DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE

DE

LA FRANCE

COMPRENANT

LES NOMS DE LIEU ANCIENS ET MODERNES

PUBLIÉ

PAR ORDRE DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET SOUS LA DIRECTION

DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE

DU

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

COMPRENANT

LES NOMS DE LIEU ANCIENS ET MODERNES

RÉDIGÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN

PAR M. ROSENZWEIG

VICE-PRÉSIDENT DE CETTE SOCIÉTÉ

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXX

INTRODUCTION.

I. — DESCRIPTION PHYSIQUE [1].

Le département du Morbihan, borné au sud par l'Océan Atlantique, est limité à l'ouest, au nord, à l'est et au sud-est par les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure. Il est compris entre 4° 25′ et 6° 6′ de longitude occidentale, 46° 14′ et 48° 10′ de latitude boréale: le chef-lieu, Vannes, est situé par 5° 5′ 42″ de longitude et 47° 39′ 31″ de latitude.

La plus grande longueur du département, de l'ouest à l'est, est de 128 kilomètres; sa largeur moyenne, de 88 kilomètres du nord au sud. Sa superficie totale est de 680,263 hectares environ, qui se subdivisent de la manière suivante [2]:

Terres labourables et terrains évalués par assimilation	239	086[b]	62[a]	10[c]
Prairies naturelles	63	828	09	26
Vergers, pépinières, jardins	13	630	03	06
Oseraies, aunaies, saussaies	//	//	97	61
Landes, pâtis et bruyères	299	084	27	79
Vignes	//	721	45	27
Bois et forêts. (Voy. plus bas les forêts de l'État.)	35	160	72	15
Propriétés bâties	3	713	75	24
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	//	290	05	35
Étangs, abreuvoirs, mares, canaux d'irrigation	2	339	55	22
Rivières, lacs, ruisseaux	3	456	35	74
Routes, chemins, places publiques, rues	14	262	64	54
Marais salants	//	923	10	35
Plantations et châtaigneraies	2	357	10	83
Forêts de l'État	1	408	63	12
	680	263	37	63

[1] Nous devons cette description à l'obligeance de M. Arrondeau, inspecteur d'académie, aujourd'hui président de la Société polymathique du Morbihan.

[2] Ces renseignements sur la classification des terrains du Morbihan ont été fournis en 1862 par M. le directeur des contributions directes.

Canaux de navigation évalués comme terre labourable (1re cl.).	Contenances non déterminées aux récapitulations des matrices.
Carrières et mines évaluées comme les terrains environnants...	
Écluses évaluées, ainsi que les canaux, comme terre de 1re classe.	
Autres objets non imposables (compris aux art. 9, 11, 12 et 15).....	

Outre son territoire continental, le département comprend plusieurs îles, dont les principales sont : l'île d'Arz et l'île aux Moines, dans le golfe du Morbihan; ensuite les îles de Houat et d'Hœdic, qui semblent prolonger la presqu'île de Quiberon; puis l'île de Groix, en face de la rade de Lorient; et enfin Belle-Île, la plus considérable, dont la superficie est de 8,000 hectares.

Le sol est constitué presque exclusivement par les terrains les plus anciens. Des granits de divers âges, des schistes et des quartz appartenant aux étages cambrien et silurien, se le partagent inégalement. On n'y trouve aucune trace des terrains secondaires; quelques dépôts d'argile, de sables et de cailloux roulés sont les rares témoins de l'époque tertiaire; l'élément calcaire y fait complétement défaut.

L'ensemble de ces terrains présente une surface très-accidentée, découpée d'une foule de vallons à flancs escarpés et offrant une pente générale du nord au sud. Au nord-ouest, elle se relève en s'appuyant sur l'extrémité des montagnes Noires, dont la crête dentelée dépasse en quelques points 300 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer.

Des landes incultes couvrent encore une notable portion du département. La zone littorale, qui est généralement la partie la plus fertile du territoire, est complétement déboisée. A l'intérieur, on trouve les forêts de Lanouée, de Quénécan, de Conveau, de Camors, les bois de Molac, Colpo, Trédion, Lanvaux, derniers vestiges de l'immense forêt qui couvrait jadis cette région de la Bretagne.

Les principaux cours d'eau sont : la Vilaine, qui n'arrose que l'angle sud-est du département; l'Oust, qui se jette dans la Vilaine à Redon; et le Blavet, qui par sa jonction avec le Scorff forme la rade de Lorient. Le canal de Nantes à Brest traverse le département sur un développement de 131 kilomètres, empruntant d'abord le lit de l'Oust, puis celui du Blavet; la section qui réunit ces deux vallées a son point de partage à Hilvern.

Le département du Morbihan doit à sa situation maritime un climat tempéré. Le printemps est généralement froid et pluvieux, l'automne sec et beau; les froids intenses sont rares et de peu de durée. Les vents, souvent forts, soufflent le plus habituellement des régions de l'ouest. Les orages sont peu fréquents et les grêles dévastatrices très-rares. La quantité annuelle de pluie surpasse la moyenne de l'ensemble de la France.

II. — GÉOGRAPHIE HISTORIQUE[1].

Le pays que nous avons à étudier ayant été successivement habité par les Armoricains, Celtes ou Gaulois, par les Romains ou Gallo-Romains, par les Bretons et par les Francs, sa topographie doit être étudiée à chacune de ces différentes époques.

ÉPOQUE CELTIQUE.

L'Armorique embrassait à l'origine toute la région occidentale de la Gaule transalpine, et plus particulièrement de la Celtique, pays compris entre la Seine, la Garonne et l'Océan. Parmi les peuples qui l'habitaient au moment de la conquête romaine figure la république des Vénètes (*Venetia* et *Veneti* de César, du celtique *Guennet* ou *Gwened*), qui occupait sur les bords de la mer l'espace renfermé entre la Vilaine et l'Ellée. Le nombre et l'importance des monuments qu'ils ont laissés sur la côte attestent que là était la principale résidence de cette peuplade toute maritime, que là se trouvaient les *oppidum* dont parlent les Commentaires sans les nommer; ils ne semblent pas avoir eu de capitale particulière.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

L'an 56 avant Jésus-Christ, la puissance des Vénètes est anéantie dans le combat naval livré par les Romains, sous les yeux de César, dans la baie de Quiberon, en face de la presqu'île de Rhuis. Cette défaite a pour résultat la soumission de toute la péninsule armoricaine, l'établissement de voies, de stations et de *villa*.

Ptolémée, qui écrivait au IIe siècle de notre ère, mentionne les *Veneti* (Οὐενετοί) comme faisant partie de la Gaule lyonnaise, d'après la division établie par Auguste, et ayant pour capitale *Dariorigum* (πόλις Δαριόριγον), citée pour la première fois; sur la carte dressée d'après le texte de Ptolémée, cette capitale est placée sur le *Herius*

[1] Nous empruntons la plupart des renseignements historiques qui suivent à trois ouvrages que nous nous bornons à résumer rapidement : les Prolégomènes du Cartulaire de Redon, publié en 1863 par M. A. de Courson; l'Annuaire historique et archéologique de Bretagne, par M. A. de la Borderie (1861-1862); et l'Annuaire statistique, historique et administratif du Morbihan, par M. A. Lallemand (années diverses).

fluvius (Ἡρίος ποταμός), occupant la position de la Vilaine, qui se jette dans l'*Oceanus Aquitanicus* (*Géographie*, l. II, ch. VIII, et carte publiée dans le *Theatrum Geographiæ veteris* de Bertius).

Au IIIe siècle, la domination romaine s'affermit : la plupart des monuments datés, bornes ou monnaies, que l'on découvre de nos jours dans le Morbihan, sont de cette époque.

Le *Dariorigum* du géographe d'Alexandrie devient, à cette époque, *Dartoritum* dans la carte de Peutinger, qui aux noms précédemment indiqués ajoute ceux de *Reginea*, *Sulim* et *Durecie*.

A partir du IVe siècle, le nom du chef-lieu disparaît pour faire place, comme dans le reste de la Gaule, au nom du peuple : *Civitas Venetum*, inscrit dans la troisième Lyonnaise par la Notice des Provinces au commencement du Ve siècle.

Vers le même temps, la Notice de l'Empire d'Occident fixe à Vannes (Venetis) le *Præfectus militum Maurorum Venetorum* sous les ordres du *dux tractûs Armoricani*.

Si nous mentionnons encore le *Vindilis* de l'Itinéraire d'Antonin (IVe siècle), qui semble se rapporter à Belle-Île-en-Mer, nous aurons épuisé la nomenclature des noms de lieux fournis par les documents primitifs de notre histoire. Nous avons négligé à dessein certains noms qui ne nous paraissent pas mériter le moindre crédit.

Quant à l'emplacement précis de ces différents lieux, nous ne pouvons que résumer les opinions le plus généralement adoptées par les savants qui jusqu'à ce jour se sont efforcés de résoudre cette question difficile, en s'appuyant sur les données archéologiques et philologiques, vu le silence de l'histoire et l'extrême confusion des cartes de Peutinger et de Bertius.

La position de *Dariorigum* offrant un intérêt tout particulier, c'est sur elle que s'est concentrée plus spécialement l'attention. Vannes et Locmariaquer se sont longtemps disputé et se disputent encore aujourd'hui l'honneur d'avoir été le chef-lieu gallo-romain primitif : de part et d'autre, en effet, les ruines attestent un établissement important; néanmoins certaines considérations, dans lesquelles nous ne pouvons entrer ici, ont rallié en faveur de Vannes la majorité des suffrages. Toujours est-il qu'à la fin du IVe siècle cette dernière ville était bien réellement, si elle ne l'avait toujours été, la capitale des Vénètes-Romains, ainsi que le prouvent ses murailles, les nombreuses voies qui y aboutissent, et le nom qu'elle a conservé depuis cette époque.

Bien que Samson ait placé *Sulim* et *Reginea* aux Salles et à Rohan, les auteurs modernes s'accordent généralement à fixer à Castennec la première de ces stations, la seconde aux environs de Réguiny, et *Durecie* à Rieux. En y ajoutant les établissements

de Locmariaquer, de Goh-Ilis et de Nostang, dont la situation est connue, mais dont on ignore l'ancienne dénomination, on aura les principaux centres de population de la période gallo-romaine.

Ces centres étaient reliés entre eux par un réseau de voies dont nous citerons les plus importantes : celles de Vannes à Locmariaquer, à Hennebont, à Corseul, à Rennes, à Angers, à Nantes avec embranchement sur Port-Navalo; enfin celle de Rennes à Carhaix par Castennec.

Telle était, sous la domination romaine, la cité, c'est-à-dire le territoire occupé par les Vénètes, l'un des cinq peuples que renfermait la péninsule armoricaine au début du ve siècle. Cette cité (*civitas*) fut-elle, suivant le système communément adopté, divisée régulièrement en un certain nombre de *pagus*, subdivisés eux-mêmes en *vicus*? Il n'y a pas lieu de le croire. On trouve, il est vrai, un peu plus tard la désignation de quelques *pagus* (en breton *pou* ou *bro*); mais elle n'est guères appliquée, sauf un cas peut-être, pour la région dont nous nous occupons, qu'à des portions de pays indéterminées et d'une étendue très-variable.

ÉPOQUE FRANCO-BRETONNE, MOYEN ÂGE ET TEMPS MODERNES.

Cependant l'empire croulait de toutes parts. Tandis que les Francs envahissaient le nord de la Gaule, l'Armorique, dépeuplée par suite des exactions fiscales de l'administration romaine, voyait, dès la première moitié du ve siècle, aborder journellement sur ses côtes des bandes de Bretons chassés de leur pays par les Anglo-Saxons. Pendant deux siècles, ces immigrations continuent sans opposition de la part des habitants de la péninsule; cette conquête lente et pacifique n'en était que plus assurée et donne lieu à des modifications topographiques successives. Déjà l'Armorique du ve siècle, restreinte à la région située entre la Seine et la Loire, avait emprunté aux troupes de *Lètes*, propriétaires de biens concédés par les Romains, le nom de *Létavie*[1]. Au vi^e^ siècle, la partie occidentale de la presqu'île reçoit de ses nouveaux colons, sans doute en souvenir de la patrie abandonnée, la dénomination de *Petite-Bretagne* ou simplement *Bretagne*, dénomination qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, mais appliquée à une étendue de pays de plus en plus considérable, à mesure que l'invasion bretonne gagnait vers l'est. De ce côté, le sol encore occupé par les Gallo-Romains porta pendant quelque temps le nom de *Romanie*, par opposition à celui de Bretagne. Il n'était plus question d'Ar-

[1] M. Le Men, archiviste du Finistère, dans son *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, donne à ce mot une autre étymologie; il en fait la forme latine du mot breton *Letaw*, pays maritime.

morique; il ne fut bientôt plus question de Romanie, le jour où les conquêtes des Francs vinrent rajeunir la vieille Gaule. Dès lors il n'y a plus que deux peuples en présence: les Bretons et les Gallo-Francs.

Dans la région qui forme aujourd'hui le département du Morbihan, Vannes, seule d'entre les anciens centres gallo-romains, avait conservé quelque prestige; elle était, à la fin du Ve siècle, le siége d'un évêché et la résidence d'un roi, *Rex Venetensis. Urbs, civitas Venetica,* telles sont les expressions dont se sert Grégoire de Tours, au VIe siècle, pour désigner la ville de Vannes; *Civitas, parrochia Venetensis,* dit à la même époque la Vie de saint Melaine. Remarquons, en passant, que *civitas* n'a plus alors le sens de *territoire* que lui donnait César.

Cette importance de la ville de Vannes eut deux conséquences naturelles : d'une part, la création d'une dénomination topographique particulière pour le pays dont elle était le centre, celle de *pays Vannetais, Veneticus pagus* dans Grégoire de Tours, correspondant à l'ancien territoire des Vénètes; de l'autre, une lutte prolongée entre les Bretons et les Francs relativement à la possession de cette même ville.

Le Vannetais se divisait en deux parties : le Vannetais oriental ou Haut-Vannetais et le Vannetais occidental ou Bas-Vannetais. A la fin du Ve siècle, un prince gallo-romain, Eusébius, gouvernait Vannes et le Vannetais oriental, pays bientôt occupé par les Francs; quant au Vannetais occidental, il était alors aux mains des Bretons et de leur chef, le comte Waroch ou Guérech, ce qui lui faisait aussi donner le nom de *Bro-Werech, pagus Gueroci.* Au VIe siècle, Waroch s'empare de Vannes elle-même sur les Francs et succède à Eusébius sous le nom de *Waroch Ier.* Sous les successeurs de ce prince, le Broërec, désigné le plus souvent sous le titre de *Comté,* continue de s'étendre peu à peu : d'où il convient, pour déterminer exactement les limites de ce comté, de préciser avant tout l'époque dont on veut parler. A l'origine, il couvre la portion du pays vannetais renfermée entre l'Ellée et la baie du Morbihan, non compris Vannes, mais y compris la presqu'île de Rhuis; sous Waroch Ier, la ville fait partie du Broërec et n'est reprise par les Francs qu'au VIIIe siècle; au IXe, tout le Vannetais oriental, pays disputé depuis trois cents ans, est définitivement au pouvoir des Bretons, après les conquêtes de Nominoë, et le Broërec a pour dernières limites la Cornouaille à l'ouest, la mer au sud, à l'est la Vilaine, au nord la Domnonée ou plutôt une vaste forêt, qui deviendra bientôt célèbre, dans les fastes de la chevalerie, sous le nom de *Brocéliande,* et qui occupait le centre de la péninsule armoricaine.

Le reste de la Bretagne gagnait également vers l'est; avant même que le Vannetais oriental fût réuni au Broërec, les Bretons s'étaient avancés au nord jusqu'aux confins du diocèse de Rennes; après la mort de Nominoë, au IXe siècle, leur domination s'étend

sur tout le pays qui constitua plus tard la province de Bretâgne, et même au delà pendant quelque temps.

La topographie de la domination bretonne après la conquête du Haut-Vannetais, mais avant celle des comtés de Rennes et de Nantes, représente à peu près la topographie de la langue bretonne du IXe au XIIe siècle. En effet, la ligne de démarcation de cette langue, au IXe siècle, limite à l'est les évêchés de Dol et de Saint-Malo et coupe celui de Nantes en se dirigeant vers l'embouchure de la Loire à travers le doyenné de la Roche-Bernard; elle s'arrêta là, malgré les succès postérieurs des Bretons. A gauche de cette ligne, l'élément breton déborde de toutes parts l'élément romain dans la composition des noms de lieux, comme aussi dans les vocables des églises : on le reconnaît encore aujourd'hui, malgré les transformations opérées depuis cette époque; à droite, au contraire, persiste l'élément romain.

Mais les invasions normandes du IXe et du Xe siècle ont pour résultat une nouvelle dépopulation de la province et le report vers l'ouest de cette ligne de séparation des langues. A partir du XIIe siècle, et jusqu'à nos jours, elle peut être tracée directement de l'embouchure de la Vilaine à la rivière de Châtelaudren, et de ce point à la mer: elle sert alors de démarcation entre la *basse* et la *haute Bretagne,* autrement dit entre la *Bretagne bretonnant* et la *Bretagne Gallo,* pays différant entre eux non-seulement par la langue, mais aussi par le costume, par les mœurs et par le caractère.

Nous avons suivi la Bretagne, et particulièrement le pays que nous étudions, jusqu'au moment où leur constitution politique commence à s'établir sur des bases certaines : parler des guerres étrangères ou intestines qui les désolèrent par la suite n'ajouterait rien à leur topographie; nous n'avons donc pas à nous en préoccuper, et il nous suffira de rappeler le grand fait qui domine tous les autres : l'union de la Bretagne à la France au XVIe siècle.

Mais ce qui rentre essentiellement dans notre cadre, et ce que nous n'aurons garde de négliger, c'est la nomenclature des divisions multiples et si variées qui partagèrent notre sol jusqu'à la Révolution française, aux divers points de vue ecclésiastique, féodal, judiciaire, financier et administratif. Bien que chacun des articles du Dictionnaire porte avec lui toutes les indications nécessaires à cet égard, il nous a semblé utile de donner ici dans leur ensemble ces différentes divisions; nous y comprenons tout à la fois les localités qui faisaient partie de l'ancien diocèse de Vannes et celles des diocèses voisins qui sont entrées dans la composition du département actuel du Morbihan; nous nous sommes attaché, en outre, à présenter, autant que possible, dans cette nomenclature l'état de choses qui existait en 1789, en indiquant néanmoins, lorsqu'il y avait lieu, les modifications antérieures.

§ 1. ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE.

Des différents diocèses de la province de Bretagne compris autrefois dans le ressort de l'archevêché de Tours, cinq ont contribué à la formation du département du Morbihan, savoir : ceux de Vannes, de Cornouaille, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Nantes. Le diocèse de Vannes a, de son côté, fourni quelques paroisses aux départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine.

Bien que l'organisation ecclésiastique semble comporter, en général, pour chaque diocèse des divisions et des subdivisions en archidiaconés, archiprêtrés, doyennés et paroisses, il s'en faut que ce système ait été partout régulièrement suivi; les pouillés de Bretagne en sont une nouvelle preuve.

Ici, comme ailleurs, on a observé pour ces divisions, à l'origine, les limites naturelles des forêts et des cours d'eau.

En Bretagne particulièrement, la paroisse, *plebs* (en breton *plou* et toutes ses variantes), *parrochia, ecclesia,* renferme quelquefois une ou plusieurs *trèves* (*treb, trev, tref*) ou *fillettes,* composées chacune d'un certain nombre de villages ou hameaux (*villa, ker*); mais il est à remarquer que ces trèves, toujours pourvues d'une chapelle à laquelle étaient attachés des droits spéciaux facilitant l'exercice du culte, n'existaient que dans les paroisses très-étendues : la trève, toujours éloignée de l'église paroissiale, était une annexe, une succursale, plutôt qu'une division de la paroisse. La *frairie,* qu'il ne faut pas confondre avec la trève, est, au contraire, une subdivision plus ou moins considérable de la paroisse ou de la trève elle-même : tandis que la trève n'était qu'une exception, toutes les paroisses rurales et même les villes étaient partagées en plusieurs frairies; quoique pourvue le plus souvent d'une chapelle, la frairie était moins une division ecclésiastique qu'une division administrative ou financière établie, il est vrai, par les fabriques paroissiales, auxquelles incombait autrefois le soin de lever les impôts, de recruter la milice, etc.

Dans ses Prolégomènes du cartulaire de Redon, M. A. de Courson signale quelques autres dénominations en usage au IXe siècle : par exemple, celle de *plebs condita* affectée, suivant lui, aux paroisses ayant une origine toute romaine et militaire, celles de *centena* et de *vicaria,* assimilées à *plebs,* celle de *compot,* réunion de plusieurs villages, et autres de moindre importance.

A côté des institutions du clergé séculier s'élevaient les établissements réguliers, les abbayes, les prieurés simples ou conventuels, les couvents, les ordres militaires, les hôpitaux et anciennes maladreries.

En donnant ici la liste des divisions et subdivisions ecclésiastiques de l'ancien dio-

cèse de Vannes et des parties des diocèses limitrophes comprises aujourd'hui dans le Morbihan, nous avons eu soin, ainsi que nous le disions plus haut, de la rapporter le plus exactement possible à une date précise, celle de 1789. C'est surtout, en effet, dans la confection d'un pouillé que cette précaution est indispensable; le pouillé d'un diocèse au XVIe siècle diffère notablement de celui du même diocèse au XVIIe siècle, et tous deux de celui du XVIIIe siècle, et l'on s'exposerait à de graves erreurs en essayant de composer un pouillé nouveau, à l'aide de ces éléments divers, sans préciser une époque. Il suffira, pour s'en convaincre, de suivre sur nos tableaux et dans notre Dictionnaire les nombreuses transformations qu'ont subies quelques localités : les unes, simples villages ou frairies à l'origine, deviennent avec le temps trèves ou même paroisses; d'autres, au contraire, figurant d'abord comme paroisses, ne sont plus que des trèves à l'approche de la Révolution; il en est dont l'état se modifie jusqu'à trois et quatre fois, par suite du déplacement de la population, de l'érection en paroisses des anciennes chapelles seigneuriales ou prieurales, englobant à leur tour leurs paroisses primitives, des rivalités et des procès qui en résultaient, et dont quelques-uns duraient encore en 1789.

Si cette extrême mobilité rend difficile la confection d'une liste des paroisses, il n'est pas plus aisé de dresser exactement un état des prieurés; très-nombreux et desservis régulièrement au moyen âge, ils sont, pour la plupart, ou abandonnés ou sécularisés à la Révolution, et se confondent souvent avec de simples chapellenies. En présence de cette situation douteuse, nous n'avons fait figurer ici que les principaux, à la suite des abbayes dont ils dépendaient, renvoyant pour les autres au Dictionnaire.

De nombreux documents, conservés aux archives départementales et datant du XIIe au XVIIIe siècle, nous ont servi à établir le pouillé suivant :

1. — DIOCÈSE DE VANNES.

Fondé en 465, le diocèse de Vannes fut d'abord gouverné par des évêques gallo-romains, dont le premier fut saint Patern. Ses limites, qu'il conserva même après l'occupation bretonne, étaient celles de l'ancienne *civitas* des Vénètes : la mer, au sud; à l'ouest, l'Ellée; au nord, le Blavet supérieur, l'Oust jusqu'à Malestroit, et une ligne allant de ce point vers l'est jusqu'à la Vilaine, un peu au-dessus de Langon; à l'est, la Vilaine. Quant aux divisions du diocèse, elles ne semblent avoir aucun rapport avec les *pagus* mentionnés dans les premiers siècles. Nous avons vu plus haut ce qu'on entendait, au VIe siècle, par le *pagus Venetensis* et le *pagus Gueroci;* on trouve encore à la même époque, dans le diocèse de Vannes, le *pagus Reuvisii,* pays de Rhuis, et plus tard

(xie siècle), le *pagus Beels :* ce dernier est le seul qui figure avec la qualification de doyenné dans l'organisation ecclésiastique.

Les évêques de Vannes résidaient dans cette dernière ville, au manoir de la Motte, ancien château ducal (plus tard la préfecture); ils avaient aussi une résidence d'été au manoir de Kerango, en la paroisse de Plescop.

Outre l'officialité, ils avaient une juridiction temporelle très-étendue connue sous le nom de *Régaires,* ayant son siége principal à Vannes et un siége particulier à Pontscorff; mais cette dernière cour avait été aliénée longtemps avant la Révolution.

Le chapitre de l'église cathédrale avait pour dignitaires un archidiacre, un trésorier, un chantre et quatre archiprêtres.

Le diocèse de Vannes renfermait cent soixante et douze paroisses, réparties entre six doyennés et quatre territoires, savoir :

Le territoire de Vannes (nous adoptons ici l'expression de *territoire,* tout en faisant observer que dans aucun des nombreux pouillés que nous avons consultés cette division du diocèse ne porte de nom particulier);

Le doyenné de Pont-Belz (corruption de Pou-Belz), dont le siége était à Mendon;

Le doyenné des Bois, de Guémené-des-Bois (corruption de Héboë et de Kemenet-Héboë) ou de Guidel, dont le siége était à Guidel;

Le doyenné de Guémené (ancien Kemenet-Guégant), dont le siége était à Locmalo;

Le doyenné de Porhoët, dont le siége était à Saint-Servant;

Le doyenné de Carentoir, dont le siége était à Carentoir;

Le territoire de Redon;

Le territoire de Rieux;

Le doyenné de Péaule, dont le siége était à Péaule;

Le territoire de Belle-Île (ancienne officialité relevant directement de la cour de Rome jusqu'en 1666).

Les doyens étaient en même temps recteurs (curés) au siége de leur doyenné.

Le territoire de Vannes comprenait trente-quatre paroisses, savoir :

Arradon, avec sa trève l'Île-aux-Moines;
Arzon;
Baden;
Brandérion, anciennement trève de Languidic;
Elven, avec ses trèves Aguénéac et Trédion;
Grand-Champ, avec ses trèves Brandivy et Locmaria;
Houat, anciennement trève de Saint-Goustan-de-Rhuis;
Île-d'Arz (L') (unie à Ilur);
Landaul;
Landévant;
Languidic;
Meucon;
Notre-Dame-du-Mené (à Vannes);
Noyalo;
Plaudren (unie à Saint-Bily), avec ses trèves Locqueltas et Monterblanc;

Plescop;
Plœren;
Plougoumelen;
Plumergat, y compris sa trève Mériadec-Coëtsal;
Pluneret;
Pluvigner, avec sa trève Saint-Bieuzy;
Saint-Avé;
Saint-Gildas-de-Rhuis (anciennement Saint-Goustan), avec sa trève Hœdic;
Saint-Goustan-d'Auray;
Saint-Nolff;
Saint-Patern (de Vannes);
Saint-Pierre (de Vannes), anciennement Sainte-Croix;
Saint-Salomon (de Vannes);
Sarzeau;
Séné;
Sulniac, avec ses trèves le Gorvello et la Vraie-Croix;
Surzur, avec ses trèves le Hézo et la Trinité-de-la-Laude;
Theix;
Treffléan, avec sa trève Bizole.

Le doyenné de Pont-Belz comprenait dix-huit paroisses, savoir :

Belz;
Brech;
Carnac;
Crach;
Erdeven;
Kervignac;
Locmariaquer;
Locoal, avec sa trève Sainte-Hélène (désignée aussi sous le nom de paroisse de Locoal-Hennebont);
Mendon;
Merlévenez (dont l'église paroissiale était anciennement à Trévelzun);
Nostang;
Plœmel;
Plouharnel;
Plouhinec;
Quiberon ou Locmaria-de-Quiberon;
Riantec, avec sa trève le Port-Louis;
Saint-Gildas-d'Auray, primitivement en Brech;
Saint-Gilles-Hennebont, y compris sa trève Saint-Gilles-des-Champs (anciennement paroisse). La paroisse de Saint-Gilles-Hennebont faisait primitivement partie du territoire de Vannes.

Le doyenné des Bois comprenait vingt paroisses, savoir :

Arzano, avec sa trève Guilligomarch (anciennement paroisse);
Berné;
Bubry, avec sa trève Saint-Yves;
Caudan;
Cléguer;
Groix ou l'Ile-de-Groix;
Guidel;
Inguiniel;
Inzinzac, avec sa trève Penquesten;
Lanvaudan, avec sa trève Calan (anciennement paroisse);
Lesbins-Pontscorff, avec sa trève Gestel (anciennement paroisse);
Lorient ou St-Louis-de-Lorient, anc^{t} en Plœmeur;
Meslan;
Plœmeur;
Plouay;
Quéven, avec sa trève Bihoué (anc^{t} paroisse);
Quistinic;
Rédené, avec sa trève Saint-David;
Saint-Caradec-Hennebont;
Saint-Caradec-Trégomel, avec sa trève Kernascléden.

Le doyenné de Guémené comprenait dix-neuf paroisses, savoir :

Bieuzy (unie à l'ancienne paroisse de Castennec);
Cléguérec, avec ses trèves Saint-Aignan et Sainte-Brigitte;
Guern, avec sa trève Saint-Michel;
Langoëlan, avec sa trève le Merzer (anciennement paroisse);
Lescouet;
Lignol, avec sa trève Saint-Yves;
Locmalo ou Locmalo-Guémené;
Malguénac, avec sa trève Stival (anciennement paroisse);
Mellionnec;
Melrand;
Persquen;
Plélauff;
Ploërdut, avec sa trève Locuon;
Plouguernevel, avec ses trèves Bonen, Locmaria et Saint-Gilles-Goarec : cette paroisse faisait anciennement partie du diocèse de Cornouaille;
Plouray;
Priziac;
Saint-Tugdual (primitivement trève du Croisty), avec sa trève le Croisty (anciennement paroisse);
Séglien, avec sa trève Lescharlins (aujourd'hui Saint-Germain, paroisse au xve siècle);
Silfiac, avec sa trève Perret (ancienne paroisse).

Le doyenné de Porhoët comprenait trente-cinq paroisses, savoir :

Baud;
Bignan;
Bohal, anciennement trève de Saint-Marcel, et primitivement paroisse : cette paroisse faisait partie du territoire de Rieux au xve siècle;
Buléon, anciennement trève de Saint-Allouestre;
Camors;
Crédin;
Croixanvec;
Cruguel (anciennement trève de Billio, et primitivement paroisse), avec sa trève Billio (anciennement paroisse);
Guégon, avec ses trèves Coët-Bugat (anciennement paroisse) et Trégranteur;
Guéhenno, avec sa trève la Chapelle-ès-Brières (anciennement paroisse);
Guénin;
Lantillac;
Locminé ou Saint-Sauveur-de-Locminé, anciennement dans la paroisse de Moréac;
Moréac;
Moustoirac ou Moustoir-Radenac ou Moustoir-Locminé, anciennement trève de Locminé, et primitivement paroisse;
Naizin;
Noyal-Pontivy (dont l'église paroissiale était anc^t^ à Sainte-Noyale), avec ses trèves Gueltas, Kerfourn, Saint-Gérand, Saint-Thuriau;
Pleugriffet;
Plumelec, avec sa trève Saint-Aubin (anciennement paroisse);
Pluméliau, avec sa trève Saint-Nicolas-des-Eaux;
Plumelin;
Pontivy;
Quily, anciennement trève de Sérent;
Radenac;
Réguiny;
Remungol, avec sa trève Moustoir-Remungol (ancienne paroisse);
Rohan, anciennement trève de Saint-Gouvry et primitivement paroisse;
Saint-Allouestre;
Sainte-Croix (de Josselin);
Saint-Gonnery;
Saint-Gouvry, anciennement trève de Rohan;
Saint-Jean-Brévelay;
Saint-Marcel;
Saint-Servant;
Sérent, avec ses trèves Lizio, le Roc-Saint-André et Saint-Guyomard (ou Saint-Maurice).

Le doyenné de Carentoir comprenait neuf paroisses, savoir :

Carentoir, avec ses trèves la Chapelle-Gaceline, la Gacilly, la Haute-Bourdonnaye ou les Hautes-Bouessières, Quelneuc;
Malestroit ou Saint-Gilles-de-Malestroit, anciennement trève de Missiriac, et primitivement paroisse : Malestroit faisait partie du territoire de Rieux au xvie siècle;
Missiriac, anciennement trève de Malestroit, et primitivement paroisse : la paroisse de Missiriac faisait partie du territoire de Rieux au xvie siècle;
Renac;
Ruffiac, avec sa trève Saint-Nicolas-du-Tertre;
Saint-Just;
Sixt;
Temple de Carentoir (Le), anciennement trève de Carentoir, et primitivement paroisse;
Tréal.

Le territoire de Redon comprenait quatre paroisses, savoir :

Bains;
Brain;
Langon;
Redon.

Le territoire de Rieux comprenait treize paroisses, savoir :

Allaire, avec sa trève Saint-Gorgon;
Béganne;
Fougerêts (Les);
Glénac (anciennement trève de Cournon, et primitivement paroisse), avec sa trève Cournon (anciennement paroisse, et primitivement en celle de Bains) : Glénac faisait partie du doyenné de Carentoir au xve siècle;
Peillac;
Pleucadeuc;
Rieux, avec sa trève Saint-Jean-des-Marais;
Saint-Congard;
Saint-Gravé;
Saint-Jacut;
Saint-Laurent-de-Grée-Neuve : cette paroisse faisait partie du doyenné de Carentoir au xve siècle;
Saint-Martin-sur-Oust;
Saint-Vincent-sur-Oust, avec sa trève Saint-Perreux.

Le doyenné de Péaule comprenait seize paroisses, savoir :

Ambon;
Arzal, avec sa trève Lantiern;
Berric;
Billiers;
Bourg-Paul-Muzillac;
Caden;
Larré;
Lauzach;
Limerzel;
Malansac;
Marzan;
Molac : la paroisse de Molac faisait partie du territoire de Rieux pendant le xve siècle et aussi pendant le xvie;
Noyal-Muzillac, avec sa trève le Guerno;
Péaule;
Pluherlin, avec sa trève Rochefort;
Questembert.

Le territoire de Belle-Île comprenait quatre paroisses, savoir :

Bangor;
Locmaria;
Palais (Le) ou Saint-Gérand du Palais;
Sauzon.

Le diocèse de Vannes renfermait deux collégiales, celles de Notre-Dame-de-la-Fosse, à Guémené, et de Notre-Dame-de-la-Tronchaye, à Rochefort.

Quant aux établissements réguliers, ils étaient en grand nombre, et quelques-uns très-anciens. Les premiers monastères dont l'histoire fasse mention sont : au VIe siècle, ceux de Saint-Gunthiern en l'île de Groix, de Sainte-Ninnoch en la paroisse de Plœmeur, de Saint-Gildas en la presqu'île de Rhuis et de Saint-Melaine en Brain (aujourd'hui dans l'Ille-et-Vilaine); au VIIIe siècle, celui de Locminé, alors en la paroisse de Moréac; au IXe siècle, ceux de Saint-Sauveur de Redon (Ille-et-Vilaine), de Cnoch ou Conoch en Ruffiac, de Saint-Ducocan en Cléguérec, de Cournon en Bains (aujourd'hui Cournon est dans le Morbihan et Bains dans l'Ille-et-Vilaine). Les monastères du Ballon et de Busalt, dans la même paroisse de Bains, existaient aussi à une époque fort reculée.

A la fin du XVIIIe siècle, le diocèse de Vannes comptait cinq abbayes, savoir :

L'abbaye de la Joie (femmes), en Saint-Gilles-Hennebont, dont dépendait le prieuré de Lochrist (anciennement membre de Saint-Gildas-de-Rhuis);

L'abbaye de Lanvaux, en Grand-Champ;

L'abbaye de Prières, en Billiers;

L'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis, en la paroisse de ce nom, dont dépendaient les prieurés d'Arz (Notre-Dame), Auray, Baud, Bourgerel en Noyal-Muzillac, Gâvre en Plouhinec, Langlenec en Sarzeau, Locminé, Rieux, Saint-Clément en Quiberon, Saint-Gildas-de-Blavet en Bieuzy, Saint-Guen en Saint-Patern de Vannes, Saint-Guénaël en Caudan, Saint-Nicolas-de-Blavet en Pluméliau (anciennement membre de Saint-Sauveur de Redon, et primitivement de Saint-Florent-le-Vieil, Maine-et-Loire). Mentionnons ici, pour mémoire, le vieux prieuré de Saint-Pabu-de-la-Fosse-au-Serpent en Sarzeau, qui n'existait déjà plus au XIVe siècle; celui du Hézo, qui était devenu, à la fin du XVIIe siècle, la propriété du séminaire de Vannes; celui d'Ambon, réuni à la même époque au collége des jésuites de cette ville; et celui des Saints en Grand-Champ, pareillement uni au séminaire au commencement du XVIIIe siècle;

L'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, en la paroisse de ce nom (aujourd'hui dans l'Ille-et-Vilaine), dont dépendaient les prieurés d'Arzon, la Couarde en Bieuzy, Locmariaquer (anciennement membre de Sainte-Croix de Quimperlé), Locoal, Ruffiac, Saint-Barthélemy au faubourg de Redon, Sainte-Croix de Josselin.

D'autres prieurés du diocèse de Vannes relevaient d'abbayes étrangères à ce diocèse; c'étaient :

Les prieurés de la Magdeleine de Malestroit, avec ses annexes la Grêle en Pluherlin (dépendant primitivement de Saint-Sauveur de Redon) et la Magdeleine de la Montjoie en Malansac, de Rohan (le Clox), membres de Marmoûtiers de Tours;

Les prieurés de Lanénec en Plœmeur (anc. abbaye de femmes), de Lotivy en Quiberon, de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle en Rédené (dit aussi chapellenie du Reclus), de Saint-Cado en Belz, outre les anciens prieurés de Locmaria (en Belle-Île), le Palais et Sauzon, membres de Sainte-Croix de Quimperlé [les prieurés de Groix (Saint-Gunthiern) et de Saint-Michel-des-Montagnes, en Plœmeur, avaient aussi appartenu à cette abbaye, mais ils avaient passé, au XVIIe siècle, aux Oratoriens de Nantes];

Le prieuré d'Arz (Saint-Georges, femmes), membre de Saint-Georges de Rennes;

Les prieurés de Coët-Bugat en la trève de ce nom, de Saint-Symphorien en Saint-Patern de Vannes, avec son annexe Saint-Thébaud en Saint-Avé, tous membres de Saint-Jean-des-Prés;

Le prieuré de Kerguélen ou de Notre-Dame (femmes) en Saint-Caradec-Hennebont, membre de Saint-Melaine de Rennes;

Les prieurés (femmes) de Kerléano en Brech, de Locmaria en Plumelec, de Priziac en Molac, de Saint-Léonard en Saint-Martin-sur-Oust, membres de Saint-Sulpice de Rennes;

Et d'autres moins importants.

Le diocèse de Vannes renfermait, en outre, un nombre considérable de couvents, savoir :

COMMUNAUTÉS D'HOMMES.

Augustins, à Malestroit.

Capucins, à Auray, Hennebont, Vannes.

Carmes (ancienne observance), au Bondon près de Vannes, Hennebont, Sainte-Anne d'Auray.

Carmes (déchaux), à Vannes.

Chartreux, en Brech, près d'Auray (anciennement collégiale).

Cordeliers ou Récollets, à Bernon en Sarzeau, Bodélio en Malansac, Pontivy, le Port-Louis (à ce couvent avait été annexé, au XVIIe siècle, celui de Sainte-Catherine de Riantec), Vannes.

Dominicains ou Jacobins, à Saint-David en Rédené (dits *Dominicains de Quimperlé*, parce qu'ils habitaient un faubourg de cette ville, ou *abbaye blanche*, à cause de leur costume, par opposition à l'abbaye *noire* de Sainte-Croix de la même ville), Vannes (couvent de Saint-Vincent).

Trinitaires, à Rieux et à Sarzeau.

Et, pour mémoire :

Camaldules, à Roga en Saint-Congard (dont les biens furent unis, à la fin du XVIIIe siècle, à l'hôpital de Malestroit);

Jésuites, à Vannes (jusqu'en 1762).

COMMUNAUTÉS DE FEMMES.

Calvairiennes, à Redon.

Carmélites, établissement de Nazareth, près de Vannes (auquel avait été annexé, au XVIe siècle, celui des Trois-Marie du Bondon).
Charité (Filles de Notre-Dame de la), à Hennebont, Vannes (maison du Petit-Couvent).
Cordelières, à Auray.
Hospitalières, à Auray (Hôtel-Dieu), Guémené, Vannes.
Père-Éternel (Dames du), à Vannes.
Sagesse (Sœurs de la), à Locminé (établissement d'instruction et de charité).
Ursulines, à Hennebont, Malestroit, Muzillac, Pontivy, Redon, Vannes.
Visitandines, à Vannes.

Quant aux ordres religieux militaires, un seul, celui de Saint-Jean de Jérusalem, avait des biens dans le diocèse au moment de la Révolution, et ces biens, augmentés de toutes les anciennes possessions des Templiers, étaient considérables; nous ne citerons que leurs principaux établissements :

Commanderie du Croisty en Saint-Tugdual, avec ses annexes Beauvoir en Priziac, Pontscorff (à l'hôpital et au Temple), Saint-Jean-du-Croisty, Saint-Jean en Saint-Caradec-Hennebont;
Commanderie du Temple-de-Carentoir.

L'ordre du Saint-Esprit de Montpellier avait eu un établissement à Auray, mais ses biens avaient été, en 1777, unis à l'hôpital général de cette ville.

Nous renvoyons au Dictionnaire pour les hôpitaux et anciennes maladreries.

2. — DIOCÈSE DE CORNOUAILLE.

Ce diocèse, séparé de celui de Vannes par l'Ellée et le Blavet supérieur, a fourni au département du Morbihan six paroisses, savoir :

Dans le doyenné de Gourin (siége à Gourin), faisant partie de l'archidiaconé de Cornouaille, les paroisses de :

Faouët (Le);
Gourin, et ses trèves Roudouallec et le Saint;
Guiscriff, et sa trève Lanvénégen;
Langonnet, et sa trève la Trinité;

Dans le doyenné de Quimperlé, compris aussi dans l'archidiaconé de Cornouaille, la paroisse de :

Locunolé;

Dans le doyenné de Poher (ancien *pagus*), sous l'archidiaconé du même nom, la paroisse de :

Neulliac, et sa trève Kergrist. Cette paroisse avait encore une autre trève, Hémonstoir, qui est entrée dans le département des Côtes-du-Nord.

Cette partie du diocèse de Cornouaille renfermait :

Une abbaye, celle de Langonnet, en la paroisse de ce nom;
Un prieuré, celui de Saint-Gilles de Pont-Briand, dans le Saint en Gourin, membre de Sainte-Croix de Quimperlé;
Un couvent, celui des Ursulines du Faouët;
Une commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, au Faouët, annexe de celle du Croisty, et ayant elle-même dans ses dépendances les établissements de Roudouallec et de Saint-Jean près du Faouët.

3. — DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC.

Ce diocèse, séparé de celui de Vannes par l'Oust, a fourni au département du Morbihan deux paroisses, savoir :

Dans l'archidiaconé de Goëllo (ancien *pagus*), les paroisses de :

Bréhan-Loudéac;
Saint-Samson (en Bréhan-Loudéac, au XIIIe siècle);
Et deux prieurés, celui de Saint-Samson, dans la paroisse de ce nom, et celui de Notre-Dame-de-Bonne-Encontre, dans la même paroisse, connu aussi sous le nom de Notre-Dame de Rohan, à cause du voisinage de cette dernière ville; tous deux membres de Saint-Jean-des-Prés.

4. — DIOCÈSE DE SAINT-MALO.

Ce diocèse, dont l'évêque avait une résidence d'été et une cour de Régaires à Saint-Malo-de-Beignon (aujourd'hui dans le Morbihan), était séparé de celui de Vannes par l'Oust et par une ligne reliant approximativement Malestroit au Temple-de-Carentoir et le Temple à Langon. Il comprenait la plus grande partie du pays connu sous le nom de *Porhoët* (*pagus trans silvam*); c'est sans doute pour cette raison qu'on donnait fréquemment à l'évêque de Saint-Malo, au IXe siècle (Cartulaire de Redon), la qualification d'*episcopus in Poutrecoet*. Il a fourni au département du Morbihan trente et une paroisses, savoir :

Dans le doyenné de Beignon (siége à Beignon), faisant partie de l'archidiaconé de Porhoët, les paroisses de :

Augan (unie à l'ancienne paroisse de Gerguy);
Beignon ou Saint-Pierre-de-Beignon;
Campénéac;
Caro;

Guer, avec sa trève Monteneuf;
Mauron;
Néant;
Ploërmel ou Saint-Armel-de-Ploërmel, avec sa trève la Chapelle-sous-Ploërmel;
Réminiac, en la paroisse de Caro au IXe siècle;
Saint-Abraham, avec sa trève Monterrein (anciennement paroisse);
Saint-Brieuc-de-Mauron;
Saint-Malo-de-Beignon;
Tréhorenteuc, anciennement trève de Paimpont (Ille-et-Vilaine);

Dans le doyenné de Lanouée (siége à Lanouée), faisant également partie de l'archidiaconé de Porhoët, les paroisses de :

Brignac;
Croix-Helléan (La), anciennement en Guillac;
Grée-Saint-Laurent (La), anciennement trève de Mohon;
Guillac, avec sa trève Montertelot (anciennement paroisse);
Guilliers;
Helléan, anciennement en Guillac;
Lanouée;
Loyat, avec sa trève Gourhel;
Ménéac, avec sa trève Évriguet;
Mohon;
Notre-Dame-du-Roncier (à Josselin);
Pommeleuc, anciennement trève de Lanouée;
Saint-Martin (de Josselin);
Saint-Nicolas (de Josselin);
Taupont;
Trinité-Porhoët (La), anciennement en Mohon;

Dans le doyenné de Montfort, les paroisses de :

Concoret;
Saint-Léry.

Cette portion considérable du diocèse de Saint-Malo, comprise aujourd'hui dans le Morbihan, renfermait deux abbayes, savoir :

L'abbaye du Mont-Cassin (femmes), en Saint-Nicolas de Josselin, ancien prieuré dépendant de Saint-Sulpice de Rennes, érigé en abbaye à la fin du XVIIe siècle;

L'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, en Guillac, dont dépendaient les prieurés de Bodegat en Mohon, la Croix-Helléan, Guillac, Guilliers, Loyat, Mohon, Pommeleuc, Saint-Michel de Josselin.

D'autres prieurés relevaient d'abbayes étrangères soit au diocèse de Saint-Malo, soit au département du Morbihan; c'étaient :

Les prieurés de Saint-Martin de Josselin, de Saint-Nicolas de Ploërmel (auquel avaient été annexés ceux de Trédion, au diocèse de Vannes, et de Saint-Nicolas de Guer), membres de Marmoûtiers;

Les prieurés de Brignac, de Saint-Brieuc-de-Mauron, de Saint-Étienne en Guer, de Tréhorenteuc, membres de Paimpont (diocèse de Saint-Malo);

Les prieurés de Saint-Nicolas de Josselin et de Taupont, membres de Saint-Gildas-de-Rhuis;

Les prieurés de Bodieuc en Mohon et de la Trinité-Porhoët, membres de Saint-Jacut (diocèse de Dol);

Et d'autres moins importants.

Dans la même portion du diocèse de Saint-Malo se trouvaient quelques couvents, savoir :

Carmes, à Josselin et à Ploërmel;
Carmélites, à Ploërmel;
Saint-Esprit (Sœurs du), à la Chapelle-sous-Ploërmel (établissement d'instruction et de charité);
Ursulines, à Josselin et à Ploërmel.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem y étaient représentés par leurs établissements de Pommeleuc, de Saint-Jean-de-Ville-Nard en Ploërmel, de la Trinité-Porhoët.

5. — DIOCÈSE DE NANTES.

Ce diocèse, séparé de celui de Vannes par la Vilaine, a fourni au département du Morbihan cinq paroisses, savoir :

Dans le doyenné de la Roche-Bernard (siége à Nivillac), faisant partie de l'archidiaconé de la Mée, les paroisses de :

Camoël, anciennement trève d'Assérac (Loire-Inférieure), et primitivement paroisse;
Férel, anciennement trève d'Herbignac (Loire-Inférieure);
Nivillac;
Pénestin, anciennement trève d'Assérac (Loire-Inférieure);
Saint-Dolay,

auxquelles il faut ajouter la trève de Théhillac, qui est entrée dans la formation du Morbihan, tandis que sa paroisse Missillac restait à la Loire-Inférieure.

Cette portion du diocèse de Nantes renfermait quelques prieurés; c'étaient :

Les prieurés de Pénestin, de Saint-Jacques (ou Saint-James) en Nivillac, membres de Saint-Gildas-des-Bois (diocèse de Nantes);

Le prieuré de Moutonnac en Nivillac, membre de l'abbaye de Toussaints d'Angers.

Le calvinisme avait régné longtemps à la Roche-Bernard; la chapelle de l'hôpital avait servi de temple protestant pendant quelques années.

§ 2. ORGANISATION FÉODALE ET MILITAIRE.

A la domination romaine avait succédé, nous l'avons vu, celle de petits souverains gallo-romains ou bretons, indépendants les uns des autres, désignés sous le titre de comtes et quelquefois de rois, et exerçant une autorité tout à la fois militaire et judi-

ciaire; nous avons dit particulièrement quelques mots des comtes de Vannes et de Broërec. Au-dessous d'eux étaient les *tyerns* ou *mactyerns*, princes héréditaires de paroisses, les vassaux de condition noble, et enfin ceux des classes inférieures, les serfs, les colons, les possesseurs d'héritages (*heredes*), les habitants des *villa* ou hameaux (*villani*, vilains), etc. Les principaux devoirs de vassalité consistaient dans le service militaire, les redevances en argent ou en nature, les corvées.

Le Cartulaire de Redon nous a conservé les noms des principales résidences des mactyerns au IXe siècle; ils ont été relevés avec soin par M. de Courson. Quant à celles des souverains eux-mêmes, nous citerons, pour le pays dont nous nous occupons, la cour de Coëtleu en Saint-Congard et le château de Rieux, mentionnés également au IXe siècle. Un peu plus tard apparaissent dans l'histoire, à côté des châteaux seigneuriaux de Château-Trô, de Josselin, de Castennec, de Rohan, de la Roche-Bernard, etc. les résidences ducales d'Auray, de l'Isle en Marzan, de la Motte et de l'Hermine à Vannes, de Plaisance près de la même ville, de Ploërmel, de Sucinio en la presqu'île de Rhuis.

Le comté de Broërec, définitivement constitué au IXe siècle, devint alors le comté de Vannes; le nom de Broërec persista néanmoins comme nom de famille, quoiqu'il n'y eût plus de seigneurie ainsi appelée : on le trouve à la chapelle de Locmaria en Plœmel sur un tombeau de 1340; il désigna aussi, jusqu'au XVe siècle, la sénéchaussée de Vannes.

Vers le milieu du Xe siècle, Alain Barbe-Torte, ayant chassé les Normands du pays, reçut de la nation, en récompense de ses services, le gouvernement de toute la Bretagne; il figure dans l'histoire, ainsi que ses successeurs, tantôt avec le titre de comte, tantôt avec celui de duc de cette province. C'est toutefois en 1297 seulement que la Bretagne fut érigée par Philippe le Bel en duché-pairie de France.

Indépendamment du domaine ducal, devenu plus tard royal, dont les biens étaient répandus un peu partout, le pays fut bientôt morcelé en une infinité de domaines seigneuriaux relevant les uns des autres à divers degrés. Nous n'avons pas l'intention d'énumérer ici l'innombrable quantité de fiefs et arrière-fiefs qui se partageaient ainsi le territoire que nous étudions, encore moins d'indiquer les différentes familles qui se les transmirent de siècle en siècle : on trouvera dans le Dictionnaire la mention de toutes les seigneuries, quelle que soit leur importance; mais nous devons dès à présent signaler les principales, en renvoyant pour plus de détails aux excellents articles insérés par M. A. de la Borderie dans les Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes (1855).

La très-ancienne seigneurie de Kemenet-Héboë ou d'Hennebont, qui existait déjà

au vi^e^ siècle, était limitée au sud par la mer, à l'ouest par l'Ellée, au nord par le Kemenet-Guégant, à l'est par le Blavet; Hennebont (la vieille ville) en était la capitale. Elle fut démembrée, au xiiie siècle, en trois châtellenies principales : la Roche-Moisan, le Pontcallec et les Fiefs-de-Léon. La seigneurie de la Roche-Moisan passa, au xive siècle, au sire de Guémené-Guégant; son chef-lieu, situé d'abord au château de la Roche-Moisan en Arzano, fut transféré, au xve siècle, à celui de Tréfaven. La seigneurie de Pontcallec avait pour centre le château de ce nom, en la paroisse de Berné; elle faisait partie du domaine ducal au xiiie et au xve siècle. La seigneurie des Fiefs-de-Léon, dont le chef-lieu primitif était à Tréfaven, appartint d'abord à la maison de Léon; portée par alliance, à la fin du xiiie siècle, dans la maison de Rohan, elle entra, à la fin du siècle suivant, dans celle de Guémené. Sa juridiction, unie à celle du vicomté de Plouhinec, s'exerçait à Hennebont au commencement du xviie siècle, époque à laquelle le siége en fut transféré à Pontscorff.

La seigneurie de Porhoët, qu'il ne faut pas confondre avec l'archidiaconé et le doyenné du même nom, faisait, à l'origine, partie comme eux de cette vaste étendue de pays connue primitivement sous le nom de *Pagus trans silvam* ou *Pou-tré-coët,* nom qu'il empruntait à la forêt de Brécilien dont nous avons déjà parlé. Constituée au xie siècle, avec Château-Trô en Guilliers, puis Josselin, pour capitale, la seigneurie de Porhoët comprenait alors le comté de Porhoët, tel qu'il existait deux siècles plus tard, et la vicomté de Rohan; elle fut, au xiie siècle, diminuée de celle-ci au profit d'un puîné. Au xve siècle, le comté de Porhoët se divisait en deux châtellenies principales, celle de Josselin et celle de la Chèze; cette dernière fut encore, en 1603, démembrée du Porhoët et unie à la vicomté de Rohan, nouvellement érigée en duché. Dès lors le comté de Porhoët, réduit à la châtellenie de Josselin, renfermait, en ce qui concerne le Morbihan seulement, une vingtaine de paroisses, dont la circonscription peut être à peu près déterminée par celle des cantons actuels de la Trinité-Porhoët (moins le bourg de ce nom), de Josselin et de Saint-Jean-Brévelay. Celles de ces paroisses qui étaient situées sur la rive droite de l'Oust, dans le diocèse de Vannes, formaient une subdivision particulièrement désignée sous les noms de bailliage d'Outre-l'eau, fief de Kemenet, ou Porhoët-en-Vannes.

La seigneurie de Rohan, vicomté démembrée du comté de Porhoët au xiie siècle, eut successivement pour chef-lieu Castennec, Rohan et Pontivy. Elle était divisée, au xve siècle, en trois châtellenies, celles de Rohan, de Goarec et de Corlay (ces deux dernières aujourd'hui dans les Côtes-du-Nord). Au xvie siècle, la châtellenie de Corlay fut distraite de la vicomté de Rohan en faveur de la branche de Rohan-Guémené; on détacha également des portions considérables de celles de Rohan et de Goarec. Par

compensation, lorsqu'en 1603 la vicomté fut érigée en duché, on lui annexa la châtellenie de la Chèze, enlevée, nous l'avons vu, au comté de Porhoët. Enfin, au XVIIIe siècle, le duché de Rohan, très-étendu malgré ses pertes, comprenait six membres ou juridictions particulières : Pontivy, Rohan, la Trinité-Porhoët, la Chèze, Loudéac et Goarec, renfermant plus de quarante paroisses (dont plusieurs appartiennent aujourd'hui au département des Côtes-du-Nord). Il était borné au sud par le ressort de la juridiction royale d'Auray, à l'ouest et au nord par la seigneurie de Rohan-Guémené et le duché de Penthièvre, à l'est par le comté de Porhoët.

La seigneurie de Guémené, qui existait déjà au VIe siècle sous le nom de Kemenet-Guégant, avait pris, par des additions successives, une extension considérable; nous avons vu qu'elle avait acquis, au XIVe siècle, la châtellenie de la Roche-Moisan et les Fiefs-de-Léon, puis, au XVIe siècle, la châtellenie de Corlay. Elle se trouva dès-lors et resta par la suite composée de quatre seigneuries : Guémené, Corlay, la Roche-Moisan et les Fiefs-de-Léon, comprenant ainsi au sud presque tout l'ancien territoire du Kemenet-Héboë, au nord une étendue de pays à peu près égale bornée au sud par la seigneurie de Pontcallec, à l'est par le duché de Rohan, à l'ouest et au nord par le diocèse de Cornouaille, sur lequel elle prenait encore plusieurs paroisses formant la seigneurie de Corlay. La seigneurie de Guémené avait été érigée en principauté en 1570.

La seigneurie de Malestroit, érigée en baronnie en 1451, s'étendait sur presque tout le pays occupé actuellement par le canton de ce nom et sur quelques paroisses limitrophes.

La seigneurie de Rochefort (comté) comprenait presque en entier les cantons de Rochefort et de Questembert, avec quelques paroisses de ceux de Muzillac et d'Elven.

La seigneurie de Rieux (comté) embrassait tout le canton d'Allaire et quelques parties de ceux de la Gacilly et de Rochefort.

La seigneurie de Largouet (comté), dont le chef-lieu était à Elven, s'étendait sur tout le canton d'Elven et sur une partie des cantons de Grand-Champ, Questembert, Vannes-Ouest, Auray, etc.

La seigneurie de Kaër (baronnie) comprenait plusieurs paroisses du littoral : Séné, Vannes, Arradon, Crach, et Locmariaquer où était anciennement le château de Kaër, chef-lieu primitif de la seigneurie.

Citons encore les baronnies de Lanvaux, de la Roche-Bernard, de Camors, de Molac; les comtés du Bois-de-la-Roche et de Trécesson; la vicomté de Mauron; le marquisat de Belle-Île; les seigneuries temporelles de l'évêque, du chapitre, etc.

L'organisation des milices régulières, remplaçant les anciens *osts* de la chevalerie,

remonte en Bretagne au xve siècle. A partir de cette époque, chaque paroisse dut fournir, suivant son importance, un certain nombre de miliciens équipés et armés à ses frais, qui portèrent, à l'origine, les noms d'*élus* et de *francs-archers;* des milices bourgeoises furent en même temps créées dans les villes et servirent souvent à renforcer temporairement les troupes soldées. Dans les deux derniers siècles, ces milices étaient sous les ordres d'un commandant en chef et de commandants particuliers de la province.

§ 3. ORGANISATION JUDICIAIRE.

L'administration de la justice et de toutes les affaires publiques appartenait, à l'origine, au Parlement général des États de Bretagne, qui tenait ses séances annuelles successivement dans les différentes villes de la province. En 1485, le duc François II créa un parlement sédentaire à Vannes, chargé spécialement de rendre la justice; il fut transféré à Rennes en 1553.

L'année précédente avaient été établis, en Bretagne, les quatre siéges présidiaux de Rennes, Nantes, Vannes et Quimper. Ces cours de justice tenaient un rang intermédiaire entre le Parlement et les anciennes sénéchaussées royales; elles avaient même absorbé complétement les sénéchaussées des villes où elles avaient été érigées. Il y eut pendant quelque temps un présidial à Ploërmel: mais il ne tarda pas à être incorporé à celui de Vannes, ainsi qu'une juridiction royale primitivement instituée à Muzillac.

En 1789, le territoire actuel du Morbihan et les portions de l'ancien diocèse de Vannes qui en ont été distraites comprenaient, en totalité ou en partie, indépendamment du présidial et sénéchaussée de Vannes, dix autres sénéchaussées royales, savoir: celles d'Auray, Belle-Île, Gourin, Guérande (Loire-Inférieure), Hennebont, Nantes (Loire-Inférieure), Ploërmel, Quimperlé (Finistère), Rennes (Ille-et-Vilaine), Rhuis. Les appels de ces cours étaient portés, suivant le cas, soit aux présidiaux, soit au Parlement.

Quelques-unes de ces sénéchaussées, Vannes et Ploërmel par exemple, remontaient au xiiie siècle, époque où furent créées ces sortes de juridictions. Il ne semble, d'ailleurs, exister aucun rapport entre ces divisions judiciaires et les divisions ecclésiastiques.

La sénéchaussée de Vannes, qui porta jusqu'au xve siècle le nom de Broërec, et à laquelle on avait substitué, au siècle suivant, le présidial de Vannes, comptait dans son ressort particulier les paroisses de :

Ambon;
Arradon;
Arzal;
Berric;
Billiers;
Bourg-Paul-Muzillac;
Caden;
Elven;
Grand-Champ;
Larré;
Lauzach;
Limerzel;
Malansac;
Marzan;
Meucon;
Molac;
Notre-Dame-du-Mené (à Vannes);
Noyal-Muzillac;
Noyalo;
Péaule;
Plaudren;
Plescop;
Pluherlin (anciennement dans le ressort de Ploërmel);
Questembert;
Saint-Avé;
Saint-Nolff;
Saint-Patern (de Vannes);
Saint-Pierre (de Vannes);
Saint-Salomon (de Vannes);
Séné;
Sulniac;
Surzur;
Theix;
Treffléan.

La sénéchaussée d'Auray, à laquelle avait été annexée une lieutenance particulière de celle de Vannes, et qui figure jusqu'au XVIIIe siècle sous la double dénomination de cour d'Auray et de Quiberon, s'étendait sur les paroisses de :

Baden;
Belz;
Brech;
Carnac;
Crach;
Erdeven;
Landaul;
Landévant;
Locmariaquer;
Locoal (la trève Sainte-Hélène était dans la sénéchaussée d'Hennebont);
Mendon;
Plœmel;
Plœren;
Plougoumelen;
Plouharnel;
Plumergat;
Pluneret;
Pluvigner;
Quiberon;
Saint-Gildas (d'Auray);
Saint-Goustan (d'Auray).

Belle-Île relevait primitivement de la cour d'Auray; lorsqu'en 1719 le roi devint propriétaire de ce marquisat, Belle-Île fut érigée en sénéchaussée royale, ayant son siége au Palais; mais, contrairement à la règle générale, elle resta, pour ses appels, sous le ressort de la juridiction d'Auray. Elle n'embrassait que les quatre paroisses de l'île, savoir :

Bangor;
Locmaria;
Palais (Le);
Sauzon.

La sénéchaussée de Gourin, quelque temps unie à celle de Carhaix (Finistère), comprenait les paroisses de :

Faouët (Le);
Gourin;
Guiscriff;
Langonnet.

La sénéchaussée de Guérande comptait dans son ressort les paroisses de :

Camoël;
Férel;
Pénestin;

La sénéchaussée d'Hennebont, appelée aussi, au XVIe siècle, cour d'Hennebont et Nostang, et, au XVIIIe siècle, cour d'Hennebont, Port-Louis et le port de Lorient, du nom des diverses localités où elle était tenue de siéger à tour de rôle, renfermait les paroisses de :

Arzano;
Berné;
Brandérion;
Bubry;
Caudan;
Cléguer;
Groix;
Guidel;
Inguiniel;
Inzinzac;
Kervignac;
Langoëlan;
Languidic;
Lanvaudan;
Lesbins-Pontscorff;
Lescouet;
Lignol;
Locmalo;
Lorient;
Mellionnec;
Merlévenez;
Meslan;
Nostang;
Persquen;
Plœmeur;
Ploërdut;
Plouay;
Plouguernevel;
Plouhinec;
Plouray;
Priziac;
Quéven;
Quistinic;
Rédené;
Riantec;
Saint-Caradec-Hennebont;
Saint-Caradec-Trégomel;
Saint-Gilles-Hennebont;
Saint-Tugdual;
Silfiac (la trève Perret se trouvait dans la sénéchaussée de Ploërmel).

La sénéchaussée de Nantes comprenait les paroisses de :

Nivillac; Saint-Dolay;

et la trève de Théhillac en Missillac.

La sénéchaussée de Ploërmel s'étendait sur un nombre très-considérable de paroisses, entre autres, pour le Morbihan ou le diocèse de Vannes, sur celles de :

Allaire;
Augan;
Baud;
Béganne;
Beignon;
Bieuzy;
Bignan;
Bohal;
Bréhan-Loudéac;
Brignac;
Buléon;
Camors;
Campénéac;
Carentoir;
Caro;
Cléguérec;
Concoret;
Crédin;
Croixanvec;
Croix-Helléan (La);
Cruguel;
Fougerêts (Les);
Glénac;
Grée-Saint-Laurent (La);
Guégon;
Guéhenno;
Guénin;
Guer;
Guern;
Guillac;
Guilliers;
Helléan;
Lanouée;
Lantillac;
Locminé;
Loyat;
Malestroit;
Malguénac;
Mauron;

Melrand;
Ménéac;
Missiriac;
Mohon;
Moréac;
Moustoirac;
Naizin;
Néant;
Neulliac;
Notre-Dame-du-Roncier (à Josselin);
Noyal-Pontivy;
Peillac;
Plélauff;
Pleucadeuc;
Pleugriffet;
Ploërmel;
Plumelec;
Pluméliau;
Plumelin;
Pommeleuc;
Pontivy;
Quily;
Radenac;
Redon;
Réguiny;
Réminiac;
Remungol;
Renac;
Rieux;
Rohan;
Ruffiac;
Saint-Abraham;
Saint-Allouestre;
Saint-Brieuc-de-Mauron;
Saint-Congard;
Sainte-Croix (de Josselin);
Saint-Gonnery;
Saint-Gouvry;
Saint-Gravé;
Saint-Jacut (anciennement dans le ressort de Vannes);
Saint-Jean-Brévelay;
Saint-Just;
Saint-Laurent-de-Grée-Neuve;
Saint-Léry;
Saint-Malo-de-Beignon;
Saint-Marcel;
Saint-Martin (de Josselin);
Saint-Martin-sur-Oust;
Saint-Nicolas (de Josselin);
Saint-Samson;
Saint-Servant;
Saint-Vincent-sur-Oust;
Séglien;
Sérent;
Sixt;
Taupont;
Temple-de-Carentoir (Le);
Tréal;
Tréhorenteuc;
Trinité-Porhoët (La).

Depuis l'érection, en 1603, du vicomté de Rohan en duché, la juridiction de Pontivy, siége principal de ce duché, ressortit directement au Parlement.

La sénéchaussée de Quimperlé comptait dans son ressort la paroisse de :

Locunolé.

La sénéchaussée de Rennes comprenait les paroisses de :

Bains; Brain; Langon.

La sénéchaussée de Rhuis, dont le siége était à Sarzeau, et qui fut quelque temps unie au présidial de Vannes, renfermait les paroisses de :

Arzon;
Houat;
Île-d'Arz (L');
Saint-Gildas-de-Rhuis;
Sarzeau.

Les sénéchaussées étaient divisées en un certain nombre de prévôtés ou bailliages; mais ces bailliages n'étaient guères que des arrondissements de perception dont nous reparlerons tout à l'heure.

A ces juridictions royales il faut ajouter celles de l'amirauté de Vannes et de l'amirauté de Lorient démembrée de la première en 1782; des consulats de ces deux villes; des traites de Vannes; de la maîtrise des eaux, bois et forêts de Vannes, à côté de laquelle fonctionnaient les maîtrises particulières de Rhuis, de Porhoët (à Josselin), de Rohan (à Pontivy), de Rieux, de Largouet (à Trédion), ainsi que les grueries de Guémené, Lorient, Pontcallec, Pontscorff, Rochefort.

Les sénéchaussées royales avaient, en outre, dans leur ressort toutes les cours seigneuriales ayant droit de haute, moyenne ou basse justice; l'évêque, le chapitre, les abbayes, les prieurés, les ordres militaires avaient aussi leurs juridictions.

§ 4. ORGANISATION FINANCIÈRE.

Après la création du Parlement, les États de Bretagne n'avaient plus conservé dans leurs attributions que le gouvernement des finances de la province; c'étaient eux qui votaient les impôts et qui en ordonnaient l'emploi. Ils étaient représentés à Vannes par une commission intermédiaire, dans les villes inférieures par un correspondant.

Nous avons vu que, pour faciliter la perception des impôts, on avait divisé chaque paroisse en un certain nombre de frairies. D'après le même système, la réunion de plusieurs paroisses formait une *prévôté* ou un *bailliage,* dont les impositions, levées par les soins des prévôts ou sergents féodés des juridictions royales ou seigneuriales, étaient versées par eux entre les mains des receveurs royaux ou des trésoriers généraux de la province. Le nombre et, par conséquent, l'étendue de ces bailliages, comme aussi des frairies, varièrent suivant les époques. Au XVIIIe siècle, les bailliages, ou *départements,* correspondaient assez exactement à nos cantons actuels, dont ils portaient même les noms, les frairies à nos sections de communes. Ces divisions servaient alors non-seulement à la perception des impôts que nous appellerons directs et que levaient les communautés de ville ou les *généraux* (fabriques) des paroisses rurales sous les dénominations multiples de fouage, capitation, dixième, vingtième, casernement, etc. mais encore à celle des impôts indirects appelés *devoirs* et *billots,* établis, comme de nos jours, sur les boissons, le tabac, le timbre, l'enregistrement, etc. et à la recette desquels étaient préposés de nombreux commis sous la surveillance de directeurs et de fermiers généraux.

La Chambre des comptes de Bretagne avait eu successivement pour siége plusieurs villes du pays dont nous nous occupons: on la trouve, en effet, à partir du XIIIe siècle, établie tantôt à Muzillac, tantôt à Auray, tantôt à Vannes; fixée enfin à Vannes vers le milieu du XV siècle. elle y resta jusqu'en 1495, époque où elle fut transférée à Nantes.

D'après M. Bigot (*Essai sur les monnaies de Bretagne*), on aurait des monnaies, du VIIe siècle, portant les noms de Caro et de Vannes; au XIVe siècle, d'Auray.

L'existence de l'atelier monétaire d'Auray n'est établie que par un exemplaire, unique jusqu'à ce jour, d'un double de billon de Charles de Blois qui porterait AREG.. . CIVIS. Mais l'état de cette pièce est assez fruste pour permettre d'hésiter. M. l'abbé Chauffier a proposé TREG . . . CIVIS (Tréguier), lecture également douteuse. La question n'est donc pas encore tranchée. Quant à l'atelier monétaire établi à Vannes sous Jean Ier, il cessa de fonctionner au XVe siècle.

§ 5. ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

L'administration de la province appartenait à un gouverneur, secondé à une certaine époque par des lieutenants généraux. Au-dessous d'eux étaient les gouverneurs de place; sans parler du gouvernement particulier militaire de Belle-Île, nous citerons les gouvernements d'Auray, Hennebont, Josselin, Malestroit, Ploërmel, du Port-Louis, de Redon, Sarzeau (Sucinio et Rhuis), Vannes, en faisant remarquer que ces villes avaient toutes été closes ou protégées par un château fort. Ces villes, plus celles de Lorient, de Pontivy et de la Roche-Bernard, étaient en outre administrées chacune par une réunion d'habitants appelée communauté de ville, ayant droit de députer aux États de la province.

D'autre part, la Bretagne composait une généralité ou intendance divisée en subdélégations; dans chaque ville et dans les bourgs les plus importants résidait un subdélégué particulier recevant les ordres de l'intendant par l'entremise du subdélégué général établi à Rennes. La portion de la province occupée par l'ancien diocèse de Vannes et aujourd'hui par le Morbihan renfermait, en totalité ou en partie, dix-neuf subdélégations, savoir : celles d'Auray, Belle-Île (siége au Palais), Callac (Côtes-du-Nord), Corlay (Côtes-du-Nord), Gourin, Guémené, Hennebont, Josselin, Lorient, Malestroit, Montauban (Ille-et-Vilaine), Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine), Ploërmel, Pontivy, Quimperlé (Finistère), Redon (Ille-et-Vilaine), Rhuis (siége à Sarzeau), la Roche-Bernard, Vannes. Ces divisions administratives n'avaient aucun rapport ni avec les divisions ecclésiastiques ni avec les divisions judiciaires. Les paroisses étaient réparties entre elles de la manière suivante :

SUBDÉLÉGATION D'AURAY.

Baden.	Carnac.	Landaul.
Belz.	Crach.	Landévant.
Brech.	Erdeven.	Locmariaquer.

Locoal (la trève Ste-Hélène était dans la subdon d'Hennebont).
Mendon.
Plœmel.
Plougoumelen.
Plouharnel.
Plumergat.
Pluneret.
Pluvigner.
Quiberon.
Saint-Gildas (d'Auray).
Saint-Goustan (d'Auray).

SUBDÉLÉGATION DE BELLE-ÎLE.

Bangor.
Locmaria.
Palais (Le).
Sauzon.

SUBDÉLÉGATION DE CALLAC.

Plouguernevel.

SUBDÉLÉGATION DE CORLAY.

Mellionnec.
Plélauff.

SUBDÉLÉGATION DE GOURIN.

Faouët (Le).
Gourin.
Guiscriff.
Langonnet.

SUBDÉLÉGATION DE GUÉMENÉ.

Guénin.
Langoëlan.
Lescouet.
Lignol.
Locmalo.
Persquen.
Ploërdut.
Plouray.
Priziac.
Saint-Tugdual.
Séglien.
Silfiac.

SUBDÉLÉGATION D'HENNEBONT.

Arzano.
Baud.
Berné.
Brandérion.
Bubry.
Camors.
Cléguer.
Inguiniel.
Inzinzac.
Kervignac.
Languidic.
Lanvaudan.
Merlévenez
Meslan.
Nostang.
Plouay.
Quistinic.
Saint-Caradec-Hennebont.
Saint-Caradec-Trégomel.
Saint-Gilles-Hennebont.

SUBDÉLÉGATION DE JOSSELIN.

Bréhan-Loudéac.
Buléon.
Croix-Helléan (La).
Grée-Saint-Laurent (La).
Guégon.
Guillac.
Guilliers.
Helléan.
Lanouée.

Lantillac.
Ménéac.
Mohon.
Notre-Dame-du-Roncier (à Josselin).
Pleugriffet.
Plumelec.
Pommeleuc.
Radenac.
Réguiny.
Saint-Allouestre.
Sainte-Croix (de Josselin).
Saint-Martin (de Josselin).
Saint-Nicolas (de Josselin).
Saint-Samson.
Saint-Servant.
Trinité-Porhoët (La).

SUBDÉLÉGATION DE LORIENT.

Caudan.
Groix.
Lesbins-Pontscorff.
Lorient.
Plœmeur.
Plouhinec.
Quéven.
Rédené.
Riantec.

SUBDÉLÉGATION DE MALESTROIT.

Bohal.
Carentoir.
Cruguel.
Guéhenno.
Malestroit.
Missiriac.
Pleucadeuc.
Quily.
Ruffiac.
Saint-Congard.
Saint-Laurent-de-Grée-Neuve.
Saint-Marcel.
Saint-Martin-sur-Oust.
Sérent.
Temple-de-Carentoir (Le).
Tréal.

SUBDÉLÉGATION DE MONTAUBAN.

Brignac.
Saint-Brieuc-de-Mauron.
Saint-Léry.

SUBDÉLÉGATION DE PLÉLAN.

Beignon.
Concoret.
Guer.
Réminiac.
Saint-Malo-de-Beignon.
Tréhorenteuc.

SUBDÉLÉGATION DE PLOËRMEL.

Augan.
Campénéac.
Caro.
Loyat.
Mauron.
Néant.
Ploërmel.
Saint-Abraham.
Taupont.

SUBDÉLÉGATION DE PONTIVY.

Bieuzy.
Cléguérec.
Crédin.
Croixanvec.
Guern.
Malguénac.
Melrand.
Moréac.
Naizin.
Neulliac.
Noyal-Pontivy.
Pluméliau.
Plumelin.
Pontivy.
Remungol.
Rohan.
Saint-Gonnery.
Saint-Gouvry.

SUBDÉLÉGATION DE QUIMPERLÉ.

Guidel. Locunolé.

SUBDÉLÉGATION DE REDON.

Allaire.	Langon.	Renac.
Bains.	Limerzel.	Rieux.
Béganne.	Malansac.	Saint-Gravé.
Brain.	Peillac.	Saint-Jacut.
Caden.	Pluherlin.	Saint-Just.
Fougerêts (Les).	Questembert.	Saint-Vincent-sur-Oust.
Glénac.	Redon.	Sixt.

SUBDÉLÉGATION DE RHUIS.

Arzon.	Saint-Gildas-de-Rhuis.	Surzur.
Houat.	Sarzeau.	

SUBDÉLÉGATION DE LA ROCHE-BERNARD.

Arzal.	Férel.	Péaule.
Billiers.	Marzan.	Pénestin.
Bourg-Paul-Muzillac.	Nivillac.	Saint-Dolay.
Camoël.	Noyal-Muzillac.	

Et la trève de Théhillac en Missillac.

SUBDÉLÉGATION DE VANNES.

Ambon.	Meucon.	Saint-Jean-Brévelay.
Arradon.	Molac.	Saint-Nolff.
Berric.	Moustoirac.	Saint-Patern (de Vannes).
Bignan.	Notre-Dame-du-Mené (à Vannes).	Saint-Pierre (de Vannes).
Elven.		Saint-Salomon (de Vannes).
Grand-Champ.	Noyalo.	Séné.
Ile-d'Arz (L').	Plaudren.	Sulniac.
Larré.	Plescop.	Theix.
Lauzach.	Plœren.	Treffléan.
Locminé.	Saint-Avé.	

Lorsqu'en 1790 un décret de l'Assemblée nationale divisa et subdivisa la France en départements, districts, cantons et municipalités, le département du Morbihan, dont le nom avait été emprunté au golfe qui baigne une partie de son littoral, fut formé,

comme nous l'avons vu, indépendamment du diocèse de Vannes, de quelques portions des diocèses de Cornouaille, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Nantes. Nous les avons indiquées au chapitre de l'organisation ecclésiastique; il nous reste à faire connaître ici les paroisses qui furent détachées du diocèse de Vannes pour entrer dans la composition des départements limitrophes.

Au Finistère on donna :

Arzano et sa trève; Rédené et sa trève.

Aux Côtes-du-Nord :

Lescouet; Plélauff;
Mellionnec. Plouguernevel et ses trèves.

Plus Perret, trève de Silfiac;

A l'Ille-et-Vilaine :

Bains; Redon; Sixt.
Brain; Renac;
Langon. Saint-Just;

Ainsi constitué, le département du Morbihan fut partagé en neuf districts, divisés en 69 cantons administratifs et judiciaires subdivisés eux-mêmes en 232 municipalités, parmi lesquelles figurent la plupart des anciennes trèves.

Les districts étaient ceux d'Auray, le Faouët, Hennebont, Josselin, Ploërmel, Pontivy, la Roche-Bernard (ou Roche-Sauveur), Rochefort (ou Roche-des-Trois), Vannes.

Voici quelle était la répartition des cantons et des municipalités entre ces districts; nous marquons d'un astérisque les chefs-lieux de cantons :

DISTRICT D'AURAY.

*Auray. Landaul. Plougoumelen.
Bangor. *Landévant. Plouharnel.
Belz. Locmaria. Plumergat.
Brech. *Locmariaquer. *Pluneret.
Camors. Locoal. *Pluvigner.
Carnac. *Mendon. *Quiberon.
Crach. *Palais (Le)[1] ou la Montagne. Sauzon.
Erdeven. *Plœmel.

[1] Le canton portait le nom de Houat, Hœdic et Belle-Île.

DISTRICT DU FAOUËT.

Berné.
*Faouët (Le).
*Gourin.
Guiscriff.
Langoëlan.
*Langonnet.
*Lanvénégen.
Lignol.
Locunolé.
Meslan.
*Ploërdut.
Plouray.
*Priziac.
Roudouallec.
Saint (Le).
*Saint-Caradec-Trégomel [1].
Saint-Tugdual.

DISTRICT D'HENNEBONT.

Brandérion.
*Bubry.
Calan.
Caudan.
Cléguer.
Gestel.
Groix.
*Guidel.
*Hennebont.
Inguiniel.
Inzinzac.
*Kervignac.
*Languidic.
Lanvaudan.
*Lorient.
Merlévenez.
Nostang.
Plœmeur.
*Plouay.
Plouhinec.
*Pontscorff.
*Port-Louis ou Port-Liberté (Le).
Quéven.
Quistinic.
Riantec.
Sainte-Hélène.

DISTRICT DE JOSSELIN.

*Bignan.
Billio.
*Bréhan-Loudéac.
Buléon.
Crédin.
Croix-Helléan (La).
Cruguel.
Évriguet.
Grée-Saint-Laurent (La).
*Guégon.
Guéhenno.
Gueltas.
Helléan.
*Josselin.
*Lanouée.
Lantillac.
Ménéac.
Mohon.
Pleugriffet.
*Plumelec.
Quily.
Radenac.
*Réguiny.
Rohan.
Saint-Allouestre.
Saint-Gouvry.
Saint-Jean-Brévelay.
Saint-Samson.
Saint-Servant.
*Trinité-Porhoët (La).

DISTRICT DE PLOËRMEL.

Augan.
Beignon.
Brignac.
*Campénéac.
*Caro.
Chapelle (La).
Concoret.
Gourhel.
*Guer.
Guillac.
Guilliers.
Lizio.

[1] Le canton portait le nom de *Kernascléden*, village de la municipalité de Saint-Caradec.

*Loyat.
*Malestroit.
*Mauron.
Monteneuf.
Monterrein.
Montertelot.
*Néant.
*Ploërmel.
Roc-Saint-André (Le).
Ruffiac.
Saint-Abraham.
Saint-Brieuc-de-Mauron.
Saint-Guyomard.
Saint-Léry.
Saint-Malo-de-Beignon.
Saint-Nicolas-du-Tertre.
*Sérent.
Taupont.
Tréhorenteuc.

DISTRICT DE PONTIVY.

*Baud.
Bieuzy.
*Cléguérec.
Croixanvec.
*Guémené.
Guénin.
Guern.
Kerfourn.
Kergrist.
Locmalo.
*Locminé.
Malguénac.
*Melrand.
Moréac.
Moustoirac.
Moustoir-Remungol.
Naizin.
*Neulliac.
*Noyal-Pontivy.
Persquen.
*Pluméliau.
Plumelin.
*Pontivy.
Remungol.
Saint-Aignan.
Sainte-Brigitte.
Saint-Gérand.
Saint-Gonnery.
Saint-Thuriau.
Séglien.
Silfiac.
Stival.

DISTRICT DE LA ROCHE-BERNARD (OU ROCHE-SAUVEUR).

Arzal.
Béganne.
Billiers.
*Camoël.
Férel.
Guerno (Le).
Lauzach.
Marzan.
*Muzillac.
Nivillac.
Noyal-Muzillac.
*Péaule.
Pénestin.
*Rieux.
*Roche-Bernard ou Roche-Sauveur (La).
Saint-Dolay.
Théhillac.

DISTRICT DE ROCHEFORT (OU ROCHE-DES-TROIS).

Allaire.
Berric.
Bohal.
Caden.
*Carentoir.
Cournon.
Fougerêts (Les).
*Gacilly (La).
Glénac.
Larré.
Limerzel.
Malansac.
Missiriac.
Molac.
*Peillac.
*Pleucadeuc.
Pluherlin.
*Questembert.
Réminiac.
*Rochefort ou Roche-des-Trois.
Saint-Congard.
Saint-Gorgon.
Saint-Gravé.
Saint-Jacut.
Saint-Laurent-de-Grée-Neuve.
Saint-Marcel.
Saint-Martin.
Saint-Perreux.
Saint-Vincent.
Tréal.

DISTRICT DE VANNES.

Ambon.	Meucon.	Saint-Nolff.
*Arradon.	Monterblanc.	*Sarzeau ou Rhuis.
Arzon.	Noyalo.	Séné.
Baden.	Plaudren.	Sulniac.
*Elven.	Plescop.	*Surzur.
*Grand-Champ.	Plœren.	Theix.
Hézo (Le).	*Saint-Avé.	Treffléan.
Île-aux-Moines (L').	Saint-Gildas-de-Rhuis ou Abeilard.	Trinité-Surzur (La).
Île-d'Arz (L').		*Vannes [1].

La loi du 28 pluviôse an VIII ayant supprimé les districts pour les remplacer par des arrondissements communaux ou sous-préfectures, le Morbihan fut divisé en quatre arrondissements : Pontivy, Ploërmel, Lorient et Vannes, que l'on composa, le premier de la réunion des districts de Pontivy et du Faouët, le deuxième des districts de Ploërmel et de Josselin, le troisième des districts d'Hennebont et d'Auray, le quatrième des districts de Vannes, la Roche-Bernard et Rochefort.

Les divisions cantonales avaient été conservées; une nouvelle loi du 8 pluviôse an IX ayant ordonné la réduction des justices de paix, un arrêté des consuls du 3 brumaire an X fixa à 37 le nombre des cantons du Morbihan. Ce nombre, ainsi que celui des arrondissements, n'a pas changé depuis cette époque; mais des modifications successives ont été apportées dans les circonscriptions communales. Le département est aujourd'hui (1862) divisé de la manière suivante :

I. ARRONDISSEMENT DE LORIENT.

(11 cantons, 50 communes, 161,816 habitants.)

1° CANTON D'AURAY.

(6 communes, 14,494 habitants.)

Auray, Crach. Locmariaquer, Plougoumelen, Plumergat. Pluneret.

2° CANTON DE BELLE-ÎLE.

(4 communes, 10,076 habitants.)

Bangor, Locmaria, Palais (le), Port-Philippe.

[1] Le canton portait le nom de *Vannes et Séné.*

3° CANTON DE BELZ.

(5 communes, 8,732 habitants.)

Belz, Erdeven, Étel, Locoal-Mendon, Plœmel.

4° CANTON D'HENNEBONT.

(4 communes, 13,753 habitants.)

Brandérion, Hennebont, Inzinzac, Languidic.

5° CANTON DE LORIENT (1er).

(1 commune, 26,729 habitants.)

Lorient.

6° CANTON DE LORIENT (2e).

(1 commune, 17,952 habitants.)

Plœmeur.

7° CANTON DE PLOUAY.

(6 communes, 14,473 habitants.)

Bubry, Calan, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Quistinic.

8° CANTON DE PLUVIGNER.

(5 communes, 11,817 habitants.)

Brech, Camors, Landaul, Landévant, Pluvigner.

9° CANTON DE PONTSCORFF.

(6 communes, 14,897 habitants.)

Caudan, Cléguer, Gestel, Guidel, Pontscorff, Quéven.

10° CANTON DU PORT-LOUIS.

(8 communes, 19,918 habitants.)

Groix, Kervignac, Merlévenez, Nostang, Plouhinec, Port-Louis (le), Riantec, Sainte-Hélène.

11° CANTON DE QUIBERON.

(4 communes, 8,975 habitants.)

Carnac, Plouharnel, Quiberon, Saint-Pierre.

II. ARRONDISSEMENT DE NAPOLÉONVILLE.

(7 cantons, 48 communes, 101,467 habitants.)

1° CANTON DE BAUD.

(5 communes, 15,940 habitants.)

Baud, Bieuzy, Guénin, Melrand, Pluméliau.

2° CANTON DE CLÉGUÉREC.

(8 communes, 13,045 habitants.)

Cléguérec, Kergrist, Malguénac Neulliac, Saint-Aignan, Sainte-Brigitte, Séglien, Silfiac.

3° CANTON DU FAOUËT.

(6 communes, 14,087 habitants.)

Berné, Faouët (le), Guiscriff, Lanvénégen, Meslan, Priziac[1].

4° CANTON DE GOURIN.

(5 communes, 11,847 habitants.)

Gourin, Langonnet, Plouray, Roudouallec, Saint (le).

5° CANTON DE GUÉMENÉ.

(8 communes, 13,675 habitants.)

Guémené, Langoëlan, Lignol, Locmalo, Persquen, Ploërdut, Saint-Caradec-Trégomel, Saint-Tugdual.

6° CANTON DE LOCMINÉ.

(7 communes, 13,753 habitants.)

Locminé, Moréac, Moustoirac, Moustoir-Remungol, Naizin, Plumelin, Remungol.

7° CANTON DE NAPOLÉONVILLE.

(9 communes, 19,120 habitants.)

Croixanvec, Gueltas, Guern, Kerfourn, Napoléonville, Noyal-Pontivy, Saint-Gérand, Saint-Gonnery, Saint-Thuriau.

[1] La commune de Locunolé, qui faisait partie de ce canton, a été distraite du Morbihan en 1857 et annexée au Finistère.

III. ARRONDISSEMENT DE PLOËRMEL.

(8 cantons, 63 communes, 91,589 habitants.)

1° CANTON DE GUER.

(6 communes, 8,997 habitants.)

Augan, Beignon, Guer, Monteneuf, Porcaro, Saint-Malo-de-Beignon.

2° CANTON DE JOSSELIN.

(10 communes, 15,534 habitants.)

Croix-Helléan (La), Cruguel, Grée-Saint-Laurent (la), Guégon, Guillac, Helléan, Josselin, Lanouée, Quily, Saint-Servant.

3° CANTON DE MALESTROIT.

(12 communes, 13,467 habitants.)

Caro, Chapelle (la), Lizio, Malestroit, Monterrein, Réminiac, Roc-Saint-André (le), Ruffiac, Saint-Abraham, Saint-Guyomard, Saint-Nicolas-du-Tertre, Sérent.

4° CANTON DE MAURON.

(7 communes, 8,919 habitants.)

Brignac, Concoret, Mauron, Néant, Saint-Brieuc-de-Mauron, Saint-Léry, Tréhorenteuc.

5° CANTON DE PLOËRMEL.

(6 communes, 12,561 habitants.)

Campénéac, Gourhel, Loyat, Montertelot, Ploërmel, Taupont.

6° CANTON DE ROHAN.

(9 communes, 10,087 habitants.)

Bréhan-Loudéac, Crédin, Lantillac, Pleugriffet, Radenac, Réguiny, Rohan, Saint-Gouvry, Saint-Samson.

7° CANTON DE SAINT-JEAN-BRÉVELAY.

(7 communes, 11,821 habitants.)

Bignan, Billio, Buléon, Guéhenno, Plumelec, Saint-Allouestre, Saint-Jean-Brévelay.

8° CANTON DE LA TRINITÉ-PORHOËT.

(6 communes, 10,203 habitants.)

Évriguet, Guilliers, Ménéac, Mohon, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Trinité-Porhoët (la).

IV. ARRONDISSEMENT DE VANNES.

(11 cantons, 76 communes, 131,632 habitants.)

1° CANTON D'ALLAIRE.

(9 communes, 11,995 habitants.)

Allaire, Béganne, Peillac, Rieux, Saint-Gorgon, Saint-Jacut, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Perreux, Saint-Vincent.

2° CANTON D'ELVEN.

(6 communes, 10,103 habitants.)

Elven, Monterblanc, Saint-Nolff, Sulniac, Trédion, Treffléan.

3° CANTON DE LA GACILLY.

(7 communes, 11,187 habitants.)

Carentoir, Cournon, Fougerêts (les), Gacilly (la), Glénac, Saint-Martin, Tréal.

4° CANTON DE GRAND-CHAMP.

(4 communes, 8,568 habitants.)

Grand-Champ, Meucon, Plaudren, Plescop.

5° CANTON DE MUZILLAC.

(7 communes, 10,736 habitants.)

Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, Guerno (le), Muzillac, Noyal-Muzillac.

6° CANTON DE QUESTEMBERT.

(9 communes, 12,132 habitants.)

Berric, Bohal, Larré, Lauzach, Molac, Péaule, Pleucadeuc, Questembert, Saint-Marcel.

7° CANTON DE LA ROCHE-BERNARD.

(8 communes, 12,543 habitants.)

Camoël, Férel, Marzan, Nivillac, Pénestin, Roche-Bernard (la), Saint-Dolay, Théhillac.

8° CANTON DE ROCHEFORT.

(9 communes, 10,486 habitants.)

Caden, Limerzel, Malansac, Missiriac, Pluherlin, Rochefort, Saint-Congard, Saint-Gravé, Saint-Laurent.

9° CANTON DE SARZEAU.

(4 communes, 10,982 habitants.)

Arzon, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuis, Sarzeau.

10° CANTON DE VANNES (EST).

(7 communes, 17,320 habitants.)

Hézo (Le), Noyalo, Saint-Avé, Séné, Surzur, Theix, Trinité-Surzur (la).

11° CANTON DE VANNES (OUEST).

(6 communes, 15,580 habitants.)

Arradon, Baden, Île-aux-Moines (l'), Île-d'Arz (l'), Plœren, Vannes.

En tout 4 arrondissements, 37 cantons, 237 communes, 486,504 habitants.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES SOURCES

OÙ L'ON A PUISÉ LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CE DICTIONNAIRE.

Abbaye de la Joie. — Arch. du Morbihan.

Abbaye de Lanvaux. — Arch. du Morbihan.

Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé (*Histoire de l'*), publiée par M. Le Men, archiviste du Finistère, en 1862.

Abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Arch. du Morbihan.

Abbaye de Saint-Maurice de Carnoët. — Arch. du Morbihan.

Annuaire historique et archéologique de Bretagne, par M. A. de la Borderie, 1861-1862.

Annuaire statistique, historique et administratif du Morbihan, par M. A. Lallemand.

Arradon. — Arch. du château.

Auray. — Arch. communales et hospitalières.

Baud et *Kerveno* (*Seigneuries de*). — Arch. du Morbihan.

Bavalan (*Seigneurie de*). — Arch. du Morbihan.

Beaurepaire en Augan. — Arch. du château.

Bois-Brassu (*Seigneurie du*). — Arch. du Morbihan.

Boyer en Mauron (*Le*). — Arch. du château.

Brossais en Saint-Gravé (*Le*). — Arch. du château.

Callac en Plumelec. — Arch. du château.

Camors (*Seigneurie de*). — Arch. du Morbihan.

Canonisation de saint Vincent Ferrier; procès-verbaux, 1453-1454. — Manuscr. du chapitre de Vannes.

Carmélites des Trois-Marie-du-Bondon, à Vannes. — Arch. du Morbihan.

Carmes de Josselin. — Arch. du Morbihan.

Carmes de Sainte-Anne. — Arch. du Morbihan.

Carte agronomique du Morbihan. — Arch. du Morbihan.

Carte archéologique du Morbihan, par M. L. Rosenzweig, 1863. — Ministère de l'instruction publique, arch. du comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

Carte de France, dressée par l'État-major (Morbihan).

Carte des côtes de France, levée par les ingénieurs hydrographes de la marine sous les ordres de M. Beautemps-Beaupré, ingénieur hydrographe en chef, etc. 1816-1828.

Carte du Morbihan, par M. Bassac, 1860.

Carte géologique du Morbihan, par MM. Th. Lorieux et Eug. de Fourcy, 1848-1850.

Cartulaire de l'abbaye de Redon, publié en 1863, par M. A. de Courson, dans la collection des Documents inédits de l'Histoire de France.

Castellan en Saint-Martin. — Arch. du château.

Chapitre de Vannes. — Arch. du Morbihan.

Chartreuse d'Auray (La). — Arch. du Morbihan.

Coatdor en Guidel (Seigneurie du). — Arch. du Morbihan.

Cordeliers de Vannes. — Arch. du Morbihan.

Couëdic en Plescop (Seigneurie du). — Arch. du Morbihan.

Cours d'eau (État statistique des) non navigables ni flottables du Morbihan, dressé en vertu de la circulaire ministérielle du 30 juillet 1861. — Arch. des ponts et chaussées.

Dictionnaire des terres nobles comprises dans le territoire actuel du département du Morbihan, par M. L. Galles (travail en préparation).

Dictionnaire historique et géographique de Bretagne, par Ogée; nouvelle édition, 1843-1853.

Eaux et forêts. — Arch. de l'inspection, à Lorient.

Épigraphie du Morbihan, par M. L. Rosenzweig.—Arch. du comité des travaux historiques, etc.

Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne, par A. Bigot, 1857.

Forêt en Languidic (Seigneurie de la). — Arch. du Morbihan.

Helfaut (Seigneurie du). — Arch. du Morbihan.

Hennebont. — Arch. communales.

Irrigations (État statistique des) et des usines sur les cours d'eau non navigables ni flottables du Morbihan, dressé en vertu de la circulaire ministérielle du 30 juillet 1861. — Arch. des ponts et chaussées.

Kerfily en Elven. — Arch. du château.

Kergus en Gourin. — Arch. du château; actuellement entre les mains de M. Stenfort, à Gourin.

Kerleau en Elven. — Arch. du château; actuellement à Vannes entre les mains de M. Jourdan, juge de paix.

Largouet-sous-Vannes. — Arch. du Morbihan.

Lorient. — Arch. communales. —Titres de la juridiction aux arch. du Morbihan.

Loyat. — Arch. du château.

Malestroit. — Arch. de la fabrique. — Arch. communales et hospitalières. — Titres de la seigneurie aux arch. du Morbihan.

Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes, articles de M. A. de la Borderie, 1855.

Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, par dom Morice, 1742-1746.

Ménoray (Seigneurie de). — Arch. du Morbihan.

Morbihan (Le), son histoire et ses monuments, par Cayot-Délandre, 1847.

Napoléonville. — Arch. communales.

Palais (Le). — Arch. communales.

Plans cadastraux du Morbihan. — Arch. du Morbihan.

Plœmeur. — Arch. de la fabrique.

Pontivy (Cour de). — Arch. du Morbihan.

Port-Louis (Le). — Arch. communales.

Présidial de Vannes. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de Gâvre. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de Kerléano. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de la Magdeleine de Malestroit. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de Saint-Guen.—Arch. du Morbihan.

Prieuré de Saint-Martin de Josselin. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de Saint-Nicolas de Guer. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de Trédion. — Arch. du Morbihan.

Recensement de la population du Morbihan; tableaux de 1856 et de 1861. — Arch. du Morbihan.

Récollets du Port-Louis. — Arch. du Morbihan.

Répertoire archéologique du département du Morbihan, par M. L. Rosenzweig; Imprimerie impériale, 1863.

Roche-Bernard (Seigneurie de la). — Arch. du Morbihan.

Rohan-Chabot (Duché de). — Arch. du château de Kerguéhennec et des Forges-des-Salles.

Rohan-Guémené (Principauté de). — Arch. du Morbihan.

Rôles des états de Bretagne et des subdélégations de l'intendance. — Arch. du Morbihan.

Saint-Georges en Nostang (Seigneurie de). — Arch. du Morbihan.

Saint-Gravé. — Arch. de la fabrique.

Sénéchaussée d'Auray.—Arch. du Morbihan.

Sénéchaussée de Belle-Île-en-Mer. — Arch. du Morbihan.

Sénéchaussée de Ploërmel. — Arch. du Morbihan.

Sérent (Seigneurie de).—Arch. du Morbihan.

Spinefort (Seigneurie de). — Arch. du Morbihan.

Talhouet en Pluherlin. —Arch. du château.

Taupont. — Arch. de la fabrique.

Terres nobles du diocèse de Vannes en 1666; tabl. par paroisses. — Arch. départementales d'Ille-et-Vilaine.

Touches en Porcaro (Les). — Arch. du château.

Trinitaires de Sarzeau.—Arch. du Morbihan.

Vaudequip en Allaire (Le). — Arch. du château.

Villegonan (Famille de la). — Arch. du Morbihan.

OBSERVATIONS

INDISPENSABLES POUR L'INTELLIGENCE DU DICTIONNAIRE.

Nous ajoutons à cette liste quelques observations relatives à la rédaction du Dictionnaire.

Nomenclature actuelle. — Notre ignorance de la langue bretonne était pour nous une première difficulté à vaincre dans la classification de la plupart des noms de lieux du département; la diversité des formes données à un même mot d'après des règles qui nous échappent et suivant les différentes régions, l'emploi simultané du terme primitif et de sa traduction française, nous ont probablement plus d'une fois induit en erreur. Pour ne pas nous lancer dans le système toujours dangereux des interprétations étymologiques, nous avons cru devoir conserver à chaque nom la forme sous laquelle il figure aujourd'hui dans les documents qui ont servi de base à notre travail; il en résulte que des noms qui ont évidemment la même origine se trouveront écrits de diverses manières. Ainsi, par exemple, le mot *ker,* si usité en breton, sera remplacé quelquefois par *kaer, quer, car,* sans parler du *k* barré (ꝁ) que nous avons laissé de côté comme étant d'un usage trop restreint; on trouvera de même *coët, couet, coat,* etc. Nous reviendrons tout à l'heure sur ces variantes.

Nous avions, pour dresser la liste des vingt mille noms environ que renferme le Dictionnaire, plusieurs documents à notre disposition : les plans du cadastre, les cartes agronomique et géologique du département, cette dernière dressée d'après celle de Cassini, les cartes de l'État-major et de Beautemps-Beaupré, les tableaux du recensement quinquennal de la population, les archives des eaux et forêts, celles des ponts et chaussées, etc. mais cette abondance a été aussi pour nous dans bien des cas une cause d'embarras, en ce qu'elle donnait aux formes d'un même mot une variété que l'examen des titres anciens était loin de diminuer. Toutes les fois qu'il y a eu doute, nous avons adopté exclusivement la forme présentée par le recensement, quelque fautive qu'elle nous parût, comme étant l'orthographe administrative.

Nous avons fait rentrer dans notre nomenclature les chapelles, croix, fontaines et autres monuments isolés, mais seulement lorsqu'ils avaient un vocable particulier,

distinct des noms des villages environnants; nous avons négligé les petits étangs naturellement indiqués par les moulins qu'ils font marcher, ainsi que les chemins qui empruntent leur dénomination aux lieux auxquels ils aboutissent.

A côté des villages, hameaux ou écarts renfermés dans chaque commune; nous avions songé d'abord à relever, à l'aide des états cadastraux, les noms des diverses parcelles de terre qui entourent les lieux habités, dont quelques-uns peuvent avoir une signification importante au point de vue historique: nous avons dû renoncer à ce projet, en présence du morcellement excessif du sol, dans la crainte de donner à notre Dictionnaire une étendue démesurée; mais nous y avons compris les rues des villes, avec tous les changements qu'elles ont subis dans leur dénomination à différentes époques; nous avons même inscrit dans la nomenclature actuelle, et non à la Table des formes anciennes, les noms que ces rues portaient avant la Révolution, parce qu'ils sont pour la plupart encore en usage de nos jours.

Toutes les fois que le même nom s'est rencontré dans plusieurs communes, et cela est arrivé fréquemment, nous avons, pour faciliter les recherches, rangé ces communes dans l'ordre alphabétique.

Certaines expressions dont nous nous sommes servis exigent une traduction; tels sont les termes français :

Basse, plateau de roches ou banc de sable recouvert par la marée haute;
Commun, lande ou pâture indivise entre tous les habitants d'une même commune, d'un ou de plusieurs villages;
Cour, siége d'ancienne juridiction seigneuriale;
Douet, lavoir;
Fraiche, place;
Lande, terrain couvert d'ajoncs, de genêts et de bruyère;
Loge, hutte, maison;
Motte, butte, grée, colline rocheuse et couverte de lande;
Noë, terrain marécageux;
Pas, perche, planche, pont;
Porte, métairie noble aux abords d'un château;
Touche, bois;

Et les termes bretons :

Bihan ou *vihan,* petit;
Bras ou *vras,* grand;
Coët ou *coat,* bois:
Coh ou *goh,* vieux;
Creiz, milieu;

Gouach ou *gouech*, ruisseau;
Ihuel, *ihuellan* ou *ihuellauff*, haut;
Izel, *izellan* ou *izellauff*, bas;
Lann, lande;
Mané ou *mené*, *motten*, montagne;
Néhué ou *névé*, neuf;
Ty, maison.

Sans entrer dans de longues explications, auxquelles suppléera facilement l'intelligence du lecteur, sur la méthode que nous avons suivie pour notre classification, nous nous bornerons à la faire comprendre ici par quelques exemples :

Rue Neuve. Le mot mis en vedette est : *Rue.*
Maison-Blanche : Maison.
Moulin d'En-Haut : Moulin.
Croix-de-Pierre : Croix.
Grand-Pont, pont : *Grand.*
Haut-Calzac et *Bas-Calzac* (lieux voisins réunis en un seul article) : *Calzac.*
Petit-Bézy (il n'y a pas de Grand Bézy dans le voisinage) : *Petit.*
Bois-de-Lourmel (sans indication de bois) : *Bois.*
Bois-de-la-Roche (quoiqu'il y ait indication de bois, le château n'étant connu que sous ce nom) : *Bois.*
Pont Jean, pont : *Jean.*
Pont ewr-Moch, pont (*pont* étant alors breton) : *Pont.*
Mané-Beaumarais, lande (près du hameau de Beaumarais) : *Beaumarais.*
Coët-Rohan, bois (sans lieu habité du nom de *Rohan*) : *Coët.*
En-ty-Néhué (la maison neuve) : *En.*

Suivant l'usage du pays, nous avons appliqué le nom de *ville* à la plupart des chefs-lieux de cantons; celui de *bourg* à tous les chefs-lieux de communes; celui de *village* aux groupes de population composés de cinq maisons ou plus; celui de *hameau* à une réunion de deux, trois ou quatre habitations.

Il est un point cependant sur lequel nous nous trouverons peut-être en désaccord avec la coutume locale : dans la campagne, toute maison qui se distingue par une construction plus soignée que celle des fermes ou des simples chaumières, par une superposition de deux ou trois étages, par une couverture en ardoises, est désignée sous le nom de *château;* il nous sera certainement arrivé plus d'une fois ou de ne pas distinguer du tout ces habitations du reste du village dont elles font partie, ou de les mentionner comme de simples écarts, lorsqu'elles en sont un peu éloignées. Toutefois quelques véritables châteaux modernes ont bien pu, dans notre nomenclature, ne pas

recevoir cette dénomination par une omission involontaire, lorsque, par exemple, les tableaux de recensement nous les présentaient, en l'absence des propriétaires, comme occupés par un fermier ou par un jardinier. Quant aux anciens manoirs nobles ou gentilhommières, à tourelle, à pignons élevés, précédés d'une cour avec portail en pierres de taille, ils ont été tous relevés aussi exactement que possible. Bien plus, quoique la plupart d'entre eux ne fussent, en réalité, que des métairies nobles, nous leur avons uniformément accolé la qualification de *seigneurie,* suivant le système adopté par M. L. Galles, conservateur adjoint du musée archéologique de Vannes, dans un travail qu'il prépare en ce moment sous le titre de *Dictionnaire des terres nobles comprises dans le territoire actuel du département du Morbihan,* travail auquel l'auteur nous a permis de faire de fréquents emprunts.

A l'égard des nombreux cours d'eau (plus de huit cents) recueillis sur le cadastre et sur des états qu'a bien voulu nous communiquer M. l'ingénieur en chef du département, nous ferons observer que, pour ceux qui traversent plusieurs communes, nous avons toujours indiqué toutes ces communes, sans exception, dans l'ordre où elles sont arrosées, depuis la source jusqu'au confluent ou à l'embouchure. Quelques ruisseaux, les plus petits, ne portent aucun nom; la plupart, au contraire, en ont cinq ou six, quelquefois davantage, prenant successivement ceux des villages, des moulins ou des ponts qu'ils rencontrent; nous avons signalé toutes ces transformations, en renvoyant à un seul article pour les détails.

Variantes anciennes. — Un même lieu peut être désigné par plusieurs mots entièrement différents les uns des autres, ou par un seul mot affectant des formes diverses : de là deux sortes de variantes. Celles de la première espèce sont rares et demandent à être toutes relevées; les dernières, importantes surtout au point de vue étymologique, ont moins de valeur pour l'histoire et doivent être recueillies avec quelque réserve. Postérieurement au xve siècle, par exemple, il n'y a guères lieu de s'en occuper en général : ou elles sont insignifiantes, ou elles sont dues à une plume peu exercée. Beaucoup d'entre elles, d'ailleurs, peuvent être négligées, quelle que soit leur date : ainsi, sans parler des variantes qui ne sont que la traduction latine ou française de mots bretons, il en est d'autres que nous avons cru devoir passer sous silence dans le Dictionnaire; le tableau suivant les indiquera une fois pour toutes :

An, ar, en, er, eur (formes différentes de l'article);
Bihan, vihan;
Bras, vras;
Bot, bod;
Coët, couet, coë, coit, quoet, quoit, coat, hoët, houet;
Cos, coz, coh, goh;

Croës, groës;
Fetan, feten;
Goah, gouah, gouach, gouarh, gouarch, gouech;
Guern, guerne;
I, y (en terminaison);
Ker, kaër, quer, car, guer;
Kerantré, Kerentré, Kerentrech;
Kercaradec, Kergaradec;
Kergal, Kerangal (l'article s'interpose fréquemment entre deux substantifs);
Kergo, Kergoff;
Kerlan, Kerlann;
Lescouet, Liscouet;
Locmaria, Lomaria;
Mané, mené, menez, miné;
Men, mein;
Moten, motten;
Névé, neué, néhué;
Noë, née;
O, ou, eu, eux, euc, ec (en terminaison);
Ple, pleu, plo, plœ, ploi, plou, plu;
Porh, porch, pors, porz, portz;
Quilio, Quillio;
Roc, roch, roh;
Ros, roz;
Rosaie, rosais, rosay, rosaye;
Stanc, stang;
Ty, thy;

et autres analogues.

Mais, en revanche, nous avons admis exceptionnellement au nombre des variantes quelques mots écrits selon l'orthographe actuelle, lorsque cette forme se présentait à une date reculée.

Dates des variantes. — Toutes les fois qu'une même variante s'est rencontrée à plusieurs dates différentes, nous avons indiqué la plus ancienne. Dans le cas, au contraire, où la date du titre dont nous avions à extraire quelque nom n'était déterminée que par des années extrêmes, nous n'avons inscrit que la dernière comme étant seule certaine.

Sources des variantes. — Quoique nous ayons consulté un grand nombre de dépôts particuliers, les plus anciennes variantes nous ont été fournies principalement par les divers fonds des archives départementales du Morbihan, par les Preuves de dom Morice et par le Cartulaire de Redon (édit. de M. A. de Courson).

Pour les archives du Morbihan, nous n'avons désigné que les fonds, sans autre indication plus précise, l'inventaire n'en étant pas assez avancé pour qu'il n'y ait pas à craindre de modifications ultérieures. Du reste, ces fonds sont généralement peu considérables, et leur mode de classement permettra toujours de retrouver, au besoin, les textes consultés.

Des Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne nous n'avons guère mis à contribution que le premier volume, le seul qui renferme des documents assez anciens et dont nous n'ayons pas les originaux. Malheureusement, lorsqu'on est fami-

liarisé avec les noms de lieux du pays, on acquiert promptement la certitude qu'ils ont été pour la plupart mal transcrits dans les Preuves, et cette certitude ne fait que s'accroître lorsque l'on compare les textes de D. Morice avec les originaux que nous possédons encore. Quant aux tables, il suffit d'y jeter un coup d'œil pour voir qu'elles sont à peu près nulles sous le rapport de la géographie.

Le Cartulaire de Redon nous a été d'un bien plus grand secours; quoique nous ayons constaté quelques inexactitudes dans les tables, le soin scrupuleux avec lequel le texte a été édité nous a engagé à y puiser avec confiance pour notre Dictionnaire.

Nous n'ignorons pas combien il eût été avantageux pour nous de consulter les archives des départements qui limitent le Morbihan, et surtout le riche dépôt de la Loire-Inférieure; mais ces explorations eussent exigé un temps considérable dont nous ne pouvons malheureusement disposer.

Géographie historique. — Le développement que nous avons donné plus haut à cette partie de l'Introduction nous a permis de restreindre en proportion les renseignements du Dictionnaire. Prenons, en effet, un exemple dans l'organisation ecclésiastique : les listes qui précèdent indiquent, en descendant du général au particulier, que dans l'évêché de Cornouaille se trouve l'archidiaconé du même nom, et dans celui-ci le doyenné de Gourin, renfermant, entre autres paroisses, celle de Gourin, qui compte elle-même au nombre de ses trèves celle de Roudouallec; pour donner dans le Dictionnaire le ressort ecclésiastique de Roudouallec, il nous suffira, en nous élevant d'un degré, de signaler ce lieu comme trève de Gourin; le lecteur qui voudra remonter plus haut dans l'échelle de l'organisation ecclésiastique pourra, sans recourir à plusieurs articles du Dictionnaire, se reporter immédiatement aux listes alphabétiques de l'Introduction. De même pour toute autre indication relative à la géographie historique.

D'autre part, nous avons été sobre de détails purement historiques; outre qu'on les trouve dans tous les auteurs qui ont écrit sur le Morbihan, il nous a semblé qu'ils n'entraient pas dans le cadre d'un ouvrage spécialement destiné à faire connaître la topographie du pays: nous nous sommes donc borné à reproduire les renseignements relatifs aux abbayes et aux seigneuries les plus importantes.

Table des formes anciennes. — Nous avons compris dans cette table, à côté des variantes des noms qui appartiennent à la topographie actuelle du département, tous les noms pour lesquels la nomenclature de notre époque ne nous fournissait pas de correspondants, et que, pour cette raison, nous avons rigoureusement exclus du Dictionnaire.

EXPLICATION

DES

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LE DICTIONNAIRE.

abb.	abbaye.
affl.	affluent.
anc.	ancien.
archid.	archidiaconé.
arch.	archives.
arrond.	arrondissement.
auj.	aujourd'hui.
autref.	autrefois.
c^{on}.	canton.
cart.	cartulaire.
chap.	chapitre.
ch.	charte.
chât.	château.
ch.-l.	chef-lieu.
c^{ne}.	commune.
confl.	confluent.
dép^{t}	département.
dioc.	diocèse.
dist.	distinct.
distr.	district.
doy.	doyenné.
éc.	écart.
év.	évêché ou évêque.
fabr.	fabrique.
faub.	faubourg.
f.	ferme.
ff ou f^{tes}.	fermes.
font.	fontaine.
h.	hameau.
hôpit.	hôpital.
inscr.	inscription.
m^{in}.	moulin.
mus.	musée archéologique de Vannes.
par.	paroisse.
p^{ie}	partie.
pass.	passage.
prés.	présidial de Vannes.
riv.	rivière.
ruiss.	ruisseau.
sc.	sceau.
seign.	seigneurie.
sénéch.	sénéchaussée.
s^{e}.	siècle.
subd.	subdélégation.
terr.	terrier.
territ.	territoire.
vill.	village.
voy.	voyez.

DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE

DE

LA FRANCE.

DÉPARTEMENT

DU MORBIHAN.

A

Abattoir (Rue de l'), à Auray.

Abattoir (Rue de l'), à Lorient. — Voy. Neuve-de-la-Comédie (Rue).

Abbaye (L'), vill. en partie c^ne^ de Bohal, en partie c^ne^ de Sérent. — Seigneurie connue sous le nom de *l'Abbaye-Bourdin;* manoir en Sérent.

Abbaye (L'), vill. c^ne^ de Saint-Perreux.

Abbaye (L'), éc. c^ne^ de Saint-Vincent.

Abbaye (La Grande et la Petite), fermes et bois, c^ne^ de Guer. — Deux seigneuries.

Abbaye (Rue de l'), à Loyat.

Abbaye-aux-Alines (L') ou la Vieille-Abbaye, vill. c^ne^ de Carentoir.

Abbaye-aux-Chevaux (L'), vill. et pont sur le Beauché, c^ne^ de Carentoir.

Abbaye-aux-Oies (L'), vill. et m^in^ sur le Ninian, c^ne^ de Guillac; pont sur ce ruiss. reliant Guillac et Taupont.

Abbaye-aux-Saloux (L'), vill. c^ne^ de Carentoir.

Abbaye-Baillet (L'), vill. c^ne^ de Mauron. — Seigneurie.

Abbaye-Blot (L'), vill. c^ne^ de Carentoir.

Abbaye-de-Bonnay (L'), h. c^ne^ de Carentoir.

Abbaye-d'en-Bas (L'), vill. c^ne^ de Campénéac.

Abbaye-d'en-Haut (L'), vill. c^ne^ de Campénéac (éloigné du précédent). — Seigneurie.

Abbaye-Jarno (L'), f. et bois, c^ne^ de Guer.

Abbaye-Penguily (L'), vill. et étang, c^ne^ de Mauron. — Seigneurie.

Abraham, baie sur l'Océan, c^ne^ de Saint-Gildas-de-Rhuis.

Abreuvoir (L'), éc. c^ne^ de Rieux.

Abreuvoir (Ruisseau de l'). — Voy. Kerlézan (Ruisseau du Commun-de-).

Acensie (L'), lande, c^ne^ de Saint-Congard.

Aër, ruiss. — Voy. Daër.

Aff (L') ou Afft, riv. affluent de l'Oust; elle prend sa source dans la forêt de Paimpont (Ille-et-Vilaine), arrose dans le Morbihan les c^nes^ de Beignon, de St-Malo-de-Beignon et de Guer, rentre dans l'Ille-et-Vilaine et de nouveau dans le Morbihan, où elle traverse encore Carentoir, la Gacilly, Cournon et Glénac. — *Æff flumen*, vers 1000 (cart. de l'abb. de Redon).

Agriculteurs (Rue des), à Lorient. — Voy. Sainte-Marguerite (Rue).

Aguénéac, m^in^ sur la Claye, bois et f. dite *Cour d'Aguénéac*, c^ne^ de Trédion. — *Aguiniac*, XIIe s^e^ (prieuré de Trédion). — Trève de la par. d'Elven. — Seign. manoir.

Ahès, chaussée ou ancienne voie romaine, en breton *Hent-Ahès;* elle traverse ou limite, après être sortie de l'Ille-et-Vilaine, et en allant de l'est à l'ouest, les

c^nes de Carentoir, Guer, Monteneuf, Tréal, Réminiac, Caro, Missiriac, Saint-Abraham, et se retrouve en Moustoirac, Plumelin, Guénin. — Une voie du même nom, dite aussi aujourd'hui *Chemin de Napoléonville à Carhaix*, et qui peut être le prolongement de la première, traverse les c^nes de Napoléonville, Malguénac, Séglien, Langoëlan, Ploërdut, et entre dans le département des Côtes-du-Nord. — Pont (voy. Glahé).

Aiguillon (Moulin d'), m^in à vent, c^ne de Beignon; minière, c^ne de Guer.

Aiguillon (Place d'), à Ploërmel. — Voy. Armes (Place d').

Aiguillon (Ponceau d'), à Josselin. — Voy. Saint-Nicolas.

Aiguillon (Rue d'), quai et cale, à Lorient. — Voy. Poissonnière (Rue).

Allain, m^in sur la Ville-Oger, c^ne de Guégon.

Allain, pont sur le Dourdu, c^ne de Lignol.

Allain (Ruisseau du Pont-). — Voy. Dourdu (Le).

Allaire, arrond^t de Vannes. — *Alair plebs*, 878 (cart. de l'abbaye de Redon). — *Aler*, 1387 (chap. de Vannes). — *Aloir*, 1460 (château du Vaudequip). Par. du territ. de Rieux. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Redon. — Distr. de Rochefort.

Allais (Les), éc. c^ne de Guégon.

Allan, pont sur le ruiss. du Pont-Allan, reliant Vannes et Saint-Nolff.

Allan (Ruisseau du Pont-) ou de Talhouet, affluent du Saint-Léonard; il arrose Saint-Nolff, Treffléan, Vannes et Theix.

Allano, pont sur le Brohais, reliant Kergrist et le dép^t des Côtes-du-Nord.

Allée (L'), f. — Voy. Kerran, c^ne d'Arradon.

Alleux (Les), h. c^ne de Ménéac.

Allier (L'), f. c^ne d'Allaire.

Alliés (Les), vill. c^ne de Béganne.

Ally, vill. c^ne de Férel.

Aloës, rocher sur l'Océan, côte de Pénestin.

Alouette (Pont de l'), sur le Saint-Malo, c^ne de Saint-Malo-de-Beignon.

Amboise (Rue), à la Gacilly.

Ambon, c^on de Muzillac. — *Ambon insula* (une partie de l'anc. par. d'Ambon, située auj. dans la c^ne de Damgan, forme presqu'île), 869 (cart. de l'abb. de Redon). Par. du doy. de Péaule; prieuré du vocable de Saint-Cyr, d'abord membre de l'abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis, réuni, à la fin du XVIIe siècle, au collége des jésuites de Vannes. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes.

Amitié (Impasse et Rue de l'), à Lorient, faub^g de Kerentrech.

Amitié (Rue de l'), à Vannes. — A porté successivement les noms *de Bourg-Maria* et *de la Coutume*.

Amour (Fontaine d'), c^ne de Vannes.

Amour (Île d'), sur l'étang de Keravéon, c^ne d'Erdeven.

Amour (Pont d'), sur le Vau-Lorient, c^ne de Porcaro.

Amourio, m^in sur l'Oyon, c^ne de Porcaro.

An-Allée (Loge), éc. c^ne du Saint.

An-Auter, roche sur l'Océan, côte de Saint-Pierre.

Ancien Pont (Rue de l'), à Napoléonville, dite autrefois rue *du Pont*.

Ancien-Presbytère (L'), éc. c^ne de Camors.

An-Dorzen (Loges), h. c^ne du Saint.

An-Douar-Santès (Loge), éc. c^ne de Gourin.

Andrestol, vill. et m^in à vent, c^ne du Palais.

Andrieux (Les), h. c^ne de Saint-Gravé.

Andro, port et fort sur l'Océan, c^ne de Locmaria.

Âne (Chemin de l'), c^ne de la Trinité-Surzur.

Âne (Fontaine à l'), c^ne des Fougerêts.

Âne (Marais de l'), c^ne de Néant.

Aneno (L'), roche sur l'Océan, côte de Riantec.

Ânes (Pont aux), sur la Foliette, c^ne de Guer.

Anglais (Rue aux), à Malestroit. — Mentionnée en 1497 (fabr. de Malestroit).

Angoulême (Rue d'), à Lorient. — Voy. Patrie (Rue de la).

Aniers (Fontaine aux), à la limite de Josselin et de Guégon.

Anjou (Croix d'), c^ne de la Trinité-Porhoët.

Anne (Rue), à Hennebont. — Voy. Sainte-Anne (Rue).

Anno-er-Ézet, roche sur l'Océan, côte d'Erdeven.

Anter, h. c^ne de Port-Philippe.

Antoureau, vill. c^ne du Palais.

An-Treac'h, basse sur l'Océan, côte de Plouharnel.

An-Treac'h, basse sur l'Océan, côte de Quiberon.

Anvorte, h. c^ne de Port-Philippe.

Arcal (Le Grand et le Petit), vill. et éc. dit *Pavillon d'Arcal*, c^ne de Vannes. — Seigneurie.

Arche-Quéonanque (L'), h. — Voy. Quéonanque.

Archers (Croix des), c^ne de la Gacilly.

Arches (Les), m^in sur le ru de ce nom, c^ne de Ruffiac.

Arches (Ru des), ruiss. affluent de l'Oust; il arrose Ruffiac, Missiriac et Saint-Laurent.

Ar-Coutelliguen, rocher sur l'Océan, près de l'île de Houat.

Ar-Cras (Loges), h. c^ne de Guiscriff.

Ardenne, ruiss. affluent de celui du Pont-Grignard; il arrose Tréal, Saint-Nicolas-du-Tertre et Carentoir.

Ardillières (Les), éc. c^ne de Ménéac.

Ardilliers (Les), éc. c^ne de Monteneuf.

Ardoise (L'), h. c^ne de Malansac.

Ardoises (Ruisseau d') ou de Livouec, affluent du Kermarec; il arrose Bubry et Guern.

Ar-Fer, rocher sur l'Océan, près de l'île d'Hœdic.

Ar-Frostachou (Loge), éc. c^ne de Gourin.

Ar-Gazec, île de la baie du Morbihan, entre la c^ne d'Arzon et l'île de Berder.

Ar-Gazec, roche de la baie de Quiberon, côte de Locmariaquer.

Ar-Halvoret, roche de la baie de Quiberon, côte de Locmariaquer.

Ar-Huéder, h. c^ne de Guiscriff.

Ar-Juneten, rocher sur l'Océan, près de l'île de Houat.

Ar-Lan (Loge), éc. c^ne de Gourin.

Armel, lande, c^ne d'Augan.

Armes (Place d'), à Lorient.

Armes (Place d'), à Ploërmel, dite, au XVIIe siècle, *le Jeu-de-Paume*, et au XVIIIe, d'abord place *Neuve*, place *d'Armes*, puis, en 1764, place *d'Aiguillon*.

Armes (Place d'), à Plouay.

Armes (Place d'), à Vannes. — Voy. Garenne (La).

Armorique, nom donné primitivement à toute la région maritime de l'ouest de la Gaule transalpine, et plus particulièrement de la Celtique, pays compris entre la Seine, la Garonne et l'Océan, puis, au Ve siècle, à la partie seulement de cette région située entre la Seine et la Loire, occupée plus tard par la province de Bretagne et une portion de celle de Normandie. — *Tractus armoricanus*, Ve siècle (*Notice de l'empire d'Occident*). — *Letavia*, V^e s^e. — *Britannia*, aliàs *parva Britannia*, pour la partie occidentale; *Romania*, pour la partie orientale, VIe siècle.

Arnaud, vill. c^ne de Locmaria.

Arné, vill. c^ne de Crédin.

Arradon, c^on de Vannes-Ouest; chât. (voy. Kerran); éc. servant d'habitation au passeur; m^in à vent; pointe et passage dans la baie du Morbihan, reliant Arradon à l'île aux Moines. — *Aradon*, 1387 (chap. de Vannes).

Par. du territ. de Vannes. — Seign. dite aussi *de Kerdréan* (voy. Kerran). — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.

Arraud, m^in à vent, c^ne de Porcaro.

Arrivée-du-Pont (L'), éc. c^ne de Marzan.

Artimon (L'), plateau sur l'Océan, entre l'île d'Hœdic et le Croisic (Loire-Inférieure).

Artimon (L'), roche sur l'Océan, entre la côte de Sarzeau et celle de Pénerf.

Artois (Rue d'), à Lorient, formée en 1817 d'une partie de la rue de la Comédie; appelée en 1830 rue *de l'Abattoir*, puis rue *Neuve-de-la-Comédie*.

Ar-Veline (Loge), éc. c^ne de Guiscriff.

Arz, île et m^in à eau dans la baie du Morbihan. — *L'Île-d'Arz*, c^ne du c^on de Vannes-Ouest. — *Art insula*, 1031 (D. Morice, t. I, col. 371). — *Arz*, 1387 (chap. de Vannes). — *Ars*, 1553 (inscr. de l'église paroissiale).

Par. du terr. de Vannes; deux prieurés, l'un d'hommes, sous le vocable de Notre-Dame, membre de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis; l'autre de femmes, sous le vocable de Saint-Georges, membre de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes. — Sénéch. de Rhuis; subd. de Vannes. — Distr. de Vannes.

Arz (L'), riv. dite aussi *ruisseau du Moulin Morio* et *ruisseau du Nédo*, affluent de l'Oust; elle arrose les c^nes de Plaudren, Monterblanc, Elven, Larré, Molac, Pluherlin, Saint-Gravé, Malansac, Peillac, Saint-Jacut, Saint-Vincent, Allaire, Saint-Perreux et Saint-Jean-la-Poterie. — Pont sur cette riv. reliant Malansac et Pluherlin; vill. du *Pont-d'Arz*, c^ne de Pluherlin; autre pont sur la même riv. reliant Peillac et Saint-Jacut; f. du *Pont-d'Arz*, c^ne de Peillac; chapelle du *Pont-d'Arz*, c^ne de Saint-Jacut. — *Atram flumen*, 820 (cart. de l'abb. de Redon). — *Fluvius Atr*, 859 (*ibid.*). — *Arre*, 1471 (chât. de Kerfily). — Seign. du *Pont-d'Arz*, en Saint-Jacut.

Arz (L') ou Artz, h. et m^in sur la riv. de ce nom, c^ne de Malansac.

Arzal, c^on de Muzillac. — *Arsal*, 1128 (cart. de Redon).

Par. du doy. de Péaule. — Sénéch. de Vannes: subd. de la Roche-Bernard. — Distr. de la Roche-Bernard.

Arzic, pointe, port et fort sur l'Océan, c^ne de Locmaria.

Arzon, c^on de Sarzeau. Le bourg s'appelle particulièrement *Locmaria*. — *Plebicula Ardon in Rowis* (Rhuis) *sita in provincia Warrochiæ* (Broërech) *juxta mare*, 836 (cart. de l'abb. de Redon).

Par. du terr. de Vannes; prieuré du vocable de Notre-Dame, membre de l'abb. de Saint-Sauveur de Redon. — Sénéch. et subd. de Rhuis. — Distr. de Vannes.

Assemblée-Nationale (Rue de l'), à Lorient. — Voy. Guesclin (Rue du).

Assénac, h. c^ne de Plœren. — *Acenac*, 1427 (duché de Rohan-Chabot).

Aubépine (Fontaine de l'), c^ne d'Augan.

Aubert, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Ploërmel et Montertelot.

Aubert (Ruisseau du Pont-) ou du Pont-de-la-Vallée, affl. de l'Oust; il arrose Ploërmel, Augan, Monterrein et Montertelot. — Éc. du *Pont-Aubert*, c^ne de Montertelot.

Aucfer, vill. partie c^ne de Rieux, partie c^ne de Saint-

Jean-la-Poterie; pont sur la riv. d'Oust, reliant les départ. du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, ancien passage. — *Auquefer*, 1395 (D. Morice, II, 656).

Au-Dessus-des-Prés, lande, c^ne de Réguiny.

Audigé (Fontaine), c^ne de Limerzel.

Augan, c^on de Guer. — *Plebs condita Algam*, 833 (cart. de l'abb. de Redon). — *Alcam*, 835 (*ibid.*). — *Algan*, 1131 (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Augani*, 1466 (chât. de Beaurepaire).

Par. du doy. de Beignon. — Seign. — Sénéch. et subd. de Ploërmel. — Distr. de Ploërmel.

Aulnais (Les), f. c^ne de Guer.

Aulnais (Les), h. c^ne de Lanouée. — Seign. connue sous le nom des *Aulnais-Caradreux*.

Aulnais (Les), h. c^ne de Ruffiac.

Aulnais (Ruisseau des). — Voy. Garoulaie (La).

Aulnes (Fontaine des), c^ne de Saint-Gravé.

Aumaître (Rue), nom ancien d'une rue de Malestroit, au faub^g de la Madeleine, 1497 (fabr. de Malestroit), et aussi d'une venelle allant de la rue Saint-Marcel à la rue de Baudet, même ville.

Aunaies (Fontaine des), c^ne de Monteneuf.

Aune (L'), éc. c^ne de Peillac.

Aune (L'), éc. c^ne de Saint-Martin. — Seigneurie.

Auquinian, vill. c^ne de Neulliac; écluse sur le canal de Nantes à Brest.

Auray, arr. de Lorient; riv. voy. Loc (Le); pont, dit aussi *de Saint-Goustan* et plus anciennement *pont Neuf*, et viaduc du chemin de fer sur cette riv.; port. — *Castrum Alrae*, 1069 (D. Morice, t. I, col. 431). — *Alrai*, 1168 (*ibid.* col. 132). — *Aurai*, 1178 (*ibid.* col. 134). — *Elræum*, 1241 (abb. de Lanvaux). — *Elrayum*, 1280 (abb. de la Joie). — *Aurray*, 1282 (*ibid.*). — *Elray*, aliàs *Aurey*, 1309 (*ibid.*). — *Alraium, fortalicium*, 1377 (D. Morice, I, 49). — *Alroy*, 1383 (chartreuse d'Auray). — *Auroy*, XIVe s^e (D. Morice, II, 319). — *Aubray*, 1429 (duché de Rohan-Chabot).

Auray comprenait deux paroisses, Saint-Gildas et Saint-Goustan (voy. ces mots), un prieuré (voy. Saint-Gildas), des communautés de capucins, cordelières et hospitalières; une commanderie de chevaliers du Saint-Esprit de Montpellier, dont les biens furent unis en 1777 à l'hôpital général d'Auray; un Hôtel-Dieu ayant comme annexe un hôpital à Saint-Yves, même ville; un hôpital général.

Châtellenie relevant primitivement du comté de Guingamp, réunie au domaine ducal en 1034; chât. détruit au milieu du XVIe s^e. — Siége d'une sénéchaussée royale créée en 1564 et des juridictions seigneuriales de Largouet et de Kaer; la sénéchaussée porta, jusqu'au XVIIIe siècle, le nom de cour d'Auray et de Quiberon. — Siége de la chambre des comptes de Bretagne au XIIIe siècle et d'un atelier monétaire au XIVe siècle (Bigot, *Essai sur les monnaies de Bretagne*). — Gouvernement de place; communauté de ville, avec droit de députer aux États de la province et armoiries portant : *de gueules à une hermine passante d'argent, chapée d'hermines, au chef de France.* — Siége d'une subd. de l'intendance de Bretagne. — Chef-lieu de distr. et de c^on en 1790.

Auray (Rue d'), à Vannes, dite autrefois *de Saint-Yves;* rues à Baud et à Landévant.

Aurio, pont sur le Grellec, c^ne de Ploërdut.

Austerlitz (Rue d'), à Napoléonville.

Autrou, font. et ruiss. *de la Fontaine-Autrou*, affl. du Kerdrého, c^ne de Plouay.

Avallec, h. c^ne de Pluméliau.

Avaugour, m^in à vent, c^ne de Porcaro.

Avelehon, vill. c^ne de Baud.

Avérieux (Les), lande, c^ne d'Augan.

Ayon, vill. c^ne d'Allaire.

B

Bacchus (Île à), sur l'Océan, c^ne de Pénestin.

Bach (Loge le), éc. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

Badec, basse sur l'Océan, côte de Port-Philippe.

Baden, c^on de Vannes-Ouest; m^in sur le ruiss. de ce nom. — *Badan*, 1430 (chap. de Vannes).

Par. du territ. de Vannes. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. de Vannes.

Baden, m^in sur l'Inam, c^ne de Lanvénégen.

Baden (Ruisseau du Moulin-de-) ou du Pont-de-Baden, affl. de la riv. d'Auray. — Pont sur ce ruiss.; éc. du *Pont-de-Baden* : le tout, c^ne de Baden.

Badion-du-Prado (Le), rue au Prado. — Voy. Prado (Le), c^ne de Guer.

Bâdonais (La), h. c^ne de Guer.

Baëlon (Loge), éc. c^ne de Guiscriff.

Baëron, m^in sur le ruiss. du Moulin-du-Duc, c^ne de Langonnet.

Bagarné, vill. c^ne de Surzur.

Bagotaie (La), h. et ponceaux, c^ne de la Chapelle. — Seigneurie.

Bagué, f. c^ne de Languidic.

Baguenères (Îles), sur l'Océan, côte de Port-Philippe.

Baguen-Hir, roche dans la baie de Quiberon, entre Locmariaquer et Arzon.

Bahudant, h. c^ne de Monterblanc.

Baizy, h. bois et m^in à vent, c^ne de Plumergat. — Seign.

Baizy, éc. et bois, c^ne de Saint-Dolay.

Balanfournis, vill. c^ne de Sarzeau.

Balangeart, h. c^ne de Ruffiac. — Seigneurie.

Balgan, h. c^ne de Séné. — *Bolgan*, 1316 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir.

Ballac, éc. c^ne de Moustoir-Remungol.

Ballo (Le), vill. c^ne de Caden. — Seigneurie.

Balloène, basse sur l'Océan, c^ne du Palais.

Ballon (Le), éc. c^ne de Brech, et m^in à vent. — Voy. Saint-Julien.

Balue (La), vill. c^ne de Carentoir.

Baluyère (La), vill. c^ne de Ploërmel.

Balven (Le), éc. c^ne de Saint-Thuriau.

Ban, vill. part. c^ne de Saint-Gorgon, part. c^ne d'Allaire.

Banalec-Lanvaux, vill. bois, marais et forges, c^ne de Pluvigner; pont sur le Loc, reliant Pluvigner et Grand-Champ; étang baignant ces deux c^nes (voy. Lanvaux). — Seigneurie.

Banallou, éc. c^ne du Saint.

Banalo (Le), h. c^ne de Plouhinec.

Banalou (Loges), h. c^ne de Guiscriff.

Banaster, vill. c^ne de Sarzeau; anse et passage sur l'Océan, reliant deux points de la commune.

Banaster-Kerjambet ou Kerjambet, vill. c^ne de Sarzeau.

Bande (La), h. c^ne de Malansac.

Bande (La) ou Saint-Jean-de-la-Bande, vill. c^ne de Pluherlin. — Prieuré, au XVIe siècle.

Bande (La), f. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

Bande (La), h. c^ne de Saint-Martin.

Bande-David (La), éc. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.

Bande-d'en-Haut (La), éc. c^ne de Lizio.

Bandes (Masure des), éc. c^ne de Saint-Jacut.

Bandoux, f. c^ne de Réguiny. — Seigneurie.

Banerlan, éc. c^ne de Cléguérec.

Banével, h. c^ne de Baud.

Banga, éc. c^ne de Sérent.

Bangâvre, vill. anse sur l'Océan, falaise et corps de garde, c^ne de Riantec.

Bangor, c^on de Belle-Île-en-Mer, et île du même nom sur l'Océan.

Par. du territ. de Belle-Île. — Sén. de Belle-Île (anc^t Auray); subd. de Belle-Île. — Distr. d'Auray.

Bara, lieu-dit du département des Côtes-du-Nord. Une rigole alimentaire de ce nom relie la riv. d'Oust au canal de Nantes à Brest, en traversant une partie des Côtes-du-Nord et, dans le Morbihan, les c^nes de Croixanvec, Saint-Gonnery et Gueltas.

Barach, vill. c^ne de Langonnet. — Seigneurie.

Barach, vill. bois et deux m^ins sur le Restihuilio, c^ne de Ploerdut. Une partie du vill. est dite *Barach-Coh* (Barach-Vieux). — Seigneurie; manoir.

Baragan, vill. c^ne de Nivillac.

Baraguin (Le), vill. c^ne de Carentoir.

Baranton, font. célèbre du dép^t d'Ille-et-Vilaine; ruiss. affl. du Doift, descend de Paimpont (Ille-et-Vilaine) et arrose Mauron dans le Morbihan.

Bararach, vill. c^ne de Séné; pointe (voy. Langle). — Seigneurie.

Bara-Ségal (Rue), à Vannes. — Voy. Unité (Rue de l').

Baraton, ruiss. — Voy. Bernéan (Ruisseau des Bois-de-).

Baraton, f. et m^in sur le ruiss. du même nom, c^ne d'Augan; ruiss. voy. Pont-du-Moulin (Le). — Seigneurie; chât. aujourd'hui en ruines.

Baraval, éc. c^ne de Saint-Aignan; écluse et pêcherie sur le canal de Nantes à Brest.

Barbais (La), h. c^ne de Saint-Vincent, et ruiss. affl. de l'Arz, qui arrose Peillac et Saint-Vincent.

Barberet, lande, c^ne d'Augan.

Barbichons (Les), étang, c^ne du Hézo.

Barbier, croix, c^ne de Theix.

Barbotaie (La), h. c^ne de Malansac.

Barbotière (La), h. c^ne de Rieux.

Barbotin, f. c^ne de Ploërmel.

Barbotte, pont sur le ruiss. du Pont-Coléno, reliant Muzillac et Noyal-Muzillac.

Bardaie (La Haute et la Basse), vill. c^ne de Carentoir.

Barderf (Le), éc. c^ne de Cléguérec.

Barderf (Le), vill. et lande, c^ne de Saint-Thuriau.

Barderff, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.

Barderff (Loge), éc. c^ne de Lanvaudan.

Barderf-Kerbédic, éc. c^ne de Cléguérec.

Bardouillère (La), éc. c^ne de Saint-Dolay.

Bardoulais (La), vill. et lande, c^ne de Guer. — Seigneurie.

Barges, f. c^ne de Pénestin.

Barh (Maison du), éc. c^ne de Vannes.

Barhderff, h. c^ne de Moréac.

Barh-Per, éc. c^ne de Moréac.

Baril, port, et rue *du Port-Baril*, à Auray, par. de Saint-Goustan (XVIIIe siècle).

Baril-au-Vin (Le), éc. c^ne de Saint-Jacut.

Baril-Rond (Le), roche sur l'Océan, entre Groix et la presqu'île de Gâvre.

Barlagadec, vill. c^ne de Lignol. — *Branlagadec*, 1461 (princip. de Rohan-Guémené).

Barlégan, vill. c^ne de Langonnet.

Barniquel, f. c^ne de Caden. — Seigneurie.

Baron (Le), m^in à vent et m^in à eau au confl. des ruiss. du même nom et du Plessis, c^ne de Theix. — Ruiss. dit

aussi *du Ririenne, du Rodoué, de Kergo, de Bizole* ou *du Pont-de-Theix*, affl. du Plessis; il arrose Saint-Nolff, Treffléan et Theix.

Baronne (Pont de la), sur le ruiss. du Pâtis-de-Boussac, c^ne^ d'Augan. — Ruiss. *du Pont-de-la-Baronne :* voy. Ville-Voisin (La).

Baronnie (La), h. et m^in^ à vent, c^ne^ de Saint-Dolay.

Barques (Port des), à l'embouchure de la Vilaine, c^ne^ de Billiers.

Barquet (La), vill. c^ne^ de Pénestin.

Barraque, h. c^ne^ de Malguénac.

Barre (La), vill. c^ne^ de Concoret.

Barre (La), h. et ruiss. affl. du Pont-de-Bas, c^ne^ de Guer.

Barre (La), vill. c^ne^ de Mauron.

Barre (La), vill. c^ne^ de Pleucadeuc.

Barre (La), f. et m^in^ dit *du Gué-de-la-Barre*, c^ne^ de Pluherlin. — Prieuré du vocable de Notre-Dame.

Barre (La), vill. c^ne^ de Saint-Jacut.

Barre (La), vill. c^ne^ de Théhillac.

Barre (La Haute et la Basse), h. c^ne^ de Caro. — Seigneurie.

Barré (Le), h. c^ne^ d'Augan.

Barrégan, h. et m^in^ sur l'Ellé, c^ne^ du Faouet. — Seigneurie.

Barre-Hello (La), éc. c^ne^ de Caden.

Barres (Les), h. c^ne^ de Lanouée.

Barres (Rue des), à Montertelot.

Barrière (Chemin de la), c^ne^ de Saint-Dolay.

Barrière (La), f. c^ne^ de Carentoir.

Barrière (La), h. c^ne^ de Locmalo.

Barrière (La), vill. c^ne^ de Saint-Gonnery.

Barrière (Rue de la), à Guémené.

Barrière-de-Gravial (La), éc. c^ne^ de Lignol.

Barrière-de-l'Étoile (La), éc. c^ne^ de Cléguérec.

Bas (Rue de), à Mauron.

Basbo (Le), vill. c^ne^ de Lanouée.

Bas-de-la-Lande (Le), éc. c^ne^ de Bréhan-Loudéac.

Bas-des-Grées (Le), éc. c^ne^ de Loyat.

Bas-des-Landes (Le), landes, c^ne^ d'Augan.

Bas-des-Landes (Le), éc. c^ne^ de Saint-Guyomard.

Bas-des-Landes (Ruisseau du). — Voy. Bouère (La).

Baseu-Très, roches sur l'Océan, côte d'Hœdic.

Basse (Rue), à Malestroit. — Trois rues de ce nom mentionnées en 1497 (fabr. de Malestroit).

Basse (Rue), à Saint-Jean-la-Poterie.

Basse Blanche, basse sur l'Océan, c^ne^ de Plœmeur.

Basse-Cour (La), f. — Voy. Talhouet, c^ne^ de Guidel.

Basse-Cour (La), vill. c^ne^ de Sarzeau.

Basse-Cour (Rue de la), à Vannes; après avoir porté le nom *du Rempart*, elle a repris son premier nom.

Basse-Lande (La), h. c^ne^ de Caro.

Basse-Lande (La), bois et lande, c^ne^ de Guer.

Basse Neuve (La), basse sur l'Océan, entre Houat et Quiberon.

Basse Occidentale (La), basse sur l'Océan, côte de l'île aux Chevaux.

Basse Plate (La), roche sur l'Océan, entre Houat et Hœdic.

Basse Plate (La), basse sur l'Océan, côte de Port-Philippe.

Basse-Ville (Rue de la), à Josselin.

Bastard (Maison du), éc. c^ne^ de Cléguérec.

Bas-Tarju (Le), vill. c^ne^ de Ménéac.

Bastelène, éc. bois et font. c^ne^ d'Inguiniel. — Ruiss. *de la Fontaine-Bastelène*, affl. du ruiss. de la Fontaine-Saint-Maurice.

Bastille (Ruisseau de la). — Voy. Bonvallon (Ruisseau du Pont-de-).

Bastresses (Les), roches sur l'Océan, côte de Gâvre en Riantec.

Bâtardais (La) ou le Village, h. c^ne^ de Saint-Gravé.

Bâtards (Croix aux), c^ne^ d'Augan.

Batelière (Rue), à Lorient. — Voy. Ory.

Bâtiment (Le), vill. c^ne^ de Remungol.

Batterie (La), h. c^ne^ de Caudan.

Batterie Verte (La), batterie dans la presqu'île de Gâvre, c^ne^ de Riantec.

Batteurs-de-Pennevinz (Les), rochers sur l'Océan, côte de Sarzeau.

Batteurs-des-Mâts (Les), rochers. — Voy. Mâts (Les).

Bauche (La), f. c^ne^ de Malansac.

Bauche (La), éc. c^ne^ de Saint-Gravé; pass. sur l'Oust, reliant Peillac, Saint-Gravé et Saint-Martin.

Bauche-Potin (Bois de la), c^ne^ de Saint-Dolay.

Bauchet (Le), h. m^in^ à vent et ruiss. affl. de la Vilaine, c^ne^ de Rieux.

Baud, arrond^t^ de Napoléonville. — *Baut, parr^a^*, 1259 (abb. de Lanvaux). — *Baut, burgus*, 1282 (duché de Rohan-Chabot). — *Bault*, 1322 (*ibid.*).

Par. du doyenné de Porhoët; prieuré membre de l'abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Seign. unie à celle de Kervéno et formant avec elle un marquisat érigé en 1627. — Sénéch. de Ploërmel; subd. d'Hennebont. — Distr. de Pontivy; chef-lieu de c^on^ en 1790.

Baud (Lande du), c^ne^ de Ménéac.

Baud (Le), éc. c^ne^ de Monterrein.

Baud (Rue de), à Locminé et à Grand-Champ. — Ruiss *du Grand-Chemin de Baud :* voy. Guersach.

Baudet (Rue de), à Malestroit. — 1477 (fabr. de Malestroit). — Voy. Grande-Rue.

Bauzec, rocher, pointe et basse sur l'Océan, c^ne^ de Saint-Gildas-de-Rhuis.

Bauzo, vill. c^ne de Malguénac. — *Le Bausou*, 1315 (duché de Rohan-Chabot).

Bavalan, f. et m^in à vent, c^ne d'Ambon. — *Bavalen*, 1307 (D. Morice, I, 1212). — Seigneurie; prévôté féodée de la sénéchaussée de Vannes; manoir.

Baymant, h. c^ne d'Inguiniel.

Bayon, vill. et h. dit *Moulin-Bayon*, c^ne de Quéven. — Le h. a pris son nom d'un m^in à eau qui n'existe plus.

Bayonelle (La Grande et la Petite), roches sur l'Océan, côte d'Ambon.

Bayonnerie (La), éc. c^ne de Saint-Congard.

Bazin, croix, c^ne de Bréhan-Loudéac.

Bazy, vill. partie c^ne de Guégon, partie c^ne de Saint-Servant.

Bé (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.

Beatis, h. c^ne de Guidel.

Beau (Lande du), c^ne de Pleugriffet.

Beauchat (Le), vill. c^ne de Saint-Gravé.

Beauché, éc. m^in à eau et ruiss. affl. du Rahun, c^ne de Carentoir.

Beau-Chêne (Le), h. c^ne de Porcaro.

Beau-Chêne (Le), chât. et lande, c^ne de Trédion. — Seigneurie; manoir.

Beaud (Le), f. c^ne de Mohon.

Beaudri, éc. c^ne de Plaudren.

Beaudrie (La), éc. c^ne de Noyal-Muzillac.

Beaufort, h. c^ne de Bignan.

Beaufort, éc. et deux m^ins sur l'Oust, c^nes de Josselin.

Beaufort (Le Grand et le Petit), ff. c^ne de Noyal-Muzillac.

Beaujour, f. m^in à vent et bois, c^ne de Surzur. — Seigneurie.

Beaulieu, chât. h. bois et autre h. dit *du Bois-de-Beaulieu*, c^ne de Bignan; étang qui baigne Bignan et Moréac. — Prieuré, désigné aussi comme chapellenie, du vocable de Notre-Dame. — Seigneurie; manoir.

Beaulieu, h. c^ne de Cruguel. — Seigneurie.

Beaulieu, éc. c^ne d'Elven.

Beaulieu, éc. c^ne de Marzan.

Beaulieu, éc. c^ne de Muzillac.

Beaulieu, f. c^ne de Rieux. — Seigneurie.

Beaulieu, éc. c^ne de Sulniac.

Beau-Louise, étier, c^ne de Saint-Perreux.

Beaumadec, éc. c^ne de Grand-Champ.

Beau-Manoir (Le), h. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.

Beaumarais, h. et lande dite *Mané-Beaumarais*, c^ne de Grand-Champ; pont sur la Sale, reliant Grand-Champ et Plescop.

Beaumer, vill. marais, roche dite *Carec-Beaumer*, anse, pointe et batterie sur la baie de Quiberon, c^ne de Carnac. — Seigneurie.

Beaumont, éc. c^ne de Saint-Congard; chât. f. vill. m^in à eau, lande et vallée, c^ne de Saint-Laurent. — Seigneurie; manoir.

Beaumont, m^in sur le Léverin, c^ne de Taupont.

Beaumont (Rue de), à Lorient. — Voy. Patrie (Rue de la).

Beaumont (Ruisseau de) ou de Trémenan, affl. de l'Oust: il arrose Ruffiac, Saint-Martin et Saint-Laurent.

Beaupéro, éc. c^ne de Landévant. — Seigneurie.

Beaupré (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Vannes.

Beauregard, f. c^ne de Béganne.

Beauregard, h. et m^in à vent, c^ne de Cléguérec. — Seigneurie; manoir.

Beauregard, h. c^ne de Moréac.

Beauregard, m^in à vent, c^ne de Rieux.

Beauregard, chât. f. bois et m^in sur le Liziec, c^ne de Saint-Avé. — *Kerpirhuiry*, 1606 (chap. de Vannes). — Seigneurie; manoir.

Beaurepaire, chât. f. bois et vivier, c^ne d'Augan. — Seigneurie; manoir.

Beauroc, éc. et lande, c^ne de Saint-Congard.

Beau-Sapin (Le), h. c^ne de Crédin.

Beausoleil, h. c^ne d'Allaire.

Beausoleil, font. c^ne d'Augan.

Beausoleil, éc. c^ne de la Croix-Helléan.

Beausoleil, éc. c^ne d'Elven.

Beausoleil, éc. c^ne de Lantillac.

Beausoleil, h. c^ne de Larré.

Beausoleil, éc. c^ne de Marzan.

Beausoleil, h. c^ne du Palais.

Beausoleil, éc. c^ne de Saint-Avé.

Beausoleil, h. c^ne de Saint-Gonnery.

Beausoleil, m^in à vent, c^ne de Saint-Malo-des-Trois Fontaines.

Beausoleil, f. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.

Beausoleil, éc. c^ne de Séné.

Beausoleil, éc. c^ne de Sulniac.

Beausolon (Commun de), lande, c^ne de Pleucadeuc.

Beau-Temps, h. c^ne de Sarzeau.

Beauvais, éc. c^ne d'Allaire.

Beauvais, f. c^ne de Malansac.

Beauvais, vill. c^ne de Saint-Jacut.

Beauvais, h. c^ne de Saint-Martin.

Beauvais, h. et éc. c^ne de Trédion.

Beauvais (La), ruiss. qui arrose Tréhorenteuc, entre dans le dép^t d'Ille-et-Vilaine et se jette dans l'Aff à la limite de Beignon.

Beauval, vill. m^in sur le ruiss. de ce nom, éc. dit *Loge de Beauval*, bois, c^ne de Bréhan-Loudéac. — Seigneurie.

Beauval, éc. c^ne de Lauzach.
Beauval (Ruisseau de). — Voy. Quengo (Le).
Béavido, h. c^ne de Bignan.
Beg-ar-Miné, éc. c^ne de *Priziac*.
Beggarec, m^in sur le Kerihuel, c^ne de Guidel.
Beggavin, h. c^ne de Pluherlin..
Bégel, croix, c^ne de Porcaro.
Beg-en-Allée, éc. c^ne de Lanvénégen.
Beg-er-Hastigau, anc. fort sur le bord du Scorff, c^ne de Plouay.
Beg-er-Hoët, h. c^ne de Plouray.
Beg-er-Houet, éc. c^ne de Lorient.
Beg-er-Lande, éc. c^ne de Plœmeur.
Beg-er-Lane, h. c^ne de Sulniac.
Beg-er-Lann, éc. et lande, c^ne de Lignol.
Beg-er-Lann, vill. c^ne de Theix.
Beg-er-Men, h. et pointe sur la rade de Lorient, c^ne de Caudan.
Beg-er-Mendu, pointe dans la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Béchardaie (La), vill. et bois, c^ne de Peillac.
Béchardrie (La), h. c^ne de Peillac.
Bécherel, m^in sur le Pont-Ehuello, m^in à vent et lande, c^ne de Kervignac.
Bécherel, vill. m^in et pont sur le ruiss. de ce nom. — Ruisseau dit aussi *Houer-Veur*, affl. du Tronchâteau, c^ne de Plouay.
Béchet (Le), île sur l'Océan, c^ne de Pénestin.
Béchis (Les), lande, c^ne de Monteneuf.
Béchy (Le), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Béclan, éc. c^ne de Plœren.
Beclann (Le), éc. servant de caserne de douane, fort et pointe sur l'Océan, c^ne de Sarzeau.
Béculeux (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Ruffiac.
Bécuro (Le), roche. — Voy. Roch-Velur.
Bedanière (La), h. c^ne de Peillac.
Bédée, vill. et m^in sur l'Yvel, c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Bedex, vill. c^ne de Bangor.
Bedivy, vill. c^ne de Guénin.
Bedun (Le), rocher sur l'Océan, côte d'Ambon.
Bée (Le), éc. c^ne d'Allaire.
Bégaie (La), vill. c^ne de Caden.
Beg-an-Argoul, pointe sur l'Océan, côte d'Hœdic.
Béganne, c^on d'Allaire. — *Bekamne, plebs*, XIIe siècle (cart. de Redon). — *Begane*, 1457 (chapitre de Vannes).
Par. du territ. de Rieux. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Redon. — Distr. de la Roche-Bernard.
Bégarosse, h. c^ne du Palais.
Beg-ar-Vir, pointe sur l'Océan, c^ne de Groix.
Bégasse, m^in sur le Pontoir, c^ne de Meslan.
Bégassière (La), lande, c^ne de Guer. — Seigneurie.
Bégasson, chât. et bois, c^ne de Pleucadeuc; m^in sur la Claie, c^ne de Saint-Congard. — Seigneurie; manoir.
Bégasson (Vivier-de-), ruiss. affl. de la Claie; il arrose Pleucadeuc et Saint-Congard.
Bégaudaie (La), f. c^ne de Rieux.
Beg-el-Lan, pointe sur l'Océan et corps de garde, côte de Quiberon.
Beg-en-Aud, pointe sur l'Océan, côte de Saint-Pierre.
Beg-en-Nenez, vill. et m^in sur l'Ellé, c^ne de Guidel.
Beg-en-Nuet, pointe sur l'Océan, côte de Port-Philippe.
Beg-er-Bile, pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Beg-er-Faule, éc. et pointe sur l'Océan, dans l'île d'Hœdic, c^ne du Palais.
Beg-er-Goalennec, pointe sur l'Océan, côte de Quiberon.
Beg-er-Gorlai, pointe sur l'Océan, dans l'île de Houat, c^ne du Palais.
Beg-er-Lannec, pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Beg-er-Vaschif, pointe de l'île de Houat, sur l'Océan, c^ne du Palais.
Beg-er-Vil, éc. et pointe sur l'Océan, c^ne de Quiberon.
Beg-eur-Grouigu, pointe sur l'Océan; côte de Saint-Pierre.
Beg-Lagatte, pointe sur l'Océan, côte d'Hœdic.
Bégnat (Le), h. c^ne d'Arradon.
Bégnon, vill. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
Bégo (Le), étang et m^in à eau sur la baie de Quiberon, c^ne de Plouharnel. Ils n'existent plus depuis une vingtaine d'années par suite du passage de la grande route de Saint-Malo à Quiberon.
Beg-Quilvi, pointe sur la baie de Quiberon, côte de Saint-Pierre.
Bégu, roche, à la limite des c^nes de Saint-Congard et de Saint-Gravé. — *Bejus*, lieu-dit, 1445 (chât. de Kerfily).
Béhélec, f. c^ne de Saint-Marcel. — Seigneurie.
Beignon, c^on de Guer; lande et ruisseau : voy. Touche-Guérin (La). — *Bidainonum*, 1062 (cart. de Redon). — *Bedanum*, 1409 (fabr. de Taupont).
Doy. de l'archid. de Porhoët, dioc. de Saint-Malo; siége de ce doyenné; paroisse dite aussi *Saint-Pierre-de-Beignon*. — Baronnie appartenant à l'évêque de Saint-Malo. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Plélan. — Distr. de Ploërmel.
Beillac (Le), h. c^ne de Saint-Jacut.
Beizit (Le Grand et le Petit), vill. et lande, c^ne de Brech.

Bel, h. c^ne de Pluvigner.
Bel, h. et ruiss. affl. du Pont-Bugat, c^ne de Surzur.
Belair, éc. c^ne de Crédin.
Belair, éc. c^ne de Cruguel.
Belair, éc. c^ne de Lanouée.
Belair, éc. c^ne de Marzan.
Belair, éc. c^ne de Monterblanc.
Belair, h. c^ne de Nivillac.
Belair, île sur l'Océan, c^ne de Pénestin.
Belair, f. c^ne de Rieux.
Belair, portion de la forêt de Quénécan, c^nes de Saint-Aignan et de Sainte-Brigitte.
Belair, h. partie c^ne de Saint-Gorgon, partie c^ne de Saint-Jacut.
Belair, f. c^ne de Trédion.
Bel-Air, h. c^ne de Saint-Gonnery.
Bel-Air (Le), éc. c^ne de Locminé.
Belamer, éc. c^ne de Guidel.
Bélane, vill. c^ne de Caudan.
Bélanno, éc. c^ne de Sulniac.
Belano, éc. c^ne d'Arzal.
Belano, h. c^ne d'Elven.
Bélano, éc. c^ne de Muzillac. — Seigneurie.
Belano, h. c^ne de Pluneret.
Bélano, éc. c^ne de Treffléan.
Bélé (Rue du), à la Trinité-Porhoët.
Béléan, vill. c^ne de Marzan.
Béléan, vill. partie c^ne de Plescop, partie c^ne de Plœren. — Pont au confluent du Vincin et du Kergoal, reliant ces deux communes.—*Notre-Dame de Bethléem*, 1407 (inscr. de la chap. de Béléan). — Prieuré du vocable de Notre-Dame, en Plœren.
Bélec, port sur l'Océan, côte de Port-Philippe.
Bel-Espoir (Croix de), à la limite des c^nes de Pleucadeuc et de Pluherlin.
Belette (La), éc. c^ne de Bréhan-Loudéac. — Seigneurie; manoir.
Belette (Ruisseau de la) ou de la Fontaine-Moisan, affl. du Lié; il arrose Bréhan-Loudéac, qu'il sépare du départ. des Côtes-du-Nord.
Belettes (Les), éc. c^ne de Malansac.
Belhorno, h. et ruiss. affl. du Bel, c^ne de Surzur.
Bellair, éc. c^ne de Meslan.
Belle-Alouette (La), éc. c^ne de Caro.
Belle-Alouette (La), éc. c^ne de Guillac.
Belle-Alouette (La), éc. c^ne de Ploërmel.
Belle-Alouette (La), éc. c^ne de Porcaro.
Belle-Alouette (La), éc. c^ne de Réguiny.
Belle-Aurore, h. c^ne de Réguiny.
Bellébat, éc. c^ne de Vannes. — Seigneurie.
Belle-Chère, vill. m^in sur le ruiss. de ce nom, m^in à vent et bois, c^ne de Noyal-Pontivy. — Seigneurie.
Belle-Chère (Ruisseau de). — Voy. Kerguzangor.
Belle-Croix, éc. servant de caserne de douanes, c^ne de Sarzeau.
Belle-Croix (La), éc. c^ne de Saint-Avé.
Bellée, vill. m^in à eau et trois ponts sur la Claie; lande dite *Grée-de-Bellée;* ruiss. affl. de l'Oust, c^ne de Saint-Congard. — Seigneurie; manoir.
Belle-Eau, éc. c^ne de Caro.
Belle-Étoile (La), éc. c^ne de Saint-Samson.
Belle-Étoile (La), éc. c^ne de Sulniac.
Belle-Fontaine, réservoir d'eau douce construit par Vauban; redoute, c^ne du Palais.
Belle-Fontaine (La), éc. c^ne de Lorient.
Belle-Grée, lande, c^ne de Porcaro.
Belle-Ile, h. c^ne de Moréac.
Belle-Ile, éc. c^ne de Taupont.
Belle-Île (Noë de), lande et ruiss. qui descend de cette lande, affl. de l'Oust, c^ne de Bréhan-Loudéac.
Belle-Île-en-Mer, arrond. de Lorient; île sur l'Océan, renfermant les quatre c^nes du Palais, de Bangor, de Locmaria et de Port-Philippe; phare dans la c^ne de Bangor. — *Vindilis*, IVe siècle (Itin. d'Antonin). — *Guedel, insula*, 1026 (cart. de Redon). — *Bella-Insula, nomine britannico Guedel*, 1050 (*ibid.*). — *Guezel*, 1146 (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Guadel*, XVe siècle (D. Morice, I, 34). — *Calonesus*, XVIe siècle.

Territ. du dioc. de Vannes, anc. officialité relevant directement de la cour de Rome jusqu'en 1666. — Marquisat érigé en 1573, réuni au domaine royal en 1719. — Siége de sénéch. royale, établi au Palais; avait relevé, jusqu'en 1719, de la sénéch. d'Auray. — Gouvernement particulier militaire. — Siége d'une subd. de l'intendance de Bretagne, au Palais. — Distr. d'Auray; c^on en 1790 sous le nom de *Houat, Hœdic et Belle-Île.*
Belle-Noë, vill. f. et ruiss. affl. du Gléré, c^ne de Rieux. — Seigneurie.
Belléon, vill. c^ne de Saint-Marcel; pont sur la Dutière, reliant Saint-Marcel et Sérent.
Belle-Pille, vill. c^ne de Carentoir.
Bellerit, éc. c^ne de Landévant. — Seigneurie.
Belleville, h. c^ne d'Allaire.
Belleville, h. et m^in à vent, c^ne de Campénéac.
Belle-Ville, éc. c^ne de Nivillac.
Belle-Vue, éc. c^ne de Belz.
Bellevue, éc. c^ne de Bignan.
Belle-Vue, vill. c^ne de Caden.
Bellevue, h. c^ne de Carentoir.
Bellevue, vill. c^ne de Caudan.
Bellevue, éc. c^ne de Grand-Champ.
Bellevue, éc. c^ne de Guémené.

Bellevue, éc. c^ne d'Hennebont.
Bellevue, éc. c^ne d'Hennebont (distinct du précédent).
Bellevue, h. partie c^ne de Josselin, partie c^ne de Lanouée.
Belle-Vue, f. c^ne de Malansac.
Bellevue, éc. c^ne de Melrand.
Bellevue, éc. c^ne de Ménéac.
Bellevue, éc. c^ne de Moustoirac.
Bellevue, h. c^ne de Naizin.
Bellevue, éc. c^ne de Napoléonville.
Belle-Vue, éc. c^ne de Plouharnel.
Belle-Vue, éc. c^ne de Plumelec.
Bellevue, éc. c^ne de Questembert.
Bellevue, éc. c^ne de Rieux.
Bellevue, éc. c^ne de Saint-Avé.
Bellevue, éc. c^ne de Saint-Nolff.
Bellevue, h. c^ne de Saint-Samson.
Belle-Vue, f. c^ne de Sarzeau.
Belle-Vue, h. c^ne de Séné.
Bellevue, éc. c^ne de Sérent.
Bellevue, éc. c^ne de Vannes.
Bellevue, éc. c^ne de Vannes, dit autref. *le Jointo*, puis *la Haute-Folie* (distinct du précédent).
Bellevue, éc. c^ne de Vannes (éloigné des deux autres).
Bellevue (Hutte de), éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
Bellezœuvre, h. c^ne de Pluherlin.
Bellion, vill. c^ne de Béganne.
Bello (Le), h. c^ne de Saint-Allouestre.
Bellouan, chât. et f. dite *la Porte-Bellouan*, c^ne de Ménéac. — Seigneurie; manoir.
Belmont, h. c^ne de Berric.
Bélon, vill. et bois, c^ne de la Croix-Helléan.
Belon, vill. c^ne de Péaule. — Seigneurie.
Belon (Cour de), éc. c^ne d'Elven. — Seign. manoir.
Belorient, éc. et pont sur le ruiss. de la Mare-des-Patouillés, c^ne de Bohal; autre pont dit *du Gué-de-Belorient*, sur le même ruiss. reliant Bohal et Saint-Guyomard.
Belorient, h. c^ne de Gueltas.
Bel-Orient, h. c^ne de Josselin.
Belorient, éc. c^ne de Langonnet.
Belorient, h. c^ne de Marzan.
Belorient, h. partie c^ne de Pleugriffet, partie c^ne de Réguiny; bois, c^ne de Réguiny.
Bel-Orient, f. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Belorient, h. c^ne de Saint-Nolff.
Belorient, éc. c^ne de Sulniac.
Belorient, h. c^ne de Trédion.
Belorient (Rue de), à la Gacilly, et f. dans cette c^ne.
Belorsec (Le Grand et le Petit), h. partie c^ne de Sulniac, partie c^ne de Theix; pont sur le Gouvello, reliant les c^nes de Lauzach, Sulniac et Theix.
Beloste, m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Lignol; ruiss. dit aussi *de Kerduel*, affl. du Scorff, arrose Ploerdut et Lignol; bois s'étendant sur ces deux c^nes. — *Belost*, 1424 (princip. de Rohan-Guémené).
Beloste, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Beluré, éc. m^in à vent et pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-d'Arz.
Belvo (Le), éc. c^ne de Locminé. — Seigneurie.
Belz, arrond. de Lorient; m^in à vent et lande dans la commune. — *Bels*, 1387 (chap. de Vannes). — *Pagus qui dicitur Beels*, 1029 (D. Morice, I, 34). — *Poubels*, 1037 (cart. de Redon). — *Ponbels*, 1422 (chap. de Vannes).

Belz a donné son nom au doy. de Pont-Belz, dioc. de Vannes. — Par. de ce doyenné. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray.

Belzic (Rue du), à Auray.
Bémat, h. c^ne d'Inzinzac; pont sur le ruiss. du Pont-du-Couëdic, reliant Inzinzac et Lanvaudan.
Bénaleu, éc. c^ne de Plumergat.
Bénalo, éc. c^ne de Grand-Champ.
Bénalo, éc. c^ne de Plœren.
Bénalo-le-Bourg, éc. et lande, c^ne de Plaudren.
Bénalo-Locqueltas, éc. c^ne de Plaudren.
Bénance, vill. port et pointe sur le Morbihan, c^ne de Sarzeau. — *Bennans*, 1486 (trinitaires de Sarzeau).
Benauter, h. c^ne de Plaudren.
Bénéac (Le), h. et pont sur le Saint-Nicolas, c^ne de Guer.
Bénéach, pont sur le Liziec, reliant Elven et Treffléan.
Bénéran, île sur la baie du Morbihan, contenant une f. c^ne de Saint-Armel.
Bénerlin, vill. c^ne de Treffléan.
Bénézac (Le Grand et le Petit), h. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Bénézac*, affl. du Pembulzo, c^ne de Surzur. — Seigneurie.
Béniers (Pont ès), sur le ruiss. de ce nom, reliant Josselin et Lanouée.
Béniers (Ruisseau du Pont-ès-), dit aussi *le Crasseux* et *le Ténédo*, affl. de l'Oust; il arrose Lanouée et Josselin. — M^in sur ce ruiss. c^ne de Josselin.
Béniguet, pointe de l'île de Houat, sur l'Océan; îlot près de cette pointe.
Béniguet, pointe de l'île de Houat, sur l'Océan (distincte de la précédente); chaussée et passage entre Houat et les îlots de Valhuec et de Glazic.
Béninze, vill. c^ne d'Arzon.
Benoual, ruiss. affl. de l'Ellé, et deux m^ins sur ce ruiss. c^ne de Guidel.
Béomelen, rocher sur l'Océan, près de l'île d'Hœdic.
Béquerel, m^in sur le Crach, c^ne de Crach; étang baignant Crach et Carnac; pont sur le Crach, reliant Crach, Carnac et Plœmel.

Béquerel, m^in à eau, chapelle isolée, ruiss. affl. de la riv. d'Auray et pont sur ce ruiss. c^ne de Plougoumelen.

Bérais (La), vill. c^ne de Tréal. — Seigneurie.

Beraudais (La), h. f. et m^in sur la Claie, c^ne de Bohal. — Seigneurie; manoir.

Bercé, font. c^ne de Guer.

Berche (Le), h. c^ne d'Arzal.

Berdache, m^in sur le Resto, c^ne de Moustoirac.

Berder, île contenant un éc. dans la baie du Morbihan, c^ne de Baden.

Berdeux, h. c^ne de Rieux.

Berdisquen, h. c^ne de Plougoumelen.

Bérenne, éc. c^ne de Marzan.

Bergard, f. c^ne de Surzur.

Bergerie (La), éc. c^ne de Billiers.

Bergerie (La), f. c^ne de Campénéac.

Bergerie (La), éc. c^ne de Campénéac (distinct du lieu précédent).

Bergerie (La), éc. c^ne d'Hennebont.

Bergerie (La), éc. c^ne de Pleucadeuc.

Bergerie (Rue de la), à la Gacilly.

Bergero, h. et m^in à vent, c^ne de Moréac.

Bergon, h. c^ne de Monteneuf. — Seigneurie.

Bergois, dolmen. — Voy. Daul-er-Groah.

Berguignau, éc. c^ne de Saint-Nolff. — Seigneurie.

Berho (Le), m^in sur le Kerollin, c^ne de Lanvaudan.

Berhuider, éc. c^ne de Grand-Champ. — *Branhuydez*, 1482 (abb. de Lanvaux).

Berhuidic, éc. et m^in à vent, c^ne de Surzur.

Béridais (La), vill. c^ne de Carentoir.

Béringue, vill. et m^in sur l'Étel, c^ne de Plouhinec; étang baignant Plouhinec et Ste-Hélène. — Seign.

Bériolet, vill. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

Berlaga, éc. c^ne de Lanouée.

Berlan, éc. c^ne de Guégon.

Berlèze, vill. c^ne de Silfiac.

Berloch, vill. c^ne de Languidic.

Berluberne, h. c^ne de Plaudren.

Bermagouet, vill. c^ne de Missiriac. — *Brémagouet*, 1448 (fabr. de Malestroit).

Bermenic, h. c^ne de Grand-Champ.

Bernac, chât. et f. c^ne de Saint-Allouestre; m^in sur le Keriolas et m^in à vent, c^ne de Moréac. — Seigneurie; manoir.

Bernadière (La), éc. bois et vieux m^in sur le ruiss. du Moulin-Neuf, c^ne de Saint-Dolay.

Bernand, vill. c^ne de Ruffiac.

Bernantec, vill. c^ne de Port-Philippe.

Bernard, m^in et pont sur la Gouacraie, c^ne de Béganne.

Bernard, lande, c^ne de Pleugriffet.

Bernard, vill. bois et m^in sur le Rohan, c^ne de Vannes.

Bernard, rocher. — Voy. Roche-Bernard (La).

Bernard (Rue), à la Gacilly.

Bernarderie (La), éc. en ruines, c^ne de Saint-Samson.

Bernavau, vill. c^ne de Peillac. — Seigneurie.

Berné, c^on du Faouet. — *Berrené*, 1387 (chap. de Vannes). — *Berrané*, alias *Berrenné*, 1513 (abb. de la Joie).

Par. du doy. des Bois. — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. du Faouët.

Berne, roche dans la baie du Morbihan, près de l'île d'Ilur.

Bernéan (Le Haut et le Bas), vill. et bois, c^ne de Campénéac. — *Bronn-Ewin*, *locus*, 840 (cart. de Redon). — *Lisbroniwin*, *villa*, 844 (*ibid.*). — Seigneurie.

Barnéan (Ruisseau des Bois-de-), de la Ville-Renaud, de Roblot ou de Baraton, affl. du Moulinet; il arrose Campénéac et Beignon.

Berneuhen, h. c^ne de Grand-Champ.

Bernez, éc. c^ne de Remungol.

Bernic, h. c^ne de Kervignac.

Berniguet, h. et f. c^ne de Pénestin.

Bernilis, h. c^ne de Moustoir-Remungol.

Berno, pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Ile-d'Arz.

Bernon, vill. c^ne d'Arzon.

Bernon, h. et pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de Sarzeau. — *Brenoiou-Rewis* (en Rhuis), 878 (cart. de Redon). — *Forêt de Bernon*, 1395 (trinit. de Sarzeau). — Communauté de récollets.

Bernus, chât. et vill. c^ne de Vannes. — *Bernuz*, 1448 (chap. de Vannes). — Seigneurie; manoir.

Bernutte, h. partie c^ne de Locminé, partie c^ne de Moréac.

Berraye (La), chât. f^es dites aussi *Métairies de la Porte;* m^in sur le ruiss. appelé *Mer-de-Caden*, et m^ins à vent, c^ne de Caden. — Seigneurie; manoir.

Berre (Croix), c^ne de Theix.

Berric, c^on de Questembert. — *Berry*, 1433 (sénéch. de Ploërmel).

Par. du doy. de Péaule. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Rochefort.

Berrien, h. c^ne de Kergrist. — Seigneurie; manoir.

Berry (Rue de), à Lorient. — Voy. Convention (Rue de la).

Bertège (La), éc. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.

Berth (Croix), c^ne de Grand-Champ.

Berthé, h. c^ne de Pluherlin.

Berthois (La), vill. c^ne de Loyat.

Berthois (Pont) ou de Goah-Vras, sur le Kerizac, c^ne de Plaudren.

Bertin (Le), h. c^ne de Silfiac.
Bertino, éc. c^ne de Questembert.
Bertrand (Basse de), îlot à l'embouchure de la Vilaine, côte de Billiers.
Bertrand (Croix), c^ne de Monteneuf.
Bertrie (La), vill. c^ne de Peillac.
Berval, vill. c^ne de Saint-Avé. — Seigneurie.
Berzen, m^in sur l'Ellé, c^ne du Faouët.
Bésihan, vill. et lande, c^ne de Monteneuf.
Besnier (Rue), à Mauron.
Besperné, h. c^ne de Larré.
Besquenno, éc. c^ne de l'Île-aux-Moines.
Bessais (Le), éc. de Peillac.
Bessuillac, h. et lande, c^ne de Guer.
Bessy (Le), h. c^ne de Taupont.
Bestiaux (Place aux), à Gourin.
Bestiaux (Place aux), à Plouay.
Béthaon, vill. salines et anse à l'embouchure de la Vilaine, c^ne d'Ambon. — *Bentazon*, 1434 (seign. de Bavalan).
Beulec, éc. c^ne de Ploërdut; pont sur le Scanff, reliant Ploërdut et Lignol.
Beurne (La), éc. et m^in à vent, c^ne de Questembert.
Beurre (Fontaine au), c^ne de Moréac. — Le ruiss. *de la Fontaine-au-Beurre*, affl. du Tarun, arrose Moréac et Locminé.
Beurrerie (Rue de la), à Ploërmel. — Voy. Noire (Rue).
Beuve, chapelle isolée, c^ne de Mauron.
Beuze (Le), h. c^ne du Saint.
Béven (Le), éc. c^ne de Pluméliau.
Bevert, éc. c^ne de Gourin.
Bézar (Fontaine du), c^ne de Vannes.
Bézic, vill. partie c^ne de Réminiac, partie c^ne de Caro. — Seigneurie.
Bézic (Le Haut et le Bas), vill. et m^in à vent, c^ne de Saint-Jacut. — Seigneurie; manoir.
Bézidalan, vill. c^ne d'Elven.
Bezidel, h. c^ne de Brech. — Seigneurie.
Bezidel, chât. f. et bois, c^ne de Cléguérec; lande s'étendant sur les c^nes de Cléguérec et de Saint-Aignan; vill. dit *Lande-de-Bezidel*, c^ne de Saint-Aignan. — Seigneurie; manoir.
Bézidel, f. c^ne de Séné. — Seigneurie.
Bezident, éc. c^ne de Nivillac.
Bezier (Le), h. c^ne d'Allaire.
Bézier (Le), lande, c^ne de Monteneuf.
Béziray (La), h. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Bézit (Le), h. c^ne de Saint-Nolff. — Seign. manoir.
Bézo (Le), vill. c^ne de Bignan. — Seigneurie.
Bézo (Le) ou Petit-Bézo, vill. c^ne de Saint-Dolay.
Bézon (Le Haut et le Bas), vill. partie c^ne de Ploërmel, partie c^ne de Guillac; m^in à vent, c^ne de Ploërmel; m^in à eau sur le Ninian, c^ne de Guillac.
Bézoué (Le), h. c^ne de Plumelec. — Seigneurie.
Bézouet (Le), h. c^ne de Moustoirac. — Seigneurie.
Bézy (Lande et Croix du), c^ne de Pluherlin. — Anc. manoir en la par. de Malansac, auj. ruiné.
Bézy (Le), vill. et ruiss. affl. du Tohon, c^ne de Noyal-Muzillac.
Bézy (Le), vill. c^ne de Theix.
Biais (Les), éc. c^ne de Saint-Martin.
Biardaye (La), h. c^ne de Caro. — Seigneurie; manoir.
Biausse (La), f. c^ne de Guer.
Biche (La), port et fort sur l'Océan, c^ne de Locmaria.
Biches (Étang aux), c^ne de Trédion.
Biches (Fontaine aux), c^ne de Saint-Malo-de-Beignon.
Biches (Mare ès), baignant les c^nes de Billio et de Plumelec.
Bied (Le), m^in en la Trinité-Porhoët. — Voy. Prieuré (Le).
Biel, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel. — *Bizel*, 1397 (princip. de Rohan-Guémené).
Bien-à-l'Air, chât. c^ne de Josselin.
Bienfaisance (Rue de la), à Vannes, dite autrefois *des Trois-Duchesses*, *des Duchesses* ou *de la Duchesse*.
Bierque, éc. c^ne de Molac.
Bieux (Le), vill. c^ne de la Grée-Saint-Laurent.
Bieuzen, vill. c^ne de Bubry.
Bieuzent, vill. et lande, c^ne de Cléguérec.
Bieuzy, c^on de Baud; lande dans la commune. — *Sanctus Bilci, parr^a, villa et fons*, 1125 (cart. de Redon). — *Beuzi*, 1288 (D. Morice, I, 1086).
Par. du doy. de Guémené. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy.
Bigan, éc. c^ne de Monteneuf.
Bigarré (Place), au Palais, dite autrefois *de Saint-Sébastien*.
Bigaudais (La), vill. c^ne de Lizio.
Bignac, éc. c^ne de Béganne.
Bignac, vill. c^ne de Saint-Congard. — Seigneurie.
Bignan, c^on de Saint-Jean-Brévelay; lande et vill. de *la Lande-de-Bignan*, partie en Bignan, partie en Moréac. — *Bingnen*, 1421 (duché de Rohan-Chabot). — *Bignen*, 1461 (*ibid.*). — Bois au XVe siècle (*ibid.*).
Par. du doy. de Porhoët; établissement de chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, autref. templiers. — Vicomté. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Vannes. — Distr. de Josselin; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.
Bignat, éc. c^ne de Guern.
Bigne (Clos de la), lande, c^ne d'Augan.
Bigneul (Le), pointe et forts sur l'Océan, c^ne de Locmaria.

Bignon (Le), f. c^ne de Béganne.
Bignon (Le), h. c^ne de Carentoir.
Bignon (Le), éc. et m^in à vent, c^ne de Caro.
Bignon (Le), f. c^ne de la Chapelle.
Bignon (Le), éc. c^ne de Guer.
Bignon (Le), h. c^ne de Mauron.
Bignon (Le), h. c^ne de Monteneuf.
Bignon (Le), h. et bois, c^ne de Peillac. — Seigneurie.
Bignon (Le), éc. c^ne de Rieux.
Bignon (Le), h. c^ne de Ruffiac.
Bignon (Le), éc. c^ne de Saint-Gravé.
Bignon (Le), éc. c^ne de Saint-Guyomard.
Bignon (Le), éc. c^ne de Saint-Jacut.
Bignon (Rue du), à Ploërmel.
Bignonet (Croix du), c^ne d'Augan.
Bignon-Francmon (Le), éc. c^ne de Porcaro.
Bignon-Treilhent (Le), h. c^ne de Porcaro.
Bigodon, h. c^ne de Guiscriff.
Bigotais (La), vill. c^ne de Carentoir.
Bihilic, vill. c^ne de Meslan.
Bihinière (La), éc. c^ne de Nivillac.
Bihouarne, éc. c^ne de Plumergat.
Bihoué, lande et vill. dit *Lande-Bihoué*, partie c^ne de Quéven, partie c^ne de Guidel. — *Bevoy*, 1387 (chap. de Vannes). — Trève de la par. de Quéven, anc^t paroisse.
Bihoué (Ruisseau de). — Voy. Scave (Le).
Bihuit, éc. c^ne de Monterblanc.
Bijus (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Saint-Guyomard.
Bil, m^in à vent et île sur l'Océan, c^ne de Damgan.
Bilair, h. c^ne d'Arzal.
Bilair, vill. et pont sur le Craneguy, c^ne de Surzur.
Bilaire, vill. c^ne de Vannes. — *Biler*, 1421 (prieuré de Saint-Guen). — Seigneurie.
Bilaire, m^in à vent, c^ne de Saint-Vincent.
Bilaire, vill. et pont, c^ne de Saint-Vincent, distinct du précédent. — Seigneurie.
Bilaire (Ruisseau de), affl. du Liziec; il arrose Saint-Avé et Vannes. — Pont sur ce ruiss. reliant ces deux c^nes; m^in à eau, c^ne de Saint-Avé; deux m^ins à vent, l'un en Vannes, l'autre en Saint-Avé.
Bilhaut, vill. ruiss. affl. du Groutel et m^in sur ce ruiss. c^ne de Ménéac.
Bil-Herbon, éc. c^ne de Séné.
Biliaie (La), f. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-la-Biliaie*, affl. de l'Aff, c^ne de Guer.
Billarec, vill. c^ne de Séné.
Billaud, m^in sur le Sédon, c^ne de Guégon.
Billène (Le), éc. c^ne de Pénestin.
Billerit, vill. c^ne de Guidel.
Billette (Rue), à la Trinité-Porhoët.
Billiaie (La), h. c^ne de Béganne.
Billiec, h. c^ne de Gourin.
Billiers, c^on de Muzillac; m^in à vent; port à l'embouchure de la Vilaine. — *Beler, parr^a.*, 1250 (D. Morice, I, 947).
Par. du doy. de Péaule. — Sénéch. de Vannes; subd. de la Roche-Bernard. — Distr. de la Roche-Bernard.
Billiers (Étier de), ruiss. qui arrose Ambon et Billiers et se jette dans l'Océan.
Billio, c^on de Saint-Jean-Brévelay. — *Mouster-Biliou*, 1387 (chap. de Vannes). — *Mouster-Billiou*, 1422 (*ibid.*).
Trève de la par. de Cruguel, anc^t par. — Distr. de Josselin.
Billion, vill. m^in à vent et ruiss. affl. de la Drague, c^ne d'Ambon; pont sur la Drague, reliant Ambon et Surzur. — Seigneurie.
Bil-Lonois ou Petit-Bil, éc. servant de caserne de douanes, et salines, c^ne de Séné.
Bily, pont sur le ruiss. dit *Mer-de-Caden*, reliant les c^nes de Béganne, Saint-Gorgon et Caden.
Bilz (Le), pointe, île, basse et corps de garde sur l'Océan, côte de Pénestin.
Bilzic, pont sur le Hinguair, reliant Hennebont et Caudan.
Bindo (Le), vill. c^ne de Sarzeau.
Bindre, vill. lande, éc. dit *Lande-de-Bindre* et salines, c^ne de Séné.
Binet ou Château-Binet, f. c^ne de Buléon. — Ancien manoir.
Binguy, font. c^ne de Saint-Dolay.
Biniat, éc. c^ne de Cléguérec.
Binio (Le), vill. m^in à vent et lande, c^ne d'Augan; ruiss. — Voy. Brété.
Bioche, h. c^ne du Saint.
Bior, éc. c^ne de Plouharnel.
Birhit, vill. c^ne de Noyalo.
Birvideaux (Les), plateau sur l'Océan, entre Quiberon, Groix et Belle-Île.
Biscond (Le), h. m^in sur l'Étel, étang et île sur l'étang, c^ne de Plouhinec. L'étang est desséché depuis une vingtaine d'années.
Bisoison, éc. c^ne de Guégon.
Bisquello, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Bisson (Place), à Lorient, appelée avant 1789 place *Dauphine*, puis place *des Boucheries* jusqu'en 1830, époque à laquelle elle a pris son nom actuel.
Bissy, éc. c^ne d'Allaire.
Bivière, chât. et f. c^ne de Pontscorff.
Bizole, vill. marais et h. dit *le Marais-de-Bizole*, c^ne de Treffléan. — Trève de la par. de Treffléan. — Seigneurie.

Bizole (La), ruiss. — Voy. Baron (Le).

Blainau, h. c^ne de Trédion.

Blaire (Le), h. et pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de Baden.

Blanc (Croix au), à la limite de Concoret et du dép^t d'Ille-et-Vilaine.

Blanc (Le), vill. chantier et anc. pass. sur le Scorff, c^ne de Lorient.

Blanc (Rue du), à Lorient. — Voy. Sainte-Marguerite (Rue).

Blanche (Rue), à Lorient.

Blanche (Rue), à Vannes. — Voy. Justice (Rue de la).

Blanchot, h. c^ne de Béganne.

Blancs (Les), h. c^ne de Radenac.

Blancs-Rochers (Les), rochers, c^ne d'Augan.

Blandel (Croix), c^ne de Pleugriffet.

Blangeraye (La), h. c^ne de Missiriac.

Blanluet, éc. c^ne de Guer.

Blatiers (Chemin des) ou des Sauniers, anc. route de Ploërmel à Concoret; on le trouve à la limite des c^nes de Néant et de Tréhorenteuc, d'où il entre dans le départ. d'Ille-et-Vilaine.

Blatiers (Chemin des), anc. route qu'on peut suivre depuis la c^ne de Campénéac, qu'elle sépare en partie de celle d'Augan, jusqu'à Guer.

Blatiers (Chemin des) (distinct du précédent), allant de Ploërmel à Guer, en traversant les c^nes de Ploërmel, Caro et Réminiac, qu'il sépare d'Augan, puis celles de Monteneuf et de Guer. — La portion de ce chemin comprise entre le vill. du Soleil et le bourg de Réminiac est appelée *chemin Corsal*, 1560 (châl. de Beaurepaire).

Blatiers (Chemin des), allant de la c^ne de Guer dans celles de Porcaro et de Beignon.

Blavasson, h. lande, salines, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Blavasson*, affl. de la Drague, c^ne de Surzur.

Blavet (Boulevards du), promenade à Napoléonville.

Blavet (Le), riv. canalisée, qui prend sa source dans le dép^t des Côtes-du-Nord, puis entre dans celui du Morbihan, où elle arrose d'abord les c^nes de Saint-Aignan, Cléguérec, Neulliac et Napoléonville, sous le nom de *Blavet Supérieur* et comme section du canal de Nantes à Brest; de Napoléonville elle se dirige vers Lorient, en prenant le nom de *canal du Blavet* ou *Blavet Inférieur*, à travers les c^nes de Guern, Saint-Thuriau, Bieuzy, Melrand, Pluméliau, Quistinic, Baud, Languidic, Inzinzac, Hennebont, où elle cesse d'être canalisée, Caudan, Kervignac, Riantec et Lorient, dont elle forme la rade après sa réunion avec le Scorff. — *Blavetum, flumen*, VIe s^e (D. Morice, I, 189). — *Blavet, fluvius*, 871 (cart. de Redon). — *Blaved*, 1125 (*ibid.*). — *Blaguelt*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Blavez*, 1184 (duché de Rohan-Chabot). — *Blevez*, 1277 (abb. de la Joie). — *Blaouez*, aliàs *Blouez*, 1406 (duché de Rohan-Chabot). — *Blavoez*, 1415 (abb. de la Joie). — *Blaoez*, 1478 (*ibid.*).

Blavet (Rue du), à Lorient.

Blaye, ruiss. — Voy. Durbœuf.

Blécan, f. et éc. c^ne de Guer.

Bled, h. et m^in à eau, c^ne de Béganne; ruiss. affl. de la Gouacraie, arrose Allaire et Béganne.

Bléport, h. c^ne de Plumergat. — *Beufort*, 1390 (carmes de Sainte-Anne). — *Beaufort*, 1421 (*ibid.*).

Blénéban, châl. f. et m^in sur le Trévelo, c^ne de Caden. — Seigneurie; manoir.

Blémeux (Les), h. lande et ruiss. *de la Lande-des-Blémeux*, affl. de la Perche, c^ne de Pleugriffet.

Bléno, h. c^ne de Lanouée. — *Blayno*, XIVe s^e (duché de Rohan-Chabot).

Blerne (Le), h. c^ne d'Elven. — *Le Bluern*, 1506 (châl. du Brossais).

Blévec (Le), f. — Voy. Métairie-Neuve (La).

Blézouan, vill. c^ne de Crédin.

Bliguervé, châl. et pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-d'Arz.

Plin (Le), pont sur le ruiss. des Landes-du-Loup, c^ne de Cournon.

Blinluet, h. c^ne de Peillac.

Bloco, vill. c^ne de Quily.

Blon, vill. et éc. c^ne de Guillac.

Blondin (Rue), à Sarzeau.

Blossiau (Le), vill. c^ne de Ploërmel.

Blouzereuil, vill. c^ne de Missiriac.

Bluette (La), bois, c^ne d'Augan.

Bobaran, vill. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

Bobehec, h. c^oe de Sulniac.

Bobertho, éc. c^ne de Questembert.

Boblay, châl. f. éc. dit *le Petit-Boblay* et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Meslan. — Seigneurie; manoir.

Boblay (Ruisseau de) ou de Noguet, affl. de l'Ellé; il arrose Meslan, qu'il sépare du dép^t du Finistère.

Bobuay, m^in à vent, c^ne de Quily.

Bocabois, h. c^ne de Guégon.

Bocadé, h. c^ne d'Inguiniel; lande s'étendant en Inguiniel et Bubry; h. dit *Lande-de-Bocadé*, c^ne de Bubry.

Bocandé, éc. c^ne de Missiriac.

Bocandy (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Guer.

Bocaran, vill. et pont sur le Keralvy, c^ne de Questembert.

Bocava, vill. c^ne de Caden.

Bocavin, pointe sur l'Océan, c^ne de Sarzeau.

Bocéno, f. c^ne de Camoël.

Boceret, vill. et éc. dit *la Cour-de-Boceret*, c^ne de Nivillac. — Seigneurie; manoir.
Bocestin, éc. c^ne de Naizin.
Bochat (Le), vill. c^ne de Saint-Martin.
Bochecho, f. c^ne de Plougoumelen.
Bochelin (Ihuel et Izel), h. lande et bois, c^ne de Bubry.
Bocher (Loges), vill. c^ne de Sainte-Brigitte.
Bochet (Le), éc. c^ne d'Allaire.
Bochet (Le), vill. c^ne d'Arzal. — Seigneurie.
Bochet (Le), vill. c^ne de Saint-Jacut.
Bocheterye (La), éc. c^ne de Lauzach.
Boclau (Le), vill. c^ne de Caro.
Boclémence, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
Boclevet, vill. c^ne de Melrand.
Bocneuf-la-Forêt, vill. c^ne de Lanouée.
Bocneuf-la-Rivière, vill. et éc. c^ne de Lanouée; pont sur l'Oust, reliant Lanouée et Guégon.—Seigneurie.
Boco, vill. c^ne de Cournon.
Bocohan, vill. c^ne de Baden.
Bocohant, h. ruiss. dit aussi *du Pont-de-Luscanen*, *de Lann-Blesen* ou *des Landes-du-Mézo*, affl. du Luscanen; pont sur ce ruiss. c^ne de Plœren.
Bocol, h. c^ne de Plaudren.
Bocol, h. c^ne de Plumelin.
Bocolo (Le Grand et le Petit), vill. c^ne d'Elven.
Bocoric, vill. c^ne de Malguénac.
Bocoric, h. c^ne de Plumelin.
Bocourio-Bodelan, h. c^ne de Landévant.
Bocourio-Brunet, h. c^ne de Landévant.
Bocquereux, vill. c^ne d'Allaire.
Bocrah, h. c^ne de Monterblanc.
Bocren, éc. c^ne de Plumelin.
Bocudello, éc. c^ne de Camors. — Seigneurie.
Bodaly, h. et pont sur le Loc, c^ne de Plaudren. — Seigneurie; manoir.
Bodam, h. c^ne de Moréac.
Bodamo, h. c^ne de Plumergat. — *Botamou*, 1403 (carmes de Sainte-Anne).
Bodan (Le), h. c^ne de Plaudren.
Bodan (Le), vill. c^ne de Questembert.
Bodanic (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Sarzeau.
Bodanquin, h. c^ne de Moustoirac.
Bodaullais, vill. et ruiss. affl. du Matz, c^ne de Caden.
Bodaval, h. c^ne de Meslan.
Bodaval, f. c^ne de Plougoumelen.
Bodavel, éc. c^ne de Baud.
Bodavel, vill. c^ne de Camors.
Bodéac, vill. et lande, c^ne de Belz; m^in à vent, c^ne de Locoal-Mendon. — Seigneurie.
Bodéan, vill. m^in à vent, ruiss. affl. de la Sale et m^in sur ce ruiss. c^ne de Grand-Champ.
Bodéan, h. m^in à vent et m^in à eau sur la Graë, c^ne de Saint-Jacut; bois s'étendant en Saint-Jacut et Allaire. — Seigneurie; manoir.
Bodeffa, vill. c^ne de Roudouallec.
Bodégan, h. c^ne de Guégon; ruiss. *du Pâtis-de-Bodégan*, affl. du Sédon, arrose Guégon et Guéhenno.
Bodegat, vill. c^ne de Mohon. — Prieuré, membre de l'abb. de Saint-Jean-des-Prés. — Seigneurie; anc. manoir qui a appartenu à Mme de Sévigné.
Bodegot, éc. c^ne de Pleucadeuc.
Bodéhanec, f. c^ne de Vannes.
Bodel, puits à Augan.
Bodel, m^in à eau, m^in à vent et f. dite *le Bas-Bodel*, c^ne de Caro; ruiss. affl. du ru des Arches, arrose Caro et Ruffiac. — Seigneurie; manoir.
Bodel (Pont), sur le ruiss. de la Fontaine-du-Bourg, c^ne de Missiriac.
Bodel (Ruisseau du Pont-de-). — Voy. Fontaine-du-Bourg (Ruisseau de la).
Bodelan, éc. et bois, c^ne de Landévant. — Seigneurie.
Bodeliave, éc. c^ne de Moustoirac.
Bodéligan, vill. et marais, c^ne de Caden; pass. sur le ruiss. du Pont-de-Caden, reliant Béganne, Caden et Péaule.
Bodélio, éc. lande, étang; ruisseau : voy. Ville-aux-Feuves (La); parc avec quatre portes, dites *portes de Bodélio*, *de Fer*, *Rouault* et *Saint-Jacut*; vill. du *Parc-de-Bodélio*; ruisseau *du Parc-de-Bodélio*, affl. du ruisseau de la Ville-aux-Feuves : le tout c^ne de Malansac. — Communauté de cordeliers.
Bodelneuf, vill. c^ne de Saint-Dolay.
Bodelnoc, éc. c^ne de Saint-Nolff.
Bodeluit, éc. et ruiss. affl. de la Sarre, c^ne de Guern.
Bodelven, h. c^ne d'Elven.
Bodenay, vill. c^ne de Sarzeau.
Bodeno, h. c^ne de Moustoirac.
Bodeno, h. c^ne de Nivillac.
Bodéno, vill. c^ne de Plougoumelen.
Boder (Loge), éc. c^ne de Quistinic.
Bodéral, éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
Bod-er-Beren, éc. c^ne de Pluméliau. — Seigneurie.
Boderberen, h. et bois, c^ne de Saint-Thuriau.
Boderberen (Croix de). — Voy. Mouel (Croix du).
Bod-er-Bic, f. c^ne de Bignan.
Boderbic, éc. c^ne de Camors.
Boderbihan, éc. c^ne de Plouray.
Boderel, vill. et lande, c^ne de Guern.
Bodercolec, éc. c^ne de Brech.
Bod-er-Guen, éc. c^ne de Locmariaquer.
Boderhan, h. et lande, c^ne de Locoal-Mendon. — Seign.
Boderhard, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Boderherff, vill. c^ne de Sarzeau.
Bodérin, vill. c^ne de Sarzeau.

Boderin (Le), h. c^ne d'Elven.
Bodermarais, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Bod-er-Men, h. c^ne de Lorient.
Bodermoël, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Bodéro, éc. c^ne du Guerno.
Bodéro, h. c^ne de Langonnet.
Bodervin, h. et font. c^ne de Noyal-Pontivy; ruiss. *de la Fontaine-de-Bodervin* (voy. Kerguzangor).
Bodery, éc. c^ne de Plaudren.
Bodery (Le), m^in sur le Glayo, c^ne de Quistinic.
Bodestin, éc. c^ne d'Inzinzac.
Bodeu (Le), éc. c^ne de Plumelec.
Bodeu (Pont), sur le Larhou, reliant Saint-Samson au dép^t des Côtes-du-Nord.
Bodeuc, éc. c^ne de Limerzel.
Bodeuc (Le Grand et le Petit), vill. bois, m^in à vent et éc. dit *Cour-de-Bodeuc*, c^ne de Nivillac.
Bodeven, vill. c^ne de Baud.
Bodeven, h. c^ne de Pluméliau.
Bodeven (Le Grand et le Petit), h. et font. dite *du Petit-Bodeven*, c^ne de Locoal-Mendon; ruiss. *de la Fontaine-du-Petit-Bodeven* (voy. Rozo). — Seign.
Bodévéno, h. c^ne de Baud.
Bodeveno, h. et ruiss. affl. du Cangrenn, c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
Bodévo (Le), vill. c^ne de Séglien.
Bodevran, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
Bodevrel, vill. et f. c^ne de Pluherlin. — *Botvrel*, XVIIe s^e (présidial de Vannes). — Seigneurie; manoir.
Bodez, h. c^ne du Faouët.
Bodèze, m^in sur le ruiss. du Pont-Guillemin et m^in à vent, c^ne de Landévant; pont sur le Pont-Guillemin, reliant Camors et Pluvigner; ruiss. (voy. Guillemin).
Bodicderff, éc. c^ne de Saint-Tugdual.
Bodic-Lann, éc. c^ne de Baud.
Bodiel, vill. c^ne de Taupont.
Bodien, h. c^ne de Limerzel.
Bodieuc, vill. et m^in sur le Ninian, c^ne de Mohon; pont sur le Ninian, reliant Mohon et Lanouée; ruiss. affl. du Ninian, arrose Lanouée. — Il y aurait eu là jadis, suivant la tradition, une ville portant le nom d'*Alanczon*. — *Bodioc, prioratus*, 1199 (D. Morice, I, 783). — *Rodiec*, manoir, 1221 (duché de Rohan-Chabot). — *Bodiuc de Sancto-Lemano*, 1251 (*ibid.*).
Prieuré du vocable de la Trinité, membre de l'abb. de Saint-Jacut, appelé aussi *la Trinité-Bodieuc*. — Seigneurie.
Bodigon, h. c^ne de Rieux.
Bodiguen, éc. et m^in à vent, c^ne de Naizin.
Bodilan, éc. c^ne de Marzan.
Bodillo, f. c^ne de Béganne.
Bodin, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Bodinaie (La), vill. c^ne de Mauron.
Bodinais (Le Haut et le Bas), vill. et pont sur le canal des Forges, c^ne de Lanouée; ruines appelées *le Château de Bodinais*.
Bodion, éc. c^ne de Questembert.
Bodion (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Pluméliau.
Bodiquel, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
Bodiquello, h. c^ne de Questembert.
Bodisac, éc. c^ne de Crach.
Bodiston, éc. c^ne de Marzan.
Bodivino, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
Bodivo, vill. c^ne de Baud.
Bodivo, h. c^ne de Guern.
Bodliguen, vill. c^ne de Tréal.
Bodnagat, vill. c^ne de Saint-Jacut.
Bodnay, h. c^ne de Radenac. — *Boutenhay* et colline dite *Menez-Boutenhay*, 1414 (duché de Rohan-Chabot).
Bodo, éc. c^ne de Grand-Champ.
Bodo (Le Grand et le Petit), vill. c^ne d'Ambon. — Seigneurie.
Bodo (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Berric.
Bodo (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Damgan.
Bodon-Banal, éc. c^ne de Guiscriff.
Bodory, h. et deux m^ins sur le Resto, c^ne de Languidic. — Seigneurie; manoir.
Bodrain, h. c^ne de Baud.
Bodrebel, h. c^ne de Questembert.
Bodrefaux, vill. c^ne de Noyal-Muzillac.
Bodreguin, h. c^ne de Questembert.
Bodreuc, éc. — Voy. Moustoir-Bodreuc (Le).
Bodrevais, vill. c^ne de Noyal-Muzillac.
Bodriabé, vill. c^ne de Limerzel.
Bodrilouet, h. c^ne de Bubry.
Bodrual, f. c^ne de Caden.
Bodual, vill. c^ne d'Elven. — Seigneurie.
Bodudal, h. c^ne de Rieux.
Boduhuern, pont sur le ruisseau de ce nom, reliant Camors et Pluvigner; ruiss. dit *Gouach-Boduhuern* (voy. Guillemin).
Boduic, vill. et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Cléguérec; ruiss. voy. : Stang-en-Iheern (Le). — *Boduysic*, bois et lande, 1448 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir.
Bodunan, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Boë (La), vill. c^ne de Saint-Abraham.
Boeuf, pont sur le ruiss. du Vieil-Étang, c^ne de Carentoir.
Boeufs (Les), roche sur la baie de Quiberon, côte de Locmariaquer.
Boffo (Le), h. c^ne de Trédion.
Bogas, vill. c^ne de Lanouée. — *Bogast*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).

Bogence, éc. c^ne de Plaudren.
Boger, f. c^ne d'Allaire.
Bogerie (La), h. c^ne de Saint-Vincent.
Boguégano, éc. c^ne de Landévant.
Boguet, vill. c^ne de Guégon.
Bogustin, h. c^ne de Quistinic.
Bohal, c^on de Questembert; chât. dit *le Bas-Bohal*, c^ne de Pleucadeuc. — *Bouhal*, étangs, 1432 (chât. de Kerfily).

D'abord paroisse, puis trève de Saint-Marcel, puis redevenue paroisse du doy. de Porhoët; faisait partie du territ. de Rieux au XVe siècle. — Seigneurie; manoir. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Rochefort.

Bohalgo, vill. et pont sur le Saint-Léonard, c^ne de Vannes. — *Bouhalgo*, XVIe s^e (chât. de Kerleau).
Bohallec, éc. c^ne de Plumelin.
Bohat, h. et f. dite *Haut-Bohat*, c^ne de Sarzeau.
Bohurel, vill. c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Boidaviny, éc. c^ne de Saint-Nolff; pont sur le Baron, reliant Saint-Nolff et Treffléan.
Boïdec (Loge), éc. c^ne de Guiscriff.
Boin, h. c^ne des Fougerêts. — *Bouen*, 1476 (chât. de Castellan).
Boiraux, h. c^ne de la Grée-Saint-Laurent.
Boire, pont sur le Rahun, reliant Tréal et Carentoir; h. *du Pont-Boire*, c^ne de Carentoir.
Boire (La), éc. c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Boirio (Le), éc. c^ne de Béganne. — Seigneurie.
Boiron (Le), h. c^ne de Saint-Dolay.
Boiry (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Saint-Guyomard; m^in sur la Claye, c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Boiry (La), f. c^ne de Saint-Marcel. — *La Bouesrie*, 1445 (chât. de Kerfily). — Seigneurie.
Bois (Croix des), c^ne de Saint-Gravé.
Bois (Le), éc. c^ne d'Ambon.
Bois (Le), m^in à eau sur le Mont et m^in à vent, c^ne de Berric.
Bois (Le), f. c^ne de Carentoir.
Bois (Le), m^in sur l'Aff, c^ne de Guer.
Bois (Le), m^in sur le ruiss. du Moulin-du-Duc, c^ne de Langonnet; h. dit *Métairie-du-Bois*, c^ne du Saint.
Bois (Le), éc. c^ne de Lauzach.
Bois (Le), f. c^ne de Molac.
Bois (Le), h. c^ne de Neulliac.
Bois (Le), vill. c^ne de Peillac.
Bois (Le), éc. c^ne de Pluméliau.
Bois (Le), h. c^ne de Saint-Gérand.
Bois (Le), m^in sur le ruiss. du Moulin-du-Bois, c^ne de Saint-Tugdual.
Bois (Le), h. c^ne de Saint-Vincent.
Bois (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Bois (Les), vill. et f. c^ne d'Allaire.
Bois (Les), h. c^ne de Béganne.
Bois (Les), f. c^ne de Cruguel. — Seigneurie.
Bois (Les), m^in sur l'Yvel, c^ne de Ménéac.
Bois (Les), lande, c^ne de Monteneuf.
Bois (Les), h. c^ne de Pluherlin.
Bois (Les), h. c^ne de Radenac.
Bois (Les), éc. c^ne de Saint-Vincent (distinct du h. du Bois, même c^ne). — Seigneurie; manoir.
Bois (Maison des), éc. c^ne de Billio.
Bois (Place au), au Port-Louis.
Bois (Rue du), à Landévant.
Bois (Rue et Place du), à Auray; dites autrefois *du Marché-du-Bois*.
Bois (Ruisseau du Moulin-du-), affl. du Pont-Rouge; il arrose Saint-Tugdual et Ploërdut.
Boisaulet (Le), f. c^ne de Béganne. — Seigneurie.
Bois-Bas (Le), éc. c^ne de Baden. — Seigneurie; manoir.
Bois-Bénit (Le), h. c^ne de Monteneuf.
Bois-Bily (Le), vill. c^ne de Néant.
Bois-Bochet (Le), vill. c^ne de Béganne.
Bois-Bourgerel, vill. c^ne de Baden.
Bois-Bras (Le), h. c^ne de Néant.
Bois-Brassu (Le), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie; manoir.
Bois-Bréhan (Le Haut et le Bas), vill. dont une partie est dite *Cour-de-Bois-Bréhan*, taillis et m^in sur l'Arz, c^ne de Pluherlin. — Seigneurie; manoir.
Bois-Brun, éc. c^ne des Fougerêts.
Bois-Brun (Le), h. c^ne de Tréal. — Seigneurie.
Bois-By (Le), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Bois-Charmé (Le), h. c^ne du Guerno.
Bois-Consort (Le), éc. c^ne de Monteneuf.
Bois-d'Amour, h. c^ne de Landévant.
Bois-d'Amour ou Coët-d'Amour, h. c^ne de Sarzeau.
Bois-d'Amour (Le), vill. c^ne de Riantec.
Bois-d'Araud, lande, c^ne d'Augan.
Boisdavel, éc. c^ne de Locminé.
Bois-David (Le), h. c^ne de Saint-Jacut.
Bois de-Haut (Le), lande, c^ne de Guer.
Bois-de-Haut (Le), éc. c^ne de Saint-Martin.
Bois-de-Hélais, h. c^ne de Limerzel.
Bois-de-la-Croix-Collin (Le), lande, c^ne de la Croix-Helléan.
Bois-de-la-Lande (Le), f. et m^in à vent, c^ne de Pénestin.
Bois-de-la-Roche (Le), chât. m^in sur l'Yvel et bois, c^ne de Néant; vill. partie c^ne de Néant, partie c^ne de Mauron. — Comté; anc. château.
Bois-de-Larré (Le), éc. c^ne de Larré.

Bois-de-la-Salle (Le), m^in à vent, c^ne de Péaule. — Seigneurie.

Bois-de-la-Salle (Le), h. et bois, c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.

Bois-du-Lourmel (Fontaine du), c^ne de Guer.

Bois-de-Penher (Le), h. c^ne du Guerno.

Bois-de-Roche (Le), éc. dit *loge Coët-Roche*, bois, font. et ruiss. *de la Fontaine-du-Bois-de-Roche*, affl. du Botconan, c^ne de Lanvaudan.

Bois-de-Ros (Le), chât. et f. c^ne de Limerzel. — Seigneurie; manoir.

Bois-de-Sapins, éc. c^ne de Meslan.

Bois-de-Sapins (Le), h. c^ne de Baud.

Bois-de-Sapins (Le), éc. c^ne de Lignol.

Bois-de-Sapins (Le), éc. et bois, c^ne de Napoléonville.

Bois-des-Moines (Le), f. et ruiss. affl. de l'Arz, c^ne d'Elven.

Bois-des-Plats (Le), éc. c^ne de Caden.

Bois-des-Plats (Le), éc. c^ne de Questembert.

Bois-du-Capitaine (Le), éc. c^ne d'Elven.

Bois-du-Crocq, vill. divisé en quatre parties : Bois-du-Crocq-port-Nicolas, Bois-du-Crocq-port-Fraper, Bois-du-Crocq-port-Graillou et Bois-du-Crocq-port-Cloher, c^ne d'Inguiniel.

Bois-du-Crocq (Moulin de), m^in à eau, c^ne de Plouay.

Bois-du-Crocq (Ruisseau de), dit aussi *de Coët-er-Crocq*, *du Moulin-de-la-Bruyère*, *de la Fontaine-des-Fleurs* ou *de Pont-er-Bellec*, affl. du Scorff; il arrose Inguiniel et Plouay.

Bois-du-Drin (Le), éc. c^ne de Buléon.

Bois-du-Gat (Le), h. c^ne de Saint-Samson.

Bois-du-Gué (Le), h. c^ne de Saint-Servant.

Bois-du-Loup (Le), chât. vill. composé de plusieurs éc. et h. mentionnés à leur rang alphabétique; bois, font. et ruiss. *de la Fontaine-du-Bois-du-Loup*, dit aussi *du Doué-de-Roche*, affl. de l'Oyon, c^ne d'Augan. — *Bois-du-Lou*, 1423 (chât. de Beaurepaire). — Seigneurie; manoir.

Bois-du-Verger (Le), vill. c^ne du Guerno.

Bois-Faux (Le), vill. c^ne de Carentoir.

Bois-Fleuri, éc. et bois, c^ne d'Inguiniel.

Bois-Gandin (Le), lande, c^ne de Monteneuf.

Bois-Gervais (Le), éc. et m^in à vent, c^ne de Nivillac. — Seigneurie.

Boisgestin, f. c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie.

Bois-Gicquel, h. c^ne de Guégon.

Bois-Gicquel (Le), éc. c^ne de Campénéac.

Bois-Grignon (Le), vill. c^ne de Malansac.

Bois-Guéhénéuc (Le), h. bois et ruiss. dit aussi *du Pont-Percé* ou *des Prés-de-Boussac*, affl. du Gerguy, c^ne d'Augan; étang baignant Augan et Ploërmel. — Seigneurie.

Bois-Guého (Le), h. c^ne de Malansac.

Bois-Guillaume, h. c^ne de Caro.

Bois-Guillaume (Le), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.

Bois-Guinche (Le), h. c^ne de Bréhan-Loudéac.

Bois-Guy, éc. c^ne de Plumergat.

Bois-Guy (Le), vill. c^ne de Saint-Jacut.

Bois-Hardouin, h. c^ne de Moustoir-Remungol; bois s'étendant en Moustoir-Remungol et Noyal-Pontivy. — Seigneurie; manoir.

Bois-Hellio (Le Haut et le Bas), vill. partie c^ne de Ploërmel, partie c^ne de Monterrein; m^in à vent, c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.

Bois-Hervé (Le), vill. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

Bois-Hervé (Le), vill. c^ne de Saint-Perreux.

Boisillon, h. c^ne de Nivillac.

Bois-Jagut (Le), f. c^ne de Mauron. — Seigneurie.

Bois-Joli (Le), éc. c^ne de Marzan.

Bois-Joli (Le), éc. c^ne de Saint-Dolay. — Seigneurie.

Bois-Joly, h. partie c^ne de Caudan, partie c^ne d'Hennebont. — Seigneurie; manoir en Caudan.

Bois-Josselin, éc. c^ne de Nivillac.

Bois-Josselin (Le), f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.

Bois-Julien (Le), f. c^ne de Malansac.

Bois-Jumel (Le), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.

Bois-Juste (Le), h. c^ne de Plumergat. — *Boesiust*, 1391 (carmes de Sainte-Anne). — *Boyust*, 1425 (*ibid.*). — *Bojuste*, XVIIe siècle (*ibid.*). — Seigneurie.

Bois-Lého (Le), vill. c^ne de Caden.

Bois-l'Enfant (Le), éc. c^ne de Saint-Jacut.

Bois-Lisco, éc. c^ne de Guégon.

Bois-Lorient, éc. c^ne d'Inguiniel.

Bois-Macé, éc. c^ne de Béganne.

Bois-Mainguy, vill. c^ne de Sérent. — Seigneurie.

Bois-Marand (Le), vill. c^ne de Pluherlin.

Bois-Marzan (Le), h. c^ne de Marzan.

Bois-Menus (Les), lande, c^ne de Monteneuf.

Bois-Moreau (Rue de), à Vannes, nouvellement créée en l'an II et distincte de l'ancienne; pour celle-ci, voy. Hôpital (Rue de l'). — *Boscus Morandi*, 1336 (chap. de Vannes). — *Boismouraut*, 1421 (prieuré de Saint-Guen). — Seigneurie et manoir auj. détruit en Saint-Patern de Vannes.

Bois-Neuf (Le), village divisé en cinq parties : 1° le Bois-Neuf-rue-Beaudoux; 2° le Bois-Neuf-rue-Danet; 3° le Bois-Neuf-rue-Moiran; 4° le Bois-Neuf-rue-Noblet et 5° enfin le Bois-Neuf-rue-Pèlerins, c^ne de Saint-Martin.

Bois-Nouvel (Le), h. c^ne de Nivillac.

Bois-Payen (Le), vill. c^ne d'Allaire.

Bois-Peschard (Le), f. c^ne de Carentoir.

Bois-Picaut (Le), éc. c^ne de Bréhan-Loudéac.

Boispin, éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
Bois-Pin (Le), éc. c^ne de Berric.
Bois-Pin (Le), éc. c^ne de Marzan.
Bois-Pin (Le), h. c^ne de Plœmeur.
Bois-Quelvé, éc. c^ne de Moustoirac.
Bois-Richard (Le), h. c^ne d'Allaire.
Bois-Riveau (Le), vill. et f. c^ne de Saint-Dolay. — Seigneurie.
Bois-Robert (Le), h. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Bois-Ruault, h. c^ne de Caro. — Seigneurie.
Bois-Sapin (Le), éc. c^ne d'Arradon.
Boissel, f. et m^in sur le Ninian, c^ne d'Helléan.
Boissière (La), f. c^ne de Caro. — Seigneurie.
Boissière (La), h. c^ne de Cournon.
Boissière (La), f. c^ne d'Elven. — Seigneurie.
Boissière (La), vill. c^ne de Nivillac.
Boissière (La), h. c^ne de Peillac.
Boissière-Boquidé, vill. c^ne de Monteneuf.
Boissière-Cado (La), vill. et éc. dit *la Haute-Boissière*, c^ne de Monteneuf.
Boissières (Les), h. c^ne de Caro.
Boissières (Les), f. c^ne des Fougerêts.
Boissignoux, vill. c^ne de Campénéac.
Bois-Solon (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Malestroit. — *Le Bouaissollon*, 1424 (châl. de Kerfily).
Boissy (Le), f. et bois, c^ne de Guer. — Seigneurie.
Boistalec, vill. c^ne de Muzillac.
Boistané, éc. c^ne de Guidel.
Bois-Travais (Le), h. c^ne de Monteneuf.
Boisy (Le), éc. f. bois, étang, ruiss. *de l'Étang-du-Boisy*, affl. du Rohan, c^ne de Vannes. — Seigneurie; manoir.
Boixo (Rue), à Guillac.
Boizel, h. et m^in à vent, c^ne de Pleucadeuc.
Boizeul (Le), vill. c^ne de Nivillac.
Bojulant, h. c^ne de Pluméliau.
Bojus, vill. c^ne de Gueltas. — *Bojust, villa*, 1270 (duché de Rohan-Chabot).
Bolais (La), h. c^ne de Saint-Martin. — Seigneurie.
Bolan, m^in sur l'Evel, c^ne de Moréac.
Bolan, h. c^ne de Pluherlin; pont sur le Carbouède, reliant Pluherlin et Questembert.
Bolan, vill. lande, h. dit *Lande-de-Bolan*, croix et éc. dit *Croix-de-Bolan*, c^ne de Saint-Gérand.
Bolan (Ruisseau de). — Voy. Siviac (Ruisseau du Pont-de-).
Bolanne ou *Mané-Bolanne*, ruiss. affl. du Saint-Vincent; il arrose Inguiniel, Lignol et Persquen.
Bolay (Le), vill. c^ne de Lanouée.
Bolédat, éc. c^ne de Landévant.
Bolévenan, h. c^ne de Languidic.
Bolin, vill. c^ne du Roc-Saint-André.
Boliquinet (Le), h. c^ne de Languidic.
Bolloré, m^in et écluse sur le canal de Nantes à Brest, lande et village dit *Lande-de-Bolloré*, c^ne de Saint-Aignan.
Bolumet, h. c^ne de Neulliac.
Bomangoro, h. c^ne de Plescop.
Bomayec, h. c^ne de Saint-Nolff.
Bomélo, vill. c^ne de Caden.
Bomolo, éc. c^ne de Moustoir-Remungol.
Bon-Abri, éc. c^ne de Sulniac.
Bonal (Ruelle), à Sarzeau.
Bonalo, éc. c^ne de Baud.
Bonalo, éc. c^ne de Cléguérec.
Bonalo, éc. c^ne de Guern. — *Botbenalec, villa*, 1125 (cart. de Redon).
Bonalo, éc. c^ne de Plumelin.
Bonalo (Le), h. c^ne de Plumelin (dist. du précédent).
Bonalo (Le), éc. c^ne de Moréac.
Bonard, éc. et bois, c^ne de Malguénac.
Bonaval, ruiss. dit aussi *de la Fontaine-de-Kerlivio*, affl. de l'Etel; il arrose Belz et Locoal-Mendon.
Bondon (Le), vill. et étang, c^ne de Vannes. — *Le Botdon*, 1428 (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Boni doni conventus*, 1454 (canon. de Saint-Vincent-Ferrier). — *Le Bodon*, 1469 (carmélites des Trois-Marie du Bondon). — Communautés de grands carmes et de carmélites, celle-ci sous le vocable des Trois-Marie.
Bonéhan, vill. c^ne de Moréac.
Bonen, rocher sur l'Océan, près de l'île d'Hœdic.
Bonen-ar-Rade, roche sur l'Océan, côte de Houat.
Bonen-Bras, rocher sur l'Océan, près de l'île d'Hœdic.
Bonen-roch-Melen, roches sur l'Océan, côte d'Hœdic.
Bonerfaven (Bras et Bihan), vill. et pont, c^ne de Brech.
Bonervaud, châl. f. bois et étang, c^ne de Theix. — Seigneurie; manoir.
Bonervaud (Ruisseau de l'Étang-de-) ou Étier-de-Singe, c^ne de Theix, va se jeter dans la baie du Morbihan; pont sur ce ruisseau.
Bonet-Plat, pointe de l'île de Houat, sur l'Océan.
Bonéva, lande, c^ne d'Augan.
Bonevel, vill. c^ne de Priziac. — *Boznevel*, 1459 (princip. de Rohan-Guémené).
Bonhomme (Croix du), c^ne de Plœmel.
Bonhomme (Le), vill. c^ne de Kervignac et pont sur le Blavet, reliant Kervignac et Caudan, anc. passage.
Bonhomme-Guillaume (Croix du), c^ne de Malansac.
Bonijard, vill. c^ne de Meslan.
Bonizac, h. c^ne de Guiscriff.
Bonméré, lande et pont au confluent de l'Oyon et du ruiss. de la Vallée-Sainte-Anne, c^ne d'Augan.
Bonnalo, h. c^ne de Naizin.

Bonnard (Le Haut et le Bas), vill. et marais, c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Bonnay (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Carentoir.
Bonne-Chère, éc. ruiss. et m^in sur ce ruiss. c^ne de Malguénac. — Seigneurie; manoir. — Voy. Roch (Le).
Bonne-Comtesse (La), h. c^ne de Guiscriff.
Bonne-Espérance, éc. c^ne de Kergrist.
Bonne-Façon (La), h. c^ne de Nivillac.
Bonne-Femme-Texier (Croix de la), c^ne de Beignon.
Bonne-Foi (Rue de la), à Vannes, appelée autrefois *du Pot-d'Étain* ou *du Pot*, et plus anciennement *des Trois-Marie*.
Bonne-Fontaine, h. c^ne de Pluherlin.
Bonne-Fontaine (Ruisseau de la), affl. de la Foye, c^ne de Beignon.
Bonnepart, h. c^ne de Theix. — Seigneurie.
Bonne-Rencontre, chapelle et m^in à vent, c^ne de Tréal.
Bonnet (Le), lande, c^ne de Monteneuf.
Bonnevais, pont sur le Carbouède, reliant Pluherlin et Questembert.
Bonno (Hutte-à-), éc. c^ne de Ploërmel.
Bonnoy, éc. c^ne de Berric.
Bono, vill. c^ne de Plougoumelen; pont suspendu, autref. passage sur la Sale, reliant Plougoumelen et Pluneret.
Bonote, vill. c^ne de Berné.
Bon-Reconfort, h. c^ne de Pluherlin.
Bon-Secours, vill. c^ne de Quéven.
Bons-Enfants (Rue des), à Lorient, appelée avant 1789 rue *Ferrand;* impasse appelée avant 1789 *cul-de-sac des Jeux*.
Bons-Enfants (Rue des), à Vannes, autref. *de Poulho*.
Bons-Pères (Rue des), à Vannes. — Voy. Noé (Rue).
Bons-Voisins (Pont des), sur le ruiss. du Pont-Guillemin, reliant Pluvigner et Landévant.
Bontul, h. c^ne de Meslan.
Bonvallon, m^in sur la Vilaine, c^ne de Marzan.
Bonvallon, vill. c^ne de Réguiny; pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Réguiny et Radenac. — *Botvallon*, 1432 (cour de Pontivy).
Bonvallon (Ruisseau du Pont-de-) ou de la Bastille, affluent de l'Evel; il arrose Pleugriffet, Réguiny et Radenac.
Bonvalon, h. c^ne de Guénin.
Bonvalon, h. c^ne de Moréac.
Bopéreg, h. c^ne de Nostang.
Boquédeno, éc. c^ne de Plaudren.
Boquelèche, éc. c^ne d'Elven.
Boquelen, éc. c^ne de Cléguérec.
Boquelen, h. c^ne d'Elven.
Boquen, vill. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
Boquenet, vill. c^ne de Questembert.
Boquéno, h. c^ne de Quistinic.
Boquenolo, éc. c^ne de Languidic.
Boquéré, h. c^ne de Saint-Guyomard.
Boquéris, éc. c^ne de Muzillac. — Seigneurie.
Boquesten, éc. c^ne de Baden.
Boquesten, éc. c^ne de Camors.
Boquestin, éc. c^ne de Plumelin.
Boquet, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
Boquidé, f. c^ne de Monteneuf. — Seigneurie.
Boquidet, vill. c^ne de Sérent.
Boquignac, vill. c^ne de Questembert.
Borgastel, vill. c^ne de Port-Philippe.
Borchudan, h. c^ne de Locmaria.
Bordardoué, vill. c^ne du Palais.
Borde (La), vill. c^ne de Rieux.
Bordelane, vill. c^ne de Port-Philippe.
Bordelouet, vill. c^ne de Bangor.
Bordenech, vill. c^ne de Bangor.
Borderenne, vill. c^ne de Locmaria.
Borderhouat, vill. c^ne de Locmaria.
Borderune, h. et port sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.
Bordéry, vill. et port sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe. — *Borthenry*, xve siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Bordillac, vill. c^ne du Palais.
Bordréneau, éc. c^ne du Palais.
Bordrouhant, h. c^ne de Bangor.
Borduro, vill. c^ne de Locmaria.
Bordustard, vill. c^ne du Palais.
Borec, h. c^ne d'Ambon. — Seigneurie.
Borec, f. et pont, c^ne de Muzillac. — Seigneurie.
Borenis (Le), rocher sur l'Océan, c^ne de Damgan.
Borfloch, vill. c^ne du Palais.
Borgeraie (La), vill. c^ne de Saint-Gravé.
Borgnais (La), h. c^ne de Malansac.
Borgne (Chemin du), au nord du Petit-Conleau, c^ne de Vannes.
Borgrois, h. et lande dite *Lann-Borgrois*, c^ne de Port-Philippe.
Borgrouaguer, h. c^ne du Palais. — *Portangoaraguer*, xve siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Borguet (Porte), à Malestroit. — 1485 (chât. de Kerfily). — Voy. Ponts (Les).
Borhouëdic, f. c^ne de Surzur.
Borhuédet, h. c^ne de Port-Philippe.
Borin (Le Grand et le Petit), h. lande, éc. dit *Lann-Borin*, c^ne de Langonnet. — Le Grand-Borin est appelé aussi *la Maison-Blanche*.
Borlagadec, vill. c^ne de Bangor.
Borménahic, vill. éc. et m^in à vent, c^ne de Locmaria.
Bormené, vill. c^ne de Port-Philippe.

Bornaliguen, vill. c^ne de Bangor.
Borne, pont au confl. du Pont-Rouge et du Kermartin, c^ne de Saint-Tugdual.
Borne, h. lande, vill. dit *Lande-de-Borne*, pont et ruiss. *de la Lande-de-Borne*, affl. du Pont-Caden, en passant par l'étang de Cohanno, c^ne de Surzur. — Seigneurie.
Borne (Le), vill. c^ne de Guégon.
Borne (Le Grand et le Petit), vill. lande et éc. dit *Lande-de-Borne*, c^ne d'Ambon.
Borneguin, éc. c^ne de Questembert.
Bornor, vill. c^ne de Locmaria.
Bornord, vill. roches et fort sur l'Océan, éc. dit *Fort-Bornord* et pointe dite *de Castel-Bornord*, c^ne de Bangor.
Bornué, vill. c^ne du Guerno.
Boro, vill. c^ne du Hézo.
Boro (Le), vill. et m^in à vent, c^ne de Saint-Vincent. — Seigneurie; manoir.
Borogé, vill. c^ne de Sulniac.
Borsarasin, h. c^ne de Locmaria.
Borstang, éc. c^ne du Palais.
Bortemont, h. c^ne de Bangor.
Bortenterion, vill. c^ne de Port-Philippe.
Borthélot, vill. c^ne du Palais.
Borthéoro, vill. et m^in à vent, c^ne de Locmaria.
Borticado, vill. c^ne de Port-Philippe.
Bortifaouen, h. c^ne de Port-Philippe. — *Bortifouen*, XVe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Bortiquiabel (Fontaine), c^ne de Port-Philippe.
Borvran, vill. et m^in à vent, c^ne de Locmaria.
Borzose, vill. c^ne de Bangor.
Boscahue, éc. c^ne de Guidel.
Boscave, h. c^ne de Saint-Gérand.
Boschat (Le), vill. c^ne de Néant. — Seigneurie.
Boscher (Le), vill. c^ne de Guer. — Seigneurie.
Boschet (Le), f. et m^in sur le Fondeliane, c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Boschet (Le), f. c^ne de Monteneuf.
Boschet (Loges), h. c^ne de Saint-Samson.
Boschon (Le), vill. c^ne de Caro.
Bosco, h. et bois, c^ne de Naizin.
Bosco (Le), h. c^ne de Buléon.
Bosco (Le), éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
Bosésais, vill. c^ne de Molac.
Bosneuf, vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Bosquédaouen, vill. c^ne de Roudouallec. — *Bottcadoan*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Bosquet (Métairie), f. c^ne de Plœmel.
Bossardais (La), vill. c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Bossarderie (La), h. c^ne de Concoret.
Bossardière (La), h. c^ne de Saint-Vincent.
Bosséno (Le), vill. c^ne de Péaule.
Bosserno (La), h. c^ne de Saint-Martin.
Bossero, vill. c^ne de Caden; pont sur le Trévelo, reliant Caden et Limerzel.
Bosseron (Le), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Bossette-Bazin (La), vill. c^ne de Ménéac.
Bossette-Lohier (La), h. c^ne de Ménéac.
Bossignan (Le Grand et le Petit), vill. partie c^ne de Noyal-Muzillac, partie c^ne de Muzillac.
Bossignan-Brangolo, vill. c^ne de Noyal-Muzillac.
Bossu (Le), éc. c^ne de Saint-Gonnery.
Bostuboit, h. c^ne de Tréal. — Seigneurie.
Bot (Le), vill. c^ne d'Allaire.
Bot (Le), vill. c^ne de Béganne.
Bot (Le), vill. et pont sur le Sédon, c^ne de Guégon.
Bot (Le), h. c^ne d'Hennebont.
Bot (Le), h. et pont sur le Kerniquello, c^ne de Kerfourn.
Bot (Le), *Bras* et *Bihan*, vill. c^ne de Langoëlan.
Bot (Le), vill. c^ne de Languidic.
Bot (Le), h. c^ne de Melrand.
Bot (Le), h. c^ne de Plougoumelen.
Bot (Le), h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Bot (Le), f. c^ne de Saint-Gouvry.
Bot (Le), f. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Bot (Le), f. c^ne de Théhillac.
Bot (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Nivillac. — Seigneurie.
Bot (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Rieux.
Botalec, h. c^ne de Landévant.
Botalec, vill. c^ne de Plouhinec.
Botalec (Le), h. c^ne d'Arzal.
Bot-Barch, éc. c^ne de Lignol.
Botbonnalec, h. c^ne de Bubry.
Bot-Bouis, éc. c^ne de Moréac.
Botcallac, éc. c^ne de Pluvigner.
Botcalper, éc. c^ne de Baud. — Seigneurie.
Botcalper, h. c^ne de Bubry.
Botcalper, h. c^ne de Grand-Champ.
Botcalper, h. c^ne de Monterblanc.
Botcalper, éc. c^ne de Moréac.
Botcario, h. c^ne de Baud.
Bot-Carz, h. c^ne du Saint.
Botcazo, h. c^ne de Langoëlan.
Botcheux, h. c^ne de Plumelin.
Botchosse, vill. c^ne de Baud. — Seigneurie.
Botchouanic, h. c^ne de Langoëlan.
Botcoal, vill. c^ne de Berné.
Bot-Coat, h. c^ne de Langonnet.
Botcodan, h. c^ne de Meslan.
Botcoët, vill. c^ne de Ploërdut.
Botcoët, h. c^ne de Plumelin.

Botcoët-la-Forêt, vill. c^ne de Grand-Champ.
Botcoët-Locmiquel, éc. c^ne de Grand-Champ.
Botcol, h. c^ne de Croixanvec.
Botcol, vill. c^ne de Guénin.
Botcol, h. c^ne de Kergrist.
Botcol, h. c^ne du Saint.
Botcol, vill. c^ne de Saint-Aignan.
Botcolin, vill. c^ne de Carentoir.
Botconan, m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Bubry.
Botconan (Ruisseau du Moulin-de-).— Voy. Hédennec.
Botcouarh, chât. f. et bois, c^ne de Vannes. — Seigneurie; manoir.
Botcran, vill. c^ne de Baud.
Botcren, vill. c^ne de Naizin.
Botcren, éc. c^ne de Persquen. — Seigneurie.
Botcuon, vill. et font. c^ne de Ploerdut.
Botcuon (Ruisseau de la Fontaine-de-).— Voy. Pont-Rouge (Le).
Botdaval, h. c^ne de Sarzeau.
Botdavel, éc. c^ne de Guénin.
Botdavelec, vill. c^ne de Remungol.
Botdemouel, h. c^ne de Guénin.
Botdenuit, h. c^ne de Guénin.
Botderbec, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Botdimon, h. c^ne de Guénin.
Botdrain (Le), éc. c^ne de Pluvigner.
Botdrin, h. lande et autre h. dit *Lande-de-Botdrin*, c^ne de Guénin.
Botel, vill. c^ne de Néant. — Seigneurie.
Botel, pont sur la Claie, reliant Plaudren et Plumelec.
Boteleau, h. c^ne de Trédion. — Seigneurie.
Botélégan, vill. c^ne de Languidic.
Botello, h. c^ne de Quistinic.
Bot-en-Tallec, éc. c^ne de Locoal-Mendon.
Bot-en-Tous, éc. c^ne de Plescop.
Boterbarz, vill. c^ne de Cléguérec. — Seign. manoir.
Boterbic, vill. c^ne de Guénin.
Boterblaye, vill. c^ne de Melrand. — Seigneurie.
Boterbo, h. c^ne de Plaudren. — *Botombau*, 1389 (duché de Rohan-Chabot).—*Bothturbau*, 1391 (*ibid.*).
Boterbolor, h. c^ne de Landévant.
Boterel, vill. c^ne de Moréac.
Boterf, m^in sur la Sale et m^in à vent, c^ne de Plougoumelen.
Boterf (Le), chât. f. bois, ruiss. dit aussi *de Goyedon*, affl. du Tarun, et m^in sur ce ruiss. c^ne de Plumelin. — Seigneurie; manoir.
Boterf (Le), éc. et f. c^ne de Pluneret. — Seign. manoir.
Boterff, vill. c^ne de Cléguérec.
Boterff (Le), h. c^ne d'Elven.
Boterff (Le), éc. c^ne de Grand-Champ.
Boterff (Le), m^in sur le Locmaria, c^ne de Guidel.
Boterff (Le), h. et m^in sur la Sarre, c^ne de Melrand. — Seigneurie.
Boterff (Le), h. c^ne de Plaudren.
Boterff (Le), h. c^ne de Ploerdut. — *Botderv*, 1456 (princip. de Rohan-Guémené).
Boterff (Le), éc. et m^in sur le Scave, c^ne de Pontscorff. — Seigneurie; manoir.
Boterff (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Naizin.
Boterf-Kerglas, h. c^ne de Saint-Nolff.
Boterf-Saint-Amand, éc. c^ne de Saint-Nolff.
Botergal, éc. c^ne de Moustoirac.
Bot-er-Garff, éc. c^ne de Languidic.
Bot-er-Glazec, h. c^ne de Lignol.
Botergo, éc. c^ne de Languidic.
Bot-er-Golec (Bras et Bihan), h. c^ne de Locoal-Mendon.
Bot-er-Hair, h. c^ne de Ploerdut.
Boterhé, éc. c^ne de Ploerdut.
Bot-er-Lerme, éc. c^ne de Pluneret.
Bot-er-Mané, éc. c^ne d'Erdeven.
Bot-er-Marec, h. c^ne de Cléguérec.
Bot-er-Mohet, vill. c^ne de Cléguérec.
Boternaux, h. croix et autre h. dit *Croix-Boternaux*, c^ne de Pluméliau; écluse sur le Blavet.
Bot-er-Pichon, éc. c^ne de Pluneret.
Bot-er-Préoste, éc. c^ne de Languidic.
Botersain, h. c^ne de Languidic.
Bot-Ervedan, h. c^ne de Silfiac.
Botervic, éc. c^ne de Plumelin.
Botervic, éc. c^ne de Pluvigner.
Boterzant, h. c^ne de Plœmeur.
Botfao, éc. c^ne de Lanvénégen.
Bot-Faut (Le), h. et bois, c^ne de Quistinic.
Bot-Faux, h. m^in à eau et ruiss. affl. de l'Evel, c^ne de Guénin.
Botfaux, éc. c^ne de Moustoirac.
Botfaux, éc. et lande, c^ne de Plaudren.
Bot-Faux (Le), h. c^ne de Bubry.—*Botfau, villa*, 1282 (abb. de la Joie).
Botflage, h. c^ne de Meslan.
Bot-Floch, éc. c^ne de Camors.
Botguérin, éc. c^ne de Pluneret.
Bot-Halec, éc. c^ne de Saint-Aignan.
Bothallec, ruiss. — Voy. Duc (Ruisseau du Moulin-du-).
Bothervy, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Botioche, h. c^ne de Pluvigner. — *Botguioche*, 1504 (abb. de Lanvaux). — Seigneurie.
Botivès (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Malguénac. — Seigneurie; manoir.
Bot-Josse, h. c^ne de Pluvigner.
Bot-Kermarec, h. c^ne de Baud.

Botlan, h. c^ne de Cléguérec.
Botlan, h. c^ne d'Erdeven.
Botlan, h. c^ne de Langonnet.
Botlan, vill. c^ne de Naizin.
Botlan, h. c^ne de Saint-Nolff.
Botlan (Le), h. c^ne de Ploerdut.
Botlann, h. et bois, c^ne de Baud.
Botlann, éc. c^ne de Plaudren.
Botlann, m^in sur le Rohan, c^ne de Plescop; m^in à vent, c^ne de Plœren. — *Vieux Ruisseau de Botlann :* voy. Meucon (Le).— Bief reliant les ruiss. de Meucon et de Rohan, appelé aussi *Nouveau Ruisseau de Botlann.*
Bot-Largouet, h. c^ne de Sulniac.
Bot-Larmor, h. c^ne de Sulniac.
Botloche, éc. c^ne de Cruguel.
Botloré, chât. et f. c^ne d'Arradon. — Seigneurie.
Botloré, éc. c^ne de Plumergat.
Botloré, h. c^ne de Saint-Avé. — Seigneurie.
Botlosquet, éc. c^ne de Guern.
Botmars, éc. ruiss. affl. du Toul-er-Brohet, m^in et pont sur ce ruiss. c^ne de Cléguérec.— Seigneurie; manoir.
Botnoche, h. c^ne de Baud.
Botnohen, vill. c^ne de Saint-Aignan.
Botoharec, vill. c^ne du Faouet.
Bot-Penal, vill. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Botper, éc. c^ne de Baud.
Botpern (Le), vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Botpihan, éc. c^ne d'Ambon.
Botpilio, f. c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie.
Botplançon, vill. c^ne de Saint-Aignan.
Botpleven, h. c^ne de Saint-Aignan. — Seigneurie; manoir.
Bot-Pohic, h. c^ne de Baud.
Botponal, vill. c^ne de Saint-Aignan.
Botquelen, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Botquélen, éc. c^ne de Pluvigner.
Botquélen, éc. c^ne de Saint-Gérand.
Botquélen (Le), h. c^ne d'Arradon.
Botquélen (Le), h. c^ne de Languidic.
Botquelvé, vill. c^ne de Langonnet.
Botqueneuc, éc. c^ne de Moréac.
Botquenven, vill. c^ne de Priziac. — *Botquenguen*, 1394 (princip. de Rohan-Guémené).
Botquesten, éc. c^ne de Pluvigner.
Botquesten (Le), éc. c^ne de Grand-Champ.
Botquiris, h. c^ne d'Ambon.
Botquistin, éc. c^ne d'Ambon.
Botquistin, h. c^ne de Moustoirac.
Botraden, h. c^ne de Guern.
Bot-Radin, h. c^ne de Moréac.
Botréal, h. c^ne de Guiscriff.
Botrel, éc. et pont, c^ne de Ruffiac. — *Boterelli villa*, 843 (cart. de Redon).
Botrin, éc. c^ne de Cruguel.
Botrin (Le), h. c^ne de Cléguérec.
Botrin (Le), h. c^ne de Questembert.
Botringue, f. c^ne de Surzur.
Bots (Pont des), sur le Trévelo, reliant Questembert et Limerzel.
Bot-Sapin, éc. c^ne de Pluméliau.
Bot-Sapins, éc. c^ne de Camors.
Bot-Sapins ou Coët-Sapins, h. c^ne de Pluvigner.
Botscave, éc. c^ne de Grand-Champ.
Bot-Scave (Le), éc. c^ne de Belz.
Botségalo, vill. c^ne de Grand-Champ.
Botspern, éc. c^ne de Plumelin.
Botspern (Le), éc. c^ne de Guern.
Botugar, éc. c^ne de Locmalo. — *Bothigar*, 1429 (princip. de Rohan-Guémené). — *Botdutgar*, 1436 (*ibid.*).
Botulen, éc. c^ne de Brech. — Seigneurie.
Botuzo, éc. c^ne de Landaul.
Botveille, vill. c^ne de Muzillac.
Botvern, vill. et ruiss. affl. du Pont-Blanc, c^ne de Langonnet.
Boucher (Croix), c^ne de Caro.
Boucher (Loges), h. c^ne de la Gacilly.
Boucherie (Rue et ruelle de la), à Vannes. — La rue a été autref. dénommée *du Puits.*
Boucheries (Place des), à Lorient. — Voy. Bisson (Place).
Bouchers (Rue des), à Napoléonville. — Voy. Forges (Rue des).
Bouchiers (Rue des), à Vannes. — Voy. Loi (Rue de la).
Boucouzoul, éc. c^ne de Caudan.
Boudevaudrie (La), éc. c^ne de Molac.
Boudeveille, f. c^ne de Loyat. — Seigneurie.
Boudiguer, h. c^ne de Guiscriff.
Bouëd, île de la baie du Morbihan, renfermant un éc. et salines, c^ne de Séné.
Bouëdic, île de la baie du Morbihan, renfermant un éc. et anse, c^ne de Séné. — Seigneurie; manoir.
Bouée (Le), vill. c^ne de Mauron.
Bouenardière (La), h. c^ne de Guilliers.
Bouère (La), h. c^ne de la Chapelle. — Seigneurie.
Bouère (La), chât. étang, m^in sur cet étang et vill. c^ne de la Gacilly; passage sur l'Aff, reliant cette c^ne au département d'Ille-et-Vilaine. — Seigneurie; manoir.
Bouère (Rue de la), à la Gacilly.
Bouère (Ruisseau de la) ou du Bas-des-Landes, qui arrose la Chapelle et Monterrein.
Bouessel, h. et bois, c^ne de Peillac; marais, c^ne des Fougerêts; pass. sur l'Oust reliant ces deux communes.

Bouessière (La Haute et la Basse), vill. c^ne de Carentoir. — Trève des *Hautes-Bouessières :* voy. Bourdonnaye (La). — Seigneurie.

Bouessière-Launay (La), f. et m^in à vent, c^ne de Carentoir.

Bouëtiez (Le), chât. h. et étang, c^ne de Languidic; f. deux m^ins sur le Saint-Gilles et font. minérale, c^ne d'Hennebont. — Seigneurie; manoir.

Bouexis (Le), vill. c^ne de Mauron.

Bouexis (Le), vill. et m^in à eau, c^ne de Néant. — Seigneurie.

Bouffaie (Le), h. c^ne de la Chapelle.

Bouffay (Place du), à Malestroit, mentionnée en 1497 (fabr. de Malestroit).

Bouffay (Place du), à la Roche-Bernard.

Bougnio, h. c^ne de Sulniac.

Bougrais (Chemin de la), c^ne de Peillac.

Bolgro, vill. c^ne de Saint-Vincent; pass. sur l'Oust, reliant cette c^ne au dép^t d'Ille-et-Vilaine.

Bouhic, f. c^ne de Kergrist.

Bouie (La), vill. c^ne de Caden.

Bouie (La), h. partie c^ne de Pleucadeuc, partie c^ne de Saint-Congard.

Bouie (La), f. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

Bouillante (La), ruiss. — Voy. Garoulaie (La).

Bouillenno, éc. c^ne de Locoal-Mendon.

Bouilleno, éc. c^ne de Grand-Champ.

Bouilleno (Ihuellan et Izellan), h. c^ne de Quistinic.

Bouilleno (Le), éc. c^ne de Camors.

Bouilleno (Le), éc. c^ne de Guern.

Bouilleno-Ardran, éc. c^ne de Quistinic.

Bouilleron, h. c^ne de Languidic.

Bouillon (Le), éc. c^ne de Saint-Servant.

Bouillon (Ruisseau du Douet-du-), affl. du Goujon; il arrose Questembert et Limerzel.

Bouillon-Guillo (Pont du), sur le Sigré, reliant la Gacilly et Carentoir.

Bouillonnière (La), ruiss. — Voy. Kergrain-Morlo.

Bouillonno, marais, c^ne de Férel.

Bouillons (Chemin des), c^ne de Peillac.

Bouillons (Les), lande, c^ne de Saint-Congard.

Bouillons (Ruisseau de la Noë-des-), affl. du ruiss. des Grandes-Noës; il arrose Pluherlin et Pleucadeuc.

Bouis (La), vill. c^ne de Glénac. — Seigneurie.

Bouis (La), h. c^ne de Saint-Marcel.

Bouissière (La), lande, c^ne de Guer.

Bouix (Le), vill. c^ne de Guilliers. — Prieuré du vocable de St-Barthélemy, dépendant de l'abb. de Paimpont.

Boulaie (La), h. c^ne d'Allaire.

Boulaie (La), h. c^ne de Peillac.

Boulainio, éc. c^ne du Guerno.

Boulais (La), vill. c^ne de Guer.

Boulardais (La), f. c^ne de Ruffiac.

Boulas (Les), h. c^ne de Lanouée.

Boulat, éc. c^ne de Brech.

Boulats (Les), m^in à vent et ruiss. *des Fontaines-du-Moulin-des-Boulats*, affl. de la Voltais, c^ne de Monteneuf.

Boulaye (La), vill. c^ne de Caro.

Boulaye (La), h. c^ne de Cléguérec. — Seign. manoir.

Boulaye (La), éc. et ruiss. affl. du Pontuel, c^ne de Moustoirac. — Seigneurie.

Boulaye (La), h. c^ne de Pleugriffet.

Boulaye (La), h. ruiss. affl. de l'Evel et m^in sur ce ruiss. c^ne de Pluméliau. — Seigneurie.

Boulaye (La), h. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.

Boulen (Le), éc. c^ne de Baden.

Boulène, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Boulevard (Le), h. c^ne de Languidic.

Boulherne, m^in sur le Naïc, c^ne de Guiscriff.

Boulhouach, éc. c^ne de Theix.

Boulin (Le), éc. c^ne de Limerzel.

Boullé, vill. c^ne de Baud.

Boullouet, vill. c^ne de Saint-Dolay.

Boulogne, anc. territ. — Voy. Palais (Le).

Bouloir (Le), éc. c^ne de Plumelec.

Bouloterie (La), éc. c^ne de Béganne.

Bouloterie (Ruisseau de la), affl. de la Vilaine, appelé aussi *Étier-de-Béganne*, *Mer-des-Marais*, *Ruisseau* ou *Mer de la Gouacraie* ou *Ruisseau des Trois-Moulins ;* il arrose Allaire, Béganne, Caden et Péaule.

Boulouzec, vill. et pont sur la rigole alimentaire de Bara, c^ne de Saint-Gérand.

Boulvès, éc. et pont sur le Baron, c^ne de Theix.

Bourbon (Place et rue), à Lorient. — Voy. Morbihan (Place et rue du).

Bourboulet, font. c^ne de Grand-Champ.

Bourboussé, vill. c^ne de Carentoir.

Bourcigogne, h. c^ne de Pontscorff.

Bourdelais (La), h. c^ne de Campénéac. — Seigneurie.

Bourdelet (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Réminiac.

Bourdello, h. c^ne de Crach.

Bourdinais (Rue de la), à Saint-Jean-la-Poterie.

Bourdonen (Le), lande, c^ne d'Augan.

Bourdonnaie (La), éc. c^ne de Lanouée.

Bourdonnaie (La), vill. c^ne de Peillac.

Bourdonnais (La), éc. c^ne de Bohal, et m^in à vent, c^ne de Sérent.

Bourdonnais (Les), éc. c^ne de Saint-Martin.

Bourdonnay (Le), h. c^ne de Ménéac.

Bourdonnaye (La), chât. f. dite *Basse-Cour de la Bourdonnaye*, parc et forêt, lande de la *Forêt de la Bourdonnaye*, c^ne de Carentoir. — Trève de la par. de

Carentoir sous le nom de *Haute-Bourdonnaye* ou *des Hautes-Bouessières*. — Marquisat; manoir.

Bourdonnaye (La), h. et m^in à vent, c^ne de Missiriac. — Seigneurie.

Bourdonnaye (Rue de la), à la Gacilly.

Bourdonnerie (La), h. c^ne de Théhillac.

Bourdonnière (La), h. c^ne de Cruguel.

Bourdoué, éc. c^ne de Radenac.

Bourdoulaouen, éc. c^ne de Guiscriff.

Bourdoulic, h. c^ne de Bangor.

Bourdounouse, font. et vallée; ruiss. *de la Vallée-Bourdounouse*, affl. du Mabio, qui arrose les Fougerêts et la Gacilly.

Bourdoux, éc. c^ne d'Ambon.

Bourdoux, m^in sur la Sarre, c^ne de Melrand.

Bourdoux, vill. c^ne de Sarzeau.

Bourec, port sur la baie de Quiberon, côte de Carnac.

Boureseaux (Les), roches sur la baie de Quiberon, côte de Locmariaquer.

Bourg (Lande du), près du bourg de Mendon et distincte de la lande de ce nom, c^ne de Locoal-Mendon.

Bourg (Lande du), c^ne de Missiriac.

Bourg (Lande du), c^ne de Quistinic.

Bourg (Ruisseau de la Fontaine-du-), affl. de l'Aff; il arrose Beignon.

Bourg (Ruisseau de la Fontaine-du-), dit aussi *de la Noë-Saint-Michel*, affl. du Rahun; il arrose Monteneuf.

Bourgais, vill. c^ne de Ruffiac.

Bourg-aux-Moines (Le), vill. partie c^ne de Rohan, partie c^ne de Crédin.

Bourg-Basquet, vill. c^ne de Réminiac.

Bourg-Confort (Le), h. c^ne de Béganne.

Bourgeais (Le), f. c^ne de Carentoir.

Bourgeais (Les), lande, c^ne de Guer.

Bourgéal, vill. partie c^ne de Guiscriff, partie c^ne de Lanvénégen.

Bourgée (Le), vill. c^ne de Saint-Gorgon.

Bourgerel, vill. c^ne d'Arradon. — Seigneurie; manoir.

Bourgerel, vill. c^ne d'Arzal.

Bourgerel, éc. c^ne de Baden. — Seigneurie; manoir.

Bourgerel, vill. c^ne de Carnac.

Bourgerel, vill. et f. c^ne de Noyal-Muzillac. — Prieuré du vocable de Saint-Gildas, membre de l'abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis.

Bourgerel, h. c^ne de Noyalo.

Bourgerel, h. c^ne de Pluvigner.

Bourgerel, vill. c^ne de Remungol; moulin en 1306 (D. Morice).

Bourgerel, h. c^ne de Vannes.

Bourg-Grimaud, h. c^ne de Lanouée.

Bourg-l'Étang, h. c^ne de Billiers.

Bourg-Maria, m^in, c^ne de Vannes. — Voy. Évêque (Moulin de l').

Bourg-Maria (Le), vill. c^ne de Caden.

Bourg-Maria (Rue de), à Vannes. — Voy. Amitié (Rue de l').

Bourg-Moric (Le), h. c^ne de Moustoir-Remungol.

Bourg-Neuf, vill. étang, ruiss. affl. de l'Ével, et m^in sur ce ruiss. c^ne de Moréac. — Prieuré du vocable de Saint-Jacques. — Seigneurie; manoir.

Bourg-Neuf, chât. et f^es c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.

Bourg-Neuf (Le), vill. c^ne d'Arzon.

Bourg-Neuf (Le), vill. c^ne de Guilliers.

Bourg-Neuf (Le), f. c^ne de Ploërmel.

Bourgneuf (Le), h. c^ne de Rieux. — Seign. manoir.

Bourg-Neuf (Le), h. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.

Bourgneuf (Le), éc. c^ne de Tréal.

Bourg-Neuf (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Carentoir.

Bourg-Neuf (Rue du), à Hennebont.

Bourgogne (Rue de), à Lorient. — Voy. Traversière (Rue).

Bourg-Paul-Muzillac, vill. c^ne de Muzillac. — *Parr^a Sancti-Pauli de Musuillac*, 1281 (D. Morice, I, 1061). Par. du doyenné de Péaule, appelée simplement *Mesuillac* (voy. Muzillac) aux XIVe, XVe et XVIe siècles (chap. de Vannes). — Sénéch. de Vannes; subd. de la Roche-Bernard.

Bourg-Pommier, h. m^in et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Limerzel.

Bourg-Pommier (Ruisseau de), dit aussi *du Moulin-de-Pinieux, de Kerpointo* ou *de Coëtbihan*, affl. du Trévelo; il arrose Questembert et Limerzel.

Bourg-Rouge (Le), butte, c^ne de Questembert; passe pour être l'anc. emplacement de ce bourg.

Bourhic, vill. m^in à vent, pointe et île sur l'Océan, c^ne de Locmaria.

Bourhis, h. c^ne d'Allaire.

Bouriec, h. c^ne de Meslan.

Bourien, f. c^ne de Mauron. — Seigneurie.

Bourienne (Rue de), à Carentoir.

Bourigan, m^in à vent, c^ne de Nivillac.

Bouriou, m^in sur le Kerandraon, c^ne de Guiscriff.

Bourlaie (La), éc. c^ne de Pleucadeuc.

Bourlais (La), éc. c^ne de Réminiac.

Bourleguy, vill. c^ne de Plumelin.

Bourlut, h. c^ne de Baden.

Bouron (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Saint-Gorgon.

Bourpier, vill. c^ne de Saint-Congard.

Bourreau, h. c^ne de Noyal-Muzillac; pont sur le Cussé, reliant Noyal-Muzillac et le Guerno.

Bourreau (Porte et rue de la Porte-), à Vannes. — Voy. Nord (Porte et rue du).

Bourrien, vill. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.

Bourron (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Baud.
Boursauce, éc. c^ne de Guern.
Bourzaie (La), h. c^ne de Caro.
Boubardais (La), vill. c^ne de Carentoir.
Bousine (La), éc. c^ne de Porcaro.
Boussac, vill. c^ne d'Augan; ruiss. *du Pâtis-de-Boussac* : voy. Ville-Voisin (La); ruiss. *des Prés-de-Boussac* : voy. Bois-Guéhéneuc (Le).
Boussards (Les), h. c^ne de Carentoir; pont sur le Rahun, reliant Carentoir et la Gacilly.
Bousselaie (La), chât. f^es, m^in sur le Gléré et m^in à vent, c^ne de Rieux. — Seigneurie; manoir.
Bout-de-Haut (Rue du), à Saint-Jean-la-Poterie.
Bout-de-Là (Le), h. c^ne de Montertelot.
Bout-de-la-Forêt (Le), éc. c^ne de Molac.
Bout-de-la-Lande (Le), h. c^ne de Napoléonville.
Bout-de-la-Lande (Le), éc. c^ne de Saint-Samson.
Bout-de-la-Noë (Fontaine du), à la limite de la c^ne de Saint-Samson et du dép^t des Côtes-du-Nord.
Bout-de-la-Rabine (Croix du), à la limite de la c^ne de Bréhan-Loudéac et du dép^t des Côtes-du-Nord.
Bout-de-Rabine (Le), éc. c^ne de Vannes.
Bout-de-Ville, éc. c^ne de Saint-Martin.
Bout-de-Ville, vill. c^ne de Théhillac.
Bout-de-Ville (Le), h. c^ne de Crédin.
Bout-de-Ville (Le), vill. c^ne de St-Brieuc-de-Mauron.
Bout-du-Béchy (Le), vill. c^ne de Saint-Dolay; appelé aussi *la Brèche-du-Béchy*.
Bout-du-Pont (Le), éc. c^ne de la Chapelle.
Bout-du-Pont (Place du), à Josselin.
Bout-du-Pré (Le), h. c^ne de Théhillac.
Boutel (Bras et Bihan), vill. c^ne de Lanvénégen.
Bouterbarh, h. c^ne de Caudan.
Bout-er-Hocq, vill. c^ne d'Inguiniel.
Bout-er-os-ty, h. c^ne d'Inguiniel.
Bouteveillais (La), f. et m^in à vent, c^ne de Glénac. — Seigneurie.
Bouthiry, vill. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Bouthiry*, dit aussi *du Moulin-Morvant* ou *du Moulin-du-Pen*, affl. de l'Inam, c^ne du Saint.
Boutinais (La), vill. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Bout-Moustoir, éc. c^ne de Landévant.
Boutonio, h. c^ne de Plaudren.
Boutouloué, éc. c^ne du Faouet. — Seigneurie.
Bouviers (Pont aux), sur le ruiss. du Minerai-de-Coëtquidan, c^ne de Guer.
Bouvraie (La), vill. c^ne de Concoret.
Boux (Le), vill. c^ne de Guillac.
Bôve (Cours de la), promenade à Lorient; appelée à l'origine *place d'Espréménil*, puis *cours de la Bôve*, divisée après 1789 en *cours de la Bôve* et *cours de la Réunion;* elle reprit en 1817, avec sa longueur primitive, le nom de *la Bôve*, et en 1830 celui de *la Réunion*, qu'elle a abandonné de nouveau.
Bovelan, h. c^ne d'Erdeven.
Bovenant, vill. c^ne de Nivillac.
Bovrel, chât. c^ne de Saint-Guyomard; m^in sur la Claie, c^ne de Sérent; pont sur la Claie, reliant Saint-Guyomard et Sérent; éc. dit *du Pont-de-Bovrel*, c^ne de Saint-Guyomard. — Seigneurie; anc. château.
Bovy, vill. c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Boyac, vill. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Boyer, port sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.
Boyer (Le), chât. f^es et m^in à vent, c^ne de Mauron. — *Le Bouyer*, 1492 (chât. du Boyer). — Seigneurie; manoir.
Bozeron, éc. bois, lande, étang et marais, c^ne de Nivillac.
Braden, h. c^ne de Damgan.
Bragnolec, h. c^ne de Melrand.
Bragoud, f. et m^in sur l'Arz, c^ne de Pluherlin. — *Bragour*, 1527 (chât. de Talhouet).
Bragoux, m^in sur le Kerbiler, c^ne d'Elven.
Brai (Croix du), c^ne de Moustoirac.
Braigno, vill. partie c^ne de Kervignac, partie c^ne de Languidic.
Bramain, h. c^ne de Bubry.
Brambanen, éc. c^ne de Plouay.
Brambazo, h. c^ne de Bubry.
Brambé, vill. c^ne de Carentoir.
Brambec, vill. m^in sur le Rohan et m^in à vent, c^ne de Plescop; pont sur le Rohan, reliant Plescop et Vannes. — Seigneurie; manoir.
Brambécas, h. c^ne de Rieux. — Seigneurie.
Brambelay (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Campénéac. — Seigneurie.
Brambelien, f. c^ne de Caden.
Brambert, h. c^ne de Pénestin.
Brambien (Le Haut et le Bas), h. et lande, c^ne de Pluherlin, forêt à la limite de Pluherlin et de St-Gravé.
Brambilliec, vill. c^ne de Kervignac.
Brambily, vill. c^ne de Langoëlan.
Brambily, pont sur le Ville-Davy, reliant Mauron et Saint-Léry. — *Brambilly*, où est une pièce de terre dite *le Château*, 1535 (chât. du Boyer).
Brambis, éc. c^ne de Plaudren.
Brambis, vill. c^ne de Pluvigner.
Brambis, h. c^ne de Riantec.
Brambis, h. c^ne de Theix.
Brambisterne, éc. c^ne de Pluvigner.
Brambo, h. c^ne de Caudan.
Brambohais (La), h. c^ne de Saint-Perreux.
Brambouet, vill. c^ne de Languidic. — Seigneurie.
Brambouhé, éc. c^ne d'Allaire.

Brambouis (Le Grand et le Petit), h. c^ne d'Arradon.
Bramboux, h. c^ne de Guéhenno.
Brambroc, éc. m^in à vent et lande, c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Brambuan, vill. et m^in à vent, c^ne de la Croix-Helléan.
Bramby, f. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.
Branbily, éc. c^ne de Sérent.
Brancéleu, h. c^ne de Cléguérec.
Brancelin, vill. c^ne de Pénestin.
Brancelin, h. c^ne de Sérent.
Brandecel, vill. c^ne de Saint-Guyomard.
Brandéha, h. c^ne d'Allaire.
Brandérion, c^on d'Hennebont. — *Pranderyon*, 1363 (abb. de la Joie). — *Prédiryon*, 1385 (*ibid.*). — *Branderyon*, 1386 (*ibid.*). — *Prenderion*, 1415 (*ibid.*). — *Bréderyen*, 1422 (*ibid.*).
Par. du territ. de Vannes; ancienne trève de Languidic. — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. d'Hennebont.
Brandeseul, f. c^ne de Concoret. — Seigneurie.
Brandicouet, vill. c^ne de Saint-Jacut. — Seigneurie.
Brandifrout, h. c^ne de Quistinic.
Brandivy, vill. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Brandivy*, affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ (chef-lieu d'une commune récemment érigée). — *Brandevi*, 1447 (abb. de Lanvaux). — Trève de la paroisse de Grand-Champ.
Branduec, h. c^ne de Ploërdut.
Brandumois, vill. c^ne de Béganne.
Branférel, château, f. et m^in à eau, c^ne du Guerno. — Seigneurie; manoir.
Branférel (Ruisseau de), affl. du Goujon; il arrose le Guerno et Péaule.
Branfereux, f. c^ne de Glénac; pass. sur l'Oust, reliant Glénac, Saint-Vincent et Peillac. — Seigneurie.
Brangaison, h. c^ne de Saint-Dolay.
Brangelin, vill. c^ne de Concoret.
Brangil, h. c^ne d'Arradon.
Brango, vill. c^ne de Ploërmel.
Brangohan, vill. c^ne de Guillac.
Brangolo, vill. c^ne de Carentoir.
Brangolo, h. c^ne de Caro.
Brangolo, vill. c^ne de Guidel.
Brangolo, h. c^ne de Landévant.
Brangolo, h. c^ne de Locmalo.
Brangolo, vill. c^ne de Mauron.
Brangolo, h. c^ne de Noyal-Muzillac. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autrefois templiers.
Brangolo, éc. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel; lande s'étendant en Saint-Caradec et en Lignol.
Brangolo, vill. c^ne de Saint-Samson.
Brangolo, h. c^ne de Theix.
Brangolo (Le Haut et le Bas), h. et m^in sur le Quéleback, c^ne d'Inzinzac. — Seigneurie.
Brangon, h. ruiss. et pont sur ce ruiss. c^ne de Baden. — Seigneurie.
Brangouan, h. c^ne de Kervignac. — *Bransean, villa*, 1279 (abb. de la Joie).
Brangourette, h. c^ne de Limerzel.
Brangournais, vill. c^ne de Saint-Servant.
Brangouserh, vill. c^ne de Moustoirac.
Branguen, h. et ruiss. affl. de la Vilaine, c^ne d'Arzal.
Branguérin (Le), f. c^ne de Rieux. — Seigneurie.
Brangueul, h. c^ne d'Inzinzac.
Branguily, forêt et ruiss. *de la Forêt-de-Branguily*, affl. du Buglé, c^ne de Gueltas. — *Brengilli*, 1228 (duché de Rohan-Chabot). — *Branguili*, 1270 (*ibid.*). — *Breguilli*, 1304 (*ibid.*). — *Brenguili*, 1406 (*ibid.*). — Manoir en 1274 (*ibid.*).
Brangurenne, h. c^ne de Muzillac.
Branhoc (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Locoal-Mendon. — Seigneurie.
Branily, h. c^ne de Bubry.
Branla, vill. c^ne de Réminiac.
Brannec, pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines; île entre cette c^ne et celle de Sarzeau.
Branroch (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Riantec.
Branrue, h. c^ne de Nivillac.
Branrun, vill. et bois, c^ne de Surzur. — Seigneurie.
Branseguet, vill. c^ne de Guillac.
Bransquel (Le Haut et le Bas), vill. caserne de douanes et salines, c^ne de Pluneret. — Seigneurie.
Brantonnais, h. c^ne de Pleucadeuc.
Brantry, vill. c^ne de Lanouée. — *Le Brantril*, XIVe s^e (duché de Rohan-Chabot). — *Brentril* (*Haut* et *Bas*), 1417 (chât. de Talhouet). — Seigneurie.
Branzais (Le), éc. c^ne de Pénestin. — Seigneurie.
Branzan, vill. c^ne de Caden.
Branzar, h. c^ne de Locmalo. — *Brensar* (*Bras* et *Bihan*), 1416 (princip. de Rohan-Guémené).
Branzedy, vill. c^ne de Lizio.
Branzého, vill. c^ne de Landaul.
Braoulec, h. c^ne de Guiscriff.
Bray, h. et lande, c^ne de Berric. — Seigneurie; manoir.
Bréafort, vill. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Bréafort*, se jetant dans l'étang du Moulin-Neuf, c^ne de Baden. — Seigneurie; manoir.
Bréarf, f. c^ne de Crach.
Bréart (Rue), à Lorient. — Voy. Commerce (Rue du).
Brebion, h. c^ne de Guégon.
Brécéan, vill. c^ne de Pénestin.
Brécéand (Le Grand et le Petit), f^es, c^ne de Béganne. — Seigneurie.

Brégéhan, vill. c^ne de Saint-Gravé; bois à la limite de Saint-Gravé et de Pluherlin. — Seigneurie.

Brech, c^on de Pluvigner; landes; ruiss. *des Landes-de-Brech* : voy. Cochelin (Ruisseau du Moulin-de-); pont sur le Loch, reliant Brech et Plumergat; ruiss. *du Pont-de-Brech*, affl. du Loch, arrose Plumergat; m^in *du Pont-de-Brech*, sur le Loch, c^ne de Brech, et m^in à vent *du Pont-de-Brech*, même c^ne. — *Brec, parr^a*, 1260 (abb. de Lanvaux).

Par. du doy. de Pont-Belz. — Communauté de chartreux, anc. collégiale : voy. Chartreuse (La). — Seigneurie. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray.

Brèche (Rue de la), au Port-Louis.

Brèche-du-Béchy (La), vill. — Voy. Bout-du-Béchy (Le).

Bréchelais (Mare des), c^ne de la Gacilly.

Brégihan, vill. c^ne de Saint-Vincent.

Bredan, vill. c^ne de Béganne.

Bredoux (Rue), au vill. de Quinquisio, c^ne de Molac.

Bréfodo, vill. c^ne de Sulniac.

Bregadon, vill. c^ne de Sulniac.

Brégouharne, vill. c^ne de Brech.

Bréguélo (Ruisseau de la Fontaine-de-), affl. du Loch; il arrose Grand-Champ.

Bréguenan, h. c^ne de Plougoumelen.

Bréguéro, éc. c^ne de Plumelin.

Bréguero (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Remungol.

Bréhadoux, h. c^ne de Saint-Jacut.

Bréhais (Pont), sur le ruiss. de la Fontaine-ès-Mézio, reliant Buléon et Lantillac.

Bréhalay, vill. c^ne de Guégon.

Bréhan-Loudéac, c^on de Rohan; lande; pont sur le Lié, reliant Bréhan-Loudéac et le dép^t des Côtes-du-Nord. — *Brehant-Lodoiac, parr^a*, 1269 (D. Morice, I, 1020). — *Brehant*, 1500 (carmes de Josselin). Par. de l'archid. de Goëllo, dioc. de Saint-Brieuc. — Seigneurie. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.

Bréhardec, h. c^ne de Noyal-Muzillac.

Bréhardec, vill. c^ne de Questembert.

Bréharec, éc. c^ne de Plumergat.

Bréhaudaie (La), h. c^ne de Saint-Gravé.

Bréhauderie (La), éc. c^ne de Guer.

Bréhaut, m^in à eau sur le Ninian et éc. dit *la Rivière-Bréhaut*, c^ne de Taupont.

Bréhé, h. c^ne de Plumelec. — Seigneurie.

Bréhédigan, h. c^ne de Bubry.

Bréhégair, h. c^ne de Merlévenez. — Seigneurie.

Bréhélan, vill. c^ne de Sérent.

Bréhélin, h. c^ne de Sérent.

Bréhello, h. c^ne de Persquen.

Bréhélu, vill. c^ne de Mohon; pont sur le Ninian, qui relie Mohon et Lanouée.

Brého, m^in à vent, c^ne de Caro.

Bréhon, vill. et lande, c^ne de Saint-Gravé.

Bréhondec, éc. c^ne de Billiers. — *Brebaudun, villa*, 1252 (D. Morice, I, 953). — Seigneurie.

Bréhoty, éc. c^ne de Muzillac.

Bréhuidic, vill. c^ne de Sarzeau.

Breil (Le), h. c^ne d'Allaire.

Breil (Le), h. c^ne de Guer. — Seigneurie.

Breil (Le), éc. c^ne de Lanouée.

Breil (Le), éc. et ruiss. affl. de l'Oyon, c^ne de Porcaro.

Breil (Le), h. bois et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Remungol. — Seigneurie.

Breil (Le), h. c^ne de Saint-Samson.

Breil (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Plaudren. — Seigneurie.

Breil (Ruisseau du Moulin-du-), dit aussi *de Kergrois* ou *Er-Houach-Vras*, affl. de l'Ével; il arrose Plumelin et Remungol.

Breil-d'en-Haut (Le), h. c^ne de Campénéac.

Breil-Furet (Le), éc. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.

Breil-Oreal (Le), vill. c^ne de Ménéac.

Breil-Poulain (Le), vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.

Brelan, h. c^ne de Glénac.

Breland, vill. c^ne d'Allaire.

Breleau, vill. c^ne de Ploërmel.

Brélec (Rue), à Sarzeau.

Brelen, vill. c^ne de Cruguel.

Brelles (Les), ruiss. voy. Mabio (Le); mare et pont sur ce ruiss. c^ne de la Gacilly.

Brelu (Croix), c^ne de Grand-Champ.

Brémalavy, vill. c^ne de Sérent.

Bréman (Le), vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.

Brémaudé (Le Haut et le Bas), vill. et lande, c^ne de Bréhan-Loudéac; pont sur le Lié, reliant Bréhan et Lanouée.

Bremel (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Caro.

Brémelin, vill. c^ne de Guéhenno.

Brémelin, h. c^ne de Pontscorff.

Brémenic, h. et lande, c^ne de Plaudren.

Brément, vill. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Brément*, affl. de la Claie, c^ne de Sérent.

Brémentec, h. c^ne de Monterblanc.

Brémentec, h. c^ne de Plœren. — Seigneurie.

Brêna, vill. c^ne de Saint-Servant.

Brenantec, vill. c^ne de Plouharnel. — Seigneurie.

Brénében, h. et lande, c^ne de Roudouallec.

Brénédan, anc. chapelle, c^ne de Grand-Champ. — *Brannadan*, vill. 1447 (abb. de Lanvaux).

Breneuh, vill. c^ne de Plumelin.

Bréniel, h. c^ne du Saint.
Breniguy, pont sur le Trioulin, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Brennès, h. c^ne de Gourin.
Brenno (Le), h. c^ne de Carnac.
Brenolo, h. c^ne de Plescop.
Brénolo (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Seigneurie; manoir.
Brenudel, h. c^ne de Sarzeau.
Brenugat, vill. c^ne de Lizio.
Brenzent, vill. c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.
Brérec, vill. c^ne de Saint-Gonnery.
Bresehan, h. c^ne de Priziac.
Brésilliec, h. et taillis, c^ne de Bignan.
Brespan, h. c^ne de Limerzel.
Bresselais (La), vill. c^ne de Monterrein.
Bresselien (Le Haut et le Bas), vill. partie c^ne de Saint-Tugdual, partie c^ne de Priziac. — *Brecelien*, manoir en la par. de Priziac, XVe siècle (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie.
Bresséligan, h. lande et ruiss. *de la Lande-de-Bresséligan*, affl. du Kerléguin, c^ne de Grand-Champ.
Bresselot (Pont), sur le Durbœuf, reliant Lanouée au dép^t des Côtes-du-Nord.
Brest (Rue de), à Lorient, au faub. de Kerentrech.
Brestivan, h. c^ne de Theix.
Bretagne, anc. province qui a formé les dép^ts de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes-du-Nord et du Finistère; dite, aux 1ers siècles, *Péninsule armoricaine* (voy. Armorique). — *Britannia, britannica provincia, britannicum regnum*, IXe s^e (cart. de Redon). — *Comté de Breteigne*, 1248 (duché de Rohan-Chabot). — *Bretaigne*, XVIe siècle. — L'Océan Atlantique dit aussi autrefois *Mer de Bretagne*, *Oceanus Britanniæ*, 1029 (D. Morice, I, 365).

A partir du XIIe siècle, division en Haute-Bretagne ou Bretagne-Gallo et Basse-Bretagne ou Bretagne-Bretonnant. — En 1297, la Bretagne fut érigée par Philippe le Bel en duché-pairie de France.

Bretagne (Rue de), à Lorient. — Voy. Port (Rue du).
Bretaudis, h. c^ne de Pontscorff.
Brété (Ruisseau de la Fontaine-), dit aussi *du Binio*, affl. du ruiss. des Vaux; il arrose Augan.
Bretèche (La), éc. c^ne de Molac.
Bretier (Le), éc. c^ne de Séglien.
Brétigné (Ruisseau de la Fontaine-). — Voy. Minerai-de-Coëtquidan.
Brétin (Commun du), lande, c^ne de Pleucadeuc.
Bretin (Le), m^in sur le Ninian, c^ne de Lanouée, et pont sur le même ruiss. reliant Lanouée et Mohon.
Bretin (Le), vill. c^ne de Saint-Vincent.
Bretinio (Le), h. et m^in sur le Brulé, c^ne de Bubry.
Bretino, éc. c^ne de Baden.
Bretonnière (La), h. c^ne de Ploërmel.
Bretons (Basse des), sur l'Océan, entre Plœmeur et l'île de Groix.
Bretons (Chemin des), traverse Lantillac en venant de Radenac et se dirigeant sur Guégon ou Pleugriffet.
Bretons (Fontaine des), c^ne de Beignon.
Breuil (Le Grand et le Petit), partie de la forêt de Quénécan, c^ne de Sainte-Brigitte.
Breuil (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Saint-Guyomard.
Breuil-des-Salles (Le), partie de la forêt de Quénécan, c^ne de Sainte-Brigitte.
Breulis, vill. c^ne de Noyal-Muzillac; pont, c^ne de Muzillac. — *Breulis*, 1019 (cart. de Redon). — *Broolis, villa*, 1123 (*ibid.*).
Brevais (La), h. c^ne de Caden.
Brévantec (Le Grand et le Petit), rochers sur l'Océan, près d'Hœdic.
Brévent, h. et m^in sur le Rhun, c^ne de Sérent.
Bréventec, vill. c^ne de Pluvigner.
Brézéhan, chât. m^in sur le ruiss. de ce nom, m^in à vent, bois; ruiss. voy. Saint-Vincent (Le); font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Brézéhan*, affl. du Saint-Vincent, c^ne d'Inguiniel. — Seigneurie.
Brézéhan (Le Grand et le Petit), vill. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Brézéhan*, dit aussi *de Kerivelvé*, affl. du ruiss. de la Lande-de-Kerallan, c^ne de Brech.
Briand (Le), éc. c^ne de Nivillac.
Briandaie (La), h. c^ne d'Allaire.
Briands (Les), éc. c^ne de Ménéac.
Briansais (La), éc. et f. c^ne de Carentoir.
Briantec, vill. et m^in à vent, c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.
Brichelaie (La), vill. c^ne de Peillac. — Seigneurie.
Bridelaie (La), vill. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Briel, vill. pont sur le ruiss. de ce nom et ruiss. *du Pont-de-Briel*, affl. du Kernormand, c^ne de Baden.
Briellec, h. c^ne de Caudan.
Brient (Loge), éc. c^ne de Guiscriff.
Brière (La), h. c^ne de Saint-Gorgon.
Brières (Les), h. c^ne de Trédion.
Brières (Les Hautes et les Basses), h. c^ne de Guégon.
Brignac, c^en de Mauron. — Par. du doy. de Lanouée; prieuré, membre de l'abb. de Paimpont. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Montauban. — Distr. de Ploërmel.
Brignac, chât. f. et m^in sur la Claie, c^ne de Saint-Guyomard. — Seigneurie; anc. château.
Brignolec, vill. c^ne de Saint-Tugdual.
Bri-l'Aîné, f. c^ne de Loyat. — Seigneurie.

Brillac, vill. c^ne de Sarzeau.
Briminy, h. c^ne de Theix.
Bringa, vill. c^ne de Peillac.
Bringuin, vill. c^ne de Nivillac.
Brionel, h. bois, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Brionel*, affl. du Ster-er-Vréneguy, c^ne du Hézo; étang baignant le Hézo et Surzur. — Seigneurie; manoir.
Briqueterie (La), éc. c^ne de Vannes.
Brison, h. c^ne de Surzur.
Brissais (La), vill. c^ne de Saint-Martin.
Brizaille, éc. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Brochardais (La), vill. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Brodimon, h. et m^in sur le Scorff, c^ne de Lignol. — *Botdrimon*, 1474 (princip. de Rohan-Guémené).
Broërec (Pays de). — Voy. l'Introduction et la Table des formes anciennes.
Broërec (Porte), à Hennebont. — Voy. Prison (Rue de la).
Brohais, f. lande et éc. dit *Lann-Brohais*, c^ne de Kergrist. — Seigneurie; manoir.
Brohais (Ruisseau de), dit aussi *de Perchennic*, *de Louarc'h* ou *de Saint-Samson*; il a sa source dans le dép^t des Côtes-du-Nord, arrose Kergrist et Neulliac et se jette dans le canal de Nantes à Brest.
Brohan, vill. c^ne de Caden.
Brohat, vill. c^ne de Guiscriff.
Brohéac, vill. et lande dite *Grée-de-Brohéac*, c^ne de Pluherlin. — *Brohoearn*, 1415 (chât. de Talhouet).
Brohéas, vill. c^ne de la Gacilly.
Brohel (Ruisseau de). — Voy. Saint-Éloi (Le).
Brohelle, éc. c^ne de Sulniac.
Brons (Le), éc. c^ne de Saint-Aignan.
Bronso, vill. c^ne de Locmariaquer.
Bronze (Le), éc. c^ne de Sainte-Brigitte.
Brossais (Le), vill. c^ne de Cournon. — Seigneurie.
Brossais (Le), chât. parc et étang *du Petit-Parc*, c^ne de Saint-Gravé; m^in à vent, c^ne de Peillac. — Seigneurie; manoir.
Brou (Le), lande, éc. dit *Lande-du-Brou* et pont sur le canal de Nantes à Brest, c^ne de Saint-Gérand.
Brou (Ruisseau de la Lande-du), affl. du Ponto; il arrose Saint-Gérand et Gueltas.
Brouais (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Saint-Marcel et pont sur la Claie, reliant Bohal, Saint-Marcel et Pleucadeuc. — Seigneurie.
Brouanerie (La), h. c^ne de Ruffiac.
Brouel, vill. et salines, c^ne d'Ambon.
Brouel, chât. et h. c^ne d'Arzal. — Seigneurie; manoir.
Brouel, vill. port, pointes et îles sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Brouel, éc. c^ne de Sarzeau.
Brouel, vill. divisé en quatre parties : *Brouel-Kerstanc*, *Brouel-Kerbihan*, *Brouel-le-Goho* et *Brouel-Keraudren*, et salines, c^ne de Séné.
Brouelic, pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Broussaie (Le), h. c^ne de Ruffiac.
Broussais, pont sur le Rahun, reliant Tréal et Carentoir.
Broussais (Le), lande, c^ne de Mauron. — Seigneurie.
Broussais (Le), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Broussay (Le), h. c^ne de Pleugriffet.
Brousse, vill. c^ne de Lizio.
Brousse (La), h. c^ne d'Allaire.
Brousse (La), vill. c^ne de la Croix-Helléan.
Brousse (La), h. c^ne des Fougerêts.
Brousse (La), éc. c^ne de Guéhenno.
Brousse (La), h. c^ne de Lanouée.
Brousse (La), h. c^ne de Monteneuf.
Brousse (La), f. c^ne de Ploërmel.
Brousse (La), h. et pont sur le Saint-Malo, c^ne de Saint-Malo-de-Beignon.
Brousse (La), vill. c^ne de Saint-Samson.
Brousse (La), h. c^ne de Sarzeau.
Brousse (La), h. c^ne de Sérent. — *Brois*, *villa*, 1041 (cart. de Redon).
Broussière (La), éc. c^re de Lanouée.
Broutay (Le), h. c^ne de la Croix-Helléan. — Seigneurie érigée en vicomté en 1656; manoir.
Brouterie (La), éc. c^ne de Monteneuf.
Bruère (La), éc. et m^in à vent, c^ne de Carentoir.
Brugo, h. lande et éc. dit *Lande-Brugo*, c^ne de Moustoir-Remungol.
Brugo, h. c^ne de Réguiny.
Brguec, éc. c^ne d'Inguiniel.
Bruguel, h. c^ne de Lanvénégen.
Bruguen, h. c^ne de Moréac.
Bruguen, h. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Bruguen*, affl. du Croiseau, c^ne de Plaudren.
Bruguet (Le), h. bois et m^in (auj. détruit) sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Gueltas; ruiss. dit *de l'Ancien-Moulin-du-Bruguet* : voy. Ville-Neuve (Ruisseau de la).
Bruhenel, h. c^ne de Kervignac.
Brulais (Croix du), c^ne de Saint-Gravé.
Brulais (Les), éc. c^ne de Saint-Martin.
Brulé, chât. f. bois, pêcherie sur le ruiss. de ce nom, et deux m^ins à eau dits *Brulé-d'en-Haut* et *Brulé-d'en-Bas*, c^ne de Bubry. — Seigneurie; manoir.
Brulé (Le), lande, c^ne d'Augan.
Brulé (Ruisseau de), dit aussi *le Bubry* ou *le Coëtano*, affl. du Blavet; il arrose Bubry, Melrand et Quistinic.
Brulerie (La), éc. c^ne de Carentoir.
Brulis (Les), vill. c^ne de Saint-Vincent.

Brulonière (La), éc. c^ne de Vannes.
Brulons (Les), lande, c^ne de Pleugriffet.
Brune (Pont de la), sur le Tohon, c^ne de Questembert.
Brunel, éc. c^ne de Malestroit.
Brunel (Croix), à la limite des c^nes d'Augan et de Porcaro.
Brunel (Grée), lande, c^ne de Monteneuf.
Brunelaie (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Limerzel.
Brune-Lande, éc. c^ne de Caden.
Brunénant, vill. c^ne de Guidel.
Brunet, h. c^ne de Landévant.
Brunet (Le), h. c^ne de Priziac.
Brunic, éc. c^ne de Vannes.
Brunot, h. c^ne de Gourin.
Brunot, h. c^ne de Guiscriff.
Bruté, f. m^in à vent, bois, vivier et ruiss. se jetant dans l'Océan au port du Palais, c^ne du Palais.
Bruyère (La), éc. c^ne de Cournon.
Bruyère (La), vill. c^ne de Guer.
Bruyère (La), h. et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Plouay; ruiss. *du Moulin-de-la-Bruyère :* voy. Bois-du-Crocq (Ruisseau de). — Seigneurie.
Bruyères (Fontaine ès), c^ne de Pluherlin.
Bruyères (Lande des), c^ne de Guer.
Bruyères (Lande des), c^ne de Monteneuf.
Bruyères (Les), éc. c^ne de Saint-Vincent.
Bruyères (Moulin à vent des), c^ne de Béganne.
Buan (Rue et place), à la Trinité-Porhoët.
Buardais (La), éc. c^ne de Tréal. — Seigneurie.
Bubry, c^on de Plouay; ruiss. voy. Brulé (Ruisseau de); lande et pont *de Lann-Bubry,* sur le Kerleshouarne, c^ne de Bubry. — *Beubri,* 1282 (abb. de la Joie). — *Beubry,* 1422 (chap. de Vannes). — *Buibri,* alias *Buibry,* 1454 (canon. de Saint-Vincent-Ferrier).
Par. du doyenné des Bois. — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. d'Hennebont; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.
Bucas (Les Grands et les Petits), vill. c^ne d'Allaire.
Buchet, f. c^ne de Guer.
Bucudo, pointe à l'embouchure du Pénerf, c^ne de Sarzeau.
Bude, h. c^ne d'Allaire.
Budo (Fontaine), c^ne de Vannes.
Budo (Le), vill. c^ne de Pluneret.
Budo (Rue du), à Plouay.
Budy (Le), h. c^ne de Larré. — Seigneurie.
Bué (Le), f. c^ne de Béganne.
Buen (Le), rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Bugas, h. c^ne d'Elven.
Bugat, éc. c^ne de Theix; pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Theix, Surzur et la Trinité-Surzur; éc. dit *le Pont-Bugat,* c^ne de Surzur. — Seigneurie.
Bugat (Ruisseau du Pont-) ou de Poulhéry, qui arrose la Trinité-Surzur, Surzur et Theix et se jette dans la baie du Morbihan en passant par l'étang de Kernicol.
Bugué (Le), vill. lande et ruiss. affluent de l'Oust, c^ne de Gueltas.
Bugnes (Les), h. c^ne de Meslan.
Bugos (Ihuel et Izel), h. c^ne d'Inzinzac.
Buguedo, h. c^ne de Saint-Tugdual.
Buguenel, pointe sur le Pénerf, c^ne de Damgan.
Buguenen, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Buhan, f. c^ne de la Gacilly.
Buille (Lande et ruisseau de la Lande-), affl. du ruiss. de la Lande-Saint-Cado, c^ne de Lignol.
Buinaie (La), f. c^ne de Malansac.
Buisson-Guérin (Le), h. et m^in à vent, c^ne d'Allaire. — Seigneurie; manoir.
Buissons (Les), h. c^ne d'Allaire.
Bulaouen, h. c^ne de Silfiac.
Buléon, c^on de Saint-Jean-Brévelay. — *Buellion, par.* 1280 (D. Morice, I, 1052). — *Buelion,* 1322 (chap. de Vannes). — *Bueillon,* 1324 (D. Morice, I, 1342). — *Bueleon,* 1406 (duché de Rohan-Chabot). — *Bulion,* 1422 (chap. de Vannes).
Par. du doy. de Porhoët, anc. trève de Saint-Allouestre. — Seigneurie. — Sénéch. de Ploërmel: subd. de Josselin. — Distr. de Josselin.
Bundo (Le), vill. c^ne de l'Île-aux-Moines.
Bunze (Le), éc. c^ne d'Inzinzac.
Bural, éc. c^ne de Theix.
Burban (Les), h. c^ne de Saint-Guyomard.
Burbannière (Rue de la), anc. rue de Vannes, au faubourg Saint-Patern, près de la route de Rennes. — Il existe encore une maison de ce nom.
Burbunair (Le), h. c^ne de Pluvigner. — *Brubunais,* xviie siècle (hôpit. d'Auray).
Burellou, h. c^ne de Guiscriff.
Burenno, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
Burgno (Le), f. c^ne de Pleucadeuc.
Burgo, éc. c^ne de Remungol.
Burgo (Le), chapelle isolée, font. et ruiss. *de la Fontaine-Burgo,* affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.
Burgo (Le), éc. c^ne de Guéhenno; lande s'étendant sur les c^nes de Guéhenno et de Bignan; éc. dit *Lande-du-Burgo,* c^ne de Bignan.
Burgotais (La), vill. c^ne de Saint-Martin.
Burguan, vill. pont sur le Clérigo, font. et ruiss. *de la Fontaine-Burguan,* affl. du Clérigo, c^ns de Theix.
Burguhennec, h. c^ne de Theix; pont sur le ruiss. du Pont-Allan, reliant Theix, Saint-Nolff et Treffléan.

Burguin, éc. c^ne de Saint-Avé.
Burnais (La), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Burno (Le), éc. c^ne de Trédion.
Busardière (La), h. c^ne d'Augan.
Busardière (La), h. c^ne de Péaule.
Busson (Le), éc. c^ne de Glénac.
Busson (Le), vill. c^ne de Porcaro.
Bussonnaie (La), éc. c^ne de Ruffiac.
Bussonnais (La), h. c^ne de Cournon.
Butte (Fontaine de la), c^ne de Vannes.
Butte (La), éc. c^ne d'Allaire.
Butte (La), éc. c^ne de Lauzach.
Butte (La), éc. c^ne de Pleugriffet.
Butte (La), éc. c^ne de Saint-Allouestre.
Butte (La), h. c^ne de Saint-Samson.
Butte-au-Polotec (La), partie de la forêt de Quénécan, c^ne de Sainte-Brigitte.
Butte-de-Hingant, partie de la forêt de Quénécan, c^ne de Sainte-Brigitte.
Butte-de-l'Hôpital (La), quartier de Lorient, à l'une des extrémités de la rue actuelle de l'Hôpital.
Butte-du-Roch (La), h. — Voy. Roch-le-Moten.
Buttes (Champ des), landes, c^ne de Guer.
Buttes (Les), lande, c^ne d'Augan.
Buttes (Les), éc. c^ne de Questembert.
Buttes-de-Couessoux (Les), vill. c^ne de Lanouée.
Buzardière (La), vill. et bois, c^ne de Crédin. — Seign.
Buzick, pointe sur l'Océan, dans l'île de Groix.
Buzo, m^in sur le Liziec, c^ne de Vannes. — M^in à papier, au XVe siècle, appartenant à la seign. de Boismouraut.

C

Cabaret-Brûlé (Le), éc. c^ne de Saint-Nolff.
Cabaroterie (La), h. c^ne de Limerzel.
Cabedocerie, éc. c^ne de Sulniac.
Cabello (Place), à Vannes, dite jadis *de la Croix-Cabello*.
Cabello (Rue de la Croix-), à Vannes. — Voy. Étang (Rue de l').
Cabinet (Le), carrefour de la forêt de la Bourdonnaye, c^ne de Carentoir.
Cabinet (Le), éc. c^ne de Saint-Gravé.
Caboche (La), éc. c^ne de Missiriac.
Cabon, roche, sur l'Océan, entre le Port-Louis et la presqu'île de Gâvre.
Cabrec, m^in sur le ruiss. de ce nom; ruiss. *du Moulin-Cabrec*, affl. du Hédennec, et pont sur ce ruiss. c^ne d'Inguiniel.
Cabrenau, éc. c^ne de Lignol.
Cadaie (La Basse et la Neuve), vill. c^ne d'Allaire.
Cadalin, éc. c^ne de Limerzel.
Cadavenne (Pont), sur le ruiss. qui descend de la font. Saint-Roux, c^ne de Caden.
Cadehoul (La), éc. c^ne de Monteneuf.
Cadelac, h. c^ne de Priziac.
Caden, c^on de Rochefort. — *Catin, plebs*, 835 (cart. de Redon). — *Cadent*, 992 (*ibid.*). — *Caden*, 1037 (*ibid.*).
Par. du doy. de Péaule. — Sénéch. de Vannes; subd. de Redon. — Distr. de Rochefort.
Caden, h. et f. c^ne de Sarzeau; m^in sur le ruiss. de ce nom, dont l'étang baigne Sarzeau et Surzur; pont sur le même ruiss. reliant ces deux c^nes; h. *du Pont-Caden*, c^ne de Sarzeau. — Seigneurie; manoir.
Caden (Étier-du-Pont-) *ou* Goah-er-Poullenen, ruiss. qui arrose le Hézo, Surzur et Sarzeau, où il se jette dans l'Océan.
Caden (Mer-de-), ruiss. qui prend sa source dans la c^ne de Saint-Gorgon et arrose ensuite Caden et Béganne, où il se jette dans la Bouloterie.
Caden (Ruisseau du Pont-de-), dit aussi *de Sainte-Suzanne*, *de Saint-Clair* ou *de Trévelo*, affl. de la Bouloterie; il arrose Questembert, Limerzel, Caden et Péaule. — Pont sur ce ruiss. reliant Limerzel et Caden.
Cadic, font. c^ne de Baden.
Cadic (Pont), sur le Locqueltas, c^ne d'Arradon.
Cadigué, vill. c^ne de Guiscriff. — *Cadege*, aliàs *Cadegue* ou *le Vieux-Miniki*, XIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Cadillac (Le Grand et le Petit), h. et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Noyal-Muzillac; ruiss. *du Moulin-de-Cadillac* : voy. Saint-Éloi (Le). — Seigneurie; manoir.
Cadillan, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
Cadio, éc. c^ne de Plaudren.
Cado, vill. c^ne de Béganne.
Cado, vill. c^ne de Saint-Abraham.
Cadois (La), vill. c^ne de Loyat.
Cadoret, h. c^ne de Pleugriffet; pont sur l'Oust, reliant Pleugriffet et Lanouée; m^in à eau, c^ne de Lanouée.
Cadouarn, vill. et m^in à vent, c^ne de Séné.
Cadoudal, chât. f. dite *Cour-de-Cadoudal*, vill. bois, m^in et pont sur la Claie, c^ne de Plumelec; ruiss. *de Cadoudal* et ruiss. *du Bois-de-Cadoudal*, arrosent Plumelec et Plaudren et se jettent tous deux dans

l'Arz. — Bourg de *Cadoudal*, XVIe siècle (chât. de Callac). — Prieuré du vocable de Saint-Julien, dépendant de la ministrerie des trinitaires de Rieux. — Seigneurie; manoir.

CADOUER (LE), h. c^ne de Séglien; pont sur le ruiss. du Pont-Houarn, reliant Séglien et Langoëlan.

CADOUX, éc. c^ne de Molac.

CADOUZAN, chât. et f^us dites *Cadouzan-d'à-Haut* et *Cadouzan-d'à-Bas*, c^ne de Saint-Dolay. — Seigneurie; manoir.

CADRE (PORTE) et RUE PORTE-CADRE, à Rochefort

CADU, h. c^ne de Damgan.

CADUAL, vill. landes et ruiss. *des Landes-de-Cadual*, affl. du Meucon, c^ne de Grand-Champ.

CADUDAL, vill. c^ne de Questembert.

CAHELLO, h. bois et lande, c^ne de Guer.

CAHÉRANT, vill. c^ne de Guillac.

CAHIRE, vill. c^ne de Plougoumelen.

CAILLEBOUIS, lande, c^ne des Fougerêts.

CAILLIBOTTES (LANDE DES). — Voy. CAMP (LANDE DU).

CAILLO (FONTAINE), c^ne de Plumelin.

CAÏNIN (RUE), à Napoléonville.

CAIRE (RUE DU), à Napoléonville.

CAJAFREDO, vill. et pont sur l'Arz, c^ne de Molac.

CALABRUN (BOIS), c^ne de Plœren.

CALAFRÉ (FONTAINE), c^ne de Séné.

CALAN, c^on de Plouay. — *Cazlan*, 1387 (chapitre de Vannes). — Trève de la par. de Lanvaudan, anc. paroisse. — Distr. d'Hennebont.

CALAN, vill. c^ne de Brech; pont sur le ruiss. du Pont-au-Christ, reliant Brech et Pluvigner.

CALAN, vill. c^ne de Monterblanc; ruiss. dit aussi *le Lohan*, affl. de l'Arz, arrose Monterblanc et Plaudren.

CALAREN, vill. c^ne de Langonnet.

CALASTRÈNE, h. c^ne de Bangor.

CALAVRE, h. c^ne de Saint-Thuriau. — *Calassre*, 1315 (duché de Rohan-Chabot). — *Calame*, 1406 (*ibid.*).

CALAVRET, vill. c^ne de Locoal-Mendon; ruiss. voy. KERJACOB (RUISSEAU DE); pont sur ce ruisseau reliant Locoal-Mendon et Plœmel.

CALAVRET, h. c^ne de Noyal-Pontivy.

CALE BATELIÈRE, cale à Lorient. — Voy. ORY.

CALE NEUVE, cale à Lorient.

CALER (LE HAUT et LE BAS), f^es, ruiss., affl. du Ninian et m^in sur ce ruiss. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.

CALERDEN, éc. et bois, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

CALERNE, h. c^ne d'Inguiniel. — Seigneurie.

CALERNE, vill. c^ne de Lignol.

CALIFORNIE, éc. c^ne de Saint-Guyomard.

CALLAC, chât. f^es, vill. bois, m^in à vent; ruiss. voy. RHUN (LE); étang et trois m^ins (de Haut, de Bas et du Milieu) sur ce ruiss. c^ne de Plumelec. — Bourg de *Callac*, XVIIe siècle (chât. de Callac); anc. trève de Plumelec. — Seigneurie; château.

CALLAIRIE (LA), h. c^ne de Peillac.

CALLÉON (LE HAUT et LE BAS), chât. vill. ruiss. voy. VALLÉE (RUISSEAU DE LA); m^in et pont sur ce ruiss. c^ne de Saint-Jacut. — Seigneurie.

CALMET, ruiss. affl. de l'Yvel; il arrose Évriguet, Saint-Brieuc-de-Mauron et Mauron.

CALMONT, nom anc. d'un quartier de Vannes et porte; m^in à vent, c^ne de Vannes.

CALMONT-BAS (RUE DE), à Vannes. — Voy. COMMERCE (RUE DU).

CALMONT-HAUT (RUE DE), à Vannes. — Voy. SÉNÉ (RUE DE).

CALMORA, h. c^ne de Guillac.

CALO, vill. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines. — Seigneurie.

CALPÉRIC, vill. partie c^ne d'Elven, partie c^ne de Saint-Nolff; ruiss. (voy. GRANNAM).

CALPÉRIT, vill. c^ne de Pluvigner.

CALPIRIT, f. c^ne de Bignan.

CALPIRIT, h. et pont sur le Pontuel, c^ne de Moustoirac.

CALVACH (RUELLE), à Hennebont, dans la Vieille-Ville.

CALVAIRE (LE), h. c^ne d'Allaire.

CALVAIRE (LE), éc. c^ne de Pleucadeuc.

CALVAIRE (RUE DU), rues à Carentoir et au Palais.

CALVAIRE-DES-ROIS (LE), quartier du bourg de Noyal-Muzillac.

CALVIN, vill. partie c^ne de Lorient, partie c^ne de Plœmeur; croix et hameau dit *Croix-de-Calvin*, c^ne de Plœmeur.

CALVIN (RUE DE), à Lorient, au faubourg de Kerentrech.

CALZAC, vill. et m^in sur le Kerandrun, c^ne de Theix.

CALZAC (LE HAUT et LE BAS), vill. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.

CALZAC-ÉGLISE, vill. c^ne de Theix.

CALZAT (LE), h. c^ne d'Inzinzac.

CAMAILLON (LE), ruiss. voy. GOURDES (RUISSEAU DE). — Seigneurie.

CAMAREC, vill. m^in sur le Kerfla, m^in à vent et éc. dit *Maison-du-Bois-de-la-Chapelle-de-Camarec*, c^ne d'Elven. — Seigneurie; manoir.

CAMARET, anse à l'embouchure de la Vilaine, côte de Pénestin.

CAMBLEN (LE), vill. c^ne de Pluméliau.

CAMBLEN (RUISSEAU DU), DU HOUÉ ou GOAH-STANG-HUIC, affl. du Blavet; il arrose Malguénac, Guern, Melrand et Bieuzy.

CAMBLO, f. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.

CAMBLON, vill. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

CAMBOCAIRE (LE HAUT et LE BAS), vill. c^ne de Noyal-Muzillac.

Cambon, h. c^ne d'Ambon.

Camboudin (Le), vill. et pont sur le Trolan, c^ne de Mohon.

Cambrigo, éc. c^ne de Monterblanc. — Seigneurie.

Cameriard, pont sur le Kergoal, c^ne de Plescop.

Camet, ruiss. affl. de l'Yvel, arrose Campénéac et Loyat.

Camet, ruiss. affl. de l'Oust, arrose Crédin et Pleugriffet; pont sur ce ruiss. reliant ces deux c^nes.

Camoël, c^on de la Roche-Bernard et m^in à vent dans la c^ne. — *Gavele, plebs* (sur la Vilaine, aux environs de la Roche-Bernard), 1031 (cart. de Redon).

D'abord paroisse, puis trève d'Assérac (Loire-Inférieure), puis redevenue par. du doyenné de la Roche-Bernard. — Sénéch. de Guérande; subd. de la Roche-Bernard. — Distr. de la Roche-Bernard; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.

Camoëlin, vill. c^ne de Camoël.

Camors, c^on de Pluvigner; forêt s'étendant en Camors et Baud. — *Kemorz*, 1228 (duché de Rohan-Chabot). — *Camorz*, 1387 (chap. de Vannes). — *Kermorz*, 1439 (abb. de Lanvaux).

Par. du doy. de Porhoët. — Baronnie; anc. chât. — Sénéch. de Ploërmel; subd. d'Hennebont. — Distr. d'Auray.

Camp (Croix du), c^ne de Saint-Thuriau.

Camp (Lande du) ou des Caillibottes, c^ne de Saint-Guyomard.

Camp (Le), retranchement romain, c^ne de Naizin.

Campen, m^in sur le Vincin et m^in à vent, c^ne de Vannes. — M^in *de Pont-Campen*, 1448 (chap. de Vannes).

Campénéac, c^on de Ploërmel; m^in sur l'Oyon et étang dans la commune. — *Kenpeniac, plebs*, 840 (cart. de Redon). — *Kempeniac*, 844 (*ibid.*). — *Quampénéac*, 1398 (chât. de Loyat).

Par. du doy. de Beignon. — Sénéch. et subd. de Ploërmel. — Distr. de Ploërmel; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.

Camper, vill. c^ne de Naizin.

Camper (Le), vill. et m^in sur le Lié, c^ne de Lanouée; pont sur ce ruiss. reliant Lanouée et Bréhan-Loudéac. — Seigneurie.

Campren-en-Torriganet, grotte aux fées, c^ne de Cléguérec.

Camp-Romain (Le), retranchement, c^ne de Peillac.

Camsquel, éc. c^ne d'Arzal.

Camsquel, h. m^in à vent et m^in à eau dit aussi *de Kermesquel*, sur le Rohan, c^ne de Vannes. — Seigneurie; manoir.

Camun, h. c^ne d'Elven.

Camzon, chât. f. et m^in sur le Loch, c^ne de Plaudren. — Seigneurie; manoir.

Camzon (Ruisseau de), affl. du Loch; il arrose Grand-Champ et Plaudren.

Can (Le), éc. c^ne de Plumergat.

Canada (Fontaine du), c^ne de Locmaria.

Canarquis, port de l'île de Houat, sur l'Océan,

Cancouet, h. bois, étang et ruiss. *de l'Étang-de-Cancouet*, dit aussi *du Petit-Moulin* ou *du Moulin-à-Gué*, affl. de l'Arz, c^ne de Saint-Gravé; m^in à vent, c^ne de Peillac. — Seigneurie; manoir.

Candré et Haut-Candré (Rues), à Rochefort.

Canélet, éc. c^ne de Groix.

Canes (Mare aux), c^ne de Lanouée.

Canesor, h. c^ne d'Inguiniel.

Canet (Perche de), pont sur la Garoulaie, reliant Helléan et la Grée-Saint-Laurent.

Caneton (Loge), éc. c^ne de Naizin.

Canfer, éc. c^ne de Surzur.

Canfrou, vill. partie c^ne de Lantillac, partie c^ne de Guégon; pont sur la Ville-Oger, c^ne de Guégon.

Cangrenn, ruiss. affl. du Pont-au-Christ; il arrose Pluvigner.

Canguilliers, h. c^ne de Lanouée.

Caniac, vill. c^ne de Bubry.

Caniquet, h. c^ne de Kervignac.

Canivarch, vill. et étang, c^ne de Séné. — Seigneurie.

Cano, vill. lande, éc. dit *Lande-de-Cano*, m^in à vent et mare, c^ne de Séné. — Seigneurie; manoir.

Canons (Pointe des), sur l'Océan, c^ne de Locmaria.

Canquémar, éc. et m^in sur l'Arz, c^ne de Saint-Gravé; pont sur ce ruiss. reliant Saint-Gravé et Malansac. — Seigneurie.

Canqui, h. c^ne de Monteneuf.

Canquisarel, éc. c^ne de Bubry.

Canquiscren (Le), h. c^ne de Langoëlan. — *Quenquiscren*, aliàs *Quenquiscran*, 1436 (princip. de Rohan-Guémené).

Canquiserne, vill. et bois, c^ne de Lignol. — *Quanquiseren*, 1414 (princip. de Rohan-Guémené). — *Quinquisellen*, 1429 (*ibid.*). — Seigneurie; manoir.

Canquisouré, vill. c^ne de Lignol. — *Quenquis-Gourhezre*, 1411 (princip. de Rohan-Guémené).

Canquisquélen, vill. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel. — *Quenquis-Brient*, 1412 (princip. de Rohan-Guémené).

Cansac, vill. c^ne de Saint-Gravé.

Cantizac, éc. m^in à eau sur la baie du Morbihan, f. bois et vivier, c^ne de Séné. — Seigneurie.

Cantomheuc, vill. c^ne de Loyat.

Canvèze, f. c^ne de Naizin. — Seigneurie.

Canzon, f. c^ne de Rieux. — Seigneurie.

Cap (Le), vill. c^ne de Guidel.

Capitaine (Rue), à Hennebont.

Cap Kerdudal (Le). — Voy. Kerdudal.

Capossen, h. et m^in sur le Camblen, c^ne de Melrand. —

Quoet-Bocen, 1296 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir.

Capucins (Rue des), à Hennebont.

Carac (Bras et Bihan), vill. c^ne de Locmalo. — *Krac*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené).

Caradé, f. c^ne de Pluherlin.

Caradec, éc. c^ne d'Augan.

Caradec, h. partie c^ne de Lanouée, partie c^ne de Guégon; pont sur l'Oust, reliant Lanouée, Guégon et Josselin.

Caradec, m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Nolff; ruiss. *du Moulin-de-Caradec :* voy. Liziec (Ruisseau de); m^in à vent, c^ne de Treffléan.

Caradec (Croix), c^ne de Locmaria.

Caradeuc, éc. c^ne de Saint-Dolay.

Carado, h. c^ne de Baden.

Carado, h. c^ne de Molac.

Carado, vill. c^ne de Péaule.

Carado, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Caraffray, éc. c^ne de Plumelec.

Carafort, lande, c^ne de Guer.

Carafort (Ruisseau de), dit aussi *de la Coulée-de-Vauniel* ou *de l'Étang*, affl. de l'Oyon; il arrose Monteneuf et Guer. — Deux étangs, l'un en Guer, l'autre en Monteneuf, sont traversés tous deux par ce ruisseau.

Carafray, vill. c^ne de Molac.

Carahais, pont sur la Claie, c^ne de Pleucadeuc.

Caraizic, éc. c^ne de Lanvénégen.

Caralo, h. c^ne de Cruguel.

Carampat (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Crédin.

Carancier, h. c^ne de Crédin.

Caranloup (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Guégon. — Seigneurie.

Caranloup (Ruisseau de) ou du Vieux-Moulin, affl. de la Ville-Oger; il arrose Buléon, Guégon et Lantillac. — Pont sur ce ruiss. reliant Guégon et Buléon.

Caranné, vill. c^ne de Molac.

Caranré, éc. c^ne de Molac.

Carante-er-Moual, h. c^ne de Saint-Tugdual.

Carante-Glas, éc. c^ne de Roudouallec.

Caranto, éc. c^ne de Guéhenno.

Carapido, vill. c^ne de Péaule.

Caraudran, vill. c^ne de Molac.

Carazo, h. c^ne de Péaule.

Carbon (Masure), éc. c^ne de Campénéac.

Carbouède, vill. c^ne de Pluherlin.

Carbouède (Ruisseau de) ou de Clergerel, affl. de l'Arz; il arrose Pluherlin et Molac.

Carboyau, h. c^ne de Plumelec.

Carcadio, vill. et ruiss. affl. de l'Arz, c^ne de Molac.

Carcado, vill. c^ne de Caden.

Carcado, f. c^ne de Pluherlin.

Carcado, chât. f. bois et m^in sur le ruiss. de ce nom, dit aussi *le Petit-Moulin*, c^ne de Saint-Gonnery; m^in à vent en ruines, c^ne de Gueltas; étang baignant Saint-Gérand, Saint-Gonnery et le dép^t des Côtes-du-Nord. — Seigneurie; manoir.

Carcado (Ruisseau de) ou du Bois-Robert, affl. de l'Oust; il arrose Saint-Gérand et Saint-Gonnery, qu'il sépare du dép^t des Côtes-du-Nord.

Carcassier, ruiss. affl. de l'Arz; il arrose Pluherlin et Molac.

Cardanion, h. c^ne de Molac.

Cardavido, h. c^ne de Limerzel.

Cardelan, chât. et baie faisant partie de celle du Morbihan, c^ne de Baden. — Prieuré-chapellenie. — Seigneurie; manoir.

Cardeno, h. c^ne de Guégon.

Cardenoual, f. c^ne de Buléon.

Cardinal, m^in à vent, c^ne de Mauron.

Cardinal, pointe et batterie sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.

Cardinaux (Les Grands et les Petits), rochers et basse sur l'Océan, près d'Hœdic.

Cardonnière (La), h. c^ne de Plœmeur.

Carec-Beaumer, roche. — Voy. Beaumer.

Carec-Bernard, roche sur la baie de Quiberon, côte de Carnac.

Carec-er-March, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.

Caecc-er-Segal, roche sur la baie de Quiberon, côte de Carnac.

Carec-er-Villen, pointe de l'île de Houat, sur l'Océan.

Carec-Houat, rocher sur l'Océan, près de l'île de Houat.

Carec-Lagalas, roche sur l'Océan, côte de Saint-Pierre.

Carec-Pollan, roche sur la baie de Quiberon, côte de Carnac.

Carec-Rousse, roche sur la baie de Quiberon, côte de Locmariaquer.

Carenan, vill. c^ne de la Trinité-Porhoët.

Carentoir, c^on de la Gacilly. — *Carantoer, plebs condita*, 826 (cart. de Redon). — *Karantoer*, 864 (*ibid.*). — *Carentor*, 1179 (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Karantoir*, 1430 (chât. de Kerfily). Doy. du dioc. de Vannes; par. siége de ce doyenné. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Rochefort; chef-lieu de c^on en 1790, transféré à la Gacilly en 1837.

Caresteville, éc. c^ne de Plumelec. — Seigneurie.

Carévin, h. c^ne de Pluherlin.

Carga (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Porcaro.

Cargallé, vill. c^ne de Caden.

Cargibon, vill. et ruiss. dit aussi *des Perrières*, affl. de celui du Moulin-Neuf, c^ne^ de Pluherlin.
Carglio, h. c^ne^ de Malansac.
Cargouet, h. c^ne^ de Malguénac.
Cargouet, h. c^ne^ de Ménéac.
Carguet, pont sur le Léverin, reliant Loyat et Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.
Carguillet, vill. c^ne^ de Malansac.
Carguillotin, h. c^ne^ de Pluherlin.
Carhaillan, vill. m^in^ et pont sur l'Yvel, c^ne^ de Mauron.
Carhaix, vill. c^ne^ de Bréhan-Loudéac.
Carhaix, f. c^ne^ de Trédion. — *Carahais*, manoir en la forêt de Brohun, 1533 (chât. du Brossais). — Seigneurie.
Carhaix (Porte de), à Napoléonville. — Voy. Hôpital (Porte de l').
Carhel, h. c^ne^ de Nivillac.
Carhon, vill. c^ne^ de Saint-Congard.
Cariais (La), éc. c^ne^ de Carentoir.
Cariel, vill. c^ne^ de Séné.
Carignon (Chemin de), c^ne^ de Peillac.
Caringa, h. c^ne^ de Malansac.
Caringué, vill. c^ne^ de Pluherlin. — *Kerenguel*, 1463 (chât. de Talhouet).
Cario (Le), f. c^ne^ de Pleucadeuc.
Carisé, vill. c^ne^ de Guéhenno.
Carjavel, h. c^ne^ de Pluherlin.
Carlahoux, vill. c^ne^ de Caden.
Carleveau, vill. c^ne^ de Pluherlin.
Carlez, chaussée sur la baie du Morbihan, côte de l'Île-aux-Moines.
Carmabilio, vill. c^ne^ de Molac.
Carmahé, éc. c^ne^ de Pluherlin.
Carmaise, h. et m^in^ sur le Goarch-Moul, c^ne^ de Persquen.
Carmenais, h. et m^in^ sur l'Oust, c^ne^ de Saint-Servant. — Seigneurie.
Carmès, vill. et ponceau, c^ne^ de Neulliac.
Carmès, vill. c^ne^ de Saint-Tugdual. — *Kermaes*, 1430 (princip. de Rohan-Guémené).
Carmois, h. c^ne^ de Pluherlin. — Seigneurie.
Carmoisan, h. c^ne^ de Pluherlin.
Carnabec, vill. et lande dite *Noë-de-Carnabec*, c^ne^ de Guilliers.
Carnac, c^on^ de Quiberon. — Par. du doy. de Pont-Belz. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray.
Carnaillé, h. c^ne^ de Molac.
Carnal-le-Goff ou Carnal-Bras, vill. c^ne^ de Priziac.
Carnalo, m^in^ sur l'Aff et pont, c^ne^ de Carentoir.
Carnal-Uervoi ou Carnal-Bihan, éc. c^ne^ de Priziac. — Seigneurie; manoir.
Carné, vill. et f. c^ne^ de Noyal-Muzillac; m^in^ sur le Tohon, c^ne^ de Questembert. — Seigneurie; manoir.
Carnel, vill. c^ne^ de Lorient.
Carnel, f. c^ne^ de Plouay.
Carnel (Rue de), à Merville, c^ne^ de Lorient.
Carné-la-Chapelle, h. c^ne^ de Noyal-Muzillac. — Prieuré-chapellenie.
Carnély, vill. c^ne^ de Questembert.
Carnisan, h. c^ne^ de Molac.
Carnoët, h. c^ne^ de Guidel. — Seigneurie.
Carnoguin, f. et pont sur le ruiss. du Pont-au-Roux, c^ne^ de Pluherlin. — *Quernoguent*, 1368 (chât. de Talhouet).
Caro, c^on^ de Malestroit. — *Caroth, plebs*, 833 (cart. de Redon). — *Charoht*, 1131 (prieuré de Saint-Martin de Josselin).
Par. du doy. de Beignon. — Seigneurie. — Sénéch. et subd. de Ploërmel. — On attribue à Caro un *triens* du VIIe siècle qui porte la légende caronte (M. Bigot, *Ess. sur les monn. de Bret.*). — Distr. de Ploërmel; chef-lieu de c^on^ en 1790, supprimé en l'an X.
Caro (Pont), sur le Herbon, c^ne^ de Réguiny.
Caroilin, h. c^ne^ de Limerzel.
Caroro, éc. c^ne^ de Pluherlin.
Caroual, éc. c^ne^ de Napoléonville.
Carouge, quartier du bourg de Guillac.
Carouge, vill. c^ne^ de Lizio.
Carouge (Le), h. c^ne^ de la Chapelle.
Carouge (Le), h. c^ne^ de Crédin.
Carouge (Le), h. c^ne^ de Saint-Guyomard.
Carouge (Le), vill. c^ne^ de Saint-Perreux.
Carouges (Les), h. c^ne^ de Josselin.
Carouget (Le), éc. c^ne^ de Loyat.
Carpaliée, basse sur l'Océan, près de l'île de Houat.
Carpehaie, vill. c^ne^ de Malansac.
Carpon (Le), h. c^ne^ de Saint-Gonnery.
Carrée (La), lande, c^ne^ de Pleugriffet.
Carrefour (Le), h. c^ne^ de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Carriaud, vill. c^ne^ de Nivillac.
Carrière (La), éc. c^ne^ de Guémené.
Carrière (La), éc. c^ne^ de Guer.
Carrière (La), éc. c^ne^ de Josselin.
Carrière (Rue de la), à Guémené.
Carrière-de-Botlann (La), h. c^ne^ de Saint-Aignan.
Carrière-de-Saint-Méléan (La), h. et éc. c^ne^ de Porcaro.
Carrouis, vill. c^ne^ de Béganne.
Carroux (Croix du), c^ne^ de la Trinité-Porhoët.
Carsaloux, éc. c^ne^ de Caden.
Cartageo, éc. c^ne^ de Muzillac. — Seigneurie.
Cartalay, éc. c^ne^ de Billio.
Cartudo, vill. c^ne^ de Pluherlin.

CARUHEL, vill. c^ne de Guillac.
CARVARCH, vill. lande, éc. dit *Ty-lann-Carvarch* et ruiss. affl. de celui de Botmars, c^ne de Cléguérec.
CARVASIO, vill. c^ne de Molac.
CARVAZO, h. c^ne de Malguénac.
CARVEN, éc. c^ne de Langonnet.
CARVIN, h. c^ne du Palais.
CARVO, h. c^ne du Palais.
CAS (LE), éc. c^ne de Saint-Vincent.
CAS (RUISSEAU DU), affl. de l'Ysaugouet; il arrose Concoret, qu'il sépare du dép^t d'Ille-et-Vilaine.
CASCADE (LA), éc. c^ne de Napoléonville, et écluse sur le canal de Nantes à Brest.
CAS-DE-LA-FONTENELLE (LE), lande, c^ne de Porcaro.
CAS-DE-L'ÉPINE (LE), éc. c^ne de Pleugriffet.
CAS-DES-BOIS (LE), lande, c^ne de Guer.
CAS-DES-TÉNÉES (LE), lande, c^ne de Monteneuf.
CAS-DE-ZANGRAS (LE), lande, c^ne de Monteneuf.
CASERNE (PONT DE LA), sur le Blavet, à Napoléonville.
CASERNE (RUE DE LA), à Guémené.
CASPENBOIH, f. c^ne de Bignan. — *Garzpenboez*, 1461 (duché de Rohan-Chabot).
CASPERN, vill. c^ne du Palais.
CASPIÉRAQUIS, pointe de l'île d'Hœdic, sur l'Océan.
CASPRAIS, h. c^ne de Marzan.
CASSAC, h. c^ne de Néant.
CASSAC, vill. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Radenac; ruiss. *du Pont-de-Cassac :* voy. SIVIAC (RUISSEAU DU PONT-DE-). — *Caczac*, 1414 (duché de Rohan-Chabot).
CASSANT, vill. c^ne de Nivillac.
CASSEREUX (LE), h. c^ne d'Allaire.
CASSEREUX (LE), éc. c^ne de Saint-Jacut.
CASSIÈRE (LA), h. et ruiss. affl. de la Vilaine, c^ne de Marzan.
CASSIÈRE (LA), lande, c^ne de Radenac.
CASTEILLON (LOGE), éc. c^ne de Guénin.
CASTEL (LE), éc. c^ne de Plumergat.
CASTEL (LE), chât. étang et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Servant; ruiss. *du Moulin-de-Castel :* voy. POUDLAN (RUISSEAU DE), et pont sur ce ruiss. reliant Saint-Servant et Quily. — Seigneurie; manoir.
CASTEL-BELAIR, éc. c^ne de Priziac. — Seigneurie.
CASTEL-COËT-EVEN, retranchement romain, c^ne de Ploerdut.
CASTELDEUC, vill. hauteur et éc. dit *Butte-de-Casteldeuc*, c^ne de Mohon.
CASTEL-ER-GUIVRE, pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
CASTEL-FINANS, bois et promontoire sur le Blavet, c^ne de Saint-Aignan.
CASTEL-GAL, vill. et pêcherie, c^ne de Lignol; pass. sur le Scorff, reliant Lignol et Inguiniel.
CASTELGUEN, éc. c^ne de Grand-Champ.
CASTEL-KERSEAUX, fort. — Voy. KERSEAUX.
CASTELLAN, chât. et f. c^ne de Saint-Martin. — Seign. manoir.
CASTELLIC, h. c^ne de Carnac.
CASTELLIN, m^in sur le ruiss. de ce nom, lande et m^in à vent, c^ne de Pluvigner; ruiss. *du Moulin-de-Castellin* (voy. GUILLEMIN).
CASTELLO, vill. c^ne de Kervignac.
CASTELLO, vill. et ruiss. affl. de l'Evel, c^ne de Moréac.
CASTELLO, éc. c^ne de Remungol.
CASTELLOU, h. c^ne de Lanvénégen.
CASTELLY, m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Noyal-Muzillac; ruiss. *du Moulin-de-Castelly :* voy. SAINT-ÉLOI (LE), et pont sur ce ruiss. reliant Noyal-Muzillac et Muzillac.
CASTEL-MANÉ-ER-HOUED, retranchement romain, c^ne de Nostang.
CASTEL-MOHON, vill. partie c^ne de Bubry, partie c^ne de Persquen.
CASTEL-NÉHUÉ, vill. — Voy. CHÂTEAUNEUF.
CASTEL-PIQUET, h. partie c^ne de Napoléonville, partie c^ne de Cléguérec.
CASTEL-PÔ, éc. c^ne de Guénin.
CASTELRA, f. c^ne de Crach.
CASTEL-VOUDEN, retranchement ruiné, c^ne de Roudouallec.
CASTENNEC, vill. c^ne de Bieuzy; pointe formée par une sinuosité du Blavet; ruines d'un château fort. — *Sulim*, IIIe siècle (carte de Peutinger). — *Castellum Noëc*, 1066 (D. Morice, I, 430). — *Castrum Noïcum*, 1125 (cart. de Redon). — *Castrum Noyec*, 1387 (chap. de Vannes). — *Châtel-Noyec*, 1390 (duché de Rohan-Chabot).

Trève de Bieuzy au XVe siècle; figure même comme paroisse au XIVe siècle. — Seigneurie; anc. chât. siége primitif de la vicomté de Rohan.

CASTÉNOËT, h. c^ne de Camors.
CASTILY (LE), roche à l'embouchure de la Vilaine, côte de Pénestin.
CATAFRAIE, éc. c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.
CATAHA, vill. c^ne de Mauron.
CATANDE, éc. c^ne de Nivillac.
CATELO, vill. c^ne de Guégon.
CATELO, éc. c^ne de Saint-Gouvry. — *Catellou*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
CATENEUF, vill. c^ne de Carentoir. — *Katheneuc*, 1448 (seign. du Boisbrassu).
CATEQUÉ, éc. c^ne de Moréac.
CATHERINE (CROIX), c^ne de Saint-Marcel.

Catiguéné, h. c^ne de Ménéac.
Catillez, vill. c^ne de Lizio. — Seigneurie.
Catillo, éc. c^ne de Lanouée.
Catrafoy, h. c^ne de Guilliers.
Catredaie (La), vill. c^ne de Ménéac.
Catrevaux, f. et pont sur le Trévelo, c^ne de Limerzel.
Catric, m^in sur le Parc-Carré et m^in à vent, c^ne de Saint-Avé.
Catula (Le Grand et le Petit), vill. c^ne d'Ambon.
Catulat, éc. c^ne de Saint-Nolff.
Caudal, h. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Caudal*, affl. du Hédennec, c^ne d'Inguiniel.
Caudan, c^on de Pontscorff; bois, batterie, chantier de construction pour la marine, et anse du *Chantier-de-Caudan*, sur le Scorff. — *Cauden*, 1411 (abb. de la Joie).
Par. du doy. des Bois. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Lorient. — Distr. d'Hennebont.
Caudan, vill. c^ne de Noyal-Pontivy.
Caudrec, h. c^ne de Surzur.
Caudric, h. c^ne de Plœmeur.
Caulne, vill. c^ne de Loyat.
Caumonnic (Rue), à Vannes. — Voy. Ursulines (Rue des).
Caumont, vill. c^ne de Saint-Dolay.
Caunay (La), éc. c^ne de Caden.
Caurédeu, vill. c^ne de Langoëlan.
Caurel, lieu-dit et bois dans le dép^t des Côtes-du-Nord; deux écluses sur le canal de Nantes à Brest, entre Saint-Aignan et le dép^t des Côtes-du-Nord.
Caussac, vill. et m^in sur le Ninian, c^ne de la Trinité-Porhoët. — *Causat*, métairie et m^ins, 1248 (duché de Rohan-Chabot).
Cavalon, vill. c^ne de Carentoir.
Cavalonnière (La), vill. c^ne de Saint-Vincent.
Cavan, h. c^ne de Neulliac. — Seigneurie.
Cave (La), éc. c^ne d'Allaire.
Cave (La), ruiss. affl. du Rodoir; descend de la Loire-Inférieure et arrose Nivillac dans le Morbihan.
Cavran, vill. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines. — Seigneurie.
Cavrangui, font. c^ne de Groix. — *Kerbranken*, lieu-dit, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Ceffrou, éc. c^ne de Guégon.
Célac (Le Grand et le Petit), vill. m^in sur le Keralvy et m^in à vent, c^ne de Questembert.
Celério, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Célibert, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Cellier (Le), m^in sur le Doift, c^ne de Mauron.
Cendre (Rue de la), à Napoléonville.
Cendres (Rue des), au Faouet.
Céni (Île), sur l'Océan, près de Houat.
Centaine, éc. c^ne de Plumergat. — *Saintain*, manoir, XIVe siècle (chartreuse d'Auray). — Seigneurie.
Centre (Le), éc. et redoute sur l'Océan, c^ne de Groix.
Cerf (Bois du) et vill. *du Bois-du-Cerf*, c^ne de Moustoirac.
Cerf (Fontaine du), c^ne de Locoal-Mendon.
Cérillac, vill. c^ne de Questembert.
Certenais (La), vill. c^ne de Carentoir. — *La Sertenaye*, 1476 (seign. du Boisbrassu).
César (Butte de), tumulus. — Voy. Tumiac.
César (Camp de), ruines romaines, c^ne de Bangor.
César (Camp de), terrain, c^ne d'Erdeven.
César (Camp de), camp romain, c^ne de Saint-Avé.
César (Mont de), tumulus. — Voy. Mané-er-Il'roëk.
César (Pont de) ou des Espagnols, en ruines, dans la riv. d'Auray, près de cette ville.
Cevelin, lande et vill. dit *Lann-Cevelin*, c^ne de Caudan.
Cézel, f. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Chabrol (Rue), à Napoléonville.
Chaffaud (Le), f. c^ne de Béganne.
Chaino (Croix), c^ne de Pleugriffet.
Chaise (Pont de la), sur les Guinets, reliant Josselin et la Croix-Helléan.
Chalandières (Les), marais, c^ne des Fougerêts.
Chalonges (Les), h. c^ne de Ménéac.
Chambelonne (La), lande, c^ne de Monteneuf.
Chambre-du-Large (La), h. c^ne de Crédin.
Chambres (Les), roches sur l'Océan, côte de Port-Philippe.
Champ (Maison du), éc. c^ne de Plœmeur.
Champ-Caulié (Le), lande, c^ne de Guer.
Champ-Chef (Le), h. c^ne de Pleugriffet.
Champ-Clos (Le), éc. c^ne de Béganne.
Champ-Collet (Le), h. c^ne de Monteneuf; ruiss. affl. de l'Oyon, qui arrose Monteneuf et Porcaro.
Champ-Court (Le), h. c^ne de Saint-Congard.
Champ-de-Bignan, h. c^ne de Bignan.
Champ-de-Foire (Le), à Josselin. — Voy. Fraiche (Le).
Champ-de-Foire (Place du), à Grand-Champ.
Champ-de-Foire (Place du), à Guer.
Champ-de-Foire (Place du), à Hennebont.
Champ-de-Foire (Place du), à Langoëlan.
Champ-de-Foire (Place du), à Malestroit.
Champ-de-Foire (Place du), à Napoléonville.
Champ-de-Foire (Place du), à Noyal-Pontivy.
Champ-de-Foire (Place du), à Rohan.
Champ-de-Foire (Place du), à Vannes.
Champ-de-Foire (Place et rue du), à Auray; la rue dite autref. *des Cordelières*, puis *du Loc.*
Champ-de-Foire (Place et rue du), à Guémené.
Champ-de-Hay (Le), éc. c^ne de Pleugriffet.
Champ-Énaud (Le), éc. c^ne de Guer.

Champ-Fablet (Le), éc. c^ne de Saint-Samson.
Champ-Gauchard, vill. c^ne de Vannes. — Seigneurie.
Champ-Gémi (Le), lande, c^ne de Beignon.
Champ-Grionai (Le), éc. c^ne des Fougerêts.
Champ-Guy (Le), vill. c^ne de Béganne.
Championnais (La), f. c^ne de Saint-Gorgon.
Championnais (Les), éc. c^ne d'Allaire.
Champ-Loué (Croix du), c^ne de Loyat.
Champ-Mahé, chât. dit aussi *Kermahé* et ruiss. affl. de la Bouloterie, c^ne de Saint-Gorgon. — Seigneurie.
Champ-Pihal (Le), h. c^ne des Fougerêts.
Champ-Rohan (Le), vill. c^ne de Crédin.
Champs (Les), éc. m^in et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Languidic.
Champs (Les), h. c^ne de Ménéac.
Champs (Ruisseau des), affl. du Sainte-Brigitte; il arrose Languidic, Nostang et Landévant.
Champs-Blancs (Les), h. et f. c^ne de Campénéac.
Champs-Blancs (Les), lande, c^ne de Pleugriffet.
Champ-Seule, éc. c^ne d'Erdeven.
Champ-Thébaut (Le), éc. c^ne de Ménéac.
Chanoines (Rue des), à Vannes; appelée successivement rue *des Prêtres*, *des Chanoines* ou *des Chants*, *de l'Égalité*, elle a repris le nom qu'elle portait en 1789.
Chanso, éc. c^ne de Pluméliau.
Chantepie, vill. c^ne de Lanouée.
Chanticoq, éc. et lande, c^ne de Pluvigner.
Chants (Rue des), à Vannes. — Voy. Chanoines (Rue des).
Chapeau-de-Paille (Le), vill. c^ne de Naizin.
Chapeau-de-Roche (Le), groupe de pierres, c^ne de Pleucadeuc.
Chapeau-Rouge (Le), éc. c^ne de Pluméliau.
Chapeau-Rouge (Le), éc. c^ne de Vannes.
Chapelain (Ruisseau du), affl. du Scorff; il arrose Locmalo et Persquen. — M^in (auj. ruiné) sur ce ruiss. c^ne de Locmalo.
Chapelainerie (La), éc. c^ne de Théhillac.
Chapelle (Anse de la), sur l'Océan, côte de Sarzeau.
Chapelle (La), c^on de Malestroit; f. dite *la Basse-Chapelle*, dans la commune.

Trève de Ploërmel, sous le nom de *la Chapelle-sous-Ploërmel;* établissement d'instruction et de charité des sœurs du Saint-Esprit. — Comté; manoir dit *Basse-Chapelle.* — Cette seign. avait deux siéges de juridiction, l'un à Sérent, l'autre au quartier de Quintin à Malestroit. — Distr. de Ploërmel.

Chapelle (La), éc. c^ne d'Allaire.
Chapelle (La), éc. c^ne de Béganne.
Chapelle (La), éc. c^ne de Camoël.
Chapelle (La), éc. c^ne de Lanvénégen.
Chapelle (La), f. c^ne de Molac.
Chapelle (La), éc. et deux m^ins à vent, c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Chapelle (Moulin à vent de la) et m^in à eau sur le Veauvouan, c^ne de Mauron.
Chapelle (Rue de la), rues à la Roche-Bernard et à Saint-Jean-la-Poterie.
Chapelle-des-Landes (La), h. c^ne d'Allaire.
Chapelle-ès-Brières (La), vill. c^ne de Guégon. — *Capella*, par. 1387 (chap. de Vannes). — *La Chapelle*, 1422 (*ibid.*). — Trève de la par. de Guéhenno, anc^t paroisse.
Chapelle-Gaceline (La), vill. c^ne de Carentoir. — Trève de la par. de Carentoir.
Chapelle-Neuve (La), vill. c^on de Locminé. — Détaché de la c^ne de Plumelin, il a été récemment érigé en commune.
Chapelle-Neuve (La), éc. c^ne d'Inguiniel.
Chapelle-Neuve (La), éc. c^ne de Langonnet.
Chapelle-Neuve (Ruisseau de la), de Tellené ou du Pont-Naizin, affl. du Tarun; il arrose Plumelin et Guénin.
Chapitre (Croix du), c^ne d'Augan.
Charbon (Le) ou Charbon-Blanc, f. c^ne d'Augan.
Charbonnerais (La), éc. c^ne de Ploërmel.
Charbonnerie (La), h. c^ne de Bignan.
Charbonnerie (Rue de la), à Guer.
Charbonnière (La), f. c^ne de Carentoir.
Charbonniers (Chemin des), c^ne de Grand-Champ.
Chardronnet, éc. c^ne de Ploërmel.
Chariot (Le), basses et rochers sur l'Océan, près d'Hœdic.
Charles (Île), dans la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-d'Arz.
Charlic (Ruisseau de la Fontaine-), affl. du Locmaria, c^ne de Plœren.
Charlotte (Loge), éc. c^ne de Camors.
Charrier, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Monteneuf et Augan; h. *du Pont-Charrier*, c^ne d'Augan; ruiss. *du Pont-Charrier :* voy. Vaux (Ruisseau des); autre pont dit aussi *de la Grée-du-Pont*, sur l'Oyon, c^ne d'Augan.
Chartour (Pont), sur le ruiss. de Saint-Niel, c^ne de Saint-Gérand.
Chartres (Rue de), à Lorient; appelée, avant 1830, rue *d'Enghien.*
Chartreuse (La), anc. collégiale fondée au XIVe siècle en la par. de Brech par Jean IV, duc de Bretagne, en mémoire de la victoire qu'il avait remportée en ce lieu sur Charles de Blois, sous le nom de *Saint-Michel-du-Champ* ou *du Camp*, ou *d'Auray*, à cause du voisinage de cette ville; le duc François II remplaça, en 1480, la collégiale par un couvent de

chartreux.—Éc. dit *Moulin-de-la-Chartreuse*, bois et étang, c^ne de Brech.

Les bâtiments de la Chartreuse sont occupés auj. par un établissement de sourdes-muettes, sous la direction des sœurs de la Sagesse; on y a accolé en 1823 une chapelle sépulcrale destinée à recouvrir les restes des émigrés exécutés à la suite de l'expédition de Quiberon, en 1795.

Chartreuse (La), chât. c^ne de Plœmeur.

Chassonville, lande, c^ne de Saint-Marcel.

Chastelain (Le), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Chastelier (Le), éc. c^ne de Sulniac. — Seigneurie.

Chat (Loges), h. c^ne de Sainte-Brigitte.

Chat (Pont au), sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. *du Pont-au-Chat*, affl. de l'Oust, c^ne de Saint-Gravé.

Châtaigneraie (La), f. c^ne de Campénéac.— Seigneurie.

Châtaigneraie (La), vill. c^ne de Guégon.

Châtaigneraie (La), éc. c^ne de Quistinic.—Seigneurie.

Châtaigneraie (La), vill. c^ne de Sainte-Brigitte.

Châtaigneraie (La), vill. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre. — Seigneurie.

Châtaignerais, vill. c^ne de Réguiny.

Châtaignereau (La), h. c^ne de Saint-Dolay.

Châtaignière (La), vill. et m^in à vent, c^ne de Férel.

Châtaigniers (Les), éc. c^ne de Rieux.

Châtaigniers (Rue des), rues à Pontscorff et à Saint-Jean-Brévelay.

Château (Le), éc. et lande, c^ne d'Augan.

Château (Le), vill. c^ne de Caden.

Château (Le), éc. c^ne de Caro.

Château (Le), éc. c^ne de Grand-Champ.

Château (Le), éc. c^ne de Kervignac.

Château (Le), éc. c^ne de Languidic.

Château (Le), h. c^ne de Larré.

Château (Le), éc. c^ne de Locmaria.

Château (Le), éc. c^ne de Moréac.

Château (Le), éc. c^ne de Nivillac.

Château (Le), vill. c^ne de Péaule.

Château (Le), roche sur l'Océan, côte de Plœmeur.

Château (Le), éc. c^ne de Plouharnel.

Château (Le), éc. c^ne de Pluméliau.

Château (Le), éc. c^ne de Quistinic.

Château (Le), éc. c^ne de Rochefort.

Château (Le), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Château (Le), vill. c^ne de Sulniac.

Château (Le), éc. c^ne de Theix.

Château (Rue du), rues à Auray, au Faouet, à Guémené et à Pluvigner.

Château (Rue du), à Josselin; m^in sur le Talva, dit aussi *Moulin-sous-le-Château*, même commune.

Château (Rue du), dite aussi *des Douves-du-Château*, à Rochefort.

Château (Ruisseau du) et m^in sur ce ruiss. c^ne de Rohan. —Voy. Pré-aux-Foudres (Ruisseau du).

Château-au-Loup (Le), éc. c^ne de Caden.

Château-Bigot, lande, c^ne d'Augan.

Château-Binet, f. —Voy. Binet.

Château-Blanc (Le), vill. c^ne de Gourin.

Château-Blanc (Le), éc. et camp romain, c^ne de Plumelec.

Châteaubriand, éc. c^ne de Napoléonville.

Château-Briant (Le), éc. c^ne de Grand-Champ.

Château-Brillant, éc. c^ne de Plaudren.

Château-Brillant, éc. c^ne de Saint-Allouestre.

Château-Courtaud, éc. c^ne d'Elven.

Château-d'Erech, éc. c^ne de Questembert.—Seigneurie; ancien château, aujourd'hui détruit.

Château-de-Roche, éc. c^ne de Vannes.

Château-du-Bourg, éc. et bois, c^ne de Ploërdut.

Château-Fouquet, éc. c^ne du Palais.

Château-Gaillard, chât. c^ne de Napoléonville.

Château-Gaillard, vill. c^ne de Pluneret.

Château-Gaillard, éc. c^ne de Saint-Gonnery.

Château-Gaillard (Le), éc. c^ne de Limerzel.

Château-Merlet, éc. c^ne de Billio; m^in sur le Sédon, c^ne de Cruguel. — Seigneurie; manoir.

Château-Merlet (Ruisseau du), affl. du Sédon; il arrose Billio et Cruguel.

Châteauneuf, éc. c^ne de Bignan.

Châteauneuf ou Castel-Néhué, vill. c^ne de Cléguer.

Châteauneuf, vill. étang et m^in sur la Ville-Sotte, c^ne de Guéhenno. — Chât. auj. détruit; seigneurie unie à celle de Coëslo (duché de Rohan-Chabot).

Châteauneuf, h. c^ne d'Hennebont.

Château-Neuf (Le), h. c^ne de Plouray.

Château-Rié, f. et ruiss. affl. du Lézudan, c^ne de Réguiny. — Seigneurie.

Château-Trô, m^in au confl. du Léverin et de l'Évriguet et m^in à vent, c^ne de Guilliers; ruiss. voy. Léverin (Le). — *Castellum-Thro*, 1026 (cart. de Redon). Seigneurie; chât. auj. détruit, siége primitif de la seign. de Porhoët.

Château-Vessier, h. c^ne de Bignan.

Chatelès, rue à Lorient. — Voy. Esnoul-des-Châtelets (Rue).

Châtelet, pont et éc. dit *le Pont-Châtelet*, c^ne de Pleugriffet.

Châtelets (Les), vill. partie c^ne de Lizio, partie c^ne de Quily.

Châtelier (Le), m^in sur l'Aff, c^ne de Guer, et pont sur la même riv. reliant Guer au dép^t d'Ille-et-Vilaine.

Châtellier (Le), vill. c^ne de la Gacilly.

Châtellier (Le), h. c^ne de Saint-Gravé.

Châtieux (Les), h. c^ne de Lanouée.

Chats (Les), basses et rochers, pointe et fort sur l'Océan, c^ne de Groix.
Chats (Les), basse sur l'Océan, côte de Plœmeur.
Chat-Troussé (Le), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Chaubusson, vill. c^ne de Ménéac.
Chauchix (Le), chât. et f^s, c^ne de Ménéac. — Seigneurie; manoir.
Chauchix (Le), vill. c^ne de la Trinité-Porhoët.
Chaud-Bouillon (Le), éc. c^ne d'Elven.
Chaude-Ville, f. c^ne de Caro.
Chaudron (Ruelle du), à Josselin.
Chaudron-du-Diable (Le), cromle'ch, c^ne de Plouhinec.
Chaudronnier (Le), roche sur l'Océan, côte de Plouhinec.
Chaud-Village (Le), f. c^ne de Pleucadeuc.
Chauffaux (Le), vill. c^ne de Carentoir.
Chaumière (La), éc. c^ne de Guidel.
Chaumière (La), éc. c^ne de Plouay.
Chaumière (La), éc. c^ne de Saint-Martin.
Chaumissel, f. c^ne de Pleucadeuc.
Chaupas, chapelle isolée et lande, c^ne de Plaudren.
Chaussée, ruiss. affl. du Trévelo et lande, c^ne de Limerzel; un autre ruiss. sans nom particulier, descend de la même lande et se jette dans la Garenne.
Chaussée (La), vill. partie c^ne de Carentoir, partie c^ne de Guer.
Chaussée (La), éc. c^ne de Cléguérec.
Chaussée (La), grotte naturelle, île de Groix.
Chaussée (La), f. et ruiss. affl. de celui du Pont-au-Moine, c^ne de Loyat. — Seigneurie.
Chaussée (La), h. c^ne de Malansac. — Seigneurie.
Chaussée (La), h. c^ne de Saint-Vincent.
Chaussée (La Haute et la Basse), vill. c^ne de Glénac.
Chaussée (Lande de la), c^ne de Pluherlin.
Chaussée (Lande de la), c^ne de Questembert.
Chaussée (Pont de la), c^ne de Cruguel.
Chaussée (Pont de la), sur le ruisseau de la Lande-du-Minerai-de-Coëtquidan, c^ne de Guer.
Chaussée (Pont de la), sur la Foliette, reliant Guer au dép^t d'Ille-et-Vilaine.
Chaussée (Pont de la), sur le ruiss. du Pont-ès-Marchands, c^ne de Monteneuf.
Chaussée (Vieux Chemin de la) : il sort de Campénéac et traverse la c^ne de Beignon.
Chaussepot, lande, c^ne de Saint-Congard.
Chausses-Rouges (Chemin des), c^ne de Beignon.
Chauvaille (La), bois, c^ne de Peillac. — Seigneurie.
Chauvelaie (La), vill. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Chauvelaie (La), vill. c^ne de Concoret.
Chauzel, m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Quistinic.
Chauzel (Ruisseau du Moulin-de-). — Voy. Poblaye-le-Ners (Ruisseau de).
Chazelles (Cours), promenade à Lorient, en dehors des murs, sur la route de Kerentrech.
Chazelles (Place et rue), à Pluvigner.
Ché (Pont), sur un petit ruiss. sans nom particulier, affl. de l'Oust, c^ne de Saint-Samson.
Chédanne, éc. c^ne de Sérent.
Chédeville, h. c^ne de Ménéac.
Chef-Bédée, h. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Chefdeville, éc. et bois, c^ne de Napoléonville. — Seigneurie; manoir en la par. de Noyal-Pontivy.
Chefdeville, h. c^ne de Saint-Guyomard.
Chefrohan, vill. c^ne de Pleugriffet.
Chélais (Ruisseau de la Noë-), affl. de la Claye; arrose Saint-Marcel, Bohal et Sérent.
Chelleraies (Les), bois, c^ne d'Augan.
Chemau, h. c^ne d'Allaire.
Chemaudières (Les), lande, c^ne de Saint-Malo-de-Beignon.
Chemin (Le), éc. c^ne de Peillac.
Chemin-Abandonné (Fontaine du), c^ne d'Inguiniel; ruisseau *de la Fontaine-du-Chemin-Abandonné*, affl. du ruiss. de Langle, arrose Inguiniel et Lanvaudan.
Chemin Creux, chemin, c^ne de Missiriac.
Cheminerie (La), éc. c^ne d'Allaire.
Chemin-Herbu (Le), h. c^ne de Ruffiac.
Chemin Mortuaire, chemin, c^ne de Saint-Dolay.
Chemin Neuf, chemin qui traverse les c^nes de Peillac, Saint-Jacut et Allaire.
Chemins Redonais, fragments de chemins, c^ne de Peillac, se dirigeant vers Redon, dans l'Ille-et-Vilaine.
Chênaie (La), vill. c^ne d'Allaire.
Chênaie (La), éc. f. étang, bois et ruiss. affl. de celui du Vincin, c^ne d'Arradon. — Seigneurie; manoir.
Chênaie (La), vill. c^ne de Carentoir.
Chênaie (La), f. c^ne de Campénéac.
Chênaie (La), f. c^ne de la Chapelle.
Chênaie (La), ruiss. affl. du Sédon, arrose Cruguel et Guégon; m^in sur ce ruiss. c^ne de Cruguel.
Chênaie (La), m^in sur le Loch, c^ne de Grand-Champ. — Prieuré du vocable de Ste-Catherine. — Seign.
Chênaie (La), éc. c^ne de Lanouée.
Chênaie (La), h. c^ne de Peillac.
Chênaie (La), h. c^ne de Saint-Gorgon.
Chênaie (La), vill. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.
Chênaie-aux-Vêques (La), éc. c^ne de Sérent. — Seign.
Chênaie-du-Vieux-Four (La), bois, c^ne de Guer.
Chênais (La), vill. c^ne de Tréal.
Chênais-Morio (La), éc. c^ne de Lizio. — Seigneurie.
Chenal (Basse du), sur l'Océan, entre Plœmeur et la presqu'île de Gâvre.
Chenal (Basse du), sur l'Océan, entre Quiberon et Houat.

Chenay, m^in à vent, c^ne de Caro.
Chêne (Le), f. c^ne de Béganne.
Chêne (Le), éc. c^ne de la Chapelle.
Chêne (Le), vill. c^ne de la Gacilly.
Chêne (Le), h. c^ne de Guer. — Seigneurie.
Chêne (Le), vill. c^ne de Lizio.
Chêne (Le), h. c^ne de Malansac.
Chêne (Le), h. c^ne de Mohon.
Chêne (Le), h. c^ne de Ploërmel.
Chêne (Le), h. c^ne de Saint-Gorgon.
Chêne (Le Grand et le Petit), h. partie c^ne de Porcaro, partie c^ne de Monteneuf.
Chêne (Rue du), rues à Napoléonville et à Saint-Abraham.
Chêne-au-Leu (Lande du), c^ne de Crédin.
Chêne-au-Tertre (Le), f^es, c^ne de Caden.
Chêne-au-Vent (Le), éc. c^ne de Malansac.
Chêne-aux-Louveteaux (Le), h. c^ne d'Allaire.
Chêne-David (Le), h. c^ne de Ruffiac.
Chêne-de-la-Bruyère (Lande du), c^ne de Guer.
Chêne-Dominé (Lande du), c^ne de Guer.
Chêne-Dréan (Le), f. c^ne de Caden.
Chêne-Dréan (Le), h. c^ne des Fougerêts.
Chêne-du-Frêne (Le), éc. c^ne de Ploërmel.
Chêne-Guillé (Croix du), c^ne de Malansac.
Chêne-Héleuc (Le), h. c^ne de Carentoir.
Chêne-Jules (Le), vill. c^ne de Saint-Gorgon.
Chêne-Lainé (Le), h. c^ne de Glénac.
Chêne-Minier (Le), h. c^ne de Missiriac.
Chêne-Oran (Le), f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Chêne-Pitel, éc. c^ne de Guégon.
Chêne-Renaud (Le), vill. c^ne d'Allaire.
Chênes (Les), vill. c^ne d'Allaire.
Chênes (Les), vill. c^ne d'Allaire (dist. du précédent).
Chêne-Tort (Le), f. c^ne de Carentoir.
Chêne-Tresseleuc (Le), vill. c^ne de Carentoir.
Chêne-Vert (Le), f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Chêne-Vert (Le), f. c^ne de Rieux.
Chêno (Le), éc. c^ne de Peillac.
Chêno (Le), éc. c^ne de Saint-Jacut.
Chênos (Le), f. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Chênot (Fontaine du), c^ne de Beignon.
Chênot (Le), éc. c^ne des Fougerêts.
Chenot (Le), ruiss. affl. du Pébusson; il arrose Monteneuf.
Chênot (Le), h. c^ne de Porcaro.
Chénot (Le), éc. c^ne de Saint-Martin.
Chenot (Noë du), lande, c^ne de Pleugriffet.
Chenoterie (La), éc. c^ne d'Allaire.
Cherbonnaie (La), h. c^ne de Peillac.
Cherbonnet (Le), h. c^ne d'Allaire.
Chesnaie (La), vill. c^ne de Guilliers. — Seigneurie.
Chesnaie (La), vill. c^ne de Ménéac.
Chesnaie (La), vill. c^ne de Saint-Gravé. — Seigneurie.
Chesnais (La), vill. c^ne des Fougerêts.
Chesnot (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Ménéac; le Bas-Chesnot est aussi appelé *le Chesnot-Brûlé*.
Cheuvert (Le), vill. c^ne de Pluméliau.
Cheval (Le), rocher sur l'Océan, entre Groix et le Port-Louis.
Cheval-Blanc (Le), éc. c^ne de Plumelin.
Cheval-Blanc (Le), h. partie c^ne de Pluneret, partie c^ne de Plumergat.
Chevalerie (La), vill. c^ne de Béganne.
Cheval-Noir (Le), éc. c^ne de Vannes.
Chevaux (Île aux) et chaussée sur l'Océan. — Voy. Malevant.
Chevelaye (La), vill. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Chevillardière (La), éc. c^ne de Béganne.
Chevillère (La) ou la Maison-du-Diable, éc. c^ne de Vannes.
Chèvre (La), rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Chevreau (Le), roche à l'entrée de la baie du Morbihan, côte d'Arzon.
Chèvres (Rue des), à Landévant.
Chez-Barbier, éc. c^ne de Malansac.
Chez-Benoist, éc. c^ne de Malansac.
Chez-Berthe (Croix de), c^ne de Malansac.
Chez-Boissel, h. et f. c^ne de Pluherlin.
Chez-Boixel, vill. c^ne de Questembert.
Chez-Briand, éc. c^ne de Malansac.
Chez-Caudard, vill. c^ne de Peillac.
Chez-Charles, h. c^ne de Malansac.
Chez-Danilet, h. c^ne de Saint-Gravé.
Chez-Danilo, éc. c^ne de Malansac.
Chez-Danto, h. — Voy. Village-Danto (Le).
Chez-Dréan, h. c^ne de Malansac.
Chez-Dubois, h. c^ne de Saint-Gravé.
Chèze (La), lieu-dit du départ. des Côtes-du-Nord; ruiss. voy. Lié (Le).
Chez-Filleul ou la Ville-Filleul, éc. c^ne de St-Gravé.
Chez-Filleul, h. c^ne de Saint-Gravé (dist. du précédent).
Chez-Gaudin, h. c^ne de Pluherlin.
Chez-Gombeaud, h. c^ne de Caden.
Chez-Gratien, éc. c^ne de Caden.
Chez-Guidoux, éc. c^ne de Saint-Gravé.
Chez-Guillouche, éc. c^ne de Caden.
Chez-Guyot (Pont de), sur le ruiss. du Val-au-Moulin, c^ne de Caden.
Chez-Hanlay, éc. c^ne de Caden.
Chez-Hélard, éc. c^ne de Caden.
Chez-Hervy, h. c^ne de Caden.
Chez-Jégo, éc. c^ne de Caden; pont sur le Trévelo, qui relie Caden et Limerzel.

Chez-Labouro, vill. c^ne de Molac.
Chez-Launay, h. c^ne de Caden.
Chez-le-Brée, éc. c^ne de Malansac.
Chez-le-Court, h. c^ne de Peillac.
Chez-le-Méhât, éc. c^ne de Caden.
Chez-les-Corre, éc. c^ne de Pluherlin.
Chez-les-Dubois, h. c^ne de Pluherlin.
Chez-les-Duval, éc. c^ne de Pluherlin.
Chez-les-Évain, f. c^ne de Pluherlin.
Chez-les-Glais, éc. c^ne de Pluherlin.
Chez-les-Glumeaux, vill. c^ne de Pluherlin.
Chez-les-Grimaud, h. c^ne de Pluherlin.
Chez-les-Maderan, vill. c^ne de Pluherlin.
Chez-les-Ménézo, vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Chez-les-Moines, h. c^ne de Saint-Gravé.
Chez-les-Quello, éc. c^ne de Questembert.
Chez-les-Simon, h. c^ne de Molac.
Chez-le-Tailleur, éc. c^ne de Saint-Gravé.
Chez-Louer, vill. c^ne de Malansac.
Chez-Loyl, h. c^ne de Limerzel.
Chez-Marie-Peaut, f. c^ne de Trédion.
Chez-Marot, f. c^ne de Trédion.
Chez-Mehaud, vill. c^ne d'Allaire.
Chez-Miaude, éc. c^ne de Malansac.
Chez-Moricet, h. c^ne de Malansac.
Chez-Morin, éc. c^ne de Malansac.
Chez-Morin, éc. c^ne de Saint-Jacut.
Chez-Naba, éc. c^ne de Plumelec.
Chez-Nicot, h. c^ne de Caden.
Chez-Noury, h. c^ne de Caden.
Chez-Pételaud, éc. c^ne de Malansac.
Chez-Philippo, h. c^ne de Saint-Gravé.
Chez-Piraud, vill. et m^in à vent, c^ne de Caden.
Chez-Pissot, éc. c^ne de Malansac.
Chez-Potier, éc. c^ne de Pluherlin.
Chez-Ridel, vill. c^ne de Caden.
Chez-Rio (Pont de), sur le ruiss. du Val-au-Moulin, c^ne de Caden.
Chez-Riochon, vill. et éc. c^ne de Caden.
Chez-Rivalain, h. c^ne de Peillac.
Chez-Rousseau, h. c^ne d'Allaire.
Chez-Roussel, h. et ruiss. affl. de celui du Moulin-Neuf, c^ne de Malansac.
Chez-Thébeaud, vill. c^ne de Trédion.
Chez-Thorel, éc. c^ne de Caden.
Chez-Vony, éc. c^ne de Caden.
Chicane (La), h. c^ne de Lantillac.
Chicanette (Sente), chemin, c^ne de Porcaro.
Chicanette (Sente de la), chemin qui sort de Campéneac, traverse Augan et se dirige vers Guer.
Chiens (Les) ou le Comte, m^in sur le ruiss. de Kerihuel, c^ne de Guidel.
Chiens (Maison-des-), éc. — Voy. Ville-Boulart (La).
Chistro (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Camors.
Chivello, h. c^ne de Plougoumelen.
Choisel, h. c^ne de Glénac.
Choiseul, ruiss. dit aussi *de la Fontaine-de-Notre-Dame-de-la-Grâce* ou *Goarch-Moul*, affl. de celui du Chapelain; il arrose Bubry, Locmalo et Persquen. — M^in sur ce ruiss. et m^in à vent, c^ne de Bubry.
Choiseul (Le Haut et le Bas), f^es et ruiss. voy. Saint-Nicolas (Ruisseau de), pont sur ce ruiss. et bois, c^ne de Guer.
Cholec (Le), éc. et ruiss. affl. du Kerdréan-Brandivy, c^ne de Grand-Champ.
Cholo, h. c^ne de Pluvigner.
Chouan (Bois), c^ne de Grand-Champ.
Chouanaie (La), éc. c^ne de Mauron.
Chouanière (La), éc. c^ne de Péaule.
Chouanière (La), vill. et lande, c^ne de Pleugriffet.
Chouanière (La), éc. c^ne de Plumelin.
Chouannière (La), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Chouannière (La), f. c^ne de Glénac. — Seigneurie.
Chouannière (La), éc. c^ne de Limerzel.
Choulais (La), vill. c^ne de Tréal.
Chubigner, vill. c^ne du Palais.
Chuquen (Le), m^in sur le Saint-Jean, c^ne de Cléguérec.
Cilio, éc. et bois, c^ne de Monteneuf.
Cinge, h. c^ne de Plaudren.
Cinq-Chemins (Croix des) et éc. c^ne de Brech.
Cinq-Chemins (Lande des), c^ne de Monteneuf.
Cinq-Chemins (Les), vill. c^ne de Guidel.
Cipry, h. c^ne de Marzan.
Citadelle (Pont de la), au Palais, sur le port.
Citadelle (Rue de la), au Port-Louis.
Citerne (Ruelle de la), au Blanc, c^ne de Lorient.
Cladeux, vill. c^ne de Réminiac; ruiss. (voy. Gardeux).
Claie (Fontaine et mare de la), c^ne de Monteneuf.
Claie (La), riv. — Voy. Claye (La).
Claie (La) ou le Glute, m^in sur le Hédennec, c^ne d'Inguiniel. — Ancienne seigneurie.
Claie (Pont de), sur le Raimond, reliant Caro et Saint-Abraham.
Claie (Pont de la), à Radenac. — Voy. Pont-Neuf (Le).
Claie (Pont de la), sur le ruiss. de la Ville-Oger, reliant Radenac et Lantillac.
Claie (Pont de la), sur le ru des Arches, c^ne de Ruffiac.
Claies (Les), éc. c^ne de Carentoir.
Claies (Les), h. c^ne de Radenac.
Claies (Les), vill. c^ne de Sulniac.
Claire-Fontaine (Rue de la), à Guer.
Clan, éc. c^ne de Guillac.
Clandy, vill. et ruiss. affl. du Guernic, c^ne de Noyal-Pontivy.

Clandy (Le), vill. et m^in sur le Tarun, c^ne de Locminé.

Clandy (Le), éc. c^ne de Meslan.

Clandy (Le), éc. c^ne de Moréac.

Clandy (Le), h. c^ne de Plumelin.

Clandy (Le), h. c^ne de Séglien.

Clanay (Butte de), lande, c^ne de Saint-Congard.

Clarté (Fontaine de la), c^ne de Baud.

Clarté (La), vill. c^ne de Lauzach, et font. c^ne de Surzur.

Clause (La), éc. c^ne de Nivillac. — Seigneurie.

Clavelaie (La), vill. c^ne de la Chapelle.

Claverie (Rue de la), à Hennebont.

Clayaric, éc. c^ne de Plaudren.

Claye (La) ou Claie, riv. affl. de l'Oust; arrose Saint-Allouestre, Bignan, Saint-Jean-Brévelay, Plaudren, Plumelec, Trédion, Saint-Guyomard, Sérent, Bohal, Saint-Marcel, Pleucadeuc et Saint-Congard; m^in sur cette riv. c^ne de Bohal, et pont c^ne de Saint-Jean-Brévelay; autre m^in et autre pont sur la même riv. c^ne de Plumelec. — *Cles, fluvius*, 826 (cart. de Redon). — *Cleffs*, 1433 (chât. de Kerfily). — *Cleiffs*, 1445 (*ibid.*). — *Cleix*, 1452 (*ibid.*). — *Cleys*, 1461 (duché de Rohan-Chabot).

Clayes (Ruisseau du Douet-des-) : voy. Grandes-Noës (Les); lande dite *Commun-de-la-Butte-du-Douet-des-Clayes*, c^ne de Pleucadeuc.

Clayo, h. c^ne de Baud.

Clayo, éc. c^ne de Brech.

Clayo, éc. c^ne de Guénin.

Clayo, f. c^ne de Noyal-Muzillac.

Clayo (Le), éc. c^ne d'Arradon.

Clayo (Le), ou le Faux, ruiss. qui prend sa source dans le dép^t des Côtes-du-Nord, arrose Croixanvec et Saint-Gérand et se jette dans l'étang de Carcado.

Clazeul, éc. et f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.

Clé (Le), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Cleach, h. et deux m^ins à vent, c^ne de Guidel.

Clébran, h. c^ne de Moréac.

Clébris, h. c^ne de Noyal-Pontivy.

Clébuzur, vill. c^ne de Gueltas.

Clech (Le), h. et éc. c^ne de Guidel.

Clécran, éc. c^ne de Baud. — Seigneurie.

Clécunerh, éc. c^ne de Baud. — Seigneurie.

Clédan, éc. c^ne de Sulniac.

Clédan (Ruisseau de) ou de Rodulboden, affl. de l'Arz; il arrose Trédion, Plaudren et Elven. — M^in sur ce ruiss. et h. c^ne de Plaudren.

Clef (Le), h. c^ne de Locoal-Mendon.

Clégan, éc. c^ne de Crédin.

Clégrio, h. c^ne de Guéhenno. — Seigneurie.

Cléguennec, f. c^ne de Naizin. — Seigneurie; manoir.

Cléguer, c^on de Pontscorff. — *Cleker, eleemosina*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Clecguer*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Clequer, parr^a*, 1280 (D. Morice, I, 1051).

Par. du doy. des Bois; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. d'Hennebont.

Cléguer, h. c^ne de Noyalo.

Cléguer, ruiss. voy. Éloi (Saint-); m^in sur ce ruiss. et h. c^ne de Sulniac. — Seigneurie.

Cléguérec, arrond^t de Napoléonville. — *Clegeruc, plebs*, 871 (cart. de Redon). — *Clegueruc*, 1314 (duché de Rohan-Chabot).

Par. du doy. de Guémené. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy; ch.-l. de c^on en 1790.

Cléguerec, f. c^ne de Plougoumelen.

Cléguéreux, h. c^ne d'Allaire; ruiss. affl. de la Gouacraie, arrose Allaire et Béganne.

Cléguren, h. c^ne de Pluméliau.

Cléhabois, f. c^ne de Réguiny.

Cléherlan, h. c^ne de Questembert.

Clérern, vill. c^ne d'Inzinzac.

Cléherne, h. c^ne de Calan; pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Calan et Lanvaudan; ruiss. *du Pont-de-Cléherne* : voy. Trois-Recteurs (Ruisseau des); éc. *du Pont-de-Cléherne*, c^ne de Lanvaudan.

Cléhinet, éc. c^ne de Guégon.

Cléhury, éc. c^ne de Bignan. — *Cloezengoueli*, aliàs *Clezoeli* et *Clezoeri*, 1461 (duché de Rohan-Chabot).

Cleisse (Le), h. marais, pont sur le ruiss. de ce nom et autre pont sur le Plessis, c^ne de Theix; ruiss. voy. Gouvello (Le). — Seigneurie.

Clémençais, vill. c^ne de Réminiac.

Cléquin, éc. c^ne de Plumelin.

Clérevен, h. c^ne de Locoal-Mendon.

Clergan, vill. c^ne de Crédin.

Clergerel, ruiss. (voy. Carbouède); m^in sur ce ruiss. f. dite *Cour-de-Clergerel*, lande, m^in à vent et étang, c^ne de Pluherlin. — *Kergleret*, 1547 (chât. de Talhouet). — *Kerglerec*, 1558 (*ibid.*). — Seigneurie; manoir.

Clérigo (Le), m^in sur le ruiss. du Parc-Carré, c^ne de Saint-Avé.

Clérigo (Le), h. et ruiss. affluent de celui des Prés-Lobréan, c^ne de Surzur.

Clérigo (Le), ruiss. dit aussi *de Trégat* ou *de Trédu-day*, affluent de celui du Moulin-du-Baron; il arrose Treffléan et Theix. — M^in sur ce ruisseau.

Clérigo (Le), h. et m^in à vent, c^ne de Theix. — Seigneurie; manoir.

Clervégan, vill. partie c^ne de Saint-Gouvry, partie c^ne de Crédin.

Clésio, h. c^ne de Moréac.

Clésio (Le), h. c^ne de Guehenno.
Clésio (Le), h. et ruiss. affl. du Tarun, c^ne de Plumelin.
Clésio (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Bignan.
Clestivant, h. c^ne de Plumelin. — Prieuré-chapellenie.
Clestro (Le), h. c^ne d'Elven.
Clestro (Le), éc. c^ne de Treffléan.
Cleu (Le), vill. c^ne de Tréal.
Cleuhuron, h. c^ne de Gourin.
Cleustrou, vill. c^ne de Lanvénégen.
Cleuyiou, chât. et h. c^ne de Priziac.
Cleuziou, vill. c^ne de Langonnet.
Cleuziou, vill. c^ne de Lanvénégen.
Clevaleuc, vill. c^ne de Pleugriffet.
Cleyeu (Croix), c^ne de Porcaro.
Clézio, m^in à vent, c^ne de Caden.
Clézio, h. et bois, c^ne de Kerfourn.
Clézio (Le), vill. c^ne de Neulliac. — Seign. manoir.
Cliéran, éc. c^ne de Crédin.
Clido (Le), éc. et m^in à vent, c^ne de Pénestin.
Clihin (Rue du), à Plœmeur.
Climoël, h. c^ne de Plumelin.
Clinchap, h. et m^in sur le Breil, c^ne de Plumelin. — Seigneurie.
Clingeo, h. c^ne d'Inguiniel.
Clio (Le), vill. c^ne de Campénéac. — Seigneurie.
Clio (Le), chât. f^es, étang et m^in à vent, c^ne de Caro. — *Le Cleyo*, 1534 (chât. de Kerfily). — *Le Clyo*, 1550 (*ibid.*). — Deux seign. (Haut et Bas Clio); manoirs.
Clio (Le), vill. c^ne de Mauron. — Seigneurie.
Clio (Le), h. c^ne de Plaudren.
Clio (Le), éc. c^ne de Saint-Dolay. — Seigneurie.
Cliscoët, h. c^ne de Plœren.
Cliscouet, h. c^ne de Surzur; pont sur le ruiss. du Pont-Bugat, reliant Surzur et Theix.
Cliscouet (Le Grand et le Petit), vill. et ruiss. qui se jette dans la baie du Morbihan, c^ne de Vannes.
Clissia, h. c^ne de Mauron.
Clisson (Rue), à Lorient.
Clit (Le), h. c^ne de Peillac.
Clitoret, h. c^ne de Cléguérec.
Cliviry, h. c^ne de Crédin; pont sur le Camet, reliant Crédin et Pleugriffet.
Cloc (Le), vill. c^ne de Lizio.
Cloc (Le), vill. c^ne de Mauron.
Clodic (Pont du), sur le ruiss. de Ravaguen, reliant Saint-Gérand et Croixanvec.
Cloedeneu, pointe sur l'Océan, c^ne de Pénestin.
Cloistre (Le), ruines d'un chât. c^ne de Lorient.
Cloître (Chapelle du). — Voy. Sainte-Anne, c^ne de Plumélian.
Cloître (Le), chapelle et bois dit *Coët-er-Cloître*, c^ne de Grand-Champ.
Cloître (Le), chapelle isolée et bois, c^ne de Quistinic.
Cloître (Le), h. c^ne de Saint-Aignan.
Clos (Le), f. c^ne d'Allaire.
Clos (Le), h. c^ne de Guer.
Clos (Le), éc. c^ne de Malansac.
Clos (Le Grand et le Petit), f^es, c^ne de Saint-Gorgon.
Clos (Les), h. c^ne de Saint-Guyomard. — Seigneurie.
Clos (Moulin à vent du), c^ne de Rieux.
Clos (Rue du), à Pluvigner.
Clos-Arraud (Le), vill. c^ne de Guer.
Clos-Barré (Le), éc. c^ne de Saint-Jacut.
Clos-Bidaut (Le), éc. c^ne de Rieux.
Clos-Blaye (Le), h. c^ne de Monterrein.
Clos-Boschet (Le), h. et pont sur le ruiss. du Pont-ès-Marchands, c^ne de Monteneuf. — Seigneurie.
Clos-Bras (Puits du), c^ne de Séné.
Clos-Calvé, h. c^ne de Riantec.
Clos-Caro (Le), éc. c^ne de Caro.
Clos-Chapel (Le), vill. c^ne de Monteneuf.
Clos-Cherel (Le), f. c^ne d'Augan.
Clos-de-Noche (Le), f. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Clos-des-Bouillons (Fontaine du), c^ne d'Augan.
Clos-du-Pou (Fontaine du), c^ne d'Augan.
Clos-du-Tertre (Le), vill. c^ne de Mohon.
Clos-du-Val (Le), vill. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.
Clóseau (Le), éc. c^ne de Plumelin.
Closel (Le), éc. c^ne de Peillac.
Clos-Fenal (Le), éc. c^ne de Riantec. — *Le Clez-Fin*, 1387 (abb. de la Joie).
Clos-Gerguy (Le), h. c^ne d'Augan.
Clos-Goudal (Le), h. c^ne de Ménéac.
Clos-Havard (Le), h. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Clos-Hazel (Le), h. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Closiaux (Fontaine des), c^ne d'Augan.
Closiaux (Les), h. c^ne de Concoret.
Clos-Kerbrehouet, éc. c^ne de Quistinic; ruiss. (voy. Kerbrehouet).
Clos-Laurent (Le), éc. c^ne de Gourhel.
Clos-Marqué (Le), h. c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Clos-Moizan (Le), vill. c^ne de Taupont.
Clos-Moren (Pont), sur le Ruah-Vras, c^ne de Theix.
Closmoureaux, éc. c^ne d'Elven.
Closne (Le), vill. c^ne de Saint-Jacut.
Closne (Le Grand et le Petit), f^es, éc. et m^in à vent, c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie.
Clos-Neuf (Le), éc. c^ne de Ménéac.
Clos-Neuf (Le), éc. c^ne de Pleucadeuc. — Seigneurie.
Clos-OEillard (Le), éc. c^ne de Ploërmel.
Clos-Poirier (Le), f^es, c^ne de Guer. — Seigneurie.
Clos-Rio (Étier du), ruiss. affl. de la Vilaine; il arrose Saint-Dolay.

Clos-Rouau (Le), lande, c^ne^ de Pleugriffet.
Clos-Roux (Le), éc. c^ne^ de Saint-Martin.
Clos-Tatard (Le), éc. c^ne^ de Cournon.
Clostergu, pointe sur l'Océan, c^ne^ de Pénestin.
Clote, éc. et pont sur l'Er-Roah, c^ne^ de Plaudren.
Clotorio (Le), vill. c^ne^ de Caden.
Clôture (La), éc. c^ne^ de Caro.
Clôture (La), h. c^ne^ de Gueltas.
Clôture-de-l'Épine (Chemin de la), c^ne^ de Peillac.
Clôture-Normande (La), éc. c^ne^ de Saint-Jean-la-Poterie.
Clôture-Pichon (Chemin de la), c^ne^ de Saint-Jacut.
Clôtures (Les), h. c^ne^ de Glénac.
Clôtures-Macé (Chemin des), c^ne^ de Peillac.
Cloucarnac, vill. c^ne^ de Carnac.
Clouestro (Le), vill. c^ne^ de Kervignac.
Clouterie (La), éc. c^ne^ de Lanouée.
Clouze (Le), éc. c^ne^ de Berné.
Clozo (Le), f. c^ne^ de Larré.
Clozo (Le), h. et pont sur le ruiss. du Moulin-de-Cochelin, c^ne^ de Locoal-Mendon.
Clud, éc. et pont sur le ruiss. du Pont-Normand, c^ne^ de Plumergat. — Seigneurie.
Clunbras, éc. c^ne^ de Gourin.
Clundéroff, h. c^ne^ de Roudouallec.
Clunyou-Guénen, éc. c^ne^ de Guiscriff.
Coacren, vill. c^ne^ de Ploërdut. — *Quoeteren*, 1391 (princip. de Rohan-Guémené).
Coacren (Ruisseau de), affl. du Pont-Rouge; il arrose Ploërdut et Saint-Tugdual.
Coat-an-Haie, vill. c^ne^ du Faouët.
Coat-an-Vern, vill. c^ne^ de Gourin. — Seigneurie.
Coat-Aran, h. c^ne^ de Langonnet.
Coat-Audren, h. c^ne^ de Langonnet.
Coat-Cado, vill. c^ne^ de Berné.
Coatcant, h. c^ne^ de Guidel.
Coat-Coff, vill. c^ne^ de Guidel.
Coat-Conal, h. c^ne^ du Saint.
Coat-Cunec, h. c^ne^ de Plumergat. — *Coetguéfenec*, 1633 (sénéch. d'Auray).
Coat-Digo, vill. c^ne^ de Plumergat. — *Quoetigou*, 1414 (carmes de Sainte-Anne).
Coatdor, chât. et f. c^ne^ de Guidel. — Seign. manoir.
Coat-Duet, vill. c^ne^ de Priziac.
Coat-er-Malo, vill. c^ne^ de Guidel.
Coat Harpe, h. c^ne^ de Gourin.
Coat-Len, h. c^ne^ de Langonnet.
Coat-Loret, h. c^ne^ du Faouët.
Coat-Med, vill. c^ne^ du Saint.
Coat-Monach, vill. c^ne^ de Plouray.
Coat-Naon, h. c^ne^ du Saint.
Coat-Noc, éc. c^ne^ de Plumergat.
Coatolé, h. c^ne^ de Guidel.
Coat-Quenven, éc. c^ne^ du Faouët. — Seigneurie.
Coat-Quevran, m^in^ sur le Langonnet, c^ne^ de Langonnet.
Coat-Quilvern, éc. et bois, c^ne^ de Roudouallec.
Coat-Rouhal, vill. c^ne^ de Guidel.
Coat-Vitré, h. c^ne^ de Guiscriff.
Coat-Vod (Bras et Bihan), vill. c^ne^ du Saint.
Cocary, éc. c^ne^ de Nivillac.
Cocastel, éc. c^ne^ de Monterblanc.
Cocastel, h. c^ne^ de Priziac.
Cochard (Pont), sur le ruisseau du Bourg-Pommier, reliant Limerzel et Questembert.
Cochardais (La), éc. c^ne^ de Ruffiac.
Cocharderie (La), h. c^ne^ de Molac.
Coche (Pont), sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. *du Pont-Coche*, affl. de celui de la Fontaine-de-Saint-Guénaël, c^ne^ de Pluvigner.
Cochelin, vill. m^in^ sur le ruiss. de ce nom et m^in^ à vent, c^ne^ de Locoal-Mendon.
Cochelin (Ruisseau du Moulin-de-), dit aussi *des Landes-de-Brech*, *de Roze* ou *Étier-du-Pont-de-Lesdours*, affl. de l'Étel; il arrose Brech et Locoal-Mendon.
Cochon (Le), rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Cochon (Le), roche sur l'Océan, côte de Plœmeur.
Cochon (Le), roche sur l'Océan, côte de Port-Philippe.
Cochon (Le Grand et le Petit), roches sur l'Océan, côte de Plœmeur.
Cochons (Place aux), places au Faouët, à Gourin et à Napoléonville.
Cocodière (La), h. c^ne^ de Saint-Dolay.
Coconec, h. et ponceau, c^ne^ de Saint-Thuriau. — *Couetconec*, 1249 (abb. de Bon-Repos).
Cocris (Le), h. c^ne^ de Saint-Dolay.
Codenet, h. c^ne^ de la Chapelle. — Seigneurie.
Codevent, vill. c^ne^ de Radenac. — *Coeteven*, 1454 (duché de Rohan-Chabot).
Coduant, f. c^ne^ d'Augan.
Coëbis, bois s'étendant en Trédion et Saint-Guyomard; f. dite *la forêt de Coëbis*, c^ne^ de Trédion.
Coëdel, basse sur l'Océan, c^ne^ de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Coëdic (Le), éc. c^ne^ de Belz.
Coëdic (Le), chât. c^ne^ de Réminiac.
Coëdigo, vill. m^in^ et pont sur le Sédon, c^ne^ de Guégon.
Coëdigo, h. c^ne^ de Guégon (distinct du lieu précédent).
Coëdigo (Le), h. c^ne^ de Larré.
Coëdigo (Le), h. c^ne^ de Lauzach.
Coëdigo (Le), h. c^ne^ de Plœren.
Coëdigo-Kerilis, vill. c^ne^ de Saint-Avé.
Coëdigo-Kerporh, h. c^ne^ de Saint-Avé.
Coëdigo-Malenfant, vill. c^ne^ de Saint-Avé. — Seigneurie; manoir.
Coëdinio, h. c^ne^ de Muzillac.

Coëdo (Le), h. c^ne de Bieuzy.
Coëlannec, éc. c^ne de Cléguérec.
Coëllo, vill. c^ne de Guégon. — Seigneurie.
Coëlo, m^in à vent. — Voy. Colledo (Le Haut et le Bas).
Coëlot (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Pleugriffet. — — *Quoillou*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
Coëqui, vill. c^ne de Caden.
Coëtanfao, chât. f^es et bois, c^ne de Séglien. — Seigneurie; anc. château.
Coëtano, landes et vill. dit *Loges-des-Landes-Coëtano*, c^ne de Bubry; ruiss. voy. Brulé (Ruisseau de).
Coët-a-Touse, vill. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Carnac; ruiss. voy. Gouyandeur (Le).
Coët-Auquer, h. c^ne de Baud. — *Quoitoquer*, 1312 (duché de Rohan-Chabot).
Coët-Auquer-Nénèse, éc. c^ne de Baud.
Coët-Bedivy, éc. c^ne de Guénin.
Coët-Beuve, éc. c^ne de Pluvigner.
Coët-Bihan, éc. c^ne de Monterblanc.
Coët-Bihan, vill. m^in sur le ruiss. de ce nom et m^in à vent, c^ne de Questembert. — Ruines d'un chât. féodal qui a succédé à un retranchement romain.
Coët-Bihan (Ruisseau de). — Voy. Bourg-Pommier (Ruisseau du).
Coët-Bilec, bois, c^ne de Grand-Champ.
Coët-Bily, h. c^ne de Languidic.
Coët-Blavet, h. c^ne de Quistinic.
Coëtbo, chât. et bois, c^ne de Guer. — Siége de la seigneurie de Guer; manoir.
Coët-Bodélio, bois, c^ne de Grand-Champ,
Coët-Bourron, vill. c^ne de Baud. — Seigneurie.
Coët-Boveneu, éc. c^ne de Pluvigner; ruiss. affl. du Loch, qui arrose Grand-Champ et Pluvigner.
Coët-Bugat, vill. c^ne de Guégon. — D'abord par. puis trève de Guégon; prieuré du vocable de Notre-Dame, membre de l'abb. de Saint-Jean-des-Prés.
Coëtbuman, éc. c^ne de Melrand.
Coëtby, éc. c^ne de Grand-Champ.
Coëtcandec, chât. et f. c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie; manoir.
Coët-Castel, h. c^ne de Férel.
Coëtciec, h. c^ne de Naizin.
Coët-Codu, h. bois, vivier, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Coët-Codu*, affl. du Kerlann, c^ne de Langoëlan. — Seigneurie; manoir.
Coëtcoët, vill. c^ne de Guénin.
Coët-Colay, vill. c^ne de Languidic.
Coëtcon, h. c^ne de Guénin.
Coët-Cougam, vill. et ruiss. affl. du Gouyandeur, c^ne de Carnac.
Coët-Cougan, h. c^ne de Plougoumelen.
Coët-Courio, éc. c^ne d'Inzinzac.
Coët-Couron, chât. et f. c^ne de Férel. — Seigneurie; manoir.
Coët-Courzo, h. et m^in sur la riv. d'Auray, c^ne de Locmariaquer. — Seigneurie.
Coët-Courzo, éc. c^ne de Pluvigner.
Coëtcranne, vill. c^ne de Landévant.
Coët-Creiz, éc. c^ne de Lignol.
Coët-Cuhan, h. c^ne de Grand-Champ.
Coët-Cuic, h. et bois, c^ne de Locmalo. — Seigneurie.
Coët-d'Amour, h. — Voy. Bois-d'Amour.
Coëtdan, m^in sur le ruiss. de ce nom, lande, h. dit *Lande-de-Coëtdan* et m^in à vent, c^ne de Naizin; ruiss. (voy. Stimoès) et pont sur ce ruiss. reliant Naizin et Réguiny.
Coëtdec, vill. c^ne de la Croix-Helléan.
Coëtdenan, éc. c^ne de Pleugriffet; autre éc. dit *Loge-de-Coëtdenan*, c^ne de Réguiny; lande s'étendant en Pleugriffet et Réguiny; ruiss. *de la Lande-de-Coëtdenan* : voy. Perche (La).
Coët-Dihuel, ruiss. dit aussi *de Sensec*, affl. du Pontoir; il arrose Priziac et Berné.
Coëtdiquel, éc. m^in sur le ruiss. de Brulé et bois, c^ne de Bubry. — Seigneurie.
Coëtdo, vill. c^ne de Naizin.
Coëtdo (Bras et Bihan), h. partie c^ne de Saint-Tugdual, partie c^ne de Plouray.
Coët-Drian, éc. c^ne de Landévant.
Coëtec, f. et bois, c^ne de Vannes. — Seigneurie.
Coëtel, h. c^ne de Landévant.
Coët-en-Ars, éc. c^ne de Plouray.
Coët-en-Olichon, éc. c^ne d'Inzinzac.
Coët-en-Ours (Bras et Bihan), h. c^ne de Lignol. — *Quoetennours*, 1414 (princip. de Rohan-Guémené).
Coët-er-Bigot, h. c^ne de Saint-Tugdual.
Coët-er-Boper, vill. c^ne de Napoléonville.
Coët-er-Bourhis, vill. c^ne de Cléguérec.
Coët-er-Breder, bois, c^ne de Napoléonville.
Coët-er-Crocq, ruiss. dit aussi *du Moulin-de-Coët-er-Crocq* (voy. Bois-du-Crocq); m^in sur ce ruiss. c^ne de Plouay.
Coët-er-Garf, f^es, dont une dite *Cour-de-Coët-er-Garf*, c^ne d'Elven. — Seigneurie; manoir.
Coët-er-Garff, éc. et lande, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie; manoir.
Coët-er-Glas, vill. c^ne de Moréac.
Coët-er-Gon, h. c^ne de Grand-Champ.
Coët-er-Houarne, vill. c^ne de Baud. — Seign. manoir.
Coët-er-Hour, h. c^ne de Carnac.
Coët-er-Lann, h. et bois, c^ne de Locoal-Mendon. — Seigneurie.
Coët-er-Man, éc. c^ne de Kervignac. — Seigneurie.

Coët-er-Marc, éc. c^ne de Quistinic.
Coët-er-Martyr, bois, c^ne de Grand-Champ.
Coët-er-Pagne, éc. c^ne de Languidic. — *Quoet-en-Paign, villa*, 1282 (abb. de la Joie).
Coët-er-Roué, h. c^ne de Locmariaquer.
Coët-er-Sal, h. c^ne de Bignan.
Coët-er-Samedy, h. c^ne de Plouray.
Coëtervec, h. c^ne de Landévant. — Seigneurie.
Coët-er-Ver, h. c^ne de Languidic.
Coët-eur-Verger, éc. c^ne de Caudan.
Coët-Even, vill. éc. dit *Loge-Coët-Even*, m^in sur le Restihuilio et anc. chât. en ruines, c^ne de Ploërdut. — Seigneurie.
Coët-Evenec, vill. partie c^ne de Languidic, partie c^ne de Landévant, et pont sur le ruiss. de Sainte-Brigitte, reliant ces deux communes.
Coëtfao, vill. c^ne de Neulliac.
Coët-Faix, éc. c^ne de Cléguérec. — Seigneurie.
Coëtfave, f. c^ne de Plouay.
Coëtforn (Bras et Bihan), vill. c^ne de Caudan.
Coët-Ganquis, vill. c^ne de Camors.
Coët-Garrec (Loge de), éc. c^ne de Quistinic.
Coëtihuel, éc. c^ne de Sarzeau. — Seign. manoir.
Coëtillec, éc. c^ne de Persquen.
Coëtirec, éc. c^ne de Cléguérec.
Coët-Izec, vill. et h. dit *Loges-Coët-Izec*, c^ne d'Inguiniel. — Seigneurie.
Coët-Jégu, vill. c^ne de Plumergat. — *Coetjagu*, 1457 (carmes de Sainte-Anne).
Coët-Kerven, h. c^ne de Melrand.
Coëtlagat, h. c^ne de Vannes. — Seigneurie.
Coëtlardic, éc. c^ne de Ploërdut.
Coëtleu (Le Haut et le Bas), vill. et lande, c^ne de Saint-Congard. — *Coitlouh, aula*, 848 (cart. de Redon). — Anc. résidence des comtes de Vannes.
Coëtlézo, éc. c^ne de Baud.
Coëtligné, h. et m^in sur le Saint-Maudé, c^ne de Baud. — Seigneurie; manoir.
Coëtloch, h. c^ne d'Inzinzac.
Coët-Lous, éc. c^ne de Ploërdut. — *Coetlouch*, 1393 (princip. de Rohan-Guémené).
Coëtluctume, éc. c^ne de Cléguer.
Coëtmado, bois, c^ne de Kervignac. — Seigneurie connue sous le nom de *Coetmadeuc*.
Coët-Magouer, chât. vill. et ruiss. affl. du Kerdoutel, c^ne de Pluvigner. — Seigneurie; manoir.
Coëtmagouet, vill. c^ne de Pleugriffet. — *Quoitmeguer*, aliàs *Quoitmogar*, et bois, XIVe s^e (duché de Rohan-Chabot).
Coët-Marguerite, éc. c^ne de Plouray.
Coëtméan (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Guégon. — Seigneurie.
Coëtmec, h. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Coëtmec*, qui se jette dans l'étang de Kerollin, c^ne de Lanvaudan. — Seigneurie.
Coët-Mégan, vill. m^in sur le ruiss. du Pont-du-Roch et deux m^ins à vent, c^ne de Languidic.
Coëtmel, éc. c^ne de Moustoirac.
Coëtmélec, h. c^ne de Ploërdut.
Coëtmenan, vill. c^ne de Bieuzy.
Coëtmeur, h. c^ne de Malguénac.
Coëtmeur, vill. c^ne de Mohon.
Coëtmeur, h. c^ne de Réguiny. — Seigneurie.
Coët-Milin, vill. et m^in sur le Pont-Rouge, c^ne de Saint-Tugdual.
Coët-Monternet, bois c^ne de Grand-Champ.
Coët-Morel, vill. c^ne de Carentoir.
Coëtmorin, éc. c^ne de Plumelin.
Coët-Moru, vill. m^in sur l'Oust et bois, c^ne de Crédin.
Coët-Moustoir, vill. c^ne de Cléguérec.
Coëtnan, vill. c^ne de Malguénac. — Seign. manoir.
Coët-Neblech, f. c^ne de Plouay. — Seigneurie.
Coëtniel, h. bois et éc. dit *Coët-Coëtniel*, c^ne de Guern. — Seigneurie; manoir.
Coët-Nohennec, vill. c^ne de Cléguérec.
Coët-Nouzic, h. c^ne de Locmalo; pont sur le ruiss. du Pont-Douar, reliant Locmalo et Guémené.
Coët-Novent, h. et font. c^ne de Plaudren; ruiss. *de la Fontaine-de-Coët-Novent*, affl. de celui du Pont-de-Ténérion, qui arrose Plaudren et Plumelec.
Coëtny, h. c^ne de Plumelec.
Coëtorgant, vill. c^ne de Quistinic.
Coët-Panner, h. c^ne de Saint-Tugdual.
Coët-Per, h. c^ne d'Inzinzac.
Coët-Piaric, éc. c^ne de Languidic.
Coëtpidan, éc. c^ne de Moréac.
Coëtpidan, éc. c^ne de Naizin. — Seigneurie.
Coëtplat, h. c^ne de Bignan.
Coët-Pocher, éc. c^ne de Saint-Tugdual.
Coëtprat, vill. et bois, c^ne de Gueltas; écluse à la jonction de l'Oust et du canal de Nantes à Brest. — *Coetpras*, 1264 (duché de Rohan-Chabot). — *Quoetbras*, 1270 (*ibid.*).
Coët-Prégen, f. et bois, c^ne de Langoëlan. — Seign.
Coëtpren, h. c^ne de Quistinic.
Coëtquelan, vill. c^ne de Saint-Samson; pont dit *le Pas-de-Coëtquelan*, sur le Beauval, reliant Saint-Samson et Bréhan-Loudéac.
Coët-Quenach, vill. c^ne de Grand-Champ.
Coëtquenau, f. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
Coët-Quennec, h. c^ne de Camors.
Coëtquidan, lande s'étendant en Augan, Guer, Beignon et Porcaro; minière, c^ne de Guer; m^in à vent, c^ne d'Augan.

Coët-Quintin, h. et bois, c^ne de Plœmel. — *Coetquerintin*, autrement dit *Tymat*, XVIIIe siècle (sénéch. d'Auray). — Seigneurie; manoir.
Coët-Quistenic, éc. c^ne de Plouray.
Coët-Rialan, vill. c^ne de Languidic. — Seigneurie.
Coëtrin, éc. c^ne de Berric.
Coëtriolet, éc. c^ne de Berric.
Coëtrival, h. c^ne de Landévant. — Seigneurie.
Coët-Rivalain, vill. c^ne de Séglien.
Coët-Rivas, f. m^in sur le ruiss. de ce nom, bois et m^in à vent, c^ne de Kervignac; ruiss. *du Moulin-de-Coët-Rivas* : voy. Kerlivio (Ruisseau de). — Seigneurie érigée en baronnie en 1636; manoir.
Coëtro, éc. c^ne de Plumergat; anc. manoir en ruines. — Seigneurie.
Coët-Roch, vill. et m^in à vent, c^ne de Silfiac.
Coët-Rohan, bois, c^ne de Grand-Champ.
Coët-Runello, éc. c^ne de Plouray.
Coët-Sach, vill. et bois, c^ne de Camors.
Coët-Sal, chât. f. bois et m^in sur la Sale, c^ne de Plumergat; éc. dit *Vieux-Coët-Sal* ou *Coh-Coët-Sal*, c^ne de Pluneret. — Seigneurie; manoir.
Coët-Sapins, h. — Voy. Bot-Sapins.
Coët-Sarre (Bras et Bihan), h. c^ne de Bubry.
Coëtservy, vill. c^ne de Mohon.
Coët-Sulan (Bras et Bihan), vill. c^ne de Melrand. — Seigneurie.
Coëtsurho, vill. c^ne de Muzillac.
Coët-Treulann, bois, c^ne de Grand-Champ.
Coët-Trévrat, h. — Voy. Trévrat.
Coëtuhan, chât. f. et bois, c^ne de Bréhan-Loudéac. — Seigneurie; manoir.
Coëtuhan, chât. f. et bois, c^ne de Saint-Thuriau. — Prieuré. — Seigneurie; manoir.
Coëtuhan (Ruisseau de) ou de Pont-eur-Ler, affl. de l'Ével; il arrose Saint-Thuriau, Moustoir-Rémungol et Rémungol.
Coët-Ulaire (Ihuel, Izel et Creize), villages, c^ne de Plouay. — *Coet-Guiler, villa*, 1281 (abb. de la Joie). — *Quoetgouler*, 1308 (*ibid.*). — *Coeteuler*, 1503 (*ibid.*). — Seigneurie.
Coët-Ulaire-er-Hoët, h. c^ne de Plouay.
Coëtvin, vill. c^ne de Baud.
Coëtzo, bois, c^ne de Pluherlin.
Coffournic, éc. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
Coffourno, éc. c^ne de Saint-Allouestre.
Cognel (Le), éc. c^ne de Bignan.
Cognet (Croix du), c^ne de Pleugriffet.
Cogniais (Butte des), lande, c^ne de Porcaro.
Coguen, font. c^ne de Noyal-Pontivy; ruiss. *de la Fontaine-Coguen* : voy. Guernic.
Coh (Croix), c^ne de Ploërdut.
Cohalan, éc. c^ne de Mohon.
Cohan, éc. c^ne de Peillac.
Cohan (Pont), sur le ruiss. de ce nom, reliant Bignan et Moustoirac; ruiss. *du Pont-Cohan* : voy. Ilizen.
Cohanno, h. bois, étang et pont sur le ruiss. de la Lande-de-Borne, c^ne de Surzur. — Seign. manoir.
Cohazé (Le), vill. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Thuriau; ruiss. voy. Saint-Thuriau (Ruisseau de).
Coh-Carec, roche sur l'Océan, entre Houat et Hœdic.
Cohcarmès, vill. c^ne de Neulliac.
Coh-Castel, h. c^ne de Bignan.
Coh-Castel (Butte de) et retranchement romain sur cette butte, c^ne de Treffléan.
Cohcazec, éc. c^ne de Guern.
Coh-Couédo, éc. c^ne de Pluméliau.
Cohéno (Le), h. c^ne de Belz.
Coheu, éc. c^ne de Naizin.
Coh-Fetan, h. c^ne de Pluméliau.
Coh-Fournic, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Coh-Fourno, f. c^ne de Crach.
Cohic (Le), m^in sur le Kerpont et m^in à vent, c^ne de Caudan.
Cohic (Rue), à Napoléonville. — Voy. Malguénac (Rue de).
Cohignac, vill. m^in à eau et bois, c^ne de Berric; ruiss. voy. Saint-Éloi (Le). — Seigneurie; manoir.
Cohignac, h. et m^in sur le Stanven, c^ne de Plouray. — Seigneurie; manoir.
Coh-Parc (Le), h. c^ne de Saint-Samson.
Coh-Parco, éc. c^ne de Plaudren. — Seigneurie.
Coh-Pont, pont sur le Bellec, c^ne de Grand-Champ.
Coh-Pont, pont sur le Beauval, reliant Saint-Samson et Bréhan-Loudéac.
Coh-Porh (Le), éc. c^ne de Sarzeau.
Coh-Quer, éc. c^ne de Baden.
Cohquer, éc. c^ne de Monterblanc.
Coh-Quer, h. c^ne de Priziac.
Cohtier, f. c^ne de Bignan.
Coh-Ty, éc. c^ne de Belz.
Coh-Ty (Le), f. c^ne de Bignan.
Coh-Vélin ou le Vieux-Moulin, éc. c^ne de Plaudren.
Cohvot (Le), éc. c^ne de Bignan.
Coicaly, h. c^ne de Nivillac.
Coicrel, f. c^ne de Caden. — Seigneurie.
Coidello (Le), vill. et bois, c^ne de Nivillac.
Coidelo (Le Haut et le Bas), f^es et étang, c^ne de Pleucadeuc. — *Coethaëloc, villa*, 848 (cart. de Redon).
Coidelo (Ruisseau de). — Voy. Grandes-Noës (Ruisseau des).
Coiffaux, h. c^ne de Limerzel.
Coignel, éc. c^ne de Locminé.

Coignet (Rue du), à Mauron.

Coigno (Le), éc. c^ne de Pluméliau; pont sur l'Ével, reliant Pluméliau et Rémungol.

Coilan, h. c^ne de Saint-Dolay.

Coillic, vill. c^ne de Nivillac.

Coillis, ruiss. qui arrose Théhillac et Saint-Dolay.

Coïmena, vill. et ruiss. affl. du Trévelo, c^ne de Caden. — *Coet-Menach*, 1690 (présid. de Vannes). — Seign.

Coin (Le), éc. c^ne du Guerno.

Coin (Le), éc. c^ne de Theix.

Coin-de-l'Or (Le), f. c^ne de Saint-Abraham. — *Le Couendelor*, 1444 (hôpit. de Malestroit). — *Le Coigndelor*, 1460 (chât. de Kerfily). — Seigneurie.

Coin-du-Bois (Le), h. c^ne de Saint-Nolff.

Coin-du-Parc (Le), h. — Voy. Parc (Le).

Coingarh (Bras et Bihan), h. c^ne de Pluméliau.

Coipion (Ruisseau du Marais de), affl. du ruiss. du Moulin-du-Rocher; il arrose Théhillac, d'où il entre dans le dép^t de la Loire-Inférieure.

Coiplan, f. et bois, c^ne de Guer. — Seigneurie.

Coiqueneuc, vill. c^ne de Tréal.

Coiquéneux, éc. c^ne de Saint-Jacut.

Coiqueul, vill. c^ne de Nivillac.

Coiscalin, f. c^ne de Caro.

Cojan (Maison), éc. c^ne de Napoléonville.

Col (Le), vill. c^ne d'Augan.

Colais, h. c^ne de Limerzel.

Colany, h. c^ne de Réguiny; ruiss. voy. Herbon (Le).

Colaret, vill. c^ne de Caden; bois s'étendant en Caden et Malansac.

Colbert (Rue), à Lorient. — Voy. Hôpital (Rue de l').

Coldan, h. c^ne de Férel.

Colé, éc. c^ne de Billio. — Seigneurie.

Colédic (Le), Bras et Bihan, vill. c^ne de Langoëlan. — Le Colédic-Bihan est dit aussi *Stang-le-Moulin*.

Coléhan, vill. c^ne de Melrand; ruiss. affl. du Camblen, qui arrose Guern et Melrand.

Colenno (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Muzillac; pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Muzillac et Noyal-Muzillac; ruiss. *du Pont-Colenno*, affl. du Saint-Éloi, arrose Muzillac, Ambon et Noyal-Muzillac.

Coléo (Le), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Colet (Loge), éc. c^ne de Sainte-Brigitte.

Colety (Le), vill. c^ne de Locmaria.

Coleu, riv. — Voy. Yvel.

Colézac, éc. et lande, c^ne de Plaudren. — Seigneurie.

Colher, f. c^ne de Surzur.

Colidoué (Bras et Bihan), h. c^ne de Plouay.

Colin, ruiss. dit aussi *du Pont-Gamen*, affl. du Chapelain; il arrose Guern et Locmalo.

Colin, éc. c^ne de Limerzel.

Colin (Pont), sur le Croiseau, c^ne de Plaudren.

Colin (Rue), à Lorient. — Voy. Neuve (Rue).

Colins (Les), h. c^ne de Bréhan-Loudéac.

Coliorch (Le), place et rue à Auray.

Collec, h. et pont, c^ne de Grand-Champ.

Collédo (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Guéhenno. — *Colledon*, 1454 (canon. de Saint-Vincent-Ferrier). — *Bois du Colledo*, anc^t appelés *les bois de Coëslo*, 1642 (duché de Rohan-Chabot). — Seign.

Collédo (Moulin du) ou de Coëlo, m^in à vent, c^ne de Billio.

Collédo (Ruisseau du). — Voy. Lay (Le).

Collége (Rue du), à Gourin.

Collége (Rue du), à Lorient; appelée, avant 1789, rue *Perreine-de-Moras* ou rue *du Port*, et de 1789 à 1830, rue *de la Petite-Porte*.

Collesternic, vill. c^ne de Noyal-Pontivy.

Collet, rochers, c^ne d'Augan.

Colléty, vill. et lande, c^ne de Langonnet.

Collivin, f. c^ne de Noyal-Muzillac

Collo, croix et éc. dit *Croix-Collo*, c^ne de St-Thuriau.

Collogodec, h. c^ne de Cléguer.

Colmario, vill. c^ne de Cléguérec.

Colmentec, h. c^ne de Plouay.

Colombier (Le), rocher sur l'Océan, près l'île de Houat.

Colombier (Le) ou la Fuie, éc. c^ne de Malansac.

Colombier (Le), f. c^ne de Molac.

Colombier (Le), éc. c^ne de Saint-Dolay.

Colombière (Pas de la), pont sur le Beauval, reliant Saint-Samson et Bréhan-Loudéac.

Colon, vill. c^ne d'Arzal.

Colonies (Rue des), à Lorient.

Coloret, éc. c^ne de Plœren.

Coloter (Rue du), à Languidic.

Colpo, vill. forêt et écarts dans la forêt, c^ne de Bignan. — Chef-lieu d'une c^ne récemment érigée et annexée au c^on de Grand-Champ. — Seigneurie de *Colpon*, 1450 (abb. de Lanvaux); manoir, 1482 (*ibid.*).

Combe (La), f. c^ne de Pleucadeuc. — Seigneurie.

Combes (Les), éc. c^ne de Josselin.

Comédie (Rue de la), à Lorient; connue sous ce nom en 1789, elle fut réunie, à cette époque, à la rue de Condé sous le même nom de *rue de la Comédie*, qu'elle perdit en 1817 et reprit en partie en 1830. — Voy. Neuve-de-la-Comédie (Rue).

Comédie (Rue de la), à Vannes. — Voy. Saint-Pierre (Rue).

Comesle, m^in à vent, c^ne de Guégon.

Commenant, f. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie. — Seign.

Commerce (Rue du), à Lorient; appelée, avant 1789, rue *Bréart*.

Commerce (Rue du), à Vannes; formée des anc. quais dits *de Calmont-Bas* et *Molé*.

Commerie (La), éc. c^ne de Malansac.
Comminon, éc. c^ne de Rieux.
Commun (Butte du), lande, c^ne d'Augan.
Commun (Le), vill. et f. c^ne de Caden.
Commun (Le), éc. c^ne de Péaule.
Commun (Le), h. — Voy. Lann-Guémenen.
Communan, éc. c^ne d'Allaire.
Commun-Brunel (Le), vill. c^ne de Marzan.
Commune (Rue), à Camoël.
Communeaux (Les), h. c^ne de Saint-Nolff.
Communes (Ruisseau des). — Voy. Ysaugouet.
Commun-Futinio (Le), éc. c^ne de Marzan.
Communo (Le), h. c^ne de Berric.
Communs (Les) ou Thy-Cumun, éc. c^ne de Vannes.
Comper, chât. vill. étang et m^in dit *moulin Bas*, sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Concoret. — Seigneurie; anc. château.
Comper (Ruisseau du Moulin-Bas-de-); il arrose la c^ne de Concoret, qu'il sépare du dép^t d'Ille-et-Vilaine.
Comte (Le), m^in à eau. — Voy. Chiens (Les).
Conan, m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Caudan. — Ruiss. *du Moulin-Conan :* voy. Quéleback.
Conan, m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Gourin. — Ruiss. *du Moulin-Conan :* voy. Inam.
Conan, m^in à vent et m^in à eau sur la Sale, c^ne de Pluneret. — La voie romaine de Vannes à Hennebont porte, dans cette c^ne, le nom de *Hent-Conan.*
Conan (Chemin), traverse Guidel et entre dans le dép^t du Finistère.
Conan (Croix), c^ne de Saint-Samson.
Conan (Vieux chemin) ou Hent-Conan, traverse Pluvigner, Meucon, Grand-Champ et Plumergat.
Conatus, éc. c^ne de Plœmeur.
Concise (La), f. et bois, c^ne de Mauron. — Seigneurie.
Concorde (Rue de la), à Lorient.
Concorde (Rue de la), à Vannes; dite autref. *du Four-au-Duc.*
Concoret, c^on de Mauron. — Par. du doy. de Montfort, dioc. de Saint-Malo. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Plélan. — Distr. de Ploërmel.
Concotterie (La), éc. c^ne du Guerno.
Condat, ruisseau. — Voy. Liziec (Ruisseau de).
Condé (Le Grand et le Petit), h. et m^in à vent, c^ne de Nivillac. — *Condest*, XVIIIe s^e (Largouet). — Seign.
Condé (Rue de), à Guémené.
Condé (Rue de), à Lorient; comprise, après 1789, dans la rue de la Comédie; reprit son premier nom de 1817 à 1830, et, à cette dernière date, celui *de la Comédie.*
Condinian, h. c^ne de Muzillac.
Confiance (Rue de la), à Vannes; dite autref. *du Pont-de-la-Tannerie.*
Confort, vill. c^ne de Saint-Thuriau. — *Comforch*, 1315 (duché de Rohan-Chabot). — *Conforch*, 1406 (*ibid.*).
Confreno (Le), pointe sur l'Océan, c^ne de Pénestin.
Congo (Le), éc. c^ne de Questembert. — Seigneurie.
Congrégation (Îlot de la), quartier au Faouët.
Congrégation (Rue de la), à Hennebont. — Voy. Maurigette (Rue).
Congrégation (Ruelle et rue de la), à Lorient. — Voy. Patrie (Rue de la).
Conguel, pointe et fort sur l'Océan, c^ne de Quiberon; anse sur la baie de Quiberon.
Conifec, h. c^ne de Rémungol.
Conlo (Le Grand et le Petit), vill. bois, pointe et île sur la baie du Morbihan, c^ne de Vannes; chaussée reliant l'île au Petit-Conlo; pass. reliant l'île d'un côté au Petit-Conlo, de l'autre à Moréac en Arradon et à Langle en Séné; goulet entre les pointes de Langle et de Moréac. — Deux seigneuries; deux manoirs, l'un au village, l'autre au Petit-Conlo.
Connely, h. c^ne de Saint-Guyomard.
Constitution (Rue de la), à Vannes. — Voy. Tribunaux (Rue des).
Conti (Rue de), à Lorient. — Voy. Quais (Rue des).
Conveau, vill. et m^in sur le ruiss. de ce nom, éc. dit *Loge Conveau*, lande dite *Minez-Conveau*, pont sur le Ty-Oulin, c^ne de Gourin; forêt s'étendant en Gourin et Langonnet; riv. à la limite des dép^ts du Morbihan et du Finistère, arrose dans le premier Langonnet et Gourin. — Seigneurie; manoir.
Convention (Rue de la), à Lorient. — Composée, après 1789, de la réunion des rues *Godheu* et *Duvelaër*, elle forma en 1817 les rues *des Trois-Violons* et *de Berry*, qui, réunies de nouveau en 1830, devinrent la rue *d'Orléans.*
Copérit, vill. c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.
Copérit (Bras et Bihan), vill. c^ne de Plumergat. — *Cautpirit*, 1413 (duché de Rohan-Chabot).
Coporh, éc. c^ne de Grand-Champ.
Coq, vill. et lande, c^ne de Caden.
Coq-Hardi (Le), éc. c^ne de Rufliac.
Coquart, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
Coquéno, éc. c^ne de Crédin.
Coquérant, h. c^ne de Malansac.
Coquerel, éc. c^ne de Camors.
Coquéric, h. c^ne de Grand-Champ.
Coquéro, éc. c^ne de Moustoirac.
Coquéro (Le), vill. et pont sur le Govello, c^ne de Lauzach.
Coquéro (Le), h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Coquillé, éc. c^ne de Caudan.
Coquilly, vill. c^ne de Molac.
Coquinerie (La), éc. c^ne de Beignon.

Coran, f. c^ne de Languidic.
Corbais (La), vill. c^ne des Fougerêts.
Corban (Le), éc. c^ne de Plouray.
Corbel (Loge), éc. c^ne de Baud.
Corbelay (Le), éc. c^ne de Saint-Gonnery.
Corbinaie (La), vill. c^ne de Brignac et m^in à vent c^ne de Ménéac.
Corbinais (La), vill. c^ne de Monteneuf.
Corbinerie (La), maison du bourg de Carentoir.
Corblaie (La), vill. c^ne de la Gacilly.
Corbouin, vill. lande et h. dit *Lande-de-Corbouin*, c^ne d'Ambon.
Corboulo, vill. c^ne de Saint-Aignan; ruiss. dit aussi *de Saint-Marc*, affl. du canal de Nantes à Brest, arrose Sainte-Brigitte et Saint-Aignan.
Corclaise, h. c^ne de Kerfourn.
Corcoret, h. c^ne de Moréac.
Cordelières (Rue des), à Auray. — Voy. Champ-de-Foire (Rue du).
Corderie (La), éc. c^ne d'Ambon.
Corderie (La), h. c^ne de Muzillac.
Corderie (La), vill. c^ne de Péaule.
Corderie (La), vill. c^ne de Peillac.
Corderie (La), h. c^ne de Rohan.
Corderie (La), h. c^ne de Sarzeau.
Corderie (Rue de la), à Lorient; composée, à l'origine, de la rue actuelle *de la Corderie* et de celle *de la Cale-Ory*.
Corderie (Rue de la), à Mauron.
Cordier (Croix), c^ne d'Erdeven.
Cordier (Le), h. c^ne de Grand-Champ. — *Cordiez, villa*, 1288 (abb. de Lanvaux).
Cordier (Ruisseau de la Fontaine-du-), affl. du Loch; il arrose Plumergat et Grand-Champ.
Cordonnais (La), vill. c^ne des Fougerêts.
Corfmaut, éc. c^ne de Persquen.
Corgan (Le), vill. c^ne de Caden.
Corh-Guer, éc. c^ne de Berné.—*Cozcaer*, 1404 (princip. de Rohan-Guémené).
Cormanaie (La), éc. c^ne d'Allaire.
Cormarderie (La), f. c^ne d'Elven.
Cormelet, h. c^ne de Réminiac.
Cormier (Lande du), c^ne de Pleugriffet.
Cormier (Le), h. c^ne de Caro.
Cormier (Le), éc. c^ne de Monteneuf.
Cormier (Le), m^in à vent, c^ne de Peillac.
Cormier (Le), vill. c^ne de Pluherlin.
Cormier (Le), h. c^ne de Saint-Guyomard.
Cormier (Le), h. et m^in à vent, c^ne de Saint-Vincent.
Cormiers (Les), vill. c^ne de Guer.
Cormiers (Les), h. c^ne de Saint-Martin.
Cornais (La), h. c^ne de Guer.
Corn-Aliguen, lande, c^ne de Noyalo.
Cornan, éc. c^ne de Plouray.
Cornaud, vill. et anse sur l'Océan, c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Corn-Bihan, roche sur la baie du Morbihan, côte de Saint-Armel.
Corn-Brons, éc. c^ne de Saint-Aignan.
Corn-Coutelluan, pointe sur la rive d'Étel, c^ne de Locoal-Mendon.
Corne, vill. c^ne de Pluneret.
Cornebo, h. c^ne d'Elven.
Corne-du-Cerf (La) ou la Croix-du-Serf, vill. c^ne d'Arzal.
Corne-Garh-en-Du, h. partie c^ne de Lanvaudan, partie c^ne d'Inguiniel.
Cornegui, éc. et m^in à vent, c^ne de Crach.
Cornehouet, éc. c^ne de Plumelin.
Cornelan, éc. c^ne de Cléguérec.
Cornellan, éc. c^ne de Moustoirac.
Corn-el-Lan, vill. c^ne de Saint-Aignan.
Corn-en-Baris, éc. c^ne de Josselin.
Cornepont, vill. c^ne de Sarzeau.
Cornepont, h. c^ne de Sarzeau (distinct du lieu précédent).
Corn-er-Bracel, éc. c^ne de Naizin.
Corn-er-Coët, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Corn-er-Hoët, h. c^ne de Berné.
Corn-er-Hoët, chât. et vill. c^ne de Bignan.
Corn-er-Hoët, h. c^ne de Moustoirac.
Corn-er-Hoët, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Corn-er-Hoët, éc. c^ne de Plescop.
Corn-er-Hoët, éc. c^ne de Ploërdut.
Corn-er-Hoët, f. c^ne de Plœren.
Corn-er-Hoët-Der, éc. c^ne de Sainte-Brigitte.
Corn-er-Houet, éc. c^ne d'Erdeven.
Corn-er-Lann, f. c^ne de Bignan.
Corn-er-Lann, f. c^ne de Bignan (distincte de la précédente).
Corn-er-Lann, éc. c^ne de Guern.
Corn-er-Lann, éc. c^ne de Kerfourn.
Corn-er-Lann, éc. c^ne de Plumelin.
Corn-er-Lioreux, éc. c^ne de Cléguérec.
Corn-er-Pont (Loge de), éc. c^ne de Rémungol.
Corn-er-Véchen, pointe sur la baie du Morbihan, c^ne du Hézo.
Corn-er-Verger, éc. c^ne de Vannes.
Cornet (Le), m^in sur le Ninian, c^ne de Ploërmel.
Cornet (Marais du), c^ne de Billio.
Cornet (Pont), sur le Scave, rel. Pontscorff et Gestel.
Cornevec (Chemin de). — Voy. Potiers (Chemin aux).
Corngarho, éc. c^ne de Rémungol.
Cornic (Loge), éc. c^ne du Saint.

Cornillais (La), vill. c^ne de Saint-Congard.
Corno (Le), f. c^ne de Saint-Dolay.
Cornospital, vill. bois et lande, c^ne de Saint-Tugdual.
Cornouaille (Chemin de). — Voy. Potiers (Chemin aux).
Coroday (La), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Corohan, h. c^ne de Brech.
Corolet (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Camoël. — Seigneurie
Corpon (Pont) et ruisseau *du Pont-Corpon*, affl. du Moulin-du-Duc, qui arrose Langonnet et le Faouët.
Corps (Croix le), c^ne de Noyal-Pontivy.
Corps-Gras, h. c^ne de Plaudren.
Corre (Le), m^in sur le Madame, c^ne de Gourin.
Corrio, f. c^ne de Monteneuf.
Corrois, vill. c^ne de Buléon.
Corronc, f. ruiss. affl. du Kerloas et m^in sur ce ruiss. c^ne de Berné.
Corronc (Le), h. c^ne de Pluméliau.
Corrorgant, chât. bois et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Tugdual. — Seigneurie; manoir.
Corrorgant (Ruisseau du Moulin-de-), affl. du Pont-Rouge; il arrose Saint-Tugdual et Priziac.
Corset (Croix), c^ne de Beignon.
Corson (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Carentoir.
Corvec, basse sur l'Océan, côte de Saint-Pierre.
Corvées (Moulin à vent des), c^ne de Néant.
Corvoisier (Croix) et lande dite *Pâture-Corvoisier*, c^ne d'Augan.
Cosbo (Le), h. c^ne de Cruguel.
Coscamors, vill. c^ne de Camors.
Coscas, h. éc. pont et m^in à vent, c^ne d'Arzal. — Seign.
Coscleuf, vill. et ruiss. affl. de l'Ellée, c^ne de Langonnet.
Coscodo (Ihuel et Izel), lande et vill. dit *Lande-de-Coscodo*, c^ne de Bubry; h. c^ne d'Inguiniel.
Coscro (Le), chât. f^es, bois et m^in sur le Scorff, c^ne de Lignol. — *Le Cozcroff*, 1449 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie; manoir.
Cosmur (Le), h. c^ne de Guiscriff.
Cospérec (Bras et Bihan), vill. c^ne de Langonnet.
Cos-Plat, îlot sur l'Océan, près d'Hœdic.
Cosporh, h. c^ne de Baud.
Cosporh, éc. c^ne de Camors.
Cosporho, h. c^ne de Camors.
Cosquer, h. c^ne de Calan.
Cosquer, h. c^ne de Malguénac.
Cosquer, f. c^ne de Marzan (distincte du Cosquer, vill. situé à la limite d'Arzal). — Seigneurie.
Cosquer, vill. c^ne de Naizin.
Cosquer (Le), h. c^ne d'Ambon.
Cosquer (Le), vill. partie c^ne d'Arzal, partie c^ne de Marzan, dit aussi *le Cosquer-Arzal*.
Cosquer (Le), f. c^ne de Bieuzy.
Cosquer (Le), h. c^ne de Bignan.
Cosquer (Le), vill. c^ne de Brech.
Cosquer (Le), éc. c^ne de Bubry.
Cosquer (Le), vill. c^ne de Cléguérec.
Cosquer (Le), h. c^ne de Damgan.
Cosquer (Le), h. c^ne d'Elven.
Cosquer (Le), éc. marais et ruiss. *du Marais-du-Cosquer* se jetant dans l'Océan, c^ne d'Erdeven.
Cosquer (Le), éc. et bois dit *Coët-Cosquer*, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.
Cosquer (Le), h. c^ne de Landévant.
Cosquer (Le), h. c^ne de Langoëlan.
Cosquer (Le), h. c^ne de Langonnet.
Cosquer (Le), éc. c^ne de Languidic. — Seigneurie.
Cosquer (Le), h. bois, ruiss. affl. du Dourdu et m^in sur ce ruiss. c^ne de Lignol. — Seigneurie; manoir.
Cosquer (Le), h. c^ne de Locoal-Mendon.
Cosquer (Le), vill. c^ne de Meslan.
Cosquer (Le), h. c^ne de Moréac.
Cosquer (Le), vill. lande et h. dit *Lande-du-Cosquer*, c^ne de Moustoirac.
Cosquer (Le), h. c^ne de Nostang. — Seigneurie.
Cosquer (Le), h. c^ne de Noyal-Muzillac; ruiss. voy. Kervin.
Cosquer (Le), h. c^ne de Noyal-Muzillac (distinct du précédent).
Cosquer (Le), éc. c^ne de Plaudren.
Cosquer (Le), h. c^ne de Plaudren (dist. du précédent).
Cosquer (Le), vill. et ruiss. dit aussi *du Runasquer*, affl. du Pont-Rouge, c^ne de Ploërdut.
Cosquer (Le), éc. c^ne de Pluméliau.
Cosquer (Le), éc. c^ne de Pluneret.
Cosquer (Le), h. c^ne de Pluvigner.
Cosquer (Le), h. c^ne de Pluvigner (dist. du précéd.).
Cosquer (Le), h. c^ne de Pontscorff.
Cosquer (Le), h. c^ne de Quistinic.
Cosquer (Le), éc. c^ne de Radenac.
Cosquer (Le), h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Cosquer (Le), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Cosquer (Le), h. c^ne de Séglien; pont sur le Frétu, reliant Séglien et Malguénac.
Cosquer (Le), éc. c^ne de Silfiac.
Cosquer (Le), vill. c^ne de Sulniac.
Cosquer (Le), h. et salines, c^ne de Surzur.
Cosquer (Le), éc. c^ne de Treffléan.
Cosquer (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Camors.
Cosquer (Le Grand-), h. c^ne de Crach.
Cosquer (Le Petit-), h. c^ne de Crach (éloigné du préc.).
Cosquer-Arzal (Le), vill. — Voy. Cosquer (Le).
Cosquer-de-la-Lande (Le), vill. c^ne de Langonnet; ruiss. voy. Saint-Brandan.

Cosquerhouent, éc. c^ne de Plouay.
Cosquéric, vill. c^ne de Calan.
Cosquéric, h. c^ne de Pluméliau.
Cosquéric, éc. c^ne de Pluvigner.
Cosquéric, éc. c^ne de Priziac.
Cosquéric, h. c^ne de Rémungol.
Cosquéric, vill. c^ne de Saint-Nolff.
Cosquéric (Le), vill. c^ne du Faouët.
Cosquéric (Le), éc. c^ne de Languidic.
Cosquéric (Le), h. c^ne de Plœmeur.
Cosquéric (Le), h. c^ne de Surzur.
Cosquer-Keradely, h. c^ne de Caudan.
Cosquer-Keragan, vill. c^ne de Guidel.
Cosquer-Kercaradec (Le), h. c^ne de Plaudren.
Cosquer-Kergal, h. c^ne de Guidel.
Cosquer-Kermamenic, éc. c^ne de Caudan.
Cosquer-le-Guével, éc. c^ne de Pluméliau.
Cosquer-Locmaria, h. c^ne de Cléguérec.
Cosquer-Lojean, vill. c^ne de Moréac.
Cosquer-Nonène, éc. c^ne de Plouay.
Cosquéro, vill. c^ne de Plouray.
Cosquéro, h. c^ne de Pluméliau; m^in sur l'Ével, c^ne de Rémungol; éc. c^ne de Saint-Tugdual.
Cosquer-Parique (Le), h. c^ne de Grand-Champ.
Cosquer-Penhoret (Le), vill. c^ne de Caudan.
Cosquer-Quélen, vill. c^ne de Cléguer. — Seigneurie.
Cosquer-Saint-Antoine (Le), vill. c^ne de Guiscriff.
Cosquer-Saint-Évêque, éc. c^ne de Guidel.
Cosquer-Saint-Guénaël, h. c^ne de Guiscriff.
Cosquet, h. c^ne de Bangor; vill. dit *Grand-Cosquet*, c^ne de Locmaria.
Cosquet (Le), éc. c^ne de Péaule.
Cossais (La), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Cossal, éc. c^ne de Gourin.
Cossal (Le), éc. c^ne de Guiscriff.
Cossay (Le), h. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Cossiale (Rue), à Vannes : voy. Vérité (Rue de la). — Ancien manoir aujourd'hui détruit.
Cossigan (Loge de), éc. c^ne de Berné.
Costi (Le), h. c^ne de Concoret.
Cota (Le), vill. c^ne de Caden.
Côta (Le), vill. c^ne de Malansac.
Côta (Le), h. et pont sur le ruiss. du Pont-au-Chat, c^ne de Saint-Gravé.
Côta (Le Grand et le Petit), vill. c^ne d'Allaire.
Coteau (Le), bois et lande, c^ne de Porcaro.
Coteaux (Grand chemin des), c^ne de Peillac.
Coteaux (Les), bois et lande, c^ne d'Augan.
Coteaux (Les), lande, c^ne de Guer.
Coteaux (Les), éc. c^ne de Molac.
Côte-d'Alger, quartier ou ruelle au faubourg de Kerentrech, à Lorient.
Cotéron (Le), rocher sur l'Océan, côte de Plœmeur.
Coti (Le), roche sur la baie du Morbihan, côte de Saint-Armel.
Cotière (La), m^in à vent, c^ne de Tréhorenteuc.
Côtière (La Haute et la Basse), h. c^ne de Porcaro.
Cotihir, vill. c^ne de Muzillac.
Cotinaie (La), vill. lande et ruiss. affl. de l'Yvel, c^ne de Ménéac.
Cotio, lande et m^in à vent, c^ne d'Augan.
Coton, m^in sur le Goujon, c^ne de Limerzel.
Coton (Port) et ruiss. *du Port-Coton*, qui se jette dans l'Océan, c^ne de Bangor.
Cottier (Le), vill. c^ne de Plumelec.
Cotty (Le), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Cotu, éc. c^ne de Guidel.
Cotu (Port), sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.
Cotuais (La), vill. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Coty (Le), m^in à eau et pont, c^ne de Cruguel.
Coty (Le), vill. c^ne de Locmaria.
Cotysalo, h. c^ne de Crach.
Couacren, m^in sur le Scorff, c^ne de Plouay, et pont sur la même riv. reliant Plouay et Berné.
Couaille (La), h. c^ne de la Grée-Saint-Laurent, et pont sur la Garoulaie, reliant la Grée-Saint-Laurent, la Croix-Helléan et Lanouée.
Coualders (Les), rochers sur l'Océan, près de l'île de Houat.
Couarde (La), f. c^ne de Bieuzy, à l'emplacement d'un poste romain. — *Coarda*, *prædium*, 1125 (cart. de Redon).
Prieuré du vocable de Notre-Dame, annexe de celui de Saint-Nicolas de Carhaix, membre de l'abb. de Saint-Sauveur de Redon. — Seigneurie.
Couarde (La), chât. h. lande et ruines d'un autre chât. c^ne de Saint-Dolay.
Couarder (Le), éc. c^ne de Surzur.
Couardière (La), vill. c^ne de Ploërmel.
Couchais (La), vill. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Couchant-Kerforne, éc. c^ne de Plœmeur.
Colde (La), éc. c^ne de Néant.
Coldraie (La), h. c^ne de Guillac.
Coldraie (La), h. c^ne de Peillac. — Seigneurie.
Coudraies (Les), h. c^ne de Malansac.
Coudrais (Croix et lande de la), c^ne de Monteneuf.
Coudrais (La), vill. et lande, c^ne d'Augan.
Coudrais (La), éc. pont sur le Belléo et lande, c^ne de Saint-Congard.
Coudrais (La), éc. c^ne de Saint-Dolay. — Seigneurie.
Coudrais (La), vill. c^ne de Saint-Jacut.
Coudrais (Le), vill. c^ne de la Chapelle, et marais à la limite de la Chapelle et de Saint-Abraham; ruiss. voy. Olivet (Ruisseau d').

Coudrais (Ruisseau de la), dit aussi *de la Lande-des-Gardes*, affl. de l'Oust; il arrose Saint-Congard et Saint-Gravé.

Coudrais-Baillet (Le), vill. pont et m^in^ à eau *du Pont-du-Coudrais-Baillet*, c^ne^ de Mauron. — Seigneurie.

Coudrais-Mathuan (Le), vill. c^ne^ de Mauron.

Coudray (Le), vill. c^ne^ de Carentoir.

Coudray (Le), vill. c^ne^ de Lanouée.

Coudray (Le), vill. c^ne^ de Sérent.

Coudraye (La), h. partie c^ne^ de Josselin, partie c^ne^ de Guégon.

Coudraye (La), m^in^ sur le Ninian et ruiss. affluent du Ninian, c^ne^ de Ménéac.

Coudraye (La), vill. c^ne^ de Ploërmel.

Coudre (Fontaine de la), c^ne^ de Beignon.

Coudre (La), vill. c^ne^ de Malansac.

Coué (Croix), h. *de la Croix-Coué* et lande *de la Croix-Coué*, c^ne^ d'Augan.

Couébous, éc. c^ne^ de Lizio.

Couébout, m^in^ sur le Ninian, c^ne^ de la Grée-St-Laurent.

Couédaly, h. c^ne^ de Pluherlin.

Coueëdan (Le), vill. c^ne^ de Pleugriffet.

Couédel, h. et f. c^ne^ de Pluherlin.

Couédelé, vill. c^ne^ de Réguiny.

Couédelin, éc. et pont sur le Goujon, c^ne^ de Limerzel.

Coueëdic (Le), éc. c^ne^ de Baden.

Coueëdic (Le), vill. c^ne^ de Crédin.

Coueëdic (Le), Iduel et Izel, vill. c^ne^ d'Inzinzac; pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Inzinzac et Lanvaudan.

Couédic (Le), vill. c^ne^ de Lanouée.

Couédic (Le), vill. c^ne^ de Locmalo.

Couédic (Le), éc. et deux m^ins^ à vent, c^ne^ de Nivillac. — Seigneurie.

Coueëdic (Le), vill. et pont sur le ruiss. du Pont-Caminan, c^ne^ de Noyal-Pontivy.

Coueëdic (Le), h. c^ne^ de Plescop. — Seign. manoir.

Coueëdic (Le), vill. éc. dit *Loge-du-Coueëdic* et bois, c^ne^ de Saint-Gérand.

Coueëdic (Le), éc. c^ne^ de Tréal. — Seigneurie.

Coueëdic (Le Haut et le Bas), vill. et m^in^ sur le ruiss. de ce nom, c^ne^ de Missiriac; ruiss. *du Moulin-du-Coueëdic* : voy. Fontaine-du-Bourg (Ruisseau de la). — Seigneurie dite aussi *Coueëdic-au-Voyer*.

Coueëdic (Moulin à vent du), c^ne^ de Saint-Jacut.

Couédic (Rue du), à Lorient; augmentée, depuis 1830, de la rue Duguay-Trouin. — Voy. Hôpital (Rue de l').

Coueëdic (Ruisseau du Pont-du-), affl. du Blavet; il arrose Lanvaudan et Inzinzac.

Couédigo (Le), h. c^ne^ de Molac.

Coueëdigo (Le Grand et le Petit), h. c^ne^ de Surzur.

Coueëdo (Le), h. c^ne^ de Locoal-Mendon.

Coueëdor, chât. c^ne^ de Guer; éc. dit *Haut-Coueëdor*, c^ue^ de Porcaro. — *Coedor*, 1396 (chât. des Touches). — *Coetdor*, 1478 (*ibid.*). — Seigneurie; manoir.

Couédrien, vill. et bois, c^ne^ de Réguiny; ruiss. voy. Lézudan. — Seigneurie.

Couédro (Le), h. c^ne^ de Questembert. — Seigneurie.

Coueëdru, vill. c^ne^ de Sérent.

Coueffaud, vill. c^ne^ de Péaule.

Coueffero, vill. c^ne^ de Brignac.

Coueëguel, vill. dit aussi *Cour-de-Coueëguel*, f. ruiss. affl. du Goujon et m^in^ sur ce ruiss. c^ne^ de Péaule; pont sur le Goujon, reliant Péaule et Limerzel. — Seigneurie; manoir.

Coueëguelo, h. c^ne^ de Péaule.

Coueënanton, éc. c^ue^ de Saint-Vincent.

Couénuel, vill. m^in^ à vent et lande *du Moulin-à-vent-de-Couénuel*, c^ne^ de Guer.

Coueëpion, vill. c^ne^ de Péaule. — Seigneurie.

Coueëplet, h. c^ne^ de Saint-Guyomard.

Couerne, vill. c^ne^ de Pénestin.

Couesbily, f. c^ne^ de Ménéac. — Seigneurie.

Couesby (Le Haut et le Bas), h. anc. chât. et étang, c^ne^ de Guégon. — Seigneurie.

Coueslard, vill. c^ne^ de la Trinité-Porhoët. — Seign.

Coueslée, f. c^ne^ d'Allaire. — Seigneurie.

Couesmé, lande, c^ne^ des Fougerêts.

Couesmelan, vill. c^ne^ de Ménéac. — Seigneurie.

Couesnehan, h. c^ne^ de Ménéac. — Seigneurie.

Couesnongle, vill. et bois, c^ne^ de Saint-Jacut. — Chât. anc^t^ appelé *les Salles-de-Couesnongle*, 1531 (chât. du Vaudequip). — Seigneurie.

Couesnuan (Butte de), lande, c^ne^ d'Augan.

Couesquelan, vill. c^ne^ de Ménéac. — Seigneurie.

Couessou, h. c^ne^ de Josselin.

Couessoux, f. c^ne^ de Lanouée. — Seigneurie.

Couetbou, h. c^ne^ de Sérent.

Couetiiuel, f. c^ne^ de Surzur.

Coueëtino, vill. c^ne^ de Ménéac.

Coueëtion (Le Haut et le Bas), chât. et h. c^ne^ de Ruffiac. — Vicomté; manoir.

Coueëtionnaie (La), h. c^ne^ de Caro.

Couet-Navalène, vill. c^ne^ de Sulniac.

Coueëts (Les), h. c^ne^ de Guégon.

Couette (Grée de la), lande, c^ne^ de Pleucadeuc.

Couétu, chât. et f. c^ne^ de Carentoir; lande, c^ne^ de Monteneuf. — *Coetus*, pont, 1435 (chât. de Kerfily). — Seigneurie.

Coulac, vill. et ruiss. affl. du Gouézac, c^ne^ de Grand-Champ.

Coulac-Lomenec, éc. c^ne^ de Grand-Champ.

Coulée-des-Vaux (La), lande, c^ne^ d'Augan.

Coulée-Laurent (La), quartier à la Roche-Bernard.

Coulogot, h. c^ne de Melrand.
Counifec, h. c^ne de Moustoir-Rémungol.
Cour (La), maison du bourg de Loyat.
Cour (La), f. et bois, c^ne de Monteneuf.
Cour (La), h. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
Cour (La), chât. f. et bois, c^ne de Théhillac.
Couraies (Les), h. c^ne de Mohon.
Couralais, ruiss. qui arrose Monteneuf et se jette dans l'étang de Carafort.
Courans (Les) ou la Ville-ès-Courans, vill. c^re de Mohon; ruiss. voy. Léverin (Le).
Courberie (La), éc. et f. c^ne de Rieux.
Courchauvel (Les), éc. c^ne de Tréal.
Cour-des-Guillots (La), éc. c^ne de Sérent.
Courdiec, éc. et m^in à vent, c^ne de Carnac.
Coureaux (Les), nom donné au bras de mer qui sépare l'île de Groix du continent.
Courégan, vill. et éc. (presse à sardines), c^ne de Plœmeur.
Courgan (Le), vill. c^ne de Quily.
Courgasses (Les), lande, c^ne de Monteneuf.
Courgaudrie (La), éc. c^ne de Molac.
Couriaut (Pont), sur le Kerlivio, reliant Kervignac et Nostang.
Cournon, c^on de la Gacilly; m^in à vent et deux fermes, dont l'une dite *Cour-de-Cournon* et l'autre *Bois-de-Cournon*, dans la commune. — *Cornou*, 869 (cart. de Redon). — *Cornon, monasterium*, en la par. de Bains, 870 (*ibid.*).
Primitivement en la par. de Bains, puis par. et enfin trève de Glénac. — Deux seigneuries. — Distr. de Rochefort.
Couroué, vill. c^ne de Tréal.
Couroussaine, vill. c^ne de Guilliers.
Cours-Carré (Loge du), éc. c^ne du Faouët.
Cours-de-Molac (Le), vill. c^ne de Molac.
Cours-du-Bois-Guilmeau, h. c^ne de Pluherlin.
Courses (Les), éc. c^ne d'Augan.
Cours-Hello, éc. c^ne de Guillac.
Courtauderie (La), f. c^ne de Caden.
Courte-Branche (La), éc. c^ne de Lanouée.
Courtil (Le), h. c^ne de Lignol.
Cousquerisse, éc. c^ne d'Elven.
Coutardais (La), h. c^ne de Saint-Perreux.
Coutume (Croix de la), à la limite des c^nes d'Augan et de Campénéac.
Coutume (La), pass. sur le Blavet, reliant Kervignac et Caudan.
Coutume (La), m^in sur l'Inam, c^ne de Lanvénégen; pont sur le même ruiss. reliant Lanvénégen et le Faouët.
Coutume (La), éc. c^ne de Questembert.
Coutume (Lande de la), c^ne de Pleugriffet.
Coutume (Rue de la), à Vannes. — Voy. Amitié (Rue de l').
Couture (La), vill. c^ne d'Allaire.
Couturiers (Butte aux), lande, c^ne de Guer.
Couvent (Rue du), à Gourin.
Couvent (Rue et Petite Rue du), à Napoléonville; la première est dite aussi *de la Fédération*.
Covézo, vill. c^ne de Plumelin.
Covredel, éc. c^ne de Molac; ruiss. affl. de l'Arz, arrose Molac et Pluherlin.
Coyac, vill. c^ne de Saint-Vincent.
Coz, m^in sur le Pont-Briand, c^ne de Guiscriff.
Coz, m^in sur le ruiss. de ce nom et ruisseau *du Moulin-Coz*, affl. de celui du Moulin-du-Duc, c^ne du Saint.
Cozlen (Le), h. et bois, c^ne de Locmalo. — *Le Veill-Estanc*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené).
Coz-Tréogan, lieu-dit dans le dép^t des Côtes-du-Nord et pont sur le ruiss. du Moulin-de-Conveau, reliant Langonnet à ce département.
Cozvoalet, vill. c^ne de Gourin; pont sur le ruiss. du Moulin-du-Duc, reliant Gourin et Langonnet. — Seigneurie.
Crabial, h. c^ne de Pluneret.
Crach, c^on d'Auray; banc sur la baie de Quiberon. — *Craz*, 1233 (abb. de Lanvaux).
Par. du doy. de Pont-Belz. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray.
Crach (Rivière de), dite aussi *de la Trinité* ou *du Pont-cur-Ruis;* elle arrose Crach, Plœmel, Carnac et Locmariaquer, où elle se jette dans l'Océan.
Crach-Coat (Bras et Bihan), h. c^ne de Gourin; pont sur le ruiss. du Moulin-du-Duc, reliant Gourin et Langonnet.
Crach-Gouillen, éc. c^ne de Gourin.
Crach-Guen, éc. et autre éc. dit *Loge Crach-Guen*, c^ne de Gourin.
Crafel, h. c^ne de Baden. — Seigneurie; manoir.
Crafort, h. c^ne de Port-Philippe; ce nom est une corruption de celui de Crawford, général anglais qui lors de l'occupation de Belle-Île, en 1761, avait fait construire à son usage une maison en ce lieu, dit aupar. *Bordeloh* (arch. comm. de Port-Philippe).
Craie (Chemin de la), c^ne de Saint-Dolay.
Cran, vill. c^ne de Baud.
Cran, h. c^ne de Quistinic.
Cran, vill. et pont sur le Saint-Drédeno, c^ne de Saint-Gérand.
Cran, vill. c^ne de Treffléan; ruiss. *de la Fontaine-de-Cran*, affl. du Kerandrun, arrose Treffléan, Sulniac et Theix.
Cran (Le), éc. c^ne de Pluherlin.

Cran (Le Haut et le Bas), vill. et port sur la Vilaine, c^ne de Saint-Dolay; pont, autref. pass. sur l'Étier-des-Prés, reliant Saint-Dolay et Théhillac; autre pass. sur la Vilaine, reliant Saint-Dolay et Rieux. — *Crahn*, 1099 (D. Morice, I, 494).

Crancastel, vill. c^ne de Ploërmel.

Crancelin, vill. c^ne de Guilliers; ruiss. voy. Garat.

Crâne, f. et lande, c^ne de Mauron.

Craneguy, éc. c^ne de Sulniac.

Craneguy (Le Grand et le Petit), h. bois et ruiss. *du Bois-de-Craneguy*, affl. du Kerfaguet, c^ne de Surzur. — Seigneurie.

Cranet, vill. c^ne de Cournon.

Crangouet, vill. c^ne de Saint-Gonnery. — *Gurengoet*, 1265 (D. Morice, I, 996).

Cran-Gourmelin, h. et éc. dit *Loge Cran-Gourmelin*, c^ne de Gourin.

Cranhac, h. et ruiss. affl. de l'Oust, c^ne de Peillac. — Seigneurie; manoir.

Cranhouet, éc. c^ne de Cruguel. — Seigneurie.

Cranhouet, vill. c^ne de la Grée-Saint-Laurent.

Cranhouet, h. c^ne de Larré.

Cranhouet, bois, c^ne de Théhillac.

Cranhouet-rue-Gais, h. c^ne de la Grée-Saint-Laurent.

Cranhouet-Ville-Neuve, vill. c^ne de la Grée-St-Laurent.

Cranic (Le), vill. partie c^ne de Brech, partie c^ne de Locoal-Mendon; étang baignant ces deux c^nes. — Seigneurie; manoir en la par. de Brech.

Cranic (Ruisseau de l'Étang-du-), affl. de celui du Moulin-de-Cochelin; il arrose Brech et Locoal-Mendon. — Pont sur ce ruiss. reliant ces deux c^nes.

Cranihuel, h. c^ne de Nostang.

Craninen, h. c^ne de Languidic.

Crano, h. c^ne de Cléguer; ruiss. voy. Quéleback.

Crano, éc. c^ne de Kervignac.

Crano, h. c^ne de Lignol. — Seigneurie; manoir.

Crano, h. c^ne de Naizin.

Crano, éc. c^ne de Pluneret.

Crano (Le), m^in à vent et lande, c^ne de Guéhenno.

Crano (Le), éc. c^ne de Languidic.

Crano (Le), vill. c^ne de Moréac.

Crano (Le), chât. f^es, bois et h. dit *Maison-Neuve-du-Crano*, c^ne de Plouay; ruiss. voy. Tronchâteau (Ruisseau de).

Crano (Le), h. c^ne de Questembert.

Crano (Le Grand et le Petit), vill. et lande, c^ne de Bieuzy.

Crano (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Croixanvec.

Cranpipidic, vill. c^ne de Gourin.

Granuach, h. c^ne de Grand-Champ; ruiss. *de la Fontaine-de-Cranuach*, affl. du Meucon, arrose Meucon et Grand-Champ.

Cranvern, vill. c^ne de Guern.

Crao (Bras et Bihan), h. c^ne de Langonnet.

Craoumorch, éc. c^ne de Roudouallec.

Craslon, vill. c^ne de Caden.

Craslon (Le Haut et le Bas), h. dont une partie dite *Cour-de-Craslon;* m^in sur le ruiss. de ce nom et m^in à vent, c^ne de Marzan; ruiss. *du Moulin-de-Craslon:* voy. Marzan (Ruisseau de). — Seigneurie; manoir.

Crasseux (Le), ruiss. voy. Béniers (Ruisseau du Pont-ès-); pont et m^in *du Pont-Crasseux* sur ce ruiss. c^ne de Josselin.

Cravial, chât. f. et bois, c^ne de Lignol.

Cravic, vill. c^ne du Faouët.

Crazo, éc. c^ne de Limerzel.

Crécran, éc. c^ne de Noyal-Pontivy. — Seigneurie.

Crédin, c^on de Rohan; m^in à vent et lande dans la c^ne. — *Cherdin*, 1116 (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Querdin, parr^a*, 1128 (*ibid.*). — *Guerdin*, 1205 (D. Morice, I, 800). — *Querzin*, 1387 (chap. de Vannes).

Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Josselin.

Crée-Chais (La), h. c^ne d'Augan. — *Crechaye*, 1529 (chât. de Beaurepaire).

Créfel, vill. c^ne de Theix.

Créhal, vill. c^ne de Groix.

Créhando, éc. et m^in à vent, c^ne du Guerno.

Creis, basse sur l'Océan, près de l'île de Houat.

Creisquer, h. c^ne de Grand-Champ.

Creizic, île et roche sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines; banc entre l'île aux Moines et Baden.

Crelaie (La Haute et la Basse), vill. c^ne d'Allaire.

Crelan, vill. c^ne de la Chapelle.

Crelier, vill. c^ne de Saint-Martin.

Crélin, h. c^ne de Brech.

Crélin, h. c^ne de Noyal-Muzillac.

Crélon, m^in sur le Léverin, c^ne de Taupont.

Crémé, h. c^ne de Porcaro.

Créménand, vill. c^ne de Taupont. — Seigneurie.

Crémenec, chât. bois, éc. dit *Coat-Crémenec*, et deux m^ins sur le ru de l'Étang-de-Priziac, c^ne de Priziac. — *Crennaenec*, manoir, 1421 (princip. de Rohan-Guémené). — *Kermaenec*, 1431 (*ibid.*). — Seign.

Crémiac, h. c^ne de Saint-Martin.

Crémillet, h. c^ne de Guiscriff.

Cren, île sur l'Océan, c^ne de Damgan.

Crénard, ruiss. qui arrose Silfiac et entre dans le dép^t des Côtes-du-Nord, où se trouve le lieu-dit de ce nom. — *Crenarth*, 871 (cart. de Redon). — Seigneurie.

Crénelet, vill. c^ne de Quily.

Crénénan, vill. et bois, c^ne de Ploërdut. — Établisse-

ment de chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, autref. templiers.

Crenet (Le), c^ne de Caden.

Créneu (Le), éc. c^ne de Saint-Vincent.

Créniiuel, h. partie c^ne de Napoléonville, partie c^ne de Noyal-Pontivy; lande et éc. dit *Lande-de-Créniluel*, c^ne de Noyal-Pontivy.

Créniiuel, h. c^ne de Silfiac. — *Crenhuel*, 1412 (princip. de Rohan-Guémené). — *Crenuhel*, manoir, 1421 (*ibid.*). — *Crenhuhel*, 1427 (*ibid.*). — Seigneurie.

Crénion, éc. et f. c^ne de Loyat.

Créno (Le), lande, c^ne de Réguiny.

Crénou (Vras et Vihan), h. c^ne de Guiscriff.

Crény : deux ponts, l'un dit *le Nouveau Pont*, l'autre *le Grand Pont de Crény*, sur le Bonvallon, reliant Radenac et Réguiny; le Grand Pont est dit aussi *pont de Saint-Fiacre*.

Créozo, vill. c^ne de Radenac.

Créquinec, éc. c^ne de Bignan.

Cresquel, f. c^ne de Plougoumelen.

Cresquer, h. c^ne de Plumelin.

Cressin (Le), vill. c^ne de Nivillac.

Cresté (Rue des), à Malansac.

Crétard, éc. c^ne de Pleugriffet.

Crétudel, vill. c^ne de Loyat.

Creux (Le), vill. c^ne de Plumelec.

Creux-Chemin (Le), éc. c^ne de Bréhan-Loudéac.

Creux-Chemin (Le), éc. c^ne de Glénac.

Creux-Chemin (Le), h. c^ne de Malansac; ruiss. voy. Vallée (Ruisseau de la).

Crévéac, h. c^ne de Limerzel.

Crévy (Le), chât. f. pont et h. *du Pont-du-Crévy*, c^ne de la Chapelle. — *Le Creveist*, 1561 (chât. de Loyat). — Comté; anc. château.

Crézadio, vill. et ruiss. affl. du Runio, c^ne de Crédin.

Crézelo (Le), vill. c^ne de Saint-Dolay.

Croacimoru, quartier à Gourin.

Croas-er-Choadic, h. c^ne de Guiscriff.

Croas-Loas (Loges de), h. c^ne de Langonnet.

Croc (Le), f. c^ne de Trédion.

Crocalan, éc. c^ne de Carnac. — Seigneurie.

Crochebec, h. c^ne d'Elven.

Croës-Men (Rue), à Pluvigner.

Croës-Salver-er-Bed, croix, c^ne de Groix.

Croëx-Hent (La), h. c^ne de Langoëlan. — *Le Croeshen*, 1446 (princip. de Rohan-Guémené).

Croëz-Anesse, croix, c^ne de Langoëlan.

Croëz-en-Avelan, croix, c^ne de Guern.

Croëz-er-Liss, éc. c^ne de Moréac.

Croëz-er-Minez, croix, c^ne de Langonnet.

Croëz-Hent-en-Oen, éc. c^ne de Guern.

Croëzo (Le), éc. c^ne de Moréac.

Croez-Uen, éc. c^ne de Moréac.

Crohenneuc, éc. c^ne de Missiriac.

Croïs-Coët, h. — Voy. Croix-du-Bois (La).

Croiseau, vill. ruiss. affl. de l'Arz et pont sur ce ruiss. c^ne de Plaudren.

Croisée (La), éc. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

Croisetière (La), h. c^ne de Riantec.

Croisière (La), h. c^ne de la Grée-Saint-Laurent.

Croiso (Le), h. c^ne de Sérent.

Croissant, éc. c^ne de Moustoir-Rémungol.

Croissant (Le), éc. c^ne de Caudan.

Croissant (Le), éc. c^ne de Guégon. — Seigneurie.

Croissant (Le), h. c^ne de Guiscriff.

Croissant (Le), éc. c^ne de Pluméliau.

Croisty (Le), h. c^ne de Languidic.

Croisty (Le), vill. et ruiss. dit aussi *de la Fontaine-de-Saint-Patern*, affl. du Pont-Rouge, c^ne de Saint-Tugdual. — *Croasti*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé. — *Croesti*, 1387 (chap. de Vannes).

Chef-lieu de la par. aux XIVe, XVe et XVIe siècles, puis trève de Saint-Tugdual; siége d'une comm^rie de chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Croix (Grande lande de la), c^ne de Crédin.

Croix (La), éc. c^ne de Baden.

Croix (La), vill. c^ne de Cournon.

Croix (La), port, pointe, fanal et fort sur l'Océan, côte de l'île de Groix.

Croix (La), éc. c^ne de Guer.

Croix (La), chapelle isolée, c^ne de Locmalo.

Croix (La), f. c^ne de Plougoumelen.

Croix (La), h. c^ne de Saint-Martin.

Croix (La Grande), croix, c^ne de Theix.

Croix (La Petite), croix, c^ne de Theix.

Croix (Lande de la), c^ne de Kervignac.

Croix (Les), vill. c^ne de Lanouée.

Croix (Les), f. c^ne de la Trinité-Porhoët. — Seigneurie.

Croix (Pont de), sur le ruiss. de ce nom, c^ne d'Ambon; ruiss. du Pont-de-Croix : voy. Loc (Le), c^ne d'Ambon.

Croix-Adeline (La), éc. c^ne de Ploërmel.

Croix-Ancienne (La), éc. c^ne de Berné.

Croixanvec, c^on de Napoléonville. — *Croshavec*, 1387 (chap. de Vannes). — *Quoessanvec*, 1422 (*ibid.*).

Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy.

Croix-au-Moine (La), f. c^ne de Rochefort.

Croix-aux-Loups (La), f. c^ne de Ploërmel.

Croix-Baron (La), f. c^ne de Pleucadeuc.

Croix-Billy (Les), f. c^ne de Guilliers.

Croix-Blanche, éc. c^ne de Guégon.

Croix Blanche (La), croix à la limite des c^nes de Pluvigner, de Camors et de Plumelin.

Croix Blanche (La), croix, c^ne de Radenac.
Croix-Blanche (La), éc. c^ne de Sarzeau.
Croix-Blanche (Rue de la), rues au Faouët et à Plouay.
Croix-Brebis (La), éc. c^ne de Caden.
Croix-Brillant (La), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Croix-Cabello (Place de la), à Vannes. — Voy. Cabello (Place).
Croix-Cabello (Rue de la), nom ancien de la rue de l'Étang, à Vannes, faubourg Saint-Patern.
Croix Carrée (La), croix, c^ne de Peillac.
Croix Cassée (La), croix, c^ne de Plœren.
Croix Courte (La), croix, c^ne de Baden.
Croix-Daniel (La), vill. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Croix de Haut (La), croix, c^ne de Caro.
Croix-de-l'Ane (La), éc. et lande, c^ne de Theix.
Croix-de-la-Ville-Briend (La), éc. c^ne de la Croix-Helléan.
Croix de Pierre (La), croix, c^ne d'Augan.
Croix-de-Pierre (La), h. c^ne de Ménéac.
Croix-des-Marais (Chemin de la), c^ne de Peillac.
Croix-du-Bois (La) ou Crois-Coët, h. partie c^ne de Bignan, partie c^ne de Grand-Champ.
Croix-du-Cours (La), éc. c^ne de Molac.
Croix-du-Roi (La), h. c^ne d'Ambon.
Croix-du-Serf (La), vill. — Voy. Corne-du-Cerf (La).
Croixen, f. c^ne de Plœren.
Croix-Even (Bras et Bihan), h. partie c^ne de Cléguérec, partie c^ne de Saint-Aignan.
Croixevet, vill. c^ne de Kergrist.
Croix-Fourché, vill. c^ne des Fougerêts.
Croix-Goat, éc. c^ne de Guidel.
Croix-Guenne, h. c^ne de Guidel. — Seigneurie.
Croix Haute, croix, c^ne de Malguénac.
Croix-Helléan (La), c^on de Josselin. — Par. du doy. de Lanouée, anciennem^t en Guillac; prieuré, membre de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin.
Croix-Hent, h. c^ne de Guidel.
Croix-Jean, éc. c^ne de Belz.
Croix-Julien (La), h. c^ne de Pleucadeuc.
Croix-la-Grue (La), éc. c^ne de Missiriac.
Croix-Landry (La), éc. c^ne de Peillac.
Croix Légère, croix, c^ne de Guer.
Croix-Lucas (La), riv. — Voy. Oyon (L').
Croix-Mahé (La), vill. c^ne de Molac.
Croix-Marguerite, h. c^ne de Guern.
Croix-Marie (La), h. c^ne de Cléguérec.
Croix-Marie (La), chapelle, c^ne de Ploërmel.
Croix-Mariée (La), h. c^ne de Saint-Gravé.
Croix-Martin (Moulin à vent de la), c^ne de Lizio.
Croix-Mayet (La), h. c^ne de Sérent.
Croix-Méen, h. c^ne de Plœmel.
Croix-Mofra, h. c^ne de Moréac.
Croix Néhué, croix, c^ne de Theix.
Croix Neuve, croix, c^ne de Malansac.
Croix Neuve, croix, c^ne de Noyal-Pontivy.
Croix Neuve, croix, c^ne de Plaudren.
Croix Neuve, croix, c^ne de Pleugriffet.
Croix-Neuve (La), éc. c^ne de Questembert.
Croix-Neuve (La), h. et lande, c^ne de Séné.
Croix-Percée (La) ou Groës-Toul, croix, h. et m^in à vent, c^ne de Pluneret.
Croix-Pichot (La), h. c^ne de Ménéac.
Croix Pierre (La), croix, c^ne de Guer.
Croix-Piguel (La), vill. c^ne de Saint-Martin.
Croix-Pins (La), éc. c^ne de Plaudren. — *La Croix-Painte*, 1506 (chât. de Kerfily).
Croix Plate (La), croix, c^ne de Plumelec.
Croix-Robic (La), éc. c^ne de Melrand.
Croix Roche, croix, c^ne de Questembert.
Croix-Rompue (Chemin de la), c^ne d'Augan.
Croix-Ronsin (La), éc. c^ne de Ploërmel.
Croix Rouge, croix, c^ne d'Augan.
Croix Rouge, croix, c^ne de Crédin.
Croix Rouge, croix, c^ne de Guer.
Croix Rouge, croix, c^ne de Saint-Congard.
Croix Rouge, croix, c^ne de Saint-Samson.
Croix Rouge, croix, c^ne de Surzur.
Croix-Rouge (La), éc. c^ne de Melrand.
Croix-Rouge (Maison de la), éc. c^ne de Moréac.
Croix-Rousse (Pont de la), sur le ruisseau de Bruté, reliant Bubry et Melrand.
Croix sans Tête, croix, c^ne d'Erdeven.
Croix Travaillée, croix, c^ne de Bréhan-Loudéac.
Croix-Trel (La), h. c^ne de Sulniac.
Croix-ty-Ben (Loge), éc. c^ne de Gourin.
Croix-Verre (La), éc. c^ne du Faouët.
Croix-Verte (La), éc. c^ne d'Hennebont.
Croix-Verte (La), éc. c^ne de Lanouée.
Croix-Verte (La), éc. c^ne de Plaudren.
Croix-Zacharie (La), h. c^ne de la Gacilly.
Croizic, éc. c^ne de Monterblanc.
Croizic (Le), éc. c^ne de Baud.
Croizo, h. c^ne de Sulniac.
Crolaie (La), h. c^ne de Rieux.
Crolais (Les), f. c^ne des Fougerêts. — Seigneurie.
Crôle (La), f. c^ne de Mohon.
Crolée (La), vill. c^ne de Sérent.
Crolle (La), h. c^ne de Saint-Dolay.
Cromenach, h. et pointe à l'embouchure de la Vilaine c^ne d'Ambon.
Cromenou, éc. c^ne du Saint.
Crondal, vill. c^ne de Gourin. — Seigneurie.
Crossaie (La), f. c^ne de Ruffiac. — Seigneurie.

Crota, f. c^ne de Campénéac.
Crouëstt (Le), chapelle isolée et marais, c^ne d'Arzon.
Crougeer, m^in sur le Plessis, c^ne de Langonnet.
Crougues, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Crozon, h. c^ne de Concoret.
Crubelz, vill. et m^in à vent, c^ne de Belz. — *Kerbelz* ou *Gouehennau*, XVIIIe siècle (sénéch. d'Auray).
Crucuno, vill. partie c^ne d'Erdeven, partie c^ne de Plouharnel.
Cruguny, vill. c^ne de Carnac.
Cruère (La), vill. c^ne de Saint-Gorgon.
Crugan, h. c^ne de Naizin.
Cruguel, c^on de Josselin. — *Kreugel, parr^a*, 1258 (abb. de Lanvaux). — *Creuguell*, 1387 (chap. de Vannes). D'abord par. puis trêve de Billio, puis redevenue par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Josselin.
Cruguel, h. c^ne de Guidel.
Cruguellic, vill. c^ne de Plœmeur.
Crussen, éc. c^ne de Naizin.
Cruyère (La Haute et la Basse), h. c^ne de Guer; pont sur la Foliette, reliant Guer au dép^t d'Ille-et-Vilaine.
Cruyères (Les), f. c^ne de Ménéac.
Cruz-Motten, dolmen, c^ne de Carnac.
Cuchier (Le), rocher sur l'Océan, côte de Damgan.
Cuirs (Place aux), à Napoléonville, dite autrefois *rue de l'Hôpital*.
Cuirs (Rue des), à Questembert.
Cuir-Vert (Rue du), à Rohan.
Culéac, éc. et m^in sur le Poul-Prinse, c^ne d'Arradon; pont sur le ruiss. de la Fontaine-de-Ménaty, reliant Arradon et Plœren. — Seigneurie; manoir.
Culotte (Loge), éc. c^ne de Guiscriff.
Cul-Ville (Rue du), à Saint-Jean-la-Poterie.
Cune, pointe sur l'Océan, côte de Plœmeur.
Cunfio, chât. et bois, c^ne de Plouay; deux m^ins sur le Bois-du-Crocq, l'un en Plouay, l'autre en Inguiniel. — Seigneurie; manoir.
Cupidon (Chemin de), à Josselin.
Curé (Croix du), c^ne de Saint-Thuriau.
Curette (Pont de la), sur le ruisseau de la Fontaine-du-Bois-du-Loup, c^ne d'Augan. — *Quilerette*, 1520 (chât. de Beaurepaire). — *Cueillerette*, 1578 (*ibid.*).
Cussé (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Noyal-Muzillac; ruiss. dit aussi *du Vieux-Moulin-de-Lestreborgne*, affl. de celui du Pont-Madame, arrose le Guerno et Noyal-Muzillac.
Cussonnais (La), éc. c^ne de Malansac.

D

Daër ou d'Aër (Rivière) : voy. Pont-Rouge (Le); m^in sur cette riv. c^ne de Saint-Tugdual.
Dago (Maison), éc. c^ne de Bubry.
Dagorne, pont sur le ruiss. de la Fontaine-de-Saint-Bieuzy et lande *du Pont-Dagorne*, c^ne de Pluvigner.
Dalh (Le), roche dans la riv. de Crach, entre Crach et Carnac.
Dame (La), chât. en ruines et m^in sur le Rodoir, c^ne de Nivillac.
Dames (Pont aux), sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Pluherlin; ruisseau *du Pont-aux-Dames* : voy. Roux (Ruisseau du Pont-aux-).
Dames (Rue des), à Malestroit. — Voy. Madame (Rue).
Dames (Rue des), au Port-Louis.
Damgan, c^on de Muzillac; ruiss. dit *Étier-de-Damgan* ou *du Bourg*, affl. de la Drague, arrose la commune. — Cette c^ne est formée d'une grande partie du territoire de l'ancienne par. d'Ambon.
Danaye (La), vill. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Dan-er-Roch, h. c^ne de Plumelin.
Danet (Croix), c^ne de Beignon.
Daneterie (La), éc. c^ne de Saint-Jacut.
Daniec, éc. c^ne de Baden.
Daniel (Pont), sur le ruisseau de Caranloup, reliant Guégon et Lantillac.
Daniel (Roche de), sur l'Océan, côte de Riantec.
Daniel (Rue), à Guillac.
Danilais (La), vill. c^ne de Malansac.
Danilais-Haudraie (La) ou la Haudraie, h. c^ne de Malansac.
Danion (Croix) et lande dite *Pâtis de la Croix-Danion*, c^ne de Guer.
Danten, île sur la baie du Morbihan, côte d'Arzon.
Dantin (Clos de), lande, c^ne d'Augan; ruiss. *de la Grée-Dantin* : voy. Trénaulan.
Dantollerie (La), h. c^ne d'Allaire.
Dapuy, m^in à eau, c^ne de Sérent.
Darun, éc. et ponceau, c^ne de Nivillac. — Seigneurie.
Daul-er-Groah ou Bergous, dolmen, c^ne de Locmariaquer.
Daule-ver-Veing (Fontaine), c^ne de Theix.
Dauphine (Place), à Lorient. — Voy. Bisson (Place).
Davat, m^in sur le Ninian, c^ne d'Helléan.
David, rocher, c^ne d'Augan.
David (Pont), sur la Chênaie, reliant Guégon et Cruguel.

Débat (Lande), c^ne de Grand-Champ.
Débat (Le), lande, c^ne de Guer.
Découverte (Tour de la) ou du Port, servant aux signaux de la marine, et éc. à Lorient.
Defais (Les), f. c^ne de Carentoir.
Défay (Le), h. c^ne de Campénéac. — Seigneurie.
Dégouta (Le), éc. c^ne de Saint-Martin.
Déhanaie (La), vill. c^ne de Carentoir.
Deil, châl. et vill. c^ne d'Allaire. — Seigneurie; manoir.
Délélé, éc. c^ne du Palais.
Deliac, vill. c^ne de Saint-Guyomard.
Delorme (Croix), c^ne de Guer.
Démanchère (La), f. c^ne de Guer. — Seigneurie.
Demerion, pointe de l'île d'Hœdic, sur l'Océan.
Demi-Lune (La), éc. c^ne de Napoléonville.
Demi-Ville (La Grande et la Petite), h. et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Landévant; ruiss. (voy. Guillemin). — Seigneurie.
Demoiselles (Les), rocher sur l'Océan, c^ne de Sarzeau.
Deneu (Le), h. c^ne de Campénéac.
Dénizaie (La), éc. c^ne de Béganne. — Seigneurie.
Département (Place du), à Vannes. — Voy. Napoléon-le-Grand (Place).
Dérant (Le), éc. c^ne de Persquen. — Seigneurie.
Derhant, vill. c^ne de Saint-Tugdual.
Derlué, lande, c^ne de Grand-Champ.
Dernan (Fontaine), c^ne de Meucon.
Dernier-Sou (Le), h. c^ne de Baud.
Derval (Bois), h. et étang *du Bois-Derval*, c^ne de Lantillac.
Derven-er-Sauce, éc. c^ne de Napoléonville.
Dervenne (La), roche sur la baie du Morbihan, côte de Saint-Armel.
Désert (Le), vill. c^ne de Bignan.
Désert (Le), vill. c^ne de Landévant.
Désert (Le), vill. c^ne de Mauron. — Seigneurie.
Désert (Le), h. c^ne de Saint-Gravé.
Désert (Le), éc. c^ne de Tréal.
Déserts (Les), h. c^ne de Lizio.
Déserts (Les), h. c^ne de Ménéac.
Desmardais (La), vill. c^ne de Porcaro.
Deuborch, vill. port, batterie et corps de garde sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe. — *Douportz*, XVe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Deur-Charlicq, ruiss. dit aussi *de l'Étang-de-Toul-Sallo*, affl. de celui du Moulin-du-Bois; il arrose Plouray et Ploërdut.
Deux-Chemins (Les), h. c^ne de Brech.
Deux-Fontaines (Ruisseau des), affl. du Trolan, arrose Mohon.
Deux-Moulins (Les), h. c^ne de Plœren.
Deux-Sœurs (Les), rochers sur l'Océan, entre les îles de Houat et d'Hœdic.
Deux-Sœurs (Les) ou les Rats, roche sur l'Océan, côte de Plœmeur.
Devallière (La), éc. c^ne de Saint-Vincent.
Devins (Rue des), à Josselin.
Devison (La), vill. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Diable (Château du), ruines. — Voy. Pendreff.
Diable (La Maison-du-), éc. — Voy. Chevillère (La).
Diable (La Maison-du-), éc. c^ne de Sarzeau.
Diable (Le), roche sur la baie du Morbihan, côte de Saint-Armel.
Diable (Pertuis du), pass. entre les îles du Bil et de Belair, sur l'Océan, côte de Pénestin.
Diable (Roche du), c^ne de Plouay.
Diarnelez, châl. et m^in sur le ruiss. du Moulin-du-Duc, c^ne du Faouët; pont sur ce ruiss. reliant le Faouët et le Saint. — Seigneurie; manoir.
Diben (Le), éc. c^ne de Baden.
Diète (Pont de la), sur le ruiss. de Bourg-Pommier, c^ne de Limerzel.
Digabel (Fort). — Voy. Kerfloch.
Digoët, éc. et lande, c^ne de la Croix-Helléan; ruiss. affl. du Ninian, arrose la Croix-Helléan et Helléan.
Digoit, vill. c^ne de Ruffiac.
Diguédon (Loge), éc. c^ne de Gourin.
Diliec, vill. c^ne de Saint-Nolff.
Diliec (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Napoléonville.
Dillien, vill. c^ne de Cléguérec.
Dilostenne, quartier du bourg de Naizin.
Dinan (Porte de), à Napoléonville. — Voy. Saint-Malo (Porte de).
Disméon (Bras et Bihan), h. c^ne de Langonnet.
Diston, vill. c^ne d'Arzal; ruiss. dit *la Noë-de-Diston*, qui arrose Marzan et Arzal. — Seigneurie.
District, éc. c^ne de Guidel.
Distro (Le), Ihuel et Izel, h. c^ne de Riantec.
Divelane, éc. c^ne de Melrand. — *Diffez-en-Lan*, 1296 (duché de Rohan-Chabot). — *Le Diffez*, 1390 (*ibid.*).
Diverlas (Le), rocher sur l'Océan, c^ne de Pénestin.
Divit, h. c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.
Divit (Le), vill. lande et éc. dit *Lande-du-Divit*, c^ne de Bieuzy; autre éc. c^ne de Pluméliau; écluse sur le Blavet.
Dizinio, vill. c^ne de Languidic.
Doar-Tampl, nom donné à une certaine étendue de pays qui aurait appartenu à l'ordre des templiers, c^ne de Saint-Tugdual.
Dodiéraie (La), vill. c^ne de Mauron.
Doganet, éc. c^ne de Moustoir-Rémungol.
Doift, ruiss. affl. de l'Yvel, sort du dép^t des Côtes-du-

Nord et arrose dans celui du Morbihan Saint-Léry et Mauron. — *Doueff*, 1535 (chât. du Boyer).

Doigterie (La), h. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

Dolan (Le Grand et le Petit), h. et salines, c^ne de Séné.

Domaine (Le), vill. c^ne de Guilliers.

Domaine (Le), éc. c^ne de Mauron.

Dom-Guillaume (Croix), c^ne de Beignon.

Dom-Louis (Croix), c^ne de Crédin.

Dom-Mitenne (Croix), c^ne de Crédin.

Domois, vill. île, port et fort sur l'Océan, vallon et ruiss. *du Vallon-du-Port-Domois*, se jetant dans l'Océan, c^ne de Bangor.

Don (Le), éc. c^ne de Peillac.

Donant, vill. port et batteries sur l'Océan, c^ne de Bangor; ruisseau *de Port-Donant*, dit aussi *de Stang-Donant*, arrose Port-Philippe et Bangor et se jette dans l'Océan.

Dondelais (Le), vill. c^ne de Saint-Martin.

Donfos (Iuuelloff et Izelloff), villages, c^ne de Roudouallec.

Donnan, h. et bois, c^ne de Plumelec.

Doranlo (Le), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.

Dorbelaie (La), vill. c^ne de Concoret.

Dordu (Le), ruisseau. — Voy. Dourdu (Le).

Dordu, étang et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Langoëlan; ruiss. *de l'Étang-du-Dordu* : voy. Kerlann. — Seigneurie.

Doridaine, éc. c^ne de Montertelot.

Dorson (Pont), sur la Sarre, c^ne de Melrand.

Douanes (Pont des), sur le ruiss. de l'Étang-de-Kergrosse, c^ne d'Erdeven.

Douargo, h. c^ne de Moustoirac.

Douarin, éc. c^ne de Guénin.

Douaro, éc. c^ne de Sulniac.

Douaro (Le), éc. c^ne de Lauzach.

Douar-Valz, h. c^ne de Kergrist.

Douar-Zans, éc. c^ne de Plouay.

Doublic (Croix du), c^ne de Grand-Champ.

Doucet (Le), h. c^ne de Carentoir.

Doue (La), éc. c^ne de Guer.

Doué-de-Roche (Ruisseau du) et pont sur ce ruiss. c^ne d'Augan. — Voy. Bois-du-Loup (Le).

Douet (Croix du), c^ne d'Augan.

Douet (Ruisseau de la Noë-du-), affl. de la Grée; il arrose Saint-Jacut.

Douets (Fontaine des), c^ne de Grand-Champ.

Douet-Sec (Ruisseau du), arrose Mauron, qu'il sépare du dép^t des Côtes-du-Nord.

Dourdu (Le) ou Dordu, ruiss. affl. du Scorff; il arrose Ploërdut, Lignol, Saint-Caradec-Trégomel et Berné, où il traverse l'étang de Pontcallec. — On l'appelle aussi ruisseau *de l'Étang-de-Pontcallec*, *du Moulin-de-Penderff*, *du Pont-Robin*, *du Pont-Allain* ou *de Guern-Adran*.

Dourguen (Loges), h. c^ne de Gourin.

Doutte (La), vill. c^ne de Beignon.

Doutzauges (Les), lande, c^ne de Guer.

Douve (La), éc. c^ne de Ménéac.

Douve (La), éc. c^ne de Monteneuf.

Douve (La), vill. c^ne de Peillac.

Douve (Rue de la), à Josselin.

Douve-des-Noyers (Chemin de la), à Josselin.

Douve-du-Lion (Chemin de la), à Josselin.

Douve-Lanen (Croix de), c^ne de Grand-Champ.

Douves (Chemin des), à Malestroit; dit autrefois rue *Nouel*, allant du faubourg Sainte-Anne aux douves de Saint-Julien.

Douves (Chemin des), à Rochefort, conduisant aux douves du château.

Douves-de-la-Garenne (Rue des), à Vannes; dite autref. *du Bas-de-la-Garenne*. — Voy. Garenne (La).

Douves-du-Mené (Rue des), à Vannes. — Voy. Mené (Rue du).

Douves-du-Port (Rue des), à Vannes. — Voy. Port (Rue du).

Douves-du-Rox (Ruisseau des), affl. de l'Ysaugouet; il prend sa source dans le dép^t d'Ille-et-Vilaine et arrose Concoret dans celui du Morbihan.

Doux-Ami (Le), f. c^ne de Pluherlin.

Doyen (Croix au), c^ne de Porcaro.

Doyenné (Le), h. étang et ruiss. affl. de celui de la Bouloterie, c^ne de Péaule.

Dragué (La), éc. c^ne de Noyal-Muzillac; m^in à vent, c^ne de Lauzach.

Dragué (La), riv. dite aussi *de Pénerf*, *Larcan*, *Sulé* ou *Guernec*; elle arrose Berric, Lauzach, Surzur, Damgan, Sarzeau et Ambon, où elle se jette dans l'Océan.

Dragué (Ruisseau du) et pont sur ce ruiss. c^ne de Guer. — Voy. Pont-de-Bas (Ruisseau du).

Drainay (Le), h. c^ne de Larré.

Dramel, h. c^ne de la Gacilly.

Dran (Le), m^in à vent et lande, c^ne de Guer.

Dreff (Le), vill. et marais salant, c^ne de Riantec. — *Le Treuff*, 1441 (seign. de Saint-Georges). — *Le Treff*, 1443 (*ibid.*).

Dréhen (Baie de), dans le Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.

Drénec, île sur le Morbihan, c^ne de l'Ile-d'Arz.

Drénec (Le), éc. c^ne de Meslan. — Seigneurie.

Drénec (Le), éc. c^ne de Pluvigner.

Dréneguy, h. c^ne de Berric.

Drénidan (Le Grand et le Petit), vill. et lande, c^ne de Radenac.

Drény, h. c^ne de Béganne. — Seigneurie.
Drény (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Saint-Servant.
Dréors, château, bois et m^in sur le ru de l'Étang-de-Priziac, c^ne de Priziac. — *Le Dreortz*, 1466 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie; manoir.
Drésil (Le), h. c^ne de Peillac.
Dressay (Ruisseau de). — Voy. Fontaine-ès-Mézio (Ruisseau de la).
Dressève, h. c^ne de Baud.
Drevallais (La), h. c^ne de Pleucadeuc.
Drézen (Rue du), à Vannes. — Voy. Vertu (Rue de la).
Drézen (Ruisseau du), affl. du Loc, arrose Brech et Auray; rue et font. à Auray.
Drézers (Le), éc. c^ne du Faouët.
Drézet, vill. c^ne de Férel.
Drezeul, vill. c^ne de Saint-Dolay.
Driasquer, éc. c^ne de Riantec.
Driasquer (Le), vill. et anse sur la rade de Lorient, c^ne du Port-Louis.
Droal (Loge), éc. c^ne de Guiscriff.
Drocherie (La), vill. c^ne de Carentoir.
Drôlaie (La), h. c^ne d'Allaire.
Drolo, vill. c^ne de Gourin.
Droloré, h. c^ne de Gourin.
Drouillais (La), h. et m^in à vent, c^ne de Saint-Vincent. — Seigneurie.
Droulé, vill. c^ne de Langonnet.
Droyères (Les), éc. c^ne d'Allaire.
Druge (La), h. c^ne de Larré.
Dû (Le), lande, c^ne de Guer.
Duc (Bois du), à Hennebont.
Duc (Le), éc. et m^in sur le ruiss. de Brulé, c^ne de Bubry.
Duc (Moulin du) ou Moulin Paille, m^in à eau sur la Sale, c^ne de Plescop.
Duc (Moulin du), m^in à eau, c^ne du Saint, et pont sur le ruiss. de ce nom, reliant le Saint et le Faouët; h. *du Pont-du-Duc*, c^ne du Saint.
Duc (Moulins du), m^ins à eau sur le ruiss. de Liziec; étang et m^in à vent, c^ne de Vannes.
Duc (Mur au), clôture, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel, entre les vill. de la Lande-du-Parc, de la Lande-du-Maréchal, de Kerven-er-Lann et de Kerven-er-Cleuzio, à la limite de la c^ne de Berné.
Duc (Pont au), sur le ruiss. du Runio, reliant Réguiny et Crédin.
Duc (Rivière du) : voy. Yvel; étang baignant Ploërmel, Taupont et Loyat.
Duc (Ruisseau du Moulin-du-) : il porte aussi le nom de *Bothallec* depuis sa source jusqu'au m^in de Poulhériguen, et celui *du Moulin-Neuf* entre les deux m^ins de Poulhériguen et du Duc, et afflue à l'Inam, après avoir arrosé Gourin, Langonnet, le Saint et le Faouët.
Duc (Voie Le), rue à la Roche-Bernard. — Voy. Notre-Dame (Rues Haute et Basse).
Duché (Le), nom d'une section de la c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Duchée (La), vill. c^ne de Glénac.
Duchesse (Fontaine de la), c^ne de Sarzeau.
Duchesse (Rue de la) ou des Duchesses, à Vannes. — Voy. Bienfaisance (Rue de la).
Ducrest (Placis), à la Gacilly.
Duer, vill. et pointe sur le Morbihan, c^ne de Sarzeau.
Duguay-Trouin (Rue), à Lorient : voy. Patrie (Rue de la); autre rue de la même ville, réunie depuis 1830 à la rue du Couëdic : voy. Hôpital (Rue de l').
Dupe (Chemin de la), c^ne d'Augan.
Durandais (La), vill. c^ne de Saint-Vincent.
Durboeuf, éc. c^ne de Lanouée; ruisseau dit aussi *de Blaye*, affl. du Lié : il passe par l'étang des Forges et arrose Lanouée, qu'il sépare du dép^t des Côtes-du-Nord.
Duric (Île), sur l'Océan, près de Houat.
Dutière (La), éc. c^ne de Peillac.
Dutière (La), ruiss. affl. de l'Oust, arrose Sérent et Saint-Marcel.
Duval (Rue), à Ploërmel, dite, au XVIIIe siècle, rue *du Val*, et plus anc^t quartier *du Val et du Thabor*.
Duvauds (Les), h. c^ne de Théhillac.
Duvelaër (Rue), à Lorient. — Voy. Convention (Rue de la).

E

Eau-Courante (L'), vill. c^ne de Lorient.
Écambé (L'), éc. c^ne de Caden.
Échange (L'), m^in sur l'Arz, c^ne de Molac.
Échange (L'), vill. et pont sur le Vobulo, c^ne de Porcaro.
Échantillon (L'), éc. et carrières, c^ne de Napoléonville.
Échelle (L'), vill. — Voy. Er-Squeul.
Eclèche (L'), vill. c^ne de Mohon.
Écleiches (Les), f. c^ne de Ruffiac.
Éclopas (L'), ruiss. et m^in sur ce ruiss. c^ne de Saint-Jacut. — Voy. Graë (La).
Écluse (Pont de l'), sur le Kerollin, reliant Lanvaudan, Inzinzac et Calan.

Égly (L'), f. c^ne de Rieux.

Écobus (Les), lande et deux éc. dits *Lande-des-Écobus*, c^ne de Saint-Samson.

Écotais (Les), éc. c^ne de Caro.

Écotais (Les), bois et lande, c^ne de Guer.

Écotais (Les), éc. c^ne de Peillac.

Écrans (Commun de la Butte des), lande, c^ne de Pleucadeuc.

Écrevisse (L'), roche sur l'Océan, côte de Plœmeur.

Écu (L'), h. c^ne de Crédin.

Écu (L'), lande et autre lande dite *Pâtis de l'Écu*, c^ne de Porcaro.

Écusson (L'), f. c^ne de Guer.

Effoux (L'), vill. c^ne de Beignon.

Égalité (Place et Rue), à Napoléonville. — Voy. Marché (Place du).

Égalité (Rue de l'), à Lorient. — Voy. Saint-Pierre (Rue).

Égalité (Rue de l'), à Vannes. — Voy. Chanoines (Rue des).

Église (Place de l'), à Grand-Champ.

Église (Pont de l'), c^ne de Cruguel.

Église (Pont de l'), sur l'Arz, et h. *du Pont-de-l'Église*, c^ne de Pluherlin.

Église (Port de l'), sur l'Océan, à l'île d'Hœdic.

Église (Rue de l'), à Auray; autre rue dans le faub. de Saint-Goustan, même ville, XVIIIe siècle.

Église (Rue de l'), rues à Camoël, Carentoir, au Faouët, à Gourin, Landevant, Mauron, au Palais, à Plœmeur, Pluvigner, Pontscorff, Rochefort et à Saint-Jean-Brévelay.

Église (Rue et Place de l'), à Guémené.

Église (Rue et Place de l'), à Napoléonville; la place dite, au XVIIe siècle, *Marché au Blé* et *Marché du Cuir-à-Poils* ou *du Cuir-Vert*.

Égout (Rue de l'), à Lorient. — Voy. Enclos-du-Port (Rue de l').

Élevin (Croix), c^ne de la Gacilly.

Ellée (L') ou Ellé, riv. qui prend sa source dans le dép^t des Côtes-du-Nord et se jette dans l'Océan après avoir arrosé ceux du Finistère et du Morbihan à deux reprises. Depuis Quimperlé (Finistère) jusqu'à la mer, elle porte le nom de *Laita* ou de *rivière de Quimperlé;* en ce qui concerne le Morbihan, elle traverse, dans l'arrond. de Napoléonville, les c^nes de Plouray, Langonnet, Priziac, le Faouët, Meslan, Lanvénégen, et dans l'arrond. de Lorient, la c^ne de Guidel, où elle se jette dans l'Océan en formant bras de mer et en servant de limite aux deux dép^ts du Morbihan et du Finistère. — *Eligius, fluvius*, 818 (D. Morice, I, 228). — *Elegium, flumen*, 1029 (*ibid.* I, 365). — *Heleia*, XIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Ele*, 1259 (D. Morice, I, 664). — *Hélé*, 1271 (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Elven, arrond. de Vannes; tour et ruines d'un chât. dit aussi *de Largouet*, parc, éc. m^in sur le Kerbiler; vill. dit *Bois-d'Elven*, le tout dans la commune. — *Elven, plebs*, 910 (cart. de Redon). — *Elleven*, 1433 (sénéch. de Ploërmel). — *Esleven*, 1471 (chât. de Kerfily).

Par. du territ. de Vannes. — Chef-lieu de la seign. de Largouet. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes; chef-lieu de c^on en 1790.

Elvéno (L'), h. c^ne de Noyal-Muzillac.

Ély (Fontaine d'), c^ne de l'Île-d'Arz.

Émigrés (Pointe des), sur la baie du Morbihan, c^ne de Vannes.

Émoi (Pont d'), sur le Guidecourt, c^ne de Ruffiac. — *Imhoir*, pont (voy. Lodineux) sur le ruiss. de ce nom, 821 (cart. de Redon). — *Himhoir*, aliàs *Hemhoir*, 830 (*ibid.*). — *Himboir*, 834 (*ibid.*). — *Imwor, fluvius*, 834 (*ibid.*). — *Etwal, villa super rivam quæ dicitur Piscatura*, 840 (*ibid.*). — *Eval*, aliàs *Ewal*, ruiss. (dit aussi *Piscatura*, et plus tard, *Guidecourt*), 846 (*ibid.*).

En-ar-Létic, éc. c^ne d'Erdeven.

Enclos (Lande de l'), c^ne de Guer.

Enclos (Rue de l'), à Lorient, conduisant à la porte de l'enclos de la Cie des Indes. — Voy. Port (Rue du).

Enclos-du-Port (Rue de l'), à Lorient; appelée avant 1789 rue *de l'Égout*, et de 1789 à 1830, rue *des Vases*.

Enclos-Thomas (L'), lande, c^ne de Pleugriffet.

En-Dihué-Stang, ruisseau. — Voy. Tréorzan.

En-Divin-Groës, croix, c^ne de Grand-Champ.

En-Douez, retranchement romain, c^ne de Baud.

En-Douez, retranchement romain, c^ne de Quistinic.

En-Doubel, motte féodale, c^ne de Pluvigner.

En-Duchen-Glas, éc. c^ne de Guern.

Enfer (Anse d'), dans l'île de Houat, sur l'Océan.

Enfer (Chemin de l'), c^ne de Guer.

Enfer (Fontaine de l'), c^ne de Theix.

Enfer (L'), éc. c^ne de Josselin.

Enfer (L'), ruisseau dit aussi *de la Ville-Aubert*, affl. du Moulin-Neuf; il arrose Pluherlin et Malansac.

Enfer (L'), ruisseau dit aussi *des Étangs* ou *du Pont-ès-Mio;* il a sa source en Saint-Gravé, limite cette c^ne et celle de Peillac et se jette dans la riv. d'Arz.

Enfer (L'), éc. c^ne de Vannes.

Enfer (Pointe d') ou de Hent-Terrible, corps de garde et grotte dite *Trou-de-l'Enfer*, sur l'Océan, côte de Groix.

Enfray (L'), ruisseau, affl. de l'Oust, c^ne de Peillac.

Enghien (Rue d'), à Lorient.—Voy. Chartres (Rue de).
En-Halein, basse sur l'Océan, côte de Sarzeau.
En-Hent-Bihan, éc. c^ne d'Arradon.
En-Hoh, roches sur l'Océan, côte de Saint-Pierre.
En-Noh, roche sur l'Océan, côte d'Hœdic.
En-Oulme, île sur l'Océan, côte de Port-Philippe.
En-tri-Men, dolmen, c^ne de Bieuzy.
En-tri-Men, roches sur l'Océan, près de l'île de Houat.
En-tri-Person, ruisseau.—Voy. Trois-Recteurs (Ruisseau des).
En-ty-Corh, éc. c^ne de Plouray.
En-ty-Guen, éc. c^ne de Locoal-Mendon.
En-ty-Hénanf, éc. c^ne de Plumelin.
En-ty-Lamour, éc. c^ne de Plumelin.
En-ty-Néhué, m^in sur le Kerbrehouet, c^ne de Quistinic.
En-ty-Nuhuy, éc. c^ne de Pluneret.
Éon, m^in sur le ruiss. de ce nom et f. *du Moulin-Éon*, c^ne de Saint-Jacut; ruiss. *du Moulin-Éon* : voy. Vallée (Ruisseau de la).
Épinay (L'), vill. c^ne de Beignon.
Épinay (L'), h. étang auj. desséché et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Surzur. — Seigneurie.
Épinay (Ruisseau de l'). — Voy. Prés-Lobréan (Ruisseau des).
Épine (Lande de l'), c^ne de Monteneuf.
Épine (Rue de l'), à Questembert.
Épine-Ferrée (L'), éc. c^ne d'Augan.
Épine-Forte (L'), f. c^ne de Ménéac.
Épinette (L'), f. c^ne de Guer.
Épinettes (Les), f. c^ne de Caro.
Équi, vill. c^ne de Guillac.
Er-Bec, pointe sur l'Océan, côte de Houat.
Er-Belleg, pointe sur l'Océan, côte de Locmariaquer.
Er-Bilhaut, rocher sur l'Océan, près de l'île de Houat.
Er-Blayo (Loge), éc. c^ne de Languidic.
Er-Brune, étang et éc. dit *Stang-er-Brune*, c^ne de Plœmeur.
Er-Castel, motte féodale dans le bois de Coëtmado, c^ne de Kervignac.
Er-Castel, ruines romaines, c^ne de Locmariaquer.
Er-Coët, éc. c^ne de Kergrist.
Er-coh-Castel, retranchement romain, c^ne de Locmalo.
Er-Communo, bois, c^ne de Grand-Champ.
Er-Cos, port de l'île d'Hœdic, sur l'Océan.
Er-dar-Groës, croix, c^ne de Grand-Champ.
Erdeven, c^on de Belz; pointe sur l'Océan. — Par. du doy. de Pont-Belz. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray.
Er-Flammen, pointe sur la baie du Morbihan, côte de l'île aux Moines.
Er-Fordeu, retranchement romain, c^ne de Saint-Nolff.
Er-Forest, h. c^ne de Gourin.
Er-Fos, éc. c^ne de Neulliac.
Er-Gadorec-a-Vèz, roche sur l'Océan, côte de Houat.
Er-Gallic (Loge), éc. c^ne de Pluméliau.
Er-Gludec, ruiss. affl. de celui de Tronchâteau; il arrose Cléguer.
Er-Goahient, ruiss. affl. de celui des Trois-Recteurs; il arrose Plouay et Calan. — Font. dite *Fetan-er-Goahient*, c^ne de Plouay.
Er-Goch-Lenn, marais, c^ne de Brech; ruiss. *de la Mare-er-Goch-Lenn*, qui arrose Brech et se jette dans l'étang du Cranic.
Er-Goh, font. c^ne de Theix.
Er-Goh-Castel, ruines de fortifications, c^ne de Grand-Champ.
Er-Goh-Castel, anc. camp, c^ne de Plœren.
Er-Goh-Feten, font. c^ne de Séné.
Er-Goh-Forn, éc. c^ne de Meslan.
Er-Goh-Houech, pont sur le Bonaval, reliant Belz et Locoal-Mendon.
Er-Goh-Ilis ou la Vieille-Église, éc. c^ne de Treffléan.
Er-Goh-Lenn, éc. c^ne de Plescop; ruiss. voy. Moustoir (Ruisseau du); pont sur ce ruiss. reliant Plescop et Plœren.
Er-Goh-Velin, ruiss. affl. de l'Ouédeux, et m^in sur ce ruiss. c^ne de Bubry.
Er-Goh-Velin, éc. c^ne de Guern.
Er-Gorette, pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de Séné.
Er-Goualennec, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Er-Gouëzeman, font. c^ne de Ploërdut; ruiss. *de la Fontaine-er-Gouëzeman*. — Voy. Maçon-en-Deur.
Er-Groës-Ru (Lann), lande, c^ne de Bubry.
Er-Guer-Nehué, éc. c^ne de Plœmel.
Er-Guillevin, éc. c^ne de Locmariaquer.
Er-Hastel, motte féodale, c^ne de Baud.
Er-Hastel, ruines d'un camp, c^ne de Langoëlan.
Er-Hastel, lande, c^ne de Noyalo.
Er-Hastellic, pointe de l'île de Houat, sur l'Océan.
Er-Hastellic, île sur l'Océan, côte de Port-Philippe.
Er-Hoah-en-Tri-Deur ou Ster-eur-Tri-Deur, ruiss. — Voy. Pont (Ruisseau du Moulin-du-).
Er-Hoah-Val, ruiss. — Voy. Pont-Fau (Ruisseau du).
Er-Hoch-Coët, lande, c^ne de Plœren.
Er-Hoch-Coh, ruiss. affl. de celui de Tronchâteau et pont sur ce ruiss. c^ne de Calan.
Er-Hoch-Vihan, ruiss. — Voy. Grazo (Ruisseau de la Lande-du-).
Er-Hoët, bois, c^ne de Malguénac.
Er-Hoët-Bihan, éc. c^ne de Plouray.
Er-Hor-Castel, retranchement romain, c^ne de Langoëlan.

Er-Hoh-Castel, retranchement romain et lande, c^ne de Plouray.
Er-Hoh-Poul, pont, c^ne de Brech.
Er-Houa, éc. c^ne de Theix.
Er-Houach-Vras, ruiss. — Voy. Breil (Ruisseau du Moulin-du-).
Er-Houalherès, roche sur l'Océan, près de l'île Valhuec.
Er-Houech-Kerret, ruiss. affl. du Loc; il arrose Grand-Champ.
Er-Houët, éc. c^ne de Neulliac.
Er-Huerne, lande, c^ne de Plaudren.
Er-Huiguenne, pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de Séné.
Er-Lanic, îlot de la baie du Morbihan, entre Arzon et Baden, c^ne d'Arzon.
Er-Lazen, éc. c^ne de Baden.
Er-Lennic, éc. c^ne de Locmariaquer.
Er-Liss, h. c^ne de Moréac.
Er-Lozeu, éc. c^ne de Croixanvec.
Er-Maros, h. c^ne de Plumelin.
Er-Men-Suène (Rue), à Pluvigner.
Ermitage (L'), chapelle en ruines, c^ne de Crach.
Ermitage (Rocher de l'), c^ne de Monteneuf.
Er-Oué-Vas, roche sur l'Océan, côte d'Hœdic.
Er-Palès, font. et ruiss. *de la Fontaine-er-Palès*, affl. du Kerdrého, c^ne de Plouay.
Er-Paluden, éc. c^ne de Plougoumelen.
Er-Parc-Bras (Loges), h. c^ne de Baud.
Er-Pondeu, roche sur l'Océan, entre Houat et Quiberon.
Er-Pont-Deur-Ir, éc. c^ue de Cléguer; pont sur le Quéleback, reliant Caudan, Cléguer et Inzinzac.
Er-Poul, marais, c^ne d'Erdeven.
Er-Poulleue, marais, c^ne du Hézo.
Er-Pré-de-l'Eau, éc. c^ne de Plœmeur.
Errants (Les), rochers sur l'Océan, entre Groix et le Port-Louis. — *Herran*, 1479 (arch. de la Loire-Inférieure; trésor des chartes des ducs de Bretagne).
Er-Rhum (Croix), c^ue de Plouay.
Er-Roah, ruiss. affl. du Loc; il arrose Plaudren.
Er-Roch, dolmen, c^ne d'Arradon.
Er-Roch (Ruelle), à Hennebont, quartier de la Vieille-Ville.
Er-Roh, h. c^ne de Moréac.
Er-Spernec (La Grande et la Petite), roches sur l'Océan, entre Houat et Hœdic.
Er-Squeul ou l'Échelle, vill. et pointe sur l'Océan, c^ne de Locmaria.
Er-Ster-Vihan, ruisseau. — Voy. Tronchâteau (Ruisseau de).
Er-Tétoux (Loge), éc. c^ne de Languidic.
Er-Toul (La Grande et la Petite), îles sur l'Océan, côte de Quiberon.
Er-Turc, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Er-Vam-Guer, éc. c^ne de Persquen.
Er-Varquer ou Gouah-Varquer, étang, c^ne de Grand-Champ.
Er-Vas-Plat-ar-Vor, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Er-Vas-Plat-ar-Zoare, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Er-Veinnec, éc. c^ne de Guern.
Er-Velin-Huen, m^in sur le Manéantoux, c^ne de Bubry.
Er-Vélionec, h. c^ne de Belz. — *Mellionac*, vi^e siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Er-Viel (Ruisseau de la Fontaine-). — Voy. Kernormand.
Er-Voten, éc. c^ne de Plumergat.
Er-Vruguec, éc. c^ne de Rémungol.
Er-Yoch (Le Grand et le Petit), rochers sur l'Océan, près d'Hœdic.
Er-Yoc'h, rocher sur l'Océan, près de Houat.
Erzéac, vill. c^ne d'Elven.
Escalier (Rue de l'), au Palais.
Esglassiers (Les), rochers sur l'Océan, près de Houat.
Escobes (L'), rocher sur la baie du Morbihan, entre l'île d'Arz et Séné.
Esnoul-des-Chatelêts (Rue), à Lorient. — Voy. Française (Rue).
Espadron (Rue de l'), à Mauron.
Espagnols (Pont des). — Voy. César (Pont de).
Espernet (L'), pointe sur l'Océan, c^ne de Pénestin.
Espréménil (Place d'), à Lorient. — Voy. Bôve (Cours de la).
Est (Rue de l'), à Vannes; dite autref. *de la Poterne* ou *de la Porte-Poterne*.
Esteing, m^in sur le Loc, c^ne de Brech.
Esterneguy (Château d'), éc. dans l'île de Houat, c^ue du Palais.
Esther (Pont d'), sur le ruiss. de la Fontaine-au-Beurre, c^ne de Férel.
Estuer, f. et bois, c^ne de Bréhan-Loudéac. — Seigneurie; manoir.
Estuer (Ruisseau d') ou de Penrée, affl. du Lié; il sort du dép^t des Côtes-du-Nord et arrose, dans celui du Morbihan, Saint-Samson et Bréhan-Loudéac.
Étang (Croix de l'), c^ue de Caro.
Étang (L'), h. et m^in sur le ruiss. de la Bouloterie, c^ne de Béganne.
Étang (L'), h. c^ne de Campénéac.
Étang (L'), f. c^ne de Glénac.
Étang (L'), éc. c^ne de Peillac.
Étang (Moulin à eau de l'), sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Meslan; ruiss. *du Moulin-de-l'Étang* : voy. Moulin-Blanc (Le), c^ne de Meslan.

Étang (Pont de l'), sur le Sédon, reliant Guégon et Cruguel.
Étang (Pont de l'), sur le Tohon, reliant Questembert et Noyal-Muzillac.
Étang (Rue de l'), à Vannes, dite autref. rue *Gislard* ou *de la Croix-Cabello*.
Étang (Ruisseau de l'), affl. du Lanvel, arrose Pluvigner.
Étang (Ruisseau de l'). — Voy. Carafort (Ruisseau de).
Étang (Ruisseau de l'). — Voy. Grée-de-Callac (Ruisseau du Pré-de-la-).
Étang-Neuf (L'), vill. partie c^ne de Rochefort, partie c^ne de Malansac; porte et font. à Rochefort; ruiss. voy. Moulin-Neuf (Le), et pont sur ce ruiss. reliant Rochefort et Malansac.
Étang-Neuf (Moulin à eau de l') et ruiss. dit aussi *du Moulin-Neuf*, affl. de l'Oust, qui arrose Saint-Martin.
Étangs (Ruisseau des). — Voy. Enfer (Ruisseau de l').
Étel, c^on de Belz. — *Ectell*, vi^e siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Étel ou Intel, riv. qui arrose Landévant, Nostang, Landaul, Sainte-Hélène, Locoal-Mendon, Merlévenez, Plouhinec, Belz, Erdeven et Étel, où elle se jette dans l'Océan, après avoir formé un bras de mer; port, chantier sur cette riv. et barre à l'embouchure; pass. reliant Étel et Plouhinec; vill. dit *Passage-d'Étel*, c^ne de Plouhinec; falaise et anse de la falaise d'Étel, sur les côtes d'Étel et d'Erdeven.
Étier (L'), château. — Voy. Létier (Le).
Étier (L'), m^in sur l'Arz, c^ne de Saint-Gravé, et pont sur la même riv. reliant Saint-Gravé et Malansac.
Étier (L'), éc. c^ne de Saint-Martin.
Étier-Français, ruiss. affl. de la Vilaine, qui arrose Saint-Dolay et Nivillac.
Étier-Neuf, ruiss. affl. de la Vilaine, qui arrose Allaire.
Étier-Neuf, ruiss. affl. de la Vilaine, qui arrose Saint-Dolay.
Étranglette (L'), éc. c^ne de Saint-Samson.
Étrépées (Les), landes, c^ne de Guer.
Euhe (Pont), sur le ruiss. du Pont-de-Siviac, reliant Moréac et Radenac.
Eun-Tâle, pointe de l'île de Houat, sur l'Océan.
Eur-Goch-Velin (Ruisseau). — Voy. Gouach-Viquel.
Eur-Goh-Fetan, font. à la limite des c^nes de Camors et de Pluvigner.
Eur-Gouach-Ven, éc. c^ne de Naizin.
Eur-Houach-Vras, ruiss. affl. de celui de la Chapelle-Neuve; il arrose Plumelin.
Eur-Stanqueux, vallon à la limite des c^nes de Bangor et de Locmaria.
Évas, vill. c^ne de Saint-Laurent; pass. sur l'Oust, reliant Saint-Congard, Saint-Laurent et Missiriac.
Évêché (Place de l'), à Vannes.
Ével, riv. affl. du Blavet; elle arrose Radenac, Réguiny, Moréac, Naizin, Rémungol, Pluméliau, Guénin, Camors, Baud et Languidic. — *Evel, nemus*, par. de Rémungol (?), 1273 (duché de Rohan-Chabot).
Évêque (Moulin à eau de l'), sur la Sale, m^in à vent et pont dit *Pont-en-Iscop* (*Pont de l'Évêque*) sur le Goah-Kerubé, c^ne de Plescop.
Évêque (Moulin à eau de l'), sur le ruiss. de ce nom, et étang *du Moulin-de-l'Évêque*, c^ne de Vannes; ruiss. *du Moulin-de-l'Évêque*: voy. Rohan. — Le moulin portait aussi, dans le xviie siècle, le nom de *Bourg-Maria*.
Évêque (Rue de l'), rues à Guer et à Pontscorff.
Évêque (Rue l'), à Auray.
Évriguet, c^on de la Trinité-Porhoët; m^in sur le ruiss. de ce nom, dans la c^ne. — Trève de la par. de Ménéac. — Distr. de Josselin.
Évriguet (Ruisseau d'), du Verger ou du Guérand, affl. du Léverin; il arrose Ménéac, Évriguet et Guilliers.
Ezan, font. c^ne de Brech.
Ezelle (L'), vill. c^ne de Carentoir.

F

Fagoterie (La), éc. c^ne de Saint-Jacut.
Fahonnac, vill. c^ne de Plumelec. — *Fahonnas*, 1431 (chât. de Callac). — *Fahonnat*, 1495 (*ibid.*).
Fahouet, h. c^ne de Plumergat. — *Le Fauouet*, 1398 (carmes de Sainte-Anne).
Fahuran, h. c^ne de Guégon.
Faillis-Bois (Lande des), c^ne d'Augan.
Falaise (La), éc. c^ne de Péaule.
Falaise (La), éc. c^ne de Plouharnel.
Falguérec, vill. et salines, c^ne de Séné. — Seigneurie.
Fanc, vill. c^ne de Noyal-Pontivy.
Fandora, vill. c^ne de Saint-Jacut.
Fandouillec, île sur la riv. d'Étel, c^ne de Plouhinec.
Fano (Le), éc. c^ne de Nivillac.
Faonic, éc. c^ne de Kerfourn.
Faou, ruiss. — Voy. Villeneuve (La), c^ne de Missiriac.
Faouëdic, h. c^ne de Guern.
Faouëdic (Le), étang, anse et ruiss. qui se jette dans

la rade de Lorient par le port de commerce; m^in sur ce ruiss. (auj. détruit) et rue à Lorient: voy. Hôpital (Rue de l'). — *Le Fauoet*, 1448 (réform. de la noblesse de Bretagne). — *Le Fauoet-Lisivy* et *le Fauoëdic-Lisivy*, XVIe et XVIIe siècles. —Seigneurie; manoir (n'existe plus).

Faouëdic (Le), éc. et ruiss. dit aussi *de Largouet*, affl. de l'Arz, c^ne de Monterblanc. — Seigneurie.

Faouëdic (Le), h. c^ne de Ploërdut.

Faouëdo, h. c^ne de Moréac.

Faouët (Le), arrond. de Napoléonville. — *Fou*, *elee-mosina*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Fagetum*, XIVe siècle (cart. de Redon, pouillé du dioc. de Cornouaille).

Par. du doy. de Gourin, renfermant une communauté d'ursulines et une comm^rie de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, annexe de celle du Croisty en Saint-Tugdual. — Seigneurie; chât. dans le bourg, auj. détruit. — Sénéch. et subd. de Gourin. — Chef-lieu de distr. et de canton en 1790.

Faouët (Le), éc. c^ne de Grand-Champ.

Faouët (Le), vill. c^ne de Plumelec.

Faouët (Le), f. c^ne de Saint-Thuriau.

Faouët (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Pluméliau.

Faouët (Le Grand et le Petit), vill. ruiss. affl. du Tarun et pont sur ce ruiss. c^ne de Plumelin.

Faouët (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Moréac.

Faouët (Loge du), éc. c^ne de Guénin.

Faouët-Bodony (Le), vill. c^ne de Languidic; pont sur le ruiss. du Pont-Pala, reliant Languidic et Baud.

Faouët-la-Forêt ou Faouët-le-Lait, h. c^ne de Languidic.

Faouïdo (Le), h. c^ne de Saint-Thuriau.

Faraudais (La), vill. c^ne de Caro.

Fardière (La), vill. c^ne de Ménéac.

Farlen (Le), éc. c^ne de Bignan.

Faucheur (Le), roche à l'entrée de la baie du Morbihan, côte d'Arzon.

Faucheux (Maison), éc. c^ne de Baud.

Faudemuy (Puits de), c^ne de la Gacilly.

Faudo, h. c^ne de Bubry. — Seigneurie.

Fauhouet, vill. c^ne de Tréal. — *Fauhoal*, aliàs *Fauhoual*, 1433 (chât. de Kerfily). — Seigneurie.

Fauny, vill. c^ne de Crédin.

Fauscuil, éc. c^ne de Sulniac.

Faut (Le), éc. c^ne de Quily.

Faut (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de la Chapelle.

Faute, vill. et lande, c^ne de Langonnet.

Fauteuil (Le), roche sur l'Océan, côte d'Erdeven.

Fauvant (Le), m^in sur le ruiss. de Bourg-Pommier, c^ne de Questembert.

Faux (Fontaine du), c^ne de Beignon.

Faux (Le), vill. c^ne de Croixanvec; ruiss. voy. Clayo (Le).

Faux (Le), vill. c^ne de Guilliers.

Faux (Le), h. c^ne de Saint-Dolay.

Faux (Le), vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Favant (Le), vill. c^ne de Questembert.

Favariac, f. c^ne de Théhillac.

Faven (Le), h. c^ne de Saint-Thuriau.

Faven (Rue), à Napoléonville. — Voy. Malguénac (Rue de) et Noyers (Rue des).

Favison, h. c^ne de Grand-Champ.

Favre (Le), vill. pont sur l'Arz et éc. dit *Pont-du-Favre*, c^ne de Molac.

Favrol (Pont), sur le Ninian, reliant la Trinité-Porhoët au dép^t des Côtes-du-Nord.

Favry (Le), h. c^ne de Caden.

Fédération (Rue de la), à Napoléonville. — Voy. Couvent (Rue du).

Féléhan, h. c^ne de Baud.

Feliaie (La), éc. c^ne de Rieux.

Felin-Bihan, éc. c^ne de Bignan.

Felouais (Lande des) et autre lande dite *Du-des-Felouais*, c^ne de Guer; ruiss. dit aussi *des Gassilaux*, affl. de celui de Saint-Malo-de-Beignon, qui arrose Guer et Saint-Malo-de-Beignon; pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes.

Fénelon (Rue), à Lorient.

Fenêtre (Chemin de la), c^ne de Théhillac.

Féquet, éc. c^ne de Béganne.

Ferdonnant, vill. c^ne de Campénéac.

Férel, c^on de la Roche-Bernard. — *Ferrel*, 1429 (seign. de la Roche-Bernard).

Anc. trève d'Herbignac (Loire-Inférieure), puis par. du doy. de la Roche-Bernard. — Sénéch. de Guérande; subdél. de la Roche-Bernard. — Distr. de la Roche-Bernard.

Ferloguen, m^in sur le ruiss. du Pont-Guillemin, c^ne de Landévant; lande, c^ne de Landaul.

Ferme-du-Bourg (Ruisseau de la), affl. du Kergué, qui arrose Plœren.

Ferrand, m^in sur l'Ével, c^ne de Réguiny; pont sur la même riv. reliant Réguiny et Moréac; m^in à vent, c^ne de Moréac. — *Férant*, XVe et XVIe siècles (duché de Rohan-Chabot).

Ferrand (Rue), à Lorient. — Voy. Bons-Enfants (Rue des).

Ferrière (La), h. c^ne de Bignan. — Seigneurie.

Ferrière (La), chât. f. dite *de la Porte*; étang, m^in sur le ruiss. de ce nom et m^in à vent, c^ne de Buléon; ruiss. affl. de celui de la Fontaine-ès-Mézio, qui arrose Radenac et Buléon; bois s'étendant sur ces deux communes. — Seigneurie; manoir.

Ferrière (La), forts sur l'Océan, c^ne de Locmaria.

Ferrière (La), vill. c^ne de Pluméliau; ruiss. voy. Rhun (Le).

Ferrière (La), vill. lande et autre vill. dit *Lande-de-la-Ferrière*, c^ne de Plumelin.

Ferrières (Les), m^in à eau et hameau dit *Cour-des-Ferrières*, c^ne de Sulniac; ruiss. voy. Saint-Éloi (Le). — Seigneurie; manoir.

Ferron (Le), chât. bois et vill. c^ne de Mauron. — Le chât. dit *de la Vigne*, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (chât. du Ferron). — Seigneurie.

Ferté (La), ruiss. voy. Saint-Jean; m^in à eau sur ce ruiss. et h. c^ne de Cléguérec. — Seigneurie; manoir.

Ferté (La), h. c^ne de Pluméliau.

Fescal, chât. f. et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Péaule; ruiss. affl. du Marzan, qui arrose Péaule et Marzan. — Seigneurie; manoir.

Fescal-Yoff, vill. c^ne de Péaule.

Fesquel-Pel, éc. c^ne de Plaudren.

Fesquel-Toste, h. c^ne de Plaudren.

Fetan-Alan, h. c^ne de Pluneret.

Fetan-Amonen, font. c^ne de Vannes.

Fetan-er-Blaye, éc. c^ne de Lignol.

Fetan-er-Blei, ruiss. affluent de celui du Vincin, qui arrose Vannes.

Fetan-er-Braden, font. c^ne de Locoal-Mendon.

Fetan-er-Gohic, éc. c^ne de Lignol.

Fetan-er-Guin, h. c^ne d'Inzinzac.

Fetan-er-Hoc, font. c^ne de Plouay.

Fetan-er-Ronze, font. c^ne de Lanvaudan.

Fetan-er-Spernen, font. à la limite des c^nes de Bubry et de Quistinic.

Fetan-er-Veinec, font. c^ne de Locoal-Mendon; ruiss. voy. Kervidon.

Fetan-er-Zan, font. et ruisseau, affl. de l'Étel, c^ne de Locoal-Mendon.

Fetan-Faene, éc. c^ne de Malguénac.

Fetan-Faven, éc. c^ne de Guern.

Fetan-Gaër, ruiss. affl. du Scorff, c^ne de Lignol.

Fetan-Gazec, font. c^ne de Locoal-Mendon.

Fetan-Guen, ruiss. affl. de celui des Trois-Recteurs, qui arrose Lanvaudan et Inguiniel.

Fetan-Guen-er-Roch, font. c^ne de Ploërdut.

Fétanio, éc. c^ne de Bubry.

Fétanio, vill. c^ne de Carnac.

Fetan-Len, font. c^ne de Locoal-Mendon.

Fetan-Lérès, roche sur l'Océan, côte d'Erdeven.

Fetan-Loppicq, fontaine à la limite des c^nes de Pluvigner et de Languidic.

Fetan-Maria, font. c^ne de Locmariaquer.

Fetannegu, font. c^ne de Brech.

Fetan-Nent-en-Nillis, font. c^ne de Locoal-Mendon.

Fetan-Nerven, vill. c^ne de Guénin.

Fetan-Niniec, ruiss. affl. de celui de l'Étang-du-Rozo, qui arrose Locoal-Mendon.

Fetan-Paul, éc. c^ne de Brech.

Fetan-Person, font. du bourg de Locoal, en la c^ne de Locoal-Mendon.

Fetan-Rose, font. c^ne de Locoal-Mendon.

Fetan-Stangroëz, ruiss. affl. du Scorff, c^ne de Lignol.

Fetan-Stanquien, ruiss. affl. du Fetan-Stangroëz, qui arrose Lignol.

Fetan-Stirech, éc. c^ne de Locmariaquer.

Fetan-Vail, font. c^ne de Locoal-Mendon.

Fetan-Varric, font. c^ne de Locoal-Mendon.

Fetan-Vat, font. c^ne de Calan.

Fetan-Vat, font. et ruiss. affl. de celui de la Fontaine-de-Kermandu, c^ne de Plouay.

Fetan-Vériès, font. lande et ruiss. affl. de celui de la Fontaine-Saint-Maurice, c^ne de Lanvaudan.

Fetan-Vihan, font. c^ne d'Erdeven.

Fetan-Vorlen, font. et ruiss. affl. du Stang-eur-Valh, c^ne de Lanvaudan.

Fétéliau, h. c^ne de Pluméliau.

Féténéguiau, h. c^ne de Port-Philippe.

Feten-en-Naud, font. c^ne de l'Île-aux-Moines.

Feten-er-Marh, font. c^ne de Theix.

Feten-er-Prat, font. c^ne de Séné.

Feten-er-Puns, font. c^ne de l'Île-d'Arz.

Feten-er-Salzen, font. c^ne de l'Île-aux-Moines.

Feten-Guen, font. c^ne de Theix.

Feten-Haliguen, font. c^ne de Séné.

Feten-Héguen, font. c^ne de l'Île-aux-Moines.

Feten-Hont, vill. c^ne de Saint-Avé. — Seigneurie.

Féténion, éc. et ruiss. affl. du Scorff, c^ne d'Inguiniel.

Feten-Néhué, font. c^ne de l'Île-d'Arz.

Feten-Vihan, font. c^ne de Theix.

Fétinio (Le), h. c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.

Féty (Rue et place du), à Vannes.

Feuges (Les), vill. c^ne de Carentoir.

Feuilgué (Le), éc. c^ne de St-Jean-Brévelay. — Seign.

Feuillardais (La), éc. c^ne de Missiriac.

Feuvraie (La), h. c^ne de Concoret.

Feuvy (Le Grand et le Petit), h. c^ne d'Elven.

Feux (Le), vill. c^ne de Saint-Guyomard.

Fèves (Rue des), partie à Auray, partie dans la c^ne de Brech. — Rue *des Febvres*, 1464 (seign. de Spinefort). — Rue *des Febves*, 1506 (*ibid.*). — Rue *aux Feuvres*, XVIIe siècle (arch. comm. d'Auray).

Fichoux (Ruelle), à Lorient.

Fil (Le), vill. c^ne de Campénéac.

Fil (Rue du), à Locminé.

Fil (Rue et place du), à Napoléonville.

Filérit (Le), h. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.

Filles (Pont des), c^ne de Landaul.

Finfort, h. c^ne de Kergrist; ruiss. affl. du canal de Nantes à Brest, qui arrose Kergrist et Neulliac.

Finistère (Rue du), à Lorient; appelée, avant 1789, rue *de Fulvy*.

Fionnaie, landes et ruiss. *des Landes-de-Fionnaie*, affl. du canal de Nantes à Brest, qui arrose Gueltas.

Flacher (Le), h. c^ne de Berric, et ruiss. affl. de la Drague, qui arrose Berric et Lauzach.

Flaharn (La Grande et la Petite), roches sur l'Océan, côte de Port-Philippe.

Flamec (Pont), sur le ruisseau du Pont-de-la-Vallée, reliant Ploërmel et Monterrein.

Fléchaie (La), éc. étang et ruiss. dit aussi *du Pont-de-Rhune* ou *de la Fontaine-de-l'Étang-de-la-Fléchaie*, affl. de celui du Pont-de-Bas, c^ne de Guer. — Seigneurie.

Flesselle (Rue), à Lorient. — Voy. Révolution (Rue de la).

Fleuriac, h. pont, lande et autre h. dit *Lande-de-Fleuriac*, c^ne d'Ambon.

Fleurs (Chapelle des), font. et éc. dit *Loge-des-Fleurs*, c^ne de Plouay; ruiss. *de la Fontaine-des-Fleurs* : voy. Bois-du-Crocq (Ruisseau de).

Fleurs (Rue des), à Languidic, aboutissant à la chapelle de Notre-Dame-des-Fleurs.

Fleurs (Ruelle des), au faubourg de Kerentrech, à Lorient.

Floch (Le), croix et éc. dit *Maison-de-la-Croix-le-Floch*, c^ne de Noyalo.

Floranges (Parc ou Garderie de), bois s'étendant en Camors, Plumelin et Pluvigner.

Flumer (Le), éc. c^ne de Plescop.

Foi (La), h. c^ne de Nivillac.

Foie (La), éc. c^ne de Saint-Gravé.

Foin (Butte du), lande, c^ne de Monteneuf.

Foix (La), h. c^ne de Pluherlin.

Fol (Le), éc. c^ne de Pluherlin.

Foleux, vill. c^ne de Béganne; passage sur la Vilaine, reliant Béganne, Nivillac et Péaule.

Folie (La), f. c^ne de Mauron. — Baill. *de la Folie*, autrement appelé *Trécesson*, 1622 (chât. de la Ville-Davy). — Seigneurie.

Folie (La Grande et la Petite), h. c^ne de Monteneuf.

Folie-Lourme (La), f. — Voy. Lourme.

Foliette (La), ruiss. dit aussi *de la Fontaine-de-la-Sourdoire*, affl. de l'Aff; il arrose Guer, qu'il sépare du dép^t d'Ille-et-Vilaine. — Pont sur ce ruiss. reliant Guer à ce département.

Foliette (La), vill. c^ne de Sérent.

Foliorh, éc. c^ne de Brech.

Foliorh, vill. c^ne de Grand-Champ.

Folivet, vill. c^ne de Pleucadeuc.

Folle-Pensée, éc. c^ne de Plumelec.

Folle-Pensée, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Folle-Perdrix, vill. c^ne de Sarzeau.

Folles-Pensées (Croix des), c^ne de Bréhan-Loudéac.

Follets (Butte aux), tumulus, c^ne de Malansac.

Folleville, h. et bois, c^ne de Bréhan-Loudéac.

Folleville, vill. c^ne de Brignac.

Folle-Ville, h. c^ne de Lanouée.

Folleville, f. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

Folleville, vill. c^ne de Taupont.

Folperdrix, éc. c^ne de Plaudren.

Folperdry, f. c^ne de Surzur.

Fomenan, h. et éc. dit *le Petit-Fomenan*, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.

Fonce, h. c^ne de Caudan.

Fondeliane, chapelle et ruiss. affluent du Rahun, c^ne de Carentoir.

Fondremant, vill. et écart dit *Noë-de-Fondremant*, c^ne de Saint-Congard.

Fondren, éc. c^ne de Bignan.

Fondrière (La), lande, c^ne d'Augan.

Fondrieux (Ruisseau des). — Voy. Ponto (Le).

Fondrio ou Pérouse, ruiss. affl. de l'Évriguet; il arrose Brignac et Évriguet.

Fonjeo (Le), h. c^ne de Ploërdut.

Fons (Le), éc. c^ne de Plœmeur.

Fonse (Le), vill. c^ne de Lignol.

Fonssian (La), lande, c^ne de Porcaro.

Fontaine (La), vill. et bois, c^ne d'Augan.

Fontaine (La), h. c^ne de Carentoir.

Fontaine (La), f. c^ne de Plouay.

Fontaine (La), éc. c^ne de Saint-Gravé.

Fontaine (La), h. c^ne de Saint-Vincent. — Seigneurie.

Fontaine (La Grande), font. c^ne de Monteneuf.

Fontaine (Pont de la), sur le Gouarch, c^ne de Surzur.

Fontaine (Rue de la), rues à Guémené, Mauron, Napoléonville, Pluvigner, Saint-Jean-Brévelay et Sarzeau.

Fontaine (Rue de la), à Lorient. — Voy. Vierge (Fontaine de la).

Fontaine (Rue de la), à Vannes. — Voy. Pontivy (Rue de).

Fontaine-au-Beurre (La), éc. et ruiss. dit aussi *Étier-de-Rosquet*, affl. de la Vilaine, c^ne de Férel.

Fontaine-au-Beurre (La), h. et ruiss. affl. de la Vilaine, c^ne de Marzan.

Fontaine-au-Beurre (La), éc. c^ne de Plescop.

Fontaine-au-Normand (La), h. c^ne de Sainte-Brigitte.

Fontaine-au-Roisiou (La), éc. c^ne de Pleugriffet.

Fontaine-Blanche (Lande de la), c^ne d'Augan.

Fontaine-Bourse, h. c^ne de Concoret.

Fontaine-de-la-Vierge (Ruisseau de la), affl. de celui du Moulin-de-Cochelin; il arrose Locoal-Mendon.

Fontaine-du-Bourg (Ruisseau de la), qui arrose Baden et se jette dans la baie du Morbihan.

Fontaine-du-Bourg (Ruisseau de la), du Pont-de-Bodel ou du Moulin-du-Couëdic, affl. de l'Oust; il arrose Missiriac.

Fontaine-du-Bourg (Ruisseau de la), affl. de celui de la Fontaine-de-Guernic; il arrose Noyal-Pontivy.

Fontaine-du-Bourg (Ruisseau de la), affl. du Kergolher; il arrose Plaudren.

Fontaine-du-Bourg (Ruisseau de la), affl. du Kerqué; il arrose Plœren.

Fontaine-du-Bourg (Ruisseau de la), qui arrose Port-Philippe et se jette dans l'Océan.

Fontaine-ès-Mézio (Ruisseau de la) ou de Dressay, affl. de celui de la Ville-Oger; il arrose Buléon et Lantillac.

Fontaine-le-Breton, h. c^ne de Pluherlin.

Fontaine-Léven, f. c^ne de Naizin.

Fontaine Maigre (La), font. c^ne de Monteneuf.

Fontaine-Malo, vill. c^ne de Locmalo.

Fontaine-Maria, vill. et bois, c^ne de Calan; pont sur le Quéleback, reliant Calan, Cléguer et Inzinzac.

Fontaine-Moisan (Ruisseau de la). — Voy. Belette (Ruisseau de la).

Fontaine-Neuve (La), éc. c^ne d'Arzal.

Fontaine Neuve (La), font. c^ne de Baden.

Fontaine Neuve (La), font. c^ne de Moustoirac.

Fontaine-Neuve (La), éc. c^ne de Saint-Thuriau; ruiss. voy. Saint-Thuriau (Ruisseau de).

Fontaine-Neuve (Ruisseau de la), affluent de l'Oust; il arrose Saint-Vincent.

Fontaines (Les), vill. c^ne de Bignan. — *Maria de Fontibus*, 1396 (inscr. d'un reliquaire de la chapelle de Notre-Dame-des-Trois-Fontaines).

Fontaines (Les Petites), font^es, c^ne de Monteneuf.

Fontaines (Rue aux), à la Villeneuve, c^ne de Lorient.

Fontaines (Rue des), à Baud.

Fontaines (Rue des), à Lorient. — Formée après 1789 de la réunion des rues Vernay et de Pontcarré-de-Viarmes, réduite en 1817 à l'ancienne rue Vernay, elle reprit sa longueur primitive en 1830; elle fut réduite de nouveau en 1858, mais cette fois pour occuper la place de l'ancienne rue de Pontcarré.

Fontaines (Rue des), à Vannes. — Voy. Pontivy (Rue de).

Fontaines d'À-Haut, d'À-Bas et du Milieu (Les), vill. partie c^ne de Saint-Jacut, partie c^ne d'Allaire.

Fontaines-Gole, h. c^ne de Bignan.

Fontaines-Grêles (Ruisseau des), qui arrose Campénéac et Loyat.

Fontaines-Jaunes (Rocher des), à la limite des c^nes de Saint-Gravé et de Peillac.

Fontaines-Maury (Les), éc. et ruiss. dit aussi *de Penbœuf*, affl. de l'Oust, c^ne de Pleugriffet.

Fontaine-Vertin (La), éc. c^ne de Marzan.

Fontainio, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.

Fontainué, éc. c^ne de Noyal-Pontivy. — Seign. manoir.

Fontambert, h. c^ne de Languidic.

Fontenelles (Bois des), c^ne d'Augan.

Fontenelles (Commun des), lande, c^ne de Pleucadeuc.

Fontenelles (Lande et ruisseau des), affl. de celui de la Fontaine-du-Bourg, c^ne de Monteneuf.

Fontenelles (Les), éc. c^ne de Ménéac.

Fontenelles (Les), h. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

Fontenelles (Les), h. c^ne de Taupont.

Fontenelles (Ruelle et quartier des), à la Roche-Bernard.

Fontenio, éc. c^ne d'Elven.

Fontenio, éc. c^ne de Questembert.

Fonteny, pont sur le ruiss. de la Ville-Oger, reliant Lantillac et Pleugriffet.

Fontenys (Ruisseau des), affl. du Carafort; il arrose Monteneuf.

Fordos (Croix), c^ne de Kergrist.

Foresto (Venelle), à Auray.

Forêt (La), éc. c^ne d'Auray.

Forêt (La), éc. c^ne d'Elven.

Forêt (La), vill. m^in à eau sur le Loc, m^in à vent et lande, c^ne de Grand-Champ.

Forêt (La), châl. h. dit *Vieille-Forêt*, bois, f. et h. *du Bois-de-la-Forêt*, m^in à vent, ruiss. affl. du Blavet et deux m^ins à eau sur ce ruiss. dont l'un dit *Vieux Moulin de la Forêt*, le tout c^ne de Languidic. — Seigneurie; anc. château.

Forêt (La), h. c^ne de Locoal-Mendon.

Forêt (La), h. c^ne de Molac.

Forêt (La Grande et la Petite), h. et trois m^ins à eau sur la Claye, c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Seign.

Forêt-de-Kerlaurent (La), châl. et vill. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.

Forêt-du-Jour (Ruisseau de la), affl. de l'Ével, c^ne de Baud.

Forêt-Neuve (La), châl. c^ne de Glénac; forêt s'étendant sur les c^nes de Glénac et des Fougerêts. — Seign.

Forêts (Les), vill. c^ne de Glénac.

Forge (Loge de la), éc. c^ne de Naizin.

Forge (Rue de la), à Malansac.

Forge-de-la-Lande (La), h. c^ne d'Arzal.

Forge-de-la-Lande (La), éc. c^ne de Péaule.

Forges (Les), vill. c^ne de Campénéac.

Forges (Les), f. c^ne de Réminiac.

Forges (Rue des), rues à Montertelot et à Ploërmel.
Forges (Rue des), à Napoléonville, dite autrefois *des Bouchers*.
Forges (Ruisseau des), affl. du Larhou; il arrose Saint-Samson, qu'il sépare du dépt des Côtes-du-Nord.
Forges (Ruisseau des), affl. de la Claye; il arrose Trédion.
Forges de Lanouée (Les), forges, vill. étang et pont sur cet étang; min à eau sur le Lié et ruiss. dit *Canal des Forges de Lanouée*, le tout cne de Lanouée.
Forges-de-Lanvaux (Les), min à eau sur le Loc, cne de Pluvigner.
Forget (Fontaine), cne de Baden.
Forguennac, vill. cne de Plumelec.
Forhan (Croix), cne de Guégon.
Forlosquet, éc. cne du Saint.
Fornévé, vill. cne de Sarzeau.
Fort (Lande du), cne de Port-Philippe.
Fort (Le Grand), fort, cne d'Arzon, à l'entrée de la baie du Morbihan, avec un poste de douanes dit aussi *de la Pointe-de-Port-Navalo*.
Fort (Le Petit), fort, cne d'Arzon, sur le bord de l'Océan.
Fort-Bois (Lande du), cne de Saint-Congard.
Fort-Espagnol (Le), éc. et ruines de fortifications, cne de Crach; pass. sur la riv. d'Auray reliant Crach et Baden.
Fort Neuf (Le), fort sur la baie de Quiberon, cne de Quiberon.
Fort-Royal, éc. cne de Pluvigner, sur le bord de l'étang de Quéronic.
Foso (Le), vill. cne de Saint-Guyomard.
Foso (Le), h. cne de Sulniac.
Foso (Le), f. cne de Vannes. — Seigneurie.
Fossac, vill. cne de Lanouée. — *Fossat, villa*, 1082 (cart. de Redon).
Fossards (Les), lande, cne d'Augan.
Fosse, h. cne de Melrand. — Seigneurie.
Fosse (La), éc. cne d'Allaire. — Seigneurie.
Fosse (La), min à eau sur le Lié, cne de Bréhan-Loudéac.
Fosse (La), min à eau sur l'Aff, cne de Carentoir, et pont sur la même riv. reliant Carentoir au dépt d'Ille-et-Vilaine.
Fosse (La), éc. cne de la Chapelle.
Fosse (La), h. cne de Lizio.
Fosse (La), éc. cne de Malestroit; pont sur le ruiss. des Noës, reliant Malestroit et Pleucadeuc.
Fosse (La), éc. cne de Pluvigner.
Fosse (La), h. cne de Rieux.
Fosse (La), éc. cne de Sérent.
Fosse (Le), vill. cne de Malguénac.
Fosse-au-Loup (La), h. cne de Monteneuf.
Fosse-aux-Rainettes (La), éc. cne de Rieux.
Fossé-Blanc (Le), vill. cne de Malansac.
Fosse-Guélan (La), éc. cne de Guer.
Fosse-Noire (La), vill. et min à eau sur l'Aff, cne de Beignon; f. cne de Saint-Malo-de-Beignon; lande, cne de Guer.
Fosse-Renaud (La), h. cne de Saint-Jean-la-Poterie.
Fosse-Rovran (La) ou Rovran, vill. cne de Sarzeau.
Fossés (Les), vill. cne de Guilliers.
Fossés (Les), vill. cne de Mauron.
Fosses-à-Pots (Lande des), cne de Malansac.
Fossette (La), lande, cne de Guer.
Fosse-Tubout (La), h. cne de Pleucadeuc.
Fou (Moulin à eau du), sur le ruiss. de ce nom, et min à vent, cne de Moréac; ruiss. *du Moulin-du-Fou*, affl. de celui du Moulin-du-Breil, qui arrose Plumelin, Moréac et Rémungol. — Seigneurie.
Foucherel, vill. partie cne de Saint-Laurent, partie cne de Ruffiac, et pont sur le ruiss. de Guidecourt, reliant ces deux communes.
Foué (Bois de la), cne de Guer.
Foué (La), h. cne de Saint-Dolay.
Fouesnardière (La), éc. cne de Riantec.
Fougerais (Les), f. cne de Guilliers.
Fougerais (Les), vill. cne de Pleugriffet.
Fougerêts (Les), con de la Gacilly; ruiss. dit *Ru des Fougerêts*, affl. de l'Oust, qui arrose la commune. — *Fougeray*, 1387 (chap. de Vannes). — *Les Foulgerets*, 1476 (chât. de Castellan).
Par. du territ. de Rieux. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Redon. — Distr. de Rochefort.
Fougerêts (Les), vill. cne de Brignac.
Fouguet (Le), éc. cne de Saint-Dolay.
Fouillé (Le), vill. cne de Silfiac.
Fouiller (Pont), sur le ruiss. du Moulin-du-Duc, qui relie le Saint et le Faouët.
Fouillets (Moulin à vent des), cne de Lanouée.
Fouilletterie (La), éc. cne d'Elven.
Fouis (Les), lande, cne d'Augan.
Fouleurs (Les), rocher sur l'Océan, côte de Damgan.
Fouquet, port et fort sur l'Océan, cne du Palais.
Four (Le), h. cne de Caudan.
Four (Le), roche sur l'Océan, côte de Quiberon.
Four (Quartier du), à Ploërmel. — Voy. Roulleau (Rue).
Four (Rue du), rues à Baud, à Guer et à Theix.
Four (Rue du), à Hennebont; autre rue à Hennebont, dans la Vieille-Ville (dist. de la précédente).
Four (Rue du), au Palais. — Voy. Willaumez (Rue).
Four (Ruelle du), à la Roche-Bernard.
Four-à-Chaux (Le), éc. cne de Napoléonville.

Four-au-Duc (Rue du), à Vannes. — Voy. Concorde (Rue de la).
Four-Banal (Quartier du), à Pluvigner.
Four-Blanc (Rue du), à Rochefort.
Fourbouchic, vill. c^ne du Saint.
Fourbourdin (Le), vill. c^ne de Caden; ruisseau, affluent de la Chaussée, qui arrose Caden, Limerzel, Péaule et Béganne.
Fourche-Goué (Pont), sur le Galzan, reliant Plœmel et Carnac.
Fourchêne, h. c^ne de Vannes.
Fourchet (Rochers du), lande, c^ne de Guer.
Four-Colas (Le), éc. c^ne de Réminiac.
Fourdan, vill. c^ne de Guern.
Four-des-Buttes (Le), lande, c^ne de Guer.
Four-du-Chapitre (Rue du), à Vannes. — Voy. Tribunaux (Rue des).
Four-Gautier, éc. c^ne de Limerzel et pont sur la Garenne, reliant Limerzel et Caden.
Four-Lucas (Le), lande, c^ne d'Augan.
Fourmy (Grée), lande, c^ne de Porcaro.
Fournan (Haut et Bas), vill. c^ne de Cléguérec et m^in à eau sur le Poulglass. — *Fornam*, aliàs *Fournam*, 1456 (duché de Rohan-Chabot). — Seign. manoir.
Fournebouille, éc. c^ne de Malguénac.
Fournello, f. c^ne de Naizin. — Seigneurie.
Fournier, basse sur l'Océan, entre Hœdic et le Croisic (Loire-Inférieure).
Fournigon, éc. c^ne de Guiscriff.
Four-Nouvel (Le), éc. c^ne d'Augan.
Four-Piraud (Le), éc. c^ne de Béganne.
Fourveille (Fontaine de), c^ne de Malansac.
Foutay (Le), f. c^ne de Pleucadeuc.
Foveno, vill. et lande, c^ne de Saint-Congard. — *Fohenno*, 1476 (hôpital de Malestroit). — Seigneurie.
Foveno (Le), lande, c^ne de Sérent.
Foy (La), f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Foy (Le), vill. et m^in à vent, c^ne de Pénestin.
Foye (La), h. et bois, c^ne de Saint-Jacut.
Foye (Les Haute et Basse), vill. bois et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Beignon; ruiss. voy. Saint-Malo-de-Beignon. — Seigneurie.
Fozo (Le), h. c^ne de Questembert.
Fraboulet (Croix), c^ne de Kergrist.
Frahaut (Grand et Petit), vill. c^ne de Sulniac.
Fraiche (Fontaine de la) et ruiss. *de la Fontaine-de-la-Fraiche*, dit aussi *de l'Étang-de-Launay*, affl. du Kerfandol, c^ne de Ploërdut.
Fraiche (Le), place dite aussi *le Champ-de-Foire*, à Josselin.
Fraîche (Le), f. c^ne de Saint-Servant.
Fraiche-Couédro (Le), h. c^ne de Saint-Jacut.
Fraiches (Les), f. c^ne de Monteneuf.
Fraichotins (Les), lande, c^ne de Guer.
Frain (Le), éc. c^ne de Baud.
Frainais (La), f. c^ne de Saint-Dolay.
Fraique (Le), vill. c^ne de Loyat.
Franches (Les), éc. c^ne de Béganne.
Francheville, h. c^ne de Lantillac. — Seigneurie.
Francs-Bourgeois (Rue des), à Ploërmel.
Fraternité (Rue de la), à Lorient. — Voy. Tourville (Rue).
Fraudeurs (Sentier des), chemin qui traverse les c^nes de Pleugriffet et de Radenac.
Frêche (Le), éc. c^ne d'Allaire.
Frêches (Les), éc. c^ne de Sérent.
Frédic, éc. c^ne de Treffléan.
Frégonais (Lande de la), c^ne de Monteneuf.
Frégonnais (La), vill. c^ne de Pleucadeuc.
Frémeur, ruiss. affl. de l'Ével, qui arrose Guénin et Pluméliau; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Guénin.
Frémeur, m^in à eau sur le Scave, c^ne de Pontscorff, et pont sur le même ruiss. reliant Pontscorff et Quéven.
Frémicourt (Impasse et Ruelle), à Lorient; celle-ci appelée, avant 1771, *ruelle de Montigny*.
Frênaie (Chemin de la), c^ne de Peillac.
Frênaie (La), f. c^ne de Béganne.
Frênais (La), chât. c^ne de Réminiac. — Seigneurie; manoir.
Frêne (Le), éc. c^ne d'Allaire.
Frêne (Le), chât. et h. c^ne de Caro. — Seigneurie.
Frêne (Le), h. c^ne de Peillac.
Frêne (Le), vill. c^ne de Saint-Gorgon.
Frêne (Le), éc. c^ne de Trédion.
Frênier, h. c^ne du Guerno.
Fresche (La), f. c^ne de Rieux. — Seigneurie.
Fresnaie (Rue de la), à Mauron.
Fresne (Le), f. c^ne de Mohon.
Fresne (Le), chât. et f. c^ne de Néant. — Seigneurie connue sous le nom du *Fresne-Daniel*.
Fresno (Le), f. c^ne de Ploërmel.
Fresser (Loge), éc. c^ne de Plouay.
Frétanzach, h. c^ne de Gourin.
Frétu (Le), ruiss. affluent de la Sarre; il arrose Malguénac, Séglien et Guern.
Friches (Les), éc. c^ne de Ruffiac.
Friches (Les), h. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Friches (Les Haute et Basse), vill. c^ne de Saint-Martin.
Friedland (Rue de), à Napoléonville.
Frilaie, h. c^ne d'Allaire.
Froch (Le), h. c^ne d'Allaire.
Froment (Rue au), rues à Josselin et à Malestroit.
Fromentinais (Les), h. c^ne des Fougerêts.

Froquin, h. c^ne de Saint-Jacut.
Fros (Le), vill. c^ne de Saint-Samson.
Frostou, éc. c^ne de Roudouallec.
Frotages (Les), f. c^ne de Pluherlin.
Froulais (La), vill. c^ne de Carentoir.
Froumirais (La), h. c^ne de Saint-Jacut.
Frumère, h. c^ne de Moustoir-Remungol.
Fuie (La), f. c^ne d'Allaire.
Fuie (La), f. dite aussi *Séréac*, c^ne de Muzillac. — Seigneurie.
Fuie (La), éc. — Voy. Colombier (Le).
Fulvy (Rue de), à Lorient. — Voy. Finistère (Rue du).
Fumarts (Les), vill. c^ne de Mauron. — *Le Femars*, 1432 (chât. du Boyer).
Fumée (La), éc. c^ne de Saint-Samson.
Furgan, éc. c^ne de Sulniac.
Furgon (Le), h. c^ne de Lanouée.
Fuseau (Le), roche sur la baie du Morbihan, entre Séné, l'île d'Arz et Saint-Armel.
Fuzellerie (La), partie de la forêt de Quénécan, s'étendant sur les c^nes de Saint-Aignan et de Sainte-Brigitte.

G

Gabriel (Maison de), éc. c^ne de Plumergat.
Gacco (Le), éc. c^ne de Pluméliau.
Gacho (Le), vill. c^ne de Pluherlin.
Gachotte (Ruelle), à Auray.
Gacilly (La), arrond. de Vannes; m^in à eau sur l'Aff, dans la commune, et pont sur la même riv. reliant la Gacilly, Cournon et le dép^t d'Ille-et-Vilaine. — Trève de Carentoir; prieuré (hôpital et aumônerie, XVIe siècle) du vocable de Saint-Jean. — Seigneurie; chât. voy. Houx (Le). — Distr. de Rochefort; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X, puis substitué en 1837 à celui de Carentoir.
Gadebois (Pont de), sur le Lié, reliant Bréhan-Loudéac au dép^t des Côtes-du-Nord. — *Gastebouays*, pont, XVIe siècle (duché de Rohan-Chabot).
Gadonais (La), éc. c^ne de Saint-Jacut.
Gaduric (Étang de), c^ne de Plouhinec.
Gaël (Pont), sur le Ville-Davy, c^ne de Mauron.
Gaffe (La), éc. c^ne de Crédin. — Seigneurie.
Gaffre (La), h. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Gaffre (Le), m^in à eau, c^ne de Saint-Jean-la-Poterie; ruiss. qui arrose Allaire et Saint-Jean-la-Poterie et se jette dans la riv. d'Oust.
Gage (Le), h. c^ne de Carentoir.
Gage (Les Haut et Bas), h. c^ne de Bohal.
Gagotière, ruiss. affluent de l'Oust; il arrose le Roc-Saint-André et Sérent.
Gahouat (Le), éc. c^ne de Saint-Tugdual. — *Le Gauoet*, 1431 (princip. de Rohan-Guémené).
Gaillard, m^in à eau sur le ruiss. du Pont-du-Roch, c^ne de Languidic.
Gaillard (Le), vill. c^ne de Marzan.
Gaillec, éc. c^ne de Brech.
Gaillec, vill. et m^in à eau sur le Ter, c^ne de Plœmeur.
Gaillon, f. c^ne de Ruffiac.
Gaingru, vill. c^ne de Ruffiac. — Seigneurie.
Gainquis, éc. croix et h. dit *Croix-de-Gainquis*, c^ne de Noyal-Pontivy.
Gains (Chemin des), c^ne de Missiriac.
Gaîté (Rue de la), à Saint-Jean-Brévelay.
Gajal (Les Grande et Petite), vill. c^ne de Caro.
Gajégan (Le), h. c^ne de Kergrist.
Gal (Le), font. c^ne du Hézo.
Galères (Les), roches sur l'Océan, côte de Locmaria.
Galhaut, h. c^ne de Bubry.
Galibourdière (La), h. c^ne de Ménéac.
Galivier, h. c^ne de Saint-Martin. — Seigneurie.
Gallos (Croix des), c^ne de Noyal-Pontivy.
Gallouzo, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Galnais (La), h. c^ne de Ploërmel.
Galny, vill. et m^in à eau sur le Rahun, c^ne de Carentoir. — *Gallnis*, 1459 (seign. du Bois-Brassu).
Galon (Croix), c^ne de Guer.
Galoppée (La), h. c^ne de Guéhenno.
Galperoué, éc. c^ne de Plumelec. — Seigneurie.
Galuhaye, éc. c^ne de Baud.
Galvrout, h. et bois, c^ne de Remungol. — *Galfrot, nemus*, 1273 (duché de Rohan-Chabot).
Galza (Pont), sur le ruiss. de Bourg-Pommier, c^ne de Limerzel.
Galzan (Ruisseau), affl. du Gouyandeur; il arrose Plœmel et Carnac.
Gamé, m^in à eau sur le Haut-Bois, c^ne de Guidel.
Gamerf, h. et bois, c^ne de Camors.
Ganier (Pont), sur l'Oyon; vill. m^in à vent et étang *du Pont-Ganier*, c^ne de Campénéac.
Ganquis, éc. c^ne de Belz.
Ganquis, vill. c^ne de Kervignac.
Ganquis, h. c^ne de Theix.
Ganquis (Le), éc. c^ne de Persquen.
Ganquis-Plessis, vill. c^ne de Languidic.
Ganquis-Vréhan, h. c^ne de Languidic.

GAPTIÈRE (LA), chât. f. dite *Métairie de la Porte* et m^in à vent, c^ne de St-Brieuc-de-Mauron. — Seign. manoir.

GARAT, ruisseau dit aussi *le Crancelin*, *la Rosaie* ou *le Rézo*, affl. de l'Yvel; il arrose Guilliers et Mauron.

GARAT (HAUT et BAS), vill. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

GARAUDIÈRE (LA), vill. c^ne de Crédin.

GARAUDIÈRE (LA), h. c^ne de la Trinité-Porhoët. — Seigneurie.

GARCELLEMONT, vill. c^ne de Mohon; pont sur le Trolan, reliant Mohon et la Trinité-Porhoët.

GARD (LE), m^in à eau sur le Kerbiler, c^ne d'Elven.

GARDAVIER, éc. c^ne de Lanouée.

GARDE (LA), lande, c^ne de Guer.

GARDE (LES GRANDE et PETITE), vill. c^ne de Malansac.

GARDE-LOUP (LA), éc. c^ne d'Hennebont.

GARDENAU, h. c^ne de Guidel.

GARDERVE, éc. de Camors.

GARDES (FONTAINE DES), c^ne de Saint-Gravé.

GARDEUX (LES), m^in à eau, c^ne de Réminiac; ruiss. dit aussi *de Cladeux*, affl. du Bodel, qui arrose Réminiac et Caro.

GAREL (PROMENADE et PORTE), à la Roche-Bernard.

GARENNE (LA) f. c^ne d'Augan.

GARENNE (LA), éc. c^ne de Béganne.

GARENNE (LA), éc. c^ne de Berné.

GARENNE (LA), f. c^ne de Glénac.

GARENNE (LA), éc. c^ne de Gourin.

GARENNE (LA), f. c^ne de Guer.

GARENNE (LA), pointe sur la baie du Morbihan, c^ne du Hézo.

GARENNE (LA), éc. c^ne de Langonnet.

GARENNE (LA), éc. c^ne de Languidic.

GARENNE (LA), vill. et f. c^ne de Limerzel; avenue, c^ne de Caden; ruiss. affl. du Trévelo, qui arrose Limerzel et Caden.

GARENNE (LA), éc. c^ne de Malestroit; pont sur le ruiss. des Noës, reliant Malestroit et Pleucadeuc.

GARENNE (LA), h. c^ne de Mohon.

GARENNE (LA), éc. c^ne de Nivillac.

GARENNE (LA), f. c^ne de Rieux.

GARENNE (LA), vill. et m^in à vent, c^ne du Roc-Saint-André.

GARENNE (LA), h. c^ne de Roudouallec.

GARENNE (LA), h. c^ne de Saint-Congard. — Seigneurie.

GARENNE (LA), éc. c^ne de Saint-Dolay.

GARENNE (LA), h. c^ne de Saint-Jacut.

GARENNE (LA), éc. c^ne de Saint-Jacut (dist. du préc.).

GARENNE (LA), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

GARENNE (LA), éc. c^ne de Saint-Tugdual.

GARENNE (LA), île sur le Morbihan renfermant un éc. c^ne de Séné.

GARENNE (LA), h. c^ne de Théhillac.

GARENNE (LA), promenade et place à Vannes; la place dite autrefois *place d'Armes*; rue *des Douves-de-la-Garenne*, appelée autref. *du Bas-de-la-Garenne*; il y avait alors une rue *du Haut-de-la-Garenne* et une autre *de la Petite-Garenne*; pont : voy. HÔPITAL (PONT DE L'). — Hospice.

GARENNE (LES GRANDE et PETITE) ou GOUAHREM, h. c^ne de Cléguer.

GARENNE (RUE DE LA), à Guémené.

GARENNE-DE-L'ISLE (LA), éc. c^ne de Plouray.

GARENNE-DU-PONT (LA), h. et m^in à vent, c^ne de Nivillac; promenade et rue à la Roche-Bernard et autre m^in à vent dans cette commune.

GARENNE-KERLAN, éc. c^ne de Plouray.

GARFF (LE), h. c^ne de Quistinic.

GARGASSON (CROIX DU), c^ne de Gueltas.

GARHENEC, éc. c^ne de Saint-Tugdual.

GARHIRINE, éc. c^ne de Saint-Tugdual.

GARINAIS (LA), h. c^ne de Saint-Jacut.

GARITAIS, h. c^ne d'Augan.

GARLAIE (LA), vill. c^ne de Peillac.

GARLAIE (LA), h. c^ne de Peillac (dist. du précédent).

GARLY (LE), h. c^ne de Sainte-Brigitte.

GARMANIÈRE (LA), éc. c^ne de Malestroit.

GARNIER (FONTAINE DE), c^ne de Vannes.

GARNIER (LE), ruiss. affl. de la Claye; il arrose Malestroit, Pleucadeuc et Saint-Marcel.

GARNIGUEL, vill. c^ne de Lanouée. — *Huerniguel*, 1132 (prieuré de Saint-Martin-de-Josselin). — *Guerniguel*, 1153 (*ibid.*). — *Guernigel*, 1225 (*ibid.*) — Seigneurie.

GARNOUÉ, chât. et f. c^ne de Mohon.

GARO, basse sur l'Océan, côte de Plœmeur.

GARO (LES GRAND et PETIT), chât. en ruines, vill. bois, m^in à eau sur le Locmaria et pont sur le Bocohant, c^ne de Plœren. — *Le Guarau*, 1332 (duché de Rohan-Chabot). — *Le Garu* ou *Garv*, 1457 (carmes de Sainte-Anne). — *Le Garff*, 1478 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; ancienne prévôté féodée de la sénéch. de Vannes.

GAROULAIE (LA), ruiss. dit aussi *des Aulnais*, *de la Grée-Saint-Laurent*, *du Gué-au-Voyer* ou *la Bouillante*, affl. du Ninian; il arrose Lanouée, la Croix-Helléan et la Grée-Saint-Laurent.

GAROULAIS (LA), f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.

GARREC (LOGE), éc. c^ne de Roudouallec.

GARSTAVID (HAUT et BAS), vill. c^ne de Gourin.

GARVANIC (LE), éc. et pont sur le ruiss. de ce nom, dit aussi *le Pont-Neuf*, c^ne de Noyal-Pontivy; ruiss. *du Pont-du-Garvanic* : voy. MENGOUET (LE).

GARVIC (LE), vill. c^ne de Meslan.

Garzanleuriou, éc. c^ne du Saint.
Gascaradec, h. c^ne de Gourin.
Gascogne (Golfe de), dans l'océan Atlantique, baigne le dép^t du Morbihan. — *Aquitanicus oceanus*, IIe s^e après J. C. (Géogr. de Ptolémée).
Gascouet, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Gassais (La), f. c^ne de Réminiac.
Gassilaux (Les), ruisseau. — Voy. Felouais.
Gast (Le), vill. c^ne de Ménéac.
Gastenoué (Le), h. c^ne de Plumelec.
Gasténouet (Le), éc. c^ne de Radenac.
Gastonet, vill. c^ne d'Inguiniel.
Gastonet (Le), h. font. et ruiss. *de la Fontaine-du-Gastonet*, affluent du ruiss. du Pont-du-Couëdic, c^ne de Lanvaudan.
Gastonnet, éc. c^ne de Kerfourn. — Seigneurie.
Gastre (Le), vill. et ruiss. affl. de la Vilaine, c^ne de Férel.
Gat (Pont du), sur le ruiss. de ce nom, reliant Saint-Gouvry et Gueltas; ruiss. *du Pont-du-Gat* : voy. Villeneuve (Ruisseau de la).
Gathia (Fontaine de la), c^ne de l'Île-d'Arz.
Gatichet (Le), f. c^ne de la Trinité-Porhoët.
Gatinais (La), lande, c^ne de Guer.
Gatisselles (Puits des), c^ne d'Augan.
Gaubuns (Lande des), c^ne de Saint-Congard.
Gaubus (Les), éc. c^ne d'Helléan.
Gaucherie (La), éc. c^ne de Béganne.
Gaucherie (La), h. c^ne de Caden.
Gaudin, vill. c^ne de Pluherlin.
Gaudinaie (La), vill. c^ne de Peillac.
Gaudinais (La), f. c^ne de Glénac. — Seigneurie.
Gaudinais (La), vill. c^ne de Missiriac.
Gaudinais (La), h. et deux m^ins à vent, c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Gaudinaye (La), h. c^ne de Saint-Congard.
Gaudines (Les Haute et Basse), vill. c^ne de Saint-Martin.
Gaufferière (La), ruiss. affl. du Kerguigno, qui arrose Buléon.
Gauffro, lande, c^ne de Guer; ruiss. voy. Saint-Nicolas.
Gauffrot (Rue), à Mauron.
Gautier (Maison), f. c^ne de Trédion.
Gautier (Pont), reliant Guillac et Helléan.
Gautier (Rue), dans le vill. de Quinquisio, c^ne de Molac.
Gautier (Ruisseau de la Noë-), affl. de la Graë, qui arrose Allaire et Saint-Jacut.
Gautraie (La), h. c^ne de Mauron.
Gautro (Le), anc. manoir, c^ne de Tréhorenteuc. — Seigneurie.
Gauvin (Le), éc. c^ne de Peillac.
Gave (La), éc. et ruiss. affl. de la Ville-Oger, c^ne de Radenac.
Gavergouet, vill. c^ne de Crédin.
Gâvre, presqu'île, pointe et basse sur l'Océan, vill. presses à sardines, corps de garde et batteries, c^ne de Riantec; falaise (lieu des expériences de l'artillerie de marine), partie c^ne de Riantec, partie c^ne de Plouhinec; marais salant de la falaise, détroit et pass. entre la presqu'île et le Port-Louis; anse: voy. Morbihan. — Chef-lieu d'une commune récemment érigée. — *Le Gauffre*, XVe siècle (prieuré de Gâvre). — Prieuré du vocable de Saint-Gildas, membre de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis; la chapelle seule du prieuré était dans la presqu'île de Gâvre en Riantec; le prieuré lui-même était en Plouhinec.
Gavrinnis, île de la baie du Morbihan, contenant une f. c^ne de Baden.
Gazaie (Haute et Basse), vill. c^ne de la Gacilly.
Gazec-Mein, éc. et autre éc. en ruines dit *Gazec-Mein-Coh (Vieux)*, c^ne de Cléguérec.
Gazon (Le), vill. c^ne de Mohon.
Géant, m^in à eau, c^ne de Plumelec.
Gégo (Pont), sur le Kerdrain, reliant Ploërdut et Langoëlan.
Gélards (Ruisseau des). — Voy. Trieux.
Gélinaie (La), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Genardière (La), vill. c^ne de la Trinité-Porhoët.
Genêts (Rue des), à Saint-Jean-Brévelay.
Gentils-Hommes (Rue des), à Hennebont.
Geôle (La), éc. c^ne de Rohan.
Georget, m^in à eau sur le Larhou, c^ne de Saint-Samson, et pont sur le même ruiss. reliant Saint-Samson au dép^t des Côtes-du-Nord.
Gerbaudays (La), vill. c^ne de Caro.
Gerguy (Le), vill. c^ne d'Augan, et font. dite aussi *de Saint-Méen;* ruisseau : voy. Patouillet. — *Jarguy*, aliàs *Jargui*, 1417 (chât. de Kerfily). — *Jerguy*, 1445 (chât. de Beaurepaire). — *Guerguy*, 1478 (chât. de Kerfily). — Paroisse, 1481 et 1505 (*ibid.*), et bourg auquel conduisait peut-être le chemin connu à Ploërmel sous le nom de *chemin de Guibourg* : voy. Guibourg. — Seigneurie.
Gérillaie (La), vill. c^ne de Saint-Gravé.
Gérossais (La), vill. c^ne de Carentoir.
Gestel, c^on de Pontscorff. — *Jestell*, 1387 (chap. de Vannes). — *Yestell*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené). — Trève de la par. de Lesbins-Pontscorff, anc^t par. — Distr. d'Hennebont.
Gétinais (La), h. c^ne de Saint-Dolay.
Gibon, m^in à eau sur le Faouët, c^ne de Plumelin. — Seigneurie.

Gicquelais (La), h. partie c^ne de Tréal, partie c^ne de Ruffiac. — Seigneurie.

Gifflaie (La), h. c^ne de Ménéac.

Gigois (Le), h. c^ne de Pleucadeuc.

Giguaie (La), éc. c^ne de Béganne.

Gilbert, nom d'une section de la c^ne de Pleugriffet.

Gilet, m^in à eau sur l'Ével, c^ne de Réguiny, et pont sur la même riv. reliant Réguiny et Moréac.

Gillardais (La), vill. c^ne de Carentoir.

Gillardais (La), vill. c^ne de Réminiac.

Gillas (Noës), étang, c^ne des Fougerêts.

Giolais (La), h. c^ne de Carentoir.

Giquel (Pont), sur l'Oust, reliant Saint-Gonnery et le dép^t des Côtes-du-Nord.

Giquelais (La), f. c^ne de Saint-Guyomard.

Giraudaie (La), h. c^ne d'Allaire.

Girossaie (Les Haute et Basse), h. c^ne de Malansac.

Gislard (Rue), à Vannes. — Voy. Étang (Rue de l').

Glacis (Place des), à Vannes; rue : voy. Rennes.

Glaharic (Rue), à Pluvigner.

Glahé (Pont du), dit aussi *pont Ahès*, sur le ruiss. du Vieil-Étang, reliant Carentoir et Monteneuf.

Glainvil, h. c^ne de Réminiac.

Glaiscoué, vill. c^ne du Guerno.

Glaivin, h. c^ne de Baud.

Gland, m^in à eau sur le Keralvy et m^in à vent, c^ne de Questembert.

Gland (Pâtis du), lande, c^ne d'Augan.

Glannec (Pont au), sur le Goujon, c^ne de Limerzel.

Glannerie (La), éc. c^ne d'Allaire.

Glas, m^in à eau sur le Pont-au-Christ, c^ne de Pluvigner.

Glas (Fontaine du) et rue *de la Fontaine-du-Glas*, à Lorient.

Glas (Le), ruiss. affl. du Blavet, qui arrose Kervignac et Hennebont; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne d'Hennebont; m^in à vent, c^ne de Kervignac.

Glascouet, h. c^ne de Moréac.

Glate (Pont), sur le Runio, reliant Réguiny et Naizin.

Glatinier (Rue), à Josselin; anc. faubourg.

Glavardais (La), vill. c^ne de Caden.

Glavignac, éc. c^ne d'Ambon. — Seigneurie.

Glayo (Le), vill. lande, m^in à vent; ruiss. affl. du Blavet et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Quistinic.

Glazic, îlot sur l'Océan, près de Houat.

Glé, bois et f^es *du Bois-Glé* (Haute et Basse), c^ne de Guer. — Seigneurie du Bois-Glé.

Glécouet, vill. f^es (Haute et Basse) et bois, c^ne de Bréhan-Loudéac. — Seigneurie.

Glehel (Croix), c^ne de Guer.

Glehennaye (La), vill. c^ne de Saint-Congard.

Glénac, c^on de la Gacilly. — *Glennac*, 1387 (chap. de Vannes). — D'abord par. puis trève de Cournon, ensuite redevenue par. du territ. de Rieux; faisait partie, au XVe siècle, du doyenné de Carentoir. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Redon. — Distr. de Rochefort.

Glen-Strévélec, ruiss. affluent du Hédennec; il arrose Inguiniel.

Gléré, h. et m^in à eau, c^ne de Rieux; ruiss. dit aussi *le Vaubio*, affl. de la Vilaine, qui arrose Allaire, Saint-Jean-la-Poterie et Rieux. — Seigneurie.

Glescouet, h. c^ne de Plaudren.

Gletin (Le), vill. c^ne de Sérent.

Gleuby, ruiss. affl. de la Claye; il arrose Saint-Guyomard.

Glévenaie, vill. c^ne de Plouharnel.

Gléveri, éc. c^ne de Guern.

Glévily, f. bois et m^in à vent, c^ne de Campénéac. — Seigneurie.

Glévévec, vill. c^ne de Guern.

Gliévec (Le), h. c^ne de Languidic. — *Kergleizrec*, 1398 (abb. de la Joie). — *Kergleizec*, 1415 (*ibid.*). — *Cleziovec*, 1420 (*ibid.*). — Faisait alors partie de la par. Saint-Gilles-Hennebont.

Gliévec (Le), h. c^ne de Lanvaudan.

Glom-Nivet, lande, c^ne de Plaudren.

Gloret, h. c^ne de Guégon.

Glouzic (La), vill. c^ne de la Gacilly.

Gluberder, éc. c^ne de Noyal-Pontivy; ruiss. voy. Kervigy.

Glucher, lande, c^ne de Ploërdut.

Gluiton, m^in à eau sur le Kerfily et m^in à vent, c^ne d'Elven.

Gluon, éc. c^ne de Malestroit.

Glute (Le), m^in à eau : voy. Claie (La); ruiss. *du Moulin-du-Glute* : voy. Hédennec (Le) et pont sur ce ruiss. reliant Inguiniel et Bubry. — Seigneurie.

Goaffion (Loge), éc. c^ne de Gourin.

Goaffre (Le), éc. c^ne de Gueltas.

Goah-Bettelec, ruisseau. — Voy. Gouech-Kerfranc.

Goah-Dolven, ruiss. affl. de la Sarre, c^ne de Guern.

Goah-en-Igeon, vill. c^ne de Languidic.

Goah-en-Oëlé, ruiss. affl. du Pont-Caden; il arrose Surzur.

Goah-er-Hoigneleux, ruiss. affl. de celui des Trois-Recteurs; il arrose Plouay et Calan.

Goah-er-Licenneu, ruiss. dit aussi *de Kergrois*, affl. du Pont-Guillemin; il arrose Pluvigner et Landaul.

Goah-er-Poullenen, ruiss. — V. Caden (Étier-du-Pont-)

Goah-er-Vran, éc. c^ne de Plescop.

Goah-Héric, ruiss. affl. du Coléhan; il arrose Guern et Melrand.

Goahic, éc. c^ne de Naizin.

Goah-Meldan, ruiss. affl. de la Sarre et pont sur ce ruiss. c^ne de Guern.

Goah-Plagelle-er-Goh-Feten, ruiss. affl. du Kerguzangor; il arrose Noyal-Pontivy.

Goah-Pradan-Ride, ruisseau. — Voy. Kerlann.

Goahquic, éc. c^ne de Languidic.

Goah-Ranet, éc. c^ne de Plescop.

Goah-Rohellec, ruiss. voy. Saint-Georges, et pont sur ce ruiss. c^ne de Guern.

Goah-Saint-Lucas, éc. — Voy. Kerubé.

Goah-Stang-Huic, ruiss. — Voy. Cambleen (Ruiss. du).

Goahvras, éc. c^ne de Camors.

Goalerès, ruiss. affl. du Vincin; il arrose Vannes.

Goa-Lescuit, éc. c^ne de Saint-Avé.

Goarch-Moul, ruisseau. — Voy. Choiseul.

Goarem-Greis, éc. c^ne de Roudouallec.

Goaren-Gleul, h. c^ne de Gourin.

Goariguen, éc. et ruiss. affl. du Pontuel, c^ne de Moustoirac.

Goarome-Toul-en-Hent, ruiss. affl. du Dourdu, qui arrose Lignol.

Goasline, éc. c^ne de Gourin.

Goas-Quédennec (Rue), à Noyal-Pontivy.

Goasquellec, h. c^ne du Saint.

Goas-Quellic, ruiss. affl. de celui du Moulin-de-Corrorgant; il arrose Saint-Tugdual.

Goassigoux, ruiss. dit aussi *de Roze-Mélite* ou *de Rozo*, affl. de l'Ellée; il prend sa source dans le dép^t des Côtes-du-Nord et arrose Langonnet.

Goaston, vill. c^ne de Gourin.

Goasven, h. c^ne de Gourin.

Goavèn (Le), éc. c^ne de Melrand.

Goayhio (Le), éc. c^ne de Silfiac.

Goayou-Guen, éc. c^ne de Gourin.

Goayou-Louet, éc. c^ne de Gourin.

Goazic, éc. c^ne de Gourin.

Gobant-Doar, éc. c^ne de Plumelin.

Gobédan (Petit pont), sur le ruiss. des Trois-Recteurs, reliant Plouay et Lanvaudan.

Gobert (Cour), quartier à Lorient, vers la rue de la Concorde.

Gobun (Le), éc. c^ne de Saint-Gorgon.

Gobun (Le), éc. c^ne de Sérent.

Gobus (Les), lande, c^ne de Monteneuf.

Gobuts-Daniel (Les), lande, c^ne de Guer.

Goch-Lannec, éc. c^ne d'Erdeven.

Goda (Croix), c^ne de Malansac.

Godal (Fontaine du), c^ne de Séné.

Godec, île de la baie du Morbihan contenant un éc. c^ne de Sarzeau.

Goderaie (La), h. c^ne de Saint-Gravé.

Godheu (Rue), à Lorient. — Voy. Convention (Rue de la).

Godreho, vill. c^ne de Questembert.

Goëh-er-Bot, éc. c^ne de Moustoir-Remungol. — Seigneurie.

Goëh-Lamballe, éc. c^ne de Moustoir-Remungol.

Goëjean, vill. c^ne de Melrand. — *Coz-Jahan*, 1296 (duché de Rohan-Chabot).

Goëlan (Ruisseau de la Noë-de-), affl. du Ténérion; il arrose Plumelec et Plaudren.

Goëland (Le), roche sur l'Océan, côte de Gâvre, en Riantec.

Goëllo (Le), h. c^ne de Plouay.

Goëlo, éc. c^ne de Landaul.

Goëlo (Le), ruiss. voy. Kerimaux-be-Bois; pont sur ce ruisseau et hameau, c^ne de Noyal-Pontivy. — *Laz-en-Goellau*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).

Goémore (Le), roche à l'entrée de la baie du Morbihan, côte de Locmariaquer.

Goënogue (Le), lande, c^ne de Pleugriffet.

Goërem, anse sur l'Océan, côte de Gâvre, en Riantec.

Goëserfetanvat, h. c^ne de Séglien.

Goës-er-Gave, h. et ruiss. affl. du Scanff, c^ne de Ploërdut. — *Goezangavre*, 1411 (princip. de Rohan-Guémené). — *Goezanavre*, 1433 (*ibid.*). — *Goezangaffre*, 1463 (*ibid.*).

Goëserouze, éc. et ruiss. affl. du Scorff, c^ne de Ploërdut.

Goësevant, h. c^ne de Séglien.

Goësfroment, h. c^ne de Langoëlan. — *Quoezformant*, manoir, 1431 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie.

Goësmaria, éc. et ruiss. affl. du Scorff, c^ne de Ploërdut.

Goësmeur, vill. c^ne de Kergrist.

Goëzelegan (Bras et Bihan), h. c^ne de Langoëlan.

Goff (Le), chantier sur le Scorff, à Lorient.

Gofornic, lande, c^ne de Theix.

Gogal, h. et bois, c^ne de Gueltas.

Gohahic, éc. c^ne de Plumelin.

Gohan (Le), h. c^ne de Questembert.

Gohannec (Le), vill. c^ne de Languidic.

Goharnec, vill. c^ne de Moréac.

Goh-Canquis, vill. c^ne de Bubry.

Gohélas, éc. c^ne de Plumergat.

Gohello (Ruisseau du), affl. du Pont-Rouge; il arrose Ploërdut.

Gohen (Ruisseau de la Lande-du-). — Voy. Tréblavet.

Goherné, ruiss. affluent de la Ville-Sotte; il arrose Buléon et Guéhenno.

Goh-Four (Le), éc. c^ne de Radenac.

Goh-Fournic, éc. c^ne de Sainte-Brigitte.

Goh-Guernevé, éc. c^ne de Plouhinec.

Gohiar, éc. c^ne de Saint-Nolff.

Gohic, h. et bois, c^ne de Quistinic.

Gohiec (Le), éc. c^ne de Plumelin.

Gohieu-er-Stang, vill. c^ne de Plumelin.
Gohigneux (Les), h. c^ne de Radenac.
Goh-Ilis, éc. c^ne de Plaudren.
Gohis, f. c^ne de Réguiny.
Gohlaire (Le), h. c^ne de Melrand.
Goh-Len, ruiss. affl. de la Sarre; il arrose Langoëlan, qu'il sépare du dép^t des Côtes-du-Nord.
Goh-Lène, vill. c^ne de Sulniac.
Goh-Ler (Le), éc. c^ne de Pluvigner.
Gohler (Vras et Vihan), h. c^ne de Plumelin.
Gohludic, h. c^ne de Baud. — *Cozlouédic*, 1583 (abb. de la Joie).
Goho (Le), font. c^ne de Séné.
Gohoarne, h. c^ne de Guénin.
Gohpérit, pont sur le Bocohant, c^ne de Plœren.
Gohquer, vill. c^ne de Plouharnel.
Goh-Quer, éc. c^ne de Plumergat.
Goh-Reste, éc. c^ne de Grand-Champ.
Goh-Reste, h. et ruiss. dit aussi *de Trongoff*, affl. de celui du Pont-Normand, c^ne de Plumergat.
Goh-Varin, f. c^ne de Bignan.
Goh-Varrec, h. c^ne de Baud.
Goh-Verne, vill. c^ne de Kerfourn. — Seigneurie.
Goh-Viline, éc. c^ne de Plœmeur.
Goiguel, lande, c^ne de Grand-Champ.
Goilan, vill. c^ne de Bangor.
Goilo, éc. c^ne d'Inguiniel.
Goirbras, h. c^ne de Gueltas.
Goirmas, vill. c^ne de Gueltas.
Goistin, vill. c^ne de Bangor.
Goiven, éc. c^ne de Languidic.
Golerès, éc. c^ne de Brech.
Golès (Le), h. pont sur le Quilliou et éc. dit *Pont-er-Golès*, c^ne de Gourin.
Golezec (Pont), au confluent des ruiss. de la Lande-Maréguy et du Pont-Mein, reliant Saint-Thuriau et Moustoir-Remungol.
Golidec, h. c^ne de Plumelin.
Golivard, éc. c^ne de Sulniac. — *Kergoulavat*, 1423 (duché de Rohan-Chabot).
Golmenic, éc. c^ne de Cléguer.
Golo, éc. c^ne de Plouray. — Seigneurie; manoir.
Golouer (Croix du), c^ne de Saint-Gouvry.
Goludic, vill. c^ne de Moréac.
Golut, h. c^ne de Camors.
Golut, h. c^ne de Cléguérec.
Golut, éc. c^ne de Moréac.
Golut, h. c^ne de Remungol.
Golut (Le), h. c^ne de Naizin.
Golut (Le), vill. c^ne de Neulliac.
Golut (Le), vill. et pont sur le Signan, c^ne de Saint-Thuriau.
Golut-Locqueltas, vill. c^ne de Plaudren.
Golut-Penderf, h. et bois, c^ne de Plaudren.
Golven, éc. c^ne de Malguénac.
Golven (Le), éc. c^ne de Languidic.
Golvern (Pont), sur le Talin, reliant Napoléonville et Malguénac; éc. *du Pont-de-Golvern*, c^ne de Napoléonville.
Gommenante (Le), éc. c^ne de Pontscorff.
Gond (Le), vill. c^ne de Questembert.
Gonnec (Le), vill. c^ne de Languidic.
Gonnehaut (Commun du), lande, c^ne de Pleucadeuc.
Goquer, éc. c^ne de Plumergat (dist. du Goh-Quer de la même commune).
Goranne, éc. c^ne de Plumergat.
Goray (Le), vill. et f. c^ne de Pleucadeuc. — *Gorrey*, 1433 (chât. de Kerfily). — *Gorray*, 1460 (*ibid.*). — Seigneurie.
Gordel, ruiss. affl. du Blavet et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Languidic.
Goré (Le), vill. c^ne d'Inzinzac et écluse sur le Blavet.
Gorèse (Le), h. c^ne de Langoëlan.
Goret, m^in à vent, pont et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Gérand; ruiss. *du Moulin-de-Goret* : voy. Saint-Niel (Ruisseau de).
Goret (Croix), c^ne de Séné.
Goret (Le), h. c^ne de Saint-Thuriau.
Goret (Port), sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Gorets-de-Meslien, éc. c^ne de Cléguer, et pass. sur le Scorff, reliant Cléguer au dép^t du Finistère.
Gorets-de-Pradigo, pass. sur le Scorff, reliant Cléguer au dép^t du Finistère.
Gorez (Le), éc. c^ne du Faouët.
Gorh-Feten, font. et éc. c^ne de Séné.
Gorhlèze, vill. c^ne de Caudan. — *Le Coylès* ou *la Vueille-Court*, 1499 (abb. de la Joie).
Gorh-Vouillen (Fontaine), c^ne de Plouay.
Gornay, h. et ruiss. affl. du Liziec, c^ne de Monterblanc; bois, c^ne de Saint-Avé; étang baignant Saint-Avé, Saint-Nolff et Monterblanc; ruiss. *de l'Étang-de-Gornay* : voy. Liziec.
Gornevec, h. c^ne de Plumergat.
Gornevez, vill. c^ne de Séné. — Seigneurie.
Gornoëc, éc. et lande, c^ne de Plouray. — Seigneurie.
Gorsec (Le), éc. c^ne de Vannes.
Gorvello, éc. c^ne de Grand-Champ.
Gorvello (Le), vill. partie c^ne de Theix, partie c^ne de Sulniac; ruiss. affl. du Plessis, qui arrose Sulniac et Theix, et pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes; éc. dit *Noë-du-Gorvello*, c^ne de Sulniac. — *Corvellou*, *eleemosina*, 1160 (D. Morice, I, 638).

— Trève de Sulniac; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Gorzec (Le), h. c^ne de Melrand.

Gorzic (Le), h. c^ne de Langonnet.

Gosquer (Le), h. c^ne de Plumelin.

Gosquer-Fanic (Le), h. c^ne de Melrand.

Gosquer-le-Roux (Le), h. c^ne de Melrand.

Gossal, éc. c^ne de Lanvénégen.

Gostan, ruiss. affl. de l'Arz; il arrose Elven.

Gostin, éc. c^ne de Plougoumelen. — Seigneurie.

Gostrevel, h. c^ne de Plumelin.

Gouach-eur-Hol-Vino ou Gouach-eur-Hoch-Lenne, ruiss. affl. du Pont-Coët; il arrose Ploërdut, Saint-Caradec-Trégomel et Lignol.

Gouach-eur-Vihan, ruiss. affl. de celui du Moulin-des-Champs; il arrose Languidic et Landévant.

Gouach-Feten, éc. c^ne de Moustoirac.

Gouach-Huern-Glas, ruiss. — Voy. Toul-er-Brohet.

Gouach-Lino, ruiss. affl. du Kerusten, qui arrose Saint-Tugdual et Saint-Caradec-Trégomel; pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes.

Gouach-Viquel ou Eur-Goch-Velin, ruiss. affl. du Pont-Guillemin; il arrose Languidic et Pluvigner.

Gouach-Vras, éc. c^ne de Moustoirac.

Gouach-Vras-Kerhéro, éc. c^ne de Moustoirac.

Gouacraie (La), f. c^ne de Béganne; ruiss. dit aussi *Mer de la Gouacraie :* voy. Bouloterie (Ruisseau de la).

Gouah (Le), h. c^ne de Grand-Champ.

Gouah (Le), h. c^ne de Guénin.

Gouah-Caden, landes et ruiss. *des Landes-de-Gouah-Caden*, affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.

Gouahel, éc. c^ne de Lanvénégen.

Gouah-Glas, vill. partie c^ne de Grand-Champ, partie c^ne de Plaudren.

Gouahic, éc. c^ne de Naizin (dist. du *Goahic* de la même commune).

Gouahic, h. c^ne de Pluneret.

Gouah-Ivas, ruisseau. — Voy. Marle (La).

Gouah-Lann, ruiss. affl. de la Sarre; il arrose Silfiac et Séglien.

Gouahlaze, h. c^ne de Naizin.

Gouah-Pérenne, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Gouah-Pérenne*, affl. du Guersach, c^ne de Grand-Champ.

Gouahrem, h. — Voy. Garenne (Les Grande et Petite).

Gouah-Rouzon, éc. c^ne de Plouhinec.

Gouah-Varquer, étang. — Voy. Er-Varquer.

Goualhic, éc. c^ne de Priziac.

Gouanéjong, h. c^ne de Saint-Aignan.

Gouarch-en-Tri-Paresses, ruisseau. — Voy. Sainte-Brigitte.

Gouarch-er-Guel, ruiss. voy. Pierre-Fendue; pont sur ce ruiss. reliant Guern et Bieuzy.

Gouarde (La), vill. c^ne de Nostang. — *Le Guart*, aliàs *Gart*, 1410 (abb. de la Joie). — *Le Goart*, 1423 (*ibid.*). — Seigneurie.

Gouarem-en-Oglen, ruiss. affl. de celui du Moulin-de-Kermérien; il arrose Saint-Tugdual et Saint-Caradec-Trégomel.

Gouarem-Grom, éc. c^ne du Saint.

Gouar-er-Palud, ruisseau. — Voy. Rodu (Le).

Gouarh (Le), h. et ruiss. affl. de celui des Prés-Lobréan, c^ne de Surzur.

Gouarh-Huern, éc. c^ne de Baden.

Gouarh-Luhern, éc. c^ne de Plœren.

Gouascoin, h. c^ne de Grand-Champ; ruiss. voy. Meucon (Le), et pont sur ce ruiss. reliant Meucon, Grand-Champ et Saint-Avé.

Gouasven, h. c^ne de Saint-Tugdual.

Gouave (Le), ruiss. m^in à eau sur ce ruiss. et m^in à vent, c^ne de Pluméliau.

Gouavert (Le), vill. c^ne de Séné. — Seigneurie.

Gouavro, h. c^ne de Plaudren.

Gouche, éc. et m^in à vent, c^ne de Bangor.

Goudois (La), f. c^ne de Saint-Jacut.

Goudrel (Le), éc. c^ne de Pénestin.

Gouech-er-Sueill, éc. c^ne de Moréac.

Gouech-Kerfrang ou Goah-Bettelec, ruiss. affl. du Loch; il arrose Plaudren.

Gouëdremeu, éc. c^ne de Guégon.

Gouée, vill. c^ne de la Grée-Saint-Laurent.

Goueh-er-Golen, h. c^ne de Pluméliau.

Goueh-er-Verne, h. c^ne de Saint-Thuriau.

Gouehlève, h. et lande, c^ne de Noyal-Pontivy.

Goueh-Maliguenne, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.

Gouého (Le), h. c^ne de Pluvigner.

Goueh-Vras, éc. c^ne de Baud.

Gouello (Le), f. c^ne de Surzur.

Gouélo, h. c^ne de Caudan.

Gouemery (La), h. c^ne de Saint-Jacut.

Gouéno, éc. c^ne de Peillac.

Gouerch (Le), vill. et ruiss. qui se jette dans l'Océan, c^ne du Palais.

Gouerhuen (Le), éc. c^ne de Pontscorff.

Gouéric (Le), h. c^ne de Guidel.

Gouès-Bihan, h. c^ne de Persquen.

Goué-Vas, rocher sur l'Océan, entre l'île de Houat et Quiberon.

Gouézac, h. m^in à eau sur le Bodéan; m^in à vent et ruiss. affl. de celui du Moulin-de-Bodéan, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie; manoir.

Gouézan, vill. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.

Gouézilio, éc. c^ne de Silfiac.

Gouézillio, éc. c^ne de Sainte-Brigitte.
Gougeonnière (La), f. c^ne de Guer.
Gougue (Le), h. c^ne de Pluméliau; pont sur l'Ével, qui relie Pluméliau et Remungol.
Gouhel (Le), éc. c^ne de Landaul.
Gouhier, éc. c^ne de Ploërdut.
Gouhiné (Le), rocher sur l'Océan, côte de Pénestin.
Gouilengé (Le), rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Goujon, m^in à eau, c^ne de Limerzel; ruiss. affluent du Trévelo, qui arrose Questembert, Noyal-Muzillac, Limerzel et Péaule.
Goujon (Croix), c^ne de la Trinité-Porhoët.
Goujonnière (La), vill. c^ne de Lanouée.
Goulais (Le), éc. c^ne d'Elven.
Goules (Le), h. et ruiss. affl. de celui du Pont-Blanc, c^ne de Langonnet.
Goulet (Le), éc. c^ne d'Allaire.
Goulet (Le), éc. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Goulet (Le), f. c^ne de Caden.
Goulguen, basse sur l'Océan, côte de Sarzeau.
Gouliadec, éc. c^ne de Saint-Aignan.
Gouliec, vill. c^ne de Bignan.
Goulière (La), h. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Goulinec, éc. c^ne de Plumelin.
Goulle-des-Vaux (La), f. c^ne de Béganne.
Goulle-du-Val (La), éc. c^ne de Béganne.
Goullioque (Le), éc. c^ne de Meslan.
Goulphare, port sur l'Océan, vallon *du Port-Goulphare* et ruiss. *du Vallon-du-Port-Goulphare*, qui se jette dans l'Océan, c^ne de Bangor.
Goultreux, vill. et bois, c^ne de Saint-Gérand; pont sur le Clayo, reliant Saint-Gérand, Saint-Gonnery et le dép^t des Côtes-du-Nord. — Seigneurie.
Goupil (Croix), c^ne de Beignon.
Gouraie (Les Haute et Basse), h. partie c^ne de Guer, partie c^ne de Monteneuf.—Seigneurie.
Gouranton (Pont), c^ne de Ploërmel.
Gourdelaye (La), vill. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Gourdelaye (La), vill. c^ne de Carentoir (dist. du précédent).
Gourdelaye (La), vill. et pont sur le ruiss. des Landes-du-Loup, c^ne de Cournon.
Gourdes (Ruisseau de) ou Camaillon, affl. du Ninian, m^in à eau et pont sur ce ruiss. c^ne de Ploërmel.
Gourdie (Le), éc. c^ne de Bignan.
Gourgandaie (La), f. c^ne de la Gacilly. — Seigneurie.
Gourhan (La), h. c^ne de Saint-Samson.
Gourhel, c^ou de Ploërmel; deux m^ins à vent, c^ne de Ploërmel. — *Gurhel, monasterium*, 1131 (prieuré de la Magdeleine de Malestroit). — Trève de la par. de Loyat; prieuré. — Distr. de Ploërmel.
Gourhert, f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Gourhet-Brehet, pierre levée, c^ne de Locoal-Mendon.
Gourhet-Janett, menhir, c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Gourichaie (Les Haute et Basse), vill. c^ne de Concoret.
Gourin, arrond. de Napoléonville. — *Gorwrein*, 1108 (D. Morice, I, 514). — *Gourrein*, 1218 (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Doyenné de l'archidiaconé de Cornouaille, dioc. de Cornouaille; par. siége de ce doyenné. — Siége d'une sénéch. royale unie en 1564 à celle de Carhaix (Finistère), puis rétablie, et d'une subdélégation de l'intendance de Bretagne. — Distr. du Faouët; chef-lieu de canton en 1790.

Gourin (Lande), c^ne de Port-Philippe.
Gourio, nom d'une section de la c^ne de Pleugriffet.
Gourjonnaie (La), vill. c^ne d'Allaire.
Gourlais (La), h. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Gourland, éc. c^ne de Plouharnel.
Gourmelon (Pâtures de), lande, c^ne de Porcaro.
Gourmil, font. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Gournava, ruiss. et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Pleucadeuc.
Gournois, h. c^ne de Guiscriff. — Seigneurie; manoir.
Gouro, étang et m^in à eau sur l'Aff, c^ne de Carentoir; pont reliant cette c^ne au dép^t d'Ille-et-Vilaine.
Gouro, m^in à eau sur le Ninian et m^in à vent, c^ne d'Helléan.
Gourplé, h. c^ne de Saint-Congard. — *Gouleplouc*, 1473 (chât. de Kerfily). — *Goulplouc*, 1482 (*ibid.*).
Goursoho, h. c^ne de Surzur.
Gourvinec, m^in à eau sur le Liziec, c^ne de Saint-Nolff. — Seigneurie.
Gourvinet (Le), éc. c^ne de Pénestin.
Gouslen, vill. c^ne de Quistinic.
Gousselaie (La), h. c^ne d'Allaire.
Goustière (La), éc. c^ne de Saint-Vincent.
Gouta (Le), lande, c^ne de Guer.
Goutas (Le), éc. c^ne de Carentoir.
Goutière (Ruisseau de la). — Voy. Vaux (Ruisseau des).
Gouval, lande et vill. dit *Loges-de-la-Lande-Gouval*, c^ne de Moustoir-Remungol.
Gouvello (Le), éc. c^ne de Lauzach; ruiss. dit aussi *le Cleisse*, affl. du Plessis, qui arrose Lauzach, Sulniac et Theix.
Gouvello (Le), vill. lande et autre vill. dit *Lande-du-Gouvello*, c^ne de Sainte-Brigitte.
Gouvenan, éc. c^ne de Crach.
Gouvias, lande et pont sur le ruiss. du Pont-ès-Marchands, c^ne de Monteneuf.
Gouvier, vill. c^ne de Campénéac; ruiss. dit *Gué-de-la-Vallée-de-Gouvier*, affl. de l'Aff, qui arrose Beignon et Campénéac.
Gouvier (Le), h. c^ne d'Allaire.

Gouvihan, île de la baie du Morbihan contenant un éc. c^ne de Sarzeau.
Gouvran, ruiss. affl. du Trescoët; il arrose Séglien.
Gouvray, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Gouyandeur, ruiss. dit aussi *du Pont-Motadec* ou *de Coët-à-Touse*, affl. du Crach, qui arrose Plœmel et Carnac; m^in à eau et pont sur ce ruiss. c^ne de Carnac.
Gouyave (Batterie de), sur l'Océan, côte de Groix.
Goveau, île de la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Govel-de-la-Forêt (Pont du), sur l'Ilizen; il relie Bignan et Moustoirac.
Govelin, ruiss. affl. du Keravy; il arrose Vannes.
Govello, vill. c^ne de Plumelec.
Goverdroch (Le), anse sur la baie de Quiberon, côte de Saint-Pierre.
Goveric, vill. c^ne de Monterblanc.
Govéro, vill. c^ne de Baud.
Govero (Haut, Grand et Petit), vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Govero (Le), h. et bois, c^ne de Bignan.
Govery, éc. c^ne de Lizio.
Govery, ruiss. affl. du Bonvallon, et pont sur ce ruiss. c^ne de Réguiny.
Govet (Le), h. c^ne de Damgan.
Govran, vill. c^ne de Séglien.
Govray, éc. c^ne de Berric.
Goyedon (Ruisseau de). — Voy. Boterf (Le).
Gra (Lande du), c^ne de Monteneuf.
Grabeto, h. c^ne de Berric.
Grâce, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Gradavad, m^in à vent, c^ne de Sarzeau.
Graduhel (Le), h. c^ne de Billio.
Graë (La), éc. et ruiss. dit aussi *de l'Éclopas* ou *des Vaux-de-la-Graë*, affl. de l'Arz, c^ne de Saint-Jacut.
Graët (Le), éc. c^ne de Lauzach.
Grafetan, h. c^ne d'Arradon.
Grafol, roche sur la baie du Morbihan, côte de Séné.
Gragouhé, f. et lande, c^ne de Surzur; ruiss. *de la Fontaine-de-Gragouhé*, qui arrose Noyalo et le Hézo et se jette dans le Morbihan.
Grain (Le), vill. c^ne de Campénéac.
Gralin (Fontaine), c^ne de Rochefort.
Gralon (Fontaine), c^ne de Monteneuf.
Gramillard, éc. c^ne d'Arradon.
Graminplat, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Grammein, m^in à vent, c^ne de Sarzeau.
Granaly, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Grand-Barrage (Le), éc. c^ne d'Hennebont; écluse et m^in à eau sur le Blavet, c^ne d'Inzinzac.
Grand-Bodéria, vill. c^ne de Limerzel.
Grand-Bois, bois, c^ne de Lantillac.
Grand-Buisson (Le), h. c^ne d'Allaire.
Grand-Buisson (Le), roche de la baie de Quiberon, côte de Locmariaquer.
Grand-Champ, arrond. de Vannes; m^in à vent dans la commune. — *Grandicampus*, 1261 (abb. de Lanvaux). — *Grantchamp*, par. 1370 (chât. de Callac). Par. du territ. de Vannes. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes; chef-lieu de c^on en 1790.
Grand-Champ, h. c^ne de Caudan.
Grand-Château (Le), h. et bois, c^ne de Noyal-Pontivy.
Grand-Chemin (Le), h. c^ne de Cléguérec.
Grand-Chemin (Le), h. c^ne de Molac.
Grand Chemin (Le), chemin, c^ne de Peillac.
Grand-Chemin (Le), h. c^ne de Saint-Aignan.
Grand-Chemin (Le), éc. c^ne de Saint-Avé.
Grand-Chemin (Maison du), éc. c^ne de Plumelin.
Grand-Chemin (Maison du), éc. c^ne de Questembert.
Grand-Chemin (Maisons du), h. c^ne de Guer.
Grand-Chemin (Rue du), à Saint-Jean-la-Poterie.
Grand-Clos (Croix du), c^ne de Pleugriffet.
Grand-Clos (Le), chât. c^ne de Glénac. — Seigneurie.
Grand-Clos (Le), éc. c^ne de Treffléan.
Grand-Coin (Le), rocher sur l'Océan, près de l'île de Houat.
Grand-Doué (Pont du), sur l'Oyon, c^ne d'Augan.
Grande-Accroche (La), île sur l'Océan, côte de Pénestin.
Grande-Allée (La), h. c^ne de Plouray.
Grande-Bande (La), éc. c^ne de Sérent.
Grande-Bande (La), nom d'une section de la c^ne de Taupont.
Grande-Brousse (La), éc. c^ne de Molac.
Grande-Cour (La), quartier à Lorient, vers la rue Neuve-de-la-Comédie.
Grande-Croix (La), éc. c^ne de Molac.
Grande Croix (La), croix, c^ne de Séné.
Grande-Eau (La), f. c^ne de Théhillac.
Grande-Lande (La), éc. c^ne du Guerno.
Grande-Lande (La), vill. c^ne de Priziac.
Grande-Lande (La), lande, c^ne de Réguiny.
Grande-Louise (Rue de la), à Saint-Jean-la-Poterie.
Grande-Margote, roches sur l'Océan, côte de Quiberon.
Grande-Métairie (La), f. c^ne de Béganne.
Grande-Métairie (La), f. c^ne de Carnac.
Grande-Métairie (La), f. c^ne de Pluherlin.
Grande-Noë (Ruisseau de la), affl. du Moulin-Neuf; il arrose Saint-Dolay.
Grande-Pierre (La), roche, c^ne de Gourin.
Grande-Place (La), places à Pontscorff et à Rohan.
Grande-Place (Rue de la), au Faouët.
Grande Porte (La), porte à Lorient (voy. Kerentrech). — Autre porte de la même ville, dite parti-

culièrement *Grande Porte du Port*, parce qu'elle donne accès dans le port militaire.

Grande-Porte (La), porte et rue au Port-Louis.

Grande-Rue, à Napoléonville. — Voy. Rue Impériale.

Grande-Rue, à Vannes. — Voy. Hôpital (Rue de l').

Grande-Rue (La), rue à Grand-Champ.

Grande-Rue (La), rue à Guémené.

Grande-Rue (La), rue à Hennebont.

Grande-Rue (La), rue à Malestroit; dite autref. *rue de Baudet*.

Grande-Rue (La), rue à Mauron.

Grande-Rue (La), rue à Ploërmel, dite autrefois *Grande-Rue Saint-Nicolas*.

Grande-Rue (La), rue à Pluvigner.

Grande-Rue (La), rue au Port-Louis.

Grande-Rue (La), rue à la Roche-Bernard.

Grande-Rue (La), rue à Rohan.

Grande-Rue (La), rue à Sarzeau.

Grandes-Landes (Les), landes, c^ne^ d'Augan.

Grandes-Landes (Les), lande, c^ne^ de Malansac.

Grandes-Landes (Les), éc. c^ne^ de Missiriac.

Grandes-Noës (Rocher des), c^ne^ de Saint-Gorgon.

Grandes-Noës (Ruisseau des), dit aussi *de Coidelo* ou *du Douet-des-Clayes*, affl. de la Claye; il arrose Pluherlin, Molac et Pleucadeuc.

Grandes-Rues (Les), vill. c^ne^ de Pluherlin.

Grand-Étier (Le), ruisseau. — Voy. Mahé.

Grande-Touche (La), vill. c^ne^ de Guilliers.

Grande-Ville (La), vill. c^ne^ de la Chapelle.

Grand-Fos, vill. m^in^ à eau et pont sur la Claye, c^ne^ de Pleucadeuc.

Grand-Four (Rue du), à Napoléonville, dite autrefois *du Vieux-Four*.

Grand-Fourneau (Le), partie de la forêt de Branguily, c^ne^ de Gueltas.

Grand-Gillard (Le), vill. c^ne^ de Monterblanc.

Grand-Guénand (Le), vill. c^ne^ de Ménéac.

Grand-Guet (Le), pointe sur l'Océan, c^ne^ de Bangor.

Grand-Kerbiguet (Le), f. et bois, c^ne^ de Guer.—Seign.

Grand-Marais (Pont du), sur le Cleisse, c^ne^ de Theix.

Grand-Marché (Place du), à Vannes. — Voy. Napoléon-le-Grand (Place).

Grand-Marché (Rue du), à Saint-Jean-Brévelay.

Grand-Mario (Le), h. c^ne^ de Carnac.

Grand-Martray (Le), place à Napoléonville. — Voy. Marché (Place du).

Grand-Morin (Le), éc. c^ne^ de Questembert.

Grand-Moulin (Rue du), à Guémené; deux m^ins^ à eau, sur le Scorff, même commune.

Grand-Moyet (Le), éc. c^ne^ de Plumelec.

Grand-Nid (Le), h. c^ne^ d'Elven.

Grand-Parc (Le), éc. c^ne^ de Napoléonville.

Grand-Pâtis-Olivier (Le), h. c^ne^ de Molac.

Grand-Pont (Lande du), c^ne^ de Pleugriffet.

Grand Pont (Le), à Napoléonville. — Voy. Hôpital (Pont de l').

Grand Pont (Le), pont sur le Scorff, reliant Guémené et Ploërdut.

Grand-Pont (Le), vill. partie c^ne^ du Faouët, partie c^oe^ de Priziac; pont sur l'Ellée, reliant ces deux communes; trois m^ins^ à eau sur la même riv. c^ne^ du Faouët; h. dit *les Trois-Chaumières-du-Grand-Pont*, c^ne^ de Priziac.

Grand Pont (Le), pont sur l'Ével, reliant Réguiny et Moréac.

Grand Pont (Le), pont sur l'Oust, reliant Saint-Perreux au dép^t^ d'Ille-et-Vilaine.

Grand-Pont (Le), éc. c^ne^ de Séné.

Grand Pont (Le), pont sur le Ninian, reliant la Trinité-Porhoët au dép^t^ des Côtes-du-Nord.

Grand-Port (Le), à Auray. — Voy. Saint-Goustan.

Grand-Pré (Fontaine du), c^ne^ de Séné.

Grand-Pré (Fontaine du), c^ne^ de Séné (dist. de la précédente).

Grand-Pré (Le), h. c^ne^ de Ploërmel.

Grand-Rocher (Le), rocher sur l'Océan, côte de Damgan.

Grand-Sable (Le), éc. et plateau sur l'Océan, c^ne^ de Locmaria.

Grands-Fossés (Les), éc. c^ne^ de Pleugriffet.

Grands-Jans (Les), lande, c^ne^ de Saint-Samson.

Grands-Moulins (Les), trois m^ins^ à eau sur l'Yvel, c^ne^ de Ploërmel.

Grand-Village (Le), vill. pointe et batterie sur l'Océan, ruiss. *de la Fontaine-du-Grand-Village*, se jetant dans l'Océan, c^ne^ de Bangor.

Grand-Village (Le), vill. c^ne^ de Caro.

Grand-Ville (La), vill. c^ne^ de Carentoir.

Grandville (La), chât. f^es^ et m^in^ à eau sur le Loch, c^ne^ de Grand-Champ; m^in^ à vent, c^ne^ de Pluvigner. — Seigneurie; manoir.

Grandville (La), vill. c^ne^ de Pleucadeuc.

Granec, h. et pont au confl. du Gouvello et du Plessis, c^ne^ de Theix.

Grange (La), h. c^ne^ de Baud.

Grange (La), vill. et bois, c^ne^ d'Hennebont.

Grange (La), quartier à Landévant.

Granges (Les), h. et port à l'embouchure de la Vilaine, c^ne^ de Billiers. — Seigneurie.

Granges (Les), vill. c^ne^ de Grand-Champ.

Granges (Les), lieu-dit dans les Côtes-du-Nord; écluse sur le canal de Nantes à Brest, entre ce dép^t^ et la c^ne^ de Saint-Aignan.

Granic (Ruisseau de la Fontaine du), affl. du Guersach; il arrose Grand-Champ.

Granil (Le), éc. c^ne de Theix; étang : voy. Kernicol. — *Graneill*, 1494 (châ. de Kerfily). — *Grazaneill*, 1497 (*ibid.*). — Seigneurie; manoir.

Grannam, éc. c^ne d'Elven; ruiss. dit aussi *de Calpéric*, affl. du Kerfla, qui arrose Saint-Nolff, Monterblanc et Elven.

Grannec, éc. c^ne de Crach.

Grann-er-Villen, pointe dans l'île de Houat, sur l'Océan.

Gras (Butte des), lande et ruiss. *de la Fontaine-des-Gras*, affl. de l'Oust, c^ne de Saint-Congard.

Gras (La), h. c^ne d'Allaire.

Gras (La), éc. f. et bois, c^ne de Bohal. — Seigneurie.

Gras (La), châ. bois et m^in à vent, c^ne de Peillac. — Seigneurie; manoir.

Gras (La), éc. c^ne de Ruffiac (dist. du Gras, f. de la même c^ne). — Seigneurie.

Gras (La), f. et moulin à vent, c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

Gras (La), vill. c^ne de Saint-Perreux.

Gras (La), vill. c^ne de Saint-Vincent.

Gras (Le), f. c^ne de Ruffiac.

Gras (Le), h. c^ne de Saint-Servant. — Seigneurie.

Gras (Loge de), éc. c^ne de Gourin.

Gras-Boulge (La), m^in à vent, c^ne d'Allaire.

Gras-d'Or (Le), ferme, c^ne de Vannes, et maison de retraite (devenue récemment le séminaire). — *Le Grado*, métairie, XVIIe siècle (présidial de Vannes). — *Le Grador*, XVIIIe siècle (*ibid.*). — Seigneurie.

Gras-er-Velin, éc. c^ne d'Arradon.

Gras-Ilis (Croix), c^ne de Theix.

Gras-Noblet, h. c^ne de Pleucadeuc.

Graso (Les Grand et Petit), vill. c^ne de Theix.

Gras-Rubade (La), éc. c^ne de Pleucadeuc.

Grassais (Haute et Basse), vill. c^ne de Pleucadeuc.

Gras-Tubout (La), f. c^ne de Pleucadeuc.

Grasu, roche sur l'Océan, côte de Plœmeur.

Gras-Visage (Le), f. c^ne de Noyal-Muzillac.

Gratenoche, vill. c^ne de Trédion.

Gratinière (Rue), à Carentoir.

Grationnais (La), châ. f. bois, m^in à vent et ruiss. affl. de l'Étang-Neuf, c^ne de Malansac. — Seigneurie; manoir.

Grats (La), vill. c^ne de Saint-Abraham.

Grau (Le), rocher sur l'Océan, près de l'île de Houat.

Gravé, vill. c^ne de Theix.

Graveïou (Le), ruisseau. — Voy. Pébusson (Le).

Gravellic (Le), h. c^ne d'Arradon.

Gravier (Le), éc. c^ne de Malansac.

Gravillas, éc. c^ne de Plaudren.

Gravins (Les Grand et Petit), f^es, c^ne de Noyal-Muzillac.

Gravo, f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.

Gravo, éc. c^ne de Quistinic.

Gravoro, éc. c^ne de Saint-Nolff.

Gray (Le), m^in à eau sur le Rahun, c^ne de Carentoir.

Grayé (Le), éc. c^ne de Péaule.

Grayo, vill. c^ne de Saint-Nolff.

Grayo (Pont de), sur le Scorff, reliant Berné et Plouay.

Grazeau, vill. c^ne de Camoël.

Grazo (Le), vill. c^ne de Cruguel.

Grazo (Le), vill. c^ne d'Elven.

Grazo (Le), lande s'étendant sur les c^nes de Surzur et du Hézo; ruiss. *de la Lande-du-Grazo*, dit aussi *Er-Hoch-Vihan* ou *Ster-er-Vréneguy*, qui arrose Surzur et le Hézo, où il se jette dans la baie du Morbihan, après avoir traversé les étangs de Brionel, du Lézuis et du Hézo.

Gréallet, m^in à vent, c^ne de Saint-Abraham.

Gréandais (Les), m^in à vent, c^ne de Réminiac.

Greau (Le), rocher sur l'Océan, côte du Palais.

Gréavo, vill. c^ne de l'Île-d'Arz.

Grée (La), f. c^ne de Béganne. — Seigneurie.

Grée (La), vill. c^ne de Caden.

Grée (La), vill. c^ne de Camoël.

Grée (La), vill. c^ne de la Chapelle. — Seigneurie.

Grée (La), h. c^ne de Concoret.

Grée (La), vill. c^ne de Férel.

Grée (La), éc. c^ne de Guillac.

Grée (La), vill. c^ne de Mauron.

Grée (La), h. c^ne de Molac.

Grée (La), vill. c^ne de Peillac.

Grée (La), h. c^ne de Peillac (dist. du précédent).

Grée (La), éc. c^ne de Plaudren. — Seigneurie.

Grée (La), h. c^ne de Pleucadeuc.

Grée (La), m^in à eau sur le Saint-Éloi et ruiss. affl. du Saint-Éloi, c^ne de Questembert.

Grée (La), éc. c^ne de Rieux. — Seigneurie.

Grée (La), éc. c^ne de Ruffiac, en ruines.

Grée (La), h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Grée (La), f. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

Grée (La), éc. c^ne de Saint-Nolff.

Grée (La), m^in à vent, c^ne de Saint-Perreux.

Grée (Les Haute et Basse), vill. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.

Grée (Les Haute et Basse), h. c^ne d'Augan. — Seigneurie.

Grée (Les Haute et Basse), f^es, c^ne de Carentoir.

Grée (Les Haute et Basse), f^es, c^ne de Marzan.

Grée (Les Haute et Basse), vill. c^ne de Saint-Avé.

Grée-Aubin, vill. c^ne de Saint-Servant.

Grée-au-Feuve (La), éc. c^ne de Lizio.

Grée-au-Gal (La), h. et m^in à vent, c^ne de Plumelec.

Grée-aux-Moines, vill. c^ne de Lizio.

Grée-Barbot (La), h. c^ne de Saint-Jacut.
Grée-Basse (La), vill. c^ne de Monteneuf.
Grée-Bernard (La), h. c^ne de Ploërmel.
Grée-Blanche (La), h. c^ne de Marzan.
Grée-Blanche (La), quartier à la Roche-Bernard.
Grée-Bourgerel (La), m^in à eau et pont *du Moulin-de-la-Grée-Bourgerel*, sur le ruiss. de ce nom; h. c^ne de Noyal-Muzillac; ruiss. *du Moulin-de-la-Grée-Bourgerel* : voy. Saint-Éloi (Le).
Grée-Boury (La), h. c^ne de Sérent.
Grée-Chagnard (La), h. c^ne de Malansac.
Grée-Cocherel, f. et m^in à eau sur le Ville-Clément, c^ne de Saint-Servant.
Grée-Daniel, éc. c^ne de Guégon.
Grée-de-Callac (La), chât. f. dite *la Porte-de-la-Grée-de-Callac*, éc. lande et m^in à vent, c^ne de Monteneuf; bois s'étendant en Monteneuf et Augan; dans ce bois, éc. dit *le Pavillon-de-la-Grée-de-Callac*, c^ne d'Augan; ruiss. *du Pré-de-la-Grée-de-Callac*, dit aussi *de l'Étang*, affl. de celui du Pont-Charrier, qui arrose Augan et Monteneuf. — Seigneurie; manoir.
Grée-de-Cassant (La), h. c^ne de Nivillac.
Grée-de-Kertuy, h. c^ne de Marzan.
Grée-de-Sarzeau, quartier de la ville de Sarzeau.
Grée-du-Lièvre (La), f. c^ne de Béganne.
Grée-du-Pont (Pont de la). — Voy. Charrier.
Grée-du-Prado (La). — Voy. Prado (Le), c^ne de Guer.
Grée-Durand (La), f. c^ne de Carentoir.
Grée-du-Rhé (La), éc. c^ne de Questembert.
Grée-Fichet (La), vill. c^ne de Carentoir.
Grée-Grâce (La), vill. c^ne de Noyal-Muzillac.
Grée-Guéhard (La), éc. c^ne de Guer.
Grée-Guéno, h. c^ne de Lizio.
Grée-Hamon (La), f. c^ne de Malansac.
Grée-Horlay (La), éc. et f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Grée-Janvier (La), h. c^ne de Billio.
Grée-Kertexier (La), h. c^ne de Questembert.
Grée-Mahé (La), f. c^ne de Pluherlin.
Grée-Mainguet (La), f. c^ne de Pluherlin.
Grée-Maréchal (La), vill. et m^in à vent, c^ne de Billio.
Grée-Mareuc (Bois de la), c^ne de Monteneuf.—Seign.
Grée-Meno, f. c^ne de Saint-Servant. — Seigneurie; manoir.
Grée-Michel (La), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Grée-Michel (La), éc. c^ne de Questembert.
Grée-Morice (La), éc. c^ne de Peillac.
Grée-Morin (La), f. c^ne de Billio.
Grée-Nevet (La), éc. c^ne de Nivillac. — Seigneurie.
Grée-Pelée (La), f. c^ne de Béganne.
Grée-Pennevinz (La), vill. et anse sur l'Océan, c^ne de Sarzeau.
Grée-Pontivy (La), éc. et pont sur la Chênaie, c^ne de Cruguel.
Grée-Poutée (La), éc. c^ne de Pluherlin.
Grée-Rouaud (La), vill. c^ne de Nivillac.
Grée-Rouault (La), m^in à vent, c^ne de Malansac.
Grée-Rouxel (La), h. c^ne de Caden.
Grées (Les), lande, c^ne d'Augan.
Grées (Les), éc. c^ne de Caden.
Grées (Les), f. c^ne de Campénéac.
Grées (Les), lande, c^ne de Guer.
Grées (Les), h. c^ne de Ploërmel.
Grées (Les), lande, c^ne de Saint-Congard.
Grées (Moulin à vent des), c^ne de Loyat.
Grées (Moulin à vent des), c^ne de Monteneuf.
Grée-Saint-Jacques (La), vill. — Voy. Saint-Jacques.
Grée-Saint-Jean (La), éc. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Grée-Saint-Laurent (La), c^on de Josselin; ruiss. voy. Garoulaie (La). — Anc. trève de Mohon devenue par. du doy. de Lanouée. — Seigneurie. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin.
Grée-Saint-Michel (La), h. c^ne de Rochefort. — Voy. Saint-Michel.
Grées-Coudro (Les), éc. c^ne de Caden.
Grées-de-Bas (Croix des), c^ne de Pluherlin.
Grées-Macé (Les), éc. c^ne de Campénéac.
Grée-Tréhulo (La), h. c^ne de Questembert.
Grée-Valy (La), éc. c^ne de Plumelec.
Greffins (Les), éc. c^ne de Ruffiac. — Seigneurie; manoir.
Grégan (Le), rocher sur la baie du Morbihan, côte de Baden.
Grégaulé, vill. c^ne de Saint-Samson.
Grégo (Le), chât. f. m^in à vent et deux étangs, c^ne de Surzur; pont sur le ruiss. du Pont-Bugat, reliant Surzur et Theix; bois s'étendant sur ces deux communes. — Seigneurie; manoir.
Grégueinic, ancienne porte de Vannes, voisine de celle de Kaer; elle n'existe plus. — *Grignery*, XVIIe siècle (présidial de Vannes).
Gréhandière (La), h. c^ne de Béganne.
Gréhibaud, vill. c^ne de Caden.
Gréhinais (La), vill. et m^in à vent, c^ne de Malansac.
Grého (Le), éc. c^ne de Landaul.
Greignon (Le), éc. et pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Greland, éc. c^ne de Plumelin.
Grêle (La), vill. c^ne de Rochefort; pont sur le ruiss. de l'Étang, reliant Rochefort et Malansac. — *La Greille*, bois, 1413 (fabr. de Malansac).

Prieuré du vocable de Saint-Michel, en la par. de Pluherlin, près Rochefort, d'abord membre de l'abb.

de Saint-Sauveur de Redon, puis annexé au prieuré de la Magdeleine de Malestroit.

Grêles (Les), éc. c^ne^ d'Allaire.

Grêles (Les), éc. c^ne^ d'Allaire (dist. du précédent).

Grelle, h. c^ne^ de Plouray.

Grellec, vill. et ruiss. affl. du Beloste, c^ne^ de Ploërdut. — *Greellec*, 1426 (princip. de Rohan-Guémené).

Grellen, éc. c^ne^ de Grand-Champ.

Grello (Le), vill. partie c^ne^ de Grand-Champ, partie c^ne^ de Plumergat.

Grêlo (Le), vill. c^ne^ de Questembert.

Grélos (Les), m^in^ à vent, c^ne^ de Mauron.

Grenadière (La), vill. c^ne^ de Saint-Gravé.

Grenadier-Français (Le), éc. c^ne^ de Nivillac.

Grénalveste, éc. c^ne^ d'Arzal.

Grenasoupe, h. c^ne^ de Muzillac.

Grénaudaie (La), éc. c^ne^ de Saint-Gravé. — Seigneurie.

Grenaudais (La), éc. c^ne^ de Saint-Martin.

Grénetier (Canal de), ruiss. affl. du Ninian; il arrose Lanouée.

Grenit (Haut et Bas), vill. et bois, c^ne^ de Plumelin. — *Grenic*, 1482 (abb. de Lanvaux).

Grenit (Le), f. c^ne^ de Rieux.

Grenouillère (Fontaine de la), c^ne^ d'Augan.

Grenouillère (La), vill. et lande, c^ne^ de Bréhan-Loudéac.

Grenouillère (La), éc. c^ne^ de Campénéac.

Grenouillère (La), éc. c^ne^ de Lanouée.

Grenouillère (La), éc. c^ne^ de Pleucadeuc.

Grenouillère (La), éc. c^ne^ de Saint-Gouvry.

Grenouillère (La), h. c^ne^ de Séné.

Grenouillerie (La), éc. c^ne^ de Muzillac.

Grenouillerie (La), éc. c^ne^ de Noyal-Muzillac.

Grenouilles (Pont des), sur le ruiss. du Moulin-de-Cochelin, c^ne^ de Locoal-Mendon.

Grény (Commun des Noës-de-), lande, c^ne^ de Pleucadeuc.

Gréo, h. c^ne^ de Plumergat.

Gréo (Le), vill. c^ne^ d'Arradon.

Gréotterie (La), éc. c^ne^ de Rieux.

Grésillons (Les), lande, c^ne^ de Monteneuf.

Gressets (Les), hameau, c^ne^ de Saint-Gravé; étang à la limite des c^nes^ de Saint-Gravé et de Peillac.

Gressignan, vill. c^ne^ de Séné.

Grétay (Le), vill. c^ne^ de Mauron.

Grète (La), f. c^ne^ de Bohal.

Grète (La), h. c^ne^ de Saint-Guyomard.

Grévarten, éc. c^ne^ d'Arradon.

Grével (Le), vill. c^ne^ de Neulliac.

Grévin, vill. c^ne^ de l'Île-d'Arz.

Grézit (Le), vill. c^ne^ d'Arradon.

Gribérès (Le), roche sur la riv. de Crach, entre Crach et Carnac.

Griffet (Le), vill. m^in^ à eau sur l'Oust et m^in^ à vent, c^ne^ de Pleugriffet; éc. c^ne^ de Bréhan-Loudéac, et pont sur l'Oust reliant Bréhan-Loudéac et Pleugriffet. — Château auj. détruit qui a donné son nom à la paroisse.

Griffons (Les), lande, c^ne^ de Guer.

Grignonnaie (La), éc. c^ne^ de Saint-Marcel.

Grignonnais (La), vill. c^ne^ de Saint-Dolay.

Grillec, éc. c^ne^ de Landaul.

Grillette (Fontaine et ruisseau de la), c^ne^ d'Augan.

Grimaud (Faubourg), à Ploërmel, dit, au XVIIe siècle, *Bourg-Grimaud*.

Grimaud-Pel, roche sur l'Océan, près de l'île aux Chevaux.

Grimaud-Tost, roche sur l'Océan, près de l'île aux Chevaux.

Grinaud, lande, c^ne^ de Nivillac.

Grinfay, h. c^ne^ de Pluméliau.

Grinsen (Lande du), c^ne^ de Plœren.

Grinso, éc. c^ne^ de Guénin.

Grionnais (La), f. c^ne^ des Fougerêts; m^in^ à vent, c^ne^ de Glénac. — Seigneurie.

Griots (Les), h. c^ne^ de Concoret.

Grippais, éc. c^ne^ de Guillac.

Grippé (Fort du), sur l'Océan, côte de Groix.

Grippe (La), vill. et marais, c^ne^ de Caden.

Grippez (Le), vill. c^ne^ de Saint-Dolay.

Grisan, forêt, c^ne^ de Saint-Nicolas-du-Tertre.

Grisoden, éc. c^ne^ de Saint-Gorgon.

Gris-Poils (Les), h. c^ne^ de Josselin.

Grisso-Lann, h. c^ne^ de Grand-Champ.

Grisso-Manoir, h. m^in^ à eau sur le ruiss. de ce nom et bois, c^ne^ de Grand-Champ; m^in^ à vent, c^ne^ de Plescop; ruiss. voy. Sale (La). — Seigneurie; manoir.

Grisso-Parfin, h. c^ne^ de Grand-Champ.

Grivelais (La), f. c^ne^ de Guer.

Groacarnec, vill. c^ne^ de Riantec.

Groës-er-Bleut, croix, c^ne^ de Locoal-Mendon.

Groës-er-Hoët, croix, c^ne^ de Theix.

Groës-er-Rabin, croix, c^ne^ de Landaul.

Groës-er-Velin, croix, c^ne^ de Brech.

Groës-Hir, croix, c^ne^ de Theix.

Groës-Hoët-Bihan, croix, c^ne^ de Locoal-Mendon.

Groës-Roërvran, croix, c^ne^ de Locoal-Mendon.

Groës-Toul. — Voy. Croix-Percée (La).

Grohac-Lanneg, éc. c^ne^ de Baud.

Groho, éc. c^ne^ de Camors.

Groix, c^on^ du Port-Louis; île et basse sur l'Océan; un phare et un fanal; le bourg est aussi appelé *Saint-Tudy*. — *Groë, insula*, 1037 (D. Morice, I, 373). — *Groy*, 1327 (*ibid.* I, 1348). — *Groye*, 1356 (*ibid.* I, 1512). — *Groys*, 1370 (*ibid.* I, 1641). —

Groya, 1387 (chap. de Vannes). — *Groay*, 1448 (duché de Rohan-Chabot).

Par. du doy. des Bois, dite aussi *de l'Ile-de-Groix;* au VIe siècle, saint Gunthiern ou Gouzierne s'établit dans l'île de Groix: ce fut l'origine du prieuré de ce nom, membre de l'abb. de Sainte-Croix de Quimperlé. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Lorient. — Distr. d'Hennebont.

Groizic (Le), éc. c^ne^ de Guern.

Grolard, h. c^ne^ de Surzur.

Grolière (Les Haute et Basse), vill. c^ne^ de Malansac.

Grondin, éc. c^ne^ de Plumelec.

Groonic, lande, c^ne^ de Port-Philippe.

Groo-Vintès (Rempart de), sur l'Océan, côte de Port-Philippe.

Grosbos (Le), f. c^ne^ de Caro. — Seigneurie.

Gros-Chêne (Le), h. c^ne^ d'Allaire.

Gros-Chêne (Le), vill. c^ne^ de la Chapelle. — *Grossa-Quercus*, 1259 (prieuré de la Magdeleine de Malestroit).

Gros-Chêne (Le), h. c^ne^ de Pleugriffet.

Gros-Chêne (Pont du), sur le Val-au-Moulin, c^ne^ de Caden.

Gros-Désert (Le), f. c^ne^ de Guer.

Gros-Four (Ruisseau de la Noë-du-), affl. de l'Arz; il arrose Trédion et Elven.

Gros-Rocher (Le), pointe et redoute sur l'Océan, côte du Palais.

Grosse-Née (La), vill. c^ne^ de Saint-Martin.

Grosséno (Le), éc. c^ne^ de Sarzeau.

Grosse-Noë (La), h. c^ne^ de Pleucadeuc.

Grosses-Nées (Les), éc. c^ne^ de Ruffiac.

Grotte-de-la-Lande-Bony (La), éc. c^ne^ de Questembert.

Grotterie (La), h. c^ne^ de Pluherlin.

Grouais (La), f. c^ne^ de Pleucadeuc.

Grouascoët, h. c^ne^ de Persquen.

Grouhan, h. et m^in^ à vent, c^ne^ de Lanouée.

Grouhiasec, éc. c^ne^ de Bignan.

Grouisetech, éc. c^ne^ de Pluméliau.

Groutel, ruiss. affl. de l'Yvel et m^in^ à eau au confl. de ce ruiss. et du Billehaut, c^ne^ de Ménéac.

Groutel, m^in^ à eau, c^ne^ de Saint-Martin; étang, c^ne^ des Fougerêts; ruiss. affl. de l'Oust, qui arrose Saint-Martin et les Fougerêts.

Groutel (Rue), à Vannes: voy. Nantes (Rue de). — *Groetel*, étang (le même que celui du Duc), 1421 (prieuré de Saint-Guen).

Grovaie (La), h. c^ne^ de Malansac.

Grugaraie (La), vill. c^ne^ de Saint-Perreux.

Gruguen, h. c^ne^ de Moustoirac.

Grutel, éc. c^ne^ d'Allaire.

Gruterie (La), éc. c^ne^ de Saint-Congard.

Gué (Le), h. c^ne^ de Crédin.

Gué (Le), h. c^ne^ des Fougerêts.

Gué (Le), éc. c^ne^ de Sérent.

Gué (Pont du), sur le ruiss. de la Vallée, reliant Saint-Jacut et Malansac.

Gué-au-Voyer (Le), ruiss. voy. Garoulaie (La); pont sur ce ruiss. reliant la Grée-Saint-Laurent, la Croix-Helléan et Helléan.

Gué-Blandin (Le), éc. et pont sur la Graë, c^ne^ de Saint-Jacut.

Guédais (Le), h. c^ne^ de Larré.

Guédas, éc. et f. c^ne^ de Marzan; pass. sur la Vilaine: voy. Roche-Bernard (La). — Seigneurie.

Gué-de-l'Épine, h. c^ne^ de Malansac; m^in^ à eau sur l'Arz, c^ne^ de Peillac.

Gué-de-l'Île (Pont du), sur le Lié, reliant Bréhan-Loudéac au dép^t^ des Côtes-du-Nord. — Seigneurie connue sous le nom de *Gué-de-l'Île-la-Rivière.*

Guédemais (La), vill. et f. c^ne^ de Saint-Jacut. — Seign.

Gué-de-Pierre (Pont du), sur l'Yvel, c^ne^ de Néant.

Gué-de-Rieux (Le), éc. c^ne^ de Pleugriffet.

Gué-des-Chevaux (Ruisseau du). — Voy. Saint-Malo-de-Beignon (Ruisseau de).

Gué-d'Yvel (Pont du), sur l'Yvel, c^ne^ de Mauron.

Gué-ès-Biches (Le), h. c^ne^ de Lanouée.

Gueffro, vill. c^ne^ de Caro.

Guégadic, partie de la forêt de Quénécan, c^ne^ de Saint-Aignan.

Guégan (Pont), sur le Goujon, reliant Péaule et Limerzel.

Guégane, vill. c^ne^ de Saint-Aignan.

Guégo, h. c^ne^ de Saint-Gérand.

Guégon, c^on^ de Josselin. — *Guezgon*, 1283 (abb. de la Joie).

Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin; chef-lieu de c^on^ en 1790, supprimé en l'an X.

Guégon (Fontaine), c^ne^ de Quiberon.

Guéhaleuc (Le), m^in^ à eau sur le Groutel, c^ne^ de Ménéac.

Guéhelet (Le), éc. c^ne^ de Pleugriffet.

Guéhénac (Pont), sur la Claye, c^ne^ de Plumelec.

Guéhenno, c^on^ de Saint-Jean-Brévelay. — *Monster-Guezenou*, 1260 (abb. de Lanvaux). — *Monster-Guehenou*, 1387 (chap. de Vannes). — *Monster-Gueheneuc*, 1422 (*ibid.*). — *Moustoir-Guéhenno*, 1429 (chât. de Talhouet). — *Gueheno*, *parr^a^*, 1501 (chap. de Vannes).

Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Josselin.

Guéher (Le), éc. c^ne^ de Baud.

Guéheu, éc. c^ne^ de Noyalo.

Guého, m^in à eau sur le Loc et m^in à vent, c^ne de Plumergat.

Guého (La), h. c^ne de Saint-Samson.

Guého (Le), h. c^ne d'Elven.

Guéhuel, h. c^ne d'Arradon.

Guel (Le), m^in à eau sur le ruiss. du Moulin-du-Duc, c^ne du Faouët.

Guélan, éc. c^ne de Theix.

Guélanec, ruiss. affl. du Tarun et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Plumelin.

Guélard, h. c^ne de Saint-Allouestre.

Guélaud (Le), éc. c^ne de Sérent.

Gueldo (Le), h. c^ne de Guégon. — *Le Guilledo*, 1413 (chât. de Callac).

Gueldro-Hilio, vill. c^ne de Plouhinec.

Gueldro-Marec, éc. c^ne de Plouhinec. — Seigneurie.

Guélen, éc. c^ne de Plouray.

Guélenec, éc. c^ne de Plaudren.

Guélenec (Le), h. c^ne de Pluvigner. — *Le Guylenec*, 1384 (abb. de Lanvaux). — *Le Quellenec*, 1399 (*ibid.*).

Guélesquen (Le), h. c^ne de Damgan.

Guelhais (La), m^in à vent, c^ne de Monteneuf.

Guélin (Les Haut et Bas), vill. c^ne de Saint-Martin; éc. c^ne de Saint-Gravé; pont sur l'Oust (autrefois pass.) reliant ces deux communes.

Guélingam, éc. c^ne de Pontscorff. — *Quiligan*, 1550 (seign. du Coatdor). — *Quelligan*, 1558 (*ibid.*). — *Quillincamp*, 1561 (*ibid.*). — *Quélingamp*, 1565 (*ibid.*). — *Guillingant*, 1570 (*ibid.*). — *Quillingan*, 1588 (*ibid.*). — Seigneurie.

Guélin-rue-Breton (Le), h. c^ne de Saint-Martin.

Guelle (La), éc. c^ne de Peillac.

Guellec (Le), vill. c^ne de Meslan.

Guelledic, vill. c^ne de Melrand. — *Guileric, villa*, 1125 (cart. de Redon).

Gueltas, c^on de Napoléonville. — *Sanctus-Gildasius*, 1264 (duché de Rohan-Chabot). — *Sant-Gueltas, villa*, 1270 (*ibid.*).

Trève de la paroisse de Noyal-Pontivy. — Distr. de Josselin.

Gueltas, vill. c^ne de Malguénac.

Gueltas, vill. c^ne de Pluméliau; écluse sur le Blavet.

Guémené, arrond. de Napoléonville; chât. dans le bourg, en grande partie ruiné. — *Kemenet-Guégant*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Quemenet-Guégant*, seign. 1283 (duché de Rohan-Chabot). — *Kemenet-Guingant*, 1294 (D. Morice, I, 1113). — *Kemenet-Guégamp*, 1304 (*ibid.* 1192). — *Kemenet-Guengant, castrum*, 1354 (*ibid.* 1493). — *Kémené-Guingant*, 1390 (duché de Rohan-Chabot). — *Kermené-Guingamp*, 1449 (princip. de Rohan-Guémené).

Doyenné, 1277 (abb. de Bon-Repos), dioc. de Vannes. — Collégiale du vocable de Notre-Dame-de-la-Fosse, fondée en 1529, par Marie de Rohan, dame de Guémené, dans la paroisse de Locmalo; communauté d'hospitalières; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; hôpital. — Seigneurie très-ancienne agrandie par des acquisitions successives; siége de cette seigneurie; elle fut érigée en principauté en 1570, et se composa, depuis cette époque, de quatre seigneuries particulières : Guémené, Corlay, la Roche-Moisan et les Fiefs-de-Léon (voy. l'Introduction); gruerie. — Siége d'une subdélégation de l'intendance de Bretagne. — Distr. de Pontivy; chef-lieu de c^on en 1790.

Guen (Le), chât. et f. c^ne de Missiriac.

Guenbebh, h. c^ne de Moréac; ruiss. voy. Kerlahedenne.

Guéneau (Le), roche sur la baie de Quiberon, côte de Locmariaquer.

Guénéguy, éc. c^ne de Plaudren.

Guenelle (La), h. c^ne de Saint-Gravé.

Guéneste, h. c^ne de Saint-Allouestre. — Seigneurie.

Guenevin (Grand et Petit), h. c^ne de Moréac.

Guenfronte, vill. et ruiss. dit *de la Fontaine-de-Guenfronte*, affl. du Guersach, c^ne de Grand-Champ.

Guénic (Le), f. c^ne de Surzur; pont sur le ruiss. du Pont-Bugat, reliant Surzur et Theix.

Guénin, c^on de Baud; pont sur l'Ével, dans la commune. — *Guinin*, 1387 (chap. de Vannes). — *Guignin*, 1422 (*ibid.*). — *Guynin*, 1482 (abb. de Lanvaux).

Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Guémené. — Distr. de Pontivy.

Guénion, bois, c^ne de Guer.

Guennanec, h. c^ne de Plumelin. — Seigneurie.

Guenne (Croix), c^ne de Pleugriffet.

Guennec, éc. c^ne de Pluméliau.

Guennec (Loge du), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Guennefol, éc. c^ne de Malansac.

Guennic (Les Grand et Petit), villages, c^ne de Riantec.

Guéno, m^in à eau sur le Haut-Bois, c^ne de Guidel.

Guéno, anc. rue à Malestroit. — Voy. Quéno.

Guénogel, h. c^ne de Surzur.

Guénolay, h. c^ne de Naizin. — Seigneurie; manoir.

Guenolay, vill. et pont sur le Kerguzangor, c^ne de Noyal-Pontivy.

Guénou (Le), h. c^ne de Guiscriff.

Gué-Oger (Pont du), sur le ruiss. de la Ville-Oger, reliant Lantillac et Pleugriffet.

Guer, arrond. de Ploërmel; pont sur l'Oyon, dans la commune. — *Wern, plebs condita*, 836 (cart. de

Redon). — *Guer*, 1137. - *Guern*, XIIe s^e (prieuré de Saint-Martin de Josselin).

Par. du doy. de Beignon. — Seigneurie, érigée en marquisat, dont le siége était à Coëtbo. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Plélan. — Distr. de Ploërmel; chef-lieu de c^on en 1790.

GUER (HAUT et BAS), h. c^ne de Plumelec. — *Le Guern*, 1414 (chât. de Callac).

GUER (LE), vill. c^ne de Croixanvec; ruiss. affl. du Saint-Drédeno, qui arrose Croixanvec et Saint-Gérand.

GUER (LE), vill. c^ne de Guéhenno. — Seigneurie.

GUER (LE), vill. c^ne de Noyal-Muzillac.

GUER (LE), vill. partie c^ne de Saint-Gouvry, partie c^ne de Gueltas; écluse sur l'Oust.

GUÉRAN (RUISSEAU DE). — Voy. PONT-SEC (LE).

GUÉRAND (LE), ruisseau. — Voy. ÉVRIGUET (RUISSEAU D').

GUÉRANDE, h. c^ne de Ménéac.

GUERBERNÈZE, vill. et bois, c^ne de Ploërdut. — *Guernperennes*, 1433 (princip. de Rohan-Guémené).

GUERBRIGEANT, éc. c^ne de Lanvénégen.

GUERCAËR, h. et landes, c^ne d'Erdeven; ruiss. *des Landes-de-Guercaër* : voy. POUMEN (LE).

GUERCHE (LA), h. c^ne de Béganne.

GUERDANER, vill. c^ne de Kerfourn.

GUERDEU-LAS, éc. c^ne de Cléguérec.

GUERDINER, h. c^ne de Plumergat. — *Kerdister*, XIVe s^e (chartreuse d'Auray). — Seigneurie; manoir.

GUERDREUX (LE), h. c^ne de Sainte-Brigitte.

GUERDUALIC, h. c^ne de Baud; ruiss. voy. SAINT-ADRIEN.

GUERDUEL, éc. c^ne de Cléguérec.

GUERDUZET, vill. c^ne de Moréac.

GUÉRENIC (LE), rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.

GUÉRET (LE), f. c^ne de Trédion.

GUERFRO (LE), ruiss. affl. du Ninian; il arrose la c^ne de la Trinité-Porhoët, qu'il sépare des Côtes-du-Nord.

GUERGAIR (LE), éc. bois, font. et ruiss. *de la Fontaine-du-Guergair*, affl. de celui de la Fontaine-Saint-Maurice, c^ne d'Inguiniel.

GUERGAIRE (LE), h. c^ne de Ploërdut.

GUERGARO, éc. c^ne de Languidic.

GUERGAZEC, h. c^ne de Guénin.

GUERGELIN, h. ruiss. affl. de celui du Pont-du-Roch et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Languidic; m^in à vent, c^ne de Pluvigner; métairie: voy. KERFELOCH. — Seign.

GUERGELOT, éc. c^ne de Plescop. — Seigneurie; manoir.

GUERGLOMEL, vill. c^ne de Séglien.

GUERGOAN, éc. c^ne de Guénin.

GUERGOAT, h. c^ne de Berné.

GUERGOH, vill. c^ne de Nostang.

GUERGORIC, h. c^ne de Guénin.

GUERGROM, h. c^ne de Lignol. — *Guerngrom*, manoir, 1411 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie.

GUERHUE, étang baignant Ambon et Damgan.

GUERHUETTE, h. c^ne de Sulniac.

GUÉRIC, h. c^ne de Crach.

GUÉRIC, vill. c^ne de Marzan.

GUÉRIC (LE), chât. et f. c^ne de l'Île-aux-Moines. — Seigneurie; manoir.

GUERIC (LE), h. c^ne de Kerfourn.

GUÉRIC (PONT DU), sur le ruiss. du Pont-Éhuello, c^ne de Merlévenez.

GUÉRIELLEC, h. c^ne de Melrand.

GUERIGNAN, vill. c^ne de Bignan. — *Goergnan*, 1461 (duché de Rohan-Chabot).

GUÉRIHUEL, h. c^ne de Cléguérec.

GUERIHUEL, h. et bois, c^ne de Grand-Champ.

GUERIHUEL (LE), h. c^ne de Pluvigner.

GUERIHUEL (LE), vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

GUÉRISOËT, f. c^ne de Bignan.

GUÉRIVAUD, éc. c^ne de Grand-Champ.

GUÉRIZEC, h. et m^in à eau sur le ruiss. du Mont, c^ne de Berric. — Seigneurie; manoir.

GUÉRIZEC (LE), h. c^ne de Melrand.

GUÉRIZEC-COËTANO, h. c^ne de Bubry.

GUÉRIZEC-GLAZEL, h. c^ne de Bubry.

GUÉRIZOUET, éc. c^ne de Gourin.

GUÉRIZOUET, f. c^ne de Naizin.

GUÉRIZOUT (LE), h. c^ne de Guiscriff.

GUERLACH (LOGE), éc. c^ne du Saint.

GUERLAND, vill. c^ne de Saint-Allouestre.

GUERLASQUEN, éc. c^ne de Bubry. — Seigneurie.

GUER-LAUNAY, f. c^ne de Neulliac. — Seigneurie; manoir.

GUERLEDAN, éc. c^ne de Priziac.

GUERLEDAN, éc. c^ne de Saint-Aignan.

GUER-LE-MOING, f. c^ne de Neulliac. — Seigneurie; manoir.

GUERLEVIC, h. c^ne de Kerfourn.

GUERLIS, éc. c^ne de Guénin.

GUERLOGODEN, h. c^ne de Kergrist; ruiss. voy. LIEZ (LE). — Seigneurie; manoir.

GUERLOSQUET, h. c^ne de Berné.

GUERLOSQUET, vill. c^ne de Noyal-Pontivy.

GUERLOSQUET, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel. — Seigneurie; manoir.

GUERMAHIAS, f. c^ne de Saint-Servant. — Seigneurie.

GUERMANIÈRE (GUÉ DE LA), passage sur l'Oust, reliant Saint-Congard, Malestroit et Missiriac.

GUERMAT, fontaine, lande dite *Lann-Guermat* et salines de *Lann-Guermat*, c^ne de Séné.

GUERMAT (LE), vill. c^ne d'Elven.

GUERMAZÉAS, vill. et éc. dit *Loge-Guermazéas*, c^ne du Saint.

GUERMELIN, h. et bois, c^ne de Ploërdut. — Seigneurie; manoir.

Guermène (Ruisseau de), affl. du Saint-Yves, c^ne de Lignol.

Guermeur (Le), vill. c^ne de Plœmeur.

Guermorin, vill. c^ne de Priziac. — *Guernmorin*, 1437 (princip. de Rohan-Guémené).

Guern, c^on de Napoléonville; pont sur le Kerdisson, reliant Napoléonville et Guern. — *Guèrn, ecclesia*, 1125 (cart. de Redon). — *Guaeir*, 1314 (duché de Rohan-Chabot).

Par. du doy. de Guémené. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy.

Guern, éc. c^ne de Lignol.

Guern, vill. c^ne de Moréac.

Guern, h. c^ne de Plaudren.

Guern, h. c^ne de Remungol.

Guern, éc. c^ne de Saint-Nolff.

Guern (Le), h. c^ne de Baud.

Guern (Le), h. c^ne de Calan; pont sur le ruiss. de Tronchâteau, reliant Calan et Plouay.

Guern (Le), h. c^ne de Cléguer.

Guern (Le), vill. c^ne de Cléguérec; ruiss. voy. Stang-en-Ihuern (Le).

Guern (Le), éc. et m^in à eau sur le ruisseau du Pont-Guillemin, c^ne de Landaul.

Guern (Le), chât. et f^es dont une dite *de la Lande-du-Guern*, c^ne de Meucon; ruiss. voy. Meucon (Le); pont sur ce ruiss. reliant Meucon et Grand-Champ; m^in à eau sur le même ruiss. et m^in à vent, c^ne de Saint-Avé. — Seigneurie; manoir.

Guern (Le), f. et h. dit *Vieux-Guern*, c^ne de Naizin; ruiss. voy. Kerlato.

Guern (Le), vill. c^ne de Plœren.

Guern (Le), vill. c^ne de Plouay.

Guern (Le), h. c^ne de Pluméliau; écluse sur le Blavet.

Guern (Le), éc. servant auj. de presbytère et h. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie; manoir.

Guern (Les Grand et Petit), vill. c^ne de Berric.

Guern (Pont du), sur le ruiss. du Pont-Caminan, croix et h. *de la Croix-du-Guern*, c^ne de Noyal-Pontivy.

Guernach, vill. c^ne de Gourin.

Guern-Adran, ruiss. voy. Dourdu (Le); m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Lignol.

Guernage, h. c^ne de Pluméliau.

Guernahuel, h. c^ne de Plumergat.

Guernahuel, h. c^ne de Pluneret.

Guernalain, h. c^ne de Baud.

Guernalain, h. c^ne de Plumelin.

Guernalan, h. et bois, c^ne de Calan.

Guernalgout, vill. c^ne de Berné. — *Guernalegoet*, 1404 (princip. de Rohan-Guémené).

Guernalh, h. partie c^ne de Napoléonville, partie c^ne de Neulliac; écluse sur le canal de Nantes à Brest. — *M^ins de Guernenhal*, 1323 (duché de Rohan-Chabot).

Guernalo, vill. c^ne de Cléguérec.

Guernan, vill. c^ne d'Elven.

Guernanbigot, vill. c^ne du Saint.

Guernanderf, h. c^ne de Grand-Champ.

Guernangoué, vill. et lande, c^ne de Roudouallec.

Guernanic, h. c^ne de Gourin.

Guernanroué, h. c^ne de Gourin.

Guernant, h. c^ne de Cléguérec.

Guernarlez, vill. c^ne du Faouët. — Seigneurie.

Guernarpin, h. c^ne de Ploërdut. — *Guernharpin*, et bois, 1412 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie; manoir.

Guernaude, ruisseau. — Voy. Kerdanet.

Guernault, ruisseau. — Voy. Vaux (Les).

Guernauter, h. partie c^ne de Silfiac, partie c^ne de Sainte-Brigitte.

Guernazic, vill. et bois, c^ne de Ploërdut. — Seigneurie. manoir.

Guerne, vill. éc. dit *Vieux-Guerne* et pointe sur la riv. d'Auray, c^ne de Baden.

Guerné, h. pont et éc. dit *Pont-Guerné*, c^ne de Baud.

Guerne, h. c^ne de Sulniac.

Guerne (La), éc. c^ne de Lanvaudan. — Seigneurie.

Guerne (Le), h. c^ne de Camoël.

Guerné (Le), h. et pont sur le Kerbiler, c^ne d'Elven.

Guerne (Le), h. c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.

Guerne (Le), h. et ruiss. qui se jette dans celui de la Fontaine-Morgahèze, c^ne d'Inguiniel.

Guerne (Le), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Guernéas, lande s'étendant en Ambon et Damgan; éc. dit *Lande-Guernéas*, c^ne d'Ambon; autre éc. du même nom, c^ne de Damgan.

Guernebose, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

Guerneboulard, vill. c^ne de Pluneret. — *Querboulard*, XVIIe siècle (Hôtel-Dieu d'Auray).

Guernebrest, éc. c^ne de Meslan.

Guernebrun, h. c^ne de Baud.

Guernec, rivière. — Voy. Drague (La).

Guernegay, vill. c^ne de Moustoir-Remungol.

Guernefelh, h. c^ne de Séglien.

Guernegal, vill. c^ne de Berné.

Guernegal, h. c^ne de Langonnet.

Guernegal-Castel, éc. c^ne de Langonnet.

Guernegal-Creisquer, h. c^ne de Langonnet.

Guernégard, vill. c^ne de Baud.

Guerneguinec, vill. c^ne de Pluneret.

Guerne-Hir (Ruisseau du), affluent du Prat-Gouach; il arrose Surzur.

Guernehors, h. c^ne de Meslan.

Guernehué, h. c^ne de Caudan.

Guernéhué, éc. c^ne de Pluvigner.
Guernéhué, h. c^ne de Sulniac.
Guernehué (Le), h. c^ne de Muzillac.
Guernehué (Le), vill. c^ne de Plumergat (dist. du lieu suivant). — *Guernou*, 1403 (carmes de Sainte-Anne).
Guernehué (Pont), sur le Guersach, reliant Plumergat et Grand-Champ. — Voy. Villeneuve.
Guernéhué-du-Gorvello, vill. c^ne de Sulniac.
Guernéhué-Lanvaux, h. c^ne de Grand-Champ.
Guernehué-le-Cloître, éc. c^ne de Grand-Champ.
Guernehué-les-Bois, vill. c^ne de Grand-Champ.
Guernéhué-les-Saints, h. et ruiss. affl. de celui de la Fontaine-Burgo, c^ne de Grand-Champ.
Guernehui-Trévil, éc. c^ne de Guénin.
Guernehy, h. c^ne de Camors.
Guerneléoret, vill. c^ne de Lanvénégen.
Guernély, h. c^ne de Naizin.
Guernendalen, vill. bois et pont sur le Kerlann, c^ne de Langoëlan. — *Guernoudalen*, 1432 (princip. de Rohan-Guémené).
Guernentarer, vill. c^ne de Langoëlan.
Guerner, éc. c^ne de Plaudren.
Guerneroch, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Guern-er-Porhiel, h. c^ne de Lignol. — *Guernanporhel*, 1414 (princip. de Rohan-Guémené).
Guern-er-Vilin (Ihuellan et Izellan), h. c^ne de Berné.
Guernet (Le), vill. c^ne de Férel.
Guernet (Le), h. et ruiss. affl. de l'Arz, c^ne de Molac.
Guerneué, éc. c^ne d'Ambon.
Guerneué ou Villeneuve, vill. c^ne de Saint-Allouestre.
Guerneué (Le), h. c^ne de Larré.
Guerneué (Le), éc. c^ne de la Trinité-Surzur.
Guernevé, h. c^ne de Brandérion.
Guernevé, h. c^ne d'Elven.
Guernevé, h. c^ne de Grand-Champ.
Guernevé, h. c^ne de Monterblanc.
Guernevé, h. c^ne de Noyalo.
Guernevé ou Villeneuve, f. c^ne de Plouhinec. — Seigneurie.
Guernevé, éc. c^ne de Riantec.
Guernevé, f. et retranchement romain dit *Castel-Guernevé*, c^ne de Saint-Avé.
Guernevé, éc. c^ne de Saint-Nolff.
Guernevé, éc. c^ne de Theix.
Guernevé, village. — Voy. Villeneuve (La).
Guernevé, écart. — Voy. Villeneuve-Kerhorlay.
Guernevé (Grand et Petit), vill. c^ne de Meucon.
Guernevé (Le) ou la Villeneuve, h. c^ne de Plescop.
Guernevé-Coëtniel, h. c^ne de Guern.
Guernevel, vill. partie c^ne de Séglien. partie c^ne de Langoëlan.
Guernévélien, h. et bois, c^ne de Ploërdut. — *Guernanvalleyen*, manoir, 1450 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie.
Guernevé-Loche, étang baignant Plouay et Inguiniel; pont sur le ruiss. de la Chapelle-des-Fleurs, reliant ces deux communes.
Guernevé-Lomeltro, h. c^ne de Guern.
Guernevé-Monfort (Le), éc. (en ruines), c^ne de Saint-Tugdual.
Guernevé-Poulbrient, éc. c^ne de Guidel.
Guernevé-Poulfanc, h. partie c^ne de Plaudren, partie c^ne de Meucon.
Guernevin, éc. c^ne de Moréac.
Guernevin, h. et ruiss. affl. du Kerguzangor, c^ne de Naizin.
Guern-Glas, m^in à eau sur le Goassigoux, c^ne de Langonnet.
Guern-Hir, vill. et m^in à eau sur le Kerjean, c^ne de Langonnet.
Guernic, h. c^ne de Moréac.
Guernic, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Guernic*, dit aussi *de la Fontaine-Coguen*, affl. du Saint-Niel, c^ne de Noyal-Pontivy.
Guernic, h. et ruiss. affl. du Rohan, c^ne de Plescop. — Seigneurie; manoir.
Guernic, éc. c^ne de Quistinic.
Guernic (Haut et Bas), vill. c^ne de Noyal-Pontivy. — Seigneurie.
Guernic (Le), éc. c^ne de Cléguer.
Guernic (Le), éc. c^ne de Plaudren.
Guernic (Le), éc. c^ne de Plumelin.
Guernic (Les Grand et Petit), villages, c^ne de Pluvigner.
Guernic (Vras et Vihan), ruiss. voy. Saint-Jean; pont sur ce ruiss. et h. c^ne de Cléguérec.
Guernic-Jugon (Le), éc. c^ne de Baud.
Guernic-Saint-Barthélemy, h. c^ne de Baud.
Guernic-Saint-Fiacre, h. c^ne de Baud.
Guernie, éc. c^ne de Malguénac.
Guernigo, éc. c^ne de Guégon.
Guernihuel, vill. c^ne de Lignol.
Guernil, h. c^ne de Langonnet.
Guernio, h. c^ne de Plumergat. — *Guernuyo*, XIVe siècle (chartreuse d'Auray).
Guernio (Le), éc. c^ne de Ploërdut.
Guernion, h. c^ne de Saint-Servant.
Guerniquello (Le), éc. c^ne de Plumelin.
Guern-Liven, lande, c^ne de Languidic.
Guernlochic, h. c^ne de Langonnet.
Guerno, éc. c^ne de Guénin.
Guerno, éc. c^ne de Plaudren.
Guerno (Le), f. c^ne de Bignan; ruiss. voy. Trébimoël.

Guerno (Le), c^on de Muzillac; lande et éc. dit *Lande-du-Gierno*, dans la commune. — *Guernou, eleemosina*, 1160 (D. Morice, I, 638).

Trève de la par. de Noyal-Muzillac; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Distr. de la Roche Bernard.

Guerno (Le), vill. c^ne de Plouhinec.

Guerno (Le), h. et lande, c^ne de Sérent.

Guerno (Pont du), sur le Saint-Drédeno, c^ne de Saint-Gérand.

Guernodic, vill. c^ne de Saint-Tugdual.

Guernogas, vill. c^ne de Gueltas.

Guernogroach, h. c^ne de Langoëlan. — *Quenengrouach*, 1436 (princip. de Rohan-Guémené).

Guerno-Kerbarh, éc. c^ne de Grand-Champ.

Guernonèze, h. et pont au confluent du Botcuon et du Pont-Rouge, c^ne de Ploërdut.

Guernonic, h. c^ne de Langoëlan.

Guerno-Talour, h. c^ne de Grand-Champ.

Guernoy, éc. c^ne de Plaudren. — *Gournoy*, m^in, XVIe s^e (chât. de Kerleau).

Guern-Saint-Colomban (Le), éc. c^ne de Pluvigner.

Guernué, éc. c^ne de Billiers. — Seigneurie.

Guernué, vill. c^ne de Muzillac (dist. du Guernehué).

Guernué (Le), h. c^ne de Marzan.

Guerny, h. c^ne du Guerno.

Gueroué, vill. lande, font. ruiss. *de la Fontaine-de-Gueroué*, affl. du Pont-Caminan, c^ne de Noyal-Pontivy.

Guerpérono, h. c^ne de Quistinic. — Seigneurie.

Guerrignec, h. c^ne de Naizin.

Guerrodic, h. c^ne de Pluméliau.

Guersach, vill. c^ne de Grand-Champ; ruiss. dit aussi *du Grand-Chemin-de-Baud*, affl. de celui du Pont-Normand, qui arrose Grand-Champ et Plumergat. — *Guernensach*, 1407 (carmes de Sainte-Anne).

Guersal, h. c^ne de Plescop.

Guersallic, éc. c^ne de Locmalo. — *Guernsalic*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené).

Guertanguy, h. c^ne de Melrand. — *Villa-Tanguy*, 1296 (duché de Rohan-Chabot).

Guervaleau, h. c^ne de Berric.

Guervaud (Le), h. et m^in à eau de ce nom, c^ne de Pluméliau; ruiss. *du Moulin-du-Guervaud* : voy. Tréblavet.

Guervec (Le), h. c^ne de Brech.

Guervelan, h. c^ne de Languidic.

Guervelo, h. c^ne de Saint-Tugdual.

Guervert (Le), h. c^ne de Damgan.

Guerveur, vill. et m^in à eau, c^ne de Guern.

Guerveur (Grand et Petit), h. et bois, c^ne de Persquen. — *Kermeur*, manoir, 1437 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie.

Guerveur (Le), vill. font. et ruiss. *de la Fontaine-du-Guerveur*, affl. du Scorff, c^ne de Plouay.

Guervezo (Le), vill. c^ne de Silfiac. — *Guerguezou*, 1394 (princip. de Rohan-Guémené). — *Guernhuezou*, 1427 (*ibid.*).

Guervien, éc. c^ne du Faouët.

Guervihan, vill. c^ne de Kergrist.

Guervinant, h. et ruiss. affluent de la Vilaine, c^ne de Nivillac.

Guesclin (Rue du), à Lorient : nom donné en 1817 à la rue *de l'Assemblée-Nationale*, laquelle reprit celui-ci en 1830, et enfin celui de Du Guesclin en 1858.

Gueslan (Le), f. c^ne de Carentoir.

Guespal (Grand et Petit), vill. c^ne de Molac.

Guessy (Le), h. c^ne de Ménéac.

Guétavet (Pont du), sur l'Estuer, c^ne de Bréhan-Loudéac.

Guêtres (Chemin des), c^ne de Saint-Dolay.

Guette (La), h. c^ne de Molac.

Guette (La), h. c^ne de Pluherlin.

Guette (Ponts de la), sur le Rahun, reliant Carentoir et la Gacilly.

Gueule-des-Oies, h. c^ne de Peillac.

Gueule-du-Val (La), h. c^ne de Campénéac.

Gueux-Lan, éc. c^ne de Languidic.

Gueuzou, m^in à eau sur le ruiss. du Moulin-Neuf, c^ne de Pluherlin.

Guével (Le), h. c^ne de Pluméliau.

Guéveneux, vill. et m^in à eau sur l'Arz, c^ne de Peillac.

Guévily, éc. et ruiss. affl. du Tohon, c^ne de Noyal-Muzillac.

Gugnaie (La), vill. c^ne de Béganne.

Guhermain, h. c^ne du Guerno.

Guibards (Chemin des), c^ne de Bohal.

Guibarré (Le), h. c^ne de Monteneuf.

Guiben (Le), h. partie c^ne de Pluvigner, partie c^ne de Camors.

Guibourdais (La), h. c^ne de Carentoir.

Guibourg (Chemin de), qui passait à côté de la ville close de Ploërmel, en se dirigeant vers Augan; devait conduire par la Villenard à Gerguy en Augan, d'où le nom de *Gui-Bourg* (*Guy-Ker* ou *Guer-Guy*). — Voy. Gerguy (Le).

Guichard (Marais des), c^ne de la Gacilly.

Guichardaie (La), vill. c^ne de Béganne.

Guichardais (La), h. c^ne de Tréal. — Seigneurie.

Guichardaye (La), chât. f. et moulin à vent, c^ne de Carentoir. — Seigneurie; manoir.

Guichardaye-de-Saint-Julien (La), vill. c^ne de Carentoir.

Guidecourt, ruiss. affl. de l'Oust, qui arrose Ruffiac et

Saint-Laurent; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Ruffiac. — Voy. Émoi (Pont d').

Guidel, c^on de Pontscorff; bois; fort sur l'Océan. — *Guidul*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Guydel*, 1453 (abb. de Saint-Maurice de Carnoët).

Par. siége du doy. des Bois ou de Guidel; anc. hôpital dépendant de celui de Quimperlé. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Quimperlé. — Distr. d'Hennebont; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.

Guidfosse, chât. éc. bois et m^in à eau sur le Stanven, c^ne de Plouray. — Seigneurie; manoir.

Guigné (Croix), c^ne de Guern.

Guigneul, vill. c^ne de Ménéac.

Guignolay, h. c^ne de Plœren.

Guigo (Ihuel et Izel), vill. c^ne de Languidic.

Guiguen (Croix), c^ne de Questembert; pont sur le Bourg-Pommier, reliant Questembert et Limerzel.

Guiguenn-Amonenn, menhir, c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.

Guiha (La), éc. c^ne de Saint-Dolay.

Guihais (La), h. c^ne de Saint-Martin.

Guihardière (La), h. c^ne de Saint-Dolay.

Guihel (Le), basse sur l'Océan, entre Groix et Plouhinec.

Guihoterie (La), vill. c^ne de Béganne.

Guihur, pont sur le ruiss. de ce nom et ruiss. *du Pont-Guihur*, affl. du Sédon, c^ne de Cruguel.

Guilérian, vill. c^ne de Radenac.

Guilérien, vill. c^ne de Campénéac.

Guileron, h. c^ne de Guégon.

Guilin, h. c^ne de Guégon. — Seigneurie connue sous le nom de *Fontenay-Guilin*.

Guillac, c^on de Josselin; éc. et bois dans la commune; m^in à eau sur l'Oust, c^ne de Saint-Servant. — *Giliac*, *plebs*, 834 (cart. de Redon). — *Gilliac*, 851 (*ibid.*). — *Gillac*, 870 (*ibid.*). — *Gilac*, 895 (*ibid.*). — *Guillac*, 1118 (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Glac*, XVIIe et XVIIIe siècles.

Par. du doy. de Lanouée; prieuré, membre de l'abb. de Saint-Jean-des-Prés. — On désignait, aux deux siècles derniers, sous le nom de *Glac* une étendue de pays comprenant le Bas-Glac, composé de la par. de Guillac, et le Haut-Glac, qui renfermait les par. de la Croix-Helléan et d'Helléan. — Seigneurie. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Ploërmel.

Guillard, éc. c^ne de Moustoirac.

Guillaume (Croix), c^ne d'Erdeven.

Guillemet (Pont), sur l'Arz, et h. *du Pont-Guillemet*, c^ne d'Elven.

Guillemin, deux ponts sur le ruiss. de ce nom, dont un relie Landévant et Landaul; deux m^ins à eau sur le même ruiss. c^ne de Landaul; ruiss. *du Pont-Guillemin*, dit aussi *de Landévant*, *de la Demi-Ville*, *de Kergrois*, *du Moulin-de-Castellin*, *du Moulin-de-Poulrant*, *de Saint-Varicq*, *de Bodèze*, *du Moulin-du-Jaquel* ou *Gouach-Boduhuern*, affluent de l'Étel, qui arrose Camors, Pluvigner, Landévant et Landaul.

Guillerien, vill. c^ne de Lanouée.

Guilliec (Le), h. c^ne d'Inguiniel.

Guillier, h. c^ne de Saint-Vincent.

Guilliers, c^on de la Trinité-Porhoët. — *Guillier*, 1515 (inscr. d'une cloche de l'église paroissiale).

Par. du doy. de Lanouée; prieuré, membre de l'abb. de Saint-Jean-des-Prés. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Ploërmel.

Guillois (Rue), à Lorient. — Voy. Rue Littéraire.

Guillois (Ruisseau des), affl. de l'Oust, arrose Missiriac.

Guillotière (La), éc. c^ne de Saint Jean-Brévelay.

Guillotin (Croix), c^ne de Loyat.

Guillotin (Pont), sur le ruiss. des Perrières, c^ne de Pluherlin.

Guilloux (Maisons), h. c^ne de Trédion.

Guilly, vill. et ruiss. affl. de celui de la Pierre-Fendue, c^ne de Malguénac.

Guilori (Croix du), c^ne de Pleugriffet.

Guily (Le), vill. c^ne de Kergrist.

Guily (Le), h. c^ne de Noyal-Pontivy.

Guily (Le), éc. c^ne de Plumelec.

Guimaray (Croix), c^ne de Saint-Gravé.

Guimard (Rue), à Guillac.

Guinais (La), éc. c^ne de Peillac.

Guinard, f. c^ne de Campénéac.

Guindeau (Le), m^in à eau sur le Senebret, c^ne de Caudan.

Guinets (Ruisseau des) ou du Talva, affl. de l'Oust; il arrose Lanouée, la Croix-Helléan et Josselin.

Guini (Bois du), s'étendant en Néant et Guilliers.

Guiny (Le), vill. éc. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Porcaro; ruiss. *du Pont-du-Guiny* : voy. Vai-Lorient (Le). — Seigneurie.

Guionguyon (Croix), c^ne de Malansac.

Guiornaie (La), éc. c^ne de Béganne.

Guip (Fontaine), c^ne de Locoal-Mendon.

Guip (Le), ruiss. affluent de la Claye; il arrose Saint-Allouestre.

Guiriel (Le), quartier à Hennebont, dans la Vieille-Ville. — *Le terrouer dou Kerriel en la veille ville de Henbont*, 1371 (abb. de la Joie).

Guirizec, éc. c^ne de Plumelin.

Guirlen (Le), éc. c^ne de Kergrist.

Guiscriff, c^on du Faouët; riv. voy. Inam. — *Guiscri*, *plebs*, 1099 (D. Morice, I, 495). — *Guiscrist*,

1292 (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Guisguri*, 1508 (inscr. de l'église paroissiale de Lanvénégen).

Par. du doy. de Gourin. — Sénéch. et subd. de Gourin. — Distr. du Faouët.

Guisperdé, h. c^ne^ de Marzan.

Guiten (Fontaine), c^ne^ de Grand-Champ.

Guiterne (La), deux éc. et pont sur le Préron, c^ne^ de Saint-Samson.

Guitonnais (La), h. c^ne^ de Caden. — Seigneurie.

Guitual, f. c^ne^ de Malansac.

Guivrel, h. c^ne^ de Pluméliau.

Gulé, vill. c^ne^ de Sarzeau.

Gumenen, éc. et pont dit *Pont-er-Gumenen*, sur le Reclus, c^ne^ de Brech.

Gumenen, éc. c^ne^ de Plougoumelen.

Gumenène (Le), éc. c^ne^ de Carnac.

Gusquel, vill. c^ne^ de Plescop.

Guyaude, éc. m^in^ à vent et pont sur le Loch, c^ne^ de Grand-Champ.

Guyères (Les), h. c^ne^ de Josselin.

Guyodec, vill. c^ne^ de Saint-Avé.

Guyon, m^in^ à vent, c^ne^ de Béganne.

Guyon (Croix), c^ne^ de Questembert.

Guyondaye (La), h. c^ne^ de Caro. — *La Guyaudeye*, 1438 (chât. de Kerfily). — Seigneurie.

H

Haben, h. c^ne^ de Bubry.

Haha (Rue), à Guémené.

Haie (La), éc. c^ne^ de Billio. — Seigneurie connue sous le nom de *la Haie-Pargo*.

Haie (La), vill. c^ne^ de Concoret.

Haie (La), h. c^ne^ de Langonnet.

Haie (La), chât. f. dite *Cour-de-la-Haie*, m^in^ à vent et m^in^ à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne^ de Larré; ruiss. affluent de l'Arz, qui arrose Sulniac et Larré. — Seigneurie; manoir.

Haie (La), h. c^ne^ de Mauron. — Seigneurie.

Haie (La), h. bois, m^in^ à eau et écluse sur le canal de Nantes à Brest, c^ne^ de Napoléonville. — Seigneurie; manoir en la par. de Neulliac.

Haie (La), h. et m^in^ à eau sur le Doyenné, c^ne^ de Péaule.

Haie (La), éc. c^ne^ de Persquen.

Haie (La), vill. c^ne^ de Plumelin.

Haie (La), vill. et lande, c^ne^ de Pluvigner. — Seigneurie.

Haie (La), éc. bois, m^in^ à vent, ruiss. affl. de celui du Moulin-Neuf et ponceau *du Bois-de-la-Haie*, c^ne^ de Saint-Dolay.

Haie (La), f. c^ne^ de Saint-Gravé. — Seigneurie.

Haie (La), vill. et marais, c^ne^ de Théhillac.

Haie (Les Grande et Petite), vill. c^ne^ de Sérent. — Seigneurie.

Haie (Les Haute et Basse), vill. c^ne^ de Guénin.

Haie (Motte), lande, c^ne^ de Guer.

Haie (Pas de la), pont sur l'Yvel, c^ne^ de Néant.

Haie-Belle-Fontaine (La), vill. c^ne^ d'Elven.

Haie-Dréan (La), éc. et m^in^ à vent, c^ne^ d'Elven. — Seigneurie; manoir.

Haies (Lande des), c^ne^ de Pleugriffet.

Haies (Les), vill. c^ne^ de Concoret.

Haies-Gohic (Les), éc. c^ne^ de Questembert.

Halaie (La), h. c^ne^ de la Chapelle.

Halec (Loge), éc. c^ne^ de Guiscriff.

Halegois (Croix du), c^ne^ de Radenac.

Halléguen (Fontaine), c^ne^ de l'Île-aux-Moines.

Halénégui, pointe de l'île d'Hœdic, sur l'Océan.

Halgouet (Le), f. c^ne^ de Caden.

Haligan, vill. c^ne^ de Concoret.

Haliguen, éc. c^ne^ d'Arradon.

Haliguen, village. — Voy. Kerhaliguen.

Haliguen (Fort du) et pointe sur l'Océan, à l'embouchure de la Vilaine, c^ne^ de Pénestin.

Haliguen (Le), vill. c^ne^ de Plumelec.

Haliguen (Le), éc. c^ne^ de Saint-Nolff. — Seigneurie.

Haliguian, lande, c^ne^ de Malansac.

Halinier (Le), h. c^ne^ d'Elven; ruisseau: voy. Vraie-Croix (La).

Hallais (La), vill. c^ne^ des Fougerêts.

Hallate, vill. c^ne^ de Plougoumelen.

Halle (Place de la), à Noyal-Pontivy.

Halle (Rue de la), à Carentoir.

Halle-aux-Grains (Rue de la), à Rohan.

Halles (Place des), à Questembert.

Halles (Rue des), à Guémené.

Halles (Rue des), à Hennebont.

Halles (Rue des), à Mauron.

Halles (Rue des), à Vannes, formée des deux anc. rues *Saint-Jacques* et *Latine*.

Halnaudais (La), éc. c^ne^ de Ploërmel.

Halouais (La), vill. c^ne^ d'Augan.

Hambord (Le), f. c^ne^ de Caro.

Hamboret, bois, c^ne^ d'Augan.

Hambort, vill. c^ne^ de Ploërmel.

Hambrais (La), h. c^ne d'Augan.
Hamon, pont sur le Scanff, c^ne de Ploërdut.
Hamon (Croix), c^ne de Porcaro.
Hamon (Pont), sur le ruiss. de ce nom, et éc. *du Pont-Hamon*, c^ne de Réguiny; ruiss. *du Pont-Hamon* : voy. Lézudan.
Hamonerie (La), éc. c^ne de Péaule.
Hangouet, vill. c^ne de Lizio.
Hanhon, vill. c^ne de Carnac.
Hanlée (Le), vill. et bois, c^ne de Guer. — Seigneurie.
Hanleix (Grand et Petit), vill. c^ne de Carentoir; pont sur le Sigré, reliant Carentoir et la Gacilly.
Hantel, éc. c^ne de Guer.
Hanvaux, bois, c^ne de Trédion.
Hanvot (Les Grand et Petit), vill. c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.
Haquelo, vill. c^ne de Languidic.
Haras (Moulin à eau du), sur l'Ellée, c^ne de Langonnet.
Harbon (Croix du), c^ne de la Trinité-Surzur.
Harbont (Le), éc. et pont sur la Sarre, c^ne de Melrand.
Harda (Le), h. c^ne d'Augan.
Harda (Le), h. c^ne de Ploërmel.
Hardillas (Les), vill. c^ne de Questembert.
Hardionnais (La), h. c^ne de Saint-Gorgon.
Hardis (Les Grand et Petit), f^es, c^ne de Saint-Marcel. — Seigneurie.
Hardouin, éc. pont sur l'Oyon et étang, c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Hardouinaye (La), h. c^ne de Carentoir.
Harguenaie (La), vill. c^ne d'Allaire.
Harlanton (Le), éc. c^ne de Priziac. — *Kerharnanton*, 1430 (princip. de Rohan-Guémené).
Harlay, éc. c^ne de Langonnet.
Harlenton (Le), h. c^ne de Meslan.
Harnécherie (La), éc. c^ne de Peillac.
Harnic (Grande et Petite), roches de la baie du Morbihan, entre Locmariaquer et Baden.
Hâtaie (La), chât. f^e dite *Métairie-Neuve-de-la-Hâtaie*, bois, m^in à eau et pont dit *Planche-de-la-Hâtaie*, sur l'Oyon, c^ne de Guer. — Seigneurie.
Hataie (La), h. c^ne de Ruffiac.
Hataye (La), éc. c^ne de Malestroit.
Hâte, pont sur le Vau-Lorient, c^ne de Porcaro.
Haudiard, vill. c^ne de la Gacilly.
Haudouin, h. c^ne de Missiriac.
Haudraie (La), h. — Voy. Danilais-Haudraie (La).
Haupoult (Cours d'), promenade à Napoléonville.
Haut-Blan (Le), éc. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Haut-Bois (Le), ruiss. qui se jette dans l'étang du Loc et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Guidel.
Haut-Bois (Le), vill. c^ne de Taupont.
Haut-David (Le), vill. c^ne d'Allaire.
Haut-de-la-Vérie (Le), lande, c^ne de Guer.
Haut-du-Bois (Le), éc. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Haut-du-Bourg (Le), place à Carentoir et vill. dans la même commune.
Haut-du-Bourg (Le), quartier du bourg de Malansac.
Haute-Berdaie (La), vill. c^ne de la Gacilly.
Haute-Brousse (La), éc. c^ne de Saint-Jacut.
Haute-Cruyère, m^in à vent, c^ne d'Augan.
Haute-Folie, h. c^ne de Peillac.
Haute-Folie (La), éc. c^ne de Saint-Samson.
Haute-Folie (La), éc. à Vannes. — Voy. Bellevue.
Haute-Lande (La), vill. c^ne de Caden.
Haute-Rencontre (Rue), à Guer.
Hautes-Mottes (Les), lande, c^ne de Guer.
Haute-Touche, chât. f. et deux m^ins à vent, c^ne de Monterrein. — Seigneurie; manoir.
Haute-Ville, éc. c^ne de Plumelec.
Haute-Ville (La), h. c^ne de Saint-Samson.
Haute-Voix (La), h. c^ne de Caro.
Haut-Folo (Le), éc. c^ne de Taupont.
Haut-Four (Le), h. c^ne d'Allaire.
Haut-Laurent (Le), corps de garde et batterie sur l'Océan, c^ne de Locmaria.
Haut-Perché, h. c^ne de Saint-Gravé.
Haut-Pinel (Le), f. c^ne de Caro.
Haut-Provost (Le), f. c^ne de Caden.
Hautron, vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Haut-Savigne (Le), h. c^ne de Caro.
Haut-Verger (Le), h. c^ne de Nivillac.
Haut-Village (Le), h. c^ne de Campénéac.
Haut-Village (Le), vill. c^ne de Ménéac.
Hay (Le), lande et marais dit *Poul-Lann-en-Hé*, c^ne du Hézo.
Haye, vill. c^ne de Plumelec.
Haye (La), vill. c^ne de Cléguérec.
Haye (La), vill. c^ne de Crédin; rue à Rohan.
Haye (La), éc. c^ne de Guidel.
Haye (La), éc. c^ne de Lauzach.
Haye (La), h. c^ne de Moustoir-Remungol.
Haye (La), f. bois et lande *du Bois-de-la-Haye*, c^ne de Pleugriffet.
Haye (La), éc. c^ne de Saint-Nolff.
Hayette (La), f. c^ne de Guer.
Hayo, vill. c^ne de Malguénac.
Hayo (Le), vill. c^ne d'Elven.
Hayo (Le), éc. et ruiss. se jetant dans le vivier de Kergolher, c^ne de Plaudren. — Seigneurie.
Hayo (Le), h. lande et m^in à vent, c^ne de Pluvigner.
Hayo (Le), vill. et pont sur le Saint-Thuriau, c^ne de Saint-Thuriau.
Hazay (Le), vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.

Hazé, m^in à eau sur le Runio et m^in à vent, c^en de Réguiny.

Hazé (Le), font. bois et lande *du Bois-du-Hazé*, c^ne de Monteneuf.

Hazeno, m^in à vent, c^ne de Merlévenez. — *M^in du Hédan*, XVIIe siècle (abb. de la Joie).

Héchay (La), h. c^ne de Marzan. — Seigneurie.

Hédennec (Le), m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne d'Inguiniel; ruiss. dit aussi *de la Fontaine-de-Lochrist*, *du Moulin-du-Glute*, *du Moulin-de-Kerbastard* ou *du Moulin-de-Botconan*, affl. du Poblaye, qui arrose Inguiniel, Bubry et Lanvaudan.

Hégan (Moulin à vent du), c^ne de Ménéac.

Hélène, font. c^ne de l'Île-d'Arz.

Hélène, vill. c^ne de Monterblanc.

Hélestrec (Le), h. c^ne de Séglien; pont sur le Frétu, reliant Séglien et Malguénac. — Seign. manoir.

Helfaut (Le), m^in à eau sur l'Arz et h. dont un anc. manoir dit *Cour-du-Helfaut* et une f. dite *Porte-du-Helfaut*, c^ne d'Elven. — *Huelfau*, 1477 (seign. du Helfaut). — Seigneurie; manoir.

Héligué (La), vill. c^ne de Caden. — Seigneurie.

Hellay (La), vill. c^ne de Sulniac; pont sur le Saint-Éloi, reliant Berric et Questembert. — Seigneurie.

Helléan, c^on de Josselin; pont sur le Ninian, reliant Helléan et Taupont. — *Héléan*, 1468 (carmélites des Trois-Marie du Bondon). — *Helien*, 1599 (inscr. d'une cloche de l'église paroissiale).

Par. du doy. de Lanouée, anc^t en Guillac. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin.

Helleguy, éc. c^ne de Bubry.

Helleguy, h. c^ne de Melrand.

Helleguy (Le), h. c^ne de Quistinic.

Hellès, vill. c^ne de Gourin.

Hellez, vill. c^ne du Faouët.

Helliac, font. c^ne de Porcaro.

Hello, pont sur le Rahun, reliant Monteneuf et Réminiac.

Hémon (Croix), c^ne de Baden.

Henbodan, h. et pont sur le Passoué, c^ne de Réguiny. — *Senbodan*, XVe et XVIe siècles (duché de Rohan-Chabot).

Henbord (de Haut, de Bas et du Milieu), vill. c^ne de Naizin.

Hencouet (Le), h. c^ne de Monterblanc. — Seigneurie; manoir.

Henderourg, vill. c^ne de Ménéac.

Hengray (Le), vill. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.

Henlay (Le), h. c^ne de Questembert.

Henlée, vill. c^ne de Taupont. — *Henleis*, 1389 (fabr. de Taupont). — *Henleys*, 1398 (*ibid.*).

Henlée (Le), vill. c^ne de Ménéac.

Henlée (Moulin à vent du), auj. ruiné, c^ne de Mohon.

Henlez, h. c^ne de Saint-Jacut.

Henlis, vill. c^ne de Languidic. — *Hentles*, 1385 (abb. de la Joie). — *Henles*, 1392 (*ibid.*).

Henlis, vill. c^ne de Plouharnel.

Hennebont, arrond. de Lorient; divisée en trois parties, la Vieille-Ville, la Ville-Close et la Nouvelle-Ville; port, pont et viaduc du chemin de fer sur le Blavet; ruines de l'anc. chât. dans la Vieille-Ville. — *Henbont*, 1037 (cart. de Redon). — *Henbont, burgus*, 1200 (D. Morice, I, 783). — *Haenbont*, 1264 (duché de Rohan-Chabot). — *Hembont*, 1272 (D. Morice, I, 1027). — *Haimbont*, 1310 (abb. de la Joie). — *La veille ville à Henbont en Saint-Caradec*, 1371 (*ibid.*). — *Henbon*, 1371 (D. Morice, I, 1674). — *Henbontus*, 1455 (abb. de la Joie).

Hennebont renfermait deux paroisses : voy. Saint-Gilles-Hennebont et Saint-Caradec-Hennebont; une abbaye : voy. Joie (La); un prieuré : voy. Kerguélen à la Table des formes anciennes; des communautés de capucins, carmes, filles de Notre-Dame-de-la-Charité, ursulines; un établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem : voy. Saint-Jean à la Table des formes anciennes; un hôpital; une maladrerie. — Très-ancienne seign. dite aussi *Kemenet-Heboë*, possédée en partie par les ducs de Bretagne au XIIIe siècle, et chef-lieu de cette seign. voy. l'Introduction; ville close. — Siége d'une sénéch. royale appelée, au XVIe siècle, *Cour d'Hennebont et Nostang*, et au XVIIIe siècle, *Cour d'Hennebont, Port-Louis et le Port-de-Lorient*. — Gouvernement de place; communauté de ville avec droit de députer aux États de la province et des armoiries : *un arbre arraché, chargé sur le tronc d'un aigle à deux têtes* (armes anciennes); *d'azur au vaisseau équipé d'or, ses voiles d'argent semées d'hermines de sable* (armes modernes). — Siége d'une subdélégation de l'intendance de Bretagne. — Chef-lieu de distr. et de c^on en 1790.

Hennebont (Porte d'), à Lorient. — Voy. Kerentrech.

Hennebont (Rue d'), rues à Baud et à Landévant.

Hennelaye (La), vill. c^ne de Missiriac.

Hénoix, h. c^ne de Guer.

Henri IV (Place), à Vannes; dite autrefois *Carroir Main-Lièvre* (et par corruption : *Lièvre*), puis place *de la Liberté*.

Henry (Bois d'), c^ne de Plœren.

Hent-Ahès, anc. voie romaine. — Voy. Ahès.

Hent-Conan, anc. voie romaine. — Voy. Conan.

Hent-Cortuler, chemin limitant les c^nes du Hézo, de Sarzeau et de Surzur.

Hent-Croëz-er-Vel, chemin, c^ne de Surzur.
Hent-er-Bé, chemin conduisant à une grotte-aux-fées, c^ne de Cléguérec.
Hent-er-Rordeau, chemin, c^ne d'Arzon.
Hent-Guinet (Croix de), c^ne de Theix.
Hent-Lann-Mareu, chemin, c^ne de Surzur.
Hento (Le), éc. c^ne de Plumelin.
Hent-Person, chemin, c^ne de Grand-Champ.
Hent-Tenn, île de la baie du Morbihan, c^ne d'Arzon.
Hent-Terrible, corps de garde.—Voy. Enfer (Pointe d').
Henven, m^in à eau sur la Sarre, bois et éc. dit *Coët-Henven*, c^ne de Guern. — Seigneurie.
Henven (Le), h. c^ne de Baud.
Heonleix, f. c^ue d'Allaire. — Seigneurie.
Hérault (L'), vill. partie c^ne de Guégon, partie c^ne de Crugnel; deux ponts sur la Chênaie, reliant ces deux communes.
Herbinais (L'), f. c^ne de Quily; pass. sur l'Oust.
Herbinais (Les), f. c^ne de Pluherlin.
Herblinaye (La), chât. et f^es dont une dite *Petite-Herblinaye*, c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Herbon (Le), h. lande et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne d'Arradon; ruiss. voy. Lignol.
Herbon (Le), h. et m^in à eau sur le Keralvy, c^ne de Questembert.
Herbon (Ruisseau du ou de Colany, affl. de l'Ével; il arrose Réguiny.
Herda (Le), vill. c^ne de Ménéac.
Héric (Le), éc. et m^in à vent, c^ne de Plougoumelen.
Héritage (L'), éc. c^ne de Pluneret.
Herlevins (Les), éc. c^ne de Questembert.
Herlin, vill. et port sur l'Océan, c^ne de Bangor.
Hermain (L'), vill. c^ne de Molac. — *Lernen*, 1516 (chap. de Vannes). — Prieuré.
Hermelin (Étang d'), c^ne de Glénac.
Hermitage (L'), éc. c^ne de Bignan.
Hermitage (L'), éc. c^ne d'Hennebont.
Hermitage (L'), f. et bois, c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
Hermitage (L'), éc. m^in à vent et lande *du Moulin-de-l'Hermitage*, c^ne de Plaudren.
Hermitage (L'), f. c^ne de Plouhinec.
Hermitage (L'), éc. c^ne de Saint-Gérand.
Hermitage (L'), éc. c^ne de Vannes.
Hermite (L'), éc. c^ue de Saint-Martin.
Hermite (Les Grand et Petit), h. c^ne de Brech. — *Lelmit*, 1439 (sénéch. d'Auray).
Hermiton (L'), h. c^ne de Plaudren.
Héroder (Le), éc. c^ne de Plescop.
Héroïsme (Rue de l'), au faubourg de Kerentrech, à Lorient; dite auparavant rue *de la Reconnaissance*.
Hérotte (La), éc. c^ne d'Allaire.
Herses (Rue des), à Ploërmel.
Hervaie (La), f. c^ne de Ruffiac. — Seigneurie.
Hervaie-Saint-André (La), vill. c^ne de Ruffiac.
Hervaux, h. c^ne de Glénac.
Hervé, croix, c^ne de Brech.
Herveno, vill. et ruiss. affl. du Scorff, c^ue d'Inguiniel; m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Lignol.
Hervéno (Le), h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Herviaie (La), h. c^ne d'Allaire.
Herviais (La), h. c^ne de Béganne.
Herviais (La), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Hervolay, m^in à vent (en ruines), c^ne de Pleucadeuc.
Heschéno (Le), f. c^ne de Vannes. — Seigneurie.
Hesdon (Le), ruisseau. — Voy. Sédon (Le).
Heudière (La), h. c^ne de Ménéac.
Heugaie (La), vill. c^ne de Peillac. — Seigneurie.
Heurie (L'), croix, lande *de la Croix-l'Heurie* et ruiss. *de la Lande-de-l'Heurie*, affl. de celui de la Lande-des-Blémeux, c^ne de Pleugriffet.
Hévedic, vill. c^ne de Quistinic.
Hevo (Le), vill. c^ne du Hézo.
Héyo (Le), h. c^ne de Larré.
Hézo (Le), c^on de Vannes-Est; m^in à vent, m^in à eau et étang dans la commune. — *Le Héso*, 1475 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis).

Trève de la par. de Surzur; prieuré du vocable de Saint-Vincent, d'abord membre de l'abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis, devient, à la fin du XVIIe s^e la propriété du séminaire de Vannes. — Distr. de Vannes.

Hidouse (La), f. c^ne de Guer. — Seigneurie.
Hiernais (La), vill. c^ne de Ruffiac.
Higneul (Le), h. c^ne de Ménéac.
Hilary, m^in à eau sur la Claye, c^ne de Bignan.
Hilliaie (La), h. c^ue d'Allaire.
Hilvern, vill. et vallée, c^ne de Gueltas; ruiss. *de la Vallée-d'Hilvern* : voy. Saint-Niel (Ruisseau de); écluse sur le canal de Nantes à Brest. — *Ulfer, villa*, 1270 (duché de Rohan-Chabot).
Hindreuf (Le), vill. et m^in à vent, c^ne de Caden. — Seigneurie; manoir.
Hinga, h. c^ne de Saint-Martin.
Hingair (Le), h. c^ne de Ploërdut.
Hingleuf (Le), vill. c^ne de la Chapelle. — Seigneurie.
Hingneul (Pont), sur l'Yvel, c^ne de Mauron.
Hinguair (Le), f. et m^in à eau, au confl. du ruiss. de ce nom et du Blavet, c^ne d'Hennebont; ruiss. affl. du Blavet, arrose Caudan et Hennebont. — *Le Hanker*, 1497 (abb. de la Joie). — *Le Hengaer*, 1499 (*ibid.*).
Hinguer (Le), vill. c^ne de Lignol. — *Le Hengaer*, 1434 (princip. de Rohan-Guémené).
Hinguet, vill. c^ne de la Croix-Helléan.

Hinguet (Le), h. c^ne de Ménéac.
Hinguet (Les Haut et Bas), vill. partie c^ne de Ploërmel, partie c^ne de Gourhel. — Seigneurie.
Hiniac, vill. c^ne de Mohon.
Hinlé, vill. c^ne de Péaule.
Hinlis, f. c^ne de Pénestin.
Hino (Le), vill. c^ne de Ploërmel.
Hint, chemin, c^ne de Saint-Dolay.
Hinzal, h. c^ne de Muzillac. — Seigneurie.
Hirel (Le), f. et m^in à vent, c^ne de Saint-Dolay; pont reliant Saint-Dolay et Nivillac. — Seigneurie.
Hirello (Le), vill. c^ne de Pluvigner.
Hirgair, vill. c^ne de Kervignac.
Hirgoat, vill. c^ne de Guidel.
Hirgoat, f. c^ne de Guiscriff.
Hirouet, éc. c^ne de Guern.
Hivard-Monter-Clos-er-Marès (Chemin), c^ne de Theix.
Hivet (Chemin du), c^ne de Saint-Dolay.
Hoah-Du, h. c^ne de Plumelin.
Hoah-Huen, h. c^ne de Plumelin.
Hodio (Le), m^in à eau sur l'Ellée, c^ne de Langonnet.
Hoedic, île sur l'Océan, c^ne du Palais, avec vill. forts, port et rade, étang, fanal et écart. — Trève de la par. de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Donne son nom à un c^on en 1790 : voy. Belle-Île-en-Mer.
Hoguec (Le), f. c^ne de Naizin.
Hoh-Castel (Pont de), sur le Loch, reliant Grand-Champ et Pluvigner.
Hoh-Varia, font. c^ne de Theix.
Hoideu, éc. c^ne de Naizin.
Hokia, éc. c^ne de Grand-Champ.
Holâvre, île de la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Honchée (La), lande, c^ne de Guer.
Hôpital (L'), h. c^ne de Larré.
Hôpital (L'), h. c^ne de Loyat.
Hôpital (L'), h. c^ne de Malansac.
Hôpital (L'), h. c^ne de Moustoirac.
Hôpital (L'), h. c^ne de Muzillac.
Hôpital (L'), vill. c^ne de Néant.
Hôpital (L'), h. et bois, c^ne de Plaudren.
Hôpital (L'), éc. c^ne de Surzur.
Hôpital (Pont de l') ou Grand Pont, sur le Blavet, à Napoléonville; anc. passage; porte dite aussi *de Carhaix*, 1682 (duché de Rohan-Chabot).
Hôpital (Pont de l') ou de la Garenne, à Vannes, dans la rue des Douves-de-la-Garenne, sur le Liziec.
Hôpital (Rue de l'), à Auray.
Hôpital (Rue de l'), à Hennebont.
Hôpital (Rue de l'), à Lorient; appelée avant 1789 rue *du Faouëdic;* une petite partie, détachée depuis quelques années, a reçu le nom de rue *de Kerdrel.* — Une autre rue de l'Hôpital, plus ancienne que la précédente, a formé en 1817 la ruelle de l'Hôpital, la rue Colbert, la rue Duguay-Trouin et la rue du Couëdic. — Ruelle (voy. ci-dessus).
Hôpital (Rue de l'), à Napoléonville. — Voy. Cuirs (Place aux).
Hôpital (Rue de l'), au Palais.
Hôpital (Rue de l'), à Ploërmel.
Hôpital (Rue de l'), à Pluvigner.
Hôpital (Rue de l'), au Port-Louis.
Hôpital (Rue de l'), à la Roche-Bernard. — Terrain appelé *Dôme-de-l'Hôpital*, où était autref. la chapelle de l'Hôpital, dont les protestants avaient fait leur temple de 1561 à 1568.
Hôpital (Rue de l'), à Vannes, formée des anciennes rues Grande-Rue, de Sainte-Catherine et de Boismoreau.
Hôpital-aux-Robins (L'), vill. c^ne de Saint-Servant.
Hôpital-Bézon (L'), vill. c^ne de Ploërmel.
Hôpital-Saint-Jean (L'), éc. c^ne de Cournon. — Anc. hôpital.
Horiva (Le), éc. c^ne de Quistinic.
Horn (Le), ruiss. affl. de l'Oust, c^ne de Peillac.
Hors-Porte-Noyale (Rue), à Napoléonville. — Voy. Noyal (Rue de).
Hôtelaie (L'), h. c^ne de Carentoir.
Hôtel-Béridel (L'), vill. c^ne de Carentoir.
Hôtel-Bernard (L'), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Hôtel-Charuel, h. c^ne des Fougerêts.
Hôtel-Chesnais, h. c^ne des Fougerêts.
Hôtel-des-Bois (L'), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Hôtel-Fleury, éc. c^ne de Carentoir.
Hôtel-Forget (L'), h. c^ne de Cruguel.
Hôtel-Fournier (L'), éc. c^ne de Carentoir.
Hôtel-Garel, h. c^ne des Fougerêts.
Hôtel-Gourié (L'), éc. c^ne d'Augan.
Hôtel-Gros (L'), h. c^ne de Plumelec.
Hôtel-Guyot (L'), éc. c^ne de Nivillac.
Hôtel-Hérault (L'), vill. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Hôtel-Huet (L'), éc. c^ne de Monteneuf.
Hôtel-Jubaud (L'), h. c^ne de Saint-Dolay.
Hôtellerie (L'), éc. c^ne de Carentoir.
Hôtellerie (L'), vill. et pont sur le Vau-Lorient, c^ne de Porcaro.
Hôtel-Macé (L'), h. c^ne de Caden.
Hôtel-Michelot (L'), éc. c^ne de Carentoir.
Hôtel-Moricet (L'), h. c^ne de Nivillac.
Hôtel-Moyon (L'), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Hôtel-Neuf (L'), éc. c^ne de Guillac.
Hôtel-Neuf (L'), h. c^ne de Monteneuf.
Hôtel-Neuf (L'), éc. c^ne de Ploërmel.
Hôtel-Neuf (L'), éc. c^ne de Pluherlin.

Hôtel-Neuf (L'), h. c^ne de Saint-Guyomard.
Hôtel-Névoux, h. c^ne des Fougerêts.
Hôtel-Noblet (L'), éc. c^ne de Ruffiac.
Hôtel-Orhand (L'), h. c^ne de Carentoir.
Hôtel-Orio (L'), vill. c^ne de Carentoir.
Hôtel-Pataud, vill. c^ne des Fougerêts.
Hôtel-Paux (L'), éc. c^ne de Saint-Martin.
Hôtel-Perigué, h. c^ne des Fougerêts.
Hôtel-Portier (L'), vill. c^ne de Carentoir.
Hôtel-Roho (L'), h. c^ne de Saint-Dolay.
Hôtel-Roux (L'), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Hôtel-Séro (L'), vill. c^ne de la Gacilly.
Hôtel-Simon (L'), vill. c^ne de Cruguel.
Hôtel-Texier (L'), h. c^ne de Pleucadeuc.
Hôtel-Thobie (L'), h. c^ne de Saint-Dolay.
Hôtel-Thomas (L'), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Hôtel-Tuault (L'), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Hôtel-Tuault (L'), vill. c^ne de Théhillac.
Houalichen, pont sur le ruiss. du Pont-Rouge, reliant Saint-Tugdual et Ploërdut.
Houariva (Le), vill. c^ne de Persquen. — Seigneurie.
Houat, île sur l'Océan, c^ne du Palais, avec port, vill. m^in à vent, forts; banc et basses (grande et petite), près de l'île. — *Hoat*, 1454 (canonisation de saint Vincent-Ferrier).

Anc. trève de Saint-Goustan-de-Rhuis, devenue paroisse du territ. de Vannes. — Sénéch. et subd. de Rhuis. — Elle donna son nom à un c^on en 1790 : voy. Belle-Île-en-Mer.

Houé (Le), ruisseau. — *Oia, flumen*, 1125 (cart. de Redon). — Voy. Camblen (Ruisseau du).
Houer-Veur, ruisseau. — Voy. Bécherel.
Hougaud, éc. c^ne de Béganne.
Houssa (Le), f. c^ne de Caden.
Houssa (Le), h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Houssa (Le), m^in à vent, c^ne de Saint-Martin; lande s'étendant en Saint-Martin et Ruffiac; f. *de la Lande-du-Houssa*, c^ne de Ruffiac.
Houssac (Le), vill. c^ne de Saint-Vincent.
Houssaie (La), f. c^ne de Caden.
Houssaie (La), h. autre h. dit *Pâtis-de-la-Houssaie*, m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. *du Moulin-de-la-Houssaie*, affl. de l'Aff, c^ne de Guer. — Seigneurie.
Houssaie (La), éc. c^ne de Monteneuf.
Houssaie (La), vill. c^ne de Napoléonville; pont sur le Saint-Niel, reliant Napoléonville et Saint-Thuriau; h. dit *Vieille-Houssaie* et pont *de la Vieille-Houssaie*, sur le ruiss. du Pont-de-Signan, c^ne de Saint-Thuriau.
Houssaie (La), f. c^ne de Ruffiac. — Seigneurie.
Houssaie (La), h. c^ne de Saint-Martin; pass. sur l'Oust, reliant Peillac, Saint-Martin et les Fougerêts. — Seigneurie; manoir.
Houssaie (Les Haute et Basse), h. c^ne de Guer.
Houssay (La), éc. c^ne de Nivillac.
Houssaye (La), vill. c^ne de Beignon.
Houssaye (La), f. c^ne de Glénac. — Seigneurie.
Houssaye (Les Haute et Basse), vill. partie c^ne de Guillac, partie c^ne d'Helléan.
Houssées (Les), lande, c^ne de Monteneuf.
Houx (Le), chât. anj. détruit, près du bourg de la Gacilly.
Huais (Les Haute et Basse), vill. c^ne de Guer.
Huberdière (Rue), à Malestroit; mentionnée en 1497 (fabr. de Malestroit); dite aussi autref. rue *Saint-Cul*.
Hubly (Le), vill. c^ne de Pleugriffet.
Huclor (Le), f. c^ne de Guer. — Seigneurie.
Huélen, port sur l'Océan, c^ne de Locmaria.
Huélozen, éc. c^ne de Cléguérec.
Huen (Le), m^in à eau sur la Pierre-Fendue, c^ne de Malguénac.
Huern, font. c^ne de Theix.
Huetterie (La), éc. c^ne de Campénéac.
Hugo, m^in à eau, sur le Ninian, c^ne de Taupont.
Huhet (Le), vill. c^ne de Caden.
Huidaniel (Le), éc. c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie.
Huisdehelon (L'), h. c^ne de Ménéac.
Huit (Le), h. c^ne de Plouray.
Huîtres (Pointe des). — Voy. Plech (Le).
Hulo, h. c^ne de Questembert.
Hunaud, f. c^ne d'Allaire.
Hunelaie (La), f. c^ne de Ruffiac. — Seigneurie.
Huno, vill. éc. et m^in à eau sur le Rahun, c^ne de Carentoir.
Huren (Loges), h. c^ne de Gourin.
Hureul, m^in à eau sur la Ville-Sotte, c^ne de Guéhenno.
Hurpé (Le), lande, c^ne de Guer.
Hurpel, h. c^ne de Bignan.
Hurtaud (Le), m^in à eau sur le Loch, c^ne de Pluneret.
Hurtebis, h. c^ne de Billio.
Hutte (La), éc. c^ne de Caro.
Hutte (La), éc. c^ne de Questembert.
Huyer (Le), vill. c^ne de Mauron.
Hye (Les Haute et Basse), vill. c^ne du Roc-Saint-André.
Hyptaie (La), vill. c^ne de Mauron.

I

Iéna (Rue d'), à *Napoléonville*.

If (L'), h. et lande, c^ne^ d'Augan.

Ihuelgoët, vill. c^ne^ de Bignan.

Île (L'), éc. et m^in^ à eau sur l'Oust, c^ne^ de Bréhan-Loudéac; pont *du Moulin-de-l'Île*, sur l'Oust, qui relie Bréhan-Loudéac et Crédin.

Île (L') [de Haut et de Bas], h. c^ne^ de Guiscriff.

Île (L'), h. c^ne^ de Lanvénégen.

Île-Argoët (L'), h. c^ne^ d'Ambon.

Île-aux-Moines (L'), c^ne^. — Voy. Moines (Île aux).

Île-d'Arz (L'), c^ne^. — Voy. Arz.

Île Longue, île de la baie du Morbihan contenant un éc. c^ne^ de Baden.

Île Plate, île de la baie du Morbihan, c^ne^ de Saint-Armel.

Ilette (Marais d'), c^ne^ de Saint-Dolay.

Ilizen, vill. partie c^ne^ de Bignan, partie c^ne^ de Moustoirac; ruiss. dit aussi *du Pont-Grouien* ou *du Pont-Cohan*, affl. du Trébimoël, et qui arrose Bignan et Moustoirac.

Ille-Bausson (L'), vill. c^ne^ de Ménéac. — Seigneurie.

Illières (Moulin à vent des), c^ne^ de Saint-Dolay.

Ilur, île de la baie du Morbihan, contenant un vill. c^ne^ de l'Île-d'Arz. — *Isleur*, 1516 (chap. de Vannes); figure à cette époque, et encore au xviie siècle, comme paroisse ou plutôt comme trève annexée au vicariat d'Arz.

Iluric, île de la baie du Morbihan, contenant un h. c^ne^ de l'Île-d'Arz; faisait autref. partie de la par. de Sarzeau.

Impasses (Les), deux impasses à Vannes, dites 1re et 2e *impasse*, donnant sur la rue de la Préfecture; la plus grande appelée autref. rue *de la Vieille-Psalette*, puis impasse *Notre-Dame*.

Inam, riv. affl. de l'Ellée, qui arrose Gourin, le Saint, Guiscriff, le Faouët et Lanvénégen; elle porte aussi les noms de *Ster-Laër*, de *Kernaon*, de *Tronjoly*, de *Kerstang*, de *Guiscriff*, du *Moulin-Conan*, de *Meler-Prat* et de *Rosmelec*.

Inézic, île de la baie du Morbihan, c^ne^ du Hézo.

Inguiniel, c^on^ de Plouay. — *Yguynyel, parr^a^*, 1280 (abb. de la Joie). — *Yguinel*, 1387 (chap. de Vannes). Par. du doy. des Bois. — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. d'Hennebont.

Intel, rivière. — Voy. Étel.

Interderhuen, éc. c^ne^ de Plaudren.

Inzinzac, c^on^ d'Hennebont. — *Disinsac*, 1387 (chap. de Vannes). — *Dinsinsac*, 1493 (abb. de la Joie). Par. du doy. des Bois; renfermait un établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem : voy. Temple (Le). — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. d'Hennebont.

Irus (Île d'), dans la baie du Morbihan, contenant un éc. c^ne^ d'Arradon. — *Ydreux*, 1546 (chât. d'Arradon). — *Esdruc*, 1631 (*ibid.*).

Isac (L'), riv. qui prend sa source dans le dép^t^ de la Loire-Inférieure et se jette dans la Vilaine après avoir limité la c^ne^ de Théhillac.

Isan, croix et vill. dit *Croix-Isan* et aussi *Kerprat*, c^ne^ d'Erdeven.

Isaugouet, ruisseau. — Voy. Ysaugouet.

Isle (L'), vill. c^ne^ de Damgan.

Isle (L'), vill. c^ne^ de Férel; h. m^in^ à vent et m^in^ à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne^ de Marzan; pass. sur la Vilaine, reliant Férel et Marzan; ruiss. dit aussi *du Pont-de-Queldan*, affl. de la Vilaine, arrose Arzal et Marzan. — Anc. chât. ducal en ruines sur un rocher formant presqu'île dans la Vilaine, c^ne^ de Marzan. — *Insula*, 1286 (D. Morice, I, 41). — Seign. connue sous le nom de *l'Isle-de-Guédas*.

Isle (L'), ruiss. dit aussi *du Pont-de-l'Écluse*, affl. de l'Oust, c^ne^ de Peillac; marais, c^ne^ des Fougerêts.

Isle (L'), îlot de maisons qui occupe le centre de la Roche-Bernard; l'ensemble des rues qui bordent cet îlot s'appelle *le Tour-de-l'Isle*, et l'une d'elles est dite particulièrement rue *de l'Isle*.

Isle (Pointe de l'), sur l'Océan, c^ne^ de Pénestin.

Isole (L'), riv. qui arrose Roudouallec et Guiscriff et se réunit à l'Ellée dans le dép^t^ du Finistère. — *Idol, flumen*, 1029 (D. Morice, I, 365). — *Idola*, xie siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Ivel (L'), rivière. — Voy. Yvel.

Izaignon, f. c^ne^ de Malansac. — Seigneurie.

Izenah. — Voy. Moines (Île-aux-).

Izernac, vill. c^ne^ de Nivillac.

J

JACOBINS (ANCIENNE PLACE OU CARROIR DES) et RUE DES JACOBINS, à Vannes. — Voy. ROULAGE (RUE DU).

JACOBSEN, pont sur l'étang de l'Épinay, c^ne de Surzur.

JADIC-BONNE-CHÈRE, éc. c^ne de Malguénac.

JAGOTIÈRE (RUE), à Ploërmel.

JAGOUDEL, croix, c^ne de Bréhan-Loudéac.

JAGU, pont sur la Foliette, c^ne de Guer.

JALOUSIE (MOULIN À VENT DE LA), c^ne de Baden.

JALU, croix, c^ne de Monteneuf.

JAMET, croix, c^ne de Vannes.

JANIGUEN, h. c^ne de Ménéac.

JANVIER (RUE), à Questembert.

JAQUEL (LE), m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Camors; ruiss. *du Moulin-du-Jaquel* : voy. GUILLEMIN.

JARDIN-DES-MOINES, terrain où se trouvent plusieurs menhirs et une chaussée, c^ne de Néant.

JARDIN-DES-TOMBES, terrain élevé marqué par des pierres, c^ne de Tréhorenteuc.

JARDINS (LES), lande, c^ne de Pleugriffet.

JARIE (LA), vill. c^ne de Peillac. — Seigneurie.

JARNIGON, pont sur le Durbœuf, reliant Lanouée au dép^t des Côtes-du-Nord.

JARRE-À-BREBIS (LA), h. c^ne de Radenac.

JAUGE, h. c^ne de Concoret.

JAUGE (LA), éc. c^ne de Rieux.

JAUNIOU, h. c^ne de Pluherlin.

JEAN, pont sur le Château-Trô, reliant Loyat, Guilliers et Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

JEAN, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Monteneuf; ruiss. *du Pont-Jean* : voy. PÉBUSSON (LE).

JEAN, fort et port sur l'Océan, c^ne du Palais.

JEAN, pont sur le Locmaria, c^ne de Plœren.

JEAN, menhir, c^ne de Port-Philippe.

JEAN, pont sur l'Inam, qui relie les c^nes du Saint et de Guiscriff.

JEAN II (GROTTE DE), sorte de grotte naturelle, c^ne de Séné.

JEAN-BABOUIN, pierre levée dans le bois de Hanvaux, c^ne de Trédion.

JEAN-DE-RUNELLO, menhir, c^ne de Bangor.

JEAN-LE-BIHAN, partie de la forêt de Quénécan, c^ne de Sainte-Brigitte.

JEANNAIS (LA), h. c^ne de Concoret.

JEANNE, menhir, c^ne de Port-Philippe.

JEANNE-BABOUINE, pierre levée dans le bois de Hanvaux, c^ne de Trédion.

JEANNE-DE-RUNELLO, menhir, c^ne de Bangor.

JEANNETTE, croix, c^ne de Grand-Champ.

JEANNETTE-DES-SOLDATS, anc. retranchements, c^ne de Bréhan-Loudéac.

JÉGAR, pont sur le Runio, reliant Kerfourn et Crédin.

JÉGO, croix, c^ne de Crédin.

JÉGO, pont sur le Kerniol, c^ne de Vannes.

JÉGOU, croix et écart dit *Croix-Jégou*, c^ne de Saint-Gouvry.

JÉGU, m^in à eau sur le Lié et lande dite *Noë-de-Jégu*, c^ne de Bréhan-Loudéac. — Voy. VILLE-JÉGU (PONT DE LA).

JÉRÔME (LOGES), h. c^ne de Lanvaudan.

JEU-DE-PAUME (PLACE DU), à Ploërmel. — Voy. ARMES (PLACE D').

JEU-DE-PAUME (RUE DU), à Auray; dite, au XVIIe siècle, rue *du Tripot*.

JEUNE-BOIS (LE), bois, c^ne de Pluvigner.

JEUX (CUL-DE-SAC DES), à Lorient. — Voy. BONS-ENFANTS (RUE DES).

JIGUAIS (LA), h. c^ne d'Allaire.

JOË (LA), h. c^ne de Nivillac; m^in à eau, c^ne de Saint-Dolay; ruiss. affluent du Moulin-Neuf, qui arrose Saint-Dolay et Nivillac. — Seigneurie.

JOGANE, étang, c^ne de Saint-Gravé.

JOGELAIE (LA), h. c^ne de Béganne.

JOGELAIS (LA), vill. c^ne de Saint-Marcel.

JOIE, pont sur le Beauché, c^ne de Carentoir.

JOIE (LA), deux m^ins à eau sur le Blavet, c^ne d'Hennebont; ruines d'une abb. servant auj. de haras. — *Monasterium Beatæ Mariæ de Gaudio*, 1279 (abb. de la Joie). — Les m^ins dits primitivement *moulins au Duc* ou *moulins de la Mer;* le grand moulin dit aussi *du Parc* ou *des Bois*. — Abbaye de femmes, ordre de Cîteaux, fondée en 1252 par Blanche de Champagne, femme de Jean Ier, duc de Bretagne.

JOINTO (RUELLE DU), à Vannes, et éc. voy. BELLEVUE.

JOLI-COEUR, h. c^ne de Noyal-Pontivy.

JOLLIVET, m^in à eau sur le Trévelo, c^ne de Péaule.

JOLY (MÉTAIRIE AUX), f. c^ne de Carentoir.

JONCHERAY (LE), h. c^ne d'Allaire.

JOSÉPHINE (COURS), promenade à Napoléonville.

JOSSELIN, arrond. de Ploërmel; pont sur l'Oust : voy. SAINTE-CROIX (RUE ET FAUBOURG), et chât. avec un éc. dit *l'Écluse-du-Château*, dans la c^ne. — *Castellum et castrum Goscelini*, 1080 (cart. de Redon). — *Castellum Joscelini*, 1108 (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Castrum Guoscelini*, 1129 (*ibid.*) : voy. PORHOËT, à la Table des formes anciennes. —

Castrum Jocelini, XIIe siècle (*ibid.*). — *Chastel-Jocelin*, 1283 (abb. de la Joie). — Cette ville portait aussi le nom du comté de Porhoët, dont elle était la capitale.

Josselin renfermait quatre paroisses : voy. NOTRE-DAME, SAINTE-CROIX, SAINT-MARTIN et SAINT-NICOLAS; une abbaye : voy. MONT-CASSIN (LE); cinq prieurés : voy. SAINTE-CROIX, SAINT-JACQUES, SAINT-MARTIN, SAINT-MICHEL, SAINT-NICOLAS; des communautés de carmes et d'ursulines; un hôpital du vocable de Saint-Jean, transféré en 1729 au prieuré de Saint-Jacques de la même ville, qui avait été lui-même hôpital à l'origine; une maladrerie. — Châtellenie formant, au XVIIe siècle, tout le comté de Porhoët (voy. l'INTRODUCTION); ancienne ville close. — Gouvernement de place; communauté de ville, avec droit de députer aux États de la province et des armoiries : *d'azur au coq d'or*. — Siége d'une subd. de l'intendance de Bretagne. — Chef-lieu de distr. et de c^on^ en 1790.

JOSSELIN, pont, c^ne^ de Guégon.

JOSSO, pont sur la Ville-Oger, reliant Pleugriffet, Guégon et Lantillac.

JOUA, f. c^ne^ de Campénéac.

JOUARDAIS (LA), f. et m^in^ à vent, c^ne^ des Fougerêts. — Seigneurie.

JOURDU (LE), h. et m^in^ à eau sur l'Inam, c^ne^ du Saint.

JUBERDE (LA), vill. c^ne^ de Cournon.

JUBIN, pont sur le Kerbiscon, reliant Surzur et Noyalo.

JUBIN (LOGE), éc. c^ne^ de Réguiny.

JUGEVAN, deux m^ins^ à vent, c^ne^ d'Évriguet.

JUGON, vill. c^ne^ de Baud.

JULAUDERY, f. c^ne^ de Pluherlin.

JULEAU, h. c^ne^ d'Elven.

JULIEN, m^in^ à eau sur le ruiss. de ce nom et ruiss. *du Moulin-Julien*, affl. de l'Ellée, c^ne^ de Meslan.

JULLIEN (RUE), à Napoléonville.

JUMENT (LA), île de la baie du Morbihan, contenant un éc. c^ne^ d'Arzon.

JUMENT (LA), roche sur l'Océan, côte de Plœmeur.

JUSTICE (CROIX DE), c^ne^ de Glénac.

JUSTICE (CROIX DE LA), c^ne^ de Bréhan-Loudéac.

JUSTICE (FONTAINE DE LA), c^ne^ de Guémené.

JUSTICE (LANDE DE LA) et h. dit *Lande-de-la-Justice*, c^ne^ de Bubry.

JUSTICE (LANDE DE LA), c^ne^ de Crach.

JUSTICE (LANDE DE LA), c^ne^ de Malansac.

JUSTICE (LANDE DE LA), croix et éc. c^ne^ de Marzan.

JUSTICE (LANDE DE LA) et f. dite *Lande-de-la-Justice*, c^ne^ de Plouay.

JUSTICE (LANDE DE LA), c^ne^ de Treffléan.

JUSTICE (LANDE et MOULIN À VENT DE LA), c^ne^ d'Augan.

JUSTICE (LANDE et MOULIN À VENT DE LA), c^ne^ de Saint-Allouestre.

JUSTICE (RUE DE LA), à Vannes, dite autrefois *rue Blanche*, puis rue *du Petit-Couvent*.

JUSTICES (LANDE DES), c^ne^ de Missiriac.

K

KAËR, dit aussi *Ker* ou *Keraer*, ancien faubourg de Vannes et ancienne grande rue du même nom : voy. PORT (RUE DU); porte qui n'existe plus. — Baronnie (voy. l'INTRODUCTION), avec deux siéges de juridiction : Vannes et Auray (sans doute, à l'origine, Locmariaquer, où étaient le château de Kaër, près du bourg, et le m^in^ à vent du même nom); prévôté féodée de la sénéch. de Vannes.

KERABELLEC, h. c^ne^ de Baud; pont sur le Tarun, reliant Baud et Plumelin.

KERABELLEC, éc. c^ne^ de Languidic. — *Kerancabellec*, 1426 (abb. de la Joie).

KERABELLEC, h. c^ne^ de Pluvigner.

KERABIN, h. c^ne^ de Férel.

KERABONNET, éc. c^ne^ de Bubry.

KERABRAHAM, éc. c^ne^ de Baden.

KERABRAHAM, h. c^ne^ de Questembert. — Seigneurie; manoir.

KERABUS, éc. c^ne^ de Kervignac.

KERABUS, éc. c^ne^ de Moréac. — Seigneurie.

KERABUS, éc. c^ne^ de Napoléonville.

KERABUS, vill. c^ne^ de Plœmeur.

KERABUS, éc. c^ne^ de Plouhinec.

KERABUS, éc. c^ne^ de Theix.

KERABUSE, h. c^ne^ de Caudan.

KERABUSE, h. c^ne^ de Monterblanc.

KERACHER, éc. c^ne^ de Plaudren; pont : voy. PONT BIHAN.

KERADEHUEN, vill. c^ne^ de Plœmeur.

KERADELY, h. c^ne^ de Caudan.

KERADEN, éc. c^ne^ de Gourin.

KERADENEC, éc. c^ne^ de Silfiac.

KERADENEC-LE-BOURG, vill. c^ne^ de Cléguer.

KERADENEC-LES-MOULINS, h. et m^in^ à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne^ de Cléguer; ruiss. *du Moulin-de-Keradenec* : voy. QUÉLEBACK.

KERADENEN, éc. c^ne^ de Gourin.

KERADIC, vill. c^ne^ de Pluvigner.

KERADINEN, éc. c^ne^ de Berric.

KERADIO, h. et bois, c^ne de Plœren.
KERADO, h. c^ne d'Elven.
KERADO, éc. c^ne de Sulniac.
KERAET, éc. c^ne de Landévant.
KERAFFRAY, vill. c^ne de Moustoir-Remungol.
KERAGANT, h. et fort sur l'Océan, c^ne de Plœmeur.
KERAGRÉ, f. c^ne de Bignan.
KERAHUIT, éc. c^ne de Plaudren. — Seigneurie.
KERAHUN, éc. c^ne de Persquen. — Seigneurie.
KERAISE, vill. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Keraise*, affl. de celui du Moulin-Cabrec, c^ne d'Inguiniel.
KERAL, éc. c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie; manoir.
KERAL, h. c^ne de Péaule.
KERALAIN, lieu-dit dans le dép^t des Côtes-du-Nord; pont sur le Conveau, reliant ce dép^t à Gourin et à Langonnet.
KERALAN, éc. c^ne de Grand-Champ.
KERALAN, h. c^ne de Merlévenez.
KERALBAUD, vill. c^ne de Guénin.
KERALBO, h. c^ne de Plœren. — Seigneurie.
KERALBRY, f. c^ne de Crach.
KERALÈS, h. c^ne de Berné.
KERALET, f. c^ne de Férel.
KERALIGUEN, éc. c^ne de Caudan.
KERALIO, chât. f. étang, m^in à vent et éc. c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie; anc. château.
KERALLAIN, vill. c^ne de Baud.
KERALLAIN, vill. c^ne de Neulliac.
KERALLAIN, h. c^ne de Ploërdut.
KERALLAIN, h. m^in à vent, pont et m^in à eau sur le Tarun, c^ne de Plumelin. — Seigneurie.
KERALLAN, h. lande et ruiss. *de la Lande-de-Kerallan*; affl. du Loc, c^ne de Brech.
KERALLAN, vill. c^ne de Budry.
KERALLAN, h. c^ne de Carnac.
KERALLAN, h. et bois, c^ne de Languidic. — *Manoir de Kerroallan*, 1415 (abb. de la Joie). — Seigneurie.
KERALLAN, éc. c^ne de Plœmel.
KERALLAN, éc. c^ne de Pluneret.
KERALLANT, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERALLÉ, h. c^ne de Landévant.
KERALLIC, éc. c^ne de Pluvigner.
KERALLIER, chât. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
KERALLIO, f. c^ne de Saint-Allouestre.
KERALLOCH, h. et bois, c^ne de Calan.
KERALMONT, éc. c^ne de Radenac. — Seigneurie.
KERALUÉ-GUENNEC, éc. c^ne de Pluméliau.
KERALUÉ-SAINT-CLAUDE, vill. c^ne de Pluméliau.
KERALVÉ, éc. c^ne d'Arzal.
KERALVÉ, h. c^ne d'Elven.
KERALVÉ, h. c^ne de Gourin.
KERALVÉ, h. c^ne d'Inzinzac. — *Keralven*, 1478 (abb. de la Joie). — Seigneurie.
KERALVY, vill. c^ne de Sulniac; ruiss. dit aussi *le Plesque*, affl. du Tohon, qui arrose Sulniac et Questembert.
KERALY, chât. bois, lande et éc. dit *Lande-de-Keraly*, c^ne de Bubry; ruiss. affl. de la Sarre, qui arrose Bubry et Guern; m^in à eau sur la Sarre, c^ne de Guern. — Seigneurie; anc. manoir.
KERALY, h. c^ne de Cléguer.
KERAMANT, m^in à vent, c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
KERAMBART, vill. c^ne de Grand-Champ.
KERAMBART, éc. c^ne de Muzillac. — Seigneurie.
KERAMBARTZ, éc. c^ne d'Hennebont. — Seigneurie.
KERAMBARTZ, chât. f. et bois, c^ne de Landaul. — Seigneurie; château.
KERAMBEL (GRAND et PETIT), h. c^ne de Locmariaquer.
KERAMBOURG, chât. f. bois, étang, m^in à vent et m^in à eau sur le Pont-Guillemin, c^ne de Landaul. — Vicomté; anc. château.
KERAMBUSE, éc. c^ne de Noyalo.
KERAMEZEC, vill. c^ne de Plœmeur.
KERAMOUEZ, vill. c^ne de Cléguérec.
KERAMOUR, h. c^ne de Moréac.
KERAMOUR, éc. c^ne de Quistinic.
KERAMPIF, h. c^ne de Pluherlin.
KERAMPOULO, vill. c^ne de Groix.
KERAMSTU (QUARTIER DE), au Faouët.
KERAN (GRAND et PETIT), h. c^ne de Bignan.
KERANDAL, vill. et ruiss. affl. du Lann-Billo, c^ne d'Inguiniel.
KERANDALLIC, éc. c^ne de Meslan.
KERANDERF, h. c^ne d'Elven.
KERANDEUR, h. c^ne d'Erdeven; pont, dit aussi *de la Madeleine*, sur le Poumen, reliant Erdeven et Belz.
KERANDEVILLE, h. c^ne de Muzillac.
KERANDIN, vill. c^ne de Kervignac.
KERANDIRE, h. c^ne de Saint-Tugdual.
KERANDISERCH, h. c^ne de Landévant.
KERANDOUAREN, h. c^ne de Meslan.
KERANDRAON, h. m^in à eau sur le ruiss. de ce nom et ruiss. *du Moulin-de-Kerandraon*, affl. du Launay, c^ne de Gourin.
KERANDRAON, chât. f^es ruiss. affl. de l'Inam et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Guiscriff.
KERANDRÉ, h. c^ne d'Hennebont. — *Villa André*, 1200 (D. Morice, I, 783). — Seigneurie.
KERANDRÉ, vill. c^ne de Pénestin.
KERANDRÉ, éc. c^ne de Pluméliau.
KERANDRECH, h. c^ne du Saint.
KERANDRU, h. c^ne de Plumelin.
KERANDRUN, éc. f^es et m^in à vent, c^ne de Theix; ruiss. dit

aussi *du Lino* ou *du Moustoir*, affl. du Plessis, qui arrose Sulniac et Theix. — Seigneurie ; manoir.

KERANDU, h. c^ne d'Elven.

KERANDUIC, vill. c^ne de Noyal-Pontivy.

KERANDUR, éc. c^ne de Plœmeur.

KERANDY, éc. c^ne de Kergrist.

KERANÉSY, h. c^ne d'Elven.

KERANÉZO, h. c^ne d'Elven. — Seigneurie.

KERANÉZO, h. c^ne de Marzan.

KERANÉZO, h. c^ne de Plumelec ; dit aussi, au XVIIe siècle, *Luert-de-Bas* (chât. de Callac).

KERANGAR, h. c^ne de Bieuzy.

KERANGAT, vill. c^ne de Questembert.

KERANGAT, chât. f. h. et m^in à vent, c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Seigneurie ; manoir.

KERANGO, h. c^ne de Locmariaquer. — Seigneurie.

KERANGO, vill. c^ne de Plescop ; chât. en ruines, ancienne résidence d'été des évêques de Vannes.

KERANGRE, vill. c^ne d'Erdeven.

KERANGUEN, f. c^ne de Vannes.

KERANGUIN, éc. c^ne d'Inzinzac.

KERANHOUARNE, éc. c^ne de Kervignac.

KERANISE, h. c^ne de Treffléan.

KERANLAY, h. c^ne de Locmariaquer.

KERANNA, éc. c^ne de Pluneret ; nom donné autref. à tout le vill. de Sainte-Anne, même commune.

KERANOUÉ, vill. c^ne de Kervignac.

KERANROUÉ, éc. c^ne de Bubry.

KERANROUÉ, vill. c^ne de Cléguérec.

KERANROUÉ, vill. c^ne d'Erdeven.

KERANROUÉ, vill. c^ne du Faouët.

KERANRUE, éc. c^ne de Péaule.

KERANSQUEL, éc. c^ne de Guénin.

KERANSQUEL, h. c^ne de Moréac.

KERANSQUEL, h. c^ne de Moréac (dist. du précédent).

KERANSQUEL, h. c^ne de Plumelin.

KERANSQUER, h. c^ne d'Inguiniel.

KERANSQUER, éc. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Roudouallec ; ruiss. voy. YUN-AR-MINER.

KERANSQUIDIC, h. c^ne de Cléguer.

KERANSTUMO, h. c^ne de Cléguer. — Seigneurie.

KERANTAL, h. et pont sur le Keralvy, c^ne de Questembert.

KERANTALLEC, éc. c^ne de Baud.

KERANTALLEC, éc. c^ne de Quistinic.

KERANTALUD (BRAS et BIHAN), h. c^ne de Pluvigner.

KERANTAR, éc. c^ne de Muzillac.

KERANTE, h. c^ne de Plaudren.

KERANTERRE, h. c^ne de Noyal-Muzillac.

KERANTEUME, h. c^ne de Saint-Thuriau.

KERANTILY, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

KERANTOC, h. c^ne de Meslan.

KERANTONEL, vill. et m^in à vent, c^ne de Plœmeur.

KERANTORNÈRE, h. c^ne de Landévant.

KERANTOURNER, h. c^ne de Cléguérec.

KERANTOURZ, vill. et m^in à eau, c^ne de Langonnet.

KERANTRÉ, chât. f. dite *Basse-Cour-de-Kerantré*, bois et étang, c^ne de Crach. — Seigneurie ; manoir.

KERANTRÉ, éc. c^ne de Moréac.

KERANTRÉ, h. c^ne de Muzillac.

KERANTRÉ, h. c^ne de Sulniac.

KERANTRECH (QUARTIER DE), à Gourin.

KERANTRO, vill. c^ne de Caudan.

KERANVAL, éc. c^ne de Guiscriff.

KERAPRIO, vill. c^ne de Naizin.

KERAPRIS, éc. c^ne de Plumelin.

KERAQUÉ, h. c^ne de Languidic.

KERARA, vill. c^ne de Moustoirac.

KERARA, f. c^ne de Naizin.

KERARAY, h. c^ne de Plaudren.

KERARDENNE, vill. c^ne de Séné.

KERARET, éc. c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.

KERARFF, vill. c^ne de Kervignac.

KERARIC, f. c^ne de Crach.

KERARNAUD, h. c^ne de Plouharnel.

KERARNAY, f. c^ne de Saint-Gonnery. — *Kernec*, 1265 (D. Morice, I, 996).

KERARNEVET, h. c^ne de Pluméliau.

KERARNIO, h. c^ne de Noyal-Muzillac.

KERARNIO, vill. c^ne de Noyal-Pontivy ; pont sur le Kerguzangor, reliant Noyal-Pontivy et Naizin.

KERARNO, vill. c^ne de Camoël.

KERARNO, vill. c^ne de Locmariaquer.

KERAROCHE, vill. c^ne de Sarzeau.

KERARON, h. c^ne de Plouhinec.

KERARON, vill. c^ne de Pluméliau.

KERARON, éc. et m^in à vent, c^ne de Plumelin. — Seigneurie.

KERARREC, h. c^ne de Languidic.

KERARREC, éc. c^ne de Quistinic.

KERARVET, h. c^ne de Languidic.

KERARVET, h. c^ne de Quistinic. — *Kerbervet*, XVIIe siècle (seign. de la Forêt). — Seigneurie.

KERAS, f. c^ne de Férel.

KERASCOËT, vill. c^ne d'Erdeven.

KERASCOËT, vill. c^ne de Languidic.

KERASCOUET, vill. c^ne de Buléon. — Seigneurie.

KERASCOUET, vill. éc. dit *Loge-Kerascouet*, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerascouet*, affl. de celui du Moulin-Cabrec, c^ne d'Inguiniel.

KERASCOUET, h. c^ne de Pénestin.

KERASCOUET, éc. c^ne de Remungol.

KERASCOUET, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

KERASCOUET (BRAS et BIHAN), h. et m^in à eau, c^ne de Pluméliau. — Seigneurie ; manoir.

KERASSEL, vill. c^ne de Sarzeau.
KERASSIO, éc. c^ne de Languidic.
KERASTEL, h. et bois, c^ne de Riantec.
KERAT, éc. c^ne d'Erdeven.
KERAT, éc. c^ne d'Hennebont.
KERAT (GRAND et PETIT), h. c^ne d'Arradon. — *Kergat*, XVe siècle (chât. d'Arradon). — Seigneurie; manoir.
KERATOR, h. c^ne de Saint-Allouestre.
KERATRAPE, h. c^ne de Saint-Avé.
KERAUD, h. c^ne de Caudan.
KERAUD, vill. c^ne de Saint-Pierre.
KERAUDE, éc. c^ne d'Ambon.
KERAUDE, éc. c^ne de Grand-Champ.
KERAUDE, h. c^ne de Languidic. — Seigneurie.
KERAUDE, éc. bois et m^in à eau sur le Ter, c^ne de Ploëmeur. — Seigneurie.
KERAUDE, éc. c^ne de Plumergat. — *Kerrouzault*, XIVe s^e (chartreuse d'Auray).
KERAUDER, vill. c^ne de Langonnet.
KERAUDIC, éc. c^ne de Guern.
KERAUDIERNE, h. c^ne de Grand-Champ.
KERAUDRAIN, vill. c^ne de Férel.
KERAUDRAIN, h. c^ne de Guénin.
KERAUDRAIN, h. et bois, c^ne de Ploërdut. — *Guernaudren*, 1391 (princip. de Rohan-Guémené). — *Keraudren*, manoir, 1433 (*ibid.*). — Seigneurie.
KERAUDRAIN, vill. c^ne de Pluméliau.
KERAUDRAIN, vill. c^ne de Saint-Gérand.
KERAUDRAIN, vill. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
KERAUDRAIN-GUENEVIN, h. c^ne de Moréac.
KERAUDRAIN-MILLERO, h. c^ne de Moréac.
KERAUDRAN, h. et ruiss. qui se jette dans le Morbihan, c^ne d'Arradon.
KERAUDRAN, h. c^ne de Carnac.
KERAUDRAN, éc. c^ne de Cléguer.
KERAUDRAN, vill. c^ne de Crédin.
KERAUDRAN, éc. c^ne d'Inzinzac.
KERAUDRAN, h. c^ne de Locmariaquer.
KERAUDRAN, vill. c^ne de Plœmel.
KERAUDRAN, chât. f. bois et m^in à eau sur le Pont-Guillemin, c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
KERAUDREN, vill. c^ne de Kergrist.
KERAUDREN, éc. c^ne de Monterblanc.
KERAUDREN, h. c^ne de Plumelin.
KERAUDRENIC, éc. et bois, c^ne de Langonnet. — Seigneurie.
KERAUDRENO, h. et ruiss. affl. de l'Ével, c^ne de Baud. — Seigneurie.
KERAUDRÉNO, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERAUDRIN-LE-BOURG, vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERAUDRIN-TRÉGONLO, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERAUFFRÉDIC, h. c^ne du Faouët.
KERAUFFRET, h. et m^in à eau sur la Claye, c^ne de Bignan. — Seigneurie.
KERAUFFRET, vill. c^ne de Camors; pont sur le Quéronic, reliant Camors et Pluvigner.
KERAUFFRET, vill. c^ne de Guiscriff.
KERAUFFRET, éc. c^ne de Radenac.
KERAUFFRET, h. c^ne de Roudouallec.
KERAUFRET, h. c^ne de Surzur.
KERAULAY, h. c^ne de Marzan.
KERAULAY, vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERAULET, vill. c^ne de Sarzeau.
KERAULT, h. c^ne de Marzan.
KERAUTER, h. c^ne de Bubry.
KERAUTER, vill. c^ne de Cléguérec.
KERAUVILLE (HAUT et BAS), h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERAVANT, vill. c^ne de Guern.
KERAVEL, h. c^ne de Saint-Nolff. — Seigneurie.
KERAVELLE, éc. c^ne d'Arzon.
KERAVELLEC, h. c^ne de Naizin.
KERAVELLO, h. c^ne de Languidic.
KERAVELO, éc. c^ne d'Arradon.
KERAVÉLO, h. c^ne d'Arzon.
KERAVELO, éc. c^ne de Baden.
KERAVÉLO, h. c^ne de Grand-Champ.
KERAVELO, éc. c^ne de Lauzach.
KERAVÉLO, éc. c^ne de Marzan. — Seigneurie.
KERAVELO, h. c^ne de Melrand.
KERAVÉLO, éc. c^ne de Muzillac.
KERAVÉLO, éc. c^ne de Muzillac (dist. du précédent).
KERAVÉLO, f. c^ne de Pénestin.
KERAVÉLO, éc. c^ne de Séné. — Seigneurie.
KERAVÉLO, h. c^ne de Theix.
KERAVELO, h. et pont sur le Morbihan, dit aussi *pont Vert*, c^ne de Vannes.
KERAVENANT, chât. et h. c^ne de Questembert.
KERAVÉON, chât. bois, étang et m^in à vent, c^ne d'Erdeven. — Seigneurie; anc. château.
KERAVILLO, h. c^ne de Sulniac.
KERAVILO, éc. c^ne de Plœren.
KERAVILO-LANVAUX, vill. c^ne de Grand-Champ.
KERAVILO-LOCMARIA, h. c^ne de Grand-Champ.
KERAVILOT, éc. c^ne d'Elven.
KERAVRÉ, h. c^ne de Surzur.
KERAVY, h. c^ne d'Elven.
KERAVY (GRAND et PETIT), vill. c^ne de Vannes; ruiss. voy. ROHAN.
KERAZO, éc. c^ne de Lorient.
KERBACH, h. c^ne de Languidic.
KERBACHELIER, h. c^ne de Plaudren.
KERBACHIC, éc. c^ne de Languidic.
KERBACHIC, éc. c^ne de Locoal-Mendon.

KERBACHIC, h. c^ne de Plouharnel.
KERBACLÉ, éc. c^ne de Questembert.
KERBADEL, f. c^ne de Kervignac.
KERBAIL, vill. c^ne de Bubry.
KERBAIL, vill. c^ne de Languidic.
KERBAIRON, vill. c^ne de Priziac.
KERBALAN, vill. c^ne de Férel.
KERBALE, éc. c^ne de Guidel.
KERBALLAY, chât. m^in à eau, f^es, bois, étang et lande, c^ne de Kervignac. — Seigneurie; manoir.
KERBALLEC, vill. c^ne du Faouët.
KERBALO, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERBALOFF-LE-BOURG, h. c^ne de Plouay.
KERBALOFF-LE-LAGE, vill. c^ne de Plouay.
KERBALUN, éc. c^ne de Moréac.
KERBANT, f. c^ne de Larré.
KERBAR, h. c^ne de Marzan.
KERBARBIER, h. c^ne d'Elven.
KERBARCH, vill. c^ne de Croixanvec. — Seigneurie; manoir.
KERBARCH, vill. c^ne de Plœmel.
KERBARH, éc. c^ne de Malguénac.
KERBARH, h. c^ne de Neulliac.
KERBARH, éc. et ruiss. affl. du Tarun, c^ne de Plumelin.
KERBARILLER, h. c^ne de Ploërdut. — Seigneurie; manoir.
KERBARIS, h. c^ne de Grand-Champ.
KERBARNEC, h. c^ne de Plaudren.
KERBARVEC, vill. c^ne de Lanvaudan.
KERBARVEC, éc. c^ne de Pluvigner.
KERBASCO, éc. c^ne de Landaul.
KERBASCO, vill. c^ne de Moréac.
KERBASCO, éc. c^ne de Radenac. — Seigneurie.
KERBASCUIN, vill. c^ne de Plouhinec.
KERBASCUIN, h. c^ne de Pluvigner.
KERBASQUE, h. c^ne de Bignan.
KERBASQUE, éc. c^ne de Plumelin.
KERBASQUEHEN, éc. c^ne d'Arzal.
KERBASTARD, éc. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Bubry; ruiss. *du Moulin-de-Kerbastard* : voy. HÉDENNEC (LE); pont sur ce ruiss. reliant Bubry et Inguiniel. — Seigneurie; manoir.
KERBASTARD, h. c^ne de Moréac.
KERBASTARD, éc. c^ne de Moustoirac.
KERBASTARD-MOULIN-GLAS, h. c^ne de Pluvigner.
KERBASTARD-SAINT-GUY, h. et m^in à eau sur le Pont-Guillemin, c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
KERBASTIC, chât. et f^es, c^ne de Guidel. — Seigneurie.
KERBATAILLE, éc. c^ne de Caudan.
KERBATAILLE, vill. c^ne de Marzan.
KERBAUDREC, h. c^ne de Caudan.
KERBAUL, h. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
KERBAUL, h. c^ne de Pontscorff.
KERBAVEC, h. c^ne de Plouhinec.
KERBÉBAN, vill. c^ne de Caudan.
KERBÉCHENEC, éc. c^ne d'Elven.
KERBÉDIC, h. c^ne de Baud.
KERBÉDIC, vill. et ruiss. affl. du Saint-Jean, c^ne de Cléguérec.
KERBEDIC, vill. c^ne de Moustoirac.
KERBÉDIC, éc. c^ne de Plumelin. — Seigneurie.
KERBEDO, vill. c^ne de Molac.
KERBEDOCH, éc. c^ne de Languidic.
KERBEGUOT, vill. c^ne de Sarzeau.
KERBEL, vill. m^in à vent et fanal, c^ne de Riantec.
KERBÉLAN, vill. c^ne de Péaule.
KERBELAY, éc. c^ne de Marzan.
KERBÉLAY, h. c^ne de Questembert.
KERBELEC, éc. bois et m^in à vent, c^ne d'Arradon. — Seigneurie.
KERBELEC, éc. c^ne de la Croix-Helléan.
KERBÉLÉGUIC, h. c^ne de Silfiac.
KERBELEINE, h. c^ne de Monterblanc.
KERBELFIN, éc. c^ne de Malguénac. — Seigneurie; manoir.
KERBELLEC, h. c^ne de Brech.
KERBELLEC, h. c^ne de Caudan.
KERBELLEC, vill. c^ne de Guénin.
KERBELLEC, vill. c^ne de Locmalo. — *Keranbaelec*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené).
KERBELLEC, vill. c^ne de Noyal-Pontivy; pont sur le Saint-Niel, reliant Noyal-Pontivy et Napoléonville. — *Kaer-en-Baellec*, 1406 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir.
KERBELLEC, vill. et pointe sur l'Océan, c^ne du Palais.
KERBELLEC, h. c^ne de Pluneret.
KERBELLEC, h. c^ne de Pluvigner.
KERBELLEC, éc. et m^in à vent, c^ne de Réguiny. — Seigneurie.
KERBELLEC, h. et m^in à eau sur le Breil, c^ne de Remungol.
KERBELLEC, h. c^ne de Saint-Aignan.
KERBELLEC (BRAS et BIHAN), vill. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Pluméliau; ruiss. *du Moulin-de-Kerbellec* : voy. RHUN (LE).
KERBELU, éc. et bois, c^ne de Noyal-Pontivy.
KERBELZIC, h. c^ne de Plouay.
KERBELZIC, éc. c^ne de Quistinic. — Seigneurie.
KERBÉNALO, h. c^ne de Plumelec.
KERBÉNÉVENT, vill. c^ne de Malguénac.
KERBÉNIC, éc. c^ne de Guern.
KERBÉQUÉ, vill. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
KERBERDERY, éc. c^ne de Brech.
KERBERDERY, h. c^ne de Brech (dist. du précédent).

KERBERDERY, h. c^ne de Carnac.
KERBERDERY, h. c^ne d'Erdeven.
KERBÉGEL, h. c^ne de Plœmeur.
KERBÉREN, h. c^ne de Crach.
KERBÉRENNE, h. c^ne de Plouharnel.
KERBERENNE, vill. m^in à eau sur le Kergamenant, m^in à vent et pont sur la baie de Riantec, c^ne de Riantec.
KERBERGEN, h. c^ne de Remungol.
KERBERH, h. c^ne de Melrand.
KERBERHUET, éc. et pont sur le ruiss. de la Lande-de-Kerallan, c^ne de Brech. — Seigneurie.
KERBERLAY, éc. c^ne de Questembert.
KERBERN (HAUT et BAS), h. c^ne de Gourin; pont sur le Min-Guionet, reliant Gourin et le Saint.
KERBERNARD, h. c^ne de Molac.
KERBERNARD, h. c^ne de Moustoirac.
KERBERNARD, h. c^ne de Pluméliau.
KERBERNARD, h. c^ne de Pluvigner.
KERBERNARD, h. c^ne du Saint.
KERBERNARD, vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERBERNARD (GRAND et PETIT), ham. c^ne de Saint-Allouestre.
KERBERNÉ, h. c^ne d'Arzal.
KERBERNÈS, h. c^ne d'Erdeven.
KERBERNÈS, h. c^ne de Landévant.
KERBERNÈS, h. étang, ruiss. *de l'Étang-de-Kerbernès*, affl. du Kerjacob, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Plœmel. — Seigneurie.
KERBERNÈS, h. et bois, c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.
KERBERNÈS, vill. c^ne de Séglien.
KERBERON, h. c^ne de Plœren. — *Kerberont*, 1404 (duché de Rohan-Chabot).
KERBERON, éc. c^ne de Plumergat. — *Kerpezron*, 1363 (carmes de Sainte-Anne). — *Kerbezron*, 1391 (*ibid.*).
KERBÉRON, h. c^ne de Quistinic.
KERBERT, éc. et m^in à vent, c^ne de Férel.
KERBERT, h. c^ne de Marzan.
KERBERT, éc. c^ne de Plumelec. — *Kerberre*, 1431 (chât. de Callac).
KERBERT, vill. c^ne de Saint-Allouestre.
KERBERTHO, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Seigneurie.
KERBERTHO, éc. c^ne de Sulniac. — Seigneurie.
KERBERTIN, éc. c^ne de Napoléonville.
KERBERVET, h. c^ne de Bignan.
KERBERVET, h. et m^in à eau sur le Loc, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.
KERBESCONTÈS, vill. c^ne de Langonnet.
KERBESQUER, h. c^ne de Plouray.
KERBESQUER, h. c^ne de Pluméliau; écluse sur le Blavet.
KERBESTOUX, h. c^ne d'Elven.
KERBÉTÉRIEN, h. et bois, c^ne de Lignol. — *Kerenpeletevien*, 1413 (princip. de Rohan-Guémené). — *Keranbeleterian*, 1432 (*ibid.*). — Seigneurie.
KERBÉZEC, vill. c^ne de Bignan.
KERBIAIS, h. c^ne de Péaule.
KERBIBOUL, vill. c^ne de Sarzeau.
KERBIC, h. et bois, c^ne du Faouët.
KERBIC, éc. c^ne de Moustoir-Remungol.
KERBIC-ER-BAIL, h. c^ne de Saint-Tugdual.
KERBIC-ER-MOTTENEC, éc. c^ne de Saint-Tugdual.
KERBIDIC, h. c^ne de Saint-Tugdual.
KERBIGNON, éc. c^ne de Grand-Champ.
KERBIGODO, h. c^ne de Languidic.
KERBIGORNE, éc. c^ne de Vannes.
KERBIGOT, éc. c^ne de Bignan.
KERBIGOT, vill. c^ne de Sarzeau.
KERBIGOT (GRAND et PETIT), vill. c^ne de Guilliers.
KERBIGUET, vill. c^ne de Berné.
KERBIGUET, vill. c^ne de Bignan. — Seigneurie.
KERBIGUET, château en partie ruiné, h. pont et m^in à eau sur le Yun-ar-Miner, c^ne de Gourin. — Seigneurie.
KERBIGUET, vill. c^ne de Guiscriff.
KERBIGUET, h. c^ne de Plaudren.
KERBIGUET, h. et pont sur le Cleisse, c^ne de Theix. — Seigneurie; ancien manoir.
KERBIGUET (IHUEL et IZEL), vill. c^ne de Brech.
KERBIGUETLAN, éc. c^ne de Gourin; ruiss. dit aussi *du Pont-Neuf*, affl. de l'Inam, qui arrose Gourin et Guiscriff; pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes.
KERBIGUET-OUIX (HAUT et BAS), f^es, c^ne de Guer. — Seigneurie.
KERBIGUETTE, h. m^in à vent et ruiss. affl. du Rohan, c^ne de Vannes.
KERBIGUIDIC, vill. c^ne de Roudouallec.
KERBIHAN, h. c^ne de Baud.
KERBIHAN, éc. c^ne de Bignan.
KERBIHAN, vill. corps de garde et pointe à l'embouchure de la riv. de Crach, c^ne de Carnac.
KERBIHAN, h. c^ne de Caudan.
KERBIHAN, vill. c^ne de Grand-Champ.
KERBIHAN, h. c^ne d'Hennebont.
KERBIHAN, h. c^ne d'Inguiniel.
KERBIHAN, h. et ruiss. affl. de la Sarre, c^ne de Melrand.
KERBIHAN, h. c^ne de Plouhinec.
KERBIHAN, h. c^ne de Pluméliau.
KERBIHAN, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERBIHAN, h. c^ne de Treffléan; pont sur le Rodoué reliant Treffléan et Saint-Nolff.
KERBIHAN, f. c^ne de Vannes.
KERBIHOUARDE, éc. c^ne d'Erdeven.
KERBIHOUÈS, éc. c^ne de Plumelin.
KERBILEC, éc. c^ne de Plœren.

KERBILER, éc. et ruiss. affl. de l'Arz, c^ne d'Elven.
KERBILEUR, h. c^ne de Nostang. — Seigneurie.
KERBILEVET, éc. c^ne d'Arradon. — Seigneurie.
KERBILIO, vill. c^ne de l'Île-aux-Moines.
KERBILLEC, éc. c^ne de Theix.
KERBILLIO, h. et ruiss. affl. de l'Inam, c^ne de Gourin.
KERBILLY, chât. c^ne de Camoël.
KERBIREN, h. c^ne de Berric.
KERBIREN, h. c^ne de Surzur.
KERBIRIO, h. c^ne de Baud. — Seigneurie.
KERBIRIO, vill. c^ne de Crach.
KERBIRIO, vill. c^ne de Sarzeau.
KERBIRIOU, éc. c^ne de Gourin.
KERBIRON, f. c^ne de Calan.
KERBISCAN, h. c^ne de Crach.
KERBISCON, h. et salines, c^ne de Séné. — Seigneurie.
KERBISCON, h. c^ne de Surzur; ruiss. dit aussi *du Pont-Grandic*, qui arrose Surzur, Theix et Noyalo, où il se jette dans l'étang de Noyalo et de là dans la baie du Morbihan.
KERBISQUER, f. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
KERBISSAC, éc. c^ne de Questembert.
KERBISSAC-DE-MOUNOUFF, éc. c^ne de Questembert.
KERBISTORET, h. c^ne de Plœmeur.
KERBISTOUL, éc. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Seigneurie.
KERBIZIEN, f. c^ne de Noyal-Muzillac; ruiss. qui arrose le Guerno et Noyal-Muzillac.
KERBLAIE, éc. c^ne de Limerzel.
KERBLAIZO, h. c^ne de Péaule.
KERBLAIZO, h. c^ne de Plumelec.
KERBLAIZY, vill. c^ne de Plœmeur.
KERBLANQUET, f. c^ne de Sarzeau.
KERBLAY, h. c^ne de Locoal-Mendon; m^in à vent, c^ne de Landaul.
KERBLAY, f. c^ne de Marzan.
KERBLAY, h. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
KERBLAY, f. c^ne de Vannes.
KERBLAYE, h. et pont sur l'Arz, c^ne d'Elven. — Seign.
KERBLAYE, h. c^ne d'Inzinzac.
KERBLAYE, h. c^ne de Sarzeau (dist. de Kerblay).
KERBLAYO, vill. c^ne de Languidic.
KERBLÉ, éc. c^ne de Caudan. — Seigneurie.
KERBLÉGO, h. c^ne de Péaule.
KERBLÉHAN, vill. c^ne de Languidic.
KERBLÉHIR (GRAND et PETIT), h. m^in à vent et ruiss. affl. de la Drague, c^ne de Lauzach.
KERBLESTENNE, vill. c^ne de Guidel.
KERBLEZEC (BRAS et BIHAN), h. et bois, c^ne de Gourin. — Seigneurie; manoir.
KERBLOCH, éc. c^ne du Faouët.
KERBLOCH, h. c^ne de Grand-Champ.
KERBLOQUIN, vill. c^ne de Monterblanc.
KERBLOUACH, vill. c^ne de Sarzeau.
KERBLOURCH, h. c^ne de Pontscorff.
KERBLOUSSE, h. c^ne de Pluneret.
KERBLOUX, h. c^ne de Plumelin.
KERBOCHÉ, vill. c^ne de Plaudren.
KERBOCHER, h. c^ne d'Elven.
KERBOCLION, h. c^ne de Loyat. — *Kerbocquelion*, partagé entre les par. de Taupont et de Loyat, 1520 (fabr. de Taupont). — Seigneurie.
KERBODIC, h. c^ne de Saint-Thuriau.
KERBODIN, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERBODO, h. c^ne de Landévant. — Seigneurie.
KERBODO, éc. c^ne de Limerzel; pont sur le Gonjon, reliant Limerzel et Péaule.
KERBODO, h. c^ne de Sarzeau.
KERBODY, h. c^ne d'Elven.
KERBOËDEC, vill. c^ne de Sarzeau.
KERBOHARNE, vill. c^ne de Bubry.
KERBOHEC, h. c^ne de Baud. — Seigneurie.
KERBOIS, h. c^ne de Carnac.
KERBOIS, vill. partie c^ne de Crach, partie c^ne de Brech. — Seigneurie.
KERBOIS, vill. c^ne de la Croix-Helléan.
KERBOIS, vill. c^ne de Loyat. — Seigneurie.
KERBOLVENNE, h. c^ne d'Elven. — Seigneurie.
KERBON, vill. c^ne de Guéhenno.
KERBON, h. c^ne de Limerzel.
KERBONAIRE, éc. et ruiss. affluent de la Vilaine, c^ne de Rieux. — Seigneurie.
KERBONALEC, vill. c^ne d'Inzinzac.
KERBONALEN, vill. c^ne de Plouay.
KERBOQUET, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERBORGNE, h. et lande, c^ne de Bubry.
KERBORGNE, h. c^ne de Ploërdut.
KERBORIGNET, h. c^ne de Pluméliau.
KERBORNE, f. c^ne de Calan.
KERBOS, h. c^ne de Gourin.
KERBOSPERN, éc. c^ne de Carnac.
KERBOSPERNE, éc. c^ne de Locoal-Mendon.
KERBOSSE, h. c^ne d'Erdeven.
KERBOSSENNE, h. c^ne de Surzur.
KERBOSSER, h. et pont sur le Luscanen, c^ne de Plœren.
KERBOT, éc. c^ne de Landaul.
KERBOT, h. c^ne de Priziac.
KERBOT, f. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
KERBOTEN, vill. c^ne de Saint-Avé; ruiss. voy. PARC-CARRÉ. — *Kaerpotin*, 1398 (duché de Rohan-Chabot). — *Kerbotin*, 1460 (*ibid.*). — Seigneurie.
KERBOTOZEC, éc. c^ne de Persquen.
KERBOUAR, vill. et lande, c^ne de Moustoirac. — *Kerenbouzar*, 1461 (duché de Rohan-Chabot).

KERBOUDET, h. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
KERBOUËDEC, h. c^ne de Quistinic.
KERBOUER, h. c^ne de Lanvénégen.
KERBOUILEN, éc. c^ne de Theix.
KERBOUILLEN, éc. c^ne de Napoléonville.
KERBOUIN, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERBOUL, h. c^ne de Nostang; pont sur le ruiss. du Moulin-des-Champs, reliant Nostang et Languidic.
KERBOULARD, vill. c^ne de Férel.
KERBOULARD, vill. c^ne de Saint-Nolff; pont sur le Condat, reliant Saint-Nolff et Elven. — Seigneurie.
KERBOULGENT, h. c^ne de Plaudren.
KERBOULH, éc. c^ne de Melrand.
KERBOULHO, h. c^ne de Treffléan.
KERBOULLIARD, éc. c^ne de Remungol.
KERBOULICAUT, h. et étier se déversant dans l'Océan, c^ne de Sarzeau.
KERBOULOT (GRAND et PETIT), h. c^ne de Moréac.
KERBOURBON, h. et salines au bord du Morbihan, c^ne de Vannes. — Seigneurie.
KERBOURDAL, h. c^ne de Plumelin.
KERBOURDEN, vill. c^ne de Quistinic.
KERBOURDIN, éc. c^ne de Questembert. — Seigneurie.
KERBOURDONNET, h. c^ne de Locmalo.
KERBOURG, h. c^ne de Meslan. — *Terre Borri*, 1282 (abb. de la Joie).
KERBOURG, h. et pont sur le Kerusten, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
KERBOURGNEC, village, c^ne de Saint-Pierre; roche dite *l'Ours-de-Kerbourgnec*, sur la baie de Quiberon. — Seigneurie.
KERBOURHIS, vill. et bois, c^ne de Guéltas. — Seigneurie; manoir.
KERBOURHIS, vill. c^ne de Réguiny.
KERBOURHIS, vill. c^ne de Sulniac.
KERBOURIEC, h. c^ne de Meslan.
KERBOURLEVEN, vill. c^ne de Baden.
KERBOURLEVEN, h. c^ne de Grand-Champ.
KERBOURLEVIN, vill. et m^in à vent, c^ne de Saint-Pierre.
KERBOURNO, f. c^ne de Réguiny.
KERBOURVELEC, h. c^ne de Plumelin. — Seigneurie.
KERBOUSE, éc. c^ne de Grand-Champ.
KERBOUT, vill. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
KERBOUTEILLE, f. c^ne de Férel.
KERBOUTIER, éc. bois et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Noyal-Pontivy; ruiss. *du Pont-de-Kerboutier* : voy. KERGUZANGOR. — Seigneurie; manoir.
KERBOUX, éc. c^ne de Radenac.
KERBOUZO, h. c^ne de Crédin.
KERBOYANT, h. c^ne d'Arzal.
KERBOYEN, h. c^ne de Plumelec.
KERBOZEC, h. c^ne de l'Île-aux-Moines.
KERBRANQUET, éc. c^ne de Molac.
KERBRAS, vill. c^ne de Baud.
KERBRAS, h. c^ne de Camors.
KERBRAS, vill. c^ne de Langoëlan.
KERBRAS, château, f. et étang, c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
KERBRAS, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERBRAS, vill. et étang, c^ne de Taupont. — *Guerbrat*, 1506 (fabr. de Taupont).
KERBRAZIC, h. c^ne de Sulniac.
KERBRECH, vill. c^ne de Pluneret.
KERBRÉDEVA, éc. c^ne de Plœmel.
KERBREGEN, h. c^ne de Plumelin.
KERBRÉGENT, vill. lande et autre vill. dit *Lande-Kerbrégent*, c^ne de Pluméliau.
KERBRÉGU, h. c^ne de Remungol.
KERBRÉHAN, h. c^ne de Limerzel; ruiss. voy. PÉMUR.
KERBRÉHAN, éc. c^ne de Questembert.
KERBREHET, éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERBREHOUET, éc. m^in à vent, ruiss. affl. du Blavet et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Quistinic. — Seigneurie.
KERBRÉHUESTE, h. c^ne de Plœmeur.
KERBREN (BRAS et BIHAN), h. c^ne d'Inzinzac.
KERBREOUEST, h. c^ne de Guidel.
KERBRESQUE, vill. c^ne de Baud. — *Villa Bresqle*, 1296 (duché de Rohan-Chabot).
KERBRESQUE, h. c^ne de Remungol.
KERBREST, vill. c^ne de Berné.
KERBREST, vill. c^ne de Guidel.
KERBRESTOC, éc. c^ne de Lanvénégen.
KERBRET, h. c^ne de Remungol.
KERBRETON, éc. c^ne de Meslan.
KERBRETUS, h. c^ne de Muzillac.
KERBREVAIS, h. c^ne de Limerzel.
KERBREVEST, h. et pont sur le Nistoire, c^ne de Bubry.
KERBREZEL, vill. c^ne de Plœmel. — Seigneurie.
KERBREZEL, h. c^ne de Plouhinec.
KERBRIC, h. c^ne d'Inzinzac; passage sur le ruiss. de Langle, reliant Inzinzac et Lanvaudan.
KERBRICON, h. c^ne de Molac.
KERBRIEN, h. c^ne de Grand-Champ.
KERBRIENT, h. c^ne de Bubry. — *Kaer-Bryent, villa*, 1282 (abb. de la Joie).
KERBRIENT, h. c^ne de Languidic.
KERBRIENT, h. c^ne de Plœmeur.
KERBRIN, h. partie c^ne du Guerno, partie c^ne de Péaule.
KERBRIS, vill. c^ne de Bubry.
KERBRIS, éc. c^ne de Gourin. — Seigneurie.
KERBRIS, éc. c^ne de Guiscriff.
KERBROCHAN, éc. c^ne de Marzan.
KERBROÏC, vill. c^ne de Melrand.
KERBROUSTEC, éc. c^ne d'Elven.

KERBRUC, éc. c^ne de Langonnet.
KERBRUMOT, h. c^ne de Calan.
KERBRUN, h. c^ne de Monterblanc.
KERBRUNEC, vill. c^ne de Guiscriff.
KERBUGANT, vill. c^ne de Brignac.
KERBUREL, vill. c^ne de Pleugriffet. — *Kerbuoret*, XIVe s^e (duché de Rohan-Chabot).
KERBURON, h. c^ne de Locminé.
KERCABEL, vill. c^ne de Ploërdut. — *Quengabel*, 1436 (princip. de Rohan-Guémené).
KERCABINET, h. c^ne de Guiscriff.
KERCABIRON, éc. c^ne de Molac.
KERCABON, éc. c^ne de Questembert.
KERCADEC, h. c^ne de Baud.
KERCADIC, éc. c^ne de Baud.
KERCADIC, vill. mét^ie et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Languidic; ruiss. *du Moulin-de-Kercadic* : voy. ROCH (LE). — Seigneurie.
KERCADIC, éc. c^ne de Pluneret.
KERCADIC, étang et m^in à eau sur l'Étel, c^ne de Sainte-Hélène. — Seigneurie.
KERCADILLO, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERCADIO, h. c^ne de Baden. — Seigneurie.
KERCADIO, vill. c^ne de Baud.
KERCADIO, h. c^ne d'Erdeven. — Seigneurie; manoir.
KERCADIO, h. c^ne de Péaule.
KERCADIO, h. c^ne de Plaudren.
KERCADO, f. c^ne de Bieuzy.
KERCADO, vill. c^ne de Bignan; ruiss. affl. du Sainte-Anne, qui arrose Buléon et Bignan.
KERCADO, vill. c^ne de Carnac. — Seigneurie; manoir.
KERCADO, h. c^ne de Caudan.
KERCADO, vill. c^ne de Crach.
KERCADO, vill. et éc. c^ne de Férel; ruiss. dit *Étier-de-Kercado*, affl. de la Vilaine, qui arrose Camoël et Férel, qu'il sépare du dép^t de la Loire-Inférieure.
KERCADO, h. c^ne de Locoal-Mendon. — Seigneurie.
KERCADO, éc. c^ne de Malestroit.
KERCADO, éc. dit aussi *Hutte-de-Kercado*, c^ne de Marzan; pont *de la Hutte-de-Kercado*, sur le ruiss. de ce nom, reliant Marzan et le Guerno; ruiss. *du Pont-de-la-Hutte-de-Kercado*, affl. du Kerhouarn, qui arrose le Guerno et Marzan.
KERCADO, h. c^ne de Plouhinec.
KERCADO, vill. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
KERCADO, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Seigneurie.
KERCADO, éc. et f^es, c^ne de Vannes. — Seigneurie; manoir.
KERCADORET, h. et m^in à vent, c^ne de Belz.
KERCADORET, vill. c^ne de Bieuzy. — *Villa Cadoret*, 1125 (cart. de Redon).
KERCADORET, f. c^ne de Kervignac.
KERCADORET, h. c^ne de Pluméliau.
KERCADORET, h. c^ne de Quéven.
KERCADORET, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERCADORET (CROIX), c^ne de Groix.
KERCADORET-LANGLE, vill. c^ne de Locmariaquer.
KERCADORET-LEGAL, h. c^ne de Locmariaquer.
KERCADORET-PENNAUT, vill. c^ne de Pluméliau.
KERCAËR, h. c^ne de Pluvigner.
KERCAILLO, éc. c^ne d'Elven.
KERCAIR, éc. c^ne de Bieuzy.
KERCAIRE, éc. c^ne de Melrand.
KERCALAN, h. c^ne de Grand-Champ.
KERCAMAREC, h. c^ne de Larré.
KERCAMBRE, h. c^ne de Brech. — Seigneurie.
KERCAMBRE, vill. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis. — *Kergambre*, 1466 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis). — Seigneurie.
KERCANARD, éc. c^ne de Guern.
KERCANT, éc. c^ne de Caudan.
KERCARADEC, h. c^ne de Kervignac.
KERCARADEC, h. c^ne de Melrand.
KERCARADEC, h. c^ne de Pluvigner.
KERCAVÈS, vill. c^ne de Plœmeur.
KERCAYO, éc. et lande, c^ne de Grand-Champ.
KERCHARTE, h. et pont, c^ne de Plouhinec.
KERCHASSIC, vill. pont sur l'Ével et ruiss. affl. de l'Ével, c^ne de Guénin.
KERCHAT, éc. c^ne d'Erdeven.
KERCHERBO, éc. c^ne de Questembert.
KERCHÉRO, éc. c^ne de Pluvigner.
KERCHEVAL, h. c^ne de Plumelec.
KERCHEVALIER, f. c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie.
KERCHEVET, h. c^ne de Guéhenno. — *Villa Chevet in Bothencrech*, 1260 (abb. de Lanvaux).
KERCHICAN, h. c^ne de Buléon.
KERCHICAN, éc. c^ne de Moréac.
KERCHIR, vill. c^ne de Locoal-Mendon; ruiss. voy. KERJACOB.
KERCHIR, h. c^ne de Nostang.
KERCHIR (HAUT ET BAS), vill. c^ne de Guern.
KERCHOADIC, vill. c^ne de Guiscriff.
KERCHOPINE, h. c^ne de Cléguer.
KERCHOPINE, h. c^ne de Vannes.
KERCHOUX, éc. c^ne d'Elven.
KERCLAVEZIC, vill. m^in à vent et pont, c^ne de Groix.
KERCLÉMENT, vill. c^ne de Belz.
KERCLÉVIN, éc. c^ne de Locoal-Mendon.
KERCLOBÉE, h. c^ne de Larré.
KERCLOIRE, vill. c^ne de Carnac.
KERCLOIREC, vill. c^ne de Melrand.
KERCLOIREC, éc. c^ne de Plumelin.
KERCOCU, h. c^ne de Saint-Avé.

KERCOHAN, vill. c^ne de Berric; ruiss. voy. ROHELLO (LE).
KERCOINTE, h. et pont, c^ne d'Elven. — Seigneurie.
KERCOMMUN, éc. c^ne de Theix.
KERCOMMUN, h. et m^in à eau sur le Clérigo, c^ne de Treffléan.
KERCONANO, éc. c^ne de Treffléan.
KERCONEC, h. c^ne de Guiscriff.
KERCOQUEN, vill. c^ne de Sarzeau.
KERCOQUIN, éc. c^ne d'Auray.
KERCOQUIN, éc. c^ne de Moréac.
KERCOQUIN, h. c^ne de Plumergat.
KERCORDS, h. c^ne de Saint-Allouestre.
KERCOUËDO, vill. c^ne d'Arzon.
KERCOUHARNÉ, éc. c^ne de Baden.
KERCOULINE, éc. c^ne de Surzur.
KERCRET (IHUEL et IZEL), vill. c^ne de Plœmel.
KERCROC, vill. partie c^ne de Caudan, partie c^ne d'Hennebont.
KERCROHENNEC, h. c^ne de Calan.
KERCROIX, éc. c^ne de Caudan.
KERCROQ, vill. c^ne de Plouharnel.
KERCY, h. c^ne de Marzan.
KERDADEC, h. c^ne de Plaudren.
KERDALHUÉ, vill. c^ne de Guidel.
KERDALIBOT, éc. c^ne de Plumergat.
KERDALIDEC, vill. c^ne de Locmaria.
KERDALVAS, éc. c^ne de Plouhinec.
KERDALVÉ, village et lande, c^ne de Plouay; ruiss. *de la Lande-de-Kerdalvé* : voy. KERVÉGANT-SAINT-VINCENT.
KERDANEGUY, h. c^ne de Monterblanc; pont sur l'Arz, reliant Monterblanc et Plaudren.
KERDANEHUÉ, h. c^ne d'Inzinzac.
KERDANEN, vill. c^ne de Plumelin.
KERDANET, ruiss. dit aussi *de Guernaude*, affl. du Blavet, qui arrose Malguénac, Guern et Bieuzy; pont sur ce ruiss. h. éc. *du Pont-de-Kerdanet*, lande et f. *de la Lande-de-Kerdanet*, c^ne de Bieuzy.
KERDANET, vill. c^ne de Plumelin.
KERDANIEL, h. c^ne de Bignan.
KERDANIEL (dist. du précédent), chât. f. m^in à vent, ruiss. affl. de la Claye et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Bignan. — Seigneurie connue sous le nom de *la Haye-Kerdaniel;* manoir.
KERDANIEL, vill. c^ne de Languidic.
KERDANIEL, vill. c^ne de Locmariaquer.
KERDANIEL, vill. partie c^ne de Merlévenez, partie c^ne de Plouhinec.
KERDANIEL, h. c^ne de Moustoirac.
KERDANIEL, h. c^ne de Pluméliau.
KERDANIEL, h. c^ne de Pluneret.
KERDANIEL, éc. c^ne de Pluvigner.
KERDANIEL, vill. et ruiss. dit aussi *de la Fontaine-de-Saint-Samuel*, affl. de l'Inam, c^ne du Saint.
KERDANIEL, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERDANIEL, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay (dist. du précédent).
KERDANIEL (GRAND et PETIT), vill. c^ne de Lauzach. — Seigneurie.
KERDANIEL (PONT), sur le ruiss. de Bourg-Pommier, reliant Limerzel et Questembert.
KERDANIEL-LARDILLÈRE, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERDANIÉLO, h. c^ne de Guénin.
KERDANIO, h. c^ne de Pluméliau.
KERDANIOU, h. c^ne de Péaule.
KERDANNEVEUX, éc. c^ne de Plumelec.
KERDANO, éc. c^ne de Molac.
KERDANO, h. c^ne de Questembert.
KERDANUÉ, vill. c^ne de Languidic.
KERDANVÉ, éc. c^ne de Locoal-Mendon.
KERDANVÉ, h. c^ne de Plouhinec. — Seigneurie.
KERDAOUSCOUET, éc. c^ne du Faouët.
KERDASTUME, h. et bois, c^ne de Ploërdut.
KERDAUDIC, éc. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
KERDAVENAY, éc. c^ne de Péaule.
KERDAVID, vill. et ruiss. dit *Étier-de-Kerdavid*, affl. de la Vilaine, c^ne d'Arzal. — Seigneurie.
KERDAVID, vill. c^ne de Bignan.
KERDAVID, vill. c^ne de Crach.
KERDAVID, h. c^ne d'Erdeven.
KERDAVID, éc. c^ne de Grand-Champ.
KERDAVID, éc. c^ne de Lignol.
KERDAVID, éc. c^ne de Molac.
KERDAVID, vill. c^ne de Pluméliau.
KERDAVID, hameau, c^ne de Remungol; ruiss. voy. SAINT-CLAUDE.
KERDAVID, vill. c^ne de Sainte-Hélène.
KERDAVID, vill. c^ne de Saint-Pierre.
KERDAVID, vill. et jetée sur le Morbihan, c^ne de Séné.
KERDAVID, h. c^ne de Sulniac.
KERDAVID (HAUT et BAS), vill. et forts sur l'Océan, c^ne de Locmaria.
KERDAVID-DUCHENTIL, vill. m^in à vent et m^in à eau sur le Loc, c^ne de Pluvigner; ruiss. affluent du Loc, qui arrose Grand-Champ. — Seigneurie.
KERDAVIDO, h. c^ne de Plumelec.
KERDAVID-TALHOUET, h. c^ne de Pluvigner.
KERDAYO, h. c^ne de Caudan.
KERDEAL, vill. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
KERDEBET (PONT), sur l'Ével, reliant Baud et Guéniu.
KERDEC, h. c^ne de Baud. — *Villa Dehc*, 1296 (duché de Rohan-Chabot).
KERDEC, vill. et m^in à eau sur le Hédennec, c^ne de Lanvaudan.

KERDEC, vill. bois et éc. dit *Coët-Kerdec*, c^ne de Naizin.
KERDÉGO, vill. c^ne de Larré.
KERDÉHEL, vill. et m^in à eau sur l'Ével, c^ne de Baud. — *Kerdezael*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
KERDEHEL, ruiss. voy. RADENAC; pont sur ce ruiss. et h. c^ne de Radenac.
KERDÉHORET, vill. c^ne de Quéven.
KERDEIL, f. c^ne de Plouay.
KERDEL, h. partie c^ne de Buléon, partie c^ne de Bignan.
KERDELAN, h. c^ne d'Erdeven. — Seigneurie.
KERDELAN, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERDELAN, éc. c^ne de Quéven.
KERDELANN, h. c^ne de Moréac.
KERDELANN, éc. c^ne de Pluméliau.
KERDELANN-DES-EAUX ou KERDELANN-EN-DEUR, h. c^ne de Grand-Champ.
KERDELANN-LOPERHET, h. c^ne de Grand-Champ.
KERDELAVANT, vill. c^ne de Pluméliau.
KERDÉLIAUD, éc. c^ne de Pluneret.
KERDÉLIN, h. c^ne de Questembert; pont sur le Keralvy, reliant Questembert et Sulniac.
KERDELISE, vill. partie c^ne de Guénin, partie c^ne de Baud; pont sur l'Ével, reliant ces deux communes. — *Kerdiles*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
KERDELLEC, h. c^ne de Lanvénégen.
KERDENENHIS, éc. et ruiss. affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.
KERDÉNET, vill. f. m^in à vent, éc. et basse sur l'Océan, c^ne du Palais.
KERDENEVEN, éc. et m^in à vent, c^ne de Carnac.
KERDENOT, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERDERF, h. c^ne de Carnac.
KERDERF, h. c^ne de Plougoumelen.
KERDERFF, vill. et étang, c^ne de Plœmeur.
KERDERFF, vill. c^ne de Riantec.
KERDÉRIEN, h. c^ne de Guidel.
KERDÉSIR, éc. c^ne de Belz.
KERDESTAN, vill. c^ne d'Inzinzac.
KERDEUZET (INUEL et IZEL), vill. c^ne de Guidel.
KERDÉZAROUÉ, h. et bois, c^ne de Pluvigner. — Seign.
KERDILENNE, éc. c^ne de Baden.
KERDILHUIT, h. c^ne de Ploërdut.
KERDILLÉ, f. c^ne de Péaule.
KERDIN, vill. c^ne de Questembert.
KERDINAS, f. c^ne de Plouay.
KERDIREN, éc. c^ne de Plaudren.
KERDIRET, vill. c^ne de Plœmeur.
KERDIRET, éc. c^ne de Pluneret.
KERDISSERH, h. c^ne de Camors.
KERDISSON, chât. f. bois et h. dit *Taille-de-Kerdisson*, c^ne de Napoléonville; ruiss. affluent du Blavet, qui arrose Napoléonville et Guern; m^in à eau sur ce ruiss. et m^in à vent, c^ne de Guern. — Seigneurie; manoir en la par. de Guern.
KERDISTAC, h. c^ne de Guern.
KERDIVET, h. c^ne de Férel.
KERDIVIO, vill. et bois, c^ne de Lignol.
KERDIVIO, h. c^ne de Ploërdut.
KERDIVIO, h. c^ne de Priziac.
KERDO, vill. c^ne de Crédin. — *Kerredou*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
KERDO, vill. partie c^ne de la Croix-Helléan, partie c^ne de Guillac.
KERDONAVAL, éc. c^ne de Moustoir-Remungol; deux ponts, l'un sur le Coëtuhan, reliant Moustoir-Remungol et Saint-Thuriau, l'autre au confl. du Coëtuhan et du Pont-Mein, reliant les mêmes communes.
KERDONERH, éc. c^ne de Baud.
KERDONIO (BRAS et BIHAN), h. c^ne de Camors.
KERDONIS, village, pointe : voy. LOCMARIA, et fort sur l'Océan, c^ne de Locmaria.
KERDONNACH, h. c^ne de Plouray.
KERDONNAL, h. c^ne de Saint-Thuriau.
KERDONNEN, vill. c^ne de Roudouallec.
KERDONNERCH (FONTAINE), c^ne de l'Île-d'Arz.
KERDONNERH, vill. c^ne de Belz.
KERDONNO, h. c^ne de Remungol.
KERDORÉ, vill. c^ne de Péaule.
KERDOREC, éc. c^ne de Plouray.
KERDORET, vill. c^ne de Languidic.
KERDORET, vill. c^ne de Limerzel.
KERDORET, h. c^ne de Locoal-Mendon. — Seigneurie.
KERDORET, h. c^ne de Pluvigner.
KERDORNIC, éc. c^ne de Bubry.
KERDOSSAN, vill. c^ne de Trédion; pont sur le Clédan, reliant Trédion et Plaudren.
KERDOSSEC, éc. c^ne de Cléguer.
KERDOSSEC, h. c^ne de Guidel.
KERDOSSEN, éc. c^ne de Plaudren.
KERDOSSO, h. c^ne de Pluvigner.
KERDOSTEN, éc. c^ne de Moustoirac.
KERDOUAR, h. c^ne de Kerfourn.
KERDOUARIC, h. c^ne de Moréac.
KERDOUARIN, vill. c^ne de Plumelin.
KERDOUIN, vill. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
KERDOUPIN, vill. c^ne de Langonnet.
KERDOURET, vill. c^ne de Muzillac.
KERDOURET, éc. c^ne de Ploërdut.
KERDOURIOU, h. c^ne du Faouët.
KERDOUSTIEN (HAUT et BAS), h. c^ne de Marzan.
KERDOUTEL, vill. ruiss. affl. du Pont-au-Christ et pont sur ce ruiss. c^ne de Pluvigner.
KERDRAIN, chât. et h. c^ne de Brech. — Seigneurie; anc. manoir.

KERDRAIN, h. et m^in à vent, c^ne de Carnac.—Seigneurie.
KERDRAIN, h. c^ne de Guern.
KERDRAIN, vill. c^ne de Langoëlan; ruiss. affl. du Scorff, qui arrose Ploërdut et Langoëlan.
KERDRAIN, h. c^ne de Melrand.
KERDRAUGUEN, éc. c^ne de Grand-Champ.
KERDRÉ, f. c^ue de Sarzeau.
KERDRÉAN, h. c^ne de Camoël.
KERDRÉAN, h. c^ue de Caudan.
KERDRÉAN, vill. et pont sur le Stang-en-Ihuern, c^ne de Cléguérec.
KERDRÉAN, h. c^ne d'Inzinzac.
KERDRÉAN, h. c^ne de Locmariaquer. — Seigneurie.
KERDRÉAN, vill. c^ne de Moustoirac.
KERDRÉAN, f. c^ne de Naizin. — Seigneurie; manoir connu sous le nom de *Kerdréan-les-Bois*.
KERDRÉAN, f^es et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Noyal-Muzillac; ruiss. *du Moulin-de-Kerdréan*: voy. TOHON. — Seigneurie.
KERDRÉAN, ruiss. affl. du Kerguzangor; il arrose Noyal-Pontivy.
KERDRÉAN, h. c^ne de Plougoumelen; ruiss. affl. de la riv. d'Auray, qui arrose Baden et Plougoumelen; pont sur ce ruiss. reliant ces deux c^nes. — Seign. manoir.
KERDRÉAN, h. c^ne de Plumelin. — Seigneurie.
KERDRÉAN, éc. c^ne de Plumergat.
KERDRÉAN, h. c^ne de Réguiny.
KERDRÉAN, h. c^ne de Treffléan.
KERDRÉAN-BOYER, h. et m^in à eau sur l'Ével, c^ne de Moréac; ruiss. affl. de l'Ével, qui arrose Naizin; pont au confl. de l'Ével et du Kerdréan, reliant Moréac et Naizin. — Seigneurie; manoir.
KERDRÉAN-BRANDIVY, éc. et ruiss. affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.
KERDRÉAN-LA-FORÊT, ham. et pont sur le Lanvaux, c^ne de Grand-Champ.
KERDRÉANO, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERDRÉAVREC, h. c^ne de Pluvigner.
KERDRÉCAN, h. c^ue de Brech.
KERDRÉCAN, h. c^ue de Sulniac.
KERDRECH, h. c^ne de Plougoumelen. — Seigneurie.
KERDRÉHAN, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERDRÉHAN, éc. c^ne de Plaudren.
KERDRÉHAN, h. c^ne de Plaudren (dist. du précédent).
KERDRÉHEN, éc. c^ne de Priziac.
KERDRÉHO, h. c^ne de Brech.
KERDRÉHO, chât. bois, étang, deux f^es, dont l'une dite *Kerdrého-Bihan* et l'autre *Métairie Neuve de Kerdrého*, ruiss. affl. du Bécherel et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Plouay. — Seigneurie; manoir.
KERDRÉHOUARNE, h. c^ne de Gourin.
KERDREHOUARNE, h. c^ne de Pluméliau.
KERDREHUEN, éc. c^ne de Gourin.
KERDREIN, éc. c^ne de Landévant.
KERDREIN, h. c^ne de Sainte-Hélène.
KERDREL, éc. c^ne du Guerno.
KERDREL (RUE DE), à Lorient. — Voy. HÔPITAL (RUE DE L').
KERDREN, éc. c^ne de Locoal-Mendon; pont sur le Kerjacob, reliant Locoal-Mendon et Plœmel.
KERDRENNE, h. c^ne de Marzan.
KERDRÉOUARNE, h. c^ne de Kervignac.
KERDREU (BRAS et BIHAN), vill. c^ne de Carnac.
KERDREUX, éc. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
KERDREVEN, vill. c^ue de Crach.
KERDREVEN, vill. c^ne de Locoal-Mendon.
KERDREZAL-LA-FORÊT, h. c^ne de Grand-Champ.
KERDRÉZEC, f. c^ne de Kervignac.
KERDRIEN, h. c^ne de Pontscorff.
KERDRILLAUD, éc. c^ne de Locoal-Mendon.
KERDRILLO, éc. c^ue de Plouharnel.
KERDRIMAY, h. c^ne d'Arzal.
KERDRIZAINE, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERDRIZEN, f. c^ne de Bignan.
KERDRO, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERDROELLAN, vill. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerdroellan*, affl. de l'Étel, c^ne de Belz.
KERDROGUEN, chât. et f^es, c^ne de Pluneret. — Seigneurie.
KERDROGUEN, village, c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Prieuré-chapellenie.
KERDROIDEC, h. c^ue de Languidic.
KERDROLAN, h. c^ne de Bieuzy.
KERDROLO, vill. c^ne de Baud.
KERDRONETTE, éc. c^ne de Plumergat.
KERDRONQUIS, h. c^ne de Caudan. — Seigneurie.
KERDROSS, h. c^ne de Marzan.
KERDROUAL, h. c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.
KERDRUMEL, h. c^ne de Baden.
KERDRUZION, vill. c^ne de Péaule.
KERDUAL, vill. marais et anse sur la baie de Quiberon, c^ne de Carnac.
KERDUAL, h. c^ne de Pluvigner.
KERDUAL, vill. c^ne de Quéven.
KERDUALIC, éc. c^ne d'Arradon. — Seigneurie.
KERDUALIC, éc. et pont, dit aussi *pont Lann*, sur le Kergoal, c^ne de Plescop. — Seigneurie.
KERDUAL-LOPERHET, h. c^ne de Grand-Champ.
KERDUAL-SAINT-LAURENT, h. c^ne de Grand-Champ.
KERDUCHAT, h. c^ne de Guidel.
KERDUCHAT, éc. c^ne de Napoléonville.
KERDUDAL ou CAP-KERDUDAL, vill. c^ne de Guidel.
KERDUDAL, h. c^ne de Péaule. — Seigneurie.
KERDUDAL-BRENIEL, éc. c^ue de Gourin.
KERDUDAL-CONAOUR, h. c^ne de Gourin.

KERDUDAVAL, éc. c^ne de Napoléonville.
KERDUDO, chât. et f. c^ne de Guidel. — Seigneurie; manoir.
KERDUDOU, h. c^ne du Faouët. — Seigneurie.
KERDUEL, chât. f. bois et m^in à eau dit *Moulin à Papier*, sur le Scorff, c^ne de Lignol; ruiss. voy. BELOSTE, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Ploërdut. — *Kerzuell*, 1424 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie; manoir.
KERDUEL, vill. et éc. dit *Loge-Kerduel*, c^ne de Plouay.
KERDUELLIC (RUE DE), à Plœmeur; vill. et m^in à vent dans cette commune.
KERDUIC, vill. et pont sur la Sarre, c^ne de Melrand.
KERDUPERH, h. c^ne de Monterblanc.
KERDURAND, h. c^ne d'Arzal.
KERDURAND, h. c^ne de Cléguer.
KERDURAND, vill. c^ne de Groix.
KERDURAND, h. c^ne de Riantec.
KERDURÉ, h. c^ne d'Elven.
KERDUROD (IHUEL et IZEL), h. c^ne de Guidel.
KERDY, vill. c^ne de Gestel.
KERÉCHELARD, éc. c^ne de Plumelin.
KEREDAN, vill. c^ne de Pluméliau.
KERÉDEN, h. c^ne de Baden.
KEREDERN, h. c^ne de Gourin.
KERÉDO, h. c^ne d'Erdeven. — Seigneurie.
KERÉDO, vill. c^ne de Nostang.
KEREDREN, écart et m^in à eau sur le Saint-Éloi, c^ne de Questembert. — *Keredrein*, XVIIe s^e (présid. de Vannes). — Seigneurie; anc. manoir en ruines.
KEREDRO, vill. c^ne de Pluméliau.
KEREGUNET, vill. c^ne de Sarzeau.
KEREL, h. c^ne de Crédin. — Seigneurie.
KERÉLISA, éc. c^ne de Vannes.
KEREMBARZ, h. c^ne de Guidel.
KEREMBERT, vill. c^ne de Plumelec.
KEREMBRAS, h. c^ne de Guéhenno. — Seigneurie.
KEREMPENAY, h. c^ne de Questembert.
KERENBON, éc. c^ne de Berric.
KERENCARGOUR, vill. c^ne de Lanvénégen.
KERENDAUR, h. et pont sur le Bécherel, c^ne de Plouay.
KERENDIAUST, éc. c^ne de Moréac.
KERENDILY, éc. et ruiss. affl. du Madame, c^ne de Gourin.
KERENDIOT, vill. c^ne de Calan.
KERENDOUÉRÉ, h. c^ne de Caudan.
KERENDRENT, h. c^ne de Lanvénégen.
KERENDRUN, éc. c^ne de Sainte-Hélène; faisait autrefois partie de la par. de Plouhinec.
KERENDU, vill. et h. dit *Loges-Kerendu*, c^ne d'Inguiniel.
KERENDU, f. c^ne de Plouay; ruiss. voy. PENTERFF. — Seigneurie.
KERENDUEC, vill. c^ne de Moréac.
KERENDUIC, h. c^ne de Languidic.
KERENDUN, vill. c^ne de Plumelin.
KERÉNOR, h. c^ne de Gourin.
KERENQUIN, h. c^ne de Riantec.
KERENROUÉ, éc. c^ne de Cléguer.
KERENROUÉ, h. c^ne de Lanvaudan.
KERENROUX, vill. c^ne de Roudouallec. — Seigneurie.
KERENTALME (IHUEL et IZEL), vill. c^ne de Bubry.
KERENTARFF, éc. c^ne d'Inzinzac.
KERENTARFF, h. c^ne de Languidic.
KERENTESTEC, éc. c^ne de Languidic.
KERENTICHER, éc. c^ne de Bubry.
KERENTORCH, éc. c^ne de Languidic.
KERENTOURNER, vill. lande, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerentourner*, affl. de celui du Moulin-de-Langle, c^ne de Lanvaudan.
KERENTRÉ, éc. c^ne de Bignan.
KERENTRÉ, éc. c^ne de Réguiny.
KERENTRÉ, éc. c^ne de Theix.
KERENTRÉ, éc. c^ne de Trédion.
KERENTRECH, vill. c^ne de Belz. — *Larmor*, XVIIIe siècle (sénéch. d'Auray).
KERENTRECH, faub. de Lorient; pont suspendu, autrefois passage, dit aussi *de Saint-Christophe*, et viaduc du chemin de fer sur le Scorff, reliant Lorient et Caudan; porte à Lorient, appelée avant 1789 *Grande Porte*, et après 1789, *porte d'Hennebont* et *porte du Morbihan;* rue *du Pont-de-Kerentrech*, à Kerentrech, dite autrefois rue *du Morbihan*. — *Kerantreiz*, «autrement *Kerronner*,» 1572 (fabr. de Plœmeur).
KERENTRECH, éc. c^ne de Sainte-Hélène.
KERENTRECH (LE PETIT-), vill. c^ne de Caudan.
KERENTRECH (RUE DE), à Napoléonville, et vill. dans cette commune.
KERENTRECH-CAUDAN, vill. c^ne de Caudan (distinct du *Petit-Kerentrech*).
KERÉON, h. c^ne de Guiscriff.
KERÉON, vill. c^ne de Roudouallec.
KERÉRÉ, vill. c^ne de Locmariaquer. — *Kerhéré*, aliàs *Kerhervé*, XVIIe siècle (hôtel-Dieu d'Auray). — Seigneurie.
KERERU, h. c^ne de Noyal-Pontivy. — Seign. manoir.
KERÈSE, vill. c^ne de Saint-Gérand.
KERESMAN, éc. c^ne de Quistinic.
KERET, vill. c^ne de Sarzeau. — *Kerreth*, 1449 (trinitaires de Sarzeau).
KERÉTAUX, h. et m^in à vent, c^ne de Loyat.
KEREUGÈNE, éc. c^ne d'Ambon.
KERÉVAIN, h. c^ne de Sulniac.
KERÉVANT, éc. c^ne de Questembert.

Kerévex, vill. c^ne de Plœmeur.
Kerevex, éc. c^ne de Plumelin.
Kerévex, h. c^ne de Pontscorff.
Kerévex, vill. c^ne du Saint.
Kerévin, vill. partie c^ne d'Erdeven, partie c^ne d'Étel.
Kerévin, vill. c^ne de Plœmel.
Kerézan, h. c^ne de Plœmel.
Kerézan, vill. c^ne de Pluneret.
Kerézan-Allanic, h. c^ne de Pluvigner; pont sur le ruiss. du Pont-au-Christ, reliant Pluvigner et Brech.
Kerézan-Coët-Kerisac, h. et ruiss. affl. du Gouach-Viquel, c^ne de Pluvigner.
Kerézan-Leau, vill. c^ne de Pluvigner.
Kerézano, h. c^ne de Pluvigner.
Kerézan-Sainte-Brigitte, éc. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
Kerézo, éc. c^ne de Locoal-Mendon.
Kerface, f. c^ne de Limerzel. — Seigneurie; manoir.
Kerfacile, h. c^ne de Crach.
Kerfagot, vill. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis. — *Kerer-fagon*, 1436 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis).
Kerfaguet, f. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerfaguet*, affl. du Belhorno, c^ne de Surzur.
Kerfalher, éc. c^ne d'Elven.
Kerfalher, vill. c^ne de Pénestin.
Kerfalhun, vill. c^ne de Languidic; ruiss. voy. Roch (Le).
Kerfanc, éc. c^ne de Baden.
Kerfandol, f. bois, ruiss. dit aussi *de Prad-Vanetan*, affl. du Pont-Rouge, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Ploërdut. — Seigneurie; manoir.
Kerfanto, h. partie c^ne de Noyal-Pontivy, partie c^ne de Saint-Thuriau; pont sur le ruiss. du Pont-Caminan, c^ne de Saint-Thuriau.
Kerfaute, vill. c^ne de Plouhinec.
Kerfaux, éc. c^ne de Pluvigner.
Kerfaven, éc. c^ne d'Inguiniel.
Kerfaven, éc. c^ne de Plouay.
Kerfec, h. c^ne de Quistinic.
Kerfeloch ou Guergelin, f. c^ne de Languidic.
Kerfentel, h. c^ne d'Elven.
Kerferioux, h. c^ne de Plumelec.
Kerfernand, h. c^ne de Berné.
Kerfetan, vill. c^ne de Guénin.
Kerfetan, éc. c^ne de Landaul.
Kerfetan, éc. c^ne de Moréac.
Kerfetan, éc. c^ne de Pluméliau.
Kerfica, éc. c^ne de Limerzel.
Kerficelle, éc. c^ne de Caudan.
Kerficelle, h. c^ne de Napoléonville.
Kerfichant, vill. c^ne de Plœmeur.
Kerfiguian, f. c^ne de Surzur.
Kerfilouet, vill. c^ne de Plumelec.
Kerfily, h. lande et ruiss. affl. du Runio, c^ne de Crédin.
Kerfily, chât. dit *Cour-de-Kerfily* et f. dite *Porte-de-Kerfily*, ruiss. affl. de l'Arz et m^in à eau au confl. de l'Arz et du Kerfily, c^ne d'Elven; bois et f. dite *Forêt-de-Kerfily*, c^ne de Trédion. — Seigneurie; ancien château.
Kerfinec, éc. c^ne de Languidic.
Kerfla, h. c^ne de Saint-Nolff, étang baignant Saint-Nolff et Monterblanc; ruiss. dit aussi *de Saint-Amand*, affl. de l'Arz, qui arrose Saint-Nolff, Monterblanc et Elven.
Kerflaher, h. c^ne d'Arzal.
Kerflahouet, f. c^ne de Naizin.
Kerflao, vill. c^ne du Saint.
Kerfléan, h. c^ne de Caudan.
Kerfléau, vill. c^ne de Caudan.
Kerflech, vill. c^ne de Kerfourn. — Seigneurie.
Kerflémic, h. c^ne de Meslan. — Seigneurie.
Kerfleury, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Kerfleux, vill. c^ne de Limerzel.
Kerfloch, h. c^ne de Baud.
Kerfloch, vill. c^ne de Bignan; ruiss. voy. Trébimoël.
Kerfloch, éc. c^ne de Landévant.
Kerfloch, vill. c^ne de Languidic.
Kerfloch, h. et ancien camp dit aussi *Fort Digabel*, c^ne de Plaudren.
Kerfloch, vill. c^ne de Ploërdut.
Kerfloch, vill. c^ne de Pluméliau.
Kerfloch, éc. et m^in à eau sur l'Ellée, c^ne de Priziac; pont sur l'Ellée, reliant Priziac et Langonnet. — Seigneurie; manoir.
Kerflochet, éc. c^ne de Moréac.
Kerfloho, éc. c^ne de Moustoir-Remungol.
Kerflous, vill. et éc. dit *Loge-Kerflous*, c^ne de Gourin.
Kerfol, f. c^ne de Bignan.
Kerfol, h. c^ne de Saint-Allouestre.
Kerfol (Bras et Bihan), h. c^ne de Cléguer.
Kerfollic, h. c^ne de Pluvigner.
Kerfonse, vill. c^ne d'Inguiniel.
Kerfontaine, h. c^ne du Hézo; lande dite *Lann-Kerfontaine*, c^ne de Noyalo.
Kerfontaine, vill. c^ne de Sarzeau.
Kerfontaine, h. c^ne de Séné.
Kerfontaine, éc. c^ne de Vannes.
Kerfontaniou, vill. partie c^ne de Lorient, partie c^ne de Plœmeur; rue et ruelle au village de Merville, c^ne de Lorient.
Kerforch, vill. c^ne du Faouët.
Kerforêt, éc. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Kerforho, f. c^ne de Bignan.
Kerforne, h. c^ne de Crach.

KERFORNE, vill. c^ne de Plœmeur.
KERFOSSE, h. et lande, c^ne de Bubry.
KERFOSSE, h. c^ne de Plœren.
KERFOSSE-SAINT-ADRIEN, vill. c^ne de Baud. — *Kerfos*, 1583 (abb. de la Joie).
KERFOUGEO, éc. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
KERFOULER, h. c^ne de Bieuzy. — Seigneurie.
KERFOUQUET, h. c^ne de Pleugriffet. — *Kerfourcar*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
KERFOURCHARD, h. c^ne de Crach.
KERFOURCHELLE, h. c^ne de Plouharnel.
KERFOURCHER, vill. c^ne de Plouhinec.
KERFOURN, c^on de Napoléonville; landes dans la c^ne, et ruiss. *des Landes-de-Kerfourn:* voy. KERNIQUELLO. —*Kerforn*, 1461 (duché de Rohan-Chabot). Trève de la par. de Noyal-Pontivy.— Seigneurie. —Distr. de Pontivy.
KERFOURNE, h. c^ne de Pluvigner.
KERFOZO, éc. c^ne de Guern.
KERFRAISINE (LOGE), éc. c^ne du Saint.
KERFRAL, éc. c^ne de Languidic. — *Kerfraval*, 1399 (abb. de la Joie).
KERFRAN, éc. c^ne de Marzan.
KERFRANC, h. c^ne de Berric.
KERFRANC, anc. maison à Vannes : voy. PALESTINE (LA). — Seigneurie.
KERFRAPIC, h. c^ne de Moréac.
KERFRAPPE, h. c^ne de Guern.
KERFRATEL, h. c^ne de Plouay.
KERFRAVAL, h. c^ne de Bignan.—*Kermauguen*, XVIe s^e (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.
KERFRAVAL, h. m^in à vent et éc. c^ne de Carnac.
KERFRAVAL (BRAS et BIHAN), vill. c^ne de Guénin.
KERFRAVAL, vill. et m^in à eau sur le Pont-Guillemin, c^ne de Landévant. — Seigneurie.
KERFRAVAL, vill. c^ne de Langonnet.
KERFRAVAL, vill. c^ne de Saint-Thuriau.
KERFRAVAL, h. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie plus connue sous le nom de *Keryaval;* manoir.
KERFREC, h. c^ne d'Inzinzac; passage sur le ruiss. de Langle, reliant Inzinzac et Lanvaudan.
KERFRÉCAN, éc. c^ne de Pluneret. — Seigneurie.
KERFRÉDÉRIC, éc. c^ne de Sarzeau.
KERFRÉDO, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERFREDOUX, h. c^ne de Plumelec.
KERFRÉHOUR, vill. c^ne de Caudan.
KERFRELITON, h. c^ne de Plaudren.
KERFRÉOUR, h. c^ne de Languidic.
KERFRÉSEC, chât. et f^es, c^ne de Sainte-Hélène. — Seigneurie; manoir, autref. en la par. de Plouhinec, ainsi que toute la section du même nom.
KERFRETIN, h. c^ne de Molac.
KERFRÉVAL, éc. c^ne de Camors.
KERFRÉVAL, éc. c^ne de Plaudren.
KERFRÉZOUR, h. c^ne de Ploërdut.
KERFRICON, h. c^ne de Bignan.
KERFRIÇON, h. c^ne de Moréac. — *Kerfrichon*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
KERFULUS, vill. c^ne de Cléguérec.
KERFUNSE, vill. c^ne de Grand-Champ.
KERFUR, h. c^ne de Grand-Champ.
KERGAC, éc. c^ne de Camors; ruiss. voy. PONT-FAU (RUISSEAU DU).
KERGAC, éc. c^ne de Sulniac.
KERGADIC, éc. c^ne de Brech.
KERGADIC, bois, c^ne de Plouay.
KERGADIO, h. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kergadio*, affl. du Kerollin, c^ne de Lanvaudan.
KERGADIOU, éc. c^ne de Gourin.
KERGADORET, h. c^ne de Berné.
KERGADOU, éc. c^ne de Langonnet.
KERGADURET, éc. c^ne de Moréac.
KERGAËR, h. c^ne de Saint-Tugdual.
KERGAËS, h. et bois, c^ne de Lanvaudan.
KERGAHER, vill. c^ne de Guidel.
KERGAHO, éc. c^ne de Camors.
KERGAL, éc. c^ne d'Arzal.
KERGAL, h. c^ne de Béganne.
KERGAL, éc. c^ne de Berné.
KERGAL, h. c^ne de Bignan.
KERGAL, vill. c^ne de Bubry.
KERGAL, h. c^ne de Camors.
KERGAL, h. c^ne de Crach. — Seigneurie.
KERGAL, h. c^ne de Férel.
KERGAL, vill. et lande, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie; manoir.
KERGAL, éc. c^ne de Guidel.
KERGAL, h. c^ne de Guiscriff.
KERGAL, vill. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Kergrist; ruiss. voy. LIEZ (LE). — Seign. manoir.
KERGAL, h. c^ne de Lanvaudan.
KERGAL, vill. c^ne de Moréac.
KERGAL, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERGAL, vill. c^ne de Plœmel.
KERGAL, h. c^ne de Plumelec, dit aussi (celui qui est près de Keranézo) *Luert-de-Haut*, XVIIe siècle (chât. de Callac).
KERGAL, h. c^ne de Plumelec (dist. du précédent).
KERGAL, h. c^ne de Pontscorff.
KERGAL, h. c^ne de Radenac.
KERGAL, h. et ruiss. affl. de l'Ével, c^ne de Remungol.
KERGAL, vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERGAL, vill. c^ne de Sarzeau.
KERGAL, h. c^ne de Sarzeau (dist. du précédent).

KERGAL, vill. et autre vill. dit *Noë-de-Kergal*, c^ne de Surzur; ruiss. *de la Fontaine-de-Kergal*, dit aussi *de la Noë-de-Kergal*, affl. du ruiss. des Prés-Lobréan, et ayant lui-même pour affl. le ruiss. *de la Ferme-de-Kergal*, qui arrosent tous deux la c^ne de Surzur.

KERGAL (BRAS et BIHAN), h. et éc. dit *Loge-Kergal*, c^ne de Gourin.

KERGAL (BRAS et BIHAN), vill. c^ne d'Inguiniel.

KERGALANT, h. c^ne de Malguénac.

KERGALANT, vill. c^ne de Plœmeur. — *Kerrigualon*, XIIe S^e (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

KERGALANT (BRAS et BIHAN), vill. c^ne de Quéven.

KERGALAVANT, vill. c^ne de Quéven.

KERGAL-BODO, vill. c^ne de Languidic.

KERGALDAN, h. c^ne de Crach.

KERGALEN, h. c^ne de Marzan.

KERGAL-FONTAINUÉ, éc. c^ne de Noyal-Pontivy. — Seigneurie; manoir.

KERGALHERN, éc. c^ne de Moréac.

KERGALIC, vill. c^ne de Bangor.

KERGALLAN, h. c^ne de Belz.

KERGAL-LA-VIGNE, vill. c^ne de Languidic.

KERGALLO, h. c^ne de Languidic.

KERGALLO, h. c^ne de Monterblanc.

KERGALONIC, h. c^ne de Languidic.

KERGAL-PASCO, h. c^re de Languidic.

KERGALPER, h. c^ne de Silfiac.

KERGAL-SAINT-GILLES, h. c^ne de Languidic.

KERGAM, h. c^ne de Guidel.

KERGAMENANT, vill. c^ne de Kervignac; ruiss. qui arrose Kervignac, Merlévenez et Riantec, où il se jette dans l'Océan.

KERGAMET, vill. c^ne de Férel.

KERGAN, h. c^ne de Bignan.

KERGAN, éc. c^ne de Billio. — Seigneurie.

KERGANAOUENE, vill. c^ne de Pontscorff.

KERGANDAL, f. c^ne de Naizin. — Seigneurie; manoir.

KERGANDEHUEN, h. c^ne de Plœmeur. — *Kerconhouarn*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

KERGANDEUR, h. c^ne de Plumelin.

KERGANÉHUEN, éc. c^ne d'Inzinzac.

KERGANEMEUR, vill. c^ne de Locmalo. — *Kerguegan-an-mez*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené). — *Kerguegan-an-Meur*, 1452 (*ibid.*).

KERGANET, h. c^ne de Plougoumelen.

KERGANEVEN, h. c^ne d'Inguiniel.

KERGANIET, h. c^ne de Plœmel.

KERGANIET-SAINT-CLAUDE, h. c^ne d'Inguiniel.

KERGANIET-SAINT-LALLE, h. c^ne d'Inguiniel.

KERGANIVET, f. c^ne de Bignan.

KERGANIVET, éc. c^ne de Persquen.

KERGANNEC, éc. c^ne de Plœmel.

KERGANNO, h. c^ne de Landaul. — *Kergaznou*, 1440 (sénéch. d'Auray).

KERGANO, h. bois, pont et m^in à eau sur le ruiss. du Chapelain, c^ne de Persquen. — Seigneurie; manoir.

KERGANQUIS, éc. c^ne de Locoal-Mendon. — Seigneurie.

KERGANQUIS, h. c^ne de Nostang. — Seigneurie.

KERGANQUIS, éc. c^ne de Sarzeau.

KERGANT, éc. c^ne de Landévant.

KERGANT, h. et pont sur le Kerguiris, c^ne de Plouay.

KERGANTELEC, vill. c^ne de l'Île-aux-Moines.

KERGANTIC, h. c^ne de Plœmeur.

KERGAOUIDAL, h. c^ne de Lanvénégen.

KERGARADEC, h. c^ne de Gourin.

KERGARADEC, h. c^ne de Langonnet.

KERGARADEC, h. c^ne de Roudouallec.

KERGARD, h. et colline, c^ne d'Hennebont. — Seign.

KERGARD, vill. m^in à vent et m^in à eau sur le Runio, c^ne de Réguiny. — Seigneurie.

KERGAREC, vill. c^ne de Carnac.

KERGARENNE, h. et bois, c^ne de Calan.

KERGARFF, éc. c^ne de Melrand.

KERGARH, h. c^ne de Plumelin.

KERGARIO, vill. c^ne d'Inzinzac.

KERGARIO, h. c^ne de Radenac.

KERGARIO (IHUELLAN, IZELLAN et BIHAN), vill. c^ne de Lignol. — Seigneurie; manoir.

KERGARIOU, éc. c^ne de Lanvénégen.

KERGARNEC, éc. c^ne d'Elven.

KERGARNEC, h. c^ne de Locoal-Mendon. — *Kergannec*, XVIIe siècle (sénéch. d'Auray).

KERGARNEC, éc. c^ne de Questembert.

KERGARNIC, h. c^re de Plouay.

KERGARO, h. c^ne de Melrand. — Seigneurie.

KERGAS, éc. c^ne de Molac.

KERGASCOGNE, éc. c^ne de Baud.

KERGAT, f. c^ne de Larré.

KERGAT, vill. c^ne de Moréac.

KERGAT, vill. lande et h. *de la Lande-de-Kergat*, c^ne de Noyal-Pontivy.

KERGATAMIGNAN, h. c^ne de Kervignac.

KERGATÉ, h. c^ne de Pluvigner.

KERGATORN, vill. c^ne de Merlévenez. — Seigneurie.

KERGATOUHARNE, m^in à vent, c^ne de Groix. — Seigneurie; manoir.

KERGATTÉ, éc. c^ne de Sulniac.

KERGAUSE, vill. c^ne de Languidic.

KERGAUTIER, éc. c^ne de Plumelin.

KERGAVAL, f. c^ne de Férel.

KERGAVAT, h. c^ne d'Erdeven.

KERGAVAT, f. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kergavat*, affl. du Kergué, c^ne de Plœren.

KERGAVAT, h. c^ne de Plouharnel.

KERGAVAY, f. c^ne de Saint-Avé; ruiss. affl. du Meucon, qui arrose Meucon et Saint-Avé.
KERGAVIDEL, h. c^ne de Pluvigner.
KERGAZEC, vill. c^ne de Plouharnel.
KERGEAUGIE, vill. c^ne de Naizin.
KERGELIN, vill. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kergelin*, affl. du Scorff, c^ne d'Inguiniel.
KERGELIN, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
KERGENOT, éc. c^ne d'Elven.
KERGENTIL, éc. et m^in à vent, c^ne de Marzan. — Seigneurie.
KERGENTIL, h. c^ne de Questembert.
KERGENTIN, éc. c^ne d'Elven.
KERGERBÉ, h. c^ne de Péaule.
KERGERVAIZE, éc. c^ne de Baud.
KERGESTIN, h. c^ne de Landaul.
KERGESTIN, vill. ruiss. affl. du Pont-Rouge et pont au confl. du Pont-Rouge et du Kersallic, c^ne de Saint-Tugdual.
KERGIBON, h. c^ne de Larré.
KERGICQUEL, h. c^ne de Neulliac. — Seigneurie; manoir.
KERGIGOUSSE, éc. c^ne de Plumelin.
KERGILET, vill. c^ne de Sarzeau.
KERGILLET, vill. c^ne de Bignan.
KERGILLET, éc. c^ne de Saint-Allouestre.
KERGIO, f. c^ne de Pluherlin.
KERGIQUEL, vill. c^ne de Moustoir-Remungol. — Seigneurie; manoir.
KERGLAINO, h. c^ne de Péaule.
KERGLAN, h. c^ne de Plumelec.
KERGLAS, f. c^ne de Molac.
KERGLAS, h. c^ne de Saint-Nolff. — Seigneurie; manoir connu aussi sous le nom de *la Ville-Verte* (traduction).
KERGLASIER, vill. c^ne de Questembert.
KERGLAZEN (BRAS et BIHAN), h. c^ne de Langonnet.
KERGLÉAN, éc. c^ne de Plouharnel.
KERGLÉMÈS, vill. c^ne de Guiscriff.
KERGLÉMESSO (GRAND et PETIT), ham. c^ne de Saint-Allouestre.
KERGLÉREC, h. c^ne de Languidic.
KERGLEREC, h. c^ne de Lauzach.
KERGLÈVE, h. c^ne de Guern.
KERGLÉVERIT, vill. c^ne de Crach. — Seigneurie; manoir.
KERGLIEN, éc. c^ne de Gourin.
KERGLINEC, h. c^ne d'Inzinzac.
KERGLOIRE, h. c^ne de Caudan.
KERGLOIRE, éc. c^ne de Plouay.
KERGLOUANEC, h. c^ne de Plaudren.
KERGLOUÉRO, éc. c^ne de Pluvigner.
KERGLOUZO, éc. c^ne de Questembert.
KERGLOVE, h. c^ne d'Inzinzac. — *Manoir de Kerangleau*, 1462 (abb. de la Joie).
KERGLUDAN, h. c^ne de Camors.
KERGLUREN, éc. c^ne de Berric.
KERGO, éc. c^ne de Béganne. — Seigneurie.
KERGO, vill. c^ne de Belz.
KERGO, h. c^ne de Bignan.
KERGO, h. et m^in à vent, c^ne de Carnac.
KERGO, h. et ruiss. affl. du Crach, c^ne de Crach.
KERGO, éc. c^ne de Kervignac.
KERGO, vill. c^ne de Languidic.
KERGO, éc. c^ne de Marzan.
KERGO, éc. c^ne de Monterblanc. — Seigneurie.
KERGO, éc. c^ne de Moustoirac.
KERGO, éc. c^ne de Napoléonville.
KERGO, vill. c^ne de Péaule.
KERGO, vill. c^ne de Plœmel. — Seigneurie.
KERGO, h. c^ne de Plouay.
KERGO, éc. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
KERGO, h. c^ne de Questembert; pont sur le ruiss. de Bourg-Pommier, reliant Questembert et Limerzel.
KERGO, h. c^ne de Sainte-Hélène, autref. en la paroisse de Plouhinec. — Seigneurie.
KERGO, h. c^ne de Sulniac.
KERGO, f. c^ne de Surzur.
KERGO, éc. c^ne de Theix; ruiss. voy. BARON (LE).
KERGO, éc. c^ne de Treffléan. — Seigneurie.
KERGO (HAUT, BAS et DU LEVANT), h. c^ne de Pleucadeuc.
KERGO (VRAS et VIHAN), h. c^ne de Camors; bois, c^ne de Plumelin.
KERGOAL, éc. c^ne de Caudan.
KERGOAL, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERGOAL, h. et ruiss. dit aussi *du Pont-Cauhal*, affl. du Vincin, c^ne de Plescop. — *Kaergoubal*, 1427 (duché de Rohan-Chabot).
KERGOAL, vill. lande, éc. *de la Lande-de-Kergoal*, ruiss. *de la Lande-de-Kergoal*, affl. du Gorvello, et pont sur le Gorvello, c^ne de Theix. — Seigneurie.
KERGOARCH, vill. c^ne de Plouray.
KERGOAT, vill. c^ne de Plœmeur.
KERGOAT, vill. et m^in sur l'Ellée, c^ne de Priziac. — Seigneurie; manoir.
KERGOAT (IHUELLAUFF et IZELLAUFF), vill. et autre vill. dit *Loges-de-Kergoat*, c^ne de Guiscriff.
KERGO-BIHAN, éc. c^ne de Moustoirac (séparé de Kergo).
KERGOËN, éc. c^ne de Gourin.
KERGO-ER-HOËT, h. c^ne d'Inzinzac.
KERGOËT, h. c^ne d'Inzinzac (dist. du précédent).
KERGOËT, h. et bois, c^ne de Langoëlan.
KERGOFF, vill. c^ne de Bieuzy.
KERGOFF, vill. c^ne de Bubry.

KERGOFF, chât. et f. c^ne de Caudan. — Seigneurie; manoir.
KERGOFF, vill. c^ne du Faouët.
KERGOFF, éc. c^ne de Gourin.
KERGOFF, h. et pont sur la Sarre, c^ne de Guern.
KERGOFF, f. et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Naizin; ruiss. voy. KERGUZANGOR; m^in à vent, c^ne de Saint-Thuriau.
KERGOFF, vill. c^ne de Neulliac.
KERGOFF, vill. et pont sur le Kermapino, c^ne de Noyal-Pontivy.
KERGOFF, h. c^ne de Plumelec.
KERGOFF, h. c^ne de Plumelec (dist. du précédent).
KERGOFF, éc. c^ne de Pluméliau.
KERGOFF, h. c^ne de Quistinic.
KERGOFF, h. c^ne de Radenac.
KERGOFF, h. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
KERGOFF, vill. c^ne de Saint-Tugdual.
KERGOFF (HAUT et BAS), h. c^ne de Lanvénégen.
KERGOFF-PICARDIE, éc. c^ne de Ploërdut.
KERGOGAN, éc. c^ne de Gourin.
KERGONAL, éc. c^ne de Plœmeur.
KERGOHAN, h. c^ne de Crédin.
KERGOHAN, vill. c^ne de Languidic.
KERGOHAN, éc. c^ne de Pluneret. — Seigneurie.
KERGOHAN, vill. c^ne de Séglien.
KERGOHEL, h. c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.
KERGOHIC, h. c^ne d'Hennebont.
KERGOHLAY, éc. c^ne de Moréac. — Seigneurie.
KERGOHO, éc. c^ne de Pluneret.
KERGOLAY, vill. c^ne de Locmaria.
KERGOLEDEC, vill. c^ne de Guidel.
KERGOLEN, h. c^ne de Ploërdut.
KERGOLER, éc. c^ne de Caudan.
KERGOLHER, chât. bois, m^in à vent, ruiss. affl. de l'Arz, m^in à eau et pont sur ce ruiss., c^ne de Plaudren. — Seigneurie; manoir.
KERGOLHER, h. c^ne de Plumelec.
KERGOLIN, h. c^ne de Péaule.
KERGOLLAIRE, vill. c^ne de Languidic. — *Kerguelhezre*, 1408 (abb. de la Joie). — *Kaerguallezre*, 1416 (*ibid.*). — *Kergoaledre*, 1417 (*ibid.*). — *Kerhaledre*, 1437 (*ibid.*).
KERGOLUDEN, vill. c^ne de Priziac. — *Kergouleden*, 1431 (princip. de Rohan-Guémené).
KERGOLUMER, poste au bord de l'Océan, c^ne de Pénestin.
KERGOLVÉ, h. c^ne de Landaul.
KERGOLVÉ, éc. c^ne de Saint-Nolff.
KERGOLVÉ (IHUEL et IZEL), vill. c^ne de Languidic.
KERGOLVEN, h. c^ne de Landaul.
KERGOLVEN, f. c^ne de Vannes.
KERGOMAHO, éc. c^ne de Plumergat.
KERGOMAR, h. c^ne de Bignan.
KERGOMO (GRAND et PETIT), h. c^ne d'Hennebont. — Seigneurie.
KERGONADAN, éc. c^ne de Questembert.
KERGONALE, éc. c^ne d'Inzinzac.
KERGONAN, éc. c^ne de Baud. — *Villa Comman*, 1296 (duché de Rohan-Chabot).
KERGONAN, f. c^ne d'Elven.
KERGONAN, éc. c^ne de Gourin.
KERGONAN, vill. c^ne de Guiscriff.
KERGONAN, vill. c^ne de l'Île-aux-Moines.
KERGONAN, h. c^ne de Landaul.
KERGONAN, vill. c^ne de Languidic.
KERGONAN, vill. c^ne de Plaudren.
KERGONAN, h. et m^in à vent, c^ne de Plouharnel. — *Villegonan*, XVIIIe s^e (sénéch. d'Auray). — Seigneurie; manoir.
KERGONAN, vill. c^ne de Plumelec.
KERGONAN, h. c^ne de Pluneret.
KERGONAN, éc. c^ne de Saint-Allouestre.
KERGONANIC, h. c^ne d'Inzinzac.
KERGONANO, chât. et bois, c^ne de Baden. — *Kerconennou*, manoir, 1367 (chap. de Vannes). — Seign.
KERGONANO, ruisseau. — Voy. QUÉLEBACK.
KERGONAN-SOLO, éc. c^ne de Languidic.
KERGONANT, h. et bois, c^ne de Remungol.
KERGONFALZ, h. c^ne de Bignan.
KERGONNAN, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERGONNO, f. c^ne de Plouay; pont sur le Tronchâteau, reliant Plouay et Calan.
KERGONO, vill. et lande, c^ne de Kervignac.
KERGONVO, h. c^ne de Plœmel.
KERGO-PEL, h. c^ne d'Inzinzac.
KERGORANGE, h. c^ne de Sarzeau.
KERGORDENNE, éc. c^ne de Marzan.
KERGOREC, vill. c^ne de Moréac.
KERGOR-HENT, h. c^ne de Guern.
KERGORHIN, h. c^ne de Melrand.
KERGORIC, éc. c^ne d'Inzinzac.
KERGORNE, éc. c^ne de Camors.
KERGORNET, vill. c^ne de Gestel.
KERGORNIC, éc. c^ne de Brech.
KERGORNIC, éc. c^ne de Lignol.
KERGOSTE, h. c^ne de Melrand.
KERGOSTEN, vill. c^ne de Languidic.
KERGOSTET, éc. c^ne d'Hennebont. — *Villa Costet*, et m^in, 1200 (D. Morice, I, 783).
KERGOSTIAU, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kergostiau*, qui se jette dans l'Océan, c^ne de Port-Philippe.
KERGOUACH, éc. c^ne de Saint-Nolff. — Seigneurie.
KERGOUAIX, pont sur le ruiss. de Brulé, reliant Bubry et Melrand.

KERGOUAL, h. c^ne de Pluméliau.
KERGOUAL, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.—Seigneurie.
KERGOUARD, éc. c^ne du Guerno.
KERGOUAREC, h. c^ne de Brech.
KERGOUAREC, éc. c^ne de Locoal-Mendon.
KERGOUARH, vill. c^ne de Moréac.
KERGOUAVE, vill. c^ne de Baud.
KERGOUDELER, h. c^ne de Pluvigner; pont sur le ruiss. du Pont-au-Christ, reliant Pluvigner et Brech.
KERGOUÉLEC, vill. c^ne de Carnac.
KERGOUËT, h. c^ne de Baud. — Seigneurie.
KERGOUET, vill. c^ne de Crach.
KERGOUET, vill. c^ne de Crédin.
KERGOUET, vill. c^ne d'Erdeven.
KERGOUET, éc. c^ne de Guern.
KERGOUET, vill. et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Pluméliau; ruiss. *du Moulin-de-Kergouet:* voy. RHUN (LE).
KERGOUET, vill. c^ne de Saint-Gérand.
KERGOUGUEC, éc. c^ne de Moustoir-Remungol.
KERGOUHIER, vill. c^ne de Pluméliau.
KERGOUIC, éc. c^ne de Cléguer. — *Kerangoffic*, 1535 (seign. du Coatdor). — Seigneurie; manoir.
KERGOULAS, h. c^ne de Persquen.
KERGOULEDEC, vill. et m^in à vent, c^ne de Plœmeur.
KERGOULIARD, vill. c^ne de Carnac. — Seigneurie.
KERGOULIARD, h. c^ne de Pluvigner.
KERGOULLEC, h. c^ne de Landaul.
KERGOUMIRET, vill. c^ne de Sarzeau.
KERGOUNIO, éc. c^ne de Plœmel.
KERGOUNIOU, vill. c^ne de Theix.
KERGOUNIOUX (GRAND et PETIT), h. c^ne de Sulniac. — Seigneurie.
KERGOUR, vill. c^ne d'Arzal.
KERGOURET, h. c^ne de Carnac.
KERGOURGANT (RUE), à Plœmeur, et h. dans cette c^ne.
KERGOURIEC, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERGOURIEL, h. c^ne de Languidic.
KERGOURIENNE, h. c^ne de Languidic.
KERGOURIO, vill. c^ne de Crédin.
KERGOURIO, h. c^ne d'Inzinzac.
KERGOURIO, vill. c^ne de Péaule.
KERGOURIO, vill. c^ne de Sainte-Hélène, autrefois en la par. de Plouhinec.
KERGOURIO (GRAND et PETIT), vill. c^ne de Plaudren.
KERGOURIO-LE-GROUEL, éc. c^ne de Languidic.
KERGOUSSE, vill. c^ne d'Elven.
KERGOUSSEL, chât. et f. c^ne de Caudan. — *Kergousal*, 1497 (abb. de la Joie).
KERGOUSTARD, h. c^ne de Napoléonville; pont sur le Saint-Niel, reliant Napoléonville et Saint-Thuriau. — Seigneurie; manoir en la par. de Noyal-Pontivy.
KERGOUSTARD, h. c^ne de Plumelin.
KERGOUSTASE, h. et bois, c^ne de Quistinic.
KERGOUVA, h. c^ne de Pluméliau.
KERGOUYAN, éc. et ruiss. affl. du Luscanen, c^ne d'Arradon.
KERGOYETTE, vill. c^ne du Palais.
KERGOZ, vill. c^ne de Langonnet.
KERGRAHOUAHIC, f. c^ne de Langoëlan.
KERGRAIN, éc. f. étang, bois et ruiss. voy. PARGO (LE), c^ne de Vannes. — Seigneurie; manoir en la par. de Plœren.
KERGRAIN-KERVRÉHAN, vill. et pont sur le Guergelin, c^ne de Languidic.
KERGRAIN-MORLO, vill. et ruiss. dit aussi *de la Bouillonnière*, affl. de celui des Trois-Recteurs, c^ne d'Inguiniel.
KERGRAIN-SAINT-CLAUDE, h. et pont sur le ruiss. du Moulin-de-Cabrec, c^ne d'Inguiniel.
KERGRAIN-SAINT-NICOLAS, vill. c^ne de Languidic.
KERGRALAN, vill. c^ne de Questembert.
KERGRAND, éc. et bois, c^ne de Lanvaudan.
KERGRAS, éc. et ruiss. affl. du Tréblavet, c^ne de Baud.
KERGRAS, h. c^ne d'Elven.
KERGRAVAHO, éc. c^ne de Pluvigner.
KERGRÉACH, h. c^ne de Langonnet.
KERGRÉHEN, h. c^ne de Langonnet.
KERGREIS, h. et autre h. dit *Loges-Kergreis*, c^ne de Gourin.
KERGREIZE, h. lande et vill. dit *Lann-er-Kergreize*, c^ne de Caudan.
KERGREIZE, vill. c^ne de Quistinic.
KERGRÈNE, vill. c^ne de Quéven.
KERGRENEC, h. c^ne de Muzillac.
KERGRENOUILLE, éc. c^ne de Sulniac.
KERGRÉSIL, h. c^ne de Naizin.
KERGRÉSIL, vill. c^ne de Napoléonville. — Seigneurie; manoir en la par. de Noyal-Pontivy.
KERGRESTIEN, h. c^ne de Plœren.
KERGRIGNON, h. et m^in sur le ruiss. de Branférel, c^ne de Péaule.
KERGRIME, vill. c^ne de Carnac.
KERGRIPPE, h. c^ne de Séné.
KERGRISAI, h. c^ne de Péaule.
KERGRISAY, h. c^ne de Marzan.
KERGRISOL, f. c^ne de Vannes.
KERGRIST, c^on de Cléguérec. — *Guercrist*, 1205 (D. Morice, I, 800). — *Villa Christi*, 1255 (*ibid.* I, 962).
Trève de la par. de Neulliac. — Distr. de Pontivy.
KERGRIST, vill. c^ne de Gourin.
KERGRISTIEN, éc. c^ne de Péaule. — Seigneurie.
KERGRISTIEN, vill. c^ne de Pluméliau.
KERGROAGUÉ, éc. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

KERGROËS, éc. c^ne d'Inguiniel ; ruiss. *de la Fontaine-de-Kergroës*, affl. du Saint-Vincent, qui arrose Inguiniel et Persquen.

KERGROËS, éc. c^ne de Kervignac. — Seigneurie.

KERGROËS, h. c^ne de Noyal-Muzillac.

KERGROËX, vill. c^ne de Lignol.

KERGROGNO, fort, pointe et basse sur l'Océan, c^ne de Groix.

KERGROHENNE, f. c^ne de Bignan. — *Kergrohan*, 1486 (duché de Rohan-Chabot).

KERGROIS, vill. partie c^ne de Landaul, partie c^ne de Pluvigner ; m^in à vent, c^ne de Landaul ; m^in à eau, c^ne de Landévant ; ruiss. voy. GUILLEMIN et autre ruiss. voy. GOAH-ER-LIGENNEU. — Seigneurie ; manoir en Pluvigner.

KERGROIS, chât. f. bois, m^in sur le ruiss. de ce nom et pont sur l'Ével, c^ne de Remungol ; ruiss. voy. BREIL (RUISSEAU DU MOULIN-DU-). — Seigneurie : manoir.

KERGROIS, h. c^ne de Sarzeau.

KERGROISE, vill. c^ne de Lorient.

KERGROISEC, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

KERGROIX, vill. c^ne de Carnac.

KERGROIX, h. c^ne de Guidel.

KERGROIX, vill. c^ne d'Hennebont.

KERGROIX, h. c^ne de Languidic.

KERGROIX, h. c^ne de Noyal-Pontivy.

KERGROIX, éc. en ruines, c^ne de Sainte-Hélène.

KERGROIX, vill. c^ne de Saint-Pierre.

KERGROIX, f. c^ne de Surzur.

KERGROIX-LANÉNEC, h. c^ne de Guidel.

KERGROSSE, vill. anc. étang et autre étang dit *Gouarh-Kergrosse*, c^ne d'Erdeven ; ruiss. *de l'Étang-de-Kergrosse*, qui arrose Erdeven et se jette dans l'Océan après avoir traversé le Vieil-Étang.

KERGRUN, éc. c^ne de Langonnet.

KERGUACH, vill. c^ne de Carnac.

KERGUCHE, h. c^ne de Sulniac.

KERGUCHOUX, h. c^ne de Marzan.

KERGUÉ, ruisseau. — Voy. KERQUÉ.

KERGUEC, h. c^ne de Plumergat.

KERGUECH, vill. c^ne de Port-Philippe.

KERGUEDALAN, h. c^ne de Ploërdut. — Seign. manoir.

KERGUEDALAN, vill. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel ; ruiss. dit *Gouah-Kerguedalan* : voy. PLESSIS.

KERGUÉEN, font. c^ne de l'Île-aux-Moines.

KERGUÉHAT, vill. c^ne d'Inguiniel.

KERGUÉHENNEC, ch. f^es et bois, c^ne de Bignan. — *Kerguézenec*, 1502 (carmes de Sainte-Anne). — Seigneurie ; ancien château.

KERGUÉHENNEC, f. c^ne de Buléon.

KERGUÉHETTE, h. c^ne de Sulniac ; pont sur le Plat-d'Or, reliant Sulniac et Berric.

KERGUELAVANT, chât. f. et m^in sur le Saint-Truchau, c^ne de Pontscorff. — Seigneurie ; manoir.

KERGUÉLEN, h. c^ne de Camors ; ruisseau : voy. KERVERGANT.

KERGUÉLEN, h. c^ne de Merlévenez.

KERGUELEN, vill. et anse sur l'Océan, c^ne de Plœmeur. — *Kercuelen*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé). — Seigneurie.

KERGUÉLEN (GRAND et PETIT), vill. c^ne de Melrand.

KERGUELÈNE, vill. c^ne de Bangor.

KERGUELHOUANT, h. m^in à vent et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Merlévenez ; ruiss. affl. du Kergamenant, qui arrose Kervignac et Merlévenez ; marais, c^ne de Kervignac. — Seigneurie.

KERGUELION, vill. c^ne d'Elven.

KERGUELLAN, h. c^ne de Sainte-Hélène.

KERGUELLEC, h. c^ne de Kervignac.

KERGUELLEC, h. c^ne de Langonnet.

KERGUELLEVANT, h. c^ne de Pluneret.

KERGUÉLO, h. c^ne de Bignan.

KERGUÉLO, vill. c^ne de Molac.

KERGUÉLO, h. c^ne de Plaudren. — Seigneurie.

KERGUÉLO, h. c^ne de Questembert.

KERGUELVAN (GRAND et PETIT), vill. c^ne de Locmariaquer.

KERGUEN, h. c^ne d'Arradon. — Seigneurie.

KERGUEN, h. c^ne de Baud.

KERGUEN, h. et bois, c^ne de Belz. — Seigneurie ; manoir.

KERGUEN, f. c^ne de Bieuzy.

KERGUEN, chât. f^es et ruiss. dit *Étier-de-Kerguen*, affl. de la Vilaine, c^ne de Camoël.

KERGUEN, h. c^ne de Caudan. — Seigneurie ; manoir en la par. de Saint-Caradec-Hennebont.

KERGUEN, f. c^ne de Kervignac.

KERGUEN, h. c^ne de Landaul.

KERGUEN, vill. c^ne de Languidic. — *Kerorguen*, aliàs *Kerouguen*, 1415 (abb. de la Joie).

KERGUEN, vill. c^ne de Plœmeur.

KERGUEN, h. c^ne de Pluméliau.

KERGUEN, h. c^ne de Pontscorff.

KERGUEN, vill. c^ne de Remungol.

KERGUEN, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

KERGUEN, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay (dist. du précédent).

KERGUÉNAL (BRAS et BIHAN), h. c^ne de Quistinic.

KERGUÉNAN, h. salines et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerguénan*, affl. de la Drague, c^ne de Surzur. — Seigneurie.

KERGUÉNAUDIC, h. c^ne de Languidic. — *Kerguennodic*, manoir, 1403 (abb. de la Joie). — *Kerguodic*, 1415 (*ibid.*). — Seigneurie.

KERGUENDO, vill. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerguendo*, affl. du Kerhouarné, c^ne^ d'Inguiniel.
KERGUÉNÉ, h. c^ne^ de *Kervignac*.
KERGUENEVEN, éc. c^ne^ de Baud. — Seigneurie.
KERGUENGOH, h. c^ne^ de Brech.
KERGUEN-KERVELAOUEN, h. c^ne^ de Guiscriff.
KERGUEN-MORRET, éc. c^ne^ de Pluméliau.
KERGUEN-MOUEL, h. c^ne^ de Guiscriff.
KERGUENNO, h. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerguenno*, affl. de celui des Trois-Recteurs, c^ne^ d'Inguiniel. — Seigneurie.
KERGUÉNO, vill. c^ne^ de Bubry.
KERGUÉNO, éc. c^ne^ de Carnac.
KERGUÉNO, h. c^ne^ de Plouay. — Seigneurie.
KERGUEN-PENNÉDOC, h. c^ne^ de Guiscriff.
KERGUER, h. c^ne^ de Caudan. — Seigneurie.
KERGUER, vill. c^ne^ d'Inzinzac.
KERGUEREC, vill. c^ne^ de Locmariaquer.
KERGUÉRÉZEN, h. c^ne^ de Meslan.
KERGUEREZEN, éc. et ruiss. affl. du ru de l'Étang-de-Priziac, c^ne^ de Priziac.
KERGUERHAN, vill. c^ne^ de Belz.
KERGUÉRIS, h. c^ne^ de Brech.
KERGUÉRIS, h. et bois, c^ne^ de Calan; m^in^ à eau : voy. KERHAULT. — Seigneurie.
KERGUÉRIS, h. et lande, c^ne^ de Plaudren.
KERGUÉRIS, h. c^ne^ de Pontscorff.
KERGUÉRO, vill. c^ne^ de Brech.
KERGUÉRO, h. c^ne^ de Guidel.
KERGUÉRO, h. c^ne^ d'Inzinzac.
KERGUÉRO, vill. c^ne^ de Languidic.
KERGUÉRO, h. c^ne^ de Plumelin.
KERGUÉRO, h. c^ne^ de Pluvigner.
KERGUÉRO, h. c^ne^ de Sainte-Hélène.
KERGUESCANFF, vill. éc. dit *Maison-Neuve-Kerguescanff*, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerguescanff*, affl. du Kersily, c^ne^ de Plouay.
KERGUESTE, éc. et pont sur le Saint-Vincent, c^ne^ de Muzillac.
KERGUESTENEN, vill. c^ne^ de Camors.
KERGUESTENEN, h. c^ne^ de Gestel.
KERGUESTENEN, éc. c^ne^ de Guénin.
KERGUESTENEN, vill. c^ne^ de Plouay.
KERGUESTINEN, h. c^ne^ de Berric.
KERGUET, éc. c^ne^ de Marzan.
KERGUET, vill. c^ne^ de Sarzeau.
KERGUEUR, vill. c^ne^ de Bignan.
KERGUÉVEL, vill. c^ne^ de Bignan.
KERGUÉVELEC, h. bois, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerguévelec*, affl. du Stang-eur-Valh, c^ne^ de Lanvaudan.
KERGUÉVEN, vill. c^ne^ de Languidic.
KERGUÉVIN, éc. c^ne^ d'Erdeven.
KERGUFFLET, éc. c^ne^ de Saint-Caradec-Trégomel.
KERGUH, h. c^ne^ de Pluméliau. — Seigneurie.
KERGUIAUBIC, éc. c^ne^ de Limerzel.
KERGUIAUVEL, éc. c^ne^ de Limerzel.
KERGUIBRAN (INUEL et IZEL), vill. c^ne^ de Brech.
KERGUIC, h. c^ne^ de Languidic.
KERGUICHER, h. c^ne^ de Gourin.
KERGUIFIO, h. c^ne^ de Ploërdut. — *Kerguffyel*, 1391 (princip. de Rohan-Guémené). — *Kergueffiou*, 1430 (*ibid.*).
KERGUIGNAS (LOGE), éc. c^ne^ de Baud.
KERGUIGNO, vill. et ruiss. affl. de celui de Caranloup, c^ne^ de Buléon.
KERGUILAIS, h. c^ne^ de Péaule.
KERGUILLAUME, éc. c^ne^ de Kergrist.
KERGUILLAUME, h. c^ne^ de Locminé.
KERGUILLAUME, vill. c^ne^ de Marzan. — Seigneurie.
KERGUILLÉ, vill. c^ne^ de Carnac.
KERGUILLÉ, vill. c^ne^ de Caudan.
KERGUILLERME, h. c^ne^ de Melrand.
KERGUILLERME, éc. c^ne^ de Monterblanc.
KERGUILLERME, éc. c^ne^ de Plaudren. — Seigneurie.
KERGUILLERME, h. c^ne^ de Saint-Jean-Brévelay.
KERGUILLET, h. c^ne^ de Plœmeur.
KERGUILLIERS, éc. c^ne^ de Gourin.
KERGUILLOTIN, éc. c^ne^ de Noyal-Pontivy.
KERGUILLOUX, éc. c^ne^ de Meslan.
KERGUILLOUZO, éc. c^ne^ de Baud.
KERGUILVIC, h, c^ne^ de Sarzeau.
KERGUILY, h. c^ne^ de Mauron.
KERGUIMAREC, vill. et lande, c^ne^ de Noyal-Pontivy.
KERGUINDO, h. c^ne^ de Belz.
KERGUINDO, éc. c^ne^ de Cléguer. — Seigneurie.
KERGUINEL, h. c^ne^ de Languidic.
KERGUINEVET, h. c^ne^ de Baud.
KERGUINIO, éc. c^ne^ de Nostang. — Seigneurie.
KERGUINIO, vill. ruiss. *des Prés-de-Kerguinio*, affl. du Kervinigant, et autre ruiss. du même nom, affl. du Kerusten, c^ne^ de Ploërdut.
KERGUINIO, h. c^ne^ de Questembert.
KERGUINO, h. c^ne^ de Noyal-Muzillac.
KERGUINOLÉ, vill. c^ne^ de Bangor.
KERGUINOURET, h. c^ne^ de Crach.
KERGUIONET, éc. c^ne^ de Gourin.
KERGUIOUR, h. c^ne^ de Muzillac.
KERGUIRIS, éc. c^ne^ de Moustoirac.
KERGUIRIS, éc. c^ne^ de Muzillac.
KERGUIRIS (BRAS et BIHAN), h. c^ne^ de Plumelin.
KERGUISEC, h. c^ne^ de Plouhinec.
KERGUISEC, h. f. bois et m^in^ à vent, c^ne^ de Surzur. — Seigneurie; manoir.

KERGUISQUET, h. c^ne de Meslan.
KERGUISTEL, marais, c^ne de Cruguel. — Seigneurie.
KERGUISTENEN, éc. c^ne d'Inguiniel.
KERGUISTENEN, h. c^ne de Landévant.
KERGUISTIN, h. c^ne de Cléguérec. — Seigneurie; manoir.
KERGUISTIN, vill. et pont sur le Saint-Drédeno, c^ne de Noyal-Pontivy. — Seigneurie; manoir.
KERGUNODO, h. c^ne de Baud.
KERGUNU, h. c^ne de Bignan.
KERGUO, h. c^ne de Lignol.
KERGURCH, h. c^ne de Cléguer.
KERGURIEC, vill. c^ne de Bubry.
KERGURIN, h. c^ne de Moréac.
KERGURION, chât. f. et lande, c^ne de Plaudren. — Seigneurie; manoir.
KERGURIONÉ, chât. et f. c^ne de Crach. — Seigneurie; anc. manoir.
KERGURUNE, vill. c^ne de Languidic.
KERGURZET, h. c^ne de Crach.
KERGUS, h. et autre h. dit *Loges-Kergus*, c^ne de Gourin. — Seigneurie.
KERGUS, f. c^ne de Ménéac.
KERGUSERH, h. c^ne de Brandérion. — *Kerguyserch*, 1399 (abb. de la Joie). — *Kerguserch*, 1415 (*ibid.*). — *Kergouserch*, 1417 (*ibid.*).
KERGUSSEC, h. c^ne de Plouay.
KERGUSTANG, h. c^ne de Locmalo. — *Kergustant*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené).
KERGUSTIOU, h. c^ne du Saint.
KERGUTON, h. et lande, c^ne d'Inguiniel.
KERGUY, h. c^ne de Pluvigner.
KERGUYAULE, éc. c^ne de Brech.
KERGUYONVARECH, éc. c^ne de Pluvigner.
KERGUYOT, vill. c^ne de Sarzeau.
KERGUZANGOR, chât. m^in à vent et m^in sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Naizin; ruiss. dit aussi *de Kergoff*, *de Kersimon*, *de Belle-Chère*, *du Pont-de-Kerboutier* et *de la Fontaine-de-Bodervin*, affl. de l'Ével, qui arrose Gueltas, Kerfourn, Noyal-Pontivy et Naizin. — Seigneurie; manoir.
KERGUZUL, vill. c^ne de Plouray.
KERHA, h. et pont sur le Doyenné, c^ne de Péaule.
KERHABONNET, éc. c^ne de Riantec.
KERHABONO, éc. c^ne de Languidic.
KERHAH, vill. c^ne de Sainte-Hélène.
KERHAÏC, h. c^ne de Sarzeau.
KERHAILLARD, h. c^ne d'Elven.
KERHAIVE, h. c^ne de Baud.
KERHAL, vill. c^ne de Bignan. — Seigneurie.
KERHAL, vill. c^ne de Ruffiac.
KERHALIGUEN, vill. c^ne de Monterblanc.
KERHALIGUEN OU HALIGUEN, vill. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERHALIGUEN, éc. c^ne de Plaudren.
KERHALIGUEN-TRESCOUET, éc. c^ne de Plaudren.
KERHALLEC, h. c^ne de Treffléan.
KERHALLON, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERHALVÉ, vill. c^ne de Séglien.
KERHAM, f. c^ne de Berné.
KERHAM, h. c^ne de Plouay.
KERHANDON, f. c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie.
KERHANDOUARIN, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERHANDY, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERHANE, éc. c^ne de Languidic.
KERHANGRE, éc. c^ne de Plouharnel.
KERHANTO, h. c^ne de Pluméliau.
KERHAR, h. c^ne de Guidel.
KERHARDY, f. c^ne d'Elven.
KERHARDY, éc. c^ne de Questembert.
KERHARFF, f. c^ne de Berné.
KERHARFF, h. c^ne de Saint-Tugdual.
KERHARGUET, h. c^ne de Priziac. — *Kerancarguet*, 1459 (princip. de Rohan-Guémené).
KERHARLAY, h. c^ne de Plouay.
KERHARNIO, h. c^ne de Belz.
KERHARNIO, h. c^ne de Gestel.
KERHARTE, éc. c^ne de Languidic.
KERHAS, h. c^ne de Priziac.
KERHASTELLOU (BRAS et BIHAN), h. c^ne de Langonnet.
KERHAT, éc. c^ne de Quistinic.
KERHAUDE, f. c^ne de Férel.
KERHAULT, h. c^ne de Cléguer; bois et m^in à eau dit aussi *de Kerguéris*, sur le Tronchâteau, c^ne de Calan; pont sur le Tronchâteau, reliant Plouay, Calan et Cléguer.
KERHAUT, h. bois et m^in à eau sur la Sainte-Brigitte. c^ne de Landévant. — Seigneurie.
KERHAUT, vill. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
KERHAUT, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERHEGUET, h. c^ne de Péaule.
KERHEL, vill. c^ne de Baud. — *Kerenheull*, 1386 (abb. de Lanvaux).
KERHEL, h. c^ne de Bubry.
KERHEL, éc. c^ne de Languidic.
KERHEL, vill. c^ne de Locmariaquer.
KERHEL, éc. et bois, c^ne de Locoal-Mendon. — Seigneurie.
KERHEL, h. c^ne de Melrand.
KERHEL, éc. c^ne de Plaudren.
KERHEL, h. c^ne de Pluneret.
KERHÉLEC, vill. c^ne de Plouharnel.
KERHÉLÉGAN, h. c^ne de Baud. — Seigneurie.
KERHÉLÉGAN, éc. c^ne de Langoëlan.
KERHÉLÉGANT, vill. c^ne de Plouharnel.

Kerhélégui, roche sur la baie de Quiberon, côte de Locmariaquer.
Kerhellec, vill. c^ne de *Damgan*.
Kerhellec, éc. c^ne de Languidic.
Kerhellec, h. c^ne de Melrand.
Kerhello, vill. c^ne de Billio.
Kerhellou, h. c^ne de Lanvénégen.
Kerhelo, h. c^ne de Bignan.
Kerhendait, vill. c^ne de Molac.
Kerhéno, éc. c^ne de Naizin.
Kerheno, f. c^ne de Saint-Thuriau.
Kerhenrio (Grand et Petit), h. c^ne de Moréac.
Kerhenry, h. c^ne de Berné.
Kerhenry, h. c^ne de Guern.
Kerhenry, h. c^ne de Melrand.
Kerher, vill. c^ne de Locminé.
Kerhéré (Iuuel et Izel), vill. ruiss. *de la Fontaine-de-Kerhéré-Izel*, affl. du Loc, et autre ruiss. *de Kerhéré-Izel*, affl. du Pont-au-Christ, c^ne de Brech.
Kerhéré, h. c^ne de Plumelec.
Kerhérec, h. c^ne de Baud.
Kerhéré-Kergal, éc. c^ne de Remungol.
Kerhéré-Pont-Mein, éc. c^ne de Remungol.
Kerhério, vill. c^ne de Berné.
Kerhern, vill. et m^in à vent dit *Luz-Kerhern*, c^ne de Crach.
Kerherne, éc. c^ne d'Arradon. — Seigneurie.
Kerherne, éc. c^ne de Locmariaquer.
Kerherne, h. c^ne de Monterblanc.
Kerherne, h. c^ne de Pluvigner.
Kerherne-Bodunan, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Kerherne-Brénolo, h. et ruiss. affl. du Lay, c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Kerhernegan, h. c^ne de Crach.
Kerhern-la-Forêt, h. c^ne de Languidic.
Kerhern-Liven, vill. c^ne de Languidic.
Kerherno, f. c^ne de Crach.
Kerhéro, h. c^ne de Baud.
Kerhéro, vill. c^ne de Moustoirac.
Kerhero, h. c^ne de Plescop.
Kerhéro, vill. c^ne de Priziac.
Kerhervé, h. c^ne de Baden. — Seigneurie.
Kerhervé, f. c^ne de Bieuzy.
Kerhervé, vill. et m^in sur le ruiss. de la Fontaine-Burgo, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.
Kerhervé, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerhervé*, c^ne de Guern.
Kerhervé, vill. lande et h. dit *Loges de la Lande-de-Kerhervé*, c^ne de Guiscriff.
Kerhervé, h. c^ne de Malguénac; pont sur le Frétu, reliant Malguénac et Séglien.
Kerhervé, éc. c^ne de Plaudren.
Kerhervé, h. c^ne de Pluméliau.
Kerhervé, éc. c^ne de Séglien.
Kerhervy, h. c^ne de Caudan. — Seigneurie.
Kerhervy, éc. c^ne de Limerzel.
Kerhervy, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Seigneurie.
Kerhery, f. c^ne de Plougoumelen.
Kerhéso, h. et ruiss. affl. du Kersourde, c^ne de Grand-Champ.
Kerhet, vill. c^ne de Caudan. — Seigneurie.
Kerhet (Haut et Bas), vill. c^ne de Pluméliau.
Kerhézic, h. c^ne de Bubry.
Kerhiec, vill. et bois, c^ne de Lanvaudan.
Kerhiennic, vill. c^ne d'Erdeven.
Kerhiéré, vill. c^ne de Quistinic.
Kerhiéré, éc. et pont sur le Ninivenou, c^ne de Saint-Tugdual.
Kerhierne, vill. c^ne de Gestel.
Kerhilias, éc. c^ne de Pluvigner; sur le Goah-er-Licenneu, reliant Pluvigner et Landaul.
Kerhilio, h. c^ne de Baud.
Kerhilio, h. lande et autre h. dit *Lande-de-Kerhilio*, c^ne de Pluméliau.
Kerhillio, vill. et roches sur l'Océan, c^ne d'Erdeven.
Kerhillio, éc. c^ne de Landaul.
Kerhingant, vill. c^ne de Guénin.
Kerhino, vill. c^ne de Carnac.
Kerhioué, vill. et pont sur le ruiss. de la Lande-de-Kerallan, c^ne de Brech. — Seigneurie.
Kerho, h. c^ne de Péaule.
Kerho, h. c^ne de Questembert.
Kerhoarn, h. c^ne de Brech.
Kerhoas, vill. c^ne de Plœmeur.
Kerhoat, vill. c^ne de Berné.
Kerhoat, vill. c^ne de Plœmeur.
Kerhoat-Benoual, h. et m^in sur le Benoual, c^ne de Guidel.
Kerhoat-Ellée, vill. c^ne de Guidel.
Kerhoc, h. c^ne de Marzan.
Kerhoc, vill. c^ne de Quistinic.
Kerhoch, éc. c^ne de Camors.
Kerhoch, h. c^ne de Carnac.
Kerhoch, vill. c^ne de Languidic.
Kerhoguic, vill. c^ne de Baud.
Kerhoh, h. c^ne de Baud.
Kerhoh, h. c^ne de Melrand.
Kerhoh, éc. c^ne de Plaudren; pont sur l'Arz, reliant Plaudren et Monterblanc. — Seigneurie.
Kerholayo, éc. c^ne de Camors.
Kerhollo, vill. c^ne de Languidic.
Kerhom, vill. c^ne de Plœmeur.
Kerhon, éc. c^ne d'Elven. — Seigneurie.

KERHON, vill. c^ne de Roudouallec.
KERHONIC, éc. et ruiss. affl. de celui de la Fontaine-de-Kergelin, c^ne d'Inguiniel.
KERHONO, vill. c^ne de Caudan.
KERHOPE, chât. et vill. c^ne de Guidel.
KERHOR, éc. c^ne de Monterblanc.
KERHORET, éc. c^ne de Bieuzy.
KERHORET, éc. c^ne de Moréac.
KERHORET, h. c^ne de Plumelin.
KERHORLAY, chât. h. m^in à vent, ruiss. affl. du Scave et m^in sur ce ruiss. c^ne de Guidel. — Seign. manoir.
KERHORNO, vill. c^ne de Brandérion.
KERHORNO, vill. c^ne de Guern.
KERHORNO, éc. c^ne de Plaudren.
KERHORNO, h. c^ne de Pluméliau.
KERHORRE, c^ne de Bignan.
KERHORS, h. c^ne d'Arradon.
KERHOSTIN, vill. et pointe sur la baie de Quiberon, c^ne de Saint-Pierre.
KERHOTEN, vill. c^ne de Langoëlan.
KERHOUAIS, h. c^ne de Crédin.
KERHOUANT, h. c^ne de Carnac.
KERHOUANT, f. c^ne de Nostang. — Seigneurie.
KERHOUANT, h. c^ne de Plouay. — Seigneurie.
KERHOUANT (VRAS et VIHAN), vill. c^ne de Languidic. — *Kerouhant*, aliàs *Kerenhouant*, manoir, 1437 (abb. de la Joie). — Seigneurie.
KERHOUARIN, vill. c^ne de Brech. — Seigneurie.
KERHOUARN, vill. c^ne de Marzan; ruisseau dit aussi *de Kerthomazo*, affl. du Marzan, qui arrose Péaule et Marzan.
KERHOUARNE, h. c^ne de Bubry.
KERHOUARNE, h. et ruiss. affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.
KERHOUARNÉ, vill. et ruiss. dit aussi *de Pont-ar-len*, affl. de celui de la Fontaine-des-Fleurs, c^ne d'Inguiniel.
KERHOUARNE, h. c^ne de Lanvénégen.
KERHOUARNE, vill. c^ne de Locoal-Mendon.
KERHOUARNE, h. c^ne de Pluméliau.
KERHOUARNE, éc. c^ne de Sulniac.
KERHOUARNE (BRAS et BIHAN), vill. partie c^ne de Pluneret, partie c^ne de Plumergat.
KERHOUARNO, h. c^ne de Bignan.
KERHOUARNOË, h. c^ne de Saint-Tugdual.
KERHOUAT, h. et pont sur le Pontoir, c^ne de Meslan. — Seigneurie.
KERHOUDAILLE, vill. c^ne de Gourin.
KERHOUEC, h. c^ne de Languidic.
KERHOUEL, h. c^ne de Cléguer.
KERHOUELIC, éc. c^ne de Languidic.
KERHOUENTE, h. c^ne de Remungol.
KERHOUET, h. c^ne d'Erdeven.
KERHOUET, vill. c^ne de Sarzeau.
KERHOUET, vill. c^ne de Sarzeau (dist. du précédent).
KERHOUET, vill. c^ne de Sarzeau (dist. des deux précédents).
KERHOUIC, h. c^ne de Baud.
KERHOUIC, h. c^ne de Plougoumelen.
KERHOUIDEN, h. c^ne de Baud.
KERHOUIL, vill. c^ne d'Elven.
KERHOUILE, vill. partie c^ne de Pluneret, partie c^ne de Plumergat.
KERHOUIN, h. c^ne de Crédin. — Seigneurie.
KERHOUISE, vill. c^ne de Guern.
KERHOUISTE, h. c^ne de Remungol.
KERHOUNIO, h. c^ne de Réguiny.
KERHOURIETTE, vill. c^ne de Languidic.
KERHOURIOU, vill. c^ne de Guiscriff.
KERHOYARD, vill. c^ne de Réguiny.
KERHOZ, h. c^ne de Guiscriff.
KERHOZ, h. c^ne de Saint-Tugdual.
KERHUCHARD, vill. c^ne de Plumelin.
KERHUDÉ, éc. c^ne de Pluméliau.
KERHUÉ, vill. c^ne de Crédin. — *Kerruez*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
KERHUEL, vill. c^ne de Péaule.
KERHUEL, vill. port et dune sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.
KERHUEL, h. et ruiss. affl. de la Claye, c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERHUEL-CONAOUR, h. c^ne de Gourin.
KERHUEL-GOASTEL, h. c^ne de Gourin.
KERHUEN, vill. c^ne de Belz.
KERHUÉNEC, vill. et pêcherie sur le Scorff, c^ne de Plouay.
KERHUÉNIC, h. c^ne de Riantec.
KERHUENNEC, h. c^ne de Pontscorff.
KERHUENNO, éc. et lande, c^ne de Grand-Champ.
KERHUÉNO, éc. c^ne de Plouharnel.
KERHUER, h. et pont sur le Tarun, c^ne de Plumelin.
KERHUERN, h. c^ne de Languidic.
KERHUET, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERHUIC (IHUEL et IZEL), vill. c^ne de Pontscorff.
KERHUIDEL, f. c^ne de Bignan.
KERHUIDER, éc. et lande, c^ne de Plaudren.
KERHUIDIR, éc. c^ne de Treffléan.
KERHUIL (GRAND et PETIT), h. c^ne de Saint-Nolff. — Seigneurie.
KERHUILIC, éc. ruiss. affl. du Blavet et m^in sur ce ruiss. c^ne de Baud. — *Kerhuellic*, 1583 (abb. de la Joie). — Seigneurie.
KERHUILIO, vill. c^ne de Ploërdut; pont sur le Scanff, reliant Ploërdut et Lignol.
KERHUILIR, éc. c^ne de Saint-Avé.
KERHUILLARM, h. c^ne de Moréac.

KERHUILLERME, éc. c^ne d'Elven.
KERHUILLIEU, h. c^ne de Séné.
KERHUILLIO, éc. c^ne de Persquen.
KERHUIO, éc. c^ne de Plouay.
KERHUIPE, éc. c^ne de Plaudren.
KERHUITEL, éc. c^ne d'Inzinzac.
KERHUITEL, éc. c^ne de Languidic.
KERHUITEL, h. c^ne de Quistinic.
KERHUITOUSE, h. c^ne de Melrand.
KERHULLO, h. c^ne de Pluméliau.
KERHULNÉ, h. c^ne de Malguénac. — Seigneurie; manoir.
KERHULO, éc. c^ne de Larré.
KERHULU (BRAS et BIHAN), vill. c^ne de Guern.
KERHUN, h. c^ne d'Arzal, dans la section dite *du Rhun*.
KERHUNE, h. c^ne de Pluvigner.
KERHURÉ, éc. c^ne de Baud.
KERHURE, éc. c^ne de Pluvigner.
KERIAGUIN, h. c^ne de Plouay; pont sur le ruiss. de Bois-du-Crocq, reliant Plouay et Inguiniel.
KERIAGUN, vill. c^ne de Crach.
KERIAN, éc. c^ne de Plougoumelen.
KERIAN, h. c^ne de Saint-Thuriau.
KERIAQUER, h. c^ne de Pluneret.
KERIAR, h. et bois, c^ne de Lignol.
KERIAR, h. c^ne de Plouray.
KERIART, vill. c^ne de Cléguer.
KERIAU, h. c^ne de Caudan.
KERIAVAL, vill. c^ne de Locmariaquer.
KERIAVAL, h. c^ne de Radenac.
KERIBAT, éc. c^ne de Sarzeau.
KERIBEAUX, h. c^ne de Lauzach.
KERIBERT, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERIBEUD, h. c^ne de Saint-Nolff.
KERIBIO, h. bois dit *Coët-Keribio* et lande dite *Motten-Keribio*, c^ne de Grand-Champ.
KERIBLER, ruiss. affl. de la Drague, qui arrose Surzur.
KERIBO, h. c^ne de Surzur.
KERIBOT, éc. c^ne de Bignan.
KERIBOUL, éc. c^ne de Baden.
KERIBOULO, f. c^ne de Crach. — Seigneurie.
KERICAN, h. c^ne de Grand-Champ. — *Keriezcant*, 1447 (abb. de Lanvaux).
KERICAR, h. c^ne de Crach.
KERICHARD, éc. c^ne de Landaul.
KERICHARD, f. c^ne de Surzur.
KERICHAUD, h. c^ne de Baud.
KERICHIN, h. c^ne de Bignan.
KERICU, m^in sur le Reclus et m^in à vent, c^ne de Brech.
KERICU, h. c^ne de Guénin.
KERICU, h. c^ne de Nostang. — Seigneurie.
KERICUNE, vill. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kericune*, affl. de l'Étel, c^ne de Belz.
KERICUNE, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERICUNFF, h. c^ne de Cléguérec.
KERICUNFF, vill. c^ne de Noyal-Pontivy. — *Kerercunff*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
KERICUS, éc. en ruines, c^ne de Plouray.
KERIDAN, éc. et pont sur le Kerivalain, c^ne de Grand-Champ.
KERIDANO, h. c^ne de Pluvigner.
KERIDEAU, f. c^ne de Plumergat.
KERIDENVEL, vill. c^ne de Saint-Pierre.
KERIDON, vill. et ruiss. dit aussi *de Kernous*, affl. de la Chapelle-Neuve, c^ne de Plumelin.
KERIDORET, vill. c^ne de Saint-Avé. — *Kerdudoret*, 1484 (chât. de Kerleau).
KERIEC, h. et éc. dit *Loge-Keriec*, c^ne de Gourin.
KERIEC, vill. bois et m^in sur la Sarre, c^ne de Guern. — Seigneurie; manoir.
KERIEC, f. lande et éc. dit *Lande-de-Keriec*, c^ne de Remungol.
KERIEC-ER-PORH, éc. et pont sur la Sarre, c^ne de Guern.
KERIEC-ER-SALLE, h. c^ne de Guern.
KERIEL, éc. c^ne de Guiscriff.
KERIEL, h. c^ne d'Inzinzac.
KERIEL, h. c^ne de Kervignac.
KERIEL, vill. c^ne de Lanvénégen.
KERIEL, f. c^ne de Larré.
KERIEL, h. c^ne de Naizin.
KERIEL, vill. c^ne de Plœmeur.
KERIEL, vill. c^ne de Pluvigner.
KERIELLOU (BRAS et BIHAN), vill. c^ne du Faouët.
KERIEN, vill. c^ne de Kervignac.
KERIÉRO (GRAND et PETIT), vill. c^ne de Bangor.
KERIFFÉ, vill. c^ne de Gueltas.
KERIGAND, vill. c^ne de Groix.
KERIGNAN, h. c^ne de Locmariaquer.
KERIGNANT (IHUEL et IZEL), vill. c^ne de Quéven.
KERIGNARD, vill. c^ne de Sarzeau.
KERIGNAS, h. c^ne de Bignan. — *Kerguinnas*, 1421 (duché de Rohan-Chabot).
KERIGNEN, éc. c^ne de Pontscorff.
KERIGNON, éc. c^ne de Bignan.
KERIGO, vill. c^ne de Baud.
KERIGO, éc. c^ne de Plouay; ruiss. voy. KERMARREC.
KERIGO (GRAND et PETIT), h. c^ne de Moustoirac.
KERIGUEL, h. c^ne de Guénin.
KERIGUEN, h. c^ne de Langonnet.
KERIHAN, f. c^ne de Surzur.
KERIHOUARCH, f. c^ne de Surzur.
KERIHOUÉ, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERIHOUÉ, h. c^ne de Saint-Gérand.
KERIHOUÉ-MOTEN, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERIHOUET, vill. c^ne d'Inguiniel.

KERIHUEC, éc. c^ne de Moréac.
KERIHUEL, vill. c^ne de Baden.
KERIHUEL, vill. c^ne de Berné.
KERIHUEL, éc. c^ne de Brech.
KERIHUEL, h. c^ne de Bubry.
KERIHUEL, vill. et bois, c^ne de Calan.
KERIHUEL, h. c^ne d'Erdeven.
KERIHUEL, éc. bois et m^in sur l'Inam, c^ne du Faouët.
KERIHUEL, éc. c^ne de Guern.
KERIHUEL, vill. et ruiss. affl. de l'Ellée, c^ne de Guidel.
KERIHUEL, vill. c^ne d'Inguiniel. — Seigneurie.
KERIHUEL, h. c^ne de Langonnet.
KERIHUEL, h. c^ne de Lanvénégen.
KERIHUEL, vill. c^ne de Locoal-Mendon. — Seigneurie; manoir.
KERIHUEL, f. c^ne de Naizin.
KERIHUEL, h. c^ne de Plumelec.
KERIHUEL, vill. c^ne de Pluvigner.
KERIHUEL, vill. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Thuriau; ruiss. voy. SIGNAN.
KERIHUEL-ER-LANN, vill. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
KERIHUEL-ER-MORCH, vill. c^ne de Lanvaudan.
KERIHUELLO, éc. c^ne de Pluvigner.
KERIHUÉLO, h. c^ne de Landaul.
KERIHUER, chât. f. ruiss. affl. du Ter et m^in sur ce ruiss. c^ne de Plœmeur. — Seigneurie; manoir.
KERIHUI, éc. c^ne de Caudan. — Seigneurie.
KERIJAN, h. c^ne de Plouay.
KERILIOU, éc. c^ne de Baden.
KERILLIAS, éc. c^ne de Plœmeur.
KERILO, éc. c^ne de Monterblanc.
KERIMALAIRE, éc. c^ne de Remungol.
KERIMAR, h. c^ne de Bignan.
KERIMAR (GRAND et PETIT), vill. c^ne de Moréac.
KERIMARD, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERIMARH, h. c^ne de Bubry.
KERIMAUX, h. c^ne de Napoléonville.
KERIMAUX-LE-BOIS, h. partie c^ne de Gueltas, partie c^ne de Noyal-Pontivy; ruiss. dit aussi *du Goëlo*, affl. du Kervezo, qui arrose Noyal-Pontivy. — Seigneurie.
KERIMBERT, h. partie c^ne de Baden, partie c^ne de Plougoumelen; lande, c^ne de Baden.
KERIMEL, h. c^ne de Plœmel.
KERIMELIN, h. c^ne de Pluméliau. — *Kaerhuelin*, 1286 (duché de Rohan-Chabot).
KERIMEN, vill. c^ne de Ploërdut.
KERIMER, vill. et pont sur le Dourdu, c^ne de Lignol.
KERINAVEN, h. c^ne de Kervignac.
KERINDEVIN, éc. c^ne de Pluneret.
KERINIS, vill. c^ne de Locmariaquer.
KERINO, h. c^ne de Crach.
KERINO, h. c^ne de l'Île-d'Arz.
KERINO, vill. aujourd'hui traversé par le port, colline et éc. dit *Butte-de-Kerino*, c^ne de Vannes. — Seigneurie.
KERINOURETTE, h. c^ne de Pluneret.
KERINSE, h. et f. c^ne de Questembert. — Seigneurie.
KERINVART, h. c^ne de Muzillac.
KERIO, f. c^ne de Bignan.
KERIO, h. c^ne de Caudan.
KERIO, h. c^ne de Guidel.
KERIO, h. c^ne de Kervignac. — *Kerriou-an-Hay*, 1505 (abb. de la Joie).
KERIO, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERIO, vill. c^ne de Saint-Samson.
KERIO (GRAND, PETIT et HAUT), h. et lande, c^ne de Plaudren.
KERIOCHE, h. c^ne de Férel.
KERIOGUEN-COËTANO, vill. c^ne de Bubry.
KERIOL, éc. c^ne de Berric.
KERIOLAR, h. c^ne de Nostang.
KERIOLAS (GRAND et PETIT), h. c^ne de Saint-Allouestre; étang qui baigne Saint-Allouestre et Bignan; ruiss. dit aussi *de Kermeno*, affl. de la Claye, qui arrose Moréac, Saint-Allouestre et Bignan; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Bignan. — *Kerivalast*, XVIe siècle (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.
KERIOLET, vill. c^ne de Priziac.
KERIOLLET, venelle à Auray.
KERION, h. c^ne d'Arradon.
KERIONVARH, h. c^ne de Crach.
KERIOT, éc. c^ne de Nostang.
KERIOU, éc. c^ne de Gourin.
KERIOUAIS, h. et colline, c^ne d'Hennebont.
KERIOUAY, vill. c^ne de Guidel.
KERIOUÉ, h. c^ne de Bignan.
KERIOUÉ, éc. c^ne de Pluvigner.
KERIOULIN, h. c^ne de Plœmel.
KERIO-VIEUX-RIMAISON, h. c^ne de Pluméliau.
KERIQUEL, h. c^ne de Berné. — Seigneurie.
KERIQUEL, h. et pont sur le Pontoir, c^ne de Meslan.
KERIQUEL (BRAS et BIHAN), h. c^ne de Plouay.
KERIQUELLAN, h. c^ne de Brech.
KERIQUELLO, h. c^ne de Quistinic. — Seigneurie.
KERIRÉ, h. c^ne de Muzillac.
KERISAC, bois, c^ne de Pluvigner.
KERISAC, f. c^ne de Vannes.
KERISANNIC, éc. c^ne de Landévant. — Seigneurie.
KERISCOUHARN, éc. c^ne de Plœmel.
KERISE, h. c^ne de Plouhinec.
KERISEL, h. c^ne de Questembert.
KERISEL, h. c^ne de Vannes.
KERISOCET, h. c^ne de Malguénac.
KERISOUET, vill. c^ne de Plescop. — Seigneurie; manoir.

KERISOUET, h. c^ne de Theix.
KERISPER, éc. c^ne de Baden.
KERISPER, vill. et autre vill. dit *Passage-de-Kerisper*, c^ne de Carnac; pass. sur la riv. de la Trinité, reliant Carnac et Locmariaquer.
KERISPER, chât. et h. c^ne de Pluneret; pointe sur la riv. d'Auray. — Seigneurie; manoir.
KERISPERNE, h. c^ne de Belz.
KERISSAC, h. c^ne de Crach.
KERISTAINE, vill. c^ne de Quistinic.
KERISTÈSE, h. c^ne de Plœmel. — Seigneurie.
KERISTIN, éc. c^ne de Marzan.
KERISTIN, h. c^ne de Sulniac.
KERISTINIC, roche sur le Morbihan, côte de Saint-Armel.
KERIVAL, vill. c^ne de Guénin.
KERIVAL, h. c^ne de Surzur.
KERIVALADRE, vill. c^ne de Plumelec.
KERIVALAIN, h. et ruiss. dit aussi *de l'Étang-de-Kermainguy*, affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.
KERIVALAIN, h. c^ne de Guénin.
KERIVALAN, éc. bois et pont sur le ruiss. de la Lande-de-Kerallan, c^ne de Brech. — Seigneurie; manoir.
KERIVALAN, éc. et ruiss. affl. du Kerleshouarne, c^ne de Bubry.
KERIVALAN, h. c^ne d'Erdeven.
KERIVALAN, h. et m^in à vent, c^ne de Malguénac. — *Kaerrigvallen*, alias *Kerrualen* et *Coetrivalen*, et bois, 1315 (duché de Rohan-Chabot).
KERIVALAN, vill. et ruiss. affl. du Camblen, c^ne de Melrand.
KERIVALAN, vill. c^ne de Plœmel.
KERIVALIN, vill. c^ne de Locminé.
KERIVALIN, vill. c^ne de Plumelec.
KERIVALIN, éc. c^ne de Pluméliau.
KERIVALIN, éc. c^ne de Saint-Allouestre. — Seigneurie.
KERIVALNO, f. c^ne de Férel.
KERIVAR, vill. c^ne de Berric.
KERIVARCH, vill. c^ne de Guiscriff; m^in à eau sur le Naïc, c^ne de Lanvénégen.
KERIVARCH, h. c^ne de Guiscriff (dist. du précédent).
KERIVARHAN, éc. c^ne de Landaul.
KERIVARHO, h. c^ne du Hézo.
KERIVARHO, h. ruiss. affl. de celui du Moulin-de-Cochelin et pont sur ce ruiss. c^ne de Locoal-Mendon.
KERIVARHO, h. c^ne de Vannes.
KERIVAUD, vill. et ruiss. affl. du Crach, c^ne de Crach.
KERIVAUD, éc. c^ne de Grand-Champ.
KERIVAUD, vill. c^ne de Guéhenno.
KERIVAUD, h. c^ne de Locmariaquer.
KERIVAUT-ER-ROUÉ, h. — Voy. KERIVAUT-SAINT-GUY.
KERIVAUT-LE-GUENNEC, h. c^ne de Pluvigner; pont sur le Goah-er-Licenneu, reliant Pluvigner et Landaul.
KERIVAUT-SAINT-GUY ou KERIVAUT-ER-ROUÉ, h. c^ne de Pluvigner.
KERIVAUX, éc. c^ne de Billio.
KERIVAUX, vill. c^ne de Plumelec.
KERIVEAU, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERIVEAU-LARGOUET, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERIVELVÉ, h. ruiss. voy. BRÉZÉHAN, et pont sur ce ruiss. c^ne de Brech.
KERIVEN, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel. — *Kerriven*, 1397 (princip. de Rohan-Guémené). — *Kerriguen*, 1445 (*ibid.*).
KERIVENNE, vill. c^ne d'Elven.
KERIVÈS, f. c^ne de Muzillac. — Seigneurie.
KERIVILAINE, vill. c^ne de Plœmel.
KERIVILY, éc. c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.
KERIVIN, h. c^ne de Marzan.
KERIVIN, h. c^ne de Moréac.
KERIVIN, vill. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERIVIN-BRIGITTE, vill. c^ne de Crach. — Seigneurie.
KERIVIN-LOCQUELTAS, h. c^ne de Crach.
KERIVOAL, vill. et lande, c^ne de Langonnet.
KERIVRAN, éc. c^ne de Berric.
KERIVY, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERIVY, vill. c^ne de Saint-Gérand.
KERIZAC, éc. et bois, c^ne de Lanvénégen.
KERIZAC, h. ruiss. affl. du Loch et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Plaudren.
KERIZAC-DES-EAUX, h. c^ne de Plumelin.
KERIZALAN-KERGOHAN, h. c^ne de Languidic.
KERIZALAN-KERVENO, éc. c^ne de Languidic.
KERIZAN, h. c^ne de Péaule.
KERIZAN, éc. c^ne de Plumergat.
KERIZEL, vill. c^ne de Plumelin.
KERIZEL, éc. c^ne de Saint-Allouestre.
KERIZOUET, éc. c^ne de Guidel. — Seigneurie.
KERIZOUET, éc. c^ne de Pontscorff.
KERIZRO, vill. c^ne de Plouhinec.
KERJABIN, h. c^ne de Limerzel.
KERJACOB, vill. c^ne de Bubry.
KERJACOB, h. c^ne de Languidic. — Seigneurie.
KERJACOB, vill. c^ne de Locoal-Mendon. — *Villa-Jacob*, XIIe siècle (cart. de Redon).
KERJACOB, vill. c^ne de Sarzeau.
KERJACOB (RUISSEAU DE), dit aussi *de Calavret*, *de Kervernic* et *de Kerchir*, affl. de l'Étel; il arrose Plœmel et Locoal-Mendon.
KERJACQUET, h. c^ne de Saint-Allouestre.
KERJAFFRAY, éc. c^ne de Questembert.
KERJAFFRAY, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERJAFFRÉ, éc. c^ne d'Arradon.

KERJAFFRÉ, h. c^ne de Guern.
KERJAFFRÉ, h. et pont sur le Plessis, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
KERJAGU, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Seigneurie; manoir.
KERJALOT, éc. c^ne de Napoléonville.
KERJALOUX, vill. c^ne de Caudan.
KERJAMBET, village. — Voy. BANASTER-KERJAMBET.
KERJAN, vill. c^ne de Moréac, et deux ponts sur l'Ével, reliant Moréac et Réguiny.
KERJAN, h. et pont sur le Kervezo, c^ne de Noyal-Pontivy. — *Villa-Johannis*, 1278 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.
KERJAN, h. c^ne de Saint-Thuriau.
KERJANCOURT, h. c^ne de Sainte-Brigitte.
KERJANIC, éc. c^ne de Guern.
KERJANIC, h. c^ne de Marzan. — Seigneurie.
KERJANO, f. c^ne de Surzur.
KERJEAN, h. c^ne de Berné.
KERJEAN, vill. c^ne de Crach.
KERJEAN, vill. et pont sur le Touleupry, c^ne d'Erdeven.
KERJEAN, vill. c^ne de Guiscriff.
KERJEAN, lieu-dit dans le dép^t des Côtes-du-Nord; ruiss. affl. du Goassigoux, qui sort du dép^t des Côtes-du-Nord et arrose Langonnet dans celui du Morbihan.
KERJEAN, h. c^ne de Languidic.
KERJEAN, h. c^ne de Locmariaquer.
KERJEAN, h. c^ne de Locminé. — Seigneurie.
KERJEAN, f. c^ne de Marzan. — Seigneurie.
KERJEAN, éc. c^ne de Monterblanc. — Seigneurie.
KERJEAN, h. c^ne de Plouhinec. — Seigneurie.
KERJEAN, h. c^ne de Pluméliau.
KERJEAN, h. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
KERJEAN, h. c^ne de Pontscorff. — Seigneurie.
KERJEAN, vill. c^ne de Priziac. — *Keryahan*, 1421 (princip. de Rohan-Guémené).
KERJEANNO, éc. c^ne de Belz.
KERJÉFREDIC, f. c^ne de Bignan.
KERJÉGO, f. lande dite *Motten-Kerjégo* et autre f. de ce nom, c^ne de Plœren.
KERJÉGO, éc. c^ne de Plumelin. — Seigneurie.
KERJÉGO, h. c^ne de Questembert.
KERJÉGOU, h. c^ne de Guiscriff.
KERJÉGU, vill. et m^in sur le Gouave, c^ne de Pluméliau. — Seigneurie; manoir.
KERJÉGU, éc. c^ne de Plumergat. — *Kercucu*, XIVe siècle (chartreuse d'Auray).
KERJÉHANNO, h. c^ne de Saint-Allouestre.
KERJÉLY, éc. c^ne d'Inguiniel.
KERJOLIS, éc. c^ne de Melrand. — Seigneurie.
KERJOLIS, f. c^ne de Sarzeau.
KERJOLY, éc. c^ne de Saint-Thuriau; ruiss. *du Pont-de-Kerjoly* : voy. MENGOUET; pont sur ce ruiss. dit aussi *du Rest-er-Bouer*, reliant Saint-Thuriau et Noyal-Pontivy.
KERJOLY-QUELLOUÉ, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERJONC, h. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
KERJOSSE, h. c^ne de Baud.
KERJOSSE, vill. c^ne de Férel.
KERJOSSE, h. et bois, c^ne de Kerfourn.
KERJOSSE, h. et m^in à eau sur le ruiss. de la Chapelle-Neuve, c^ne de Plumelin. — Seigneurie.
KERJOSSE, éc. et bois, c^ne de Plumelin (dist. du précédent). — Seigneurie.
KERJOSSE, éc. c^ne de Pluneret.
KERJOSSE, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERJOSSELIN, vill. c^ne d'Erdeven.
KERJOUAN, vill. c^ne de Bubry. — *Villa Jouan*, 1282 (abb. de la Joie).
KERJOUAN-LANRAN, éc. c^ne de Languidic.
KERJOUANNIC, h. c^ne de Languidic.
KERJOUANNIC, h. c^ne de Noyal-Pontivy; pont sur le Saint-Niel, reliant Noyal-Pontivy et Napoléonville.
KERJOUAN-NINETTE, éc. c^ne de Languidic.
KERJOUANNO, vill. et basse sur l'Océan, c^ne d'Arzon.
KERJOUDOUIN, h. c^ne de Guéhenno.
KERJOUET, éc. c^ne de Sarzeau.
KERJOUNO, h. c^ne de Buléon.
KERJOUNOT, éc. c^ne de Saint-Allouestre.
KERJUBAULT, f. c^ne de Férel.
KERJUDEL, éc. c^ne de Theix.
KERJUHEL, éc. et m^in à vent, c^ne de Questembert. — Seigneurie.
KERJULAUDE, h. c^ne de Plœmeur.
KERJULIEN, vill. c^ne de Guiscriff.
KERJULIEN, h. c^ne de Marzan.
KERJUMAIS, vill. c^ne de Questembert.
KERJUSTIC, h. c^ne de Kervignac.
KERJUSTIC, h. et lande, c^ne de Languidic.
KERJUSTO, h. c^ne de Marzan.
KERJUTEL, h. c^ne de Billio.
KERLABOUR, h. c^ne de Guiscriff.
KERLAEN, vill. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Quéven; ruiss. dit aussi *du Moulin-de-Sach-Quéven*, affl. du Scorff, qui limite Quéven et Plœmeur.
KERLAGADE, éc. c^ne de Carnac.
KERLAGADEC, h. c^ne de Larré.
KERLAGADEC, h. c^ne de Moustoir-Remungol.
KERLAGADEC, h. et bois, c^ne de Noyal-Pontivy. — Seign.
KERLAGADEC, éc. et bois, c^ne de Ploërdut. — Seigneurie; manoir.
KERLAGADEC, h. et pont sur le ruiss. de la Fontaine-de-Kermandu, c^ne de Plouay.

KERLAGADEC (BRAS et BIHAN), h. c^ne de Pluvigner.
KERLAGAT, h. c^ne de Plescop. — Seigneurie.
KERLAHEDENNE, h. et ruiss. dit aussi *du Guenberh*, affl. de l'Ével, c^ne de Moréac.
KERLAIRE, h. c^ne de Napoléonville.
KERLAIRINE, éc. c^ne de Landaul.
KERLAIRON, éc. c^ne d'Hennebont.
KERLAMBERT, vill. c^ne de Muzillac.
KERLAMBERT, éc. c^ne de Plumergat.
KERLAMBILLY, éc. c^ne de Moréac.
KERLAMIO, h. et lande, c^ne de Surzur. — Seigneurie.
KERLAMOURY, h. c^ne d'Elven.
KERLAN, éc. c^ne d'Ambon.
KERLAN, h. c^ne de Bangor.
KERLAN, h. c^ne de Camors.
KERLAN, vill. c^ne de Carnac.
KERLAN, éc. c^ne de Cléguérec.
KERLAN, éc. c^ne d'Elven.
KERLAN, éc. c^ne de Nostang. — Seigneurie.
KERLAN, h. c^ne de Plouray.
KERLAN, f. éc. dit *Vieux-Kerlan*, m^in à vent, ruiss. affl. du Goh-Reste et m^in à eau sur le Goh-Reste, c^ne de Plumergat. — Seigneurie.
KERLAN, éc. c^ne de Saint-Aignan.
KERLAN, vill. c^ne de Surzur.
KERLAN, f. c^ne de Trédion.
KERLANE, éc. c^ne de Lauzach.
KERLANE, vill. c^ne de Quéven.
KERLANIC, h. c^ne de Saint-Nolff.
KERLANN, h. c^ne de Bubry. — *Kaer-en-Lan, villa*, 1282 (abb. de la Joie).
KERLANN, éc. et ruiss. affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.
KERLANN, vill. c^ne de Kervignac.
KERLANN, éc. c^ne de Landaul.
KERLANN, ruiss. dit aussi *de l'Étang-du-Dordu* et *Goah-Pradan-Ride*, affl. du Scorff; il prend sa source dans le dép^t des Côtes-du-Nord et va arroser Langoëlan dans celui du Morbihan.
KERLANN, h. c^ne de Moréac.
KERLANN, éc. c^ne de Naizin.
KERLANN, h. c^ne de Plougoumelen.
KERLANN, h. c^ne de Priziac.
KERLANN, vill. c^ne de Séglien.
KERLANN, h. c^ne de Sulniac.
KERLANN, h. c^ne de Vannes.
KERLANN (BRAS et BIHAN), vill. c^ne de Langonnet.
KERLANN (GRAND et PETIT), h. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERLANNE, éc. c^ne de Muzillac.
KERLANNIC, h. c^ne d'Arzon.
KERLANNIC, éc. c^ne d'Inguiniel.
KERLANNO, éc. c^ne d'Hennebont. — Seigneurie.
KERLANO, h. c^ne de Plumelec.
KERLAOUEN, h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Roudouallec; ruiss. *du Moulin-de-Kerlaouen* : voy. YUN-AR-MINER.
KERLAPIN, éc. c^ne de Berric.
KERLAR, éc. c^ne de Guidel.
KERLARAN, vill. c^ne de Guidel.
KERLARANT, vill. c^ne de Quéven.
KERLARD, vill. marais et pont sur ce marais, c^ne de Groix.
KERLARMET, h. c^ne de Gestel.
KERLARNO, h. c^ne d'Arzal.
KERLARNO, vill. c^ne de Marzan.
KERLAS, h. c^ne de Guiscriff.
KERLASTE, h. c^ne de Bieuzy.
KERLASY, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERLATO, éc. c^ne de Naizin; ruiss. dit aussi *du Guern*, affl. du Kerguzangor, qui arrose Naizin, Kerfourn et Noyal-Pontivy.
KERLATOUCHE, éc. c^ne de Pluméliau.
KERLAU, éc. c^ne de Caudan.
KERLAUTRE, vill. lande et m^in à eau sur le Dourdu, c^ne de Lignol.
KERLAVAREC, h. c^ne de Languidic. — Seigneurie.
KERLAVART, vill. c^ne d'Erdeven.
KERLAVREC, h. c^ne de Kervignac.
KERLAVRET, vill. c^ne de Plœmeur.
KERLAY, vill. c^ne de Melrand.
KERLAY, vill. c^ne de Pénestin.
KERLAYEC, h. c^ne de Bignan.
KERLAZIOU (LOGE), éc. c^ne du Saint.
KERLÉADEC, h. c^ne de Berné.
KERLÉANO, chât. vill. bois et m^in à vent, c^ne de Brech. — *Kereliano*, 1502 (prieuré de Kerléano).
Prieuré de femmes, du vocable de Notre-Dame, membre de l'abb. de Saint-Sulpice de Rennes.
KERLÉANO, h. c^ne de Caudan.
KERLÉANO, éc. c^ne de Pluvigner.
KERLÉAR, h. c^ne de Carnac.
KERLÉAREC, h. c^ne de Carnac.
KERLEAU, h. c^ne de Bignan.
KERLEAU, h. et bois, c^ne de Calan.
KERLEAU, h. c^ne de Crach.
KERLEAU, h. et château en ruines, c^ne d'Elven. — Seigneurie qui a appartenu à la famille de Descartes.
KERLEAU, lieu-dit dans le dép^t des Côtes-du-Nord; pont sur le Brohais, reliant Kergrist à ce département.
KERLEAU, éc. c^ne de Lanvaudan. — Seigneurie.
KERLEAU, h. c^ne de Marzan.
KERLEAU, vill. et ruiss. dit aussi *de Kermocard*, affl. de celui du Pont-de-Siviac, c^ne de Moréac.
KERLEAU, h. c^ne de Persquen.

KERLEAU, f. c^ne de Plougoumelen.
KERLEAU, h. et m^in à vent, c^ne de Pluneret. — Seign.
KERLEAU, éc. c^ne de Pluvigner.
KERLEAU, vill. c^ne de Pontscorff.
KERLEAU (GRAND et PETIT), h. c^ar de Brech.
KERLEAU (HAUT et BAS), vill. c^ne de Napoléonville.
KERLEBAUT, vill. lande et éc. dit *Lande-de-Kerlebaut*, c^ne de Noyal-Pontivy.
KERLEBERCH, h. c^ne de Cléguer.
KERLÉBERT, h. c^ne de Quéven. — Seigneurie.
KERLÉ-BIHAN, h. c^ne de Langonnet.
KERLEBOST, h. c^ne de Saint-Thuriau. — *Kaer-Rombost*, 1315 (duché de Rohan-Chabot). — *Kernbost*, 1406 (*ibid.*).
KERLÉBOT, chât. et f^es, c^ne de Quéven. — Seigneurie; manoir.
KERLEC, h. c^ne de Gestel.
KERLEC, h. c^ne de Guidel.
KERLECH, h. c^ne de Languidic.
KERLECH, éc. c^ne de Lignol.
KERLÉDAN, vill. c^ne de Gestel.
KERLÉDAN, vill. port sur l'Océan, corps de garde et m^in à vent, c^ne de Port-Philippe.
KERLÉDAN, h. c^ne de Saint-Avé.
KERLÉDANET, éc. c^ne de Quéven.
KERLÉDERNE, vill. c^ne de Plœmeur.
KERLÉGAN, h. et ruiss. affl. de la Vilaine, c^ne de Férel.
KERLÉGAN, h. c^ne d'Hennebont.
KERLÉGAN, éc. c^ne de Pluvigner.
KERLÉGAND, éc. c^ne de Muzillac. — Seigneurie.
KERLÉGANO, h. c^ne de Pluvigner.
KERLÉGANT, éc. c^ne de Lanvénégen.
KERLÉGANT, chât. et f^es, c^ne de Plœmeur.
KERLÉGANTINE, éc. c^ne d'Inzinzac.
KERLÉGENEC, vill. c^ne de Quistinic.
KERLÉGER, h. c^ne d'Elven. — *Kerliger*, 1447 (chât. de Kerfily).
KERLÉGO, h. c^ne de Moréac.
KERLÉGO, éc. c^ne de Plumergat.
KERLÉGONAN, vill. c^ne de Locmariaquer.
KERLÉGUEN, vill. c^ne de Séné. — Seigneurie.
KERLÉGUÉNIC, éc. c^ne de Lignol. — *Kergloeguenic*, 1449 (princip. de Rohan-Guémené).
KERLEGUIN (RUE DE), à Grand-Champ; vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerleguin*, affl. du Gouézac, dans la commune. — Seigneurie : voy. MOTTE-KERLEGUIN.
KERLÉHAU, vill. c^ne de Guidel. — *Kerloho*, 1659 (seign. du Coatdor).
KERLEHEVAM, éc. c^ne de Landévant. — Seigneurie.
KERLÉHO, h. c^ne de Questembert.
KERLEHOUARN, éc. c^ne de Gourin.
KERLÉIEN, éc. et autre éc. dit *Loge-Kerléien*, c^ne de Gourin. — Seigneurie.
KERLÉJEAN, h. c^ne de Plouharnel.
KERLÉJEAN, h. c^ne de Pluvigner.
KERLEMBERT, vill. c^ne de Kervignac.
KERLEN, vill. c^ne de Bignan.
KERLEN, h. c^ne d'Inzinzac.
KERLEN, h. c^ne de Lanvénégen.
KERLEN, vill. c^ne de Ploërdut.
KERLEN (VRAS et VIHAN), h. c^ne de Roudouallec.
KERLÉNAT, vill. partie c^ne de Bubry, partie c^ne de Locmalo. — *Kerlenhat*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené).
KERLENNE, vill. c^ne de Guidel.
KERLÉOU, h. c^ne de Lanvénégen.
KERLERAN, h. c^ne d'Arradon.
KERLÉRIEN, vill. c^ne de Bubry.
KERLÉRIEN, vill. c^ne d'Inguiniel.
KERLÉRIEN, h. c^ne de Plouay.
KERLERNE, h. c^ne de Lanvénégen.
KERLERNIO (PONT), sur le Tréfévan, reliant Questembert et Noyal-Muzillac.
KERLERNO, h. c^ne de Limerzel.
KERLEROSE, vill. c^ne de Plouhinec.
KERLESCAN, vill. c^ne de Carnac.
KERLESHOUARNE, h. m^in à eau sur le ruiss. de ce nom; ruiss. *du Moulin-de-Kerleshouarne*, affl. du Poblaye; pont sur ce ruiss. et éc. *du Pont-de-Kerleshouarne*, c^ne de Bubry. — Seigneurie.
KERLEVAREC, éc. c^ne d'Arradon.
KERLEVAREC, vill. c^ne de Locmariaquer.
KERLEVEHEN, h. c^ne de Cléguérec.
KERLÉVÉNAN, h. c^ne de Plescop. — *Kerlouénan*, 1388 (duché de Rohan-Chabot.) — Seigneurie; manoir.
KERLÉVÉNAN, éc. c^ne de Plouharnel.
KERLEVENANT, chât. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
KERLÉVENÉ, h. c^ne de Languidic.
KERLÉVÉNÉ, f. c^ne de Plouay.
KERLÉVENT, vill. c^ne de Neulliac.
KERLÉVIC, éc. c^ne de Bubry.
KERLEVIC, f. c^ne de Naizin.
KERLÉVIDO, h. c^ne de Bubry. — Seigneurie.
KERLÉVIHAN, éc. c^ne de Plœmel.
KERLEVINÉ, h. et m^in à eau au confl. du Tarun et du Kernentec, c^ne de Locminé. — Seigneurie.
KERLÉVINEC, h. c^ne de Moustoirac.
KERLEVIS, vill. c^ne de Moustoir-Remungol.
KERLÉZAN, vill. partie c^ne de Noyal-Pontivy, partie c^ne de Gueltas.
KERLÉZAN (RUISSEAU DU COMMUN-DE-) OU DE L'ABREUVOIR, affl. du Runio; il arrose Noyal-Pontivy, Gueltas et Kerfourn. — Lande du même nom.

KERLÉZO, éc. c^ne de Belz.
KERLIARD, h. c^ne de Moustoirac.
KERLIÈS, éc. c^ne de Plescop.
KERLIAS, h. c^ne de Questembert.
KERLIASSE, éc. c^ne de Malguénac.
KERLIBOUX, éc. c^ne de Trédion.
KERLICY, f. c^ne de Plumergat.
KERLIDEC, h. c^ne de Kervignac.
KERLIDEC, h. c^ne de Plouay.
KERLIDEC, éc. c^ne de Pluvigner.
KERLIERNE, h. c^ne de Noyal-Pontivy. — Seigneurie.
KERLIERNO, h. c^ne de Cléguérec.
KERLIÈS, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERLIET, vill. c^ne de Groix.
KERLIEU, éc. c^ne de Nivillac.
KERLIEUX, vill. c^ne de Pénestin.
KERLIFF, h. c^ne de Pontscorff.
KERLIGO, vill. c^ne de Péaule.
KERLIGUEN, h. c^ne de Brech.
KERLIGUEN, vill. c^ne de Molac.
KERLIGUIN, vill. c^ne de Questembert.
KERLIHERNE, éc. c^ne de Moréac.
KERLIHOUARN (BRAS et BIHAN), h. c^ne de Plumergat.
KERLIMOTO, éc. et m^in à eau sur le Clérigo, c^ne de Treffléan; le moulin est dit aussi *Kerlimoto-Saint-Mathieu.*
KERLIN, vill. fortif. auj. détruites et rue à Merville, c^ne de Lorient.
KERLIN, f. bois, vill. dit *Coat-Kerlin* et m^in à eau sur l'Ellée dit *Er-Velin-Kerlin*, c^ne de Priziac.— *Kerlen*, manoir, 1411 (princip. de Rohan-Guémené).— Seigneurie.
KERLIN, éc. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie; manoir.
KERLIN-BASTARD, h. c^ne de Plœmeur.
KERLINO, ruiss. dit aussi *de Tréavrec*, affl. de celui du Moulin-de-Cochelin; il arrose Brech, Landaul et Locoal-Mendon. — Seigneurie en Landaul.
KERLINO (INUEL, IZEL et CREIS), h. c^ne d'Inzinzac.
KERLINOU, h. c^ne de Guiscriff.
KERLINOU, vill. c^ne de Langonnet.
KERLIN-SACHOY, h. c^ne de Plœmeur.
KERLION, vill. c^ne de Bubry. — *Kaer-Livon, villa*, 1282 (abb. de la Joie).
KERLIORET, vill. c^ne de Locmariaquer.
KERLIR, vill. c^ne de Plœmeur.
KERLIS, h. c^ne de Surzur.
KERLISCOUET, vill. c^ne de Plouhinec.
KERLIVEN, éc. c^ne d'Hennebont.
KERLIVEN, éc. c^ne de Pluvigner.
KERLIVIDIC, vill. c^ne de Ploërdut. — *Kerlevezric*, 1422 (princip. de Rohan-Guémené). — *Kerguelvezic*, 1429 (*ibid.*).
KERLIVIO, éc. c^ne de Belz; ruiss. *de la Fontaine-de-Kerlivio* : voy. BONAVAL.
KERLIVIO, vill. c^ne de Berné.
KERLIVIO, chât. bois, m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Brandérion. — *Kerleviou*, 1385 (abb. de la Joie). — Seigneurie; manoir.
KERLIVIO, éc. c^ne de Cléguer.
KERLIVIO, vill. c^ne de Groix. — Seigneurie; manoir.
KERLIVIO, éc. c^ne d'Hennebont. — Seigneurie.
KERLIVIO, h. c^ne d'Inzinzac, et passage sur le ruiss. de Langle, reliant Inzinzac et Lanvaudan.
KERLIVIO, h. c^ne de Plœmel.
KERLIVIO, vill. c^ne de Plœmeur.
KERLIVIO, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerlivio*, affl. du Kermarrec, c^ne de Plouay.
KERLIVIO (RUISSEAU DE), dit aussi *du Moulin-de-Coët-Rivas* et *du Moulin-de-Saint-Georges*, affl. de l'Étel; il arrose Hennebont, Brandérion, Kervignac, Nostang et Merlévenez.
KERLIVIO-BERNARD, h. c^ne de Languidic.
KERLIVIO-MÉLEDO, h. c^ne de Languidic.
KERLIZÉ, vill. c^ne de Naizin; pont sur le Runio, reliant Naizin et Kerfourn.
KERLO, vill. c^ne de Cléguer. — Seigneurie.
KERLO, h. c^ne de Plouay.
KERLO (BRAS et BIHAN), vill. c^ne de Groix.
KERLO (PONT DE), sur le Scorff, reliant Plouay au dép^t du Finistère.
KERLOAS, chât. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Berné; ruiss. affl. du Scorff, qui limite Berné, Meslan et le dép^t du Finistère. — Seigneurie; manoir.
KERLOC, vill. c^ne de Saint-Nolff.
KERLOC, h. et pont sur le Kerandrun, c^ne de Theix.
KERLOCAZO, vill. c^ne de Priziac. — *Locgasou*, 1419 (princip. de Rohan-Guémené). — *Kerlocgouaso*, 1456 (*ibid.*).
KERLOCH, vill. c^ne de Berné.
KERLOCH, f. c^ne de Crach.
KERLOCHET, h. c^ne de Crach.
KERLOCHET, vill. c^ne de Pénestin.
KERLODET, f. c^ne de Saint-Thuriau.
KERLOËS, h. c^ne de Lorient.
KERLOËS, h. c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.
KERLOGORENNE, h. c^ne d'Elven.
KERLOGOT, f. c^ne de Neulliac. — Seigneurie; manoir.
KERLOGOT (HAUT et BAS), vill. c^ne de Cléguérec.
KERLOGUEN, h. et deux m^ins à eau sur le ruiss. du Pont-du-Couédic, c^ne d'Inzinzac; pass. sur le même ruiss. reliant Inzinzac et Lanvaudan.
KERLOGUEN, h. c^ne de Plouay.
KERLOGUEN, h. c^ne de Plouharnel. — Seigneurie.

KERLOHAN, h. c^ne de Moustoirac.
KERLOHAN, éc. c^ne de Pluméliau.
KERLOHARNE, f. c^ne de Naizin.
KERLOHÉ, éc. c^ne de Plaudren.
KERLOHO, h. c^ne de Monterblanc. — Seigneurie.
KERLOHO, éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERLOHOU, éc. c^ne de Gourin; pont sur le Quilliou, reliant Gourin et le Saint.
KERLOI, h. c^ne de Guéhenno.
KERLOILLE, vill. c^ne de Molac.
KERLOIR, éc. c^ne d'Arzal.
KERLOIS, éc. et bois, c^ne de Brech.
KERLOIS, vill. c^ne de Carnac.
KERLOIS, chât. f. et étang, c^ne d'Hennebont. — Seigneurie; manoir.
KERLOIS, chât. f. bois, étang et ruiss. *de l'Étang-de-Kerlois*, affl. du Lanvel, c^ne de Pluvigner. — Seigneurie; manoir.
KERLOIS, h. et bois, c^ne de Saint-Gérand.
KERLOIX, m^in à eau, c^ne de Guénin.
KERLOIX, h. c^ne de Lignol. — *Kaergloaes*, 1420 (principauté de Rohan-Guémené). — *Kerloes*, 1433 (*ibid.*).
KERLOIX, vill. c^ne de Malguénac; pont sur le Camblen, reliant Malguénac et Guern. — Seigneurie.
KERLOIX, h. c^ne de Pluméliau.
KERLO-LE-CROM, h. c^ne de Languidic.
KERLO-LES-CHAMPS, h. c^ne de Languidic.
KERLOMÈNE, h. c^ne de Lauzach. — Seigneurie.
KERLOMÈNE, vill. c^ne de Sulniac.
KERLOMHOUARNE, h. c^ne d'Hennebont. — *Mons-en-Cron* (aliàs *Crom*), 1279 (abb. de la Joie). — *Kerancrom*, 1413 (*ibid.*).
KERLONG, h. c^ne de Plouhinec.
KERLONNET, h. c^ne de Pluvigner.
KERLORANS, vill. c^ne de Moustoirac.
KERLORANS, h. c^ne de Quistinic.
KERLORÉ, éc. c^ne d'Elven.
KERLORÉAL, h. c^ne du Palais.
KERLOREC, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERLOREC, éc. c^ne de Theix.
KERLORET, h. c^ne de Caudan.
KERLORET, vill. c^ne de Groix.
KERLORET, vill. c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.
KERLOROIS, éc. c^ne de Plouray.
KERLOSCOU, h. c^ne de Guiscriff.
KERLOSQUET, éc. c^ne d'Erdeven.
KERLOSQUET, f. c^ne de Vannes. — Voy. MENIMUR.
KERLO-TUARZE, h. c^ne de Languidic.
KERLOUANO, h. c^ne de Plœmeur.
KERLOUARNY, éc. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel; pont sur le Kermérien, reliant Saint-Caradec et Berné.
KERLOUART, vill. c^ne de Marzan.
KERLOUAY, h. c^ne de Gueltas. — *Querloys*, 1259 (D. Morice, I, 974).
KERLOUDAN, h. c^ne de Plœmeur.
KERLOUEC, h. c^ne de Gueltas.
KERLOUET, éc. c^ne de Caudan.
KERLOUET, h. c^ne de Locminé.
KERLOUIC, h. c^ne de Gestel.
KERLOUIS, h. c^ne de Caudan.
KERLOUIS, éc. c^ne de Marzan.
KERLOUIS, h. c^ne de Quéven.
KERLOURDE, h. c^ne de Belz.
KERLOURY, vill. c^ne de Pluneret.
KERLOYO, h. c^ne de Pluvigner.
KERLU, h. c^ne de Melrand.
KERLUCAS, éc. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerlucas*, affl. du Kersily, c^ne de Plouay.
KERLUCUNE, éc. c^ne de Plouay.
KERLUD, vill. c^ne de Bignan.
KERLUD, h. c^ne de Landaul.
KERLUD, vill. c^ne de Locmariaquer. — *Caër-Luuet*, XIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
KERLUDAN, éc. c^ne de Radenac.
KERLUDEN, éc. et ruiss. affl. du Saint-Laurent, c^ne de Grand-Champ.
KERLUÉ, h. c^ne de Billio.
KERLUÉ, éc. c^ne de Questembert.
KERLUESSE, h. c^ne de Locmariaquer.
KERLUGARD, éc. c^ne d'Inzinzac.
KERLUGERIE, éc. c^ne de Riantec.
KERLUHERN, éc. c^ne de Plescop.
KERLUHERNE, éc. c^ne de Moustoirac.
KERLUHERNE, éc. c^ne de Plumelin.
KERLUHERNE, éc. c^ne de Vannes.
KERLUHUINAN, éc. c^ne d'Elven.
KERLUIDAN, h. c^ne de Limerzel.
KERLUISE, h. c^ne de Plumelin.
KERLUREC, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERLUTU, éc. c^ne de Belz. — Seigneurie.
KERLUTU, chât. et f^es, c^ne de Plœmeur. — Seigneurie; manoir.
KERLUTUNE, ruiss. affl. du Blavet et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne d'Inzinzac.
KERLY, vill. c^ne du Faouet.
KERMABALAN, éc. c^ne de Buléon; pont sur le ruiss. de la Fontaine-ès-Mézio, reliant Buléon et Lantillac. — Seigneurie.
KERMABALAN, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERMABALAN, éc. c^ne de Pluvigner; pont sur le Loc, reliant Pluvigner et Grand-Champ.
KERMABAUDREN, h. c^ne de Guiscriff.
KERMABELOCH, éc. c^ne de Pluvigner.

KERMABENARZE, éc. c^ne de Baud. — *Kermapenhars*, 1583 (abb. de la Joie).
KERMABERGAL, h. c^ne de Landaul.
KERMABEUVIN, h. c^ne de Naizin.
KERMABIHAN, éc. c^ne de Monterblanc.
KERMABO, éc. c^ne de Carnac.
KERMABO, h. c^ne de Guidel.—*Kermabon*, 1479 (seign. du Coatdor).
KERMABO, h. c^ne de Ploërdut; ruiss. voy. SAINT-MARTIN.
KERMABO, h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Gérand; ruiss. *du Moulin-de-Kermabo :* voy. SAINT-DRÉDENO. — Seigneurie; manoir.
KERMABO, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERMABOLIVIER, h. c^ne de Monterblanc.
KERMABON, calé sur la riv. d'Auray, à Auray (XVIIIe s^e).
KERMABON, h. c^ne de Bieuzy.
KERMABON, h. c^ne de Meslan.
KERMABON, h. c^ne de Quéven.
KERMABONEN, éc. c^ne de Ploërdut.
KERMABREC, éc. c^ne de Melrand.
KERMACHELOT, h. c^ne de Séglien.
KERMACONAN, h. et bois, c^ne de Baud.
KERMADEC, h. c^ne d'Ambon. — Seigneurie.
KERMADEC, éc. c^ne d'Inguiniel.
KERMADEC, h. c^ne d'Inzinzac.
KERMADEC, vill. et bois, c^ne de Kervignac.
KERMADEC, vill. c^ne de Pluméliau.
KERMADEC, vill. c^ne de Questembert.
KERMADEC, éc. c^ne de Quistinic.
KERMADEHOY, chât. f^es et bois, c^ne de Plœmeur. — Seigneurie; manoir.
KERMADET, éc. c^ne de Camoël.
KERMADIO, h. bois, lande et ruiss. affl. du Kergamenant, c^ne de Kervignac. — Seigneurie.
KERMADIO, vill. c^ne de Lignol.
KERMADIO, h. c^ne de Pluméliau.
KERMADIO, chât. et bois, c^ne de Pluneret. — Seigneurie; manoir.
KERMADIO (IHUEL et IZEL), h. c^ne de Pluvigner.
KERMADIO (IHUELLAN et IZELLAN), vill. c^ne de Séglien. — Seigneurie.
KERMADO, vill. c^ne de Plumelec.
KERMADOU, vill. et lande, c^ne de Langonnet. — Seigneurie.
KERMAGADURE, éc. c^ne de Priziac.
KERMAGARO, vill. c^ne de Néant. — Seigneurie.
KERMAGRÉ, éc. c^ne de Theix.
KERMAGUER, h. c^ne du Faouët.
KERMAHÉ, vill. c^ne de Férel.
KERMAHÉ, h. c^ne de Limerzel; pont sur la Garenne, reliant Limerzel et Caden.
KERMAHÉ, vill. et pont sur le Niel, c^ne de Saint-Gérand.
KERMAHÉ, château dit aussi *de Champ-Mahé*, c^ne de Saint-Gorgon.
KERMAHÉ, vill. c^ne de Saint-Pierre.
KERMAHÉO, h. c^ne d'Elven.
KERMAHO, éc. c^ne de Grand-Champ.
KERMAILLARD, vill. c^ne de Sarzeau.
KERMAIN, vill. c^ne de Bubry.
KERMAIN, h. c^ne de Langonnet. — Seigneurie.
KERMAIN, h. c^ne de Vannes. — Seigneurie.
KERMAINGUER, h. c^ne de Kervignac.
KERMAINGUY, vill. c^ne de Brech.
KERMAINGUY, chât. m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, éc. dit *Motten-Kermainguy* et lande dite *Motten-Velen-Kermainguy*, c^ne de Grand-Champ; ruiss. *de l'Étang-de-Kermainguy :* voy. KERIVALAIN. — Seigneurie; manoir.
KERMAINGUY, f. c^ne de Kervignac.
KERMAINGUY, éc. c^ne de Molac.
KERMAINGUY, h. et pont sur le Pontuel, c^ne de Moustoirac.
KERMAINGUY, h. c^ne de Moustoir-Remungol.
KERMAINGUY, éc. c^ne de Plaudren. — Seigneurie.
KERMAINGUY, h. c^ne de Pl hinec.
KERMAINGUY, vill. c^ne de Pluméliau.
KERMAINGUY, éc. c^ne de Priziac. — Seigneurie.
KERMAINGUY, h. c^ne de Questembert.
KERMAINGUY, h. c^ne de Quéven.
KERMAINGUY, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERMALÉDICTION, éc. c^ne de Baud.
KERMALVEZIN, h. c^ne de Carnac.—Seigneurie; manoir.
KERMAMENIC, h. c^ne de Caudan.
KERMAMIGNON, éc. c^ne d'Inguiniel.
KERMAN, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERMANACH, éc. bois, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kermanach*, affl. du Hédennec, c^ne d'Inguiniel. — Seigneurie.
KERMANDIO, h. c^ne de Melrand.
KERMANDU, h. bois, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kermandu*, affl. du Bécherel, c^ne de Plouay.
KERMANÉ, h. c^ne de Brech.
KERMANET, f. c^ne de Bieuzy.
KERMANIEG, h. c^ne de Pluméliau.
KERMANIO, h. c^ne de Quistinic.
KERMANNÉ, h. c^ne de Locmariaquer.
KERMANSER, h. c^ne de Malguénac.
KERMAPAUDRIN, h. c^ne de Locminé.
KERMAPILI, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERMAPINO, h. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Noyal-Pontivy; ruiss. voy. KERVÉZO.
KERMAPOUSSERH, h. et ruiss. affl. de celui du Pont-

Fau, c^ne de Camors. — *Kermabousset*, XVIIe siècle (présidial de Vannes). — Seigneurie; manoir.

KERMAPRENO, vill. et h. dit *Loges-Kermapreno*, c^ne de Gourin.

KERMAPRIO, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

KERMAPRIZO, h. c^ne de Gueltas.—*Kermaupezron*, 1406. (duché de Rohan-Chabot).

KERMAPUCANO, h. c^ne de Ploërdut.— *Kermabgueganou*, 1431 (princip. de Rohan-Guémené).—Seigneurie; manoir.

KERMAQUER, éc. c^ne de Guern. — Seigneurie; manoir.

KERMAQUER, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

KERMAQUIT, h. c^ne de Radenac.

KERMARAIS, h. c^ne de Péaule.

KERMARC (LOGE), éc. c^ne de Gourin.

KERMARC-AN-GOFF, h. c^ne de Gourin.

KERMARCH, h. c^ne de Langonnet.

KERMARCHAL, h. c^ne de Plumergat. — *Kermaréchal*, XIVe siècle (chartreuse d'Auray).

KERMARC-TOULANHAY, éc. c^ne de Groix.

KERMAREC, éc. c^ne de Baud.

KERMAREC, h. c^ne de Berné.

KERMAREC, vill. c^ne de Groix.

KERMAREC, éc. et ruiss. affl. de la Sarre, c^ne de Guern.

KERMAREC, éc. c^ne de Napoléonville. — Seigneurie; manoir en la par. de Malguénac.

KERMAREC, éc. c^ne de Plaudren.

KERMAREC, vill. et ruiss. affl. de celui du Pont-de-Saint-Martin, c^ne de Ploërdut.

KERMAREC, lieu-dit dans le dép^t des Côtes-du-Nord; ruiss. *des Prés-de-Kermarec*, affluent de l'Ellée, qui arrose Plouray, qu'il sépare de ce département.

KERMAREC, h. c^ne de Plumelin; ruiss. qui arrose Plumelin et Remungol.

KERMARÉCHAL, éc. c^ne de Grand-Champ.— Seigneurie.

KERMARGAN, vill. c^ne de Languidic.

KERMARGOT, éc. c^ne de Napoléonville.

KERMARH, éc. c^ne du Hézo.

KERMARHAN, h. c^ne de Nostang.

KERMARHIC, h. c^ne de Languidic. — *Kermarchic*, 1426 (abb. de la Joie).

KERMARHIC, vill. c^ne de Plouhinec.

KERMARHIN, h. c^ne de Languidic.

KERMARH-PATERN, h. c^ne de Malguénac.

KERMARIE, éc. c^ne de Nivillac.

KERMARIEN, éc. bois et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Ploërdut; ruiss. voy. SCANFF (LE). — Seigneurie; manoir.

KERMARIN, éc. c^ne de Camoël. — Seigneurie.

KERMARIO, h. c^ne de Carnac.

KERMARIO, vill. c^ne de Groix.

KERMARIO, h. c^ne d'Hennebont. — *Kermarhyou*, 1474 (abb. de la Joie).

KERMARIO, f. c^ne de Trédion.

KERMARQUER, vill. c^ne de Carnac.

KERMARQUER, h. et m^in à vent, c^ne de Crach.

KERMARQUER, h. c^ne de Gourin.

KERMARQUER, vill. c^ne d'Inguiniel.

KERMARQUER, vill. c^ne de Melrand.

KERMARQUER, h. c^ne de Moustoirac.

KERMARQUER, h. c^ne de Noyal-Pontivy.

KERMARQUER, vill. c^ne de Plœmel.

KERMARQUER, vill. bois et éc. dit *Hutte-Kermarquer*, c^ne de Ploërdut. — Seigneurie; manoir.

KERMARQUER, vill. c^ne de Plougoumelen. — Seigneurie.

KERMARQUER, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel; pont sur le Gouarem-en-Oglen, reliant Saint-Caradec et Saint-Tugdual.

KERMARQUER-LA-LANDE, éc. c^ne de Moustoirac.

KERMARREC, vill. et ruiss. dit aussi *de Kerigo*, affl. du Scorff, c^ne de Plouay.

KERMARREC, h. c^ne de Pluméliau.

KERMARSEVEN, h. c^ne de Pontscorff.

KERMARTHE, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

KERMARTIN, h. c^ne de Guénin.

KERMARTIN, éc. et m^in à vent, c^ne de Guidel. — Seigneurie.

KERMARTIN, éc. c^ne de Saint-Nolff.

KERMARTIN, éc. bois, ruiss. affl. du Pont-Rouge et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Saint-Tugdual. — Seigneurie; manoir.

KERMARTRET, h. c^ne de Guidel.

KERMARY, h. c^ne de Limerzel.

KERMARY, éc. c^ne de Questembert.

KERMASSON, éc. c^ne d'Arzal. — Seigneurie.

KERMASSON, éc. c^ne de Plaudren.

KERMASSONNET, h. c^ne de Kervignac. — Seigneurie.

KERMAT, h. c^ne d'Inzinzac. — Seigneurie.

KERMAT, vill. et lande, c^ne de Langonnet.

KERMATANGUY, éc. c^ne de Baud.

KERMATÉ, vill. c^ne de Questembert.

KERMATIVAN, éc. c^ne de Theix.

KERMATIVANT, f. c^ne de Surzur.

KERMATRET, h. c^ne de Roudouallec. — Seigneurie.

KERMAUTE, éc. lande et ruiss. *de la Lande-de-Kermaute*, affl. du Saint-Vincent, c^ne d'Inguiniel.

KERMAUX, h. et m^in à vent, c^ne de Carnac. — Seigneurie; manoir.

KERMAUX, vill. c^ne de Moustoir-Remungol.

KERMAUX, h. c^ne de Pluméliau.

KERMAUX, f. c^ne de Saint-Thuriau. — *Kaer-an-Mau*, 1315 (duché de Rohan-Chabot). — *Ville-Mau*, 1406 (*ibid.*).

KERMAVIC, vill. c^ne de Languidic. — *Kaer-Mavyc, villa*, 1282 (abb. de la Joie).
KERMAVIO-CROIX-ER-GREIN, vill. c^ne de Cléguérec.
KERMEC, vill. c^ne de Langoëlan.
KERMEC, h. c^ne de Pluvigner.
KERMEDEC, h. c^ne de Remungol.
KERMÉHIN, h. c^ne de Grand-Champ.
KERMEILLON, éc. c^ne de Locminé.
KERMEILLOUR, éc. c^ne de Bignan.
KERMEILLOUX, éc. c^ne de Questembert. — Seigneurie.
KERMEL, vill. c^ne de Guéhenno.
KERMEL, éc. c^ne de Kervignac.
KERMEL, h. c^ne de Moréac.
KERMELEC, h. c^ne d'Elven.
KERMELEN, éc. c^ne de Brech. — Seigneurie.
KERMELGANT, vill. et m^in à vent, c^ne de Plœmel.
KERMELIN, vill. c^ne de Bignan.
KERMELIN, vill. et lande, c^ne de Grand-Champ.
KERMELIN, éc. c^ne de Gueltas. — Seigneurie; manoir.
KERMELIN, h. c^ne de Kervignac.
KERMELIN, h. c^ne de Lanouée.
KERMELIN, f. et ruiss. affl. de l'Arz, c^ne de Larré.
KERMELIN, h. c^ne de Malguénac.
KERMELIN, h. c^ne de Molac.
KERMELIN, éc. c^ne de Plumelec.
KERMELIN, h. c^ne de Quistinic.
KERMELIN, h. c^ne de Remungol.
KERMELIN, h. c^ne de Saint-Allouestre.
KERMELIN, h. c^ne de Saint-Avé. — Seigneurie; manoir.
KERMÉLINAIRE, éc. et bois, c^ne de Guern.
KERMELLAN, h. c^ne de Languidic.
KERMELO, f. c^ne de Molac.
KERMÉLO, h. pont suspendu, autref. pass. sur le Ter et autre h. *du Pont-de-Kerméło*, c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.
KERMELOCH, éc. c^ne de Lanvaudan; pont sur le ruiss. du Pont-du-Couédic, reliant Lanvaudan et Inzinzac.
KERMEN, chât. h. et m^in à vent, c^ne de Caudan. — Seigneurie.
KERMENAVEN, vill. c^ne de Cléguérec.
KERMENÉ, éc. c^ne de Guidel.
KERMÉNEC, éc. c^ne de Kervignac.
KERMÉNÉZY, vill. c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.
KERMÉNO, h. bois dit *Coët-Kerméno* et lande dite *Lann-Kerméno*, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.
KERMENO (GRAND et PETIT), h. partie c^ne de Moréac, partie c^ne de Bignan; ruiss. voy. KERIOLAS; deux ponts sur ce ruiss. reliant Bignan et Saint-Allouestre; bois, c^ne de Bignan. — Seigneurie.
KERMEN-PONTSCORFF, h. c^ne de Caudan.
KERMER, vill. c^ne de Melrand.
KERMER, h. c^ne de Pluvigner.
KERMERCIER, h. c^ne de Bignan.
KERMÉRIAN, h. c^ne de Plaudren.
KERMÉRIAN, h. c^ne de Remungol.
KERMÉRIEN, h. c^ne de Guidel.
KERMÉRIEN, h. c^ne de Pluméliau.
KERMÉRIEN, h. c^ne de Quéven.
KERMÉRIEN, chât. f^ps, bois et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel; ruiss. dit aussi *de Pontcallec*, affl. du Dourdu, qui arrose Saint-Caradec et Berné. — *Kermeryan*, 1398 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie; manoir.
KERMÉRIEN-LE-VERGER, éc. c^ne de Pontscorff. — Seigneurie.
KERMESQUEL, moulin. — Voy. CAMSQUEL.
KERMESTRE, h. c^ne de Baud. — *Kermaes*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
KERMESTRE, h. c^ne de Marzan.
KERMEUNIER, éc. c^ne de Locmariaquer.
KERMEUR, f. c^ne de Plouay; ruiss. *de la Fontaine-de-Kermeur*: voy. PONTIVINE.
KERMÈZE, h. c^ne de Quistinic. — Seigneurie.
KERMEZEC, éc. c^ne de Pluméliau.
KERMEZEC, h. c^ne de Saint-Thuriau.
KERMÉZUÉ, éc. c^ne de Plumelec.
KERMIANT, h. c^ne de Quistinic. — Seigneurie.
KERMICHÉ, h. c^ne de Limerzel.
KERMIGNAN, vill. et ruiss. affl. du Scorff, c^ne d'Inguiniel.
KERMIGNAN, vill. c^ne de Plouay.
KERMILLARD (LE GRAND-), h. et lande, c^ne de Grand-Champ.
KERMILLARD-DES-BOIS, éc. c^ne de Grand-Champ.
KERMINÉ, h. c^ne du Faouët.
KERMINIHY, vill. et marais, c^ne d'Erdeven.
KERMINIZY, chât. f. et bois, c^ne de Saint-Tugdual; ruiss. *du Bois-de-Kerminizy* : voy. NINIVENOU. — Seigneurie; manoir.
KERMINOT, vill. c^ne de Guiscriff.
KERMINY, vill. c^ne d'Évriguet.
KERMIRIET, h. c^ne de Languidic.
KÉRMOAL, h. c^ne de Gourin.
KERMOBAN, éc. c^ne de Sulniac.
KERMOCARD, vill. c^ne de Moréac; ruiss. voy. KERLEAU.
KERMOCH, h. c^ne de Grand-Champ.
KERMODESTE, h. c^ne de Plœmel.
KERMOËL, vill. c^ne de Bignan.
KERMOËL, h. c^ne de Groix.
KERMOËL, h. c^ne d'Inzinzac.
KERMOËL, éc. c^ne de Sulniac.
KERMOËL (BRAS et BIHAN), h. et m^in à eau sur le Glayo, c^ne de Quistinic. — Seigneurie.
KERMOËLO, éc. c^ne de Brech. — Seigneurie.

KERMOING, éc. c^ne de Bubry.
KERMOING, h. c^ne de Pluméliau.
KERMOIS, h. c^ne de Férel.
KERMOIS, éc. c^ne de Guéhenno.
KERMOISAN, éc. c^ne d'Arzal. — Seigneurie.
KERMOISAN, vill. c^ne de Bignan.
KERMOISAN, h. c^ne de Caudan.
KERMOISAN, h. c^ne de Languidic.
KERMOISAN, h. c^ne de Malguénac.
KERMOISAN, vill. c^ne de Moréac.
KERMOISAN, éc. c^ne de Péaule.
KERMOISAN, h. c^ne de Pluméliau.
KERMOISAN, h. c^ne de Pluvigner.
KERMOIZAN, vill. c^ne de Kerfourn; ruiss. voy. KERNIQUELLO.
KERMOIZAN, vill. c^ne de Quistinic.
KERMOIZAN, vill. c^ne de Saint-Thuriau.
KERMOIZAN, vill. c^ne de Sarzeau.
KERMONACH, h. éc. dit *Petit Château de Kermonach*, ruiss. *du Château-de-Kermonach*, affl. du Scanff, et bois, c^ne de Ploërdut.
KERMONACH, éc. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
KERMONSERH, vill. c^ne de Pluméliau.
KERMONTEN-CHOTEC, éc. c^ne du Saint.
KERMONTEN-GUÉRIC, h. c^ne du Saint.
KERMOR, éc. c^ne de Séglien; m^in à eau sur le Frétu, c^ne de Malguénac.
KERMORAN, éc. c^ne de Bubry.
KERMORCH, h. c^ne de Lanvaudan; ruiss. affl. de celui des Trois-Recteurs, qui arrose Calan et Lanvaudan. — Seigneurie.
KERMORDUEL, h. c^ne de Baud. — *Kermorzuel*, 1583 (abb. de la Joie).
KERMOREAU, éc. c^ne d'Hennebont. — Seigneurie.
KERMORGANT, f. c^ne de Plouay. — Seigneurie.
KERMORGANT, h. c^ne de Pluméliau.
KERMORHEN, h. c^ne de Kervignac.
KERMORHEVEN, vill. c^ne de Pluméliau.
KERMORHO, éc. c^ne de Marzan.
KERMORIC, h. c^ne du Saint.
KERMORICE, éc. c^ne de Bignan.
KERMORIN, h. c^ne de Plouhinec.
KERMORIN, vill. c^ne de Questembert.
KERMORIN, vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERMORIO, h. c^ne de Languidic.
KERMORIO, h. c^ne de Plœren.
KERMORO, m^in à eau sur le ruiss. du Pont-du-Roch, c^ne de Languidic.
KERMORVAL, f. c^ne de Naizin. — Seigneurie; manoir.
KERMORVAN, h. c^ne de Crédin.
KERMORVAN, f. c^ne d'Elven.
KERMORVAN, éc. c^ne de Langonnet.
KERMORVAN, vill. c^ne de Quiberon.
KERMORVAN, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERMORVAN, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay (dist. du précédent).
KERMORVANO, h. c^ne de Pluvigner.
KERMORVANT, chât. f^es, bois et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Baud; ruiss. *du Moulin-de-Kermorvant* : voy. SAINT-ADRIEN. — Seigneurie; manoir.
KERMORVANT, vill. c^ne de Merlévenez.
KERMORVANT, h. c^ne de Moustoirac.
KERMORVANT, chât. et f. c^ne de Pontscorff. — Seigneurie; manoir.
KERMORVANT, vill. c^ne du Saint.
KERMORZÉVEN, h. c^ne de Plœmeur. — Seigneurie.
KERMOTTEN, h. c^ne de Ploërdut.
KERMOUCHOUZE, h. c^ne de Languidic.
KERMOUË, vill. c^ne de Péaule.
KERMOUEL, h. c^ne de Brandérion; pont sur le ruiss. du Pont-du-Roch, reliant Brandérion et Languidic.
KERMOUEL, h. c^ne d'Erdeven.
KERMOUEL, h. et ruiss. affl. du Scorff, c^ne d'Inguiniel.
KERMOUEL, éc. c^ne de Languidic.
KERMOUEL, h. c^ne de Monterblanc.
KERMOUEL, h. bois et ruiss. affl. de celui de Bois-du-Crocq, c^ne de Plouay.
KERMOUEL, h. c^ne de Pluméliau.
KERMOUEL, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel; ruiss. *de la Fontaine-de-Kermouel*, dit aussi *du Pont-Douar*, affl. du Dourdu, qui arrose Saint-Caradec et Lignol; pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes.
KERMOUELLO, h. c^ne de Kervignac.
KERMOUENNE, vill. c^ne de Bubry.
KERMOURAUD, vill. c^ne de Pénestin. — Seigneurie.
KERMOURIO, h. c^ne de Marzan.
KERMOUROUX, vill. c^ne de Locmariaquer.
KERMOUYAL, h. c^ne de Pluvigner.
KERMOUZOUËT, vill. c^ne de Groix.
KERMOY, éc. et bois, c^ne de Moréac. — Seigneurie.
KERMULTRER, h. c^ne de Languidic.
KERMUNIEC-PONT-AUGAN, h. c^ne de Quistinic.
KERMUNITION, vill. c^ne de Groix.
KERMURIER, chât. f. et étang, c^ne de Plœren.
KERNABAT, h. c^ne de Pluneret. — Seigneurie.
KERNABESSEC, vill. et éc. c^ne de Grand-Champ.
KERNADIO, h. c^ne d'Elven.
KERNAËN, vill. c^ne de Guiscriff.
KERNAFFÉACH, éc. c^ne d'Elven.
KERNAFIOUR, éc. c^ne de Monterblanc.
KERNAILLET, h. c^ne de Guiscriff.
KERNAIN, h. c^ne de Guern.
KERNAL, h. c^ne de Langonnet.
KERNALAIN, éc. c^ne de Bieuzy.

KERNALAN, vill. c^ne de Merlévenez.
KERNALEGUEN, éc. c^ne de Pluméliau.
KERNALÉGUEN, h. c^ne de Remungol. — *Kaeranhalegen*, 1264 (abb. de Lanvaux).
KERNALIEN, éc. c^ne de Remungol.
KERNALIGUEN, h. c^ne de Moréac.
KERNALO, f. c^ne de Marzan. — Seigneurie.
KERNAN, h. c^ne de la Croix-Helléan.
KERNANEC, vill. et pont sur le ruiss. de la Lande-de-Kerallan, c^ne de Brech.
KERNANETTE, éc. c^ne de Pluméliau.
KERNANNEC, éc. c^ne de Pluneret.
KERNANOUIT, éc. c^ne d'Inzinzac.
KERNANTE, h. c^ne de Guidel; ruiss. voy. SCAVE.
KERNANTEC, vill. c^ne de Baud.
KERNANTELIN, éc. c^ne d'Elven.
KERNAON, vill. c^ne de Gourin; riv. voy. INAM.
KERNARS, éc. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Baud; ruiss. voy. SAINT-ADRIEN. — Seigneurie.
KERNASCLÉDEN, vill. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel; étang : voy. PONTCALLEC. — Trève de Saint-Caradec. — Chef-lieu de c^on en 1790 : voy. SAINT-CARADEC-TRÉGOMEL.
KERNASQUELLEC, h. c^ne de Camors.
KERNASTELLEC, h. c^ne de Plœmeur.
KERNAU, vill. c^ne de Theix.
KERNAUD, h. m^in à vent et m^in à eau sur le Saint-Maudé, c^ne de Baud. — Seigneurie.
KERNAUD, h. c^ne de Crach.
KERNAUD, vill. croix et h. dit *Croix-de-Kernaud*, c^ne de l'Île-aux-Moines.
KERNAUD, h. c^ne de Napoléonville.
KERNAUDE, vill. c^ne de Locmalo.
KERNAUT, vill. c^ne de Cléguer.
KERNAUT, vill. c^ne de Guidel.
KERNAVAL, h. c^ne de Vannes.
KERNAVELEC, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERNAVELLEC, h. c^ne de Plaudren.
KERNAVÉLO, h. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
KERNAVEN, h. c^ne de Kervignac.
KERNAVEST, vill. c^ne de Quiberon.
KERNAVESTE, h. presses à sardines (en ruines), deux fanaux et deux forts à l'embouchure de la riv. de Crach, c^ne de Locmariaquer.
KERNAZEL, éc. et bois, c^ne de Radenac. — Seigneurie; manoir.
KERNÉ, vill. port sur l'Océan dit *Portz-Kerné* et corps de garde, c^ne de Quiberon.
KERNÉAC, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERNÉANT, vill. c^ne de Néant.
KERNÉANT (RUE), à Loyat.
KERNEC, vill. c^ne de Languidic.
KERNÉCAL, h. c^ne de Languidic.
KERNÉGAN, h. c^ne d'Inzinzac.
KERNÉGAN, h. croix et vill. *de la Croix-de-Kernégan*, c^ne de Moustoir-Remungol.
KERNÉGANT, vill. et pont sur l'Ével, c^ne de Baud. — Seigneurie.
KERNÉGEON, vill. c^ne de Locmaria.
KERNÉHUÉ, h. c^ne de Cruguel.
KERNÉHUÉ ou LA VILLENEUVE, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERNEJEUNE, vill. c^ne d'Arzal.
KERNEL, éc. c^ne de Moréac.
KERNEL, h. c^ne de Sulniac.
KERNÉLO, vill. c^ne de Férel.
KERNEN, h. c^ne de Languidic. — *Kerannezne*, 1415 (abb. de la Joie).
KERNENEC, h. et m^in à vent en ruines, c^ne de Berné.
KERNENTEC, éc. c^ne de Moustoirac; ruiss. affl. du Tarun, qui arrose Moustoirac et Locminé.
KERNÉOGANT, vill. c^ne de Lanvénégen.
KERNER, vill. île sur l'Océan dans l'anse de Gâvre et pont sur la baie de Riantec, c^ne de Riantec.
KERNERS, vill. éc. servant de caserne de douanes, m^in à vent et pointe sur le Morbihan, c^ne d'Arzon.
KERNÈS, h. c^ne de Sulniac.
KERNEST, h. c^ne de Bangor.
KERNESTIC, h. c^ne de Camors.
KERNESTIC (HAUT et BAS), vill. partie c^ne de Plumelin, partie c^ne de Locminé.
KERNÊTRE, h. c^ne de Questembert; pont sur le Tréfévan, reliant Questembert et Noyal-Muzillac.
KERNEUF, h. c^ne de Lanouée.
KERNEUR (INUEL et IZEL), h. et deux ponts sur le Cangrenn, c^ne de Pluvigner.
KERNEVÉ, vill. c^ne de Locmariaquer.
KERNÉVÉ, vill. c^ne de Plouharnel.
KERNEVÉ-BELLAN, éc. et lande, c^ne d'Inguiniel.
KERNÉVÉ-GOH, éc. c^ne de Plouharnel.
KERNÉVEL, vill. roche sur l'Océan et fort en ruines, c^ne de Plœmeur; pass. sur la rade de Lorient.
KERNÉVÉLAN, h. c^ne de Plœmeur.
KERNEVENIN, éc. c^ne de Moréac.
KERNEVÉ-ROUZEN ou VILLENEUVE-ROUZEN, éc. c^ne du Faouët.
KERNÉVIC, h. et pont sur le ruisseau de ce nom, c^ne de Cléguérec; ruiss. voy. STANG-EN-IHUERN.
KERNÉVILIT, h. et pointe sur la riv. de Crach, c^ne de Locmariaquer.
KERNEVY, vill. et étang, c^ne de Saint-Dolay.
KERNÈZE, h. c^ne de Muzillac.
KERNIC, éc. et lande, c^ne de Baden.
KERNICOL, éc. c^ne de Languidic.
KERNICOL, f. c^ne de Noyal-Muzillac.

KERNICOL, éc. et étang dit aussi *du Granil*, c^ne de Theix. — Seigneurie; manoir.
KERNICOLLE, chât. f. et éc. dit *Petit-Kernicolle*, c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Seigneurie; manoir.
KERNICOLLE-LANVAUX, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERNICOLO, éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERNIEL, vill. c^ne de Camors.
KERNIGEL, vill. et landes, c^ne de Séglien; ruiss. *des Landes-de-Kernigel*, affl. du Botmars, qui arrose Séglien et Cléguérec.
KERNIGUÈZE, vill. c^ne de Plouray.
KERNIGUYOT, h. c^ne de Férel.
KERNIHEL (GRAND et PETIT), vill. c^ne de Plumelec.
KERNILIEN (BRAS et BIHAN), h. c^ne de Baud.
KERNILLIENNE, h. c^ne de Saint-Gérand.
KERNIN, h. c^ne de Pluvigner.
KERNINE, vill. c^ne du Saint.
KERNINEN, éc. c^ne de Moustoirac.
KERNINO, h. c^ne de Pluméliau.
KERNIOL, h. et ruiss. affl. du Rohan, c^ne de Vannes.
KERNION, h. c^ne de Saint-Nolff.
KERNIOULEN, h. c^ne de Pluneret.
KERNIPITUR (GRAND et PETIT), h. et bois, c^ne de Séné. — Seigneurie.
KERNIQUEL, h. c^ne d'Elven.
KERNIQUELLO, h. bois, m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Kerfourn; ruiss. dit aussi *de Kermoizan, des Landes-de-Kerfourn* et *de Lann-Corn-er-Prad*, affl. du Runio, qui arrose Naizin et Kerfourn. — Seigneurie; manoir.
KERNISCOB, vill. c^ne de Quiberon.
KERNISCOP, h. c^ne de Marzan.
KERNISQUEN, vill. c^ne de Pluméliau.
KERNISSO, éc. c^ne de Marzan.
KERNITRA, vill. c^ne de Plœmeur.
KERNIVILEN, éc. c^ne de Pluvigner.
KERNIVINEN, éc. et étang, c^ne de Bubry. — Seigneurie; manoir.
KERNIVINEN, h. c^ne de Caudan. — Seigneurie en la par. de Saint-Caradec-Hennebont.
KERNIVINEN, éc. c^ne de Melrand.
KERNIVINEN, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERNIZAN, h. c^ne de Buléon.
KERNIZAN, h. c^ne de Melrand.
KERNIZAN-SAINT-RIVALAIN, h. c^ne de Melrand.
KERNO, vill. c^ne de Ploërdut. — *Kerronnau*, 1391 (princip. de Rohan-Guémené).
KERNO, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerno*, affl. de la Drague, c^ne de Surzur.
KERNO, h. c^ne de Surzur (dist. du précédent).
KERNO, vill. c^ne de Treffléan.
KERNOCHER, vill. c^ne de Plumelec.
KERNOËL, h. c^ne de l'Île-d'Arz. — Seigneurie.
KERNOËL, h. c^ne de Pluvigner.
KERNOIL, vill. c^ne de Férel.
KERNOIX, éc. c^ne de Marzan.
KERNOLIVÈS, éc. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
KERNOLO, h. c^ne de Plouray.
KERNON, éc. c^ne de Langonnet.
KERNONEN, h. c^ne de Bubry.
KERNONEN, h. c^ne de Moustoirac.
KERNONÈNE, vill. éc. dit *Loge-Kernonène*, et ruiss. affl. du Scorff, c^ne de Plouay.
KERNONENNE, éc. c^ne de Marzan. — Seigneurie.
KERNONIDON, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERNORMAND, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kernormand*, dit aussi *de la Fontaine-er-Viel*, qui se jette dans l'étang de Pomper, c^ne de Baden.
KERNORMAND, éc. c^ne de Brech.
KERNORMAND, éc. c^ne de Pluneret. — Seigneurie.
KERNOT, h. c^ne du Faouët.
KERNOT, h. c^ne du Faouët.
KERNOUL, éc. c^ne de Camors.
KERNOUL, vill. c^ne de Loyat.
KERNOURS, vill. m^in à vent et lande, c^ne de Kervignac.
KERNOURS, vill. c^ne de Merlévenez.
KERNOURS, vill. c^ne de Plougoumelen.
KERNOURSE, h. c^ne de Belz. — Seigneurie.
KERNOUS, h. c^ne de Plumelin; ruiss. voy. KERIDON.
KERNOUSSE, éc. c^ne de Guern.
KERNOUZIC, éc. c^ne de Bubry.
KERNOUZIC, éc. c^ne de Guern.
KERNUN, h. c^ne de Languidic.
KEROALET, éc. et m^ins à eau sur le Liziec, c^ne de Saint-Avé. — Seigneurie.
KEROALZÉ, h. c^ne de Roudouallec.
KEROAZIC, h. c^ne de Roudouallec.
KEROBEL, h. c^ne de Pluvigner.
KEROBO, h. c^ne de Buléon.
KEROC, éc. c^ne d'Inguiniel.
KEROCARD, h. c^ne de Saint-Avé.
KERODER, vill. c^ne de Plœmeur.
KERODET, éc. c^ne de Marzan.
KERODIC, éc. c^ne de Plumelin.
KERODIC, h. c^ne de Quistinic.
KERODO, h. c^ne de Péaule.
KERODO, h. c^ne de Surzur.
KERODU, vill. c^ne de Noyal-Pontivy.
KEROÉ, h. c^ne de Sainte-Hélène.
KEROFFRET, h. c^ne de Guénin.
KEROFFRET, éc. c^ne de Languidic.
KEROGAN, vill. c^ne de Guiscriff.
KEROGARD, vill. c^ne de Remungol.
KEROGÉ, éc. c^ne de Péaule.

Kerogé, h. c^ne de Questembert.
Kérogel, vill. c^ne de Carnac.
Kerogeon, vill. c^ne de Questembert. — Seigneurie; manoir.
Kerou, vill. c^ne de Bieuzy.
Kerohel, éc. et bois, c^ne de Persquen. — Seigneurie.
Kerohène, vill. c^ne de Bangor.
Kerohet, vill. et m^in à vent, c^ne de Groix.
Kerohic, éc. c^ne de Nostang.
Kerohy, éc. c^ne de Buléon.
Keroillet, éc. c^ne de Marzan.
Keroillo, h. c^ne de Sulniac.
Kerolaire, h. c^ne de Languidic.
Kerolait, éc. c^ne d'Arzal.
Kerolet, f. c^ne de Férel.
Kerolliard, h. c^ne de Grand-Champ.
Kerolic, éc. c^ne d'Hennebont.
Kerolier, h. c^ne de Questembert.
Kerolivier, h. c^ne de Grand-Champ.
Kerolivier, éc. c^ne de Molac.
Kerolivier, vill. c^ne de Monterblanc.
Kerolland, h. c^ne de Naizin.
Kerollé, vill. c^ne de Plœmeur.
Kerollec, vill. c^ne de Naizin.
Kerollière, vill. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
Kerollieux, éc. c^ne de Larré.
Kerollin, chât. f. bois, étang et m^in à eau, c^ne de Lanvaudan; ruiss. *du Moulin-de-Kerollin* : voy. Trois-Recteurs (Ruisseau des); pont sur ce ruiss. reliant Lanvaudan et Inzinzac. — Seigneurie; manoir.
Kerollivier, f. c^ne de Bignan.
Kerolo, vill. c^ne d'Elven.
Kerolo, éc. c^ne de Moustoir-Remungol.
Keroman, h. c^ne de Baud.
Keroman, h. c^ne de Kervignac.
Keroman, h. c^ne de Lanvénégen.
Keroman, h. pointe sur la rade de Lorient, autre h. dit *Pointe-de-Keroman*, et rue à Merville, c^ne de Lorient. — Seigneurie.
Keroman, vill. c^ne de Plouay.
Keroman, h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Pluméliau; ruiss. voy. Tréblavet.
Keroman, vill. c^ne de Remungol.
Keroman-Inzinzac, h. c^ne d'Inzinzac.
Keroman-Penquesten, h. c^ne d'Inzinzac.
Kerompoul, f. c^ne de Sarzeau.
Keron, vill. c^ne de Saint-Nolff.
Keronech, h. c^ne de Cléguérec.
Keronès, h. c^ne de Pluméliau.
Keronnès, éc. c^ne de Gourin.
Keronnès, vill. c^ne de Ploërdut.
Keronno, éc. c^ne de Languidic.
Kerono, éc. c^ne d'Inguiniel.
Kerop, h. c^ne de Remungol.
Keroper, h. c^ne de Languidic.
Keroperh, vill. c^ne de Guénin.
Keroperh, h. c^ne de Melrand; pont sur le Brulé, reliant Melrand et Bubry.
Keropert, h. c^ne de Brech.
Keropert, éc. c^ne de Cléguérec. — Seigneurie; manoir.
Keropert, éc. et pont sur le Loch, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.
Keropert, éc. c^ne de Napoléonville. — Seigneurie; manoir dans la par. de Noyal-Pontivy.
Keropert, h. c^ne de Radenac.
Kerorben, h. et bois, c^ne d'Hennebont.
Kerorch, h. c^ne d'Erdeven.
Kerorch, vill. m^in à vent et éc. c^ne d'Hennebont.
Kerordevin, h. c^ne de Plouhinec.
Kerordic (Haut et Bas), h. c^ne de Cléguérec.
Kerordo, h. c^ne de Buléon.
Keroret, vill. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne d'Erdeven; ruiss. *du Moulin-de-Keroret* : voy. Poumen. — Seigneurie.
Keroret, vill. c^ne de Moréac. — Seigneurie.
Keroret, vill. c^ne de Persquen.
Keroret, h. c^ne de Pluméliau.
Keroret, h. pont et écluse sur le canal de Nantes à Brest, c^ne de Saint-Gérand. — Seigneurie; manoir.
Keroret, h. c^ne de Saint-Gouvry.
Kerorguen, vill. c^ne de Bubry.
Kerorguen, éc. c^ne de Caudan. — *Kerauguen*, en la par. de Saint-Caradec-Hennebont, 1480 (seign. du Coatdor). — Seigneurie.
Kerorh, h. c^ne de Locmariaquer. — *Kerenroch*, 1411 (chartr. d'Auray).
Kerorh, éc. c^ne de Plœren.
Keroriais, h. c^ne de Péaule.
Kerorien, vill. c^ne de Crédin.
Kerorno, h. c^ne d'Inguiniel.
Kerorno, h. c^ne de Remungol.
Keroro, h. c^ne de Landévant.
Kerose, vill. c^ne de Plouhinec.
Keroset, chât. f^es, bois, étang et m^in à vent, c^ne de Saint-Avé. — *Kaer-Rozerch*, 1397 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir.
Kerospic, vill. c^ne de Pluneret.
Kerosten, f. et ruiss. affl. de la Vilaine, c^ne de Férel.
Kerostier, vill. c^ne de Questembert.
Kerostin, vill. c^ne de Napoléonville. — Seigneurie; manoir en la par. de Neulliac.
Kerostin, vill. c^ne de Plescop.
Kerostin, vill. c^ne de Riantec.

KEROTEBERH, éc. c^ne de Moréac. — Seigneurie.
KEROTER, h. c^ne de Guidel.
KEROTER, h. et pont sur le Trienn-er-Verh, c^ne de Pontscorff.
KEROTHUEM, vill. c^ne de Bieuzy. — Seigneurie.
KEROTTONNEC, h. c^ne de Bubry.
KEROUAH, h. c^ne de Naizin.
KEROUAL, h. c^ne de Caudan.
KEROUAL, h. c^ne de Guidel.
KEROUAL, h. c^ne de Kervignac. — Seigneurie.
KEROUAL, vill. c^ne de Lanouée. — *Quarual*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
KEROUAL, h. et pont sur le ruiss. du Pont-de-Restavy, c^ne de Plouay. — Seigneurie.
KEROUAL, éc. c^ne de Pluvigner.
KEROUAL, éc. c^ne de Priziac. — *Kerual, manoir*, 1434 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie.
KEROUAL (HAUT et BAS), vill. c^ne de Lanvénégen.
KEROUALAN, h. c^ne de Kervignac. — Seigneurie.
KEROUALAN, h. c^ne de Quéven.
KEROUALCH, chât. f. dite *Grande Métairie de Keroualch* et h. c^ne de Meslan. — *Ville-Moalc*, 1282 (abb. de la Joie). — Seigneurie; manoir.
KEROUALLAN, h. c^ne de Lignol. — *Kergoallen*, 1402 (princip. de Rohan-Guémené). — *Kergoallan*, 1405 (*ibid.*). — Seigneurie; manoir.
KEROUALLIC, h. et éc. dit *Loge-de-Kerouallic*, c^ne de Languidic.
KEROUALO, h. c^ne de Crach.
KEROUAN, éc. c^ne de Cléguer.
KEROUAN, éc. de Saint-Caradec-Trégomel.
KEROUANNEC, h. c^ne de Quéven.
KEROUARCH, vill. c^ne de Guidel; ruiss. voy. SAUDRAYE (LA). — Seigneurie.
KEROUARCH, vill. c^ne de Locmariaquer.
KEROUARCH (IHUEL et IZEL), h. c^ne de Languidic.
KEROUARD, h. c^ne du Guerno.
KEROUARH, vill. et fort sur l'Océan, c^ne de Locmaria.
KEROUARH, h. c^ne du Saint.
KEROUARH-MANÉ, h. c^ne de Bubry.
KEROUARH-TRIONNEC, vill. c^ne de Bubry.
KEROUARIN, h. c^ne de Riantec. — *Kergoarin*, 1473 (seign. de Saint-Georges).
KEROUAULT, vill. et deux m^ins à vent, c^ne de Férel.
KEROUAULT, éc. c^ne de Questembert. — Seigneurie.
KEROUAZIC, f. c^ne de Plouay.
KEROUDEN, vill. c^ne de Guiscriff.
KEROUDO, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Keroudo*, affl. du Kerguzangor, c^ne de Noyal-Pontivy.
KEROUÉ, h. c^ne d'Elven.
KEROUÉ, h. c^ne de Péaule.
KEROUÉ, vill. c^ne de Plouhinec.
KEROUÉ (HAUT et BAS), vill. c^ne de Lanvénégen.
KEROUENT (GRAND et PETIT), h. c^ne de Moréac.
KEROUER, vill. c^ne de Langonnet.
KEROUET, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Keronet*, affl. du Saint-Vincent, c^ne d'Inguiniel.
KEROUIDEN, h. c^ne de Plumelin.
KEROUILLET, éc. c^ne de Camors.
KEROULARD, h. c^ne d'Erdeven.
KEROULÉ, vill. c^ne de Saint-Tugdual.
KEROULEP, vill. c^ne de Locmaria.
KEROURANG, vill. c^ne de Crach.
KEROURAY, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerouray*, affl. du Goah-Meldan, c^ne de Guern.
KEROURDÉ, vill. c^ne de Bangor.
KEROURDEN, vill. c^ne d'Inguiniel.
KEROURDEN, vill. c^ne de Persquen.
KEROURGANT, vill. c^ne de Plouray.
KEROURIEC, vill. et anc. sémaphore en ruines, c^ne d'Erdeven.
KEROURIEC, h. c^ne de Plœmeur.
KEROURIN, h. c^ne d'Erdeven.
KEROURIN, vill. éc. dit *Hutte-de-Kerourin*, bois et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Ploërdut; ruiss. voy. SCANFF (LE). — *Kerourchin*, 1526 (princip. de Rohan-Guémené). — *Kerourhin*, 1570 (*ibid.*). — Seigneurie; manoir.
KEROURIO, h. c^ne de Brech.
KEROURIO, h. c^ne de Caudan.
KEROURIO, vill. c^ne de Crach.
KEROURIO, h. c^ne d'Inguiniel.
KEROURIO, éc. c^ne d'Inzinzac.
KEROURIO (BRAS et BIHAN), h. c^ne de Bubry.
KEROURIO-SAINT-MAUR, h. c^ne de Languidic. — Seign.
KEROUS (PETIT), éc. c^ne de Bieuzy.
KEROUSEC, vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KEROUSSE, h. c^ne de Carnac.
KEROUSSE, vill. et éc. c^ne de Cléguer.
KEROUSSE, vill. pont et h. dit *Pont-de-Kerousse*, c^ne de Quéven.
KEROUSSERT, vill. c^ne de Bignan.
KEROUTÈS, h. c^ne de Langonnet.
KEROUX, éc. c^ne d'Arzal.
KEROUX, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
KEROUZERH, h. c^ne de Pluvigner.
KEROUZERH-BRIGITTE, h. c^ne de Crach.
KEROUZERH-LOCQUELTAS, h. c^ne de Crach.
KEROUZERN, h. c^ne de Locoal-Mendon. — *Kergonsearch, métairie*, 1451 (chât. d'Arradon). — Seigneurie.
KEROUZINE, h. et m^in à vent, c^ne de Plouhinec.
KEROVEL, h. c^ne de Grand-Champ.
KEROVRAN, h. c^ne de Péaule.
KEROYAL, h. c^ne de Plougoumelen.

KEROYAN, h. c^ne de Berric; f. dite *Petit-Keroyan*, c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie.
KEROYGNET, h. et pont sur le ruiss. de la Fontaine-de-Guernic, c^ne de Noyal-Pontivy.
KEROZEC, h. c^ne du Faouët.
KEROZEN, h. c^ne de Meslan.
KEROZET, h. c^ne de Moréac.
KERPACHE, éc. c^ne de Languidic.
KERPAGE, éc. c^ne de Plumelec.
KERPAGE, h. c^ne de Questembert.
KERPAILLARD, h. c^ne de Questembert.
KERPAIS, vill. c^ne de Péaule.
KERPALUD, éc. et pont sur le ruiss. de la Lande-de-Kerallan, c^ne de Brech.
KERPAPE, éc. c^ne de Marzan.
KERPAPE, h. presse à sardines et plateau sur l'Océan, c^ne de Plœmeur.
KERPAVEC, vill. c^ne de Bubry.
KERPAYEN, vill. c^ne de Vannes. — Seigneurie.
KERPÉDRÈS, h. c^ne de Pluvigner.
KERPELLEC, h. c^ne d'Elven.
KERPELTER, f. c^ne de Crach.
KERPELTIER (GRAND et PETIT), vill. c^ne de Sulniac.
KERPENDU, h. c^ne de Cléguer.
KERPENHER, vill. pointe et batterie sur la baie de Quiberon, c^ne de Locmariaquer. — *Caër-an-Pennir*, XIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
KERPENHUEL, h. c^ne de Pluvigner.
KERPENNA, vill. et ruiss. affl. de celui des Perrières, c^ne de Pluherlin.
KERPENNEC, éc. c^ne de Plaudren.
KERPENNEC, h. c^ne de Pluméliau.
KERPENRU, vill. et ruiss. affl. du Langroëz, c^ne de Camors.
KERPERDRIX, f. c^ne d'Elven.
KERPERDRIX, éc. c^ne de Locminé.
KERPERH, h. c^ne de Melrand.
KERPERHEL, h. c^ne de Riantec.
KERPERHUEL, h. c^ne de Grand-Champ.
KERPÉTIR, h. c^ne de Vannes.
KERPEU, h. c^ne d'Elven.
KERPHILIPPE, h. c^ne de Guern.
KERPICARD, éc. c^ne de Moustoirac.
KERPICARD, éc. c^ne de Saint-Allouestre.
KERPICHON, éc. c^ne de Plumelin.
KERPIÈCHE, éc. c^ne de Locminé.
KERPINET, éc. c^ne de Carnac.
KERPITON, vill. c^ne de Loyat.
KERPLAT, h. c^ne de Larré. — Seigneurie.
KERPLAT, vill. c^ne de Plœmel.
KERPLAT, éc. c^ne de Questembert.
KERPLEVERT, vill. c^ne de Merlévenez.
KERPLOMELEC, éc. c^ne de Langonnet.
KERPLOUSE, éc. c^ne de Baden. — Seigneurie.
KERPLOUSE, h. et ruiss. *des Prés-de-Kerplouse*, affl. de celui du Pont-au-Christ, c^ne de Brech.
KERPOCHARD, éc. c^ne de Bignan.
KERPOCHE, h. c^ne de Larré.
KERPOHÉ, h. c^ne de Questembert.
KERPOINTO, h. c^ne de Questembert; ruiss. voy. BOURG-POMMIER (RUISSEAU DE).
KERPOLICAN, vill. c^ne de Baud.
KERPOLICAN, h. c^ne de Remungol.
KERPOMELEN, éc. c^ne de Bubry.
KERPONDIC, éc. c^ne de Plouharnel.
KERPONDO (HAUT et BAS), h. c^ne de Locminé. — Seigneurie.
KERPONHER, h. c^ne de Moréac.
KERPONNER, vill. c^ne de Noyal-Pontivy; écluse sur le canal de Nantes à Brest; ruiss. qui se jette dans ce canal, après avoir arrosé Neulliac et Noyal. — Seigneurie; manoir.
KERPONNER, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERPONSAL, vill. c^ne de Plœren.
KERPONT, éc. c^ne de Plouay.
KERPONT, vill. et étang, c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
KERPONT (BRAS et BIHAN), vill. ruiss. dit aussi *du Moulin-du-Plessis* et *des Moulins-du-Manéguen*, affl. du Blavet, et pont sur ce ruiss. c^ne de Caudan.
KERPONT-FETAN-LÉDAN, éc. c^ne de Plouay.
KERPORT-LAY, vill. c^ne de Groix.
KERPORT-TUDY, h. c^ne de Groix.
KERPORZO, vill. c^ne de Pluvigner.
KERPOT, éc. c^ne de Nostang.
KERPOURHANT, vill. c^ne de Saint-Tugdual.
KERPRAD, vill. c^ne de Bangor.
KERPRAD, vill. c^ne de Sainte-Hélène.
KERPRADO, éc. c^ne d'Elven. — Seigneurie.
KERPRAT, éc. c^ne de Bubry; ruiss. voy. RESTERMOUEL.
KERPRAT, éc. c^ne de Kervignac.
KERPRAT, vill. c^ne de Melrand.
KERPRAT, h. c^ne de Plouay.
KERPRAT, h. c^ne de Plouhinec.
KERPRAT, h. c^ne de Theix.
KERPRAT, croix et village. — Voy. ISAN.
KERPRAT-LA-FORÊT, éc. c^ne de Languidic.
KERPRAT-SAINT-MAUR, h. c^ne de Languidic.
KERPRÉSÉ, h. c^ne d'Elven.
KERPROVOST, vill. c^ne de Belz. — Seigneurie.
KERPROVOST, h. c^ne de Questembert.
KERPROVÔT, éc. c^ne d'Ambon.
KERPUNCE, éc. c^ne de Crach.
KERPUNCE, éc. c^ne de Groix. — Seigneurie; manoir.
KERPUNCE, h. c^ne d'Inzinzac. — Seigneurie.

KERPUNCE, vill. et ruiss, dit *Étier-de-Kerpunce*, affl. de l'Étel, c^ne de Locoal-Mendon.
KERPUNS, éc. c^ne de Pontscorff.
KERPUNSE, h. c^ne de Riantec. — Seigneurie.
KERQUÉ ou KERGUÉ, éc. c^ne de Baden; ruiss. dit aussi *du Pont-de-Lohac*, qui arrose Baden, Plœren, Arradon, et se jette dans l'étang de Pomper; pont sur ce ruiss. reliant Plœren et Baden.
KERQUEMAUDET, vill. c^ne de Lizio.
KERQUER (GRAND et PETIT), h. c^ne de Vannes. — Seigneurie; manoir.
KERRA, h. c^ne de Bignan.
KERRA, h. c^ne de Péaule.
KERRACH (BRAS et BIHAN), h. et lande, c^ne de Lignol.
KERRACH (HAUT et BAS), vill. c^ne de Séglien; pont au confl. de la Sarre et du Trescoët, reliant Séglien et Locmalo.
KERRAH, h. c^ne de Moréac.
KERRAN, chât. dit aussi *d'Arradon;* f^es dont une dite *la Cour* et l'autre *l'Allée-de-Kerran;* pont dit *de la Chaussée-du-Château*, sur le Locqueltas, et bois, c^ne d'Arradon. — *Kerdrean*, XVe et XVIe siècles (chât. d'Arradon). — Le manoir *de Kerran* prend au XVIIe s^e le nom de château d'Arradon. — Seigneurie.
KERRAN, h. c^ne de Berric.
KERRAN, h. et pont sur le ruiss. du Pont-du-Roch, c^ne de Languidic.
KERRAN, vill. c^ne de Locmariaquer.—*Kerran-le-Maux*, XVIIIe siècle (sénéch. d'Auray).
KERRAN, vill. c^ne de Plœmel.
KERRARD, f. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
KERRAS, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERRAT, h. et m^in à eau au confl. de la Marle et du Liziec, c^ne de Saint-Avé.
KERRAUD, éc. et pont sur le ruiss. du Pont-Payen, c^ne de Muzillac.
KERRAUDE, éc. c^ne de Malguénac.
KERRAULE, f. c^ne de Pluneret.
KERRAULT, h. c^ne de Bieuzy.
KERRAULT, h. c^ne de Cléguérec.
KERRAUT, éc. c^ne de Guern.
KERRAUX, h. et pont sur le Mané-Cumun, c^ne de Pluvigner.
KERRÉAN, éc. c^ne de Sulniac.
KERREC, éc. c^ne de Theix.
KERRECH, h. c^ne de Malguénac. — Seigneurie.
KERRECH, vill. c^ne de Neulliac.
KERRECH, h. c^ne de Remungol.
KERRECORDE, vill. c^ne de Baud. — *Kerrecort*, 1583 (abb. de la Joie).
KERRÉGUINEN, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERREL, vill. port et pointe sur l'Océan. c^ne de Bangor.
KERRÈS, h. lande dite *Lann-Kerrès*, et ruiss. *de Lann-Kerrès*, affl. de celui du Pont-du-Moustoir, c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
KERRET, vill. et bois dit *Coët-Kerret*, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.
KERRIAHO, éc. c^ne de Nivillac.
KERRICHARD, h. c^ne de Péaule.
KERRIN, vill. et m^in à vent, c^ne de Plumergat.
KERRIO, éc. c^ne de Baud.
KERRIO, vill. c^ne de Belz.
KERRIO, éc. c^ne de Brech.
KERRIO, vill. c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.
KERRIO, éc. et bois, c^ne d'Inzinzac. — Seigneurie.
KERRIO, éc. c^ne de Locoal-Mendon. — Seigneurie.
KERRIO, h. c^ne de Marzan.
KERRIO, vill. c^ne de Moustoirac.
KERRIO, h. c^ne de Nivillac.
KERRIO, vill. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERRIO, h. c^ne de Ploërdut.
KERRIO, f. font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerrio*, affl. de celui de Tronchâteau, c^ne de Plouay.
KERRIO, h. c^ne de Pluméliau.
KERRIO, h. c^ne de Plumergat.
KERRIO (GRAND et PETIT), h. et ruiss. affl. du Rohello, c^ne de Berric. — Seigneurie.
KERRIO-LA-LANDE, éc. c^ne de Pluvigner.
KERRIO-LE-MOUSTOIR, h. c^ne de Pluvigner.
KERRIOLET, h. c^ne de Carnac.
KERRIOLET, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERRIO-LOCOAL, vill. lande, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerrio-Locoal*, affl. de l'Étel, c^ne de Locoal-Mendon.
KERRIOT, éc. c^ne de Moustoir-Remungol.
KERRIOU, vill. c^ne de Guiscriff.
KERRIOU, h. c^ne de Langonnet.
KERRISSE, h. c^ne de Pluneret.
KERRIVALAIN, vill. c^ne de Pluméliau.
KERROB, vill. c^ne de Moréac.
KERROBIN, éc. c^ne de Plaudren.
KERROBIO, vill. c^ne de Pluméliau.
KERROBO, h. c^ne de Moustoirac.
KERROCH, h. c^ne du Faouët.
KERROCH, h. c^ne de Guidel.
KERROCH, vill. c^ne de Langonnet.
KERROCH, vill. c^ne de Plœmeur.
KERROCH, éc. c^ne de Plumergat.
KERROCH, h. c^ne de Quéven.
KERROCH (BRAS et BIHAN), vill. c^ne de Caudan.
KERROCH (HAUT et BAS), vill. c^ne de Plouray. — Seigneurie; manoir.
KERROH, vill. c^ne de Guern.
KERROH, vill. c^ne de Plouharnel.

Kerrohan, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerrohan*, affl. de celui du Moulin-de-Cochelin, c^ne de Locoal-Mendon.

Kerroland, h. c^ne de Plumelin. — Seigneurie.

Kerrolet, m^in à eau sur le Liziec, c^ne de Saint-Avé.

Kerroman, h. c^ne de Languidic. — Seigneurie.

Kerroperh, h. c^ne de Pluméliau.

Kerrouec, vill. c^ne de Gourin. — *Kerguezec*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Kerrous, vill. et ruiss. dit aussi *du Moustoir-Kerbras*, affl. de celui de Saint-Niel, c^ne de Noyal-Pontivy.

Kerrous, h. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.

Kerrous (Bras et Bihan), h. c^ne de Caudan.

Kerroussain, éc. c^ne de Languidic.

Kerrousse, h. c^ne de Pluneret.

Kerrousseau, éc. c^ne du Faouët.

Kerroussel, f. c^ne de Plumergat.

Kerrousset, vill. c^ne de Nivillac.

Kerroussin, h. c^ne de Pluneret.

Kerroux, h. et ruiss. affl. de celui du Camblen, c^ne de Melrand.

Kerroux, h. c^ne de Moustoir-Remungol.

Kerroux, vill. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.

Kerroux (Haut et Bas), h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Kerroux-Bois-Martin, vill. c^ne de Nivillac.

Kerroux-des-Bois, h. et ruiss. affl. du Rodoir, c^ne de Nivillac.

Kerroux-Port-ès-Gerbes, h. c^ne de Nivillac.

Kerroux-Saint-Jean, h. c^ne de Languidic.

Kerroux-Saint-Maur, vill. et écluse sur le Blavet, c^ne de Languidic.

Kerrouzic, h. c^ne de Plouray.

Kerroyan, vill. et port sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.

Kerru, h. c^ne de Baud.

Kerruau, éc. c^ne de Gourin.

Kerruy, éc. c^ne de Grand-Champ.

Kerruy, h. c^ne de Naizin.

Kersabiec, vill. c^ne de Plœmeur.

Kersabiec, éc. c^ne de Riantec. — Seigneurie.

Kersablen, vill. c^ne du Palais.

Kersach, h. c^ne de Merlévenez; pont sur le Lézevry, reliant Merlévenez et Ploubinec. — Seigneurie.

Kersager, h. c^ne de Quistinic.

Kersahu, île sur l'Océan et h. dans l'île, c^ne de Riantec.

Kersal, f. c^ne de Plougoumelen.

Kersalaün, h. c^ne de Gourin.

Kersalio, éc. c^ne de Moréac. — Seigneurie.

Kersalio, h. c^ne de Moustoir-Remungol.

Kersalio, éc. et m^in à vent, c^ne du Palais.

Kersalio-Coëtuhan, h. c^ne de Pluméliau.

Kersalio-le-Bourg, éc. c^ne de Pluméliau.

Kersaliou, h. c^ne de Gourin.

Kersallé, vill. c^ne de Pluneret.

Kersallic, chât. f^es, bois, étang et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Tugdual; ruiss. affl. du Pont-Rouge, qui arrose Plouray et Saint-Tugdual. — Seigneurie; manoir.

Kersalmon, vill. c^ne de Saint-Allouestre.

Kersalo, éc. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Cléguer; ruiss. *du Moulin-de-Kersalo* : voy. Senebret. — Seigneurie appelée anc^t Château-Briand.

Kersalo, éc. et lande, c^ne de Plaudren.

Kersalo-Pont-er-Scot, m^in à eau sur le ruiss. du Pont-du-Couédic, c^ne d'Inzinzac.

Kersalous, vill. c^ne de Bignan.

Kersalous, h. c^ne de Guern.

Kersaludes, vill. lande et ruiss. affl. du Ster-pont-bras-Bosquédaouen, c^ne de Roudouallec.

Kersampé, h. c^ne de Marzan.

Kersamson, vill. c^ne de Loyat. — Seigneurie.

Kersan, f. c^ne de Noyal-Muzillac.

Kersantel, h. c^ne de Port-Philippe.

Kersapé, éc. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kersapé*, dit aussi *de Lavredon*, affl. du Kerandrun, c^ne de Theix. — Seigneurie; manoir.

Kersapha, éc. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.

Kersassin, vill. c^ne de Landaul; pont sur le Tréavrec, reliant Landaul et Brech; marais dit *Poul-Kersassin*, baignant ces deux communes. — *Kersacin*, 1440 (sénéch. d'Auray). — *Kersachin*, 1442 (*ibid.*).

Kersau, h. c^ne de Caudan.

Kersau, h. corps de garde et batterie sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.

Kersau, vill. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis. — *Kereuzan*, 1436 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis).

Kersauce, h. c^ne de Moréac.

Kersaude, h. c^ne de Brignac.

Kersaudy, éc. c^ne de Brandérion; pont sur le Kerlivio, reliant Brandérion et Kervignac. — Seigneurie.

Kersause, éc. c^ne de Groix.

Kersausse, h. c^ne de Pluméliau.

Kersauvage, vill. c^ne de Férel.

Kersauze, éc. c^ne de Landévant. — Seigneurie.

Kerscahouet, vill. c^ne de Guénin.

Kerscamp, chât. éc. et m^in à eau sur le Saint-Nudec, c^ne d'Hennebont.

Kerscan, vill. c^ne de Quéven.

Kerscant, éc. c^ne de Monterblanc.

Kerscant, h. c^ne de Plumelin.

Kerscao, éc. et m^in à eau sur le Langonnet, c^ne de Langonnet.

Kerscap, h. et lande, c^ne de Plescop.

Kerscasser, éc. c^ne de Caudan. — Seigneurie.

Kerscaven, vill. c^ne de Bubry.

KERSCOMARD, h. c^ne de Moustoir-Remungol.
KERSCOMARD, vill. c^ne de Noyal-Pontivy. — Seigneurie; manoir.
KERSCOT, vill. c^ne de l'Île-aux-Moines.
KERSCOUARD, vill. c^ne de Pluméliau.
KERSCOUDO, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERSCOUÉDET, h. c^ne de Plœmeur.
KERSCOUET, vill. c^ne de Plœmeur.
KERSCOUET, éc. c^ne de Quéven.
KERSCOUHARNEC, h. c^ne de Pluméliau.
KERSCOUL, vill. c^ne de Languidic.
KERSCOULAN, f. et vill. dit *Loges-Kerscoulan*, c^ne de Plouay.
KERSCOULIC, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerscoulic*, dit aussi *de Stang-Philippe*, affl. du Kersily, c^ne de Plouay.
KERSCOUP, chât. f^es, lande, m^in à vent et autre lande *du Moulin-de-Kerscoup*, c^ne de Plaudren. — *Kerscouble*, 1559 (chap. de Vannes).—Seigneurie; manoir.
KERSCUBER, h. c^ne du Faouët.
KERSCUIDAL, vill. c^ne de Gourin.
KERSEAUX, vill. pointe sur l'Océan et fort dit *Castel-Kerseaux*, c^ne de Locmaria; ruiss. du *Pont-de-Kerseaux*: voy. PORT-MARIA.
KERSEGALEC, vill. c^ne de Lignol.
KERSEGUIN, vill. et marais, c^ne de Pénestin.
KERSÉHO, h. c^ne de Guégon; pont sur le Pâtis-de-Bodégan, reliant Guégon et Guéhenno.
KERSÉHO, éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERSÉHO, éc. c^ne de Persquen.
KERSÉHO, h. c^ne de Surzur.
KERSÉHUN, vill. c^ne du Guerno.
KERSEILLEC (DE HAUT, DE BAS et DU MILIEU), h. c^ne de Guénin.
KERSELAVEN, h. c^ne de Plumelin.
KERSELLEC, éc. c^ne de Pluneret.
KERSEMEIL, vill. c^ne de Plumelin.
KERSEMPRÉ, éc. c^ne de Limerzel.
KERSERFF, vill. c^ne de Silfiac. — Seigneurie.
KERSERH, vill. c^ne de Sainte-Hélène.
KERSERVANT, h. bois et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Ploërdut; ruiss. dit aussi *de la Fontaine-Verrie*, affl. du Scorff, qui prend sa source dans le dép^t des Côtes-du-Nord et arrose dans celui du Morbihan Ploërdut et Langoëlan. — *Kerserffan*, manoir en la par. de Langoëlan, 1419 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie.
KERSÉVER, éc. c^ne de Caudan. — Seigneurie.
KERSIAL, h. c^ne de Sarzeau.
KERSIGALAIS, h. c^ne de Plumelec.
KERSIGALIENNE, h. c^ne d'Arzal.
KERSIL, h. c^ne de Guiscriff.
KERSILY, h. éc. dit *Loge-Kersily*, bois, ruiss. affl. du Scorff et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Plouay.—Seigneurie.
KERSILY, éc. c^ne de Plouharnel.
KERSIMON, éc. c^ne de Berric.
KERSIMON, h. c^ne de Monterblanc.
KERSIMON, h. et m^in à vent, c^ne de Naizin; ruiss. voy. KERGUZANGOR. — Seigneurie.
KERSIMON, h. c^ne de Plumelec.
KERSIMON, h. c^ne de Questembert.
KERSIMONO, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERSINÉ, h. c^ne de Sulniac.
KERSINGE, vill. et ruiss. affl. du Crach, c^ne de Crach.
KERSO, pointe, fort, anse et banc sur l'Océan, c^ne du Port-Louis. — *Kerhezrou*, 1368 (abb. de la Joie). —*Kerhezou*, 1385 (*ibid.*).—*Kerheizou*, 1403 (*ibid.*).
KERSOL, f. et m^in à eau sur le Pont-du-Roch, c^ne de Languidic. — *Kervercol*, 1291 (abb. de la Joie). —*Kerbosol*, 1472 (*ibid.*).—*Kerorsol*, 1520 (*ibid.*).
KERSOLAN, h. c^ne de Languidic.
KERSOLO, éc. c^ne de Plouray. — Seigneurie; manoir.
KERSOMMER, éc. c^ne de Baud.
KERSOUARNE, h. c^ne de Nostang.
KERSOUCHARD, h. c^ne de Marzan.
KERSOUET, port sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.
KERSOUFFLET, h. c^ne du Faouët.
KERSOULARD, vill. c^ne de Crach.
KERSOURDE, éc. c^ne de Plumergat; ruiss. voy. PONT-NORMAND.
KERSPARLEC, éc. c^ne de Pluméliau. — Seigneurie.
KERSPEC, f. et m^in à eau sur le Tarun, c^ne de Moustoirac. —Seigneurie.
KERSPERN, vill. et éc. dit *Loge-Kerspern*, c^ne de Plouay.
KERSPERNEC, éc. c^ne de Moustoirac.
KERSPLANE, éc. et lande, c^ne de Plaudren.
KERSPLANN, éc. c^ne de Saint-Avé.
KERSQUER, h. c^ne de Cléguérec.
KERSQUER, h. c^ne de Languidic,
KERSQUER, vill. c^ne de Persquen.
KERSTABLE, vill. c^ne de Melrand.
KERSTANG, moulin. — Voy. KERTANGUY.
KERSTANG, h. c^ne de Gourin.
KERSTANG, éc. (dist. du précédent), m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Gourin; ruiss. voy. INAM. — Seigneurie; manoir.
KERSTÉPHANY, h. c^ne de Sarzeau.—Seigneurie; manoir.
KERSTRAN, h. c^ne de Brech. — Seigneurie.
KERSTRAQUET, h. c^ne de Melrand.
KERSTRAT, éc. c^ne de Languidic.
KERSTRAT, vill. c^ne de Séglien.
KERSUHO, f. c^ne de Naizin.

KERSUHO, éc. c^ne de Plumelin.
KERSUHO, h. c^ne de Remungol.
KERSUHO, h. c^ne de Saint-Gérand.
KERSUHUNE, f. c^ne de Plouay.
KERSUILLET, h. c^ne de Remungol.
KERSULAN, vill. c^ne de Bieuzy.
KERSUREC, éc. c^ne de Plumergat.
KERSUZAN, éc. c^ne de Bignan.
KERTADY, éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERTALET, h. c^ne de Férel.
KERTALLY, éc. c^ne de Camoël.
KERTAMIC, h. c^ne de Marzan.
KERTANGUY, vill. c^ne de Bieuzy.— Seigneurie.
KERTANGUY, éc. bois et m^in à eau dit aussi *de Kerstang*, sur le ruiss. du Moulin-du-Duc, c^ne de Langonnet.
KERTANGUY, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERTANGUY, éc. c^ne de Pluméliau.
KERTANGUY, ruiss. affl. du Brulé, qui arrose Quistinic. — Voy. TY-NÉVÉ-KERTANGUY.
KERTANGUY, h. c^ne de Séglien.
KERTANGUY-LE-ROUX, h. c^ne de Melrand.
KERTANGUY-TANGUY, h. c^ne de Melrand.
KERTAUX, h. c^ne de Plumelin.
KERTESSIER, h. c^ne de Sarzeau.
KERTEXIER, éc. c^ne d'Elven.
KERTEXIER, vill. c^ne de Questembert.
KERTHOMAS, éc. c^ne de Péaule. — Seigneurie.
KERTHOMAS, éc. et lande, c^ne de Plœren.
KERTHOMAS, éc. c^ne de Plumergat.
KERTHOMAS, éc. c^ne de Pluvigner.
KERTHOMAS, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERTHOMAS, chât. c^ne de Sarzeau.— Seigneurie; anc. manoir.
KERTHOMAZO, h. c^ne de Péaule ; ruiss. voy. KERHOUARN.
KERTHOPINET, vill. c^ne de Sarzeau.
KERTILLY, h. c^ne de Marzan.
KERTOUART, h. et m^in à vent, c^ne de Marzan.— Seign.
KERTOUSSAINT, éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERTRÉPÉ, vill. et bois, c^ne de Guénin.
KERTRETON, vill. c^ne de Péaule.
KERTREVARUN, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERTRIONNAIRE, h. c^ne de Monterblanc.
KERTRUEL, h. f. dite *Cour-de-Kertruel*, et m^in à eau sur le Saint-Éloi, c^ne de Sulniac. — *Coetrozerh*, 1416 (chap. de Vannes). — *Coetrozelen*, 1469 (*ibid.*). — *Coetrozelech*, 1485 (*ibid.*). — *Coethrouel*, 1544 (*ibid.*). — *Coetruel*, 1641 (*ibid.*). — Seigneurie.
KERTUETTE, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERTUGARE, éc. c^ne de Plaudren.
KERTURNIER, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERTUY, vill. c^ne de Marzan.
KERUBAN, éc. c^ne de Grand-Champ.
KERUBAN, éc. c^ne de Monterblanc.
KERUBAN, h. lande et ruiss. dit *Gouech-Keruban*, affl. du Loch, c^ne de Plaudren.
KERUBAUD, h. c^ne de Péaule.
KERUBÉ, vill. ruiss. dit *Goah-Kerubé*, affl. de la Sale, et éc. de *Goah-Kerubé* ou *Goah-Saint-Lucas*, c^ne de Plescop.
KERUCHOÑ, éc. c^ne d'Inzinzac.
KERUCHOUX, f. c^ne de Marzan.
KERUDO, h. et pont sur le Reclus, c^ne de Brech.
KERUDO, éc. c^ne de Lauzach.
KERUDO, vill. et lande, c^ne de Theix.
KERUGAN, éc. c^ne de Moréac.
KERUGANT-POCARD, éc. c^ne de Pluméliau.
KERUGANT-SAINT-NICODÈME, h. c^ne de Pluméliau.
KERUICHARD, h. c^ne de Camors.
KERUILLERME, h. c^ne de Larré.
KERUILLOU, éc. c^ne de Marzan.
KERULAU, h. c^ne de Guidel; pass. sur la riv. de Quimperlé, reliant Guidel au Finistère.
KERULGOQ, vill. c^ne de Sarzeau.
KERULVÉ, h. c^ne de Caudan.
KERULVÉ, vill. c^ne de Plœmeur.
KERUNON, vill. c^ne de Guidel.
KERURGANT, vill. c^ne de Malguénac. — *Kaerfelganc*, 1315 (duché de Rohan-Chabot).
KERUSAN, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.—Seigneurie.
KERUSCAT, h. c^ne de Lanvaudan.
KERUSSEAU, chât. et vill. c^ne de Quéven; m^in à eau sur le Scave, c^ne de Pontscorff, et ruiss. *du Moulin-de-Kerusseau*, affl. du Scave, qui arrose Quéven et Gestel. — *Kerousseau*, XVIIIe siècle (jurid. de Lorient).— Seigneurie; manoir.
KERUSTANTIN (BRAS et BIHAN), h. et m^in à eau sur le Kerpont, c^ne de Caudan.— Seigneurie.
KERUSTEN, h. c^ne de Ploërdut; ruiss. dit aussi *du Moustoir-Podo*, *de Trioulin* et *du Moulin-du-Ruchec*, qui arrose Ploërdut, Saint-Tugdual et Saint-Caradec-Trégomel, où il se jette dans l'étang de Pontcallec; pont sur ce ruiss. reliant Ploërdut et Saint-Tugdual. —*Kerousten*, 1456 (princip. de Rohan-Guémené). —Seigneurie.
KERUY, vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERUYO, h. c^ne de Lauzach.—Seigneurie.
KERUZEAU, éc. c^ne de Billio.— Seigneurie.
KERUZEC, éc. c^ne de Pluméliau.
KERUZERN, éc. c^ne de Crach.
KERUZO, f. c^ne de Marzan.
KERVAC, vill. c^ne de Bubry.
KERVACHÉ, vill. c^ne de Surzur.
KERVADAIL, vill. c^ne de Baden.
KERVADAIL, éc. c^ne de Brech.

KERVADAIL, h. c^ne de Grand-Champ.
KERVADEC, vill. c^ne d'Arradon.
KERVADEC, h. c^ne de Guiscriff.
KERVADEC, vill. c^ne de Landaul.
KERVADEC, h. c^ne de Plouay.
KERVADEC, h. c^ne de Pluvigner.
KERVADIO, éc. c^ne de Cléguer. — *Villa-Madiou*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
KERVADIO, vill. c^ne de Melrand.
KERVADIO, éc. c^ne de Priziac.
KERVADORET, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERVAHUET, vill. ancienn^t c^ne de Sarzeau; devenu le chef-lieu de la commune récemment érigée du Tour-du-Parc).
KERVAIL, h. c^ne de Billiers; m^in à vent, c^ne de Muzillac. — Seigneurie.
KERVAIL, éc. c^ne de Guern.
KERVAIL, h. c^ne de Locmariaquer.
KERVAIL, vill. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERVAILLE, éc. c^ne de Sarzeau.
KERVAILLET, vill. c^ne de Groix.
KERVAILLON, éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERVAILLORÉ, h. c^ne de Calan.
KERVAINE, vill. c^ne de Saint-Avé.
KERVAIR, vill. c^ne de Ploërdut.
KERVAIRE (LE), h. c^ne de Ploërdut (dist. du précédent).
KERVAISE, éc. c^ne de Baud.
KERVAISE, vill. c^ne de Pontscorff.
KERVALH, f. c^ne de Crach.
KERVALLAN, vill. c^ne de Melrand.
KERVALLAN, h. c^ne de Pluvigner.
KERVALLÉ, h. c^ne de Plumergat.
KERVALLON, vill. c^ne de Billio.
KERVALLY, vill. c^ne de Plumergat.
KERVALO, vill. partie c^ne de Radenac, partie c^ne de Moréac; lande et autre vill. dit *Lande-de-Kervalo*, c^ne de Moréac.
KERVAM (RUE DE), à Plœmeur; vill. dans cette c^ne.
KERVAMENTADE, h. c^ne de Pluneret.
KERVAN, vill. c^ne de Pluneret.
KERVANÈZE, éc. c^ne de Muzillac.
KERVANGUEN, h. c^ne de Caudan.
KERVANNIC, éc. c^ne de Pluvigner.
KERVARCH, h. c^ne de Brandérion.
KERVARCH, vill. c^ne d'Erdeven.
KERVARCH, h. c^ne d'Inzinzac. — Seigneurie.
KERVARDEL, éc. c^ne de Guidel.
KERVAREC, h. c^ne de Quistinic.
KERVARH, vill. c^ne de Brech.
KERVARH, h. c^ne de Pluvigner.
KERVARHIC, vill. c^ne de Plœmeur.
KERVARIGEON, vill. c^ne de Bangor.
KERVARIN, vill. c^ne de Billio. — Seigneurie.
KERVARIN, h. c^ne de Languidic.
KERVARIN, f. c^ne de Sarzeau.
KERVARLAY, vill. c^ne de Plouhinec.
KERVARNEL (BRAS et BIHAN), vill. c^ne d'Inzinzac.
KERVARNER, éc. c^ne de Landévant.
KERVARQUER, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERVARTIN, éc. c^ne de Plaudren.
KERVARY, éc. c^ne de Persquen. — Seigneurie.
KERVASOËN, éc. et lande, c^ne de Roudouallec. — *Kervazouen*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
KERVASQUIP, vill. c^ne de Languidic.
KERVASSAL, vill. c^ne de Riantec. — *Kervasal*, 1387 (abb. de la Joie).
KERVASSELOUR, h. c^ne de Pluméliau.
KERVAT, éc. c^ne de Carnac.
KERVAT, h. c^ne de Locmariaquer.
KERVATINAS, h. c^ne de Pluvigner.
KERVAYEC, h. c^ne de Plumelin.
KERVAZER, éc. c^ne de Plumelin.
KERVAZIC, ruiss. affl. de l'Étel, qui arrose Belz.
KERVAZIC, vill. étang et ruiss. *de l'Étang-de-Kervazic*, affl. du Touleupry, c^ne d'Erdeven.
KERVAZIO, éc. et ruiss. affl. du Tohon, c^ne de Questembert.
KERVAZIO, h. c^ne de Quistinic.
KERVAZO, vill. c^ne de Brech.
KERVAZO, h. partie c^ne d'Erdeven, partie c^ne de Locoal-Mendon; bois dans cette dernière commune. — Seigneurie; manoir en la par. de Mendon.
KERVAZO, vill. c^ne de Limerzel.
KERVAZO, vill. c^ne de Priziac.
KERVAZY, éc. et bois, c^ne de Plaudren. — *Guervasy*, XVIIe siècle (chât. du Brossais). — Seign. manoir.
KERVÉ, h. c^ne de Sulniac.
KERVÉAN, h. c^ne de Carnac.
KERVÉDAN, vill. et pointe sur l'Océan, dite *du Château-de-Kervédan*, c^ne de Groix; retranchement romain dit *Fort de Kervédan* ou *Camp des Romains*.
KERVÉGAIN, vill. c^ne de Bignan.
KERVÉGAN, vill. c^ne d'Arzon.
KERVÉGAN, vill. c^ne de Carnac.
KERVÉGAN, h. c^ne de Guémené.
KERVÉGAN, pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
KERVÉGAN, h. c^ne de Languidic.
KERVÉGAN, vill. c^ne de Neulliac.
KERVÉGAN, f. c^ne de Vannes.
KERVÉGAN (HAUT et BAS), f^es, c^ne de Noyal-Muzillac.
KERVÉGANIC, éc. c^ne de Languidic. — *Kerguéganic*, 1476 (abb. de la Joie).

KERVÉGANIC, h. c^ne de Plœmeur.
KERVÉGANT, vill. c^ne de Gourin.
KERVÉGANT, vill. c^ne de Guern.
KERVÉGANT, vill. c^ne de Plouhinec.
KERVÉGANT, vill. c^ne de Quéven.
KERVÉGANT, h. c^ne de Quistinic.
KERVÉGANT, h. c^ne de Sainte-Hélène.
KERVÉGANT-PONT-DU-ROCH, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kervégant-Pont-du-Roch*, affl. du Scorff, c^ne de Plouay.
KERVÉGANT-SAINT-VINCENT, h. éc. dit *Loge-Kervégant-Saint-Vincent* et ruiss. dit aussi *de la Lande-de-Kerdalvé*, affl. de celui du Pont-Niveno, c^ne de Plouay.
KERVÉGO, h. c^ne de Guénin.
KERVÉGO, vill. c^ne de Saint-Tugdual.
KERVÉGUEN, h. c^ne de Guiscriff.
KERVÉGUEN, vill. c^ne de Priziac.
KERVÉHAUT, h. partie c^ne de Napoléonville, partie c^ne de Cléguérec.
KERVEHEL, vill. c^ne de Moustoirac.
KERVEHEN, h. c^ne de Lignol.
KERVÉHÉNEC, h. c^ne de Plœmeur. — *Kerguenmunuc*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
KERVÉHÉNEC, vill. c^ne de Plougoumelen.
KERVÉHENEC, h. c^ne de Plouhinec. — *Kaer-Kerveneac, villa*, 1037 (cart. de Redon).
KERVÉHÉNEC, h. c^ne de Quistinic.
KERVÉHENNEC, vill. c^ne d'Erdeven.
KERVÉHENNEC, h. c^ne de Kervignac.—*Kerguezenec*, 1505 (abb. de la Joie).
KERVÉHENNEC, éc. c^ne de Languidic. — *Kerenmelenec*, 1406 (abb. de la Joie).
KERVÉHENNEC, h. c^ne de Locmariaquer.
KERVEHIN, vill. c^ne de Moustoirac.
KERVEILLEC, éc. c^ne de Guénin.
KERVEILLEU, éc. c^ne de Plumelin.
KERVEILLO, éc. c^ne de Remungol.—Seigneurie.
KERVELAOUEN, éc. bois et m^in à eau sur le Penvern, c^ne de Guiscriff. — Seigneurie; manoir.
KERVÉLÉAN, h. c^ne de Muzillac.
KERVÉLÉGAN, éc. c^ne de Meslan.
KERVÉLÉGANT, h. c^ne de Guiscriff.
KERVÉLEN, vill. c^ne de Meslan.
KERVÉLÈNE, h. c^ne de Meslan (dist. du précédent).
KERVELENEC, éc. c^ne de Baden.
KERVÉLENEC, éc. c^ne de Quéven.
KERVÉLÉRIN, vill. c^ne de Cléguer.
KERVELEUR, vill. c^ne de Caudan.
KERVELGANT, éc. c^ne de Guénin.
KERVELHUÉ, vill. c^ne de Plouhinec.
KERVÉLIGUET, vill. c^ne de Sarzeau.
KERVELIN, éc. c^ne de Treffléan.
KERVELLAN, vill. c^ne de Pluvigner.
KERVELLAN, vill. c^ne de Port-Philippe.
KERVELLEC, vill. et ruiss. affl. du Reste-Mainguy, c^ne de Kerfourn.
KERVELVÉ, h. c^ne de Plescop.
KERVELZO, éc. c^ne de Plaudren.
KERVEN, h. c^ne de Lignol. — *Kerguen*, 1424 (princip. de Rohan-Guémené).
KERVEN, m^in à eau sur le Camblen, c^ne de Melrand; pont sur le même ruiss. reliant Melrand et Bieuzy; ruines d'un château féodal et de fortifications romaines, c^ne de Bieuzy. — Seigneurie.
KERVEN, éc. c^ne de Pluméliau. — Seigneurie.
KERVEN, vill. c^ne de Treffléan.
KERVÉNA, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERVÉNAH, h. c^ne de Priziac.
KERVÉNAL, h. c^ne de Gourin.
KERVENALAY, vill. c^ne de Radenac. — Seigneurie.
KERVÉNANEC, vill. c^ne de Plœmeur.
KERVENANT, vill. c^ne de Merlévenez.
KERVENANTON, h. c^ne de Pluméliau.
KERVENDRAS, éc. c^ne de Sulniac.
KERVENEN, h. c^ne de Surzur.
KERVÉNER, h. c^ne de Plouhinec.
KERVEN-ER-CLEUZIO, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
KERVEN-ER-LANN, vill. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
KERVENÈS, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kervenès*, affl. de celui du Pont-du-Corpon, c^ne de Langonnet.
KERVENGU, vill. c^ne de Pluneret.
KERVENIC, h. partie c^ne de Guern, partie c^ne de Locmalo.—*Kerguenic*, 1423 (princip. de Rohan-Guémené).—*Kerguennic*, 1426 (*ibid.*).
KERVENIC, h. et bois, c^ne de Lignol.—*Kerevenic*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené).
KERVÉNIC, vill. c^ne de Pluvigner.
KERVÉNIC, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERVÉNIC, h. c^ne de Vannes.—*Kaerennyc*, 1448 (chap. de Vannes).—Seigneurie.
KERVENIC (IHUEL et IZEL), vill. c^ne de Lanvaudan.
KERVEN-LAPAUL, h. c^ne de Melrand.
KERVEN-LE-PARCO, éc. c^ne de Melrand.
KERVEN-LE-POULAIN, h. c^ne de Melrand.
KERVEN-LE-ROUX, h. c^ne de Quistinic.
KERVEN-LE-STRAT, h. c^ne de Melrand.
KERVEN-MISÉRICORDE, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerven-Miséricorde*, affl. de celui du Pont-er-Golin, c^ne de Pluvigner.
KERVENNE, éc. c^ne de Caudan.
KERVENNE, vill. c^ne de Riantec.
KERVENNEC, éc. c^ne de Bubry.
KERVÉNO, h. c^ne de Berné.
KERVÉNO, h. c^ne de Brandérion.

KERVÉNO, h. c^ne de Carnac.
KERVENO, h. c^ne de Caudan.
KERVENO, h. c^ne de Cléguérec.
KERVÉNO, h. et ruiss. affl. du Lanvaux, c^ne de Grand-Champ.
KERVÉNO, h. c^ne de Landaul; pont sur le Goah-er-Licenneu, reliant Landaul et Pluvigner.
KERVÉNO, chât. f^es, m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. du Pont-Divin, c^ne de Languidic; ruiss. *du Moulin-de-Kervéno* : voy. ROCH. — *Kerguenou*, 1415 (abb. de la Joie). — Seigneurie; manoir.
KERVENO, éc. c^ne de Lanvaudan.
KERVENO, vill. et lande, c^ne de Neulliac.
KERVÉNO, h. c^ne de Ploërdut.
KERVENO, éc. c^ne de Plougoumelen.
KERVENO, éc. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Plouray; ruiss. voy. SAINT-NOË. — Seigneurie; manoir.
KERVENO, chât. et éc. c^ne de Pluméliau. — Seigneurie; manoir.
KERVENO, vill. lande et éc. dit *Lande-de-Kerveno*, c^ne de Plumelin. — *Kereveno*, XVIe siècle (duché de Rohan-Chabot).
KERVÉNO, vill. c^ne de Priziac.
KERVENO, vill. c^ne de Réguiny.
KERVÉNO, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERVENO-BODAVEL, vill. c^ne de Landévant.
KERVÉNO-KERCADIC, chât. c^ne de Languidic.
KERVENO-LANROUEN, h. c^ne de Landévant.
KERVENO-LE-VAL, h. c^ne de Landévant.
KERVÉNOU, vill. c^ne de Gourin.
KERVENOZAËL, éc. et m^in à eau sur le Kerandraon, c^ne de Guiscriff. — Seigneurie.
KERVEN-ROSNUERH, h. c^ne de Baud.
KERVEN-SAINT-CORENTIN, h. c^ne de Baud.
KERVEN-SAINT-GUY, h. c^ne de Pluvigner.
KERVEN-SAINT-LALUE, h. c^ne d'Inguiniel. — Seigneurie.
KERVENT, h. c^ne de Radenac.
KERVEN-TEIGNOUSE, éc. c^ne d'Inguiniel.
KERVENTÈS, h. c^ne de Cléguer.
KERVER, vill. c^ne de Gueltas.
KERVER, h. c^ne de Languidic.
KERVÉRANTON, h. et lande, c^ne de Locoal-Mendon.
KERVERCH, h. et m^in à vent, c^ne de Crach.
KERVERCH, vill. c^ne de Landévant.
KERVERDUS, h. c^ne du Saint.
KERVEREC, f. c^ne de Plœren. — Seigneurie; manoir.
KERVERGANT, h. et ruiss. dit aussi *de Kerguélen*, affl. du Tarun, c^ne de Camors. — Seigneurie.
KERVERGANT, chât. f. et m^in à vent, c^ne de Plœmeur.
KERVERGER, vill. c^ne de Guénin.
KERVERHAUT, éc. c^ne de Landaul.
KERVERHAUT, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERVERHET, éc. c^ne de Berric.
KERVÉRIEL, ruisseau. — Voy. RESTINOIS.
KERVÉRIEN, vill. c^ne de Ploërdut.
KERVÉRIEN, h. c^ne de Pluvigner.
KERVERLAN, éc. c^ne de Plaudren.
KERVERLIN, éc. c^ne de Marzan. — Seigneurie.
KERVERLUET, éc. c^ne de Brech.
KERVERN, h. pont et ruiss. *du Pont-de-Kervern*, affl. du Restal, c^ne de Gourin.
KERVERN, éc. c^ne de Langonnet.
KERVERNARD, h. c^ne de Guiscriff.
KERVERNARD, f. c^ne de Plougoumelen.
KERVERNÉ, h. bois et pont sur le Scorff, c^ne de Lignol. — *Kaervernhezre*, manoir, 1418 (princip. de Rohan-Guémené). — *Kervergnezre*, 1429 (*ibid.*). — Seigneurie.
KERVERNE, vill. c^ne de Riantec. — *Kaerguerne*, 1334 (abb. de la Joie).
KERVERNEL, vill. c^ne de Plumelin.
KERVERNEN, éc. c^ne de Guénin.
KERVERNEN, vill. c^ne de Pluméliau.
KERVERNER, vill. c^ne de Baden. — Seigneurie.
KERVERNIC, éc. c^ne de Locmariaquer.
KERVERNIC, vill. et m^in à vent, c^ne de Plœmel; ruiss. voy. KERJACOB (RUISSEAU DE).
KERVERNIC, h. c^ne de Plouhinec.
KERVERNOIS, vill. c^ne de Plœmeur.
KERVERO, éc. c^ne d'Arradon. — Seigneurie; manoir.
KERVERO, vill. c^ne d'Arzal.
KERVEROT, nom d'un quartier de la ville de Lorient, encore en 1789.
KERVERREC, éc. m^in à vent et pont sur le Gouyandeur, c^ne de Plœmel. — Seigneurie.
KERVERS, vill. c^ne de Cléguérec.
KERVERS, vill. et m^in à eau sur le canal de Nantes à Brest, c^ne de Napoléonville. — *Kairvrez*, alias *Kairrafreiz*, 1274 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir en la par. de Noyal-Pontivy.
KERVERSOIGNE, h. c^ne de Guénin.
KERVERT, éc. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
KERVERTE, h. c^ne de Férel.
KERVERTIN, h. c^ne de Baud.
KERVERZET, h. c^ne de Malguénac. — *Kaerberzec*, 1315 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir.
KERVESQUEL, vill. c^ne de Ploërdut. — *Quilvesquell*, 1413 (princip. de Rohan-Guémené).
KERVET, h. c^ne de Languidic.
KERVET, éc. c^ne de Plescop.
KERVEUR, h. c^ne de Brech.
KERVEUR, éc. c^ne de Caudan. — Seigneurie.
KERVEUR, h. c^ne de Guidel.

KERVEUR-BLOAS, vill. et pont sur le ruiss. du Pont-de-Kervern, c^ne de Gourin.
KERVEUR-CHRIST, éc. c^ne de Gourin.
KERVEUX, éc. c^ne de Saint-Nolff.
KERVÉVIC, h. c^ne de Guern.
KERVÈZE, h. c^ne de Moustoirac.
KERVÈZE, h. c^ne de Quéven. — Seigneurie.
KERVÉZO, h. c^ne de Férel.
KERVEZO, vill. c^ne de Gueltas; ruiss. dit aussi *du Ranton* et *de Kermapino*, affl. du Kerguzangor, qui arrose Gueltas et Noyal-Pontivy. — *Kerguezou*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
KERVÉZO, chât. et f^es dont une dite *le Pourpris-de-Kervézo*, c^ne de Muzillac; pont sur le Saint-Éloi, reliant Muzillac et Ambon. — Seigneurie; manoir.
KERVIC, vill. c^ne de Langonnet. — Seigneurie.
KERVIC, h. c^ne de Locmaria.
KERVIC, vill. c^ne de Pluvigner.
KERVICHELET, h. c^ne de Riantec.
KERVICHEN, éc. c^ne de Pluvigner.
KERVIDA, vill. c^ne de Limerzel.
KERVIDAIS, vill. c^ne de Péaule.
KERVIDAL, éc. c^ne de Guern.
KERVIDEL, vill. c^ne de Languidic.
KERVIDEN, f. bois et m^in à eau sur le Tronchâteau, c^ne de Plouay. — Seigneurie; manoir.
KERVIDIERNE, h. c^ne du Saint.
KERVIDO, vill. c^ne de Caudan.
KERVIDO, éc. c^ne de Languidic.
KERVIDON, h. pont : voy. PONT NEUF, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kervidon*, dit aussi *Fetan-er-Veinec*, affl. du Langlo, c^ne de Locoal-Mendon; autre ruiss. voy. PRADO.
KERVIDONNIC, éc. c^ne du Faouët.
KERVIDORET, éc. c^ne de Bubry.
KERVIEC, h. c^ne de Caudan.
KERVIERNE, h. c^ne de Merlévenez.
KERVIGNAC, c^on du Port-Louis. — *Plebs veneaca*, VIe s^e (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Kerveniac, parr^a*, 1279 (abb. de la Joie). — *Kaervinyac*, 1387 (chap. de Vannes). — *Querviniac*, 1413 (abb. de la Joie). — *Querveniac*, 1422 (*ibid.*). — *Quirvinyac*, 1505 (*ibid.*).

Par. du doy. de Pont-Belz. — Juridiction unie à celle de Nostang. — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. d'Hennebont; ch.-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.

KERVIGNÉ, h. c^ne de Férel.
KERVIGNIEC, h. c^ne du Palais.
KERVIGNIO, vill. c^ne de Guidel.
KERVIGNIO, h. c^ne de Pontscorff.
KERVIGO, vill. c^ne de Plumelec.
KERVIGO, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
KERVIGOT, h. et m^in à vent, c^ne de Guidel.
KERVIGOT, h. c^ne de Moréac.
KERVIGOT, vill. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
KERVIGUÉ, h. c^ne de Sainte-Hélène.
KERVIGUEL, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerviguel*, affl. du Lamblat, c^ne de Surzur.
KERVIGUEN, vill. c^ne de Guénin.
KERVIGUEN, éc. et lande, c^ne de Plaudren.
KERVIGUEN, éc. lande et ruiss. *de la Lande-de-Kerviguen*, se jetant dans le Morbihan, c^ne de Theix.
KERVIGUÉNIC, lieu-dit dans le Finistère; pont sur le Naïc, reliant Lanvénégen à ce département.
KERVIGUENNE, vill. et moulin à eau sur le Caradec, c^ne d'Elven.
KERVIGUENNO, vill. c^ne de Naizin; pont dit *Vieille-Chaussée de Kerviguenno*, sur le ruiss. de Coëtdan, reliant Naizin et Réguiny.
KERVIGUENNO, h. c^ne de Plumelin.
KERVIGUENNO, h. c^ne de Plumelin (dist. du précédent).
KERVIGUÉNO, h. c^ne de Bignan.
KERVIGY, ruiss. dit aussi *de Gluberder*, affl. du Kerguzangor; il arrose Saint-Thuriau et Noyal-Pontivy.
KERVIHAN, h. c^ne de Brech.
KERVIHAN, vill. c^ne de Camors.
KERVIHAN, vill. c^ne de Guénin.
KERVIHAN, vill. c^ne de Guern.
KERVIHAN, vill. c^ne de Locoal-Mendon.
KERVIHAN, vill. c^ne de Plumergat.
KERVIHAN, vill. c^ne de Riantec.
KERVIHAN, vill. c^ne de Saint-Pierre.
KERVIHERNE, vill. c^ne de Locoal-Mendon; ruiss. voy. ROZO.
KERVILARD, h. c^ne de Plumelec. — Seigneurie; manoir.
KERVILENNE, vill. c^ne de Carnac.
KERVILI, vill. c^ne de Péaule.
KERVILIEN (BRAS et BIHAN), h. c^ne de Quéven.
KERVILIO, h. c^ne de Landévant.
KERVILLIER, h. c^ne de Limerzel.
KERVILLIO, h. c^ne de Guénin.
KERVILLIO, chât. f^es, étang, m^in à eau sur la Sale et ruiss. affl. de la Sale, c^ne de Plougoumelen. — Seigneurie; manoir.
KERVILLIO, m^in à vent et m^in à eau sur la Sale, c^ne de Pluneret.
KERVILLOÈNE, vill. c^ne de Bangor.
KERVILOR, vill. c^ne de Carnac. — Seigneurie; manoir en ruines.
KERVILY, h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Berric; ruiss. voy. SAINT-ÉLOI. — Seigneurie.
KERVILY, vill. c^ne de Languidic.
KERVILY, h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERVILY, vill. c^ne de Ploërdut.

KERVILY, h. c^ne de Plouhinec.
KERVILY, h. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
KERVILY, h. c^ne de Quistinic.
KERVIN, h. partie c^ne de Muzillac, partie c^ue de Noyal-Muzillac; pont sur le ruiss. de ce nom et ruiss. dit aussi *du Cosquer*, affl. de celui du Pont-ès-Marchands, qui arrose Muzillac et Noyal-Muzillac.—Seigneurie.
KERVIN, éc. c^ne de Nostang.
KERVIN, m^in à eau sur le Kerguzangor et m^in à vent, c^ne de Noyal-Pontivy. — *Querreven*, 1304 (duché de Rohan-Chabot).
KERVIN, h. c^ne de Sainte-Hélène.
KERVINDUC, vill. c^ne de Pluneret.
KERVIN-HUBERT, h. c^ne de Gueltas. — *Kareven-Hubert*, 1235 (D. Morice, I, 891).
KERVINIEC, éc. c^ne de Camors.
KERVINIEC, vill. c^ne de Riantec.
KERVINIEN, éc. c^ne du Faouët.
KERVINIGANT, vill. et ruiss. affl. du Kerusten, c^ne de Ploërdut. — *Kerguenican*, 1391 (princip. de Rohan-Guémené).
KERVINIO, vill. c^ne de Carnac.
KERVINIO, éc. c^ne de Lanvaudan.
KERVINIO, vill. deux m^ins à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Plœmeur; ruiss. qui arrose Plœmeur et se jette dans l'étang de Lanénec.
KERVINIOU, vill. c^ne de Guiscriff.
KERVIN-LE-BOIS, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERVIN-LE-MOULIN, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERVINY, h. c^ne de Questembert. — Seigneurie.
KERVIO, vill. c^ne de l'Île-d'Arz.
KERVIO, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
KERVIO, h. c^ue de Péaule.
KERVIO, h. m^in à vent et m^in à eau sur la Claye, c^ne de Plumelec. — Seigneurie.
KERVIO, h. c^ne de Questembert.
KERVIR, h. c^ne de Landévant.
KERVIRGINIE, éc. c^ne de Saint-Dolay.
KERVITO, éc. c^ne de Brech.
KERVITOD, h. c^ne du Saint.
KERVITON, éc. c^ne de Muzillac.
KERVITON, éc. c^ne de Quéven.
KERVITRÉ, h. c^ne de Theix.
KERVIVE, h. c^ne de Crach.
KERVIZEN, f. c^ne de Kervignac.
KERVLAIRE, h. c^ne de Moréac.
KERVLAYE, éc. c^ne de Carnac. — Seigneurie.
KERVO, éc. c^ne de Moustoir-Remungol.
KERVOCARNIC, éc. c^ne de Camors.
KERVOCEN, vill. c^ne de Sarzeau.
KERVODEN, h. c^ne de Plumergat.
KERVODIGAN, f. c^ne de Bignan.
KERVODIN, éc. c^ne de Pluvigner.
KERVOGAM, vill. c^ne de Plœmeur.
KERVOINE, vill. et lande, c^ne de Belz; ruiss. *de la Fontaine-de-Kervoine* : voy. KERVRAZIC; ruiss. *de la Lande-de-Kervoine* : voy. PRADO.
KERVOISAN, éc. c^ne de Sulniac.
KERVOISE, éc. c^ne d'Elven.
KERVOISE, éc. c^ne de Lanvaudan.
KERVOISE, h. c^ne de Plaudren.
KERVOLBIN, éc. c^ne de Plescop.
KERVOLIVOT, éc. c^ne de Moustoirac.
KERVONALEC, éc. c^ne de Camors.
KERVONALEC, vill. c^ne de Plumelin.
KERVOR, h. m^in à vent et ruiss. affl. de la Vilaine, c^ne d'Arzal.
KERVORCHANT, éc. c^ne de Pontscorff.
KERVOREL, vill. c^ne de Berric.
KERVORGANT, éc. c^ne de Pontscorff.
KERVORIN, h. c^ne de Surzur.
KERVORIN, h. c^ne de Theix.
KERVOSSIC, h. c^ne de Pluvigner.
KERVOTER, vill. c^ne de Caudan.
KERVOUAL, h. c^ne d'Elven.
KERVOUDOUSE, h. c^ne de Guénin.
KERVOURDEN, h. c^ne de Carnac.
KERVOUREAU, h. et pont sur le Restal, c^ne de Gourin.
KERVOUREN, éc. c^ne de Baden. — Seigneurie.
KERVOYAL, vill. m^in à vent, port, pointe dite aussi *Pointe Noire* et basse sur l'Océan, c^ne de Damgan.
KERVOYER, éc. et f. c^ne d'Arradon. — *Kervoier, manoir*, 1498 (chât. d'Arradon). — Seigneurie.
KERVOYER, éc. c^ne de Treffléan.
KERVOZÈS, vill. c^ne de Quiberon.
KERVRAN, h. c^ne de Melrand.
KERVRAN, h. c^ue de Meslan.
KERVRAN, éc. c^ne de Persquen.
KERVRAN, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kervran*, affl. du Kergolher, c^ne de Plaudren.
KERVRAN, vill. et étang, c^ue de Plouhinec.
KERVRAN, h. et lande, c^ne de Pluvigner.
KERVRAN, éc. c^ne de Questembert.
KERVRANEC, h. c^ne de Plumelin.
KERVRANIC, éc. c^ue de Moustoirac.
KERVRANIC, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kervranic*, affl. du Bécherel, c^ne de Plouay.
KERVRANIC, éc. c^ne de Sainte-Brigitte.
KERVRANTON, h. c^ne de Pluvigner.
KERVRAUD, vill. c^ne de Pénestin.
KERVRAYE, vill. c^ue de Plumelin.
KERVRAZIC, ruiss. dit aussi *de la Fontaine-de-Kervoine*, affluent de l'Étel; il arrose Belz.
KERVRAZO, h. c^ne de Priziac.

KERVRECH, vill. c^ne de Cléguérec.
KERVRECH (COH et NEHUÉ), h. c^ne de Meslan.
KERVRECH-MAHÉ, éc. c^ne de Meslan.
KERVRÉGAN, h. c^ne de Quistinic.
KERVRÉHAN, vill. c^ne de Languidic. — Seigneurie.
KERVRÉHAN, h. c^ne de Plouay.
KERVREHAUT, vill. c^ne de Pluméliau.
KERVREHEN, h. et ruiss. qui se jette dans l'étang de Priziac, c^ne de Priziac.
KERVRÉHO, h. c^ne d'Inzinzac.
KERVRENNE, vill. c^ne de Plumelin.
KERVRÈS, h. c^ne de Locmariaquer.
KERVRET, éc. c^ne de Saint-Gouvry.
KERVRIANT, h. c^ne de Guidel.
KERVRIEN, éc. c^ne de Naizin.
KERVRIENT, h. c^ne de Remungol.
KERVRIGUET, h. c^ne de Pluvigner.
KERVRIL, h. c^ne d'Helléan.
KERVRO, vill. bois, pont et m^in à eau sur le ruiss. du Pont-Rouge, c^ne de Ploërdut.
KERVY, vill. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERYACUNFF, vill. c^ne de Bubry.
KERYADO, vill. c^ne de Plœmeur.
KERYAFRÉO, vill. c^ne de Molac.
KERYAGUNE, h. c^ne de Landaul.
KERYAGUNE, h. c^ne de Pluvigner.
KERYAGUNE-SAINT-GUY, éc. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
KERYAHANNIC, h. c^ne de Languidic.
KERYALLAN, h. c^ne de Languidic.
KERYAN, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
KERYAN, éc. en ruines, c^ne de Plœmeur.
KERYAN, vill. c^ne de Plœmeur (dist. du précédent).
KERYANIGO, vill. c^ne de Caudan. — Seigneurie.
KERYANNEC, pont sur le Coëtano, reliant Melrand et Quistinic.
KERYAQUEL, vill. c^ne de Pontscorff.
KERYAQUER, h. c^ne de Brech.
KERYAREC, vill. c^ne d'Inzinzac.
KERYARGON, chât. f. bois et étang, c^ne de Belz. — Seigneurie; manoir.
KERYARNIC, éc. c^ne d'Inzinzac.
KERYAVAL, h. c^ne de Carnac.
KERYAVEC (IHUEL et IZEL), h. c^ne de Locoal-Mendon.
KERYBÈCHE, vill. c^ne de Marzan.
KERYBET, vill. c^ne de Plouray.
KERYCU, h. c^ne de Languidic. — *Kerancucuhet*, 1417 (abb. de la Joie). — *Kerancuquet*, 1428 (*ibid.*). — *Kerancucuet*, 1433 (*ibid.*). — *Kerencuqu*, 1578 (*ibid.*).
KERYDORET, éc. c^ne de Languidic.
KERYEN, éc. c^ne de Locoal-Mendon; pont sur le Bonaval, reliant Locoal-Mendon et Belz.
KERYGEARD, vill. c^ne de Quéven.
KERYHUEL, h. c^ne de Muzillac. — Seigneurie.
KERYHUEN, éc. c^ne de Baden.
KERYO, vill. c^ne de Péaule.
KERYONVARCH, vill. c^ne de Baden.
KERYONVARCH, h. c^ne de Languidic.
KERYOUA, vill. c^ne de Meslan.
KERYPAUD, h. c^ne de Plaudren.
KERYSAC, éc. c^ne de Locmalo.
KERYSAN, h. c^ne de Crach.
KERYSELLE, éc. c^ne d'Ambon.
KERYVALLAN, h. c^ne de Languidic.
KERYVALLANT, vill. c^ne de Plœmeur.
KERYVARCH, h. c^ne de Gourin. — *Chenvarec*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
KERYVARHO, h. c^ne de Plaudren.
KERYVON, h. c^ne d'Inzinzac.
KERYVON, h. c^ne de Languidic.
KERYVON, éc. c^ne de Persquen.
KERYVON, vill. c^ne de Plouhinec.
KERYVONNETTE, h. c^ne de Caudan.
KERYZEL, h. c^ne d'Arzal.
KERZABIANCE, h. c^ne de Kervignac.
KERZARDE (IHUEL et IZEL), vill. c^ne de Landévant. — *Kerouzard*, XVIIIe siècle (sénéch. d'Auray).
KERZEC (IHUEL et IZEL), vill. c^ne de Quéven.
KERZÉHO, vill. c^ne de Languidic. — *Kerserchou*, 1451 (abb. de la Joie). — *Kerserhou*, 1470 (*ibid.*).
KERZELLEC, vill. et lande, c^ne de Roudouallec.
KERZENANT, h. c^ne d'Erdeven.
KERZERHO, vill. c^ne d'Erdeven.
KERZÉVIENNE, h. c^ne de Plouharnel.
KERZINE, vill. et étang, c^ne de Plouhinec.
KERZIO, h. et ruiss. affl. de l'Arz, c^ne d'Elven.
KERZO, h. c^ne de Kervignac.
KERZO, h. c^ne de Plouhinec.
KERZO, h. c^ne de Plumelin.
KERZO, éc. f. et marais, c^ne de Pluneret. — *Keriézo*, aliàs *Kerezo*, XVIe siècle (chap. de Vannes). — Seigneurie; manoir.
KERZRIN, h. c^ne de Languidic.
KERZU, f. c^ne de Crach.
KERZU, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Kerzu*, affl. du Kergoal, c^ne de Plescop. — Seigneurie.
KERZUAN, éc. c^ne de Pluneret. — Seigneurie.
KERZUC, éc. c^ne de Locmariaquer.
KERZUHENNE, h. c^ne de Pluneret.

L

Labatie, éc. c^ne de Moustoir-Remungol.
Labert, vill. c^ne d'Arzon.
Lac (Le), chât. f. h. bois, m^in à eau sur le Crach et éc. dit *Passage-du-Lac*, c^ne de Carnac; pass. sur le Crach, reliant Crach et Carnac. — *Laz (Le)*, XVIIe s^e (sénéch. d'Auray). — Seigneurie; manoir.
Lactonsais, éc. c^ne d'Augan.
Ladron, port de l'île d'Ilur sur la baie du Morbihan.
Laër-Faven (Rue), à Napoléonville. — Voy. Malguénac (Rue des) et Noyers (Rue de).
Lafayette (Rue), à la Gacilly.
Lagasses (Les), éc. c^ne de Saint-Jacut.
Lagayo, font. c^ne de l'Île-d'Arz.
Lahergloan, vill. c^ne de Saint-Gérand.
Laido, f. c^ne de Saint-Servant.
Laignenant, vill. c^ne de Landévant.
Laiguemat, h. c^ne de Caudan.
Laimer, vill. c^ne de Plumergat. — *Leymer*, métairie, XIVe siècle (chartr. d'Auray). — Seigneurie.
Lain (Le), éc. c^ne de Melrand. — Seigneurie.
Lain (Le), h. c^ne de Plœren.
Lainbloc, h. c^ne de Grand-Champ.
Laindrain, h. c^ne de Languidic.
Lainé, m^in à eau sur la Claye, m^in à vent et éc. dit *Haut-Lainé*, c^ne de Pleucadeuc; pont sur la Claye, reliant Pleucadeuc et Saint-Congard.
Laine (Rue de la), rues à Guémené et à Questembert.
Lainiou, éc. c^ne de Plaudren.
Lairenne (Haut et Bas), h. c^ne de Moréac. — *Lezren*, XVIIe siècle. — Seigneurie.
Lairio, vill. c^ne de Grand-Champ.
Lairio (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Sérent.
Lairmarch, éc. c^ne de Baden.
Lait (Rue du), à Auray, dite autref. rue *Notre-Dame*.
Laita, rivière. — Voy. Ellée.
Laiterie (Rue de la), anc. rue de Vannes, par. de Sainte-Croix.
Laity, h. c^ne de Berné.
Lalleman, h. c^ne de Réguiny.
Lallier, éc. c^ne de Saint-Abraham.
Lallumec, h. c^ne d'Hennebont. — *Lalumec*, 1419 (abb. de la Joie).
Lalluisso, éc. c^ne de Muzillac.
Lamado (Grand et Petit), h. c^ne de Theix.
Lambel (Bras et Bihan), vill. partie c^ne de Camors, partie c^ne de Baud.
Lambelleguic, vill. c^ne du Faouët.
Lambévéno, éc. c^ne de Camors.
Lambézégan, vill. et éc. dit *Loge-de-Lambézégan*, c^ne de Languidic.
Lambily, f. c^ne de Néant.
Lambily, chât. f. et bois, c^ne de Taupont. — *Lembilly*, 1413 (fabr. de Taupont). — *Lenbili*, XVe siècle (*ibid.*). — Seigneurie; manoir.
Lamblat, vill. et ruiss. affl. de la Drague, c^ne de Surzur.
Lambouisse, h. c^ne de Saint-Nolff.
Lamboux, h. c^ne d'Elven.
Lambradou (Loge), éc. et ruiss. affl. de celui du Moulin-du-Duc, c^ne du Saint.
Lambré, vill. et ruiss. dit *Étier-de-Lambré*, affl. de celui du Pont-Caden, c^ne de Surzur.
Lamouhic, chât. et vill. c^ne de Caudan. — Seign. manoir.
Lampiaux (Les), lande, c^ne de Monteneuf.
Lan (Le), vill. c^ne de l'Île-d'Arz.
Lanarhan, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
Lançais (Le), ruiss. affl. de l'Arz, qui arrose Questembert, Molac et Larré; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Questembert.
Lanchebaud, h. c^ne de Bignan.
Lancionnaie (La), h. c^ne de Guer.
Landa (Le), éc. c^ne de Peillac.
Landaises (Les), f. c^ne de Pluherlin.
Landat (Le), vill. c^ne de Saint-Gorgon.
Landaul, c^on de Pluvigner; lande dans la commune. — *Landaule*, 1389 (duché de Rohan-Chabot). Par. du territ. de Vannes. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray.
Lande, éc. et f. c^ne d'Elven.
Lande (Butte de la), lande, c^ne de Monteneuf.
Lande (Croix de la), c^ne de Séné.
Lande (La), éc. et m^in à vent, c^ne de Bangor.
Lande (La), m^in à vent, c^ne de Béganne.
Lande (La), vill. c^ne de Beignon.
Lande (La), f. c^ne de Bignan. — Seigneurie.
Lande (La), éc. c^ne de Guer.
Lande (La), m^in à eau sur l'Oyon, c^ne de Guer (dist. du précédent).
Lande (La), éc. c^ne de Guidel.
Lande (La), m^in à vent, c^ne de Locoal-Mendon.
Lande (La), f. c^ne de Meucon. — Voy. Guern (Le).
Lande (La), éc. ruiss. affl. de celui des Guillois, et pont sur ce ruiss. c^ne de Missiriac. — Seigneurie.
Lande (La), éc. et f. c^ne de Noyal-Muzillac (dist. de la métairie du même nom).

Lande (La), éc. c^ne de Pénestin.
Lande (La), vill. c^ne de Plescop.
Lande (La), m^in à vent, ruiss. dit aussi *de Toulbahadau*, affl. de celui du Pont-Rouge, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Ploërdut.
Lande (La), vill. c^ne de Plœren.
Lande (La), h. c^ne de Plouhinec.
Lande (La), éc. c^ne de Questembert.
Lande (La), f. c^ne de Rieux. — Seigneurie.
Lande (La), h. c^ne de Ruffiac.
Lande (La), f. c^ne de Saint-Avé.
Lande (La), vill. c^ne de Saint-Marcel.
Lande (La), vill. c^ne de Saint-Servant.
Lande (La), salines, c^ne de Séné.
Lande (La), éc. c^ne de la Trinité-Surzur.
Lande (La), éc. c^ne de Vannes.
Lande (Loge de la), éc. c^ne de Plumelin.
Lande (Maison de la), éc. c^ne de Carnac.
Lande (Maison de la), éc. c^ne de Moréac.—Seigneurie.
Lande (Maisons de la), h. c^ne de Larré.
Lande (Maisons de la), h. — Voy. Maison-Neuve.
Lande (Métairie de la), f. c^ne de Noyal-Muzillac.
Lande (Métairie de la), f. c^ne de Péaule.
Lande (Métairie de la), h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Lande (Moulin à eau de la), sur le ru de l'Étang-de-Priziac, c^ne de Priziac.
Lande-Battue (La), h. c^ne de Berric.
Lande-Baule, éc. c^ne de Muzillac. — Seigneurie.
Lande-Béhoy, h. c^ne de Plœmeur.
Lande-Bihan (La), h. c^ne de Plaudren.
Lande-Clamarec, h. c^ne de Naizin.
Lande-Conan (La), éc. c^ne de Saint-Nolff.
Lande-David, vill. c^ne de Carentoir.
Lande-de-Boulouan, vill. c^ne de Péaule.
Lande-de-Cambocaire (La), éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
Lande-de-Justice, éc. c^ne de Pluméliau.
Lande-de-la-Boule (La), h. c^ne de Berric.
Lande-de-la-Mère, éc. c^ne de Saint-Gérand.
Lande-de-Rennes (Ruisseau de la), affl. du Gouyandeur; il arrose Carnac.
Lande-des-Bois (La), h. c^ne de Saint-Guyomard.
Lande-des-Gardes (Ruisseau de la). — Voy. Coudrais (Ruisseau de la).
Lande-de-Stangren, h. c^ne de Moréac.
Lande-du-Cerf, vill. c^ne de Saint-Aignan.
Lande-du-Cerf (La), vill. c^ne de Cléguérec.
Lande-du-Crano, h. c^ne de Moustoir-Remungol.
Lande-du-Main, h. c^ne de Marzan.
Lande-du-Normand, h. c^ne d'Elven.
Lande-du-Prince, bois, c^ne de Plouay.
Lande-du-Roi (Ruisseau de la), affl. du Keriolas; il arrose Moréac et Saint-Allouestre.
Lande-du-Sclauff (La), éc. c^ne d'Ambon.
Lande-du-Temple, éc. c^ne de Lauzach; vill. et pont sur le Guernec, c^ne de Berric.
Lande-Fia (La), h. c^ne d'Augan.
Lande-Fleurie (La), éc. c^ne de Lanouée.
Lande-Grosse (La), lande et ruiss. affl. du Pébusson, c^ne de Monteneuf.
Landelle (La), h. c^ne de Carentoir.
Landelle (La), h. c^ne d'Évriguet.
Landelle (La), h. c^ne de Pleucadeuc.
Landelle (La), éc. c^ne de Porcaro. — Seigneurie; manoir.
Landelles (Croix des), c^ne de Saint-Gravé.
Landelles (Les), h. c^ne de Lanouée.
Landelles (Pont des), sur l'Yvel, reliant Mauron et Saint-Brieuc-de-Mauron.
Landelles (Ruisseau des), affluent de la Tannerie; il arrose Beignon.
Landériaux, h. c^ne de Molac; ruiss. *des Noës-de-Landériaux*, affl. de l'Arz, qui arrose Molac et Elven.
Lande-Roulin, h. c^ne de Ruffiac.
Landes (Chapelle des), c^ne de Malansac.
Landes (Fontaine des), c^ne d'Augan.
Landes (Les), h. c^ne d'Allaire.
Landes (Les), h. c^ne de Caden. — Seigneurie.
Landes (Les), vill. c^ne de Carentoir.
Landes (Les), vill. c^ne de Cruguel.
Landes (Les), f. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Landes (Les), vill. c^ne de Saint-Samson.
Landes (Moulin à eau des), sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Meslan; ruiss. *du Moulin-des-Landes*: voy. Pontoir.
Landes (Moulin à vent et chemin des), c^ne de Peillac.
Landes-Brien (Les), h. c^ne de Ploërmel.
Landes d'Abas, landes, c^ne de Guer.
Landes de Derrière, landes, c^ne d'Augan.
Landes de Devant, landes, c^ne d'Augan.
Landes-de-la-Ruée (Les), f. c^ne de Ruffiac.
Landes-du-Loup (Ruisseau des), affl. de l'Aff; il sort du dép^t d'Ille-et-Vilaine et arrose Cournon dans celui du Morbihan.
Lande-Travel, éc. c^ne de Pluméliau.
Landévant, c^on de Pluvigner; ruiss. voy. Guillemin. — *Lendévant*, 1437 (abb. de la Joie).
Par. du territoire de Vannes. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.
Landévant (Croix de), c^ne de Grand-Champ.
Landeveg, vill. c^ne de Gourin.
Landier-Rochu (Le), éc. c^ne de Pleugriffet.
Landouan (Le Grand et le Petit), lande, c^ne de Guer.
Landray (Le), vill. c^ne de Concoret.

Landréaux (Les), éc. c^ne de Rieux.
Landréhan, f. c^ne de Vannes.
Landrelles (Les), éc. c^ne de Lantillac.
Landrettes (Bois des), c^ne de Guer.
Landrezac, vill. c^ne de Damgan.
Landrezac, vill. c^ne de Sarzeau.
Landriaie (La), h. c^ne de Ruffiac.
Landriais (La), vill. c^ne de Carentoir; m^in à eau, c^ne de Guer.
Landriaux (Les), lande, c^ne d'Augan.
Landriaux (Les), lande et bois, c^ne de Beignon.
Landrieux (Les), h. c^ne de Saint-Jacut.
Landrin, vill. c^ne de Plumelec.
Landrio (Le), h. c^ne de Saint-Servant.
Landual, vill. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
Landy, éc. c^ne de Muzillac.
Lanégo, éc. c^ne de Brech.
Lanégot, h. c^ne de Plumelin.
Lanénec, chât. et vill. c^ne de Plœmeur; étang baignant Plœmeur et Guidel. — *Lan-Ninnoc*, XIIe siècle (D. Morice, I, 182).

Au VIe siècle, sainte Ninnoch établit en ce lieu un monastère de femmes, transformé au XIe siècle, sous le même vocable de Sainte-Ninnoch, en un prieuré d'hommes dépendant de l'abb. de Sainte-Croix de Quimperlé.

Lanerguias, éc. c^ne de Plumergat.
Lan-er-Stère, vill. c^ne de Caudan.
Lanesterre, éc. c^ne de Baden.
Lanevin, vill. c^ne de Plumergat.
Lanfalzic, éc. c^ne de Camors.
Lanfloy, vill. et ruiss. qui se jette dans le Morbihan, c^ne de Theix.
Langannec, h. c^ne de Camors.
Langarais, h. c^ne de Plumelec.
Langargoët, h. c^ne de Cléguérec.
Langario, h. c^ne de Baden. — Seigneurie.
Langario (Ruisseau des Prés-de-), affl. du Saint-Jean; il arrose Cléguérec.
Langat, chât. f. et ruiss. affl. de celui de la Lande-de-Lignol, c^ne d'Arradon. — Seigneurie; manoir.
Langave, vill. c^ne de Carentoir.
Langle, h. c^ne de Buléon.
Langle, vill. c^ne de Cruguel.
Langle, h. et m^in à eau sur le ruiss. du même nom, c^ne d'Inzinzac; ruiss. dit aussi *Stang-eur-Valh*, affl. du Blavet, qui arrose Lanvaudan et Inzinzac; pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes.
Langle, h. et m^in à vent, c^ne de Moustoirac; m^in à eau sur le Tarun, à la limite de Moustoirac et de Plumelin. — Seigneurie.
Langle, vill. c^ne de Rieux.
Langle, m^in à eau sur le ruiss. du Pont-Grignard, c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Langle, vill. éc. servant de caserne de douanes, lande et pointe sur le Morbihan, dite aussi *de Bararach*, c^ne de Séné; pass. voy. Conlo (Le Grand et le Petit).
Langliron, h. et ruiss. dit aussi *de Ninise*, affl. du Vincin, c^ne de Plœren.
Langlo, vill. c^ne de Cléguérec.
Langlo, h. c^ne d'Elven.
Langlo, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Plœmel et Locoal-Mendon; ruiss. dit aussi *de Prat-Criaquer*, affl. de celui de Kerjacob, qui arrose Erdeven, Plœmel et Locoal-Mendon.
Langoe, éc. c^ne d'Erdeven.
Langoastallou (Loge), éc. c^ne de Gourin.
Langoëlan, c^on de Guémené. — *Langoelan, par.* 1268 (abb. de Bon-Repos).

Par. du doyenné de Guémené. — Seigneurie. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Guémené. — Distr. du Faouët.

Langonan, vill. c^ne de Pleugriffet.
Langonbrac'h, vill. c^ne de Landaul; ruiss. affluent de l'Étel, qui arrose Landaul et Locoal-Mendon. — *Langombras*, XVIIe siècle (sénéch. d'Auray).
Langonnet, c^on de Gourin; m^in à eau sur le ruiss. de ce nom et étang dans la c^ne, outre un ancien étang auj. desséché; ruiss. *de l'Étang-de-Langonnet*: voy. Pont-Blanc; forêt, c^ne de Plouray. — Ruines d'une abb. qui ont servi longtemps au dépôt d'étalons transféré auj. à la Joie, près Hennebont, et sont actuellement occupées par une institution de plein exercice. — *Abbatia de Langonio*, 1161 (D. Morice, I, 644). — *Lenguenet*, 1301 (*ibid.* I, 1173).

Par. du doy. de Gourin, renfermant une abb. du vocable de Notre-Dame, ordre de Cîteaux, fondée en 1136 par Conan le Gros, duc de Bretagne. — Sénéch. et subd. de Gourin. — Distr. du Faouët; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.

Langouet (Le), f. et bois, c^ne de Guer. — Seigneurie.
Langourherne, vill. c^ne de Bignan.
Langroëz, vill. et ruiss. affl. de celui du Pont-Fau, c^ne de Camors.
Langrois, vill. c^ne de Plumergat.
Languedoret, vill. et m^in à eau au confluent du ruiss. de ce nom et de l'Isole, c^ne de Guiscriff; ruiss. affl. de l'Isole, qui arrose Guiscriff, qu'il sépare du dép^t du Finistère.
Languennec, h. c^ne de Bubry.
Languidic, c^on d'Hennebont; forêt dans la commune. — *Lankintic, eleemosina*, 1160 (D. Morice, I, 638). *Languindic*, 1291 (abb. de la Joie). — *Languendic*, 1399 (*ibid.*).

Par. du territ. de Vannes; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. d'Hennebont; chef-lieu de c^{on} en 1790, supprimé en l'an x.

Lanhoëlic, h. c^{ne} de *Locmalo*; ruiss. voy. Pont-en-Ostieg. — *Lezmoelic*, 1448 (princip. de Rohan-Guémené).

Lanhoret, éc. c^{ne} de Pluvigner. — Seigneurie.

Lanhoty, éc. c^{ne} de Saint-Allouestre.

Lanhouarn, éc. c^{ne} d'Erdeven.

Lanic, éc. c^{ne} d'Arradon.

Lanic, éc. c^{ne} de Plœren.

Lanic (Le), éc. c^{ne} de Pluvigner. — Seigneurie.

Lanigo, h. c^{ne} de Berric.

Lanigo, h. c^{ne} de Plumergat. — *Le Banigou*, 1413 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.

Laniguen, éc. c^{ne} d'Arradon.

Lanitré, h. et ruiss. affl. de celui de la Fontaine-de-la-Vierge, c^{ne} de Locoal-Mendon.

Lanmeur, vill. c^{ne} de Saint-Aignan.

Lannach, h. partie c^{ne} de Muzillac, partie c^{ne} de Noyal-Muzillac, celle-ci dite *Petit-Lannach*.

Lann-Becdu, ruiss. affl. de celui du Pont-du-Moustoir, c^{ne} de Pluvigner.

Lann-Bell, h. c^{ne} de Moréac.

Lann-Besquen, éc. c^{ne} de Roudouallec.

Lann-Bihan, éc. c^{ne} de Pluméliau.

Lann-Bihan, h. c^{ne} de Saint-Caradec-Trégomel.

Lann-Billo, ruiss. affluent du Kerhouarné, qui arrose Inguiniel.

Lann-Bireue, lande, c^{ne} du Hézo.

Lann-Blein, lande, c^{ne} de Grand-Champ.

Lann-Blein, h. c^{ne} de Moustoirac.

Lann-Blesen, lande, c^{ne} de Plœren; ruiss. voy. Bocohant.

Lann-Borenneu, lande, c^{ne} de Noyalo.

Lann-Bric, éc. c^{ne} de Locmariaquer.

Lann-Brudio, vill. c^{ne} de Locmalo.

Lann-Corn-er-Prad, ruisseau. — Voy. Kerniquello.

Lann-Croizest, éc. c^{ne} de Pluméliau.

Lann-Doar-Jeannette, lande, c^{ne} de Bangor.

Lann-Dorel, éc. c^{ne} de Theix.

Lanne, h. c^{ne} de Lauzach.

Lannec, pont sur le ruiss. de ce nom et éc. *du Pont-Lannec*, c^{ne} de Radenac; ruisseau *du Pont-Lannec* : voy. Radenac.

Lannec-Izel, landes et marais, c^{ne} de Theix.

Lannée, vill. c^{ne} de Saint-Gorgon.

Lannée, éc. c^{ne} de Saint-Guyomard.

Lannée (Commun de), lande, c^{ne} de Pleucadeuc.

Lanneguic, h. c^{ne} de Berné.

Lanneguil, éc. c^{ne} de Plumelin.

Lann-en-Touze, éc. c^{ne} de Guern.

Lann-er-Bonne, f. c^{ne} de Bignan.

Lann-er-Bot-Spern, h. c^{ne} de Grand-Champ.

Lann-er-Briguen, h. c^{ne} de Guern.

Lann-er-Fantannio, éc. c^{ne} de Ploërdut.

Lann-er-Faven, h. c^{ne} de Bignan.

Lann-er-Forest, h. c^{ne} de Moustoirac.

Lann-er-Gal, éc. c^{ne} de Guern; ruiss. voy. Spiric (Le).

Lann-er-Goh-Forne, lande, c^{ne} de Grand-Champ.

Lann-er-Gouguy, lande, c^{ne} de Grand-Champ.

Lann-er-Groës, h. c^{ne} de Caudan.

Lann-er-Heué, éc. c^{ne} de Brech.

Lann-er-Locu, lande, c^{ne} de Malguénac.

Lann-er-Marh, h. c^{ne} de Plumergat.

Lann-er-Minguen (Loges), h. c^{ne} de Saint-Caradec-Trégomel.

Lann-er-Motennou, lande, c^{ne} de Plouray.

Lann-er-Muisuble, éc. c^{ne} de Bignan.

Lann-er-Oueh-Uen, vill. c^{ne} de Moréac.

Lann-er-Scot, éc. c^{ne} de Pluvigner.

Lann-er-Velin, lande, c^{ne} de Riantec.

Lann-eur-Fetan, h. c^{ne} de Guern.

Lann-Fetan, h. c^{ne} de Guénin.

Lann-Feten, lande, c^{ne} de Theix.

Lann-Fournan, h. c^{ne} de Kergrist.

Lann-Ganiarel, lande, c^{ne} de Noyalo.

Lann-Glavi, lande, c^{ne} de Noyalo.

Lann-Glazen, ruiss. affluent du Hédennec, qui arrose Inguiniel.

Lann-Granan, lande, c^{ne} de Theix.

Lann-Guélin, pont sur le Lézevarch, reliant Plouhinec et Merlévenez.

Lann-Guémenen ou le Commun, h. c^{ne} de Languidic.

Lann-Guéner-Clandy, h. c^{ne} de Locminé.

Lann-Guillemot, éc. c^{ne} de Camors.

Lann-Guilloux, vill. c^{ne} de Saint-Aignan.

Lann-Guip, h. c^{ne} de Riantec.

Lann-Hérès, ruiss. affl. du Pont-er-Golen, qui arrose Pluvigner.

Lann-Hir, éc. c^{ne} de Pontscorff; ruiss. voy. Scave (Le) et pont sur ce ruiss. reliant Pontscorff et Guidel.

Lannic, lande et ruiss. *de la Lande-de-Lannic*, affl. du Kerlann, c^{ne} de Langoëlan.

Lannic, éc. c^{ne} de Plescop.

Lannic (Le), éc. c^{ne} de Baden.

Lannic (Le), h. c^{ne} de Ploërdut.

Lannic (Vras et Vihan), h. c^{ne} de Riantec.

Lannic-Gorée, vill. c^{ne} de Plouhinec.

Lannic-Larmor, vill. c^{ne} de Plouhinec.

Lanniec (Le), vill. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^{ne} de Ploërdut; ruiss. voy. Pont-Rouge (Le).

Lanniguel, éc. c^{ne} de Sainte-Brigitte.

Lann-Iheel, lande et font. c^ne de Locoal-Mendon.
Lannio, éc. c^ne de Caudan.
Lannion, vill. c^ne de Trédion.
Lannivon, vill. c^ne de Sainte-Brigitte.
Lann-Losque, éc. c^ne de Pontscorff.
Lann-Mané, h. c^ne de Camors.
Lann-Naut, lande, c^ne de Port-Philippe.
Lann-Noyal, éc. c^ne de Kerfourn.
Lanno, éc. c^ne de Grand-Champ.
Lanno, éc. c^ne de Port-Philippe.
Lannouan, chât. et bois, c^ne de Landévant.–Seign. manoir.
Lannouan, h. c^ne de Silfiac.
Lann-Pale, éc. c^ne de Sainte-Brigitte.
Lann-Pen-er-Prat, éc. c^ne de Moustoir-Remungol.
Lann-Pradeue, lande, c^ne du Hézo.
Lann-Resto, ruiss. affl. du Scave, qui arrose Pontscorff.
Lann-Ruaud, lande, c^ne de Locoal-Mendon.
Lann-Stéric, éc. c^ne de Plumergat.
Lann-Torric, lande, c^ne de Theix.
Lann-Toul-Raden, ruiss. affl. de l'Er-Houech-Kerret, qui arrose Grand-Champ.
Lannuon, vill. c^re de Gourin. — *Laniuzon*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Lann-Vihan, éc. c^ne de Baud. — *Len-Bihan*, 1583 (abb. de la Joie).
Lann-Vihan, h. c^ne de Lignol.
Lann-Voten, éc. c^ne de Sainte-Brigitte.
Lann-Vraine, croix, c^ne de Bangor.
Lann-Vras, vill. c^ne de Caudan.
Lann-Vras, lande, c^ne de Noyalo.
Lann-Vras, éc. c^ne de Plumelin.
Lann-Vras, éc. c^ne de Roudouallec.
Lann-Vras, lande, c^ne de Theix.
Lann-Vrian, lande, c^ne du Hézo.
Lanny (Le), éc. c^ne de Larré.
Lanouée, c^on de Josselin; forêt dans la commune; forges: voy. Forges de Lanouée (Les). — *Lanoes, plebs*, 820 (cart. de Redon). — *Lannois*, 1082 (*ibid.*). — *Lannoix*, 1132 (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Launois*, XIIe siècle (*ibid.*). — *Lannoie*, 1221 (duché de Rohan-Chabot). — *Lannoez*, 1239 (D. Morice, I, 912). — *Lannoys*, 1248 (duché de Rohan-Chabot).

Doy. de l'archid. de Porhoët, dioc. de Saint-Malo, paroisse siége de ce doyenné; prieuré. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.

Lanouet, vill. c^ne d'Ambon.
Lanoveine, éc. c^ne de Camors.
Lanquevellec, vill. c^ne de Berné.
Lanquo, m^in à eau sur le ruiss. de ce nom et étang, c^ne de Saint-Avé; ruiss. voy. Parc-Carré.
Lanriac, h. c^ne de Pleucadeuc.
Lanriaq, éc. c^ne de Pluneret.
Lansoiff, h. c^ne de Cléguérec; landes s'étendant sur Cléguérec et Séglien; ruiss. des *Landes-de-Lansoiff*, affl. du Botmars, qui arrose ces deux communes.
Lansoiff-Belair, h. c^ne de Séglien.
Lansoiff-Glaive, h. c^ne de Séglien.
Lantiern, vill. c^ne d'Arzal. — Trève de la par. d'Arzal; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autrefois Templiers; au XVIIIe siècle, la chapelle est appelée encore *le Temple* de la bourgade de Lantiern. — Seigneurie.
Lantillac, c^on de Rohan. — *Lentillac*, 1378 (chap. de Vannes).

Par. du doy. de Porhoët. — Seign. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin.

Lanvaudan, c^on de Plouay. — Par. du doyenné des Bois. — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. d'Hennebont.
Lanvaux, éc. c^ne de Baud.
Lanvaux, lande s'étendant en Pluvigner, Plumelin, Moustoirac, Bignan, Grand-Champ, Saint-Jean-Brévelay, Plaudren, Molac, Pleucadeuc, Pluherlin, Saint-Gravé, Saint-Congard; éc. c^ne de Moustoirac; autre éc. c^ne de Pluherlin; autres éc. c^ne de Grand-Champ; forges dites aussi *de Banalec-Lanvaux*, c^ne de Pluvigner: voy. Forges de Lanvaux (Les); ruiss. affl. du Loch, qui arrose Grand-Champ; pont sur le Loch, reliant Grand-Champ et Pluvigner; forêt s'étendant en Grand-Champ et Plumelin. — Ruines d'une abbaye, c^ne de Grand-Champ. — *Lanvas*, 1177 (D. Morice, I, 6). — *Lanvas, saltus*, XIIe s^e (prieuré de Trédion). — *Lanvaos*, 1264 (duché de Rohan-Chabot). — *Lanvax*, 1270 (*ibid.*). — *Lanvaus*, 1273 (*ibid.*). — *Landavallense monasterium*, 1682 (abb. de Lanvaux).

Abbaye du vocable de Notre-Dame, ordre de Cîteaux, fondée en 1138 par Alain, seigneur de Lanvaux. — Baronnie dont la juridiction s'exerçait à Pluvigner et à Grand-Champ.

Lanvédic, f. c^ne de Surzur.
Lanvel (Gouach), ruiss. affl. du Loch, et pont sur ce ruiss. c^ne de Pluvigner.
Lanven, lande et ruiss. affl. de celui de Lanvaux, c^re de Grand-Champ.
Lanven, vill. c^ne d'Inguiniel.
Lanvénégen, c^on du Faouët. — Trève de la par. de Guiscriff. — Distr. du Faouët; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.
Lanvern, éc. c^ne de Languidic.
Lanveur, vill. c^ne de Languidic.
Lanveur, vill. c^ne de Plœmeur.

Lanviel, éc. en ruines, lande et m^in à vent, c^ne de Beignon.
Lan-Vihan, vill. partie c^ne de Kerfourn, partie c^ne de Noyal-Pontivy ; ruiss. voy. Releven.
Lanvihan, h. c^ne de Saint-Aignan.
Lanville, f. c^ne de Saint-Thuriau.
Lanvio, h. c^ne de Baden.
Lanvoch, h. c^ne de Ploërdut.
Lanvoëlan, h. et bois, c^ne de Gourin. — Seigneurie.
Lanvoro, h. c^ne de Berric.
Lanvréhan, h. c^ne de Baud.
Lanvréhan, vill. c^ne de Languidic.
Lany (Le), h. c^ne de Plumelec.
Lanzent (Ihuellauff et Izellauff), vill. c^ne de Gourin.
Lanzonnet, vill. c^ne de Lanvénégen.
Lapael, vill. c^ne de Locoal-Mendon.
Lapaul, vill. c^ne de Melrand. — *Loch-Paull*, 1296 (duché de Rohan-Chabot).
Largan, vill. c^ne de Berric ; riv. voy. Dragué (La).
Largue, éc. c^ne de Sérent.
Largueste, vill. c^ne de Grand-Champ.
Larderie (La), vill. c^ne de Saint-Jacut.
Lardran (Le), h. c^ne de Malansac.
Lareau, h. et ruiss. affl. de celui du Pont-Madame ; c^ne de Noyal-Muzillac.
Laredo, h. c^ne de Guidel.
Laren, port sur l'Océan, c^ne du Palais.
Largouet, chât. voy. Elven. — *L'Argoët*, xviie et xviiie siècles.
Comté (voy. l'Introduction) avec deux siéges de juridiction : Vannes (sans doute Elven à l'origine) et Auray ; et une maîtrise particulière des eaux, bois et forêts s'exerçant à Trédion.
Largouet, ruiss. voy. Faouëdic (Le) ; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Monterblanc.
Largouet, éc. c^ne de Porcaro.
Largouet-Kervézo, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Largouet-Kervézo*, se jetant dans le canal de Nantes à Brest, c^ne de Guéltas.
Largrand, vill. c^ne de Molac.
Largudon, éc. c^ne de Marzan.
Largueven, h. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Larhény, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Larhou (Le), ruiss. affl. de l'Oust, qui arrose Saint-Samson, qu'il sépare du dép^t des Côtes-du-Nord.
Larhuelleg, h. c^ne de Grand-Champ.
Lariais, étang, c^ne de Carentoir.
Larlan, vill. c^ne de Saint-Gonnery.
Larmelais, vill. c^ne de Guer.
Larmor, vill. et m^in à vent, c^ne de Damgan.
Larmor, vill. et lande, c^ne de Landaul.
Larmor, nom d'une section de la c^ne de Landévant.
Larmor, vill. c^ne de Locmariaquer. — *Larmor-Langle*, xviiie siècle (sénéch. d'Auray).
Larmor, nom d'une section de la c^ne de Muzillac.
Larmor, nom d'une section de la c^ne de Péaule.
Larmor, vill. et moulin à vent, c^ne de Plœmeur ; rue au bourg. — *Locmaria-Amarvor*, 1430 (seign. du Coatdor). — *Locmaria-Larmor*, 1477 (*ibid.*). — Anc. trève de Plœmeur.
Larmor, éc. c^ne de Pluneret.
Larmor, f. c^ne de Saint-Dolay. — Seigneurie.
Larmor, nom d'une section de la c^ne de Theix.
Larmor, éc. et bois, c^ne de Vannes. — Seign. manoir.
Larmor-Baden, vill. port et marais, c^ne de Baden.
Larnière, f. c^ne du Roc-Saint-André.
Laroiseau, h. c^ne de Vannes. — *Rouézo (La)*, 1612 (chap. de Vannes). — Seigneurie.
Laronesse, roche sur l'Océan, côte de Pénestin.
Larré, c^on de Questembert ; ruiss. affluent de l'Arz, qui arrose la c^ne ; m^in à eau au confluent de l'Arz et du Larré. — *Alurit, pons*, sur l'Arz, 849 (cart. de Redon). — *Laré*, 1387 (chap. de Vannes).
Par. du doyenné de Péaule. — Seigneurie. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Rochefort.
Larré, h. c^ne de Tréal.
Lascoher, h. c^ne de Plumergat. — *Lazcoumer*, 1503 (carmes de Sainte-Anne). — *Lascouver*, 1572 (*ibid.*).
Lascouit, h. c^ne de Saint-Nolff.
Lasné, vill. c^ne de Saint-Armel. — *La Noë de Spissac*, 1496 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis). — *Lannec*, 1500 (*ibid.*).
Latte-Faux, éc. c^ne d'Augan.
Lattes (Chemin des), c^ne de Bohal.
Lauban, vill. et ruiss. affl. du Kerguzangor, c^ne de Kerfourn ; pont sur le Kerguzangor, reliant Kerfourn et Noyal-Pontivy. — *Lennaban*, 1249 (abb. de Bon-Repos).
Laubrière, vill. c^ne de Riantec.
Laudé, vill. c^ne de Plœmeur.
Laudran, éc. c^ne d'Inzinzac.
Laudren (Ruisseau de la Fontaine-), affl. de la Sale, qui arrose Plumergat et Grand-Champ.
Laugeray, vill. c^ne d'Allaire.
Lauloyer, vill. c^ne de la Gacilly.
Launay, vill. et pont sur la Foye, c^ne de Beignon.
Launay, f. c^ne de Caden. — Seigneurie.
Launay, chât. f. et m^in à v^t, c^ne de Carentoir. — Seign.
Launay, ruiss. affl. de l'Ysaugouet, qui arrose Concoret.
Launay, vill. et f. dite *Cour-de-Launay*, c^ne des Fougerêts. — Seigneurie.
Launay, vill. c^ne de Glénac.
Launay, h. et ruiss. affl. du Madame, c^ne de Gourin.
Launay, éc. c^ne de Guer. — Seigneurie.

Launay, font. c^ne de Limerzel.
Launay, vill. et m^in à eau, c^ne de Mauron. — Seigneurie.
Launay, f. et ruiss. affl. de la Claye, c^ne de Pleucadeuc. — Seigneurie.
Launay, vill. c^ne de Pleugriffet.
Launay, h. bois, étang et deux m^ins à eau sur le Kerfandol, c^ne de Ploërdut; ruiss. *de l'Étang-de-Launay:* voy. Fraiche (Fontaine de la). — Seign. manoir.
Launay, h. c^ne de Rieux. — Seigneurie.
Launay, éc. c^ne de Saint-Dolay.
Launay, f. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Launay, f. c^ne de Saint-Marcel.
Launay, h. c^ne de Saint-Samson.
Launay, vill. c^ne de Saint-Servant. — Seigneurie.
Launay, f. c^ne de Saint-Vincent. — Seigneurie.
Launay, h. c^ne de Silfiac.
Launay, vill. c^ne de Tréal.
Launay (Grand et Petit), vill. et m^in à eau sur le Pont-Briand, c^ne de Guiscriff
Launay (Haut et Bas), vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Launay (Rue), à Hennebont.
Launay (Ruisseau de la Fontaine-de-la-Noë-de-), affl. de l'Oust, qui arrose Saint-Congard.
Launay-Beurroux, h. c^ne de Guer.
Launay-Caro, vill. c^ne de Mohon.
Launay-Couëdor, f. c^ne de Porcaro.
Launay-Fily, vill. c^ne de Ménéac.
Launay-Geffray, vill. c^ne de Mohon.
Launay-Gland, vill. c^ne de la Trinité-Porhoët.
Launay-Grippon, vill. c^ne de Sérent.
Launay-Guinho, h. c^ne de Sérent.
Launay-Maréchaux, vill. c^ne de Sérent.
Launay-Pentier, vill. c^ne de Lizio.
Launay-Pinel, vill. ruiss. affl. du Ninian et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Ménéac.
Launay-Quélot, h. c^ne de Ménéac.
Launay-Robert (Ruisseau du Pâtis-de-) — Voy. Tannerie (La).
Launay-Salmon, vill. c^ne de Beignon; ruisseau: voy. Sainte-Reine.
Launay-Tenoux, h. c^ne de Ménéac.
Laupo, vill. c^ne d'Allaire.
Laurenec, h. c^ne de Plaudren.
Lauriers (Ruelle des), à Josselin.
Laurier-Vert (Le), h. c^ne de la Gacilly.
Lauto, vill. c^ne de Ménéac; étang baignant Ménéac et Mohon.
Lautour, éc. et lande, c^ne de Riantec.
Lautran, h. c^ne de Baden.
Lautréan, vill. c^ne de Plumelec.
Lautreville, h. c^ne de Guégon.
Lauzach, c^on de Questembert; pont sur la rivière de Guernec dans la commune. — *Lauza*, 1387 (chap. de Vannes).
Par. du doyenné de Péaule. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de la Roche-Bernard.
Lauzanne, h. c^ne de Saint-Martin.
Lauzier (Haut et Bas), vill. et bois, c^ne d'Allaire.
Lavadec, h. c^ne de Pluvigner.
Lavallac, h. éc. et m^in à vent, c^ne de Muzillac; pont reliant Muzillac et Billiers. — *Avalac*, 1281 (D. Morice, I, 1061).
Lavallud, h. c^ne de Grand-Champ.
Lavalouet, éc. bois et pont sur le Saint-Georges, c^ne de Guern.
Lavarion, éc. c^ne de Plougoumelen.
Lavello (Rue), à Auray, par. de Saint-Goustan, XVIIIe s^le.
Lavenant (Loge), éc. c^ne de Baud.
Lavocat, éc. c^ne d'Allaire.
Lavoir (Pont du), sur le ruiss. du Pont-du-Moulin, c^ne d'Augan.
Lavredon, vill. et lande, c^ne de Theix; ruiss. voy. Kersapé.
Lay (Le), ruiss. dit aussi *du Collédo*, affl. de la Claye, qui arrose Guéhenno, Billio et Saint-Jean-Brévelay; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Lazan, h. c^ne de Langoëlan; pont sur le Kerdrain, reliant Langoëlan et Ploërdut.
Leannec, vill. c^ne de Berné.
Léanno, ruisseau. — Voy. Péros.
Léano, h. c^ne de Bignan.
Léaulet, vill. c^ne de Brech. — Seigneurie.
Léaulet, vill. c^ne d'Elven.
Lécaden, vill. et marais dit *Chalandière-de-Lécaden*, c^ne de Caden, ruiss. voy. Val-au-Moulin (Le).
Lécadeuc, vill. m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Guilliers; ruiss. affl. de l'Évriguet, qui arrose Ménéac, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines et Guilliers. — Seigneurie.
Lecahoué, éc. c^ne de Péaule. — *Lescahoët*, XVIIe siècle (présidial de Vannes). — Seigneurie.
Lécaté, bois, c^ne de Guer. — Seigneurie.
Léchégatte, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Lécheno, h. c^ne de Lignol. — *Lisianau*, 1413 (princip. de Rohan-Guémené). — *Lissienau*, 1430 (*ibid.*).
Léchouet, h. c^ne de Priziac.
Lécotay, éc. c^ne de Sérent.
Lécran, h. c^ne de Guéhenno.
Lédan, basse sur l'Océan, côte de Plouharnel.
Lédréan, h. c^ne d'Allaire.
Ledremeuc (Le), vill. c^ne de Mauron.
Leffaut, éc. c^ne de Plumelec. — Seigneurie.
Légénesse, vill. c^ne de Carnac.

Légevin, vill. c^ne de Nostang. — *Lesguyvin*, 1505 (abb. de la Joie). — Seigneurie.
Legret, éc. c^ne d'Allaire.
Léguinais (La), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Légumes et au Poisson (Place aux), à Lorient. — Voy. Saint-Louis (Place).
Léhard (Le), h. c^ne de Quistinic.
Léhé (Le), vill. c^ne de Saint-Servant.
Léhélec, chât. vill. et m^in à vent, c^ne de Béganne. — *Lezhellec*, 1559 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis). — Seigneurie; manoir.
Léhélec (Rue), à Vannes.
Lehéleuc, vill. c^ne d'Helléan.
Léhenvaut, h. c^ne de Guéniu.
Léhergatte, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Leigne-Lan, éc. c^ne de Crach.
Leignou (Le), h. c^ne du Saint. — Seigneurie.
Leignoua (Loges), vill. et h. c^ne du Saint.
Lein-er-Hoët-Bihan, bois, c^ne de Plœmel.
Lelan, vill. c^ne de Campénéac.
Lelfaux, vill. c^ne de Bieuzy.
Lemay (Grand et Petit), vill. et m^in à eau sur la Ville-Sotte, c^ne de Guéhenno. — Seigneurie; manoir.
Lemé (Haut et Bas), h. c^ne de Néant.
Lémeur, m^in à eau sur le Lié, c^ne de Bréhan-Loudéac.
Lémo, chât. f. bois et m^in à eau sur l'Oyon, c^ne d'Augan. — Seigneurie; manoir.
Lémo, lande, c^ne de Guer.
Lemphy, h. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Réguiny; ruiss. voy. Lézudan.
Len, pont sur le Béquerel, c^ne de Plougoumelen.
Len (Le), vill. c^ne d'Elven.
Len (Le), éc. c^ne de Plumergat.
Len-Bihan, vill. c^ne de Sainte-Brigitte.
Lenclos, h. c^ne de Theix.
Lendel, éc. c^ne de Monteneuf.
Lenée, vill. c^ne de Guéhenno.
Len-en-Hoh, éc. et pont sur le Camblen, c^ne de Guern.
Len-er-Gaulec, étang, c^ne d'Erdeven.
Len-er-Houah, éc. c^ne de Pluvigner.
Len-Hervy, h. c^ne de Kervignac.
Lenlochet, éc. c^ne de Crach.
Lenn (Le), vill. c^ne de Damgan.
Lenne (Le Grand et le Petit), h. c^ne d'Ambon. — Seigneurie.
Lennic (Le), éc. c^ne de Landévant.
Lénohan, vill. c^ne de Plumelec. — Seigneurie.
Lenraul, éc. c^ne de Melrand.
Lenruis, vill. c^ne de Questembert.
Lente, h. c^ne de Ménéac.
Lenvihan, vill. c^ne d'Arzon.
Lenvogé, h. c^ne de Guémené.
Lenvos, éc. c^ne de Cléguérec; écluse sur le canal de Nantes à Brest. — Seigneurie; manoir.
Len-Vras, étang, c^ne de Noyalo.
Len-Vras, étang, c^ne de Plouhinec.
Léon, m^in à eau et ruiss. affl. du Kerlutune, c^ne d'Inzinzac.
Léon, m^in à eau et m^in à vent, c^ne de Languidic.
Léon, m^in à eau sur le Trioulin, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Léonas, vill. c^ne de Lanvénégen.
Léonéguet, roche sur l'Océan, côte de Port-Philippe.
Lépiardaie, h. c^ne de Peillac.
Lépinay, ferme. — Voy. Saint-Joseph.
Lépinette, vill. c^ne de Peillac.
Lépont (Le), pont sur le Doift, c^ne de Mauron. — Seign.
Lepoulepée, f. c^ne de Pénestin.
Léquinio, éc. c^ne de Grand-Champ.
Lequoi (Le), vill. c^ne de Sérent.
Ler-Cam, font. c^ne de Noyalo.
Lerdomay (Haut et Bas), vill. et lande, c^ne de Pleugriffet.
Léré, h. c^ne d'Erdeven.
Léré, h. c^ns de Merlévenez.
Lerevorh, h. c^ne de Caudan.
Lerga, h. c^ne de Péaule.
Lérieux, vill. c^ne de Plumelin.
Lérigoët, h. c^ne de Sarzeau.
Lério (Le), vill. c^ne de l'Île-aux-Moines.
Lérion, vill. c^ne de Plougoumelen.
Lerne, île de la baie du Morbihan, contenant un éc. c^ne de l'Île-d'Arz.
Lerran, vill. c^ne de Pluneret.
Lerré, h. c^ne de Crach.
Lerréo, h. c^ne de Crach.
Lervenic, h. c^ne de Saint-Allouestre.
Lervéno, h. c^ne de Quistinic.
Lesbin, h. et bois, c^ne de Plaudren.
Lesbins, vill. c^ne de Pontscorff. — *Levin*, 1167 (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Lebin*, 1387 (chap. de Vannes).
Par. du doy. des Bois, appelée vulgairement *Les-bins-Pontscorff*. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Lorient.
Lescadiguenne, h. c^ne d'Elven. — Seigneurie
Lescaduret, h. c^ne de Guidel.
Lescastel, vill. c^ne d'Elven.
Lescheré, h. c^ne de Pluneret. — Seigneurie.
Leschue, vill. c^ne de Saint-Gérand.
Lescodec, vill. c^ne de Saint-Avé.
Lescoëdec, h. et bois, c^ne de Plœren.
Lescoët, h. c^ne d'Elven. — Seigneurie.
Lescouet, vill. c^ne de Bieuzy.

Lescouet, vill. et bois, c^ne de Ménéac.
Lescouet, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Lescouet, éc. bois et étang, c^ne de Saint-Tugdual.
Lescouet (Haut et Bas), h. c^ne de Caro. — *Liscoët*, dans l'anc. Poutrecoët, 833 (cart. de Redon).— Seigneurie.
Lescourtay (Rue), à Rochefort.
Lescran, chât. f. et m^in à eau sur le Naïc, c^ne de Lanvénégen. — Seigneurie; manoir.
Lescran, h. c^ne de Plœren.
Lescran, vill. c^ne de Saint-Avé. — Seigneurie.
Lescran, vill. c^ne de Saint-Nolff. — Seigneurie.
Lescrezan, h. c^ne de Pluneret.
Lescu (Le), vill. c^ce de Mauron.
Lescuillo, éc. c^ne de Questembert.
Lescuit, h. et m^in à eau sur le Doyenné, c^ne de Péaule. — Seigneurie.
Lesdanic, vill. c^ne de Kerfourn; ruisseau : voy. Runio (Ruisseau du). — *Lescheda*, 1249 (abb. de Bon-Repos). — *Laidanic*, 1274 (duché de Rohan-Chabot). — *Ledanic*, 1406 (*ibid.*).
Lesdours, h. et deux ponts, l'un sur le ruiss. du Moulin-de-Cochelin, l'autre sur le Kerlino, c^ne de Locoal-Mendon; ruiss. dit *Étier-du-Pont-de-Lesdours* : voy. Cochelin (Ruisseau du Moulin-de-). — *Lodor*, *locus*, XIIe siècle (cart. de Redon).
Leslé, vill. c^ne de Locoal-Mendon.
Leslé, h. et bois, c^ne de Plumelin.
Leslé, éc. deux f^es et deux m^ins à eau sur le Scorff, c^ne de Pontscorff. — Seigneurie.
Leslé (Le), vill. et ruiss. *de la Fontaine-du-Leslé*, affl. du Hédennec, c^ne d'Inguiniel.
Leslé (Le), h. c^ne de Ploërdut.
Leslé (Le), h. c^ne de Pluvigner.
Leslegot, vill. c^ne de Plescop.
Lesléhé, éc. c^ne de Meslan.
Lesmadienne, h. c^ne de Pluvigner.
Lesmaëc (Bras et Bihan), vill. c^ne de Locmalo. — *Lesmayec*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené).
Lesmeuly, h. c^ne de Grand-Champ.
Lesnaré, f. c^ne de Larré. — Seigneurie.
Lesné, h. c^ne de Molac. — Seigneurie.
Lesnevé, h. et deux m^ins à eau sur le ruiss. de ce nom, dont un dit *moulin Foulon-de-Lesnevé*, c^ne de Saint-Avé; ruiss. du *Moulin-de-Lesnevé* : voy. Liziec (Ruisseau de). — Seigneurie; manoir.
Lesno (Le), vill. c^ne de la Chapelle.
Lesnoyal, vill. c^ne de Questembert.
Lesperan, vill. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines. — Seigneurie.
Lespont, vill. c^ne de Péaule; pass. sur le ruiss. de la Bouloterie, reliant Péaule et Caden.
Lesquegué, vill. c^ne de Grand-Champ. — *Lesgagay* 1482 (abb. de Lanvaux).
Lesquidy, vill. c^ne de Sérent.
Lesquiniac, vill. c^ne de Guilliers.
Lesranigo, éc. c^ne de Grand-Champ.
Lesserie-du-Prado (La), h. — Voy. Prado (Le).
Lestano, vill. c^ne de Merlévenez.
Lesté (Le), chât. c^ne de Pénestin.
Lesté (Le Haut et le Bas), h. et m^in à vent, c^ne d'Ambon. — Seigneurie; manoir.
Lesteno (Haut et Bas), h. c^ne de Saint-Nolff. — *Lestruno*, XVIIe s^e (présid. de Vannes). — Deux seign.
Lesterhoé, h. c^ce de Sulniac.
Lesterlué, h. et ruiss. affl. de l'Ével, c^ne de Remungol.
Lestiernan, vill. et pont sur la Claye, c^ne de Plumelec.
Lestin (Le), éc. c^ne de Camoël.
Lestitu, vill. c^ne de Napoléonville; écluse sur le Blavet. — *Lesquetu*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
Lestradué, éc. c^ne de Radenac.
Lestrat, éc. c^ne de Tréal. — *Le vieil Estract*, 1507 (chât. de Kerfily). — Seigneurie.
Lestreborgne, f. et ancien m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Noyal-Muzillac; ruiss. *du Vieux-Moulin-de-Lestreborgne* : voy. Cussé; pont *du Vieux-Moulin-de-Lestreborgne*, sur ce ruisseau, reliant Noyal-Muzillac et le Guerno.
Lestreha, vill. c^ne de Billio.
Lestréhan, h. c^ne de Nostang.
Lestréhan, h. c^ne de Plœren.
Lestréhan, vill. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Lestrévédan, vill. c^ne de Ploërdut.
Lestréviau, vill. c^ne de Plougoumelen.
Lestume, éc. c^ne de Lignol.
Lesturgant, chât. f. bois, m^in à vent, ruiss. affluent du Stival et trois m^ins à eau sur ce ruiss. c^ne de Malguénac. — Seigneurie; manoir.
Lesvariel, h. c^ne de Guidel.
Lesvel, vill. c^ne d'Elven.
Lesvellec, vill. m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Avé; ruiss. *du Moulin-de-Lesvellec* : voy. Parc-Carré. — *Lesaelec*, 1399 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir.
Lesvern, vill. et ruiss *des Douets-de-Lesvern*, affl. de l'Ével, c^ne de Réguiny.— Seigneurie.
Lesvran, vill. c^ne de Loyat.
Lesvy, h. c^ne d'Elven.
Létano, h. bois et pêcherie sur le Scorff, c^ne de Plouay.
Létard, pont sur le Raimond, reliant Caro et Saint-Abraham.
Léteneuc, vill. c^ne de Guer.
Leterich, éc. c^ne de Plumelin.
Léternaie, vill. c^ne de Malansac.

Léternet, vill. et lande; c^ne de Pleugriffet.
Lethéan, vill. c^ne de Loyat. — Seigneurie.
Letier (Le) ou l'Étier, chât. c^ne de Béganne; vill. c^ne de Péaule; ruiss. voy. Bouloterie (Ruisseau de la) et pont sur ce ruisseau reliant Béganne et Péaule. — *Seigneurie*; manoir.
Létoulent, vill. c^ne d'Augan.
Letouse, croix, c^ne d'Augan.
Letuhon, h. c^ne de Mohon.
Létun, vill. c^ne de Cournon. — Seigneurie.
Léty, vill. c^ne de Trédion.
Léty (Le), h. c^ne de Pluneret. — Seigneurie.
Léty (Le), pont sur le Kermérien, reliant Saint-Caradec-Trégomel et Berné.
Leueyr, h. c^ne de Plougoumelen.
Leuléac, vill. c^ne de Loyat.
Leurch (Le), éc. c^ne d'Auray.
Leurier-er-Croajou, éc. c^ne de Guiscriff.
Leuriou (Le), vill. et m^in à eau sur le ruiss. du Moulin-du-Duc, c^ne de Langonnet.
Leurven, h. c^ne de Berné.
Leurven, vill. et lande, c^ne de Langonnet. — Seigneurie.
Leurven, éc. c^ne de Persquen.
Levé (Le), h. c^ne de Bignan.
Lévéan, h. c^ne de Saint-Guyomard.
Levée (Pont de la), sur le Sédon, reliant Guégon et Cruguel.
Levée (Rue de la), à Hennebont.
Lévéhout, h. c^ne de Priziac.
Lévénan, f. c^ne de Sarzeau.
Levenant, h. et pont sur le Kerjacob, c^ne de Locoal-Mendon. — Seigneurie.
Léverin (Le), ruiss. dit aussi *du Château-Trô* et *des Courants*, affl. du Ninian; il arrose Guilliers, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Loyat et Taupont.
Levi (Le), éc. c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Levrega, h. c^ne de Ménéac.
Lézadan, éc. c^ne de Questembert.
Lézal, h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Lézalain, h. c^ne de Carentoir.
Lezalay, f. c^ne de Rieux.
Lézalhoué, h. c^ne de Nostang. — *Leselvoez*, 1385 (abb. de la Joie). — *Leselgoez*, 1423 (*ibid.*). — *Lesalvoez*, 1505 (*ibid.*).
Lézannué, h. et bois, c^ne de Ploërdut.
Lézarnan (Grand et Petit), vill. c^ne de Saint-Servant.
Lezay (Le), bois, c^ne de Théhillac.
Lezgouet (Camp de), fortific. gallo-rom. c^ne de Guégon.
Lézégard (Iruel et Izel), h. c^ne de Plumergat.
Lézélannec, vill. c^ne de Saint-Avé. — *Lezvenallec*, XVIe siècle (chât. de Kerleau).
Lézenannec, h. c^ne de Plumergat.
Lézeran, h. c^ne de Saint-Laurent.
Lézerhy, vill. c^ne de Bieuzy.
Lézevarch, vill. c^ne de Merlévenez; ruiss. dit aussi *de Lézevry*, affl. du Kerlivio, qui arrose Merlévenez et Plouhinec. — *Lesmoualh*, 1367 (abb. de la Joie). — *Lescuvalch*, 1385 (*ibid.*). — *Lesouffalch*, 1411 (*ibid.*). — *Lesmoalch*, 1432 (*ibid.*).
Lézevry, h. c^ne de Plouhinec; ruiss. voy. Lézevarch, et pont sur ce ruiss. reliant Plouhinec et Merlévenez. — *Leseuvri*, aliàs *Lesgneuvri*, 1283 (abb. de la Joie). — *Lisevry*, 1385 (*ibid.*). — *Lesivry*, 1470 (*ibid.*).
Lézevy, h. c^ne de Plumergat.
Lezillac, vill. c^ne de Taupont. — Seigneurie.
Lezille, éc. c^ne de Malansac.
Lézonais, vill. c^ne de Saint-Guyomard.
Lézonnet, vill. et m^in à vent, c^ne de Loyat; chât. ruiné. — *Lessonnet*, 1575 (chât. de Loyat). — Seigneurie.
Lézorgu, vill. c^ne de Languidic.
Lézot, vill. c^ne de Plouay. — *Lesvot*, 1503 (abb. de la Joie).
Lézourdan, vill. et pont sur la Claye, c^ne de Plumelec.
Lézouriet, vill. c^ne de Langoëlan.
Lézudan, ruiss. dit aussi *de Lemphy, du Pont-Hamon, de Couédrien* et *de Roscoet-Fily*, affl. de celui du Runio; il arrose Crédin et Réguiny.
Lezuis, vill. c^ne du Hézo; étang baignant le Hézo et Surzur.
Lézulit, h. et ruiss. affluent de la Sale, c^ne de Grand-Champ.
Lézunehec, vill. c^ne de Grand-Champ.
Lézurgan, chapelle isolée, dite aussi *de Saint-Jean*, c^ne de Plescop.
Lézurlo, vill. c^ne de Peillac.
Lhermon, éc. c^ne d'Elven.
Lianerie (La), vill. c^ne d'Allaire.
Liavène, vill. c^ne de Priziac; pont sur l'Ellée, reliant Priziac et Langonnet.
Liberté (Place de la), à Vannes. — Voy. Henri IV (Place).
Liberté (Rue de la), à Lorient. — Voy. Saint-Pierre (Rue).
Libihan, vill. c^ne de Baud.
Libunin, h. c^ne de Noyal-Muzillac; pont sur le Tohon, reliant Noyal-Muzillac et Questembert.
Lic (Le), vill. c^ne de Damgan; ruiss. dit *Étier-du-Lic* ou ruiss. *de Rose*, affluent de la riv. de Pénerf, qui arrose Ambon et Damgan. — Seigneurie.
Lices (Les), éc. c^ne de Marzan.
Lices (Les), place et moulin à eau sur le Liziec, à Vannes; la place s'est appelée, pendant la Révolution, place *de la Réunion*. — *Lices des combatanz en la ville de Vennes*, 1384 (duché de Rohan-Chabot).

Licharron, éc. c^ne de Cléguérec.
Liderio, vill. c^ne de Mohon.
Lidrio (Le), vill. c^ne de Campénéac.
Lié (Le), ruiss. dit aussi *de la Chèze*, affl. de l'Oust, qui prend sa source dans le dép^t des Côtes-du-Nord et arrose, dans celui du Morbihan, Bréhan-Loudéac et Lanouée. — *Eler*, 1269 (D. Morice, I, 1020).
Lienne, h. c^ne d'Ambon. — Seigneurie.
Lienne, pont, c^ne de Pénestin.
Liéroux, vill. c^ne de Guilliers.
Lieuvée, éc. c^ne de Béganne.
Lieuvy (Haut et Bas), vill. c^ne de la Gacilly.
Lieuvy (Le), vill. c^ne de Caden.
Lieuvy (Le), vill. c^ne de Missiriac.
Lieuvy (Le), vill. c^ne de Peillac.
Lieuzel (Haut et Bas), château, f^es, pont et moulin à eau sur la Claye, c^ne de Pleucadeuc. — Seigneurie; manoir.
Liez (Le), vill. pont sur le ruiss. de ce nom et h. *du Pont-du-Liez*, c^ne de Kergrist; ruiss. dit aussi *de Kergal*, *de Spernoët* et *de Guerlogoden* : il arrose Kergrist et Neulliac et se jette dans le canal de jonction qui unit l'Oust au Blavet. — Seigneurie; manoir.
Ligneux (Le), font. c^ne de Séné.
Lignol, c^on de Guémené; lande, h. dit *Lande-de-Lignol* et ruiss. *de la Lande-de-Lignol*, affl. du Dourdu, dans la commune. — *Lingnol*, 1327 (D. Morice, I, 1348). — *Lingnoll*, 1387 (chap. de Vannes). — *Lignoll*, 1418 (princip. de Rohan-Guémené).
Par. du doy. de Guémené. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Guémené. — Distr. du Faouët.
Lignol, chât. bois, ruiss. affl. du Menaty, lande, h. dit *Lande-de-Lignol*, et ruiss. *de la Lande-de-Lignol*, dit aussi *du Herbon*, affluent du Locqueltas, le tout c^ne d'Arradon.
Lignol, vill. c^ne de Plœren.
Lihalliaire, h. c^ne de Rieux. — Seigneurie.
Lihuanten, ruisseau. — Voy. Marle (La).
Lijou, vill. c^ne de Lanvénégen.
Lile, vill. salines et bois, c^ne de Noyalo.
Lilého, f. bois et m^in à eau sur le Deur-Charlicq, c^ne de Ploërdut. — Seigneurie; manoir.
Lilio, éc. c^ne de Caden.
Lille, éc. c^ne de Plumergat.
Lillérant, vill. c^ne de Guéhenno.
Limboeuf, éc. c^ne de Buléon.
Limbuhan, nom d'une section de la c^ne de Mohon.
Limel, h. c^ne de Ploërmel.
Limelec, vill. c^ne de Brech. — Seigneurie.
Limerho, éc. c^ne de Plouray. — Seigneurie; manoir.
Limerzel, c^on de Rochefort; m^in à vent dans la c^ne. — *Ecclesia martirum*, 1387 (chap. de Vannes). — *Lesmerzer*, 1422 (*ibid.*). — *Lizmerzel*, 1454 (canonisation de saint Vincent-Ferrier). — *Illimerzel*, 1464 (seign. du Helfaut).
Par. du doy. de Péaule. — Sénéch. de Vannes; subd. de Redon. — Distr. de Rochefort.
Limerzel (Rue de), à Questembert.
Limiet, h. c^ne de Saint-Allouestre.
Limoges, chât. f. et bois, c^ne de Vannes. — Seign. manoir.
Limoral, anc. maison noble située au haut de la rue de la Vieille-Boucherie, à Vannes, XVIIe et XVIIIe s^es (chap. de Vannes).
Limouëlan, vill. c^ne de Malguénac. — *Lymelan*, 1315 (duché de Rohan-Chabot).
Limoustoir, vill. ruiss. affl. du Kerusten, et pont sur ce ruiss. c^ne de Ploërdut.
Limur, chât. f. bois et étang, c^ne de Séné. — Seigneurie; manoir.
Limur (Haut et Bas), vill. c^ne de Peillac. — Seigneurie.
Lin (Le), h. c^ne de Gestel. — Seigneurie.
Lin (Le), vill. c^ne de Malansac; ruiss. affl. du Matz, qui arrose Malansac et Caden.
Lin (Le), vill. c^ne de Nivillac.
Lin (Mare au), c^ne de Questembert.
Linbuen, vill. c^ne de Peillac.
Linderf, h. c^ne de Plougoumelen.
Lindeul, vill. c^ne de Molac.
Lindin, m^in à eau sur la baie du Morbihan, c^ne de Sarzeau. — *Lenden*, 1453 (trinitaires de Sarzeau). — Seigneurie.
Lindorom, vill. c^ne du Faouët.
Lindreux, vill. partie c^ne de Kerfourn, partie c^ne de Crédin; h. dit *Vieux-Lindreux*, c^ne de Kerfourn; ruiss. voy. Runio (Ruisseau du); m^in à eau sur ce ruiss. et bois, c^ne de Crédin; vill. dit *Bois-de-Lindreux*, partie c^ne de Kerfourn, partie c^ne de Crédin. — *Linderec*, manoir, 1274 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.
Linduel, h. et lande, c^ne de Pluvigner.
Lineneu, port sur l'Océan et pointe *du Port-Lineneu*, côte d'Erdeven.
Linès, vill. corps de garde et batterie sur l'Océan, c^ne de Plouhinec; golfe dit *Petite Mer de Linès* : voy. Morbihan.
Linestrec, h. c^ne de Carnac.
Linezure, h. c^ne de Belz. — *Linesveur*, XVIIIe s^e (sénéch. d'Auray).
Lingaraou (Loge), éc. c^ne du Faouët.
Lingouhoux, éc. c^ne de Plumelin.
Linguen, vill. c^ne de Pluméliau.
Linguénec, vill. c^ne de Malguénac.
Linguergon, h. c^ne de Cléguérec. — *Languergon*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).

Linguet (Croix du), c^ne de Saint-Gravé.

Linho, vill. partie c^ne de Mohon, partie c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

Linhoper, h. c^ne de Plumergat. — *Leincautper*, 1412 (carmes de Sainte-Anne). — *Leinhautper*, 1417 (*ibid.*). — *Cautper*, 1458 (*ibid.*).

Linhouédec, vill. c^ne de Kergrist.

Linia, bois et pont sur le ruiss. de Bourg-Pommier, c^ne de Limerzel.

Liniac, éc. f. et m^in à vent, c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie.

Linier, vill. c^ne de Plumelec.

Liniguiour, h. c^ne du Palais.

Linio (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Pleucadeuc. — Deux seigneuries.

Linlosten, vill. c^ne du Faouët.

Linmer, éc. c^ne de Grand-Champ.

Linmeur, h. c^ne du Faouët.

Lino (Le), ruisseau. — Voy. Kerandrun.

Linonès, vill. c^ne de Plumergat.

Lin-Pinglo, vill. c^ne de Guénin.

Linsart, vill. c^ne de Taupont.

Lintan, h. ruiss. affl. de l'Oust et pont sur ce ruiss. c^ne de Bréhan-Loudéac.

Lintégant, vill. et h. dit *Loges-Lintégant*, c^ne de Gourin.

Lintever, vill. c^ne de Cléguérec.

Lintivic, vill. c^ne de Baud.

Linvo, vill. c^ne de Campénéac.

Liny (Le), h. c^ne de Ruffiac.

Lion-d'Or (Rue du), à Vannes. — Voy. Mené (Rue du).

Lionne (La), éc. c^ne de Peillac.

Liordais (Le), éc. c^ne de Concoret.

Lior-Hégon, rochers sur l'Océan, près de l'île de Houat.

Liorho, vill. c^ne de Baden.

Liorho (Rue du), à Baud.

Liorzo, h. c^ne de Lanvaudan.

Liouse, pointe sur le Morbihan, c^ne de l'Île-d'Arz.

Lirey, vill. et marais dit *Palus de Lirey*, c^ne de Theix.

Lirigo (Commun de), lande, c^ne de Pleucadeuc.

Lirio (Le), éc. c^ne de Porcaro.

Liscorno (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Surzur; traces d'une station romaine.

Liscouet (Bras et Bihan), vill. c^ne de Pluvigner. — Seign.

Liscrain, h. c^ne de Plescop.

Liscueu, éc. c^ne de Plescop.

Liscuich, h. et pont sur le Lisqueller, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel; autre pont sur le Kerusten, reliant Saint-Caradec-Trégomel et Ploërdut.

Liscuit, vill. c^ne de Saint-Avé. — *Lescuiz*, XVIe siècle (chât. de Kerleau).

Lisherbignac, vill. et marais, c^ne de Férel.

Lisle, vill. c^ne de Questembert.

Lislocq, vill. c^ne de Muzillac.

Lison, vill. et lande, c^ne de Grand-Champ.

Lispert, vill. et pont sur le Lézudan, c^ne de Réguiny.

Lisqueller, h. c^ne de Ploërdut; ruiss. dit aussi *de Moustoir-Rialan*, affluent du Kerusten, qui arrose Ploërdut et Saint-Caradec-Trégomel.

Lisquer, éc. c^ne de Noyal-Muzillac.

Lissaden, vill. c^ne de Pluneret. — *Lessaden*, XVIIe siècle (hôtel-Dieu d'Auray). — Seigneurie.

Lissauge, h. c^ne de Saint-Avé.

Lissiguet, vill. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel. — *Leshiguet*, 1429 (princip. de Rohan-Guémené).

Listoir, éc. c^ne de Languidic. — *Le Mostoer*, 1407 (abb. de la Joie). — *Lestoer*, 1434 (*ibid.*).

Listoir (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Landévant.

Listrieg, h. c^ne de Guiscriff.

Lisveur, vill. c^ne d'Erdeven.

Livardière (La), éc. c^ne de Saint-Dolay.

Liven, h. c^ne de Languidic.

Liverzel, h. c^ne de Malansac; pont sur le ruiss. du Moulin-Neuf, reliant Malansac et Rochefort.

Livonnais (La), h. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

Livoudraie (Le Haut-de-), f. autre f. dite *la Retenue-de-Livoudraie*, bois et m^in à eau sur l'Aff, c^ne de Guer. — Seigneurie.

Livouec, h. c^ne de Guern; ruiss. voy. Ardoises (Ruisseau d'). — Seigneurie; manoir.

Livret, pont sur le Kerbiscon, reliant Theix et Noyalo.

Lizan, lande et deux m^ins à vent, c^ne d'Augan. — *Lisvisonn*, *aula*, 834 (cart. de Redon).

Lizeu, roches sur la baie de Quiberon, côte de Saint-Pierre. — Seigneurie.

Liziec, éc. et bois, c^ne de Vannes; h. partie c^ne de Vannes, partie c^ne de Saint-Avé; pont sur le ruiss. du même nom, reliant ces deux communes. — Seigneurie; manoir en Saint-Patern de Vannes.

Liziec (Ruisseau de), dit aussi *du Moulin-de-Lesnevé*, *de l'Étang-de-Gornay*, *du Moulin-de-Caradec*, *du Vieux-Moulin*, *de Condat* ou *de Tréhulan*; il arrose Elven, Treffléan, Saint-Nolff, Monterblanc, Saint-Avé et Vannes, où il traverse l'étang du Duc, et va se jeter dans le port de cette ville.

Lizio, c^on de Malestroit; ruiss. voy. Tromeur.

Trève de la par. de Sérent. — Distr. de Ploërmel.

Lizit, éc. c^ne de Sarzeau.

Lizo, h. c^ne de Carnac.

Lizolvan, vill. c^ne de Grand-Champ.

Lizourden, h. c^ne de Sainte-Hélène; faisait autrefois partie de la par. de Plouhinec.

Lobigo, éc. c^ne de Muzillac.

Lobo, vill. c^ne de Kervignac.

Lobo (Le), h. c^ne de Caro. — Seigneurie.

Lobou (Le), h. c^ne de Guiscriff.

Loc (Le), éc. et ruiss. dit aussi *du Pont-de-Croix*, c^ne d'Ambon.

Loc (Le), ruiss. qui se jette dans l'Océan et pont sur ce ruiss. c^ne de Damgan.

Loc (Le), étang et forts sur l'Océan, c^ne de Guidel.

Loc (Le), pont sur le Kerbizien, reliant le Guerno et Noyal-Muzillac.

Loc (Le) ou Loch, riv. dite aussi *d'Auray* ou *de Tréauray*, qui arrose Plaudren, Grand-Champ, Pluvigner, Plumergat, Brech, Pluneret et Auray, se jette dans le port de cette ville, puis forme un bras de mer entre les c^nes de Crach, Baden et Locmariaquer et se perd dans la baie du Morbihan; promenade et rue à Auray : voy. Champ-de-Foire (Place du); pont sur le Loc, vill. *du Pont-du-Loc*, éc. dit *Hutte-du-Pont-du-Loc*, et bois dit *Coët-Pont-er-Loc*, c^ne de Grand-Champ; ruiss. *du Pont-du-Loc*, affl. du Loc, qui arrose Plaudren. — Seign. du Pont-du-Loc.

Locadour, vill. c^ne de Kervignac.

Loggréhel, vill. c^ne de Melrand.

Loch (Le), h. c^ne de Noyalo.

Loch (Le), h. c^ne de Plouhinec. — *Le Louch*, 1505 (abb. de la Joie). — Seigneurie.

Loch (Le), éc. c^ne de Riantec.

Loch (Le), rivière. — Voy. Loc (Le).

Lochaie, h. c^ne de Guiscriff.

Lochet (Le), éc. c^ne de Rieux.

Lochrist, vill. partie c^ne d'Hennebont, partie c^ne d'Inzinzac, partie c^ne de Languidic; écluse et pont sur le Blavet, reliant ces trois communes. — *Locus Christi*, 1277 (abb. de la Joie). — *Sainct-Crist*, 1385 (*ibid.*). — *Prioratus Sanctæ-Crucis de Loco Christi*, 1455 (*ibid.*).

Prieuré dépendant primitivement de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis, puis uni, en 1455, à celle de la Joie.

Lochrist, vill. c^ne d'Inguiniel; ruiss. *de la Fontaine-de-Lochrist* : voy. Hédennec (Le).

Lochrist, font. et ruiss. *de la Fontaine-de-Lochrist*, affl. du Kerlann, c^ne de Langoëlan.

Lochrist, h. lande et vill. dit *Loges-de-la-Lande-de-Lochrist*, c^ne de Ploërdut; ruiss. *de la Lande-de-Lochrist*, affl. du Pont-Rouge, qui arrose Ploërdut et Saint-Tugdual; autre ruiss. *du Bas-de-la-Lande-de-Lochrist*, affl. du Kermonach, arrose Ploërdut.

Locjean, h. c^ne de Kervignac.

Locjean, h. m^in à vent, pont et m^in à eau sur le Kergamenant, c^ne de Riantec.

Locmalo, h. c^ne de Languidic.

Locmalo, vill. c^ne de Réguiny.

Locmalo ou Penrun-Locmalo, vill. et port sur l'Océan, c^ne du Port-Louis. — *Locmalou*, 1391 (abb. de la Joie).

Locmalo (Bras et Bihan), c^on de Guémené. — *Locus Sancti-Maclovii, hospitale*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Locmalou*, 1411 (princip. de Rohan-Guémené).

Par. siége du doyenné de Guémené, appelée vulgairement *Locmalo-Guémené;* établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Guémené. — Distr. de Pontivy.

Locmaria, c^on de Belle-Île-en-Mer, et pointe sur l'Océan, dite aussi *de Kerdonis*.

Par. du terr. de Belle-Île; anc. prieuré dépendant de l'abb. de Sainte-Croix de Quimperlé. — Sénéch. de Belle-Île (anc^t Auray); subd. de Belle-Île. — Distr. d'Auray.

Locmaria, vill. c^ne d'Arzon, formant une partie du bourg.

Locmaria, vill. c^ne de Caudan.

Locmaria, vill. c^ne de Cléguérec.

Locmaria, vill. c^ne de Grand-Champ.

Trève de la par. de Grand-Champ. — Seigneurie.

Locmaria ou le Prieuré, village, port et batterie sur l'Océan, c^ne de Groix. — *Locmariaker, aliàs Locguthiern*, XIIe siècle (abb. de Sainte Croix de Quimperlé). C'est en ce lieu que s'établit saint Gunthiern. — Voy. Groix.

Locmaria, ruiss. affl. de l'Ellé, qui a sa source dans le dép^t du Finistère et arrose Guidel dans le Morbihan : vill. et deux m^ins à eau sur ce ruiss. c^ne de Guidel.

Anc. trève de la par. de Guidel.

Locmaria, vill. c^ne de Guiscriff.

Locmaria, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Locmaria*, affl. de celui de la Fontaine-du-Leslé, c^ne d'Inguiniel.

Locmaria, vill. c^ne de Kervignac.

Locmaria, vill. c^ne de Landévant.

Locmaria, h. et pont sur le Kerlann, c^ue de Langoëlan.

Locmaria, vill. c^ne de Melrand.

Locmaria, vill. c^ne de Nostang.

Locmaria, vill. m^in à vent et bois, c^ne de Plœmel.

Prieuré du vocable de Notre-Dame-de-Pitié. — Seigneurie; manoir.

Locmaria, vill. c^ne de Plougoumelen; ruiss. affluent du Bocohant, qui arrose Plougoumelen et Plœren; pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes.

Locmaria, chapelle isolée et lande, c^ne de Plouray.

Locmaria, h. c^ne de Plumelec.

Prieuré de femmes, auj. détruit, membre de l'abb. de Saint-Sulpice de Rennes.

Locmaria, vill. et bois, c^ue de Plumelin; ruiss. *du Bois-de-Locmaria*, dit aussi *de la Fontaine-de-Locmaria*,

affl. du Tarun, qui arrose Camors et Plumelin. — Seigneurie.

Locmaria, vill. c^ne de Plumergat. — *Locmaria-en-Fanc*, XIVe siècle (chartr. d'Auray).

Locmaria, vill. c^ne de Quistinic.

Locmaria, vill. c^ne de Séglien. — Seigneurie; manoir.

Locmaria-Grace, h. c^ne de Plouay.

Locmaria-Hoat, h. c^ne de Plœmeur.

Locmaria-Pracelin, h. — Voy. Pracelin.

Locmariaquer, c^on d'Auray; port et basse sur la baie du Morbihan.—*Chaer, plebs*, 856 (cart. de Redon). — *Caer*, 859 (*ibid.*). — *Loc-Maria-Kaer*, 1082 (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).—*Par. de Kaer*, 1470 (sénéch. d'Auray).— *Locmaria-en-Ker*, 1572 (chartr. d'Auray).

Par. du doy. de Pont-Belz; prieuré du vocable de Notre-Dame, dépendant, à l'origine, de l'abb. de Sainte-Croix de Quimperlé, puis membre de Saint-Sauveur de Redon. — Près du bourg s'élevait anciennement le chât. de Kaer, siége primitif de la seign. de ce nom. — Sénéch. et subd. d'Auray.— Distr. d'Auray; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.

Locmariaquer, roche sur le plateau de la Recherche, dans l'Océan.

Locmener, vill. c^ne de Groix. — *Locmelaer*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Locmer, pointe sur l'Océan, c^ne de Pénestin.

Locmeren-des-Bois, vill. c^ne de Grand-Champ.

Locmeren-des-Prés, vill. c^ne de Grand-Champ. — *Locquemeren-en-Prat*, 1476 (duché de Rohan-Chabot).

Locminé, arrond. de Napoléonville. — *Loch-Menech in Moriaco*, 1008 (D. Morice, I, 150). — *Locmené*, 1273 (duché de Rohan-Chabot). — *Locus Monachorum*, 1387 (chap. de Vannes). — *Lomenech*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).

Par. du doy. de Porhoët, anc^t dans la par. de Moréac, dite aussi *Saint-Sauveur de Locminé;* au VIIIe siècle, avait été établi en ce lieu un monastère appelé aussi *Moréac*, du nom de la par. dans laquelle se trouvait alors Locminé; ruiné par les Normands, il fut rétabli, au commencement du XIe siècle, par saint Félix, sous les auspices du duc de Bretagne Geoffroy Ier, comme prieuré du vocable de Saint-Sauveur, dépendant de l'abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Communauté de Sœurs de la Sagesse à la fin du XVIIIe siècle. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Vannes. — Distr. de Pontivy; chef-lieu de c^on en 1790.

Locmiquel, commune. — Voy. Moines (Île aux). — Seigneurie.

Locmiquel, vill. m^in à vent, anse et pointe sur le Morbihan, lande, et vill. *de la Lande-de-Locmiquel*, c^ne de Baden.

Locmiquel, vill. c^ne de Grand-Champ; pont sur le ruiss. du même nom, reliant Grand-Champ et Plumergat; autre pont sur le Guersach, reliant les mêmes communes; ruiss. *du Pont-de-Locmiquel :* voy. Pont-Normand. — Seigneurie.

Locmiquel, vill. c^ne de Guénin.

Locmiquel, éc. c^ne de Locoal-Mendon.

Locmiquélic, vill. bois et anse dans la rade de Lorient, c^ne de Riantec. — *Loc-Michaellic*, 1385 (abb. de la Joie).

Locmiquel-le-Mené, vill. c^ne de Guidel.

Locoal, vill. c^ne de Camors, dont une partie dite *Vieux-Locoal.* — Seigneurie; manoir.

Locoal, presqu'île (autref. île), bourg, étang et pass. sur l'Étel, c^ne de Locoal-Mendon. — *Locus Sancti-Guituali, insula*, 1037 (cart. de Redon).— *Sanctus-Gudualus*, 1387 (chap. de Vannes).

Par. du doy. de Pont-Belz; prieuré du vocable de Saint-Goal, membre de l'abb. de Saint-Sauveur de Redon; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. templiers. — Sénéch. et subd. d'Auray; le territoire et trève de Sainte-Hélène, séparé de Locoal, sa paroisse, par un bras de mer, dépendait, à la fin du XVIIIe siècle, de la sénéch. et de la subd. d'Hennebont, sous le nom de Locoal-Hennebont, tandis que la paroisse proprement dite prenait celui de Locoal-Auray. — Distr. d'Auray.

Locoal-Mendon, c^on de Belz; cette c^ne a été formée de la réunion des deux paroisses de Locoal-Auray et de Mendon : voy. ces noms.

Locohiarne-le-Dorze, h. c^ne de Caudan. — Seigneurie.

Locohiarne-Verger, h. c^ne de Caudan. — Seigneurie.

Locohin, vill. c^ne de Kervignac.

Locolven, vill. et ruiss. affluent du Choiseul, c^ne de Bubry.

Locolven, vill. c^ne d'Inguiniel. — Seigneurie.

Locorion, éc. c^ne d'Inguiniel; pont sur le Scorff, reliant Inguiniel et Saint-Caradec-Trégomel.

Locorvé, lieu-dit dans le dép^t des Côtes-du-Nord; m^in à eau sur le Kermarec, c^ne de Plouray.

Locouvierne, vill. c^ne de Séglien.

Locoyarne, chât. bois, vill. divisé en *Haut* et *Bas Locoyarne*, et m^in à eau sur le Blavet, c^ne d'Hennebont. — *Locgouziern*, 1490, en la par. de Kervignac (abb. de la Joie). — Seigneurie; manoir.

Locpéheur, h. c^ne de Plœmeur.

Loco (Le), h. c^ne de Muzillac. — *Louc, villa*, 1252 (D. Morice, I, 953). — Seigneurie.

Locqueltas, chât. h. et ruiss. qui se jette dans la baie du Morbihan, c^ne d'Arradon. — Seigneurie; manoir.
Locqueltas, h. c^ne de Baden. — Seigneurie.
Locqueltas, h. c^ne de Baud.
Locqueltas, ruiss. affl. du Brulé, qui arrose Bubry. — Voy. Saint-Gildas.
Locqueltas, h. c^ne de Crach. — Seigneurie.
Locqueltas ou Saint-Gildas, vill. et marais dit *Palus de Locqueltas*, c^ne de Groix.
Locqueltas, vill. c^ne de Locoal-Mendon.
Locqueltas, vill. c^ne de Plaudren et pont sur le ruiss. de Camzon, reliant Plaudren et Grand-Champ; chef-lieu d'une commune récemment érigée.
Trève de la par. de Plaudren. — Seigneurie.
Locqueltas, vill. et fort sur l'Océan, c^ne de Plœmeur.
Locqueltas, vill. c^ne de Port-Philippe.
Locrio, vill. et pont sur la Sarre, c^ne de Guern. — Seigneurie; manoir.
Locsamsun, vill. c^ne de Melrand.
Loctudy, vill. c^ne du Palais.
Loctuen, vill. c^ne de Kervignac. — *Loctudguenne, villa*, 1282 (abb. de la Joie).
Locunel, h. c^ne de Caudan.
Locunel, vill. et deux ruiss. *de la Fontaine-de-Locunel*, affl. du Glen-Strévélec, c^ne d'Inguiniel. — Seign.
Locunel, h. et éc. dit *Loge-Locunel*, c^ne de Plouay.
Locunélien, vill. c^ne de Quistinic.
Locunolay, chât. h. et m^in à eau sur le Blavet, c^ne de Kervignac. — Seigneurie; manoir.
Locunolé, vill. c^ne de Cléguer.
Locunolé, éc. c^ne d'Inzinzac.
Locunolé, vill. c^ne de Pontscorff.
Locunolé, vill. c^ne de Quistinic. — Seigneurie.
Locuon, vill. c^ne de Ploërdut. — *Locuan*, 1423 (princip. de Rohan-Guémené). — Trève de la par. de Ploërdut.
Lodigo (Le), h. c^ne de Questembert.
Lodineux, vill. c^ne de Ruffiac. — *Loutinoc, villa et pons* (qui paraît être le même que celui d'Émoi) *in loco Lerniaco*, sur l'Himhoir, 830 (cart. de Redon). — *Loudinoc*, 834 (*ibid.*).
Lodo (Le), éc. c^ne d'Arradon.
Lœren, lande, c^ne de Réguiny.
Logarel, h. c^ne de Saint-Jacut.
Loge (La), h. c^ne de Melrand.
Loge (La), vill. c^ne de Noyal-Pontivy.
Loge (La), éc. c^ne de Plumelec.
Loge (La), éc. c^ne de Pluméliau
Loge (La), éc. c^ne de Saint-Gérand.
Logeo, h. c^ne de Langonnet.
Logeo, h. c^ne de Malguénac.
Logeo (Le), anse sur l'Océan, c^ne d'Arzon.
Logeo (Le), vill. c^ne de Sarzeau.
Logeo (Le), vill. c^ne de Séglien; pont sur le Frétu, reliant Séglien et Malguénac; h. *du Pont-du-Logeo*. c^ne de Séglien.
Logo (Le), h. c^ne de Berric.
Logodec, h. et bois, c^ne d'Elven. — Seigneurie.
Logodec, h. c^ne de Pluvigner.
Logoden, îles de la baie du Morbihan, dites aussi *des Souris*, c^ne d'Arradon.
Logonet, vill. c^ne de Port-Philippe.
Logorenne, vill. c^ne de Noyal-Muzillac. — *Logarel*, 1441 (chât. du Vaudequip).
Loguel (Le), vill. c^ne de Taupont.
Loguénerch, h. c^ne de Cléguer.
Logiviec, vill. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie; manoir.
Lohac, chât. c^ne de Baden; pont sur le ruiss. de ce nom, dit aussi *de Treu-er-Velin*, reliant Baden et Arradon; ruiss. du *Pont-de-Lohac* : voy. Kerqué. — Seigneurie; manoir.
Lohan (Le), font. c^ne de Monteneuf.
Lohan, chât. vill. dit *Vieux-Lohan* et m^in à eau sur l'Arz, c^ne de Plaudren; pont sur l'Arz reliant Plaudren et Monterblanc; ruiss. voy. Calan. — Seigneurie; manoir.
Lohanven, vill. c^ne de Plougoumelen. *Luhanven*, 1518 (princip. de Rohan-Guémené). — *Luhanguen*, 1540 (chap. de Vannes). — Seigneurie.
Loharec, éc. c^ne de Bignan.
Lohéac, éc. c^ne de Malestroit.
Lohéro, éc. c^ne de Billiers. — Seigneurie; manoir.
Lohinga, f^es dont une dite *Métairie Neuve de Lohinga*, et m^in à eau sur l'Aff, c^ne de Guer. — Seigneurie.
Loi (Rue de la), à Vannes, dite autref. *de la Vieille-Boucherie* et antérieurement *des Bouchiers*, XIVe et XVe siècles (chap. de Vannes).
Loiro (Le), h. c^ne d'Heunebont.
Loiset, roche, c^ne d'Augan.
Lolmouet, éc. c^ne de Monterblanc.
Lomarec, h. c^ne de Crach.
Lombards (Rue des), à Hennebont.
Lomeldan, éc. c^ne de Baud.
Lomelec, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Lomelec*, affl. de celui du Moulin-de-Langle, c^ne de Lanvaudan.
Anc. trève de la par. de Lanvaudan.
Lomelec, h. c^ne de Pluneret.
Lomeltro, vill. c^ne de Guern. — *Locmeltuou*, 1435 (seign. de Ménoray). — Désigné au XVIIIe siècle sous le nom de bourg.
Lomener, vill. et presse à sardines, c^ne de Plœmeur.
Lomener, h. c^ne de Pontscorff.
Longe (Le), éc. c^ne de Pontscorff.
Longeau (Ihuel et Izel), vill. c^ne de Plouay.
Long-Parc (Chemin au), c^ne de Saint-Dolay.

Longueville, vill. c^ne de Locmalo. — Renfermait une chapelle de Saint-Symphorien qui, désignée quelquefois sous le titre de prieuré, appartenait au doyen de Guémené, recteur de Locmalo. — Seigneurie *de Locmaria-Longueville*, 1651 (princip. de Rohan-Guémené).

Lopabu, vill. c^ne de Grand-Champ.

Lopérech, village. — Voy. Saint-Pierre.

Loperhet, vill. c^ne d'Erdeven; étang baignant Erdeven et Plouharnel; ruiss. qui arrose ces deux c^nes et se jette dans l'Océan.

Loperhet, vill. m^in à vent, lande, bois et ruiss. affl. du Toulnay, c^ne de Grand-Champ.

Loperhet, h. c^ne de Plougoumelen.

Loperhet-Bois-Brûlé, bois, c^ne de Grand-Champ.

Loperhet-Maréchal, bois, c^ne de Grand-Champ.

Loposcoual, vill. c^ne de Baud.

Lopriac, h. c^ne de Kervignac. — Seigneurie.

Lopriac, m^in à eau sur l'Ellée, c^ne de Langonnet.

Loqueltas, vill. c^ne de Cléguérec.

Loqueltas, vill. c^ne d'Inzinzac. — Seigneurie.

Loqueltas, h. c^ne de Nostang.

Loqueltas, vill. c^ne de Sulniac. — Seigneurie.

Loquestin, h. c^ne de Theix.

Loquets (Les), h. c^ne de Saint-Marcel

Loquidy, vill. c^ne de Locmariaquer.

Loquilvan, vill. c^ne de Grand-Champ.

Loquinin, vill. c^ne de Plouhinec.

Loquion, vill. c^ne de Gestel.

Loré (Maison), éc. c^ne de Meucon.

Lorette, chapelle isolée, c^ne de Plumelec.

Lorette, chapelle isolée, c^ne de Saint-Congard.

Lorgeraie, vill. c^ne de Béganne.

Lorgerais, éc. c^ne de Ploërmel.

Lorgerais, f. et bois, c^ne de Tréal. — Seigneurie.

Loric, f. c^ne de Naizin.

Lorido, anc. nom d'une ruelle de Vannes, au quartier de Poulho.

Lorient, chef-lieu d'arrond^t et chef-lieu de préfecture maritime (3e arrond^t); rade, port militaire et port de commerce; phare dans la tour de l'église paroissiale, fortifications. — *L'Orient*, XVIIe et XVIIIe siècles.

Par. du doy. des Bois depuis 1709, anc^t en Plœmeur, appelée aussi *Saint-Louis de Lorient;* hôtel-Dieu.

Juridiction roy. du Port-de-Lorient : voy. Hennebont; siége d'un établissement de la compagnie des Indes de 1664 à 1770, d'une intendance maritime depuis 1771, d'une amirauté démembrée de celle de Vannes en 1782, d'un consulat, d'une gruerie.

Communauté de ville depuis 1738, avec droit de députer aux États de la province et des armoiries : *de gueules au vaisseau équipé d'argent voguant sur une mer de sinople, accompagné d'un soleil d'or se levant derrière des montagnes d'argent à dextre de l'écu, au franc-canton d'hermines, et au chef d'azur semé de besants d'or.*

Lorient avait une juridiction seigneuriale, à laquelle furent annexées, à la fin du XVIIIe siècle, celles de la Rochemoisan, Pontscorff, les Fiefs-de-Léon, la vicomté de Plouhinec, Querrien, Tréfaven et la Sauldraye, et qui ressortissait à la sénéch. d'Hennebont; mais elle était siége d'une subdélégation de l'intendance de Bretagne. — Distr. d'Hennebont; chef-lieu de c^on en 1790. En l'an X on créa deux c^ons de Lorient, savoir : le premier c^on de Lorient ne renfermant que la c^ne de ce nom, et le deuxième c^on de Lorient composé de la c^ne de Plœmeur. En l'an VIII, Lorient était devenu chef-lieu d'un arrond^t formé de la réunion des distr. d'Auray et d'Hennebont.

Lorient (Rue de), rues à Hennebont, à Plœmeur et à Pontscorff.

Lorilais, vill. c^ne de Caro.

Lormouet, vill. lande et éc. dit *Lande-de-Lormouet*, c^ne d'Arradon. — Seigneurie; manoir.

Lorois, pont suspendu sur l'Étel, reliant Belz et Plouhinec; éc. *du Pont-Lorois*, c^ne de Belz.

Lorois, digue sur le Morbihan, c^ne de Séné.

Lorois (Rue), à Napoléonville.

Lorrec (Croix), c^ne de Theix.

Lorvais, éc. c^ne de Monterblanc. — Seigneurie.

Loscah, port sur l'Océan, c^ne de Locmaria.

Loscolo, corps de garde, pointe et basse sur l'Océan, c^ne de Pénestin.

Lostancoët, éc. c^ne de Langonnet.

Lost-ar-Hoat, éc. c^ne de Priziac.

Losté, h. c^ne de Saint-Tugdual.

Loste-ar-Roz, éc. c^ne de Roudouallec.

Lostebrout, h. c^ne de Saint-Allouestre.

Lost-er-Len, éc. et pont sur le Kerivalain, c^ne de Grand-Champ.

Losterlin, éc. c^ne de Riantec.

Losterverne, h. c^ne de Naizin.

Losti-er-Lenne, éc. c^ne de Pluméliau.

Lostiguen, h. et port sur la baie de Quiberon, c^ne de Plouharnel.

Lostinhuel, vill. et m^in à vent, c^ne de Sulniac; ruiss. affluent de celui de la Fontaine-de-Cran, qui arrose Sulniac et Theix.

Lot (Le), éc. c^ne d'Allaire; ruiss. dit aussi *de la Noë-Voisin*, affl. de la Vilaine, arrose Allaire et Rieux.

Lot (Le), vill. c^ne de Caden.

Lot (Le), f. c^ne de Rieux.

Lou (Le), chât. m^in à eau sur le Ville-Davy et m^in à

vent, c^ne de Saint-Léry; étang baignant Saint-Léry et Mauron. — Seigneurie; anc. château.

Louarc'h, lieu-dit dans le dép^t des Côtes-du-Nord; ruiss. voy. Brohais.

Louarnic, f. — Voy. Métairie-Neuve (La).

Louennais (La), vill. c^ne de Peillac.

Louffaud, h. c^ne de Noyal-Muzillac; ruiss. affl. du Tohon, qui arrose Questembert et Noyal-Muzillac; pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes.

Louff-Kerlucas, f. c^ne de Plouay.

Louff-Penterff, h. c^ne de Plouay.

Lougour, h. c^ne de Plumelec.

Louhic (Le). — Voy. Port-Louis (Le).

Louis, pont sur le Bocohant, c^ne de Plœren.

Louis, bois, c^ne de Saint-Gonnery.

Louis XVIII (Place), à Vannes. — Voy. Napoléon-le-Grand (Place).

Loulais (La), h. c^ne de Malansac.

Loulais (Les), f. c^ne des Fougerêts. — Seigneurie.

Loup (Bois du), c^ne de Brech.

Loup (Fontaine du), c^ne de Lignol.

Loup (Fontaine du), c^ne de Saint-Gérand; ruiss. *de la Fontaine-du-Loup*, qui arrose Saint-Gérand et se jette dans le Saint-Niel après avoir traversé le canal de Nantes à Brest.

Loup (Maison du), éc. c^ne de Séné.

Loups (Grée aux), lande, c^ne de Porcaro.

Loups (Les), rochers sur l'Océan, côte de Plœmeur.

Lourmais, éc. c^ne de Saint-Dolay.

Lourme, f. dite aussi *la Folie-Lourme*, c^ne de Mauron. — Seigneurie; manoir.

Lourme, éc. c^ne de Missiriac. — Seigneurie.

Lourmel, f. c^ne de Carentoir.

Lourmel, h. c^ne de Saint-Jacut.

Lourmel (Rue de), à Napoléonville; dite autrefois *du Château*.

Lourmois, h. c^ne de Nivillac. — Seigneurie; manoir.

Loussec, croix, c^ne de Lignol.

Louzédan, h. et bois, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel; pont sur le Gouach-eur-hol-Vino, qui relie Saint-Caradec-Trégomel et Lignol.

Loyan, village, partie c^ne de Plœmeur, partie c^ne de Guidel.

Loyat, c^on de Ploërmel; chât. bois et étang dans la c^ne; font. minérale près du bourg. — *Loiat, plebs*, 1082 (cart. de Redon). — *Loueat*, 1408 (chât. de Loyat). — *Louyeat*, 1439 (fabr. de Taupont). — *Loeat*, 1446 (chât. de Loyat).

Par. du doy. de Lanouée; au bourg, prieuré du vocable de Saint-Thomas, membre de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés. — Vicomté déjà au XIVe siècle; chât. voy. Pandonnet à la table des formes anciennes. — Sénéch. et subd. de Ploërmel. — Distr. de Ploërmel; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.

Loyat, croix, c^ne d'Augan.

Loyaux (Les), éc. c^ne de Guéhenno.

Loyer, font. c^ne de Limerzel.

Loyon, f^es, bois, m^in à eau sur le Luscanen et m^in à vent, c^ne de Plœren. — *Loeon*, 1396 (duché de Rohan-Chabot). — Vicomté.

Lozerec, h. c^ne de Carnac.

Lozeu-Bihan, éc. c^ne de Plumelin.

Lozillen, éc. c^ne d'Arradon.

Luardais (La), vill. et m^in à vent, c^ne de Saint-Martin. — Seigneurie.

Lubert, anc. étang, ruiss. *de l'Étang-Lubert*, affl. du Beauval, et pont *de l'Étang-Lubert* sur ce ruiss. c^ne de Saint-Samson.

Luc, éc. et m^in à vent, c^ne du Palais.

Lucas, croix, c^ne de Campénéac, à la limite du dép^t d'Ille-et-Vilaine.

Lucas (Loge), éc. c^ne de Guiscriff.

Lucia, éc. c^ne de Grand-Champ.

Ludré, salines, étang et m^in à eau sur le Morbihan, c^ne de Saint-Armel. — *Luzré*, 1474 (trinit. de Sarzeau).

Luffan, h. c^ne de Crach.

Luhaie (La), vill. c^ne d'Allaire.

Luhan (Le Grand et le Petit), vill. et m^in à eau sur le Liziec, c^ne de Saint-Nolff.

Luhé (Le), h. c^ne de Damgan.

Luhudec, lieu-dit dans le dép^t du Finistère; m^in à eau sur le Naïc, c^ne de Lanvénégen.

Luminan, éc. c^ne de Plumelin.

Lunéville (Rue de), à Napoléonville.

Lurgodais, h. c^ne de Saint-Dolay.

Luscado, éc. c^ne de Surzur; a servi de caserne de douane.

Luscanen, vill. c^ne de Plœren; ruisseau : voy. Vincin; pont sur ce ruiss. reliant Plœren et Vannes; éc. *du Pont-de-Luscanen*, c^ne de Vannes; ruiss. *du Pont-de-Luscanen* : voy. Bocohant.

Luyhen, éc. c^ne de Plumeliau.

Luzançay (Rue), à Lorient. — Voy. Mairie (Rue de la).

Luzenin, vill. c^ne de Naizin.

Luzerne, vill. c^ne de Grand-Champ.

Luzerne, vill. c^ne de Merlévenez. — *Lesguern*, 1415 (abb. de la Joie).

Luzerne, éc. de Plumergat.

Luz-Kerhern, m^in à vent. — Voy. Kerhern.

Luzullec, h. c^ne de Plœren.

Luzunan, h. c^ne de Plescop. — Seigneurie *de Lezunan*, 1601 (chap. de Vannes).

Lycée (Rue du), à Napoléonville.

Lyonnais, vill. c^ne d'Allaire.

Lys (Le), vill. c^ne d'Erdeven. — Seigneurie.

M

Mabille, h. c^ne de Ménéac.

Mabio, vill. dont une partie dite *Petit-Mabio* ou *Mabio-Saint-André*, c^ne de la Gacilly.

Mabio (Le), ruiss. dit aussi *de la Mare-des-Brelles*, affl. de l'Aff; il arrose les Fougerêts, Glénac et la Gacilly.

Mabré (Pont), c^ne de Guégon.

Macé (Croix), c^ne de Saint-Gérand.

Macé (Quai), au Palais.

Macéat (Maison), éc. c^ne de Porcaro.

Maçon-en-Deur, éc. c^ne de Ploërdut; ruiss. dit aussi *de la Fontaine-er-Gouézeman*, affl. du Scorff, qui arrose Ploërdut et Langoëlan.

Maçonnaie (La), vill. c^ne de Pleucadeuc.

Maçonnerie (La), h. c^ne de Béganne.

Maçonneries (Les), éc. auj. ruiné, c^ne de Porcaro.

Madame, m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. *du Moulin-Madame*, affl. de l'Inam, c^ne de Gourin.

Madame, pont sur le ruiss. de ce nom et ruiss. *du Pont-Madame*, dit aussi *du Pont-de-Noyal*, affl. du Tohon, qui arrose Noyal-Muzillac et Muzillac.

Madame, pont sur l'Étel, reliant Plouhinec et Merlévenez.

Madame (Butte à), tumulus, c^ne de Plœmeur.

Madame (Les Fontaines), source, c^ne de Rochefort.

Madame (Loge à), éc. auj. ruiné, c^ne de Campénéac.

Madame (Rue), à Malestroit, dite autref. *des Dames*.

Madame-Barisy, grotte naturelle, dans l'île de Groix.

Madavoar, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.

Madeleine (La), vill. c^ne de Belz; pont: voy. Kerandeur.

Madeleine (La), vill. c^ne de Carentoir.

Madeleine (La), chapelle isolée, c^ne de Carnac.

Madeleine (La), chapelle isolée, c^ne de Cléguérec.

Madeleine (La), éc. c^ne de Josselin.

Madeleine (La), vill. c^ne de Langonnet; roche dans la forêt de Conveau, c^ne de Gourin.

Madeleine (La), chapelle isolée, c^ne de Locoal-Mendon.

Madeleine (La), chapelle isolée, c^ne de Priziac.

Madeleine (La), éc. c^ne de Remungol.—Seigneurie; manoir.

Madeleine (La), vill. c^ne de Riantec.

Madeleine (La), h. c^ne de Saint-Nolff.

Madeleine (La), h. c^ne de Sérent.

Madiguan, pont sur le Château-Trô, reliant Guilliers et Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

Mado (Loge), éc. c^ne de Lanvaudan.

Madon (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Muzillac.

Madrieux (Les), f. c^ne de Campénéac.—Seigneurie.

Madry, éc. c^ne de Monteneuf.

Madry (Camp du), retranchement romain, c^ne de Sérent.

Madry (Le), retranchement romain, c^ne de Tréal.

Magasins (Rue des), au Palais.

Magdeleine (La), éc. et chapelle, c^ne de Béganne.

Magdeleine (La), h. c^ne de Brech.

Magdeleine (La), éc. c^ne de Bubry.

Magdeleine (La), font. c^ne de Calan.

Magdeleine (La), h. c^ne d'Elven.

Magdeleine (La), vill. c^ne de Grand-Champ.

Magdeleine (La), h. c^ne de Guidel.

Magdeleine (La), éc. c^ne de Malansac.

Prieuré vulgairement appelé *la Magdeleine-de-la-Montjoie* ou *prieuré de Rochefort*, en la paroisse de Malansac, près de Rochefort, membre de l'abbaye de Marmoûtiers de Tours, uni dans le XVIIIe siècle au prieuré de la Grêle, et tous deux à celui de la Magdeleine de Malestroit. — *La Mongée*, XVe siècle (prieuré de la Magdeleine de Malestroit).

Magdeleine (La), faubourg de Malestroit et anc. rue principale de ce faubourg; pont: voy. Ponts (Les).— *Moulins neufs du prieuré de la Magdeleine*, 1220 (prieuré de la Magdeleine de Malestroit).

Prieuré membre de l'abb. de Marmoûtiers de Tours; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers.

Mentionnée au XIIe siècle comme faisant partie de la paroisse de Missiriac, la Magdeleine figure elle-même comme paroisse du doy. de Carentoir, au XVe et au XVIe siècle, et postérieurement comme simple prieuré.

Magdeleine (La), m^in à eau et pont sur la Sarre, c^ne de Melrand.

Magdeleine (La), éc. c^ne de Merlévenez.

Magdeleine (La), h. c^ne de Mohon.

Magdeleine (La), croix, c^ne de Noyal-Pontivy.

Magdeleine (La), vill. c^ne de Péaule.

Magdeleine (La), h. et ruiss. *de la Fontaine-de-la-Magdeleine*, affl. du Morio, c^ne de Plaudren.

Magdeleine (La), éc. c^ne de Plœmel.

Magdeleine (La), h. et pont sur le Deur-Charlicq, c^ne de Ploërdut.

Magdeleine (La), éc. c^ne de Plumelec.

Magdeleine (La), h. c^ne de Pluméliau.

Magdeleine (La), vill. c^ne de Pluvigner.

MAGDELEINE (LA), vill. c^ne de Theix; ruiss. dit aussi *Vanzeur*, qui arrose Theix et se jette dans la baie du Morbihan, après avoir traversé les étangs de Kernicol et de Noyalo.

MAGDELEINE (LA), hameau, c^ne de Vannes. — *La Maladerie de Vennes*, 1428 (prieuré de Saint-Martin de Josselin).

Prieuré-chapellenie.

MAGDELEINE (LA VIEILLE), éc. c^ne de Guidel.

MAGDELEINE (RUE DE LA), à Baud.

MAGOIREC (LE), vill. c^ne de Séglien.

MAGOIS, éc. c^ne de Lizio.

MAGOR, vill. c^ne de Guiscriff.

MAGORIC, vill. c^ne de Locmaria.

MAGORLEC, vill. et corps de garde, c^ne de Port-Philippe.

MAGORO, vill. c^ne de Priziac. — *Le Magoaerou*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie.

MAGOUER, vill. c^ne de Saint-Avé; ruiss. *de la Fontaine-de-Magouer* : voy. SILLIO (LE).

MAGOUER (LE), vill. et étang, c^ne de Plouhinec.

MAGOUÉREC (LE), h. c^ne de Sainte-Hélène; il faisait autref. partie de la par. de Plouhinec.

MAGOUÉRO, éc. c^ne de Brech.

MAGOUÉRO, h. c^ne de Locmariaquer.

MAGOUÉRO, vill. c^ne de Nostang.

MAGOUÉRO, vill. c^ne de Plumergat.

MAGOUÉRO (LE), village, étang, batterie et roche sur l'Océan, c^ne de Plouhinec.

MAGOUÉRO-LA-LANDE, éc. c^ne de Brech.

MAGOUET (LE), h. c^ne de Malansac.

MAGOURIN, vill. c^ne de Belz.

MAGUÉRO, éc. c^ne d'Ambon.

MAGUÉRO, village et ruiss. affluent du Lécaden, c^ne de Caden.

MAGUÉRO, h. c^ne de Muzillac.

MAGUÉRO (LE), h. c^ne d'Elven.

MAGUÉRO (LE), vill. c^ne de Guégon.

MAGUÉRO (LE), h. c^ne du Guerno.

MAGUÉRO (LE), vill. c^ne de Molac.

MAGUÉRO (LE), vill. c^ne de Noyal-Muzillac.

MAGUÉRO (LE), éc. c^ne de Questembert.

MAGUÉRO (LE), h. c^ne de Questembert (distinct du précédent).

MAGUERS (LES), vill. c^ne d'Arzal.

MAHÉ, rocher, c^ne de Guer.

MAHÉ, pont sur l'Yvel, reliant Mauron et Néant.

MAHÉ, m^in à vent, c^ne de Pénestin; pont sur le ruiss. du même nom, reliant Pénestin et Assérac (Loire-Inférieure); ruiss. dit *Étier-du-Pont-Mahé* ou *Grand-Étier*, qui arrose Pénestin et Assérac et se jette dans l'Océan.

MAHEU, pont sur le Rohan, c^ne de Vannes.

MAHEZ, pont sur le ruiss. de l'Étang-de-Langonnet, c^ne de Langonnet.

MAIGRIS, éc. c^ne de Buléon.

MAIL (LE), place à Guillac.

MAILLAIS (LA), h. c^ne de Saint-Dolay.

MAILLARDIÈRE (LA), f. c^ne de Pluherlin.

MAILLAYE (LA), éc. c^ne de Saint-Perreux.

MAINDY (LE), vill. c^ne de Séglien.

MAINGLEYO (LE), éc. c^re d'Arradon.

MAINGORLAY, f. c^ne de Meucon.

MAINGUY, pont sur le Kerivalain, c^ne de Grand-Champ.

MAIN-LIÈVE, place à Pluvigner.

MAIN-LIÈVE (CARROIR), et par corruption *Main-Lièvre*, place à Vannes : voy. HENRI IV (PLACE). — *Mainegnevre*, 1478 (duché de Rohan-Chabot).

MAIRIE (LA), éc. à Rochefort, formant avec Saint-Roch un quartier de la ville.

MAIRIE (PLACE DE LA), à Auray, dite autref. *le Martray* (XVIIe siècle), puis *le Placitre*, ensuite *la Place*.

MAIRIE (PLACE DE LA), à Vannes, sur l'emplacement d'une anc. rue dite *de la Mairie* et de quelques maisons abattues depuis plusieurs années.

MAIRIE (RUE DE LA), à la Gacilly.

MAIRIE (RUE DE LA), à Guémené.

MAIRIE (RUE DE LA), à Lorient, composée à l'origine des rues *Pérault* et *Luzançay*, qui réunies formèrent la rue *de la Maison-Commune*, même avant 1789; elle conserva ce nom jusqu'en 1817, où elle prit son nom actuel.

MAIRIE (RUE DE LA), à Noyal-Pontivy.

MAIRIE (RUE DE LA), à Saint-Jean-Brévelay.

MAIRIE (RUELLE DE LA), à Sarzeau.

MAISON-BLANCHE (LA), éc. c^ne de Guémené.

MAISON-BLANCHE (LA), éc. c^ne d'Hennebont. — *Villa Guen*, 1273 (abb. de la Joie).

MAISON-BLANCHE (LA), éc. c^ne d'Hennebont (distinct du précédent).

MAISON-BLANCHE (LA), éc. c^ne de Moréac.

MAISON-BLANCHE (LA), éc. c^ne de Muzillac.

MAISON-BLANCHE (LA), éc. c^ne de Plœren.

MAISON-BLANCHE (LA), h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

MAISON-BLANCHE (LA), h. — Voy. BORIN (LE GRAND-)

MAISON-BRÛLÉE (LA), éc. en ruines et roches sur l'Océan, c^ne d'Erdeven.

MAISON-BRÛLÉE (LA), éc. c^ne de Lanvaudan.

MAISON-BRÛLÉE (LA), éc. c^ne de Moréac.

MAISON-COMMUNE (RUE DE LA), à Lorient. — Voy. MAIRIE (RUE DE LA).

MAISON-DES-FOLLETS (LA), dolmen, c^ne de Saint-Gravé.

MAISON-DES-POULPIQUETS, dolmen ruiné, c^ne de l'Île-d'Arz.

Maison-de-Terre (La), éc. c^ne de Baud.
Maisonnettes (Les), h. c^ne de Lanouée.
Maison-Neuve (La), h. — Voy. Roche-Plate (La).
Maison-Neuve (La), éc. — Voy. Ty-Tessir.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Baud.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Béganne.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Billio.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Bubry.
Maison-Neuve (La), f. c^ne de Caden.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Caden (dist. de la f. précédente).
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Cruguel.
Maison-Neuve (La) ou Maison-de-la-Lande, h. c^ne de Guégon.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Guéhenno.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne d'Inzinzac.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Landaul.
Maison-Neuve (La), éc. et ruiss. affl. de la Pierre-Fendue, c^ne de Malguénac.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Ménéac.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Napoléonville.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Nivillac.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne du Palais.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Plescop.
Maison-Neuve (La), f. c^ne de Pluherlin.
Maison-Neuve (La), f. c^ne de Pluherlin (dist. de la précédente).
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Plumelec.
Maison-Neuve (La), h. c^ne de Pluméliau.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Pluméliau (dist. du h. précédent).
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Plumelin.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Plumelin (dist. du précédent).
Maison-Neuve (La) ou Thy-Nehué, h. c^ne de Pontscorff.
Maison-Neuve (La), h. c^ne de Questembert.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Réguiny.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Riantec.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Saint-Congard.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Saint-Garvé.
Maison-Neuve (La), f. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Maison-Neuve (La), h. c^ne de Sarzeau.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Sérent.
Maison-Neuve (La), éc. c^ne de Vannes.
Maison-Neuve-de-Châteauneuf, éc. c^ne de Cléguer.
Maison-Neuve-de-la-Grande-Lande, éc. c^ne de Guénin.
Maison-Neuve-de-Pont-Daul, éc. c^ne de Cléguer.
Maison-Neuve-du-Salut, éc. c^ne de Languidic.
Maison-Neuve-Kerentourner, éc. c^ne de Lanvaudan.
Maison-Neuve-Saint-Gilles, éc. c^ne de Languidic.
Maison-Neuve-Saint-Quio, éc. c^ne de Cléguer.
Maison-Rouge (La), éc. c^ne d'Allaire.
Maison-Rouge (La), h. c^ne d'Hennebont.
Maison-Rouge (La), f. c^ne de Vannes.
Maison-Trouée (La), dolmen, c^ne de la Chapelle.
Maître (Fontaine au), c^ne de la Croix-Helléan.
Major (Le), pointe sur la baie du Morbihan, c^ne de Baden.
Malaboeuf, éc. c^ne d'Augan.
Malabri, h. c^ne de Pluvigner.
Malabry, éc. c^ne de Monteneuf.
Malabry, h. partie c^ne de Locminé, partie c^ne de Moréac; ruiss. affluent du Tarun, qui arrose ces deux communes.
Malabry, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
Malabry, éc. c^ne de Questembert.
Mal-Achape, h. c^ne de Plouay.
Malachappe, éc. c^ne de Baud.
Malachappe, h. c^ne de Guern.
Malacquet, font. c^ne de Josselin.
Maladrie (La), éc. c^ne d'Allaire.
Maladrie (La), ruiss. affl. de l'Oust, qui arrose Crédin.
Maladrie (Rue de la), à Mauron.
Malansac, c^on de Rochefort. — *Malansac, plebs*, 847 (cart. de Redon). — *Malanzac*, 857 (*ibid.*). — *Malenzac*, 1051 (*ibid.*). — *Mallechac, eleemosina*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Malenzahc*, XIIe siècle (cart. de Redon): — *Malenchac*, 1272 (prieuré de la Magdeleine de Malestroit). — *Malenczac*, 1387 (chap. de Vannes).

Par. du doy. de Péaule, renfermant une communauté de cordeliers (à Bodélio); établissement de Saint-Jean de Jérusalem. — Sénéch. de Vannes; subd. de Redon. — Distr. de Rochefort.

Malaqué, h. c^ne des Fougerêts.
Malastrait, éc. c^ne de Bignan. — *Malastret*, 1309 (duché de Rohan-Chabot).
Malbréa, éc. et pont au confl. du Keralvy et du Tohon, c^ne de Questembert. — Seigneurie.
Malestroit, arrond. de Ploërmel; anc. m^ies à eau sur l'Oust. — *Malestrictum*, 1131 (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Malestret*, 1131 (cart. de Redon). — *Malestricti burgus*, 1204 (D. Morice, I, 800). — *Castellum Malestricti*, 1259 (prieuré de la Magdeleine de Malestroit). — *Malastritum*, 1316 (abb. de Lanvaux).

D'abord paroisse, puis trève de Missiriac, ensuite redevenue paroisse du doy. de Carentoir; faisait partie du territ. de Rieux au XVIe siècle; appelée aussi *Saint-Gilles de-Malestroit*.

Communautés d'augustins et d'ursulines; prieuré et établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem : voy. MAGDELEINE (LA); prieuré-chapellenie du vocable de Saint-Mathurin, dans la ville; hôpital; maladrerie. — Seign. érigée en baronnie en 1451 : voy. l'INTRODUCTION; anc. chât. voy. SAUDRAYE à la table des formes anciennes; ville close.

Gouvernement de place; communauté de ville, avec droit de députer aux États de la province, et des armoiries : *de gueules à neuf besants d'or, 3. 3. 3,* anciennement *sans nombre.* — Ressort de la sénéch. de Ploërmel.—Siége d'une subdélégation de l'intendance de Bretagne. — Distr. de Ploërmel; chef-lieu de c^{on} en 1790.

MALEVANT, île sur l'Océan, entre Houat et Hœdic, dite aussi *île aux Chevaux.*

MALGOGNE (LA), h. c^{ne} de Nivillac.

MALGOIN, pont sur le ruiss. du Moulin-du-Baron et éc. *du Pont-Malgoin*, c^{ne} de Theix.

MALGUÉNAC, c^{on} de Cléguérec. — *Malgenac*, 1221 (D. Morice, I, 848). — *Melgennac*, 1228 (duché de Rohan-Chabot). — *Maelgannac*, 1274 (*ibid.*). — *Melguennec*, 1301 (abb. de Bon-Repos). — *Meoulguenac*, 1314 (duché de Rohan-Chabot). — *Melguegnac*, 1315 (*ibid.*).—*Melguengnac*, 1482 (abb. de Lanvaux).

Par. du doy. de Guémené. — Seign. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy.

MALGUÉNAC (RUE DE), à Napoléonville, ainsi appelée déjà au XVe siècle, dite au XVIIe siècle *rue Faven* et au XVIIIe siècle *Laër-Faven*, et *Cohic* en partie.

MALHÉ, rue au vill. de Quinquisio, c^{ne} de Molac.

MALINGEAIS, h. c^{ne} de Monteneuf.

MALLEVILLE, vill. partie c^{ne} de Carentoir, partie c^{ne} de Tréal.

MALLEVILLE, chât. vill. et m^{in} à vent, c^{ne} de Ploërmel. — Prieuré-chapellenie. — Seigneurie; anc. chât.

MALOHO, m^{in} à eau sur le Kerollin, c^{ne} de Lanvaudan.

MALPAUDRIE (LA), h. c^{ne} de Napoléonville. — *L'Hermitage*, XVIIIe s^{e} (arch. comm. de Napoléonville).

MALSAHAC, h. c^{ne} de Muzillac.

MALVOISIN, vill. c^{ne} de Ploërdut. — *Malvegin*, 1391 (princip. de Rohan-Guémené).—*Malveisin*, 1431 (*ibid.*).

MALVRAN, vill. et portion de la forêt de Quénécan dite *Butte-de-Malvran*, c^{ne} de Saint-Aignan; trois écluses sur le canal de Nantes à Brest.

MANDIN, h. c^{ne} de Béganne.

MANDRAIE (LA), h. c^{ne} de la Gacilly.

MANDU (LE), éc. c^{ne} de Ménéac.

MANÉ, éc. c^{ne} de Baud.

MANÉ, vill. c^{ne} de Plougoumelen.

MANÉ (BRAS et BIHAN), vill. c^{ne} de Lignol.

MANÉ (IHUEL et IZEL), h. c^{ne} de Camors.

MANÉ (LE), h. c^{ne} de Bubry.

MANÉ (LE), chât. c^{ne} de Caudan. — Seigneurie.

MANÉ (LE), éc. c^{ne} de Melrand.

MANÉ-ALATTE, éc. et lande, c^{ne} de Baden.

MANÉANDOL, vill. c^{ne} de Bubry.

MANÉ-ANDU, vill. c^{ne} de Plouay; pont sur le ruiss. des Trois-Recteurs, reliant Plouay et Lanvaudan.

MANÉANTOUX, h. ruiss. affl. de la Sarre et m^{in} à eau sur ce ruiss. c^{ne} de Bubry. — Seigneurie.

MANÉ-ASSÉNAC, éc. c^{ne} de Plœren.

MANÉ-AUDRAN, h. c^{ne} de Pluvigner.

MANÉ-AVELLO (IHUEL et IZEL), éc. c^{ne} d'Hennebont.

MANÉBAIL, vill. bois et pont sur le Bécherel, c^{ne} de Plouay.

MANEREN, h. c^{ne} de Melrand.

MANÉBÉREN, h. c^{ne} de Languidic. — *Banenberen*, 1398 (abb. de la Joie).

MANÉ-BERZELLEC, éc. c^{ne} de Languidic.

MANÉ-BIHAN, h. c^{ne} de Berné.

MANÉ-BIHAN, h. c^{ne} de Caradec-Trégomel.

MANÉBLAYE, éc. c^{ne} de Bubry.

MANÉ-BOLANNE, ruisseau. — Voy. BOLANNE.

MANÉ-BOSSE, h. c^{ne} de Caudan.

MANÉ-BOTLAN, éc. et pont, c^{ne} de Lignol.

MANÉ-BOURGEREL, éc. c^{ne} d'Arradon.

MANÉ-BRAS, h. c^{ne} de Belz.

MANÉ-BRAS, chât. c^{ne} de Caudan.

MANÉ-BRAS, h. c^{ne} de Locmalo.

MANÉ-BRAZO, vill. et bois, c^{ne} d'Inzinzac.

MANÉ-BUTUR, h. et lande, c^{ne} de Bubry.

MANÉ-CASTEL, éc. c^{ne} de Landaul.

MANÉ-CHAPELIN, éc. c^{ne} de Baden.

MANÉCHELAUDE, éc. c^{ne} de Languidic.

MANÉ-COËDIGO, éc. c^{ne} de Plœren.

MAHÉ-COHAL, vill. c^{ne} de Guidel.

MANÉ-COH-QUER, éc. c^{ne} de Baden.

MANÉ-COSTY, h. c^{ne} de Plouay.

MANÉ-CRÈZE (LE), ruisseau. — Voy. SAMUEL.

MANÉ-CUMUN, h. bois et ruiss. affl. du Gouach-Viquel, c^{ne} de Pluvigner.

MANÉ-DERVÉ, éc. c^{ne} de Séglien.

MANÉ-DIERHEN, f. c^{ne} de Kervignac.

MANÉ-DOL, éc. c^{ne} de Locmalo.

MANÉ-DROUAL, h. c^{ne} de Lanvaudan.

MANÉDUEL, h. c^{ne} de Calan.

MANÉ-EL-LANN, éc. c^{ne} de Belz.

MANÉ-ER-GORION, éc. c^{ne} de Carnac.

MANÉ-ER-GROËS, h. c^{ne} de Baden.

MANÉ-ER-GROËS, éc. c^{ne} de Carnac.

MANÉ-ER-GUER, lande, c^{ne} de Brech.

Mané-er-H'roëk, tumulus, dit aussi *Mont-de-César*, c^ne de Locmariaquer.
Mané-er-Men, h. c^ne de Pluvigner.
Mané-er-Venne, h. et écluse sur le Blavet, c^ne de Languidic.
Mané-Forne, h. c^ne de Caudan.
Mané-Froment, h. c^ne de Plouay.
Mané-Gazec, h. c^ne de Séglien.
Manéglau, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Manégleuyau, éc. c^ne de Persquen.
Mané-Goff, f. c^ne d'Inguiniel.
Manégolerne, h. c^ne de Kervignac.
Mané-Gouarch, h. c^ne de Ploërdut.
Mané-Gouiff, éc. et ruiss. affl. du Quéronic, c^ne de Pluvigner.
Manégoulanec, éc. c^ne de Calan.
Manégourio, éc. c^ne de Pluneret.
Manégra, éc. c^ne de Landévant.
Manégrouah, vill. c^ne de Melrand.
Mané-Guégan, h. c^ne de Belz. — Seigneurie.
Mané-Guégan, f. c^ne de Plouay.
Mané-Guégan, vill. lande et m^in à vent, c^ne de Séglien.
Manéguen, h. et colline, c^ne de Guénin; ruiss. affluent de l'Ével, qui arrose Pluméliau et Guénin; pont sur l'Ével, reliant ces deux communes.
Manéguen, h. et m^in à eau sur le Camblen, c^ne de Melrand. — *Beaumont, manoir* et *moulin*, 1296 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.
Manéguen, h. c^ne de Merlévenez.
Manéguen, f. c^ne de Plougoumelen.
Manéguen, vill. c^ne de Plouhinec. — Seigneurie.
Manéguen (Le), éc. c^ne d'Auray.
Manéguen (Le), h. et deux m^ins à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Caudan; ruiss. *des Moulins-du-Manéguen* : voy. Kerpont. — Seigneurie.
Mané-Guennec, éc. c^ne de Pontscorff.
Manéguillo, éc. c^ne de Caudan.
Mané-Gument, croix, c^ne de Sainte-Hélène.
Mané-Habat, h. c^ne de Quistinic.
Mané-Habus, h. c^ne d'Arradon.
Mané-Hastel, ancien retranchement romain, c^ne de Nostang.
Mané-Hellec, h. c^ne de Sainte-Hélène.
Manéhello, éc. c^ne de Langoëlan.
Manéheno, h. c^ne de Cléguer.
Mané-Henri, h. éc. dit *Loge-Mané-Henri* et ruiss. *de la Fontaine-de-Mané-Henri*, affl. du Houer-Veur, c^ne de Plouay.
Mané-Henry, h. c^ne d'Inguiniel.
Manéhèse, vill. c^ne de Lignol.
Mané-Hingan, vill. c^ne d'Inguiniel.
Mané-Hir, éc. c^ne de Brandérion.
Maného, h. c^ne de Belz.
Mané-Huel, h. c^ne de Plouhinec.
Manéhuilleg, éc. c^ne de Caudan.
Manéhuiry, h. c^ne d'Arradon.
Mané-Huiry, h. c^ne de Pluneret.
Manéic, h. c^ne de Caudan.
Mané-Jean, éc. c^ne de Languidic.
Mané-Jouannic (Loge), éc. c^ne de Lanvaudan.
Mané-Kercadio, éc. c^ne de Baden.
Mané-Kerplouse, vill. c^ne de Baden.
Mané-Kerverrec, éc. c^ne de Plœmel.
Mané-Kervréhan, éc. c^ne de Languidic.
Manélem, éc. c^ne de Ploërdut.
Mané-Lescouet, h. c^ne de Locoal-Mendon.
Manélio, h. c^ne de Plougoumelen.
Mané-Lohac, éc. c^ne de Baden.
Mané-Mabo, éc. c^ne de Quistinic.
Mané-Mehan, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Mané-Mehan*, affl. de l'Étel, c^ne de Locoal-Mendon.
Mané-Mélian, éc. c^ne d'Inzinzac.
Mané-Ménégo, h. c^ne de Locoal-Mendon.
Manémeno, f. et bois, c^ne de Calan.
Manémeur, h. c^ne d'Erdeven.
Manémeur, éc. c^ne de Languidic.
Manémeur (Le), vill. c^ne de Quiberon.
Mané-Mévat, éc. c^ne de Plumergat.
Mané-Morvan, éc. c^ne de Lignol. — Seigneurie.
Manénain (Ihuel, Izel et Creize), vill. c^ne de Bubry.
Mané-Navelenne, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Mané-Nestran, h. c^ne de Languidic.
Mané-Ninesse, éc. c^ne de Guern.
Mané-Normand, éc. c^ne de Baden.
Manepil, h. c^ne de Berné.
Mané-Pont, éc. c^ne de Quistinic.
Manerbec, h. ruiss. affl. du Scorff et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Persquen. — *Menezanbec*, aliàs *Menezorbec*, XVIe siècle (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie.
Mané-Rédo, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Mané-Rédo*, affl. du Saint-Vincent, c^ne d'Inguiniel.
Manério, h. et bois, c^ne de Locmalo.
Manério, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Mané-Rivalain, h. c^ne de Quéven.
Manermair, vill. et bois, c^ne de Locmalo. — *Manez-an-Maer*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené).
Manermaire, h. et bois, c^ne de Ploërdut. — *Menezamael*, 1391 (princip. de Rohan-Guémené).
Mané-Roch, éc. c^ne de Locmariaquer.
Mané-Roch, éc. c^ne de Ploërdut.
Mané-roc-Ter, colline sur laquelle existent des débris de dolmens, c^ne de Crach.
Manéru, éc. et lande, c^ne de Ploërdut.

Mané-Saint-Julien, h. c^ne^ de Baden.
Mané-Scoharne, vill. c^ne^ de Locoal-Mendon.
Mané-Talguenne, h. c^ne^ de Baden.
Mané-Tanet, vill. c^ne^ de Plouay.
Mané-Tanguy, éc. c^ne^ de Guern. — Seigneurie; manoir.
Mané-Tanguy, éc. c^ne^ de Plouay.
Manételan, h. c^ne^ de Baud.
Mané-Tiret, éc. c^ne^ de Brandérion. — *Menez-Tirec*, 1403 (abb. de la Joie).
Mané-Tréverec, éc. c^ne^ de Languidic.
Manétro, h. c^ne^ de Kervignac.
Manévan, éc. c^ne^ de Melrand.
Maneven, vill. c^ne^ de Malguénac.
Manéviline, h. c^ne^ de Ploërdut.
Mané-Yéhan, éc. c^ne^ de Nostang.
Mangois (Les), h. c^ne^ de Pleucadeuc.
Mangolérian, vill. c^ne^ de Monterblanc. — *Macoer-Aurilian, villa*, 852 (cart. de Redon). — *Marc-Aurélien*, 1772 (présidial de Vannes).
Mangoro, éc. c^ne^ de Baden.
Mangoro, éc. c^ne^ de Grand-Champ. — Seigneurie.
Mangoro, h. c^ne^ de Monterblanc.
Mangoro-de-la-Magdeleine, éc. c^ne^ de Monterblanc.
Mangorvennec, h. c^ne^ de Saint-Avé.
Mangouer, vill. c^ne^ de Cléguérec.
Mangouério, éc. c^ne^ de Saint-Avé.
Mangouéro, vill. c^ne^ de Cléguérec.
Manguéro (Le), h. c^ne^ de Saint-Jean-Brévelay.
Manibily, vill. c^ne^ de Pontscorff.
Manic (Le), h. c^ne^ d'Hennebont.
Manihel, vill. c^ne^ de Melrand.
Manilen, éc. c^ne^ de Melrand.
Manio, vill. et m^in^ à vent, c^ne^ de Carnac.
Manio, éc. et bois, c^ne^ de Persquen.
Manio, vill. c^ne^ de Plœmeur.
Manio (Le), éc. c^ne^ de Languidic.
Manoir (Le), vill. c^ne^ de Loyat.
Marad-Lann, éc. c^ne^ de Pluvigner.
Marado (Lande des), c^ne^ de Guer.
Marais (Lande du), c^ne^ de Pluherlin.
Marais (Le), éc. c^ne^ de Muzillac.
Marais (Le), f. c^ne^ de Théhillac.
Marais (Le), éc. c^ne^ de Theix.
Marais (Le Haut et le Bas), vill. c^ne^ de Péaule; pass. *du Haut-Marais*, sur le ruiss. de la Bouloterie, qui relie Péaule et Caden.
Marais (Mer des), ruisseau. — Voy. Bouloterie (Ruisseau de la).
Marais (Ruisseau du). — Voy. Pont-Rohellec.
Marçais (La), h. c^ne^ de Saint-Guyomard. — Seign.
Marchands (Pont ès-), sur le ruiss. de ce nom, c^ne^ de Monteneuf: ruiss. *du Pont-ès-Marchands*, dit aussi *du Vieil-Étang* et *du Poïlo*, affl. du Rahun, qui arrose Monteneuf et Carentoir.
Marchands (Pont ès-), sur le ruiss. de ce nom et h. *du Pont-ès-Marchands*, c^ne^ de Noyal-Muzillac; ruisseau *du Pont-ès-Marchands*, affl. du Saint-Éloi, qui arrose Noyal-Muzillac et Muzillac.
Marché (Place du), à Guer, Plœmeur, Pluvigner et Rochefort.
Marché (Place du), à Napoléonville, dite autref. *Grand-Martray*, puis *place Égalité*.
Marché (Rue du), à Lorient; appelée, avant 1789, rue *de Toulouse*.
Marché (Rue du), à Sarzeau.
Marché (Rue et Place du), au Port-Louis; la place a été appelée autref. *place Royale*.
Marché-au-Blé (Place du), à Napoléonville. — Voy. Église (Place de l').
Marché-au-Bois (Place du), à Josselin.
Marché-au-Chanvre (Rue du), à Saint-Jean-Brévelay.
Marché-au-Froment (Grande Rue du), à Saint-Jean-Brévelay.
Marché-au-Froment (Place du), à Auray.
Marché-au-Froment (Place du), à Vannes.
Marché-au-Seigle (Grande Rue du), à Saint-Jean-Brévelay.
Marché-au-Seigle (Place du), à Auray.
Marché-au-Seigle (Place du), à Vannes.
Marché-aux-Chèvres (Place du), à Noyal-Pontivy.
Marché-aux-Cochons (Place du), à Pluvigner.
Marché-aux-Cochons (Rue du), à Rohan.
Marché-aux-Cochons (Rue et place du), à Guémené.
Marché-aux-Moutons (Place du), à Grand-Champ.
Marché-aux-Vaches (Rue du), à Noyal-Pontivy.
Marché-aux-Veaux (Place du), à Josselin.
Marché-du-Bois, place à Auray. — Voy. Bois (Place du).
Marché-du-Cuir-à-Poils ou du Cuir-Vert (Place du), à Napoléonville. — Voy. Pont (Place du).
Marchis (Place du), à Questembert.
Marchix (Le), h. c^ne^ de Campénéac. — Seigneurie.
Marchix (Le), vill. c^ne^ de Carentoir; pont qui relie Carentoir et Guer.
Marchix (Place du), à la Roche-Bernard.
Maré, vill. composé de *la Cour de Maré* et de *la Rue de Maré*, c^ne^ de Bréhan-Loudéac. — Seigneurie.
Mare (Gué de la), sur le ruiss. des Landelles, c^ne^ de Beignon.
Mare (La), éc. c^ne^ d'Allaire.
Mare (La), vill. c^ne^ de Crach.
Mare (La), éc. c^ne^ de Crédin.
Mare (La), h. c^ne^ de Jacut.
Mare (La), vill. c^ne^ de Peillac.
Mare (La), f. c^ne^ de Rochefort. — Seigneurie.

Mare (La), vill. c^ne de Saint-Perreux.
Mare (La), h. c^ne de Vannes.
Mare-ar-Gallic (Loge), éc. c^ne de Gourin.
Mare-au-Sel (Ruisseau de la), dit aussi *du Rodoué*, affl. du Loch, qui arrose Saint-Jean-Brévelay, Plaudren et Grand-Champ; pont sur ce ruiss. reliant ces trois communes.
Marecanne (Le), h. c^ne de Moréac.
Maréchal (Bois du), c^ne de Saint-Aignan.
Maréchal (Lande du) et vill. *de la Lande-du-Maréchal*, dont quelques maisons isolées dites *Loges*, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Maréchalaie (La), h. c^ne d'Allaire.
Mare-de-Caradeu (Ruisseau de la). — Voy. Sainte-Reine.
Mare-Farault (La), éc. c^ne de Ploërmel.
Maréguy, lande et ruiss. *de la Lande-Maréguy*, affl. du Pont-Mein, c^ne de Saint-Thuriau.
Mare-Josso (Ruisseau de la), affl. du Ninian; il arrose Mohon et Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.
Marendais (La), f. c^ne des Fougerêts. — *La Morandais*, 1626 (chap. de Vannes). — Seigneurie.
Marengo (Rue et Place de), à Napoléonville.
Mare-Rouaud (La), quartier du bourg de Loyat.
Mares (Les), éc. c^ne de Nivillac.
Mares (Les), f^es, c^ne de Saint-Dolay. — Seigneurie.
Mares-Liers (Les), lande, c^ne de Monteneuf.
Mare-Uscrière (La), vill. c^ne de Campénéac.
Mareux, f. c^ne de Monteneuf. — Seigneurie.
Margandais (La), vill. c^ne de Carentoir.
Marglas (La), h. c^ne de Brignac.
Marguérigo, éc. c^ne de Marzan.
Marh (Le), vill. c^ne de Sarzeau.
Marhala (Le), h. c^ne de Meslan.
Maria, m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Cléguer.
Maria, font. dite aussi *de la Vierge*, c^ne de l'Île-d'Arz.
Maria, font. c^ne de Merlévenez.
Mariaie (La), vill. c^ne de Mauron.
Maric (Le), h. c^ne de Melrand.
Mariet, croix, c^ne de Saint-Samson.
Marine (Rue de la), à Lorient.
Marine (Rue de la), au Port-Louis.
Mariolle, anc. porte à Vannes : voy. Saint-François; rue *de la Porte-Mariolle*, à Vannes : voy. Noë (La).
Marionnais (La), vill. c^ne de Missiriac.
Marizain, éc. c^ne de Camoël.
Marle (La), ruiss. dit aussi *de Lihuanten*, *de Rulliac* et *Gouah-Ivas*, affl. du Liziec; il arrose Monterblanc et Saint-Avé.
Marmater (Le), f. c^ne de Bignan.
Marmouillettes-du-Commun-de-la-Ruézie (Les), lande, c^ne de Guer.
Maro (Le), éc. en ruines et lande, c^ne de Surzur.
Marquer (Ruisseau des Noës-), dit aussi *de Saint-Méen*, affl. du Carafort; il arrose Guer et Monteneuf.
Marqueraie (La), h. c^ne de Peillac.
Marquise (La), éc. c^ne d'Elven.
Marquise (Pont de la), sur le ruiss. du Chapelain, c^ne de Persquen.
Marre (La), f. c^ne de Mauron, et rue au bourg.
Marrette, m^in à vent, c^ne de la Gacilly.
Marsac, m^in à eau sur le Tromeur, c^ne de Sérent.
Marsac (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Carentoir. — *Marczat*, 1419 (chât. de Castellan).
Marta, h. c^ne de Berné.
Martha, h. et éc. c^ne de Bangor.
Martin, quai à Auray.
Martin (Pont), sur le Millet, reliant Ploërmel et Gourhel.
Martin (Pont), sur la Claye, reliant Trédion et Plumelec.
Martinaie (La), vill. c^ne de Peillac.
Martinais (La), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Martray (Le), à Auray. — Voy. Mairie (Place de la).
Martray (Le), à Ploërmel. — Voy. Place Impériale.
Martray (Place du) ou aux Plantes, à Gourin.
Martray (Rue du), à la Trinité-Porhoët.
Martyre (La), éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Martyrs (Champ et Chapelle isolée des), c^ne de Brech, au lieu où furent exécutés les émigrés faits prisonniers à Quiberon en 1795.
Marvicq, ruiss. affl. du Quéronic; il arrose Camors.
Marvicq, ruiss. affl. du Pont-Guillemin; il arrose Pluvigner.
Marville, éc. c^ne de Plescop; m^in à eau sur la Sale, c^ne de Plumergat, et pont sur la Sale, reliant Plescop, Plumergat, Plougoumelen et Plumoret. — Seign.
Marzan, c^on de la Roche-Bernard; chât. et f. dits *Cour de Marzan*, m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. du même nom, dans la c^ne. — *Marsin, plebs*, 895 (cart. de Redon). — *Marsen*, 1387 (chap. de Vannes).
Par. du doy. de Péaule; établissement de sœurs Blanches ou de la Charité. — Seign. anc. chât. — Sénéch. de Vannes; subd. de la Roche-Bernard. — Distr. de la Roche-Bernard.
Marzan, m^in à eau sur le Trévelo, c^ne de Caden; pont sur le même ruiss. reliant Caden et Limerzel.
Marzan, h. c^ne des Fougerêts.
Marzan (Ruisseau de), dit aussi *du Moulin-de-Craslon* et *Étier-de-Marzan*, affl. de la Vilaine; il arrose Péaule et Marzan.
Maserettes (Chemin des), c^ne de Peillac.
Masse (Pont de la), sur le Veau-Marqué, reliant Guer et Porcaro.

Masses-Longues (Les), lande, c^ne de Monteneuf.
Masszézel, baie sur le Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Masson (Le), croix, c^ne de Saint-Gonnery.
Mathélitte, h. c^ne de Locoal-Mendon.
Mathias, m^in à vent, c^ne de Port-Philippe.
Mâts (Les), basse et banc de sable dit *Plateau des Mâts*, rochers sur ce plateau, et autres rochers dits *Batteurs des Mâts*, sur l'Océan, côte de Damgan.
Matz (Le), f^es, dont une dite *Bas-Matz;* ruiss. affl. du Caden et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Caden.—Deux seigneuries.
Matz (Le), f. c^ne de Sarzeau.
Maubran, vill. c^ne de Peillac.
Maubuisson, éc. c^ne de Lanouée. — *Maubuson*, XIVe s^ (duché de Rohan-Chabot).
Maubusson, h. c^ne de Guégon.
Maucelais (La), éc. c^ne de Carentoir.
Maumont, vill. c^ne de Saint-Dolay.
Mauny, h. c^ne de Campénéac.
Mauny, vill. c^ne de Mauron.
Maunys (Les), lande, c^ne de Béganne.
Maupas (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Carentoir.
Malpertuis-de-la-Touche-Buis (Le), éc. c^ne de Guer.
Mauricette (Rue), à Hennebont; dite autrefois *de la Congrégation.*
Mauron, arrond. de Ploërmel; m^in à vent dans la c^ne. — *Ecclesia de Mauronio*, 1477 (chât. du Boyer).
Par. du doy. de Beignon; prieuré; hôpital. — Seign. érigée en vicomté en 1658; chât. qui n'existe plus. La baronnie de Gaël avait un siége de juridiction à Mauron. — Sénéch. et subd. de Ploërmel. — Distr. de Ploërmel; chef-lieu de c^on en 1790.
Mauvolet, f. c^ne de Carentoir.
May (La), f. c^ne de Pluherlin.
Mayeux (Croix), c^ne de Pleugriffet.
Mazeries (Les), h. c^ne des Fougerêts.
Mazeries (Les), ruines romaines, c^ne de Tréhorenteuc.
Méaban, île, basse, roches dites *Buissons-de-Méaban* et basses *des Buissons-de-Méaban*, dans la baie de Quiberon, entre Locmariaquer, Arzon et Saint-Gildas-de-Rhuis.
Méaudaie (La), vill. c^ne de Peillac.
Mée (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Béganne.
Mégoët (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Bignan. — Seigneurie.
Méha (Maison), éc. c^ne de Pleucadeuc.
Méhaudaie (La), éc. c^ne d'Allaire.
Méhaudais (La), h. c^ne de Guer.
Meignas (Étier-de-), ruiss. affl. de la Vilaine; il arrose Nivillac.
Mein-d'Aguel, pierre, c^ee de Plaudren.
Mein-Fellet, m^in. — Voy. Pierre-Fendue (La).
Mein-Goarec, dolmen, c^ne de Plaudren.
Mein-Guen (Le), h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Mein-Guen-Lanvaux, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay; ruiss. *de la Fontaine-de-Mein-Guen-Lanvaux :* voy. Quittay.
Mein-Lein-Mondeu, rocher, c^ne de Theix.
Mein-Scoul, pierre, c^ne de Grand-Champ.
Melan, éc. de Caro.
Mêlé, m^in à vent, c^ne de Caro.
Mélégan, pont, sur le ruiss. de ce nom, reliant Ploërdut et Lignol; ruiss. *du Pont-Mélégan*, affl. du Scanff, qui arrose ces deux communes.
Mélené, vill. c^ne de Meslan.
Mélénec, h. c^ne d'Elven.
Melen-en-Douaren, m^in à vent, c^ne de Crach.
Mel-er-Prat, m^in à eau, dit aussi *du Pré*, sur le Yun-ar-Miner, c^ne de Gourin; ruiss. voy. Inam.
Melet, lande, c^ne de Missiriac.
Mélezevenne, h. et m^in à vent, c^ne de Guidel.
Mélianic, f. c^ne de Plouay.
Mello, éc. c^ne de Grand-Champ.
Melrand, c^on de Baud. — *Melran, parr^a*, 1125 (cart. de Redon). — *Melrant*, 1273 (duché de Rohan-Chabot). — *Merlerant*, 1467 (*ibid.*).
Par. du doy. de Guémené. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.
Membrer, éc. c^ne de Plumelin.
Membro (Le), éc. et ruiss. *de la Fontaine-du-Membro*, affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.
Menaliguen, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Men-al-Lestre, roche sur l'Océan, près de l'île aux Chevaux.
Men-ar-Bellec, roche sur la baie de Quiberon, entre Carnac et Locmariaquer.
Men-ar-Ster, roche sur la baie de Quiberon, côte de Plouharnel.
Menaru, éc. c^ne d'Elven. — Seigneurie.
Men-Arzein, roche-aux-fées en ruines, c^ne de Pénestin.
Ménaty, h. et lande, c^ne de Plescop. — *Le Manachty*, 1475 (abb. de Lanvaux). — Seigneurie.
Menaty, f. et lande, c^ne de Plœren; ruiss. *de la Fontaine-Menaty*, affl. du Langliron, qui arrose Plœren et Arradon.
Menay, chât. c^ne de Saint-Allouestre.
Ménay (Le), f. c^ne de Saint-Gonnery.
Men-Beniguett, dolmen ruiné, c^ne de Sarzeau.
Men-Bihan, roches sur l'Océan, côte de Saint-Pierre.
Men-Corban, roche sur l'Océan, côte de Houat.
Mendilis, h. c^ne de Priziac. — *Menezdilez*, 1459 (princ. de Rohan-Guémené).

Mendon, bourg, lande et h. *de la Lande-de-Mendon*, c^ne de Locoal-Mendon.

Par. siége du doy. de Pont-Belz. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.

Men-Dréan, roche sur l'Océan, entre Ambon et Sarzeau.

Mendu, vill. c^ne d'Arzon.

Mendu, rocher sur l'Océan, près de Houat.

Mené (Le), h. c^ne de Bignan. — Seigneurie.

Mené (Le), vill. et ruiss. affl. du Runio, c^ne de Crédin.

Mené (Le), h. c^ne de Damgan.

Mené (Le), vill. c^ne de Groix.

Mené (Le), h. c^ne de Guéhenno. — Seigneurie.

Mené (Le), éc. c^ne de Guidel.

Mené (Le), vill. et lande, c^ne de Moustoirac.

Mené (Le), h. c^ne de Noyal-Pontivy.

Mené (Le), éc. c^ne de Plaudren.

Mené (Le), éc. et ruiss. affl. du Keridon, c^ne de Plumelin.

Mené (Le), h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Mené (Rue du), à Vannes, divisée autref. en rue *du Mené*, rue *des Douves-du-Mené*, rue *du Lion-d'Or* et rue *Saint-Nicolas*.

Anc. par. de Vannes. — Voy. Notre-Dame-du-Mené.

Ménéac, c^on de la Trinité-Porhoët. — *Miniac, plebs*, 1082 (cart. de Redon). — *Miniac, vicaria*, XIe siècle (D. Morice, I, 362). — *Miniacum*, 1130 (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Miniachum*, 1153 (*ibid.*).

Par. du doy. de Lanouée. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin.

Ménec, vill. c^ne de Carnac.

Ménec, vill. c^ne de Locoal-Mendon.

Menec (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Noyal-Pontivy.

Mené-Courtel (Le), h. c^ne de Billio.

Mené-Draizo, éc. c^ne de Ploëmel.

Ménéglas, éc. et bois, c^ne de Plumergat. — *Cozmenezglas*, XVe siècle (cармes de Sainte-Anne).

Ménégoff, h. c^ne de Priziac.

Ménéguen, h. c^ne de Quéven.

Ménéguen, h. c^ne de Surzur. — Seigneurie.

Ménéhouarn, chât. bois, étang et pont sur le Kerscoulic, c^ne de Plouay. — Seigneurie; manoir.

Ménéhy, h. et bois, c^ne de Locoal-Mendon. — *Minihi, terra*, 1037 (cart. de Redon). — Seigneurie.

Ménéhy (Le), vill. et m^in à eau, dit aussi *moulin Simon*, sur le Guérand, c^ne de Ménéac.

Ménéhy (Le), vill. partie c^ne de Néant, partie c^ne de Mauron.

Ménéhy (Le), éc. c^ne de Saint-Gérand. — Seigneurie, manoir.

Ménéhy (Le), h. c^ne de Saint-Vincent.

Ménélan, vill. c^ne de Priziac.

Mené-Legot, éc. c^ne de Saint-Allouestre.

Méneleh, h. c^ne de Moustoirac.

Ménéleuff, éc. c^ne d'Hennebont.

Men-el-Linnen, roches sur l'Océan, côte d'Hœdic.

Mené-Loret, h. c^ne de Bignan.

Menémadé, éc. c^ne de Priziac. — *Menez-Madezou*, 1430 (princip. de Rohan-Guémené). — *Menez-Madezoy*, 1434 (*ibid.*).

Méné-Mélégan, h. c^ne de Meslan.

Menémeur, vill. c^ne du Faouët.

Menémeur, vill. c^ne de Priziac.

Méné-Morgant, vill. c^ne de Meslan.

Mené-Moustoir, éc. c^ne de Ploëmel.

Mené-Parco, éc. c^ne de Bignan.

Mené-Penderf, f. c^ne de Bignan.

Mené-Penmeur, h. c^ne de Priziac.

Men-er-Broc, rocher sur l'Océan, près de Houat.

Men-er-Gal, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.

Men-er-Keréar, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.

Men-er-Menach, lec'h, c^ne de Locoal-Mendon.

Men-er-Mor (Étier de), ruiss. affluent de la Vilaine et pont sur ce ruiss. c^ne de Pénestin.

Men-er-Roué, roches sur la baie de Quiberon, côte de Saint-Pierre.

Men-er-Vag, roche sur l'Océan, entre Houat et Hœdic.

Ménési (Le), éc. c^ne de Crédin.

Menessal, pont sur la Sale, reliant Grand-Champ et Plescop.

Ménétavy, h. c^ne de Grand-Champ.

Mené-Toulhouet, h. c^ne de Ploëmel.

Ménez, vill. c^ne de Ploëmeur.

Menez (Ihuellauff et Izellauff), vill. c^ne de Guiscriff.

Ménézic, pointe sur le Morbihan, c^ne de l'Île-d'Arz.

Men-Fourchec, roches sur l'Océan, côte d'Hœdic.

Men-Fourchet, basse sur l'Océan, près d'Hœdic (dist. des roches précédentes).

Men-Fourchet, rocher sur l'Océan, près de Houat (dist. des précédents).

Mengleio, h. c^ne de Sarzeau.

Men-Goñroët, dolmen, c^ne de Pluneret.

Men-Gouarech, dolmen, c^ne de Plaudren.

Mengouet (Le Grand et le Petit), h. et bois, c^ces de Saint-Thuriau; ruiss. dit aussi *du Pont-de-Kerjoly* et *du Pont-de-Garvanic*, affl. du Kerguzangor, qui arrose Saint-Thuriau et Noyal-Pontivy.

Men-Groïse, roches sur l'Océan, entre Houat et Hœdic.

Menguen, h. c^ne de Berné

Menguen, pierre, c^ne d'Erdeven.

Menguen, h. c^ne de Questembert.
Menguen (Le), éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
Men-Hiol, dolmen, c^ne de Sarzeau.
Menhir, h. c^ne de Crach.
Menhir, éc. c^ne de Muzillac.
Menhir (Loge du), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Menhir-Bihan et Menhir-Bras, deux pierres levées dans la forêt de Camors, c^ne de Camors.
Meniech (Le), éc. c^ne de Séné.
Menieu (Puits du), c^ne de Séné.
Ménieux (Les), éc. c^ne de Campénéac.
Menimur (Le), éc. et f. c^ne de Vannes, appelés *Kerlosquet* au XVIIIe siècle (chap. de Vannes). — Seign. manoir.
Ménio, éc. c^ne de Moustoirac.
Menis (Chemin des), c^ne de Théhillac.
Men-Melein, menhir, c^ne de Locmariaquer.
Men-Melein, roches sur l'Océan, côte de Saint-Pierre.
Ménoray, chât. f^es, bois et étang, c^ne de Locmalo. — *Manaoures-Cozic*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené). — *Menaores*, 1423 (*ibid.*). — Seign. manoir.
Ménorval (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Guern. — Seigneurie; manoir.
Ménorven, vill. c^ne de Priziac. — Seigneurie; manoir.
Men-Platt, dolmen, c^ne de Locmariaquer.
Men-Platt, dolmen, c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Men-Portz-Plous, roches sur l'Océan, côte de Houat.
Men-Rond, rocher sur l'Océan, côte d'Hœdic.
Mentec (Rue), à Plouay.
Menter, h. c^ne de Plumergat.
Menton (Le), éc. c^ne de Plumelec.
Men-Toul ou Roc-Toul, rocher à l'embouchure de la Vilaine, côte de Billiers.
Men-Toul, basse et roche sur l'Océan, côte de Plouharnel.
Menue-Lande (La), éc. c^ne de Billio.
Menu-Merle (Le), portion de la forêt de Branguily, c^ne de Gueltas.
Menut, éc. c^ne de Cléguérec.
Mény (Le), h. c^ne d'Augan.
Mercerio, éc. c^ne de Bignan.
Merch, h. c^ne de Cléguérec.
Merci, f. c^ne de Naizin.
Mercier (Croix du), c^ne de Crédin.
Mercière (Rue), au Port-Louis.
Merdy, h. c^ne de Moustoir-Remungol.
Merdy (Le), éc. c^ne de Brech. — Seigneurie.
Merdy (Le), h. c^ne de Guiscriff. — *Maerdi*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Merdy (Le), éc. c^ne d'Hennebont. — Seigneurie en Saint-Caradec-Hennebont.
Merdy (Le), h. c^ne de Lignol.
Mérézelle, vill. éc. et m^in à vent, c^ne du Palais. — *Mezrezel*, XVe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Mériadec, vill. et lande, c^ne de Baden.
Mériadec, vill. partie c^ne de Plumergat et partie c^ne de Pluneret; m^in à vent, c^ne de Plumergat.
Trève de la par. de Plumergat, sous le nom de *Mériadec-Coëtsal*. — Seigneurie.
Méridan, vill. c^ne de Caden.
Mérionnec, h. c^ne d'Elven.
Merlande (La), éc. c^ne de Saint-Gravé.
Merle (Fontaine du), c^ne de Monteneuf.
Merlévenez, c^on du Port-Louis. — *Breullevenez*. 1367 (abb. de la Joie). — *Brellevenez*, 1372 (*ibid.*). — *Brélevenez*, 1385 (*ibid.*). — *Meurlevenez*, 1498 (*ibid.*).
Par. du doy. de Pont-Belz : voy. Trévelzun; anc. établissement de templiers. — Sénéch. et subdél. d'Hennebont. — Distr. d'Hennebont.
Merlin, vill. c^ne de Plumergat.
Merlo, éc. c^ne de Berné.
Merlus (Pont du), sur le ruiss. de ce nom, reliant Inzinzac et Lanvaudan; ruiss. *du Pont-du-Merlus*, affl. de celui du Moulin-de-Kerollin, qui arrose ces deux communes.
Mermellan, vill. c^ne de Bignan.
Mernais (La), vill. c^ne de Saint-Martin.
Méro, éc. c^ne de Nivillac.
Méron (Métairie), vill. c^ne de Carentoir.
Mer Sauvage, nom donné à la partie de l'Océan qui baigne le sud et l'ouest de Belle-Île.
Merville, vill. c^ne de Lorient, et rue dans le village.
Merzer (Le), vill. et pont sur le Scorff, c^ne de Langoëlan.
Trève de la par. de Langoëlan, anc^ne paroisse, dont on trouve le nom, encore à la fin du XVIIIe siècle, accolé à celui de Langoëlan.
Mes-Écus, vill. c^ne de Belz.
Mesergolen, h. c^ne de Séglien.
Meslan, c^on du Faouët. — *Mezlan*, aliàs *Metlan*, 1282 (abb. de la Joie).
Par. du doy. des Bois. — Seigneurie. — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. du Faouët.
Mesle, vill. c^ne de Guégon.
Meslien, chât. h. et m^in à eau sur le Tronchâteau, c^ne de Cléguer. — Seigneurie; manoir.
Meslin, h. c^ne de Pleugriffet.
Meslouan, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Mesny, bois, c^ne de Pluherlin.
Mesomeur, h. c^ne de Meslan.
Messe (Chemin de la), c^ne de Bignan.
Messine, roche, c^ne d'Augan.
Messulec (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Malguénac.

Mestenos, éc. c^ne de Saint-Nolff.
Métairie (La), éc. c^ne de Caro.
Métairie (La), f. c^ne de Kervignac.
Métairie (La), vill. c^ne de Locmaria.
Métairie (La), h. c^ne de Malansac.
Métairie (La), éc. et pont sur le ruiss. du Pont-de-la-Villeneuve, c^ne de Missiriac. — Seigneurie.
Métairie (La), éc. c^ne de Muzillac.
Métairie (La), f. c^ne de Plaudren.
Métairie (La), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Métairie (La), vill. c^ne de Théhillac.
Métairie (La Haute et la Basse), f^es, c^ne de Carentoir.
Métairie (La Haute et la Basse), vill. c^ne de Férel.
Métairie-Brûlée (La), éc. c^ne de Baud.
Métairie-de-Bas (La), éc. c^ne de Carentoir (dist. des f^es de la Haute et de la Basse Métairie).
Métairie-de-Bas (La), h. c^ne de Limerzel.
Métairie-de-Bas (La), éc. c^ne de Nivillac.
Métairie-de-Haut (La), h. c^ne de Gourhel.
Métairie-de-Haut (La), f. c^ne de Sérent.
Métairie-d'en-Haut (La), f. c^ne de la Chapelle.
Métairie-Neuve (La), f. c^ne d'Augan.
Métairie-Neuve (La), f. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Métairie-Neuve (La), éc. c^ne de Carentoir.
Métairie-Neuve (La), f. c^ne de Caro.
Métairie-Neuve (La) ou Louarnic, f. c^ne du Faouët.
Métairie-Neuve (La), h. c^ne de Grand-Champ.
Métairie-Neuve (La), f. c^ne de Guer.
Métairie-Neuve (La), f. c^ne de Guer (dist. de la précédente).
Métairie-Neuve (La), f. c^ne de Guiscriff.
Métairie-Neuve (La), h. c^ne de Limerzel.
Métairie-Neuve (La), éc. c^ne de Mauron.
Métairie-Neuve (La), éc. c^ne de Monteneuf.
Métairie-Neuve (La), f. c^ne de Noyal-Muzillac.
Métairie-Neuve (La), f. dite aussi *le Blévec*, c^ne de Plœren.
Métairie-Neuve (La), f. c^ne de Plouay.
Métairie-Neuve (La), h. c^ne de Plougoumelen.
Métairie-Neuve (La), éc. c^ne de Pontscorff.
Métairie-Neuve (La), f. c^ne de Questembert.
Métairie-Neuve (La), f. c^ne de Questembert (dist. de la précédente).
Métairie-Neuve (La), h. c^ne de Saint-Gravé.
Métairies (Les), éc. et m^in à vent, c^ne de Nivillac. — Seigneurie.
Mété, croix, c^ne de Malansac.
Métério (Le), h. c^ne de Napoléonville.
Mette (La), éc. c^ne de Peillac.
Meucelle, île de la baie du Morbihan, c^ne de Séné; elle a été réunie à la terre ferme.
Meucon, c^on de Grand-Champ; font. dont les eaux alimentent la ville de Vannes. — *Montgonne, parr^a*, 1275 (abb. de Lanvaux). — *Moncon*, 1387 (chap. de Vannes). — *Montcon*, 1454 (canonisat. de saint Vincent-Ferrier).
Par. du terr. de Vannes. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes.
Meucon (Le), ruiss. dit aussi *de la Fontaine-de-Meucon, du Guern, du Gouascoin* et *Vieux-Ruisseau de Botlann*, affl. du Rohan; il arrose Meucon, Grand-Champ, Plescop et Saint-Avé.
Meudon, chât. et vill. c^ne de Saint-Nolff. — Seigneurie.
Meulac (Le), vill. c^ne de Carentoir. — *Mellac*, 833 (cart. de Redon).
Meule, m^in à eau sur le Poblaye, c^ne de Quistinic.
Meule (La), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Meule (La), éc. c^ne de Caro.
Meule (La), h. c^ne de Peillac.
Meule (Pont de la), sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Pleugriffet; ruiss. *du Pont-de-la-Meule* : voy. Mont-de-froid.
Meuniaie (La), éc. c^ne de Peillac.
Meur (Le), vill. c^ne de Ménéac.
Meurais (La), vill. c^ne de Malansac.
Mézentré, salines, c^ne de Séné.
Mez-er-Hoat, section de la c^ne de Groix.
Mézo (Le), chât. f^es et landes, c^ne de Plœren; ruiss. *des Landes-du-Mézo* : voy. Bocohant. — Seigneurie; manoir.
Miaudrie (La), éc. c^ne de Questembert.
Michaud (Les), h. c^ne de Molac.
Michaux, m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Cléguer.
Michel, m^in à vent, c^ne de Groix.
Michelais (La), h. c^ne de Théhillac.
Michès (Les), éc. c^ne d'Elven.
Michot, vill. et salines, c^ne de Séné.
Milen (Le), éc. c^ne de Grand-Champ.
Mileu, font. c^ne de Séné.
Milhuerne, vill. c^ne de Noyal-Muzillac.
Milieu (Basse du), sur l'Océan, entre les Esclassiers et Goué-Vas.
Milit, presses à sardines, port, fort *du Port-Milit* et basses sur l'Océan, c^ne de Groix.
Militaire (Rue), au Palais.
Millas, h. c^ne de Guillac.
Milledec (Le), vill. c^ne de Brandérion. — *Le Miledec*, 1402 (abb. de la Joie). — *Le Milhedec*, 1405 (*ibid.*).
Millet, ruiss. affluent de l'Yvel, qui arrose Gourhel et Ploërmel; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Ploërmel.
Milliaro (Rue), à Pluvigner. — Rue *du Milarou*, dans la partie du bourg dite *Bourg-des-Moines*, 1429 (abb. de Lanvaux).

Mily, h. c^ne de Marzan.
Minardais (La), vill. c^ne de Carentoir.
Minazen, éc. c^ne de Languidic; écluse sur le Blavet.
Miné (Le), h. c^ne du Faouët.
Miné-ar-Justice (Loge), éc. c^ne de Guiscriff.
Miné-Bert, pont sur le Restal, reliant Gourin et Roudouallec.
Minébloch, vill. c^ne de Langonnet.
Miné-Buonnec, éc. c^ne de Langonnet.
Miné-Cosperec, ruiss. affl. de celui du Pont-Blanc; il arrose Langonnet.
Miné-Croas-Loas, éc. c^ne de Langonnet.
Minedroh, éc. c^ne de Priziac. — Seigneurie; manoir.
Minédu, h. c^ne de Langonnet.
Miné-Glas, h. c^ne du Saint.
Minéguen, vill. c^ne de Saint-Tugdual.
Miné-Lan (Loges), h. partie c^ne du Saint, partie c^ne de Gourin.
Minélescréach, vill. et m^in à eau sur l'Ellée, c^ne de Langonnet.
Miné-Lévenez, vill. c^ne de Langonnet. — Seigneurie.
Miné-Morvant, vill. c^ne de Langonnet. — Seigneurie.
Miné-Penpen, h. c^ne du Saint. — Seigneurie.
Miné-Penquer, éc. c^ne de Lanvénégen.
Minerai-de-Coëtquidan, lande et ruiss. *de la Lande-du-Minerai-de-Coëtquidan*, dit aussi *de la Fontaine-de-Brétigné*, affl. de l'Aff, c^ne de Guer.
Mineray (La), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Minériou, h. c^ne de Lanvénégen.
Minéroah, éc. c^ne de Priziac.
Miné-Roudou, éc. c^ne de Roudouallec; ruiss. affl. du Yun-ar-Miner, qui arrose Roudouallec et Gourin.
Minez-Bune, lande, c^ne de Gourin.
Minez-Glas, h. c^ne de Guiscriff.
Minez-Guyon, croix, c^ne de Langonnet.
Minez-Noglémiou, lande, c^ne de Gourin.
Minez-Robin, éc. et ruiss. affluent de l'Inam, c^ne de Gourin.
Mingleux, h. c^ne de Berné.
Minglio, f. c^ne de Surzur.
Minguillo (Le), h. c^ne de Grand-Champ.
Min-Guionet, h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Gourin; ruiss. affl. de l'Inam, qui arrose le Saint et Gourin. — *Menguefinet*, 1561 (seign. de Kergus, chez M. Stenfort, à Gourin). — Seigneurie; manoir.
Minier, pont sur le ruisseau de ce nom, c^ne de Guer; ruiss. *du Pont-Minier* : voy. Saint-Gurval.
Minière (La), chât. f. et m^in à vent, c^ne de Réminiac. — Seigneurie.
Minière (La), f. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Minihio, vill. c^ne de Pluvigner.
Minihy, h. c^ne de Plougoumelen.
Minio (Le), éc. c^ne de Napoléonville.
Miniou, vill. éc. dit *Grand-Miniou*, et ruiss. affluent de l'Ellée, c^ne de Langonnet.
Miniou, éc. c^ne de Plouray.
Miquel, h. c^ne de Marzan.
Miquel (Le), section de la c^ne de Radenac.
Mir (Le), h. c^ne de Plœmeur.
Mirenguenne (La), éc. c^ne de Pleucadeuc.
Miséricorde (Chapelle isolée et Lande de la), c^ne de Pluvigner.
Misny, bois, c^ne de Saint-Congard.
Missiriac, c^on de Malestroit; autrefois annexée au c^on de Rochefort. — *Miceriac, parr^a*, vers 1130 (prieuré de la Magdeleine de Malestroit. — *Misseriac*, 1432 (chât. de Kerfily). — *Miseriac*, 1446 (*ibid.*).

D'abord paroisse, puis trève de Malestroit, redevenue par. du doy. de Carentoir; faisait partie du territ. de Rieux au XVIe siècle. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Rochefort.

Mitan (Le), f. c^ne de Ménéac.
Mitray (Le), h. c^ne de Guer.
Mi-Voie, h. c^ne de Carnac.
Mivoie, h. c^ne de la Chapelle.
Mi-Voie, m^in à vent, c^ne de Guillac; pyramide dressée en 1823 en commémoration du combat des Trente dont ce lieu fut le théâtre en 1351.
Mi-Voie (La), vill. c^ne de Réguiny.
Mocpaye, m^in à eau sur la Claye, c^ne de Pleucadeuc. — — *Moquepays*, 1444 (hôpital de Malestroit).
Mohon, c^on de la Trinité-Porhoët; m^in à eau sur le Ninian, c^ne de Lanouée, et pont sur ce ruiss. reliant Lanouée et Mohon. — *Mochon, vicaria*, XIe siècle (D. Morice, I, 362). — *Mohum*, 1131 (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Mohon, parr^a*, 1221 (duché de Rohan-Chabot). — *Mehon*, 1251 (*ibid.*). — *Mouhon*, 1491 (*ibid.*). — *Monhon*, 1513 (fabr. de Taupont).

Par. du doy. de Lanouée; prieuré, membre de l'abb. de Saint-Jean-des-Prés; hôpital. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin.

Moine (Clos au), lande, c^ne d'Augan.
Moine (Pont), sur le Kergoal, c^ne de Plescop.
Moine (Pont au), sur le Camet, reliant Loyat et Campénéac; vill. *du Pont-au-Moine*, partie c^ne de Campénéac, partie c^ne de Loyat; ruiss. *du Pont-au-Moine*, affl. du Camet, qui arrose Loyat.
Moineaux (Rue des), à Auray. — Rue *Mouenno*, XVIIe siècle (arch. comm. d'Auray).
Moines (Ancien Chemin des), qui limite les c^nes de Remungol et de Moréac.
Moines (Bois aux), c^ne de Grand-Champ.

Moines (Bois aux), c^ne de Guer. — Seigneurie *du Bois-aux-Moines;* manoir.

Moines (Bois des), c^ne de Marzan.

Moines (Chemin des), c^ne de Guer.

Moines (Croix aux), c^ne d'Augan.

Moines (Croix aux), c^ne de Monteneuf.

Moines (Île aux), dans la baie du Morbihan, et port; *Île-aux-Moines*, c^ne du c^on de Vannes-Ouest, dite aussi *Locmiquel;* pass. voy. Arradon. — *Crialeis*, *id est Enes-Manac ad fabas*, 856 (cart. de Redon). — Le nom breton actuel est *Izenah*, contraction de la forme *Enes-Manac* ou *Inis-Manach*, *insula monachorum*.

Trève de la par. d'Arradon. — Distr. de Vannes.

Moines (Île des), sur la riv. d'Étel, c^ne de Belz.

Moinet (Le), terrain, c^ne de Concoret.

Moisan, pont, c^ne de Guégon.

Moisonnaie (La), vill. c^ne de Peillac.

Moivran, vill. et m^in à eau sur le Ninian, c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines; m^in à vent, c^ne de la Grée-Saint-Laurent.

Moizanne, lande, c^ne de Missiriac.

Moizonnaie (La), h. et f. dite *Basse-Moizonnaie*, c^ne de Malansac.

Molac, c^ne, c^on de Questembert; pont sur l'Arz, reliant Molac et Larré; h. *du Pont-de-Molac* et m^in à eau sur l'Arz, c^ne de Molac; forêt s'étendant en Molac et en Bohal. — *Mullacum*, *plebs condita*, 820 (cart. de Redon). — *Mulacum*, 849 (*ibid.*). — *Mullac*, 850 (*ibid.*). — *Mollach*, 1116 (prieuré de la Magdeleine de Malestroit). — *Molac*, *eleemosina*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Mollac*, XIIe s^e (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Moullac*, 1387 (chap. de Vannes). — *Moulac*, 1460 (duché de Rohan-Chabot).

Par. du doy. de Péaule, faisait partie du territ. de Rieux au XVe et au XVIe siècle; prieuré : voy. Hermain (L'); établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Baronnie, gage du sénéchal féodé de la seign. de Rohan, dont les fonctions subsistèrent jusqu'à 1641; appelée aussi, du nom de son chât. seign. *de Trégouet :* voy. ce mot. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Rochefort.

Molais (La), f. c^ne de Réminiac. — Seigneurie.

Molé (Quai), à Vannes. — Voy. Commerce (Rue du).

Molière (Rue), à Lorient; appelée également, depuis quelques années, rue *Voltaire*.

Molland (Bois du), c^ne de Beignon.

Molpertus, vill. c^ne de Sarzeau.

Moncan, éc. c^ne d'Auray. — Seigneurie; manoir en la par. de Brech.

Moncello (Le), éc. c^ne de Damgan.

Moncello (Le), h. c^ne de Pluvigner.

Mongiot, f. c^ne de Sarzeau.

Moncouard, éc. c^ne de Plaudren. — *Montcozart*, 1399 (duché de Rohan-Chabot). — *Montcouzart*, 1407 (*ibid.*).

Monfelon, h. c^ne de Pluméliau.

Mongrenier, éc. c^ne de Guégon. — *Maugremien*, 1658 (présid. de Vannes). — Seigneurie.

Mongué, h. c^ne d'Allaire.

Monhérie, f. c^ne de Trédion.

Monnaie (La), vill. c^ne de Caden.

Monnaie (Rue de la), à Vannes; elle conduisait à l'hôtel des monnaies, dont l'emplacement s'est appelé longtemps *la Monnoierie*.

Monneraie (La), h. c^ne de Saint-Perreux.

Mon-Plaisir, chât. et étang, c^ne de Plœmeur.

Monplaisir, h. c^ne de Pontscorff. — Seigneurie.

Monsel (Le), h. c^ne de Pluméliau.

Monsieur (Bois de), c^ne de Saint-Gonnery.

Monsieur (Croix de), c^ne de Kergrist.

Monsonglais, h. c^ne de Questembert.

Mont (Grand-), fort, corps de garde, plateau, pointe et basse sur l'Océan, c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.

Mont (Le), vill. et colline, c^ne de Guéhenno. — Bourg *du Monti-Guéhenno*, XVIIe siècle (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.

Mont (Le), vill. c^ne de Sulniac; ruiss. affl. du Saint-Éloi, qui arrose Sulniac, Berric et Noyal-Muzillac.

Mont (Petit-), tumulus, fort, corps de garde, pointe et basse sur l'Océan, c^ne d'Arzon.

Montagne (La), éc. c^ne de Languidic.

Montagne (La), f. c^ne de Plougoumelen.

Montagne (La), éc. c^ne de Rieux.

Montagne (La), h. — Voy. Moten. (Le).

Montagnes (Les), h. et m^in à vent, c^ne de Plœmeur.

Prieuré vulgairement appelé *Saint-Michel-des-Montagnes*, d'abord membre de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, transporté au XVIIe siècle aux oratoriens de Nantes.

Montagnes Noires, chaîne de montagnes qui traverse, dans le Morbihan, les c^nes de Langonnet, de Gourin et de Roudouallec; lande, c^ne de Langonnet.

Montague, éc. c^ne de Limerzel.

Montaigu, f. c^ne de Loyat.

Montauban, vill. c^ne de Ménéac.

Montauban, font. c^ne de Rochefort; nom d'une maison du bourg où fut installé, au XVIIIe siècle, l'hôpital de Rochefort.

Montauban (Grande rue), à la Gacilly.

Mont-Cassin (Le), éc. c^ne de Josselin. — Abbaye de femmes, ordre de Saint-Benoît, en la par. de Saint-Nicolas de Josselin; ancien prieuré dépendant de Saint-Sulpice de Rennes, érigé en abb. en 1682.

Mont-Chagrin, éc. — Voy. Mont-Réveil.

Montégu, h. c^ne de Trefléan.

Monteneuf, c^on de Guer; m^in à vent et lande, dans la commune.

Trève de la par. de Guer. — Distr. de Ploërmel.

Montenvert, éc. c^ne de Lanouée.

Monterblanc, c^on d'Elven; m^in à vent dans la c^ne. — *Monsterblanc*, 1455 (abb. de Lanvaux). — *Moustoerblanc*, XVIe siècle (chât. de Kerleau).

Trève de la par. de Plaudren. — Distr. de Vannes.

Monterblot, vill. c^ne de Mauron.

Monterno, éc. c^ne de Lauzach. — Seigneurie.

Monterrein, c^ne, c^on de Malestroit. — *Monterrin*, 1439 (fabr. de Taupont).

Trève de Saint-Abraham, anc^t paroisse. — Distr. de Ploërmel.

Montertelot, c^on de Ploërmel. — *Montertelo*, 1481 (chât. de Kerfily).

Trève de la par. de Guillac, anc^t paroisse. — Seigneurie. — Distr. de Ploërmel.

Montervily, vill. c^ne de Beignon.

Montguern, vill. c^ne de Guern.

Montigny (Ruelle de), à Lorient. – Voy. Frémicourt.

Montjoie, h. c^ne de Séglien.

Mont-Pertu, quartier du bourg de Camoël.

Montrel (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Saint-Gravé. — Deux seigneuries.

Mont-Réveil ou Mont-Chagrin, éc. c^ne de Pontscorff.

Montro (Le), éc. c^ne de Guidel.

Montsarac, vill. c^ne de Séné. — *Monserrec*, aliàs *Montserre*, XVIe siècle (chât. de Kerleau).

Monty (Le), h. c^ne de Carentoir.

Moquette (La), éc. c^ne d'Allaire.

Moraie (La), vill. c^ne de Carentoir.

Moraie (La), vill. et ruiss. affl. de celui de la Ville-aux-Fenves, c^ne de Malansac.

Moraie (La), vill. c^ne de Taupont; m^in à eau sur le Léverin, c^ne de Loyat.

Moras (Rue de), à Lorient. — Voy. Perreine-de-Moras.

Morbihan, éc. c^ne de Sulniac.

Morbihan (Le), golfe ou baie, dit en partie *Rivière de Vannes*, communiquant par un étroit goulet avec l'Océan Atlantique et baignant, à droite, les c^nes d'Arradon, Baden, Locmariaquer, à gauche, celles de Séné, Theix, Noyalo, le Hézo, Saint-Armel, Sarzeau, Saint-Gildas-de-Rhuis et Arzon, outre les c^nes de l'Île-d'Arz et de l'Île-aux-Moines, plus celle de Vannes sur ces deux rives.

Ce golfe a donné son nom à l'un des cinq départements formés de l'ancienne province de Bretagne. — Jusqu'au XVIIe siècle, la baie du Morbihan s'est appelée *le port* ou *havre de Morbihan* : voy. aussi Port-Navalo.

Morbihan (Le), golfe sur l'Océan, entre la presqu'île de Gâvre, Plouhinec et Riantec; dit aussi *anse de Gâvre* ou *Petite Mer de Linès*.

Morbihan (Le), barre dans la baie de Quiberon, entre Arzon, Saint-Gildas-de-Rhuis et Locmariaquer.

Morbihan (Le), basse sur l'Océan, entre Saint-Gildas-de-Rhuis, Arzon et Quiberon.

Morbihan (Rue du), à Gourin, dite aussi *des Sans-Culottes*, à la Révolution.

Morbihan (Rue et Pont du), à Vannes : voy. Saint-Vincent; place dans la même ville.

Morbihan (Rue, Place et Porte du), à Lorient. — La rue appelée successivement : avant 1789 rue *de Rohan* ou *du Prince*, après 1789 rue *du Morbihan*, en 1817 rue *de Bourbon*, et de nouveau rue *du Morbihan* depuis 1830. — Porte et autre rue du même nom au faubourg de Kerentrech, dans la même c^ne : voy. Kerentrech. — La place, dite place *Bourbon* de 1817 à 1830.

Morboul (Le), lande et salines, c^ne de Séné.

Morbouleau, pont sur le Kerizac et m^in à vent, c^ne de Plaudren.

Morbulo, éc. c^ne de Plœren.

Morciauderie (La), éc. c^ne d'Allaire.

Mordan, éc. c^ne du Guerno.

Mordovic, m^in à eau sur le Quéleback, c^ne d'Hennebont.

Moréac, c^on de Locminé; lande s'étendant sur les c^nes de Moréac et de Bignan; h. *de la Lande-de-Moréac*. c^ne de Bignan. — *Moriacum*, 1008 (D. Morice, I, 150). — *Moreyac, parr^a*, 1273 (*ibid.* I, 1030). — *Moreiac*, 1280 (*ibid.* I, 1052). — *Moréac*, 1280 (abb. de Lanvaux).

Par. du doy. de Porhoët; ancien monastère : voy. Locminé. — Seign. deux manoirs, l'un dit *Moréac-Molac* et l'autre *Moréac-Bois-du-Lié*. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy.

Moréac, éc. f. et pointe sur le Morbihan, c^ne d'Arradon. — Seigneurie; manoir.

Morégec, éc. c^ne de Trefléan.

Morfouesse, h. c^ne de Ploërmel. — *Morfoas*, métairie, 1280 (D. Morice, I, 1065). — *Morfouace*, 1308 (abb. de la Joie). — Seigneurie.

Morgahèze, h. et ruiss. *de la Fontaine-Morgahèze*, affl. de celui du Moulin-de-Cabrec, c^ne d'Inguiniel.

Morgant, h. c^ne de Taupont. — Seigneurie.

Morgant (Le), f. bois et éc. *du Bois-Morgant*, c^ne de Priziac.

Morgarenne, h. c^ne de Marzan.

Morgat, éc. c^ce de Plumergat.

Morhan, h. m^in à eau et pont sur le Sédon, c^ne de Guégon.

Morhannais (La), vill. c^ne de Monterrein.
Morian, ruisseau. — Voy. Ville-Oger (La).
Morillon, éc. c^ne de Quéven.
Morillon (Le), éc. c^ne d'Arzal.
Morinaie (La), h. partie c^ne de Mauron, partie c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Morinaie (La), chât. et f. c^ne de Pleucadeuc. — Seign.
Morinnerie (La), éc. c^ne d'Elven.
Morio, m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Plaudren; ruiss. *du Moulin-Morio* : voy. Arz.
Morissais (La), h. c^ne des Fougerêts.
Morissais (La), f. c^ne de Ploërmel.
Morlais (La), chât. et f. c^ne de Missiriac. — *La Morelaye*, 1435 (chât. de Kerfily). — Seign. manoir.
Morlen, h. c^ne de Malguénac.
Mormazière (La), vill. c^ne de Guilliers.
Mornaie (La), h. c^ne d'Allaire.
Mornaye (La), h. c^ne de Béganne.
Mort-de-froid, pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. *du Pont-Mort-de-froid*, dit aussi *de la Noë-Bernard* et *du Pont-de-la-Meule*, affl. de celui de la Ville-Oger, c^ne de Pleugriffet.
Mortier (Le), chât. f. m^in à vent et ruiss. *du Douet-du-Mortier*, affl. de l'Arz, c^ne de Plaudren. — Seign. manoir.
Mortier (Le), h. c^ne de Saint-Jacut. — Seigneurie.
Morts (Pont des), sur la rigole alimentaire de Bara, c^ne de Saint-Gérand.
Morvan, éc. c^ne de Séné.
Morvant, m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne du Saint; ruiss. *du Moulin-Morvant* : voy. Bouthiry.
Motai (Le), f. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.
Moten, f. c^ne de Bignan.
Moten, éc. c^ne de Pluvigner.
Moten (Le) ou la Montagne, h. c^ne de Pluneret.
Motenay, éc. c^ne de Marzan. — Seigneurie.
Moten-Coustic, lande, c^ne de Meucon.
Moten-Cres, éc. c^ne de Plumelin.
Moten-Grahivy, lande, c^ne de Theix.
Moten-Kerabellec (Le), éc. c^ne de Pluvigner.
Moten-Marren, lande, c^ne de Theix.
Motenneu, éc. c^ne de Bignan.
Motenno, vill. butte et pointe sur le Morbihan, c^ne d'Arzon. — Seigneurie.
Motenno, vill. c^ne de Nostang.
Motenno, h. c^ne de Sarzeau.
Moténo (Le), h. et batterie sur l'Océan, c^ne de Plouhinec.
Moten-Saint-Colomban, éc. c^ne de Pluvigner.
Moten-Vras, éc. c^ne de Pluvigner.
Motte (Bois de la) et lande dite *Butte de la Motte*, c^ne de Guer.
Motte (La), vill. c^ne d'Arzal.
Motte (La), h. c^ne de Bignan.
Motte (La), vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Motte (La), deux m^ins à eau sur le ruiss. de ce nom et m^in à vent, c^ne de Camors; ruiss. *du Moulin-de-la-Motte*, affl. de l'Ével, qui arrose Camors et Baud.
Motte (La), vill. c^ne de Campénéac.
Motte (La), lande, c^ne de Crédin.
Motte (La), f. c^ne des Fougerêts.
Motte (La), vill. c^ne de Gourin. — Seigneurie; manoir.
Motte (La), h. c^ne de Lanouée.
Motte (La), h. c^ne de Marzan.
Motte (La), h. c^ne de Peillac.
Motte (La), f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Motte (La), éc. c^ne de Pluherlin.
Motte (La), vill. c^ne de Pluméliau.
Motte (La), lande, c^ne de Porcaro.
Motte (La Haute et la Basse), vill. c^ne de Bieuzy.
Motte (Rue de la), à Napoléonville.
Motte-à-Madame (La), h. c^ne de Guémené.
Motte-Blanche (La), f. c^ne de Pleucadeuc.
Motte-Brandivy (La), éc. c^ne de Grand-Champ.
Motte-Kerleguin (La), éc. c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie; manoir.
Motte-Kerliard (La), éc. c^ne de Moustoirac.
Motten, h. et ruiss. affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.
Motten-Botségalo, éc. c^ne de Grand-Champ.
Motten-Derhuen, ruiss. affl. de celui de la Mare-au-Sel, c^ne de Grand-Champ.
Mottenen (Croix), c^ne de Grand-Champ.
Motten-en-Nizeu, lande, c^ne de Grand-Champ.
Motten-er-Puren, lande, c^ne de Grand-Champ.
Motten-er-Vadeleine, lande, c^ne de Plœren.
Motten-Losquet, lande, c^ne de Grand-Champ.
Motte-Rivault (La), h. c^ne de Sarzéau. — Seigneurie.
Motte-Rousse (La), port et vill. — Voy. Port-Piron.
Mouchiouse, île de la baie du Morbihan, c^ne de l'Île-d'Arz.
Mouel (Croix du) ou de Boderberen, c^ne de Saint-Thuriau.
Mouenno (Rue), à Auray. — Voy. Moineaux (Rue des).
Mouisserie (La), f. c^ne de Carentoir.
Moulac (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Seigneurie.
Moulière (La), vill. c^ne de Caro.
Moulin (Lande du), c^ne de Radenac.
Moulin (Maison du), éc. c^ne de Malansac.
Moulin (Pont du), sur le ruisseau de ce nom, et ruiss. *du Pont-du-Moulin*, dit aussi *de Baraton*, *de la Vallée-de-Saint-Couturier*, *des Vaux* et *du Pont-de-Pierre*, affl. de l'Oyon, c^ne d'Augan.
Moulin (Pont du), sur le Touleupry, c^ne d'Erdeven.

Moulin (Pont du), sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Merlévenez; ruiss. *du Pont-du-Moulin:* voy. Pont-Éhuello.

Moulin (Rue du), à Vannes; a porté aussi autrefois le nom de rue *Saint-Martin.*

Moulin à foulon, m^in à eau sur le Saint-Éloi, c^ne de Questembert.

Moulin-à-Gué (Ruisseau du). — Voy. Cancouet.

Moulin à papier, m^in à eau sur le Lié, c^ne de Bréhan-Loudéac.

Moulin à papier, éc. et m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Plouay.

Moulin à papier, m^in à eau sur la Claye, c^ne de Plumelec; pont *du Moulin-à-Papier* sur le même ruiss. reliant Plumelec et Trédion.

Moulin à tan, m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Locmalo.

Moulin à tan, m^in à eau sur le Tarun, c^ne de Locminé.

Moulin-à-Vent (Lande du) et h. *de la Lande-du-Moulin-à-Vent,* c^ne de Remungol.

Moulin-à-Vent (Lande du), s'étendant sur les c^nes de Saint-Gonnery et de Gueltas.

Moulin-à-Vent (Le), f. c^ne de Pluherlin.

Moulin-à-Vent (Le), éc. c^ne de Plumergat.

Moulin Blanc (Le), m^in à eau sur le ruiss. de ce nom et ruiss. dit aussi *du Moulin-de-l'Étang*, affl. du Pontoir, c^ne de Meslan.

Moulin Blanc (Le), m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel, et ruiss. dit aussi *du Pont-Marhat,* affluent du Coëtdihuel, qui arrose Priziac, Saint-Caradec-Trégomel et Berné.

Moulin Brun (Le), m^in à eau sur le Pont-Augan, c^ne de Languidic.

Moulin d'En-Haut (Le), m^in à eau sur le Ter, c^re de Plœmeur.

Moulin d'En-Haut (Le) ou du Prieuré, m^in à eau sur le Ninian, à la Trinité-Porhoët.

Moulinet, h. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Beignon; ruiss. voy. Saint-Malo-de-Beignon.

Moulin Foulon (Le), m^in à eau. — Voy. Lesnevé.

Moulin Foulon (Le), m^in à vent, c^ne de Vannes.

Moulin Gauche (Le), éc. et m^in à vent, c^ne de Plœmel.

Moulin Neuf (Le), éc. et m^in à vent, c^ne d'Arzal.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur le Morbihan et m^in à vent, dits aussi *du Pont-Neuf,* c^ne de Baden.

Moulin Neuf (Le), éc. et m^in à vent, c^ne de Caro.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur le Botmars, c^ne de Cléguérec.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Gestel; ruiss. voy. Scave.

Moulin Neuf (Le), m^in à vent, c^ne de Glénac.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur le Conveau, c^ne de Gourin.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur le Pont-Briand, c^ne de Guiscriff.

Moulin Neuf (Le), m^in à vent, c^ne de l'Île-aux-Moines.

Moulin-Neuf (Le), éc. et écluse sur le Blavet, c^ne d'Inzinzac.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur le Plessis, c^ne de Langonnet.

Moulin Neuf (Le), deux m^ins à eau sur le Goassigoux, c^ne de Langonnet.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur l'Oust, c^ne de Lanouée.

Moulin-Neuf (Le), h. m^in à eau sur le Pont-Caminan, lande et m^in à vent, c^ne de Noyal-Pontivy; ruisseau affl. du Signan, qui arrose Noyal-Pontivy et Saint-Thuriau.

Moulin-Neuf (Le), éc. et m^in à vent, c^ne de Péaule.

Moulin Neuf (Le), m^in à vent, c^ne de Pénestin.

Moulin Neuf (Le), éc. et m^in, c^ne de Plaudren.

Moulin Neuf (Le), m^in à vent, c^ne de Plouhinec.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau et font. c^ne de Malansac; étang baignant Malansac et Pluherlin.

Moulin-Neuf (Le), éc. c^ne de Pluméliau; écluse sur le Blavet.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur l'Ellée, c^ne de Priziac.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau et écluse sur le canal de Nantes à Brest, c^ne de Saint-Aignan.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur le Liziec, c^ne de Saint-Avé.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

Moulin Neuf (Le), m^in à vent, c^ne de Saint-Dolay.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. affl. du Roho, c^ne de Saint-Dolay (dist. du précédent).

Moulin Neuf (Le), m^in à eau, c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.

Moulin Neuf (Le), m^in à vent, c^ne de Saint-Perreux.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur le Pont-Rouge, c^ne de Saint-Tugdual.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur le Léverin, c^ne de Taupont.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau sur le Ninian, c^ne de la Trinité-Porhoët.

Moulin Neuf (Le), m^in à eau. — Voy. Rulliac.

Moulin-Neuf (Ruisseau du) ou Ruisseau de l'Étang-Neuf, affl. de l'Arz; il arrose Pluherlin, Rochefort et Malansac.

Moulin-Neuf (Ruisseau du), c^ne de Saint-Martin. — Voy. Étang-Neuf.

Moulin-Neuf (Ruisseau du). — Voy. Duc (Ruisseau du Moulin-du-).

Moulins (Les), éc. et f. c^ne de Rieux.

Moulins (Rue des), à Napoléonville; dite au XVe siècle rue *des Vieux-Moulins*.

Moulins Neufs (Les), m^in à eau sur le Loc, c^ne de Brech; m^in à vent, c^ne de Pluneret.

Mounouff (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Questembert.

Mouraine, éc. c^ne de Concoret.

Mousenan, h. c^ne de Campénéac.

Mousker, roche de la baie de Quiberon; côte de Crach.

Moustarlay, vill. et bois, c^ne de Ploërdut; ruiss. voy. Scanff.

Moustérian, vill. et marais, c^ne de Séné.—Seigneurie.

Moustérien, h. et éc. dit *Loge-Moustérien*, c^ne de Gourin. — Seigneurie.

Moustérien, h. c^ne de Saint-Tugdual; pont sur le ruiss. du Moulin-de-Corrorgant, qui relie Saint-Tugdual et Priziac.

Moustéro, vill. c^ne de Groix.

Moustéro, chapelle isolée et pont sur le Tohon, c^ne de Muzillac.

Moustéro, vill. c^ne de Plouray.

Moustervat, h. et ruiss. affl. de celui de la Lande-de-Kerdalvé, c^ne de Plouay.

Moustiers (Les), vill. c^ne de Guer. — Prieuré-chapellenie du voc. de Saint-Michel, dépendant de l'abb. de Saint-Melaine de Rennes.

Moustoir (Le), vill. c^ne d'Arradon. — Seigneurie.

Moustoir (Le), vill. c^ne d'Arzal; pointe sur la Vilaine, c^ne de Muzillac. — Seigneurie.

Moustoir (Le), vill. c^ne de Carnac.

Moustoir (Le), h. c^ne de Caudan. — Seigneurie.

Moustoir (Le), h. bois et m^in à vent, c^ne de Crach; autre m^in à vent à la limite de Brech et de Plœmel. — Seigneurie.

Moustoir (Le), vill. c^ne d'Inguiniel.

Moustoir (Le), f. m^in à eau sur le Loch et m^in à vent, c^ne de Locmariaquer; ruiss. affl. du Loc, qui arrose Crach. — Seigneurie.

Moustoir (Le), ville et lande, c^ne de Locoal-Mendon. — Seigneurie.

Moustoir (Le), vill. et rue à Merville, c^ne de Lorient.

Moustoir (Le), h. c^ne de Malguénac.—*Moustaer-Ryaval*, 1315 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.

Moustoir (Le), vill. c^ne de Neulliac.

Moustoir (Le), h. et m^in à eau sur le Tronchâteau, c^ne de Plouay; pont sur le même ruiss. reliant Plouay et Cléguer.

Moustoir (Le), h. c^ne de Plouhinec. — *Kaer-en-Mostoer, villa*, 1037 (cart. de Redon). — *Le Monster-Landesquient*, 1385 (abb. de la Joie). — *Moustoer-an-Grill*, 1453 (*ibid.*).

Moustoir (Le), vill. pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. du *Pont-du-Moustoir*, dit aussi *du Pont-er-Golen*, *du Pont-Nerlesquin* et *du Pont-Plat*, affl. du Loc, c^ne de Pluvigner.

Moustoir (Le), vill. et lande, c^ne de Roudouallec.

Moustoir (Le), vill. c^ne de Sainte-Hélène.

Moustoir (Le), vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Moustoir (Le), vill. c^ne de Silfiac.

Moustoir (Le), trève.—Voy. Théhillac.

Moustoir (Le Grand et le Petit), h. et bois, c^ne de Meslan.

Moustoir (Le Grand et le Petit), vill. lande et h. dit *Goah-du-Moustoir*, c^ne de Plescop. — Seigneurie.

Moustoir (Le Grand et le Petit), vill. et pont sur le Plessis, c^ne de Theix; ruiss. voy. Kerandrun.

Moustoir (Le Haut et le Bas), vill. c^ne d'Elven.—*Mouster Sanct-Alban*, 1536 (chât. de Kerfily).

Moustoir (Ruisseau de la Lande-du-Grand-) ou Er-Goh-Lenn, affluent du Luscanen; il arrose Plescop et Plœren.

Moustoir (Ruisseau du). — Voy. Vincin (Ruisseau du).

Moustoirac, c^on de Locminé; deux m^ins à vent dans la commune. — *Monster-en-Radenec*, fin du XIIe siècle (abb. de Lanvaux). — *Mouster-Rademac*, 1387 (chap. de Vannes).—*Moustoer-Radunac*, 1407 (insc. de la chapelle Notre-Dame-de-Béléan, en Plœren). — *Moustoir-Radenac* et par corruption *Moustoirac*, aliàs *Moustoir-Locminé*, XVIIe et XVIIIe siècles (chap. de Vannes).

D'abord paroisse, puis trève de Locminé, redevenue par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Vannes. — Distr. de Pontivy.

Moustoir-Babu (Le), h. c^ne de Ploerdut. — *Moustoer-Babae*, 1426 (princip. de Rohan-Guémené).

Moustoir-Berhiet (Le), vill. c^ne de Plœmeur.

Moustoir-Bodreuc (Le) ou Bodreuc, éc. c^ne de Grand-Champ.

Moustoir-des-Fleurs (Le), vill. c^ne de Grand-Champ.

Moustoir-Flâme, éc. c^ne de Quéven.

Moustoir-Houet (Bras et Bihan), vill. c^ne de Caudan. — *Monster-en-Coët*, *villa in Trescoët*, par. de Saint-Caradec-Hennebont, 1280 (abb. de la Joie).

Moustoiric, h. c^ne de Caudan.

Moustoiric, vill. et ruiss. affl. du Morio, c^ne de Plaudren. — Seigneurie.

Moustoiric (Le), vill. c^ne de Gestel.

Moustoiric (Le), chapelle isolée, c^ne de Plumergat.

Moustoir-Kerbras, vill. c^ne de Noyal-Pontivy; ruiss. voy. Kerrous.

Moustoirlan, chât. et f^es, c^ne de Malguénac. — Seigneurie; manoir.

Moustoir-Lorho, vill. et lande, c^ne de Theix. — *Mousterloho*, XVIe siècle (chât. de Kerleau).

Moustoir-Maria (Le), vill. c^ne de Larré.

Moustoir-Podo, vill. c^ne de Saint-Tugdual; ruiss. voy. Kerusten, et pont sur ce ruiss. reliant Saint-Tugdual et Ploërdut.

Moustoir-Remungol, c^on de Locminé. — Trève de la par. de Remungol, anc^t paroisse. — Distr. de Pontivy.

Moustoir-Rialan, vill. c^ne de Ploërdut; ruiss. dit aussi *des Douëts-de-Moustoir-Rialan* : voy. Lisqueller. — *Moustaer-Rivallen*, 1391 (princip. de Rohan-Guémené).

Moustran, éc. c^ne de Baden.

Moustriziac, h. c^ne de Langonnet.

Moutonnac, h. c^ne de Nivillac.

Prieuré du voc. de Sainte-Marie, membre de l'abb. de Toussaints d'Angers. — Seigneurie.

Moutons (Grotte aux), grotte naturelle, île de Groix.

Moutons (Le Grand et les Petits), pointe et trois rochers à l'entrée de la baie du Morbihan, côte d'Arzon.

Moutons (Place aux), à Questembert.

Moutons (Pont aux), sur le Ninian, reliant Saint-Malo-des-Trois-Fontaines et la Grée-Saint-Laurent.

Moutons (Rue des), à Ploërmel.

Moutons (Rue des), à Plouay.

Mouzinais (La), vill. c^ne de Nivillac.

Moyeux, deux m^ins à vent, c^ne de Saint-Servant.

Muletiers (Chemin des), reliant deux points du dép^t de la Loire-Inférieure et traversant dans celui du Morbihan la c^ne de Saint-Dolay, où il prend aussi le nom de *chemin des Saulniers*.

Muloterie (La), éc. c^ne de Bréhan-Loudéac.

Mulotière (La), lande, c^ne de Beignon.

Mulotière (La), vill. c^ne de Mohon.

Mulotière (La), h. c^ne de Porcaro. — Seigneurie.

Munéguen (Croix du), c^ne du Hézo.

Mur (Le), éc. et f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie; manoir.

Mur (Le), m^in à eau sur l'Inam, c^ne du Faouët.

Murcel, éc. c^ne de Saint-Tugdual.

Muren, vill. et pont sur le Tohon, c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie.

Muse (La), promenade au Port-Louis.

Musse (La), f. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.

Muterne (La), croix, c^ne de Saint-Gravé.

Mutte (La), h. c^ne de Pluherlin.

Muzillac, ch.-l. de c^on, arrond. de Vannes. — *Musuliacum*, 1120 (cart. de Redon). — *Musullac*, 1123 (*ibid.*). — *Musilac*, 1250 (D. Morice, I, 947). — *Musuillac*, 1252 (*ibid.* 953). — *Mesuillac*, 1281 (*ibid.* 1061). — *Museillac*, 1298 (duché de Rohan-Chabot). — *Mezillac*, XVIe siècle (arch. comm. de Vannes).

Muzillac a donné longtemps son nom à la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac : voy. ce mot; il renfermait une communauté d'ursulines et un hôpital du vocable de Saint-Yves et de Saint-Éloi, au XVIe et au XVIIe siècle. — Ancienne seigneurie. — Ancien siége de juridiction royale unie au présidial de Vannes en 1564; de la chambre des comptes de Bretagne à plusieurs reprises, du XIIIe au XVe siècle. — Distr. de la Roche-Bernard; chef-lieu de c^on en 1790.

Muzillac, éc. c^ne de Kervignac.

N

Nabat, anc. rue au Palais, qui n'existe plus; elle était située dans la Haute-Boulogne.

Nabus, éc. c^ne de Guern.

Nahélec, h. c^ne de Berné.

Naïg (Le), ruisseau dit aussi *du Pont-Lédan*, affluent de l'Ellée; il arrose Guiscriff et Lanvénégen, qu'il sépare du dép^t du Finistère.

Naizin, c^on de Locminé. — *Neidin*, 1253 (abb. de Lanvaux). — *Neizin*, 1254 (*ibid.*). — *Neyzin*, par. 1296 (duché de Rohan-Chabot).

Par. du doyenné de Porhoët. — Seigneurie. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy.

Najeot (Le), éc. c^ne de Plumelec.

Najo (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Treffléan; ruiss. affl. du Saint-Éloi, qui arrose Treffléan et Sulniac.

Nalan, éc. et lande, c^ne de Plaudren.

Nalh (Le), éc. c^ne de Napoléonville.

Naliodo, éc. c^ne de Saint-Aignan.

Namohic, vill. c^ne de Berné.

Nancq (Le), éc. c^ne de Guiscriff.

Nangle (Le), h. c^ne de Ploërdut.

Nano, m^in à vent, c^ne de Saint-Perreux.

Nanscol, vill. c^ne du Palais.

Nantes (Rue de), à Vannes; appelée autrefois rue *Groutel*.

Nantes à Brest (Canal de), qui traverse les cinq départements de la Bretagne dans l'ordre suivant : Loire-

Inférieure, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-du-Nord et Finistère. Il relie, dans le Morbihan, le bassin de la Vilaine à celui du Blavet à l'aide de la riv. d'Oust, qu'il remonte jusqu'à Gueltas [voy. Oust]; de là le canal de jonction traverse les c^nes de Gueltas, Saint-Gonnery, Saint-Gérand, Neulliac, Noyal-Pontivy et Napoléonville, où il rencontre le Blavet, qu'il remonte pour se diriger vers Brest, en conservant son nom ou prenant celui de *Blavet Supérieur* [voy. Blavet], et entre dans le dép^t des Côtes-du-Nord.

Napoléon (Place), à Napoléonville.

Napoléon-le-Grand (Place), à Vannes, appelée autref. successivement place *du Grand-Marché, du Département, Napoléon, Louis XVIII.*

Napoléon III (Place), à Lorient, appelée autrefois avant 1789, et de 1817 à 1830, *place Royale;* après 1789, et de 1830 à 1858, *la Plaine.*

Napoléonville ou Pontivy, chef-lieu d'arrond. et de c^on. Le nom de Napoléonville a été donné à Pontivy par décret impérial du 20 floréal an XIII, à l'époque où Napoléon Ier y faisait exécuter de grands travaux et projetait d'y établir une ville nouvelle. Ce nom, abandonné à la Restauration, a été rendu à la ville en 1852.—Voy. Pontivy pour les détails topographiques.

Narbont, éc. m^in à eau sur le Touleupry et m^in à vent, c^ne d'Erdeven.

Narhuillec, vill. c^ne de Grand-Champ.

Nation (Moulin à vent de la), c^ne de Mauron.

Naud (Le), h. c^ne de Bignan.

Naude (Rue), à Guémené.

Navios (Le), h. c^ne de Pluvigner.

Nay (Le), vill. partie c^ne de Bohal, partie c^ne de Saint-Guyomard.

Nazareth, éc. c^ne de Saint-Congard.

Nazareth (Place), à Vannes. — Communauté de carmélites.

Néant, c^on de Mauron. — Par. du doy. de Beignon. — —Sénéch. et subd. de Ploërmel. —Distr. de Ploërmel; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.

Néant (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Muzillac. — Prieuré-chapellenie du vocable de Saint-Maudé. — Seigneurie.

Nébédouille, font. c^ne de Lanvaudan, et ruiss. *de la Fontaine-Nébédouille :* voy. Recteur (Fontaine du).

Négancouët (La), éc. et f. c^ne de Béganne. — *Launay-Cancouet*, XVIIe s^e (seign. de la Villegonan). —Seign.

Nécheique, font. c^ne de Saint-Thuriau.

Necker (Rue), à Lorient. —Voy. Révolution (Rue de la).

Nédo (Le), chât. f^es, bois, lande, m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Plaudren; ruiss. voy. Arz (L'). —Seigneurie; manoir.

Née (La), éc. c^ne de Saint-Martin. —Seigneurie.

Née (La), h. c^ne de Saint-Vincent.

Née (La Haute et la Basse), vill. et f. c^ne de Saint-Marcel. —Seigneurie.

Nées (Les), éc. c^ne de Saint-Martin.

Negayo, bois et éc. *du Bois-de-Negayo*, c^ne de Noyal-Pontivy.

Néhégau, éc. c^ne de Guidel.

Neillo, éc. c^ne de Moustoirac.

Néis-ar-Yard, vill. c^ne de Gourin.

Nelhouet (Le), chât. et h. c^ne de Caudan.

Nélioten (Le), éc. c^ne de Quistinic. — Seigneurie.

Nélut (Le), h. c^ne de Locmariaquer.

Nénec (Le), vill. c^ne de Melrand. —Seigneurie.

Nénenno, éc. c^ne de Pluherlin.

Nénèse, vill. c^ne de Baud.

Néneslan, h. c^ne de Calan.

Nénesse (Le), h. et pont sur le Saint-Truchau, c^ne de Pontscorff.

Nénévé, vill. c^ne de Berné.

Nénévé (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Meslan. — Seigneurie.

Nénez (Le), éc. c^ne de Roudouallec.

Nenhuet, éc. c^ne de Moréac.

Nerbondic, vill. c^ne d'Arzon.

Nereg, lande, c^ne de Port-Philippe.

Néret (Le), éc. c^ne de Sarzeau.

Nerhelanne, vill. c^ne de Grand-Champ.

Nerhouet, éc. c^ne de Plumergat. — *Le Lervoyt*, 1390 (carmes de Sainte-Anne). — *Lerhoetdic*, 1391 (*ibid.*). — *Neeroidic*, 1418 (*ibid.*). — *Coitannervoet*, vill. et bois, 1456 (*ibid.*). — Seigneurie.

Nerhoüidic, vill. c^ne de Plougoumelen.

Nerhuen, font. c^ne de Séné.

Nerhuinec, éc. c^ne de Naizin.

Nérondic, h. c^ne de Bignan.

Nervenic (Le), h. c^ne de Neulliac.

Nervido, h. c^ne de Caudan.

Nervouëdic, éc. c^ne de Berné.

Nespy, vill. c^ne de Radenac.

Nessé (Le), vill. et ponceau, c^ne de Neulliac. — Seigneurie; manoir.

Nestadio, vill. c^ne de Plouhinec. — *Enestadiou*, XIe s^e (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Net (Le), h. c^ne de Naizin.

Net (Le), vill. et h. dit *Loges-du-Net*, c^ne de Noyal-Pontivy; ruiss. voy. Pont Caminan.

Net (Le), vill. et m^in à vent, c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Seigneurie.

Net (Le), h. pont sur le Plessis, et autre pont sur le Cleisse, c^ne de Theix.

Net (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Sarzeau.

Neulliac, c^on de Cléguérec. — *Nuiliac, plebs*, 1082 (cart. de Redon). — *Neveliac*, 1245 (abb. de Bon-Repos). — *Neuilliac*, aliàs *Neuiliac*, 1406 (duché de Rohan-Chabot). — *Nevilliac*, aliàs *Nevyliac*, 1453 (*ibid.*).

Par. du doy. de Poher dans l'archid. du même nom, dioc. de Cornouaille. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.

Neulliac (Rue de), à Napoléonville, et porte, 1406 (duché de Rohan-Chabot), dite aussi *de Saint-Brieuc*, 1682 (*ibid.*); cette porte n'existe plus.

Névedic, éc. c^ne de Grand-Champ.

Névédic, éc. c^ne de Plumergat.

Névéit (Le), h. c^ne de Bieuzy. — *Nevezic*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).

Nevers (Le), rocher sur l'Océan, côte d'Ambon.

Névra (Le), éc. c^ne de Molac.

Névran, éc. c^ne de Langonnet.

Névran (Le), vill. c^ne de Silfiac. — *Neyzbran, villa*, 1283 (D. Morice, I, 1069).

Nézarch, h. c^ne d'Inguiniel.

Nézarh, h. c^ne de Bubry.

Nézart, éc. et bois, c^ne de Quistinic.

Nézenel, vill. et anse sur la rade de Lorient, c^ne de Riantec.

Nézerch, h. c^ne de Plouay.

Nézy (Le), h. c^ne de Saint-Gonnery; passerelle sur l'Oust, reliant cette c^ne au dép^t des Côtes-du-Nord.

Nic (La), éc. c^ne de Saint-Nolff.

Nicol, m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Ploërdut.

Nicolaie (La), h. c^ne de Malansac.

Nicoulec (Le), h. c^ne de Langoëlan.

Nid-à-la-Pie (Le), lande, c^ne de Saint-Samson.

Niémen (Quai du), à Napoléonville.

Niette (La), h. et bois, c^ne de Peillac.

Nignol, vill. c^ne de Carnac.

Niheu, deux îles sur la riv. d'Étel, c^ne de Belz.

Nilio, vill. c^ne de Bubry.

Nilizien (Le), vill. c^ne de Silfiac. — *Insula frigida, villa*, 1283 (D. Morice, I, 1069).

Ninèse (Le), vill. c^ne de Pluméliau.

Ninesse (Le), vill. c^ne de Guern.

Ninez (Loges), h. c^ne de Gourin.

Ninèze, vill. c^ne de Lanvénégen.

Ninèze (Le), éc. c^ne de Ploërdut.

Ninguer, vill. c^ne de Gourin.

Ninian (Le), riv. affl. de l'Oust; elle arrose Ménéac, la Trinité-Porhoët, Mohon, Lanouée, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, la Grée-Saint-Laurent, Helléan, Taupont, Ploërmel et Guillac. — *Nenian*, 1164 (D. Morice, I, 654).

Ninigeau (Le), éc. c^ne de Pontscorff.

Ninijou, vill. c^ne de Langonnet.

Ninilo (Le), lande, c^ne de Noyalo.

Ninis (Le), éc. c^ne de Plescop.

Ninise, f. c^ne de Plœren; ruiss. voy. Langliron.

Ninivenou, vill. et ruiss. dit aussi *du Bois-de-Kerminizy*, affl. du Pont-Rouge, c^ne de Saint-Tugdual.

Ninoret (Le), h. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.

Niou, île et bois sur l'Aff, c^ne de Carentoir.

Nioueg (Bras et Bihan), h. c^ne de Gourin.

Nioul, pointe sur le Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.

Nirenec (Le), vill. c^ne de Ploërdut.

Nistoir (Le), vill. c^ne de Quistinic.

Nistoire (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Lanvaudan.

Nistoire-Coëtano, vill. marais et ruiss. affl. du Kerlestouarne, c^ne de Bubry.

Nistoire-Glazel, h. c^ne de Bubry.

Nivarho, éc. c^ne de Plumergat. — *Linmerou*, 1413 (duché de Rohan-Chabot).

Nivillac, c^on de la Roche-Bernard. — *Nuilac, plebs*, 1063 (cart. de Redon). — *Niviliac*, 1395 (seign. de la Roche-Bernard). — *Nivilliac*, 1429 (*ibid.*).

Par. du doy. de la Roche-Bernard; siége de ce doy. — Sénéch. de Nantes; subd. de la Roche-Bernard. — Distr. de la Roche-Bernard.

Nizel, éc. c^ne de Kervignac.

Nizelec, vill. et lande, c^ne de Grand-Champ.

Niziave (Le Haut et le Bas), vill. et m^in à eau sur le Saint-Salomon, c^ne de Guern. — Seigneurie; manoir.

Nobelard, éc. c^ne de Kervignac.

Noblet (Croix), c^ne de Saint-Laurent.

Nod-Bras, pointe sur le Morbihan, c^ne du Hézo.

Nodréhan, éc. c^ne de Lanvénégen.

Noë (La), éc. c^ne de Béganne; pont sur la Gouacraie. — Seigneurie.

Noë (La), éc. c^ne de Billio.

Noë (La), h. c^ne de Brignac.

Noë (La), vill. c^ne de Carentoir.

Noë (La), f. c^ne de la Chapelle.

Noë (La), éc. c^ne de Cléguérec.

Noë (La), éc. c^ne de Lauzach.

Noë (La), éc. c^ne de Marzan.

Noë (La), éc. c^ne de Mauron.

Noë (La), h. c^ne de Mohon.

Noë (La), f. c^ne de Monteneuf.

Noë (La), h. c^ne de Néant.

Noë (La), h. c^ne de Pleugriffet.

Noë (La), h. c^ne de Saint-Congard.

Noë (La), vill. c^ne de Saint-Dolay.

Noë (La), vill. c^ne de Saint-Gonnery; ruiss. voy. Ville-Pain (La).

Noë (La), h. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Noë (La), vill. c^ne de Saint-Vincent.
Noë (La), h. c^ne de Taupont.
Noë (La), f^ms dont une dite *le Pourpris*, c^ne de Vannes. — Seigneurie.
Noë (La Grande et la Petite), h. c^ne de Théhillac.
Noë (Rue), à Vannes, dite autref. *Saint-François*, puis *des Bons-Pères;* s'est aussi appelée rue *de la Porte-Mariolle*.
Noë (Ruisseau de la Fontaine-de-la-), affl. du Rahun; il arrose Monteneuf.
Noë-Bernard (Ruisseau de la). — Voy. Mort-de-froid.
Noë-Besnard (La), f. c^ne de Brignac.
Noë-Blanche (Croix de la), c^ne de Férel.
Noë-Blanche (La), éc. c^ne d'Allaire.
Noë-Blanche (La), h. c^ne de Caden.
Noë-Blanche (La), éc. c^ne de Sulniac.
Noëdo (Fontaine de la), c^ne de Saint-Gravé.
Noë-Cado (La), f. c^ne des Fougerêts. — Seigneurie.
Noë-Camillon (La), lande, c^ne de Guer.
Noë-de-Haut (Ruisseau de la), affluent de la Claye; il arrose Saint-Marcel.
Noë-de-Saint-Méléan (La), h. c^ne de Porcaro.
Noë-des-Blancs (La), h. c^ne de Crédin.
Noë-des-Pougereaux (Ruisseau de la). — Voy. Poudlan (Ruisseau de).
Noëdic (La), vill. port sur l'Océan et éc. *du Port-Noëdic*, c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
Noë-du-Guy (La), éc. c^ne de Radenac.
Noë-du-Loup (Pont de la), sur le Caranloup, reliant Lantillac et Guégon.
Noë-du-Resto (Ruisseau de la). — Voy. Sainte-Anne.
Noë-du-Roch (La), h. c^ne de Plumelin.
Noë-Hervo (La), éc. c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Noëllerie (La), h. c^ne de Saint-Gravé.
Noë-Morgant (La), éc. c^ne de Missiriac.
Noë-Pilet (La), vill. c^ne de Carentoir.
Noë-Regulard (La), h. c^ne de Concoret.
Noë-Rouault (La), éc. c^ne de Lanouée.
Noës (Les), éc. c^ne de Béganne.
Noës (Les), h. c^ne de la Chapelle.
Noës (Les), f. c^ne de Glénac. — Seigneurie.
Noës (Les), f. c^ne de Guer. — Seigneurie.
Noës (Les), éc. c^ne de Pleugriffet.
Noës (Les), h. c^ne de Saint-Servant.
Noës (Pont des), sur le Préron, c^ne de Saint-Samson.
Noës (Rocher des), c^ne de Saint-Congard, à la limite de Saint-Gravé.
Noës (Ruisseau des), affl. de la Claye, qui arrose Malestroit, Saint-Marcel et Pleucadeuc; pont sur ce ruiss. reliant Pleucadeuc et Malestroit.
Noës (Ruisseau des), affl. de l'Oust; il arrose Saint-Congard.
Noë-Sèche (La), éc. c^ne de Josselin.
Noëte (Croix de la), c^ne de Porcaro.
Noë-Vallio (La), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Noë-Verman (La), h. c^ne de Néant.
Noë-Verte (La), éc. c^ne de Loyat.
Noë-Verte (La), h. c^ne de Ploërmel.
Noëvranche, éc. c^ne de Plœren.
Noëzo (La), éc. c^ne de Bignan. — *Lengoezou*, manoir sous la seigneurie de Kermeno, XVe siècle (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.
Noguel, vill. c^ne de Berné.
Noguel (Le), éc. c^ne de Séglien.
Noguello, h. c^ne de Berné.
Noguello, h. c^ne de Kervignac. — *Loguellou*, 1282 (abb. de la Joie).
Noguello, h. c^ne de Melrand.
Noguello (Le), h. c^ne d'Inguiniel.
Nogues (Croix), c^ne de Guilliers.
Noguet (Ruisseau de). — Voy. Boblay (Ruisseau de).
Nolf (Le), h. c^ne de Ploërmel.
Nolmen (Le), h. c^ne de Cléguer.
Nomelec, h. c^ne de Surzur. — *Locmellec*, 1455 (abb. de Lanvaux).
Nonénou, vill. c^ne de Guiscriff.
Nonnéno, h. c^ne de Cléguer.
Non-Parent (La), lande, c^ne de Guer.
Nonys (Les), lande, c^ne d'Augan.
Norbrat, vill. c^ne de Meucon.
Nord (Marais du), c^ne de Saint-Perreux.
Nord (Porte et rue du), à Vannes; appelées autrefois successivement *de Saint-Jean* et *du Bourreau*.
Nord (Ruelle du), à Hennebont.
Norgane (La), éc. et ruiss. affl. de l'Arz. c^ne de Saint-Jacut.
Norglay (Le), éc. c^ne de Melrand.
Normand (Pont), sur le ruiss. du Pont-Madame, c^ne de Noyal-Muzillac.
Nort, port, à l'embouchure de la Vilaine, c^ne de Billiers.
Norvrange, h. c^ne de Grandchamp.
Nostang, c^on du Port-Louis; une portion du bourg est appelée *le Vieux-Bourg*. — *Laustanc, eleemosina*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Laustenc*, 1308 (abb. de la Joie). — *Laustainc*, alias *Lausteinc*, 1310 (*ibid.*). — *La veille ville de Laustenc*, 1505 (*ibid.*). — *Naustenc*, 1520 (*ibid.*).
Par. du doy. de Pont-Belz; établissement de chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Juridiction royale : voy. Hennebont. — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. d'Hennebont.

Notéric, h. c^ne de Priziac. — *Lauteric*, 1459 (princip. de Rohan-Guémené).

Notéric (Ihuellan, Izellan et Creis), h. c^ne de Quistinic.

Noterio, h. c^ne de Carnac.

Notre-Dame ou Notre-Dame-de-Toute-Joie, îlot sur l'Oust, entre la ville close de Malestroit et le faub. de la Magdeleine, 1586 (fabr. de Malestroit); ponts : voy. Ponts (Les).

Notre-Dame (Place et Rue), à Auray. — Voy. Lait (Rue du).

Notre-Dame (Place), à Josselin.

Par. du doy. de Lanouée, dite aussi *Notre-Dame-du Roncier*, à Josselin. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin.

Notre-Dame (Rue), rues à Gourin et à Locminé.

Notre-Dame (Rues Haute et Basse) et place, au Port-Louis.

Notre-Dame (Rues Haute et Basse), à la Roche-Bernard; la rue Basse-Notre-Dame dite autrefois *Voie le Duc*.

Notre-Dame (Ruisseau de la Fontaine-), affl. de celui de la Fontaine-de-la-Magdeleine; il arrose Theix.

Notre-Dame-de-Bonne-Encontre, chapelle isolée, c^ne de Saint-Samson; pont sur l'Oust, reliant Saint-Samson et Rohan; rue *du Pont-Notre-Dame*, à Rohan. — Prieuré connu aussi sous le nom de *Notre-Dame de Rohan*, à cause du voisinage de cette dernière ville, membre de l'abb. de Saint-Jean-des-Prés.

Notre-Dame-de-Bon-Secours, font. c^ne de Rohan.

Notre-Dame-de-la-Grâce, chapelle au vill. de Kerlénas en Locmalo; font. c^ne de Bubry, et ruiss. *de la Fontaine-Notre-Dame-de-la-Grâce* : voy. Choiseul.

Notre-Dame-de-Pitié, chapelle isolée, c^ne de Sainte-Hélène.

Notre-Dame-de-Plasquer, chapelle isolée, auj. détruite, c^ne de Crach. — *Sancta-Maria de Plateâ pulchrâ*, 1428 (inscr. d'une cloche de l'église de Crach).

Notre-Dame-de-Plasquer, chap. isolée, c^ne de Plouharnel.

Notre-Dame-des-Forces, font. c^ne de Pluvigner.

Notre-Dame-de-Toute-Joie, îlot sur l'Oust. — Voy. Notre-Dame.

Notre-Dame-du-Calme, chapelle isolée, c^ne de Groix.

Notre-Dame-du-Mené ou le Mené, anc. porte à Vannes, n'existe plus; autre porte du même nom : voy. Porte Neuve; rues *Notre-Dame* et *de la Porte-Notre-Dame* : voy. Préfecture (Rue de la); impasse *Notre-Dame* : voy. Impasses (Les); anc. boulevard et pont. — *Beata Maria de Monte*, XVIe s^e (chap. de Vannes).

Par. du territ. de Vannes, dans la ville de ce nom. — Sénéch. et subd. de Vannes.

Nouan (La), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.

Nouardery (La), vill. c^ne de Saint-Dolay.

Nouel (Rue), mentionnée en 1441 (arch. hospit. de Malestroit). — Voy. Douves (Chemin des).

Nouelledic, h. c^ne de Bubry.

Nouette (La), h. c^ne de Caro.

Nouette (La), h. c^ne d'Elven.

Nouette (La), f. c^ne de Ruffiac.

Nouette (La), éc. c^ne de Sérent.

Nouette (La), h. c^ne de Theix.

Nouettes (Les), m^in à eau sur le ruiss. du Veauvouan, c^ne de Mauron.

Nounène, h. c^ne de Suliniac.

Nouy (Le), éc. c^ne de Rieux.

Noy, éc. c^ne d'Arzal. — Seigneurie.

Noyal (Porte de), à Napoléonville, 1406 (duché de Rohan-Chabot), ou *porte Noyale*, qui n'existe plus; appelée aussi *de Saint-Joly* et *de Rennes*, 1682 (*ibid.*).

Noyal (Rue de), à Napoléonville, dite autrefois rue *Hors-Porte-Noyale*.

Noyal-Muzillac, c^on de Muzillac; pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. *du Pont-de-Noyal-Muzillac* : voy. Madame. — *Noial*, alias *Nuial*, *plebs*, XIIe s^e (cart. de Redon). — *Noyal prope Musuillac*, 1287 (chap. de Vannes).

Par. du doy. de Péaule. — Sénéch. de Vannes; subd. de la Roche-Bernard. — Distr. de la Roche-Bernard.

Noyalo, c^on de Vannes-Est; m^in à eau sur le Morbihan et salines dans la commune; étang baignant Noyalo et Theix; pont sur cet étang reliant ces deux communes; vill. *du Pont-de-Noyalo*, partie c^ne de Noyalo, partie c^ne de Theix; lande s'étendant en Noyalo et Surzur. — *Manoir du Pont-Noyallo*, 1464 (cordeliers de Vannes). — *Noealo*, 1497 (chât. de Kerfily).

Par. du territ. de Vannes. — Seigneurie; manoir en Theix. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes.

Noyal-Pontivy, c^on de Napoléonville. — *Nuial*, *plebs*, 1082 (cart. de Redon). — *Noal*, 1204 (abb. de Bon-Repos). — *Noyal*, 1219 (D. Morice, I, 843). — *Noeal*, 1251 (duché de Rohan-Chabot). — *Noual*, 1274 (*ibid.*). — *Noial*, *manerium*, 1283 (D. Morice, I, 1069). — *Noyeal*, 1433 (sénéch. de Ploermel). — *Noyal-Pontivi*, 1461 (duché de Rohan-Chabot). — Le manoir, auj. détruit, était situé au bourg de Noyal et s'appelait aussi *Château de la Motte*, 1682 (*ibid.*).

Par. du doy. de Porhoët, très-étendue, puisqu'elle renfermait quatre trèves et la partie de la ville de Pontivy dans laquelle était le château de ce nom : voy. Sainte-Noyale; hôpital au XIIIe siècle; mala-

drerie. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy; chef-lieu de c^on^ en 1790, supprimé en l'an X.

Noyange, vill. c^ne^ de Theix.

Noyer (Le), vill. c^ne^ de Saint-Dolay.

Noyers (Place des), à Pluvigner.

Noyers (Rue des), à Napoléonville, formée d'une partie de l'anc. rue *Faven* ou *Laër-Faven*.

Nozilienne, éc. c^ne^ de Baden.

Nuais (La), f. c^ne^ de Pluherlin.

O

Océan Atlantique, mer qui baigne les côtes du dép^t^ du Morbihan. — Voy. Bretagne.

Odoir (L'), éc. c^ne^ de Séglien.

Œil-du-Coq (Ruisseau de l'), affl. de celui de la Bonne-Fontaine; il arrose Beignon.

Œuf (Île de l'), dans la baie du Morbihan, entre l'Île-aux-Moines et Sarzeau.

Œufs (Île des), dans la baie du Morbihan, côte de Sarzeau (dist. de la précédente).

Ogier, m^in^ à eau sur le Rahun, c^ne^ de Carentoir; pont sur le même ruiss. reliant Monteneuf, Carentoir, Tréal et Réminiac.

Oies (Moulin à eau des), sur l'Étel, et étang, c^ne^ de Belz.

Oiseaux (Île aux), sur le Morbihan, entre Saint-Armel et Sarzeau.

Olibarte, basse sur la baie de Quiberon, côte de Quiberon.

Olierne, pont sur le ruiss. du Pont-Guillemin, reliant Camors et Pluvigner.

Olivet, vill. c^ne^ de Saint-Abraham; m^in^ à eau sur le Raimond, c^ne^ de Caro; pont sur le même ruiss. reliant Caro et Saint-Abraham. — *Le Livet*, aliàs *Olivet* et *Dolivet*, 1460 (chât. de Kerfily).

Olivet (Ruisseau d') ou du Coudrais, affl. du Raimond; il arrose la Chapelle et Saint-Abraham.

Olivier, croix, c^ne^ d'Augan.

Olivier, carrefour à la Gacilly.

Oliviéro, chaussée sur le ruiss. des Trois-Recteurs, qui relie Plouay et Lanvaudan.

Oran, pont et h. *du Pont-Oran*, c^ne^ de Pleucadeuc.

Oran (Hutte à), éc. c^ne^ de Ploermel.

Orange (Port d'), sur la baie de Quiberon, côte de Saint-Pierre.

Orangerie (L'), éc. c^ne^ de Plumelec.

Ordran (Landes d') et autres landes dites *le Bec-des-Landes-d'Ordran*, c^ne^ d'Augan.

Orfévres (Rue des), à Vannes.

Organ, bois, c^ne^ d'Inguiniel.

Orge (Pointe de l') et roche dite *Pierre-de-l'Orge*, sur l'Océan, côte de Plœmeur.

Orgons (Les), vill. c^ne^ de Guilliers; ruiss. affl. du Léverin, qui arrose Guilliers et Loyat.

Orien, pont sur le ruiss. du Pont-de-Ténérion, c^ne^ de Plumelec.

Orléans (Rue d'), à Lorient, formée en 1830 de la réunion des rues *des Trois-Violons* et *de Berry*. — Voy. Convention (Rue de la).

Orme (Le Haut et le Bas), vill. c^ne^ de Limerzel.

Ormeaux (Rue des), au Palais. — Voy. Trochu (Rue).

Orven, ruiss. affl. du Haut-Bois et m^in^ à eau sur ce ruiss. c^ne^ de Guidel.

Ory, cale du port de commerce appelée primitivement *cale Batelière*, et rue *de la Cale-Ory*, à Lorient, formée d'une partie de l'anc. rue *de la Corderie*; a reçu après 1789 le nom de *rue Batelière* et repris son premier nom depuis quelques années.

Ouadec (Bras et Bihan), villages, c^ne^ de Berné. — *Boedec*, 1435 (seigneurie du Coatdor). — *Boaedec*, 1437 (*ibid.*).

Ouarec, fontaine, c^ne^ de Theix.

Ouarioa, vill. c^ne^ du Faouët.

Ouédeux, ruiss. affl. de la Sarre, qui arrose Guern et Bubry.

Ouenneg (Le), vill. c^ne^ de Méslan.

Ouest (Rue de l'), à Vannes; dite autrefois *de Saint-Salomon*.

Oulmeneuh, h. c^ne^ d'Arradon.

Ours-de-Kerret (L'), roche sur la baie de Quiberon, côte de Saint-Pierre.

Oust (L'), riv. canalisée, affl. de la Vilaine. Elle prend sa source dans le dép^t^ des Côtes-du-Nord et arrose dans celui du Morbihan Saint-Gonnery, Guelias, Saint-Gouvry, Saint-Samson, Rohan, Crédin, Bréhan-Loudéac, Pleugriffet, Lanouée, Guégon, Josselin, Guillac, Saint-Servant, Quily, le Roc-Saint-André, Sérent, Ploërmel, Montertelot, la Chapelle, Saint-Abraham, Caro, Saint-Marcel, Malestroit, Missiriac, Saint-Congard, Saint-Laurent, Saint-Martin, Saint-Gravé, les Fougerêts, Peillac, Glénac, Saint-Vincent, Saint-Perreux, Saint-Jean-la-Poterie, Rieux; sépare ces quatre dernières c^nes^ du dép^t^ d'Ille-et-Vilaine; a servi à l'établissement du canal de Nantes à Brest depuis Guelias jusqu'à son confluent avec la Vilaine; h. *du Pont-d'Oust*, divisé entre les c^nes^ de Peillac et des

Fougerêts, et pass. *du Pont-d'Oust*, sur l'Oust, qui les relie; pont sur la même riv. reliant Rohan et Saint-Samson; rue *du Pont-d'Oust*, à Rohan; bois et vill. *du Bois-d'Oust*, c^ne de Pleugriffet. — *Ult*, aliàs *Ulto, fluvius*, 834 (cart. de Redon). — *Ultum*, 859 (*ibid.*). — *Ultii fluvius*, 1127 (D. Morice, I, 554). — *Hult*, XIIe s^e (cart. de Redon). — *Ost*, 1205 (D. Morice, I, 800). — *Out*, 1255 (*ibid.* 962). — *Aougst*, 1417 (chât. de Kerfily). — *Aoust*, 1433 (*ibid.*). — *Augusta ripparia*, 1454 (canonisation de saint Vincent-Ferrier). — Seigneurie *du Pont-d'Oust*, aux Fougerêts. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, au *Pont-d'Oust*, en la par. des Fougerêts.

Outage (L'), éc. c^ne de Ruffiac.

Oyon (L'), riv. dite aussi *de la Croix-Lucas*, affl. de l'Aff; elle arrose Campénéac, Augan, Monteneuf, Porcaro et Guer. — *Auam*, 866 (cart. de Redon). — *Auum, flumen*, vers 1000 (*ibid.*). — *Oeon*, 1422 (chât. des Touches). — *Oueon*, 1461 (*ibid.*). — *Oyeon*, 1472 (*ibid.*).

Ozon, h. et étang, c^ne de Séné. — Seigneurie.

P

Paboue (Rue), à Monterfelot.

Pabouille (La), h. c^ne de Guégon.

Padan (Loge), éc. c^ne de Plouay.

Pagdolaye (La), vill. c^ne de Missiriac. — *La Pacondolaye*, 1480 (chât. de Kerfily).

Paillardaie (La), vill. c^ne de Peillac.

Paille, m^in à eau. — Voy. Duc (Moulin du).

Paille (La), basse sur l'Océan, côte de Plœmeur.

Pain-de-Vin (Pont du), sur le ruiss. de la Lande, c^ne de Missiriac.

Painfaut, lande, c^ne de Guer.

Painfaut, vill. c^ne de Saint-Vincent.

Painfaux, vill. et m^in à vent, c^ne de Mauron.

Paingant, f. c^ne de Saint-Dolay.

Paingrain, h. ruiss. *de la Fontaine-de-Paingrain* ou *de la Touche-Michelot*, affl. de l'Aff; bois, lande et autre lande dite *les Adoutes-de-Paingrain*, c^ne de Guer.

Pairio, vill. c^ne de Sérent.

Paix (La), roche sur l'Océan, entre Riantec et Plœmeur.

Paix (Rue de la), à Vannes. — Voy. Saint-Guénaël (Rue).

Palaire, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.

Palais (Le), c^ne, chef-lieu du c^on de Belle-Île-en-Mer, arrond. de Lorient; rade, port, basse et fanal sur l'Océan; fortifications, citadelle et pont de la citadelle sur le port; m^in à vent dans la c^ne. — Le terrain occupé auj. par la ville s'appelait, au XVIIe siècle, *la Basse-Boulogne*, et l'on désignait sous le nom de *Haute-Boulogne* le quartier où s'élèvent actuellement la citadelle et la maison centrale. — *Pallay*, 1579 (arch. comm. du Palais). — *Le Pallais*, XVIIe s^e (*ibid.*).

Par. du territ. de Belle-Île, dite aussi *Saint-Gérand-du-Palais*, ou, en breton, *Saint-Direc*; anc. prieuré dép. de l'abb. de Sainte-Croix de Quimperlé; hôpital militaire. — Sénéch. de Belle-Île (anc^ne Auray); subd. de Belle-Île. — Distr. d'Auray; chef-lieu de c^on en 1790 [voy. Belle-Île], qui a porté pendant quelque temps le nom de *la Montagne*.

Palais (Le), m^in à vent et deux m^ins à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Nostang; ruiss. *du Moulin-du-Palais*: voy. Sainte-Brigitte; pont au confluent de ce ruiss. et de l'Étel, reliant Nostang et Landévant.

Palais (Le), h. c^ne de Sarzeau.

Palais (Les), lande, c^ne de Monteneuf.

Palais (Rue du), à Guémené.

Palastre (Le), vill. c^ne de Plescop. — Seigneurie.

Palem, éc. c^ne de Cléguérec.

Palestine (La), nom d'une maison de la rue des Bons-Enfants, à Vannes, dite *Kerfranc* jusqu'au XVIIIe s^e.

Palevart (Le), chât. f. bois et éc. dit *Petite-Maison-du-Palevart*, c^ne de Ploerdut. — Seigneurie; manoir.

Palhouerne, h. c^ne de Monterblanc.

Palis-Percé, vill. c^ne de la Gacilly.

Palivar (Le), f. c^ne de Nostang. — Seigneurie.

Palivarch, h. c^ne de Plœmel.

Palméro, éc. c^ne de Guidel.

Palud, h. c^ne de Locmariaquer.

Palud (Le), vill. c^ne d'Arradon.

Paluden, h. et m^in à eau à l'embouchure du Locqueltas dans le Morbihan, c^ne d'Arradon. — Seigneurie.

Paluden, vill. et étang dans l'île d'Hœdic, c^ne du Palais.

Palus (Étier du), ruiss. affl. de la Vilaine; il arrose Camoël, qu'il sépare du dép^t de la Loire-Inférieure.

Palus-Codoar, lande, c^ne de Port-Philippe.

Palus-Izel, marais, c^ne de Theix.

Palus-Meinen, lande, c^ne de Port-Philippe.

Palus-Viligam, lande, c^ne de Port-Philippe.

Pamara, vill. c^ne de Guilliers.

Panages (Chemin des), c^ne de Saint-Dolay.

Paner (Le), éc. c^ne d'Inguiniel.

Paner-en-Douaren, f. c^ne de Plouay.

Panhaleux, h. c^ne de Peillac; pont sur l'Arz, reliant Peillac et Saint-Jacut. — Seigneurie.
Panistrel, éc. c^ne d'Elven. — Seigneurie.
Panner, éc. et bois, c^ne de Saint-Tugdual. — *Le Penhair*, manoir, 1460 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie.
Panse (Loge), éc. c^ne de Langoëlan.
Paradis (Le), éc. c^ne de Josselin.
Paradis (Le), éc. et m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Langoëlan. — Seigneurie et manoir de *Barazoes* (traduction), 1464 (princip. de Rohan-Guémené).
Paradis (Le), chât. c^ne de Plœmeur.
Paradis (Le), éc. c^ne de Sulniac.
Paradis (Le Grand et le Petit), h. et bois, c^ne de Langonnet.
Paradis (Rue du), à Napoléonville.
Parc (Lande du) et vill. de *la Lande-du-Parc*, composé de plusieurs éc. dits *Loges*, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Parc (Le), éc. c^ne de Baden.
Parc (Le), éc. c^ne de Crédin.
Parc (Le) ou le Coin-du-Parc, h. c^ne d'Elven.
Parc (Le), h. c^re d'Hennebont.
Parc (Le), éc. c^ne de Kergrist.
Parc (Le), f. c^ne de Kervignac. — Seigneurie.
Parc (Le), f. et ruiss. affl. du Blavet, c^ne de Languidic.
Parc (Le), éc. c^ne de Limerzel.
Parc (Le), h. c^ne de Marzan.
Parc (Le), f. c^ne de Marzan (dist. du précédent).
Parc (Le), ruiss. affl. du Pébusson; arrose Monteneuf.
Parc (Le), éc. c^ne de Muzillac, et autre éc. dit *Pont-du-Parc*, c^ne d'Ambon. — Seigneurie.
Parc (Le), f. c^ne de Naizin.
Parc (Le), h. c^ne de Nostang. — Seigneurie.
Parc (Le), éc. c^ne de Plaudren.
Parc (Le), éc. c^ne de Pluneret.
Parc (Le), f. c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
Parc (Le) ou Hutte-du-Parc, éc. c^ne de Trédion.
Parc (Le), f. c^ne de Vannes.
Parc (Ruelle du), à Auray.
Parc-Aguon, h. c^ne de Lanvénégen.
Parcalis, éc. c^ne de Langonnet. — Seigneurie.
Parc-an-Chaor (Loge), éc. c^ne de Gourin.
Parc-ar-Harnec, h. c^ne de Gourin.
Parc-au-Bois (Le), éc. c^ne de Lorient.
Parc-Belane (Ruisseau du), affluent de la Drague; il arrose Surzur.
Parc-Béren, éc. c^ne de Caudan.
Parc-Bihan (Fontaine du), c^ne d'Erdeven.
Parc-Borne (Le), éc. c^ne d'Arradon.
Parc-Bras (Fontaine du), c^ne de Baden.
Parc-Bras (Le), h. c^ne de Guern.
Parc-Brune, éc. c^ne de Bangor.
Parc-Carré, vill. partie c^ne de Saint-Avé, partie c^ne de Monterblanc, partie c^ne de Plaudren; lande s'étendant en Plaudren et Meucon; ruiss. dit aussi *de Kerboten, du Moulin-de-Lesvellec* et *de Lanquo*, affl. du Bilaire, qui arrose Monterblanc et Saint-Avé, où il traverse l'étang de Lanquo.
Parc-Cascain, h. c^ne de Guern.
Parc-Charles, éc. c^ne du Faouët.
Parc-en-Angle, éc. c^ne de Moustoirac.
Parc-en-Aro, éc. c^ne de Locmariaquer.
Parc-en-Duc, f. c^ne de Crach.
Parc-en-Nénès, h. c^ne de Caudan.
Parc-er-Forn, éc. c^ne de Guern.
Parc-er-Groëz, éc. et lande, c^ne de Surzur.
Parc-er-Hont, h. c^ne de Plœren. — Seigneurie.
Parc-er-Lac, éc. c^ne de Saint-Thuriau.
Parc-er-Len, éc. c^ne de Plaudren.
Parc-er-Menhouarne, éc. c^ne de Locoal-Mendon.
Parc-er-Meno-Guen, lande, c^ne de Surzur.
Parc-er-Merser, éc. c^ne de Moustoirac.
Parc-er-Moing, éc. c^ne de Cléguérec.
Parc-Feteix, éc. c^ne du Saint.
Parc-Fosec (Le), éc. c^ne de Plœren.
Parc-Fur, éc. c^ne de Lanvénégen.
Parc-Gelan (Le), éc. c^ne de Radenac.
Parc-Gouach (Ruisseau du), affluent de la Drague; il arrose Surzur.
Parc-Guénin, éc. c^ne de Baud.
Parc-Héchbigueino (Ruisseau du), affluent de celui des Prés-Lobréan; il arrose Surzur.
Parc-Hémon (Le), éc. c^ne de Questembert.
Parchet (Le), h. c^ne de Mauron.
Parc-Hoët, éc. c^ne de Moustoirac.
Parc-Jagu, éc. c^ne de Plaudren.
Parc-Janet, éc. c^ne de Brech.
Parc-Lann, éc. c^ne d'Inguiniel.
Parc-Lann, éc. c^ne de Saint-Allouestre.
Parc-Lann, h. c^ne de Vannes.
Parc-Lann (Le), éc. c^ne de Sainte-Brigitte.
Parc-Lann-en-Deur (Pont du), sur le Stang-Derluy, c^ne de Grand-Champ.
Parc-Lann-en-Ty (Ruisseau du), affl. du Pont-Fau; il arrose Pluvigner et Camors.
Parc-Lann-er-Gorgniel (Fontaine du), c^ne de Plouay.
Parc-Lann-Locmaria, éc. c^ne de Grand-Champ.
Parc-Lann-Vras (Ruisseau du). — Voy. Reste-Mainguy.
Parc-Len-Norhouit, lande, c^ne de Surzur.
Parc-Marion, f. c^ne de Plougoumelen.
Parc-Menach, éc. c^ne de Grand-Champ.
Parc-Moten-Gretal, lande, c^ne de Surzur.
Parc-Neuf (Le), éc. c^ne d'Arradon.

Parc-Névé, éc. c^ne de Cléguérec.
Parco (Le), éc. c^ne de Camors.
Parco (Le), éc. c^ne d'Hennebont.
Parco (Le), éc. c^ne d'Hennebont (dist. du précédent).
Parco (Le), éc. c^ne de Locmalo.
Parco (Le), h. c^ne de Locminé. — Seigneurie.
Parco (Le), éc. c^ne de Moréac.
Parco (Le), éc. c^ne de Pluméliau.
Parco (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Lorient.
Parco-Dévéhat, éc. c^ne de Brech.
Parco-en-Ty, éc. c^ne de Ploërdut.
Parcoët, h. c^ne de Camors.
Parco-Glas, éc. c^ne de Brech.
Parco-la-Ferrière, h. c^ne de Pluméliau.
Parco-le-Bourg, éc. c^ne de Pluméliau.
Parco-Malio, éc. c^ne de Brech.
Parco-Pointer, éc. c^ne de Brech.
Parco-ty-Guen, éc. c^ne de Brech.
Parcouët, éc. c^ne de Baud.
Parcou-Lan (Loge), éc. c^ne de Guiscriff.
Parc-Pen, éc. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Parc-Pin, éc. et bois, c^ne de Baud.
Parc-Piniec, éc. c^ne de Sulniac.
Parc-Plaudren, éc. c^ne de Plaudren.
Parc-Porho, éc. c^ne de Baden.
Parc-Priol (Le), f. c^ne de Bieuzy. — Seigneurie.
Parc-Samzun, éc. c^ne de Bieuzy.
Parc-Seul, éc. c^ne de Guern.
Parc-Sulan, éc. c^ne de Baud.
Pargo (Le), h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Pargo (Le), chât. f^es et éc. étang, font. d'eau minérale et ruiss. dit aussi *de Kergrain*, affl. du Vincin, c^ne de Vannes. — Seigneurie; manoir en la par. de Plœren.
Pargo (Ruisseau du), affl. de celui des Prés-Lobréan; il arrose Surzur.
Pariaie (La), h. c^ne de Rieux.
Paris (Rue ou aire), à Pluvigner.
Parlan, h. c^ne de Saint-Avé.
Parlavant, vill. c^ne de Bangor. — *Parlafan*, XVe s^e (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Parlégat (Le), éc. c^ne de Larré.
Parlement (Le), éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Par-Mar (Loges), h. c^ne de Gourin.
Parqueu-Flache (Chemin des), c^ne de Theix.
Parun, vill. c^ne de Baden. — Seigneurie.
Pas (Pont du), sur la Ville-Oger, reliant Lantillac et Pleugriffet.
Pas-aux-Biches (Le), h. c^ne de Campénéac.
Pas-aux-Biches (Le), vill. c^ne de Lanouée. — Seigneurie.
Pascal (Loge), éc. c^ne de Plouay.
Pasco, éc. c^ne de Malestroit.
Pasco, pont sur le Runio, reliant Réguiny et Crédin; éc. *du Pont-Pasco*, c^ne de Réguiny.
Pasdrun (Le), h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Passage (Le), pass. sur la Vilaine, reliant Camoël et Arzal; h. divisé entre ces deux communes.
Passage (Le) ou passage de Saint-Armel, pass. sur la baie du Morbihan, reliant Séné à Saint-Armel; éc. et pointe, c^ne de Séné; éc. h. pointe et île, c^ne de Saint-Armel. — *Le Passage de Questeneen en Saint-Armel*, 1367 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis). — *Le Passage de Questenen*, 1475 (*ibid.*).
Passage (Rue du), à la Roche-Bernard.
Passage de Saint-Armel. — Voy. Passage (Le).
Passage des Romains, point de la riv. d'Oust, c^ne de Peillac.
Passage Neuf (Le), anc. pass. sur l'Étel, reliant Plouhinec et Belz, remplacé auj. par le pont Lorois; vill. c^ne de Plouhinec.
Passage Neuf (Le), pass. sur la Vilaine, reliant Rieux et Saint-Dolay; chemin dit *Chaussée du Passage-Neuf*, c^ne de Saint-Dolay; éc. c^ne de Rieux.
Passes (Plateau des), sur l'Océan, côte d'Ambon.
Passoi (Croix du), c^ne de Pleucadeuc.
Passoir (Le), h. c^ne de Pluherlin.
Passoir (Le), ruiss. affl. du Ninian; il arrose Taupont et Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.
Passoué (Le), ruisseau. — Voy. Ville-Oger (La).
Passoué (Le), étang, ruiss. *de l'Étang-du-Passoué*, affl. du Vobulo, et lande, c^ne d'Augan. — *Passouer*, 1442 (chât. de Beaurepaire).
Passoué (Le), h. c^ne de Guer. — Seigneurie.
Passoué (Le), éc. c^ne de Tréal.
Passoué (Pont du), sur le ruiss. de la Fontaine-de-Quentelin, reliant Guégon et Saint-Servant.
Passoué (Ruisseau du), affluent de l'Ével, qui arrose Réguiny.
Passouer (Le), éc. c^ne d'Allaire.
Passouer (Le), h. c^ne de Carentoir.
Pasty (Pont du), sur le Gouech-Talnaye, c^ne de Grand-Champ.
Patagrée (Le), lande, c^ne d'Augan.
Patarins (Rue des), à Ploërmel.
Patieux (Les), h. c^ne de Ploërmel.
Pâtis (Croix du) et pont sur la Foye, c^ne de Beignon.
Pâtis (Le), éc. c^ne de Béganne.
Pâtis (Le), vill. c^ne de Caden.
Pâtis (Le), f. c^ne de Glénac.
Pâtis (Le), éc. c^ne de Guer.
Pâtis (Le), maison du bourg de Loyat.
Pâtis (Le), lande, c^ne de Pluherlin.
Pâtis (Le), éc. c^ne de Saint-Perreux.
Pâtis (Le), h. c^ne de Saint-Vincent.

Pâtis (Le Haut et le Bas), éc. f. et h. c^ne de Sarzeau. — Deux seigneuries.
Pâtis (Les), h. c^ne de Caro.
Pâtis (Les), éc. c^ne de Monteneuf.
Pâtis (Les), h. c^ne de Peillac.
Pâtis-Abel (Le), h. c^ne de Monteneuf. — Seigneurie.
Pâtis-Berruyer (Le), vill. c^ne de Ploërmel.
Pâtis-Blanc (Le), h. c^ne de Marzan.
Pâtis-Cado (Ruisseau du), affl. de la Biliaie; il arrose Guer.
Pâtis-des-Roches (Le), éc. c^ne de Peillac.
Pâtis-Guéran, lande, c^ne de Saint-Gravé.
Pâtis-Huno (Le), éc. c^ne de Carentoir.
Pâtis-Jano (Le), éc. c^ne de Monteneuf.
Pâtis-Méhaud (Le), éc. c^ne d'Augan.
Pâtis-Mellouan (Le), éc. c^ne de Réminiac.
Pâtis-Sébillet, h. c^ne des Fougerêts.
Patouillés (Ruisseau de la Mare des), affl. de la Claye, qui arrose Bohal; pont sur ce ruiss. reliant Bohal et Saint-Guyomard.
Patouillet, ruiss. dit aussi *de Gerguy* et *de la Fontaine-des-Trois-Chaillos*, affl. du Bodel, qui arrose Augan et Caro; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Caro.
Patrie (Rue de la), à Lorient; appelée avant 1789 rue *de Beaumont* ou *de la Congrégation*, *de la Patrie* en 1789, elle prit en 1817 le nom de rue *d'Angoulême*, reprit en 1830 celui *de la Patrie*, et reçut en 1858 celui *de Duguay-Trouin*.
Patte-d'Oie (La), carrefour de la forêt de la Bourdonnaye, c^ne de Carentoir.
Pâtures (Les), éc. c^ne de Caro.
Pâturettes (Pont des), sur l'Aff, reliant Guer au dép^t d'Ille-et-Vilaine.
Pâty (Le), vill. c^ne de la Gacilly.
Pâty (Le), éc. c^ne de Pleucadeuc.
Pâty (Le), éc. c^ne de Saint-Congard. — Seigneurie.
Pâty (Le), éc. et h. dit *Haut-Pâty*, c^ne de Saint-Gravé.
Pauguinais (La), vill. c^ne de Peillac.
Paulay, h. c^ne de Questembert.
Pavé (Chemin du), au bourg de Radenac.
Pavé (Le), h. c^ne de Monterblanc.
Pavé (Rue du), à Auray.
Pavé (Rue du), à Pluvigner.
Pavement (Rue du), à Josselin; dite aussi *des Sorciers*.
Pavic, h. c^ne de Plœmeur.
Pavillon (Le), éc. — Voy. Grée-de-Callac (La).
Pavillon (Le), éc. c^ne d'Étel.
Pavillon (Le), h. c^ne de Languidic.
Pavillon (Le), vill. et m^in à vent, c^ne du Palais.
Pavillon (Le), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Pavillon (Le), éc. c^ne de Saint-Gorgon.
Pavillon (Rue du), à la Trinité-Porhoët.
Pavillon-Branhoc, éc. c^ne de Pluneret.
Paviotais (La), f. c^ne de Saint-Marcel.
Payen, pont sur le Bodel, c^ne de Caro.
Payen, m^in à eau sur l'Aff, c^ne de Guer, et pont sur le même ruiss. reliant Guer au dép^t d'Ille-et-Vilaine.
Payen, pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. *du Pont-Payen*, affl. du Saint-Éloi, c^ne de Muzillac. — Seigneurie *du Pont-Péan*, xviie s^e (présid. de Vannes).
Pays-Bas (Le), quartier à Malansac.
Péaule, c^on de Questembert. — *Pleaule*, 1387 (chap. de Vannes). — *Plœaule*, aliàs *Plaule*, 1454 (canonis. de saint Vincent-Ferrier).

Doy. du dioc. de Vannes; par. siége de ce doy. — Seign. — Sénéch. de Vannes; subd. de la Roche-Bernard. — Distr. de la Roche-Bernard; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.

Pébeyec, vill. c^ne de Sulniac; pont sur le Plessis, reliant Sulniac et Theix.
Pébusson (Le), ruiss. dit aussi *de Trézon*, *du Pont-Jean* et *du Graveiou*, affl. de l'Oyon; il arrose Monteneuf. — Seigneurie.
Peccaduc, chât. et f. c^ne de Carentoir. — Seign. manoir.
Peccanne, h. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Pech (Le), vill. partie c^ne d'Elven, partie c^ne de Saint-Nolff; ruiss. affl. du Condat, qui arrose ces deux c^nes. — Seigneurie; manoir en Elven.
Péchardaye (La), vill. et f. c^ne de Glénac. — Seigneurie.
Pêcherie (La), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Pêcherie (Pont de la), sur le Stang-en-Ihuern, c^ne de Cléguérec.
Pêcherie (Rue de la), au Port-Louis.
Pechit (Le), îlot de la baie du Morbihan, c^ne de Séné.
Péer (Le), vill. c^ne de Lanouée.
Péers, h. c^ne de la Grée-Saint-Laurent. — Seigneurie.
Pées (Rue des), à Mauron.
Pégé, cour, quartier à Lorient, vers la ruelle Frémicourt.
Péhaté, nom d'une section de la c^ne de Saint-Samson.
Peignardais (La), vill. et bois, c^ne de Guer; pont sur l'Aff, reliant Guer au dép^t d'Ille-et-Vilaine.
Peignie (La), h. c^ne de Ménéac.
Peillac, c^on d'Allaire. — *Poliac*, *plebs*, 849 (cart. de Redon). — *Puliac*, 860 (*ibid.*). — *Poilac*, 867 (*ibid.*). — *Peilac*, 1494 (inscr. de la chapelle du Bourg-d'en-Bas en Saint-Avé).

Par. du territ. de Rieux. — Siége de juridiction du comté de Rieux. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Redon. — Distr. de Rochefort; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.

Peillac, f. bois, pont sur l'Oyon, ruiss. affl. de l'Oyon et m^in à eau en ruines sur ce ruiss. c^ne de Guer. — Seigneurie.

Peiraie (La), h. et m^in à eau sur l'Aff, c^ne de Carentoir.
Pel, basse sur l'Océan, près de Houat.
Pelan, vill. c^ne de Caden.
Pelhué, éc. et lande, c^ne de Noyal-Pontivy.
Pelhué (Le), éc. c^ne de Plumelec.
Pellach, h. c^ne de Priziac.
Pellan, h. lande et éc. dit *Lann-Pellan*, c^le de Berné.
Pellan-Glinec, h. c^ne de Priziac.
Pellan-Jossic, h. c^ne de Priziac.
Pellé, ruiss. affl. du Pont-Briand; il arrose Guiscriff.
Pellé, h. c^ne de Kerfourn.
Pellé-Morvan, h. c^ne de Guiscriff.
Pellen, éc. c^ne de Guern.
Pellé-Singuen, h. c^ne de Guiscriff.
Pelletière (Croix de la), c^ne de Beignon.
Pelletière (La), h. c^ne de Monteneuf.
Pellé-Viguen, h. c^ne de Guiscriff.
Pellouan, vill. c^ne de Béganne. — Seigneurie; manoir.
Pellouan. f. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
Pelven, éc. c^ne d'Arradon. — Seigneurie connue sous le nom de *Botpleven*.
Pelven, éc. c^ne de Treffléan.
Pembert, vill. et pointe sur le Morbihan, c^ne d'Arzon.
Pembois, vill. partie c^ne de Naizin, partie c^ne de Kerfourn; ruiss. voy. Runio (Ruisseau du).
Pembulzo, h. étang et ruiss. dit aussi *de l'Étang-de-Pembulzo*, affl. de la Drague, c^ne de Surzur. — Seigneurie.
Pémur, h. et ruiss. dit aussi *de Kerbréhan*, affl. de celui de Bourg-Pommier, c^ne de Limerzel.
Pen (Le), m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne du Saint; ruiss. *du Moulin-du-Pen* : voy. Bouthiry.
Pénach, h. c^ne d'Elven.
Pénan, h. c^ne de Pluherlin.
Pen-an-Dréo, h. c^ne de Guiscriff.
Penanros, éc. c^ne de Guiscriff.
Penanvern, éc. c^ne de Gourin. — Seigneurie.
Pen-ar-Guen, vill. c^ne de Guiscriff.
Pen-ar-Ster, éc. c^ne de Guiscriff.
Penautais, h. c^ne de Plumelec. — *Pennauter*, 1431 (chât. de Callac).
Penaval, salines, c^ne de Séné.
Penbaie, anse dite *Trait de Penbaie*, pointe et roche sur l'Océan, c^ne de Pénestin.
Penberf, h. c^ne de Baden.
Penbo, vill. c^ne de Remungol.
Penboch, éc. et pointe sur le Morbihan, c^ne d'Arradon. — Seigneurie.
Penbodo, h. et pont sur le Cadoudal, c^ne de Plaudren.
Penbosse (Le), vill. et pont sur la Sarre, c^ne de Séglien. — *Penbocze*, 1452 (princip. de Rohan-Guémené).
Pencadenic, vill. et m^in à vent, c^ne de Sarzeau.
Pencastel, éc. et m^in à eau sur le Morbihan, c^ne d'Arzon. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers.
Penchel, h. c^ne de Roudouallec.
Pencleu, vill. c^ne de Meslan.
Pencoëlo, vill. c^ne de Guéhenno.
Pendavat, h. c^ne de Séglien; lande s'étendant en Séglien et Cléguérec; h. de *la Lande-de-Pendavat*, c^ne de Cléguérec.
Pendenas, h. c^ne de Melrand; pont sur le Brûlé, reliant Melrand et Bubry.
Penderf, h. c^ne de Bignan.
Penderff, éc. bois et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Lignol; ruiss. *du Moulin-de-Penderff* : voy. Dourdu (Le). — Seigneurie; manoir.
Pen-Devet, éc. c^ne de Baud.
Pendreff, vill. et m^in à vent, c^ne de Caudan; ruines dites aussi *Château du Diable*. — Seigneurie.
Pendreff, vill. c^ne de Saint-Gérand.
Pénel, vill. c^ne de Lanouée. — *Penet*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
Pen-en-Allé, éc. c^ne de Pluméliau.
Pen-en-Allée, éc. c^ne de Plougoumelen.
Pen-en-Lin, f. c^ne de Plougoumelen.
Pen-en-Nech, éc. c^ne de Napoléonville. — Seigneurie; manoir en la par. de Malguénac.
Pen-en-Ninès, h. c^ne de Locoal-Mendon.
Pen-en-Taillau, éc. c^ne de Séglien.
Pener, éc. c^ne de Guénin.
Pener, f. c^ne de Surzur.
Péner (Le), h. c^ne de l'Île-d'Arz.
Pen-er-Boutier, h. c^ne de Guidel.
Pen-er-Camsquel, éc. c^ne de Vannes.
Pen-er-Endrez, h. c^ne de Meucon.
Pénerf (Le), vill. riv. voy. Drague (La) et port sur cette rivière, rade, basse et fort sur l'Océan, c^ne de Damgan.
Penergal, éc. c^ne de Plumelin.
Pen-er-Ham, f. c^ne de Bignan.
Pen-er-Hoët, éc. c^ne de Brech.
Pen-er-Houet (Bras et Bihan), h. c^ne de Locoal-Mendon.
Penerhuen, h. c^ne de Plumergat.
Pen-er-Lan, vill. c^ne de Saint-Tugdual.
Penerlay, h. c^ne de Baud.
Pen-er-Lé, h. c^ne de Plaudren.
Pen-er-Lé, pointe sur la baie de Quiberon, c^ne de Plouharnel.
Pen-er-Lennevé, h. c^ne de Séglien.
Pen-er-Lochrist, h. et bois, c^ne d'Inzinzac.
Pen-er-Losquet, éc. c^ne de Plumelin.
Pen-er-Malo, h. c^ne de Guidel.

Pen-er-Men, vill. c^ne d'Arradon.
Pen-er-Morio, éc. c^ne de Plaudren.
Pen-er-Parc, éc. c^ne de Remungol.
Pen-er-Pont, f. c^ne de Crach.
Pen-er-Pont, h. c^ne de Locoal-Mendon.
Pen-er-Pont, éc. c^ne de Plaudren.
Pen-er-Poste-en-Kerdec, éc. c^ne de Lanvaudan.
Pen-er-Prat, éc. c^ne d'Inzinzac.
Pen-er-Prat, h. c^ne de Naizin.
Pen-er-Prat, éc. c^ne de Pluneret.
Pen-er-Rabine, éc. c^ne d'Arradon.
Pen-er-Stang, éc. — Voy. Stang (Le).
Pen-er-Stang, éc. c^ne de Grand-Champ.
Penersteile, h. c^ne de Camors.
Pen-er-Ster, h. c^ne de Locmariaquer.
Pen-er-Toual, éc. c^ne de Plaudren.
Pen-er-Toulic, éc. c^ne de Camors.
Pen-er-Voyedec, éc. c^ne de Kerfourn.
Pénesclus, vill. et m^in à vent, c^ne de Muzillac; ruiss. voy. Saint-Éloi (Le), et pont sur ce ruiss. La section de Pénesclus a passé, en 1840, de la c^ne d'Ambon dans celle de Muzillac. — Etablissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers. — Seign.
Pénesclus, chât. et f^es, c^ne de Plœmeur. — Seign. manoir.
Pénester, vill. c^ne d'Erdeven.
Pénestin (Le Haut et le Bas), c^on de la Roche-Bernard. Anc. trève d'Assérac, devenue par. du doy. de la Roche-Bernard; prieuré, membre de l'abb. de Saint-Gildas-des-Bois. — Sénéch. de Guérande; subd. de la Roche-Bernard. — Distr. de la Roche-Bernard.
Penety, h. c^ne de Persquen.
Penfao, éc. c^ne de Langoëlan.
Penfao, h. c^ne du Saint.
Penfaux, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
Pen-Faven, h. c^ne de Neulliac.
Penfel, h. c^ne du Faouët.
Penfrat, h. et bois, c^ne de Gestel. — Seigneurie.
Penfrat, vill. et éc. dit *Loge-Penfrat*, c^ne du Saint.
Penfrat, vill. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.
Penfraval, éc. c^ne de Plaudren.
Pengal, éc. c^ne de Brech. — Seigneurie.
Pengan, vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Pen-Ganquis, h. c^ne de Camors.
Pengarne, roche dans la rade de Lorient, entre Lorient et Riantec.
Pengarzo, f. c^ne de Buléon.
Pen-Goc'h, roches sur l'Océan, côte de Saint-Pierre.
Pengovero, h. c^ne de Guénin.
Pengriel, éc. c^ne de Sainte-Hélène.
Pengrin, pointe sur la Vilaine, c^ne de Pénestin.
Penguily, vill. c^ne de Cournon, et pont sur le ruiss. des Landes-du-Loup.
Penguily, h. c^ne de Guiscriff.
Penguily, vill. c^ne de Mohon. — Seigneurie.
Penguily, h. c^ne de Moréac. — Seigneurie; manoir.
Penguily, éc. m^in à eau sur l'Ellée et ruiss. affl. de l'Ellée, c^ne de Plouray; pont sur l'Ellée, reliant Plouray au dép^t des Côtes-du-Nord. — Seigneurie; manoir.
Penguily (Bras et Bihan), h. c^ne de Gourin.
Penhair (Bras et Bihan), h. bois et lande, c^ne de Locmalo. — Seigneurie; manoir.
Penhais, éc. c^ne de Guéhenno. — Seigneurie.
Penhap, vill. et pointe sur le Morbihan, c^ne de l'Ile-aux-Moines.
Penhap, vill. c^ne de Marzan.
Penharas, vill. c^ne de Trédion.
Penhaudan, h. c^ne de Pontscorff.
Pen-Hayo, éc. c^ne de Baud.
Penhellec, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Penhellec, h. c^ne de Saint-Thuriau.
Penher, éc. c^ne de Carnac.
Penher, h. et bois, c^ne de Kervignac.
Penher, éc. c^ne de Landévant.
Penher, éc. c^ne de Marzan.
Penher, h. c^ne de Moréac.
Penher, h. c^ne de Moustoirac.
Penher, h. c^ne de Plumelin.
Penher, h. c^ne de Pluneret. — Seigneurie.
Penher, h. c^ne de Questembert.
Penher (Le), h. c^on de Plœmeur.
Penher (Le), vill. c^ne de Plumelec.
Penher (Rue du), à Auray.
Penher-Alan, éc. c^ne de Grand-Champ.
Penher-Daniélo, h. c^ne de Grand-Champ.
Penher-er-Gô, éc. c^ne de Langonnet.
Penher-er-Longe, éc. c^ne de Langonnet.
Penher-le-Goff (Rue), à Baud.
Penher-Losquet, éc. c^ne de Pluvigner. — *Penkaer-Lesquoet*, 1429 (abb. de Lanvaux).
Penher-Margot, éc. c^ne de Moustoirac.
Penher-Pichon, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Penhibet, h. c^ne de Melrand.
Penhiellen, vill. c^ne de Ploërdut; ruiss. *de la Fontaine-de-Penhiellen*, affluent de celui du Pont-Mélégan, qui arrose Ploërdut et Langoëlan.
Penhoas, h. c^ne de Roudouallec.
Penhoat, vill. c^ne de Gourin.
Penhoat, h. c^ne de Guiscriff.
Penhoat-Aubray, h. c^ne de Gourin.
Penhoat-Chef-du-Bois, chât. c^ne de Plœmeur. — Seigneurie vulgairement appelée *Chef-du-Bois*; manoir.
Penhoat-Conveau, h. c^ne de Gourin.

PENHOAT-QUINIO, h. c^ne de Plœmeur.
PENHOAT-QUINIO, h. c^ne de Plœmeur (distinct du précédent).
PENHOAT-SAINT-NICOLAS, éc. c^ne de Gourin. — Seign.
PENHOËT, f. c^ne de Bignan.
PENHOËT, vill. c^ne de Loyat. — Seigneurie.
PENHOËT, h. c^ne de Moréac.
PENHOËT, h. et lande, c^ne de Moustoirac.
PENHOËT (BRAS et BIHAN), h. c^ne de Crach.
PENHOËT (BRAS et BIHAN), vill. et bois, c^ne de Ploërdut.
PENHOËT-COËTCODU, éc. c^ne de Langoëlan.
PENHOGÉ, h. partie c^ne de Limerzel, partie c^ne de Péaule.
PENHORO, éc. c^ne de Plougoumelen.
PENHOUAH, h. c^ne de Plumelin.
PENHOUËDO, éc. c^ne de Cléguérec.
PENHOUET, vill. et lande, c^ne de Bréhan-Loudéac; pont sur l'Oust, reliant Bréhan-Loudéac et Pleugriffet.
PENHOUET, h. c^ne de Bubry.
PENHOUET, vill. c^ne de Carnac.
PENHOUET, vill. c^ne de Caudan.
PENHOUET, chât. et f. c^ne de la Croix-Helléan. — Seigneurie; manoir.
PENHOUET, h. c^ne d'Erdeven.
PENHOUET, chât. et f^es, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie; manoir.
PENHOUET, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Penhouet*, affl. du Scorff, c^ne d'Inguiniel.
PENHOUET, h. et bois, c^ne de Kerfourn.
PENHOUET, vill. c^ne de Kervignac. — Seigneurie.
PENHOUET, vill. c^ne de Languidic.
PENHOUET, h. c^ne de Merlévenez.
PENHOUET, vill. c^ne de Néant.
PENHOUET, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
PENHOUET, h. c^ne de Plœren; ruines d'un château fort.
PENHOUET, vill. c^ne de Radenac.
PENHOUET, lande, c^ne de Réguiny.
PENHOUET, h. c^ne de Saint-Thuriau.
PENHOUET, h. c^ne de Sulniac.
PENHOUET (LE HAUT et LE BAS), vill. c^ne de Pleucadeuc.
PENHOUET (LE HAUT et LE BAS), vill. c^ne de Pleugriffet.
PENHOUET-KERILIO (LE HAUT et LE BAS), vill. c^ne de Neulliac.
PENHOUET-MARO, vill. c^ne de Neulliac.
PENHOUET-ORGAN, h. c^ne d'Inguiniel.
PENHOUET-SAL, éc. et bois, c^ne de Pluneret. — Seign.
PENHUEL (BRAS et BIHAN), vill. et ruiss. affl. de celui du Moulin-du-Duc, c^ne de Langonnet.
PENHUERN, éc. c^ne de Plumergat.
PENHUERN, vill. c^ne de Saint-Nolff. — *Penengouern*, 1471 (chât. de Kerfily).
PENHUET, vill. c^ne d'Elven.
PENHY (LE GRAND et LE PETIT), h. c^ne de Malguénac.
PENLAN, h. pointe, fanal, caserne et fort à l'embouchure de la Vilaine, c^ne de Billiers.
PENLAN (LE GRAND et LE PETIT), vill. c^ne d'Helléan.
PENLANN (RUISSEAU DU MOULIN-DE-), dit aussi *Roich-er-Vilin-Meell*, affl. du Scorff; il arrose Pontscorff, qu'il sépare du dép^t du Finistère. — Seigneurie; manoir.
PENLEUC, vill. c^ne de la Trinité-Porhoët.
PENMAIL (LE GRAND et LE PETIT), h. c^ne d'Arradon.
PENMANÉ, h. m^in à vent, bois et ruiss. *du Bois-de-Penmané*, affl. du Kerhuilic, c^ne de Baud. — Seigneurie; manoir.
PEN-MANÉ, vill. c^ne de Caudan.
PEN-MANÉ, éc. c^ne d'Inzinzac.
PEN-MANÉ, h. c^ne de Pluvigner.
PEN-MANÉ, h. c^ne de Pontscorff. — Seigneurie.
PENMANÉ, caserne et fort à l'embouchure du Blavet, c^ne de Riantec.
PENMARK, presqu'île. — Voy. VIEUX-CHÂTEAU (LE).
PEN-MELEN (CROIX), c^ne de Guern.
PEN-MEN, pointe de l'île de Groix, sur l'Océan.
PEN-MENÉ, éc. c^ne de Guidel.
PEN-MENÉ, vill. c^ne de Moustoirac.
PENMERN, vill. c^ne de Baden.
PENMEUR, éc. anc. chât. ruiné, m^in à vent et m^in à eau sur le Saint-Éloi, c^ne de Muzillac. — *Penmur*, 1252 (D. Morice, I, 953). — *Pemur*, château, 1298 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.
PENMONCEL, f. c^ne de Pénestin.
PEN-MOZEU, croix, c^ne de Sainte-Hélène.
PENNALAY, éc. c^ne de Remungol.
PENNANÉACH, éc. c^ne de Guiscriff.
PENNANÉACH, h. c^ne du Saint.
PENNANGUÉ, éc. c^ne de Guiscriff.
PENNANJUN, h. c^ne de Roudouallec.
PENNANRUN, éc. c^ne du Faouët.
PENNAUT, vill. c^ne de Pluméliau.
PENN-BLEIT, rocher de la baie du Morbihan, côte de Saint-Armel.
PENNEDEUC, h. c^ne de Brignac.
PENNÉHOC, h. c^ne de Guiscriff. — Seigneurie.
PENNER, h. c^ne de Caudan.
PENNER, h. c^ne de Noyalo.
PENNER, h. partie c^ne de Noyal-Pontivy, partie c^ne de Gueltas.
PENNER, h. c^ne du Saint.
PENNER (LE), éc. c^ne de Plœmeur.
PENNEREST, vill. c^ne de Noyal-Pontivy.
PENNERO, vill. c^ne de l'Île-d'Arz.
PENNÉVEN, h. c^ne de Lanvénégen.
PENNEVINZ, vill. et pointe sur l'Océan, c^ne de Sarzeau.
PENNEVINZ-KERGALDO, h. c^ne de Sarzeau.
PENNOËN, h. et autre h. dit *Loges-Pennoën*, c^ne du Saint;

pont sur le ruiss. du Moulin-de-Quilliou, reliant le Saint et Gourin.

Penpalut, vill. c^ne de Plœmeur.

Penpont, vill. c^ne de Berric.

Pen-Pont, éc. c^ne de Guidel.

Penpont, vill. c^ne de Molac.

Pen-Pont, h. c^ne de Plouhinec.

Pen-Pont-Trévrat, éc. — Voy. Trévrat.

Penpoul, h. c^ne de Baud.

Penpoul, vill. c^ne de Bieuzy.

Penpoul, éc. c^ne de Cléguérec.

Pen-Poul, éc. c^ne de Locoal-Mendon.

Penpoul, h. c^ne de Ploërdut.

Penpoul, éc. c^ne de Pluvigner.

Penpoul, h. c^ne de Quistinic.

Pen-Poul, vill. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

Penpoulic, éc. c^ne de Plumelin.

Penpoulo, éc. c^ne de Melrand.

Penpoulo, h. c^ne de Neulliac.

Penpoulquio, h. c^ne de Langoëlan. — *Penpoulqueau*, 1433 (princip. de Rohan-Guémené).

Pen-Pradeu, vill. c^ne de Plumelin.

Penprat, h. c^ne de Baud.

Penprat, éc. c^ne de Bieuzy.

Penprat, chât. c^ne de Caudan. — Seigneurie; manoir.

Penprat, éc. c^ne de Grand-Champ.

Pen-Prat, éc. lande et ruiss. *de la Fontaine-de-Pen-Prat*, affl. de celui du Moulin-de-Langle, c^ne de Lanvaudan.

Penprat, h. c^ne de Noyal-Pontivy.

Pen-Prat, f. c^ne de Plouay.

Penprat, vill. c^ne de Pluneret.

Pen-Prat, h. c^ne de Quistinic.

Pen-Prat, portion de la forêt de Quénécan, c^ne de Sainte-Brigitte.

Penquélen, h. c^ne de Meslan.

Penquelen, h. dit aussi *Cour de Penquelen*, c^ne de Plumelec. — Seigneurie; manoir.

Penquelin, vill. c^ne de Quéven.

Penquer (Loge), éc. c^ne de Langonnet.

Penquer-Allain, vill. c^ne de Lanvénégen.

Penquerdreign, quartier à Gourin.

Penquer-Gal, éc. c^ne du Saint.

Penquer-Hir, h. c^ne de Langonnet.

Penquerhoët, vill. c^ne de Gourin.

Penquernaën, vill. c^ne de Guiscriff.

Penquesten, vill. c^ne d'Inzinzac.

Trève de la paroisse d'Inzinzac.

Penquesten, h. c^ne de Kervignac.

Penquesten, vill. et m^in à eau sur le Pont-Rouge, c^ne de Priziac. — Seigneurie; manoir.

Penquesten (Bras et Bihan), h. c^ne de Langonnet.

Penquiris, éc. c^ne de Pluvigner.

Penrane, éc. c^ne de Camors. — Seigneurie.

Penrée, vill. c^ne de Bréhan-Loudéac; ruisseau : voy. Estuer (Ruisseau d').

Penros, vill. et m^in à eau sur le Ninian, c^ne de la Grée-Saint-Laurent.

Penros, vill. et m^in à eau sur le Sédon, c^ne de Guégon.

Penrun-Locmalo, vill. et port. — Voy. Locmalo.

Pensal, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Penteno, h. et lande, c^ne de Theix.

Penterff, vill. et ruiss. dit aussi *de Kerendu*, affl. de celui des Trois-Recteurs, c^ne de Plouay.

Pentès, h. salines et lande, c^ne de Surzur.

Penthièvre, fort, c^ne de Saint-Pierre, à l'entrée de la presqu'île de Quiberon.

Pentoul, éc. marais et chaussée, c^ne de Baden.

Pentrifonse, éc. c^ne de Lignol. — *Pentrifos*, 1394 (princip. de Rohan-Guémené). — Seign. manoir.

Penturban, vill. c^ne de Naizin.

Penvern, vill. et lande, c^ne de Bubry.

Penvern, h. et ruiss. affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.

Penvern, éc. c^ne de Guern. — *Talguern*, 1550 (chap. de Vannes). — Seigneurie.

Penvern, éc. et ruiss. affl. de l'Inam, c^ne de Guiscriff.

Penvern, h. c^ne de Langonnet.

Penvern, h. c^ne de Meslan.

Penvern, vill. partie c^ne de Naizin, partie c^ne de Kerfourn.

Penvern, chât. bois et m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Persquen. — Seigneurie; manoir.

Penvern, h. c^ne de Plougoumelen. — Seigneurie.

Penvern, h. c^ne de Plumelin.

Penvern, vill. et bois, c^ne de Quistinic. — Seigneurie.

Penvern, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

Penvern, h. c^ne de Saint-Tugdual. — *Penguern*, 1414 (princip. de Rohan-Guémené).

Penvern (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Plaudren. — Seigneurie.

Pen-Yun, h. c^ne du Saint.

Périault (Rue), à Lorient. — Voy. Mairie (Rue de la).

Perche (La), éc. ruiss. dit aussi *de la Lande-de-Coët-denan*, affl. de l'Oust, et pont sur ce ruiss. c^ne de Pleugriffet.

Perche (Pont de la), sur l'Arz, c^ne d'Elven.

Perche (Pont de la), sur l'Aff, reliant Guer au dép^t d'Ille-et-Vilaine.

Perche-de-l'Épine (Pont de la), sur le Larhou, reliant Saint-Samson et le dép^t des Côtes-du-Nord.

Perchennic, vill. m^in à eau sur le ruiss. de ce nom et m^in à vent, c^ne de Kergrist; ruiss. voy. Brohais. — Seigneurie; manoir.

Perches (Les), ruiss. affl. du Garat; il arrose Guilliers.
Perchettes (Les), lande, c^ne de Guer.
Perdit (Rue le), à Napoléonville.
Perdrilland, h. c^ne de Réminiac.
Pérein, vill. c^ne de Férel.
Peren-Borègne, éc. c^ne de Cléguérec.
Per-en-Houët, éc. c^ne d'Inzinzac.
Pérenno, éc. et bois, c^ne de Theix. — Seign. manoir.
Pérenno (Ihuel et Izel), h. et m^in à eau sur le ruiss. des Trois-Recteurs, c^ne de Lanvaudan.
Perhann, vill. c^ne de Saint-Thuriau.
Perhuec, éc. c^ne de Berné.
Perlands (Les), vill. c^ne de Saint-Jacut.
Pernès, h. éc. et m^in à vent, c^ne de Surzur. — Seign.
Perno (Le), éc. c^ne de Guéhenno.
Pérohan, éc. lande et anc. m^in à vent, c^ne de Porcaro.
Péros, h. c^ne de Berné.
Péros, h. c^ne d'Inzinzac. — Seigneurie.
Péros (Bras et Bihan), vill. c^ne de Langonnet.
Péros (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Malguénac; ruiss. dit aussi *de Léanno*, affluent du Saint-Salomon, qui arrose Malguénac et Guern.
Pérose, vill. c^ne de Caudan. — Seigneurie.
Pérosse, chât. f. bois et m^in à eau sur le ruiss. de Brulé, c^ne de Bubry. — Seigneurie; manoir.
Pérouse, ruisseau. — Voy. Fondrio.
Perqué, vill. partie c^ne de Brignac, partie c^ne de Ménéac.
Perrais (Les), rocher, c^ne de Monteneuf.
Perray, h. c^ne d'Allaire.
Perray (Le), h. c^ne de Guer.
Perreine-de-Moras (Rue), à Lorient. — Voy. Collége (Rue du).
Perrière (La), h. et m^in à vent, c^ne d'Allaire.
Perrière (La), éc. c^ne de Guillac, et rue au bourg.
Perrière (La), éc. c^ne d'Hennebont.
Perrière (La), h. et bois, c^ne de Lanvaudan.
Perrière-à-Colin (La), vill. et fanal, c^ne de Lorient.
Perrière-Holan (La), éc. c^ne de Saint-Aignan.
Perrières (Les), éc. c^ne de Saint-Jacut.
Perrières (Pont des), sur le Passoué, c^ne de Réguiny.
Perrières (Ruisseau des) ou Cargibon, et pont sur ce ruiss. c^ne de Pluherlin. —Voy. Cargibon.
Perrières-Morinais (Grotte des), c^ne de Monteneuf.
Perrin (Pont), sur l'Oust, reliant Pleugriffet et Bréhan-Loudéac.
Perrinière (La), h. c^ne de Plœmeur.
Perrinière (La), h. c^ne de Rieux.
Perron (Le), éc. c^ne de Caro.
Perroquet (Rue du), à Napoléonville.
Perros, vill. et bois, c^ne de Locmalo.
Perruchet (Le), éc. c^ne de Pleucadeuc.
Perry, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Person, croix et éc. *de la Croix-Person*, c^ne de Noyal-Pontivy.
Persquen, c^on de Guémené. — *Perzquen*, 1387 (chap. de Vannes).
Par. du doy. de Guémené. — Seign. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Guémené. — Distr. de Pontivy.
Persuel, h. et pont sur le Lézevry, c^ne de Merlévenez. — *Perseuel*, 1459 (princip. de Rohan-Guémené).
Pertuchaud (Le), éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
Pertuis-du-Faut (Le), vill. c^ne de Concoret.
Péruć, vill. et pont, c^ne de Saint-Abraham.
Péruć (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Ruffiac. — *Piroit, villa*, 837 (cart. de Redon). — *Peruet*, 1438 (chât. de Kerfily).
Pervrie (La), ruiss. affl. du Trévelo; il arrose Limerzel.
Perzo, h. c^ne de Naizin; ruiss. *des Noës-Perzo*, affl. du Runio, qui arrose Réguiny et Naizin.
Perzo, vill. lande et autre vill. dit *Lande-Perzo*, c^ne de Neulliac.
Pèse (Chemin de la), c^ne de Saint-Dolay.
Pesle (Le), vill. et m^in à eau sur le Goujon, c^ne de Limerzel; pont sur le même ruiss. reliant Limerzel et Péaule.
Pessu (Rue du), à Vannes. — Voy. Ursulines (Rue des).
Pessun (Le), vill. c^ne de Sulniac; ruiss. affl. de la Cleisse, qui arrose Sulniac et Theix.
Petelaudière (La), h. c^ne de Saint-Vincent.
Petit-Bézo, village. — Voy. Bézo (Le).
Petit-Bézy (Le), h. c^ne de Treffléan.
Petit-Bil, écart. — Voy. Bil-Lorois.
Petit-Bilio, écart. — Voy. Pont Bilio.
Petit-Bois (Le), éc. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.
Petit-Bois (Le), h. c^ne de Camors.
Petit-Bois (Le), éc. c^ne de Caro.
Petit-Bouillon (Le), f. c^ne de Rieux.
Petit-Château (Le), pointe sur l'Océan, dans l'île de Groix.
Petit-Château (Le), éc. c^ne de Locmalo.
Petit-Chemin (Le), f. c^ne de Ploërmel.
Petit-Chemin (Rue du), à Hennebont.
Petit-Chêne (Le), h. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Petit-Couvent (Rue du), à Vannes. — Voy. Justice (Rue de la).
Petite-Fontaine (La), font. c^ne de Moustoirac.
Petite-Métairie (La), éc. c^ne de Camors.
Petite-Métairie (La), f. c^ne de Carnac.
Petite-Métairie (La), h. c^ne de Plaudren.
Petite-Noë (La), éc. c^ne de Crédin.
Petite-Porte (La), éc. c^ne de Lizio.
Petite Porte (La), porte à Lorient [voy. Plœmeur], et autre porte, aussi à Lorient, qu'on distingue de

la précédente en l'appelant, à cause de son usage, *Petite Porte du Port;* la rue qui aboutit à cette dernière est dite *Rue de la Petite-Porte :* voy. Collége (Rue du).

Petite-Rivière (Perche de la), pont sur la Garoulaie, reliant Helléan et la Grée-Saint-Laurent.

Petite-Rose (Rue de la), à Vannes. — Voy. Rose (Rue de la).

Petite Rue (La), rue à Josselin.

Petite Rue (La), rue à Ploërmel, dite autrefois *Petite Rue Saint-Nicolas.*

Petite Rue (La), rue au Port-Louis.

Petite Rue (La), rue à Rohan.

Petite Rue du Milieu (La), rue à Rohan.

Petites-Douves (Rue des), à Napoléonville.

Petites-Forêts (Les), h. ruiss. affl. du Bled et m^in^ à eau sur ce ruiss. c^ne^ d'Allaire.

Petites-Noës (Pont des), sur la Chênaie, reliant Guégon et Cruguel.

Petites-Rues (Les), h. c^ne^ d'Augan.

Petit-Gué (Le), vill. c^ne^ de Caden.

Petit-Madou (Le), h. c^ne^ de Ruffiac.

Petit Marché (Le), place à Josselin.

Petit-Martray (Le), place à Napoléonville. — Voy. Pont (Place et rue du).

Petit-Molac (Le), h. c^ne^ d'Arradon.

Petit-Molac (Le), éc. et f. c^ne^ de Questembert. — Seigneurie.

Petit-Moulin (Le), m^in^ à vent et lande, c^ne^ de Monteneuf.

Petit-Moulin (Le), m^in^ à eau, c^ne^ de Peillac.

Petit-Moulin (Le), m^in^ à eau sur le Vau-Laurent, c^ne^ de Saint-Martin.

Petit-Moulin (Ruisseau du). — Voy. Cangouet.

Petit-Paris (Le), éc. c^ne^ de Peillac.

Petit-Paris (Le), vill. c^ne^ de Saint-Aignan.

Petit-Pavillon (Le), éc. c^ne^ d'Hennebont.

Petit-Port (Rue du), à Auray.

Petit-Rocher (Le), éc. c^ne^ de Molac.

Petit-Rocher (Le), éc. c^ne^ de Questembert.

Petit-Rocher (Le), h. c^ne^ de Sérent.

Petits-Prés (Fontaine des), c^ne^ d'Augan.

Petits-Prés (Pont des), sur la Chênaie, reliant Guégon et Cruguel.

Petit-Trianneau (Le), éc. c^ne^ d'Hennebont.

Petit-Vallon (Le), h. c^ne^ de Carentoir.

Petit-Village (Le), vill. c^ne^ de Malansac.

Petit-Vivier (Ruisseau du). — Voy. Vaux.

Petlaye (La), vill. c^ne^ de Carentoir.

Peu (Le), éc. c^ne^ de Caro.

Peu (Le), éc. c^ne^ de Melrand.

Peu (Le), vill. c^ne^ de Plumelec.

Peudreg, éc. c^ne^ de Crach.

Peudreg (Le), éc. c^ne^ de Brech.

Peudu, vill. c^ne^ d'Allaire.

Peuh (Le Grand et le Petit), h. c^ne^ de Sulniac.

Peulen, éc. c^ne^ de Languidic.

Peyrouse (La), f. c^ne^ de Ploërmel.

Phare (Le), éc. et fanal [voy. Port-Navalo], c^ne^ d'Arzon.

Pharman, font. c^ne^ de Grand-Champ.

Philippe, pont sur le Stang-en-Ihuern, et éc. *du Pont-Philippe*, c^ne^ de Cléguérec.

Philippoterie (La), h. c^ne^ de Saint-Jacut.

Piadaux (Pont des), sur le Goujon, reliant Péaule et Limerzel.

Piardais (Les), h. c^ne^ de Peillac.

Piatais (Le), lande, c^ne^ de Guer.

Piaud (Loges), vill. c^ne^ de Sainte-Brigitte.

Piaudais (La), h. c^ne^ de Carentoir.

Piboulaie (La), éc. c^ne^ de Saint-Nicolas-du-Tertre.

Picaud (Le), vill. c^ne^ de Saint-Perreux.

Pichon, m^in^ à vent, c^ne^ de Saint-Congard.

Pichon, font. c^ne^ de Séné.

Pichonnerie (La), éc. c^ne^ de Molac.

Pichonnerie (La), h. c^ne^ de Pluherlin.

Pichoret, h. c^ne^ de Saint-Gravé.

Pie (Fontaine de la) et ruelle *de la Fontaine-de-la-Pie*, à Vannes.

Pie (Rue de la), à Auray.

Pièce-a-Louise (La), éc. c^ne^ de Porcaro.

Pierny (Le), éc. c^ne^ de Saint-Samson. — Seigneurie.

Pierre (La), h. c^ne^ de Béganne.

Pierre (La), vill. c^ne^ de Porcaro.

Pierre-Blanche (La), éc. c^ne^ d'Allaire.

Pierre Blanche (La), menhir, c^ne^ de Pénestin.

Pierre-d'Allaire, croix, c^ne^ de Férel.

Pierre des Bassins, pierre à cuvettes, c^ne^ de Pleucadeuc.

Pierre Droite (La), menhir, c^ne^ de Saint-Guyomard.

Pierre-Fendue (La), éc. m^in^ à eau dit aussi *de Mein-Feulet*, et pont sur le ruisseau de ce nom, c^ne^ de Guern; ruiss. dit aussi *du Ponteu* et *Gouarch-er-Guel*, affl. du Blavet, qui arrose Malguénac, Guern et Bieuzy.

Pierre-Longue (La), vill. c^ne^ de Languidic.

Pierre-Rousse (La), vill. c^ne^ de Saint-Gorgon.

Pierres Gouffier (Les), dolmen ruiné, c^ne^ de Mauron.

Pierres-Noblet (Chemin des), c^ne^ de Saint-Dolay.

Pierres Noires (Les), roches sur l'Océan, côte d'Erdeven.

Pierres Noires (Les), roches sur la baie de Quiberon, côte de Quiberon.

Pifosset (Rue), à la Trinité-Porhoët.

Pigeon-Blanc (Le), éc. c^ne de Crédin.
Pigeon-Blanc (Le), h. c^ne de Guégon.
Pigeon-Blanc (Le), éc. c^ne de Locminé; ruiss. affl. du Tarun, qui arrose Bignan et Locminé.
Pigeon-Blanc (Le), h. c^ne de Napoléonville.
Pignon (Le), roche sur l'Océan, côte d'Ambon.
Pignoneau, éc. c^ne d'Inzinzac.
Pignonneau (Le), éc. c^ne de Belz.
Pignonneau (Le), restes de l'ancienne Chambre des Comptes, c^ne de Muzillac.
Pigrée, h. c^ne de Monteneuf.
Pihan (Pont), au confl. du Sédon et du ruiss. du Château-Merlet, reliant Billio et Cruguel.
Pihaudaie (La), éc. c^ne de Peillac.
Pihiny (Pont), sur le Brohais, reliant Kergrist au dép^t des Côtes-du-Nord.
Pijouche (La), h. c^ne de Saint-Perreux.
Pilai (Le), rocher sur l'Océan, dit aussi *la Grande-Côte-du-Pilai*, c^ne de Pénestin.
Pilaire, vill. et pont sur le Tohon, c^ne de Questembert.
Pilais (Le), roche servant de limite entre Saint-Gravé et Peillac.
Pillemy (Pont), sur le ruiss. des Perrières, c^ne de Pluherlin.
Pilletaie (La), éc. c^ne d'Allaire.
Pillornec, vill. pont et éc. *du Pont-Pillornec*, c^ne de Cléguer.
Pilory (Place du), à Questembert.
Pilory (Place du), à la Roche-Bernard.
Pimpoulo, éc. c^ne de Saint-Allouestre.
Pin (Le), h. c^ne de Pluherlin.
Pin (Le), éc. c^ne de Saint-Vincent.
Pinard (Croix), c^ne de Locmalo.
Pince (Port), sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.
Pinguily, vill. c^ne de Pleugriffet. — *Penguilli*, XIVe s^e (duché de Rohan-Chabot).
Pinieux, chât. f. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Limerzel; ruiss. *du Moulin-de-Pinieux* : voy. Bourg-Pommier (Ruisseau du). — Seigneurie; manoir.
Pinieux, m^in à vent, c^ne de Sérent.
Pinnaire, h. c^ne de Plaudren.
Pino, h. m^in à vent, m^in à eau et pont sur le Coulac, c^ne de Grand-Champ.
Pinochet, venelle à Ploërmel.
Pinro, h. c^ne d'Elven.
Pinvidigage, h. c^ne de Plouray.
Pipray (Le), h. c^ne de Monterrein.
Pique-Boeufs, éc. c^ne de Plaudren.
Piquet, éc. c^ne de Béganne.
Piquio, marais, c^ue de Saint-Jean-la-Poterie.
Piraudrie (La), h. c^ne de Péaule.
Pirenau (Le), éc. c^ne de Séné.
Piriac, h. m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de la Fontaine-Burgo, c^ne de Grand-Champ. — *Pihiriac*, 1482 (abb. de Lanvaux). — Seigneurie.
Pirouaie (La), vill. c^ne de Ménéac; ruiss. affluent de l'Yvel, qui arrose Ménéac et Brignac.
Piry, f. c^ne de Bréhan-Loudéac. — *Pirit, nemus*, 1269 (D. Morice, I, 1020).
Piry-Cézel, vill. c^ne de Bréhan-Loudéac. — *Piry-Ezel*, XVIe siècle (duché de Rohan-Chabot).
Piry-Morel, vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Pissac, vill. et bois, c^ne de Béganne.
Pisse-Près, font. c^ne de Rohan.
Pisse-Rouel, lande, c^ne de Porcaro.
Pissot (Le), h. c^ne de Ruffiac.
Pissot (Le), f. c^ne de Saint-Marcel.
Pissouse (Ruisseau de la), affl. de la Claye, qui arrose Trédion.
Pistiagon, h. c^ne de Meslan. — *Ploesdiagon*, 1432 (princip. de Rohan-Guémené).
Pistigo (Le), h. c^ne de Quistinic.
Piverlène, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Pivière (La), éc. c^ne de Guidel.
Pivinière (La), h. c^ne de Nivillac.
Pivizy, m^in à vent, c^ne de Groix.
Place (La), à Auray. — Voy. Mairie (Place de la).
Place (La), place à Baud.
Place (La), place à Hennebont.
Place (La), place à Locminé.
Place (La Grande), place à Muzillac.
Place (La Grande), place à Sarzeau.
Place (La Petite), place à Muzillac.
Place (La Petite), place à Sarzeau.
Place Impériale, place dite autref. *Royale*, à Ploërmel, et plus anciennement *le Martray*.
Placelles (Moulin à vent des), c^ne de Saint-Servant.
Placello, éc. c^ne de Guénin.
Placello, h. c^ne de Quistinic; pont sur le ruiss. du Pont-de-Rohellec, reliant Quistinic et Bubry.
Place Municipale, place à la Gacilly.
Placen, éc. c^ne de Plaudren.
Placen-Azon, h. c^ne de Plouhinec.
Place Neuve, place à Ploërmel. — Voy. Armes (Place d').
Place-Neuve (La), f. c^ne de Carentoir.
Placéno, f. c^ue de Muzillac.
Placer-Guer, h. c^ne de Kergrist.
Place Royale, à Ploërmel. — Voy. Place Impériale.
Place Royale, place à Lorient. — Voy. Napoléon III (Place).
Place Royale, place au Port-Louis. — Voy. Marché (Rue et place du).
Places (Les), éc. c^ne de Ruffiac.
Placieux (Les), vill. c^ne d'Augan.

Placis (Le), f. c^ne de Guer. — Seigneurie.
Placis (Le), h. c^ne de Monteneuf.
Placis (Les), éc. c^ne de Mauron.
Placis-de-Brignac (Le), éc. c^ne de Saint-Guyomard.
Placitre (Le), à Auray.— Voy. Mairie (Place de la).
Placy (Croix du), c^ne de Pleugriffet.
Plaine (La), place à Hennebont.
Plaine (La), place à Lorient. — Voy. Napoléon III (Place).
Plaisance, f. c^ne de Caden.
Plaisance, éc. c^ne de Marzan.
Plaisance, vill. et marais, c^ne de Saint-Avé; pont sur le Liziec, reliant Saint-Avé et Vannes. — Château anj. ruiné, dit autref. *le Gars* ou *Gare*, en la par. de Saint-Patern de Vannes, sous le comté de Largouet, XVIe siècle (chât. du Brossais); ancienne résidence ducale, abandonnée par le duc François II à l'abb. de Prières.
Plaisance, éc. c^ne de Sérent.
Plaisse (La), vill. c^ne de Saint-Gonnery.
Plan (Le), éc. c^ne de Questembert.
Planche (La), f. et lande, c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Planche (La), h. c^ne de Caro.
Planche (Pont à la), sur le Bodégan, reliant Guégon et Guéhenno.
Planchette (La), f. c^ne de Glénac.
Planchette (La), m^in à eau, c^ne de Saint-Dolay; ruiss. affl. du Roho, qui arrose Théhillac et Saint-Dolay.
Planéan, pont sur le Larhou, reliant Saint-Samson au dép^t des Côtes-du-Nord.
Planté, f. c^ne de Ploërmel.
Plante (La), vill. c^ne d'Augan.
Plantes (La), vill. c^ne de Saint-Gorgon.
Plantes (Place aux), à Gourin. — Voy. Martray (Place du).
Plascaër (Le), éc. et m^in à eau sur le Pont-Rouge, c^ne de Priziac. — *Placecazre*, 1474 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie; manoir.
Plataine (La Grande et la Petite), f^es, c^ne de Porcaro.
Plat-d'Or (Le), h. c^ne de Sulniac; ruiss. voy. Rohello (Le).
Plaudren, c^on de Grand-Champ. — *Plœaudran*, 1391 (duché de Rohan-Chabot).
Par. du territoire de Vannes. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes.
Plécan (Le), croix, c^ne de Peillac.
Plech (Le), presqu'île, vill. pass. sur l'Étel, et pointe *du Passage-du-Plech*, dite aussi *des Huîtres*, c^ne de Locoal-Mendon. — *Plec, terra*, 1037 (cart. de Redon).
Pled, vill. c^ne de Carentoir.
Plégué, m^in à eau sur l'Yvel, c^ne de Mauron.
Pleguelen, h. c^ne de Saint-Aignan.
Plénas, port de l'île de Houat, sur l'Océan.
Pléno, éc. et pont sur le Pont-Rouge, c^ne de Priziac.
Plescop, c^on de Grand-Champ; une partie du bourg est dans la c^ne même de Grand-Champ; bois. — *Plœscob*, 1365 (chap. de Vannes). — *Plœescob*, 1427 (duché de Rohan-Chabot).
Par. du terr. de Vannes. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes.
Plesque (Le), vill. c^ne de Questembert; ruiss. voy. Keralvy.
Plesque (Le), h. c^ne de Sulniac.
Plessis (Le), h. c^ne de Brignac.
Plessis (Le), chât. h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Caudan; ruiss. *du Moulin-du-Plessis* : voy. Kerpont (Bras et Bihan). — Seign. connue sous le nom *du Plessis-Riou*; manoir.
Plessis (Le), éc. c^ne de Grand-Champ.
Plessis (Le), vill. c^ne de Guégon. — Deux seigneuries connues sous les noms du *Plessis-Monteville* et du *Plessis-Geoffroy*.
Plessis (Le), h. c^ne de Langoëlan. — Seign. manoir.
Plessis (Le), ruiss. affl. de celui du Moulin-du-Duc et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Langonnet.
Plessis (Le), chât. en ruines, c^ne de Nivillac.
Plessis (Le), h. c^ne de Saint-Gravé.
Plessis (Le), h. bois, m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Theix; ruiss. dit aussi *de Tréhuégan*, qui arrose Sulniac, Theix et Noyalo, où il se jette dans la baie du Morbihan après avoir traversé les étangs de Kernicol et de Noyalo. — Deux seigneuries : *le Plessis-Rosmadec* et *le Plessis-Josso*, XVIe siècle (chap. de Vannes); manoirs.
Plessis (Le), vill. et f^es, c^ne de Tréal. — Seigneurie.
Plessis (Le Grand et le Petit), h. bois et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel; ruiss. dit aussi *de Saint-Cado* et *Gouah-Kerguedalan*, affluent du Kermérien, qui arrose Saint-Caradec-Trégomel et Berné. — Deux seigneuries : *le Plessis Briend* et *le Plessis-Poulhazre*, XIVe siècle (princip. de Rohan-Guémené); manoirs.
Plessis (Le Haut et le Bas), chât. et vill. c^ne de Peillac. — Seigneurie.
Plessis (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Pleugriffet.
Plessis-Arraud (Le), vill. c^ne de Porcaro. — Seigneurie.
Plessis-au-Rebours (Le), chât. et f^es, c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
Plessis-Brûlé (Le), f. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
Plessis-Glouet (Le), h. c^ne de Ménéac.
Plessis-Grimaud (Le), vill. c^ne de Carentoir.
Plessis-Jaulme (Le), vill. c^ne de Lanouée.
Plessis-Ker (Le), chât. f. bois, étang et m^in à vent en ruines, c^ne de Crach. — Seigneurie; château.

Plessis-Morio (Le), vill. c^ne de Cournon.
Plessis-Payen (Le), vill. c^ne de Carentoir.
Plessix (Le), h. c^ne d'Allaire.
Plessix (Le), vill. c^ne d'Augan.
Plessix (Le), vill. c^ne de Beignon.
Plessix (Le), éc. et ruiss. *de la Fontaine-du-Plessix*, affl. du Hédennec, c^ne d'Inguiniel.
Plessix (Le), chât. vill. bois, m^in à vent et m^in à eau sur le Doift, c^ne de Mauron. — Seigneurie; manoir.
Plessix (Le), h. c^ne de Rieux. — Seign. connue sous le nom *du Plessix-Renac*.
Plessix-Rivaux (Le), chât. et f. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.
Plessy (Le), h. c^ne de Caro.
Plessy (Le), chât. et m^in à vent, c^ne de Saint-Dolay. — Seigneurie.
Plesterven, vill. c^ne de Plœren; pont sur le ruiss. de la Fontaine-de-Ménaty, reliant Plœren et Arradon. — Seigneurie.
Plestregouet, vill. c^ne de Questembert.
Pleu, lande, c^ne de Pleugriffet. — Voy. Pleugriffet.
Pleucadeuc, c^on de Questembert. — *Plebs condita Cadoc*, 826 (cart. de Redon). — *Plebs Catoc*, 837 (*ibid.*). — *Pluiucatoch*, 848 (*ibid.*). — *Ploicaduc*, XIIe s^e (*ibid.*). — *Ploigodec*, 1387 (chap. de Vannes).

Par. du terr. de Rieux. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Rochefort; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.

Pleugriffet, c^on de Rohan; lande dans la c^ne. — Manoir du *Griffet* en la par. de *Pleouc*, aliàs *Plooc*, 1298 (duché de Rohan-Chabot). — *Pleouc Griffet*, 1308 (abb. de la Joie). — *Ploiec*, 1387 (chap. de Vannes). — *Griffet*, vill. XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot). — *Ployeucgriffet*, 1454 (canonis. de saint Vincent-Ferrier).

Par. du doy. de Porhoët. — Baronnie. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin.

Pliant, vill. bois et lande, c^ne de Plœren. — *Pelan*, aliàs *Pelian*, 1402 (duché de Rohan-Chabot). — *Pellien*, 1404 (*ibid.*).
Pliguais (La), éc. c^ne de Saint-Martin.
Plinet, vill. c^ne du Roc-Saint-André.
Plissonnais (La), h. c^ne de Saint-Martin. — Seigneurie.
Ploemel, c^on de Belz. — *Plœymer*, 1572 (chartreuse d'Auray).

Par. du doy. de Pont-Belz. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.

Ploemeur, deuxième c^on de Lorient, qui ne comprend que cette c^ne; place, à Lorient, dite aussi *de la Porte-de-Plœmeur*, et porte appelée, avant 1789, *Petite Porte*. — *Pluemur, plebs*, XIIe siècle (D. Morice, I, 181). — *Plœmer, ecclesia apud Kemenetheboy*, 1287 (chap. de Vannes). — *Pleumour*, 1370 (D. Morice, I, 1641).

Par. du doy. des Bois; maladrerie. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Lorient. — Distr. d'Hennebont.

Ploërdut, c^on de Guémené; lande et croix *de la Lande-de-Ploërdut*, dans la c^ne. — *Ploerdut*, paroisse, 1285 (abb. de Bon-Repos). — *Ploiredut*, 1387 (chap. de Vannes). — *Plœretut*, 1454 (canonis. de saint Vincent-Ferrier).

Par. du doy. de Guémené. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Guémené. — Distr. du Faouët; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.

Ploeren, c^on de Vannes-Ouest; éc. et m^in à vent dans la c^ne; lande s'étendant en Plœren et Plougoumelen; h. dit *Lande-de-Plœren*, c^ne de Plougoumelen. — *Plœrren*, 1387 (chap. de Vannes). — *Plœueren*, 1402 (duché de Rohan-Chabot).

Par. du territ. de Vannes. — Sénéch. d'Auray; subd. de Vannes. — Distr. de Vannes.

Ploërmel, chef-lieu d'arrond. — *Plebs Arthmael*, 835 (cart. de Redon). — *Ploiarmel*, 1082 (*ibid.*). — *Ploismel*, vers 1130 (prieuré de la Magdeleine de Malestroit). — *Plouearthmael*, *eleemosina*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Ploasmel*, *castellum*, 1173 (*ibid.* I, 133). — *Plormer*, *castellum*, XIIe siècle (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Plormel*, 1251 (duché de Rohan-Chabot). — *Ploarmel*, 1259 (prieuré de la Magdeleine de Malestroit). — *Ploynarzmail*, 1267 (duché de Rohan-Chabot). — *Ploermail*, 1273 (*ibid.*). — *Plermel*, 1310 (D. Morice, I, 1233). — *Plaremel*, 1439 (fabr. de Taupont). — Terre de *Ploermeloys*, 1464 (*ibid.*).

Par. du doy. de Beignon, dite aussi *Saint-Armel de Ploërmel*, renfermant un prieuré : voy. Saint-Nicolas; des communautés de carmes, de carmélites et d'ursulines; un hôpital général et un Hôtel-Dieu, appelé aussi *Prieuré de Molac* ou *de la Chapelle*, réuni en 1685 à l'hôpital général; une maladrerie : voy. Saint-Denis.

Anc. château ducal; ancienne ville close. — Siége d'une sénéch. royale, et aussi d'un présidial créé en même temps que ceux de Rennes, Nantes, Vannes et Quimper, mais qui ne subsista que quelques mois et fut uni à celui de Vannes; d'une maîtrise des eaux, bois et forêts substituée à celle de Vannes en 1555 et postérieurement rétablie à Vannes.

Gouvernement de place; communauté de ville, avec droit de députer aux États de la province, et des armoiries : *d'hermines au léopard lionné de sable*

et couronné d'azur, tenant de la patte sénestre un drapeau de même, chargé de 5 mouchetures d'hermines d'argent. — Siége d'une subdélégation de l'intendance de Bretagne. — Chef-lieu de distr. et de c^on^ en 1790; devint, en l'an VIII, chef-lieu d'un arrond. formé de la réunion des districts de Ploërmel et de Josselin.

PLOGAIS (LES), h. c^ne^ de Glénac.

PLOHAIR, h. c^ne^ de Saint-Tugdual.

PLOMEDEC, vill. c^ne^ de Bubry.

PLOUAY, arrond. de Lorient. — *Ploezoe, parr^a^*, 1281 (abb. de la Joie). — *Plozoe*, 1308 (*ibid.*). — *Plouzay*, 1387 (chap. de Vannes).

Par. du doy. des Bois. — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. d'Hennebont; chef-lieu de c^on^ en 1790.

PLOUGOUMELEN, c^on^ d'Auray. — *Plœgomelen*, 1387 (chap. de Vannes).

Par. du terr. de Vannes. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray.

PLOUHARNEL, c^on^ de Quiberon. — *Ploiarnel*, 1387 (chap. de Vannes). — *Ploeznael*, 1442 (sénéch. d'Auray).

Par. du doy. de Pont-Belz. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray.

PLOUHARNO, vill. c^ne^ de Damgan.

PLOUHINEC, c^on^ du Port-Louis. — *Plebs Ithinuc*, VIe s^e^ (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Ploihinoc*, aliàs *Ploehidinuc*, 1037 (cart. de Redon). — *Ploezinec*, 1283 (abb. de la Joie). — *Ploeyzneuc*, 1320 (D. Morice, I, 1297).

Par. du doy. de Pont-Belz. — Vicomté dont la juridiction était unie à celle des Fiefs-de-Léon : voir la Table des formes anciennes. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Lorient. — Distr. d'Hennebont.

PLOURAY, c^on^ de Gourin; lande dans la c^ne^.

Par. du doy. de Guémené. — Seigneurie. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Guémené. — Distr. du Faouët.

PLOUS, m^in^ à vent et m^in^ à eau, sur le Pont-au-Christ, c^ne^ de Pluvigner.

PLOUSQUEN, h. et bois, c^ne^ de Persquen. — Seigneurie.

PLUDÉRIEN, h. c^ne^ de Séglien.

PLUHADEC, éc. c^ne^ de Brandérion.

PLUHERLIN, c^on^ de Rochefort. — *Plebs Huiernim*, 833 (cart. de Redon). — *Plebs Huernim*, 836 (*ibid.*). — *Plebs Hoiernin*, 866 (*ibid.*). — *Plœherlin*, 1387 (chap. de Vannes). — *Ploerlin*, 1422 (*ibid.*).

Par du doy. de Péaule. — Sénéch. de Vannes (autref. Ploërmel); subd. de Redon. — Distr. de Rochefort.

PLUMELEC, c^on^ de Saint-Jean-Brévelay.

Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin; chef-lieu de c^on^ en 1790, supprimé en l'an X.

PLUMELEN, vill. c^ne^ de Kervignac.

PLUMÉLIAU, c^on^ de Baud. — *Plemeliat*, paroisse, 1286 (duché de Rohan-Chabot). — *Plumelliau*, 1583 (abb. de la Joie).

Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy; chef-lieu de c^on^ en 1790, supprimé en l'an X.

PLUMELIN, c^on^ de Locminé; bois, lande et éc. dit *Lande-de-Plumelin*, dans la c^ne^. — *Plœmelen*, 1422 (chap. de Vannes).

Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy.

PLUMERGAT, c^on^ d'Auray. — *Ploimargat*, 1205 (abb. de Lanvaux).

Par. du terr. de Vannes. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray.

PLUNERET, c^on^ d'Auray. — *Plœnerec*, 1422 (chap. de Vannes).

Par. du terr. de Vannes. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray; chef-lieu de c^on^ en 1790, supprimé en l'an X.

PLUNIAN, h. c^ne^ de Grand-Champ. — *Pulunyan*, 1447 (abb. de Lanvaux).

PLURIT, h. c^ne^ de Napoléonville.

PLUSQUEN, m^in^ à eau sur le Pont-Guillemin et m^in^ à vent, c^ne^ de Landévant.

PLUVIGNER, arrond. de Lorient; lande dans la c^ne^. — *Pleguinner*, 1259 (abb. de Lanvaux). — *Pleuvingner*, 1327 (D. Morice, I, 1347).

Par. du terr. de Vannes; maladrerie au XVe et au XVIe siècle; hôpital. — Seign. — Sénéch. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray; chef-lieu de c^on^ en 1790.

PLUVIGNER (RUE DE), à Grand-Champ.

PÔ (LE), vill. et anse sur la baie de Quiberon, c^ne^ de Carnac.

POBLAYE-ARDRAN, h. c^ne^ de Quistinic.

POBLAYE-LE-NERS, h. et m^in^ à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne^ de Quistinic; ruiss. dit aussi *du Moulin-de-Tallené*, *du Moulin-de-Sébrevet* et *du Moulin-de-Chauzel*, affl. du Blavet, qui arrose Bubry, Quistinic et Lanvaudan.

POÈLE (PONT À LA), sur le Tohon, c^ne^ de Questembert.

POËNAIE (LA), h. et m^in^, c^ne^ d'Allaire. — Seigneurie.

POËNAIE (LA), vill. c^ne^ de Saint-Gorgon.

POHELAIS (LE), éc. c^ne^ de Lizio.

POHER (RUE), au Faouët. — Voy. VICTOIRE (RUE DE LA).

POIDS-DU-ROI (PLACE DU), à Vannes. — Voy. POIDS-PUBLIC (PLACE DU).

POIDS-PUBLIC (PLACE DU), à Vannes, dite autrefois *du Poids-du-Roi*.

Poignan, f. et m^in à eau sur le Liziec, c^ne de Vannes; restes d'une anc. route empierrée allant de Poignan au Pavé en Monterblanc. — Seigneurie; manoir.

Poignan (Le), h. c^ne de Questembert.

Poïlo (Le), f. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Monteneuf; ruiss. voy. Marchands (Pont-ès-).

Point-du-Jour (Le), h. c^ne de Saint-Samson.

Point-du-Jour (Rue du), à Mauron.

Pointe (La), h. c^ne d'Arzon.

Pointe (La), éc. c^ne de Baden.

Pointe (La), éc. c^ne de Guégon.

Pointe (La), maison du bourg de Loyat.

Pointe (La), éc. c^ne de Ploërmel.

Pointe (La), île sur le Morbihan, côte de Saint-Armel.

Pointe (La), h. c^ne de Saint-Nolff.

Pointe (Porte et Rue de la), au Port-Louis; la rue formée en partie de l'anc. rue *du Four*.

Pointe (Rue de la), à Mauron.

Pointe Noire (La), pointe. — Voy. Kervoyal.

Poirier (Le), h. c^ne de Lizio.

Poirier (Le), f. c^ne de Rieux.

Poisson (Place au), à Lorient. — Voy. Saint-Louis (Place).

Poissonnerie (Place de la), à Plœmeur.

Poissonnerie (Place et ruelle de la), à Vannes.

Poissonniers (Chemin des), c^ne de Muzillac.

Polène, h. c^ne de Theix.

Pôlès, éc. c^ne de Plaudren.

Polostren, lande, c^ne de Port-Philippe.

Polvern, h. m^in à eau sur le Quéléback et écluse sur le Blavet, c^ne d'Inzinzac; éc. c^ne d'Hennebont. — *Porz-anguern*, manoir, 1478 (abb. de la Joie). — Seign.

Polygone (Le), terrain consacré aux exercices de tir de l'artillerie, s'étendant en Lorient et Plœmeur; éc. c^ne de Lorient et rue à Merville, même c^ne.

Pomard, m^in à eau sur le Saint-Éloi, c^ne de Sulniac.

Pomenard (Le), f. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron. — Seigneurie.

Pomin, m^in à eau sur le Pont-Augan, c^ne de Languidic.

Pomin (Le Grand et le Petit), vill. lande et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Noyal-Muzillac; ruiss. *du Moulin-du-Pomin* : voy. Tohon.

Pommard, h. c^ne de Nivillac.

Pommeleuc, vill. éc. pont et m^in à eau sur l'Oust, c^ne de Lanouée. — *Pomelleuc*, 1478 (chât. de Talhouet). — *Pommelleuc*, bourg et par. XVe siècle (*ibid.*). — *Pontmelleuc*, 1502 (*ibid.*).

Anc. trève de Lanouée, puis par. du doy. de Lanouée; prieuré, membre de l'abb. de Saint-Jean-des-Prés; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin.

Pommemort (Le), f. c^ne de Caden.

Pommenard, m^in à eau sur le Rodoir, c^ne de Nivillac. — *Pomena, molendinum*, 1099 (D. Morice, I, 494).

Pommeraie (La), h. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.

Pommeraie (La), vill. c^ne de Peillac.

Pommerais (La), vill. c^ne de Réminiac.

Pommerais (La Grande et la Petite), vill. c^ne de Caro. — Seigneurie.

Pommeray, pont sur le Rahun, reliant Monteneuf et Réminiac.

Pommereau, éc. et m^in à vent, c^ne d'Augan; pont sur l'Oyon, reliant Augan et Campénéac.

Pommeret (Le), h. c^ne de Glénac. — Seigneurie.

Pommeret (Le), éc. c^ne de Saint-Dolay.

Pommiers-de-Bô (Les), h. c^ne de Lanouée.

Pommin (Le), vill. c^ne de Caden; pont sur le Matz.

Pommin (Le), h. c^ne de Guéhenno; ruiss. voy. Sédon; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Billio.

Pompe (Fontaine de la), c^ne du Faouët.

Pompe (Fontaine de la), c^ne de Josselin.

Pompénet (Le), f. c^ne de Caden.

Pomper, m^in à eau sur le Morbihan, c^ne de Baden.

Pompoho, h. c^ne de Plouray.

Poncereaux (Les), f. c^ne de Saint-Servant; ruiss. voy. Poudlan (Ruisseau de).

Pondic (Rue du), à Pluvigner.

Pondigo, éc. c^ne de Questembert.

Pondigo (Le), éc. c^ne de Bignan.

Ponforiec, vill. c^ne de Meslan.

Ponsard, éc. c^ne de Monterblanc.

Pont (Le), h. c^ne de Lanvaudan.

Pont (Le), pont sur le ruiss. de la Vallée et éc. c^ne de Saint-Jacut.

Pont (Le), vill. c^ne de Saint-Vincent.

Pont (Le Grand et le Petit), vill. et jetées, c^ne de l'Île-aux-Moines.

Pont (Moulin à eau du), sur le Camblen, c^ne de Guern.

Pont (Moulin à eau du), sur le ruiss. de ce nom, et m^in à vent, c^ne de Pluvigner; ruiss. *du Moulin-du-Pont*, dit aussi *Ster-eur-tri-deur*, affl. de celui du Pont-Fau, qui arrose Camors et Pluvigner.

Pont (Noë du), marais, c^ne des Fougerêts.

Pont (Place et rue du), à Napoléonville : voy. aussi Ancien Pont (Rue de l'); la place dite autref. *Petit-Martray* et *Marché du Cuir-à-Poils* ou *du Cuir-Vert*.

Pont (Rue du), au Palais.

Pont Alhuidan, pont sur le Camblen, c^ne de Guern.

Pont-an-hir, éc. c^ne du Saint; pont sur le ruiss. du Moulin-du-Duc, reliant le Saint et Langonnet.

Pont Annet (Le), pont et m^in à eau sur le ruiss. du Pont-Rouge, c^ne de Priziac. — *Pontenet*, 1431 (princip. de Rohan-Guémené).

Pontarff, éc. c^ne de Plumergat.

Pont-ar-Guer (Loge), éc. c^ne de Gourin.

Pont-ar-Len, pont sur le Madame, c^ne de Gourin.

Pont-ar-Len, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne d'Inguiniel; ruiss. voy. Kerhouarné.

Pont-ar-Vil-Uen, pont et m^in à eau sur le Kerandraon, c^ne de Guiscriff.

Pont-au-Coq, h. c^ne de Saint-Martin.

Pont Augan, pont au confl. du Blavet, de l'Ével et du Pont-Augan, reliant Languidic, Baud et Quistinic; ruiss. affl. du Blavet, qui arrose Languidic; h. c^ne de Quistinic; rue à Baud.

Pont Avy, pont sur le ruiss. de Brulé, c^ne de Bubry.

Pont Azen, pont sur le Keralvy, reliant Questembert et Sulniac; éc. c^ne de Sulniac.

Pont Baillé, pont sur le ruiss. de la Fontaine-du-Bourg, c^ne de Beignon.

Pont Bara, pont sur le Frétu, reliant Séglien et Malguénac.

Pont Belec, pont au confluent de la Sarre et du Pont-Samuel, et croix, c^ne de Séglien.

Pont Beleg, pont sur le Saint-Pierre, c^ne de Guern.

Pont Bellec, pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. affl. du Pont-du-Roch, c^ne de Languidic.

Pont Bellec, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Plescop et Grand-Champ; ruiss. affl. du Meucon, qui arrose ces deux c^nes.

Pont Bigueu, pont sur le Coët-Rodu, et lande, c^ne de Grand-Champ.

Pont Bihan, pont sur le Poumen, reliant Belz et Erdeven.

Pont Bihan, pont sur le Quilliou, c^ne de Gourin.

Pont Bihan, pont sur le Madame, c^ne de Gourin.

Pont Bihan, pont sur le Kerléguin, c^ne de Grand-Champ.

Pont Bihan, pont sur le Prad-Créhal, c^ne de Groix.

Pont Bihan, pont sur le Scorff, reliant Guémené et Ploërdut; m^in à eau sur le même ruiss. c^ne de Guémené; rue à Guémené.

Pont Bihan, pont sur le Camblen, c^ne de Guern.

Pont Bihan, pont sur le Scorff, reliant Lignol et Persquen.

Pont Bihan, pont sur le Kergolher, c^ne de Plaudren.

Pont Bihan, pont dit aussi *de Keracher*, au confl. du Loc, du Kerizac et du Vouillen-Vras, c^ne de Plaudren.

Pont Bihan, pont sur le Kergamenant, reliant Riantec et Merlévenez.

Pont Bihan, pont sur le ruiss. de ce nom et ruiss. affl. de la Marle, c^ne de Saint-Avé.

Pont Bihan, pont sur le ruiss. du Pont-Bugat, reliant Theix et Surzur.

Pont Bilio, pont sur l'Arz, et éc. dit aussi *Petit-Bilio*, c^ne d'Elven.

Pont-Billy (Le), vill. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre. — Seigneurie.

Pont-Bily, éc. c^ne de Malestroit. — Seigneurie.

Pont Blanc, pont sur le ruiss. de l'Étang-du-Cranic, reliant Brech et Locoal-Mendon.

Pont Blanc, pont sur l'Ellée, reliant Langonnet et le Faouët; ruiss. dit aussi *de l'Étang-de-Langonnet*, affl. de l'Ellée, qui sort du dép^t des Côtes-du-Nord et arrose, dans celui du Morbihan, Langonnet et le Faouët; m^in à eau sur l'Ellée, c^ne du Faouët.

Pont-Boire (Le), éc. c^ne de Guer.

Pont Bras, pont sur l'Inam, c^ne de Gourin.

Pont Bras, pont sur le Kerléguin, c^ne de Grand-Champ.

Pont Bras, pont sur l'Arz, c^ne de Plaudren.

Pont Bras, pont sur le Kergamenant, reliant Riantec et Merlévenez.

Pont Bras, pont sur le ruiss. du Pont-Bugat, reliant Theix et Surzur.

Pont-Brian, ruiss. affl. de l'Évriguet, qui arrose Évriguet et Guilliers.

Pont Briand, pont au confl. de l'Inam et du Moulin-du-Duc, reliant Guiscriff, le Faouët et le Saint; ruiss. affl. de l'Inam, et m^in à eau au confl. de l'Inam et du Pont-Briand; c^ne de Guiscriff; vill. partie c^ne de Guiscriff, partie c^ne du Saint. — Prieuré : voy. Saint-Gilles. — Seigneurie.

Pont Bubry, pont sur le ruiss. de Langle, qui relie Inzinzac et Lanvaudan.

Pont Bugalé, pont sur le Pargo et f. c^ne de Vannes.

Pont-Bussard (Le), vill. c^ne de Péaule.

Pont Cahuel, pont sur le ruiss. de ce nom et ruiss. affl. de la Sale, c^ne de Pluneret.

Pontcallec, chât. forêt et forges, c^ne de Berné; ruiss. voy. Kermérien; étang divisé en haut et bas, baignant Berné et Saint-Caradec-Trégomel; ruiss. *de l'Étang-de-Pontcallec:* voy. Dourdu, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Berné. — *Pontchaellec*, 1291 (D. Morice, I, 1096). — *Pontquellec*, 1422 (abb. de la Joie). — *Pontkellec*, 1427 (*ibid.*). — *Pontguellec*, 1427 (princip. de Rohan-Guémené). — L'étang de Pontcallec dit aussi autrefois *de Kernascléden*, 1332 (D. Morice, I, 1366). — Seigneurie démembrée, au XIIIe siècle, de celle d'Hennebont, et siége de cette seigneurie; faisait partie du domaine ducal au XIIIe et au XVe siècle; érigée en marquisat en 1667; a donné son nom à la conspiration des gentilshommes bretons de 1717-1720; gruerie.

Pont-Calo (Fontaine du), à la limite de Plouay et de Cléguer.

Pont Cam, pont au confluent de l'Inam et du Madame, c^ne de Gourin.

Pont Caminan, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Noyal-Pontivy.

Pont-Caminan (Ruisseau du) ou du Net, affl. du Saint-Niel, qui arrose Noyal-Pontivy et Saint-Thuriau.

Pont Car, pont sur le Loc, c^ne de Plaudren.

Pont Car, pont sur le Keralvy, c^ne de Questembert.

Pont Carou-eur-Ster, pont sur le Ster-en-Dreuchen, reliant Roudouallec au dép^t du Finistère.

Pontcarré-de-Viarmes (Rue de), à Lorient, avant 1789. — Unie en 1789 à la rue Vernay pour former celle *des Fontaines*, elle reprend son premier nom et son premier emplacement en 1817 et est absorbée de nouveau en 1830 par la rue des Fontaines. Son nom, rétabli en 1858, a été assigné cette fois à la portion de la rue des Fontaines occupée primitivement par la rue Vernay.

Pont Cauhal, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Plescop; ruiss. voy. Kergoal.

Pont Cham-Pot, pont sur l'Ellée, reliant Priziac et Langonnet; éc. c^ne de Priziac.

Pont Christ, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Brech et Pluvigner; ruiss. affl. du Loc, qui arrose ces deux communes.

Pont Cimeterre, pont sur le Stang-en-Ihuern, et h. c^ne de Cléguérec.

Pont Claou, pont sur le ruiss. du Moulin-de-Baden, c^ne de Baden.

Pont-Claze (Rue du), à Baud.

Pont Coat, pont sur l'Inam, c^ne de Gourin.

Pont Coët, pont sur le Langonbrach, c^ne de Landaul.

Pont Coët, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Merlévenez; ruiss. affl. du Lézevry, qui arrose Kervignac et Merlévenez.

Pont Coët, pont sur le ruiss. de ce nom, et éc. c^ne de Lignol; ruiss. affl. du Dourdu, qui arrose Saint-Caradec-Trégomel et Lignol.

Pont Coët, pont sur le ruiss. de ce nom, et h. c^ne de Locminé; ruiss. voy. Tarun.

Pont Coët, pont sur le Tarun, c^ne de Plumelin.

Pont Coët, pont sur le Quéronic, reliant Pluvigner et Camors.

Pont-Coët (Rue du), rues à Grand-Champ et à Locminé.

Pont-Coh, éc. c^ne de Plœmel.

Pont Collé, pont sur l'Yvel, reliant Ménéac au dép^t des Côtes-du-Nord.

Pont Coran, pont sur le Kerivarho, c^ne de Locoal-Mendon.

Pont Corbèle, pont sur le Tarun, c^ne de Plumelin.

Pont Creux, pont sur le ruiss. de la Forêt-de-Branguily, et éc. c^ne de Gueltas.

Pont-Crieu (Ruisseau du), affl. du Brohais; il arrose Kergrist.

Pont Croëze, pont au confl. du Saint-Laurent et du Pont-Guillemin, reliant Pluvigner et Landévant.

Pont Croizant, pont sur le Guernec, c^ne de Berric.

Pont Damus, pont sur le Quilliou, c^ne de Gourin.

Pont d'Argent, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Billio; ruiss. affl. du Pommin, qui arrose Plumelec et Billio.

Pont d'Argent, pont sur l'étang de Cantizac, c^ne de Séné.

Pont d'Argent, pont sur le Rohan, c^ne de Vannes.

Pont-Dauté, h. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

Pont d'Eau, pont sur le Saint-Christophe, qui relie Elven et Larré.

Pont d'Eau, pont sur le Rhun, reliant Sérent et Plumelec.

Pont-d'Eau (Moulin du), c^ne d'Hennebont, et m^in à vent, c^ne de Kervignac.

Pont de Bas, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Guer et Porcaro; lande, c^ne de Guer.

Pont-de-Bas (Ruisseau du) ou du Draguio, affl. de l'Oyon; il arrose Guer et Porcaro.

Pont de Bois, pont sur le Kerguzangor, reliant Kerfourn et Noyal-Pontivy.

Pont de Bois, pont sur le ruiss. de la Chapelle-Neuve, reliant Plumelin et Guénin.

Pont-de-Fer, éc. c^ne de Camoël; ruiss. dit *Étier-du-Pont-de-Fer*, affl. du Grand-Étier, qui arrose Camoël-Assérac (Loire-Inférieure) et Pénestin.

Pont de Jonc, pont sur la Claye, reliant Plumelec et Trédion; vill. c^ne de Plumelec.

Pont-de-Kerboeuf (Ruisseau du), affl. du Tohon; il arrose Noyal-Muzillac.

Pont de l'Église, pont, c^ne de Peillac; ruiss. voy. Isle (L').

Pont-de-l'Église (Le), éc. c^ne de Pleugriffet.

Pont d'en-Bas, pont sur le Lézudan, c^ne de Réguiny.

Pont d'en-Haut, pont sur le Lézudan, c^ne de Réguiny.

Pont de Pierre, pont sur le ruisseau de la Vallée-de-Saint-Couturier, c^ne d'Augan; ruiss. voy. Moulin (Pont du).

Pont de Pierre, pont sur le ruiss. de Sainte-Reine, c^ne de Beignon.

Pont de Pierre, pont sur le Vobulo, c^ne de Porcaro.

Pont de Planche, pont sur le Trévelo, reliant Caden et Limerzel.

Pont de Planche, pont sur le Scave, reliant Guidel et Pontscorff.

Pont-de-Planche (Ruisseau du). — Voy. Vobulo.

Pont Derhant, pont sur le Nistoire, c^ne de Bubry.

Pont-de-Rhun (Le), vill. c^ne de Plœmeur.

Pont de Roche, pont sur la Fléchaie, c^ne de Guer.

Pont de Roche, pont sur le Préron, c^ne de Saint-Samson.

Pont-de-Roche (Le), h. c^ne de Trédion.

Pont-des-Cruyères (Ruisseau du), affluent du Val-au-Moulin; il arrose Caden.

Pont Diaize, pont sur le ruiss. de la Fontaine-de-Kerlucas, c^ne de Plouay.

Pont Digo, pont sur le Trévelo, reliant Caden et Limerzel.

Pont Digo, pont sur le ruiss. de la Chapelle-Neuve, reliant Plumelin et Guénin.

Pont-Dinan, éc. c^ne d'Arradon. — Seigneurie.

Pont Discar, pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. affl. du Langlo, c^ne de Locoal-Mendon.

Pont Divin, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Languidic; ruiss. voy. Roch (Le).

Pont Dizerch, pont sur le Lézevarch, reliant Plouhinec et Merlévenez.

Pont d'Or, pont sur le Pommin, reliant Guéhenno et Billio.

Pont Doragu, pont, c^ne de Groix.

Pont Dorguer, pont sur le Kermartin, c^ne de Saint-Tugdual.

Pont Douan, pont, c^ne de Brech.

Pont Douar, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Locmalo et Guémené; ruiss. affl. du Scorff, qui arrose ces deux communes.

Pont Douar, pont sur le ruisseau de ce nom, reliant Saint-Caradec-Trégomel et Lignol; ruiss. voy. Kernouel.

Pont Douar, pont au confl. de la Sarre et du Gouah-Lann, reliant Séglien et Silfiac.

Pont-Dréan (Le), f. c^ne de Molac.

Pont Drémo, pont, c^ne de Molac.

Pont-du-Chat (Le), h. c^ne de Locminé.

Pont-du-Moulin (Le), h. c^ne de Lorient.

Pont-du-Parc (Le), écart. — Voy. Parc (Le).

Pont-du-Recteur (Ruisseau du), affluent du Scorff; il arrose Cléguer.

Pont du Roch, pont sur le Scorff, reliant Plouay au dép^t du Finistère.

Pont-du-Val (Ruisseau du). — Voy. Val (Le).

Ponteau (Le), éc. et pont, c^ne de Napoléonville; écluse sur le canal de Nantes à Brest.

Pont Éhuello, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Merlévenez et Kervignac; ruiss. dit aussi *du Pont-du-Moulin*, affl. du Lézevarch, qui arrose ces deux c^nes.

Pontélo (Ruisseau du) ou du Pontouard, affl. de celui du Pont-Blanc; il arrose Langonnet.

Pont-Émery, éc. c^ne de Sérent. — Seigneurie.

Pont-Emplar, h. c^ne de Plœmeur. — *Pont-an-Empalazre*, 1541 (fabr. de Plœmeur).

Pont en-Amonen, pont sur l'Étel, c^ne de Locoal-Mendon.

Pont en-Azen, pont au confl. du Langliron et du Luscanen, reliant Plœren, Vannes et Arradon.

Pont en-Daul, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Plouay et Cléguer; ruiss. voy. Tronchâteau; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Plouay.

Pont en-Daur-du, pont sur le Kermérien, c^ne de Berné.

Pont en-Dehuite, pont sur le ruiss. du Moulin-Julien, c^ne de Meslan.

Pont en-Denilas, pont sur le ruiss. du Moulin-Julien, c^ne de Meslan.

Pont en-Devet, pont sur le ruiss. du Pont-Rohellec, reliant Bubry et Quistinic.

Pont en-Devet, pont sur le Min-Guionet, reliant Gourin et le Saint.

Pont en-Devet, pont sur le ruiss. de la Fontaine-Burguan, c^ne de Theix.

Pont en-Druel, pont sur le Gouvello, reliant Sulniac et Theix.

Pont en-Du ou Pouldu, pont sur le Hédennec, reliant Inguiniel et Bubry; h. c^ne de Bubry.

Pont en-Hebach, pont sur le Kermartin, c^ne de Saint-Tugdual.

Pont en-Hern, pont sur le ruiss. du Pont-de-Corpon, reliant Langonnet et le Faouët.

Pont en-Hiverneu, pont sur le Saint-Quidy, reliant Moustoirac et Plumelin.

Pont en-Ilis, pont, c^ne de Brech.

Pont en-Ilis, pont sur le Coëtuhan, c^ne de Moustoir-Remungol.

Pont en-Ilis, pont sur le Chapelain, c^ne de Persquen.

Pont-en-Ilis (Ruisseau du). — Voy. Reste (Le).

Pont en-Iscop, pont. — Voy. Évêque (Moulin à eau de l').

Pont en-Nilis, pont, c^ne de Locmaria.

Pont enn-Yass, pont sur le Gouyandeur, c^ne de Plœmel.

Pont en-Ostiec, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Locmalo et Langoëlan; ruiss. dit aussi *de Lanhoëlic*, affl. du Scorff, arrose Locmalo, Séglien et Langoëlan.

Pont en-Tri-Men, pont sur le ruiss. du Pont-au-Christ, reliant Pluvigner et Brech.

Pont en-Ulloec, pont sur le ruiss. de la Lande-de-Borne, c^ne de Surzur.

Pont-Envain (Le), vill. c^ne de Saint-Jacut.

Pont er-Bagueux, pont sur le Rodu, reliant Riantec et Plouhinec.

Pont er-Barch, pont sur le Brohais, reliant Kergrist au dép^t des Côtes-du-Nord.

Pont er-Belec, pont sur le Mont, c^ne de Berric.

Pont er-Bellec, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Plouay et Inguiniel; ruiss. voy. Bois-du-Crocq (Ruisseau de).

Pont er-Ber, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Guidel et Gestel; ruiss. voy. Scave (Le).

Pont er-Beugalès, pont sur le ruiss. du Moulin-de-Cochelin, reliant Brech et Locoal-Mendon.

Pont er-Bic, pont, c^ne de Calan.

Pont er-Bic, pont sur le Langlo, c^ne de Locoal-Mendon.

Pont er-Bilec, section de la c^ne de Damgan.

Pont er-Blaye, pont sur le Fetan-Vat, c^ne de Plouay.

Pont er-Célénec, pont, c^ne de Pluneret.

Pont er-Cloche, pont sur le ruiss. du Pont-de-Corpon, reliant Langonnet et le Faouët.

Pont er-Gadic, pont sur le Péros, reliant Guern et Malguénac.

Pont er-Gaud, pont sur le ruiss. de la Lande, c^ne de Ploërdut.

Pont er-Gave, pont sur le Kerguzangor, c^ne de Naizin.

Pont er-Go, pont sur le Bécherel, c^ne de Plouay.

Pont er-Goh-Liez, pont sur le ruiss. de ce nom reliant Pluméliau et Saint-Thuriau; ruiss. dit aussi *de Poulfang*, affl. du Blavet, qui arrose ces deux communes.

Pont er-Golen, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Malguénac; ruiss. voy. Talin.

Pont er-Golen, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Pluvigner; ruiss. voy. Moustoir (Le).

Pont er-Gouyon, pont sur le Kersourde, reliant Grand-Champ et Plumergat.

Pont er-Gradeu, pont sur le Poumen, reliant Erdeven et Belz.

Pont-er-Groah, vill. c^ne de Plumergat.

Pont er-Guénin, pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. affl. de la Sale, c^ne de Pluneret.

Pont er-Harhue, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Merlévenez et Kervignac; ruiss. affl. du Pont-Coët, qui arrose ces deux communes.

Pont er-Hiour, pont sur le Saint-Hervé, c^ne de Bubry.

Pont er-Houah-Vras, pont sur le Talin, c^ne de Napoléonville.

Pont er-Houech-Glas, pont sur le Coët-Rodu, c^ne de Grand-Champ.

Pont er-Huern, pont sur le Kerdrain, reliant Ploërdut et Langoëlan.

Pontériaux (Lande des) et autre lande dite *les Perchettes-des-Pontériaux*, c^ne de Guer.

Pont er-Labaud, pont sur le ruiss. du Pont-Madame, c^ne de Noyal-Muzillac.

Pont er-Landy, pont sur le Kerhouarné, c^ne d'Inguiniel.

Pont er-Lann, pont sur le Brûlé, c^ne de Bubry.

Pont er-Lann, deux ponts sur le Kerusten, dont l'un dit *Pont er-Lann-izel*, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

Pont er-Lann-Bras, pont sur le Poumen, reliant Belz et Erdeven.

Pont-er-Lannic, éc. c^ne de Bubry.

Pont er-Laten, pont sur le Scanff, c^ne de Ploërdut.

Pont-er-Len, éc. c^ne de Locmariaquer.

Pont er-Lenn, pont au confl. du Grellec et du Beloste, c^ne de Ploërdut.

Pont er-Maret, pont sur la Sarre, reliant Séglien et Locmalo.

Pont er-Marhat, pont sur le Hédennec, reliant Inguiniel et Bubry.

Pont er-Marhat, pont sur le Maçon-en-Deur, reliant Langoëlan et Ploërdut.

Pont er-Menach, pont sur le Baron et h. c^ne de Theix.

Pont er-Moh, pont sur le Saint-Niel, reliant Noyal-Pontivy et Napoléonville.

Pont er-Monic, pont sur le Kerdoutel, c^ne de Pluvigner.

Pont er-Mor, pont sur le Kerlivio, reliant Nostang et Merlévenez.

Pont er-Nazen, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Saint-Thuriau et Pluméliau; ruiss. affl. du Coëtuhan, qui arrose Pluméliau, Saint-Thuriau et Moustoir-Remungol; éc. c^ne de Pluméliau.

Pont er-Pape, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Kervignac et Merlévenez; ruiss. affl. du Kerlivio, qui arrose ces deux communes.

Pont er-Pichon, pont sur le ruisseau de ce nom, et ruiss. affl. du Loc, c^ne de Brech.

Pont er-Prat, pont sur le Plessis, c^ne de Theix.

Pont er-Rodouar, pont sur le Kerusten, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

Pont er-Rose, pont sur le Poumen, reliant Erdeven et Belz.

Pont er-Scot, pont et m^in à eau sur le ruiss. du Pont-du-Couëdic, c^ne d'Inzinzac.

Pont er-Seurne, pont au confl. de l'Inam et du Yun-ar-Miner, et éc. dit *Loge-Pont-er-Seurne*, c^ne de Gourin.

Pont er-Ster, pont sur le ruiss. de l'Étang-de-Langonnet, c^ne de Langonnet.

Pont er-Ster, pont sur le Plessis, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

Pont er-Vais, pont sur le Guernec, reliant Lauzach, Ambon et Surzur.

Pont er-Vais, pont sur le Guernec, reliant Lauzach et Berric (dist. du précédent).

Pont er-Veneu, pont sur le Langonbrach, c^ne de Landaul.

Pont er-Vil, pont au confl. du Botvern et du Pont-Blanc, reliant Langonnet et le Faouët.

Pont er-Vouiah, pont sur le Locmaria, reliant Plœren et Plougoumelen.

Pont er-Zos (Ruisseau du); il arrose Bangor et se jette dans l'Océan.

Pont Escouit, pont sur le Talhouet, c^ne de Brech.
Pont ès-Mio (Grand), pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Gravé; ruiss. voy. Enfer (L').
Pont ès-Mio (Petit), pont reliant Saint-Gravé et Peillac; étang c^ne de Peillac; ruiss. voy. Enfer (L').
Pont-ès-Noës (Le), h. c^ne de Brignac.
Pont-ès-Ouilles (Le), éc. c^ne d'Allaire.
Pont ès-Plain, pont sur le ruiss. du Moulin-Neuf, reliant Rochefort et Malansac.
Ponteu (Le), ruiss. voy. Pierre-Fendue (La); m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Guern.
Pont eur-Bail, pont sur le ruiss. du Moulin-du-Fou, reliant Moréac et Plumelin.
Pont eur-Gô, pont sur le Kerusten, reliant Saint-Tugdual et Ploërdut.
Pont-eur-Groas, ruisseau. — Voy. Yun-ar-Miner.
Pont eur-Guel, pont sur l'Arz, reliant Elven, Monterblanc et Plaudren; h. c^ne de Plaudren.
Pont eur-Guiquel, pont sur le ruiss. du Moulin-du-Duc, reliant le Saint et Langonnet.
Pont eur-Hiode, pont sur le ruiss. du Pont-Pala, qui relie Baud et Languidic.
Pont eur-Lenne, pont, c^ne de Riantec.
Pont-eur-Ler (Ruisseau du).— Voy. Coëtuhan (Ruisseau de).
Pont eur-Maure, pont sur le Ster-en-Dreuchen, qui relie Roudouallec au dép^t du Finistère.
Pont eur-Moch, pont sur le Dourdu, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Pont eur-Pape, pont sur le Kervigy, reliant Saint-Thuriau et Noyal-Pontivy.
Pont eur-Pollen, pont sur le ruiss. du Moulin-de-Botconan, reliant Lanvaudan, Bubry et Inguiniel.
Pont eur-Prédel, pont sur le ruiss. de Brûlé, reliant Bubry et Melrand.
Pont eur-Roux, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Calan et Inzinzac; ruiss. voy. Trois-Recteurs (Ruisseau des).
Pont-eur-Rui (Ruisseau du).— Voy. Crach (Rivière de).
Pont-eur-Sausse (Ruisseau du), affl. de celui du Pont-du-Merlus; il arrose Calan et Lanvaudan.
Pont-Éven, éc. c^ne de Pluméliau.
Pont-Farault, h. c^ne de Caro.
Pont-Fau (Ruisseau du), dit aussi *Ruisseau de Kergac* et *Er-Hoah-Val*, affluent du Loc, qui arrose Camors et Pluvigner; m^in à eau sur ce ruiss. et éc. c^ne de Camors.
Pont Faven, pont sur le Kerguzangor, reliant Kerfourn et Noyal-Pontivy.
Pont Févis, pont, c^ne de Sarzeau.
Pont Filé, pont sur le Palus, reliant Camoël au dép^t de la Loire-Inférieure.
Pont Forne, pont sur le Kerguzangor, reliant Noyal-Pontivy et Kerfourn.
Pont Fourché (Le), pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Porcaro; ruiss. voy. Vau-Lorient (Le).
Pont Furguyant, pont sur le ruiss. de la Fontaine-du-Bourg, c^ne de Missiriac.
Pont Gamen, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Locmalo; ruiss. voy. Colin.
Pont-Gavéro (Le), h. c^ne de Péaule.
Pont Glaze, pont sur le ruiss. du Pont er-Harhue, reliant Kervignac et Merlévenez.
Pont Glaze, pont, c^ne de Riantec.
Pont Goah-Audren, pont sur le Pont er-Nazen, reliant Pluméliau et Saint-Thuriau.
Pont Goahieuë, pont, c^ne de Brech.
Pont Goah-Vras, pont. — Voy. Berthois (Pont).
Pont Goas-Vine, pont sur le Min-Guionet, qui relie Gourin et le Saint.
Pont-Golaine (Le), éc. c^ne de Larré.
Pont Golec, pont sur le Pont-Normand, c^ne de Plumergat.
Pont Golvin, pont sur le Trescoët, c^ne de Séglien.
Pont Grahornec, pont sur le Kerbiscon, reliant Surzur et Noyalo.
Pont Grandic, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Surzur et Noyalo; ruiss. voy. Kerbiscon; lande dite *Lann-Pont-Grandic*, c^ne de Noyalo.
Pont Granver, pont sur le Fondeliane, c^ne de Carentoir.
Pont-Grignard (Ruisseau du) ou de l'Étang-de-Tréal, affl. du Rahun; il arrose Tréal, Saint-Nicolas-du-Tertre et Carentoir.
Pont-Grouien (Ruisseau du). — Voy. Ilizen.
Pont Guélard, pont sur le Kerjacob, c^ne de Locoal-Mendon.
Pont Guenet, pont sur le ruiss. du Pont-Caminan, et h. c^ne de Noyal-Pontivy.
Pont-Guernué, éc. c^ne de Muzillac.
Pont Guillouet, pont sur le Kerjacob, c^ne de Locoal-Mendon.
Pont Guinestre, pont sur le Pontoir, reliant Berné et Meslan.
Pont Hallec, pont sur le Restal, c^ne de Gourin.
Pont Héric, pont sur le Goah er-Licenneu, reliant Landaul et Pluvigner.
Pont Hervec, pont sur le ruiss. du Moulin-de-Cabrec, c^ne d'Inguiniel.
Pont Hillio, pont sur le Saint-Hervé, c^ne de Bubry.
Pont Hir, pont sur le Kerouray, c^ne de Guern.
Pont Hir, pont sur le Saint-Léonard, c^ne de Vannes.
Pont Houarn, pont sur le Scave, reliant Quéven et Guidel.

Pont-Houarn, m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Séglien; ruiss. affl. du Pont-en-Ostiec, qui arrose Séglien et Langoëlan; pont *du Moulin-du-Pont-Houarn*, sur ce ruiss. reliant ces deux communes.

Pont Houarne Sainte-Noyale, pont sur le Saint-Drédeno, reliant Saint-Gérand et Noyal-Pontivy.

Pontic, h. c^ne de Guidel.

Ponticoët, éc. c^ne de Naizin.

Pontière (La), f. c^ne de Ruffiac.

Pontigo, éc. c^ne de Bubry.

Pontigo, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Pontigo*, affl. du Stang-en-Ihuern, c^ne de Cléguérec.

Pontigo, éc. c^ne de Moustoir-Remungol.

Pontigo (Le), éc. c^ne de Langoëlan.

Pontigo (Les), h. c^ne de Silfiac.

Pontigo (Ruisseau du): voy. Val; pont sur ce ruiss. reliant Marzan, Arzal et Muzillac.

Pontigou (Loge), éc. c^ne de Gourin.

Pontil, éc. c^ne de Theix.

Pont Imine, pont sur le Hédennec, c^ne d'Inguiniel.

Pontinas, h. lande et m^in à eau sur le Goassigoux, c^ne de Langonnet.

Pont Inout, pont sur le Beloste, c^ne de Ploërdut.

Pont Ivilen, pont sur le ruiss. de la Fontaine-de-la-Vierge, c^ne de Locoal-Mendon.

Pontivine (Loge), éc. lande et ruiss. *de la Lande-Pontivine*, dit aussi *de la Fontaine-de-Kermeur*, affl. du Pont-de-Restavy, c^ne de Plouay.

Pontivy: voy. Napoléonville. — Ancien château occupé auj. par une communauté religieuse. — *Pontivi, hospitale*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Moulins de Pontivy*, 1184 (*ibid.* 697). — *Passagium de Pontiveio*, 1205 (*ibid.* 801). — *Ponctevy*, 1291 (*ibid.* 1097).

Par. du doy. de Porhoët; communautés de récollets et d'ursulines; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; hôpital. — Siége principal de juridiction de la seign. de Rohan et chef-lieu définitif de cette seign.; la juridiction de Pontivy ressortit directement au parlement de Bretagne depuis 1603 (autrefois sénéch. de Ploërmel). — Ville close en partie; communauté de ville, avec droit de députer aux États de la province. — Siége d'une subdélégation de l'intendance de Bretagne. — Chef-lieu de distr. et de canton en 1790; devint, en l'an VIII, chef-lieu d'un arrondissement formé de la réunion des distr. de Pontivy et du Faouët.

Pontivy, h. c^ne de Saint-Martin.

Pontivy (Rue de), rues à Baud, à Locminé et à Vannes; celle-ci dite autref. rue *Saint-Symphorien*, puis rue *de la Fontaine* ou *des Fontaines*.

Pont Kerhézan-Alanic, pont sur le Pont-au-Christ, reliant Brech et Pluvigner.

Pont-Kerhoc, éc. c^ne de Marzan.

Pont Kerjeannic, pont sur le Coëtano, reliant Melrand et Quistinic.

Pont-Kervio (Ruisseau du), affl. du Trégréhenne, qui arrose Noyal-Muzillac.

Pont Lann, pont. — Voy. Kerdualic.

Pont-Lédan (Ruisseau du): voy. Naïc (Le); m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Lanvénégen.

Pont Lehec, pont sur le Kermartin, c^ne de Saint-Tugdual.

Pont-Lennic, éc. c^ne de Locoal-Mendon.

Pont Limuenne, pont sur le Coëtuhan, c^ne de Moustoir-Remungol.

Pont-Lison (Douet du), font. c^ne de Grand-Champ.

Pont Loriau, pont sur le Kerguéris, c^ne de Plouay.

Pont Luherne, pont sur le Kerlino, reliant Locoal-Mendon et Landaul.

Pont-Maderel, éc. et landes dont une dite *Parc-Maderel* et l'autre *Lann-Maderel*, c^ne de Grand-Champ.

Pont-Mailloux (Le), éc. c^ne de Bignan.

Pont-Main (Le), h. c^ne de Locmalo.

Pont Maldavy, pont sur le Mont, et m^in à eau sur le Saint-Éloi, c^ce de Berric.

Pont Mané-Bezec, pont sur le Plessis, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

Pont-Manéty, éc. c^ne de Guiscriff. — *An-Manacdi*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Pont Marcheux, pont sur le Saint-Quidy, reliant Moustoirac et Plumelin.

Pont Mareuc, pont sur le ruiss. des Guinets, reliant Josselin et la Croix-Helléan; h. divisé entre ces deux communes.

Pont-Marhat (Ruisseau du). — Voy. Moulin Blanc (Le).

Pont-Martay, sur le Kerguzangor, c^ne de Naizin.

Pont Mein, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Noyal-Pontivy, Moustoir-Remungol et Saint-Thuriau; ruiss. affl. du Coëtuhan, qui arrose ces communes.

Pont-Mêlé, h. c^ne de Campénéac.

Pont Melen, pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. affl. du Kerhouarné, c^ne d'Inguiniel.

Pont Men, pont sur le Quéléback, reliant Caudan et Inzinzac.

Pont Men, pont sur l'Inam, et h. dit *Loges-Pont-Men*, c^ne de Gourin.

Pont Menein, pont sur le Coëtuhan, reliant Remungol et Moustoir-Remungol.

Pont Mérian, pont sur le Coëtano, reliant Melrand et Quistinic.

Pontmeur (Le), éc. c^ne de Radenac.

Pont Milène, pont sur le ruiss. de la Fontaine-de-Kerhéré-Izel, c^ne de Brech.

Pont Min (Le), pont sur la Provostaie, c^ne de Malansac.

Pontmin (Le), éc. c^ne de Roudouallec.
Pont Mine, pont sur le ruiss. du Moulin-de-Quilliou, reliant le Saint et Gourin.
Pont Morien, pont sur le Saint-Pierre, c^ne de Guern.
Pont Morvan, pont sur le Lanvel, c^ne de Pluvigner.
Pont-Motadec (Ruisseau du). — Voy. Gouyandeur.
Pont-Mouton (Loge du), éc. c^ne de Gourin.
Pont Moyard, pont, c^ne de Brech.
Pont Naizin, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Plumelin; ruiss. voy. Chapelle-Neuve (Ruisseau de la).
Pont Nangolo, pont sur le Tarun, c^ne de Plumelin.
Pont Narbonde, pont, c^ne de Brech.
Pont Néhué, pont sur le Lézevarch, reliant Plouhinec et Merlévenez.
Pont Néhué, pont sur le Loc, reliant Pluvigner et Plumergat.
Pont Nerlesquin, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Pluvigner; ruiss. voy. Moustoir (Le).
Pont Neuf, pont. — Voy. Auray.
Pont Neuf, pont. — Voy. Garvanic (Le).
Pont Neuf, pont, dit aussi *de Kervidon*, sur le Prado, reliant Belz et Locoal-Mendon.
Pont Neuf, pont sur le Scorff, reliant Berné et Plouay, éc. c^ne de Berné.
Pont Neuf, pont sur le Reclus, et éc. c^ne de Brech.
Pont Neuf, pont sur le ruiss. dit *Mer-de-Caden*, reliant Caden et Béganne; vill. divisé entre ces deux c^nes.
Pont Neuf, pont au confl. du ruiss. de ce nom et de l'Inam, reliant Gourin et Guiscriff; ruiss. voy. Kerbiguetlan.
Pont Neuf, pont sur le Loch, c^ne de Grand-Champ.
Pont Neuf, pont sur l'Aff, reliant Guer au dép^t d'Ille-et-Vilaine; éc. et lande, c^ne de Guer.
Pont Neuf, pont sur le Kerhouarné, c^ne d'Inguiniel.
Pont Neuf, pont sur le Kerlann, c^ne de Langoëlan.
Pont Neuf, pont sur la Ville-Oger, reliant Lantillac et Pleugriffet.
Pont Neuf, pont sur le ruiss. du Moulin-de-Tallené, reliant Lanvaudan et Quistinic.
Pont Neuf, pont sur la Sarre, c^ne de Melrand.
Pont Neuf, pont sur le Bourg-Neuf, et h. c^ne de Moréac.
Pont Neuf, pont sur le ruiss. du Pont-de-Siviac, reliant Moréac et Radenac.
Pont Neuf, pont sur le Saint-Niel, c^ne de Napoléonville.
Pont Neuf, pont sur le Marzan, qui relie Péaule et Marzan.
Pont Neuf, pont sur la Perche, c^ne de Pleugriffet.
Pont Neuf, pont sur l'Yvel, reliant Ploërmel et Taupont; éc. c^ne de Ploërmel.
Pont Neuf, pont sur le Scorff, reliant Plouay et Berné; h. et pêcherie, c^ne de Plouay.
Pont Neuf, pont sur l'Arz, c^ne de Pluherlin.
Pont Neuf, pont sur le Restilic, c^ne de Pluvigner.
Pont Neuf, pont sur le Lézudan, c^ne de Réguiny.
Pont Neuf, pont sur le ruiss. de la Lande-de-Borne, c^ne de Surzur.
Pont-Neuf (Le), éc. et ruiss. affl. du Toul-Baden, c^ne d'Arradon.
Pont-Neuf (Le), vill. c^ne de Plouharnel.
Pont-Neuf (Le), h. c^ne de Questembert.
Pont-Neuf (Le), ruiss. affluent de la Ville-Oger, et pont sur ce ruiss. dit aussi *de la Claie*, c^ne de Radenac.
Pont-Neuf (Le), vill. c^ne de Sarzeau.
Pont-Neuf (Moulins du). — Voy. Moulin-Neuf (Le).
Pont Névé, pont sur le Fetan-Vat, c^ne de Plouay.
Pont Névé, pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. affl. de celui du Pont-du-Moustoir, c^ne de Pluvigner.
Pont Nigen, pont sur le ruiss. de la Fontaine-de-Kerlucas, c^ne de Plouay.
Pont Ninès, pont sur le Gouyandeur, c^ne de Plœmel.
Pont Niveno, pont sur le ruiss. de ce nom; ruiss. affl. de celui du Pont-de-Restavy, et éc. c^ne de Plouay.
Pont-Nizen, h. c^ne de Saint-Allouestre.
Pont Normand, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Plumergat; ruiss. dit aussi *de Kersourde* et *du Pont-de-Locmiquel*, affl. de la Sale, qui arrose Plumergat et Grand-Champ.
Pont Noyal, pont sur le Kerlato, reliant Kerfourn et Naizin.
Ponto, section de la c^ne d'Inguiniel.
Ponto, pont sur le Bécherel, c^ne de Plouay.
Ponto (Le), lande et éc. dit *Lande-du-Ponto*, c^ne de Saint-Gérand; ruiss. *de la Lande-du-Ponto*, dit aussi *des Fondrieux*, affl. du canal de Nantes à Brest, qui arrose Saint-Gérand et Gueltas.
Pontoir (Le), pont sur le ruisseau de ce nom, c^ne de Berné; ruiss. dit aussi *des Prés*, *de Stang-en-Gamp* et *du Moulin-des-Landes*, affl. du Pont-Rouge, qui arrose Berné et Meslan.
Pont Organ, pont sur le ruiss. du Pont-Guillemin, c^ne de Pluvigner.
Pont Orgo, pont sur le port du Palais, et vill. de cette commune.
Pontorson, venelle à Auray.
Pont Orveing, pont sur le Guernec, c^ne de Lauzach.
Pont Ouar, pont sur le ruiss. de la Fontaine-Saint-Claude, c^ne d'Inguiniel.
Pontouard, h. c^ne de Kervignac; pont sur le Kerlivio, reliant Kervignac et Brandérion.
Pontouard (Le), ruiss. voy. Saint-Jean; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Cléguérec.
Pontouard (Le), éc. c^ne de Pluméliau.

Pontouard (Ruisseau du). —Voy. Pontélo (Ruisseau du).

Pont Pala, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Languidic et Baud; ruiss. affl. de l'Ével, qui arrose ces deux c^nes; éc. c^ne de Baud.

Pont Parc-en-toul-Draigne, pont sur le ruiss. du Pont-de-Corpon, reliant Langonnet et le Faouët.

Pont-Pénais (Étang du), baignant Guégon et Lantillac.

Pont Pen-Cossen, pont sur le Péros, reliant Guern et Malguénac.

Pont Pen-er-Prajoux, pont sur le Min-Guionet, reliant Gourin et le Saint.

Pont-Percé (Ruisseau du).—Voy. Bois-Guéhéneuc (Le).

Pont Perré, deux ponts sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Beignon; ruiss. voy. Tannerie (La).

Pont Person, pont sur le Malabry, c^ne de Locminé.

Pont Person, pont sur le Béquerel, c^ne de Plougoumelen.

Pont-Pity (Le), éc. c^ne de Noyal-Muzillac.

Pont Planche, pont sur le Boblaye, reliant Meslan au dép^t du Finistère.

Pont Plant, pont et f. c^ne de Trédion.

Pont Plantec, pont sur le Langlo, c^ne de Locoal-Mendon.

Pont Plantec, pont sur le Gouyandeur, c^ne de Plœmel.

Pont Plat, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Pluvigner; ruiss. voy. Moustoir (Le).

Pont Plat, pont sur le Keralvy, c^ne de Questembert.

Pont Poul-er-Hastel, pont sur le Quilliou, reliant Gourin et le Saint.

Pont Prat-er-Lenn, pont sur le ruiss. de la Mare-er-Goch-Lenn, c^ne de Brech.

Pont Prenne, pont sur le Lézevry, reliant Plouhinec et Merlévenez.

Pont Présent, pont reliant Riantec et Merlévenez.

Pont Priol, pont sur l'Inam, reliant le Faouët et Lanvénégen.

Pont-Quellec (Le), éc. c^ne de Bignan.

Pont Quello, pont, c^ne de Limerzel.

Pont Quéma, pont et lande, c^ne de Guer.

Pont-Quil (Le), éc. c^ne de Sulniac.

Pont Radenen, pont sur le ruiss. de la Fontaine-du-Bourg, et f. c^ne de Plœren.

Pont Rail, pont sur le Kervezo, c^ne de Noyal-Pontivy.

Pontré (Le), f. c^ne de Caden.

Pont-Rio (Le), h. c^ne de Ménéac.

Pont Rodir, pont sur le Val, reliant Muzillac et Arzal.

Pont Rodu, pont sur le Kersapé, c^ne de Theix.

Pont Rodu-Saint-Molvan, pont sur le Poulglass, qui relie Napoléonville, Cléguérec et Malguénac.

Pont Rohellec, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Quistinic et Bubry; ruiss. dit aussi *du Marais*, affl. du Coëtano, qui arrose ces deux communes.

Pont Rohic, pont sur le Toul-Baden, c^ne d'Arradon.

Pont-Rondin (Ruisseau du), affl. de l'Estuer; il arrose Saint-Samson, qu'il sépare du dép^t des Côtes-du-Nord.

Pont-Roquet (Le), h. c^ne de Concoret. — Seigneurie.

Pont Rouah-Vras, pont sur le ruiss. de l'Étang-de-Bonervaud, c^ne de Theix.

Pont Rouge, pont sur l'Oust, reliant Saint-Gonnery au dép^t des Côtes-du-Nord.

Pont-Rouge (Le), éc. c^ne de Saint-Tugdual.

Pont-Rouge (Le), rivière appelée aussi *Daër*, *de la Fontaine-de-Botcuon* et *du Lanniec*, affluent de l'Ellée; elle arrose Ploërdut, Saint-Tugdual, Priziac et Meslan.

Pont-Roussel (Fontaine du), c^ne de Guer.

Pont Royec, pont sur le Salo, c^ne de Plaudren.

Pont Ruis, pont sur le Bilaire, c^ne de Saint-Avé.

Ponts (Les), deux ponts sur l'Oust, à Malestroit, qui relient l'île Notre-Dame d'un côté à l'ancienne ville close, de l'autre au faubourg de la Magdeleine; rue *des Ponts* dans la ville, et porte *des Ponts*, dite aussi porte *Borguet*, n'existe plus. Les ponts étaient encore appelés *Ponts Notre-Dame*, et aussi séparément : *Grand Pont* ou *Pont de Saint-Gilles*, *Petit Pont* ou *Pont de la Magdeleine*.

Pont Saillant, pont sur le Telhoët, h. lande et éc. *de la Lande-du-Pont-Saillant*, c^ne de Péaule.

Pont-Saint-Caradec, éc. c^ne de Saint-Gérand.

Pontsal, chât. h. bois et pont sur la rivière de ce nom, c^ne de Plougoumelen; rivière : voy. Sale (La). — Seigneurie; manoir.

Pontsal, f. c^ne de Surzur.

Pont-Salio (Le), éc. c^ne de Molac.

Pont-Saloux (Le), éc. c^ne de Plaudren.

Pont-Sclunce, éc. c^ne de Bieuzy.

Pontscorff, arrond. de Lorient; vill. dit *Bas-Pontscorff*, c^ne de Cléguer; pont : voy. Saint-Jean. — *Pons-Scorvi*, 1280 (D. Morice, I, 1051). — *Ponscorf*, XIIIe siècle (*ibid.* 895).—Hôpital, établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, annexe de la commanderie du Croisty en Saint-Tugdual. — Juridiction seigneuriale; gruerie. L'évêque de Vannes y avait aussi une juridiction de Régaires s'exerçant dans la rue l'Évêque. — Distr. d'Hennebont; chef-lieu de c^on en 1790. — Pontscorff a absorbé Lesbins, son ancienne paroisse.

Pont Sec, pont sur le Fondeliane, c^ne de Carentoir.

Pont Sec, pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. dit aussi *de Guéran*, affl. de l'Arz, c^ne de Saint-Gravé.

Pont Sec-de-l'Étang, pont sur le ruiss. de Carafort, et lande dite *Pâtures-du-Pont-Sec-de-l'Étang*, c^ne de Monteneuf.

Ponts-Gautier (Croix des), c^ne de Monteneuf.
Pont Stang-en-Nin, pont sur le Min-Guionet, reliant le Saint et Gourin.
Pont Stang-er-Hi, pont sur le Plessis, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Pont-Ster, m^in à eau sur le Vincin, c^ne de Vannes; m^in à vent, lande et h. *de la Lande-du-Pont-Ster*, dit aussi *Ty-Bihan-Pont-Ster*, c^ne d'Arradon.
Pont Ster-Veur, pont sur le Restal, c^ne de Gourin.
Pont Tallec, pont sur le ruiss. du Moulin-de-Cochelin, c^ne de Locoal-Mendon.
Pont-Ténier (Ruisseau du).—Voy. Vallée-des-Anayes.
Pont Tichot, pont au confluent du Scorff et du Pont-Douar, reliant Ploërdut et Guémené.
Pont Touard, pont sur le Lann-Resto, c^ne de Pontscorff.
Pont Toul-Dour, pont sur le ruiss. du Moulin-de-Cochelin, reliant Brech et Locoal-Mendon.
Pont-Tournant (Moulin à eau du), sur le Pont-Rouge, c^ne de Saint-Tugdual.
Pont Touzic, pont sur le Ninivenou, c^ne de St-Tugdual.
Pont Tréan, pont sur le Scorff, c^ne de Lignol.
Pont Tréann, pont sur le Gorvello, c^ne de Theix.
Pont Tréguel, pont sur le Kerbiler, c^ne d'Elven.
Pont Treudec, pont sur le Loc, c^ne d'Ambon.
Pont Treulenn, pont, c^ne de Brech.
Pont Tual, pont sur le ruiss. du Moulin-de-Cochelin, c^ne de Locoal-Mendon.
Pont-Tual (Le), éc. c^ne de Radenac.
Pontual, h. c^ne de Guénin.
Pontual, h. c^ne de Moréac.
Pontuel, h. ruiss. affl. du Tarun, et pont sur ce ruiss. c^ne de Moustoirac.
Pont Ulaire, pont sur le Scorff, reliant Plouay et Berné; vill. c^ne de Berné.
Pont Vérédo, pont sur le ruiss. de Bourg-Pommier, c^ne de Limerzel.
Pont Vert, pont à Vannes. — Voy. Keravelo.
Pont-Vivier (Le), éc. c^ne du Guerno.
Poperio, éc. c^ne de Billio.
Porcaro, c^on de Guer; chât. f. dite *Porte-de-Porcaro*, bois et pont dit *Petit Pont de Porcaro*, sur le Vohulo, dans la commune. — Seigneurie.
Porch-er-Lann, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Porches (Rue des), à Mauron.
Porch-Glaze (Le), h. c^ne de Ploërdut.
Porch-Igo, h. c^ne de Ploërdut.
Porch-Loscant, h. c^ne de Ploërdut.—*Porlosquat*, 1391 (princip. de Rohan-Guémené).
Porch-Morvan, vill. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Porch-Pipec, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Porchuec, éc. c^ne de Noyal-Pontivy. — *Porquennec*, 1249 (abb. de Bon-Repos).
Porconian, h. c^ne de Réguiny.
Pordic (Rue du), à Rochefort.
Pordinan, h. c^ne de Crédin. — *Porzdinam*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
Pordy (Le), h. c^ne de Caden.
Porfaux, h. c^ne de Plaudren.
Porh (Le), h. c^ne d'Inguiniel.
Poru (Le), h. c^ne de Moréac.
Porhan, h. c^ne de Sainte-Brigitte.
Porh-Antoine, vill. c^ne de Saint-Aignan.
Porhat, h. c^ne de Bignan.
Porh-Audren, éc. c^ne de Napoléonville.
Porh-Bonalo, éc. c^ne de Pluméliau.
Porh-Colet, éc. c^ne de Saint-Aignan.
Porh-el-Lan, éc. c^ne de Saint-Aignan.
Porh-en-Tiron, éc. c^ne de Saint-Aignan.
Porh-er-Gal, h. c^ne de Silfiac.
Porh-er-Goff, éc. c^ne de Saint-Tugdual.
Porh-er-Lann, h. c^ne de Séglien.
Porh-Glas, f. c^ne de Locmalo.
Porh-Guennec, h. c^ne de Grand-Champ.
Porh-Houech, éc. c^ne de Moréac.
Porh-Houet-er-Saleu, ruines considérables d'un château fort, c^ne de Camors.
Porh-Houlau, h. c^ne de Saint-Aignan.
Porhic, salines, c^ne de Séné.
Porh-Lann, éc. c^ne de Moréac.
Porh-le-Gal, éc. c^ne de Moréac.
Porh-le-Goff, h. c^ne de Moustoir-Remungol.
Porh-Lucas, h. c^ne de Saint-Aignan.
Porh-Lucas, éc. c^ne de Sainte-Brigitte.
Porh-Margot, éc. c^ne de Cléguérec.
Porh-Méno, vill. c^ne de Kergrist.
Porh-Moguen, éc. c^ne de Saint-Aignan.
Porh-Nagard, h. c^ne de Sainte-Brigitte.
Porh-Néhué, éc. c^ne de Cléguérec.
Porho, h. c^ne d'Inzinzac.
Porho, éc. c^ne de Plougoumelen. — Seigneurie.
Porho, h. c^ne de Pluneret.
Porho, éc. c^ne de Saint-Nolff.—*Le Porzo*, manoir, 1476 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.
Porho (Le), f. c^ne de Vannes.
Porhors, vill. c^ne de Cléguérec.
Porh-Pasco, h. c^ne de Saint-Tugdual.
Porh-Perzo, h. c^ne de Saint-Aignan.
Porh-Pinto, éc. c^ne de Cléguérec.
Porh-Pouchot, h. c^ne de Saint-Aignan.
Porh-Poul-Couarch, éc. c^ne de Plumergat.
Porh-Pruno, h. c^ne de Cléguérec.
Porh-Quidu, éc. c^ne de Saint-Aignan.
Porh-Robert, éc. c^ne de Saint-Aignan.
Porh-Roë, éc. c^ne de Napoléonville.

Porh-Rousse, h. c^ne de Napoléonville.
Porh-Sordanic, éc. c^ne de Saint-Aignan.
Porh-Sougard, h. c^ne de Saint-Aignan.
Porh-Tanguy, f. c^ne de Locmalo.
Porlair, h. c^ne de Saint-Avé.
Porlorino, rue à Napoléonville; dite, au XVIIIe siècle, *le Port-Lorino.*
Pormain, éc. c^ne de Quistinic.
Porman, châl. vill. bois et pont sur le Runio, c^ne de Réguiny. — Seigneurie; manoir.
Pormorgan, h. c^ne de Sulniac.
Pornas, f. c^ne de Plouay.
Pornelienne, h. c^ne de Bignan.
Porpic, f. c^ne de Saint-Gonnery. — *Porzpis*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
Porridel, f. c^ne de Bignan.
Porrodo, h. c^ne de Moustoirac.
Porsac, éc. c^ne de Marzan. — Seigneurie.
Porsalic (Bras et Bihan), h. c^ne de Langonnet.
Pors-an-Haye, vill. c^ne du Faouët.
Pors-d'Endias, h. c^ne du Faouët.
Pors-en-Ilis, vill. c^ne du Faouët.
Pors-er-Galguen, h. c^ne du Faouët.
Pors-er-Huern, vill. c^ne du Faouët.
Pors-er-Minour, h. c^ne du Faouët.
Pors-Pérennaou, vill. c^ne du Faouët.
Porsquel, vill. c^ne de Langonnet.
Porstilen, h. c^ne de Plouray.
Porsuillec, h. c^ne de Naizin.
Port (Le), vill. c^ne de Molac.
Port (Le), port de l'île de Houat, c^ne du Palais.
Port (Le), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Port (Le), vill. c^ne de Sarzeau.
Port (Place du), à Napoléonville.
Port (Rue du), à la Gacilly.
Port (Rue du), à Lorient, autrefois *de l'Enclos* et *de Bretagne;* autre rue, même ville: voy. Collége (Rue du); tour *du Port:* voy. Découverte (Tour de la).
Port (Rue du) et autre rue *des Douves-du-Port*, à Vannes; promenade *du Port:* voy. Rabine (La); la rue *du Port* dite autref. *Grande rue de Kaer,* ou « *le port de Vennes en la terre de Kaer,* » 1375 (chap. de Vannes).
Portail (Le), f. c^ne de Ruffiac.
Portal (Le), vill. c^ne de Bohal. — Seigneurie.
Portal (Le), éc. c^ne de Missiriac.
Portal (Le), h. c^ne de Montertelot.
Portal (Le), éc. c^ne de Nivillac.
Portal (Le), éc. c^ne de Pleugriffet.
Portal (Le), f. c^ne de Ruffiac.
Portal (Rue du), à Malansac.
Portanguen, h. c^ne de Merlévenez.
Port-au-Double (Rue du), à Auray, paroisse de Saint-Gildas, XVIIIe siècle.
Port-Béringue, h. c^ne de Ploubinec.
Port-Bihan (Le), éc. c^ne de Pluherlin.
Port Blanc. — Voy. Port Guen.
Port Blanc (Le), port sur le Morbihan et vill. c^ne de Baden. — Seigneurie.
Port Blanc (Le), port sur l'Océan, c^ne de Locmaria.
Port Blanc (Le), port et fort sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.
Port-Blanche, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
Port-Bon, éc. c^ne de Pluméliau.
Port-Bonal, éc. c^ne de Saint-Thuriau.
Port-Clut, h. c^ne de Naizin.
Port-Corbun (Le), h. c^ne de Glénac, et pass. sur l'Aff, reliant cette c^ne au dép^t d'Ille-et-Vilaine.
Port-Coterre, h. c^ne de Locmaria.
Port de Fer, port sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.
Port-de-Roche, f^es, c^ne de Glénac.
Port Diahuen, port sur le Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Port-d'Oust (Le), éc. c^ne de Congard.
Porte (La), éc. c^ne d'Augan.
Porte (La), f. c^ne de Carentoir.
Porte (La), éc. c^ne de Crédin.
Porte (La), vill. c^ne de Férel.
Porte (La), f. c^ne de Glénac.
Porte (La), h. c^ne de la Grée-Saint-Laurent.
Porte (La), éc. c^ne de Lanouée.
Porte (La), f. c^ne de Péaule.
Porte (La), f. c^ne de Pleucadeuc.
Porte (La), éc. c^ne de Pleugriffet.
Porte (La), f. c^ne de Réminiac. — Seigneurie.
Porte (La), h. et m^in à vent, c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre. — Seigneurie.
Porte (La), f. — Voy. Ferrière (La).
Porte (La), f. — Voy. Timbrieux (Les). — Seigneurie.
Porte (La), f. — Voy. Villeneuve-Jacquelot (La).
Porte (Métairie de la), f. c^ne de Questembert.
Porte (Métairie de la), f. c^ne de Questembert (dist. de la précédente).
Porte (Métairie de la), f. — Voy. Gaptière (La).
Porte (Métairie de la), f. — Voy. Quellenec.
Porte (Métairies de la), f^es, c^ne de Caden. — Voy. Berraye (La).
Porte-aux-Bastards (La), quartier à Guer.
Porte-Barre (La), éc. c^ne de Pleucadeuc.
Porte-Bellouan (La), f. — Voy. Bellouan.
Porte-Bergaud (La), f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Porte-Bignac (La), f. c^ne de Carentoir.
Porte-Camus (La). châl. f. et m^in à eau sur le Sédon, c^ne de Billio. — Seigneurie; manoir.

Porte-Coëdic (La), quartier à Pluvigner. — Seign.

Porte-Couesquelan (La), h. c^ne de Ménéac.

Porte d'en-Bas ou de Saint-Armel, à Ploërmel; elle n'existe plus.

Porte-d'en-Haut, rue à Ploërmel, et deux portes qui n'existent plus.

Porte-du-Bois (La) ou le Bois, éc. c^ne de Molac.

Porte en-Bas, porte, auj. bouchée, située vis-à-vis de l'ancien pont, et rue, à Hennebont.

Porte-ès-Brimaux (La), vill. c^ne d'Helléan.

Porte-Garel (La), h. c^ne de Nivillac. — Seigneurie.

Porte-Jutel (La), vill. c^ne de Carentoir.

Porte-l'Étang (La), f. c^ne de Guer. — Seigneurie.

Portellec (Le), rue à Auray. — Voy. Port-Hellec (Le).

Port-en-Drou, éc. c^ne de Carnac.

Porte Neuve, à Ploërmel; elle n'existe plus.

Porte Neuve, ancienne porte de Vannes qui n'existe plus, et qui s'est aussi appelée *porte Notre-Dame; rue de la Porte-Neuve:* voy. Préfecture (Rue de la).

Port en-Illis, port sur la baie de Quiberon, c^ne de Plouharnel.

Port-er-Lué, éc. c^ne de Neulliac.

Porte Royale, au Palais.

Portes (Les), vill. c^ne de Mauron.

Port-ès-Gerbes (Le), h. partie c^ne de Nivillac, partie c^ne de Péaule; pass. sur la Vilaine, reliant ces deux communes. — Seigneurie; manoir en Péaule.

Port-Graillou, pont sur le Scorff, reliant Berné et Inguiniel. — Voy. Bois-du-Grecq.

Port-Groix, h. et ruiss. *de la Fontaine-du-Port-Groix*, affl. de la Drague, c^ne de Surzur.

Port Guen ou port Blanc, port sur l'Océan, c^ne de Bangor.

Port-Guen, h. dit aussi *Vieilles-Presses-de-Port-Guen*, c^ne de Locmariaquer.

Port Guen ou port Blanc, port et redoute sur l'Océan, c^ne du Palais; ruiss. qui arrose Bangor et le Palais et se jette dans l'Océan.

Port Guen, anse sur le Morbihan, c^ne de Séné.

Port Guipe, port sur le Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.

Port Haliguen, port sur la baie de Quiberon et vill. c^ne de Quiberon; fanal.

Port-Hallan, vill. c^ne du Palais. — *Porzelan*, XVe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Port-Haut (Le), h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Port-Heigu, éc. c^ne de Moréac.

Port-Hellec (Le), rue à Auray; dite, au XVIIIe siècle, *le Portellec*.

Portivy, vill. et m^in à vent, c^ne de Saint-Pierre.

Port Lay, sur l'Océan, h. et presses à sardines, c^ne de Groix.

Port Léen, port sur le Morbihan et vill. c^ne d'Arzon.

Port-Lestre, section de la c^ne de Damgan.

Port-Lorino (Le), rue à Napoléonville. — Voy. Porlorino.

Port-Louis, éc. c^ne de Bignan.

Port-Louis (Le), arrond. de Lorient; fortifications et citadelle; port et pass. sur la rade de Lorient. — *Locpezran*, village, 1423 (abb. de la Joie). — *Lopéran*, 1446 (récollets du Port-Louis). — *Blavet*, 1486 (*ibid.*). — *Ville et fort* (alias *port*) *de Louys*, 1618 (arch. comm. du Port-Louis).

Trève de la par. de Riantec; communauté de récollets; hôpital général établi, en 1712, dans un quartier de la ville appelé *le Louhic*. — Ville close. — Juridiction royale : voy. Hennebont. — Gouvernement de place; communauté de ville, avec droit de députer aux États de la province et des armoiries : *d'azur à l'ancre d'argent surmontée de trois fleurs de lys d'or.*

Annexe de l'établissement de la compagnie des Indes de Lorient. — Siége d'une subdélégation détachée de celle de Lorient de 1775 à 1777, puis réunie de nouveau. — Dist^r. d'Hennebont; chef-lieu de c^on en 1790; prit vers cette époque le nom de *Port-Liberté*.

Port-Mahon, éc. c^ne d'Arzal.

Port Maria, port et fort sur l'Océan, et ruiss. dit aussi *du Pont-de-Kerseaux*, se jetant dans l'Océan, c^ne de Locmaria.

Port Maria, sur l'Océan, c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.

Port Melin, port sur l'Océan, c^ne de Groix.

Port-Métion, éc. c^ne de Remungol.

Port Nal, port sur l'Océan, c^ne de Groix.

Port Nant, anse sur l'Océan, c^ne de Muzillac.

Port Navalo, port, pointe et fanal sur le Morbihan; vill. et corps de garde : voy. Fort (Le Grand), c^ne d'Arzon. — Dit quelquefois *Morbihan* au XVIIe siècle.

Port Navalo, port de l'île de Houat, sur l'Océan, c^ne du Palais.

Port Neuf, port sur l'Océan, île d'Hœdic.

Port-Névé, h. c^ne de Moréac.

Port Nèze, port sur le Morbihan et vill. c^ne d'Arzon.

Port-Noual, h. c^ne de Saint-Thuriau.

Port-Perneu (Île du), sur le Morbihan, c^ne de Séné; elle a été réunie à la terre ferme.

Port-Philippe ou Sauzon, c^on de Belle-Île-en-Mer; port sur l'Océan, fanal et m^in à vent dans la c^ne. — Le nom de Port-Philippe a été donné à Sauzon sous le gouvernement de Louis-Philippe.

Port Piron ou la Motte-Rousse, port sur le Runio et vill. c^ne de Kerfourn.

Port-Poissonnier (Le), éc. c^ne de Saint-Jacut.

Port Puce, anse de la presqu'île de Gâvre sur l'Océan et h. c^ne de Riantec.
Portrou-du-Poulhors, h. c^ne de Sarzeau.
Portruix (Le), vill. c^ne de Sarzeau.
Port-Salio, vill. m^in à vent et pont sur le ruiss. du Port-Guen, c^ne du Palais.
Port-Tramesse, f. c^ne de Saint-Thuriau.
Port Tudy, port sur l'Océan, h. et presses à sardines, c^ne de Groix.
Portuec (Le), éc. et ruiss. *de la Fontaine-du-Portuec*, affl. du Kerollin, c^ne de Lanvaudan.
Portz (Le), h. c^ne de Ploërdut. — Seigneurie.
Portz-Guen, port et pointe sur l'Océan, c^ne de Saint-Pierre.
Portz-Kerné, port. — Voy. Kerné.
Portznaye, port sur l'Océan, c^ne de Plœmeur.
Portz-Plous, port de l'île de Houat, sur l'Océan.
Porz (Le), h. c^ne de Persquen.
Porz-an-Talleg, quartier au Faouët.
Porz-en-Talleg, vill. c^ne de Berné.
Porzo (Le), h. c^ne de Bubry.
Porzo (Le), h. c^ne de Crédin.
Porzo (Le), éc. c^ne de Grand-Champ.
Porzo (Le), vill. c^ne de Kervignac.
Porzo (Le), f. c^ne de Neulliac, et écluse sur le canal de Nantes à Brest. — Seigneurie; manoir.
Porzo (Le), éc c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.
Porzo (Le), h. c^ne de Quistinic.
Postang, h. et lande, c^ne de Theix.
Poste (La), vill. c^ne de Naizin.
Poste (Rue de la), au Port-Louis.
Post-Glud, éc. c^ne de Cléguérec.
Postulan, h. c^ne de Plouray.
Pot (Le), h. c^ne de Nivillac.
Pôt (Le), h. c^ne de Saint-Martin.
Pot (Rue du), à Vannes. — Voy. Bonne-Foi (Rue de la).
Potager (Le), vill. c^ne du Palais.
Pot-de-Fer (Le), roche sur l'Océan, près de l'île aux Chevaux.
Pot-d'Étain (Rue du), à Vannes. — Voy. Bonne-Foi (Rue de la).
Poteau (Le), éc. c^ne de Beignon.
Poteau (Le), vill. c^ne d'Elven.
Poteau (Le), éc. c^ne de Lanouée.
Poteau (Le), h. c^ne de Sérent.
Poteau-Rouge (Le), éc. c^ne de Caudan.
Poteau-Rouge (Le), éc. c^ne de Theix.
Potée-de-Beurre (La), rocher sur le Scorff, côte de Lorient.
Potée-de-Beurre (La), roche entre le Port-Louis et Plœmeur, sur l'Océan.
Poterheen, éc. c^ns de l'Île-aux-Moines.
Poterie (Rue de la), à Guer.
Poterie (Rue de la), anc. rue de Malestroit, communiquant par une venelle avec la rue de Saint-Marcel. Mentionnée en 1497 (fabr. de Malestroit).
Poterne, porte à Vannes, et rue *de la Poterne* ou *de la Porte-Poterne* : voy. Est (Rue de l').
Poterne (Rue de la), à Josselin.
Potier, croix, c^ne de Malansac.
Potiers (Chemin aux), dit aussi *de Cornevec* ou *de Cornouaille*. Il traverse ou limite les c^nes de Plaudren, Saint-Jean-Brévelay, Bignan, Grand-Champ, Moustoirac, Plumelin, Pluvigner, Camors et Baud. — *Chemin Cornuays*, passant par la Croix-Painte et près de la forêt de Brohun, en Plaudren, 1506 (chât. de Kerfily).
Potinay (La), h. c^ne de Saint-Samson.
Pou (Le), chât. et f^es, c^ne de Guidel; ruiss. voy. Scave (Le). — Seigneurie; manoir.
Pou (Le), h. c^ne de Lignol. — Seigneurie; manoir.
Pou (Le), chât. bois, ruiss. affl. du Scorff et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Plouay; pont sur le Scorff, qui relie Plouay au Finistère. — Seigneurie; manoir.
Pou (Le), h. c^ne de Plumelec.
Poubai, pont sur le ruiss. de ce nom, c^te de Porcaro; ruiss. *du Pont-Poubai* : voy. Vobello (Le).
Poublay, vill. c^ne de Bignan. — *Poubleiz*, alias *Pobleiz*, *Pontbleiz* et *Pontblaiz*, XVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
Poubreux (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Ruffiac.
Poubroc, h. c^ne de Saint-Servant.
Poucbecau, h. c^ne de Berric.
Poudlan, vill. c^ne de Saint-Servant.
Poudlan (Ruisseau de), dit aussi *des Poncereaux*, *de la Noë-des-Poncereaux* et *du Moulin-de-Castel*, affl. de l'Oust; il arrose Saint-Servant et Quily.
Poudrantay (Le), rocher sur l'Océan, c^ne de Pénestin.
Pouhant, éc. et h. c^ne de Guer.
Pouh-Min, éc. c^ne de Langonnet.
Pouho, vill. c^ne de Quily.
Pouilhibet, vill. c^ne de Ploërdut.
Pouillac, h. c^te de Damgan.
Pouillas (Croix des), c^ne de Saint-Laurent.
Pouillée (La), place à Josselin.
Poul (Le), m^in à eau et pont sur la Sarre, c^te de Melrand.
Poulains (Les), île, batteries, roches et pointe sur l'Océan, côte de Port-Philippe.
Poulais, éc. c^ne de Muzillac.
Poulan, éc. c^ne de Plumelec.
Poularem, éc. c^ne de Plouharnel.
Poulat, h. c^ne de Languidic.
Poul-au-Raz, éc. c^ne de Pontscorff.

Poulbail, éc. c^ne de Brech.
Poulbé, étang et ruiss. *de l'Étang-de-Poulbé*, dit aussi *de Touleupry*, qui se jette dans l'Océan, c^ne d'Erdeven.
Poulben, étang et m^in sur la riv. d'Auray, c^ne de Crach.
Poulbignon, éc. c^ne d'Ambon. — Prieuré-chapellenie. — Seigneurie.
Poulblay, vill. c^ne de Plœmel.
Poulblent, h. c^ne de Plouay.
Poulblet, h. et éc. c^ne de Sulniac.
Poulboudel, h. c^ne de Guidel. — *Poulbadel*, 1423 (seigneurie du Coatdor).
Poulbout, vill. c^ne de Guégon.
Poulbren, éc. c^ne de Plaudren.
Poulbrient, éc. c^ne de Guidel. — *Poulanbriz*, XVIe siècle (abb. de Saint-Maurice de Carnoët).
Poul-Coguel-er-Goch-Quéric, marais, c^ne de Locoal-Mendon.
Poulcot, h. c^ne de Guidel.
Poulderf, vill. c^ne de Treffléan.
Pouldéro, h. c^ne de Langonnet.
Pouldeur, h. c^ne de Plumelin.
Pouldigueu, h. c^ne de Plumelin.
Pouldon, vill. port et pointe sur l'Océan, c^ne de Locmaria.
Pouldraino, h. c^ne de Malguénac.
Pouldruenne, éc. c^ne de Muzillac.
Pouldu, éc. c^ne de Landévant.
Pouldu, éc. c^ne de Pluméliau.
Pouldu, pont et hameau. — Voy. Pont en-Du.
Pouldu (Le), anse sur l'Océan, à l'embouchure de l'Ellée, côte de Guidel.
Pouldu (Le), lieu-dit dans le dép^t des Côtes-du-Nord; bois, c^ne de Saint-Aignan; écluse sur le canal de Nantes à Brest.
Pouldu (Le), châl, f^s, m^in à eau sur le Lay et m^in à vent, c^ne de Saint-Jean-Brévelay; marais baignant Saint-Jean-Brévelay, Gnéhenno et Billio. — Seigneurie; manoir.
Pouldu (Le), vill. c^ne de Sarzeau.
Pouldvic, éc. c^ne de Guern.
Poul-Durand, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Poule (La), éc. c^ne de Missiriac.
Poul-en-Hoh, éc. c^ne de Baud.
Poul-en-Nachio, rue à Plouay.
Pouléno, éc. c^ne de Baden.
Pouleno (Le), h. c^ne de Caden.
Poul-er-Groës, h. c^ne de Berné.
Poul-er-Guetry, h. c^ne de Saint-Thuriau.
Poul-er-Gumenen, marais, c^ne d'Erdeven.
Poul-er-Marh, h. c^ne d'Arradon.
Poul-er-Moing, h. c^ne de Naizin.
Poulero, ruiss. affl. du Hédennec, qui arrose Inguiniel.
Poul-er-Ranet, éc. c^ne de Langoëlan.
Poul-er-Sant, h. c^ne de Guidel.
Poul-er-Scoul, f. c^ne de Kergrist.
Poul-er-Varquez, marais, c^ne de Locoal-Mendon.
Poul-eur-Quistenen, ruiss. affluent de celui des Trois-Recteurs, qui arrose Lanvaudan.
Poulfan, éc. c^ne de Landaul.
Poulfanc, éc. c^ne d'Arradon.
Poulfanc, h. c^ne de Guiscriff.
Poulfanc, éc. c^ne de Moustoir-Remungol. — Seign. manoir.
Poulfanc, f. c^ne de Sarzeau.
Poulfanc, h. et autre h. dit *Grand-Poulfanc* et aussi *la Ville-en-Bois*, c^ne de Séné.
Poulfanc (Le), éc. c^ne de Camors.
Poulfanc (Le), h. c^ne de l'Île-aux-Moines.
Poulfanc (Le), h. c^ne de Plumelec.
Poulfanc (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Pluméliau; ruiss. : voy. Pont er-Goh-Liez.
Poulfetan, h. c^ne de Camors.
Poulfetan, h. c^ne de Quistinic.
Poulgat, f. c^ne de Bignan.
Poulgat, éc. c^ne de Plaudren.
Poulglas, éc. et lande, c^ne de Grand-Champ.
Pouglass, Trévelin ou Stival, ruiss. affl. du canal de Nantes à Brest, qui arrose Malguénac, Cléguérec et Napoléonville.
Poulglass (Le Grand et le Petit), h. et deux m^ins à eau sur le Poulglass, c^ne de Malguénac.
Poulgodroh, h. c^ne de Landévant.
Poulgouarin, éc. c^ne de Plaudren.
Poulgouc, éc. c^ne de Languidic.
Poulgourio, h. c^ne de Calan.
Poul-Grellec, h. c^ne de Ploërdut.
Poul-Guennan, h. c^ne de Plœmel.
Poulguern, éc. c^ne de Moustoirac.
Poulguern, éc. c^ne de Plaudren.
Poulguern (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Plumelin.
Poul-Guillen-Bras, marais, c^ne du Hézo.
Poulha, éc. c^ne de Molac.
Poulhalec, éc. c^ne de Cléguérec.
Poulhallec, éc. c^ne de Caudan.
Poulhan, vill. c^ne de Peillac.
Poulhan (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Berric.
Poulharff, h. c^ne de Malguénac.
Poulhars, h. c^ne de Cléguérec.
Poulhaut, roche sur l'Océan, côte d'Erdeven.
Poulherhu, éc. c^ne de Malguénac.
Poulhériguen, h. et bois, c^ne du Saint; m^in à eau sur le ruiss. *du Moulin-du-Duc*, c^ne de Langonnet. —

Poulizinguyn, 1524 (arch. de la seign. de Kergus, chez M. Stenfort, à Gourin). — Seigneurie.

Poulherveno, éc. c^ne d'Inzinzac.

Poulhervis, h. c^ne de Plaudren.

Poulhéry (Le), éc. c^ne de la Trinité-Surzur; ruiss. voy. Bugat (Ruisseau du Pont-), et pont sur ce ruisseau reliant Theix et la Trinité-Surzur.

Poulhibet, h. et m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Berné. — Seigneurie.

Poulho, quartier du bourg de Noyal-Muzillac.

Poulho, m^in à eau sur l'Oust, c^ne du Roc-Saint-André.

Poulho (Le), éc. et m^in à vent, c^ne de Péaule.

Poulho (Rue de), à Vannes: voy. Bons-Enfants (Rue des); *Grande ruelle de Poulho*, à Vannes: voy. Trussac. — *Pouloho*, XIVe, XVe et XVIe siècles (chap. de Vannes). — *Poulhohou*, 1414 (*ibid.*).

Poulhoc, éc. c^ne de Plœmel.

Poulhors, vill. et m^in à vent, c^ne de Sarzeau.

Poulic, éc. c^ne de Baden.

Poulic, f. c^ne de Plœren. — Seigneurie.

Poulic (Le), éc. c^ne de Languidic.

Pouligo, éc. c^ne de Landaul.

Pouligo, h. c^ne de Plouay.

Poul-Iburn, éc. c^ne de Plumelin.

Poulindu, vill. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne d'Arradon; ruiss. voy. Toul-Baden.

Poulivaut, éc. c^ne de Guern.

Poullic, éc. c^ne de Grand-Champ.

Poulliot, chât. et f^es, c^ne de Plœmeur.

Poullo, éc. c^ne d'Ambon.

Poulmach, h. c^ne de Priziac. — *Poulmarch*, 1391 (princip. de Rohan-Guémené).

Poulmain, éc. c^ne de Baud.

Poulmain, vill. c^ne de Cléguérec.

Poulmarch, h. et lande, c^ne de Grand-Champ.

Poulmarch, éc. c^ne de Ploërdut.

Poul-March, éc. c^ne de Saint-Aignan.

Poulmarzéven, h. et pont sur le Restihuilio, c^ne de Ploërdut. — *Poulmarchguezen*, 1430 (princip. de Rohan-Guémené).

Poul-Maurice, étang, c^ne de Noyalo.

Poul-Méchant, éc. c^ne de Gourin.

Poul-Mein-Hir, étang et lande où il y a un menhir, c^ne de Noyalo.

Poulmenach (Rue), à Sarzeau.

Poulmorvan, éc. c^ne de Cléguer.

Poul-Ningrat, ruiss. affluent du Saint-Niel, qui arrose Noyal-Pontivy.

Poulo, f. c^ne de Crach.

Poulo, h. c^ne de Gestel.

Poulo, vill. c^ne de Plœmeur.

Poulo, éc. c^ne de Réguiny.

Poulo (Le), h. c^ne de Silfiac.

Poulo (Le Grand et le Petit), vill. c^ne d'Elven.

Poulorio, h. c^ne de Lorient.

Pouloudu, éc. c^ne de Langonnet.

Poulpachic, éc. c^ne de Nostang.

Poul-Pen-Sach (Rue), à Plœmeur.

Poulpioche, h. c^ne de Pluneret.

Poul-Poste, h. c^ne de Plouay.

Poul-Pradeu (Fontaine du), c^ne de Séné.

Poulprat, éc. c^ne de Bignan.

Poulprat, éc. c^ne de Questembert.

Poulprat, h. c^ne de Sulniac.

Poulprat (Le), f. c^ne de Larré.

Poul-Prinse, ruiss. affl. du Ménaty, qui arrose Arradon.

Poulprio, vill. c^ne de Bubry.

Poulprio (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Bieuzy.

Poulpris (Pont du), sur l'Étier-du-Lic, reliant Ambon et Damgan.

Poulpry, éc. c^ne du Palais.

Poul-Ranette, éc. c^ne de Plouay.

Poulranic, éc. c^ne de Plumelin.

Poulrannet, éc. c^ne de Naizin.

Poulrannet, f. c^ne de Plouay.

Poulrant, m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Camors; ruiss. *du Moulin-de-Poulrant*: voy. Guillemin.

Poulréanet, h. c^ne de Treffléan.

Poulrhan (Loge), éc. c^ne de Priziac.

Poul-Rû (Le), h. c^ne de Roudouallec.

Poul-Tossec, étang baignant Surzur et Noyalo; lande dite *Lann-Poul-Tossec*, c^ne de Noyalo.

Poultu, éc. c^ne de Nivillac.

Poulven, h. c^ne de Bubry.

Poulvern (Bras et Bihan), h. c^ne de Languidic. — Seigneurie.

Poulverne, vill. c^ne de Noyal-Pontivy.

Poulvernic, h. et bois, c^ne de Kervignac. — Seigneurie.

Poulvidan, h. c^ne de Réguiny. — *Poulffidan*, XVe et XVIe siècles (duché de Rohan-Chabot).

Poumen (Le), ruiss. dit aussi *du Moulin-de-Keroret, des Landes-de-Guercaër* et *du Moulin-du-Sach*, affl. de l'Étel; il arrose Plœmel, Belz, Erdeven et Étel.

Poupian, h. c^ne d'Allaire.

Poupinais (La), éc. et m^in à vent, c^ne de Carentoir.

Pourbelan, vill. c^ne de Lizio.

Pourbily, h. c^ne d'Arzal.

Pourcaud (Le), vill. c^ne d'Augan.

Pourdommaie (La), h. c^ne de Malansac.

Pourhalé, vill. c^ne de Péaule.

Pourhaut (Le Grand et le Petit), vill. c^re de Mohon.

Pourhors, h. c^ne de Locmariaquer.
Pourie (Rue), à Camoël.
Pourmabon, vill. c^ne de Guégon. — *Poulmabon*, 1413 (châl. de Callac).
Pourmelan, vill. c^ne de Sérent.
Pourprio (Le), éc. c^ne d'Elven.
Pourprio (Le), h. c^ne de Theix.
Pourpris (Le), f. c^ne de Muzillac. — Voy. Kervézo.
Pourpris (Le), éc. c^ne de Plouhinec.
Pourpris (Le), f. — Voy. Noë (La).
Pourran, h. c^ne de Marzan.
Pourries (Mare des), et ruiss. *de la Mare-des-Pourries*, qui se jette dans l'Oust, c^ne de Peillac.
Pourvelin, vill. c^ne de Séglien.
Pousaleau, éc. c^ne de Plœmeur.
Poussinière (La), éc. et étang, c^ne de Séné.
Pousterne, pont sur le ruiss. du Pont-Bugat, reliant Theix et Surzur.
Poux, vill. c^ne de Caudan.
Pracelin ou Locmaria-Pracelin, h. c^ne de Groix.
Pradat, m^in à eau sur l'Aff, c^ne de Guer.
Prad-Créhal, ruiss. se jetant dans l'Océan et pont sur ce ruiss. dit *Er-Prad*, c^ne de Groix.
Pradefno, ruiss. affl. de celui de la Fontaine-du-Leslé, qui arrose Inguiniel.
Pradel (Fontaines), c^ne de Locoal-Mendon.
Pradel (Le), h. c^ne de Neulliac.
Pradel-er-Stang, ruiss. affluent du Scorff, qui arrose Inguiniel et Lignol.
Pradel-Roscoët (Le), éc. c^ne de Neulliac.
Praden-er-Leagh, éc. c^ne de Crach; ruiss. affl. du Pont-eur-Rui, qui arrose Brech et Crach.
Prad-er-Houat, h. c^ne de Landévant.
Pradeux, font. c^ne de Baden.
Prad-Huen, ruiss. affl. de celui du Moulin-du-Duc, qui arrose le Saint.
Pradibihan, h. c^ne d'Arradon.
Pradic, h. c^ne de Cléguer.
Pradic, éc. c^ne de Plumergat. — Seigneurie.
Pradic (Le), h. c^ne de Saint-Gouvry.
Pradigo, éc. c^ne de Cléguer.
Pradigo, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Pradigo*, affl. du Goah-Héric, c^ne de Guern.
Pradigo, h. c^ne de Moustoir-Remungol.
Pradigo (Le), h. c^ne de Bieuzy.
Pradigo (Le), h. c^ne de Melrand.
Pradigo (Le), lande, c^ne de Pluherlin.
Pradigo (Le), éc. c^ne de Radenac.
Prado, éc. c^ne de Camors.
Prado (Le), vill. et lande, c^ne de Guer; pont dit *Planche-du-Prado*, sur l'Aff, reliant Guer au dép^t d'Ille-et-Vilaine. — Le vill. divisé en *Rues du Haut et du Bas Prado*, *Rue Rigoal-du-Prado*, *le Badion-du-Prado*, *la Lesserie-du-Prado* et *la Grée-du-Prado*.
Prado (Le), ruiss. affl. de l'Ével, qui arrose Languidic.
Prado (Le), ruiss. dit aussi *de Kervidon* et *de la Lande-de-Kervoine*, affl. du Poumen; il arrose Locoal-Mendon et Belz.
Prado (Le), vill. et ruiss. *de la Fontaine-du-Prado*, affl. de celui du Pont-Caden, c^ne de Surzur.
Prado (Le), f. c^ne de Trédion. — Seigneurie.
Pradun, f. c^ne de Pénestin.
Prad-Vanetan, ruisseau. — Voy. Kerfandol.
Prad'Yoff, h. c^ne d'Ambon.
Prahéleu, éc. c^ne d'Arradon.
Pralidec, vill. c^ne de Baud. — *Pré-Lideic*, 1296 (duché de Rohan-Chabot).
Pralivret, h. c^ne de Melrand.
Pramer (Le), vill. c^ne d'Arradon.
Prameux, vill. c^ne de Peillac.
Prame:x (Lande des), c^ne de Pluherlin.
Pranère, vill. c^ne de Saint-Pierre.
Prantarff, h. c^ne de Caudan.
Praperec, vill. et ruiss. affl. du Kerguzangor, c^ne de Noyal-Pontivy.
Praquet, vill. c^ne de Lizio.
Praquino, éc. c^ne de Pluméliau.
Prassay, éc. c^ne du Roc-Saint-André. — Seigneurie.
Prassun, h. c^ne de Plumelec.
Prat (Le) ou le Pré, éc. c^ne de Saint-Avé.
Prat (Le), h. f. dite *Butte-du-Prat*, et m^in à eau sur le Pont-Allan, c^ne de Vannes. — Seigneurie; manoir.
Pratanigo, h. c^ne de Billio.
Prat-ar-Goant, h. c^ne de Priziac.
Prat-Bihan, vill. c^ne de Sarzeau.
Prat-Bihan (Puits du), c^ne de Séné.
Prat-Bras (Puits et Fontaine du), c^ne de Séné.
Prat-Caër, vill. c^ne de Guidel.
Prat-Criaquer, ruiss. affl. du Poumen, qui arrose Belz.
Prat-Criaquer, ruisseau. — Voy. Langlo.
Prateau (Le), éc. c^ne de Marzan.
Prateau (Le), éc. c^ne de Vannes.
Prateau (Le), éc. c^ne de Vannes (dist. du précédent).
Prateau-Kerascoët, h. c^ne de Languidic.
Pratel, éc. c^ne d'Auray.
Pratel (Le), h. c^ne de Camors.
Pratel (Le), éc. c^ne de Theix.
Pratel-de-la-Rue (Pont du), sur le Caranloup, reliant Guégon et Lantillac.
Pratel-er-Goah, ruiss. affluent du Saint-Laurent, qui arrose Grand-Champ.
Pratel-Kermapousserh, éc. c^ne de Camors.
Pratelle, h. c^ne de Plumergat. — Seigneurie.
Pratelle (Le), éc. c^ne de Moustoirac.

Pratellen, éc. c^ne d'Arradon.
Pratello (Le), h. c^ne de Baden.
Pratello (Le), éc. lande et autre éc. dit *Lande du Pratello*, c^ne de Moréac.
Pratello (Le), éc. c^ne de Pluvigner.
Pratelmat, h. c^ne de Grand-Champ.
Pratenenau, h. c^ne de Plouay.
Prat-en-Erhuen, h. c^ne de Languidic.
Prat-er-Gazec, vill. c^ne de Berné.
Prat-er-Houet, éc. c^ne de Locmalo.
Prat-er-Porh, pont sur le ruiss. du Pont-de-Restavy, c^ne de Plouay.
Prat-er-Ruys, ruiss. affluent du Pont-au-Christ, qui arrose Brech.
Pratézo, vill. c^ne de Plouharnel.
Prat-Fetan, éc. c^ne de Camors.
Prat-Folen, h. c^ne de Guidel.
Prat-Gouach, ruiss. affluent de la Drague, qui arrose Surzur.
Prat-Guen, h. c^ne de Meslan.
Prat-Huel, éc. c^ne de Bignan.
Pratlédan, h. c^ne de Gourin.
Prat-Lédan, h. c^ne de Quéven.
Pratméno, vill. c^ne de Meslan.
Prat-Mérien, h. c^ne de Persquen.
Pratmeur, éc. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Quistinic; ruiss. *du Moulin-de-Pratmeur :* voy. Roduic (Le). — Seigneurie; manoir.
Prat-Moine (Fontaine du), c^ne de Plouay.
Prat-Moncelle (Fontaine du), c^ne de Séné.
Prat-Morgard, éc. c^ne de Napoléonville.
Prat-Névé, éc. c^ne de Moréac.
Prat-Paul, h. c^ne de Moréac.
Prat-Rio, vill. c^ne de Caudan.
Praty, h. c^ne de Monteneuf.
Prazai (Le), h. c^ne de Pleucadeuc.
Pré (Le), h. c^ie de Billio.
Pré (Le), éc. c^ne de Missiriac.
Pré (Le), f. c^ne de Quily.
Pré (Le), h. c^ne de Saint-Martin.
Pré (Le), écart. — Voy. Prat (Le).
Pré (Moulin à eau du). — Voy. Mel-er-Prat.
Pré-ar-Feuvre (Le), vill. c^ne de Crédin; ruiss. dit aussi *du Château*, affl. de l'Oust, qui arrose Crédin et Rohan.
Préaux (Les), f. c^ne de Rieux. — Seigneurie.
Pré-aux-Poids (Rue du), à Mauron.
Pré-Bertin (Le), éc. c^ne de Theix.
Pré-Blanc (Le), éc. c^ne de Guégon.
Pré-Carré (Le), éc. c^ne du Roc-Saint-André.
Précasec, h. c^re de Guidel.
Pré-Clos (Le), chât. f. et vill. c^ns de Tréal. — Seigneurie; manoir.
Predel (Le), éc. c^ne de Melrand.
Prédy (Le), f. m^in à vent, c^ne de Marzan. — Seign.
Prée (La), éc. c^ne de Guégon.
Prée (La), vill. c^ne de Saint-Gravé.
Prée (Moulin à vent de la), c^ne de Saint-Jacut.
Prée (Pont de la), sur le Sédon, reliant Guégon et Cruguel (dist. de l'écart du même nom).
Pré-Failli (Le), éc. c^ne de Saint-Gravé.
Préfecture (Rue de la), à Vannes, formée des deux anc. rues *Notre-Dame* et *de la Porte-Notre-Dame* ou *de la Porte-Neuve*.
Pré-Guihard (Le), h. c^ne de Guer.
Préhenno (Le), f. c^ne de Caden.
Préhoré, vill. c^ne de Théhillac.
Préleu, lande et croix, c^ne de Guer.
Prélieux, font. c^ne de Vannes.
Prémohan (Le), h. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.
Pré-Neuf (Le), f. c^ne de Béganne.
Prénoué (Le), vill. c^ne de Saint-Martin.
Prensoners (Rue des), anc. rue de Malestroit, mentionnée en 1497 (fabr. de Malestroit).
Pré-Robert (Le), f. c^ne de la Chapelle.
Préron (Ruisseau du), affl. de l'Oust, qui arrose Saint-Samson.
Pré-Rondel (Le), h. c^ne de Taupont.
Pré-Ruaut (Le), vill. c^ne de Caden.
Prés (Étier des), ruiss. affl. de la Vilaine, qui arrose Saint-Dolay et Théhillac.
Prés (Étier des Grands-), ruiss. affl. de la Vilaine, qui arrose Saint-Dolay.
Prés (Les), h. c^ne de Carentoir.
Prés (Les), éc. c^ne de Sulniac.
Prés (Rue des), à Plœmeur.
Prés (Ruisseau des). — Voy. Pontoir (Le).
Presbytère (Croix du), c^ne de Noyal-Pontivy.
Presbytère (Rue du), à Grand-Champ.
Presbytère (Rue du), étang et ruiss. affl. du Kerdoutel, c^ne de Pluvignêr.
Prescles (Les), vill. c^ne de Sérent.
Prés-Cocus (Ruisseau des), affl. de l'Yvel, qui arrose Brignac et Saint-Brieuc-de-Mauron.
Prés-du-Bourg (Ruisseau des), affl. du Scanff, c^ne de Ploërdut.
Prés-Janais (Ruisseau des), affl. du Trénédo, qui arrose Lanouée.
Prés-Lobréan (Ruisseau des) ou de l'Épinay; il arrose Surzur et se jette dans la Drague, après avoir traversé l'étang de l'Épinay.
Prés-Menais (Les), éc. et ruiss affl. de la Perche, c^ne de Pleugriffet.
Pressoir (Le), éc. c^ne de Carentoir.
Pressoir (Le), éc. c^re de Plœren.

Pressoir (Le), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Prestable (Le), vill. c^ne de Peillac.
Prestevel, éc. c^ne de Pluneret.
Prétanet, vill. c^ne de Campénéac.
Prête-Seille, croix, c^ne de Pleugriffet.
Prêtres (Rue des), à Vannes. — Voy. Chanoines (Rue des).
Prévas (Le), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Prévay (Rue), à Mauron.
Pré-Vert (Le), éc. c^ne de Marzan.
Pré-Vin (Chemin du), c^ne de Peillac.
Priaudais (La), vill. c^ne de Porcaro; pont sur l'Oyon, reliant Guer et Monteneuf.
Prières, chât. (sur l'emplacement d'une anc. abbaye), c^ne de Billiers; basse à l'embouchure de la Vilaine, entre Billiers et Pénestin. — *Precibus* (*Monasterium, abbatia de*), 1252 (D. Morice, I, 952).

Abbaye du vocable de Notre-Dame, ordre de Cîteaux, fondée en 1250 par Jean Ier, duc de Bretagne.

Prières (Pont), sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Questembert; ruiss. *du Pont-Prières* : voy. Tonon.
Prieuré (Le), éc. c^ne d'Ambon.
Prieuré (Le), h. c^ne de Baud. — *Le Temple*, 1583 (abb. de la Joie). — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers.
Prieuré (Le), vill. c^ne de Groix. — Voy. Locmaria.
Prieuré (Le), h. c^ne de Josselin; anc. prieuré de Sainte-Croix : voy. Sainte-Croix.
Prieuré (Le), f. c^ne de Ménéac.
Prieuré (Le), h. c^ie de Plouhinec.
Prieuré (Le), vill. et m^in à vent, c^ne de Ruffiac. — Prieuré : voy. Ruffiac.
Prieuré (Moulin à eau du) ou du Bied, sur le Ninian, c^ne de la Trinité-Porhoët. — La partie du bourg qui avoisine l'église paroissiale s'appelle encore *Champs-du-Prieuré*.
Prieuré (Moulin du). — Voy. Moulin d'en-Haut (Le).
Primaudaie (La), h. c^ne de Lanouée.
Prince (Deux moulins à vent du), c^ne de Plouhinec.
Prince (La), h. c^ne de Sainte-Brigitte.
Prince (La), f. c^ne de Trédion.
Prince (Moulin à eau du), sur le Scorff, c^ne de Pontscorff.
Prince (Moulin à vent du), c^ne de Groix.
Prince (Rue du), à Lorient. — Voy. Morbihan (Rue du).
Prince-de-la-Châtaigneraie (La), h. c^ne de Sainte-Brigitte.
Princes (Les), vill. c^ne d'Elven.
Priol, croix, à la limite des c^nes de Surzur et du Hézo.
Priolay, f. c^ne de Bieuzy.
Prise-des-Bois (La), lande, c^ne de Pleugriffet.
Prise-des-Chevreuils (Pont de la), sur le Beauval, reliant Saint-Samson et Bréhan-Loudéac.
Prison (Place de la), à Lorient.
Prison (Porte), à Malestroit. — Voy. Sainte-Anne.
Prison (Porte), à Vannes, dite autref. *de Saint-Nicolas* ou *de Saint-Patern*, et, par corruption, *de Saint-Pater*; rue *de la Porte-Prison*, autref. *de la Porte-Saint-Patern*, et place *de la Porte-Prison*.
Prison (Rue de la), à Gourin.
Prison (Rue et ruelle de la), à Hennebont. — *Porte Prison*, dite autrefois-porte *de Broërec*, 1590 (arch. comm. d'Hennebont).
Prissepré, h. c^ne de Molac.
Priziac, c^on du Faouët; étang et ruisseau dit *Ru-de-l'Étang-de-Priziac*, sortant de l'étang et se jetant dans le Pont-Rouge, dans la c^ne. — *Brisiaci sylva*, 818 (D. Morice, I, 228). — *Prisiac, eleemosina*, 1160 (*ibid.* 638). — *Prissiac*, 1436 (princip. de Rohan-Guémené).

Par. du doy. de Guémené; elle renfermait un établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem : voy. Beauvoir à la table des formes anciennes. — Sén. d'Hennebont; subd. de Guémené. — Distr. du Faouët; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.

Priziac, vill. c^ne de Molac. — *Parciacum*, 1116 (prieuré de la Magdeleine de Malestroit). — Prieuré de femmes sous le vocable de la Conception, membre de l'abb. de Saint-Sulpice de Rennes.
Priziac (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Pleucadeuc.
Procureur (Maison du), éc. c^ne de Plœren.
Procureur (Moulin à eau du), sur le Faouëdic, c^ne de Monterblanc.
Prodo, h. c^ne de Molac.
Promenade (La), promenade à Josselin.
Promoro, éc. c^ne de Plumelec.
Prophètes (Rue des), à Lorient. — Voy. Rue Française.
Propriando, éc. f^s et ruiss. affluent du Luscanen, c^ne de Plœren. — *Portzbriendo*, XVIIe siècle (présid. de Vannes). — Seigneurie; manoir.
Proutière (Rue), à Lorient. — Voy. Scorff (Le).
Providence (Rue de la), à Napoléonville.
Provostaie (La), h. et ruiss. affl. de celui de l'Étang-Neuf, c^ne de Malansac. — Seigneurie.
Provostais (La), f. c^ne de Guer. — Seigneurie.
Provostais (La), vill. c^ne de Guilliers.
Provostais (La), éc. c^ne de Tréal. — Seigneurie.
Provostaye (La), h. c^ne de Carentoir.
Provostaye (La), éc. c^ne de Missiriac. — Seigneurie.
Provotaie (La), h. c^ne de Saint-Vincent.
Provotaie (La Haute et la Basse), vill. c^ne de la Gacilly.
Provotais (La), vill. c^ne d'Augan.
Provotais (La), f. c^ne de Pleucadeuc. — Seigneurie.

Provotais (La), vill. c^ne de Théhillac.
Psalette (Rue de la), à Guémené.
Puce, port sur l'Océan, côte de Port-Philippe.
Pud'hy, vill. c^ne de Naizin.
Puil (Le), h. c^ne de Guidel.
Puil (Le), éc. et pont sur le Guernec, c^ne de Lauzach. — Seigneurie.
Puisseguen, éc. c^ne de Crach.
Puits (Carrefour du), à Hennebont.
Puits (Le), vill. c^ne de Porcaro. — Seigneurie.
Puits (Rue du), à Questembert.
Puits (Rue du), à Vannes. — Voy. Boucherie (Rue de la).
Puits (Rue et impasse du), à Lorient.
Puits-de-Bas (Le), h. c^ne de Montertelot.
Puits-Dréan (Le), éc. c^ne d'Allaire.
Puits-Ferré (Impasse du), à Lorient, faub. de Kerentrech.
Puits-Saint-Martin (Le), éc. c^ne de Rieux.
Punsic (Fontaine du), c^ne de Séné.
Purégan, h. c^ne de Langoëlan.
Puric, éc. c^ue de Saint-Tugdual.
Purit, vill. c^ne de Séglien.
Pusmen (Le), vill. c^ne de Saint-Armel.
Pussic, éc. c^ne de Belz.
Pusso (Le), éc. c^ne de Carnac.
Puy (Le), h. c^ne de Saint-Abraham.
Puy-Chotard (Le), éc. c^ne du Roc-Saint-André.
Pyramide (La), vill. c^ne de Guillac.
Pyramides (Rue des), à Napoléonville, dite aussi *du Roi-de-Rome*.

Q

Quai (Le), quai et rue *du Quai*, à Hennebont.
Quai-Neuf (Rue du), partie à Auray, partie c^ne de Pluneret.
Quais (Cours des), promenade à Lorient, le long du port de commerce, appelée avant 1789 *quai d'Aiguillon*.
Quais (Rue des), à Lorient, dite avant 1789 rue *de Conti*.
Quais (Ruelle des), à Lorient.
Quanahée, h. c^ne de Larré.
Quatre-Chemins (Les), éc. et ruiss. affl. de l'Yvel, c^ne de Ploërmel.
Quatre-Évangélistes (Les), chapellenie : voy. Saint-Marc, f. — Seigneurie.
Quatre-Temps (Les), éc. c^ne de Taupont.
Quatre-Vaux (Pont des), sur le ruisseau dit *Mer-de-Caden*, reliant Saint-Gorgon et Caden.
Quatre-Vents (Les), éc. c^ne d'Arradon.
Quatre-Vents (Les), éc. c^ne de Baud.
Quatre-Vents (Les), h. c^ne de Grand-Champ.
Quatre-Vents (Les), h. c^ne de Languidic.
Quatre-Vents (Les), h. c^ne de Naizin.
Quatre-Vents (Les), vill. et lande, c^ne de Neulliac.
Quatre-Vents (Les), éc. c^ne de Plœren.
Quatre-Vents (Les), éc. c^ne de Riantec.
Quatre-Vents (Les), éc. c^ne de Saint-Marcel.
Quatre-Vents (Les), h. c^ne de Sarzeau.
Quatre-Vents (Les), vill. et salines, c^ne de Séné.
Quatre-Vents (Les), éc. c^ne de Treffléan.
Quatre-Vents (Rue des), à Auray.
Quégars, h. c^ne de Saint-Nolff. — *Kergars*, XVIIe siècle (présid. de Vannes). — Seigneurie.
Quéguil-Bréhet, pierre levée, c^ne de Locoal-Mendon.
Quéguil-en-Diaul, pierre levée, c^ne de Silfiac.
Quéhan, anse sur la riv. de Crach, c^ne de Locmariaquer.
Quéhéguené, h. c^ne de Péaule.
Quéhélec, vill. c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Quéhellec, h. c^ne de Plœmeur.
Quéhellio-Kergalant, éc. c^ne de Plœmeur. — *Kerhaeliou*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Quéhellio-Sachoy, vill. c^ne de Plœmeur.
Quéhello, vill. et pont sur le Prad-Créhal, c^ue de Groix.
Quéhello-Congard, vill. c^ne de Plœmeur.
Quéhello-le-Floch, vill. c^ne de Plœmeur.
Quéhéon, chât. bois et vill. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie ; manoir.
Quéhéon (Parc de), lande, c^ne de Monteneuf.
Queidel, vill. c^ne de Roudouallec.
Quéjeau, f. et m^in à vent, c^ne de Campénéac. — Seigneurie.
Quélarderie (La), éc. c^ne de Limerzel.
Quelarderie (La), éc. c^ne de Peillac.
Queldan, éc. c^ne de Marzan ; pont sur le ruiss. du même nom, reliant Arzal et Marzan ; ruiss. *du Pont-de-Queldan* : voy. Isle (L').
Quéleback, ruiss. dit aussi *du Moulin-de-Keradenec*, *de Crano*, *de Kergonano*, *du Moulin-Conan* et *du Moulin-du-Temple*, affl. du Blavet ; il arrose Calan, Cléguer, Caudan, Inzinzac et Hennebont.
Quélen, vill. et m^in à eau sur le Sédon, c^ne de Guégon. — Deux seigneuries, dont une dite *le Bas-Quélen*.

Quélen, m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Langoëlan.
Quélen, pont sur la Sarre, reliant Séglien et Locmalo.
Quélenec, m^in à eau sur le Caradec, c^ne d'Elven.
Quélenec, vill. et éc. dit *Loge-Quélenec*, c^ne de Gourin.
Quélenec, éc. c^ne de Langonnet.
Quélénec, h. et ruiss. affl. de l'Arz, c^ne de Molac.
Quélenec, vill. bois et h. *du Bois-Quélenec*, c^ne de Moustoirac.
Quélenec, vill. c^ne de Noyalo; pont sur le Kerbiscon, reliant Noyalo et Theix.
Quélenès, vill. c^ne de Cléguérec.
Quélégon, vill. c^ne de l'Île-d'Arz.
Quelescoët, h. c^ne d'Ambon. — Seigneurie.
Quelfenec, vill. c^ne de Lignol; ruiss. voy. Saint-Yves. — *Quilguennec*, 1423 (princip. de Rohan-Guémené). — *Quilvennec*, 1456 (*ibid.*).
Quelherne, pont sur le ruiss. du Pont-de-Rohellec, reliant Quistinic et Bubry.
Quelhouarne, vill. c^ne de Malguénac.
Quelhuit, vill. c^ne de Groix. — Il renfermait un prieuré du vocable de Saint-Léonard.
Quéliac, vill. c^ne de Guillac.
Quélian, lande, c^ne de Radenac.
Quellec, vill. et pont sur le Kervor, c^ne d'Arzal.
Quellenec, vill. et bois, c^ne de Bubry. — Seigneurie.
Quellenec, chât. bois, m^in à eau sur le Blavet et f^es dites l'une : *Métairie d'en-Haut*, et l'autre : *Métairie de la Porte*, c^ne de Languidic. — Seigneurie; manoir.
Quellenec-Coët-Conan, h. et bois, c^ne de Languidic.
Quellenec-Hervé, vill. c^ne de Quistinic; pont sur le ruisseau du Pont-de-Rohellec, reliant Quistinic et Bubry.
Quellenec-Pont-Augan, h. c^ne de Quistinic.
Quello (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Melrand.
Quelloué, vill. lande et ruiss. affl. du Saint-Niel, c^ne de Noyal-Pontivy. — *Keluaiz*, 1274 (duché de Rohan-Chabot). — *Quelvoez*, 1406 (*ibid.*).
Quelnet, vill. c^ne de Férel.
Quelneuc, h. c^ne de Campénéac. — Seigneurie.
Quelneuc, vill. partie c^ne de Loyat, partie c^ne de Néant.
Quelneuc, éc. c^ne de Missiriac.
Quelneuc, vill. c^ne de Taupont.
Quelneuc (Le Haut et le Bas), vill. et pont sur l'Aff, c^ne de Carentoir. — Chef-lieu d'une commune récemment érigée.
Trève de la par. de Carentoir. — Seigneurie.
Quelneuf, vill. c^ne de Lanouée. — *Querneuc*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir.
Quélo, éc. c^ne de Monterblanc.
Quélobran, h. c^ne de Péaule.
Quélorio, f. c^ne de Bieuzy.
Queloy, h. c^ne de Lanouée. — Seigneurie.
Quelvaut, éc. c^ne de Bignan.
Quelvéhen, vill. c^ne de Kergrist.
Quelvéhin, éc. c^ne de Malguénac. — Seigneurie; manoir.
Quelven, vill. et deux m^ins à eau sur le Camblen, c^ne de Guern. — A porté, au XVIIIe siècle, la qualification de *bourg*. — Seigneurie.
Quelvern, vill. c^ne de Malguénac.
Quelvezin, vill. c^ne de Carnac. — Seigneurie.
Quelvide, h. et éc. dit *Loge-Quelvide*, c^ne de Gourin.
Quelvignac, h. c^ne de Noyal-Pontivy. — *Quelvinec*, 1304 (duché de Rohan-Chabot). — *Quilvignec*, 1406 (*ibid.*).
Quelvite, m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Guiscriff; ruiss. affl. du Naïc, qui arrose Guiscriff, qu'il sépare du dép^t du Finistère.
Quemel, éc. c^ne de Muzillac.
Quémené, m^in à eau sur la Ville-Sotte, c^ne de Guéhenno.
Quémeno, éc. c^ne de Saint-Nolff.
Quéminion, vill. c^ne de Cléguérec.
Quempé, h. et lande dite *Garenne-de-Quempé*, c^ne de Saint-Congard. — Seigneurie.
Quen, f. et bois, c^ne de Béganne. — Seigneurie.
Quenah-Guen, éc. c^ne de Grand-Champ.
Quénay, éc. c^ne d'Arzal.
Quénaye (La), vill. c^ne de Guillac.
Quénéac, vill. c^ne de Nivillac.
Quénébarh, vill. c^ne de Pluneret.
Quénécalec, vill. c^ne de Séglien; pont sur le ruiss. du Pont-Houarn, reliant Séglien et Langoëlan.
Quénécan, forêt s'étendant en Cléguérec, Sainte-Brigitte et Saint-Aignan. — *Gnescan*, 871 (cart. de Redon). — *Kenescam, foresta*, 1184 (abb. de Bon-Repos). — *Kenescan*, 1221 (D. Morice, I, 848). — *Kenequan*, 1249 (*ibid.* I, 944). — *Kuenesquan*, 1259 (duché de Rohan-Chabot). — *Quenecham*, 1289 (D. Morice, I, 1092). — *Keneken*, 1357 (*ibid.* I, 1520). — *Quenesquan*, 1429 (duché de Rohan-Chabot).
Quénécan, h. c^ne de Naizin.
Quénégat, h. c^ne de Ploërdut.
Quénécolet, h. c^ne de Ploërdut. — *Quenechgolohet*, 1430 (princip. de Rohan-Guémené).
Quénécouer, vill. c^ne de Ploërdut.
Quénégrédin, h. c^ne de Crédin; pont sur le Runio, qui relie Crédin et Naizin. — Seigneurie.
Quenelec, vill. c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Quénelec (Le), éc. c^ne de Guéhenno.
Quénelet, vill. pont et m^in à eau sur l'Arz, c^ne de Pluherlin.

Quenelle (La), font. c^ne de Limerzel.

Quenelle (La), éc. c^ne de Malestroit.

Quenelle (Rue de la), à la Roche-Bernard.

Quenement, h. c^ne de Kergrist. — Seigneurie; manoir.

Quénépeuvant, vill. c^ne de Langoëlan. — *Quenepevan*, 1433 (princip. de Rohan-Guémené).

Quénépozan, vill. c^ne de Ploërdut. — *Quenebeusan*, 1391 (princip. de Rohan-Guémené). — *Quenechpeusan*, 1422 (*ibid.*).

Quénesan, h. c^ne de Baud.

Quénetevec, éc. c^ne de Melrand. — Seigneurie.

Quénévelay, partie de la forêt de Quénécan, en Saint-Aignan et Sainte-Brigitte.

Quenfrous, éc. c^ne de Saint-Guyomard.

Quengo (Le), chât. h. étang, bois, éc. m^in à vent et m^in à eau sur le ruisseau de ce nom, c^ne de Saint-Samson; ruiss. dit aussi *de Beauval*, affl. de l'Oust, qui arrose Saint-Samson et Bréhan-Loudéac; pont sur l'Oust, reliant ces deux communes et celle de Crédin. — Seigneurie; manoir.

Quengobrien, vill. c^ne de Bréhan-Loudéac. — Seigneurie.

Quenhouet (Le), chât. f. et m^in à eau au confl. du ruiss. de ce nom et de la Claye, c^ne de Saint-Jean-Brévelay; ruiss. affl. de la Claye, qui arrose Moustoirac, Bignan et Saint-Jean-Brévelay. — *Kenhoet*, 1272 (duché de Rohan-Chabot). — *Kenquayt*, 1273 (*ibid.*). — Seigneurie; manoir.

Quénicouché, h. c^ne de Surzur.

Quénihouet, h. c^ne de Plaudren.

Quéniver, partie de la forêt de Quénécan, c^nes de Saint-Aignan et de Sainte-Brigitte.

Quéno ou Guéno, anc. rue de Malestroit donnant sur le faubourg Saint-Michel. — Mentionnée en 1497 (fabr. de Malestroit).

Quénogé, vill. c^ne de Mohon.

Quénogot, vill. et m^in à eau sur le Guérand, c^ne de Ménéac.

Quénot, h. c^ne de Saint-Martin.

Quenouille-à-Madame (La), partie de la forêt de Quénécan, c^ne de Sainte-Brigitte.

Quentelin, font. à la limite de Guégon et de Saint-Servant; ruiss. *de la Fontaine-Quentelin*, arrosant ces deux communes.

Quenven, vill. c^ne de Locmalo.

Quenven, h. c^ne de Pluneret. — Seigneurie; manoir.

Quenvré, vill. lande et pont, c^ne de Bréhan-Loudéac.

Quéonanque ou Arche-Quéonanque, h. c^ne de Guilliers.

Quérant (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Pleugriffet. — *Queran*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).

Quergouan, vill. c^ne de Lanouée.

Querhiec, vill. c^ne de Guern.

Quéric-la-Lande, h. c^ne de Carnac.

Quéric-Larmor, vill. et palus, c^ne de Carnac.

Querjean, vill. c^ne de Bubry.

Quermeux, f. c^ne de Malansac.

Quérolan, rocher de la baie du Morbihan, côte de l'Île-d'Arz.

Quéronic, chât. bois, étang et m^in à vent, c^ne de Pluvigner; ruiss. affluent du Pont-Guillemin, qui arrose Camors et Pluvigner. — Seigneurie; manoir.

Quéroux, vill. et pont sur le Trénédo, c^ne de Lanouée.

Querrier, h. c^ne de Taupont.

Quertudo, h. c^ne de Marzan; pont sur le Kerhouarn, reliant Péaule et Marzan.

Quéry, vill. c^ne de Guilliers. — Seigneurie.

Quesbois (La), vill. c^ne de Monterrein.

Quescop (Le), h. c^ne de Questembert.

Quescotte, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Quesliave, vill. c^ne de Guern.

Quesnois (Ruisseau du), affl. du Vau-Lorient et pont sur le Vau-Lorient, c^ne de Porcaro.

Quesquédan, h. c^ne de Meslan.

Questanet, éc. c^ne de Muzillac.

Questellic, f. c^ne de Plœren.

Questembert, arrond. de Vannes. — *Kaistemberth, eleemosina*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Questelberz*, 1387 (chap. de Vannes). — *Quenstelbertz*, 1482 (abb. de Lanvaux). — *Ville de Questembert*, au XVe siècle. — *Quintembert*, XVIIe siècle (présidial de Vannes).

Par. du doy. de Péaule; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; hôpital au XVIe s^e. — Sénéch. de Vannes; subd. de Redon. — Distr. de Rochefort; chef-lieu de canton en 1790.

Questoubin, h. c^ne de Férel.

Questro (Le), vill. partie c^ne de Limerzel, partie c^ne de Questembert.

Quêtel (Le), vill. c^ne de Lanouée.

Quetel (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Pleugriffet.

Quéteny, vill. c^ne de Lanouée.

Queue (La), marais, c^ne des Fougerêts.

Queue-de-l'Isle (La), marais, c^ne des Fougerêts.

Queutais, ruiss. affl. de l'Yvel; il arrose Mauron, qu'il sépare du dép^t des Côtes-du-Nord.

Quévellec, h. c^ne de Bubry; ruiss. voy. Restermouel.

Quéven, c^on de Pontscorff. — *Quetguen*, 1387 (chap. de Vannes). — *Quecuen*, 1388 (*ibid.*). — *Quezven*, 1466 (seign. du Coatdor). — *Quesven*, XVIIe et XVIIIe siècles (chap. de Vannes).

Par. du doy. des Bois. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Lorient. — Distr. d'Hennebont.

Quéverne, vill. c^ne de Guidel. — Seigneurie.

Quézéas (Les), vill. c^ne de Carentoir.

Quiban, m^in et éc. dit *Lande-de-Quiban*, c^ne de Sulniac.

Quiban (Le), h. c^ne de Pluherlin; m^in à eau sur l'Arz, c^ne de Malansac.

Quibéran, h. c^ne de Surzur.

Quiberon, arrond. de Lorient; baie ouvrant sur l'Océan Atlantique; bancs; presqu'île; falaise s'étendant en Quiberon, Saint-Pierre, Plouharnel et Erdeven; m^in à vent dans la commune. — *Keberoen, insula*, 1037 (cart. de Redon). — *Keperoen*, XIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Kiberon*, XVIIe siècle (*ibid.*). — Le bourg a porté jusqu'au XVIIIe siècle le nom de *Locmaria*. — La presqu'île était encore, au XIe siècle, couverte de bois; c'était un domaine particulier des ducs de Bretagne.

Par. du doy. de Pont-Belz, dite aussi *Locmaria-de-Quiberon;* deux prieurés, ceux de Lotivy et de Saint Colomban ou Saint-Clément; établiss^t de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers. — Juridiction royale : voy. Auray. — Sén. et subd. d'Auray. — Distr. d'Auray; chef-lieu de canton en 1790.

Quihiac, vill. c^ne de Mauron. — *Quehuac*, 1469 (chât. du Boyer). — Seigneurie.

Quilderf, éc. c^ne de Cléguérec.

Quilian (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Pleucadeuc.

Quilien, font. c^ne d'Augan.

Quilien (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.

Quilihernan, vill. c^ne de Guiscriff. — *Kaer-Killialunan*, 1099 (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Quilio, vill. pont et m^in à eau sur la Sarre, c^ne de Guern. — Seigneurie; manoir.

Quilio, chât. et f. c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Seigneurie; manoir.

Quilio (Le), vill. c^ne de Guéhenno.

Quilio (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Pleucadeuc.

Quilivro, h. c^ne de Guern.

Quilizoy, vill. c^ne de Plœmeur. — *Quinsoy*, 1445 (seign. du Coatdor).

Quilleten, éc. c^ne de Neulliac.

Quillian, vill. c^ne de Kergrist.

Quillian, vill. c^ne de Languidic.

Quillièdre (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Mauron. — Deux seigneuries.

Quillihuel, vill. c^ne de Langonnet.

Quillio, h. et ruiss. affl. du Kerguzangor, c^ne de Naizin.

Quillio (Le), h. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.

Quillio (Le), h. c^ne de Mohon.

Quillio (Le), h. c^ne de Saint-Dolay.

Quilliou (Le), vill. c^ne de Lanvénégen; pont sur l'Inam, reliant Lanvénégen et le Faouët.

Quilliou (Le Haut et le Bas), h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Gourin; ruiss. *du Moulin-de-Quilliou*, affl. de l'Inam, qui arrose le Saint et Gourin. — Seigneurie; manoir.

Quillivro, h. c^ne de Melrand. — *Quillibrou*, 1296 (duché de Rohan-Chabot).

Quillotin, h. c^ne de Lanvénégen.

Quilvien (Le Haut et le Bas), h. et m^in à eau sur le Kerguerezen, c^ne de Priziac. — *Quilmezien*, 1459 (princip. de Rohan-Guémené).

Quilvin, h. et f. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.

Quily, c^on de Josselin; deux fermes dans la commune, l'une dite *Haut-Quily*, et l'autre, *Haut-Quily-le-Bois*. — *Quilir, locus*, 1082 (cart. de Redon).

Anc. trève de Sérent, devenue par. du doyenné de Porhoët. — Seigneurie *du Haut-Quily*. — Sén. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Josselin.

Quily, vill. et m^in à vent, c^ne de Questembert.

Quily (Le), vill. c^ne de Campénéac.

Quily (Le), h. c^ne du Guerno.

Quily (Le Vieux et le Jeune), vill. et éc. c^ne de Loyat. — Seigneurie.

Quimperlé, lieu-dit dans le Finistère. — Un faubourg de cette ville, situé dans la trève de Saint-David, par. de Rédené, faisait partie du dioc. de Vannes.

Quimperlé (Rivière de). — Voy. Ellée.

Quimperlé (Rue de), au Faouët.

Quimpero, éc. c^ne d'Hennebont. — Seigneurie en la par. de Kervignac.

Quimpert, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Quinaie (La), éc. c^ne d'Allaire.

Quinénec, vill. et port sur l'Océan, c^ne du Palais.

Quiniac, éc. et h. c^ne de Saint-Nolff.

Quinipily, h. et m^in à eau sur l'Ével, c^ne de Baud; château anj. détruit. — *Quenechbili*, 1441 (seign. de Baud et Kerveno). — *Quenepily*, 1488 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir.

Quinqui (Le), h. c^ne de Larré.

Quinquis, vill. c^ne de Langonnet.

Quinquis, h. c^ne de Plumergat. — Seigneurie.

Quinquis, h. c^ne de Priziac. — *Quenquis-Menguy*, 1421 (princip. de Rohan-Guémené). — *Quenquis-Audren*, 1447 (*ibid.*).

Quinquis, vill. c^ne de Saint-Aignan.

Quinquis-Glouis, h. c^ne du Saint.

Quinquisio (Le), vill. c^ne de Molac.

Quinquis-Plessis, vill. c^ne de Lanvénégen.

Quinquis-Plessis (Le), h. c^ne de Guiscriff.

Quinquis-Sauter, h. et ruiss. affl. du Bouthiry, c^ne du Saint.

Quintin, démembrement de l'ancienne baronnie de ce nom (du dioc. de Saint-Brieuc), dont la juridiction s'étendait sur les paroisses d'Elven, Saint-Nolff, Sulniac, etc. Pour distinguer cette juridiction de celle de

Quintin de Malestroit, on l'appelait le plus souvent *Quintin-en-Vannes* ou *sous-Vannes*, parce qu'elle relevait prochement du roi sous le domaine de Vannes.

Quintin, anc. quartier de Malestroit, au bout du faub. Saint-Michel.

Siége de juridiction de la seign. de la Chapelle.

Quintin, h. c^ne de Sarzeau.

Quintin (Rue et lande de), à Elven.

Quiris, h. et bois, c^ne de Surzur.

Quistelio, h. c^ne de Péaule.

Quistenic, h. c^ne de Péaule. — Seigneurie.

Quistilic (Le), h. c^ne de Kergrist.

Quistillic, vill. et pont sur le Stang-en-Ihuern, c^ne de Cléguérec.

Quistily (Cour de), f. et m^in à vent, c^ne de Marzan. — Seigneurie; manoir.

Quistini (Le), éc. en ruines, c^ne de Questembert.

Quistinic, c^on de Plouay; bois et h. *du Bois-de-Quistinic*, dans la commune. — *Kistinic-Blaguelt* (sur le Blavet), *eleemosina*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Questinic*, 1387 (chap. de Vannes).

Par. du doy. des Bois; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Sénéch. et subdél. d'Hennebont. — Distr. d'Hennebont.

Quistinic, h. c^ne de Langoëlan.

Quistinic, vill. c^ne de Moustoirac. — Seigneurie.

Quistinidan, vill. c^ne de Noyal-Pontivy. — Seign. manoir.

Quistinit, vill. c^ne de Gourin.

Quittay, ruiss. dit aussi *de la Fontaine-de-Mein-Guen-Lanvaux*, affl. de la Claye; il arrose Plaudren et Saint-Jean-Brévelay; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Plaudren.

Quivilion, h. c^ne de Berric. — *Quyblion*, 1497 (chât. du Vaudequip).

R

Rabe (La), vallée, et ruiss. affl. de l'Aff, qui arrose Glénac et la Gacilly.

Rabine (La), f. c^ne d'Augan. — Seigneurie.

Rabine (La), f. c^ne de Campénéac.

Rabine (La), h. c^ne de Molac.

Rabine (La), éc. c^ne de Plumelec.

Rabine (La), promenade à Vannes, dite aussi *le Port*.

Rabine (La Grande et la Petite), vill. c^ne de Plaudren.

Racan (Perche de), pont sur la Garoulaie, reliant Helléan et la Grée-Saint-Laurent.

Racine (Rue), à Lorient.

Radenac, c^on de Rohan; ruiss. dit aussi *du Pont-Ropert, de Kerdehel* et *du Pont-Lannec*, affl. de celui du Pont-de-Bonvallon; m^in à eau sur ce ruiss. et m^in à vent dans la c^ne. — *Redennac*, par. 1280 (D. Morice, I, 1052). — *Radennac*, 1281 (abb. de Lanvaux).

Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin.

Radenec, île de la baie du Morbihan, c^ne de Baden.

Radenec, vill. c^ne de Bangor.

Radenec, éc. deux m^ins à eau sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. *des Moulins-de-Radenec*, affl. du Scorff, c^ne de Quéven.

Rader, port sur l'Océan, c^ne de Bangor.

Radior (Le), f. c^ne de Néant.

Radniguel (La), vill. c^ne de Saint-Jacut.

Ragasses (Les), lande, c^ne de Guer.

Rahic (Croix du), c^ne de Séné.

Rahun (Le), riv. affl. de l'Aff; elle arrose Réminiac, Monteneuf, Tréal, la Gacilly et Carentoir.

Raimond (Le) ou la Touche, ruiss. affl. de l'Oust, qui arrose Caro, la Chapelle et Saint-Abraham; m^in à eau sur ce ruiss. et m^in à vent, c^ne de la Chapelle.

Rainsais (La), vill. c^ne de Saint-Perreux.

Ramée (Moulin à eau de la), sur l'Yvel, c^ne de Ménéac: en ruines.

Ramel, pont sur le ruisseau du Pont-du-Moulin, c^ne d'Augan.

Ramonet, éc. port, fort et pointe sur l'Océan, c^ne du Palais.

Rampe (Rue de la), à Napoléonville.

Rampono, éc. c^ne de la Gacilly.

Randelle (La), f. c^ne de Caden. — *La Landelle*, XVIIe s^e (présid. de Vannes). — Seigneurie.

Randerelle (La), lande, c^ne de Pleugriffet.

Randiga, f. c^ne de Malansac.

Randrécart, éc. m^in à eau sur le Clérigo et m^in à vent. c^ne de Treffléan. — Seigneurie; manoir.

Rangera, h. c^ne de Ruffiac. — Seigneurie.

Rangliac, vill. c^ne d'Ambon.

Rangogo, h. c^ne de Treffléan.

Rangornan (Le Haut et le Bas), vill. c^nes de Noyal-Muzillac.

Rangornet (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Marzan. — *Rancornuc, villa*, XIIe siècle (cart. de Redon).

Rangouet (Le), éc. et m^in à vent, c^ne de Molac. — Seigneurie.

Ranguéroué, vill. c^ne de Guéhenno.

Ranhalais, h. c^ne de Saint-Jacut.

Rano, éc. c^ne de Plaudren.

Ranquin (Le), éc. c^ne de Séné. — *Rengun*, 1410 (chap. de Vannes). — Seigneurie; manoir.
Ransquivy, vill. c^ne du Guerno.
Ranton (Le), ruisseau. — Voy. Kervezo.
Ranuec, vill. c^ne de Saint-Nolff.
Raoul, pont sur le ruiss. de ce nom. et ruiss. *du Pont-Raoul*, affl. du Kerguzangor, c^ne de Noyal-Pontivy.
Raoullen (Le), éc. et bois, c^ne de Persquen. — Seign.
Raquel, éc. c^ne de Réguiny.
Raquer (Le), h. c^ne de Plœren.
Raquério, h. c^ne d'Elven.
Raquério (Le), h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Raquéro, h. c^ne de Pluvigner.
Raquet (Le), éc. c^ne d'Elven.
Ratiers (Les), lande, c^ne de Saint-Congard.
Rats (Les), roche sur l'Océan. — Voy. Deux-Sœurs (Les).
Ratz (Le), h. c^ne d'Arradon. — Seigneurie; manoir.
Raulo, m^in à vent, c^ne de Campénéac.
Raulo (Le) éc. et m^in à vent, c^ne de Riantec.
Ravaguen, vill. c^ne de Saint-Gérand; ruiss. affluent du Carcado, qui arrose Croixanvec et Saint-Gérand.
Ravéraye (La), vill. c^ne de Caro.
Ravinet, éc. c^ne de Plumergat.
Ray (Pont de), sur le Radenac, c^ne de Radenac.
Ray-Bohec, h. c^ne de Saint-Allouestre.
Ray-Jéhanno, vill. c^ne de Saint-Allouestre.
Raz (Le), étang et ruiss. *de l'Étang-du-Raz*, se jetant dans l'Océan, c^ne d'Erdeven.
Raz (Le), port sur le Morbihan et éc. dit *Raz-Vihan*, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Razeraie (La), vill. c^ne de Guilliers.
Raz-Lagadu, éc. c^ne de Sarzeau.
Ré (Pont du), sur le Herbon, c^ne de Réguiny.
Réaux (Le), vill. c^ne de Caden; pont sur le Trévelo, reliant Caden et Limerzel. — Seigneurie.
Rebestang, h. et lande, c^ne de Theix.
Rebutais (La Grande et la Petite), vill. et m^in à eau sur l'Yvel, c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Réchauds (Les), rochers de la baie du Morbihan, côte de l'Île-aux-Moines.
Recherche (Plateau de la), sur l'Océan, entre Hœdic et la presqu'île de Rhuis.
Reclus (Le), vill. et ruiss. affl. du Loc, c^ne de Brech. — Seigneurie.
Recœur (Le), éc. c^ne de Lanouée.
Récollets (Écluse des), au confl. des deux canaux du Blavet et de Nantes à Brest, à Napoléonville.
Reconnaissance (Quartier de la), faubourg à Malestroit. — Voy. Sainte-Anne.
Reconnaissance (Rue de la), à Lorient. — Voy. Héroïsme (Rue de l').
Recouvrance (Chapelle de), à la limite du bourg de Noyalo.
Recteur (Fontaine du) et ruiss. *de la Fontaine-du-Recteur*, dit aussi *de la Fontaine-Nébédouille*, affluent du Kerollin, c^ne de Lanvaudan.
Recteur (Venelle du), à Vannes.
Reculée (La), éc. c^ne de Pleucadeuc.
Rède, vill. c^ne de Lanvénégen.
Redevant, éc. c^ne de Monterblanc. — Seigneurie.
Redillac, f. c^ne de Saint-Jacut. — Seigneurie.
Redonic, éc. c^ne de Moustoirac.
Redoute (La), fortifications romaines, c^ne de Guégon.
Réfol (Le), h. c^ne de Languidic. — Seigneurie.
Refoul (Le), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Regard (Le), promenade au Palais.
Regarden, h. c^ne de Malguénac.
Regaudaie (La), vill. c^ne d'Allaire.
Régilard, pont sur le Lézevarch, reliant Plouhinec et Merlévenez.
Regnard, cale sur la riv. d'Auray, à Auray (XVIIIe siècle).
Regobe (La), éc. c^ne de Lanouée.
Regobe (La), h. c^ne de Lizio.
Regobe (Pont de la), sur l'Yvel, reliant Ménéac au dép^t des Côtes-du-Nord.
Réguiny, c^on de Rohan. — *Reginea*, IIIe siècle (carte de Peutinger). — *Regueni*, par. 1280 (D. Morice, I, 1052). — *Regueny*, 1432 (cour de Pontivy).
Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin, chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.
Réhel, f. c^ne de Ploërmel.
Rehello, h. c^ne de Lanouée.
Reinaud, h. c^ne de Pleucadeuc. — *Ruyno*, 1460 (chât. de Kerfily). — *Ryno*, 1462 (*ibid.*). — Seigneurie.
Reine (Pont à la), sur le Rahun, reliant la Gacilly et Carentoir.
Reinion, f. c^ne de Pleucadeuc.
Relai (Le), éc. c^ne d'Arzon.
Releven, vill. c^ne de Kerfourn; ruiss. dit aussi *de Lan-Vihan*, affl. du Kerguzangor, qui arrose Kerfourn et Noyal-Pontivy.
Reliques (Fontaine des), c^ne de Saint-Gérand.
Relleguy, h. c^ne de Baud.
Relven, h. c^ne d'Inguiniel.
Relvéno (Le), éc. c^ne de Malguénac. — Seigneurie.
Remboran, f. c^ne de Caro.
Remette (La), éc. c^ne de Pleugriffet.
Réminiac, c^on de Malestroit. — *Ruminiac, locus in Caroth*, 856 (cart. de Redon).
Par. du doy. de Beignon; était, au IXe siècle, dans la par. de Caro. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Plélan. — Distr. de Rochefort.

Rémond (Le), m^in à vent, c^ne de Béganne.
Rempart (Rue du), à Vannes. — Voy. Basse-Cour (Rue de la).
Remparts (Rue des), à Lorient; *du Rempart* avant 1789.
Remponet, f. c^ne de Caro. — *Rompenoec*, 1438 (chât. de Kerfily). — *Ramprenouet*, 1482 (*ibid.*). — Seign.
Remungol, c^on de Locminé. — *Remugol*, aliàs *Remungol*, 1264 (abb. de Lanvaux). — *Remungol, parr^a*, 1273 (D. Morice, I, 1029). — *Remulgot*, 1273 (duché de Rohan-Chabot). — *Remungoll*, 1387 (chap. de Vannes). — *Remulgol*, 1461 (duché de Rohan-Chabot).
Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy.
Remungol (Le Haut et le Bas), vill. et m^in à vent, c^ne de Plumelec. — Seigneurie; manoir.
Renaie (La), h. c^ne de Porcaro.
Rénal, h. c^ne de Plaudren. — Seigneurie.
Renangoff, éc. c^ne de Gourin.
Renarderie (La), h. c^ne de Concoret.
Renardière (La), éc. c^ne de Questembert. — Seigneurie.
Renards (Croix des), c^ne de Bréhan-Loudéac.
Renaud, f. c^ne de Séné.
Renaud (Île du), sur le Morbihan; éc. c^ne de Baden.
Renaud (Le), éc. c^ne de Muzillac.
Renaud (Pont), sur le Goah-Kerubé, c^ne de Plescop.
Renaudebie (La), h. c^ne de Molac.
Renaudet, h. c^ne de Saint-Perreux.
Renaudière (La), f. c^ne de Béganne.
Renaudin, m^in à vent, c^ne de Saint-Jacut.
Renault (Pont), sur le Lann-Resto, c^ne de Pontscorff.
Renaut, éc. c^ne de Cléguer.
Rendouard, vill. c^ne de Saint-Allouestre.
René, f. c^ne de Férel.
Renelevin, h. c^ne de Pluherlin.
Rennes, lande, éc. *de la Lande-de-Rennes*, et ruiss. *de la Lande-de-Rennes*, affl. du Gouyandeur, c^ne de Plœmel.
Rennes (Porte de), à Napoléonville. — Voy. Noyal (Porte de).
Rennes (Rue de), à Vannes, dite autref. *des Glacis*.
Renneveux, h. c^ne de Saint-Nolff.
Renoyal, h. et m^in à vent, c^ne d'Ambon. — Seigneurie.
Répousais (La), h. c^ne de Saint-Martin.
Repras (Commun des), lande, c^ne d'Augan.
Réquemiant, vill. c^ne de Pleugriffet.
Rérome, h. c^ne de Kergrist.
Rescaly, vill. croix et éc. *de la Croix-de-Rescaly*, c^ne de Locmalo. — *Rescalli*, 1423 (princip. de Rohan-Guémené).
Rescleu, h. c^ne de Berné. — *Rescren*, aliàs *Restren*, 1513 (abb. de la Joie).
Rescleu, h. et éc. dit *Resclen-Névé*, c^ne de Meslan.
Rescorlaise, vill. c^ne de Grand-Champ.
Rescourio, vill. c^ne de Noyal-Pontivy.
Rescournec, éc. c^ne de Baden.
Resnaligo, éc. c^ne de Grand-Champ.
Resordoué, vill. c^ne de Pluvigner.
Respérien, h. c^ne de Cléguer.
Respilaën, éc. c^ne de Guiscriff.
Resquéro, éc. c^ne de Meslan. — Seigneurie.
Restadelin, f. c^ne de Saint-Thuriau. — Seigneurie.
Restal, ruiss. affl. de l'Inam, qui arrose Roudouallec et Gourin.
Restalgoën, vill. c^ne du Faouët.
Restaloué, vill. c^ne de Lignol. — *Restdezalbeu*, 1422 (princ. de Rohan-Guémené). — *Restaluez*, 1477 (*ibid.*).
Restan-Boblay, h. c^ne de Meslan.
Restan-Poulmer, éc. c^ne de Meslan.
Restanscouézec, vill. c^ne de Cléguer.
Rest-ar-Corre, vill. c^ne de Guiscriff.
Rest-ar-Cusse-er-Lann, éc. c^ne de Guiscriff.
Rest-ar-Cusse-Saint-Antoine, vill. c^ne de Guiscriff.
Restavy, h. pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. *du Pont-de-Restavy*, dit aussi *du Moulin-du-Rohic*, affl. du Tronchâteau, c^ne de Plouay.
Reste (Le), éc. c^ne d'Arradon.
Reste (Le), vill. c^ne de Bignan.
Reste (Le), vill. et lande, c^ne de Cléguérec.
Reste (Le), chât. h. et bois, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie; manoir.
Reste (Le), h. c^ne de Guiscriff.
Reste (Le), h. c^ne de l'Île-aux-Moines.
Reste (Le), vill. c^ne d'Inguiniel.
Reste (Le), h. c^ne d'Inzinzac. — Seigneurie.
Reste (Le), ruiss. dit aussi *du Pont-en-Ilis*, affluent de l'Inam, qui arrose Guiscriff et Lanvénégen; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Lanvénégen.
Reste (Le), vill. c^ne de Neulliac.
Reste (Le), f. c^ne de Nostang.
Reste (Le), vill. c^ne de Plaudren.
Reste (Le), h. c^ne de Plaudren (dist. du précédent).
Reste (Le), éc. c^ne de Plumelin.
Reste (Le), vill. c^ne de Plumergat.
Reste (Le), vill. c^ne de Priziac.
Reste (Le), éc c^ne de Remungol.
Reste (Le), vill. c^ne de Silfiac.
Reste (Le) (Bras et Bihan), h. et éc. dit *Loge-du-Reste*, c^ne du Saint.
Restebiro, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
Resteblaye, éc. c^ne de Pluherlin.
Restédou, h. c^ne de Meslan.
Restélégan, vill. et ponceau, c^ne de Priziac.
Restelin, pont sur le ruiss. de Langle, reliant Inzinzac et Lanvaudan.

Reste-Locqueltas, éc. c^ne de Plaudren.
Restelouet, éc. c^ne de Guiscriff.
Reste-Mainguy, vill. c^ne de Noyal-Pontivy; ruisseau dit aussi *de Parc-Lann-Vras*, affl. du Kerguzangor, qui arrose Kerfourn et Noyal-Pontivy.
Restemblaye, h. et éc. dit *Loge-de-Restemblaye*, c^ne du Faouët.
Restenbley-er-Len, vill. c^ne de Langonnet.
Restenbleyroux, h. c^ne de Langonnet.
Resten-Drézen, h. c^ne de Caudan.
Restengoasguen, vill. c^ne de Langonnet.
Reste-Nicol (Le), h. c^ne de Moréac.
Restennic, h. c^ne de Lanvénégen.
Restéoualay, h. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Ploërdut; ruiss. voy. Scanff (Le).
Resteprézel, h. c^ne de Locmalo.
Rest-er-Bouer, chât. f^es, bois et éc. c^ne de Saint-Thuriau; éc. c^ne de Noyal-Pontivy; pont : voy. Kerjoly. — Seigneurie; manoir.
Rest-er-Floch, vill. c^ne de Guiscriff.
Restergal (Bras et Bihan), vill. et éc. dit *Loge-Restergal*, c^ne de Plouay.
Restergant, vill. c^ne de Saint-Tugdual. — *Restargant*, 1433 (princip. de Rohan-Guémené). — *Restorgant*, 1453 (*ibid.*). — Seigneurie; manoir.
Rest-er-Hann, h. et bois, c^ne de Saint-Thuriau. — Seigneurie.
Resterhiervem, h. c^ne de Séglien.
Resterhioleniguy, h. c^ne de Ploërdut.
Resterhy, éc. c^ne de Bubry.
Resteriard, vill. c^ne de Neulliac.
Restermarch, éc. c^ne de Plouray. — Seign. manoir.
Restermen, vill. c^ne de Langoëlan.
Restermoël, éc. c^ne de Lanvaudan.
Restermouel, vill. c^ne de Bubry; ruiss. dit aussi *de Kerprat* et *de Quévellec*, affl. de la Sarre, qui arrose Bubry et Melrand.
Rest-er-Mouel (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Languidic.
Restern, h. et pont sur le Pontoir, c^ne de Meslan.
Resternine, vill. c^ne de Saint-Tugdual; ruiss. affl. du Pont-Rouge, qui arrose Ploërdut.
Restersquiric, vill. c^ne de Langoëlan. — Seigneurie.
Resterzerch, h. c^ne de Pontscorff.
Reste-Scouhelle, vill. c^ne de Caudan.
Restian, h. c^ne de Moréac. — Seigneurie.
Restihuilio, éc. et ruiss. affl. de celui du Pont-Mélégan, c^ne de Ploërdut.
Restilic (Bras et Bihan), h. et ruiss. affl. du Loc, c^ne de Pluvigner.
Restinois, éc. bois, chât. en ruines et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Meslan; ruiss. dit aussi *de Kervériel*, affluent du Pontoir, qui arrose Berne et Meslan. — *Restingois*, 1589 (seign. du Coatdor). — Seigneurie.
Resto (Le), éc. c^ne de Baden.
Resto (Le), h. c^ne de Bieuzy.
Resto (Le), éc. c^ne de Bignan.
Resto (Le), h. c^ne de Caudan. — Seigneurie.
Resto (Le), vill. c^ne de Grand-Champ.
Resto (Le), vill. c^ne de Merlévenez. — Seigneurie.
Resto (Le), h. c^ne de Moréac.
Resto (Le), chât. f^es, ruiss. affl. du Pontuel, m^in à eau sur ce ruiss. m^in à vent, lande et h. *de la Lande-du-Resto*, c^ne de Moustoirac. — Seigneurie; manoir.
Resto (Le), h. c^ne de Naizin. — Seigneurie.
Resto (Le), éc. c^ne de Plaudren. — Seigneurie.
Resto (Le), vill. c^ne de Plœmeur.
Resto (Le), h. c^ne de Questembert.
Resto (Le), h. c^ne de Réguiny. — Seigneurie vulgairement appelée *Resto-Réguiny*; manoir.
Resto (Le), vill. et deux ponts sur le Saint-Niel, dont un dit *pont Neuf du Resto*, c^ne de Saint-Gérand.
Resto (Le), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Resto (Le Grand et le Petit) h. c^ne d'Elven.
Resto (Le Grand et le Petit), vill. m^in à eau sur le ruiss. de ce nom; ruiss. *du Moulin-du-Resto*, affl. de l'Ével, et m^in à vent, c^ne de Languidic. — Seigneurie.
Resto (Le Grand et le Petit), vill. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Napoléonville; ruiss. *du Moulin-du-Resto* : voy. Talin. — Seigneurie; manoir en la par. de Malguénac.
Resto (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Buléon. — Seigneurie.
Restodrin, vill. c^ne de Gueltas. — *Rest-Audreyn*, 1304 (duché de Rohan-Chabot).
Resto-Gozo, vill. c^ne de Plumergat.
Resto-Kermorvant, h. c^ne de Baud.
Resto-Kermouel, éc. c^ne de Pluméliau.
Resto-Marville, vill. c^ne de Plumergat.
Resto-Saint-Barthélemy, vill. c^ne de Baud.
Restou, h. c^ne de Lanvénégen.
Restrodant, éc. bois et m^in à eau sur le Tronchâteau, c^ne de Cléguer. — *Restaudren*, 1526 (D. Morice, III, 969). — Seigneurie.
Resturien, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Resturien*, affl. du Scorff, c^ne de Plouay.
Réto (Le), éc. c^ne de Cruguel.
Reu-er-Strat, éc. c^ne de Pluméliau.
Reumpol, éc. c^ne de Ploërmel.
Réunion (Cours de la), à Lorient. — Voy. Bôve (Cours de la).
Réunion (Place de la), à Vannes. — Voy. Liges (Les).
Réunion (Rue de la), à Baud.

Revelen, vill. c^ne de Plouray.

Révolution (Rue de la), à Lorient; composée, après 1789, des rues Flesselle et Necker réunies, elle prit en 1817 le nom de *rue de Sully*, et reprit en 1830 celui *de la Révolution* et en 1858 celui *de Sully*.

Rez (Le), vill. c^ne de Buléon.

Rézel, vill. c^ne de Concoret.

Rézo, ruiss. voy. Garat; pont sur ce ruisseau, c^ne de Guilliers.

Rhé (Le), vill. c^ne de Questembert.

Rheno (Le), éc. c^ne de Pluneret.

Rhodes, m^in à eau et pont sur le Kerlivio, et deux m^ins à vent, dont un dit *moulin Neuf de Rhodes*, c^ne de Merlévenez.

Rhuis, presqu'île fermant la baie du Morbihan au sud et la séparant de l'Océan Atlantique; autrefois couverte de bois; forêt encore au XVIIe siècle. — *Reuvisii pagus, mons et castrum in monte*, VIe siècle (D. Morice, I, 189). — *Rowis*, 836 (cart. de Redon). — *Rewis*, 878 (*ibid.*). — *Ruyense castrum*, 1008 (D. Morice, I, 150). — *Reuis* (*Abbatia de*), 1161 (*ibid.* 644). — *Ruys*, aliàs *Ruis*, 1295 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis). — *Reuys*, 1474 (trinitaires de Sarzeau).

Le *castrum* ci-dessus mentionné au VIe et au XIe siècle indique l'existence, à cette époque, de fortifications importantes dans la presqu'île. — Seigneurie de Rhuis et Sucinio, anc. domaine ducal, puis royal, jusqu'en 1593. — Siége d'une sénéchaussée royale à Sarzeau, unie en 1564 au présidial de Vannes, puis rétablie; d'une maîtrise particulière des eaux, bois et forêts. — Gouvernement de place de Sucinio et Rhuis. — Communauté de l'Île-de-Rhuis comprenant les trois par. de Sarzeau, Arzon et Saint-Gildas-de-Rhuis, avec Sarzeau pour siége, au XVIIe siècle (arch. comm. de Sarzeau). — Siége d'une subdélégation de l'intendance de Bretagne, à Sarzeau. — Ville de Rhuis : voy. Sarzeau.

Rhun (Le), section de la c^ne d'Arzal. — Voy. Kerhun.

Rhun (Le), vill. c^ne de Plœmeur.

Rhun (Le), vill. m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, m^in à vent, lande et vill. *de la Lande-du-Rhun*, c^ne de Pluméliau; ruiss. dit aussi *des Moulins-de-Kerbellec*, *de Kergouet* et *de la Ferrière*, affl. de l'Ével, qui arrose Pluméliau, Moustoir-Remungol et Remungol.

Rhun (Le), vallée; ruiss. *de la Vallée-du-Rhun*, dit aussi *de Callac*, affl. de la Claye, qui arrose Sérent et Plumelec; m^in à eau *de la Vallée-du-Rhun*, sur ce ruiss. c^ne de Sérent.

Rhune, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Guer; ruiss. *du Pont-de-Rhune* : voy. Fléchaie (La).

Rhunio (Le), h. c^ne de Grand-Champ. — *Le Runyou*, 1447 (abb. de Lanvaux).

Riallec (Le), vill. c^ne de Sarzeau. — *Riellec*, 1451 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis).

Riamay, font. c^ne de Beignon.

Riamo, éc. c^ne de Saint-Martin.

Riantec, c^on du Port-Louis; golfe et baie sur l'Océan, — *Rianthec*, 1387 (chap. de Vannes). — *Rientec*, 1391 (abb. de la Joie). — *Rantec*, 1415 (*ibid.*). — *Rentec*, 1423 (*ibid.*).

Par. du doy. de Pont-Belz, renfermant une communauté de récollets [voy. Sainte-Catherine, île] et une maladrerie. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Lorient. — Distr. d'Hennebont.

Riau (Le), f. c^ne de Béganne. — Seigneurie.

Riaux (Les), éc. c^ne de Saint-Dolay.

Riaye (La), chât. f^es et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Ménéac; bois, c^ne de Brignac; ruiss. *du Moulin-de-la-Riaye*, affl. de l'Yvel, qui arrose Ménéac et Brignac. — Seigneurie; anc. château.

Ribb, éc. c^ne de Saint-Nolff. — *Le Rible*, 1455 (chât. de Kerfily).

Riboto, pont sur le Scave, reliant Guidel au dép^t du Finistère.

Ribotte (La), éc. c^ne de Questembert.

Ricanons (Chemin de), c^ne de Guer.

Ricard (Loge), éc. c^ne du Saint.

Ricardais, f. et m^in à vent, c^ne de Saint-Jean-la-Poterie. — Seigneurie.

Richardaye (Les), h. c^ne de Glénac.

Richelour, h. c^ne de Priziac.

Richuel, h. c^ne de Plumergat. — *Rescuel*, XIVe siècle (chartreuse d'Auray).

Ricourtel, h. c^ne de Ploërmel.

Rideau (Fontaine de la Noë), c^ne de Guer.

Ridel, pont sur le Rahun, reliant Tréal et Carentoir.

Riech, île sur la riv. d'Étel, c^ne de Belz.

Riégas, h. c^ne de Férel.

Riellu (Commun du), lande, c^ne de Pleucadeuc.

Rieux, c^on d'Allaire; forêt s'étendant en Rieux et en Allaire; chât. en ruines; pont auj. détruit et pass. sur la Vilaine, reliant Rieux au dép^t de la Loire-Inférieure. — *Durecie*, IIIe siècle (carte de Peutinger). — *Reus, castellum*, 862 (cart. de Redon). — *Reux*, 1281 (D. Morice, I, 1058). — *Riex*, 1421 (chât. de Castellan). — Le bourg a porté autref. et porte encore en partie la qualification de *ville;* les habitants donnent à l'anc. établissement romain le nom de *Brou*.

Territ. du dioc. de Vannes; par. dans ce territoire; prieuré du vocable de Saint-Melaine, dépendant de l'abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis; ministrerie

de trinitaires, sous le vocable de Notre-Dame; maladrerie; prieuré-chapellenie de Saint-Antoine, au bourg. — Anc. résidence des comtes de Vannes; comté [voy. l'INTRODUCTION], avec trois siéges de juridiction : Rieux, Peillac et Fégréac (Loire-Inférieure), et une maîtrise particulière des eaux bois et forêts. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Redon. — Distr. de la Roche-Bernard; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an x.

RIEUX, m^in à vent, c^ne des Fougerêts.

RIEUX, vill. pass. et m^in à eau sur l'Oust, c^ne de Saint-Martin; éc. et bois, c^ne de Saint-Congard.

RIGOET, ruiss. affl. de la Claye, qui arrose Saint-Guyomard.

RIGOURD, m^in à eau sur le Ninian, c^ne de la Trinité-Porhoët.

RIGUELLO, vill. c^ne de Bubry.

RILLAUEC, h. c^ne de Plouay.

RILLO (LE), éc. c^ne de Ruffiac.

RIMAISON, vill. c^ne de Baud.

RIMAISON, chât. en ruines, f. et m^in à eau sur le Blavet, c^ne de Bieuzy; vill. dit *Vieux-Rimaison*, c^ne de Pluméliau; écluse et pont sur le Blavet, reliant Bieuzy et Pluméliau. — *Rimezon*, 1304 (D. Morice, I, 1193). — Seigneurie.

RIMAUDAIS (LA), h. c^ne de Carentoir.

RIMGOBLACH, h. c^ne de Plumergat. — *Rangablach*, 1458 (carmes de Sainte-Anne).

RINGALOT, h. c^ne de Caden.

RINIAC, h. caserne de douanes et salines, c^ne de Surzur. — Seigneurie.

RINSELAIE (LA), vill. c^ne de Carentoir.

RINVILLE, vill. c^ne de l'Île-aux-Moines.

RIO, pont sur le ruiss. du Pont-du-Couëdic, c^ne d'Inzinzac.

RIO, font. c^ne de Muzillac.

RIO, pont sur le Kerandrun, c^ne de Theix.

RIO (MAISON), éc. c^ne de Napoléonville.

RIOCHE, h. c^ne de Kergrist.

RIOLO, vill. c^ne de Guilliers. — Seigneurie.

RION, île à l'embouchure de la riv. de Pénerf, c^ne de Damgan.

RIOVAL (LE), h. c^ne de Languidic.

RIQUÉRIO (LE), ruiss. affluent du Guernec, qui arrose Berric.

RIRIENNE (LE), ruiss. voy. BARON (LE); pont sur ce ruiss. reliant Treffléan et Saint-Nolff.

RISCLOUÈS, vill. c^ne de Plumergat.

RISCONVAL, h. c^ne de Plumergat. — *Resquovar*, 1557 (carmes de Sainte-Anne).

RISTINEC, vill. c^ne de Guidel.

RITORD, h. c^ne de Noyal-Pontivy.

RIVAGE (LE), éc. c^ne de Lanouée.

RIVALLAIS (LA), éc. c^ne de Nivillac.

RIVALO, h. c^ne d'Ambon.

RIVARDIÈRES (LES), vill. c^ne de Saint-Dolay.

RIVAUDAIS (LA), vill. c^ne de Saint-Gorgon.

RIVAUDO, h. c^ne de Cruguel.

RIVIAN, éc. et ruiss. affl. du Quéronic, c^ne de Pluvigner.

RIVIÈRE (LA), éc. m^in à eau sur l'Oyon et m^in à vent, c^ne de Campénéac. — Seigneurie.

RIVIÈRE (LA), f. c^ne de Carentoir.

RIVIÈRE (LA), vill. c^ne de Concoret.

RIVIÈRE (LA), f. c^ne de Glénac. — Seigneurie.

RIVIÈRE (LA), h. c^ne de Pleucadeuc. — Seigneurie.

RIVIÈRE (LA), éc. c^ne de Rieux.

RIVIÈRE (LA), h. c^ne de Rieux (dist. du précédent).

RIVIÈRE (LA), éc. c^ne du Roc-Saint-André.

RIVIÈRE (LA), vill. c^ne de Ruffiac.

RIVIÈRE (LA), vill. c^ne de Saint-Dolay.

RIVIÈRE (LA), h. c^ne de Saint-Gravé. — Seigneurie.

RIVIÈRE (LA), chât. c^ne de Sérent. — Seign. manoir.

RIVIÈRE (LA HAUTE et LA BASSE), vill. c^ne de Beignon.

RIVIÈRE-BRÉHAUT (LA), éc. — Seign. — Voy. BRÉHAUT.

RIVIÈRE-CORNILLET (LA), h. c^ne de Taupont. — Seign.

RIVIÈRE-DE-BAS (LA), f. c^ne de Guillac. — Seigneurie.

RIVIÈRE-DE-CRAN (LA), h. c^ne de Saint-Dolay.

RIVIÈRES (LES), vill. c^ne de Radenac.

Ce vill. aurait été construit, suivant la tradition, sur l'emplacement d'une anc. ville détruite que les habitants appellent *la Ville-Blanche*.

RIVOLI (RUE DE), à Napoléonville.

ROBERDIÈRE (LA), éc. c^ne de Nivillac.

ROBERT, croix et bois, c^ne de Saint-Gonnery; ruiss. *du Bois-Robert* : voy. CARCADO (RUISSEAU DE). — *Roberti villa*, 1270 (duché de Rohan-Chabot).

ROBERT, pont sur l'Arz et éc. *du Pont-Robert*, c^ne de Saint-Jacut.

ROBIAUX (LES), h. c^ne de Rieux.

ROBIN, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Lignol; ruiss. *du Pont-Robin* : voy. DOURDU (LE).

ROBINET (LE), éc. c^ne de Béganne.

ROBINNERIE (LA), éc. c^ne d'Elven.

ROBLIN, éc. c^ne de Monterrein.

ROBLIN, f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.

ROBLOT, ruiss. — Voy. BERNÉAN (RUISSEAU DES BOIS-DE-).

ROC (LE), vill. c^ne de Guéhenno.

ROCALET, vill. c^ne de Sérent.

ROCARAN, h. m^in à eau et ruiss. affl. de la Claye, c^ne de Bohal.

ROC-BIHAN, éc. c^ne de Pluneret. — Seigneurie.

ROC-BRIEN (LE), vill. c^ne de Ploërmel.

ROC BRIOL, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.

ROC-ER-HARVE, éc. c^ne d'Inguiniel.

Roc-Glas (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Bignan.
Roch (Le), h. et bois, c^ne de Berné.
Roch (Le), m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Brandérion; pont sur le même ruiss. reliant Brandérion et Languidic; ruiss. *du Pont-du-Roch*, dit aussi *de Kerfalhun*, *du Moulin-de-Kercadic*, *du Pont-Divin* et *du Moulin-de-Kerveno*, affl. de l'Étel, qui arrose Languidic, Brandérion et Nostang.
Roch (Le), h. c^ne de Guénin.
Roch (Le), h. m^in à vent, ruiss. dit aussi *de Bonne-Chère*, affl. du Saint-Salomon, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Malguénac.
Roch (Le), éc. c^ne de Moustoirac; pont sur le Tarun, reliant Moustoirac et Plumelin. — Seigneurie.
Roch (Le), éc. bois, pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. *du Pont-du-Roch*, affl. du Langliron, c^ne de Plœren.
Roch (Le), éc. c^ne de Plougoumelen.
Roch (Le), ruiss. affl. du Blavet, qui arrose Pluméliau.
Roch (Le), h. c^ne de Quistinic.
Roch (Le), éc. écluse et m^in à eau sur le Blavet, c^ne de Saint-Thuriau.
Roch (Le Grand et le Petit), h. m^in à eau sur la Claye et m^in à vent, c^ne de Bignan.
Roch-ar-Vran, vill. c^ne de Gourin.
Roch-Benigcet, pointe et roche sur l'Océan, côte de Sarzeau.
Roch-Bras, dolmens, c^ne de Locmariaquer.
Roch-Du, caserne de douanes, c^ne de Crach.
Roche (La), h. et f. dite *Petite-Roche*, c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Roche (La), h. c^ne de Baud.
Roche (La), éc. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Roche (La), f. et m^in à eau sur le Rahun, c^ne de Carentoir.
Roche (La), vill. c^ne de Concoret.
Roche (La), vill. c^ne de Guillac.
Roche (La), f. et m^in à eau sur le Groutel, c^ne de Ménéac.
Roche (La), vill. et pont sur l'Yvel, c^ne de Néant. — Seigneurie.
Roche (La), h. c^ne de Pleugriffet.
Roche (La), h. c^ne de Ruffiac. — Seigneurie connue sous le nom de *la Rochelando*.
Roche (La), marais, c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Roche (La), h. c^ne de Saint-Martin.
Roche (La), éc. c^ne de Saint-Vincent.
Roche (La), éc. et m^in à vent, c^ne de Tréal.
Roche (La Haute et la Basse), vill. c^ne de Carentoir.
Roche (Rue de la), à Guer. — Seigneurie.
Roche-au-Vin (La), h. c^ne de Saint-Martin.
Roche-aux-Moines (La), éc. c^ne d'Augan.
Roche-Bernard (La), arrond. de Vannes; bois s'étendant dans le dép^t de la Loire-Inférieure; port et anc. passage dit aussi *de Guédas*, remplacé auj. par un pont suspendu sur la Vilaine, reliant la Roche-Bernard, Férel et Marzan; rocher dit *de Bernard*, qui s'avance sur la Vilaine et a donné son nom à la ville. — *Rocha Bernardi*, 1026 (D. Morice, I, 363). — *Rupes Bernardi, castellum*, 1063 (cart. de Redon). — *Roca Bernardi*, vers 1160 (*ibid.*).

Doy. de l'archid. de la Mée, dioc. de Nantes, en la par. de Nivillac; maladrerie; siége du protestantisme : voy. Hôpital (Rue de l'). — Anc. baronnie, membre du duché-pairie de Coislin, de 1663 à 1733; chât. auj. détruit. — Communauté de ville, avec droit de députer aux États de la province et des armoiries : *d'or à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules*. — Siége d'une subd. de l'intendance de Bretagne. — Chef-lieu de distr. et de c^on en 1790; cette ville prit aussi, vers cette époque, le nom de *Roche-Sauveur*.

Roche Bigot (La), dolmen détruit, c^ne de Plumelec.
Roche Binet (La), pierre branlante, c^ne d'Elven.
Roche-Blanche (La), éc. c^ne d'Allaire.
Roche Blanche (La), rocher, c^ne de Monteneuf.
Roche-Blanche (La), f. c^ne de Ruffiac.
Roche-Blanche (La), éc. c^ne de Saint-Perreux.
Roche-Colin (La), lande, c^ne d'Augan.
Roche-Couchante (La), lande, c^ne de Porcaro.
Roche des Coupes (La), pierre à cuvettes, c^ne de Plumelec.
Roche des Fées (La), menhir, c^ne d'Augan.
Roche-du-Chemin (La), h. c^ne de Pleugriffet.
Roche-Fontaine, h. c^ne de Réguiny.
Rochefort, f. et m^in à vent, c^ne de Pénestin.
Rochefort, f. c^ne de Ploërmel.
Rochefort, vill. c^ne de Saint-Abraham.
Rochefort-en-Terre, arrond. de Vannes; château en ruines. — *Rupes-Fortis*, 1260 (prieuré de la Magdeleine de Malestroit). — *Rocha-Fortis*, XIIIe siècle (*ibid.*).

Trève de la par. de Pluherlin; collégiale, du vocable de Notre-Dame-de-la Tronchaie, fondée en 1498 par Jean, sire de Rieux et de Rochefort, maréchal de Bretagne; prieuré : voy. Magdeleine (La), en Malansac; hôpital; maladrerie. — Comté [voy. l'Introduction]; gruerie. — Chef-lieu de distr. et de c^on en 1790; prit, vers cette époque, le nom de *Roche-des-Trois*.

Roche-Foucault (La), f. c^ne de Vannes.
Rochegestin (La), f. c^ne de la Gacilly. — Seigneurie.
Rochel, m^in à vent, c^ne d'Augan.
Rochelais, lande et m^in à vent, c^ne de Guer.

Rochelard, éc. c^ne de Moustoirac.
Rochelard, h. c^ne de Plumelin.
Rochelles (Moulin a vent des), c^ne de Carentoir.
Roche-Mêlée (La), *lande*, c^ne de Guer.
Roche Morvan, monument celtique en ruines, c^ne de Plumelec.
Rochène (La), h. c^ne d'Augan.
Roche-Pèlerin (La), vill. c^ne de Carentoir.
Roche Piquée (La), menhir, c^ne de la Gacilly.
Roche Piquée (La), menhir, c^ne de Ruffiac.
Roche-Piriou, vill. et m^in à eau sur le Pont-Rouge, c^ne de Priziac; pont sur l'Ellée, reliant Priziac et Meslan. — Seigneurie.
Roche-Plate (La) ou la Maison-Neuve, h. c^ne de Vannes.
Rocher (Le), vill. c^ne de Concoret.
Rocher (Le), h. c^ne d'Elven.
Rocher (Le), h. c^ne de Ménéac.
Rocher (Le), éc. c^ne de Peillac.
Rocher (Le), chât. et m^in à vent, c^ne de Plougoumelen.
Rocher (Le), chât. c^ne de Plumelec.
Rocher (Le), éc. c^ne de Sainte-Brigitte.
Rocher (Le), éc. c^ne de Saint-Servant.
Rocher (Le), éc. dit *Petit-Rocher* et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Théhillac; ruiss. affl. de l'Isac, qui arrose Théhillac, qu'il sépare du départ. de la Loire-Inférieure.
Rocher (Le), vill. c^ne de Tréal.
Rocher-de-la-Touche (Le), h. c^ne de Guer.
Rocher de l'Écluse (Le), rocher sur l'Océan, côte de Damgan.
Roche-Rieux (La), h. c^ne de Ménéac.
Roch-er-Louse, font. c^ne de Plœren.
Rocher-Marchand (Lande du), c^ne de Guer.
Rochers (Lande des), c^ne d'Augan.
Rochers-Brûlés (Lande des), c^ne de Porcaro.
Rochers-du-Moulin (Les), partie de la forêt de Quénécan, c^ne de Sainte-Brigitte.
Roches (Les), vill. c^ne de Peillac.
Roches (Moulin à vent des), c^ne d'Allaire.
Roches-au-Vent (Moulin à vent des), c^ne de Josselin.
Roches-Blanches (Les), éc. c^ne de Radenac.
Roche Sèche (La), roche et anse sur l'Océan, côte d'Erdeven.
Rochette (La), vill. c^ne de Mauron.
Rochettes (Lande des), c^ne d'Augan.
Rochinéan, éc. c^ne de Landévant.
Rochinots (Lande des), c^ne de Guer.
Roc'hir (Le), lande et menhir, c^ne de Plœmel.
Roch-Kerlud, dolmen, c^ne de Locmariaquer.
Roch-Lan (Le), h. c^ne de Languidic.
Roch-le-Moten ou la Butte-du-Roch, h. partie c^ne de Saint-Thuriau, partie c^ne de Noyal-Pontivy.
Roch-Ler, lande et croix, c^ne de Belz.
Roch-Melen, roche sur l'Océan, côte d'Hœdic.
Roch-Mené, éc. c^ne de Moustoirac.
Roch-Nuhen, rocher sur l'Océan, c^ne de Sarzeau.
Roch-Plat (Le), h. c^ne de Languidic.
Roch-Point-er-Vil, dolmen, c^ne de Locmariaquer.
Roch-Priol, vill. c^ne de Quiberon.
Roch-Velur ou le Bécuro, roche à l'embouchure du Pénerf, côte de Sarzeau.
Roch-Vras, rocher au milieu des terres, c^ne d'Erdeven.
Roc-Morgan (Le), éc. c^ne de Crédin.
Roc-Quinaut (Le), vill. c^ne de Saint-Pierre.
Roc-Saint-André (Le), c^on de Malestroit; anc. m^ins à eau sur l'Oust, qui n'existent plus, et pont sur la même riv. reliant le Roc-Saint-André et la Chapelle. Trève de la par. de Sérent. — Distr. de Ploërmel.
Roc-Toul, roche. — Voy. Men-Toul.
Rocu, éc. c^ne de Péaule.
Roc-Viodec, rocher sur l'Océan, côte de Damgan.
Rodégat, pont sur le Coët-Rodu, c^ne de Grand-Champ.
Rodenel, lande et font. *de la Lande-Rodenel*, c^ne de Bubry.
Rodière, chât. c^ne de Landaul.
Rodoir (Le), h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Nivillac; étang baignant Nivillac à la limite de la Loire-Inférieure; ruiss. dit aussi *Étier-de-la-Voûte*, affl. de la Vilaine, qui arrose Nivillac, la Roche-Bernard, Herbignac (Loire-Inférieure) et Férel.
Rodoué, h. c^ne de Plaudren.
Rodoué, h. partie c^ne de Treffléan, partie c^ne de Theix; pont sur le ruiss. de ce nom, reliant ces deux communes; ruiss. voy. Baron (Le).
Rodoué, ruiss. — Voy. Mare-au-Sel (Ruisseau de la).
Rodoué (Le), ruiss. affl. de l'Oust, qui arrose Crédin, Saint-Gouvry et Rohan.
Rodoué (Le), ruiss. affl. de l'Arz, et pont sur ce ruiss. c^ne d'Elven.
Rodoué (Le), pass. sur le ruisseau des Salles, reliant Silfiac et Sainte-Brigitte.
Rodoué (Pont du), sur la Dragne, reliant Ambon et Surzur.
Rodoué (Pont du), sur le Calpéric, reliant Elven et Saint-Nolff.
Rodoué (Pont du), sur le Saint-Niel, c^ne de Saint-Gérand.
Rodoué-de-Kergolen (Ruisseau du), affl. du Scanff, qui arrose Ploërdut et Lignol.
Rodoué-Penderf, éc. c^ne de Plaudren.
Rodouer (Le), vill. c^ne de Trédion.
Rodouer (Pont du), sur le Cussé, c^ne de Noyal-Muzillac.
Rodoué-Saint-Bily, éc. c^ne de Plaudren.

Rodu, h. éc. dit *Ty-Rodu*, bois dit *Coët-Rodu*, et ruiss. *de Coët-Rodu*, affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.

Rodu (Le) ou Gouar-er-Palud, ruiss. qui arrose Riantec et Plouhinec et se jette dans l'Océan; pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes.

Rodu (Le), éc. c^ne de Vannes.

Rodu (Pont du), sur le ruiss. du Moulin-de-Baden, c^ne de Baden.

Rodu-Charterion, éc. c^ne de Plumelin.

Rodu-Grenit, éc. c^ne de Plumelin.

Roduherne, h. c^ne de Camors; ruisseau dit *Gouarch-Roduherne* [voy. Guillemin], et pont sur ce ruiss. reliant Camors et Pluvigner.

Roduic (Le), vill. et ruiss. dit aussi *du Moulin-de-Pratmeur*, affl. du Blavet, c^ne de Quistinic.

Roduit (Le), h. c^ne de Molac.

Rodulboden (Ruisseau de).— Voy. Clédan (Ruisseau de).

Rodu-Noal (Pont du), sur le ruiss. du Moulin-du-Fou, reliant Moréac et Remungol.

Rodu-Pasco (Pont du), sur l'Ilizen, reliant Bignan et Moustoirac.

Roëzo, h. c^ne de Melrand.

Roffo, f. c^ne de Bohal.

Roffol, m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom; c^ne de Baud; ruiss. voy. Saint-Adrien.

Roga, éc. et font. d'eau minérale, c^ne de Saint-Congard; ruines d'une communauté de camaldules dont les biens furent unis, en 1786, à l'hôpital de Malestroit.

Roger, gué sur le ruiss. de la Vallée, c^ne de Saint-Jacut.

Rogerie (La), vill. c^ne de Peillac.

Roglas (Le Vieux et le Neuf), h. c^ne de Plumelin.

Roguédas, château f. et pointe sur le Morbihan, c^ne d'Arradon. — Seigneurie; manoir.

Roha (Pointe du), sur l'Océan, c^ne de Damgan.

Rohabon, vill. c^ne de Kervignac.

Rohalec, lande s'étendant en Crédin et Réguiny.

Rohaler (Le Haut et le Bas), h. partie c^ne d'Augan, partie c^ne de Caro. — *Rohallaire*, 1540 (chambre des comptes de Nantes). — Seigneurie.

Rohaliguen, vill. c^ne de Sarzeau.

Rohan, arrond. de Ploërmel; éc. et m^in à eau sur l'Oust, c^ne de Saint-Samson. — *Castrum de Rohan*, 1128 (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Rocan*, 1264 (duché de Rohan-Chabot). — *Rochan*, 1266 (D. Morice, I, 1003).

D'abord par. puis trève de Saint-Gouvry, puis redevenue par. du doy. de Porhoët; prieuré du Clox, membre de l'abb. de Marmoûtier de Tours. — Seigneurie démembrée du comté de Porhoët au XIIe siècle, et chef-lieu de cette seigneurie pendant quelque temps; châtellenie particulière au XVe et au XVIe siècle, puis siége de juridiction de cette même seigneurie [voy. l'Introduction]. Le vicomté de Rohan fut érigé en duché en 1603; il avait six siéges de juridiction, dont trois actuellement situés dans le dép^t du Morbihan, savoir: Pontivy, Rohan et la Trinité-Porhoët; une maîtrise particulière des eaux, bois et forêts, à Pontivy. — Anc. ville close; chât. auj. détruit. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Josselin; chef-lieu de c^on depuis l'an X seulement.

Rohan, vill. c^ne de Sérent.

Rohan, m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, étang et m^in à vent, c^ne de Vannes; ruiss. dit aussi *de Keravy* et *du Moulin-de-l'Évêque*, affl. du Liziec, qui arrose Saint-Avé, Plescop et Vannes.—Le ruiss. dit *Aqua de Frotmer*, 1280 (chap. de Vannes), et *Riv. de Froutmer*, 1426 (seign. du Couédic). — Le m^in ne porte pas de nom en 1280; il est appelé *moulin de Rohan* en 1446 (chap. de Vannes).

Rohan (Cale de), à Lorient.

Rohan (Forges de). — Voy. Salles (Les).

Rohan (Lande de), c^ne de Guer.

Rohan (Rue de), à Lorient.—Voy. Morbihan (Rue du);

Rohannis, éc. c^ne d'Ambon.

Roh-Brennic, roche de la baie de Quiberon, côte de Saint-Pierre.

Rohé (Le), éc. c^ne de Questembert.

Roheán, ruiss. affl. de la Claye, m^in à eau sur ce ruiss. chât. en ruines, c^ne de Sérent. — *Botguasuc, rivulus*, 1041 (cart. de Redon). — Seigneurie.

Roheg (Le), vill. c^ne de Ploërdut.

Rohellan, îlot et roche sur l'Océan, côte d'Erdeven.

Rohellec, éc. c^ne de Bubry.

Rohello, chât. c^ne de Baden.

Rohello, éc. c^ne de Grand-Champ.

Rohello, éc. et pont, c^ne d'Helléan.

Rohello, vill. c^ne de Mohon.

Rohello (Le), h. m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Sulniac; ruiss. dit aussi *de Kercohan* et *du Plat-d'Or*, affl. du Mont, qui arrose Berric et Sulniac; pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes.

Rohello (Le), vill. c^ne de Sainte-Brigitte.

Rohello (Le Grand et le Petit), h. et f. c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie.

Rohello (Pont du), sur le Kerandrun, et lande dite *Moten-Pont-Rohello*, c^ne de Theix.

Rohéran, h. c^ne de Malansac.

Roherman, f. c^ne d'Augan. — Seigneurie.

Roheu, roche sur l'Océan, côte de Plouhinec.

Roh-Glas, h. c^ne de Moustoirac.
Roh-Goulien, roche sur l'Océan, côte de Saint-Pierre.
Rohic (Le), éc. c^ne de Baud.
Rohic (Le), h. c^ne de Camors.
Rohic (Le), vill. c^ne de l'Île-aux-Moines.
Rohic (Le), vill. c^ne de Kerfourn.
Rohic (Le), m^in à eau sur le ruiss. de ce nom et marais, c^ne de Plouay; ruiss. *du Moulin-du-Rohic* : voy. Restavy.
Rohic (Le), h. c^ne de Pluméliau.
Rohic (Le), vill. c^ne de Vannes.
Rohigo, h. c^ne de Plouhinec.
Roho, h. c^ne de Moustoirac.
Roho (Le), éc. c^ne de Baud. — Seigneurie.
Roho (Le), h. c^ne de Billio.
Roho (Le), éc. c^ne de Pluméliau.
Roho (Le), vill. ruiss. affl. de la Vilaine et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Saint-Dolay.
Rohorven, vill. c^ne de Berné.
Rohouan, m^in à vent, c^ne de Campénéac.
Rohu (Croix, bois et pont du), sur le ruiss. de la Fontaine-du-Cordier, c^ne de Grand-Champ.
Rohu (Le), vill. et rocher dit *Petit-Rohu*, sur l'Océan, c^ne d'Arzon; rocher dit *Grand-Rohu*, côte de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Rohu (Le), h. c^ne de Caudan.
Rohu (Le), éc. c^ne de Noyalo.
Rohu (Le Grand et le Petit), vill. pointe dite *Beg-Rohu*, sur la baie de Quiberon, et batterie, c^ne de Saint-Pierre. — Seigneurie *du Grand-Rohu*.
Rohu (Le Grand et le Petit), rochers sur le Morbihan, côte de Sené.
Roh-Vidic (Le Grand et le Petit), roches sur l'Océan, côte de Saint-Pierre.
Rohy (Le), dolmen détruit, c^ne de Plumelec.
Roi (Chemin du), c^ne de Sarzeau.
Roich-er-Vilin-Meell, ruisseau.—Voy. Penlann (Ruisseau du Moulin-du-).
Roi-de-Rome (Rue du), à Napoléonville. —Voy. Pyramides (Rue des).
Roidet (Le), vill. et m^in à eau sur le Kerlutune, c^ne d'Inzinzac; éc. et écluse sur le Blavet, c^ne de Languidic; pass. sur le Blavet, qui relie Languidic et Inzinzac.
Roirie (La), h. c^ne des Fougerêts; pont sur le Mabio, reliant les Fougerêts et la Gacilly.
Rois (Ruelle des), à Josselin.
Rojo, éc. c^ne de Guern.
Roland (Pont), c^ne de Plouhinec.
Rolas (Le), éc. c^ne de Languidic.
Rolay (Le), roche sur la baie de Quiberon, côte de Locmariaquer.
Rôle-Dedans, pont sur le Ninian, reliant Saint-Malo-des-Trois-Fontaines et la Grée-Saint-Laurent.
Roliou, roche sur l'Océan, côte de Plœmeur.
Rolland, m^in à vent, c^ne de Pluneret.
Rollo (Le), éc. c^ne de Pluméliau.
Romains (Camp des), anc. retranchement romain, c^ne de Carentoir.
Romains (Camp des), anc. retranchement. — Voy. Kervédan.
Romellec, h. c^ne de Languidic.
Ronaron, vill. c^ne de Saint-Pierre.
Ronceray (Le), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Roncevaux, f. c^ne d'Allaire; ruiss. affluent de l'Arz, qui limite Allaire et Saint-Jean-la-Poterie.
Rondel, m^in à vent et lande dite *Clos-Rondel*, c^ne d'Augan.
Ronden (Loge), éc. c^ne de Gourin.
Rondervec, f. c^ne de Nostang.
Rondosseg, éc. c^ne de Plouharnel.
Rondray (Le), h. c^ne d'Allaire.
Ronénettes, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — *Rochenneznet*, 1461 (duché de Rohan-Chabot).
Rongo (Le), éc. c^ne d'Inzinzac.
Rongoëdo, h. c^ne de Melrand. — *Roozquoedou*, 1296 (duché de Rohan-Chabot).
Rongoët, éc. c^ne de Melrand.
Rongoët (Le), éc. c^ne de Cléguérec.
Rongoët (Le), vill. lande et bois, c^ne de Napoléonville. — *Rosquoet, nemus*, 1270 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir en la par. de Malguénac.
Rongoët (Le), éc. c^ne de Sarzeau.
Rongouet (Le), chât. et f. c^ne de Nostang. — Seigneurie; manoir.
Rongouet (Le), f. c^ne de Réguiny. — Seigneurie.
Ronquédo, h. c^ne de Quéven.
Rons-er-Lann, éc. c^ne de Saint-Tugdual.
Ronsin, m^in à eau sur l'Yvel, c^ne de Ploërmel, et pont sur le même ruiss. reliant Ploërmel et Taupont.
Ronssouse, f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Ronz-Guenourien, éc. c^ne de Langonnet.
Ropert, croix, c^ne de Noyal-Pontivy.
Ropert, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Radenac; ruiss. *du Pont-Ropert* : voy. Radenac.
Roquet (Rue), au vill. de Quinquisio, c^ne de Molac.
Ros, vill. c^ne d'Arzal. — Seigneurie.
Ros, vill. c^ne de Béganne.
Ros, vill. c^ne de Limerzel; pont sur le Goujon, reliant Limerzel et Péaule.
Ros (Le), vill. c^ne de Neulliac; écluse sur le canal de Nantes à Brest.
Ros (Le), h. c^ne de Quéven.
Rosagon, h. c^ne de Guiscriff.

Rosaie (La), vill. c^ne de Carentoir.
Rosaie (La), vill. c^ne de la Chapelle. — Seigneurie.
Rosaie (La), m^in à eau, c^ne de Guilliers, sur le ruiss. de ce nom; ruiss. voy. Garat.
Rosaie (La), ruiss. affl. de l'Oust; il arrose Quily et le Roc-Saint-André.
Rosaie (La), h. c^ne de Saint-Abraham.
Rosaie (La Haute et la Basse), h. c^ne de Peillac.
Rosais (La Haute et la Basse), vill. c^ne de Loyat.
Rosais (Le), ruiss. affl. du Parc; il arrose Monteneuf.
Rosais (Les), h. c^ne de Missiriac.
Rosais-de-Quelneuc (La), vill. c^ne de Carentoir.
Rosanière, h. c^ne de Moréac. — *Rosanguer, bois*, XVIe s^e (duché de Rohan-Chabot).
Rosanteur, h. c^ne de Gourin.
Rosanvé, vill. et bois, c^ne de Guiscriff.
Rosay (La), éc. c^ne de Pleugriffet.
Rosayes (Ruisseau des), affluent de la Claye; il arrose Saint-Congard.
Rosayes (Ruisseau des), affl. de l'Oust; il arrose Saint-Marcel.
Rosbosser, h. c^ne du Palais.
Roscaday, vill. et pont sur le Trescoët, c^ne de Séglien.
Roscalet, éc. c^ne de Meslan. — Seigneurie.
Roscanvec, h. c^ne de Saint-Nolff. — Seigneurie.
Roscaradec, vill. c^ne de Guiscriff.
Roscario, vill. c^ne de Saint-Tugdual. — Seigneurie.
Roscarnal, éc. c^ne de Saint-Tugdual.
Roscatau, h. c^ne de Ploërdut.
Rosclédan, h. c^ne d'Arradon.
Roscoat, vill. c^ne de Lanvénégen.
Roscoat, éc. c^ne de Roudouallec.
Roscoat (Loge), éc. c^ne du Saint.
Roscoët, h. m^in sur l'Ével et m^in à vent, c^ne de Moréac; pont au confl. de l'Ével, du Runio et du Roscoët, reliant Moréac et Naizin; éc. *du Pont-du-Roscoët* et ruiss. affl. de l'Ével, c^ne de Naizin. — Seigneurie.
Roscoët (Bras et Bihan), h. c^ne de Camors.
Roscoët (Bras et Bihan), vill. c^ne de Pluvigner.
Roscoët-Fily, vill. lande et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Réguiny; ruiss. voy. Lézudan.
Roscorbel, h. et ruiss. affl. du Kerloas, c^ne de Berné.
Roscornec, h. c^ne de Bignan.
Roscouëdo, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Roscouëdo*, affl. de celui de la Fontaine-de-Lochrist, c^ne d'Inguiniel.
Roscouet, vill. c^ne de Baud; pont sur le ruiss. du Pont-Pala, reliant Baud et Languidic.
Rose, éc. c^ne d'Ambon; ruiss. voy. Lic (Le).
Rose, m^in à eau, c^ne de Melrand.
Rose, vill. c^ne de Plougoumelen. — Seigneurie.
Rose (Hutte à la), éc. c^ne de Marzan.
Rose (Le Grand et le Petit), vill. m^in à eau sur la Sarre, croix et éc. *de la Croix-du-Rose*, c^ne de Silfiac.
Rose (Rue de la) ou de la Petite-Rose, anc. rue de Vannes, près de la Basse-Cour, et place *de la Rose*, au même lieu.
Roseau (Fontaine du), c^ne de Guer.
Roséganten, vill. c^ne de Ploërdut.
Rosegat, h. c^ne de Silfiac.
Rosel, h. c^ne de Muzillac. — *Rozel, villa*, 1281 (D. Morice, I, 1062).
Ros-en-Innouer, éc. c^ne de Plouray.
Rosequé, h. c^ne de Lanvénégen.
Roseré, h. c^ne du Saint.
Roserières, vill. c^ne du Palais. — *Les Rosiers*, XVIIe s^e (sénéch. de Belle-Île-en-Mer).
Ros-eur-Pont, vallon à la limite de Bangor et de Locmaria.
Rosglaz, h. c^ne de Meslan.
Rosguénec, h. c^ne de Guiscriff.
Rosguillerme, h. c^ne de Saint-Tugdual.
Rosguilloux, h. c^ne de Meslan.
Rosiorh, h. c^ne de Pluméliau.
Roslagadec, h. et m^in à eau sur le Pont-Rouge, c^ne de Saint-Tugdual.
Rosmec, éc. c^ne de Brech. — *Rosmezec-Alray* (près d'Auray), XVIIe s^e (arch. comm. d'Auray). — Seign.
Rosmelec, h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Gourin; ruiss. voy. Inam. — Seigneurie.
Rosmenic (Bras et Bihan), h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Rosmenic*, affl. de celui du Moulin-de-Langle, c^ne de Lanvaudan.
Rosmérian, vill. c^ne de Locoal-Mendon.
Rosmiliguet, vill. c^ne du Saint.
Rosnarho, chât. h. et m^in à vent en ruines, c^ne de Crach. — Seigneurie; manoir.
Rosnen, h. c^ne de Quistinic.
Rosnoën (Le Haut et le Bas), vill. et éc. dit *Loge-Rosnoën*, c^ne du Saint.
Rosnual, h. c^ne de Carnac.
Rosoaic, vill. c^ne de Priziac.
Rosonen, h. c^ne du Saint.
Rosquénic, h. c^ne de Remungol.
Rosquéran (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Marzan.
Rosquet, vill. c^ne de Férel; étier : voy. Fontaine-au-Beurre (La).
Rossée (Lande de la), c^ne de Monteneuf.
Rosterh, vill. partie c^ne de Plouray, partie c^ne de Langonnet; lande, c^ne de Plouray.
Rostervel, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Rostervel*, affl. du Bécherel, c^ne de Plouay.
Rostevel, h. c^ne de Brech. — Seigneurie.
Rostrenne, vill. c^ne de Priziac.

Rosvelleg, vill. et salines, c^ne de Vannes. — Seigneurie.
Roterie (La), vill. c^ne de Saint-Vincent.
Roth (Rue de), à Lorient. — Voy. Colonies (Rue des).
Rotiaie (La), vill. et ruiss. affl. de la Ville-aux-Feuves, c^ne de Malansac.
Rotiais (La), h. c^ne de Saint-Martin.
Rotilais, éc. c^ne de Ploërmel.
Rotileuc, f. et bois, c^ne de Guer. — Seigneurie.
Rotouer (Le), éc. c^ne de Ménéac.
Rotu, h. c^ne de Berné.
Rouane, m^in à vent, c^ne de Saint-Servant.
Rouaud, croix, c^ne de Plouay.
Rouaudais (La), vill. c^ne de Guilliers. — Seigneurie.
Rouault, vill. c^ne de Lorient.
Rouault (Le), vill. c^ne de Guidel.
Rouge (Le), éc. c^ne de Pontscorff. — Seigneurie.
Roudouallec, c^on de Gourin. — *Rodoed-Gallec, eleemosina*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Roudoez-gallec*, 1521 (seign. de Kergus, chez M. Stenfort, à Gourin). — Porte souvent la désignation de *Bourg et Trépas* de Roudouallec, du nom d'un vill. voisin. Trève de la par. de Gourin; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, annexe de la comm^rie du Faouët. — Distr. du Faouët.
Rouelle (La), vill. c^ne de Béganne.
Rouelle (La), h. c^ne de Guilliers.
Roues (Rue des), à Locminé.
Rouëts (Camp des), fortificat. romaines, c^ne de Mohon.
Rouézo (Le), h. c^ne de Pluméliau.
Rouflet (Le), h. c^ne d'Allaire.
Rougé, m^in à vent, c^ne de Guilliers.
Rougeais (Chemin des), c^ne de Peillac.
Rougentin, vill. c^ne de Saint-Servant.
Rougeraie (La), vill. c^ne de Lanouée. — *Ville-ès-Rogerains*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
Roulage (Rue du), à Vannes, dite autref. *des Jacobins*.
Roulais (La), h. c^ne de Saint-Martin.
Rouleau (Le), rocher sur l'Océan, près de l'île de Houat.
Roulin, pont sur le Tréfévan, reliant Questembert et Noyal-Muzillac.
Roulleau (Rue), à Ploërmel; dite, au XVIIe siècle, quartier *Rouillaud* et *du Four*.
Rouscouet, éc. c^ne de Saint-Allouestre.
Rouscouriou, éc. c^ne de Langonnet.
Roussaie (La), vill. c^ne de Saint-Gorgon.
Rousse, m^in à eau sur le ruiss. de Brulé, c^ne de Bubry.
Rousse (Lande de), c^ne de Monteneuf.
Rousseau, m^in à eau sur le ruiss. des Trois-Recteurs, c^ne de Plouay.
Roussel, font. c^ne de Locmaria.
Roussimel (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Glénac.
Rouvran (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Guégon.
Rouvray (Le), vill. partie c^ne de Guégon, partie c^ne de Lanouée; éc. c^ne de Lanouée.
Rouvrignon (Le), rocher sur l'Océan, côte de Damgan.
Roux (Moulin à eau du), sur le Kerpont, c^ne de Caudan.
Roux (Pont), sur l'Inam, c^ne de Gourin.
Roux (Pont aux), sur le ruiss. de ce nom, reliant Pluherlin et Rochefort; h. *du Pont-aux-Roux*, c^ne de Pluherlin. — Seigneurie.
Roux (Rue aux), à Guer.
Roux (Ruisseau du Pont-aux-) ou du Pont-aux-Dames, affl. de celui du Moulin-Neuf; il arrose Pluherlin et Rochefort.
Roux-Varine, section de la c^ne de Groix.
Rouzes, roches sur l'Océan, côte d'Erdeven.
Roveneuc, vill. c^ne de Mauron.
Rovran, vill. — Voy. Fosse-Rovran (La).
Rox, vill. et h. dit *Cour-de-Rox*, c^ne de Nivillac. — Seign.
Rox (Le), chât. f. et bois, c^ne de Concoret. — Seigneurie; manoir.
Rox (Le), vill. et m^in sur l'Yvel, c^ne de Mauron. — Seign.
Roxa, m^in à eau sur le Sédon, c^ne de Guégon.
Roz, éc. c^ne de Gourin. — Seigneurie.
Roz, vill. et ruiss. *du Pâtis-de-Roz*, affl. de la Drague, c^ne de Surzur. — *Ros*, 1455 (abb. de Lanvaux). — Seigneurie.
Roz (Le), h. m^in à vent, m^in à eau sur le Plessis, pont sur le même ruiss. et éc. *du Pont-de-Roz*, c^ne de Theix. — Seigneurie.
Rozalanic, h. c^ne de Theix.
Rozan, vill. c^ne de Saint-Gorgon.
Rozangat, éc. et m^in à eau sur le Reste, c^ne de Lanvénégen. — Seigneurie; manoir.
Rozanlaër (Le Haut et le Bas), vill. c^ne du Faouët.
Rozanpouillot, h. c^ne de Meslan.
Roz-ar-Caro, éc. c^ne de Guiscriff.
Roz-ar-Floch, h. c^ne de Guiscriff.
Rozay-de-Marsac (Le), vill. c^ne de Carentoir.
Rozé (Le), vill. c^ne de Taupont.
Roze (Ruisseau de). — Voy. Cochelin (Ruisseau du Moulin-de-).
Rozedaie, h. c^ne de Locmalo.
Rozehouarn, vill. c^ne de Gourin.
Rozellic, h. c^ne de Saint-Tugdual.
Roze-Mélite (Ruisseau de). — Voy. Goassigoux.
Roz-en-Singe, h. c^ne de Theix, et salines, c^ne de Séné.
Roz-Kervenic, éc. c^ne de Guern. — Seigneurie.
Rozo, ruisseau. — Voy. Goassigoux.
Rozo (Le), éc. et pont sur le ruiss. de la Lande-de-Kerallan, c^ne de Brech.
Rozo (Le), m^in à eau sur le Kerjacob, m^in à vent, étang et ruiss. *de l'Étang-du-Rozo*, dit aussi *de la Fontaine-*

du-Petit-Bodeven et *de Kerviherne*, affl. du Kerjacob, c^ne^ de Locoal-Mendon.

Rozclair (Bras et Bihan), vill. c^ne^ de Locmalo. — *Rosulehezre*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené).

Ruah-Voyne (Le), éc. c^ne^ de Theix.

Ruah-Vras, ruiss. affl. du Poulhéry; il arrose Theix.

Rual-Bizeul (Le), h. c^ne^ de Nivillac.

Rual-de-la-Croix (Le), éc. c^ne^ de Saint-Dolay.

Rualin, pont sur le Raimond, reliant Caro et Saint-Abraham; h. *du Pont-Rualin*, c^ne^ de Saint-Abraham.

Ruaudaie (La), vill. c^ne^ de Saint-Nicolas-du-Tertre.

Ruaudais (La), h. c^ne^ de Malansac.

Rue (Le), lande, c^ne^ de Réguiny.

Rublart, anc. domaine près de Malestroit, mentionné en 1498 (fabr. de Malestroit).

Ruchec (Le Haut et le Bas), h. bois et m^in^ à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne^ de Saint-Caradec-Trégomel; ruiss. *du Moulin-du-Ruchec* : voy. Kerusten. — *Rusquec ihuellan* et *Rusquec izellan*, 1539 (princip. de Rohan-Guémené). — Deux seigneuries; deux manoirs.

Rucherais (La), éc. c^ne^ de Monteneuf.

Rudel (Le), rocher de la baie du Morbihan, côte de l'Île-aux-Moines.

Rudevent, vill. c^ne^ de l'Île-d'Arz.

Rudual, h. c^ne^ de Quéven.

Rudualch, éc. c^ne^ de Guidel.

Rue (La), éc. c^ne^ de Buléon.

Rue (La), vill. c^ne^ de Caden.

Rue (La), vill. c^ne^ de Rieux.

Rue (La), vill. c^ne^ de Théhillac.

Rue (La), f. c^ne^ de Tréal. — Seigneurie.

Rue-aux-Filles (La), f. c^ne^ de Saint-Nicolas-du-Tertre.

Rue-aux-Renards (La), h. c^ne^ de Guer.

Rue-Barre (La), h. c^ne^ de Carentoir.

Rue-Basse (La), éc. c^ne^ d'Allaire.

Rue Basse, à Saint-Jean-la-Poterie.

Rue Batelière, à Lorient. — Voy. Ory.

Rue Blanche, à Lorient.

Rue Blanche, à Vannes. — Voy. Justice (Rue de la).

Rue-Blandin (La), éc. c^ne^ de Saint-Martin.

Rue Commune, à Camoël.

Rue-Daval (La), h. c^ne^ de Carentoir.

Rue de Bas, à Mauron.

Rue-de-Bas (La), éc. c^ne^ de Gourhel.

Rue-de-Bas (La), h. c^ne^ de Montertelot.

Rue-de-Bas-de-Trémeleuc (La), h. c^ne^ de Carentoir.

Rue-de-Haut (La), vill. c^ne^ de Mohon.

Rue-des-Aubiers, éc. c^ne^ d'Augan.

Rue-des-Fosses (La), h. c^ne^ de Josselin.

Rue-du-Creux-Chemin (La), h. c^ne^ de Montertelot.

Rue-du-Moulin (La), vill. c^ne^ de Nostang.

Rue-du-Pâtis-Gai, h. c^ne^ de Pluherlin.

Rue-Durand (La), h. c^ne^ de Monteneuf.

Ruée (La), h. c^ne^ d'Allaire.

Ruée (La), chât. c^ne^ de Ruffiac, et m^in^ à vent, c^ne^ de Tréal. — Seigneurie; manoir.

Ruée-Mousson, h. c^ne^ de Réminiac.

Rue-Eon (La), vill. c^ne^ de Concoret.

Rue-ès-Théline (La), vill. c^ne^ de Cournon.

Rue-Flageul (La), h. c^ne^ de Guer.

Rue Française, à Lorient; appelée avant 1789 *rue des Prophètes* et *rue Esnoul-des-Chatelès*.

Rue-Friquet (La), éc. c^ne^ de Guer.

Rue-Gacho, éc. c^ne^ de Pluherlin.

Rue-Garel (La), vill. c^ne^ de Glénac.

Rue-Gauche (Chemin de la), c^ne^ de Saint-Dolay.

Rue Haute, à Loyat.

Rue-Haute (La), quartier du bourg de Noyal-Muzillac.

Rue-Haute (Rue et Place de la), à Guer.

Rue-Henard, h. c^ne^ de Plumelin.

Rue Impériale, à Hennebont; autref. *Royale*, puis *Nationale*.

Rue Impériale, à Napoléonville; dite autref. *Grande Rue*, puis *rue Nationale*, puis *rue Royale*.

Rue Impériale, à Ploërmel; autref. *Royale*.

Rue-Janais (La), vill. c^ne^ de Saint-Nicolas-du-Tertre.

Rue-Joly (La), h. c^ne^ de Porcaro.

Rue-Jouan (La), éc. c^ne^ d'Augan.

Rue-Kerioche, h. c^ne^ de Pluherlin.

Rue Latine, à Vannes. — Voy. Halles (Rue des).

Rue Littéraire, à Lorient; appelée avant 1789 *rue Guillois*.

Ruello (Le), h. c^ne^ de Sainte-Brigitte; pont sur le ruiss. des Salles, reliant Sainte-Brigitte et Silfiac.

Ruelmin (La), vill. c^ne^ de Saint-Dolay.

Rue-Loga, vill. c^ne^ de Pluherlin.

Rue-Louis (La), h. c^ne^ de Porcaro.

Rue-Maillard (La), éc. c^ne^ de Bréhan-Loudéac.

Rue-Maillet (La), éc. c^ne^ de Sérent.

Rue Mercière, au Port-Louis.

Rue Militaire, au Palais.

Rue-Morel (La), h. c^ne^ de Saint-Jean-la-Poterie.

Rue Nationale, rues à Hennebont et à Napoléonville. — Voy. Rue Impériale.

Rue Neuve, à Auray.

Rue Neuve, à Gourin.

Rue Neuve, à Guémené.

Rue Neuve, à Hennebont.

Rue Neuve, à Locminé.

Rue Neuve, à Lorient, faub. de Kerentrech; dite autref. *rue Colin*.

Rue Neuve, à Napoléonville.

Rue Neuve, à Plœmeur.

Rue Neuve, à Plouay; f. m^in à vent et m^ins à eau sur le Bécherel, dans la commune. — Seigneurie.
Rue Neuve, vill. de Sainte-Anne, c^ne de Pluneret.
Rue Neuve, à la Trinité-Porhoët.
Rue Neuve, à Vannes.
Rue Neuve-de-la-Comédie, à Lorient; appelée autref. *rue de la Comédie*, puis *rue d'Artois* en 1817 et *rue de l'Abattoir* en 1830.
Rue Neuve-du-Bassin, à Lorient.
Rue Noble, à Napoléonville.
Rue Noire, à Carentoir.
Rue Noire, à Josselin.
Rue Noire, à Josselin (dist. de la précédente).
Rue Noire, à Lorient.
Rue Noire, à Ploërmel; dite aussi, au xviiie siècle, *rue de la Beurrerie*.
Ruéo-Saint-Gildas, h. c^ne de Cléguérec.
Rue Poissonnière, à Lorient; appelée avant 1789 *rue d'Aiguillon*.
Rue Rennaise, à la Trinité-Porhoët.
Rue Rigoal-du-Prado. — Voy. Prado (Le).
Rue Royale, rues à Hennebont, à Napoléonville et à Ploërmel. — Voy. Rue Impériale.
Rue Royale, au Palais.
Rues (Les Hautes et les Basses), h. c^ne de Saint-Guyomard.
Rues (Les Hautes et les Basses), vill. c^ne de Sérent.
Rues (Ruisseau des), c^ne de Beignon.
Rue-Sale-Bique, h. c^ne de Pluherlin.
Rues-Allain (Les), h. c^ne de Caro.
Rues-Aubray (Les), éc. c^ne d'Augan.
Rues-Barré (Les), éc. c^ne d'Augan.
Rues Basses, trois rues à Malestroit, mentionnées en 1497 (fabr. de Malestroit).
Rues-Bily (Les), h. c^ne d'Augan.
Rues-Boco (Les), h. c^ne de Caro.
Rues-Boscher (Les), h. c^ne de Guer.
Rues-Boscher (Les), f. c^ne de Mauron.
Rues-Bouillé (Les), éc. c^ne de Loyat.
Rues-Chat (Les), h. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Rues-Clodic (Les), éc. c^ne de Caden.
Rues-Colliau (Les), éc. et autre éc. dit *Rues-Colliau-de-Bas*, c^ne de Guer.
Rues-dé-Bas (Les), h. c^ne de Lantillac.
Rues-de-Bas (Les), éc. c^ne de Mauron.
Rues-de-Bas (Les), éc. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Rues-d'en-Haut (Les), h. c^ne de Caro.
Rues-d'en-Haut (Les), h. c^ne de Rieux.
Rues-d'Olive (Les), éc. c^ne de Ménéac.
Rues-Doura (Les), éc. c^ne de Loyat.
Rues Haute et Basse du Prado. — Voy. Prado (Le).
Rues-Gogaille (Les), h. c^ne de Concoret.
Rues-Guido (Les), éc. c^ne de Sérent.
Rues-Guillouches (Les), h. c^ne de Saint-Martin.
Rues-Guilloux (Les), h. c^ne de Caro.
Rues-Hidoux (Les), h. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Rues-Houeix (Les), éc. c^ne de Caro.
Rues-Huet (Les), h. c^ne de Concoret.
Rues-Josset (Les), éc. c^ne de Concoret.
Rues-Joubin (Les), éc. c^ne de Taupont.
Rues-Mancaré (Les), h. c^ne de Ménéac.
Rues-Moisan (Les), f. c^ne de Glénac.
Rues-Monnier (Les), éc. c^ne de Saint-Martin.
Rues-Morfouesse (Les), h. c^ne de Concoret.
Rues-Neuves (Les), anc. manoir, c^ne de Tréhorenteuc. — Seigneurie.
Rues-Névoux (Les), vill. partie c^ne de Glénac, partie c^ne des Fougerêts.
Rues-Piguel (Les), éc. c^ne de Glénac.
Rues-Ravâches (Les), h. c^ne de Carentoir.
Rues-Ruelland (Les), h. c^ne de Concoret.
Rues-Taupinel (Les), h. c^ne de Taupont.
Rues-Thomas (Les), h. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.
Rue Traversière, à Lorient; appelée avant 1789 *rue de Bourgogne*.
Rue-Verte (La), f. c^ne de Trédion.
Ruézie (La), vill. c^ne de Guer.
Rufaux (Le), h. c^ne de Melrand. — *Roezfau*, 1296 (duché de Rohan-Chabot).
Ruffiac, c^on de Malestroit. — *Rufiac, plebs condita*, 833 (cart. de Redon). — *Rufiacum* (ou *Rufiacus*), 846 (*ibid.*).

Par. du doy. de Carentoir; prieuré du vocable de Notre-Dame-de-Pitié (par corruption : de Piété), situé au vill. du Prieuré, appartenant, au milieu du xviie siècle, à l'hôpital de Ploërmel, puis membre de l'abb. de Saint-Sauveur de Redon. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Ploërmel.

Rufflé (Le), f. c^ne d'Augan. — *Le Roufflay*, 1497 (chât. de Beaurepaire). — Seigneurie.
Rugevaux, éc. c^ne d'Ambon.
Rugonan, f. c^ne de Plouay.
Rugroise, vill. c^ne de Quéven.
Ruhais (La), éc. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.
Ruigard (Le), quartier, rue et place, à la Roche-Bernard.
Ruigo (Le), éc. c^ne de Ploërdut.
Rulan, h. c^ne de Locmalo; pont sur le ruiss. du Pont-Douar, reliant Locmalo et Guémené. — *Le Rullan*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené).
Rulegant, h. c^ne de Saint-Tugdual.
Rullano (Le Grand et le Petit), h. et lande dite *Lann-vras-Rullano*, c^ne de Grand-Champ.
Rulliac (Le Grand et le Petit), chât. vill. bois, m^in à

vent et deux m^ins à eau, dont l'un dit *moulin Neuf de Rulliac*, sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Avé; ruiss. voy. Marle (La). — *Ruellyac*, 1388 (duché de Rohan-Chabot). — *Ruyliac*, aliàs *Ruilliac et Reuiliac*, 1389 (*ibid.*). — *Ruiluiac*, 1398 (*ibid.*). — *Rulyac*, XVIe siècle (chât. de Kerleau).

Deux seign. deux manoirs (le grand et le petit).

Rumel (Place du), à Gourin.

Rumfort, h. c^ne de Monterrein. — Seigneurie.

Rumor, vill. c^ne de Vannes.

Runanter, lande, c^ne de Bangor.

Runasquer (Le), h. c^ne de Ploërdut; ruiss. voy. Cosquer (Le).

Rune (Le), h. c^ne de Guidel.

Runédaul, éc. et m^in à vent, c^ne de Bangor.

Runel (Le), éc. c^ne de Plumelin.

Runello, éc. et lande, c^ne de Bangor.

Runellou, h. lande et m^in à eau sur l'Ellée, c^ne de Langonnet; pont sur le même ruiss. reliant Langonnet et Plouray. — Seigneurie; manoir.

Runesto, h. c^ne de Plouharnel.

Runglas, vill. c^ne de Guiscriff.

Rungoat, éc. c^ne de Gourin.

Runiac, éc. c^ne de Theix.

Runio (Le Haut et le Bas), vill. lande dite *Grande Lande du Runio*, et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Crédin.

Runio (Ruisseau du), dit aussi *Lindreux*, *Pembois* et *Lesdanic*, affl. de l'Ével; il arrose Kerfourn, Crédin, Réguiny et Naizin. — Ce ruisseau semble avoir été appelé autrefois *Ysus*, par. de Naizin, 1457 (abb. de Lanvaux); ce nom pourrait aussi cependant se rapporter à l'Ével.

Runo (Le), vill. c^ne de Meslan.

Runhomme, h. c^ne de Malguénac.

Rusandis, vill. c^ne de l'Île-d'Arz.

Ruscouar, éc. c^ne de Sérent. — Seigneurie.

Ruseau, h. c^ne de Caudan. — *Rusaux*, 1497 (abb. de la Joie). — Seigneurie.

Ruselière (La), h. c^ne de Peillac; passage sur l'Arz, reliant Peillac et Saint-Jacut.

Rustuel, vill. c^ne de Quéven.

Rustuhune, h. c^ne de Berné.

Rustuo (Le), éc. c^ne de Lignol. — *Restuzyou*, 1460 (princip. de Rohan-Guémené).

Ruyanno (Le), éc. c^ne de Ploërdut.

Ruye, f. c^ne de Ruffiac.

Ruzelière (Fontaine de la), c^ne de la Gacilly.

S

Sable, port sur le Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.

Sablen (Le), éc. c^ne d'Auray, et rue dans la ville.

Sables (Rue des), au Palais.

Sables (Ruisseau des), affl. de la Noë-du-Vaugasse; il arrose Saint-Marcel.

Sablonnières (Les), éc. c^ne de Campénéac.

Sablonnières (Les), lande, c^ne de Guer.

Sabot-d'Or (Le), éc. c^ne de Peillac.

Sabot-d'Or (Le), h. c^ne de Pluherlin.

Sabrehan, vill. c^ne de Guillac. — Seigneurie.

Sach (Le), vill. partie c^ne d'Étel, partie c^ne de Belz; m^in à vent, c^ne d'Étel; m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Belz; ruiss. *du Moulin-du-Sach* : voy. Poumen (Le). — *Sach-Radul*, VIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Sarraoul*, 1490 (chartreuse d'Auray). — *Sachraoul*, 1537 (*ibid.*). Seigneurie.

Sach-Quéven, vill. pass. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Quéven; ruiss. *du Moulin-de-Sach-Quéven* : voy. Kerlaen.

Sacrement (Chemin du), c^ne d'Arzon.

Sacrement (Chemin du), c^ue d'Inzinzac, dans le bois de Trémelin.

Sahiaul, h. c^ne de Moréac.

Saïc (Loge le), éc. c^ne de Plouay.

Saindo (Le), h. c^ne de Theix; pont sur le ruiss. du Pont-Allan, reliant Theix et Vannes.

Saint (Fontaine du), c^ne de Surzur.

Saint (Le), c^on de Gourin; chât. et bois dans la commune.

Trève de la par. de Gourin. — Seigneurie; manoir. — Distr. du Faouët.

Saint-Abraham, c^on de Malestroit. — *Saint-Abran*, 1433 (chât. de Kerfily). — *Saint-Abram*, 1460 (*ibid.*). Par. du doy. de Beignon. — Sénéch. et subd. de Ploërmel. — Distr. de Ploërmel.

Saint-Adrien, vill. partie c^ne de Baud, partie c^ne de Quistinic; écluse et pont sur le Blavet, reliant ces deux communes; ruiss. dit aussi *de Guerdualic*, *du Moulin-de-Kermorvant*, *de Kernars* et *de Roffol*, affl. du Blavet, qui arrose Guénin et Baud; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Baud.

Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers.

Saint-Adrien, chapelle isolée, c^ne de Carentoir.

Saint-Adrien, chapelle isolée, c^ne du Faouët.

SAINT-ADRIEN, chapelle isolée, c^ne de Kervignac.

SAINT-ADRIEN, vill. c^ne de Plœmeur.

SAINT-AGNAN, section de la c^ne de Rieux.

SAINT-AIGNAN, c^on de Cléguérec; lande et vill. *de la Lande-de Saint-Aignan*, dans la commune. — *Ecclesia Sancti Innani* (ou *Inuani*), 1184 (duché de Rohan-Chabot); le titre, qui est une copie du XIVe s^e, porte par erreur *Juliani*, et D. Morice a imprimé *Junani*.

Trève de la par. de Cléguérec; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers. — Distr. de Pontivy.

SAINT-ALBAUD, vill. c^ne de Berné.

SAINT-ALBIN, section de la c^ne de Crach.

SAINT-ALLOUESTRE, c^on de Saint-Jean-Brévelay. — *Saint-Argoestle*, 1280 (D. Morice, I, 1052). — *Sanctus Arnulphus*, 1387 (chapitre de Vannes). — *Saint-Aloestre*, 1406 (duché de Rohan-Chabot). — *Saint-Anouestre*, 1422 (chap. de Vannes). — *Saint-Arnol, vulgairement appelé Saint-Alouestre*, 1563 (duché de Rohan-Chabot).

Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin.

SAINT-ALOUÉ, vill. c^ne de Lignol. — *Saint-Alvoez*, 1420 (princip. de Rohan-Guémené). — *Saint-Elvoez*, 1433 (*ibid.*). — *Saint-Algouez*, 1461 (*ibid.*).

SAINT-AMAND, h. c^ne de Quéven.

SAINT-AMAND, vill. c^ne de Saint-Nolff; ruiss. voy. KERFLA.

SAINT-ANDRÉ, pont, c^ne de Brech.

SAINT-ANDRÉ, chapelle isolée, c^ne de Cléguérec.

SAINT-ANDRÉ, vill. c^ne de la Gacilly.

SAINT-ANDRÉ, chapelle isolée, c^ne de Lignol.

SAINT-ANDRÉ, f. et chapelle en ruines, c^ne de Marzan.

SAINT-ANDRÉ, vill. c^ne de Péaule.

SAINT-ANDRÉ, font. c^ne de Plœmel.

SAINT-ANDRÉ, pont sur l'étang de Lanénec, c^ne de Plœmeur.

SAINT-ANTOINE, chapelle isolée, c^ne de Guégon.

SAINT-ANTOINE, h. c^ne de Guiscriff; ruiss. affl. du Naïc, qui arrose Guiscriff et Lanvénégen.

SAINT-ANTOINE, vill. partie c^ne de Kervignac, partie c^ne d'Hennebont.

SAINT-ANTOINE, vill. c^ne de Ploërmel.

SAINT-ANTOINE, chapelle isolée, c^ne de Plouharnel.

SAINT-ANTOINE (QUAI), à la Roche-Bernard.

SAINT-ANTOINE-LE-POU, éc. c^ne de Guidel.

SAINT-ARHEL, h. c^ne de Guidel.

SAINT-ARMEL, vill. c^ne de Bubry.

SAINT-ARMEL, vill. c^ne de Caden.

SAINT-ARMEL, chapelle isolée, c^ne de Meslan.

SAINT-ARMEL, vill. c^ne de Plœmeur.

SAINT-ARMEL, rue et anc. porte à Ploërmel: voy. PORTE D'EN-BAS. — Paroisse : voy. PLOËRMEL.

SAINT-ARMEL, c^on de Sarzeau; m^in à vent, dans la commune; pass. voy. PASSAGE (LE). — Anc. frairie de Sarzeau sous le nom de *Prosat*, 1367 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis). — *Provosat*, 1475 (*ibid.*). — *Porozat*, XVIIe siècle (*ibid.*).

SAINT-ARNULPH, h. bois et lande, c^ne de Noyal-Pontivy.

SAINT-AUBIN, vill. c^ne de Plumelec. — *Sanctus Albinus*, 1387 (chap. de Vannes). — *Bourg et par. de Saint-Aubin*, 1542 (chât. de Callac).

Trève de la par. de Plumelec, anc^t paroisse. — Seigneurie connue sous le nom de *la Porte-Saint-Aubin*.

SAINT-AVÉ, divisé en Bourg-d'en-Haut et Bourg-d'en-Bas, c^on de Vannes-Est; m^in à vent dans la commune. — *Senteve*, 1338 (chap. de Vannes). — *Sainteve*, 1397 (duché de Rohan-Chabot). — *Saint-Eve*, 1399 (*ibid.*). — *Saincteve*, 1541 (cour de Largouet-sous-Vannes). — Le Bourg-d'en-Bas dit aussi *bourg de Nostre-Dame-Sainct-Eve*, aliàs *Locmaria-Sainct-Eve*, par opposition au Bourg-d'en-Haut, qui est appelé *bourg paroissial de Sainct-Eve*, XVIe siècle (chât. de Kerleau).

Par. du terr. de Vannes. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.

SAINT-AVÉ (LE HAUT et LE BAS), h. c^ne de Plouray.

SAINT-BARNABÉ, chapelle isolée, c^ne de Saint-Jacut.

SAINT-BARTHÉLEMY, vill. anc^t c^ne de Baud; chef-lieu d'une commune récemment érigée.

SAINT-BARTHÉLEMY, chapelle isolée en ruines, c^ne de Rochefort.

SAINT-BIEUZY, vill. c^ne de Plœmeur, et rue au bourg.

SAINT-BIEUZY, vill. lande et ruiss. *de la Fontaine-de-Saint-Bieuzy*, affl. du Loc, c^ne de Pluvigner. — *Beuzi*, 1437 (abb. de Lanvaux). — *Bizuy*, 1480 (*ibid.*). — *Bourg trévial de Bihuy*, XVIIe et XVIIIe s^es (*ibid.*).

Trève de la par. de Pluvigner.

SAINT-BILY, vill. et lande, c^ne de Plaudren. — *Bourg de Saint-Bily*, 1549 (chât. de Kerfily).

Ce vill. figure, en 1516, au nombre des par. ou trèves du dioc. de Vannes (chap. de Vannes); prieuré.

SAINT-BLEU (TOMBE DU), indiquée par une croix, c^ne de Plescop.

SAINT-BRANDAN, vill. et ruiss. dit aussi *du Cosquer-de-la-Lande*, affl. de l'Ellée, c^ne de Langonnet.

SAINT-BRIEUC (PORTE DE), anc. porte à Pontivy. — Voy. NEULLIAC (RUE DE).

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, c^on de Mauron.

Par. du doy. de Beignon; prieuré, membre de l'abb. de Paimpont. — La baronnie de Gaël avait

un siége de juridiction à Saint-Brieuc-de-Mauron. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Montauban. — Distr. de Ploërmel.

Saint-Brieux, chapelle isolée, c^ne de Guern; ruisseau affl. de la Sarre, qui arrose Guern et Melrand. — Seigneurie.

Saint-Cado, vill. île sur l'Étel, pass. sur cette riv. et pont ou plutôt jetée reliant l'île à la terre-ferme, c^ne de Belz. — Le vill. dit aussi autrefois *Penpont-Cado*, XVIIe s^e (sénéch. d'Auray). — Prieuré, membre de l'abb. de Sainte-Croix de Quimperlé.

Saint-Cado, lande et ruiss. *de la Lande-Saint-Cado*, affl. du Scorff, c^ne de Lignol.

Saint-Cado, vill. c^ne de Plœmel.

Saint-Cado, chapelle isolée et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Caradec-Trégomel; ruiss. voy. Plessis (Le Grand et le Petit).

Saint-Caradec, section de la c^ne d'Inguiniel.

Saint-Caradec-Hennebont, nom d'une des par. d'Hennebont et de la partie de cette ville dite *Vieille-Ville*, située sur la rive droite du Blavet. Une partie de cette par. est auj. dans la c^ne de Caudan. — *Sanctus Caradocus*, 1273 (abb. de la Joie).

Par. du doy. des Bois. — Sénéch. et subd. d'Hennebont.

Saint-Caradec-Trégomel, c^on de Guémené. — *Tregoumel*, paroisse, 1387 (chap. de Vannes). — *Trégomel*, 1422 (*ibid.*). — *Saint-Caradec-à-Trégomael*, 1428 (princip. de Rohan-Guémené). — *Saint-Caradec-en-Trégomel*, 1448 (duché de Rohan-Chabot).

Par. du doy. des Bois. — Sénéch. et subd. d'Hennebont. — Distr. du Faouët; c^on, en 1790, sous le nom de *Kernascléden*, vill. de la municipalité de Saint-Caradec, supprimé en l'an X.

Saint-Christophe, vill. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne d'Elven; ruiss. affl. de l'Arz, qui arrose Elven et Larré.

Saint-Christophe, ruelle, place et impasse à Lorient, faub. de Kerentrech; pont, autref. pass. voy. Kerentrech.

Saint-Clair, chapelle isolée et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Limerzel; ruiss. voy. Caden (Ruisseau du Pont-de-).

Saint-Claude, chapelle isolée, c^ne de Gourin.

Saint-Claude, chapelle isolée, font. et ruiss. *de la Fontaine-Saint-Claude*, affl. du Hédennec, c^ne d'Inguiniel.

Saint-Claude, h. partie c^ne de Remungol, partie c^ne de Pluméliau; pont sur l'Ével, reliant ces deux c^nes; lande, h. *de la Lande-de-Saint-Claude*, et ruiss. dit aussi *de Kerdavid*, affl. de l'Ével, c^ne de Remungol.

Saint-Clément, chapelle isolée, c^ne de Brech.

Saint-Clément, vill. c^ne de Bubry.

Saint-Clément, éc. c^ne d'Elven.

Saint-Clément, écart. — Voy. Saint-Colomban.

Saint-Codennec, h. c^ne de Guénin.

Saint-Coff, vill. et pont sur le Kerguéris, c^ne de Plouay. — Seigneurie.

Saint-Colomban, vill. et pointe sur la baie de Quiberon, c^ne de Carnac; dit aussi autref. *Grand-Légénesse*, du nom d'un village voisin.

Saint-Colomban, font. et ruiss. *de la Fontaine-Saint-Colomban*, affl. du Kerhouarné, c^ne d'Inguiniel.

Saint-Colomban, vill. c^ne de Pluvigner.

Saint-Colomban ou Saint-Clément, écart en ruines, c^ne de Quiberon, et basse sur l'Océan. — Prieuré du vocable de Saint-Clément, dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis.

Saint-Colombier, h. c^ne de Saint-Nolff.

Saint-Colombier, vill. c^ne de Sarzeau.

Saint-Congard, c^on de Rochefort; pass. sur l'Oust, qui relie Saint-Congard et Saint-Martin. — *Sanctus Conguarus*, 1387 (chap. de Vannes). — *Saint-Congar*, 1422 (*ibid.*).

Par. du territ. de Rieux, avec une communauté de camaldules : voy. Roga. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Rochefort.

Saint-Conner, h. c^ne de Caudan.

Saint-Connet, h. et deux ponts sur le Scorff, c^ne de Lignol. — *Saint-Connec*, 1449 (princip. de Rohan-Guémené).

Saint-Conogan (Loges), h. et pont sur l'Inam, c^ne de Gourin.

Saint-Corentin, vill. c^ne de Baud.

Saint-Cornély, chapelle isolée et lande, c^ne de Plouhinec.

Saint-Couturier, grotte et vallée, c^ne d'Augan, ruiss. *de la Vallée-de-Saint-Couturier* : voy. Moulin (Pont du).

Saint-Cry, chapelle et éc. c^ne de Nivillac.

Saint-Cul (Rue), à Malestroit; mentionnée en 1477 (fabr. de Malestroit). — Voy. Huberdière (Rue).

Saint-Cyr, chapelle isolée, c^ne de Saint-Gravé.

Saint-Dec, h. c^ne de Plouay.

Saint-Dégan, vill. c^ne de Brech. — Seigneurie.

Saint-Dellec, vill. c^ne de Plouray.

Saint-Denis, vill. c^ne de Ploërmel. — Anc. maladrerie; elle renfermait des lépreux au XIVe siècle.

Saint-Déron, vill. c^ne de Plœmeur, et rue au bourg. — Seigneurie.

Saint-Derven, h. et ruiss. affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ; m^in à eau sur le Loch, c^ne de Pluvigner. — Seigneurie.

Saint-Diel, vill. c^ne de Riantec. — *Saint-Dial*, aliàs *Saint-Diel* et *Saint-Diell*, 1385 (abb. de la Joie). — *Saint-Yel*, 1424 (*ibid.*). — *Saint-Iel*, 1428 (*ibid.*).

Saint-Dolay, c^on de la Roche-Bernard. — *Sanctus Aelwodus*, 916 (cart. de Redon).

Par. du doy. de la Roche-Bernard; prieuré-chapellenie. — Sénéch. de Nantes; subd. de la Roche-Bernard. — Distr. de la Roche-Bernard.

Saint-Don (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Glénac.

Saint-Donat, h. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre. — Seigneurie.

Saint-Donatien, h. c^ne de Languidic.

Saint-Doué, h. c^ne de Questembert. — Seigneurie.

Saint-Dré, h. c^ne de Noyal-Pontivy.

Saint-Drédeno, vill. c^ne de Saint-Gérand; ruiss. dit aussi *du Moulin-de-Kermabo* et *des Sept-Chemins*, qui traverse le canal de Nantes à Brest, arrose Croixanveç, Kergrist, Saint-Gérand et Noyal-Pontivy et se jette dans le ruiss. de Saint-Niel.

Saint-Drénan, h. et bois, c^ne de Persquen.

Saint-Dugast (Le Haut et le Bas), hameaux, c^ne de Plumelec — *Saint-Ugat*, 1542 (chât. de Callac). — Seigneurie.

Sainte (Fontaine de la), c^ne de Néant.

Sainte-Anne, vill. c^ne de Buléon; ruiss. dit aussi *de la Noë-du-Resto* et *du Tréharday*, affl. de la Claye, qui arrose Buléon, Bignan et Saint-Allouestre.

Sainte-Anne, basse sur l'Océan, côte d'Hœdic.

Sainte-Anne, faub. et rue à Malestroit, dite autref. *de Saint-Marcel;* porte dans la même ville, dite aussi *porte Prison* (n'existe plus); le faub. appelé, à la Révolution, quartier *de la Reconnaissance*. — La porte mentionnée en 1497 (fabr. de Malestroit).

Sainte-Anne, chapelle et rue à Plœmeur.

Sainte-Anne, chapelle isolée, font. dite *Vieille Fontaine de Sainte-Anne*, et ruiss. *de la Fontaine-de-Sainte-Anne*, affl. du Scorff, c^ne de Plouay.

Sainte-Anne, chapelle isolée dite aussi *le Cloître*, c^ne de Pluméliau.

Sainte-Anne, vill. et étang, c^ne de Pluneret; centre d'un pèlerinage célèbre connu sous le nom de *Sainte-Anne d'Auray*, à cause du voisinage de cette dernière ville. — *Keranna*, xviie siècle. — *Bourg de Sainte-Anne*, xviiie siècle.

Communauté de carmes, dont les bâtiments sont occupés auj. par un petit séminaire.

Sainte-Anne, vill. ruiss. affl. du Roho, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Saint-Dolay.

Sainte-Anne, éc. salines, m^in à vent; ruiss. *de la Fontaine-Sainte-Anne*, affl. de celui du Pont-de-Caden, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Surzur.

Sainte-Anne (Rue), à Hennebont; dite aussi rue *Anne*.

Sainte-Anne (Ruelle), à Lorient, faub. de Kerentrech.

Sainte-Apolline, font. c^ne de Campénéac.

Sainte-Apolline, chapelle isolée, c^ne de Treffléan.

Sainte-Avoie, vill. c^ne de Pluneret; dit aussi autrefois *Lotivy*, xviiie siècle (arch. comm. d'Auray). — Seigneurie.

Sainte-Barbe, vill. c^ne d'Arradon.

Sainte-Barbe, éc. et écluse sur l'Ével, c^ne de Baud.

Sainte-Barbe, h. c^ne du Faouët.

Sainte-Barbe, chapelle isolée, c^ne de Larré.

Sainte-Barbe, vill. c^ne de Plouharnel. — *Penenploe*, 1442 (sénéch. d'Auray). — *Pen-er-Bloué*, xviie siècle (*ibid.*). — *Kernézan*, xviiie siècle (*ibid.*).

Sainte-Barbe, chapelle isolée et écluse sur le Blavet, c^ne de Quistinic.

Sainte-Brigitte, c^on de Cléguérec.

Trève de la par. de Cléguérec. — Distr. de Pontivy.

Sainte-Brigitte, chapelle isolée, c^ne de Landévant; ruiss. dit aussi *Gouarch-en-tri-Paresses*, *du Pont-de-Sulierne* et *du Moulin-du-Palais*, affl. de l'Étel, qui arrose Languidic, Nostang et Landévant.

Sainte-Brigitte, chapelle isolée, lande et vill. *de la Lande-de-Sainte-Brigitte*, c^ne de Naizin.

Sainte-Brigitte (Rue), au vill. de Merville, c^ne de Lorient.

Sainte-Catherine, chapelle isolée, c^ne d'Augan.

Sainte-Catherine, rue et chapelle à Hennebont. — Seigneurie.

Sainte-Catherine, éc. c^ne de Lizio. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers.

Sainte-Catherine, île dans la rade de Lorient, c^ne de Riantec, auj. réunie à la terre-ferme; pass. de Riantec à Lorient. — *Sainte-Catherine de* (aliàs *sur*) *Blavet*, xve siècle (récollets du Port-Louis). — Communauté de récollets annexée, en 1681, à celle du Port-Louis, qui transforma en hospice à son usage les bâtiments de Sainte-Catherine, auj. détruits.

Sainte-Catherine (Place), à Vannes.

Sainte-Catherine (Ruelle), à Lorient, faub. de Kerentrech.

Sainte-Christine, f. et bois, c^ne de Locmalo. — Prieuré; seigneurie.

Sainte-Croix, vill. c^ne de Béganne.

Sainte-Croix, rue et faub. à Josselin; pont sur l'Oust, dans la ville.

Par. du doy. de Porhoët, à Josselin; prieuré membre de l'abb. de Saint-Sauveur de Redon. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin.

Sainte-Croix (Lande de), c^ne de Monteneuf.

Sainte-Élisabeth, éc. c^ne de Theix.

Saint-Efflamme, h. c^ne de Kervignac.

Saint-Efflamme, vill. c^ne de Langoëlan.

Sainte-Geneviève, h. c^ne d'Inzinzac. — Seigneurie.

Sainte-Geneviève, chapelle isolée, c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Sainte-Geneviève, h. c^ne de Saint-Marcel. — Seigneurie.

Sainte-Hélène, c^on du Port-Louis; pass. sur l'Étel, qui relie Sainte-Hélène et Locoal-Mendon; pointe *du Passage-de-Sainte-Hélène*, c^ne de Locoal-Mendon.

Trève de la par. de Locoal depuis 1781 (arch. comm. de Sainte-Hélène), désignée aussi quelquefois sous le nom de paroisse *de Locoal-Hennebont*, et subd. d'Hennebont : voy. Locoal. — Distr. d'Hennebont.

Sainte-Hélène, chapelle isolée, c^ne de Bubry.

Sainte-Hélène, chapelle isolée, c^ne de Surzur.

Sainte-Hervezen, vill. c^ne de Lignol. — *Saint-Terguezen*, 1414 (princip. de Rohan-Guémené). — *Saint-Arvezen*, 1418 (*ibid.*). — *Saint-Arguezen*, 1429 (*ibid.*).

Sainte-Jeanne, vill. éc. dit *Loge Sainte-Jeanne*, et ruiss. affl. de celui du Moulin-du-Duc, c^ne du Saint.

Sainte-Julienne, h. et lande, c^ne de Gourin.

Sainte-Juliite, h. c^ne d'Ambon.

Saint-Éléran, h. c^ne de Languidic. — *Saint-Elenan*, 1385 (abb. de la Joie). — *Saint-Telenan*, 1415 (*ibid.*). — *Saint-Tellennen*, 1419 (*ibid.*). — *Saint-Enenan*, 1451 (*ibid.*).

Saint-Éliau, vill. lande et éc. *de la Lande-de-Saint-Éliau*, c^ne de Bubry.

Saint-Éloi, vill. c^ne de Guiscriff.

Saint-Éloi, h. c^ne de Quéven.

Saint-Éloi (Le), ruiss. et pont sur ce ruiss. reliant Napoléonville et Neulliac. — Voy. Stang-er-Louarn.

Saint-Éloi (Le), ruiss. dit aussi *de Brohel, des Ferrières, du Moulin-de-Cadillac, de Kervily, de Cohignac, de Saint-Vincent, de Pénesclus, du Moulin-de-la-Grée-Bourgerel, du Moulin-de-Castelly* et *de Cléguer;* il arrose Sulniac, Berric, Questembert, Noyal-Muzillac, Muzillac, Billiers et Ambon, où il se jette dans l'Océan par l'étier de Billiers.

Sainte-Lucie, caserne de douanes, c^ne de Muzillac.

Sainte-Marguerite, h. c^ne de Locoal-Mendon.

Sainte-Marguerite, croix, c^ne de Pleugriffet.

Sainte-Marguerite, vill. c^ne de Sulniac; dit aussi autref. *Lesnué*, xviiie siècle (présid. de Vannes).

Sainte-Marguerite (Rue), à Lorient, faub. de Kerentrech; dite autref. *des Agriculteurs*, puis *du Blanc*.

Sainte-Marie, chapelle isolée, c^ne de Caden.

Sainte-Marie, éc. c^ne d'Hennebont.

Sainte-Noyale, vill. pont sur le Saint-Niel, font^es et ruiss. *des Fontaines-de-Sainte-Noyale*, affl. du Kerrous, c^ne de Noyal-Pontivy. — *Saint-Noyalguen*, 1373 (duché de Rohan-Chabot). — *Noyalguen, par.* 1387 (chap. de Vannes). — *Sainte-Noyale*, 1478 (duché de Rohan-Chabot). — *Sainte-Noialle*, 1502 (*ibid.*). — Chef-lieu de la par. de Noyal-Pontivy au xive et au xve siècle (chap. de Vannes).

Sainte-Onenne, font. c^ne de Tréhorenteuc.

Sainte-Price, h. c^ne de Melrand.

Sainte-Reine, chapelle isolée, et ruiss. dit aussi *de Launay-Salmon* et *de la Mare-de-Caradeu*, affl. du Moulinet, c^ne de Beignon.

Saint-Ernan, vill. c^ne de Nostang. — *Saint-Hernan*, 1505 (abb. de la Joie). — Seigneurie.

Saint-Erven, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Saint-Erven*, affl. du Kerguéris, c^ne de Plouay.

Saint-Esprit (Rue du), à Auray.

Sainte-Suzanne, éc. c^ne de Bignan.

Sainte-Suzanne, vill. et lande, c^ne de Questembert; ruiss. voy. Caden (Ruisseau du Pont-de-).

Saint-Étienne, vill. c^ne de Cléguer.

Saint-Étienne, vill. et h. dit *Prieuré-de-Saint-Étienne*, c^ne de Guer. — Prieuré, membre de l'abb. de Paimpont.

Saint-Étienne, vill. et ruiss. affl. de celui du Pont-du-Roch, c^ne de Languidic.

Saint-Étienne, chapelle isolée, c^ne de Malguénac.

Sainte-Tréphine, vill. c^ne de Napoléonville; ruiss. voy. Talin.

Saint-Eugène ou Sant-Suehan, chapelle isolée, c^ne de Locmalo.

Saint-Eutrope, vill. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.

Sainte-Zéphirine, chapelle isolée, c^ne de Réminiac.

Saint-Felan, vill. c^ne de Silfiac. — *Sainct Felan*, 1251 (D. Morice, I, 950). — *Saint-Fezglan*, 1421 (princip. de Rohan-Guémené). — *Saint-Fezlan*, 1454 (*ibid.*).

Saint-Fiacre, vill. lande et éc. *de la Lande-de-Saint-Fiacre*, c^ne de Baud.

Saint-Fiacre, vill. c^ne du Faouët. — *Bourg de Saint-Fiacre*, xviiie siècle (sénéch. de Gourin).

Saint-Fiacre, vill. c^ne de Guidel.

Saint-Fiacre, h. c^ne de Malansac. — Seigneurie.

Saint-Fiacre, vill. c^ne de Melrand.

Saint-Fiacre, h. c^ne de Pluneret. — Appelé aussi, au xviiie siècle, *Keralbaud* (sénéch. d'Auray).

Saint-Fiacre, vill. c^ne de Radenac; pont [voy. Crény]. — Chapelle et hôpital *Saint-Fiacre*, à *Châteaumabon-en-Radenac*, 1460 (duché de Rohan-Chabot). — *Bourg de Saint-Fiacre-Châteaumabon*, xviiie siècle (chap. de Vannes).

Le nom de la chapelle Saint-Fiacre paraît avoir été substitué à celui du bourg de Châteaumabon, dans lequel elle se trouvait. — Seigneurie et manoir de *Châteaumabon*.

Saint-Fiacre, chapelle isolée, c^ne de Tréal.

Saint-François (Rue), à Lorient, faub. de Kerentrech.

Saint-François (Rue) : voy. Noé (Rue) et anc. porte à Vannes, qui n'existe plus. Cette porte, dite aussi *porte Mariolle*, était pratiquée dans les anciens murs dits *murs sarrasins*, XIVe siècle (cordeliers de Vannes).

Saint-Galles, éc. c^ne d'Arradon.

Saint-Gentien, font. et pont sur le ruiss. des Perrières, c^ne de Pluherlin.

Saint-Georges, font. c^ne de Baden.

Saint-Georges, vill. et ruiss. dit aussi *Goah-Rohellec*, affl. du Camblen, c^ne de Guern.

Saint-Georges, vill. c^ne de Lanvénégen.

Saint-Georges, h. c^ne de Meslan.

Saint-Georges, chât. f^es, m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Nostang; ruiss. *du Moulin-de-Saint-Georges* : voy. Kerlivio. — Seigneurie; manoir.

Saint-Gérand, c^on de Napoléonville. — *Saint-Gelan*, 1406 (duché de Rohan-Chabot). — *Bois de Saint-Gelan*, 1545 (*ibid.*).

Trève de la par. de Noyal-Pontivy. — Distr. de Pontivy.

Saint-Germain, chapelle isolée, c^ne de Berné.

Saint-Germain, vill. c^ne d'Elven. — *Sanctus Germanus de Pibidan*, XIIe siècle (prieuré de Trédion). — *Bourg de Saint-Germain*, 1559 (chât. de Kerfily).

Saint-Germain, vill. et m^in à vent, c^ne d'Erdeven.

Saint-Germain, h. c^ne de Langonnet.

Saint-Germain, chapelle isolée, c^ne de Languidic.

Saint-Germain, vill. c^ne de Séglien. — Siége de la chapelle tréviale de *Lescharlins* (ou *Leshernin*; *Saint-Germain* serait une corruption de *Saint-Hernin*).

Trève de *Lesernin*, 1411 (princip. de Rohan-Guémené). — *Trefflesherin*, *par.* 1436 (*ibid.*). — En résumé, trève de la par. de Séglien, anc^ne paroisse.

Saint-Géron (Rue), à Hennebont; appelée aussi, par corruption, *Saint-Jérôme*.

Saint-Gicquel, chapelle isolée, c^ne de Campénéac.

Saint-Gicquel, pont et m^in à eau sur le Ninian, c^ne de la Trinité-Porhoët; rue au bourg.

Saint-Gildas, chapelle isolée, c^ne de Bieuzy. — Prieuré appelé aussi *Saint-Gildas-de-Blavet*, membre de l'abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Seigneurie.

Saint-Gildas ou Locqueltas, h. c^ne de Bubry. — *Locus Gyldasii*, *villa*, 1282 (abb. de la Joie).

Saint-Gildas, vill. bois, f. et m^in à vent, c^ne de Caden. — Seigneurie.

Saint-Gildas, c^ne de Groix. — Voy. Locqueltas.

Saint-Gildas, vill. c^ne de Guégon.

Saint-Gildas, font. c^ne de Gueltas.

Saint-Gildas, font. c^ne de Pénestin.

Saint-Gildas, font. c^ne de Plaudren.

Saint-Gildas, chapelle isolée, c^ne de Rieux.

Saint-Gildas (Rue), à Auray, dans la par. de ce nom (XVIIIe siècle), allant de l'église paroiss. au Saint-Esprit.

Par. du doy. de Pont-Belz, anciennement en la par. de Brech; prieuré, membre de l'abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Sénéch. et subd. d'Auray.

Saint-Gildas-de-Rhuis, c^on de Sarzeau; presqu'île [voy. Rhuis] et basse sur l'Océan. — *Saint-Guydas*, 1356 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis). — *Saint-Guedas-de-Ruys*, 1372 (*ibid.*). — La commune a porté pendant quelque temps, à la Révolution, le nom d'*Abeilard*.

Par. du territ. de Vannes, appelée jusque vers 1781 *Saint-Goustan-de-Rhuis*, puis *Saint-Goustan-de-Locqueltas-Rhuis*, et enfin *Saint-Gildas-de-Rhuis* (arch. comm. de Saint-Gildas). Vers 530, saint Gildas fonda en ce lieu un monastère qui, ruiné par les Normands au xe siècle, fut rétabli en 1008 par les soins de saint Félix, sous les auspices du duc de Bretagne Geoffroy Ier; c'était une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont la mense fut, en 1772, réunie à l'évêché de Vannes. — Sénéch. et subd. de Rhuis. — Distr. de Vannes.

Saint-Gilles, chapelle du cimetière de Guémené.

Saint-Gilles, vill. partie c^ne d'Hennebont, partie c^ne de Languidic; ruiss. affl. du Blavet, qui arrose ces deux communes; m^in à vent, c^ne d'Hennebont.

Auj. par. dépendant en partie de la c^ne d'Hennebont; autref. trève de Saint-Gilles-Hennebont, sous le nom de *Saint-Gilles-les-Champs*, *Saint-Gilles-sur-Champs* ou *Saint-Gilles-des-Champs*. On la trouve pendant longtemps désignée elle-même comme paroisse et sous le vocable de *Saint-Gilles-Hennebont*, à l'époque où la paroisse de ce dernier nom portait celui de sa nouvelle église, *Notre-Dame-de-Paradis*; ce n'est que depuis 1782 qu'elle prit définitivement le nom de *Saint-Gilles-des-Champs* (arch. comm. d'Hennebont).

Saint-Gilles, chapelle isolée, c^ne du Saint.

Anc. prieuré, membre de l'abb. de Sainte-Croix de Quimperlé, connu sous le nom de *Saint-Gilles-de-Pont-Briand*, à cause du voisinage du village de Pont-Briand.

Saint-Gilles-de-Malestroit, paroisse : voy. Malestroit; pont : voy. Ponts (Les).

Saint-Gilles-Hennebont, nom d'une des par. d'Hennebont, par opposition à *Saint-Gilles-des-Champs*, sa trève. — L'église paroissiale appelée aussi, de 1553 à 1590, *Saint-Gilles-Trémoec-près-Hennebont* ou *lès-les-Murs-d'Hennebont* (elle était, en effet, en dehors de la ville close); transférée en 1590 à la chapelle Notre-Dame-*de*-Paradis, devenue par corruption,

depuis la Révolution, Notre-Dame-*du*-Paradis (arch. comm. d'Hennebont). — *Sanctus Egidius prope Henbont, par.* 1387 (chap. de Vannes). Cette par. était dans le doy. de Pont-Belz au XVIIIe siècle, et antérieurement dans le terr. de Vannes. — Sénéch. et subd. d'Hennebont.

SAINT-GOBRIEN, chapelle isolée, c^ne^ de Camors.

SAINT-GOBRIEN, vill. partie c^ne^ de Saint-Servant, partie c^ne^ de Guillac; pont sur l'Oust, reliant ces deux communes. — *Bourg de Saint-Gobrien,* XVIIIe siècle.

SAINT-GOBRIEN (RUE), à Rohan.

SAINT-GONNANT, h. c^ne^ de Caro. — Seigneurie.

SAINT-GONNERY, c^on^ de Napoléonville. — *Sanctus Gonnery,* 1264 (duché de Rohan-Chabot). — *Saent-Gonneri,* 1265 (D. Morice, I, 996). — *Sanctus Gonerius,* 1387 (chap. de Vannes).

Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Pontivy.

SAINT-GORGON, c^on^ d'Allaire; m^in^ à vent, dans la commune.

Trève de la par. d'Allaire. — Seigneurie. — Distr. de Rochefort.

SAINT-GOURLAIS, vill. c^ne^ de Muzillac.

SAINT-GOUSTAIN, vill. c^ne^ de Quistinic.

SAINT-GOUSTAN, faub. d'Auray; port sur la riv. d'Auray, dit aussi *Grand Port;* pont [voy. AURAY]. — *Sanctus Gulstanus de Alrayo,* 1387 (chap. de Vannes). — *Saint-Goustaen,* 1389 (duché de Rohan-Chabot).

Par. du territ. de Vannes, dite quelquefois *Saint-Sauveur,* du vocable de son église. — Sén. et subd. d'Auray.

SAINT-GOUSTAN, vill. c^ne^ de Theix.

SAINT-GOUVRY, c^on^ de Rohan. — *Sanctus Gobricius,* 1387 (chap. de Vannes). — *Saint-Govri,* 1422 (*ibid.*).

Anc. trève de la par. de Rohan, devenue paroisse du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Pontivy. — Distr. de Josselin.

SAINT-GOUVRY (RUE DE), à Rohan.

SAINT-GRAVÉ, c^on^ de Rochefort. — *Santa Gravida,* 1387 (chap. de Vannes). — *Sanctus Gravidus,* 1516 (*ibid.*).

Par. du territ. de Rieux. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Redon. — Distr. de Rochefort.

SAINT-GRAVÉ, f. c^ne^ de Trédion. — *Sanctus Gravius,* XIIe siècle (prieuré de Trédion).

SAINT-GUEN, vill. c^ne^ de Baud.

SAINT-GUEN, vill. c^ne^ de Guénin.

SAINT-GUEN, vill. pont sur le Pont-Rouge, bois et lande, c^ne^ de Saint-Tugdual. — *Senguen,* 1460 (princip. de Rohan-Guémené).

Anc. trève de la par. de Saint-Tugdual.

SAINT-GUEN, vill. c^ne^ de Vannes. — *Sanctis Albis (Prioratus de),* 1454 (canonisation de saint Vincent-Ferrier).

Prieuré en la par. de Saint-Patern, membre de l'abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Seigneurie.

SAINT-GUÉNAËL, vill. c^ne^ de Caudan. — Prieuré, membre de l'abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis.

SAINT-GUÉNAËL, vill. c^ne^ de Cléguer. — Seigneurie.

SAINT-GUÉNAËL, vill. et port sur la baie de Quiberon, c^ne^ de Plouharnel.

SAINT-GUÉNAËL, chapelle isolée, font. et ruiss. *de la Fontaine-Saint-Guénaël,* affl. de celui du Pont-du-Moustoir, c^ne^ de Pluvigner.

SAINT-GUÉNAEL (RUE), à Vannes; dite aussi autrefois rue *de la Paix.*

SAINT-GUÉNIN, chapelle isolée, c^ne^ de Plouray.

SAINT-GUÉNOLÉ, éc. c^ne^ de Langonnet.

SAINT-GUÉRIN, vill. et pont sur le ruiss. de la Lande-de-Kerallan, c^ne^ de Brech. — Le vill. appelé aussi autrefois *Digantel,* XVIIIe siècle (sénéch. d'Auray).

SAINT-GUÉRIN, vill. et pointe sur l'Océan, c^ie^ de Damgan.

SAINT-GUIGNOLET, chapelle isolée, c^ne^ de Gourin.

SAINT-GUIGNOLET, chapelle isolée, c^ne^ de Priziac.

SAINT-GUILLAUME, font. c^ne^ de Monteneuf.

SAINT-GUILLAUME, chapelle isolée, c^ne^ de Plouhinec.

SAINT-GUINEL, vill. c^ne^ de Mauron.

SAINT-GUIVRAY (LE GRAND et LE PETIT), h. c^ne^ de la Croix-Helléan. — Seigneurie.

SAINT-GURVAL, ruiss. dit aussi *du Pont-Minier,* affl. de l'Oyon, et pont sur ce ruiss. c^ne^ de Guer.

SAINT-GURVAL (RUE), à Guer.

SAINT-GUYOMARD, c^on^ de Malestroit. — *Saint-Dyomar,* 1542 (chât. de Kerfily).

Trève de la par. de Sérent, dite aussi *Saint-Maurice.* — Distr. de Ploërmel.

SAINT-GUYON, chapelle isolée et lande, c^ne^ de Pluvigner.

SAINT-HERNEC, vill. c^ne^ de Priziac. — *Saint-Lenec,* 1394 (princip. de Rohan-Guémené). — *Saint-Hernec,* 1459 (*ibid.*).

SAINT-HERVÉ, h. et ruiss. *de la Fontaine-Saint-Hervé,* affluent de celui de Brulé, c^ne^ de Bubry.

SAINT-HERVÉ, vill. c^ne^ de Gourin.

SAINT-HILAIRE, vill. c^ne^ de Pluméliau.

SAINT-HOUARNO, vill. et pont sur le Scorff, c^ne^ de Langoëlan.

SAINT-HUEL, chât. bois et chaussée, c^ne^ de Lorient; f^e^, partie c^ne^ de Lorient, partie c^ne^ de Plœmeur. — *Saint-Uhel,* XVIIIe siècle (arch. comm. de Plœmeur). — Seigneurie; manoir.

SAINT-HUEL (RUE DE), à Lorient, faub. de Kerentrech.

SAINT-IDULT, h. c^ne^ de Ploërdut. — *Saint-Yllud,* 1449

(princip. de Rohan-Guémené). — *Saint-Dulut*, 1477 (*ibid.*).

Saint-Iger, vill. c^ne de Ménéac.

Saint-Ignace, chapelle isolée et ruiss. affl. du canal de Nantes à Brest, c^ne de Saint-Aignan.

Saint-Ily, h. c^ne de Baud. — Seigneurie.

Saint-Inifer, h. c^ne de Plouay.

Saint-Isidore, chapelle isolée, lande et ruiss. affl. de celui d'Estuer, c^ne de Bréhan-Loudéac.

Saint-Isidore, h. c^ne de Caudan.

Saint-Isidore, éc. c^ne de Muzillac.

Saint-Isidore (Rue), à Lorient, faub. de Kerentrech.

Saint-Ivy (Rue), à Napoléonville.

Saint-Jacob, h. c^ne des Fougerêts. — Chapellenie désignée quelquefois sous le titre de prieuré.

Saint-Jacques, chapelle isolée, c^ne de Brech.

Saint-Jacques, éc. chapelle et m^in à vent, c^ne de Carentoir.

Saint-Jacques, section de la c^ne de Plœren.

Saint-Jacques ou la Grée-Saint-Jacques, vill. pointe et basse sur l'Océan, c^ne de Sarzeau; plateau s'étendant sur les côtes de Sarzeau et de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Prieuré.

Saint-Jacques, section de la c^ne de Sérent.

Saint-Jacques (Rue), à Josselin; dite aussi autref. *Bourg de Saint-Jacques*, 1475 (chât. de Talhouet). — Prieuré, anc. hôpital, au dioc. de Saint-Malo.

Saint-Jacques (Rue), à Vannes. — Voy. Halles (Rue des).

Saint-Jacut, c^on d'Allaire. — *Sanctus Jacutus*, 1387 (chap. de Vannes). — *Saint-Jagu*, 1424 (chât. de Castellan). — *Saint-Jégu*, 1486 (chât. du Vaudequip).

Par. du territ. de Rieux. — Sénéch. de Ploërmel (anc^t Vannes); subd. de Redon. — Distr. de Rochefort.

Saint-James, h. et éc. dit *Cour de Saint-James*, c^ne de Nivillac. — Prieuré, membre de l'abb. de Saint-Gildas-des-Bois, dit aussi *Saint-Jacques*. — Seigneurie.

Saint-James (Rue de), à la Roche-Bernard.

Saint-Jean, chapelle. — Voy. Lézurgan.

Saint-Jean, chapelle isolée, c^ne de Bieuzy.

Saint-Jean, f. et ruiss. c^ne de Campénéac. — Seigneurie.

Saint-Jean, chapelle isolée, lande, éc. *de la Lande-de-Saint-Jean*; ruiss. dit aussi *de la Ferté, de Votengazec-Mein, du Guernic* et *de Pontouard*, affl. du canal de Nantes à Brest, et pont sur ce ruisseau, c^ne de Cléguérec.

Saint-Jean, chapelle isolée et ruiss. affl. du Crach, c^ne de Crach.

Saint-Jean, vill. c^ne du Faouët. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, annexe de la comm^rie du Faouët.

Saint-Jean, font. c^ne de Groix.

Saint-Jean, chapelle, bois et lande, c^ne de Guer.

Saint-Jean, vill. c^ne de Guern.

Saint-Jean, font. et ruiss. *de la Fontaine-Saint-Jean*, affl. de celui du Moulin-de-Cabrec, c^ne d'Inguiniel.

Saint-Jean, vill. c^ne de Languidic.

Saint-Jean, h. c^ne de Locoal-Mendon.

Saint-Jean, vill. c^ne de Ploërmel. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, connu sous le nom de *Saint-Jean-de-Ville-Nard*, à cause du voisinage du vill. de la Ville-Nard. — Seigneurie.

Saint-Jean, pont sur le Scorff, reliant Pontscorff et Cléguer.

Saint-Jean, vill. et pont sur le Tohon, c^ne de Questembert. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Saint-Jean, font. et ruiss. *de la Fontaine-Saint-Jean*, affluent du Croisty, c^ne de Saint-Tugdual. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem sous le nom de *Saint-Jean-du-Croisty*, annexe de la comm^rie du Croisty dans la même paroisse.

Saint-Jean, chapelle isolée, c^ne de Séglien.

Saint-Jean (Porte et Rue), à Vannes; la rue dite aussi *de la Porte-Saint-Jean*. — Voy. Nord (Porte et Rue du).

Saint-Jean-Brévelay, arrond. de Ploërmel. — La voie romaine de Vannes à Corseul porte, dans la traversée de Saint-Avé, le nom de *Vieux Grand Chemin de Saint-Jean-Brévelay*. — *Saint-Jean*, bourg et paroisse, 1392 (abb. de la Joie). — *Par. de Saint-Jehan*, 1461 (chap. de Vannes). — *Saint-Jehan-Brévellay*, 1542 (chât. de Callac).

Par. du doy. de Porhoët. — Seigneurie. — Sén. de Ploërmel; subd. de Vannes. — Distr. de Josselin; chef-lieu de c^on depuis l'an x seulement.

Saint-Jean-de-la-Bande, chapelle, c^ne de Pluherlin. — Voy. Bande (La).

Saint-Jean-de-la-Boucherie (Rue), à Vannes. — Voy. Vérité (Rue de la).

Saint-Jean-des-Bois, vill. c^ne de Ruffiac.

Saint-Jean-des-Landes, éc. c^ne de Saint-Dolay.

Saint-Jean-des-Marais, vill. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie. — Trève de la par. de Rieux.

Saint-Jean-des-Prés, anc. abbaye et f. c^ne de Guillac. — L'abbaye, de l'ordre de Saint-Augustin, passait pour avoir été fondée au XIe siècle par les comtes de Porhoët.

Saint-Jean-du-Poteau, vill. c^ne de Plumelin.

Saint-Jean-la-Poterie, c^on d'Allaire.

Saint-Jérôme (Rue), à Hennebont. — Voy. Saint-Géron (Rue).

Saint-Jory (Porte), à Napoléonville. — Voy. Noyal (Porte de).

Saint-Jory (Rue), à Napoléonville: dite aussi autref. *de*

la Porte-Saint-Jory, au XVIIIe siècle *Saint-Joly*. — — Seigneurie; manoir où s'établirent les ursulines, et dans lequel est auj. le lycée.

SAINT-JOSEPH, h. c^ne de Pleucadeuc.

SAINT-JOSEPH, chapelle isolée, c^ne de Ploërmel.

SAINT-JOSEPH, chapelle isolée, c^ne de Sérent.

SAINT-JOSEPH (LE HAUT et LE BAS), h. f. dite *Retenue de Saint-Joseph* ou *Lépinay*, et bois, c^ne de Guer.

SAINT-JOUAN, éc. et m^in à eau sur l'Oust, c^ne de Guillac.

SAINT-JUDE, vill. c^ne de Plœmeur.

SAINT-JUGON, chapelle isolée, c^ne de la Gacilly.

SAINT-JULIEN, éc. et m^in à vent, c^ne de Baden.

SAINT-JULIEN, chapelle isolée, c^ne de Baud.

SAINT-JULIEN, h. et m^in à vent, dit aussi *du Ballon*, c^ne de Brech.

SAINT-JULIEN, h. c^ne de Bréhan-Loudéac.

SAINT-JULIEN, chapelle isolée, c^ne de Carentoir.

SAINT-JULIEN, faub. rue et porte qui n'existe plus, à Malestroit, mentionnés en 1497 (fabr. de Malestroit).

SAINT-JULIEN, fort, c^ne du Palais.

SAINT-JULIEN, chapelle isolée, c^ne de Peillac.

SAINT-JULIEN, h. c^ne de Pluvigner.

SAINT-JULIEN, vill. m^in à vent et basse sur la baie de Quiberon, c^ne de Quiberon.

SAINT-JULIEN, anc. rue et chapelle, à Vannes.

SAINT-JUST, h. c^ne de Bignan.

SAINT-JUST, vill. et ruiss. affl. du Saint-Éloi, c^ne de Sulniac.

SAINT-LALUE, croix, c^ne d'Inguiniel.

SAINT-LAURENT ou SAINT-LAURENT-DE-GRÉE-NEUVE, c^on de Rochefort; ruiss. dit *Étier-de-Saint-Laurent*, affl. du Guidecourt; pont sur le Guidecourt, et lande *du Pont-de-Saint-Laurent*, dans la commune. — *Grennec*, 1422 (chap. de Vannes). — *Saint-Lorans-de-Greneuc*, 1433 (chât. de Kerfily).

Par. du territ. de Rieux; faisait partie du doy. de Carentoir au XVe siècle. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Rochefort.

SAINT-LAURENT, vill. c^ne de Campénéac.

SAINT-LAURENT, h. lande et ruiss. affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.

SAINT-LAURENT, chapelle isolée, c^ne de Guidel.

SAINT-LAURENT, h. c^ne de Josselin.

SAINT-LAURENT, h. c^ne de Kervignac.

SAINT-LAURENT, chapelle isolée, c^ne de Landévant; ruiss. affl. du Pont-Guillemin, qui arrose Landévant et Pluvigner; pont sur ce ruiss. reliant ces deux c^nes.

SAINT-LAURENT, vill. c^ne de Melrand.

SAINT-LAURENT, éc. c^ne de Muzillac.

SAINT-LAURENT, vill. et m^in à vent, c^ne de Plœmel.

SAINT-LAURENT, chapelle isolée, c^ne de Saint-Jacut.

SAINT-LAURENT, vill. étang, bois et font. *du Bois-de-Saint-Laurent*, c^ne de Séné. — *Lestrenic*, chât. 1456 (lettres du duc Pierre II). — Seigneurie; manoir.

SAINT-LAURENT, vill. c^ne de Silfiac.

SAINT-LAURENT-DE-GRÉE-NEUVE ou DE GRÉNEUC, c^ne. — Voy. SAINT-LAURENT.

SAINT-LÉNO, vill. c^ne de Lanouée.

SAINT-LÉON, vill. c^ne de Languidic.

SAINT-LÉON, île sur l'Océan, contenant un h. et un marais salant, c^ne de Riantec. — *Saint-Louan*, 1505 (abb. de la Joie).

SAINT-LÉONARD, éc. c^ne de Saint-Martin. — Il y avait autrefois un prieuré de femmes, membre de l'abb. de Saint-Sulpice de Rennes.

SAINT-LÉONARD, vill. partie c^ne de Theix, partie c^ne de Séné; ruiss. qui arrose Vannes, Theix et Séné, où il se jette dans la baie du Morbihan; pont sur ce ruiss. reliant ces trois communes; m^in à vent et lande *du Moulin-à-Vent-de-Saint-Léonard*, c^ne de Theix. — Prieuré, en Theix.

SAINT-LÉONARD, prieuré — Voy. QUELHUIT.

SAINT-LÉRY, c^on de Mauron.

Par. du doy. de Montfort, dioc. de Saint-Malo. — Seigneurie; manoir. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Montauban. — Distr. de Ploërmel.

SAINT-LEUFROY, vill. c^ne de Péaule.

SAINT-LÉVENEC, vill. c^ne de Plouay.

SAINT-LIENNE, chapelle isolée, font. et m^in à vent, c^ne de Théhillac.

SAINT-LOUET, éc. c^ne de Monterrein.

SAINT-LOUIS, chapelle isolée, c^ne de Limerzel.

SAINT-LOUIS, place à Lorient, appelée de 1789 à 1817 place *aux Légumes et au Poisson;* impasse et rue dans la même ville, faub. de Kerentrech. — Par. *Saint-Louis de Lorient:* voy. LORIENT.

SAINT-LOUIS, h. c^ne de Sulniac.

SAINT-LUCAS, h. et bois, dit *Grand Bois de Saint-Lucas*, c^ne de Plescop. — *Saint-Ducat*, 1531 (chap. de Vannes). — Seigneurie.

SAINT-MACENNE, vill. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Thuriau; ruiss. *du Pont-Saint-Macenne:* voy. SIGNAN.

SAINT-MAHÉ, éc. c^ne de Treffléan.

SAINT-MALO, chapelle isolée, c^ne d'Augan.

SAINT-MALO, font. c^ne d'Augan.

SAINT-MALO, éc. c^ne de Guégon.

SAINT-MALO, éc. en ruines, c^ne de Lizio.

SAINT-MALO, h. c^ne de Loyat.

SAINT-MALO, f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.

SAINT-MALO (PORTE DE), à Napoléonville (n'existe plus): dite aussi *de Dinan*, 1682 (duché de Rohan-Chabot).

SAINT-MALO-DE-BEIGNON, c^on de Guer; lande et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, dans la commune. —

Sanctus-Masloo de Bidainono, ecclesia, 1062 (cart. de Redon). — *Sanctus-Maclovius de Bedano*, 1409 (fabr. de Taupont). — Château, résidence d'été de l'évêque de Saint-Malo, qui y avait une cour de régaires; anc. manoir.

Par. du doy. de Beignon. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Plélan. — Distr. de Ploërmel.

SAINT-MALO-DE-BEIGNON (RUISSEAU DE), dit aussi *du Moulinet, de la Foye* et *du Gué-des-Chevaux*, affl. de l'Aff; il arrose Campénéac, Beignon, Guer et Saint-Malo-de-Beignon.

SAINT-MALO-DES-TROIS-FONTAINES, c^on^ de la Trinité-Porhoët; ruiss. affl. du Ninian, dans la commune.

SAINT-MALO-DU-RUISSEAU, éc. c^ne^ de Saint-Dolay.

SAINT-MAMERT, vill. c^ne^ d'Ambon.

SAINT-MARC, font. c^ne^ de Baden.

SAINT-MARC, vill. et lande, c^ne^ de Bréhan-Loudéac.

SAINT-MARC, vill. et bois, c^ne^ de Guer.

SAINT-MARC, port, pointe et batterie sur l'Océan, c^ne^ de Locmaria; corps de garde et grotte, c^ne^ de Bangor.

SAINT-MARC, chapelle isolée, c^ne^ de Mauron.

SAINT-MARC, chapelle isolée, c^ne^ de Mohon.

SAINT-MARC, f. c^ne^ de Pleucadeuc; lande, c^ne^ de Saint-Congard. — Chapellenie de Saint-Marc, dite aussi *des Quatre-Évangélistes;* cette chapellenie est désignée quelquefois sous le titre de prieuré appartenant au chapitre de Rochefort.

SAINT-MARC, chapelle isolée, c^ne^ de Saint-Aignan; ruiss. voy. CORBOULO.

SAINT-MARCEL, anc^t^ c^on^ de Questembert; récemment annexé au c^on^ de Malestroit.

Par. du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Rochefort.

SAINT-MARCEL (RUE DE), à Malestroit; mentionnée en 1497 (fabr. de Malestroit). — Voy. SAINTE-ANNE (RUE).

SAINT-MARTIN, c^on^ de la Gacilly.

Paroisse du terr. de Rieux, appelée vulgairement *Saint-Martin-sur-Oust.* — Seigneurie. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Rochefort.

SAINT-MARTIN, lande, c^ne^ d'Augan.

SAINT-MARTIN, croix, pont sur le ruiss. de ce nom et ruiss. *du Pont-de-Saint-Martin*, dit aussi *de Kermabo*, affl. du Pont-Rouge, c^ne^ de Ploërdut.

SAINT-MARTIN, chapelle isolée, c^ne^ de Rohan.

SAINT-MARTIN, vill. c^ne^ de Sarzeau.

SAINT-MARTIN (RUE), à Josselin.

Par. du doy. de Lanouée, dans la même ville; prieuré, membre de l'abb. de Marmoûtiers de Tours, fondé en 1105 par le vicomte de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin.

SAINT-MARTIN (RUE), rues à Loyat et à Questembert.

SAINT-MARTIN (RUE), à Vannes. — Cette rue conduisait à des terrains dont l'ensemble, appelé *Fief de Saint-Martin*, appartenait autref. au prieuré de Saint-Martin de Josselin. — Voy. MOULIN (RUE DU).

SAINT-MATHIEU, vill. c^ne^ de Guidel.

SAINT-MATHURIN, chapelle isolée, c^ne^ de Beignon.

SAINT-MATHURIN, lande et vill. dit *Loges-de-la-Lande-Saint-Mathurin*, c^ne^ de Guiscriff.

SAINT-MATHURIN, h. c^ne^ de Plœmeur.

SAINT-MATHURIN, font. c^ne^ de Quistinic.

SAINT-MATHURIN, chapelle isolée, c^ne^ de Saint-Martin.

SAINT-MAUDAN, chapelle isolée, c^ne^ de Crédin.

SAINT-MAUDAN, lieu-dit dans le dép^t^ des Côtes-du-Nord; deux ponts et un gué sur l'Oust, reliant Gueltas à ce département.

SAINT-MAUDÉ, éc. et ruiss. affl. de l'Ével, c^ne^ de Baud.

SAINT-MAUDÉ, vill. partie c^ne^ de la Croix-Helléan, partie c^ne^ d'Helléan.

SAINT-MAUDÉ, vill. lande et h. dit *Loges-de-la-Lande-de-Saint-Maudé*, c^ne^ de Guiscriff.

SAINT-MAUDÉ, h. c^ne^ de Persquen.

SAINT-MAUDÉ, éc. c^ne^ de Plœmeur. — Seigneurie.

SAINT-MAUDÉ, vill. c^ne^ de Plouray.

SAINT-MAUDET, chapelle isolée, c^ne^ de Peillac.

SAINT-MAUR, vill. c^ne^ de Langonnet.

SAINT-MAUR, chapelle isolée, c^ne^ de Languidic.

SAINT-MAUR, h. c^ne^ de Ploërmel.

SAINT-MAURICE, vill. c^ne^ d'Inguiniel; ruiss. *de la Fontaine-Saint-Maurice*, dit aussi *de la Fontaine-Saint-Thomas*, affl. du Hédennec, qui arrose Inguiniel et Lanvaudan.

SAINT-MAURICE, bois et chapelle isolée, c^ne^ de Saint-Guyomard. — Voy. SAINT-GUYOMARD.

SAINT-MÉEN, chapelle isolée, c^ne^ de Beignon.

SAINT-MÉEN, h. c^ne^ de la Chapelle; lande, c^ne^ de Montertelot; rocher dit *Grand Rocher de Saint-Méen*, à la limite de ces deux communes.

SAINT-MÉEN, h. pont sur l'Oyon, bois et lande, c^ne^ de Guer. — Seigneurie.

SAINT-MÉEN, vill. c^ne^ de Monteneuf; ruiss. voy. MARQUER (RUISSEAU DES NOËS-).

SAINT-MÉEN, éc. c^ne^ de Plœmel. — Seigneurie.

SAINT-MÉEN, chapelle isolée, c^ne^ du Saint; elle a souvent donné son nom au vill. de Guermazéas, qu'elle avoisine.

SAINT-MÉEN, fontaine. — Voy. GERGUY (LE).

SAINT-MÉLAINE, pont sur l'Aff, reliant Guer au dép^t^ d'Ille-et-Vilaine; h. et lande *du Pont-de-Saint-Mélaine*, c^ne^ de Guer.

SAINT-MELAINE, section de la c^ne^ de Rieux, renfermant le bourg où se trouvait le prieuré de ce nom.

SAINT-MÉLAN, ruiss. affl. du Kerouray; il arrose Guern.

Saint-Melan, chapelle isolée, c^ne de Lignol.

Saint-Mélard, h. c^ne de Napoléonville. — Seigneurie; manoir en la par. de Noyal-Pontivy.

Saint-Méléan, vill. c^ne de Porcaro.

Saint-Mélen, chapelle isolée, pont et éc. *du Pont-de-Saint-Mélen*, c^ne de Lanvénégen.

Saint-Meleuc, croix, c^ne de Pleugriffet.

Saint-Mérec, vill. c^ne de Kergrist.

Saint-Mériadec, h. et lande, c^ne de Pluvigner. — Appelé aussi, au XVIIIe siècle, *Saint-Mériadec-de-la-Lande* (sénéch. d'Auray).

Saint-Michel, anc. rue d'Auray, par. de Saint-Gildas.

Saint-Michel, éc. c^ne de Baud.

Saint-Michel, h. c^ne de Béganne.

Saint-Michel, chapelle isolée sur un tumulus dit *Mont-Saint-Michel*, c^ne de Carnac.

Saint-Michel, chapelle isolée, c^ne de Guénin.

Saint-Michel, vill. partie c^ne de Guern, partie c^ne de Napoléonville; pont sur le Blavet, reliant ces deux communes (aujourd'hui détruit). —Trève de la par. de Guern.

Saint-Michel, vill. c^ne de Guidel.

Saint-Michel, port sur le Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.

Saint-Michel, île, contenant un fort, dans la rade et c^ne de Lorient, entre Plœmeur, Lorient et Riantec. — *Tanguethen, insula*, 1037 (D. Morice, I, 373).

Chapelle de fondation du prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes, situé en la par. de Plœmeur.

Saint-Michel, faub., rue, chemin dit *Douves-Saint-Michel*, et porte qui n'existe plus, à Malestroit.

Saint-Michel, h. c^ne de Péaule.

Saint-Michel, vill. c^ne de Plœmel.

Saint-Michel, chapelle isolée, c^ne de Ploërdut.

Saint-Michel, rue, place et chapelle à Pluvigner.

Saint-Michel, rue et chapelle à Questembert.

Saint-Michel, chapelle (c'était celle du prieuré de la Grêle), éc. porte et rue, à Rochefort. — Voy. Grée-Saint-Michel (La).

Saint-Michel, chapelle isolée, c^ne de Saint-Avé.

Saint-Michel (Faubourg), à Ploërmel.

Saint-Michel (Place et Rue), à la Roche-Bernard.

Saint-Michel (Rue), à Josselin. — Anc. prieuré-cure, membre de l'abb. de Saint-Jean-des-Prés.

Saint-Michel (Ruisseau de la Noë-). — Voy. Fontaine-du-Bourg (Ruisseau de la).

Saint-Mogon, chât. f. et h. c^ne de Pleucadeuc. — Seigneurie; manoir.

Saint-Molvan, chapelle isolée, c^ne de Cléguérec.

Saint-Nénec, vill. et ruiss. affl. du Hédennec, c^ne de Bubry.

Saint-Nénec, vill. c^ne de Lignol. — Seigneurie.

Saint-Nicodème, chapelle isolée, c^ne de Guénin.

Saint-Nicodème, chapelle isolée, c^ne de Ploërmel.

Saint-Nicodème, h. c^ne de Pluméliau.

Saint-Nicodème, vill. c^ne de Quéven. — *Locmaria-la-Rosée*, XVIIIe siècle (jurid. de Lorient).

Saint-Nicolas, pointe sur le Morbihan et ruines d'un couvent, c^ne d'Arzon.

Saint-Nicolas, vill. c^ne de Caden.

Saint-Nicolas, chapelle isolée, c^ne de Cléguer.

Saint-Nicolas, chapelle isolée et h. dit *Loges-Saint-Nicolas*, c^ne de Gourin.

Saint-Nicolas, font. c^ne de Grand-Champ.

Saint-Nicolas, port, pointe, deux corps de garde et ruiss. qui se jette dans l'Océan, c^ne de Groix.

Saint-Nicolas, font. c^ne de Guémené.

Saint-Nicolas, vill. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Guer. — Prieuré, membre de l'abbaye de Marmoûtiers de Tours, annexé à celui de Saint-Nicolas de Ploërmel.

Saint-Nicolas, rue et place dite *Fraîche de Saint-Nicolas*, à Josselin; ponceau dit aussi *d'Aiguillon*, sur le ruiss. des Guinets, dans la ville; porte qui n'existe plus, 1562 (duché de Rohan-Chabot).

Par. du doy. de Lanouée, à Josselin; prieuré, membre de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin.

Saint-Nicolas, chapelle isolée, c^ne de Landévant.

Saint-Nicolas, vill. c^ne de Languidic.

Saint-Nicolas, chapelle isolée, c^ne de Malguénac.

Saint-Nicolas, place à Ploërmel. — *Grande Rue Saint-Nicolas :* voy. Grande Rue (La); *Petite Rue Saint-Nicolas :* voy. Petite Rue (La).

Le quartier de Saint-Nicolas passe pour avoir été autref. le centre de la par. de Ploërmel, qui était, en effet, une ville close. — Prieuré, membre de l'abb. de Marmoûtiers de Tours, auquel furent annexés ceux de Trédion et de Saint-Nicolas de Guer.

Saint-Nicolas, chapelle isolée, pont sur l'Ellée et éc. *du Pont-Saint-Nicolas*, c^ne de Priziac.

Saint-Nicolas, f. c^ne de Réminiac.

Saint-Nicolas, vill. partie c^ne de Rochefort, partie c^ne de Pluherlin; ruelle dans le vieux bourg de Rochefort.

Saint-Nicolas, chapelle isolée, c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Saint-Nicolas, chapelle isolée, c^ne de Trédion.

Saint-Nicolas, anc. faub. de Vannes; rue : voy. Mené (Rue du); place ou carroir à l'une des extrémités de cette rue, pont sur le Rohan dans cette rue, et porte : voy. Prison (Porte), même ville. — Hôpital.

Saint-Nicolas (Ruisseau de), dit aussi *de Choiseul, de Gauffro* et *de Tellian*, affl. de l'Aff; il arrose Monteneuf et Guer.

Saint-Nicolas-des-Eaux, vill. c^ne de Pluméliau; m^in à eau sur le Blavet, c^ne de Bieuzy, et pont sur le même ruiss. reliant ces deux communes. — *Bourg de Saint-Nicolas*, 1682 (duché de Rohan-Chabot).

Trève de la par. de Pluméliau; prieuré dépendant, à l'origine, de l'abb. de Saint-Florent-le-Vieil sous le nom de *Saint-Nicolas-de-Castennec*, 1203 (abb. de Saint-Florent, arch. de Maine-et-Loire), puis membre de l'abb. de Saint-Sauveur de Redon, sous le nom de *Saint-Nicolas-de-Blavet*, et enfin de celle de Saint-Gildas-de-Rhuis.

Saint-Nicolas-du-Tertre, c^on de Malestroit.

Trève de la par. de Ruffiac. — Distr. de Ploërmel.

Saint-Niel, vill. c^ne de Napoléonville; pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Napoléonville et Noyal-Pontivy. — *Saniel*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).

Saint-Niel (Ruisseau de), dit aussi *du Pont-de-Saint-Niel, du Moulin-de-Goret* et *de la Vallée-d'Hilvern*, affl. du Blavet; il arrose Saint-Gérand, Noyal-Pontivy, Saint-Thuriau et Napoléonville.

Saint-Nio, h. c^ne de Caudan. — *Saint-Niziau*, 1497 (abb. de la Joie).

Saint-Nizon, vill. et m^in à vent, c^ne de Malguénac. — Seigneurie; manoir.

Saint-Noé, chât. h. ruiss. dit aussi *de Kerveno*, affl. de l'Ellée, m^in à eau sur ce ruiss. et lande, c^ne de Plouray; ruisseau *de la Lande-de-Saint-Noé*, qui arrose Plouray et entre dans le dép^t des Côtes-du-Nord. — *Saint-Noay*, 1540 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie; manoir.

Saint-Nolff, c^on d'Elven. — *Sanctus Majolus*, 1374 (chap. de Vannes). — *Saint-Molff*, 1421 (*ibid.*).

Par. du territ. de Vannes. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes.

Saint-Nudec, h. c^ne de Caudan; m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne d'Hennebont; ruiss. affl. du Blavet, qui arrose Caudan et Hennebont, et pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes. — Seigneurie.

Saint-Pabut, f. c^ne de Pluherlin.

Saint-Pabut-de-Brambien, vill. c^ne de Pluherlin.

Saint-Patern, chapelle isolée, c^ne de Malguénac.

Saint-Patern, vill. c^ne de Meslan.

Saint-Patern, chapelle isolée et font. c^ne de Saint-Tugdual; ruiss. *de la Fontaine-de-Saint-Patern* : voy. Croisty (Le).

Saint-Patern, font. c^ne de Séné.

Saint-Patern, faub. de Vannes; porte et rue *de la Porte-Saint-Patern*, et, par corruption, *Saint-Pater*, même ville : voy. Prison (Porte); anc. boulevard. — *Saint-Pater*, 1374 (chap. de Vannes).

Par. du territ. de Vannes, dans la ville de ce nom. — Sénéch. et subd. de Vannes.

Saint-Paul (Rue), à Malestroit.

Saint-Péaux, h. c^ne d'Hennebont; m^in à eau, en 1277 (abb. de la Joie).

Saint-Pérech, chapelle isolée, c^ne de Pluneret.

Saint-Perreux, c^on d'Allaire; pont suspendu (autrefois pass.) sur l'Oust, reliant la commune au dép^t d'Ille-et-Vilaine. — *Saint-Perreuc*, 1398 (chât. de Castellan).

Trève de la par. de Saint-Vincent-sur-Oust, désignée aussi sous le nom de *Ressac*. — Seigneurie. — Distr. de Rochefort.

Saint-Philibert, vill. et anse sur l'Océan, c^on de Locmariaquer.

Saint-Philibert, chapelle isolée, c^ne de Plouay.

Saint-Pierre, c^on de Quiberon; m^in à vent dans la c^ne.

Saint-Pierre, font. c^ne de Carentoir.

Saint-Pierre, font. c^ne de Grand-Champ.

Saint-Pierre, font. et ruiss. *de la Fontaine-Saint-Pierre*, affl. du Goah-Meldan, c^ne de Guern.

Saint-Pierre ou Lopérech, vill. c^ne de Locmariaquer.

Saint-Pierre, éc. c^ne de Mauron.

Saint-Pierre, font. c^ne de Vannes.

Saint-Pierre, ruisseau. — Voy. Scaye (Le).

Saint-Pierre (Hutte), éc. c^ne de Sulniac.

Saint-Pierre (Place), au Palais.

Saint-Pierre (Place), à Plœmeur.

Saint-Pierre (Rue), à Lorient; ainsi appelée avant 1789, elle prit après 1789 le nom de rue *de l'Égalité*, reprit celui de *Saint-Pierre* en 1817, reçut en 1830 celui *de la Liberté* et reprit de nouveau son premier nom en 1858.

Saint-Pierre (Rue), à Vannes, dite autrefois *Carroir Saint-Pierre*, puis *rue de la Comédie*. — *Saint-Pere*, 1374 (chap. de Vannes).

Par. du territ. de Vannes, dans la ville de ce nom, appelée *Sainte-Croix* jusqu'au milieu du XVIIIe siècle; vocable de l'église cathédrale du dioc. de Vannes. — Sénéch. et subd. de Vannes.

Saint-Pierre (Rues Haute et Basse) et place, au Port-Louis.

Saint-Pierre et Saint-Paul, chapelle isolée, c^ne de Brech.

Saint-Pudic, chapelle isolée, c^ne de Malguénac.

Saint-Quidic, vill. c^ne de Plouay.

Saint-Quidy, vill. c^ne de Plumelin; ruiss. affl. du Tarun, qui arrose Plumelin et Moustoirac.

Saint-Quijeau, chât. bois, f^es et ruiss. affl. de l'Ellée, c^ne de Lanvénégen. — Seigneurie; manoir.

Saint-Quio, vill. c^ne de Cléguer. — Seigneurie.

Saint-Quion, vill. c^ne de Quistinic.

Saint-Raoul, vill. et lande, c^ne de Guer.

Saint-René, h. c^ne de Locminé; m^in à vent, c^ne de Bignan.

Saint-René, chapelle isolée, c^ne de Plouray.

Saint-Rivalain, vill. c^ne de Melrand.
Saint-Roch, vill. c^ne de Guémené.
Saint-Roch, chapelle isolée, c^ne de Ménéac.
Saint-Roch, chapelle isolée, c^ne de Plumergat.
Saint-Roch, chapelle isolée et lande, c^ne de Quistinic.
Saint-Roch, font. c^ne de Réguiny.
Saint-Roch, chapelle et éc. dit *Maison de Saint-Roch*, c^ne de Rochefort, formant avec la mairie un quartier de la ville.
Saint-Roch, f. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Saint-Roux, font. d'où s'écoule un ruiss. qui se jette dans la Gouacraie, c^ne de Caden.
Saints (Les), vill. c^ne de Grand-Champ. — Prieuré, appelé aussi quelquefois *chapellenie*, d'abord membre de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis, uni ensuite au séminaire de Vannes au commencement du XVIIIe siècle.
Saint-Salomon, vill. c^ne de Guern; ruiss. affluent de la Sarre, qui arrose Malguénac et Guern.
Saint-Salomon, rue à Vannes [voy. Ouest (Rue de l')], et porte qui n'existe plus.
Par. du territ. de Vannes, dans la ville de ce nom. — Fief qui appartenait au chapitre de Vannes. — Sénéch. et subd. de Vannes.
Saint-Salvator, vill. c^ne de Merlévenez.
Saint-Samson, c^on de Rohan; croix dite *Croix du Bourg* et m^in à eau sur l'Oust, dans la commune; éc. c^ne de Saint-Gouvry. — *Saint-Sansson*, en la par. de Bréhan-Loudéac, 1285 (D. Morice, I, 1072).
Par. de l'archid. de Goëllo, dioc. de Saint-Brieuc; faisait partie de la paroisse de Bréhan-Loudéac au XIIIe siècle; prieuré, membre de l'abb. de Saint-Jean-des-Prés. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin.
Saint-Samson, éc. c^ne de Bieuzy.
Saint-Samson, h. c^ne de Neulliac; ruiss. voy. Brohais (Ruisseau de) et pont sur ce ruiss. reliant Neulliac au dép^t des Côtes-du-Nord.
Saint-Samuel, font. c^ne du Saint; ruiss. *de la Fontaine-Saint-Samuel*: voy. Kerdaniel.
Saint-Sané, font. c^ne de Camors.
Saint-Sauveur, vill. c^ne d'Erdeven; appelé aussi autref. *Loclément*, XVIIIe siècle (sénéch. d'Auray).
Saint-Sauveur, chapelle, c^ne de Groix. — Voy. Trinité (La).
Saint-Sauveur, chapelle isolée, c^ne de Plouay; pont sur le Tronchâteau, reliant Plouay et Cléguer.
Saint-Sauveur (Rue), à Auray.
Saint-Sébastien, chapelle isolée, c^ne du Faouët.
Saint-Sébastien, éc. c^ne de la Grée-Saint-Laurent.
Saint-Sébastien, chapelle isolée, c^ne de Malansac.
Saint-Sébastien, h. c^ne de Plouay.
Saint-Sébastien (Place), au Palais. — Voy. Bigarré (Place de).
Saint-Servais, vill. c^ne de Limerzel.
Saint-Servais, chapelle isolée, c^ne de Pontscorff.
Saint-Servant, c^on de Josselin. — *Sanctus Servacius*. 1387 (chap. de Vannes).—*Saint-Seran*, 1502 (*ibid.*).
Par. siége du doy. de Porhoët. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin.
Saint-Séverin, éc. c^ne de Baud.
Saint-Séverin, vill. c^ne de Caudan.
Saint-Simon, chapelle isolée. c^ne de Plescop.
Saint-Simon et Saint-Jude, basses sur l'Océan, côte de Plœmeur.
Saint-Sterlin, vill. c^ne de Kervignac.
Saint-Sulan, h. c^ne de Caudan.
Saint-Sylvestre, chapelle et bois, c^ne de Langoëlan.
Saint-Symphorien, h. c^ne de Bubry.
Saint-Symphorien, vill. c^ne d'Inzinzac.
Saint-Symphorien, vill. c^ne de Nostang.
Saint-Symphorien, vill. c^ne de Vannes, et rue : voy. Pontivy (Rue de). — Prieuré en la par. de Saint-Patern, membre de l'abb. de Saint-Jean-des-Prés.
Saint-Sypher, h. c^ne d'Inzinzac.
Saint-Teno, vill. c^ne de Guénin.
Saint-Thébaud, éc. et ruiss. affl. de celui de Bilaire, c^ne de Saint-Avé. — Prieuré annexé à celui de Saint-Symphorien de Vannes, membre de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés.
Saint-Thépault, h. c^ne de Langonnet.
Saint-Thomas, font. c^ne d'Inguiniel; ruiss. *de la Fontaine-Saint-Thomas* : voy. Saint-Maurice.
Saint-Thomas, vill. c^ne de Pluméliau. — Seigneurie: manoir servant auj. de presbytère.
Saint-Thomas (Rue), à Guer.
Saint-Thomas (Ruelle), à Lorient, faub. de Kerentrech.
Saint-Thomin, vill. lande et éc. de *la Lande-de-Saint-Thomin*, c^ne de Nostang. — Seigneurie.
Saint-Thuriaf, vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — *Saint-Uzec*, 1545 (duché de Rohan-Chabot).
Saint-Thuriau, c^on de Napoléonville.
Trève de la par. de Noyal-Pontivy. — Distr. de Pontivy
Saint-Thuriau, vill. c^ne de Baud.
Saint-Thuriau (Ruisseau de), de Cohazé ou de la Fontaine-Neuve, affl. du Blavet, dans la c^ne de Saint-Thuriau.
Saint-Tofac, éc. c^ne de Languidic. —*Saint-Offac*, 1501 (abb. de la Joie).
Saint-Tréhan, h. c^ne de Radenac. — Seigneurie.
Saint-Tréhen, éc. c^ne de Meslan. — Seigneurie.
Saint-Trémeur, chapelle isolée, c^ne de Bubry.
Saint-Trémeur, vill. c^ne de Pluvigner.

Saint-Trémeur, chapelle isolée, c^ne du Saint.

Saint-Truchau (Le Grand et le Petit), h. ruiss. affl. du Scorff et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Pontscorff. — Seigneurie.

Saint-Tual, vill. c^ne de Quistinic.

Saint-Tudy, bourg: voy. Groix. — *Lotudy, bourg*, 1592 (arch. comm. d'Hennebont).

Saint-Tugdual, c^on de Guémené; bois et pont sur le ruiss. du Moulin-du-Bois, reliant Saint-Tugdual et Ploërdut. — *Saint-Tudale, par.* 1285 (abb. de Bon-Repos). — *Saint-Tuzual*, 1393 (princip. de Rohan-Guémené). — *Saint-Tutgual*, 1428 (*ibid.*). — *Saint-Tudual*, 1432 (*ibid.*). — *Saint-Tudoal*, 1433 (*ibid.*). — *Saint-Tutgoal*, 1453 (*ibid.*). — *Saint-Tugoal*, 1460 (*ibid.*).

Anc. trève du Croisty, devenue par. du doy. de Guémené; renfermait deux établissements de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem : voy. Croisty (Le) et Saint-Jean. — Sénéch. d'Hennebont; subd. de Guémené. — Distr. du Faouët.

Saint-Tugdual, vill. et m^in à eau sur le Pont-Briand, c^ne de Guiscriff.

Saint-Tutel, chapelle isolée, c^ne de Mauron.

Saint-Urbain, vill. c^ne de Saint-Gonnery, et pont sur l'Oust, reliant cette c^ne au dép^t des Côtes-du-Nord. — *Sant-Druman, villa*, 1270 (duché de Rohan-Chabot).

Saint-Urlo, vill. c^ne de Lanvénégen.

Saint-Varicq, m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Pluvigner; ruiss. voy. Guillemin.

Saint-Viant, éc. c^ne de Pleugriffet. — *Saint-Vian*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).

Saint-Victor (Ruelle), au Blanc, c^ne de Lorient.

Saint-Vily, h. c^ne de Loyat.

Saint-Vincent, c^on d'Allaire.

Par. du territ. de Rieux, appelée vulgairement *Saint-Vincent-sur-Oust.* — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Redon. — Distr. de Rochefort.

Saint-Vincent, h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Muzillac; ruiss. voy. Saint-Éloi.

Saint-Vincent, vill. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Persquen; ruiss. dit aussi *de Brézéhan* affl. du Scorff, qui arrose Bubry, Inguiniel et Persquen.

Anc. trève de Persquen, sous le nom de *Miliziac; bourg de Saint-Vincent-Miliziac*, XVIIIe siècle.

Saint-Vincent, chapelle isolée, c^ne de Plouay.

Saint-Vincent, vill. c^ne de Ruffiac.

Saint-Vincent, rue à Vannes, dite aussi autrefois *du Morbihan*; porte qui s'est appelée, pendant la Révolution, *porte des Sans-Culottes*, et pont dit également *du Morbihan*, sur le Liziec, dans la même ville.

Saint-Vincent (Rue), rues à la Gacilly, à Lorient, faub. de Kerentrech, et à Sarzeau.

Saint-Yves, rue, partie à Auray, partie c^ne de Brech. — Hôpital, annexe de l'Hôtel-Dieu d'Auray.

Saint-Yves, h. c^ne de Baud.

Saint-Yves, chapelle isolée et m^in à vent, c^ne de Bréhan-Loudéac.

Saint-Yves, vill. lande, éc. dit *Lande-de-Saint-Yves*, autre éc. dit *Vieux-Saint-Yves*, et ruiss. *du Vieux-Saint-Yves*, affl. du Nistoire, c^ne de Bubry. — Le vill. est appelé, au XVIIIe siècle, *bourg de Saint-Yves* ou *de Saint-Nouan.*

Trève de la par. de Bubry.

Saint-Yves, f. c^ne de Caro.

Saint-Yves, chapelle isolée, c^ne de Crédin.

Saint-Yves, vill. et m^in en ruines, c^ne de Cruguel.

Saint-Yves, vill. et ruiss. dit aussi *de Quelfenec*, affl. du Scorff, c^ne de Lignol. — *Saint-Éon*, 1418 (princip. de Rohan-Guémené). — *Bourg de Saint-Yves*, XVIIIe siècle.

Trève de la par. de Lignol.

Saint-Yves, pont sur l'Ellée, rel. Plouray et Langonnet.

Saint-Yves, m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Pontscorff.

Saint-Yves, chapelle isolée, c^ne de Priziac.

Saint-Yves (Le Vieux), éc. c^ne de Guern.

Saint-Yves (Rue), rues à Baud et à Grand-Champ.

Saint-Yves (Rue), à Vannes. — Voy. Auray (Rue d').

Saint-Yves (Rue et Place), à la Trinité-Porhoët.

Saint-Yvinet, éc. et m^in à eau, c^ne de Guiscriff; pont sur le Pont-Neuf, reliant Guiscriff et Gourin; éc. *du Pont-Saint-Yvinet*, c^ne de Guiscriff. — Seigneurie.

Saint-Yvy, h. c^ne de Moréac.

Saint-Yzaoën (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Meslan.

Saint-Zenon, vill. c^ne de Séglien; pont sur la Sarre, qui relie Séglien et Locmalo.

Saint-Zunan, h. c^ne de Riantec. — *Saint-Jugnan*, 1444 (seigneurie de Saint-Georges). — *Saint-Junan*, 1473 (*ibid.*).

Saisies (Batterie des), sur l'Océan, c^ne de Groix.

Saisies (Les), rochers sur l'Océan, côte de Plœmeur.

Sal (Le), rivière. — Voy. Sale (La).

Salarin, h. c^ne de Béganne.

Salarun, éc. bois et étang, c^ne de Theix. — Seigneurie; manoir.

Salaya, h. c^ne de Limerzel.

Sale (La) ou le Sal, riv. dite aussi *de Pontsal* et *du Moulin-du-Grisso*; elle arrose Grand-Champ, Plescop, Plumergat, Pluneret et Plougoumelen, où elle forme bras de mer en se jetant dans la riv. d'Auray.

Salèbre, pont, c^ne de Plouhinec.

Salette (La), éc. et ruiss. *de la Fontaine-de-la-Salette*, affl. du Menaty, c^ne d'Arradon. — Seigneurie.

Saline (La), vill. c^ne de Baden.
Saline (La), vill. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Saline (La), vill. c^ne de Sarzeau.
Salines (Les), f. c^ne de Vannes. — Seigneurie; manoir.
Salle (Bois de la), c^ne de Saint-Dolay.
Salle (La), h. et f. dite *Cour de la Salle*, c^ne de Péaule; pass. sur la Bouloterie, reliant Caden et Péaule.
Salle (La), éc. c^ne de Lanouée. — Seigneurie.
Salle (La), f. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
Salle (La), f. c^ne de Ruffiac. — Seigneurie.
Salle (La), château, f. m^in à vent et m^in à eau sur le Rohéan, c^ne de Sérent. — Seigneurie; manoir.
Salle (La), h. c^ne de Sulniac.
Salle (Rue de la), à Lorient. — Voy. Union (Rue de l').
Salle (Rue de la), à Questembert.
Salle-Cohignac (La), h. c^ne de Plouray.
Salle-les-Gallo, éc. c^ne de Melrand. — Seigneurie.
Salle-les-Ponts, éc. c^ne de Melrand.
Salles (Les), éc. c^ne de Billiers. — Seigneurie.
Salles (Les), enceinte romaine, c^ne de Plaudren.
Salles (Les), vill. et pointe sur l'anse de Gâvre, c^ne de Riantec. — Seigneurie.
Salles (Les), chât. en ruines, vill. m^in à eau sur le ruiss. de ce nom et forges dites aussi *de Rohan*, c^ne de Sainte-Brigitte; deux étangs, dont l'un dit *Grand Étang* et l'autre *Étang du Fourneau*, baignant Sainte-Brigitte, Silfiac et le dép^t des Côtes-du-Nord; ruiss. dit aussi *du Pont-Thomas*, affl. du canal de Nantes à Brest, et qui arrose Silfiac et Sainte-Brigitte, qu'il sépare du dép^t des Côtes-du-Nord. — *Domus de Sales in Alnisiâ*, 1184 (duché de Rohan-Chabot). — *Les Salles de Penret*, XVe siècle (à côté de Perret, trève de Silfiac). — Seigneurie.
Salles-de-Boblay (Les), h. c^ne de Meslan. — Seign.
Salmon, pont et éc. *du Pont-Salmon*, c^ne de Sérent.
Salo (Le), éc. c^ne de Guern. — Seigneurie; manoir.
Salo (Le), h. et m^in à eau sur le Liziec, c^ne de Monterblanc.
Salo (Le), éc. c^ne de Planeret. — Anc. seigneurie de *Talhouet-Salo*, dont la juridiction s'exerça d'abord au Salo, puis à Auray.
Salo (Ruisseau de la Fontaine-du-), affluent du Croiseau; il arrose Plaudren.
Salo-la-Lande, éc. c^ne de Guern.
Saloux, éc. c^ne de Plaudren.
Salut (Anse du), à l'île de Houat, sur l'Océan.
Salut (Croix du), c^ne de Grand-Champ.
Salut (Le), h. c^ne de Caudan.
Salut (Le), éc. c^ne de Crédin.
Salut (Le), éc. c^ne de Naizin.
Salut (Loge du), éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Salvé, h. c^ne de Guern.
Samedy (Le), h. c^ne de Plouray.
Samedy (Le), vill. c^ne de Priziac.
Samedy (Le), h. c^ne du Saint.
Samson, éc. c^ne de Pleugriffet.
Samuel, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Silfiac et Séglien; ruiss. *du Pont-Samuel*, dit aussi *de Mané-Crèze*, affluent de la Sarre, qui arrose ces deux c^nes; vill. *du Pont-Samuel*, m^in à eau *du Pont-Samuel*, sur le ruiss. de ce nom, étang *du Pont-Samuel* et m^in à vent *du Pont-Samuel*, c^ne de Silfiac.
Samzun, vill. et fort sur l'Océan, c^ne de Locmaria.
Sance (Le), h. c^ne de Bieuzy.
Sancho (Le), éc. c^ne de Pluvigner.
Sancta-Julia, pont sur le Lay, rel. Guéhenno et Billio.
Sang (Mare du), c^ne de Plumelec.
Sans-Culottes (Porte des), à Vannes. — Voy. Saint-Vincent.
Sans-Culottes (Rue des), à Gourin. — Voy. Morbihan (Rue du).
Sant-Alarin, vill. c^ne de Guiscriff. — *Soult-Alarun*, XIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Santé (La), éc. c^ne de Ploërmel.
Santière (La), éc. c^ne de Vannes. — Seign. manoir.
Sant-Jalmes (Loge), éc. c^ne de Guiscriff.
Sant-Suehan, chapelle. — Voy. Saint-Eugène.
Sant-Youann, m^in à eau sur le Scorff, c^ne de Pontscorff.
Sapins (Les), éc. c^ne de Croixanvec.
Sapins (Les), éc. c^ne de Saint-Gérand.
Sar (Le), éc. c^ne de Guern. — Voy. Sarre (La).
Sarette (La), éc. c^ne de Saint-Nolff.
Sarre (La) ou le Sar, riv. qui prend sa source dans le dép^t des Côtes-du-Nord, arrose dans celui du Morbihan Silfiac, Langoëlan, Séglien, Locmalo, Guern, Bubry et Melrand, et se jette dans le Blavet; deux m^ins à eau sur ce ruiss. c^ne de Séglien; pont sur ce ruiss. reliant Guern et Melrand; éc. *du Pont-Sarre*, c^ne de Guern; lande, h. dit *Lann-Sarre*, et éc. dit *Ty-Lann-Sarre*, c^ne de Locmalo.
Sarrouet, vill. c^ne de Pluméliau.
Sarzeau, arrond. de Vannes; m^in à vent dans la commune, et roche sur le plateau de la Recherche, dans l'Océan. — *Sarzau*, 1395 (trinitaires de Sarzeau).

Par. du territ. de Vannes, renfermant une communauté de récollets (à Bernon), une ministrerie de trinitaires et un hôpital. — Communauté de ville, avec droit de députer aux États de la province: voy. Rhuis. — Sénéch. et subd. de Rhuis. — Distr. de Vannes; chef-lieu de c^on en 1790, sous le nom de *Ville de Rhuis*.

Sascoët, h. c^ne de Cléguéret.
Saude (Pont de la), sur le Trolan, reliant Mohon, Ménéac et la Trinité-Porhoët.

Saudient, h. c^ne du Guerno. — *Saint-Saudin*, 1457 (chap. de Vannes). — *Saint-Saudien*, 1471 (*ibid.*). — Seigneurie.

Saudraie (La), f. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.

Saudraie (La), éc. c^ne de Béganne. — Seigneurie.

Saudraie (La), vill. c^ne de Caden.

Saudraie (La), éc. et ponceau, c^ne de la Chapelle.

Saudraie (La), h. c^ne de Cruguel.

Saudraie (La), vill. c^ne de la Gacilly.

Saudraie (La), vill. c^ne de Mauron.

Saudraie (La), h. c^ne de Sérent.

Saudraies (Les), h. c^ne de Malansac ; ruiss. voy. Vallée (Ruisseau de la).

Saudrais (La), h. c^ne de Néant. — Seigneurie.

Saudrais (Le), h. et bois, c^ne de Peillac.

Saudrais (Ruisseau des), affl. du Vau-Payen ; il arrose Monteneuf.

Saudraye (La), h. dit *Grande-Saudraye*, autre h. dit *Petite* ou *Vieille Saudraye*, et deux m^ins à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Guidel; ruiss. dit aussi *de Kerouarch*, affl. du Haut-Bois, qui arrose Quéven et Guidel. — Seigneurie.

Saudraye (La), éc. et m^in à vent, c^ne de Plumelec; chât. en ruines. — Seigneurie.

Saudrette (Commun de la), lande, c^ne de Pleucadeuc.

Saudrette (La), h. et pont, c^ne de Lanouée.

Saudrettes (Les), lande, c^ne d'Augan.

Saudrettes (Les), lande, c^ne de Guer.

Saulais (La), h. c^ne de Saint-Gravé. — Seigneurie.

Saule (La), éc. c^ne de Molac.

Saulniers (Chemin des), venant de Guer, passant par Beignon et se dirigeant sur le dép^t d'Ille-et-Vilaine; croise celui des Blatiers, qui va de Ploërmel à Guer.

Saulniers (Chemin des), c^ne de Berric, se dirigeant vers Sulniac.

Saulniers (Chemin des), dit aussi *des Muletiers*, c^ne de Saint-Dolay.

Saulniers (Chemin des), venant de Béganne et traversant Saint-Gorgon, Saint-Jacut et Peillac.

Saulniers (Chemin des), à la limite de Rochefort et de Pluherlin.

Saulniers (Petit chemin des), qui croise en Rochefort le chemin des Saulniers précédent, en se dirigeant vers Pluherlin.

Saunerie (Rue de la), rues à Malestroit et à la Roche-Bernard.

Sauniers (Chemin des), qui vient de la Trinité-Porhoët, traverse Mohon et se dirige vers Guilliers.

Sauniers (Chemin des), c^ne de Néant. — Voy. Blatiers (Chemin des).

Sauniers (Chemin des), traversant Vannes, Saint-Nolff et Saint-Avé.

Saus, port sur l'Océan, côte d'Ambon.

Sausée (Croix de), c^ne de Gueltas.

Saut-du-Loup (Le), éc. c^ne de Sarzeau.

Sauvagère (La), éc. c^ne de Nivillac. — Seigneurie.

Sauvais (La), vill. c^ne de Sérent.

Sauzon, c^ne : voy. Port-Philippe; basse sur l'Océan, côte de Port-Philippe.

Par. du territ. de Belle-Île; ancien prieuré dépendant de l'abb. de Sainte-Croix de Quimperlé. — Sénéch. de Belle-Île (anc^t Auray); subd. de Belle-Île. — Distr. d'Auray.

Savates (Les), lande, c^ne d'Augan.

Savello, éc. c^ne de Silfiac.

Scaër, lieu-dit dans le dép^t du Finistère.

Scaër (Rue de), rues au Faouët et à Gourin.

Scahoët, éc. c^ne de Plougoumelen.

Scahoët (Le), vill. c^ne de Cléguer.

Scahouet (Le), h. c^ne de Moustoir-Remungol.

Scahouet (Le), vill. c^ne de Sulniac.

Scahuen (Fontaine du), c^ne de Baden.

Scal (Le), pointe sur la Vilaine, c^ne de Pénestin.

Scanff (Le), ruiss. dit aussi *de Kerourin*, *de Restéoualay*, *de Moustarlay* et *de Kermarien*, affl. du Dourdu, qui arrose Ploërdut et Lignol; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Ploërdut.

Scaouet (Le), vill. c^ne de Baud.

Scaouet (Le), éc. c^ne de Bieuzy.

Scaouet (Le), éc. c^ne de Moréac.

Scave (Le), riv. dite aussi *de Saint-Pierre*, *de Lann-Hir*, *du Moulin-Neuf*, *du Pont-Stangalène*, *du Pont-er-Ber*, *de Kernante*, *du Pou* et *de Bihoué*, affl. du Scorff, qui sort du dép^t du Finistère et arrose, dans celui du Morbihan, Guidel, Gestel, Pontscorff et Quéven; pont sur ce ruiss. reliant ces deux dernières communes.

Scheul, port sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.

Sclaire, vill. c^ne de Monterblanc.

Sclauff, vill. c^ne d'Ambon.

Sclunge, ruiss. affluent de la Claye, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Scluse (Le), h. bois et pont sur le ruiss. de la Mare-er-Goch-Lenn, c^ne de Brech.

Scodeguy, h. c^ne de Berric.

Scorff (Le), riv. qui prend sa source dans le dép^t des Côtes-du-Nord et arrose, dans celui du Morbihan, Langoëlan, Ploërdut, Guémené, Locmalo, Lignol, Persquen, Saint-Caradec-Trégomel, Inguiniel, Berné, Plouay, Cléguer, Pontscorff, Caudan, Quéven, Plœmeur et Lorient, où elle se jette dans la rade.

Scorff (Rue du), à Lorient; appelée, avant 1789, rue *Proutière*.

Scot-er-Beren, éc. c^ne de Cléguérec.

Scote (Le), éc. et bois, c^ne de Saint-Tugdual.

Scouech (Le), m^in à eau sur le Loc, c^ne de Pluvigner, et m^in à vent, c^ne de Grand-Champ; pont sur le Loc, reliant ces deux communes. — *Sclusensouch*, manoir (auj. détruit), en la paroisse de Grand-Champ, 1445 (chap. de Vannes). — Seigneurie.

Scouhelle, h. ruiss. affl. du Scorff, et m^in à eau au confl. du Scorff et du Scouhelle, c^ne de Caudan. — *Sconhael*, 1507 (chambre des comptes de Nantes). — *Sconsael*, 1576 (princip. de Rohan-Guémené). — *Sconhel*, 1589 (seign. du Coatdor). — Seigneurie.

Scourboch, vill. comprenant aussi *Goh-Scourboch* et *Scourboch-Néhué*, et lande, c^ne de Pluvigner.

Scourboh, h. c^ne de Saint-Nolff.

Scubidan, h. c^ne de Guidel.

Scudel, port de l'île de Houat, sur l'Océan.

Sébrevet, éc. bois et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Lanvaudan; ruiss. *du Moulin-de-Sébrevet* [voy. Poblaye-le-Ners], et pont sur ce ruiss. reliant Lanvaudan et Languidic. — *Sébervet*, XVIIe s^e (seign. de la Forêt). — Seigneurie.

Sécé (Le Grand et le Petit), rochers et pointe sur la Vilaine, côte de Pénestin.

Secouet, vill. et m^in à eau sur le Ninian, c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines; pont sur le même ruiss. reliant Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Lanouée et la Grée-Saint-Laurent.

Secouet (La), éc. c^ne de Missiriac.

Secret (Pont du), sur l'Aff, reliant Beignon au dép^t d'Ille-et-Vilaine.

Sédon (Le), ruiss. dit aussi *du Hesdon*, *du Pommin* et *du Val-aux-Houx*, affl. de l'Oust, qui arrose Billio, Cruguel, Guéhenno, Guégon et Saint-Servant; pont sur ce ruiss. reliant Guégon et Cruguel.

Séglien, c^on de Cléguérec. — *Seglean*, 1387 (chap. de Vannes). — *Seguelien*, 1418 (princip. de Rohan-Guémené). — *Seguelian*, 1422 (chap. de Vannes). — *Sequellian*, 1572 (chartreuse d'Auray).

Par. du doy. de Guémené. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Guémené. — Distr. de Pontivy.

Séhélay, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Seigle, m^in à eau sur l'Ellée, c^ne de Plouray.

Seigle (Rue du), à Baud.

Seil (Le), rocher sur le Pénerf, côte de Damgan.

Seize-Cheminées (Ruelle des), à Lorient, faub. de Kerentrech.

Séjournée, h. c^ne d'Allaire.

Sel (Rue du), à Hennebont.

Sélémoyé, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Sélino, anse sur la baie du Morbihan, vill. pont sur le ruiss. de la Fontaine-du-Bourg, lande et autre vill. *de la Lande-de-Sélino*, c^ne de Baden.

Séludierne, vill. c^ne de Landévant.

Sence (Le), h. c^ne de Malguénac.

Séné, c^on de Vannes-Est.

Par. du territ. de Vannes. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes; donne son nom à un canton en 1790 : voy. Vannes.

Séné (Rue de), à Vannes; dite autref. *de Calmont-Haut*.

Senebret, vill. partie c^ne de Caudan, partie c^ne de Cléguer; ruiss. dit aussi *du Moulin-de-Kersalo*, affl. du Scorff, qui arrose ces deux communes.

Séniz, île sur le Morbihan, côte de Baden.

Sensec, vill. et pont sur le Pontoir, c^ne de Berné; ruiss. voy. Coët-Dihuel. — *Sensech*, 1404 (princip. de Rohan-Guémené). — *Scenscec*, 1425 (*ibid.*). — *Sencec*, 1439 (seign. du Coatdor).

Sent-Derfen, chemin, c^ne de Damgan.

Sente (La) ou Sente-du-Bourg, f. c^ne de Glénac.

Sentes (Lande des), c^ne de Mohon.

Sept-Chemins (Lande des), s'étendant en Croixanvec et Kergrist; croix à la limite de ces deux c^nes et du dép^t des Côtes-du-Nord; ruiss. voy. Saint-Dréneo.

Sept-Deniers (Lande des), c^ne de Guer.

Sept-Îles (Les), groupe d'îles dans le Morbihan, entre Baden et Locmariaquer.

Sept-Saints (Les), vill. c^ne d'Erdeven.

Séréac, chât. f. dite aussi *Fuie*, m^in à eau et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Muzillac; ruiss. voy. Trégréhenne; éc. et m^in à vent, c^ne d'Arzal. — Seigneurie; manoir.

Sérent, c^on de Malestroit. — *Serent*, *plebs*, 866 (cart. de Redon).

Par. du doy. de Porhoët; prieuré-chapellenie, au bourg, du vocable de Saint-Michel, ou *Saint-Michel du Martray*, 1527 (chât. de Kerfily); maladrerie au XVe siècle. — Baronnie; siége de juridiction de la seign. de la Chapelle. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Ploërmel; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.

Seret, pont sur le ruiss. d'Ardenne, reliant Carentoir et Saint-Nicolas-du-Tertre.

Serguin, vill. c^ne de Questembert.

Sérillac (Ruisseau des Noës-de-), affl. du Kervily; il arrose Questembert et Noyal-Muzillac.

Serpaudais (La), vill. c^ne de Carentoir.

Serre, f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.

Séruginais (La), h. c^ne de Néant.

Servaud, éc. et m^in à vent, c^ne de Maurou.

Signan, vill. c^ne de Napoléonville; écluse et pont sur le Blavet, reliant Saint-Thuriau et Napoléonville; ruiss. *du Pont-de-Signan*, dit aussi *de Kerihuel* et *du Pont-Saint-Macenne*, affl. du Blavet, qui arrose ces deux c^nes; h. *du Pont-de-Signan*, c^ne de Saint-Thuriau.

—Seigneurie; manoir en la paroisse de Noyal-Pontivy.

Signan (Le Grand et le Petit), vill. et pont sur l'Évriguet, c^ne de Guilliers.

Signon, h. c^ne de Péaule. — Seigneurie.

Signé, lande s'étendant sur les c^nes de la Gacilly et de Carentoir; ruiss. affl. du Rahun, qui arrose ces deux communes.—*Segré*, 1480 (chât. de Castellan).

Sil (Le), m^in à eau sur le ruiss. de la Pierre-Fendue, et étang, c^ne de Malguénac.

Silfiac, c^on de Cléguérec; lande dans la commune. — *Selefiac, ecclesia*, 871 (cart. de Redon).— *Silifiac*, 1251 (D. Morice, I, 950). — *Silviac*, 1283 (*ibid.* 1069). — *Sylviac*, 1324 (*ibid.* 1342). — *Siliphiac*, 1387 (chap. de Vannes). — *Silifiac*, 1411 (princip. de Rohan-Guémené).

Par. du doy. de Guémené.—Sénéch. d'Hennebont; subd. de Guémené. — Distr. de Pontivy.

Sillet (Le), éc. c^ne d'Allaire.

Sillio (Le), ruiss. dit aussi *de la Fontaine-de-Magouer*, affl. du Liziec, qui arrose Saint-Nolff et Saint-Avé, et pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes.

Sillons (Les), roches sur l'Océan, côte d'Ambon.

Silvestre, m^in à eau sur le Trescoët, c^ne de Séglien.

Silz (Le Haut et le Bas), chât. et vill. c^ne d'Arzal.— Seigneurie; manoir.

Simon, m^in à eau sur les Perches, c^ne de Guilliers.

Simon, pont sur le Bécherel, c^ne de Plouay.

Simon, moulin. — Voy. Ménéhy (Le).

Simon (Loge), éc. c^ne de Baud.

Simonaie (La), h. c^ne de Béganne.

Sinarty (Le), h. c^ne de Quistinic.

Singe, vill. bois et marais, c^ne de Theix; ruiss. dit *Étier-de-Since* : voy. Bonervaud (Ruisseau de l'Étang-de-).

Sinso (Le), f. c^ne de Bignan.

Siviac, vill. partie c^ne de Naizin, partie c^ne de Remungol, partie c^ne de Moréac; pont sur l'Ével, reliant ces trois communes; m^in à eau sur le même ruiss. c^ne de Remungol.

Siviac, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Radenac et Moréac (distinct du précédent).

Siviac (Ruisseau du Pont-de-), dit aussi *du Pont-de-Cassac* et *de Bolan*, affl. de l'Ével; il arrose Saint-Allouestre, Moréac et Radenac.

Sixt, lieu-dit dans le dép^t d'Ille-et-Vilaine; m^in à eau sur l'Aff, c^ne de Carentoir; pont sur le même ruiss. reliant cette c^ne à l'Ille-et-Vilaine.

Sodrio, vill. c^ne de Sarzeau.

Soeurs (Les), roches sur la rade de Lorient, côte de Lorient.

Soeurs (Les), roches sur l'Océan entre le Port-Louis et Plœmeur.

Soeurs (Passage des), entre les îles de Houat et d'Hœdic, sur l'Océan.

Soie (Moulin à vent de), c^ne de Carentoir. —*Soual*, 1432 (seign. du Boisbrassu).

Soie (Rue de la), à Ploërmel; dite aussi, au xviiie s^e, *rue des Soies* ou *de la Soierie*.

Soldats de Saint-Cornély, menhirs alignés, c^ne de Carnac.

Soldats de Saint-Cornély, menhirs alignés, c^ne d'Erdeven.

Soldats de Saint-Cornély, menhirs alignés, c^ne de Languidic.

Soleil (Le), vill. c^ne de Réminiac.—*Le Soulais*, 1560 (chât. de Beaurepaire).

Soleil (Rue du), au Faouët.

Soleil-Levant (Le), éc. c^ne de Plescop.

Soliec (Loge), éc. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

Solo (Le), chapelle isolée et bois, c^ne de Saint-Tugdual.

Sommeil (Le), éc. c^ne de Ploërdut.

Sonnant, h. m^in à eau et pont sur la Claye, c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Seigneurie.

Sonnettes (Port des), sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.

Sorciers (Rue des), à Josselin.—Voy. Pavement (Rue du).

Sordan, vill. c^ne de Saint-Aignan.

Sorinaie (La), h. c^ne de Ruffiac.

Soro, croix, c^ne de Lantillac.

Soscan, pont sur le Tréfévan, reliant Questembert et Noyal-Muzillac.

Sotterie (Croix de la), c^ne de Pleugriffet.

Souallaye (La), chât. et m^in à vent, c^ne de Béganne. — Seigneurie; ancien manoir.

Soucharderie (La), éc. c^ne de Péaule.

Soucho (Le), éc. c^ne de Pluvigner.

Soupirs (Allée des), chemin au Faouët.

Sourd (Le), vill. c^ne de Questembert.— Seigneurie.

Sourd (Le), vill. partie c^ne de Saint-Jacut, partie c^ne d'Allaire.

Sourdéac (Le Haut et le Bas), chât. f. et h. c^ne de Glénac. — *Sordéac*, 1474 (chât. de Castellan): Seigneurie; manoir.

Sourdoire (Ruisseau de la Fontaine-de-la-).— Voy. Foliette (La).

Souris (Île aux), sur l'Océan, entre le Port-Louis et la presqu'île de Gâvre.

Souris (Îles des).—Voy. Logoden.

Souris (Ruisseau de la Noë-), affluent de la Claye, qui arrose Pleucadeuc et Bohal.

Sourissaie (La), vill. c^ne de Ruffiac.— Seigneurie.

Sourn (Le), vill. c^ne de Guern.

Sournan, section de la c^ne de Saint-Guyomard.

Sourne (Croix du), c^ne de Malguénac.

Sous-la-Haie, h. c^ne de Concoret.

Sous-la-Priolé (Rue), à Guillac.
Sous-la-Ville, éc. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Sous-le-Bois, éc. c^ne de Guégon.
Sous-le-Bois, h. c^ne de Malansac.
Sous-le-Bois, f. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Sous-le-Château, m^in. — Voy. Château (Rue du).
Sous-le-Chêne, vill. c^ne d'Allaire.
Sous-les-Bornes, landes, c^ne d'Augan.
Soussevin, éc. c^ne de Priziac.
Souverain, chât. et m^in à vent, c^ne du Palais.
Soye, chât. vill. et étang, c^ne de Plœmeur.
Sparle, pont sur le Frétu, reliant Séglien, Malguénac et Guern.
Sparlo (Le), vill. et lande, c^ne de Plumelin.
Spernay (Le), éc. c^ne de Péaule.
Spernec (Le), pointe de l'île de Groix, sur l'Océan.
Spernec (Le), vill. c^ne de Sarzeau.
Spernegüy (Le), h. c^ne de Plouray.
Spernegüy (Pointe du), sur le Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Spernen, h. c^ne de Camors.
Spernen, h. c^ne de Kerfourn.
Spernen, éc. c^ne de Melrand.
Spernen, h. c^ne du Palais.
Spernoët (Le), h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Kergrist; ruiss. voy. Liez (Le).—Seigneurie; manoir.
Spinefort (Le), h. c^ne de Languidic. —*Spina-Fortis*, 1277 (abb. de la Joie). — Seigneurie; manoir.
Spirenn, île sur le Morbihan, contenant un éc. c^ne de l'Île-d'Arz.
Spiric (Le), ruiss. dit aussi *de Lann-er-Gal*, affl. de la Sarre, et m^in à eau au confluent de la Sarre et du Spiric, c^ne de Guern.
Squel (Le Grand et le Petit), bois s'étendant en Silfiac et Séglien.
Squirio, h. c^ne de Baud. — Seigneurie.
Squivit (Le), h. c^ne de Brandérion.
Stampédel, vallon, dans l'île de Groix.
Stanc (Le), h. c^ne de Roudouallec.
Stanc (Rue du), à Guémené.
Stancdu (Le), éc. c^ne de Bubry; m^in à eau sur la Sarre, c^ne de Guern.
Stanc-Huen, h. c^ne de Guiscriff.
Stanc-Ludu, éc. c^ne de Guiscriff.
Stanco (Vras et Vihan), h. c^ne de Languidic.
Stanco-Kersquer, éc. c^ne de Languidic.
Stanco-le-Bourg, éc. c^ne de Guidel.
Stanco-le-Rouault, h. c^ne de Guidel.
Stanctelleu, éc. c^ne de Guern.
Stanc-Varie, ruisseau. — Voy. Trois-Recteurs (Ruisseau des).
Stané, port sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.
Stang, éc. c^ne de Cléguérec.
Stang (Le), h. et m^in à vent, c^ne de Groix.
Stang (Le), éc. c^ne d'Hennebont.
Stang (Le) ou Pen-er-Stang, éc. c^ne de Napoléonville.
Stang (Le) (Bras et Bihan), vill. partie c^ne de Ploërdut, partie c^ne de Saint-Tugdual; m^in à eau sur le Pont-Rouge, c^ne de Ploërdut. — Seigneurie; manoir en la par. de Ploërdut.
Stang (Le), h. c^ne de Pluméliau.
Stang (Le), h. c^ne de Riantec.
Stang (Le), h. c^ne de Sainte-Brigitte.
Stang (Pont du), sur le ruiss. du Pont-ès-Marchands, c^ne de Noyal-Muzillac.
Stang (Pont du), sur le ruiss. de la Noë-de-Goëlan, reliant Plaudren et Plumelec.
Stang (Ruisseau du), qui arrose Bangor et se jette dans l'Océan.
Stang-Alain, m^in à eau sur le Pont-Rouge, c^ne de Saint-Tugdual.
Stangalène, pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Gestel et Guidel; ruiss. *du Pont-Stangalène* : voy. Scave (Le).
Stang-Daleu, ruiss. qui arrose Bangor et se jette dans l'Océan.
Stang-Derluy, ruiss. affluent du Grisso-Manoir, qui arrose Grand-Champ.
Stang-Donant, ruisseau. — Voy. Donant.
Stang-en-Douar, batterie sur l'Océan, côte de Port-Philippe.
Stang-en-Gamp, chât. f. m^in à eau et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Meslan; ruiss. voy. Pontoir (Le). — *Stanghingant*, 1576 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie; manoir.
Stang-en-Hoeal, éc. c^ne de Languidic.
Stang-en-Ihuern, éc. c^ne de Languidic. — *Stancadov*, 1398 (abb. de la Joie).
Stang-en-Ihuern (Le), ruiss. dit aussi *de Boduic*, *du Guern* et *de Kernevic*, affl. du canal de Nantes à Brest; il arrose Silfiac et Cléguérec.
Stang-er-Biren, éc. c^ne de Plumelin.
Stang-er-Borel, h. c^ne de Bubry.
Stang-er-Bot-Sperne, h. c^ne de Saint-Thuriau.
Stang-er-Breil, ruiss. affl. de celui de Gouézac, qui arrose Grand-Champ.
Stang-er-Gad, éc. c^ne de Pluméliau.
Stang-er-Gat, h. c^ne d'Hennebont.
Stang-er-Glouet, éc. c^ne d'Inzinzac.
Stang-er-Groëc, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Stang-er-Guélen, éc. et bois, c^ne de Plouray.
Stang-er-Guennec, éc. c^ne d'Inzinzac.
Stang-er-Guès, éc. c^ne d'Inguiniel.

Stang-er-Guip, lande et ruiss. *de la Lande-de-Stang-er-Guip*, affl. du Kerouray, c^ne^ de Guern.
Stang-er-Huern, éc. c^ne^ de Plouay.
Stang-er-Layeau, h. c^ne^ de Lignol.
Stang-er-Loge, h. c^ne^ de Plumelin.
Stang-er-Louarn, h. c^ne^ de Napoléonville; ruiss. dit aussi *de Saint-Éloi*, affl. du canal de Nantes à Brest, qui arrose Napoléonville et Neulliac.
Stang-er-Piouff, vill. c^ne^ de Saint-Tugdual.
Stang-er-Puns, éc. c^ne^ de Languidic.
Stang-er-Vonalen, éc. c^ne^ de Melrand.
Stang-eur-Glas, h. partie c^ne^ de Kervignac, partie c^ne^ d'Hennebont.
Stang-eur-Goch-Velin, ruiss. dit aussi *Stang-Kerroyan* et *Stang-eur-Rheux*, qui arrose Bangor et Port-Philippe et se jette dans l'Océan.
Stang-eur-Valu, ruisseau. — Voy. Langle.
Stang-Garlot, vallon, à la limite de Bangor et de Locmaria.
Stang-Gouéhiau, ruiss. affl. du Kermarrec, qui arrose Plouay.
Stang-Grahiard, *vallon*, à la limite des c^nes^ du Palais et de Bangor.
Stang-Kergalavant, éc. c^ne^ de Quéven.
Stang-Kerleau, éc. c^ne^ de Lanvaudan ; pont sur le Kerollin, reliant Lanvaudan et Inzinzac.
Stang-Kerroyan, ruisseau. — Voy. Stang-eur-Goch-Velin.
Stang-le-Moulin, h. partie c^ne^ de Langoëlan, partie c^ne^ de Ploërdut : voy. Colédic (Le); ruisseau, affl. du Kerdrain, qui arrose Ploërdut.
Stang-Len, vill. c^ne^ du Saint.
Stang-Nivinen, h. et éc. dit *Loge Stang-Nivinen*, c^ne^ de Plouay.
Stang-Ourgant, h. c^ne^ de Persquen. — Seigneurie.
Stang-Palud, ruiss. qui arrose Port-Philippe et se jette dans l'Océan.
Stang-Philippe, ruisseau. — Voy. Kerscoulic.
Stang-Raquéro (Le), éc. c^ne^ de Pluvigner.
Stangrelan (Rue), au Palais. — Voy. Trochu (Rue).
Stang-Stanoc, vallon, c^ne^ de Bangor.
Stang-Starunec, ruiss. qui arrose Bangor et se jette dans l'Océan.
Stanguen, éc. c^ne^ de Langonnet.
Stanguen (Le), vill. c^ne^ de Séglien; ruiss. affl. de la Sarre, qui arrose Séglien et Locmalo; pont sur ce ruiss. reliant ces deux communes. — Seigneurie.
Stanguic, h. c^ne^ de Noyal-Pontivy. — Seigneurie.
Stanguigo (Le), h. c^ne^ de Plouay; pass. sur le Scorff, reliant cette c^ne^ au dép^t^ du Finistère.
Stanguin, éc. c^ne^ de Languidic.
Stang-Varquer, h. c^ne^ de Plouay.
Stang-Venage, h. c^ne^ de Camors.
Stanqueline, éc. c^ne^ de Bubry.
Stanquen, h. c^ne^ de Baud.
Stanquéro, vill. c^ne^ de Malguénac.
Stanven, éc. c^ne^ d'Inzinzac.
Stanven, éc. ruiss. affl. de l'Ellée et m^in^ à eau sur ce ruiss. c^ne^ de Plouray. — Seigneurie.
Stanvéno, éc. c^ne^ de Malguénac.
Stanvereg, pointe et fort de l'île de Groix, sur l'Océan. — *Haelrech*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Stanzu, éc. c^ne^ de Langonnet.
Ster (Lande du), c^ne^ de Plouhinec.
Sterbouest, m^in^ à eau sur le Blavet, c^ne^ de Riantec.
Ster-en-Dreuchen, ruiss. affl. de l'Isole, qui arrose Roudouallec, qu'il sépare du dép^t^ du Finistère.
Ster-er-Vréneguy, ruisseau. — Voy. Grazo (Le).
Ster-eur-tri-Deur ou Er-Hoah-en-tri-Deur, ruisseau. — Voy. Pont (Moulin à eau du).
Ster-Laër, riv. voy. Inam. — *Latdrun*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Sterlann, éc. c^ne^ de Pluvigner.
Sterlé, vill. c^ne^ de Lanvénégen.
Stérou (Le), f. bois et deux m^ins^ à eau, dont un dit *Moulin à papier du Stérou*, sur le Pont-Rouge, c^ne^ de Priziac. — Seigneurie; manoir.
Ster-Oulin, h. partie c^ne^ du Faouët, partie c^ne^ de Priziac; pont sur l'Ellée, reliant ces deux c^nes^; m^in^ sur la même riv. et ruiss. affl. de l'Ellée, c^ne^ de Priziac.
Ster-Pont-Bras-Bosquédaouen, ruiss. affl. du Miné-Roudou, qui arrose Roudouallec.
Ster-Pouldu, ruiss. affluent de l'Isole, qui arrose Roudouallec.
Sterville, vill. c^ne^ de Riantec.
Stervins, vill. deux m^ins^ à vent et m^in^ à eau sur l'anse de Gâvre, c^ne^ de Riantec. — *Staerguyn*, 1495 (chambre des comptes de Nantes). — Seigneurie.
Ster-Voine, port sur l'Océan, c^ne^ de Port-Philippe.
Ster-Vras : voy. Vieux-Château (Le); ruiss. *de Port-Ster-Vras*, qui arrose Port-Philippe et se jette dans l'Océan.
Stéry (Le), f. c^ne^ de Férel.
Stibidenn, île de la baie du Morbihan, contenant un h. c^ne^ de Sarzeau.
Stiffel, font. et ruiss. *de la Fontaine-Stiffel*, affl. du Goah-Meldan, c^ne^ de Guern.
Stimoès, vill. c^ne^ de Naizin, et ruiss. dit aussi *de Coët-dan*, affl. du Runio, qui arrose Naizin et Réguiny.
Stival, vill. bois et autre vill. dit *Coët-Stival*, c^ne^ de Napoléonville; ruiss. voy. Poulglass. — *Estival*, 1314 (D. Morice, I, 1249). — *Querstival*, XVIIe s^e^ (arch. comm. de Napoléonville).

Trève de la par. de Malguénac, anc^t paroisse. — Municipalité du distr. de Pontivy en 1790, supprimée postérieurement.

Stival (Rue de), à Napoléonville.

Stivel, h. c^ne de Bubry.

Stole, anse sur l'Océan, côte de Plœmeur.

Storlès, vill. c^ne de Pluvigner.

Stoubo, écart, dit aussi *Motten-Stoubo*, et bois, c^ne de Grand-Champ.

Strabon, h. c^ne de Pluvigner.

Strapen, h. c^ne de Priziac. — *Le Strapren*, 1421 (princip. de Rohan-Guémené). — *Stacpren*, 1459 (*ibid.*).

Straquéno, h. c^ne de Baden.

Strat (Le), h. c^ne de Bieuzy.

Strat (Le), h. c^ne de Napoléonville.

Strat (Le), éc. c^ne de Noyal-Pontivy.

Stumo (Le), éc. c^ne de Caudan.

Stumo (Le), vill. c^ne de Neulliac; écluse sur le canal de Nantes à Brest.

Stumultan, vill. c^ne de Malguénac.

Suaie (La), vill. c^ne de Lanouée.

Suais (La), h. c^ne de Guilliers.

Suais (La), vill. c^ne de Sérent. — *La Seuaye*, 1476 (hôpital de Malestroit).

Sucheterie, h. c^ne de Baud.

Sucinio, chât. en ruines, éc. et anse sur l'Océan, c^ne de Sarzeau. — *Succenio*, 1238 (D. Morice, I, 111). — *Suceniou abbatia*, XIIIe siècle (*ibid.* I, 41). — *Suchunyou*, 1306 (trésor des chartes des ducs de Bretagne, arch. de la Loire-Inférieure). — *Succeniou*, 1309 (abb. de la Joie). — *Succhenio*, 1310 (*ibid.*). — *Sussunio*, 1367 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis). — *Sucenyo*, alias *Succenyo*, 1474 (trinitaires de Sarzeau).

Forêt ou grand parc s'étendant, au XVe siècle, jusque dans la frairie de Saint-Armel, au nord, jusqu'à celle du Tour-du-Parc, à l'est. — Ancienne abb. détruite, au XIIIe siècle, par Jean Ier, duc de Bretagne.—Château ducal construit par le même prince. — Gouvernement de place : voy. Rhuis.

Suillerf, vill. c^ne de Saint-Aignan.—Seign. manoir.

Suillo (Le), éc. c^ne de Plumelin.

Suillo (Le), h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Sulé, h. c^ne de Surzur; ruiss. voy. Drague (La); pont sur ce ruiss. reliant Surzur et Ambon.—Seigneurie.

Sulierne, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Landévant; ruiss. *du Pont-de-Sulierne*: voy. Sainte-Brigitte.

Sulliado, éc. et bois, c^ne de Persquen. — Seigneurie.

Sully (Rue de), à Lorient.—Voy. Révolution (Rue de la).

Sulniac, c^on d'Elven. — *Suluniac* (on a imprimé, par erreur, *Sulumiac*), *hospitale*, 1160 (D. Morice, I, 638). — *Sulunyac*, 1387 (chap. de Vannes). — *Suillinizac*, 1387 (duché de Rohan-Chabot). — *Sullunyac*, 1415 (*ibid.*). — *Susniac*, 1423 (*ibid.*). — *Suligna*, 1608 (inscr. d'une cloche de l'église du Gorvello, en Sulniac).

Par. du territ. de Vannes; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes.

Sur (Le), roche de la baie du Morbihan, côte de Séné.

Surche (La), vill. et ruiss. affl. de l'Arz, c^ne de Pluherlin.

Sureau (Fontaine du), c^ne de Monteneuf.

Surel, f. c^ne de Buléon.

Sur-la-Bosse, éc. c^ne de Berné.

Sur-la-Grée, h. c^ne de Malansac.

Sur-la-Grée, h. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

Sur-la-Grée (Rue), à Sarzeau.

Sur-la-Lande, éc. c^ne de Guer.

Sur-Lande, h. c^ne de Réminiac.

Sur-le-Crénet, vill. c^ne de Caden.

Sur-les-Priaux, lande, c^ne d'Augan.

Sur-le-Val, h. c^ne de Peillac.

Surzur, c^on de Vannes-Est.

Par. du territ. de Vannes. — Sénéch. de Vannes: subd. de Rhuis. — Distr. de Vannes; chef-lieu de c^on en 1790, supprimé en l'an X.

Suzanne, croix, à la limite de Guer et de Beignon.

T

Tabac, pont sur le Tarun, reliant Baud et Camors.

Tabariaie (La), éc. c^ne de Rieux. — Seigneurie.

Tabarin, lande, c^ne d'Augan.

Table de César, dolmen, dit aussi *Table des Marchands*, c^ne de Locmariaquer.

Table des Marchands, dolmen.—Voy. Table de César.

Tablette de Cournon, dolmen, c^ne de Cournon.

Tabot, croix, c^ne de la Trinité-Porhoët.

Tachen-er-Feste, éc. c^ne de Saint-Gérand.

Tachen-Monach, vill. c^ne de Berné.

Tachoglas, h. c^ne de Saint-Tugdual.

Tahinio, éc. c^ne d'Arzon.

Taichen-en-ty-Néhué, éc. c^ne de Priziac.

Taillefer, lande, c^ne de Guer.

Taillefer, éc. fort, pointe et basse sur l'Océan, c^ne du Palais; banc sur l'Océan, entre le Palais et Quiberon.

Taillis (Le), vill. c^ne de Pleucadeuc.
Taillis (Les), f. c^ne de Glénac.
Tails (Croix des), c^ne de Pleugriffet.
Talara (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Plaudren.
Talbedivy, h. c^ne de Guénin.
Talbot, h. c^ne de Grand-Champ.
Talcoëtmeur (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Plumelec. — Seigneurie.
Talcoët-Noyal, vill. c^ne de Napoléonville. — *Talenquait*, 1274 (duché de Rohan-Chabot).
Talen, éc. c^ne de Carnac.
Talendias, h. c^ne de Pluméliau.
Tal-er-Ganquis, vill. c^ne de Bubry.
Tal-er-Ganquis, vill. c^ne de Persquen.
Talerganquis, h. c^ne de Séglien.
Tal-er-Guer, éc. c^ne de Noyal-Pontivy. — Seigneurie.
Tal-er-Hah, pointe de l'île de Houat, sur l'Océan.
Taléros, h. c^ne de Langoëlan.
Tal-er-Ouerh, éc. c^ne de Cléguérec. — Seigneurie; manoir.
Tal-er-Roch, éc. c^ne d'Erdeven.
Talforêt, h. c^ne de Baud.
Talforêt, f. c^ne de Bignan. — Seigneurie.
Talforêt, h. c^ne de Plumelin. — Seigneurie.
Talhaye, h. c^ne de Billio.
Talher, m^in à eau sur l'Arz, c^ne de Plaudren.
Talhoët, h. c^ne de Séglien.
Talhouet, h. bois et écluse sur le Blavet, c^ne de Baud. — Seigneurie.
Talhouet, h. m^in à vent, m^in à eau sur le Loc, et ruiss. affl. du Loc, c^ne de Brech.
Talhouet, éc. c^ne de Cléguer. — Seigneurie.
Talhouet, vill. c^ne de Guéhenno.
Talhouet, éc. c^ne de Guénin.
Talhouet, vill. c^ne de Guern.
Talhouet, chât. f. dite *Basse-Cour de Talhouet*, et h. dit *Vieux-Talhouet*, c^ne de Guidel. — Seigneurie; manoir.
Talhouet, h. c^ne d'Inzinzac.
Talhouet, vill. et lande, c^ne de Kervignac.
Talhouet, h. et bois, c^ne de Lantillac; pont sur le Caranloup, reliant Lantillac et Guégon. — Seigneurie vulgairement appelée *Talhouet-Lantillac*.
Talhouet, h. c^ne de Lanvaudan; pont sur le Poblaye, reliant Lanvaudan et Quistinic.
Talhouet, éc. c^ne de Moréac.
Talhouet, éc. c^ne de Moustoirac.
Talhouet, h. c^ne de Moustoir-Remungol.
Talhouet, chât. f. bois et ruiss. affl. du canal de Nantes à Brest, c^ne de Napoléonville. — Seigneurie; manoir en la par. de Malguénac.
Talhouet, h. c^ne de Nostang. — Seigneurie.
Talhouet, éc. lande et pont sur le Touldouard, c^ne de Plaudren. — Seigneurie.
Talhouet, chât. bois et m^in à vent, c^ne de Pluherlin; pont sur le ruiss. de la Noë-des-Bouillons, reliant Pluherlin et Pleucadeuc. — Seigneurie; anc. château.
Talhouet, h. c^ne de Pluméliau.
Talhouet, éc. c^ne de Plumelin.
Talhouet, h. c^ne de Pluvigner.
Talhouet, éc. bois et lande, c^ne de Questembert. — Seigneurie; manoir.
Talhouet, éc. et bois, c^ne de Saint-Gouvry. — Seigneurie; manoir.
Talhouet, éc. et f. c^ne de Saint-Nolff. — Seigneurie; manoir.
Talhouet, éc. c^ne de Saint-Thuriau.
Talhouet, h. et bois, c^ne de Surzur.
Talhouet, vill. c^ne de Theix; ruiss. voy. Allan (Ruisseau du Pont-).
Talhouet-Avallec, h. c^ne de Pluméliau.
Talhouet-Bodory, éc. c^ne de Languidic.
Talhouet-Duchentil, éc. c^ne de Quistinic. — Seign.
Talhouet-er-Lausque, h. c^ne de Bignan.
Talhouet-Kerauffret, h. c^ne de Bignan.
Talhouet-Kerdec, éc. c^ne de Baud.
Talhouet-Kerhiéré, vill. c^ne de Quistinic.
Talhouet-la-Motte, h. et m^in à eau sur le ruiss. du Pont-Augan, c^ne de Languidic. — Seigneurie.
Talhouet-Locqueltas, vill. partie c^ne de Grand-Champ, partie c^ne de Plaudren; m^in à vent, c^ne de Plaudren. — Seigneurie.
Talhouet-Lojean, vill. et ruiss. affluent de l'Ével, c^ne de Moréac.
Talhouet-Penderf, h. c^ne de Plaudren.
Talhouet-Penhélen, vill. c^ne de Bubry.
Talhouet-Pour, vill. c^ne de Moréac.
Talhouet-Saint-Julien, h. c^ne de Baud.
Talhouet-Spinefort, vill. c^ne de Languidic.
Talhouet-Toul-Mané, h. c^ne de Quistinic.
Talhu (Le), vill. c^ne de Caden.
Talhuar, h. c^ne de la Gacilly.
Talhuerne, éc. c^ne de Pluvigner.
Talin, h. bois et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Napoléonville; ruiss. dit aussi *du Moulin-du-Resto, du Pont-er-Golen* et *de Sainte-Tréphine*, affl. du Blavet, qui arrose Malguénac et Napoléonville. Seigneurie; manoir en la par. de Malguénac.
Talinèze, h. c^ne de Plumelin.
Taliverne, éc. c^ne de Pluneret.
Tallan, h. c^ne de Baud.
Tallan, h. c^ne de Landévant.
Tallan, h. c^ne de Plumelin.
Tallane, h. c^ne de Guénin.

Tallann, éc. c^ne de Moustoirac.
Tallen, h. et pont sur le Choiseul, c^ne de Persquen.
Tallen, h. c^ne de Pluvigner.
Tallen (Vras et Vihan), h. c^ne de Camors. — Seign.
Tallenay, h. c^ne de Guénin.
Tallen-Cran, h. c^ne de Baud.
Tallené, vill. c^ne de Bubry.
Tallené (Bras et Bihan), h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Quistinic; ruiss. *du Moulin-de-Tallené :* voy. Poblaye-le-Ners; pass. sur le Blavet, reliant Quistinic et Languidic. — Seigneurie.
Tallen-Raut, h. c^ne de Baud. — Seigneurie.
Talleras, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Talmané, éc. c^ne de Guénin.
Talmené, vill. c^ne de Saint-Allouestre.
Talnay, vill. c^ne de Baud.
Talnaye, vill. et ruiss. dit *Gouech-Talnaye,* affluent de celui de la Mare-au-Sel, c^ne de Grand-Champ.
Talnay-Saint-Adrien, éc. c^ne de Baud.
Talreste, vill. c^ne de Melrand.
Talresto, vill. c^ne de Bubry.
Talroch, vill. m^in à eau et pont sur la Sarre, c^ne de Melrand.
Talrose, éc. c^ne de Brandérion. — Seigneurie.
Talrun, vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Talut (Le), éc. pointe, fort et batterie sur l'Océan, c^ne de Plœmeur.
Talut (Pointe du), sur l'Océan, c^ne de Bangor.
Talva (Le), ruisseau. — Voy. Guinets (Ruisseau des).
Talvern, h. c^ne de Baud.
Talvern, f. c^ne de Bignan; ruiss. affluent du Tarun, qui arrose Bignan, Locminé et Moustoirac.
Talvern, h. c^ne de Landévant.
Talvern, vill. c^ne de Malguénac.
Talvern, vill. c^ne de Plumelin. — Seigneurie.
Talvern, éc. c^ne de Saint-Tugdual.
Talverne, vill. marais et ruiss. *des Marais-de-Talverne,* affl. du Choiseul, c^ne de Bubry.
Talverne, h. c^ne de Melrand.
Talverne (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Nostang. — *Talanguern,* 1505 (abb. de la Joie).
Talvern-Kerveno, h. c^ne de Pluméliau. — Seign. manoir.
Talvern-Millero, vill. c^ne de Moréac.
Talvern-Pennaut, vill. c^ne de Pluméliau.
Talvern-Saint-Yvy, vill. c^ne de Moréac.
També, vill. c^ne de Néant. — Seigneurie.
Tan (Le), h. c^ne de Marzan.
Tan (Pont à), sur le Keralvy, c^ne de Questembert.
Tanguy, pont sur l'Ellée, reliant Meslan et le Faouët; éc. *du Pont-Tanguy,* c^ne du Faouët; éc. dit *Nouveau-Pont-Tanguy,* et autre éc. dit *Vieux-Pont-Tanguy,* c^ne de Meslan.

Tanibeud, h. c^ne de Saint-Nolff.
Taniguen (Le), éc. c^ne de Languidic.
Tanin (Le), éc. c^ne de Pluvigner.
Tannay, h. c^ne de Saint-Nolff; ruiss. affl. du Liziec, qui arrose Monterblanc et Saint-Nolff.
Tannerie (La), h. et ruiss. dit aussi *du Pâtis-de-Launay-Robert* et *du Pont-Perré,* affl. du Moulinet, c^ne de Beignon.
Tannerie (La), h. c^ne de Guidel.
Tannerie (La), éc. c^ne de Malguénac.
Tannerie (La), moulin à eau et pont sur le Liziec, à Vannes.
Tannerie (Rue de la), à Vannes.
Tannerie (Rue du Pont-de-la-), à Vannes. — Voy. Confiance (Rue de la).
Tanneries (Les), quartier de la Roche-Bernard.
Tannio (La), vill. c^ne de Saint-Samson.
Tapin, pont sur le Calmet, reliant Mauron et Saint-Brieuc-de-Mauron.
Tardivel, h. c^ne de Saint-Gravé.
Tardivel-chez-Josset, h. c^ne de Saint-Gravé.
Tardivel-le-Gros-Chêne, h. c^ne de Saint-Gravé.
Tarnio, éc. c^ne de Pluméliau.
Taro, pont. — Voy. Ville-Morin (La).
Tartène, éc. c^ne de Bignan.
Tarun (Le), riv. dite aussi *du Pont-Coët,* affl. de l'Ével, qui arrose Bignan, Locminé, Moustoirac, Plumelin, Camors et Baud.
Tascon, île de la baie du Morbihan, contenant un vill. c^ne de Saint-Armel. — Prieuré-chapellenie dépendant de l'abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Taude (La), h. c^ne de Taupont.
Taulo (Le), vill. c^ne de Silfiac.
Taupe (La), vill. c^ne de Réminiac.
Tauponière (La), vill. c^ne de Campénéac.
Taupont, c^on de Ploërmel. — *Tauppont,* 1399 (fabr. de Taupont). — *Taulpont,* 1476 (*ibid.*).
Par. du doy. de Lanouée; prieuré du vocable de Saint-Nicolas (*aliàs* Saint-Golven), membre de l'abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Siége de juridiction de la seigneurie de Lambily, sous le nom de *Taupont-Lambily.* — Sénéch. et subd. de Ploërmel. — Distr. de Ploërmel.
Tavardy (Le), h. c^ne de Cléguer.
Tay (Le), f. et m^in, c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Tay (Le), f. et étang, c^ne de Caro. — Seigneurie.
Tayac (Le), h. c^ne de Saint-Dolay.
Tayat (Le), h. c^ne de Néant. — Seigneurie.
Tay-au-Péré (Le), vill. c^ne de la Gacilly.
Tay-aux-Épaillards (Le), vill. c^ne de la Gacilly.
Téhel, f. et m^in à eau sur l'Oyon, c^ne de Porcaro; pont sur l'Oyon, reliant Guer, Porcaro et Monteneuf.

Téhuen (Bras et Bihan), h. c^ne d'Erdeven.
Téhuen-Penester, éc. c^ne d'Erdeven.
Teignouse (La), passage, rocher et fanal sur l'Océan, entre Quiberon et Houat.
Teil (Le), vill. c^ne de Crédin.
Teletan, h. c^ne de Guer. — Seigneurie.
Telhais (La), vill. lande et m^in à vent, c^ne de Guer. — Seigneurie.
Telhoet (Le), ruiss. affl. du Goujon, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Péaule.
Telier (Pont du), sur l'Étier-Français, reliant Péaule et Nivillac.
Téligo, pont sur le ruisseau du Bois-Guéhéneuc, c^ne d'Augan.
Telinio, h. c^ne de Marzan.
Télion-en-Gry, éc. c^ne de Melrand.
Tellené, vill. partie c^ne de Plumelin, partie c^ne de Guénin; m^in à eau sur le ruisseau de ce nom, c^ne de Guénin; ruiss. voy. Chapelle-Neuve (Ruisseau de la). — *Télené*, 1406 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.
Tellian, *vill.* et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Guer; ruiss. voy. Saint-Nicolas.
Telohan, h. c^ne de Néant. — Seigneurie.
Temple (Le), vill. partie c^ne de Saint-Jean-la-Poterie, partie c^ne d'Allaire.
Temple (Le), vill. et m^in à vent, c^ne de Guillac.
Temple (Le), h. et m^in à eau dit *Bas-Temple*, sur le ruiss. de ce nom, c^ne d'Inzinzac; ruiss. *du Moulin-du-Temple* [voy. Quéleback], et pont sur ce ruiss. reliant Hennebont, Inzinzac et Caudan. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers.
Temple (Le), vill. c^ne de Lizio.
Temple (Le), h. c^ne de Péaule.
Temple (Le), h. c^ne de Pontscorff. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, annexe de la comm^rie du Croisty en Saint-Tugdual.
Temple (Le), h. c^ne de Quistinic.
Temple (Le), éc. c^ne de Saint-Congard.
Temple (Le), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Temple (Le), vill. c^ne de Saint-Jacut.
Temple (Le), vill. c^ne de Saint-Servant.
Temple (Le), vill. c^ne de Sulniac. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers.
Temple (Le Haut et le Bas), vill. et bois, c^ne de Limerzel. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers.
Temple (Moulin à eau du), sur le Pont-Rouge, c^ne de Saint-Tugdual.
Temple (Rue du), à Pontscorff.
Temple-de-Carentoir (Le), vill. et m^in à vent, c^ne de Carentoir.
D'abord par. puis trève de Carentoir, puis redevenu par. du doy. de Carentoir; comm^rie de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit.
Tenac, vill. c^ne de Theix. — *Atenac*, 1492 (chât. de Kerleau). — *Thenac*, 1504 (*ibid.*). — Seigneurie.
Ténébalin, éc. c^ne de Crédin.
Tenenerhor, éc. c^ne de Monterblanc.
Ténénidio, éc. marais, lande et pont sur le Plessis, c^ne de Theix.
Ténérion, pont sur le Coët-Novent, reliant Plaudren et Plumelec; ruiss. *du Pont-de-Ténérion*, affl. de la Claye, qui arrose ces deux communes.
Teneu-er-Sant, font. c^ne de Theix.
Teneux, vill. c^ne de Guillac. — *Tonouloscan*, *villa*, 842 (cart. de Redon).
Tenevel, h. c^ne de Remungol.
Ténières (Lande des), c^ne de Guer.
Téningolec, éc. c^ne d'Arradon.
Teninio, h. c^ne de Grand-Champ.
Teninio, h. c^ne de Sulniac.
Téninio, vill. c^ne de Vannes.
Tennières (Les), f. c^ne de Carentoir.
Teno, h. c^ne de Marzan.
Teno, h. c^ne de Pluneret.
Téno, éc. c^ne de Treffléan; m^in à eau sur le Baron, c^ne de Saint-Nolff.
Téno (Lande du), s'étendant en Gueltas et Saint-Gonnery. — *Tenoust*, 1406 (duché de Rohan-Chabot).
Teno (Le), h. c^ne de Bignan.
Teno (Le), h. c^ne de Guégon.
Teno (Le), h. c^ne de Guéhenno.
Téno (Le), h. c^ne de Plescop. — Seigneurie.
Téno (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Billiers.
Tenue (La), f. c^ne d'Augan.
Tenue (La), f. c^ne de Tréhorenteuc.
Tenue-André, éc. c^ne de Caden.
Tenue-au-Gali, h. c^ne de Pluherlin.
Tenue-Demet (La), h. c^ne de la Grée-Saint-Laurent.
Tenuel, vill. c^ne de Baud. — *Tenou-Evel*, 1296 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.
Tenuel, h. et m^in à eau sur l'Ével, c^ne de Guénin. — Seigneurie.
Tenue-Merlet (La), h. c^ne de la Grée-Saint-Laurent.
Tenue-Torlay, h. c^ne de Pluherlin.
Ténui (Le), vill. c^ne de Billio.
Ténulho, h. c^ne de Questembert; pont sur le Tohon, reliant Questembert et Noyal-Muzillac.
Ténulhon, vill. c^ne de Questembert.
Tenurien, vill. c^ne de Marzan.

Ter (Le), h. c^ne de Baden.

Ter (Le), ruiss. qui se jette dans la rade de Lorient; chât. f^es et deux m^ins dits *Moulin Neuf* et *Moulin Vieux* sur ce ruiss. c^ne de Plœmeur. — Seign. manoir.

Téric (Lann), lande, et ruiss. *de la Mare-Téric*, affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.

Térouet, vill. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

Térouge, pont sur l'Aff, reliant Guer au dép^t d'Ille-et-Vilaine.

Terra (Le), éc. c^ne de Pleucadeuc.

Terradineuf, f. c^ne de Ménéac.

Terriennou, éc. c^ne de Gourin.

Tertre (Le), vill. c^ne d'Augan.

Tertre (Le), f. c^ne de Caro.

Tertre (Le), h. c^ne de Concoret. — Seigneurie.

Tertre (Le), f. c^ne de Cournon. — Seigneurie.

Tertre (Le), éc. f. bois et m^in à eau sur l'Aff, c^ne de Guer; pont sur le même ruiss. reliant Guer au dép^t d'Ille-et-Vilaine. — Seigneurie.

Tertre (Le), h. c^ne de Guilliers.

Tertre (Le), vill. c^ne de Lanouée.

Tertre (Le), f. c^ne de Malansac.

Tertre (Le), vill. c^ne de Mauron.

Tertre (Le), éc. c^ne de Ménéac.

Tertre (Le), f. et bois, c^ne de Monteneuf.

Tertre (Le), h. c^ne de Monterrein.

Tertre (Le), f. m^in à vent, ruiss. affl. du Goujon et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Péaule. — Seigneurie.

Tertre (Le), éc. c^ne de Pleugriffet.

Tertre (Le), éc. c^ne de Radenac.

Tertre (Le), h. et f^es, dont l'une dite *Cour du Tertre* et l'autre *Tertre-de-Bas*, c^ne de Rieux. — Seigneurie.

Tertre (Le), h. c^ne de Saint-Congard.

Tertre (Le), h. c^ne de Saint-Samson.

Tertre (Le), vill. c^ne de Sérent.

Tertre (Le Haut et le Bas), vill. et m^in à vent, c^ne de Carentoir.

Tertre (Place du), au Port-Louis.

Tertre (Rue du), à la Trinité-Porhoët.

Tertre-Béchépy (Le), vill. et lande, c^ne de Guer.

Tertre-Bocan (Le), f. c^ne de Pleucadeuc. — Seigneurie.

Tertre-Buis (Le), éc. c^ne de Guer.

Tertre-des-Meules (Le), h. c^ne de Lanouée.

Tertre-du-Lieuvy (Le), éc. c^ne de Missiriac.

Tertrée (La), f. m^in à vent et m^in à eau sur l'Oust, c^ne de Lanouée; éc. c^ne de Pleugriffet. — Seign. manoir.

Tertre-en-Canfrou (Le), vill. c^ne de Guégon.

Tertre-Failli (Le), h. c^ne de Guégon.

Tertre-Gillet (Lande du), c^ne de Guer.

Tertre-Payen (Le), éc. c^ne de Rieux.

Tertres (Lande des), c^ne de Beignon.

Tertre-Veillard (Le), f. c^ne de Malansac.

Tervasson, éc. c^ne de Sulniac.

Tesseraie (La), vill. c^ne de Mauron.

Tessiac, vill. c^ne de Guer.

Tête-Noire (La), vill. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

Téviec, île sur l'Océan, côte de Plouharnel.

Tey (Le), éc. c^ne de Saint-Vincent.

Teyat (Le), f. c^ne de Carentoir.

Tey-au-Mouton (La), éc. c^ne de Pleucadeuc.

Thabor (Quartier du), à Ploërmel. — Voy. Duval (Rue).

Thay (Le), vill. c^ne de Ménéac.

Théhillac, c^on de la Roche-Bernard; chât. en ruines. — *Tehillac*, 1424 (chât. de Castellan).

Trève de la par. de Missillac (Loire-Inférieure), dans le doy. de la Roche-Bernard, désignée aussi sous le nom *du Moustoir*. — Seigneurie. — Sénéch. de Nantes; subd. de la Roche-Bernard. — Distr. de la Roche-Bernard.

Theix, c^on de Vannes-Est; éc. lande, croix *de la Lande-de-Theix*, marais, m^in à vent et pont sur le ruiss. de ce nom, dans la commune; ruiss. *du Pont-de-Theix*: voy. Baron (Le). — *Theis*, 1387 (chap. de Vannes). — *Theys*, 1468 (cordeliers de Vannes).

Par. du territ. de Vannes. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes.

Thélin, plaine choisie pour quelque temps comme camp de manœuvres en 1843; pont *du Camp-de-Thélin*, sur le ruiss. de Saint-Malo-de-Beignon, reliant Guer et Saint-Malo-de-Beignon; lande *du Pont-du-Camp-de-Thélin*, c^ne de Guer; autre pont *du Camp-de-Thélin*, sur l'Aff, reliant Beignon au dép^t d'Ille-et-Vilaine.

Theral, vill. c^ne de Péaule.

Theraudière (La), h. c^ne de Malestroit.

Thevenou, h. et autre h. dit *Loges-Thevenou*, c^ne de Gourin. — Seigneurie; manoir.

They (Le), éc. c^ne de Béganne.

Thimadeuc, couvent de trappistes établi en 1843; éc. bois et ruiss. affl. de l'Oust, c^ne de Bréhan-Loudéac. — Seigneurie; manoir.

Thiolais (La), h. c^ne de Saint-Jacut.

Thomas, pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Sainte-Brigitte; ruiss. *du Pont-Thomas*: voy. Salles (Les).

Thomas, pont sur le Kersapé, c^ne de Theix.

Thomasse, éc. c^ne de Béganne.

Thocan, ruiss. affl. de l'Évriguet, qui arrose Guilliers et Évriguet; pont sur ce ruiss. reliant ces communes.

Thy-Bihan-Kerphilippe, éc. c^ne de Guern.

Thy-Coutume, éc. c^ne de Lanvaudan.

Thy-Cumun, écart. — Voy. Communs (Les).

Thy-er-Lann-Kervihan, éc. c^ne de Guern.

Thy-er-Lann-Quelven, éc. c^ne de Guern.

Thy-Glazennen, éc. c^ne de Plouay.
Thy-Jaffré, éc. c^ne de Lanvaudan.
Thy-Lann, éc. c^ne de Caudan.
Thy-Losquet, éc. c^ne de Lanvaudan.
Thy-Maure, éc. c^ne de Caudan. — Seigneurie.
Thy-Néhué, éc. c^ne de Baud.
Thy-Néhué, hameau. — Voy. Maison-Neuve (La).
Thy-Néhué-Lann-Losque, h. c^ne de Pontscorff.
Thy-Nérué-Manéguennec, éc. c^ne de Pontscorff.
Thy-Névé, éc. c^ne de Guern.
Thy-Névé-er-Huerne, éc. c^ne de Lanvaudan.
Thy-Névé-Kergal, éc. c^ne de Lanvaudan.
Thy-Névé-Lomelec, éc. c^ne de Lanvaudan.
Thy-Olichon, éc. c^ne de Guern.
Thy-Sapine, éc. c^ne de Caudan.
Tibain, vill. c^ne de Locmaria; pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Locmaria et le Palais; ruiss. *du Pont-Tibain*, dit aussi *du Pont-Yorch*, qui arrose Bangor, Locmaria et le Palais et se jette dans l'Océan.
Tiberbel, f. c^ne de Noyal-Muzillac.
Tibio, croix, c^ne de Peillac.
Ticors (Rue du), à Auray.
Tieulais (La), f. c^ne de Campénéac. — Seigneurie.
Tilloué, vill. c^ne de Nivillac.
Timbrieux (Les), chât. f^es, dont une dite *Métairie de la Porte-des-Timbrieux*, étang et m^in à vent, c^ne de Cruguel. — Seigneurie; anc. château.
Tinéué, vill. c^ne de Bangor.
Tingaleux (Les), éc. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Tinguet (La), vill. c^ne de Béganne.
Tiolaie (La), vill. c^ne de Ruffiac. — *La Tiollaye*, 1424 (chât. de Kerfily). — Seigneurie.
Tipasco, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Tirepeine, éc. c^ne de Saint-Dolay.
Tire-qui-Peut, éc. c^ne de la Grée-Saint-Laurent.
Tiret, pont sur le Rhun, reliant Pluméliau, Remungol et Moustoir-Remungol.
Tirmotte, h. c^ne de Muzillac.
Tirpenne, éc. c^ne de Malestroit. — Seigneurie.
Tissac, vill. c^ne d'Ambon.
Tisserand (Le), île dans la baie du Morbihan, c^ne d'Arzon.
Tissévéno, vill. c^ne de Locmaria.
Titro, h. c^ne de Plumergat.
Tivenousse, vill. c^ne d'Elven.
Tivilioré, éc. c^ne de Berric.
Tivoly, éc. c^ne de Questembert.
Tocquelud, h. c^ne de Bignan.
Tohannic (Le Grand et le Petit), vill. et bois, c^ne de Vannes. — Deux seigneuries; deux manoirs (grand et petit).
Tohon, m^in à eau sur le ruiss. de ce nom et m^in à vent, c^ne de Questembert; ruiss. dit aussi *du Pont-Prières, du Moulin-de-Kerdréan* et *du Moulin-de-Pomin*, affl. du Saint-Éloi, qui arrose Sulniac, Questembert, Noyal-Muzillac et Muzillac.
Tolgoët, vill. c^ne de Grand-Champ.
Tombe-aux-Morts (La), lande, c^ne de Lizio.
Tombes (Butte des), mamelon, c^ne de Tréhorenteuc.
Tominec, éc. c^ne de Grand-Champ.
Toquin (Le), éc. c^ne de Radenac.
Toras, h. c^ne de Sulniac.
Tor-en-Cheu, h. c^ne de Guern.
Torlan, vill. et lande, c^ne de Bréhan-Loudéac.
Torlan, h. c^ne de Malguénac.
Torlaye (La), vill. c^ne de Carentoir.
Torlerec, croix, c^ne de Camors.
Torloray, vill. et éc. dit *Loge-de-Torloray*, c^ne de Kergrist.
Torpie, éc. c^ne de Saint-Avé.
Torrehouet, éc. c^ne de Pluneret.
Torremor, éc. c^ne de Pluneret.
Tortu, vill. c^ne de Priziac.
Tostal, vill. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Tostal, h. c^ne de Theix.
Tostal (Le) ou Tostal-de-la-Vraie-Croix, vill. c^ne de Sulniac; m^in à eau : voy. Vraie-Croix (La); hauteur dite *Butte du Tostal*, sur laquelle est un retranchement romain.
Tosten, vill. c^ne de Cléguérec.
Toubadan, éc. c^ne de Pontscorff.
Touchal, vill. c^ne de Péaule.
Touchard, éc. c^ne d'Ambon.
Touche (La), h. c^ne d'Allaire.
Touche (La), h. c^ne de Béganne.
Touche (La), f. et bois, c^ne de Bréhan-Loudéac. — Seigneurie connue sous le nom de *la Touche-Bréhan*; manoir.
Touche (La), f. c^ne de Caden.
Touche (La), éc. c^ne de Concoret.
Touche (La), éc. c^ne des Fougerêts. — Seigneurie.
Touche (La), f. c^ne de Guer.
Touche (La), vill. c^ne de Guillac.
Touche (La), éc. c^ne de Lanouée.
Touche (La), vill. et bois, c^ne de Malansac.
Touche (La), vill. c^ne de Mohon.
Touche (La), h. c^ne de Monteneuf.
Touche (La), h. et bois, c^ne de Moustoirac. — Seigneurie connue sous le nom *de la Touche-Hilary*.
Touche (La), vill. c^ne de Nivillac.
Touche (La), h. c^ne de Péaule.
Touche (La), vill. et m^in à eau, c^ne de Saint-Abraham; ruiss. voy. Raimond (Le); pont sur ce ruiss. reliant Saint-Abraham et Caro.
Touche (La), vill. et pont sur le Calmet, c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.

Touche (La), bois, c^ne de Saint-Congard.
Touche (La), vill. c^ne de Saint-Dolay.
Touche (La), vill. c^ne de Saint-Gravé.
Touche (La), vill. c^ne de Saint-Martin. — *La Touche-Piart*, 1554 (D. Morice, III, 1113). — Seigneurie.
Touche (La), h. c^ne de Saint-Vincent.
Touche (La), éc. c^ne de Sérent.
Touche (La), vill. c^ne de Taupont.
Touche (La), vill. c^ne de Tréal. — Seigneurie.
Touche (La Grande et la Petite), vill. c^ne de Néant. — Deux seigneuries.
Touche (La Haute et la Basse), h. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie *de la Vieille-Touche*.
Touche (Rue de la), à la Roche-Bernard.
Touche-Aga (La), vill. c^ne de Ruffiac.
Touche-Aguesse (La), vill. et lande, c^ne de Bréhan-Loudéac. — Seigneurie.
Touche-à-l'Eau (La), h. c^ne de Ruffiac.
Touche-Allaire (La), vill. c^ne de Campénéac.
Touche-au-Bouvier (La), vill. et m^in à vent, c^ne de Mauron.
Touche-au-Sourd (La), vill. c^ne de Peillac.
Touche-aux-Anglès (La), vill. c^ne de Sérent.
Touche-aux-Roux (La), f. c^ne de Carentoir. — Seign.
Touche-Bernier (La), vill. c^ne de Caden.
Touche-Berthelot (La), f. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines. — Seigneurie.
Touche-Boulard (La), h. c^ne de Guer, et pont dit *Planche de la Touche-Boulard*, sur l'Aff, reliant Guer au dép^t d'Ille-et-Vilaine.
Touche-Bourdin (La), f. c^ne de Campénéac.
Touche-Buis (La), vill. c^ne de Guer.
Touche-Burel, éc. c^ne de Caro.
Touche-Carné (La), vill. c^ne du Roc-St-André. — Seign.
Touche-Caro (La), éc. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Touche-Cherouvrier (La Haute et la Basse), vill. c^ne de Ménéac.
Touche-de-Bas (La), vill. c^ne de Carentoir.
Touche-du-Mur (La), f. c^ne de Carentoir.
Touche-du-Nay (La), éc. c^te de Bohal.
Touche-Eruet (La), éc. c^ne de Carentoir.
Touche-Eon (La), éc. c^ne de Tréal. — Seigneurie.
Touche-ès-Chantoux (La), vill. c^ne de Mauron.
Touche-Espé (La), h. c^ne de Caro.
Touche-ès-Rageurs (La), vill. c^ne de Carentoir.
Touche-Étienne (La), vill. c^ne de Porcaro.
Touche-Gourelle (La), éc. c^ne de Ruffiac.
Touche-Guérin (La), ruiss. dit aussi *de Beignon*, qui arrose Beignon et Campénéac, puis entre dans le dép^t d'Ille-et Vilaine.
Touche-Kervier (La), chât. et f. c^ne de Saint-Marcel. — Seigneurie; manoir.
Touche-Larcher (La), h. étang et ruiss. affluent du Camet, c^ne de Campénéac. — Seigneurie.
Touche-Lescouet (La), éc. c^ne de Sérent.
Touche-Marcadé (La), vill. c^ne de Carentoir.
Touche-Marglas (La), vill. c^ne de Brignac.
Touche-Michelot (La), h. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Guer; ruiss. voy. Paingrain.
Touche-Mirangle (La), h. c^ne de Ménéac.
Touche-Moisan (La), éc. c^ne de Montertelot.
Touche-Morgan (La), vill. c^ne de Sérent.
Touche-Morin (La), vill. c^ne de Peillac.
Touche-Peschard (La), éc. et f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Touche-Piro (La), vill. c^ne de Saint-Servant.
Touche-Poupeau, vill. c^ne de Sérent.
Touche-Regaud (La), vill. c^ne de Mauron.
Touche-Robert (La), vill. c^ne de Tréhorenteuc.
Touche-Ronde (La), éc. c^ne de Saint-Martin. — Seign.
Touche-Ruello (La), vill. c^ne de Lizio.
Touches (Les), vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Touches (Les), vill. c^ne de Caro. — Seigneurie.
Touches (Les), vill. c^ne de Guégon.
Touches (Les), vill. c^ne de Mohon.
Touches (Les), éc. c^ne de Peillac.
Touches (Les), chât. et f^es dites *le Haut* et *le Bas des Touches*, c^ne de Porcaro. — Seigneurie; manoir en la par. de Guer.
Touchette (La), vill. c^ne de Mauron.
Touchettes (Les), vill. c^ne de Carentoir.
Touche-Vieille (La), vill. c^ne de Peillac.
Toulan, éc. c^ne de Plumergat. — *Toulanlan*, *manoir*, XIVe siècle (chartreuse d'Auray). — Seigneurie.
Toulan, h. c^ne de Questembert.
Toulan, h. et m^in à vent, c^ne de Riantec; éc. *du Moulin-Toulan*, c^ne de Merlévenez. — Seigneurie.
Toulanchy, quartier à Gourin.
Toulann, h. c^ne d'Arzal.
Toul-ar-Lan, éc. c^ne de Guiscriff.
Toul-Baden, éc. et ruiss. dit aussi *de Poulindu*, affl. du Vincin par l'étang de la Chênaie, c^ne d'Arradon.
Toul-Bahadau, éc. c^ne de Ploërdut; ruiss. voy. Lande (La).
Toul-Bahadeu, éc. c^ne de Caudan.
Toulbaheu, h. c^ne de Crach.
Toul-Bedoul, éc. c^ne d'Hennebont.
Toul-Biro, éc. c^ne de Plescop.
Toulblaye, vill. c^ne de Plœmeur.
Toulblaye (Rue de), à Plœmeur.
Toulboëdo, h. c^ne de Locmalo. — Seigneurie.
Toulboubou, éc. c^ne de Napoléonville.
Toulbouho, éc. c^ne de Lorient.
Toulbren, h. c^ne de Séglien.
Toulgaden, vill. c^ne de Sarzeau.

Toulcanard, éc. c^ne d'Ambon.
Toulcanet (Le), éc. c^ne de Bignan.
Toulcar, f. et lande, c^ne de Surzur.
Toul-Carnel, vill. c^ne de Lorient.
Toul-Chiannet, éc. c^ne de Languidic.
Toul-Chiganet, éc. c^ne de Brech.
Toul-Clanche, h. c^ne de Plouay.
Toulcoquenne, éc. c^ne de Muzillac.
Touldeur, éc. c^ne de Remungol.
Toul-Doar, éc. c^ne de Saint-Avé.
Toul-Dorhent, vill. c^ne de Guern.
Touldouar, h. c^ne de Caudan.
Touldouar, h. c^ne de Napoléonville.
Toul-Douar, éc. c^ne de Pluneret.
Toul-Douar, éc. c^ne de Pluvigner.
Touldouard, h. lande et ruiss. affl. du Kergolher, c^ne de Plaudren.
Touldrain, f. c^ne de Naizin.
Touldrain, h. c^ne de Saint-Aignan.
Touldrin, éc. c^ne de Caudan.
Touldu (Le), ruiss. affluent du Quéronic, qui arrose Camors; pont sur le Quéronic, reliant Camors et Pluvigner.
Toul-e-Lann, h. c^ne de Plougoumelen. — Seigneurie.
Toul-er-Bahadaou, éc. c^ne du Faouët.
Toul-er-Brohet, h. c^ne de Séglien; ruiss. dit aussi *Gouach-Huern-Glas*, affluent du Stang-en-Ihuern, qui arrose Séglien et Cléguérec.
Toul-er-Gleut, h. c^ne de Bubry.
Toul-er-Hoët, h. c^ne de Plouray.
Toul-er-Len, h. c^ne de Langonnet.
Toul-er-Menhir, lande où se trouve un menhir, c^ne de Noyalo.
Toul-er-Roch, h. c^ne de Languidic.
Toul-eu-Pri, éc. c^ne de Plouhinec.
Touleuprie, vill. c^ne de l'Île-d'Arz.
Touleupry, marais, c^ne d'Erdeven; ruiss. voy. Poulbé.
Toul-eur-Brer, pointe de l'île de Houat, sur l'Océan.
Toulfanc, lande et ruiss. affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.
Toul-Fritche (Ruelle), à Auray.
Toulgodo, h. c^ne de Plouay.
Toulgoët, vill. c^ne de Séglien.
Toulgouet, vill. c^ne de Saint-Allouestre.
Toulhar, h. c^ne de Plœmeur.
Toulhardy, éc. c^ne de Cléguérec.
Toul-Hars, éc. c^ne de Caudan.
Toul-Hélène, h. c^ne de Plouay.
Toul-Hent, éc. c^ne d'Erdeven.
Toulhoat, vill. c^ne de Meslan.
Toulhoët, vill. c^ne de Persquen.
Toul-hoh-Parc, vill. c^ne de Berné.
Toulhouet, h. c^ne de Caudan.
Toulhouet, h. c^ne de Cléguérec.
Toulhouet, vill. et bois, c^ne de Plœmel.
Toulhouet, éc. c^ne de Questembert.
Toulhouet, vill. c^ne de Sulniac. — Seigneurie.
Toulicoët, h. c^ne de Molac.
Toulindac, vill. c^ne de Baden; pointe sur le Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.
Toulivaud, éc. c^ne de Moustoirac.
Toul-Josselin, éc. c^ne de Pluvigner.
Toul-Labio, éc. c^ne de Guern.
Toul-Lan, éc. c^ne d'Erdeven.
Toullan, éc. c^ne de Muzillac.
Toullann, h. c^ne d'Ambon.
Toulluhern, éc. c^ne de Bignan.
Toul-mein-Glein, éc. c^ne de Plœren.
Toulmelen, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Toulmelin, vill. c^ne de Guénin.
Toul-Menaut, h. c^ne de Moréac.
Toul-Mingleu, marais, c^ne de Séné.
Toulmouroux, h. c^ne de Sarzeau.
Toulnay, vill. lande *du Vieux-Toulnay*, m^in à eau sur le Loc et ruiss. affl. du Loc, c^ne de Grand-Champ.
Toulnay, h. c^ne d'Inzinzac.
Touloir, f. c^ne de Billio.
Toulouse (Rue de), à Lorient.—Voy. Marché (Rue du).
Toul-Pizienn, marais, c^ne du Hézo.
Toulploux, h. c^ne du Guerno.
Toulprio, h. c^ne de Plœren.
Toulpris, h. c^ne de Saint-Nolff.
Toulpry, h. c^ne de l'Île-aux-Moines.
Toulran, éc. c^ne de Bignan.
Toulran, h. c^ne de Locminé.
Toulran, éc. c^ne de Naizin.
Toulran, éc. c^ne de Plaudren.
Toul-Ranec, éc. c^ne de Sainte-Brigitte.
Toul-Reste, vill. c^ne de Camors.
Toulroch, éc. et bois, c^ne de Saint-Aignan.
Toul-Sable (Loges), h. c^ne de Gourin.
Toul-Sallo, étang, c^ne de Ploërdut; ruiss. *de l'Étang-de Toul-Sallo* : voy. Deur-Charlicq. — *Tuousulon*, et riv. *de Sulon*, 1412 (princip. de Rohan-Guémené).
Toul-Scarh, éc. c^ne de Locmalo.
Toultoussec, éc. c^ne de Priziac.
Toultoussec, éc. c^ne du Saint.
Toultoussec (Loge), éc. c^ne de Gourin.
Toulvellionen, éc. c^ne de Camors.
Toulverdan, ruiss. affl. du Blavet et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Pluméliau.
Toulverne, h. et pointe sur le Morbihan, c^ne de Baden. — Seigneurie; manoir.
Toul-y-Doré, éc. c^ne de Saint-Aignan.

Touraille (La), chât. f. bois et deux ponts sur l'Oyon, dont un dit *pont du Château*, c^ne d'Augan. — Seigneurie; manoir.

Tour-Bourgerel (La), éc. c^ne de Baden.

Tourc'h (Le), roche sur l'Océan, côte de Sarzeau.

Tour-de-l'Isle (Le), à la Roche-Bernard.—V. Isle (L').

Tour-du-Parc (Le), ancienne frairie de la par. de Sarzeau, érigée tout récemment en commune, dont le centre est à Kervahuet.

Tourel-Kercherec, retranchement romain, c^ne de Pluvigner.

Tourel-Lavadec, retranchement romain, c^ne de Pluvigner.

Tourelle (La), h. c^ne de Plougoumelen.

Tourello, éc. c^ne de Pluméliau.

Tourel-Tallen, motte féodale, c^ne de Camors. — Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autref. Templiers.

Tourlaouen, h. c^ne de Plouray.

Tourlarec, h. et lande, c^ne de Baden.

Tourne-Bride, h. c^ne de Berric.

Tourne-Bride, h. c^ne de Guer.

Tourne-Bride, éc. c^ne de Malansac.

Tourne-Bride, éc. c^ne de Pluherlin.

Tournéhoué (Le), éc. c^ne de Saint-Samson.

Tournemote, éc. c^ne de Péaule.

Tournepas (Le), éc. c^ne de Saint-Samson.

Touronnière (La), vill. c^ne de Sérent.

Tourville (Rue de), à Lorient; a porté jusqu'à 1817 le nom de *rue de la Fraternité*.

Touzé, croix, c^ne de Moustoirac.

Trainette, f. et h. c^ne de Guer.

Tramesse, vill. bois et lande où fut établi un camp sous le premier Empire, c^ne de Saint-Thuriau.—*Tresmes*, 1082 (cart. de Redon). — Seigneurie; manoir.

Trancher, m^in à eau sur le ruiss. du Moulin-du-Duc, c^ne de Gourin.

Tranchet (Le), roche sur l'Océan, côte de Plouharnel.

Tranhalleux-la-Vallée, vill. c^ne de Rieux.

Tranlé, h. c^ne de Noyal-Pontivy.

Traoën, vill. c^ne du Saint.

Traourec, vill. c^ne de Guidel.

Traourguen, éc. c^ne de Lanvénégen.

Traourman (Bras et Bihan), vill. c^ne de Lanvénégen.

Traugüer, h. c^ne de Plœren. — Seigneurie.

Traverse (Rue de), à Locminé.

Traverse (Rue de), à Napoléonville.

Traverse (Rue de la), à Saint-Jean-Brévelay.

Travoléon (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Ploërmel.

Tré, h. c^ne de Questembert.

Treach-er-Béniguet, passage près de l'île de Houat, sur l'Océan.

Treach-er-Gouret, passage près de l'île de Houat, sur l'Océan.

Tréal, c^on de la Gacilly; étang et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, dans la commune; ruiss. *de l'Étang-de-Tréal* : voy. Pont-Grignard (Ruisseau du). — *Treal, plebs*, 858 (cart. de Redon).

Par. du doy. de Carentoir. — Seigneurie. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Malestroit. — Distr. de Rochefort.

Tréal, vill. c^ne de Glénac.

Tréalet, vill. c^ne de Sérent.

Tréalvé, vill. c^ne de Saint-Avé. — Seigneurie.

Tréano (Le), quartier à Pontscorff.

Tréaulé, vill. c^ne de Ménéac.

Tréauray, vill. c^ne de Languidic. — *Tregroye*, 1399 (abb. de la Joie). — *Trévoray*, 1403 (*ibid.*). — *Trégoray*, 1418 (*ibid.*).

Tréauray, m^in à eau sur la riv. de ce nom, c^ne de Pluneret; riv. voy. Loc (Le).

Tréavrec (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Brech; ruiss. voy. Kerlino.

Trébaudet (La), éc. c^ne de Saint-Guyomard.

Trébéhu, h. c^ne de Questembert.

Trébénan, f. c^ne de Noyal-Muzillac; ruiss. affl. de la Drague, qui arrose Lauzach. — Seigneurie.

Trébeno, h. c^ne de Ploërmel.

Trébérien, vill. et pont sur le Stang-en-Ihuern, c^ne de Cléguérec.

Trébestan, vill. c^ne de Pénestin.

Trébigart, h. c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie.

Trébigan, vill. c^ne de Noyal-Muzillac.

Trébiguet, h. partie c^ne d'Ambon, partie c^ne de Muzillac; moulin à vent, c^ne de Muzillac. — Seigneurie; manoir en la par. d'Ambon.

Trébiguet, vill. et pont sur la Claye, c^ne de Bohal.

Trébihan, vill. et écluse sur le Blavet, c^ne de Languidic. — *Tuobizian*, 1398 (abb. de la Joie). — *Tuoubizian*, 1409 (*ibid.*). — *Tuoubizien*, 1429 (*ibid.*).

Trébilair, f. c^ne de Surzur. — Seigneurie.

Trébimoël, vill. et bois, c^ne de Bignan; m^in à vent, c^ne de Moustoirac; ruiss. dit aussi *de Kerfloch* et *du Guerno*, affl. de la Claye, qui arrose Moustoirac, Bignan et Saint-Jean-Brévelay. — *Trebrimoel*, forêt, 1407 (inscr. de la chapelle de Béléan en Plœren). — *Trebremel*, aliàs *Trebrimel*, 1421 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir.

Tréblan, vill. c^ne de Réminiac.

Tréblanc, vill. c^ne de Carentoir.—*Treblen*, 1452 (seign. du Bois-Brassu).

Tréblavet, vill. partie c^ne de Baud, partie c^ne de Melrand; pass. sur le Blavet, reliant ces deux communes; ruiss. dit aussi *de Keroman*, *de la Lande-du-Gohen* et

du Moulin-du-Guervaud, affl. du Blavet, qui arrose Pluméliau et Baud.

Tréblavet, h. c^ne^ de Quistinic.

Trébloux, vill. c^ne^ de Guilliers.

Trébont, vill. c^ne^ de Muzillac.

Trébont, h. divisé en *Trébont-le-Luern*, *Trébont-Jalé* et *Trébont-Caleing*, c^ne^ de Surzur.

Tréboulard, éc. c^ne^ de Plumergat.

Tréboutu, f. c^ne^ de Tréhorenteuc.

Trébra, h. c^ne^ de Sérent.

Trébran, vill. c^ne^ de Concoret.

Trébras, h. c^ne^ de Lizio.

Trébrat, chât. vill. et bois, c^ne^ de Saint-Avé. — Seigneurie; manoir.

Trébrien, h. c^ne^ de Questembert.

Trébrimant, vill. c^ne^ de Péaule.

Trébrun, f. c^ne^ de Pluherlin. — Seigneurie.

Trébulan, f^es^ dites *Haut-Trébulan*, *Bas-Trébulan* et *Retenue-de-Trébulan*, c^ne^ de Guer. — Seigneurie.

Trécesson, chât. servant auj. de ferme-école, bois et étang, c^ne^ de Campénéac. — Comté; anc. château.

Trécouet, f. c^ne^ de Ruffiac. — Seigneurie.

Trédano, vill. c^ne^ de Sérent.

Trédazo, h. c^ne^ de Plumergat; ruiss. affl. du Pont-Normand, qui arrose Plumergat et Grand-Champ.

Trédec, h. c^ne^ de Plaudren.

Trédiec, h. c^ne^ de Plaudren. — *Trazaiec*, 1388 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.

Trédion, c^on^ d'Elven; chât. éc. parc, bois, forges et m^in^ à eau sur le ruiss. des Forges, dans la commune. — *Treduihon*, XIIe siècle (prieuré de Trédion). — *Tredyon*, 1324 (*ibid.*). — Le bois dit *forêt de Brohun*, et s'étendant en Plaudren, sous la juridiction de Largouet, 1444 (hôpital de Malestroit); 1578 (chât. de Kerfily).

Trève de la par. d'Elven; prieuré du vocable de Saint-Martin, membre de l'abbaye de Marmoûtiers de Tours, annexé à celui de Saint-Nicolas de Ploërmel. — Vicomté; anc. manoir.

Trédion, éc. et bois, c^ne^ de Camoël.

Trédoré, h. c^ne^ de Saint-Dolay. — Seigneurie.

Trédoué, éc. c^ne^ de Plumergat. — *Tredeuoez*, 1427 (carmes de Sainte-Anne).

Trépuday, h. bois et m^in^ sur le ruiss. de ce nom, c^ne^ de Theix; ruiss. voy. Clérigo (Le). — Seign. manoir.

Tré-en-Dive-Meleins, ruisseau. — Voy. Tronchâteau (Ruisseau de).

Tréfarouet, m^in^ à vent, c^ne^ de Saint-Servant.

Tréfaut, h. c^ne^ de Porcaro; pont dit *Planche de Tréfaut*, sur l'Oyon, reliant Porcaro et Monteneuf.

Tréfaven, chât. en partie détruit, qui sert aujourd'hui de poudrière, bois, h. du *Bois-du-Château* et m^in^ à eau sur le Scorff, c^ne^ de Plœmeur. — *Treisfaven*, 1218 (D. Morice, I, 709).

Siége primitif de la seign. des Fiefs-de-Léon, devenu, dans le XVe siècle, le chef-lieu de celle de la Roche-Moisan.

Tréfaven (Rue de), à Lorient, faubourg de Kerentrech.

Tréfeau, éc. c^ne^ de Saint-Dolay.

Tréfemel, éc. c^ne^ de Moustoirac.

Tréfévan, vill. c^ne^ de Questembert; ruiss. affl. du Tohon, qui arrose Noyal-Muzillac et Questembert.

Treffins, vill. c^ne^ de Rieux.

Treffléan, c^on^ d'Elven. — *Trevleyan*, 1387 (chap. de Vannes). —*Treveleen*, 1397 (*ibid.*).

Par. du territ. de Vannes. — Sénéch. et subd. de Vannes. — Distr. de Vannes.

Treffosso (Le Haut et le Bas), vill. c^ne^ du Roc-Saint-André.

Treffrin, vill. c^ne^ de Campénéac.

Tréfiguet, vill. c^ne^ de Sérent.

Tréflan, vill. c^ne^ de Ploërdut.

Tréfléher, éc. c^ne^ de Theix. — *Trevelker*, 1491 (chap. de Vannes). — Seigneurie.

Tréfoual, h. c^ne^ de Lignol. — *Treffraval*, 1422 (princip. de Rohan-Guémené).

Tréfouet, vill. c^ne^ de Mohon.

Tréfouillé (Le Haut et le Bas), vill. c^ne^ de Mohon. — Seigneurie.

Tréfuret, éc. c^ne^ de Guiscriff. — Seigneurie.

Trégadon, vill. lande dite *Grée de Trégadon*, vill. et m^in^ à vent *de la Grée-de-Trégadon*, c^ne^ de Néant.

Trégadoret, vill. m^in^ à vent, pont et m^in^ à eau sur l'Yvel, c^ne^ de Loyat.

Tréganin, h. c^ne^ de Baud.

Trégarot, vill. lande et éc. *de la Lande-de-Trégarot*, c^ne^ de Sérent.

Trégat, vill. c^ne^ de Theix; ruiss. voy. Clérigo (Le). —*Treyergat*, 1468 (chât. de Kerleau).

Tréglion, h. c^ne^ de Guilliers. — Seigneurie.

Trégon, h. c^ne^ de Réminiac.

Trégonderf, vill. c^ne^ de Grand-Champ.

Trégonlo, éc. c^ne^ de Saint-Jean-Brévelay. — Seign. manoir connu sous le nom de *la Chênaie-Trégonlo*.

Trégorantin, vill. c^ne^ de Sérent.

Trégorf, vill. et lande, c^ne^ de Surzur.

Trégorvel, vill. c^ne^ de Pénestin.

Trégouet, château et f. dite *Trégouet-de-Bas*, c^ne^ de Béganne. — Seigneurie; manoir.

Trégouet, chât. et f. c^ne^ de Molac. — Seigneurie; anc. chât. de la baronnie de Molac.

Trégouet, h. c^ne^ de Plumelec.

Trégouet, vill. c^ne^ de Saint-Allouestre.

Trégouets (Les), h. c^ne^ de Sérent.

Trégout, vill. c^ne de Pleucadeuc.

Trégrain, chât. f. et m^in à vent, c^ne de Férel. — Seigneurie; manoir.

Trégranteur, vill. c^ne de Guégon. — *Tregaranteuc*, 1474 (chambre des comptes de Nantes).

Trève de la paroisse de Guégon. — Seigneurie; manoir.

Trégréhenne, éc. c^ne de Muzillac. — *Tregrehen, villa*, 1281 (D. Morice, I, 1061).

Trégréhenne, vill. c^ne de Muzillac (dist. du précédent); ruiss. dit aussi *de Seréac*, affl. du Saint-Éloi, qui arrose Arzal, Muzillac et Noyal-Muzillac.

Trégu, f. h. dit *Cour-de-Trégu*, m^in à vent et m^in à eau sur le Keralvy, c^ne de Sulniac. — *Tréguz, anc. manoir*, 1475 (chât. du Vaudequip). — Seigneurie.

Trégues, h. f. m^in à vent, ruiss. affl. du Kercohan, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Sulniac.

Tréguenard, h. c^ne de Treffléan; ruiss. dit aussi *du Vieux-Moulin*, affluent du Kerandrun, qui arrose Treffléan, Sulniac et Theix.

Tréguet, vill. c^ne de Férel.

Tréguever, vill. c^ne de Pluneret.

Trégueguet, vill. c^ne de Quily.

Tréguienne, h. c^ne de Muzillac.

Trégunier, vill. c^ne de Loyat. — Seigneurie.

Tréguirizit, vill. c^ne de Guiscriff.

Trégus, h. et deux m^ins à vent, c^ne de Férel. — Seigneurie.

Treh (Le), vill. pointe et roche sur le Morbihan, c^ne de l'Île-aux-Moines.

Tréhandin, vill. et m^in à vent, c^ne de Carentoir.

Tréhardat-Chauvet, h. et bois, c^ne de Bignan; m^in à eau, au confl. du ruiss. de ce nom et de la Claye, c^ne de Saint-Allouestre; ruiss. voy. Sainte-Anne. — *Trohardet*, XVe siècle (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie; manoir.

Tréharun, h. c^ne de Plumelin.

Tréherman, éc. c^ne de Questembert. — Seigneurie.

Tréhervé, vill. c^ne de Muzillac.

Tréhiat (Le), éc. c^ne de Sarzeau.

Tréhidière (La), h. c^ne de Saint-Dolay.

Tréhiguier, vill. et rade sur la Vilaine, c^ne de Pénestin; pass. sur la Vilaine, reliant cette c^ne à celles d'Arzal et de Billiers. — *Treheguer*, 1128 (cart. de Redon). — *Trehegel*, aliàs *Trethilkel*, XIIe siècle (*ibid.*). — *Treiselguer*, 1281 (D. Morice, I, 1061).

Tréhinvaux, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Tréhinvaux*, qui se jette dans le Morbihan par l'étang de Noyalo, c^ne de Theix.

Trého (Le Grand et le Petit), roches sur la baie de Quiberon, côte de Carnac.

Tréhoma, vill. c^ne de Saint-Gravé.

Tréhonin, vill. c^ne de Bieuzy.

Tréhonte, h. c^ne de Saint-Avé.

Tréhorenteuc, c^on de Mauron.

Anc. trève de Paimpont, devenue par. du doy. de Beignon; prieuré-cure, membre de l'abb. de Paimpont. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Plélan. — Distr. de Ploërmel.

Tréhoret, vill. c^ne de Locminé.

Tréhornec (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Treffléan.

Tréhourmay, h. c^ne de Limerzel.

Tréhuégan ou Trévégan (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Sulniac; ruiss. voy. Plessis (Le).

Tréhuinec, vill. m^in à vent et m^in à eau sur le Rohan, c^ne de Vannes. — *Trevinec*, 1426 (seign. du Couëdic). — *Treffinec*, 1427 (duché de Rohan-Chabot). — Seigneurie.

Tréhulan, h. c^ne d'Elven; ruiss. voy. Liziec (Ruisseau de). — *Trehelan, manoir*, 1445 (chât. de Kerfily). — Seigneurie.

Tréhunio, éc. c^ne de Limerzel; pont sur le Goujon, qui relie Limerzel et Péaule.

Tréhuniste, éc. c^ne de Naizin.

Treincher, éc. c^ne de Grand-Champ.

Trélan, vill. c^ne de Beignon.

Trélan, éc. c^ne de Missiriac. — Seigneurie; manoir.

Trélan, éc. et m^in à vent, c^ne de Saint-Martin. — Seigneurie; manoir.

Trélay, vill. c^ne de Nivillac.

Tréleau, quartier du bourg de Gueltas.

Tréleau, quartier ou faubourg de Napoléonville. — Appelé autref. *Outre-l'Eau* (au delà de la riv. du Blavet, par rapport à la portion principale de la ville).

Trélégan, vill. bois, lande et deux ponts sur le Gouach-Viquel, c^ne de Pluvigner.

Tréleux, vill. c^ne de Ruffiac.

Trélidan, h. c^ne de Férel.

Trélier, éc. c^ne de Saint-Vincent.

Trélo, vill. c^ne de Béganne. — *Trefloc in Treihidie, villa*, 1037 (cart. de Redon).

Trélo, éc. c^ne de Cléguérec.

Trélogot, vill. c^ne de Nivillac.

Trélohan, vill. c^ne de Béganne.

Trélot, chât. f. et m^in à vent, c^ne de Carentoir. — Seigneurie; manoir.

Trélots (Les), quartier de Malestroit, mentionné en 1497 (fabr. de Malestroit).

Tréluban, vill. c^ne de Péaule.

Tréluisan, éc. c^ne de Pluvigner.

Trélusson, vill. c^ne de Plœmel.

Trélusson, h. c^ne de Pluvigner.

Trély, éc. c^ne de Surzur.

Trémadec, éc. c^ne de Belz.

Trémaillet, vill. c^ne de Lizio.
Trémaillet, vill. c^ne de Saint-Servant.
Trémaret, vill. ruiss. affl. de la Drague, et pont sur ce ruiss. c^ne d'Ambon. — Seigneurie.
Trémaudu, h. c^ne de Ploërmel.
Tremblaie (La), chât. et f. c^ne de Saint-Jacut.
Tremblais (La), vill. c^ne de Monteneuf.
Tremblais (Les), lande, c^ne d'Augan.
Tremblay (Le), h. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Tremble (Croix du), c^ne d'Augan.
Tremble (Lande du), c^ne de Guer.
Trémégan, vill. c^ne de Larré.
Trémel, vill. et m^in à eau sur l'Yvel, c^ne de Néant.
Trémelais (La), f. c^ne de Guer.
Trémeler, vill. c^ne de Neulliac.
Trémeleuc, vill. et lande, c^ne de Carentoir.
Trémelgon, vill. et m^in à vent, c^ne d'Ambon; chât. en ruines. — Seigneurie.
Trémélian, vill. c^ne de Baden.
Trémélian, h. c^ne de Questembert.
Trémelin, h. et m^in à eau sur le Tarun, c^ne de Camors; pont sur le même ruiss. reliant Camors et Baud.— *Tenuennellin*, 1547 (seign. de Camors).— Seigneurie.
Trémelin, bois, c^ne d'Inzinzac.
Trémelo, chât. et m^in à eau sur le Saint-Nudec, c^ne de Caudan. — Seigneurie; manoir.
Trémelo, h. c^ne de Molac.
Trémen, h. c^ne de Mohon.
Trémen, vill. c^ne du Saint. — Seigneurie; manoir.
Trémenan, ruisseau. — Voy. Beaumont (Ruisseau de).
Trémeneuc, h. c^ne de Théhillac; ruiss. *de la Noë-de-Trémeneuc*, affl. de la Vilaine, qui arrose Théhillac et Saint-Dolay.
Trémeno, h. c^ne de Grand-Champ.
Trémer, h. et ruiss. affl. de celui de la Fontaine-du-Cordier, c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.
Trémer, vill. c^ne de Saint-Aignan.
Trémer, vill. c^ne de Séglien. — *Tremeur*, 1433 (princip. de Rohan-Guémené). — *Tramer*, 1436 (*ibid.*). — Seigneurie.
Trémerhan, vill. c^ne d'Elven.
Trémerian, éc. c^ne de Plaudren.
Trémert, h. c^ne de Marzan.
Trémert, chât. c^ne de Pénestin.
Trémerzin, vill. c^ne de Quéven.
Trémessay, h. c^ne de Saint-Allouestre.
Trémingüy, h. et ruiss. affl. de l'Arz, c^ne d'Elven.
Tremmehan, éc. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.
Trémoar, chât. et f. c^ne de Berric. — *Tremehouarn*, 1426 (seign. de Bavalan). — *Tremehoern*, 1470 (seign. de la Roche-Bernard). Seigneurie; ancien château.
Trémodec, vill. c^ne de Plougoumelen.
Trémondec, f. et m^in à vent, c^ne de Noyal-Muzillac. — Seigneurie; manoir.
Trémondet, éc. c^ne d'Elven. — Seigneurie.
Trémorel, vill. c^ne de Férel. — *Tremihoret*, 1427 (seign. de la Roche-Bernard). — *Tremehoret*, 1429 (*ibid.*).
Trémorin, h. et écluse sur le Blavet, c^ne de Baud.
Trémouart, h. c^ne de Muzillac.
Trémoureux, vill. c^ne de Saint-Jacut.
Trémourio, m^in à eau sur l'Aff, c^ne de Beignon.
Trémoyec, vill. et ruiss. *de la Fontaine-de-Trémoyec*, affl. de celui des Prés-Lobréan, c^ne de Surzur.
Trémuzon, lieu-dit dans le dép^t des Côtes-du-Nord; pont sur l'Oust, reliant Saint-Gonnery à ce département.
Trémy, f. c^ne de Ploërmel.
Trénais (La), vill. c^ne des Fougerêts.
Trénal, h. c^ne d'Elven.
Trénardière (La), vill. c^ne de Saint-Samson.
Trénaulan, h. et ruiss. *de la Fontaine-de-Trénaulan*, dit aussi *de la Grée-Dantin*, affl. de l'Oyon, c^ne d'Augan. — *Trenenaulen*, 1525 (chât. de Beaurepaire). — *Trenenaullan*, 1540 (*ibid.*).
Trenay, h. c^ne de Saint-Nolff.
Tren-Deur-er-Ros, f. c^ne de Neulliac.
Trénédo, éc. m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Lanouée; ruiss. voy. Béniers (Ruisseau du-Pont-ès-).
Trénéhué, éc. c^ne de Treffléan.
Tréneué, vill. et m^in à vent, c^ne d'Arzal. — Seigneurie.
Trénevé, éc. bois et pont sur le ruiss. de Cadoudal, c^ne de Plaudren. — Seigneurie.
Trénido, f. c^ne de Saint-Gravé.
Tréno, f. c^ne de Saint-Gravé.
Trénoual, h. c^ne de Lanouée.
Trente-Chênes (Les), éc. c^ne de Cruguel.
Tréodalan, m^in à eau sur le Quelvite, c^ne de Guiscriff.
Tréogat, f. et pont sur le ruiss. de la Vallée-Sainte-Anne, c^ne d'Augan.
Tréonleau, f. bois, ruiss. affl. du Choiseul, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Persquen. — Seigneurie.
Tréonnec, h. c^ne de Guiscriff. — Seigneurie.
Tréoret, éc. c^ne de Plumergat. — Seigneurie.
Tréorgan, h. c^ne d'Inguiniel.
Tréorzan, h. et ruiss. dit aussi *En-Dihué-Stang*, affl. de celui du Rodoué-de-Kergolen, c^ne de Ploërdut.
Tréouric, roche sur l'Océan, côte d'Erdeven.
Trépas (Le), vill. c^ne de Roudouallec.
Trépied (Le), roches sur l'Océan, côte de Quiberon.
Trépointel, h. c^ne de Belz.
Trescat (Le), m^in à eau sur la Sarre, c^ne de Séglien; pont sur le même ruiss. reliant Séglien et Locmalo.
Trescaut (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Sulniac.

Trescleff, h. partie c^ne de Cléguérec, partie c^ne de Neulliac; écluse sur le canal de Nantes à Brest. — Seigneurie; manoir en la par. de Cléguérec.

Trescoët, vill. bois, m^in à vent, ruiss. affl. de la Sarre, m^in à eau et pont sur ce ruiss. c^ne de Séglien.

Trescouédic, éc. c^ne de Caudan. — Seigneurie.

Trescouet, chapelle isolée, c^ne de Caudan. — Étendue de pays faisant partie, dès 1280, de la par. de Saint-Caradec-Hennebont (abb. de la Joie).

Trescouet, éc. c^ne de Plaudren.

Trescouet, h. et bois, c^ne de Plumelin. — Seigneurie.

Trescouet, h. c^ne de Priziac.

Trescouet (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Languidic.

Treslan, éc. c^ue de Béganne.

Trésol, vill. c^ne de Monterelot.

Trespaid, h. c^ne de Noyal-Muzillac.

Tressant, vill. c^ne de la Trinité-Porhoët. — Seigneurie.

Tressay (Le), m^in à eau sur le Kergolher, m^in à vent, lande et h. dit *le Vieux-Tressay*, c^ne de Plaudren. — Seigneurie.

Tressel, vill. et f. c^ne de Saint-Jacut.

Tresselen, vill. c^ne de Plumergat.

Tressenand, vill. c^ne d'Allaire.

Tressenay, éc. c^ne de Questembert — Seigneurie.

Tresset (Le), éc. c^ne d'Elven.

Treste (Le), éc. et m^in à vent, c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.

Trésuerne, h. c^ne de Saint-Allouestre.

Treurer, h. c^ne de Brech.

Treuche (Le), éc. c^ne de Plœmeur.

Treu-er-Velin, vill. c^ue d'Arradon; pont : voy. Lohac.

Treuguy, vill. c^ne de Malguénac.

Treulan, vill. c^ne de Damgan.

Treulan, chât. f^s et bois, c^ne de Pluneret. — Seigneurie; manoir.

Treulé, vill. c^ne de Guéhenno.

Treulen, éc. c^ne de Brech.

Treuliec, h. c^ne de Bignan.

Treulin, chât. et bois, c^ne d'Arradon. — *Tréhuellen*, 1572 (chap. de Vannes). — *Tréhuélin*, XVIIe siècle (présid. de Vannes). — Seigneurie; manoir.

Treulis, éc. c^ne de Grand-Champ.

Treumer, h. c^ne de Bignan.

Treumer, éc. c^ne de Brech. — *Le Taermer*, 1423 (abb. de la Joie).

Treuroux, m^in à eau sur le Loc, c^ne de Brech.

Treusach, vill. et m^in à eau sur l'Ével, c^ne de Guénin.

Treusal, éc. c^ne de Plougoumelen. — *Thuonsal*, 1480 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis). — Seign. manoir.

Treusar (Bras et Bihan), vill. et pont *de Treusar-Bihan* sur la Sarre, c^ne de Séglien.

Treusarre, vill. c^ne de Guern.

Treuzel, vill. c^ne de Plumelec.

Treuz-er-Lann (Ihuellan et Izellan), h. c^ne de Lignol. — Seigneurie.

Treuzéva, h. c^ne de Guiscriff.

Trévadoret, vill. c^ue de Cruguel.

Trévalvy, h. c^ne de Marzan. — Seigneurie.

Trévanec, vill. c^ne de Cléguérec.

Trévant, vill. bois et éc. dit *Coët-Trévant*, c^ue de Guern.

Trévarnou, vill. c^ne du Saint.

Trévay, vill. c^ue de Mauron.

Trévégan, hameau. — Voy. Tréhuégan.

Trévegat, vill. et f. c^ne de Caro. — Seigneurie.

Trève-Glas, section de la c^ne de Bubry.

Trévelin, vill. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Cléguérec; ruiss. voy. Poulglass.

Trévelin, h. c^ne de Pluméliau.

Trévelo, vill. c^ue de Limerzel; ruiss. voy. Caden (Ruisseau du Pont-de-); m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Caden.

Trévelo, h. c^ne de Muzillac.

Trévelo, vill. c^ne de Péaule.

Trévelot (Le Haut et le Bas), vill. c^ue de Saint-Servant.

Trévelzun, vill. c^ne de Merlévenez. — *Trevalsur*, 1387 (chap. de Vannes). — *Trevalsun*, 1505 (abb. de la Joie).

Chef-lieu de la par. de Merlévenez au XIVe et au XVe siècle (chap. de Vannes).

Trévenalet, vill. et f. c^ne de Guégon. — *Trévenalleuc*, 1468 (carmélites des Trois-Marie du Bondon). — Seigneurie.

Trévénan, h. c^ne de Muzillac.

Trévenaste, vill. c^ne de Sarzeau.

Trévenen, h. c^ne de Plouay.

Tréveneuc, vill. c^ne de Guer.

Trévengard, vill. lande et éc. dit *Lann-Trévengard*, c^ne de Bubry.

Trévenian, vill. c^ne de Guéhenno.

Tréveno, f. c^ue de Plougoumelen.

Tréver, vill. c^ne de Saint-Jacut.

Tréverand, éc. c^ue de Bréhan-Loudéac.

Tréverend, vill. c^ue de Lanouée. — *Trevran*, 1445 (prieuré de Saint-Martin de Josselin). — Seigneurie.

Tréverher, h. c^ne de Surzur.

Trévermel, vill. c^ue de Saint-Guyomard. — Seigneurie.

Trévernic, éc. et ruiss. affl. de celui de la Fontaine-de-Kernormand, c^ue de Baden.

Trévéro, h. c^ne de Sérent. — *Trewort, villa*, 1120 (cart. de Redon).

Trévert, h. c^ne de Baden.

Trévert, éc. c^ne de Péaule.

Trévester, h. c^ne de Treffléan.

Tréviantec, h. c^ne de Saint-Avé. — Seign. manoir.
Trévidel, vill. et pont, c^ne de Kervignac.
Trévien, vill. lande et éc. dit *Maison de la Lande-de-Trévien*, c^ne de Theix. — Seigneurie; manoir.
Trévient, vill. et m^in à vent, c^ne de Plougoumelen. — Seigneurie; manoir.
Trévière, h. c^ne d'Arradon.
Tréviet, vill. c^ne de Sérent.
Tréviéven, vill. c^ne de Pluneret.
Trévigon, f. c^ne de Caro.
Tréviguet, vill. c^ne de la Chapelle. — Seigneurie.
Trévil, pont sur l'Ével, c^ne de Guénin.
Trévillant, vill. c^ne de Lizio.
Trévilleux, h. c^ne d'Allaire.
Trévilly (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Pleucadeuc.
Trévinec, éc. c^ne de Muzillac.
Trévinec (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Surzur. — Seigneurie.
Trévineuc, vill. c^ne de Nivillac.
Trévingat, h. c^ne de Rieux.
Trévinio, vill. c^ne d'Augan. — *Trevigno*, 1442 (châl. de Beaurepaire).
Tréviol, vill. c^ne de Cléguérec.
Trévion, éc. c^ne de Bubry.
Tréviquet, vill. c^ne de Lizio.
Trévisai, vill. c^ne de Péaule.
Trévlis, vill. c^ne de Monterblanc.
Trevlis, vill. c^ne de Saint-Nolff.
Trévolo, vill. c^ne de Rieux. — Seigneurie.
Trévosan, vill. c^ne de Plumelec.
Trévoux (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Langonnet.
Trévoyant, f. c^ne de Caden.
Trévras, h. c^ne de Billio. — Seigneurie; manoir.
Trévrat, h. lande, vill. *de la Lande-de-Trévrat*, h. dit *Bois-de-Trévrat* ou *Coët-Trévrat*, et éc. dit *Pont-de-Trévrat* ou *Pen-Pont-Trévrat*, c^ne de Baden. — Seign.
Trévré, éc. c^ne de Questembert.
Trévrée, vill. c^ne de Lizio.
Trézédy, vill. c^ne de Landaul.
Trézéléguin, vill. c^ne de Guidel.
Trézélo, h. c^ne de Grand-Champ.
Trézon (Le Haut et le Bas), vill. bois et lande, c^ne de Monteneuf; ruiss. voy. Pébusson (Le). — Seigneurie.
Tribunal (Rue du), à Napoléonville.
Tribunaux (Rue et Place des), à Vannes; la rue dite autref. *du Four-du-Chapitre*, puis *de la Constitution*.
Tricandais (La), h. c^ne de Béganne.
Tricorne, f. c^ne de Pluneret.
Tricoterie (La), éc. c^ne de Noyal-Muzillac.
Trièguc, éc. c^ne de Guidel.
Trienn-er-Verh, ruiss. affl. du Lann-Resto, qui arrose Pontscorff.
Trieulé (Le Grand et le Petit), ponts sur l'Oyon, c^ne d'Augan.
Trieux, vill. et ruiss. dit aussi *des Gélards*, qui se jette dans l'étang de la Ville-Fief, d'où il ressort sous ce dernier nom, c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Trignac, vill. c^ne de Carentoir.
Triguého, vill. c^ne de Tréal.
Trihoret, vill. c^ne de Cruguel.
Trihornec, h. c^ne d'Arradon.
Trihornec, h. c^ne de Vannes. — Seigneurie.
Trihuen, éc. et pont sur le Riquério, c^ne de Berric. — *Trehuen*, 1471 (chap. de Vannes). — Seigneurie.
Trinité (Croix de la), c^ne de Saint-Gravé.
Trinité (Fontaine de la), c^ne de Calan.
Trinité (La), chapelle isolée, c^ne de Bieuzy. — Anc. prieuré.
Trinité (La), chapelle, éc. et ruiss. *de la Fontaine-de-la-Trinité*, affl. du Saint-Jean, c^ne de Cléguérec.
Trinité (La) ou Saint-Sauveur, chapelle isolée, c^ne de Groix.
Trinité (La), vill. c^ne de Langonnet, appelé aussi *la Trinité-Langonnet*. — *La Trinité-de-Bezver*, XVIe s^e (inscript. de l'église paroissiale de la Trinité). — *La Trinité-Langonnet, bourg trévial de Béver*, en 1789.
Trève de la par. de Langonnet.
Trinité (La), chapelle isolée et m^in à eau sur le Naïc, c^ne de Lanvénégen.
Trinité (La), vill. éc. et m^in à vent, c^ne de Quéven. — Prieuré.
Trinité (La), chapelle isolée, c^ne de Saint-Allouestre.
Trinité (Rue de la), à Sarzeau.
Trinité-Carnac (La), vill. c^ne de Carnac; riv. voy. Crach (Rivière de). — Chef-lieu d'une c^ne récemment érigée sous le nom de *la Trinité-sur-Mer*.
Trinité-Langonnet (La), village. — Voy. Trinité (La).
Trinité-Porhoët (La), arrond. de Ploërmel. — *Trinitate (villa de)*, 1251 (duché de Rohan-Chabot). — Voy. Porhoët à la Table des formes anciennes.
Par. du doy. de Lanouée, anc^t dans la par. de Mohon; prieuré, membre de l'abb. de Saint-Jacut; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Siége de juridiction de la seigneurie de Rohan. — Sénéch. de Ploërmel; subd. de Josselin. — Distr. de Josselin; chef-lieu de c^on en 1790.
Trinité-Surzur (La), c^on de Vannes-Est; lande dans la commune.
Trève de la par. de Surzur sous le nom de *la Trinité-de-la-Lande*; chapellenie désignée aussi sous le titre de prieuré. — Distr. de Vannes.
Trino, h. c^ne de Sulniac.
Trio (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Ruffiac.

Triono, h. c^ne d'Erdeven.

Trioulin, ruiss. voy. Kerusten; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

Tripot (Rue du), à Auray.—Voy. Jeu-de-Paume (Rue du).

Tri-Toul, h. c^ne d'Erdeven.

Trivlay, éc. c^ne de Berric.

Troalen (Loge), éc. c^ne de Gourin.

Troche (Rue), au Palais; s'appelait avant 1862 *rue des Ormeaux*, et plus anciennement *Stangrelan*.

Troët-Cochon, éc. c^ne de Pluméliau.

Trogalen, h. c^ne de Séglien; pont sur le ruiss. du Pont-en-Ostiec, reliant Séglien et Locmalo.—*Tuoucallen*, 1417 (princip. de Rohan-Guémené). — *Teuougallen*, 1429 (*ibid.*).

Trogennec, éc. c^ne d'Hennebont.

Troguer, vill. c^ne de Guidel.

Troguern, h. c^ne de Grand-Champ.

Troguern, éc. c^ne de Guénin.

Trohanic, île de la baie du Morbihan, côte de Saint-Armel.

Trohanier (Le), butte artificielle au milieu de fortifications romaines, c^ne de Mohon.

Trohudal, chât. et vill. c^ne de Pénestin; ruiss. affl. de la Vilaine, qui arrose Camoël et Pénestin. — Seign.

Trois-Alouettes, h. c^ne de Naizin.

Trois-Alouettes (Les), h. et m^in à eau sur le Kerzio, c^ne d'Elven.

Trois-Chaillos (Ruisseau de la Fontaine des).—Voy. Patouillet.

Trois-Chênes (Croix des), c^ne de Grand-Champ.

Trois-Chênes (Les), éc. c^ne de Plaudren.

Trois-Chênes (Les), f. c^ne de Saint-Jean-la-Poterie.

Trois-Croix (Les), vill. c^ne de Moustoirac.

Trois-Duchesses (Rue des), à Vannes. — Voy. Bienfaisance (Rue de la).

Trois-Filles (Maison des), éc. c^ne de Cruguel.

Trois-Marie (Rue des), à Vannes, conduisant au couvent de ce nom établi au Bondon. — Voy. Bonne-Foi (Rue de la).

Trois-Moulins (Fontaine des), c^ne de Vannes.

Trois-Moulins (Ruisseau des). — Voy. Bouloterie (Ruisseau de la).

Troisnal, éc. c^ne de Muzillac. — Seigneurie.

Trois-Pierres (Les), rochers sur l'Océan, entre Groix et le Port-Louis.

Trois-Pierres (Les), roches sur l'Océan, côte de Quiberon.

Trois-Pierres (Les), roches sur l'Océan, entre Riantec et Plœmeur.

Trois-Pierres (Les), roches sur le Morbihan, côte de Séné.

Trois-Quarts-de-Lieue, éc. c^ne de Plœmeur.

Trois-Recteurs (Croix des), à la limite de Plouhinec, Riantec et Merlévenez.

Trois-Recteurs (Ruisseau des), dit aussi *de Kerollin*, *du Pont-eur-Roux*, *du Pont-de-Cléherne*, *de Stanc-Varie* et *En-tri-Person*, affluent de celui du Pont-du-Couëdic : il arrose Plouay, Inguiniel, Lanvaudan, Calan et Inzinzac; pont sur ce ruiss. reliant Lanvaudan, Inguiniel et Plouay.

Trois-Rois (Les), h. c^ne de Vannes. — Chapellenie désignée quelquefois sous le titre de prieuré.

Trois-Sapins (Pointe des), sur la baie du Morbihan, c^ne de Vannes.

Trois-Sœurs (Les), roches sur l'Océan, entre Houat et Hœdic.

Trois-Vents (Les), éc. c^ne de Plumelin.

Trois-Violons (Rue des), à Lorient.—Voy. Convention (Rue de la).

Trolan, ruiss. affl. du Ninian, qui arrose Ménéac, la Trinité-Porhoët et Mohon. — *Lanuon* ou *Lanvon*, 1255 (D. Morice, I, 961).

Tromelin, h. c^ne de Berné. — Seigneurie.

Tromelin, vill. c^ne de Locmalo; pont sur la Sarre, qui relie Locmalo et Séglien. — *Tuou-an-Melin*, 1416 (princip. de Rohan-Guémené).

Tromerne, h. c^ne de Ploërdut.

Tromeur, chât. f. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Sérent; ruiss. dit aussi *de Lizio*, affl. de l'Oust, qui arrose Lizio, Sérent et le Roc-Saint-André. — Seigneurie; ancien manoir.

Trompe Souris, m^in à eau sur le Ru-de-l'Étang-de-Priziac, c^ne de Priziac.

Trompiers (Les), lande, c^ne d'Augan.

Tronavalenne, h. c^ne de Priziac. — *Tronavallen*, 1436 (princip. de Rohan-Guémené).

Tronc-de-Saint-Michel (Le), éc. c^ne de Roudouallec.

Tronchaie (Rue de la), à Rochefort.

Tronchais (La), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.

Tronchâteau, h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Cléguer. — *Truncus castri*, 1272 (D. Morice, I, 1009). — Seigneurie; ancien château.

Tronchâteau (Ruisseau de), dit aussi *Tré-en-dive-Meleins*, *du Pont-en-Daul*, *du Crano* et *Er-Ster-Vihan*, affl. du Scorff; il arrose Plouay, Calan et Cléguer.

Tronéven, vill. c^ne de Saint-Tugdual. — *Thuouneven*, 1432 (princip. de Rohan-Guémené).

Trongoff, f. m^in à vent, étang et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Plumergat; ruiss. voy. Goh-Reste. — Seigneurie; manoir.

Tronjoly, chât. m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Gourin; ruiss. voy. Inam. — Seigneurie; manoir.

Tronscorff, chât. f. bois, deux ponts et deux m^ins à

eau sur le Scorff, c^ne de Langoëlan. — *Tuouscorff, manoir,* 1433 (princip. de Rohan-Guémené). — Seigneurie.

Tronsec, h. c^ne de Sérent. — *Troussoy,* 1405 (chât. de Kerfily).

Tronsonnais (La), vill. et pont sur la Claye, c^ne de Saint-Congard.

Trosalaun, h. c^ne du Faouët.

Troter (Loge), éc. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.

Trou-à-Cochon (Le), h. c^ne de Saint-Aignan.

Trou-de-l'Enfer, grotte naturelle, dans l'île de Groix.

Trou-du-Tonnerre, grotte naturelle, dans l'île de Groix.

Trou-du-Tournant (Le), nom donné au confl. de la Gouacraie et de la Mer-de-Caden, c^ne de Béganne.

Trouesnel, vill. c^ne d'Allaire.

Trouisset (Venelle du), à Ploërmel.

Troulin, vill. c^ne de la Chapelle.

Trourenne (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Muzillac.

Trousse-Boucaud, éc. c^ne d'Elven.

Troussière, m^in à eau sur l'Yvel, c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.

Troverne, chât. éc. et étang, c^ne de Guidel. — Seigneurie; manoir.

Trozy, f. et bois, c^ne de Monteneuf.

Truc-Bras, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.

Trudat, h. c^ne de Limerzel.

Truguen-Menut, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.

Truhel, vill. c^ne de Nivillac.

Truie (La), roche sur la riv. de Pénerf, côte d'Ambon.

Truie (La), roche sur l'Océan, côte de Bangor.

Truie (La), roche sur le Morbihan, entre l'Île-aux-Moines et Arradon.

Truie (La), rocher sur la Vilaine, près de la Roche-Bernard.

Truie (La), roche sur l'Océan, côte de Saint-Pierre.

Truie (La), roche sur l'Océan, côte de Sarzeau.

Truies (Les), roches et bancs sur l'Océan, entre Groix et le Port-Louis.

Truies (Les), roches sur le Morbihan, entre Saint-Armel et l'Île-d'Arz.

Trumunute, vill. c^ne de Roudouallec.

Truonguen, f. c^ne du Palais.

Truscat, chât. et f^es, c^ne de Sarzeau. — Seigneurie; ancien manoir.

Trussac, vill. lande, éc. dit *Lann-Trussac* et ruiss. qui se jette dans le Morbihan, c^ne de Vannes.

Trussac (Rue et Ruelle de), à Vannes; la rue dite autrefois *Grande Ruelle de Poulho.*

Trute (La), éc. m^in à vent, ruiss. affl. du Liziec et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne d'Elven.

Try, vill. c^ne de Béganne.

Tual, pont sur le Luscanen, c^ne de Plœren.

Tudy, éc. c^ne de Plumergat.—*Le Déduy,* 1418 (carmes de Sainte-Anne).

Tugdual, m^in à eau sur le Lay, c^ne de Guéhenno.

Tugnac, vill. c^ne de Pleugriffet.

Tuint, croix, c^ne de Questembert.

Tulin, éc. c^ne de Meslan.

Tumiac, vill. et tumulus dit *Butte de Tumiac* ou *Butte de César,* c^ne d'Arzon; basse dans la baie de Quiberon, entre Saint-Gildas-de-Rhuis et Quiberon.

Tunelués, h. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Tuneuberne, éc. c^ne de Monterblanc.

Turc (Le), roche et banc sur l'Océan, entre Plœmeur et Riantec, dits autref. *le Treux* (trésor des chartes des ducs de Bretagne, arch. de la Loire-Inférieure).

Turenne (Rue de), à Lorient; appelée avant 1817 rue *de Villevault.*

Turlu, vill. c^ne de Saint-Jacut.

Turluman, vill. et ruiss. affl. du Kerandrun, c^ne de Theix.

Tuvenaye (La), éc. et lande, c^ne de Bréhan-Loudéac. — Seigneurie.

Ty-Achaou, éc. c^ne du Faouët.

Ty-Allan, éc. c^ne de Cléguérec.

Ty-André, éc. c^ne de Réguiny.

Ty-ar-Groas, éc. c^ne de Roudouallec.

Ty-Ascouet, vill. c^ne du Faouët.

Ty-Bec-en-Alée, éc. c^ne de Priziac.

Ty-Bellec, éc. c^ne de Cléguérec.

Ty-Bertho, h. et pont, c^ne de Plaudren.

Ty-Bézen, h. c^ne de Lanvénégen.

Ty-Bihan, éc. c^ne de Caudan.

Ty-Bihan, éc. c^ne de Locoal-Mendon.

Ty-Bihan, éc. c^ne de Vannes.

Ty-Bihan-Pont-Ster, hameau. — Voy. Pont-Ster.

Ty-Bodec, éc. c^ne de Grand-Champ.

Ty-Bonaparte, éc. c^ne de Plaudren.

Ty-Bouler, éc. c^ne de Moustoirac.

Ty-Bras, éc. c^ne de Langoëlan.

Ty-Chanoni, éc. c^ne de Cléguérec.

Ty-Charles, éc. c^ne d'Inguiniel.

Ty-Château, éc. c^ne de Kergrist.

Ty-Château, éc. c^ne de Plœmel.

Ty-Collet, éc. c^ne de Brech.

Ty-Coquette, éc. c^ne d'Erdeven.

Ty-Costé-en-Tour, h. c^ne de Priziac.

Ty-Couche, éc. c^ne de Grand-Champ.

Ty-Diano, vill. c^ne de Riantec.

Ty-Doar, éc. c^ne de Landaul.

Ty-Doar, h. c^ne de Riantec.

Ty-Douar, éc. c^ne de Berné.

Ty-Douar, éc. c^ne de Locoal-Mendon.

Ty-Douar, éc. c^ne de Ploërdut.

Ty-Douar, éc. c^ne de Pluvigner.

Ty-Douar, éc. c^ne de Remungol.
Ty-Douar, h. c^ne de Saint-Thuriau.
Ty-Douareu, h. c^ne de Plœren.
Ty-Doué-Baris, restes d'une anc. construction dont la destination est inconnue, c^ne de Ploërdut.
Ty-el-Lann, éc. c^ne de Naizin.
Ty-Empésourès, éc. c^ne de Pluvigner.
Ty-en-Torriganet, grotte-aux-fées, c^ne de Cléguérec.
Ty-en-Torriganet, roche-aux-fées, c^ne de Langoëlan.
Ty-er-Bomine, éc. c^ne de Plouray.
Ty-er-Brugou ou Vide-Bouteille, éc. c^ne du Faouët.
Ty-er-Chir, éc. c^ne de Locoal-Mendon.
Ty-er-Crano-Parc, éc. c^ne de Bieuzy.
Ty-er-Hoat, éc. c^ne de Berné.
Ty-er-Lann, éc. c^ne de Bubry.
Ty-er-Lann, éc. c^ne de Carnac.
Ty-er-Lann, éc. c^ne de Theix.
Ty-er-Mané, éc. et m^in à vent, c^ne d'Erdeven.
Ty-er-Mané, h. c^ne de Guern.
Ty-er-Mer, éc. c^ne de Grand-Champ. — Seigneurie.
Ty-er-Mor, éc. c^ne de Landévant.
Ty-er-Ouach, éc. c^ne d'Erdeven.
Ty-er-Parc-Lann (Bras et Bihan), éc. c^ne de Moréac.
Ty-Forn, éc. c^ne de Guidel.
Ty-Gallen, éc. c^ne de Bubry.
Ty-Glas, éc. c^ne de Grand-Champ.
Ty-Glas, éc. c^ne de Neulliac.
Ty-Glas, éc. c^ne de Plœren.
Ty-Glas, éc. c^ne de Plouray.
Ty-Glas, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel. — Seigneurie connue sous le nom de *la Maison-Verte* (traduction de Ty-Glas).
Ty-Glei, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Ty-Goazic, éc. c^ne de Gourin.
Ty-Guen, éc. c^ne de Plumergat.
Ty-Guyader, éc. c^ne de Pluvigner.
Ty-Henri, vill. et m^in à eau sur le ruiss. des Trois-Recteurs, c^ne de Plouay. — *Bourg de Ty-Henry*, 1625 (arch. comm. de Plouay). — Seigneurie.
Ty-Héry, éc. c^ne de Priziac. — *Thy-Henri*, 1463 (princip. de Rohan-Guémené).
Ty-Holo, vill. c^ne de Langonnet.
Ty-Lan, éc. c^ne de Guiscriff.
Ty-Lan-e-Guen, éc. c^ne de Pluneret.
Ty-Lann, h. c^ne de Langoëlan.
Ty-Lann, vill. c^ne de Langonnet.
Ty-Lann, éc. c^ne de Lignol.
Ty-Lann, f. c^ne de Plouay.
Ty-Lann, éc. c^ne de Remungol.
Ty-Lannais, éc. c^ne de Cléguérec.
Ty-Lannais-Kerbédic, éc. c^ne de Cléguérec.
Ty-Lann-er-Velin, éc. c^ne de Napoléonville.
Ty-Lann-Trémelo, éc. c^ne de Caudan.
Ty-Lann-Vihan, h. c^ne de Bubry.
Ty-Lène, h. c^ne de Berné.
Ty-Losquet, éc. c^ne de Locmalo.
Ty-Losquet, éc. c^ne de Moréac.
Ty-Losquet, éc. c^ne de Plœren.
Ty-Losquet, éc. et lande, c^ne de Surzur.
Ty-Lotavy, éc. c^ne de Priziac. — Ancien établissement de Templiers sous le nom de *Lotavy*.
Ty-Luhern, éc. c^ne de Plœren.
Ty-Maitour, éc. et lande, c^ne de Plaudren.
Ty-Mané, éc. c^ne de Lignol.
Ty-Marrec, f. c^ne de Plouay.
Ty-Mat, h. bois et deux m^ins à eau, dont un dit *Vieux Moulin de Ty-Mat*, sur le ruiss. du Pont-du-Couëdic, c^ne d'Inzinzac. — Seigneurie.
Ty-Mélen, éc. c^ne de Lignol.
Ty-Melen, éc. c^ne de Plumergat.
Ty-Meliner, éc. c^ne de Locoal-Mendon.
Ty-Moing, éc. c^ne de Cléguérec.
Ty-Moing, éc. c^ne de Cléguérec (dist. du précédent).
Ty-Moten, h. c^ne de Moréac.
Ty-Mogel, éc. c^ne de Cléguérec.
Ty-Néhué, éc. c^ne de Belz.
Ty-Néhué, éc. c^ne de Cléguérec.
Ty-Néhué, h. c^ne d'Inzinzac.
Ty-Néhué, éc. c^ne de Languidic.
Ty-Néhué, f. c^ne de Merlévenez.
Ty-Néhué, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Ty-Néhué, éc. c^ne de Plœmel.
Ty-Néhué, éc. c^ne de Pluneret.
Ty-Néhué, éc. c^ne de Pluvigner.
Ty-Néhué, éc. c^ne de Remungol.
Ty-Néhué, éc. c^ne de Theix.
Ty-Néhué-Kergranne, vill. c^ne de Caudan.
Ty-Néhué-Kerhono, éc. c^ne de Caudan.
Ty-Néhué-Kerjustic, éc. c^ne de Languidic.
Ty-Néhué-Kerroman, éc. c^ne de Languidic.
Ty-Néhué-Loqueltas, éc. c^ne d'Inzinzac.
Ty-Néhué-Moustoiric, éc. c^ne de Caudan.
Ty-Nestour, h. c^ne de Lignol.
Ty-Névé, h. c^ne de Berné.
Ty-Névé, éc. c^ne de Bubry.
Ty-Névé, éc. c^ne de Crach.
Ty-Névé, éc. c^ne d'Hennebont.
Ty-Névé, h. et éc. dit *Loge-Ty-Névé*, c^ne d'Inguiniel.
Ty-Névé, f. c^ne de Kervignac.
Ty-Névé, éc. c^ne de Lignol.
Ty-Névé, éc. c^ne de Lignol (dist. du précédent).
Ty-Névé, éc. c^ne de Moustoirac.
Ty-Névé, f. c^ne de Neulliac.
Ty-Névé, éc. c^ne de Quistinic.

Ty-Névé-Cosquer, éc. c^ne de Calan.
Ty-Névé-er-Justice, éc. c^ne de Bubry.
Ty-Névé-Guernalan, éc. c^ne de Calan.
Ty-Névé-Kerbrehouet, éc. c^ne de Quistinic.
Ty-Névé-Kergause, éc. c^ne de Languidic.
Ty-Névé-Kerhouant, f. c^ne de Plouay.
Ty-Névé-Kerlivio, f. c^ne de Berné.
Ty-Névé-Kertanguy ou Kertanguy, éc. et bois, c^ne de Quistinic.
Ty-Nicolas-Goff, éc. c^ne de Roudouallec.
Ty-Nicole, h. c^ne de Berné.
Ty-Notéric, h. c^ne de Gourin.
Ty-Nulhose, éc. c^ne de Plouay.
Ty-Oulin, h. et ruiss. affl. du Conveau, c^ne de Gourin.
Ty-Planche, h. c^ne de Quéven.
Ty-Poder, h. c^ne du Faouët.
Ty-Pomme, h. c^ne de Gourin.
Ty-Pouen, éc. c^ne de Cléguérec.
Ty-Poulrhan, éc. c^ne de Priziac.
Ty-Prat-er-Belleg, h. c^ne de Saint-Caradec-Trégomel.
Ty-Quelen, h. ruiss. affl. du Pont-Briand et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne de Guiscriff. — Seigneurie.
Ty-Ribet, éc. c^ne de Berné.
Tyriden, éc. c^ne de Guern. — Seigneurie; manoir.
Ty-Robert, éc. c^ne de Baud.
Ty-Ru, éc. c^ne d'Inzinzac.
Ty-Ru, h. c^ne de Kervignac.
Ty-Rue-Tréauray, éc. c^ne de Languidic.
Ty-Rune, éc. c^ne de Guidel.
Ty-Souquet, éc. c^ne de Cléguérec. — Seign. manoir.
Ty-Tessir ou la Maison-Neuve, éc. c^ne de Plaudren.
Ty-Thuriau, éc. c^ne de Grand-Champ.
Tyvaux, éc. c^ne de Plaudren.
Ty-Vil-Coze, éc. c^ne de Lanvénégen.
Ty-Yan-Bras, éc. c^ne de Plœren.

U

Ulin, ruisseau qui va se jeter dans l'Oust, après avoir arrosé la c^ne de Peillac.
Ulm (Rue d'), à Napoléonville.
Union (Rue de l'), à Lorient; appelée avant 1789 rue *de la Salle*.
Union (Rue et Place de l'), à Ploërmel.
Unité (Rue de l'), à Vannes; dite autref. rue *Bara-Ségal*.
Ursulines (Rue des), à Vannes; dite aussi autrefois *du Pessu* ou *de Caumonhic*.

V

Vache (La), roche sur l'Océan, côte de Plouhinec.
Vache (Pont à la), sur le ruiss. du Pont-ès-Béniers, reliant Josselin et Lanouée.
Vache-Enragée (La), éc. c^ne de Saint-Armel.
Vache-Gare (Lande de la), et m^in à vent, c^ne de Buléon.
Vache-Gare (Moulin à eau de la), c^ne de Sérent.
Vacherie (La), f. c^ne de Rochefort. — Seigneurie.
Vacherie (La), h. partie c^ne de Saint-Jacut, partie c^ne de Saint-Vincent; pass. sur l'Arz, reliant Saint-Jacut à Saint-Vincent et à Saint-Perreux.
Vaches (Pont des), sur le ruiss. de Bourg-Pommier, c^ne de Limerzel.
Vaden, croix, c^ne de Séné.
Vagalut, rocher sur l'Océan, près d'Hœdic.
Vagner (Le Grand et le Petit), roches sur la baie de Quiberon, côte de Quiberon.
Vagues (Lande des), c^ne de Carentoir.
Vaihuen (Le), éc. c^ne de Languidic.
Vainguen, h. c^ne de Caudan.
Vais (Pont des), au confl. du Trévelo et de la Garenne, reliant Caden et Limerzel.
Vais (Pont des), sur le Trévelo, reliant Caden et Limerzel (dist. du précédent).
Val (Le), éc. c^ne d'Allaire.
Val (Le), h. c^ne de Béganne.
Val (Le), h. c^ne de Bohal.
Val (Le), h. c^ne de Campénéac.
Val (Le), vill. c^ne d'Helléan.
Val (Le), éc. c^ne d'Inzinzac. — Seigneurie.
Val (Le), éc. c^ne de Landévant. — Seigneurie.
Val (Le), ruiss. dit aussi *du Pont-du-Val* et *du Pontigo*, affl. du Trégréhenne, qui arrose Marzan, Arzal, Muzillac et Noyal-Muzillac.
Val (Le), h. c^ne de Ménéac.
Val (Le), vill. c^ne de Pénestin.
Val (Le), h. c^ne de Pleugriffet.
Val (Le), vill. c^ne de Rieux.

Val (Le), vill. partie c^ne de Saint-Dolay, partie c^ne de Nivillac.
Val (Le), vill. c^ne de Saint-Jacut.
Val (Le), vill. et m^in à eau sur le Liziec, c^ne de Saint-Nolff. — Seign. connue sous le nom *du Val-Diliec.*
Val (Le), vill. c^ne de Taupont.
Val (Le), f. c^ne de Théhillac.
Val (Le Grand et le Petit), village; ruiss. *du Grand-Val*, affl. de celui des Landelles, et ruiss. *du Petit-Val*, affl. de celui des Bois-de-Bernéan, c^ne de Beignon.
Val (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Saint-Martin.
Val (Le Haut et le Bas), vill. c^ne de Saint-Perreux.
Val (Moulin à eau du), sur le Rahun, et étang, c^ne de Carentoir.
Val (Pont du), au confl. du ruiss. du Pont-du-Moulin et de l'Oyon, c^ne d'Augan.
Val (Rue ou Quartier du), à Ploërmel. — Voy. Duval (Rue).
Val (Rue du), à la Trinité-Porhoët.
Val-Aimé (Le), éc. et m^in à eau sur le Tromeur, c^ne du Roc-Saint-André. — *Valesmée*, XVIIe siècle (seign. de Sérent).
Val-au-Curé (Le), h. c^ne de Saint-Servant.
Valauga (Le), vill. c^ne de Caden.
Val-au-Moulin (Le), éc. ruiss. dit aussi *de Lécaden*, affl. de celui de la Bouloterie, et pont sur ce ruiss. c^ne de Caden.
Val-aux-Houx (Le), h. et pont sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Guégon; ruiss. voy. Sédon (Le). — Seigneurie connue sous le nom *du Val-au-Houlle.*
Val-Bily (Le), village, lande et pont sur l'Oyon, c^ne d'Augan.
Val-Bodron (Le), éc. c^ne de Ménéac.
Val-Corie (Le), h. c^ne de Guer.
Val-de-la-Cocherie (Le), f. c^ne de Carentoir.
Val-d'Oust (Le), vill. c^ne de la Chapelle.
Val-d'Oust (Rue du), à Josselin.
Val-du-Ronceray (Le), h. c^ne de Carentoir.
Valelan (Le), vill. c^ne de Beignon.
Valescan, vill. c^ne de Guer.
Val-ès-Pies (Le), h. c^ne de Saint-Servant.
Valet (Le), éc. c^ne de la Gacilly.
Val-Garel (Le), h. c^ne de Guer. — Seigneurie.
Val-Hélin (Croix du), c^ne de Saint-Gravé.
Valhuec, îlot sur l'Océan, près de Houat. — *An Maluec*, 1454 (canonis. de saint Vincent-Ferrier).
Validée, vill. c^ne de Mauron.
Valinais (La), vill. c^ne de Carentoir.
Valjouin, h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Lizio; ruiss. affl. du Tromeur, qui arrose Saint-Servant et Lizio. — Seigneurie.
Val-la-Rivière (Le), vill. c^ne de Guer.
Vallayette (La), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Vallée (Bois de la), et ruiss. *de la Fontaine-de-la-Vallée*, affl. du Minerai-de-Coëtquidan, c^ne de Guer.
Vallée (La), h. c^ne d'Allaire.
Vallée (La), f. c^ne de Caden.
Vallée (La), f. c^ne de Campénéac. — Seigneurie.
Vallée (La), f. c^ne de Caro.
Vallée (La), vill. et f. c^ne de Cournon. — Seigneurie.
Vallée (La), vill. c^ne d'Helléan.
Vallée (La), vill. c^ne de Lanouée.
Vallée (La), vill. c^ne de Malansac.
Vallée (La), vill. c^ne de Néant.
Vallée (La), vill. c^ne de Péaule.
Vallée (La), h. c^ne de Peillac.
Vallée (La), h. c^ne de Pleugriffet.
Vallée (La), éc. c^ne de Ploërmel; pont sur le ruiss. de ce nom, reliant Ploërmel et Monterrein; ruiss. *du Pont-de-la-Vallée* : voy. Aubert (Ruisseau du Pont-).
Vallée (La), h. c^ne de Pluherlin.
Vallée (La), vill. c^ne de Saint-Guyomard.
Vallée (La), vill. étang et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Saint-Jacut.
Vallée (La), vill. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Vallée (Pont de la), sur le ruiss. du Pont-de-Bodel, c^ne de Missiriac.
Vallée (Ruisseau de la), affl. de l'Arz; il arrose Pluherlin et Saint-Gravé.
Vallée (Ruisseau de la), dit aussi *des Saudrais*, *du Creux-Chemin*, *du Moulin-Éon* et *de Calléon*, affl. de la Graë; il arrose Malansac et Saint-Jacut.
Vallée-Bouillante (La), f. c^ne de Porcaro.
Vallée-de-la-Nouan (La), f. c^ne de Carentoir. — Seigneurie.
Vallée-de-Saint-Amand (Ruisseau de la), qui arrose Campénéac et se jette dans l'étang de Trécesson.
Vallée-des-Anayes (Ruisseau de la) ou du Pont-Ténier, affluent de la Claye, qui arrose Saint-Guyomard et Trédion.
Vallée-du-Gray (La), f. c^ne de Carentoir.
Vallée-Perrot (La), vill. c^ne de Guer.
Vallées (Les), h. c^ne d'Allaire.
Vallées (Les), vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Vallées (Pont des), reliant Montertelot et la Chapelle.
Vallées (Ruisseau des), affl. de la Claye, qui arrose Saint-Congard.
Vallée-Sainte-Anne (La), vill. lande et ruiss. affl. de celui du Bois-du-Loup, c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Vallée-sous-le-Bois (Ruisseau de la), affl. de l'Oust qui arrose Saint-Congard.
Vallet (Le), h. c^ne d'Allaire.
Vallet (Le), éc. c^ne de Caro.

VALLET (LE), éc. c^ne de Guer.
VALLET (LE), h. c^ne de Guilliers.
VALLET (LE GRAND et LE PETIT), vill. c^ne de Mauron.
VALLIANT (LE), vill. c^ne d'Augan.
VALLON-DU-CHEVAL (RUISSEAU DU), qui arrose Bangor et se jette dans l'Océan.
VAL-NÉANT (LE), h. pass. et m^in à eau sur le Tromeur, c^ne du Roc-Saint-André. — Seigneurie.
VAL-OGIER (RUISSEAU DU), affl. de celui des Landelles, qui arrose Beignon.
VAL-RICHARD, h. c^ne de Lizio.
VAL-RUE-BRETON (LE), éc. c^ne de Saint-Martin.
VAL-SAVIN (LE), éc. c^ne de Caro. — Seigneurie.
VAL-TORIN, h. c^ne de Ploërmel.
VALVERT (LE), éc. et pont sur le Saint-Niel, c^ne de Noyal-Pontivy.
VANDOUR (LE), éc. c^ne de Saint-Armel.
VANNES, chef-lieu du dép^t; port; riv. voy. MORBIHAN; restes de la voie romaine de Vannes à Corseul, dans les c^nes de Vannes, Saint-Avé et Monterblanc, dite aussi *Vieux grand chemin de Vannes à Saint-Jean-Brévelay* ou *chemin Conan, chemin Cognan*, près de Rulliac en Saint-Avé, 1399 (duché de Rohan-Chabot). — *Venetia, Veneti*, 1er siècle avant J. C. (Commentaires de César, *De Bello gallico*, III, 9). — *Οὐενετοί*, IIe siècle après J. C. (Ptolémée, *Géographie*, liv. II, ch. VIII). — *Δαριόριγον, πόλις* (*Dariorigum*) (*ibid.*). — *Dartoritum*, IIIe siècle (carte de Peutinger). — *Venetum civitas*, Ve siècle (Notice des provinces). — *Venetica urbs, civitas; Veneticus pagus*, VIe siècle (Grégoire de Tours). — *Venetensis civitas, parrochia*, VIe siècle (Vie de saint Melaine). — *Vannetais oriental* ou *Haut-Vannetais* et *Vannetais occidental* ou *Bas-Vannetais*, depuis le VIe siècle : voy. BROËREC (PAYS DE). — *Venetus*, VIIe siècle (triens d'or, Essai sur les monnaies de Bretagne). — *Veneda*, 818 (Ermold Nigel). — *Venedia*, 826 (cart. de Redon). — *Vednedia*, 833 (*ibid.*). — *Venedi*, 850 (*ibid.*). — *Venes*, 1273 (duché de Rohan-Chabot). — *Vanes*, 1336 (*ibid.*). — *Vennes*, 1424 (chartreuse d'Auray).

Chef-lieu du diocèse de Vannes, fondé en 465, suffragant de l'archev. de Tours (auj. Rennes); territoire du même nom dans ce diocèse. Vannes renfermait quatre paroisses : voy. NOTRE-DAME-DU-MENÉ, SAINT-PATERN, SAINT-PIERRE et SAINT-SALOMON; plusieurs prieurés : voy. MAGDELEINE (LA), SAINT-GUEN, SAINT-JULIEN, SAINT-SYMPHORIEN, TROIS-ROIS (LES); des communautés de Capucins, Carmes (au Bondon et dans la ville), Cordeliers, Dominicains ou Jacobins, Jésuites, Carmélites (à Nazareth et au Bondon : ce dernier établissement annexé au premier au XVIe siècle), Filles de Notre-Dame-de-la-Charité (au Petit-Couvent), Hospitalières, Dames du Père-Éternel, Ursulines et Visitandines; un Hôtel-Dieu (à Saint-Nicolas), un hôpital général, un hospice du vocable de Saint-Yves (à la Garenne), une maladrerie (à la Magdeleine).

Siége d'un comté du même nom : voy. BROËREC à la Table des formes anciennes et l'Introduction; centre, au IXe siècle, de tout le pays vannetais, Vannes fut longtemps résidence ducale : voy. à la Table les mots MOTTE et HERMINE, et dans le Dictionnaire, le mot PLAISANCE. — Anc. ville close; restes de l'enceinte gallo-romaine. — Ancienne châtellenie.

Siége du parlement sédentaire de Bretagne, de 1485 à 1553. — Siége d'une sénéchaussée royale qui avait conservé jusqu'au XVe siècle le nom *de Broërec*, et à laquelle fut substitué un présidial en 1554, avec une lieutenance particulière à Auray depuis 1564. — Siége des juridictions seigneuriales de Largouet, de Kaër, de l'évêque et du chapitre de Vannes, etc.; d'une amirauté; d'un consulat; d'une cour des traites; d'une maîtrise des eaux, bois et forêts; d'une commission intermédiaire des États de Bretagne; de la chambre des comptes de Bretagne à plusieurs reprises, jusqu'au milieu du XVe siècle, et sans interruption depuis cette époque jusqu'en 1495, où elle fut transférée à Nantes; d'un atelier monétaire ducal, qui cessa de fonctionner au XVe siècle.

Gouvernement de place; communauté de ville, avec droit de députer aux États de la province, et des armoiries : *de gueules à une hermine passante d'argent, mouchetée de sable et accolée de la jarretière flottante de Bretagne.*

Siége d'une subdélégation de l'intendance de Bretagne. — Chef-lieu de distr. et de c^on en 1790; le c^on portait alors le nom de *Vannes et Séné*. En l'an l'on créa deux cantons de Vannes, savoir : Vannes-Est et Vannes-Ouest. En l'an VIII, cette ville était devenue le chef-lieu d'un arrondissement formé de la réunion des distr. de Vannes, de la Roche-Bernard et de Rochefort.

VANNES (PONT DES), sur la Claye, reliant Trédion et Plumelec.
VANZEUR, ruiss. voy. MAGDELEINE (LA); pont sur ce ruiss. c^ne de Theix.
VAQUE, vill. c^ne de Bangor.
VARCHAIS (LE), h. c^ne de Damgan.
VAREC, éc. et m^in à vent, c^ne de Bangor.
VAREC, h. c^ne de Saint-Nolff.
VARLINGUE (LA), rocher sur l'Océan, côte de Pénestin.

VARQUER, vill. dit aussi *Lande-de-Varquer*, et lande, c^ne^ de la Trinité-Surzur.
VARQUÈS, vill. c^ne^ de Pluneret.
VARREC, éc. c^ne^ de Camors.
VARREC (LE), éc. c^ne^ de Monterblanc.
VASES (RUE DES), à Lorient. — Voy. ENCLOS-DU-PORT (RUE DE L').
VAT, font. c^ne^ de Séné.
VAUBAN (RUE), à Lorient.
VAUBILY (LE), h. c^ne^ d'Allaire.
VAUBIO (LE), éc. c^ne^ d'Allaire; ruiss. voy. GLÉRÉ.
VAUBOSSARD (LE), vill. c^ne^ de Concoret.
VAUBRIEN (LE), vill. c^ne^ de Pleugriffet. — *Le Vau-Brient*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
VAU-BRUNET (NOË DU), ruiss. affl. de celui du Pont-du-Moulin, qui arrose Augan.
VAU-CORBÉ (LE), f. c^ne^ de Malansac.
VAU-D'ARZ (LE), f. c^ne^ de Malansac, et pont au confl. de l'Arz et du ruiss. des Vallées, reliant Pluherlin, Malansac et Saint-Gravé. — Seigneurie.
VAU-D'ARZ-D'IZAIGNON (LE), h. c^ne^ de Malansac.
VAUDEPIERRE (LE), éc. c^ne^ d'Allaire. — Seigneurie.
VAUDEQUIP (LE), chât. bois, f. et deux m^ins^ à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne^ d'Allaire; ruiss. affl. de l'Arz, qui arrose Allaire et Saint-Jacut. — Seigneurie; anc. château.
VAUGASSE (LE), f. c^ne^ de Saint-Marcel; ruiss. *de la Noë-du-Vaugasse*, affl. de l'Oust, qui arrose Saint-Marcel et Malestroit. — *Le Vaulgacze*, XVIe siècle (seign. de Malestroit). — Seigneurie.
VAUGLARD (LE), h. c^ne^ du Roc-Saint-André.
VAUGRENARD (LE), h. c^ne^ de Saint-Gravé.
VAUGRIOT, vill. c^ne^ de Concoret.
VAU-HOLLAND, ruiss. affl. du Vau-Lorient, qui arrose Porcaro.
VAUJOBERT (LE), h. c^ne^ de Saint-Jean-la-Poterie.
VAUJOUAN (LE), vill. c^ne^ d'Allaire. — Seigneurie.
VAUJOUAS (LE), éc. et f. c^ne^ de Ménéac. — Seigneurie.
VAU-LAURENT (LE), ruiss. dit aussi *de la Vieille-Forêt*, affl. de l'Oust; m^in^ à eau sur ce ruiss. et étang, c^ne^ de Saint-Martin.
VAU-LORIENT (LE), ruiss. dit aussi *du Pont-du-Guiny* et *du Pont-Fourché*, affl. de l'Oyon, qui arrose Beignon et Porcaro.
VAU-MARQUÉ (LE), f. c^ne^ de Porcaro; ruiss. affl. de celui du Pont-de-Bas, qui arrose Guer et Porcaro; pont sur ce ruiss. reliant ces deux c^nes^. — Seigneurie.
VAUMENIER (LE), f. c^ne^ de Ménéac. — Seigneurie.
VAUMIGNO (LE), h. c^ne^ de Saint-Jean-la-Poterie.
VAU-MINIER (LE), lande, c^ne^ d'Augan.
VAUNIEL (LE), éc. f. et bois, c^ne^ de Guer; ruiss. *de la Coulée-du-Vauniel* : voy. CARAFORT. — Seigneurie.
VAU-PAYEN (LE), h. et ruiss. affl. de celui de Carafort, c^ne^ de Monteneuf.
VAUQUEREL (LE), h. c^ne^ de Pleugriffet. — *Le Vauquerou*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
VAU-RENARD (LE), éc. c^ne^ de Pluherlin.
VAUSERIN (LE), éc. c^ne^ de Néant.
VAUTINA (LE), vill. c^ne^ de Caden.
VAUTOUDAN (LE), vill. c^ne^ de Porcaro.
VAUVIA (LE), h. c^ne^ d'Allaire.
VAUVOLET (LE), éc. c^ne^ de Saint-Jacut.
VAUX (LES), f. et m^in^ à eau sur l'Oyon, c^ne^ de Campéneac; ruiss. dit aussi *de Guernault*, affl. de l'Oyon, qui arrose Augan et Campéneac; étang : voy. VIEIL-ÉTANG (LE).
VAUX (LES), h. c^ne^ de Glénac.
VAUX (LES), f. bois et m^in^ à vent, c^ne^ de Guer; m^in^ à eau sur l'Aff, à la limite de cette commune, et pont dit *Planche-des-Vaux*, sur la même riv. reliant Guer au dép^t^ d'Ille-et-Vilaine.
VAUX (LES), vill. c^ne^ de Peillac.
VAUX (LES), vill. et m^in^ à eau sur le Tromeur, c^ne^ du Roc-Saint-André.
VAUX (MOULIN À EAU DES), c^ne^ de Mauron.
VAUX (RUISSEAU DES), affluent de celui de la Ville-Voisin; il arrose Augan.
VAUX (RUISSEAU DES), dit aussi *Petit-Vivier, du Pont-Charrier* et *de la Goutière*, affl. de l'Oyon; il arrose Augan et Monteneuf.
VAUX (RUISSEAU DES). — Voy. MOULIN (PONT DU).
VAUX-DE-LA-GRAË (RUISSEAU DES). — Voy. GRAË (LA).
VAUX-LOYENS (LES), lande, c^ne^ de Monteneuf.
VAUX-ROUSSEL (RUISSEAU DES), affluent de la Graë; il arrose Saint-Jacut.
VAZÈNE, vill. port et fort sur l'Océan, c^ne^ de Bangor.
VEAU-BORNE (LE), h. c^ne^ de Lanouée. — *Le Vauborne*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot). — *Le Vaubonne*, XVe siècle (*ibid.*).
VEAU-GUILLAUME (RUISSEAU DU), affl. du Saint-Malo-de-Beignon; il arrose Guer et Saint-Malo-de-Beignon.
VEAUVOUAN (RUISSEAU DU), affl. du Baranton; il sort du dép^t^ d'Ille-et-Vilaine et arrose Mauron dans celui du Morbihan.
VEAUX (RUISSEAU DES), affl. de celui du Pont-Grignard, qui arrose Saint-Nicolas-du-Tertre.
VÉCHEN (GOH ET NÉVÉ), h. c^ne^ de Berné.
VÉE (LE), f. c^ne^ de Béganne.
VEILLAIS, pont sur le ruiss. du Vieil-Étang, c^ne^ de Carentoir.
VEINGEUGEU, roche sur l'Océan, près de Houat.
VELEU, basse sur l'Océan, côte de Port-Philippe.
VELLE (LA), éc. c^ne^ de Saint-Jean-Brévelay.
VELLERIT (LE GRAND ET LE PETIT), vill. c^ne^ de Ploërdut.

Veloux, h. c^ne de Muzillac.
Venaudière (La), éc. c^ne de Pluherlin.
Venelle (La Grande et la Petite), rues à Rochefort.
Venelles (Les), éc. c^ne de Rochefort.
Venelles (Rue des), à Montertelot.
Vengue, h. c^ne de Treffléan.
Véniel (Le), h. c^ne de Pluvigner.
Venise, éc. c^ne de Trédion.
Vent (Le), h. c^ne de la Chapelle.
Vent (Le), éc. c^ne d'Elven.
Vente (Pont de la), sur le canal des Forges, reliant Lanouée au dép^t des Côtes-du-Nord.
Venuraie (La), h. c^ne d'Allaire.
Véquaie (La), h. c^ne de Malansac.
Verdon (Le), pointe sur l'Étel, c^ne de Locoal-Mendon.
Verdun (Rue de), à Guer.
Véret, vill. c^ne de Saint-Martin.
Verger (Le), f. c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Verger (Le), h. c^ne de Béganne.
Verger (Le), h. c^ne de Berric.
Verger (Le), vill. c^ne de Caden.
Verger (Le), vill. c^ne de Carnac.
Verger (Le), h. c^ne de Caro.
Verger (Le), h. bois et m^in à eau sur le Scave, c^ne de Gestel. — Seigneurie.
Verger (Le), éc. c^ne de Gourin.
Verger (Le), h. c^ne de Grand-Champ.
Verger (Le), éc. c^ne de Guer.
Verger (Le), h. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Guilliers; ruiss. voy. Évriguet (Ruisseau d'). — Seigneurie.
Verger (Le), h. c^ne de Ménéac.
Verger (Le), h. c^ne de Peillac. — Seigneurie.
Verger (Le), éc. c^ne de Rieux.
Verger (Le), vill. c^ne de Saint-Marcel.
Verger (Le), éc. c^ne de Theix. — Seigneurie.
Verger (Le), éc. c^ne de Vannes. — Seign. manoir.
Verger (Le Haut et le Bas), h. c^ne de Glénac. — Deux seigneuries.
Vérias (Les), éc. c^ne de Pluherlin.
Vérie (La), vill. c^ne de Saint-Perreux.
Vériglé (La), vill. c^ne de Carentoir. — *La Ville-Glé*, 1515 (chap. de Vannes). — Seigneurie.
Vérité (Chapelle isolée de la), c^ne de Caudan.
Vérité (Rue de la), à Vannes; dite autref. rue *Cossiale*, puis rue *Saint-Jean-de-la-Boucherie*.
Vernay (Rue), à Lorient. — Voy. Fontaines (Rue des) et Pontcarré-de-Viarmes (Rue).
Verrie, font. à la limite de Ploërdut et de Langoëlan; ruiss. *de la Fontaine-Verrie* : voy. Kerservant.
Verrie (La), éc. c^ne de Missiriac. — Seigneurie.
Verrie (La), éc. c^ne de Montertelot.
Verrouet (Le), éc. c^ne de Saint-Tugdual.
Versa (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Séné. — Seigneurie.
Vertin (Le), h. c^re de Marzan.
Vertin (Le), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay. — Seign.
Vertin (Le), éc. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
Vertu (Rue de la), à Vannes; dite autref. *du Drézon*.
Vertus (Les), h. et pont sur le ruiss. du Mont, c^ne de Berric.
Vésy (Le Grand et le Petit), îles sur le Morbihan, c^ne de Baden.
Vétérit, éc. c^ne de Theix.
Vetveur, vill. c^ne de Lanvénégen.
Vetvienne, vill. c^ne de Lanvénégen.
Vézec (Le), h. c^ne de Naizin.
Vezigot (Le), h. c^ne de Nivillac.
Vézy (Le), éc. c^ne de Moustoirac.
Viac-Cornec, îles de la baie du Morbihan, côte de Séné; elles ont été réunies à la terre-ferme.
Viahouit, éc. c^ne de Grand-Champ.
Vialgoët (Le), h. et ruiss. *de la Fontaine-du-Vialgoët*, affl. du Loch, c^ne de Grand-Champ.
Vianet (Loge), éc. c^ne de Pleugriffet.
Viaouit, h. c^ne de Moustoirac.
Viarmes (Rue de), à Lorient. — Voy. Pontcarré-de-Viarmes (Rue).
Vicaire (Rue de la), à Josselin.
Vicaire (Rue du), à Hennebont.
Vicomte (Moulin à vent du), c^ne de Carentoir.
Victoire (Rue de la) ou Poher, au Faouët.
Victoire (Ruelle de la), au Blanc, c^ne de Lorient.
Victoires (Rue et place des), au Port-Louis.
Vide-Bouteille, écart. — Voy. Ty-er-Brugou.
Viéguéach, h. c^ne de Crach. — Seigneurie.
Vieil-Étang (Le), étang dit aussi *des Vaux*; il baigne Campénéac et Augan.
Vieil-Étang (Ruisseau du). — V. Marchands (Pont ès-).
Vieil-Hôpital (Le), f. c^ne de Malansac.
Vieille (La), roche sur l'Océan, près de Houat.
Vieille-Abbaye (La). — Voy. Abbaye-aux-Alines (L').
Vieille-Boucherie (Rue de la), à Vannes. — Voy. Loi (Rue de la).
Vieille-Chapelle (La), h. c^ne de Bieuzy.
Vieille-Chaussée (La), chemin, c^ne d'Ambon, allant vers Muzillac.
Vieille-Chaussée (La), chemin servant de limite entre Josselin et Lanouée.
Vieille-Chaussée (Pont de la), sur le ruiss. de Bourg-Pommier, reliant Limerzel et Questembert.
Vieille-Cour (La), f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Vieille-Cour (La), h. c^ne de Ruffiac.
Vieille-Drais (La), h. c^ne de Saint-Perreux.

VIEILLE-ÉCOLE (CHEMIN DE LA), à Guer.
VIEILLE-ÉGLISE (CROIX DE LA), c^ne de Monterblanc.
VIEILLE-FONTAINE, font. c^ne de Locmaria.
VIEILLE-FONTAINE (LA), vill. c^ne de la Trinité-Surzur.
VIEILLE-FORÊT (RUISSEAU DE LA): voy. VAU-LAURENT (LE). — Seigneurie en Saint-Martin.
VIEILLE-FORÊT-RUE-ARON, vill. c^ne de Saint-Martin.
VIEILLE-FORÊT-RUE-DABO, h. c^ne de Saint-Martin.
VIEILLE-FORÊT-RUE-DANIEL, vill. c^ne de Saint-Martin.
VIEILLE-FORÊT-RUE-FEUILLATE, éc. c^ne de Saint-Martin.
VIEILLE-HALLE (RUE ET PLACE DE LA), à Rochefort.
VIEILLE-MÉTAIRIE (LA), éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
VIEILLE-MÉTAIRIE (LA), éc. c^ne de Plougoumelen.
VIEILLE-POSTE (LA), éc. c^ne de Muzillac.
VIEILLE-PSALETTE (RUE DE LA), à Vannes. — Voy. IMPASSES (LES).
VIEILLE-ROCHE, village, partie c^ne d'Arzal, partie c^ne de Camoël, les deux parties séparées par la Vilaine et reliées par un passage; ruiss. affl. de la Vilaine, qui arrose Arzal. — Seigneurie en Arzal.
VIEILLE-RUE (LA), rue à Pluvigner.
VIEILLE-SALLE (RUE DE LA), anc. rue de Vannes; autref. dans la par. du Mené.
VIEILLES-PRESSES (LES), hameau. — Voy. PORT-GUEN.
VIEILLES-RUES (LES), h. c^ne de Molac.
VIEILLES-RUES (LES), f. c^ne de Ruffiac.
VIEILLE-VILLE (LA), vill. c^ne de Guégon.
VIEILLE-VILLE (LA), h. c^ne de Limerzel.
VIEILLE-VILLE (LA), f. c^ne de Loyat, et éc. en ruines, c^ne de Tréhorenteuc. — Seigneurie.
VIEILLE-VILLE (LA), éc. c^ne de Pleucadeuc. — Seign.
VIEILLE-VILLE (LA), h. c^ne de Pleugriffet.
VIEILLE-VILLE (LA), vill. et ruiss. dit *Ru de la Vieille-Ville*, affl. du ruiss. de Gourdes, c^ne de Ploërmel.
VIEILLE-VILLE (LA), éc. c^ne de Pluherlin.
VIEILLE-VILLE (LA), vill. c^ne de Saint-Dolay.
VIEILLE-VILLE (LA), h. et m^in à vent, c^ne de Saint-Jacut.
VIEILLE-VILLE (LA), vill. et lande, c^ne de Saint-Samson.
VIEILLE-VILLE (LA), vill. c^ne de Sérent. — Seigneurie.
VIEILLE-VILLE (LA), h. c^ne de Taupont. — Seigneurie.
VIEILLE-VILLE (RUE ET QUARTIER DE LA), à Hennebont.
VIERGE (FONTAINE DE LA). — Voy. MARIA.
VIERGE (FONTAINE DE LA), et ruiss. *de la Fontaine-de-la-Vierge*, affl. de celui du Moulin-de-Cochelin, c^ne de Locoal-Mendon.
VIERGE (FONTAINE DE LA), et rue *de la Fontaine-de-la-Vierge*, dite autref. *de la Fontaine*, à Lorient, faub. de Kerentrech.
VIERGE (FONTAINE DE LA), c^ne de Surzur.
VIERGE (RUE DE LA), à Languidic.
VIERGE-MARGUERITE (CROIX DE LA), c^ne de Locmalo.
VIERGES (RUE DES), à Josselin.
VIERGES (RUE DES), à Vannes.
VIEUVILLE, h. c^ne de Brignac.
VIEUX-BOURG (LE), partie de la ville de Rochefort; font. et pont sur le ruiss. de l'Étang, reliant Rochefort, Malansac et Pluherlin.
VIEUX-CALVAIRE (LE), croix, c^ne de Surzur.
VIEUX-CHÂTEAU (BUTTE DU), c^ne de la Gacilly.
VIEUX-CHÂTEAU (LE), éc. c^ne de Bubry. — Seigneurie.
VIEUX-CHÂTEAU (LE), vill. c^ne de Plaudren.
VIEUX-CHÂTEAU (LE), motte féodale, c^ne de Plumelec.
VIEUX-CHÂTEAU (LE) ou PENMARK, presqu'île, pointe, batterie et port dit aussi *de Ster-Vras*, sur l'Océan, c^ne de Port-Philippe.
VIEUX-CHÂTEAU (POINTE DU), à Hœdic, sur l'Océan.
VIEUX-CHÂTEAU (RUE DU), à Hennebont.
VIEUX-CHEMIN (RUE DU), à Napoléonville.
VIEUX-CIMETIÈRE (RUE DU), à Carentoir.
VIEUX-ÉTANGS (RUISSEAU DES). — Voy. VOBULO (LE).
VIEUX-FOUR (LE), éc. c^ne de Crédin.
VIEUX-FOUR (RUE DU), à Napoléonville. — Voy. GRAND-FOUR (RUE DU).
VIEUX-MOULIN (LANDE DU), c^ne de Plouay.
VIEUX-MOULIN (LE), écart. — Voy. COH-VÉLIN.
VIEUX-MOULIN (LE), h. ruiss. affluent de celui du Vaudequip et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne d'Allaire. — Seigneurie.
VIEUX-MOULIN (LE), éc. c^ne de Bieuzy.
VIEUX-MOULIN (LE), m^in à vent, c^ne de Damgan.
VIEUX-MOULIN (LE), éc. c^ne d'Elven.
VIEUX-MOULIN (LE), éc. et m^in à vent, c^ne de l'Île-aux-Moines.
VIEUX-MOULIN (LE), m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Lantillac; ruiss. voy. CARANLOUP (RUISSEAU DE).
VIEUX-MOULIN (LE), éc. c^ne de Moustoirac.
VIEUX-MOULIN (LE), éc. c^ne de Péaule.
VIEUX-MOULIN (LE), m^in à vent, c^ne de Pénestin.
VIEUX-MOULIN (LE), m^in à vent et éc. c^ne de Plouharnel.
VIEUX-MOULIN (LE), h. c^ne de Quéven.
VIEUX-MOULIN (LE), éc. c^ne de Saint-Jacut.
VIEUX-MOULIN (LE), éc. c^ne de Saint-Nolff; ruiss. voy. LIZIEC (RUISSEAU DE).
VIEUX-MOULIN (LE), vill. et lande, c^ne de Saint-Samson; pont sur l'Estuer, qui relie Saint-Samson et Bréhan-Loudéac.
VIEUX-MOULIN (LE), m^in à eau sur le ruiss. de la Fontaine-de-Cran, c^ne de Theix; ruiss. [voy. TRÉGUENARD], et pont sur ce ruiss. reliant Theix et Sulniac.
VIEUX-MOULIN (PASSAGE DU), sur le Goh-Reste, c^ne de Plumergat.

Vieux-Moulin (Pointe du), sur l'Étel, c^ne de Locoal-Mendon.

Vieux-Moulin (Rue du), à Locminé.

Vieux-Moulins (Les), m^in à eau sur l'Aff, c^ne de Guer.

Vieux-Moulins (Rue des), à Napoléonville. — Voy. Moulins (Rue des).

Vieux-Passage (Le), pass. sur l'Étel, reliant Belz et Plouhinec; vill. c^ne de Plouhinec. — *Kaer-en-Treth, villa*, 1037 (cart. de Redon).

Vieux-Pont (Le), pont sur le Prado, reliant Belz et Locoal-Mendon.

Vieux-Pont (Le), pont sur le Loch, c^ne de Grand-Champ.

Vieux-Pont (Moulin à eau du), sur l'Inam, c^ne de Gourin.

Vieux-Porho (Le), éc. c^ne de Monterblanc.

Vieux-Pré (Le), éc. c^ne d'Elven.

Vieux-Prés (Ruisseau des), qui arrose Ploërmel et Loyat et se jette dans l'étang au Duc.

Vieux-Presbytère (Le), éc. c^ne de Moustoirac.

Vieux-Ruault (Le), vill. et pointe sur le Morbihan, c^ne de Sarzeau. — *Ruzaud*, 1453 (sénéch. de Rhuis).

Vieuzan (La), vill. c^ne de Pleugriffet.

Vigile (Maison), f. c^ne de Malansac.

Vigne (La), h. c^ne d'Arzal.

Vigne (La), éc. c^ne d'Arzal (dist. du h. précédent).

Vigne (La), éc. c^ne d'Augan.

Vigne (La), vill. c^ne de Beignon.

Vigne (La), éc. c^ne de Caro.

Vigne (La), h. c^ne des Fougerêts. — Seigneurie.

Vigne (La), chât. éc. dit *la Petite-Vigne*, et m^in à eau sur le ruiss. de la Forêt, c^ne de Languidic. — Seigneurie; manoir.

Vigne (La), éc. c^ne de Loyat.

Vigne (La), éc. c^ne de Mauron.

Vigne (La), h. c^ne du Palais.

Vigne (La), h. c^ne de Plouay.

Vigne (La), f. c^ne de Réminiac.

Vigne (La), h. c^ne de Saint-Gorgon.

Vigne (La), h. c^ne de Saint-Martin.

Vigne (La), h. c^ne de Saint-Vincent.

Vignes (Les), vill. c^ne de Carentoir.

Vilain (La), vill. c^ne de Campénéac.

Vilaine (La), riv. qui sort du dép^t d'Ille-et-Vilaine, où elle est canalisée, fait un petit détour dans la Loire-Inférieure et entre dans le Morbihan, où elle arrose les c^nes de Théhillac, Rieux, Allaire, Saint-Dolay, Béganne, Péaule, Nivillac, Marzan, la Roche-Bernard, Férel, Arzal, Camoël, Billiers, Pénestin, et se jette dans l'Océan. — *Ἥρλος, ποταμός* (*Herius, fluvius*), IIe siècle après J. C. (Ptolémée, *Géographie*, liv. II, ch. VIII). — *Visnonia*, 834 (cart. de Redon). — *Vitisnonia*, 843 (*ibid.*). — *Visionum, flumen*, 846 (*ibid.*). — *Visnonius*, 866 (*ibid.*). — *Visnonicum flumen*, 869 (*ibid.*). — *Vicenonia*, 1084 (*ibid.*). — *Ester* (fleuve passant à Tréhiguier en Pénestin), 1120 (*ibid.*). — *Ster-Gavale*, aliàs *Ster-Gaule* [voy. Gavele], *fluvius*, XIIe siècle (*ibid.*). — *Villaingne*, 1434 (seign. de la Roche-Bernard).

Vilair (Le Grand et le Petit), h. c^ne de Pluvigner; pont au confl. du ruisseau du Pont-Fau et de celui du Parc-Lann-en-Ty, reliant Pluvigner et Camors. — Seigneurie.

Vilienne (Le), éc. c^ne d'Arradon.

Village (Le) ou la Bâtardais, h. c^ne de Saint-Gravé.

Village (Le Grand et le Petit), vill. et lande *du Grand-Village*, c^ne de Bréhan-Loudéac.

Village-au-Cadio (Le), vill. c^ne de Béganne.

Village-au-Chêne (Le), vill. c^ne de Malansac.

Village-Danto (Le) ou Chez-Danto, h. c^ne de Malansac.

Village-de-Bas (Le), vill. c^ne de Malansac.

Village-Harnais (Le), h. c^ne de Saint-Gravé.

Village-Olivier (Le), h. c^ne de Malansac.

Village-Raulais (Le), h. c^ne de Malansac.

Village-Sylvestre (Le), éc. c^ne de Malansac.

Village-Thomas (Le), h. c^ne de Saint-Gravé.

Ville (Rue de la), à Josselin.

Ville-Abbé (La), éc. c^ne de la Croix-Helléan.

Ville-Abel (La), éc. c^ne de Monteneuf.

Ville-Abio (La), vill. c^ne de Caden.

Ville-Agnès (La), vill. c^ne de Néant.

Ville-Agno (La), vill. et lande, c^ne de Bréhan-Loudéac.

Ville-Allain (La), h. c^ne de Josselin.

Ville-Allio (La), h. c^ne de Cruguel.

Ville-Allo (La), h. c^ne de Malansac.

Ville-Aly (La), f. c^ne de Bohal.

Villéan (La), vill. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.

Ville-André (La), vill. c^ne de Campénéac.

Ville-André (La), vill. c^ne de Ménéac.

Ville-André (La), h. c^ne de Plumelec.

Ville-André (La), h. c^ne de Sérent.

Ville-Armel (La), vill. c^ne de Saint-Gorgon.

Ville-Armel (La), vill. c^ne de Taupont.

Ville-au-Baud (La), vill. c^ne de Nivillac.

Ville-Aubert (La), f. étang et m^in à vent, c^ne de Campénéac. — Seigneurie.

Ville-Aubert (La), vill. c^ne de Lanouée.

Ville-Aubert (La), chât. et f. c^ne de Malansac; ruiss. voy. Enfer (L'). — Seigneurie; manoir.

Ville-Aubert (La), h. c^ne de Sérent.

Ville-Aubin (La), éc. et ruiss. dit *Étier-de-la-Ville-Aubin*, affl. de la Vilaine, c^ne de Nivillac. — Seigneurie.

Ville-au-Blanc (La), h. c^ne de Malansac.
Ville-au-Blanc (La), vill. c^ne de Taupont.
Ville-au-Bois (La), éc. c^ne de la Croix-Helléan.
Ville-au-Bogé (La), vill. c^ne de Caden.
Ville-au-Braye (La Haute et la Basse), vill. c^ne de Lanouée.
Ville-Aubry (La), h. c^ne de Saint-Servant.
Ville-au-Caroux (La), f. c^ne de Férel.
Ville-au-Chat (La), h. c^ne de Cruguel.
Ville-au-Chaud (La), vill. c^ne de Plumelec.
Ville-au-Chêne (La Grande et la Petite), h. et bois, c^ne de Malansac.
Ville-au-Codier (La), éc. c^ne de Saint-Guyomard.
Ville-au-Comte (La), vill. c^ne de Monteneuf.
Ville-au-Coq (La), éc. c^ne de Limerzel.
Ville-au-Cours (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-Audeux (La), éc. c^ne de Guéhenno.
Ville-Audrain (La), h. c^ne de Cruguel.
Ville-Audrain (La), h. c^ne de Saint-Samson.
Ville-Audren (La), vill. c^ne de Plumelec.
Ville-Audy (La), vill. c^ne de Malansac.
Ville-au-Feu (La), vill. c^ne de Cruguel.
Ville-au-Feuve (La), vill. c^ne de Néant.
Ville-au-Feuvre (La), h. c^ne de Concoret.
Ville-au-Gal (La), éc. c^ne de Guégon.
Ville-au-Gal (La), vill. c^ne de Plumelec. — Seign.
Ville-au-Gallic (La), h. c^ne de Cruguel.
Ville-Augé (La), éc. c^ne de Guilliers. — Seigneurie.
Ville-au-Geai (La), éc. c^ne de Nivillac.
Ville-au-Golet (La), h. c^ne de Malansac.
Ville-au-Houx (La), f. c^ne de Trédion.
Ville-au-Jeune (La), vill. et bois, c^ne de Béganne.
Ville-Aulot (La), vill. c^ne de Brignac.
Ville-Aulot (La), vill. c^ne de Cruguel.
Ville-au-Manant (La), vill. c^ne de Caden.
Ville-au-Mée (La), f. c^ne de Pluherlin. — Seigneurie.
Ville-au-Mogué (La), éc. c^ne de Nivillac.
Ville-au-Page (La), h. c^ne de Nivillac.
Ville-au-Pée (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-au-Porcher (La), vill. c^ne de Nivillac.
Ville-au-Pouvoir (La), vill. c^ne de Ménéac.
Ville-Auraie (La), h. et bois, c^ne de Malansac.
Ville-Auray (La), h. c^ne de Cruguel.
Ville-au-Rouge (La), vill. c^ne de Sérent.
Ville-au-Serf (La), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Ville-au-Sioux (La), h. c^ne de Nivillac.
Ville-au-Sublou (La), h. c^ne de Malansac.
Ville-au-Tady (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-au-Texier (La), h. c^ne de Malansac.
Ville-au-Thelier (La), vill. c^ne de Sérent.
Ville-au-Touer (La), vill. c^ne de Carentoir.
Ville-au-Trait (La), h. c^ne de Lantillac.
Ville-au-Val (La), éc. c^ne de Pluherlin.
Ville-au-Vent (La), h. c^ne de Berric.
Ville-au-Vent (La), grotte habitée, c^ne de Billio.
Ville-au-Vent (La), vill. c^ne de Caden.
Ville-au-Vent (La), f. c^ne de Campénéac.
Ville-au-Vent (La), éc. c^ne d'Helléan.
Ville-au-Vent (La), éc. c^ne du Hézo, qui n'existe plus.
Ville-au-Vent (La), éc. c^ne de Lanouée.
Ville-au-Vent (La), éc. c^ne de Peillac.
Ville-au-Vent (La), éc. c^ne de Pleugriffet.
Ville-au-Vent (La), éc. c^ne de Réguiny.
Ville-au-Vent (La), h. c^ne de Saint-Congard.
Ville-au-Vent (La), vill. c^ne de Saint-Guyomard.
Ville-au-Vent (La), éc. c^ne de Sulniac.
Ville-au-Voyer (La), vill. c^ne de la Chapelle. — Seigneurie.
Ville-au-Voyer (La), vill. c^ne de Mohon.
Ville-au-Vy (La), vill. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Ville-aux-Aînés (La), vill. c^ne de la Gacilly.
Ville-aux-Anglais (La), h. c^ne de la Grée-Saint-Laurent.
Ville-aux-Beurroux (La), h. c^ne de Malansac.
Ville-aux-Chênes (La), h. c^ne de Pluherlin.
Ville-aux-Chevaliers (La), h. c^ne de Saint-Servant.
Ville-aux-Fauchoux (La), éc. c^ne de Malansac.
Ville-aux-Feuves (La), vill. et ruiss. dit aussi *de Bodélio*, affl. de l'Arz, c^ne de Malansac.
Ville-aux-Gentils (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-aux-Juifs (La), vill. c^ne de Carentoir.
Ville-aux-Lièvres (La), éc. c^ne de Pluherlin.
Ville-aux-Louis (La), vill. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Ville-aux-Maçons (La), éc. c^ne de Sérent.
Ville-aux-Melais (La), éc. c^ne de Saint-Martin.
Ville-aux-Moines (La), éc. c^ne de Guégon.
Ville-aux-Noël (La), vill. c^ne de Carentoir.
Ville-aux-Tenoux (La), f. c^ne de Guilliers. — Seign.
Ville-Avril (La), éc. et vill. c^ne de Nivillac.
Ville-Basse (La), h. c^ne de Crédin.
Ville-Basse (La), h. c^ne des Fougerets.
Ville-Basse (La), vill. c^ne de Pluherlin.
Ville-Baud (La), vill. et m^in à eau sur le Rhun, c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Ville-Beau (Butte de la), île sur l'Aff, c^ne de Carentoir.
Ville-Beau (La), île sur l'Aff, c^ne de Carentoir (dist. de la précédente).
Ville-Benet (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-Bernard (La), vill. c^ne de Caden.
Ville-Bernier (La), vill. c^ne de Ploërmel. — Seign.
Ville-Besnard (La), vill. ruiss. affl. de l'Oust et pont sur ce ruiss. c^ne de Guégon.

Ville-Beuve (La), vill. et m^in à vent, c^ne de Guégon. — Seigneurie.
Ville-Bihan (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-Billio (La), vill. c^ne de Caden.
Ville-Bily (La), h. c^ne de Pleucadeuc.
Ville-Bily (La), vill. c^ne du Roc-Saint-André.
Ville-Bizeul (La), h. c^ne de Taupont.
Ville-Blanche (La), chât. et f. c^ne de Monteneuf. — Seigneurie; manoir.
Ville-Blanche (La), f. c^ne de Pluherlin.
Ville-Bléher (La), f. c^ne de Malansac. — Seigneurie.
Ville-Blouen (La), vill. c^ne de Nivillac.
Ville-Bogé (La), h. c^ne de Saint-Vincent.
Ville-Bonet (La), f. c^ne de Pleucadeuc. — Seigneurie.
Ville-Bonne (La), vill. c^ne de Taupont. — Seigneurie.
Ville-Bono (La), éc. c^ne de Bohal.
Ville-Boro (La), h. c^ne de Pluherlin.
Ville-Boscher (La), vill. c^ne de Guer.
Ville-Boulard (La), vill. c^ne de Néant.
Ville-Boulart (La) ou la Maison-des-Chiens, éc. c^ne de Rochefort.
Ville-Bouquet (La), h. c^ne de Guégon. — Seigneurie.
Ville-Bouquet (La), f. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Ville-Bourde (La), éc. c^ne de Guégon. — Seigneurie.
Ville-Bourgon (La), éc. c^ne de Guégon.
Ville-Boury (La), h. et pont sur l'Arz, c^ne de Pluherlin. — Seigneurie.
Ville-Bras (La), éc. c^ne de Guégon.
Ville-Bras (La), éc. en ruines, c^ne de Lizio.
Ville-Bressel (La), vill. c^ne de Pleugriffet.
Ville-Briant (La), h. c^ne de Meslan.
Ville-Brien (La), éc. c^ne de Pleugriffet.
Ville-Briend (La), éc. c^ne de la Croix-Helléan. — Seigneurie.
Ville-Briend (La), vill. et lande, c^ne de Porcaro.
Ville-Brient (La), h. c^ne d'Évriguet.
Ville-Brient (La), vill. c^ne de Montertelot. — Seigneurie.
Ville-Bringuin (La), éc. c^ne de Nivillac.
Ville-Buo (La), f. et m^in à vent, c^ne de Caro.
Ville-Buo (La), vill. et m^in à vent, c^ne de Taupont.
Ville-Burel (La), éc. c^ne de Pleucadeuc.
Ville-Cade (La), vill. c^ne de Ménéac.
Ville-Cade (La), vill. c^ne de Saint-Samson.
Ville-Cadio (La), vill. c^ne d'Augan.
Ville-Cadio (La), vill. c^ne de Loyat.
Ville-Cado (La), h. c^ne de Guilliers. — Seigneurie.
Ville-Cadoret (La), h. c^ne de Guéhenno. — Seigneurie.
Ville-Calmet (La), h. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Ville-Camaret (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-Cancouet (La), vill. c^ne de Peillac.
Ville-Cario (La), h. c^ne de Lanouée.
Ville-Caro (La), h. et m^in à vent, c^ne des Fougerêts. — Seigneurie.
Ville-Caro (La), h. c^ne de Lanouée. — Seigneurie.
Ville-Caro (La), h. c^ne de Mauron.
Ville-Caro (La), vill. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.
Ville-Chaperon (La), h. c^ne de la Croix-Helléan.
Ville-Chapet (La), vill. c^ne de Carentoir.
Ville-Chapet (La), éc. c^ne de Guégon.
Ville-Chatal (La), éc. c^ne de Béganne.
Ville-Chauchais (La), h. c^ne de Ploërmel.
Ville-Chauve (La), chât. f. et lande dite *Bruyères de la Ville-Chauve*, c^ne des Fougerêts. — Seigneurie; manoir.
Ville-Chevrier (La), éc. et bois, c^ne du Roc-Saint-André. — *La Ville-Cherouvrier*, 1673 (seign. de Sérent). — Seigneurie.
Ville-Chotard (La), vill. c^ne de Trédion.
Ville-Clairio (La), vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Ville-Claro (La), vill. c^ne d'Augan.
Ville-Clément (La), vill. c^ne de Saint-Servant; ruiss. affl. du Poudlan, qui arrose Lizio, Quily et Saint-Servant.
Ville-Cléro (La), f. c^ne de Malansac.
Ville-Cognac (La), vill. c^ne de Mauron.
Ville-Collio (La), h. c^ne de Ploërmel.
Ville-Conan (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-Coquelin (La), vill. c^ne de Néant.
Ville-Corbin (La), vill. c^ne de Taupont.
Ville-Coro (La), h. c^ne de Lanouée.
Ville-Corvé (La), h. c^ne de Caro.
Ville-Costard (La), f. c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Ville-Coto (La), vill. c^ne de la Croix-Helléan.
Villecourte (La), h. c^ne d'Allaire.
Ville-Crusson (La), f. c^ne de Camoël.
Ville-Cué (La), vill. et lande, c^ne d'Augan. — *Rochecuay*, 1494 (chât. de Beaurepaire).
Ville-Culan (La), h. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Ville-Damon (La), vill. c^ne de Mauron.
Ville-Danet (La), vill. c^ne de Nivillac.
Ville-Daniel (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-Daniel (La), éc. c^ne de Monteneuf.
Ville-Daniel (La), h. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Ville-Danne (La), h. c^ne de Guillac. — Seigneurie.
Ville-Danoue (La), f. c^ne de Malansac.
Ville-Dava (La), h. c^ne de Peillac.
Ville-Dava (La), f. et pont sur la Claye, c^ne de Pleucadeuc. — Seigneurie.
Ville-d'Aval (La), f. c^ne de Carentoir.
Ville-Daval (La Haute et la Basse), vill. c^ne de la Gacilly.

Ville-David (La), h. c^ne de Cruguel.
Ville-David (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-David (La), h. c^ne de Lanouée.
Ville-David (La), vill. c^ne de Ménéac.
Ville-David (La), vill. c^ne de Tréal.
Ville-David-ès-Caro (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-Davy (La), chât. vill. éc. et deux m^ins à vent, c^ne de Mauron; ruiss. affluent du Doift, qui arrose Mauron et Saint-Léry. — Seigneurie; manoir.
Ville-de-Bas (La), h. c^ne de Concoret.
Ville-de-Bas (La), h. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Ville-Dénaché (La), vill. c^ne de Taupont. — *Villa-Desnache*, 1454 (canonisat. de saint Vincent-Ferrier). — Seigneurie.
Ville-Dené (La), h. c^ne d'Allaire.
Ville-Dené (La), h. c^ne de la Chapelle. — Seigneurie.
Ville-Denoual (La), éc. c^ne de Guégon. — Seigneurie.
Villeder (La), vill. m^in à vent, éc. et mines d'étain, c^ne du Roc-Saint-André. — *Villedel*, XVIe siècle (sc. du musée de Vannes). — Seigneurie.
Ville-Derré (La), vill. c^ne de Brignac. — Seigneurie.
Ville-des-Prés (La), h. c^ne de Bohal. — Seigneurie.
Ville-des-Prés (La), h. c^ne de Pluherlin.
Ville-Digo (La), éc. c^ne de Caden.
Ville-Dono (La), éc. c^ne de Lanouée.
Ville-Douce (La), éc. c^ne de Malansac.
Ville-Douëno (La), h. c^ne de Lanouée.
Ville-Dréan (La), vill. c^ne de Lizio.
Ville-du-Bois (La), h. c^ne de Béganne.
Ville-du-Bois (La), h. c^ne de Saint-Guyomard.
Ville-Dubot (La), vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Ville-du-Breil (La) ou le Breil-d'en-Bas, vill. c^ne de Campénéac.
Ville-Durand (La), f. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
Ville-Durand (La), h. et marais, c^ne de Nivillac.
Ville-Éan (La), vill. c^ne de Lanouée.
Ville-Éloi (La), h. c^ne de Saint-Martin.
Ville-en-Bois (La), éc. c^ne de Mauron.
Ville-en-Bois (La), éc. c^ne de Sarzeau.
Ville-en-Bois (La), hameau. — Voy. Poulfanc.
Ville-Éon (La), vill. c^ne de Caro. — Seigneurie.
Ville-Éon (La), éc. c^ne de la Croix-Helléan.
Ville-Éon (La), éc. c^ne de Guéhenno. — Seigneurie.
Ville-Éon (La), vill. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Ville-Erma (La), vill. c^ne de Carentoir.
Ville-Ermoins (La), h. c^ne de Saint-Guyomard.
Ville-ès-Allains (La), éc. c^ue de Sérent.
Ville-ès-Alos (La), vill. c^ne de Mauron.
Ville-ès-Ariaux (La), h. c^ne de Ménéac.
Ville-ès-Bâtards (La), vill. c^ne de Sérent.
Ville-ès-Botté (La), vill. c^ne de Lanouée. — *Ville-ès-Botes*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
Ville-ès-Bouvets (La), vill. c^ne de Ménéac.
Ville-ès-Braies (La), h. c^ne de Malansac.
Ville-ès-Braies (La), vill. c^ne de Sérent.
Ville-ès-Brumaux (La), éc. c^ne de Ménéac.
Ville-ès-Cart (La), f^es, c^ne de Caden.
Ville-ès-Châtelains (La), vill. c^ne de Pleucadeuc.
Ville-ès-Courans (La), village : voy. Courans (Les). — Seigneurie.
Ville-ès-Dards (La), vill. c^ue de Guégon.
Ville-ès-Épées (La), h. c^ne de Ménéac.
Ville-ès-Feuves (La), vill. c^ue de Ménéac.
Ville-ès-Figlins (La), vill. c^ne du Roc-Saint-André. — *Ville-aux-Fieulx-Glains*, 1598 (sénéch. de Ploërmel).
Ville-ès-Geais (La), h. partie c^ne d'Augan, partie c^ne de Porcaro; ruiss. affl. de l'Oyon, qui arrose Porcaro.
Ville-ès-Guillouche (La), éc. c^ne de Caden.
Ville-ès-Guilloux (La), vill. c^ne de Lanouée.
Ville-ès-Hallois (La), vill. c^ue de Cruguel.
Ville-ès-Jours (La), éc. c^ne de Pleugriffet.
Ville-ès-Loups (La), h. c^ne de Nivillac. — Seigneurie.
Ville-ès-Malais (La), vill. c^ne de Sérent.
Ville-ès-Melais (La), vill. c^ne de Mauron.
Ville-ès-Ménagers (La), vill. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
Ville-ès-Métayers (La), h. c^ne de Cruguel.
Ville-ès-Métayers (La), h. c^ne de Sérent.
Ville-ès-Moë (La), h. c^ne de Molac.
Ville-ès-Moines (La), vill. c^ne de Lanouée. — *Ville-ès-Moyennes*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
Ville-ès-Moreux (La), vill. c^ne de Brignac.
Ville-ès-Névoux (La), vill. c^ne de Caden.
Ville-ès-Noës (La), h. c^ne de Saint-Dolay.
Ville-ès-Paniers (La), h. c^ne de Ménéac.
Ville-ès-Pelés (La), f. c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Ville-ès-Picaud (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-ès-Ruisseaux (La), vill. c^ne de Malansac.
Ville-ès-Thèses (La), f. c^ne de Mauron. — Seigneurie.
Ville-ès-Turniaux (La), vill. c^ne de Ménéac.
Ville-ès-Valets (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-ès-Vieilles (La), h. c^ne de Cruguel.
Ville-Étienne (La), f. c^ne de Monteneuf.
Ville-Étoré (La), h. c^ne de Saint-Guyomard.
Ville-Éven (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-Férée (La), h. c^ue de Campénéac.
Ville-Février (La), vill. c^ne de Mauron.
Ville-Fichet (La), vill. c^ne de Sérent.
Ville-Fief (La), h. ruiss. dit aussi *du Trieux*, affl. de celui du Pont-du-Moulin, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne d'Augan. — *Villefier*, 1456 (chât. de Beaurepaire). — Seigneurie.

Ville-Filleul (La), écart. — Voy. Chez-Filleul.
Ville-Frabourg (La), vill. c^ne de Nivillac.
Ville-Frézour (La), f. c^ne de Locmalo.
Ville-Frioul (La), f. c^ne de Saint-Marcel. — *Ville-Freour*, 1433 (chât. de Kerfily). — Seigneurie.
Ville-Froger (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-Froger (La), f. c^ne de Mauron.
Ville-Galles (La), vill. c^ne de Sérent.
Ville-Garel (La), vill. c^ne d'Allaire.
Ville-Gaudin (La), éc. et pont sur le ruiss. du Pont-de-la-Villeneuve, c^ne de Missiriac.
Ville-Gaultier (La), vill. c^ne de Ploërmel.
Ville-Gautier (La), éc. c^ne de Béganne.
Ville-Gautier (La), vill. c^ne de Lantillac. — Seigneurie.
Ville-Gautier (La), h. c^ne de Saint-Guyomard.
Ville-Gazio (La), vill. c^ne de Trédion.
Ville-Geffray (La), vill. c^ne d'Évriguet.
Ville-Geffray (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-Géhan (La), h. c^ne de Saint-Gravé.
Ville-Gendron (La), vill. c^ne de Caden.
Ville-Gérard (La), vill. c^ne de Néant.
Ville-Gerbe (La), h. c^ne de Malansac. — *Villa Jarbe*, 1272 (prieuré de la Magdeleine de Malestroit).
Ville-Germe (La), h. c^ne de Sérent.
Ville-Glée (La), h. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Ville-Gleu (La), vill. c^ne de Plumelec.
Ville-Gleuhiel (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-Glin (La), vill. c^ne de Bohal.
Ville-Godec (La), éc. c^ne de Meslan.
Ville-Godefroy (La), éc. c^ne de Guégon.
Ville-Goët (La), éc. c^ne d'Inzinzac.
Ville-Gourden (La), éc. c^ne de Guéhenno. — *Villa Gorreden*, 1260 (abb. de Lanvaux). — Seigneurie.
Ville-Gourden (La), vill. partie c^ne de Josselin, partie c^ne de Guégon. — Seigneurie.
Ville-Gourer (La), vill. c^ne de Sérent.
Ville-Gourhan (La), h. c^ne de Ménéac.
Ville-Gouriel (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-Gourio (La), h. c^ne d'Augan.
Ville-Gourio (La), vill. c^ne de Ploërmel.
Ville-Gourio (La), h. c^ne de Sérent.
Ville-Gourmil (La), f. c^ne de Guillac.
Ville-Goyat (La), vill. c^ne de Taupont. — Seigneurie.
Ville-Grayot (La), h. c^ne de Pluherlin.
Ville-Grignon (La), vill. c^ne de Guilliers.
Ville-Grignon (La), vill. c^ne de Malansac.
Ville-Grignon (La), vill. c^ne de Nivillac. — Seigneurie.
Ville-Gros (La), h. c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Ville-Gué (La Haute et la Basse), h. c^ne de Lantillac. — Deux seigneuries.
Ville-Guéha (La), h. c^ne de Lizio. — Seigneurie.
Ville-Guéhay (La), éc. c^ne de Guégon.
Ville-Guéhère (La), h. c^ne de Malansac.
Ville-Guéno (La), vill. c^ne de Sérent.
Ville-Guéry (La), f. c^ne de Saint-Servant. — Seigneurie.
Ville-Guesgon (La), vill. et m^in à vent, c^ne de Guilliers.
Ville-Guesniac (La), h. et bois, c^ne de Mohon. — Seigneurie.
Ville-Guiguen (La), vill. c^ne de Plumelec.
Ville-Guillasse (La), h. c^ne des Fougerêts.
Ville-Guillaume (La), vill. c^ne de Cruguel.
Ville-Guillemot (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-Guillemot (La), h. c^ne de Plumelec.
Ville-Guimard (La), h. c^ne de Cruguel.
Ville-Guimard (La), h. c^ne de Plengriffet.
Ville-Guingamp (La), h. et m^in à vent, c^ne de Billio.
Ville-Guizio (La), vill. c^ne de Sérent.
Ville-Guymard (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-Hagand (La), h. c^ne de Guilliers. — Seigneurie.
Ville-Haligant (La), vill. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Ville-Hamon (La), vill. c^ne de Ménéac.
Ville-Hannet (La), vill. c^ne de Saint-Jacut.
Ville-Hatte (La), vill. c^ne de Tréal.
Ville-Haudoin (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-Héar (La), vill. c^ne d'Évriguet.
Ville-Hein (La), vill. c^ne de Loyat.
Ville-Hel (La), vill. c^ne de Beignon.
Ville-Hélan (La), vill. c^ne de Bréhan-Loudéac.
Ville-Hélec (La), vill. partie c^ne de Trédion, partie c^ne de Plumelec.
Ville-Héleuc (La), vill. c^ne de Carentoir.
Ville-Hellio (La), vill. c^ne de Caden.
Ville-Hellio (La), vill. c^ne de Taupont. — Seigneurie.
Ville-Hello (La), h. c^ne de Buléon.
Ville-Hello (La), vill. c^ne de Guillac.
Ville-Hémero (La), vill. c^ne de Ploërmel.
Ville-Héro (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-Hervé (La), h. c^ne de Caro.
Ville-Hervé (La), vill. c^ne de Guilliers.
Ville-Hervé (La), h. c^ne de Plumelec. — Seigneurie.
Ville-Hervieux (La), vill. c^ne de Lanouée. — *Ville-Hervé*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
Ville-Hervieux (La), vill. c^ne de Sérent.
Ville-Hervio (La), vill. c^ne d'Augan.
Ville-Hervy (La), vill. c^ne de Ploërmel.
Ville-Heu (La), vill. c^ne de Plumelec.
Ville-Heuzé (La), éc. c^ne de Mauron.
Ville-Hidon (La), éc. c^ne de Nivillac.
Ville-Hogart (La), h. c^ne de Ruffiac.
Ville-Houet (La), vill. c^ne de Guillac.

Ville-Hourman (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-Hoyeux (La), h. et lande dite *Noë de la Ville-Hoyeux*, c^ne de Bréhan-Loudéac.
Ville-Hoyeux (La), éc. c^ne de Bréhan-Loudéac (dist. du h. précédent). — *Ville-Hoeou*, 1285 (D. Morice, I, 1072).
Ville-Hubeaud (La), vill. c^ne de Néant.
Ville-Hue (La), éc. f. dite *Basse-Ville-Hue*, et ruiss. affl. de celui du Pont-de-Bas, c^ne de Guer. — Deux seigneuries.
Ville-Hue (La), vill. c^ne de Monteneuf.
Ville-Hulin (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-Izac (La), h. c^ne de Nivillac. — Seigneurie.
Ville-Jacob (La), h. c^ne de Nivillac.
Ville-Jacob (La), vill. c^ne de Plumelec.
Ville-Jacquet (La), éc. c^ne de Saint-Gravé.
Ville-Jagu (La), vill. c^ne d'Augan.
Ville-Jagu (La), vill. et pont, c^ne d'Helléan.
Ville-Jagu (La), h. c^ne de Sérent.
Ville-Jaho (La), éc. c^ne de Guégon.
Ville-Jalue (La), vill. c^ne de Ménéac.
Ville-Jamin (La), éc. c^ne de Guégon. — Seigneurie.
Ville-Jan (La), vill. c^ne de Crédin.
Ville-Janvier (La), vill. c^ne de Carentoir.
Ville-Janvier (La), chât. éc. et m^in à vent, c^ne de Cournon. — Seigneurie; manoir.
Ville-Jarnier (La), vill. c^ne de la Gacilly.
Ville-Jarno (La), h. c^ne de Guillac.
Ville-Jarno (La), vill. c^ne de Lanouée.
Ville-Jarno (La), h. c^ne de Ploërmel. — Seigneurie.
Ville-Jaudouin (La), vill. et lande, c^ne de Mohon.
Ville-Jean (La), h. c^ne de Péaule.
Ville-Jeanne (La), vill. c^ne de Mohon.
Ville-Jeanne (La), vill. c^ne de Tréal.
Ville-Jégu (La), h. c^ne de Lantillac.
Ville-Jégu (Pont de la), sur le Lié, reliant Bréhan-Loudéac au dép^t des Côtes-du-Nord.
Ville-Jéhan (La), f. c^ne de Campénéac.
Ville-Jéhan (La), vill. c^ne de Lanouée.
Ville-Jéhan (La), vill. c^ne de Mauron.
Ville-Jéhan (La), h. c^ne de Ménéac.
Ville-Jéhan (La), h. c^ne de Monteneuf.
Ville-Jéhan (La), vill. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.
Ville-Josse (La), vill. c^ne de la Chapelle.
Ville-Josselin (La), h. c^ne de Lanouée.
Ville-Josselin (La), éc. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
Ville-Jossy (La), h. c^ne de Nivillac.
Ville-Joubart (La), vill. c^ne de Guillac.
Ville-Jouel (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-Jourdran (La), h. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Ville-Juhel (La), vill. c^ne de Mauron.
Ville-Juhel (La), vill. c^ne de Taupont.
Ville-Julo (La), f. c^ne de Malansac.
Ville-Julo (La), vill. c^ne de Pluherlin.
Ville-Launay (La), éc. c^ne de Sérent.
Ville-Laurent (La), h. c^ne de Camoël.
Ville-Laurent (La), h. c^ne de Saint-Dolay.
Ville-Léo (La), vill. c^ne de Saint-Servant.
Ville-Loi (La), f. c^ne de Bohal.
Ville-Louais (La), vill. c^ne de Plumelec.
Ville-Louet (La), h. c^ne de Lantillac. — *Ville-Loel*, 1391 (chap. de Vannes). — Seigneurie.
Ville-Lozier (La), f. c^ne de Malansac.
Ville-Lubois (La), h. c^ne de Nivillac.
Ville-Macé (La), vill. c^ne des Fougerêts. — Seigneurie
Ville-Mahaud (La), éc. c^ne de Béganne.
Ville-Mahé (La), vill. c^ne d'Allaire.
Ville-Mahé (La), h. et ruiss. affl. de celui du Creux-Chemin, c^ne de Malansac.
Ville-Maigre (La), éc. c^ne d'Elven.
Ville-Maigre (La), éc. c^ne de Theix.
Ville-Maine (La), vill. c^ne de Pleucadeuc.
Ville-Mainguy (La), f. c^ne de Brignac. — Seigneurie.
Ville-Mainguy (La), h. c^ne de la Croix-Helléan.
Ville-Mainguy (La), vill. c^ne de Guilliers.
Ville-Mainguy (La), vill. c^ne de Lanouée. — *Ville-Menguy*, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
Ville-Mango (La), h. c^ne de Saint-Guyomard.
Ville-Marcaro (La), éc. c^ne de Lanouée.
Ville-Maret (La), h. c^ne de Pleugriffet.
Ville-Marie (La), éc. c^ne de Nivillac.
Ville-Marie (La), f. c^ne de Ruffiac. — Seigneurie.
Ville-Marie (La), h. c^ne de Saint-Marcel.
Ville-Marie (La), h. c^ne de Sérent.
Ville-Mariée (La), vill. c^ne de Carentoir.
Ville-Marion (La), éc. c^ne de Riantec.
Ville-Marion (La), éc. c^ne de Saint-Jacut.
Ville-Marqué (La), vill. c^ne de Monteneuf.
Ville-Marquer (La), h. c^ne d'Augan.
Ville-Marquer (La Haute et la Basse), h. c^ne de Pleugriffet. — Seigneurie.
Ville-Marquet (La), éc. c^ne de Guéhenno.
Ville-Martel (La), vill. c^ne de Guéhenno.
Ville-Martel (La), vill. et bois, c^ne de Mohon. — Seigneurie.
Ville-Martin (La), h. c^ne de Lanouée.
Ville-Martin (La), vill. c^ne de Mauron.
Ville-Martin (Pont de la), sur le Fondeliane, c^ne de Carentoir.
Ville-Mena (La), h. c^ne de Guillac.
Ville-Méno (La), vill. croix et lande dite *Pâture de la Croix-de-la-Ville-Méno*, c^ne d'Augan.

Ville-Méno (La), vill. c^ne de Guillac.
Ville-Menon (La), éc. c^ne de Péaule.
Ville-Merhéan (La), vill. c^ne de Plumelec.
Ville-Minio (La), h. c^ne de Saint-Servant.
Ville-Moisan (La), vill. c^ne de Guéhenno.
Ville-Moisan (La), h. c^ne de Saint-Samson. — Seigneurie.
Ville-Moiso (La), h. c^ne de Sérent; pont sur la Claye, reliant Trédion, Saint-Guyomard et Sérent.
Ville-Moizan (La), vill. c^ne de Crédin.
Ville-Moizan (La), h. c^ne de la Croix-Helléan.— Seigneurie.
Ville-Moizo (La), éc. c^ne de Pleucadeuc.—Seigneurie.
Ville-Morhan (La), vill. c^ne de Campénéac.
Ville-Morin (La), h. et bois, c^ne de Monteneuf; pont dit aussi *Taro*, sur le Rahun, reliant Monteneuf et Réminiac. — Seigneurie.
Ville-Morio (La), f. et marais, c^ne de Cruguel.
Ville-Moro (La), h. c^ne de Pleugriffet.
Ville-Moro (La), vill. c^ne de Saint-Servant.
Ville-Morvan (La), vill. et lande, c^ne de Bréhan-Loudéac. — Seigneurie.
Ville-Morvan (La), h. c^ne de Sérent.
Ville-Morvant (La), vill. c^ne d'Évriguet.
Ville-Morvant (La), vill. c^ne de Nivillac.
Ville-Mouette (La), éc. c^ne de Pluherlin.
Ville-Moussard (La), f. c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Ville-Mulo (La), vill. c^ne de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines. — *Ville Millo*, 1513 (fabr. de Taupont).
Ville-Nard (La), vill. c^ne de Ploërmel.—Établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem : voy. Saint-Jean. — Seigneurie.
Ville-Nayl (La), vill. c^ne de Quily.
Villenette (La), éc. c^ne de Plumelec.
Villeneuve, h. c^ne d'Allaire.
Villeneuve, vill. c^ne de Carentoir.
Villeneuve, f. c^ne de Carentoir (dist. du vill. précédent). — Seigneurie.
Villeneuve, vill. c^ne de Glénac.
Villeneuve, éc. c^ne d'Hennebont. — Seigneurie.
Villeneuve, f. c^ne de Naizin.
Villeneuve, vill. dit aussi *le Guernehué*, c^ne de Plumergat.
Villeneuve, vill. c^ne de Réminiac.
Villeneuve, f. c^ne de Rieux. — Seigneurie.
Villeneuve ou la Ville-Neuve, village. — Voy. Guerneué ou Guernevé (Le).
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Baden.
Ville-Neuve (La), *chât. bois* et f^es, c^ne de Baud.—Seigneurie; manoir.
Ville-Neuve (La), vill. c^ne de Berné.
Ville-Neuve (La), h. c^ne de Bieuzy.
Ville-Neuve (La), h. c^ne de Brech.
Ville-Neuve (La), h. et bois, c^ne de Brech (dist. du précédent). — Seigneurie.
Villeneuve (La), vill. c^ne de Caden.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Camors.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Camors (dist. du précédent).
Ville-Neuve (La), h. c^ne de Caro.
Ville-Neuve (La), h. c^ne de la Chapelle — Seigneurie érigée en comté au XVIIe siècle.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de la Croix-Helléan.
Ville-Neuve (La), vill. c^ne d'Évriguet.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Férel.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Guiscriff.
Ville-Neuve (La), h. et m^in à vent, c^ne d'Hennebont.
Ville-Neuve (La), vill. et salines, c^ne du Hézo.
Ville-Neuve (La), vill. et ruiss. affl. du Kerhonic, c^ne d'Inguiniel.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne d'Inzinzac.
Villeneuve (La), éc. c^ne de Josselin.
Villeneuve (La), vill. c^ne de Kerfourn.
Ville-Neuve (La), f. c^ne de Kervignac. — Seigneurie.
Ville-Neuve (La), vill. et ruiss. affl. de la Sarre, c^ne de Langoëlan.
Ville-Neuve (La), h. et m^in à eau sur le Reste, c^ne de Lanvénégen. — Seigneurie; manoir.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Lignol. — Seigneurie.
Ville-Neuve (La), h. c^ne de Locmalo.
Ville-Neuve (La), vill. partie c^ne de Lorient, partie c^ne de Plœmeur; rue dans la première partie.
Villeneuve (La), f. c^ne de Malansac.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Malguénac.
Villeneuve (La), vill. pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. *du Pont-de-la-Villeneuve*, dit aussi *du Faou*, affl. de l'Oust, c^ne de Missiriac.
Villeneuve (La), éc. c^ne de Moréac.
Villeneuve (La), h. et pont sur le Pontuel, c^ne de Moustoirac.
Villeneuve (La), h. c^ne de Péaule.
Villeneuve (La), vill. et m^in à vent, c^ne de Peillac. — Seigneurie.
Ville-Neuve (La), chât. et étang, c^ne de Pleucadeuc; pont *de l'Étang-de-la-Ville-Neuve*, reliant Pleucadeuc et Molac. — Seigneurie; manoir.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Pleugriffet.
Ville-Neuve (La), h. c^ne de Pleugriffet (dist. du précédent).
Ville-Neuve (La), vill. et ruiss. affl. du Scanff, c^ne de Ploërdut.
Ville-Neuve (La), h. c^ne de Pluméliau.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Plumelin.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Pluneret.

Ville-Neuve (La), h. c^ne de Pluvigner.
Ville-Neuve (La) ou Guernevé, vill. c^ne de Pontscorff.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Radenac. — Seigneurie.
Ville-Neuve (La), vill. c^ne de Réguiny. — Seigneurie.
Ville-Neuve (La), h. et ruiss. affl. de l'Ével, c^ne de Remungol.
Ville-Neuve (La), h. c^ne de Roudouallec.
Villeneuve (La), éc. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Villeneuve (La), éc. c^ne de Saint-Dolay. — Seigneurie.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Sainte-Brigitte.
Ville-Neuve (La), vill. c^ne de Saint-Gildas-de-Rhuis.
Ville-Neuve (La), vill. c^ne de Saint-Gonnery.
Ville-Neuve (La), h. et écluse sur l'Oust, c^ne de Saint-Gouvry; ruiss. dit aussi *de l'Ancien-Moulin-du-Bruguet* et *du Pont-du-Gat*, affl. de l'Oust, qui arrose Gueltas et Saint-Gouvry.
Villeneuve (La), éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.
Ville-Neuve (La), h. c^ne de Saint-Martin.
Villeneuve (La), vill. c^ne de Saint-Nicolas-du-Tertre.
Ville-Neuve (La), éc. c^ne de Saint-Samson.
Ville-Neuve (La), h. c^ne de Sarzeau. — Seigneurie.
Ville-Neuve (La), h. c^ne de Silfiac.
Ville-Neuve (La), f. c^ne de la Trinité-Porhoët.
Ville-Neuve (Le Grand et le Petit), vill. c^ne de Trédion.
Ville-Neuve-Barrégan (La), vill. c^ne du Faouët.
Ville-Neuve-Bois-du-Crocq (La), f. c^ne de Plouay; pont sur le ruisseau de Bois-du-Crocq, reliant Plouay et Inguiniel.
Villeneuve-Clandy, h. c^ne de Locminé.
Ville-Neuve-Coët-er-Faux (La), éc. et bois, c^ne de Napoléonville. — Seigneurie; manoir en la paroisse de Neulliac.
Ville-Neuve-Coëtuhan (La), f. c^ne de Saint-Thuriau.
Ville-Neuve-Colpo (La), h. c^ne de Bignan.
Ville-Neuve-Conaour (La), h. c^ne de Gourin.
Ville-Neuve-du-Bois (La), vill. c^ne de Langonnet.
Ville-Neuve-du-Bourg (La), éc. c^ne de Bubry.
Ville-Neuve-Ellée (La), vill. c^ne de Guidel.
Ville-Neuve-Grationnais (La), éc. c^ne de Bubry. — Seigneurie.
Ville-Neuve-Hilary (La), h. c^ne de Plumergat.
Villeneuve-Jacquelot (La), chât. f. dite *Métairie de la Porte de la Villeneuve-Jacquelot*, étang, m^in à vent et m^in à eau sur le ruiss. du Pont-Rohellec, c^ne de Quistinic; bois s'étendant en Quistinic et Bubry. — Seigneurie connue sous le nom de *Villeneuve-Quistinic;* manoir dit *Maner-Jacquelot*, et ruines d'un manoir plus ancien appelé *la Motte-Jacquelot.*
Ville-Neuve-Jamain (La), h. et ruiss. *de la Fontaine-de-la-Ville-Neuve-Jamain*, affl. du Poblaye, c^ne de Quistinic.
Ville-Neuve-Keravian (La), éc. c^ne de Moustoirac.
Ville-Neuve-Kerfily (La), h. c^ne de Languidic.
Ville-Neuve-Kerhorlay (La) ou Guernevé, éc. c^ne de Guidel.
Ville-Neuve-Kerhuilic (La), h. c^ne de Baud.
Ville-Neuve-le-Bourg (La), vill. c^ne de Guidel.
Ville-Neuve-le-Lage (La), f. bois et m^in à eau sur le ruiss. de Bois-du-Crocq, c^ne de Plouay; pont sur ce ruiss. reliant Plouay et Inguiniel. — Seigneurie.
Ville-Neuvelin (La), éc. c^ne de Priziac. — Seigneurie.
Ville-Neuve-Liven (La), h. c^ne de Languidic.
Ville-Neuve-Locmaria (La), éc. c^ne de Cléguérec.
Ville-Neuve-Lohéac (La), vill. c^ne de Langonnet.
Ville-Neuve-Penhélen (La), h. c^ne de Bubry.
Ville-Neuve-Piriou (La), h. c^ne de Guidel.
Ville-Neuve-Pont-Normand (La), vill. c^ne de Plumergat.
Ville-Neuve-Pont-Ulaire (La), vill. et pêcherie sur le Scorff, c^ne de Plouay.
Villeneuve-Porchuec, éc. c^ne de Noyal-Pontivy.
Ville-Neuve-Postic (La), h. c^ne de Napoléonville.
Villeneuve-près-le-Seigle, h. c^ne de Noyal-Pontivy.
Villeneuve-Rio, éc. c^ne de Languidic.
Ville-Neuve-Runello (La), vill. c^ne de Plouray.
Ville-Neuve-Saint-André (La), h. et ruiss. affluent du Blavet, c^ne de Cléguérec.
Ville-Neuve-Saint-Caradec (La), h. c^ne d'Hennebont.
Ville-Neuve-Saint-Fiacre (La), h. c^ne de Guidel.
Ville-Neuve-Saint-Maur (La), h. c^ne de Languidic.
Ville-Neuve-Saint-Noé (La), éc. c^ne de Plouray. — Seigneurie.
Ville-Neuve-Scourzic (La), h. c^ne de Baud.
Ville-Neuve-Talcoët (La), vill. c^ne de Bignan.
Ville-Neuve-Talhouët-er-Lausque (La), éc. c^ne de Bignan.
Ville-Neuve-Tenuel (La), éc. c^ne de Guénin.
Ville-Neuve-Tro-Loc (La), h. c^ne de Guidel.
Ville-Nizan (La), vill. c^ne d'Évriguet.
Ville-Noël (La), h. c^ne de Ruffiac. — Seigneurie.
Ville-Oger (La), vill. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, c^ne de Lantillac; ruiss. dit aussi *du Passoué* et *de Morian*, affl. de l'Oust, qui arrose Radenac, Lantillac, Pleugriffet et Guégon. — Seigneurie.
Ville-Oger (La), vill. c^ne de Mohon. — Seigneurie.
Ville-Oger (La), h. c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Ville-Oillo (La), vill. c^ne de Caden.
Villeois (Les), h. c^ne de Campénéac. — Seigneurie.
Ville-Olivier (La), éc. c^ne de Guéhenno; m^in à eau sur le Sédon, c^ne de Crugnel. — Seigneurie.
Villéon, éc. c^ne de Meslan.
Ville-Orève (La), éc. c^ne de Caden.
Ville-Orhan (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-Orhan (La), f. c^ne de Ploërmel.
Ville-Ortier (La), éc. c^ne de Saint-Guyomard.

Ville-Ouie (La), h. c^ne de Carentoir.
Ville-Ouix (La), h. c^ne de Guer.
Ville-Ourman (La), éc. c^ne de Sérent.
Ville-Pain (La), vill. et ruiss. dit aussi *de la Noë*, affl. de l'Oust, c^ne de Saint-Gonnery. — *Villa Pagani*, 1265 (D. Morice, I, 996). — *Karpaen*, 1270 (duché de Rohan-Chabot). — *Ville-Paen*, 1406 (*ibid.*).
Ville-Pellerin (La), h. c^ne de Ploërmel.
Ville-Pelotte (La), h. c^ne de Guégon. — Seigneurie.
Ville-Pérot (La), vill. c^ne de Campénéac. — Seign.
Ville-Pérot (La), vill. et pont sur le canal de Nantes à Brest, c^ne de Gueltas. — *Villa-Pezrou*, 1270 (duché de Rohan-Chabot).
Ville-Perron (La), h. c^ne de Plumelec.
Ville-Perté (La), h. c^ne de Nivillac.
Ville-Pierre (La), vill. c^ne de Guéhenno.
Ville-Pierre (La), h. c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Ville-Pierre (La), h. c^ne de Trédion.
Ville-Plançon (La), éc. c^ne de la Croix-Helléan. — Seigneurie.
Ville-Potier (La), f. c^ne de Porcaro; lande, c^ne d'Augan.
Ville-Potin (La), vill. c^ne de Cruguel.
Ville-Prosper (La), éc. c^ne de Nivillac.
Ville-Prudence (La), éc. c^ne de Saint-Dolay.
Ville-Quélo (La), h. c^ne de Sérent. — Seigneurie.
Ville-Quéno (La), éc. et bois, c^ne de Carentoir. — Seigneurie; manoir.
Ville-Quinio (La), vill. et pont sur le Petit-Val, c^ne de Beignon.
Ville-Raffray (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-Rafray (La), h. c^ne de la Croix-Helléan.
Ville-Ré (La), éc. c^ne de Sérent. — *Ville-Raye* (*La*), XVIIe siècle (présid. de Vannes). — Seigneurie.
Ville-Régent (La), éc. c^ne de Tréal. — Seigneurie.
Ville-Réhel (La), vill. c^ne de Ploërmel.
Ville-Renaud (La), vill. c^ne de Campénéac; ruiss. voy. Bernéan (Ruisseau des Bois-de-).
Ville-Rézo (La), vill. c^ne de Saint-Servant.
Ville-Rialland (La), h. c^ne de Nivillac.
Ville-Rieux (La), vill. c^ne de Pleugriffet.
Ville-Rio (La), f. c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Ville-Rio (La), h. c^ne de Guillac.
Ville-Rio (La), h. c^ne de Malansac.
Ville-Rio (La), h. c^ne de Marzan.
Ville-Robert (La), vill. c^ne de la Croix-Helléan.
Ville-Robert (La), h. c^ne de Guéhenno.
Ville-Robert (La), h. f. et m^in à vent, c^ne de Ruffiac. — Seigneurie.
Ville-Rosselin (La), éc. c^ne de la Croix-Helléan.
Ville-Rouault (La), h. c^ne de Bréan-Loudéac.
Ville-Roulais (La), h. c^ne de Ploërmel.
Ville-Roux (La), vill. c^ne de Nivillac.
Ville-Rouxel (La), vill. c^ne de Guilliers.
Ville-Royan (La), h. c^ne de Guégon.
Ville-Ruaud (La), f. c^ne d'Augan. — Seigneurie.
Ville-Ruaud (La), vill. c^ne de Guégon.
Ville-Ruaud (La), vill. c^ne de Taupont.
Ville-Ruault (La), vill. c^ne de Saint-Servant.
Ville-Saloux (La), vill. c^ne d'Augan.
Ville-Samson (La), vill. c^ne de Pleucadeuc.
Ville-Samson (La), éc. c^ne de Pleugriffet.
Ville-Sauvage (La), h. c^ne de Nivillac.
Ville-Serain (La), vill. c^ne de Brignac.
Ville-Sévestre (La), h. c^ne de Mauron.
Villes-Gefs (Les), f. c^ne de la Gacilly. — Seigneurie connue sous le nom de *la Ville-Geffre*.
Ville-Simon (La), h. c^ne de Guer.
Ville-Sotte (La), vill. et ruiss. affl. du Sédon, c^ne de Guéhenno.
Ville-Stéphant (La), vill. c^ne de Lizio.
Ville-Suet (La), h. c^ne de Néant.
Ville-Taillouse (La), h. c^ne de Noyal-Muzillac.
Ville-Tanguy (La), vill. partie c^ne de Cāden, partie c^ne de Malansac.
Ville-Tédain (La), vill. c^ne de Ménéac.
Ville-Théaux (La), h. c^ne des Fougerêts.
Ville-Thébaut (La Haute et la Basse), vill. c^ne de Ménéac.
Ville-Tinguiot (La), vill. c^ne de Sérent.
Ville-Tinguy (La), f. c^ne de Malansac.
Ville-Trémal (La), vill. c^ne de Guilliers.
Villette (La), vill. c^ne de Loyat, et rue au bourg.
Ville-Tual (La), f. c^ne de Ménéac. — Seigneurie.
Ville-Tual (La), vill. c^ne de Pleugriffet.
Ville-Tual (La), vill. c^ne de Saint-Brieuc-de-Mauron.
Ville-Ursule (La), éc. c^ne de la Croix-Helléan.
Villevault (Rue de), à Lorient. — Voy. Turenne (Rue).
Ville-Verte (La), vill. c^ne de Carentoir.
Ville-Voisin (La), h. bois dits *Grand Bois* et *bois de Devant de la Ville-Voisin*; ruiss. dit aussi *du Pâtis-de-Boussac* et *du Pont-de-la-Baronne*, affl. de l'Oyon, et m^in à eau sur ce ruiss. c^ne d'Augan. — Seigneurie; manoir.
Villezine (La), vill. c^ne de Néant.
Villio, vill. c^ne de Tréal. — Seigneurie.
Villio (La), vill. c^ne de la Gacilly. — *La Villelio*, 1426 (chât. de Castellan).
Villon (La), éc. c^ne de Bohal.
Villorion, f. c^ne de la Gacilly. — Seigneurie.
Villot (Le), vill. c^ne de Ménéac.
Villouet (La), f. c^ne de la Gacilly. — Seigneurie.
Vincennes (Bois de) et f. *du Bois-de-Vincennes*, c^ne de Réguiny.

Vincin (Le), éc. f. et bois, c^ne d'Arradon.

Prieuré du vocable de Notre-Dame; appartient, au XVIIIe siècle, au séminaire de Vannes.

Vincin (Ruisseau du), de Luscanen ou du Moustoir, qui arrose Plescop, Plœren, Arradon et enfin Vannes, où il se jette dans la baie du Morbihan, après avoir traversé les étangs du Pont-Ster et du Moulin-de-Campen; pont sur ce ruisseau, reliant Arradon et Vannes.

Vinel, croix, c^ne de Ploërdut.

Viniec (Le), f. et m^in à eau, c^ne d'Hennebont.

Vinihy (Le), h. c^ne de Surzur; ruiss. affl. du Pembulzo, qui arrose la Trinité-Surzur et Surzur.

Vinouse, f. lande dite *Breuil-de-Vinouse* et ruiss. *de la Fontaine-de-Vinouse*, affluent du Vau-Marqué, c^ne de Porcaro.

Virval, vill. c^ne de Caro.

Visel (Le), h. c^ne d'Hennebont.

Visit (Le), h. c^ne de Cléguer.

Visquelène, pont sur le ruiss. de ce nom, et ruiss. *du Pont-de-Visquelène*, affl. de la Sale, c^ne de Grand-Champ.

Vivier (Maison du), éc. c^ne de Réguiny.

Vivier-de-l'École (Le), f. c^ne de Ruffiac; ruiss. affluent du Pont-Grignard, qui arrose Ruffiac et Tréal.

Vivier-Pro (Ruisseau du), c^ne de Peillac.

Vobulo (Le), ruiss. dit aussi *du Pont-de-Planche*, *du Pont-Poubai* et *des Vieux-Étangs*, affl. de l'Oyon, qui arrose Augan et Porcaro; m^in à eau sur ce ruiss. c^ne d'Augan; lande, c^ne de Porcaro. — *Vaubulo*, aliàs *Vaubullo*, 1442 (chât. de Beaurepaire).

Vodeste (Le), f. c^ne de Plouay.

Voguéron (Le), h. c^ne de Plumelin.

Voisin (Ruisseau de la Noë-). — Voy. Lot (Le).

Voltaire (Rue), à Lorient. — Voy. Molière (Rue).

Voltais (La), chât. f. bois et ruiss. *de la Fontaine-de-la-Voltais*, affl. de l'Oyon, c^ne de Monteneuf. — Seigneurie; manoir.

Voncel, éc. c^ne de Baud.

Vondre (Le), vill. c^ne de Sarzeau.

Voten-Gazec-Mein, ruisseau. — Voy. Saint-Jean.

Vouillen-Vras, ruiss. affl. du Loc, qui arrose Plaudren.

Voûte (La), vill. c^ne de Férel; quartier de la Roche-Bernard; pont sur le ruiss. de ce nom, reliant ces deux communes; ruiss. dit *Étier-de-la-Voûte* : voy. Rodoir (Le).

Voûte (Rue de la), à la Villeneuve, c^ne de Lorient.

Vraie-Croix (La), chapelle isolée, c^ne de Bieuzy.

Vraie-Croix (La), éc. c^ne de Locminé.

Vraie-Croix (La), chapelle isolée, c^ne de Riantec.

Vraie-Croix (La), vill. et m^in à eau sur le ruiss. de ce nom, dit aussi *du Tostal*, c^ne de Sulniac; ruiss. dit aussi *du Halinier*, affl. du Saint-Éloi, qui arrose Elven et Sulniac. — *Bourg de l'Hôpital de Sulniac*, 1522 (chât. de Kerfily). — *L'Hôpital*, 1523 (inscr. d'une cloche de l'église paroissiale de la Vraie-Croix).

Trève de la par. de Sulniac; établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Vrai-Secours, chapelle isolée, éc. et m^in à eau sur le ruiss. des Trois-Recteurs, c^ne de Plouay.

Vran (Le), baie de l'île aux Moines, sur le Morbihan.

Vréguelguy, éc. c^ne de Saint-Jean-Brévelay.

Vreh-Coët, h. c^ne de Bignan.

Vrignec (Le), étang qui baigne Lauzach et la Trinité-Surzur.

Vrigouet (Le), éc. c^ne de Plœren.

Vriguen, h. c^ne de Bieuzy.

Vue-de-Sainte-Anne (La), éc. c^ne de Plœmel.

W

Willaumez (Rue), au Palais; dite autrefois rue *du Four*.

Y

Yeulais (Les), éc. c^ne de Rieux.

Yoff, vill. c^ne d'Ambon.

Yorch, port sur l'Océan, c^ne du Palais; pont sur le ruiss. de ce nom, reliant le Palais et Locmaria; ruiss. *du Pont-Yorch* : voy. Tibain.

Ysaugouet ou Isaugouet, ruiss. dit aussi *des Communes*, affluent du Doift, qui arrose Concoret et Saint-Léry après un détour dans le dép^t d'Ille-et-Vilaine; deux m^ins à eau sur ce ruisseau, dont un dit *moulin Bas-d'Ysaugouet*, c^ne de Concoret.

Yun-ar-Miner, lande, c^ne de Roudouallec; ruiss. dit aussi *de Keransquer*, *du Moulin-de-Kerlaouen* et *de Pont-eur-Groas*, affluent de l'Inam, qui arrose Roudouallec et Gourin.

Yvel ou Ivel, riv. dite aussi *du Duc* et *de Coleu*, affl. du Ninian; elle prend sa source dans le dépt des Côtes-du-Nord et arrose, dans celui du Morbihan, Ménéac, Brignac, Saint-Brieuc-de-Mauron, Mauron, Néant, Loyat, Ploërmel et Taupont, après avoir traversé l'étang du Duc.
Yvonet, pont sur le Pont-Rouge, cne de Ploërdut.
Yzès, port sur l'Océan, cne de Port-Philippe.

Z

Zance, éc. cne de Caudan.
Zance (Le), éc. cne d'Inzinzac.
Zaoulouvras, h. cne de Langonnet.
Zéreux (Les), vill. cne des Fougerêts.
Zioles (Les), éc. cne de Béganne.
Zonic (Loge), éc. cne de Gourin.

TABLE DES FORMES ANCIENNES.

A

Abbaye-Bourdin (L'). *Abbaye (L')*, en Sérent.
Abbé (L'), nom ancien d'une rue de Vannes située dans le quartier dit Calmont-Haut.
Abeduu ou Beduu, villa, par. de Ruffiac, 830 (cart. de Redon).
Abeilard. *Saint-Gildas-de-Rhuis.*
Accipitris, villa, aux environs de la par. de Locoal, XIIe siècle (cart. de Redon).
Acenac. *Assénac.*
Æff. *Aff.*
Aguiniac. *Aguénéac.*
Alair; Aler; Aloir. *Allaire.*
Alanczon. *Bodieuc.*
Algam; Alcam; Algan. *Augan.*
Alnisia. — Voy. Sales.
Alrae; Alrai; Alraium; Alroy. *Auray.*
Alurit. *Larré.*
An-Maluec. *Valhuec.*
An-Manacdi. *Pont-Manéty.*
Aougst; Aoust; Augusta ripparia. *Oust (L')*, rivière.
Aquitanicus Oceanus. *Gascogne (Golfe de).*
Aradon. *Arradon.*
Ardon in Rowis. *Arzon (en Rhuis).*
Argoët (L'). *Largouet.*
Arhael in Trebharail, villa, par. de Carentoir, IXe siècle (cart. de Redon).
Armoricanus tractus. *Armorique.*
Arnbont, villa, par. de Guéhenno, 1263 (abb. de Lanvaux). *Kerbon* (?).
Arre. *Arz (L')*, rivière.
Arsal. *Arzal.*
Art; Ars. *Arz.*
Arwistl, locus, par. de Molac (?), 849 (cart. de Redon).
Atenac. *Tenac.*
Atrum flumen; Atr fluvius. *Arz (L')*, riv.
Auam; Auum flumen. *Oyon (L')*, riv.
Augam. *Augan.*
Aula-Nowid. — Voy. Lisnowid.
Aulnais-Caradreux (Les). *Aulnais (Les).*
Auquefer. *Aucfer.*
Aurai; Aurray; Aurey; Auroy; Aulray. *Auray.*
Auri, villa, par. de Bieuzy, 1125 (cart. de Redon).
Avalac. *Lavallac.*

B

Bach-Howon, ruiss. sur lequel sont l'écluse de Stumou et le lieu-dit *Loinprostan*, 865 (cart. de Redon).
Bachin, compot, par. de Carentoir, IXe siècle (cart. de Redon).
Bachon, villa, par. de Pleucadeuc, 848 (cart. de Redon).
Badan. *Baden.*
Bagan, villagium, au lieu où fut établie l'abbaye de Prières, par. de Billiers, 1252 (D. Morice, I, 953).
Banenberen. *Manébéren.*
Banigou (Le). *Lanigo.*
Barazoes. *Paradis (Le).*
Bausou (Le). *Bauzo.*
Baut; Bault. *Baud.*
Bavalen. *Bavalan.*
Beata-Maria-de-Monte. *Notre-Dame-du-Mené.*
Beaufort. *Bléfort.*
Beaumont. *Manéguen.*
Beauvoir, établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en la par. de Priziac, annexe de celui du Croisty en Saint-Tugdual.
Bedanum. *Beignon.*
Beduu. — Voy. Abeduu.
Beels. *Belz.*
Bejus. *Bégu.*
Bekamne; Begane. *Béganne.*
Beler. *Billiers.*
Bella-Insula. *Belle-Île-en-Mer.*
Belost. *Beloste.*
Bels. *Belz.*
Benedicti villa, aux environs de la par. de Locoal, XIIe siècle (cart. de Redon).
Bennans. *Bénance.*
Bentazon. *Béthaon.*
Bernuz. *Bernus.*
Berrené; Berrenné; Berrané. *Berné.*
Berry. *Berric.*
Bethléem. *Béléan.*
Beubri; Beubry. *Bubry.*
Beufort. *Bléfort.*
Beuzi. *Bieuzy.*
Beuzi. *Saint-Bieuzy.*
Bevoy. *Bihoué.*

Bezbot, nemus, par. de Noyal-Pontivy, 1270 (duché de Rohan-Chabot).
Bezver; Béver. *Trinité* (*La*), en Langonnet.
Bidainonum. *Beignon.*
Bignen. *Bignan.*
Bihuy. *Saint-Bieuzy.*
Biler. *Bilaire.*
Bilian, villa, par. de Carentoir, 826 (cart. de Redon).
Biliou; Billiou. *Billio.*
Bingnen. *Bignan.*
Bizel. *Biel.*
Bizuy. *Saint-Bieuzy.*
Blavet. *Port-Louis* (*Le*).
Blavetum flumen; Blaved; Blaguelt; Blavez; Blaouez; Blavoez; Blaoez. *Blavet* (*Le*), rivière.
Blayno. *Bléno.*
Blevez. *Blavet.*
Blouez. *Blavet.*
Bluern (Le). *Blerne* (*Le*).
Boblay, anc. seign. de la par. de Sulniac. — Botbleiz, 1475 (chât. du Vaudequip).—Bobleiz, 1561 (*ibid.*). — Boblaye et Botblaye, XVIIe et XVIIIe s^es^ (*ibid.*).— Terre anoblie en 1436; manoir, bois.
Bodioc; Bodiec; Bodiuc-de-Sancto-Lemano. *Bodieuc.*
Boduysic. *Boduic.*
Boedec; Boaedec. *Ouadec.*
Boesiust. *Bois-Juste* (*Le*).
Bogast. *Bogas.*
Bois (Doyenné des), diocèse de Vannes, dit aussi Guémené-des-Bois (corruption de Heboë et de Kemenetheboë) ou Guidel.
Bois (Moulin des). *Joie* (*La*).
Bois-du-Lié, seigneurie en la par. de Moréac.
Bois-du-Lou. *Bois-du-Loup* (*Le*).
Boismouraut. *Bois-Moreau.*
Bojust. *Bojus.*
Bojuste. *Bois-Juste* (*Le*).
Bolgan. *Balgan.*
Bonester, m^in^ près de Tréhiguier, par. de Pénestin, 1120 (cart. de Redon).
Boni doni conventus. *Bondon* (*Le*), couvent.
Bordeloh. *Crafort.*
Borgeel, manerium, 1258 (duché de Rohan-Chabot).
Borthenry. *Bordéry.*
Bortifouen. *Bortifaouen.*
Boscus-Moraudi. *Bois-Moreau.*
Bosseno (Le), lieu-dit près de la font. du Drézen, à Auray.
Botalaoc, villa, par. de Ploërmel, 858 (cart. de Redon).
Botamou. *Bodamo.*
Botbenalec. *Bonalo.*
Botcuach, villa, dioc. de Vannes, 852 (cart. de Redon).
Botderv. *Boterff* (*Le*).
Botdon (Le); Bodon (Le). *Bondon* (*Le*).
Botdrimon. *Brodimon.*
Boterelli, villa. *Botrel.*
Bot-Euzen-Andu, villa, par. de Bubry, 1282 (abb. de la Joie).
Bot-Fau. *Bot-Faux* (*Le*).
Botgarth ou Rosgal, villa, sur l'Oust, par. de Pleucadeuc, 825 (cart. de Redon).
Botguasuc. *Rohéan.*
Botguioche. *Botioche.*
Bothencrech. *Kerchevet.*
Bothigar; Botdutgar. *Botucar.*
Bothturbau. *Boterbo.*
Botjudwallon, villa, par. de Carentoir, 864 (cart. de Redon).
Botlouernoc, aliàs Botlowernoc, villa, par. d'Augan, 833 (cart. de Redon).
Botmachlon, locus, par. de Ruffiac (?) 830 (cart. de Redon).
Botombau. *Boterbo.*
Botpleven. *Pelven.*
Botquenguen. *Botquenven.*
Botrivaloc, villa, en Réminiac, par. de Caro, 856 (cart. de Redon).
Botsarphin, 826; Botsorphin, aliàs Botsorpin, 866; villa, par. de Pleucadeuc (cart. de Redon).
Bottcadoan. *Bosquédaouen.*
Botvallon. *Bonvallon.*
Botvrel. *Bodevrel.*
Botwillan, villa, par. de Carentoir, IXe siècle (cart. de Redon).
Bouaissollon. *Bois-Solon* (*Le*).
Bouen. *Boin.*
Bouesrie (La). *Boiry* (*La*).
Bouhal. *Bohal.*
Bouhalgo. *Bohalgo.*
Boutenhay. *Bodnay.*
Bouyer (Le). *Boyer* (*Le*).
Boynst. *Bois-Juste* (*Le*).
Boznevel. *Bonevel.*
Bragour. *Bragou.*
Brambilly. *Brambily.*
Branderyon. *Brandérion.*
Brandevi. *Brandivy.*
Branguili. *Branguily.*
Branhuydez. *Berhuider.*
Branlagadec. *Barlagadec.*
Brannadan. *Brénedan.*
Branquasset ou Villa-Freoli, villa, par. de Bourg-Paul-Muzillac (?) 1123 (cart. de Redon).
Branscean, villa, par. de Carentoir, 814 (cart. de Redon).
Branscan. *Brangouan.*
Brantril (Le). *Brantry.*
Brebaudun. *Bréhondec.*
Brec. *Brech.*
Brecelien. *Bresselien.*
Brécilien, vaste forêt qui couvrait autrefois le centre de la Péninsule bretonne, anc. Brocéliande du moyen âge; mentionnée encore au XVIe s^e^; il n'en reste aujourd'hui que la forêt de Paimpont (Ille-et-Vilaine); Bresrelien, 1145 (D. Morice, I, 5).
Bréderyen. *Brandérion.*
Brehant-Lodoiac; Bréhant. *Bréhan-Loudéac.*
Brellevenez; Brélevenez. *Merlévenez.*
Brémagouet. *Bermagouet.*
Brengilli; Breguilli; Brenguili. *Branguily.*
Bren-Hermelin, villa, par. d'Allaire, 888 (cart. de Redon).
Brennuanau, villa, par. de Sérent (?) 1120 (cart. de Redon).
Brenoiou-Rewis. *Bernon* (*en Rhuis*).
Brensar. *Branzar.*
Brentril. *Brantry.*
Breoc, villa et ruiss. par. de Carentoir, 826 (cart. de Redon).
Breteigne; Bretaigne. *Bretagne.*
Breullevenez. *Merlévenez.*
Briand-Maillard, seign. en Guégon.
Brisiacum. *Priziac.*
Britannia; Britannica provincia; Britannicum regnum. *Armorique. Bretagne.*
Brocéliande. — Voy. Brécilien.
Broërec. *Broguerec; Browerec; Broweroc; Broweroch; Broweroch; Broweroec; patria, pagus, provincia Gueroci; Warrochia; Warodia;* du IXe au XIe siècle (cart. de Redon). — *Broarec*, 1272 (duché de Rohan-Chabot). — *Broerec*, 1340 (inscr. de la chapelle de Locmaria en Plœmel). — Au VIe siècle, le Broërec désigne le Vannetais occidental; au IXe, il comprend aussi le Vannetais oriental, et porte du IXe au XIe siècle le nom de comté de Vannes. — Sénéchaussée : voy. *Vannes.*
Brohoearn. *Brohéac.*
Brohun. *Trédion.*
Brois. *Brousse* (*La*).

Broiade (La), anc. pont sur le Blavet, près et au sud de Pontivy.
Bronanavan, villa, par. de Ruffiac, 837 (cart. de Redon).
Bronantrcar, 846; Broinantrcar, 866; villa, par. de Ruffiac (cart. de Redon).
Bronharch, villa, par. de Ruffiac, 837 (cart. de Redon).
Bronjudwocon, locus, par. de Peillac, 867 (cart. de Redon).
Bronn-Ewin. *Bernéan.*
Broolis. *Breulis.*
Brou. *Rieux.*
Brubunais. *Burbunair* (*Le*).
Bruguec, villa, paroisse de Guéhenno, 1260 (abb. de Lanvaux).
Buellion; Buelion; Bueillon, Buéleon. *Buléon.*
Buibri. *Bubry.*
Bulion. *Buléon.*
Buson (Le), lieu-dit de la par. de Lanouée, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).

C

Cabellec (Le) ou Gabellec, lieu-dit et fontaine entre la rue Neuve d'Auray et Saint-Fiacre de Pluneret.
Cabenno, maison noble en la paroisse d'Ambon.
Caczac. *Cassac.*
Cadege; Cadegue. *Cadigué.*
Cadent. *Caden.*
Caer-an-Croes, lieu-dit de la par. de Plœmeur, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Caër-an-Pennir. *Kerpenher.*
Caerdivon, villa, par. de Cléguérec (?) 871 (cart. de Redon).
Caergorguen, villa et étang, 1224 (abb. de Lanvaux).
Caer. *Locmariaquer.*
Caër-Luuet. *Kerlud.*
Calassre; Calame. *Calavre.*
Calonesus. *Belle-Île-en-Mer.*
Camarel, villa, par. de Camoël, 1031 (cart. de Redon).
Camorz. *Camors.*
Cancell, locus, pays de Vannes (?) 857 (cart. de Redon).
Carahais. *Carhaix.*
Carantoer; Carentor. *Carentoir.*
Caroute; Caroth. *Caro.*
Castel-Cran, villa, par. de Cléguérec (?) 871 (cart. de Redon).
Castellum-Noëc. *Castennec.*
Castellum-Thro. *Château-Trô.*
Castrum-Noïcum; Castrum-Noyec. *Castennec.*
Catellou. *Catelo.*
Catin. *Caden.*
Catlon, compot, par. de Carentoir, 870 (cart. de Redon).
Cauden. *Caudan.*
Causat. *Caussac.*
Cautper. *Linhoper.*
Cautpirit. *Copérit.*
Cavaro, seigneurie; manoir en la par. de Béganne.
Cazlan. *Calan.*
Chaer. *Locmariaquer.*
Chapelle (La); Capella. *Chapelle-ès-Brières* (*La*).
Chapelle-sous-Ploërmel (La). *Chapelle* (*La*), commune.
Charoht. *Caro.*
Château-Briand. *Kersalo.*
Châteaumabon. *Saint-Fiacre*, en Radenac.
Châtel-Noyec. *Castennec.*
Chef-du-Bois. *Penhoat-Chef-du-Bois.*
Chemin Cornuays. *Potiers* (*Chemin des*) ou *de Cornevec.*
Chemin Corsal. *Blatiers* (*Chemin des*).
Chemin Corsal, chemin conduisant du bourg de Grand-Champ au village de Lopabu, 1631 (arch. du chât. de Coëtcandec).
Chemin Cosal, chemin traversant le vill. des Touches, en la par. de Caro, 1438 (chât. de Kerfily); c'est aujourd'hui le chemin de Missiriac à Monterrein, coupant la chaussée Ahès.
Chênaie-Trégonlo (La). *Trégonlo.*
Chenvarec. *Kervarch.*
Cherdin. *Crédin.*
Cherguedet, villa, par. de Ruffiac, 837 (cart. de Redon).
Choitmesun, villa, par. de Neulliac, 1082 (cart. de Redon).
Cleger, villa, par. de Ruffiac, 837 (cart. de Redon).
Clegeruc; Cleguereuc. *Cléguérec.*
Cleker; Clecguer; Clequer. *Cléguer.*
Cles; Cleffs; Cleix; Cleys. *Claye* (*La*).
Cleuziou. — Voy. Cloziou.
Cleyo (Le). *Clio* (*Le*).
Clezen, ruines en la paroisse d'Elven, dites «*Motte* et *bastille ancienne de Clezen*, jouxte le chemin allant du bourg d'Elven au moulin dudit lieu», 1470 (chât. du Brossais). — Le même titre mentionne le manoir de Cleze, à Vannes, occupé à la même époque (1470) par la chambre des comptes.
Clez-Fin (Le). *Clos-Fenal* (*Le*).
Cleziovec. *Gliévec* (*Le*).
Clezoeli; Clezoeri. *Cléhury.*
Cloczengoueli. *Cléhury.*
Cloicerian, locus, par. de Ruffiac, 842 (cart. de Redon).
Cloziou, 1390; Cleuziou, 1442; lieu-dit de la par. de Plumergat (carmes de Sainte-Anne).
Clyo (Le). *Clio* (*Le*).
Cnoch ou Conoch, villa, par. de Ruffiac, 867 (cart. de Redon); monastère du vocable de Sainte-Leufrine, 830 (*ibid.*).
Coarda. *Couarde* (*La*).
Coedor; Coetdor. *Couëdor.*
Coëslo. *Colledo* (*Le*).
Coëtbot, villa, paroisse de Caro (?) 848 (cart. de Redon).
Coëtergan, lieu-dit de la par. de Lanouée, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).
Coëterscouff, ancienne frairie de la par. de Sarzeau, contenant le vill. du Riallec. — *Quoetenscoulle*, 1451 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis).
Coeteuler. *Coët-Ulaire.*
Coeteven. *Codevent.*
Coetguéfenec. *Coat-Cunec.*
Coet-Guiler. *Coët-Ulaire.*
Coethaëloc. *Coidelo.*
Coethrouel. *Kertruel.*
Coetjagu. *Coët-Jégu.*
Coët-Laen, anc. monastère. — Voy. Saint-Pabu-de-la-Fosse-au-Serpent.
Coetlouch. *Coët-Lous.*
Coetmadeuc. *Coëtmado.*
Coet-Menach. *Coïmena.*
Coetpras. *Coëtprat.*
Coetquerintin. *Coët-Quintin.*
Coetrivalen. *Kerivalan.*
Coetrozerh; Coetrozelen; Coetrozelech. *Kertruel.*
Coetruel. *Kertruel.*
Coetus. *Couëtu.*
Cognan (Chemin). *Vannes* (*Voie de*) *à Corseul.*
Coigndelor (Le). *Coin-de-l'Or* (*Le*).
Coitannervoet. *Nerhouet.*
Coit-Cuth. — Voy. Cuth.
Coitlouh. *Coëtleu.*
Colledon. *Colledo* (*Le*).
Collobert, seign. en la par. de Langonnet.
Colpou. *Colpo.*

Colworetan, villa, par. d'Augan, 833 (cart. de Redon).
Comforch. *Confort.*
Condest. *Condé.*
Conforch. *Confort.*
Conjubot, villa, paroisse de Guer, 878 (cart. de Redon).
Conoch. — Voy. Cnoch.
Cooz, lieu-dit, par. de Plaudren, 1389 (duché de Rohan-Chabot).
Cordiez. *Cordier* (*Le*).
Cornou; Cornon. *Cournon.*
Corrinbuhucan, locus, en Quily, par. de Sérent, 1082 (cart. de Redon).
Corvellou. *Gorvello* (*Le*).
Cosquer (Le), nom d'un ancien vill. dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par l'hôpital général de Vannes; maison noble.
Cosquer-Goët-Kerisac ou Cosquer-Lancelot. *Cosquer* (*Le*), en Pluvigner.
Couëdic-au-Voyer (Le). *Couëdic* (en Missiriac).
Couendelor (Le). *Coin-de-l'Or* (*Le*).
Couetconec. *Coconec.*
Cowrant, villa, aux environs de Locoal (île), XIIe siècle (cart. de Redon).
Coylès (Le). *Gorhlèze.*
Cozcaer. *Corh-Guer.*
Cozcroff (Le). *Coscro* (*Le*).
Coz-Jahan. *Goëjean.*
Cozlouédic. *Gohludic.*
Cozmenezglas. *Ménéglas.*
Crahn. *Cran* (*Le*).
Cran, villa, par. de Béganne, 1037 (cart. de Redon).
Crannam, villa, par. de Sainte-Croix de Josselin, 1082 (cart. de Redon).
Cranquarĩma, villa, par. de Pleucadeuc(?) 837 (cart. de Redon).
Cranwikant, villa, par. de Pleucadeuc (?) 837 (cart. de Redon).
Craz. *Crach.*
Crechaye. *Crée-Chais* (*La*).
Crenarth. *Crénard.*
Crenhuel; Crenuhel; Crenhuhel. *Crénihuel.*
Crennaenec. *Crémenec.*
Creuguell. *Cruguel.*
Creveist (Le). *Crévy* (*Le*).
Crévy (Le), anc. seign. de la par. d'Augan (autrefois en Gerguy).
Crialeis, id est Enes-Manac ad Fabas. *Moines* (*Île aux*).
Criat, villa, par. de Lanouée, 1082 (cart. de Redon).
Critoc, villa, par. de Peillac, 865 (cart. de Redon).
Croasti; Croesti. *Croisty* (*Le*).
Crocon, aliàs Crohon, 842; Groco, aliàs Grocon, 867; villa, menehi in Dobrogen, par. de Ruffiac (cart. de Redon).
Croeshen (Le). *Croëx-Hent* (*La*).
Croeshent-Kerourgui (aliàs Kergourguy), étang, par. de Plumergat, 1427 (carmes de Sainte-Anne).
Crohon. — Voy. Crocon.
Croix-Blanche (La), nom ancien d'une rue de Vannes située au faubourg Saint-Patern, près de celle du Four-au-Duc.
Croix-Painte (La). *Croix-Pins* (*La*).
Croshavec. *Croixanvec.*
Cruc-Ardon, éminence de terre en la par. d'Arzon, 836 (cart. de Redon).
Cueillerette. *Curette* (*La*).
Cundamn, villa in Rewis-Brenoiou, par. de Sarzeau, 878 (cart. de Redon).
Curr, villa, par. de Pleucadeuc, 866 (cart. de Redon).
Cuth ou Coit-Cuth, villa in Halaer, en Broërec, XIIe siècle (cart. de Redon).

D

Dargoth, villa in plebe Ithinuc (Plouhinec), VIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Δαριόριγον; Dariorigum; Dartoritum. *Vannes.*
Déduy (Le). *Tudy.*
Dervoedou, nemus, aux environs de Noyal-Pontivy, 1270 (duché de Rohan-Chabot).
Diffezenlan; le Diffez. *Divelane.*
Digantel. *Saint-Guérin.*
Dinsinsac. *Inzinzac.*
Disinsac. *Inzinzac.*
Dobrogen, villa, par. de Ruffiac, 842 (cart. de Redon).
Dolivet. *Olivet.*
Doueff. *Doift.*
Douportz. *Deuborch.*
Dreortz (Le). *Dréors.*
Drihoc, villa, par. de Carentoir, 814 (cart. de Redon).
Duc (Moulins au). *Joie* (*La*).
Duecot, villa, par. de Ruffiac(?) 865 (cart. de Redon).
Duen, villa, par. de Billiers(?) 1252 (D. Morice, I, 953).
Durecie. *Rieux.*

E

Ecclesia-Martirum. *Limerzel.*
Ectell. *Étel.*
Eler. *Lié* (*Le*).
Eligius fluvius; Elegium flumen; Ele. *Ellée* (*L'*), rivière.
Elleven. *Elven.*
Elraium; Elrayum; Elray. *Auray.*
Enes-Manac ad Fabas.—Voy. Crialeis.
Enestadiou. *Nestadio.*
Eneuwor, villa, paroisse d'Augan(?) 875 (cart. de Redon).
Esdruc. *Irus.*
Esleven. *Elven.*
Ester. *Vilaine* (*La*), rivière.
Estival. *Stival.*
Estract (Le Vieil). *Lestrat.*
Etwal. *Émoi.*
Eval; Ewal. *Émoi.*

F

Fagetum. *Faouët* (*Le*).
Fahonnas; Fahonnat. *Fahonnac.*
Fau, villa, par. de Ruffiac, 837 (cart. de Redon).
Fauhoal; Fauhoual. *Fauhouet.*
Faumoetcar, villa, par. de Guillac, 895 (cart. de Redon).
Faumouron, villa, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).
Fauoet (Le); le Fauoet-Lisivy; le Fauoëdic-Lisivy. *Faouëdic* (*Le*).
Fauouet (Le). *Fahouet.*
Femars (Le). *Fumarts* (*Les*).
Férant. *Ferrand.*
Ferrel. *Férel.*
Fief-au-Gaffre (Le), anc. seign. s'étendant sur les par. de Ploërmel, Campénéac et Augan.
Fiefs-de-Léon (Les), seigneurie démembrée, au XIIIe siècle, de celle d'Hennebont.—Voy. l'Introduction.
Fohenno. *Foveno.*
Fontenay-Guilin. *Guilin.*
Fontibus (Maria de). *Fontaines* (*Les*).
Fornam. *Fournan.*
Fort (aliàs port) de Louys. *Port-Louis* (*Le*).
Fossat. *Fossac.*
Fou. *Faouët* (*Le*).
Foubleid, 846; Foubleth, 865; locus, in loco Lerniaco, par. de Ruffiac (cart. de Redon).

Fougeray; les Foulgerets. *Fougerêts (Les)*.
Fournam. *Fournan.*
Fresne-Daniel (Le). *Fresne (Le)*, en Néant.
Frotguivan, aliàs Frotguiwan, pons, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).
Frotmer; Froutmer. *Rohan*, ruisseau.

G

Gabre (La), seign. en Saint-Brieuc-de-Mauron.
Gaffre (Le), anc. seign. de la par. de Ploërmel (dist. du Fief-au-Gaffre).
Galfrot. *Galvrout.*
Gallnis. *Galny.*
Gars (Le); le Gare. *Plaisance.*
Gart (Le). *Gouarde (Le).*
Garu (Le) ou Garv; le Garff. *Garo (Le).*
Garzpenboez. *Caspenboih.*
Gastebouays. *Gadebois.*
Gaudio (monasterium Beatæ-Mariæ de). *Joie (La)*, abbaye.
Gauffre (Le). *Gâvre.*
Gauoet (Le). *Gahouat (Le).*
Gavele. *Camoël.*
Gebreiac, locus, sur les bords de l'Oust, dans le pays de Vannes, 821 (cart. de Redon).
Gelloc, villa, près du ruiss. d'Ewal, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).
Giliac; Gilliac; Gillac; Gilac. *Guillac.*
Glac. *Guillac.*
Glennac. *Glénac.*
Gnescan. *Quénécan.*
Goart (Le). *Gouarde (Le).*
Goergnan. *Guerignan.*
Goezangavre; Goezanavre; Goezangaffre. *Goës-er-Gave.*
Gorrey; Gorray. *Goray (Le).*
Gorwrein. *Gourin.*
Goscelini (Castellum et castrum). *Josselin.*
Gouebennau. *Crubelz.*
Gouleplouc; Goulplouc. *Gourplé.*
Gournoy. *Guernoy.*
Gourrein. *Gourin.*
Grado (Le); le Grador. *Gras-d'Or (Le).*
Grandicampus; Grant-Champ. *Grand-Champ.*
Graneill; Grazaneill. *Granil (Le).*
Graton, villa, paroisse de Ruffiac, 846 (cart. de Redon). Peut-être variante de Groco, Grocon.
Grazenpont (Chapelle Notre-Dame-de-), par. de Surzur, 1455 (abb. de Lanvaux). — Seigneurie.
Greellec. *Grellec.*
Greille (La). *Grêle (La).*
Grenic. *Grenit.*
Grennec. *St-Laurent (de Grée-Neuve).*
Griffet. *Pleugriffet.*
Grignery. *Gréguinic.*
Groco; Grocon. — Voy. Crocon.
Groë; Groy; Groye; Groys; Groya; Groay. *Groix.*
Groetel. *Groutel.*
Grossa-Quercus. *Gros-Chêne (Le).*
Guadel. *Belle-Île-en-Mer.*
Guaeir. *Guern.*
Guarau (Le). *Garo (Le).*
Guart (Le). *Gouarde (Le).*
Guedel; Guezel. *Belle-Île-en-Mer.*
Gué-de-l'Île (Le), seigneurie dont le siége était en la par. de Naizin, et que l'on appelait vulgairement Gué-de-l'Île-Naizin.
Gué-de-l'Île-la-Rivière. *Gué-de-l'Île (Le).*
Gueheno. *Guéhenno.*
Guémené-Theboy. — Voy. Kemenet-Heboë.
Guerbrat. *Kerbras.*
Guercrist. *Kergrist.*
Guerdin. *Crédin.*
Guerguezou; Guernhuezou. *Guervezo (Le).*
Guerguy. *Gerguy (Le).*
Guern. *Guer.*
Guern (Le). *Guer*, en Plumelec.
Guernalegoet. *Guernalgout.*
Guernanporhel. *Guern-er-Porhiel.*
Guernanvalleyen. *Guernévélien.*
Guernaudren. *Keraudrain.*
Guernenhal. *Guernalh.*
Guernensach. *Guersach.*
Guerngrom. *Guergrom.*
Guernharpin. *Guernarpin.*
Guerniguel; Guernigel. *Garniguel.*
Guernmorin. *Guermorin.*
Guern-Noedel, terre dans la presqu'île de Rhuis (?) 1295 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis).
Guernou. *Guernehué (Le)*, en Plumergat.
Guernou. *Guerno (Le).*
Guernoudalen. *Guernendalen.*
Guernperennes. *Guerbernèze.*
Guernsalic. *Guersallic.*
Guernuyo. *Guernio.*
Guervasy. *Kervazy.*
Guezgon. *Guégon.*
Gueznen (Le), lieu-dit de la par. de Saint-Gilles-Hennebont, 1484 (abb. de la Joie).
Guibe, écluse aux environs de Moustoirac (?) fin du XIIe siècle (abb. de Lanvaux).
Guidul. *Guidel.*
Guileric. *Guelledic.*
Guilledo (Le). *Gueldo (Le).*
Guillier. *Guilliers.*
Guillingant. *Guélingam.*
Guinin; Guignin. *Guénin.*
Guiscri; Guiscrist; Guisguri. *Guiscriff.*
Guoscelini (Castrum). *Josselin.*
Gurengoet. *Crangouet.*
Gurhel. *Gourhel.*
Guyaudeye (La). *Guyondaye (La).*
Guydel. *Guidel.*
Guylenec (Le). *Guélenec (Le).*
Guynin. *Guénin.*

H

Haelrech. *Stanverec.*
Haenbont. *Hennebont.*
Haie-Pargo (La). *Haie (La)*, en Billio.
Haimbont. *Hennebont.*
Halaer, locus, sur l'Oust, en Broërec, XIIe siècle (cart. de Redon).
Hanker (Le). *Hinguair (Le).*
Haye-Kerdaniel (La). *Kerdaniel.*
Hédan. *Hazeno.*
Héléan; Helien. *Helléan.*
Heleia; Hélé. *Ellée (L')*, rivière.
Hembont. *Hennebont.*
Hemhoir. *Émoi.*
Henbont; Henbon; Henbontus. *Hennebont.*
Hengaer (Le). *Hinguair (Le).*
Hengaer (Le). *Hinguer (Le).*
Henleis; Henleys. *Henlée.*
Henlis-Aladin, locus, par. de Carentoir, 863 (cart. de Redon).
Henterrann, villa, par. de Caro, 859 (cart. de Redon).
Hentles; Henles. *Henlis.*
Ἥριος; Herius. *Vilaine (La)*, rivière.
Hermine (L'), ancien château ducal, à Vannes, bâti par le duc Jean IV à la fin du XIVe siècle; il était déjà en ruines au XVIIe siècle, et n'est plus guère rappelé aujourd'hui que par la Tour du Connétable.
Hermitage (L'). *Malpaudrie (La).*

Herracum (Castrum et molendinum), sur le bord de la mer, 1205 (abb. de Lanvaux).
Herran. *Errants* (*Les*).
Héso (Le). *Hézo* (*Le*).
Himhoir; Himboir. *Émoi.*
Hoat. *Houat.*
Hôpital de Sulniac (L'). *Vraie-Croix* (*La*).
Houïle (Le), seigneurie unie à celle de la Salle, dans la paroisse de Melrand.
Huelfau. *Helfaut* (*Le*).
Huerniguel. *Garniguel.*
Hult. *Oust* (*L'*), rivière.
Huytaille (Bois de), près de la forêt de Brohun, 1457 (chât. de Kerfily).

I

Idol, flumen; Idola. *Isole* (*L'*), rivière.
Illimerzel. *Limerzel.*
Imhoir; Imwor. *Émoi.*
Insula. *Isle* (*L'*).
Insula-Frigida, villa. *Nilizien* (*Le*).
Isle-de-Guédas (L'). *Isle* (*L'*).
Isleur. *Ilur.*

J

Jagonique, île dans un marais, près de l'embouchure de la rivière d'Étel, VIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Jargui; Jarguy. *Gerguy* (*Le*).
Jerguy. *Gerguy* (*Le*).
Jestell. *Gestel.*
Jocelini (Castrum); chastel Jocelin. *Josselin.*
Joscelini (Castellum). *Josselin.*

K

Kaer. *Locmariaquer.*
Kaeranhalegen. *Kernaléguen.*
Kaer-an-Mau. *Kermaux.*
Kaerberzec. *Kerverzet.*
Kaer-Bryent. *Kerbrient.*
Kaer-Caradoc, villa, par. de Plouhinec, 1037 (cart. de Redon).
Kaer-en-Baellec. *Kerbellec.*
Kaer-en-Lan. *Kerlann.*
Kaer-en-Mostoer. *Moustoir* (*Le*), en Plouhinec.
Kaerennyc. *Kervénic*, en Vannes.
Kaer-en-Treth. *Vieux-Passage* (*Le*).
Kaer-Even, villa, par. de Plouhinec, 1037 (cart. de Redon).
Kaerfelganc. *Kerurgant.*
Kaer-Gleuhirian, villa, par. de Plouhinec, 1037 (cart. de Redon).
Kaergloaes. *Kerloix.*
Kaergoubal. *Kergoal.*
Kaerguallezre. *Kergollaire.*
Kaerguerne. *Kerverne*, en Riantec.
Kaer-Guiscoiarn, villa, par. de Plouhinec, 1037 (cart. de Redon).
Kaerhuelin. *Kerimelin.*
Kaer-Kerveneac. *Kervéhenec*, en Plouhinec.
Kaer-Killialunan. *Quilihernan.*
Kaer-Livon. *Kerlion.*
Kaer-Mavyc. *Kermavic.*
Kaerpotin. *Kerboten.*
Kaerrigvallen. *Kerivalan.*
Kaer-Rombost. *Kerlebost.*
Kaer-Rozerch. *Keroset.*
Kaervernhezre. *Kerverné*, en Lignol.
Kaervinyac. *Kervignac.*
Kairrafreiz. *Kervers.*
Kairvrez. *Kervers.*
Kaistemberth. *Questembert.*
Karantoer; Karantoir. *Carentoir.*
Kareven-Hubert. *Kervin-Hubert.*
Karpaen. *Ville-Pain* (*La*).
Katheneuc. *Cateneuf.*
Kaurel. — Voy. Keuril.
Keberoen; Keperoen. *Quiberon.*
Kelliwenhan, villa, par. de Ruffiac, 839 (cart. de Redon).
Keluaiz. *Quelloué.*
Kemenet-Guégant; Kemenet-Guingant; Kemenet-Guégamp; Kemenet-Guengant; Kemené-Guingant. *Guémené.*
Kemenet-Heboë, 1037 (D. Morice, I, 374); Kemenet-Hebgoen, 1160 (*ibid.* I, 638); Kemené-Theboë, 1265 (*ibid.* I, 996); Kemenetheboy, doy. 1280 (chap. de Vannes); Guémené-Theboy, 1301 (D. Morice, I, 1176); Quemenetheboy, 1370 (*ibid.* I, 1641); Kermenethéboy, 1445 (abb. de la Joie); Quémenétéboy, seigneurie, 1492 (*ibid.*). — Doyenné : voy. Bois (Doyenné des). — Seigneurie : voy. l'Introduction.
Keminet; Kemenet, fief. — Voy. Outre-l'Eau.
Kemorz. *Camors.*
Kenescam; Kenescan; Kenequan; Keneken. *Quénécan.*
Kenhoet; Kenquayt. *Quenhouet* (*Le*).
Kenpeniac; Kempeniac. *Campénéac.*
Keralbaud. *Saint-Fiacre*, en Pluneret.
Keralven. *Keralvé.*
Kerampoul. *Kerompoul.*
Keranbaelec. *Kerbellec.*
Keranbeleterian. *Kerbétérien.*
Kerancabellec. *Kerabellec.*
Kerancarguet. *Kerharguet.*
Kerancrom. *Kerlomhouarne.*
Kerancucuhet; Kerancuquet; Kerancucuet. *Kerycu.*
Kerangleau. *Kerglove.*
Kerangoffic. *Kergouic.*
Keranna. *Sainte-Anne.*
Kerannezne. *Kernen.*
Kerantreiz. *Kerentrech.*
Keraudren. *Keraudrain.*
Kerauguen. *Kerorguen.*
Kerbelz. *Crubelz.*
Kerberont. *Kerberon.*
Kerberre. *Kerbert.*
Kerbervet. *Kerarvet.*
Kerbezron. *Kerberon.*
Kerbocquelion. *Kerboclion.*
Kerbosol. *Kersol.*
Kerbotin. *Kerboten.*
Kerbranken. *Cavrangui.*
Kerbuoret. *Kerburel.*
Kerchruth, lieu-dit, par. de Plœmeur, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Kerconennou. *Kergonano.*
Kerconhouarn. *Kergandehuen.*
Kercucu. *Kerjégu.*
Kercuelen. *Kerguelen.*
Kerdavy-Quintin, seigneurie dont la juridiction s'exerçait à Questembert.
Kerderien, 1412; Kerderyan, 1415; lieu-dit, par. de Riantec (abb. de la Joie).
Kerdezael. *Kerdéhel.*
Kerdiles. *Kerdelise.*
Kerdister. *Guerdiner.*
Kerdrean. *Kerran.*
Kerdréan-des-Bois. *Kerdréan*, en Naizin.
Kerdreverz (ou Kerdrenerz), lieu-dit, par. de Caudan, 1332 (abb. de la Joie).
Kerdudoret. *Keridoret.*
Keredrein. *Keredren.*
Kereliano. *Kerléano.*
Kerenbost. *Kerlebost.*
Kerenbouzar. *Kerbouar.*
Kerencuqu. *Kerycu.*
Kerenguel. *Caringué.*
Kerenheull. *Kerhel.*
Kerenhouant. *Kerhouant.*
Kerenlazre, seigneurie en Baud, 1441 (seigneuries de Baud et Kerveno).

Kerenmelenec. *Kervéhennec*, en Languidic.
Kerenpeleterien. *Kerbétérien.*
Kerenroch. *Kerorh.*
Kerercunff. *Kericunff.*
Kererfagon. *Kerfagot.*
Kereuzan. *Kersau.*
Kerevenic. *Kervenic*, en Lignol.
Kereveno. *Kerveno*, en Plumelin.
Kerezo; Keriézo. *Kerzo.*
Kerforn. *Kerfourn.*
Kerfos. *Kerfosse-Saint-Adrien.*
Kerfourcar. *Kerfouquet.*
Kerfraval. *Kerfral.*
Kerfrichon. *Kerfriçon.*
Kergadoué, lieu-dit, par. de Languidic, 1425 (abb. de la Joie).
Kergambre. *Kercambre.*
Kergannec. *Kergarnec.*
Kergariou, lieu-dit, voisin du manoir de Kerhouant, par. de Languidic, 1385, déjà ruiné en 1452 (abb. de la Joie).
Kergars. *Quégars.*
Kergat. *Kerat.*
Kergaznou. *Kerganno.*
Kergleizrec; Kergleizec. *Gliévec* (*Le*).
Kergleret; Kergleiec. *Clergerel.*
Kergloeguenic. *Kerléguénic.*
Kergoaledre. *Kergollaire.*
Kergoallen; Kergoallan. *Kerouallan.*
Kergoarin. *Kerouarin.*
Kergonsearch. *Kerouzern.*
Kergouelen.—Voy. Kerguélen.
Kergoulavat. *Golivard.*
Kergouleden. *Kergoluden.*
Kergoumarch, lieu-dit, par. de Plœmeur, 1509 (abb. de la Joie).
Kergousal. *Kergoussel.*
Kergouserch. *Kerguserh.*
Kergrohan. *Kergrohenne.*
Kerguégan, 1368; Kervégan, 1448; lieu-dit, aux environs de Sterbouest, par. de Riantec (abb. de la Joie).
Kerguegan-Anmez; Kerguegan-an-Meur. *Kerganemeur.*
Kerguéganic. *Kervéganic.*
Kerguélen; Kergouelen, 1375 (abb. de la Joie). Prieuré de femmes en Saint-Caradec-Hennebont, appelé aussi *Notre-Dame-d'Hennebont*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes; devenu, au XVIIe siècle, couvent d'Ursulines.
Kerguelhezre. *Kergollaire.*
Kerguen. *Kerven.*
Kerguenic; Kerguennic. *Kervenic*, en Guern.
Kerguenican. *Kervinigant.*
Kerguenmunuc. *Kervéhénec*, en Plœmeur.
Kerguennodic. *Kerguénaudic.*
Kerguenou. *Kervéno*, en Languidic.
Kerguezec. *Kerrouec.*
Kerguézenec. *Kerguéhennec.*
Kerguezenec. *Kervéhennec*, en Kervignac.
Kerguezou. *Kervezo.*
Kerguffyel; Kergueffiou. *Kerguifio.*
Kerguinnas. *Kerignas.*
Kerguodic. *Kerguénaudic.*
Kergustant. *Kergustanc.*
Kerguyserch; Kerguserch. *Kerguserh.*
Kerhaeliou. *Quéhellio-Kergalant.*
Kerhaledre. *Kergollaire.*
Kerharnanton. *Harlanton* (*Le*).
Kerhéré; Kerhervé. *Keréré.*
Kerhezrou; Kerhezou; Kerheizou. *Kerso.*
Kerhuellic. *Kerhuilic.*
Keridloen, villa, par. de Ménéac, 1082 (cart. de Redon).
Keriezcant. *Kerican.*
Kerivalast. *Keriolas.*
Kerkernam, villa, par. de Guillac, 1082 (cart. de Redon).
Kerlen. *Kerlin.*
Kerlenhat. *Kerlénat.*
Kerlevezric; Kerguelvezic. *Kerlividic.*
Kerleviou. *Kerlivio.*
Kerliger. *Kerléger.*
Kerlocgouaso. *Kerlocazo.*
Kerloes. *Kerloix.*
Kerloho. *Kerléhau.*
Kerlois, ancien prieuré-chapellenie de l'île d'Arz.
Kerlouénan. *Kerlevenan.*
Kermabgueganou. *Kermapucano.*
Kermabon. *Kermabo.*
Kermabousset. *Kermapousserh.*
Kermaenec. *Crémenec.*
Kermaes. *Carmès.*
Kermaes. *Kermestre.*
Kermapenhars. *Kermabenarze.*
Kermarchic. *Kermarhic.*
Kermaréchal. *Kermarchal.*
Kermarhyou. *Kermario.*
Kermauguen. *Kerfraval.*
Kermaupezron. *Kermaprizo.*
Kermené-Guingamp. *Guémené.*
Kermenethéboy. — Voy. Kemenet-Heboë.
Kermeryan. *Kermérien.*
Kermeur. *Guerveur.*
Kermorz. *Camors.*
Kermorzuel. *Kermorduel.*
Kernec. *Kerarnay.*
Kernézan. *Sainte-Barbe*, en Plouharnel.
Kerorguen. *Kerguen.*
Kerorsol. *Kersol.*
Kerouguen. *Kerguen.*
Kerouhant. *Kerhouant.*
Kerousseau. *Kerusseau.*
Kerousten. *Kerusten.*
Kerouzard. *Kerzarde.*
Kerpezron. *Kerberon.*
Kerpirhuiry. *Beauregard*, en Saint-Avé.
Kerran-le-Maux. *Kerran*, en Locmariaquer.
Kerrecort. *Kerrecorde.*
Kerredou. *Kerdo.*
Kerreth. *Keret.*
Kerriel. *Guiriel* (*Le*).
Kerrigualon. *Kergalant.*
Kerriguen. *Keriven.*
Kerriou-an-Hay. *Kerio.*
Kerriven. *Keriven.*
Kerronnau. *Kerno.*
Kerronner. *Kerentrech.*
Kerrouallan. *Kerallan.*
Kerrouzault. *Keraude.*
Kerrualen. *Kerivalan.*
Kerruez. *Kerhué.*
Kersachin; Kersacin. *Kersassin.*
Kerscouble. *Kerscoup.*
Kerserchou; Kerserhou. *Kerzého.*
Kerserffan. *Kerservant.*
Kerual. *Keroual*, en Priziac.
Kervasal. *Kervassal.*
Kervazouen. *Kervasoën.*
Kerveniac. *Kervignac.*
Kervercol. *Kersol.*
Kervergnezre. *Kerverné*, en Lignol.
Kervoier. *Kervoyer.*
Keryahan. *Kerjean.*
Keryaval. *Kerfraval.*
Kerzuell. *Kerduel.*
Keuril, 814; Keurillam, 843; Kaurel, 844; ruiss. dans la par. de Carentoir (cart. de Redon).
Kiberon. *Quiberon.*
Kistinic-Blaguelt. *Quistinic*, sur le Blavet.
Krac. *Carac.*
Kreugel. *Cruguel.*
Kuenesquan. *Quénécan.*

L

Laidanic. *Lesdanic.*
Lainkelkel, villa, in Trefhidic, par. de Béganne, 1066 (cart. de Redon).

Lalumec. *Lallumec.*
Landaule. *Landaul.*
Landavallense (Monasterium). *Lanvaux*, abbaye.
Landelle (La). *Randelle* (*La*).
Langlenec, et par corruption Lauglenec et Loglenec, anc. prieuré membre de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis, situé près de Kervaluet, en la frairie du Tour-du-Parc, par. de Sarzeau.
Langombras. *Langonbrac'h.*
Langonio (Abbatia de). *Langonnet*, abbaye.
Languergon. *Linguergon.*
Languindic; Languendic. *Languidic.*
Laniuzon. *Lannuon.*
Lankintic. *Languidic.*
Lannez. *Lasné.*
Lan-Ninnoc. *Lanénec.*
Lannois; Lannoix; Lannoie; Lannoez; Lannoys. *Lanouée.*
Lanoes. *Lanouée.*
Lanuon (ou Lanvon). *Trolan.*
Lanvas, Lanvaos; Lanvax; Lanvaus. *Lanvaux.*
Laré. *Larré.*
Largouet, nom d'un grand nombre de frairies couvertes de bois.
Larmor, nom d'un grand nombre de frairies situées sur le littoral de la mer.
Larmor, nom donné autrefois à la frairie du bourg de Plouharnel.
Larmor. *Kerentrech*, en Belz.
Larmor-Langle. *Larmor*, en Locmariaquer.
Lascouver; Lazcoumer. *Lascoher.*
Latdrun. *Ster-Laër.*
Lauglenec.— Voy. Langlenec.
Launay-Cancouet. *Nécancouët* (*La*).
Launois. *Lanouée.*
Laustanc; Laustenc; Lausteinc; Laustainc. *Nostang.*
Lauteric. *Notéric.*
Lauza. *Lauzach.*
Laz (Le). *Lac* (*Le*).
Laz-en-Goellau. *Goëlo* (*Le*).
Lebin. *Lesbins.*
Ledanic. *Lesdanic.*
Leincautper; Leinhautper. *Linhoper.*
Lelmit. *Hermite* (*L'*).
Lembilly. *Lambily.*
Len-Bihan. *Lann-Vihan.*
Lenbili. *Lambily.*
Lenden. *Lindin.*
Lendévant. *Landévant.*
Lengoezou. *Noëzo* (*La*).
Lenguenet. *Langonnet.*
Lenguennoc, villa, par. de Ruffiac, 837 (cart. de Redon).
Lennaban. *Lauban.*
Lentillac. *Lantillac.*
Lério (Le), lieu-dit et croix, en la paroisse Saint-Gildas d'Auray, au bout de la rue de l'Hôpital.
Lernen. *Hermain* (*L'*).
Lerniacum (ou Lerniacus), locus super ripam Eval (aliàs super ripam Himhoir), par. de Ruffiac, 830 (cart. de Redon).
Lervoyt (Le); Lerhoetdic. *Nerhouet.*
Lesaelec. *Lesvellec.*
Lesalvoez. *Lézalhoué.*
Lesbins-Pontscorff. *Lesbins.*
Lescahoët. *Lecahoué.*
Lescharlins. *Saint-Germain*, en Séglien.
Lescheda. *Lesdanic.*
Lescuiz. *Liscuit.*
Leselvoez; Leselgoez. *Lézalhoué.*
Lesernin. *Saint-Germain*, en Séglien.
Leseuvalch. *Lézevarch.*
Leseuvri; Lesivry. *Lézevry.*
Lesgagay. *Lesquegué.*
Lesgneuvri. *Lézevry.*
Lesguern. *Luzerne.*
Lesguyvin. *Légevin.*
Leshiguet. *Lissiguet.*
Lesmayec. *Lesmaëc.*
Lesmerzer. *Limerzel.*
Lesmoualh; Lesmoalch. *Lézevarch.*
Lesneweth, locus, par. de Pleucadeuc (?) 826 (cart. de Redon).
Lesnué. *Sainte-Marguerite.*
Lesouffalch. *Lézevarch.*
Lesquetu. *Lestitu.*
Lessaden. *Lissaden.*
Lessonnet. *Lézonnet.*
Lestoer. *Listoir.*
Lestrenic. *Saint-Laurent*, en Séné.
Lestruno. *Lesteno.*
Lesvenallec. *Lézélannec.*
Lesvot. *Lézot.*
Letavia. *Armorique.*
Levin. *Lesbins.*
Leymer. *Laimer.*
Lézart (Le). *Nézart.*
Lezhellec. *Lehélec.*
Lezmoelic. *Lanhoëlic.*
Lezren. *Lairenne.*
Lezunan. *Luzunan.*
Lignoll. *Lignol.*
Linderec. *Lindreux.*
Linesveur. *Linezure.*
Lingnol; Lingnoll. *Lignol.*
Linmerou. *Nivarho.*
Lisbedu, 825; Lisvedu, 836; locus, par. de Pleucadeuc (?) (cart. de Redon). Peut-être pour Lis-Beduu, de Beduu en Ruffiac.
Lisbroniwin. *Bernéan.*
Liscelli, aliàs Liskilli, 839; Lischelli, 846; Liskilli, vers 1000; villa, par. de Guer (cart. de Redon).
Lischelli. — Voy. Liscelli.
Liscoët. *Lescouet.*
Lisevry. *Lézevry.*
Lisfavin, aula, par. de Sérent, 866 (cart. de Redon).
Lisianau. *Lécheno.*
Lisivy. *Faouëdic* (*Le*).
Liskelli; Liskilli. — Voy. Liscelli.
Lisnowid, 826; Aula-Nowid, 851; locus, paroisse de Carentoir (cart. de Redon). *Quelneuc*, *Bourgneuf* ou *Villeneuve* (?).
Lisprat, locus, par. d'Augan, 860 (cart. de Redon).
Lisros, locus, par. de Caro (?) 848 (cart. de Redon).
Lissienau. *Lécheno.*
Lisvedu. — Voy. Lisbedu.
Lisvisonn. *Lizan.*
Livet (Le). *Olivet.*
Lizmerzel. *Limerzel.*
Locdeugui. — Voy. Lotivy.
Locgasou. *Kerlocazo.*
Locgouziern. *Locoyarne.*
Locguthiern. *Locmaria*, en Groix.
Loch-Menech. *Locminé.*
Loch-Paull. *Lapaul.*
Loclément. *Saint-Sauveur.*
Locmalo-Guémené. *Locmalo.*
Locmalou. *Locmalo* ou *Penrun-Locmalo.*
Locmalou. *Locmalo*, commune.
Locmaria. *Quiberon.*
Locmaria-Annarvor. *Larmor.*
Locmaria-en-Fanc. *Locmaria*, en Plumergat.
Loc-Maria-Kaer; Locmaria-en-Ker. *Locmariaquer.*
Locmariaker. *Locmaria*, en Groix.
Locmaria-Larmor. *Larmor.*
Locmaria-la-Rosée. *Saint-Nicodème*, en Quéven.
Locmaria-Longueville. *Longueville.*
Locmaria-Sainct-Eve. *Saint-Avé.*
Locmelaer. *Locmener.*
Locmellec. *Nomelec.*
Locmeltuou. *Lomeltro.*
Locmené. *Locminé.*
Loc-Michaellic. *Locmiquélic.*
Locoal-Auray. *Locoal.*

Locoal-Hennebont. *Locoal. Sainte-Hélène.*
Locpezran. *Port-Louis (Le).*
Locqueltas-Rhuis. *Saint-Gildas-de-Rhuis.*
Locquemeren-en-Prat. *Locmeren-des-Prés.*
Loctudguenne. *Loctuen.*
Locuan. *Locuon.*
Locus-Christi. *Lochrist.*
Locus-Gildasii. *Saint-Gildas* ou *Locqueltas.*
Locus-Monachorum. *Locminé.*
Locus Sancti-Guituali. *Locoal.*
Locus Sancti Maclovii. *Locmalo*, commune.
Lodor. *Lesdours.*
Loeat. *Loyat.*
Loencetenoch, villa, par. de Ruffiac, 867 (cart. de Redon). Peut-être faut-il lire dans le manuscrit *Loen* (Loin) *et Cnoch*, ces deux mots étant précisément fournis par le cartulaire à la même date et dans la même paroisse.
Loeniou, locus, sur les bords de l'Oust, près de Gebreiac, dans le pays vannetais, 821 (cart. de Redon).
Loeon. *Loyon.*
Logarel. *Logorenne.*
Loglenec. — Voy. Langlenec.
Loguellou. *Noguello.*
Loiat. *Loyat.*
Loin, villa, par. de Ruffiac, 867 (cart. de Redon).
Loinprostan, locus, par. de Peillac, 865 (cart. de Redon). —Voy. Bacb-Howori.
Lomenech. *Locminé.*
Lopéran. *Port-Louis (Le).*
Lotavy. *Ty-Lotavy.*
Lotivy, prieuré, aujourd'hui détruit, du vocable de Notre-Dame, en la paroisse de Quiberon, membre de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. — *Locdeugui*, XIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Lotivy. *Sainte-Avoie.*
Lotudy. *Saint-Tudy.*
Louayson, moulin à eau sur le Condat, 1533 (chât. du Brossais).
Louc. *Locq (Le).*
Louch (Le). *Loch (Le).*
Loueat; Louyeat. *Loyat.*
Louénan. — Voy. Penlan-Louénan.
Louffeault, bois, près de la forêt de Brohun, 1457 (chât. de Kerfily).
Loutinoc; Loudinoc. *Lodineux.*

Luert. *Keranézo. Kergal.*
Luhanven; Luhanguen. *Lohanven.*
Luhguiwan, locus, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).
Luzré. *Ludré.*
Lymelan. *Limouëlan.*

M

Macoer-Aurilian, villa. *Mangolérian.*
Maelgannac. *Malguénac.*
Maerdi. *Merdy (Le).*
Magdeleine (La) de la Montjoie. *Magdeleine (La)*, en Malansac.
Magoaerou (Le). *Magoro.*
Mainegnevre. *Main-Lièvre.*
Maison-Verte (La). *Ty-Glas.*
Maladerie (La) de Vennes. *Magdeleine (La)*, en Vannes.
Malades (Vallon et rue des), au bourg du Palais, XVIIe s^e^ (sénéch. de Belle-Île-en-Mer). Peut-être est-ce la rue actuelle de l'Hôpital.
Malanzac. *Malansac.*
Malastret. *Malastrait.*
Malastritum. *Malestroit.*
Malenzac; Malenzahc; Malenchac; Malenczac. *Malansac.*
Malestrictum; Malestret. *Malestroit.*
Malestroit-en-Quidice, anc. seign. «au terrouer de Muzillac», 1559 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis).
Malgenac. *Malguénac.*
Mallechac. *Malansac.*
Malvegin; Malveisin. *Malvoisin.*
Manachty (Le). *Ménaty.*
Manaoures-Cozic. *Ménoray.*
Maner-Jacquelot. *Villeneuve-Jacquelot (La).*
Manez-an-Maer. *Manermair.*
Marc-Aurélien. *Mangolérian.*
Marczat. *Marsac.*
Marsin; Marsen. *Marzan.*
Maubuson. *Maubuisson.*
Maugremien. *Mongrenier.*
Mauronium. *Mauron.*
Mehon. *Mohon.*
Melgennac; Melguegnac; Melguengnac. *Malguénac.*
Mellac. *Meulac (Le).*
Mellionuc. *Er-Vélionec.*
Melran; Melrant. *Melrand.*
Menaores. *Ménoray.*
Menezamael. *Manermaire.*
Menezanbec; Menezorbec. *Manerbec.*
Menezcan, lieu-dit, près de Bodamo, par. de Plumergat, 1403 (carmes de Sainte-Anne).
Menezdilez. *Mendilis.*
Menez-Madezou; Menez-Madezoy. *Menémadé.*
Menez-Tirec. *Mané-Tiret.*
Mengueffnet. *Min-Guionet.*
Meoulguenac. *Malguénac.*
Mer (Moulins de la). *Joie (La).*
Mercier (Porte au), nom ancien d'une des portes de Malestroit, XVIe siècle (arch. comm. de Malestroit).
Mériadec-Coëtsal. *Mériadec.*
Merlerant. *Melrand.*
Mesuillac; Mezillac. *Muzillac.*
Metlan. *Meslan.*
Meurlevenez. *Merlévenez.*
Mezlan. *Meslan.*
Mezrezel. *Mérézelle.*
Miceriac. *Missiriac.*
Milarou (Le). *Milliaro.*
Miledec (Le); Milhedec (Le). *Milledec (Le).*
Milizïac. *Saint-Vincent*, en Persquen.
Milleron, anc. trève de la par. de Moréac, dont on retrouve le nom dans ceux de Keraudrain-Millero et de Talvern-Millero, c^ne^ de Moréac. — Seigneurie.
Miniac; Miniacum; Miniachum. *Ménéac.*
Minihi. *Ménéhy.*
Minihi-Raunor, in villâ Accipitris, aux environs de Locoal, XIIe siècle (cart. de Redon).
Misseriac; Miseriac. *Missiriac.*
Mochon. *Mohon.*
Mohum. *Mohon.*
Moine (Bourg au), nom donné à une partie du faubourg de la Magdeleine de Malestroit, 1515 (arch. comm. de Malestroit).
Moines (Rue ou bourg des), à Pluvigner, XVe siècle (abb. de Lanvaux).
Mollach; Mollac. *Molac.*
Monachorum villa, apud Quoïtforestou, par. de Baud, 1259 (abb. de Lanvaux).
Moncon. *Meucon.*
Mongée (La). *Magdeleine (La)*, en Malansac.
Monhon. *Mohon.*
Monnoierie (La). *Monnaie (La).*
Mons-en-Cron (aliàs Crom). *Kerlomhouarne.*
Monserrec. *Montsarac.*
Monsterblanc; Moustoerblanc. *Monterblanc.*
Monster-en-Coët, in Trescoët. *Moustoir-Houet.*

Monster-en-Radenec. *Moustoirac.*
Monster-Guezenou; Monster-Guéhenou; Monster-Gueheneuc; Moustoir-Guéhenno. *Guéhenno.*
Monster-Landesquient. *Moustoir (Le)*, en Plouhinec.
Montagne (La). *Palais (Le).*
Montcozart; Montcouzart. *Moncouard.*
Monterrin. *Monterrein.*
Montertelo. *Montertelot.*
Montgonne; Montcon. *Meucon.*
Monti-Guéhenno (Le). *Mont (Le)*, en Guéhenno.
Montjoie (La). *Magdeleine (La)*, en Malansac.
Montserre. *Montsarac.*
Moquepâys. *Mocpaye.*
Morandais (La). *Marendais (La).*
Morbihan. *Port-Navalo.*
Moréac-Bois-du-Lié. *Moréac.*
Moréac-Molac. *Moréac.*
Morclaye (La). *Morlais (La).*
Moreyac; Moreiac. *Moréac.*
Morfoas; Morfouace. *Morfouesse.*
Moriacum. *Moréac.*
Mostoer (Le). *Listoir.*
Motte (La). *Noyal-Pontivy.*
Motte (La), ancien château ducal, à Vannes; devint manoir épiscopal au xve siècle, lorsque Jean V se fixa au château de l'Hermine; il fut reconstruit au xviie siècle sur le même emplacement et est devenu plus tard la Préfecture (récemment démolie). C'est dans ce château que les États de 1532 votèrent la réunion de la Bretagne à la France.
Motte-Jacquelot (La). *Villeneuve-Jacquelot (La).*
Mouhon. *Mohon.*
Moulin-Boissel (Le), seigneurie. *Boissel.*
Moullac; Moulac. *Molac.*
Moustaer-Rivallen. *Moustoir-Rialan.*
Moustaer-Ryaval. *Moustoir (Le)*, en Malguénac.
Mousterloho. *Moustoir-Lorho.*
Mouster-Radennac; Moustoer-Radunac; Moustoir-Radenac. *Moustoirac.*
Mouestr-Sainct-Alban. *Moustoir (Le)*, en Elven.
Moustoer-an-Grill. *Moustoir (Le)*, en Plouhinec.
Moustoer-Babae. *Moustoir-Babu (Le).*
Moustoir (Le). *Théhillac.*
Moustoir-Locminé. *Moustoirac.*
Mullacum; Mulacum; Mullac. *Molac.*
Mustoir, villa in Halaer, en Broërec, xiie siècle (cart. de Redon).
Musuliacum; Musullac; Musilac; Musuillac; Museillac. *Muzillac.*
Mutsin, 834; Muzin, 865; écluse sur l'Oust, en amont du confluent de l'Arz, paroisse de Peillac(?) (cart. de Redon).

N

Nanton, locus, paroisse d'Augan, 866 (cart. de Redon).
Naustenc. *Nostang.*
Neeroidic. *Nerhouet.*
Neidin; Neizin; Neyzin. *Naizin.*
Nenian. *Ninian (Le).*
Neuilliac; Neuiliac. *Neulliac.*
Neveliac; Nevilliac; Nevyliac. *Neulliac.*
Nevezic. *Névéit (Le).*
Neyzbran. *Névran.*
Niviliac; Nivilliac. *Nivillac.*
Noal; Noyal; Noeal; Noual; Noial; Noyeal; Noyal-Pontivi. *Noyal-Pontivy.*
Nocalo. *Noyalo.*
Noë-de-Spissac (La). *Lasné.*
Noial; Noyal prope Musuillac. *Noyal-Muzillac.*
Normanni mons, apud villam de Bransean, par. de Kervignac, 1279 (abb. de la Joie).
Nostre-Dame-Sainct-Eve. *Saint-Avé.*
Notre-Dame-d'Hennebont.—Voy. Kerguélen.
Notre-Dame-du-Roncier. *Notre-Dame,* à Josselin.
Novus-Burgensis, métairie aux environs de Malestroit, xiie siècle (prieuré de la Magdeleine de Malestroit).
Noyalguen. *Sainte-Noyale.*
Nuial. *Noyal-Muzillac.*
Nuial. *Noyal-Pontivy.*
Nuilac. *Nivillac.*
Nuiliac. *Neulliac.*

O

Oeon; Oueon; Oyeon. *Oyon (L').*
Oia, flumen. *Houé (Le)*, ruisseau.
Orient (L'). *Lorient.*
Ost; Out. *Oust (L').*
Ovevetol. *Vannes.*
Outre-l'Eau. *Tréleau.*
Outre-l'Eau (Bailliage d'), nom donné à la partie du comté de Porhoët située sur la rive droite de l'Oust, dans le diocèse de Vannes; elle était aussi appelée Fief de Kemenet ou Porhoët-en-Vannes.

P

Pacondolaye (La). *Pagdolaye (La).*
Pagus, patria, provincia Gueroci. — Voy. Broërec.
Pagus trans silvam. — Voy. Porhoët.
Pagus Trocoët. — Voy. Porhoët.
Pallay, moulin en la paroisse de Melrand, 1296 (duché de Rohan-Chabot).
Pallay; Pallais (Le). *Palais (Le).*
Pandonnet, nom accolé à celui de Loyat au xviie et au xviiie siècle : « Terre et vicomté de Loyat et Pandonnet », 1676 (chât. de Loyat). Il semble devoir être attribué particulièrement au château de cette seigneurie.
Paradis (Fontaine, croix et place de la Croix de), à Hennebont, au bout de la rue Neuve, où l'on bâtissait alors la chapelle Notre-Dame-de-Paradis, aujourd'hui église paroissiale d'Hennebont, 1524 (abb. de la Joie).
Parc (Moulin du). *Joie (La).*
Parciacum. *Priziac,* en Molac.
Parlafan. *Parlavant.*
Parrochia Sancti-Pauli-de-Musuillac. *Bourg-Paul-Muzillac.*
Passage de Questeneen (Le); passage de Questenen, en la frairie de Saint-Armel. *Passage (Le).*
Passouer. *Passoué (Le)*, en Augan.
Peilac. *Peillac.*
Pelan; Pelian; Pellien. *Pliant.*
Pemur. *Penmeur.*
Penbezu, lieu-dit dans la paroisse de Noyal-Pontivy, 1267 (duché de Rohan-Chabot).
Penbocze. *Pen-Bosse (Le).*
Penengouern. *Penhuern.*
Penenploe; Pen-er-Bloué. *Sainte-Barbe,* en Plouharnel.
Penet. *Pénel.*
Pengalfrot, lieu-dit, auprès de Galvrout, paroisse de Remungol, 1273 (duché de Rohan-Chabot).
Penguern. *Penvern.*
Penguilli. *Pinguily.*
Penhair (Le). *Panner.*
Penhern. — Voy. Pouhern.
Penkaer-Lesquoet. *Penher-Losquet.*
Penlan-Louénan, lieu-dit, et lande

Louénan, paroisse de Plumergat, 1427 (carmes de Sainte-Anne).
Penmur. *Penmeur.*
Pennauter. *Penautais.*
Penpont-Cado. *Saint-Cado,* en Belz.
Penpoulqueau. *Penpoulquio.*
Pentrifos. *Pentrifonse.*
Periou, villa, paroisse de Crach, 1233 (abb. de Lanvaux).
Perseuel. *Persuel.*
Peruet. *Pérué.*
Perzquen. *Persquen.*
Pibidan. — Voy. Sanctus-Germanus.
Pihiriac. *Piriac.*
Pirit. *Piry.*
Piroit. *Pérué.*
Piry-Ezel. *Piry-Cézel.*
Piscatura. *Émoi.*
Placecazre. *Plascaër* (*Le*).
Plaremel. *Ploërmel.*
Plasquer, anc. seigneurie en la par. de Crach, dont le manoir devait avoisiner la chapelle Notre-Dame-de-Plasquer.
Plaule. *Péaule.*
Pleaule; Plœaule. *Péaule.*
Plebs Arthmael; Plermel. *Ploërmel.*
Plebs Cadoc; plebs Catoc. *Pleucadeuc.*
Plebs Huiernim; plebs Huernim; plebs Hoiernin. *Pluherlin.*
Plebs Ithinuc. *Plouhinec.*
Plebs Veneaca. *Kervignac.*
Plec. *Plech* (*Le*).
Pleguinner. *Pluvigner.*
Plemeliau. *Pluméliau.*
Pleouc; Pleouc Griffet. *Pleugriffet.*
Plessis-Briend (Le). *Plessis* (*Le*), en Saint-Caradec-Trégomel.
Plessis-Geoffroy (Le). *Plessis* (*Le*), en Guégon.
Plessis-Josso (Le). *Plessis* (*Le*), en Theix.
Plessis-Monteville (Le). *Plessis* (*Le*), en Guégon.
Plessis-Poulhazre (Le). *Plessis* (*Le*), en Saint-Caradec-Trégomel.
Plessis-Riou (Le). *Plessis* (*Le*), en Caudan.
Plessis-Rosmadec (Le). *Plessis* (*Le*), en Theix.
Plessix-Renac (Le). *Plessix* (*Le*), en Rieux.
Pleumour. *Plœmeur.*
Pleuvigner. *Pluvigner.*
Ploasmel; Ploarmel. *Ploërmel.*
Plœaudran. *Plaudren.*
Plœgomelen. *Plougoumelen.*
Plœherlin. *Pluherlin.*
Plœmelen. *Plumelin.*
Plœmer. *Plœmeur.*
Plœnerec. *Pluneret.*
Ploerlin. *Pluherlin.*
Ploermail; Ploermeloys. *Ploërmel.*
Plœrren; Plœueren. *Plœren.*
Plœscob; Plœescob. *Plescop.*
Ploesdiagon. *Pistiagon.*
Plœymer. *Plœmel.*
Ploezinec; Ploeyzineuc. *Plouhinec.*
Ploezoe; Plozoe; Plouzay. *Plouay.*
Ploiarmel; Ploismel; Ploynarzmail. *Ploërmel.*
Ploiarnel; Ploeznael. *Plouharnel.*
Ploicaduc; Ploigodec. *Pleucadeuc.*
Ploiec; Ployeucgriffet. *Pleugriffet.*
Ploihinoc. *Plouhinec.*
Ploimargat. *Plumergat.*
Ploiredut; Plœretut. *Ploërdut.*
Plooc. *Pleugriffet.*
Plormer; Plormel. *Ploërmel.*
Plouearthmaël. *Ploërmel.*
Plucgaduc in Keminet, villa, 1082 (cart. de Redon).
Pluemur. *Plœmeur.*
Pluiucatoch. *Pleucadeuc.*
Plumellian. *Pluméliau.*
Pobleiz. *Poublay.*
Podrohoit. — Voy. Porhoët.
Poliac; Poilac. *Peillac.*
Pomelleuc; Pommelleuc. *Pommeleuc.*
Pomena. *Pommenard.*
Ponbels; Ponthelz. *Belz.*
Ponctevy. *Pontivy.*
Ponscorf; Pons-Scorvi. *Pontscorff.*
Pont-an-Empalazre. *Pont-Emplar.*
Pontbleiz; Pontblaiz. *Poublay.*
Pont-Campen. *Campen.*
Pontchaellec. *Pontcallec.*
Pontenet. *Pont-Annet* (*Le*).
Pontguellec. *Pontcallec.*
Pontivi; Pontiveium. *Pontivy.*
Pontkellec. *Pontcallec.*
Pontmelleuc. *Pommeleuc.*
Pont-Noyallo (Le). *Noyalo.*
Pont-Péan (Le). *Payen* (*Le Pont-*).
Pontquellec. *Pontcallec.*
Porhoët, archidiaconé (dioc. de Saint-Malo); doyenné (dioc. de Vannes); comté et chef-lieu de ce comté: voy. *Josselin.* — Pagus trans silvam vel Poutrecoët, 833 (cart. de Redon); Pagus Trocoët, 834 (*ibid.*); Poutrocoët, 859 (*ibid.*); Potrocoët, 863 (*ibid.*); Porrehoit, doyenné, 1130 (prieuré de Saint-Martin de Josselin); Podrohoit, XIIe siècle (*ibid.*); Porehet, castrum, videlicet Josselini, XIIe siècle (*ibid.*); Poreeth, castrum, XIIe siècle (*ibid.*); Porrehodium, castrum, XIIe siècle (*ibid.*): Porzenquoet, 1254 (D. Morice, I, 956); Porhoet, 1258 (abb. de Lanvaux); Porcoet, aliàs Porenquoet, 1291 (D. Morice, I, 1097); Pourhouet, 1294 (D. Morice, I, 1113); Porhoit, 1312 (duché de Rohan-Chabot).—Voy. l'Introduction, organisation ecclésiastique et organisation féodale. — Maîtrise particulière des eaux, bois et forêts, à Josselin.
Porlosquat. *Porch-Loscant.*
Porozat. *Saint-Armel.*
Porquennec. *Porchuec.*
Porrehoit; Porehet; Poreeth; Porrehodium; Porzenquoet; Porcoet; Porenquoet; Porhoit. — Voy. Porhoët.
Portangoaraguer. *Borgrouaguer.*
Porte-Saint-Aubin (La). *Saint-Aubin.*
Port-Liberté. *Port-Louis* (*Le*).
Portzbriendo. *Propriando.*
Portzengalaix, lieu-dit, et fontaine, près de l'abbaye de la Joie, paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, 1443 (abb. de la Joie).
Porzanguern. *Polvern.*
Porz-Bouen; Portzbozguen, 1445 (arch. de la seign. de Kergus, chez M. Stenfort, à Gourin); Porzbozen. 1490 (*ibid.*); Porzbozven, 1521 (*ibid.*); seigneurie confondue auj. avec celle de Kergus qu'elle touche. en Gourin.
Porzdinam. *Pordinan.*
Porzelan. *Port-Hallan.*
Porzo (Le). *Porho.*
Porzpis. *Porpic.*
Potiers (Chemin des), aux environs de Caro et de Missiriac, 1438 (chât. de Kerfily); sans doute le même que le Chemin Cosal ou la Chaussée Ahès. — Voy. ces deux mots.
Potrocoët. — Voy. Porhoët.
Poubels. *Belz.*
Poubleiz. *Poublay.*
Pouhern, 1417; Poulhern, 1470; Penhern, 1498; lieu-dit, entre Kerzého et Lambézégan, par. de Languidic (abb. de la Joie): n'existe plus.
Poulanbriz. *Poulbrient.*
Poulbadel. *Poulboudel.*
Poul-er-Prat, font. près d'Auray.
Poulffidan. *Poulvidan.*
Poulhaelec, lieu-dit, paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, 1398 (abb. de la Joie).

Pouliziguyn. *Poulhériguen.*
Poulmabon. *Pourmabon.*
Poulmarch. *Poulmach.*
Poulmarchguezen. *Poulmarzéven.*
Pouloho; Poulhohou. *Poulho.*
Pourhouet. — Voy. Porhoët.
Poutrecoët; Poutrocoët.—Voy. Porhoët.
Pranderyon. *Brandérion.*
Precibus (Abbatia de). *Prières* (abb. de).
Prédiryon; Prenderion. *Brandérion.*
Pré-Lideic. *Pralidec.*
Priel, villa, paroisse de Marzan, 895 (cart. de Redon).
Prisiac; Prissiac. *Priziac.*
Prosat; Provosat. *Saint-Armel.*
Puliac. *Peillac.*
Pullgouidnet, locus, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).
Pullupin, fons, paroisse de Guer, 839 (cart. de Redon).
Pulunyan. *Plunian.*

Q

Quampénéac. *Campénéac.*
Quanquiseren. *Canquiserne.*
Quaruul. *Keroual*, en Lanouée.
Quasgurq (Eleemosina de), in Kemenet-Guegant, 1160 (D. Morice, I, 638). *Cléguérec* (?).
Quatre-Évangélistes (Les), prieuré, en Pleucadeuc. *Saint-Marc.*
Quehuac. *Quihiac.*
Quellenec (Le). *Guélenec* (*Le*).
Quelligan; Quélingamp. *Guélingam.*
Quelvinec. *Quelvignac.*
Quelvoez. *Quelloué.*
Quemenet-Guégant. *Guémené.*
Quemenetheboy; Quémenétéboy. — Voy. Kemenet-Heboë.
Quenebeusan; Quenechpeusan. *Quénépozan.*
Quenecham; Quenesquan. *Quénécan.*
Quenechbili. *Quinipily.*
Quenechgolohet. *Quénécolet.*
Quenec-Ysac, 1316 (duché de Rohan-Chabot).
Quenengrouach. *Guernogroach.*
Quenepevan. *Quénépeuvant.*
Quenepily. *Quinipily.*
Quengabel. *Kercabel.*
Quenquis-Brient. *Canquisquélen.*
Quenquiscren, aliàs = Quenquiscran. *Canquiscren* (*Le*).
Quenquisellen. *Canquiserne.*
Quenquis-Gourhezre. *Canquisouré.*
Quenquis-Menguy; Quenquis-Audren. *Quinquis*, en Priziac.
Queran. *Quérant.*
Querboulard. *Guerneboulard.*
Querdin; Querzin. *Crédin.*
Querglei, villa, par. de Bourg-Paul-Muzillac(?) 1123 (cart. de Redon).
Quergueganenmer. *Kerganemeur.*
Querloys. *Kerlouay.*
Querneuc. *Quelneuf.*
Quernoguent. *Carnoguin.*
Querreven. *Kervin.*
Querstival. *Stival.*
Quervinіac; Querveniac. *Kervignac.*
Questelberz; Quenstelbertz. *Questembert.*
Questinic. *Quistinic.*
Quetguen; Quecuen; Quezven; Quesven. *Quéven.*
Quidice.—Voy. Malestroit-en-Quidice.
Quilerette. *Curette* (*La*).
Quilguennec; Quilvennec. *Quelfenec.*
Quiligan; Quillincamp; Quillingan. *Guélingam.*
Quilir. *Quily.*
Quilivignec. *Quelvignac.*
Quillibrou. *Quillivro.*
Quilmezien. *Quilvien.*
Quilvesquell. *Kervesquel.*
Quinsoy. *Quilisoy.*
Quintembert. *Questembert.*
Quirvinyac. *Kervignac.*
Quoessanvec. *Croixanvec.*
Quoet-Bocen. *Capossen.*
Quoetbras. *Coëtprat.*
Quoetcren. *Coacren.*
Quoetennours. *Coët-en-Ours.*
Quoet-en-Paign. *Coët-er-Pagne.*
Quoetenscoulle. — Voy. Coëterscouff.
Quoetgouler. *Coët-Ulaire.*
Quoetigou. *Coat-Digo.*
Quoezformant. *Goësfroment.*
Quoillou. *Coëlot.*
Quoitcastel, lieu-dit, par. de Noyal-Pontivy, 1267 (duché de Rohan-Chabot).
Quoitforestou, lieu-dit, par. de Baud, 1259 (abb. de Lanvaux).
Quoitmeguer; Quoitmogar. *Coëtmagouet.*
Quoitoquer. *Coët-Auquer.*
Quyblion. *Quivilion.*

R

Radennac. *Radenac.*
Ramprenouet. *Remponet.*
Rancornuc. *Rangornet.*
Rangablach. *Rimgoblach.*
Ranhoiarn, aliàs Roenhoiarn, compot, par. de Carentoir, 826 (cart. de Redon).
Ranlis, villa, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).
Ranloin-Picket, villa, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).
Rantec. *Riantec.*
Redennac. *Radenac.*
Reginea; Regueni; Reguony. *Réguiny.*
Remugol; Remulgot; Remungoll; Remulgol. *Remungol.*
Rengun. *Ranquin* (*Le*).
Rentec. *Riantec.*
Resac, locus, par. de Caden, XIIe siècle (cart. de Redon).
Rescalli. *Rescaly.*
Rescuel. *Richuel.*
Resquovar. *Risconval.*
Ressac. *Saint-Perreux.*
Restargant; Restorgant. *Restergant.*
Restaudren. *Restrodant.*
Rest-Audreyn. *Restodrin.*
Restdezalbeu; Restaluez. *Restaloué.*
Restingois. *Restinois.*
Restren; Rescren. *Resclen.*
Restuzyou. *Rustuo* (*Le*).
Reuiliac. *Rulliac.*
Reus; Reux. *Rieux.*
Reuvisii pagus; Rewis; Reuis; Reuys. *Rhuis.*
Rianthec. *Riantec.*
Rible (Le). *Ribb.*
Riellec. *Riallec* (*Le*).
Rientec. *Riantec.*
Riex. *Rieux.*
Rimezon. *Rimaison.*
Rivinet, compot, par. de Pleucadeuc, 826 (cart. de Redon).
Roberti, villa. *Robert.*
Rocan; Rochan. *Rohan.*
Rocha-Bernardi; Roca-Bernardi. *Roche-Bernard* (*La*).
Rocha-Fortis. *Rochefort* (en terre).
Rochecuay. *Ville-Cué* (*La*).
Roche-des-Trois. *Rochefort* (en terre).
Rochelando (La). *Roche* (*La*), en Ruffiac.
Rochenneznet. *Ronénettes.*
Roche-Sauveur. *Roche-Bernard* (*La*).
Rodoed-Gallec. *Roudouallec.*
Roenhoiarn. — Voy. Ranhoiarn.
Roezfau. *Rufaux* (*Le*).
Roezou (Pont à), sur le ruiss. du Pont-Augan, par. de Languidic, 1498 (abb. de la Joie).
Roezquoedou. *Rongoëdo.*

Rohallaire. *Rohaler.*
Romain (Bois au), près de la Combe, par. de Pleucadeuc, 1478 (chât. de Kerfily).
Romania. *Armorique.*
Rompenoec. *Remponet.*
Ros. *Roz.*
Rosanguer. *Rosanière.*
Rosgal. — Voy. Botgarth.
Rosiers (Les). *Roserières.*
Rosmezec-Alray. *Rosinec*, près d'Auray.
Rosquoet. *Rongoët* (*Le*).
Rosulehezre. *Rozulair.*
Roudoezgallec. *Roudouallec.*
Rouézo (La). *Laroiseau.*
Roufflay (Le). *Rufflé* (*Le*).
Rowis. *Rhuis.*
Rozel, villa. *Rosel.*
Ruellyac. *Rulliac.*
Rufiac; Rufiacum. *Ruffiac.*
Rullan (Le). *Rulan.*
Rulyac. *Rulliac.*
Ruminiac. *Réminiac.*
Rungant, villa, 1233 (abb. de Lanvaux).
Runyou (Le). *Rhunio* (*Le*).
Rupes-Bernardi. *Roche-Bernard* (*La*).
Rupes-Fortis. *Rochefort* (en terre).
Rusaux. *Ruseau.*
Rusquec (Ihuellan et Izellan). *Ruchec* (*Le*).
Ruyense castrum; Ruys; Ruis. *Rhuis.*
Ruyliac; Ruilliac; Ruiluiac. *Rulliac.*
Ruyno. *Reinaud.*
Ruzaud. *Vieux-Ruault* (*Le*).
Ryno. *Reinaud.*

S

Sach-Radul; Sach-Raoul. *Sach* (*Le*).
Saent-Goneri. *Saint-Gonnery.*
Saint-Abran; Saint-Abram. *Saint-Abraham.*
Saintain. *Centaine.*
Saint-Algouez. *Saint-Aloué.*
Saint-Aloestre; Saint-Alouestre. *Saint-Allouestre.*
Saint-Alvoez. *Saint-Aloué.*
Saint-Anouestre. *Saint-Allouestre.*
Saint-Argoestle. *Saint-Allouestre.*
Saint-Arvezen; Saint-Arguezen. *Sainte-Hervezen.*
Saint-Caradec à Trégomael; Saint-Caradec en Trégomel. *Saint-Caradec-Trégomel.*
Saint-Connec. *Saint-Connet.*
Saint-Crist. *Lochrist.*
Saint-Démétrius, nom ancien d'une partie du territoire de Sarzeau, à laquelle on a même attribué le titre de paroisse.
Saint-Dial; Saint-Diell. *Saint-Diel.*
Saint-Ducat. *Saint-Lucas.*
Saint-Dulut. *Saint-Idult.*
Saint-Dyomar. *Saint-Guyomard.*
Sainte-Catherine-de- (*ou* sur) Blavet. *Sainte-Catherine*, en Riantec.
Sainte-Croix. *Saint-Pierre* (de Vannes).
Saint-Elenan. *Saint-Éléran.*
Saint-Elvoez. *Saint-Aloué.*
Saint-Enenan. *Saint-Éléran.*
Sainte-Noialle. *Sainte-Noyale.*
Saint-Éon. *Saint-Yves.*
Sainteve; Saint-Eve; Saincteve. *Saint-Avé.*
Saint-Fezglan; Saint-Fezlan. *Saint-Felan.*
Saint-Fiacre-Châteaumabon. *Saint-Fiacre*, en Radenac.
Saint-Gelan. *Saint-Gérand.*
Saint-Gildas-de-Blavet. *Saint-Gildas*, en Bieuzy.
Saint-Gilles-Hennebont. *Saint-Gilles.*
Saint-Gilles-les- (*aliàs* sur *ou* des) Champs. *Saint-Gilles.*
Saint-Gilles-Trémoec. *Saint-Gilles-Hennebont.*
Saint-Goustaen. *Saint-Goustan* (d'Auray).
Saint-Goustan-de-Rhuis. *Saint-Gildas-de-Rhuis.*
Saint-Govri. *Saint-Gouvry.*
Saint-Guedas-de-Ruys. *Saint-Gildas-de-Rhuis.*
Saint-Guydas. *Saint-Gildas-de-Rhuis.*
Saint-Hernan. *Saint-Ernan.*
Saint-Hilaire, lieu-dit, par. de Baud, 1583 (abb. de la Joie).
Saint-Iel. *Saint-Diel.*
Saint-Jacques. *Saint-James.*
Saint-Jagu. *Saint-Jacut.*
Saint-Jean, en la par. de Saint-Caradec-Hennebont, établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, annexe de la commanderie du Croisty en Saint-Tugdual.
Saint-Jean. *Saint-Jean-Brévelay.*
Saint-Jean-du-Croisty. *Saint-Jean*, en Saint-Tugdual.
Saint-Jégu. *Saint-Jacut.*
Saint-Jehan-Brévellay. *Saint-Jean-Brévelay.*
Saint-Jugnan. *Saint-Zunan.*
Saint-Julien, prieuré, à Vannes.
Saint-Junan. *Saint-Zunan.*
Saint-Lenec. *Saint-Hernec.*
Saint-Lorans-de-Greneuc. *St-Laurent.*
Saint-Louan. *Saint-Léon.*
Saint-Martin-sur-Oust. *Saint-Martin.*
Saint-Mériadec-de-la-Lande. *Saint-Mériadec*, en Pluvigner.
Saint-Michel-des-Montagnes. *Montagnes* (*Les*).
Saint-Michel-du-Champ ou du Camp, ou d'Auray. *Chartreuse* (*La*).
Saint-Molff *Saint-Nolff.*
Saint-Nicolas, prieuré établi au château de Sucinio, en Sarzeau, simple chapellenie au XVIIIe siècle.
Saint-Nicolas-de-Blavet. *Saint-Nicolas-des-Eaux.*
Saint-Nicolas-de-Castennec. *Saint-Nicolas-des-Eaux.*
Saint-Niziau. *Saint-Nio.*
Saint-Noay. *Saint-Noé.*
Saint-Nouan, seigneurie dont la juridiction s'exerçait, avec celle de Kernivinen, au bourg de Saint-Yves en Bubry (voy. *Saint-Yves*).
Saint-Noyalguen. *Sainte-Noyale.*
Saint-Offac. *Saint-Tofac.*
Saint-Pabu-de-la-Fosse-au-Serpent, ancien prieuré, membre de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis, dont on ne connaît plus aujourd'hui l'emplacement exact; il était situé en Sarzeau, dans le parc ducal de Sucinio, et n'existait déjà plus au XIVe siècle. Peut-être faut-il y voir l'ancienne abbaye de Suceniou, démolie au XIIIe siècle par Jean Ier, duc de Bretagne (D. Morice, I, 41). D'autre part, ce prieuré passe pour avoir remplacé un monastère bâti par saint Gildas sous le nom de Coët-Laen.
Saint-Pater. *Saint-Patern.*
Saint-Pere. *Saint-Pierre.*
Saint-Perreuc. *Saint-Perreux.*
Saint-Pierre-de-Beignon. *Beignon.*
Saint-Sansson. *Saint-Samson.*
Saint-Saudin; Saint-Saudien. *Saudient.*
Saint-Sauveur. *Saint-Goustan-d'Auray.*
Saint-Sauveur-de-Locminé. *Locminé.*
Saint-Seran. *Saint-Servant.*
Saint-Telenan; Saint-Tellennen. *Saint-Éléran.*
Saint-Terguezen. *Sainte-Hervezen.*
Saint-Tudale; Saint-Tudual; Saint-Tudoal. *Saint-Tugdual.*
Saint-Tugoal. *Saint-Tugdual.*
Saint-Tutgual; Saint-Tutgoal. *Saint-Tugdual.*

Saint-Tuzual. *Saint-Tugdual.*
Saint-Ugat. *Saint-Dugast.*
Saint-Uhel. *Saint-Huel.*
Saint-Uzec. *Saint-Thuriaf.*
Saint-Vian. *Saint-Viant.*
Saint-Vincent-sur-Oust. *Saint-Vincent.*
Saint-Yel. *Saint-Diel.*
Saint-Yllut. *Saint-Idult.*
Sales (Domus de) in Alnisiâ. *Salles (Les)*, en Sainte-Brigitte.
Salle (La), seign. de la par. de Loyat, en la trève de Gourhel.
Salles (Les), ancien château sur le bord du Blavet, près de Pontivy, 1406 (duché de Rohan-Chabot); n'existe plus.
Salles-de-Couesnongle (Les). *Couesnongle.*
Salles-de-Penret (Les). *Salles (Les)*, en Sainte-Brigitte.
Sancta Gravida. *Saint-Gravé.*
Sancta Maria de Platea Pulchra. *Notre-Dame-de-Plasquer.*
Sancti Gildasii-Ruyensis (Abbatia). *Saint-Gildas-de-Rhuis*, abbaye.
Sancti Johannis de Pratis (Abbatia). *Saint-Jean-des-Prés*, abbaye.
Sanctis Albis (Prioratus de). *Saint-Guen*, prieuré.
Sanctus Aelwodus. *Saint-Dolay.*
Sanctus Albinus. *Saint-Aubin.*
Sanctus Arnulphus; Saint-Arnol. *Saint-Allouestre.*
Sanctus Bilci. *Bieuzy.*
Sanctus Caradocus. *Saint-Caradec-Hennebont.*
Sanctus Conguarus; Saint-Congar. *Saint-Congard.*
Sanctus Egidius prope Henbont. *Saint-Gilles-Hennebont.*
Sanctus Germanus de Pibidan. *Saint-Germain*, en Elven.
Sanctus Gildasius; Sant-Gueltas. *Gueltas.*
Sanctus Gobricius. *Saint-Gouvry.*
Sanctus Gonerius. *Saint-Gonnery.*
Sanctus Gravidus. *Saint-Gravé.*
Sanctus Gravius. *Saint-Gravé*, en Trédion.
Sanctus Gudualus. *Locoal.*
Sanctus Gulstanus de Alrayo. *Saint-Goustan-d'Auray.*
Sanctus Innanus ou Inuanus. *Saint-Aignan.*
Sanctus Jacutus. *Saint-Jacut.*
Sanctus Lemanus. *Bodieuc.*
Sanctus Maclovius de Bedano. *Saint-Malo-de-Beignon.*
Sanctus Majolus. *Saint-Nolff.*
Sanctus Masloo de Bidainono. *Saint-Malo-de-Beignon.*
Sanctus Servacius. *Saint-Servant.*
Saniel. *Saint-Niel.*
Sant-Druman. *Saint-Urbain.*
Sarraoul. *Sach (Le).*
Sarzau. *Sarzeau.*
Saudraye (La), îlot qui existait autrefois sur l'Oust, à Malestroit, à côté de l'île Notre-Dame, et sur lequel se serait élevé l'ancien château de Malestroit.
Scenscec. *Sensec.*
Sclusensouch. *Scouech (Le).*
Sconhael; Sconsael; Sconhel. *Scouhelle.*
Sébervet. *Sébrevet.*
Seglean; Seguelien; Seguelian. *Séglien.*
Segré. *Sigré.*
Selefiac. *Silfiac.*
Senbodan. *Henbodan.*
Senguen. *Saint-Guen*, en Saint-Tugdual.
Senkoko, locus, par. de Béganne, XIIe siècle (cart. de Redon).
Sensech; Sencec. *Sensec.*
Sent-Ducocca, 833; Sent-Ducocan, 871; monasteriolum, par. de Cléguérec (cart. de Redon).
Senteve. *Saint-Avé.*
Sequellian. *Séglien.*
Sertenaye (La). *Certenais (La).*
Seuaye (La). *Suais (La).*
Silifiac; Silviac; Siliphiac; Siliffiac. *Silfiac.*
Sordéac. *Sourdéac.*
Soual. *Soie.*
Soulais (Le). *Soleil (Le).*
Soult-Alarun. *Sant-Alarin.*
Sourdéac, seigneurie de la paroisse de Loyat, 1430 (chât. de Loyat).
Spina-Fortis. *Spinefort (Le).*
Staepren. *Strapen.*
Staerguezel, lieu-dit, aux environs de Sterbouest, par. de Riantec, 1368 (abb. de la Joie).
Staerguyn. *Stervins.*
Stancadou. *Stang-en-Ihuern.*
Stanghingant. *Stang-en-Gamp.*
Stefyor, lieu-dit, par. de Noyal-Pontivy, 1267 (duché de Rohan-Chabot).
Ster-Gavale; Ster-Gaule. *Vilaine (La).*
Strapren (Le). *Strapen.*
Stumou, écluse. — Voy. Bach-Howori.
Succenio; Suceniou; Suchunyou; Succeniou; Succhenio; Sucenyo; Succenyo. *Sucinio.*
Sulim. *Castennec.*
Sulon. *Toul-Sallo.*
Suluniac; Sulunyac; Suillinizac; Sullunyac; Suligna. *Sulniac.*
Susniac. *Sulniac.*
Sussunio. *Sucinio.*
Sylviac. *Silfiac.*

T

Taermer (Le). *Treumer.*
Talanguern. *Talverne.*
Talenguen. *Coëtuhan*, en Saint-Thuriau.
Talenquait. *Talcoët-Noyal.*
Talguern. *Penvern.*
Talhouët-Salo. *Salo (Le)*, en Pluneret.
Tanguethen. *Saint-Michel* (Île).
Tauppont; Taulpont. *Taupont.*
Tehillac. *Tréhillac.*
Télené. *Tellené.*
Temple (Le). *Prieuré (Le)*, en Baud.
Tenou-Evel. *Tenuel.*
Tenougallen. *Trogalen.*
Tenoust. *Téno.*
Tenuennellin. *Trémelin.*
Terre-Borri. *Kerbourg.*
Theis; Theys. *Theix.*
Thenac. *Tenac.*
Thuonsal. *Treusal.*
Thuouneven. *Tronéven.*
Thyhenri. *Ty-Héry.*
Tinsedio, villa, par. de Sainte-Croix de Josselin, 1082 (cart. de Redon).
Tiollaye (La). *Tiolaie (La).*
Tonouloscan, villa. *Teneux.*
Touche-Hilary (La). *Touche (La)*, en Moustoirac.
Touche-Piart (La). *Touche (La)*, en Saint-Martin.
Toulanlan. *Toulan.*
Toulgoat-en-Bougeant, seign. en la par. de Guiscriff; paraît se rapporter au vill. de Kergoat.
Tramer. *Trémer.*
Trazaiec. *Trédiec.*
Trebaltnou, villa, dans le pays de Vannes, 909 (cart. de Redon).
Trebcodic, villa, dans le pays de Vannes (?) 834 (cart. de Redon).
Trebdobrogen, locus, par. de Ruffiac, 830 (cart. de Redon); paraît être le même que Dobrogen.
Trebdreoc, villa, par. de Carentoir, 846 (cart. de Redon); paraît être la même que Drihoc.
Trebetwal, villa condita, par. de Ruf-

fiac, 830 (cart. de Redon); paraît être la même qu'Etwal.
Trebharail, aliàs Trebarail. — Voy. Arhael.
Treblaian, villa, par. de Ruffiac (?) 834 (cart. de Redon).
Treblen. *Tréblanc.*
Trebnowid, villa, par. de Ruffiac, 864 (cart. de Redon).
Trebrimoel; Trebremel; Trebrimel. *Trebimoël.*
Trebwiniau, villa, par. de Pluherlin, 866 (cart. de Redon); paraît être la même que Winiau.
Trécesson. *Folie (La).*
Tredeuoez. *Trédoué.*
Treduihon. *Trédion.*
Tredyon. *Trédion.*
Treffinec. *Trehuinec.*
Treffingar, villa, par. de Caden, 992 (cart. de Redon).
Trefflesherain. *Saint-Germain*, en Séglien.
Treffraval. *Tréfoual.*
Trefhidic. — Voy. Treihidic.
Trefloc in Treihidic, villa. *Trélo.*
Trefwredoc, 1037; Tretfuerethuc, XIIe siècle, villa, in Resac, par. de Caden (cart. de Redon).
Tregaranteuc. *Trégranteur.*
Trégoumel; Trégomel; Trégomael. *Saint-Caradec-Trégomel.*
Tregrehen. *Trégréhenne.*
Trégroye; Trégoray. *Tréauray.*
Tréguz. *Trégu.*
Treheguer; Trehegel. *Tréhiguier.*
Trehelan. *Tréhulan.*
Tréhuellen; Tréhuélin. *Treulin.*
Trehuen. *Trihuen.*
Treihidic, 1037; Trefhidic, 1066; Trewthic, XIIe siècle; villa, par. de Béganne (cart. de Redon).
Treiselguer. *Tréhiguier.*
Treisfaven. *Tréfaven.*
Tréleven, seigneurie dont le siége était en la par. de Saint-Jean-Brévelay.
Tremehouarn; Tremehoern. *Trémoar.*
Tremeur. *Trémer.*
Tremihoret; Tremehoret. *Trémorel.*
Tremmatos (Eleemosina de) in Broguerec, 1160 (D. Morice, I, 638).
Trenenaulen; Trenenaullan. *Trénaulan.*
Tresmes. *Tramesse.*
Trestournel, seign. en la par. de Sérent.
Tret, villa, aux environs de Malestroit, XIIe siècle (prieuré de la Magdeleine de Malestroit).
Tretgruuc, locus in Resac, par. de Caden, XIIe siècle (cart. de Redon).
Trethilkel. *Tréhiguier.*
Treublen, villa, par. de Loyat, 1082 (cart. de Redon).
Treuff (Le); le Treff. *Dreff (Le).*
Treux (Le). *Turc (Le).*
Trevalsur; Trevalsun. *Trévelzun.*
Trévenalleuc. *Trévenalet.*
Tréverec (Moulins de), sur le ruiss. du Pont-Augan, par. de Languidic, 1498 (abbaye de la Joie). Ce nom semble s'appliquer aux trois moulins de Pomin, de Talhouet-la-Motte et de Moulin-Brun.
Trévigno. *Trévinio.*
Trevinec. *Tréhuinec.*
Trevleyan; Treveleen. *Trefflean.*
Trévoray. *Tréauray.*
Trevran. *Tréverend.*
Trewort. *Trévéro.*
Trewthic. — Voy. Treihidic.
Treyergat. *Trégat.*
Trez, locus, près de Tréhiguier, par. de Pénestin, 1128 (cart. de Redon).
Trinitate (Villa de). *Trinité-Porhoët (La).*
Trinité-Bodieuc (La). *Bodieuc.*
Trinité de Bezver (La). *Trinité (La)*, en Langonnet.
Trinité-de-la-Lande (La). *Trinité-Surzur (La).*
Trofeat, ruiss. dans la par. de Guer. 1391 (chât. des Touches).
Trohardet. *Tréharday-Chauvet.*
Tronavallen. *Tronavalenne.*
Troussoy. *Tronsec.*
Truncus castri. *Tronchâteau.*
Tuobizian; Tuoubizian; Tuoubizien. *Trébihan.*
Tuou-an-Melin. *Tromelin.*
Tuoucallen. *Trogalen.*
Tuouscorff. *Tronscorff.*
Tuousulon. *Toul-Sallo.*
Tymat. *Coët-Quintin.*

U

Ulfer. *Hilvern.*
Ult; Ulto; Ultum; Ultii fluvius. *Oust (L')*, rivière.

V

Val (Le) ou le Val-sous-Castel, seign. en la par. de Quily.
Val-au-Houlle (Le). *Val-aux-Houx (Le).*
Val-Diliec (Le). *Val (Le)*, en Saint-Nolff.
Valesmée. *Val-Aimé (Le).*
Vanes. *Vannes.*
Vauborne (Le); le Vaubonne. *Veau-Borne (Le).*
Vau-Brient (Le). *Vaubrien (Le).*
Vaubulo; Vaubullo. *Vobulo (Le).*
Vaucouleurs, seigneurie en la par. de Ménéac.
Vaufollo. *Haut-Folo (Le).*
Vaulgacze (Le). *Vaugasse (Le).*
Vaupinel. *Haut-Pinel (Le).*
Vauquerou (Le). *Vauquerel (Le).*
Vednedia. *Vannes.*
Veill-Estanc (Le). *Cozlen (Le).*
Venetia; Veneti; Venetum (civitas); Venetica (urbs, etc.); Veneticus (pagus); Venetensis (civitas, etc.); Venetus; Veneda; Venedia; Venedi; Venes; Vennes. *Vannes.*
Verger (Le), seigneurie en la par. de Noyal-Pontivy.
Vicenonia. *Vilaine (La).*
Vieux-Miniki (Le). *Cadigué.*
Vigne (La). *Ferron (Le).*
Villa-André. *Kerandré.*
Villa-Bresqle. *Kerbresque.*
Villa-Cadoret. *Kercadoret.*
Villa-Chevet in Bothencrech. *Kerchevet.*
Villa-Christi. *Kergrist.*
Villa-Connan. *Kergonan.*
Villa-Costet. *Kergostet.*
Villa-Dehc. *Kerdec.*
Villa-Desnache. *Ville-Denaché (La).*
Villæ-Romanorum, lieu-dit, près de l'embouchure de la riv. d'Étel, VIe s^e^ (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).
Villa-Freoli. — Voy. Branquasset.
Villa-Gorreden. *Ville-Gourden (La).*
Villa-Guen. *Maison-Blanche (La).*
Villaingne. *Vilaine (La).*
Villa-Jacob. *Kerjacob.*
Villa-Jarbe. *Ville-Gerbe (La).*
Villa-Johannis. *Kerjan.*
Villa-Jouan. *Kerjouan.*
Villa-Madiou. *Kervadio.*
Villa-Pagani. *Ville-Pain (La).*
Villa-Pezrou. *Ville-Pérot (La).*
Villa-Tanguy. *Guertanguy.*
Ville-au-Blanc (La), lieu-dit, au bout du quai de Saint-Goustan, à Auray.
Ville-aux-Fieulx-Glains. *Ville-ès-Figlins (La).*
Ville-Blanche (La). *Rivières (Les).*
Ville-Boissel (La), seigneurie. *Boissel.*
Ville-Cheronvrier (La). *Ville-Chevrier (La).*

Villedel. *Villeder* (*La*).
Ville-ès-Botes. *Ville-ès-Botté* (*La*).
Ville-ès-Moyennes. *Ville-ès-Moines* (*La*).
Ville-ès-Rogerains. *Rougeraie* (*La*).
Villefier. *Ville-Fief* (*La*).
Ville-Freour. *Ville-Frioul* (*La*).
Ville-Geffre (La). *Villes-Gefs* (*Les*).
Villegonan. *Kergonan.*
Ville-Hervé. *Ville-Hervieux* (*La*).
Ville-Hoeou. *Ville-Hoyeux* (*La*).
Villelio (La). *Villio* (*La*).
Ville-Loel. *Ville-Louet* (*La*).
Ville-Mau. *Kermaux.*
Ville-Menguy. *Ville-Mainguy* (*La*).
Ville-Millo. *Ville-Mulo* (*La*).
Ville-Moalc. *Keroualch.*
Villeneuve-Quistinic (La). *Villeneuve-Jacquelot* (*La*).
Ville-Paen. *Ville-Pain* (*La*).
Ville-Raye (La). *Ville-Rée* (*La*).
Ville-Verte (La). *Kerglas.*
Vindilis. *Belle-Île-en-Mer.*
Visnonia; Visionum flumen; Visnonius; Visnonicum flumen. *Vilaine* (*La*).
Vitisnonia. *Vilaine* (*La*).
Vueille-Court (La). *Gorhlèze.*

W

Warrochia; Warodia.— Voy. Broërec.
Wern. *Guer.*
Wicanton, villa, par. de Ruffiac, 840 (cart. de Redon).
Wincampt, compot, par. de Peillac, 844 (cart. de Redon).
Winiau, villa, par. de Pluherlin, 833 (cart. de Redon).
Worethoc, locus, par. de Molac, 820 (cart. de Redon).

Y

Ydreux. *Irus.*
Yestell. *Gestel.*
Yguynyel; Yguinel. *Inguiniel.*
Ysus. *Runio* (*Le*), ou peut-être *l'Ével.*

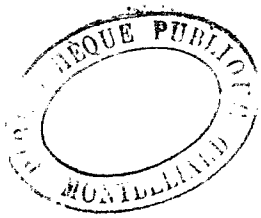

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 1, col. 1, art. Abattoir (Rue de l'), à Lorient, au lieu de : Voy. Neuve-de-la-Comédie (Rue), lisez : Voy. Rue Neuve-de-la-Comédie.

Page 2, col. 1, art. Aiguillon (Rue d'), au lieu de : Voy. Poissonnière (Rue), lisez : Voy. Rue Poissonnière.

Page 3, col. 1, art. Artois (Rue d'), au lieu de : rue *Neuve-de-la-Comédie*, lisez : *Rue Neuve-de-la-Comédie.*

Page 3, col. 2, après l'art. Asséнac, intercaler celui-ci : Assigné, nom d'une section de la commune de Saint-Samson. — Seigneurie.

Page 4, col. 1, art. Aumaître (Rue), au lieu de : Madeleine, lisez : Magdeleine.

Page 4, col. 2, art. Badion-du-Prado (Le), au lieu de : rue au Prado, lisez : partie du village du Prado.

Page 6, col. 1, art. Bas (Rue de), à Mauron : à supprimer.

Page 6, col. 1, art. Basse (Rue), à Malestroit : à supprimer.

Page 6, col. 1, art. Basse (Rue), à Saint-Jean-la-Poterie : à supprimer.

Page 6, col. 2, art. Batelière (Rue) : à supprimer.

Page 10, col. 2, art. Bémat, ajouter : Seigneurie.

Page 10, col. 2, art. Béniers (Ruisseau du Pont-ès-), au lieu de : *Ténédo*, lisez : *Trénédo.*

Page 11, col. 2, art. Barnéan (Ruisseau des Bois-de-), lisez : Bernéan.

Page 12, col. 1, art. Bessais (Le), au lieu de : éc. de Peillac, lisez : éc. c^{ne} de Peillac.

Page 12, col. 1, art. Beurrerie (Rue de la), au lieu de : Voy. Noire (Rue), lisez : Voy. Rue Noire.

Page 14, col. 1, art. Bizole (La), supprimer : (La).

Page 14, col. 1, art. Blanche (Rue), à Lorient : à supprimer.

Page 14, col. 1, art. Blanche (Rue), à Vannes : à supprimer.

Page 14, col. 1, art. Blavet (Le), au lieu de : Baud, Languidic, Inzinzac, Hennebont, lisez : Baud, Languidic, Lanvaudan, Inzinzac, Hennebont.

Page 16, col. 1, art. Bodieuc, au lieu de : *Rodiec*, manoir, lisez : *Bodiec*, manoir.

Page 16, col. 2, art. Bodon-Banal, lisez : Bodou-Banal, et faites passer après l'art. Bodory.

Page 16, col. 2, art. Boduhuern : à supprimer.

Page 18, col. 2, art. Bois-Moreau (Rue de), au lieu de : *Boscus Morandi*, lisez : *Boscus Moraudi.*

Page 19, col. 1, art. Boissel, ajouter : Seigneurie connue sous le nom de *la Ville-Boissel* ou *du Moulin-Boissel.*

Page 19, col. 1, art. Boissière (La), c^{ne} de Nivillac, ajouter : Seigneurie.

Page 19, col. 2, après l'art. Bonet-Plat, intercaler celui-ci : Bonette, nom d'une section de la c^{ne} de Plaudren.

Page 22, col. 1, art. Botcouarh, au lieu de : Seigueurie, lisez : Seigneurie.

Page 25, col. 2, art. Bourgogne (Rue de), au lieu de : Voy. Traversière (Rue), lisez : Voy. Rue Traversière.

Page 32, col. 1, après l'art. Burguin, intercaler celui-ci : Burin, nom d'une section de la c^ne^ de Saint-Dolay.

Page 33, col. 1, art. Cadoudal, ajouter : ancienne trève de Plumelec.

Page 35, col. 1, art. Carafort (Ruisseau de), au lieu de : Deux étangs, l'un en Guer, etc. lisez : Deux étangs du même nom, l'un, etc.

Page 35, col. 2, art. Caecg-er-Segal, lisez : Carec-er-Segal.

Page 37, col. 2, art. Castel-Gal, ajouter : Seigneurie.

Page 37, col. 2, art. Cateneuf, au lieu de : Boisbrassu, lisez : Bois-Brassu.

Page 38, col. 1, après l'art. Cendre (Rue de la), à Napoléonville, intercaler celui-ci : Cendres (Place aux), à Napoléonville. — Voy. Fil (Rue et Place du).

Page 38, col. 2, art. Certenais (La), au lieu de : Boisbrassu, lisez : Bois-Brassu.

Page 40, col. 1, après l'art. Château (Rue du), à Josselin, intercaler celui-ci : Château (Rue du), à Napoléonville. — Voy. Lourmel (Rue de).

Page 40, col. 2, art. Château (Ruisseau du), au lieu de : Voy. Pré-aux-Foudres (Ruisseau du), lisez : Voy. Pré-au-Feuvre (Le).

Page 40, col. 2, art. Chatelès, au lieu de : Voy. Esnoul-des-Châtelets, lisez : Voy. Esnoul-des-Chatelès.

Page 41, col. 1, art. Chaudron-du-Diable (Le), au lieu de : cromle'ch, lisez : cromlec'h.

Page 44, col. 2, art. Cléguer, ruiss., au lieu de : Voy. Éloi (Saint-), lisez : Voy. Saint-Éloi (Le).

Page 45, col. 1, art. Cloître (Chapelle du), au lieu de : Plumélian, lisez Pluméliau.

Page 46, col. 2, après l'art. Cochelin (Ruisseau du Moulin-de-), intercaler celui-ci : Cochon (Le), rocher sur la Vilaine, côte de Férel.

Page 47, col. 1, art. Coëlo, au lieu de : Voy. Colledo (Le Haut et le Bas), lisez : Voy. Colledo (Moulin du).

Page 49, col. 1, art. Coëtuhan, c^ne^ de Saint-Thuriau, lisez : manoir dit aussi *Talenguen*.

Page 49, col. 1, art. Coët-Ulaire (Iiuel, Izel et Creize), villages, lisez : Creiz, village.

Pages 49-72, partout où il y a Rémungol, lisez : Remungol.

Page 50, col. 2, art. Colin (Rue), au lieu de : Voy. Neuve (Rue), lisez : Voy. Rue Neuve.

Page 50, col. 2, articles Collédo (Le Haut et le Bas); Collédo (Moulin du); Collédo (Ruisseau du), lisez : Colledo.

Page 50, col. 2, art. Comédie (Rue de la), à Lorient, au lieu de : Voy. Neuve-de-la-Comédie (Rue), lisez : Voy. Rue Neuve-de-la-Comédie.

Page 51, col. 1, art. Commune (Rue) : à supprimer.

Page 51, col. 2, art. Coquéro (Le), c^ne^ de Lauzach, au lieu de : Govello, lisez : Gouvello.

Page 52, col. 2, art. Corn-Coutelluan, au lieu de : rive, lisez : riv.

Page 53, col. 1, art. Cospérec (Bras et Bihan), ajouter : Seigneurie.

Page 53, col. 2, art. Cosquer (Le), c^ne^ de Pluvigner, ajouter : *Cosquer-Coët-Kerisac* ou *Cosquer-Lancelot*, XVIIIe s^e^ (sénéch. d'Auray).

Page 54, col. 1, art. Cosquéro, c^ne^ de Pluméliau. Faire un article séparé pour : Cosquéro, éc. c^ne^ de Saint-Tugdual.

Page 54, col. 1, art. Cossal (Le), ajouter : Seigneurie.

Page 56, col. 2, art. Crach (Rivière de), au lieu de : *Pont-eur-Ruis*, lisez : *Pont-eur-Rui*.

Page 57, col. 2, art. Créhal, ajouter : Seigneurie; manoir dit *Créhal-Bihan*.

Page 58, col. 1, art. Crenet (Le), c^ne^ de Caden, lisez : vill. c^ne^ de Caden.

Page 61, col. 2, art. Disméon (Bras et Bihan), ajouter : Seigneurie.

Page 61, col. 2, après l'art. Distro (Le), intercaler celui-ci : Divéhouel (Le), nom d'une section de la c^ne^ de Saint-Tugdual.

Page 62, col. 1, art. DONFOS (IHUELLOFF et IZELLOFF), au lieu de : villages, lisez village.

Page 64, col. 1, art. ÉGLISE (RUE et PLACE DE L'), à Napoléonville, supprimer les mots : et *Marché du Cuir-à-Poils* ou *du Cuir-Vert.*

Page 66, col. 1, art. ER-LANIC, ajouter : Voy. TISSERAND (LE).

Page 66, col. 2, art. ESNOUL-DES-CHATELÊTS (RUE). Voy. FRANÇAISE (RUE), lisez : ESNOUL-DES-CHATELÈS (RUE). — Voy. RUE FRANÇAISE.

Page 69, col. 2, art. FIL (RUE et PLACE DU), à Napoléonville, ajouter : la place dite autrefois place *aux Cendres.*

Page 72, col. 2, après l'art. FOUR (RUE DU), au Palais, intercaler celui-ci : FOUR (RUE DU), au Port-Louis. — Voy. POINTE (PORTE et RUE DE LA).

Page 73, col. 2, art. FRANCHES (LES), lisez : FRAUCHES (LES), et faites passer après l'art. FRATERNITÉ (RUE DE LA).

Page 74, col. 2, art. GANQUIS-PLESSIS, ajouter : Seigneurie.

Page 75, col. 1, art. GARDERVE, au lieu de : éc. de Camors, lisez : éc. c^{ne} de Camors.

Page 87, col. 1, art. GROIX, lisez : membre de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, qui passa, au XVIIe siècle, aux oratoriens de Nantes.

Page 88, col. 2, art. GUENNIC (LES GRAND et PETIT), au lieu de : villages, lisez : village.

Page 91, col. 1, art. GUERNEHUÉ (LE), vill. c^{ne} de Plumergat, ajouter : Voy. VILLENEUVE.

Page 91, col. 1, art. GUERNEHUÉ (PONT), supprimer : Voy. VILLENEUVE.

Page 91, col. 2, art. GUERNIC (LES GRAND et PETIT), au lieu de : villages, lisez : village.

Page 93, col. 2, art. GUILLEMIN, au lieu de : *Gouach-Boduhuern,* lisez : *Gouarch-Roduherne.*

Page 95, col. 2, art. HAUT-FOLO (LE), ajouter : Seigneurie, connue sous le nom de *Vaufollo.*

Page 95, col. 2, art. HAUT-PINEL (LE), ajouter : Seigneurie, connue sous le nom de *Vaupinel.*

Page 97, col. 1, art. HERMAIN (L'), lisez : Prieuré, appelé quelquefois simplement prieuré de *Molac.*

Page 98, col. 1, art. HINGUET (LES HAUT et BAS), lisez : HINGUEUL.

Page 98, col. 2, art. HÔPITAL (RUE DE L'), au Palais, ajouter : dite aussi autrefois rue *du Paluden,* XVIIIe siècle (arch. comm. du Palais).

Page 101, col. 1, art. ACOBINS (ANCIENNE PLACE, etc.), lisez : JACOBINS.

Page 103, col. 2, art. KERANDRAON, c^{ne} de Gourin, ajouter : Seigneurie.

Page 105, col. 1, art. KERAUDRAIN, c^{ne} de Saint-Gildas-de-Rhuis, ajouter : Prieuré-chapellenie dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis.

Page 118, col. 1, art. KERGLAZEN (BRAS et BIHAN), ajouter : Seigneurie.

Page 122, col. 2, art. KERGUICHER, ajouter : Seigneurie.

Page 124, col. 2, art. KERHILIAS, lisez : Pont sur le Goah-er-Licenneu, etc.

Page 125, col. 1, art. KERHORRE, c^{ne} de Bignan, lisez : h. c^{ne} de Bignan.

Page 131, col. 2, art. KERLÉVENÉ, c^{ne} de Languidic, ajouter : Seigneurie.

Page 135, col. 1, art. KERMARIO, c^{ne} de Carnac, ajouter : Seigneurie.

Page 140, col. 1, art. KEROMPOUL, ajouter : Seigneurie plus connue sous le nom de *Kerampoul.*

Page 153, col. 1, art. LABATIE, au lieu de : Moustoir-Remngol, lisez : Moustoir-Remungol.

Page 153, col. 1, art. LAËR-FAVEN (RUE), lisez : MALGUÉNAC (RUE DE) et NOYERS (RUE DES).

Page 159, col. 2, art. LAY (LE), au lieu de : *Collédo,* lisez : *Colledo.*

Page 160, col. 1, art. LEMÉ (HAUT et BAS), ajouter : Seigneurie.

Page 162, col. 2, art. LÉZEVARCH, au lieu de : *Lescuvalch,* lisez : *Leseuvalch.*

Page 169, col. 2, art. LUZERNE, éc. de Plumergat; lisez : éc. c^{ne} de Plumergat.

Page 173, col. 2, art. MANÉ-BIHAN, h. c^{ne} de Caradec-Trégomel, lisez : Saint-Caradec-Trégomel.

Page 174, col. 2, art. MANÉNAIN (IHUEL, IZEL et CREIZE), lisez : CREIZ.

Page 175, col. 2, art. MARE (LA), h. c^{ne} de Jacut, lisez : Saint-Jacut.

Page 176, col. 1, art. MARIOLLE, au lieu de : Voy. NOË (LA), lisez : Voy. NOÉ (RUE).

Page 176, col. 2, art. MASSE (PONT DE LA), au lieu de : Veau-Marqué, lisez : Vau-Marqué.

Page 177, col. 1, art. MEIN-FEULET, lisez : MEIN-FEUTET.

Page 179, col. 1, art. MERCIÈRE (RUE) : à supprimer.

Page 180, col. 2, art. MILITAIRE (RUE) : à supprimer.

Page 186, col. 1, art. MOUSKER, au lieu de : Quiberon; côte de Crach, lisez : Quiberon, côte de Crach.

Page 186, col. 1, art. MOUSTOIR (LE), c^ne de Locoal-Mendon, au lieu de : ville, lisez : village.

Page 189, col. 1, art. NÉZART, ajouter : Seigneurie plus connue sous le nom *du Lézart*.

Page 190, col. 1, art. NOË (RUE), à Vannes, lisez : NOÉ.

Page 192, col. 2, art. OUADEC (BRAS et BIHAN), au lieu de : villages, lisez : village.

Page 193, col. 2, après l'art. PALUDEN, vill. intercaler celui-ci : PALUDEN (RUE DU), au Palais. — Voy. HÔPITAL (RUE DE L').

Page 202, col. 2, art. PIERRE-FENDUE (LA), au lieu de : *Mein-Feulet*, lisez : *Mein-Feutet*.

Page 206, col. 2, art. PLUMÉLIAU, au lieu de : *Plemeliat*, lisez : *Plemeliau*.

Page 208, col. 2, art. PONT-BRIAND, au lieu de : Pont-Briand; c^ne de Guiscriff, lisez : Pont-Briand, c^ne de Guiscriff.

Page 209, col. 2, art. PONT-DE-FER, au lieu de : Camoël-Assérac, lisez : Camoël, Assérac.

Page 213, col. 2, art. PONT-MARTAY, sur le Kerguzangor, lisez : pont sur le Kerguzangor.

Page 215, col. 2, art. PONTSCORFF, au lieu de : L'évêque de Vannes y avait aussi une juridiction, lisez : y avait eu aussi, etc.

Page 217, col. 2, art. PORT-D'OUST (LE), éc. c^ne de Congard, lisez : Saint-Congard.

Page 220, col. 1, art. POULDU (LE), c^ne de Saint-Jean-Brévelay, au lieu de : chât, f^es, lisez : chât. f^et.

Page 220, col. 2, art. POUGLASS, TRÉVELIN, etc. lisez : POULGLASS.

Page 231, col. 1, art. RENAUD (ÎLE DU), sur le Morbihan; éc. c^ne de Baden, lisez : sur le Morbihan, contenant un éc. c^ne de Baden.

Page 231, col. 1, art. RENAUDEBIE (LA), lisez : RENAUDERIE (LA).

Page 232, col. 2, art. RESTINOIS, au lieu de : Berne, lisez : Berné.

Page 234, col. 1, art. BITORD, lisez : RITORD.

Page 238, col. 1, art. ROICH-ER-VILIN-MEELL, au lieu de : PENLANN (RUISSEAU DU MOULIN-DU-), lisez : PENEANN (RUISSEAU DU MOULIN-DE-).

Page 242, col. 1, art. RUE NEUVE, vill. de Sainte-Anne, lisez : au vill. de Sainte-Anne.

Page 244, col. 2, art. SAINT-BLEU (TOMBE DU), lisez : SAINT BLEU.

Page 246, col. 1, art. SAINT-DUGAST (LE HAUT et LE BAS), au lieu de : hameaux, lisez : hameau.

Page 246, col. 1, art. SAINTE-ANNE, c^ne de Surzur, au lieu de : Pont-de-Caden, lisez : Pont-Caden.

Page 247, col. 1, art. SAINTE-HÉLÈNE, c^on du Port-Louis, au lieu de : paroisse *de Locoal-Hennebont*, et subd. d'Hennebont, lisez : paroisse *de Locoal-Hennebont*, en la sénéch. et subd. d'Hennebont.

Page 249, col. 1, art. SAINT-GRAVÉ, c^on de Rochefort, au lieu de : *Santa Gravida*, lisez : *Sancta Gravida*.

Page 253, col. 1, art. SAINT-MICHEL, île, au lieu de : Chapelle de fondation du prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes, situé en la par. de Plœmeur, lisez : Chapelle de fondation du prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes situé, etc.

Page 254, col. 2, art. SAINT-PIERRE (RUE), à Lorient, lisez : SAINT-PIERRE (RUE DE).

Page 255, col. 2, art. SAINT-SÉBASTIEN (PLACE), au lieu de : BIGARRÉ (PLACE DE), lisez : BIGARRÉ (PLACE).

Page 257, col. 2, art. SASCOËT, au lieu de : *Cléguéret*, lisez : *Cléguérec*.

Page 258, col. 2, art. SCAËR, lieu-dit : à supprimer.

Page 262, col. 1, après l'art. STANG-EUR-GOCH-VELIN, intercaler celui-ci : STANG-EUR-RHEUX, ruiss. — Voy. STANG-EUR-GOCH-VELIN.

Page 268, col. 1, art. TISSERAND (LE), île, ajouter : dite aussi *Er-Lanic*.

Page 268, col. 1, après l'art. TISSERAND (LE), intercaler celui-ci : TISSERANDS (LES), rocher de la baie du Morbihan, côte d'Arzon.

Page 279, col. 1, art. TY-ER-PARC-LANN (BRAS et BIHAN), au lieu de : éc. c^ne de Moréac, lisez : deux éc. c^nes de Moréac.

Page 281, col. 2, art. VALLÉE-SOUS-LE-BOIS (RUISSEAU DE LA), au lieu de : affl. de l'Oust qui arrose Saint-Congard, lisez : affl. de l'Oust, qui etc.

Page 282, col. 1, art. VANNES, au lieu de : chef-lieu du diocèse de Vannes, fondé, etc., lisez : chef-lieu du diocèse de Vannes fondé, etc.

Page 282, col. 2, art. VANNES, au lieu de : à laquelle fut substitué un présidial en 1554, lisez : en 1552.

Page 282, col. 2, art. VANNES, au lieu de : En l'an... l'on créa deux cantons, lisez : En l'an X, l'on créa etc.

Page 292, col. 1, art. VILLENEUVE OU LA VILLENEUVE, supprimer le mot : village.

Page 294, col. 1, art. VILLE-ROUAULT (LA), au lieu de : Bréan-Loudéac, lisez : Bréhan-Loudéac.

Page 299, col. 1, art. *Caer-Locmariaquer*, à reporter après l'art. *Cadent*.

Page 304, col. 3, art. *Liscelli*, au lieu de : aliàs Liskilli, lisez : aliàs Liskelli.

Page 306, col. 1, art. *Mouestr-Sainct-Alban*, lisez : *Mouster-Sainct-Alban*.

Page 308, col. 3, art. *Ranhoiarn*, lisez : *Renhoiarn*, et faites passer après l'art. *Rengun*.

Page 308, col. 3, art. *Roenhoiarn*, au lieu de : Voy. *Ranhoiarn*, lisez : Voy. *Renhoiarn*.

FOUILLES

FAITES A

CARNAC

PRESQU'ÎLE DE QUIBERON. CARNAC MONT-SAINT-MICHEL.

Vue générale prise des Rostenec, d'après une aquarelle de James Milo.

PRÉFACE

Depuis une quinzaine d'années, j'ai fait en Écosse de nombreuses excursions pour étudier les monuments dits celtiques et les anciennes croix sculptées. J'ai dessiné et photographié un grand nombre de ces monuments curieux si bien décrits par le docteur John Stuart.

En 1873, le désir de comparer les monuments que j'avais vus en Écosse avec ceux de même nature qui existent en Bretagne me décida à faire une excursion archéologique dont Carnac était le but principal.

Après avoir visité Saint-Malo, Dinan et Morlaix, je me rendis à Saint-Guimiliau où je fus frappé de la ressemblance de certaines sculptures qui se trouvent sur les côtés du porche de l'église avec celles que l'on voit sur des croix très-anciennes en Écosse.

En quittant Brest, je me rendis à Pleyben, puis à Quimper, et enfin à Carnac, après avoir vu les monuments celtiques qui se trouvent entre Concarneau et Pont-Aven.

Arrivé à Carnac, dont je voulais visiter les alignements, j'y trouvai M. Henri du Cleuziou qui y avait été envoyé par le gouvernement français pour en étudier les monuments dits celtiques.

M. H. du Cleuziou parla, devant plusieurs personnes, d'un certain nombre de buttes, situées dans un groupe de champs appelés les Bossenno, sous lesquelles il croyait qu'existaient les ruines d'une cité gauloise. Il nous conduisit, mon ami M. Valerio et moi, visiter ces buttes.

Sous la petite butte A, que j'ai fouillée en 1874, aidé par les conseils de M. du Cleuziou, de M. Valerio et de M. le docteur de Gressy, on n'a trouvé que les ruines d'une petite maison gallo-romaine.

M. du Cleuziou est resté entièrement étranger aux fouilles que j'ai fait exécuter, en les dirigeant moi-même, pendant les années 1875 et 1876.

J'ai donné à la fin des divers chapitres de ce volume, quoiqu'ils n'aient pas un rapport direct avec les fouilles que j'ai exécutées, des dessins représentant plusieurs croix remarquables par leur caractère local et un lech très-curieux.

Un ouvrage spécial sur les croix et les lechs du Morbihan serait, je crois, vivement à désirer, d'autant plus que beaucoup d'antiquaires considèrent les lechs comme des monuments funéraires intermédiaires entre les menhirs et les pierres tombales modernes.

J'avais l'intention de faire l'acquisition des terrains occupés par les huit buttes que j'ai fouillées aux Bossenno. Je voulais pouvoir entourer d'un mur, afin de les conserver intactes, les ruines que j'ai mises à découvert. Des difficultés plus grandes que tout mon bon vouloir m'ont forcé de renoncer à ce dessein.

Ce serait pour moi une véritable satisfaction de pouvoir continuer les travaux que j'ai commencés aux Bossenno Plus tard, si je puis obtenir les permissions nécessaires et que mes occupations me le permettent, je tâcherai de compléter les recherches dont on va trouver les résultats dans ce volume,

en faisant aux Bossenno et dans les environs de Carnac des fouilles qui me permettront, je l'espère, d'éclaircir divers points qui, pour moi, n'ont pas encore été suffisamment élucidés.

Tout le monde connaît les difficultés sans nombre qu'on éprouve quand on écrit dans une langue étrangère; aussi ai-je dû avoir recours à l'obligeance de mon ami M. le comte de Martel et du savant archiviste du département du Finistère, M. Le Men, qui ont bien voulu me prêter leur concours. Je les prie d'agréer ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour la bienveillante assistance qu'ils m'ont accordée.

M. Le Men a eu la bonté de revoir tout le texte de ce volume. Je ne saurais trop le remercier pour la scrupuleuse attention avec laquelle il s'est attaché, ainsi que M. de Martel, à reproduire strictement mes idées.

Je prie M. Paul Gervais, professeur au Muséum d'histoire naturelle à Paris, qui a eu la bonté de classer les ossements trouvés aux Bossenno, et M. Henri Cohen, conservateur de la Bibliothèque nationale, qui a bien voulu classer les médailles que j'ai trouvées, de croire aux sentiments de gratitude que m'inspire l'aide bienveillante qu'ils m'ont accordée.

Je ne saurais également oublier l'aide si obligeante que m'a prêtée M. Garnier, un des conservateurs du Musée de Sèvres; il a bien voulu dessiner sur bois, d'après les aquarelles de MM. Henri du Cleuziou et Louis Cappé, les poteries publiées dans cet ouvrage, et m'a aidé à les classer et à les décrire.

Mes remercîments sont également dus à M. Taylor, qui a dessiné sur bois, d'après mes aquarelles, les paysages de ce volume, à M. Morieux qui en a gravé les plans, et à M. Nicolay, qui a dirigé, en véritable artiste, la gravure des bois qui s'y trouvent.

Je n'oublierai jamais l'accueil si affectueux que m'ont

fait les membres du clergé, les autorités et les propriétaires de Carnac qui m'ont permis d'exécuter des fouilles sur leurs terrains, ni la bonne hospitalité que j'ai reçue de Mme Lautram, propriétaire de l'hôtel des Voyageurs, pendant tout le temps que j'ai passé à Carnac.

INTRODUCTION

CARNAC ET ENVIRONS

Extrait de la Carte archéologique du Morbihan, par Édouard Rallier.

LES BOSSENNO

Le voyageur qui parcourt le Morbihan en suivant la route d'Auray à Carnac est frappé de la différence que présente le pays dans ces deux localités si peu éloignées l'une de l'autre. En approchant de la côte, la terre devient moins fertile. De tous les côtés s'étendent des landes stériles dans lesquelles on aperçoit des menhirs, des dolmens, des tumuli qui deviennent très-nombreux quand on arrive à 1 kilomètre de Carnac.

Les premières impressions que le voyageur éprouve ne sont pas favorables; ses espérances ne se réalisent pas immédiatement; ce n'est qu'après avoir séjourné quelque temps à Carnac, après avoir parcouru le pays, qu'il peut apprécier le nombre, l'étendue, la variété des monuments dits celtiques et des ruines gallo-romaines qui couvrent cette contrée, si digne à tant de titres des études des antiquaires.

Avant la conquête romaine, ce pays était habité par les Vénètes, le peuple, dit César, le plus puissant de l'Armorique.

L'occupation de ce pays par les Romains jusqu'en 409, c'est-à-dire pendant plus de quatre siècles, devait laisser des traces profondes qu'attestent les nombreuses ruines gallo-romaines qui se rencontrent dans ces contrées. Pendant tout ce

laps de temps, ce pays fut habité par une population dont une portion au moins avait adopté les mœurs et les habitudes des Romains.

C'est sur le littoral armoricain que la juxtaposition des monuments celtiques et des ruines gallo-romaines se fait surtout remarquer. Que penser de ce voisinage? Faut-il attribuer au hasard l'association de ces monuments d'origines si diverses? Cette question est pleine d'intérêt. Sans avoir la prétention de la résoudre, je constate ce fait, que l'on peut vérifier à Locmariaker, où les ruines romaines côtoient les monuments celtiques; à Kerillio, en Erdeven, où cette réunion se renouvelle à l'entrée des dunes au midi du village; à Carnac enfin, où les ruines romaines des Bossenno, que j'ai fouillées récemment, sont à proximité des monuments celtiques de Kermario.

Grâce aux fouilles faites depuis trente ou quarante ans par des particuliers et par les sociétés savantes de la Bretagne, un grand nombre de monuments gallo-romains ont été découverts dans cette province. C'est une preuve des progrès que l'archéologie a faits en Bretagne depuis cette époque, car il y avait encore alors des archéologues qui prétendaient que les Romains n'avaient jamais pénétré jusqu'à l'extrémité de l'Armorique.

Dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan pour l'année 1857,* on trouve des comptes rendus de fouilles faites dans les établissements gallo-romains suivants :

A Saint-Christophe, commune d'Elven; une description des fouilles accompagnée d'un plan;

Au Lodo, commune d'Arradon, description, plan, dessins des objets et légendes des monnaies romaines découvertes;

A Saint-Symphorien, près de Vannes, description et plan.

Dans le Finistère, on a également trouvé à Parc-ar-Groas,

Alignements des menhirs de Kerlescan (Carnac), d'après une aquarelle de James Mill

près de Quimper, un poste gallo-romain, dont une description, accompagnée de plans, a été publiée dans le troisième volume du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*.

Au Poulker, à l'embouchure et sur la rive gauche de l'Odet, rivière de Quimper, on a découvert et exploré en 1866 des ruines de bains gallo-romains importants. Ces deux dernières fouilles ont été faites, ainsi que les plans, par M. Le Men, archiviste du département, au nom de la Société archéologique du Finistère.

De son côté, M. Fornier, conseiller à la cour d'appel de Rennes, a publié un compte rendu accompagné d'un plan de fouilles faites par lui, en 1868 et en 1869, au Haut-Bécherel, en la commune de Corseul (Côtes-du-Nord).

Je me borne à ces citations que l'on pourrait multiplier. Partout en Bretagne on trouve des vestiges de constructions gallo-romaines qui attestent que l'Armorique fut occupée par les Romains aussi fortement que le reste de la Gaule.

Au nombre des monuments gallo-romains non explorés du département du Morbihan, quelques ouvrages d'archéologie[1] signalaient, sous le nom de *Camp de César*, à 1 kilomètre à l'est de Carnac, auprès du village de Clou-Carnac, plusieurs buttes appelées les Bossenno, dont l'origine était suffisamment indiquée par la grande quantité des tuiles romaines éparpillées sur leurs surfaces.

L'existence de ruines gallo-romaines dans les Bossenno était également connue de M. Lavenot, ancien vicaire à Carnac, et de M. Le Floch, notaire dans ce canton, qui ont ramassé sur ces buttes des débris de tuiles et de poteries, à la fin de mai ou au commencement de juin 1863. Beaucoup d'autres

1. Entre autres le *Repertoire archéologique du Morbihan*, publié par M. Rozenweig, en 1863. M. Charles de Keranflech-Keregne avait déjà signalé ces ruines à plusieurs archéologues avant 1860.

habitants de cette commune, surtout les gens d'un certain âge, les avaient vues ou en avaient entendu parler.

Faisant une tournée archéologique en Bretagne en 1873, mon attention, ainsi que je l'ai déjà dit, fut attirée sur ces buttes. J'éprouvai dès cette époque le désir d'y faire des fouilles.

Les buttes des Bossenno sont situées sur les parcelles de la section M du cadastre : N°s 610. Er Vurten, 611. Boceno, 612. Boceno hir, 647. Clos Gurunne, 649. Bossenno, 651. Bocenneu, 652. Bocenneu.

Ces parcelles font partie d'un plateau relativement élevé au-dessus de la plaine qui s'étend de ce point jusqu'à la mer.

L'étymologie du nom de *Bossenno* paraît être le mot breton *bossen,* altération du mot français *bosse,* au pluriel *bossenno* ou *bossenneu,* suivant le dialecte. Cette étymologie s'explique par l'agglomération des éminences factices ou buttes que l'on remarque sur une étendue de terrain que l'on peut évaluer à 5,200 mètres carrés.

Ce terrain commence à 200 mètres à l'est du village de *Clou-Carnac,* et s'étend jusqu'à la lisière du vallon appelé aujourd'hui *Kerinegoh*, et, dans un titre de 1740, que je citerai plus loin, *Kerguingoh*[1]. Pendant le dernier siècle, dans les grandes marées, la mer pénétrait encore dans la pièce qui porte ce nom.

Sur une grande étendue, du côté nord de ce terrain, existe un talus de dimensions inégales. En faisant faire des tranchées en travers de ce talus, je constatai dans plusieurs endroits l'existence, à l'intérieur, d'un mur de 1^m^,50 d'épaisseur

1. Ce mot signifie en français *vieille ville de Le Guen* (vetus villa Albi), ou *ville du vieux Le Guen* (villa antiqui Albi). Le Guen, qui veut dire en français *Le Blanc,* est un nom très-commun en Bretagne. Il est à remarquer qu'à 500 mètres au nord-ouest du lieu de Kerguingoh se trouve une croix de pierre ornementée et fort ancienne, qui porte le nom de *Croaz-ar-Guen,* la croix de Le Guen (page 26).

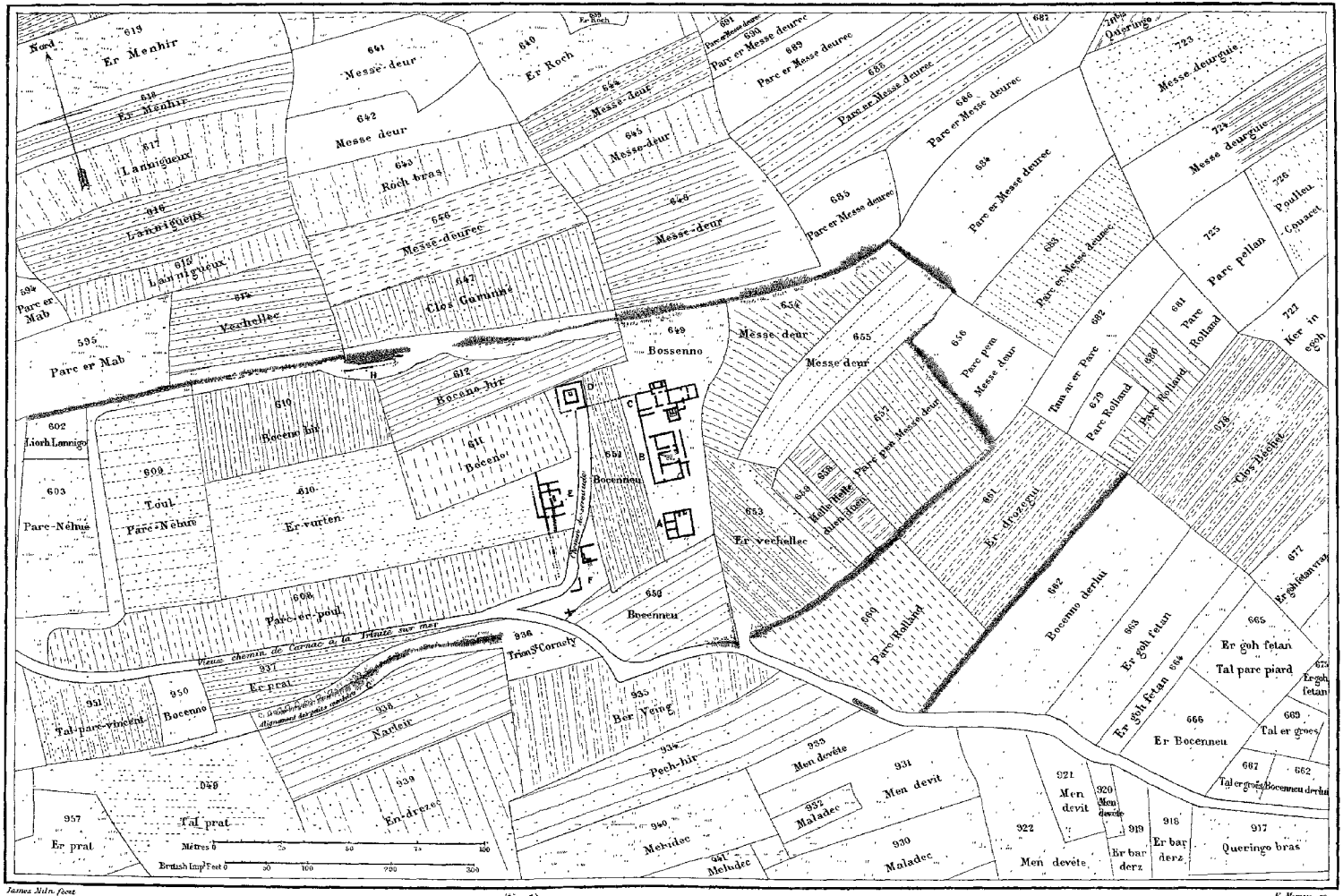

James Miln fecit

E. Morieu sc

PLAN GÉNÉRAL DES BOSSENNO

sur autant de hauteur. Ce mur était bâti négligemment en grosses pierres sèches, dans le genre des constructions du moyen âge. J'ai trouvé dans ces tranchées beaucoup de poteries romaines et de briques à rebord.

Déjà, dès le début de mes fouilles, je considérais ce talus comme les débris d'une enceinte. L'existence de ce mur vint confirmer cette première impression. Ce qui caractérise encore davantage cette destination de mur d'enceinte, c'est la différence de niveau qui existe de chaque côté de ce talus. A l'extérieur, au nord, le sol est en contre-bas d'environ 1 mètre, ce qui ferait croire que de ce côté on aurait creusé un fossé dont les terres auraient servi à exhausser le rempart qui formait l'enceinte des Bossenno.

Les légendes d'un pays ne sont pas toujours à dédaigner; elles dérivent généralement de traditions propres, parfois, à éclairer les recherches.

Les Bossenno ont leur légende, qui n'est pas sans analogie avec certains faits que mes fouilles m'ont permis de constater. D'après la tradition, les Bossenno étaient habités par des *Moines rouges* (les Templiers). Les populations des environs, exaspérées par leurs crimes, les massacrèrent et brûlèrent leurs habitations dans une même nuit. On verra plus loin que j'ai trouvé partout les preuves indubitables de la destruction par l'incendie des bâtiments dont j'ai exploré les ruines.

Les Bossenno sont encore un lieu mal famé. Jusqu'à ce jour, on prétend que les personnes attardées dans ces parages voyaient chaque butte éclairée. Quelquefois aussi on entendait, entre des êtres invisibles, une conversation animée dans une langue inconnue que personne ne comprenait.

Les fouilles des Bossenno furent entreprises au mois de septembre 1874. L'exploration de chacune des buttes fut faite successivement. Pour rendre ma description aussi claire que

possible, je distinguerai dès maintenant chacune d'elles par une lettre particulière. Ces buttes étant au nombre de huit, je les désignerai par les lettres A B C D E F G H.

Dans le récit de mes fouilles, je me bornerai, autant que possible, à donner la description de chacune des pièces explorées, et à indiquer les objets qui y ont été découverts, me réservant de faire, dans mes conclusions, quelques observations d'ensemble sur la nature de cet établissement gallo-romain et sur l'époque où il a été détruit.

CROAZ-AR-GUEN

d'après le dessin de James Mill.

FOUILLES DE LA BUTTE A

Je commençai mes fouilles dans les premiers jours de septembre 1874, par la butte désignée dans le plan général par la lettre A. C'était la moins considérable des éminences factices du champ des *Bossenno*, dont elle occupait la partie sud. Sa forme était presque ronde; sa hauteur de 1 mètre, et sa circonférence à la base de 39 mètres.

Avant d'aller plus loin, je crois devoir indiquer en quelques mots la méthode que j'ai suivie dans les fouilles de cette butte et dans celles des autres tertres que j'ai successivement explorés.

Tous les objets que la pioche des ouvriers a mis au jour, c'est-à-dire les briques, les tuiles, les poteries, les métaux, les ossements, etc., ont été recueillis avec soin. Les fragments de poteries et de tuiles ont tout d'abord été soumis à un premier examen dont le but était surtout la recherche des marques de potiers qu'ils pouvaient porter. A la fin de chaque journée, on apportait chez moi les objets les plus intéressants pour être examinés de nouveau d'une manière plus attentive, puis soigneusement étiquetés et classés, afin qu'il ne pût y avoir d'erreur au sujet de leur provenance.

Mes ouvriers attaquèrent la butte A du côté du sud. Ils mirent bientôt à découvert des débris de tuiles et de poteries gallo-romaines grises, noires et rouges. Après quelques heures de travail, nous aperçûmes le parement extérieur d'un mur.

Mais ici se présentèrent des difficultés que je n'avais pas prévues, et qui interrompirent les fouilles pendant quelques jours. Il me fallut d'abord payer, au locataire du terrain où je travaillais, une indemnité dont il n'avait pas été question jusque-là. D'un autre côté, le propriétaire du terrain me mit dans un grand embarras en exigeant que je fisse transporter hors de ses terres les pierres et les décombres provenant des fouilles. Grâce à la bienveillante intervention de M. le docteur de Gressy et de M. Broux, maire de Carnac, j'obtins l'autorisation de les déposer, à près d'un kilomètre de distance, dans les bas-fonds de Kercado, et sur quelques portions du chemin qui traverse les *Bossenno*. Cet arrangement une fois conclu, les travaux furent aussitôt repris.

Je fis d'abord suivre, au moyen d'une tranchée, le mur dont j'ai parlé plus haut. Quelques jours de travail suffirent pour dégager entièrement les murs extérieurs du bâtiment enfoui sous la butte A. Il fut alors possible de voir que ce bâtiment formait un quadrilatère de 10 mètres de côté, sauf au sud, où le mur avait une longueur un peu moindre.

Ces murs, qui étaient construits en petites pierres cubiques de granit, soigneusement appareillées et liées par une couche de chaux très-dure, avaient une épaisseur de 60 centimètres. Des paysans du voisinage, qui vinrent à cette époque voir les fouilles, me firent remarquer que cette épaisseur est celle que l'on donne encore aujourd'hui aux murs des habitations des environs de Carnac.

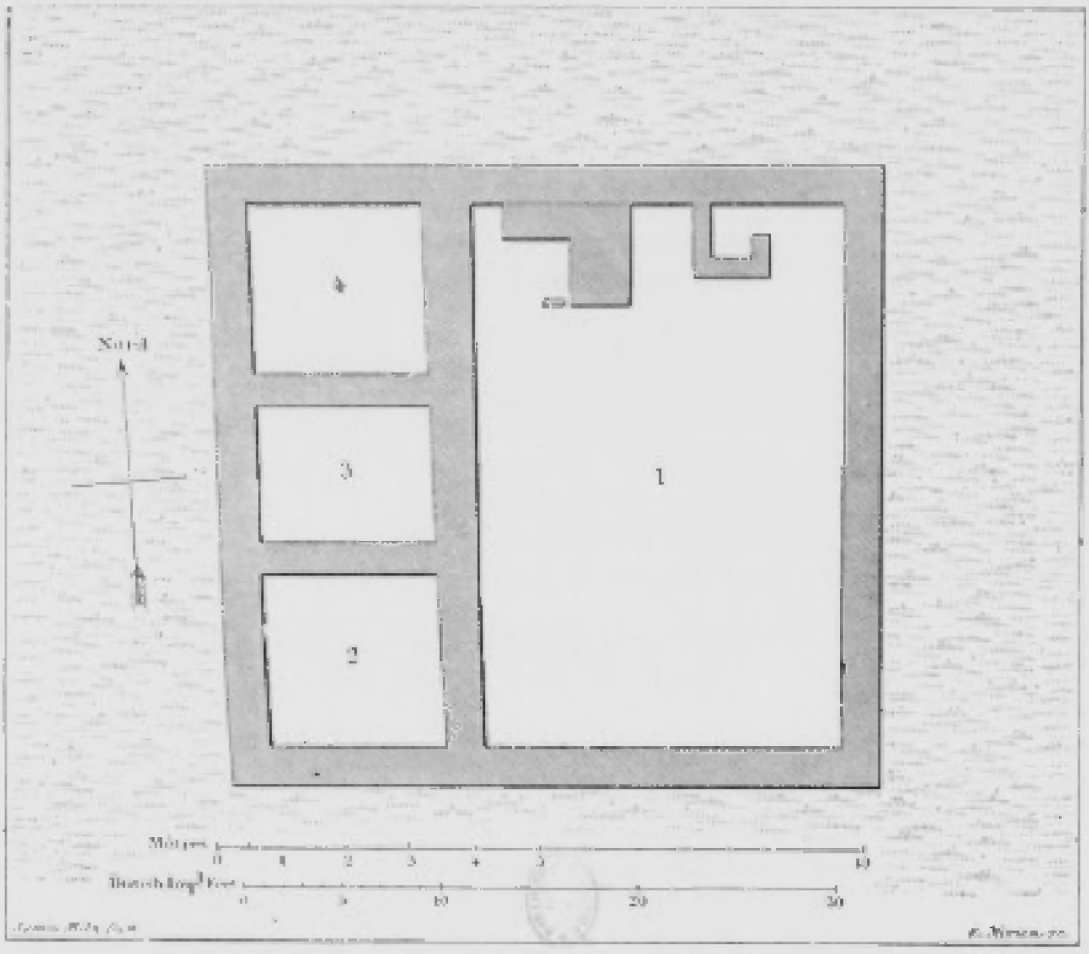

A, planche I. — PLAN DE LA BUTTE A, page 32.

Les jours suivants furent employés à dégager l'intérieur de cette première maison. Le résultat de ce travail permit de constater qu'elle contenait quatre pièces, dont je vais donner la description en les désignant par les numéros qu'elles portent sur le plan du bâtiment recouvert par la butte A.

N° 1. — Cette pièce, de beaucoup plus grande que les autres, mesurait 9 mètres sur 5, et occupait, du nord au sud, toute la longueur de la maison. A son extrémité nord, deux pans de murs faisaient saillie à l'intérieur, et marquaient évidemment la place jadis occupée par deux petites constructions dont les vestiges n'étaient pas assez caractérisés pour que je puisse leur assigner, avec certitude, une destination. Je suis cependant porté à croire que l'une était un foyer et l'autre une forge.

N°s 2 et 3. — La première de ces chambres formait un carré de 2^m^,70 de côté. La seconde mesurait 2^m^,20 sur 2^m^,70.

Le sol de ces trois pièces était couvert d'une épaisse couche de ciment.

N° 4. — Cette chambre était un carré de 2^m^,70 de côté. Elle avait été carrelée en tuiles qui, à l'époque des fouilles, étaient pour la plupart déplacées et brisées. Parmi les fragments que j'en ai recueillis quelques-uns étaient ornés. D'autres, au nombre de trois, portaient l'empreinte des pattes d'un chien qui avait passé sur ces tuiles, pendant qu'elles étaient étalées sur le sol pour sécher, avant leur mise au four.

Le sol des quatre pièces que je viens de décrire était couvert de cendres, de charbons, de terre brûlée, de débris de fer, de scories du même métal et même de fragments de granit

vitrifiés. L'impression que j'ai conservée de la vue de ces objets et de diverses autres circonstances est que le bâtiment sur les ruines duquel la butte A s'était formée avait été détruit par un incendie. D'un autre côté, en voyant cette énorme quantité de débris de poteries de toute sorte dont je parlerai plus bas, il est difficile de ne pas admettre qu'avant d'être incendiée, l'habitation avait été pillée; car les pillards, à quelque race qu'ils appartiennent, brisent ce qu'ils ne veulent ou qu'ils ne peuvent emporter.

Quand toutes ces pièces furent déblayées, je fis faire des tranchées. Les unes traversaient la chambre n° 1, du nord au sud, et les autres suivaient, à l'intérieur et à l'extérieur, le pied des murs de la maison.

A la profondeur de $0^{m},30$, les ouvriers découvrirent une couche de $0^{m},10$ d'épaisseur, composée d'ossements de ruminants, de débris de coquillages comestibles, de cendres, de charbon et de fragments de poteries. Une autre couche fut découverte à $0^{m},55$ plus bas. Ces couches sont, je le crois du moins, les preuves d'incendies antérieurs à celui qui détruisit pour toujours la maison enfouie sous la butte A. Un fait digne de remarque, c'est que les formes des vases étaient de plus en plus simples, et les rebords de plus en plus étroits, à mesure que nous descendions.

Les déblais provenant du sol des diverses pièces de cette maison furent emportés dans des charrettes. Ils étaient principalement composés de fragments de tuiles plates *(tegulæ)* et de tuiles faîtières *(imbrices)*. De cette énorme quantité de débris, je n'ai pu extraire, intactes, qu'une seule tuile plate et six tuiles faîtières. Dans les recherches faites plus tard dans les autres buttes, j'ai rencontré des tuiles entières de ces deux catégories, en assez grande quantité pour pouvoir reconstituer une portion de toiture que j'ai placée dans le musée naissant

2

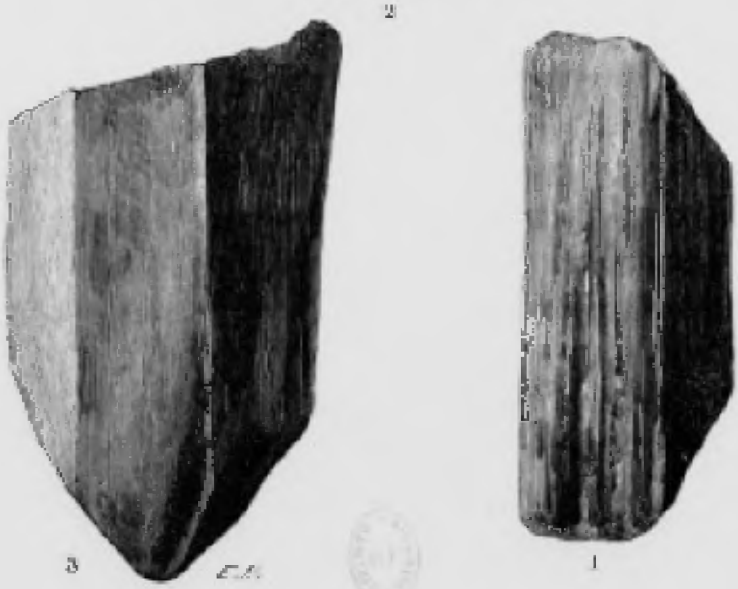

3 1

A, planche II, page 56.

de Carnac. Elle donne une idée de la manière dont les Grecs et les Romains couvraient leurs édifices[1].

Voici l'énumération des objets trouvés sur le sol des quatre chambres qui composaient le bâtiment enfoui sous la butte A :

Plusieurs fragments de meules à bras, en granit et en poudingue, rougis par l'action du feu, épars sur le sol de la chambre n° 1.

Quelques fragments d'outils en grès poli, longs de $0^m,07$, ayant sans doute servi de polissoirs. (A, pl. II, fig. 1.)

Quelques éclats de silex noir, semblable au silex de la Manche que l'on trouve à Dieppe.

Une hache en silex taillé, ayant 0^m12 de longueur, sur $0^m,07$ de largeur. (A, pl. II, fig. 2.)

Un instrument en pierre jaune polie, taillée à facette, long de $0^m,07$, qui peut avoir servi de pierre à aiguiser. (A, pl. II, fig. 3.)

M. Le Guennec, propriétaire du champ où je faisais mes fouilles, a découvert, dans un dolmen qu'il a détruit, une hache de la même matière, plus grande, mais semblable de forme à celle que je viens de décrire. Elle est maintenant au musée de Carnac. Le dolmen où elle a été trouvée était situé dans un champ près du village de Kerfraval, à un demi-kilomètre des *Bossenno*.

Un jour que je m'étais absenté pendant l'heure du dîner de mes ouvriers, une dame anglaise vint visiter les fouilles avec son jeune fils. Ce dernier, en s'amusant à piocher dans la partie de la pièce n° 1, où je crois qu'il a existé une chemi-

1. Il y a peu d'années on découvrit aux environs de Redon, dans un domaine appartenant aux pères eudistes de cette ville, un four à briques gallo-romain, ayant son toit construit de cette manière. Comme on négligea d'entretenir cet intéressant monument, le toit est tombé en ruines en 1873, ce qui est infiniment regrettable.

née, trouva une hache polie de couleur blanche, dont il ne connaissait pas l'importance, et qu'il rejeta dans les déblais. Informé de ce fait, je m'empressai de faire rechercher la hache perdue, mais il me fut impossible de la retrouver. J'en fus d'autant plus contrarié que la découverte de cette hache, dans des débris que je suppose être ceux d'une cheminée, n'était pas sans corrélation avec une coutume existant encore aujourd'hui à Carnac, qui consiste à placer une hache en pierre dans la cheminée afin de préserver la maison du tonnerre. Ce qui du reste ne doit pas surprendre, car les *celtæ* ou haches en pierre se nomment en langue bretonne *Mein-Gurun,* c'est-à-dire pierres de tonnerre.

Les objets en bronze découverts étaient peu nombreux. Ils consistent en :

Une boucle de forme carrée de $0^{m},03$ de côté. (A, pl. III, fig. 1.)

Une petite tige ronde de $0^{m},10$ de longueur sur $0^{m},005$ d'épaisseur.

Un anneau de forme elliptique, qui paraît avoir servi de boucle de ceinturon. (A, pl. III, fig. 2.)

Une tête de clou ou de bouton d'un diamètre de $0^{m},03$, qui doit avoir servi, soit pour un baudrier en cuir, soit pour un harnais de cheval.

Les Bohémiens ou Zingaris de la Hongrie et les Valaques emploient encore de nos jours des boutons semblables pour orner leurs vêtements de cuir. Les aquarelles faites en Hongrie et en Valachie par M. Valerio l'attestent Les Bretons, dans beaucoup de communes, portent également sur leurs vestes un grand nombre de boutons en argent ou en métaux moins précieux, qui y sont placés plutôt comme ornement que pour l'utilité qu'ils peuvent en retirer au point de vue de leur toilette.

1

2

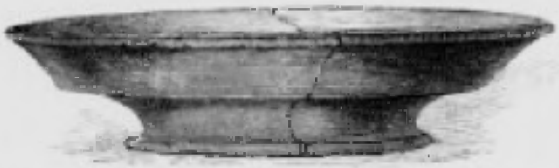

3

4

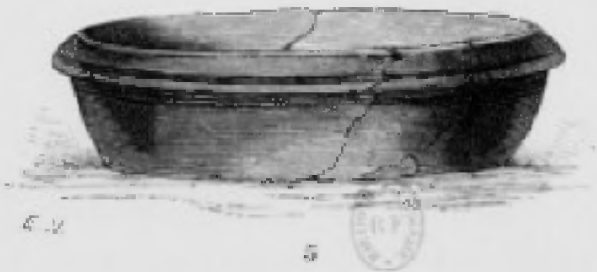

5

A, planche III, page 19.

Des morceaux et des scories de fer ont été trouvés en assez grand nombre, surtout près de la cheminée de la pièce n° 1. J'ai aussi recueilli plusieurs fragments du même métal, que je suppose avoir été des armes; mais ils étaient tellement oxydés qu'il était impossible de les obtenir entiers. Les seuls objets en fer que j'aie pu extraire des ruines sont quelques clous de 0m,05 à 0m,08 de longueur, qui avaient été conservés par la chaux dans le mur est de la maison.

Les objets en verre étaient également peu nombreux. Ils consistent en fragments de couleur bleuâtre, ornés de quelques moulures, qui proviennent de bouteilles gallo-romaines de forme carrée, semblables à celles que l'on voit dans les musées de Caen, de Quimper et de Vannes. Je les ai découverts dans les petites chambres nos 2, 3 et 4.

Il y avait encore dans les mêmes pièces des débris de verre blanc très-mince et très-pur, et un fragment de coupe également en verre orné de deux moulures en creux superposées horizontalement. Comme ces moulures ne sont pas tout à fait parallèles, on peut en conclure qu'elles ont été gravées à la main, et non sur un tour.

Parmi les ossements recueillis, quelques os et quelques dents provenaient d'un bœuf de petite race. On peut voir sur l'un de ces os des entailles faites au moyen d'un instrument tranchant. D'autres portaient les traces des dents des animaux qui les avaient rongés. Quelques-uns avaient été fendus dans le sens de leur longueur, probablement pour en extraire la moelle.

Il y avait aussi parmi ces ossements des os et des dents de cerfs, de chèvres, de moutons, de porcs ainsi que des défenses de sangliers. On n'a trouvé qu'une seule dent de chien ou de loup.

Dans une localité aussi voisine de la mer, les débris de coquillages ne devaient pas faire défaut. On a, en effet, trouvé

en abondance des coquilles d'huîtres, de pétoncles, d'ormiers, de coquilles de Saint-Jacques, de bernicles et de moules. Les coquilles d'huîtres étaient en plus grand nombre que celles des autres mollusques. En les comparant aux huîtres que l'on pêche aujourd'hui dans la baie de Quiberon, je n'ai trouvé entre elles aucune différence quant à l'émail et à la dimension.

Il y avait encore, dans la tranchée pratiquée à l'extérieur du bâtiment à l'est, un amas considérable des mêmes coquillages, d'ossements d'animaux et de fragments de poteries. Cet amas était formé, suivant toute probabilité, par des débris que l'on avait rejetés hors de la maison.

La quantité de fragments de poteries découverts pendant les fouilles de cette petite construction était énorme, et dénotait, sous ce rapport, un certain luxe chez ses habitants. Il y en eut assez pour remplir trois paniers dont le poids total était de 36k,500.

J'ai tenté, mais sans grand succès, de reconstituer avec ces fragments des vases entiers. C'est avec la plus grande difficulté que j'ai réussi à trouver deux ou trois morceaux qui puissent se joindre.

Que sont devenus les autres fragments ?

Ce qui étonne quand on examine ces débris, ce n'est pas tant peut-être leur extrême abondance que la diversité des formes des vases dont ils proviennent, la différence de leur pâte, la variété de leurs ornements et les époques si éloignées les unes des autres auxquelles ils nous reportent.

Le plus léger examen suffit, en effet, pour constater que quelques-uns de ces vases ont été façonnés sans goût ni art, avec des matériaux grossiers, pris à la surface du sol, tandis qu'il en est d'autres qui, par l'élégance de leurs formes aussi bien que par le choix de la matière mise en œuvre, révèlent chez leurs auteurs une connaissance profonde de l'art de la terre.

En étudiant attentivement les fragments de vases appartenant à la première des deux catégories que je viens d'établir, on voit sans peine, par l'irrégularité de leurs formes et par l'inégalité de leur épaisseur, qu'ils ont été façonnés sans l'aide du tour, c'est-à-dire à la main. L'empreinte des doigts de l'ouvrier y est encore très-apparente. Plusieurs des vases dont proviennent ces fragments paraissent, à en juger par les empreintes que portent leurs rebords, avoir été faits par des femmes [1].

Leur pâte est formée d'une terre mal pétrie, provenant de débris de roches primitives, dans laquelle on peut distinguer aisément sans loupe des fragments de quartz, de feldspath, de mica, etc. La cassure en est terreuse, et la cuisson imparfaite et inégale. Ils ont, en un mot, la plus grande analogie avec les vases funéraires des dolmens, que l'on s'accorde à regarder comme appartenant à un âge très-reculé.

Je m'empresse d'ajouter qu'en faisant ce rapprochement, je ne me crois pas suffisamment autorisé à faire remonter à l'époque des dolmens les poteries grossières découvertes dans l'établissement gallo-romain des *Bossenno ;* mais il me paraît ressortir de cette comparaison que la ressemblance qui existe entre des produits d'âges si différents peut devenir, dans bien des cas, une source d'erreurs, et que l'on ne saurait se montrer trop réservé lorsque l'on veut faire servir la céramique ancienne comme élément de classifications chronologiques.

A l'appui de cette opinion, je citerai le fait suivant :

J'étais dans les îles Hébrides, au nord-ouest de l'Écosse, en 1868. Le temps était orageux, et j'avais trouvé un abri dans la chaumière d'une vieille femme. Deux ou trois petits vases

1. A Rieux et à Malansac, villages de potiers, situés dans le Morbihan, ce sont les femmes qui fabriquent les poteries usuelles. Les hommes font les charniers et les autres vases de grandes dimensions.

étaient placés sur la table ; ils ressemblaient aux vases funéraires des dolmens. Je demandai leur provenance, et je fus très-surpris quand la vieille femme me dit :

« Je ne les ai pas trouvés ; je les ai faits moi-même.

— C'est impossible, lui répondis-je, vous n'avez pas de four pour les cuire.

— Je n'ai pas besoin de four pour cela, et je vous en ferai quelques-uns si vous le désirez.

— Faites-m'en donc si vous le pouvez, je serais très-aise d'en avoir deux ou trois. »

La vieille femme s'en alla aussitôt dans son jardin, qui était en face de la chaumière, et en rapporta une certaine quantité de terre glaise. Elle mouilla ensuite la table, sur laquelle elle façonna en très-peu de temps trois petits vases qui portaient sur leurs bords l'empreinte de ses doigts, et une espèce de bordure faite avec ses ongles. Elle me dit alors :

« Je ne puis pas terminer maintenant, parce qu'il faut que les pots soient secs avant d'être mis au feu. Venez demain matin, s'il vous plaît, à dix heures, et vous verrez que je n'ai pas besoin de four pour les cuire. »

Le lendemain, j'étais exact au rendez-vous. Le foyer était tout simplement formé d'une pierre plate placée au centre de la cabane. La vieille y alluma un feu de tourbe; elle remplit ensuite les vases de lait, les plaça sur le feu et les laissa bouillir. Au bout d'une demi-heure, l'opération était terminée; les vases avaient acquis une dureté suffisante et avaient toute l'apparence de la poterie antique.

Quelques fragments de poterie grise, provenant de même de la butte A, portaient aussi une décoration plus soignée que celle des fragments que je viens de décrire. Cette décoration, que l'on désigne quelquefois sous le nom de décoration géométrique, consistait en une série de lignes tracées en creux, et

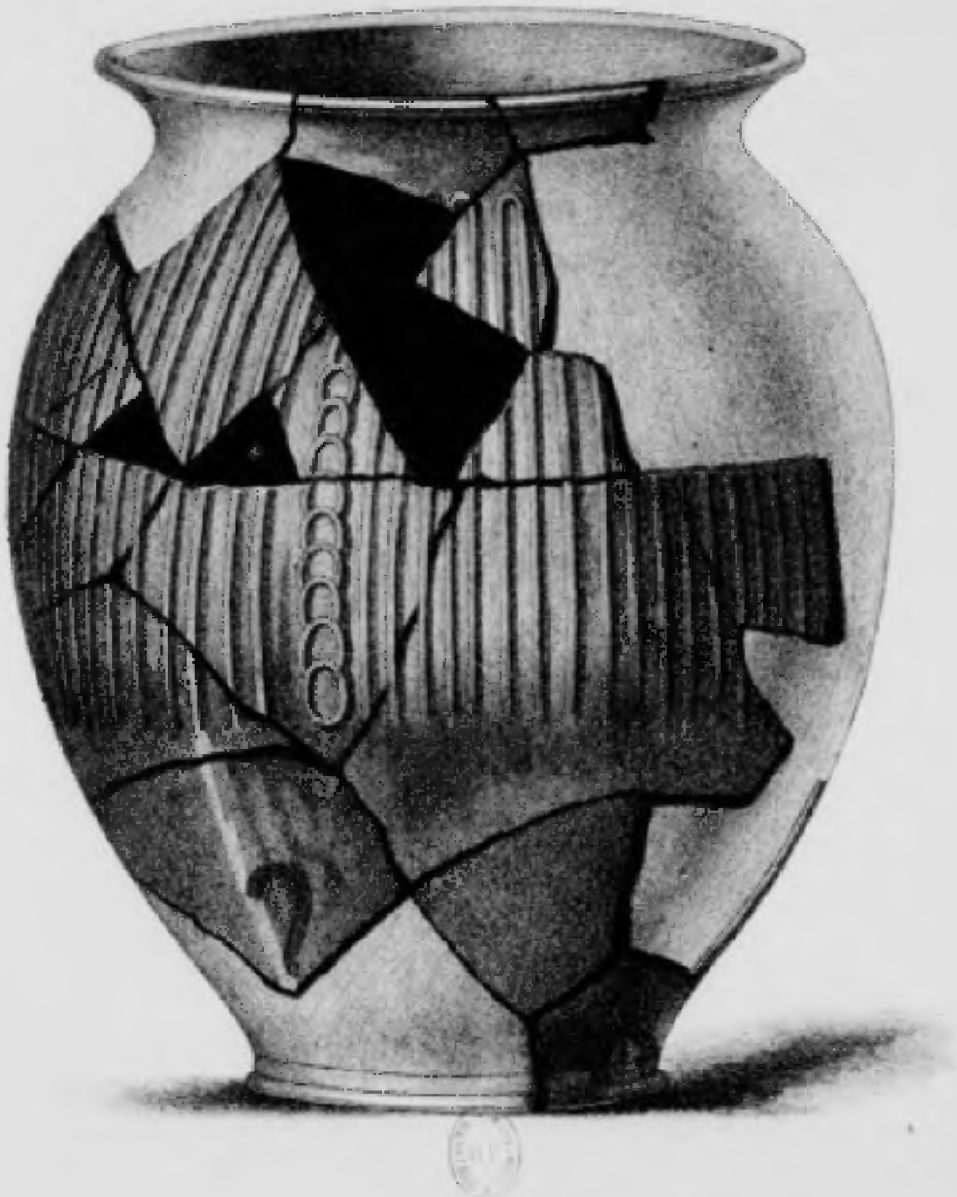

L. Cappe Del.

Imp. Leroy & Pichon, Paris.

formant des chevrons, des losanges, des diagonales, etc. On peut voir, dans les musées de Vannes et de Quimper, des spécimens de ces sortes de vases, provenant de fouilles faites à Arradon et à Carhaix.

Aux poteries décrites dans les pages qui précèdent, il faut ajouter des fragments de petits vases, à parois très-minces, parfaitement cuits; la pâte en est très-fine, dure et sonore. Ils étaient recouverts d'une glaçure brun noirâtre, à reflets métalliques, et portaient des ornements rouges en relief. Le musée de Saint-Germain-en-Laye possède des vases semblables provenant du département de la Lozère. On voit aussi au musée de Guildhall, à Londres, trois fragments de vases identiques, trouvés à une profondeur de 42 pieds, lorsque l'on a fait les fouilles pour asseoir les fondations de la Bourse de cette ville.

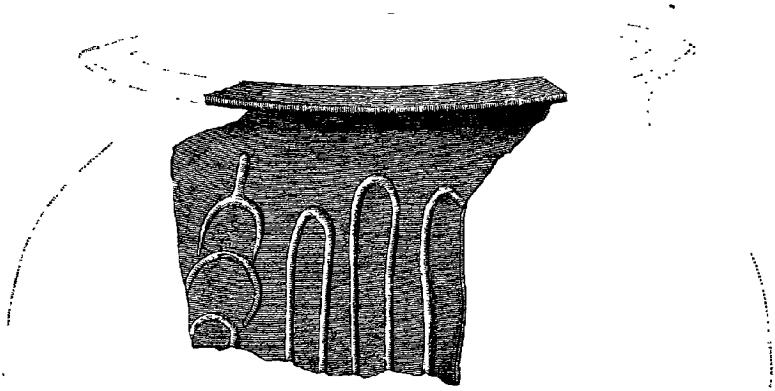

Fragment trouvé à Londres.

J'ai découvert plus tard, dans les buttes B et C, des échantillons mieux conservés de poterie de la même espèce. (Voir la chromolithographie, pl. I.)

La plus grande partie des poteries provenant de la butte

A était formée d'une terre commune de couleur grise, jaune ou noire. C'étaient pour la plupart des vases à boire, des amphores et des pots ayant servi aux usages domestiques. J'ai réussi à retrouver les formes de deux plats ou jattes en terre grise commune. Ils ressemblent aux vases encore en usage en Bretagne, que l'on appelle, à Carnac, *er Cass.* (A, pl. III, fig. 5.)

Outre ces poteries grises, jaunes et noires, les fouilles ont mis au jour des fragments de vases en terre rouge commune, et d'autres débris peu nombreux de vases en terre rouge lustrée, dite poterie samienne. J'ai pu, à l'aide de ces fragments, reconstituer deux petits vases ayant l'un $0^m,14$ et l'autre $0^m,09$ de diamètre. (A, pl. III, fig. 3 et 4.) Quelques-uns de ces derniers fragments m'ont semblé appartenir au genre classé sous la dénomination de faux samien. S. Birch décrit cette poterie comme étant revêtue d'un mince enduit rouge, dû à une dissolution de sulfate de fer dans laquelle elle aurait été plongée. J'ai essayé de laver un de ces fragments pour enlever la terre glaise qui le recouvrait. Mais la glaçure s'est immédiatement dissoute dans l'eau qui a pris une couleur rouge vif. Cette expérience m'a démontré qu'il n'est pas prudent de laver ces sortes de poteries.

Je terminerai cette énumération en mentionnant un certain nombre de boulons ou cylindres en argile rose, qui étaient épars sur le sol de la chambre n° 1. Ils avaient de $0^m,10$ à $0^m,17$ de longueur sur $0^m,03$ à $0^m,04$ de diamètre. On croit que ces cylindres servaient, dans les fabriques de poterie, à supporter les pièces à fond rond soumises à la cuisson[1], ainsi qu'à nettoyer les mains des ouvriers, lorsqu'elles étaient par trop empâtées.

1. Aujourd'hui encore on supporte les pièces non vernissées, qui ne sont pas basées, ou on isole celles qui sont recouvertes d'émail, au moyen de petits rondins en terre réfractaire de formes diverses qui ont reçu le nom de *pernettes*.

Dès que mes fouilles furent terminées, les paysans s'empressèrent d'abattre les ruines que j'avais fait déguger. Ils se proposaient de mettre sous pâture le terrain qu'elles recouvraient. En démolissant le mur de l'est, ils découvrirent une petite tête de Vénus en terre cuite, dont le front et les tempes étaient ornés d'étoiles et de cercles ayant un point à leur centre.

Comme la cassure de cette tête était fraîche, je fis faire aussitôt des recherches pour retrouver le corps de la statuette dont elle avait fait partie, mais ces recherches demeurèrent malheureusement infructueuses.

La saison était trop avancée pour songer à attaquer cette année un autre tertre. Je résolus donc d'ajourner mes travaux au printemps de l'année 1875.

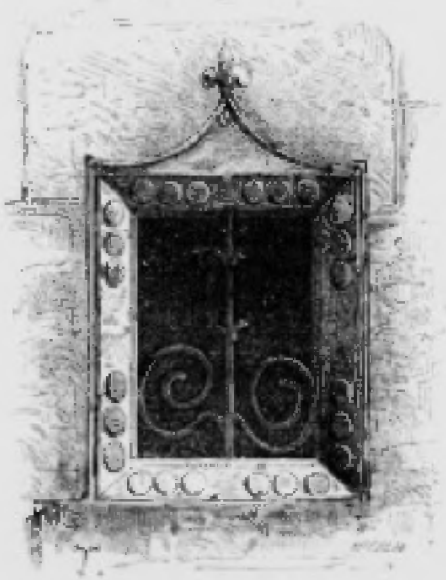

Fenêtre à Bourguet, d'après le dessin de James Mill

SILLA WEGINA — SEGATHEJUM

Partie des ruines des buttes B et C.

FOUILLES DE LA BUTTE B

Les résultats obtenus dans les fouilles entreprises à la fin de l'été de 1874 étaient trop encourageants pour ne pas me décider à continuer les recherches commencées dans les tertres des Bossenno. Je repris donc mes explorations aussitôt que le temps le permit, et j'attaquai successivement avec douze ouvriers, que les fouilles précédentes avaient un peu aguerris, les deux buttes B et C. Quoique les travaux aient commencé, en réalité, par la butte C, pour permettre au lecteur d'apprécier plus facilement l'ensemble des découvertes faites pendant ces fouilles, je commencerai par donner les travaux exécutés dans la butte B, où se trouvait une habitation, dont les constructions enfouies sous la butte C n'étaient qu'une dépendance.

Cette butte avait dans sa direction nord-sud 25 mètres de longueur. Sa largeur était de 17 mètres et sa hauteur moyenne de 2 mètres. Une excavation, qui se voyait à son sommet, montrait que l'on avait déjà tenté d'y faire des fouilles ; mes ouvriers me rapportèrent que telle était en effet la tradition du pays.

Je ne commençai pas, à l'exemple de mes devanciers, mes recherches par le sommet de cette butte, mais par le côté nord, et l'on découvrit bientôt un mur à la base duquel était

un petit espace carré d'environ 1m,80 de côté, carrelé avec les tuiles à rebord dont les Romains se servaient ordinairement pour leurs toitures. Ces tuiles étaient solidement incrustées par leurs rebords dans une couche de ciment, de sorte que ce petit parquet présentait une surface parfaitement unie[1].

Je fis suivre ce mur tout autour de la butte, jusqu'à ce que l'extérieur de la maison fût entièrement dégagé. Alors on commença les fouilles dans l'intérieur.

Cette opération terminée, nous eûmes sous les yeux une construction de forme rectangulaire mesurant 20 mètres de longueur sur 14 de largeur et composée de onze pièces, savoir : un corridor n° 1, et une pièce n° 11, à l'est; trois grandes chambres et un couloir, nos 2, 3, 4 et 10 au centre; enfin une série de petites chambres *(cubicula)*, nos 5, 6, 7, 8 et 9, à l'ouest. Le mauvais état du mur de l'ouest, dont je n'ai retrouvé que les assises, ne m'a pas permis de marquer, dans le plan, la place des portes qui devaient exister de ce côté.

L'entrée principale du bâtiment, à l'est, est indiquée sur le plan.

L'épaisseur des murs extérieurs était de 0m,60, et celle des murs intérieurs de 0m,50.

Le mur ouest de cette habitation se prolongeait vers le nord, jusqu'à une autre butte sous laquelle étaient des bains. Une cour, large de 8m,25, séparait ces deux constructions.

Après ces indications générales, voici la description de chacune des onze pièces qui composaient cette maison, dans laquelle j'ai trouvé partout des traces très-visibles d'incendie. Pour l'intelligence de cette description, le lecteur est prié de se reporter au plan particulier du bâtiment enfoui sous la butte B, pl. I.

1. Voir le plan particulier de l'habitation découverte sous la butte B.

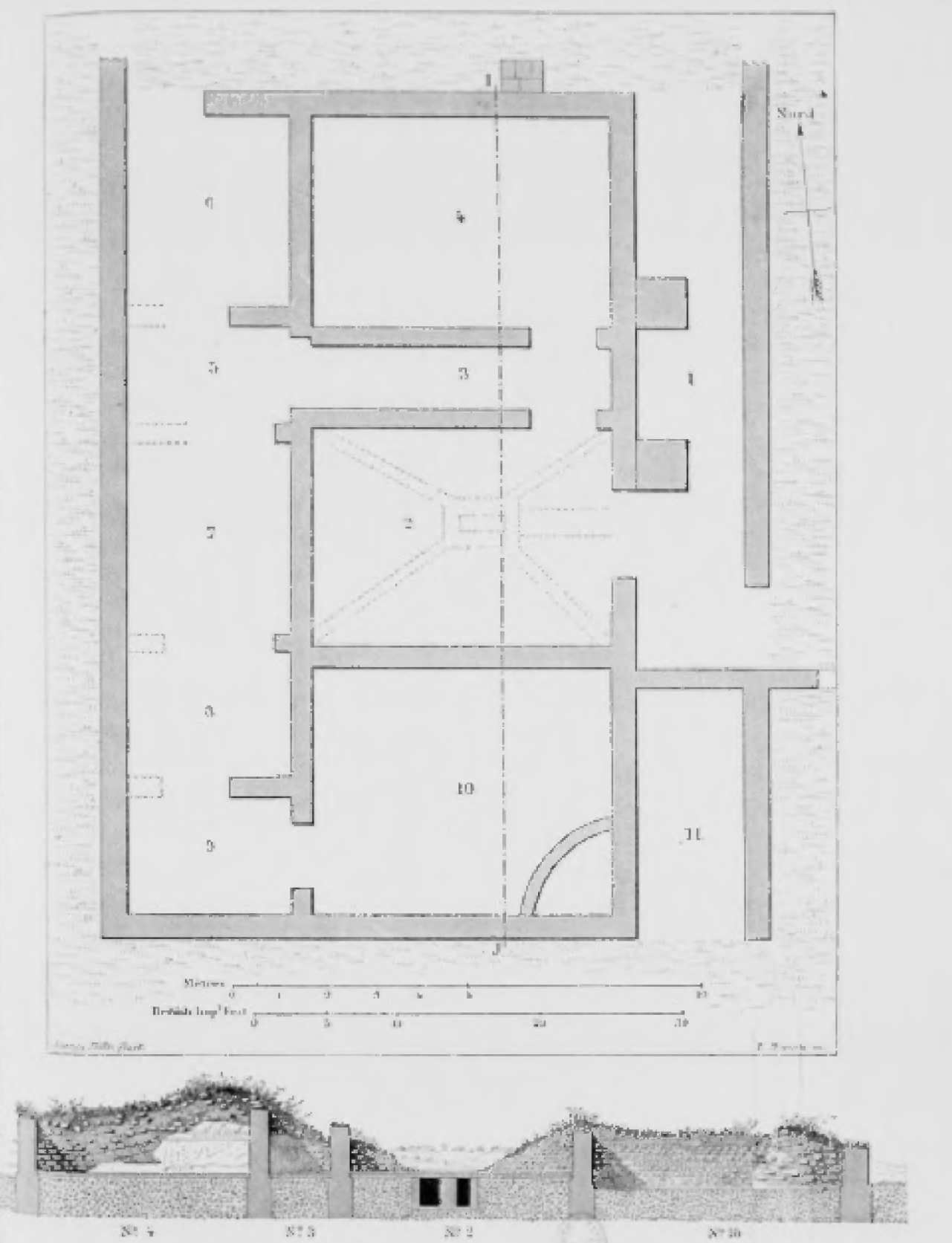

B, PLANCHE I. — PLAN ET COUPE DE LA BUTTE B.

N° 1. — Couloir ayant 13m,20 de longueur sur 2m,39 de largeur.

La hauteur moyenne des murs était au sud de 1m,84; à l'est, 0m,30; à l'ouest, 2 mètres.

Ce couloir communiquait à l'est avec l'extérieur. Il communiquait aussi au nord avec la cour mentionnée plus haut[1]. Le prolongement d'un mur existe encore certainement de ce côté dans le sol; mais comme cette partie du terrain était sous pâture, il me fut impossible, malgré tous mes efforts, d'obtenir du locataire l'autorisation d'y faire des fouilles.

Deux contre-forts d'un mètre en tous sens, dont l'un a sans doute été bâti après coup, car il n'est pas engagé dans la construction, soutiennent à l'intérieur le mur ouest du couloir.

Une ouverture, que l'on voit au sud de l'un de ces contre-forts, marque l'emplacement d'un fourneau qui servait à chauffer l'hypocauste existant sous la chambre n° 2. Ce fourneau, dont l'ouverture devait être de dimensions fort restreintes, était pratiqué dans le massif d'un petit escalier par lequel on montait du couloir dans cette chambre. On voit encore, encastrées dans le mur ouest, plusieurs pierres saillantes qui devaient faire partie de cet escalier.

A l'époque des fouilles, ce qui restait du mur est de ce couloir était en fort mauvais état.

N° 2. — Cette chambre avait 6m,40 sur 4m,80. La hauteur de ses murs était :

Au nord.	1m,00
Au sud.	0m,85
A l'est.	0m,75
A l'ouest	0m,87

1. Voir le plan général des Bossenno.

Cette pièce, qui était la chambre principale de la maison, avait deux entrées : l'une communiquant par un escalier avec le couloir qui vient d'être décrit, et l'autre donnant sur un second couloir, n° 3. Elle était bâtie sur un hypocauste d'une forme remarquable. Le plan montre la direction des conduits qui faisaient circuler la chaleur sous le sol. Ils étaient construits en pierres sèches, et affectaient la forme d'une croix de Saint-André, dans l'axe de laquelle se trouvait un pilier, également construit en pierres sèches, qui avait $0^m,80$ de longueur sur $0^m,28$ de largeur. Ces conduits étaient couverts de grandes pierres plates en granit, sauf à l'extrémité est du pilier central, où la dalle était remplacée par une brique carrée, de $0^m,61$ de côté, percée d'un trou près d'un de ses angles. Tout cet appareil et tout le sol de cette chambre étaient revêtus de deux couches de ciment de $0^m,15$ d'épaisseur.

Les parois et les couvertures de ces conduits étaient encore noircis par la fumée; on remarquait dans leur intérieur beaucoup de suie et de fragments de charbon. Cette circonstance ne laisse aucun doute sur la destination de ces conduits. Ils avaient évidemment été établis pour chauffer la chambre et non pour drainer le sous-sol. Un hypocauste semblable a d'ailleurs été découvert dans la villa de Mané-Bourgerel (Morbihan), et M. de Caumont en a donné le plan dans son *Ère gallo-romaine*[1].

Ce n'est pas sans surprise qu'en enlevant les dalles qui formaient le dessus des conduits de cet hypocauste, j'ai découvert à leurs extrémités, qui correspondent aux angles de la

1. « Villa de Mané-Bourgerel (Morbihan). — Je dois à M. Jaquemet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, le plan d'une autre *villa* découverte à Mané-Bourgerel, mais on n'a reconnu qu'une partie des fondations; il en reste d'autres dans les pièces voisines, de sorte que je me borne à présenter (p. 392) le plan qu'a bien voulu me communiquer M. Jaquemet, sans essayer d'indiquer la destination des appartements. La pièce J était remarquable par un hypocauste

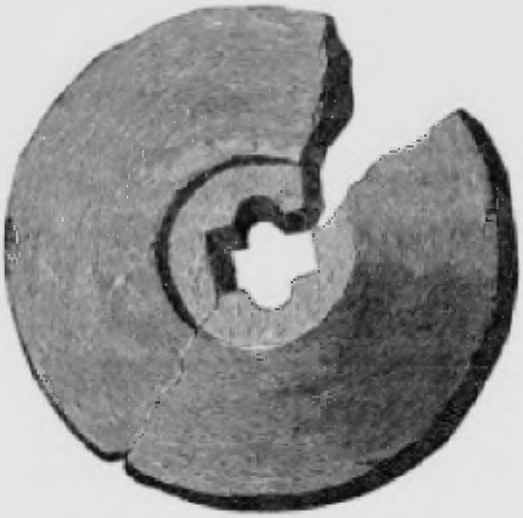

1

3

4

2

B, PLANCHE II, page 60.

chambre, les objets suivants que je crois y avoir été placés avec intention :

1. A l'angle nord-est, les fragments d'une meule à bras en granit calciné et devenu rouge par l'action du feu. C'est la teinte que prend le granit de Carnac lorsqu'il a été exposé au feu. (B, pl. II, fig. 1 et 1 *bis*.)

2. A l'angle sud-est, une hache polie en diorite de $0^m,13$ de longueur, et près d'elle des fragments de verre bleu et de poterie rouge lustrée unie. (B, pl. II, fig. 2.)

3. A l'angle nord-ouest, des fragments de poterie gris noir commune.

4. A l'angle sud-ouest, une petite boule bleue opaque, semblable aux grains de colliers trouvés dans les autres pièces, et à côté, un fragment de poterie grise orné d'un quatrefeuille. (B, pl. II, fig. 4.)

Ces objets, je le répète, me paraissent avoir été placés avec intention aux endroits où je les ai trouvés, par suite, je le suppose, de quelque superstition qui nous est aujourd'hui inconnue. A ce propos, je prie le lecteur de vouloir bien se reporter au récit que j'ai fait, dans le compte rendu des fouilles de la butte A, page 38, d'une très-ancienne coutume existant encore en Bretagne, qui consiste à placer dans la cheminée une hache en pierre pour préserver la maison de la foudre.

Comme, en déblayant cette pièce, nous n'y avions trouvé qu'un très-petit nombre de tuiles de toiture, j'avais d'abord pensé que ce pouvait être l'*atrium* de l'habitation, mais après la découverte de l'hypocauste cette hypothèse devenait inadmissible.

d'une forme particulière. Le plan montre la direction de conduits qui faisaient circuler la chaleur sous le sol ; j'ai vu à Vieux un hypocauste semblable dont les conduits étaient en partie creusés dans la roche calcaire au-dessous du pavé, ce qui prouve que les moyens les plus simples étaient quelquefois employés. » — *Ère gallo-romaine*, 2e édit., p. 390.

N° 3. — C'est un couloir communiquant avec le vestibule n° 5, et avec les chambres n°s 2 et 4. Il avait 6^m,50 de longueur sur 1^m,30 de largeur.

L'enduit dont ses murs étaient revêtus était orné, à la hauteur de 0^m,74 du sol, d'une bande rouge large de 0^m,08. On remarquait sur le même enduit, dans le fond du couloir, des traces d'autres dessins coloriés [1].

N° 4. — On pénétrait dans cette chambre, une des principales de la maison, par le couloir qui vient d'être décrit. Sa longueur était de 6^m,40, et sa largeur de 4^m,08.

Hauteur moyenne des murs au nord : 0^m,92; au sud, 1^m,15; à l'est, 1^m,50; à l'ouest, 1^m,22.

Les murs de cette pièce avaient été revêtus de trois couches d'enduit, ayant 4 centimètres d'épaisseur. On voyait sur la deuxième couche des traces de peintures rouges, jaunes, gris foncé et bleues. On avait piqué cette couche pour appliquer la troisième qui portait les mêmes traces de peintures avec un dessin différent. Je n'ai pas pu reconstituer le dessin de cette décoration murale, en raison du petit nombre et de la dimension restreinte des fragments qui restaient.

N. 5. — C'était un vestibule placé en avant du couloir n° 3. Il avait 3^m,50 de longueur, sur 1^m,95 de largeur. Il communiquait probablement avec l'extérieur de l'habitation par une porte pratiquée dans le mur ouest. Mais il m'a été impossible de m'en assurer, parce que, de ce côté, il ne restait plus que les assises du mur.

1. Les deux chromolithographies, planches VII et VIII, contiennent quelques-unes des peintures et décorations murales, les plus curieuses, trouvées dans les buttes B et C.

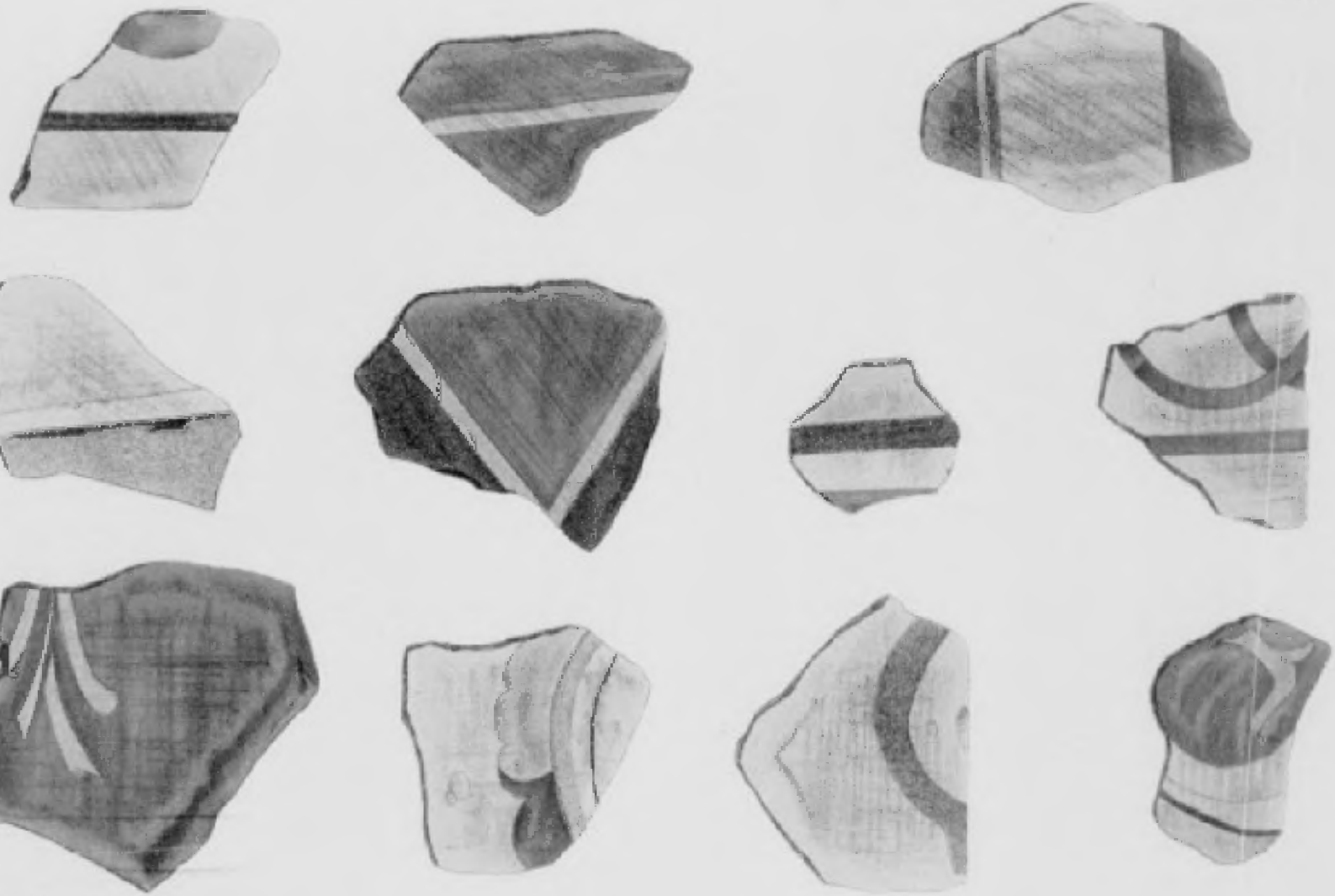

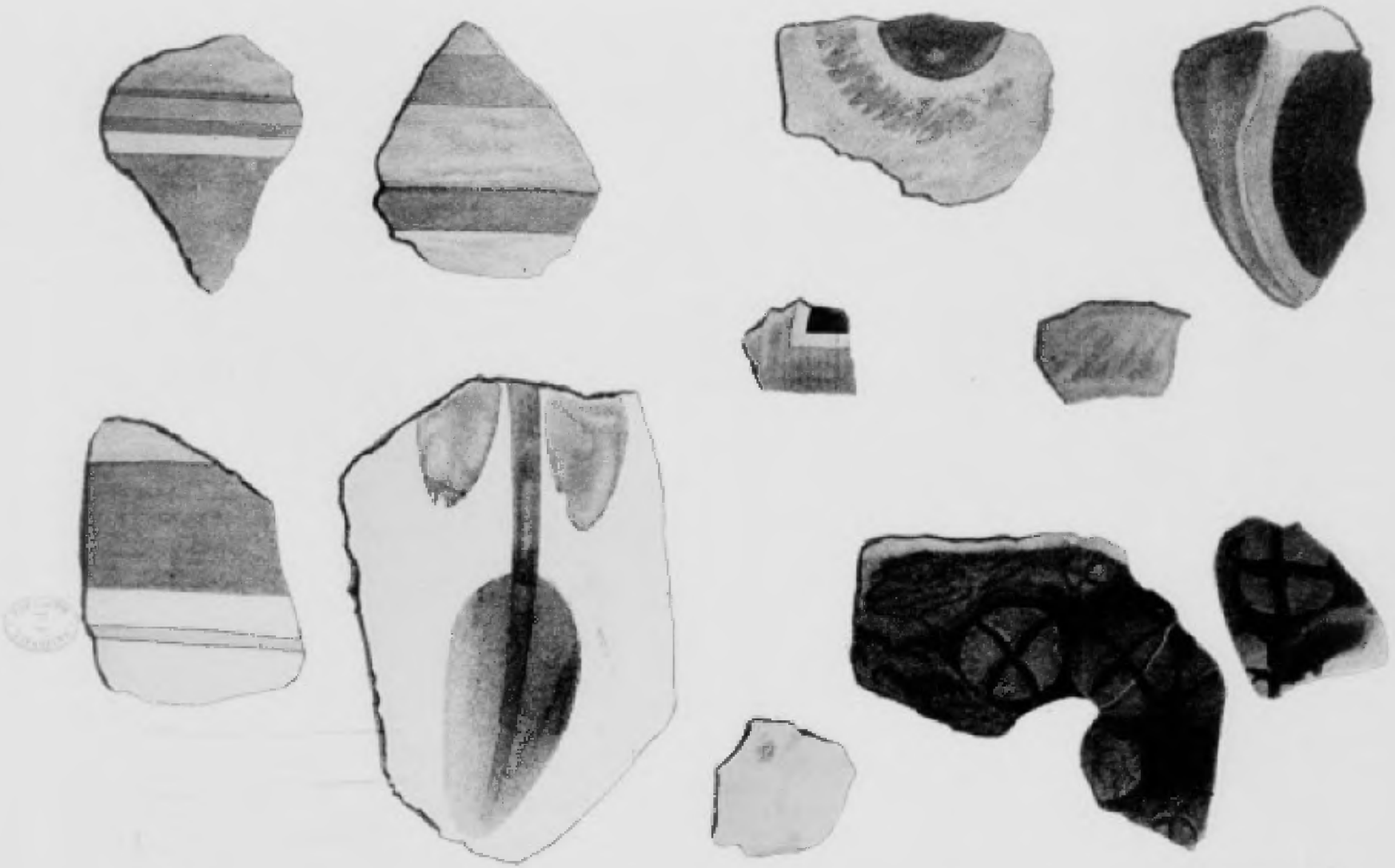

L. Cappe Del.

Imp. Leroy & Richon. Paris

N°s 6, 7 et 8. — Ces trois petites pièces étaient, je crois, des chambres à coucher *(cubicula)*.

La première, n° 6, avait 5^m,25 de longueur sur 3^m,50 de largeur, et communiquait par une porte avec le n° 5. Quoique le mur au nord fût très-délabré, on y voyait les traces d'une seconde porte ouvrant sur la cour séparant l'habitation B des bains enfouis sous la butte C, qui seront décrits plus loin.

La seconde, n° 7, mesurait 6^m,50, sur 3^m,50.

La troisième, n° 8, avait 3^m,50 de longueur et 2^m,80 de largeur. Elle communiquait avec la pièce n° 7, au nord, et avec le n° 9, au sud.

J'ai fait creuser à 1 mètre au-dessous du sol de ces petites chambres. A cette profondeur, on a trouvé les traces d'une construction antérieure, et divers objets, parmi lesquels une broche en bronze (B, pl. II, fig. 3, grand. nat.), des fragments de coupes en verre blanc et de bouteilles en verre bleuâtre, quelques objets en fer, fortement oxydés, qui ressemblaient à des ferrures de portes, des fragments de poterie grise et noire de formes très-simples, avec des rebords étroits, etc.

N° 9. — Cette pièce, qui avait 3^m,50, sur 2^m,50, communiquait avec la pièce n° 8, au nord, et avec la chambre n° 10, à l'est.

Les séparations des cinq petites chambres n°s 5, 6, 7, 8 et 9 étaient à peine visibles.

N° 10. — Les dimensions de cette pièce étaient, en longueur, de 6^m,40, et en largeur, de 5^m,50.

Hauteur moyenne des murs : au nord, 1^m,20 ; au sud, 0^m,85 ; à l'est, 1^m,65 ; à l'ouest, 1^m,65.

Le sol de cette chambre, qui communiquait par une porte

avec la pièce n° 9, était de $0^{m},30$ en contre-bas du niveau des autres appartements.

On y remarquait, dans l'angle sud-est, une singulière construction en forme de ruche ou de cul-de-four, bâtie grossièrement en pierres irrégulières. Il y avait entre elle et le mur nord une couche de grosses pierres incrustées dans le sol. J'ai fait fouiller dans cet endroit jusqu'à la profondeur de $1^{m},50$, sans trouver autre chose qu'un goulot de bouteille en verre bleuâtre. Je pense que cette petite construction pouvait être un four dont l'orifice était dans la pièce n° 11. On remarque en effet une ouverture bouchée par des débris dans la partie du mur de cette pièce à laquelle devait correspondre la bouche de ce four.

La grande quantité de poterie, d'os et de coquillages comestibles trouvés dans la chambre n° 10 laisse peu de doutes sur sa destination. C'était une cuisine.

Outre les os et les coquillages, on a aussi recueilli dans cette pièce des palets en brique, de petites rondelles en terre cuite et des poids en pierre travaillée, qui peuvent avoir servi à garnir des filets de pêcheurs. Aujourd'hui la mer est distante d'un kilomètre et demi des Bossenno; mais, grâce à l'obligeance de M. Le Guennec, propriétaire au village de Kerfraval, qui m'a communiqué un aveu de 1740 de cette tenue, j'ai trouvé la preuve qu'il y a un siècle la mer arrivait encore dans les bas-fonds des Bossenno. Cet aveu mentionne, en effet, au nombre des pièces de terre qui y sont décrites :

« Une pièce de terre sous pâture, nommée Ker-guin-goh, au mette *(sic)* de laquelle est une source d'eau, et une pièce de terre sous pâture et jonc qui se couvre de mer aux grandes eaux, etc.[1] »

1. Description et déclaration par mesurage et débornement, faite en l'étude de Me Henry, notaire royal registrateur, contrôlée à Auray le 24 décembre 1740, à titre de domaine congéable.

N° 11. — Cette pièce avait 5m,50 de longueur, sur 3m,45 de largeur.

Hauteur moyenne des murs : au nord, 1m,80; à l'est, 0m,60; à l'ouest, 1m,10.

C'était une pièce de service formant une annexe de la cuisine n° 10. On y desservait le four dont j'ai parlé plus haut, et tout porte à croire qu'elle n'était close du côté du sud que par une barrière ou une clôture en bois, car il m'a été impossible de trouver de ce côté le moindre vestige des substructions d'un mur.

La maison que je viens de décrire avait été construite avec beaucoup de soin, en pierres de petit appareil très-régulier, dont les assises, dans quelques endroits, étaient encore régularisées par des cordons de briques, placés à des intervalles égaux. Le plancher de toutes les chambres était formé d'épaisses couches de ciment, et les murs étaient tous revêtus d'enduits, à l'exception de ceux de la pièce n° 6.

Le site où elle était placée avait été bien choisi, tant sous le rapport de la commodité que de l'agrément. Le Mont-Saint-Michel l'abritait contre les vents d'ouest. Une source abondante existait à peu de distance à l'est, côté vers lequel était tournée sa façade. On apercevait certainement la mer de ses appartements supérieurs s'il en existait; elle était enfin tout près de la voie qui se dirigeait du passage de la Trinité vers Carnac.

Voici maintenant l'énumération des objets trouvés dans chacune des chambres de cette habitation :

Des clous en fer de diverses grandeurs, ainsi que des fragments de poteries gallo-romaines de genres très-variés, ont été recueillis dans toutes les pièces. Pour éviter les répétitions, j'indiquerai seulement, et dans l'ordre des numéros des appartements, les objets qui offrent le plus d'intérêt.

La pièce n° 1 (le couloir) contenait beaucoup de fragments de poteries en terre fine, peinte en relief, avec des bandes diagonales et des oves. J'ai réussi à rapprocher quelques-uns de ces fragments et à reconstituer plusieurs vases ressemblant à celui trouvé dans la butte A, chromolithographie n° 1, page 45.

Il y avait encore un fragment de goulot d'amphore avec deux anses en terre rouge, de $0^m,09$ de longueur et de $0^m,08$ de diamètre. (B, pl. III, fig. 1, page 67.)

Dans la pièce n° 2, j'ai découvert près de la porte qui communique avec la pièce n° 3 un grand bois de cerf commun *(Cervus elephas)* de $0^m,81$ de longueur. (B, pl. III, fig. 2.)

J'y ai aussi recueilli un petit disque en bronze, orné d'une rosace à cinq feuilles, de $0^m,02$ de diamètre, qui paraît avoir fait partie d'une fibule (B, pl. III, fig. 3); une bague en bronze légèrement gravée en creux, d'un diamètre de $0^m,15$ (B, pl. III, fig. 4), et une monnaie de petit bronze de Claude II, sur laquelle on lit :

DIVO CLAVDIO. Sa tête radiée à droite.

Revers : CONSECRATIO. Aigle debout à gauche se retournant. Cohen, 49. Cette monnaie fut frappée après la mort de l'empereur Claude.

Quelques fragments de fer très-oxydés étaient épars sur le plancher ; je crois que quelques-uns étaient des lames d'épée.

Il y avait aussi dans cette pièce deux objets en pierre travaillée, savoir :

Un polissoir en pierre grise schisteuse et ressemblant à celui trouvé dans la butte A.

Une palette de peintre en pierre blanche polie, de $0^m,09$ de longueur sur $0^m,07$ de largeur. (B, pl. III, fig. 5.)

A l'aide des fragments de poterie recueillis dans cette pièce, il m'a été possible de reconstituer :

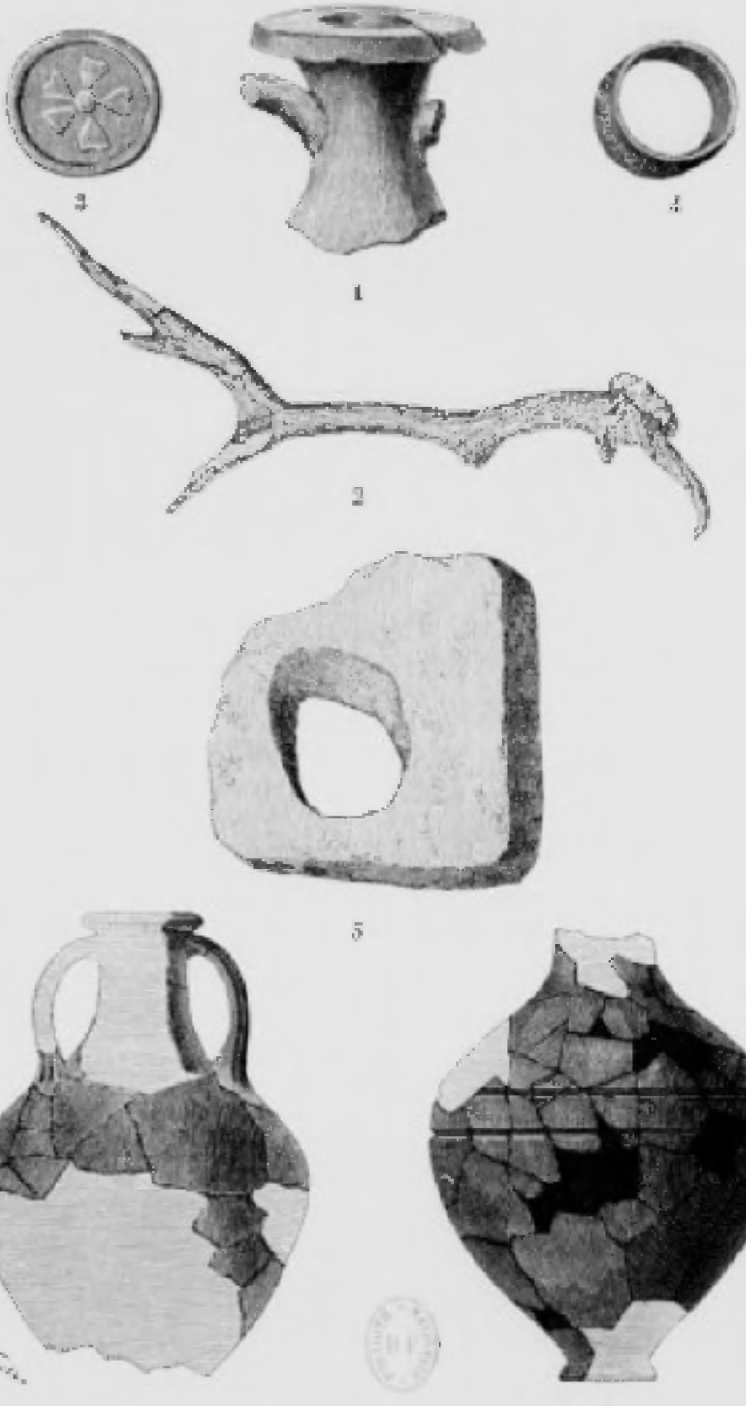

B, PLANCHE III, page 69.

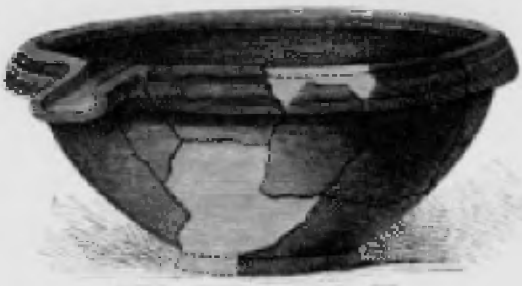

1

2

3

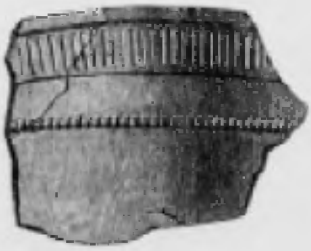

4

5

6, PLANCHE IV, page 70.

Une lagène à deux anses; col étroit avec bourrelet en saillie; terre jaunâtre; diamètre $0^m,17$. (B, pl. III, fig. 6.)

Une lagène turbiniforme sans anses, ornée de deux bandes parallèles gravées en creux; le col manque; terre jaunâtre; diamètre $0^m,19$. (B, pl. III, fig. 7.)

Une terrine avec bourrelet en saillie sur le rebord extérieur et bec d'expansion; terre grise; diamètre $0^m,27$. (B, pl. IV, fig. 1.)

Un vase de forme ovoïde, à large ouverture, avec rebord circulaire en saillie; sur le col et sur l'épaulement, douze bandes horizontales peintes en noir; pâte grossière, gris brunâtre; hauteur $0^m,24$; diamètre $0^m,21$. (B, pl. IV, fig. 2.)

Dans la pièce n° 3, nous avons trouvé, vis-à-vis la porte du n° 4, les parties supérieure et inférieure d'un moulin à bras, de $0^m,36$ de diamètre, en pierre volcanique, ainsi que plusieurs fragments de poterie en terre rouge lustrée, dont je donne deux spécimens. (B, pl. IV, fig. 3 et 4.) En voici la description :

Fragment de coupe avec ornements en relief, divisés en compartiments; dans l'un, un génie ailé, et dans l'autre, une tête de sanglier.

Fragment de même nature, orné d'une bande circulaire formée de lignes verticales gravées en creux; longueur $0^m,09$.

Dans la pièce n° 4 :

Un fragment de bois de cerf avec entailles à sa base.

Un poinçon en os poli de $0^m,11$ de longueur, semblable à celui trouvé plus tard dans le n° 10.

Une boule bleue opaque, de $0^m,02$ de diamètre, ressemblant à la turquoise.

Une monnaie de petit bronze de Tétricus fils.

CAIVS. PIVS. ESV. TETRICVS. CAES. (Caius Pius Esuvius Tetricus Caesar.) Son buste radié à droite avec le paludament.

Revers fruste.

Une monnaie de bronze de Gallien.

GALLIENVS. AVG. (Gallienus Augustus.) Sa tête radiée à droite.

Revers : LIBERO P. CONS. AVG. (Libero patri conservatori Augusti.) Panthère marchant à gauche. A l'exergue B. Cohen, 337.

Une monnaie de petit bronze de Constant Ier.

CONSTANS. NOB. CAES. (Constans nobilis Caesar.) Son buste lauré à droite avec le paludament.

Revers : GLORIA EXERCITVS. Deux soldats casqués debout se regardant, tenant chacun une haste renversée et s'appuyant sur un bouclier; entre eux une enseigne surmontée d'un drapeau. Cohen, 131.

J'ai pu reconstituer, au moyen de fragments recueillis, les vases suivants :

Un vase de forme ovoïde, à large ouverture, avec rebord circulaire en saillie; sur l'épaulement, trois lignes parallèles grossièrement gravées en creux, au milieu de deux desquelles se trouve une ligne de points également en creux; terre gris brunâtre; diamètre $0^{m},17$. (B, pl. IV, fig. 5.)

Vase de même forme, mais à très-large ouverture, orné sur tout son pourtour de lignes verticales juxtaposées, séparées à l'épaulement par trois lignes horizontales peintes en noir; terre fine, très-cuite; diamètre $0^{m},16$. (B, pl. V, fig. 1.)

Une écuelle à base étroite, en terre gris brun, de $0^{m},17$ de diamètre. Cette forme se retrouve encore parfois en Bretagne. (B, pl. V, fig. 2.)

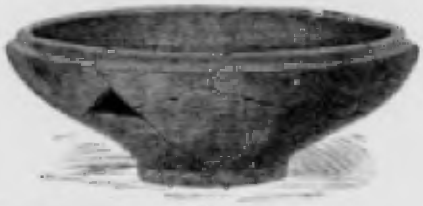

2

1

6

4

3

5

D, PLANCHE V, page 72.

Voici encore quelques autres fragments de poterie qui ont été aussi découverts dans la même chambre :

Un fragment d'anse orné de torsades. (B, pl. V, fig. 3.)

Un fragment d'un vase orné d'ondulations gravées en creux. (B, pl. V, fig. 4.)

Un fragment de goulot d'un vase en terre rouge portant la même ornementation ; longueur $0^{m},10$. (B, pl. V, fig. 5.)

Il me semble que l'ornementation de ces deux derniers fragments mérite, par sa persistance, une attention spéciale.

Tous les peuples se sont servis de ces lignes ondulées comme symbole de l'eau qui coule.

C'est l'avant-dernier signe du zodiaque ♒ *aquarius* (le verseau), celui qui correspond à l'un des mois les plus pluvieux de l'année.

Le signe qui anciennement, en chinois, représentait l'eau, 〓, avait la même forme que le onzième signe du zodiaque dont nous parlons.

Le symbole employé par les Égyptiens pour représenter l'eau, mai mou, le contient également. Ce signe indique les idées de fraîcheur et d'écoulement. Au sommet des stèles, il paraît symboliser le temps qui s'écoule[1].

La persistance de cette ornementation dans le Morbihan, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour, se remarque en bien des circonstances. On la trouve à la fois sur les poteries des dolmens et sur les pierres qui forment les supports de ces monuments. Ce signe, placé sur le vase à boire que l'on trouve dans les dolmens, c'est-à-dire dans les tombeaux, représente-t-il, comme le symbole égyptien, l'idée de rafraîchir, tandis que, placé sur les supports des dolmens, il serait le symbole du temps qui s'écoule?

1. Voir le *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, par Paul Pierret, Paris, Rollin et Feuardent, 1875.

On trouve assez fréquemment ces signes sur la poterie bretonne moderne. C'est un des motifs d'ornementation habituels des potiers de Malansac, qui, aujourd'hui encore, fabriquent sans tour des charniers et de grandes « pônes [1] ».

Je donne ici la représentation d'une de ces « pônes », que j'ai dessinée dans l'atelier d'un potier de Malansac [2].

« Pône » de Malansac.

Pendant que je dessinais ce vase, je demandai au potier s'il connaissait la signification de ces ornements, et pourquoi il les appliquait. Il me répondit simplement : « Je connais plusieurs espèces d'ornements, que nous appliquons aux différents vases, parce que nous l'avons toujours fait; mais quant à leur

1. Vases de près de 1 mètre de hauteur, servant à faire la lessive, sur lesquels ils appliquent ce dessin en relief. (Voir pour la fabrication de ces vases le *Traité des arts céramiques*, par Alexandre Brongniart, tome I, page 391.)

2. Cette pône portait au-dessus de la décoration ondulée un autre ornement, qu'on peut voir dans le dessin. Ce signe est identique avec un des signes des dolmens, que M. de Closmadeuc appelle le signe jugiforme.

Il y a dans ce fait une preuve, à ajouter à tant d'autres, de la persistance des traditions en Bretagne.

signification, elle m'est absolument inconnue, et je n'en ai jamais entendu parler. »

Cette ornementation de lignes ondulées n'est pas rare sur le cintre des portes des maisons ⊙ (voir le dessin, page 96)[1], ainsi que sur les pierres tombales modernes (voir le dessin, page 220), dans le même département.

Dans la pièce n° 5, on n'a rien découvert d'important.

Dans la pièce n° 6 :

Une monnaie de moyen bronze, de Victorin.

IMP. C. VICTORINVS. P. F. AVG. (Imperator Caesar Victorinus pius felix Augustus.) Son buste radié à droite avec le paludament.

Revers : PROVIDENTIA AVG. (Providentia Augusti.) La Providence debout à gauche, tenant une baguette et une corne d'abondance; à ses pieds un globe. Cohen, 57.

Deux petits outils en silex jaune poli. Le tranchant de l'un d'eux est ébréché.

Une boule bleue opaque, de $0^m,02$ de diamètre.

Un plat creux, de $0^m,20$ de diamètre, en terre grise. Ce genre est déjà figuré butte A, pl. III, fig. 5, page 39.

Dans la pièce n° 7 :

Une monnaie de petit bronze, de Tétricus père.

CAIVS PIVS ESVVIVS. TETRICVS.

Revers fruste.

Quelques fragments de dalles en marbre blanc veiné de rouge.

Un outil en pierre jaune, poli, de $0^m,05$ de longueur, du même genre que celui figuré butte A, pl. II, fig. 2, page 36.

1. Je dois ce dessin à l'obligeance de M. Huray, architecte.

Plusieurs pierres calcaires, étrangères au pays, dans lesquelles se dessinaient des moulures. D'autres pierres calcaires, à surface extérieure légèrement cannelée, ayant appartenu à des pilastres que devait recouvrir une sorte de stuc.

La voûte d'une porte gisait sur le sol dans le milieu de cette petite pièce. Elle était construite en pierres blanches, en briques et en ciment. Les pierres portaient les traces de la scie avec laquelle on les avait débitées.

Un fragment d'écuelle, portant une inscription habilement gravée en creux, après la cuisson, dont il ne reste que deux lettres complètes et une autre indéchiffrable ; terre fine, noire, légèrement lustrée ; longueur $0^m,01$. (B, pl. V, fig. 6.)

Dans la pièce n° 8 :

Un fragment de vase long de $0^m,09$, en terre rouge lustrée, dite samienne, orné de zones de petits rectangles juxtaposés, et d'un autre genre de décoration formé de lignes obliques et de points en relief, obtenus par estampage. (B, pl. VI, fig. 1.)

Un fragment de même nature orné de zones d'oves obtenues par estampage ; longueur $0^m,11$. (B, pl. VI, fig. 2.)

Dans la pièce n° 9 :

Un pilon de $0^m,14$ de longueur, du même genre que celui figuré dans la butte E, pl. II, fig. 1, page 163.

Un petit hémisphère en bronze de $0^m,03$ de diamètre.

Des défenses de sanglier.

Une grande quantité d'os de ruminants, ainsi que de débris de coquillages comestibles, notamment de coquilles d'huîtres. Quelques-unes de ces dernières coquilles étaient très-grandes. M. le docteur de Gressy, qui a beaucoup contribué à l'avance-

1

2

3

B. PLANCHE VI, page 79.

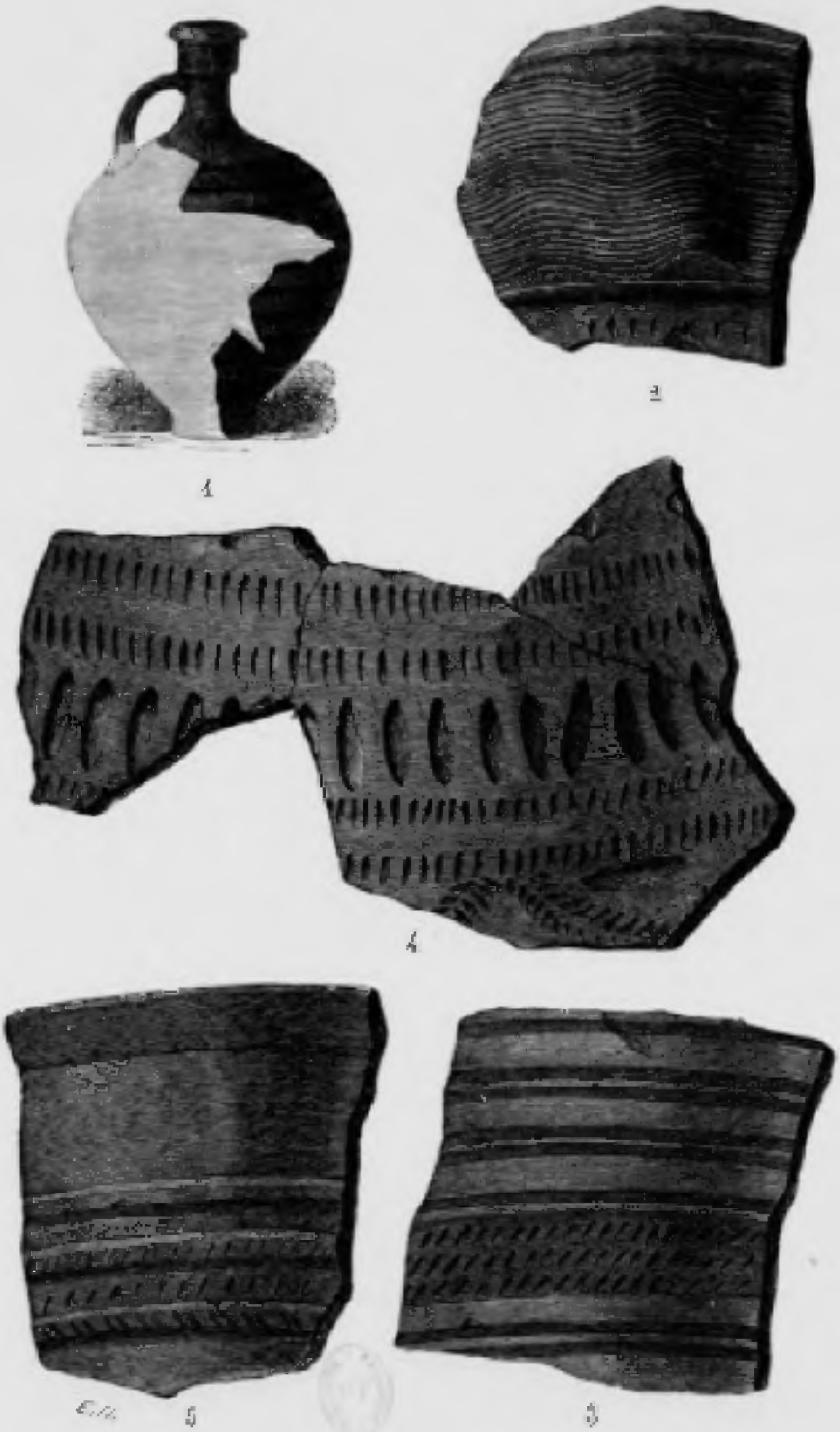

B. PLANCHE VII, page 114.

ment de l'ostréiculture dans le département du Morbihan, a constaté qu'elles sont de la même variété que l'huître de Quiberon.

Il y avait également beaucoup de fragments de poteries de diverses espèces.

Des palets en brique de $0^m,04$ à $0^m,08$ de diamètre.

Une bouteille turbiniforme, à base et à col très-étroits, munie d'une petite anse s'insérant au col sous un bandeau circulaire en relief, orné de lignes horizontales, peintes en brun foncé ; sur tout le vase, à partir de la base du col, des bandes horizontales brunes ; terre jaune foncé ; diamètre $0^m,16$; hauteur $0^m,20$. (B, pl. VII, fig. 1, page 82).

Une grande quantité de fragments de poterie celtique était amassée dans cette petite pièce. Voici la description des principales de ces poteries :

Fragment d'un rebord d'écuelle, orné de lignes horizontales en relief, au-dessus d'une frise dite *à grains de riz*, en creux, obtenue par estampage ; terre brun noirâtre très-peu cuite ; longueur $0^m,10$. (B, pl. VI, fig. 3, page 79.)

Fragment de même nature, orné d'une large bande ondulée, formée de lignes finement gravées ; longueur $0^m,05$. (B, pl. VII, fig. 2.)

Autre fragment orné de lignes circulaires en relief, grossièrement découpées en creux ; hauteur $0^m,07$. (B, pl. VII, fig. 5, page 82.)

Fragment de poterie semblable, orné de cinq bandes horizontales de trous allongés, légèrement renflés au centre, irrégulièrement juxtaposés et obtenus au moyen d'un instrument assez grossier. La bande du milieu est composée de trous de même forme, mais beaucoup plus allongés, et renflés en forme d'olives. Au-dessous de ces bandes, de petites cavités semblables sont disposées de manière à former des feuilles de fou-

gères ; longueur $0^m,11$; hauteur $0^m,10$. (B, pl. VII, fig. 4.)

Fragment de même genre, orné de lignes horizontales gravées en creux ; entre deux de ces lignes, une large zone de trous allongés, semblables à ceux du fragment précédent, mais disposés obliquement sur trois rangées ; longueur $0^m,10$; hauteur $0^m,05$. (B, pl. VII, fig. 3, page 82.)

Fragment du rebord d'une coupe, portant une lettre (?) gravée en creux après la cuisson ; terre gris foncé ; hauteur $0^m,06$. (B, pl. VIII, fig. 1, page 85.)

Fragment de vase orné de figures géométriques, de diverses formes, estampées en creux ; terre gris bleuâtre, très-cuite ; longueur $0^m,11$. (B, pl. VIII, fig. 2, page 85.)

Fragment d'une anse du même vase ; hauteur $0^m,04$. (B, pl. VIII, fig. 3.)

En dégageant la pièce n° 10, on a découvert, comme dans le n° 9, une grande quantité d'ossements de ruminants et de débris de coquilles comestibles.

On y a en outre trouvé :

Une monnaie de petit bronze de Constantin Ier, ou de ses fils.

VRBS ROMA. Buste casqué de Rome à gauche avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial.

Revers sans légende. La louve à gauche allaitant Romulus et Remus, et les regardant. En haut deux étoiles.

Un poinçon de 15 centimètres de longueur, en os poli. (B, pl. VIII, fig. 4.)

Une vertèbre, de 12 centimètres de diamètre, coupée en forme de support ou de piédestal, provenant peut-être d'une jeune baleine. (B, pl. VIII, fig. 5.)

La moitié d'un sifflet en os poli, semblable à un sifflet

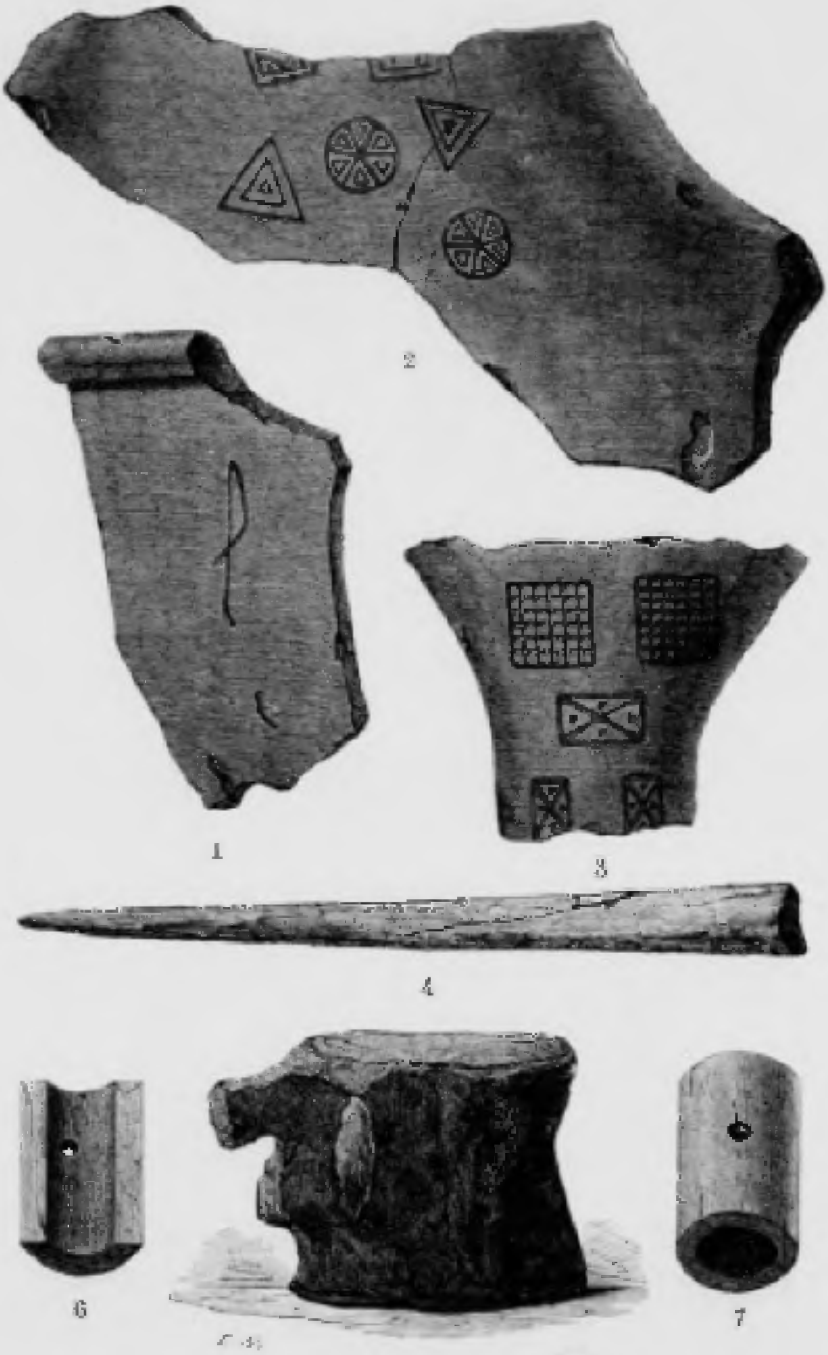

B. FRANCHE VIII, page 85.

1

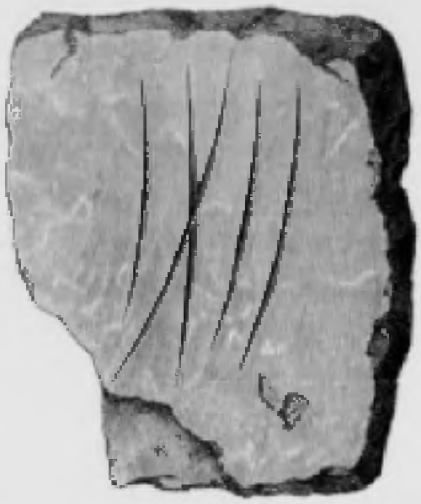

3

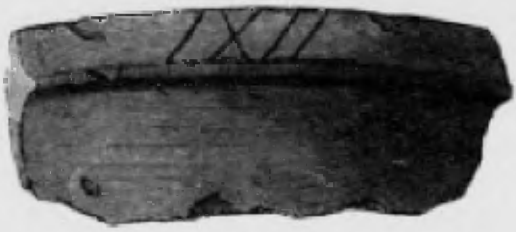

4

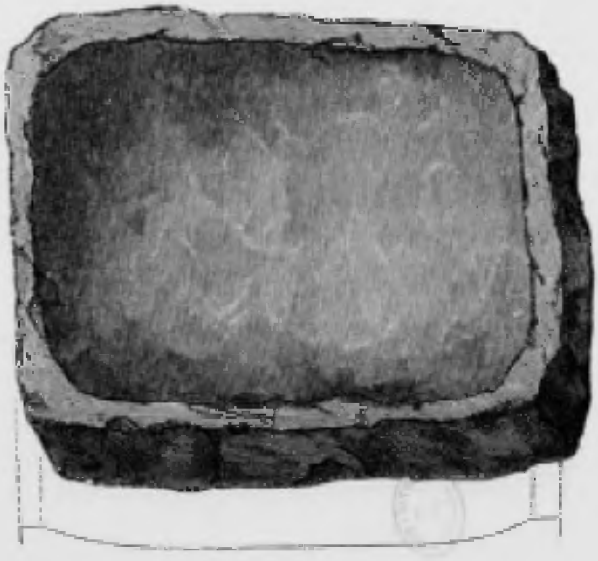

2

B. planche IX, page 88.

provenant de la forêt de Brotonne[1], que j'ai dessiné dans le musée de Caen. (Pl. VIII, fig. 6 et 7.)

Une pierre blanche polie, en néphrite, d'une forme ronde, dite « œuf de serpent », ressemblant à celles trouvées dans le cimetière gallo-romain de Saint-Jacques-de-Lisieux, et dans celui de Saint-Symphorien, à Vannes.

Deux pierres, en granit, de forme ovoïde, avec une rainure tout autour, dans le sens de leur grand diamètre; une de ces pierres, du poids de plus de 9 kilos, a 20 centimètres de longueur, sur une largeur de 15 centimètres[2]. (B, pl. IX, fig. 1).

1. « Les os chez les Romains étaient employés, comme chez nous, à la confection d'un grand nombre de petits ustensiles, tels que des cuillères, des épingles à cheveux, des poinçons, des dés, etc. On sait qu'on en fabriquait aussi des flûtes. Le nom latin *tibia* est dû à cette origine. »

N° 312. « Fragment de flûte long de 10 centimètres, percé de deux trous. Tronçon percé d'un seul trou circulaire à usage de sifflet. Ces deux objets proviennent des fouilles de Jort en 1852. »

N° 313. « Deux tronçons semblables au précédent, dont la longueur n'excède pas 25 millimètres, provenant des fouilles de la forêt de Brotonne.

« Ces sifflets, dont il est facile de tirer un son aigu en bouchant les extrémités de la fosse médullaire avec le pouce et l'index, étaient vraisemblablement à l'usage des chasseurs; cela paraît d'autant plus incontestable qu'ils ont été trouvés avec des débris de cornes de cerf et de dents de sanglier. » — *Catalogue du Musée de la Société des Antiquaires de Normandie*, rédigé par M. Gervais, p. 66. Caen, 1864, F. Le Blanc-Hardel.

2. « Rien de moins démontré que la véritable destination de ces objets, ordinairement en brique, quelquefois en pierre, de forme conique souvent tronquée et percés dans la partie supérieure pour donner passage à un anneau ou à une corde.

« L'opinion la plus répandue leur attribue la destination de poids à peser. Ils ont pu, tout aussi bien, servir de contre-poids; ceux en pierre que possède le musée, et qui ont été trouvés à Vieux, n'étaient certainement que des poids d'immersion pour les grands filets de pêche connus sous le nom de seines (*sagenæ*). »

« La pesanteur inégale de ces cônes rend fort problématique leur emploi usuel comme poids à peser. Il est rare, en effet, d'en rencontrer qui correspondent au poids de la livre romaine, de 6,144 grains, et à ses multiples ou divisions décimales. » — *Catalogue du musée de la Société des Antiquaires de Normandie*, p. 43, rédigé par M. Gervais, conservateur. Caen. F. Le Blanc-Hardel.

Plusieurs palets en brique. Ils peuvent avoir servi à garnir des filets de pêcheurs, ainsi que les deux pierres précédentes.

Une pierre creuse, espèce de mortier, en granit, sur laquelle on broyait le grain au moyen d'une molette. Elle ressemble à celles dont les indigènes du Bengale se servent encore actuellement pour broyer leur cari; dimensions 25 centimètres sur 20. (B, pl. IX, fig. 2, page 88.)

Une pierre, en granit, de 25 centimètres de longueur sur 20 centimètres de largeur, destinée sans doute au même usage que la précédente, et portant le signe IXII, gravé en creux sur sa surface supérieure. Près de cette pierre était un rebord d'écuelle en terre grise, sur lequel le même signe IXII avait été gravé après la cuisson. On peut penser que ces deux objets avaient été réservés pour quelque travail spécial. (B, pl. IX, fig. 3 et 4, page 88.)

Trois pierres, en granit, ressemblant aux pierres dites percuteurs, de 8 à 12 centimètres de longueur. Il me semble que ce sont les pilons ou les molettes qui servaient à broyer le grain dans les mortiers que je viens de décrire.

Plusieurs fragments de verre blanc fin avec stries en relief.

Un vase (reconstitué) en forme de cruche, à bord très-évasé, muni d'une anse. A la base du col, un cordon en saillie, et sur l'épaulement, au niveau de l'insertion de l'anse, une frise d'ornements enroulés, gravés en creux, entre deux lignes circulaires; terre noire; hauteur 27 centimètres; diamètre 17 centimètres. (B, pl. X, fig. 1.)

Un vase (reconstitué) de même forme et de même nature. Dans la frise circulaire, une ligne ondulée et des points entre les ondulations. (B, pl. X, fig. 2.)

Un plat creux, à base étroite, en terre rouge lustrée; diamètre 27 centimètres. (B, pl. X, fig. 3.)

Un fragment de coupe en terre rouge lustrée, dite

1

2

3

4

5

B. planche X, page 91.

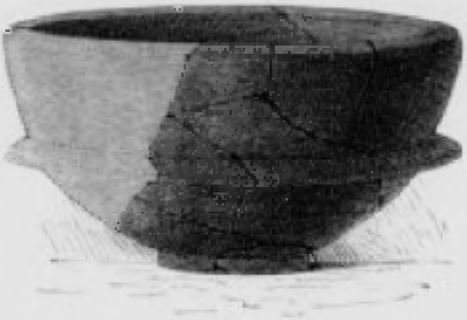

2

1

3

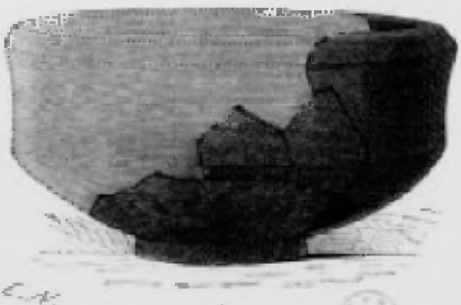

4

samienne, orné de palmes finement gravées en creux; longueur 8 centimètres; hauteur 7 centimètres. (B, pl. XI, fig. 4.)

Un autre fragment du même genre, orné de petits losanges juxtaposés, obtenus par estampage; longueur 5 centimètres; hauteur 4 centimètres. (B, pl. X, fig. 5, p. 91.)

Un fragment de rebord d'un vase en terre rouge lustrée, orné de lignes ondulées, gravées librement en creux, à la pointe. Ce fragment présente un petit trou circulaire, qui a l'apparence d'avoir été fait après la cuisson; longueur 5 centimètres. (B, pl. XI, fig. 1.)

On a trouvé assez fréquemment dans les fouilles gallo-romaines des vases avec des trous, auxquels on a assigné différentes destinations. On a prétendu que ces vases servaient à faire soit du fromage, soit de la bière, etc. Je me borne à rappeler ces conjectures, sans m'arrêter à aucune.

Une écuelle (restituée) hémisphérique, en terre brune, présentant sur la panse un rebord imbriqué; diamètre 18 centimètres; hauteur 9 centimètres. (B, pl. XI, fig. 2.)

Un fragment d'une lampe à suif, en terre jaune, ayant un rebord extérieur formant bobèche; longueur 6 centimètres[1]. (B, pl. XI, fig. 3.)

1. « Mon lampion gaulois a été trouvé dans un antique champ de sépultures où on a enterré depuis l'époque gauloise (incinération, fosses ovoïdes), pendant tout le moyen âge et jusqu'à la Révolution; il est, comme son confrère, en argile bien cuite, jaune rose, modelé au tour; le godet porte des traces de carbonisation, et en dessous une vasque formant bobèche et portant ces larges poussées qui caractérisent les poteries gauloises dans nos contrées, et qui se sont conservées, sur les charniers et pônes à lessive, jusqu'à nos jours.

« J'ai pu constater que toutes les sépultures gauloises par incinération du Poitou renfermaient un lampion à suif. Ces lampions se distinguent des lampes à huile en ce qu'ils ne portent pas de becs pour recevoir la mèche : cette distinction a été adoptée par l'habile et savant directeur du musée de Sèvres, M. Riocreux. » — *Essai sur des poteries antiques de l'ouest de la France*, par F. Parenteau. Nantes, Henri Charpentier, 1865, p. 7.

Dans la pièce n° 11, la seule chose intéressante que l'on ait recueillie au milieu d'une grande quantité de débris de briques et de pierres est une écuelle (restituée) à parois verticales et à base conique en terre grise; diamètre 17 centimètres; hauteur 9 centimètres. (B, pl. XI, fig. 4.)

Quand, à la fin des fouilles, les débris de poteries trouvés dans la butte B furent arrangés et classés, on eut sous les yeux un curieux mélange de poteries celtiques et gallo-romaines. Elles représentaient une infinité de formes différentes; les rebords surtout en étaient très-variés. J'emportai, des ruines de l'habitation enfouie sous la butte B, sept paniers pleins de fragments de poterie pesant ensemble plus de 72 kilogrammes.

Porte d'une vieille maison à Bourgerel, d'après le dessin de M. Hurar, architecte.

III

FOUILLES DE LA BUTTE C

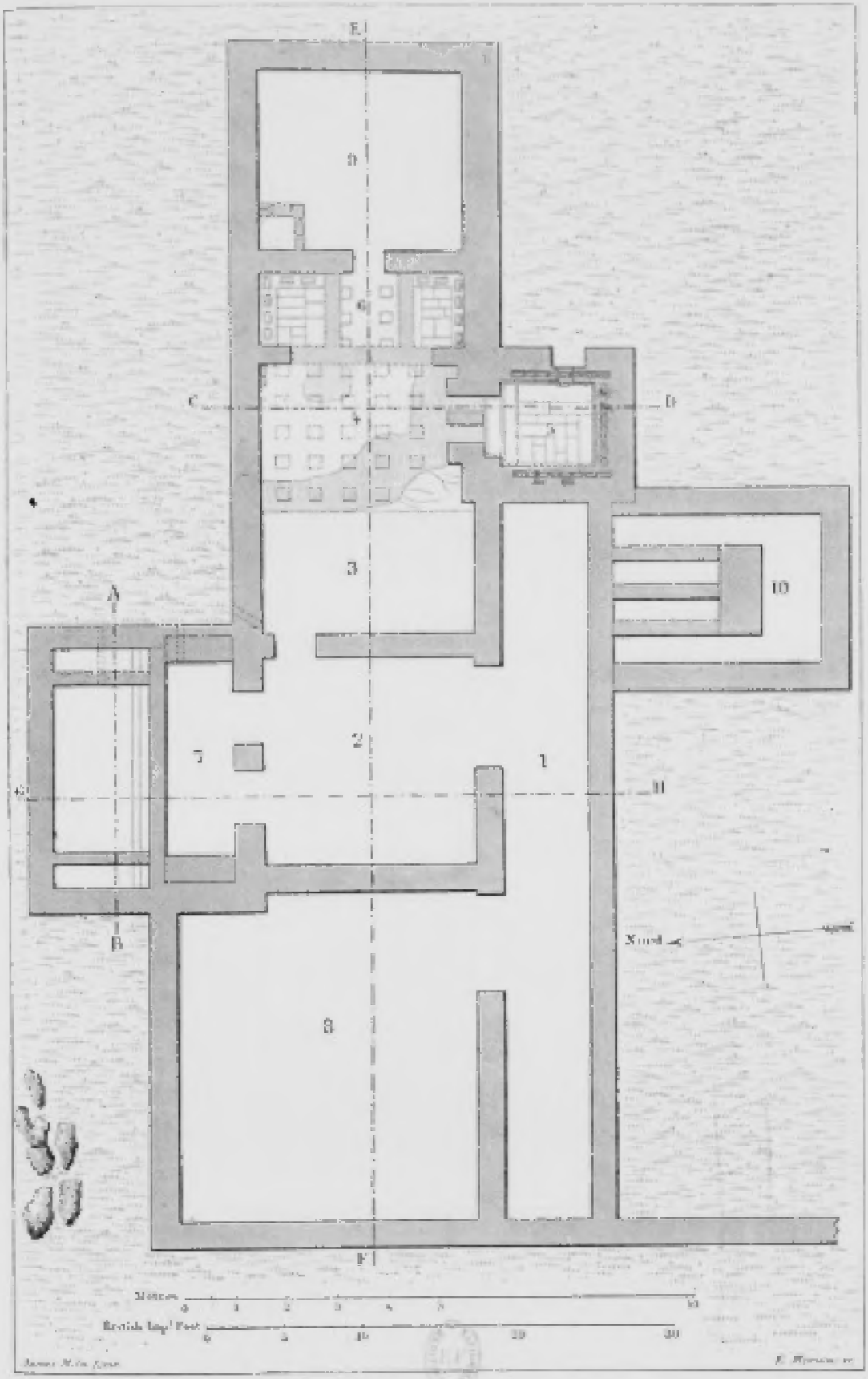

C, PLANCHE I. — PLAN DE LA BUTTE C. page 99.

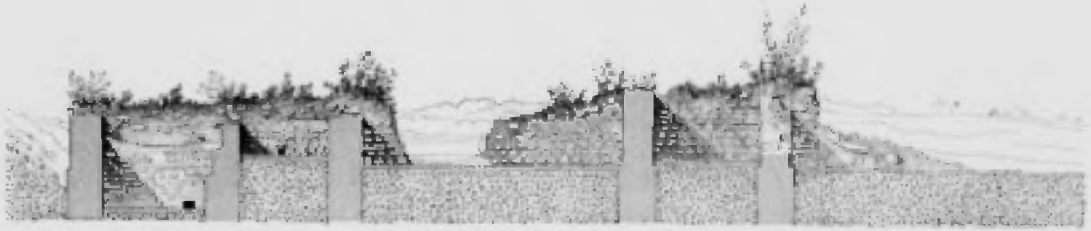

N° 1, suivant G. H.

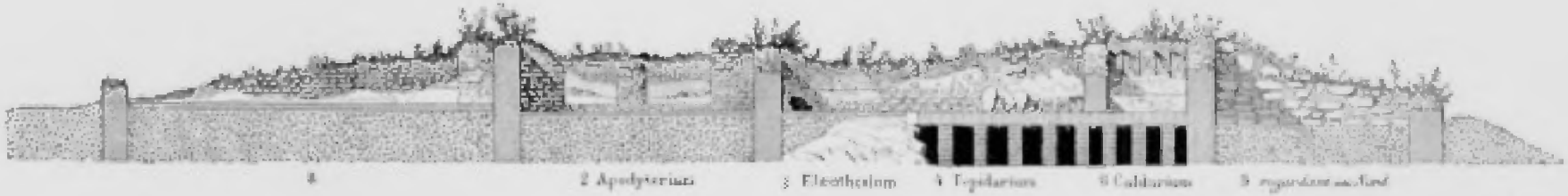

N° 2, suivant E. F.

N° 3, suivant C. D.

N° 4, suivant A. B.

C. PLANCHE II. — COUPES DE LA BUTTE C, page 101.

FOUILLES DE LA BUTTE C

Comme je l'ai dit plus haut, le mur qui délimitait à l'ouest l'habitation découverte sous la butte B se prolongeait dans la direction du nord, jusqu'à une autre butte désignée par la lettre C dans le plan général.

La butte C, dont la forme était ovale, avait une hauteur moyenne de 1m,50. Son grand axe de l'est à l'ouest mesurait 25 mètres, et son petit axe 14. La couche extérieure de ce tertre était composée de pierres, de fragments de tuiles, de briques, de poterie et de terre. C'est par le côté nord que je l'attaquai.

Le résultat des premiers coups de pioche fut de mettre

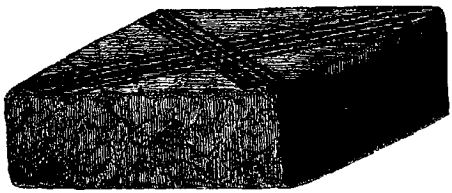

au jour un tuyau en terre de 0m,45 de longueur, orné

de cinq rainures se croisant en forme de croix de Saint-André.

La découverte de ce tuyau me causa un vif plaisir, car sa forme me fit immédiatement espérer que le bâtiment enseveli sous la butte C était un établissement de bains. Mes prévisions furent complétement justifiées par le résultat des fouilles. On peut en juger par le plan ci-joint qui représente le bâtiment entièrement mis à découvert.

Quand on examine avec attention ce bâtiment, on voit qu'il contient exactement toutes les pièces qui, d'après MM. de Caumont et Rich, composaient un *balneum,* c'est-à-dire : 1° un *apodyterium ;* 2° un *tepidarium ;* 3° un *sudatorium ;* 4° un *caldarium,* et 5° un *frigidarium* avec son *baptisterium.*

Les dimensions restreintes des diverses pièces de cet établissement, l'absence de tout ce qui aurait permis d'y donner séparément des bains aux deux sexes, comme cela existait toujours dans les bains publics, me font penser que l'établissement de bains que j'ai découvert était un *balneum* ou bain particulier, dépendant de l'habitation trouvée sous la butte B, dont je viens de donner la description.

Ce qui me fait croire qu'il n'est guère possible d'admettre une autre hypothèse, c'est que le mur ouest de la villa et le mur ouest de l'établissement ne forment qu'un seul et même mur, de construction identique.

Dans de semblables conditions, la partie par laquelle on pénétrait dans l'établissement de bains devait être située au sud et donner accès dans un couloir n° 1, duquel on pouvait passer par deux portes dans les pièces n° 2 et 8; l'une servait à se déshabiller *(apodyterium),* l'autre à attendre que le bain fût prêt et à se reposer après l'avoir pris.

Dans toutes les pièces de ce bâtiment, comme dans les deux constructions précédemment fouillées (butte A et butte B),

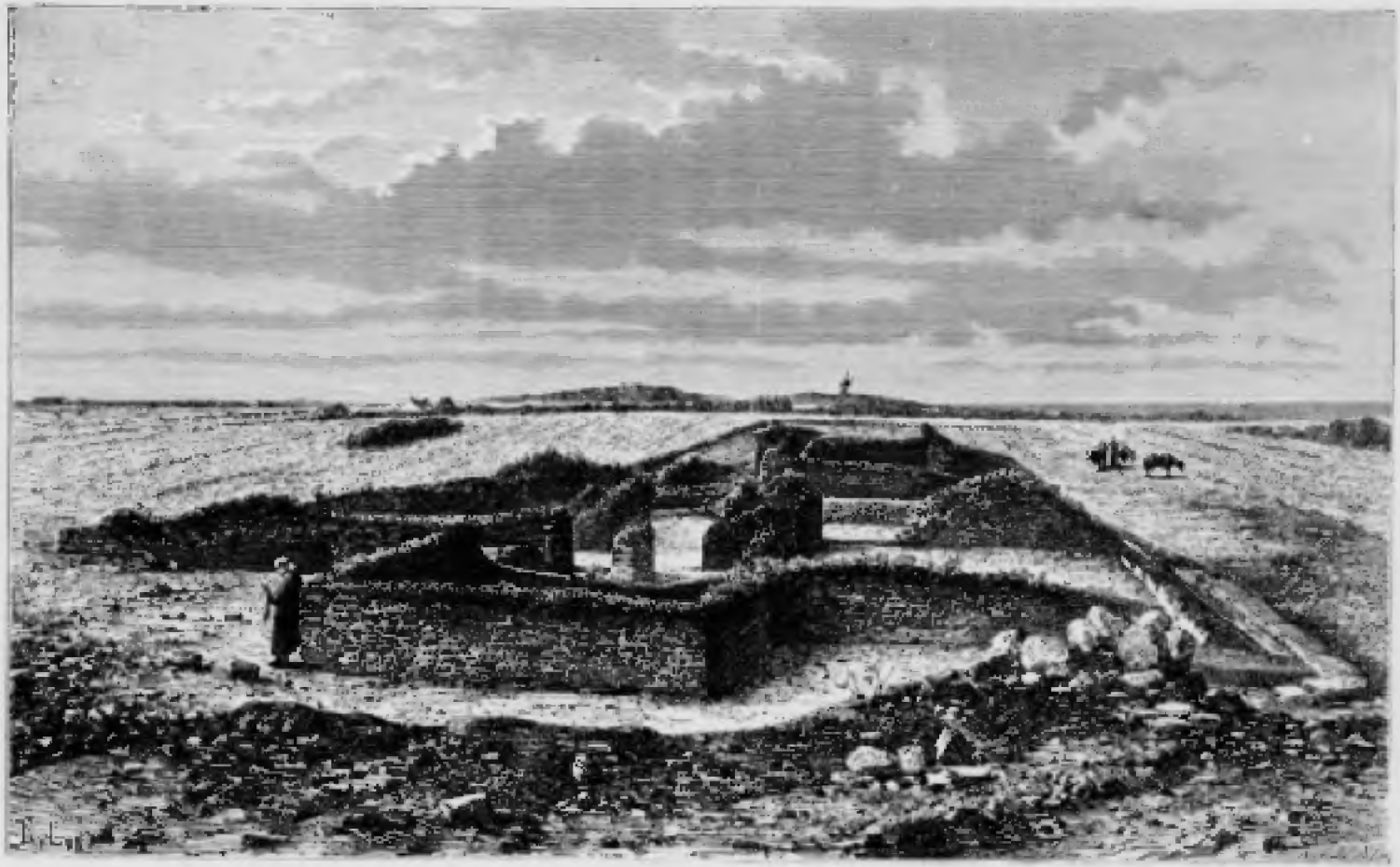

Vue générale des bains, la Villa au fond, d'après une aquarelle de James Mill, page 105.

j'ai trouvé des preuves évidentes de l'incendie qui a détruit tous ces édifices.

Dès à présent, pour éviter des répétitions, je donnerai à chaque pièce le numéro porté au plan, ainsi que le nom sous lequel, d'après sa destination, les Romains la désignaient.

Le mur sud du couloir n° 1, dans lequel devait se trouver l'entrée des bains, était au niveau du sol; celui du nord était assez bien conservé et revêtu d'un enduit qui s'est détaché pendant que l'on faisait les fouilles. Le sol de ce couloir était couvert d'une couche de ciment, ainsi que celui de toutes les autres pièces, sauf le n° 9.

Ce couloir devait servir, ainsi que je viens de le dire, à pénétrer dans les bains. Il communiquait avec les chambres n°s 2 et 8 par deux portes, et mesurait 4m,16 de longueur sur 1m,70 de largeur.

Je pense que la pièce n° 2 était un *apodyterium*[1], c'est-à-dire servait aux baigneurs pour se déshabiller. Elle offre un carré de 5m,15 centimètres de côté. Les pans des quatre murs ont une hauteur moyenne de 1 mètre. Au nord, il y avait deux portes communiquant avec le *frigidarium* n° 7, et à l'est, une porte donnant sur la chambre n° 3. La maçonnerie des murs était faite avec le plus grand soin; toutes les personnes qui sont venues voir les fouilles en étaient frappées.

Les murs, dans quelques endroits, étaient revêtus d'un enduit blanc et portaient les traces d'une bande rouge. Sous la couche de ciment qui recouvrait le sol, il y avait des pierres

1. « APODYTERIUM. Chambre où l'on se déshabillait, située entre les bains froids et les bains chauds, et ayant sur chacun d'eux une entrée distincte. » — *Dictionnaire des Antiquités romaines*, par Anthony Rich, p. 72.

sèches avec un mélange de charbon formant une couche très-épaisse, car j'ai fait fouiller, à la profondeur de 1m,90, sans trouver le sol naturel. Je crois que le but de cet empierrement était d'assainir cette pièce en produisant l'effet d'un véritable drainage.

La pièce n° 3 mesurait 4m,25 de longueur sur 2m,40 de largeur. Le sol était revêtu d'une couche de ciment sur lequel on a découvert une banquette, en très-mauvais état, également en ciment. Quelques dalles en pierre blanche polie recouvraient cette banquette. Je pense que cette pièce était l'*elæothesium*[1], et que c'était sur cette banquette que les baigneurs se plaçaient pour être massés et frottés avec des strigiles. Malgré toutes les précautions que l'on prit, elle tomba en morceaux pendant que l'on faisait les fouilles. Il y avait dans le mur, au sud, un enfoncement qui, je le crois du moins, servait de placard pour garder les huiles et les onguents avec lesquels les baigneurs étaient oints après avoir été massés et frottés.

On a trouvé dans cette pièce cinq fragments de dalles de marbre poli, blanc veiné de rouge; c'étaient probablement les restes de dalles qui recouvraient également la banquette.

Cette pièce était séparée du n° 4, le *tepidarium,* seulement par un mur peu épais, dont on ne voit plus que les assises. Je ne serais même pas surpris que ces deux pièces n'en fissent qu'une seule, par suite d'ouvertures pratiquées dans le mur servant de cloison qui les séparait. C'était du reste le mode de distribution qu'on rencontrait le plus fréquemment dans les bains particuliers. M. Rich dit que l'*elæothesium* et le *tepidarium* n'y formaient souvent qu'une seule et même pièce.

1. « ELÆOTHESIUM. Chambre dans les bains où étaient gardés les huiles et les parfums, et où le baigneur se retirait pour se faire oindre et frotter. » — A. Rich, *Dict. des Antiquités romaines,* p. 242.

La pièce n° 4 avait 4 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur. Le sol de cette pièce était formé d'une couche de ciment rose de $0^m,23$ d'épaisseur; il était recouvert de larges dalles en ardoise, dont quelques-unes étaient encore incrustées dans le ciment. L'empreinte de celles qui manquaient était très-nettement conservée sur le sol.

Sous le ciment, je découvris un hypocauste dont les piliers avaient $0^m,65$ de hauteur, et étaient placés à une distance moyenne de $0^m,40$ les uns des autres. Ils étaient carrés, composés de briques de $0^m,20$ à $0^m,23$ de côté, séparées les unes des autres par une couche de mortier composé d'un mélange d'argile et de chaux.

L'hypocauste était rempli de charbon, de cendres et de terre noircie par le feu; il renfermait aussi quelques fragments de poterie.

Il y avait à l'angle sud près du *sudatorium*, n° 5, deux gradins grossièrement pratiqués dans le rocher dont la destination ne me paraît pas facile à déterminer.

Dans l'angle nord-est de la même pièce n° 4, il y avait deux rangées verticales de tuyaux de chaleur aboutissant à l'hypocauste.

La destination de la pièce n° 4 ne me paraît pas douteuse; c'était un *tepidarium*[1], chambre où l'on entretenait une température modérée; elle communiquait au sud par un petit escalier avec le n° 5.

La pièce n° 5 était carrée. Il ne fut possible d'en connaître la destination que quand elle fut entièrement déblayée. C'était

1. « TEPIDARIUM ou TEPIDARIA CELLA. Dans des bains, chambre où l'on maintenait une température moyenne, afin de préparer le corps à la violente chaleur du *sudatorium* ou bain de vapeur, et, quand on en sortait, de servir de transition entre la température du *sudatorium* et l'air extérieur. » — A. Rich, *Dict. des Antiquités romaines*, p. 630.

un *sudatorium*[1] ou *sudatio concamerata*. Sa longueur était de 1m,50 et sa largeur de 1m,40. Les murs avaient une hauteur, au nord, au sud et à l'est de 2 mètres ; à l'ouest de 2m,20. Elle était construite sur un hypocauste qui avait cinq piliers carrés en briques. Le sol ainsi que les parois de cette pièce avaient été garnis de dalles en ardoises. Deux gradins superposés avaient été ménagés dans l'épaisseur du mur du nord. Ces gradins étaient aussi garnis en ardoises.

De doubles rangées de tuyaux verticaux communiquaient avec l'hypocauste pour faire circuler la chaleur dans les murs des côtés est et ouest. Ces tuyaux de chaleur, ainsi qu'on peut le voir dans la coupe suivant CD, étaient soutenus par des tuiles à rebord, et fixés dans les murs par des fiches en fer. Le tout était couvert par une couche de ciment. Je crois que le mur du nord avait un appareil semblable de tuyaux. Mais, comme j'avais eu toujours l'intention de dégager ces ruines sans les détruire, je n'ai pas voulu démolir ce mur.

Le système calorifique était d'ailleurs parfaitement indiqué par les murs de l'est et de l'ouest.

Dans le fond de cette étuve je trouvai un tuyau en plomb de 0m,03 de diamètre servant à faire écouler l'eau qui pouvait se trouver dans cette pièce.

Une pierre taillée, en granit, était incrustée dans les ardoises qui formaient le sol. C'était, je crois, un piédestal. En face de cette pierre, il y avait à l'extérieur un enfoncement pratiqué dans le mur de l'est. Une ouverture large de 0m,20, qui communiquait avec cet enfoncement, pouvait servir à régler la

1. « SUDATORIUM. Étuve, chambre à transpirer, dans un établissement de bains. Elle était chauffée au moyen de tuyaux disposés sous le plancher *(suspensura)* et quelquefois aussi percés dans les murs mêmes de la pièce ; c'est dans ce dernier cas qu'on l'appelait particulièrement *sudatio concamerata*. » — A. Rich, *Dict. des Antiquités romaines*, p. 612.

BAIN HYPOCAUSTE MONT-SAINT-MICHEL DÂLE

D'après une aquarelle de James Mill, page [illegible].

température du *sudatorium*, en permettant d'y introduire à volonté l'air extérieur.

La pièce n° 6, comme les n°s 4 et 5, était construite sur un hypocauste. Sa longueur était de 4 mètres et sa largeur de 1^{m},50.

Du côté du nord, j'ai mis à découvert un petit bain ou réservoir, destiné à contenir de l'eau chaude, de 1^{m},05 de longueur sur 0^{m},82 de largeur. Au côté sud, j'en ai découvert un autre presque semblable qui mesurait 1^{m},10 de longueur sur 0^{m},75 de largeur.

Le fond de ces deux bains était formé de dalles en pierre blanche polie, d'une espèce qu'on ne rencontre pas dans les environs de Carnac.

Les parois de ces bains étaient revêtues de plaques en ardoises. Il y avait autour de chaquebain, pour en chauffer l'eau, six tuyaux de chaleur verticaux, communiquant avec l'hypocauste.

La disposition de cette pièce me fait croire que c'était le *caldarium*[1], c'est-à-dire la pièce dans laquelle les baigneurs passaient, pour être lavés avec de l'eau chaude, quand l'action du bain d'air chaud avait provoqué une transpiration suffisante.

On peut voir dans le plan de la butte C que le plancher entre les deux bains était tombé en ruines et permettait de voir les piliers de l'hypocauste. D'après A. Rich, le *labrum* devait être entre ces deux bains d'eau chaude, mais on n'en a trouvé que des débris.

L'ensemble de cette pièce dénotait une construction très-

1. « CALDARIUM. Pièce contenant à une extrémité un bain d'eau chaude *(alveus)*, et à l'autre le *laconicum* avec son bassin ou *labrum*. Le parquet de la chambre était creux en dessous et soutenu par des piliers de briques; les murs étaient garnis de tuyaux, de telle sorte que toute la pièce était entourée d'air chaud, fourni par un fourneau voisin. » — A. Rich, *Dict. des Antiquités romaines*, pages 71 et 72.

soignée; elle était assez bien conservée quand les fouilles eurent lieu. J'y ai recueilli plusieurs fragments de fresques à coquillages dont je donne un spécimen dans la chromo n° 8, page 63. Malheureusement un grand nombre de touristes et de curieux vinrent visiter ces ruines. Ils cassèrent, pour les emporter, les belles pierres blanches polies qu'on y voyait; ils ont même dégradé les parois des bains chauds et plusieurs piliers de l'hypocauste.

La salle n° 7 mesurait 4m,50 de longueur, sur 3m,70 de largeur. Elle contenait dans la partie du nord un bain froid, *baptisterium*[1], et des réservoirs d'eau à ses deux extrémités.

Le bain froid avait 2m,07 de longueur sur 1m,50 de largeur. Sa profondeur au-dessous du sol de la pièce était de 1m,20. Au fond, du côté de l'est, il y avait un conduit pour vider le bain. Contre la paroi sud se trouvaient deux gradins; le premier à 0m,52, l'autre à 0m,90 du fond du bain. Je crois qu'ils étaient destinés à aider les baigneurs à descendre dans le bain et à en sortir. Les parois et le fond de ce bain étaient revêtus d'une couche de ciment.

Les réservoirs d'eau avaient 1m,50 de longueur sur 0m,40 de largeur. La profondeur du réservoir à l'ouest était de 1m,20, et celle du réservoir à l'est de 1 mètre seulement. Cette différence était nécessitée par le conduit, situé au fond du bain, qui passait sous ce dernier réservoir.

Ces deux réservoirs avaient leurs parois revêtues de ciment, et leur fond pavé en grès.

Un conduit large de 0m,11 se trouve au niveau du sol, dans le mur à l'est, pour assurer l'écoulement de l'eau; deux siéges sont ménagés dans les murs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest.

1. « Baptisterium. Bain froid où l'on se plongeait; il était construit dans la cella frigidaria. » — A. Rich, *Dict. des Antiquités romaines*, p. 74.

L'ensemble de cette pièce ne permet pas de douter que là était le *frigidarium*[1] de l'établissement de bains dont je donne la description.

L'entrée de la pièce n° 7 était formée, au sud, par deux portes, séparées par un pilier, qui donnaient accès dans l'*apodyterium*.

Quand les fouilles ont été faites dans cette pièce, on pouvait voir sur l'enduit dont ce pilier était revêtu, à $0^m,40$ au-dessus du sol, une bande rouge horizontale, large de $0^m,05$.

En enlevant les débris qui encombraient cette pièce, j'ai découvert une grande quantité de fragments de fresques très-curieuses. C'était, je le pense du moins, le plafond de cette salle, qui, lors de la destruction de ce bâtiment, était tombé dans le bain.

Beaucoup de ces morceaux de fresques étaient tellement friables, que j'ai été forcé d'en sacrifier dix pour en obtenir un seul bien conservé.

Ces fresques, ainsi qu'on peut le voir par les planches, consistaient en dessins géométriques rouges, bleus, verts, jaunes et blancs, ornés de coquilles incrustées dans le ciment. Plusieurs de ces coquilles étaient brisées, et à la place que quelques-unes avaient occupée sur le ciment, on ne voyait pas de traces de couleur, ce qui prouve qu'elles avaient été appliquées avant la peinture.

On peut voir encore sur les morceaux de fresques les points où l'ouvrier qui les avait dessinées avait appliqué son compas. Je fais cette observation parce que plus tard,

1. « FRIGIDARIUM. Une des chambres mentionnées par Vitruve comme appartenant aux bains d'un gymnase (Vitruv. V. II. 2), mais il n'en indique pas l'usage et la nature précise, et il est difficile de les déterminer. Toutefois elle était certainement distincte du bain d'eau froide *(frigida lavatio)*, avec lequel elle était énumérée, et sa place était à un angle opposé de l'édifice et près de la chambre aux huiles *(elæothesium)*. » — A. RICH, *Dict. des Antiquités romaines*, p. 285.

quand, en continuant mes fouilles, j'ai trouvé un compas en fer[1], beaucoup de visiteurs venus pour voir la collection des objets que j'avais découverts prétendirent que ce compas était un instrument tombé dans la terre beaucoup plus tard. Suivant eux, les compas n'étaient pas connus en Bretagne à l'époque gallo-romaine. En voyant des traces de compas sur les fresques ils ont tous reconnu leur erreur.

Les couleurs de ces fresques étaient très-vives quand elles furent déterrées, mais en peu de temps elles sont devenues ternes.

Pour que l'on puisse bien comprendre la nature de ces fresques, je donnerai d'abord les chromolithographies qui contiennent quelques-uns des fragments que nous avons trouvés dans la pièce n° 7.

Voici quelques-uns des plus importants :

1° Fragment de revêtement composé de bandes parallèles polychromes formant deux figures géométriques, dans le centre desquelles sont incrustées des coquilles de différentes espèces, grandeur naturelle. (Chromo, pl. II.)

2° Fragment de revêtement à décoration polychrome formée de lignes ondulées parallèles, incrusté également de coquilles des différentes espèces, grandeur naturelle. (Chromo, pl. III.)

3° Fragment de revêtement ayant servi sans doute de bordure, à en juger par ce qui reste d'une bande qui paraît avoir formé un encadrement octogonal ; décoration polychrome incrustée de coquilles diverses. Réduit à moitié. (Chromo, pl. IV.)

Ces divers fragments, dont on vient de voir les plus curieux, m'ont permis, avec l'aide de M. Henri du Cleuziou et de M. Louis Cappé, de restituer certaines parties de ce plafond,

1. Circinus. Compas employé par les architectes, les maçons et les sculpteurs, pour tracer des cercles, mesurer des distances ou prendre l'épaisseur des solides. » — A. Rich, *Dict. des Antiquités romaines*, p. 154.

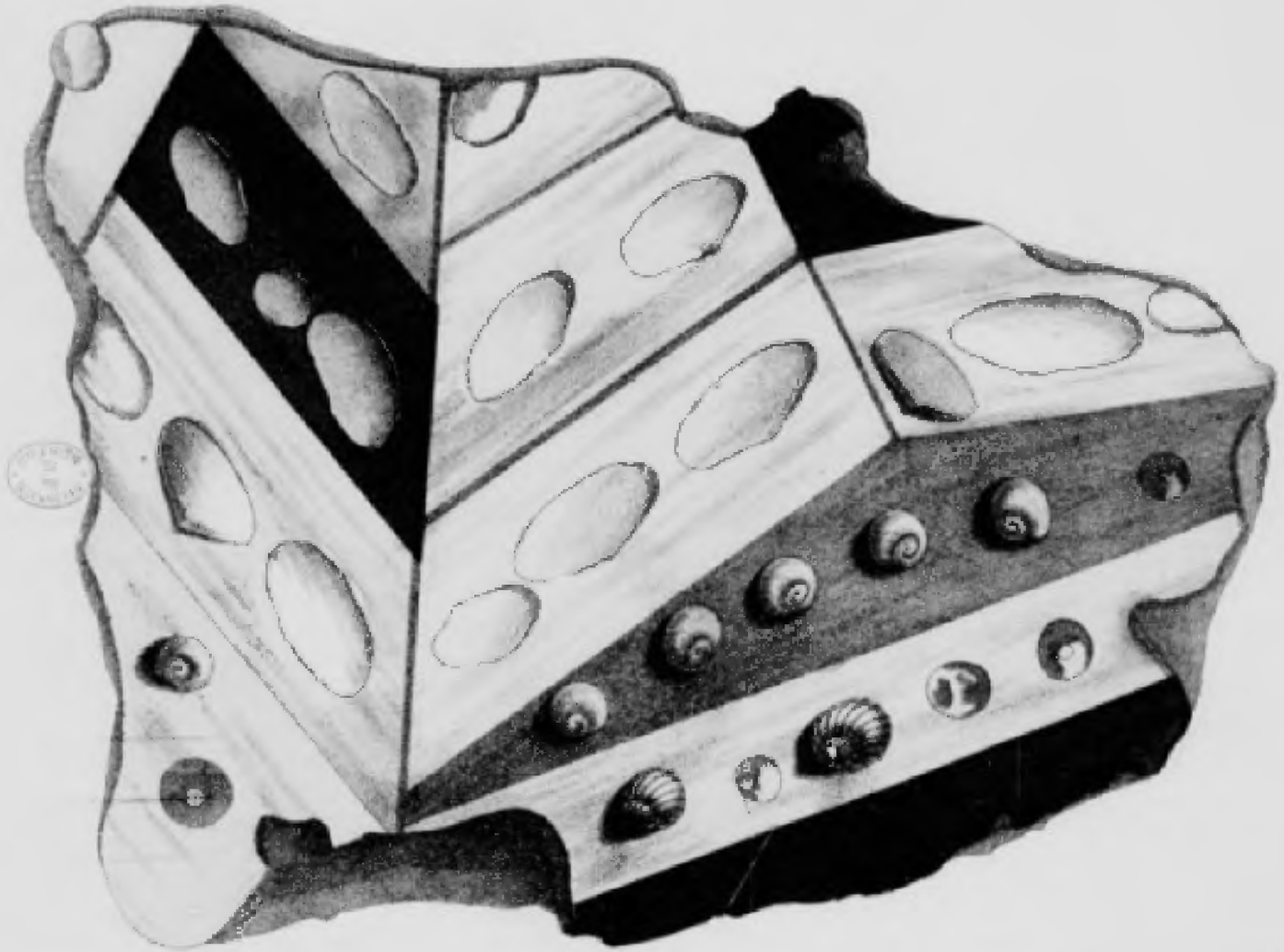

L. Cappe Del.

Imp. Lemoy & Richac. Paris

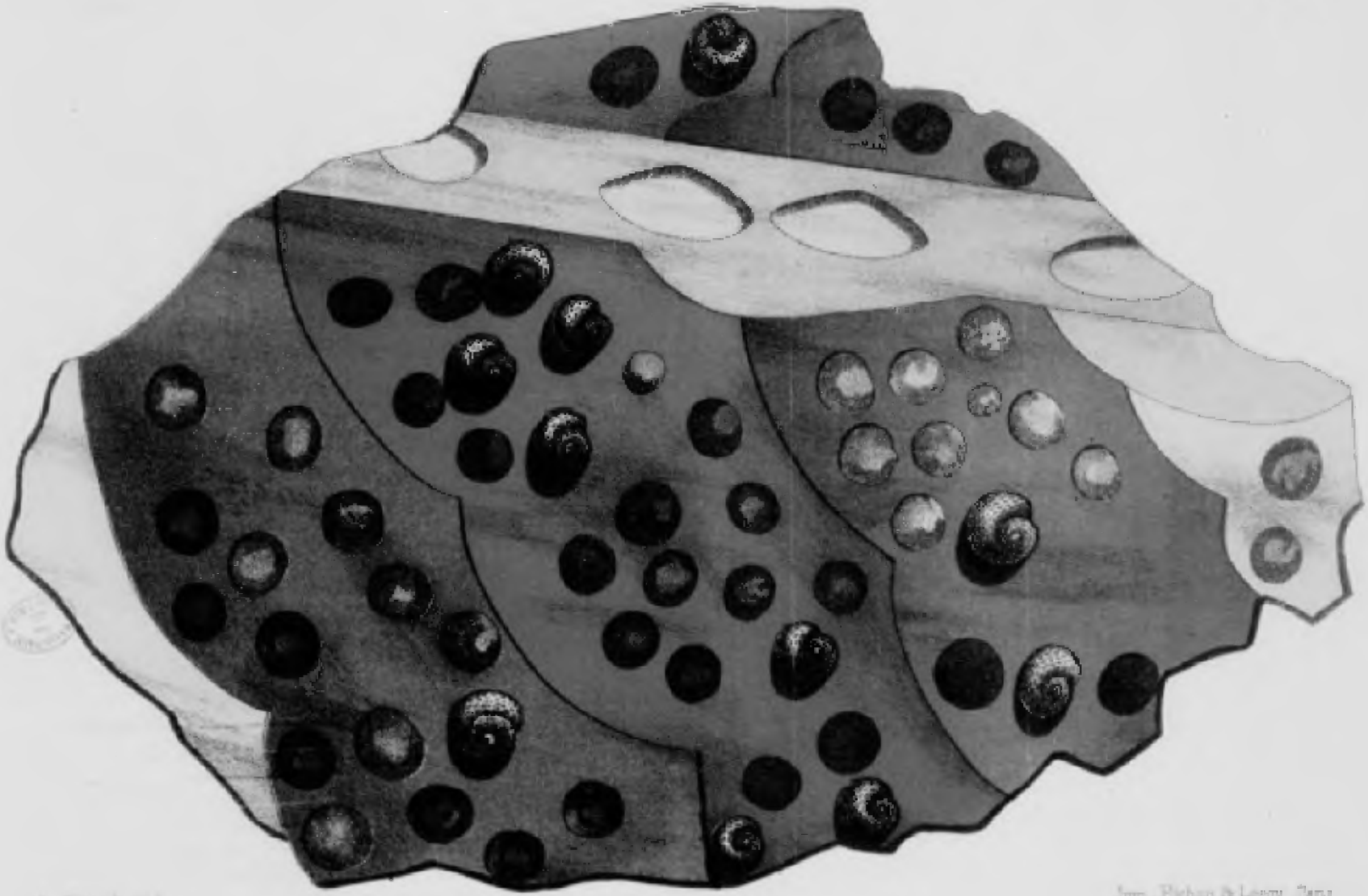

L. Pappé Del.

Imp. Fichan & Lemoy Paris

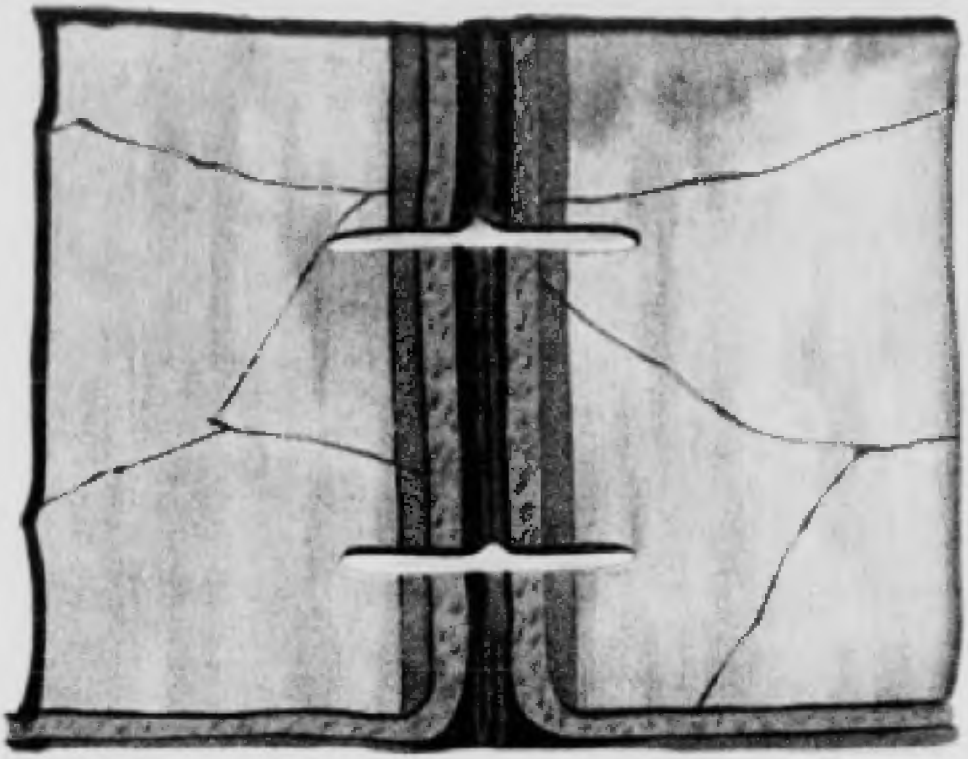

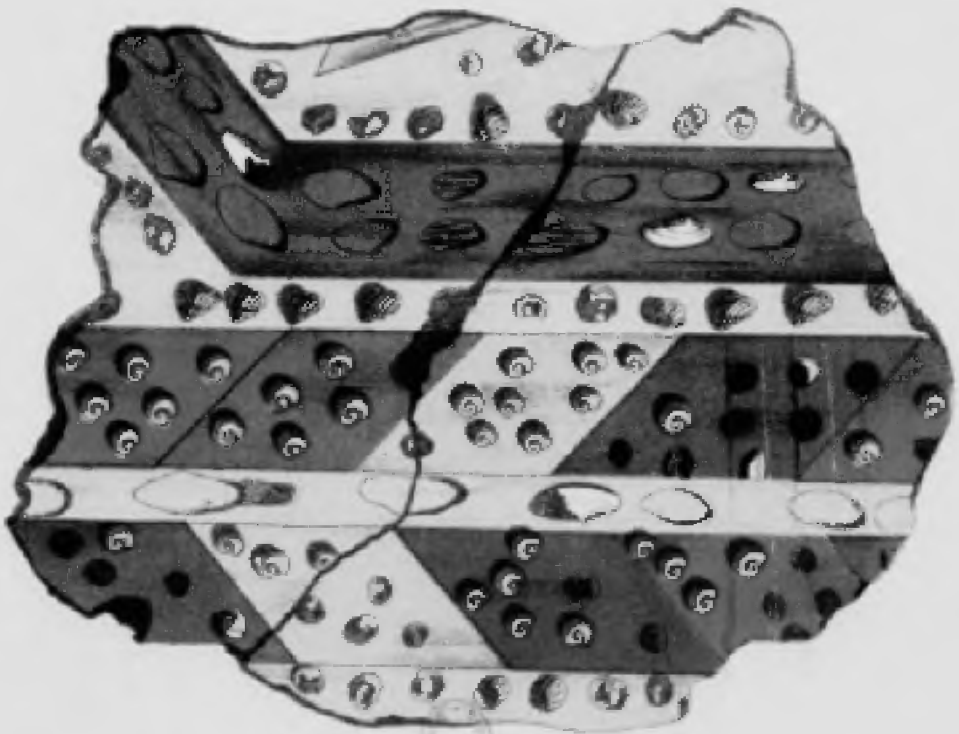

Cappé Del.

Imp. Lemoy & Pichon, Paris

qui sont reproduites dans les chromolithographies suivantes :

1° Fragment du revêtement du plafond (restitué) à décoration polychrome composée d'une rosace insérée dans une bordure formant un encadrement octogonal. L'intérieur de la rosace est divisé en huit parties à fond de couleurs variées coupées par des stries parallèles à dents de loup d'un ton plus foncé que celui du fond. Le tout est incrusté de coquilles du genre *turbo* et *tellina*. (Chromo, pl. IX.)

2° Fragment original ayant servi à la restitution de la planche précédente, réduite à moitié. (Chromo, pl. X.)

3° Fragment de la bordure du plafond (restituée) à décoration polychrome composée d'une large bande à fond jaune dans laquelle sont incrustées des coquilles du genre *cardium echinatum*, et d'une autre bande de compartiments de diverses couleurs, disposés en arête de poisson, accompagnés et séparés par des lignes horizontales parallèles polychromes ; sur toutes ces lignes et dans tous les compartiments sont incrustées des coquilles des genres *turbo* et *tellina*. (Chromo, pl. V.)

4° Fragment de plafond (restitué) à décoration polychrome, formant un losange composé d'une large bande de compartiments de diverses couleurs, disposés en arête de poisson, accompagnés et séparés par des lignes horizontales parallèles polychromes et de plusieurs autres bandes également polychromes, formant au centre un petit losange, dans lequel se trouvent incrustées trois coquilles de genre *cardium echinatum ;* toutes les lignes et tous les compartiments sont également incrustés de coquilles des genres *turbo* et *tellina*. (Chromo, pl. VI.)

M. Henri du Cleuziou, en étudiant les différentes combinaisons qu'on pouvait obtenir avec ces divers fragments, avait, malgré les difficultés nombreuses que présentait ce genre de travail, fait une première restitution du plafond de la pièce n° 7. M. Louis Cappé, à l'aide de nouveaux fragments, en

suivant la même méthode, a fait une restitution de ce plafond que je crois encore plus exacte.

La planche C, n° IV, reproduit son dessin.

Le format de ce volume ne m'a pas permis de donner ce dessin en chromolithographie.

Des enduits semblables et ornés également de coquillages marins ont été découverts en 1866, par M. R.-J. Le Men, dans les fouilles des bains gallo-romains du Poulker, près Benodet, à l'embouchure de la rivière de Quimper. On peut en voir des spécimens dans le musée de cette ville.

L'appartement n° 8 servait probablement pour attendre que le bain fût prêt et pour se reposer après l'avoir pris. Une porte dans le mur du sud en était l'entrée principale.

Les restes du mur au nord avaient de $0^m,61$ à $0^m,76$ de hauteur. Ceux du sud avaient $1^m,22$; ceux de l'est, $0^m,92$, et ceux de l'ouest étaient au niveau du sol.

Ces murs étaient revêtus d'un enduit, et portaient encore des traces de peinture en quelques endroits. Sur le mur du nord, à la hauteur de $0^m,25$ au-dessus du niveau du sol, il y avait une bande rouge large de $0^m,15$ centimètres. Au milieu de la pièce cette bande était remplacée par une bande jaune de $0^m,15$, surmontée d'une bande rouge de même largeur, qui était placée à $0^m,20$ au-dessus. On peut voir des fragments d'enduits coloriés, semblables à ceux dont je viens de parler, au musée de Guildhall, à Londres. Ils ont été trouvés en creusant des fondations dans la cité. On peut en voir également dans les musées de Paris, de Caen, d'Amiens, de Quimper, etc., provenant de fouilles exécutées dans des établissements romains ou gallo-romains.

Sur le mur de l'est, j'ai relevé quelques fragments de

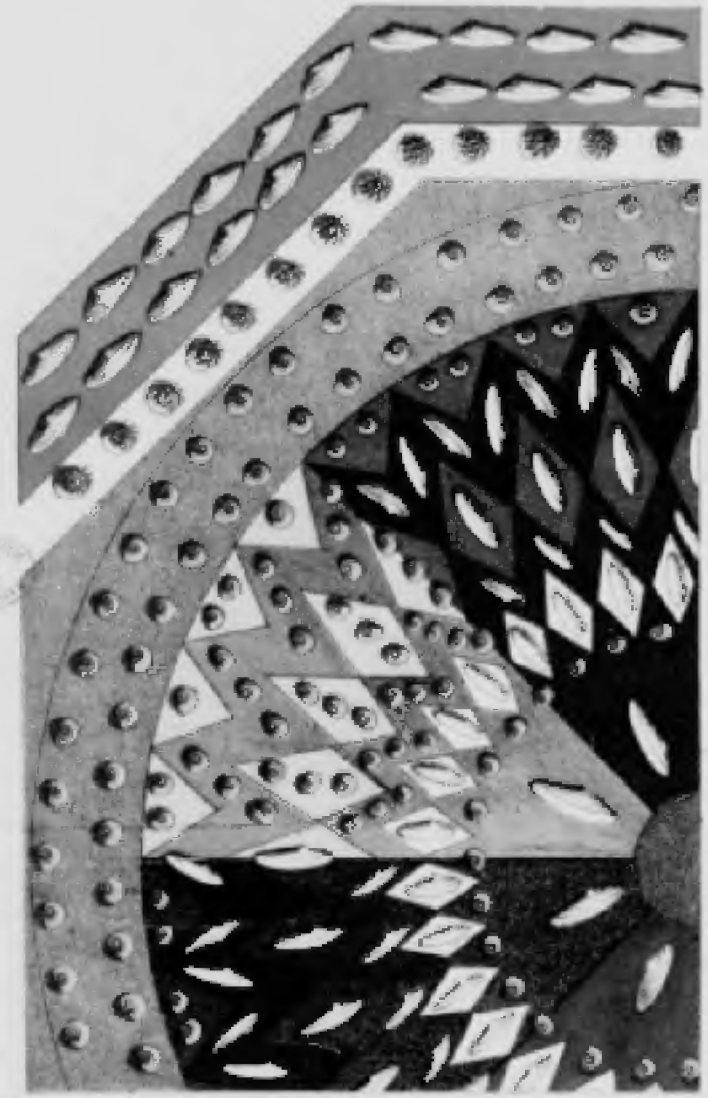

L. Cappé Del.

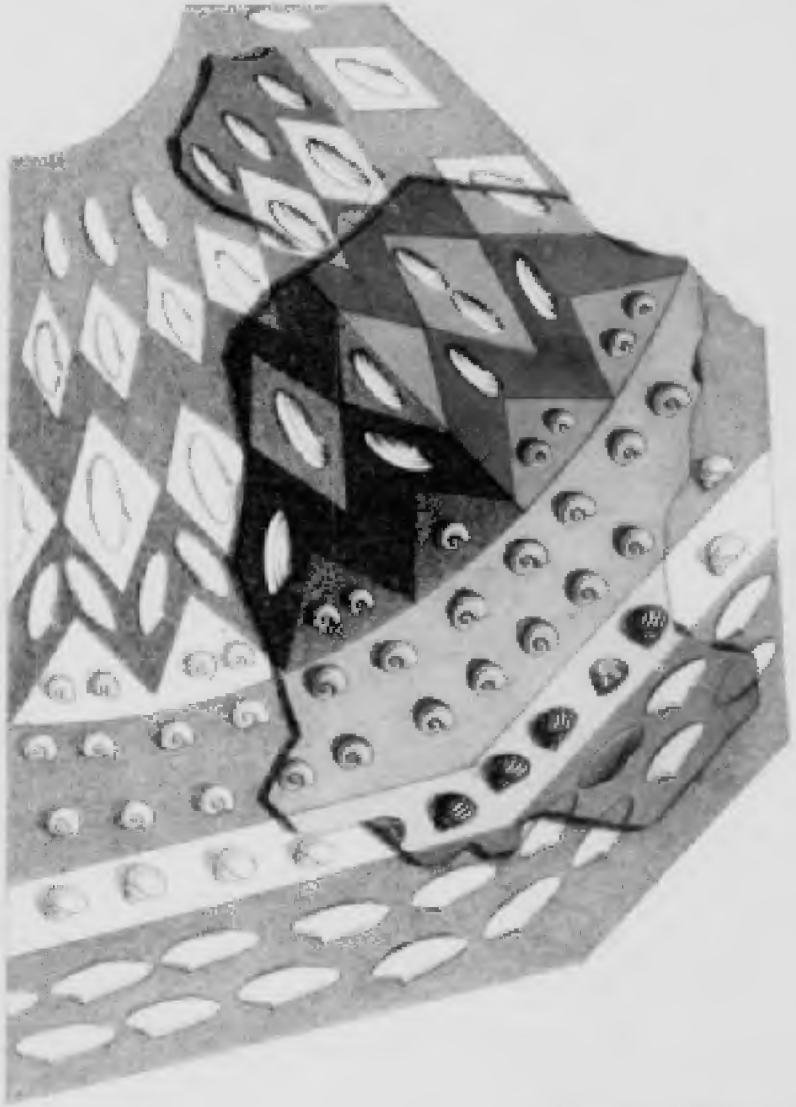

Imp. Leroy & Fichon, Paris

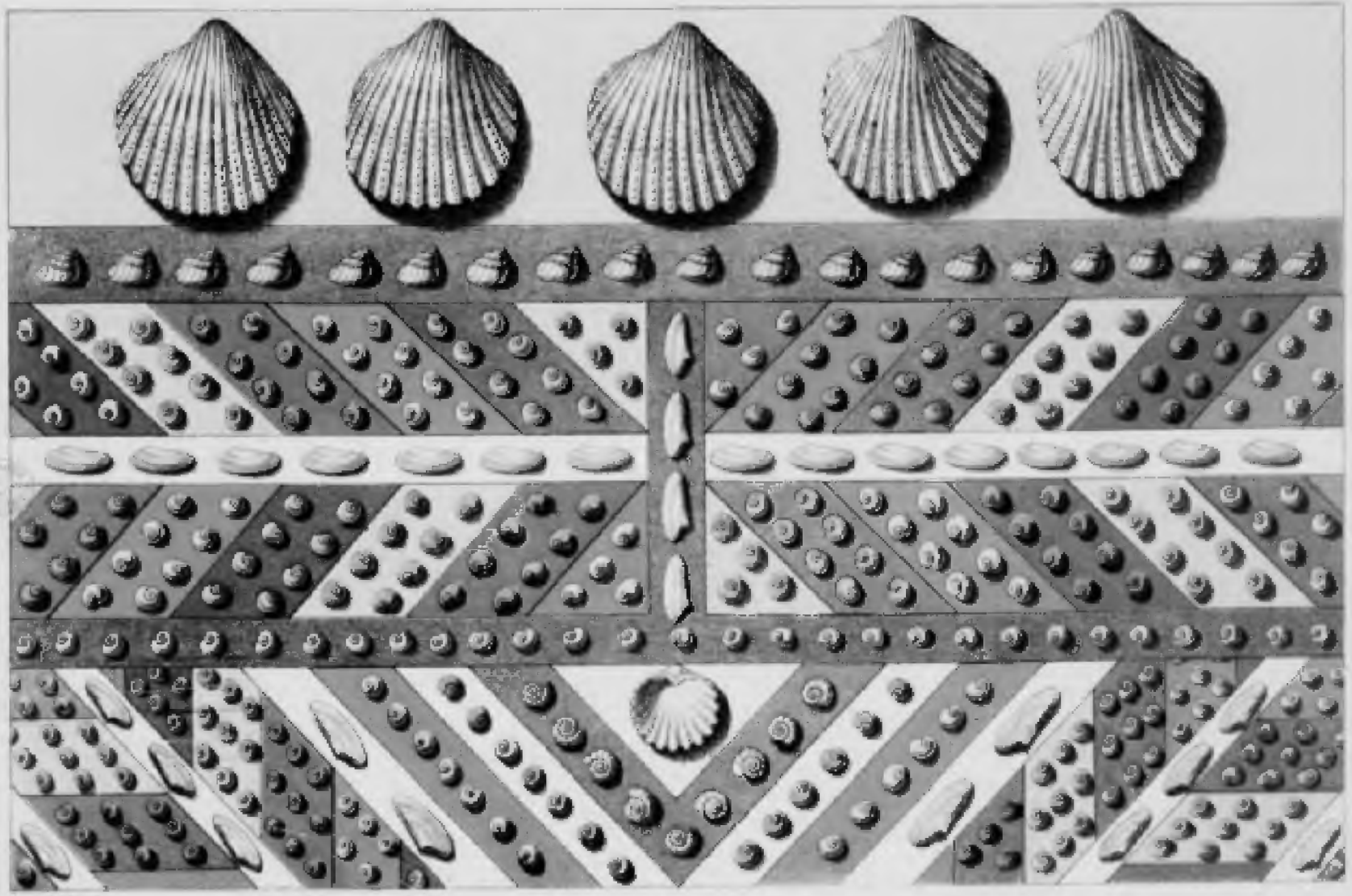

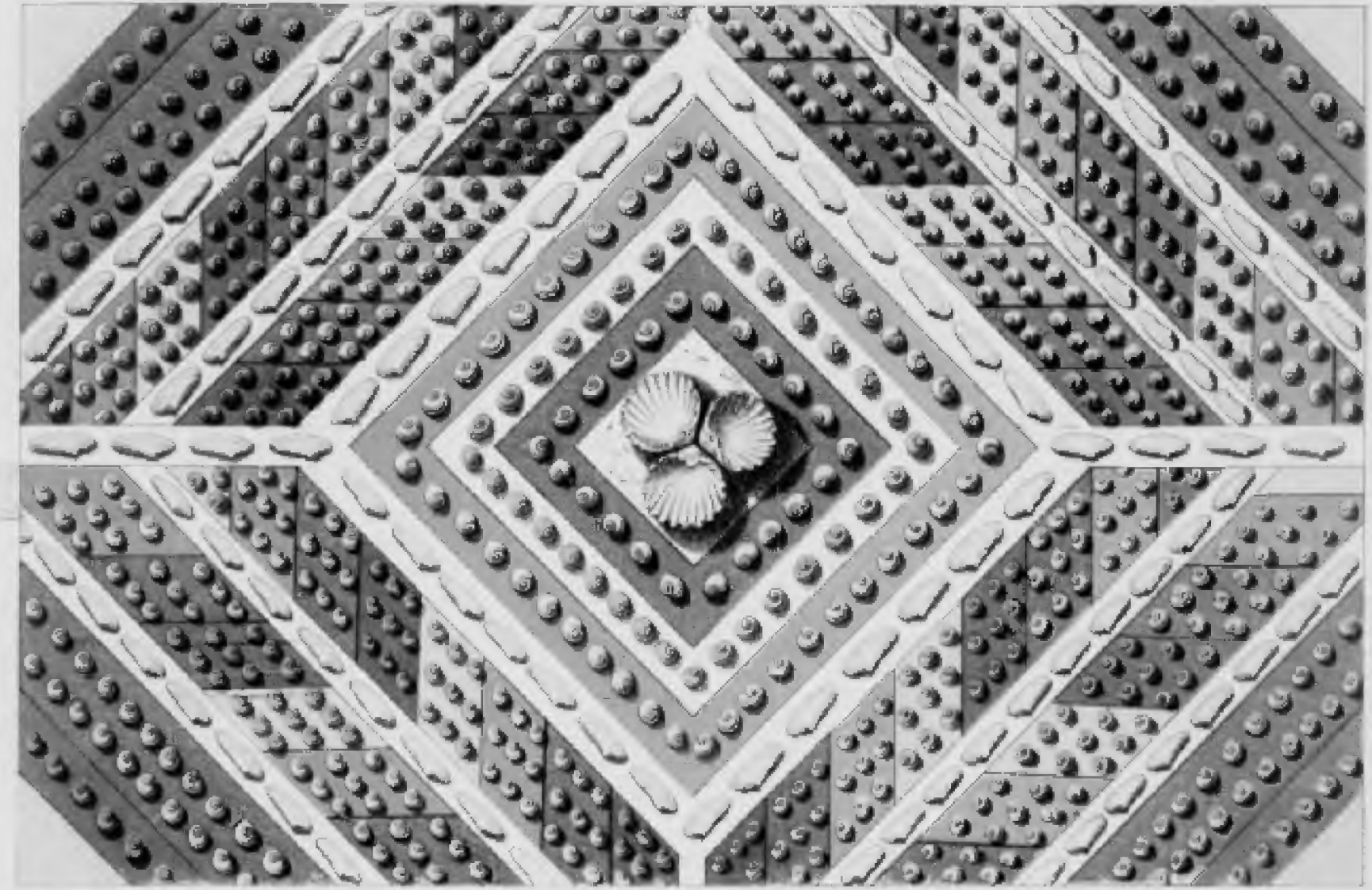

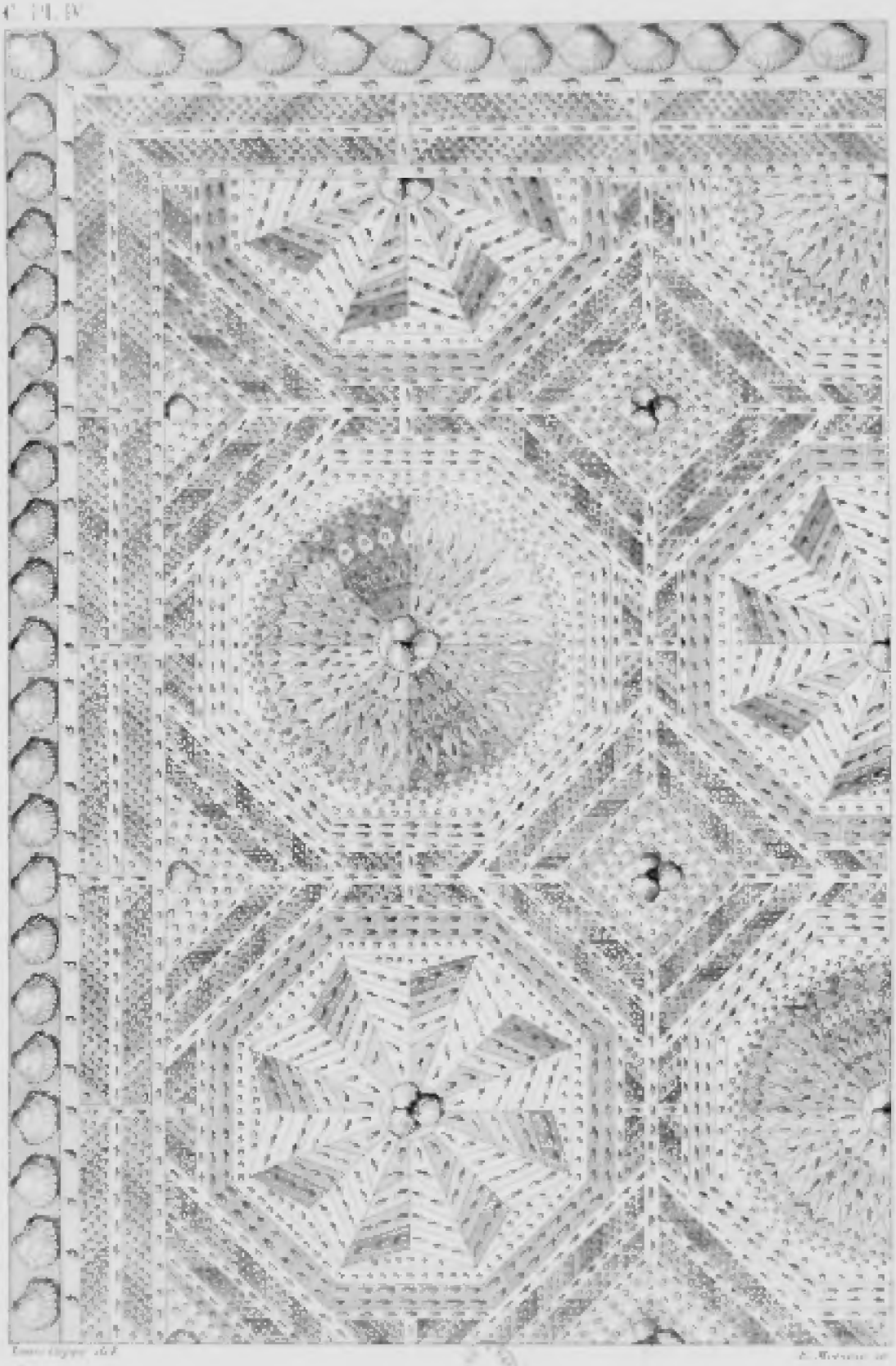

fresques représentant des feuillages verts sur un fond jaune, et des espèces de fruits rouges sur un fond noir. (Chromo, pl. VIII, p. 63.)

Le sol était revêtu d'une couche de ciment, fait avec soin. En marchant dessus il sonnait creux. Sous ce ciment nous avons rencontré une couche de pierres sèches destinées probablement à assainir l'appartement.

La pièce n° 9 a 4 mètres de longueur sur $3^{m},70$ de largeur; les murs sont grossièrement construits en pierres de forme très-irrégulière. Il n'y avait point de ciment sur le sol ni d'enduits sur les murs. Elle était à l'usage des esclaves qui faisaient le service des bains, et particulièrement de ceux à qui était confié le soin de les chauffer. Le fourneau, d'où la chaleur était distribuée dans les diverses pièces de l'établissement, occupait le milieu du mur ouest, comme on peut le voir dans le plan particulier. A l'angle nord-ouest était une construction carrée, formée de grosses pierres et ayant $0^{m},71$ de côté; c'était peut-être une cheminée. Cette pièce, dans laquelle on a trouvé quelques outils en fer, n'était pas une simple cour, car elle paraît avoir été couverte, au moins en partie.

Je n'ose pas indiquer quelle pouvait être la destination de la pièce n° 10, qui n'était pas du reste une dépendance des bains, quoiqu'elle leur fût attenante. Elle était placée à une profondeur de $0^{m},80$ sous le pâturage qui existe entre les buttes B et C. Il ne restait plus que deux ou trois assises des pierres irrégulières qui en formaient les murs. Elle contenait, au sud, deux fosses ou fourneaux qui étaient encore voûtés et qui mesuraient $2^{m},10$ de longueur sur $0^{m},50$ de largeur.

L'un d'eux était rempli de charbon et de cendres, l'autre

de chaux et de briques pilées. S'il me fallait hasarder une conjecture sur la destination de ces fourneaux, j'admettrais volontiers qu'ils servaient à cuire la brique, la tuile et peut-être aussi la grosse poterie nécessaire à l'établissement gallo-romain dont je décris les ruines.

Après cette description des diverses pièces contenues dans le bâtiment enfoui sous la butte C, il me reste à faire l'énumération des objets trouvés dans chacune d'elles, ainsi que dans les fouilles que j'ai faites pour en dégager extérieurement les murs.

Pour plus de clarté, je donnerai d'abord le résultat de ce dernier travail.

Au nord-est de la butte, la pioche des ouvriers a mis à découvert plusieurs tuiles carrées, ornées de demi-cercles, d'ovales ou de losanges.

M. Le Men, le savant archiviste du Finistère, a eu l'obligeance de me faire voir, dans le musée de Quimper, des tuiles semblables provenant des fouilles qu'il a exécutées dans des établissements romains dont les ruines se trouvent près de Carhaix et à Benodet.

En dehors du bâtiment, au pied du mur de la chambre n° 4, il y avait une quantité assez considérable de fragments de verres plats d'une couleur verdâtre, dont une face était dépolie, l'autre polie. Les bords de ces verres portaient des traces d'un ciment rougeâtre. A côté d'eux était une barre en fer garnie de crochets en plomb. (C, pl. III, fig. 1, page 127.) Ces débris étaient les restes d'une fenêtre brisée lors de la destruction du bâtiment que nous avons dégagé. La chromolithographie (n° 2, p. 116) donne un spécimen d'une portion de cette fenêtre.

Au nord-est de la pièce n° 4, et à 2 mètres de distance, on trouva une monnaie de Constantin (petit bronze) en bon état de conservation.

Four à côté des bains, d'après une aquarelle de James Mill

CONSTANTINVS AVG. Son buste lauré à gauche avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'une aigle.

Revers : BEATA TRANQVILLITAS. Autel surmonté d'un globe, au-dessus duquel sont trois étoiles ; on lit sur l'autel : VOTIS XX. Cohen, 193.

Au nord de la pièce n° 9, j'ai trouvé, à peu de distance du mur, des fragments de poterie en terre rouge lustrée, dite samienne, et quelques fragments d'une amphore en terre jaune. J'ai fait tamiser la terre de cet endroit, afin de recueillir les fragments d'un petit vase orné d'un fond brun à reflets métalliques. Il faut un travail très-long pour découvrir, parmi les innombrables fragments qu'on ramasse, ceux qui peuvent s'adapter. Cette fois j'ai réussi à retrouver la forme d'un de ces vases. Il est déjà figuré butte A, chromo n° 1, page 45.

J'ai également découvert dans cet endroit un petit anneau en bronze, peut-être un anneau de mariage; une tête de bouton en bronze du même genre que le bouton trouvé dans la butte A; quelques clous en fer de différentes grandeurs et quelques fragments de fresques rouges unies.

En faisant les fouilles à l'extérieur des murs du *sudatorium,* j'ai découvert à l'est, tout près des fondements du mur de la pièce n° 9, une monnaie de grand bronze de Lucille Augusta.

LVCILLAE AVG. ANTONINI AVG. F. (Lucilla Augustæ Antonini Augusti filiæ). Son buste à droite.

Revers : VENVS S. C. (Venus senatus consulto.) Vénus. debout à gauche, tenant une pomme et un sceptre. Cohen, 79,

A l'angle sud-est du *sudatorium,* il y avait un bois de cerf commun *(Cervus elephas)* presque entier. On y trouva également plusieurs morceaux de bois de cerf, une grande quantité d'ossements de ruminants et autres animaux, un amas de débris de coquilles comestibles, un outil en fer trempé, des quantités de fragments d'anses, des fonds et des

rebords de poteries gallo-romaines grises, noires et rouges.

Les coquilles découvertes à l'angle sud-est du *sudatorium* sont :

Le buccin ondé *(Buccinum undatum)*, l'huître commune *(Ostrea edulis)*, la patelle ou bernicle *(Patella vulgata)*, la coquille Saint-Jacques *(Pecten Jacobeus)*, l'ormeau ou ormier *(Haliotis tuberculatis)*, et la moule comestible *(Mytilus edulis.)*

Les os sont : des côtes, des dents et d'autres ossements d'un bœuf de petite race ; des dents et des ossements de moutons ; les mâchoires d'un cerf *(Cervus elephas)*, mêlés avec des os de porc, des défenses de sanglier et des ossements de lièvres et de lapins.

Le couloir n° 1 ne contenait que quelques fragments de poteries grises ordinaires avec des ornements réguliers, et des morceaux d'un plat de terre rougeâtre.

Dans la pièce n° 2, on n'a trouvé que quelques fragments de poteries très-grossières.

Dans les pièces n° 3 et 4, on a découvert quelques pierres à feu en silex noir, une pierre à aiguiser plate, des fragments de poteries de toute espèce, et, parmi ces débris, le fond d'une coupe en terre rouge, dite faux samien, ayant trois pieds pour lui servir de supports. (C, pl. III, fig. 2, page 127.) Je n'ai trouvé qu'une autre coupe de ce genre, c'était dans la butte A.

Il y avait également quelques fragments de poteries grises, ornées de bandes noires superposées horizontalement.

Dans le n° 5, je n'ai trouvé qu'une grande quantité de débris de briques et de pierres mêlées avec la terre.

Dans le n° 6, on a découvert :

Deux poinçons en bois de cerf, de 0m,05 de longueur.

Deux morceaux de placage en marbre poli, d'une couleur bleue verdâtre, veiné de blanc.

Des fragments qui m'ont permis de reconstituer la partie supérieure d'un grand vase, décoré de lignes horizontales noires, semblable à celui qui est figuré dans la description de la butte B, pl. IV, fig. 2, page 170.

Dans le n° 7, j'ai trouvé quelques poteries et des os brûlés; dans le bain, un morceau de l'extrémité d'un bois de cerf taillé

en biseau, et quelques fragments de poterie en terre noire lustrée.

Dans la pièce n° 8, j'ai recueilli une broche ou agrafe (C, pl. III, fig. 3, p. 127) en bronze, de type celtique, formée d'un anneau plat et muni d'une courte épingle avec des ornements simples mais gracieux gravés en creux sur le plat de l'anneau.

Un bracelet de femme fait d'une baguette arrondie et peu épaisse de bronze.

Au coin du nord, il y avait un goulot de bouteille en verre blanc.

Une petite boule, en verre opaque d'un beau bleu turquoise, de 0m,01 de diamètre; elle paraît avoir fait partie d'un collier de femme.

Quelques clous et fragments de fer de diverses formes.

Un fragment d'outil en fer trempé, ressemblant aux mèches de vilebrequin encore actuellement en usage ; longueur 0m,05. (C, pl. III, fig. 4.)

Un fragment de carreau en marbre blanc veiné de rouge.

J'ai demandé la provenance des fragments de marbres trouvés dans les Bossenno à des experts de Paris et de Londres ; ils m'ont déclaré qu'il y avait en Italie et en Afrique des marbres semblables.

C'est un fait assez intéressant à constater que celui d'avoir trouvé du marbre aux Bossenno, car il n'en existe aucune carrière dans le département du Morbihan[1].

On a trouvé également dans cette pièce quelques rondelles en terre cuite et une en grès percées d'un trou, dites *fusaioles* ou pesons de fuseau, parce que beaucoup d'archéologues pensent que les femmes s'en servaient pour mettre à la partie inférieure de leurs fuseaux.

Pour moi, ces rondelles ont pu quelquefois également servir de poids à des tisserands ou à garnir les filets des pêcheurs.

1. « Il n'existe donc du terrain de transition, dans le Morbihan, que deux étages, le cambrien et le silurien, séparés l'un de l'autre par l'éruption des granits à petits éléments. L'étage cambrien est formé de grès à grains fins, de schiste talqueux ou chloritiques et de mica schistes staurotidifères.

» L'étage silurien comprend le gneiss, les poudingues, les quartzites, les schistes argileux, les grauwaches schisteux et les mica schistes maclifères. » — *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, pour l'année 1860.

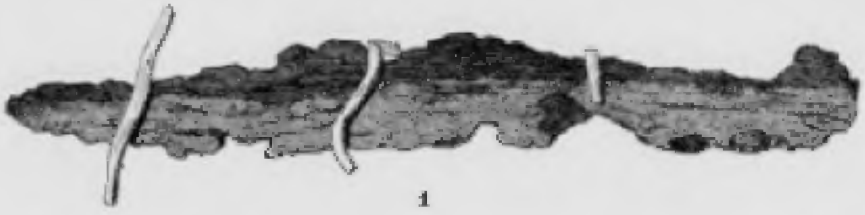

1

2

3

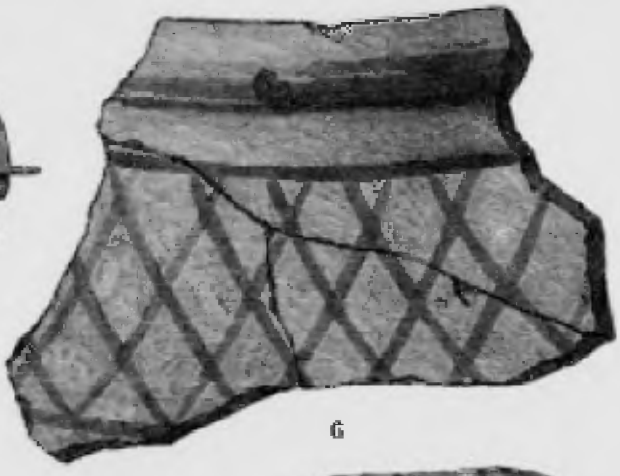

6

4

5

C, PLANCHE III, page 127.

Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que plusieurs de celles que j'ai trouvées n'étaient pas percées à leur centre, et que dans beaucoup même la perforation était oblique, ce qui exclut l'idée de l'emploi pour le fuseau.

Il y avait aussi dans la pièce n° 8 quelques fragments de tuiles ornementées semblables à ceux trouvés au nord-est de cette butte.

On a extrait de la même pièce des fragments de poterie grise ordinaire, noire, fine et luisante, rouge lustrée unie, dite samienne, des rebords et des fonds de vases de toute espèce.

J'ai réussi à retrouver la forme d'un vase gris bleuâtre ayant des bandes noires horizontales sur la panse, ainsi que la forme d'un plat creux de poterie commune d'un gris brun ordinaire ressemblant à ceux déjà découverts dans la butte A.

En dégageant la pièce n° 9, on a découvert au coin sud-ouest une quantité de palets (en brique) circulaires, ayant 3 pouces de diamètre, qui peuvent avoir servi pour garnir les filets des pêcheurs ou pour jouer au palet. La terre était remplie, comme toujours, de fragments de briques et de tuiles ornementées. Vers le bas du mur du nord, il y avait quelques fragments de fresques de couleur rouge et jaune unie. Près du coin, au nord-est, une monnaie de moyen bronze de Constance II, un peu dégradée, a été recueillie.

D. N. CONSTANTIVS. P. F. AVG. (Dominus noster pius felix Augustus.) Son buste diadémé à droite avec le paludament.

Revers : FEL. TEMP. REPARATIO. (Felix temporum reparatio.) Soldat en fureur debout, à gauche, perçant de sa haste et poussant du pied un ennemi qui tient un bouclier, et est tombé par-dessous son cheval en tâchant de se tenir à la crinière ; à terre un bouclier. Cohen, 223.

A côté du mur de l'est, quelques clous en fer de diverses grandeurs, et trois outils de fer trempé très-oxydé, ressemblant à des poinçons ou à des vrilles grossières.

Les fragments de poteries étaient assez nombreux. Je suis parvenu à reconstituer un de ces plats creux, appelés en breton *er Cass*, ainsi qu'un vase de 0m,21 de diamètre, en terre gris brun, avec des bandes noires luisantes sur la panse. J'ai donné, dans la description des objets trouvés dans la butte A, pl. III, fig. 5, le dessin d'un plat semblable. J'ai également trouvé dans cette pièce un grand nombre de fragments en terre grise, ornementés, qui ont une analogie frappante avec les vases qui sont indiqués dans le musée de Quimper comme provenant du cimetière gallo-romain de Carhaix.

Les fragments de poterie recueillis dans la butte C, étaient assez nombreux pour remplir cinq paniers qui pesaient 65k,500.

Tuile trouvée à Carhaix.

IV

FOUILLES DE LA BUTTE D

FOUILLES DE LA BUTTE D

Comme les Romains avaient coutume de placer un temple, dédié à Vénus ou à Mars, à proximité de leurs bains, aussitôt que j'eus terminé les fouilles de la butte C (les bains), je fis d'actives recherches dans les environs pour découvrir les ruines du bâtiment qui aurait pu avoir cette destination.

J'étais d'autant plus porté à concevoir des espérances à ce sujet que, par suite de cette persistance des traditions que l'on observe en Bretagne, les buttes D et E étaient désignées dans le pays sous un nom bien significatif; on les appelait : *Le Temple*.

En plaçant des jalons sur le mur nord des bains, je pus voir que la butte D était presque sur le prolongement de ce mur, et en pratiquant des sondages dans les champs cultivés entre les buttes C et D, je constatai que ce mur se continuait dans l'espace compris entre ces deux buttes, de manière à les relier l'une à l'autre.

Le 14 juillet 1875, je fis commencer les fouilles de la butte D, qui recouvrait, comme j'en avais l'espoir, les ruines d'un petit temple *(lararium ou sacellum)*[1].

Ce petit tertre était rond et presque plat; il avait $13^{m},50$ de diamètre, et une hauteur de $0^{m},60$. Comme apparence, il était tout à fait insignifiant; mais le résultat des fouilles que j'y pratiquai n'en fut pas moins intéressant.

1. « *Lararium*. Sorte de châsse, de petite chapelle ou d'appartement, où les statues des Lares ou génies tutélaires d'une maison, aussi bien que celles des personnages qui s'étaient fait un renom de sainteté ou une place parmi les dieux,

J'attaquai cette butte au sud, et je trouvai bientôt un mur dans le prolongement de la ligne indiquée par mes jalons. En suivant ce mur tout autour du tertre, je dégageai une construction carrée de 10m,25 de côté, et de 0m,50 de hauteur, qui avait son entrée au sud. Je commençai alors les fouilles de l'intérieur et j'y découvris une seconde construction de même forme que la première, ayant 4m,68 de longueur sur 4m,50 de largeur, dont les murs avaient 0m,80 d'épaisseur, de telle sorte que ces deux constructions donnaient en plan deux carrés emboîtés l'un dans l'autre, et laissant entre eux, sur leurs quatre faces, un espace libre de 2m,25. Sur le sol de la pièce intérieure, à peu de distance de son mur nord, une pierre en tufeau de forme carrée, de 0m,68 de côté, était scellée dans une couche de ciment. Elle avait 0m,08 d'épaisseur, et était ornée d'une moulure sur trois de ses faces. Je crois que c'était la base du piédestal de la statue de la divinité à laquelle ce petit temple était dédié.

Comme les murs de cette pièce intérieure ne présentaient aucune solution de continuité pouvant indiquer l'endroit où était la porte, on est autorisé à penser que l'on y pénétrait par un escalier soit en bois, soit en pierre, dont il n'est pas resté la moindre trace.

La maçonnerie de ce bâtiment était moins soignée que celle de l'habitation et des bains découverts sous les buttes B et C. Elle paraissait plus ancienne. Le sol en était dur et formé d'une sorte de ciment lisse fait de terre argileuse mêlée de petits galets.

En dégageant l'extérieur de cette construction, on a découvert tout près de la porte :

étaient placées et adorées. (Lamprid Alex. Sev. 29 et 31). Une telle disposition, pourtant, ne se trouvait probablement que chez quelques individus, dans de grandes maisons et chez des gens riches; car la place ordinaire des images des Lares était au foyer, ou tout auprès, dans la grande salle ou *atrium* de la maison. » — A. Rich, *Dict. des Antiquités romaines*, p. 350.

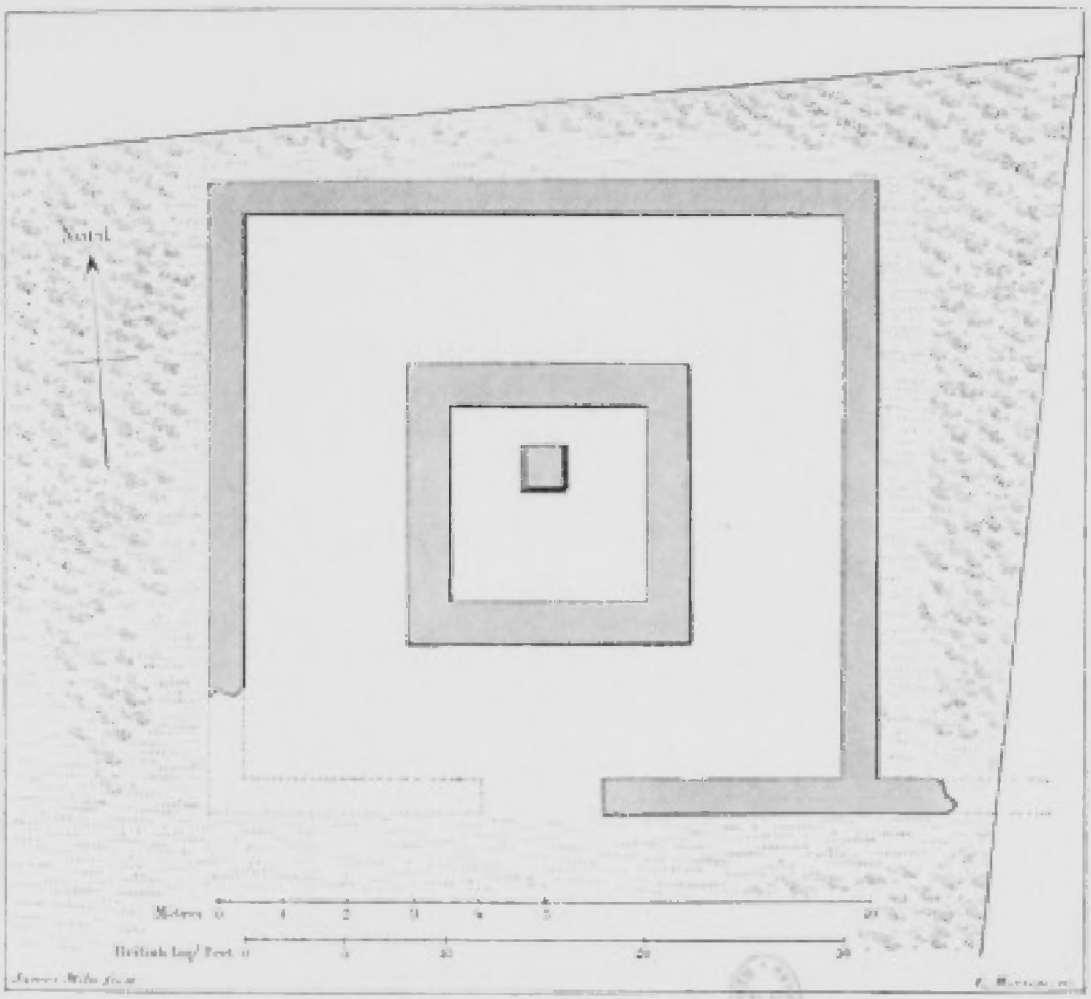

D. FRANCOIS I. — PLAN DE LA BUTTE D.

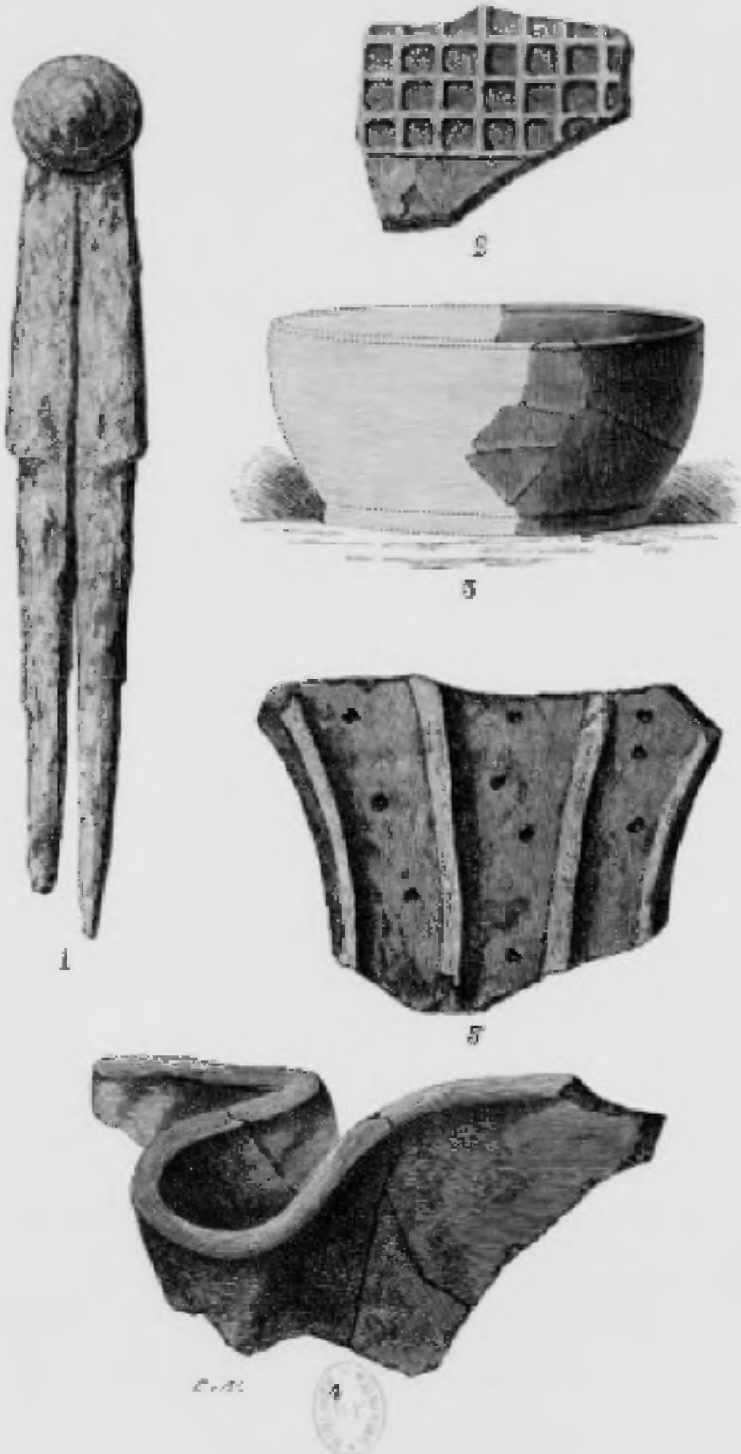

D. PLANCHE II, page 138.

Un compas de $0^m,12$ de longueur, en fer oxydé. (D, pl. II, fig. 1.)

Plusieurs fragments d'enduit coloré en rouge uni.

Quelques fragments de poterie, bien cuite, en terre fine, gris noirâtre, mate, à décor rouge formant un treillis en relief; longueur $0^m,04$. (D, pl. II, fig. 2.)

A l'ouest, des fragments d'un vase (reconstitué) en forme de jatte, à parois presque perpendiculaires, en terre rouge brunâtre, assez grossière et peu cuite. (D, pl. II, fig. 3.)

Des fragments de statuettes, en terre cuite blanche, représentant des Déesses mères et des Vénus Anadyomènes. (D, pl. IV, V et VI, pages 145, 147, 149.)

Au nord, des fragments de poteries ordinaires, noires et grises, en pâte grossière peu cuite.

A l'est, des fragments de statuettes en terre cuite semblables aux précédentes, page 45.

La partie supérieure d'un vase, à col trilobé, en terre jaune (D, pl. II, fig. 4, grandeur naturelle).

Divers fragments de poteries, des fonds et des rebords de vases, le tout en pâte grossière et mal cuite.

En dégageant l'intérieur, on a trouvé dans la première enceinte, au sud, un fragment de placage en marbre rouge veiné de blanc.

Des fonds et des rebords de vases en terre jaune rougeâtre grossière.

Un fragment d'une anse à stries verticales en relief, séparées par des lignes de petits trous irrégulièrement percés dans toute l'épaisseur de la pâte, terre noire brunâtre. (D, pl. II, fig. 5, grandeur de l'original.)

La partie supérieure d'un vase, à large ouverture, portant extérieurement, en guise d'ornementation grossière, une ligne circulaire formée par les empreintes en creux de l'extrémité

des doigts du potier ; terre grossière, mal cuite. (D, pl. III, fig. 1.)

Deux autres vases (reconstitués) ressemblant tout à fait au précédent. Par la petitesse des empreintes du doigt du potier sur tous ces vases, on peut supposer qu'ils ont été modelés par des femmes.

A l'est, des fragments de statuettes en terre cuite et de poteries diverses.

Une dent d'ours, percée d'un trou dans la partie médiane, de manière à former une sorte de sifflet ; longueur 0m,07 ; diamètre 0m,03. (D, pl. III, fig. 2, grandeur naturelle.)

Dans l'enceinte intérieure j'ai découvert :

Un fragment de hache-marteau en granit poli, percé d'un trou circulaire pour recevoir le manche.

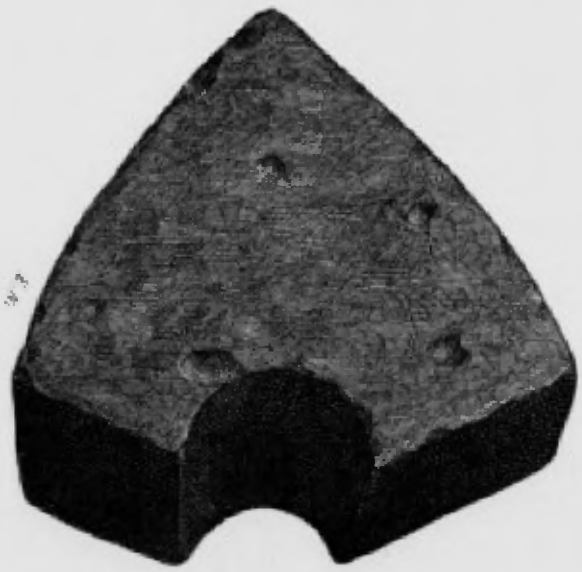

Un grain de collier de femme en verroterie noire, avec des

2

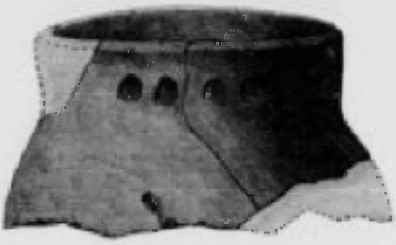

1

3

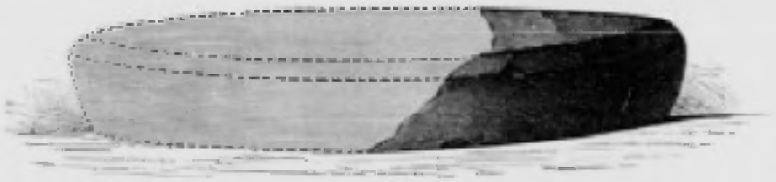

5

4

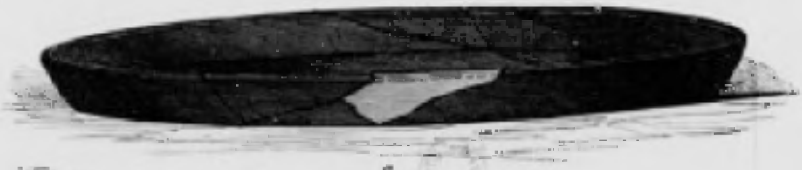

6

D, PLANCHE III, page 141.

stries circulaires, dont une ondulée en émail blanc opaque (D., pl. III, fig. 3, grandeur de l'original, page 141.)

Des fragments de verre blanc très-mince.

Des fragments de poterie, en terre brune et gris bleuâtre, avec lesquels j'ai pu reconstituer les trois vases suivants :

Un vase en forme de jatte, à parois épaisses presque perpendiculaires et taillées en sifflet près du bord externe; terre brune, grossière, peu cuite; diamètre, $0^m,15$; hauteur, $0^m,06$. (D, pl. III, fig. 4, page 141.)

Un vase en forme de plat, à parois presque verticales taillées en sifflet au bord externe; terre brune, grossière, peu cuite; diamètre, $0^m,24$; hauteur, $0^m,038$. (D, pl. III, fig. 5.)

Un vase de même forme, mais à parois plus écrasées; terre gris bleuâtre, plus fine et plus cuite; diamètre $0^m,27$; hauteur, $0^m,02$. (D, pl. III, fig. 6, page 141.)

Une grande quantité de fragments de statuettes, en terre cuite, représentant des Vénus Anadyomènes et des Déesses mères. Les premières, entièrement nues, tordent de la main droite leur épaisse chevelure, et tiennent une draperie de la main gauche. Elles ont pour base un socle circulaire. Les autres figurines représentent une femme vêtue d'une longue tunique, assise dans un fauteuil en nattes d'osier, allaitant un ou deux enfants. Plusieurs de ces fragments, rapprochés de ceux trouvés à l'extérieur de ce bâtiment, s'adaptaient parfaitement et ont permis de reconstituer presque en entier plusieurs statuettes, ainsi qu'on peut le voir par les trois planches ci-jointes. (D, pl. IV, V et VI, pages 145, 147, 149.)

Ces statuettes sont grossièrement modelées, sans être cependant dépourvues de qualités artistiques. Elles offrent de nombreuses variétés.

M. Mazard, dans son étude descriptive de *la Céramique du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye,*

regarde ces figurines, que l'on rencontre dans presque toute la France, comme des imitations de statues grecques et romaines.

Des statuettes semblables ont été signalées par quelques écrivains comme représentant Latone, protectrice des mères et des nourrices, ou Lucine qui présidait aux accouchements; d'autres les considèrent comme représentant Léda, Junon ou même Isis.

M. de Caumont dit que quelquefois on les a prises pour des saintes Vierges; dans certains lieux ces découvertes ont été regardées comme miraculeuses et ont donné lieu à des pèlerinages[1].

La réunion sur ce point d'un si grand nombre de figurines représentant la même divinité me porte à croire que le petit temple où elles ont été recueillies était dédié à Vénus génitrix. Le piédestal, dont j'ai retrouvé la base *en place,* supportait sans doute une statue de cette déesse, et l'on peut considérer comme des offrandes qui lui avaient été faites ces nombreuses figurines qui durent être brisées, en même temps que la statue principale, lors du pillage et de la destruction du temple.

M. Tudot trouve dans les reproches que saint Augustin adressait à ses contemporains de remplir un laraire de divinités parmi lesquelles Vénus présidait toujours[2] une preuve que le culte de Vénus était général dans les Gaules.

La poterie trouvée dans la butte D est bien différente de celle trouvée dans les autres buttes A B C. Elle est mal cuite et de forme assez primitive; au toucher ces vases étaient gras et onctueux. Les débris recueillis pesaient 12^{k},500.

Les monnaies romaines découvertes dans la butte D sont

1. *Ère gallo-romaine,* 2e édit., p. 586.

2. Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois avec les noms des céramistes qui les ont exécutées, par Edmond Tudot, p. 270.

James Mill, del.

D'après PLANCHE IV, page 145.

James Mills, del.

D. PLANCHE V, page 47

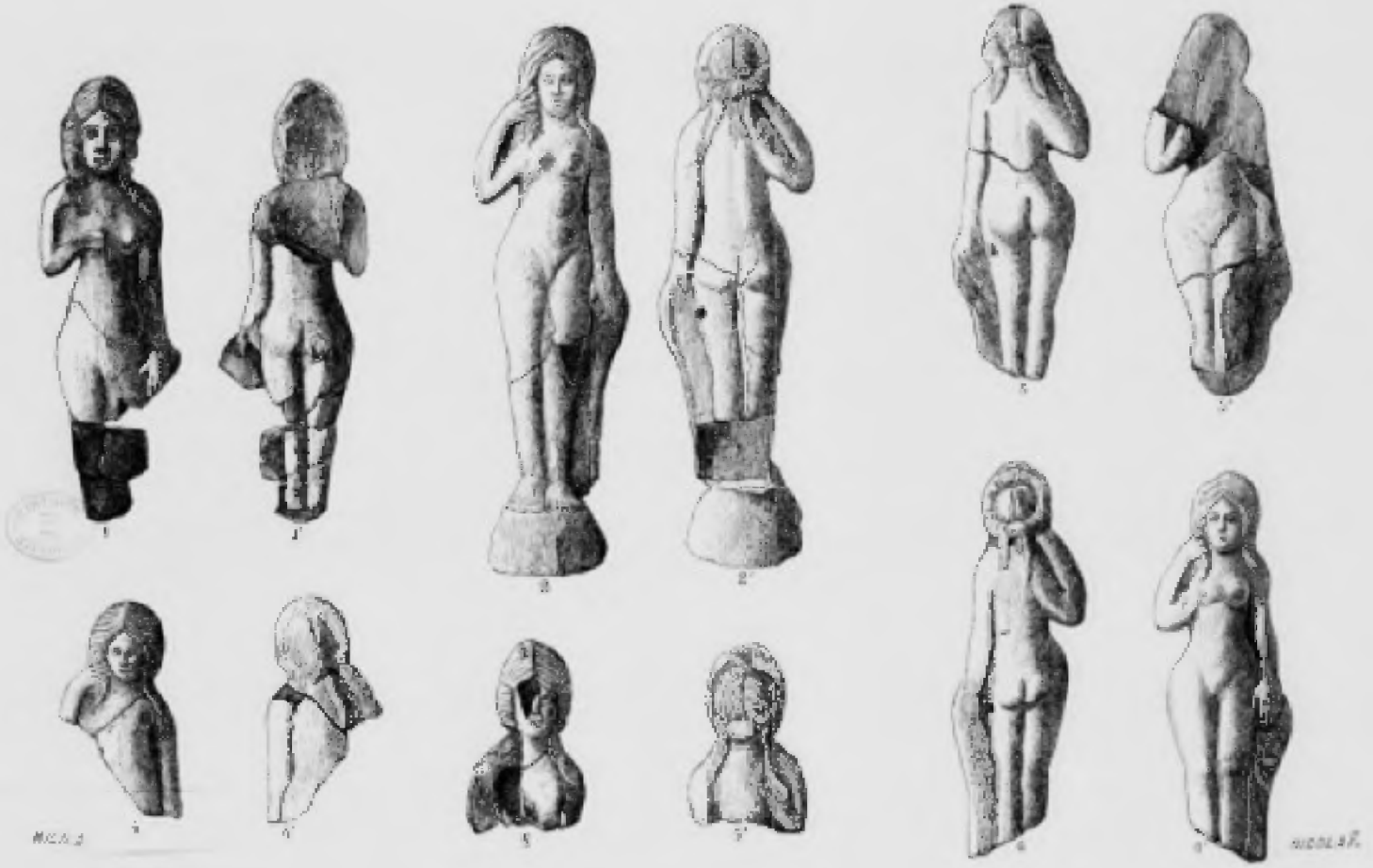

James Mills, del.

D, planche VI, page 249.

au nombre de treize. Ce nombre est considérable, si on le compare à celui des monnaies trouvées dans les buttes B et C. Doit-on en conclure qu'elles étaient, comme les figurines décrites plus haut, des offrandes faites à la divinité du temple ? C'est une hypothèse qui me paraît fort acceptable. Ces monnaies sont toutes en bronze et embrassent une période de 184 ans, de 169, date du troisième consulat de Marc-Aurèle, à 353, époque de la mort de Magnence. En voici la description :

Deux grands bronzes de Marc-Aurèle :

1. M. ANTONIVS AVG. TR. P. XXIII. (Marcus Antonius augustus tribunitia potestate 23°). Sa tête laurée à droite.

Revers : SALVTI AVG, COS III, S. C. (Saluti augusti consul tertium. Senatus consulti). La Santé, debout à gauche, tenant une patère à laquelle vient manger un serpent enroulé autour d'un autel allumé, et un sceptre (922 de J.-C, 169) Cohen, 618.

2. M. ANTONIVS AVG. TR. P. XXVII. (Marcus Antonius augustus tribunitia potestate). Son buste lauré à droite.

Revers : RELIG. AVG. (à l'exergue) IMP. VI. COS. III (à l'entour) S. C. (Religio augusti. Imperator sexto. Consul tertium. Senatus consulto). Mercure debout, à gauche, sur un piédestal tenant un caducée et une bourse dans un temple à quatre colonnes à fronton cintré. Les quatre colonnes sont formées par des Termes. Sur le fronton on voit une tortue, un bélier, un caducée, un coq, un casque ailé et une bourse. Eckhel explique, après Diodore de Sicile, la raison pour laquelle Mercure figure sur les médailles de Marc-Aurèle comme type de la religion. Mercure avait été en Égypte « l'ordonnateur du culte des dieux et des sacrifices ». (Cohen, 614, liv. I, chap. XVI.)

Un grand bronze de Septime Sévère en mauvais état de conservation.

Quatre petits bronzes de Gallien :

1. GALLIENVS. AVG. (Gallienus augustus). Son buste radié à droite.

Revers : FORTVNA REDVX. La Fortune, debout à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

2, 3, 4. GALLIENVS. AVG. (Gallienus augustus). Son buste radié à droite avec la cuirasse.

Revers : MARTI PACIFERO. Mars casqué debout, à gauche, tenant une branche d'olivier, et appuyé sur un bouclier; sa haste repose sur son bras gauche, dans le champ A. Cohen, 354.

Un petit bronze de Tétricus père, en mauvais état de conservation.

Deux petits bronzes semblables de Tétricus fils :

C. P. E. TETRICVS. CAES. (Caius Pius Esuvius Tetricus Cæsar). Son buste radié à droite avec le paludament.

Revers : PIETAS AVGUSTO. (Pietas augustorum). Aspersoir, simpul, vase à sacrifice tourné à gauche, couteau de sacrificateur et bâton d'augure. Cohen, 32.

Un petit bronze de Constant Ier :

D. N. CONSTANS. P. F. AVG. (Dominus noster Constans plus felix Augustus). Son buste diadémé à droite avec le paludament et la cuirasse.

Revers : FEL. TEMP. REPARATIO. (Felix temporum reparatio). Constant debout, à gauche, en habit militaire sur un vaisseau allant à gauche : il tient un globe surmonté d'un phœnix et le labarum; à droite, sur le vaisseau, la Victoire assise tenant le gouvernail et regardant l'empereur. Cohen, 114.

Un moyen bronze de Magnence :

IMP. CAE. MAGNENTIVS. AVG. (Imperator Cæsar Magnentius augustus). Son buste nu à droite avec le paludament.

Revers : FEL. TEMP. REPARATIO. (Felix temporum reparatio). Magnence en habit militaire debout, à gauche, sur un vaisseau allant à gauche, tenant une Victoire et le labarum ; à droite, sur le vaisseau, une Victoire assise à gauche, tenant le gouvernail. Cohen, 35.

Loch à Floulaurel, d'après le dessin de James Miln.

V

FOUILLES DE LA BUTTE E

FOUILLES DE LA BUTTE E

La butte E, dans la direction du nord au sud, avait 20 mètres de longueur ; sa largeur était de 10 mètres, et sa hauteur moyenne de $1^{m},80$. Elle était couverte de broussailles et d'arbustes, et située à gauche de la butte B, à peu près parallèlement à cette dernière. Ce tertre était limité au nord, à l'ouest et au sud par un champ de blé, et à l'est par un chemin de servitude. J'en commençai les fouilles le 23 juillet 1875.

En dégageant la maison trouvée sous cette butte, je vis qu'elle avait été entamée par les défrichements des champs voisins, et que ses murs avaient été détruits sur plusieurs points. Quand la récolte fut faite, je pratiquai des trous dans ces champs, et j'y trouvai, à 1 mètre de profondeur, les assises des murs, qui se continuaient au nord et au sud. Mais, comme je ne pus obtenir l'autorisation de poursuivre régulièrement mes fouilles sous les cultures qui entouraient la butte E, il m'est difficile de donner avec certitude la forme exacte de cetre maison, et de préciser la destination de ses diverses pièces. Le plan particulier de cette habitation fait voir l'ensemble des ruines dont il m'a été possible de constater l'existence. Quant aux pièces qui la composent, je me suis contenté de suivre

pour leur description l'ordre dans lequel elles se sont présentées pendant les fouilles.

En déblayant au nord la butte E, je n'ai découvert dans la pièce n° 1 qu'un mur au sud et un autre à l'ouest; les fondations de ce dernier mur se prolongent sous la terre labourée. Ces murs, construits en petit appareil, comme ceux de toutes les autres pièces de cette maison, étaient en mauvais état. Je n'ai trouvé dans cette chambre ni enduit sur les parois des murs, ni ciment sur le sol.

L'intérieur de toutes les pièces de cette habitation renfermait une grande quantité de fragments de tuiles de toitures; et, comme dans les autres constructions déjà explorées, on y voyait partout des preuves indubitables d'un incendie.

La pièce n° 2 avait $11^{m},80$ de longueur, sur $2^{m},80$ de largeur. Le mur de l'ouest était au ras du sol; il est par conséquent impossible de savoir si de ce côté il avait existé des portes.

A l'est, la paroi du mur portait des traces d'enduit. Le sol était revêtu de ciment. Une interruption du mur permettait de voir que la pièce n° 2 avait été construite avant les autres.

La pièce n° 3 avait $6^{m},30$ de longueur, sur $2^{m},50$ de largeur. Il ne restait plus du mur du nord que trois assises de pierres. Les murs du sud et de l'ouest étaient assez bien conservés. On voyait vers le milieu de cette pièce les assises d'une construction, un peu en biais, bâtie avec de grosses pierres irrégulières. Le mur du sud conservait des traces d'enduit. A l'est, je n'ai trouvé aucune trace de mur.

La pièce n° 4 avait $5^{m},80$ de longueur sur $5^{m},20$ de largeur.

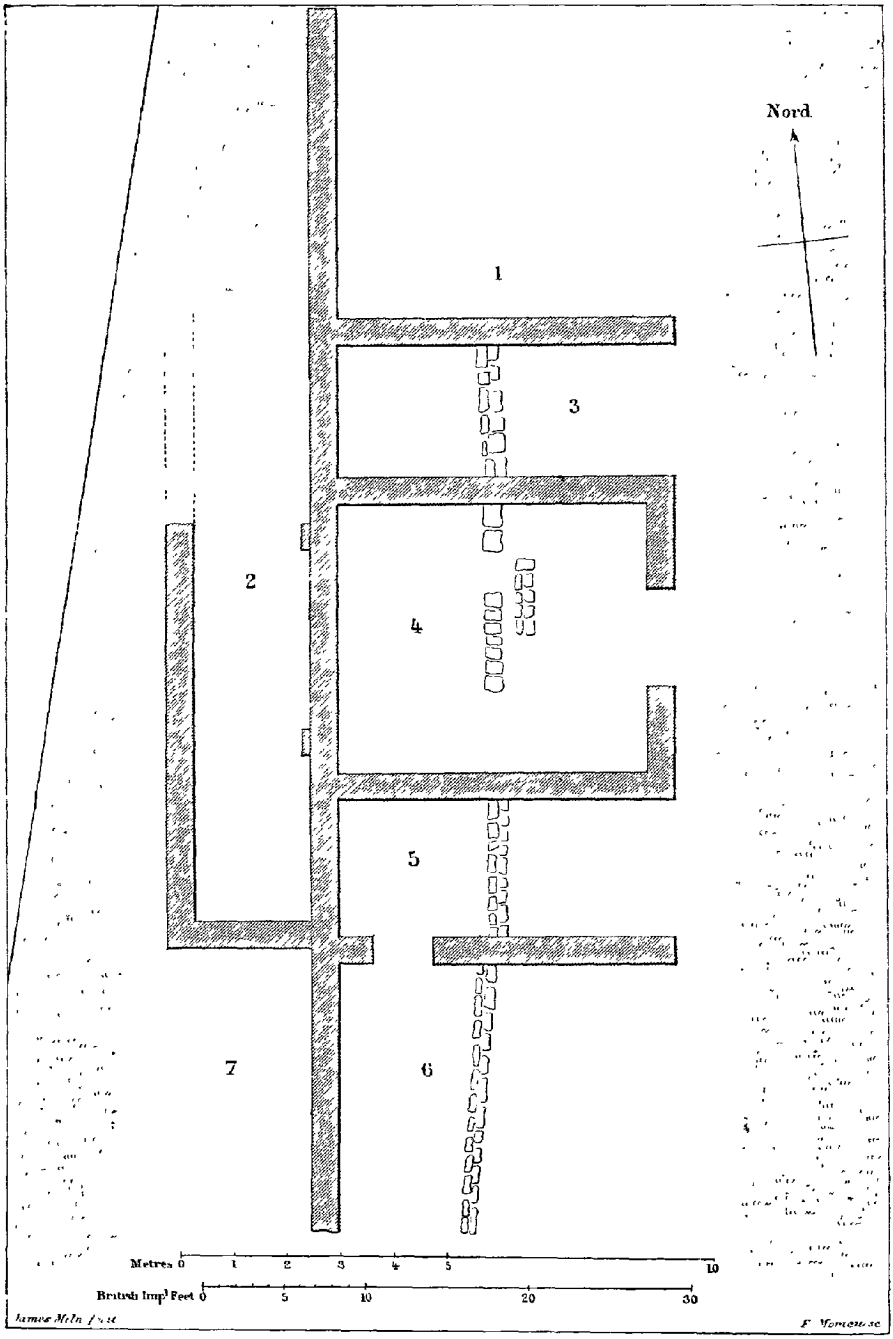

E, PLANCHE I. — PLAN DE LA BUTTE E, page 160.

La hauteur moyenne des murs encore existants était de $0^m,80$. Cette pièce était la plus grande et la mieux conservée de la butte E. Vers le milieu se trouvait une construction en grandes pierres que je suppose avoir été un foyer, car on y voyait beaucoup de charbons et de cendres, et les pierres étaient rougies par l'action du feu. La construction grossière que j'ai signalée dans l'appartement n° 3 se continuait dans la pièce n° 4, ainsi que dans les pièces n°s 5 et 6. Dans le mur de l'est, il y avait une porte communiquant avec l'extérieur.

La pièce n° 5 avait $6^m,30$ de longueur sur $2^m,70$ de largeur. A l'est, on n'a trouvé aucune trace de mur. Les autres murs avaient une hauteur moyenne de $0^m,90$. Dans le mur du sud il y avait une porte communiquant avec la pièce n° 6. Je n'ai trouvé ni enduits sur les murs, ni ciment sur le sol.

Il m'est impossible de déterminer l'étendue de la pièce n° 6, qui se continuait sous la terre labourée, dans laquelle je n'ai pas été autorisé à faire des fouilles. Cette pièce n'avait de murs qu'à l'ouest et au nord. Le sol en était dur, mais il n'était pas revêtu de ciment.

La pièce n° 7 avait été entamée par le champ labouré, et, de même que pour la pièce précédente, je ne puis en donner les dimensions. Le sol était très-dur, mais n'était pas non plus revêtu de ciment.

Après cette description sommaire des diverses pièces comprises dans cette maison, voici l'énumération des objets trouvés dans chacune d'elles :

En dehors du bâtiment, au pied du mur de la pièce n° 4, j'ai découvert deux fragments, s'adaptant bien ensemble, d'une

brique en terre gris blanchâtre, percée de trous circulaires destinés sans doute à faire pénétrer l'air et la lumière.

La surface sur les bords avait été polie par le frottement. M. Parenteau a trouvé deux briques semblables dans les fouilles de Pouzauges ; elles avaient dû servir également à faire pénétrer l'air et la lumière dans les appartements [1].

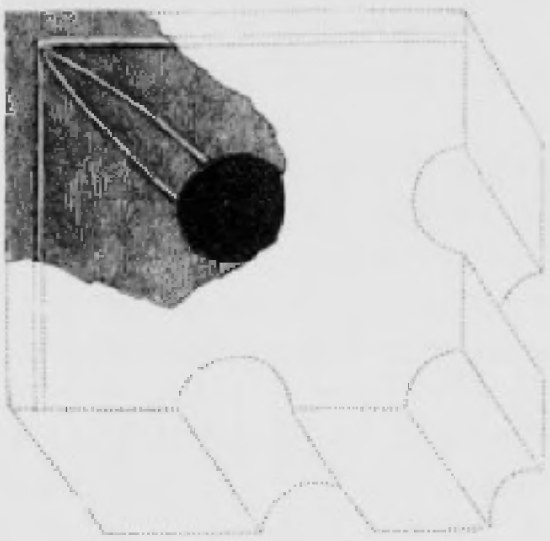

Brique percée de trous.

Un pilon, en granit, arrondi aux deux extrémités; longueur 0m,14 ; diamètre 0m,055. (E, pl. II, fig. 1.)

1. « Grande brique en terre cuite modelée à la main, à base large. Elle est percée de grands trous disposés régulièrement sur une ligne circulaire ; ses deux faces sont couvertes d'ornements gravés en creux, avec une pointe sèche, avant la cuisson, et faisait partie d'un tout composé de deux briques semblables placées l'une sur l'autre, et dont les trous se raccordaient. Les dessins offrent la plus grande analogie avec les feuilles de fougères de notre pays, et les guillochures des bracelets gaulois que l'on rencontre souvent dans nos contrées. Cette brique a été ramassée par moi sous les ruines du *vieux* de Bournigal, au pied du vieux château de Pouzauges (Vendée), parmi des débris gaulois sans nombre : murs construits en pierres sèches ; fragments de poteries, épées, fers de flèche et poignard en fer. » — *Essai sur des poteries antiques de l'ouest de la France*, par F. Parenteau. Nantes, 1865.

2

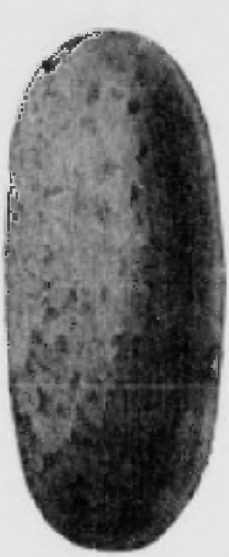

1

3

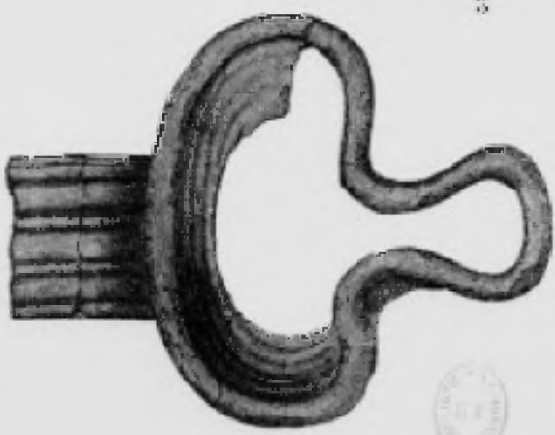

4

E, PLANCHE II, page 161.

Les débris d'une coupe (reconstituée) en verre blanc irisé ; diamètre $0^m,08$; hauteur $0^m,04$. (E, pl. II, fig. 2.)

Un fragment de lame d'épée en fer très-oxydé.

Des pitons et des clous en fer de diverses grandeurs.

Dans la pièce n° 1 :

Une plaque en bronze avec deux rivets. Cette plaque, de forme rectangulaire, est recouverte d'une belle patine. Elle a $0^m,05$ de longueur.

Plusieurs palets en brique de $0^m,4$ à $0^m,08$ de diamètre, destinés probablement à garnir les filets.

Plusieurs fragments de poterie (type celtique) ornés de stries verticales, très-rapprochées, gravées en creux à la pointe ; pâte grossière jaune foncé ; longueur $0^m,08$. (E, pl. II, fig. 3.)

Des fragments d'amphore en terre jaune.

Dans la pièce n° 2 :

Une grande quantité d'ossements de ruminants, des dents de bœuf et de porc, ainsi que des débris de coquillages comestibles.

Un poinçon en os travaillé, semblable à ceux déjà décrits ; longueur $0^m,16$.

L'orifice d'un vase, à large ouverture trilobée, conservant encore la partie supérieure d'une anse, à cordons en relief, venant s'insérer tout à fait au bord. Cette forme trilobée, très-accentuée, qui, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, se retrouve encore assez fréquemment en Bretagne, est obtenue par la compression de la partie antérieure du col, au moyen du pouce et de l'index ; terre gris brunâtre ; plus grand diamètre, $0^m,11$. (E, pl. II, fig. 4.)

Dans la pièce n° 3 :

Plusieurs palets en brique.

Des clous et des tiges en fer très-oxydés.

Plusieurs fragments de verre blanc et de verre bleuâtre.

Dans la pièce n° 4 :

Un pilon rond, en granit, de $0^{m},06$ de diamètre.

Un fragment de cristal de roche travaillé, ayant probablement fait partie d'un objet de toilette.

Un silex roulé (galet de mer), perforé dans toute son épaisseur, et conservant encore un anneau de suspension en bronze ; il me semble que ce curieux objet devait être porté comme amulette. (E, pl. III, fig. 1, grandeur de l'original.)

Un ornement en bronze de destination inconnue, ayant peut-être fait partie d'une agrafe. Cette pièce intéressante, d'un travail remarquable, se compose de trois tiges plates se réunissant au sommet d'un triangle équilatéral, dont chaque angle est terminé par un cercle orné de deux têtes de dragons. La base est formée d'une large barre découpée en petits cercles ouverts. Cette pièce est ornée de traits et de points gravés en creux. (E, pl. III, fig. 2, grandeur de l'original.)

Une monnaie romaine, moyen bronze, refrappée, unie.

Une sorte de boucle en étain.

Dans l'angle sud-est de cette chambre, une figurine, en bronze, semblable au bœuf Apis tel que le donnent les statuettes trouvées en Égypte, dont on voit tant de spécimens dans les différents musées de l'Europe. (Chromolithographie, n° 12, page 175.)

Une grande quantité de clous en fer oxydé, de diverses grandeurs, ainsi que des pitons, des tiges et des anneaux de $0^{m},03$ de diamètre.

Un fer de flèche ou de harpon de pêche à tige creuse, très-oxydé; longueur $0^{m},065$. (E, pl. III, fig. 3, grandeur de l'original.)

E, PLANCHE III, page 167.

1

2

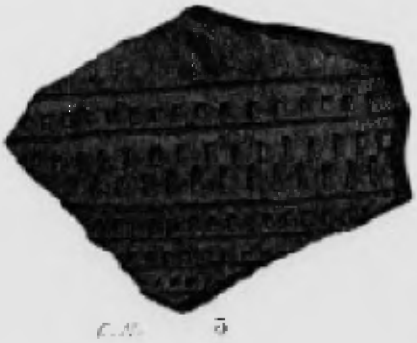

3

4

T. PLANCHE V, page 173.

Un grand hameçon en fer oxydé. (E, pl. III, fig. 4, grandeur de l'original.)

Un couteau en fer oxydé; longueur $0^m,18$; largeur $0^m,03$. (E, pl. III, fig. 5, grandeur de l'original.)

Des morceaux de fer qui doivent avoir servi comme ferrures de porte.

Un goulot de bouteille en verre bleuâtre et d'autres fragments de verre blanc et bleuâtre.

Plusieurs rondelles, en terre cuite, percées de trous, dites fusaïoles. Comme je l'ai déjà dit, je pense que ces rondelles ont servi à garnir les filets des pêcheurs.

Une grande quantité de fragments de poteries ordinaires gris brun, micacées, grossières, la plupart de type celtique.

Dans la pièce n° 5 :

Trois pilons, en granit, de $0^m,13$ à $0^m,15$ de longueur.

Une bague en bronze (E, pl. III, fig. 6), dont le chaton est garni d'une pierre bleue sur laquelle est gravé un ornement ou une lettre.

Des fragments d'un vase (reconstitué) en forme de coupe hémisphérique, avec un bourrelet extérieur et un petit rebord en saillie, imbriqué dans la partie médiane; terre brune; diamètre, $0^m,15$; hauteur, $0^m,08$. (E, pl. IV, fig. 1.)

Un vase en forme d'écuelle à base hémisphérique et à parois verticales, séparées de la base par trois bourrelets en relief dont les intervalles sont remplis par des stries diagonales, gravées en creux à la pointe, terre jaune rougeâtre; diamètre, $0^m,17$; hauteur, $0^m,07$. (E, pl. IV, fig 2.)

Fragment d'un vase en terre rouge lustrée, dite samienne, présentant en relief la figure d'un cheval marin (hippocampe); longueur, 0m,08. (E, pl. V, fig. 1.)

Fond d'un vase en terre samienne portant la marque suivante :

Dans la pièce n° 6 :

Plusieurs fragments de vases en terre rouge lustrée, du même genre que ceux trouvés dans la butte B et dont j'ai donné les dessins dans les planches B, pl. XI, p. 94.

Un fragment de poterie celtique décoré de lignes horizontales gravées en creux et pointillées, terre grise. (E, pl. IV, fig. 3, grandeur de l'original.)

Un autre fragment du même genre, orné de traits juxtaposés gravés en creux et formant ensemble une large bande d'ondulations; terre gris brunâtre. (E, pl. IV, fig. 4, grandeur de l'original.)

Un fragment de poterie celtique percé de petits trous circulaires. (E, pl. V, fig. 2, grandeur de l'original.)

Dans la pièce n° 7 :

La moitié du fond d'un vase en terre rouge lustrée, dite samienne, portant l'estampille incomplète d'un potier dont il ne reste que les lettres suivantes : ALBVC.

1

2

3

4

5

E, PLANCHE V, page 273.

J. Miin. sc.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF

Plusieurs fragments, en terre rouge lustrée, ornés de guirlandes et d'animaux courant en relief.

Des fragments de poterie, également gallo-romains, en terre fine jaune, à glaçure noire, portant des figures et des ornements aussi en relief. (E, pl. V, fig. 3 et 4.)

J'ai trouvé des fragments d'un vase semblable en dehors de l'entrée de l'habitation, au pied du mur de la chambre n° 4. J'en donne également le dessin. (E, pl. V, fig. 5.)

Les fragments de poteries recueillis dans la butte E pesaient 89ᵏ.

J'ai déjà mentionné la curieuse figurine en bronze représentant un bœuf que j'ai trouvée dans la pièce n° 4. Cette découverte causa une vive émotion parmi mes ouvriers qui s'écrièrent en le voyant : « Voilà le bœuf de saint Carnely. »

Ceci demande une explication.

Le patron de la paroisse de Carnac est saint Carnely ou saint Corneille, que l'on suppose avoir été pape, au IIIᵉ siècle. Sa fête se célèbre le 13 septembre, vers l'équinoxe d'automne.

Ce jour-là et la nuit précédente, on voit arriver de tous les coins de la Bretagne de nombreux pèlerins venant implorer le bienheureux saint Carnely pour la conservation de leurs bestiaux.

Aussitôt arrivés, ils se rendent à l'église et se prosternent devant un buste doré qui renferme des reliques de ce saint. C'est là que commence leur procession, qui doit se faire dans le plus grand silence. Ils sortent de l'église, le chapeau sous le bras et le chapelet à la main, dans l'attitude la plus recueillie. Ils ne sont pas plutôt sortis qu'ils sont assaillis par de nombreux mendiants qui, avec force lamentations et prières, les poursuivent jusqu'à ce qu'ils en aient obtenu quelques sous. Ils ne leur sont donnés, parfois, qu'à la condition de les gagner en

faisant le tour de l'église sur les genoux. Lorsque les pèlerins arrivent au bout ouest de l'église, ils se prosternent devant une autre statue du saint, placée au-dessus de la porte qui s'y trouve ; ils y font une prière et se dirigent ensuite vers la fontaine de saint Carnely, qui est à peu de distance de l'église. Là, des gens munis de petites cruches viennent, moyennant rétribution, leur présenter de l'eau qu'ils goûtent avant de faire leurs ablutions, qui consistent à se laver les mains et la figure en se tenant à genoux. En se lavant les mains, ils les élèvent vers le ciel pour faire couler l'eau le long de leurs bras.

Cette opération terminée, ils reviennent à l'église où ils déposent leurs offrandes, soit dans les troncs placés à côté du saint, si la somme est minime, soit, si elle est un peu forte, entre les mains des marguilliers afin d'être *nommés* en chaire le dimanche suivant.

Une autre coutume religieuse des habitants du pays, qui a surtout un caractère original et qui, en même temps, prouve leur grande foi dans leur saint patron, consiste en processions de nuit.

Aussitôt qu'on a obtenu la guérison de quelques bêtes malades, le village entier se concerte, et la nuit suivante on rassemble tout le bétail, que l'on mène, dans le plus grand silence, vers Carnac, où l'on s'arrête devant la porte nord de l'église. Les conducteurs s'agenouillent et disent une prière à voix basse. Ils font ensuite le tour de l'église et viennent se prosterner de nouveau devant la statue du saint, qui est au-dessus de la porte. De là, ils se dirigent vers la fontaine, près de laquelle ils se prosternent en priant; puis, avec des vases qu'ils ont apportés, ils versent de l'eau sur chacune des bêtes qu'ils ont amenées. Ils reviennent alors, dans le même silence, à la porte de l'église, d'où ils repartent pour leur village.

Partie II, page 277. — FONTAINE DE SAINT-CARNELY

d'après le dessin de James Mills

Je me trouvais en 1875 à Carnac. Il y eut à cette époque une épizootie très-intense dans toute la contrée; aussi toutes les nuits c'était une succession non interrompue de ces processions. Je logeais à l'hôtel des Voyageurs, qui se trouve à proximité de l'église; plusieurs étrangers s'y trouvaient également. C'était pour nous un spectacle curieux, avant de nous coucher, de voir passer ces processions, qui avaient lieu généralement vers dix ou onze heures du soir.

Une tradition, qui s'est également conservée à Carnac, est le feu de la Saint-Jean, que l'on ne manque jamais de faire, le 23 juin au soir, sur le Mont-Saint-Michel.

Ce jour-là, il faut se transporter sur cette colline, d'où on jouit d'un coup d'œil magnifique. A la fin de la journée, pendant qu'on prépare le feu de joie, on voit de tous côtés des traînées de fumée, simulant de vrais nuages. Si vous demandez la cause de ce spectacle, on vous répondra que ces feux, faits avec du genêt vert et de la fougère afin de produire plus de fumée, sont préparés pour les bestiaux. Au moment où l'on rentre le bétail et avant de le mener à l'étable on le fait passer à travers cette fumée, qui doit le préserver de toute maladie pendant l'année.

Mais revenons aux préparatifs du feu de la Saint-Jean. On est surpris des dimensions que le bûcher a déjà prises. Il faut voir l'entrain que l'on met à l'élever. Chacun, pour le faire, apporte un zèle sans égal. Les jeunes gens et les enfants du bourg traînent dans une charrette au pied du Mont-Saint-Michel les fagots qu'ils ont recueillis de maison en maison. De là on les porte sur le sommet du tumulus.

Enfin le bûcher est terminé; mais il faut attendre, pour l'allumer, que les feux des environs aient brillé. C'est le moment où le coup d'œil est le plus beau. De minute en minute, ce

sont de nouveaux feux qui s'allument dans toutes les directions, à Quiberon, à Plouharnel, à Erdeven, à Ploemel, à Crach, à Locmariaker, à Arzon, à Saint-Gildas-de-Rhuis, dans les îles d'Houat, d'Hedic, et de Belle-Isle ; partout c'est une immense illumination. Quand on veut faire un grand honneur à un étranger, on le prie de mettre le feu au bûcher, qui s'embrase en un instant et éclaire au loin le monticule et ses environs. A ce moment éclatent de tous côtés des cris de joie.

Croix du Mont-Saint-Michel d'après le dessin de James Mills.

VI

FOUILLES DE LA BUTTE F

FOUILLES DE LA BUTTE F

J'ai commencé les fouilles de la butte F le 10 août 1875. C'était une espèce de talus couvert d'ajoncs et de ronces. Cette butte était située au nord de la vieille route, qui conduit de Carnac au passage de la Trinité-sur-Mer. Je crois que cette route était une voie romaine. Un chemin de servitude, destiné à l'exploitation des champs, traverse la route au nord de ce talus. Ces deux chemins, ainsi que les défrichements voisins, ont tellement entamé cette butte qu'il est impossible de donner un plan complet des constructions que mes fouilles ont dégagées.

En 1842, lors du passage du duc de Nemours, la vieille route dont je viens de parler avait été élargie. En faisant ces travaux, à côté de la butte F, on découvrit beaucoup de briques à rebord, des traces de constructions en petit appareil, et des fragments de poteries diverses.

Lorsque l'on a fait la nouvelle route qui conduit de Carnac à la Trinité-sur-Mer, en 1849-1850, on a découvert plusieurs monnaies romaines dont une en or, portant d'un côté un cheval et de l'autre côté l'effigie de Caligula. On a trouvé également des briques romaines, de petites pierres cubiques et des fragments de diverses poteries en assez grande quantité; preuves de l'existence de constructions gallo-romaines.

On peut voir, par le plan particulier de la butte F, dans quel état de dégradation se trouvait le bâtiment enfoui sous ce tertre. Les portions de murs encore existants étaient en pierres

de petit appareil avec mortier de chaux, à l'exception du mur qui se trouve entre le n° 2 et le n° 4, qui était bâti en grandes pierres de formes irrégulières.

Contre le mur nord de la pièce n° 6 se trouvait une construction en grosses pierres de 1m,10 de longueur, sur 0m,80 de largeur, ayant une hauteur de 0m,45. Dans cette construction était scellée une barre de fer très-oxydee, de 0m,30 de longueur sur 0m,03 de largeur et 0m,01 d'épaisseur, terminée par un crochet. Les pierres de la surface avaient été rougies par le feu et étaient couvertes de charbons et de scories de fer. Je pense que ce devait être le foyer d'une forge. Cette supposition est appuyée par la découverte que j'ai faite d'une auge de 1m,30 de longueur sur sur 0m,60 de largeur, et de 0m,30 de profondeur, qui était placée contre le mur ouest, près du foyer.

Le sol de toutes les pièces de ce bâtiment, à l'exception du n° 5, était couvert d'une couche de charbon, de terre noircie, de cendres, de fragments de tuiles de toiture *(tegulæ* et *imbrices)* et de débris de toute espèce qui étaient tombés dans l'intérieur des chambres, lors de leur destruction par le feu.

N'ayant rien de plus à dire relativement à la construction des différentes pièces découvertes dans la butte F, je vais faire l'énumération des objets trouvés dans chacune d'elles.

Dans la pièce n° 1 :

Outre quelques fragments de poteries communes, on a trouvé, dans l'angle formé par les deux murs, une hache polie, en chloromelanite, brisée par la pioche du terrassier, qui mesure encore 0m,12 de longueur sur 0m,07 de largeur.

Dans la pièce n° 2 :

Un anneau en bronze de 0m,04 de diamètre, percé dans toute son épaisseur d'un trou circulaire. (F, pl. II, fig. 1, grandeur de l'original, p. 188.)

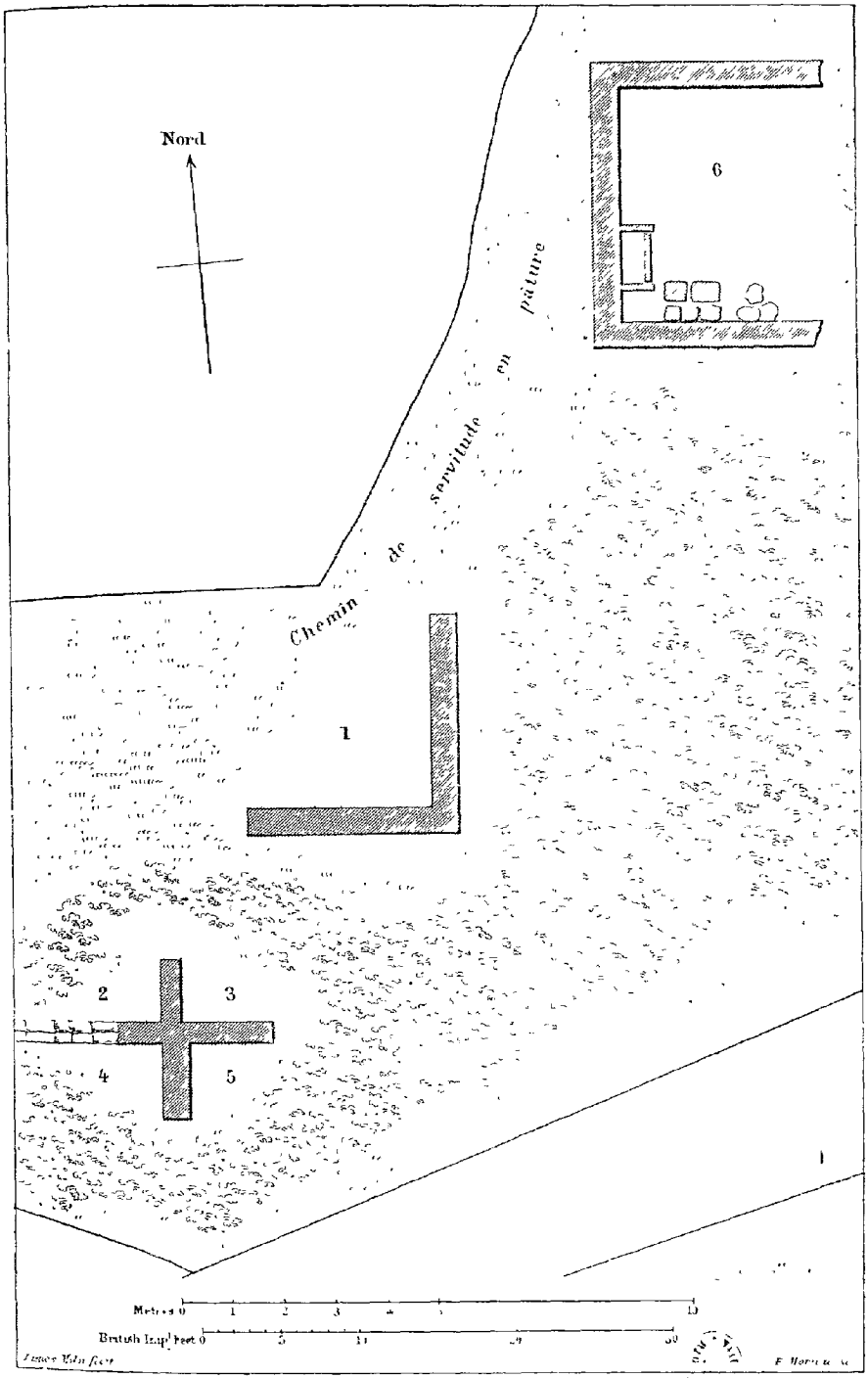

I, PLANCHE I. — PLAN DE LA BUTTE 1, page 185.

1

3

2

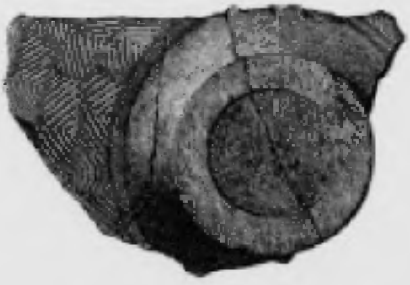

6

4

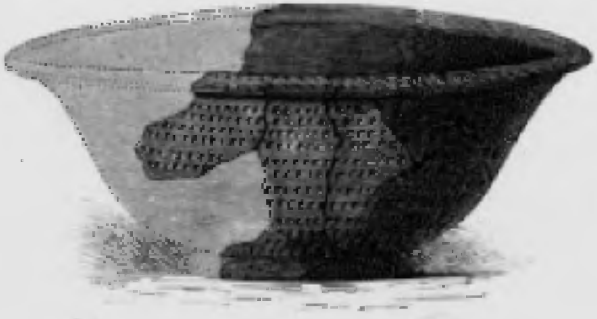

5

F, PLANCHE II, page 188.

Un fragment d'un objet en bronze gravé en creux, auquel je ne puis assigner de destination certaine. (F, pl. II, fig. 2, grandeur de l'original).

Un fragment d'une plaque en bronze très-mince, percée de petits trous circulaires assez rapprochés; longueur $0^m,06$. (F, pl. II, fig 3, grandeur de l'original).

Plusieurs fragments de même espèce, plus petits.

Un autre fragment de bronze conservant des traces de placage en argent, longueur, $0^m,06$.

Une tige en fer avec tête de bronze, qui peut avoir fait partie du manche d'un poignard.

Un petit bronze de Claude le Gothique, en très-mauvais état de conservation.

Deux petits bronzes frustes.

Des fragments d'un vase biforme, à large ouverture, muni à son orifice d'un petit bourrelet extérieur; terre fine, noire, lustrée, peu cuite, très-tendre. La glaçure se dissout par le lavage, longueur, $0^m,15$; largeur, $0^m,085$. (F. pl. II, fig. 4.)

Une anse en terre rouge torduc semblable à celle déjà décrite et figurée butte B, pl. V, fig. 3, page 73.

Des rebords de terrines en terre rouge fine.

Un goulot de grande amphore en terre jaune.

Un fragment d'anse d'un vase semblable.

Un fond de vase en terre, dite samienne, à dessins en relief treillissés, dits en arête de poisson, obtenus par estampages.

Des fragments en terre rouge lustrée, ornés de guirlandes, d'animaux et de plantes aquatiques en relief.

Des fragments d'un vase (restitué), en forme de jatte hémisphérique, à bords déversés, orné dans tout son pourtour de lignes grossièrement pointillées formant des zones irrégulières; terre rouge mate; type celtique; diamètre, $0^m,23$; hauteur, $0^m,08$. (F, pl. II, fig. 5.)

Deux petites coupes à boire, en terre rouge lustrée, dite samienne, unie; diamètre, 0m,11; hauteur, 0m,06.

Il m'a été possible, à l'aide d'autres fragments trouvés dans la même pièce, de reconstituer quatre plats creux de 0m,15 à 0m,21 de diamètre, en terre gris brunâtre, ressemblant à ceux déjà décrits dans les autres buttes. (Voir A, pl. III, fig. 5, page 39.)

Dans la pièce n° 3 :

Je n'ai trouvé que des fragments de poteries grossières, communes, de type celtique.

Dans la pièce n° 4 :

Un fer de bœuf, très-oxydé, avec trois clous à têtes carrées.

Les os de bœufs trouvés dans les autres buttes ont été déjà décrits comme ceux d'une petite race, la même remarque s'applique à ce fer. On pourrait conclure de ces observations que la race bovine ne s'est pas sensiblement modifiée en Bretagne depuis l'époque de l'occupation romaine. Tout le monde sait que les vaches bretonnes sont remarquables par l'exiguïté de leurs proportions.

Des clous en fer de diverses grandeurs, très-oxydés.

Des fragments de poterie commune, fonds de vases, rebords de types celtique et gallo-romain.

Dans la pièce n° 5 :

Un grain de collier de $0^m,03$ de diamètre, en ambre, presque opaque, percé d'un trou circulaire de $0^m,008$ de diamètre.

Plusieurs fragments de poteries communes; terre gris brun micacée.

Dans la pièce n° 6 :

Plusieurs objets en fer, de diverses formes, ronds, concaves et plats, étaient épars sur le sol. Malheureusement ils étaient tellement oxydés que, malgré toutes les précautions que l'on put prendre, ils tombaient en poussière dès que mes ouvriers voulaient les recueillir.

Une grande quantité de clous en fer très-oxydés de diverses grandeurs.

Beaucoup de fragments de poterie grossière et mal cuite; terre gris brun, type celtique.

Plusieurs fragments de vases en terre brunâtre avec bandes noires lustrées, type celtique.

Plusieurs fragments de vases en terre jaune avec lignes ondulées, déjà décrits butte B, pl. V, fig. 4 et 6, page 73.

Une écuelle (restituée) de 0m,18 de diamètre, avec rebord imbriqué; terre rouge lustrée, dite samienne, de même forme que celle figurée dans la description de la butte B, pl. XI, fig. 2, page 94.

Un fond de grande coupe en terre dite samienne, ornée sur sa face extérieure de zones parallèles de losanges, juxtaposées en creux en arête de poisson; longueur, 0m,17. (F, pl. II, fig. 6, page 188.)

Un vase (reconstitué) de 0m,19 de diamètre en terre noire, semblable à celui décrit butte B, pl. V, fig. 2, page 73.

Plusieurs fragments de poterie, en terre rouge lustrée, ornés de guirlandes, de figures d'animaux, semblables à ceux décrits plus haut.

Les fragments de poterie que nous avons recueillis dans la butte F pesaient 45k, page .

Croix de Gors-a-Tous, d'après le dessin de James Mills.

VII

FOUILLES DE LA BUTTE G

FOUILLES DE LA BUTTE G

A 20 mètres au sud de la vieille route de Carnac à la Trinité-sur-Mer, et à 90 mètres à l'ouest de la butte F, il y avait un petit tertre G, surmonté d'une aubépine. En pratiquant une tranchée à travers ce petit tertre, j'y ai trouvé une grande quantité de pierres de construction de $0^m,18$ de longueur en moyenne. Je suppose que c'étaient les restes d'un bâtiment détruit. On y voyait, comme toujours, des traces d'incendie; c'étaient des cendres, des charbons et des terres noircies.

Outre de nombreux fragments de toitures romaines (*tegulæ* et *imbrices*) et des fragments de verres à vitre du même genre que ceux trouvés dans les bains (butte C), j'y ai recueilli :

Un fragment de bouteille en verre bleuâtre de forme carrée.

Des fragments de poteries fines noires et de poteries grises ordinaires.

Le rebord d'un vase, en terre jaune orné de lignes diagonales et de petits cercles estampés en creux. J'ai dessiné, dans le musée de Mayenne[1], un vase de $0^m,16$ de largeur et de $0^m,09$

1. Voici la description de ce vase qui provient des fouilles de Jublains : barriq ue à parois presque verticales avec bourrelet large et plat au bord supérieur; la panse du vase est ornée de lignes obliques formant des angles dont les intervalles sont remplis par des petits cercles imprimés en creux, sans ordre

de hauteur, tout à fait semblable à celui dont provient ce fragment.

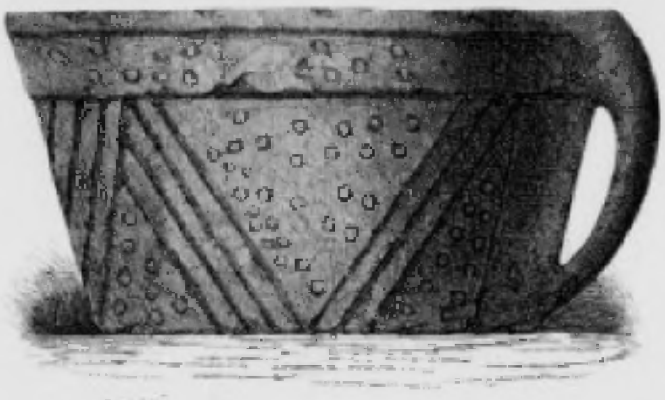

Comme il n'y avait dans ce tertre aucun reste de construction, j'en ai abandonné les fouilles après quelques heures de travail.

J'avais fouillé jusqu'alors sept buttes dans lesquelles j'avais trouvé des vestiges d'habitations occupées par des hommes d'un autre âge. J'avais rencontré à chaque pas les preuves de l'existence d'une population active et vivace. Je me demandai alors ce qu'ils avaient fait de leurs morts. Les avaient-ils inhumés ou incinérés? Je fis faire des recherches pour obtenir quelques éclaircissements à ce sujet.

Un alignement de petites pierres levées (menhirs) forme la séparation des deux champs appelés dans le cadastre *er Prat* et *Narleir*[1]. Cet alignement est situé à 60 mètres à l'ouest du petit tertre G. Il est orienté est et ouest. Au Menec, à Kermario et à Kerlescant les grands alignements forment aussi des lignes de démarcation des champs.

apparent; la même ornementation se voit sur le bourrelet. Une anse peu arquée, partant du bord supérieur, vient s'insérer à la base du vase; terre jaune molle; hauteur $0^m,9$; diamètre $0^m,16$.

1. Voir le plan général des Bossenno.

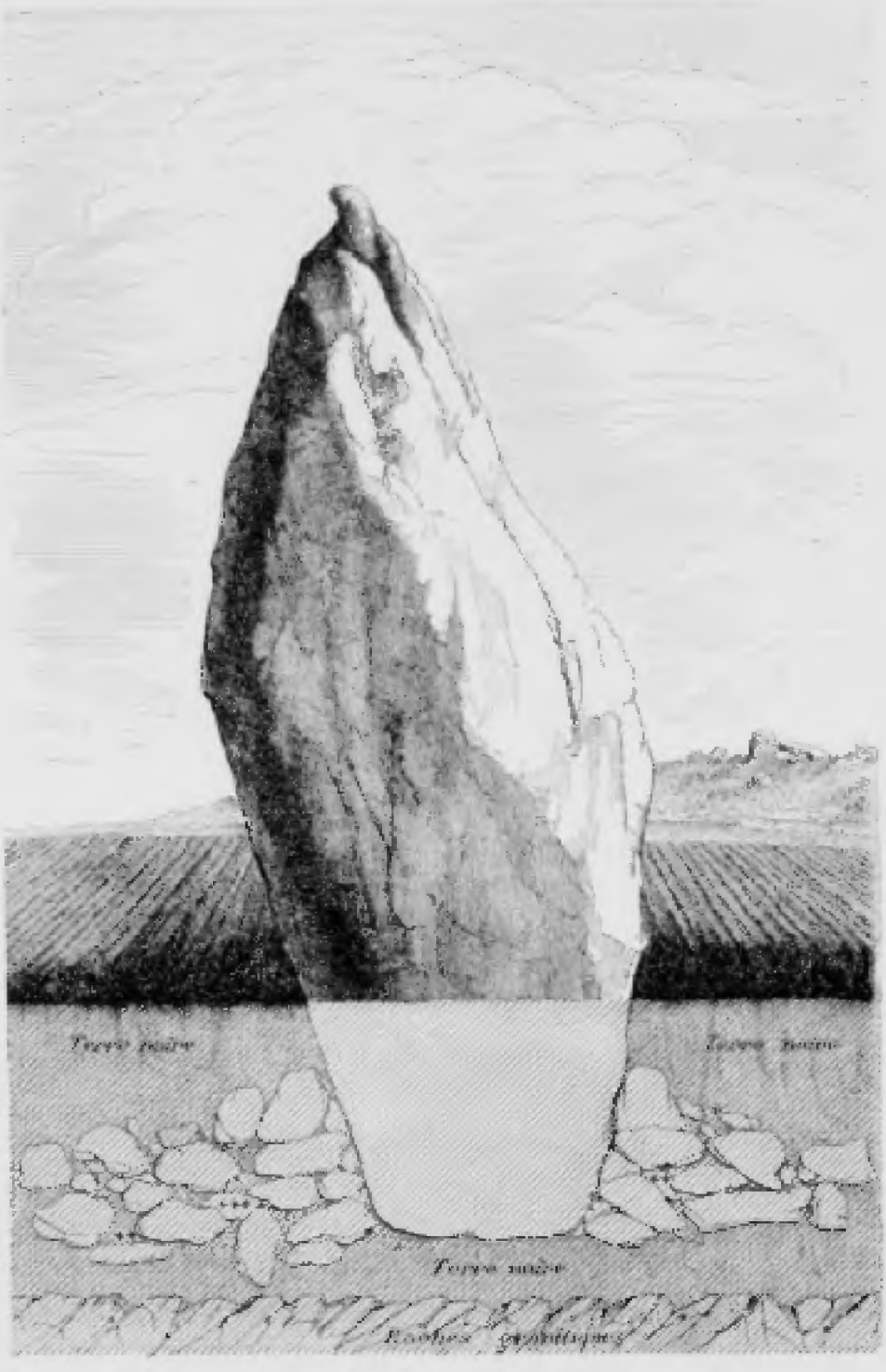

++ Fragments de roche à rebord, +++ Fragments d'une corps semblant, + Fragment de marbre

G, planche 1, page 198.

En faisant une tranchée le long de ces petits menhirs, j'ai trouvé, sous la plupart, des fragments de poteries celtiques en terre grise et noire ordinaire, des débris de tuiles à rebord *(tegulæ)*, des fragments de coupes en terre rouge lustrée, dite samienne, et plusieurs morceaux de charbon. Un fait qui mérite une attention spéciale, c'est que ces menhirs étaient calés au moyen de grosses pierres.

A une distance de 200 mètres, au nord-ouest de la butte C (les bains), se trouve, au milieu d'un champ cultivé, nommé dans le plan cadastral *Er menhir*, un grand menhir de $4^{m},33$, qui indique le dolmen en ruines que l'on trouve sur la colline voisine.

Sur le territoire de Carnac plusieurs dolmens sont indiqués par des menhirs. Au Manio, à Keriaval, etc., les dolmens sont indiqués de la même manière. Au Moustoir, le menhir surmonte le tumulus.

En faisant des fouilles autour de ce menhir, j'ai pu m'assurer qu'il était, comme les menhirs de l'alignement mentionné plus haut, calé avec de grosses pierres, jusqu'à une profondeur de $1^{m},15$. A cette profondeur, j'ai trouvé une couche de terre grasse et noire d'une épaisseur de $0^{m},30$, sur laquelle ce menhir était dressé. Sous cette couche de terre grasse était la roche primitive.

Parmi les pierres qui servaient de cales, j'ai découvert un fond de vase en terre rouge, un morceau de marbre brut de couleur rouge veiné de blanc, un éclat de silex noir, et plusieurs fragments de tuiles à rebord *(tegulæ)*.

Je me borne à exposer ces faits, que j'ai constatés *de visu*, sans prétendre en tirer des conséquences qui, à mon avis, seraient aujourd'hui prématurées. Ce n'est que lorsque d'autres faits analogues auront été établis, en assez grand nombre, par des observateurs compétents, qu'il sera possible de hasarder

des conjectures sur cette association d'objets et de monuments d'origines si diverses [1].

1. Il y a quelques années, M. l'abbé du Marc'hallach, vicaire général de Mgr l'évêque de Quimper, ayant fait fouiller au pied d'un grand menhir qui fait partie d'un alignement situé à quelques kilomètres de cette ville, en la paroisse de Plomelin, découvrit sous cette énorme pierre une monnaie romaine, moyen bronze, et plusieurs fragments de tuiles à rebord.

En 1871, M. l'abbé Collet, vicaire de Ploemel, fouillant le tumulus de Mané Ploerig, situé au nord de Han Hon en Carnac, y trouvait deux pointes de lance et un anneau en fer, deux pointes de flèche en silex pyromaque, un fragment de verre blanc, plusieurs fragments de tuiles à rebord, une grande quantité de poteries diverses faites au tour, et un fragment important d'une magnifique coupe ornée de fleurs et de guirlandes, en terre rouge lustrée dite samienne. Il trouva également des fragments de briques à rebord dans le tumulus de Mané Boigade, situé à peu de distance à l'ouest de Ploemel, et dans le tumulus de Mané Bihuic, situé à l'est de Ploemel.

Je tiens ces renseignements de M. l'abbé du Marc'hallach et de M. l'abbé Collet.

Croix de Han-Hon, d'après le dessin de James Miln.

VIII

FOUILLES DE LA BUTTE H

FOUILLES DE LA BUTTE H

A 70 mètres à l'ouest de la butte D (le temple), contre le talus nord de l'enceinte, dont j'ai parlé dans mon introduction, était adossée la butte H.

Cette butte formait une ellipse de 25 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur ; sa hauteur moyenne était de $1^{m},30$. Cette hauteur était en partie due à un amoncellement de pierres, extraites des terres labourées voisines, que l'on avait rejetées sur la butte.

Le jeudi 17 août 1876, j'entrepris les fouilles de ce tertre en l'attaquant par le côté est, sur le talus même. On dégagea bientôt le parement du mur d'enceinte.

A l'est de la butte H, à l'endroit même où elle commençait, il y avait dans le mur qui formait l'enceinte une interruption de $3^{m},50$, indiquée sur le plan particulier de cette butte. Cette interruption de l'enceinte était visible, sur le terrain, avant les fouilles.

Quand nous y avons fait des recherches nous n'avons trouvé que le sol naturel. Nous croyons que c'était une des entrées, fermées avec des barrières, par lesquelles on pénétrait dans l'enceinte qui entourait les Bossenno.

Je fis suivre le mur d'enceinte dans le sens de la longueur de la butte H, du côté sud ; à $0^m,61$ de distance de ce mur, je trouvai un second mur parallèle au premier, épais de $0^m,70$, et construit en pierres de petit appareil avec mortier de chaux. A son extrémité est était un reste de carrelage en brique. Ce mur se trouva coupé à peu de distance du point où je l'avais découvert par un bout de mur transversal de semblable construction, qui se dirigeait du nord au sud, mais qui avait été presque entièrement démoli par suite des défrichements du champ voisin.

En contournant l'extrémité du second de ces murs, j'en rencontrai un autre de même appareil et de même largeur, courant est et ouest, mais plus avancé au sud que ce dernier de toute son épaisseur, et qui aboutissait au mur transversal, après avoir formé un petit couloir avec le mur d'enceinte.

En suivant le dernier mur découvert, j'arrivai vers son milieu, à $0^m,80$ au sud, à constater l'existence d'un autre de même construction et de $0^m,50$ de hauteur moyenne, qui courait dans le même sens, de manière à former avec lui un second couloir. Ce mur avait une porte à son extrémité ouest.

L'examen du plan particulier de la butte H fera, mieux que toute description, comprendre la position relative de ces divers murs.

En déblayant cette butte, je n'ai trouvé, dans l'intérieur, que de grosses pierres brutes en grande quantité. Il y avait, un peu au-dessous du sommet, un fragment de hache polie, en diorite, de $0^m,08$ de longueur, et, à une certaine profondeur, un double tournois du XVIIe siècle.

Je découvris au niveau du sol les objets suivants :

Une pièce de monnaie en cuivre, fruste.

Un fragment de boucle en bronze. (H, pl. II, fig. 3, grandeur de l'original.)

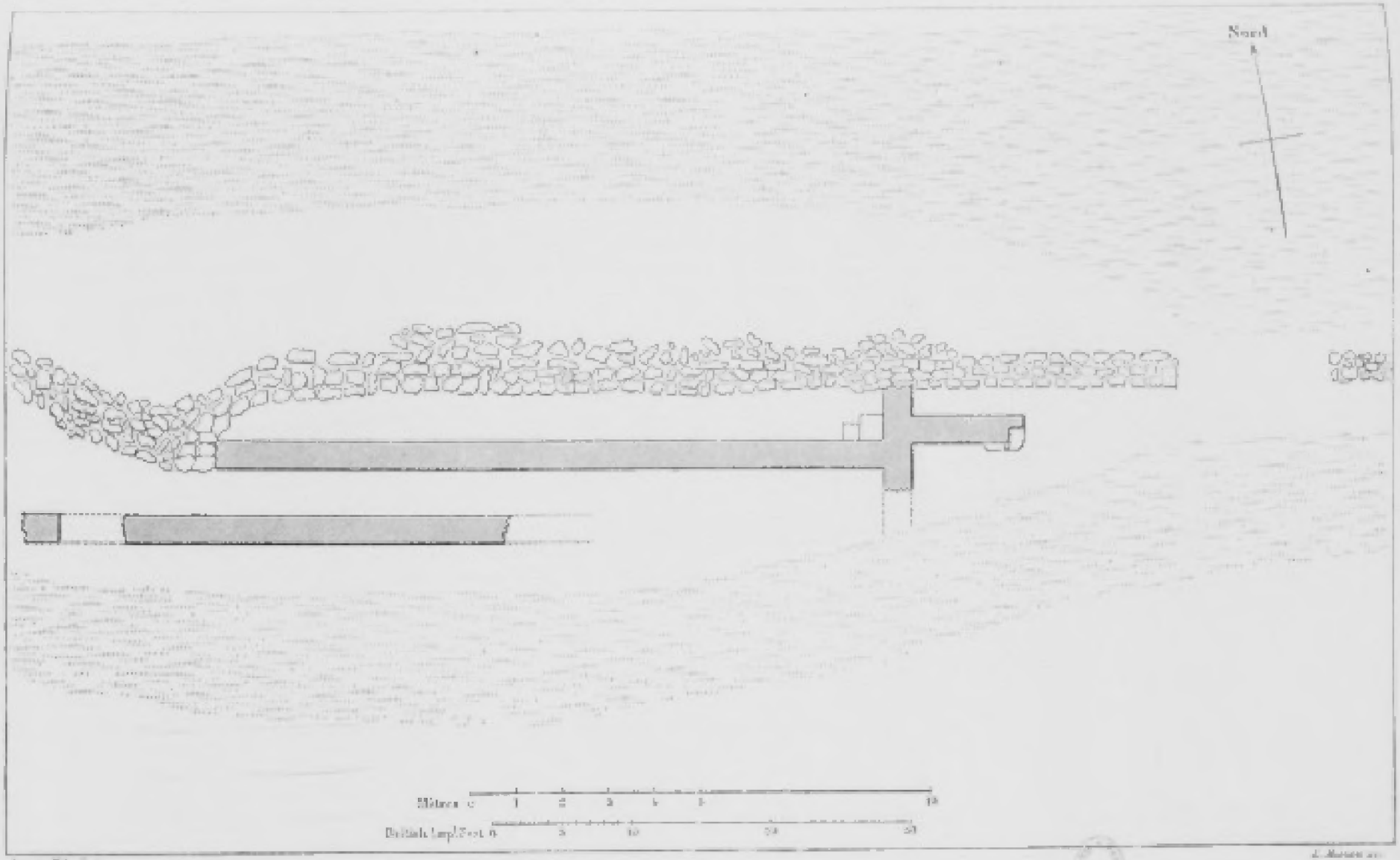

H, PLANCHE I. — PLAN DE LA BUTTE H.

1

2

3

4

5

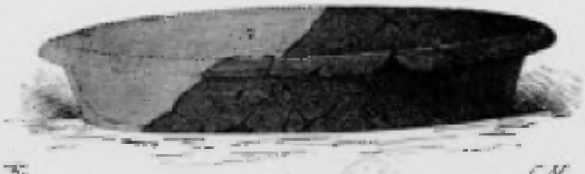

6

Un fragment d'agrafe ou fermoir de même métal, orné d'incrustations en argent. (H, pl. II, fig. 1, grandeur de l'original.)

Quelques clous en fer très-oxydés.

Un petit lingot de plomb.

Deux fragments de coupes en verre blanc et très-mince. dont les rebords sont légèrement évasés.

Un fragment de coupe en verre vert à rebord droit, cannelé sur la panse.

Un fragment de verre blanc gravé.

Une pierre, en granit, de $0^m,10$ de longueur, ayant une rainure verticale tout autour, et pesant 1^k. Cette pierre, qui peut avoir servi de poids à peser ou de poids d'immersion pour les grands filets de pêche *(sagenæ)*, rappelle par sa forme et son aspect le pendule des équerres de maçon ou de charpentier. (H, pl. II, fig. 2, réduite à moitié.)

Le poids de cette pierre n'a aucune analogie avec la livre romaine de 6,144 grains.

Une pierre à aiguiser, très-usée, de $0^m,09$ de longueur.

Une fusaïole, de $0^m,04$ de diamètre, en terre de brique, percée à moitié des deux côtés.

Des fragments de poteries qui ont permis de reconstituer :

Un vase de $0^m,13$ de diamètre, en terre rouge lustrée unie, d'une forme assez élégante. (H, pl. II, fig. 5.)

Un bol de $0^m,17$ de diamètre, à rebords droits légèrement évasés, en terre noire fine, recouverte d'une glaçure noire. (H, pl. II, fig. 6.)

Un plat en terre grise, de $0^m,20$ de diamètre, à parois évasées et à rebords déversés. (H, pl. II, fig. 4.)

J'ai aussi trouvé dans la même butte plusieurs fragments de vases en terre rouge lustrée. Quelques-uns étaient unis et d'autres ornés sur leur panse d'un hippocampe dans un médail-

lon, et sur le rebord de feuilles de plantes aquatiques, ou d'arêtes concentriques superposées.

A ces débris étaient joints des fragments de grandes terrines, avec déversoir, en terre jaune ; des anses d'amphores également en terre jaune ; un goulot et une anse d'une bouteille de même terre ; des fragments de poterie en terre noire fine unie, et d'autres ornés de zones pointillées ; quelques fonds de vases en terre grise, noire et rouge ; des fragments de vases, en terre grise, ornés de stries verticales et diagonales.

Le poids de la poterie recueillie dans cette butte est de 13k.

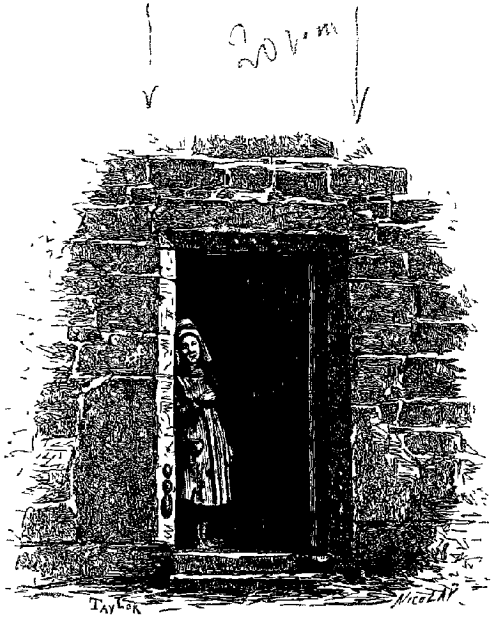

Porte à Kergouillard, d'après le dessin de James Miln.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

DES

FOUILLES DES BOSSENNO

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

DES

FOUILLES DES BOSSENNO

En passant en revue les fouilles des Bossenno, on peut avec certitude attribuer à cet établissement une origine gallo-romaine; les constructions en petit appareil avec chaînes de briques ne laissent aucun doute à cet égard.

Nous avons trouvé sous la butte A une petite maison divisée en quatre pièces. Les objets qui y ont été découverts, bronze, fer, verre, ossements d'animaux et coquillages, n'étaient pas nombreux, mais dénotaient une certaine aisance. La poterie au contraire y était en très-grande quantité.

Sous la butte B, une maison, divisée en onze pièces plus soigneusement construites, ayant une grande richesse d'enduits et des traces de fresques coloriées, des poteries d'une remarquable finesse, des objets en bronze et en fer, des fragments de verre très-fin, des monnaies romaines et de nombreux ossements d'animaux.

Sous la butte C, un *balneum,* également construit avec beaucoup de soin, contenant de beaux enduits et des fresques

à couleurs vives avec une riche ornementation de coquillages, des objets en bronze, en fer, en verre, de la poterie, des monnaies romaines, des ossements d'animaux et des coquillages.

Sous la butte D, une construction carrée, renfermant une autre plus petite de même forme, dans laquelle se trouvait une pierre blanche taillée, ornée de moulures sur trois de ses faces, et scellée dans le sol. Dans cette construction, qui était reliée par un mur à la butte C, j'ai recueilli de nombreuses statuettes de Vénus Anadyomène et de Déesses mères, des monnaies romaines et de la poterie.

Sous la butte E, une maison, divisée en sept pièces, moins soigneusement construite que celle de la butte B, mais contenant cependant les indices d'une certaine aisance. J'y ai trouvé une figurine en bronze, représentant un bœuf, d'autres objets en même métal, en fer, ou en verre, ainsi que de la poterie, et des ossements de ruminants et d'autres animaux.

Sous la butte F, nous avons trouvé des objets en fer et de la poterie; plus loin les restes d'autres constructions, où j'ai recueilli aussi des objets en bronze et en fer et de la poterie.

Dans toutes les fouilles que j'ai faites aux Bossenno, je n'ai pas trouvé de lampes à huile. Je n'ai découvert qu'une seule lampe à suif.

La présence d'un foyer de forge et, en même temps, d'ustensiles qui peuvent servir à la fabrication de la poterie, fait que j'hésite à assigner une destination à la maison trouvée sous la butte A.

M. de Caumont, dans son *Ère gallo-romaine,* dit, dans sa description des maisons de campagne (villæ), que « les plus

belles maisons de campagne romaines n'avaient qu'un étage, que du reste elles ne différaient pas essentiellement de celles de la ville. La plupart des villæ n'étaient pas seulement des maisons de plaisance, mais elles comprenaient aussi ce qu'exige l'économie rurale, soit pour loger les bestiaux et les cultivateurs, soit pour serrer les moissons et les autres récoltes. »

Columelle distingue trois parties dans une maison de campagne ayant son exploitation rurale, et la plupart des villæ gallo-romaines devaient être dans ce cas. Ces trois parties étaient :

« La villa urbana ou habitation du maître.

« L'agraria ou habitation des laboureurs et des animaux nécessaires à l'exploitation.

« La villa fructuaria où l'on déposait les moissons et les autres fruits de l'exploitation[1]. »

En faisant un rapprochement entre le résultat de mes fouilles et les citations que l'on vient de lire, je crois être autorisé à considérer la maison trouvée dans la butte B comme remplissant les conditions d'une *villa urbana*. Le luxe de ses décors, le soin de sa construction, la finesse extrême de sa poterie, tout concourt à lui donner cette destination. Sa communication avec les bains dans la butte C, et avec la butte D par cette dernière, vient encore confirmer cette opinion.

Contrairement à l'opinion de beaucoup d'archéologues, M. de Caumont pense que des constructions semblables à celles de la butte D ne sont pas des temples[2]. Pour moi, je ne crois pas pouvoir assigner à ce bâtiment une autre destination que celle de *lararium* ou *sacellum*.

La pierre blanche taillée et ornée de moulures sur ses trois

1. *Ere gallo-romaine*, p. 376.
2. *Ibid.*, p. 241.

faces était, je le crois du moins, la base d'un autel ou peut-être d'une niche dans laquelle étaient exposées les nombreuses statuettes dont j'ai recueilli les fragments. Tudot représente, dans son ouvrage sur les statuettes en terre cuite, des niches ayant cette destination.

La découverte de ces Vénus et de ces Déesses mères ne laisse aucun doute sur le culte pratiqué par les habitants des Bossenno.

Je crois reconnaître une *villa agraria* dans la maison de la butte E. Comme je l'ai dit plus haut, ce bâtiment est bien moins soigné que celui de la butte B; il y a moins de recherche dans sa construction; on n'y a trouvé aucune trace de luxe ni de peinture; le sol n'a pas de béton, surtout dans certaines pièces, qui paraissent avoir été des lieux de décharge ou des écuries. Tout en un mot y est rustique.

A l'ouest, près de cette maison, se trouve une parcelle de terre labourée, n° 608, qui porte le nom de *Parc-er-poul* (le champ du trou d'eau); ne serait-ce pas là que se trouvait le *compluvium* pour abreuver les bestiaux ?

L'existence d'un atelier de forgeron dans la butte F est parfaitement indiquée.

Je n'ai pas assez de données pour me prononcer sur la destination des débris de construction qui existent sous la butte G.

Les ruines découvertes sous la butte H, par suite de la proximité de mur d'enceinte, pourraient être considérées comme les restes d'un corps de garde dont l'existence serait expliquée par l'entrée qui existait dans cette partie de l'enceinte.

M. de Caumont, dans son ouvrage sur l'*Ère gallo-romaine,* page 613, dit, en parlant des enceintes : « Je me demandais s'il ne fallait pas, quand les incursions des barbares devinrent fréquentes, non-seulement des camps pour les troupes, mais encore des lieux de refuge où les habitants des contrées les plus exposées aux rapines pussent se réunir et se mettre à couvert dans les moments de danger, et si ce système de défense ne dut pas s'étendre jusqu'aux habitations privées. J'en concluais que plusieurs des enceintes qui nous restent pourraient bien n'être que des clôtures d'habitations gallo-romaines, qui, en raison de leur importance, avaient plus que d'autres à redouter le pillage, et qui pouvaient même servir de retraite aux habitants du voisinage. Ainsi il y aurait eu dès le IVe siècle des bourgades et des maisons fortifiées comme au moyen âge. »

Les Bossenno, étant sur le bord de la mer, étaient exposés par leur position aux incursions des pirates. Les restes d'enceinte qui sont figurés sur le plan général indiquent que ce système de défense n'y avait pas été négligé.

Outre les ruines que j'ai mises au jour, il doit y avoir eu d'autres constructions gallo-romaines ou gauloises bâties avec moins de soin, que les défrichements ont fait disparaître, et qui n'ont pas laissé de traces, excepté dans le nom des champs. Ainsi sur le plan général, à l'est de la butte B, se trouvent deux pièces de terre sous les n°s 658 et 659, qui portent le nom significatif de *Helleduen* (les cendres). Les débris de briques et de poteries gallo-romaines que l'on trouve éparpillés dans les champs compris dans l'enceinte ne peuvent laisser aucun doute sur l'existence, dans ce terrain, d'autres constructions aujourd'hui détruites.

La mère de Mme Lautram, propriétaire de l'hôtel des

Voyageurs, à Carnac, qui, en 1790, habitait le village de Beaumer, lui a dit plusieurs fois qu'elle avait vu dans les champs des Bossenno des tuyaux de conduits en briques romaines que l'on mettait à découvert en labourant ces terres. On était surpris de ces trouvailles, mais on ne cherchait pas à les expliquer.

En dehors de l'enceinte, les champs nos 711, 727, 917, du plan général, ont des noms très-significatifs : *Queringo, Ker in egoh, Queringo bras,* qui tous signifient vieille ville. Je ne doute pas que si l'on faisait des fouilles dans cette direction on y trouvât des ruines très-curieuses.

L'établissement gallo-romain des Bossenno avec ses dépendances a dû s'étendre du champ n° 727, Kerinegoh, jusqu'au pied du Mont-Saint-Michel, dont l'importance comme situation n'a pas dû être négligée à l'époque gallo-romaine. Cette éminence, qui domine tout le pays environnant, d'où l'on découvre la pleine mer, a dû servir au moins de poste d'observation. En effet, le remaniement dont le sommet de cette colline a été l'objet n'a pas pu faire disparaître les traces des anciennes constructions qui s'y trouvaient.

Les fragments de briques romaines que j'ai trouvés en assez grande quantité sur le flanc de ce monticule confirment cette hypothèse.

D'autres ruines gallo-romaines ont été découvertes, à 150 mètres au sud du Mont-Saint-Michel, dans le champ qui porte le nom de *Grabadou bras,* nom significatif qui veut dire *grand amas de décombres.* Dans ce champ, on a trouvé dernièrement les objets suivants, déposés à la mairie de Carnac : un fragment de statuette, en terre cuite, de Vénus Anadyomène, des fragments de vase en terre rouge lustrée, d'autres fragments de vase en terre grise et noire, une hache en bronze, une boucle de ceinturon en même métal et une

monnaie moyen bronze de l'empereur Alexandre Sévère. Tous les champs au sud du Mont-Saint-Michel sont jonchés de débris de poterie gallo-romaine, et les murs de démarcation remplis de petites pierres cubiques, petit appareil des Romains.

En tenant compte des ossements d'animaux, des coquillages et des rebuts de cuisines que nous avons trouvés dans ces fouilles, excepté dans les buttes D et H, je puis conclure que les habitants des Bossenno étaient grands amateurs de pêche et de chasse. La quantité d'os de cerfs, de lapins et de lièvres, que j'y ai rencontrés en est une preuve. Aussi voit-on souvent des scènes de chasse représentées sur leurs poteries dites samiennes. J'ai aussi remarqué, sur beaucoup de briques, des traces de pattes de chiens grands et petits, qui y avaient passé lorsqu'elles séchaient, avant leur mise au four. On peut déduire de ces observations que ces animaux n'étaient pas rares aux Bossenno.

Les monnaies romaines que j'ai trouvées comprennent un espace de cent quatre-vingt-quatre ans, depuis le troisième consulat de Marc-Aurèle jusqu'à l'année 353, époque de la mort de Magnence. Le soulèvement général de l'Armorique contre le gouvernement romain a eu lieu au commencement du ve siècle. Je crois que c'est à cette époque que l'on peut assigner la destruction violente de l'établissement gallo-romain des Bossenno.

Je dois faire ici une observation, c'est que parmi les nombreux ossements qui y ont été trouvés, on n'a pas rencontré d'ossements humains. Il semble résulter de ce fait que les habitants n'ont pas été surpris par ceux qui ont détruit leurs demeures, et qu'ils ont eu le temps de se réfugier dans une autre localité.

Ce qui me porte à croire qu'il devait exister, à peu de dis-

tance des Bossenno, une ville ou un point fortifié, dans lesquels ils ont dû chercher un asile.

En terminant le travail que je publie sur les fouilles que j'ai faites aux Bossenno, je crois devoir rappeler ce que j'ai déjà dit sur la persistance avec laquelle les légendes et les sujets d'ornementation se transmettent en Bretagne de génération en génération. Le dessin qui termine cette page en est un exemple frappant.

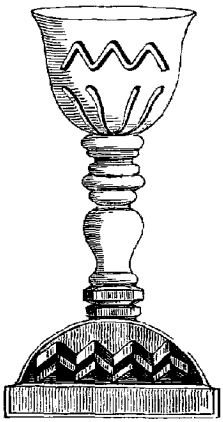

Calice gravé sur une pierre tombale, dessiné par James Miln.

FOUILLES

SUR

LE MONT-SAINT-MICHEL

FOUILLES

SUR

LE MONT-SAINT-MICHEL

J'ai déjà parlé plus haut, page 218, de briques romaines trouvées sur le flanc du Mont-Saint-Michel, qui devait être une dépendance importante des Bossenno. Voici la description des fouilles que j'ai pratiquées, en 1876, au pied de ce tumulus :

Ce monticule, situé à 570 mètres à l'est du bourg de Carnac, domine tout le pays environnant. Il n'est pas de touriste de passage à Carnac, pays des antiquités par excellence, qui ne se donne la peine d'y monter pour jouir du magnifique panorama qui, du sommet de cette éminence, se déroule dans toutes les directions. D'un côté la vue s'étend sur l'Océan avec ses îles et ses promontoires; si vous vous tournez vers le midi, vous apercevez à votre gauche Locmariaker, Arzon, la pointe de Saint-Gildas-de-Rhuis où le souvenir d'Abeilard est encore vivant, et toute l'entrée du golfe du Morbihan ; en face de vous les îles d'Houat et d'Hédic; à votre droite la lugubre presqu'île de Quiberon, et plus loin, à l'ho-

rizon, Belle-Isle, la plus grande des îles morbihannaises. A l'ouest, vous voyez l'île de Groix, Plouharnel, Erdeven, Etel; au nord, Ploemel, Auray, Sainte-Anne, Arradon, Crac'h. A une moindre distance se profilent les étranges alignements de Carnac, et un peu plus à droite, le regard embrasse l'ensemble des ruines gallo-romaines des Bossenno.

L'éminence naturelle, qui sert de base au tumulus du Mont-Saint-Michel, est de forme ovale; sa longueur est de 125 mètres et sa largeur de 60 mètres. Le tumulus proprement dit a une élévation de 10 mètres au-dessus de la crête de cette colline. La hauteur de ce monument était plus considérable avant que l'on ait nivelé sa partie supérieure pour y établir une chapelle, dédiée à saint Michel, près de laquelle on voit une croix de pierre de date peu ancienne et les ruines d'un sémaphore, qui fonctionnait encore au commencement de ce siècle.

Ce tumulus est identique, dans sa construction, aux monticules de pierres que l'on voit en Écosse et que l'on appelle en langue celtique *Carn,* ce qui me fait supposer que le nom de *Carnac,* donné au bourg voisin, a pour origine le mot *Carn,* qui était le nom donné primitivement au tumulus élevé sur le Mont-Saint-Michel. Le nom du village qui est situé au bas de la montagne, *Cru-Carnac,* viendrait appuyer cette hypothèse[1].

M. René Galles, dans son rapport sur les fouilles faites au Mont-Saint-Michel, en septembre 1862, estime que pour la construction de ce Carn, il a fallu transporter sur ce monticule, le plus élevé de cette région, une masse d'environ 40,000 mètres cubes de pierres et de vase. Je citerai le pas-

1. Les habitants du pays appellent indifféremment ce village *Cru-Carnac* ou *Clou-Carnac.* Les anciens titres le désignent sous le nom de *Cru-Carnac.*

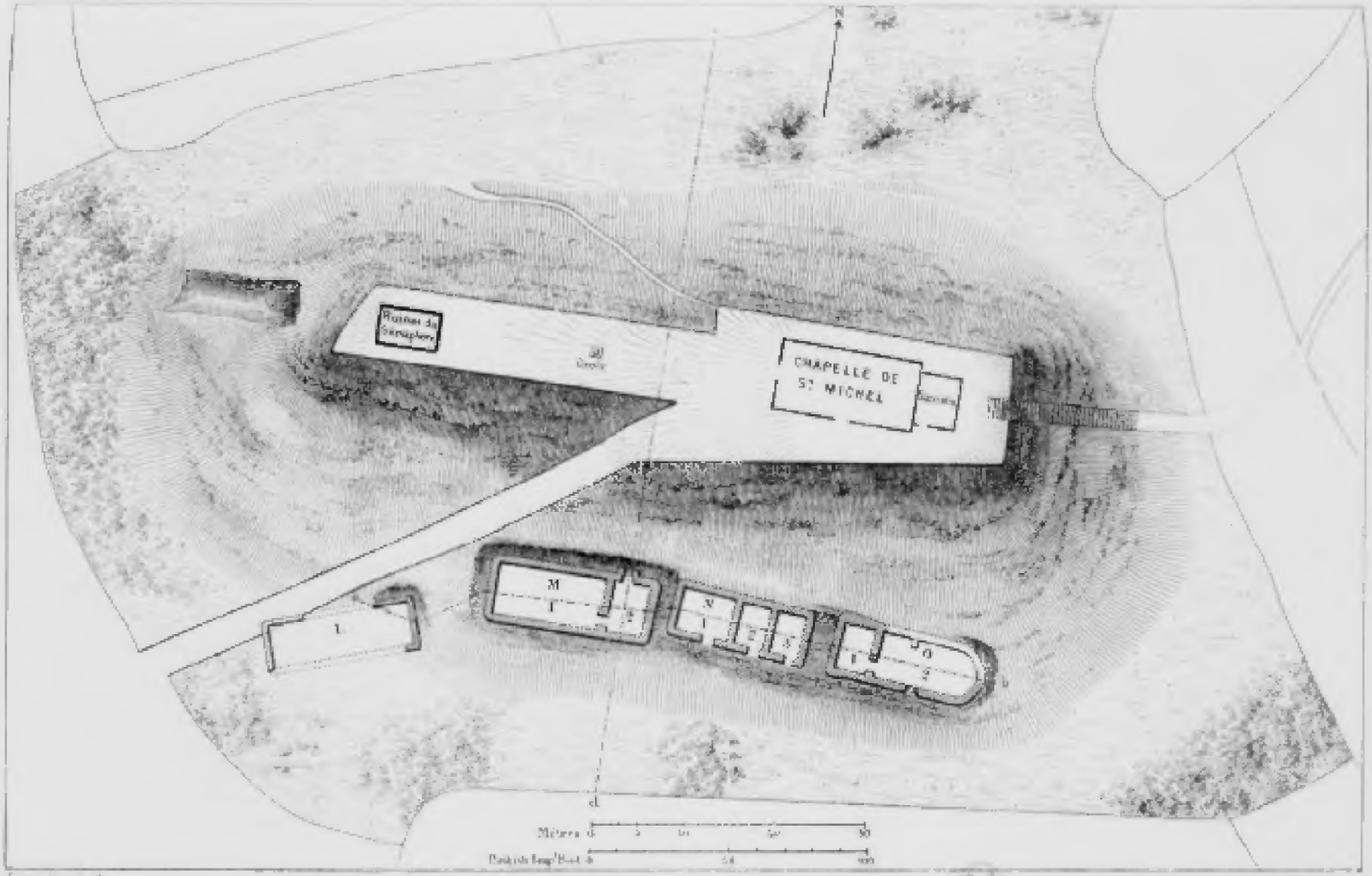

PLAN DU MONT-SAINT-MICHEL

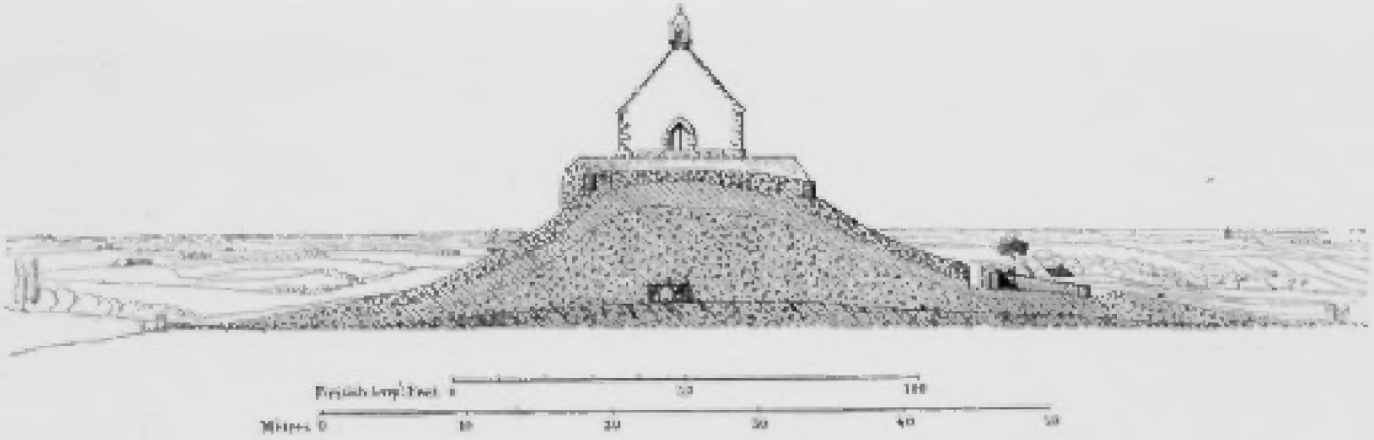

COUPE DU MONT-SAINT-MICHEL, suivant C. D.

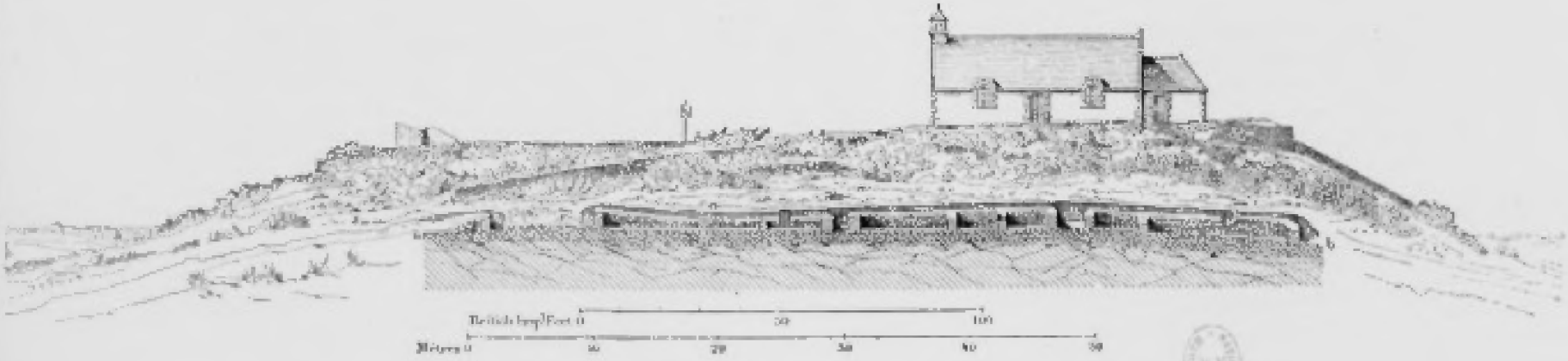

Mont-Saint-Michel, planche II. — COUPE DU MONT-SAINT-MICHEL, suivant A. B.

sage suivant du même rapport de M. Galles, qui fait connaître la construction intérieure de ce monument :

« Dans le but de diminuer autant que possible nos essais, nous avons alors marqué sur la plate-forme la trace du plan vertical qui contient le plus grand diamètre de la base; nous avons creusé sur cette ligne une série de puits qui, après avoir traversé une couche de pierres sèches de $0^m,80$ environ, nous ont découvert, à cette profondeur, un lit de vases desséchées et probablement damées. Cette enveloppe de vase existe dans un grand nombre de tombelles qui suivent le rivage de la mer; on l'a pendant longtemps regardée comme composée de cendres, et elle a évidemment pour but de fermer, par quelque chose de compacte et de plein, la couverture imparfaite et criblée de vides formée par un simple tas de pierres sèches, et d'empêcher ainsi l'infiltration des eaux pluviales. A l'aide de sondages nous avons ensuite constaté que cette couche de vases avait, au sommet, $1^m,60$ d'épaisseur, et qu'au-dessous recommençait un galgal de pierres, s'élevant à la même hauteur tout le long de la tombelle. »

Déterminant alors le centre du monument, M. René Galles fit établir, un peu à l'est de ce point, un puits vertical de 1 mètre sur deux d'orifice. A 8 mètres de profondeur, il rencontra une ligne de grosses pierres faisant partie du monument intérieur; le long de ces pierres, à 1 mètre vers le nord, il découvrit la paroi intérieure de la crypte[1].

Dans cette crypte, on recueillit onze celtæ en jade, deux grands celtæ en pierre plus commune, ving-six très-petits celtæ plats en fibrolite, neuf pendeloques en jaspe et cent un grains de collier, la plupart en jaspe; deux morceaux de silex taillés

1. *Fouilles du Mont-Saint-Michel en Carnac, faites en septembre 1862, par René Galles, etc.* Vannes, 1875, 3e édition.

en forme de pierre à feu, et une certaine quantité de petites perles de $0^m,003$ de diamètre, faites d'une sorte d'ivoire.

Un soir du mois d'avril 1875, en longeant le Mont-Saint-Michel du côté du midi, je remarquai au pied du tumulus, par un effet de lumière, des mouvements de terrain qui attirèrent mon attention. En examinant de plus près le sol, je ne tardai pas à trouver quelques petits fragments de briques romaines à la surface et quelques pierres qui paraissaient aussi être disposées régulièrement au milieu du gazon. De plus, le mur de séparation du champ voisin paraissait bâti avec des pierres ayant servi à des constructions antérieures. Tous ces indices m'engagèrent à pratiquer en ce lieu des fouilles dont le résultat a été la découverte de quatre constructions assez curieuses, orientées dans la direction est-ouest, qui sont désignées dans le plan d'ensemble joint à cette description par les lettres LMNO.

La construction L, de forme rectangulaire, a $16^m,27$ de longueur sur $4^m,97$ de largeur. L'épaisseur de ses murs est de $0^m,50$ et leur hauteur moyenne de $0^m,60$. Ils sont bâtis en pierres brutes liées par un mortier d'argile. Les angles extérieurs sont arrondis. Les parois intérieures de la maçonnerie sont mieux appareillées que celles de l'extérieur. Les assises de cette construction suivent la pente du monticule qui n'est pas nivelé. Cette remarque s'applique également aux autres constructions MNO, que j'ai dégagées au pied du Mont-Saint-Michel.

Une carrière, de laquelle on a extrait de la pierre, s'étendait sur une partie de cette habitation, en sorte que je n'ai pu constater ni le nombre ni la place des portes qui pouvaient exister dans cette dernière.

1

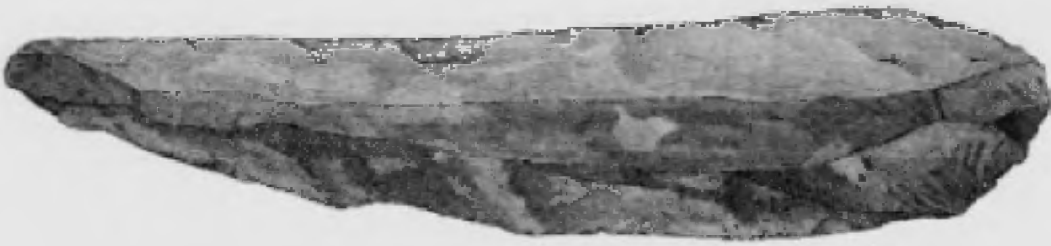

2

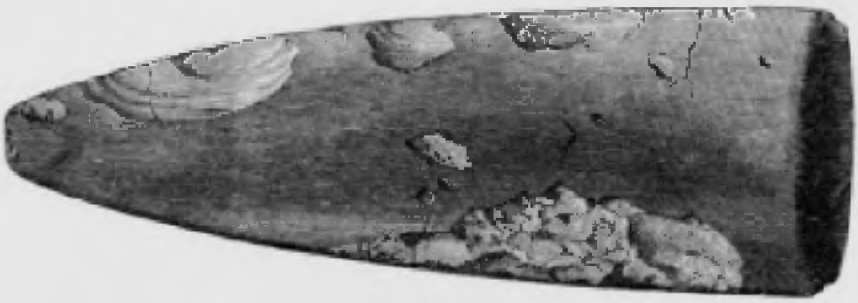

3

4

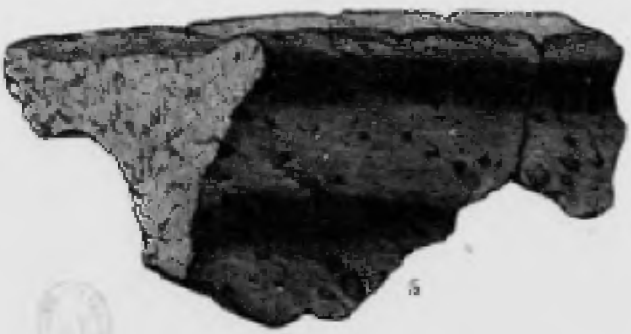

5

Mont-Saint-Michel, FRANCOIS III, page 232.

En dégageant cette construction, j'ai trouvé les objets suivants :

Plusieurs petits fragments de briques à rebord, à la surface du sol.

Quelques fragments d'ardoises de $0^m,25$ à $0^m,30$ de longueur, et d'une épaisseur de $0^m,01$ à 0,02.

Près de l'angle NE, plusieurs fragments d'un vase, en terre rouge brun, fait à la main et portant l'empreinte des doigts du potier; rebord évasé muni d'une gouttière large et peu profonde dans tout son pourtour; fond plat; parois perpendiculaires; terre mal pétrie et mal cuite renfermant de nombreuses parcelles de schiste talqueux. Ce vase avait à son orifice $0^m,35$ de diamètre à l'extérieur et $0^m,28$ à l'intérieur. Une épaisse couche de suie, qui existait à sa surface, peut faire supposer qu'il servait à la cuisson des aliments. Dans un des morceaux du fond de ce vase était incrustée une petite lame de fer qui servait sans doute à le suspendre.

Plusieurs débris en terre jaune commune.

Quelques fragments de vases en terre jaune, recouverts d'un vernis vert.

Quatre éclats de silex.

Une petite boule en terre de brique, de $0^m,015$ de diamètre, semblable aux billes des enfants.

Un affiloir de $0^m,10$ de longueur, à quatre faces, en pierre brun gris, usé, ayant à sa partie supérieure un étranglement destiné à le suspendre au moyen d'un lien. (Pl. III, fig. 1, grandeur de l'original.)

Une fusaïole plate, de $0^m,04$ de diamètre et de $0^m,008$ d'épaisseur, faite d'un fragment de vase en terre rougeâtre. Le trou de cette fusaïole est oblique au lieu d'être droit.

La construction M est, comme la précédente, d'une forme

rectangulaire et a 16m,85 de longueur sur 3m,90 de largeur. Le mur est a 1 mètre d'épaisseur et les autres 0m,80, excepté le mur ouest qui n'a que 0m,70.

Cette construction est divisée en deux pièces, dont la plus grande, n° 1, située à l'ouest, a 12m,35 de longueur sur 5m,40 de largeur. L'autre pièce, n° 2, mesure 3m,90 sur 5m,59. Ces deux chambres communiquent entre elles par une porte. L'entrée de cette habitation est au nord et donne accès dans la plus petite des deux pièces. Cette entrée, dont la largeur est de 1m,10 à l'intérieur, se prolonge en saillie en dehors des murs, en se rétrécissant, et ne mesure que 0m,70 de largeur à l'extérieur. Cette saillie doit avoir été ajoutée après coup, car elle n'est pas liée à la maçonnerie du mur et elle repose sur la couche de vase dont j'ai déjà parlé dans la description du tumulus.

Les parois de cette construction sont en pierres brutes, de différentes grandeurs, liées avec un mortier d'argile; la maçonnerie est plus soignée à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il n'y a aucune trace d'enduit sur les murs, ni de béton sur le parquet. Le sol suit la pente de la colline et l'on y remarque par endroits un cailloutage et de petits monceaux de chaux et de pierres calcaires.

Dans l'espace compris entre les bâtiments M et N, j'ai trouvé des traces de feu, surtout à l'angle NE. J'ai recueilli dans le même endroit :

Un couteau en silex taillé, de 0m,14 de longueur. (Pl. III, fig. 2.)

Un objet, en fer très-oxydé, de 0m,15 de longueur sur 0m,04 de largeur et 0m,01 d'épaisseur, dont je ne connais pas l'usage.

Un fond et d'autres fragments d'un vase, en terre, blanc jaunâtre, muni de plusieurs pieds, couvert d'un vernis vert

clair, dont la panse était garnie de côtes perpendiculaires ornées de losanges en creux. (Pl. IV, fig. 3, page 240.)

Dans le centre de la grande chambre n° 1, il y avait des traces de feu et des charbons qui peuvent marquer l'emplacement d'un foyer. Plusieurs éclats de silex et une certaine quantité de coquilles de bernicles (*Patella vulgata*) étaient éparpillés sur le sol autour de ce foyer.

Plus près du mur nord, il y avait :

Un fragment de hache polie en diorite.

Un fragment d'ardoise rectangulaire, arrondi par un bout, mesurant $0^m,10$ et ayant $0^m,004$ d'épaisseur, dont les bords sont taillés et usés.

Un fragment de scorie vitrifiée.

Un fragment d'enduit avec ornementation grossière dentelée.

Un percuteur en silex de forme hémisphérique, aplati, de $0^m,05$ de diamètre.

Une fusaïole de $0^m,034$ de diamètre et de $0^m,013$ d'épaisseur, en terre brune mêlée de petits grains de quartz, bien cuite; elle est creusée sur une de ses faces. (Pl. III, fig. 4.)

Un petit fragment de tibia d'un ruminant.

Plusieurs fragments de vases en terre, rouge brun, grossière, couverts de suie à l'extérieur, semblables à ceux découverts dans la construction L, dont j'ai donné plus haut la description.

Plusieurs fragments de vase en terre jaune et grise, grossière et mal cuite.

Près de l'angle nord-est j'ai recueilli au pied du mur un *nucleus* de silex, pesant 500 grammes, dont on a enlevé des éclats.

Près du mur du sud on a trouvé :

Un petit fragment de verre blanc mince.

Un palet en ardoise de $0^m,08$ de diamètre.

Plusieurs fragments d'ardoises percés de trous irrégulièrement formés, de $0^m,012$ de diamètre, provenant probablement de la toiture.

Dans la pièce n° 2 de la même construction, on a trouvé, sur le sol à l'angle nord-ouest, quatre éclats de silex taillés.

Une petite rondelle en ardoise de $0^m,02$ de diamètre.

Quelques petits fragments d'ardoises calcinés.

Un éclat de silex sur le seuil de la porte qui donne au nord.

Un fragment de coupe en verre blanc.

La construction N a la même forme que les deux précédentes. Elle mesure $14^m,50$ de longueur sur $4^m,80$ de largeur et est divisée en trois pièces, d'inégales dimensions, n'ayant pas entre elles de communication. Elles ont chacune une porte d'entrée au sud. Les murs de cette construction ont en moyenne une hauteur de 1 mètre; les matériaux mis en œuvre sont les mêmes que ceux des bâtiments L et M. Le sol est formé d'une couche de mortier d'argile ou de vase.

Dans la pièce n° 1, qui a $6^m,80$ de longueur sur $4^m,90$ de largeur, on a trouvé sur le sol un éclat de silex gris, taillé.

Près de l'angle sud-ouest, une fusaïole de $0^m,045$ de diamètre, formée d'un fragment de vase en terre rouge.

Une petite boule en terre de brique de $0^m,018$ de diamètre.

Une petite rondelle de $0^m,022$ de diamètre, faite d'un fragment de vase en terre rouge jaunâtre.

A l'extérieur, près de l'entrée, des fragments de vases,

en terre rouge brun grossière, renfermant des parcelles de schiste talqueux, semblables à ceux trouvés dans la construction L.

Dans le même endroit un fragment de rebord dont la forme était octogone. Il portait l'empreinte du pouce du potier à chacun de ses angles.

Dans l'intérieur, près de l'angle sud-ouest, des débris de vases, de différentes formes, en terre jaune et grise.

Près de la paroi est, des fragments, d'un vase en terre jaune, recouverts d'un vernis jaune verdâtre, et ornés de cannelures circulaires superposées.

Un fragment de tibia d'un ruminant, près du mur nord.

Dans la pièce n° 2, qui a 3m,20 sur 4m,80, j'ai trouvé :

Trois *nuclei* en silex, dont le plus gros pèse 700 grammes.

Un fragment de pilon ou molette, en granit, de 0m,07 de diamètre.

Deux galets polis qui ont pu servir de lissoirs.

Dans la pièce n° 3, qui a 3m,28 sur 4m,76, j'ai recueilli :

Un palet, en granit, de 0m,06 de diamètre sur 0m02 d'épaisseur.

Une rondelle, en terre de brique, de 0m04 de diamètre sur 0m,02 d'épaisseur, que l'on avait commencé à percer pour en faire une fusaïole.

A l'extérieur, auprès du mur nord, des fragments de briques concaves, dont l'arête supérieure est ornée à intervalles égaux d'appendices rectangulaires taillés en pointe de diamant.

La forme de la construction O est un parallélogramme terminé à l'est par un hémicycle. Sa longueur est de 15m,60, et sa largeur de 4m,90. Les murs sont d'inégales dimensions comme

épaisseur. Dans la partie cintrée et au nord ils sont bloqués dans le tumulus, de sorte qu'ils n'ont pas de parois extérieures. La hauteur moyenne des murs et les matériaux de construction sont les mêmes que dans la maison précédente.

La construction O est divisée en deux pièces, dont l'une, désignée dans le plan joint à cette description par le n° 1, a a 3m,60 de longueur sur 4m,85 de largeur. Elle communique avec la pièce n° 2 par une porte de 1m,85 d'ouverture.

La pièce n° 2 mesure 11m,30 sur 4m,90. On y pénètre du dehors par une porte placée au sud et large de 1m,50. A l'intérieur, en face de cette porte et contre le mur nord, se trouve une pierre longue de 0m,91 et large de 0m,45, scellée dans le sol avec un mortier d'argile.

J'ai trouvé à la surface du tumulus, en commençant les fouilles de cette construction, une balle de fusil provenant peut-être d'une escarmouche qui eut lieu en 1815 entre les Chouans et les Bleus. A cette époque le bourg de Carnac et le Mont-Saint-Michel étaient occupés par ces derniers, lorsque les Chouans en grand nombre les attaquèrent et, après un engagement assez vif, restèrent maîtres de la position.

Dans la pièce n° 1 j'ai trouvé :

Deux fragments de silex sans caractère.

Deux palets en terre de brique, de 0m,04 à 0m,05 de diamètre.

Un fragment de fusaïole en terre de brique de 0m,03 de diamètre.

Une moitié de fer à cheval de 0m,095 de longueur sur 0m,025 de largeur.

Deux clous en fer de 0m,01 de diamètre.

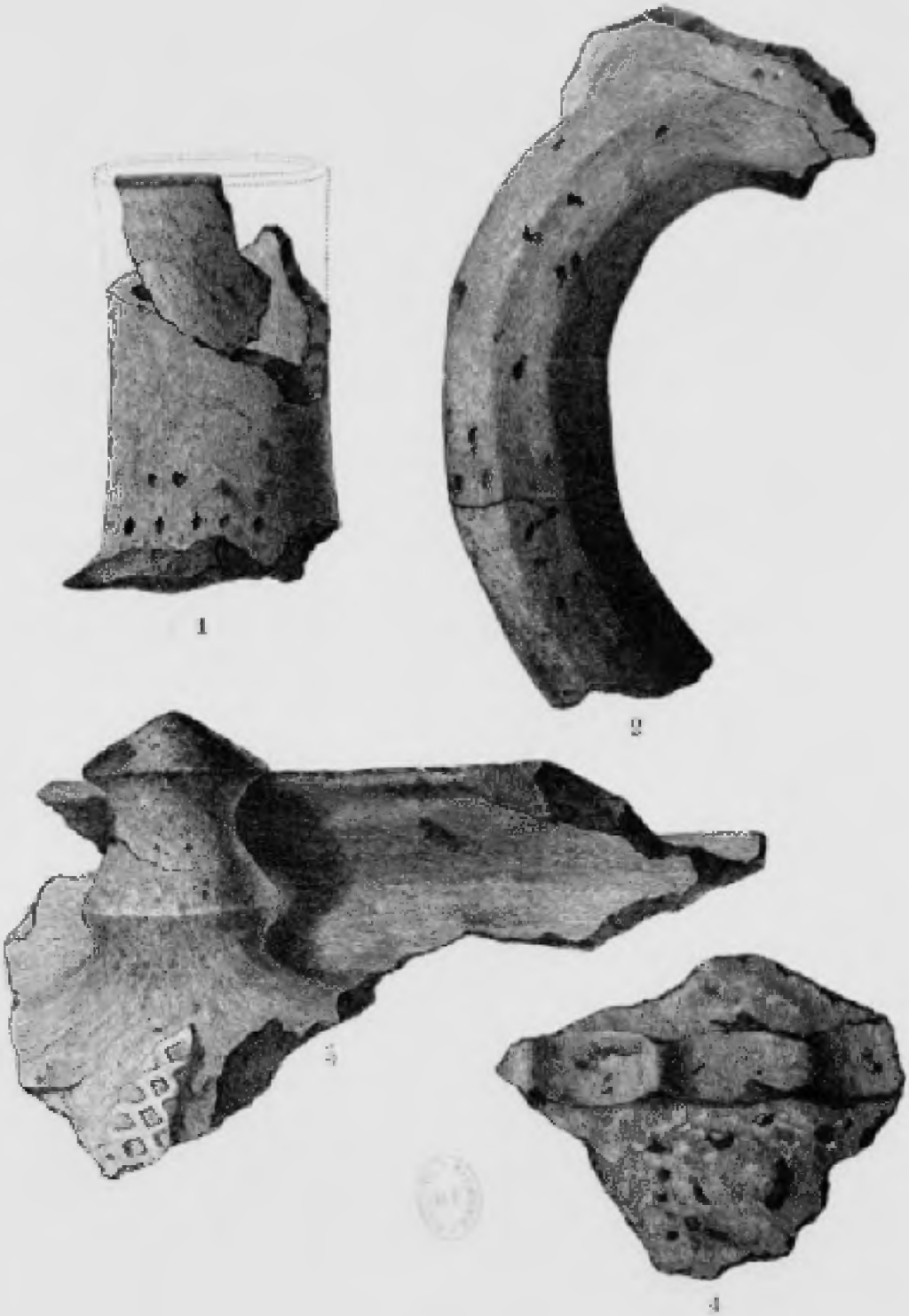

Mont-Saint-Michel, PLANCHE IV.

Quelques fragments de briques, en terre grise, semblables à ceux décrits dans la construction N, et d'autres ornementés d'ovales en creux sur la crête.

Deux dents de porc.

Une rotule et un fragment de tibia de ruminant.

Dans la pièce n° 2, on a découvert :

Plusieurs ardoises de $0^m,01$ d'épaisseur, portant des lignes gravées, se croisant à angles droits, qui sont peut-être les restes du carrelage de l'édifice.

Deux plats en terre de brique, de $0^m,03$ et de $0,^m04$ de diamètre.

Une petite rondelle, en ardoise, de $0^m,18$ de diamètre, ornée d'une croix gravée au trait.

Un fragment de coupe en verre blanc et mince.

Une grande quantité de débris de poterie rouge brun semblables à ceux trouvés dans les autres constructions.

Un fragment de rebord de forme octogone, en terre brun grisâtre, avec l'empreinte du pouce du potier aux angles de l'octogone.

Un fragment de vase orbiculaire, en terre jaunâtre, portant vers son épaulement un cordon orné d'empreintes faites avec le pouce de l'ouvrier. (Pl. IV, fig. 4.)

Des débris d'un vase, en terre rouge jaunâtre, à parois minces, avec rebord rentrant. Il reste à un des fragments de ce vase une agrafe en fil de laiton, qui prouve qu'il a été raccommodé.

Un goulot, une anse et d'autres débris d'un vase, en terre jaunâtre, de la forme d'une gargoulette, ayant, comme ornementation, une serie de petits trous faits à l'aide d'un poinçon. (Pl. IV, fig. 1 et 2.)

Deux fragments d'un plat, de terre jaune, ayant près de

son bord un large bourrelet, et orné d'une couche de vernis vert foncé.

Un fond de vase de $0^{m},06$ de diamètre, en terre rougeâtre, revêtu à l'intérieur d'un vernis vert clair.

Une grande quantité de débris de poteries variées, grossières, en terre jaune grise.

Près de l'angle nord-ouest, il y avait des traces de feu, des fragments de charbon, de la cendre et des coquilles de bernicles. (*Patella-vulgata.*)

Plusieurs ardoises ont été trouvées au pied du mur nord, avec des lignes gravées, semblables à celles précédemment décrites.

A l'extérieur du côté est, contre l'hémicycle, à la profondeur de 1 mètre, j'ai trouvé une hache en silex pyromaque poli, de $0^{m},11$ de long, et qui paraît avoir subi l'action du feu. (Pl. IV, fig. 2.)

Il est difficile d'assigner à ces ruines une date exacte.

Ici nous n'avons pas, comme aux Bossenno, des maisons soigneusement bâties en petit appareil, et revêtues de riches enduits et d'épaisses couches de béton. Au contraire, les murs sont grossièrement construits en pierres irrégulières et sans enduits; il n'existe sur le sol aucune trace de béton. On peut en conclure que les anciens habitants du Mont-Saint-Michel n'étaient pas romains. D'un autre côté, les fragments de brique à rebord, que j'ai trouvés à la surface du sol, ainsi que les petites pierres cubiques que l'on voit dans les murs voisins, prouveraient qu'il y a eu en ce lieu des constructions romaines antérieures aux maisons que j'ai découvertes.

Dans les îles Hébrides, on trouve de vieilles maisons, habitées encore aujourd'hui. Bâties de la même manière que les

constructions que je viens de décrire, elles ont également les angles extérieurs arrondis.

Je ne pense pas qu'il existe de rapport entre les habitations du Mont-Saint-Michel et les instruments en silex trouvés à l'extérieur des constructions. Ces objets doivent plutôt appartenir à l'époque où fut élevé le tumulus. La couche de vase que j'ai trouvée sous le sol de ces habitations est une preuve certaine qu'elles ont été construites après l'érection de ce monument.

Ces ruines étaient entièrement inconnues dans le pays avant les fouilles que j'y ai faites; aucune légende, aucun document n'en faisait mention.

Quelques-uns des fragments de poteries qui y ont été découverts peuvent remonter à l'époque celtique; mais, à côté de ces antiques débris, j'ai recueilli des fragments de vases qui appartiennent certainement au moyen âge, et d'autres qu'il est impossible de faire remonter au delà du XVIIe siècle.

Ces ruines sont peut-être les restes d'un de ces monastères primitifs que les émigrés de la Grande-Bretagne fondèrent à leur arrivée dans l'Armorique. Dans cette hypothèse, la dernière construction que j'ai décrite, et dont la forme est celle d'une église des premiers temps du christianisme, aurait eu cette destination. D'un autre côté, ces constructions, après avoir été abandonnées par les religieux qui les habitaient primitivement, ont pu être occupées successivement, jusqu'à une époque relativement moderne, par des hommes appartenant à diverses générations qui y ont laissé trace de leur passage.

La superposition d'objets de nature si différente que l'on trouve sur le Mont-Saint-Michel est l'histoire même de la Bretagne, où vous rencontrez à tout instant se succédant trois grandes périodes dont les souvenirs se mêlent et se confondent dans l'esprit des populations : la période des monuments

dits celtiques, la domination romaine et le christianisme. Sur le Carn s'éleva la construction romaine que plus tard a remplacé l'église chrétienne.

Croix du Mont-Saint-Michel, d'après le dessin de James Mill.

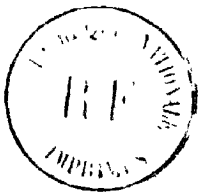

TABLE DES PLANCHES

Vue générale prise des Bossenno . . . . . Frontispice.

INTRODUCTION.

Pages.

Plan Carnac et environs 17
Vue des alignements de Kermario 21
Plan général des Bossenno 24
Croiaz-ar-Guen 26

1. LA BUTTE *A*.

Planche I. . . Plan de l'habitation enfouie sous la butte A 32
Planche II . . Figure 1. Fragment de polissoir en grès 36
— 2. Hache en silex taillé 36
— 3. Pierre polie taillée à facettes 36
Planche III. . Figure 1. Boucle en bronze 39
— 2. Anneau en bronze 39
— 3. Coupe en terre rouge lustrée 39
— 4. Coupe id. 39
— 5. Jatte en terre brune 39
N° 1. Chromolithographie d'un vase en terre 45
Fragment de poterie trouvé à Londres 45
Fenêtre à Bourgerel 47

2. LA BUTTE *B*.

Vue, partie des ruines des buttes B & C 51
Planche I. . . Plan de la villa urbana découverte sous la butte B . . . 55
Coupe de la butte B, du nord au sud 55

Pages.

Planche II. . Figure 1. Meule à bras en granit. 60
— 2. Hache polie en diorite. 60
— 3. Broche en bronze. 60
— 4. Fragment de poterie grise. 60

Deux chromolithographies nos 2 et 8, peintures murales. 62

Planche III. . Figure 1. Goulot d'amphore. 67
— 2. Bois de cerf. 67
— 3. Petite rosace en bronze. 67
— 4. Anneau en bronze ornementé. 67
— 5. Palette de peintre en pierre blanche. 67
— 6. Lagène à deux anses 67
— 7. » turbiniforme, sans anses. 67

Planche IV. . Figure 1. Terrine. 70
— 2. Vase en terre. 70
— 3. Fragment de vase en terre rouge lustrée. . . 70
— 4. Idem id. . . . 70
— 5. Vase en terre brune 70

Planche V. . Figure 1. Vase en terre. 73
— 2. Écuelle en terre 73
— 3. Anse tordue en terre. 73
— 4. Fragment de vase en terre jaune. 73
— 5. Idem de goulot en terre rouge. 73
— 6. Idem de vase noir. 73

Pône de Malansac. 76

Planche VI. . Figure 1. Fragment de vase en terre rouge lustrée. . . 79
— 2. Idem id. . . . 79
— 3. Idem d'écuelle en terre. 79

Planche VII. . Figure 1. Bouteille en terre jaune. 82
— 2. Fragment de vase en terre brun noir. 82
— 3. Idem id. gris noir. 82
— 4. Idem id. id. 82
— 5. Idem id. id. 82

Planche VIII. Figure 1. Fragment de rebord avec une lettre gravée en creux. 85
— 2. Fragment de vase poinçonné de figures géométriques. 85
— 3. Fragment d'anse Idem id. 85
— 4. Poinçon en os. 85
— 5. Vertèbre de baleine. 85
— 6. Moitié de sifflet en os poli. 85
— 7. Sifflet en os poli. 85

Pages.

Planche IX. . Figure 1. Pierre ronde avec rainure. 88
— 2. Meule à main. 88
— 3. Idem avec le signe IXII. 88
— 4. Un rebord de vase avec le même signe . . . 88

Planche X. . Figure 1. Vase en terre grise. 91
— 2. Id. id. 91
— 3. Plat en terre rouge lustrée. 91
— 4. Fragment de vase id. 91
— 5. Idem id. 91

Planche XI. . Figure 1. Fragment de vase en terre rouge lustrée . . . 94
— 2. Écuelle en terre. 94
— 3. Fragment de lampe à suif, en terre. 94
— 4. Écuelle en terre. 94

Porte à Bourgerel. 96

3. LA BUTTE *C*.

Planche I. . . Plan des bains découverts sous la butte C. 99

Planche II . . Figure 1. Coupe suivant G H. 101
— 2. Id. id. E F. 101
— 3. Id. id. C D. 101
— 4. Id. id. A B. 101

Tuyau de chaleur en brique. 103
Vue générale des bains. 105
Bains, hypocauste. 112

Nos 11. Chromolithographie, fragment de revêtement à dessins géométriques
3. Idem id. à dessins recourbés. . . 116
2. Idem reconstitution d'une fenêtre. 116
4. Idem fragment d'encadrement octogonal . . . 116

Nos 10. Chromolithographie, fragment d'une rosace. 118
9. Idem reconstitution d'une rosace. 118
5. Idem id. bordure 118
6. Idem id. losange. 118

Planche IV. . Reconstitution d'un plafond. 118
Fours à côté des bains. 121
Outil en bois de cerf. 125
Fusaïole en terre cuite. 126

Planche III. . Figure 1. Barre en fer provenant d'une fenêtre. 127
— 2. Fond d'une coupe supportée par trois pieds . . 127
— 3. Broche en bronze, type celtique. 127
— 4. Fragment d'un vilebrequin. 127
— 5. Idem de poterie à dessins géométriques. . 127
— 6. Idem de rebord d'un vase en terre. . . . 127

Tuile trouvée à Carhaix. 130

Pages

4. LA BUTTE *D.*

Planche I. . . Plan du lararium découvert dans la butte D. 135
Planche II. . Figure 1. Compas en fer. 138
— 2. Fragment de poterie à décor rouge. 138
— 3. Vase (reconstitution) en forme de jatte. 138
— 4. Fragment de vase à col trilobé. 138
— 5. Fragment d'anse à stries verticales en relief. . 138
Fragment de marteau en pierre. 140
Planche III. . Figure 1. Partie supérieure d'un vase à large ouverture . . 141
— 2. Dent d'ours. 141
— 3. Grain de collier en verre noir. 141
— 4. Vase reconstitué en forme de jatte. 141
— 5. Id. en forme de plat 141
— 6. Id. de même forme. 141
Planche IV. . Statuettes de Déesses mères. 145
Planche V. . Idem Vénus Anadyomènes. 147
Planche VI. . Fragments Idem. 149
Lech à Plouharnel 153

5. LA BUTTE *E.*

Planche I. . . Plan de l'habitation découverte dans la butte E. 160
Brique percée de trous 162
Planche II. . Figure 1. Pilon en granit. 163
— 2. Coupe (restitution) en verre blanc. 163
— 3. Fragment de poterie celtique. 163
— 4. Orifice trilobé de vase en terre gris brunâtre. . 163
Planche III. . Figure 1. Amulette en silex roulé avec anneau en bronze. 167
— 2. Ornement en bronze. 167
— 3. Fer de flèche. 167
— 4. Hameçon en fer. 167
— 5. Couteau en fer. 167
— 6. Bague à cachet. 167
Planche IV. . Figure 1. Vase hémisphérique en terre 170
— 2. Écuelle en terre à base hémisphérique. . . . 170
— 3. Fragment de vase. 170
— 4. Idem. 170
Cachet de bague. 171
Marque de potier Casigneti. 172
Idem Albuc. 172

Pages.

Planche V. . Figure 1. Fragment de vase en terre 173
— 2. Idem percé de trous. 173
— 3. Idem gallo-romain 173
— 4. Idem id. 173
— 5. Idem id. 173
Chromolithographie n° 12. Bœuf en bronze 175
Vue de la fontaine de Saint-Carnel 177
Croix du Mont-Saint-Michel. 180

6. LA BUTTE *F.*

Planche I. . Plan des constructions découvertes sous la butte F. . . . 185
Planche II. . Figure 1. Anneau en bronze. 188
— 2. Petit objet en bronze gravé en creux. 188
— 3. Fragment d'une plaque en bronze percé de trous. 188
— 4. Idem de vase en terre noire. 188
— 5. Fond d'une coupe en terre rouge lustrée. . . 188
— 6. Vase en terre, coupe mate. 188
Fer de bœuf. 190
Croix de Coet-a-Touz 192

7. LA BUTTE *G.*

Vase de Mayenne. 196
Coupe d'un grand menhir. 198
Croix de Han-Hon 200

8. LA BUTTE *H.*

Planche I. . Plan des constructions découvertes sous la butte H. . . . 205
Planche II. . Figure 1. Fragment d'agrafe en bronze. 208
— 2. Poids en pierre. 208
— 3. Fragment de boucle en bronze. 208
— 4. Vase en terre reconstitué. 208
— 5. Id. id. 208
— 6. Id. id. 208
Porte à Kergouillard. 210

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Calice gravé sur une pierre tombale. 220

LE MONT-SAINT-MICHEL

Planche I. . Plan du Mont-Saint-Michel. 225
Planche II. . Coupe suivant *a. b.* 228
Idem *c. d.* 228

Pages.

Planche III. . Figure 1. Affiloir en pierre. 232
— 2. Couteau en silex taillé. 232
— 3. Hache en silex. 232
— 4. Fusaïole en terre cuite. 232
— 5. Fragment de vase en terre. 232

Planche IV. . Figure 1. Goulot de vase en terre. 240
— 2. Anse de même vase. 240
— 3. Fragment de vase en terre. 240
— 4. Idem en terre jaune. 240

Croix du Mont-Saint-Michel. 244

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Préface 11

INTRODUCTION.

Juxtaposition des ruines celtiques et romaines 20
Progrès de l'archéologie en Bretagne 20
Les Bossenno connus en 1860 23
Étymologie du nom des Bossenno 24
Enceinte 25
Légende 25

FOUILLES DE LA BUTTE *A*.

Découverte d'une maison 30
Énumération des objets trouvés 37
Poterie, en apparence antique, faite dans les îles Hébrides 43
Fragments de vases trouvés à Londres 45
Une tête de Vénus 47

FOUILLES DE LA BUTTE *B*.

Découverte d'une villa urbana 53
Curieux hypocauste 57
Objets trouvés dans l'hypocauste 61
Fresques coloriées 62
Instruments de pêche 64
Énumération des objets trouvés 66
Persistance des sujets d'ornementation 75

Pages.

FOUILLES DE LA BUTTE *C* (les Bains).

Tuyau en terre, découvert. 103
Description de constructions. 107
Fresques coloriées ornées de coquilles. 116
Verres et barre en fer d'une fenêtre. 120
Médailles de Constantin et de Lucille. 123
Coquilles et os. 123
Objets trouvés. 124
Médaille de Constant. 129

FOUILLES DE LA BUTTE *D*.

Ruines d'un lararium 133
Poteries et statuettes. 139
Hache-marteau en granit, poterie, verroterie 140
Statuettes de Vénus Anadyomènes et de Déesses mères 143
Monnaies romaines. 144

FOUILLES DE LA BUTTE *E*.

Description des ruines 158
Énumération des objets découverts 162
Brique percée de trous. 163
Bœuf en bronze 166
Couteau en fer, hameçon 171
Bague en bronze 171
Marque des potiers. 172
Légende de saint Carnely 175
Procession de nuit. 176
Feu de la Saint-Jean 179

FOUILLES DE LA BUTTE *F*.

Ruines d'un atelier de forgeron. 184
Énumération des objets découverts. 184
Objets en bronze, médaille de Claude II, poterie. 189
Fer de bœuf. 190

Pages

FOUILLES DE LA BUTTE *G*.

Alignements de petits menhirs. 196
Brique à rebord et poterie de la Samienne, trouvée sous les menhirs. . . . 199
Objets trouvés sous un grand menhir. 199
Découvertes semblables faites par M. l'abbé Marc'hallach et par M. l'abbé Collet 200

FOUILLES DE LA BUTTE *H*.

Ruines le long de l'enceinte. 204
Énumération des objets trouvés. 204
Résumé et conclusions. 213

FOUILLES SUR LE MONT-SAINT-MICHEL.

Description du tumulus. 224
Découverte de la construction L, et énumération des objets trouvés . . . 230
Idem id. M. 233
Idem id. N. 234
Idem id. O. 237
Conclusions. 242

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPRIMÉS

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE

DES CÔTES-DU-NORD

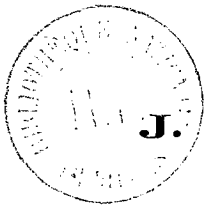

RÉDIGÉE PAR

J. RIGAUD (O. I.)

INSPECTEUR DES ÉCOLES PRIMAIRES

Avec le concours de M. HÉLARY, Agent-Voyer en Chef et de plusieurs Instituteurs du Département.

Les Cartes ont été dressées par M. BELHOMME, Inspecteur du Service vicinal.

F. G.

SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE FRANCISQUE GUYON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rues Saint-Gilles et de la Préfecture

1890

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

DU

DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD.

APERÇU GÉNÉRAL

I.

Dénomination. — Le département des Côtes-du-Nord, l'un des cinq formés par l'ancienne province de Bretagne, tire son nom de sa position sur la côte septentrionale de cette province. Cette dénomination, qui lui a été attribuée à défaut de quelque rivière, montagne ou forêt remarquable, convient à la disposition de ses côtes, exposées au nord sur la Manche.

Situation géographique. — Étendue. — Division par arrondissement. — Villes principales. — Situé entre le 48e et le 49e degré de latitude nord et les 4e et 6e degrés de longitude ouest, le département des Côtes-du-Nord est borné au nord par la mer de la Manche et une petite portion du département d'Ille-et-Vilaine, au sud par le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, à l'ouest par le Finistère et à l'est par l'Ille-et-Vilaine. Sa configuration est celle d'une éclipse échancrée sur l'un de ses côtés, et son étendue en superficie est de 687,603 hectares 24 ares ; sa plus grande longueur, à vol d'oiseau, est de 140 kilomètres d'Evran à Plestin, et sa plus grande largeur, de l'extrémité du sillon de Talberg, en Pleubian, à la limite de Mellionnec, est de 84 kilomètres.

Il est divisé administrativement en cinq arrondissements, comprenant 48 cantons et 389 communes. Les chefs-lieux de ces arrondissements sont : Saint-Brieuc, qui est aussi le chef-lieu du département; Dinan, Guingamp, Lannion et Loudéac.

Après ces cinq chefs-lieux, les principales villes sont : Lamballe, Paimpol, Quintin et Châtelaudren, dans l'arrondissement de Saint-Brieuc ; Plancoët, arrondissement de Dinan ; Pontrieux, arrondissement de Guingamp, et Tréguier, arrondissement de Lannion.

Géologie. — Le sol des Côtes-du-Nord est presque entièrement composé : 1° de terrains cristallisés, vulgairement appelés primitifs et formés par les roches désignées sous les noms de granit, syénite, gneiss micaschistes, etc.; ces roches se trouvent presque partout ; 2° de terrains de transition inférieurs (système cambrien), composés presque exclusivement de schistes luisants, et de terrains de transition moyens (système silurien), partagés en deux groupes, les quartzites et les antraxifères, ces deux derniers genres également très répandus ; 3° de terrains tertiaires moyens, comprenant les faluns ; on les trouve seulement dans les communes de Saint-Juvat et circonvoisines, arrondissement de Dinan ; 4° enfin, de roches ignées qui ont donné naissance aux terrains primitifs ; on les rencontre dans un grand nombre d'endroits.

Climat. — Quant au climat, il est d'ordinaire un peu triste et plutôt pluvieux que brumeux, ce qui tient sans doute au voisinage de la mer. Le ciel est souvent couvert et il serait très humide si des vents assez forts, qui règnent fréquemment dans la direction du sud-ouest, ne chassaient les nuages et ne venaient ainsi éclaircir l'horizon. C'est peut-être à cette cause que l'on doit d'être préservé de froids rigoureux en hiver et de chaleurs accablantes en été. Les variations de température sont, du reste, très

fréquentes, aussi la neige, quand elle vient à tomber, reste-t-elle fort peu de temps sur la terre, surtout dans la zone du littoral.

Montagnes. — Le département des Côtes-du-Nord est traversé dans sa plus grande largeur par la chaîne des montagnes d'Arrez, qui s'étend sur toute la Bretagne, de l'est à l'ouest. La ligne de faîte de cette chaîne commence, sur les Côtes-du-Nord, à la limite du Finistère, sur la commune de Loguivy-Plougras ; traverse la forêt de Beffou, en cette commune ; passe sur les communes de Lohuec, Calanhel, la Chapelle-Neuve et Plougonver ; limite celle de Callac, au nord ; passe près de Bulat-Pestivien ; s'étend sur la commune de Maël-Pestivien, au nord du bourg ; remonte vers le nord jusque Saint-Houarneau, en Bourbriac, passe près la chapelle Saint-Jean, en Kerrien, au bourg de Magoar ; sépare Kerpert de Saint-Nicolas ; passe au bourg de Saint-Gilles-Pligeaux ; traverse le sud des communes de Vieux-Bourg et Saint-Bihy, celles de La Harmoye et de Lanfains ; traverse la forêt de Lorge, en l'Hermitage ; passe au nord de Plœuc et de Plémy, au sud de Moncontour et de la commune de Trébry, près de Collinée ; traverse les communes de Saint-Gouéno, Saint-Gilles-du-Méné, Saint-Vran, Saint-Launeuc, la forêt de La Hardouinaye ; passe au sud de Lanrelas et de Plumaugat, et se termine, sur les Côtes-du-Nord, à la limite d'Ille-et-Vilaine, entre Saint-Jouan-de-l'Isle et Saint-Méen.

Son développement est d'environ 140 kilomètres.

Cette chaîne de montagnes est aussi appelée Montagnes du Méné, à partir de Moncontour jusqu'à la limite d'Ille-et-Vilaine.

Les Montagnes-Noires du Finistère se prolongent dans les Côtes-du-Nord jusqu'à cette chaîne principale, par une ramification dont la ligne de faîte prend naissance

à Tréogan, passe sur les communes de Plevin, Paule et Glomel, traverse le bois de Kergrist-Moëlou, passe sur les communes de Saint-Nicodème et Maël-Pestivien, et se soude aux montagnes d'Arrez en cette commune. Cette chaîne secondaire se prolonge encore par une ramification des montagnes d'Arrez vers le nord, commençant sur la commune de Bourbriac, passant à Belle-Vue, en Pont-Melvez, au bourg de Gurunhuel, traversant la forêt de Coat-an-Noz, passant sur Louargat et Pédernec, et se terminant à Bégard. Son développement est d'environ 65 kilomètres.

Les points les plus élevés des montagnes d'Arrez sont, en allant de l'est à l'ouest : Goariva, en Plougras, 316^{m} ; sommet de la forêt de Beffou, 326^{m} ; Ménez-Kérespers, en Plougonver, 321^{m} ; Kermarc'h, en Pestivien, 300^{m} ; Leindivet et Kerdavidou, en Bourbriac, 306 et 312^{m} ; Saint-Jean, en Kerrien, 303^{m} ; Saint-Urnan, en Kerpert, 300^{m} ; Kerdaniez, en le Vieux-Bourg, 308^{m} ; Porte-Allinto, source du Gouët, en Saint-Bihy, 315^{m} ; Kerchouan, source de l'Oust, en La Harmoye, 320^{m} ; les Landes, en Lanfains, 325^{m} ; château de la Cuve, en Trédaniel, 320^{m} ; Montagne de Bel-Air, en Trébry, 340^{m}, point le plus élevé du département, Tombalon, en Saint-Gouéno, 314^{m}. A partir de là, l'élévation du faîte diminue d'une manière très sensible jusqu'à la limite.

Dans la ramification des Montagnes-Noires, les points les plus élevés sont, en allant du sud au nord : le Ménez-Du, en Plévin, 304^{m} ; Toul-Hallec, en Paule, 298^{m} ; Kersaint-Eloy, en Glomel, 255^{m} ; Crec'h-Moëllou, en Kergrist, 303^{m}.

Dans la ramification des montagnes d'Arrez, vers le nord, nous citerons Pors-Dréo, en Gurunhuel, 305^{m}, et la montagne de Bré, en Pédernec, vaste cône de 3 kilomètres à sa base et dont le sommet est à 301^{m} seule-

ment au-dessus du niveau de la mer. Mais, par son isolement à l'extrémité de la ramification et son élévation au-dessus des terrains les plus voisins, c'est de tous les monticules des Côtes-du-Nord celui qui a le plus l'aspect d'une montagne.

Le département se trouve donc divisé par les montagnes d'Arrez en deux versants principaux, l'un regardant le nord et déversant directement ses eaux dans la Manche, l'autre tourné vers le sud et déversant ses eaux dans l'Océan, après qu'elles ont traversé les départements voisins. Ces montagnes donnent naissance à une foule de petits cours d'eau peu importants, vu leur rapprochement de la mer. Les rivières les plus notables sont :

Rivières du versant Nord, ou bassin de la Manche, en allant de l'Ouest à l'Est. — 1° Le *Léguer*, qui prend sa source au village de Pen-Léguer, en Bourbriac, passe près de Pont-Melvez, traverse la forêt de Coat-an-Noz, passe à Belle-Isle, près de Trégrom, Tonquédec et Buhulien, à Lannion, et se jette dans la Manche au-dessous de cette ville et entre les villages du Yaudet, en Ploulec'h, et de Bec-Léguer, en Servel. (Nota). Le Léguer est désigné à Lannion seulement sous le nom de Guer. Cette désignation n'est pas exacte, ainsi que l'indiquent bien les noms bretons de Pen-Léguer et Bec-Léguer, qui signifient tête et embouchure du Léguer.

Cette rivière reçoit plusieurs affluents, dont le principal est le Guic, qui prend naissance près de Plougras, reçoit le fort ruisseau de Saint-Emilion, passe au-dessous de Locquenvel où il reçoit le Scalon, traverse Belle-Isle et se jette dans le Léguer, au-dessous de cette ville.

2° Le *Jaudy*, qui a sa source au village du Chap, en Gurunhuel, passe au pont Jaudy, près de Tréglamus, près de Saint-Laurent et Brélidy, près de Coatascorn,

où il reçoit le ruisseau de Théoulas, puis celui de Pouloguer, traverse La Roche-Derrien, passe à Tréguier et se perd dans la Manche à 6 kilomètres au-dessous de cette ville. Son affluent principal est le Guindy, qui sort de Louargat, près la montagne de Bré, passe près Pluzunet, de Caouënnec, de Lanmérin et de Langoat, et se jette dans le Jaudy, à Tréguier. Au-dessous de cette ville, la rivière importante formée par la réunion du Jaudy et du Guindy prend le nom de rivière de Tréguier.

3° Le *Trieux*, qui a sa source principale en la commune de Kerpert, passe aux étangs de Kerpert et du Trieux, en cette commune ; tombe dans l'Étang-Neuf, en Saint-Connan, où il se grossit de deux petits affluents ; reçoit ensuite le ruisseau de Senven ; passe entre les communes de Plésidy et Senven-Léhart ; reçoit le ruisseau du Moulin-du-Bois, venant de Saint-Gildas ; passe sous le bourg de Saint-Péver, où il reçoit le ruisseau du Sulé, venant de Bourbriac, et celui d'Avaugour, venant de Lanrodec. Il longe ensuite les communes de Saint-Adrien et Coadout, et reçoit le ruisseau de Bois-de-La-Roche, formé de ceux de Dour-Du et Dour-Lan, provenant de Pont-Melvez et Gurunhuel ; traverse la ville de Guingamp, reçoit, en face de Trégonneau, le ruisseau du Frout, venant de Saint-Agathon ; passe dans la ville de Pontrieux et reçoit au-dessous de cette ville son principal affluent, le Leff ; passe sous Lézardrieux et se jette dans la mer près de l'île de Bréhat.

Le *Leff*, principal affluent du *Trieux*, prend sa source au Leslay, passe à Cohiniac, à Châtelaudren, près Lanvollon et Lanleff et se jette dans le Trieux au village de Friandaoudour (nom breton dont la signification est : nez dans deux eaux).

Le *Gouët*, qui a sa source dans la commune du Vieux-

Bourg, passe à Quintin, entre Plaine-Haute et Saint-Julien, près La Méaugon et Trémuson, entre les communes de Plérin et Saint-Brieuc, et se jette dans la Manche sous la tour de Cesson, dans la baie de Saint-Brieuc.

5° Le *Gouessant*, qui a sa source en Trébry, passe à Lamballe, traverse l'étang des Ponts-Neufs et se perd dans la Manche dans la grève de La Grandville, entre Hillion et Morieux.

6° L'*Arguenon*, qui prend sa source dans la commune du Gouray, passe près Plénée-Jugon, à Jugon, où il reçoit le ruisseau de la Rosette alimentant le grand étang de Jugon, traverse la ville de Plancoët et se jette dans la Manche à Notre-Dame-du-Guildo, après avoir reçu, près de là, l'affluent le Guébriant.

7° La *Rance*, qui prend sa source près Collinée, se dirige d'abord vers l'est, en passant à Lanrelas; remonte vers le nord, en passant près Saint-Jouan-de-l'Isle, à Saint-André-des-Eaux, à Evran, où elle se confond avec le canal d'Ille-et-Rance; reçoit le ruisseau de Guinefort, passe à Léhon, Dinan, Taden, Saint-Samson, Plouër et Pleudihen, et rentre dans le département d'Ille-et-Vilaine, où elle se jette dans la mer entre Dinard et Saint-Servan.

Dans les cours d'eau indiqués ci-dessus se trouvent les seules portions de rivières du département dans lesquelles la mer remonte assez loin pour les rendre navigables à marée haute ; ce sont :

1° Le *Léguer*, navigable depuis son embouchure au Yaudet jusqu'au port de Lannion, sur 8 kilomètres;

2° Le *Jaudy*, navigable depuis son embouchure près l'île d'Er, jusqu'au petit port de La Roche, en passant par le port de Tréguier, sur 15 kilomètres;

3° Le *Trieux*, navigable depuis son embouchure, près

Bréhat, jusqu'au port de Pontrieux, en passant par le port de Lézardrieux, sur 20 kilomètres ;

4° Le *Gouët*, navigable depuis son embouchure jusqu'au port du Légué, Saint-Brieuc, 3 kilomètres ;

5° L'*Arguenon*, navigable depuis son embouchure au Guildo jusqu'au port de Plancoët, sur 17 kilomètres ;

6° La *Rance*, navigable depuis son embouchure jusqu'à l'écluse du Châtellier, où elle rencontre le canal d'Ille-et-Rance.

D'autres cours d'eau moins importants se jettent aussi directement dans la mer de la Manche ; les principaux sont : le *Douron*, qui sort du département du Finistère et le sépare des Côtes-du-Nord sur une partie de son parcours (il a son embouchure à Toul-an-Héry, en la commune de Plestin) ; le *Lézouen*, qui se jette dans la mer à Paimpol ; l'*Ic*, qui se jette dans la mer à Binic ; l'*Urne*, qui passe à Yffiniac et se perd dans la baie de ce nom ; le *Frémur*, qui se perd dans la baie de La Frénaie, au Port-à-la-Duc, et le *Frémur* (autre ruisseau du même nom), qui sépare les Côtes-du-Nord de l'Ille-et-Vilaine au nord-est, et se jette dans la mer entre Lancieux et Saint-Briac.

Rivières du versant Sud, ou bassin de l'Océan. — 1° L'*Aulnes*, qui prend sa source à Lohuec, longe la limite des Côtes-du-Nord et du Finistère jusqu'à Rospélem, en Carnoët, et rentre dans ce dernier département, où il se jette dans le canal de Nantes à Brest. Un canal dérivatif de cette rivière, appelé *Canal-de-la-Mine*, conduit ses eaux à la mine de plomb-argentifère de Poullaouën, dont l'exploitation est actuellement abandonnée. Ce canal a son origine sur la commune de Plourac'h, longe celle de Carnoët à l'ouest, et rentre ensuite sur le Finistère ;

2° L'*Hyères*, qui a sa source en Pestivien, passe près

de Callac, reçoit de nombreux affluents, entre autres les ruisseaux de *Kerdréquen*, du *Plessix*, de *Kersault* et rentre dans le département du Finistère au pont Sainte-Catherine, en Treffrin. Il passe ensuite sur ce département, près de Carhaix, et se jette dans le canal, non loin de là ;

3° Le *Blavet*, qui prend sa source au Felhand, en Bourbriac, traverse l'étang du *Blavet*, passe entre Maël-Pestivien et Kerrien, près de Trémargat, où il reçoit le ruisseau de *Coz-Milin* ; passe près de Saint-Nicolas et de Sainte-Tréphine, où il reçoit le ruisseau du *Sulon* ; passe à Gouarec, où il tombe dans le canal de Nantes à Brest.

Le *Sulon*, principal affluent du *Blavet*, prend sa source sur le Haut-Corlay, traverse l'étang de Corlay, passe au-dessous de Saint-Nicolas, où il reçoit le ruisseau de *Pellinec*, passe près Sainte-Tréphine et se joint au *Blavet* un peu avant son arrivée à Gouarec ;

4° L'*Oust*, qui prend naissance près de Corlay, passe entre Uzel et Merléac, à Saint-Thélo, Saint-Caradec, longe les communes de Hémonstoir, Loudéac et Saint-Maudan, et rentre dans le département du Morbihan.

C'est sur cette rivière qu'est établi le barrage de Bosméléac, en la commune de Merléac, formant un vaste étang destiné à l'alimentation du canal de Nantes à Brest, auquel il envoie ses eaux par la rigole alimentaire, qui a une étendue de 45 k. 791 m. sur les Côtes-du-Nord, et se continue ensuite sur le Morbihan. Le réservoir de Bosméléac a 4 k. de longueur et peut, lorsqu'il est rempli à 15 mètres de hauteur, contenir 3,498,500 mètres cubes d'eau ;

5° Le *Lié*, qui sort de la forêt de Lorges, passe à Plouguenast, au Vaublanc, en Plémet, à La Prénessaye, La Chèze, et limite à partir de là les Côtes-du-Nord et le Morbihan jusqu'à la forêt de La Nouée, où il rentre entièrement sur ce département. Il est tributaire de la Vilaine ;

6° Le *Ninian*, qui a sa source à Saint-Gilles-du-Mené, passe près de Laurenan, à l'est de Plémet, sépare les communes de Coëtlogon et Plumieux du Morbihan et rentre dans ce département à la Trinité-Porhoët ;

7° Le *Meu*, qui sort de Saint-Vran, traverse la forêt et l'étang de La Hardouinaye, puis l'étang de Loscouët-sur-Meu, et rentre dans le département d'Ille-et-Vilaine au sud de cette commune.

Etangs. — Les principaux étangs du département sont :

1° Dans l'arrondissement de Dinan, l'étang de Jugon, qui se déverse dans l'Arguenon ; l'étang de Guébriant, en Pluduno, se déversant dans le ruisseau de ce nom, tributaire de l'Arguenon ; l'étang de Beaulieu, en Languédias ;

2° Dans l'arrondissement de Guingamp, l'étang du *Poirier*, d'où sort le ruisseau de ce nom qui se jette dans celui de *Théoulas*, tributaire du Jaudy ; l'étang de *Poulloguer*, au nord de la commune de Bégard, et d'où sort le ruisseau de Poulloguer, affluent du Jaudy ; l'étang du *Corong*, ou barrage de Glomel, qui alimente le canal de Nantes à Brest (sa surface est de 76 hectares et sa contenance de 2,770,000 mètres cubes) ; l'étang du *Blavet*, en Maël-Pestivien, se déversant dans le Blavet ; l'étang du *Pellinec*, en Canihuel, se déversant dans le Sulon ; l'étang de *Saint-Connan* et l'étang *Neuf*, en Saint-Connan, se déversant dans le Trieux ;

3° Dans l'arrondissement de Lannion, l'étang de *Beffou*, en Loguivy-Plougras, se déversant dans le ruisseau de Saint-Emilion, affluent du Guic et du Léguer ; l'étang de *Lez-Moal* ou *Bon-Voyage*, en Plounérin, d'où sort le ruisseau de Pont-ar-Yar, qui se jette dans la Manche au milieu de la baie de Saint-Michel ;

4° Dans l'arrondissement de Loudéac, l'étang barrage de *Bosméléac*, qui alimente le canal de Nantes à Brest ;

l'étang du *Vaublanc*, traversé par le Lié ; les étangs de la *Hardouinaye* et du *Loscouët*, traversés par le Meu, et l'étang des *Salles*, se déversant dans le ruisseau de Mérousse, allant au canal ;

5° Dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, l'étang de Châtelaudren, en cette commune, traversé par le Leff ; l'étang des *Ponts-Neufs*, en Coëtmieux, se déversant dans le Gouëssant, ainsi que celui de la *Touche*, en Trébry ; l'étang des *Quellennec*, en Saint-Gildas, d'où sort le ruisseau de Quellennec, affluent du Trieux, et l'étang de *Grande-Ile*, en Saint-Bihy, et l'étang de Quintin, se déversant dans le Gouët.

Canaux. — Le département des Côtes-du-Nord ne possède que deux canaux :

1° Le *canal de Nantes à Brest*, qui rentre dans le département, à l'ouest, à la limite du Finistère, près de Carhaix. Il passe près de Glomel et de Rostrenen, à Plélauff, à Gouarec, près Caurel et Mûr et rentre dans le Morbihan, après un parcours d'environ 52 kilomètres sur le département, en traversant les cantons de Maël-Carhaix, Rostrenen, Gouarec et Mûr ;

2° Le *canal d'Ille-et-Rance*, qui commence sur le département à la limite de l'Ille-et-Vilaine, près d'Evran, et passe à Evran, Tressaint, Léhon et Dinan. Ce canal occupe la rivière de Rance depuis Evran jusqu'à l'écluse du Châtellier, au-dessous de Dinan, où il rencontre la mer. Sa longueur sur le département est d'environ 20 kilomètres.

Il a été question de canaliser l'Arguenon entre Plancoët et Jugon et le Trieux, entre Guingamp et Pontrieux ; l'exécution de ces travaux aurait rendu d'immenses services à l'agriculture, en permettant d'introduire à bon marché les engrais marins dans l'intérieur du département.

Mer, Côtes, Iles, Baies, Promontoires. — Le littoral des Côtes-du-Nord offre un grand nombre de baies, d'anses, de pointes ou caps, presque partout hérissés de rochers et parsemés d'îlots. Le développement des sinuosités formées par les falaises qui la bordent peut être évalué, au minimum, à 240 kilomètres, depuis la limite de Lancieux jusqu'au port de Toul-an-Héry ; mais les îles de quelque importance sont rares. Parmi ces dernières, nous citerons, en allant de l'ouest à l'est :

Iles. — 1° L'île Milliau, en Trébeurden ; l'île Grande, en Pleumeur-Bodou, qui a plus de 300 habitants employés presque tous à l'extraction des belles pierres de taille qui se trouvent dans cette île ; le groupe des Sept-Iles, dont la principale, l'Ile-aux-Moines, a une petite garnison et un phare ; l'île Tomé, dans la rade de Perros ; le groupe des îles d'Er, à l'embouchure du Jaudy ; l'île de Bréhat, près de l'embouchure du Trieux, qui forme une commune de 1,172 habitants ; l'île Harbour, près Saint-Quay-Portrieux, et le groupe des Ebihens, en face Saint-Jacut.

A part l'Ile-Grande et Bréhat, tous ces îlots sont inhabités.

Baies. — Les baies principales sont celles de Saint-Michel-en-Grève, entre Plestin et Saint-Michel, appelée communément lieue de grève ; l'anse de Perros-Guirec ; la baie du Pellinec, en Penvénan ; la baie d'Enfer, en Plougrescant ; la baie de Beauport, près Paimpol ; la baie de Bréhec, près Lanloup ; la baie de Saint-Brieuc, qui forme un enfoncement considérable de la Manche dans les terres et s'étend depuis Saint-Quay jusqu'à Erquy ; la baie de La Frénaye, entre Plévenon et Saint-Cast ; l'anse du Guildo, à l'embouchure de l'Arguenon, et la baie de Beaussais, en face de Trégon.

Caps. — Les principaux caps ou pointes sont : la

pointe de Bihy, en Trébeurden ; celle de Bec-ar-Vilin, en Plougrescant ; le sillon de Talberg, en Pleubian ; les pointes de Ploumanac'h et du Château, en Perros ; celle de l'Arcouëst, en face l'île de Bréhat ; celle de Minard, en Plouézec ; la pointe de Pordic, en cette commune ; celles de Roselier, en Plérin ; de Larmor, en Hillion ; de Pléneuf, en cette commune ; la pointe d'Erquy, le cap Fréhel, en Plévenon ; la pointe de l'Isle, en Saint-Cast. et celle de Saint-Jacut-de-la-Mer.

Ports de Mer. — Les principaux ports de mer sont, en allant de l'ouest à l'est :

Arrondissement de Lannion. — Toul-an-Héry, commune de Plestin ; Lannion ; Perros-Guirec ; Port-Blanc, commune de Penvénan ; Tréguier ; La Roche-Derrien ; Lézardrieux.

Arrondissement de Guingamp. — Pontrieux.

Arrondissement de Saint-Brieuc. — Bréhat ; Loguivy, commune de Ploubazlanec ; Paimpol ; Le Portrieux ; Binic ; Le Légué-Saint-Brieuc ; Dahouët, commune de Pléneuf ; Erquy.

Arrondissement de Dinan. — Le Port-Nieux, commune de Pléhérel ; Plancoët ; Le Guildo ; Saint-Jacut-de-la-Mer ; Plouër, sur la Rance ; Dinan, sur la Rance ; Mordreuc, commune de Pleudihen, sur la Rance.

Eaux minérales. — Des sources d'eaux minérales ferrugineuses existent sur un grand nombre de points, notamment à Dinan, à Saint-Brieuc, à La Guévière, en Maroué, au Quillio, à Lannion, etc.

Minéralogie. — Parmi les minéraux précieux qu'on rencontre dans les Côtes-du-Nord, nous nons bornerons à signaler les gisements de galène de plomb-argentifère de Châtelaudren, qui se ramifient jusque dans les communes de Plélo, Plouvara, Trémuson et Plérin (mine des Boissières), ceux de la forêt de Coat-an-Nos, de Carnoët

et de Plusquellec. A Quénécan, en Carnoët, on trouve un filon de minerai de cuivre. Il existe des minerais de fer à Gouarec, à Carbilan, dans le Menez, à Catenoy, en Saint-Launeuc, à l'Hermitage. Parmi les roches intéressantes, nous citerons le beau quartz amétyste qui se trouve entre Plouaret et Trégrom ; le quartz hyalin de la forêt de La Hunaudaie ; les schistes maclifères de l'étang des Salles, en Perret, etc. On trouvera aux articles concernant chaque commune séparément, des renseignements spéciaux au point de vue géologique.

Bois et forêts. — Le département possède un très grand nombre de bois taillis ou de futaie et plusieurs forêts importantes. Nous citerons :

1° Dans l'arrondissement de Dinan, la forêt de La Hunaudaye, commune de Plédéliac, et le bois de Coëtquen, commune de Saint-Hélen ;

2° Dans l'arrondissement de Guingamp, la forêt de Coat-an-Noz et Coat-an-Ney, dans les communes de Belle-Isle et Louargat ; la forêt de Duault, en la commune de Saint-Servais, et le bois de Malaunay, sur Ploumagoar et Saint-Jean-Kerdaniel ;

3° Dans l'arrondissement de Lannion, la forêt de Beffou, en Loguivy-Plougras ;

4° Dans l'arrondissement de Loudéac, la forêt de Loudéac, communes de Loudéac et La Motte ; la forêt de La Hardouinaye, communes de Merdrignac, St-Launeuc et Saint-Yram, et le bois de Bosquen, commune du Gouray ;

5° Dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, la forêt de Lorge, commune de L'hermitage-Lorge.

La forêt de Fréau (Finistère), appartenant à l'Etat, et celles de Conveaux, Quénécan et La Nouée (Morbihan), sont attenantes au département des Côtes-du-Nord, la 1re touche à la commune de Carnoët (arrondissement de

Guingamp) ; la 2e se trouve au sud de Tréogan, sur le sommet des Montagnes-Noires ; la 3e borde le canal de Nantes à Brest, entre Gouarec et Mûr, et la 4e, longe la limite de la commune du Cambout (arrondissement de Loudéac).

Règne animal. — Outre les quadrupèdes et les oiseaux domestiques, qui sont répandus dans les Côtes-du-Nord comme sur les autres points de la France, on a constaté qu'il s'y trouvait, à l'état sauvage, cent quarante-sept espèces, tant de mammifères que d'oiseaux et vingt-trois espèces de reptiles. La mer y est riche en poissons, qui sont pêchés à une faible distance du littoral. On compte près de cent cinquante variétés de coquilles marines ou fluviales et terrestres. Les annélides, les radiaires et les crustacés, vivent en très grand nombre dans les rochers des grèves, ainsi que les zoophites ou polypiers. — La classe des insectes est très riche en coléoptères ; les lépidoptères, diurnes ou nocturnes, sont moins variés que dans les départements qui se trouvent plus au sud.

II.

Divisions administratives. — Le département des Côtes-du-Nord, ainsi que nous l'avons dit au début de cet ouvrage, renferme 389 communes, réparties entre cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion et Loudéac. La première de ces villes est en même temps le chef-lieu du département. Le préfet y fait sa résidence. Sous sa direction immédiate, les sous-préfets, qui habitent les quatre autres villes, administrent l'arrondissement confié à leurs soins.

Indépendamment de ces cinq arrondissements, le département est encore divisé en quarante-huit cantons, qui constituent le ressort de l'autorité judiciaire du degré

inférieur, la justice de paix. De plus, l'administration se base sur les circonscriptions cantonales dans certaines circonstances, notamment pour les mesures relatives au recrutement de l'armée, pour les élections départementales, pour la liste du jury, etc.

A côté du préfet, qui agit seul dans un grand nombre cas, siège un conseil de préfecture, dont il est le président et qui forme tribunal administratif, jugeant les affaires qui doivent lui être soumises d'après la loi.

Un conseil général, formé d'autant de membres qu'il y a de cantons et nommé par le suffrage universel, se réunit près du préfet deux fois par an. Il vote le budget et les dépenses affectées aux services départementaux ; il émet son avis sur les diverses mesures à prendre dans l'intérêt du département.

Une commission départementale, que le conseil général choisit parmi ses membres, se réunit au moins une fois par mois, à la préfecture, pour régler les affaires qui lui sont renvoyées par le conseil ou déférées par la loi.

Des conseils sont également institués aux chefs-lieux de chaque arrondissement et adjoints aux sous-préfets ; ils sont, comme les conseils généraux, nommés par le suffrage universel ; ils donnent leur avis sur toutes les questions intéressant leur circonscription, en ce qui concerne les délimitations de communes, le classement des chemins de grande communication ou d'intérêt commun, l'établisement ou la suppression de foires et marchés, etc.

Les communes sont administrées par les maires, aidés ou suppléés par des adjoints et assistés d'un conseil municipal.

III.

Administration religieuse. — Évêché. — Le siège épiscopal de Saint-Brieuc, auquel a été réuni celui de

Tréguier, par le concordat du 3 décembre 1801, à l'exception de vingt-six paroisses comprises dans le département du Finistère, a reçu, par cela même, un grand accroissement, ainsi que par l'adjonction d'une notable partie des anciens évêchés de Cornouailles, de Saint-Malo et de Dol. Il a hérité, en outre, de quatre paroisses de l'évêché de Vannes : Lescouët, Mellionnec, Perret et Plélauff, qui font partie du canton de Gouarec ; mais il en a perdu deux; Bréhand-Loudéac et Saint-Samson, qui ont été jointes au canton de Rohan (Morbihan). Le nombre des paroisses du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier est de 402.

L'église cathédrale de Saint-Brieuc a été élevée à la dignité de basilique mineure par le pape Pie IX, en 1875.

L'évêque est aidé dans son administration par deux vicaires-généraux, agréés du gouvernement ; le chapitre était primitivement composé de 8 chanoines titulaires qui recevaient une allocation de l'Etat ; en 1860, ce nombre fut porté à 9, y compris le curé archiprêtre ; depuis le 29 décembre 1883, le gouvernement a supprimé toute allocation par voie d'extinction.

Le grand séminaire est dirigé, depuis la rentrée de 1887, par des prêtres du diocèse. Il existe deux petits séminaires, à Plouguernével et à Tréguier.

Un certain nombre de congrégations religieuses ont pris naissance dans le diocèse à une époque plus ou moins reculée. Ce sont :

Arrondissement de Saint-Brieuc. — Saint-Brieuc. — *Filles de Saint-Vincent-de-Paul.* — Elles tiennent le bureau de bienfaisance, la salle d'asile, un orphelinat et soignent les prisonniers et les malades nécessiteux de la ville. — Appelées à Saint-Brieuc en 1711, par Mgr Frétat de Boissieux, elles s'installèrent dans une modeste maison de la rue Madeleine, tout près de leur établissement actuel. Aujourd'hui, elles ont trois maisons dans le département : à Saint-Brieuc, Lamballe et Erquy.

Religieuse de N.-D. de Charité du Refuge (Montbareil). — Cet établissement, approuvé par décret du 10 octobre 1811, est situé rue Notre-Dame. — En outre d'un pensionnat pour les jeunes

filles, il possède un *Refuge* pour lequel le Conseil général vote chaque année une allocation. Cette maison fut fondée, vers 1706, sous l'épiscopat de Mgr de Boissieux.

Filles du Saint-Esprit. — Approuvé par décret du 13 novembre 1810, cet ordre fut fondé à Plérin, en 1706, par la veuve Marie Balavoine et Renée Burel, qui renonça aux Ursulines pour se vouer à l'œuvre des petites écoles. Ces deux femmes furent secourues dans leur sainte entreprise par M. Allenou de La Ville-Angevin, recteur de Pordic, et par M. Leuduger, chanoine scolastique de Saint-Brieuc, et leur ordre, après s'être maintenu à Plérin jusqu'en 1835, vint s'établir à Saint-Brieuc, rue des Capucins. Depuis, il s'est considérablement développé, car, en outre de sa splendide maison principale et de son magnifique pensionnat de la côte Saint-Pierre, il compte près de trois cents fondations et plus de treize cents religieuses dans les cinq départements de la Bretagne. — Le but de ce charitable institut est d'instruire ses jeunes postulantes pour en faire des institutrices, tenir des ouvroirs, des salles d'asile, et visiter les malades de la campagne à domicile.

Filles de la Providence. — Fondée en 1635, par un chanoine de Chartres, la congrégation des filles de la Providence se dévouait exclusivement, dans le principe, à l'éducation gratuite des pauvres orphelins. La maison principale de cet ordre fut fondée à Saint-Brieuc par M. l'abbé J.-M. de La Mennais. — Cette congrégation a fondé de nombreuses maisons dans le diocèse et dans l'Ille-et-Vilaine, sans compter le magnifique pensionnat de Rennes.

Religieuses de Saint-Thomas-de-Villeneuve. — Les religieuses de Saint-Thomas sont chargées non seulement des soins à donner, à l'hospice, aux malades civils et militaires, mais encore des enfants trouvés, des aliénées et des incurables. Elles possèdent des maisons à Lamballe, Moncontour, Quintin et Dinan.

Dames du Sacré-Cœur de Jésus. — Ce couvent possède à Saint-Brieuc un fort bel établissement; avec ses dépendances, il renferme tous les immenses terrains des Calvairiennes, qui, achetés nationalement, furent longtemps occupés par le tribunal civil, la manutention, le cercle du jeu de boules et les bureaux de recrutement. — Les religieuses du Sacré-Cœur tiennent un pensionnat pour les enfants des familles aisées et un externat gratuit pour les jeunes filles pauvres.

Les Religieuses Carmélites de Saint-Joseph. — Ces dames possèdent, dans l'un des faubourgs de Saint-Brieuc, à la Corderie, un un bel établissement.

Maison de Nazareth. — Situé rue de Brest, cet établissement

tient un orphelinat très considérable. On y confectionne de la lingerie, des trousseaux, des ornements d'église.

Sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours (de Troyes). — Les religieuses de Bon-Secours prennent soin des malades à domicile et les veillent de nuit et de jour.

Maison de la Sainte-Famille. — Fondée par Mlle Bagot, rue Notre-Dame, cette maison, tenue actuellement par les filles du Saint-Esprit, reçoit les jeunes filles pauvres et délaissées. — Cet orphelinat, qui compte près de cent enfants, reçoit du département une subvention ; il renferme dans ses dépendances la magnifique fontaine de Saint-Brieuc, l'un des monuments anciens de la cité.

Religieuses missionnaires de Marie. — Cette congrégation, dont la principale maison est aux Châtelets, ancienne résidence de plaisance des évêques de Saint-Brieuc, donnée à l'hospice de cette ville par un de nos représentants de 1848, M. J.-M. Houvenagle, et revendue depuis quelques années aux Missionnaires de Marie, possède deux autres maisons, à Rome et à Marseille. Cette congrégation envoie des religieuses aux missions et fondations étrangères.

Frères de l'Instruction chrétienne. — Cette école, située rue Vicairie, est communale ; elle reçoit un grand nombre d'enfants de toutes les classes. Reconstruite il y a peu d'années, elle a pour chapelle l'élégant sanctuaire construit en souvenir de MM. Latimier du Clésieux père et fils, le premier ancien trésorier général du département ; le second, capitaine de la garde mobile, blessé mortellement à la bataille du Mans. Dans le chœur de cette chapelle, à droite, on aperçoit le tombeau du brave capitaine.

Établissement des Sourds-Muets. — Fondé par feu l'abbé Garnier, de sainte et vénérée mémoire, qui, du petit bourg de Plestan, près Lamballe, obtint un premier gîte pour ses chers sourds-muets au château de Lamballe. Cet établissement, grâce aux démarches, au courage, au dévouement de son regretté fondateur, est venu se fixer depuis longtemps déjà à Saint-Brieuc. — Il y possède de beaux édifices, dans lesquels, grâce à la générosité départementale, aux pensions privées ou municipales, il abrite un grand nombre d'enfants des deux sexes dont la situation physique et les progrès sont remarquables.

LAMBALLE. — *Religieuses Ursulines* (rue Saint-Martin). — Fondé en 1837, cet établissement considérable reçoit des pensionnaires et possède un internat et un externat. Il a de plus trois autres maisons dans le département : à Dinan, Quintin et Tréguier.

Moncontour. — *Filles de la Providence*, Pensionnat et externat, — et *Religieuses de Saint-Thomas* (hospice).

Paimpol. — *Dames de la Providence de Ruillé.* — Cet ordre, fondé par Mlle du Roscoat, a sept succursales dans le département, savoir : à Paimpol, Pleudihen, Pléhédel, Quemper-Guézennec, Saint-Jean-Kerdaniel, Bourbriac et Plésidy.

Plaintel. — *Filles de la Sagesse.* — Fondé par M. et Mme Digaultray, de Quintin, dans l'ancien manoir de Saint-Quihouët. Cet établissement sert d'asile aux orphelines des communes voisines; il est tenu par les filles de la Sagesse et possède quatre autres maisons dans le département.

Quintin. — *Religieuses Ursulines.* — Cet établissement, fondé en 1707, possède un pensionnat très renommé et une école gratuite pour les jeunes pauvres.

Saint-Quay-Portrieux. — *Filles des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie.* — Approuvé le 17 janvier 1829, cet établissement donne des retraites, reçoit des pensionnaires des deux sexes pendant l'été et la saison des bains de mer. Il a maintenant deux succursales : une sur la belle plage du Val-André, en Pléneuf, et l'autre sur la plage non moins belle de Trégastel.

Arrondissement de Dinan. — Dinan. — *Religieuses Ursulines.* — Cet ordre, fondé en 1615, reçoit des pensionnaires.

Filles de la Sagesse. — Cette communauté, fondée en 1750 par M. le comte de La Garaye, fait des classes et tient la salle d'asile.

Petites Sœurs des Pauvres. — Fondé par une pauvre servante, Jeanne Jugan, cet ordre, très aumônieux, très utile pour les vieillards pauvres et infirmes, est aujourd'hui en voie de prospérité, après avoir subi toutes les péripéties des besoins et de la misère.

Broons. — *Filles de Sainte-Marie.* — Cette maison principale, autorisée par ordonnance du 30 mars 1839, a eu pour fondateur M. l'abbé Fleury, ancien curé de Broons. Elle tient un pensionnat et un externat pour les jeunes filles, donne des retraites, porte des secours à domicile aux malades, et plusieurs religieuses de cet ordre sont employées dans des établissements d'instruction publique laïques ou religieux. Il compte plus de 407 membres et possède près de 60 maisons dans le département et ceux d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de la Seine, du Cher et de l'Indre.

Créhen. — *Filles de la divine Providence.* — La maison principale eut pour fondateur M. l'abbé Homery, ancien recteur. Comme sa voisine de Broons, cette congrégation tient des écoles, donne des retraites, porte des secours à domicile aux malades. Elle compte près de 400 religieuses et possède 73 maisons, dont 65

dans le département, 1 dans le Morbihan, 2 dans l'Ille-et-Vilaine et 5 dans le Finistère.

PLANCOET. — *Dames Trinitaires.* — Ces religieuses, dont les statuts, imprimés en 1867, forment un volume in-8°, tiennent un pensionnat, font l'école et visitent les malades.

SAINT-JACUT-DE-LA-MER. — *Sœurs de l'Immaculée-Conception.* — Comme la communauté de Saint-Quay-Portrieux, celle-ci reçoit des voyageurs et des pensionnaires pendant la saison des bains. Elle possède deux autres maisons dans le département, à Saint-Jacut et à Le Loscouët.

LÉHON. — *Frères de Saint-Jean-de-Dieu.* — Cette maison, plus connue sous le nom de *Bas-Foin*, fut fondée en 1836, pour servir d'asile aux aliénés hommes de tous pays. Située à la porte de Dinan, dans une belle position, elle est remarquable par sa tenue, ses aménagements, les soins qu'on y prodigue aux infortunés malades, parmi lesquels notre département en entretient un nombre trop considérable, hélas ! — Elle possède une magnifique chapelle dont la rosace est splendide. — Renfermant près de 600 ndividus.

Arrondissement de Guingamp. — GUINGAMP. — *Filles de la Croix* (Montbareil), et *Filles de la Sagesse.* — Ces dames tiennent des classes et un ouvroir.

BÉGARD. — *Filles du Bon-Sauveur de Caen.* — Asile pour les aliénées et pensionnat pour les jeunes filles. — Cet établissement occupe l'ancien abbaye.

MAGOAR. — *Filles de la Croix.* — En 1842, ces dames furent détachées de la communauté de Montbareil de Guingamp et installées à Coat-Piquet (bois de la Croix).

Arrondissement de Lannion. — LANNION. — *Religieuses de la Retraite.* — Ce magnifique établissement, situé sur la colline de Crechaven, au milieu d'un beau parc, tient un pensionnat de demoiselles.

Religieuses hospitalières de Saint-Augustin. — Cette maison reçoit des pensionnaires.

PLESTIN. — *Filles de la Croix.* — Elles ont classes et ouvroir.

TRÉGUIER. — *Religieuses hospitalières de Saint-Augustin*, et *Filles de la Croix.* — En 1667, la sœur Hélène Vorès, auvergnate, fonda cette dernière maison et une autre à Saint-Brieuc. Les religieuses de la première, obligées de la quitter en 1820, furent s'établir à Guingamp. — Elles tiennent classes et ouvroirs.

Dames Ursulines. — Elles arrivèrent à Tréguier en 1625.

Arrondissement de Loudéac. — Loudéac. — *Filles de la Croix.* — Classes et ouvroirs pour les orphelines.

Illifaut et Le Loscouet. — *Sœurs de l'Immaculée-Conception.* — Ecoles pour les jeunes filles.

Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle et La Chèze. — *Filles de Jésus*, du diocèse de Vannes. — Classes pour les petites filles.

Merdrignac. — *Filles de la Croix.* — Classes et ouvroirs.

Goarec. — *Religieuses hospitalières de Saint-Augustin.* — Cet établissement, fondé vers 1825, est remarquable par ses constructions, son étendue et sa tenue. Il possède un pensionnat et des classes pour les filles pauvres.

Plougueñast. — *Sœurs Saint-Joseph de l'Apparition.* — Cette congrégation a une autre maison à Trémorel.

Saints Personnages. — Depuis plusieurs siècles, on rend un culte public à un certain nombre de saints personnages qui sont nés ou ont vécu sur notre territoire. M. Gauthier du Mottay, en a dressé la liste suivante :

Sainte Azénore, comtesse de Goello, mère de saint Budoc, archevêque de Dol, vivait au XVIe siècle ; — sainte Guen, ou Blanche, épouse de saint Fracan, vivait à Ploufragan, au cinquième siècle ; — saint Briac, abbé au cinquième siècle, est le fondateur de Bourbriac, où se trouve son tombeau ; — saint Brieuc a donné son nom à la ville bâtie près de son monastère ; — saint Cieux, son disciple, est patron de Lancieux ; — sainte Clervie était fille de sainte Blanche ; — saint Donan a laissé son nom à la paroisse qu'il a habitée ; — saint Efflam, prince d'Hibernie au Ve siècle, est patron de Plestin, où se trouve son tombeau ; — sainte Eléobanne, mère de saint Gonery, est patronne de Plougrescant ; — saint Elouan, abbé contemporain de saint Tugdual, a son tombeau à Saint-Guen ; — saint Envel, solitaire du Ve siècle, est patron de Locquenvel, où il a demeuré ; — saint Fracan, prince breton, qui vivait au Ve siècle, a donné son nom à Ploufragan ; — saint Gonery, prêtre au VIe siècle, a son tombeau à Plougrescant ; — saint Guénolé, abbé de Lan-

devennec, et frère de sainte Clervie et des saints Jacut et Guénénoc, est né à Ploufragan ; — saint Guillaume Pinchon, ou Pichon, le plus illustre des prélats qui ont occupé le siège de Saint-Brieuc, est né à Saint-Alban, au douzième siècle ; — saint Hernin, solitaire au cinquième siècle, a son tombeau à Locarn ; — sainte Honore, épouse de saint Efflam, a demeuré à Plestin ; — sainte Jeune, sœur de saint Envel, a sa chapelle à Plounévez-Moëdec , — saint Jorhant, missionnaire, a son tombeau à Plouëc ; — saint Loévan, disciple de saint Tugdual, a plusieurs chapelles sous son vocable ; — saint Mieu ou Mioc, disciple de saint Méen, a donné son nom à Coëtmieux et Plumieux ; — saint Maurice de Carnoët a vécu près de Loudéac, dont il est le deuxième patron ; — sainte Osmane, morte à Saint-Brieuc ; — saint Pergat, évêque de Tréguier ; — sainte Pompée, princesse d'Irlande, a son tombeau à Langoat ; — saint Tugdual a été évêque de Tréguier, ainsi que saint Ruellin ; — enfin, saint Yves, le plus illustre de tous, qui mourut le 19 mai 1303. On vient de publier les *Monuments originaux* de son histoire, comprenant l'enquête de canonisation édifiée à Tréguier en 1330, les rapports des cardinaux sur cette enquête, la bulle de Clément VI, l'office primitif du saint, etc. Le manuscrit unique de l'enquête de canonisation appartient à la bibliothèque de la ville de Saint-Brieuc.

IV.

Voies de communication. — I. Chemins de fer. — Les lignes livrées à l'exploitation sont les suivantes :

1° *Ligne de Paris à Brest.* — Cette ligne, arrêtée définitivement par la loi du 11 juin 1859, a été terminée en 1867. Son parcours dans le département n'est pas moindre de 125 kilomètres. Les villes de Saint-Brieuc, Guingamp et

Lamballe sont desservies directement et ont une gare spéciale ; d'autres stations, placées à Caulnes, Broons et Plénée-Jugon (arrondissement de Dinan) ; à Yffiniac et Chatelaudren (arrondissement de Saint-Brieuc) ; à Belle-Isle-Bégard (arrondissement de Guingamp) ; à Plouaret et Plounérin (arrondissement de Lannion). Une halte pour voyageurs a été établie récemment à Plouvara-Plerneuf (arrondissement de Saint-Brieuc). La commune de Plestan, entre Lamballe et Plénée-Jugon, est en instance pour en obtenir une également.

2° *Ligne de Saint-Brieuc à Pontivy.* — Elle a été ouverte complètement en 1874 et passe à la halte de Saint-Julien, à la station de Plaintel, à la gare de Quintin, à la halte du Pas, aux stations de Plœuc-l'Hermitage et Uzel, à la halte de La Motte et à la gare de Loudéac, puis rentre dans le département du Morbihan.

Cette ligne est très importante au point de vue agricole, parce qu'elle facilite l'introduction des engrais marins dans le centre de la Bretagne. Sa longueur, dans le département, est de 58 kilomètres.

3° *La ligne de Lamballe à Lison* passe à Landébia, Plancoët, Corseul, Dinan, la Hisse (halte) et Pleudihen, et s'étend ensuite sur le département d'Ille-et-Vilaine.

4° Embranchement prenant naissance à la gare de Plouaret, passant à la station de Kerauzern et se terminant à Lannion ;

5° *Ligne de Dinan à Dinard* (Ille-et-Vilaine), prenant naissance à Dinan, sur la ligne de Lamballe à Lison, desservant la halte de Saint-Samson, la station de Pleslin-Plouër, sur les Côtes-du-Nord, et celle de Pleurtuit, sur l'Ille-et-Vilaine, où elle se termine à la gare de Dinard.

Cette ligne doit être complétée par celle de Dinan à La Brohinière, station de la ligne de Paris à Brest, située

entre Caulnes et Montauban, et formera ainsi la ligne de La Brohinière à Dinan.

6° *Ligne de Saint-Brieuc au Légué.* — Cette petite ligne, reliant Saint-Brieuc au bassin à flot du Légué, a été ouverte en 1886 au service des marchandises seulement. Elle ne mesure que 3 kilomètres.

Les lignes de Carhaix à Paimpol, par Guingamp et Pontrieux, et de La Brohinière à Carhaix, par Merdrignac, Loudéac, Mûr, Gouarec et Rostrenen, ne sont encore qu'à l'état de projets, dont l'exécution rendrait de grands services au département, surtout par la portion de ligne de Guingamp à Paimpol.

II. Routes Nationales. — Sept routes nationales, entretenues aux frais de l'Etat, traversent le département des Côtes-du-Nord. Ce sont :

1° *Route nationale N° 12, de Paris à Brest.* Elle entre dans les Côtes-du-Nord près de Saint-Jouan-de-l'Isle, passe à Broons, Lamballe, Saint-Brieuc, Châtelaudren, Guingamp, Belle-Isle-en-Terre, Plounévez-Moëdec et Plounérin. Au-delà, elle entre dans le Finistère, après un parcours de 121 k. 268 m., suivant direction très rapprochée de la ligne ferrée de Paris à Brest.

2° *Route nationale N° 164, d'Angers à Brest.* Elle n'a qu'un développement de 32 k. 120 m. et traverse seulement les communes de Gouarec, Plélauff et Rostrenen.

3° *Route nationale N° 164 bis, de Rennes à Brest.* Commence à la limite d'Ille-et-Vilaine, près Saint-Méen ; passe à Merdrignac, Loudéac, Mûr, Gouarec, Rostrenen et Le Moustoir, près duquel elle se termine à la limite du Finistère, non loin de Carhaix, après un parcours de 89 k. 273 m.

4° *Route nationale N° 166, de Vannes à Dinan.* Son parcours sur le département est de 26 k. 400 m. Elle commence à la limite de l'Ille-et-Vilaine, près Saint-

Jouan-de-l'Isle, passe dans cette localité, à Caulnes, près Le Hinglé et se termine à Dinan.

5° *Route nationale N° 167, de Vannes à Lannion.* Commence sur les Côtes-du-Nord, à la limite du Morbihan, passe à Mûr, Corlay, Guingamp et Bégard, et se termine à Lannion, après un parcours de 78 k.

Les côtes excessivement rapides de cette voie, surtout entre Mûr et Guingamp, en rendent la circulation difficile et impossible pour le gros roulage.

6° *Route nationale N° 168, de Quibéron à Saint-Malo.* Commence à la limite du Morbihan, passe à Loudéac, Plouguenast, Moncontour, Lamballe, Plancoët et Ploubalay, et se termine un peu au-delà, à la limite d'Ille-et-Vilaine, après un parcours de 80 k. 600 m.

7° *Route nationale N° 176, de Caen à Lamballe.* Commence à la limite d'Ille-et-Vilaine, près de Miniac-Morvan ; passe à Dinan, où elle traverse la Rance sur un magnifique viaduc, passe ensuite à Jugon et se termine sur la route N° 12, à Noyal, près Lamballe.

III. Routes départementales. — Il n'y a plus de routes départementales dans les Côtes-du-Nord ; elles ont été déclassées et réunies aux chemins de grande communication en 1874.

IV. Chemins vicinaux. — Les chemins vicinaux, dans les Côtes-du-Nord, comprennent encore trois catégories de voies de communication, savoir : 1° les chemins de grande communication, au nombre desquels ont été rangées les anciennes routes départementales ; 2° les chemins d'intérêt commun ; 3° les chemins vicinaux ordinaires. Les deux premières catégories n'en forment pour ainsi dire qu'une seule, car les chemins d'intérêt commun sont administrés et subventionnés par le département, avec prélèvements sur les ressources spéciales des communes, absolument comme ceux de grande communi-

cation. Les conditions de largeur et de pentes pour leur établissement sont également les mêmes. Les chemins vicinaux ordinaires sont exclusivement à la charge des communes, au moins comme entretien. Pour leur construction seulement, ils peuvent recevoir, comme ceux des deux premières catégories, des subventions de l'État, en vertu de la loi du 12 mars 1880, et quelquefois, mais dans des cas extraordinaires, des subventions du département.

Chemins de grande communication. — Le réseau de grande communication comprend 59 chemins, ayant ensemble un développement de 2,135 kl. 739 m. Cette longueur est entièrement terminée et à l'état de bonne viabilité.

Chemins d'intérêt commun. — Le réseau de cette catégorie comprend 87 chemins, ayant ensemble un développement de 1,510 kl. 533 m. Sur cette longueur, 1,466 kl. 698 m. sont terminés et 43 kl. 844 m. restaient encore à construire au 31 décembre 1887. Ces lacunes vont disparaître sous peu d'années.

Chemins ordinaires. — Le réseau de cette catégorie comprend une foule de chemins ayant ensemble une longueur de 3,573 kl. 864 m., sur lesquels 270 kl. environ restent encore à construire.

L'ensemble de la vicinalité du département des Côtes-du-Nord comprend donc une longueur totale de 7,220 kl. 136 m. Cette longueur augmente chaque année, au fur et à mesure des nouveaux classements que les ressources permettent d'opérer.

V. Chemins ruraux. — On comprend sous cette dénomination tous les chemins des campagnes desservant les fermes ou hameaux, et que leur peu d'importance n'a pas pu faire classer dans le réseau des chemins ordinaires. La grande étendue du département et l'extrême dissémination des habitations rurales font que ces chemins y

ont un développement d'une longueur presque incalculable. Les communes n'étant pas tenues à leur entretien, ils sont, sauf quelques rares exceptions, en mauvais état, et presque, sinon complètement impraticables en-hiver. L'humidité du climat contribue beaucoup aussi à ce fâcheux état de choses, que l'on ne peut espérer voir prendre une fin prochaine, malgré les moyens mis à la disposition des intéressés par la loi du 20 août 1881 sur les chemins ruraux.

Ponts suspendus. — Viaducs. — Ponts importants. — Il n'y a plus dans les Côtes-du-Nord qu'un seul pont suspendu, celui de Lézardrieux, situé entre cette localité et Paimpol, au passage du chemin de grande communication N° 1er (ancienne route départementale), sur la rivière du *Trieux*.

Ce bel ouvrage, construit en 1840 par une compagnie, moyennant un péage supprimé depuis, a une partie libre suspendue de 150m de longueur et sa hauteur au-dessus des marées est suffisante pour permettre aux bateaux de remonter jusqu'à Pontrieux.

Le pont suspendu de Tréguier, au passage du même chemin sur la rivière du Jaudy, a été remplacé, en 1886, par un pont fixe à 4 travées métalliques, plus une travée tournante donnant un passage de 12m de largeur, qui permet aux bateaux de remonter la rivière jusqu'au port de La Roche. Ce pont a 120m de débouché linéaire.

Nous ne mentionnons que pour mémoire la passerelle suspendue de Saint-François, située sur le Guindy, aux portes de Tréguier.

Au passage du chemin de grande communication N° 13, sur la rivière de l'Arguenon, se trouve le pont du Guildo, à travée tournante comme celui de Tréguier, pour permettre aux bateaux de remonter jusqu'à Plancoët. Son débouché linéaire est de 142m.

Les chemins de fer du département présentent de magnifiques ponts ou viaducs, parmi lesquels nous citerons : 1° Le viaduc de La Méaugon, près Saint-Brieuc, sur la ligne de Paris à Brest, au passage de la rivière de Gouët. Cet ouvrage, tout en pierres, est à deux rangs d'arches superposées. Sa hauteur est de 59m, et sa longueur de 227 ; 2° — Le pont de Lessart, au dessous de Dinan et au passage du chemin de fer de Lison à Lamballe, sur la rivière de la Rance. Il se compose d'une principale travée métallique, d'une portée libre de 90m. de longueur. Sa hauteur au-dessus de la rivière (25m) permet aux bateaux de passer dessous pour remonter jusqu'à Dinan.

Le pont de la Fontaine-aux-Eaux, près Dinan, est dans le même genre que ce dernier, mais moins important comme dimensions.

Le viaduc de Dinan, au passage de la route nationale N° 176 sur la rivière de la Rance, est à un seul rang d'arches ; sa hauteur est de 40m et sa longueur totale de 260m.

V.

Commerce. — Industrie. — Le commerce maritime du département consiste principalement dans l'expédition d'un certain nombre de navires employés au grand et au petit cabotage, parmi lesquels figurent les bâtiments expédiés aux pêches de Terre-Neuve et d'Islande, et dans l'arrivée de navires, de faible tonnage, qui apportent, dans les ports ouverts à l'importation, les matériaux et les denrées dont le pays peut avoir besoin. La navigation au long-cours y est peu pratiquée. De toutes les industries maritimes de notre pays, la pêche d'Islande est celle qui emploie le plus de bras ; les difficultés et les fatigues inhérentes à cette navigation, jointes à une vocation innée chez nos hommes

du littoral, ont pour effet de rendre les nombreux matelots qui y sont occupés les plus robustes et les plus courageux de notre flotte. Le Gouvernement encourage par des primes un commerce dont l'effet principal est d'augmenter cette précieuse pépinière de marins.

La pêche côtière, la coupe de goëmons sur les rochers éloignés en mer et le dragage des sables marins occupent aussi un *nombre considérable de bateaux*.

Les huîtrières de la baie de Saint-Brieuc ont complètement disparu, malgré les efforts faits il y a quelques années pour les repeupler. Cet excellent mollusque se trouve en assez grande abondance dans le Trieux, entre Pontrieux et Lézardrieux, et dans la rivière de Tréguier. Tous les deux ans environ la pêche a lieu.

Le commerce des huîtres à Tréguier et à Pontrieux a une certaine importance.

Phares et fanaux. — Pour guider les navigateurs à l'entrée et à la sortie des ports, en même temps que pour leur indiquer les passes les plus favorables et les écueils à éviter à l'approche des côtes, l'Etat entretient sur notre littoral un certain nombre de fanaux de hauteur et de puissance variables ; indépendamment de ceux qui existent déjà, plusieurs autres sont en voie de construction ; nous nous bornerons à indiquer les premiers : cap Fréhel, port du Légué, port de Binic, port du Portrieux, île de Bréhat, les Héaux, Sept-Iles.

Chambre de commerce de Saint-Brieuc. — Elue par une assemblée de commerçants notables de tout le département, dont la liste est dressée par l'autorité préfectorale, la Chambre de commerce de Saint-Brieuc a pour mission de soumettre au Gouvernement, soit sur sa demande, soit d'office, son avis et les observations sur les mesures que lui paraît réclamer l'intérêt du commerce et surtout du commerce maritime.

Industrie. — Le département des Côtes-du-Nord n'est point industriel dans le sens propre du mot ; cependant, il a fait sous ce rapport, depuis plusieurs années, de notables progrès.

On trouve dans les Côtes-du-Nord des carrossiers en tous genres, des ébénistes, des tapissiers habiles, une fabrique de pianos dont les produits se répandent par toute la Bretagne.

L'orfèvrerie, la gravure sur métaux, la confection des ornements d'église sont exercées avec succès, et la surprise a souvent été réelle pour des étrangers de voir figurer, dans nos expositions départementales et régionales, des vases, des objets précieux, de bons instruments conçus et exécutés dans les ateliers du pays.

Le département possède treize imprimeries, dont plusieurs importantes, et au chef-lieu deux établissements pour la lithographie.

La tannerie, la corroierie et la mégisserie sont pratiquées assez en grand et donnent de bons produits.

La fabrication des toiles de Bretagne ou de Quintin, bien que déchue de son ancienne splendeur, fait encore vivre un certain nombre de personnes. Les centres de cette industrie sont Quintin, Loudéac et Uzel, pour les toiles fines. Sauf quelques exceptions, le travail du tissage s'effectue à domicile dans cette région et tend même à devenir un accessoire de l'agriculture. Il en est ainsi dans le pays de Tréguier, qui fabrique des toiles d'un autre genre que celles de Quintin. A Dinan, où se font les toiles à voiles, la fabrication aurait peut-être un caractère manufacturier plus spécial.

Généralement le tisserand ne travaille pas sur commandes. Il achète son fil, que le pays lui fournit préparé à la main, confectionne une pièce, puis l'expose au marché ou la livre directement aux négociants de la lo-

calité la plus voisine de son domicile. Tel est le mode d'opérer et tel il fut à l'époque où les toiles de Bretagne jouissaient d'une réputation universelle.

Quintin, Lamballe et quelques autres localités fabriquent aussi des tissus spéciaux pour le vêtement de nos paysans.

L'extraction et le piquage du granit dans les carrières de Saint-Brieuc et de La Méaugon et dans celle de l'Ile-Grande surtout, constituent une véritable industrie qui, en dehors de la consommation locale, expédie ses produits par la voie de mer au Havre, Rouen et Paris.

On trouve aussi des ardoises à Caurel, à Mûr et sur quelques autres points du département.

Les grès d'Erquy, situés au bord de la mer, sont *très appréciés* ; ils sont exploités sur une vaste échelle et expédiés à Paris et dans nombre de départements : l'exploitation en est très facile.

L'industrie la plus importante du département est la fonte des minerais de fer et la fabrication du fer. Elle est pratiquée dans plusieurs usines que nous croyons devoir citer. Ce sont : les forges et aciéries de Saint-Brieuc et celles du Pas, commune de Lanfains.

Parmi les autres industries du département, nous mentionnerons non seulement les fabriques de machines et instruments aratoires, qui se créent et se développent depuis plusieurs années avec des succès qu'on était loin de prévoir, mais aussi une très importante fabrique de papier à Belle-Isle, et deux fabriques de papier de paille à Châtelaudren et à Quintin.

Une magnifique cartonnerie a été créée en 1887 à Pontrieux, par MM. Huet frères.

Une importante usine existe encore à Tréguier, pour la fabrication de l'huile de colza.

Nous terminerons en appelant l'attention sur les usines

à préparer le lin que l'on trouve à Pontrieux et à Lannion, usines dont les produits s'écoulent facilement et qui sont susceptibles du plus grand développement, la matière première ne pouvant jamais leur manquer dans un pays où, comme sur notre littoral, elle forme une branche importante de l'industrie agricole.

Enfin, le département possède un nombre considérable de moulins et de minoteries installés sur les divers cours cours d'eau.

Commerce. — Le commerce du département, comme son industrie, a pour objet principal de satisfaire à la consommation locale. Des maisons de commerce importantes y existent cependant, mais quelques-unes seulement étendent leur action sur une assez large zone. Les produits agricoles, les farines, grains, graines et bestiaux sont, avec le papier, le carton, les chiffons, les os, les suifs, les cires, les miels et les cuirs, les articles livrés par nous en quantités notables à la sortie ou à l'exportation proprement dite.

Les îles anglaises reçoivent nos bestiaux, nos pommes de terre ; et nos grains et farines sont expédiés en Angleterre, ainsi qu'aux départements du nord et du midi de la France, au moyen du cabotage.

VI.

Agriculture. — Le département des Côtes-du-Nord, très accidenté, fournit des productions agricoles des plus variées, suivant l'altitude, la nature et la fertilité du sol, sa proximité ou son éloignement de la mer ou des voies ferrées. Il résulte de l'ensemble de ces conditions culturales et économique, trois zones distinctes :

1° *Zone du littoral.* — Cette zone, naturellement très fertile, à sol et sous-sol perméables, comprend tout le

pays limité par la mer et la voie ferrée reliant Guingamp, Lamballe et Dinan. Ses cultures principales sont : le froment, la pomme de terre, le trèfle et le lin.

La mer offre à cette belle contrée une mine inépuisable d'engrais qui lui permettent une culture intensive et l'exportation de produits abondants et rémunérateurs, tout en augmentant la richesse initiale du sol : les sables coquilliers et la tangue lui fournissent le calcaire indispensable à la production des trèfles, dont la culture améliorante a remplacé avantageusement les anciennes jachères, les guérets blancs et crée une alimentation riche et abondante pour le bétail. La mer lui fournit en outre des varechs, dont la valeur comme engrais égale celle du fumier. Ces plantes marines lui procurent la potasse, exportée sur une vaste échelle par la vente des pommes de terre et du lin. — Pour compléter ces richesses et augmenter sensiblement cette luxuriante production, qui jadis a valu à cette zone le nom de ceinture dorée, il suffirait d'importer un peu de phosphate et de nitrate de soude.

Les labours se font en planches et à plat, sauf dans le canton sud de Saint-Brieuc et les cantons de Lamballe et de Pléneuf, où les billons sont restés en usage avec la moisson à mi-hauteur, pour conserver la partie inférieure du chaume, le glé, comme litière ou couverture. C'est à cette routine impardonnable qu'est dû, dans ces cantons, l'envahissement de toutes les cultures par les mauvaises herbes, et l'abaissement des rendements.

Cette zone produit des races beaucoup plus fortes que celles du centre et de la montagne. Les chevaux de Tréguier et de Lamballe sont connus du monde entier comme excellents chevaux de trait ; les vaches de Guingamp, au large bassin, au pis volumineux et aux courtes jambes, sont appréciées comme très bonnes laitières ;

les moutons de la côte sont recherchés pour leur viande délicate et succulente.

L'exportation comprend surtout des blés, de la vesce, de la graine de trèfle et des pommes de terre, dont les principaux centres sont Tréguier et Bréhat. La culture du lin a beaucoup perdu de son importance, les prix de vente ayant baissé de 40 0/0. Cette culture peut être avantageusement remplacée dans toute la presqu'île par celle du pommier, où la profondeur du sol lui assure un plein succès.

Le littoral présente en outre de riches cultures maraîchères : Saint-Brieuc, Yffiniac et Langueux se livrent à à une production de choux, d'oignons et de carottes qui n'a pas d'égale.

2° *Zone du centre.* — Cette zone a pour limite, au sud, une ligne sensiblement parallèle à la voie ferrée de Brest à Paris et passant par Bourbriac, Plœuc, Moncontour, le Gouray et Trémorel. Le sol est moins riche que le précédent, mais la différence des deux zones, très tranchée autrefois, tend à disparaître par l'apport des engrais, la culture du pommier et l'élevage du bétail. Les cultures sont très nombreuses : le blé, l'avoine et le blé noir sont les principales céréales ; la prairie naturelle, le trèfle, la vesce, le foin, la betterave, le chou et l'ajonc constituent la production fourragère. L'élevage des poulains, la fabrication du beurre et du cidre, avec l'exportation des céréales, sont la base de la richesse de cette contrée. Avec un outillage plus complet et des soins apportés à la conservation des fumiers, on réalisera des progrès sensibles dans toutes les productions.

3° *Zone de la Montagne.* — Cette vaste contrée, à sol généralement léger et à sous-sol granitique, comprend les cantons de Callac, Maël-Carhaix, Rostrenen, Saint-Nicolas-du-Pélem, Gouarec, Corlay, Mûr,

Uzel, Plouguenast, Loudéac, La Chèze, Collinée, Merdrignac et le sud des cantons de Bourbriac, Quintin et Moncontour. Toutes les parties élevées sont dénudées et n'offrent que de faibles ressources aux maigres troupeaux qui les pâturent. Les semis de pins sylvestres et autres essences forestières rustiques utiliseraient avantageusement ces surfaces improductives et condenseraient les brouillards qui refroidissent cette contrée. Ses nombreuses landes se défrichent et s'améliorent progressivement par la chaux, les sables coquilliers et le phosphate fossile. La terre est généralement pauvre, mais le cultivateur, actif et intelligent, veut arriver à surpasser ses voisins privilégiés de la nature. Son outillage se perfectionne, on y trouve des charrues brabant-doubles, des semoirs, des trieurs, enfin des batteuses à vapeur. Malheureusement, l'apport du calcaire et des phosphates ne lui a pas encore permis de remplacer partout le seigle par le blé, mais ses cultures soignées de choux et de rutabagas lui permettent l'engraissement du bétail. Loudéac et Corlay fournissent des chevaux légers, demi-sang, de toute beauté; Maël-Carhaix élève et engraisse d'excellents durham-bretons ; Plœuc et Quintin se distinguent par l'engraissement des veaux ; enfin, toute cette zone produit de bons porcs gras, améliorés par le craonnais.

Le seigle, le blé-noir et l'avoine sont les cultures principales. Le canal de Brest à Pontivy permet le transport économique des engrais calcaires indispensables à cette contrée granitique et facilite l'exportation de toutes les denrées.

Cette zone de la montagne accomplit des progrès rapides sous l'impulsion de syndicats cantonaux nouvellement créés pour l'achat des engrais et la vente des produits. Ces syndicats, qui fonctionnent à Loudéac, La Chèze, Merdrignac, Bourbriac, Uzel, St-Nicolas-du-Pélem,

Mûr, Rostrenen, Corlay et Maël-Carhaix ne tarderont pas à entraîner dans cette bonne voie les cantons voisins.

Le département des Côtes-du-Nord possède une chaire départementale d'Agriculture ; le professeur est chargé de faire des conférences dans chaque canton, déjà stimulé dans la voie du progrès par un comice subventionné par l'Etat et le Conseil général. En outre, un vérificateur des engrais fait gratuitement les analyses des engrais commerciaux que lui envoient les cultivateurs par l'intermédiaire de leurs maires. Enfin, l'agriculture est soutenue dans sa production chevaline par le dépôt d'étalons de Lamballe (240 étalons), qui se répartissent chaque année, au printemps, dans les différentes stations. L'administration des haras, en outre, approuve et prime les meilleurs étalons appartenant à des particuliers. Des hippodromes nombreux sont subventionnés par l'Etat et le département : Saint-Brieuc, Lamballe, Paimpol, Dinan, Matignon, Rostrenen, Corlay, Pontrieux, Saint-Michel-en-Grève, Loudéac et Plouguenast.

L'art vétérinaire est pratiqué par 23 vétérinaires diplômés.

En résumé, d'après la statistique décennale de 1882, le département des Côtes-du-Nord présente :

458,376	hectares	en terres labourables.
56,742	—	en prairies et herbages.
33,587	—	en bois.
99,834	—	en landes.

La culture du froment donne une moyenne de			1,730,952 h.
—	du méteil	—	213,690
—	de l'avoine	—	240,000
—	du sarrasin	—	1,299,947
—	de l'orge	—	80,000
—	du seigle	—	65,000
—	de la pomme de terre		1,743,831 q.

L'espèce chevaline comprend :

65,056 têtes au-dessus de 3 ans,
30,776 — au-dessous de 3 ans.

L'espèce bovine : 48 têtes 0,6 par 100 hectares.
— ovine 14,51 — —
— porcine 1,895 kilog. — —

La petite propriété domine, on y trouve :

30,745 propriétés de moins de 1 hectare.
47,359 — de 1 à 10 hectares.
16,288 — de 10 à 40 —
755 — au-dessus de 40 hectares.

Quant à la répartition proportionnelle des cultivateurs-propriétaires et non propriétaires, nous avons :

28,29 °/₀ de propriétaires ;
71,41 °/₀ de non propriétaires.

VI.

Assistance publique. — Etablissements de bienfaisance. — Institutions de prévoyance. — Etablissements de répression. — Enfants assistés. — Les enfants assistés se divisent en enfants trouvés dont l'origine est inconnue, en enfants abandonnés par leurs parents, et en enfants orphelins pauvres.

Ils sont confiés à la tutelle des hospices, mais le département paie leurs frais de pension et de nourrices.

Les hospices des cinq chefs-lieux d'arrondissement reçoivent des enfants abandonnés et orphelins ; mais, *en principe*, les hospices de Saint-Brieuc et de Dinan sont seuls dépositaires d'enfants trouvés. Il s'en trouve cependant quelques-uns à la charge de l'hospice de Lannion.

Etablissements pour les aliénés. — Le département compte trois établissements spéciaux pour les aliénés,

savoir : *hommes*, l'asile privé des Sacrés-Cœurs, plus connu sous le nom des Basfoins, situé dans la commune de Léhon, aux portes de Dinan ; *femmes*, l'asile de Saint-Brieuc et l'asile privé du Bon-Sauveur de Bégard, à Bégard.

Hospices. — Huit hospices existent dans les Côtes-du-Nord et reçoivent des vieillards, des infirmes et des enfants.

Bureaux de bienfaisance. — Quatre-vingts bureaux de bienfaisance sont organisés dans le département.

Leurs ressources s'élèvent d'année en année et permettent de secourir un grand nombre de familles nécessiteuses ou de malades.

Asile des Incurables de Saint-Brieuc. — Nous mentionnerons aussi l'asile pour les incurables, fondé en l'année 1858 à Saint-Brieuc, et que l'on peut considérer comme départemental, puisqu'il reçoit des malades de tout le département. Sa création a comblé une importante lacune dans l'assistance publique, et déjà il a pu soulager bien des misères.

Petites-Sœurs des Pauvres. — Après les établissements régulièrement organisés, nous devons signaler les Petites-Sœurs des Pauvres, de Dinan, qui étendent leurs bienfaits à toutes les classes de malheureux, quel que soit leur lieu de naissance, et recueillent toutes les infortunes.

Sociétés de Secours-Mutuels. — Le département possède un grand nombre de sociétés de secours mutuels.

Elles s'appliquent à des professions diverses.

Société de Charité maternelle. — Une Société, dite de Charité maternelle, pour venir en aide aux femmes indigentes, existe à Saint-Brieuc.

Conférences de Saint-Vincent de Paul. — Des Con-

férences de Saint-Vincent de Paul existent à Saint-Brieuc, Lamballe, Quintin, Pédernec, Plœuc et Loudéac.

Caisses d'épargne et de prévoyance. — Il y a dans le département six caisses d'épargne et de prévoyance : à Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac, Paimpol.

Paupérisme. — Mendicité. — Des Sociétés pour l'extinction de la mendicité existent à Guingamp, Paimpol, Pontrieux et Tréguier, mais leur action est purement locale et forcément restreinte.

L'esprit de charité religieuse, qui anime les populations, favorise singulièrement en Bretagne la persistance de la mendicité. Il leur fait voir sans mépris celui qui tend la main, et, il faut le reconnaître, dans le fond de nos campagnes, les mendiants sont l'accessoire ordinaire de toutes les fêtes publiques ou des familles. La facilité avec laquelle on donne, la régularité, la périodicité des aumônes dans certaines maisons, tout concourt à entretenir la mendicité, et l'on peut, en déplorant l'abaissement de ceux qui demandent, dire, à la louange de ceux qui donnent, que l'aumône est organisée en Bretagne.

De la pratique de la première des vertus naissent cependant de grands abus, que nous sommes loin de nier à coup sûr.

La charité individuellement exercée est souvent un obstacle à la création de secours réguliers.

Établissements de répression. — Il existe, dans le département, cinq prisons, une au chef-lieu de chaque arrondissement ; deux dépôts de sûreté, l'un à Broons, l'autre à Lamballe ; quarante chambres de sûreté annexées aux casernes de gendarmerie.

La prison de Saint-Brieuc contient : la maison d'arrêt, la maison de justice et la maison de correction. Les

quatre autres prisons d'arrondissement sont simplement des maisons d'arrêt.

Les dépôts et chambres de sûreté reçoivent les individus pris en flagrant délit et les détenus de toutes catégories en cours de translation.

Deux établissements pour les jeunes détenus se trouvent aussi dans le département : l'un, pour les garçons, à Saint-Ilan, avec Carlan et Langonnet (Morbihan) pour succursales ; l'autre, pour les filles, à Notre-Dame de la Charité du Refuge (Montbareil), à Saint-Brieuc. Les jeunes garçons sont occupés aux travaux agricoles.

Saint-Ilan et Notre-Dame du Refuge ne sont point exclusivement des lieux de répression, et, par les soins qu'ils donnent à l'éducation des enfants et des jeunes gens qui leur sont confiés, soit par les familles, soit par la charité, ils doivent être aussi classés au rang des institutions de bienfaisance.

VII.

Administrations diverses. — Justice. — Le département est compris dans le ressort de la cour de Rennes. L'ordre judiciaire dans les Côtes-du-Nord est composé : 1° d'une cour d'assises dont les sessions ont lieu tous les trois mois au chef-lieu du département ; 2° d'un tribunal de première instance, établi au chef-lieu de chaque arrondissement, chargé de juger les affaires civiles et correctionnelles ; et 3° enfin, de 48 tribunaux de paix et de simple police, en nombre égal à celui des cantons. — Un bureau, dit d'assistance judiciaire, destiné à venir en aide aux plaideurs indigents, est aussi établi près de chacun des cinq tribunaux de première instance.

Deux tribunaux de commerce sont, en outre, établis à Saint-Brieuc et Paimpol. Dans les arrondissements qui

n'en possèdent pas, ils sont remplacés par les tribunaux civils.

Guerre. — Le territoire de la France est divisé en 19 régions, l'Algérie comprise, occupées chacune par un corps d'armée. Le département des Côtes-du-Nord est compris dans la circonscription du 10e corps, placé sous les ordres d'un général en chef dont le quartier général est à Rennes.

Deux régiments d'infanterie et la brigade de cavalerie de ce corps d'armée tiennent garnison à Saint-Brieuc, Guingamp et Dinan ; ce sont : la 37e brigade d'infanterie, et la 10e de cavalerie, formée de hussards et de dragons.

Le corps si utile de la gendarmerie est commandé par un chef d'escadron, ayant sous ses ordres deux capitaines et quatre lieutenants. Son effectif se compose de 100 hommes à cheval, formant 25 brigades, commandées par 8 maréchaux-de-logis et 19 brigadiers ; l'autre, aussi composée de 100 hommes à pied, formant également 25 brigades, commandées par 7 maréchaux-de-logis et 18 brigadiers.

Marine. — Le département fait partie du 2e arrondissement maritime, dont le chef-lieu est Brest. Il est divisé en trois quartiers : Saint-Brieuc, Paimpol et Dinan, et trois sous-quartiers, Binic, Lannion et Tréguier. Ils sont administrés par un commissaire, deux sous-commissaires et quatre aides-commissaires ; cinq trésoriers des invalides et gens de mer résident dans des villes du littoral. On y compte aussi 20 syndics, 4 gendarmes maritimes, 12 maîtres de ports et 2 inspecteurs des pêches. Quatre stations de pilotes-lamaneurs sont établies au Légué, au Portrieux, à Dahouët et à Saint-Cast ; deux écoles d'hydrographie existent à Saint-Brieuc et à Paimpol.

Ponts et Chaussées. — Ce service est dirigé par un ingénieur en chef, ayant sous ses ordres deux ingénieurs ordinaires et deux conducteurs principaux ; 18 conducteurs embrigadés et 4 conducteurs ordinaires surveillent les travaux qui s'exécutent sur la grande voirie.

Service vicinal. — L'administration des chemins vicinaux est confiée à un agent-voyer en chef, qui répartit le travail entre 5 agents-voyers d'arrondissement, 5 agents-voyers principaux, 13 agents-voyers de première classe, 7 de deuxième et 7 de troisième.

Stations de sauvetage. — La Société des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons compte plusieurs stations munies de baleinières ou de canots de sauvetage.

Finances. — Nous comprendrons sous ce mot les différentes administrations qui, dans notre département, gèrent la fortune nationale.

1° *Contributions directes.* — Elles concernent tout ce qui se rapporte à l'impôt foncier, personnel et mobilier, portes et fenêtres, et patentes. Elles sont représentées et régies, dans les Côtes-du-Nord, par un directeur, un inspecteur, un contrôleur principal, huit contrôleurs et deux surnuméraires ; 55 percepteurs sont préposés à la recette de ces impôts ;

2° *Contributions indirectes.* — Elles comprennent principalement dans notre département les droits sur les boissons, les tabacs, les poudres, etc. Cette administration est représentée par un directeur qui est en même temps directeur des douanes, 4 inspecteurs, 1 sous-inspecteur, 1 contrôleur de ville, 9 employés de bureaux, 6 receveurs-entreposeurs, 1 receveur particulier, 32 receveurs ambulants, 35 commis principaux, 3 receveurs des droits de navigation, plusieurs receveurs buralistes et grand nombre de débitants de tabacs.

3° *Enregistrement et Domaines.* — Les droits de cette nature sont perçus sur les actes publics et sous seing privé ; sur les actes de greffe, sur ceux qui sont soumis aux formalités hypothécaires, sur les mutations par décès, etc. ; à cette administration se rattache le débit du papier timbré, la régie des domaines de l'Etat, des biens sequestrés et des successions en déshérence ; elle est représentée dans notre département par un directeur, un inspecteur, un premier commis, un garde-magasin du timbre, 4 vérificateurs, 5 conservateurs des hypothèques, 33 receveurs de l'enregistrement et 6 surnuméraires ;

4° *Douanes.* — Cette administration est chargée de la perception des droits imposés par les tarifs sur les marchandises importées et exportées, sur les sels, etc. Elle est divisée en deux parties, l'une administrative et l'autre militaire, formant, sous le nom de brigades actives, un corps armé spécialement chargé de réprimer la contrebande ;

5° *Postes et Télégraphes.* — Elles procurent au trésor le produit de la taxe des lettres, des envois d'argent, de marchandises et autres objets expédiés par l'administration au moyen des courriers, paquebots, etc.

Dans un grand nombre de bureaux de poste est installé un service télégraphique qui se développe de jour en jour.

Administration sanitaire. — L'administration du service sanitaire maritime est placée sous la direction du Préfet. Elle est dirigée par un agent principal dont la résidence est au Portrieux, commune de Saint-Quay.

Des agents sont chargés de la reconnaissance des navires sur les points suivants du littoral : Toul-an-Héry, Yaudet, Perros-Guirec, Portblanc, La Roche-

Jaune, Roch-ar-Yon, Porsdou, Bréhat, Paimpol, Pontrieux, Binic, Portrieux, Sous-la-Tour, Dahouët, Erquy, Tresselin et Les Ebihens.

Les agents sanitaires de tous grades sont choisis parmi les préposés du service actif des douanes.

VIII.

Enseignement. — Le département des Côtes-du-Nord dépend de l'académie de Rennes. Un inspecteur d'académie, résidant à Saint-Brieuc, dirige l'administration des lycées et collèges, sous l'autorité du recteur, et instruit, sous celle du préfet, les affaires relatives à l'enseignement primaire du département. Six inspecteurs de l'instruction primaire, sous les ordres immédiats de l'inspecteur d'académie, sont chargés spécialement de la visite des écoles primaires.

Les circonscriptions de chacun de ces fonctionnaires sont ainsi établies :

1° Les 7 cantons de Saint-Brieuc qui suivent : Saint-Brieuc (Nord et la ville), Châtelaudren, Paimpol, Lanvollon, Plouha, Etables, Quintin ;

2° Les cantons de Saint-Brieuc (midi), Lamballe, Pléneuf, Moncontour, Plœuc, Broons et Jugon : ces deux derniers de l'arrondissement de Dinan ;

3° Arrondissement de Guingamp ;

4° Arrondissement de Lannion ;

5° Arrondissement de Dinan, moins Broons et Jugon ;

6° Arrondissement de Loudéac.

Si notre département ne possède pas de facultés dans lesquelles les jeunes gens puissent profiter de l'enseignement supérieur, il compte, par compensation, un assez

ment supérieur, il compte, par compensation, un assez grand nombre d'établissements d'instruction secondaire et d'instruction primaire répartis de manière à satisfaire tous les besoins.

Instruction secondaire. — *Etablissements publics.* — Le lycée de Saint-Brieuc compte à juste titre parmi les plus importants de l'académie de Rennes ; son excellente tenue, la force des études, constatée chaque année dans les concours, les soins pris par son administration dans l'intérêt de l'hygiène et du bien-être matériel des élèves, expliquent la prospérité de ce remarquable établissement. Des collèges communaux sont aussi ouverts dans les villes de Dinan, Lannion et Lamballe.

Etablissements libres. — On compte le pensionnat de Saint-Charles, à Saint-Brieuc, auquel est annexé un externat ; d'autres pensions libres existent à Dinan, Guingamp, Quintin et Plancoët.

Petits-Séminaires. — La ville de Tréguier et la commune de Plouguernével sont dotées chacune d'un petit séminaire diocésain. Dans ces maisons vont principalement étudier les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce. Depuis 1881, le petit séminaire qui existait à Dinan a été transformé en collège libre.

Instruction primaire. — Grâce à une impulsion énergique et persévérante, l'instruction primaire se développe rapidement dans le département.

En 1883, deux écoles normales, pour les instituteurs et les institutrices, ont été établies à Saint-Brieuc. Le nombre des écoles augmente de jour en jour. Des locaux scolaires vastes et sains se construisent partout et le nombre des élèves, qui n'était que de 44,000 en 1859, s'élève actuellement à près de 100,000.

Plusieurs écoles maternelle ou salles d'asile sont encore ouvertes à la première enfance sur divers points de

notre territoire ; les enfants qui les fréquentent y reçoivent, dès leur bas-âge, un enseignement propre à développer leur intelligence. Enfin, digne complément de l'instruction primaire, 20 ouvroirs et écoles d'apprentis enseignent les premiers éléments des professions manuelles.

Sourds-Muets. — L'Institut pour les sourds-muets qui existe à Saint-Brieuc a été fondé par le vénérable abbé Garnier qui, dès 1838, se dévouait à l'instruction de ces infortunés.

Exercice de la médecine. — Il existe, par arrondissement et pour chaque canton, un conseil d'hygiène et de salubrité.

IX.

Langues. — Mœurs. — Coutumes. — Langage. — Les deux langues française et bretonne se partagent le département à peu près par moitié ; nous comptons, en effet, 24 cantons dans lesquels la langue française est exclusivement parlée, et 24 dans lesquels la langue bretonne ou celtique est généralement en usage dans la campagne. La limite de chacune de ces deux langues est très marquée ; elle s'établit par une ligne allant du nord au sud, partant de la commune de Plouha, en passant par celles de Pléguien, Tréguidel, Bringolo, Plouagat, Lanrodec, Saint-Fiacre, Senven-Lehart, Saint-Gilles-Pligeaux, Canihuel, le Haut-Corlay, St-Mayeux, Caurel, Mûr et Saint-Connec. Dans toutes ces communes, les deux langues sont indifféremment parlées. En fréquentant les écoles, la nouvelle génération a appris à parler le français ; mais, dans l'intérieur de la famille, elle continue à se servir de la langue de ses ancêtres. Déclarons, toutefois, ici, que le breton n'est pas un patois, mais bien une véritable langue, qui a ses règles, sa

grammaire et sa prosodie ; elle possède une littérature qui remonte au IXe siècle et qui compte un certain nombre d'ouvrages, plusieurs poèmes sacrés, entr'autres, qui avaient, au XVIIe siècle, attiré l'attention d'un des plus grands génies des temps modernes, de Leibnitz, lui-même. Les dialectes trécorrois et cornouaillais sont les plus en usage dans la conversation de nos cultivateurs bretons ; leur langage a une harmonie pleine de charme qui se communique souvent à leur accent quand ils parlent le français.

Mœurs. — Si le Breton des Côtes-du-Nord, — nous parlons principalement de celui qui compose la classe rurale, — conserve encore une partie des défauts que l'on a reproché de tout temps à ses ancêtres, l'entêtement et l'ivrognerie, par exemple, il a gardé en revanche, et nous nous plaisons à le constater, bien des qualités qu'on ne rencontrerait peut-être pas dans d'autres contrées. Un homme sans prévention, et qui se donnerait la tâche de parcourir nos campagnes, reconnaîtrait bien vite que nos cultivateurs sont généralement hospitaliers et intelligents, et que, si parfois l'imagination domine chez eux, leur raison est solide néanmoins et leurs appréciations empreintes d'un jugement sain et équitable. Au point de vue agricole, ce qu'on appelle de la routine est bien souvent le fruit de l'expérience, et si le progrès est lent à venir, ce n'est pas que leur esprit soit rebelle ; mais ils manquent de capitaux et d'avances pour mettre à exécution des procédés dont ils reconnaissent la valeur. Les rapports qu'on peut avoir avec nos Bretons sont généralement agréables ; on réussit toujours mieux près d'eux par la douceur et la simplicité que par la force et la rudesse. Sous leur enveloppe quelquefois grossière, ils possèdent une extrême délicatesse et une exquise sensibilité qu'on est tout surpris d'y

découvrir dans leurs rares moments d'épanchement, car ils s'imposent toujours une grande réserve ; ils ont éprouvé tant de déceptions ! Aussi ce qu'ils n'accorderaient jamais à un ordre prononcé durement, ils le donneront à une simple prière : ils aiment sincèrement à rendre service ; ils se réunissent souvent pour faire de longs et difficiles charrois qu'on n'obtiendrait pas à prix d'argent, uniquement pour aider un voisin malheureux à reconstruire sa maison ou à labourer son petit patrimoine.

Dans certains cantons, on raconte encore, dans les réunions que chaque veillée amène au milieu des étables, tantôt les histoires effrayantes de la brouette de la mort, *carrikel an ankou* ; — tantôt celle des lavandières de nuit ; — puis les méchancetés du chien noir, qui se lance entre vos jambes, vous renverse et continue à vous renverser chaque fois que vous vous relevez, — et les ébattements des siffleurs nocturnes qui, à certaines heures, se réunissent dans les chemins creux, — et les promenades du *Bugel-Noz*, enfant de la nuit (feu follet), — et les tours des lutins qui brouillent les crins des chevaux qu'ils affectionnent et auxquels ils donnent, au détriment des autres, toute l'avoine du grenier, — et les richesses de la fée Margot, qui bâtit N.-D. de Lamballe, — et les courses, dans les rivières, du crocodile, horrible animal qui n'a qu'un œil et qui est le produit d'un œuf de coq couvé par un crapaud, — et les chansons sinistres des orfraies qui logent dans les clochers, — et les amitiés de la poule noire, avec ses écus, — et les rencontres de la bête portant la heire, malheureuse âme qui s'est vendue au diable, etc., etc.

Quelques bonnes femmes assurent que certains maux ne peuvent être guéris qu'avec des oraisons prononcées par des individus qui acquièrent en naissant cet heureux

pouvoir. Si la première personne qu'on rencontre en sortant le matin de chez soi est un tailleur ou une jeune fille en petit bonnet, il vous arrivera malheur avant la fin du jour. — Un trépied laissé sur le feu sans rien mettre dessus fera aigrir le cidre du maître de la maison. — Un veau né le dimanche n'est pas bon à élever. — Pour éviter de tomber au sort, un jeune homme doit porter sur lui, quand il tire à la conscription, une aiguille qui a servi à ensevelir un mort, etc. — En dehors de ces récits, destinés à produire une certaine émotion sur un jeune auditoire, et dont le fond, du reste, a presque toujours un sens moral, nous pouvons assurer qu'il ne reste absolument rien qui autorise à traiter l'habitant de nos campagnes bretonnes de superstitieux et d'idolâtre : on peut du reste s'en convaincre en l'interrogeant ; mais ce qui n'est pas une superstition, mais bien l'expression du sentiment le plus respectable, c'est la profonde piété du campagnard breton pour les morts.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.

Cet arrondissement comprend 96 communes groupées en 12 cantons, savoir : Saint-Brieuc-Nord, Saint-Brieuc-Midi, Châtelaudren, Etables, Lamballe, Lanvollon, Moncontour, Paimpol, Pléneuf, Plœuc, Plouha et Quintin. Sa superficie est de 147,330 hectares et sa population de 177,473 habitants.

Il est borné au nord par la Manche ; à l'est, par l'arrondissement de Dinan ; au sud, par l'arrondissement de Loudéac, et à l'ouest, par les arrondissements de Guingamp et de Lannion.

Grâce à l'influence des engrais calcaires que procure le littoral de la Manche, les communes de cet arrondissement sont très fertiles. Les céréales et les plantes potagères y réussissent parfaitement. On y cultive le froment, le méteil, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin, les pommes de terre et quantité de légumes secs.

Un vingtième environ des terres labourables est planté en pommiers à cidre.

Le sous-sol est généralement argileux dans l'est ; granitique dans le sud et dans l'ouest ; siliceux dans le centre.

Coupé par des vallées étroites et profondes qui descendent presque toutes vers la mer, cet arrondissement renferme moins de prairies que les arrondissements voisins. Une seule forêt s'y remarque, celle de Lorge. Il compte 21 communes maritimes qui sont du nord à l'est : l'île de Bréhat, Ploubazlanec, Paimpol, Plouézec, Plouha, Tréveneuc, Saint-Quay-Portrieux, Etables, Binic, Pordic, Plérin, Saint-Brieuc, Langueux, Yffiniac, Hillion, Morieux, Planguenoual, Pléneuf, Erquy et Plurien.

La population, saine et vigoureuse, fournit à la navigation de l'Etat et du commerce un grand nombre de marins.

L'arrondissement est traversé de l'est à l'ouest par le chemin de fer et la route nationale N° 12, de Paris à Brest ;

du nord au sud par le chemin de fer de Saint-Brieuc à la mer et de Saint-Brieuc à Pontivy ; à l'est, par la route nationale N° 168, de Saint-Malo à Quibéron.

Sauf une partie du canton de Plœuc, tout le territoire est situé sur le versant de la Manche. Le Menez de Bel-Air, en Trébry, situé sur la ligne de partage des eaux, est la montagne la plus élevée du département.

CANTONS DE SAINT-BRIEUC

(13 communes.)

CANTON NORD. — Saint-Brieuc (portion nord) ; La Méaugon ; Plérin ; Ploufragan ; Pordic ; Trémuson.

CANTON MIDI. — Saint-Brieuc (portion midi) ; Hillion ; Langueux ; Plédran ; Saint-Donan ; Saint-Julien ; Trégueux ; Yffiniac.

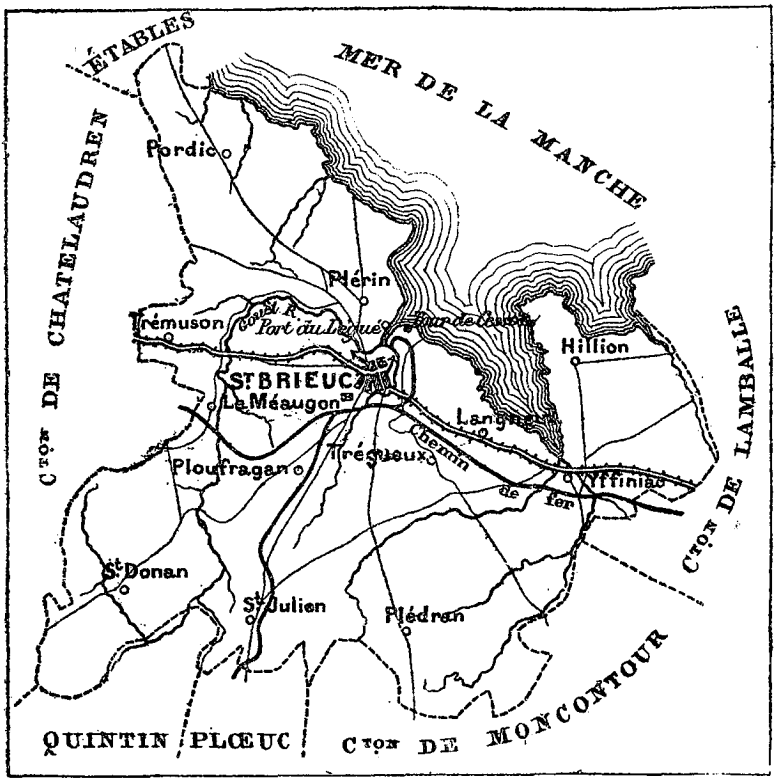

Le territoire des deux cantons de Saint-Brieuc renferme 13 communes. Il est borné au nord par le canton d'Etables et par la Manche ; à l'est, par le canton de Lamballe ; au sud, par les cantons de Moncontour, Plœuc et Quintin ; à l'ouest, par le canton de Châtelaudren. Son étendue est de

24,610 hectares. La ligne de séparation des deux cantons divise la ville de Saint-Brieuc en deux parties à peu près égales.

Le canton Nord est bien cultivé et ne présente presque plus de landes ; cependant la partie qui borde la mer semble un peu nue, les arbres y viennent difficilement, à l'exception de ceux que l'on plante dans les vallées abritées.

La commune de Ploufragan est la seule qui offre quelques parties boisées. La rivière de Gouët traverse de l'ouest à l'est ce canton, qui se compose de la partie de la commune de Saint-Brieuc formant la circonscription de la paroisse Saint-Michel, et des communes de Ploufragan, La Méaugon, Plérin, Trémuson et Pordic.

Le canton Midi est moins productif que le canton Nord. Il est plus boisé et contient une assez grande étendue de landes, surtout dans les communes de Plédran et de Saint-Donan. Son territoire est généralement à longues ondulations en pente douce dans la partie nord voisine de la mer. Le sol, plus accidenté vers l'intérieur, est coupé de vallées nombreuses dont les principales sont celles du Gouët, de l'Urne et de Gouëssant.

Ce canton renferme la partie de la commune de Saint-Brieuc formant les paroisses de Saint-Etienne et de Cesson, et les communes de Saint-Donan, Saint-Julien, Plédran, Trégueux, Langueux, Yffiniac et Hillion. C'est sur son territoire qu'est établi le chemin de fer de Saint-Brieuc à la mer. Les deux cantons de Saint-Brieuc sont traversés par les chemins de fer de Paris à Brest et de Saint-Brieuc à Pontivy ; par la route nationale de Paris à Brest ; par les chemins de grande communication de Saint-Brieuc à Morlaix par Paimpol (N° 1) ; de Mauron à la baie d'Yffiniac (N° 6) ; de Saint-Brieuc à Perros-Guirec (N° 16) ; de Pontgamp à la grève de Cesson (N° 27) ; de Quintin à la grève de La Mouette, par Lamballe (N° 28) ; de Quintin à Erquy (N° 29) ; de La Chèze à Saint-Brieuc (N° 30) ; par les chemins vicinaux de moyenne communication de Saint-Brieuc à Saint-Gildas (N° 3), et de Collinée à la grève de la Grand-Ville, en Hillion (N° 4), etc.

SAINT-BRIEUC

Superficie : 1,907 hectares. — Population : 19,240 habitants.

Cette ville, la plus importante du département et qui en est le chef-lieu, doit son origine à Brieuc, fils d'un prince breton qui aborda vers la fin du ve siècle à l'embouchure du Gouët. Il y fonda un monastère à l'endroit où s'élève la cathédrale.

Saint-Brieuc n'a jamais été une ville militaire. Son développement est l'œuvre de ses évêques et de ses bourgeois dont les principaux se livrèrent bientôt au commerce maritime. A l'embouchure du Gouët ne tarda pas à se créer le port du Légué, dont le centre commercial était sur la rive gauche de la rivière, en Plérin.

Les annales révolutionnaires nous montrent les Briochins embrassant avec ardeur les idées nouvelles. Les chefs de la municipalité furent, dans cette époque troublée, à la hauteur de leur devoir : une plaque commémorative, apposée au mur d'une des tours de la cathédrale, rappelle le dévouement de Poulain-Corbion, commissaire du Directoire exécutif près la municipalité qui, sommé de crier : Vive le Roi, mourut percé de coups, en criant : Vive la République.

C'est une ville à demi champêtre, très étendue, aux rues tortueuses et étroites.

Toutefois les voies nouvelles, percées depuis la construction de la gare, sont larges et, avec les promenades ou quinconces, donnent à la ville un aspect qui contraste singulièrement avec l'impression que produit au visiteur la vue des vieux quartiers de Fardel et des petites rues qui avoisinent la cathédrale.

Bâtie moitié sur le plateau qui sépare les vallées profondes du Gouët et du Gouédic et moitié sur le penchant des collines au bas desquelles coule le Lingoguet, la ville de Saint-Brieuc est très pittoresquement située ; les champs qui l'environnent, très intelligemment cultivés par des maraîchers, produisent en abondance des légumes de

toutes sortes, notamment les choux de Saint-Brieuc, qui sont l'objet d'un commerce étendu, non seulement avec l'intérieur, mais aussi avec l'Angleterre et les îles Normandes.

On remarque particulièrement les boulevards Charner et National, la place Duguesclin, la rue Saint-Guillaume, le Champ-de-Mars et surtout la promenade du Palais-de-Justice, d'où l'on jouit d'un coup d'œil ravissant sur la vallée du Gouédic et sur la mer.

Parmi les monuments, nous devons citer la Préfecture, le Palais-de-Justice, la Cathédrale, où l'on remarque une belle verrière dans le côté sud du transept, l'église Saint-Michel, l'Hôtel-de-Ville et le Théâtre.

L'Administration des Beaux-Arts vient de classer comme monuments historiques l'hôtel des ducs de Bretagne, rue Fardel, très curieux par ses boiseries extérieures; la porte sculptée de l'hôtel des Rohan, rue des Pavés-Neufs, qui supporte des sculptures de valeur, et la tour de Cesson dont nous parlerons ci-dessous.

Dans quelques rues, notamment dans la rue Saint-Jacques, existent encore de vieilles maisons en bois, qui excitent vivement l'admiration des touristes.

A l'Hôtel-de-Ville se trouve un musée renfermant une belle collection de médailles, des spécimens riches et variés pour l'étude de l'histoire naturelle, des toiles et des sculptures.

Une bibliothèque renfermant plus de 30,000 volumes est installée dans un bâtiment du Lycée et ouverte au public trois fois par semaine.

On remarque encore la fontaine Notre-Dame, de style gothique, la nouvelle Caserne, les Ecoles normales, le Lycée, le Collège de Saint-Charles, vastes et beaux édifices qui contribuent à embellir la ville.

Saint-Brieuc est le quartier général de la 37e brigade d'infanterie; la résidence d'un commissaire de marine ; une école d'hydrographie y est établie depuis très longtemps.

C'est aussi le siège d'un évêché qui a été illustré au XIIIe siècle par saint Guillaume Pinchon ou Pichon, né à St-Alban.

L'instruction secondaire y est donnée au Lycée national

et au collège Saint-Charles ; ce dernier établissement est dirigé par des prêtres de l'ordre des Marianites.

Depuis 1886 il existe deux Ecoles normales, pour les instituteurs et les institutrices.

On compte dans la ville deux écoles primaires publiques de garçons et une de filles, et plusieurs établissements privés qui donnent l'instruction à un grand nombre de jeunes filles ; nous nommerons particulièrement les pensionnats de la Providence et du Saint-Esprit.

Le territoire de Saint-Brieuc comprend deux sections rurales : à l'est, Cesson, d'une population de 1,200 habitants, composée de cultivateurs et de pêcheurs, et à l'ouest, plusieurs hameaux appelés Les Villages, qui comptent environ 800 habitants.

Il existe des écoles primaires dans ces deux sections.

A la pointe du promontoire où est situé le bourg de Cesson, se dressent les ruines d'une antique forteresse qui a été pendant plusieurs siècles regardée comme une des places les plus importantes de la Bretagne. Démantelée en partie après les guerres de la Ligue, en 1598, la Tour de Cesson se dresse encore à une hauteur de plus de 20 mètres et sert d'amer aux navires. Une élégante construction a été élevée près de ces ruines, par M. Glais-Bizoin, ancien député et membre de la Défense nationale.

C'est sur la plage, au sud-est de Cesson, qu'ont lieu tous les ans les courses de Saint-Brieuc, créées en 1807.

Le bassin à flot, construit sur la rive droite du Gouët, donne au commerce maritime une grande extension, que vient d'augmenter encore l'ouverture du chemin de fer de Saint-Brieuc à la mer.

Parmi les personnes de mérite qui sont nées ou qui ont vécu à Saint-Brieuc, nous citerons :

J.-M. Houvenagle, ancien représentant du peuple, qui légua sa fortune aux établissements hospitaliers de sa ville natale ; l'amiral Charner, mort en 1869, qui s'est illustré dans la conquête de la Cochinchine ; Glais-Bizoin ; Hérault, maire pendant sept ans, qui donna à Saint-Brieuc la plus grande partie de sa fortune.

La ligne du chemin de fer et la route nationale de Paris à Brest traversent la commune de Saint-Brieuc.

Il s'y tient deux marchés par semaine, le mercredi et le samedi.

LA MÉAUGON

Supérficie : 678 hectares. — Population : 712 habitants.

Cette commune tire son nom de saint Méaugon, qu'on dit avoir été disciple de saint Brieuc et qui est le patron de la paroisse.

Le territoire de cette commune est accidenté ; de nombreuses vallées très encaissées s'inclinent vers le Gouët qui la sépare au sud et à l'est de Saint-Donan et de Ploufragan ; Plerneuf et Trémuson la bornent à l'ouest et au nord. Le sol n'est que de médiocre fertilité ; une bonne culture et l'usage des engrais marins lui font produire des céréales de toute espèce.

Du haut des coteaux qui dominent la rivière, on découvre de charmants paysages. Le chemin de fer de Paris à Brest traverse cette commune et franchit le Gouët sur un magnifique viaduc à deux rangs d'arches superposées, dont 6 en bas et 12 en haut ; il mésure 59 mètres de hauteur et 227 mètres de longueur.

On y exploite des carrières d'un granit très estimé.

L'abbé Gautier, auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation, et le principal propagateur en France de la méthode mutuelle, a tenu pendant quelque temps une école à La Méaugon.

Sauf deux fenêtres du XVIe siècle, un fragment de vitrail de la même époque et un rétable sculpté, l'église n'offre pas d'intérêt. Dans le cimetière se trouve un if remarquable par ses dimensions.

Un groupe scolaire vient d'être construit pour les deux écoles de garçons et de filles.

Beaucoup d'hommes de cette commune vont, en été, faire la moisson aux environs de Paris.

PLÉRIN

Superficie : 2,773 hectares. — Population : 5,466 habitants.

Cette populeuse et importante commune, séparée de Saint-Brieuc par le Gouët, s'étend sur une longueur de plus de 10 kilomètres. Elle est baignée à l'est par la mer, et bornée au nord par Pordic, à l'ouest par Trémuson et au sud par Saint-Brieuc.

Le territoire est bien cultivé ; on a su même tirer parti des côtes abruptes et arides qui bordent le Gouët en y plantant des fraisiers. La nature du sol est bien diverse : au sud, on y trouve le schiste avec pyrites, entremêlé de quartz; au Légué, se montre le granit ; sur le plateau, le schiste talqueux domine.

L'église paroissiale, presque entièrement reconstruite en 1825, ne renferme de remarquable que le mausolée érigé au XVIIe siècle à la mémoire de Thébault de Tanouarn, sieur de Couvron, président au Parlement de Bretagne.

Le bourg n'est pas l'agglomération la plus importante ; le Légué, situé sur le bord du Gouët, dont la population atteint 1,200 habitants, possède un port bien déchu de son ancienne importance, mais qui expédie encore tous les ans des navires pour la pêche de Terre-Neuve ; il y existe une chapelle dédiée à Notre-Dame et desservie par un chapelain. En aval de la rivière, au lieu dit Sous-la-Tour, habite une population de pêcheurs qui s'occupent activement du commerce de poissons.

Non loin de Saint-Laurent, qui possède une chapelle desservie tous les dimanches, se trouve la grève de ce nom, rendez-vous, pendant l'été, de nombreux baigneurs de Saint-Brieuc et des environs.

Plus loin, on rencontre le sémaphore de la pointe du Roselier, l'anse de Martin et la vaste et belle plage du Rosaire.

Le village de Saint-Eloi, dont la population est de 800 habitants, possède une chapelle. Il s'y tient tous les ans un pardon le 24 juin. On y conduit toutes les juments ou-

linières des environs pour les baigner dans l'eau d'une fontaine.

A l'ouest, sur la route départementale N° 1 de Saint-Brieuc à Lannion et Tréguier, existe un hameau avec une chapelle desservie tous les dimanches et une école mixte ; c'est le Sépulcre.

On rencontre des ruines romaines à Port-Aurèle et des mines de plomb argentifère aux Boissières, dont l'exploitation, abandonnée depuis plusieurs années, semble être sur le point de prendre une nouvelle impulsion.

Il y a quelques années mourait à Plérin M. Gautier du Mottay, conseiller général, maire de cette commune pendant de longues années, un des auteurs de la *Géographie départementale*. Il a laissé après lui la réputation méritée d'un homme de bien et de grand savoir.

Plérin est la patrie de Jean Leuduger, célèbre missionnaire, mort en 1722 ; de Renée Burel et Marie Balavoine, fondatrices de l'ordre du Saint-Esprit ; de Mgr Olivier Briand, décédé évêque de Québec, et de J.-L. de la Lande-Calan, commandeur de Malte.

PLOUFRAGAN

Superficie : 2,707 hectares. — Population : 2,793 habitants.

Située au sud de Saint-Brieuc, à l'ouest de Trégueux, au nord de Saint-Julien et à l'est de Plaine-Haute, Saint-Donan, La Méaugon et Trémuson, cette importante commune doit son nom (qui signifie peuple de Fracan) à saint Fracan, prince breton, qui, au ve siècle, y vint avec sa femme, sainte Brandi, habiter, croit-on, le village de Saint-Guen. Ils y donnèrent le jour, selon la croyance populaire, à saint Guénolé et à sainte Clérie sa sœur. Suivant la tradition, ils auraient quitté ce pays, après y avoir prêché le christianisme, pour aller se fixer à Saint-Pol-de-Léon.

Une élégante église, bâtie sur les plans de M. Angier, architecte, a remplacé l'ancienne, brûlée il y a quelques années.

Une maison d'école pour les garçons, avec mairie, vient d'y être édifiée.

Au nord-ouest du bourg se trouve le hameau de Saint-Hervé, qui possède une école mixte et une chapelle desservie tous les dimanches.

On y remarque la magnifique propriété des Châtelets, dont le château a été longtemps la maison de campagne des évêques de Saint-Brieuc, reconstruit vers 1780, et la belle habitation du Château-Bily.

Les chemins de fer de Paris à Brest et de Saint-Brieuc à Pontivy, ainsi que la route vicinale du Légué à Lorient traversent cette commune.

Auprès de la Couette, on remarque un beau dolmen ou allée couverte ; une pierre en forme de *sabot* excite la curiosité des visiteurs. Il existait, il y a quelques années, près du bourg, 3 menhirs qui ont été détruits.

Le territoire, en général bien cultivé, est à base granitique ; on y rencontre au sud des roches amphiboliques et de l'eurite.

PORDIC

Superficie : 2,874 hectares. — Population : 4,447 habitants.

Cette belle et vaste commune est bornée au sud par Plérin, au nord par Binic, à l'ouest par Trémeloir, Trégomeur et Lantic ; la Manche la baigne à l'est.

La seigneurie de Pordic passa, de 1130 à 1740, entre les mains des principales familles de Bretagne : de Lajaille, Le Porc, de Dandigné de Bréhan et d'Aiguillon.

Le bourg, dont la population est de 802 habitants, possède une vaste église moderne avec clocher en granit, plus élancé qu'élégant. On y remarque un magnifique maître-autel en bois sculpté et de belles verrières.

Pendant longtemps les recteurs de Pordic ont été choisis parmi les religieux de Beauport et ont porté le titre de prieurs.

Non loin du charmant vallon où coule l'Ic, se trouve la chapelle du Vaudic dont le chevet remonte au XIVe siècle.

Au pied des hautes falaises de Pordic, on découvre de temps en temps des restes de constructions romaines.

Pordic a donné le jour à M. l'abbé Allenou, fondateur de la congrégation des filles du Saint-Esprit; à M. Duchesne, supérieur général des Sœurs de la Sagesse, et Mgr Epivent, décédé évêque d'Aire.

Le bourg est traversé par le chemin vicinal de grande communication N° 1, de Saint-Brieuc à Morlaix.

Une école de hameau (école mixte) vient d'être fondée au village important de la Ville-Louais, près la mer.

TRÉMUSON

Superficie : 631 hectares. — Population : 779 habitants.

Le territoire accidenté de Trémuson, coupé en différents sens par de petites vallées que dominent des mamelons très pittoresquement situés, est en général bien cultivé.

Le bourg, traversé par la route nationale de Paris à Brest, est placé sur les hauteurs qui dominent la vallée du Gouët; il n'offre rien de remarquable. Son église est moderne. Un groupe scolaire vient d'y être construit.

A 1 kilomètre à l'est du bourg, non loin du viaduc des Iles, se voient encore les ruines du château de la Roche-Suart, siège d'une seigneurie importante du duché de Penthièvre et dont la juridiction s'étendait sur plusieurs paroisses des environs. A la suite de la confiscation, par le duc Jean V, des biens de la comtesse de Penthièvre, il fut donné à Robert de Dinan, en 1420. Il fut rendu aux Penthièvre en 1535 ; mais dans l'intervalle le château avait été démoli.

Trémuson a vu naître Louis Le Saulnier, petit mercier, qui, après avoir fait fortune aux colonies, légua tous ses biens au collège de Saint-Brieuc, après y avoir fondé 5 bourses.

La population est essentiellement agricole. Pendant l'été, bon nombre d'hommes vont vers Paris faire la moisson.

Le sol est formé de granit au sud, d'amphiboliques et

de gneiss au nord ; au nord-est, on trouve de la galène de plomb argentifère.

HILLION

Superficie : 2,476 hectares. — Population : 2,666 habitants.

Cette importante commune, située au fond de la baie de Saint-Brieuc, sur la côte est, est baignée par la mer au nord et à l'ouest ; au sud, elle est limitée par Yffiniac et Pommeret et à l'est par Morieux et Coëtmieux.

Elle est traversée par la route nationale N° 12 et la route vicinale N° 6.

Son territoire est fertile et bien cultivé ; on y remarque les châteaux de Bonabry, des Aubiers et des Marais.

Une ancienne voie romaine traverse cette commune près des villages de la Grand-Ville et de Carguitté.

La section de Saint-René a été, il y a quelques années érigée en paroisse. L'église d'Hillion, dédiée à saint Jean-Baptiste, offre peu d'intérêt. On y admire toutefois une belle verrière récemment restaurée. Elle représente notamment plusieurs épisodes de la vie de saint Brieuc, dont le culte s'est conservé dans cette paroisse, où habitait son bienfaiteur, le comte Rigual.

Il y a quelques années, un grand nombre d'hommes de cette commune émigraient pendant 2 ou 3 ans au Chili et en Patagonie, pour y exploiter les gisements de guano. Ils en revenaient souvent avec un petit pécule.

Hillion compte deux écoles au bourg, l'une de garçons, l'autre de filles, et une école mixte à Saint-René.

LANGUEUX

Superficie : 903 hectares. — Population : 2,855 habitants.

Borné au nord et à l'est par la Manche et Yffiniac, au sud par Trégueux, à l'ouest par Saint-Brieuc, le territoire de cette commune est peu boisé. La culture des plantes potagères, particulièrement des *oignons*, est très développée et donne lieu à des échanges très actifs. Les cultivateurs-

maraîchers de Langueux en font eux-mêmes le commerce et les exportent dans un rayon très étendu.

La population de cette commune a, semble-t-il, un caractère distinctif. Forte, membrue, elle est ingénieuse à découvrir de nouveaux débouchés commerciaux et n'a pas cette apathie qui caractérise certaines localités bretonnes.

Cette commune, dont le nom était au XIIIe siècle Landguethenœ, devrait son nom à saint Guethenœ, fils de saint Fracan.

C'est en Langueux, à Saint-Ilan, que M. Achille Duclésieux fonda, en 1843, une colonie agricole pénitentiaire. Les enfants qui y sont reçus sont initiés aux travaux agricoles par les soins des Missionnaires du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie. On y admire la belle chapelle, style du XIIIe siècle (gothique), construite vers 1848.

L'industrie du sel raffiné qui existait dans cette commune, il y a quelques années, a complétement disparu par suite de l'abaissement des droits et aussi de la concurrence des établissements qui font cette opération en grand et par des procédés économiques.

Les grèves qui bordent le littoral de Langueux contiennent des sables et des vases marines contenant de 35 à 37 % de principes fertilisants. Ils se répandent de plus en plus dans l'intérieur depuis que nos cultivateurs ont constaté leurs excellents effets.

Depuis une vingtaine d'années, il a été établi à Saint-Ilan une fabrique de produits céramiques très perfectionnés, dont les débouchés s'étendent maintenant dans les départements de l'Ouest. Cette fabrique occupe environ 200 ouvriers, tous originaires de la commune de Langueux.

Le hameau important des Grèves possède une école mixte. Au bourg, il en existe deux, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons. L'église, rebâtie il y a vingt-cinq ans environ, n'offre pas grand intérêt ; elle est dédiée à saint Pierre.

Cette commune est traversée par la ligne de l'Ouest de Paris à Brest et la route nationale, qui divise le bourg en deux parties à peu près égales.

PLÉDRAN

Superficie : 3,471 hectares. — Population : 3,390 habitants.

Cette vaste commune dont le territoire est très boisé, et de nature argilo-siliceuse, est généralement fertile en céréales.

Elle est bornée au nord par Trégueux, à l'est par Yffiniac et Quessoy, au sud par Saint-Carreuc, à l'ouest par Plaintel et Saint-Julien.

L'église paroissiale, dédiée à saint Pierre, a été récemment reconstruite en beau granit pris non loin du bourg.

On remarque le château de Craffault, joli spécimen d'architecture du XVIIe siècle. La chapelle de Saint-Nicolas qui l'avoisine possède une verrière bien conservée et un jubé en bois sculpté. La chapelle Saint-Jean-du-Créha renferme de curieuses pierres tombales.

Plédran est riche en monuments celtiques et romains ; citons d'abord le camp de Péran, où l'on trouve des débris vitrifiés dont la cause n'est pas encore bien déterminée par les savants.

A Cadio, on voit un beau dolmen formé de 6 pierres et, à la Touche-Budes, un menhir de 3 mètres 50 de haut.

Le sol contient du granit dans le Sud-Ouest, du schiste talqueux en général, et du quartz au Nord.

Il y a deux écoles à Plédran.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 27, du Pontgamp à la grève de Cesson.

SAINT-DONAN

Superficie : 2,408 hectares. — Population : 1,615 habitants.

Saint-Donan doit son nom à un disciple de saint Brieuc dont la statue est dans l'église paroissiale.

Compris en grande partie sur le penchant midi d'une colline, le territoire granitique de cette commune est généralement fertile et bien cultivé.

Elle est bornée au nord par Plouvara, Plerneuf et La Méaugon, à l'est par Ploufragan, au sud par Plaine-Haute et Le Fœil, et à l'ouest par Cohiniac.

Une assemblée y a lieu le jour de l'Assomption, près de la chapelle de Lorchant.

En 1834, est mort en cette commune Yves L'Hôtellier, maire de Saint-Donan, qui se fit remarquer, en 1793, par son refus énergique d'adhérer à la Constitution et osa demander le rétablissement de la monarchie. Il fut pour ce fait incarcéré, mais relâché après le 9 thermidor.

Saint-Donan possède deux écoles au bourg, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles.

Le chemin d'intérêt commun N° 3, de Saint-Brieuc à Saint-Gildas, traverse la commune du nord au sud, en passant par le bourg.

SAINT-JULIEN

Superficie : 569 hectares. — Population : 743 habitants.

Saint-Julien est borné au nord par la commune de Ploufragan, à l'est par celle de Plédran, au sud par Plaintel, et à l'ouest par Plaine-Haute.

Son territoire est très accidenté, notamment à l'ouest, sur les bords du Gouët qui, dans cette partie, sont très pittoresques. Cette petite rivière y coule, en décrivant une quantité de sinuosités, entre des rochers élevés et abruptes.

Cette commune dépendait autrefois de Plaintel ; elle fut érigée en église tréviale vers 1681.

Elle est traversée par le chemin de fer de Saint-Brieuc à Pontivy ; une halte, pour le service des voyageurs, a été établie au bourg.

Les matériaux de l'ancien château de la Côte, qui a servi de garnison pendant la Ligue, ont servi à bâtir une belle habitation moderne.

Le comte de Langeron, mort gouverneur de la Guyenne et qui, par d'habiles dispositions, avait su empêcher les Anglais d'occuper l'île d'Aix, est né dans ce château.

On remarque un beau menhir près de la Ville-Thiénot.

L'église de Saint-Julien n'offre pas d'intérêt ; la chapelle de Saint-Gilles, près de laquelle se livra, en 1815, un combat entre les *bleus* et les *blancs*, est bien délabrée. Elle date du XVIe siècle.

Saint-Julien possède une école mixte communale et une école libre de filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 3 du Légué à Lorient.

TRÉGUEUX

Superficie : 1,456 hectares. — Population : 1,036 habitants.

C'est à saint Guéthénoc, fils de saint Fracan, que cette commune devrait son nom qui s'écrivait, au XIIIe siècle, selon les chartes du temps, Trefguethenoc. L'église est sous le patronage de saint Pierre.

Bornée au nord par Saint-Brieuc et Langueux, à l'est par Yffiniac et Plédran, à l'ouest, par Ploufragan et Saint-Brieuc, le territoire de Trégueux, formé de longues ondulations et de quelques vallées, est en général bien cultivé. La voie romaine de Corseul à Carhaix le traverse de l'est à l'ouest ; on y trouve de temps en temps des débris romains.

Les belles habitations de la Ville-Junguené, du Mitan, du Préhoren, de la Ville-Gueury et de la Ville-Grohan sont à citer.

La chapelle de Sainte-Marie, reconstruite vers 1866, est le but de nombreux pèlerinages.

Trégueux a vu naître, aux Mauchamps, en 1728, Jean Bagot, chirurgien de la marine, maire de Saint-Brieuc, en 1790, et député à l'Assemblée législative de 1791.

Le sol est granitique et schisteux. On y trouve des roches amphiboliques.

Le chemin de fer de Paris à Brest traverse cette commune au nord. Elle possède une école de garçons et une école de filles au bourg, et une école mixte au Créha. Cette dernière a été créée il y a quelques années.

L'ancienne église a fait place à un édifice ogival à peine terminé.

Le bourg est situé sur le chemin de grande communication N° 30.

YFFINIAC

Superficie : 1,740 hectares. — Population : 2,084 habitants.

Cette commune est bornée au nord par la Manche et les communes de Langueux et Hillion, à l'est par Pommeret et Quessoy, au sud par Plédran, et à l'ouest par Trégueux.

Les anciens titres désignent cette localité sous le nom de Finiac, comme l'appellent encore les habitants.

Le bourg forme une agglomération de plus de 300 maisons, qui lui donnent l'aspect d'une petite ville. Il est traversé par la route nationale de Paris à Brest, et le chemin vicinal de grande communication N° 6.

Le territoire d'Yffiniac occupe en grande partie le fond de la baie de Saint-Brieuc. Il est bien cultivé ; ses habitants, comme ceux de Langueux, vendent eux-mêmes et transportent souvent à de grandes distances leurs produits agricoles, parmi lesquels les oignons tiennent une grande place.

L'église paroissiale, récemment reconstruite, est surmontée d'une flèche en granit d'un bel effet.

La chapelle des Sept-Saints, du XIVe siècle, est desservie tous les dimanches ; son pardon a lieu le 1er dimanche d'octobre.

C'est à Yffiniac qu'est né Mgr Jacques-Jean-Pierre Le Mée, décédé évêque de Saint-Brieuc en 1858.

Sur la ligne de Paris à Brest, qui traverse cette commune sur un parcours de plus de 4,000 mètres, une station a été établie à 2 kilomètres au sud du bourg.

L'instruction primaire y est donnée dans une école communale de garçons et une école communale de filles.

Le sol est formé de gneiss, de schiste talqueux et de roches amphiboliques.

CANTON DE CHATELAUDREN

(8 communes).

Châtelaudren ; Boqueho ; Cohiniac ; Plélo ; Plerneuf ; Plouvara ; Trégomeur ; Tréméloir.

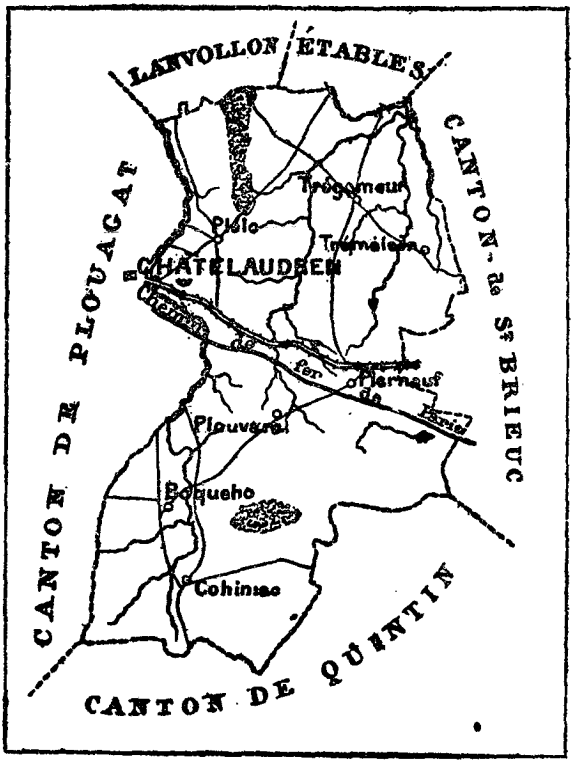

Le canton de Châtelaudren est borné au nord par les cantons de Lanvollon et d'Etables ; à l'est, par le canton de Saint-Brieuc-Nord ; au sud, par le canton de Quintin ; à l'ouest, par le canton de Plouagat, dont il est séparé en partie par la rivière du Leff.

Il est traversé de l'est à l'ouest par le chemin de fer,

par la route nationale N° 12, de Paris à Brest, et par le chemin de grande communication N° 16, de Saint-Brieuc à Perros ; du nord au sud par le chemin de grande communication N°s 7 et 56, et par les chemins d'intérêt commun, N°s 57 et 66.

Le territoire du canton qui appartient à la zone moyenne du département, est généralement très accidenté ; fort élevé au sud ; il l'est moins au centre, où se trouvent quelques plateaux. — Il est boisé et assez bien planté de pommiers. — De nombreux cours d'eau l'arrosent et le traversent ; les principaux sont les rivières du Leff et de l'Ic. Le canton, bien qu'en progrès sous le rapport agricole, contient encore une assez grande étendue de landes, particulièrement dans les communes de Bocqueho, Cohiniac et Plouvara.

CHATELAUDREN

Superficie : 47 hectares. — Population : 1,443 habitants.

Cette petite ville, dont la superficie n'est que de 47 hectares, faisait partie autrefois de l'évêché de Tréguier. Elle est agréablement située dans une vallée profonde du Leff, qui la divise en deux parties à peu près égales. Elle est traversée par la route nationale de Paris à Brest et est située à 469 kilomètres de la capitale.

Au sud de la ville se trouve le bel étang qui alimente une usine à papier dont l'importance s'accroît tous les jours. Sur la promenade qui s'étend entre la ville et l'étang s'élevait le château construit par un comte Audren, et autour duquel se groupèrent peu à peu des cabanes de paysans. Ce château fut rasé vers 1420.

Châtelaudren était le chef-lieu du comté de Goëllo.

Dans la partie ouest de la ville se trouve l'antique chapelle de Notre-Dame-du-Tertre. Cet édifice remarquable, bâti au XIVe siècle, vient d'être restauré par les dons des habitants et une subvention de l'Etat. On y remarque, au lambris, de belles peintures du XVe siècle représentant les principales scènes de l'ancien Testament ; dans le transept

midi se trouvent aussi des peintures de la même date et représentant la vie de sainte Marguerite. Le maître-autel possède un beau rétable en bois sculpté, il est signé Charles de La Haie et porte la date de 1589.

En 1775, après plusieurs jours de pluies torrentielles, la chaussée de l'étang se rompit dans la nuit du 18 au 19 août, et la ville qui se trouve presque tout entière au-dessous du niveau des eaux fut submergée ; plusieurs maisons s'écroulèrent et dix personnes périrent.

Châtelaudren, possède sur la ligne de Paris à Brest, une station de chemin de fer située sur le territoire de Plouagat.

C'est le siège d'une perception, d'un bureau d'enregistrement et d'une gendarmerie à cheval. Il y existe un hospice libre pour les vieillards et un bureau de bienfaisance. En dehors de l'usine à papier, les principales industries sont la tannerie, la chapellerie et la fabrication des chaises communes.

On n'y compte que quatre petites exploitations agricoles. Le *pommage* comprend surtout la *reinette de Châtelaudren*, fruit très estimé.

Il existe à Châtelaudren une école de garçons, une école de filles et une école maternelle.

Cette ville a vu naître Olivier Rupérou, membre de l'Assemblée législative en 1791 et de la Chambre des députés en 1815. Décédé en 1845 conseiller à la Cour de cassation, il a voulu être inhumé dans le cimetière de Châtelaudren, où ses concitoyens lui ont élevé un monument.

On y garde aussi le souvenir d'un homme de bien, M. Arribart, curé de cette ville pendant 40 ans. Le célèbre sculpteur Corlay, à qui l'on doit l'autel de l'Annonciation de la cathédrale de Saint-Brieuc et la fontaine de Guingamp, est mort à Châtelaudren en 1776. Il était né à Tréguier.

La ville de Châtelaudren est traversée par la route nationale N° 12, de Paris à Brest, le chemin de grande communication, N° 7, qui conduit à la gare de Châtelaudren, située à un kilomètre de la ville, sur le territoire de Plouagat.

BOCQUEHO

Superficie : 2,712 hectares. — Population : 1,428 habitants.

Le territoire de Bocqueho, formé en partie de landes qui se défrichent peu à peu, est très accidenté et bien boisé dans les vallées, dont quelques-unes offrent un aspect pittoresque. Les points culminants sont le Marhallah (283m) et le Rhun (285m). Le sol est en général granitique ou quartzeux..

La paroisse de Bocqueho faisait autrefois partie du diocèse de Tréguier et son recteur était nommé par l'abbé de Beauport.

L'église paroissiale n'offre rien de remarquable. La chapelle de Notre-Dame-de-Piété date du XVIe siècle. On y voyait, il y a quelques années, une maîtresse vitre d'une grande valeur, mais le vent l'a presque en partie brisée. A minuit, dit une légende, pendant les nuits les plus sombres, une belle dame apparaît sur le toit de la chapelle. Elle porte une robe blanche semée d'étoiles d'or et sa ceinture qui traîne après elle flotte comme une flamme lumineuse dans les airs. C'est la bonne Vierge qui vient spécialement consoler les mères qui pleurent leurs enfants. Près de Saint-Blaise, où l'on allait autrefois en pèlerinage, on voit une fontaine dont l'eau guérit, dit-on, de 52 maladies.

Près de Saint-Hervé, on aperçoit les restes du château de Liscouët. Un seigneur de ce nom commanda, pendant la Ligue, un corps de troupe, au nom de Henri IV. Récemment, en réparant l'église, on a trouvé sa statue parfaitement conservée et parée de l'armure du temps.

La population, essentiellement agricole, diminue par l'émigration d'ouvriers cultivateurs aux environs de Paris, où un certain nombre se fixent.

Deux belles écoles, l'une de garçons et l'autre de filles ont été récemment construites.

Les cours d'eau sont nombreux ; le plus important est Le Leff, qui va se jeter dans le Trieux à Frinaudour. Il sort

de la forêt de Beaumanoir, dans Le Leslay, et sépare Bocqueho de Cohiniac et de Plouvara.

La commune de Bocqueho est traversée par le chemin de grande communication N° 56, de Lanrodec au Légué, à proximité duquel se trouve le bourg. Le chemin d'intérêt commun N° 3, traverse aussi la pointe sud de la commune.

COHINIAC

Superficie : 1,226 hectares. — Population : 680 habitants.

Situé au sud du canton, Cohiniac comprend un territoire très accidenté, dont le sixième environ n'est que landes incultes et arides. Il est arrosé par Le Leff. Les montagnes, de constitution granitiques, forment la ligne de partage des eaux des bassins du Leff et du Gouët.

La terre est sablonneuse et légère au nord, argileuse et marécageuse au sud. La partie cultivée est assez bien boisée. L'agriculture y progresse lentement; le défrichement des landes argileuses est arrêté par le défaut de capitaux et d'engrais.

Cohiniac est une ancienne paroisse dont il est fait mention dans une charte de Conan IV, duc de Bretagne, en 1160. L'église, dédiée à saint Quentin, fils du sénateur romain Zénon, a été reconstruite en 1720. La chapelle de Recouvrance a été détruite en 1818; celle de Grimolay, dédiée à Notre-Dame-de-Toutes-Joies, a été donnée à la commune par la famille Fraval, de Quintin. Le château du Rumain, qui date du XIVe siècle, est très bien restauré. Il appartenait en 1346 à Guillaume le Vicomte, grand panetier de France sous Philippe VI.

Cette commune est traversée par l'ancienne route de Châtelaudren à Quintin.

Elle possède une école de garçons, créée en 1882, et une de filles, fondée en 1848.

Le bourg est situé à l'embouchure du chemin de grande communication N° 7, de Paimpol à Josselin, avec le chemin d'intérêt commun N° 3, de Saint-Brieuc à Saint-Gildas.

PLÉLO

Superficie : 4,337 hectares. — Population : 3,700 habitants.

Le territoire de cette importante commune est fertile et généralement bien cultivé ; il convient particulièrement aux pommiers qui y réussissent très bien ; les landes sont à peu près entièrement défrichées. On se livre avec succès à l'élevage du bétail.

Le sol n'est accidenté qu'à l'ouest, sur les bords du Leff, et à l'est, sur les rives de l'Ic. Il existe des filons de galène de plomb argentifère à la Ville-Alhen. De 1767 à 1780, ils furent exploités par une compagnie qui s'y ruina. Il serait à désirer que l'extraction du métal précieux fût reprise ; nul doute qu'avec les procédés perfectionnés dont on dispose, on n'obtienne de meilleurs résultats.

L'église paroissiale, reconstruite en 1874, est un vaste édifice de style ogival.

Les chapelles de Saint-Nicolas et de Saint-Quay sont desservies tous les dimanches ; celle de Saint-Jean-du-Temple a été construite par les Templiers.

On remarque les maisons seigneuriales de Saint-Bihy, de Château-Goëllo, de Beauchamp, de La Ville-Neuve, de Trémargat et de Lissineuc. Le château de la Ville-Geffroy, ancienne demeure des comtes de Plélo, est presque démoli et converti en ferme.

C'est là que sont nés : 1° le comte de Botherel, page du roi en 1755, auteur d'un ouvrage intitulé *Découvertes gastronomiques* ; 2° Pierre-Marie Boisgelin de Kerdu, chevalier de Malte, décédé en 1816, à Pleubian ; 3° Louis Hippolyte de Bréhand, comte de Plélo, ambassadeur en Danemarck, qui, lors de la guerre de la succession de Pologne, se distingua devant Dantzic, en 1734, et où il fut tué à l'âge de 35 ans. Il a été inhumé dans l'ancienne église de Plélo, le 21 septembre de cette même année.

Au bourg existe une école de garçons, fondée en 1830, une école de filles, créée en 1838, et une école maternelle depuis 1863.

En 1870, une école de hameau a été ouverte à Saint-Nicolas et prochainement une école semblable sera établie dans l'importante section de Saint-Quay.

Sept routes ou chemins vicinaux traversent cette commune et la mettent en communication facile avec toutes les communes voisines.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 4, de Châtelaudren à Binic, et les chemins d'intérêt commun N° 57, de Plerneuf à Yvias, et 75, de Plélo à Guingamp.

PLERNEUF

Superficie : 830 hectares. — Population : 693 habitants.

Le nom de cette commune s'écrivait autrefois Plerneuc.

Le bourg est situé sur le flanc sud d'une colline assez élevée. Le territoire est fertile et l'agriculture y est bien entendue. Il est traversé au nord par la route nationale de Nantes à Brest. Une halte sur la ligne de Brest dessert cette commune et celle de Plouvara.

Le sol, de constitution granitique, renferme des amphibolites et des diorites à Kermaut et aux Rochers. A 500 mètres du bourg se trouve un mamelon de 190 mètres d'altitude appelé le Télégraphe, d'où la vue embrasse une étendue de territoire de 9 à 10 lieues de rayon, depuis la mer jusqu'au Mené-Brez. Le télégraphe Chappe qui surmontait cette éminence et qui correspondait avec celui de l'église Saint-Michel, à Saint-Brieuc et celui de Lanrodec, a été démoli en 1854.

La vieille église, surmontée d'un campanile, porte la date de 1722 ; le pardon a lieu le 1er dimanche après Pâques. Près de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, au Pré de l'Aulne, se tient un pardon le 2e dimanche de juillet.

Un beau dolmen, appelé la *Roche-Longue*, existe près du hameau de La Landelle. On en remarquait un autre, il y a quelques années, à Kerrouault ; à côté se trouvaient les restes d'une allée couverte ; l'ouverture de la ligne ferrée l'a détruite, Des fouilles, faites il y a trente ans par M. Geslin

de Bourgogne, n'avaient amené la découverte que de quelques morceaux de charbon de bois.

La commune possède deux écoles, une de garçons, l'autre de filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 56, de Lanrodec au Légué, et le chemin d'intérêt commun, N° 7, de Plerneuf à Binic.

PLOUVARA

Superficie : 2,221 hectares. — Population : 1,485 habitants.

Le territoire de cette commune est généralement bien cultivé et bien planté de pommiers. Les prairies sont tenues avec soin et donnent un foin de bonne qualité. Le sol est granitique et renferme de nombreuses roches amphiboliques.

La commune de Plouvara est arrosée au sud par le Leff, qui la sépare de Bocqueho et de Plouagat.

On y remarque les ruines de l'ancien manoir de Kernier, construit en 1679. Le château de la Madeleine existe encore. Il est situé sur le point culminant de la commune (213m).

L'église, récemment reconstruite en style ogival, est surmontée d'une flèche élégante. La chapelle de Seignaux, dédiée à saint Jean-Baptiste, a un pardon le 2e dimanche après Pâques.

Deux écoles existent au bourg.

Cette commune est traversée par la ligne de Paris à Brest et possède une halte à 1,500 mètres du bourg, qui est traversé par le chemin de grande communication N° 56, de Lanrodec au Légué.

TRÉGOMEUR

Superficie : 1,051 hectares. — Population : 1,040 habitants.

Le chef-lieu de cette commune est traversé par le chemin vicinal de grande communication, N° 16, de Saint-Brieuc à Perros-Guirec, et le chemin d'intérêt commun, N° 7, de Plerneuf à Binic.

Son territoire est fertile et bien cultivé. Il est arrosé par trois petits cours d'eau qui vont se jeter dans l'Ic et forme une ellipse assez régulièrement entourée d'un vallon. Le plateau central est calcaire et couvert de pommiers très productifs.

La vieille église, qui n'offre rien de remarquable, est dédiée à saint Gildas, patron des bêtes à cornes : une fontaine publique lui est consacrée.

Trégomeur a été pendant plusieurs siècles le siège de l'importante juridiction de la Roche-Suhart qui fut transférée à Binic, en 1641.

Beaucoup d'habitants de cette commune et des communes voisines vont l'été faire la moisson aux environs de Paris.

Deux écoles et une classe enfantine existent au bourg.

Parmi les maires qui ont administré Trégomeur, on doit citer M. Blouin, qui en a exercé les fonctions pendant 48 ans.

TRÉMÉLOIR

Superficie : 469 hectares. — Population : 580 habitants.

Traversée par la route de Saint-Brieuc à Tréguier, cette commune a un sol schisteux très accidenté et, sur plusieurs points, d'un aspect assez pittoresque.

Elle est arrosée par deux cours d'eau peu importants, le Bodo à l'ouest et le Camet à l'est.

L'église, seul monument qu'elle possède, a été rebâtie en 1879 et est sous le patronage de saint Méloir, qui vivait au ve siècle.

La population de cette commune se livre à peu près exclusivement à l'agriculture, qui y est favorisée par la proximité des engrais marins.

Deux écoles existent au bourg : celle des garçons a été créée en 1884.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication, N° 16, de Saint-Brieuc à Perros-Guirec.

CANTON D'ETABLES

(6 communes).

Étables; Binic; Lantic; Plourhan; St-Quay-Portrieux; Tréveneuc.

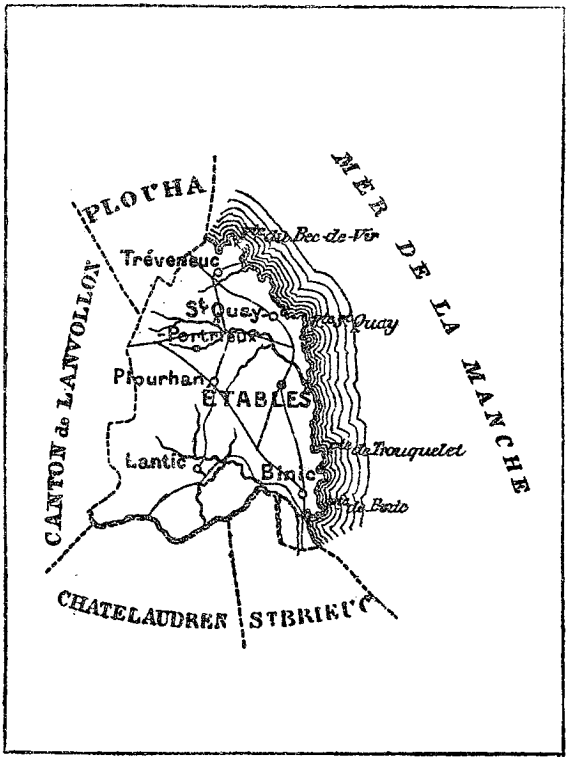

Le canton d'Etables, qui appartient à la zone du littoral, est borné au nord et à l'est par la Manche ; au sud par les cantons de Saint-Brieuc-Nord et de Châtelaudren ; à l'ouest par les cantons de Lanvollon et de Plouha. Il est traversé par les chemins de grande communication N° 1er, de Saint-Brieuc à Morlaix ; N° 4, de Châtelaudren à Binic ; N° 9, de Carhaix au Portrieux, et N° 21, de Binic à Plouha, et par les chemins d'intérêt commun N° 7, de Plerneuf à Binic;

N° 8, de Tressignaux à Etables, et N° 56, de Notre-Dame-de-la-Cour à la grève de Saint-Marc, avec embranchement sur Le Portrieux.

Le territoire de ce canton maritime est fort accidenté, particulièrement au bord de la mer. Il est traversé par de faibles cours d'eau, dont le plus important est l'Ic, qui se jette dans la Manche, à Binic. Dans la partie est, ce canton est nu et découvert ; il est au contraire boisé dans l'ouest. — La violence des vents et le morcellement de la propriété s'opposent, sur le littoral, au succès et à la plantation des arbres. Cependant les figuiers, les mûriers et quelques arbres et arbustes de pays plus chauds que le nôtre y réussissent fort bien, les gelées et les froids étant beaucoup moins rigoureux sur les bords de la mer que dans l'intérieur.

ETABLES

Superficie : 931 hectares. — Population : 2,379 habitants.

Le territoire de cette commune est borné à l'est par la mer, au sud par Binic, à l'ouest par Plourhan et au nord par Saint-Quay.

Le sol, formé de schiste talqueux au sud et de roches granitiques au nord, est bien cultivé et découvert ; on rencontre surtout à l'ouest un grand nombre d'enclos bien plantés de pommiers.

De hautes et pittoresques falaises se trouvent sur le littoral ; dans l'une d'elles, voisine de la chapelle de Notre-Dame-d'Espérance, se trouve une vaste caverne nommée *La Houle Notre-Dame*.

La propriété est très divisée, aussi la culture se fait-elle généralement à la pelle et par des femmes ; les hommes, presque tous marins, se livrent, en grande partie, à la pêche de la morue.

Le bourg d'Etables, bâti sur un plateau élevé, est d'un bel aspect ; on y remarque la propreté des habitations. L'église, sous le patronage de saint Jean, est vaste ; sa tour

est de 1786. Le chœur, en forme de rotonde, construit en 1769, renferme un autel en marbres de diverses couleurs.

Le plateau sur lequel s'étend presque tout le territoire de cette commune n'est coupé que par de faibles ruisseaux, excepté au nord, où une belle vallée le sépare de Saint-Quay.

La paroisse d'Etables est citée dans la charte de fondation de l'abbaye de Beauport, en 1202.

Cette commune possède une école communale de garçons, une école commnale de filles et un ouvroir qui reçoit des jeunes filles de 13 à 20 ans.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 21, et le chemin d'intérêt commun N° 8.

BINIC

Superficie : 367 hectares. — Population : 2,379 habitants.

Très heureusement situé à l'embouchure de l'Ic, Binic n'était, au commencement du siècle, qu'un petit havre qui comptait à peine 200 habitants. Grâce au développement de la navigation et aux efforts d'un de ses maires, M. François Le Saulnier de Saint-Jouan, cette localité devint peu à peu prospère et mérita d'être citée comme un des ports les plus importants des Côtes-du-Nord.

Ce n'était d'abord qu'une trève d'Etables ; une ordonnance royale du 22 août 1821 l'a érigée en commune, en prenant à Pordic, sur la rive droite de l'Ic, un important territoire.

Le port de Binic arme chaque année pour la pêche de Terre-Neuve et d'Islande. Malheureusement, le nombre des navires engagés diminue tous les ans par suite du peu de profits que retirent de la pêche armateurs et marins.

Dans l'église de Binic, on remarque des boiseries et des stalles sculptées par Corlay.

Près de la chapelle Saint-Gilles se tient un pardon le 1er septembre.

Pendant la belle saison, de nombreux étrangers prennent

les bains de mer à Binic, qui leur fournit un séjour très agréable.

Un commerce important d'engrais marins y a lieu. Les cultivateurs des environs enlèvent journellement les sables calcaires, qu'une trentaine de bateaux apportent des îles avoisinant Portrieux.

Binic possède une école communale de garçons, fondée par la famille Marie ; plus une école privée congréganiste et une école communale de filles. Une école mixte communale a été créée en 1881 au hameau de la Ville-Jacob.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 1er, 4 et 21.

LANTIC

Superficie : 1,534 hectares. — Population : 1,287 habitants.

Lantic est borné au nord par Plourhan et Etables, au sud par Trégomeur et Plélo, à l'ouest par Tréguidel et Pléguien, à l'est par Binic et Pordic. Le sol, schisteux et argileux, est fertile et bien cultivé, notamment à l'est et au sud. Les pommiers y croissent très bien. De nombreux vallons peu profonds coupent cette commune en tous sens. On y voit des arbres de diverses essences de belle venue.

Le bourg est peu important. L'église paroissiale, édifice moderne, est dédiée à saint Oswald, prince Irlandais. Deux écoles y existent. A l'important hameau de Trévenais, placé sur les limites sud d'un plateau d'où l'on découvre la belle vallée de l'Ic, une chapelle sous le vocable de Saint-Michel a été édifiée en 1860 ; une école communale mixte y a été ouverte en 1881.

A 3 kilomètres du bourg se trouve la magnifique chapelle de Notre-Dame-de-la-Cour, qui date du XVe siècle et qui était desservie autrefois par un collège de chanoines. A l'entrée du chœur, on remarque le mausolée de Guillaume de Rosmadec, seigneur de Buhen, gouverneur de Vitré en 1573, et fondateur de la chapelle.

La maîtresse-vitre est décorée d'une verrière du XVe siècle représentant les principaux traits de la vie de la Vierge et

*

de sainte Anne : c'est une œuvre d'art très remarquable. De nouveaux vitraux, fournis par un artiste du Mans, y ont été placés en 1885 par les soins du recteur de Lantic.

Non loin de cette chapelle se trouve la belle propriété de Bourgogne, dont le parc, avec ses beaux arbres, fait l'admiration des visiteurs.

A Notre-Dame de la Cour, un pardon, suivi d'une foire importante, a lieu tous les ans au mois d'août.

Le bourg est situé sur le bord du chemin d'intérêt commun N° 56.

PLOURHAN

Superficie : 1.751 hectares. — Population : 2.038 habitants

Le nom de Plourhan viendrait, selon la tradition locale, de saint Ehan, dont la vie n'est pas connue.

Cette commune est bornée au nord par Plouha, Tréveneuc et Saint-Quay, à l'est par Etables, au sud par Lantic, à l'ouest par Lantic et Pléguien.

Le sol est fertile. Il y a quelques années, un éminent agriculteur, M. Le Cornec, longtemps maire de la commune et propriétaire du domaine de la Ville-Ellio, y a introduit d'excellents procédés de culture qui se sont répandus autour de lui et qui ont victorieusement combattu la routine agricole.

Dans la couche arable du sol, l'argile domine généralement; au sud on trouve un sous-sol, formé de schiste argileux; au nord il est mêlé de granite.

L'église n'offre rien de remarquable ; elle a été achevée en 1789 ; saint Pierre en est le patron.

A 200 mètres de l'église, on voyait il y a quelques années un tumulus couvert de pins maritimes.

Les chapelles rurales du Roha, de Saint-Maudez et de Saint-Barnabé, ont chacune leur pardon.

Celui de cette dernière offre une particularité très curieuse. On y met en vente, de très grand matin, un grand nombre d'oiseaux apportés dans des cages par les enfants des environs. Il se tient le lundi de la Pentecôte.

A Plourhan existent deux écoles communales, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 1er, et les chemins d'intérêt commun N° 56 et N° 56, embranchement.

SAINT-QUAY-PORTRIEUX

Superficie : 385 hectares. — Population : 2.648 habitants.

Cette importante commune doit son nom à saint Quay, évêque irlandais qui vivait au VIe siècle. Avant 1791, la paroisse dépendait de l'évêché de Dol.

Le territoire, légèrement ondulé et incliné à l'est vers la mer, est très découvert. Les arbres y sont rares.

Comme à Etables, la propriété très morcelée est, pendant la saison de la pêche, cultivée en grande partie par les femmes des marins. Sur le littoral, on remarque de belles grèves, fréquentées par les baigneurs.

Le Portrieux, principale agglomération de la commune, est un port de mer très heureusement situé, et protégé par une belle jetée au bout de laquelle est un phare à feu fixe de 5e ordre. On y arme pour la pêche de Terre-Neuve et du Banc. Un service régulier entre Jersey et Le Portrieux est établi depuis plusieurs années ; le commerce d'exportation consiste notamment en céréales et en chevaux. C'est de plus une station balnéaire très suivie. La beauté des grèves, le ravissant panorama qui se découvre du haut des falaises font l'admiration des touristes. D'élégantes villas bordent presque entièrement le littoral.

En face de Saint-Quay sont les îles ou plutôt les rochers incultes dits de Saint-Quay ou de Portrieux, dont un certain nombre n'est jamais couvert par la mer ; l'un d'eux appelé l'île Harbour, est surmonté d'un feu fixe. C'est près de ces ilots qu'on drague les sablons calcaires qui contribuent si puissamment au développement de la richesse culturale des environs. Ils contiennent de 64 à 98 0/0 de principes fertilisants.

M. Coste avait essayé, il y a quelques années, dans

cette partie de la baie de Saint-Brieuc, la reproduction artificielle des huîtres. Ses efforts n'ont pas été couronnés de succès.

L'église a été récemment reconstruite ; le clocher est en beau granit de l'Ile-Grande.

En 1821, une communauté de religieuses, dite des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, s'est fondée à Saint-Quay. Elle possède un vaste établissement qui comprend un pensionnat de jeunes filles, un ouvroir et une école primaire. On y reçoit pendant la saison des bains de nombreux étrangers.

A Kertugal, important hameau de cette commune, une chapelle construite en forme de rotonde, en 1829, et dédiée à Notre-Dame de la Garde, attire un grand nombre de pèlerins.

Une école mixte communale a été créée en 1885.

A Saint-Quay se trouve une école communale de garçons et à Portrieux une école de filles avec classe enfantine.

Le Portrieux et Saint-Quay sont traversés par le chemin de grande communication N° 21. Le chemin de grande communication N° 9, aboutit au Portrieux.

TRÉVENEUC

Superficie : 664 hectares. — Population : 726 habitants.

Le territoire de cette commune est borné au nord par la Manche, à l'est par Saint-Quay, au sud par Plourhan, et à l'ouest par Plouha.

Le sol, découvert dans la partie qui avoisine le littoral, est boisé vers l'ouest et le sud et bien planté de pommiers. L'agriculture y progresse.

La population, est pour une notable partie, composée de marins.

L'église de Tréveneuc, dédiée à saint Colomban, abbé de Luxeuil au VIIe siècle, est moderne. A la chapelle de Saint-Marc, près de la grève de ce nom, se tient, le dernier dimanche d'avril, un pardon assez suivi.

On remarque la belle propriété de Pomorio, appartenant

à la famille Chrestien de Tréveneuc. Le parc est vaste ; les avenues sont larges et bien plantées.

Tréveneuc possède une école communale de garçons et une école communale de filles.

C'est la dernière commune maritime du nord-ouest du département où l'on parle français.

Le bourg est situé à l'embranchement du chemin de grande communication N° 1er, avec le chemin d'intérêt commun N° 36.

CANTON DE LAMBALLE

(14 communes).

Lamballe ; Andel ; Coëtmieux ; La Malhoure ; Landehen ; La Poterie ; Maroué ; Meslin ; Morieux ; Noyal ; Pommeret ; Quintenic ; Saint-Aaron ; Saint-Rieul ; Trégomar.

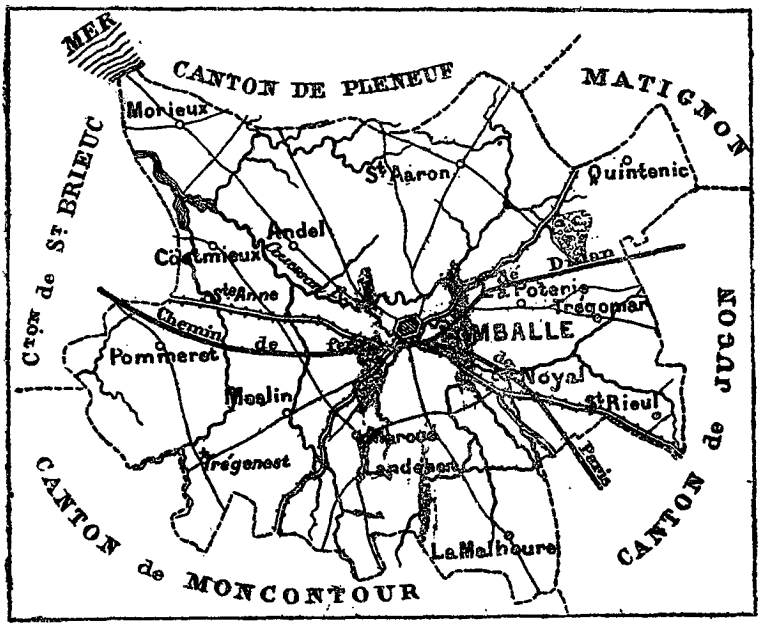

Le canton de Lamballe est borné au nord par les cantons de Pléneuf, Matignon et Plancoët ; à l'est par le canton de Jugon ; au sud par le canton de Moncontour, et à l'ouest par le canton de Saint-Brieuc-Midi et par la Manche. — Il est traversé par divers cours d'eau, dont les plus considérables sont le Gouessant et l'Evron ; par le chemin de fer de Paris à Brest ; par les routes nationales N° 12, de Paris à Brest ; N° 168, de Quiberon à Saint-Malo ; N° 176, de Caën à Lamballe ; les chemins de grande communication N° 14, de Collinée à Dahouët ; N° 28, de Quintin à la grève de La

Mouette ; N° 29, de Quintin à Erquy, et par les chemins d'intérêt commun N° 5, de Plurien à Lamballe ; N° 4, de Collinée à la grève de la Grandville ; N° 20, de La Malhoure à Pléven ; N° 60, de Mégrit à Erquy ; N° 62, de Plédéliac à la grève de Jaspinet ; N° 58, de Saint-Trimoël à la grève d'Hillion, et N° 79, d'Hillion à Dahouët.

Le territoire du canton de Lamballe, qui appartient à la zone du littoral, est généralement plat, uni et à longues ondulations en pente douce, à l'exception de la partie de l'est, qui est accidentées et montueuse.

Les vallées du Gouessant, de l'Evron et de quelques autres cours d'eau sont profondes et très sinueuses.

Le canton est bien boisé et possède de nombreuses plantations de pommiers.

L'agriculture, en progrès, a subi, depuis quelques années, de sérieuses améliorations, tant sous le rapport de l'emploi des amendements calcaires et des instruments perfectionnés que sous celui de la culture proprement dite. — Presque partout le froment a remplacé le seigle.

LAMBALLE

Superficie : 223 hectares. — Population : 4,429 habitants.

Cette ville, une des plus anciennes dont il soit fait mention dans les annales de notre pays, est très pittoresquement assise sur la rive droite du Gouëssant, petit cours d'eau qui prend sa source dans le Menez, au pied du mont de Bel-Air et va se jeter dans la mer entre Morieux et Hillion.

Le territoire de la commune est peu étendu, il ne mesure que 223 hectares ; quatre fermes seulement y sont comprises. Il est borné au nord par Saint-Aaron, à l'est par La Poterie, au sud et à l'ouest par Maroué. On y trouve du schiste au nord et à l'est, et du granit à l'ouest.

Lamballe est un centre commercial assez important. Ses foires et ses marchés attirent un grand nombre d'agriculteurs qui viennent y vendre leurs céréales, leurs légumes et surtout les beaux chevaux qu'on élève dans les environs. Son commerce est favorisé par un réseau de routes qui y

convergent et surtout par le chemin de fer de Paris à Brest et par celui de Dinan à Dol et Lison, dont Lamballe est tête de ligne.

C'est une des plus jolies villes du département ; ses quartiers de la Place et du Bario, ses magnifiques promenades, qui occupent l'emplacement de l'ancien château et des fossés, méritent d'être cités.

Chef-lieu du duché de Penthièvre, Lamballe était autrefois une place forte qui eut à subir plusieurs assauts. Le duc Jean V fit, en 1420, le siège de la ville, s'en empara et rasa la forteresse.

Pendant la guerre de la Ligue, les partisans de Mercœur y furent assiégés par le fameux Lanoue-Bras-de-Fer, qui fut tué en tentant l'escalade près de la porte de Bario. Après l'édit de Nantes, le château fut entièrement démoli ; les murs ont disparu peu à peu ; on voyait encore, en 1880, la Tour aux Chouettes et la porte Saint-Martin ; de cette dernière, il ne reste plus aujourd'hni que quelques traces du côté du nord.

Parmi les principales industries de Lamballe, nous citerons ses tanneries, ses mégisseries, ses chapelleries déjà florissantes au XVe siècle. Les faux et les faucilles de ses taillandiers sont estimées des cultivateurs qui, de très loin, viennent s'en approvisionner. On y fabrique aussi des serges et des berlinges, étoffes grossières, mais solides, en usage chez les habitants des campagnes.

Lamballe comprend deux paroisses : Saint-Jean et Saint-Martin, sa succursale. L'église de Saint-Martin est très ancienne, sa fondation remonte à 1083. Elle est desservie par un recteur portant les insignes et le titre de camérier. L'église de Saint-Jean, qui est du XVe siècle, est devenue insuffisante pour la population. C'est dans cette paroisse qu'a lieu, le 2e dimanche de juillet, le pardon de Saint-Amateur, qui attire chaque année une grande affluence de pèlerins..

Parmi les monuments historiques classés du département se trouve l'ancienne égllise collégiale de Notre-Dame, édifice

très remarquable par son architecture de diverses époques. Elle a été nouvellement restaurée et consolidée avec soin. Elle a une porte et des piliers de la fin du XIIe siècle.

Au nombre des beaux établissements de cette ville, nous citerons le Haras national où sont entretenus plus de 100 étalons ; le collège communal, auquel a été annexé jusqu'en 1886 le cours normal des instituteurs ; le groupe scolaire et la justice de paix, sur l'emplacement du couvent des Augustins ; les hospices, dont l'un a été fondé par M. de Villedeneu, et la communauté des Ursulines. Les bâtiments dits de l'ancien château ont servi pendant plusieurs années d'asile à l'institution des sourds-muets, transféré depuis 1855 à Saint-Brieuc.

C'est à Lamballe qu'a été fondée en 1661, par Ange Le Proust, prieur des Augustins, la Congrégation des Dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve, vouées à l'instruction des jeunes filles et au service des hôpitaux.

Lamballe a vu naître M. Aulanier, jurisconsulte distingué ; Alain Chiquet, héros du combat des dix, livré à Rome en 1376, entre dix Bretons et dix Allemands, et dans lequel ceux-ci furent vaincus.

Outre le collège, Lamballe possède une école communale primaire de garçons, et une école privée, dirigée par les Frères de Ploërmel, trois écoles de filles, deux ouvroirs, le pensionnat des Ursulines et une école maternelle.

Lamballe est traversé par les routes nationales N° 12, de Paris à Brest, et 168, de Quiberon à Saint-Malo ; par le chemin de grande communication N° 14, de Collinée à Dahouët, et par le chemin d'intérêt commun N° 62. La gare, sur la ligne de Paris à Brest, est située à l'entrée de la ville.

ANDEL

Superficie : 1,220 hectares. — Population : 658 habitants.

Andel est borné au nord par Planguenoual, à l'est par Saint-Aaron, au sud par Maroué et Coëtmieux, à l'ouest par Morieux.

Le territoire est généralement plat, boisé et assez fertile ;

l'agriculture consiste principalement en céréales et en prairies artificielles. Le sol est en grande partie formé de gneiss amphibolique, vers le sud ; près du bourg, on trouve du schiste talqueux et ardoisier.

Le Gouessant sépare cette commune de Maroué et de Coëtmieux, puis forme plus loin le bel étang des Ponts-Neufs.

L'église paroissiale n'offre aucun intérêt ; près de la chapelle du Saint-Esprit se tient un pardon le lundi de la Pentecôte.

M. Etienne Beurrier a été maire de cette commune pendant 49 ans, de 1816 à 1865.

Il existe à Andel une seule école mixte communale.

Le bourg n'est traversé que par un chemin vicinal de 3e catégorie. Le chemin d'intérêt commun N° 62, traverse la commune, et le chemin de grande communication N° 14, la délimite au nord.

COETMIEUX

Superficie : 803 hectares. — Population : 719 habitants.

Le territoire de cette commune est presque entièrement séparé de celui des localités voisines par les rivières de Gouessant et d'Evron. Cette dernière, après avoir arrosé les communes de Saint-Carreuc, de Quessoy et de Pommeret, vient se jeter dans le Gouessant, près des Ponts-Neufs.

Coëtmieux doit son nom et son origine à saint Mieux, pieux solitaire du VIe siècle, qui construisit en cet endroit, alors couvert d'une épaisse forêt, un monastère qui a subsisté pendant plusieurs siècles. Le sol est formé en grande partie de gneiss amphibolique. On y trouve de la serpentine à courtes veines d'amiante. On remarque dans l'église paroissiale un tableau de la Circoncision, dû au pinceau de Serviget, artiste lamballais du XVIIIe siècle, dont les œuvres sont estimées. Cette paroisse dépendait autrefois de l'évêché de Dol.

De nombreux pèlerins visitent chaque année la chapelle dédiée à saint Avertin, qu'on invoque pour la guérison de la dyssenterie.

Coëtmieux ne possède qu'une école mixte communale.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 4, de Collinée à la grève de la Granville.

LA MALHOURE

Superficie : 502 hectares. — Population : 406 habitants.

Cette petite commune, située à l'extrémité sud-est de l'arrondissement de Saint-Brieuc, a un territoire assez fertile et coupé de petits vallons renfermant de très bonnes prairies.

Le sol est de nature granitique. On trouve de la tourmaline au village du Peray.

L'église paroissiale est très ancienne. Ses arcades à plein cintre reposent sur des piliers quadrangulaires qui datent de la première période de l'architecture romane. Elle est dédiée à saint Event, prêtre et martyr, dont la fête se célèbre le 3 mai.

Une fontaine monumentale consacrée à ce saint, est chaque année le rendez-vous de nombreux pèlerins.

L'instruction est donnée dans cette localité par une seule école mixte.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 14, et le chemin d'intérêt commun N° 20.

LANDEHEN

Superficie : 1,180 hectares. — Population : 1,027 habitants.

Landehen doit son nom à saint Guihen, archevêque de Dol au xe siècle. L'église, qui est sous son vocable, vient d'être reconstruite dans le style gothique du XIIIe siècle.

L'agriculture est en progrès depuis plusieurs années ; les cultivateurs commencent à abandonner l'assolement triennal et le système des jachères. Le sol, où domine le schiste, est généralement bon. Les pommiers réussissent bien.

Avant 1789, Landéhen faisait partie de l'évêché de Dol. Penguily, bien que du ressort de la cure de Jugon, dépendait de Landéhen.

La terre de Mauny, située dans cette commune, a donné son nom à plusieurs chevaliers, dont le plus célèbre est Gautier de Mauny, qui soutint, au nom de Jeanne de Montfort, l'assaut donné à Hennebont par Charles de Blois. Celui-ci, pour se venger, fit raser, l'année suivante, le château de Mauny.

A Landéhen est né le père Aimé Bascher de la Ville-Eon, supérieur des capucins qui, en 1762, apporta de Rome à Lamballe les reliques de saint Amateur. C'est aussi la patrie de Lambert Le Court-de-Surpont, poète au XIIe siècle, auteur d'un poéme intitulé l'*Alexandriade*.

Il existe dans cette commune deux écoles communales.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 4, de Collinée à la grève de la Grandville.

LA POTERIE

Superficie : 1,160 hectares. — Population : 727 habitants.

La Poterie était autrefois une trève de Maroué.

Elle est bornée au nord par Saint-Aaron; à l'est, par Trégomar ; au sud, par Noyal, et à l'ouest, par Maroué.

Le chemin de fer de Paris à Brest la traverse au sud et la ligne de Lamballe à Lison passe près du bourg.

On y fabrique des briques et de la poterie commune. Cette industrie, qui occupe beaucoup de bras, a donné son nom à la localité. C'est sur le territoire de La Poterie que se trouve l'hippodrome des courses de Lamballe.

On remarque le château de la Moglais, dont le magnifique parc et les jardins sont ornés d'un grand nombre de statues.

En 1607, La Poterie fut érigée en paroisse. L'église, récemment reconstruite, est dédiée à saint Yves.

L'agriculture y a fait des progrès. Le sol renferme du schiste et du granite ; on y trouve du minerai de plomb, et beaucoup d'argile à potier. La Poterie possède deux écoles au bourg.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 28, de Quintin à la grève de La Mouette.

MAROUÉ

Superficie : 3,355 hectares. — Population : 2,158 habitants.

Maroué est la commune la plus étendue du canton de Lamballe, mais, par contre, le bourg ne compte que 67 habitants.

Son nom viendrait, d'après une légende, de « Ma Roué » (mon roi), cri jeté en retrouvant son maître, qui s'y était construit un ermitage, par un serviteur envoyé à sa recherche.

Le chemin de fer de Paris à Brest et les routes nationales de Paris à Brest et de Lorient à Saint-Malo, traversent la commune.

Le terrain est accidenté, mais n'offre pas de grandes élévations. L'agriculture y a fait des progrès. Le sol, très argileux, avec sous-sol schisteux et de travail difficile, donne d'excellents produits. On y élève des chevaux de trait. Le cidre, depuis quelques années, se fabrique en grande quantité, et les fermiers y trouvent un revenu important. Le Gouëssant y coule à l'ouest.

Maroué compte deux écoles, l'une de garçons et l'autre de filles.

On croit que la fondation de la paroisse de Maroué remonte au VIe siècle. Le territoire qu'occupe actuellement la ville de Lamballe dépendait, au VIIIe siècle, de Maroué.

La chapelle rurale de Notre-Dame de Maroué, située à à peu de distance de Noyal, a été reconstruite en 1877. Elle fut longtemps le but d'un pèlerinage des paroisses maritimes, en exécution d'un vœu fait en 1420, pour être délivrées de la peste. L'église paroissiale, dédiée à sain Pierre, a été reconstruite en 1849. On y remarque une belle vitre qui remonte au XIVe siècle.

C'est à Maroué que sont nés : 1° Florian Desnoës-Desfossés, jurisconsulte et littérateur ; 2° Couffon de Kerdellec, auteur d'un volume intitulé *Adages agricoles*.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 4, et son embranchement sur Lamballe.

MESLIN

Superficie : 1,392 hectares. — Population : 951 habitants.

La commune de Meslin est bornée au nord par Coëtmieux, à l'ouest par Quessoy et Pommeret, au sud par Bréhand et à l'est par Maroué et Landéhen. Elle est traversée au nord par la ligne du chemin de fer de Paris à Brest, sur un parcours de plus de 3 kilomètres.

La nature du sol est argileuse et humide. La culture des terres est difficile. On s'adonne beaucoup à l'élevage du cheval et à la fabrication du cidre, fourni par les nombreux pommiers dont sont plantés presque tous les champs.

Trégenestre, important hameau de la commune, a été érigé en succursale.

On remarque le château de Cargouët qui sert de maison de ferme, et Carlan, ancienne colonie pénitentiaire.

Au milieu des landes de la partie nord de la commune, s'élève, sur un point très élevé de la Lande-du-Gras, un dolmen assez bien conservé.

Meslin possède au bourg une école de garçons et une école de filles, et à Trégenestre, une école mixte.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 28.

MORIEUX

Superficie : 755 hectares. — Population : 669 habitants.

Morieux est borné au nord et à l'est par Planguenoual, au sud par Andel et Coëtmieux, à l'ouest par Hillion et la mer.

Le Gouessant, qui y a son embouchure au Port-aux-Moines, traverse le bel étang des Ponts-Neufs ; une minoterie importante, dont les roues étaient mises en mouvement par les eaux de l'étang, y a longtemps existé. Elle a été convertie en usine à papier.

Au village des Ponts-Neufs un hôpital fut fondé par le comte Jehan de Bretagne ; on en voit encore quelques restes.

Le sol de la commune est assez fertile, sauf les côtes de la mer ; il est boisé dans le sud.

Morieux ne possède qu'une école communale mixte, fondée en 1850.

Le visiteur remarque avec curiosité la belle cascade, formée par les eaux de l'étang, tombant avec une grande force, de roche en roche, d'une hauteur de 15 mètres.

Une ancienne voie romaine, désignée par les habitants sous le nom de chemin des Romains, traverse la commune du nord au sud. L'église, récemment restaurée, est dédiée à saint Gobrien, évêque de Vannes, et date du XIIIe siècle ; elle est curieuse à visiter.

Le pardon de Sainte-Eugénie, qui a lieu le dimanche qui suit le 16 mai, attire un grand nombre de pèlerins. On remarque les deux chapelles de Saint-Maurice, les châteaux de Carivan et de la Ville-Gourio.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 79, d'Hillion à Dahouët.

NOYAL

Superficie : 697 hectares. — Population : 503 habitants.

Borné au nord par La Poterie, à l'est par Trégomar et Saint-Rieul, au sud par Plestan, et à l'ouest par Maroué, le territoire de cette commune, à base schisteuse, est généralement plat et fertile. Les champs sont bien plantés en pommiers. On se livre depuis quelque temps avec succès à l'élevage du bétail.

Le chemin de fer de Paris à Brest traverse cette commune sur une longueur de 2 kilomètres.

L'église de Noyal n'offre aucun intérêt ; un tableau peint à Rome et béni par le Pape, représente la promulgation du dogme de l'Immaculée-Conception.

On y remarque le manoir des Portes, de date récente, entouré de belles allées bien plantées, et le château de la Roche-Goyon, qui appartient au duc de Feltre. Aux environs, la culture a pris un grand développement, grâce aux efforts du propriétaire.

Noyal compte une seule école mixte communale fréquentée par un grand nombre d'élèves.

Le bourg est situé à l'embranchement des routes nationales N° 12, de Paris à Brest, et N° 176, de Caën à Lamballe.

POMMERET

Superficie : 1,334 hectares. — Population : 1,378 habitants.

On croit que cette commune tire son nom des nombreux pommiers qui depuis longtemps y couvrent le sol et dont les produits sont très recherchés.

Assez fertile, malgré l'humidité qui provient des hauts fossés plantés d'arbres dont les champs sont entourés, Pommeret est borné au nord par Hillion, à l'est par Coëtmieux et Meslin, au sud par Quessoy, et à l'ouest par Yffiniac. Le chemin de fer la traverse non loin du bourg sur un parcours de 3,000 mètres.

L'église dédiée à saint Pierre est ancienne et a été agrandie à diverses reprises. La partie où se trouve le chœur actuel fut donnée en 1440 par la famille de Guézil, ainsi que le champ qui sert de cimetière, le tout dépendait du Fresche-Clos, qui avait dû être un ancien bois sacré des Druides. Il y a 30 ans, on voyait encore un menhir que l'on avait taillé en forme de croix.

La chapelle de Notre-Dame-de-la-Rivière date du XIVe siècle, celle de Sainte-Anne des Ponts-Garnier est moderne.

Deux écoles y existent : l'une de garçons, créée en 1815, et l'autre de filles qui date de 1853.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 58, de Saint-Trimoël à la grève d'Hillion.

QUINTENIC

Superficie : 750 hectares. — Population : 400 habitants.

Cette commune a longtemps fait partie du canton de Plancoët

Elle est bornée au nord-ouest par Hénansal, au nord-est

par Saint-Dénoual, au sud par Plédéliac, Trégomar et La Poterie. Son territoire est très boisé dans ses parties fertiles. Il est découvert par ailleurs. On trouve du schiste micacé au nord, le granit domine.

L'église offre peu d'intérêt ; elle est ancienne et contient les tombeaux de MM. de La Fruglaye et de La Motte-Guyomarais.

Le beau château moderne de la Vallée est entouré de superbes plantations.

Il existe une école mixte qui a été dotée par M. Levavasseur.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 60, de Mégrit à Erquy.

SAINT-AARON

Superficie : 2,150 hectares. — Population : 1,101 habitants.

Saint-Aaron qui a donné son nom à cette commune vivait au ve siècle dans un ermitage bâti sur le rocher où s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Malo.

Elle est bornée au nord par Saint-Alban et Hénansal, à l'est par Quintenic et Trégomar, au sud par La Poterie et Lamballe, à l'ouest par Andel et Planguenoual. Elle est traversée par la route nationale de Quiberon à Saint-Malo.

Les terres, à base schisteuse, sont profondes et difficiles à cultiver. L'agriculture y a fait de grands progrès depuis quelques années, grâce aux conseils d'agriculteurs éclairés.

A l'exception de deux coteaux, sur l'un desquels le bourg est bâti en amphithéâtre, et qui encadrent la pittoresque vallée de la rivière du Chiffrouët, le sol est uni principalement dans le sud-ouest.

Dans la lande du Chêne-Hut s'élève un mamelon au sommet duquel se trouve une grosse pierre dit *Roche-aux-Fées* qui a été explorée en 1845.

L'ancienne église, qui vient d'être démolie, datait du XIIe siècle.

Les chapelles de la Baudramière et de Beauregard sont modernes.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 5, de Plurien à Lamballe.

SAINT-RIEUL

Superficie : 637 hectares. — Population : 439 habitanis.

Saint-Rieul doit son nom à saint Rioc, disciple de saint Guénolé, et patron primitif de la paroisse.

Un édifice neuf a remplacé l'ancienne église.

Cette commune est bornée au nord par Trégomar et Plédéliac, au sud par Plestin, à l'est par Plédéliac et à l'ouest par Noyal. Le bourg est situé sur un ruisseau affluent du Gouesssant.

Les landes qui s'étendaient, il y a quelques années entre le bourg et la route nationale, ont été défrichées. Le sol, où domine presque exclusivement le granit, est plat, argileux et boisé, et d'une médiocre fertilité.

On remarque dans le cimetière une belle et haute croix en granit.

Saint-Rieul possède une école mixte.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 20, de La Malhoure à Pléven.

TREGOMAR

Superficie : 715 hectares. — Population : 522 habitants.

Le territoire de Trégomar est argilo-calcaire, difficile à travailler et d'un rapport moyen. Le sol est plat, et en certains endroits bas et marécageux, il est légèrement ondulé vers l'est.

Les limites de cette commune sont au nord Saint-Aaron et Quintenic, à l'est Plédéliac, au sud Saint-Rieul et Noyal, à l'ouest La Poterie.

Elle possède depuis quelque temps deux écoles, l'une de garçons et l'autre de filles, installées dans des locaux confortables.

L'église reconstruite en 1859, est petite et n'offre rien de

remarquable. La chapelle de N.-D. de Patience n'est pas desservie.

Dans le cimetière, on voit une belle pierre tombale représentant Olivier Le Voyer, sire de Trégomar, chambellan du duc de Bretagne Pierre II.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 62, de Plédéliac à la grève de Jospinet.

CANTON DE LANVOLLON

(11 communes).

Lanvollon ; Gommenech ; Lannebert ; Le Faouët ; Le Merzer ; Pléguien ; Pommerit-le Vicomte ; Tréguidel ; Tréméven ; Tressignaux ; Trévérec.

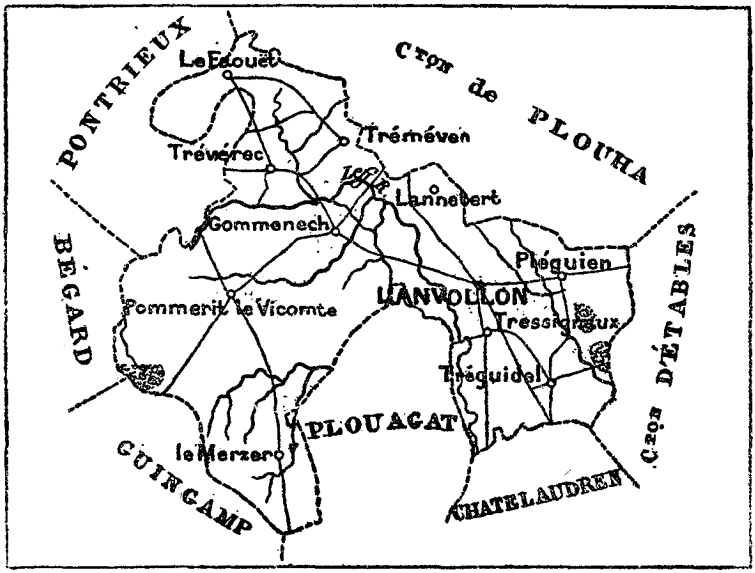

Le canton de Lanvollon est borné au nord par le canton de Plouha ; à l'est par le canton d'Etables ; au sud par les cantons de Châtelaudren, Plouagat et Guingamp ; à l'ouest par les cantons de Bégard et de Pontrieux. Il est traversé par les chemins de grande communication N° 5, de Guingamp à Pleubian ; N° 7, de Paimpol à Josselin ; N° 9, de Carhaix au Portrieux ; N° 16, de Saint-Brieuc à Perros-Guirec, et N° 34, de Guingamp à la baie de Bréhec ; et par les chemins d'intérêt commun N° 2, de Gommenec'h à Lanloup ; N° 8, de Tressignaux à Etables ; N° 21, de Châtelaudren à Quemper-Guézennec ; N° 27, du Faouët à

Châtelaudren ; N° 28, de Bégard au port Morguer ; N° 53, de Guingamp à Plouézec ; N° 57, de Plerneuf à Yvias, et N° 66, de Plélo à Plouha.

Le territoire du canton de Lanvollon est fort accidenté et sillonné de nombreux cours d'eau. Les bords du Leff et du Trieux sont escarpés et coupés transversalement par de profondes vallées. On remarque, toutefois, d'assez vastes plateaux dans les communes du Merzer, de Pléguien et de Tréguidel. Le canton est boisé et planté de pommiers, qui produisent plus de 2,000 hect. de cidre. Les terres, généralement bonnes, sont cultivées avec soin et convenablement amendées. Elles donnent abondamment toutes les espèces de produits agricoles et sont un exemple frappant de ce que peuvent le progrès bien entendu et le travail intelligent secondé par des instruments aratoires perfectionnés.

A proximité de la côte, les cultivateurs ont largement usé des engrais marins, et grâce à ce précieux amendement, ils ont pu substituer généralement le froment au seigle, développer la culture des plantes et racines fourragères et compléter ainsi le déficit des fourrages naturels, insuffisants pour l'alimentation des nombreux bestiaux et des forts chevaux que le canton produit et élève.

LANVOLLON

Superficie : 500 hectares. — Population : 1,484 habitants.

Cet important chef-lieu de canton est situé à 24 kilomètres de Saint-Brieuc, sur le chemin de grande communication N° 16, de Saint-Brieuc à Perros. Son nom viendrait de saint Vollon, qui y aurait bâti un monastère vers le ve siècle.

Elle est entourée par les communes de Lannebert au nord, Pléguien à l'est, au sud par Tressignaux, et à l'ouest par Goudelin, dont elle est séparée par le Leff.

Son territoire est peu étendu. Le sol est granitique dans quelques parties ; on y trouve du schiste mêlé de quartz et des poudingues argileux. Il est plat, excepté sur les bords du Leff. Bien qu'il ne soit pas de bonne qualité, il donne

d'excellents produits, grâce aux progrès de l'agriculture et à l'emploi des engrais marins.

La ville de Lanvollon est divisée en deux parties bien distinctes, formant deux vastes places séparées par une toute petite rue à l'angle de laquelle on remarque une maison nommée l'*hôtel Kératry*, qui porte la date de 1559 et dont les façades en bois sont décorées de belles sculptures.

Son commerce est assez étendu; ses marchés et ses foires ont acquis une certaine importance. La boucherie, le commerce des toiles de lin, des étoupes et des chiffons occupent une partie notable de la population.

L'église paroissiale est sous le patronage de Saint-Samson, évêque de Dol; elle appelle l'attention par sa belle flèche et une belle verrière du XIVe siècle, où l'on remarque l'écusson de l'antique baronnie d'Avaugour.

Saint Thuriau, évêque de Dol au VIIIe siècle, est né dans cette commune.

Lanvollon possède une école de garçons, une école de filles, avec pensionnat, et une classe enfantine.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 7, 9 et 16, et par les chemins d'intérêt commun N°s 28 et 57.

GOMMENEC'H

Superficie : 1,182 hectares. — Population : 1,311 habitants.

Le sol de cette commune où domine le schiste et le granit, est généralement plat, excepté à l'est et au nord sur les bords du Leff et de la vallée qui la sépare de Trévérec.

La culture du lin y est encore importante, mais elle a bien diminué depuis quelque temps. On donne beaucoup de soins aux pommiers qui fournissent un cidre renommé.

L'église paroissiale est dédiée à saint Guy; la foudre a détruit sa tour, il y a quelques années. La chapelle de N.-D. de Douarnec, dont la fête se célèbre le 2e dimanche de septembre, mérite d'être visitée à cause de sa belle

verrière. Le pardon qui s'y tient est très fréquenté et dure quatre jours.

Cette paroisse faisait autrefois partie de l'évêché de Tréguier. Le breton est la langue usuelle.

Gommenec'h possède deux écoles, l'une de garçons et l'autre de filles ; à cette dernière est annexé un petit pensionnat.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 54, et le chemin d'intérêt commun N° 27.

LANNEBERT

Superficie : 699 hectares. — Population : 810 habitants.

Borné au nord par Pludual, à l'est par Pléguien, au sud par Lanvollon, et à l'ouest par Gommenec'h et Tréméven, le territoire de cette commune est peu boisé et humide, mais assez fertile. Il est de nature granitique. Le breton est généralement parlé.

Sur la place du bourg coule une fontaine dédiée à saint Evence et qui forme un lavoir public où l'eau ne tarit jamais. L'église, sous le vocable de ce saint, n'offre pas d'intérêt.

La chapelle de N.-D. de Liscorno a été récemment restaurée ; le pardon qui a lieu le 3e dimanche de septembre, attire un grand nombre de pèlerins.

Deux écoles existent au bourg, l'une de garçons et l'autre de filles avec classe enfantine.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 2.

LE FAOUET

Superficie : 755 hectares. — Population : 713 habitants.

Le territoire de cette commune est assez boisé et bien planté de pommiers.

Il est accidenté surtout au nord et à l'est sur les bords du Leff. Le sol est formé de schiste argileux au nord et de gneiss au sud.

Cette commune est presque tout entière comprise dans

une presqu'île terrestre, qui s'avance en demi-cercle dans l'arrondissement de Guingamp.

Le bourg est traversé par la vieille route de Pontrieux à Perros.

Les agriculteurs plantent beaucoup de pommiers et se livrent avec succès à l'élevage du bétail. La langue parlée est le breton.

L'église paroissiale vient d'être reconstruite ; elle est d'un bel effet. Le château moderne de Kervasdoué est entouré de magnifiques futaies qui s'étendent sur le versant du Leff.

La chapelle de Kergrist, où à lieu un pardon le dernier dimanche de septembre, est du xve siècle.

Le Faouët possède deux écoles communales, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 53.

LE MERZER

Superficie : 1,263 hectares. — Population : 1,100 habitants.

Cette commune située au sud du canton de Lanvollon, s'avance comme un coin dans l'arrondissement de Guingamp. Elle est bien boisée et bien plantée de pommiers. Le territoire, généralement plat, repose sur un sous-sol granitique et argileux, renfermant des roches amphiboliques.

L'église, dédiée à Notre-Dame, vient d'être restaurée ; son pardon a lieu le dimanche qui suit le 8 septembre. Le breton est la langue usuelle.

Deux écoles communales y existent, une pour les garçons et l'autre pour les filles.

On conserve au Merzer le souvenir d'un homme de bien. François Le Grand-Fèvre, qui fut maire au commencement du siècle et qui passa sa vie à rendre service à ses concitoyens.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 21, et est à proximité du chemin de grande communication N° 9.

PLÉGUIEN

Superficie : 1,549 hectares. — Population : 1,733 habitants.

Cette grande commune s'étend à l'est du canton de Lanvollon. Sauf les grands bois de la Salle, le territoire est peu boisé et généralement plat, excepté dans la partie centrale où se trouve le bourg. Il est en général bien cultivé, mais de qualité médiocre.

L'église paroissiale possède un beau clocher et deux fenêtres datant l'une du XIVe siècle et l'autre du XVIe.

On remarque le manoir du Bois de la Salle, entouré de très beaux bois, où l'on voit une enceinte circulaire entourée de douves profondes remontant à l'époque romaine et qu'on nomme *Le Labyrinthe*.

Pléguien possède une école communale de garçons et une école de filles fondée par le marquis de Saint-Pierre.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 9, et d'intérêt commun N° 66.

POMMERIT-LE-VICOMTE

Superficie : 3,303 hectares. — Population : 2,806 habitants.

Cette localité était autrefois le chef-lieu d'une importante seigneurie ayant le titre de vicomté, d'où lui vient son nom, et dont la juridiction s'étendait sur les communes environnantes.

Elle a été aussi appelée Pommerit-les-Bois, à cause des nombreux taillis et futaies qui s'y trouvaient.

Le sol, de constitution granitique, avec roches amphiboliques, est plat, excepté sur les bords du Trieux qui sépare Pommerit de Squiffiec et de Trégonneau.

Malgré l'humidité d'une grande partie du terrain, les céréales et les pommiers produisent d'excellents résultats. On y trouve de l'argile qui est utilisée par les potiers du village de La Poterie, situé dans la commune de Pabu, près Guingamp.

Dans l'église paroissiale dédiée à saint Pierre et à la Vierge, on voit une superbe vitre du XIVe siècle. Le clocher, surmonté d'une élégante flèche, date de 1712. Sur le portail sont sculptées les armes de Durfort, duc de Lorges, maréchal de France, l'un des derniers seigneurs de Pommerit.

La chapelle du Paradis est un bel édifice gothique du XVIe siècle ; celle du Folgoat, un peu plus ancienne, est un lieu de pèlerinage fréquenté.

Pommerit possède deux écoles communales nombreuses ; l'une de garçons et l'autre de filles.

Jean Le Brun, aumônier du duc Jean IV et évêque de Tréguier, mort en 1378, est né dans cette commune.

Près du château de Kerbic, on trouve un dolmen au milieu de belles plantations.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 54, et par le chemin d'intérêt commun Nos 21 et 28.

TRÉGUIDEL

Superficie : 655 hectares. — Population : 900 habitants.

Située au sud-est du canton de Lanvollon, cette commune est la seule dans laquelle le breton n'est pas connu. Elle devrait son nom à saint Guénaël, patron de l'église paroissiale.

Elle fournit un grand nombre de marins à la navigation de l'Etat et du commerce.

Le sol est bien cultivé. La propriété, très-divisée, est possédée en grande partie par ceux qui l'exploitent.

Le voisinage de la mer (8 kilomètres) permet aux cultivateurs d'user des engrais marins au grand profit de l'agriculture.

La chapelle de Saint-Pabu ou Tugdual est un édifice assez remarquable du XVe siècle.

Tréguidel possède deux écoles bien fréquentées.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun Nos 8 et 66.

TRÉMÉVEN

Superficie : 512 hectares. — Population : 661 habitants.

Le territoire de cette commune, borné à l'ouest par le Leff, est généralement découvert et très-accidenté dans la partie nord.

Son nom viendrait de saint Méen ou Méven, patron de l'église paroissiale.

A l'important village de Saint-Jacques, situé au fond d'un ravin, sur les bords du Leff, on remarque une vaste chapelle sous le vocable du saint de ce nom, et qui date des XVe et XVIe siècle. Son architecture et ses sculptures méritent d'être citées. Il s'y tient chaque année quatre foires très importantes.

Au sud de Saint-Jacques, se trouvent les ruines de l'ancienne forteresse de Coëtmen. On voit encore les restes d'une vieille tour et d'un énorme donjon. Tréméven compte deux écoles, l'une de garçons, l'autre de filles.

Le bourg situé non loin du chemin de grande communication N° 7, n'est traversé que par des chemins de 3e catégorie.

TRESSIGNAUX

Superficie : 729 hectares. — Population : 811 habitants.

Saint Suliac ou Suliau, patron de l'église paroissiale, a donné son nom à la commune, dont le bourg n'est distant de Lanvollon que de 1,500 mètres.

Le sol, formé de schiste et de granit, est pierreux et d'une culture assez difficile ; toutefois, l'agriculture y progresse, et les pommiers produisent un cidre estimé. Les landes sont à peu près toutes défrichées.

Le Leff sépare à l'ouest Tressignaux de Goudelin.

La chapelle de Saint-Antoine, au sud du bourg, remonte au XVIe siècle. On y vient en pèlerinage le premier dimanche de septembre.

C'est sur le territoire de Tressignaux qu'une femme

trouva en 1816 une pépite d'or natif sur quartz blanc ; elle a été déposée au musée des mines à Paris.

Jusqu'en 1882, l'école des garçons se tenait à Saint-Antoine ; depuis cette époque, les deux écoles sont installées au bourg.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 7.

TRÉVÉREC

Superficie : 433 hectares. — Population : 538 habitants.

Le territoire de cette commune est assez accidenté, notamment à l'est. Le sol y est fertile et bien cultivé ; les pommiers donnent de bons produits. Grâce aux efforts d'un agriculteur distingué, M. Pierre Ollivier, décédé maire de la commune, les landes ont disparu, et des procédés rationnels de culture ont été introduits.

L'église de Trévérec est dédiée à saint Véran, qui a donné son nom à la commune.

On remarque un beau tumulus à un kilomètre du bourg, près de Lesvérec.

L'antique et belle chapelle de Pont-Men est en ruines.

Trévérec possède depuis longtemps une école communale spéciale pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 16, et le chemin d'intérêt commun N° 27.

CANTON DE MONCONTOUR

(10 communes).

Moncontour ; Bréhand ; Hénon ; Penguily ; Quessoy ; Saint-Carreuc ; Saint-Glen ; Saint-Trimoël ; Trébry ; Trédaniel.

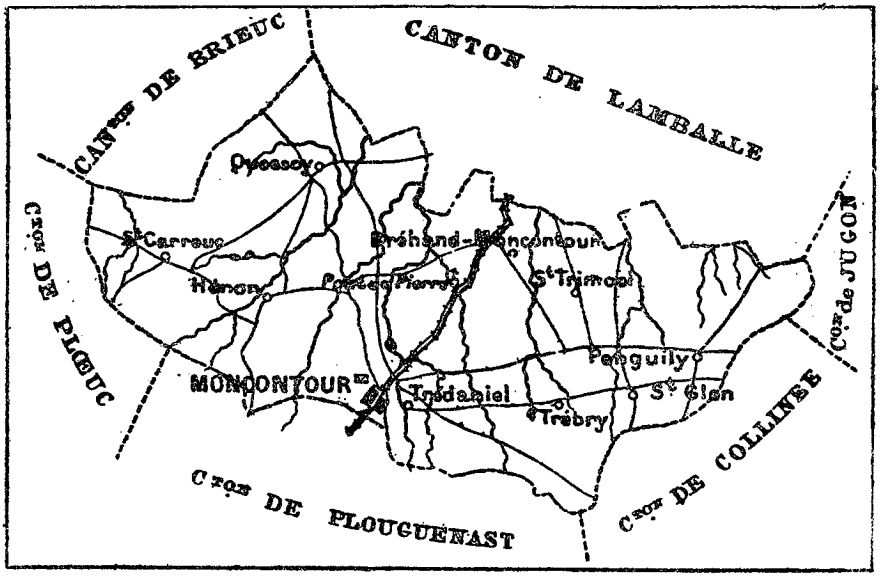

Le canton de Moncontour est borné au nord par les cantons de Saint-Brieuc-Midi et de Lamballe ; à l'est par les cantons de Jugon et de Collinée ; au sud par le canton de Plouguenast ; à l'ouest par le canton de Plœuc. — Ce canton est traversé par la route nationale N° 168, de Quiberon à Saint-Malo ; par les chemins de grande communication N° 6, de Mauron à la baie d'Yffiniac ; N° 14, de Collinée à Dahouët ; N° 27, du Pontgamp à la grève de Cesson ; N° 28, de Quintin à la grève de La Mouette ; N° 30, de La Chèze à Saint-Brieuc, et N° 44, de Corlay à Jugon ; par les chemins d'intérêt commun N° 4, de Collinée à la grève de la Grandville ; N° 29, de Saint-Carreuc à Broons ;

N° 58, de Saint-Trimoël à la grève d'Hillion, et N° 61, de Plœuc à Yffiniac.

Le territoire du canton de Moncontour, arrosé par les rivières le Gouessant et l'Evron, nu et découvert dans ses parties nord et est, élevé, très accidenté, coupé de vallées profondes, comprend une partie du versant nord des montagnes du Menez, où se trouve Bel-Air, situé à 340 mètres au-dessus du niveau de la mer et l'un des points principaux de triangulation des cartes de France de Cassini et de l'état-major. — Fertile, contenant de bonnes prairies, produisant d'excellents chevaux ; bien boisé et planté de pommiers, il est susceptible de grandes améliorations agricoles.

Le canton de Moncontour appartient à la zône intermédiaire du département ; avant la chute du commerce des toiles, il avait une certaine importance industrielle qu'il a complétement perdue, mais dont il trouvera la compensation dans les progrès de son agriculture.

MONCONTOUR

Superficie : 48 hectares. — Population : 1,359 habitants.

La ville de Moncontour est traversée par la route nationale de Quiberon à Saint-Malo, et par les chemins de grande grande communication N°s 6 et 30.

C'était autrefois l'une des places les plus fortes de Bretagne. Sa situation sur un mamelon escarpé, s'avançant comme un promontoire, la rendait presque inexpugnable. Elle a subi plusieurs siéges, notamment en 1394, 1487 et 1590. Grâce à sa situation, à la hauteur et à la solidité de ses murs, l'ennemi ne put jamais s'en emparer.

En 1624, par ordre de Louis XIII, elle fut démantelée. Néanmoins, une partie restée debout jusqu'à la Révolution, servait de prison. Les trois portes, par lesquelles on entrait dans la ville, subsistent en partie.

L'église paroissiale, dédiée à saint Mathurin, est l'ancienne chapelle du château. Sa tour en granit surmontée d'un

dôme en plomb, date de la Renaissance. A l'intérieur, on remarque les superbes verrières, représentant les scènes de la vie de Notre-Seigneur, de saint Yves, de sainte Barbe, de saint Mathurin et un arbre de Jessé ; elles datent de 1535. L'autel, en marbre blanc, et la belle balustrade en fer forgé attirent les regards.

On fait remonter l'origine du pèlerinage de saint Mathurin à la duchesse Anne, reine de France, qui aurait rapporté des environs de Sens un morceau du crâne du saint. A cette occasion eurent lieu de grandes fêtes présidées par la reine qui aurait ouvert les danses. Elles se sont perpétuées depuis, et tous les ans, à la Pentecôte, de grandes réjouissances ont lieu à Moncontour.

Dans la partie haute de la ville se trouve l'hospice civil, magnifique établissement, fondé il y a 300 ans et desservi par les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve.

Depuis la chute du commerce des toiles, cette ville n'a plus d'industrie propre, excepté quelques tanneries installées sur les bords de l'Evron.

François Le Douaren, savant jurisconsulte, y est né, de même que Poullain de Bel-Air, avocat célèbre, et l'économiste Juigner. Gilles de Bretagne y a été prisonnier.

On y compte deux écoles communales, ouvroirs et une classe enfantine.

Le sol, de nature granitique, ne mesure que 40 hectares et ne comprend guère que la ville proprement dite.

BRÉHAND

Superficie : 2,495 hectares. — Population : 1,940 habitants.

Situé à peu près à mi-route de Moncontour à Lamballe, le bourg de cette commune n'offre rien de remarquable. L'église, dédiée à la sainte Vierge, vient d'être reconstruite.

Le sol, de constitution granitique au sud et schisteuse au nord, est boisé et bien planté de pommiers. Les progrès de l'agriculture ont fait disparaître la totalité des landes. Le commerce du beurre et du cidre est très actif.

La chapelle de Saint-Malo, non desservie, date du xv^e^

siècle. On remarque les châteaux de Launay, du Chêne et du Boishardy. C'est dans ce dernier qu'est né le célèbre capitaine de chouans Amateur-Jérôme-Silvestre Le Bras de Forges, sieur du Boishardy, tué à Bréhand même le 17 juin 1795.

Les eaux d'un affluent de l'Evron font mouvoir plusieurs minoteries.

Bréhand possède deux écoles primaires.

Le bourg de Bréhand est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 29.

HÉNON

Superficie : 4,087 hectares. — Population : 2,959 habitants.

Le vaste territoire de cette commune est très accidenté et s'étend sur le versant nord des monts du Menez. L'agriculture y fait peu de progrès; les cultivateurs n'abandonnent que lentement les anciens systèmes de culture. On y trouve encore beaucoup de terres incultes.

Le sol est formé mi-partie de schiste talqueux et de granit.

L'église récemment reconstruite sur l'emplacement de celle qu'un violent incendie détruisit en 1877, est un beau monument d'architecture gothique; saint Pierre en est le patron.

On remarque les belles propriétés de Catuélan, des Granges, du Colombier, de la Néauvais, des Mezues et de Bellevue. Sur la belle esplanade qui s'étend devant le château des Granges, ont lieu tous les ans les danses qui terminent les fêtes de saint Mathurin à Moncontour.

Les plus anciens registres de paroisse remontent à 1595. A cette époque l'église paroissiale se trouvait dans un champ dit de la Croix-d'Aval, à 400 mètres environ de l'église actuelle.

Une notice ancienne fait connaître qu'un grand pardon se tenait à la chapelle Saint-Nicolas, près de la Ville-Chuplé. C'est ce pardon qui a donné naissance à la foire transférée plus tard à Crafaud, dans la commune de Plédran.

Charles du Merdy, marquis de Catuélan, décédé, à la fin du siècle dernier, premier président du Parlement de Bretagne, est né à Hénon.

Cette commune possède depuis 1844 une école communale de garçons et une école privée de filles. Cette dernière a été fondée par M. le comte de Lorgeril.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 29.

PENGUILY

Superficie : 1,049 hectares. — Population : 617 habitants.

Cette commune, anciennement appelée l'*Aile-des-Haies*, a été formée d'une ancienne trève de Saint-Glen, d'où elle ressortissait pour le spirituel jusqu'en 1845.

L'ancienne chapelle tréviale, devenue église paroissiale et qui tombait en ruines, a été reconstruite aux frais et par les soins de M. Le Bel de Penguily en 1847. Elle est dédiée à saint Théodule.

Cette commune a été agrandie, en 1863, d'une section de Plénée-Jugon.

Son territoire de nature granitique, et situé sur les confins de l'arrondissement de Dinan et de Loudéac, est plat et un peu humide. Il est bien boisé, mais on y trouve encore des landes.

On remarque les châteaux modernes de Penguily et de la Saudraie.

Le bourg est situé à proximité du chemin de grande communication N° 14.

QUESSOY

Superficie : 2,923 hectares. — Population : 2,857 habitants.

D'après la tradition, le territoire de cette commune étai autrefois très boisé.

La paroisse de Quessoy est citée dans une charte de Conan IV de 1169, à l'occasion d'un de ses villages, l'Hô-

*

pital, où s'était établie une commanderie de Templiers. L'église paroissiale est dédiée à sainte Anne ; elle est vaste, mais n'offre aucun intérêt.

Les chapelles de l'Hôpital, de Crézouar et de Saint-Blaise n'offrent rien de remarquable.

Le territoire de Quessoy comprend un plateau élevé, entrecoupé de nombreuses vallées qui forment des sites très pittoresques. Les pommiers y sont bien cultivés.

En dehors de leurs travaux de labour, et tout en gardant les bestiaux dans les champs, les hommes et les femmes se livrent à une industrie toute spéciale à cette commune ; la fabrication des chapeaux de paille communs qui sont ensuite vendus en gros vers le mois de mai sur les marchés de Saint-Brieuc, de Lamballe et de Moncontour.

Le château de Bogars est entouré de belles plantations.

Au bourg existent deux écoles communales, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. A l'Hôpital, a été créée, il y a quelques années, une école mixte.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 29 et 30, et d'intérêt commun N° 68.

SAINT-CARREUC

Superficie : 1,269 hectares. — Population : 1,227 habitants.

Le territoire de cette commune est accidenté et découvert. On y rencontre quelques tertres assez élevés, notamment celui du Haut-Croc (230 m.)

L'agriculture progresse lentement ; le sol est cependant assez fertile. On rencontre du granit un peu partout et du schiste talqueux au sud.

Les vallées renferment d'excellentes prairies qui, par un meilleur aménagement des eaux, produiraient du foin de qualité supérieure et en plus grande quantité.

Jusqu'en 1516, cette paroisse a fait partie de Plédran, dont elle n'était qu'une trève. L'église, dédiée à saint Etienne, est petite ; elle date du XVIIe siècle. En 1873, la tour a été exhaussée. La petite chapelle du hameau important de Saint-Guéhen est du XVIe siècle.

De la route de Plaintel à Saint-Carreuc, en descendant la côte de Saint-Guéhen, le voyageur aperçoit, entouré d'un joli bouquet d'arbres, le château de Plessix-Budes, reconstruit en 1860 et où est né, en 1602, Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, maréchal de France, qui se couvrit de gloire au passage du Rhin en 1639, et gagna les victoires de Wolfenbüttel et de Kempen. Il mourut à Rothweil, en Souabe, le 24 novembre 1643.

Près de la Sencye se trouve un tumulus assez bien conservé.

Deux écoles existent au bourg, une pour chaque sexe. Une école mixte vient d'être récemment ouverte à Saint-Guéhen.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 27 et 28.

SAINT-GLEN

Superficie : 1,078 hectares. — Population : 828 habitants.

Situé sur le versant nord du Menez, entre les communes de Trébry et de Penguily, le territoire de cette commune, de constitution granitique, est assez accidenté ; quelques vallées fertiles font contraste avec les landes voisines qui sont à peu près toutes défrichées.

On y récolte beaucoup de sarrasin.

L'église de Saint-Glen, sous le vocable de saint Nicodême et de saint Etienne, n'offre aucun intérêt.

Le point culminant est les Trois-Croix qui s'élève à 316 mètres.

Près de la Haie-aux-Lions, se trouvent deux tumulus, l'un de forme ovale et l'autre rond de 3 mètres environ de hauteur. On les désigne dans le pays sous les noms de Grand et de Petit château.

Saint-Glen possède une école communale pour les garçons et l'autre pour les filles.

Le Gouessant sépare cette commune de Trébry et de Saint-Trimoël.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 4 et 29.

SAINT-TRIMOEL

Superficie : 835 hectares. — Population : 587 habitants.

Saint-Hermoël, solitaire breton qui y vivait au ve siècle, a donné son nom à cette commune dont le sol, presque uni, s'abaisse vers le nord. Il est de nature granitique et de qualité ordinaire. L'agriculture y fait quelques progrès, mais le cultivateur se débarrasse difficilement des procédés routiniers de ses ancêtres.

L'église paroissiale n'a rien qui mérite d'être signalé. Les anciennes chapelles de Gouvello et des Fermes ne sont plus desservies. Le Gouessant arrose la commune à l'est et la sépare de Saint-Glen.

Deux écoles existent au bourg, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles.

Le bourg n'est traversé que par des chemins de 3e catégorie.

TRÉBRY

Superficie : 2,511 hectares. — Population : 1,543 habitants.

Cette commune, dont le territoire s'étend dans toute la partie sud-est du canton, est située sur le versant nord du Menez.

Le sol de constitution granitique, excepté aux environs du mont de Bel-Air, où l'on trouve des grès, est boisé au centre, nu et découvert dans les autres parties, notamment au sud. Sur les hauteurs on trouve des landes nouvellement défrichées, qui ne produisent que du seigle et du blé-noir.

Le Gouessant y a sa source.

C'est dans cette commune que se trouve le point culminant du département, le mont de Bel-Air (340^m^). Du sommet, où se trouve une chapelle dédiée à Notre-Dame du Mont-Carmel, on découvre une étendue de pays considérable,

depuis la mer jusqu'au Morbihan. Il s'y tient un pardon très fréquenté le dimanche qui suit le 16 juillet.

L'église paroissiale, reconstruite en 1860, offre peu d'intérêt. La chapelle de Saint-Maudez date du XVIe siècle.

Le château-fort de la Touche-Trébry conserve encore une partie de ses anciennes fortifications. On voit les quatre tourelles, la place du pont levis, les douves qui ne sont pas comblées et qui étaient alimentées par un étang voisin.

On remarque les manoirs de la Reboursière, de la Ville-Gouessio, de la Roblinais, de Duault et de Bel-Orient, ainsi que le château de la Bégassière qui appartient à la famille de l'amiral Montjaret-Kerjégu.

Un souterrain unissait, dit-on, la Touche-Trébry avec la Roblinais.

Deux dolmens, parfaitement conservés, existent à Saint-Maudez et à la Grignardaye : les habitants nomment ce dernier l'Autel des fées. On y a trouvé plusieurs objets de l'époque celtique.

Trébry a deux écoles de garçons, l'une communale et l'autre privée, et une école communale de filles.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 29.

TRÉDANIEL

Superficie : 1,540 hectares. — Population : 1,063 habitants.

Le territoire de la commune de Trédaniel, situé à l'est de Moncontour, s'étend jusqu'aux portes de cette ville.

Bien cultivé et bien boisé au nord, il est nu et renferme encore beaucoup de landes au sud, dans la partie montagneuse.

Les prairies des vallées produisent un foin excellent.

Les restes du château de la Cuve dominent le versant nord du Menez. Ils sont entourés d'une enceinte en terre de plus de 300 mètres de circonférence, protégé par un fossé profond.

Courson de Kernescop, dit de la Villevalio, lieutenant de Cadoudal, y est né. Il est mort en 1847, après avoir été colonel et maréchal de camp sous la Restauration.

La commune de Trédaniel n'a pas d'école sur son territoire. Elle loue deux maisons d'école dans la ville de Moncontour.

Le bourg est situé à proximité du chemin de grande communication N° 6.

CANTON DE PAIMPOL

(9 Communes).

Paimpol ; Bréhat ; Kerfot ; Kérity ; Ploubazlanec ; Plouézec ; Plounez ; Plourivo ; Yvias.

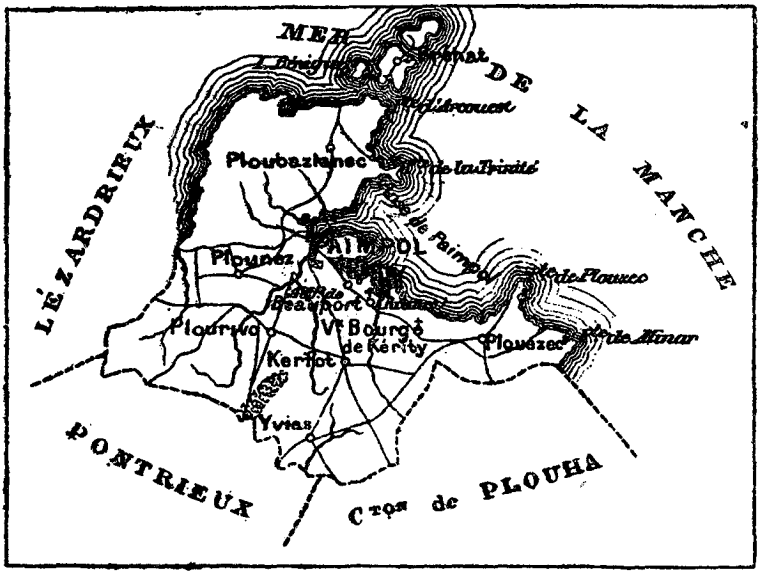

Le canton de Paimpol, qui appartient à la zone du littoral, est borné au nord et à l'est par la Manche ; au sud par les cantons de Plouha et de Pontrieux ; à l'ouest par le canton de Lézardrieux, dont il est séparé par le Trieux. Le Leff sépare également le canton de Paimpol de celui de Pontrieux. Le canton est en outre arrosé par le Lezvouen, qui se jette dans la mer à Paimpol. — Il est traversé par les chemins de grande communication N° 1er, de Saint-Brieuc à Morlaix ; N° 7, de Paimpol à Josselin ; N° 15, de Belle-Isle à Bréhat ; N° 54, de Guingamp à la baie de Bréhec, et par les chemins d'intérêt commun N° 53, de Guingamp à Plouézec, et N° 57, de Plerneuf à Yvias.

Le territoire de ce canton maritime est fort accidenté dans toutes ses parties, notamment sur ses confins ouest, formés par la rivière navigable du Trieux, et aux bords de la mer, dominés par de hautes et rapides falaises. Le littoral est hérissé d'écueils, d'îles et d'îlots, qui rendent son aspect tout à la fois grandiose et effrayant. Ce canton est peu planté de pommiers et produit seulement 5,060 hect. de cidre. Il est également peu boisé, mais on tend à y étendre les plantations, malgré la violence des vents et sa situation géographique. De toutes parts on y trouve les plus beaux points de vue, les sites les plus pittoresques. Son sol, bien cultivé, le classe parmi les cantons les plus fertiles et les plus productifs du département, bien que le cinquième environ de sa superficie soit encore en landes. Il y existe beaucoup de propriétés sous le régime convenancier. A ses richesses agricoles, il faut ajouter celles que lui procure la marine. Il possède de nombreux bateaux employés à la pêche, au dragage des sables calcaires et à la récolte des varechs qui constituent un si précieux engrais. La pêche du maquereau et de la julienne est très productive. Celle des huîtres est aussi une source d'importants bénéfices.

PAIMPOL

Superficie : 93 hectares. — Population : 2,211 habitants.

La ville de Paimpol est agréablement située au fond d'une petite baie qu'encadrent des collines schisteuses peu élevées.

Elle est bornée au nord par Ploubazlanec, à l'ouest par Plounez, au sud par Plounez et Kérity, et à l'est par la mer. Son territoire qui ne mesure que 81 hectares est resserré par les communes limitrophes et ne comprend guère que l'agglomération principale.

C'est un petit port très animé qui arme annuellement une quarantaine de navires pour la pêche de la morue en Islande. Son commerce maritime va s'accroître par la

construction d'un bassin à flot creusé dans les marais qui se trouvaient à l'embouchure du petit ruisseau le Lezvouen. Plusieurs navires font également le cabotage entre les ports de la Manche notamment et l'Angleterre ; le commerce d'exportation consiste en céréales, pommes de terre, et l'importation comprend du fer, du bois, de la houille, du sel, etc.

L'entrée du port est difficile à cause des nombreux rochers sous-marins qui s'y trouvent, mais la rade est sûre.

La culture maraîchère, aux environs de la ville, est bien entendue et donne de beaux produits.

Les rues sont généralement étroites et mal alignées ; elles aboutissent toutes aux quais ou à la place du Martray d'un joli aspect, entourée par l'Hôtel-de-Ville et quelques maisons du XVe et du XVIe siècle.

Les marchés, qui ont lieu le mardi de chaque semaine, et les foires sont très suivis.

A Paimpol se trouvent un commissariat de l'inscription maritime, un tribunal de commerce, une capitainerie et une recette de douanes, un contrôleur des contributions directes, une caisse d'épargne.

De belles et vastes écoles communales y ont été récemment construites.

Paimpol était autrefois une trève de Plounez ; elle est devenue cure en 1790. Certains documents tendent à faire croire qu'elle existait avant 1325. Le château fort des Etangs, qui s'élevait aux abords des quais actuels était considéré comme une des places de guerre de Bretagne.

En 1595, la ville fut prise par les Ligueurs sur les Anglais. En 1832, le choléra décima la population.

Des courses, des régates très brillantes et très animées ont été établies depuis longtemps à Paimpol.

Dans l'église dédiée à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, on remarque une belle rosace du XIVe siècle et un tableau de Valentin provenant de l'abbaye de Beauport.

A Lanvignec, autrefois paroisse, existent une jolie cha-

pelle dédiée à saint Vignec, prince irlandais du ve siècle, et un cimetière où il est accordé des concessions.

Les Paimpolais ont été de hardis corsaires pendant les guerres contre les Anglais ; la population en a gardé une certaine fierté d'allure, de franchise et d'énergie qui contraste avec le caractère ordinaire des populations avoisinantes.

La ville de Paimpol est traversée par les chemins de grande communication Nos 1, 7 et 15.

BRÉHAT

Superficie : 309 hectares. — Population : 1,086 habitants.

Cette île, baignée par la Manche, est située au nord de Ploubazlanec et à 4 kilomètres de la terre ferme. Autour d'elle se trouvent de nombreux et pittoresques îlots.

Elle est divisée elle-même en deux parties par un canal qui se remplit à marée haute.

Le climat y est doux et très sain ; la culture des pommes de terre prédomine dans l'île, elle y est bien entendue et donne d'excellents produits ; mais elle se fait à bras : les roches parsemées çà et là au milieu des terres ne permettent guère d'employer la charrue.

Les voitures et chevaux y sont presque inconnus et les transports se font uniquement à bras ou à dos d'âne.

Quoique découvert et nu, le territoire de l'île et des îlots est très productif.

Le bois de chauffage y fait complètement défaut ; les habitants utilisent, en guise de mottes, la *bouse* de vache séchée au soleil.

Les hommes sont presque tous marins, au service de l'Etat ou embarqués sur les longs courriers.

Dans l'un des îlots, appelé l'Ile-Verte, saint Budoc, au vie siècle, avait fondé un monastère dont quelques ruines indiquent encore l'emplacement.

A l'ouest de Bréhat, on voit au loin le magnifique phare des Héaux, dont la lanterne est élevée de 79 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le sable coquillier qui se trouve sur le banc de l'Ile-Verte contient 83 °/₀ de matières fertilisantes. Le sol des îles est du granit amphibolique très dur.

L'église paroissiale date de 1651. Il existe dans l'île trois chapelles : celle de Notre-Dame-de-Keramour, de Saint-Michel et de Saint-Guénolé.

Bréhat a de tout temps fourni de nombreux marins ; plusieurs amiraux et capitaines de vaisseaux bréhatins se sont fait remarquer par leur intrépidité.

Un des derniers survivants du *Vengeur* était de Bréhat.

Bréhat possède deux écoles : l'une de garçons, l'autre de filles.

Cette île n'est traversée que par des chemins vicinaux de 3e catégorie.

KERFOT

Superficie : 566 hectares. — Population : 784 habitants.

La commune de Kerfot a été formée en 1859, d'une partie du territoire d'Yvias.

Elle est bornée au nord par Kérity, à l'est par Plouézec, à l'ouest par Yvias et Plourivo, au sud par Yvias.

Le territoire est accidenté, nu sur les hauteurs et boisé dans les vallées. Il est de médiocre qualité.

Cette commune fournit un assez grand nombre de marins, faisant la pêche à Terre-Neuve.

L'église paroissiale date du XVIIe siècle, elle est dédiée à Notre-Dame.

On remarque non loin du bourg les ruines de l'ancien château-fort de Corret.

Le sol est à grès rouge, à gros grains, et à schiste traversé par du porphyre squartzifère, recouvert d'argile.

Kerfot possède une école de garçons et une école de filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 7.

KÉRITY

Superficie : 983 hectares. — Population : 2,312 habitants.

Cette commune, située sur le littoral sud de la baie de Paimpol, est bornée au nord par la mer, à l'est par Plouézec, au sud par Plouézec et Kerfot, à l'ouest par Plourivo, Paimpol et Plounez.

C'est dans un site pittoresque, sur les bords de la mer et d'un étang que se trouvent les ruines de l'abbaye de Beauport, fondée pour des religieux Prémontrés, en 1202, par Alain, comte de Goëllo.

L'ancienne chapelle, l'ancienne salle capitulaire, le réfectoire, le cloître, sont des restes curieux de l'art architectural de l'époque. Ils viennent d'être classés parmi les monuments historiques.

L'église paroissiale et le bourg ont été transférés, il y a quelques années au village du Tévron, entre l'abbaye et Kernoa, partie de Kérity qui forme un faubourg de Paimpol.

Le sol est en général peu fertile, il est à base de roches amphiboliques mêlées de serpentine; sur les hauteurs on découvre des terrains incultes envahis par les ajoncs qui font peu à peu place à de belles futaies de pins maritimes.

Kérity fournit beaucoup de marins à la flotte de l'Etat, au commerce et à la pêche.

Du lieu dit Sainte-Barbe, on jouit d'un coup d'œil splendide sur la baie de Paimpol, sur les rochers qui en défendent l'entrée et sur l'île de Bréhat que l'on aperçoit au nord.

Un groupe scolaire spacieux et bien aéré a fait place aux classes si mal installées, pendant longtemps, dans une partie des restes de l'abbaye de Beauport.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 1.

PLOUBAZLANEC

Superficie : 1,504 hectares. — Population : 3,383 habitants.

Ploubazlanec est une grande et belle commune à territoire élevé, entrecoupé de vallons bien boisés.

Le sol est généralement fertile grâce à l'emploi des *algues* et *varechs* que la mer fournit en abondance. Il produit des céréales, des pommes de terre, du lin et du chanvre. Ploubazlanec forme une presqu'île qui se rattache au continent par Plounez et Paimpol, et est borné au nord et à l'est, par la Manche ; à l'ouest le Trieux la sépare de l'arrondissement de Lannion.

La constitution du sol est à base de schiste ; au nord on trouve du granit amphibolique et du beau porphyre brun et vert.

Les deux petits ports de Loguivy et de Portz-Even possèdent un grand nombre de bateaux qui font la pêche du poisson frais et qui vont pour la plupart, tous les ans, pêcher le homard à l'île de Sein.

C'est à l'Arcouest, au nord du bourg et à l'extrémité du chemin de grande communication N° 15, qu'accostent les bateaux faisant le passage pour Bréhat.

Ploubazlanec a absorbé deux autres paroisses : *Perros-Hamon* et *Lannévez* qui n'était qu'une trève de Perros ; elles dépendaient toutes deux de l'évêché de Dol alors que celle de Ploubazlanec ressortissait de Saint-Brieuc.

On remarque le château des Salles avec ses dépendances dont les belles futaies s'étendent le long de la mer, et ceux de Kersa et de Kernouarn.

Sur un mamelon qui domine l'entrée du port de Paimpol se dresse une belle statue de la Vierge.

Sur les grèves de Launay et de l'Arcouest on trouve un sable coquillier contenant 90 % en moyenne de matières fertilisantes.

Ploubazlanec possède une école communale de garçons, une école communale de filles avec classe enfantine et une école mixte à Loguivy.

Le bourg de Ploubazlanec est traversé par le chemin vicinal de grande communication N° 15, de Belle-Isle à Bréhat.

PLOUÉZEC

Superficie : 2,788 hectares. — Population : 4,715 habitants.

Le territoire de cette commune est accidenté, découvert et sec. Dans la partie ouest et sud s'étendaient encore, il y a quelques années, des landes qui ont été défrichées ou remplacées par de belles futaies de pins maritimes.

Le sol n'est fertile que grâce à une culture bien entendue favorisée par la facilité de se procurer des engrais marins de toutes sortes. Il est en général schisteux.

Plouézec est borné au nord par Kérity et la Manche, à l'est par la Manche, au sud par Plouha, Lanloup et Pléhédel, à l'ouest par Kerfot.

Le bourg important couronne un mont élevé que domine encore la belle flèche de l'église qui sert d'amer aux navires.

Dans la vaste église nouvellement reconstruite, on remarque un beau lutrin, œuvre de Corlay.

Plouézec compte quatre écoles communales : une de garçons et une de filles au bourg, une école mixte au Questel, et l'autre à La Madeleine ; hameaux importants, situés : le premier, au sud-est, et le second, au sud-ouest du bourg.

C'est sur le territoire de cette commune que se trouve la belle et vaste plage de Bréhec qui serait le rendez-vous de nombreux baigneurs si elle était plus rapprochée des centres importants ou d'une voie ferrée et si les voies de communications qui y conduisent étaient faciles.

Un beau chemin de grande communication N° 54 y aboutit.

Au hâvre de Port-Lazo, un grand nombre de bâteaux se livrent journellement à la pêche du poisson frais ou au dragage des sables calcaires.

Il y a quelques années, on a vainement tenté de repeupler d'huîtres les baies de Plouézec.

Il existe dans cette commune trois chapelles desservies à certains moments de l'année : Saint-Rion, Saint-Paul et Saint-Loup.

Le bourg de Plouézec est traversé par les chemins de grande communication N° 1, et d'intérêt commun N° 53.

PLOUNEZ

Superficie : 1,281 hectares. — Population : 1,912 habitants.

Borné au nord par Ploubazlanec et Paimpol, à l'est par Kérity, au sud par Plourivo, et à l'ouest par le Trieux, le territoire de cette commune est peu accidenté vers le sud, mais bien boisé. Au nord il présente de longues ondulations. Les terres sont bien cultivées ; humides et fortes dans les vallées, elles sont légères et sèches sur les hauteurs. Le sol est en général de constitution schisteuse, avec roches amphiboliques. A l'ouest on trouve de l'hémisthène.

Plus que partout ailleurs peut-être, les champs sont entourés de hauts et larges fossés recouverts d'ajoncs qui poussent rapidement. De petits chemins tortueux assez bien entretenus forment un réseau presque inextricable dans lequel le voyageur étranger peut facilement s'égarer.

Des anciennes chapelles, une seule est demeurée debout, Notre-Dame de Kergrist, qui date du xve siècle et dont le pardon a lieu le 1er dimanche de mai.

L'église, reconstruite en 1818, n'offre rien de remarquable. On remarque en cette commune les châteaux de Keraoul, de Kergoniou, de Chef-du-Bois et de Pen-Lann.

C'est à Plounez, qu'est né J.-M. Jabob, évêque constitutionnel de Saint-Brieuc en 1791.

Deux écoles existent dans cette commune, une de garçons, l'autre de filles.

Le chemin de grande communication N° 1er, traverse la commune, mais le bourg n'est desservi que par des chemins de 3e catégorie.

PLOURIVO

Superficie : 2,835 hectares. — Population : 2,571 habitants.

Cette commune est bornée au nord par Plounez, à l'est par Kérity, Kerfot et Yvias, au sud par Quimper-Guézennec,

et à l'ouest par le Trieux qui la sépare des arrondissements de Lannion et Guingamp.

Son territoire est élevé, très accidenté, et bien que la nature du sol ne soit pas d'excellente qualité, les récoltes sont généralement bonnes, grâce aux engrais marins. Les landes se couvrent de nombreuses futaies de pins maritimes.

La population est en partie adonnée à la culture. Beaucoup de jeunes gens partent chaque année pour la pêche d'Islande qui répand l'aisance dans un grand nombre de familles.

L'église paroissiale, reconstruite en 1865, mérite d'être signalée ; le cimetière est remarquable par sa bonne tenue et l'égalité d'ornement qui décore chaque tombe.

Les chapelles de Saint-Jean, de Lancerff, de Saint-Ambroise et de Kermaria sont desservies à certains jours.

On remarque dans celle de Lancerff de curieux travaux d'art et de belles peintures. Elle est située dans un site charmant sur le bord du Trieux, rendez-vous l'été de nombreux touristes.

Non loin de Lancerff se trouve le hameau de Toul-ar-Houilet, dont le nom rappelle un combat entre Bretons et Anglais, pendant la guerre de Cent Ans. Ces derniers mis en déroute, tombèrent dans les excavités de la côte ; d'où le nom Toul, *Trou*, ar Houilet *aux Anglais*. Les Bretons désignaient leurs ennemis sous ce nom.

Nous devons citer le joli petit bois de l'Hermite, d'une étendue de plus d'un hectare et ne comprenant guère que des arbousiers qui y seraient venus naturellement.

Tous les bords du Trieux sont charmants, depuis Frinaudour, lieu où le Leff se jette dans le Trieux jusqu'à la mer.

On remarque le château moderne du Bourblanc appartenant à la famille Armez qui a donné plusieurs députés depuis 1789.

Cette commune, située au sud-ouest du canton de Paimpol, est arrosée par le Lezvouen, ruisseau qui va se perdre dans la baie de Paimpol.

Il existe au bourg une école communale de garçons, une école communale de filles et une école privée; une école mixte a été créée au hameau de Penc'hoat.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 15.

YVIAS

Superficie : 1,163 hectares. — Population : 1,341 habitants.

Cette commune est bornée au nord par Kerfot, à l'est par Plouézec et Kerfot, à l'ouest par Plourivo, au sud par Pléhédel, Lanleff et Quemper-Guézennec dont elle est séparée par le Leff.

Sauf quelques parties montagneuses et d'un aspect tout à fait pittoresque, au bord du Leff, le sol d'Yvias est à peu près uni, légèrement ondulé et très fertile. Il produit grâce aux engrais marins, d'excellentes récoltes de blé et de lin. De nombreux vergers produisent un cidre estimé. La nature du sol est en général argilo-calcaire, sauf dans l'ouest où elle est siliceuse.

Du lieu dit la Croix-Minguen (95^{m} d'altitude) on jouit d'un coup d'œil splendide, sur les environs de La Roche-Derrien, Bégard, Belle-Isle, Quintin et Etables.

L'agriculture est l'occupation générale des habitants ; l'élevage des bestiaux commence à donner d'excellents résultats.

Yvias a été de 1790 à 1799, chef-lieu de canton, mais après 1800 cette commune a été annexée au canton de Paimpol.

L'église paroissiale, nouvellement reconstruite, est sous l'invocation de Saint-Judoce, prince breton du VIIe siècle.

On remarque deux chapelles, celles de Saint-Judoce et du Calvaire. Cette dernière renferme un sépulcre qui mérite d'être visité.

Les anciens manoirs de Kerisel et du Grand-Pan sont aujourd'hui convertis en fermes.

Près de la route de Paimpol existe un cône tronqué de 6^{m} d'élévation et de 110^{m} de circonférence. Selon la tradi-

tion, c'est un ancien *droit de motte* où, chaque homme était obligé, la première année de son mariage, d'apporter un sac de terre, à moins qu'il ne payât à son seigneur une forte somme d'argent pour s'exempter de cette corvée. Ce tumulus, selon une autre version, serait le lieu de sépulture d'un grand personnage.

Il existe à Yvias, deux écoles communales, l'une de garçons et l'autre de filles.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux de 3e catégorie.

CANTON DE PLÉNEUF

(8 communes).

Pléneuf ; Erquy ; Planguenoual ; Plurien ; Saint-Alban.

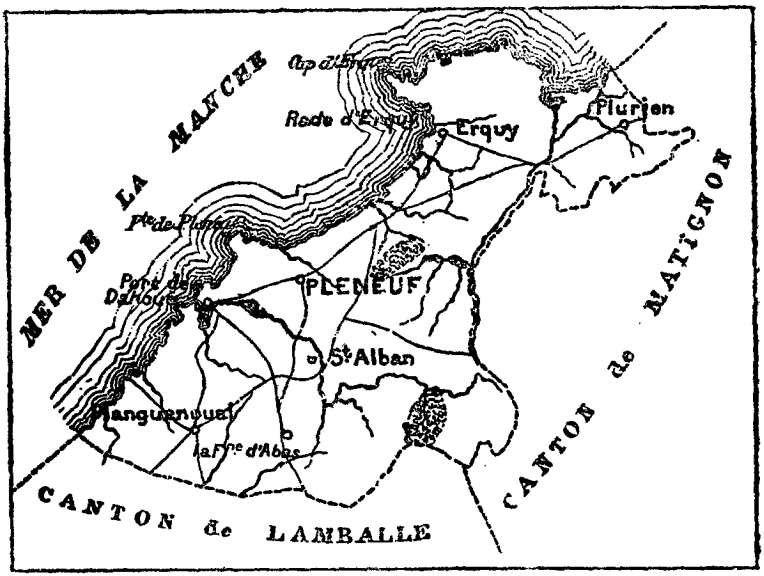

Le canton de Pléneuf est borné à l'ouest et au nord par la Manche ; à l'est par le canton de Matignon, et au sud par le canton de Lamballe. — Il est traversé par les chemins de grande communication N° 14, de Collinée à Dahouët ; N° 29, de Quintin à Erquy ; N° 17, de Combourg à Erquy ; N° 34, de Plurien à Dahouët ; N° 43, de Saint-Alban à Matignon ; N° 51, de Plancoët à Erquy, et par les chemins d'intérêt commun N° 5, de Plurien à Lamballe ; N° 30, de Lamballe au Val-André ; N° 62, de Plédéliac à la grève de Jospinet, et N° 79, de Hillion à Dahouët.

Le territoire de ce canton maritime forme un plateau élevé, assez généralement uni. Il est cependant sillonné de quelques vallées, arrosées par des cours d'eau qui fertilisent

d'assez bonnes prairies représentant à peu près le dix-neuvième du sol ; prairies insuffisantes pour la nourriture du bétail et des robustes chevaux que le canton possède ; aussi, y supplée-t-on par des prairies artificielles. La violence des vents s'oppose à l'extension des plantations ; néanmoins, on remarque des arbres d'une belle venue dans les lieux abrités. — Le littoral est bordé de hautes falaises et de magnifiques grèves. Les terres, assez bien cultivées, produisent généralement du froment.

PLÉNEUF

Superficie : 1,702 hectares. — Population : 2,317 habitants.

Borné au nord et à l'ouest par la Manche, à l'est par Erquy, au sud par Saint-Alban et Planguenoual, le territoire de cette commune est élevé et entrecoupé de quelques vallées peu profondes. Du côté de la mer, il est bordé par de hautes falaises.

Depuis quelques années, l'agriculture y a fait de grands progrès, grâce à l'emploi de plus en plus répandu des engrais marins.

Le port de Dahouët, d'un accès difficile, est très sûr et bien abrité. Les pêches d'Islande, de Terre-Neuve et le cabotage lui donnent une certaine importance.

La belle plage du Val-André est le rendez-vous, pendant la belle saison, de nombreux baigneurs.

Le sable jaune de la grève, très fin et formé en grande partie de débris de coquilles, contient environ 33 °/₀ de matières fertilisantes.

L'église dont la reconstruction est décidée n'offre rien de remarquable.

C'est en Pléneuf qu'existait l'ancienne forteresse du Guémadeuc, que possédait la famille de ce nom, dont l'aîné jouissait de la charge de grand-écuyer et de chambellan des ducs de Bretagne.

Dans le cimetière de Pléneuf on remarque le tombeau du général de Lourmel, tué à Sébastopol.

Le sol de la commune est du granit amphibolique ; on trouve du porphyre vers la Pointe, en face du Verdelet (petit îlot sur la côte) ; il est schisteux au nord-est.

Deux écoles communales existent au bourg et une à Dahouët.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 34, et le chemin d'intérêt commun N° 30.

ERQUY

Superficie : 2,646 hectares. — Population : 2,708 habitants.

Erquy est situé au nord du canton. Le sol de cette commune n'est guère accidenté dans la partie sud. Il n'en est pas de même dans le nord. Sur tout le littoral, le paysage est pittoresque et la vue splendide.

Quoique lents, les progrès en agriculture sont constants. On s'occupe avec raison et succès de la formation des prairies naturelles et artificielles.

La pêche cotière et celle de la morue occupent un grand nombre de marins. L'extraction du magnifique grès qui se trouve non loin du bourg, donne du travail à beaucoup d'ouvriers.

Pendant les guerres de la 1re République et de l'Empire, plusieurs combats ont eu lieu contre les marins anglais sur les côtes d'Erquy, toujours à l'avantage des Français.

On remarque la belle propriété de Bien-Assis, avec ses deux tourelles ; sous l'une d'elles se trouve un cachot. Elle a été la propriété du général Valletaux, lieutenant de Hoche pendant la pacification de la Vendée et de la Bretagne.

Les légendes parlent du Chariot de la Mort qui se promène pendant les nuits ; de Mourioche, le cheval du diable qui s'allonge pour permettre à plusieurs personnes de prendre place sur son dos.

On croit dans le pays que l'église a été autrefois un temple où les Gaulois faisaient des sacrifices sanglants.

Une pierre, trouvée en 1738, représentait *une louve allaitant deux enfants.*

La chapelle des Sept-Saints, à l'entrée du bourg, est d'un très bel aspect, de même que le Calvaire qui l'avoisine. De ce point on jouit d'un coup d'œil splendide sur la mer et les falaises.

Les deux hameaux des Hôpitaux et de La Couture ont une école mixte communale ; une école communale de garçons, une de filles, une école maternelle et un ouvroir existent au bourg.

Le port d'Erquy reçoit en moyenne chaque année 150 navires : les importations consistent en houille, matériaux de construction, bois du Nord, chaux, briques et ardoises ; les exportations portent sur les produits agricoles et les pavés de grès.

Le sol des grèves contient 53 °/₀ de matières fertilisantes.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 17 et 29.

PLANGUENOUAL

Superficie : 3,289 hectares. — Population : 1,936 habitants.

Le territoire de cette commune est en général plat et humide ; sur les bords de la mer il est plus sec. Il est en général bien cultivé ; toutefois, les jachères sont encore nombreuses. On s'adonne à la culture de la vesce et à l'élevage du bétail ; mais la récolte du blé est considérée comme la principale source de richesses.

A la chapelle Saint-Michel, le lendemain de la fête du patron, a lieu la bénédiction des semailles. Chaque cultivateur apporte un échantillon de blé qui est mêlé après la cérémonie à la quantité qu'il veut semer.

Le chemin de grande communication N° 3, qui traverse cette commune, est établi en grande partie sur la voie gallo-romaine de Corseul à Carhaix.

Les manoirs du Val et du Vaujoyeux sont du XVIe siècle ; ce dernier a un colombier qui mérite d'être visité.

Dans une des falaises qui bordent la mer se trouve une grotte naturelle, appelée la Salle-Margot.

La grève de Jospinais fournit du sable contenant 45 °/° de matières fertilisantes.

Le sol renferme des roches amphiboliques au nord et du gneiss à l'est.

La commune de Planguenoual occupe le sud du canton. Elle possède deux écoles communales, une de garçons et une de filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 29 et le chemin d'intérêt commun N° 62.

PLURIEN

Superficie : 2,165 hectares. — Population : 1,516 habitants.

Cette commune occupe la partie nord-est du canton. Le sol est de constitution granitique en général avec grès poudingue au nord et schiste au sud.

Le territoire est découvert et généralement plat, sec plutôt qu'humide et coupé par de petites vallées. L'agriculture suit pas à pas la marche progressive qu'elle poursuit dans le canton depuis quelques années.

Au milieu d'une grève que la mer recouvre dans les grandes marées, s'élève la Roche-du-Marais ; c'est un rocher colossal en grès rouge et de forme conique.

Le sable des grèves contient 1/3 en poids de matières fertilisantes.

L'église date du XIIe siècle. Elle ne possède rien de remarquable. Le château de Lehen, avec la chapelle y attenant, mérite d'être visité.

A Plurien, il y a une école communale de garçons et une de filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 17.

SAINT-ALBAN

Superficie : 3,044 hectares. — Population : 1,642 habitants.

C'est à saint Alban, martyr breton, au Ve siècle, que

cette commune doit son nom. Il est le patron de l'église paroissiale dans laquelle on admire une magnifique maîtresse vitre du XVe siècle.

On remarque aussi la chapelle Saint-Jacques, bel édifice gothique du XIIIe siècle, construit, dit-on, par les Templiers.

Le territoire de cette commune est élevé, mais entrecoupé de vallons, au fond desquels se trouvent de très bonnes prairies.

Saint-Alban possède la cure du canton.

Une foire importante s'y tient le 1er septembre ; elle est dite la *foire aux Chats.*

C'est à Saint-Alban qu'est né saint Guillaume Pinchon, illustre évêque de Saint-Brieuc, canonisé en 1247.

Au manoir de La Ville-Théart, est né vers 1611, François de Visdeloup, mort évêque de Saint-Pol-de-Léon.

Cette commune est bornée au nord par Pléneuf et Erquy, à l'est par l'arrondissement de Dinan, et au sud par Saint-Aaron et Planguenoual.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 30.

CANTON DE PLŒUC

(6 communes).

Plœuc ; La Harmoye ; Lanfains ; Le Bodéo ; L'Hermitage-Lorge ; Plaintel.

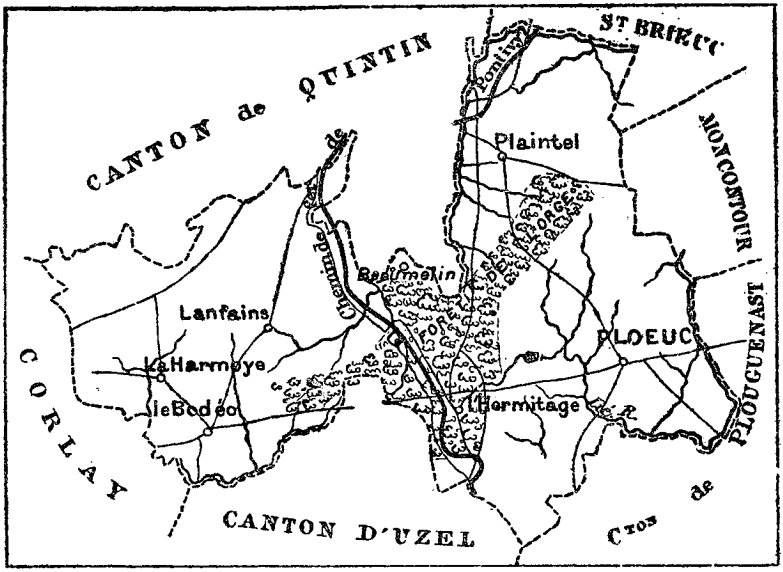

Le canton de Plœuc est borné au nord par le canton de Saint-Brieuc-Midi ; à l'est par les cantons de Moncontour et de Plouguenast ; au sud par le canton d'Uzel ; à l'ouest par les cantons de Corlay et de Quintin. — Il est traversé par les chemins de grande communication N° 3, du Légué à Lorient ; N° 7, de Paimpol à Josselin ; N° 10, de Saint-Brieuc à Quimper ; N° 27, du Pontgamp à la grève de Cesson ; N° 28, de Quintin à la grève de La Mouette ; N° 35, de Moncontour au Blavet, et N° 44, de Corlay à Jugon, et par les chemins d'intérêt commun N° 3, embranchement de Saint-Gildas sur le 11 ; N° 1er, de Plaintel à Langast ; N° 52, de Quintin à Mûr ; N° 61, de Plœuc à Yffiniac ; N° 81, de Plœuc à Uzel ; et N° 85, d'Uzel au Bodéo.

Territoire élevé, fort accidenté, coupé de vallées profondes; arrosé par l'Oust et le Lié qui déversent leurs eaux dans l'Océan ; sillonné de nombreux ruisseaux ; occupé, sur plus d'un sixième de son étendue, par la belle forêt de Lorges. Boisé dans ses parties cultivées ; nu et découvert sur les hauteurs, qui présentent de vastes landes et bruyères, ce canton contient des gisements de minerai de fer exploités, et c'est presque le seul du département qui possède du calcaire avantageusement utilisable. Sans être stationnaire, son agriculture a encore de grands pas à faire, surtout sous le rapport de la production des fourrages. Toutefois, l'engraissement des animaux de boucherie et l'élevage des bœufs forment l'une de ses principales ressources. Les agriculteurs du canton ont depuis longtemps recherché les moyens d'améliorer le bétail, et c'est justice de reconnaître que leurs efforts n'ont pas été infructueux. — Ainsi que dans tous les cantons du département où la culture du blé-noir est pratiquée en grand, la production du miel y est assez importante. Il serait seulement à désirer que, là comme ailleurs, l'éducation des abeilles reçût des perfectionnements dont l'utilité est reconnue.

Ce canton, qui appartient à la zone intermédiaire, s'occupait beaucoup autrefois de la filature du lin et de la fabrication de la toile ; mais la chute de l'industrie toilière l'a forcément ramené à l'agriculture. Cependant, l'usine du Pas, qui le touche, l'exploitation de la forêt de Lorges, la confection des sabots, qui emploient un grand nombre d'ouvriers, lui enlèvent le caractère purement agricole.

PLŒUC

Superficie : 4,445 hectares. — Population : 4,875 habitants.

Cette commune est bornée au nord par Saint-Carreuc et Plaintel, à l'ouest par l'Hermitage, à l'est par Plémy et au sud par Plouguenast et Gausson.

La Harmoye est située à l'ouest du canton. Son nom viendrait de saint Harmoy ou Hermoël, solitaire breton qui

vivait au VIe siècle. Saint Gildas est actuellement le patron de l'église paroissiale.

Le sol est de constitution granitique au sud ; vers le nord on trouve du schiste talqueux.

Le vaste territoire de Plœuc est élevé et entrecoupé de nombreux vallons au fond desquels coulent de petits ruisseaux affluents du Lié qui passe près du bourg.

L'agriculture progresse ; le beurre y est estimé. C'est là qu'en 1836, a été établi le premier comice agricole du département.

L'église paroissiale qui vient d'être reconstruite est un grand édifice d'un assez bel aspect.

Plœuc était autrefois une ancienne seigneurie appartenant à la famille de la Rivière, et qui fut érigée en comté vers 1696. Le père du général La Fayette épousa en 1754 la fille du dernier représentant de cette famille.

Près du village de Baya, on remarque un beau menhir.

Deux écoles communales importantes, l'une de garçons et l'autre de filles existent au chef-lieu de la commune.

Le bourg de Plœuc est traversé par les chemins de grande communication Nos 87 et 44, et par le chemin d'intérêt commun N° 1.

LA HARMOYE

Superficie : 1,768 hectares. — Population : 976 habitants.

Cette commune est bornée au nord par Saint-Bihy, à l'est par Lanfains et Le Bodéo, au sud par Saint-Martin-des-Prés, et à l'ouest par le Haut-Corlay.

Le sol est généralement argileux ; pendant longtemps l'agriculture était en souffrance, mais grâce à l'emploi de la chaux que fournit en abondance le gisement de Cartravers, les champs sont devenus plus productifs.

Beaucoup d'habitants sont occupés aux exploitations de la forêt de Lorges, comme bûcherons, charbonniers ou sabotiers.

Deux écoles existent au bourg, l'une pour les garçons et

l'autre pour les filles. L'école mixte a été dédoublée en 1885.

Le bourg de La Harmoye est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 52, de Mûr à Quintin, qui passe aussi aux fours à chaux de Cartravers.

LANFAINS

Superficie : 2,186 hectares. — Population : 1,753 habitants.

Borné au nord par le Fœil et Saint-Brandan, à l'est par Saint-Brandan, au sud par L'Hermitage et Le Bodéo, et à l'ouest par La Harmoye et Saint-Bihy, le territoire de cette commune est montagneux et coupé par de profondes vallées.

On y voit encore beaucoup de landes qui se défrichent lentement.

Un grand nombre d'habitants se livrent au commerce des bestiaux ou exercent l'état de chiffonniers.

C'est dans cette commune que se trouve, sur le bord d'un étang et de la forêt de Lorges, l'importante usine du Pas. On y fabrique presque exclusivement de la fonte de première fusion. Le minerai employé est pris sur les lieux ou au Bas-Vallon, en L'Hermitage. Elle occupe un grand nombre d'ouvriers.

Le sol contient du grès quartzite, du schiste et de l'argile plastique.

Dans l'église paroissiale, dédiée à saint Hingueten ou Guiganton, évêque de Vannes au VIIe siècle, on remarque une belle chaire, œuvre de Corlay.

Deux écoles existent au bourg. Une école mixte a été établie au Pas.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux de 3e catégorie.

LE BODÉO

Superficie : 997 hectares. — Population : 728 habitants.

Cette commune est bornée au nord par Lanfains et la

forêt de Lorges (commune de l'Hermitage), à l'est par Allineuc, au sud par Merléac et Saint-Martin-des-Prés dont elle est séparée par l'Oust, à l'ouest par La Harmoye.

Situé à l'extrémité sud-ouest du canton, le territoire de cette commune se divise en deux parties d'aspect bien différent, l'une qui longe la vallée de l'Oust est fertile, boisée, bien plantée de pommiers et contient de belles prairies, l'autre est élevée, aride, nue, et couverte encore de grandes bruyères que le défrichement n'a pas atteint.

Le sol renferme du schiste argileux et du minerai de fer.

Le nom de cette commune viendrait de saint Théo ou Thei, patron de la paroisse.

L'église paroissiale, qui date des premières années du XVIIIe siècle, possède un lambris décoré de peintures remarquables.

Beaucoup d'habitants sont occupés au tissage des excellentes toiles qui ont mis en renom sur ce point Quintin, Uzel et Loudéac.

Il n'y a encore au Bodéo qu'une école mixte.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 44.

L'HERMITAGE-LORGES

Superficie : 3,779 hectares. — Population : 1,069 habitants.

Cette commune est bornée au nord par Saint-Brandan et Plaintel, à l'est par Plœuc et Gausson, au sud par Saint-Hervé et Uzel, à l'ouest par Allineuc, Le Bodéo et Lanfains.

Les deux tiers de son territoire sont couverts par la belle forêt de Lorges. Le sol, légèrement accidenté, est fertile dans la partie qui n'est pas sous bois; l'agriculture y a fait des progrès, grâce à l'élan donné, il y a environ 50 ans, par M. Baron-Dutaya.

On remarque près du bourg le magnifique château de Lorges, construit vers 1730, par Guy de Durfort, baron de Quintin. La forêt est, en quelque sorte, la mère nourricière d'un grand nombre d'habitants de la commune qui y

sont presque toute l'année employés comme bûcherons, charpentiers, boisseliers et sabotiers.

Au Bas-Vallet, on trouve un filon très riche de minerai de fer qui est traité à l'usine du Pas.

L'Hermitage possède une école communale de garçons et une de filles.

Le bourg est situé près de l'intersection des chemins de grande communication N°s 3 et 44 et de la gare du chemin de fer de Saint-Brieuc à Pontivy, qui traverse la forêt dans sa plus grande longueur du nord au sud.

PLAINTEL

Superficie : 2,676 hectares. — Population : 2,790 habitants.

Cette commune est bornée au nord par Saint-Julien et Plédran, à l'est par Plédran et Saint-Carreuc, au sud par L'Hermitage et Plœuc, à l'ouest par Saint-Brandan et Plaine-Haute.

Le territoire est très accidenté ; c'est une suite de coteaux et de vallons, mi-partie boisés et mi-partie nus et découverts. Il est peu fertile, léger, sec et comprend encore une grande étendue de landes. Le sol est de nature granitique au nord et schisteuse au sud.

La propriété de Saint-Quihouët a été donnée, en 1832, à la commune par M. et Mme Digaultray qui y établirent un orphelinat destiné à recevoir les enfants pauvres de Quintin, du Fœil et de Plaintel, pour les élever et leur donner des goûts agricoles. Cet établissement, dirigé par les Filles de la Sagesse, a prospéré ; une école primaire y est annexée.

On remarque le manoir de Crapado où est né Angier de Lohéac, célèbre ligueur, décapité à Rennes en 1593.

L'église paroissiale, sous le vocable de saint Pierre, est surmontée d'une belle flèche de granit. Les chapelles de St-Gilles et de Notre-Dame-du-Chemin offrent peu d'intérêt.

Il y a une station de chemin de fer, au hameau de Saint-Gilles.

Plaintel compte, outre l'école de Saint-Quihouët, une

école communale de garçons et une de filles, établies au chef-lieu communal.

Le bourg est situé sur le bord du chemin de grande communication N° 28, de Quintin à La Mouette, près de son intersection avec le chemin de grande communication N° 44, de Corlay à Jugon.

CANTON DE PLOUHA

(8 communes).

Plouha ; Lanleff ; Lanloup ; Pléhédel ; Pludual.

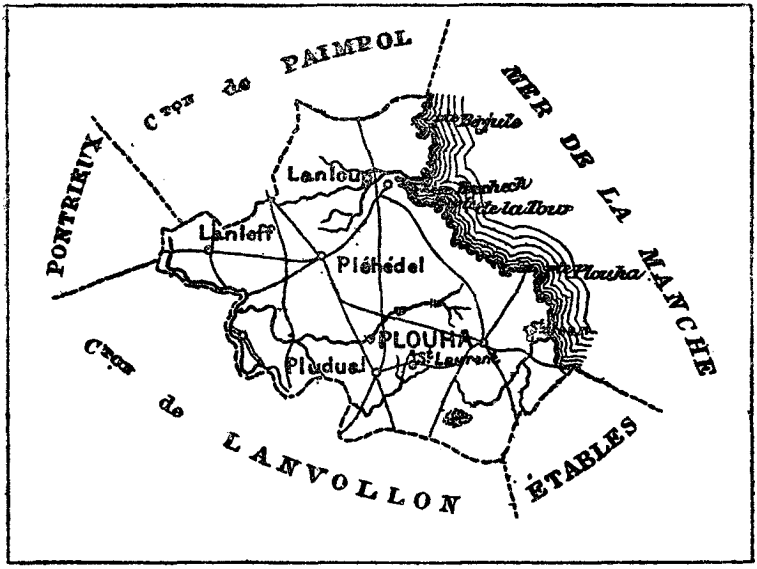

Le canton de Plouha est borné au nord par le canton de Paimpol ; à l'est par la Manche et le canton d'Étables ; au sud par le canton de Lanvollon, et à l'ouest par les cantons de Pontrieux, dont le Leff le sépare, et de Paimpol. — Il est traversé par les chemins de grande communication N° 1er, de Saint-Brieuc à Morlaix ; N° 21, de Binic à Plouha ; N° 54, de Guingamp à la baie de Bréhec, et N° 7, de Paimpol à Josselin, et par les chemins d'intérêt commun N° 2, de Gommené à Lanloup ; N° 23, de Lannion à Plouha ; N° 21, de Bégard au port Moguer ; N° 27, du Faouët à Châtelaudren ; N° 57, de Plerneuf à Yvias, et N° 66, de Plélo à Plouha.

Le territoire de ce canton maritime est élevé, très accidenté et coupé par de nombreux vallons. Peu boisé à l'est,

il est au contraire assez bien planté d'arbres forestiers et de pommiers à l'ouest, et l'on y trouve quelques belles futaies. L'agriculture tend à s'y améliorer et, sous le rapport de la production du cidre, on est fondé à espérer que, sous peu d'années, il suffira et au-delà à sa consommation. Le onzième du canton à peine est encore sous landes, peu susceptibles de culture, attendu qu'elles reposent sur un fonds pierreux et qu'elles sont situées sur des pentes rapides.

Ce canton appartient à la zone du littoral.

PLOUHA

Superficie : 3,998 hectares. — Population : 4,862 habitants.

Le territoire de cette importante commune mesure près de 4,000 hectares. A lui seul, il forme plus de la moitié de l'étendue du canton. Il est de nature granitique au nord, avec terre arable légère et sèche ; au sud, il est à base schisteuse, argileux et humide. Dans cette dernière partie, il est bien boisé. On remarque particulièrement les belles futaies de pins des environs de Lisandré, semées, il y a près d'un demi siècle, dans des landes incultes.

Plat vers le nord, le sol est onduleux vers l'ouest, aux environs de la mer qui baigne 8 à 9 kilomètres de côtes, bordées de hautes et pittoresques falaises.

Les sables des grèves sont peu riches en principes fertilisants. Mais nombre de bateaux attachés au petit port de Bréhec en apportent journellement des côtes voisines : ce qui permet à l'agriculture de prendre de jour en jour plus d'extension et de donner plus de profit.

Le pays est essentiellement agricole, bien que beaucoup de jeunes gens entrent dans la marine de très bonne heure.

Au village de Goasmeur existe une mine de plomb argentifère, qui n'a pas encore été exploitée. Une analyse ancienne avait cependant démontré que sur 25 kilog. de minerai, il existait 17 kilog. de plomb, 0 kilog. 045 d'argent et 1 gr. d'or.

Au milieu du bourg, situé sur le penchant d'une colline

*

s'élève l'église, aspectée au sud, monument plus vaste que remarquable et dominé par une flèche élégante et élevée. Elle est sous le vocable de saint Pierre.

On compte, en Plouha, plusieurs chapelles ; la plus célèbre est sans contredit celle de Kermaria. Cet édifice des XIIIe et XIVe siècles, intéressant par son architecture gothique et les belles sculptures de son porche, est surtout remarquable par les peintures murales de la nef, représentant une *danse macabre*. On y voit la mort mêlée à une quantité de personnages de toutes conditions, se tenant par la main, et exécutant une danse échevelée. C'est une œuvre unique actuellement en France, elle date du XVe siècle.

Par décision récente de l'État, cette chapelle a été classée parmi les monuments historiques.

A la Ville-Neuve et à la Motte existent des tumulus.

Plouha possède deux écoles primaires communales au bourg, l'une de garçons, l'autre de filles. A chacune d'elles est annexé un pensionnat et un cours primaire supérieur. Au hameau de Kermaria, existe depuis plusieurs années une école mixte.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 1er, et les chemins d'intérêt commun N°s 23 et 28.

LANLEFF

Superficie : 216 hectares. — Population : 345 habitants.

Cette petite commune, dont le nom vient du Leff qui la traverse, est située à l'ouest du canton. Le sol, mi-partie granitique et mi-partie schisteux, est généralement fertile et très accidenté.

C'était autrefois une trève de Lanloup dépendant de l'évêché de Dol.

On y remarque les restes d'un monument qui pendant longtemps a donné lieu à bien des dissertations sur son origine, et qu'on désigne sous le nom de *Temple de Lanleff*.

Les uns y voyaient un temple romain, avec piscine, les autres y reconnaissaient avec raison une église du XIe siècle. C'est le plus curieux édifice de la période romane-bizantine (XIe, XIIe siècles) existant dans les Côtes-du-Nord.

Il est classé comme monument historique.

L'église paroissiale, bâtie en 1859, n'offre rien de remarquable.

Lanleff ne possède qu'une école mixte.

LANLOUP

Superficie : 246 hectares. — Population : 503 habitants.

La commune de Lanloup est située au nord du canton. Son territoire, très peu étendu, est resserré entre les communes de Plouha, du sud à l'est, et de Plouézec au nord. Il est très-accidenté, mais fertile. Le sous-sol est schisteux.

L'église est un joli édifice du XVIe siècle ; son porche est remarquable par son architecture gothique et ses sculptures. Elle est sous le vocable de saint Loup, évêque de Troyes.

Ce bourg est traversé par la route qui conduit à la baie de Bréhec, dont la belle plage est assez fréquentée, mais qui le serait davantage si les moyens d'accès étaient plus faciles.

On remarque, en Lanloup, le manoir de la Noë-Verte, qui date du XVe siècle ; ses fenêtres à meneaux en croix, ses tourelles, ses hautes cheminées hexagonales attirent l'attention des visiteurs. Cette terre a appartenu à Jean de Lannion, sire des Aubrays, d'une maison célèbre de Bretagne, et dont les ossements reposent dans la chapelle de Kermaria, en Plouha.

Lanloup possède une école communale de garçons et une de filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 54, et est à proximité du chemin de grande communication N° 1er.

PLÉHÉDEL

Superficie : 1,239 hectares. — Population : 1,760 habitants.

Cette commune tirerait son nom de sa position sur une hauteur : *plé* peuplade, *hédel* ou *huel* élevée. En effet, le territoire par rapport au pays d'alentour est très élevé, et du bourg on jouit, vers l'ouest et le sud-ouest, d'un magnifique panorama.

Pléhédel est situé au nord-ouest du canton, entre Lanloup et Lanleff. Le sol se partage comme nature en deux parties bien distinctes ; au nord, il est élevé, mais plat, humide, argileux et de médiocre qualité ; au sud, il est très accidenté, coupé par de nombreux vallons et de qualité supérieure. En général, la culture est bien entendue.

L'église de Pléhédel est moderne et offre peu d'intérêt. Elle possède les reliques de sainte Philomène, ce qui donne lieu à une grande affluence de pèlerins le jour de la fête patronale, le premier dimanche d'août.

On remarque deux anciennes chapelles sur le territoire de la commune : celle de Saint-Michel et celle de Saint-Samson.

Il convient de signaler le château de Boisgelin, situé dans un vallon arrosé par le Languidoué, affluent du Leff. Il est entouré de bois taillis et de belles futaies. Les fossés de l'ancien château sont aujourd'hui transformés en étang.

Le château du Roscoat est remarquable par son ancienneté et les beaux bouquets qui l'entourent.

Pléhédel possède une école communale de garçons, établie dans un local très confortable, et une école privée de filles

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 54, et par le chemin d'intérêt commun N° 23.

PLUDUAL

Superficie : 927 hectares. — Population : 1,127 habitants.

Pludual, dont le nom viendrait de saint Tugdual, ancien patron de la paroisse, est situé au sud-ouest du canton.

Le territoire de cette commune, à base granitique, est argileux à la surface, bien cultivé et fertile ; les pommiers y prospèrent et donnent un cidre estimé. Plusieurs cultivateurs se livrent avec succès à l'apiculture.

La nouvelle église est un bel édifice, d'un heureux effet architectural.

L'antique et célèbre forteresse de Langarzeau n'existe plus ; elle était située près du ruisseau qui sépare Pludua de Pléhédel, au bord d'un assez vaste étang. On y voit encore quelques fondations de tours ou de courtines qui indiquent l'énorme épaisseur qu'avaient les murailles ; plus de cent maisons ont été construites avec les matériaux qui en sont sortis.

Dans cette commune comme dans tout le canton de Plouha, on parle le breton.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 2 ; il y existe une école communale de garçons et une école privée de filles.

CANTON DE QUINTIN

(8 communes).

Quintin ; Le Fœil ; Le Leslay ; Le Vieux-Bourg ; Plaine-Haute ; Saint-Bihy ; Saint-Brandan ; Saint-Gildas.

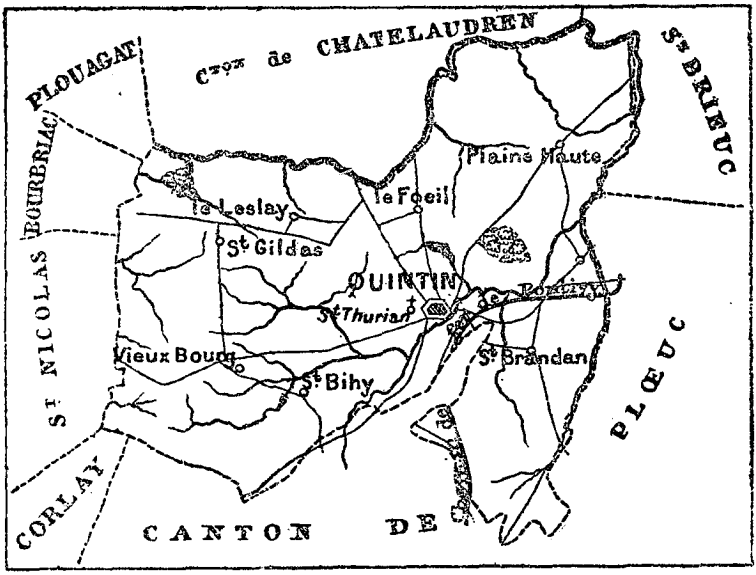

Le canton de Quintin est borné au nord par les cantons de Châtelaudren et de Saint-Brieuc-Midi ; à l'est par les deux cantons de Saint-Brieuc et par le canton de Plœuc ; au sud par les cantons de Plœuc et de Corlay ; à l'ouest par les cantons de Saint-Nicolas-du-Pélem et de Plouagat. — Il est traversé par les chemins de grande communication N° 3, du Légué à Lorient ; N° 7, de Paimpol à Josselin ; N° 10, de Saint-Brieuc à Quimper ; N° 22, de Belle-Isle à Quintin ; N° 28, de Quintin à la grève de La Mouette, et N° 52, de Quintin à Morlaix, et par le chemins d'intérêt commun N° 3, embranchement de Saint-Gildas sur le chemin de grande communication N° 10.

Le territoire montueux, accidenté et très-varié d'aspects,

présente alternativement des vallées fertiles et des montagnes abruptes ; des landes incultes et de vastes prairies. Boisé dans tous les vallons et nu dans ses parties élevées, le canton de Quintin est situé sur le versant nord de la chaîne de montagne qui traverse la Bretagne de l'est à l'ouest, et les rivières et ruisseaux qui l'arrosent se déversent dans la Manche. Le plus important de ces cours d'eau est le Gouët, qui reçoit les ruisseaux de Saint-Germain, de Quemper, de Mandoure, de Noë-Sèche, de Bodfer, de Quelleneuc, du Guerdic et du Rillan. — Centre de commerce des toiles ; il fut pendant longtemps, après la décadence de ce commerce, stationnaire et arriéré en agriculture ; mais le progrès s'y fait sentir sous ce rapport et tout porte à présager que par leurs persévérants efforts, ses habitants trouveront dans son sol l'aisance qu'autrefois ils demandaient à l'industrie.

Ce canton appartient à la zone intermédiaire du département.

QUINTIN

Superficie : 313 hectares. — Population : 3,319 habitants.

La ville de Quintin est située sur le penchant sud-est d'une colline, au pied de laquelle coule le Gouët. Son territoire est très restreint ; il ne mesure que 308 hectares pour 3,319 habitants.

En arrivant de la gare, la ville présente un aspect agréable ; de belles promenades, plantées de hauts arbres, un bel étang sur la chaussée duquel passe la route de Corlay et Rostrenen, et surtout le château, monument inachevé, mais d'un caractère imposant, se présentent à la vue. La magnifique église avec sa flèche élevée domine tout cet ensemble.

L'intérieur de la ville ne répond pas à l'aspect extérieur. De petites rues mal alignées, mal pavées, conduisent à de petites places, et sont bordées de maisons à façades en pierres ou en bois noircies par le temps.

Pendant longtemps, Quintin a été le centre principal du

commerce des toiles dans la région. Cette industrie est bien tombée depuis l'établissement des machines à tisser. Cependant un certain nombre de métiers sont encore debout.

On remarque plusieurs tanneries, une fabrique de papiers et une minoterie très importante, mise en mouvement par la belle chute d'eau de la chaussée de l'étang.

La fondation de Quintin est attribuée à Geoffroy II, fils d'Alain Ier, comte de Penthièvre, qui s'y serait établi vers 1260 ; ses descendants continuèrent à jouir de cette seigneurie jusqu'en 1424, époque à laquelle Plézou de Quintin, dernière représentante de sa famille, épousa Geoffroy du Perrier. Cette terre passa ensuite dans la maison de Laval-Montfort par le mariage, en 1482, de Jeanne du Perrier avec Nicolas de Laval. Leur arrière petit-fils, Henry de la Trémouille, la vendit, le 16 janvier 1638, à Amaury Gouyon de la Moussaye. Le fils de ce dernier, Henry Gouyon, l'aliéna en 1682, au profit de Guy-Alonze de Durfort de Lorges ; elle passa ensuite dans la famille de Choiseul, en 1775, par le mariage de Marguerite de Durfort de Lorges, petite fille de Guy, avec Regnauld-César-François vicomte de Choiseul. C'est à Amaury de la Moussaye qu'on doit la fondation, en 1662, du haut pavillon qui domine l'étang, seule partie existante d'une plus vaste construction à laquelle on n'a pas donné suite ; ce qu'on appelle le château neuf, est un édifice moins important érigé au XVIIIe siècle.

L'ancienne église paroissiale de Saint-Thurian n'existe plus. L'église collégiale, datant du XVe siècle, qui l'avait remplacée, vient elle-même de faire place à un superbe monument, dont les plans ont été dressés par M. Maignan, architecte à Saint-Brieuc.

Quintin possède un hospice civil fondé en 1752, une communauté d'Ursulines, deux écoles primaires de garçons, l'une dirigée par les Frères de Ploërmel, et l'autre, avec cours complémentaire, par un instituteur laïque ; à toutes deux sont annexés des pensionnats. Il s'y tient 13 foires par an.

On remarque au-dessus de l'étang un très beau menhir, appelé la Pierre-Longue.

Quintin a vu naître le littérateur Daillant de la Touche,

mort en 1827 ; le carme Toussaint de Saint-Luc ; Jean Le Rigoleur, célèbre missionnaire ; Le Breton, savant numismate, et l'archéologue distingué, Baron-Dutaya.

La ville de Quintin est traversée par les chemins de grande communication Nos 7, 10 et 52.

LE FŒIL

Superficie : 2,054 hectares. — Population : 1,696 habitants.

Cette commune, dont le nom viendrait, d'après l'opinion locale, de *feuillée*, à cause des nombreux bois et bosquets qui s'y trouvaient autrefois, a un territoire étendu et très accidenté. Avec Saint-Brandan, Le Fœil entoure la ville de Quintin.

La colline sur laquelle est situé le bourg, est un des principaux points culminants de la région.

Quelques cours d'eau portent la fertilité dans les divers vallons qui sillonnent le territoire de la commune. Le Gouët la sépare de Saint-Brandan au sud-est sur une longueur de 4 kilomètres.

La terre arable repose à peu près partout, sur un fond de granit ; l'agriculture s'y est bien développée depuis une trentaine d'années.

C'était autrefois une trève de la paroisse de Saint-Thurian de Quintin ; elle fut érigée en commune le 22 novembre 1803.

L'église paroissiale, remaniée, a conservé quelques restes du xve siècle, elle est sous le vocable de la Vierge.

On remarque quatre maisons seigneuriales, Crénan, Robien, la Noë-Sèche et la Ville-de-la-Bruyère.

Les seigneurs de Crénan avaient le droit de haute moyenne et basse justice, avec fourches patibulaires, dont on voyait encore les vestiges, il y a quelques années, au lieu dit Les Justices ; de plus, ils possédaient le droit de péage sur tous les ponts des environs.

La magnifique habitation de Robien mérite d'être visitée.

Le Fœil possède une école communale de garçons et une de filles, toutes les deux bien fréquentées.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux de 3e catégorie.

LE LESLAY

Superficie : 501 hectares. — Population : 268 habitants.

Le Leslay tire son nom de la rivière Le Leff qui y prend naissance.

Le territoire de cette petite commune est peu étendu ; il est resserré entre Le Fœil à l'est, Saint-Gildas à l'ouest, Cohiniac et Boqueho au nord, et le Vieux-Bourg au sud.

Le sol est de nature granitique ; il est fertile dans les vallées, mais nu, découvert et aride sur les hauteurs.

Le Leslay est une ancienne trève du Vieux-Bourg, érigée en commune en 1831.

L'ancienne chapelle tréviale, qui est devenue l'église paroissiale, date de 1721. Elle est dédiée à saint Symphorien.

Tout près du bourg se trouve l'antique château de Beaumanoir, dont quelques parties datent du xve siècle. Il appartient à la famille de Saint-Pierre. Il a vu naître deux prélats du nom de Guillaume Eder ; l'un, évêque de Saint-Brieuc, et l'autre de Quimper. Le célèbre Eder de la Fontenelle, ligueur dont les cruautés sont connues, possédait ce manoir quand il subit le dernier supplice en 1602.

Le Leslay ne possède qu'une école communale pour les deux sexes.

Le bourg n'est traversé que par un chemin vicinal de 3e catégorie.

LE VIEUX-BOURG

Superficie : 2,512 hectares. — Population : 1,366 habitants.

Cette localité a porté jusqu'au xve siècle le nom de Bourg-de-Quintin ; on l'a ensuite désignée sous le nom de

Vieux-Bourg-Quintin ; c'est ainsi qu'elle est appelée en breton, *Coz-Quintin*.

A 300 mètres du bourg, on trouve les vestiges d'une vieille forteresse qui aurait été bâtie, dit la tradition locale, par un romain nommé Quintinus. Les restes de substructions romaines qu'on trouve çà et là dans la commune, indiquent que le Vieux-Bourg a été une station romaine.

D'un autre côté, la commune est riche en monuments celtiques, parmi lesquels on remarque les menhirs et le dolmen de Kerdalmez, le tumulus de Kernanouët, sous lequel existerait une grotte, qu'on a cru longtemps habitée par une légion de *Corandons*. D'autre part, on raconte qu'il suffisait au cultivateur besogneux d'aller au coucher du soleil demander deux bœufs, et que le lendemain à l'aube ils sortaient prêts à être attelés.

Plusieurs vieux manoirs servent maintenant de bâtiments de ferme.

L'église date du XVIe siècle, la tour hexagonale qui la domine a été construite en 1854.

Le terrain est de nature granitique ; de belles carrières y sont exploitées. Le sol est nu et peu fertile sur les hauteurs ; le seigle, l'avoine et le blé-noir sont à peu près seuls cultivés.

Le Vieux-Bourg est situé sur un des sommets de la chaîne du Mené ; le Trieux y a sa source, de même que le Gouët et un affluent du Blavet.

Au bourg existe une école communale pour les garçons et une pour les filles.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 3, embranchement.

PLAINE-HAUTE

Superficie : 1,530 hectares. — Population : 1,518 habitants.

Le territoire de cette commune forme un immense cône granitique, dont le bourg occupe le sommet et dont les flancs sont généralement serrés, d'où lui vient son nom.

Le sol, peu fertile dans les endroits élevés, est meilleur dans les parties basses. On y cultive les céréales, peu de froment, mais beaucoup de blé-noir. Quelques champs sont bien plantés en pommiers qui produisent d'excellent cidre.

L'industrie des toiles faisait vivre autrefois une grande partie de la population. Depuis quelques années beaucoup d'habitants vont, pendant la belle saison, dans les environs de Paris, faire la moisson, et reviennent chez eux avec un petit pécule prendre part aux travaux de la récolte.

Le Gouët arrose cette commune à l'est ; il coule dans une profonde vallée que dominent des coteaux élevés et abrupts.

L'église de Plaine-Haute n'offre de remarquable que la porte latérale nord, qui provient d'une ancienne chapelle dédiée à saint Méen.

Au Houlin, sur les bords du Gouët, dans un site très pittoresque, se trouve la chapelle de Sainte-Anne qui date du XIVe siècle. Le jour de la fête de la patronne est le rendez-vous d'un très grand nombre de pèlerins. On remarque un beau menhir à la Croix-Cadio.

L'ancien manoir de la Ville-Daniel est une intéressante construction qui attire l'attention des touristes.

Deux écoles existent au bourg, l'une de garçons, l'autre de filles. Elles forment un groupe scolaire.

Le bourg n'est traversé que par des chemins ordinaires.

SAINT-BIHY.

Superficie : 823 hectares. — Population : 355 habitants.

D'abord trêve du Haut-Corlay, près du Vieux-Bourg, Saint-Bihy devint paroisse indépendante en 1827. L'église qui date de 1777, n'offre rien de remarquable ; elle est sous le vocable de saint Eusèbe.

On croit que cette commune doit son nom à saint Bieuzy, disciple de saint Gildas, qui vivait au VIIe siècle.

Le sol est à base granitique ; il est accidenté dans l'ouest et dans le sud, et par conséquent de nature médiocre ; les

vallées, dans lesquelles coulent des ruisseaux affluents du Gouët, sont seules fertiles.

Des anciens manoirs qui se trouvaient dans cette commune, on ne remarque que celui de Grand'Ile, situé au pied de la montagne du Guercy. Il est entouré de douves et de futaies, au-dessous desquelles se trouve un bel étang.

Une école mixte communale existe au bourg depuis 1864.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 3, embranchement.

SAINT-BRANDAN

Superficie : 2,516 hectares. — Population : 2,540 habitants.

Saint-Brandan, vulgairement appelé *Sembedan* ou *Semdan*, est située au sud-est du canton.

Le territoire de cette commune, assez plat vers le nord, est montagneux, tourmenté vers le sud. L'agriculture y fait de notables progrès ; les terres incultes diminuent de jour en jour.

La nature du sol est granitique et schisteuse en grande partie ; près du bourg, on trouve du grès. Non loin du village du Rillan, on a découvert, il y a quelques années, des débris romains.

L'église paroissiale est dédiée à saint Brandan, abbé, auquel la commune doit son nom. Elle n'offre rien de remarquable ; son clocher vient d'être reconstruit.

Les chapelles de Saint-Germain et de Saint-Eutrope sont sans intérêt ; cette dernière tombe en ruines.

C'est sur le territoire de cette commune que se trouve la gare de Quintin, sur la ligne de Saint-Brieuc à Pontivy.

Bien que l'agriculture soit la principale occupation des habitants, beaucoup cependant se livrent au commerce des chiffons.

Le hameau de Carestiemble, situé au sud-ouest du bourg, est habité par un certain nombre de boulangers qui vendent, sur les marchés voisins, du pain, à la levure de bière, appelé communément pain *miraud*.

Saint-Brandan possède deux écoles communales au bourg, l'une de garçons et l'autre de filles. A Carestiemble, une école mixte communale a été créée, il y a quelques années; une école privée de filles fondée par la famille de Robien y existe également.

Le territoire de cette commune s'étend au nord-ouest du canton. On y parle le breton et le français.

Le sol mi-partie quartz et granit, est montagneux, profondément coupé par de nombreux vallons et généralement de médiocre qualité. On remarque encore beaucoup de jachères qui diminuent peu à peu, grâce à l'emploi des amendements calcaires que fournissent les fours à chaux de Cartravers, en La Harmoye.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux de 3e catégorie.

SAINT-GILDAS

Superficie : 1,554 hectares. — Population : 711 habitants.

L'église paroissiale, dédiée à saint Gildas, porte la date de 1785. Dans une fenêtre de l'aile droite, on remarque quelques fragments de vitraux de 1563. Saint Gildas est invoqué par les cultivateurs des environs pour la guérison des animaux malades.

La chapelle de Kerdiouallan, sous l'invocation de Notre-Dame de Délivrance, renferme un tableau peint en 1800, par Béatrix Cornolan, de Quintin.

Sur l'emplacement de l'ancien château du Quélénec, rasé après les guerres de la Ligue, on a bâti une ferme. On remarque encore le portail de la chapelle du château et le clocheton.

Deux écoles existent au bourg, l'une de garçons et l'autre de filles, celle-ci a été créée en 1882.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 22 et d'intérêt commun N° 3, embranchement.

ARRONDISSEMENT DE DINAN.

L'arrondissement de Dinan se subdivise en 10 cantons, savoir : Dinan-Est, Dinan-Ouest, Broons, Evran, Jugon, Matignon, Plancoët, Plélan-le-Petit, Ploubalay et Saint-Jouan-de-l'Isle. Ces 10 cantons comprennent 91 communes; soit, en moyenne, 9 municipalités par circonscription cantonale. Sa population est de 122,374 habitants et sa superficie de 139,849 hectares.

Il est borné au nord par la Manche ; à l'est par le département de l'Ille-et-Vilaine ; au sud par l'arrondissement de Loudéac, et à l'ouest par l'arrondissement de Saint-Brieuc.

L'arrondissement est tout entier placé sur le versant nord de la presqu'île bretonne, et ses principales rivières, le Frémur, le Guébriant, l'Arguenon et la Rance, se jettent dans la Manche. Son sol, accidenté et montueux, est sillonné par de nombreuses vallées, dont plusieurs présentent l'aspect le plus riant et le plus pittoresque. Celle de la Rance surtout provoque l'attention même des voyageurs qui ont visité les contrées renommées par leurs sites remarquables.

Le sol est bon et fertile dans ses parties nord, et beaucoup moins dans celles du sud et de l'ouest et particulièrement au centre, qui comprend le plateau élevé et si médiocre formé par le canton de Plélan. Le sous sol est granitique au nord, schisteux au sud et à l'est ; dans le centre et dans l'ouest, on trouve le granite et le schiste.

On rencontre encore, dans l'arrondissement de Dinan, d'assez vastes étendues de landes et de bruyères, quoique cependant il soit en général assez convenablement cultivé et que, dans plusieurs de ses parties, on ait réalisé même de sérieux progrès. Il est bien planté de pommiers et très boisé. Il renferme deux forêts, celles de la Hunaudaye et de Coëtquen, et plusieurs bois importants. Plus qu'aucun autre du département, il fournit des bois à la menuiserie, à l'ébénisterie et pour la construction.

Les bassins de Saint-Juvat et du Quiou présentent une masse considérable de conglomérats calcaires avec fossiles, connus sous le nom de *faluns* et appartenant aux terres tertiaires, qui répandent la fertilité partout où ils pénétrent et sont appliqués à l'amendement des terres. Le littoral étendu de cet arrondissement maritime, dans lequel sont compris cinq de ses cantons, fournit aussi des engrais calcaires qui, pour être moins riches que les faluns, sont cependant précieux à l'agriculture.

Le canal d'Ille-et-Rance traverse l'arrondissement sur une longueur d'environ 20 kilomètres et met en communication, par l'Ille-et-Vilaine, la Manche avec l'Océan.

La population est généralement saine et vigoureuse, et donne à la marine un nombre important de matelots et de pêcheurs.

CANTONS DE DINAN

(20 communes).

Canton Est. — Dinan (portion est) ; Lanvallay ; La Vicomté-sur-Rance ; Léhon ; Pleudihen ; Saint-Hélen ; Saint-Solen ; Tressaint.

Canton Ouest. — Dinan (portion ouest) ; Aucaleuc ; Bobital ; Brusvily ; Calorguen ; Le Hinglé ; Plouër ; Quévert ; Saint-Carné ; Saint-Samson ; Taden ; Trélivan ; Trévron.

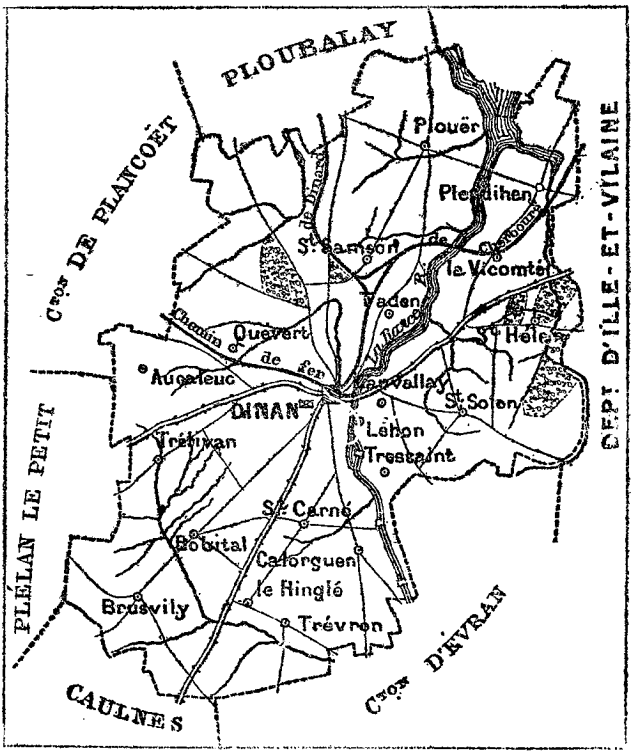

Le territoire des deux cantons de Dinan appartient à la zone du littoral. Il est borné au nord par le canton de Ploubalay et par la Rance, qui le sépare de l'Ille-et-

Vilaine ; à l'est, par ce dernier département ; au sud, par les cantons d'Evran et de Saint-Jouan-de-l'Isle ; à l'ouest, par les cantons de Plélan-le-Petit et de Plancoët. Son étendue est de 19,790 hectares. Les deux cantons de Dinan sont traversés par la route nationale N° 176.

Le canton de Dinan-Est est traversé par les chemins de grande communication N° 2, de Rennes à Saint-Malo, par Dinan ; N° 17, de Combourg à Erquy ; N° 12, de Plouasne à Dinard ; N° 26, de Lanvallay à Ploubalay ; N° 37, de Plancoët à Miniac-Morvan, et N° 48, de Miniac-Morvan à Mordreux ; et par les chemins d'intérêt commun N° 18, d'Evran à la marnière du Lyvet ; N° 36, d'Antrain à Dinan, et N° 59, de Dinan à Saint-Buc.

Le canton de Dinan-Ouest est traversé par les routes nationales N°s 166 et 176 ; par les chemins de grande communication N°s 12, 17, 26, 37 et 40, et par les chemins d'intérêt commun N°s 9, 10, 11, 12, 19, 31, 55 et 59.

La ligne de séparation des deux cantons divise la commune de Dinan en deux parties, depuis le pont sur la Rance, en suivant les rues du Petit-Port, de Jerzual, de la Lainerie, la Grand-Rue, la Croix-Plate, l'ancienne porte de Brest et les faubourgs des Rouairies, jusqu'aux limites de la banlieue de la ville.

Traversé par la Rance, le canton de Dinan-Est est généralement bien boisé, coupé de vallées profondes et pittoresques. Ses champs, parfaitement plantés de pommiers, l'une de ses richesses, sont bien cultivés et donnent les produits les plus importants et les plus variés. La marine, le commerce et la pêche lui procurent des ressources qui, jointes aux bénéfices de son agriculture, placent ses habitants au rang des plus aisés du département. Il contient peu de landes, et l'agriculture, qui chaque jour y progresse, les aura bientôt fait disparaître.

Sa population est de 19,790 habitants ; sa superficie de 6,943 hectares.

Le canton de Dinan-Ouest se compose de deux parties distinctes et bien différentes. Celle qui borde la rivière de la Rance, à l'est, et se prolonge au sud et vers l'ouest, est

bien boisée, montueuse et très accidentée. Dans cette région, les cultures diverses sont supérieures à celles de l'autre partie du canton. Celle-ci est plane, peu boisée et contient encore beaucoup de landes. Elle comprend la partie centrale et celle du nord, vers la limite ouest.

Moins riche et moins avancé que le canton Est, il a cependant subi, dans quelques-unes de ses parties, l'influence du progrès agricole.

La population du canton Ouest est de 12,249 habitants ; sa superficie de 12,275 hectares.

DINAN

Superficie : 393 hectares. — Population : 10,105 habitants.

C'est, après Saint-Brieuc, la ville la plus importante du département.

Elle est située sur la rive gauche de la Rance, dans un site des plus pittoresques.

Son origine est très ancienne, disent quelques géographes ; cependant, il est à croire qu'elle ne remonte guère au-delà du commencement du XIe siècle. Jusqu'en 1264, elle appartint aux sires de Dinan. A cette époque, Alain d'Avaugour, comte de Goëlo, le céda au duc de Bretagne Jean Ier, qui réunie à son domaine.

C'était une ville forte ; les restes de son enceinte murée, qui date du XIIIe et du XIVe siècle, sont encore imposants.

Le magnifique donjon, composé de deux tours accouplées, hautes de 34 mètres et formant 4 étages, sert aujourd'hui de prison.

Parmi les monuments de Dinan, dignes d'être visités, nous signalerons l'église Saint-Sauveur, dont une partie, le portail et le mur sud, sont de beaux restes de l'architecture romane (XIIe siècle). Les sculptures du chœur et de l'abside attirent l'attention par leur élégance et leur délicatesse. C'est dans cette église qu'on a déposé, en 1810, le *cœur* de Bertrand Du Guesclin, qui était conservé dans la chapelle des Jacobins, devenue propriété privée.

L'église Saint-Malo, beau et vaste monument gothique,

est remarquable surtout par son chevet. Elle renferme le mausolée de Claude de Lesquen, ancien évêque de Rennes, décédé à Dinan en 1855.

Parmi les autres édifices publics de Dinan, nous devons signaler la Tour de l'Horloge qui contient une cloche donnée en 1507, par la duchesse Anne ; l'hôtel-de-ville, qui renferme la bibliothèque et le musée ; l'hospice civil ; un ancien couvent de Cordeliers, occupé par un établissement secondaire ecclésiastique ; le collége communal ; enfin les casernes de cavalerie construites récemment.

Dinan montre avec orgueil, aux étrangers, la belle place Du Guesclin ou du *Champ*, où le vaillant connétable battit en duel, en 1358, l'anglais Thomas de Cantorbérie, qui s'était traîtreusement emparé de son frère Olivier Du Guesclin. La place de la duchesse Anne, située près de l'église Saint-Sauveur et appuyée sur les fortifications, a été transformée en un délicieux jardin anglais.

On trouve encore en parcourant l'intérieur de la ville, plusieurs rues qui ont conservé leur physionomie du moyen-âge et dont les maisons, élevées sur des piliers, forment une série de porches ou passages couverts.

Les étrangers admirent, à juste titre, les boulevards qui entourent la ville. De là le regard plonge dans des vallées profondes et pittoresques, où se développe la végétation la plus luxuriante. La vallée de la Rance, si profondément encaissée entre deux collines élevées et reliées ensemble par un magnifique viaduc sur lequel passe la route nationale N° 176 ; la fontaine des eaux ferrugineuses, dans un site encore plus charmant que les autres, attirent de nombreux visiteurs et les enchantent tellement que beaucoup d'entre eux viennent se fixer à Dinan.

Ce qui n'a pas peu contribué à rendre le séjour de cette ville agréable, c'est l'établissement du chemin de fer de Lamballe à Lison.

Autour de la gare s'est établi un nouveau quartier, qui prend de jour en jour plus d'extension.

L'industrie des toiles à voile et de la préparation des cuirs occupe un très grand nombre d'ouvriers ; cette dernière

comprend les trois catégories de tanneries : la préparation des cuirs forts, la molleterie et la mégisserie.

Le commerce d'exportation donne au port de Dinan, établi sur la Rance canalisée, une animation assez importante. Il consiste surtout en céréales, beurre, pommes et bois de chauffage. Les marchés y sont bien suivis ; les foires, celle du Liége notamment, sont renommées.

Nous citerons parmi les personnages nés à Dinan : Ch. Beslay, député, sous l'Empire, la Restauration et le gouvernement de Juillet ; Ch. Pinot, surnommé Duclos, historiographe de France et secrétaire de l'Académie française ; l'ingénieur Pierre Egault des Noës, qui fit creuser le canal de l'Ourcq et fit construire le Château d'Eau à Paris, il est l'inventeur du niveau à bulle d'air ; Toussaint Gagon du Chesnay, député aux Etats généraux de 1789 ; Pierre Le Hardy, conventionnel condamné à mort par la Montagne, avec ses collègues Girondins ; Anselme Michel, membre de l'Assemblée nationale en 1848 ; Charles Néel de la Vigne, ancien député, qui a légué à la ville de Dinan presque toute sa fortune pour des œuvres de bienfaisance.

Comme établissements scolaires, Dinan possède un collége communal, une institution secondaire libre dite des Cordeliers, deux écoles communales l'une de garçons et l'autre de filles, une école maternelle et plusieurs écoles primaires privées.

La ville de Dinan est traversée par la route nationale N° 176 et par les chemins de grande communication N°s 12 et 26.

LANVALLAY

Superficie : 937 hectares. — Population : 1,361 habitants.

Cette commune est située à l'est de Dinan, sur la rive droite de la Rance.

Son territoire est très accidenté sur les bords de cette rivière ; il est bien cultivé. Les prairies naturelles et artificielles s'y développent de plus en plus. Le sol, de nature granitique, est très propre à la culture du pommier.

Saint Vallay, moine breton, qui fut religieux de Landévenec, a donné son nom à cette commune. Comme paroisse elle a dépendu, jusqu'en 1790, de l'évêché de Dol et elle était desservie par les moines de Saint-Florent, de Saumur.

L'église paroissiale dédiée à saint Méen, est de construction récente. Elle n'offre rien de remarqnable.

Lanvallay était le siége d'une seigneurie qui passa successivement aux familles de Coëtquen et de Duras. C'est à Lanvallay, au village de Saint-Piat, qu'est né Hubert de la Massue, fidèle compagnon d'armes de Du Guesclin.

Cette commune a deux écoles, l'une de garçons et l'autre de filles.

Le bourg est à proximité de la route nationale 176, il est traversé par le chemin de grande communication N° 2.

LA VICOMTÉ-SUR-RANCE

Superficie : 459 hectares. — Population : 949 habitants.

Cette localité a longtemps fait partie de la commune de Pleudihen. En 1869, elle a été érigée en paroisse distincte, et en 1878 elle a formé une commune.

En général, le terrain est très accidenté. Son sol est fertile et bien cultivé. Les pommiers y abondent.

On remarque le château et la chapelle de la Bellière, qui datent du XIVe siècle ; ce vieux manoir à cheminées octogones, ornées de couronnes de comte, à murailles épaisses, qui plongent dans les eaux d'un petit étang, était autrefois la demeure des seigneurs de Dinan. Il a appartenu à Du Guesclin par sa femme Tiphaine Raguenel, qui y fit sa résidence et y mourut. Sa chambre est religieusement conservée.

Cette commune est traversée par la ligne de Lamballe à Lison, sur le beau viaduc de Lessart, pont métallique qui franchit la Rance sur une longueur de 80 mètres. En traçant la voie, on a découvert près du pont une voie romaine et des armes de toutes sortes.

Trois écoles existent à La Vicomté, deux pour les garçons, l'une communale et l'autre privée, et une pour les filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 2.

LÉHON

Superficie : 471 hectares. — Population : 1,288 habitants.

A cause de ses ruines, de ses points de vue pittoresques, la commune de Léhon est le rendez-vous chaque année de nombreux touristes.

Elle est située au sud de Dinan et sur la rive gauche de la Rance. Le bourg placé à l'extrémité est de la commune, au fond d'une vallée profonde, compte 300 habitants.

Le territoire, de nature granitique, est très accidenté ; il forme une succession de plateaux bien cultivés, de coteaux boisés et de vallons tapissés de verdure. Les pommiers sont bien soignés et produisent un excellent cidre.

On remarque à Léhon, l'ancien prieuré de Saint-Magloire, dont il reste encore d'intéressants vestiges. Il aurait été fondé en 850 par six religieux, à qui Nominoë donna de l'argent et des terres.

L'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame, et située au sud des ruines du prieuré, est devenue insuffisante et va être remplacée par l'église priorale restaurée.

On y remarque la maîtresse vitre, les huit stalles du XVe siècle et une ancienne cuve baptismale du XIIe siècle, qui sert aujourd'hui de bénitier.

Les ruines de l'ancien château-fort de Léhon se trouvent à l'ouest du bourg, entre les vallées des Granges et le plateau des Ecrouères. Elles dominent toute la vallée. Au milieu de l'enceinte, s'élève aujourd'hui une chapelle dédiée à saint Joseph.

C'est à Léhon qu'a été établi depuis 1836, l'asile départemental pour les hommes aliénés, connu sous le nom des Bas-Foins et dirigé par les religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu.

On y compte plus de 500 malades. L'enclos de l'établissement comprend près du quart de la commune.

Non loin de l'asile, on remarque le beau calvaire du Saint-Esprit, malheureusement mutilé.

Léhon possède une école de garçons, créée en 1883, et une école de filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 12.

PLEUDIHEN

Superficie : 2,457 hectares. — Population : 3,696 habitants.

Cette importante commune occupe l'extrémité nord-est du canton et du département ; au nord et à l'est, elle est limitée par l'Ille-et-Vilaine, à l'ouest par la Rance, et au sud par la Vicomté-sur-Rance.

Le territoire à base de schiste micacé et de porphyre au sud, est accidenté et bien boisé.

La culture du pommier, très répandue depuis plusieurs années, est pour les cultivateurs une source de richesses.

En dehors de la population agricole, un grand nombre de marins sont fournis par Pleudihen, soit pour la grande pêche, soit pour le cabotage.

Au village de Mordreux, se trouve l'approvisionnement des bois de chauffage, qui sont expédiés principalement à Saint-Malo et à Saint-Servan.

A St-Meleuc aurait existé jadis une maison de Templiers.

On remarque à la Motte-Pillandel un beau tumulus.

A Pleudihen sont nés : Dom Briand, collaborateur de dom Morice, pour l'histoire de Bretagne ; l'amiral Bouvet, mort en 1832 et Hippolyte-Michel de la Morvonnais, littérateur et poëte, mort en 1853.

Deux écoles existent en cette commune, l'une de garçons et l'autre de filles.

En 1878, la section de La Vicomté a été érigée en commune, depuis 1869, elle formait déjà une paroisse distincte.

Le bourg de Pleudihen est traversé par les chemins de rande communication N°s 2 et 37.

SAINT-HÉLEN

Superficie : 1,702 hectares. — Population : 1,468 habitants.

Bornée au nord par La Vicomté, au sud par Saint-Solen, à l'est par l'Ille-et-Vilaine et à l'ouest par la Rance, cette commune doit son nom à saint Hélen, son patron.

Son territoire, de nature granitique, aux roches amphiboliques au nord-est, est montueux et bien boisé. Les pommiers y sont bien soignés et produisent d'excellents cidres.

On trouve en cette commune le beau bois de Coëtquen, ayant appartenu longtemps à la famille de ce nom, qui possédait le château dont on voit encore les ruines non loin du bourg.

Dans l'église, on remarque une magnifique verrière du XVIe siècle. Près de la Villais, se trouve un cromlec'h.

La chapelle du Plessis, dédiée à saint Yves, est desservie à certains jours.

Deux foires ont lieu chaque année à Coëtquen.

Saint-Hélen possède une école de garçons et une école de filles, toutes deux communales.

Le bourg n'est traversé que par des chemins de 3e catégorie.

SAINT-SOLEN

Superficie : 223 hectares. — Population : 532 habitants.

Le territoire de Saint-Solen, de nature granitique, schisteux et plat, est peu étendu mais il est bien cultivé et comme les communes environnantes bien planté de pommiers. L'agriculture abandonne peu à peu les procédés routiniers. On y voit beaucoup de trèfles et de prairies artificielles.

La population fournit un assez grand nombre de maçons et de tailleurs de pierre.

Cette commune s'étend au sud-est du canton et au sud de Saint-Hélen et de Lanvallay.

L'église, dédiée à saint Solain, évêque de Chartres, est

d'un bel aspect. Elle a été restaurée au commencement du siècle par les soins de Pierre Ravaudet, décédé recteur de la paroisse.

On se souvient de son dévouement et de sa charité ; aussi ses paroissiens lui ont-ils élevé un magnifique tombeau.

Une des cloches de l'église date de 1509. On remarque le beau château moderne de la Vairie.

Saint-Solen possède deux écoles, une de garçons et l'autre de filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 17.

TRESSAINT

Superficie : 301 hectares. — Population : 391 habitants.

Cette commune s'étend au sud du canton et sur la rive gauche de la Rance.

Son territoire, coupé de vallées profondes, est bien planté en pommiers. Les prairies sont bien entretenues et donnent de belles récoltes.

Une partie de la population agricole se livre au commerce des bestiaux.

L'église n'offre rien de remarquable. Le château moderne de la Grande-Cour est une habitation d'un bel aspect.

Deux écoles, l'une de garçons et l'autre de filles existent à Tressaint.

Le bourg n'est traversé que par un chemin ordinaire.

AUCALEUC

Superficie : 638 hectares. — Population : 434 habitants.

Cette commune, la plus à l'ouest du canton, est bornée au nord par Corseul, à l'est par Quévert, au sud par Trélivan et Vildé-Guingalan, et à l'ouest par La Landec.

Le sol, de nature granitique, avec schiste dans le nord, est de médiocre qualité. Les landes qui le couvraient, il y a quelques années, sur une grande étendue, sont presque entièrement défrichées.

Le territoire est plat, assez boisé dans le nord.

Il est arrosé par de petits ruisseaux qui se réunissent pour former un affluent de l'Arguenon.

L'église, nouvellement construite, est entourée de bosquets bien entretenus. Elle est sous le vocable de saint Symphorien, que l'on invoque contre la goutte.

Aucaleuc ne possède qu'une école mixte qui compte soixante enfants environ.

Le bourg n'est traversé que par des chemins ordinaires.

BOBITAL

Superficie : 499 hectares. — Population : 352 habitants.

Comme à Aucaleuc, les landes de cette commune se défrichent, le sol s'améliore et l'agriculture progresse, mais bien lentement encore.

Le territoire est plat et peu boisé, on remarque toutefois la vallée de Guinefort qui offre des points de vue très pittoresques.

Cette commune est bornée au nord par Trélivan, à l'est par Saint-Carné, au sud par Le Hinglé, et à l'ouest par Brusvily.

En 1450, l'église de Bobital, dédiée à saint Samson, fut désignée pour recevoir l'archevêque de Tours dans la visite qu'il devait faire une fois, durant son épiscopat, dans le diocèse de Dol, suffragant de Tours à cette époque.

Bobital ne possède qu'une école mixte.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun cation N° 55.

BRUSVILLY

Superficie : 1,183 hectares. — Population : 781 habitants.

La commune de Brusvily est située au sud-ouest du canton.

Le bourg se trouve sur un plateau qui s'étend vers Trébédan ; la partie nord-est de la commune est accidentée et bien boisée ; ailleurs on rencontre des landes défrichées.

Le sol est granitique en grande partie, au sud on trouve du schiste et des carrières de quartz exploitées pour l'entretien des routes.

L'église paroissiale, sous le patronage de saint Malo, est très ancienne ; sa maçonnerie en forme d'arêtes de poissons est digne de remarque.

Une seule école mixte communale existe dans cette commune.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 40 et d'intérêt commun N° 19.

CALORGUEN

Superficie : 848 hectares. — Population : 873 habitants.

Cette commune s'étend entre Evran, Saint-André-des-Eaux et Saint-Juvat au sud, Trévron et Saint-Carné à l'ouest, Tressaint au nord ; elle est limitée à l'est par la Rance.

Le territoire est plat, mais coupé de temps à autre par quelques vallées peu profondes.

Le sol, où domine le schiste, est fertile ; on y trouve des prairies de première qualité.

L'église, reconstruite en 1838, est dédiée à saint Hubert de Liège.

Le vieux manoir de la Ferronnais a été converti en ferme.

Deux écoles, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles, existent au bourg.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 12.

LE HINGLÉ

Superficie : 337 hectares. — Population : 269 habitants.

Le territoire de cette commune est accidenté dans l'ouest, plat et peu boisé dans les autres parties. Les landes sont à peu près toutes défrichées ou converties en belles futaies de pins. Au nord elle est bornée par Bobital, à l'est par Trévron, au sud et à l'ouest par Brusvily.

L'église est moderne, elle est sous l'invocation de saint Barthélemy.

On remarque les belles habitations de la Pyrie, et celle du Pont-Ruffier, près du pont de ce nom.

A un kilomètre du bourg, près de l'ancien manoir du Chalonge, existe une fontaine d'eaux ferrugineuses.

Le sol, à base granitique ou de schiste, renferme de riches carrières de granit, dont l'exploitation occupe un grand nombre d'ouvriers.

Au Hinglé, il n'existe qu'une école mixte.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 55.

PLOUER

Superficie : 1,989 hectares. — Population : 3,582 habitants.

Cette grande et belle commune est la plus au nord du canton ; elle est limitée à l'ouest par la Rance.

La population est en général maritime ; la plupart des terres sont cultivées par les femmes, pendant que les hommes se livrent à la pêche de Terre-Neuve ou d'Islande, ou à la navigation au long-cours et au cabotage.

La propriété est très divisée ; le sol est fertile et bien cultivé ; les prairies naturelles faisant défaut, sont remplacées par les plantes fourragères.

Autrefois, les coteaux bien exposés au midi, étaient consacrés à la culture de la vigne ; les ceps ont été arrachés et remplacés par des pommiers qui produisent un cidre très estimé.

Le port de Saint-Hubert, sur la Rance, au nord-est du bourg, est le point d'attache d'un grand nombre de bateaux qui se livrent au commerce de cabotage le long de nos côtes.

On remarque en cette commune plusieurs minoteries importantes.

L'église, nouvellement restaurée et dédiée à saint Pierre et saint Paul, n'offre aucun intérêt.

Près du Chêne-Vert, on trouve quelques restes de fortifications remontant au moyen-âge.

Le sol est à base schisteux en général, avec roches amphiboliques au sud.

Plouër possède deux écoles communales importantes, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles, avec classe enfantine.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 39 et d'intérêt commun N°s 9 et 59.

QUÉVERT

Superficie : 1,247 hectares. — Population : 1,334 habitants.

Le territoire de Quévert s'étend à l'ouest de la ville de Dinan et est limité par Corseul au nord, Taden à l'Est, Aucaleuc et Corseul à l'Ouest.

Il est boisé et fertile, grâce à une culture intelligente et bien comprise ; les prairies de toutes sortes sont bien aménagées.

Comme à Tressaint, les habitants se livrent beaucoup au commerce des bestiaux.

L'église, dédiée à saint Laurent, n'offre pas d'intérêt. Mais la chapelle de Sainte-Anne, où se tient un pardon chaque année, attire l'attention des visiteurs.

On remarque les ruines du château de la Brosse qui appartenait à la famille du Bois-Riou, dont plusieurs membres ont été attachés à la cour des ducs de Bretagne.

De la Maison-Blanche on jouit d'un point de vue très étendu.

Quévert compte deux écoles communales, une pour chaque sexe.

Le bourg n'est traversé que par des chemins ordinaires de 3e catégorie.

SAINT-CARNÉ

Superficie : 836 hectares. — Population : 744 habitants.

Saint-Carné doit son nom à saint Hernin, appelé en breton Karn ou Carné.

Cette commune est bornée au nord par Léhon, à l'est par la Rance et Calorguen, au sud par Le Hinglé, et à l'ouest par Bobital.

Le sol, de nature granitique, avec schiste au sud-est, est coupé par de profondes vallées bien boisées, que dominent des coteaux élevés.

On remarque la belle et antique habitation du Chêne-Ferron, dans une situation très pittoresque, sur un coteau au pied duquel coule la Rance. Il a conservé quelques parties du XIIIe siècle.

Les beaux étangs du Pin, très profonds et très poissonneux, entourés d'arbres magnifiques, sont pendant l'été le rendez-vous de nombreux pêcheurs à la ligne.

Les terres sont assez fertiles ; les landes qui s'étendaient à l'ouest de la commune, sont en grande partie défrichées.

Au Tertre-au-Renard se trouvent de belles carrières de pierre.

L'église, sous le patronage de saint Pierre, offre peu d'intérêt.

Saint-Carné ne possède encore qu'une école mixte créée en 1821.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux de 3e catégorie.

SAINT-SAMSON

Superficie : 627 hectares. — Population : 710 habitants.

Borné au nord par Plouër, à l'est par la Rance, au sud et à l'ouest par Taden, le territoire de cette commune est accidenté sur le bord de la Rance et plat vers l'ouest. Il est boisé et bien planté en pommiers.

Le sol, de même nature en général que le reste du canton, c'est-à-dire graniteux ou schisteux, est de bonne qualité. La culture des plantes fourragères supplée à l'insuffisance des prairies pour la nourriture des bestiaux.

Bien qu'en général la population de Saint-Samson soit adonnée à l'agriculture, elle fournit un assez grand nombre de marins.

L'église, dédiée à Saint-Samson, date du siècle dernier.

Sur la Rance canalisée, au village de Livet, se trouve un petit port avec écluse.

On remarque le château de Carheil et le menhir de la Tremblaye.

Saint-Samson possède une école primaire pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 9 et 9 (embranchement).

TADEN

Superficie : 2,002 hectares. — Population : 1,464 habitants.

Située au sud de Saint-Samson et bornée à l'Est par la Rance, cette commune, comme toutes celles du canton, est bien plantée en pommiers.

Le sol, de nature essentiellement granitique, est fertile, grâce aux soins apportés à la culture.

Le territoire est accidenté et bien boisé d'essences propres au chauffage et à la construction. Aussi, un certain nombre d'habitants se livrent-t-ils au commerce du bois.

D'importantes carrières de granit sont exploitées et occupent beaucoup d'ouvriers.

L'église paroissiale, sous le patronage de saint Pierre et de saint Paul, remonte au XVe siècle.

Une succursale a été établie depuis plusieurs années au hameau de Trélat.

On remarque à juste titre les remarquables et belles ruines du château de la Garaye, dont le dernier propriétaire, le comte de la Garaye, mort en 1755, à l'âge de 80 ans, se fit remarquer par ses œuvres de charité et de dévouement. Sa sœur, morte quelques années auparavant, rivalisa de zèle avec lui dans le domaine de la bienfaisance.

Le château de la Conninais mérite d'être visité.

Taden possède deux écoles, une pour chaque sexe.

Le bourg n'est traversé que par des chemins de 3e catégorie.

TRÉLIVAN

Superficie : 1,109 hectares. — Population : 831 habitants.

Cette commune située à l'ouest du canton, au sud d'Aucaleuc, renferme un territoire plat au nord, légèrement accidenté vers le sud, bien boisé, mais parfois marécageux. Les landes commencent à être cultivées.

L'église est sous le vocable de saint Magloire, elle n'offre rien de remarquable.

A Trélivan existent deux écoles, l'une de garçons et l'autre de filles.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 11.

TRÉVRON

Superficie : 960 hectares. — Population : 875 habitants.

Située au sud du canton, la commune de Trévron est traversée par un ruisseau affluent de la Rance, qui prend sa source entre Aucaleuc et Trélivan.

Le territoire est accidenté, et bien que de qualité ordinaire, il donne de bons produits, grâce à une agriculture intelligente et bien comprise.

On y récolte beaucoup de fruits qui alimentent les marchés de Dinan.

On trouve en cette commune des fragments de la voie romaine partant de Corseul et se dirigeant vers Dol, et les ruines d'un ancien prieuré qui dépendait de celui de Léhon. Une galerie souterraine de 6 kilomètres environ de longueur les mettait, dit-on, en communication.

L'église forme un ensemble curieux de constructions dans le style des XIIe et XIIIe siècles. Elle est sous le vocable de saint Laurent.

Trévron possède deux écoles primaires depuis quelques années, une pour chaque sexe.

Le bourg situé à proximité du chemin d'intérêt commun N° 55 n'est traversé que par des chemins de 3e catégorie.

CANTON DE BROONS

(9 Communes).

Broons ; Eréac ; Laurelas ; Mégrit ; Rouillac ; Sévignac ; Trédias Trémeur ; Yvignac.

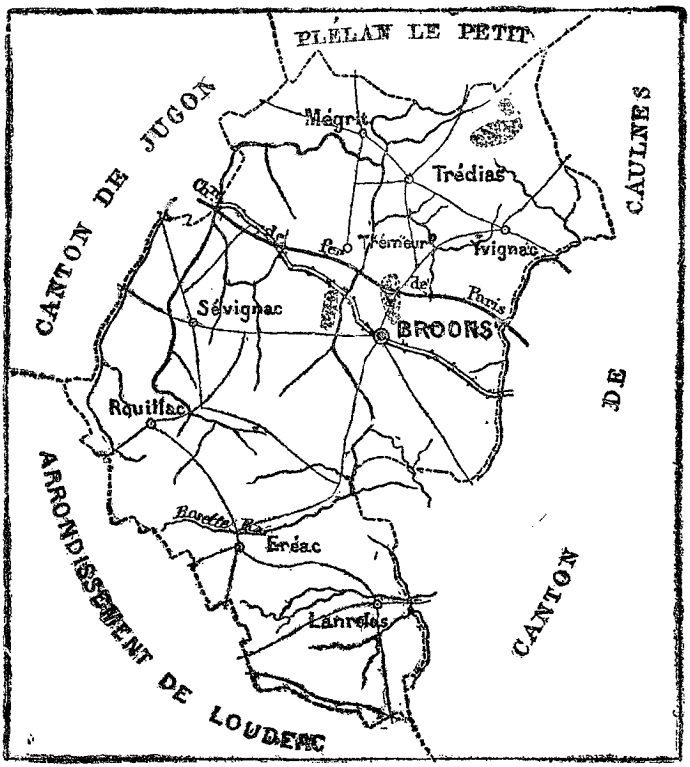

Le canton de Broons est borné au nord par le canton de Plélan-le-Petit ; à l'est par les cantons de Dinan-Ouest et de Saint-Jouan-de-l'Isle ; au sud par le canton de Merdrignac ; à l'ouest par les cantons de Collinée et de Jugon. — Il est traversé du sud-ouest au nord-ouest par le chemin de fer ; par la route N° 12, de Paris à Brest ; par les chemins de grande communication N°s 19, de Saint-Méen à Plancoët ;

39, de Plesder à Plénée-Jugon ; 40, de La Trinité à Dinan ; 58, de Collinée à Caulnes, et 59, de Merdrignac à Plénée-Jugon ; et par les chemins d'intérêt commun Nos 14, de Beaussais à Caulnes ; 15, d'Eréac à Pléboulle ; 19, de Trébédan à Saint-Juvat ; 29, de Saint-Carreuc à Broons ; 46, de Gouarec à Saint-Méen ; 60, de Mégrit à Erquy ; 68, d'Eréac à Lamballe ; 69, de Broons à Mauron ; 74, de Collinée à Broons, et 84, de Plémet à Eréac.

La population du canton est de 15,693 habitants ; sa superficie de 22,642 hectares.

Territoire montueux et accidenté au nord et dans une partie du sud ; plat, uni ou à coteaux onduleux au centre, dans l'autre partie du sud, à l'est et dans les communes d'Eréac, Yvignac, Broons et Sévignac. Il est coupé par de nombreuses vallées arrosées d'une infinité de cours d'eau dont quelques-uns reçoivent la dénomination de rivières. Les principales sont : la Rance, la Rosette, le Clerget, la Poideland, la Vallée, la Rosée, le Frémeur, le Val, le Gouëff et le Bochereuil. — Le canton est assez boisé et le pommier s'y cultive avec succès. Il contient de vastes prairies qui pourraient être facilement améliorées et les terres incultes qui composent encore le cinquième de son territoire seraient susceptibles d'être avantageusement défrichées ou plantées. Son agriculture est peu avancée et a grand besoin de se défaire des méthodes routinières qu'elle applique. Comme dans quelques autres cantons de Dinan, on n'y possède que très peu de juments ; les labours sont faits par des chevaux entiers achetés jeunes et revendus à l'âge de 3 à 4 ans. C'est pour ainsi dire le seul commerce que les habitants fassent sur les bestiaux.

Le canton de Broons appartient à la zone intermédiaire.

Le chef-lieu est traversé par la route nationale No 12, les chemins de grande communication Nos 19 et 40 et le chemin d'intérêt commun No 29.

BROONS

Superficie : 3,522 hectares. — Population : 2,733 habitants.

Cet important chef-lieu de canton est situé sur l

nationale de Paris à Brest, et à 3 kilomètres au sud de la station du chemin de fer de la ligne de Brest. Dans la partie ouest coule le ruisseau de Rosette, un des nombreux cours d'eau qui, réunis, forment l'Arguenon.

La nature du sol est bien diverse. On y trouve du schiste talqueux et ardoisé, du grés, du minerai de fer, des roches amphiboliques. Quelques carrières d'ardoises sont en exploitation.

Le territoire qui présente de longues ondulations à pentes douces, est bien boisé ; il est humide à l'ouest, tandis qu'à l'est il est plutôt sec et couvert de landes qui se défrichent peu à peu et se convertissent en belles futaies de pins maritimes.

L'église, sous le vocable de saint Pierre, n'offre de remarquable que son portail occidental dans le style du XVe siècle.

C'est à Broons qu'a été fondée, en 1839, la Congrégation des Sœurs dites de Sainte-Marie de Broons, qui se livre à l'enseignement. La maison-mère y est établie.

Broons rappelle surtout Bertrand Du Guesclin, connétable de France sous Charles V, la terreur des Anglais. Il naquit au château de la Motte-Broons vers 1320. Son corps fut inhumé à Saint-Denis en 1380 ; mais son cœur fut déposé dans l'église des Jacobins à Dinan ; il est actuellement placé dans l'église Saint-Sauveur de cette ville depuis 1810.

Le château de la Motte-Broons a été démoli en 1616, par ordre des États de Bretagne. Sur son emplacement, on a élevé, en 1840, une colonne de granit à la mémoire du grand capitaine breton, une de nos gloires nationales.

Broons a également donné le jour à Bertrand Millon, habile diplomate, fondateur de l'Université de Nantes, et à Jean Miriel, savant chirurgien de marine.

Deux écoles primaires publiques et une école maternelle, nouvellement construites, existent à Broons.

Le chef-lieu est traversé par la route nationale N° 12, les chemins de grande communication N°s 19 et 40 et le chemin d'intérêt commun N° 29.

ÉRÉAC

Superficie : 2,121 hectares. — Population : 1,502 habitants.

Située au sud-ouest du canton, cette commune est bornée au sud et à l'ouest par le canton de Merdrignac, au nord par Sévignac et Rouillac, et à l'est par Lanrelas.

Le sol est à peu près de même nature que celui de Broons, le schiste domine. Les landes qui couvraient, il y a quelques années, une grande étendue du territoire, se défrichent peu à peu.

Le territoire est plat et découvert ; il est arrosé par la Rosette vers le nord et la Rance au sud, qui coule entre deux collines assez élevées.

L'église paroissiale n'offre aucun intérêt, mais le vieux château de Goibicor mérite d'être visité.

Deux écoles communales existent à Eréac, une pour les garçons, récemment construite, et une pour les filles.

La population d'Eréac est exclusivement agricole, et ne se livre qu'au commerce des produits du sol.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 40 et 58 et par les chemins d'intérêt commun N°s 15 et 84.

LANRELAS

Superficie : 2,941 hectares. — Population : 1,902 habitants.

Cette commune, la plus au sud du canton, est arrosée au nord par la Rance. Le sol est accidenté, formé de collines et de vallons. Sur les hauteurs le terrain est médiocre, et dans les vallées on trouve de bonnes prairies, mais sujettes aux gelées.

Le granit domine dans le sous-sol et fournit, dans de riches carrières exploitées, des pierres de taille recherchées.

Non loin du bourg, sur les bords de la Rance, se trouvent les restes d'un monument druidique. Ce sont des pierres réunies et qu'on nomme le Rocher.

C'est à Lanrelas qu'est né Robinault de Saint-Régent, qui s'est rendu tristement célèbre en prenant une art

active au complot dit de la *Machine infernale*, contre le premier consul, le 24 décembre 1800.

On remarque les ruines des anciens châteaux de Branxien et de Guillerien.

L'église, sous le patronage de saint Jean-Baptiste et la chapelle de Saint-Malo qui date du XVIIIe siècle, n'offrent rien de remarquable.

A Lanrelas existent deux écoles, l'une de garçons et l'autre de filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 58 et par les chemins d'intérêt commun N°s 46 (embranchement) et 69.

MÉGRIT

Superficie : 2,063 hectares. — Population : 1,416 habitants.

Cette commune s'étend au nord-ouest du canton, à l'est du grand étang de Jugon qui la sépare de Dolo.

Son territoire accidenté est coupé en tous sens par des collines et des vallées au fond desquelles coulent plusieurs ruisseaux qui vont se réunir dans l'étang de Jugon, pour donner naissance à l'Arguenon.

Une notable partie de la commune est composée de landes peu cultivables; depuis quelques années, les semis de sapins font place aux herbes et aux bruyères qui la couvraient.

L'agriculture progresse peu ; l'élevage des animaux, faute de prairie, n'est pas très développé.

Le sol renferme du schiste micacé au sud ; au nord se trouvent des carrières de granit recherché à cause de la facilité avec laquelle il se taille.

L'église qui a fait partie d'un ancien prieuré, n'offre rien de remarquable. Du lieu dit Forte-Terre, l'œil embrasse une vaste étendue de pays.

Mégrit possède depuis longtemps une école communale pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 19 et d'intérêt commun N° 60.

ROUILLAC

Superficie : 1,576 hectares. — Population : 997 habitants.

C'est la commune la plus à l'ouest du canton ; elle s'étend entre celles de Sévignac au nord et d'Eréac au sud, et les cantons de Collinée et de Jugon à l'ouest.

Elle est arrosée par le ruisseau de Quinhin qui va se jeter dans l'étang de Jugon. Son territoire est accidenté, surtout aux environs du bourg.

Grâce au développement qu'a pris l'agriculture depuis quelques années, les terres se sont améliorées, les landes se sont défrichées et fournissent de fertiles champs de blé.

Les bois de Bougueneuf et des Touchelles sont assez importants.

Rouillac a été érigée en paroisse distincte en 1789. Elle faisait partie auparavant de celle de Sévignac.

L'église, reconstruite en 1886, est d'un bel effet, elle est dédiée à saint Sébastien.

Une seule école mixte existe encore à Rouillac, elle compte plus de 100 enfants.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 68 et 74.

SÉVIGNAC

Superficie : 4,325 hectares. — Population : 3,014 habitants.

Le territoire de cette commune est le plus étendu de toutes celles du canton.

Elle est bornée au nord par Dolo et Mégrit, à l'est par Trémeur et Broons, au sud par Eréac et Rouillac, à l'ouest par Plénée-Jugon.

Le territoire est légèrement accidenté ; il présente de longues ondulations, les deux principaux ruisseaux qui l'arrosent, le Bochereuil et le Gouëff, traversent de belles prairies et déversent leurs eaux dans l'étang de Jugon.

Le sol à base de schiste talqueux, est bon et productif.

L'agriculture y est en progrès ; on s'adonne avec succès

à la culture des plantes fourragères pour l'élevage des bestiaux.

L'église, rebâtie en 1874, est remarquable, elle est sous le vocable de saint Pierre.

C'est au château de Limoëlan qu'est né Raoul Rousselet, conseiller de Philippe-le-Bel et évêque de Saint-Malo et de Laon.

Brondineuf est la patrie de René de Saint-Pern qui se fit remarquer à la bataille de SaintCast.

Mgr Aug. Le Mintier, dernier évêque de Tréguier, et le lieutenant Louis de Chappedelaine, un des héros de nos guerres d'Afrique, sont également nés à Sévignac.

Deux écoles communales, l'une de garçons, fondée en 1823, et une de filles, existent au bourg même de Sévignac.

Il est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 15 et 29.

TRÉDIAS

Superficie : 1,101 hectares. — Population : 820 hectares.

La commune de Trédias a été formée en 1819 par la réunion du territoire des deux paroisses de Trédias et de Saint-Urielle.

Elle est située au sud de Languédias et au nord de Broons.

Son territoire est accidenté à l'ouest et assez uni vers l'est.

Deux ruisseaux l'arrosent : la Damiette et la Rosette qui vont se perdre dans les étangs de Rocherel.

Le sol de nature schisteux, est peu productif; il est froid et humide en quelques parties, sec et pierreux en d'autres. Toutefois, on y plante beaucoup de pommiers qui donnent de beaux produits.

Non loin du hameau de Dinametz, sur les hauteurs de Rocherel, se trouvent les ruines d'une vieille tour ronde, appelée Tour du Châtelet. Elle mesurait 16 à 17 mètres à l'intérieur, et le sol sur lequel elle reposait était élevé de 26 à 27 mètres au-dessus des eaux de l'étang de Rocherel. Il y a environ 50 ans, on découvrit près de cette tour un tombeau renfermant quelques ossements, des silex et des

médailles en marbre percées qui faisaient partie d'un collier.

L'église n'offre rien de remarquable. L'instruction primaire n'est donnée à Trédias que par une seule école mixte.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 39.

TRÉMEUR

Superficie : 1,456 hectares. — Population : 1,154 habitants.

Cette commune est bornée au nord par Mégrit, à l'est par Trédias et Broons, au sud et à l'ouest par Sévignac.

Le bourg est situé sur le bord d'un des principaux ruisseaux qui forment l'Arguenon. Le territoire est boisé, peu accidenté, bien cultivé et productif.

L'église, dédiée à saint Pierre, est en majeure partie du XVIe siècle.

On remarque les ruines du château du Noday. Au bout de la chaussée de Trédien avait été créé, en 1346, par Geoffroy Le Voyer de Trégomar et sa femme, Jeanne Rouxel, un hospice dans lequel tous les pauvres qui venaient à passer étaient nourris et logés. Cet établissement fut supprimé par ordre de Louis XV, en 1760, et fut annexé quelques années plus tard en 1778, avec ses revenus et bénéfices, au collége de Dinan.

Il existe dans cette commune une école de garçons et une école de filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 19.

YVIGNAC

Superficie : 3,539 hectares. — Population : 2,155 habitants.

Le territoire d'Yvignac comprend la partie est du canton. Il est généralement uni et bien boisé et traversé par le Tremeur, affluent de la Rance.

L'agriculture est en progrès sérieux ; les prairies y sont

bien entretenues, les jachères et les landes disparaissent peu à peu.

L'église est un monument remarquable, de style roman. Elle aurait été construite par les Templiers qui possédaient, en cette commune, un fief dépendant de la commanderie de Carentoir.

Saint Firmin, qu'on invoque contre la goutte, a une chapelle en cette commune.

On remarque les ruines du château d'Yvignac, assailli en 1788, par une bande de partisans, et les belles habitations de Couascouvran et de Kermaria.

C'est à Yvignac qu'est né François Allain, représentant du clergé aux Etats généraux de 1789, et curé de Josselin. Il refusa en 1801 l'évêché de Tournay, et mourut en 1809, vicaire général de Vannes.

Une école communale de garçons et une pour les filles existent à Yvignac.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 39 et 40 et par le chemin d'intérêt commun N° 14.

CANTON DE CAULNES

(8 communes).

Caulnes ; Guenroc ; Guitté ; La Chapelle-Blanche ; Plumaudan ; Plumaugat ; Saint-Jouan-de-l'Isle ; Saint-Maden.

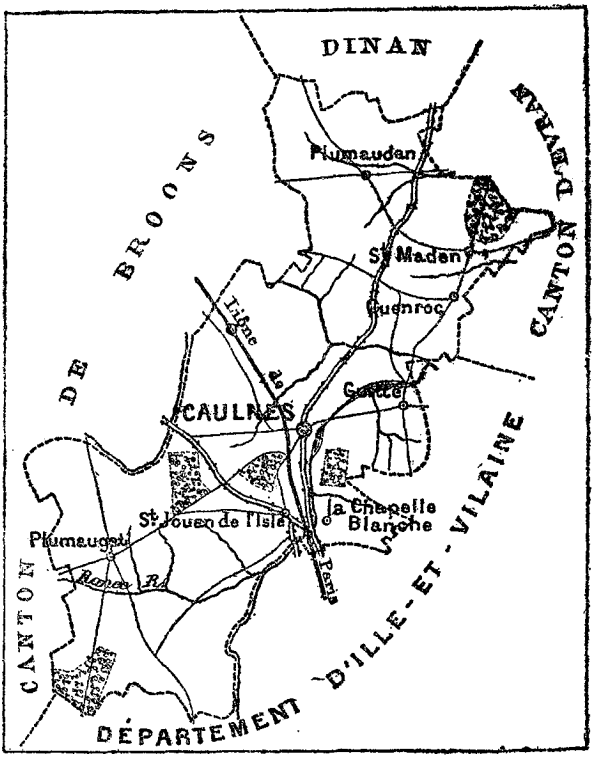

Le canton de Caulnes est borné au nord par le canton de Dinan-Ouest et par celui d'Evrau ; à l'est par le canton d'Evran et par le département d'Ille-et-Vilaine ; au sud par le département d'Ille-et-Vilaine et par le canton de Merdrignac ; à l'ouest par le canton de Broons. — Il est arrosé par la Rance et traversé par le chemin de fer de Rennes à Brest ; les routes nationales N° 12, de Paris à Brest, et

N° 166, de Vannes à Dinan ; par les chemins de grande communication N°s 19, de Saint-Méen à Plancoët ; 25, de Bécherel à Broons ; 39, de Plesder à Plénée-Jugon ; 40, de La Trinité-Porhouët à Dinan ; 58, de Collinée à Caulnes, et par les chemins d'intérêt commun N°s 14 de Beaussais à Caulnes ; 19, de Trébédan à Saint-Juvat ; 65, de Montauban à Dinan, et 69, de Broons à Mauron.

La population du canton est de 9,588 habitants ; sa superficie de 13,670 hectares.

Le territoire de ce canton est généralement plat et uni, et les reliefs de son sol ne consistent que dans quelques coteaux peu élevés et de forme allongée et ondulée. Il est toutefois accidenté dans sa partie est, de Saint-Jouan à sa limite nord. — L'agriculture y a fait de grands progrès, par l'usage des amendements calcaires extraits dans le canton d'Evran et par l'abandon de quelques méthodes routinières. — Les prairies y sont bonnes et nombreuses, et pourraient encore devenir meilleures par un bon système d'irrigation. — On n'élève pas de chevaux dans ce canton, et ceux dont on se sert pour les travaux, achetés poulains, sont revendus lorsqu'ils ont 3 à 4 ans. En revanche, l'espèce bovine, assez forte, est l'objet d'une certaine attention et fournit beaucoup d'élèves.

Le canton de Caulnes appartient à la zône intermédiaire.

CAULNES

Superficie : 3,136 hectares. — Population : 2,377 habitants.

Cette commune, la plus importante du canton, en avait été le chef-lieu de 1790 à 1891, elle l'est redevenue en 1881.

Elle est bornée au nord et à l'ouest par le canton de Broons, à l'est par Guenroc, Guitté, La Chapelle-Blanche, dont elle est séparée par la Rance ou son affluent le Frémur, au sud par Saint-Jouan et Plumaugat.

Le sol est formé en grande partie de schiste talqueux ; dans le sud-ouest on trouve du grès.

Le territoire est généralement peu accidenté, sauf au

nord et à l'est, il est bien boisé et bien planté en pommiers. L'agriculture, comme partout, y a fait de sérieux progrès depuis quelques années.

Le commerce de Caulnes est favorisé par la gare établie non loin du bourg. Il consiste en céréales, pommes, cidres, et les produits des tanneries et des minoteries importantes établies sur la Rance.

L'église paroissiale qui dépendait de l'évêché de Saint-Malo, est sous le patronage de saint Pierre. Elle date de plusieurs époques ; le chœur est roman, la nef est du style flamboyant. On trouve à la mairie une belle collection de débris gallo-romains.

L'école des garçons a été fondée en 1836, celle des filles en 1847 ; à celle-ci est annexée depuis 1885 une classe enfantine.

C'est à Caulnes qu'est né Mathieu Ory, grand inquisiteur et pénitencier apostolique du Pape Jules III. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de théologie.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 166 et par les chemins de grande communication N°s 18 et 25.

GUENROC

Superficie : 739 hectares. — Population : 503 habitants.

Cette commune dont le nom viendrait de *guen*, blanc, et *roc*, rocher, doit sans doute sa dénomination à une énorme masse de quartz blanc qui domine le bourg. Du haut de ce rocher, la vue embrasse un vaste horizon.

La Rance, coulant de l'ouest à l'est, sépare au sud Guenroc de Guitté, et à l'ouest de Plouasne, quand elle a repris sa direction vers le nord.

Le territoire est fort accidenté à l'est et au sud-est ; on y trouve des vallées très pittoresques. Le pays est généralement boisé et les landes diminuent de jour en jour. L'agriculture y fait des progrès sensibles, comme dans toutes les communes environnantes, grâce à l'emploi des sablons calcaires de Saint-Juvat et de Tréfumel.

Le sol à base schisteuse est granitique dans l'est ; au nord-est se trouvent des gisements très riches de minerais de fer. On exploite quelques carrières de quartz ; les carrières d'ardoises qui se trouvent à l'ouest donnent des matériaux de médiocre qualité.

L'église paroissiale date du XVIe siècle, elle n'offre aucun intérêt.

On remarque les châteaux de la Roche et du Lattay. Ce dernier a appartenu à Bertrand de Saint-Pern, parrain du connétable Du Guesclin. Il a été reconstruit vers le milieu du XVIIIe siècle, mais les anciennes murailles et les fossés du vieux château existent encore.

La commune possède une école communale pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 65 embranchement.

GUITTÉ

Superficie : 1,453 hectares. — Population : 1,005 habitants.

Comme toutes les communes du canton, Guitté dépendait de l'ancien évêché de Saint-Malo.

Son territoire s'étend entre le département d'Ille-et-Vilaine à l'est, la Rance au nord et Caulnes et La Chapelle-Blanche à l'ouest et au sud. Il est bien boisé et forme un des côtés du bassin de la Rance. Du haut du coteau qui la borde au nord, on jouit d'une vue magnifique.

On rencontre quelques ardoisières de produits très ordinaires.

L'église, qui est sous le patronage de saint Pierre, est sans intérêt.

On remarque le château de Couëllan qui date du XVIIIe siècle et les ruines de celui de Beaumont.

On trouve à Guitté de beaux blocs de quartz hyalin, bien cristallisés, de forme pyramidale, mesurant de 3 à 4 centimètres de hauteur. Près du bourg existe une masse remarquable de quartz.

Deux écoles communales suffisent aux besoins scolaires de la population.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 65.

LA CHAPELLE-BLANCHE

Superficie : 792 hectares. — Population : 468 habitants.

Cette commune n'a été érigée en paroisse qu'en 1822. Elle est entourée à l'ouest et au sud par l'Ille-et-Vilaine.

Son territoire, en grande partie schisteux, est inégal et coupé par des vallées assez profondes. Il est bien planté de pommiers et les arbres forestiers y poussent avec vigueur.

Les terres sont de qualité ordinaire ; les prairies sur le bord de la Rance donnent de bons produits.

Le bourg est pittoresquement situé au sommet d'une éminence plantée d'arbres.

Une seule école mixte existe en cette commune.

Le bourg est situé à proximité de la route nationale N° 12.

PLUMAUDAN

Superficie : 1,861 hectares. — Population : 1,330 habitants.

Le nom de cette commune vient de saint Maudan, son patron. Elle occupe la partie nord du canton, resserrée entre celui d'Evran, de Broons et de Dinan-Ouest.

Son territoire est généralement plat, bien planté de pommiers et bien cultivé, sauf quelques landes qui restent à défricher.

Le sous-sol est mi-partie schisteux et granitique.

L'église paroissiale offre peu d'intérêt ; ainsi que les chapelles de Quehebec et de la Vallée ; cette dernière dépend du château du même nom.

Il convient de mentionner le château et le bois de la Ville-Bouchard.

Non loin du bourg on remarque une croix en granit fort curieuse.

C'est à Plumaudan qu'est né Alain de la Roche, célèbre prédicateur du xve siècle.

Deux écoles publiques y sont établies depuis longtemps.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 19.

PLUMAUGAT

Superficie : 4,225 hectares. — Population : 2,638 habitants.

Plumaugat, situé au sud du canton, est borné dans cette direction par celui de Merdrignac, à l'ouest par celui de Broons et à l'est par le canton de Saint-Méen (Ille-et-Vilaine).

Le territoire n'offre pas de grandes élévations ; il se compose presque entièrement de deux plans inclinés qui descendent en pente douce vers la Rance.

Cette rivière traverse la commune de l'ouest à l'est, en faisant mouvoir un assez grand nombre de moulins.

Le sol est argileux et de bonne qualité. A part quelques gisements de quartz et deux ou trois carrières de granit, Plumaugat est complètement dépourvu de pierre ; aussi la plupart des maisons sont-elles construites en terre glaise.

L'agriculture est bien entendue ; grâce à l'emploi des *faluns* de Saint-Juvat, les récoltes y prospèrent bien. Les champs sont en général bien plantés en pommiers.

L'église paroissiale qui était située au bord de la Rance fut remplacée au xviie siècle, par un autre édifice construit au bourg ; une nouvelle église a été élevée en 1879 dans le même emplacement.

On remarque les ruines de quelques châteaux, notamment au lieu nommé *Maison de Plumaugat.*

Sur la route qui conduit à Saint-Méen, à quelques cents mètres du bourg, on trouve un chêne colossal, connu sous le nom de *Chêne des Commères.*

Il est creux et il n'en reste guère que la moitié ; il a dû mesurer près de 10 mètres de circonférence.

Picaud de Morfouace, un des défenseurs de la ville de Saint-Malo, attaquée par les Anglais en 1378, est né à Plumaugat.

L'école communale des garçons a été fondée en 1843 et celle des filles en 1850.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 19 et 58.

SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE

Superficie : 808 hectares. — Population : 771 habitants.

Cette commune a été le chef-lieu du canton de 1801 à 1881. Elle doit son nom à saint Jean, son patron et à l'ancien château de l'Isle qui s'élevait jadis sur une petite île formée par la Rance ; on en aperçoit encore l'emplacement marqué par des douves.

Le sol, en général de nature schisteux, renferme du grès dans la partie nord.

Le territoire n'est accidenté qu'au nord et à l'est, il est boisé et planté de pommiers.

L'agriculture y fait de grands progrès.

Le bourg, traversé par la route de Paris à Brest, est peu important et ne consiste guère qu'en une longue rue. Sur le côté midi de l'église on voit une pierre portant la date de 1623 ; cet édifice a été remanié ou agrandi à diverses époques.

On remarque les bois de Kerouët, et au Pont-Rimbert, un fragment de la voie romaine de Corseul à Gaël.

Deux écoles existent au bourg, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par les routes nationales N°s 12 et 166.

SAINT-MADEN

Superficie : 655 hectares. — Population : 496 habitants.

Les terres de cette commune sont en général de bonne qualité ; les pommiers y viennent très bien. Elle est située au nord de Guenroc sur la rive gauche de la Rance.

Jusqu'en 1823, Saint-Maden faisait partie de la paroisse de Guenroc. L'église paroissiale sous le vocable de saint Jean-Porte-Latine, renferme, dit-on le tombeau d'Eustache

de la Houssaye, compagnon d'armes de Du Guesclin, et qui possédait le château de la Houssaye dont on voit encore les ruines.

Le sol est presque partout de nature schisteuse, mais un peu humide.

Cette petite commune ne possède qu'une école mixte.

Le bourg est à proximité du chemin de grande communication N° 39.

CANTON D'ÉVRAN

(7 communes).

Evran ; Le Quiou ; Plouasne ; Saint-André-des-Eaux ; Saint-Judoce ; Saint-Juvat ; Tréfumel.

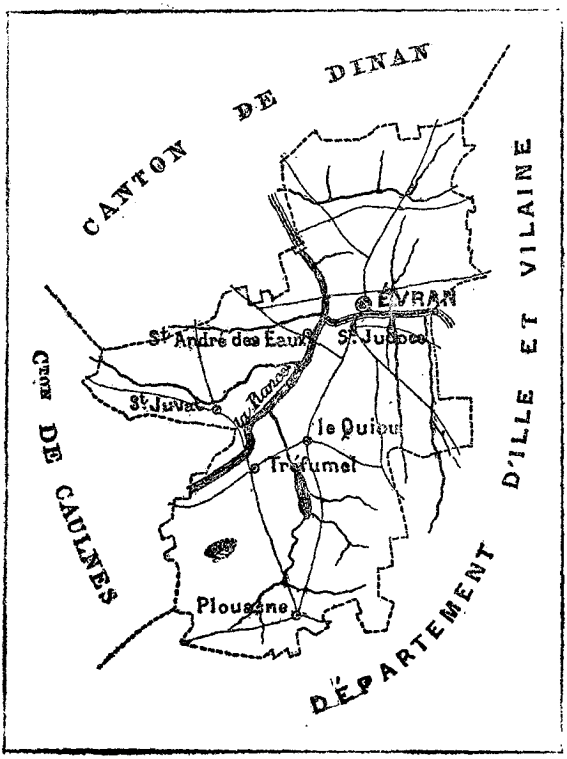

Le canton d'Evran, qui appartient à la zone du littoral, est borné au nord par le canton de Dinan-Est ; à l'est et au sud par le département d'Ille-et-Vilaine ; à l'ouest par les cantons de Saint-Jouan-de-l'Isle et de Dinan-Ouest. — Il est traversé par le canal d'Ille-et-Rance ; par les chemins de grande communication N° 2, de Rennes à Saint-Malo ; N° 12, de Plouasne à Dinard ; N° 17, de Combourg à Erquy ;

N° 25, de Bécherel à Broons ; N° 39, de Plesder à Plénée-Jugon, et par les chemins d'intérêt commun N° 12, de Dinan à Bécherel ; N° 18, d'Evran à la Marnière de Lyvet ; N° 19, de Trébédan à Saint-Juvat ; N° 36, d'Antrain à Dinan, et N° 55, de Bobital à Trévérien.

La population du canton est de 10,372 habitants ; sa superficie de 11,995 hectares.

Le territoire du canton d'Evran est généralement plat et peu accidenté, et ce n'est que dans les communes de Saint-Juvat et de Plouasne qu'on rencontre quelques éminences ou coteaux élevés. — Son sol est fertile et produit en abondance toutes les espèces de céréales ainsi que les autres produits d'une agriculture avancée, et qui depuis longtemps a su tirer parti des amendements calcaires fossiles qui se trouvent dans le canton même, ainsi que des engrais marins qu'elle peut également se procurer avec facilité. — Ses prairies sont magnifiques sur tout le parcours de la Rance canalisée, dont les débordements les fertilisent. — Enfin, ce canton doit être placé au rang des plus riches du département, sous le rapport des produits agricoles.

ÉVRAN

Superficie : 4,265 hectares. — Population : 4,080 habitants.

Uni et bien boisé, le territoire de cette importante commune comprend toute la partie nord du canton. Le bourg est situé près de la jonction du canal d'Ille-et-Rance et de cette dernière rivière canalisée.

Le sol est de nature schisteuse ; on y trouve des cailloux roulés au nord et à l'ouest, et des roches amphiboliques.

L'agriculture est avancée à Evran ; la proximité du bassin calcaire de Saint-Juvat permet d'user d'amendements très fertilisants. Les champs sont bien plantés en pommiers.

La Rance arrose de magnifiques et nombreuses prairies qui s'étendent sur ses rives, mais qui ont quelquefois à souffrir de ses inondations.

La majeure partie de la population est adonnée à l'agri-

culture ; toutefois Evran fournit beaucoup de maçons, de menuisiers et de tisserands.

L'église, récemment reconstruite, est d'un fort joli aspect avec son clocher en belles pierres blanches. L'autel principal est orné de trois belles statues de Barré, de Rennes.

On remarque le château de Beaumanoir qui date du XVIIe siècle ; son portail sculpté attire surtout l'attention des visiteurs. Il est bâti à 400 mètres environ de l'ancien, dont on aperçoit encore les ruines et qui appartenait en 1472 à Hervé de Beaumanoir, jurisconsulte distingué et descendant du héros du combat des Trente.

On peut citer en outre les châteaux du Mottay, de Pont-Cadeuc et du Vau-Gré.

Aux Champ-Géraux, hameau important de la partie nord de la commune, est une chapelle dédiée à la Vierge et desservie à certains jours. Deux écoles y ont été établies il y a quelques années.

Deux écoles importantes existent depuis longtemps à Evran même, l'une de garçons, l'autre de filles.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 2 et 39 et par le chemin d'intérêt commun N° 55.

LE QUIOU

Superficie : 506 hectares. — Population : 512 habitants.

Le nom du Quiou ne s'est pas toujours écrit ainsi. Sur de vieux registres on trouve Le Caïhou, plus ordinairement Le Queou ou Le Queiou. Les carrières de sablons de la commune contiennent une infinité de coquillages et de débris de poissons.

La commune du Quiou est bornée à l'est par Evran et Saint-Judoce ; au sud par Plouasne ; à l'ouest par Tréfumel et Saint-Juvat, et au nord par Saint-André-des-Eaux.

Le territoire est plat et uni ; la Rance le sépare de Saint-Juvat et de Saint-André ; un ruisseau, le Vaurifier, sert de limite entre Plouasne et Tréfumel. L'agriculture progresse constamment, grâce à l'emploi des sablons calcaires qu'on

trouve en abondance dans cette commune, surtout aux environs du bourg et du château de Hac.

La paroisse du Quiou conserve des registres portant la date de 1572. En 1792, J.-F. Chrétien était curé constitutionnel du Quiou et vicaire de Tréfumel et de Saint-Juvat. L'église, sous le patronage de Sainte-Marie, date de 1864 ; la tour a été construite quelques années auparavant.

Les chapelles de Tréveleuc et des Vieilles-Cours sont aujourd'hui en ruines.

La maison la plus remarquable de la commune est le château du Hac, qui date du XIIIe siècle. Les seigneurs de Hac prirent une grande part aux guerres de succession de Bretagne, comme partisans de Charles de Blois.

Deux écoles existent depuis 1868 au Quiou, une pour chaque sexe.

Le bourg du Quiou est traversé par les chemins de grande communication N° 39 et d'intérêt commun N° 12.

PLOUASNE

Superficie : 3,661 hectares. — Population : 2,674 habitants.

Cette commune occupe toute la partie sud du canton et confine au département d'Ille-et-Vilaine.

Le sol renferme en grande partie du schiste ; à l'est et au sud on trouve quelques îlots de granit ; il est bien cultivé et bien boisé. De nombreux cours d'eau l'arrosent.

L'ancienne église, dont quelques parties dataient d 1086, a été remplacée, il y a quelques années, par un monument d'un bel aspect. Elle est sous le patronage de saint Jacques et de saint Philippe.

Dans le cimetière, on voit trois tombeaux de la famille de La Chalottais, à laquelle appartenait le célèbre procureur général de Rennes, et dont les descendants possèdent encore le château de Caradeuc, entouré de bois magnifiques, et situé au sommet d'une colline d'où l'on jouit d'un vaste panorama.

On remarque les ruines de plusieurs vieux manoirs, le Plessix-Augat, le Vau-Ruffier et Launay-Bertrand.

Près du bourg se trouve un tumulus, ainsi qu'auprès de l'étang de la Boullaye.

Plouasne compte depuis longtemps une école publique pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 12.

SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX

Superficie : 523 hectares. — Population : 523 habitants.

Le territoire de cette commune, qui faisait autrefois partie du diocèse de Dol, s'étend sur la rive gauche de la Rance, entre Saint-Juvat, Le Quiou, Evran et Calorguen.

Le sol à base schisteuse, est plat, marécageux et souvent envahi par les inondations de la Rance. L'air est imprégné d'humidité, ce qui le rend peu salubre. Toutefois, les prairies donnent de bons produits.

L'église, qui date du XIIe siècle, est surtout remarquable par ses fenêtres en lancettes, à plein cintre et très évasées à l'intérieur ; le porche est gothique ; il porte la date de 1418. Elle est sous le vocable de saint André.

Les ruines du château de Besso attirent la curiosité des étrangers, c'est une ancienne commanderie de Templiers.

Une seule école mixte créée en 1856, existe à Saint-André-des-Eaux.

Le bourg n'est traversé par aucun chemin vicinal.

SAINT-JUDOCE

Superficie : 1,019 hectares. — Population : 760 habitants.

Saint-Judoce, situé sur les confins d'Ille-et-Vilaine, est borné au nord par le canal d'Ille-et-Rance. Le territoire de cette commune est plat, boisé et bien planté de pommiers ; les landes qu'on trouvait, il y a quelques années, se défrichent peu à peu. On compte beaucoup de bonnes prairies.

Saint Judoce, prince breton du VIIe siècle, est le patron de la paroisse. L'église n'offre pas grand intérêt.

On croit généralement que les retranchements en terre

qui se font remarquer en cette commune, furent élevés à l'époque des guerres de succession de Bretagne.

Deux écoles existent dans cette commune.

Le bourg est situé sur le bord du canal d'Ille-et-Rance, et à proximité du chemin d'intérêt commun N° 55.

SAINT-JUVAT

Superficie : 1,741 hectares. — Population : 1,396 habitants.

Cette commune est bornée au nord par Trévron et Calorguen ; à l'est par la Rance ; au sud par Saint-Maden, et à l'ouest par Plumaudan.

C'est le principal centre d'un bassin calcaire qui fournit des sablons contenant jusqu'à 90 0/0 de matières fertilisantes. On y trouve des agglomats, appelés *jauges* dans le pays, dont on se sert comme pierres à bâtir.

Dans ces sablons, on remarque des coques, des vermisseaux tubulaires, des huîtres, des coraux, des volatiles enchassés, des coquilles entières de crustacés d'espèces antédiluviennes.

Les principales carrières exploitées sont celles de Biffard, du Bernard et de Picouays.

Cette facilité donnée aux cultivateurs de se procurer à bon compte un amendement précieux, n'a pas peu contribué à donner à l'agriculture un large essor dans un territoire dont le sol est, du reste, de nature très fertile.

L'origine de cette paroisse est très ancienne ; en 1632, lors d'un procès qui s'éleva entre l'évêque de Saint-Malo et les religieux de Marmoutiers, ceux-ci invoquèrent un droit remontant à l'an 609.

L'église, sous le vocable de saint Juvat, est un monument très irrégulier. Elle aurait été bâtie à quatre époques différentes ; on y trouve des parties datant de 1364, 1668, 1694 et 1836. Le bas-côté sud, bâti à cette dernière date, est lourd et disgracieux ; il forme contraste avec l'autre côté qui est ogival et svelte.

Saint Jean-Baptiste y est invoqué dans les épizooties et toute l'année pour la conservation des animaux.

On remarque dans le cimetière de Saint-Juvat une croix en granit, très ancienne, admirée des connaisseurs ; elle représente, à son sommet, une descente de croix.

Une école communale de garçons, établie en 1833, et une école de filles créée en 1839, existent à Saint-Juvat.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 12 et le chemin d'intérêt commun N° 19.

TRÉFUMEL

Superficie : 580 hectares. — Population : 509 habitants.

Comme Saint-Juvat et Le Quiou, cette commune possède des gisements de sablons calcaires qui contribuent puissamment aux progrès de l'agriculture.

Le sol est du reste fertile et peu accidenté.

En dehors du calcaire qui domine, on trouve du schiste talqueux vers le nord, et au sud des roches amphiboliques.

Le territoire de Tréfumel s'étend entre la Rance à l'ouest, et le Vaurifier à l'est. Ces deux cours d'eau se réunissent à la limite nord de la commune.

L'église offre peu d'intérêt ; elle date de 1760 et est dédiée à sainte Agnès.

Tréfumel possède une école mixte communale.

Le bourg est situé à la jonction des chemins de grande communication N°s 12 et 39.

CANTON DE JUGON

(8 communes).

Evran ; Dolo ; Jugon ; Lescouet ; Plédéliac ; Plénée-Jugon ; Plestan ; Saint-Igneuc ; Tramain.

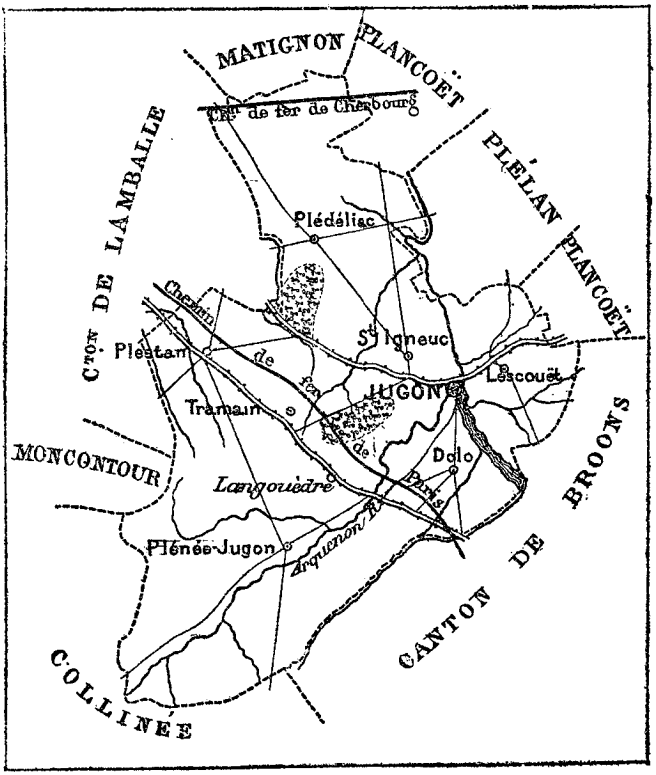

Le canton de Jugon est borné au nord par les cantons de Matignon et de Plancoët ; à l'est par les cantons de Plélan-le-Petit et de Broons ; au sud par le canton de Collinée ; à l'ouest par les cantons de Collinée, Moncontour et Lamballe. — La rivière principale qui l'arrose est celle de l'Arguenon. — Il est traversé du sud-est au nord-ouest par le chemin de fer et par la route N° 12, de Paris à Brest ;

dans le nord, par la route N° 176, de Caën à Lamballe ; par les chemins de grande communication N° 18, de Loudéac à Plancoët ; N° 28, de Quintin à la grève de La Mouette ; N° 44, de Corlay à Jugon et N° 59, de Merdrignac à Plénée-Jugon, et par les chemins d'intérêt commun N° 15, d'Eréac à Pléboulle ; N° 20, de La Malhoure à Pléven ; N° 29, de Saint-Carreuc à Broons ; N° 60, de Mégrit à Erquy ; N° 62, de Plédéliac à la grève de Jospinet, et N° 68, d'Eréac à Lamballe.

La population du canton est de 12,210 habitants ; sa superficie de 19,317 hectares.

Le territoire du canton de Jugon est en général élevé et accidenté, mais plus particulièrement aux abords de l'Arguenon, qui traverse sa partie centrale. Il est bien boisé dans ses parties cultivées, nu et découvert dans celles qui ne le sont pas. Il comprend une grande partie de la forêt de la Hunaudaye et moitié environ de celle de Boquen. Ses terres, de qualité médiocre, sont cultivées d'une manière imparfaite. — Les bois forment un huitième environ de la superficie du canton, et les landes et bruyères un peu plus d'un sixième. — Des progrès sont à désirer dans ce canton, sous le rapport agricole.

Il appartient à la zone intermédiaire.

JUGON

Superficie : 107 hectares. — Population : 553 habitants.

Le territoire de cette commune n'occupe que 107 hectares dans le fond d'une vallée pittoresque dans lesquels est comprise la superficie d'un grand étang poissonneux, faisant mouvoir plusieurs moulins.

Le sol, bien planté d'arbres, est fertile et bien cultivé.

L'Arguenon traverse cette commune du sud au nord. Elle est bornée au sud par Dolo, à l'ouest par Saint-Igneuc, au nord et à l'est par Lescouët.

La petite ville de Jugon doit sa célébrité au château-fort qui existait autrefois entre deux étangs et qui fut démantelé

en 1420, par ordre du duc de Bretagne, Jean V. Il fut pris et repris plusieurs fois pendant la guerre de succession de Bretagne. Les chefs de parti attachaient une grande importance à le posséder, si l'on en croit le dicton : « Qui a Bretagne sans Jugon, a chape sans chaperon. »

C'est en 1616, par ordre du Parlement, qu'il fut définitivement rasé.

Olivier, comte de Dinan, fonda à Jugon, vers 1409, le prieuré de Notre-Dame.

L'église, de construction moderne, présente peu d'intérêt.

La voie romaine de Corseul à Vannes passait par Jugon.

Non loin de l'église, au nord, on remarque une source d'eau ferrugineuse.

Les habitants de Jugon se livrent au commerce ; les marchés sont importants et bien suivis.

Il y existe une école de garçons et une école de filles, toutes deux communales.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 176 et par les chemins de grande communication N°s 18 et 44, et d'intérêt commun N° 15.

DOLO

Superficie : 1,188 hectares. — Population : 986 habitants.

Le nom de cette commune viendrait des deux mots latins : *dulcis locus*, doux lieu. La prononciation habituelle des vieillards, qui disent Douleu, justifierait cette assertion.

Le territoire de Dolo s'étend entre celui de Jugon et de Plénée-Jugon ; il est traversé par le chemin de fer de Paris à Brest sur une longueur de près de 3 kilom. Le bourg se trouve à 2 kilom. au nord-est de la station de Plénée-Jugon.

Le sol renferme du granit, du schiste micacé, du gneiss, et des roches amphiboliques. Il est peu accidenté, excepté sur les bords de l'Arguenon. La Rieule, petit ruisseau qui passe au bourg, n'occasionne pas une forte dépression de terrain.

Les terres sont en général bien cultivées et assez fertiles. Elles produiraient cependant davantage, si les cultivateurs

pouvaient se procurer à peu de frais une plus grande quantité d'engrais. Les pommiers y prospèrent bien.

La voie romaine, dit chemin de l'Etra, traverse la commune sur une longueur de plus de 4 kilom. Elle franchissait, dit-on, le grand étang de Jugon sur une chaussée actuellement submergée. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aux deux bords de l'étang on en voit encore des traces.

Des restes d'un camp retranché sont visibles dans un champ près le village du Marchère.

Deux écoles communales, dont l'une de garçons et l'autre de filles, sont établies à Dolo.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 15.

LESCOUET

Superficie : 1,300 hectares. — Population : 848 habitants.

Lescouët est situé entre Jugon et Mégrit, à l'est du canton. Cette commune a été formée d'une ancienne trève de Plorec.

Le territoire est élevé, boisé et bien planté en pommiers. Dans le nord-est, il est découvert, tandis qu'au sud notamment il est assez accidenté.

L'église dans laquelle on remarque des fonds baptismaux et un autel en marbre date de 1822. Elle est sous le vocable de saint Jean-Baptiste.

La paroisse fut fondée en 1388 par un bref papal accordé à Godefroy de Parga. La même voie romaine qui traverse Dolo, se voit également à Lescouët.

Cette commune ne possède qu'une école mixte communale.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

PLÉDÉLIAC

Superficie : 5,175 hectares. — Population : 2,255 habitants.

Le territoire de Plédéliac occupe toute la partie nord-ouest du canton. Il est élevé, onduleux, très accidenté,

notamment à l'est, sur les bords de l'Arguenon et bien planté en pommiers, mais les terres sont de médiocre qualité. Les landes n'ont pas encore disparu.

La forêt de la Hunaudaye occupe les 2/5 de la superficie de la commune.

Au centre de cette forêt se trouvent les ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, fondée vers 1137. Elle fut occupée à l'origine par des religieux de Bégard. Brûlés en 1240, les bâtiments furent reconstruits par Denise de Matignon. Elle fut abandonnée pendant la Révolution française.

L'évêque de Saint-Brieuc, Groing de la Romagère, l'acheta et y établit une maison de retraite pour les ecclésiastiques âgés, et un asile d'aliénés, sous la direction des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. Ce dernier établissement a été transporté à Léhon, près Dinan.

Au XIVe siècle, les seigneurs de la Hunaudaye avaient fait de cette forêt un véritable coupe-gorge ; un évêque de Saint-Brieuc y fut même arrêté, pillé et volé en 1384.

L'église paroissiale, dédiée à saint Malo, tombe de vétusté. Il est à regretter que, lorsqu'on a bâti le chœur, il y a plusieurs années, on ait fait disparaître des sujets intéressants de l'histoire de Bretagne.

Les ruines de l'ancien château de la Hunaudaye qui est situé à 4 kilom. du bourg, sont fréquemment visitées ; elles occupent une superficie d'environ 60 ares. Le lierre, la mousse, les ronces et autres plantes parasites couvrent les cinq grosses tours qui le flanquaient et qui sont restées debout, mais décapitées. Ce château fut bâti vers 1214, par Olivier de Tournemine ou Tornemine ; ses successeurs furent de fidèles partisans de Henri IV. Ils tinrent longtemps en échec la garnison que le duc de Mercœur entretenait dans sa forteresse de Lamballe.

La tradition rapporte que les seigneurs de la Hunaudaye étaient, par leur cruauté, la terreur de la contrée. Mal en prenait souvent à ceux qui osaient s'aventurer aux environs du château.

Une légende en vers d'Edouard Turquety, raconte le triple

assassinat commis par un des seigneurs sur son père, son épouse et son frère.

En 1793, le château de la Hunaudaye fut livré aux flammes par ordre des administrateurs du district de Lamballe, qui craignaient de le voir servir de retranchement aux vendéens, marchant sur la Bretagne. Il était alors la propriété d'une dame de Talhouet, de Rennes. François Ier vint le visiter en 1518 avec sa femme, la reine Claude, fille aînée d'Anne de Bretagne et de Louis XII.

La chapelle de l'ancien prieuré du Saint-Esprit est desservie régulièrement, chaque dimanche. Une école mixte a été créée dans ce hameau en 1882.

Au hameau de Saint-Maleu du Val on trouve deux dolmens.

On remarque les châteaux du Guillier, de la Vicomté, de la Villezrouet et de la Hasardaie.

Deux écoles communales existent à Plédéliac, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun Nos 20 et 60.

PLÉNÉE-JUGON

Superficie : 6,136 hectares. — Population : 4,089 habitants.

Cette commune, dont le territoire est très étendu, est située au sud du canton. Elle est bornée au sud par le canton de Collinée, à l'ouest par celui de Moncontour et de Lamballe, et à l'est par celui de Broons.

Elle est traversée du sud-ouest au nord-est par une des principales branches de l'Arguenon. Le terrain est fertile, bien boisé et bien planté en pommiers. Le bourg est important et, en majeure partie, habité par des cultivateurs.

L'église, dédiée à saint Pierre, offre quelque intérêt ; on remarque surtout le maître-autel et la chaire en chêne sculpté.

On comptait naguère jusqu'à 14 chapelles en cette commune, il en reste encore 6 qui sont desservies de temps en temps.

A 3 kilom. du bourg, dans un site très pittoresque, on rencontre les ruines du château-fort de la Moussaye, dont les seigneurs jouèrent un grand rôle dans l'histoire de la Bretagne. Une de leurs descendantes, Henriette de la Tour-d'Auvergne essaya vers la fin du XVIIe siècle de propager le protestantisme dans la contrée.

On rencontre encore les ruines de l'ancienne abbaye de Boquen, dans la forêt de ce nom, longtemps occupée par des moines de l'ordre Citeaux. Parmi ces ruines, on distingue surtout celles de l'église et de la salle capitulaire dont le style accuserait l'époque romano-bysantine. C'est en avant du chœur de l'église que fut déposé, en 1450, le corps du malheureux Gilles de Bretagne, décédé de mort violente au château de la Hardouinaye.

Le chemin de l'Etra, reste de la voie romaine que nous avons signalé en Dolo et Lescouët, traverse la commune du nord au sud.

On trouve à Plénée-Jugon des carrières de schiste ardoisier ; elles sont exploitées.

Une station de chemin de fer a été établie sur son territoire à 2,500 mètres du bourg.

Cette commune possède deux écoles communales, une pour chaque sexe et une école mixte au hameau de Saint-Léonard.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 18 et 59 et par les chemins d'intérêt commun N°s 29 et 68.

PLESTAN

Superficie : 3,282 hectares. — Population : 2,045 habitants.

Le territoire de cette commune est boisé, plat et bien planté en pommiers, les landes qui en couvraient, il y a quelques années le 1/5, se défrichent ou sont plantées de pins et de sapins.

Cette commune occupe la partie ouest du canton et s'enfonce comme un coin dans le canton de Lamballe ; elle est

traversée par deux ruisseaux, le Val et le Carmauron, tributaires du Gouessant.

L'église, remaniée à diverses époques, a conservé quelques restes du XIIIe siècle; on voit dans le cimetière des croix de granit de cette date.

A deux kilomètres du bourg, on remarque les ruines de l'ancien château de Carcouët. Il s'y trouvait, prétend-on, dès le IXe siècle. En 1340, il appartenait à Allain Rolland; il passa ensuite aux mains des La Moussaye.

Au nord du bourg, les restes de l'ancien château de Gardisseul. Les murailles attestent l'importance de la forteresse.

La tradition rapporte qu'un couvent de Templiers (moines rouges) aurait été établi en Plestan; plusieurs légendes qu'on raconte, donneraient créance à ce fait.

En 1843, des fouilles faites dans un champ nommé le Breuil, où aurait existé la commanderie, firent découvrir une assez grande quantité de pièces de monnaie et de médailles.

Plestan a donné le jour à Mathurin Le Provost, lieutenant-colonel d'infanterie qui se couvrit de gloire au siége de Madras et à la défense de Pondichéry, pendant la guerre de Sept ans.

Joachim Rouault, célèbre guerrier, sous Charles VII, qui se fit remarquer à la bataille de Formigny, est né à Plestan; Louis XI l'éleva à la dignité de maréchal de France.

Deux écoles communales existent à Plestan; celle des garçons a été créée en 1840, et celle des filles en 1837.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 12 et les chemins d'intérêt commun Nos 20 et 60.

SAINT-IGNEUC

Superficie : 1,206 hectares. — Population : 732 habitants.

Cette commune doit son nom à saint Ignoroc ou Igneuc, solitaire irlandais du XIe siècle.

Elle est bornée au nord, par Plédéliac, à l'est par Lescouët et Jugon, au sud par Dolo et à l'ouest par Tramain.

Le territoire de la commune est très accidenté à l'est, au nord, sur les bords de l'Arguenon, et plat dans les autres parties. Le sol, de nature mi-partie granitique et schisteuse, est assez fertile, grâce aux engrais marins qu'on y introduit depuis quelques années.

L'église, de construction récente, est dédiée à saint Ignace.

On remarque quelques châteaux modernes notamment ceux de Rombien et de Lorgeril.

La commune ne possède qu'une école mixte créée en 1854.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 15 et 60.

TRAMAIN

Superficie : 923 hectares. — Population : 702 habitants.

Bornée au nord par Plestan, à l'est par Saint-Igneuc, Dolo et Plénée-Jugon, au sud par cette dernière et à l'ouest par Plestan, la commune de Tramain comprend un territoire plat, sans cours d'eau. Le sol est en grande partie sablonneux ; toutefois, dans certaines parties, l'argile domine. L'agriculture y a fait de grands progrès ; les pommiers sont bien cultivés et on commence à créer des prairies artificielles.

Il fut un temps où les habitants de Tramain se livraient à la fabrication des poteries grossières, comme leurs voisins de la Poterie. Depuis une trentaine d'années, cette industrie a disparu.

L'église paroissiale, sous le patronage de saint Étienne et de la Vierge a été reconstruite en 1869. C'est un joli monument de style ogival. Dans le cimetière on remarque une croix curieuse en granit, de forme aplatie, avec branches pattées.

Une ferme appelée le *Temple*, a été, dit-on, construite à l'endroit où s'élevait jadis un couvent de Templiers ; mais les documents authentiques font défaut.

La ligne de Paris à Brest traverse cette commune sur un parcours de 3,400 mètres et passe à 400 mètres du bourg. Il est à regretter qu'une station n'y soit pas établie.

Deux écoles communales, l'une de garçons et l'autre de filles, existent à Tramain.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

CANTON DE MATIGNON

(12 communes).

Matignon ; Hénanbihen ; Hénansal ; La Bouillie ; Notre-Dame-du-Guildo ; Pléboulle ; Pléhérel ; Plévenon ; Ruca ; Saint-Cast ; Saint-Denoual ; Saint-Pôtan.

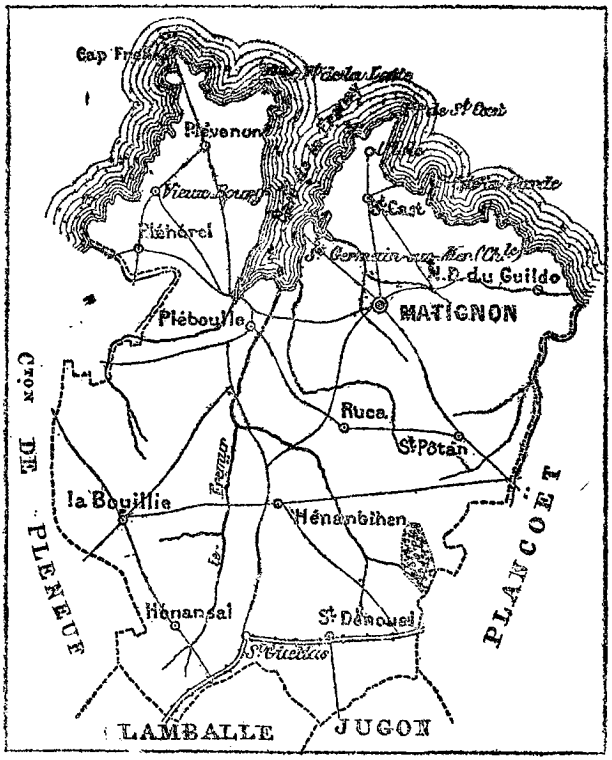

Le canton de Matignon appartient à la zone du littoral. Il est borné au nord par la Manche ; à l'est par le canton de Plancoët ; au sud par les cantons de Jugon et de Lamballe, et à l'ouest par le canton de Pléneuf. — Il est traversé par la route N° 168, de Quiberon à Saint-Malo ; par les chemins de grande communication N° 13, de Lamballe

à Dinard ; N° 17, de Combourg à Erquy ; N° 34, de Plurien à Dahouët ; N° 36, de Hénanbihen à la lande de Fréhel ; N° 43, de Saint-Alban à Matignon, et N° 51, de Plancoët à Erquy, et par les chemins d'intérêt commun N° 5, de Plurien à Lamballe ; N° 15, d'Eréac à Pléboulle ; N° 16, de Plélan-le-Petit à Saint-Cast, et N° 60, de Mégrit à Erquy.

La population du canton est de 14,282 habitants ; sa superficie de 19,592 hectares.

Le territoire de ce canton maritime, bien que contenant quelques parties unies, est montueux en général. Vers son centre, sur les deux rives de la rivière du Frémur ; à l'est, sur les bords de l'Arguenon ; enfin au nord, sur le rivage de la Manche, il présente de nombreux accidents de terrain. Son littoral est profondément découpé par un grand nombre de baies, d'anses et de pointes, dont les plus remarquables sont la baie de la Fresnaye, l'anse de Saint-Cast et le cap Fréhel. A l'exception de la partie voisine de la mer, le canton est bien boisé et planté de pommiers. — Les landes forment le onzième environ de la surface du sol, généralement bon et bien cultivé. — Il serait susceptible d'un plus grand produit si abandonnant un préjugé que les habitants du canton de Pléneuf partagent à peu près seuls avec eux, ses cultivateurs renonçaient au système de jachère, connu sous le noms de *blancs guérets*. — Le canton possède une magnifique race de chevaux de trait et, par ailleurs, des bestiaux améliorés et maintenus généralement en bon état.

MATIGNON

Superficie : 1,453 hectares. — Population : 1,345 habitants.

Cette petite ville, située sur un coteau assez élevé, compte 887 habitants d'agglomérés. Une belle place, plantée d'arbres, bordée de maisons de grande apparence, lui donne un joli aspect.

Le territoire est plat vers l'est et le nord, c'est-à-dire entre Saint-Cast et Notre-Dame-du-Guildo. Au sud, on rencontre de légères ondulations. Le sol est fertile et bien

cultivé. Les pommiers y sont l'objet de soins particuliers. Les landes sont à peu près toutes défrichées.

L'église paroissiale, qui date de 1843, est un bel édifice de style ogival. Elle est sous le vocable de la Vierge.

La seigneurie de Matignon, qui appartint pendant longtemps à la famille Goyon-Matignon, fournit des hommes de guerre qui aidèrent puissamment les ducs de Bretagne à repousser les attaques des Normands. L'un d'eux, en 937, construisit, sur un rocher dominant la baie de la Fresnaye, le château de la Roche-Goyon, qui plus tard fut fortifié par Vauban. Il a pris depuis le nom de fort de La Latte.

C'est la patrie du brave Rioult des Villes-Audrens, un des héros de la journée de Saint-Cast.

Deux écoles communales importantes sont établies au bourg qui est traversé par les chemins de grande communication N°s 13, 17 et 43.

HÉNANBIHEN

Superficie : 3,165 hectares. — Population : 1,922 habitants.

Le bourg d'Hénanbihen est traversé par la route départementale de Lamballe à Matignon.

Cette commune est bornée au nord par Plurien, à l'est par Pléboulle et Ruca, dont elle est séparée par le Guiguenoual, affluent du Frémur, au sud par Saint-Dénoual, à l'ouest par Hénansal et La Bouillie. Le sol est de nature schisteuse, avec un îlot granitique qui occupe le milieu du territoire. Les terres sont de bonne qualité. On ne trouve plus que quelques traces des anciennes landes.

Dans l'église, dédiée à saint Nicolas, on voit une belle crypte ; quelques parties de l'édifice se rapportent au style roman.

De la chapelle Saint-Jean, située sur un point élevé, on découvre une grande étendue de pays ; tout près de ce lieu existe un point de repère de la triangulation des cartes de Cassini.

Cette commune compte beaucoup de châteaux, entre autres celui de la Guérande, longtemps habité par M. Cohan,

agronome distingué. Près de celui de Lorgeril se trouve un dolmen à demi renversé, avec une allée couverte.

Deux écoles communales desservent cette commune, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 13 et 51.

HÉNANSAL

Superficie : 2,899 hectares. — Population : 1,356 habitants.

Le territoire de cette commune comprend la partie sud-ouest du canton. Il s'étend au sud de La Bouillie et au nord de Quintenic.

Il est très accidenté à l'est et au sud-est, bien boisé et planté de pommiers qui produisent plusieurs excellentes variétés de pommes à cidre.

Le Frémur entre dans cette commune près du village de Saint-Gueltas, court le long de la vallée des Vaux et pénètre en Hénanbihen, au-dessus du hameau de Saint-Samson.

Toute la partie accidentée du territoire se compose de terres d'excellente qualité, la partie ouest comprend des prairies de moyenne fertilité. Les landes diminuent de jour en jour.

Au sud on trouve du schiste talqueux, au nord-ouest du gneiss amphibolique ; près du bourg se rencontrent de nombreux filons de diorite, tandis qu'au nord existent des roches de poudingues ferrugineux, très diverses et marbrées de noir et de blanc. C'est une variété particulière appelée *poudingue-renard.*

La paroisse d'Hénansal était autrefois un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Saint-Jacut. L'église, dédiée à saint Jean-Baptiste et à saint Pierre, a été reconstruite en 1840. La tour date de 1870 ; elle est remarquable par ses dentelures, ses clochetons et ses belles proportions. Le maître-autel avec ses quatre colonnes d'ordre corinthien, attire l'attention.

Dans le cimetière se trouve une croix du XVe siècle ; on y remarque le tombeau du général de La Motte-Rouge,

qui, en 1870, a commandé pendant quelque temps l'armée de la Loire, et celui de M. Alain Rouxel qui pendant cinquante ans fut maire de Hénansal.

A 200 mètres du bourg, près de l'école communale des garçons, on jouit d'une vue magnifique, s'étendant de la baie de la Fresnaye au sommet du Menez.

Le château de la Motte-Rouge, avec ses belles avenues, mérite d'être visité.

A 2 kilomètres au nord du bourg, se trouvent 26 blocs granitiques plantés verticalement et en ligne sur une longueur de 13 mètres ; quatre énormes pierres plates sont placées horizontalement sur les premières. Près du village de Duretal et du manoir existe une enceinte circulaire de ravins profonds, naturelle suivant les uns ou creusée par les hommes.

La voie romaine de Carhaix à Corseul forme la limite nord de la commune et partage en deux le village important du Chemin-Chaussée, dont une partie appartient à La Bouillie.

Deux écoles, une pour chaque sexe, existent au bourg, qui est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 60.

LA BOUILLIE

Superficie : 1,091 hectares. — Population : 887 habitants.

La commune de La Bouillie forme une pointe qui s'avance à l'ouest du canton dans celui de Pléneuf. Le territoire est élevé et accidenté à l'est, mais plat dans les autres parties.

On y cultive les pommiers avec beaucoup de soins ; les prairies sont généralement fertiles. Les landes ont à peu près disparu.

Les habitants de la Bouillie se livrent en grand nombre à une industrie spéciale ; la fabrication et la vente de gâteaux secs, fabriqués avec de belle farine de froment et de lait, appelés *craquelins de Saint-Malo*.

L'église n'offre rien de remarquable. Dans le cimetière, on voit le tombeau de M. de la Villethéard, commandeur de l'ordre de Malte.

La chapelle de Saint-Laurent était autrefois le rendez-vous de nombreux pèlerins.

Non loin du village du Chemin-Chaussée, on a découvert un grand nombre de substructions gallo-romaines. A la Motte-Pugneix se trouve un tumulus.

Deux écoles, l'une pour chaque sexe, sont établies à La Bouillie.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 5.

NOTRE-DAME-DU-GUILDO

Superficie : 1,011 hectares. — Population : 1,035 habitants.

Cette commune a été créée en 1856 d'une portion des territoires de Saint-Cast et de Saint-Pôtan.

Elle occupe la partie inférieure de la rive gauche de l'Arguenon.

C'est à l'ancien village du Guildo, petit port sur cette rivière, qu'une église a été construite et que la mairie a été établie.

Le sol, en partie granitique, contient en outre du gneiss et des roches amphiboliques. Il est fertile et bien planté de pommiers sur les coteaux qui s'abaissent vers les bords de l'Arguenon.

On y garde religieusement le souvenir d'un homme de bien, M. Michel de la Morvonnais, qui contribua tant à la fondation de la commune, dans le cimetière de laquelle est élevé son tombeau.

Le port du Guildo n'est fréquenté que par des caboteurs ou des pêcheurs.

Notre-Dame-du-Guildo possède deux écoles, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 13.

PLÉBOULLE

Superficie : 1,406 hectares. — Population : 1,097 habitants.

Le territoire de cette commune, qui occupe le fond de la

baie de la Fresnaye, est fertile et bien cultivé. Les agriculteurs y ont fait de grands progrès dans l'aménagement des prairies. D'un autre côté, ils trouvent au Clysoir, une marne contenant presque la moitié de son poids de matières fertilisantes.

Le bourg est situé sur une colline dont les pentes s'abaissent vers la mer. L'église, sous le vocable de saint Paul, offre peu d'intérêt. L'école mixte créée en 1843, a été dédoublée en 1866.

A Montbran, où se tient tous les ans, le 14 septembre, une foire renommée surtout par le grand nombre de poteries qui y sont mises en vente, se trouve une tour octogone construite, dit-on, par les Templiers, qui avaient un établissement au village du Temple. La chapelle qui existe encore mérite d'être visitée.

Près de Port-à-la-Duc, on trouve du quartz bleu, ailleurs le schiste talqueux ou le granit amphibolique dominent. La population fournit un assez grand nombre de marins.

Au bourg est établie, depuis longtemps, une école pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 36, et par le chemin d'intérêt commun N° 15.

PLÉHÉREL

Superficie : 1,895 hectares. — Population : 1,075 habitants.

Cette commune occupe la partie sud de la presqu'île comprise entre le Frémur et la baie de la Fresnaye à l'est, et la baie de Saint-Brieuc à l'ouest. Au nord s'étend la commune de Plévenon et au sud celle de Plurien.

Depuis 18 ans, le chef-lieu communal a été déplacé. Autrefois il était situé sur le bord de la mer, au lieu dit le Vieux-Bourg, où existe encore une chapelle de l'ancienne église.

L'église nouvelle, bâtie en 1869, est élégante, elle est sous le vocable de saint Hilaire.

Le territoire est accidenté dans la partie nord. Il est

découvert en grande partie et comprend encore quelques landes.

A Port-à-la-Duc existe un petit hâvre fréquenté par les pêcheurs et quelques navires de faible tonnage.

On remarque la chapelle de Saint-Fabien et de Saint-Sébastien avec ses vitraux du XIIIe siècle, représentant le martyre de ces deux saints.

On voit aussi le château de la Ville-Roger, qui appartenait au marquis de la Moussaye, ambassadeur et pair de France.

Deux écoles communales, parfaitement aménagées, existent à Pléhérel.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 17.

PLÉVENON

Superficie : 1,373 hectares. — Population : 1,188 habitants.

Le territoire de cette commune comprend un vaste plateau, entouré de tous côtés, excepté au sud, de collines élevées qui bordent le littoral.

Le sol, en dehors des steppes pendant longtemps incultes et qui se plantent ou se défrichent, est de bonne qualité ; le froment qu'on y semait presque exclusivement, il y a quelques années, était appelé *le blé du cap*.

Plévenon occupe la partie nord de la presqu'île qui se termine par le cap Fréhel. De ce point une mer immense s'étend devant le spectateur, en même temps qu'une grande étendue du littoral. Des rochers formidables, taillés à pic et crevassés par de profondes grottes, opposent à la mer en furie une barrière infranchissable. Parmi ces cavernes, nous devons citer, à l'ouest du cap le *Toul-an-Ifern* (trou de l'Enfer) immense fissure large de 1m50 et d'une profondeur évaluée, dit-on, à 1 kilomètre.

On remarque aussi le beau phare électrique et à éclipses qui a 79 mètres d'élévation.

Le fort de La Latte qui domine l'entrée de la baie de la Fresnaye, a été longtemps une place de guerre de 3e classe.

Nous en avons parlé à l'article de Matignon. Il fut vainement assiégé en 1490 et en 1689 par les Anglais.

Au port Saint-Jean-de-l'Hôpital se trouvent les restes d'une ancienne maladrerie. Les navires qui, par manque d'eau, ne peuvent arriver au Port-à-la-Duc, s'arrêtent à la jetée de Port-Nieux.

L'église vient d'être reconstruite, elle est d'un bel effet.

Le château du Meurtel, sur les bords de la baie, mérite d'être visité.

On trouve au nord du grès de belle qualité, le granit domine dans le sud.

Plévenon possède deux écoles communales, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 36.

RUCA

Superficie : 1,212 hectares. — Population : 788 habitants.

Borné au nord par Pléboulle, à l'est et au sud par Saint-Pôtan, à l'ouest par Hénanbihen ; le territoire de cette commune est de nature argileux, reposant sur un fond de schiste talqueux ; au sud, il est plus léger ; les landes ont entièrement disparu.

Les terres sont en général de qualité moyenne ; elles sont bien plantées de pommiers qui donnent un cidre estimé.

La terre du Bois-Gerbault, dont le château a été converti en ferme, possède un bois taillis de plus de 100 hectares.

L'église paroissiale date de 1844, elle est sous le vocable de saint Pierre et saint Paul.

La chapelle de Notre-Dame de Hirel, jolie construction des XVe et XVIe siècle, mérite d'être visitée.

Près de la ferme de la Ville-Piron, on remarque un chêne qui mesure 5 mètres de circonférence. Au milieu du bourg s'en dresse un autre dont les rameaux couvrent une surface de 150 mètres carrés.

Ruca possède une école communale pour chaque sexe.

Près de la route d'Erquy à Plancoët, on trouve des traces de la voie romaine de Corseul au Chemin-Chaussée.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 15.

SAINT-CAST

Superficie : 1,225 hectares. — Population : 1,553 habitants.

Situé au nord de Matignon, le territoire de cette commune est baigné par la mer au nord, à l'est et à l'ouest sur le littoral on remarque de hautes falaises.

Le sol, à base schisteuse, est de qualité ordinaire ; toutefois, grâce à l'engrais marin pris à bon marché sur les grèves, le froment donne de bonnes récoltes.

L'église paroissiale est dédiée à saint Cast, évêque régionnaire breton qui vivait au VIe siècle et qu'on croit être le même que saint-Cado. Elle contient une ancienne cuve baptismale du XIIe siècle, et, dans le clocher, un bénitier roman très curieux de la même époque.

Entre le bourg et le village de l'Isle, si cruellement éprouvé en 1630 et en 1833 par le choléra, se trouvent les riches carrières de schiste micacé qui fournissent de belles pierres pour dallage.

Le hâvre de Saint-Cast, que de grands travaux vont rendre plus commode pour la navigation, compte de nombreux bateaux pêcheurs.

C'est sur le territoire de cette commune que fut livrée contre les Anglais la bataille de Saint-Cast, gagnée par le duc d'Aiguillon et Rioust des Villeaudrains à la tête de quelques compagnies de troupes françaises et des milices locales.

C'était pendant la guerre de 7 ans. Les Anglais n'ayant pu descendre ni à Cherbourg, ni à Saint-Malo, avaient débarqué leurs troupes sur la côte de Saint-Briac et s'étaient avancés jusqu'au Guildo.

La victoire fut complète, plus de 3,000 hommes furent tués ou faits prisonniers.

Le 11 septembre 1858, centième anniversaire de cette

journée mémorable, une colonne en granit fut inaugurée au centre de la baie où s'est passée l'action. Elle est surmontée d'un groupe en fonte représentant le léopard britannique, terrassé par le lévrier breton.

Saint-Cast possède deux écoles communales, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

SAINT-DÉNOUAL

Superficie : 861 hectares. — Population : 606 habitants.

Située au sud du canton, la commune de Saint-Dénoual confine aux cantons de Lamballe, de Jugon et de Plancoët. Le sol est de nature schisteux ; il est de moyenne qualité, bien boisé et bien planté de pommiers ; les landes ont presque totalement disparu.

Sur une des portes de l'église sont sculptées les armes des la Moussaye avec la date de 1766.

C'est au château de la Guyomarais qu'est mort, en 1793, Tuffin de la Rouairie, qui prit une si grande part aux guerres de Bretagne et de Vendée.

Près du Châtelet, on a trouvé, il y a 60 ans, des médailles gauloises.

La commune de Saint-Dénoual est arrosée par plusieurs petits cours d'eau ; le Frémur passe auprès du bourg qui est situé sur la route nationale N° 168.

La commune ne possède qu'une école mixte.

SAINT-POTAN

Superficie : 1,977 hectares. — Population : 1,230 habtants.

Le bourg de Saint-Pôtan est traversé par la route de Matignon à Plancoët.

Le Guébriant sépare le territoire de cette commune de Pluduno et de Saint-Lormel.

Les terres, à base granitique, sont de qualité ordinaire. Les cultivateurs se livrent avec succès à l'élevage du cheval.

Les immenses landes qui se faisaient remarquer dans la partie ouest, tendent à diminuer par la culture.

On remarque en Saint-Pôtan un grand nombre de châteaux ou d'anciennes maisons seigneuriales.

Le chemin de grande communication N° 29, emprunte sur un long parcours l'ancienne voie romaine de Corseul aux Ponts-Neufs ; au village du Maupas, on en voit les traces.

Saint-Pôtan possède deux écoles, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 17.

CANTON DE PLANCOET

(10 communes).

Plancoët ; Bourseul ; Corseul ; Créhen ; Landébia ; Languenan ; Plessix-Balisson ; Pléven ; Pluduno ; Saint-Lormel.

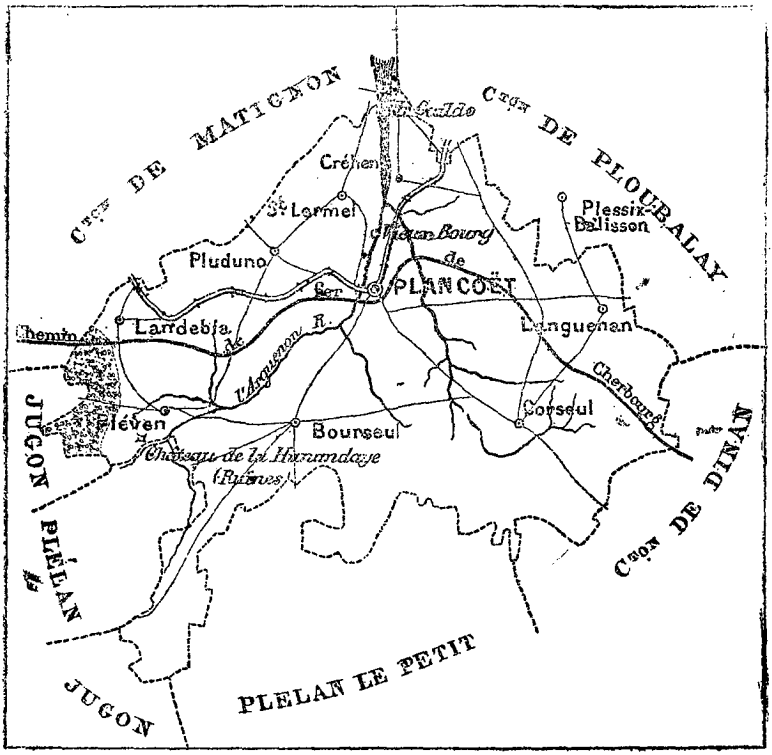

Le canton de Plancoët est borné au nord-ouest par le canton de Matignon ; au nord-est par le canton de Ploubalay ; à l'est par le canton de Dinan-Ouest ; au sud par le canton de Plélan-le-Petit ; à l'ouest par les cantons de Jugon, Lamballe et Matignon. — Il est arrosé par l'Arguenon et le Guébriand, et traversé par les routes N° 168, de Quiberon à Saint-Malo, N° 176 de Caen à Lamballe ; par les chemins de grande communication N° 13, de Lamballe

à Dinard ; N° 17, de Plancoët à Erquy ; N° 18, de Loudéac à Plancoët ; N° 19, de Saint-Méen à Plancoët ; N° 28, de Quintin à la grève de La Mouette ; N° 37, de Plancoët à Miniac-Morvan ; N° 51, de Plancoët à Erquy, et par les chemins d'intérêt commun N° 6, de Jugon à Languenan ; N° 10, de Dinan à Saint-Jacut ; N° 14, de Beaussais à Caulnes ; N° 15, d'Eréac à Pléboulle ; N° 16, de Plélan-le-Petit à Saint-Cast ; N° 31, de Dinan à Corseul ; N° 40, de Plélan-le-Petit à Pléven, et N° 70, de Corseul à Plorec.

La population du canton est de 14,040 habitants ; sa superficie de 16,639 hectares.

Le territoire du canton de Plancoët est uni ou à ondulations en pente légère vers sa circonférence ; mais il est très accidenté dans sa partie nord-ouest, sur les bords du Guébriand, et dans sa partie centrale, sur ceux de l'Arguenon. — L'agriculture est en progrès dans ce canton, qui depuis longtemps emploie les amendements calcaires que la mer produit et qui pénètrent jusque dans son centre par le port de Plancoët. Il possède une belle race de chevaux, et les agriculteurs conservent, pour leurs travaux, de magnifiques juments poulinières de l'espèce de trait. Il appartient à la zone du littoral.

PLANCOET

Superficie : 1,149 hectares. — Population : 2,242 habitants.

Cette jolie petite ville est très pittoresquement située sur le flanc d'une colline au pied de laquelle coule l'Arguenon.

Le territoire de la commune est uni dans l'ouest et accidenté sur les bords de la rivière. Les terres, de bonne qualité, sont bien cultivées et plantées de pommiers.

Le petit port de Plancoët donne lieu à un certain mouvement commercial. Des barques, des chasse-marées exportent vers les villes du littoral, surtout à Saint-Malo, des bois et les produits agricoles de la contrée. Plusieurs bateaux y amènent des engrais marins qu'ils vont chercher sur les grèves de Saint-Cast et de Saint-Jacut. Le chemin de fer

de Lamballe à Lison passe à Plancoët ; une gare importante contribue au développement commercial de la localité.

La seigneurie de Plancoët a passé dans bien des familles depuis 1247. Ce fief a appartenu à Pierre Duguesclin, frère du célèbre connétable. Après lui, les Tournemine, les seigneurs de Dinan, les Laval, les Rieux l'ont possédé.

La vieille église vient d'être démolie et remplacée par un beau et vaste monument, dans lequel on a placé l'antique bénitier orné de cariatides très frustes qu'on remarquait dans l'ancienne église.

Elle est sous le patronage du saint Sauveur.

Une succursale a été établie en 1821, à Nazareth. L'ancienne chapelle du couvent des Dominicains sert d'église. On y remarque une petite statue de la Vierge trouvée en 1644 dans une fontaine voisine. Elle est l'objet d'une grande vénération.

On voit encore à 3 kilomètres de Plancoët, au milieu d'un petit étang, les ruines d'une tour carrée : c'est tout ce qui reste du château de la Touche-à-la-Vache construit au XIIIe siècle.

Au point de vue géologique, le sol de Plancoët doit être rangé dans la catégorie des terrains granitiques ; vers le tertre de Brandfer, d'où l'on jouit d'un beau coup d'œil, on trouve du quartz lamellaire micacé.

Une école communale de garçons, une de filles avec pensionnat et classe enfantine, existent à Plancoët.

La ville de Plancoët est traversée par la route nationale N° 168, les chemins de grande communication Nos 17 et 18, et le chemin d'intérêt commun N° 16.

BOURSEUL

Superficie : 2,226 hectares. — Population : 1,561 habitants.

Situé au sud de Plancoët, le territoire de cette commune s'étend entre l'Arguenon au nord-ouest et un de ses affluents à l'est. Il est assez accidenté sur les bords de l'Arguenon et au sud dans la partie qui s'étend entre Plélan et Jugon.

Le sol, de nature granitique, est médiocre de qualité, mais bien boisé et bien planté de pommiers.

L'église paroissiale a été reconstruite il y a 30 ans environ; dans le nouveau monument on a conservé une porte romano-bysantine du XIIe siècle. Saint Nicodème en est le patron.

Bourseul possède trois chapelles situées dans des hameaux importants, dont quelques-uns sont à 4 kilomètres au moins du bourg, tel que Saint-Méen.

On remarque quelques vestiges de l'ancien château de Bois-Adam, qui a donné son nom à plusieurs personnages historiques.

Bourseul possède une école communale pour chaque sexe ; il est à désirer que le hameau de Saint-Méen ait bientôt la sienne.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 18 et 19, et par le chemin d'intérêt commun No 70.

CORSEUL

Superficie : 4,474 hectares. — Population : 3,294 habitants.

Le territoire de Corseul est le plus étendu du canton ; la partie cultivée renferme des terres de bonne qualité ; des landes, dont il est difficile de tirer parti, existent encore, mais en petite quantité.

Cette commune occupe toute la partie sud-est du canton et confine à ceux de Dinan-Ouest et de Plélan.

L'église est moderne ; on y voit un bénitier orné de cariatides.

On remarque les ruines de la tour octogone du Haut-Bécherel qui se trouve à 1 kilomètre au sud-est du bourg, et à 2 kilomètres plus loin, les ruines du château de Montafilant, construit au XIIe siècle, qui pendant plusieurs siècles a été la propriété des vicomtes de Dinan.

A Corseul, se rattachent les souvenirs les plus éloignés de notre histoire locale. En effet, sur l'emplacement du

bourg existait autrefois la capitale des Curiosolites. Après la conquête, les Romains en firent une de leurs principales cités, celle qui est désignée, s'accorde-t-on à croire, sous le nom de *Civitas Curiosolitarum*.

L'importance de cette ville est démontrée par le nombre des voies romaines qui en partaient dans la direction de Carhaix, Vannes, Gaël, Dol, Saint-Servan. Des fouilles importantes y ont été opérées, il y a quelques années. On a trouvé des restes de constructions, des mosaïques bien conservées, des poteries romaines, des marbres brisés, et un grand nombre d'objets en bronze, armes, monnaies, bracelets, etc., se rapportant à la grande époque de l'art romain. La plupart de ces curiosités archéologiques sont conservées dans les musées de Saint-Brieuc et de Dinan.

Deux écoles importantes existent à Corseul, une pour chaque sexe.

Le chemin de fer de Lamballe à Lison passe non loin de cette commune, où est établie une station.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 17, et par les chemins d'intérêt commun N°s 6 et 14.

CRÉHEN

Superficie : 1,820 hectares. — Population : 1,708 habitants.

Le territoire de cette commune s'étend sur la rive droite de l'Arguenon, depuis Plancoët jusqu'en face de Notre-Dame-du-Guildo.

Comme Plancoët, Bourseul et Corseul, Créhen faisait autrefois partie de l'ancien évêché de Saint-Malo.

Vers le sud, le territoire à base granitique, est bien planté de pommiers ; la partie nord est nue et découverte. Il n'est accidenté que sur les bords de l'Arguenon.

L'église ancienne qui avait été pillée en 1758 par les Anglais, a été rebâtie en 1829. Saint Pierre en est le patron.

Le port du Guildo est partagé entre Notre-Dame-du-Guildo sur la rive gauche de l'Arguenon, et Créhen sur la rive droite. Non loin du port, on voit encore les belles

ruines du château de Guildo où, dit-on, se réfugia Chramme, poursuivi par son père Clotaire Ier, et rendu célèbre par les infortunes de Gilles de Bretagne.

On voit encore le bâtiment conventuel des Carmes établis autrefois au Guildo ; c'est une construction du XVIIIe siècle.

A Créhen est établie, depuis 1832, la communauté des Filles de la Divine Providence, fondée par un recteur de cette paroisse, M. Homery.

Cette congrégation s'occupe de l'instruction des enfants et des soins à donner aux malades.

Elle dirige plusieurs écoles dans le département.

Près du bourg se voit un tumulus, et à la Ville-Genouan, une allée couverte formée de 21 grosses pierres.

Deux écoles primaires existent à Créhen, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

LANDÉBIA

Superficie : 355 hectares. — Population : 331 habitants.

Arrosé par le Guébriant, le territoire de cette petite commune est généralement plat et bien boisé. Parmi des terres de médiocre qualité, on trouve d'excellentes prairies. Le granit domine dans le sous-sol.

L'église, sous le patronage de saint Eloi, est un monument inachevé ou en partie démoli, qui date du XVe siècle. Le beau portail, placé en avant de l'édifice, s'en est trouvé séparé à la suite d'un incendie survenu pendant les guerres de la Ligue. On remarque encore le chevet et une des portes latérales.

Les fontaines de Saint-Eloi et de Saint-David attirent de nombreux pèlerins.

A quelque distance du bourg, se trouvent les ruines du château de Plessix-Tréhen.

Cette commune est traversée par la ligne de Lamballe à Lison et possède une petite gare.

Une seule école mixte existe à Landébia.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 15.

LANGUENAN

Superficie : 1,594 hectares. — Population : 1,131 habitants.

Cette commune occupe la partie nord-est du canton. Le territoire à base schisteuse au sud et granitique au nord, est assez plat et en pente légère vers le nord, sur les bords des petits ruisseaux tributaires de la baie de Beaucey. Les terres sont bien plantées en pommiers, elles sont généralement de bonne qualité.

Reconstruite en 1846, l'église dédiée à la Vierge, offre peu d'intérêt.

On remarque la chapelle du Bois-Jean, de construction récente.

Languenan possède deux écoles, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 37, et par les chemins d'intérêt commun N°s 6 et 10.

PLESSIX-BALISSON

Superficie : 8 hectares. — Population : 203 habitants.

Située à l'est de Plancoët, cette petite commune dont le territoire ne comprend que 8 hectares, est entièrement enclavée dans la commune de Ploubalay. C'est un mamelon boisé et entouré de ruisseaux.

Le sol est de bonne qualité ; on y trouve du granit amphibolique au nord-ouest.

L'église n'offre pas d'intérêt. Elle est sous le vocable de saint Pierre et dépendait autrefois de l'évêché de Saint-Malo. On remarque dans le cimetière trois beaux ifs.

La châtellenie du Plessix-Balisson paraît avoir eu pour fondateur Geoffroy Baluçon, qui y construisit un château-fort détruit vers 1390. Elle fut acquise en 1747 par Henri

Baude, baron de Pont-Labbé, pour la somme de 300,000 livres.

Une seule école mixte existe au bourg.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 10.

PLÉVEN

Superficie : 974 hectares. — Population : 774 habitants.

Le territoire de Pléven s'étend au sud-ouest du canton. Il est arrosé par l'Arguenon qui le sépare à l'est de Plorec et de Bourseul ; il est plat dans la partie ouest.

Les terres sont bien plantées de pommiers. On remarque le château du Vau-Madeuc, qui date du xve siècle, et à 1 kilomètre duquel on trouve un retranchement celtique renfermant plusieurs tumulus nommés *Bourg hen Saos*.

Les reliques et la statue de saint Symphorien, qui ont orné pendant longtemps une chapelle actuellement détruite, sont déposées dans l'église paroissiale, où l'on remarque une belle verrière du xvie siècle.

Le granit domine dans le sol ; au sud-est on trouve du schiste micacé.

Pléven ne possède encore qu'une école commune aux deux sexes.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 28, et par le chemin d'intérêt commun N° 40.

PLUDUNO

Superficie : 2,779 hectares. — Population : 1,893 habitants.

Cette importante commune, située à l'ouest de Plancoët, s'étend sur la rive gauche de l'Arguenon, depuis Pléven jusqu'à Notre-Dame-du-Guildo. Les terrains à base granitique, pour la plupart, sont d'excellente qualité et bien plantés.

Le territoire forme un plateau élevé, entouré de collines

assez tourmentées sur les bords du Guébriant et surtout de l'Arguenon.

Plusieurs fois remaniée, l'église paroissiale sous le vocable de saint Pierre, renferme une maîtresse vitre intéressante qui date de 1470.

On retrouve encore quelques restes des anciens châteaux de Boisfeuillet et de Guébriant. Ce dernier était une place forte, entourée de douves profondes et d'un étang.

Plusieurs habitations modernes et élégantes se font remarquer en Pluduno ; les deux chapelles de la Ville-Robert et de la Ville-Guérin, dépendent des manoirs de ce nom.

Sur l'Arguenon, aux petits ports du Petit-Marais et de la Nouette, on expédie sur des barques, à destination du Guildo, des céréales, des pommes, etc.

A Pluduno existent deux écoles importantes, une pour chaque sexe.

La ligne de Lamballe à Lison traverse cette commune sur une grande étendue, mais aucune station n'y a été établie.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 17 et 28.

SAINT-LORMEL

Superficie : 1,020 hectares. — Population : 903 habitants.

Cette commune s'étend au nord de Plancoët sur la rive gauche de l'Arguenon. Les terres, dont la base est granitique, sont très productives et bien cultivées.

L'église est dédiée à saint Lunaire. On y remarque trois portes élégantes du XIIe siècle et un puits placé sous la chaire. Les pèlerins qui viennent invoquer saint Lunaire pour les maux de yeux, se lavent avec l'eau de ce puits.

C'est en Saint-Lormel que se trouve la belle propriété de Largentaye, dont le château bâti en 1840 par M. Rioust de Largentaye, député, mérite d'être signalé. Il renferme une galerie de tableaux et d'armures de diverses époques, une bibliothèque contenant des ouvrages rares et des objets de

l'époque gallo-romaine, recueillis à Corseul. La chapelle, un bel édifice du XIIIe siècle, renferme plusieurs statues et sculptures dues à M. Ogé, de Saint-Brieuc.

Près du château de l'Argentaye se trouve un filon de plombagine.

Saint-Lormel possède une école mixte.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 16.

CANTON DE PLÉLAN-LE-PETIT

(9 communes).

Plélan-le-Petit ; La Landec ; Languédias ; Plorec ; Saint-Maudez ; Saint-Méloir ; Saint-Michel-de-Plélan ; Trébédan ; Vildé-Guingalan.

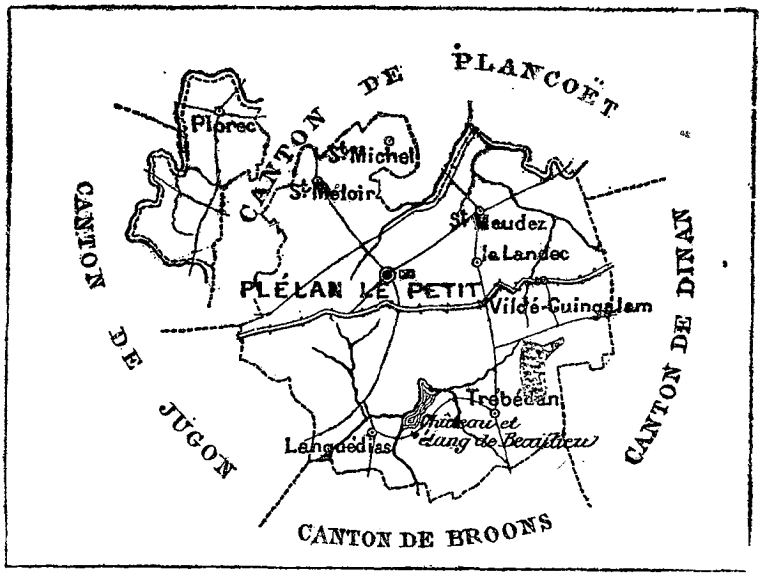

Le canton de Plélan-le-Petit est borné au nord par le canton de Plancoët ; à l'est par le canton de Dinan-Ouest ; au sud par le canton de Broons et à l'ouest par les cantons de Jugon et de Plancoët. — Il est traversé de l'ouest à l'est par la route N° 176, de Caën à Lamballe ; par les chemins de grande communication N°s 18, de Loudéac à Plancoët, et 19, de Saint-Méen à Plancoët, et par les chemins d'intérêt commun N°s 6, de Jugon à Languenan ; 11, de Languédias à Dinan ; 14, de Beaussais à Caulnes ; 16, de Plélan-le-Petit à Saint-Cast ; 40, de Plélan-le-Petit à Pléven, et 70, de Corseul à Plorec.

La population du canton est de 5,582 habitants ; sa superficie de 8,528 hectares.

Le territoire du canton de Plélan occupe en grande partie un plateau élevé, situé entre les rivières de la Rance et de l'Arguenon. Il est généralement plat ou à ondulations en pente légère, à l'exception de ses extrémités nord-ouest et sud-est. Il est assez bien boisé ; mais il contient de vastes landes et des bruyères qui forment environ le cinquième de sa superficie. Son sol - médiocre, argileux, froid et humide, exigerait l'emploi des amendements calcaires pour devenir productif. Cette culture améliorante, mais assez coûteuse, ne peut être mise en pratique par les agriculteurs de ce canton qui se classe au rang des moins aisés du département. Il appartient à la zone intermédiaire.

PLÉLAN-LE-PETIT

Superficie : 2,117 hectares. — Population : 1,309 habitants.

Ce chef-lieu de canton est situé un peu au nord de la route nationale N° 176. Son territoire, le plus étendu de toutes les communes du canton, est plat ou à ondulations légères. Les terres sont de médiocre qualité ; une certaine étendue de landes, difficiles à rendre productives, s'y rencontre encore, malgré les efforts faits pour en tirer parti.

L'église paroissiale, sous le patronage de saint Pierre-ès-Liens, n'offre rien de remarquable.

La voie romaine de Vannes à Corseul traverse cette commune sur une grande étendue.

A 2 kilomètres du bourg, on remarque les bases de sept croix qui, dit-on, furent élevées en expiation de sept meurtres qui furent commis en cet endroit pendant une nuit de Noël.

Les châteaux de Légoman, des Fossés et de la Bordelais méritent d'être visités.

Plélan possède deux écoles communales, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 19.

LA LANDEC

Superficie : 757 hectares. — Population : 414 habitants.

Le territoire de cette petite commune s'étend à l'est de Plélan et est arrosé par un des affluents de l'Arguenon.

Il est élevé et assez plat. L'humidité du sous-sol rend les terres généralement médiocres. On y trouve encore beaucoup de landes.

La paroisse relevait autrefois de l'évêché de Dol. L'église est sous le patronage de sainte Agnès ; elle n'offre aucun intérêt.

Aux confins est de la commune se trouve la roche dite des Trois-Paroisses, qui sépare La Landec, Vildé-Guingalan et Trébédan.

Une seule école mixte communale existe à La Landec.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt eommun N° 14.

LANGUÉDIAS

Superficie : 860 hectares. — Population : 621 habitants.

Cette commune s'étend dans la partie sud du canton.

Le territoire est plat avec ondulations à pentes légères. Les landes ont complétement disparu. On y récolte d'excellent sarrasin, mais la nature des terres est de médiocre qualité.

Le sol renferme de beau granit, depuis longtemps exploité au grand profit des habitants. On en a retiré des matériaux qui ont servi à édifier plusieurs monuments, notamment les tours de la cathédrale de Rennes.

La paroisse de Languédias était autrefois une trève de Mégrit et faisait partie de l'évêché de Saint-Malo. L'église, reconstruite en 1872, à 2 kilomètres de l'ancienne, n'offre rien de remarquable ; elle est sous le patronage de saint Armel.

Dans les jardins du château de Beaulieu, près d'un bel étang, se trouvent les ruines de l'abbaye de ce nom, fondée par Rolland, sire de Dinan.

On remarque aussi les ruines du château de Quérinan.

Languédias ne possède qu'une école mixte.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 11.

PLOREC

Superficie : 1,360 hectares. — Population : 959 habitants.

Le territoire de cette commune, détaché du reste du canton, s'étend au nord-ouest, est limité de ce côté par l'Arguenon. Les terres sont de médiocre qualité, elles sont boisées et bien plantées de pommiers Les landes sont à peu près toutes défrichées.

Plusieurs anciens châteaux : tels que ceux du Bois-Adam, du Plessix, de Carriguet et du Bois-Bily, sont maintenant convertis en fermes.

L'église paroissiale, dédiée à saint Pierre, n'a rien de remarquable. La chapelle de Sainte-Marguerite est ancienne.

Deux écoles, l'une de garçons et l'autre de filles, existent au bourg.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 70.

SAINT-MAUDEZ

Superficie : 526 hectares. — Population : 371 habitants.

Borné au nord et à l'est par Corseul, à l'ouest par Plélan et au sud par Vildé et La Landec, le territoire de cette petite commune, est comme celui des communes avoisinantes, de médiocre qualité. Le schiste est la base dominante du sol.

Le nom de cette commune lui vient du patron de l'église, abbé breton du VIe siècle. Sur l'emplacement de l'église actuelle, bâtie vers la fin du XVIIIe siècle, s'élevait un monastère édifié par les Templiers, *moines rouges*, dont la tradition a conservé le souvenir. Une flèche élégante décore le clocher de l'église depuis quelques années.

Dans le cimetière s'élèvent deux belles croix de granit ;

la première se fait remarquer par sa hauteur, 7m80, et la seconde par le groupe de statuettes qui en décorent le sommet. Tout près se trouve un if de 7m45 de tour et dont les rameaux couvrent une grande surface.

Le château moderne de Thaumatz attire l'attention.

A Saint-Maudez existe une école mixte qui vient d'être dotée d'un local très confortable.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 14.

SAINT-MÉLOIR

Superficie : 612 hectares. — Population : 412 habitants.

Le nom de cette commune lui vient d'un fils de Théodoric, comte de Cornouaille, qui mourut assassiné en 577, et que l'Eglise a placé au rang des saints.

Le territoire, situé au nord-ouest de Plélan, comprend encore quelques landes non défrichées, des terres bien boisées, mais de médiocre qualité. Le sous-sol est de nature granitique.

Dans le bourg on voit encore des fragments de colonnes qu'on croit être des bornes milliaires datant de l'occupation romaine.

L'ancienne voie romaine de Corseul à Vannes traversait la commune.

Le chemin de grande communication N° 19 passe au bourg. L'école communale est mixte.

SAINT-MICHEL-DE-PLÉLAN

Superficie : 466 hectares. — Population : 297 habitants.

Le territoire de cette commune, qui s'étend au nord du canton, est uni et bien planté de pommiers. Les terres sont de médiocre qualité, et les landes disparaissent peu à peu.

L'église, dédiée à saint Michel, est de construction moderne ; elle n'offre rien de remarquable.

On voit sur un parcours de 130 mètres des traces de la voie romaine, dont il est parlé ci-dessus.

Comme à Saint-Méloir et à Saint-Maudez, une école mixte communale existe à Saint-Michel.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 16.

TRÉBÉDAN

Superficie : 1,095 hectares. — Population : 512 habitants.

Cette commune est bornée au nord par La Landec, à l'est par Vildé, Trélivan et Brusvily, au sud par Yvignac et à l'ouest par Languédias.

Le sol, de nature granitique, est plat ou à longues ondulations. Les landes qui occupaient la partie nord ont diminué, mais les terres humides et froides ne produisent que de maigres récoltes. Au sud, le territoire est boisé et bien planté de pommiers.

Rien d'intéressant à signaler dans l'architecture de l'église qui est sous le patronage de saint Petrock ou Perreux, abbé de la Cornouaille insulaire. La paroisse dépendait autrefois de l'évêché de Dol.

Le château du Chalonge, avec ses belles plantations et sa chapelle, mérite d'être visité. C'est une belle et vaste construction du XVIIIe siècle.

L'école communale de Trébédan est mixte.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 11 et 14.

VILDÉ-GUINGALAN

Superficie : 735 hectares. — Population : 686 habitants.

Le territoire de cette commune s'étend à l'est du canton, sur les limites du canton ouest de Dinan.

Il est assez plat et peu boisé. Les terres sont de médiocre qualité, mais produisent cependant en abondance le sarrasin.

Le ruisseau de Montafilan, qui forme un des affluents de l'Arguenon, commence près de Vildé.

L'église paroissiale, sous le patronage de saint Jean-Baptiste, a été réédifiée en 1869.

On croit généralement que le vieux moulin de Vaucouleurs a été construit par les seigneurs de ce nom, à leur retour des Croisades.

Entre Vildé et Trélivan se trouvent les restes d'un camp fortifié, reconnaissable encore par ses larges et profonds fossés. Jean V, duc de Bretagne, y aurait réuni ses guerriers, en 1427, avant de combattre les Anglais qui ravageaient la Basse-Normandie.

Deux écoles existent à Vildé, celle des garçons est de construction récente, celle des filles a été établie en 1850 par une sœur de la communauté de Broons.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 176.

CANTON DE PLOUBALAY

(8 communes).

Ploubalay ; Lancieux ; Langrolay ; Pleslin ; Saint-Jacut-de-la-Mer Trégon ; Trémereuc ; Trigavou.

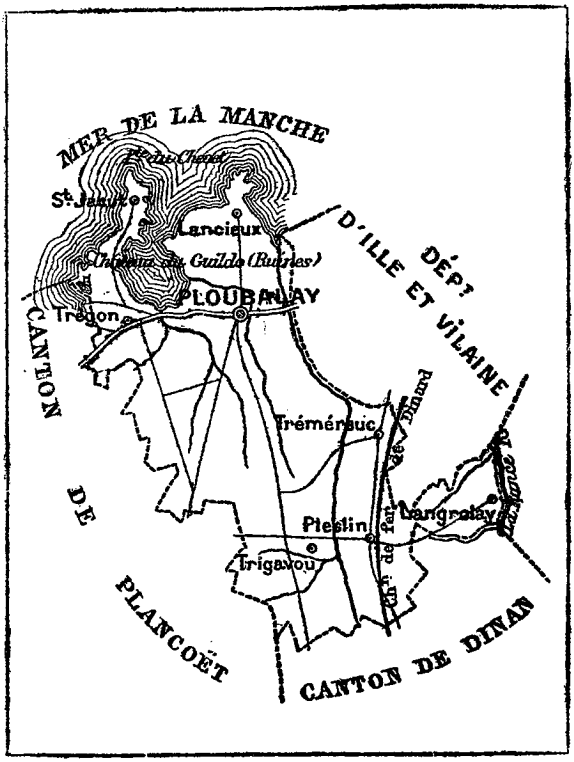

Le canton de Ploubalay, qui appartient à la zone du littoral, est borné au nord par la Manche ; au nord-est par le canton de Pleurtuit (Ille-et-Vilaine) ; à l'est par la Rance et par le canton de Dinan-Ouest ; au sud par les cantons de Dinan-Ouest et de Plancoët ; à l'ouest par le canton de Plancoët et par la Manche. — Il est traversé par la route N° 168, de Quiberon à Saint-Malo ; par les chemins de

grande communication N°s 12, de Plouasne à Dinard ; 13, de Lamballe à Dinard ; 26, de Lanvallay à Ploubalay ; 37, de Plancoët à Miniac-Morvan, et par les chemins d'intérêt commun N°s 10, de Dinan à Saint-Jacut ; 14, de Beaussais à Caulnes, et 59, de Dinan à Saint-Buc.

La population du canton est de 8,592 habitants ; sa superficie de 8,247 hectares.

Le territoire de ce canton maritime est généralement accidenté, tant à l'est, sur les bords de la rivière de la Rance, qu'au nord et à l'ouest. Son littoral, fortement découpé, forme des presqu'îles, des baies et des anses. Il est bien planté de pommiers et parfaitement boisé, à l'exception de la commune de Saint-Jacut et des rives de la mer. Ses terres sont bonnes, bien travaillées et présentent un ensemble de culture qu'on ne rencontre peut-être pas ailleurs dans le département. — Beaucoup d'habitations rurales, plus vastes et mieux aérées que dans d'autres cantons, donnent à celui de Ploubalay un aspect d'aisance qui n'est pas démenti par les faits.

PLOUBALAY

Superficie : 3,543 hectares. — Population : 2,455 habitants.

Cette commune tire son nom du Balay, petit cours d'eau qui se jette dans la baie de Beaussais.

Son territoire qui comprend à lui seul près de la moitié du canton, est accidenté surtout à l'ouest. L'agriculture y est bien développée et donne d'excellents produits en blé et en cidre.

Le Frémur le sépare du canton de Dinard-Saint-Enogat (Ille-et-Vilaine).

La paroisse faisait avant la Révolution partie de l'évêché de Saint-Malo. L'église, bel édifice moderne dans le style du XIIIe siècle, est sous le patronage de saint Pierre et saint Paul.

Plusieurs chapelles se trouvent sur le territoire de Ploubalay. On y remarque plusieurs châteaux, notamment celui

de la Crochais, bâti près des ruines d'un manoir du XVIe siècle.

Aux hameaux de la Mottillais et du Tertre-Bannier, on voit deux vastes tombelles. Dans cette dernière, des fouilles opérées, il y a quelques années, ont mis à découvert des haches en silex très habilement travaillées.

Dans un champ près de la Ville-Bague, on a trouvé des vestiges de substructions romaines.

Au bourg existent deux écoles importantes, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 168, et le chemin de grande communication N° 26.

LANCIEUX

Superficie : 669 hectares. — Population : 780 habitants.

Cette commune tire son nom de saint Cieu, disciple de saint Brieuc, qui sans doute évangélisa la contrée, et qui est le patron de la paroisse.

Elle s'étend à l'extrémité nord du canton, resserrée entre la mer à l'ouest et au nord, et le Frémur à l'est.

Son territoire est accidenté et en général peu boisé. Les terres sont d'excellente qualité et bien cultivées. L'agriculture qui, il y a quelques années, n'était que secondaire pour les habitants, presque tous marins, a fait beaucoup de progrès.

On trouve au nord et au sud du granit avec roches amphiboliques.

L'église est un bel édifice dont la tour porte la date de 1740.

On remarque les ruines d'un vieux château qui aurait appartenu aux seigneurs de la Roche. Du lieu dit Tertre-du-Moulin-de-la-Roche, on jouit d'un coup d'œil magnifique et très étendu.

Lancieux possède une belle plage d'un kilomètre, qui est chaque année le rendez-vous de nombreux baigneurs. De jolies constructions s'élèvent sur le bord de la mer.

La commune possède deux écoles, une pour les garçons, l'autre pour les filles.

Le bourg n'est traversé que par des chemins ordinaires.

LANGROLAY

Superficie : 528 hectares. — Population : 760 habitants.

Le territoire de cette commune se trouve compris entre la Rance à l'ouest, Plouër au sud et Pleurtuit au nord et à l'ouest.

Il est bien boisé et bien planté. Les terres de bonne qualité sont bien cultivées.

Beaucoup de jeunes gens s'adonnent à la marine.

Sur les bords de la Rance, au Châtelet, on trouve des traces d'anciennes fortifications.

L'église, sous le patronage de saint Laurent, n'offre rien de remarquable. Le château de Beauchêne attire l'attention des visiteurs.

Au sud-ouest du bourg, le point séparatif des communes de Langrolay, Pleslin, Pleurtuit et Plouër est marqué par une croix dite des Quatre-Recteurs.

Deux écoles existent à Langrolay, une pour chaque sexe.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

PLESLIN

Superficie : 1,255 hectares. — Population : 1,459 habitants.

La commune de Pleslin s'étend sur la rive droite du Frémur, petite rivière très encaissée qui va se jeter dans la Manche, entre Lancieux et Saint-Briac (Ille-et-Vilaine).

Le territoire est très accidenté et bien planté de pommiers qui fournissent un cidre renommé. L'agriculture y a fait de grands progrès, grâce à l'emploi des engrais marins que les cultivateurs vont chercher dans la baie de Saint-Jacut ou sur les bords de la Rance. Un grand nombre d'hommes s'engagent chaque année pour la pêche à la morue sur le banc de Terre-Neuve.

En dehors de l'église dédiée à saint Pierre et qui n'offre rien de remarquable, il convient de citer le château de la Motte-Olivier et les ruines de la Garandière.

Près du bourg, on peut voir dans un champ une dizaine de gros rochers en quartz blanc ressemblant assez aux menhirs gaulois. On croit qu'ils n'ont point été placés là par la main des hommes.

Le chemin de fer de Dinan à Dinard traverse cette commune ; une gare désignée sous le nom de Pleslin-Plouër y est établie.

Deux écoles desservent la commune, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 12 et 37.

SAINT-JACUT

Superficie : 292 hectares. — Population : 1,074 habitants.

C'est Jacut, fils de Fragan, premier abbé d'un monastère élevé à l'extrémité nord de la commune, qui lui a donné son nom. L'église abbatiale existe encore ; elle est dédiée à la Vierge sous le nom de Notre-Dame de Lan-Doüar.

Saint-Jacut forme une presqu'île qui se détache des communes de Créhen et de Trégon, et qui s'avance vers le nord. Le territoire est nu et découvert; le granit y domine. Sur les grèves, on trouve un sable calcaire contenant environ 40 0/0 de matières fertilisantes.

La population est essentiellement maritime. Un grand nombre d'habitants se livrent à la pêche côtière, s'engagent pour la pêche de la morue ou se trouvent sur les navires de l'État et sur ceux qui font le long-cours.

Sur les îlots des Ebihens, dont dépendent le port de La Chapelle et le port Lançon, et qui se trouvent à 1,200 mètres au nord de Saint-Jacut, on remarque une tour ronde construite en 1697 et couronnée d'un phare.

A Saint-Jacut est mort, en 1727, dom Lobineau, célèbre auteur d'une histoire de Bretagne. Le dernier abbé, Philippe

d'Andrezel, après avoir émigré en 1792, fut nommé en 1809 inspecteur général de l'Université.

Saint-Jacut possède une école communale pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 10.

TRÉGON

Superficie : 623 hectares. — Population : 350 habitants.

Cette petite commune s'étend entre Créhen et Ploubalay. Elle est baignée par la mer au fond de la baie de Beaussais.

Le territoire est plat, bien boisé et bien planté de pommiers dans l'est et dans le nord. Les terres sont de bonne qualité.

Les habitants se divisent en deux catégories à peu près égales ; les marins et les cultivateurs.

L'église paroissiale qui était autrefois sous le vocable de saint Pétrock, prince irlandais, a passé sous celui de la Vierge. Deux beaux dolmens se font remarquer en cette commune. Du village de Beaussais, l'œil embrasse une grande étendue de territoire et de côtes.

Trégon a vu naître M. de Lesquen, qui a été évêque de Rennes et qui est décédé à Dinan en 1855.

Une seule école mixte est établie dans cette commune.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 14.

TRÉMÉREUC

Superficie : 415 hectares. — Population : 578 habitants.

Tréméreuc occupe le territoire qui s'étend au nord de Pleslin et qui est limité au nord et à l'est par Pleurtuit (Ille-et-Vilaine) et à l'ouest par le Frémur.

Sur les bords de cette rivière se trouvent des collines élevées, tandis que dans l'ouest le terrain est généralement plat.

Les landes se défrichent, il n'en reste qu'une petite quantité

qui se sèment peu à peu en pins de toute espèce. L'usage des engrais marins améliore le fond des terres dans lesquelles le granit domine, bien que dans le sud-ouest se rencontre du schiste.

L'église, sous le patronage de saint Laurent, n'offre aucun intérêt.

Près du Champ-du-Colombier, on remarque un beau tumulus.

Tréméreuc ne possède qu'une école communale.

Le bourg est situé à proximité du chemin de grande communication N° 12.

TRIGAVOU

Superficie : 922 hectares. — Population : 1,136 habitants.

Le territoire de Trivagou s'étend au sud du canton, sur la rive gauche du Frémur.

Il est généralement plat, sauf quelques petits coteaux vers le sud et d'autres plus prononcés sur le bord de la rivière.

Le sol est argileux, de bonne qualité, et bien planté de pommiers, on trouve un peu de granit au nord-ouest et au sud des carrières d'un moellon estimé.

Bien qu'en majorité agricole, la population fournit chaque année 150 pêcheurs de morue qui font campagne sur les bancs de Terre-Neuve.

Une industrie spéciale et commune à Pleslin et à Tréméreuc, est la fabrication de craquelins et de ceméraux, gâteaux faits avec de pure farine et du lait.

L'église, remaniée à diverses époques et qui a conservé quelques restes du XVIe siècle, est sous le vocable de sainte Brigitte.

Le château du Bois-de-la-Motte, situé au fond d'un joli vallon, a été restauré à diverses reprises et n'a guère conservé des constructions primitives que son donjon, ses larges fossés et la place de son pont-levis. Il a vu naître le célèbre d'Avaugour Saint-Laurent, gouverneur de Dinan, un des principaux lieutenants, plus brave qu'heureux, du duc de Mercœur.

On remarque encore le manoir de la Rougerais, et la chapelle des Vaux-Garou, dédiée à sainte Apolline, où, dit-on, la chèvre prit le loup, d'où est venu ce mot : « Trivagou où la chèvre print le loup. »

Voici comment la légende explique le fait :

Une chèvre, attachée à un piquet, paissait près de la chapelle dont la porte était entr'ouverte.

Tout à coup un loup débouche d'un bois voisin et se précipite sur la chèvre, qui se sauve dans la chapelle en arrachant le piquet.

Le loup la suit. La chèvre échappe au loup, sort de la chapelle, mais son piquet s'étant mis de travers, ferme la porte sur le loup, qui reste prisonnier. Des personnes accourues aux cris de la chèvre, tuèrent le loup à coups de fourche.

A peu de distance de cette chapelle, on a découvert une statuette de bronze d'Apollon, et non loin de là se trouve la Roche-Héliou (roche du soleil), et près de laquelle existe un doué ou lavoir appelé le Doué-Chaud, à cause de la tiédeur remarquable de l'eau en toutes saisons.

Le hameau de Lamennais a donné son nom à la famille Robert qui en était propriétaire, et à laquelle appartenaient les deux frères Jean-Marie et François-Félicité Robert de Lamennais.

Deux écoles communales existent à Trigavou, une pour les garçons et l'autre pour les filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 37.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

Cet arrondissement comprend 10 cantons, savoir : Guingamp, Bégard, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Callac, Maël-Carhaix, Plouagat, Pontrieux, Rostrenen et Saint-Nicolas-du-Pélem. Ces 10 cantons se subdivisent eux-mêmes en 74 communes, ce qui donne, en moyenne, un peu plus de 7 communes par canton. Sa population est de 129,376 habitants et sa superficie de 173,142 hectares.

Il est borné au nord par les arrondissements de Lannion et de Saint-Brieuc ; à l'est, par les arrondissements de Saint-Brieuc et de Loudéac ; au sud, par le Morbihan ; à l'ouest, par le Finistère et l'arrondissement de Lannion. Le canal de Nantes à Brest le parcourt sur une étendue de 25 kilomètres.

Cet arrondissement est accidenté dans sa partie nord, montueux et élevé dans le sud. Les cantons de Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Callac, Maël-Carhaix et Saint-Nicolas-du-Pélem, qui sont le prolongement des montagnes Noires et d'Arrèz, présentent de tous côtés des points élevés quelquefois de plus de 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, de nombreux coteaux et des vallées profondes. Il appartient aux deux versants des montagnes dont nous venons de parler, et les principales rivières qui le sillonnent coulent, les unes au nord, vers la Manche, ce sont le Guer, le Guindy, le Jaudy et le Trieux ; les autres au sud vers l'Océan, ce sont le Blavet, l'Aven ou Hière.

L'arrondissement, pour indiquer seulement ses grandes divisions géologiques, est granitique au sud et schisteux au nord. La première de ces constitutions est plus étendue que la seconde, et le sol qu'elle forme est plus tourmenté, plus sablonneux et moins fertile que celui du nord. — Il renferme en outre quelques forêts assez étendues, notamment celles de Coat-an-Nos, de Coat-an-Nay, de Malaunay, d'Avaugour, de Kergrist et de Duault.

Au point de vue agricole, cet arrondissement appartient

aux trois zones culturales qui caractérisent le département, et il présente ainsi les cultures les plus variées. Le canton de Pontrieux, qui fait partie de la zone du littoral, est fertile, bien cultivé et productif à un haut point. Les cantons de Bégard, Belle-Isle, Guingamp, Bourbriac et Plouagat se rangent dans la zone intermédiaire, enfin ceux de Callac, Maël-Carhaix et Saint-Nicolas appartiennent à la zone pastorale et se livrent tout spécialement à l'élève du bétail et des chevaux légers dits de la Montagne, qui rappellent la race arabe, de laquelle ils procèdent, par leur force, par leur énergie et leur sobriété.

L'arrondissement est l'un de ceux dans lesquels l'organisation des comices agricoles a été la plus complète et la plus rapide. De grands efforts y ont été faits et de sérieux progrès s'y sont réalisés, tant sur le rapport de la culture des terres, de l'usage des amendements calcaires et marins, de l'emploi des instruments aratoires nouveaux, que de l'amélioration du bétail. Il compte encore, dans sa partie sud surtout, de vastes landes ou bruyères ; mais chaque jour la charrue en attaque quelques parcelles, et l'heure viendra où tout ce qui aura pu être cultivé ou planté le sera.

Dans tout l'arrondissement de Guingamp on parle le breton, et c'est, particulièrement dans ses montagnes, l'ancienne race celtique qui l'habite. Ce fait indique suffisamment le caractère physique et moral de sa population. Nous ajouterons qu'elle est généralement appliquée à l'agriculture.

CANTON DE GUINGAMP

(8 communes).

Guingamp ; Coadout ; Grâces ; Moustérus ; Pabu ; Plouisy ; Ploumagoar ; Saint-Agathon.

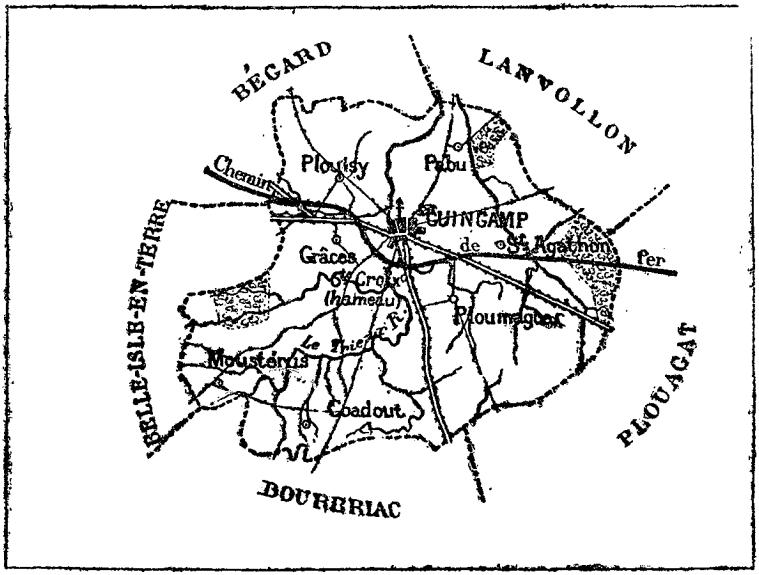

Le canton de Guingamp est borné au nord, par les cantons de Bégard et de Lanvollon ; à l'est, par le canton de Plouagat ; au sud, par le canton de Bourbriac ; à l'ouest, par les cantons de Belle-Isle et de Bégard. — Le Trieux partage en deux ce canton et l'arrose du sud au nord. — Il est traversé par le chemin de fer de Rennes à Brest ; par les routes nationales N°s 12, de Paris à Brest ; 167, de Vannes à Lannion ; par les chemins de grande communication N°s 5, de Guingamp à Pleubian ; 8, de Tréguier au canal à Gouarec ; 9, de Carhaix au Portrieux ; 46, de Guingamp à Guéméné, et 54, de Guingamp à Bréhec ; par les chemins d'intérêt commun N°s 24, de Pontrieux à Car-

haix ; 48, de Guingamp à Plouëc ; 54, de Saint-Adrien à Moustérus ; 67, de Gurunhuel à Guingamp, et 75, de Plélo à Guingamp.

La population du canton est de 18,036 habitants ; sa superficie de 11,956 hectares.

Arrosé par le Trieux et par d'autres cours d'eau moins importants, le canton de Guingamp présente un aspect montueux et accidenté, principalement à l'ouest et au sud ; il est bien boisé et les pommiers n'y réussissent pas mal. Son sol, qu'une agriculture en progrès enrichit et amende chaque jour, se fertilise de plus en plus, et la culture du froment tend à s'y généraliser autant qu'il est possible. Ses prairies sont bonnes et leur produit se vend aisément. Il serait à désirer que les landes, qui forment encore environ le cinquième de ce canton, fussent, sinon cultivées, au moins plantées d'arbres résineux.

Sans être, à proprement parler, un centre d'élève du bétail, le canton de Guingamp tire cependant une grande ressource de l'élève des vaches et de chevaux forts et vigoureux propres au trait et à l'artillerie. — Il appartient à la zone intermédiaire.

GUINGAMP

Superficie : 296 hectares. — Population : 8,744 habitants.

Cette ville, d'un aspect très pittoresque, est située au centre d'une belle et riche vallée entourée de collines, telles que celles de Saint-Léonard, Montbareil et de Castel-Pic, d'où l'on découvre la petite cité, ses maisons, ses promenades resserrées autour de la vieille et imposante église de Notre-Dame.

Son territoire, qui ne mesure que 296 hectares, est presque tout entier urbain.

Située sur la route nationale et sur la ligne du chemin de fer de Paris à Brest, la ville de Guingamp est de plus traversée par le Trieux qui est déjà un cours d'eau important.

Son origine est très ancienne ; son nom est cité plusieurs

fois dans nos annales militaires, et des médailles frappées de 1091 à 1143, portent le nom de Guingamp. C'était une place forte importante ; les restes des murs d'enceinte et du château reconstruit au XVe siècle, sont encore imposants. Peu de villes ne comptaient autrefois un aussi grand nombre d'édifices religieux, eu égard à leur population. Les églises paroissiales de la Trinité, de Saint-Sauveur et de Saint-Michel n'existent plus.

Mais Guingamp se dédommage de ses pertes en conservant et en restaurant avec un soin jaloux sa magnifique église de Notre-Dame. Ce monument commencé au XIIe siècle, n'a été terminé qu'au XVIe ; aussi voit-on l'ogive qui règne dans le chœur et les côtés, remplacée dans le portail par le style renaissance.

Elle offre dans toutes ses parties des beautés de premier ordre. On remarque surtout la crypte sous le chœur, le portail latéral du XIVe siècle qui renferme la statue vénérée de la Vierge, les trois tours et de beaux vitraux modernes.

Son pardon, célèbre dans toute la Bretagne, attire le samedi qui précède le 1er juillet, une foule considérable de pèlerins. La fête se termine par une procession aux flambeaux, qui commence à 9 heures du soir.

Parmi les autres édifices, nous citerons les restes de l'église de Sainte-Croix, des XIIe et XIIIe siècles, et les ruines de l'abbaye ; la chapelle Saint-Léonard, en partie romane, située au sommet d'un tertre, en dehors de la ville, d'où l'on jouit d'un magnifique coup d'œil sur la vallée du Trieux, et les collines qui l'enserrent ; l'ancien couvent des Ursulines, occupé par le dépôt de remonte ; l'hôpital qui date de 1699, renfermant dans son enclos un chêne remarquable, et les belles casernes récemment construites.

On remarque à juste titre la place dite du Centre, bien plantée et ornée d'une jolie fontaine due à Corlay.

Autour de cette place sont rangées de belles constructions, notamment le Palais-de Justice.

Le commerce est très actif à Guingamp ; les foires y sont nombreuses et renommées.

Les marchés du samedi sont très suivis.

L'industrie locale consiste principalement en tannerie, mégisserie et construction d'instruments aratoires. La gare établie sur le chemin de fer de Paris à Brest, contribue puissamment à activer les transactions.

Dans les faubourgs, on trouve de beaux châteaux modernes ; celui des Salles, de Sainte-Anne, de Saint-Léonard et de Cadolan.

C'est la patrie de Auvré le Géant, connétable en 1028, de Robert, duc de Normandie, de François Valentin, peintre, dont plusieurs toiles sont au Louvre, de Le Normand de Kergré, capitaine de frégate, du général Pastol, tué à Lutzen, etc.

Sous le rapport scolaire, Guingamp est bien dotée. Il y existe un collége ecclésiastique, une école primaire supérieure de garçons et de filles, un pensionnat primaire privé, dirigé par les frères de l'Institution chrétienne, deux écoles primaires communales de filles, deux pensionnats privés congréganistes, dirigés l'un par les sœurs de Montbareil et l'autre par les religieuses de l'Hôpital, et un ouvroir-orphelinat.

La ville de Guingamp est traversée par la route nationale N° 12 ; par les chemins de grande communication N°s 5, 8 et 9, et par le chemin d'intérêt commun N° 67.

COADOUT

Superficie : 975 hectares. — Population : 580 habitants.

Cette commune, située au sud de Guingamp, se trouve limitée à l'ouest par le Dourlan, à l'est par le Trieux qui se rencontrent au nord.

Le sol, dans lequel le granit domine, est fertile à l'ouest et à l'est. Au sud, beaucoup de terres sont tourbeuses. Près du bourg on trouve cependant de belles carrières de quartz.

L'église, très ancienne, est sous le patronage de saint Iltud. Elle renferme un rétable sculpté.

A 1 kilomètre est du bourg, on remarque le vieux château de La Roche, nouvellement restauré, bâti au point le plus culminant de la commune. Il a appartenu en 1480 à

Pierre de Roscerff, dont le fils fut chambellan de François II, duc de Bretagne.

A Penpoul-ar-Hus, on trouve un beau dolmen formé d'une pierre plate longue de 5 mètres et large de 4, qui repose sur trois autres pierres. C'est sur cette table, dit la tradition locale, que saint Briac et son compagnon saint Iltud venaient prier.

Les coupes des bois de La Roche et de Kerauffret sont utilisées pour faire du charbon.

Coadout possède depuis 1869 une école de garçons bien fréquentée, et depuis 1864 une école de filles ; toutes les deux sont communales.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 54.

GRACES

Superficie : 1,416 hectares. — Population : 1,383 habitants.

Ancienne trève de Plouisy, cette commune s'étend à l'ouest de Guingamp et au sud de Plouisy.

Elle est traversée par la ligne de Paris à Brest, sur un parcours de 2,500 mètres, et arrosée à l'est par le Trieux.

Le granit, avec roches amphiboliques, forme la contexture du sol.

Les terres sont de bonne qualité, bien cultivées et bien plantées ; les pommiers donnent d'excellents produits.

On remarque le château de Keranno, habité en 1692 par Jacques II, roi d'Angleterre, après sa deuxième défaite de la Boyne.

L'église paroissiale de Grâces, avec son antique flèche de granit, est véritablement remarquable par la richesse de son architecture. Commencée en 1506, elle fut donnée aux Cordeliers de Guingamp au XVIIe siècle. Un reliquaire, placé près du maître-autel, renferme encore le cœur de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray en 1364.

Depuis le 1er novembre 1880, la commune de Grâces possède deux écoles, l'une de garçons, l'autre de filles.

Le bourg de Grâces n'est traversé que par un chemin vicinal ordinaire.

MOUSTÉRUS

Superficie : 1,428 hectares. — Population : 1,243 habitants.

On croit que le nom de cette commune (en français, Couvent-Rouge), vient d'un ancien couvent de Templiers dont on retrouve des traces, non loin du bourg, au hameau de Coz-Mouster.

Moustérus est située au sud-ouest du canton ; son territoire accidenté et en général bien boisé, est arrosé par les ruisseaux de Dourlan, de Dourdu, de l'Isle et de Groësquer, tous affluents du Trieux.

Le granit prédomine dans le sol ; on trouve toutefois quelques carrières de gneiss.

Les terres, trop légères, sont médiocres ; toutefois une culture éclairée, utilisant les engrais marins que les agriculteurs vont chercher à Pontrieux, les a améliorées. Les landes, susceptibles de culture, sont à peu près toutes défrichées.

L'église paroissiale, sous le patronage de la sainte Vierge, était autrefois la chapelle du château de l'Isle, ancien manoir, transformé en ferme. On y remarque un autel en chêne sculpté et une belle chaire.

Il convient de citer le vieux manoir du Groësquer.

C'est à Moustérus qu'est né Vincent de Kerlau, qui fut évêque et ambassadeur sous les ducs de Bretagne Pierre II et François II.

L'école des garçons, créée en 1858, est très fréquentée ; celle des filles date de 1864.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 9.

PABU

Superficie : 784 hectares. — Population : 934 habitants.

Saint Tugdual, évêque de Tréguier, patron de la paroisse, désigné quelquefois sous le nom de Pabu, a donné son nom à cette commune.

Son territoire s'étend au nord de Guingamp et forme un

angle compris entre le Trieux et son affluent de la rive gauche le Frout.

Le territoire, à base granitique, est peu ondulé, excepté aux abords du Trieux. Le sol est bon, fertile et bien cultivé ; les amendements marins sont de plus en plus employés. Les terres sont bien boisées et plantées de pommiers.

L'église paroissiale, qui date du siècle dernier, n'offre rien de remarquable.

Près de la chapelle du Runevarech, dédiée à saint Loup, se tient tous les ans, le premier dimanche de septembre, la fête populaire de Guingamp. C'est le rendez-vous d'une foule nombreuse qui, le soir, revient à la ville assister aux illuminations et aux réjouissances de toutes sortes.

On fabrique à Pabu des poteries et des tuyaux de drainage avec une terre argileuse prise sur le territoire de la commune limitrophe de Pommerit-le-Vicomte.

Les vieux manoirs de Munehore et de Keruel méritent d'être cités.

A Pabu, deux écoles communales existent, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 54.

PLOUISY

Superficie : 2,396 hectares. — Population : 1,791 habitants.

Le territoire de cette commune comprend la partie nord-ouest du canton.

Elle est traversée par la ligne de Paris à Brest, sur un parcours de 2,600 mètres, et par la route de Guingamp à Lannion.

Le sous-sol, granitique comme dans toutes les communes du canton, est recouvert d'une couche de terre arable, légère et médiocre dans l'est, mais fertile dans le sud.

L'église de Plouisy, qui dépendait autrefois de l'ancien évêché de Tréguier, a été bâtie à diverses époques, comme l'indiquent les dates qu'elle porte : 1566, 1640 et 1660.

Près des ruines du vieux manoir de Kerisac, on remarque une chapelle dédiée à saint Antoine.

Beaucoup de châteaux existent en Plouisy ; il convient de citer ceux du Roudourou, de Kermelven et surtout celui de Carnabat, remarquable par son architecture. Ses jardins ont été dessinés par le célèbre Le Nôtre.

Une école de garçons, une école de filles avec classe enfantine, existent à Plouisy.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

PLOUMAGOAR

Superficie : 3,205 hectares. — Population : 2,236 habitants

Ploumagoar est la commune la plus étendue du canton. Elle occupe toute la partie sud-est. Le chemin de fer de Paris à Brest la traverse, mais n'y a pas de station.

Le territoire est peu accidenté, excepté sur les bords du Trieux ; il est mi-partie boisé. Le sol est très inégalement fertile ; il l'est de moins en moins quand on s'éloigne du nord-ouest. Beaucoup de landes devraient être défrichées ou semées en pins ou sapins.

L'église, tout en granit, est une construction moderne d'un bel aspect.

La chapelle de Berhet, dédiée à sainte Brigite, est du XVIIe siècle. On remarque le château de Loc-Maria, belle construction du siècle dernier.

C'est dans le manoir qui l'a remplacé que naquit le brave chevalier Rolland de Coëtgourden, nommé sénéchal de Bretagne, par Charles de Blois, vers 1346, en récompense de sa bravoure et de ses vertus.

Deux écoles communales importantes existent à Ploumagoar, une pour les garçons, l'autre pour les filles.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

SAINT-AGATHON

Superficie : 1,456 hectares. — Population : 1,125 habitants.

Cette commune, qui était autrefois une trève de Ploumagoar, s'est longtemps appelée Saint-Néganton.

Le patron de la paroisse est saint Agathon, pape, mort à Rome en 702.

Le territoire de la commune est bien boisé et bien planté de pommiers ; il est peu accidenté, excepté au nord-ouest, sur les bords du Frout, affluent du Trieux.

Les terres, de constitution granitiqne, sont en général de bonne qualité. L'agriculture est en progrès ; on ne voit plus que quelques landes peu susceptibles d'être cultivées.

L'église paroissiale, édifice moderne, en granit de l'Ile-Grande, attire l'attention des visiteurs par la hardiesse de sa construction, sa belle décoration intérieure et ses autels en bois sculptés par M. Le Merer, de Lannion.

La forêt de Malaunay couvre une partie de la commune, sur une étendue de 128 hectares. Au milieu se trouve une chapelle dédiée à la Vierge, élevée en 1702, en souvenir expiatoire des forfaits commis par une famille de brigands, les Courqueux, qui désolèrent le pays pendant plusieurs années et dont le repaire était situé non loin de cet endroit.

Il s'y tient, le lundi de la Pentecôte, un pardon qui attire un grand nombre de personnes des environs.

Saint-Agathon possède deux écoles depuis 1883.

Le bourg est traversé par le chemin vicinal d'intérêt commun N° 75.

CANTON DE BÉGARD

(7 Communes).

Bégard ; Kermoroch ; Landébaëron ; Pédernec ; Saint-Laurent ; Squiffiec ; Trégonneau.

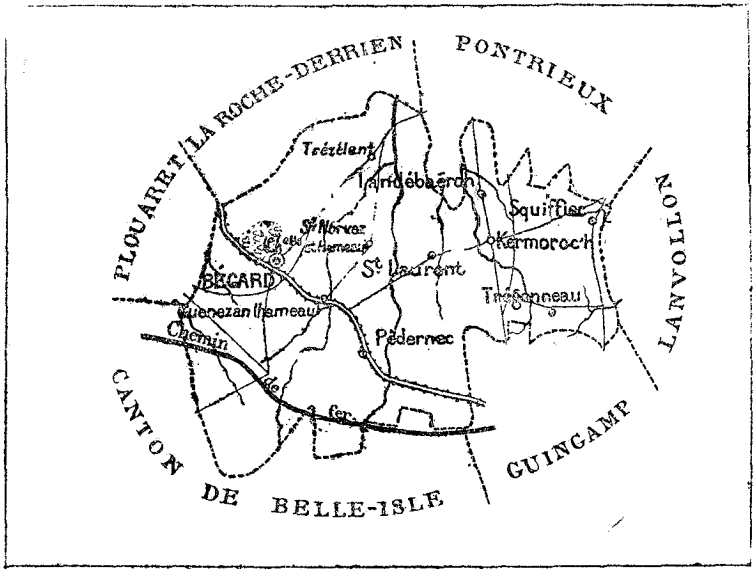

Le canton de Bégard est borné au nord, par les cantons de La Roche-Derrien et de Pontrieux ; à l'est, par le Trieux, qui le sépare du canton de Lanvollon ; au sud, par les cantons de Guingamp et de Belle-Isle ; à l'ouest, par les cantons de Belle-Isle et de Plouaret. — Il est arrosé du sud au nord par le Jaudy ; il est traversé par le chemin de fer de Rennes à Brest ; par les routes nationales Nos 12, de Paris à Brest ; 167, de Vannes à Lannion ; par les chemins de grande communication Nos 3, de Tréguier au canal à Gouarec ; 15, de Belle-Isle à Bréhat ; 32, de Bégard à Saint-Michel-en-Grève, et 55, de Lézardrieux à Belle-Isle-Bégard, et par les chemins d'intérêt commun Nos 24, de Pontrieux

à Carhaix ; 28, de Bégard au port Maguer ; 41, de Bégard au port Blanc ; 42, de Bégard à Locquémeau, et 48, de Guingamp à Plouëc.

La population du canton est de 11,374 habitants ; sa superficie de 10,214 hectares.

Le canton de Bégard, très accidenté au nord et à l'est, vers ses limites formées par le Trieux et dans sa partie ouest, est assez uni dans sa partie centrale. Il est arrosé par quelques cours d'eau, dont le Jaudy est le plus important. Son sol, de qualité moyenne, est en général cultivé avec soin et amélioré au moyen des amendements marins dont l'usage se répand de plus en plus. Ses prairies ne suffiraient pas à l'élève des bestiaux et des forts chevaux qu'il possède, si l'on n'y suppléait par des prairies artificielles, des plantes fourragères et surtout par l'ajonc que les landes fournissent.

Le canton appartient à la zone intermédiaire.

BÉGARD

Superficie : 3,642 hectares. — Population : 4,713 habitants.

C'est par un décret de la Convention, du 26 mai 1793, que Bégard est devenu chef-lieu d'une commune formée par la réunion des paroisses de Trézélan, de Botlézan, de Guénézan et des trèves de Lanneven et de Saint-Norvez.

En 1130, quatre moines de l'ordre de Citeaux vinrent du diocèse de Chartres fonder une abbaye qu'ils nommèrent *Beggar*, mot anglo-saxon, qui signifie *mendiant*, désignation sous laquelle était connu, dans la contrée, un ermite qui habitait le lieu dit Pluscoat, où la communauté fut établie.

Cette abbaye fut très florissante :

Elle avait des biens dans plus de 38 paroisses. L'ancienne église abbatiale, aujourd'hui église curiale, date des premiers temps de la fondation de la communauté. On y remarque la chaire, les boiseries, une pierre tumulaire du XIIIe siècle et surtout le tombeau de Conan IV, duc de Bretagne.

Trézélan est restée paroisse desservie. A Saint-Nicolas,

on va en pèlerinage pour la guérison des rhumatismes. Les lépreux se recommandaient autrefois à saint Méen, patron de Lanneven.

Pendant longtemps l'abbaye a été la seule habitation du bourg. Vendue en 1791, comme bien de la nation, elle a été achetée par les religieuses du Bon-Sauveur de Caen. Elles y ont établi un asile pour les femmes aliénées et un pensionnat primaire.

Placé sur un beau plateau, le bourg de Bégard est bien bâti et offre un aspect agréable. Du lieu dit la Croix-de-Santé, on joui d'un vue très étendue.

A Kerguézennec, on remarque un des plus beaux menhirs du département ; il mesure 10 mètres de haut.

On trouve les restes d'une voie romaine sur les limites de Bégard et de Pluzunet.

A Bégard est né Guillaume Kerambrun, littérateur distingué, longtemps collaborateur de MM. Buchez et Bastide à la *Revue nationale*. Il est le fondateur principal du prix Legrand, au Lycée de Saint-Brieuc.

Le territoire de Bégard, de nature granitique, est peu boisé et accidenté, un peu humide, mais fertile grâce à l'emploi des amendements marins. Il est arrosé par le Jaudy et un de ses affluents.

En outre de l'école privée tenue par les religieuses, Bégard compte une école communale de garçons et une de filles.

Sur le territoire de Pédernec est établie une gare nommée Belle-Isle-Bégard, et qui dessert ces deux localités.

Le bourg de Bégard, situé à proximité de la route nationale N° 167, est traversé par le chemin de grande communication N° 15, et par le chemin d'intérêt commun N° 41.

KERMOROCH

Superficie : 616 hectares. — Population : 584 habitants.

Cette commune est située à l'est de Bégard dont elle est séparée par Saint-Laurent. Plusieurs petits affluents du Jaudy la traversent. Son territoire, essentiellement granitique, est très boisé et accidenté vers l'est. Il est très fertile, les pommiers y réussissent très bien.

L'église paroissiale, dédiée à sainte Brigite, est un bel édifice construit en 1856.

La chapelle de Langoërat est remarquable par ses vitraux, son maître-autel et les peintures de son lambris. Une des ailes a été ajoutée en 1645 au monument primitif.

Il convient de citer les ruines des châteaux de Leshorz et du Poirier ou du Perrier. Les ruines de ce dernier dominent un vaste étang. Il a été détruit vers la fin du XIVe siècle par Olivier de Clisson qui, jaloux de l'influence dont Alain du Perrier jouissait auprès du duc de Bretagne, se mit en devoir de dévaster, à la tête d'un corps de troupes, les domaines du favori du duc que celui-ci venait de créer maréchal de Bretagne.

Depuis quelque temps cette commune possède une école primaire ; elle était autrefois réunie pour ce service à Landébaëron. — Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

LANDÉBAERON

Superficie : 644 hectares. — Population : 613 habitants.

Situé à 2 kilomètres au nord de Kermoroch, et arrosé par plusieurs ruisseaux tributaires du Jaudy, le territoire de cette commune est fertile, très boisé et bien planté de pommiers. Dans la partie nord-ouest, on trouve quelques collines assez élevées.

Saint Maudez est le patron de l'église paroissiale, dont la construction date en grande partie du XVIe siècle.

On remarque les ruines de l'ancien château de Boismeur.

Le sol est granitique ; quelques sources d'eau ferrugineuses en sortent, elles ne sont pas exploitées.

Landébaëron possède une école communale pour chaque sexe.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

PÉDERNEC

Superficie : 2,704 hectares. — Population : 3,066 habitants.

Le territoire de cette importante commune arrosé par le

Jaudy, comprend toute la partie sud du canton. La ligne de chemin de fer la traverse sur un parcours de 6 kilomètres. La gare de Belle-Isle-Bégard est sur son territoire à 4 kilomètres à l'ouest du bourg, près du hameau Le Quinquis.

On peut considérer le territoire de Pédernec comme généralement plat. Il est bien boisé, planté en pommiers. Au sud se montre le Menez-Bré dont le versant ouest appartient à la commune de Louargat.

C'est un vaste cône de 302^{m} d'altitude, sur le sommet duquel se tient chaque année trois foires très renommées dans la région. De la pointe du cône, la vue s'étend sur un rayon de plus de 40 kilomètres.

Le sol est granitique, avec roches amphiboliques aux environs du Menez-Bré ; au lieu dit Menhir, on exploite une belle carrière de granit, de même qu'au Quinquis.

Le sol est productif, et l'élevage des bestiaux, plus rémunérateur que la culture des céréales, prend de jour en jour plus d'extension.

On ne connait point l'époque de la création de Pédernec, on sait toutefois qu'avant 1789, Pédernec était une paroisse dont dépendaient les trèves de Tréglamus et de Moustérus.

Une légende nous dit que vers l'an 450, apparut sur le Menez-Bré, le prophète ou barde Guinclan, qui annonça les révolutions des deux Bretagnes et la peste qui désola Guingamp en 1486. Cet homme extraordinaire se fit enterrer vivant sur cette montagne en déclarant que si l'on venait y troubler son repos, il en sortirait pour bouleverser l'univers. D'après la même légende, c'est sur le sommet de la montagne que se serait tenue, au VIe siècle, la réunion des évêques, qui lança l'anathème contre Comorre-le-Maudit.

Dans l'église paroissiale, nouvellement restaurée, on remarque la chaire et l'autel du Rosaire dont les sculptures ont une réelle valeur artistique.

Le château de Runengoff n'offre plus que des restes, mais le vieux manoir de Kermathaman est bien conservé.

Au village du Menhir, il existe un menhir de 8 m. de haut, 4 mètres de large et épais de 1^{m}35. Des fouilles pratiquées

récemment par M. Mahé, instituteur de Pédernec, ont servi à constater que ce beau bloc de pierre mesurait 11m90 de long ; de plus on a trouvé une hache celtique soigneusement polie.

A Pédernec est né Yves Leclerc, engagé volontaire en 1792 et mort en 1811, chef de bataillon et sous-inspecteur des revues.

Cinq écoles existent dans la commune ; au bourg, une de garçons, une de filles et une école maternelle libre, et au hameau du Quinquis, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 167.

SAINT-LAURENT

Superficie : 896 hectares. — Population : 853 habitants.

Le territoire de cette commune s'étend à l'ouest de Bégard et est traversé par le Jaudy.

Les terres sont nues, humides et de qualité médiocre, toutefois l'agriculture s'y développe.

L'église, dédiée à saint Laurent, n'a de remarquable que son porche et les anciennes peintures qui décorent son lambris.

On remarque la chapelle de Sainte-Placide et les ruines du Palacret, qui était le chef-lieu d'une commanderie de l'ordre de Malte.

Le sol est de nature granitique, la couche arable est argileuse et en partie argilo-calcaire.

Deux écoles existent dans cette commune, une pour les garçons, créée en 1850, et l'autre pour les filles, avec classe enfantine, ouverte le 16 février 1868.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 28.

SQUIFFIEC

Superficie : 1,080 hectares. — Population : 1,080 habitants.

C'est la commune la plus à l'est du canton ; elle s'étend sur la rive gauche du Trieux qui la sépare de Saint-Clet et de Pommerit-le-Vicomte.

Comme toutes les paroisses qui ont formé le canton, Squiffiec faisait autrefois partie de l'évêché de Tréguier.

Le territoire de cette commune est très boisé et accidenté sur les bords du Trieux ; au nord et au sud, il est plat et un peu humide ; il est néanmoins bien cultivé et productif.

L'église est sous le patronage de saint Pierre ; on remarque les piliers et l'élégante arcade du XIVe siècle qui sépare le collatéral nord de la nef.

Plusieurs chapelles existent en Squiffiec : celles de la Vierge, qui date de 1854, de Saint-Gildas, de Kermaria. Celle de Saint-Jean-Baptiste n'offre plus que des ruines.

A Squiffiec est né en 1739, M. Saturnin du Bourgblanc, mort conseiller d'Etat en 1819.

Deux écoles existent au bourg, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 28 et 48.

TRÉGONNEAU

Superficie : 632 hectares. — Population : 528 habitants.

Située au sud-ouest du canton, sur les bords du Trieux, cette commune comprend un territoire bien boisé et très accidenté. Le bourg, placé sur le sommet d'une colline, s'aperçoit d'assez loin.

Les terres sont légères, mais bien cultivées ; dans le sol, le granit domine.

L'église, sous le patronage de Notre-Dame, n'offre rien de remarquable, de même que la chapelle Saint-Yves.

A Kerbourg, on voit un menhir, et au village de Beuzi-Bras un dolmen.

A Trégonneau sont nés M. Vistorte-Boisléon, membre du Corps législatif en 1800, et président du tribunal civil de Guingamp, et M. Ribaut, premier supérieur du Petit-Séminaire de Plouguernével.

Une école pour chaque sexe existe à Trégonneau.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

CANTON DE BELLE-ISLE-EN-TERRE

(7 communes).

Belle-Isle-en-Terre ; Gurunhuel ; Locquenvel ; Louargat ; Plougonver ; La Chapelle-Neuve ; Tréglamus.

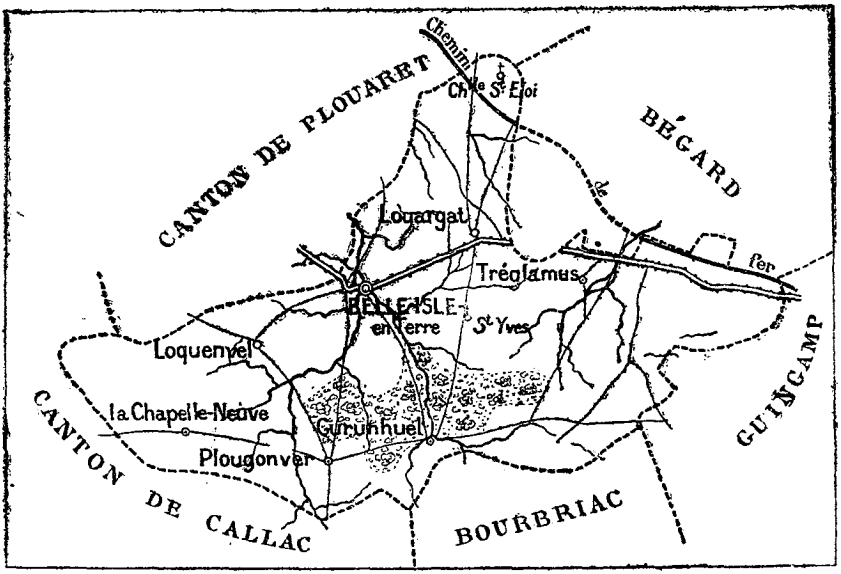

Le canton de Belle-Isle est borné au nord par les cantons de Plouaret et de Bégard ; à l'est par le canton de Guingamp ; au sud par les cantons de Bourbriac et de Callac ; à l'ouest par les cantons de Callac et de Plouaret ; traversé par le chemin de fer de Rennes à Brest ; par la route nationale N° 12, de Paris à Brest ; par les chemins de grande communication N°s 9, de Carhaix au Portrieux ; 11, de Perros à Lorient ; 15, de Belle-Isle à Bréhat ; 22, de Belle-Isle à Quintin ; 31, de Lannion à Guémené ; 32, de Bégard à Saint-Michel-en-Grève, et 33, de Callac à Cavan, et par les chemins d'intérêt commun N°s 24, de Pontrieux à Carhaix ; 64, de Carhaix au chemin de grande commu-

nication N° 11 ; 67, de Gurunhuel à Guingamp, et 77, de Belle-Isle à Guerlesquin.

La population du canton est de 13,916 habitants ; sa superficie de 17,243 hectares.

Le territoire du canton de Belle-Isle fait partie des montagnes d'Arrèz ; il est élevé et très accidenté. Comme tous les pays montagneux, de nombreux cours d'eau l'arrosent, et les principaux sont le Guic, le Jaudy et le Guer. Il est encore, dans plusieurs de ses parties, couvert de landes et de bruyères, et en général ses terres sont légères et de qualité médiocre. L'agriculture y fait néanmoins des progrès. Bien qu'il appartienne à la zone intermédiaire, l'élève du bétail forme une de ses principales ressources, et les bœufs y servent au trait et au labour. — Le sol du canton, tourbeux dans certaines de ses parties, renferme quelques richesses minéralogiques, et l'on y a exploité des gisements de plomb-argentifère et des minerais de fer. — Admirablement boisé autrefois, il ne présente plus que des taillis, restes de la belle forêt de Coat-an-Nos.

BELLE-ISLE-EN-TERRE

Superficie : 1,409 hectares. — Population : 1,945 habitants.

Cette petite ville située à l'ouest de Guingamp, est traversée par la route nationale de Paris à Brest.

Son territoire, très montueux et très accidenté, est arrosé par le Guer ou Leguer, et un de ses petits affluents le Guic.

Les terres sont légères au nord ; vers le sud, elles sont boisées, on y trouve quelques taillis. La partie de landes qui reste à défricher est peu susceptible d'être mise en culture.

Le commerce y est assez actif ; les foires y sont importantes. L'industrie y est représentée par plusieurs minoteries, mais surtout par la belle fabrique de papiers de MM. Vallée frères, qui prend chaque jour de plus en plus d'extension.

En partie sur le territoire de Belle-Isle, se trouve la forêt de Coat-an-Nos (bois de la nuit) peuplée d'un assez grand nombre de bêtes sauvages.

Elle renferme des grottes qui inspirent encore une terreur superstitieuse à bien des gens.

Dans le Guer et ses affluents, les poissons abondent, surtout les saumons.

L'église paroissiale est sous le patronage de saint Jacques-le-Majeur ; elle offre peu d'intérêt. Il n'en est pas de même de la chapelle de Locmaria, placée dans le cimetière. On y remarque un magnifique jubé du XVIe siècle.

C'est à Belle-Isle que sont nés Grégoire des Aulnays, savant naturaliste, mort à Lannion en 1810, et l'abbé Quémener, auteur de divers ouvrages en langue celtique.

Deux écoles communales importantes existent à Belle-Isle. A l'école des filles est annexée, depuis 1882, une classe enfantine.

Le chemin de fer de Paris à Brest ne traverse pas la commune, mais la station de Belle-Isle-Bégard en porte le nom.

La ville est traversée par la route nationale N° 12, le chemin de grande communication N° 33, et le chemin d'intérêt commun N° 77.

GURUNHUEL

Superficie : 1,958 hectares. — Population : 1,308 habitants.

Cette commune est située au sud-est de Belle-Isle, sur les limites est du canton de Bourbriac.

Elle est séparée par le Guer de la commune de Plougonver.

Une ramification du Ménez parcourt la commune de l'est à l'ouest ; de là, deux pentes bien déterminées, l'une vers le nord, l'autre vers le sud.

Le sol, dans lequel domine le gneiss et des roches amphiboliques, est de nature médiocre. Cependant les terres s'améliorent par l'emploi des amendements calcaires et aussi par un système de culture et d'assolement plus rationnel

Des landes existent encore au nord, notamment, qui seraient susceptibles d'être défrichées.

L'église a été rebâtie vers 1694. On y remarque l'écusson des Trobodec, placé au-dessus de la fenêtre du maître-autel. Le cimetière renferme un calvaire orné de statuettes et récemment restauré.

La commune de Gurunhuel possède deux chapelles : celle de Saint-Fiacre (XIIIe siècle) surmonté d'une élégante flèche et entourée de chênes et de hêtres magnifiques, et celle de Saint-Jean (XVIe siècle) qui renferme quelques vitraux coloriés.

On voit encore des vestiges des châteaux de Trobodec et de Kerdaniel.

L'école communale des garçons a été créée en 1841, et celle des filles en 1866.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 22 et 31, et par le chemin d'intérêt commun N° 24.

LOCQUENVEL

Superficie : 336 hectares. — Population : 428 habitants.

Le nom de cette petite commune vient de son patron, saint Envel, abbé qui vivait vers le VIe siècle.

L'église est bâtie sur l'emplacement de l'ermitage de ce bienheureux. Elle appartient au XVe siècle et renferme un jubé, des frises sculptées et surtout de curieux vitraux représentant la légende de saint Envel.

Au manoir de Lanvic, converti en ferme, on voit les ruines d'une vieille chapelle dédiée à saint Sébastien.

Le territoire de Locquenvel s'étend au sud de Belle-Isle, sur la rive gauche du Guic et de ses affluents. Il est accidenté, bien boisé et fertile. La forêt de Coat-an-Nos le couvre en partie. Comme la plupart des communes du canton, le sol est à base de gneiss et de roches amphiboliques ; on trouve quelques filons de minerai de fer.

Locquenvel possède une école mixte.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

LOUARGAT

Superficie : 5,718 hectares. — Population : 4,416 habitants.

On croit que cette commune doit son nom à saint Ergat ou Pergat, ermite qui a vécu, dit-on, au village de ce nom.

Son territoire s'étend au nord du canton. Il est traversé sur une longueur de 4 kilomètres par le chemin de fer de Paris à Brest, qui y pénètre près de la gare de Belle-Isle-Bégard.

Le sol est granitique en partie ; on trouve aux environs du Ménez-Bré des roches amphiboliques, et du minerai de fer au sud. Les terres sont généralement bonnes, assez bien boisées. La forêt de Coat-an-Nay (bois du ciel) est comprise en grande partie en Louargat.

Le château de Largez, aujourd'hui détruit, a donné le jour à plusieurs seigneurs de ce nom, parmi lesquels il convient de citer Raoul qui prit part, avec Guillaume-le-Conquérant, à la conquête de l'Angleterre.

En 1160, les Templiers possédaient à Louargat une aumônerie.

Avant 1789 on comptait beaucoup de maisons de nobles en cette commune. Une des plus importantes était celle de Guermorvan, dont il reste encore des ruines.

Au hameau de Pen-an-Stang et près de la voie romaine, il existe un tumulus, fort bien conservé, mesurant 153 mètres de circonférence à la base, et d'une hauteur de 15 mètres environ. Au tumulus se rattache une légende que tous les cultivateurs racontent : Ceux qui manquaient de charette pour leur travail, se présentaient au soleil couchant, sur le sommet du tumulus, et y prononçaient ces paroles : « Trouverai-je une charrette demain? » Il pouvait se retirer ; il était sûr que le lendemain matin, au lever du jour, il aurait à sa disposition la charrette demandée. En effet, il la trouvait au pied du tumulus. Mais il fallait la rendre au même endroit le soir même. Un cultivateur l'ayant gardée plusieurs jours, il la vit rouler d'elle-même et disparaître avec un bruit effroyable quand il l'eut ramenée à l'endroit fixé. Depuis elle n'a plus reparu.

A Peyrat, on voit un beau menhir dont le sommet a tout l'air de figurer une vierge ou une druidesse.

Sur le point culminant du Hoguené, on distingue encore l'endroit où les suppliciés étaient pendus après condamnation par le seigneur de Coat-Couziou, qui avait une haute juridiction et droit de haute justice.

Le pourtour conserve des restes du talus qui maintenait les spectateurs à distance : Avant de gravir la fatale montagne, le condamné faisait une halte au hameau qui a conservé le nom de Pors-Anquen (cour des angoisses).

Le bourg de Louargat est cité à juste titre comme un des plus beaux du département. L'église, reconstruite en 1865, dans le style du xve siècle, est vaste et d'un très bel effet.

Parmi les chapelles rurales, la plus célèbre est celle de Saint-Eloi, érigée en église paroissiale en 1874. La nouvelle paroisse comprend la partie nord de la commune. Le pardon qui s'y tient le 1er dimanche de juillet, est célèbre dans la région. On y amène les chevaux pour les mettre sous la protection de saint Eloi, dont la statue en argent massif orne l'église.

Il existe au bourg deux écoles communales. A celle des filles est annexée une classe enfantine.

Le village de Saint-Eloi possède également une école pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 12, et les chemins de grande communication N°s 15 et 31.

PLOUGONVER

Superficie : 3,572 hectares. — Population : 2,636 habitants.

Cette grande commune s'étend dans la partie du sud-ouest du canton et est arrosée par de nombreux ruisseaux qui forment le Guer.

Le sol, de nature très diverse (gneiss, schiste, minerai de fer) est très accidenté et peu boisé. Les terres sont légères et de qualité ordinaire. Quant aux landes qui couvrent une grande partie du territoire de cette commune, elles sont peu

susceptibles d'être mises en culture ; les pins seuls pourraient y réussir.

Sur les ruisseaux qui coulent dans les vallées profondément encaissées, se trouvent de nombreuses minoteries. Les trois étangs, notamment celui de Kernevez, sont le rendez-vous de nombreux oiseaux de passage.

L'église sous le patronage de saint Pierre, ne présente de remarquable que sa flèche élégante ; un des piliers intérieurs porte la date de 1666.

On remarque les ruines des vieux châteaux du Cludon et de Kerméno, la chapelle de saint Tugdual et deux tronçons de voie romaine.

Plougonver possède une école communale pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 33, et par le chemin d'intérêt commun N° 24.

LA CHAPELLE-NEUVE

Superficie : 2,372 hectares. — Population : 1,472 habitants.

Cette commune a été distraite de celle de Plougonver en 1860 ; elle occupe l'extrémité sud du canton.

Le territoire est très accidenté et nu en grande partie ; des collines élevées qui renferment des vallées profondes, dans lesquelles coulent plusieurs ruisseaux, qui se dirigent vers le nord pour former, réunis, le Guer ; voilà l'aspect du pays.

L'antique Chapel-Nevez, devenue l'église paroissiale, est un bel édifice des XIIIe et XIVe siècles. Elle mérite l'attention des visiteurs.

La Chapelle-Neuve possède deux écoles communales.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 24.

TRÉGLAMUS

Superficie : 1,891 hectares. — Population : 1,511 habitants.

Le territoire de cette commune s'étend dans le nord est

du canton. Il forme en général une plaine, renfermée par les collines du nord-ouest, le Ménez-Bré et celles du sud-ouest.

Les terres, d'assez bonne qualité, sont boisées et bien plantées de pommiers. Au sud-est on trouve beaucoup de landes humides. La nature du sol est granitique, avec roches amphiboliques.

L'église paroissiale, sous le patronage de saint Blaise, n'offre rien de remarquable.

Il convient de signaler les chapelles de Sainte-Anne, de Nazareth et l'oratoire de Saint-Trémeur.

On distingue encore les vestiges d'un château-fort qui est, dit on, celui de Comorre-le-Maudit, dont nous avons parlé à l'article Pédernec.

Le cimetière, nouvellement restauré, est orné d'un calvaire et renferme de beaux arbres.

Deux écoles communales existent à Tréglamus.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

CANTON DE BOURBRIAC

(7 communes).

Bourbriac ; Kérien ; Magoar ; Plésidy ; Pont-Melvez ; Saint-Adrien ; Senven-Léhart.

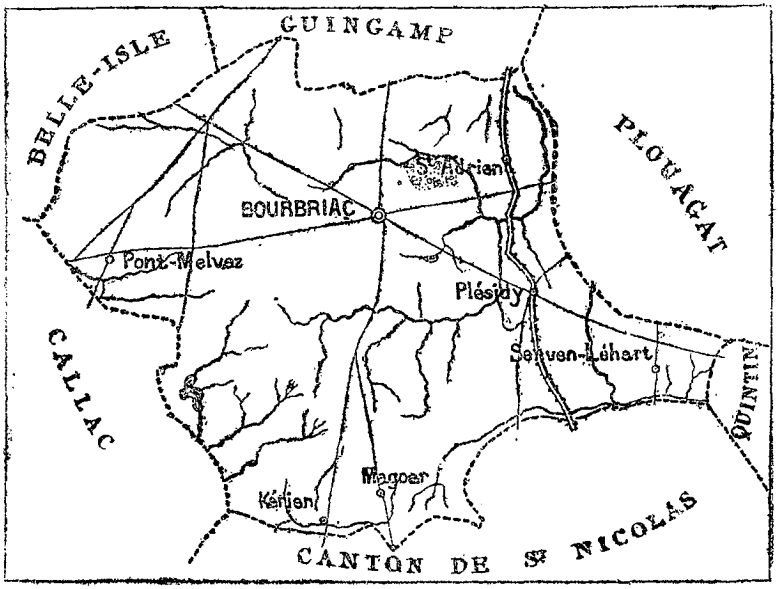

Le canton de Bourbriac est borné au nord par les cantons de Belle-Isle et de Guingamp ; à l'est par les cantons de Plouagat et de Quintin ; au sud par le canton de Saint-Nicolas-du-Pélem ; à l'ouest par les cantons de Callac et de Belle-Isle. — Il est traversé par la route nationale N° 167, de Vannes à Lannion ; par les chemins de grande communication N°s 8, de Tréguier au canal ; 9, de Carhaix au Portrieux ; 22, de Belle-Isle à Quintin ; 24, de Callac à Plouagat ; 31, de Lannion à Guémené ; 46, de Guingamp à Guéméné, et 52, de Quintin à Morlaix, et par les chemins d'intérêt commun N°s 22, de Bourbriac à Corlay ; 25, de Saint-Nicolas à Châtelaudren ; 54, de Saint-Adrien à Mous-

térus, et 64, de Carhaix au chemin de grande communication № 9.

La population du canton est de 10,597 habitants ; sa superficie de 17,272 hectares.

Le canton de Bourbriac, traversé de l'est à l'ouest dans ses parties nord et sud, par deux chaînes de montagnes faisant suite à celles d'Arrèz, est élevé, très accidenté, coupé de vallées profondes et arrosé par divers cours d'eau dont le principal est le Trieux. — Les prés naturels forment 1/9e environ de sa superficie et les landes y comptent pour 1/4. Il est peu boisé ; tourbeux dans certains vallons. Les terres, granitiques et légères, sauf en quelques parties, sont peu propres à la culture du froment. — L'élève et le commerce du bétail constituent l'une des principales ressources du canton, qui se range dans la zone intermédiaire du département. Un grand nombre de propriétés sont encore sous le régime du domaine congéable.

BOURBRIAC

Superficie : 7,186 hectares. — Population : 4,346 habitants.

Le nom de cette commune lui vient de saint Briac, venu d'Angleterre vers la fin du vie siècle. Il s'établit au lieu qu'occupe le bourg.

Le territoire est très élevé ; il comprend les points les plus culminants de la Bretagne. Deux chaînes de collines, détachées des monts d'Arrèz, la parcourent de l'est à l'ouest.

Le Guer prend sa source au village de Pen-Leguer, et le Blavet au hameau de Felhan, à peu de distance l'un de l'autre, pour se diriger l'un dans la Manche et l'autre dans l'Océan.

Le granit domine dans le sol ; cependant on trouve du schiste talqueux vers le nord, et en quelques points du minerai de fer et du gneiss.

Les terres sont peu boisées et de qualité très ordinaire. Beaucoup de landes existent encore, cependant de grandes étendues ont été semées de pins maritimes.

Bourbriac a eu de bonne heure de l'importance ; un château-fort, dont on voit encore des restes, existait près du bourg. En 878, les Normands, dit-on, ravagèrent cette localité.

L'église paroissiale est un remarquable monument. Les parties romanes sont particulièrement admirées, de même que la tour qui date de 1501. La flèche surmontant cette tour est de construction toute récente ; la crypte qui règne sous le chœur et les vastes fenêtres du transept qui datent du XVe siècle.

En visitant cette église, l'intérêt du visiteur se porte sur un beau mausolée élevé à la mémoire de saint Briac. Au pied de ce monument on voit le vrai tombeau du saint, une auge de granit en forme de bière.

Le bourg est bien bâti ; les maisons forment autour de l'église une vaste place.

Quatre chapelles existent encore en Bourbriac : celle de Notre-Dame du Bodfo et celle de Penity-Briac furent fondées, dit-on, par saint Briac lui-même.

Un usage traditionnel mérite d'être cité : tous les ans, le jour de l'Ascension, a lieu la procession de *Leodro* (une lieue de tour). Saint Briac l'aurait instituée.

On remarque à Tanouédou, un grand tumulus de 97^m^ de circonférence et de 17^m^ de hauteur, et à Guerzanguerite, une énorme pierre branlante.

Les touristes ne manquent jamais de gravir le Ruliou, sommet d'où l'on découvre une immense étendue de territoire.

Bourbriac possède deux écoles communales.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 8, 22 et 24.

KÉRIEN

Superficie : 2,187 hectares. — Population : 956 habitants.

Ancienne trève de Bothoa, cette commune comprend avec Magoar la partie sud du canton.

Le territoire très élevé et très accidenté, est arrosé par le Blavet qui a une de ses principales sources dans un étang dont la moitié est dans cette commune.

Les terres, de nature granitique, sont légères à la surface et de médiocre qualité. Les landes occupent encore une grande superficie, mais les prairies sont bonnes et bien aménagées.

Rien de remarquable dans l'église reconstruite, il y a 30 ans environ, et qui est sous le patronage de saint Pierre. La vieille chapelle de Penity offre peu d'intérêt.

On trouve en cette commune trois menhirs.

Au hameau de Saint-Norgan, une école mixte existe depuis quelques années. Kérien possède une école communale pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 8.

MAGOAR

Superficie : 779 hectares. — Population : 452 habitants.

Le bourg de Magoar n'est situé qu'à 2 kilomètres environ de celui de Kérien.

La presque totalité de cette petite commune forme un plateau très élevé.

Il est à remarquer que Magoar était autrefois une trève de Coadout, qui en est distant de plus de 25 kilomètres.

Le territoire est peu boisé, sans grandes collines. Le sol dans lequel le granit domine, est de nature légère ; les landes dominent dans près d'un 5e du territoire.

L'intérêt du visiteur se porte à Magoar sur l'église, monument de XVIe siècle et qui présente des détails intéressants. Citons d'abord une belle verrière bien conservée et un sacraire eucharistique qui a conservé son vanteau en bois sculpté, sur lequel est représenté la Résurrection.

Des sœurs de la Croix, détachées du couvent de Montbareil de Guingamp, vinrent en 1842 établir au hameau de Coatpicquer, en Magoar, une école et un pensionnat de

jeunes filles. Une école mixte communale existe en outre dans cette commune.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 22.

PLÉSIDY

Superficie : 779 hectares. — Population : 452 habitants.

Cette commune, située au sud-est de Bourbriac, est arrosée par le Sule, affluent du Trieux, qui la limite à l'est.

Le territoire est très élevé, très accidenté et peu boisé. Depuis quelques années, la culture des pommiers s'est répandue. Les terres, de nature granitique, sont légères et de médiocre qualité. Une assez grande étendue de terrain est encore sous landes.

On remarque dans l'église une belle verrière du XVIe siècle. Le château du Medic, qui appartint longtemps à la famille Le Merdy du Medic, est en ruines.

On compte encore quatre chapelles dans cette commune. A Calouën on voit un beau menhir de 2^m^60 de haut, et sur une hauteur non loin de là les vestiges d'un camp romain.

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, existent depuis quelque temps à Plésidy.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 167 et le chemin de grande communication N° 22.

PONT-MELVEZ

Superficie : 2,298 hectares. — Population : 1,788 habitants.

Le territoire de cette commune occupe toute la partie ouest du canton, et est arrosé par le Guer et quelques ruisseaux qui en sont tributaires.

Il est très accidenté ; beaucoup de collines assez élevées, nues, et dont les terres sont de qualité médiocre, des vallées au fond desquelles on trouve de bonnes prairies, ajoutez à cela quelques vergers bien plantés de pommiers ; une assez grande étendue de landes, et vous aurez une idée assez exacte de la physionomie de Pont-Melvez.

Le bourg est peu important ; l'église a été intelligemment réédifiée dans son style primitif, il y a trente ans environ ; la chaire et une tribune sculptées attirent l'attention.

Une des curiosités de Pont-Melvez est la ceinture de frênes qui entourent le cimetière ; plusieurs sont d'une grosseur remarquable.

Il a existé dans cette commune une commanderie de Malte, qui avait son siége principal au lieu dit la Commanderie. La chapelle de cet établissement vient d'être restaurée ; elle est sous le vocable de saint Jean-l'Evangéliste, comme l'étaient toutes les églises de cet ordre célèbre.

Le granit domine dans le sol, mais vers l'ouest on trouve du gneiss, et de la tourbe dans certains vallons.

Deux écoles communales sont installées au bourg de Pont-Melvez.

Ce bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 24 et 31.

SAINT-ADRIEN

Superficie : 992 hectares. — Population : 660 habitants.

Cette localité occupe la partie nord-ouest du canton et est traversée par la route nationale de Guingamp à Pontivy.

Son territoire, borné à l'est par le Trieux, est de nature en partie schisteuse et granitique. Il est très accidenté dans toutes ses parties, bien boisé dans les parties cultivées et bien planté de pommiers.

Avant la Révolution, Saint-Adrien n'était qu'une trève de Bourbriac ; elle a été érigée en commune en 1801.

L'église, entièrement reconstruite en 1871, est de style ogival et a pour patron saint Adrien, abbé de Cantorbéry. On remarque les vitraux placés derrière le maître-autel. Dans le cimetière existe un if plusieurs fois séculaire.

On voit encore les ruines des anciennes chapelles de Saint-Roch et de Kergadiou ; le château de Kerauffret avec sa chapelle privée.

Saint-Adrien possède une école de garçons et une école de filles.

Le bourg est situé à proximité de la route nationale N° 167.

SENVEN-LÉHART

Superficie : 1,250 hectares. — Population : 796 habitants.

Cette commune, située à l'est du canton, est bornée au nord par le canton de Plouagat, au sud par celui de Saint-Nicolas-du-Pélem, et à l'est par celui de Quintin.

Le sol, de nature granitique, est très élevé et très accidenté. On y voit peu de bois et peu de pommiers ; les terres sont légères et de médiocre qualité. Des landes qui pourraient être cultivées couvrent encore 1/7e du territoire.

Comme dans plusieurs communes du canton de Bourbriac, les habitants se livrent au commerce des bêtes à corne.

En 1789, Senven-Léhart était une trève de Plésidy, dépendant du diocèse de Tréguier. En 1804, elle devint paroisse. L'église, sous l'invocation de la sainte Vierge (Notre-Dame de Senven) est entourée du cimetière dans lequel on remarque un calvaire en granit, décoré de 19 personnages, dont deux sont à cheval.

Il convient de signaler la chapelle de Saint-Tudgual, les manoirs de Goashamon et de Kervoazou, maintenant convertis en fermes.

A Senven-Léhart il n'y a encore qu'une école de filles, dont la création remonte à 1842. Les garçons sont reçus à l'école de Saint-Connan.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 25.

CANTON DE CALLAC

(11 communes).

Callac ; Bulat-Pestivien ; Calanhel ; Carnoët ; Duault ; Lohuec ; Maël-Pestivien ; Plourac'h ; Plusquellec ; Saint-Nicodème ; Saint-Servais.

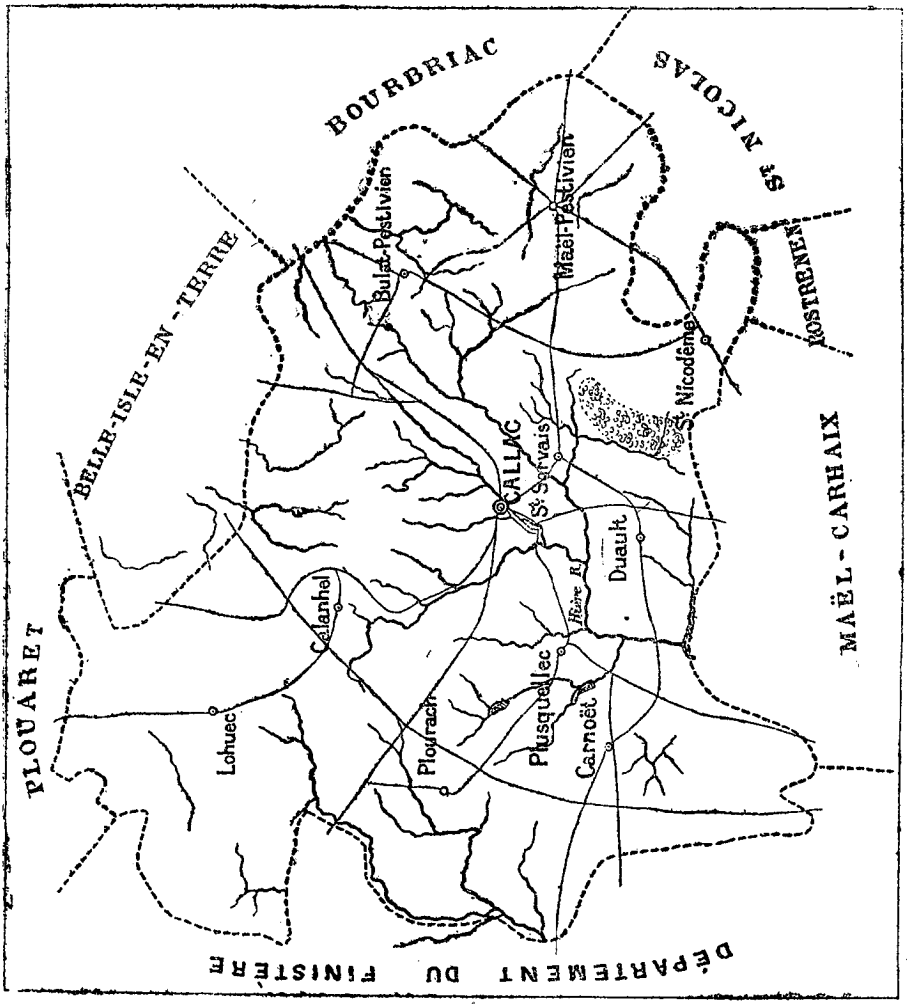

Le canton de Callac est borné au nord par les cantons de Plouaret et de Belle-Isle ; à l'est par les cantons de Bourbriac et de Saint-Nicolas ; au sud par les cantons de Rostrenen et de Maël-Carhaix ; à l'ouest par le département du Finistère. — Il est traversé par les chemins de grande communication Nos 9, de Carhaix au Portrieux ; 11, de Perros à Lorient ; 23, de Rostrenen à Morlaix ; 31, de Lannion à Guéméné ; 33, de Callac à Cavan ; 42, de Callac à Toulan-Héry ; 50, de Saint-Nicolas à Belle-Isle, et 52, de Quintin à Morlaix, et par les chemins d'intérêt commun Nos 24, de Pontrieux à Carhaix, et 64, de Carhaix au chemin de grande communication No 9.

La population du canton est de 17,752 habitants ; sa superficie de 29,346 hectares.

Le territoire du canton de Callac, arrosé par l'Aven et par d'autres cours d'eau moins importants, présente des vallées profondes et boisées, et des mamelons élevés et nus. Il fait partie de la chaîne des montagnes d'Arrèz, qui la traversent de l'est à l'ouest, et il appartient à la Cornouaille proprement dite, ainsi qu'à la zone pastorale ou du midi du département. Ses terres, en parties granitiques et sablonneuses, en partie semi-argileuses, ne produisent point de froment ; cependant celles de la seconde catégorie sont susceptibles d'une grande amélioration par une culture entendue. Les landes et les bruyères composent plus du quart de la superficie de ce canton. Les prés naturels y sont de bonne qualité. L'élève du bétail forme la branche la plus importante de son industrie rurale, qui se livre aussi à la production des chevaux légers. Il y existe encore beaucoup de biens soumis à la coutume convenancière ou congéable.

CALLAC

Superficie : 3,303 hectares. — Population : 3,372 habitants.

Cette petite ville est située dans un centre montagneux entrecoupé de nombreux vallons, au fond desquels coulent de nombreux ruisseaux qui, réunis, formeront avec l'Aven,

l'Hière, affluent de l'Aulne, et dont le canal de Nantes à Brest emprunte le cours un peu au sud de Carhaix.

L'aspect du territoire de la commune est caractérisé par des coteaux nus dominant des vallées profondes et boisées. Les terres sont de qualité ordinaire. Les landes se défrichent ou se couvrent de belles futaies de pins.

Le commerce est assez important à Callac ; ses foires sont importantes ; on y fait des transactions nombreuses et suivies sur les bœufs, les beurres et les poulardes.

Un château-fort défendait autrefois Callac ; on voit encore, près de la ville, des fossés qui entouraient la forteresse démolie en 1393.

Comme paroisse, Callac dépendait autrefois de l'évêché de Quimper. L'église est sous le patronage de saint Laurent. L'on a bâti tout récemment une magnifique église paroissiale à Callac même, et l'église de Botmel n'est plus qu'une simple chapelle.

Plusieurs chapelles sont à signaler, celles de Sainte-Catherine, dans la ville même, de Saint-Nicolas, de Sainte-Barbe, de Saint-Pierre et du prieuré de Landujen, qui dépendait de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé.

Les loups, les chevreuils, les sangliers étaient autrefois nombreux dans les bois de Marouz, de Callenant et du Launay.

Le sol contient du schiste argileux au nord ; au sud, on trouve du terrain de transition et près de Botmel, des roches feldspathiques.

Callac possède deux écoles primaires communales et une école maternelle. Depuis 1885, une école mixte a été établie au hameau de Lesmaïs.

La ville est traversée par les chemins de grande communication N°s 9, 11 et 52.

BULAT-PESTIVIEN

Superficie : 3,123 hectares. — Population : 1,747 habitants.

Appelée autrefois Pestivien, cette commune a été désignée

ainsi depuis plusieurs années, parce que la chapelle de Notre-Dame de Bulat est devenue l'église paroissiale.

C'est un monument remarquable des XVe et XVIe siècles. Le porche du sud, de style renaissance, est un des plus élégants de Bretagne. La tour, la sacristie font l'admiration des visiteurs, ainsi que la magnifique flèche récemment bâtie par les soins et sur la direction de M. l'abbé Daniel, recteur de cette paroisse.

Un grand pardon a lieu le 8 septembre à Bulat-Pestivien, les pèlerins affluent de toutes les parties de la Cornouaille.

L'église de Pestivien, sous le patronage de sainte Blaise, n'est desservie qu'à certains jours. Le calvaire du cimetière mérite d'être cité.

En 1364, le connétable Du Guesclin détruisit si bien le château de Pestivien que l'emplacement en est difficile à indiquer.

Cette commune occupe le nord-est du canton ; sur son territoire se trouvent les sources du Guer. Les coteaux, coupés de profondes vallées, sont nus et découverts. Les terres sont légères et sablonneuses. La nature du sol est en général granitique ; cependant on trouve au nord et nord-ouest des carrières de gneiss et de la tourbe dans les vallons.

Une école communale, pour chaque sexe, existe dans cette commune.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 31 et 50.

CALANHEL

Superficie : 1,431 hectares. — Population : 1,127 habitants.

Le territoire de cette commune s'étend au nord-ouest de Callac et est arrosé par des ruisseaux affluents de l'Hière.

Il est fort montueux, peu boisé et absolument nu dans la partie ouest. Les terres sont légères et les landes couvrent encore une notable partie du territoire.

Le sol est de nature schisteuse et renferme dans quelques endroits des roches amphiboliques.

L'église, dédiée à saint Vincent, n'offre rien de remarquable. Il convient de citer les chapelles de Saint-Maur et de Saint-Yves, qui attirent un grand nombre de paralytiques, et celle de Saint-Grégoire, rendez-vous des fiévreux.

Entre Calanhel et Lohuec, on trouve la voie romaine de Carhaix à Lannion, qui limite ces deux communes.

Deux écoles communales desservent cette localité.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 42.

CARNOET

Superficie : 4,114 hectares. — Population : 2,202 habitants.

Cette commune, située au sud-ouest de Callac, est limitée à l'ouest par le Finistère.

En général, le sol est de nature argilo-siliceuse à la surface. Le schiste y domine; on y trouve du quartz, du pyrite de fer et du plomb argentifère, à Quénécan, à Kerlastre et à Kerhayet ; ce dernier a été exploité.

Le territoire est très accidenté, il est arrosé par l'Hière et ses affluents ; des monticules nus et presque toujours arides, et des vallées encaissées, boisées et fertiles, tel est l'aspect du pays.

L'église, dédiée à saint Pierre et saint Paul, n'offre rien à remarquer. La principale cloche porte la date de 1717.

A Locmaria, autrefois bourg de la trève de ce nom, on voit encore le cimetière et l'emplacement de l'église, dont le portail est debout, ainsi qu'une vieille maison appelée la Salle. La chapelle de Saint-Corentin avec son calvaire mérite d'être visitée.

Mais ce qui excite l'attention du visiteur, c'est l'antique chapelle ogivale de Saint-Gildas, avec le tombeau du saint. Dans une crypte se trouve de beaux restes de verrières ; elle est située sur un mamelon d'où l'on jouit d'un coup d'œil très étendu.. Sur le mamelon on aperçoit encore les traces d'un camp romain circulaire, dont les fossés ont 7 mètres de profondeur. Signalons le beau menhir (5^{m}) de Lincarnoët et la chapelle de Penity, lieu de pèlerinage.

Carnoët possède depuis 1835 une école communale de garçons ; une école communale de filles y a été créée en 1867.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 23.

DUAULT

Superficie : 2,164 hectares. — Population : 1,430 habitants.

Il n'y a que quelques années que, de cette grande commune ont été formées celles de Saint-Nicodème et de Saint-Servais, pendant longtemps des sections de Duault.

Situé au sud du canton de Callac et arrosé par l'Aven, le territoire est élevé, très accidenté. L'aspect en est triste. Cependant la plupart des terres sont cultivées, les pommiers à cidre y prospèrent bien. Les landes tendent à disparaître, mais l'agriculture est toujours à l'état précaire, faute d'engrais et d'argent. L'élevage des bestiaux, particulièrement du cheval de trait, est la principale ressource des laboureurs.

Le schiste argileux domine dans le sol ; aux environs du bourg, on trouve du porphyre quartzifié.

La belle forêt de Duault, qui contient 500 hectares environ, appartenait jadis aux ducs de Bretagne. C'était un de leurs rendez-vous de chasse préférés.

Cette paroisse faisait partie du diocèse de Quimper. L'église date de 1589 et a été restaurée en 1770 ; elle est dédiée à saint Maudez.

Dans la commune, on remarque encore les chapelles de Saint-Jean et de Saint-Yves.

L'ancien château de Rosviliou, qui remonte au XVIe siècle, a été restauré par Fleuriot de Langle, compagnon de La Peyrousse ; plusieurs membres de cette famille se sont fait un nom dans la marine.

On remarque encore des traces d'un camp romain, près de Kerfichant, sur une hauteur appelée Bey-ar-Soudardet.

Le gibier abonde sur le territoire de Duault, et les ruisseaux qui le sillonnent sont très poissonneux.

On y trouve de nombreux menhirs et deux dolmens, dont l'un près de Rosviliou.

A Duault existe, depuis 1871, deux écoles communales.

Le bourg n'est traversé que par un chemin vicinal ordinaire.

LOHUEC

Superficie : 1,718 hectares. — Population : 1,079 habitants.

Le territoire de cette commune était autrefois une trève de Plougras. Il est très accidenté, les vallées sont boisées, mais le sommet des collines ou des plateaux est nu et découvert.

L'agriculture, malgré de réels efforts pour la développer, est en retard. Les hommes préfèrent s'occuper du commerce des bestiaux. Ils délaissent les champs pour courir les foires.

Lohuec occupe la partie nord-ouest du canton et confine à l'arrondissement de Lannion et au Finistère.

Dans l'église, qui est sous le patronage de saint Judoce, on remarque le beau vitrail du maître-autel.

La voie romaine de Carhaix à Lannion traverse la commune au sud-est et la sépare de Calanhel.

A Kernescop, existe un beau dolmen.

Depuis quelques années, deux écoles communales, une pour chaque sexe, ont été établies à Lohuec.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 42.

MAEL-PESTIVIEN

Superficie : 3,129 hectares. — Population : 1,632 habitants.

Cette commune s'étend à l'est de Callac et au sud de Bulat-Pestivien.

Le sol, de nature granitique, est très accidenté. C'est une suite de collines séparées par des vallées étroites et profondes où serpentent de nombreux ruisseaux tributaires du Blavet ou du Sulon. La ligne de faîte des Monts d'Arrèz traverse

Maël-Pestivien de l'ouest à l'est. Vers le sud-ouest se détachent les premiers chaînons des montagnes noires.

Au sud et à l'est, le territoire est arrosé par le Blavet et ses affluents. Dans le versant nord on trouve quelques ruisseaux qui vont se jeter dans le Sulon.

Les terres sont de médiocre qualité ; elles sont légères et peu propres à la culture du froment.

C'est aux environs de Kerohou, si l'on en croît la légende, que se trouvait un château que vint assiéger Du Guesclin. Tout près de là, on remarque un amas considérable de pierres superposées.

Dans le bois de Coat-Maël, reste de l'ancienne forêt, on voit les débris d'un double et peut-être triple cromlech. Ce sont d'énormes blocs qui forment deux piles colossales, comptant chacune trois roches superposées.

Il convient de citer les chapelles rurales de Saint-Isidore, de Saint-Gildas et de Saint-Pierre

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, desservent la commune. Celle des garçons date de 1845 et celle des filles de 1869.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 50 et 52, et par le chemin d'intérêt commun N° 64.

PLOURAC'H

Superficie : 3,215 hectares. — Population : 1,547 habitants.

Cette commune, très étendue, occupe l'ouest du canton ; elle forme comme une presqu'île s'avançant dans le Finistère et comprend sur son territoire les sources de l'Aulne et de plusieurs ruisseaux qui forment l'Hière.

Le sol est de nature diverse : schiste argileux au sud-est, roches amphiboliques et quartz, grès au nord-ouest et îlot de granit près le bourg. Dans les vallées, on trouve de la tourbe.

L'aspect du pays présente une quantité de collines séparées par des ruisseaux, dont les bords sont boisés.

L'agriculture progresse lentement, les voies de communi-

cation sont rares et difficiles, et les terres sont de médiocre qualité. Les cultivateurs se livrent avec succès à l'engraissage des bœufs.

Une rencontre sanglante eut lieu dans le cimetière de Plourac'h vers 1793, entre les chouans qui venaient de voler la malle-poste de Paris, et une colonne mobile partie de Guingamp.

Le portail de l'église paroissiale, dédiée à saint Jean-Baptiste, est assez remarquable ; on montre dans la sacristie un calice en vermeil et de grande dimension donné par la duchesse Anne.

Il existait jadis à Plourac'h un menhir en quartz, haut de 8m, nommé Min-ar-Groac'h, il a été exploité pour l'empierrement des routes, à l'intersection desquelles il se trouvait. Tout près, on a trouvé des bracelets en bronze, des poignards de même métal, etc., qui ont été envoyés à Morlaix.

Deux autres menhirs existent à gauche de la route de Plourac'h à Carnoët (ancienne voie romaine), et à 2 kil. du bourg, on voit encore les vestiges d'une enceinte fortifiée de forme rectangulaire, nommée Castel-ar-Poder ou Poher, entouré d'un double talus en terre, séparé par un fossé. Au village de Bourgerel, on remarque un tumulus peu élevé, au sommet duquel on a trouvé des restes de construction.

C'est depuis 1869 qu'existent les deux écoles communales de Plouarc'h.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

PLUSQUELLEC

Superficie : 2,631 hectares. — Population : 1,597 habitants.

Plusquellec est situé au sud-ouest de Callac, sur la route de Carnoët.

Le territoire est boisé, très accidenté ; il est sillonné par de nombreux ruisseaux, affluents de l'Hière.

Sur les hauteurs, le sol est aride et dépourvu de calcaire; les vallées renferment d'excellentes prairies. Les habitants se livrent avec succès à l'engraissage des porcs et des bœufs.

L'église, sous le patronage de Notre-Dame, possède une chaire, un autel et des vitraux qui attirent l'attention.

Les comtes de Poher possédaient à Plusquellec un château dont on aperçoit à peine les vestiges. La route romaine de Lannion à Carhaix traversait le territoire de cette commune.

Charles Hercule de Keranflec'h, auteur de plusieurs ouvrages philosophiques, est né à Plusquellec.

Deux écoles existent : une pour chaque sexe.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

SAINT-NICODÈME

Superficie : 1,701 hectares. — Population : 614 habitants.

Cette commune a été créée en 1870, d'une section de celle de Duault. Depuis 1840, elle formait une paroisse.

Son territoire occupe l'extrémité sud-est du canton

Le sol est généralement nu et couvert de landes, dont le défrichement ou la plantation s'opère lentement.

On trouve des prairies, mais de qualité médiocre, reposant sur un fond tourbeux. L'exploitation et la vente de la tourbe comme combustible, occupe un grand nombre d'habitants.

Comme à Plusquellec et dans plusieurs communes du canton, l'élevage et l'engraissement des bœufs est une source de richesse pour les cultivateurs.

On y élève aussi des chevaux de race bretonne. Le froment n'y est point cultivé.

Au fond des tourbières, on trouve des arbres souvent énormes ; ce qui indique que des forêts existaient primitivement dans cette région.

On voit sur une longueur de 5 kilomètres, les restes du mur qui entourait jadis le Parc-de-Duault, grande forêt dont il ne reste qu'un taillis.

L'église paroissiale, sous le vocable de saint Nicodème, n'offre aucun intérêt; depuis 1883, cette commune possède deux écoles communales.

Le bourg est traversé par le chemin d'interêt commun N° 64.

SAINT-SERVAIS

Superficie : 2,817 hectares. — Population : 1,405 habitants.

De même que Saint-Nicodème, la commune de Saint-Servais a été formée d'une partie de Duault.

Elle est située au sud de Callac, dans une région très montagneuse, coupée par de nombreux ruisseaux, qui vont se jeter dans l'Hière.

Le sol est de nature légère, peu propre à la culture du froment ; l'élevage des bestiaux est la principale ressource des cultivateurs.

L'ancienne chapelle de Saint-Servais, qui sert d'église paroissiale, n'offre rien de bien remarquable. Un pardon renommé s'y tient les 12 et 13 mai de chaque année. Il s'y rend une foule de pèlerins des environs du Finistère et même du Morbihan. Il y a peu d'années encore, après la procession, un véritable combat avait lieu entre les jeunes gens, à l'effet de s'emparer de la bannière de saint Servais, dont la possession, dit-on, assurait de bonnes récoltes au vainqueur. De graves accidents s'y sont quelquefois produits.

Saint-Servais possède deux écoles communales.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 52.

CANTON DE MAEL-CARHAIX

(8 communes).

Maël-Carhaix ; Locarn ; Le Moustoir ; Paule ; Plévin ; Trébrivan ; Treffrin ; Tréogan.

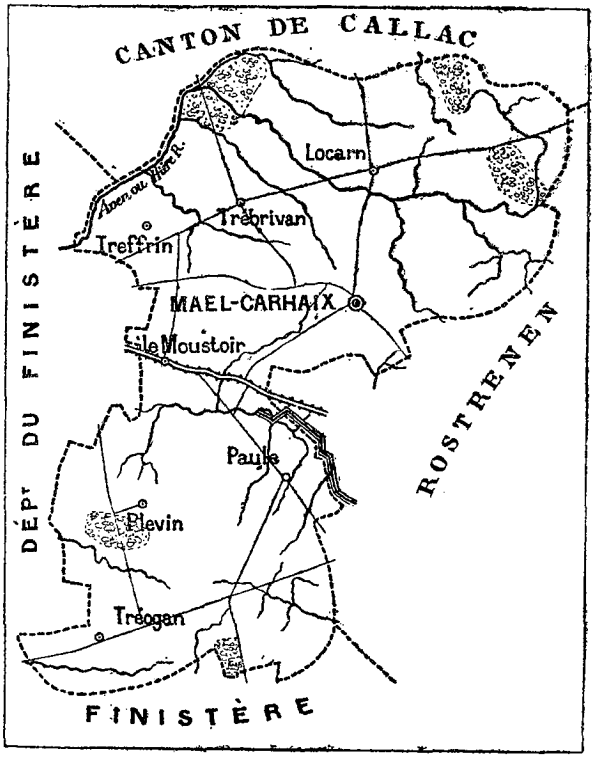

Le canton de Maël-Carhaix est borné au nord par le canton de Callac ; à l'est par le canton de Rostrenen ; au sud et à l'ouest par le département du Morbihan. — Il est traversé de l'est à l'ouest par le canal de Nantes à Brest ; par la route nationale 164 *bis*, de Rennes à Brest ; par les chemins de grande communication N°s 9, de Carhaix au Portrieux ; 10, de Saint-Brieuc à Quimper ; 11, de Perros à

Lorient; 23, de Rostrenen à Morlaix, et 49, de Saint-Nicolas à Carhaix, et par les chemins d'intérêt commun N°s 63, du Faouët à Carhaix; 64, de Carhaix au chemin de grande communication N°s 9 et 73, de Plouray à Carhaix.

La population du canton est de 9,665 habitants; sa superficie de 18,631 hectares.

Le canton de Maël-Carhaix appartient à la partie de la Bretagne connue sous le nom de Cornouaille. La race bretonne s'y retrouve pour ainsi dire à son état primitif : mœurs, langage, habitudes, costumes y sont tels qu'aux siècles passés, et rien n'a pu encore effacer le caractère national de sa population, néanmoins soumise aux lois et respectueuse à l'autorité. — Son territoire fait partie de la chaîne des Montagnes-Noires (*Menez-Dù*); il est très accidenté, assez bien boisé dans ses parties cultivées, nu et découvert dans les autres, qui sont à peu près stériles et qui forment un peu plus du quart de sa superficie. La rivière de l'Aulne, canalisée, le traverse au sud. Ses terres sont semi-argileuses ou légères et ne produisent qu'exceptionnellement du froment. Des progrès agricoles s'y produisent cependant, et tout fait présager que l'introduction de l'élément calcaire dans ce canton, comme dans ceux qui lui sont limitrophes, changera promptement la nature du sol en développant sa puissance productrice. L'élève du bétail et des chevaux légers forme la principale ressource agricole du canton, compris dans la zone pastorale ou du midi du département.

MAEL-CARHAIX

Superficie : 3,657 hectares. — Population : 2,364 habitants.

Le bourg de Maël-Carhaix est peu important; ce qui s'explique par son éloignement de toute grande voie de communication.

Le territoire de la commune est accidenté, peu boisé et coupé de nombreux ruisseaux qui se jettent dans l'Hière. Les landes en occupent une notable partie.

L'église n'offre rien de remarquable. Elle est sous le vocable de saint Pierre. La paroisse faisait autrefois partie

de l'évêché de Quimper. La tour porte la date de 1630. Le cimetière est entouré d'une grille en fer, près de laquelle on voit une pierre cylindrique de deux mètres de haut, qu'on croit être une borne miliaire.

A Kerléon, existait un prieuré qui a disparu pendant la Révolution. La chapelle de la Trinité, bien conservée et entretenue, date du XVIe siècle.

Une source d'eau jaillissante, qui sort d'une grotte profonde, près de Krouguel, attire l'attention des touristes. On croit que les Romains faisaient arriver ses eaux jusqu'à Carhaix, par un aqueduc, dont on voit encore les restes.

Le sol est de nature schisto-argilleuse ; au nord-ouest on trouve du grauwach (grès très fin).

Des écoles communales pour chaque sexe sont établies depuis longtemps à Maël-Carhaix.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 19 et 23.

LOCARN

Superficie : 3,236 hectares. — Population : 1,673 habitants.

Cette commune, autrefois trève de Duault, occupe toute la partie nord du canton.

Des collines et des vallées profondes s'y rencontrent communément. Les terres sont de qualité médiocre. Beaucoup de landes, peu susceptibles d'être mises en culture, occupent encore une assez grande étendue.

Le sol est argileux et pierreux ; le schiste domine ; plusieurs ardoisières sont exploitées.

Le nom de la commune viendrait de saint Harn, Hernin ou Carné, patron de la paroisse, qui y mourut dans un ermitage existant, dit-on, sur l'emplacement de l'église actuelle, où sont conservés son tombeau et ses reliques. Un grand nombre de pèlerins viennent chaque année, le premier dimanche de mai, invoquer le saint pour la guérison des maux de tête.

On remarque la grande fenêtre flamboyante de l'église

qui est placée dans un site très pittoresque, sur le flanc d'un mamelon entouré d'arbres.

Plusieurs chapelles existent dans la commune, celles de Sainte-Barbe, de Saint-Conidy, de Notre-Dame de Loquetour et de Notre-Dame de Bleuen.

On voit les ruines des châteaux de Quelen et de Loguevel. Près de Quellenec, existe un beau menhir.

La commune de Locarn est traversée de l'est à l'ouest par le ruisseau très poissonneux de Kersaoul, affluent de l'Hière.

Elle possède deux écoles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 11, et le chemin d'intérêt commun N° 64.

LE MOUSTOIR

Superficie : 1,490 hectares. — Population : 903 habitants.

Le nom de cette commune, qui signifie en breton, *monastère*, lui vient d'un couvent de moines de Saint-Augustin, dont on voit les ruines à un kilomètre du bourg.

Le bourg est placé sur la route de Rostrenen à Carhaix, et au sud-ouest de Maël-Carhaix. Le Moustoir est une ancienne trève de Trébrivan. L'église, sous le patronage de saint Juvenal, est du XVIe siècle et mérite d'être visitée. La maîtresse vitre représente diverses scènes de la vie de Jésus-Christ.

A Pors-en-Place, on voit un tumulus, et non loin de là, les traces visibles d'un aqueduc romain destiné à amener des eaux à la station romaine de Carhaix.

Le territoire de la commune de Moustoir est compris presque entièrement dans une vallée allant de l'est à l'ouest ; il est bien boisé et arrosé par plusieurs ruisseaux. Le canal de Nantes à Brest le traverse.

Le sol, de nature schisteuse, renferme des terres fortes, très fertiles. Grâce au dévouement de plusieurs agriculteurs intelligents, notamment de M. Guillaume Le Deuff jeune, l'agriculture, l'élevage des bestiaux ont fait de grand pro-

grès depuis une douzaine d'années. Un sixième des terres est encore en landes peu cultivables.

Plusieurs carrières d'ardoises sont exploitées.

Depuis 1870, Le Moustoir possède une école communale pour chaque sexe.

Le bourg est sur le bord de la route nationale N° 164.

PAULE

Superficie : 3,758 hectares. — Population : 1,497 habitants.

Cette commune s'étend au sud de Maël-Carhaix ; son nom lui vient de sainte Paule, patronne de la paroisse.

C'est l'une des communes du département où l'on trouve le type celtique le plus pur et où l'on garde avec le plus de ténacité peut-être les superstitions bretonnes. La célèbre légende de Leiz-Breiz s'y trouve dans toutes les mémoires.

Le territoire, de nature argileuse et schisteuse, est très accidenté ; il est traversé par une chaîne de collines qui se rattachent aux Montagnes-Noires. Les vallées sont boisées, tandis que les parties élevées sont nues.

L'agriculture y a fait quelque progrès depuis l'établissement de la ferme-école de Castellaouënan, fondée en 1849.

L'église paroissiale n'offre rien de remarquable. On trouve dans la commune plusieurs chapelles des xve et xvie siècles : Saint-Eloi, Lan-Salaün et Saint-Amand. Celle de Saint-Symphorien, aujourd'hui en ruines, possédait une cloche hexagonale, modèle très rare, datant du ve ou du vi^e^ siècle. Elle est aujourd'hui au bourg.

On trouve à Paule d'intéressants vestiges de la domination romaine : l'enceinte circulaire de Bressilien, le quadrilatère de Castellodic et la voie romaine de Carhaix à Vannes. Il convient de citer les restes de fortification féodale de Castellaouënan, la motte de Kerjan, près de la forêt du même nom qui garde un monument en l'honneur du comte du Botderu, célèbre chasseur.

Au xve et au xvie siècle, sur les bords de la forêt existait une verrerie exploitée par des gentilshommes qui, selon l'usage, ne dérogeaient pas en s'occupant de ce travail

manuel. L'industrie des ardoises est la seule qu'il y ait aujourd'hui à Paule.

Deux écoles communales existent dans la commune.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 11, et le chemin d'intérêt commun N° 73.

PLÉVIN

Superficie : 2,728 hectares. — Population : 1,316 habitants.

Cette commune comprend un assez vaste territoire qui s'étend au sud-ouest du canton, au sud du canal de Nantes à Brest et à l'ouest du Finistère.

Les 2/3 de la superficie offrent une inclinaison en pente douce du Mont-Noir au sud, jusqu'au canal au nord. L'autre partie est assez accidentée. Pas un cours d'eau important ne s'y rencontre ; quelques ruisseaux, à sec l'été, font tourner plusieurs moulins.

Les terres sont, en général, légères, de qualité médiocre, mais cependant d'un assez bon rapport, grâce à une culture bien entendue. Les landes couvrent encore une grande surface qu'il serait possible de défricher ou de planter.

Les bois ne font pas défaut ; on remarque également beaucoup de champs bien plantés en pommiers.

Le sol est de nature schisteuse ; quelques carrières d'ardoises sont exploitées. On y trouve des amas de quartz et quelques filons de grès.

A un kilomètre du bourg, on remarque les ruines du manoir de Kerlouët, dont les restes sont convertis en ferme.

L'église, dédiée à Notre-Dame, a été en partie reconstruite. Le chœur et le transept (côté midi) datent de 1687, de même que la tour.

La belle verrière qui éclaire le maître-autel, mérite d'être citée. C'est dans la nef qu'a été inhumé en 1683 le Père Julien Maunoir, missionnaire, mort au presbytère de la paroisse pendant une mission L'oratoire édifié en son honneur, à l'endroit même de sa mort, attire tous les ans de nombreux pèlerins.

On trouve en Plévin la chapelle de Saint-Jean, près de

laquelle se tient un pardon et une foire le 23 juin, celles de Sainte-Anne qui vient d'être reconstruite, de Saint-Abobin et de Saint-Thuriau. Cette dernière est en ruines. Mais une légende, qui a beaucoup perdu en créance, dit *que le saint la rebâtira lui-même.*

L'école communale des garçons date de 1847, et celle des filles de 1877.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 63.

TRÉBRIVAN

Superficie : 2,296 hectares. — Population : 1,231 habitants.

Cette commune est bornée au nord par le ruisseau de Kersault, qui la sépare de Locarn et de Carnoët ; à l'ouest, par Treffrin et Maël-Carhaix ; au sud, par Le Moustoir.

Le territoire, à base de schiste et de gauwach, est très accidenté, excepté dans la partie centrale. Le bourg se trouve sur un plateau assez élevé qui s'incline vers le nord jusqu'à l'Hière.

Quelques bois taillis existent dans cette partie. Les pommiers sont bien cultivés et produisent un cidre estimé.

Plusieurs ruisseaux, affluents de l'Hière, sillonnent la commune et lui donne un aspect varié.

L'agriculture y fait des progrès qui seraient plus sensibles encore, si les engrais et les amendements ne faisaient pas défaut.

Depuis plusieurs années, l'élevage des bêtes à corne et des chevaux légers se fait avec succès à Trébrivan.

L'église n'offre aucun intérêt. Quelques chapelles existent encore : celles de Sainte-Anne, de Notre-Dame de Clarté et de Saint-Tugdual.

Trébrivan revendique avec Carhaix l'honneur d'être le lieu de naissance du célèbre La Tour d'Auvergne, qui serait venu au monde en cette commune, au village de Guénaric, et aurait seulement été baptisé et élevé à Carhaix.

A 300 mètres au nord du hameau de Bourgerel, se trou-

vent, sur une éminence appelée Castelhuel les vestiges d'un camp romain dont les limites sont encore bien déterminées.

L'école communale de garçons existe depuis 1842, et celle des filles depuis 1878.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 23, et le chemin d'intérêt commun N° 64.

TREFFRIN

Superficie : 747 hectares. — Population : 345 habitants.

Anciennement, ce nom était prononcé Tréverin, et en breton Travrin. D'aucuns prétendent que la traduction serait *trève de Sainte-Tréphine*.

Cette commune s'étend à l'ouest du canton entre Trébrivan et le Finistère. Elle était autrefois une trève de Plouguer-Carhaix.

Le territoire, de même nature que celui de Trébrivan, est montueux, bien boisé et très accidenté. Le sol, mi-partie argileux, est de bonne qualité et susceptible de devenir meilleur par la culture.

Les landes, sur les coteaux à pentes rapides, ne peuvent guère être que plantées en pins.

Le froment est très peu cultivé : le seigle, l'avoine et le sarrasin dominent. On récolte depuis quelque temps plusieurs plantes fourragères pour l'élevage des bestiaux.

En 1790, Treffrin fut détaché de Plouguer pour former une commune distincte. On fut quelque temps sans savoir à quel département elle serait rattachée. Les districts de Rostrenen et de Carhaix se la disputaient. Au bout de deux ou trois ans, il fut décidé qu'elle ferait partie des Côtes-du-Nord. Elle n'a été érigée en succursale qu'en 1838, jusqu'alors elle dépendait de la paroisse de Trébrivan.

L'église appartient à la première moitié du XVIe siècle. La maîtresse-vitre et une croisée latérale semblent l'indiquer. La porte, qui est richement décorée de sculptures et de niches qui abritent les douze apôtres, date de 1585.

On voit encore les ruines du château de Toulgoët. En

1486, il était habité par Du Méné, seigneur de Toulgoët et chambellan du duc de Bretagne.

Une école mixte communale a été établie en 1882.

Le bourg n'est traversé que par un chemin vicinal ordinaire.

TRÉOGAN

Superficie : 719 hectares. — Population : 336 habitants.

Cette commune est située à l'extrême limite sud-ouest du département et touche à la fois au Finistère et au Morbihan.

Son territoire est pour ainsi dire renfermé entre deux chaînes de montagnes ; il est bien boisé dans les parties cultivées, qui sont de nature médiocre. Les landes occupent encore une portion considérable du terrain ; mais ce sont des roches abruptes qui ne peuvent guère être semées qu'en conifères.

La constitution générale du sol est de nature argilo-schisteuse. Vers Kernon, on trouve de l'amphibole.

L'école communale est mixte.

Le bourg est à proximité du chemin de grande communication N° 10.

CANTON DE PLOUAGAT

(7 communes).

Plouagat ; Bringolo ; Goudelin ; Lanrodec ; Saint-Fiacre ; Saint-Jean-Kerdaniel ; Saint-Péver.

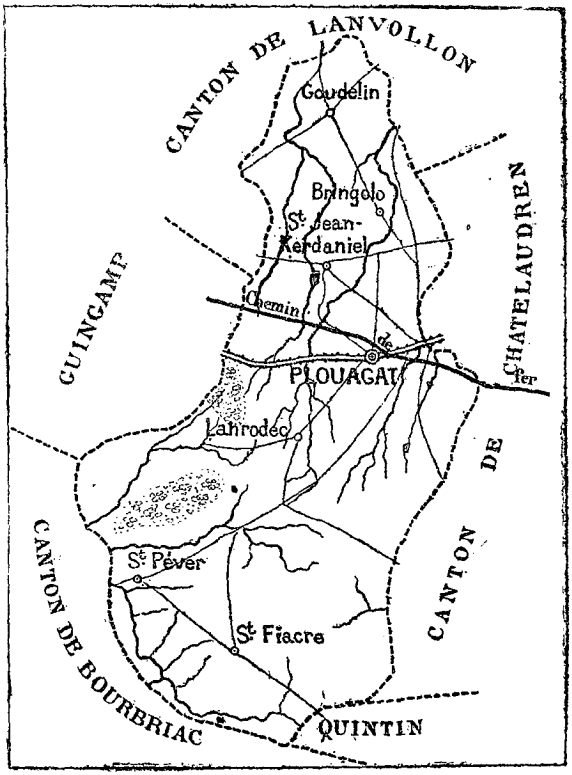

Le canton de Plouagat est borné au nord par le canton de Lanvollon ; à l'est, par les cantons de Lanvollon, Châtelaudren et Quintin : le Leff le sépare des deux premiers cantons ; au sud, par le canton de Bourbriac ; à l'ouest, par les cantons de Bourbriac, Guingamp et Lanvollon. — Il est traversé par le chemin de fer de Rennes à Brest ; par la route nationale N° 12, de Paris à Brest ; par les chemins

de grande communication N°s 7, de Paimpol à Josselin ; 9, de Carhaix à Pontrieux ; 24, de Callac à Plouagat ; 46, de Guingamp à Guéméné, et 56, de Lanrodec au Légué, et par les chemins d'intérêt commun N°s 17, de Guingamp à Quintin ; 21, de Châtelaudren à Quemper-Guézennec ; 25, de Saint-Nicolas à Châtelaudren ; 27, de Faouët à Châtelaudren ; 28, de Bégard au Port-Moguer, et 75, de Plélo à Guingamp.

La population du canton est de 8,902 habitants ; sa superficie de 13,018 hectares.

Le territoire de ce canton, de forme très allongée, est accidenté au nord, assez plat dans sa partie centrale, et très montueux et élevé au sud ; il est boisé et planté de pommiers dans ses parties productives. La qualité et la fertilité du sol présentent des différences notables : en effet, au nord, les terres sont bonnes ; au centre, elles diminuent de valeur ; enfin, à l'extrémité sud, elles deviennent plus que médiocres. Le progrès agricole se fait cependant sentir dans quelques communes de ce canton, où l'emploi des engrais de mer donne les plus heureux résultats. Les landes, dont une partie pourrait être cultivée et l'autre boisée, entrent encore pour 1/5e dans sa superficie totale. Il appartient à la zone intermédiaire.

PLOUAGAT

Superficie : 3,197 hectares. — Population : 2,170 habitants.

Le territoire de Plouagat s'étend à l'ouest et au sud de Châtelaudren ; une partie même de l'agglomération de cette petite ville lui appartient.

Deux ruisseaux, coulant du sud au nord, celui de la Ville-Chevalier et de Kerbarbo, arrosent cette commune. Ils vont porter leurs eaux dans le Leff qui sépare Plouagat de Plouvara, de Châtelaudren et de Plélo.

Les terres sont généralement de bonne qualité ; on y trouve peu de bois, mais en revanche, elles sont bien plantées en pommiers. Les landes sont à peu près toutes

défrichées. Le sol est de nature granitique, avec roches amphiboliques.

Le bourg de Plouagat est peu important pour un chef-lieu de canton ; le voisinage de Châtelaudren nuit à son accroissement.

L'église vient d'être récemment surmontée d'une belle tour. Elle est sous le patronage de saint Pierre. On voit dans le cimetière deux ifs d'une grosseur peu commune et un petit menhir sur lequel sont gravés des caractères qu'on n'a pas encore déchiffrés.

Deux chapelles, sous le vocable de Saint-Jacques et de Saint-Emilion, existent dans la commune.

C'est au château de la Ville-Chevalier qu'est né Monseigneur de Quélen, décédé archevêque de Paris.

Plouagat possède deux écoles communales. Le chemin de fer de Paris à Brest passe près du bourg, et la gare de Châtelaudren est située en Plouagat.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 12, et le chemin d'intérêt commun N° 75 (embrachement).

BRINGOLO

Superficie : 938 hectares. — Population : 739 habitants.

Cette commune est située au nord de Plouagat et au sud de Goudelin, le Leff à l'est la sépare de Plélo.

Le sol est de même nature que celui de Plouagat, de plus on trouve quelques veines de porphyre vert.

Le territoire est généralement plat, excepté sur les bords du Leff. Les terres sont fertiles, bien boisées et surtout bien plantées de pommiers.

L'église, sous le vocable de la Vierge, porte la date de 1664 ; elle n'offre de remarquable que son porche qui appartient à l'architecture du XVe siècle.

Il convient de citer le château de La Granville, appartenant à la famille de Kergariou. Le comte de Kergariou de La Granville, préfet, puis chambellan de Napoléon Ier, avait fait de son château un véritable musée, au point de

vue historique et archéologique. La collection de médailles était surtout admirée.

De vieux manoirs sont maintenant convertis en fermes, tels que Kistilly, Kervisio et Bringolo.

A Kerymber, près du confluent du Leff et du ruisseau de Coataudon, on remarque les vestiges d'une ancienne forteresse.

Bringolo possède deux écoles.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 27.

GOUDELIN

Superficie : 2,298 hectares. — Population : 2,211 habitants.

Situé au nord du canton, le territoire de Goudelin forme pour ainsi dire une presqu'île terrestre qui s'enfonce profondément dans le canton de Lanvollon.

De nature schisteuse ou granitique, le sol de Goudelin est fertile et bien cultivé. Les champs sont couverts de pommiers qui donnent un cidre renommé.

Indépendamment du Leff, cette commune est arrosée par le ruisseau de l'Isle, dont les bords sont très accidentés et très pittoresques. Au village de ce nom, se tient le 2e dimanche de juillet, un pardon très suivi. Les cultivateurs y amènent leurs chevaux qu'ils baignent dans le petit étang voisin de la chapelle de Notre-Dame de l'Isle, en les mettant sous la protection de saint Eloi. Elle a été restaurée dans le style primitif (XIIIe et XIVe siècle).

L'église paroissiale, récemment reconstruite, est surmontée d'une tour très élevée. Elle renferme une pierre tombale du XVe siècle, sur laquelle est représentée Marie de Portz-Tréveunou, les mains jointes et couchée près d'un cercueil en saillie, celui de son mari, Guillaume de Goudelin, décapité en 1420, pour avoir trempé dans la conspiration des Penthièvres contre le duc de Bretagne Jean V.

Depuis longtemps, une école communale de garçons existe à Plouagat; ce n'est qu'en 1883 qu'une école communale de filles y a été créée.

On conserve à Goudelin le souvenir de M. Desbois, chevalier de la Légion d'honneur, ancien soldat de l'Empire, et curé de la paroisse pendant 38 ans.

Le bourg de Goudelin est traversé por les chemins de grande communication N° 9 et d'intérêt commun N° 27.

LANRODEC

Superficie : 3,196 hectares. — Population : 1,698 habitants.

Très accidenté et élevé à l'ouest et au sud, plat à l'est et au nord vers Plouagat et Châtelaudren, le territoire de Lanrodec est couvert en grande partie par les taillis de Boismeur, de Coëtando, de Goudmail et une partie de la forêt de Malaunay.

Le sol, à base granitique, avec roches amphiboliques vers le sud, est bien cultivé dans certaines parties où les terres sont de bonne qualité, mais les landes dominent sur un quart de sa superficie.

Il est arrosé par des ruisseaux de peu d'importance qui vont se jeter dans le Leff.

L'église est de construction moderne et offre peu d'intérêt ; elle est sous le patronage de la sainte Vierge.

On remarque les chapelles de Saint-Jean-Baptiste, de Sainte-Marguerite et de Saint-Méen. Il convient de citer les châteaux de Goudmail et de Coëtando. On voit encore quelques restes des châteaux forts de Perrien, de Castel-Tanguy et de Castel-Vally.

Lanrodec a deux écoles communales au bourg et une école mixte au hameau de Senven.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 24.

SAINT-FIACRE

Superficie : 964 hectares. — Population : 624 habitants.

La commune de Saint-Fiacre occupe la partie sud du canton. Le territoire est élevé, très accidenté et peu boisé sur les hauteurs. On y rencontre encore beaucoup de landes,

de terrains incultes peu susceptibles d'être mis en culture. Le sol est granitique et renferme en certaines parties des roches amphiboliques.

L'église de Saint-Fiacre, fondée au xve siècle, a été presque entièrement remaniée.

La grande fenêtre en style flamboyant, garnie de vitraux portant les armes de Le Gonidec de Tressan, les sculptures placées au-dessus de la porte de la sacristie et les mosaïques du porche méritent d'être signalées.

On admire dans le cimetière un if de près de 8 mètres de circonférence.

Saint-Fiacre dépendait autrefois de la seigneurie de Tolborzou, en Saint-Péver. Il était d'usage que les seigneurs du lieu, les Le Gonidec de Tressan, ne vinssent à la messe à Saint-Fiacre qu'en voiture attelée de bœufs, et le curé devait les attendre pour commencer l'office divin.

Un beau tumulus, appelé dans le pays Mont-ar-Chuidolou ou Hudolou, se trouve à un kilomètre du bourg. On en voit un autre dans un étang situé sur les limites de Lanrodec et de Saint-Fiacre.

On remarque encore la chapelle de Saint-Jean-du-Cloître, près de laquelle les Templiers avaient, dit-on, un établissement, et celle de Notre-Dame de Lorette au village de Crec'h-Métern, qui faisait naguère partie de Lanrodec.

C'est à Saint-Fiacre qu'est né M. Lucas, prêtre et député à l'Assemblée Nationale de 1789. Il y est revenu mourir à l'âge de 44 ans.

Saint-Fiacre ne possède qu'une école communale mixte créée en 1844.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun Nos 17 et 21.

SAINT-JEAN-KERDANIEL

Superficie : 1,112 hectares. — Population : 745 habitants.

Située au nord-ouest de Plouagat et au sud-ouest de Bringolo, cette commune comprend en général un territoire

fertile, bien cultivé et bien planté en pommiers. Il renferme aussi une partie de la forêt de Malaunay.

Le sol est en majeure partie granitique, avec gneiss et roches amphiboliques.

L'église, sous le patronage de saint Jean, vient d'être réédifiée et couronnée d'une belle tour.

Dans la chapelle de Saint-Guignan, un autel est dédié à saint Eloi. C'est, le 24 juin, le rendez-vous des cultivateurs des environs qui y viennent en pèlerinage avec leurs chevaux.

On remarque le beau château de Kerdaniel, possédé par la famille Budes de Guébriant, qui descend du célèbre maréchal de France.

C'est par son style et son importance, une des plus belles résidences du département. Il renferme une bibliothèque importante et une curieuse galerie de tableaux dans laquelle on voit un grand nombre de portraits de Guébriant.

Saint-Jean-Kerdaniel possède deux écoles communales.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

SAINT-PÉVER

Superficie : 1,313 hectares. — Population : 715 habitants.

Cette commune s'étend sur la rive gauche du Trieux, dans la partie sud-ouest du canton.

Le sol, granitique en grande partie avec couche arable argileuse ou légère, est très productif. Depuis quelques années l'agriculture a fait des progrès notables.

Une grande étendue de landes a été défrichée ou semée en pins maritimes.

Le territoire est très accidenté et boisé seulement dans les vallées. Les champs sont bien plantés en pommiers, donnant un excellent cidre.

L'église, sous le patronage de saint Péver ou Bever, solitaire breton du VIe siècle, vient d'être récemment reconstruite.

Les chapelles d'Avaugour et de Restudou, toutes deux dédiées à la Vierge, sont remarquables par leur architecture gothique.

Près de la première, on voit les ruines du château d'Avaugour qui a été le siége d'une des premières baronnies de la Bretagne. On voit encore à Toulborzo les ruines d'un château ayant appartenu aux Le Gonidec de Tressan. Enfin, à Danoët, se trouvent les ruines d'un autre château et d'une vieille chapelle.

Il convient de citer les bois importants d'Avaugour et de Coëtmeur.

A Saint-Péver existent deux écoles communales, l'une de garçons créée en 1838, et l'autre de filles de création plus récente.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 24 et 56.

CANTON DE PONTRIEUX

(8 communes).

Pontrieux ; Brélidy ; Ploëzal ; Plouëc ; Quemper-Guézennec ; Runan ; Saint-Clet ; Saint-Gilles-les-Bois.

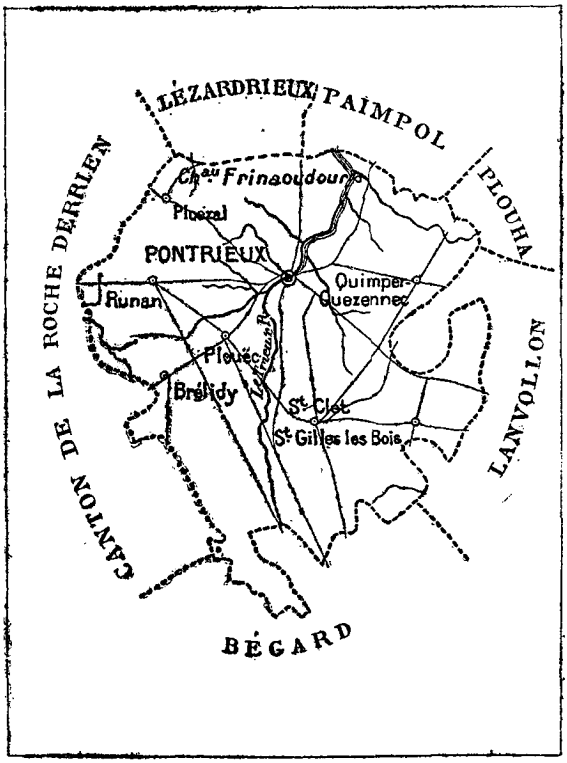

Le canton de Pontrieux est borné au nord par le canton de Lézardrieux ; au nord-est par le canton de Paimpol ; à l'est par le canton de Lanvollon ; au sud par les cantons de Lanvollon et de Bégard ; à l'ouest par le canton de La Roche-Derrien. — Il est traversé par les chemins de grande communication N°s 5, de Guingamp au Sillon de Talberg ; 8, de Tréguier à Gouarec ; 15, de Belle-Isle à Bréhat ; 16, de

Saint-Brieuc à Perros-Guirec, et 20, de Runan à Pleumeur-Gautier, et par les chemins d'intérêt commun N°s 21, de Châtelaudren à Quemper-Guézennec ; 23, de Lannion à Plouha, avec embranchement sur Ploëzal et le port Servel ; 24, de Pontrieux à Carhaix ; 26, de Caouënnec à Runan ; 27, du Faouët à Châtelaudren ; 48, de Plouëc à Guingamp ; 53, de Guingamp à Plouëzec, et 82, de Saint-Clet à Runan.

La population du canton est de 13,414 habitants ; sa superficie de 10,582 hectares.

Le territoire de ce canton, arrosé non seulement par les rivières le Leff, le Jaudy et le Trieux, mais encore par d'autres cours d'eau moins importants, et très montueux au nord-est, au sud-ouest et au centre ; ses autres parties présentent des plateaux étendus. En général, il est assez bien boisé, et la plantation des pommiers commence à s'y répandre. Le voisinage de la mer, indépendamment des avantages qu'il procure à la population par le commerce et la navigation, est aussi très utile aux cultivateurs, qui en tirent parti pour se procurer des engrais marins de diverses natures. — Le sol du canton est généralement bon et bien cultivé, et les prairies artificielles suppléent avec les ajoncs à l'insuffisance des prés naturels qui ne comptent guère que pour 1/23e dans sa superficie totale. — Le lin se cultive avec succès dans le canton et l'élève du bétail y a de l'importance, mais il se fait surtout remarquer par la production de chevaux de trait recherchés pour leur bonne qualité. — On y trouve encore beaucoup de propriétés soumises au régime convenancier ou du domaine congéable. — Il appartient à la zone du littoral.

PONTRIEUX

Superficie : 107 hectares. — Population : 2,236 habitants.

Cette petite ville, située sur le bord du Trieux, à 19 kilomètres de la Manche, possède un petit port qui donne lieu à de nombreuses et assez importantes transactions.

C'est, peut-on dire, l'entrepôt commercial de toutes les communes qui l'avoisinent. On y expédie du blé, de l'avoine,

du lin, du beurre, etc., et on y reçoit des vins, des alcools, de la houille, des bois, etc.

Plusieurs gabarres sont employées journellement à y apporter le warech recueilli sur les rochers avoisinant la mer et le sablon calcaire : engrais et amendements précieux pour les agriculteurs des environs.

Depuis quelques années, un bateau à vapeur, attaché au port de Pontrieux, remorque les navires qui montent ou descendent la rivière, jusqu'à la mer.

La pêche, en particulier celle des huîtres et du saumon, est très active et très fructueuse. Une quantité notable de poissons est envoyée journellement à Paris. C'est une source de grand profit pour la population.

La ville de Pontrieux, dont le nom s'explique par sa position, n'a pas toujours occupé l'emplacement actuel. Son centre était autrefois autour du château-fort de Châteaulin, dans la charmante vallée bien connue des visiteurs.

Deux fois pendant la guerre de succession de Bretagne, ce château et la ville furent pris et repris par les Anglais et enfin détruits par eux. Cette seigneurie dépendait du comte de Penthièvre, et en 1789, elle était possédée par les princes de Soubise.

En 1790, Pontrieux devint chef-lieu de district, et après 1880, chef-lieu de canton, dépendant de Guingamp.

L'étranger qui visite cette ville, est frappé de son joli aspect. De belles rues pavées et alignées, des places régulières et bien plantées, de jolis édifices font bien augurer de l'intelligence de ses administrateurs, et de son avenir commercial et industriel.

A ce point de vue, nous remarquons déjà la scierie et le four à chaux, deux tanneries importantes, une brasserie et surtout la minoterie et la cartonnerie de MM. Huet, frères.

L'église paroissiale est un vaste monument construit en 1838 et dédiée à Notre-Dame des Fontaines, dont la fête se célèbre en grandes pompes le 3e dimanche de juillet, en se terminant le soir par une procession aux flambeaux, une des plus suivies de Bretagne.

C'est de plus un centre scolaire important. Pontrieux pos-

sède une école de garçons, nombreuse et bien suivie, une école communale de filles avec école maternelle et un pensionnat primaire privé de jeunes filles.

Plusieurs personnages renommés ont été enterrés à Pontrieux, citons d'abord, Le Brigand, savant philologue, ami de La Tour d'Auvergne, Gaultier-Porteneuve, député à la Convention nationale, Guillaume Le Gorrec, député au conseil des Cinq-Cents, et ensuite procureur impérial à Saint-Brieuc, Claude Le Gorrec, secrétaire général de la Préfecture des Côtes-du-Nord et député pendant les Cent-Jours, Pierre Le Provost, député sous Louis-Philippe, Bastiou, Yves, ancien prieur de l'abbaye de Sainte-Geneviève à Paris, et auteur d'une grammaire française, etc.

Terminons en disant que le territoire de cette commune est peu étendu (102 hectares) et est presque tout entier compris dans la vallée profonde du Trieux. Le sol schisteux avec granite et gneiss au sud et au nord, entremêlés en général de roches amphiboliques, est fertile, bien boisé et bien cultivé.

La ville de Pontrieux est traversée par les chemins de grande communication N°s 5, 15 et 96.

BRÉLIDY

Superficie : 814 hectares. — Population : 712 habitants.

Cette commune, à territoire plat, uni, même marécageux dans certaines parties, s'étend entre le Jaudy et son affluent le Theoulas, à l'extrémité nord-ouest du canton. Seuls les bords de ces rivières sont accidentés.

Les terres, de constitution granitique, sont bien cultivées et productives.

Près de Porz-an-Parc, on voit les vestiges d'un château-fort dont dépendait la chapelle de Kerbiguer, et non loin du hameau de la Chavraie, dans un champ nommé Loquel-ar-Hastel (parcelle du château), on a cru reconnaître les traces d'un camp romain.

Une voie romaine s'y rendait.

Dédiée à saint Colomban, l'église n'offre rien de remarquable. Elle date de 1720, et sous le porche on voit les tombeaux d'un maire et de deux recteurs.

Deux écoles, une pour chaque sexe, existent depuis quelque temps à Brélidy.

Le bourg n'est traversé que par des chemins ordinaires.

PLOEZAL

Superficie : 2,628 hectares. — Population : 2,812 habitants.

Cette commune, la plus étendue du canton, occupe toute la partie nord et nord-ouest du canton, depuis la rive gauche du Trieux jusqu'à la limite de Pommerit-Jaudy, dans l'arrondissement de Lannion. Elle forme un plateau élevé à ondulations légères, excepté sur les bords du Trieux. Les champs sont entourés de fossés bien plantés, les prairies sont productives et les terres, à base argilo-schisteuse, sont bien cultivées. Les landes ont complétement disparu depuis plusieurs années.

Deux fours à chaux, donnant annuellement 10 à 12,000 hectolitres, sont établis depuis longtemps à Ploëzal.

Sur les bords du Trieux et dominant la rivière se dressent les restes du château-fort de la Roche-Jagu. Il a donné lieu à bien des légendes : vers la fin du XIIIe siècle, il appartenait à Richard Péan de la Roche-Jagu. Après avoir passé dans les maisons d'Acigné, de Richelieu et Le Gonidec de Tressan, il appartient aujourd'hui à la famille d'Argentré.

Près du bourg, on remarque deux tumulus. Ploëzal compte sept chapelles, et près de chacune d'elles a lieu un pardon le jour de la fête du patron.

L'église, reconstruite en 1842, est vaste.

Elle est sous le patronage de saint Pierre.

Deux écoles communales importantes desservent cette commune.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 5 et 20, et par celui d'intérêt commun No 23, embranchement.

PLOUEC

Superficie : 1,827 hectares. — Population : 2,070 habitants.

Cette commune, qui s'étend au sud-ouest de Pontrieux, est bornée à l'est par le Trieux.

Le sol, de nature granitique, est fertile et bien cultivé ; l'agriculture y a fait depuis quelques années de notables progrès, grâce surtout à l'emploi de plus en plus répandu des instruments agricoles perfectionnés. Le cidre de Plouëc est très renommé. La principale industrie consiste dans la préparation du lin ; 120 ouvriers y sont employés, répartis entre deux usines, dont la plus importante est à Châteaulin-sur-Trieux.

De l'antique forteresse de Châteaulin qui défendit si longtemps Pontrieux, il ne reste plus le moindre vestige. Elle fut détruite en 1149, par le vicomte de Rohan, alors maître de Guingamp.

L'ancien château de Kercabin, possédé autrefois par les comtes de Lannion, est remplacé par une belle maison moderne à laquelle on accède par une magnifique avenue plantée de quatre rangées de châtaigniers.

L'église paroissiale, dédiée à saint Pierre, n'offre rien de remarquable. Il n'en est pas de même de la chapelle de la Trinité, appelée la Belle-Eglise, dédiée à saint Jorand et qui renferme son tombeau. L'architecture est du XVIe siècle. Sur les murs intérieurs, des peintures représentent les principaux actes de la vie du saint, rapportés par la légende. Près de cette chapelle, Jorand avait bâti une abbaye dont il ne reste plus de traces. Les habitants des environs l'invoquent pour la guérison des animaux. A Kamarel, on voit un menhir haut de 3 mètres, appelé la Roche-Bayo.

La commune de Plouëc possède deux écoles communales, l'une pour les garçons qui date de 1833, et une pour les filles.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 15 et d'intérêt commun N°s 48 et 82.

QUEMPER-GUÉZENNEC

Superficie : 2,304 hectares. — Population : 2,328 habitants.

Le nom de cette commune (Quemper, en breton confluent) lui vient de sa position dans l'angle formé par le Trieux à l'ouest et le Leff à l'est. Ces deux cours d'eau se réunissent au point nommé Frinandour (Fri-an-daou-dour) littéralement : nez des deux eaux. Son territoire est très accidenté, particulièrement sur les bords des deux cours d'eau : il est boisé, fertile et généralement bien cultivé.

Dans l'église, on remarque une belle rosace du xve siècle. La chapelle de Saint-Maudez n'offre pas d'intérêt.

On ne voit plus que quelques ruines du château de Frinandour, place fortifiée, prise en 1393 par le connétable Olivier de Clisson, et qui la conserva pendant plusieurs années.

Au manoir de Kerlouet sont nés : en 1742, Jérôme Fleuriot de Langle, auteur de plusieurs ouvrages philosophiques et littéraires, et en 1747, Paul-Antoine, son frère, qui accompagna La Peyrouse dans son voyage autour du monde. Il commandait l'*Astrobale*, et fut massacré en 1787 dans l'île de Maouna (Polynésie).

A Quemper-Guézennec existent deux écoles communales, et une école privée de filles.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 15 et d'intérêt commun N° 21.

RUNAN

Superficie : 512 hectares. — Population : 646 habitants.

Le nom de Runan viendrait de Run-ar-Gann (butte aux luttes) : ce qui tendrait à faire croire qu'en cet endroit, aux environs de la chapelle, aujourd'hui église paroissiale, les luttes du *pardon* étaient devenues légendaires.

Le territoire de Runan, situé entre Ploëzal et Plouëc, s'étend à l'ouest du canton. Il est fertile et bien cultivé. Les céréales et le lin notamment donnent de bonnes récoltes. Le Jaudy l'arrose et le borne à l'ouest.

Jean V, duc de Bretagne, dit la tradition, affectionnait particulièrement Runan, alors trève de Plouëc.

La chapelle Notre-Dame, aujourd'hui église paroissiale, est un bel édifice de la fin du xve siècle. On y remarque une belle verrière, longtemps dissimulée derrière des boiseries de mauvais goût, et un rétable en pierre sculptée, représentant les diverses scènes de la vie de la sainte Vierge.

Les armoiries de Bretagne et d'autres familles ornent les pignons. L'intérieur de cette église se compose de trois nefs divisées en compartiments communiquant entre eux par des arcades disposées dans le sens de la largeur.

Les piliers diffèrent notablement ; il y en a de prismatiques, d'autres formés de colonnettes et enfin on en voit qui sont ronds, massifs et sans ornementation.

L'attention des visiteurs est aussi attirée vers une pierre tombale sur laquelle sont sculptés un homme et une femme de grandeur naturelle. C'est la fille de Charles VI, roi de France, Jeanne et son époux, Jean V, qui sont ainsi représentés, sans doute en souvenir du séjour de 24 heures que firent les restes mortels de celui-ci, quand on les transportait de Nantes à Tréguier. Les roues du chariot qui les conduisait, se brisèrent en face de l'église, et ils y furent déposés. « Dieu ne voulut pas, dit la légende, que les restes du fondateur et du bienfaiteur de Runan passassent à Runan sans s'y arrêter. »

L'église est surmontée d'une tour élevée datant de 1822, mais qui n'est pas dans le style de l'église.

Dans le cimetière, on remarque un calvaire à trois croix, dont les sculptures ont été mutilées en 1793.

C'est à Runan qu'est né Olivier de Monteville, un des héros du combat des Trente.

La chapelle de Saint-Vincent-Ferrier est visitée tous les ans, par des personnes atteintes de la fièvre, qui viennent prier le saint de les guérir.

Les châteaux de Kerbellec et de Lestrézec n'offrent plus que des ruines ; les dépendances sont converties en fermes.

Dans ce dernier château, existait un souterrain qui communiquait avec l'église ; il a été comblé en partie.

Runan possède depuis 1835 une école communale de garçons, et depuis 1868, une école communale de filles.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 8 et 90 et d'intérêt commun N° 23.

SAINT-CLET

Superficie : 1,445 hectares. — Population : 1,675 habitants.

Cette commune occupe au sud de Pontrieux la rive droite du Trieux.

Le sol est de nature diverse : schiteux au nord, il est granitique au sud avec roches amphiboliques.

Le territoire est généralement plat et uni, excepté sur les bords du Trieux. Les terres de bonne qualité sont bien cultivées et bien boisées; il n'existe plus que très peu de landes.

L'église est ancienne et n'est remarquable que par ses vitraux.

La chapelle de Saint-Yves date de 1850, et celle de Notre-Dame de Clérin ou de Saint-Cado est dans le style du XVIe siècle. Cette dernière attire de nombreux pèlerins, au mois de mai, qui viennent invoquer le saint pour la guérison des yeux et des ulcères.

On voit encore les ruines des châteaux de Beauregard et de Karnavalet.

A Saint-Clet se trouvent créées depuis longtemps, une école communale de garçons et une de filles.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 5 et d'intérêt commun Nos 21 et 82.

SAINT-GILLES-LES-BOIS

Superficie : 945 hectares. — Population : 935 habitants.

Saint Gilles, l'un des patrons de la paroisse, a donné son nom à cette commune. En 1793, elle prit pour quelque temps celui de Bellevue.

Son territoire occupe la partie sud-est du canton. Il est plat et uni, à l'exception de la partie ouest bordée par le Trieux. Il est bien planté de pommiers. Le sol, de nature

granitique en général, est bien cultivé et productif, quoique humide en plusieurs parties. On y trouve peu de prairies, aussi les cultivateurs ont-ils recours à la culture des plantes fourragères pour l'élevage du bétail.

Le clocher porte la date de 1680, et le corps principal celui de 1757, et les porches celle de 1782.

Au village de Kerdanet, se trouve un souterrain voûté, en pierres de taille, d'une longueur de 160 mètres, qui communiquait autrefois avec le manoir de la Garde, dont les derniers vestiges ont disparu.

Du nord-ouest au sud-est se trouve une voie romaine de 2,000 mètres de long.

A Saint-Gilles est né Geffroy de Kermoisan, évêque de Cornouaille en 1358 et de Dol en 1373.

Saint-Gilles possède deux écoles communales situées au bourg. Celle des garçons a été créée en 1840, et celle des filles est devenue communale en 1873.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 21 et 53.

CANTON DE ROSTRENEN

(6 communes).

Rostrenen; Glomel; Kergrist-Moëlou; Plouguernével; Plounévez-Quintin; Trémargat.

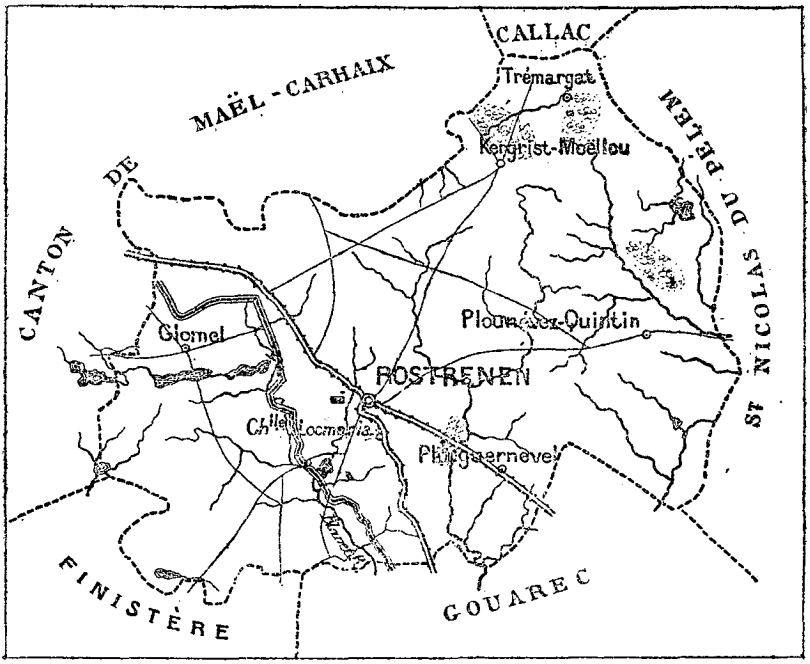

Le canton de Rostrenen est borné au nord par les cantons de Callac et de Saint-Nicolas-du-Pélem ; à l'est par les cantons de Saint-Nicolas-du-Pélem et de Gouarec ; au sud par le canton de Gouarec et par le département du Morbihan ; à l'ouest par le canton de Maël-Carhaix. Le canton est limité dans l'est par le Blavet. — Il est traversé par le canal de Nantes à Brest ; par les routes nationales Nos 164, d'Angers à Brest et 164 *bis*, de Rennes à Brest ; par les chemins de grande communication Nos 8, de Tréguier à Gouarec ; 10, de Saint-Brieuc à Quimper ; 23, de Rostrenen

à Morlaix ; 31, de Lannion à Guémené ; 47, de Rostrenen à Lorient, et 49, de Saint-Nicolas à Carhaix, et par le chemin d'intérêt commun N° 80, de Lanrivain à Glomel, et 73, de Plouray à Carhaix.

La population du canton est de 13,431 habitants ; sa superficie de 25,759 hectares.

Le canton de Rostrenen appartient à l'ancienne Cornouaille, et nous pouvons dire que ses habitants, comme ceux de Maël-Carhaix, ont conservé presque sans altération, avec le type de leur race, les usages, la langue et les mœurs de leurs pères. Son territoire est fort élevé, très accidenté et montueux ; ses parties cultivées sont boisées, mais il est nu et découvert dans les landes beaucoup trop vastes qui en occupent environ le tiers. Ses prairies nombreuses, situées dans des vallons frais et humides, donnent de bons produits, appliqués à l'engraissement du bétail qui, avec l'élève des chevaux légers, constitue la principale richesse agricole du canton. Le sol est médiocre et ne produit que peu de froment et de plantes fourragères. Les amendements calcaires augmenteront certainement sa fertilité aussitôt qu'ils pourront être livrés à bas prix aux cultivateurs. Le canal de Nantes à Brest, qui traverse le canton, est la voie par laquelle ils seront facilement introduits. — Le canton de Rostrenen appartient à la zone pastorale du midi du département.

ROSTRENEN

Superficie : 2,162 hectares. — Population : 272 habitants.

La petite ville de Rostrenen est très pittoresquement située sur le versant ouest d'une colline.

C'est un centre de commerce local très important. En outre des marchés qui ont lieu le mardi de chaque semaine, 26 foires s'y tiennent chaque année ; elles donnent lieu à de nombreuses transactions, notamment sur le bétail.

Le sol est en général granitique ; toutefois au sud on trouve du schiste modifié. Le territoire est très accidenté et

montagneux, le faible ruisseau de Saint-Jacques le traverse. Dans les vallons, les terres sont bien boisées, tandis que les hauteurs sont nues et découvertes. La culture est bien entendue ; les landes ont à peu près disparu.

On remarque à Rostrenen beaucoup de maisons en bois très anciennes. L'église, dédiée à Notre-Dame du Roncier, est un monument nouvellement restauré qui date des XIIIe et XIVe siècles. Les magnifiques vitraux et les autels sculptés des chapelles latérales attirent l'attention des visiteurs. On y voit un beau tableau d'Olivier Perrin, qui en a fait hommage à sa ville natale.

Dans le cimetière, se trouve la petite chapelle de Saint-Jacques, qui renferme un bas-relief représentant la Passion. Elle dépendait, dit-on, d'une commanderie de Templiers.

La vieille forteresse des comtes de Rostrenen, qui avait un donjon très élevé, n'existe plus ; sur son emplacement et dominant l'étang, on a bâti un château moderne qui est occupé par la mairie et l'école communale des filles.

Plusieurs seigneurs de Rostrenen ont eu un renom ; on compte parmi eux, un sénéchal de Bretagne, Rivoalon de Rostrenen, un croisé Geoffroy, et un chambellan de Charles VII, Pierre de Rostrenen.

Le nom de cette ville, vient de Roz-Dreinen, tertre des Ronces, sous lesquelles une statue miraculeuse de la Vierge aurait autrefois été découverte. A Rostrenen sont nés : Olivier Perrin, peintre de talent, et le père Grégoire, auteur d'une grammaire et d'un dictionnaire bretons.

Au-dessus du moulin de Kerbescond, on aperçoit encore les traces d'un camp retranché. Le beau bois taillis de Sainte-Hélène, est un joli lieu de promenade pour les habitants de Rostrenen ; il renferme une fontaine consacrée à cette sainte.

Rostrenen est aussi un centre scolaire important : deux écoles communales, une pour chaque sexe, avec pensionnat, comptent un grand nombre d'élèves ; en 1885, une école maternelle y a été créée.

La ville est traversée par les routes nationales 164 et 164 *bis*, et par les chemins de grande communication Nos 10 et 31.

GLOMEL

Superficie : 8,401 hectares. — Population : 3,692 habitants.

Cette commune, dont la superficie territoriale est de 8,401 hectares, est une des plus étendues du département. Son territoire, qui est traversé au nord par le canal de Nantes à Brest, sur une longueur de 11 kilomètres, occupe toute la partie sud du canton sur les confins du Morbihan. On y rencontre du granit près de Trégornan, des roches amphiboliques près du bourg, à l'est et au nord, du schiste, et à l'ouest du schiste encore et deux îlots de grès.

Les nombreux accidents de terrain et l'élévation de certains mamelons rendent la culture difficile. Les landes se défrichent et se plantent peu à peu, grâce aux efforts de quelques propriétaires, notamment de M. le comte de Saisy qui, par leur exemple, ont montré aux cultivateurs qu'on peut tirer de tout terrain un parti quelconque.

La commune de Glomel se divise en trois paroisses : Glomel, sous le patronage de saint Germain-l'Auxerrois, Trégornan et saint Michel. Deux autres chapelles existent en Glomel, celles de Saint-Conogan et de Sainte-Christine.

C'est en Glomel que se trouve le seuil du canal, c'est-à-dire le point de partage des bassins de l'Hière et du Blavet, à la jonction des Montagnes-Noires et des Monts d'Arrez. C'est à 1 kilomètre au nord qu'est la tranchée de 4 kilomètres de longueur sur 17 mètres de profondeur en moyenne; elle reçoit les eaux de réserve de l'étang de Goron, qui mesure 76 hectares et contient 2,770,000 mètres cubes d'eau.

Non loin de cette tranchée et au nord on trouve une source d'eau ferrugineuse très importante et peu exploitée.

Outre l'étang de Goron, il y a encore celui de Moulin, tous les deux très poissonneux.

L'Ellé, affluent du Blavet, prend sa source en cette commune.

Parmi les châteaux anciens, nous citerons ceux de Rodenou et celui de Kersaint-Eloy, qui appartient à M. de Saisy, sénateur.

La voie romaine de Vannes à Carhaix traverse Glomel. On voit au village du Menhir, sur un point très élevé, une pierre druidique de 8 mètres 60 de haut, dont le poids est évalué à 83,000 kilos. Enfin, au Faouédic, on aperçoit encore quelques vestiges d'un camp romain.

Deux écoles communales existent au bourg; deux autres seront prochainement établies à Saint-Michel et à Trégornan.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 10, et le chemin d'intérêt commun N° 73.

KERGRIST-MOELOU

Superficie : 5,470 hectares. — Population : 2,503 habitants.

Le territoire de cette commune s'étend au nord de Rostrenen, dans la partie nord-ouest du canton. Très accidenté au nord, le sol est assez uni vers le sud. Le schiste y domine. Les terres semi-argileuses sont généralement bonnes, l'agriculture en tire bon profit. Depuis quelques années, une certaine étendue de landes a été défrichée ou plantée, mais il reste encore beaucoup à faire pour les rendre toutes productives. Le bois de Kergrist est en cette commune.

L'église de Kergrist, sous le patronage de la sainte Trinité, est certainement un des monuments religieux les plus remarquables de la Cornouaille. Elle offre le type le plus complet de l'architecture usitée au XVIe siècle dans la région. On y admire surtout les fenêtres géminées des transepts et du chevet décorées magnifiquement, et la porte principale encadrée d'innombrables et riches sculptures. La tour est surmontée d'une flèche en granit, haute de 25^m^, dont les arêtes sont à crochets. Ce monument porte la date de 1554.

Dans le cimetière, entouré d'ifs énormes, on aperçoit les débris mutilés d'un grand nombre de statues groupées sans doute autrefois autour d'un calvaire.

Il convient de citer la chapelle de l'Isle, qui se trouve au village d'Illismoëlou.

Kergrist-Moëlou possède deux écoles communales.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 31 et d'intérêt commun N° 80.

PLOUGUERNÉVEL

Superficie : 5,933 hectares. — Population : 3,494 habitants.

Le bourg de Plouguernével est situé à mi-route à peu près entre Gouarec et Rostrenen. Le territoire qui occupe la partie sud-est du canton est très montueux, à mamelons fort élevés. Les terres, à base générale de granit, sont de médiocre qualité, boisées où elles sont cultivées, nues sur les hauteurs couvertes de bruyères que le défrichement n'a pas encore conquis à la culture, ou couronnées de belles futaies de pins.

Dans l'église dédiée à Notre-Dame, on remarque quatre fonts baptismaux. Cette bizarrerie s'explique ainsi : autrefois cette grande paroisse était administrée par quatre recteurs possédant chacun une piscine baptismale. Les deux trèves que comprenait Plouguernével, Bonen et Saint-Gilles ont été érigées en paroisses : la chapelle de cette dernière est devenue l'église paroissiale de Gouarec.

On visite avec intérêt l'antique chapelle de Locmaria qui était aussi une ancienne trève ; la flèche, en pierres de taille, est élégante et hardie ; dans l'intérieur de cette chapelle se trouve la tombe armoriée d'un sire de Quenec'h-Quevillic.

Près du château de Coethual, se trouvent les vestiges d'une vieille forteresse et entre les deux villages de Bodeleo les restes d'un vaste camp romain. Citons en outre les menhirs de Keringant, de Kerauffret et de Keralain.

A Plouguernével se trouve un des Petits-Séminaires du diocèse, fondé en 1669, par le recteur Picot de Coethual, dont la tombe se voit encore dans le cimetière. Supprimé en 1791, il a été rétabli en 1815.

Cette commune ne possède pas encore d'école communale de garçons. On compte une école de filles au bourg, et une école mixte au hameau de Bonen.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 164 *bis* et le chemin de grande communication N° 8, embranchement.

PLOUNÉVEZ-QUINTIN

Superficie : 4,293 hectares. — Population : 2,549 habitants.

Cette commune s'étend au nord-est du canton et est limitée au nord et à l'est par le Blavet. Plusieurs petits ruisseaux tributaires de cette rivière en sillonnent le territoire en tous sens.

Le sol renferme du granit dans le nord, mais au sud le schiste domine. Le territoire est très élevé et très accidenté au sud, où les terres sont de bonne qualité, bien plantées en pommiers qui donnent un excellent cidre.

Depuis quelques années, l'agriculture y a fait des progrès sensibles ; néanmoins, beaucoup de terres qu'on pourrait cultiver, restent en friche; les habitants s'adonnent avec succès à l'élevage des chevaux légers et à l'engraissement des bœufs.

L'église, qui n'a rien de remarquable, est dédiée à saint Pierre. On compte plusieurs chapelles en la commune : Notre-Dame de Kerhir, qui porte la date de 1596 et qui est surmontée d'un joli clocher en granit, Saint Colomban, Saint-Roch et Saint-Bonaventure.

A deux kilomètres du bourg, on voit les traces de l'ancienne voie romaine de Corseul à Carhaix.

Près du château de Trovran, se trouve un tumulus.

Deux écoles communales existent à Plounévez ; elles forment un groupe scolaire dont les bâtiments ont été construits récemment.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 8 et 10.

TRÉMARGAT

Superficie : 1,390 hectares. — Population : 538 habitants.

C'est en 1851, que le territoire de cette commune a été distrait de Plounévez-Quintin. Toute la partie de l'extrême nord du canton est occupée par Trémargat. Le territoire, à base granitique, est très élevé et très accidenté, notam-

ment sur les bords du Blavet qui le sépare de celui de Lanrivain ; les terres qui couvrent plus d'un quart de cette commune, sont de médiocre qualité.

L'église, sous le vocable de Notre-Dame, n'offre aucun intérêt.

A Toul-Goulic, le Blavet qui n'est encore qu'un fort ruisseau, disparaît sous des rochers dans un espace de 25 à 30 mètres.

Nous n'oublierons pas de citer le manoir de Lampoul, qui appartient aux héritiers du célèbre La Tour d'Auvergne. On y conserve le lit et l'armoire dont il se servait quand il venait y séjourner.

Une seule école mixte dessert cette commune.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 80.

CANTON DE SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM

(6 communes).

Saint-Nicolas-du-Pélem ; Canihuel ; Kerpert ; Lanrivain ; Peumerit-Quintin ; Saint-Connan ; Saint-Gilles-Pligeaux ; Sainte-Tréphine.

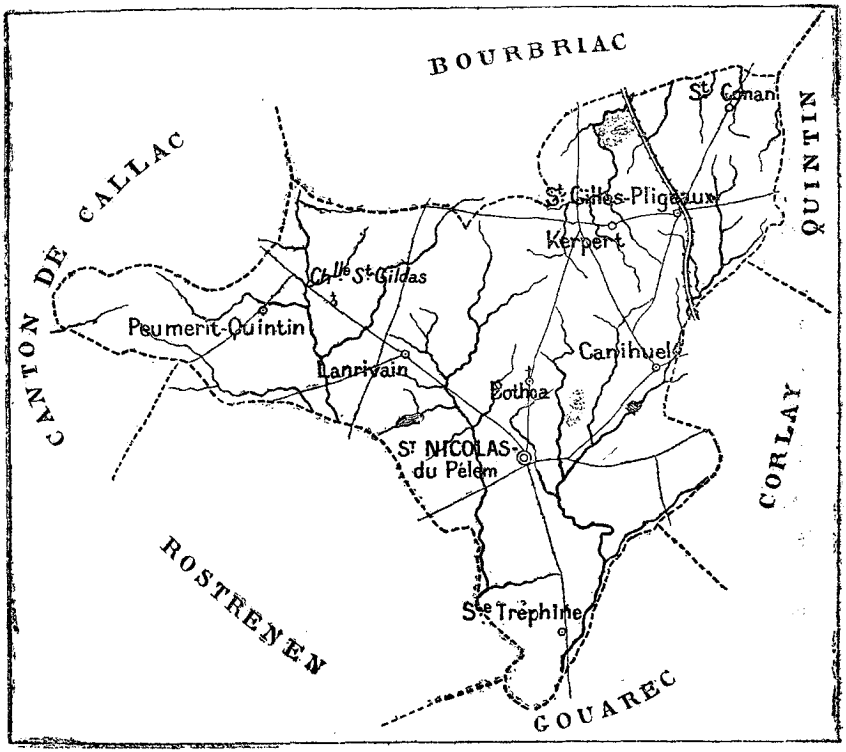

Le canton de Saint-Nicolas-du-Pélem est borné au nord par les cantons de Callac et de Bourbriac ; à l'est par les cantons de Quintin et de Corlay ; au sud-est par le canton de Gouarec, dont il est séparé par le Sulon ; à l'ouest par le canton de Rostrenen, dont il est séparé par le Blavet, et

par le canton de Callac. — Il est traversé du sud au nord par la route nationale N° 167, de Vannes à Lannion ; par les chemins de grande communication N°s 8, de Tréguier à Gouarec ; 10, de Saint-Brieuc à Quimper ; 31, de Lannion à Guéméné ; 46, de Guingamp à Guéméné ; 50, de Saint-Nicolas à Belle-Isle, et 52, de Quintin à Morlaix, et par les chemins d'intérêt commun N°s 22, de Bourbriac à Corlay ; 25, de Saint-Nicolas à Châtelaudren ; 64, de Carhaix au chemin de grande communication N° 9 ; 71, de Saint-Nicolas à Uzel, et 80, de Lanrivain à Glomel.

La population du canton est de 10,761 habitants ; sa superficie de 19,122 hectares.

Le canton de Saint-Nicolas-du-Pélem appartient à l'ancienne Cornouaille. Son territoire est traversé de l'est à l'ouest par une chaîne de montagnes granitiques, continuation de celle d'Arrèz. Il est généralement très élevé et accidenté, et il s'abaisse seulement au sud. Dans cette partie, son sol cesse d'être granitique pour devenir argilo-schisteux et susceptible de produire le froment. Partout ailleurs, ses terres légères sont d'une médiocre fertilité. Des vallées profondes, dont quelques-unes récèlent de la tourbe combustible, sillonnées de nombreux cours d'eau, sont occupées par des prairies de bonne qualité. Les landes comptent pour 1/5e au moins dans sa superficie. Les propriétés soumises au régime convenancier s'y retrouvent encore en assez grand nombre. — Ce canton, qui appartient à la zone pastorale du département, se livre tout spécialement à l'engraissement du bétail ; il élève aussi des chevaux légers.

SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM

Superficie : 4,104 hectares. — Population : 2,886 habitants.

Le bourg de Saint-Nicolas n'était autrefois qu'un village de Bothoa, paroisse qui dépendait de l'évêché de Quimper. Bothoa fut chef-lieu de canton jusqu'en 1836, et cure jusqu'en 1861. Ce n'est plus qu'une simple succursale de Saint-Nicolas.

Comme seigneurs de la paroisse, les sires de Loz de Beaucourt avaient droit à une redevance de la fabrique pour louage de la chapelle Saint-Nicolas, aujourd'hui église paroissiale, s'élevant à 3 fr. par an et une pelotte de fil.

Le territoire est borné à l'ouest par le Blavet et à l'est par un de ses affluents, le Sulou. Il est très accidenté, notamment dans la partie nord. Dans le sud on rencontre beaucoup de champs plantés de pommiers. L'agriculture y progresse et consiste surtout dans l'élevage des bestiaux.

L'église est un beau monument du XVe siècle, on y remarque un magnifique vitrail représentant l'histoire de saint Nicolas. Celle de Bothoa a pour patron saint Pierre ; sa maîtresse vitre, qui date du XIVe siècle, attire l'attention.

La chapelle de Saint-Eloy est surmontée d'un élégant clocher de granit. Il s'y tient, le 24 juin, un pardon où les éleveurs conduisent leurs chevaux pour les mettre sous la protection du saint.

Du nord-est au sud-ouest, le territoire de Saint-Nicolas est traversé par la voie romaine de Corseul à Carhaix.

Non loin du Danoudel et de Kerascouët, on trouve deux dolmens assez bien conservés et un menhir près du Rosset.

Cette commune possède une école communale de garçons et deux écoles de filles, dont l'une est publique.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 10 et 46.

CANIHUEL

Superficie : 3,214 hectares. — Population : 1,588 habitants.

Cette commune s'étend au nord-est de Saint-Nicolas et comprend un territoire élevé, très accidenté. En dehors de quelques bois taillis, il est nu et découvert. Les landes qui existent encore, sont peu susceptibles d'être défrichées, seuls des semis de pins maritimes pourraient bien réussir.

L'élevage des bœufs et surtout des chevaux est la grande branche agricole de cette commune.

La tradition porte à croire qu'au village de Restopert, traversé par la voie romaine de Carhaix à Corseul, existait une agglomération importante. De nombreuses voies semblent y avoir pris naissance, on croit y découvrir les traces d'une ancienne église ; une cuve énorme en granit, où les ménagères lavent aujourd'hui, gît dans l'herbe, non loin de là. D'un autre côté, ce qui confirmerait dans cette opinion, c'est la découverte que l'on a faite dans cet emplacement d'un certain nombre de cercueils qui remonteraient à l'époque mérovingienne.

Canihuel faisait partie de l'ancienne paroisse de Bothoa. Elle fut érigée en paroisse le 1er frimaire an XII.

L'église, dédiée à Notre-Dame, est en grande partie du XVe siècle, on en attribue la première fondation aux Templiers. Sa maîtresse vitre est remarquable par ses grandes dimensions. Le clocher, qui date de 1839, est de mauvais goût.

Un grand nombre de menhirs sont disséminés sur le territoire de Canihuel. Au Pelinec, près d'un bel étang, se trouve un plateau de 60 mètres de diamètre, entouré d'un large fossé qui semble indiquer l'emplacement d'un camp romain.

On remarque les châteaux du Glazan et du Bois-Berthelot; un des seigneurs de ce dernier était pendant la 7e croisade en Egypte.

Canihuel possède deux écoles ; celle des garçons a été créée en 1861, et celle des filles en 1871.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun Nos 22 et 25.

KERPERT

Superficie : 2,100 hectares. — Population : 1,190 habitants.

Le territoire de Kerpert comprend la ligne de partage des eaux du bassin du Blavet et de celui du Trieux. Cette dernière rivière a au village de Crec'h an-Zivi, une de ses principales sources.

Très montueux, très accidenté, le sol, de nature granitique, est léger, sablonneux et par conséquent de médiocre qualité. L'élevage des bestiaux, surtout des chevaux, est la principale préoccupation des cultivateurs. Le froment est la seule céréale dont la culture ne soit pas encore acclimatée.

Kerpert était autrefois une trève de Saint-Gilles-Pligeaux. Elle en a été distraite en 1790.

L'église n'offre de remarquable qu'un beau vitrail représentant plusieurs scènes de la vie de saint Pierre.

L'abbaye de Coëtmaloën, dont on ne voit plus que les ruines à 300 mètres de la route nationale, a été fondée en 1342 par Alain Le Noir, comte de Penthièvre. Elle a été occupée pendant près de sept siècles par les moines de Citeaux. Située dans un lieu agréable, environnée de bois magnifiques, elle était le monastère le plus important de la région.

Au sommet de la côte qui domine le moulin Trieux, dans une lande appelée Mez-Pannou, on trouve une pierre branlante de 9 mètres de circonférence à la base et d'une hauteur de 2 mètres. Une seule personne, avec la main, la met facilement en mouvement, et les efforts réunis de plusieurs hommes n'en pourraient obtenir de plus fortes oscillations. Mais ce qui attire le plus la curiosité, ce sont les grosses pierres parsemées dans cette même lande. Toutes portent des empreintes différentes. Ici, on voit la forme d'un corps humain, là, la tête et le tronc ; puis, à côté et sur la même pierre, les membres inférieurs. Plus loin, des croix taillées dans le roc, des bassins ou piscines. Une pierre porte l'empreinte d'un soulier, une autre d'un sabot. Au premier abord, on croit voir un lieu de supplice ou de sacrifice, mais tout porte à croire que c'était un sanctuaire très vénéré où avaient lieu des cérémonies religieuses celtiques.

Deux écoles communales existent à Kerpert, une de garçons et l'autre de filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 52.

LANRIVAIN

Superficie : 3,674 hectares. — Population : 1,594 habitants.

Le nom de cette commune qui se prononce en breton Lanruen, viendrait de Lan, pays, et de Rioven ou Ruen, nom d'un saint venu en Cornouaille des environs de Rennes.

Son territoire s'étend à l'ouest de Saint-Nicolas jusqu'au Blavet, qui le sépare de Trémargat. Il a la forme d'un triangle, dont le sommet serait au sud. Quelques affluents du Blavet le sillonnent et forment des vallées fertiles et bien boisées, tandis que les hauteurs sont couvertes de landes incultes.

La constitution du sol est granitique comme toutes les collines qui forment la ligne de partage des eaux du bassin de la Manche de celui de l'Atlantique. Dans le nord-est, le terrain est assez plat et généralement boisé.

L'élevage des bestiaux est la grande branche agricole. Le blé récolté est à peine suffisant aux besoins des habitants. L'agriculture progresse cependant peu à peu dans cette région si déshéritée de voies de communications.

Lanrivain est une ancienne trève de Bothoa ; elle a été érigée en paroisse distincte en 1802. Plusieurs manoirs existaient dans cette commune, notamment celui de Beaulieu, dont le seigneur exerçait sur le pays le droit de haute, moyenne et basse justice : dans le bourg, une vieille maison dite *maison du baron*, lui aurait appartenu ; celui de Kerbastard converti en maison de ferme, et celui de Kerphilippe isolé au milieu de la lande.

Au hameau de Guéodet ou de Guyaudet, se trouve une chapelle dédiée à Notre-Dame, bâtie à un endroit où une statue de la Vierge aurait été trouvée en 1692. De nombreux pèlerins s'y rendent tous les ans. On compte encore celles de Saint-Antoine et de Lanegan.

L'église paroissiale, dédiée à saint Grégoire, date de 1849 ; elle possède une très jolie chaire à prêcher. Dans le cimetière, entouré de beaux ifs, on remarque un calvaire qui date de 1548 et qui vient d'être restauré.

C'est entre Lanrivain et Trémargat que se trouve le passage souterrain du Blavet, sous des rochers énormes amoncelés sur son cours.

Lanrivain possède deux écoles communales, celle des garçons a été créée en 1846, et celle des filles ne date que de 1868.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 50.

PEUMERIT-QUINTIN

Superficie : 1,480 hectares. — Population : 643 habitants.

Le territoire de cette commune s'étend à l'ouest du canton et du Blavet. Très élevé et accidenté, surtout au nord et au sud, il est arrosé par le Blavet et quelques-uns de ses affluents, notamment Le Loch.

Les terres sont légères et reposent sur un sous-sol granitique. De qualité médiocre, elles ne fournissent en céréales que l'avoine, le seigle et le blé-noir. L'élevage des bestiaux prend de jour en jour plus d'extension, au grand profit de ceux qui s'y livrent.

L'église paroissiale, dédiée à la sainte Vierge, a été agrandie à diverses époques ; elle offre peu d'intérêt. Il n'en est pas de même de la chapelle de Saint-Jean du Loch, près de l'étang de ce nom. Sur l'un des murs on lit la date de 1446, on remarque ses autels en pierre, ornés de curieux bas-reliefs.

Près de Pempoul, on voit un dolmen bien conservé de 10 mètres de longueur. Deux tumulus ou tombelles existent encore dans cette commune.

Une école communale mixte, créée il y a quelques années, dessert cette commune.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

SAINT-CONNAN

Superficie : 1,354 hectares. — Population : 904 habitants.

La commune de Saint-Connan est une ancienne trève de

Saint-Gilles-Pligeaux. Elle a été créée en 1791. Elle doit son nom à saint Connan, missionnaire du VIe siècle.

Son territoire élevé et très accidenté occupe la partie nord-est du canton, sur les limites des cantons de Bourbriac et de Quintin. Les terres sont légères et de qualité médiocre. Plus de 1/6e du sol est encore sous landes, peu susceptibles d'être cultivées, mais qui pourraient être semées ou plantées en pins ou sapins. Le bois y est rare ; un seul taillis, celui de Saint-Bernard, qui fait partie de la forêt de Coëtmaloën, se trouve en Saint-Connan.

Deux des principales branches du Trieux arrosent la commune et forment chacune un bel étang, celui de l'Etang-Neuf, près du village de ce nom, et celui de Saint-Connan, proprement dit, au sud du bourg. Ces deux étangs sont poissonneux et sont couverts d'oiseaux aquatiques pendant l'hiver et le printemps.

L'église, dédiée à saint Corentin, est en partie moderne. On remarque près de l'Etang-Neuf, la chapelle de Notre-Dame du Loyo.

A 1,500 mètres environ à l'est du bourg, dans une lande dite Crech-ar-Leurren, on voit les vestiges d'un camp traversé du nord au sud par une voie romaine. Non loin de là, dans la lande appelée Le Verrouvin, se trouve un dolmen assez remarquable, et les ruines de l'ancien château-fort de la Ville-Neuve.

L'aspect du bourg est triste et pauvre. Seules, la maison d'école et le presbytère font contraste avec le mauvais état extérieur des autres habitations.

Saint-Connan ne possède encore qu'une école de garçons ; les filles sont obligées de se rendre à Senven-Léhart.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 25.

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Superficie : 1,944 hectares. — Population : 1,221 habitants.

D'après la tradition, les anciens seigneurs avaient coutume de réunir, au chef-lieu de cette commune, leurs

vassaux et tenanciers pour tenir leur plaid (en breton *plejao*) ; de là viendrait le surnom de Pligeaux donné à cette paroisse pour la distinguer des autres du même nom.

Il y a peu d'années, on voyait encore près du cimetière, une énorme pierre aplatie au sommet, qu'on appelait « la pierre du plaid » et qui aurait servi de tribune pour les assises du seigneur.

Le territoire de Saint-Gilles s'étend à l'ouest du canton et est traversé comme Saint-Connan et Canihuel par la route nationale de Guingamp à Pontivy.

De 1792 à 1801, cette commune a été chef-lieu de canton. Très élevé, très accidenté, de nature granitique, excepté dans le sud où l'on trouve du schiste, le sol est de qualité médiocre, excepté aux environs du bourg. L'agriculture s'y développe ; l'élevage des bestiaux, bœufs de boucherie et chevaux, est la principale industrie des habitants. On voit encore beaucoup de landes non cultivées qui attendent des semis de pins.

De nombreux ruisseaux sillonnent la commune en tous sens, les uns coulent vers le nord et vont former le Trieux, les autres se dirigent vers le sud et sont des sous-affluents du Blavet. Le bourg est un des points culminants des monts d'Arrèz et de la ligne de partage des eaux ; une partie des eaux de la fontaine placée au sud de l'église s'écoule vers la Manche et l'autre vers l'Océan.

L'église paroissiale, dédiée à saint Gilles, est assez remarquable. Elle est surmontée d'une tour en granit très élevée, du sommet de laquelle on jouit d'une vue très étendue. Cette tour porte la date de 1644 ; mais l'église paraît beaucoup plus ancienne. Dans le cimetière, la chapelle Saint-Laurent mérite l'attention à cause du groupe de statues qu'elle renferme et qui figurent l'ensevelissement du Christ. Il existe en Saint-Gilles deux autres chapelles, celle de Notre-Dame de la Clarté, dont le pardon qui a lieu le 8 septembre, attire un grand nombre de pèlerins et de promeneurs, et celle de Saint-Gildas-des-Prés.

On remarque deux beaux menhirs, dont l'un, celui de

Kergornec, a 7 mètres de hauteur, et la caverne de Kertanguy qui, d'après la légende, aurait été habitée par une sibylle.

Les anciens manoirs de Kervilio et de Kergornec n'existent qu'à l'état de ferme. Les landes qui entouraient le premier disparaissent peu à peu, grâce au propriétaire actuel qui les fait planter de bois de toute essence.

A Saint-Gilles-Pligeaux sont nés : Claude Jégou de Kervilio, qui fut président au Parlement de Bretagne en 1672, et Olivier Jégou, évêque de Tréguier en 1698.

Un beau groupe scolaire, dans lequel sont installées l'école communale des garçons et celle des filles, a été achevé en 1883.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 52 et d'intérêt commun N° 25.

SAINTE-TRÉPHINE

Superficie : 1,252 hectares. — Population : 736 habitants.

Cette commune doit son nom à sainte Tréphine, patronne de l'église paroissiale et mère de saint Trémeur, épouse de Comore le maudit, mise à mort par ce dernier et ressuscitée, dit-on, par saint Gildas.

Son territoire, qui occupe l'extrême sud du canton et qui est compris entre le Blavet et le Sulon, est de nature schisto-argileux. Il est généralement uni, excepté sur les bords du Blavet ; il est bien boisé et en général bien planté et bien cultivé.

L'église est du XVe siècle ; elle conserve les reliques de sa patronne et de saint Trémeur depuis le VIe siècle.

Dans le cimetière, fermé d'une élégante grille de fer, on voit une fosse garnie de pierres plates, on l'appelle le tombeau de saint Trémeur ; une autre pierre creusée est, dit-on, la tombe de sa mère.

On remarque dans cette commune deux autres chapelles, celle de Saint-Trémeur et celle de la Sainte-Vierge.

Sur la place du bourg, se trouve une pierre carrée et

percée d'un trou à son sommet ; on la nomme *men pebre* (pierre au poivre). C'était, selon toute apparence, une mesure destinée à recevoir en nature la redevance de cette épice.

Comme maison d'habitation importante, il convient de citer le château moderne de Kerauter.

Plusieurs carrières d'ardoises sont en exploitation.

Une seule école mixte dessert cette commune.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 46.

ARRONDISSEMENT DE LANNION.

L'arrondissement de Lannion se subdivise en 7 cantons, savoir : Lannion, La Roche-Derrien, Lézardrieux, Perros-Guirec, Plestin, Plouaret et Tréguier. Ces 7 cantons comprennent 64 communes ; soit, en moyenne, 9 municipalités par circonscription cantonale. Sa population est de 109,428 habitants, et sa superficie de 93,647 hectares.

Il est borné au nord par la Manche ; à l'est par les arrondissements de Saint-Brieuc et de Guingamp ; au sud par l'arrondissement de Guingamp, et à l'ouest par l'arrondissement de Morlaix (Finistère) et par la Manche.

L'arrondissement de Lannion appartient tout entier au versant nord de la Bretagne et forme une partie importante du littoral du département. Son territoire est, en général, accidenté ; mais il devient élevé et montagneux dans ses parties sud et sud-ouest. Il est coupé de nombreux cours d'eau qui parcourent de charmantes vallées et dont les principaux sont les rivières le Guer et le Jaudy. Son sol est généralement bon, fertile et parfaitement cultivé. La partie sud, plus éloignée des engrais calcaires et autres que la mer produit, est inférieure à celles qui bordent ou avoisinent les côtes. Les terres y sont sablonneuses et légères, et les points élevés couverts de bruyères. Le bois vient bien dans cet arrondissement ; mais il n'est pas commun dans la partie nord, où l'on plante peu, afin de ne pas nuire aux récoltes. On y supplée pour le chauffage au moyen des ajoncs qui servent à utiliser les landes qu'on ne pourrait cultiver autrement avec avantage. On ne compte, dans cet arrondissement, qu'une forêt, celle de Beffou, située dans le sud.

L'arrondissement de Lannion, bien que le moins grand des cinq qui composent le département, peut en être considéré comme le plus riche. En effet, à une agriculture avancée, qui produit d'excellents et forts chevaux, des céréales de premier ordre en abondance, des lins égaux en qualité à ceux de la Flandre, des chanvres qui, bien préparés, peu-

vent rivaliser avec les meilleurs de France, des colzas, etc., il joint le commerce, la marine et la pêche côtière. — Tous les habitants de son littoral, hérissé de roches, découpé de baies profondes, bordé d'îles et d'îlots, sont marins et les cultivateurs le deviennent aux époques de la coupe des varechs, qui croissent si abondants sur ses côtes, que l'agriculture, après en avoir employé d'énormes masses, laisse encore à l'industrie des quantités notables de ces plantes marines pour l'incinération en vue de l'extraction de la soude qu'elles contiennent. — Ses rivières, le Guer particulièrement, sont poissonneuses, et ses rivages, fréquentés par les poissons voyageurs, abondent en crustacés et mollusques qui, comme les huîtres de Tréguier, par exemple, sont une source de bénéfice pour les riverains. L'industrie même n'y est pas négligée, et les toiles dites de Tréguier, fabriquées dans le canton de ce nom et dans ceux qui le limitent, ont trouvé et trouvent toujours des débouchés faciles. — La population de l'arrondissement de Lannion est généralement vigoureuse et présente des types énergiques de la race bretonne, qui la compose en immense majorité.

CANTON DE LANNION

(9 communes).

Lannion ; Brélevenez ; Buhulien ; Caouënnec ; Loguivy-lès-Lannion ; Ploubezre ; Ploulec'h ; Rospez ; Servel.

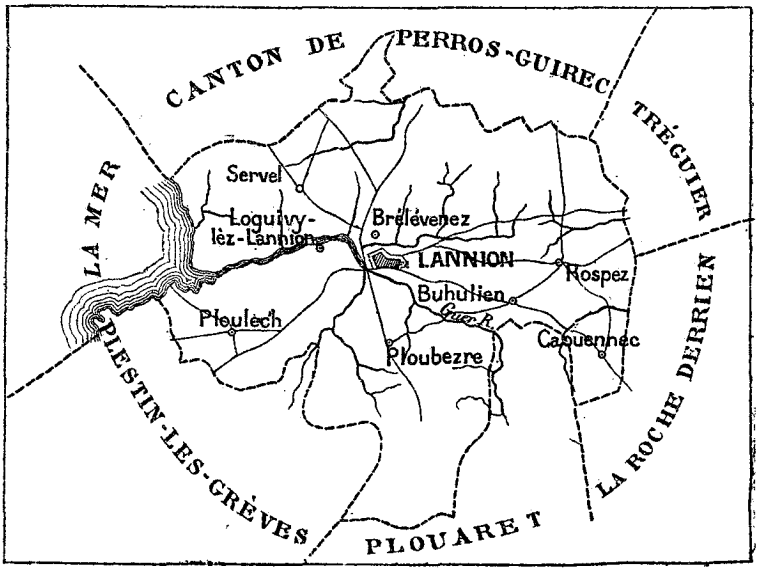

Le canton de Lannion est borné au nord par le canton de Perros-Guirec ; à l'est par les cantons de Tréguier et de La Roche-Derrien ; au sud par le canton de Plouaret ; à l'ouest par le canton de Plestin et par la Manche ; il est arrosé par le Guer et limité dans l'est par le Guindy. — Il est traversé par le chemin de fer de Plouaret à Lannion ; par la route nationale N° 167, de Vannes à Lannion ; par les chemins de grande communication N°s 1er, de Saint-Brieuc à Morlaix ; 11, de Perros à Lorient ; 31, de Lannion à Guéméné ; 38, de Lannion au Guerlesquin, et par les chemins d'intérêt commun N°s 23, de Lannion à Plouha ; 26, de Caouënnec à Runan ; 32, de Plounévez-Moëdec à

Lannion ; 34, de Lannion à la grève de Trévou ; 35, de Lannion à Plougrescant ; 37, de Rospez à La Roche-Derrien ; 38, de Trélivan à Rospez ; 42, de Bégard à Locquémeau ; 72, de Lannion à Trébeurden, et 78, de Lannion à l'Ile-Grande.

La population du canton est de 17,334 habitants ; sa superficie de 10,720 hectares.

Le territoire de ce canton, qui appartient à la zone du littoral, est généralement accidenté et coupé, dans sa partie centrale, d'une large et profonde vallée formée par la rivière navigable du Guer ; à l'est, il est sillonné par la vallée du Guindy et par celle du ruisseau de Kerniffet ; en outre de nombreux cours d'eau moins importants l'arrosent. Les terres du canton sont de bonne qualité ; elles sont boisées et plantées de pommiers dans les parties sud et est, et une agriculture en progrès sait en tirer parti en leur demandant des récoltes productives, telles que le froment et le lin. C'est à la belle race bretonne qu'appartiennent les chevaux du canton, qui sont recherchés par les acheteurs étrangers et l'artillerie. — On peut considérer le canton de Lannion comme maritime, et la navigation ainsi que la pêche du Guer, où le flot de la mer se fait sentir depuis son embouchure jusqu'au chef-lieu, est un avantage sérieux pour ses riverains. La proximité du port et de la ville de Lannion sont aussi une source d'aisance dont tout le canton ne peut manquer de se ressentir.

LANNION

Superficie : 349 hectares. — Population : 6,205 habitants.

Ce chef-lieu d'arrondissement est situé sur le Guer ou Leguer, et à 7 kilomètres environ de la mer.

De quelque côté que le voyageur arrive à Lannion, la petite cité lui offre un beau panorama. Délicieusement assise au fond d'une vallée dans laquelle coule le Guer, ses faubourgs s'étendent avec leurs jolies maisons et leurs jardins sur les collines qui, de toutes parts, encadrent le paysage.

Il est vrai que la bonne impression produite par la vue

panoramique de Lannion se dissipe quand on pénètre dans la ville par ses rues tortueuses, étroites et très en pente ; mais, il faut le dire, depuis quelque années, la municipalité fait tous ses efforts pour élargir les voies, et des constructions nouvelles, remplaçant des maisons noires et peu saines, contribuent à l'embellissement de la ville.

Ce n'est pas que Lannion manque de promenades ; les quais bien plantés nous en offrent de délicieuses, de même que l'Allée-Verte plantée en quinconces d'arbres magnifiques.

Les environs de la gare, avec les belles propriétés qui l'environnent, sont le rendez-vous de nombreux promeneurs.

L'église paroissiale de Saint-Jean du-Baly est à cinq nefs, avec chevet à trois pans, éclairé, ainsi que l'église, par des fenêtres à réseaux flamboyants de la dernière période ogivale. On lit sur l'angle nord de la tour la date de 1519. La sacristie, appuyée sur le chevet et sur le transept sud, a été construite en 1690.

La ville a pour armes *d'azur à un agneau pascal d'argent tenant entre ses pieds de devant une croix de triomphe d'or avec un guidon de gueules où se lit la devise :* LAUS DEO.

Parmi les monuments de Lannion, nous citerons l'Hôtel-de-Ville, l'ancien couvent des Ursulines, occupé par le collége et la prison, la communauté de Sainte-Anne, propriété des Dames Hospitalières de Saint-Augustin, qui y tiennent un pensionnat, le couvent des Dames de la Retraite, très pittoresquement situé sur la colline de C'hrec-Aven, la maison de la Providence, dirigée par les sœurs du Saint-Esprit, qui y tiennent une école primaire et une école maternelle, l'établissement des Frères de l'Instruction chrétienne. Enfin, nous devons citer les belles écoles communales de garçons et de filles, avec pensionnats annexés, que la ville de Lannion vient d'édifier.

Le commerce de Lannion, sauf l'arrivage et le départ de quelques navires, est presque exclusivement local. On y compte des scieries mécaniques, des fabriques de chandelles, deux brasseries et des tanneries.

Le mouvement du port a bien diminué, mais en revanche

l'ouverture de la ligne de Lannion à Plouaret, où elle se raccorde sur la grande ligne de Paris à Brest, donne lieu à de nombreuses transactions.

Près du village de la Corderie existe une source d'eau ferrugineuse.

C'est à Lannion que sont nés : 1° Baudouin de Maison-Blanche, savant jurisconsulte ; 2° le comte de Kergariou, agronome distingué ; 3° Grégoire Desaunays, bibliographe et bibliophile distingué ; 4° Callouet de Kerbrat, avocat général à la Chambre des comptes de Bretagne ; 5° Mathieu Roëdère, évêque de Tréguier en 1407.

La ville de Lannion est traversée par la route nationale N° 167, par les chemins de grande communication N°s 1er et 11, et par le chemin d'intérêt commun N° 34.

BRÉLÉVENEZ

Superficie : 1,463 hectares. — Population : 1,738 habitants.

Brélévenez est pour ainsi dire un faubourg de Lannion. La plupart des maisons qui forment l'agglomération, sont disposées en gradins sur le flanc d'une colline pittoresque que domine l'église, beau monument mi-partie du XIIe et du XVe siècle.

Il existait à Brélévenez une commanderie de Templiers, dont l'église paroissiale faisait partie. C'est un édifice remarquable à tous les points de vue. Tout y attire l'attention : le portail richement sculpté, les chapelles absidiales, la crypte du Saint-Sépulcre, à personnages de grandeur naturelle, un beau rétable du XVIIe siècle, un bénitier en forme d'auge, les dalles tumulaires, la tribune sculptée où est placé l'orgue, et enfin la belle flèche en pierres. On n'en trouve pas de mieux conservé et de plus complet dans le département.

Le territoire n'est accidenté que dans l'ouest, partout ailleurs il est compris dans un plateau sans déclivité.

A base de schiste talqueux, le sol est de bonne qualité, bien boisé et planté d'arbres fruitiers, notamment dans le

sud. Il est arrosé par les ruisseaux de Maudez et de Goasven, affluents du Leguer.

Deux chapelles sont à citer : celle de Saint-Roch, du XVe siècle, et celle de Saint-Pierre, qui date du XVIIe siècle.

C'est à Brélévenez qu'est né un des champions du combat des Trente : Huon de Saint-Yon.

Il n'y a encore au bourg de Brélévenez qu'une école communale de filles ; les garçons sont reçus dans les écoles de Lannion. Une école mixte de hameau vient d'être créée dans le nord de la commune.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

BUHULIEN

Superficie : 870 hectares. — Population : 950 habitants.

Limité à l'ouest par la rivière du Guindy, le territoire de cette commune est plat et uni au nord, accidenté au sud et à l'ouest. Il est de nature schisteuse au nord, et granitique au sud. Les terres, bien cultivées, sont boisées et les champs sont couverts de pommiers très productifs. Les agriculteurs donnent avec raison tous leurs soins à l'entretien des prairies.

L'église paroissiale, sous l'invocation de sainte Marguerite, est de construction récente ; elle offre peu d'intérêt.

Dans le cimetière, on remarque un calvaire portant la date de 1679, et le tombeau de M. de Caradec, ancien maire de Buhulien.

Il convient de citer la chapelle de Saint-Elivet, dédiée à saint Yves, et le château moderne de Keryvon, remarquable par ses étangs, ses beaux jardins et ses bois.

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, sont établies depuis longtemps à Buhulien.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 167 et le chemin de grande communication N° 31.

CAOUENNEC

Superficie : 551 hectares. — Population : 536 habitants.

Cette commune s'étend au sud-est de Lannion. Le bourg est traversé par la route nationale de Lannion à Guingamp et Pontivy.

Le territoire est élevé, accidenté et médiocrement boisé. Des deux côtés de la route nationale, on voit plusieurs monticules qui forment comme les anneaux d'une chaîne qui s'étend dans la direction de Lannion. Le Guindy et quelques ruisseaux qui en sont tributaires arrosent la commune.

Le sol est de constitution granitique. Les terres sont très bien cultivées et productives.

L'église paroissiale, dédiée à la sainte Vierge, a été récemment reconstruite ; située sur une hauteur, elle s'aperçoit de très loin. Le clocher, qui date de 1760, est flanqué de deux tourelles avec dôme en pierre et surmonté d'une petite flèche à six pans.

Les maisons nobles de la commune étaient Coat-Loury, château avec chapelle sur les débris duquel passe aujourd'hui la charrue, Runaudren et Quélénec. Le seigneur du Cosquer avait le droit de haute justice sur Caouënnec.

Une école communale mixte avait été fondée dans la commune en 1847 ; en novembre 1882 elle a été dédoublée.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 167, et le chemin de grande communication N° 26.

LOGUIVY-LÈS-LANNION

Superficie : 302 hectares. — Population : 362 habitants.

Cette petite commune s'étend à l'ouest de Lannion, au sud du Guer.

Le nom de Loguivy ou Loc-Ivit, lui vient du patron de la paroisse saint Ivit ou Avit ; le voisinage de Lannion justifie sa seconde dénomination.

Le territoire est accidenté et en pente accentuée vers le

nord, sur le bord du Guer. Il est boisé, mais peu planté en pommiers ; les terres, de qualité ordinaire, sont bien cultivées. La population de Loguivy fournit beaucoup de marins ; la pêche côtière à laquelle se livrent les habitants, est éminemment propre à donner le goût de la marine. Du reste, un petit port de pêche y existe, plusieurs bateaux de pêche y sont attachés.

La paroisse de Loguivy faisait autrefois partie de l'évêché de Dol.

L'église paroissiale est un édifice bien conservé et bien complet du XVIe siècle, c'est un modèle du style de cette époque. Près du portail sud du cimetière, existe une belle fontaine de la Renaissance, dont la vasque est maintenant à sec ; l'eau qui l'alimentait n'y arrive plus.

A Loguivy est né Claude de Kerguezec, sieur de Kergomar, chef de l'armée de Henri IV en Bretagne, pendant la Ligue.

Une école mixte existe depuis quelques années à Loguivy-lès-Lannion.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

PLOUBEZRE

Superficie : 3,112 hectares. — Population : 3,129 habitants.

Le nom de cette commune se compose de deux mots celtiques, *Plou* (paroisse), et *Bezre* ou Pezre (Pierre). La paroisse est en effet sous le patronage de saint Pierre.

Ploubezre s'étend au sud de Lannion, entre le Guer à l'est et une partie du Goastielguès, un de ses affluents, à l'ouest.

Le territoire de la commune est bien boisé. Il présente quelques ondulations légères. De nature granitique, excepté au nord-est, où l'on trouve du schiste talqueux, le sol est de bonne qualité ; les terres bien cultivées, sont bien plantées de pommiers, dont les produits sont estimés.

L'agriculture y est prospère ; l'élevage des chevaux de trait y est en honneur. Le lin est cultivé sur une assez grande

échelle, il est travaillé dans quelques usines établies sur le bord du Guer et du Goastielguès.

La paroisse de Ploubezre faisait partie de l'évêché de Tréguier et relevait du roi.

L'église est plus ancienne que son clocher en granit, lequel est très élevé et d'un bon style. Il porte la date de 1577. Le cimetière contient le remarquable mausolée élevé à la mémoire de M. du Rumain, ancien recteur de la paroisse, et un magnifique calvaire en granit sculpté dû au ciseau de Yves Hernot.

A l'angle nord-ouest du cimetière, on lit les deux vers bretons suivants, en gothique :

Tud mad, ho pater leverer,
O tremen Ploubezre hon beret.

Bonnes gens, dites votre prière,
En passant à Ploubezre, devant notre cimetière.

A un kilomètre environ du bourg, sur le bord de la route départementale, on voit le monument des Cinq-Croix, qui aurait été élevé, d'après la légende locale, en commémoration d'un combat dans lequel cinq Ploubezriens auraient tué cinq Anglais. Ce qui ferait accréditer cette version, c'est que la mare située de l'autre côté de la route, s'appelle encore *Poul goad* (mare de sang).

Parmi les quatre chapelles que possède Ploubezre, on distingue celle de Kerfaouès, belle construction, qui date de 1559. Elle renferme un jubé remarquable en bois sculpté.

On trouve encore en Ploubezre, le château de Kergrist, dont les constructions forment un ensemble important, et les anciennes forteresses de Runfaou et de Coatfrec devant lesquelles se sont passés de nombreux faits d'armes au XIIIe et au XVIe siècles, mais qui ne présentent plus que des ruines.

Il convient de citer la jolie habitation de Keranglas, située au fond d'une riche vallée, sur le bord du Goastielguès, et qui a été la résidence d'un célèbre chef royaliste, Guesno de Penanster. Il y est mort en 1840.

La ligne du chemin de fer de Plouaret à Lannion traverse Ploubezre sur une grande étendue. La station de Kerauzern est sur son territoire.

Sous le rapport scolaire, Ploubezre possède au bourg une école communale de garçons depuis 1834, et une école communale de filles depuis 1855, à laquelle a été annexée une classe enfantine en 1883. De plus, au hameau de la Lande, une école mixte a été fondée en 1873.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 11.

PLOULEC'H

Superficie : 1,015 hectares. — Population : 1,143 habitants.

Situé au sud-ouest du canton, le territoire de cette commune est borné au nord par le Guer, et s'étend jusqu'à la mer. Il est très accidenté sur son périmètre, particulièrement sur les bords du Guer. Le centre forme un plateau élevé. Les terres, de nature granitique, sont généralement bonnes, mais l'agriculture progresse peu ; les cultivateurs ont peine à se débarrasser des procédés routiniers.

En dehors du Guer, Ploulec'h est arrosé par le Yaudet et le Mincam.

Le voisinage de la mer favorise chez les habitants le goût de la pêche et de la marine. Un tiers d'entr'eux sont marins.

L'église paroissiale, sous le patronage de saint Pierre, n'offre de remarquable que le tombeau du Père Nault, docteur en Sorbonne et missionnaire, décédé en 1709.

On remarque trois chapelles : celles de Saint-Herbaud, de Saint-Lavant, aujourd'hui en ruines, et celle de Notre-Dame, très vénérée dans le pays.

C'est près de cette chapelle, non loin de la grève, que s'étend le village de Coz-Yaudet, bâti sur l'emplacement d'une ville gallo-romaine, appelée Lexobie, d'après légende, et qui aurait été le siége d'un évêché. Vers 836, un chef normand du nom de Hasting, vint débarquer

l'embouchure du Guer et assiégea la ville. Après avoir repoussé plusieurs assauts, les habitants furent obligés de se rendre et furent tous massacrés.

Si l'histoire de Lexobie est une fable, il est toutefois impossible de nier qu'à cet endroit ait existé, sous la domination romaine, un établissement important. Quiconque visite le Yaudet, examine les débris de fortifications, ne doute pas un instant que les conquérants de la Gaule n'y aient séjourné. Situé sur la pointe d'un promontoire abrupt, et défendu du côté de l'est par un rempart en terre, Coz-Yaudet montre sur les autres côtés les restes d'une muraille gallo-romaine qui complétait sa défense. On y a trouvé des briques à crochets, des fragments de vases, de petites meules, des monnaies gauloises et même quelques pièces Carthaginoises.

A Ploulec'h existent, depuis 1881, deux écoles communales. Avant cette époque, une seule école mixte desservait la commune.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

ROSPEZ

Superficie : 1,325 hectares. — Population : 1,504 habitants.

Cette commune s'étend à l'ouest de Lannion et est limitée au sud-est par le Guindy. Le territoire est plutôt plat qu'accidenté, excepté sur les bords du Guindy ; il est bien boisé. Les terres bien cultivées et les prairies que traversent cette rivière et de nombreux ruisseaux, sont bien aménagées.

Le schiste talqueux domine dans le sol et donne lieu à l'exploitation de l'ardoise.

La paroisse de Rospez a une origine très ancienne. Dès le IVe ou le Ve siècle, elle aurait été évangélisée par saint Dogmel ou Dogmaël, évêque de Lexobie. Une chapelle érigée en l'honneur de ce saint et sous laquelle il aurait été enseveli, existe encore et est bien conservée.

L'église paroissiale, sous le vocable de saint Pierre, a été reconstruite de 1863 à 1870. C'est un bel édifice surmonté

d'une tour encore inachevée, qui s'aperçoit de très loin. On y remarque un autel sculpté et les verrières du chœur.

Au hameau de la Ville-Blanche, se trouve la chapelle de Saint-André, qui renferme une statue de Notre-Dame de Grâce, et près de laquelle se tient, le dimanche qui suit le 8 septembre, un pardon renommé.

On remarque en outre plusieurs anciens manoirs, aujourd'hui convertis en fermes.

A Rospez s'est conservé comme, du reste, dans beaucoup de localités bretonnes, l'usage des luttes de corps, le jour des pardons. Cette habitude tend à diminuer, car souvent ces assauts ne sont pas sans suites graves pour la santé des lutteurs.

Deux écoles communales existent à Rospez, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 23 et 37.

SERVEL

Superficie : 1,733 hectares. — Population : 1,747 habitants.

Le territoire de cette commune comprend toute la partie nord-ouest du canton, au nord du Guer ou Léguer, qui la sépare de Ploulec'h.

Il est très accidenté surtout sur les bords de la rivière où l'on voit de fertiles vallons et des prairies bien aménagées, arrosées par de petits ruisseaux qui coulent vers le sud. Au nord, le pays est assez élevé ; on remarque à Crec'h-Maulvuarn un petit phare destiné à indiquer l'entrée de la rade de Perros. A l'ouest, le territoire est découvert, on y voit quelques landes, d'où émergent ça et là des blocs de granit. Au bord de la mer, un petit phare éclaire l'entrée du Guer.

Les terres sont de bonne qualité ; au sud, on trouve des roches feldspathiques, mélangées de mica-schiste, au nord-est, du schiste modifié, et à l'ouest du granit non exploité. Les agriculteurs se livrent depuis quelques années à

l'élevage des chevaux. Ils ont du succès dans plusieurs concours hippiques.

L'église de Servel, dédiée à saint Pierre, vient d'être nouvellemenl reconstruite ; elle est d'un bel effet.

On voit en Servel un dolmen au lieu dit Crec'h-Alia, et une élévation de terre que l'on croit être un tumulus, au Carbon.

Trois chapelles sont à signaler : celles de Saint-Urien, de Saint-Nicodème et des Cinq-Plaies. Cette dernière, qui date de 1544, possède des fresques et des vitraux bien conservés. Elle est l'objet, ainsi que la fontaine qui l'avoisine, d'une grande vénération de la part des populations voisines.

Il convient de citer les châteaux de Ville-Neuve-Crezolles, de Kerhengant et de Launay.

Servel est la patrie de l'abbé Lagain, célèbre missionnaire, décédé curé de Guingamp en 1804, et du Père Huet, élu abbé de Beauport en 1442.

La commune de Servel est pourvue de deux écoles communales, dont une de garçons et une de filles. La première a été créée en 1833, l'autre en 1854.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

CANTON DE LA ROCHE-DERRIEN

(12 communes).

La Roche-Derrien ; Berhet ; Cavan ; Coatascorn ; Hengoat ; Lanvézéac ; Mantallot ; Pommerit-Jaudy ; Pouldouran ; Prat ; Quemperven ; Troguéry.

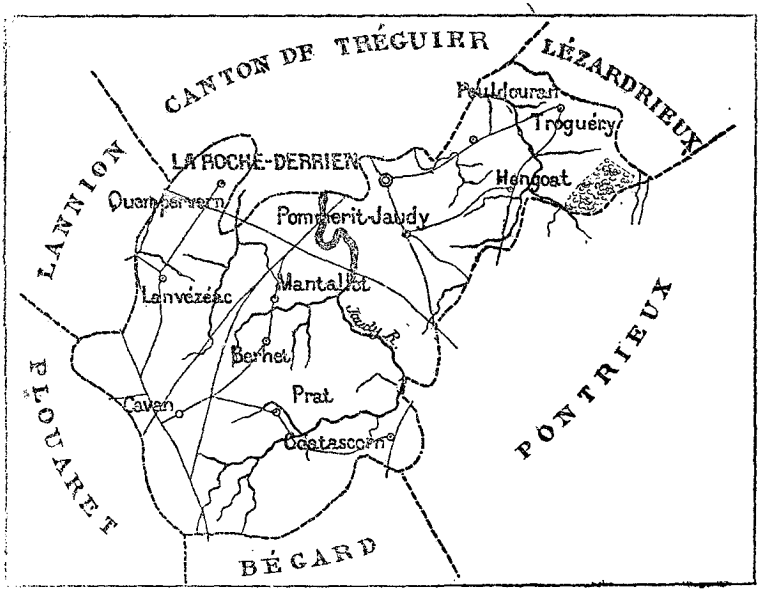

Le canton de La Roche-Derrien est borné au nord par les cantons de Tréguier et de Lézardrieux ; à l'est par le canton de Pontrieux ; au sud par le canton de Bégard ; à l'ouest par les cantons de Plouaret et de Lannion. Il est arrosé par le Jaudy et limité dans l'ouest par le Guindy. — Il est traversé par la route nationale N° 167, de Vannés à Lannion ; par les chemins de grande communication N°s 8, de Tréguier au canal ; 16, de Saint-Brieuc à Perros-Guirec ; 33, de Callac à Cavan, et 55, de Lézardrieux à Belle-Isle-Bégard, et par les chemins d'intérêt commun N°s 23, de Lannion à Plouha ; 26, de Caouënnec à Runan ; 41, de

Bégard au Port-Blanc, et 83, de Pommerit-Jaudy à Pleudaniel.

La population du canton est de 11,533 habitants ; sa superficie de 9,465 hectares.

Le territoire de ce canton est accidenté et coupé de vallées. Divers ruisseaux et la rivière du Jaudy l'arrosent. Les bords de celle-ci sont fort tourmentés. Les bois de chauffage et de construction suffisent, et au-delà même, aux besoins du canton. Son sol est bon, fertile et productif dans son ensemble, et les landes n'en forment que le dix-neuvième. La culture du lin y est généralement pratiquée avec succès et y forme une des bonnes ressources de l'agriculture. Ce canton est bien situé et à proximité de ports qui lui rendent facile l'exportation de ses grains ; enfin, la rivière du Jaudy, navigable depuis son embouchure jusqu'à La Roche, permet d'introduire aisément, assez loin de la mer, les amendements calcaires et les varechs. On remarque que le cinquième au moins des propriétés de ce canton est encore sous le régime du domaine congéable.

LA ROCHE-DERRIEN

Superficie : 183 hectares. — Population : 1,426 habitants.

Cette petite ville qui faisait partie de l'ancien évêché de Tréguier, doit son nom à sa situation topographique et à son fondateur Derrien, comte de Penthièvre, qui y fit bâtir un château-fort en 1070.

La commune est bornée à l'ouest et au nord par le Jaudy qui la sépare de Langoat et de Minihy-Tréguier, à l'est et au sud par Pommerit-Jaudy.

Le territoire de La Roche-Derrien est peu étendu (183 hectares) très accidenté et de qualité supérieure. Il est traversé par le Jaudy sur lequel un beau pont a été jeté, et qui va se perdre dans la mer à 6 kilomètres au-dessous de Tréguier, après avoir reçu le Guindy.

Le sol est de nature schisto-argileuse. Des carrières d'ardoises sont exploitées. L'agriculture est bien entendue, et grâce aux engrais marins qui sont à proximité, la terre

donne de très belles récoltes. Le commerce des grains et celui des chiffons sont les seuls importants de la localité. La seule industrie consiste dans la construction des machines et instruments agricoles, et dans une scierie mécanique.

Au XIVe siècle, pendant la guerre de la succession de Bretagne, la ville et le château furent pris et pillés à plusieurs reprises. Charles de Blois, qui l'assiégeait en 1347, y fut blessé et fait prisonnier. Après avoir subi plusieurs autres assauts, la place fut définitivement rasée en 1394 par les ordres du duc de Bretagne. La seigneurie de La Roche-Derrien a été pendant quelque temps la propriété du connétable Bertrand Duguesclin. On a élevé récemment sur l'emplacement du château une chapelle et un beau calvaire.

L'église de La Roche, sous le vocable de sainte Catherine de Suède, offre un spécimen intéressant du style de transition en Bretagne. La nef, du XIe siècle, est romane ; la flèche élancée date du XIVe siècle ; le transept est de la même époque, de même que le croisillon sud appelé chapelle du château. Son maître-autel, en chêne sculpté, est un chef-d'œuvre de la Renaissance ; il est décoré de torsades, niches, statuettes et rinceaux exécutés avec un art merveilleux.

Les chapelles de Saint-Jean, de Saint-Eutrope et de Notre-Dame de Pitié existent encore.

Cette petite ville possède tous les établissements qui se trouvent réunis dans les chefs-lieux de cantons.

Sous le rapport scolaire, elle compte une école de garçons, créée en 1818, une école de filles à laquelle sont annexées deux classes enfantines.

La ville de La Roche est traversée par les chemins de grande communication Nos 8, 16 et 55.

BERHET

Superficie : 323 hectares. — Population : 440 habitants.

Cette petite commune s'étend dans la partie sud du canton au sud-ouest de La Roche-Derrien. Le territoire est plat et arrosé par plusieurs petits ruisseaux qui coulent vers le nord. Les terres, à base granitique, sont de bonne

qualité. Depuis quelques années, les terres incultes ont tout à fait disparu.

L'église a été rebâtie en 1850 par les soins de la famille Le Huérou, et sur le modèle de l'ancienne qui tombait de vétusté. Elle est dédiée à sainte Brigide, dont la fête se célèbre le dimanche de la Trinité. La veille de ce jour, dans la soirée, les pèlerins arrivent silencieusement et franchissent, à l'heure mystérieuse de minuit, l'enceinte du cimetière, afin d'obtenir la réalisation de leurs vœux.

On remarque la curieuse chapelle de Notre-Dame de Confort, bâtie par Jehan du Perrier, sire de Quintin, en 1523. Elle renferme un beau rétable en bois sculpté. La singulière statue dite *saint à la roue* (santerod) n'existe plus depuis une vingtaine d'années. A cause des distractions qu'elle donnait aux fidèles, elle fut reléguée dans les greniers du presbytère. Sa mission était de faire mouvoir, pendant l'office divin, à l'aide d'un mécanisme caché, un cercle en bois, avec carillon de clochettes, à la grande satisfaction des curieux qui venaient de très loin pour jouir de ce phénomène.

Une école communale mixte existe à Berhet ; de 1850 à 1863, elle était exclusivement affectée aux garçons ; il n'y avait pas d'école de filles.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

CAVAN

Superficie : 1,638 hectares. — Population : 1,659 habitants.

Le nom de cette commune vient probablement du patron de l'église paroissiale, saint Chéron, qui est prononcé Garan ou Gavan, en breton, d'où Cavan.

Elle s'étend dans la partie sud-ouest du canton, jusque sur les bords du Guindy qui la sépare de Tonquédec et de Pluzunet.

Le territoire est accidenté vers sa circonférence, mais assez uni dans la partie centrale. De constitution granitique, les terres sont en général de bonne qualité, bien cultivées

et bien plantées en pommiers ; les prairies sont bien aménagées.

L'église appartient en grande partie au xve siècle.

La tour, surmontée d'une flèche élancée et flanquée de deux tourelles couronnées en dôme, porte la date de 1684.

Plusieurs chapelles près desquelles se tiennent des pardons, existent en Cavan : citons celle de Saint-Mémoire près de laquelle se trouve un menhir et celle de Saint-Herbaut.

On compte jusqu'à quatre tumulus sur le territoire de cette commune et deux menhirs.

Des ruines d'anciens forts romains ont été découvertes à Trao-an-Hoat et à Kerampoul.

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, existent à Cavan ; une classe enfantine a été récemment annexée à l'école des filles.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 167.

COATASCORN

Superficie : 805 hectares. — Population : 716 habitants.

D'après les légendes du pays, le nom de cette commune viendrait des nombreux bois (*coat*) qui la couvraient autrefois, et de *ascorn*, ossements, peut-être en souvenir d'anciennes sépultures.

Elle est située au sud-est du canton, et son territoire s'enfonce assez profondément dans le canton de Bégard. Le Jaudy et un de ses affluents l'arrosent. Les terres, à base granitique, sont de bonne qualité et bien plantées de pommiers. Dans les nombreux vallons, on trouve des prairies excellentes.

Les landes, terres incultes et rocheuses, ne se rencontrent que sur les collines élevées qui bordent le Jaudy.

L'église, sous le patronage de saint Maudez, vient d'être reconstruite. L'ancienne portait la date de 1717.

Une seule chapelle, dédiée à saint Emilion, existe en Coatascorn.

En 1858, une école mixte y avait été créée, elle a été dédoublée en 1882.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

HENGOAT

Superficie : 619 hectares. — Population : 712 habitants.

Le territoire d'Hengoat occupe la partie la plus à l'est du canton, sur les confins de ceux de Pontrieux et de Lézardrieux. C'était autrefois une paroisse importante dont dépendaient les deux trèves qui ont formé les communes de Troguéry et de Pouldouran.

Le sol granitique est très accidenté et coupé de nombreux vallons, notamment sur les bords du Bizien, affluent du Jaudy. Les terres sont de bonne qualité, bien plantées, excepté vers le sud, où l'on trouve les landes de Landezvéac, couvertes d'ajoncs et de bruyères, et qui ne se défrichent que lentement.

L'église, reconstruite en 1846, est sous le patronage de saint Maudez.

Il reste à peine quelques traces du château du Rumain, où est né Éven de Begaignon, qui devint évêque de Tréguier et fut nommé cardinal par le pape Urbain V. Il se démit de son évêché en 1371 et mourut à Rome en 1378.

L'école des filles est située au bourg et fut créée avant celle des garçons ; cette dernière, qui date de 50 ans environ, se trouve à peu près à égale distance de Hengoat, Troguéry et Pouldouran.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 27.

LANVÉZÉAC

Superficie : 167 hectares. — Population : 145 habitants.

Cette commune est la moins peuplée du département. Son nom s'est écrit autrefois *Lanvézaec* et *Lanvézec*.

Elle est comprise entre Quemperven et Caouënnec, au sud-ouest de La Roche-Derrien.

Le territoire est accidenté, surtout au nord-ouest et au sud-est. Les terres, de médiocre qualité, sont peu boisées. Il reste encore quelques landes non défrichées.

L'église paroissiale, desservie par un recteur voisin, est sous le patronage de saint Ezéchiel ; elle n'offre rien d'intéressant.

Une école mixte communale y a été créée en 1875.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

MANTALLOT

Superficie : 276 hectares. — Population : 309 habitants.

Dans les anciens titres et jusqu'au XVIIe siècle, l'orthographe du nom de cette commune a varié : on trouve *Mentaloët*, *Manthaloët* et *Mentallot*.

Son territoire accidenté et coupé par beaucoup de petits ruisseaux, s'étend sur la rive droite du Jaudy au sud du canton de Tréguier. Le granit domine dans le sol, cependant dans le nord et le nord-ouest on rencontre du schiste.

L'agriculture a fait de grands progrès dans cette commune depuis quelques années, grâce aux engrais marins que des bateaux amènent à La Roche et à la bonne nature des terres. On y cultive beaucoup de lin.

L'église paroissiale, sous le patronage de saint Méderic ou Merry, porte sur son clocher la date de 1732. On voit en cette commune une chapelle dédiée à Notre-Dame des Vertus.

Claude Le Gorrec, ancien secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord et membre de la Chambre législative en 1815, est né à Mantallot en 1768.

La voie romaine de Tréguier à Carhaix est en grande partie occupée par un chemin vicinal.

De 1850 à 1876, une école spéciale de garçons a existé à Mantallot ; à cette dernière époque, elle a été transformée en école mixte.

Le bourg, situé à proximité du chemin de grande communication N° 55, n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

POMMERIT-JAUDY

Superficie : 2,037 hectares. — Population : 2,266 habitants.

Cette commune, une des plus étendues du canton, est située au sud de La Roche et sur la rive gauche du Jaudy, qui lui donne son nom pour la distinguer de Pommerit-le-Vicomte.

Le territoire, à base schisto-argileuse, est assez plat, excepté sur les bords du Jaudy. Les terres bien cultivées et fortement amendées, sont productives.

Elles sont bien boisées et bien plantées de pommiers, excepté dans le sud, où l'on trouve encore une assez grande étendue de landes, dont une partie pourrait être cultivée.

L'église paroissiale, dédiée à saint Pierre-ès-Liens, a été reconstruite en 1845. Un grand nombre de chapelles (on en compte sept) sont disséminées sur le territoire de la commune ; près de chacune d'elle est établi un pardon qui donnait lieu autrefois à des luttes parfois dangereuses.

Dans le cimetière, on remarque le magnifique tombeau de M. Le Provost de Launay, ancien préfet, ancien député et sénateur, décédé en 1886.

Non loin de l'ancien château de Coat-Nenevez, existe un tumulus entouré de douves.

Le château du Chef-du-Bois, de construction récente, est l'une des plus belles habitations du pays ; il est bâti, dit-on, sur l'emplacement de celui où naquit dame Azo du Plessix, épouse d'Hélory, sieur de Kermartin et mère de saint Yves.

Cette terre appartenait en 1543 à Maurice de Quélen.

Le château seigneurial de Kermezen est fort ancien ; il a été restauré dans le style du XVIIe siècle. Dans le champ dit Parco-ar-Justis, l'on voit encore les restes des fourches patibulaires, où étaient envoyés les condamnés du seigneur qui avait droit de haute justice. De cet endroit, on jouit d'un magnifique panorama.

On fabrique toujours, mais en moins grande quantité qu'autrefois, en Pommerit-Jaudy, des toiles dites de Tréguier.

La commune possède une école de garçons, créée en 1852, et une école de filles à laquelle a été annexée en 1883 une classe enfantine.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 8 et 16.

POULDOURAN

Superficie : 102 hectares. — Population : 342 habitants.

Situé au nord du canton, à l'endroit où le Bizien se jette dans le Jaudy, le territoire de cette petite commune, ancienne trève de Hengoat, est d'excellente qualité, bien cultivé et bien planté d'arbres forestiers et de pommiers.

Il est presque tout entier compris dans le vallon qui borde l'affluent du Jaudy sur la rive droite.

La mer, qui remonte jusqu'au bourg, a permis d'installer un petit quai où les habitants déchargent les engrais de mer dont ils font le commerce.

L'église, de construction moderne, a pour patron saint Pergat, disciple de saint Tugdual.

En 1849, le choléra décima la population de Pouldouran. On voit encore les ruines du château de Poul-an-Coadout ; celui de Pouldouran a été converti en ferme. Depuis plusieurs années, une école mixte a été créée en cette commune.

Le bourg de Pouldouran est traversé par les chemins de grande communication N°s 20 et 55.

PRAT

Superficie : 2,186 hectares. — Population : 2,111 habitants.

Bornée au nord par Berhet et Mantallot, à l'ouest par Cavan, au sud et à l'est par le Jaudy, la commune de Prat est la plus étendue du canton.

Son territoire montueux et accidenté sur les bords du Jaudy, est assez uni dans les autres parties.

La couche de terre arable repose sur le granit ; elle est de bonne qualité, améliorée qu'elle est depuis plusieurs années par les engrais marins. La culture du lin est la plus importante. On compte beaucoup de prairies naturelles où pousse un bon herbage.

C'est à cette nature du sol qu'est dû sans doute le nom de Prat qui, en celtique, veut dire *pré*.

Les terres sont bien plantées en pommiers qui donnent un excellent cidre.

Au village du Distric, sur la voie romaine, dite Hent-Ahès, de Tréguier à Carhaix, on voit un superbe dolmen appelé Bé-Aës, et où se trouve une grosse pierre de granit désignée sous le nom de Bé-ar-Groac'h (tombeau de la vieille).

De 1790 à 1801, Prat fut le chef-lieu d'un canton, duquel ressortissaient les communes de Cavan, Tonquédec, Caouënnec, Lanvézéac, Mantallot, Berhet et Coatascorn.

En 1792, les habitants de Prat, soulevés contre le pouvoir, prirent part avec ceux de la région, à une attaque contre Lannion, à cause du serment imposé au clergé et de la levée de 300,000 hommes. Armés de fourches, de coutres, de faulx, de bâtons et de mauvais fusils, ils furent facilement repoussés par la garde nationale de Lannion.

L'église, dédiée à saint Pierre, porte sur le clocher la date de 1622. Elle est vaste et bien ornée. En 1674 et en 1719, elle fut considérablement agrandie, malgré la résistance de l'évêque de Tréguier.

On remarque la jolie chapelle de Sainte-Anne, rendez-vous de nombreux pèlerins, le 26 juillet de chaque année, et celle de Trévoazan (trève de Jean), jadis desservie par un vicaire. Cette dernière porte la date de 1587, et sa construction est attribuée aux Hospitaliers de Jérusalem. Les vitraux sont très remarquables.

Il convient de citer l'ancien château de Coatezlan (bois de l'Elan), dont il reste encore des vestiges de fortifications. Il est actuellement la propriété de M. le vicomte de Kergariou. Il fut occupé du temps de la Ligue par le fameux

Eder de Beaumanoir, baron de la Fontenelle, qui y enleva, dit un chant breton, la Pennerès, fille unique du seigneur de Coatezlan, âgée de 14 ans. La chapelle de Saint-Maudez, qui en dépendait, est maintenant en ruines.

Les manoirs de Pouillado et de la Saudraye sont maintenant convertis en fermes.

Deux tumulus se trouvent en Prat : celui de Ruguézec (route des chevaux) sur le bord de la voie romaine, et celui de Kergourognou (village des beaux choux), près d'un ancien camp romain. Des fouilles, pratiquées en 1880, ont mis à découvert un glaive, deux épées, plusieurs flèches en silex et un poignard. Dans le Tertre, temple situé à 250 mètres environ du tumulus, on a trouvé une urne cinéraire en forme d'amphore, contenant une pièce romaine de Septime Sévère. Enfin, à Kermerziou, près d'un camp circulaire, on a découvert des chambres souterraines indiquant qu'autrefois en cet endroit une importante construction avait été élevée. Dans un champ, près de Kerforn, on a trouvé, il y a quinze ans, plusieurs belles pièces d'or, à l'effigie de François Ier, et une pièce espagnole de Ferdinand-le-Catholique.

A Prat, est né Le Huérou, professeur d'histoire à Rennes, auteur de plusieurs ouvrages remarquables, mort à Nantes en 1844.

On voit sur les registres de la paroisse que, dès 1715, Pierre Le Gros était maître d'école à Prat, et Isabeau Querguntul, maîtresse d'école. Le 15 pluviôse an IX, Prat fut doté d'une école mixte dirigée par un instituteur.

Actuellement il existe une école de garçons, une école communale de filles et une école privée avec pensionnat de jeunes filles et une école maternelle.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 26.

QUEMPERVEN

Superficie : 769 hectares. — Population : 803 habitants.

Le nom de cette commune composé de *quemper* (con-

fluent) et *ven* ou *guen* (blanc) se justifie par sa situation géographique. Situé au sud-ouest de La Roche-Derrien, son territoire est tout entier compris entre le Guindy à l'ouest et un de ses affluents à l'est, qui ont leur confluent au nord de la commune.

Il est très accidenté et coupé par de nombreux vallons. Sur les bords du Jaudy, il est plus particulièrement tourmenté. Les terres sont bonnes, bien cultivées, mais peu boisées.

L'église paroissiale, sous le vocable de saint Hervé, offre peu d'intérêt. Dans le cimetière on remarque le tombeau de Maudez Le Cozannet, mort vicaire de la paroisse, le 20 avril 1720 ; sa réputation de sainteté fit affluer un grand nombre de pèlerins sur sa tombe.

Deux chapelles existent à Quemperven, une dédiée à saint Maudez et l'autre à la sainte Vierge.

Le filon schisteux qui passe à La Roche, s'étend sous Quemperven.

Deux écoles communales existent en cette commune : une pour chaque sexe.

Le bourg, situé à proximité du chemin d'intérêt commun N° 23, n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

TROGUÉRY

Superficie : 360 hectares. — Population : 604 habitants.

Ancienne trève de Hengoat, la commune de Troguéry s'étend à l'est de La Roche-Derrien, sur la rive gauche du Jaudy.

Le territoire est assez uni, excepté vers l'ouest, sur les bords du Jaudy. Le sol, schisto-argileux, est recouvert d'une couche arable de bonne qualité ; les prairies donnent d'excellents fourrages.

L'église, sous le patronage de saint Iltud, est fort ancienne. Son pardon se célèbre le jour de la Trinité. Les pèlerins s'y rendent la nuit, dans un silence absolu, pour

demander au saint la guérison de leurs infirmités ou celles de leurs parents.

Une petite chapelle, dédiée à sainte Anne, existe à Troguéry.

Deux écoles communales sont établies au bourg ; celle des garçons a été créée en 1852 et celle des filles en 1877.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

CANTON DE LÉZARDRIEUX

(7 communes).

Lézardrieux ; Kerbors ; Lanmodez ; Pleubian ; Pleudaniel ; Pleumeur-Gautier ; Trédarzec.

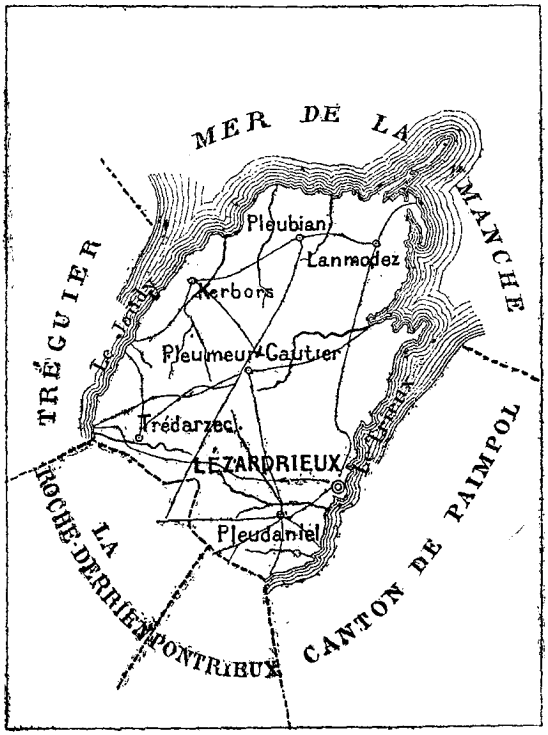

Le canton de Lézardrieux est borné au nord par la Manche ; à l'est par la Manche et par le Trieux, qui la sépare du canton de Paimpol ; au sud par le canton de Pontrieux ; à l'ouest par le canton de La Roche-Derrien et par la rivière de Tréguier, qui la sépare du canton du même nom. — Il est traversé par les chemins de grande communication N°s 1er, de Saint-Brieuc à Morlaix ; 5, de Guingamp à Pleubian et au sillon de Talberg ; 20, de Runan

à Pleumeur-Gautier, et 55, de Lézardrieux à Belle-Isle-Bégard, et par les chemins d'intérêt commun N°s 39, de Pleumeur-Gautier à Lézardrieux, et 83, de Pommerit-Jaudy à Pleudaniel.

Sa population est de 13,078 habitants ; sa superficie de 9,238 hectares.

Le territoire de ce canton maritime, accidenté et coupé par des vallons dans les parties sud et ouest, est généralement plat au nord et à l'est, à l'exception cependant des bords des rivières le Trieux et le Jaudy qui, le limitant l'une à l'est et l'autre à l'ouest, lui ont valu la désignation de *presqu'île*. Les terres sont en général de très bonne qualité et cultivées d'une manière supérieure ; elles donnent de riches produits. Un quatorzième de la contenance est encore en landes peu susceptibles d'être défrichées, mais qui donnent des ajoncs pour le chauffage des habitants et pour la nourriture du bétail. A ses importants produits en céréales et en lin, le canton peut ajouter ceux que lui procure l'élève de forts beaux chevaux de trait très recherchés et achetés à un haut prix. L'agriculture n'est pas la seule branche de revenus des habitants de cette riche circonscription, ils s'adonnent aussi à la marine, à la pêche du poisson et à celle des amendements et engrais de mer, et l'on peut dire qu'en dehors des marins de profession qu'il fournit en grand nombre, personne n'est complétement étranger à la navigation.

LÉZARDRIEUX

Superficie : 1,190 hectares. — Population : 1,991 habitants.

Le bourg de ce chef-lieu de canton est presque entièrement composé d'une vaste place rectangulaire entourée de maisons de bonne apparence. L'église paroissiale forme l'un des petits côtés du rectangle. C'est un ancien prieuré qui date de 1580, et qui dépendait de l'ancien abbaye de Saint-Jacut. Elle est sous le patronage de saint Jean-Baptiste.

Le territoire de Lézardrieux, ancienne trève de Pleumeur-

Gautier, s'étend sur la rive droite du Trieux, rivière navigable pour tout navire depuis Pontrieux ; il est montueux vers l'ouest et assez uni ailleurs. Les terres sont fertiles, bien cultivées, mais en général peu boisées.

Le commerce et l'industrie de Lézardrieux ne peuvent guère s'étendre ; le voisinage de Paimpol, Pontrieux et Tréguier rendent les marchés de cette localité sans importance.

On remarque plusieurs chapelles en cette commune, celles de Kermouster, hameau important, de Kermaria, de Notre-Dame des Fontaines et surtout celle de Saint-Christophe, près du pont suspendu, dans laquelle on voit une statue colossale du saint, invoqué le jour de son pardon, par un grand nombre de pèlerins.

Le pont qui met en relation les deux rives du Trieux, est en son genre un des plus beaux de France. Il excite l'admiration par son élégance, sa hardiesse et sa hauteur qui permet aux navires de 200 à 300 tonneaux de passer, toutes voiles déployées, sous son tablier. D'une rive à l'autre, il mesure 154 mètres, et ses câbles, scellés dans le roc, reposent sur quatre pyramides en granit, établies sur d'énormes piles. Il est de 30 mètres plus élevé que le niveau des plus hautes marées.

Il a été construit par une compagnie, et livré à la circulation le 10 juin 1840. Pendant vingt-six ans, il a été *à péage*.

Lorsqu'on s'arrête sur le milieu du pont, on jouit d'un coup d'œil splendide ; en aval comme en amont, se découvrent les sites les plus pittoresques.

La situation maritime de Lézardrieux avait frappé Vauban; il avait l'intention d'y établir un port de refuge pour la marine de guerre. Cette idée vient d'être reprise par le Ministre de la marine, et tout porte à croire que l'embouchure du Trieux sera utilisée pour la défense nationale.

Le petit port sert au commerce des grains et à l'atterrage des bateaux qui vont chercher les engrais marins, sable ou goëmon.

On voit encore quelques vestiges du château de Lézardré, au lieu dit Ar-Castel.

A Lézardrieux sont nés : Olivier Arrel, un des héros du combat des Trente ; Alain de Lezhardrieu, évêque de Tréguier en 1266 ; G. Jouan, blessé à Sébastopol, décoré, pour sa belle conduite devant l'ennemi, de la croix de la Légion d'honneur.

La constitution du sol de Lézardrieux est en partie granitique, avec roches amphiboliques, et schisteuse avec roches feldspathiques.

Sous le rapport religieux, la paroisse dépend de la cure de Pleumeur-Gautier, où réside le curé de canton.

Deux écoles communales existent au bourg ; au hameau de Kermouster une école mixte vient d'être créée.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 1er, et le chemin d'intérêt commun N° 39.

KERBORS

Superficie : 698 hectares. — Population : 926 habitants.

La commune de Kerbors est située sur le bord de la mer et sur la rive droite de la rivière dite de Tréguier, formée par la réunion du Jaudy et du Guindy. Elle occupe la partie nord-ouest du canton.

Son territoire forme un plateau élevé au-dessus de la rivière et de la mer. Toutefois, sur les bords, il est fort accidenté.

Les terres, à base granitiques, sont bien cultivées et grandement fertilisées par les engrais marins, varechs, goëmons ou sables, qui sont à proximité. Elles sont boisées vers le sud-est.

Ancienne trève de Pleubian, Kerbors a été érigée en commune le 17 mai 1856.

L'église, dédiée à Notre-Dame des Neiges, a été construite en 1859 ; elle présente un très joli aspect. On y remarque surtout les vitraux coloriés provenant d'un ancien oratoire.

*

La chapelle de Saint-Aubin, qui date de 1719, est en ruines.

Sous le portail de la nouvelle église, on voit la pierre tombale d'un chevalier de Bonaban, retirée de l'église démolie, dans laquelle ce seigneur avait été inhumé.

Il convient de citer le château de Kerbors dont la construction remonte à une époque reculée.

Sur la côte vis-à-vis de l'Ile-à-Poule, aujourd'hui habitée, on trouve trois dolmens connus dans le pays sous le nom de Men-ar-Rompet (pierres des druides), et non loin d'eux les débris d'un cromlec'h.

Ce monument paraît avoir été composé de cinq grandes pierres supportées chacune par trois autres pierres verticales, ayant plus d'un mètre de haut. Une seule de ces pierres, la plus grande, a conservé sa première position. Trois autres, celles du côté est, sont renversées à côté de leurs supports, dont quelques-uns sont encore intacts ; la cinquième, du côté ouest, est presque complétement enfouie dans le fossé. Ces pierres paraissent avoir formé une galerie longue de 8 mètres sur une largeur de $1^{m}40$ et une hauteur de 1 mètre. L'ouverture de la galerie faisait face au levant.

Kerbors possède une école communale de garçons créée en 1857, et une pour les filles depuis 1868.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

LANMODEZ

Superficie : 432 hectares. — Population : 586 habitants.

Cette commune tire son nom de saint Maudez, son patron, qui y aurait passé une grande partie de sa vie.

Comme paroisse, Lanmodez dépendait de l'ancien évêché de Dol

Le territoire, de constitution granitique et généralement plat, excepté vers le nord-ouest où quelques petits cours d'eau se jetant dans la mer, forment d'agréables vallées. Les côtes sont très pittoresques, et les grèves nombreuses

contiennent un sable calcaire très recherché par les agriculteurs.

Les terres sont bonnes et bien cultivées. L'île Maudez, qui renferme une métairie et un corps de garde, dépend de Lanmodez, de même que les îlots de Coalin et de Castelgar.

La situation de Lanmodez à l'embouchure du Trieux, devait attirer l'attention de l'ennemi, lors de nos guerres. Sur l'emplacement où un combat eut lieu en 1591, entre les Anglais et les Huguenots d'une part, et les Catholiques de l'autre, a été élevée la chapelle de Kermassac'h (village du massacre), dédiée à la Vierge, pour servir de sépulture au sire de Derval, chef des catholiques, qui fut tué pendant l'action. Le capitaine protestant Simono ou Symoneaux, périt également et fut enterré dans un champ qui porte le nom de *Berret-Simono*. Une lance, décorée d'une hampe ornée d'ivoire, a été trouvée dans l'enfeu de Derval, d'autres disent dans celui de Simono. Elle est déposée au presbytère.

Dans le cimetière, on remarque le tombeau de M. Le Provost de Launay, ancien préfet. Les restes de son frère P. Le Provost, ancien député, reposent dans la chapelle de Kermassac'h, qui appartient à la famille. On doit être reconnaissant à ce dernier pour l'impulsion qu'il donna aux progrès agricoles dans sa région.

On remarque encore en Lanmodez la chapelle de Bonne-Nouvelle et le château de Ville-Neuve.

Lanmodez possède deux écoles communales ; l'une, celle de filles, est installée au bourg, l'autre affectée aux garçons, est établie dans un endroit charmant appelé le Paradis ; c'est une des plus anciennes du canton.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

PLEUBIAN

Superficie : 2,010 hectares. — Population : 3,468 habitants.

Pleubian, dont le nom signifie littéralement *peuple petit*, est la commune la plus étendue du canton. Elle est située

au nord de Pleumeur-Gautier, et comprend toute la partie centrale de la presqu'île qui s'étend entre le Trieux et l'embouchure de la rivière de Tréguier.

Le sol, à base granitique, est généralement plat et uni, découvert et peu planté en pommiers. Les terres, grâce aux engrais marins qui abondent sur les côtes, sont très productives.

Au nord, le territoire de Pleubian se termine par le sillon de Talbert, chaussée naturelle de galets qui s'avance dans la mer, longue de 2 kilomètres et large de 35 mètres. Son aspect est très pittoresque.

Plus peut-être que sur les autres parties du littoral, on trouve à Pleubian du goëmon et du sable calcaire en quantité. Ce dernier renferme 52 0/0 de matières fertilisantes. Beaucoup de bateaux sont occupés chaque année, et non sans danger, à aller chercher le goëmon et le sable, si recherchés maintenant par les cultivateurs.

Un peu au nord du Sillon, se trouve le beau phare de 1er ordre des Héaux, à feu fixe et de 45 mètres d'altitude. A l'embouchure de la rivière de Tréguier, on trouve aussi celui de la Chaîne, de 4e ordre, haut de 11 mètres ; celui de la Corne, qui est de même ordre et de moindre hauteur, et celui de Saint-Antoine qui est élevé de 32 mètres.

Le cimetière renferme une chaire à prêcher en granit, dont les faces extérieures représentent les scènes de la Passion du Christ. Elle est octogone, et au centre s'élève une croix également en granit. Sa construction remonte au xve siècle.

On y voit les tombeaux de M. de Boisgelin de Kerdu, de sa sœur, ancienne chanoinesse ; de MM. Le Collin, ancien capitaine, et Le Goff, décédés tous deux chevaliers de la Légion d'honneur.

On compte cinq chapelles en Pleubian ; les plus vénérées sont celles de Rojadou, de Brutan et de Saint-Laurent, près desquelles se tiennent chaque année des pardons renommés.

Un petit port naturel existe à Port-Béni, fréquenté seulement par quelques caboteurs, des bateaux de pêche et

ceux qui se livrent à la récolte du goëmon ou qui transportent le sable calcaire.

Un hospice, fondé par la famille de Boisgelin, a été établi au château de Launay. Il est tenu par des sœurs qui y ont ouvert une école privée.

Pleubian compte deux écoles communales au bourg, une de garçons et une de filles ; au hameau de l'Armor, une école mixte a été récemment créée.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 5.

PLEUDANIEL

Superficie : 1,843 hectares. — Population : 2,205 habitants.

Cette commune occupe la partie sud du canton et s'étend sur la rive gauche du Trieux.

Le sol renferme du schiste ; toutefois, à l'extrême sud, on trouve quelques filons de grès rose. Le territoire est assez uni, à l'exception de la partie avoisinant le Trieux, qui est très accidentée et très découpée. Dans le nord, il est assez boisé, tandis que vers le sud, on voit encore quelques landes nues qui tendent à disparaître sous l'effort des cultivateurs intelligents et travailleurs.

Les terres sont de bonne qualité, mais leur degré de fertilité est atteint par l'abondance des engrais qu'on leur dispense.

L'église est sous le patronage de saint Pierre. C'est un édifice sans grand intérêt qui date du siècle dernier.

Dans le cimetière, on remarque un des plus beaux calvaires qui soient sortis des mains de Y. Hernot, l'artiste sculpteur lannionais.

Plusieurs chapelles existent en Pleudaniel, la plus vénérée est celle de Vieille-Eglise. Les marins ne manquent jamais d'invoquer la Vierge, patronne de la chapelle.

Sur les bords du Trieux, on trouve encore quelques vestiges du château-fort de Botloï, démantelé en 1692, qui a été quelque temps la propriété du maréchal de Richelieu.

Le château du Parc et d'autres anciens manoirs convertis en fermes, méritent d'être cités.

Trois écoles existent à Pleudaniel ; une spéciale aux garçons, et deux spéciales aux filles.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 5 et 55.

PLEUMEUR-GAUTIER

Superficie : 1,899 hectares. — Population : 2,390 habitants.

Pleumeur signifie *grande paroisse, grand peuple.* Pour distinguer cette localité de Pleumeur-Bodou, on a ajouté le mot Gautier. Il est probable qu'un personnage important de ce nom a vécu autrefois dans la paroisse.

C'est une des communes les plus importantes du canton. Par sa position centrale, elle est restée depuis 1801 le chef-lieu curial.

Le territoire de Pleumeur-Gautier forme un plateau assez élevé, accidenté au nord et au sud. Il comprend toute la largeur du canton, depuis le Trieux jusqu'à une branche de Jaudy. Au point culminant de ce plateau, se trouve le bourg, bien bâti et l'un des plus importants du canton.

Le sol de la commune n'est arrosé que par deux petits ruisseaux qui la séparent, l'un au nord de Pleubian, l'autre au sud de Pleudaniel. Les terres sont généralement de bonne qualité, humides à l'est. On trouve au nord un granit très dur ; au sud des roches feldspathiques et du schiste modifié. A l'ouest on voit quelques anciennes carrières d'ardoises dont l'exploitation a été abandonnée.

Les landes ont complétement disparu ; elles sont presque toutes cultivées. L'engrais marin qu'il est si facile de se procurer, est pour les cultivateurs un puissant auxiliaire. La culture du lin est encore assez étendue, mais l'élevage des bestiaux est la principale branche agricole de la commune.

Comme industrie, Pleumeur ne compte guère qu'une tannerie assez importante. Le lin est travaillé à domicile à l'aide de machines à bras nommées *teilleuses.*

L'église a pour patron saint Pierre ; elle date en grande partie du XIVe siècle. On y remarque une chaire à prêcher et un christ, dont l'expression de tristesse est devenue proverbiale dans le canton, où l'on entend souvent dire : *Trist vel Doué Pleumeur.*

Quatre chapelles se trouvent sur le territoire de cette commune. Celle de Plomor renferme deux statues très anciennes.

Près du Launay, on remarque une motte féodale.

Sont nés à Pleumeur-Gautier : l'abbé Le Brouster, mort en 1847, âgé de 53 ans, ancien professeur au petit séminaire de Tréguier, auteur de nombreux ouvrages relatifs à l'instruction de la jeunesse, et François Kerroux, maire de la commune pendant 60 ans, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand, mort le 14 mars 1878 dans sa 101e année.

La commune possède trois écoles, une école publique de garçons fondée en 1830, une école publique de filles qui date de 1842 et une école privée de filles établie depuis 1876.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 5 et 20.

TRÉDARZEC

Superficie : 1,166 hectares. — Population : 1,512 habitants.

Situé à l'ouest du canton sur les bords du Jaudy, le territoire de Trédarzec est accidenté à l'ouest et au sud, tandis qu'il est généralement plat dans les autres parties.

Il est bien boisé et bien planté de pommiers. Les terres, de nature schisteuse en général, sont de bonne qualité et bien cultivées.

L'église, reconstruite en 1837, offre peu d'intérêt. Elle est, comme la plupart des églises de la région, sous le vocable de saint Pierre.

On trouve en Trédarzec sept chapelles, toutes modernes, excepté celle de Saint-Nicolas, qui dépendait du château

de Kerhir, seul ancien manoir qui ait été restauré et conservé en son état primitif.

Une foire importante se tient chaque année près de cette chapelle. Sa fondation remonte à Henri III, roi de France, qui par lettres-patentes en date d'avril 1579, l'accorda, avec priviléges ordinaires, au sieur de Kerousi.

Dans la vallée de Traoumeur, on remarque une minoterie très importante.

A Trédarzec est né le Père Le Saint, savant bénédictin.

Deux écoles communales existent depuis longtemps en cette commune, une pour les garçons, l'autre pour les filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 1er.

CANTON DE PERROS-GUIREC

(9 Communes).

Perros-Guirec ; Kermaria-Sulard ; Louannec ; Pleumeur-Bodou ; Saint-Quay ; Trébeurden ; Trégastel ; Trélévern ; Trévou-Tréguignec.

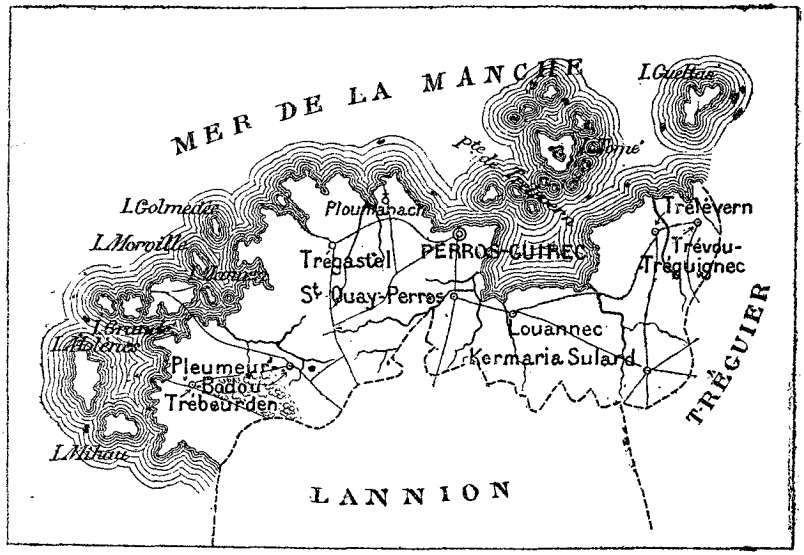

Le canton de Perros-Guirec est borné à l'ouest et au nord par la Manche ; à l'est par le canton de Tréguier, et au sud par le canton de Lannion. — Il est traversé par les chemins de grande communication N°s 11, de Perros-Guirec à Lorient et 16, de Saint-Brieuc à Perros-Guirec, et par les chemins d'intérêt commun N°s 33, de Tréguier à la grève de Saint-Guinolé ; 34, de Lannion à la grève de Trévou ; 35, de Lannion à Plougrescant ; 38, de Trélévern à Rospez ; 43, de Tréguier à Trévou ; 44, de Perros à la rade de Milliau ; 72, de Lannion à Trébeurden, et 78, de Lannion à l'Ile-Grande.

La population du canton est de 13,806 habitants ; sa superficie de 10,222 hectares.

Le littoral de ce canton, essentiellement maritime, bordé d'îles nombreuses, est littéralement hérissé de rochers et d'écueils. Heureusement aussi, il présente des rades qui reçoivent les navires surpris par le mauvais temps dans ces dangereux parages, si voisins de l'entrée de la Manche. Son territoire est généralement accidenté, mais sans vallées profondes ; toutefois la partie centrale et celle de l'est présentent quelques plateaux. La violence des vents s'oppose au succès des plantations, aussi le canton est-il peu couvert de bois. Les terres sont bonnes aux abords de la mer et médiocres à l'intérieur ; néanmoins elles donnent d'abondantes récoltes, travaillées qu'elles sont avec soin et intelligence et puissamment fumées et amendées. Le lin et le chanvre y réussissent parfaitement, et la culture de ce dernier textile, dirigée par les enseignements d'ouvriers angevins, que M. le préfet Rivaud de la Raffinière, d'accord avec le Conseil général, fit venir à Perros, plusieurs années de suite, y a atteint un degré si réel de perfection, que le placement des filasses qu'il fournit est désormais assuré dans l'arsenal de Brest. L'élève de belle race de chevaux de trait breton et celui du bétail sont aussi pratiquées avec succès dans ce canton. — Nous pouvons dire ici, et avec plus de raison encore, ce que nous disions du canton de Lézardrieux, que tout le monde est, à proprement parler, marin dans le canton de Perros.

PERROS-GUIREC

Superficie : 1,402 hectares. — Population : 2,713 habitants.

Le nom de cette commune vient de *Pen-Ros* (sommet de la colline) et de saint Guirec, abbé qui aurait évangélisé le pays vers le ve ou vi^e^ siècle.

Son territoire est baigné au nord par la Manche, à l'est par un bras de mer qui le sépare de Trévou-Tréguignec, Trélévern et Louannec, au sud il est borné par Saint-Quay, et à l'ouest par Pleumeur-Bodou et Trégastel. Le sol est partout très accidenté ; les bords de la mer présentent de nombreuses et profondes découpures. Peu de

bonnes terres, mais grâce aux engrais marins, les cultivateurs ont pu modifier avantageusement la constitution de certains terrains qui, à l'heure actuelle, donnent de bons produits. Toutes les céréales sont cultivées, mais la pomme de terre est la principale récolte de la contrée.

Le port de Perros, situé à 1 kilomètre du bourg, est d'un accès facile ; il peut recevoir des navires de 350 tonneaux. Les transactions qui s'y opèrent ont lieu sur le bois de construction, les céréales et les pommes de terre.

Vu du haut de la côte qui le domine, le port de Perros offre un beau coup d'œil. Aussi devient-il de plus en plus le rendez-vous de nombreux touristes et baigneurs pendant la belle saison.

La population de Perros est en grande partie adonnée à la marine ou à la pêche. C'est surtout à Ploumanac'h, hameau maritime, situé sur la côte, entre Perros et Trégastel, que se trouvent le plus grand nombre de pêcheurs.

Ploumanac'h est pittoresquement assis au milieu de rochers énormes, entassés les uns sur les autres. Ces blocs erratiques de poudingues roses, offrent au pinceau de l'artiste des sujets inépuisables de vues maritimes, à l'aspect sauvage. Tous les jours, la mer vient se briser contre ces monstres qui semblent la défier dans leur morne attitude. Sous l'effort d'un homme, plusieurs de ces pierres remuent. Les plus curieuses sont celles qui forme l'amoncellement sur lequel est bâti le phare de Ploumanac'h.

En face Ploumanac'h, à 7 ou 8 kilomètres en mer, se trouve le groupe des Sept-Iles : l'île Plate, du Cerf, Rouzic, Melban, Bonneau, la Pierre et l'île aux Moines, celle-ci est la plus importante ; il y a quelques années, elle possédait une petite garnison.

La rade de Perros et le littoral du canton sont éclairés par sept phares à feu fixe de 4e ordre ; celui du Pont de Nantouar, de la ferme de Kerjean, du Colombier, de Kerprigent (79m) et de Ploumanac'h. Le sixième phare à éclats, est situé sur l'île aux Moines, il éclaire les Sept-Iles, et plus à l'ouest, en pleine mer, on aperçoit celui de Triagoz, à

éclats également et à feu fixe, qui se dresse sur la roche de Guenbras.

Une voie romaine conduisait de Perros à Carhaix ; dans les environs de Callac où elle passe, elle est nommée encore route de Perros.

L'église de Perros est dans sa partie ouest un intéressant spécimen de l'architecture romane ; la partie est ne date que de la Renaissance, c'est un mélange d'ogival et du style de l'époque. On y remarque les chapiteaux historiés et un ancien bénitier en granit avec cariatides. La porte du midi attire l'attention des visiteurs. Cette église est sous le patronage de saint Jacques et de saint Guirec ou Kirec ; ce dernier a un oratoire situé au milieu d'une grève de Ploumanac'h et baignée chaque jour par la mer.

On voit en Perros la curieuse chapelle de Notre-Dame de la Clarté, à laquelle se rapporte plus d'une légende. Le bénitier à têtes sculptées et les vantaux de la porte représentant les Evangélistes, sont de toute beauté.

Il y a en Perros quatre écoles communales, une de garçons au bourg, créée en 1832, une de filles qui date de 1852. Au Port, une école mixte a été fondée en 1880, et Ploumanac'h en possède une de même nature depuis 1877. De plus, et depuis 1864, une école congréganiste de filles est établie au bourg.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 11.

KERMARIA-SULARD

Superficie : 902 hectares. — Population : 888 habitants.

Le nom de cette commune signifie village ou lieu de Marie, et Sulard ou Julard (de toute joie). L'église paroissiale a, d'ailleurs, la Sainte Vierge pour patronne, et serai ainsi dédiée à *Marie de toute joie*. Mais d'un autre côté, dans les anciens registres de la mairie, on voit écrit souvent Kermaria-Surlair. Le bourg est en effet situé sur le point culminant de la commune.

Le territoire de Kermaria s'étend au sud-est du canton ; il est accidenté, peu boisé. Le sol, de constitution granitique, est recouvert d'une couche arable très fertile. L'agriculture est bien entendue ; la culture du pommier et l'élevage des bestiaux sont les grandes ressources agricoles.

Quelques ruisseaux, sans importance, arrosent la commune et vont se jeter dans la baie de Perros. Kermaria-Sulard, ancienne trève de Louannec, a été érigée en commune en 1793 ; elle était paroisse distincte depuis 1791.

En 1632, elle fut décimée par la peste.

L'ancienne église, qui appartenait aux XIIe et XIIIe siècles, a été remplacée par une élégante construction qui vient d'être achevée.

Dans le cimetière, on voit une croix en pierre qui porte la date de 1654.

La commune possède le château de Kergoff, nouvellement restauré. Il a appartenu au capitaine de Trogoff, qui se distingua à Navarin. Celui de Kerimel, où naquit Geoffroy de Kerimel, maréchal de Bretagne, fidèle et glorieux compagnon de Duguesclin, a été converti en ferme.

Kermaria possède deux écoles publiques, une de garçons créée en 1833, et une de filles qui date de 1851.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 16 et d'intérêt commun N° 38.

LOUANNEC

Superficie : 1,391 hectares. — Population : 1,526 habitants.

La commune de Louannec s'étend au fond de la baie de Perros, au sud-est du chef-lieu de canton. Le territoire est assez plat, excepté sur les bords de la mer où il est accidenté et où il offre des sites très pittoresques, avec vue de mer très étendue et très variée.

Quelques petits ruisseaux l'arrosent, notamment le Dourdu qui vient de Kermaria.

Les terres, à base granitique, avec roches amphiboliques, sont fertiles et bien cultivées. L'usage des engrais de mer

a permis de défricher toutes les landes, depuis quelques années.

L'église a pour patron saint Yves, mort recteur de cette paroisse le 19 mai 1303. Son souvenir est resté très vivace dans la population. On garde dans la sacristie une chasuble dont il se servait, et on montre sur le chemin de Barac'h à Lannion, désigné sous le nom de *garant sant Hervoan*, (sentier de saint Yves), un dolmen qui, dit-on, lui servit souvent de lit.

Comme monument, l'église n'offre rien de remarquable ; elle date du XIVe siècle. Dans le cimetière existe une croix qui date de 1634.

Les vieux manoirs de Barac'h, de Guernabacon et de Coatgourhant, sont convertis en fermes. Mais en revanche, on voit de jolies maisons modernes situées sur le bord de la mer.

Le petit port du Len est fréquenté par les bateaux qui font la pêche du goëmon et du sable de mer.

A Louannec existe depuis longtemps une école communale de garçons; une école communale de filles y a été créée vers 1868.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 16.

PLEUMEUR-BODOU

Superficie : 2,572 hectares. — Population : 3,011 habitants.

Le territoire de cette commune, la plus étendue du canton, est situé à l'ouest et s'étend entre Trégastel et Trébeurden. Il est élevé, très accidenté, mais peu boisé. Le défrichement des landes s'effectue sur une grande échelle depuis quelques années.

Un groupe d'îles, dont l'Ile-Grande est la principale et la seule peuplée, forment une section de Pleumeur-Bodou ; elles sont peu éloignées de la côte, et à marée basse on peut y aller à pied sec. Les belles carrières de granit de l'Ile-Grande sont exploitées et fournissent des pierres de taille qui s'exportent au loin en grande quantité.

Sur les grèves, on trouve un sable calcaire contenant jusqu'à 80 0/0 de matières fertilisantes.

L'église paroissiale, sous le patronage de saint Pierre, date de 1844. Spacieuse, elle renferme un autel gothique et une chaire à prêcher soutenue par une statue assez bizarre.

La commune possède trois chapelles : celle de Saint-Uzec, du XIVe siècle, renfermant une fenêtre en style rayonnant d'une grande hauteur ; celle de Saint-Samson et celle de Saint-Sauveur, dans l'Ile-Grande, qui ne se fait remarquer que par son ancienneté. Il convient de citer en outre la chapelle privée de Saint-Antoine et surtout celle de Sainte-Anne, qui dépend du beau château de Kerduel, retiré dans un site pittoresque et entouré de bois magnifiques ; c'est sur l'emplacement de Kerduel que la légende place le séjour du roi Arthur et de sa cour ; elle ajoute que l'île Agathon (un des petits îlots de Pleumeur) renferme le tombeau du héros fabuleux.

Sur la route du bourg à l'Ile-Grande, on trouve un menhir de 8 mètres de hauteur, surmonté de tous les attributs de la Passion. Dans cette île, on voit aussi un menhir bien conservé et deux autres au hameau de Bringuiller.

Du clocher de Pleumeur-Bodou, qui sert d'amer aux navires, l'œil découvre un immense horizon.

Deux écoles communales existent au bourg, une pour chaque sexe, et depuis quelques années une école mixte a été créée à l'Ile-Grande.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun Nos 44 et 78.

SAINT-QUAY-PERROS

Superficie : 468 hectares. — Population : 584 habitants.

Cette petite commune doit son nom au patron de l'église paroissiale et à sa proximité de Perros-Guirec.

Elle est située au sud de Perros et comprise entre deux

petits ruisseaux, le Grugul et le Kerduel, qui vont se jeter dans la baie de Perros.

Le territoire est accidenté, un peu boisé, et renferme quelques vergers plantés en pommiers. Le granit amphibolique est la base du sol. Les terres sont bien cultivées, les prairies sont bien aménagées.

L'église n'offre aucun intérêt. La chapelle de Saint-Méen, qui date du XVIe siècle, est chaque année, le lundi de la Pentecôte, le rendez-vous de nombreux pèlerins, qui viennent demander la guérison des maladies de peau.

On remarque à Keringant les restes d'un ancien château. Près de Crec'h-Quillié, à 100 mètres environ de la route de Perros à Lannion, on voit un monument celtique assez bien conservé ; c'est, croit-on, les restes d'une allée couverte ou d'un cromlec'h. Il se compose d'une allée de douze pierres sur chaque côté, conduisant à une petite élévation où se trouve un dolmen, dont les pierres sont renversées ; derrière et couché, se voit un menhir de 3^m^35 de long.

En 1695, Le Pelletier de Rozambo était seigneur de la paroisse.

Sur le ruisseau de Kerduel, se trouve un pont dit des Quatre-Recteurs, à l'endroit où se rencontrent les communes de Pleumeur-Bodou, de Servel, de Perros et de Saint Quay.

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, sont établies à Saint-Quay.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 11.

TRÉBEURDEN

Superficie : 1,340 hectares. — Population : 1,844 habitants.

Trébeurden, veut dire en celtique *Trève ou tribu des petits hommes*. Cette commune, qui occupe le sud-ouest du canton, est bornée à l'ouest et au sud-ouest par la mer. Elle se compose d'un plateau de constitution granitique en général, incliné vers le nord-est. Le sol, assez fertile au nord et à l'ouest, est à peu près stérile ; à l'est et au sud, un sous-sol argileux conserve l'eau même sur les plateaux élevés. Un

drainage serait nécessaire. Comme à l'Ile-Grande, plusieurs carrières de granit sont exploitées. Les îles Molène et Milliau dépendent de cette commune.

Une partie de la population s'occupe de la navigation, de la pêche côtière ou de la récolte du goëmon.

L'église date de 1835 ; elle a remplacé un édifice du XVe siècle, dont les vitraux ont été placés dans la nouvelle construction. La fondation de cette église est attribuée aux moines de Bégard, seigneurs de la terre noble de Penlan.

On compte trois chapelles en cette commune : Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, avec une très belle fontaine élevée par Jean de Montfort, Notre-Dame de Citeaux-Penvern, du XIIIe siècle, au fond d'une anse, et celle du Christ, près de laquelle on voit une croix monolithe, qu'on croit avoir été une pierre druidique et qui remonterait au IVe siècle.

Peu de communes sont aussi riches en monuments druidiques ; d'abord un tumulus à Kéraliou, près des restes d'un ancien château-fort qui paraît n'avoir été jamais achevé, quatre pierres branlantes ou *roulers*, six beaux menhirs et trois dolmens, ces derniers sont nommés dans le pays *Ty-lia* (maisons de pierre). Le plus vaste est celui de l'île Milliau, qui mesure 9 mètres de long sur 2 mètres ; il sert actuellement de grange.

En 1161, la population de Trébeurden fut cruellement éprouvée par la famine qui désolait la Bretagne ; les habitants ne se nourrirent pendant longtemps que de bouillie faite avec des coquillages qu'on trouvait à marée basse.

On garde à Trébeurden le souvenir de M. Le Luyer, recteur de la paroisse. En 1831, il aide au sauvetage d'un navire jeté sur la côte ; en 1832, pendant le choléra, il se dévoue d'une façon remarquable pour porter aux malades tous les secours dont ils avaient besoin. Enfin, en 1838, il sauve la vie à 200 personnes occupées à la pêche du goëmon qui, surprises par la marée et la tempête, sur l'île Molène, eussent péri inévitablement, si le vénérable prêtre ne fût allé, avec quelques vieux matelots, leur porter des secours. La croix de la Légion d'honneur récompensa, en

1838, tant de dévouement et de courage. On se souvient également de M. Le Licon, maire pendant 50 ans et mort chevalier de la Légion d'honneur.

Le granit, avons-nous dit, domine dans le sol, mais on trouve du syénite rouge, à l'île Milliau, du schiste, mêlé au granit, du quartz, des agates, des cornalines, et sur la grève du jaspe blond à cailloux roulés.

A Trébeurden existent une école communale de garçons, fondée en 1840, et une pour les filles qui date de 1863.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 44 et 72.

TRÉGASTEL

Superficie : 700 hectares. — Population : 1,141 habitants.

Le nom de Trégastel (*Tré-Castel*) signifierait territoire du château. En effet, il se trouvait un château-fort à Ploumanac'h, qui fut pris en 1594 par le maréchal d'Aumont, sur les troupes de Mercœur ; il n'en reste plus de vestiges.

Trégastel occupe la partie nord-ouest du canton. Le territoire est accidenté à l'est et au sud, il est plat et uni aux bords de la mer. On voit peu de bois. Les terres, à base granitique, sont bonnes sur le bord de la mer. Dans le sud, les terres de landes dominent.

Les petites îles Tanguy, Renot et Cast-Aërès dépendent de cette commune ; elles ne sont pas habitées.

L'église, dédiée à sainte Anne, offre un spécimen du style de transition du roman au gothique.

Deux chapelles existent : celles de Notre-Dame des Roches et de Saint-Golgon.

L'ancien manoir de Kerlavoz est habité par des fermiers.

Sur le bord de la mer, on voit, comme faisant suite aux roches de Ploumanac'h, d'énormes pierres entassées, disséminées de distance en distance dans les terres. Les plus curieuses sont dominées par une grande statue du Christ, tenant la croix. Un ancien recteur de Trégastel y a aménagé trois ou quatre pièces de grandes dimensions.

Tout près on voit les pierres branlantes appelées Coz-Castel.

La station balnéaire qui s'y est fondée récemment, prend chaque année du développement. Une maison vaste, construite il y a peu de temps par les sœurs du Sacré-Cœur, de Saint-Quay-Portrieux, offre aux baigneurs un séjour très agréable.

On trouve en Trégastel un dolmen haut de 7 mètres et plusieurs menhirs.

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, sont établies au bourg.

Le bourg n'est traversé que par un chemin vicinal ordinaire.

TRÉLÉVERN

Superficie : 694 hectares. — Population : 1,065 habitants.

Cette commune s'étend sur le bord et à l'est de la baie de Perros. Son territoire forme un plateau élevé, nu et découvert ; les terres, quoique bien cultivées, sont de nature médiocre. Les landes ne sont pas toutes défrichées ; on en voit encore plusieurs couvertes d'ajoncs qui servent de chauffage aux habitants.

On remarque en Trélévern les restes du manoir de Kergouanton, qui date du XVIe siècle.

Vis-à-vis de la petite île Tomé, une batterie défendant la rade de Perros a été longtemps établie. Elle a été enlevée depuis quelques années.

L'église paroissiale, qui n'offre rien de remarquable, est dédiée à sainte Eléonore et à sainte Anne ; cette dernière est l'objet de la vénération des marins que fournit en grand nombre la commune.

Du bourg, on jouit d'un beau coup d'œil sur la mer et la rade de Perros.

Les deux écoles communales réglementaires sont établies au bourg, qui est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 38.

TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

Superficie : 653 hectares. — Population : 1,034 habitants.

Situé à l'est du canton, le territoire de cette commune est borné au nord par la mer, au sud par Camlez et Penvénan, et à l'ouest par Trélévern. Le bourg n'est qu'à 2 kilomètres de celui de cette dernière commune.

Le territoire, à base granitique, est très accidenté et coupé par des vallons. Il est généralement nu et peu planté. Les terres, bien que de nature médiocre, sont bien cultivées et donnent, comme sur tout le littoral, de bonnes récoltes de pommes de terre. Le défrichement n'a pas eu lieu encore pour toutes les landes.

L'église, reconstruite en 1858, est sous le vocable de saint Samson ; la sonnerie des cloches est renommée dans tout le pays.

On remarque le château du Bois-Riou avec sa chapelle, sous l'invocation de saint Nicolas.

La plage de Trévou-Tréguignec recèle une forêt sous-marine qui est exploitée par les habitants. Plusieurs menhirs existent au Trévou, à l'île Balannec ou port Legoff, à Coatmez et à Rucolie.

Deux écoles ont été créées depuis quelques années dans la commune, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 34 et 43.

CANTON DE PLESTIN-LES-GRÈVES

(9 communes).

Plestin-les-Grèves ; Lanvellec ; Ploumilliau ; Plouzélambre ; Plufur ; Saint-Michel-en-Grève ; Trédrez ; Tréduder ; Trémel.

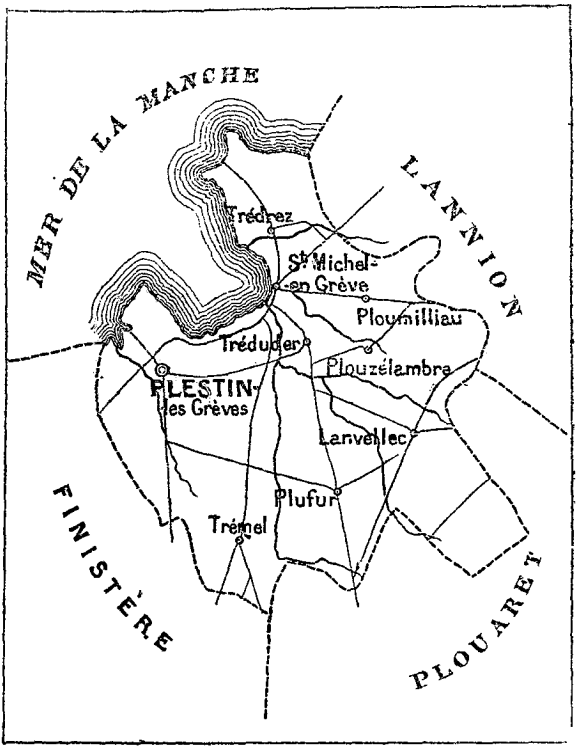

Le canton de Plestin est borné au nord par la Manche ; à l'est par les cantons de Lannion et de Plouaret ; au sud par le canton de Plouaret ; à l'ouest par le département du Finistère, dont la rivière le Douron le sépare. — Il est traversé par les chemins de grande communication N°s 1er, de Saint-Brieuc à Morlaix ; 11, de Perros à Lorient ; 32, de Bégard à Saint-Michel-en-Grève ; 38, de Lannion au Guer-

lesquin ; 42, de Callac à Toul-an-Héry, et 57, de Plounévez-Moëdec à la grève de Saint-Michel, et par les chemins d'intérêt commun N°s 42, de Bégard à Locquémeau, et 86, de Plouaret à Plestin.

La population de ce canton est de 15,187 habitants ; sa superficie de 14,554 hectares.

Ce canton maritime, accidenté dans toutes ses parties, à l'exception de celle de l'est qui est plane et unie, s'incline par une pente assez prononcée vers le nord. Il est peu boisé dans cette partie qui borde la mer ; mais dans le reste du territoire, on trouve des bouquets d'arbres en futaie et quelques vergers plantés de pommiers. Les sables coquilliers et les varechs, que son littoral lui fournit en abondance, et qui se répandent même assez avant vers le centre du pays, ont beaucoup contribué à fertiliser ses terres, de bonne qualité, déjà bien cultivées et productives en céréales de premier ordre. Les plantes fourragères sont aussi cultivées dans ce canton, qui cependant néglige un peu ses prairies. Quoi qu'il en soit, l'élève des chevaux et du bétail y réussit et fournit de beaux revenus à ceux qui s'y livrent. Il y existe encore beaucoup d'exploitations rurales sous le régime du domaine congéable. — Le canton de Plestin fournit à la marine un nombreux contingent de vigoureux matelots formés à leur pénible profession par la pêche du poisson, celle des sables coquilliers et la récolte des varechs.

PLESTIN-LES-GRÈVES

Superficie : 3,452 hectares. — Population : 4,195 habitants.

Ce chef-lieu de canton est un gros bourg, important par le commerce local qui s'y fait et par le nombre de ses habitants, tous livrés à l'agriculture ou aux transactions qui en résultent.

La commune de Plestin est très étendue ; elle occupe la partie la plus à l'ouest du département et est baignée par la mer au nord, et séparée, à l'ouest, du département du Finistère par la petite rivière le Douron.

Son territoire est accidenté et en pente marquée vers le

nord. Il est bien boisé et planté de pommiers. Les terres, à base schisteuse, sont bien cultivées et fertiles, grâce surtout à l'emploi des sables calcaires qu'on trouve sur la grève, et dont les principes fertilisants ont de 50 à 82 0/0 de leur poids. Toutefois, sur le bord de la mer et couronnant les hautes falaises, des landes se montrent encore ; elles ne peuvent guère être que semées en pins.

L'église, récemment restaurée dans son style primitif, date de 1576. Sous le porche principal, se trouve la statue du Christ au milieu de celles des apôtres ; à l'intérieur, on voit le tombeau de saint Efflam qui date du XVIe siècle ; la statue du saint est couchée sur un sarcophage décoré d'arcades gothiques. Ce monument en a remplacé un autre qui avait été inauguré en 999 par l'évêque de Tréguier.

La paroisse a pour patrons saint Gestin et saint Efflam. Le premier lui a donné son nom, *Plé-Gestin*, et par contraction Plestin. Le second est très vénéré dans le pays. C'était un prince d'Hibernie (Irlande) qui quitta sa patrie vers 480 et vint débarquer dans la grève Saint-Michel, à l'endroit où se trouve la croix que recouvre la mer à chaque marée. Il évangélisa la région et mourut en 512, dans l'ermitage qu'il s'était fait construire près de la chapelle qui porte son nom. Non loin de cette chapelle, sur la grève même, il existe une fontaine, rendez-vous de nombreux pèlerins qui viennent demander aux eaux bienfaisantes, les uns la guérison de leurs maux, d'autres, dit-on, le moyen de reconnaître l'auteur de vols commis à leur préjudice.

On remarque en Plestin plusieurs chapelles, parmi lesquelles, outre celle de Saint-Efflam, il convient de citer celle de Saint-Jacut, près des ruines du château de Lezormel.

Pour aller de Plestin à Saint-Michel-en-Grève, on suit une belle chaussée, dite dans le pays la Lieue de grève. C'est une promenade pleine de charmes ; d'un côté, se déroulent les belles grèves avec la mer immense à l'horizon ; de l'autre, des falaises très élevées, au milieu desquelles se détache un amas de rochers nommé Roc'h-Karlaz.

En face de la pointe de l'Armorique, à 1 kilomètre de la

terre, on voit un autre rocher Roc'h-Ru (roche rouge), où, dit-on, un serpent monstrueux, combattu par saint Efflam, se jeta dans la mer.

Dans un champ nommé Ar-Hastel, on voit un tumulus et près de là, dans un taillis, on en trouve un autre. Un menhir renversé gît près du village de Poulven.

Au hameau du Traou, on aperçoit les traces de la voie romaine qui partait du Yeaudet, en Ploulec'h; les médailles recueillies en cet endroit font croire à l'existence d'une station romaine.

Plestin possède le petit port de Toul-an-Héry, à 2 kilom. du bourg. Il s'y fait un certain mouvement d'exportation de céréales, de pommes de terre, d'importation de vins, bois, etc. A Saint-Efflam, des carrières d'ardoises sont exploitées.

Le château de Lesmais est digne d'être remarqué.

Quatre écoles avec pensionnats existent à Plestin; une école communale et une privée pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 1er et 42.

LANVELLEC

Superficie : 1,892 hectares. — Population : 1,741 habitants.

Le territoire de cette commune s'étend au sud-est du canton et est traversé dans le sud par le chemin de fer de Paris à Brest.

Il est arrosé par plusieurs ruisseaux, notamment par le Roudour et celui de Saint-Connay, qui vont se jeter dans la baie de Saint-Michel.

En général, les terres sont de bonne qualité et bien cultivées. On trouve peu de bois; les pommiers ne sont nombreux que dans le nord-est. Toutes les landes susceptibles d'être cultivées, l'ont été à peu près. De belles carrières de granit sont exploitées en Lanvellec.

Cette paroisse, qui faisait autrefois partie de l'évêché de Dol, a pour patron saint Brandan. L'église date de 1852. Dans l'intérieur, on remarque plusieurs belles sculptures,

parmi lesquelles une statue de saint Brandan, dues au ciseau de Le Mérer. Le cimetière possède un bel ossuaire en granit, de style gothique flamboyant.

On trouve en Lanvellec bon nombre de chapelles. La plus intéressante à visiter est celle de Saint-Carré, qui date de 1696, et dans laquelle se voient de belles peintures au lambris et un remarquable rétable au maître-autel.

Les manoirs de Goas-Ru, de Lesnevez et de Kernescop sont actuellement des maisons de fermes ; mais le château moderne de Rosambo mérite d'être visité. Il domine la vallée si pittoresque de ce nom.

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, sont établies à Lanvellec.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 38 et 57, et par le chemin d'intérêt commun N° 86.

PLOUMILLIAU

Superficie : 3,469 hectares. — Population : 3,531 habitants.

Cette commune doit son nom à saint Milliau, patron de la paroisse, roi d'Armorique, assassiné par son frère Rivod, à une époque incertaine.

Le territoire, qui s'étend à l'est du canton, depuis la mer jusqu'aux communes de Ploubezre et de Plouaret, est arrosé par plusieurs cours d'eau sans grande importance. Il est assez uni, excepté au nord-ouest. Les terres sont bonnes, bien cultivées et bien boisées. Les pommiers sont nombreux et bien soignés. Les landes sont à peu près toutes défrichées.

L'église, qui date de 1602, est un monument intéressant de style gothique flamboyant.

Une succursale existe à Kéraudy ; l'église de cette paroisse est dédiée à la sainte Vierge.

On compte quatre chapelles de construction moderne en Ploumilliau.

Les anciens châteaux de Lanascol et de Keranglas sont en ruines ; il reste à peine quelques traces de celui de

Kersenon. On voit un menhir dans les landes de Saint-Jean-Brezéan.

La nature du sol de cette commune est schisto-granitique vers l'ouest ; au nord et à l'est on trouve du granit pur.

Sous le rapport scolaire, Ploumilliau est bien doté ; deux écoles communales, une pour chaque sexe, sont établies au bourg, et le hameau de Kéraudy possède une école communale mixte.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 32, et d'intérêt commun N° 42.

PLOUZÉLAMBRE

Superficie : 784 hectares. — Population : 694 habitants.

Le nom de cette commune s'écrivait anciennement Ploésélempre.

Son territoire s'étend au sud-ouest de Plestin, le long du ruisseau de Pont-ar-Roscoat et jusqu'à la mer.

Le sol, à base granitique, est plat et uni, boisé et planté de beaux vergers, excepté dans la partie nord-ouest qui présente des collines élevées, couvertes de landes.

L'agriculture y est en progrès. L'orge, cultivée sur une grande échelle, il y a quelques années, a fait place au froment et au méteil.

Au sommet des collines qui dominent la rivière de Pont-ar-Roscoat et sur un plateau se trouve la chapelle de Runan-Belard, dédiée à saint Mélard, construite en 1623.

L'église, sous le patronage de saint Sylvestre, remonte au xve siècle; on y remarque un rétable de la Renaissance. Dans le cimetière, on remarque un beau calvaire en granit datant de la même époque. Il convient de citer la fontaine de Saint-Sylvestre, dont les eaux passaient autrefois pour avoir la vertu de guérir les lépreux.

Plouzélambre compte une école communale de garçons depuis 1853, et une école communale de filles créée en 1871.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

PLUFUR

Superficie : 1,750 hectares. — Population : 1,651 habitants.

Borné au nord-est par Tréduder, à l'est par Lanvellec, au sud par Plounérin et à l'ouest par Trémel et Plestin, le territoire de cette commune est très accidenté, coupé de quelques vallons au fond desquels coulent des ruisseaux qui vont se jeter dans la baie de Saint-Michel.

Les terres, bien plantées de pommiers, sont fertiles et bien cultivées. Les landes, susceptibles d'être défrichées, l'ont été depuis quelques années.

Dans l'église, dédiée à la sainte Vierge, on remarque un autel en bois sculpté.

Quatre chapelles existent à Plufur ; celles de Saint-Nicolas et de Saint-Yves datent du xve siècle.

A 2 kilomètres à l'est du bourg, on trouve les ruines de l'ancien château-fort du Plessix.

Le sol est en général de nature granitique, toutefois on trouve du schiste micacé au nord-ouest ; dans le nord, on a rencontré du carbure de plombagine très propre à la fabrication des crayons.

Deux écoles communales, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles, existent à Plufur.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 86.

SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE

Superficie : 469 hectares. — Population : 572 habitants.

Le territoire de cette commune est peu étendu ; c'est la plus petite du canton ; elle s'étend à l'est de la baie qui porte son nom.

Le sol, dans lequel le schiste modifié par le gneiss domine, est peu boisé. Sur les bords de la mer, d'énormes rochers couvrent les pentes qui y descendent. Les terres sont bien cultivées, excepté les hauteurs couvertes de landes.

A l'encontre de la coutume établie de placer les oratoires de saint Michel sur une hauteur, l'église paroissiale, dédiée à cet archange, est située au bord de la grève, et les flots viennent chaque jour battre les murs du cimetière. Cet édifice, couronné d'une jolie flèche, date de 1614.

Une vaste forêt devait s'étendre autrefois de Ploulec'h aux confins du Finistère. Après de fortes tempêtes, la grève de Saint-Michel laisse apercevoir des débris de gros arbres. Sur la route de Ploumilliau, on voit quelques traces d'un camp romain, formé de deux enceintes circulaires.

Dans la chapelle de Sainte-Geneviève se trouve un autel du XIIe siècle, masqué par une boiserie.

Une seule école mixte communale existe dans cette localité.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 1er.

TRÉDREZ

Superficie : 1,065 hectares. — Population : 1,178 habitants.

Cette commune a donné son nom au château de Coat-Trédrez, possédé autrefois par le baron du même nom.

Elle occupe l'extrême nord du canton et s'étend jusqu'auprès de l'embouchure du Guer.

Le territoire est assez uni, excepté dans les parties voisines de la mer, où il est très accidenté et présente des pentes rapides. Les terres cultivées sont productives, mais les landes du nord et de l'est de la commune sont peu susceptibles d'être mises en culture. Des forêts de pins devraient les couvrir.

Les habitants se livrent à la récolte du goëmon, engrais recherché, et à la pêche de la sardine. La mise en boîte de ce petit poisson a lieu dans une usine située sur le bord de la grève, et qui fonctionne depuis 1880. Une centaine d'ouvriers y sont occupés.

L'église, nouvellement restaurée par les soins de deux recteurs, est un édifice du XVe siècle. Elle est dédiée à Notre-Dame de Trédrez et à saint Yves, qui fut recteur de

la paroisse. L'archéologue et le touriste admirent ses frises élégantes, le tryptique renfermant un arbre de Jessé, représentant la Vierge entourée des rois de Juda ; le baptistère surmonté d'un baldaquin sculpté, parfaitement fouillé, et un reste de verrières.

Le 19 mai, jour de la fête de saint Yves, est gardé comme une fête solennelle.

La chapelle de Locquémau, dédiée à saint Quémeau, d'où lui vient son nom, mérite d'être visitée. Locquémau était autrefois une trève.

On remarque en Trédrez les belles habitations de Coat-Trédrez, de Kerbuzic et de Kerdepot.

Deux menhirs existent dans le sud-est. A Toul-an-Wennic, on voit des traces d'une voie romaine ; c'est sans doute celle dont nous avons parlé à l'article de Plestin.

L'école communale de garçons et celle des filles sont situées au bourg. Locquémau possède une école communale mixte.

Le bourg n'est desservi que par un chemin vicinal ordinaire le reliant au chemin d'intérêt commun No 42.

TRÉDUDER

Superficie : 480 hectares. — Population : 531 habitants.

Le territoire de Tréduder s'étend à l'ouest de Plestin et est baigné au nord par la mer. Plusieurs ruisseaux, entr'autres le Roudour et le Saint-Connay l'arrosent ; sur les bords, de belles prairies bien aménagées produisent d'excellents foins.

Presque partout domine dans le sol le schiste micacé, mais au sud du Korvan, sur la roule de la grève, on trouve du schiste maclifère, très rare dans nos régions.

Le terrain est très accidenté, bien boisé et planté de pommiers. Une grande partie des landes a été défrichée ; ce qui reste ne peut produire que des pins ou des ajoncs.

L'église paroissiale, dédiée à saint Théodore, est un monument sans grand intérêt qui date du xve siècle.

Tréduder possède deux écoles communales, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 57.

TRÉMEL

Superficie : 1,193 hectares. — Population : 1,094 habitants.

Situé au sud-ouest, sur les confins du Finistère, le territoire de Trémel est accidenté à l'est et à l'ouest, sur le bord des ruisseaux qui le limitent dans ces directions.

Cette commune a été formée en 1839 ; c'était autrefois une trève de Plestin, devenue succursale à l'époque du Concordat.

Son église, dédiée à la Vierge, est construite entièrement en granit et date du XVIe siècle. A l'intérieur, on remarque de curieuses frises sculptées ; quatre labbes couronnées d'archivoltes en accolade, un sacraire ou armoire eucharistique.

A Kerguiniou on voit un dolmen, ainsi qu'un menhir qui mesure 5^m^25 de haut et 8^m^25 de circonférence.

On voit encore les ruines des châteaux de Kermerzic et de Trébriant.

Le chemin de fer de Paris à Brest traverse l'extrême sud de la commune et la gare de Plounérin a été établie sur le territoire de Trémel. Dans les hameaux avoisinant la gare, beaucoup d'habitants professent la religion protestante. Une école dirigée par un pasteur est établie non loin de là.

Les terres sont de bonne qualité, bien boisées et plantées de pommiers ; les quelques landes qui existent encore sont l'objet d'un défrichement graduel et progressif.

Le bourg possède une école communale pour chaque sexe ; il est traversé par le chemin de grande communication N° 42.

CANTON DE PLOUARET

(9 communes).

Plouaret ; Le Vieux-Marché ; Loguivy-Plougras ; Plougras ; Plounérin ; Plounévez-Moëdec ; Pluzunet ; Tonquédec ; Trégrom.

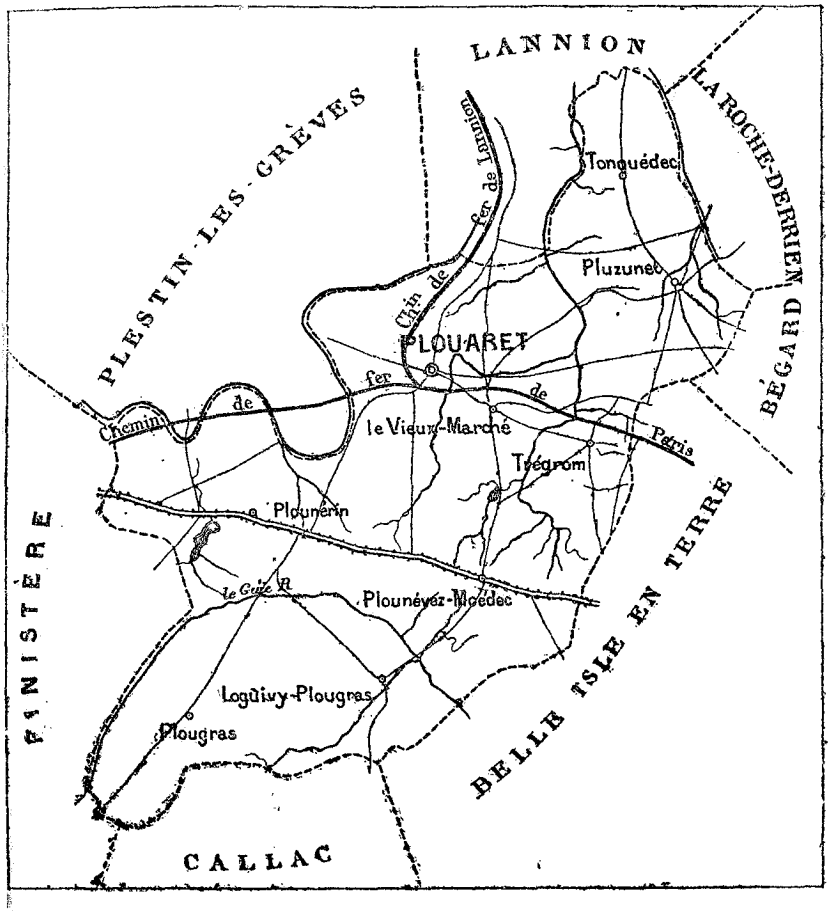

Le canton de Plouaret est borné au nord par le canton de Lannion ; à l'est par les cantons de La Roche-Derrien, de Bégard et de Belle-Isle ; au sud par le canton de Callac ;

à l'est par le département du Finistère et par le canton de Plestin. — Il est traversé par le chemin de fer de Rennes à Brest, avec embranchement de Plouaret à Lannion ; par la route nationale N° 12, de Paris à Brest; par les chemins de grande communication N°s 11, de Perros à Lorient ; 31, de Lannion à Guéméné ; 32, de Bégard à Saint-Michel-en-Grève ; 33, de Callac à Cavan ; 38, de Lannion au Guerlesquin ; 42, de Callac à Toul-an-Héry ; 55, de Lézardrieux à Belle-Isle-Bégard, et 57, de Plounévez-Moëdec à la grève de Saint-Michel, et par les chemins d'intérêt commun N°s 13, du Vieux-Marché à Pluzunet ; 32, de Plounévez-Moëdec à Lannion ; 42, de Bégard à Locquémau ; 77, de Belle-Isle à Guerlesquin, et 86, de Plaudren à Plestin.

La population du canton est de 21,196 habitants ; sa superficie de 24,975 hectares.

Le territoire, plat et assez uni dans sa plus grande partie, est fort accidenté et coupé de nombreux vallons au nord et au sud, mais surtout dans cette dernière partie, où il s'élève beaucoup et devient montagneux et tourmenté. On y observe quelques mamelons élevés de 300 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les terres sont de moyenne qualité et le classent parfaitement dans la zone intermédiaire du département ; elles sont assez bien cultivées et l'agriculture est en voie de progrès dans ce canton.

L'élève du bétail est l'une de ses importantes ressources, et il est regrettable que les prairies, qui pourraient être excellentes, soient l'objet d'aussi peu d'intérêt et d'attention. Les chevaux qu'il fournit sont forts, vigoureux et appartiennent à la race puissante que nous avons signalée sur le littoral.

Le canton de Plouaret, bien qu'éloigné de la mer dans quelques-unes de ses parties, se sert des amendements calcaires marins et en obtient les meilleurs résultats. Il est coupé de bonnes voies de communication et arrosé de nombreux ruisseaux.

Le chemin de fer le traverse, et il est dans le cas, avec un peu de bonne volonté de la part de ses habitants, de

réaliser de grands progrès. Beaucoup de propriétés sont sous le régime congéable ou convenancier.

PLOUARET

Superficie : 3,014 hectares. — Population : 3,396 habitants.

Cet important chef-lieu de canton est un gros bourg situé à peu de distance de la ligne de Paris à Brest et desservi par une station ou a lieu l'embranchement de la ligne de Plouaret à Lannion.

La commune offre un territoire plat et uni au nord et vers l'ouest. Sur le bord du Guer ou Léguer qui l'arrose à l'est, les accidents de terrain sont nombreux et très accentués. Les pommiers sont bien cultivés dans le nord et l'ouest, et les terres sont bien boisées. De nature granitique, elles sont bonnes et bien cultivées. Toutes les landes susceptibles d'être livrées à la culture, ont été défrichées.

Le commerce de Plouaret est tout local ; la plupart des habitants du bourg se livrent à l'agriculture.

La commune du Vieux-Marché, qui avait été en 1790 chef-lieu de canton, était jusqu'en 1866 une section de Plouaret.

L'église de Plouaret, dédiée à Notre-Dame, est une vaste et assez belle construction du XVIe siècle. On y remarque surtout le portique, la tour qui date de 1554, et la grande et élégante rosace de la Renaissance qui se trouve au-dessus du maître-autel.

La plupart des nombreuses chapelles qui se voyaient en cette commune, ont été abandonnées et sont tombées en ruines.

Deux sires du Pontblanc et celui de Keranrais qui figuraient au nombre des champions du combat des Trente, sont nés à Plouaret, de même que Guillaume de Coëtmohan, sieur de Guernachannay, directeur régent en droit de la Faculté de Paris, qui fonda le 20 avril 1323 le collége de Tréguier à Paris, aujourd'hui collége de France.

Au village de Coat-Roué, on voit un tumulus bien détérioré.

Deux écoles communales importantes existent au bourg, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 11 et 32, et d'intérêt commun No 86.

LE VIEUX-MARCHÉ

Superficie : 2,172 hectares. — Population : 2,589 habitants.

Le nom de Vieux-Marché, en breton, *C'hoz-Varc'had*, prouverait que les marchés de cette localité remontent à une époque reculée et qu'ils étaient d'une certaine importance.

Située à l'ouest de Plouaret et bornée à l'est par le Léguer qui la sépare de Trégrom, Pluzunet et Tonquédec, cette commune est traversée par le chemin de fer de Paris à Brest, sur un parcours de 4 kilomètres environ.

Le territoire est très accidenté et coupé par un grand nombre de ruisseaux. Le Léguer l'arrose sur une longueur de 8,600 mètres.

Le schiste talqueux, avec quartz améthiste, forme la structure du sol dont la couche arable est très diverse comme qualité. Les landes, qui recouvrent les pentes rapides de la vallée du Léguer, sont peu propres à la culture. L'agriculture progresse et les terres sont assez bien plantées en pommiers.

Au Vieux-Marché se tiennent par an plusieurs foires renommées. Les marchés du mercredi de chaque semaine ont une certaine importance.

L'origine de cette localité est fort ancienne, bien qu'elle ne soit paroisse que depuis 1860 et commune que depuis 1866. Jusqu'en 1808, la ville du Vieux-Marché (comme on la désigne dans la région) était chef-lieu de canton. C'était autrefois une seigneurie importante; son nom est cité dans les anciennes chartes de la province. En 1334, le duc Jean III, duc de Bretagne, la donna à son fils. En 1789, le général La Fayette la possédait du chef de sa mère.

Le tumulus de Kerandouff n'existe plus qu'à moitié, on voit encore cependant un amas considérable de pierres énormes.

On a de grandes présomptions pour croire qu'un camp romain a dû exister au lieu dit le Castel, près la chapelle de Bon-Secours ; d'abord, la voie romaine de Coz-Yeaudet passe non loin de là, et ensuite on a trouvé dans des fouilles récentes nombre de pièces romaines, de même qu'un puits funéraire dans lequel se trouvaient quelques ossements. De plus, en nivelant les places de la ville en 1882, on a mis à découvert un pot en terre contenant 1,200 grammes de monnaies d'argent de Louis IX, de ses successeurs et d'Edouard III, roi d'Angleterre.

L'église, de style ogival, s'élève au centre d'une vaste place, entourée de maisons de bel aspect. Elle est sous le vocable de Notre-Dame de Consolation. Toute construite en pierres de taille, elle est reconnue comme une des plus belles du département. Les fenêtres ogivales du transept sont remarquables, ainsi que les piliers formés de colonnettes réunies en faisceaux, et les contre-forts extérieurs. La chaire, en pierre, fait corps avec le pilier contre lequel elle est adossée.

Elle a remplacé une chapelle qui datait du xve siecle.

Parmi les quatre chapelles qui existent dans le Vieux-Marché, la plus intéressante est celle des Sept-Saints, bâtie sur un dolmen formant crypte et où l'on voit les statues des sept saints dormants d'Ephèse.

Les anciens manoirs de Keranborgne, de Gueranham, de Kergoz et de Goaz-Froment, sont pour la plupart convertis en fermes.

L'école communale des garçons du Vieux-Marché a été créée en 1864, et celle des filles existe depuis 1863.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 32, et d'intérêt commun N°s 13 et 32.

LOGUIVY-PLOUGRAS

Superficie : 4,768 hectares. — Population : 3,177 habitants.

Cette commune, dont le territoire est le plus étendu du canton, doit son nom (*Loc-Ivy*, pays d'Ivy) à saint Ivy, le patron de l'ancienne église paroissiale. Elle occupe, avec

celle de Plougras, toute la partie sud du canton, et est arrosée par la rivière du Guic et par deux autres ruisseaux peu importants.

Les terres de structure diverse, granit, schiste, gneiss, sont de médiocre qualité, et les landes à fond pierreux sont peu cultivées ; elles ne peuvent être utilisées qu'en semis de pins.

Elle comprend la forêt de Beffou, d'une contenance de 900 hectares.

L'ancienne église de Saint-Yves est en ruines. Depuis 1855, la belle chapelle de Saint-Emilion, qui date de 1516, l'a remplacée comme église paroissiale. C'est un édifice remarquable par la hardiesse de sa construction, la richesse des frises sculptées qui le décorent et l'élégance de son clocher ; on remarque en outre un superbe maître-autel du XVIIe siècle ; aussi est-ce avec juste raison qu'elle a été classée parmi les monuments historiques.

Plusieurs autres chapelles, la plupart en ruines, existaient en cette commune ; on voit encore celle de Saint-Yves qui date de 1588

Les nombreux manoirs disséminés en Loguivy sont en ruines. Des fouilles pratiquées au lieu appelé Menec'h-Ru (moines rouges) ont fait découvrir une hache en bronze, deux meules de moulins et des débris de construction. La tradition rapporte qu'en ce lieu s'élevait jadis un monastère habité par les Templiers.

La voie romaine de Tréguier à Carhaix parcourt la commune du nord-est au sud-ouest.

Trois écoles existent à Loguivy-Plougras : deux communales, une pour chaque sexe, et une privée pour les filles.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 11, et d'intérêt commun N° 77.

PLOUGRAS

Superficie : 2,648 hectares. — Population : 1,322 habitants.

Le nom de cette commune s'écrivait au XVe siècle Ploégroix, en latin *Plebs-Crucis*, paroisse de la Croix.

Plougras s'étend au sud-ouest du canton sur les confins du Finistère. Le territoire est plat et uni à l'ouest, accidenté et montueux dans les autres parties. Il est arrosé par le Guic, affluent du Léguer, qui le sépare en partie du Finistère. Les terres sont légères, sablonneuses et de qualité ordinaire ; les cultivateurs se livrent, comme dans tout le sud-ouest du département, à l'élevage des chevaux et à l'engraissement des bœufs. Toutefois, les prairies qu'arrose le Guic, produisent un pâturage donnant au beurre fourni par les vaches qui s'en nourrissent, une qualité exceptionnelle.

Autrefois Plougras était une très grande paroisse de laquelle relevaient les trèves de Lohuec et de Loguivy-Plougras. L'église appartient au XVIIe siècle et a pour patron saint Pierre. La tour est remarquable par son élégance et la hardiesse de son clocher.

On voit encore les fossés de l'ancien château de Beffou, près duquel se trouve le bel étang de ce nom, qui ne mesure pas moins de 7 hectares.

Cette commune possède des tourbières dans quelques vallons et des carrières d'ardoises exploitées.

On voit non loin de Goastibiou et de Lesplouric des menhirs très élevés.

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, existent à Plougras depuis 1844.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 42, et d'intérêt commun N° 77.

PLOUNERIN

Superficie : 2,589 hectares. — Population : 1,719 habitants.

Ce nom vient de *Plou* (peuple ou paroisse), et de saint Nérin, évêque breton, patron de l'église paroissiale.

Situé à l'ouest du canton, Plounérin est traversé par la route nationale de Paris à Brest, et au nord par le chemin de fer sur une longueur totale de 5,500 mètres. Une station y est établie, mais sur le territoire de Trémel.

Le sol, généralement uni, est de constitution granitique

avec quelques roches amphiboliques ; près de la Clarté, on trouve du diorite. Les terres, peu boisées, sont de médiocre qualité ; beaucoup de landes attendent encore le soc défricheur ou la graine de pins qui les rendraient productives.

L'église, qui porte les dates de 1686, 1700 et 1758, n'offre rien de bien remarquable. Plusieurs chapelles existaient autrefois en cette commune ; il en reste trois assez bien conservées, celles de Notre-Dame de Bon-Voyage, de Notre-Dame de la Clarté et de la Trinité ; la première seule présente quelque intérêt.

Le bel étang de Lez-Moal, aux rives sans arbres et d'une contenance de 30 hectares, est souvent visité par les pêcheurs ; il est, dit-on, très poissonneux.

Près du hameau de Quiriot, on trouve un bloc de pierre cubant 300 mètres environ, qu'on croit être un monument celtique.

On voit encore les restes du vieux manoir de Bruillac qui appartenait au XIIIe siècle à l'illustre famille Duchâtel. Le château moderne de Kerigoan est digne d'intérêt.

Au bourg de Plounérin, deux écoles communales existent depuis longtemps. Près de la gare, il vient d'en être établi une pour les deux sexes.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 12.

PLOUNEVEZ-MOEDEC

Superficie : 4,035 hectares. — Population : 3,303 habitants.

Cette grande commune s'étend au sud-ouest du canton jusqu'aux portes de Belle-Isle-en-Terre. Le bourg, traversé par la route nationale de Paris à Brest, est assez important. Arrosé par le Guic et le Léguer, le territoire est très accidenté, il présente une suite non interrompue de collines et de vallons. Les terres sont généralement légères et sablonneuses, boisées au sud, à l'est et dans une partie du nord. Le sol est en général de nature granitique, à l'ouest on

trouve du gneiss ; pendant quelques années on a exploité une carrière de quartz améthiste.

Sur le Guer sont établies deux papeteries, une scierie mécanique, un haut fourneau et quelques autres établissements industriels qui occupent un certain nombre d'ouvriers.

Dans l'église paroissiale, qui est sous le vocable de saint Pierre, on remarque une maîtresse-vître et les statues de saint Pierre et de la Vierge. La tour porte les armes du chevalier Du Parc qu'on croit être son fondateur.

Quatre chapelles existent dans la commune, mais celle de Keramanac'h (ville des moines) du xve siècle, présente seule de l'intérêt ; son riche portail sud, son porche, la tribune en chêne sculpté, avec voûtes et pendentifs, représentant les douze apôtres ; le maître-autel avec son rétable en marbre renfermant une multitude de personnages qui représentent la vie et la mort de Jésus-Christ, et la fenêtre absidiale à beaux meneaux flamboyants excitent l'admiration des visiteurs.

On voit encore les vestiges du château de Marquès, détruit en 1793, et les beaux châteaux modernes de Kerdelahaie, de Pors-en-Parc et du Gollot. Près de Coat-Sec'h, on trouve les traces de la voie romaine de Carhaix à Lannion.

Deux écoles communales importantes existent au bourg, qui est traversé par la route nationale N° 12.

PLUZUNET

Superficie : 2,285 hectares. — Population : 2,375 habitants.

Cette commune tire son nom de saint Idunet, patron de la paroisse. Ce saint vint, croit-on, de la Grande-Bretagne, vers le ve ou vi^e^ siècle, avec sa sœur sainte Tunvel.

Elle s'étend au nord-ouest de Plouaret, entre le Leguer à l'ouest et le canton de Bégard à l'est. Le Guindy qui l'arrose à l'est, la traverse sur une grande étendue.

Le territoire de Pluzunet est plat et uni, excepté vers l'ouest où le Leguer forme une vallée profonde aux pentes

escarpées. Les terres, à base granitique avec quelques amas de quartz, deviennent meilleures, grâce aux amendements marins dont on fait grand usage. Beaucoup d'agriculteurs se livrent avec succès à l'élevage du bétail. Les landes sont à peu près toutes défrichées.

Le bourg est un des plus jolis du département ; la belle place plantée d'ormes et servant de champ de foire, est entourée de maisons bien bâties et d'un bel aspect.

L'église, dédiée à saint Pierre, a été reconstruite en 1847, sauf le clocher qui date de 1669. Elle est entourée d'un vaste cimetière parfaitement tenu.

On ignore l'époque de l'érection de Pluzunet en paroisse, on sait seulement qu'elle avait un recteur en 1532. A Coatanizan se voient encore les vestiges d'un château-fort. La pièce d'eau est aujourd'hui à sec, mais le colombier existe toujours. Le dernier châtelain, le marquis de Montluc, émigra en 1791, et Coatanizan fut vendu comme bien national. La chapelle Saint-Jean dépendait d'une demeure seigneuriale bâtie par la famille de Kerimel.

Les chapelles de Saint-Idrienne ou Idrielle et de Saint-Jean étaient autrefois des lieux de pèlerinages très fréquentés.

Entre Pont-an-Mari et le moulin du Prajou, on a découvert, il y a quelques années, un souterrain formé de trois chambres. On croit que c'était un repaire de brigands. Non loin de Saint-Idunet, on voit une pierre creusée en forme d'auge qui, d'après la tradition, servait de lit au saint personnage qui aurait habité ce lieu. Les mères qui ont des enfants débiles, vont les rouler sur cette pierre, pour leur faire recouvrer leurs forces. Au lieu nommé Losser, le Léguer se précipite d'une grande hauteur avec un bruit qui s'entend de plusieurs kilomètres.

Bien avant la Révolution, Pluzunet possédait des instituteurs, ambulants pour la plupart. Mais c'est en 1817 qu'un maître breveté, M. Le Ballier, fut régulièrement nommé par le recteur de l'Académie.

L'école des filles a été créée en 1849 et reconnue communale en 1851. En 1883, une classe enfantine a été annexée à l'école des garçons.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 31 et 33, et par les chemins d'intérêt commun N°s 13 et 42.

TONQUEDEC

Superficie : 1,799 hectares. — Population : 1,840 habitants.

Située à l'extrémité nord du canton, la commune de Tonquédec est bornée à l'est par le Guindy et à l'ouest par le Léguer, rivières qui toutes les deux coulent vers le nord.

Le sol renferme un très beau granit rosé exploité notamment à Kermeur. Le territoire est généralement plat et uni, excepté vers l'ouest, où le Léguer coule dans une vallée aux bords escarpés, couverts de bois ou d'ajoncs. L'agriculture y a fait de grands progrès ; les terres, grâce à l'engrais marin qu'on va chercher à Lannion, sont très productives et bien plantées en pommiers. L'élevage des bestiaux se développe en cette commune au grand profit des cultivateurs qui s'y livrent.

Sous le chœur de l'église, dédiée à saint Pierre et restaurée en 1835, se trouvent les tombeaux des Kergrist et des Du Quengo, successivement seigneurs de Tonquédec. Cette église avait été érigée en collégiale en 1447, par Rolland, vicomte de Coëtmen. On y remarque la maîtresse vitre.

Dans le cimetière, on voit les tombeaux de MM. Couppé, ancien député à la Convention, Troguindy et Nicolas, tous les trois décédés maires de la commune.

Mais ce qui attire l'attention des touristes, ce sont les ruines du célèbre et antique château-fort de Tonquédec, placé sur les bords d'une colline dominant le Leguer, à 2 kilomètres à l'ouest du bourg. Ces ruines, à l'aspect imposant, sont les restes d'un des beaux monuments de l'architecture féodale et militaire au XIIe siècle. Il était surnommé avec raison le Pierrefonds de la Bretagne.

Le visiteur est immédiatement frappé de l'aspect grandiose et magnifique de ces restes assez bien conservés pour permettre de reconstituer le plan primitif du château.

C'est un polygone irrégulier, entouré de douves, divisé en trois parties et ceint de murailles crénelées de 3 à 4 mètres d'épaisseur. Il était flanqué de grosses tours rondes à l'extérieur et hexagonales à l'intérieur. Les couronnements de ces tours ont été rasés ; mais on monte encore dans deux d'entre elles, jusqu'aux machicoulis, par des escaliers pratiqués dans le mur. A l'endroit opposé à la porte d'entrée et séparé du corps de la place, était le donjon colossal qui ne communiquait avec les autres bâtiments que par un pont levis. Il occupait le sommet d'un triangle à la pointe d'un promontoire qui domine la vallée d'une hauteur de 50 mètres environ. Des souterrains et des cachots voûtés existaient au-dessous des constructions.

Plusieurs légendes se rattachent au château de Tonquédec ; dans le souterrain qui se dirigeait, dit-on, vers Ploubezre, se trouveraient les âmes des Huguenots qui là expient leurs erreurs ; un lièvre gigantesque se montrerait au milieu des ruines, mais aussi inaccessible aux plus fins limiers qu'au plomb du chasseur le plus habile ; une jeune fille tous les sept ans viendrait pleurer sur l'une des tours pendant que midi sonne, etc.

La seigneurie de Tonquédec fut érigée en vicomté vers le XIIe siècle, en faveur des Coëtmen. Les terres passèrent ensuite entre les mains des Quengo, qui les possédèrent jusqu'en 1879 ; à cette époque elle est devenue la propriété de M. de Kerouartz.

C'est en 1622 que le château fut démantelé par ordre de Richelieu.

Près de Kermeur on voit un menhir et près de Kerjan un beau dolmen.

La commune de Tonquédec possède deux écoles communales, celle des garçons a été fondée en 1827 et celle des filles en 1841. Une école privée de filles y existe depuis quelques années.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 31.

TRÉGROM

Superficie : 1,665 hectares. — Population : 1,475 habitants.

La commune de Trégrom est située à l'est du canton et du Vieux-Marché ; elle est séparée au sud de Plounévez-Moëdec par le Leguer qui la traverse sur une grande étendue. Le chemin de fer de Paris à Brest passe au nord et à une petite distance du bourg.

Le territoire, à base granitique avec quelques amas de quartz, est fort accidenté. Une foule de petits ruisseaux y forment une quantité de vallées profondes dominées par des collines élevées. Les terres sont de bonne qualité en général et bien boisées.

L'église, sous le patronage de saint Brandan, est un monument sans intérêt, datant du xve siècle, et qui a été restauré en 1843. Elle renferme le tombeau du marquis de Kersauzon, son fondateur.

On voit en Trégrom trois chapelles : celles du Christ, de Saint-Méloir et de Saint-Tugdual ; la première possède des restes d'une belle verrière (xvie siècle).

Il n'existe plus que des vestiges du château de Coatléguer. Le beau château moderne du Gouer attire l'attention des visiteurs.

Au village de Keranscot se trouvent deux menhirs, et à Kermenou, on voit un tumulus.

Trégrom possède deux écoles communales, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 33.

CANTON DE TRÉGUIER

(10 communes).

Tréguier ; Camlez ; Coatréven ; Langoat ; Lanmérin ; Minihy-Tréguier ; Penvenan ; Plougrescant ; Plouguiel ; Trézeny.

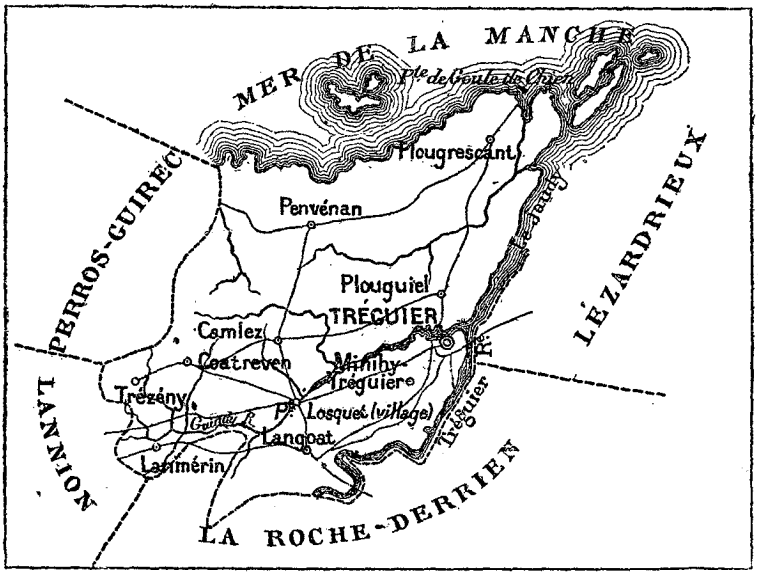

Le canton de Tréguier est borné au nord par la Manche ; à l'est par la rivière de Tréguier, qui le sépare des cantons de Lézardrieux et de La Roche-Derrien ; au sud par le canton de La Roche-Derrien, et à l'ouest par les cantons de Lannion et de Perros-Guirec. — Il est traversé par les chemins de grande communication N°s 1er, de Saint-Brieuc à Morlaix ; 8, de Tréguier à Gouarec ; 16, de Saint-Brieuc à Perros-Guirec, et 55, de Lézardrieux à Belle-Isle-Bégard, et par les chemins d'intérêt commun N°s 23, de Lannion à Plouha ; 33, de Tréguier à la grève de Saint-Guinolé ; 35, de Lannion à Plougrescant ; 38, de Trélévern à Rospez ; 41, de Bégard au Port-Blanc ; 43, de Tréguier à Trévou-Tréguignec ; 37,

de Rospez à La Roche-Derrien, et 49, de Tréguier à Plougrescant.

La population du canton est de 17,294 habitants ; sa superficie de 11,473 hectares.

Le territoire de ce canton maritime, accidenté et montueux, est découvert dans sa partie nord, voisine de la mer, boisé et planté de pommiers dans celle du sud. Il offre, de tous côtés, des points de vue aussi beaux que variés, soit qu'on explore son littoral, soit qu'on parcoure les belles vallées qui le sillonnent ou qu'on admire les riches cultures de ses champs. Dans ce canton, en effet, l'homme seconde la nature avec énergie, et donnant à la terre les soins et l'engrais qu'elle réclame, il en retire des produits de premier ordre en céréales et plantes industrielles telles que colzas et lins. Ces derniers surtout peuvent, dans certaines communes, rivaliser avec les textiles les plus estimés de la Flandre. Si ses prés sont insuffisants, il y supplée par les prairies artificielles et les plantes fourragères. Il en résulte que l'agriculture, tout en obtenant des céréales, peut avantageusement élever de bon bétail et produire de forts et vigoureux chevaux de trait recherchés et vendus à de hauts prix. A tous ces avantages qui tiennent au sol, il faut ajouter ceux de la pêche côtière, de la vente des sables, des varechs, des huîtres et surtout de la marine à laquelle le canton fournit de nombreux matelots ; aussi peut-on le classer au premier rang pour l'aisance dans laquelle en général vivent ses habitants.

TRÉGUIER

Superficie : 155 hectares. — Population : 3,193 habitants.

Tréguier, en latin *Trecorium*, en breton, *Lantreguer*, est bâti en amphithéâtre sur la langue de terre qui se trouve à la jonction du Jaudy et du Guindy.

Au VIe siècle, un monastère fut élevé dans la presqu'île de Trécor, par Tugdual, fils du roi Hoël.

En 848, une église cathédrale fut construite sur l'emplacement du couvent et saint Tudgdual en devint le patron.

Des maisons ne tardèrent pas à s'élever autour de l'édifice ; telle fut l'origine de Tréguier.

Par sa position à 7 kilomètres de la mer, cette ville ne tarda pas à devenir prospère, et son érection en évêché au IXe siècle lui donna une importance considérable sur les petits centres des environs.

Son commerce fut favorisé de bonne heure par la création de foires importantes qui existent encore, par l'établissement de tanneries, de corderies, de filature de toiles et de toutes les industries auxquelles a recours la navigation.

Le port de Tréguier arme tous les ans des navires pour la pêche de la morue, et d'autres y font le cabotage. Les huîtrières, qui existent dans la rivière, sont exploitées régulièrement ainsi que dans tous les environs. Plusieurs bateaux se livrent journellement au transport des engrais marins. La ville est bien entretenue ; on y voit une belle place entourée d'un parapet ; la rue principale est la Grand'Rue, mais une des plus jolies est la rue Colvestre. On remarque plusieurs anciennes maisons des XVe et XVIe siècles qui dominent dans tous les quartiers ; les importantes constructions des Ursulines, du Petit Séminaire, de l'ancien évêché, des Dames Augustines, des Filles de la Croix, etc.

Mais le monument vers lequel se concentre toute l'admiration des visiteurs est la cathédrale, le plus bel édifice religieux des Côtes-du-Nord. Cette église, en forme de croix, mesure 75 mètres de long, 39m 50 de largeur aux transepts, le sommet de la voûte est à 18 mètres au-dessus du pavé. Commencée en 1339, elle ne fut terminée qu'au XVe siècle ; elle est riche de toutes les beautés de l'architecture de cette époque. Le transept présente une particularité assez rare ; il est surmonté de trois tours, l'une au milieu et une à chaque extrémité. L'une d'elles porte la grande flèche qui atteint 63 mètres au-dessus du sol. Au bout du transept on voit une tour, reste de la cathédrale primitive, appelée tour d'Hastings.

La nef et le chœur, flanqués de basses nefs, sont entourés de chapelles latérales, dont l'une, appelée chapelle du Duc, fut construite pour recevoir la dépouille de Jean V,

duc de Bretagne, mort en 1442. Quarante-six stalles en chêne sculpté, datant de 1648, décorent les deux côtés du chœur.

Ce magnifique monument offre un ensemble remarquable d'architecture ogival du genre rayonnant, qui a été suivi en Bretagne pendant de longues années. Les 68 fenêtres qui l'éclairent sont élégantes et richement sculptées.

Près de la porte d'un des bras de la croix, une des entrées principales, on voit un bénitier à cariatides en marbre rose de toute beauté. A l'intérieur, se trouvent plusieurs tombeaux du XIVe siècle, un bel autel en bois sculpté, une dalle en marbre rose qui indique la sépulture de saint Yves, marquée par un beau monument funéraire qui vient d'être élevé par souscriptions.

Le long du chevet et sur le flanc septentrional de la cathédrale s'étend le cloître canonial, commencé en 1461 et comptant sur ses quatre galeries 42 arcades remplies par des trèfles quadrilatés, supportés par de légères colonnettes surmontées de tympans à jours. De distance en distance, des contreforts ou des arcs-boutants soutiennent la claire-voie.

Avec juste raison, ce bel édifice est depuis longtemps classé comme monument historique. Tréguier a conservé son ancien évêché, belle maison de diverses époques, situé dans un parc dominant le Guindy.

L'histoire nous apprend qu'en 1346, la ville fut dévastée et les églises pillées. En 1386, Olivier de Clisson, qui avait projeté une descente en Angleterre, y avait fait construire pour ses soldats une ville en bois, qui se montait et se démontait à volonté. Pendant la Ligue, Tréguier fut fidèle au Roi ; c'est pourquoi elle fut pillée et ravagée plusieurs fois par les troupes de Mercœur. Enfin, en 1592, une armée espagnole débarqua sur les côtes et acheva de détruire ce que Mercœur avait épargné.

On remarque dans les environs les belles maisons de Keralio, du Bilo et de Kerhir dont les bois bordent la mer.

Un beau pont métallique, nouvellement construit sur les

plans et par les soins du service vicinal met en communication les deux rives du Jaudy.

En outre de son collège, Tréguier possède une école communale de garçons, deux pensionnats de jeunes filles auxquels sont annexées des écoles primaires gratuites.

La ville est traversée par le chemin de grande communication N° 1er, et par les chemins d'intérêt commun N°s 33 et 49.

CAMLEZ

Superficie : 1,163 hectares. — Population : 1,148 habitants.

Son territoire s'étend au sud-ouest de Tréguier sur la rive gauche du Guindy.

Le sol, de nature granitique dans le nord et schisteux au sud, est généralement uni, excepté sur les bords du Guindy. Les terres sont médiocres, peu boisées mais bien cultivées.

Saint Trémeur et sainte Tréphine se partagent le patronage de l'église paroissiale, monument sans intérêt qui date de 1714.

Près de la chapelle de Saint-Nicolas se tient, le 3e dimanche de septembre, un pardon très fréquenté. Dans le cimetière qui avoisine cette chapelle, se trouve la pierre dite de saint Nicolas sur laquelle on couche les jeunes enfants pour qu'ils marchent de bonne heure.

A mi-route du bourg de Camlez à celui de Trévou-Tréguignec se trouve le vieux château de Kerham, aujourd'hui converti en ferme. On voit encore les belles voûtes en pierre de taille qui soutiennent l'édifice, les douves qui l'entouraient et les murs du parc. Cette construction, qui date du XVIIe siècle, avait été élevée sur l'emplacement du château-fort démantelé par ordre de Richelieu.

Non loin de Luzuron, vieux manoir devenu maison de ferme, on a reconnu une tombe romaine dans un champ appelé *Parc-ar-min-guen*.

Deux écoles communales existent à Camlez, une pour chaque sexe. A l'école des filles, une classe enfantine a été annexée en 1880.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 43.

COATRÉVEN

Superficie : 912 hectares. — Population : 860 habitants.

Le territoire de cette commune qui s'étend au nord du Guindy et sur la rive gauche de cette rivière, est uni et plat, sauf au sud. Les terres à base granitique dans le nord et schisteuse au sud, sont bonnes et bien cultivées. Les prairies, bien aménagées, sont très productives.

L'église est sans intérêt, elle est sous le patronage de saint Pierre.

Au hameau de Lochrist, le plus important de la commune, se trouve la chapelle de Notre-Dame. On remarque la belle habitation de Keranroux. A Coatréven est né Mgr Crocq, décédé évêque de Laranda dans le Tonkin méridional.

L'école communale des garçons date du 11 messidor an III, époque à laquelle fut installé, par le Procureur de la commune, le citoyen Guy-François-Marie Levaly, maître d'école. Celle des filles ne date que de 1875.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 16.

LANGOAT

Superficie : 1,850 hectares. — Population : 2,047 habitants.

Suivant Deric, le territoire de cette commune était autrefois couvert d'une forêt qui s'étendait jusqu'à Hengoat, d'où lui viendrait son nom Land-Coat (pays du bois).

Située au sud-ouest de Tréguier, la commune de Langoat est comprise entre le Jaudy à l'est et le Guindy à l'ouest. Le sol, à base de schiste ardoisier, est très tourmenté et assez nu. Les terres sont de bonne qualité et bien cultivées ; les engrais marins les rendent très productives. Il se tient, de temps immémorial, une foire très suivie pendant les jours des Rogations.

L'église a remplacé en 1771 un édifice du XIIIe siècle. Elle est surmontée d'un assez joli clocher. Au haut de la nef à gauche se trouve un monument funéraire de 1370 que l'on

dit être le tombeau de sainte Pompée, patronne de la paroisse, sœur de Hoël Ier, roi de Bretagne, et mère de saint Tugdual, évêque de Tréguier, de saint Léonor et de sainte Sève.

Dans la partie est de la commune, on voit une vaste enceinte fortifiée ayant la forme d'un fer à cheval ; on la nomme Castel-Du (château noir). Dans le pays, on prétend qu'elle est l'œuvre des Anglais qui s'y seraient retranchés en 1345, lorsqu'ils assiégèrent et prirent La Roche-Derrien. Le fort, également en terre, qui existait sur la ferme de Coat-an-fô, et qui a été démoli en 1834 avait, croit-on, servi de moyen de défense aux mêmes ennemis.

Le cimetière renferme le tombeau érigé à M. Le Grand, ancien recteur de l'Académie de Rennes, par ses amis et ses anciens élèves. Cet homme bienveillant et savant autant que modeste, était né à Langoat le 12 janvier 1792 et y fut inhumé en 1839.

Une école communale pour les garçons créée en 1870, une pour les filles qui date de 1860, à laquelle est annexée une classe enfantine, desservent la commune.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 16, et d'intérêt commun N°s 37 et 41.

LANMÉRIN

Superficie : 415 hectares. — Population : 570 habitants.

Appelée autrefois et aujourd'hui encore dans les campagnes Lanvilin, cette commune tire son nom de saint Mérin, moine, venu d'Ecosse au VIIe siècle.

Son territoire, accidenté et bien planté de pommiers, est situé à l'extrémité sud-ouest du canton et sur la rive gauche du Guindy. Il est bien cultivé ; les prairies notamment sont de bonne qualité.

On trouve du schiste talqueux dans l'est et argileux dans l'ouest.

Avant la Révolution française, toutes les terres labourables de Lanmérin étaient sujettes à la dîme rectorale à raison de la 12e gerbe de chaque céréale cultivée ; en était

excepté un champ qui était chargé d'une rente d'un demi boisseau de froment « bon blé loyal et rendable au grenier du presbytère ». Cette dîme donnait de si beaux produits qu'on l'appelait le Moulin d'Or.

Est né à Lanmérin, M. Le Tinevez, François, maire de cette commune en 1830 et mort chevalier de la Légion d'honneur.

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, existent depuis plusieurs années en cette commune.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 37.

MINIHY-TRÉGUIER

Superficie : 1,207 hectares. — Population : 1,516 habitants.

Le bourg est situé sur les bords du Jaudy, et la commune s'étend à l'ouest jusqu'au Guindy.

Le territoire à base de schiste ardoisier, est très accidenté. Les pommiers et les bois de diverses essences y réussissent bien. Son sol riche, bien fumé et bien cultivé, donne de belles récoltes.

L'église paroissiale est la chapelle de l'ancien manoir de Kermartin, où naquit le 17 octobre 1255 saint Yves Elory, très vénéré dans toute la Bretagne. C'est un élégant édifice en partie du xve siècle ; la tradition locale en attribue la construction à ce saint personnage.

Saint Yves, devenu prêtre, fut nommé official de l'évêque de Tréguier, et ensuite recteur de Trédrez et de Louannec. Après avoir fait de brillantes études de droit à Paris, il se dévoua à défendre les causes des indigents, tout en soignant dans son manoir les nombreux malades que le bruit de ses vertus y attirait. Les hommes de justice l'ont pris pour patron. Il mourut le 19 mai 1303 et fut inhumé dans la cathédrale de Tréguier. Sa canonisation eut lieu en 1347. Son testament est écrit sur un tableau placé dans l'église et l'on conserve les restes de son bréviaire, beau manuscrit sur vélin.

En 1834, le manoir de Kermartin, acquis par Mgr de Quelen, archevêque de Paris, a été reconstruit; une plaque en marbre, placée au-dessus de la porte, rappelle qu'en ce lieu est né l'illustre Yves.

La paroisse du Minihy a joui pendant longtemps du droit d'asile, d'où lui vient son nom.

On exploite quelques carrières d'ardoises, dont les produits sont de médiocre qualité.

Une seule école mixte existe dans la commune.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

PENVENAN

Superficie : 1,984 hectares. — Population : 3,167 habitants.

Cette importante commune s'étend au nord-ouest du canton et est baignée au nord par la mer.

Le territoire est accidenté et découvert; les pommiers s'y répandent de plus en plus, et les landes se défrichent peu à peu. Les terres, à base granitique, sont légères, mais bien cultivées ; elles sont productives.

Le bourg a moins d'importance que le Port-Blanc, bon et assez vaste atterrage situé au nord de la commune et dans lequel de forts navires peuvent trouver un sûr abri.

L'église paroissiale, sous le patronage de la Vierge, a été construite en 1837 ; elle n'offre aucun intérêt.

Six chapelles existent en Penvenan, les plus remarquables sont celles de Saint-Gonval, où l'on voit la statue du saint qui date du XIIe siècle, de Saint-Gildas, dans l'îlot de ce nom. Au pardon de cette dernière, qui se tient le jour de la Pentecôte, on conduit les chevaux, et c'est un grand honneur d'y arriver le premier, quelle que soit la hauteur de la mer. Dans un rocher qui était, dit-on, le lit du saint, on voit l'empreinte très exacte d'un corps humain.

Dans l'anse de la Saudraie, on a trouvé en 1829 et en 1838, des débris de mosaïques romaines. Quatre menhirs existaient en Penvenan ; ceux de Keribo et de Guernotier

ont été abattus et exploités en 1864 ; les deux qui subsistent encore sont situés l'un près de la limite de Camlez et l'autre près du bourg.

On remarque les belles habitations du Pellinec et de Kerbuelven ; cette dernière a été autrefois la maison de plaisance des évêques de Tréguier.

Deux écoles communales existent au bourg de Penvenan, et une pour les deux sexes au Port-Blanc.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 35 et 41.

PLOUGRESCANT

Superficie : 1,554 hectares. — Population : 2,134 habitants.

Cette commune s'étend au nord du canton et est comprise en grande partie dans une langue de terre baignée de trois côtés par la mer. Une grande partie de la population se livre à la marine, à la pêche ou à la récolte du goëmon. Aux lieux dits Marie-Charlès et Roc'h-ar-S'querch, on trouve du sable coquillier contenant la moitié de son poids de matières fertilisantes.

Le territoire, dans lequel domine le granit, est accidenté et peu boisé. Les terres sont légères, mais donnent d'excellents produits par un bon système de culture et l'emploi des engrais marins.

Sur le littoral, quatre petits îlots dépendent de Plougrescant : Hevinec, Itronne-Varia, Loaven et Er.

L'église n'offre aucun intérêt ; il n'en est pas de même de la chapelle de Saint-Gonery, qui date du XVIe siècle. Ce joli monument se fait remarquer par les peintures de son lambris, le beau mausolée de Guillaume du Halgoët, une belle armoire en chêne sculpté renfermant un riche reliquaire et une chasuble du XVIe siècle, qu'on dit à tort avoir servi à saint Gonery, qui vivait au Xe siècle. On voit aussi une statue en albâtre de la sainte Vierge et une auge en forme de bière, véritable tombeau de saint Gonery.

Il convient également de citer la chapelle de sainte Eli-

boubanne, mère de ce saint, située dans l'île Loaven et où une procession se rend en bateau le 1er jour des Rogations.

Plougrescant possède deux écoles communales, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 35.

PLOUGUIEL

Superficie : 1,907 hectares. — Population : 2,271 habitants.

La commune de Plouguiel s'étend sur la rive gauche du Guindy et le bourg n'est qu'à une très faible distance de la mer, à l'ouest de Tréguier.

Le territoire, à base de granit amphibolique est peu boisé, assez accidenté et montueux, notamment à l'ouest sur les bords du petit cours d'eau qui le sépare de Penvenan. Les terres sont bonnes et bien cultivées ; les engrais marins contribuent puissamment à développer la fertilité du sol. La population est mi-partie agricole et mi-partie maritime. Beaucoup de marins, de l'Etat ou du commerce, et de pêcheurs sont natifs de Plouguiel.

L'église a été nouvellement reconstruite en style gothique. Elle présente un ensemble assez remarquable ; on y voit le tombeau d'un des membres de la famille de Kerousy.

On trouve trois chapelles en Plouguiel, auprès desquelles a lieu chaque année un pardon. Des parties assez curieuses des anciens manoirs du XVIe siècle, de Kerousy et de Leshildry existent encore. Celui de Keralio, à peu près de la même époque, est habité par son propriétaire.

A Plouguiel est né le 13 juin 1757 le général Perrichou de Kerverso, décédé le 22 février 1825 aux Invalides, membre du grand conseil de cet établissement.

Deux écoles, une pour chaque sexe, existent depuis longtemps à Plouguiel.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun Nos 33 et 49.

TRÉZENY

Superficie : 324 hectares. — Population : 388 habitants.

Saint Zény ou Sezni, évêque d'Hibernie, disciple de saint Patrice, a donné son nom à cette commune.

Son territoire très restreint s'étend au sud-ouest du canton, au nord de la commune de Lanmérin. Il occupe un plateau assez boisé, incliné légèrement vers le sud. Les terres, de nature schisteuse au sud et granitique au nord, sont bien cultivées et très productives.

L'église est un monument sans intérêt sous le vocable du saint irlandais.

Près des ruines de l'ancien château de Kerguenalegan ou Guernalegan, se trouve une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, récemment restaurée. Celle de Saint-Julien n'offre rien de remarquable.

Une seule école mixte communale est établie depuis longtemps à Trézény.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 38.

ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC.

Cet arrondissement comprend 9 cantons, savoir : Loudéac, Collinée, Corlay, Gouarec, La Chèze, Merdrignac, Mûr, Plouguenast et Uzel. Ces 9 cantons se subdivisent en 58 communes, ce qui donne, en moyenne, 6 communes par canton. Sa population est de 89,605 habitants et sa superficie de 136,122 hectares.

Il est borné au nord par les arrondissements de Guingamp, Saint-Brieuc et Dinan ; à l'est par l'arrondissement de Dinan et par le département d'Ille-et-Vilaine ; au sud par le département du Morbihan, et à l'ouest par l'arrondissement de Guingamp. — Le canal de Nantes à Brest le parcourt sur une étendue de 32 kilom., et il est traversé du nord au sud par le chemin de fer de Saint-Brieuc à Pontivy.

Dans l'arrondissement de Loudéac, tous les cours d'eau se dirigent vers le midi et se jettent dans l'Océan, soit directement, comme le Blavet, soit indirectement, comme le Lié, l'Oust, le Livet, le Grénédan, le Ninian, le Duc et le Meu, qui sont des affluents de la Vilaine. Il appartient tout entier au versant sud. Son territoire est élevé, fort montueux et très tourmenté dans les cantons de Corlay, Gouarec, Mûr, Plouguenast et Uzel. Dans les autres cantons, les reliefs sont moins abruptes, et quoiqu'assez élevés, ils ont plus d'uniformité et forment souvent de longues ondulations.

Cet arrondissement, bien boisé dans ses parties cultivées, possède en outre les forêts importantes de Loudéac, de la Hardouinaye, de Bosquen et de Quénécan. Il produit du bétail en abondance et des chevaux légers recherchés par le luxe et par l'administration de la guerre pour la remonte de sa cavalerie.

Pendant au moins deux siècles, l'arrondissement de Loudéac fut, dans la majorité de ses cantons, absolument industriel, et la culture des terres n'y était que secondaire. On s'y livrait à la fabrication des toiles dites de Bretagne, qui trouvaient leur principal écoulement en Espagne et dans les colonies espagnoles, et les affaires s'y traitaient

annuellement par millions. Aussi, lorsqu'après les années de souffrance que la révolution de 1789 et l'état de guerre prolongé imposèrent au commerce, ce pays, à peine remis, vit tout à coup se tarir, par l'emploi de métiers mécaniques, par l'usage généralisé des tissus de coton, par la concurrence étrangère, les sources de son existence ; et lorsqu'enfin tomba la fabrication qui le faisait vivre, sa misère fut extrême.

Des bras inhabiles à manier la charrue se trouvèrent inoccupés en face d'immenses étendues de terres en friches, couvertes de bruyères arides et considérées comme à jamais stériles. A la stupeur succéda enfin l'énergie ; le tisserand, le blanchisseur, le petit marchand de toiles et de fils se firent cultivateurs, la misère fut bientôt remplacée par l'aisance, et l'on voit aujourd'hui, sur des points nombreux, de belles maisons là où depuis des siècles la bruyère seulement avait poussé. Cette transformation heureuse a fait de bons cultivateurs avec de pauvres industriels.

L'élan est donné, et si une assez grande partie de l'arrondissement est encore couverte de landes incultes où paissent quelques troupeaux de chétifs moutons, il n'y a plus à désespérer. Chaque jour la charrue en attaque une portion et vienne, par le canal de Nantes à Brest, rendu facilement navigable, par le chemin de fer, aboutissant à la mer, par les encouragements bienveillants du gouvernement, la possibilité d'introduire dans cet arrondissement l'élément calcaire qui lui manque, tout changera, tout s'améliorera, et dans peu, ce pays, réputé le plus pauvre du département, rivalisera avec ceux qui sont en possession de la richesse agricole.

La population de l'arrondissement de Loudéac, qui a longtemps souffert, n'est pas en général très vigoureuse ; mais elle est intelligente et commence à retrouver dans le travail agricole, dans une nourriture plus substantielle, la force qui se remarque dans les cantons ruraux où la fertilité du sol permet à la population une alimentation saine et lui procure une aisance convenable.

CANTON DE LOUDÉAC

(6 communes).

Loudéac ; Hémonstoir ; La Motte ; Saint-Caradec ; Saint-Maudan ; Trévé.

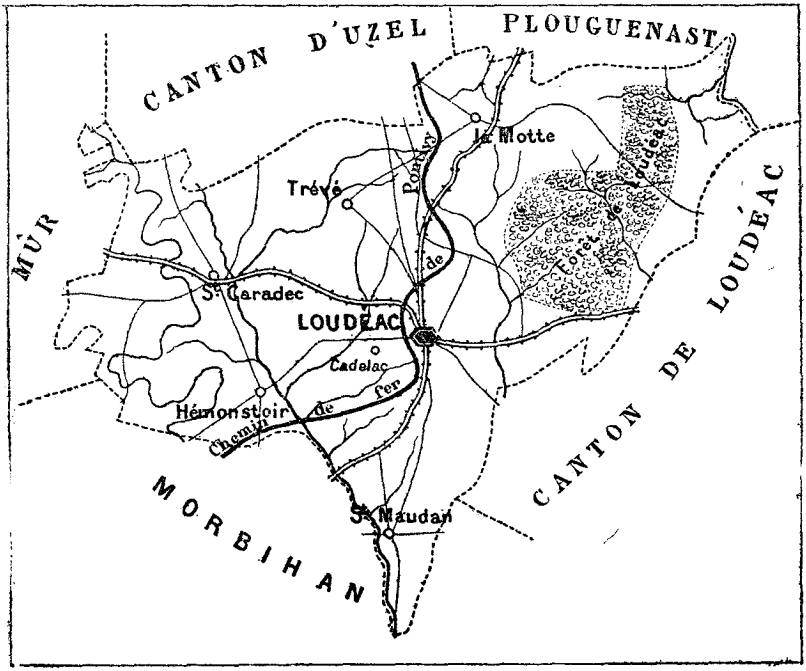

Le canton de Loudéac est borné au nord par les cantons d'Uzel et de Plouguenast ; à l'est par le canton de La Chèze ; au sud par le Morbihan ; à l'ouest par le canton de Mûr. — Il est traversé du nord au sud par le chemin de fer de Saint-Brieuc à Pontivy ; de l'est à l'ouest par la route nationale N° 164 *bis*, de Rennes à Brest ; du sud au nord par la route nationale N° 168, de Quiberon à Saint-Malo ; par les chemins de grande communication N°s 3, du Légué à Lorient ; 7, de Paimpol à Josselin ; 18, de Loudéac à Plancoët ; 41, d'Uzel à Rohan ; 53, de Corlay à La Trinité, et

par les chemins d'intérêt commun N°s 46, de Gouarec à Saint-Méen; 47, de Corlay à Plumieux, et 87, de Saint-Guen à Saint-Thélo.

La population du canton est de 13,823 habitants ; sa superficie de 19,248 hectares.

Le territoire est généralement accidenté dans la partie sud et dans celle du nord-ouest ; dans ses autres parties. il ne présente que de longues ondulations. Il est arrosé par les rivières de l'Oust et du Lié. — Pendant longtemps, ce canton plus industriel qu'agricole, ne présentait pour ainsi dire que des bois et des landes, qui lui donnaient un aspect triste et monotone ; aujourd'hui, le tisserand est devenu cultivateur, et les landes tendent à disparaître sous l'effort de la charrue. Où la bruyère seule occupait la terre, des moissons mûrissent, et la fabrique des toiles n'est plus que l'industrie accessoire du canton qui, puisant ainsi la richesse dans son sol, se verra enfin et de plus en plus à l'abri de toutes les fluctuations qui agitent les pays d'industrie. Si les landes disparaissent, les arbres sont en partie restés, et indépendamment de la forêt de Loudéac, le canton est boisé. Il possède aussi de nombreux vergers, dont les fruits donnent un cidre estimé.

Il appartient à la zone du midi.

LOUDÉAC

Superficie : 8,024 hectares. — Population : 5,899 habitants.

Loudéac, qui se prononce Loudia dans le langage populaire, et qu'on trouve écrit Lodeac dans le plus ancien titre où il en est fait mention (1149), est le chef-lieu de l'arrondissement qui comprend la partie sud du département.

Cette vaste commune, dont la superficie est de près de 8,000 hectares, est la 2e du département sous le rapport de l'étendue. Elle est bornée au nord par Trévé et La Motte, à l'est par La Prénessaye, au sud par Saint-Barnabé et Saint-Maudan, à l'ouest par l'Oust qui la sépare de Saint-

Gonery (Morbihan), et par Hémonstoir et Saint-Caradec. Le chemin de fer de Saint-Brieuc à Pontivy la traverse, une gare est établie près de la ville.

Le territoire de la commune est légèrement ondulé, assez accidenté dans la partie sud-ouest. La ville proprement dite est sur un plateau incliné vers le sud. Les cinq principales rues viennent aboutir à la place de l'Eglise.

Le sol renferme presque partout du schiste talqueux avec roches amphiboliques ; le peu de carrières exploitées ne fournissent que des moellons de peu de consistance. On compte plusieurs sources ferrugineuses. Les eaux de la ville contiennent en plus une légère quantité de soufre.

Ce n'est guère qu'après la Révolution que les paysans de Loudéac commencèrent à cultiver sérieusement les vastes landes servant de chétive pâture aux bestiaux Depuis cette époque, elles ont à peu près toutes disparu. Les nombreux pommiers qui couvrent presque tous les champs produisent un excellent cidre clair, d'un goût droit, de digestion facile et dont la réputation est répandue au loin. Tous les samedis d'automne, le marché est encombré de pommes exportées ensuite à Paris, dans le Midi et même en Espagne.

La forêt, qui s'étend au nord, a une étendue de 2,700 hectares ; elle comprend aussi une partie de la commune de La Motte. On y trouve des cerfs, des chevreuils, des sangliers, des loups et de nombreux renards qui y vivent en si grande quantité que les battues fréquentes n'empêchent pas les récoltes avoisinantes d'être ravagées par tous ces animaux. L'humidité conservée par la forêt donne naissance à de nombreux ruisseaux dont le principal est le Larhon, affluent de l'Oust. Il n'existe qu'un étang dans la commune : celui de la Ville-Audrain.

Grâce aux efforts de la Société hippique, l'élevage du cheval a fait d'immenses progrès, et nos agriculteurs fournissent chaque année à la remonte des chevaux estimés.

La seule industrie du pays est la fabrication des toiles ; elle est bien tombée depuis quelques années, elle n'occupe plus guère que 150 ouvriers qui travaillent chez eux. Cette

industrie a été développée dans la localité vers 1570 par quelques Flamands chassés de leur pays par les cruautés du duc d'Albe. Dans le siècle dernier, la vente des toiles sur le marché de Loudéac s'élevait annuellement à plus de 5,000,000 de francs.

Le nom de la paroisse de Loudéac figure pour la première fois en 1149 dans la charte de fondation de l'abbaye de Lantenac, près de La Chèze. Cet acte affecte en dot « les dîmes de la paroisse de Loudéac » aux religieux nouvellement installés par Eudon, comte de Porhoët. Depuis 1603, la châtellenie de Loudéac qui dépendait auparavant du comté de Porhoët, formait un membre particulier du duché de Rohan.

Pendant la Ligue, la ville fut attaquée par 1,500 fantassins et 300 cavaliers qui venaient de s'emparer de Moncontour. Le combat fut acharné de part et d'autre ; selon la tradition, le plus fort de la mêlée eut lieu à 1 kilomètre de Loudéac, aux Trois-Croix. Ce nom rappelle un vieux dicton qui assure que :

Qui vivra verra
Les Trois-Croix au milieu de Loudia.

Déjà la gare a été établie près de ce lieu. Le tribunal, construit en 1845, est entouré d'un joli parterre. L'église, de style roman, sous l'invocation de saint Nicolas, date de 1759 ; on y remarque le maître-autel avec quatre colonnes et deux adorateurs en marbre blanc attribués à l'habile sculpteur Corlay. Du sommet de la tour du clocher, récemment construite, on jouit d'une très belle vue.

La chapelle gothique de Notre-Dame des Vertus a été reconstruite en 1880 ; le plan est des plus heureux, et le clocher pyramidal en pierre de taille est élégant et hardi. On remarque dans la commune trois autres chapelles, celle de Saint-Guillaume, celle du Menec, et celle de Saint-Maurice, érigée sur l'emplacement de la maison où naquit ce saint personnage.

On voit encore en Loudéac les restes du château de la Feuillée, consistant en quelques pans de murailles et le

manoir de la Ville-Audrain qui est assez bien conservé. Sur la lande de Cadelac, à 1 kilomètre de la ville, existent encore des retranchements appelés le Camp Romain ; c'est une sorte de carré presque régulier de 50 mètres environ de côté et dont les parapets ont 5 mètres de hauteur. Cet emplacement était admirablement choisi comme poste d'observation, on y découvre un horizon de 5 lieues de diamètre.

L'hippodrome de Calouët, à deux kilomètres de Loudéac, a 1,500 mètres de tour ; il est un des meilleurs de Bretagne.

Au coin de la place principale de la ville vivait, au XIIe siècle, Eon de l'Etoile, gentilhomme qui se prétendit le Fils de Dieu. Après avoir abusé de tous les plaisirs, il s'était retiré en ermite dans la vaste et merveilleuse forêt de Brocéliande. L'esprit de Merlin lui apparut et lui conseilla d'écouter les paroles du *Credo*, chanté à la messe. Et quand le prêtre eut dit : *Per eum qui venturus est*, etc., il se figura que l'*eum*, c'était lui Eon. Aussitôt, il se croit d'essence divine, il parcourt les campagnes, éblouit les simples par ses richesses *diaboliques*, dit la légende, et commet avec sa troupe toutes sortes d'excès. A la fin l'évêque de Reims le fit saisir. Il fut reconnu « pris du cerveau », mais de peur qu'il ne recommençât sa vie aventureuse, il fut mis en prison. Moins heureux, ses disciples furent brûlés vifs.

A Loudéac sont nés les personnages suivants : Maurice du Haut, dit saint Maurice, décédé en 1191 ; le général Gauthier, créé baron de l'Empire, mort à Wagram en 1809. Son nom est gravé sur l'arc de triomphe de l'Etoile ; le médecin La Vergne, qui s'est beaucoup occupé de la plantation des pins dans les terrains incultes et qui l'un des premiers a cultivé en grand la pomme de terre.

Il y existe deux écoles communales de garçons ; celle qui est dirigée par un instituteur laïque possède un cours primaire supérieur ; une école publique de filles, une école maternelle et deux écoles privées. Les hameaux de Saint-

Guillaume et de la Ville-Donio possèdent chacun une école mixte communale.

La ville de Loudéac est traversée par les routes nationales N°s 164 *bis* et 168, et par les chemins de grande communication N° 7, et d'intérêt commun N° 47.

HÉMONSTOIR

Superficie : 1,399 hectares. — Population : 745 habitants.

Ce nom semble indiquer qu'un monastère important existait sur le territoire de cette commune. Un certain nombre de vieilles statues qui se trouvent dans l'église paroissiale en proviendrait.

Le territoire est montueux, bien boisé et baigné par l'Oust, qui passe près du bourg et par la rigole alimentaire du canal de Nantes à Brest. Le sol formé de grès quartzeux au nord et à l'ouest et de schiste talqueux dans les autres parties, convient particulièrement à la culture du pommier.

L'église dédiée à saint Arnoul, évêque de Metz, n'offre rien de remarquable.

Hémonstoir ne possède qu'une école communale mixte. Le chemin de fer de Saint-Brieuc à Pontivy traverse la commune.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

LA MOTTE

Superficie : 2,298 hectares. — Population : 2,211 habitants.

Cette commune tire très probablement son nom d'une *butte* ou *motte* de terre de forme cônique, située à 150 mètres environ à l'est du bourg, dans un ravin pittoresque appelé Douve-Louais ou Douve-aux-Lois. On y a pratiqué des fouilles qui n'ont amené aucune découverte. Trois ou quatre mètres du sommet ont été enlevés, de sorte que cette *motte* peut avoir 8 à 9 mètres de hauteur, sur 120 mètres de circuit à sa base.

Situé au nord du canton, traversé par la route de Loudéac à Plouguenast, le territoire de La Motte est très accidenté, coupé de ravins profonds, très boisé en certaines parties, mais possédant quelques sommets dénudés. Dans la partie sud-est, cette commune renferme les 2/3 de la forêt de Loudéac. On n'y trouve que de petits ruisseaux utilisés pour l'irrigation de fertiles et nombreuses prairies.

Le sol, de nature schisteuse en général, est humide et froid ; l'agriculture y a fait de grands progrès. Les landes ont à peu près disparu. Les pommiers produisent en abondance. Bon nombre d'habitants vivent du commerce des toiles et de leur tissage.

L'émigration se fait sur une assez grande échelle. On estime actuellement à environ 200 le nombre des personnes de l'un et l'autre sexe qui habitent Paris ou les départements voisins.

L'église, sous le patronage de saint Vincent-Ferrier, n'offre aucun intérêt au point de vue architectural. Elle date de 1747. Le maître-autel, en beau marbre de Carrare, est remarquable.

La Motte possède une école communale pour chaque sexe. De plus, au hameau de Saint-Pôtan, existe une école mixte depuis 1868.

Une halte est établie à 3 kilomètres à l'ouest du bourg, sur le chemin de fer de Saint-Brieuc à Pontivy.

Le bourg, situé à proximité de la route nationale N° 168, est traversé par le chemin de grande communication N° 53.

SAINT-CARADEC

Superficie : 2,193 hectares. — Population : 1,651 habitants.

Cette commune doit son nom à saint Caradec, qui est parfois appelé Karadoc, solitaire breton du VIe siècle.

Son territoire est arrosé par l'Oust qui la borne à l'ouest et par la rigole alimentaire du canal de Nantes à Brest. Il est de nature schisteuse, boisé et accidenté dans le sud. Les terres sont de bonne qualité et bien plantées de pommiers fournissant un cidre excellent.

Le bourg comprend une agglomération de 5 à 600 habitants sur les bords de l'Oust. L'importance de cette localité lui valut d'être chef lieu de canton de 1790 à l'an X.

Saint-Caradec faisait autrefois partie de la baronnie de Carcado.

La justice royale se rendait à la ferme du Bot, près le bourg, alors fief et seigneurie. La ferme du Domaine y était représentée par un bureau du contentieux des droits de contrôles de franc-fief, etc., dépendant du ressort royal de Ploërmel.

La paroisse de Saint-Caradec faisait autrefois partie du diocèse de Quimper : L'église est ancienne et bien construite. Dans plusieurs endroits on remarque les armes des Carcado.

A l'intérieur, l'attention des visiteurs se porte sur des colonnes de marbre peu communes, sur les fonts baptismaux et sur la chaire. La chapelle du Saint-Sépulcre, renfermant des statues de grandeur naturelle, mérite d'être visitée.

Dans la commune, on voit encore trois chapelles : celle de Saint-Quidic, de Saint-Marcel et de Saint-Laurent.

On garde à Saint-Caradec le souvenir de Guillaume Coquil, décédé recteur de la paroisse en 1749, laissant une réputation de sainteté. Pendant longtemps les mères sont venues sur sa tombe demander des forces pour leurs enfants.

Au village de Kerbor, se trouvent les ruines du château de ce nom, dont l'histoire tristement célèbre, forme une des légendes locales.

Deux écoles communales, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles, existent à Saint-Caradec. Cette dernière a été ouverte en 1841 par Mlle Simon-Suisse, fille de M. Alexandre Simon-Suisse, employé des ponts et chaussées, et nièce du grand philosophe et écrivain Jules Simon.

Le bourg, situé près la route nationale N° 164 *bis*, est traversé par le chemin de grande communication N° 3.

*

SAINT-MAUDAN

Superficie : 667 hectares. — Population : 394 habitants.

Cette commune, située au sud du canton, forme une pointe qui s'avance dans le Morbihan. A l'ouest, coule l'Oust qui la sépare de Queltas, Saint-Gonéry et Saint-Gouvry (Morbihan). Elle doit son nom à saint Maudan ou Maudez, patron de la paroisse.

Le territoire, à base de schiste, est très accidenté, mais les pentes sont douces et régulières. Très boisé dans ses parties basses et cultivées, il est nu et découvert dans les parties en landes qui se défrichent peu à peu ou qui se convertissent en belles futaies de pins.

L'église, qui est moderne, n'offre pas grand intérêt. A la fête patronale, le dimanche le plus près du 14 septembre, beaucoup de pèlerins viennent s'adresser à saint Maudan pour la guérison de la fièvre.

Sur le canal de Nantes à Brest, se trouve l'embarcadère de Saint-Samson, situé en partie sur le territoire de Saint-Maudan.

Une seule école mixte dessert cette commune.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 41.

TRÉVÉ

Superficie : 2,663 hectares. — Population : 2,067 habitants.

Le territoire de cette commune est légèrement ondulé. Le sol est bien boisé et bien planté de pommiers qui fournissent un cidre estimé. L'agriculture a fait des progrès sensibles depuis quelques années, grâce aux engrais que les cultivateurs ne ménagent plus et surtout aux comices agricoles. L'industrie des toiles est encore assez répandue.

Une voie romaine traverse la commune depuis la Quintinaye jusqu'aux Saints-Anges, en Saint-Thélo. On remarque les belles habitations du Bout-de-Lande et les ruines du château de Bonamour auquel il reste une tourelle assez bien conservée.

L'église, dédiée à saint Just, offre peu d'intérêt ; sur la base du clocher relevé en 1868, se trouve la date de 1724.

Une seule chapelle, celle de Saint-Pierre, existe aujourd'hui ; elle aurait été construite en 1736.

La commune possède quatre écoles ; deux au bourg et une mixte dans chaque hameau de Coastquer et de Feuille-Mareuk.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 47.

CANTON DE COLLINÉE

(6 communes).

Collinée ; Langourla ; Le Gouray ; Saint-Gilles-du-Mené ; Saint-Gouéno ; Saint-Jacut-du-Mené.

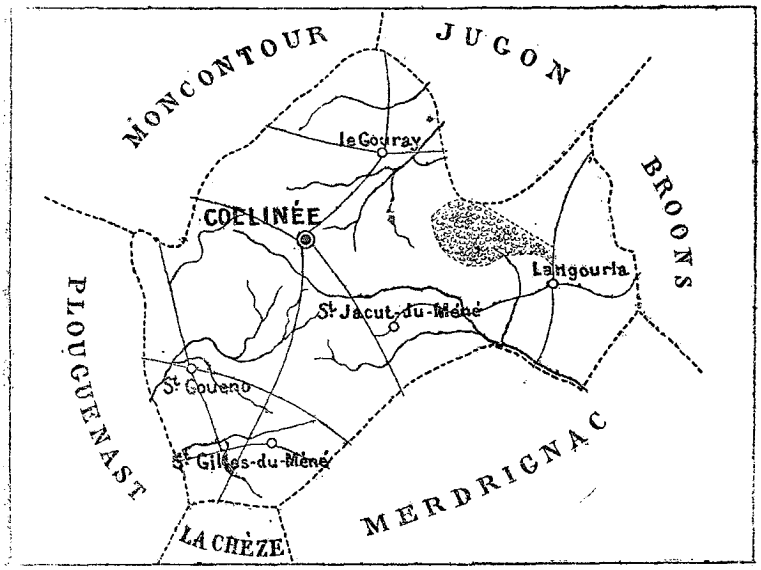

Le canton de Collinée est borné au nord-ouest par le canton de Moncontour et au nord-est par le canton de Jugon ; à l'est par le canton de Broons ; au sud par les cantons de Merdrignac et de La Chèze ; à l'est par le canton de Plouguenast. — Il est arrosé par la Rance et l'Arguenon, et traversé par les chemins de grande communication N°s 6, de Mauron à la baie d'Yffiniac ; 14, de Collinée à Dahouë ; 18, de Loudéac à Plancoët ; 58, de Collinée à Caulnes et 59, de Merdrignac à Plénée-Jugon ; et par les chemins d'intérêt commun N°s 4, de Collinée à la grève de la Grand'ville ; 46, de Gouarec à Saint-Méen ; 50, de Rohan à Collinée et 76, de Miniac à Moncontour.

La population du canton est de 7,992 habitants ; sa superficie de 11,127 hectares.

Le territoire de ce canton, qui fait partie de la zone du midi, comprend une assez grande partie des montagnes du Menez, dont le point culminant, Belair, est peu distant du chef-lieu. Il appartient au versant sud de ces montagnes, et les rivières l'Arguenon et la Rance y prennent leurs sources ; il est de plus arrosé par les ruisseaux de Branac, Fromené, Kermené et Lery. Indépendamment de ces cours d'eau, on voit, sur les plateaux, surgir de nombreuses sources qui, bien employées, pourraient sans nul doute favoriser la création de belles prairies là où ne se trouvent que des terres à peu près improductives. Ce canton, couvert de landes immenses, a été, pendant bien des années, le plus pauvre peut-être du département ; mais le progrès y est apparu : les landes se sont vendues ; elles ont été défrichées en partie ; celles qui restent auront le même sort. Beaucoup de ses habitants, sortis de leur apathie, croient aujourd'hui au bonheur dans le travail agricole, et viennent des capitaux, des engrais, surtout des amendements calcaires, et le canton de Collinée, terre classique de la bruyère, on peut le dire, prendra rang au milieu des cantons productifs du département. — Là aussi la chute du commerce des toiles s'est fait sentir ; mais qu'importe cette catastrophe, si en résumé elle a rendu au sol les bras qui, pendant trop d'années, s'en étaient détournés.

COLLINÉE

Superficie : 705 hectares. — Population : 825 habitants.

Le territoire de ce chef-lieu de canton s'étend en grande partie sur la ligne de faite des collines du Menez. Il est accidenté, productif et bien planté de pommiers.

Le sol est à base de schiste talqueux ; on rencontre du minerai de fer non exploité encore, à cause de son peu d'abondance.

C'est en cette commune que se trouvent les principales

sources de la Rance et de l'Arguenon, rivières tributaires de la Manche.

Le bourg, où se tient un marché le vendredi et quelques foires, est assez important. L'industrie ne consiste guère que dans la confection de toiles grossières. Des hauteurs situées au sud du bourg, on jouit d'un panorama magnifique.

L'église, sous le patronage de saint Guillaume, offre peu d'intérêt. La cure du canton est au Gouray.

On croit que Simon, dit de Collinée, habile typographe, est né dans la commune. On lui attribue l'invention des caractères italiques. Il imprima vers 1534 un Nouveau-Testament en grec, fort estimé des bibliophiles. Il mourut à Paris en 1547.

Collinée possède deux écoles publiques, une pour chaque sexe, et une école privée de filles.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 6 et le chemin d'intérêt commun N° 30.

LANGOURLA

Superficie : 2,139 hectares. — Population : 1,548 habitants.

Située à l'est de Collinée, cette commune confine au nord-est à l'arrondissement de Dinan.

Le schiste talqueux domine dans le sol ; toutefois, près des hameaux du Chevroche et de la Planconnaie, on trouve des roches amphiboliques et des carrières de granit qui donnent lieu à une assez grande exploitation. La terre est argileuse, difficile à cultiver, mais donnant d'excellents produits. L'agriculture a fait depuis plusieurs années de grands progrès, grâce à l'initiative de MM. Harel de la Rivière, agriculteurs distingués, et dont le nom est vénéré dans le pays. Les landes se défrichent, et les plantations de pommiers se répandent de plus en plus. Dans les forêts, on fabrique le charbon de bois qui est l'objet d'un commerce assez étendu.

Le territoire de Langourla présente dans la partie nord des sites remarquables ; notamment à Couélan, d'où l'œil embrasse les belles forêts du Parc et de Bosquen.

Au hameau de Saint-Joseph, situé à 206 mètres d'altitude, s'élevait, il y a quelques années, un hêtre gigantesque qui s'apercevait des environs de Dinan.

Près de la chapelle se tient tous les ans, le lundi de la Pentecôte, un pardon renommé. On y voit encore les anciennes halles qui ont servi longtemps de maison d'école.

Suivant la tradition, à l'endroit occupé actuellement par l'école des garçons, s'élevait autrefois un couvent de Bénédictins, auquel était attaché un hôpital.

Au village des Portes, près du bourg, existait jadis une prison seigneuriale dont on retrouve encore quelques vestiges.

L'église, dédiée à saint Pierre, a été reconstruite en 1873; elle est vaste et d'un bel aspect.

On remarque la petite chapelle de Saint-Eutrope, formée par le clocher hexagonal de l'ancienne église, et celle de Saint-Gilles qui date du xve siècle, bâtie au milieu de la vallée de ce nom.

Le château de Langourla est situé sur le territoire de Saint-Vran. Celui de Couélan, élégante construction édifiée en 1867, est entouré d'un très bean parc.

Non loin du bourg, au village de la Coude, on voit un menhir de 7^m^ de hauteur sur 5 de circonférence; au Blanc-Mouton existe un dolmen. La pierre branlante du Chevroche a été l'objet de recherches et d'études de la part des archéologues.

Deux écoles existent à Langourla depuis longtemps; celle des garçons a été ouverte en 1835, et celle des filles date de 1840.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 59, et d'intérêt commun N° 74.

LE GOURAY

Superficie : 2,997 hectares. — Population : 2,015 habitants.

Le territoire du Gouray occupe la partie nord du canton et s'enfonce en pointe entre les arrondissements de Saint-Brieuc et de Dinan.

Il est très accidenté, bien boisé dans la vallée de l'Arguenon qui coule dans cette commune du sud-ouest au nord-est ; les terres labourables sont bien plantées de pommiers. La forêt de Bosquen couvre 486 hectares du territoire.

Au sud on trouve du schiste talqueux avec roches amphiboliques, tandis qu'à l'ouest on voit des carrières d'un beau granit qui sont exploitées depuis longtemps. A Carbilan se trouve du minerai de fer qui autrefois alimentait les hauts fourneaux de la Hardouinais et du Vau-Blanc ; les carrières d'ardoises, situées à l'est, sont abandonnées.

La paroisse du Gouray faisait autrefois partie du district de Broons ; elle fut érigée en commune en 1790 et diminuée de la section des Bois qui s'étendait au sud de Saint-Jacut jusqu'à Saint-Vran.

Les noms des hameaux de la Ville-Heu-du-Sang, de la Ville-Martel et de la Ville-lieu-de-Fer indiqueraient, au dire des habitants, qu'il s'y est accompli, à une époque reculée, quelques faits d'armes ou quelques massacres. Ces hameaux se trouvent en effet près du vieux château de la Motte-du-Parc, criblé de meurtrières, dont le seigneur, baron du Pont, fut longtemps en guerre avec le comte de Moncontour.

L'église du Gouray, construite en 1856, avec le granit du pays, est sous le vocable de saint Etienne. C'est un beau et vaste monument couronné d'une flèche très élancée. C'est le siége de la cure cantonale.

Près du village de l'Epine, dans une pièce de terre nommée le Meurtiaux, se voit un dolmen assez bien conservé. Sur le Croquelin se trouve aussi, posée sur d'énormes blocs de granit, une pierre concave et oblongue qui passe pour être, selon la légende, le berceau de la fée Margot.

La commune du Gouray a vu naître en 1794 et mourir en 1884 M. Pierre Perret, ancien représentant à la Constituante de 1848, chevalier de la Légion d'honneur, maire de cette commune pendant de longues années. C'est sous son administration que furent bâties les écoles et tracés les chemins vicinaux. Aussi gardera-t-on le souvenir de

cet homme de bien, qui lutta toute sa vie pour la défense et le triomphe des intérêts populaires.

L'école des garçons a été fondée en 1833 et celle des filles en 1866 ; à cette dernière une classe enfantine a été annexée en 1884.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 18.

SAINT-GILLES-DU-MENÉ

Superficie : 1,292 hectares. — Population : 717 habitants.

Cette commune occupe la partie sud du canton. Son territoire, de même nature que les autres communes du canton, est très accidenté, peu boisé et couvert de landes qui se défrichent peu à peu ou se boisent. Il est arrosé par le Fromené, ruisseau qui porte ses eaux au Lié.

La principale ressource agricole de la commune consiste dans l'élevage du bétail.

L'église, construite il y a quelques années, est sous le patronage de saint Gilles.

Il convient de signaler le vieux manoir de Bocenit qui a conservé deux belles portes de la Renaissance.

A Saint-Gilles existent deux écoles, une pour chaque sexe.

Le bourg est situé à proximité du chemin d'intérêt commun N° 50.

SAINT-GOUÉNO

Superficie : 2,008 hectares. — Population : 1,538 habitants.

Cette commune doit son nom à saint Gouéno qui, d'après la légende, y serait venu construire une église vers 670.

Le territoire, granitique au sud et schisteux au nord, est très accidenté ; dans la partie nord on voit des mamelons assez élevés, notamment celui qui est couronné par la chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. La partie ouest forme un vaste plateau coupé de plusieurs ruis-

seaux qui se dirigent vers le Lié et arrosent de riches vallées où l'on élève et engraisse avec succès un nombreux bétail, surtout des bœufs : c'est la principale ressource agricole du pays.

L'agriculture a fait de grands progrès dans cette commune depuis quelques années ; les landes, susceptibles d'être défrichées, sont presque toutes en culture.

L'église, sous le vocable de saint Gouéno ou Gouezneu, évêque de Léon, date de 1861. Elle présente un ensemble remarquable.

Non loin de la chapelle des Sept-Douleurs on voit les ruines du château de la Ville-Délée. On y remarque les restes d'une énorme tour au milieu de laquelle se trouve un escalier qui, dit-on, devait aboutir à un souterrain.

L'école des garçons est placée à un kilomètre du bourg ; pendant plusieurs années, ce local, construit en 1843, a servi d'école mixte.

L'école des filles a été créée en 1863.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 46 et 76.

SAINT-JACUT-DU-MENÉ

Superficie : 1,987 hectares. — Population : 1,349 habitants.

Le territoire élevé et découvert de cette commune s'étend à l'est de Collinée et est sillonné par plusieurs petits ruisseaux, tributaires de la Rance.

Les terres, à base de schiste, sont légères et de médiocre qualité ; mais l'agriculture a réalisé en cette commune de notables progrès. Les landes qui couvraient Saint-Jacut avant 1830 ont été défrichées, grâce à un système philantropique et d'économie politique bien entendu. Les terres incultes furent données à des pauvres, à des mendiants, avec obligation pour eux d'en payer la valeur fixée, dans un délai de cinq ans. Les résultats furent très satisfaisants ; la population s'est accrue et le nombre des familles dénuées de ressources a notablement diminué.

L'église est un vaste édifice construit en 1844, elle est

sous le patronage de saint Jacut, fils de Fracan, prince de Domnonée.

Il convient de signaler la chapelle de Bon-Reconfort, qui date de 1640, et celle du Parc, de la même époque, près du château de ce nom ; c'est dans cette dernière qu'a été retrouvée la statue en bois de Gilles de Bretagne, possédée aujourd'hui par le musée de Saint-Brieuc.

Le bois qui l'avoisine possède des futaies d'une grosseur peu commune.

La voie romaine de Vannes à Corseul sépare Saint-Jacut de Saint-Vran sur un parcours de 3 kilomètres.

Du haut de La Hutte-à-l'Anguille (295^{m}), on peut voir à la fois la Manche et l'Océan.

Deux écoles, une pour chaque sexe, existent déjà depuis quelque temps à Saint-Jacut.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

CANTON DE CORLAY

(8 communes).

Corlay ; Le Haut-Corlay ; Plussulien ; Saint-Martin-des-Prés ; Saint-Mayeux.

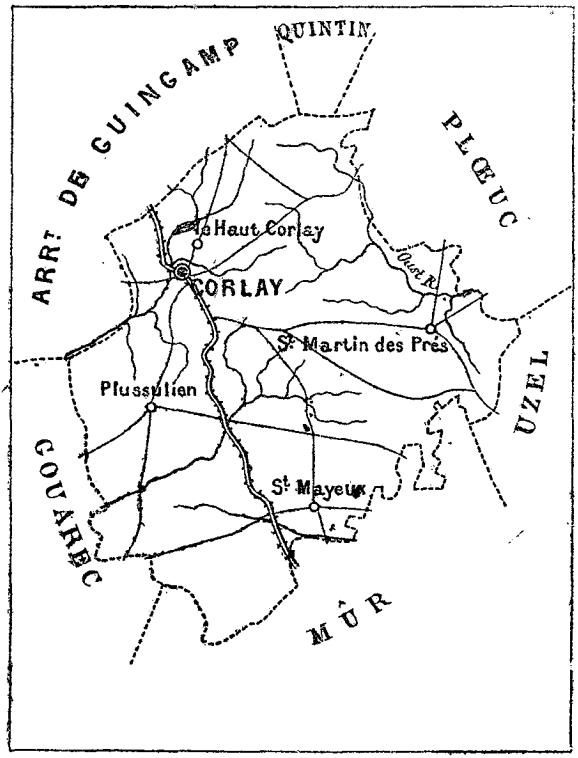

Le canton de Corlay est borné au nord par le canton de Quintin ; à l'est, par les cantons de Plœuc, Uzel et Mûr ; au sud, par le canton de Mûr, et à l'ouest, par les cantons de Gouarec et de Saint-Nicolas-du-Pélem. — Il est arrosé par le Sulon et par le Daoulas, affluents du Blavet, et traversé par la route nationale N° 167, de Vannes à Lannion ; par les chemins de grande communication N°s 10, de Saint-Brieuc

à Quimper ; 44, de Corlay à Jugon ; 45, de Mellionnec à Corlay, et 53, de Corlay à La Trinité ; et par les chemins d'intérêt commun 46, de Gouarec à Saint-Méen ; 47, de Corlay à Plumieux ; 52, de Quintin à Mûr, et 71, de Saint-Nicolas à Uzel.

La population du canton est de 6,967 habitants ; sa superficie de 11,222 hectares.

Le territoire de ce canton est élevé, très montueux, généralement bien boisé et renfermant beaucoup de landes vagues et de terrains incultes. Particulièrement adonné à la culture pastorale, il élève et engraisse de nombreux bestiaux, et les chevaux dits de la Montagne, que l'on nomme aussi corlaisiens, chevaux très estimés pour leur vigueur, leur sobriété et aussi pour leurs formes qui tendent à prendre de jour en jour plus d'ampleur et d'élégance. D'excellentes prairies naturelles, qu'un travail bien dirigé rendrait plus productives et meilleures, occupent les nombreux vallons dont ce canton est sillonné. Des cours d'eau partant des cimes du Feubusquet, ainsi que d'autres sommets moins élevés, l'arrosent et le fertilisent, et nous citerons à ce sujet les rivières de Sulon, du Daoulas et de l'Oust. — L'exportation du bétail constitue la principale ressource du canton, couvert d'habitations des plus minimes, nous dirons quelquefois du plus misérable aspect. Il s'y trouve cependant des capitaux importants acquis par la vente du bétail, qui, tôt ou tard, espérons-le, seront rendus au sol qui les a produits, afin d'en retirer par la culture et par des améliorations intelligentes, de nouveaux et puissants éléments de richesse. Il existe encore, dans le canton de Corlay, beaucoup de domaines congéables.

CORLAY

Superficie : 1,380 hectares. — Population : 1,525 habitants.

Cette petite ville est en droit de s'enorgueillir d'une origine reculée, bien qu'il n'en soit fait mention, dans les documents connus, qu'au XIIe siècle. A cette époque, elle avait déjà ses seigneurs particuliers, parmi lesquels on

remarque le chevalier Henri de Corlay qui fit construire en 1198 le premier château détruit pendant les guerres de la succession de Bretagne. Il fut rebâti en 1485 par Jean, vicomte de Rohan.

Ce château était de forme carrée, flanqué d'une tour ronde à chaque angle. Le portail de l'entrée principale était défendu par une cinquième tour dite *Tour des Amours* ; l'étang et de larges douves l'entouraient de toutes parts. Un souterrain, à deux embranchements, dont l'un conduisait à Castel-Coz, près de Kerfoliet, avait été pratiqué sans doute pour sortir de la place en cas de siége ou pour y introduire des secours ou des vivres ; un ébranlement qui se produisit il y a quelques années sur la place du marché aux bestiaux, a justifié la tradition.

Pendant les guerres de religion, le château de Corlay fut pris et repris plusieurs fois par les ligueurs et les royalistes. En 1594, le trop fameux ligueur Guy Eder, baron de Fontenelle, s'empara du château et de la ville qu'il fit fortifier. A peu près sûr de l'impunité, à l'abri des murailles, il exerça avec son audace accoutumée de si grands ravages dans les environs, que son souvenir odieux est conservé dans la mémoire du pays, mais on y associe celui de sa compagne, digne, paraît-il, d'un meilleur époux et que la légende fait revenir de temps à autre la nuit visiter le vieux château. Enfin, en 1599, Henri IV le fit démolir.

Dans les bâtiments de construction plus moderne qui touchent aux ruines, sont installés la gendarmerie et le dépôt du haras.

En 1789, la paroisse de Corlay faisait partie de l'évêché de Quimper. Les princes de Rohan-Guémené y exerçaient les droits de haute justice, comme l'attestent deux fourches patibulaires qui étaient placées à Tréguestin, sur une éminence qui a conservé le nom de *butte de la justice*.

L'église paroissiale, qui vient d'être restaurée, est sous le patronage de saint Sauveur ; elle date de 1575 et son portail est assez remarquable ainsi que la base de la tour.

Plusieurs seigneuries s'étendaient sur le territoire de Corlay : celles des Vaux, de Kergolay, du Vaugaillard, et

surtout celle de Kersaudi qui appartenait à la famille de la Rivière, dont l'un des membres a été le compagnon d'armes de Duguesclin et qui a donné plusieurs gouverneurs de Saint-Brieuc.

On remarque la jolie chapelle de Sainte-Anne des xve et xviie siècles, et, comme monument druidique, un dolmen désigné sous le nom de Tombeau-de-Gargantua.

C'est à Corlay qu'est né P. Corgne, chanoine de Soissons, écrivain du xviiie siècle qui rédigea, dit-on, les actes de l'assemblée du clergé en 1765.

Le territoire de la commune de Corlay, à base schisteuse, est très accidenté ; partout des collines et des vallons, de bonnes prairies, mais peu de bois. Les terres, de nature légère, sont rendues productives par une bonne culture et l'emploi judicieux des engrais.

La petite rivière du Sulon, affluent du Blavet, sort de l'étang de Corlay et se dirige vers le sud-ouest.

Les agriculteurs s'adonnent tout particulièrement à l'engraissement des bestiaux, surtout à l'élevage des chevaux corlaisiens, appelés quelquefois chevaux de Bretagne, race très estimée pour sa vigueur, sa sobriété et dont les formes s'améliorent sous l'influence du dépôt d'étalons qui est établi à Corlay.

Tous les ans se tiennent à Corlay des courses de chevaux très importantes et très suivies ; ce sont, sans contredit, les plus intéressantes de Bretagne.

Sous le rapport de l'instruction primaire, Corlay possède deux écoles publiques importantes qui datent de 1836 et de 1840, et une école privée de filles fondée en 1854.

La ville est traversée par la route nationale N° 167, et par les chemins de grande communication N°s 10 et 45.

LE HAUT-CORLAY

Superficie : 2,564 hectares. — Population : 1,135 habitants.

Cette commune est appelée en breton Coz-Corlay (vieux Corlay). Son territoire s'étend au nord de Corlay et est

limité au nord par le canton de Quintin et à l'ouest par celui de Saint-Nicolas-du-Pélem.

Le bourg, très peu important, est situé à 1 kilomètre de Corlay, sur une éminence qui domine la ville.

Le territoire est très élevé, très accidenté ; on y voit de nombreux pommiers. La rivière de l'Oust y a sa principale source, ainsi que le Sulon, les ruisseaux du Dieux et de la Ville-Blanche.

Les terres sont légères en général, mais fertiles. Le schiste forme le fond du sol ; toutefois, on n'en exploite qu'une ou deux carrières.

L'église est sous le patronage de Notre-Dame-de-Bon-Secours ; c'est un monument sans importance. Deux chapelles méritent d'être citées : celle de Sainte-Geneviève et celle de la Croix. Dans cette dernière on voit un caveau renfermant les sépultures des Bocozel, ses fondateurs, dont le château, depuis longtemps en ruines, était situé non loin de la chapelle.

On trouve encore des fragments de la voie romaine de Carhaix à Corseul. Au bois de la Hue-au-Gal, qui couvre la chaîne de collines située au nord de la commune, on remarque les traces d'un camp romain de forme quadrangulaire ayant 100^{m} de côté.

Sous le rapport scolaire, Le Haut-Corlay ne possède qu'une école mixte, située au hameau de la Croix.

Le bourg n'est traversé que par un chemin vicinal ordinaire.

PLUSSULIEN

Superficie : 2,247 hectares. — Population : 1,429 habitants.

Saint Julien, premier évêque du Mans, dont la fête se célèbre le 2e mardi de juin, a donné son nom à cette commune.

Le territoire, à base de schiste, est accidenté dans le sud-est et assez plat par ailleurs. Il est bien boisé, et les landes que l'on voyait jadis sont en grande partie culti-

vées. L'élevage des bestiaux, notamment du cheval, est la principale branche agricole.

On remarque de beaux sites sur le cours des rivières du Pont-Meur, du Daoulas et du Sulon.

Il est difficile de fixer la date exacte de la fondation de cette paroisse. Une inscription placée sur l'une des cloches de la chapelle de Séledin, portant le millésime de 1653, indique que cette chapelle dépendait de Plussulien.

La vieille église, de style roman, a fait place en 1875 à un monument gothique assez remarquable. Elle est dédiée à saint Julien.

La chapelle de Séledin ou Saluden, sous le patronage de Notre-Dame, a été bâtie en 1640 ; brûlée en 1783, elle fut reconstruite la même année. Non loin de là une tradition populaire place un ancien établissement de Templiers, dont on ne voit pas de traces.

Une seule école mixte, créée en 1854, dessert cette commune.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 45, et d'intérêt commun N° 71.

SAINT-MARTIN-DES-PRÉS

Superficie : 2,030 hectares. — Population : 1,274 habitants.

Le territoire de cette commune, situé à l'est du canton, est montueux au sud et à l'ouest, mais il renferme une grande plaine dans la belle et fertile vallée de l'Oust. De magnifiques prairies (d'où lui vient son nom), permettent aux agriculteurs de s'adonner avec succès à l'élevage des bestiaux. L'engraissage des bœufs est l'industrie agricole toute spéciale de cette commune. Les foires, qui se tiennent à la Porte-aux-Moines le 30 juin et le 29 septembre, sont très suivies.

Saint Martin, de Tours, est le patron de l'église paroissiale, monument qui date de 1702 et qui renferme un rétable assez bien sculpté, dans le style grec.

Plusieurs chapelles se trouvent encore en Saint-Martin : celles de Saint-Benoît, de Saint-David, de Saint-Roch, de

Sainte-Barbe et de Saint-Jean-Baptiste. Les pèlerinages à cette dernière sont très suivis.

Tanguy, abbé de Landévenec, aumônier de la reine Marie de Médicis, est né à Saint-Martin des-Prés. Le sol renferme du schiste argileux et talqueux et des amas amphiboliques vers le sud.

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, existent depuis quelque temps dans cette commune.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 53.

SAINT-MAYEUX

Superficie : 3,001 hectares. — Population : 1,604 habitants.

Cette commune tire son nom de saint Mayeux, abbé de Cluny, patron de la paroisse. Son territoire, qui occupe le sud du canton, est très élevé dans la direction de l'est à l'ouest ; on y voit plusieurs sommets élevés, notamment celui du Signal (316^{m}) et celui de Boscol (299^{m}). La principale vallée, dite de Saint-Maurice, est très fertile. Les terres, généralement bien travaillées au milieu de landes qui se défrichent peu à peu, sont légères et manquent d'humidité. On remarque les bois importants de Couëdic et de Poulancre.

L'église a été construite en 1835 ; la tour, qui date de 1780, est celle de l'ancienne abbaye de Bon-Repos, apportée pierre à pierre et rétablie telle qu'elle était au lieu où elle fut primitivement élevée ; une belle croix en granit orne le cimetière.

Au lieu appelé Roch-ar-Leinn se trouvent trois menhirs.

Au point de vue géologique, le sol de Saint-Mayeux est composé de schiste talqueux ou argileux. On y voit, en certains endroits, du grès poudingue, et vers l'ouest du quartz.

L'école des garçons date de 1830 et celle des filles de 1845.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 46 et 47.

CANTON DE GOUAREC

(8 communes).

Gouarec ; Laniscat ; Lescouët ; Mellionnec ; Perret ; Plélauff ; Saint-Gelven ; Saint-Igeaux.

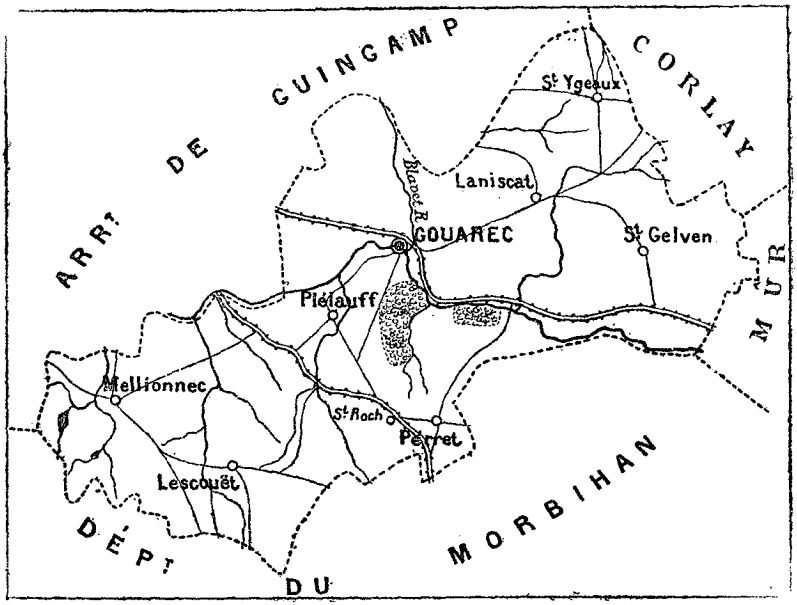

Le canton de Gouarec est borné au nord et au nord-ouest par le canton de Saint-Nicolas, dont le Blavet et le Sulon le séparent ; à l'est par les cantons de Corlay et de Mûr ; au sud par le département du Morbihan et à l'ouest par le canton de Rostrenen. — Il est traversé par le canal de Nantes à Brest ; par les routes nationales N°s 164, d'Angers à Brest, et 164 *bis*, de Rennes à Brest ; par les chemins de grande communication N°s 8, de Tréguier à Gouarec ; 31, de Lannion à Guémené ; 45, de Mellionnec à Corlay, et 46, de Guingamp à Guémené ; et par les chemins d'intérêt commun N°s 46, de Gouarec à Saint-Méen ; 51, de Sainte-Tréphine à Mûr, et 71, de Saint-Nicolas à Uzel.

La population du canton est de 8,120 habitants ; sa superficie de 14,169 hectares.

Le territoire de ce canton, généralement granitique ou sur grès, est montagneux à peu près dans toutes ses parties, excepté cependant sur quelques points au nord, où il présente une constitution schisteuse et un aspect moins tourmenté. Le sol est un peu plus fertile dans cette dernière partie que dans les autres. — Ce canton se livre particulièrement à l'élève et à l'engraissement du bétail, et le dixième environ de sa superficie est couvert de prairies de bonne culture qui doubleraient de produits si l'on utilisait plus intelligemment les nombreux cours d'eau qui les arrosent. On y trouve encore de vastes étendues improductives, et les bois ne se remarquent même que sur les terres en culture. Le Blavet le traverse et la vallée de cette rivière canalisée offre les sites les plus agrestes et les plus pittoresques. Rien ne peut rendre l'aspect sauvage des masses de roches qui surplombent en certains lieux et semblent menacer à chaque heure de se précipiter au fond des vallées qu'elles dominent d'une façon si imposante. La vallée du Blavet, enfin, est sans contredit l'une des plus intéressantes à parcourir de toute la Bretagne. — Il existe encore, dans le canton de Gouarec, beaucoup de terres régies par le domaine congéable ou convenancier. — Ce canton appartient à la zone du midi.

GOUAREC

Superficie : 641 hectares. — Population : 809 habitants.

Ce petit chef-lieu de canton est bien situé, non loin des belles vallées du Blavet et du Sulon réunis qui vont prêter leur cours au canal de Nantes à Brest.

Le territoire, en général très accidenté, présente des sites pittoresques, admirés des étrangers. Le sol, schisto-argileux, est d'assez bonne qualité, et les champs sont entourés de bois de belle vigueur dans les parties cultivées. Ce qui reste de landes est peu susceptible d'être mis en

culture. La principale branche agricole est l'élevage et la vente des porcs.

Près du bourg se trouve un embarcadère du canal de Nantes à Brest qui favorise grandement le commrce dans cette région privée jusqu'à ce jour de chemins de fer.

L'église, sous le patronage de Notre-Dame de la Fosse, est moderne et n'offre rien de bien intéressant. Par contre, on remarque parmi les constructions de la localité, le presbytère, la belle habitation de Kerlaurent et l'établissement des sœurs hospitalières de Saint-Augustin, notamment, la belle chapelle y attenant. Cette maison d'éducation a été fondée vers 1825.

On doit citer encore l'ancienne chapelle tréviale de Saint-Gilles (car Gouarec était autrefois trève de Plouguernével), située près du cimetière qui renferme le tombeau de Y.-M. Audren, évêque constitutionnel de Quimper, auteur de divers ouvrages politico-religieux et successivement député à l'Assemblée législative et à la Convention.

Une tradition affirme que saint Samson et saint Magloire sont nés à Gouarec ; elle prétend qu'un couvent de Templiers, dits moines rouges, existait près de la chapelle de Saint-Gilles.

Gouarec possède, outre le pensionnat et l'externat de jeunes filles des dames Augustines, une école publique de garçons.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 164 *bis*, et les chemins de grande communication N°s 8 et 45.

LANISCAT

Superficie : 2,456 hectares. — Population : 1,565 habitants.

Le territoire de cette commune occupe la partie nord-ouest du canton et est arrosé par le Sulon à l'ouest et le Daoulas à l'est, tous les deux affluents du Blavet.

Très montueux, à grandes ondulations, le sol, de nature schisto-argileuse, est assez fertile et boisé au nord et à l'ouest. Il est peu productif et de nature médiocre au sud et à l'est.

Les landes, susceptibles d'être défrichées, diminuent de jour en jour.

L'église paroissiale, qui porte la date de 1691, est couronnée par une tour en granit de construction remarquable et hardie, édifiée en 1725. Elle est dédiée à saint Gildas dont la vie légendaire est peinte en deux tableaux sur le lambris du chœur. Il convient de citer les chapelles de Saint-Mathurin, de Saint-Gildas et de Rosquelfen. Cette dernière a été pendant longtemps l'église tréviale ; tout près on trouve du minerai de fer et quelques carrières de grès. Les châteaux de Correc, du Liscuit et de Keriolay sont en ruines.

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, sont établies depuis plusieurs années à Laniscat.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 45, et d'intérêt commun N°s 46 et 51.

LESCOUET

Superficie : 1,873 hectares. — Population : 817 habitants.

C'est au sud du canton, sur les confins du Morbihan, que nous trouvons cette petite commune qui faisait partie autrefois de l'évêché de Vannes.

Le territoire, de nature granitique, est en général accidenté, bien boisé dans ses parties cultivées, mais nu dans celles qui ne le sont pas. Les terres sont de médiocre qualité, toutefois on trouve d'assez bonnes prairies. La plupart des terrains sous landes sont peu susceptibles d'être mis en culture.

L'église est moderne ; elle est dédiée à saint Guénaël, abbé de Landévenec.

Il convient de citer les ruines du château de Crenard et le bois qui les entoure, les chapelles de Saint-Roch, de Notre-Dame du Mont-Carmel (appelée Carmez dans le pays) et de Saint-Adrien. Cette commune ne possède encore qu'une école communale où sont reçus les deux sexes.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

MELLIONNEC

Superficie : 2,422 hectares. — Population : 1,200 habitants.

Comme Lescouët, cette commune était autrefois attachée au diocèse de Vannes. Son territoire occupe l'extrémité ouest du canton et en même temps de l'arrondissement de Loudéac.

Les terres, à base granitique, sont sablonneuses et de médiocre qualité ; malgré de constants défrichements, les landes sont encore nombreuses. La plupart étant impropres à la culture seraient fructueusement semées en pins ou sapins.

L'église n'offre rien de remarquable ; elle est sous le patronage de saint Jean.

Le beau château de Trégarantec, bâti en 1629, est entouré de bois superbes et d'une magnifique pièce d'eau.

On trouve les chapelles de Saint-Julien et de Notre-Dame de Pitié. Près de cette dernière, il se tient tous les ans, le 29 janvier, un pardon auquel sont conduits tous les chiens du pays. Près de Kergoualc'h, on voit les restes d'une enceinte fortifiée attribuée aux Romains.

L'ancienne école mixte de Mellionnec a été dédoublée depuis quelques années. Chaque sexe possède actuellement une école.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 32 et 45.

PERRET

Superficie : 1,222 hectares. — Population : 676 habitants.

Cette localité était autrefois une trève de Silfiac et dépendait de l'évêché de Vannes.

Le territoire de Perret est élevé et très accidenté, principalement vers les Forges et dans le nord sur les bords du Blavet. Dans le sol domine le schiste modifié par le granit, mais à l'est et au sud on découvre du grès. Le schiste maclifère et ardoisier est répandu aux environs de l'étang des Salles.

Le point culminant de la commune est la lande du Course, située au nord, où l'on exploite une carrière de pierres réfractaires à une hauteur de 284m. Il y a sur beaucoup de points du minerai de fer, et l'on peut juger, par les fouilles qui ont été faites pour son extraction, que les forges des Salles, situées en partie dans les Côtes-du-Nord, ont dû fonctionner pendant très longtemps; depuis plusieurs années elles sont éteintes.

Les terres sont médiocres, à l'exception de celles qui entourent les principaux hameaux. La partie nord-est de la commune est recouverte de bois taillis sur une surface d'environ 30 hectares, dépendant de la forêt de Quénécan, située en grande partie dans le Morbihan. Les landes occupent encore un tiers du territoire; elles sont susceptibles d'être cultivées ou plantées.

L'église, qui date de 1758, a pour patron saint Nicodème; le cimetière, au centre duquel elle se trouve, est entouré de magnifiques ifs âgés de plusieurs siècles.

La chapelle de Guermanhé, dédiée à la Vierge, date du XIVe siècle; elle est bâtie sur une éminence non loin du bourg, à une altitude de 268m; elle est entourée de grands arbres qui s'aperçoivent de très loin.

Aux Forges, se trouve également une chapelle qui est desservie régulièrement. Le bel et grand étang des Salles est situé en partie en Perret, mais l'autre partie et les ruines du château du même nom sont en Sainte-Brigitte (Morbihan).

Le 31 janvier 1794, Boishardy, chef du parti royaliste, attaqua les Forges des Salles avec 1,200 hommes, y détruisit un atelier de fabrication de salpêtre, massacra les ouvriers, pilla la maison du maire et s'empara de tout ce qu'il put trouver, notamment de 40 fusils, de deux pièces de canon et d'un baril de poudre.

L'école des garçons s'est tenue longtemps au hameau des Forges; elle existait avant 1833. En 1870 elle a été transférée au bourg. Elle a été remplacée aux Forges par une école mixte privée.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

PLÉLAUFF

Superficie : 2,551 hectares. — Population : 1,430 habitants.

Le nom de cette commune en breton est Pellan, et on l'explique ainsi dans le pays : *her barrez Pellan*, la paroisse la plus éloignée de Vannes ; elle dépendait de ce diocèse avant la Révolution.

Son territoire s'étend au sud de Gouarec et est borné au nord-ouest par le canal de Nantes à Brest ; il est très accidenté. De nature granitique, avec schiste modifié, les terres sont légères et en général médiocres. Près d'un tiers des landes ne sont pas susceptibles d'être mises en culture.

Une partie de la forêt de Quénécan s'étend en Plélauff sous le nom de bois de Gouarec ; elle y occupe près de 400 hectares.

L'église reconstruite, il y a une trentaine d'années, est sous le vocable de saint Pierre. On voit les ruines des chapelles de Saint-Ivit, de Sainte-Marie-Madeleine et de Saint-Mélaine qui, dit-on, est né en Plélauff, au hameau de Kernabat.

On remarque les belles habitations de la Ville-Neuve et du Liscouët. Dans le bois de Gouarec, on trouve les restes d'un monument appelé dans le pays *Bonnet rouge*, et dont l'origine n'a pas encore été expliquée.

Aux hameaux de Nivit, de Kerauter et de Kerivallan, et près de la butte de Sentinello, se trouvent des monuments celtiques.

Plélauff possède une école communale pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 45.

SAINT-GELVEN

Superficie : 1,733 hectares. — Population : 901 habitants.

Cette localité était autrefois une trève dépendant de Laniscat ; elle a été érigée en commune par une loi du 28 juin 1851.

Le territoire, arrosé au nord-ouest et à l'ouest par le

Daoulas et un de ses affluents, est très accidenté, surtout au sud, sur les bords du Blavet canalisé.

Quelques parties sont productives et bien boisées, le reste du territoire est nu et découvert.

Les terres, de nature schisto-argileuses, sont fort médiocres ; les landes recouvrent encore une grande étendue de territoire, et la plupart sont peu susceptibles d'être cultivées ; elles devraient être semées en pins ou sapins.

Dans la vallée si agreste et si pittoresque du Daoulas, se trouvent les magnifiques carrières de schiste ardoisier du Liscuit qui fournissent des dalles de grandes dimensions.

On exploite en outre, dans la commune, quelques autres carrières d'ardoises.

Entre le bourg et le village des Granges, on voit au milieu d'une lande les restes d'un dolmen.

L'église est sans intérêt. Sur les bords du Blavet on remarque les ruines de l'abbaye de Bon-Repos, fondée en 1184 pour des moines de l'ordre de Citeaux, par Alain III, vicomte de Rohan et par sa femme Constance de Bretagne, sœur du duc Conan IV. Michel Mazarin, frère du cardinal, était en 1647, abbé commandataire de cette abbaye.

Les chapelles de Saint-Modez et de Saint-Pierre n'offrent plus que des ruines.

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, existent à Saint-Gelven.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 51.

SAINT-YGEAUX

Superficie : 1,271 hectares. — Population : 722 habitants.

Comme Saint-Gelven, cette commune est une ancienne trève de Laniscat, dont elle a été distraite en 1850. Son territoire s'étend au nord du canton, resserré entre le Daoulas à l'est et le Sulon à l'ouest. Il est peu accidenté, bien boisé au sud, mais nu et découvert au nord.

Les terres, à base schisto-argileuses, sont assez bonnes ; une culture bien entendue les rend productives. Les landes

ont à peu près complétement disparu. Les cultivateurs se livrent avec succès à l'élevage du bétail.

On remarque dans l'église, dédiée à saint Ignace, les trois fenêtres principales qui appartiennent aux XVe et XVIe siècles. Il convient de citer une belle croix en granit placée dans le cimetière, et la modeste chapelle de Notre-Dame de Fichant.

Saint-Igeaux possède depuis peu une école pour chaque sexe.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

CANTON DE LA CHÈZE

(9 communes).

La Chèze ; Le Cambout ; Coëtlogon ; La Ferrière ; La Prénessaye ; Plémet ; Plumieux ; Saint-Barnabé ; Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle.

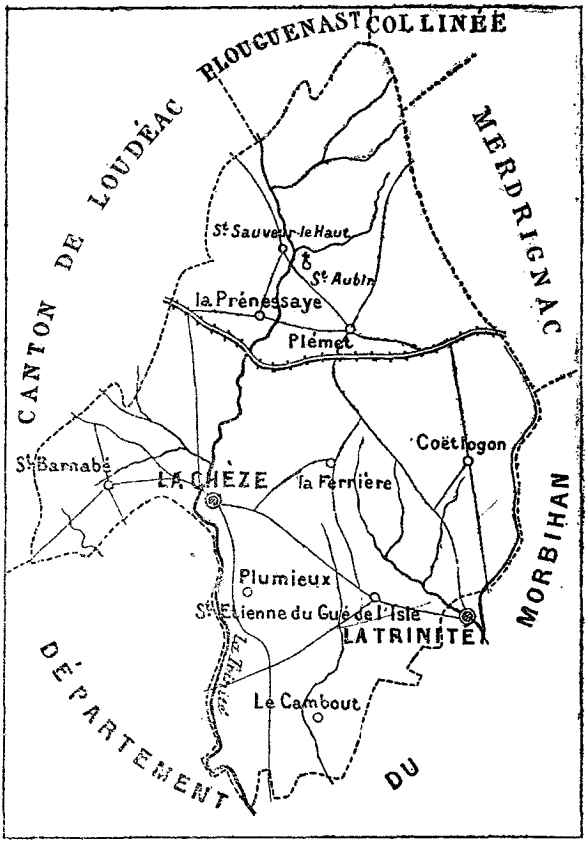

Le canton de La Chèze est borné à l'ouest et au nord-ouest par le canton de Loudéac ; au nord par les cantons de Plouguenast et de Collinée ; à l'est par le canton de Merdrignac et par le Morbihan ; au sud-est et à l'ouest par

le Morbihan ; le Lié l'arrose du nord au sud et le sépare du Morbihan dans l'ouest ; la Trinité le limite dans l'est du canton de Merdrignac et du Morbihan ; traversé par la route nationale N° 164 *bis*, de Rennes à Brest ; par les chemins de grande communication N°s 7, de Paimpol à Josselin ; 18, de Loudéac à Plancoët ; 30, de La Chèze à Saint-Brieuc, et 53, de Corlay à La Trinité ; par les chemins d'intérêt commun N°s 45, de Rohan à Saint-Méen ; 47, de Corlay à Plumieux ; 50, de Rohan à Collinée, et 84, de Plémet à Eréac.

La population du canton est de 11,724 habitants ; sa superficie de 18,677 hectares.

Le territoire de ce canton est fort accidenté ; mais les coteaux y ont une forme allongée et onduleuse particulière à la formation cambrienne. Il est arrosé par de nombreux cours d'eau, et particulièrement par le Lié, la Trinité ou le Ninian. Les pentes les moins rapides et les sommets les moins élevés sont cultivés ; des prairies naturelles d'assez bon rapport occupent les vallées ; mais la majeure partie du sol est encore couverte de landes immenses qui servent à nourrir de nombreux et chétifs moutons. Le canton, à l'exception de ces moutons, ne se livre guère à l'engraissement du bétail et tire sa principale ressource de la culture des terres, sans tenir encore grand compte des progrès réalisés en agriculture. Aujourd'hui il n'est pas très productif, mais il possède de puissants éléments de richesse dans ses vastes landes communales, et déjà, nous le savons, de grandes étendues de ces terres incultes viennent d'être aliénées, et l'avenir, un avenir prochain, espérons-le, verra changer l'aspect et la fortune de ce territoire.

Le canton de La Chèze est compris dans la zone du midi.

LA CHÈZE

Superficie : 253 hectares. — Population : 429 habitants.

Bien que chef-lieu de canton, La Chèze est une toute petite ville située dans la vallée du Lié, au sud-est de Loudéac. Elle doit son origine au château-fort construit au

XIIIe siècle par un comte de Porhoët, Eudon III. En 1484, ce château, dont il ne reste plus que des ruines, fut attaqué par le prince d'Orange. En 1820, un pâtre trouva, à 500 mètres des remparts, plusieurs objets en or, parmi lesquels on remarquait une couronne et une jugulaire.

Une notable partie de la population se compose d'ouvriers et de marchands ; les marchés et les foires de cette localité sont assez suivis. Les halles sont vastes. L'industrie y est représentée par une tannerie assez importante.

Le territoire, à base schisteuse, est très accidenté, il convient mieux aux prairies qu'à la culture des céréales.

L'église est une construction du XVIIIe siècle, dédiée à Notre-Dame de Pitié ; elle fut édifiée, dit-on, par les soins du Père Grignon de Montfort. La cure du canton est à Plémet.

Le chef-lieu communal est traversé par le chemin de grande communication N° 7.

LE CAMBOUT

Superficie : 1,793 hectares. — Population : 1,038 habitants.

Ancienne trève et succursale de Plumieux, cette commune n'a été créée qu'en 1866 ; son territoire comprend la partie sud du canton, formant comme un cap qui s'enfonce dans le Morbihan. Très élevé et accidenté, le territoire est en général de nature schisteuse ; vers le sud on trouve du grès et des cailloux roulés. Les terres sont légères et de médiocre qualité. Beaucoup de landes ne sont pas encore défrichées.

Une église neuve, dédiée à sainte Anne, vient de remplacer l'ancienne chapelle qui était devenue paroissiale depuis 1857.

On remarque les restes de l'ancien château du Cambout, demeure des seigneurs de ce nom.

Depuis 1871, Le Cambout possède une école publique de garçons, et l'école communale des filles date de 1873.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

COETLOGON

Superficie : 1,632 hectares. — Population : 730 habitants.

Comme la précédente, cette commune a été formée en 1870 d'une partie de Plumieux. Son territoire, arrosé par le Ninian, affluent de l'Oust, comme le Lié et le Duc, est élevé et accidenté. Les terres, de médiocre qualité, sont en général à base de schiste ; vers le sud on trouve du diorite ; aux environs du bourg elles sont fertiles. Il reste encore beaucoup de landes à défricher. On se livre avec succès à l'élevage des bestiaux. Le bois taillis de Coëtlogon a une étendue d'environ 200 hectares.

La chapelle de Saint-Thuriau, rebâtie en 1864, tient lieu d'église paroissiale ; elle n'offre rien de remarquable. A 100 mètres du bourg, existait l'ancien château de Coëtlogon. Il y a quelques années, on en voyait encore les ruines, notamment une partie de la façade principale. A leur place s'élève une habitation moderne.

Ce château avait été détruit par un incendie en 1720, et sa reconstruction fut commencée le 8 mars 1728, comme l'atteste une pierre trouvée dans les fondations. C'est là que sont nés : 1° Alain-Emmanuel, marquis de Coëtlogon, célèbre marin, mort en 1730 ; six jours avant son décès, il avait été nommé maréchal de France ; 2° Louis-Marcel de Coëtlogon, décédé évêque de Saint-Brieuc en 1680.

A 500 mètres du bourg, au lieu dit les Douves, on voit les traces d'une enceinte fortifiée, attribuée aux Romains.

Tout près de l'ancien château, dans un endroit appelé l'Avenue, a eu lieu en 1793 un engagement très meurtrier entre les colonnes mobiles du Morbihan et les royalistes. Près de 2,000 hommes des deux partis restèrent, dit-on, sur le champ de bataille, sur 6,000 hommes engagés dans le combat.

Coëtlogon possède une école spéciale de garçons depuis 1883, par suite du dédoublement de l'école mixte créée en 1874.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

LA FERRIÈRE

Superficie : 1,570 hectares. — Population : 694 habitants.

Cette commune occupe à peu près le centre du canton, et son territoire est arrosé par plusieurs ruisseaux qui, réunis, contribuent à former le Ninian. C'est une ancienne trève de La Chèze. Le territoire est élevé et à longues ondulations.

Les landes en occupent encore une trop grande étendue, mais tous les ans elles diminuent, grâce à l'esprit d'initiative de certains cultivateurs. Les terres sont en général légères et de fertilité ordinaire.

Le sol est à base de schiste talqueux ; il contient en certains endroits du minerai de fer, jadis exploité, mais que le faible rendement en métal a fait abandonner.

L'église est sous le vocable de la Vierge. Quelques parties datent du XIIIe et du XIVe siècle. Les trois belles verrières portant les dates de 1546 et de 1551 méritent d'être placées au premier rang pour la beauté et la richesse des couleurs. Les visiteurs admirent les sculptures de l'autel de la chapelle Saint-Laurent et surtout le christ avec groupe, placé en face de la chaire.

C'est sur le territoire de La Ferrière, sur les bords du Lié, que se trouvait l'abbaye de Lantenac ; on voit encore une partie de son cloître. Elle fut fondée en 1150, par Eudon II, comte de Porhoët et gendre de Conan III, duc de Bretagne. Jusqu'à la Révolution, époque où elle fut vendue et convertie en ferme, elle a vu passer vingt générations de moines bénédictins. Les pierres de la chapelle, en partie démolie, ont servi à la construction d'une maison de Loudéac ; on y voit encore la sacristie, avec les statues de quelques saints, et le sarcophage d'Aliénor de Rohan.

L'ancien manoir de Quillien est depuis longtemps transformé en maison de ferme.

Sur la lande de Verga on voit des traces de retranchements qu'on croit être romains.

Malgré sa population, la commune de La Ferrière ne possède qu'une école communale mixte.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 50.

PLÉMET

Superficie : 4,097 hectares. — Population : 3,672 habitants.

Cette importante commune, dont le territoire occupe tout le nord-est du canton, est traversée par la route de Rennes à Brest.

Son territoire est élevé et très accidenté ; il forme une suite de longs coteaux avec pente générale, est et ouest. Il est arrosé à l'ouest par le Lié, à l'est par le Ninian et nombre de ruisseaux affluents. Quelques étangs s'y trouvent, parmi lesquels il convient de citer celui du Vaublanc.

Le sol de Plémet est presque entièrement composé de schiste talqueux, de micaschiste et de schiste décomposé. Ça et là on rencontre du granit, du grès, quelques roches amphiboliques, un peu de minerai de fer, enfin à un kilomètre environ du bourg, dans la partie nord et nord-est, des gisements importants de kaolin.

Les terres sont assez boisées ; les céréales y sont bien cultivées, mais le chanvre donne une récolte importante. Les landes, anciens terrains communaux, sont actuellement toutes défrichées. On remarque les beaux bois de Bodiffet et de Launay-Guen, et quelques autres bois taillis.

Les hauts fourneaux du Vaublanc qui, il y a quelques années, occupaient un si grand nombre d'ouvriers, sont maintenant éteints. Cette industrie a été remplacée par l'extraction et la préparation du kaolin, qui est ensuite expédié dans les principales fabriques de faïence.

On peut y préparer journellement 100 tonnes de kaolin par jour et presser 15 à 20 tonnes.

Une briqueterie de terre réfractaire, utilisant les déchets de la préparation du kaolin, y a été adjointe, il y a quelques années.

De 1790 à l'an IX, Plémet a été chef-lieu de canton ; la cure et la gendarmerie y ont été conservées.

L'église paroissiale, sous le vocable de saint Pierre, est très grande et n'est remarquable que par sa simplicité. Il existe en cette commune quatre chapelles, dont deux, celles du Vaublanc et de Saint-Jacques, attirent l'attention ;

*

celles de Saint-Sauveur-le-Bas et de Saint-Lubin sont anciennes.

Une légende rapporte que cette dernière, qui date de 1720, aurait été construite avec des pierres apportées par la fée Margot, des bords du Lié.... Elle les aurait détachées des rochers pittoresques d'Hélouvry, où elle avait fait sa demeure.

Margot rendait, dit-on, bien des services aux cultivateurs et aux pauvres gens. Elle gardait des troupeaux, mettait des attelages de bœufs à la disposition de ceux qui n'en avaient pas, mais par contre elle était souvent accusée d'enlever les jeunes enfants.

Il convient de citer les châteaux modernes de Launay-Guen et de Bodiffet. Ce dernier, nouvellement restauré et entouré de belles plantations, attire l'attention des visiteurs.

Dans le cimetière de Plémet reposent dans de magnifiques mausolées les restes de M. Aimé Carré-Kérisouët, ancien maître des forges du Vaublanc, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de Plémet et ancien conseiller général, de M. Ernest Carré-Kérisouët, ancien député, et de son frère. On y voit aussi le tombeau de la famille Le Breton, qui possède Bodiffet.

En dehors de ces personnages dont le nom reste vivant parmi la population de Plémet, le cimetière renferme les restes de M. l'abbé Hervé, chapelain de Saint-Lubin à l'époque de la Révolution et qui, par le bien qu'il fit, fut surnommé le Bon Père.

Sous le rapport scolaire, Plémet possède six écoles : deux communales au bourg, à celle des garçons est annexé un cours complémentaire avec pensionnat, de plus une école privée de filles créée en 1825, avec une école maternelle. Au Vaublanc, existent deux écoles publiques.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 53, et d'intérêt commun N°s 50 et 84.

PLUMIEUX

Superficie : 3,882 hectares. — Population : 1,703 habitants.

Cette commune qui tire son nom de saint Mieux, disciple

de saint Méen, dont nous avons déjà parlé, a perdu de son importance, surtout au point de vue de l'étendue du territoire, depuis que le Cambout et Coëtlogon, ses anciens hameaux, ont été érigés en communes distinctes.

Située au sud-est de Loudéac et de La Chèze, Plumieux s'étend vers l'est sur les confins du Morbihan. Son territoire est très accidenté et formé de coteaux allongés. Beaucoup de landes, dont plusieurs pourraient être cultivées, recouvrent encore un grand espace. Les terres, à base schisteuse, sont légères et de qualité très ordinaire. Le Ninian l'arrose à l'est et plusieurs ruisseaux tributaires du Lié sillonnent la commune dans la direction du nord au sud.

L'église, sous le vocable de saint Pierre, est un monument très ordinaire.

A Plumieux est né M. Le Vexier, magistrat distingué, décédé en 1848.

Au village de Chef-du-Bos, on trouve des traces de la voie romaine de Corseul à Vannes.

Deux écoles publiques existent à Plumieux, une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 45 et 47.

LA PRÉNESSAYE

Superficie : 1,697 hectares. — Population : 1,607 habitants.

Le chef-lieu de cette commune est situé à 800 mètres environ du Lié, qui la borne à l'est, sur le penchant d'un coteau exposé au midi. Le territoire accidenté de cette commune, surtout vers le Teil, s'étend à l'est de Loudéac et est traversé par la route de Rennes à Brest. Les terres cultivées sont généralement bonnes ; les nombreuses prairies qui y sont aménagées produisent un foin estimé. Les landes sont à peu près toutes défrichées.

Le sol est de nature schisteuse, mais à l'est du bourg on trouve, à 80 mètres au-dessus du cours du Lié, des cailloux roulés et même des agglomérats de galets. On trouve

aussi du minerai de fer qui a été exploité, mais abandonné par suite de son peu de richesse.

La seule industrie de La Prénessaye consiste dans la fabrication de pipes dites marnots (pipes bretonnes) et dans la confection de fuseaux.

Au lieu dit Malabry se tient tous les ans une foire importante.

L'église, rebâtie en 1850, n'offre rien de remarquable ; elle est dédiée à saint Jean-Baptiste. Le territoire de La Prénessaye ressortissait des juridictions de La Chèze, de La Tronchais et de Launay. On voit encore quelques ruines du manoir de La Tronchais.

L'oratoire de Saint-Sauveur-du-Haut n'est qu'une partie de l'église paroissiale démolie en 1802. Au hameau de Querrien existe encore une chapelle, ancienne collégiale, dédiée à Notre-Dame de Toutes-Aides, fondée en 1656, par l'évêque de Saint-Brieuc, Denis de la Barde, en faveur de quatre chapelains. Elle aurait été édifiée pour perpétuer la mémoire de l'apparition de la Vierge à une enfant de 11 à 12 ans, nommée Jeanne Courtel. Elle est surmontée d'une belle tour en pierre. Le 8 septembre s'y tient un pardon ; la veille un feu de joie est allumé et les pèlerins en recueillent pieusement les charbons.

Depuis 1830, une école de garçons existe à La Prénessaye. L'école communale des filles a été créée en 1853.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

SAINT-BARNABÉ

Superficie : 2,271 hectares. — Population : 1,858 habitants.

Saint Barnabé apôtre, patron de l'église paroissiale, a donné son nom à cette commune dont le territoire s'étend au sud de Loudéac et de La Prénessaye, et qui est limité au sud par le Morbihan. C'était une trève de Loudéac. Elle est arrosée à l'est par le Lié et à l'ouest par l'Arbon. Les terres sont bien boisées et de bonne qualité, mais les

landes y sont encore très étendues ; elles servent au pacage des moutons.

L'église a été reconstruite en 1865.

La nature du sol est argilo-schisteuse, avec quelques gisements amphiboliques.

Une seule école mixte publique existe encore à Saint-Barnabé ; elle a été créée en 1843.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires.

SAINT-ÉTIENNE-DU-GUÉ-DE-L'ISLE

Superficie : 1,489 hectares. — Population : 792 habitants.

Le territoire de cette commune s'étend à l'est du Lié et au sud de Loudéac. Son territoire accidenté et à longues ondulations, est boisé et bien planté en pommiers produisant un excellent cidre.

Le sol renferme du schiste talqueux et des cailloux roulés.

L'église est sous le vocable de saint Etienne ; c'est un monument sans importance.

Le château actuel du Gué-de-l'Isle est une vaste construction du XVIIe siècle, flanquée à chaque extrémité d'une tourelle à six pans et entourée de fossés remplis d'eau. Il a remplacé un château-fort bâti au XIe siècle, par Eudon Ier, comte de Porhoët.

La commune de Saint-Etienne ne possède encore qu'une école mixte communale.

Le bourg est situé à proximité du chemin de grande communication N° 7.

CANTON DE MERDRIGNAC

(9 Communes.)

Merdrignac ; Gommené ; Illifaut ; Laurenan ; Loscouët-sur-Meu ; Mérillac ; Saint-Launeuc ; Saint-Vran ; Trémorel.

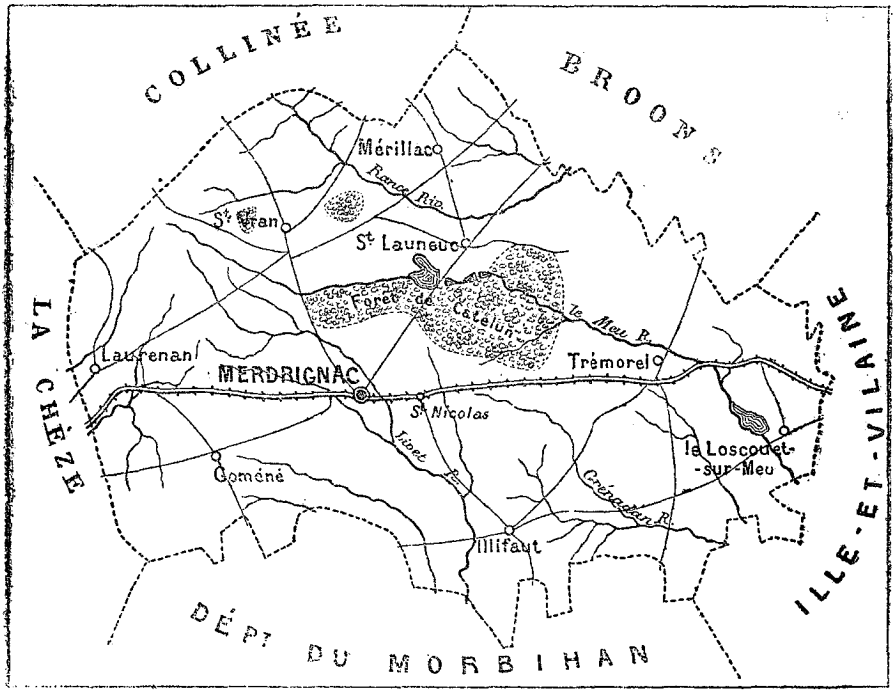

Le canton de Merdrignac est borné au nord-ouest par le canton de Collinée ; au nord par les cantons de Collinée et de Broons ; à l'est par le canton de Caulnes et par le département d'Ille-et-Vilaine ; au sud par le département du Morbihan et à l'ouest par le canton de La Chèze. — Il est limité dans l'ouest par la rivière de la Trinité et arrosé par la Rance, le Meu, le Livet et le Grénédan ; traversé de l'est à l'ouest par la route nationale N° 164 *bis*, de Rennes à Brest ; par les chemins de grande communication N°s 6, de

Mauron à la baie d'Yffiniac ; 40, de La Trinité-Porhouët à Dinan, et 59, de Merdrignac à Plénée-Jugon, et par les chemins d'intérêt commun N°s 45, de Rohan à Saint-Méen ; 46, de Gouarec à Saint Méen ; 69, de Broons à Mauron ; 76, de Miniac à Moncontour, et 84, de Plémet à Eréac.

La population du canton est de 13,158 habitants ; sa superficie de 24,976 hectares.

Le territoire de ce canton, sillonné par de nombreux ruisseaux et par la Rance, le Meu, le Livet, le Damet, la Courbe, le Pont-Colleu, la Trinité, le Pont-de-Bois et le Grénédan, présente de nombreuses prairies susceptibles de donner les meilleurs produits. Plat et argileux dans une partie, accidenté et souvent rocailleux dans l'autre, il est boisé et fournit beaucoup de pommiers. Son agriculture est stationnaire et en général on n'y cultive que peu de froment. La forêt de la Hardouinaye s'étend sur plusieurs communes de ce canton, notamment sur celles de Merdrignac, Saint-Launeuc, Saint-Vran; sa superficie est de plus de 2,300 hectares. Les terres, appartenant aux cultivateurs, sont divisées en parcelles fort petites, ce qui, peut-être, est un obstacle à l'élève du bétail pour lequel cependant le pays est évidemment convenable. De vastes landes s'y trouvent encore particulièrement dans l'ouest.

Ce canton est compris dans la zone du midi.

MERDRIGNAC

Superficie : 5,712 hectares. — Population : 3,292 habitants.

Quelques géographes attribuent à cette petite ville une origine très ancienne ; ils la considèrent comme l'un des *Fanum Martis* des anciens itinéraires. On a trouvé dans la commune, notamment au Plessix, des débris de construction qu'on peut attribuer à l'époque gallo-romaine. D'un autre côté, les anciennes voies de Corseul à Vannes et de Carhaix à Rennes se croisaient à peu de distance de l'endroit où se trouve actuellement la ville ou le bourg. Il est toutefois certain que l'importance de Merdrignac doit être attribuée en grande partie à la halle que le duc de

Retz y fit construire vers le milieu du XVe siècle; ce qui a donné naissance aux foires et marchés importants qui s'y tiennent.

Le territoire en est très étendu, et ne présente pas de grandes élévations. Il est arrosé par de nombreux ruisseaux, notamment le Livet, qui, réunis, forment le Duc. La forêt de la Hardouinaye est comprise en grande partie en Merdrignac.

Le sol renferme beaucoup de schiste talqueux; vers l'est, on trouve des poudingues tertiaires.

Les terres sont fortes et de bonne nature. Les pommiers y réussissent très bien et fournissent un cidre estimé. Les landes ont été vigoureusement défrichées depuis quelques années.

La ville même de Merdrignac ne renferme que 872 habitants; elle est bien située sur la route nationale de Rennes à Brest. Son commerce est assez important, surtout celui du blé, des peaux et du tan; ce dernier est fourni en grande partie par la forêt de la Hardouinaye.

L'église est un vaste monument sous le vocable de saint Nicolas. Comme paroisse, Merdrignac dépendait autrefois de l'évêché de Saint-Malo et l'église paroissiale se trouvait au Vieux-Bourg, à 1,500 mètres de la ville.

On remarque les chapelles de Sainte-Philomène, de Saint-Brieuc et de Sainte-Brigitte. Cette dernière dépendait d'un prieuré fondé au XIIe siècle par Guy de la Hardouinaye, et était desservie par des chanoines de Sainte-Geneviève de Paris. La congrégation des Filles de la Croix possède à Merdrignac un établissement d'éducation créé en 1840, et auquel est annexée l'école communale des filles.

Il ne reste plus aucun vestige du château de la Vieille-Cour, qui fut la résidence des seigneurs de Merdrignac et de la Hardouinaye.

En 1746, le prince Joseph Stuart, cousin du dernier prétendant de cette famille au trône d'Angleterre, vint après la défaite de Culloden, habiter le manoir de Kerilvala. Il y vécut jusqu'en 1784, n'ayant pour compagnon de sa solitude et de ses infortunes que son fidèle ami lord Saint-Pill.

La forêt de la Hunaudaye renferme deux étangs. C'est près du plus important qu'existait l'usine de la Hardouinaye, dont les hauts fourneaux sont éteints depuis plusieurs années.

Outre l'école et le pensionnat de filles, Merdrignac possède une importante école publique de garçons.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 164 *bis*, et les chemins de grande communication N°s 6 et 40.

GOMMENÉ

Superficie : 2,539 hectares. — Population : 1,265 habitants.

Cette commune, dont le nom signifierait *gueule du mené*, s'étend au sud-ouest de Merdrignac et est limitée au sud par le Morbihan.

Le territoire comprend nombre de coteaux allongés et assez élevés, du haut desquels on jouit d'un panorama très étendu. Il est arrosé par plusieurs ruisseaux, affluents du Duc ou du Ninian. Les terres sont assez fertiles, bien boisées et plantées de nombreux pommiers. Les vastes landes qui recouvraient le sol ont diminué, mais une grande étendue du territoire est encore inculte.

Les cultivateurs s'adonnent avec succès à l'élevage du bétail, et l'agriculture est en voie de progrès grâce à l'élan donné par quelques propriétaires intelligents du pays, et par l'ancienne ferme-école des Aulnays-Gommené, créée et longtemps dirigée par M. Volci-Chapotin.

La paroisse de Gommené dépendait autrefois de l'évêché de Saint-Malo. L'église, dédiée à la sainte Vierge, est construite dans le style ogival ; on y remarque des pendentifs bien sculptés.

Il existe deux chapelles rurales, Sainte-Anne et Saint-Guénaël ; cette dernière a été reconstruite en 1874.

Non loin des villages de la Guennay et de la Tellionnais, se trouve sur une petite éminence un menhir élevé et de forme conique ; en 1866, on a pratiqué des fouilles aux alentours, mais sans résultats. Près de la Ville-Menot se voient quelques grosses pierres qui semblent être les ves-

tiges d'une grotte ou galerie. La légende dit que des fées en ont apporté les pierres sur leur tête.

A Catenoy ou Costenouët on trouve du minerai de fer qui était exploité à l'époque où fonctionnaient les forges du Vaublanc.

La commune possède deux écoles publiques ; l'école des garçons a été créée en 1849, et celle des filles en 1858.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 76.

ILLIFAUT

Superficie : 2,671 hectares. — Population : 1,382 habitants.

Le territoire de cette commune s'étend dans la pointe sud du canton et au sud-est de Merdrignac. A l'ouest il est arrosé par le Duc et au nord-est par le Meu et ses affluents. Il était autrefois compris dans le diocèse de Dol.

Le sol, de nature schisto-talqueuse, est plat et bien boisé, mais encore recouvert d'assez nombreuses landes dont l'étendue diminue de jour en jour et qui donnent un maigre pâturage à de nombreux moutons. Les terres sont fertiles ; les prairies produisent un foin estimé.

L'église, dédiée à saint Samson, offre peu d'intérêt.

Entre les villages de Pehedic et de la Clinardais on voit les restes d'un tumulus important, et à Grénédan les ruines du château de ce nom, détruit en 1793.

Deux écoles communales existent à Illifaut.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 6, et d'intérêt commun N° 45.

LAURENAN

Superficie : 3,090 hectares. — Population : 1,541 habitants.

Le territoire de cette commune, qui s'étend à l'ouest du canton, est très élevé et sillonné de nombreux ruisseaux qui, réunis, forment le Ninian.

Le sol, de nature schisteuse en général, contient vers le sud du granit qui est exploité. Les terres sont légères et

pierreuses ; une assez grande étendue du territoire est encore couverte de landes.

L'église, sous le patronage de saint René, qui a remplacé saint Renan, évêque irlandais du IVe siècle, auquel la commune doit son nom, n'offre d'intéressant que le vitrail du maître-autel.

Près du hameau de Derrien se trouvent les ruines du vieux château féodal de Launay-Guyen ; non loin du château, sur une lande appelée Lande de la Justice, se trouvait, avant 1789, la potence qui servait aux exécutions capitales.

A Tertignon, on remarque une vieille chapelle restaurée depuis la Révolution.

C'est près de la chapelle de Saint-Unet que se tiennent deux foires importantes, où l'on amène les nombreux moutons élevés dans les environs.

On aperçoit, au lieu dit la Croix-Bouillard, des traces très apparentes de la voie romaine de Vannes à Corseul.

C'est à Laurenan qu'est né Joseph de Larlan, docteur en Sorbonne, décédé archidiacre de Cornouaille.

Il y a, dans cette commune, deux écoles publiques, une pour chaque sexe. L'école mixte fondée en 1840, a été dédoublée il y a quelques années.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun Nos 76 et 84.

LE LOSCOUET

Superficie : 2,228 hectares. — Population : 1,215 habitants.

Le territoire de cette commune qui, autrefois, était trève de Trémorel, est situé à l'est du canton sur les confins du département d'Ille-et-Vilaine. Il est plat et humide, assez fertile et bien boisé. Le Meu et plusieurs ruisseaux, ses tributaires, le traversent du nord-ouest au sud-est. Le bel étang de Grénédan est formé par cette rivière ; il mesure presque 3 kilomètres de circuit. Il renferme une île de près d'un hectare de superficie, jointe à la terre ferme par une chaussée.

Le sol est à base de schiste-talqueux.

L'église, qui date en partie de 1584 et de 1634, est sous le vocable de saint Lunaire, évêque breton du VIe siècle. Elle renferme quelques pierres tombales, dont l'une porte la date de 1500 et le nom de Jean Yvon. Ce personnage aurait offert l'emplacement sur lequel elle est bâtie.

Non loin du bourg, sur le bord du Meu, se trouvent les restes d'un château dont le seigneur, d'après la tradition locale, fit don, ainsi que des terres qui en dépendaient, à l'abbé de Saint-Méen, vers l'an 1000, à charge par celui-ci de distribuer chaque quinzaine du pain aux pauvres du Loscouët et d'en recevoir gratuitement les infirmes à l'hospice de Saint-Méen.

Depuis longtemps Le Loscouët possède ses deux écoles communales.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 45.

MÉRILLAC

Superficie : 1,386 hectares. — Population : 774 habitants.

Le territoire de cette commune, de nature schisteuse, est assez accidenté et très boisé ; sur les bords de la Rance se trouvent de nombreuses prairies qui ne sont pas entretenues avec tout le soin désirable. Les terres sont argileuses et produisent beaucoup de blé ; elles pourraient être améliorées par les engrais marins et calcaires dont l'emploi n'est pas encore très répandu. On ne voit plus que très peu de landes ; le pommier réussit bien et le cidre est estimé.

L'église, dédiée à saint Pierre, a été reconstruite en 1802.

On trouve quelques filons de minerai de fer de bonne qualité, mais d'extraction difficile, qui n'est plus exploité.

Depuis 1865 l'école mixte publique a été dédoublée.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 84.

SAINT-LAUNEUC

Superficie : 1,162 hectares. — Population : 546 habitants.

Cette commune doit son nom au patron de l'église paroissiale, saint Launeuc, Lunaire ou Lormel, évêque

d'Aleth au VIe siècle. Jusqu'en 1804, elle ressortissait de l'évêché de Dol.

Le territoire, plat et uni, est très boisé et bien planté en pommiers qui produisent un excellent cidre. La Rance au nord et le Meu au sud, arrosent et limitent la commune.

L'église, dont la construction remonterait au XIIIe siècle, n'offre rien de remarquable ; elle possède un *sacrarium* datant de la fondation de l'église.

A la Bruyère, où se trouve le château de ce nom, existe une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours. La forêt de Castallin, appelée depuis très longtemps la forêt de la Hardouinaye, couvre une partie de la commune. On y trouve les ruines du château où Gilles de Bretagne, frère du duc régnant François Ier, et de Pierre, comte de Guingamp, fut, dit-on, étranglé avec un drap de lit par Olivier de Méel, assassin aux gages du duc, dans la nuit du 24 au 25 avril 1450. La plupart des matériaux de cette forteresse ont été employés à des constructions voisines. Cependant on y voit encore quelques voûtes et quelques pans de murs.

C'est en Saint-Launeuc que se trouvait une belle usine métallurgique dont les hauts fourneaux ont été abandonnés depuis plusieurs années. Elle est remplacée aujourd'hui par un moulin à tan.

Jusqu'en 1820, Saint-Launeuc a fait partie du canton de Broons, alors qu'Eréac appartenait à Merdrignac. « Les » Broonais n'avaient pas voulu des blancs d'Eréac, mais » bien des bleus de Saint-Launeuc, » dit-on encore dans le pays.

L'école mixte qui datait de 1853, a été partagée en deux écoles spéciales en 1883.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 40, et d'intérêt commun N° 46.

SAINT-VRAN

Superficie : 1,162 hectares. — Population : 516 habitants.

Cette commune tire son nom de saint Véran, évêque de Cavaillon au VIe siècle, patron de la paroisse. Le saint, dit

la légende, serait arrivé dans un chariot traîné par des bœufs qui ont laissé l'empreinte de leurs pieds sur des pierres que l'on montre encore au Vieux-Bourg, près de l'emplacement de l'ancienne église.

C'est au nord de Saint-Vran que passe la ligne de partage des eaux de la Manche et de l'Océan. Le territoire est très élevé et très montagneux vers le nord-ouest, est plat au sud-est. Les bords des vallées du Meu et de la Rance sont très pittoresques et présentent des vues charmantes. Dans les montagnes nous rencontrons des sites grandioses, mais sauvages, ornés pour ainsi dire de nombreux menhirs, dont quelques-uns de belles dimensions.

Le sol, à base schisteuse, est argileux et froid en général, cependant sur les rives de la Rance, il est sablonneux avec sous-sol granitique.

Dans le bois de Beluette, des carrières de minerai de fer ont été exploitées. Le tissage de la toile qui occupait autrefois un grand nombre de personnes est bien diminué.

Comme paroisse, Saint-Vran a toujours dépendu de l'évêché de Saint-Brieuc. Les plus vieux registres d'état civil conservés datent de 1670 et indiquent que cette commune ressortissait de la sénéchaussée de Josselin, puis de Ploërmel et enfin de Jugon.

L'église neuve a été livrée au culte en 1880, elle est d'un bel aspect.

On remarque en Saint-Vran les chapelles de Saint-Lin et de Saint-Lambert près desquelles se tient, tous les ans, un pardon bien suivi ; le premier de ces saints est invoqué pour la guérison des rhumatismes et de la goutte et le second protège les *jeunes porcs* de maladie et empêche les *corbeaux* et *corneilles* de dévaster les semailles.

Il convient de citer le tumulus de Rolard, avec sa chambre dite des fées. Il est couronné d'un château entouré de beaux jardins. On voit également les ruines du château de Langourla, sur le bord de la Rance ; la chapelle possède une belle rosace flamboyante provenant de l'ancienne église de Laurenan.

Deux écoles publiques existent depuis 1863 ; précédem-

ment une seule école mixte desservait la commune et avait remplacé en 1856 une école publique de garçons qui avait été établie en 1849.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication Nos 6 et 59, et d'intérêt commun N° 46.

TRÉMOREL

Superficie : 3,376 hectares. — Population : 1,599 habitants.

Situé à l'est de Merdrignac et au nord-est du canton, le territoire de Trémorel est formé de longs coteaux à pente douce qui s'abaissent vers l'ouest. Il est arrosé par le Meu et quelques ruisseaux qui en sont tributaires.

Le bourg est situé non loin de la route nationale de Rennes à Brest et est très peu important, eu égard à la population totale de la commune.

Les terres sont fertiles et bien cultivées, les pommiers sont l'objet de soins particuliers et sont très productifs. Comme dans la plupart des communes du canton, le sol de cette commune est à base de schiste-talqueux.

L'église paroissiale, qui dépendait autrefois de l'évêché de Saint-Malo, est dédiée à saint Pierre et à saint Paul ; elle offre peu d'intérêt.

Trémorel a vu naître, en 1680, Lous-Joachim Gillet, chanoine régulier de la congrégation de France et qui devint bibliothécaire de Sainte-Geneviève à Paris. Il était d'une grande érudition ; on lui doit, entre autres ouvrages, une excellente traduction de l'historien Josèphe.

Sous le rapport scolaire, cette commune est dotée de deux écoles publiques, dont une pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 69.

CANTON DE MUR

(8 Communes).

Mûr; Caurel; Saint-Connan; Saint-Gilles-Vieux-Marché; St-Guen.

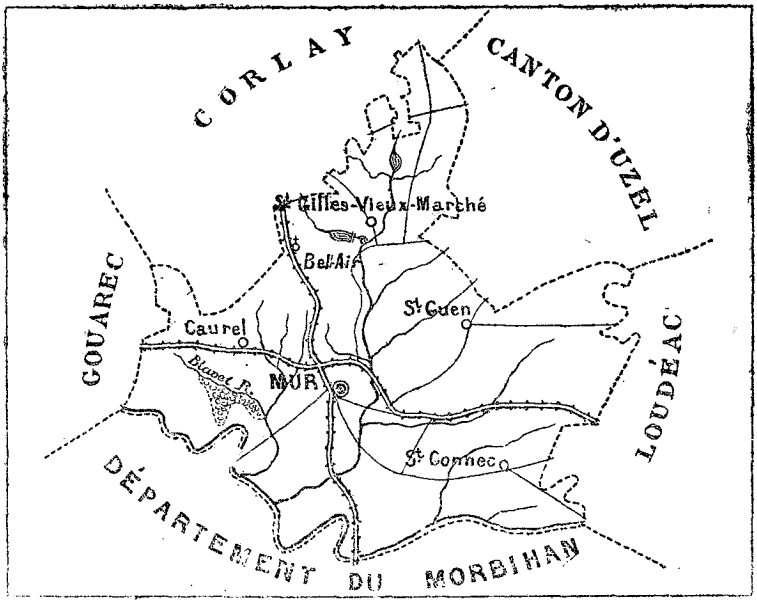

Le canton de Mûr est borné au nord par le canton de Corlay; à l'est par les cantons d'Uzel et de Loudéac; au sud par le Morbihan, dont le canal de Nantes à Brest le sépare en partie; à l'ouest par le canton de Gouarec; traversé par les routes nationales N°s 164 *bis*, de Rennes à Brest, de l'est à l'ouest, et 167, de Vannes à Lannion, du sud au nord; par le chemin de grande communication N° 35, de Moncontour au Blavet; par les chemins d'intérêt commun N°s 46, de Gouarec à Saint-Méen; 47, de Corlay à Plumieux; 52, de Quintin à Mûr; 71, de Saint-Nicolas à Uzel, et 87, de Saint-Guen à Saint-Thélo.

La population du canton est de 6,138 habitants; sa superficie de 9,366 hectares.

Le schiste et le grès sont les roches dominantes dans ce canton, et la couche arable y est formée de détritus de végétaux mêlés à des schistes décomposés. C'est une constitution différente dans son ensemble du reste du département. Le canton de Mûr a, au surplus, une physionomie toute spéciale, et son territoire fort accidenté, profondément coupé en tous sens par des vallées sinueuses, offre sur une infinité de points les sites les plus agrestes, les plus riches et les plus pittoresques. Entouré de mamelons élevés qui le limitent et qui s'étagent vers l'horizon, arrosé par de nombreux cours d'eau, c'est un pays à visiter et intéressant au plus haut point quand vient la belle saison. En outre du Blavet canalisé, nous citerons, parmi les cours d'eau qui l'arrosent, les petites rivières de Quémer, Flouric, Gourvaux, Coëtmeur et Kerbigot. Son agriculture, sans être très avancée, n'est pas non plus absolument stationnaire, et ses prairies sont assez intelligemment entretenues. Enfin, indépendamment des bestiaux, on y élève des chevaux de la race légère dite de la Montagne, qui ont toutes les qualités que nous avons plusieurs fois signalées, notamment dans le canton de Corlay. — L'exploitation des ardoisières est, avec l'agriculture, la principale industrie du canton ; elle n'attend, pour prendre un grand développement, que des capitaux et une direction intelligente. — Il se trouve encore, dans cette circonscription, beaucoup de terres régies par le domaine congéable ou convenancier.

Le canton de Mûr appartient à la zone du midi.

MUR

Superficie : 3,070 hectares. — Population : 2,528 habitants.

Mûr a été jusqu'au XIVe siècle le siége de la juridiction de ce nom.

Son territoire, très accidenté, composé d'une grande quantité de mamelons du haut desquels on domine de profondes vallées, est arrosé par le Poulancre, petit affluent du Blavet, qui sort de la commune de Saint-Mayeux. Au sud-ouest, le Blavet canalisé le sépare du Morbihan.

Les terres sont en général d'assez bonne qualité, mais elles sont plus fertiles dans le sud que dans les autres parties. L'agriculture a fait de grands progrès dans cette commune, depuis quelques années, grâce surtout à l'initiative d'agriculteurs intelligents.

On remarque la belle propriété de Kermur, où 160 hectares de terre environ sont cultivés d'après des procédés rationnels.

L'église, sous le vocable de saint Pierre, est un monument d'aspect satisfaisant.

Les chapelles rurales de Saint-Jean, de Notre-Dame de Pitié et de Sainte-Suzanne sont desservies à certains jours. La dernière, dont la construction remonte au XVIIe siècle, a été fondée par un membre de la famille de Rohan. Admirablement placée dans une enceinte murée et plantée de chênes séculaires, elle se fait remarquer par l'élégance de son clocher et surtout par les peintures de son lambris, représentant l'histoire de sa patronne. On y remarque en outre une belle descente de croix en bas-relief. Le pardon qui s'y tient le 6 juillet de chaque année, attire un grand nombre de pèlerins ; c'est une véritable fête locale, civile et religieuse.

Le sol de la commune est schisteux en général ; vers l'ouest on trouve du grès. L'extraction des ardoises occupe un grand nombre d'ouvriers ; elles sont de très bonne qualité ; il y a lieu de regretter que l'exploitation ne soit pas faite plus en grand et avec plus de méthode.

Sur le canal de Nantes à Brest, l'embarcadère de Penerpont facilite les transactions du pays.

Du vieux château de Launay, on n'aperçoit plus que les traces des douves. A Botrain, on voit deux menhirs.

Deux écoles publiques existent depuis longtemps au bourg ; à l'école des filles a été annexée récemment une école maternelle.

Le bourg de Mûr est traversé par la route nationale N° 167, le chemin de grande communication N° 35, et celui d'intérêt commun N° 52.

CAUREL

Superficie : 1,298 hectares. — Population : 995 habitants.

Le territoire de cette commune occupe tout l'ouest du canton ; il est séparé du Morbihan par le canal de Nantes à Brest ; le bourg est traversé par la route de Rennes à Brest. Le sol, qui renferme du schiste ardoisier exploité, avec grès au nord et au sud, est très tourmenté. Les terres sont légères, et une assez grande étendue est peu ou mal cultivée.

L'ancien bois de Caurel mesure encore environ 200 hectares ; on y trouve beaucoup de chênes séculaires.

L'exploitation des ardoisières occupe un assez grand nombre d'ouvriers. Les ardoises travaillées sont expédiées par le canal dans toutes les directions.

La Vierge est la patronne de l'église paroissiale qui date du XVIIe siècle. On remarque à deux kilomètres du bourg, la jolie chapelle de Saint-Golven, évêque de Léon, datant de 1668.

Près de Belair on voit un beau menhir.

Caurel possède un groupe scolaire, comprenant une école publique pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 164 *bis*.

SAINT-CONNEC

Superficie : 1,093 hectares. — Population : 613 habitants.

Le nom de cette commune vient de saint Gonery, patron de la paroisse, appelé dans le pays saint Connec.

Son territoire, qui s'étend au sud-est du canton, forme un plateau assez élevé. Il est traversé par le ruisseau de Coëtmeur, affluent du Blavet. A l'est passe la tranchée d'alimentation du canal de Nantes à Brest.

Le sol, à base de schiste avec quelques grès et du quartzite, est assez fertile, bien boisé et planté de pommiers. Les landes se défrichent et il y a tout lieu d'espérer que dans peu de temps, il ne restera dans la commune aucune terre inculte. Les cultivateurs se livrent avec succès, depuis quelques années, à l'élevage des bestiaux.

Saint-Connec est une ancienne trève de Mûr ; elle ne possède encore qu'une école communale spéciale aux garçons, créée en 1844.

Le bourg n'est traversé que par des chemins vicinaux ordinaires

SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

Superficie : 2,174 hectares. — Population : 974 habitants.

Cette commune tire son nom de saint Gilles, patron de l'église paroissiale, et d'un marché important, aboli depuis longtemps, qui se tenait sur l'emplacement du bourg.

Elle occupe la partie nord du canton et comprend un territoire très tourmenté, très montagneux, traversé par de nombreuses et profondes vallées, arrosées par les ruisseaux de Poulancre, de Gourvaux et de la Martyre, qui forment de vastes étangs. On trouve du grès vers le sud, mais en général le sol est formé de schiste talqueux. Les terres cultivées sont assez fertiles, bien boisées ; les meilleures sont plantées de pommiers. Bien des terrains incultes de peu de valeur couvrent encore cette commune.

On remarque le château du Quellenec (en français la Houssaie). Cet ancien fief relevait directement de la châtellenie de Corlay, et faisait partie du duché de Rohan. Les terres s'étendaient jusqu'en Merléac et Saint-Guen. Dans la belle et pittoresque vallée de Poulancre se trouve le château de ce nom, ancienne possession des Rohan, et non loin de là les ruines de quelques hauts fourneaux éteints depuis deux siècles.

Saint-Gilles-Vieux-Marché était trève de Saint-Mayeux avant 1789, et faisait partie du diocèse de Quimper. Par décret du 1er frimaire an XII, elle fut érigée en commune distincte. En 1841, elle fut accrue d'une partie de Merléac.

L'église date de 1585. A l'occasion de la fête patronale, le premier dimanche de septembre, on conduisait les petits enfants à l'église, et on offrait à saint Gilles un coq pour les garçons et une poule pour les filles.

La tour inachevée était arrivée à ce degré d'avancement en 1791.

Près du bourg, sur le bord du ruisseau de Poulancre, se trouvait un monticule, rasé en 1847, et qu'on a cru être un *tumulus* ou une *motte féodale*. En nivelant le terrain pour y planter une croix, on a trouvé des pièces d'argent à l'effigie d'Alain Fergent.

Le presbytère est, dit-on, construit sur l'emplacement d'un camp romain.

Enfin à 1 kilomètre du bourg, sur la route de Merléac, on voit un menhir de 3 mètres de hauteur en pierre schisteuse.

Saint-Gilles possède depuis 1861 une école de garçons ; une école de filles y vient d'être créée.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 47 et 52.

SAINT-GUEN

Superficie : 1,731 hectares. — Population : 1,048 habitants.

C'est vers le nord-est du canton et limité à l'est par la rigole d'alimentation du canal de Nantes à Brest, que s'étend le territoire de cette commune qui était autrefois une trève de Mûr. Saint Guen, évêque de Cornouaille, qui lui a donné son nom, vivait au ve siècle.

Comme dans les autres communes du canton, le caractère constitutif du sol est le schiste talqueux. Le territoire est élevé à grandes ondulations et à pentes rapides vers le nord.

Les terres, arrosées par de nombreux ruisseaux, sont généralement fortes, boisées et bien plantées de pommiers de bonne qualité.

L'église paroissiale est sous le patronage de sainte Marie-Magdeleine. Il existe en outre deux chapelles fort bien entretenues : celle de Saint-Elouan, construite en l'honneur de ce saint breton, par M. Galerne, recteur de Mûr en 1656, et celle de Saint-Tugdual, datant du XVIe siècle, qui renferme les restes d'un jubé et d'une verrière de cette époque.

Il convient de signaler l'habitation moderne de Coëtdrezo.

Deux écoles publiques, une pour chaque sexe, existent depuis quelque temps à Saint-Guen.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 35.

CANTON DE PLOUGUENAST

(8 communes).

Plouguenast ; Gausson ; Langast ; Plémy ; Plessala.

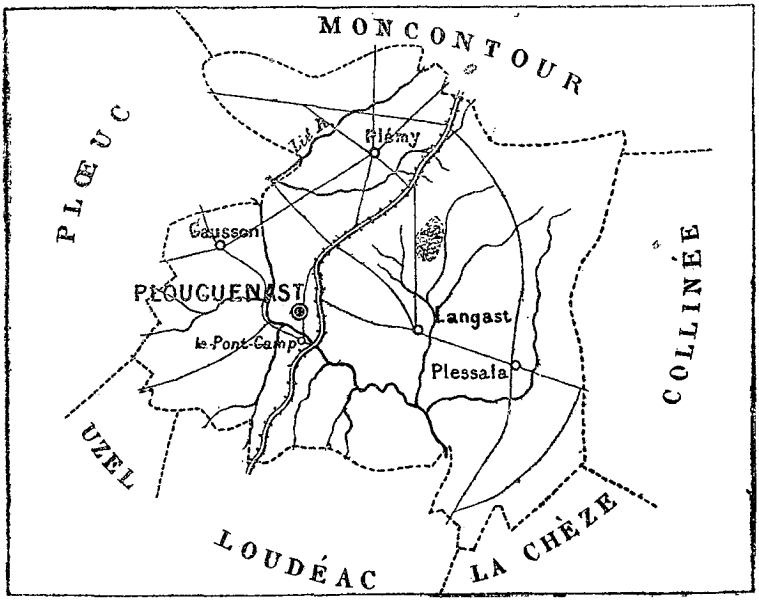

Le canton de Plouguenast est borné au nord par le canton de Moncontour ; à l'est par celui de Collinée ; au sud par les cantons de La Chèze et de Loudéac ; à l'ouest par les cantons d'Uzel et de Plœuc. — Il est arrosé par le Lié et par ses affluents et traversé du sud au nord par la route nationale N° 168, de Quiberon à Saint-Malo ; par les chemins de grande communication N°s 18, de Loudéac à Plancoët ; 27, du Pontgamp à la grève de Cesson ; 30, de La Chèze à Saint-Brieuc ; 35, de Moncontour au Blavet, et 44, de Corlay à Jugon, et par les chemins d'intérêt commun N°s 1er, de Plaintel à Langast ; 46, de Gouarec à Saint-Méen, et 50, de Rohan à Collinée.

La population du canton est de 12,521 habitants ; sa superficie de 16,380 hectares.

Le territoire du canton de Plouguenast, encore en partie couvert de vastes landes, qui lui donnent un aspect triste et pauvre, est accidenté, élevé et coupé par de nombreuses vallées arrosées de cours d'eau dont le principal est le Lié.

Son industrie presqu'unique est l'agriculture, et sa plus importante ressource, l'élève des bestiaux de l'espèce bovine. Les cultivateurs de ce canton n'ont pas tiré peut-être de leur sol tout ce qu'il peut leur donner. Espérons que l'exemple, les bons conseils et l'introduction facile des amendements calcaires produiront enfin leur effet sur ces esprits, jusqu'ici peu accessibles au progrès. — Le canton possède une race de petits chevaux dont l'origine paraît identique à celle des corlaisiens, et qui pour se perfectionner, n'a besoin que d'un peu d'attention et de constance.

Ce canton appartient à la zone du midi.

PLOUGUENAST

Superficie : 3,512 hectares. — Population : 3,228 habitants.

Deux centres importants se disputent l'honneur d'être le chef-lieu communal ; Plouguenast, proprement dit, ou le Vieux-Bourg et le Pontgamp. Jusqu'en 1845, l'église paroissiale se trouvait au Vieux-Bourg. bien que des réclamations nombreuses et réitérées eussent été faites, depuis 1768, pour qu'elle fût construite au Pontgamp, principal centre du commerce local, qui la possède aujourd'hui : elle est dédiée à saint Pierre et saint Paul. La tour n'est pas encore achevée.

Le territoire de cette commune, qui occupe à peu près le centre du canton, est très accidenté ; il est arrosé par le Lié et de nombreux ruisseaux qui fertilisent de magnifiques prairies. L'agriculture a fait, depuis quelques années, de grands progrès à Plouguenast ; un cinquième des terres seulement serait en landes ou en bois. De plus, les cultivateurs se livrent avec succès à l'élevage des bestiaux. Pen-

dant la belle saison, bon nombre d'hommes quittent le pays pour aller dans l'Anjou et la Vendée faire la moisson.

Les landes de Fanton, dont le défrichement avait été entrepris plusieurs fois, ont été mises à peu près entièrement en culture, grâce aux efforts et à l'intelligence de MM. Mullar. Leurs efforts ont été couronnés de succès.

Les landes, traversées par la route nationale de Quiberon à Saint-Malo, sont maintenant couvertes, sur une grande étendue, par de beaux bois de pins ou de sapins.

Les autres terres sont légères, mais bien plantées surtout en pommiers. Le sol est, en général, granitique, cependant on trouve du schiste au sud, et des roches amphiboliques au nord.

L'ancienne église du Vieux-Bourg, récemment restaurée, possède quelques vitraux estimés du XIIIe ou XIVe siècle. On remarque encore son rétable et une balustrade en bois sculpté.

Les anciennes maisons nobles de la commune étaient : celle de Gomné, qui avait le droit de haute et basse justice ; celle du Pontgamp, de la Ville-Danne et de la Touche-Brondineuf. Ce dernier château fut assiégé et pris en 1587, par le duc de Mercœur.

Près de la chapelle de Saint-Théo on voit un tumulus et au hameau de Cornéan les traces d'un camp romain.

En dehors des écoles publiques du bourg créées, celle des garçons en 1831 et celle des filles en 1847, la commune possède encore trois écoles de hameau, l'une à Saint-Théo, l'autre à Cornéan et la troisième au Vieux-Bourg.

Le bourg est traversé par la route nationale N° 168.

GAUSSON

Superficie : 1,672 hectares. — Population : 1,692 habitants.

Situé à l'ouest du canton, le territoire de cette commune formait autrefois une trève de Plœuc. Il est arrosé à l'est par le Lié qui le sépare de Plémy et de Plouguenast.

Le sol, granitique en général, avec schiste vers le nord, est très tourmenté vers les limites du territoire ; le plateau

central est assez uni. Les terres sont fortes mais de qualité médiocre, elles sont bien boisées et bien plantées de pommiers. Les landes sont encore très étendues en cette commune.

L'église, sous le vocable de saint Etienne, porte plusieurs dates du siècle dernier. Sa dernière restauration a eu lieu en 1833 ; c'est un édifice sans intérêt.

La chapelle de Saint-Nicolas, dite aussi chapelle Avenel, appartient au XVIe siècle ; elle est digne de remarque. Sa maîtresse vitre contient les restes d'un arbre de Jessé dont le dessin est remarquable.

Près du village de Bossillet, on trouve quelques vestiges de retranchements.

Deux écoles publiques, une pour chaque sexe, existent depuis longtemps à Gausson.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 27.

LANGAST

Superficie : 2,045 hectares. — Population : 1,335 habitants.

Deux kilomètres seulement séparent le bourg de cette commune du chef-lieu de canton. Son territoire est très accidenté et arrosé par le Lié et quelques-uns de ses affluents qui coulent dans des vallées profondes. Il renferme encore une grande étendue de terrains vagues.

Les terres cultivées sont de qualité ordinaire ; les cultivateurs s'occupent beaucoup d'élevage. Le marché qui se tenait autrefois à Langast, n'existe plus.

Cette paroisse faisait partie du diocèse de Dol. L'église, sous le patronage de saint Gall (d'où lui vient son nom sans doute, par altération Lan-Gall), est un curieux édifice du XVe siècle.

La belle verrière de la maîtresse vitre représente diverses scènes de la vie de saint Antoine, dont le culte est très ancien à Langast ; plusieurs croix en forme de tau, dites croix de Saint-Antoine, parsemées dans la commune, tendent à le prouver.

La chapelle Saint Jean, à 200 mètres du bourg, est très ancienne ; on y remarque de belles sculptures. La métairie du Bourg a été occupée autrefois par des moines ; on y voit encore des cellules et un souterrain ; le Tertre du Château est un monticule entouré de retranchements, édifié, dit-on, par les Romains. A Saint-Thébault se trouve un menhir.

Langast possède depuis 1850 une école de garçons et une école de filles, toutes les deux sont publiques.

Le bourg est traversé par les chemins d'intérêt commun N°s 1 et 46.

PLÉMY

Superficie : 4,006 hectares. — Population : 2,944 habitants.

Le territoire de cette commune forme une pointe qui s'avance au nord entre Moncontour et Plœuc. Il comprend la ligne de faîte du partage des eaux de la Manche et de l'Océan. Malgré les défrichements opérés depuis quelques années, une assez grande étendue de terrain est encore sous landes. L'élevage des bestiaux a pris une grande extension et une partie des habitants parcourent les foires pour en opérer l'achat ou la vente.

Plusieurs petits cours d'eau sans importance arrosent la commune.

Saint Pierre et saint Paul sont les patrons de l'église paroissiale, reconstruite en 1858, excepté la tour. Elle renferme les restes de Mathurin Cochon, tué au village de la Tantouille, en 1798, pendant la chouannerie ; on a prétendu qu'il s'était opéré des miracles sur son tombeau. En démolissant l'ancienne église, on a trouvé un tombeau qu'on croit être celui d'un membre de la famille de Rieux, fondateur de l'église.

Il existe deux chapelles où se dit la messe alternativement le dimanche ; celle de Notre-Dame de la Croix et celle de Saint-Laurent.

Beaucoup de manoirs féodaux existaient autrefois en cette commune. Nous citerons ceux de Brangolo, du Bouillon,

du Vauclair ; il reste encore de très belles ruines de ce dernier, dont le domaine était enclos par un mur de 5,000 mètres de pourtour. Au village de la Ville-Pierre, il y eut un prêche calviniste, dont le pasteur abjura en 1755.

Il convient de citer deux tumulus près d'Avaleuc, et trois menhirs au Dreny. Au lieu dit le Tertre-à-la-Pie, à 4 kilomètres du bourg et vers l'est, on remarque une enceinte fortifiée dont l'intérieur a une superficie d'environ 48 ares, Sur un point fort élevé et près d'un chemin appelé la Coutume, on a recueilli, lors des fouilles pratiquées en 1852, une grande quantité de coins en bronze.

La fontaine de la Ville-Bouvier est formée d'une seule pierre, semblable à des fonts baptismaux.

On trouve du schiste au sud qui était autrefois exploité ; au village de Carfort, vers le nord, on extrait un beau granit.

L'école des garçons, au bourg, a été créée en 1830, celle des filles en 1826 ; en 1881, l'école privée mixte de Saint-Laurent, qui existait depuis 1876, est devenue publique.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 35.

PLESSALA

Superficie : 5,145 hectares. — Population : 3,302 habitants.

C'est la commune la plus étendue du canton, elle en occupe toute la partie est. Au nord passe la chaîne du Menez, couverte de landes à peu près incultes et dont le défrichement n'est guère avancé.

Les terrains productifs sont bien cultivés et bien boisés ; ils sont à base de granit en général, cependant au nord on trouve du schiste et un peu partout des roches amphiboliques.

Les deux écoles du bourg sont insuffisantes pour recevoir tous les enfants de la commune, et trop éloignées d'une notable partie de la population pour qu'elles puissent être fréquentées par tous ; aussi, se préoccupe-t-on d'en créer deux dans des sections éloignées.

L'église, dédiée à saint Pierre, a été reconstruite il y a quarante ans environ ; c'est un monument qui offre peu d'intérêt.

Des chapelles existent à la Hautière et à Saint-Udy. L'emplacement du vieux château de Crénole n'est plus marqué que par les douves qui l'entourent.

Le plus haut point du Menez (la Coudre) est en Plessala ; il s'élève à 304 mètres.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 30, et d'intérêt commun N° 46.

CANTON D'UZEL

(7 communes).

Uzel ; Allineuc ; Grâce ; Merléac ; Le Quillio ; Saint-Hervé ; Saint-Thélo.

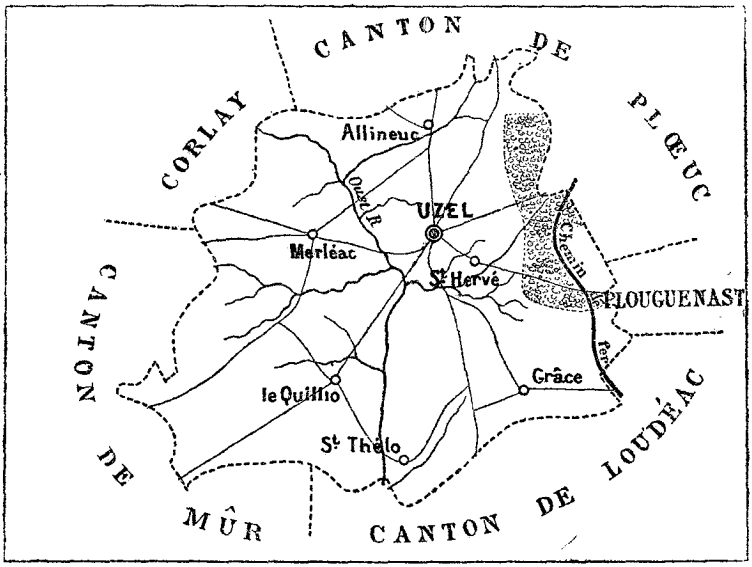

Le canton d'Uzel est borné au nord par le canton de Plœuc ; à l'est par les cantons de Plœuc, Plouguenast et Loudéac ; au sud par les cantons de Loudéac et de Mûr ; à l'ouest par les cantons de Mûr et de Corlay. — Il est arrosé par l'Oust et traversé par le chemin de fer de Saint-Brieuc à Pontivy, par les chemins de grande communication N°s 3, du Légué à Lorient ; 7, de Paimpol à Josselin ; 35, de Moncontour au Blavet ; 41, d'Uzel à Rohan ; 44, de Corlay à Jugon, et 53, de Corlay à la Trinité, et par les chemins d'intérêt commun N°s 1er, de Plaintel à Langast ; 46, de Gouarec à Saint-Méen, et 50, de Rohan à Collinée.

La population du canton est de 9,149 habitants ; sa superficie de 10,932 hectares.

Le territoire de ce canton, traversé par la belle et riante vallée de l'Oust, est très accidenté, très montueux et se compose d'une infinité de collines et de mamelons élevés, de toutes les formes et quelquefois à pentes rapides. Il présente les sités les plus pittoresques, les vallées les plus paisibles, et la grande quantité de bois dont il est couvert lui donne, en certains points, l'aspect d'une forêt. Il est productif et généralement cultivé, et sans avoir atteint la perfection, son agriculture est loin d'être stationnaire. Pendant des siècles, ce canton fut industriel, et la fabrication de ses toiles était assez importante pour donner des produits qui, dit-on, dépassaient annuellement un million et s'écoulaient en Espagne. Tout s'est modifié, et après avoir subi une gêne affreuse, lorsque vers 1825, le commerce des toiles est tombé, les industriels se sont faits agriculteurs. Nous ne les en plaindrons pas et nous répéterons ce que nous avons dit ailleurs en d'autres termes, la terre ne manque pas à ceux qui veulent la cultiver, et leur existence, qui certainement n'est pas plus dure, est plus heureuse en réalité que celle des populations soumises aux fluctuations de l'industrie.

Ce canton fait partie de la zone du midi.

UZEL

Superficie : 679 hectares. — Population : 1,521 habitants.

Cette petite ville est très pittoresquement située sur le sommet d'une colline assez élevée, et de ses environs, notamment du champ de foire, on jouit d'un superbe panorama. Ses origines se confondent vraisemblablement avec celles du château dont les ruines occupent le centre de l'agglomération.

Le commerce de détail de toutes denrées est encore très actif à Uzel, malgré la chute de la fabrication des toiles dont Uzel, Quintin et Loudéac étaient les principaux centres. D'aucuns prétendent que l'industrie du tissage de la toile aurait été apportée dans le pays en 1567, par des Flamands, que les cruautés du duc d'Albe avaient forcé de s'expatrier ;

d'autres affirment que des métiers nombreux fonctionnaient dès le XIIIe siècle.

Situé en grande partie entre l'Oust à l'ouest et le chemin de fer de Saint-Brieuc à Pontivy à l'est, le territoire d'Uzel est très accidenté, bien cultivé, productif et boisé. La base des terres est formée de schiste argileux.

L'église, dédiée à saint Nicolas, a été achevée vers 1815 ; elle n'offre rien de bien remarquable comme architecture. A l'intérieur, on remarque la belle chaire à prêcher.

Sur la route de Saint-Brieuc, à 500 mètres environ de la ville, on trouve la chapelle de Bonne-Nouvelle, du XVIe siècle. A l'occasion du pardon qui a lieu le dimanche de la Trinité, des fêtes publiques bien suivies se tiennent en cet endroit.

La seigneurie d'Uzel appartint longtemps à la famille de Budes. Elle passa ensuite dans les familles du Marcheix, de Malestroit et de Coëtquen. C'est en faveur de cette dernière qu'elle fut érigée en vicomté l'an 1538. Elle devint ensuite et jusqu'en 1760 la propriété des Durfort de Duras, ducs de Lorges, qui la vendirent à la famille Boschat.

Les armes de la ville sont d'azur à trois besants d'or.

A Uzel sont nés : 1° Jean-François Revel, colonel, tué à la tête de son régiment, au fort d'Oliva (Espagne) en 1808 ; 2° J.-M. Lavergne, colonel de dragons, mort à Quintin en 1853, à l'âge de 58 ans ; 3° Hervé-Jean Le Sage, doyen du chapître de Saint-Brieuc, et dernier survivant des moines de Beauport, décédé à Paris à l'âge de 78 ans.

Sous le rapport scolaire, Uzel possède une école communale pour chaque sexe et une classe enfantine.

La ville d'Uzel est traversée par les chemins de grande communication Nos 3, 35 et 53, et d'intérêt commun N° 85.

ALLINEUC

Superficie : 2,409 hectares. — Population : 1,677 habitants.

Situé au nord d'Uzel et du canton, le territoire d'Allineuc est très accidenté, nu et découvert sur les hauteurs, mais boisé sur les versants et dans les vallées où l'on trouve des prairies bien soignées.

Le sol, à base générale de schiste talqueux, est bon et fertile sur les bords de l'Oust et aux environs du bourg.

C'est à Allineuc que se trouve le vaste réservoir de Bosmeléac, destiné à alimenter le canal de Nantes à Brest. Ce réservoir contient près de 4,000,000 de mètres cubes d'eau, et s'étend latéralement à l'Oust et à la Perche sur une longueur de 4 kilomètres. La digue qui le contient, construite en 1832, est un beau travail ; elle joint Allineuc à Merléac. La rigole qui porte les eaux au canal mesure, jusqu'au point de partage d'Hilvern, dans le Morbihan, près de 63 kilomètres. Elle passe sous 120 ponts et est plantée sur une longueur de 58 kilomètres.

Dans le mont de Barra, on trouve la curieuse grotte, appelée grotte de Corrandon ; près du village des Douves, se voient les traces d'un ancien château fortifié, et non loin du bourg, au hameau de Leffo, on remarque des restes de monuments druidiques.

L'église d'Allineuc est sous le patronage de saint Pierre et de sainte Anne. Cette commune possède, en outre, deux chapelles, celles de Saint-Adrien et de Notre-Dame de Délivrance.

Il convient de citer la belle propriété de la Porte-d'Ohain, avec ses magnifiques dépendances. Dans la chapelle du château sont déposés les restes de A. de Roquefeuille, capitaine de cavalerie, tué glorieusement en 1859, à la bataille de Solférino.

Deux écoles communales, une pour chaque sexe, existent à Allineuc.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 85.

GRACE

Superficie : 795 hectares. — Population : 1,103 habitants.

Le territoire très élevé de cette commune qui était autrefois une trève de Loudéac, s'étend au sud-est du canton et est traversé sur une grande étendue par le chemin de fer de Saint-Brieuc à Pontivy. La halte de La Motte dessert

Grâce. Les terres, à base de schiste talqueux, sont bien boisées et bien plantées en pommiers ; les landes ont à peu près disparu, soit qu'elles aient été livrées à la culture ou semées de pins ou de sapins.

La fabrication des toiles, qui occupait autrefois beaucoup d'ouvriers, se réduit actuellement à quelques métiers dont les produits sont encore recherchés.

L'église est dédiée à la Vierge sous le vocable de Notre-Dame de Grâce ; elle porte la date de 1733. On y remarque les sculptures qui décorent les trois autels.

Grâce possède depuis longtemps une école communale pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par le chemin de grande communication N° 41.

MERLÉAC

Superficie : 2,996 hectares. — Population : 1,586 habitants.

Cette commune faisait autrefois partie du diocèse de Quimper. Elle s'étend à l'ouest du canton et est séparée d'Uzel par le cours de l'Oust.

Le schiste talqueux domine dans le sol ; mais on y trouve des roches amphiboliques, des filons de quartz et du minerai de fer d'alluvion non exploité.

Le territoire est fort accidenté, il est coupé par des vallées profondes et bien plantées, dont la plupart sont très pittoresques, notamment celle où est située la belle propriété de Bizoin, entourée d'arbres de la plus belle venue et qui a été possédée par Glais-Bizoin, ancien député et ancien membre du Gouvernement de la Défense nationale.

L'agriculture a fait, dans cette commune, de grands progrès depuis quelques années.

L'église, dédiée à saint Pierre, n'offre aucun intérêt ; il n'en est pas de même de la chapelle de Saint-Jacques, au village de Saint-Léon. C'est un spécimen très pur de l'architecture du XIVe siècle. Elle a été intelligemment restaurée il y a une trentaine d'années. Les uns en attribuent la construction à Jean Validire, dit de Saint-Léon, confes-

seur du duc Jean V et ensuite évêque de Saint-Poi de Léon et de Vannes ; d'autres affirment, d'après les écussons des Rohan, qui y sont semés à profusion, qu'elle a été construite par un des membres de cette célèbre famille. L'amas de roches superposées qu'on voit à Kervégan, prétendu à tort monument druidique, mérite cependant d'être visité.

On remarque les ruines des manoirs du Breil, du Houle et du Vaugaillard ; les restes de ce dernier méritent l'attention.

Deux écoles communales au bourg, une pour chaque sexe, sont créées depuis longtemps. Il y a quelques années une école mixte a été installée à Saint-Léon.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 53, et d'intérêt commun N° 46.

LE QUILLIO

Superficie : 1,615 hectares. — Population : 1,274 habitants.

Situé au sud de Merléac et traversé par l'Oust et la rigole alimentaire d'Allineuc, le territoire de cette commune est très accidenté et composé d'une infinité de mamelons séparés par des vallées profondes. Les terres, à base schisteuse, sont bonnes, bien cultivées et fertiles, notamment celles qui sont situées sur les bords de l'Oust. L'industrie principale a consisté longtemps dans le blanchissage des toiles travaillées dans les environs.

D'après la tradition, le territoire du Quillio comme celui de Grâce faisait autrefois partie de la forêt de Lorge.

L'église est un édifice du XVIe siècle ; elle est sous le patronage de Notre-Dame de Délivrance. On y remarque d'abord son joli porche, son autel principal qui provient de l'ancien abbaye de Bon-Repos ; les sculptures qui le décorent, surmontée d'une crosse colossale, attirent surtout l'attention.

Trois chapelles existent dans la commune du Quillio : Saint-Nicodème, Saint-Maurice et Notre-Dame de Lorette. Près de cette dernière, située sur un point élevé, se tient un pardon renommé, le 8 septembre de chaque année.

Non loin de ce lieu, on remarque un cromlec'h formant une enceinte rectangulaire de 15 mètres de long sur 8 de large. C'est le seul que l'on connaisse ayant cette disposition.

Vers l'ouest, on trouve plusieurs amas de rochers fort curieux dont l'un est nommé Roche-de-Merlin. Près du bourg existe une fontaine d'eau minérale.

Depuis longtemps, le Quillio possède une école communale pour chaque sexe.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N° 35, et d'intérêt commun N° 47.

SAINT-HERVÉ

Superficie : 982 hectares. — Population : 813 habitants.

Cette commune doit son nom au saint solitaire si célèbre dans toute la Bretagne. Son territoire, ancienne trève de Loudéac, est accidenté, mais les pentes sont légères. Il est traversé par le chemin de fer de Saint-Brieuc à Pontivy ; tout près du bourg se trouve la gare d'Uzel.

L'agriculture a fait de grands progrès dans cette commune; les terres sont bien cultivées, bien boisées et plantées de pommiers donnant un cidre de bonne qualité. Une partie de la population se livre encore au tissage des toiles fines.

L'église, sous le vocable de saint Hervé, présente peu d'intérêt. Dans le cimetière se trouve un tombeau devenu l'objet de la vénération publique, c'est celui de l'abbé Levedez, mort, dit-on, en odeur de sainteté.

On remarque le magnifique château de Beauregard qu'entourent de belles plantations.

A Saint-Hervé sont nés : Le Deist de Kérivalan, mort en 1814, maître à la Chambre des Comptes de Bretagne, et Le Deist de Botidoux, mort à Saint-Brieuc le 29 novembre 1823, ancien constituant de 1789 et auteur d'une traduction estimée des Commentaires de César.

Comme dans toutes les communes du canton, le schiste talqueux domine dans le sol.

Deux écoles publiques, une pour chaque sexe, existent depuis longtemps à Saint-Hervé.

Le bourg est traversé par les chemins de grande communication N°s 3 et 35.

SAINT-THÉLO

Superficie : 1,456 hectares. — Population : 1,168 habitants.

La commune de Saint-Thélo occupe le sud du canton sur la rive gauche de l'Oust. Son territoire, très accidenté et très boisé, est arrosé par de nombreux cours d'eau. Les terres de la vallée de l'Oust, surtout, sont fertiles et bien plantées de pommiers.

L'église est dédiée à saint Thélo ou Theliaw, évêque de Landaff, dans le pays de Galles, et qui a donné son nom à la commune. C'est un monument du siècle dernier offrant peu d'intérêt.

Il convient de citer les chapelles de Saint-Pierre et des Saints-Anges, constructions modestes mais bien entretenues.

A deux kilomètres du bourg, sur la route de Saint-Brieuc à Lorient, on remarque une belle croix en granit élevée par les soins de l'abbé Raffray, mort à Saint-Brieuc, chapelain des sœurs de la Providence, en 1847.

Une école communale de garçons et une école de filles existent depuis plusieurs années dans la commune.

Le bourg est traversé par le chemin d'intérêt commun N° 47.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DE L'APERÇU GÉNÉRAL

	Pages
Administrations diverses	41
Administration religieuse	16
— sanitaire	44
Agriculture	33
Aliénés (*Etablissem. pour les*)	38
Aperçu général	1
Asile des incurables	39
Assistance publique	38
Aspect, sol, montagnes	3
Bienfaisance (*Bureaux de*)	39
Bois et forêts	14
Caisse d'épargne et de prévoyance	40
Canaux	11
Chambres de commerce	30
Chemins de fer	23
— d'intérêt commun	27
— vicinaux de grande communication	27
Climat	2
Commerce et industrie	29
Conférences de Saint-Vincent de Paul	39
Congrégations religieuses	17
Commerce	33
Contributions directes	43
— indirectes	43
Coutumes	49
Département (*Dénominat. du*)	1
Divisions administratives	15
Douanes	43
Eaux minérales	13
Enfants assistés	28
Enseignement	45
Enregistrement et domaines	43
Etangs	10
Evêché	16
Finances	43
Forêts	14
Géologie	2
Guerre	42
Hospices et hôpitaux	39
Huîtrières	30
Industrie	31
Institutions de prévoyance	39
Instruction primaire	46
— secondaire	46
Justice	41
Langage	47
Langues, mœurs, coutumes	47
Marine	42
Médecine	47
Mendicité	40
Mer (côtes, îles, baies, etc)	12
Minéralogie	13
Mœurs	47
Montagnes	3
Paupérisme	40
Petites Sœurs des pauvres	39
Phares et fanaux	30
Ponts et chaussées	43
Ponts suspendus	28
Ports	13
Postes	44
Production	33
Règne animal	15
— végétal	14
Répression (*Etablissem. de*)	40
Rivières et cours d'eau	5
Routes départementales	26
— nationales	25
Saints personnages nés dans le département	22
Situation géographique du département	1
Société de charité maternelle	39
Sociétés de secours mutuels	39
Sol	2
Sourds-muets	47
Stations de sauvetage	43
Télégraphes	44
Usages	47
Voies de communiciation	23

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

ARRONDISSEMENTS, CANTONS ET COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD

(Le Département des Côtes-du-Nord compte 628,326 habitants).

TABLE DES ARRONDISSEMENTS

ARRONDISSEMENTS	PAGES	ARRONDISSEMENTS	PAGES	ARRONDISSEMENT	PAGE
Saint-Brieuc..	51	Guingamp. ..	249	Loudéac.....	424
Dinan.....	159	Lannion.....	339		

TABLE DES CANTONS

CANTONS	PAGES	CANTONS	PAGES	CANTONS	PAGES
Bégard.....	260	Lamballe.. ..	86	Plestin.....	389
Belle-Isle....	267	Lannion	341	Plœuc.....	137
Bourbriac....	275	Lanvollon....	100	Plouagat.....	302
Broons.....	178	La Roche....	353	Plouaret.....	399
Callac.....	282	Lézardrieux..	366	Ploubalay....	241
Caulnes.....	187	Loudéac.....	426	Plouguenast..	487
Châtelaudren.	69	Maël-Carhaix.	293	Plouha.....	144
Collinée.....	436	Matignon....	212	Pontrieux....	310
Corlay.....	444	Merdrignac...	470	Quintin.....	150
Dinan (N. S.)	161	Moncontour..	109	Rostrenen....	320
Etables.....	78	Mûr.....	480	St Brieuc(M. N)	53
Evran.....	195	Paimpol.....	119	Saint-Nicolas.	328
Gouarec.....	451	Perros.....	377	Tréguier.....	412
Guingamp...	251	Plancoët.....	224	Uzel.....	494
Jugon	202	Pléneuf.....	131		
La Chèze....	460	Plélan.....	234		

TABLE DES COMMUNES

COMMUNES	PAGES	COMMUNES	PAGES	COMMUNES	PAGES
Allineuc.....	496	Corseul.....	227	Lamballe....	87
Andel.....	89	Créhen.....	228	Lancieux....	243
Aucaleuc.....	170	Dinan (E. o.).	163	Landébaëron.	263
Bégard.....	261	Dolo.....	204	Landébia....	229
Belle-Isle....	268	Duault.....	287	Landec (La)..	236
Berhet.....	355	Eréac.....	181	Landehen....	91
Binic.....	80	Erquy.....	133	Lanfains.....	140
Bobital.....	171	Etables.....	79	Langast.....	490
Boqueho.....	72	Evran.....	196	Langoat.....	417
Bodéo (Le)...	140	Faouët (Le)..	103	Langourla...	438
Bouillie (La)..	216	Ferrière (La).	464	Langrolay....	244
Bourbriac....	276	Fœil (Le)....	153	Languédias...	236
Bourseul.....	226	Gausson.....	489	Languenan...	230
Bréhand.....	111	Glomel.....	323	Langueux....	63
Bréhat (île de)	122	Gouarec.....	452	Laniscat.....	453
Brélévenez...	344	Gommené....	473	Lanleff.....	146
Brélidy.....	313	Gommenech..	102	Lanloup.....	147
Bringolo.....	304	Goudelin.....	305	Lanmérin....	418
Broons.....	179	Gouray (Le).	439	Lanmodez....	370
Brusvily.....	171	Grâce.....	497	Lannebert....	103
Buhulien.....	345	Grâces.....	255	Lannion.....	342
Bulat-Pestiv..	284	Guenroc.....	189	Lanrelas.....	181
Calanhel.....	285	Guingamp...	252	Lanrivain....	333
Callac.....	283	Guitté.....	190	Lanrodec....	306
Calorguen....	172	Gurunhuel...	269	Lantic.....	81
Cambout (Le).	462	Harmoye (La)	139	Lanvallay....	165
Camlez.....	416	Haut-Corlay..	447	Lanvellec....	392
Canihuel.....	330	Hémonstoir...	431	Lanvézéac....	358
Caouënnec...	346	Hénanbihen..	214	Lanvollon....	101
Carnoët.....	286	Hénansal....	215	Laurenan....	474
Caulnes.....	188	Hengoat.....	358	Léhon.....	167
Caurel.....	483	Hénon.....	112	Lescouët.....	454
Cavan.....	356	Hermitage (L')	141	Lescuët.....	205
Chapelle-Bl...	191	Hillion.....	63	Leslay (Le)...	154
Chapelle-Neu.	273	Hinglé (Le)..	172	Lézardrieux..	367
Châtelaudren.	70	Illifaut.....	474	Locarn.....	295
Chèze (La)...	461	Jugon.....	203	Locquenvel...	270
Coadout.....	254	Kerbors.....	369	Loguivy-lez-L.	346
Coatascorn...	357	Kerfot.....	123	Loguivy-Plou.	403
Coatréven....	417	Kergrist-Moël.	324	Lohuec.....	288
Coëtlogon....	463	Kerien.....	277	Loscouët (Le).	479
Coëtmieux...	90	Kérity.....	124	Louannec....	381
Cohiniac.....	73	Kermaria-Sul.	380	Louargat.....	271
Collinée.....	437	Kermoroch...	262	Loudéac.....	427
Corlay.....	445	Kerpert.....	331	Maël-Carhaix.	294

COMMUNES	PAGES	COMMUNES	PAGES	COMMUNES	PAGES
Maël-Pestivien	288	Plénée-Jugon	207	Plourhan	82
Magoar	278	Pléneuf	132	Plourivo	127
Malhoure (La)	91	Plérin	59	Plouvara	76
Mantallot	359	Plerneuf	75	Plquzélambre	394
Maroué	93	Plésidy	279	Pludual	148
Matignon	213	Pleslin	244	Pluduno	231
Méaugon (La)	58	Plessala	492	Plufur	395
Mégrit	182	Plessix-Baliss	230	Plumaudan	191
Mellionnec	455	Plestan	208	Plumaugat	192
Merdrignac	471	Plestin	390	Plumieux	466
Mérillac	476	Pleubian	371	Plurien	135
Merléac	498	Pleudaniel	373	Plusquellec	290
Merzer (Le)	104	Pleudihen	168	Plussulien	448
Meslin	94	Pleumeur-B	382	Pluzunet	407
Minihy-Trégr	419	Pleumeur-G	374	Pommeret	96
Moncontour	110	Plévenon	219	Pommerit-J	360
Morieux	94	Pléven	231	Pommerit-le-Vicomte	105
Motte (La)	431	Plévin	298	Pont-Melvez	279
Moustérus	256	Plœuc	138	Pontrieux	311
Moustoir (Le)	296	Ploëzal	314	Pordic	61
Mûr	481	Plorec	237	Poterie (La)	92
Notre-D.-d.-G.	217	Plouagat	303	Pouldouran	361
Noyal	95	Plouaret	401	Prat	361
Pabu	256	Plouasne	198	Prénessaye (la)	467
Paimpol	120	Ploubalay	242	Quemper-G	316
Paule	297	Ploubazlanec	124	Quemperven	363
Pédernec	263	Ploubezre	347	Quessoy	113
Penguily	113	Plouëc	315	Quévert	174
Penvenan	420	Plouër	173	Quillio (Le)	499
Perret	455	Plouëzec	126	Quintenic	96
Perros-Guirec	378	Ploufragan	60	Quintin	151
Peumerit-Q	334	Plougonver	272	Quiou (Le)	197
Plaine-Haute	155	Plougras	404	Roche-Derrien	354
Plaintel	142	Plougrescant	421	Rospez	350
Plancoët	225	Plouguenast	488	Rostrenen	321
Planguenoual	134	Plouguernével	325	Rouillac	183
Pléboulle	217	Plouguiel	422	Ruca	220
Plédéliac	205	Plouha	145	Runan	316
Plédran	65	Plouisy	257	Senven-Léhart	281
Pléguien	105	Ploulech	349	Servel	351
Pléhédel	148	Ploumagoar	258	Sévignac	183
Pléhérel	218	Ploumilliau	393	Squiffiec	265
Plélan-le-Petit	235	Plounérin	405	Saint-Aaron	97
Plélauff	457	Plounévez-M	406	Saint-Adrien	280
Plélo	74	Plounévez-Q	326	Saint-Agathon	259
Plémet	465	Plounez	127	Saint-Alban	135
Plémy	491	Plourach	289		

COMMUNES	PAGES
Saint-André-des-Eaux...	199
Saint-Barnabé	468
Saint-Bihy....	156
Saint-Brandan	157
Saint-Brieuc (N. M.).....	55
Saint-Caradec	432
Saint-Carné..	174
Saint-Carreuc.	114
Saint-Cast....	221
Saint-Clet....	318
Saint-Connan	334
Saint-Connec .	483
Saint-Dénoual	222
Saint-Donan..	65
St-Etienne-du-Gué-de-l'Isle	469
Saint-Fiacre..	306
Saint-Gelven .	457
Saint-Gildas..	158
St-Gilles-du-Mené.....	441
St-Gilles-V.-M	484
Saint-Gilles-les-Bois....	318
St-Gilles-Plig .	335
Saint-Glen...	115
Saint-Gouéno.	441
Saint-Guen...	485
Saint-Hélen..	169
Saint-Hervé...	500
Saint-Igeaux .	458
Saint-Igneuc..	209
St-Jacut-de-la-Mer.....	245
St-Jacut-du-Mené.....	442
St-Jean-Kerd .	307
St-Jouan-de-l'I	193
Saint-Judoce..	199
Saint-Julien..	66
Saint-Juvat...	200
Saint-Launeuc	476
Saint-Laurent	265
Saint-Lormel.	232
Saint-Maden..	193
St-Martin-des-Prés.....	449
Saint-Maudan	434
Saint-Maudez	237
Saint-Mayeux.	450
Saint-Méloir..	238
St-Michel-de-Plélan.....	238
Saint-Michel-en-Grève...	395
St-Nicolas-du-Pélem.....	329
St-Nicodême..	291
Saint-Péver...	308
Saint-Pôtan..	222
St-Quay-Perr.	383
St-Quay-Port.	83
Saint-Rieul...	98
Saint-Samson.	175
Saint-Servais.	292
Saint-Solen...	169
Saint-Thélo..	504
Ste-Tréphine..	337
Saint-Trimoël.	116
Saint-Vran...	477
Taden.....	176
Tonquédec....	409
Tramain.....	210
Trébédan....	239
Trébeurden..	384
Trébrivan....	299
Trébry.....	116
Trédaniel....	117
Trédarzec....	375
Trédias.....	184
Trédrez.....	396
Tréduder.....	397
Treffrin.....	300
Tréfumel.....	201
Trégastel ...	386
Tréglamus...	273
Trégomeur...	76
Trégomar....	98
Trégon.....	246
Trégonneau..	266
Trégrom.....	411
Trégueux....	67
Tréguidel....	106
Tréguier. ...	443
Trélévern....	387
Trélivan.....	177
Trémargat...	326
Trémel	398
Tréméloir....	77
Tréméreuc...	246
Trémeur.....	185
Tréméven....	107
Trémuson....	62
Trémorel.....	479
Tréogan.....	301
Tressaint.....	170
Tressignaux..	107
Trévé.....	434
Trévencuc....	84
Trévérec.....	108
Trévron.....	177
Trévou-Trég .	388
Trézény.....	423
Trigavou.....	247
Troguéry.....	364
Uzel.....	495
Vicomté-sur-Rance (La).	166
Vieux-Bourg..	154
Vieux-Marché	402
Vildé-Guing..	239
Yffiniac.....	68
Yvias.....	129
Yvignac.....	185

TABLEAU DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT

CLASSÉES

PAR ARRONDISSEMENTS ET PAR CANTONS.

Arrondissement de Saint-Brieuc.

SAINT - BRIEUC (*Nord*).
La Méaugon.
Plérin.
Ploufragan.
Pordic.
Trémuson.
SAINT - BRIEUC (*Midi*).
Hillion.
Langueux.
Plédran.
Saint-Donan.
Saint-Julien.
Trégueux.
Yffiniac.
CHATELAUDREN
Boqueho.
Cohiniac.
Plélo.

Plerneuf.
Plouvara.
Trégomeur.
Tréméloir.
ETABLES.
Binic.
Lantic.
Plourhan.
Saint-Quay.
Tréveneuc.
LAMBALLE.
Andel.
Coëtmieux.
La Malhoure.
Landehen.
La Poterie.
Maroué.
Meslin.
Morieux.
Noyal.

Pommeret.
St-Aaron.
St-Rieul.
Trégomar.
LANVOLLON.
Gommenec'h.
Lannebert.
Le Faouët.
Le Merzer.
Pléguien.
Pommerit-le-Vicomte.
Tréguid'el.
Tréméven.
Tressignaux.
Trévérec.
MONCONTOUR.
Bréhand.
Hénon.
Penguily.

Quessoy.
St-Carreuc.
St-Glen.
St-Trimoël.
Trébry.
Trédaniel.
PAIMPOL.
Bréhat.
Kerfot.
Kérity.
Ploubazlanec
Plouëzec.
Plounez.
Plourivo.
Yvias.
PLÉNEUF.
Erquy.
Planguenoual
Plurien.
Saint-Alban.

PLOEUC.
La Harmoye.
Lanfains.
Le Bodéo.
L'Hermitage.
Plaintel.
PLOUHA.
Lanleff.
Lanloup.
Pléhédel.
Pludual.
QUINTIN.
Le Fœil.
Le Leslay.
Vieux-Bourg
Plaine-Haute
Saint-Bihy.
St-Brandan.
Saint-Gildas.

Arrondissement de Dinan.

DINAN (*Est*).
Lanvallay.
Léhon.
Pleudihen.
Saint-Hélen.
Saint-Solain.
Tressaint.
DINAN (*Ouest*)
Aucaleuc.
Robital.
Brusvily.
Calorgueu
Le Hinglé
Plouër.
Quévert.
Saint-Carné.
Saint-Samson.
Taden.
Trélivan.

Trévron.
BROONS.
Eréac.
Lanrelas.
Mégrit.
Rouillac.
Sévignac.
Trédias.
Trémeur.
Yvignac.
EVRAN.
Le Quiou.
Plouasne.
Saint-André
St-Judoce.
Saint-Juvat.
Tréfumel.
JUGON.
Dolo.

Lescouët.
Plédéliac.
Plénée-Jugon.
Plestan.
St-Igneuc.
Tramain.
MATIGNON.
Hénanbihen.
Hénansal.
La Bouillie
N.-D.-du-Guildo.
Pléboulle.
Pléhérel.
Plévenon.
Ruca.
Saint-Cast.
St-Denoual.

Saint-Pôtan.
PLANCOET.
Bourseul.
Corseul.
Créhen.
Landébia.
Languenan.
Plessix-Balis.
Pléven.
Pluduno.
Quintenic.
Saint-Lormel
PLÉLAN-LE-P.
La Landec.
Languedias.
Plorec.
Saint-Maudez
Saint-Méloir.
S-Michel-de-P

Trébédan.
Vildé-Guing.
PLOUBALAY.
Lancieux.
Langrolay.
Pleslin.
Saint-Jacut.
Trégon.
Tréméreuc.
Trigavou.
S.-JOUAN-DE L'ISLE.
Caulnes.
Guenroc.
Guitté.
La Chap.-Bl.
Plumaugat.
Plumaudan
Saint-Maden

Arrondissement de Guingamp.

GUINGAMP.	Gurunhuel.	Duault.	PLOUAGAT.	Saint-Clet.
Coadout.	Locquenvel.	Lohuec.	Bringolo.	ROSTRENEN.
Grâces.	Louargat.	Maël-Pestivien	Goudelin.	Glomel.
Moustérus.	Plougonver.	Pestivien.	Lanrodec.	Kergrist-M.
Pabu.	Tréglamus.	Plourac'h.	Saint-Fiacre.	Plouguernév.
Plouisy.	BOURBRIAC.	Pusquellec,	S.-Jean-Ker-	Plounévez-Q.
Ploumagoar.	Kérien.	St-Nicodème.	daniel.	Trémargat.
St-Agathon.	Magoar.	Saint-Servais	Saint-Péver.	S.-NICOLAS-DU
BÉGARD.	Plésidy.	MAEL-CARHAIX	PONTRIEUX.	PÉLEM.
Kermoroc'h.	Pont-Melvez.	Locarn.	Brélidy.	Canihuel.
Landebaëron.	Saint-Adrien	Le Moustoir.	Ploëzal.	Kerpert.
Pédernec.	Senven-Lé-	Paule.	Pouëc.	Lanrivain.
St-Laurent.	hart.	Plévin.	Quemper-G.	Peumerit-Q.
Squiffiec.	CALLAC.	Trébrivan.	Runan.	St-Connan.
Trégonneau.	Calanhel.	Treffrin.	S.-Gilles-les-	S.-Gilles-Pl.
BELLE-ISLE.	Carnoët.	Tréogan.	Bois.	S.-Tréphine.

Arrondissement de Lannion.

LANNION.	Hengoat.	Pleumeur-G.	Ploumilliau.	Pluzunet.
Brélevenez.	Lanvézéac.	Trédarzec.	Plouzélambre	Tonquédec.
Buhulien.	Mantallot.	PERROS-GUIR.	Plufur.	Trégrom.
Caouennec.	Pom.-Jaudy.	Kerm.-Sulard	S-Mich.-en-G.	TRÉGUIER.
Loguivy-lez-L.	Pouldouran.	Louannec.	Trédrez.	Camlez.
Ploubezre.	Prat.	Pleum.-Bod.	Tréduder.	Coatréven.
Ploulec'h.	Quemperven.	Saint-Quay.	Trémel.	Langoat.
Rospez.	Troguéry.	Trébeurden.	PLOUARET.	Lanmérin.
Servel.	LÉZARDRIEUX.	Trégastel.	Le V.-Marché	Minihy-Trég.
LA ROCHE-DER.	Kerbors.	Trélévern.	Loguivy-Pl.	Penvenan.
Berhet.	Lanmodez.	Trévou-Trég.	Plougras.	Plougrescant
Cavan.	Pleubian.	PLESTIN.	Plounérin.	Plouguiel.
Coatascorn.	Pleudaniel.	Lanvellec.	Pl.-Moëdec.	Trézény.

Arrondissement de Loudéac.

LOUDÉAC.	CORLAY.	LA CHÈZE.	Illifaut.	PLOUGUENAST.
Hémonstoir.	Haut-Corlay.	Coëtlogon.	Laurenan.	Gausson.
La Motte.	Plussulien.	La Ferrière.	Le Loscouët.	Langast.
St-Caradec.	Saint-Martin.	La Prénes-	Mérillac.	Plémy.
St-Maudan.	Saint-Mayeux	saye.	St-Launeuc.	Plessala.
Trévé.	GOUAREC.	Le Cambout.	Saint-Vran.	UZEL.
COLLINÉE.	Laniscat	Plémet.	Trémorel.	Allineuc.
Langourla.	Lescouët.	Plumieux.	MUR.	Grâce.
Le Gouray.	Mellionnec.	St-Barnabé.	Caurel	Le Quillio.
St-Gilles-du-	Perret.	St-Etienne-	Saint-Connec	Merléac.
Mené.	Plélauff.	du-Gué.	Saint-Gilles-	Saint-Hervé.
Saint-Gouéno.	Saint-Gelven.	MERDRIGNAC.	du-Mené.	Saint-Thélo.
St-Jacut-du-M.	St-Ygeaux	Gommené.	Saint-Guen.	

Saint-Brieuc. — Imp. Francisque GUYON.

PERMIS D'IMPRIMER.

Quimper, le 7 février 1901,

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Évêque de Quimper et de Léon.

Il a été tiré de cet ouvrage cinquante exemplaires
sur papier vergé numérotés.

ALBERT LE GRAND.

Nous savons d'une manière certaine que le premier des hagiographes bretons est né dans la ville de Morlaix; on le verra plus loin, dans *le permis d'imprimer* donné par le substitut du général des dominicains, et dans les stances de l'avocat de Launay Padioleau; on le sait également par l'indication de Quétif et d'Échard dans leur énumération des écrivains de l'Ordre des Frères Prêcheurs; mais à notre grand regret, nous ignorons la date de sa naissance. Les détails nous font également défaut sur sa famille, dont le nom patronymique était bien *Le Grand;* et dans cette désignation, il ne faut nullement voir un surnom, comme pour un autre dominicain illustre, le bienheureux Albert, qui fut maître de saint Thomas d'Aquin.

Les *Le Grand* étaient du diocèse de Léon, et Guy Le Borgne leur assigne la seigneurie de Kerigonval (Kerigowal, d'après M. de Kerdanet), petit manoir situé près de Lesneven, dans la paroisse de Trégarantec (1). Ils portaient pour armes : *d'azur à trois feuilles de trèfle d'argent : deux en chef et une en pointe.* Il n'y a pas à s'étonner de les voir établis à Morlaix; au XVIIe siècle, beaucoup de familles nobles négligeaient leurs chétives gentilhommières pour venir habiter dans les villes, où elles se groupaient en vue des relations de société; c'est ainsi que Morlaix avait sa *rue des Nobles,* comme Quimper sa *rue des Gentilshommes.*

Ce séjour dans les cités était même devenu une nécessité pour les pères et les mères qui voulaient procurer de bons maîtres à leurs enfants, et Morlaix en eut d'excellents à cette époque, entre autres le Père Quintin et son ami Charles du Louët, saint prêtre anglais (plus tard archevêque de Cantorbéry), qui enseignaient en même temps les belles-lettres et la théologie. Albert ne dut pas être leur élève; s'il l'avait été, cette circonstance eût été mentionnée dans la *Vie* du Père Quintin.

Quand celui-ci quitta son école, ce fut pour entrer comme novice au couvent des Frères Prêcheurs de Morlaix, et par là même il devait avoir une influence indirecte sur toute la vie d'Albert Le Grand.

(1) D'après le *Nobiliaire* de M. Pol de Courcy ils étaient aussi seigneurs de Kerscao. La amille Le Grand subsiste toujours et garde fidèlement le souvenir du saint religieux, du charmant écrivain qui fut sa principale illustration.

Le couvent de Saint-Dominique avait eu ses jours de gloire ; de son ancienne splendeur, il gardait encore sa très belle église ; on montrait toujours la chambre qu'avait occupée saint Vincent Ferrier, mais de l'esprit de saint Dominique et de saint Vincent il ne restait plus de trace lorsqu'entrèrent au noviciat Pierre Quintin de Limbeau (1602) et Michel Le Nobletz de Kerodern (1607). Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail des odieuses persécutions qu'ils eurent à subir de la part de religieux indignes ; nous avons seulement à signaler que si Dom Michel dut quitter la communauté, la vertu du Père Quintin triompha, le couvent des Frères Prêcheurs vit renaître la ferveur des premiers temps ; en 1629, la réforme était achevée, parfaite, et la ville de Morlaix tenait en la plus haute estime les fils de saint Dominique. Cette estime se traduisait par une coutume très touchante : on habillait les enfants en petits dominicains, et notre Albert porta ce vêtement. Si ce costume est très beau, il ne put le faire valoir ni par sa taille, ni par la grâce de sa tournure, car il était petit et dépourvu d'élégance, mais richement doué du côté de l'intelligence ; ayant surtout beaucoup de vivacité dans l'esprit, il développa par de fortes études les dons naturels qui lui avaient été départis.

Il était très jeune encore quand il entra au noviciat, dans la communauté de sa ville natale ; bientôt il fut envoyé au couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Rennes, et c'est là qu'il fit sa profession. Par vocation, les fils de saint Dominique sont voués à la prédication, comme l'indique le titre même qui leur a été donné par leur saint patriarche : ils sont les *Frères Prêcheurs*. Albert prêcha donc, il le fit fréquemment et dans beaucoup de localités différentes ; or, dans la famille Le Grand existait une tendance fort louable : on aimait passionnément les études historiques, les vraies études, celles qui sont faites sur les pièces originales. Vers l'an 1472, le chanoine Yves Le Grand, chancelier de la cathédrale de Léon, recteur de Plounéventer et de Ploudaniel, aumônier du duc François II, avait mis par écrit le fruit de ses recherches sur *les antiquités léonnaises*. Ces *Mémoires* étaient devenus la propriété d'un neveu, Vincent Le Grand, sénéchal de Carhaix, soupçonné d'avoir quelque peu négligé le droit pour l'histoire locale ; à son tour, le magistrat légua à son neveu dominicain ses propres écrits et les manuscrits du chanoine chancelier ; le fruit des recherches de l'oncle et du grand-oncle excita encore le goût naturel du jeune moine, et le Père Albert profitant de ses courses apostoliques pour étudier les archives des paroisses et recueillir les traditions locales n'eut plus qu'un désir : écrire *les vies des saints de la Bretagne Armorique*. Il se mit à l'œuvre, et il travaillait sur les écrits d'Yves et de Vincent Le Grand et sur ses propres notes, lorsque arriva à Morlaix le Père Noël des Landes, vicaire du Ministre général de l'Ordre pour la « Congrégation Gallicane, » comme on disait alors. Il venait faire la visite canonique du couvent. Il ne nous est pas difficile de deviner pourquoi le Père Albert avait quitté Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rennes pour revenir au berceau de sa vie religieuse, Saint-Dominique de Morlaix ; ici, il était bien mieux à même de se renseigner sur les Saints dont il nous a écrit les vies ; mais désormais l'existence du bon religieux allait devenir quelque peu errante, plus encore que par le passé, car le vicaire général des Dominicains, en approuvant le Père Albert dans le dessein déjà conçu, l'appuya de tout son crédit pour favoriser ses recherches, engageant

tous ceux qui pouvaient l'aider dans son projet à vouloir bien s'y prêter : « Nous vous recommandons, disait-il, aux supérieurs des couvents que vous visiterez ; tous ceux qui vous aideront dans votre entreprise nous seront chers à nous-même. » Et il ne se contentait pas de ces encouragements, mais s'adressant directement au jeune écrivain, il lui disait : « Espérant que votre travail sera utile à ceux qui viendront après nous, non seulement nous vous permettons de parcourir en Bretagne les lieux où vous croirez pouvoir trouver à apprendre quelque fait ou éclaircir quelque doute, mais nous vous y exhortons paternellement, ou plutôt, en vue du mérite de la sainte Obéissance, nous vous pressons d'écrire ce que vous jugerez utile à la gloire du Dieu tout-puissant et au bien de l'Eglise catholique. »

Cette lettre, où le P. Noël des Landes montre tout ce qu'il espère de son frère en religion, est du 29 juin 1628, et c'est le 12 juillet 1634 que les *Vies des Saints de la Bretagne Armorique* recevaient l'approbation du nouveau vicaire général de la Congrégation Gallicane, Julian Joubert, en visite régulière au couvent de Nantes (son prédécesseur Noël des Landes était devenu évêque de Tréguier). Six ans avaient donc suffi pour mener à bonne fin l'entreprise ; mais avant d'avoir reçu licence de se mettre officiellement à l'œuvre, l'écrivain avait déjà beaucoup travaillé ; de plus, il pouvait utiliser la *Gallia christiana* de Joubert et le second traité du Père Augustin du Pas (1) : *Histoire de l'Eglise Britannique, c'est-à-dire les Vies et Gestes des Saints et la succession des Evesques et Prélats de cette province.* Enfin, il avait trouvé ouverts tous les dépôts d'archives des évêchés et des monastères, non seulement de son Ordre, mais de toutes les familles religieuses intéressées à la gloire de leurs propres Saints et désireuses de voir exalter tous les Saints de Bretagne ; or, elles étaient fort riches ces archives, dans un pays où le protestantisme n'avait rien détruit.

Nous l'avons dit, l'approbation donnée par Julian Joubert fut rédigée à Nantes ; il est donc probable que le Père Albert était venu en cette ville pour surveiller l'impression de son livre. La veille même du jour où il recevait ce précieux encouragement, une autre grande autorité de son Ordre lui adressait l'*imprimatur*, à la condition que le livre fût « veu et approuvé des docteurs. »

En raison même de cette injonction, il fut approuvé à Nantes, le 19 janvier 1636, par F. Regnaud Le Gendre, Carme, et J. Langlois, docteurs en théologie de la Faculté de Paris ; le 11 avril, par Richard et de Longue Espée, docteurs en la Faculté de théologie à Nantes ; enfin, le 12 avril de la même année, par J. Fourché, official, et Michel du Breil, grand vicaire au spirituel et au temporel de l'Evêque de Nantes.

L'impression de l'ouvrage a été commencée le 7 janvier 1634 ; le premier jour de novembre 1636, elle est terminée, et le nouveau livre est offert à « Messeigneurs des Estats de Bretagne ; » l'exemplaire à eux adressé leur est remis le 27 décembre ; Messieurs des Etats en ordonnent le dépôt dans leurs archives, témoignent leur satisfaction à l'auteur et remettent au couvent des Dominicains de Rennes une bourse de mille livres en or. Depuis l'invention de l'imprimerie, rarement un

(1) Mort au couvent des Dominicains de Quimperlé (1631).

livre avait reçu un aussi gracieux accueil, non seulement les épitres les plus louangeuses, les anagrammes en français et en latin pleuvaient sur l'auteur ; mais, succès bien plus sérieux, l'édition était épuisée en trois ou quatre ans, et dès 1639, on en réclamait une nouvelle. Albert Le Grand la promit, mais ne voulut point la donner sans avoir préalablement revu et corrigé la première. Il n'eut point la joie de faire paraître la seconde, mais ces derniers temps de sa vie ne furent pas cependant inféconds : en 1640, il fit paraître l'œuvre charmante à laquelle il donna pour titre : *La Providence de Dieu sur les Justes, ou l'histoire admirable de Saint Budoc, archevesque de Dol et de la princesse Azénor de Léon, sa mère, comtesse de Tréguier et Goëlo.* Elle était dédiée à « Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Messire Hector d'Ouvrier, Evesque de Dol. » Cet opuscule, chef-d'œuvre de notre légendaire, fut accueilli comme l'avaient été les *Vies des Saints.* L'auteur ne dut pas survivre bien longtemps à la publication de ces pages. Dans sa *Vie du Père Quintin,* éditée en 1644, le Père Jean de Réchac parle du décès d'Albert Le Grand, mais sans préciser l'année où il eut lieu.

S'il est vrai de dire que le « style c'est l'homme », l'écrivain qui venait de mourir dut laisser de bien vifs regrets : le langage de son époque, plein de saveur chez la plupart de ceux qui l'écrivaient, possède chez lui une grâce naïve toute personnelle, et procédant surtout de son inébranlable foi dans les faits qu'il expose. Il est simple, il ne se recherche jamais lui-même ; comment d'ailleurs l'aurait-il fait, eu égard à son humilité, dont je ne donnerai pour preuve que les lignes suivantes : « Mon stile, au reste est simple et historique, autant que le sujet le peut permettre. S'il ne vous semble assez élégant, je vous réponds pour excuse, que le François m'est comme estranger, estant, comme j'ay déjà dit, natif de Morlaix, ville située au cœur de la Basse-Bretagne, dont le langage naturel est le Breton. » Mais si la sympathie qui s'attachait à sa personne dut faire de sa mort un deuil pour la Bretagne, du moins la vieille province ne vit pas échouer le projet qu'il avait eu de rééditer son œuvre.

Les différentes éditions du livre d'Albert Le Grand.

Dans la paroisse d'Ergué-Gabéric, près de la route qui va de Quimper à la belle et pieuse chapelle de Notre-Dame de *Kerdevot,* s'élevait le manoir de Lézergué (1) ; lorsque mourut le Père Albert, il était habité par Guy Autret de Missirien (2), naguère soldat très vaillant, désormais chercheur patient, érudit, écrivain de mérite, Breton passionné pour la gloire de son pays. Lézergué était bien la paisible retraite qui convenait à ce sage, et le voisinage de Quimper devait avoir pour lui un grand attrait, car il y avait son intime ami, René du Louët de Coëtjunval, dont les vingt-cinq années d'épiscopat furent si fécondes pour la Cornouailles. Lui-même a exprimé le charme qu'il trouvait à sa résidence silencieuse et à ses recherches historiques : « Sans charge et sans occupation

(1) Le château actuel, construit au XVIIIe siècle, dut abriter la jeunesse de Mgr François de La Marche, dernier évêque de Léon.

(2) Missirien ou Missilien est en Kerfeunteun, tout près du bourg.

civile, je possédois en repos la plupart de mon loisir et de *ma solitude sans solitude ;* là ma vie se passoit dans un calme continuel, là entre toutes les estudes, j'avois heureusement faict eslection de celle de l'histoire, comme de la plus convenable à mes inclinations ; ayant toujours creu que la recherche des antiquitez estoit incomparablement plus utile que celle des tulipes et des peintures, qui ne flattent que les yeux et les sens, au lieu que l'histoire est un solide aliment de l'esprit, qui entretient et delecte si agreablement ceux qui l'ont une fois savourée, qu'ils s'y attachent après par délices, avec des affections et des ravissements incroyables. »

Ayant, plus que personne, ressenti ces affections, goûté ces ravissements, le bon chevalier prit en main la réédition des *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique,* et la mena à bonne fin. Outre des notes, des corrections et d'importantes additions aux *Vies* déjà publiées, il joignit à celles-ci les légendes : 1° de saint Budoc, par Albert Le Grand, 2° de saint Bieuzy et du Vénérable Frère Jean de Saint-Samson, qu'il écrivit lui-même, 3° de saint Béat, de saint Colomban, de saint Marcoul, de sainte Osmane, de saint Paterne, de saint René et de saint Secondel, par Dom Julien Nicole, prêtre originaire du pays de l'Argoët, 4° de saint Hélier, par J. Lambaré. Suivaient deux tables, dont la plus étendue était due à Julien Nicole.

Outre ces ajoutés de la 2e édition, la 3e, qui par ailleurs lui était en tout semblable, comprenait cinq nouvelles notices : celles de saint Guingaloc, par le même Julien Nicole, celle de saint Jacut, du bienheureux Robert d'Arbrissel, du Père Pierre Quintin et de M. de Queriolet.

Cette troisième édition est de beaucoup la meilleure, et c'est d'elle que s'est servi M. de Kerdanet pour la publication de l'édition moderne que tout le monde connaît ; c'est aussi celle que nous reproduisons.

Voici donc le tableau des éditions qui se sont succédé.

1°

Les vies, gestes, mort et miracles des Saints de la Bretagne Armorique ; ensemble, un ample catalogue chronologique et historique des évêques des neuf évêchés d'icelle, accompagné d'un bref récit des plus remarquables événements arrivés de leur temps, par Frère Albert Le Grand, de Morlaix, profès du Convent de Rennes.

In-4°, 14 et 800 pages.

Nantes, Pierre Doriou, 1636 ou 1637.

2°

Les vies, gestes, etc., revu, corrigé et augmenté de plusieurs Vies des Saints de Bretagne en cette seconde édition, par Messire Guy Autret, chevalier, sieur de Missirien et de Lézergué.

In-4°, 752 et 386 pages (sans les tables).

Rennes, Ferré, 1659. Jean Vatar.

3°

Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique, ensemble un ample catalogue chronologique et historique des evesques d'icelle, accompagné d'un bref recit des choses

les plus remarquables arrivez de leurs temps; Avec les Fondations des Abbayes, Prieurez, et Monasteres, et le Catalogue de la plus part des Abbez, Blazons de leurs Armes, et autres curieuses recherches, enrichis d'une Table des Matieres, et succinte Topographie des lieux les plus remarquables y mentionnez, par Fr. Albert Le Grand, de Morlaix, Religieux, Prestre de l'Ordre des FF. Predicateurs, Profez du Convent de Rennes; reveu, corrigé et augmenté, de plusieurs Vies des Saints de Bretagne en cette troisiéme Edition, par Messire Guy Autret Chevalier, Sr de Missirien, et autres.

804 et 376 pages.

A Rennes, chez la Veuve de Iean Vatar, Imprimeur et Libraire ordinaire du Roy, à la Palme d'Or. 1680.

4°

Les Vies des Saints de la Bretagne-Armorique, par Frère Albert Le Grand, de Morlaix. . . , avec des notes et observations historiques et critiques, par M. Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, de Lesneven, avocat et docteur en droit; revues par M. Graveran, chanoine honoraire, curé de Brest.

Brest, rue Royale, 54. P. Anner et fils, 1837.

La foi simple, qui était si universellement répandue en Bretagne après les prédications de dom Michel Le Nobletz, du Père Julien Maunoir et de la légion de saints prêtres qui avait collaboré à leur œuvre, ne pouvait que trouver ses délices dans la lecture d'Albert Le Grand : je l'ai déjà dit, son style était plein de charmes, mais de plus ses lecteurs appartenaient à cette race qui a toujours été éprise de merveilleux et qui, par là même, acceptait avec un goût marqué des récits où les miracles sont innombrables et quelquefois stupéfiants. Oui, c'était bien là l'hagiographe qu'il fallait pour les bienheureux de la vieille Armorique, et ceci suffit à expliquer que le livre du pieux dominicain ait eu trois éditions en quarante ans ; cependant, le prix du volume devait être élevé, car la perfection typographique n'y laissait rien à désirer.

Mais comment se fait-il qu'à partir de 1680 jusqu'à 1837, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle et demi, une édition nouvelle n'ait pas été réclamée, peut-être même désirée ?

Les nouvelles générations se glorifiaient de n'être plus si crédules ; elles se vantaient, non sans raison, d'être toujours croyantes, mais elles désiraient appuyer leur foi sur des preuves, et même se montraient très exigeantes sur ce point. La critique historique venait de naître et ne s'accommodait guère des légendes, surtout des récits de miracles.

D'autre part, les écrivains du grand siècle avaient modifié la langue, et le style du Père Albert non seulement n'était plus à la mode, mais était l'objet d'un réel dédain. Il fallait un nouvel hagiographe qui représentât la nouvelle science appelée la Critique, et qui parlât le langage épuré de l'époque ; Dom Lobineau parut. Son livre est de 1721. De même que le très savant bénédictin a dit trop de mal d'Albert Le Grand, de même quelques admirateurs trop passionnés de notre bon dominicain ont dit trop de mal de dom Lobineau.

Quand celui-ci vient dire que la légende du Père Albert « est bien moins propre à édifier les fidèles qu'à réjouir les libertins », quand il regarde comme un cas de damnation l'exposé d'un miracle plus ou moins douteux, et s'écrie ; « Malheur à celui qui rend de Dieu un faux témoignage ! » il n'y a qu'à sourire et hausser les épaules ; mais c'était un louable but que de vouloir discerner le vrai et le faux, le douteux et le certain, le croyable et l'incroyable, et il y a travaillé consciencieusement. Qu'il ait trop cédé aux tendances de son époque : un certain scepticisme, une confiance exagérée dans cette fameuse critique qui en était à ses débuts, mais qui ne connaissait pas l'hésitation, cela n'est que trop évident ; toujours est-il qu'il a fait la lumière sur beaucoup de points, qu'il a presque toujours travaillé sur les documents manuscrits et donné moins de confiance aux traditions orales ; par là même il a rendu un réel service, en donnant la contre-partie du travail de son devancier. Il s'est aussi très sérieusement occupé de donner la vraie chronologie des événements ; or, sur ce point, Albert Le Grand avait été vraiment par trop négligent et avait accumulé les erreurs et même les contradictions. L'œuvre de dom Lobineau venait à une époque où l'on était moins préoccupé de l'histoire et des exemples des Saints, et par ses qualités comme par ses défauts, elle n'était guère de nature à enthousiasmer les masses. Savante, consciencieuse, mais sèche et maussade, elle ne fut point rééditée au cours du XVIIIe siècle. On lui reprochait, d'ailleurs, d'être quelque peu entachée sinon d'hérésie janséniste, du moins de quelque faiblesse pour les héros de la secte.

De 1836 à 1839, parut, chez Méquignon *junior*, rue des Grands-Augustins, 9, à Paris, la seconde édition de l'œuvre de dom Lobineau ; ce n'était plus le grand in-folio, c'étaient cinq volumes, assez pauvres d'aspect, publiés par l'Abbé Tresvaux, vicaire général et official de Paris ; on s'accorde à ne reconnaître aux annotations et aux ajoutés de Tresvaux qu'une médiocre valeur.

Or, depuis longtemps déjà, dans les bibliothèques ecclésiastiques, tout comme chez les laïques, on ne trouve sur les Saints de Bretagne que l'*édition Kerdanet*, d'Albert Le Grand, et l'*édition Tresvaux*, de dom Lobineau ; depuis vingt ans et plus, les nouveaux venus dans le Sacerdoce ne peuvent se procurer soit l'un, soit l'autre.

Pour combler cette regrettable lacune, fallait-il faire une œuvre nouvelle dans laquelle se seraient fondues les œuvres de nos vieux écrivains ? Nous ne l'avons pas cru, et ce n'est pas seulement parce que nos tendances personnelles nous font trouver un charme indicible dans l'œuvre d'Albert Le Grand ; c'est parce que nous sommes convaincu qu'en cela nous participons au goût général de notre époque ; nous n'accepterons pas avec la même confiance enfantine que les contemporains du bon Père Albert tous les dires de celui-ci, mais nous les lirons avec le même attrait. Sa langue originale, sa langue vieillie que nous appelons aujourd'hui le *vieux français*, constituera pour nous un charme de plus dans son œuvre. Je sais bien que dans le nombre des lecteurs quelques-uns regretteront qu'on n'ait pas rajeuni ce style antique ; je n'ai qu'une réponse à leur faire : je n'aime pas plus le badigeon sur une œuvre littéraire que sur les murs d'une cathédrale. Après avoir lu vingt pages d'Albert Le Grand, on est suffisamment initié aux particularités de son style ; que si cependant le sens de quelques mots échappe

à votre perspicacité, de grâce ne vous pendez point pour si peu ; il arrive si souvent qu'on ne comprend pas davantage, sinon les mots, du moins les pensées de nos écrivains modernes !

Donc, la présente édition sera conforme au vieux texte, et comme celle de M. de Kerdanet elle reproduira la troisième édition publiée en 1680 ; mais au lieu de donner la moitié de celle-ci, elle la reproduira tout entière avec les quinze légendes ajoutées, comme nous l'avons dit plus haut, et avec les catalogues des Rois et Reines, Ducs et Duchesses, Evêques, Abbés et Abbesses de Bretagne.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir donner ici une lettre d'Albert Le Grand au marquis de Rosmadec ; nous en devons la communication à M. Arthur de la Borderie. L'auteur de l'*Histoire de Bretagne,* en nous autorisant à puiser dans son admirable livre tout ce qui pourrait être utile aux annotations des *Vies des Saints,* a bien voulu nous engager à publier cette lettre dont il possède l'original et qu'il avait déjà fait paraître en 1857 dans la *Revue de Bretagne et Vendée,* T. II, p. 424-426. Que l'éminent historien veuille bien agréer ici l'hommage de notre profonde gratitude pour les encouragements et le concours qu'il nous a prêtés avec une bienveillance qui ne s'est jamais démentie.

Nous n'avons point ajouté aux *Vies des Saints de la Bretagne* les opuscules de Jean de Langoueznou, du P. Cyrille Le Pennec, du P. Candide de Saint-Pierre et du P. Georges Fautrel, qu'on peut lire dans l'édition donnée par M. de Kerdanet ; nous avons constaté que cela aurait augmenté démesurément ce livre déjà bien épais. Dans cette voie des additions il serait d'ailleurs difficile de savoir où s'arrêter.

Nous publions, non pas une bibliothèque, mais un volume. On aurait donc tort de s'attendre à y trouver tout ce qui serait à dire sur un si ample sujet, et ceci nous amène à terminer par l'expression d'un très vif désir : c'est que la lecture d'Albert Le Grand détermine, chez les hommes compétents, la volonté d'écrire ou la *vie* de tel ou tel Saint, ou l'hagiographie complète de chacun de nos diocèses comme Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris l'a déjà fait pour le diocèse de Nantes.

A. THOMAS,
Chanoine honoraire.

N.-B. — Les notes d'Albert Le Grand sont suivies de la lettre A.

On verra plus loin, page xxiij, quelle marque indique les additions et annotations de Guy Autret de Missirien.

Les initiales suivantes désignent les annotateurs de la présente édition :

A.-M. T. — Alexandre-M. Thomas, chanoine honoraire ;

J.-M. A. — Jean-Marie Abgrall, chanoine honoraire ;

P. P. — Paul Peyron, chanoine.

LETTRE DU R. P. ALBERT LE GRAND

(1636)

A Monsieur,

Monsieur le marquis de Rosmadec, à sa maison au Tre-Coat (1).

JESUS. MARIA. DEUS.

MONSIEUR,

J'é receu la vostre du 22 du courant, qui m'a resjoui de la nouvelle de vostre arrivée dans le païs. Quant à mon œuvre (2), que vous croiés estre achevé, il ne l'est pas encore ny ne le sera demy an, par la faute de mon imprimeur, qui ne travaille pour moi que lorsque toutte sorte de besoigne luy manque, et me tient des longueurs si estranges, que ce que (par sa propre estimation) il devoit avoir fait en six mois, il m'y tient depuis le 7 janvier 1634, et me crains qu'il n'y mette ses trois années entières. J'é extorqué de luy, avec grande difficulté, un exemplaire des trois premiers alphabetz (3) qui vient jusqu'au 6 de novembre, lequel j'ay fait relier en petitz cahiers, pour faire voir aux docteurs successivement. Nous avons imprimé les Catalogues Chronologiques et Historiques des Evesques de Nantes, Rennes, Dol, St-Malo et Léon, et commençons celui de Vennes. J'ay veu Mgr de Léon (4) et lui ay donné un imprimé du Catalogue de Léon, où il a trouvé à redire au blason des armes d'Antoine de Longœil (5), que je blasonnois de gueules au chevron d'hermines, accompagné de trois mollettes d'argent, et m'a dit qu'il portoit un chef d'azur chargé de trois roses, et au bas de l'escu trois autres roses, mais ne se souvient dequel mettal est l'escu et les roses du

(1) Le Trecoat ou Tregouet, en Molac, chef-lieu de la baronnie de Molac, appartient audit marquis de Rosmadec-Molac.

(2) Les *Vies des Saints de Bretagne,* dont la première édition porte la date de 1634, et fut imprimée à Nantes, chez Pierre Doriou.

(3) On numérotait alors les feuilles d'impression avec des lettres, au lieu des chiffres qui sont maintenant en usage.

(4) L'évêque de Léon, Messire René de Rieux.

(5) Antoine de Longueil, évêque de Léon, de 1484 à 1500.

chef, ni de quelle couleur les roses de l'escu, et qu'il les a veu aux Cordeliers, à Paris, en une Chapelle où gist ledit Antoine.

Quant à l'histoire de Gruel le jeune (1), nous avons perdu entierement l'espoire de la recouvrer, par le décès de celui à qui elle estoit, advenu à Rennes, le vendredi avant les Rameaux, 14 de mars dernier, dont je fus adverti par un de nos Pères, le dimanche suivant. Et le mardi de la Semaine Sainte, j'allay en haste chez luy, et apprés avoir dit quelques parolles de consolation à sa veufve, je la suppliay de me prester le livre dont est question, luy presentant un recepisse, avec asseurance de le rendre sans détérioration, soubs hypothèque de tout le temporel de ceste maison, soubs les signes de nostre R. P. Prieur et de nostre Procureur. Elle me respondit que son mari l'avoit demandé estant à Rennes, et qu'elle le luy avoit envoyé dez le mercredi avant la Mi-Caresme, qu'il se pourroit trouver parmi ses hardes à Rennes, et je m'en revins céans avec ceste responce. Et dez le lendemain, mercredi des Ténèbres, escrivis à un de nos Pères de Rennes, qui, au désir de ma lettre, fut à son hostellerie et s'informa exactement, et ne peut rien trouver ne apprendre, sinon que peut-estre l'auroit-il presté à quelque curieux. Si cela est, croiés que ce curieux, qui que ce soit, chérira cette pièce, que je regrette infiniment m'estre échappée par cet accident, pareil à un autre qui me fera aussi perdre (peut-estre) un acte de grande importance qu'un gentilhomme de Treguer avoit presté à Mgr de Treguer, pour luy servir à dresser un *Proprium Sanctorum* pour son Diocèse, et ledit Sgr aïant esté surpris de mort soudaine, ledit acte ne s'est trouvé parmi ses papiers, à ce que me mande celui à qui il est.

Je ne me suis pas informé de l'embrazement et fonte de la pyramide de plomb qui estoit sur l'église de St Corentin, arrivé l'an 1620; si vous sçavés les particularités, je vous supplie de m'en instruire. Je ne manqueray à mettre vostre réception en vostre ville et gouvernement de Kemper-Corentin, selon l'ordre et avec les particularités que vous m'avez articulez.

On m'avait donné le blason d'Yves de Rosmadec, LVIIe évesque de Rennes, différent du blason moderne, et m'avoit-on escrit qu'il portoit d'or à trois gemelles de gueules, et l'ay aynsi imprimé, n'en aiant peu conférer avec vous, parce que vous m'aviés mandé ne vous escrire plus jusqu'à avoir sceu quelle part en Bretaigne vous seriez.

(1) C'est, je crois, la Chronique d'Arthur III, Connétable de Richemont et duc de Bretagne.

Je vous supplie de m'esclaircir ce doubte et m'informer de la vérité, affin que, si on m'a trompé en ce blason, je le change dans mon *Appendix*.

Je ne vous seray plus importun pour le présent, que pour vous supplier de me conserver l'honneur de me pouvoir dire à jamais, Monsieur, votre très-humble Religieux, obéissant et obligé serviteur.

Nantes ce 27 avril 1636.

Signé Fr. ALBERT LE GRAND.

Par vostre permission, Madame agréera (s'il luy plaist) mes humbles baises-mains, et aussy MM. vos enfants, avec l'offre de mon humble service.

Il ne reste plus de mon livre à imprimer que les vies suivantes :

S. Maudez, abbé.....	18 novembre.
S. Tanguy, abbé, puisné de Tremazan.	18 aussi.
S. Herblon, abbé.....	25 novembre.
S. Gulstan, abbé.....	27 novembre.
S. Tugdual, évesque de Treguer.....	30 novembre.

Puis suivra le Catalogue Chronologique et Historique des évesques de Coz-Guéaudet et de Treguer.

DÉCEMBRE.

S. Corentin, evesque de Cornouaille.....	12

Suivra le Catalogue Chronologique et Historique des evesques de Cornouaille.

S. Josse, prince de Bretaigne.....	13
S. Guigner, alias, Eguiner, martyr.....	14
S. Judicaël, roy de Domnonée.....	16
S. Briac, abbé.....	17
S. Rion, abbé.....	22 (1)

Suivra le Catalogue Chronologique et Historique des évesques de St-Brieuc, qui clorra mon Histoire.

(1) Albert Le Grand n'a point donné la Vie de saint Rion. M. l'Abbé Lucas qui vient de mourir à Saint-Michel en Grève, et qui a publié de si intéressants travaux sur les Saints de Bretagne, a fait paraître en 1893 une brochure très documentée, sur le culte de saint Maudet et de saint Rion. (Ce travail avait déjà paru dans la *Revue Historique de l'Ouest*, 1892).

En tout ceci, si mon imprimeur travailloit de train et avec assiduité, il y auroit pour six semaines de travail, tout au plus; mais à sa façon ordinaire, il y en aura pour plus de six moys.

Cette lettre dont l'original appartient à M. Arthur de la Borderie, a été, pour la première fois, publiée par lui en 1857 dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* t. II, p. 424-426; il est l'auteur des quelques notes qui y ont été ajoutées.

A MESSEIGNEURS DES ESTATS DE BRETAGNE.

MESSEIGNEURS,

CET Ouvrage, que l'honneur et la gloire de nos Saints Patriotes m'a fait entreprendre et que le peu de connoissance qu'en ont les étrangers et l'obeïssance que je dois à mes Superieurs m'ont forcé de donner au public, se jette sous les aîles de vostre protection. Cet espoir le flatte, que, né sous l'horison du Pays Armorique, et dressé pour publier les merveilles des Patrons tutelaires d'iceluy, vous luy conserverez la part, que le droit de sa naissance et celuy de sa principale entreprise semblent luy promettre en vos faveurs. Cette créance, qui anime son courage et asseure son dessein, fait qu'il vous regarde seuls comme l'unique Estoile destinée à sa conduite, ne voulant voir le jour que sous les lumieres de VOS GRANDEURS; s'asseurant que la navigation qu'il entreprend ne peut estre, par ce moyen, que très-heureuse; et s'il est ainsi, qu'il merite de porter vostre Nom gravé sur son frontispice, ce luy seront des Couronnes sacrées de Lauriers Cæsaréens, à l'abry desquelles il mesprisera le foudre des langues médisantes et les atteintes des plumes envieuses. Il se persuade aussi que son entretien ne vous sera pas ennuyeux, veu que son discours ne tend qu'à publier les vertueuses actions de ces Ames heroïques qui ont autre-fois illustré cette Province de leur Sainteté, et enrichy des precieuses Reliques de leurs Corps. Le reste de l'Histoire ne le sera non plus, puisqu'il vous fera voir la suite Chronologique des Prelats qui ont gouverné les Eglises de cette Province, depuis le premier siecle de la grace jusqu'à cette année, et un abregé des choses remarquables avenuës, de leur temps, en chaque Diocese, qui est un Epitome de l'Histoire du Pays, divisées par Eveschez. S'il se trouve des défauts à l'ornement du langage, c'est le déplaisir de l'Auteur, et l'infortune de l'Ouvrage, de n'avoir rencontré quelque plume plus diserte et qui ressentist la polissure du siecle de sa naissance.

En quelque état qu'il soit, je le vous offre, MESSEIGNEURS, et vous prie de l'accepter comme un témoignage public de mon humble service. Regardez-le, mais en pourfil; non du côté de ses défauts, mais des plus sinceres affections que son Auteur a voüées au service de son Pays. Lequel, soit que vous luy fassiez l'honneur de le prendre en vostre protection, soit que vous le jugiez indigne de vos faveurs, aura toûjours satisfait au désir qu'il a de faire voir à tout le monde qu'il vous a toûjours esté et sera à jamais,

MESSEIGNEURS,

Très-humble Religieux et obeïssant Serviteur,

F. ALBERT LE GRAND, de Morlaix,

Religieux de l'Ordre des FF. Predicateurs du Convent de Bonne-Nouvelle lez Rennes.

De nostre Maison des Jacobins de Nantes, ce premier jour de Novembre 1636.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

Amy Lecteur,

La principale fin des Freres Prédicateurs (à l'Ordre desquels il a pleu à Dieu m'appeller,) estant de procurer le salut des Ames par le moyen de la Predication, et sentant mon humeur incliner à cette fonction Apostolique, je commençay, peu de temps aprés ma profession, à recüeillir de mes lectures ce que je rencontrois de matiere propre à cet effet, pour m'en servir lorsque l'âge, la capacité et le commandement de mes Superieurs le permettroient. Quelques années aprés mon Obedience receue pour le Convent de Morlaix, lieu de ma naissance, et destiné pour faire les questes ordinaires par les Paroisses de l'Evesché de Léon, je fus curieux de m'enquerir des Vies des Saints Patrons d'icelle, pendant le sejour que je faisois en chacune, afin d'en pouvoir dire quelque chose en chaire, et spécialement aux jours de leurs Fêtes.

En cette recherche, j'eus avis de nombre d'Eglises dediées à Dieu, sous l'invocation et Patronage de plusieurs d'iceux, dont les noms, bien qu'escrits au livre de Vie, ne se trouvent dans nos Martyrologes et Calendriers : Cet avis, redoublant ma curiosité, me fit continuer avec plus de diligence, mesme à visiter les anciens Bréviaires imprimez, Legendaires et Martyrologes, Manuscrits, Offices particuliers, et semblables Antiquitez desdites Eglises, et à tirer extraits de la plus part d'iceux. Puis, venant à considerer que je n'estois pour demeurer toûjours au dit Convent, l'envie me prit d'en faire autant par les autres Eveschez de Bretagne, quand je me trouverois assigné dans quelque Monastere de leur territoire ; et Dieu, favorisant mes Labeurs, à la priere des Saints pour lesquels je travaillois, m'assista si bien de sa Providence, qu'en trois ans je devins riche en nombre de mémoires, que je rédigeay, par l'Ordre du Calendrier, en un petit corps formé ; et l'ayant fait voir à quelques-uns de mes amis curieux, ils me conseillerent de le faire Imprimer, et mesme m'en firent presser par gens de qualité relevée, et qui avoient pouvoir sur moy. A quoy, toutesfois, j'eus peine à me resoudre, considerant qu'au lieu des fruits, ou, du moins, des fleurs qu'esperent tirer de leurs labeurs ceux qui, poussez d'un loüable dessein de servir le public, font Imprimer leurs œuvres pendant leur vie, ne moissonnent, le plus souvent, que des épines de mépris et de medisance.

Cette consideration retenoit tous les mouvemens qui me venoient de le donner au Public ; mais, d'autre part, le devoir de la Profession que j'ay fait d'imiter Jesus-Christ me representoit que la plus honorable recompense que j'en devois esperer, voire mesme desirer, c'estoit les mesmes épines que j'apprehendois,

puisque le Sauveur ne receut, pour ses peines et travaux, qu'une Couronne de poignantes épines.

Si bien que je demeuray dans l'irresolution, jusques à la venuë du Reverend Pere Vicaire general de nostre Congregation Gallicane (à present trés-digne Evesque de Treguer) audit Convent de Morlaix, pour y faire sa Visite; lequel, mes cahiers vus et considerez, me fit commandement par escrit de les mettre en état de subir la censure des Docteurs, et en suite la Presse. En conséquence de quoy, je commençay à faire par Obedience ce que je n'avois entrepris que de ma propre volonté, et à dresser pour le public ce qui estoit destiné pour mon usage particulier. Et, pour mieux y proceder, je pris permission par escrit de Messeigneurs les Illustrissimes Evesques de Bretagne de faire dans leurs Dioceses toutes les perquisitions requises. Ce qu'executé, le Reverend Pere Commissaire general de mon ordre sur les Convents de l'estroite Observance de ladite Congregation Gallicane, et Prieur de ce Convent de Nantes, m'ayant retiré prés de soy, me fit un second commandement exprés de délivrer mon Manuscrit aux Docteurs qu'il me nomma, puis à l'Imprimeur, qui commença la premiere forme, le septiesme jour de Janvier, l'an 1634. Voilà comme j'ay esté contraint, tant par prieres d'amis, que par commandement de Superieurs, de donner le vol à cet aisné de ma plume.

Mon principal dessein est d'écrire les Vies de tous les Saints de Bretagne venus à ma connoissance, tant de ceux qui, estans Originaires dudit Pays, y ont vescu, y sont morts, ou sont decedez ailleurs, que de ceux qui, venus d'autres Provinces, ont vescu et pris fin chez nous. J'y ay ajousté la vie d'aucunes personnes de l'un et l'autre sexe signalées en vertu, bien qu'elles ne soient canonizées ny beatifiées, mais seulement en opinion d'avoir saintement vescu, dont la lecture vous pourra beaucoup édifier, qui est la chose qu'aprés la gloire de Dieu et de ses Saints je desire davantage. Et voyant qu'il m'eust fallu de necessité faire plusieurs disgressions pour parler de diverses circonstances et particularitez dignes d'estre sceuës, ce qui eust interrompu le fil de l'Histoire et vous eust donné, Lecteur, de l'importunité, et à moy du deplaisir de les omettre, aprés tant de peine, à les rechercher, je pris dessein de former une Chronologie des Prélats des neuf Eveschez dudit Pays, et d'y transporter lesdites circonstances, ensemble un bref narré de ce qui s'est passé de remarquable, dans chaque Diocese, sous le Pontificat de chaque Evesque ; le tout tellement disposé, qu'on pourra voir l'Histoire de chaque Evesché separément des autres huit.

Et à ce que rien ne manquast à la perfection de l'œuvre, j'y ay, par le conseil de Personnes de qualité, adjouté le Blazon des Armes desdits Seigneurs Evesques autant que j'en ay peu recouvrer, et conclu par un Catalogue Chronologique et Genealogique des Rois, Reines, Ducs et Duchesses de Bretagne, leurs Alliances, Enfans, Armes, aucuns de leurs Chanceliers et les Gouverneurs des Rois Trés-Chrestiens audit Pays ; ce qui n'apportera pas peu d'éclaircissement à l'intelligence de l'Histoire, comme vous le pourrez aisement remarquer.

Vous prendrez garde aussi, mon cher Lecteur, que les Catalogues des Evesques sont incorporez dans le corps de l'œuvre, *Ordine turbato,* chaque Catalogue estant mis en suite de la Vie du dernier des Saints de chaque Evesché, dont je traitte l'Histoire : ce que j'ay fait à dessein, pour ne sembler attribuer la preseance à

l'un au préjudice des autres, que je revere et honore également ; ceux qui ont escrit devant moy ne m'en ayant rien prescrit que je doive suivre (1). Et si en celuy de Dol je qualifie du titre d'Archevesque ceux qui ont tenu ce Siege jusques à la decision du procez, je le fais en Historien, auquel appartient de reciter les choses comme elles se sont passées, et n'entends préjudicier à nostre Illustrissime Metropolitain, ny à Messeigneurs ses Suffragants. J'ay mis aussi les Catalogues des Abbesses des quatre Abbayes de Filles, d'autant que, n'estant jamais tombées en Commande comme les autres, la date de la Benediction desdites Abbesses, toûjours Titulaires et Religieuses, me sert pour justifier l'existance des Prélats desquels elles ont receu la Benediction Abbatiale. Et d'autant que ce livre pourroit tomber és mains de quelques-uns qui ne connoissent le Pays dont il traitte l'Histoire, j'ay inseré dans la Table, avec distinction de Caractere, une succinte Topographie, à laquelle ayant recours, ils seront éclaircis de leurs difficultez.

Mon stile, au reste, est simple et historique, autant que le sujet le peut permettre. S'il ne vous semble assez élegant, je vous reponds pour excuse, que le François m'est comme estranger, estant, comme j'ay déjà dit, natif de Morlaix, Ville située au cœur de la Basse-Bretagne, dont le langage naturel est le Breton. Vous remarquerez aussi que, là où l'Histoire semble Apocrife et de peu de Foy, toutesfois appuyée de la tradition immemoriale, je produits les raisons de part et d'autre, et laisse la chose indecise. Mesme, quand il se rencontre des opinions contraires entre les Autheurs, si ce ne sont contradictions notoirement manifestes, je ne m'arreste pas à les accorder, parce que ce seroit un travail de grande haleine et de peu d'utilité ; non plus aussi à soustenir les uns et refuter les autres, mais j'en laisse la decision au judicieux Lecteur, et ce d'autant que ce n'est pas icy une dispute de Controverse, mais une simple Histoire, ennemie de toute obscurité ; d'ailleurs, que je ne veux blesser la venerable Antiquité.

Enfin, pour dernier avis, je vous diray qu'en ce siecle se trouvent des esprits bizarres et mal faits, à qui rien ne plaist, quelque perfection qu'il y ait ; esprits critiques et envieux, qui trouvent, comme dit le Proverbe, à tondre sur un œuf : et quoy que, Dieu mercy, je doive fort peu craindre leurs attaques, pour avoir bons cautions de tout ce que j'écris, cet avis néanmoins ne se donne sans sujet, car la presse n'avoit encore qu'à demy roulé sur mon Ouvrage, que telles personnes preparoient leurs censures ; mais je me fais gloire de leur disgrace et d'estre persecuté de tels libertins et Anti-Bretons, rendant ce service à l'Eglise et à ma patrie, à la confusion des ennemis de l'un et de l'autre, et veux bien qu'ils sachent que, pour plaire à Dieu et aux gens de bien, il me plaist de leur déplaire leur donnant pour reste de payement ce Distique, emprunté de la plume d'un Docte Personnage du temps :

Qui ridere nihil nisi noverit, audiet is mox :
« Carpere vel noli nostra, vel ede tua. »

J'interdis absolument la lecture de ce livre aux Athées, aux Libertins, aux Indifférents, aux Heretiques, et à ces suffisans qui, mesurans la puissance de Dieu

(1) Cette disposition était loin d'être heureuse, et ne fut pas conservée dans les éditions suivantes ; c'est pourquoi nous avons aussi nous-mêmes placé les catalogues à la fin du volume dans cette V^e^ édition.

au pied de leurs cerveaux mal timbrez, se mocquent des merveilles qu'il a operées par ses serviteurs, et ne croyent rien de ce qui passe la cime de leurs foibles entendemens, voulans captiver la foy sous les Lois de la raison. Que si telles gens s'ingerent d'y mettre le nez, j'attends d'eux le mesme traitement que receurent, aux premiers siècles de l'Eglise naissante, les Apostres, des Juifs et Payens, et depuis, St. Ignace, des Ebionites; St. Justin, des Marcionistes et Gnostiques; St. Cyprien, des Novatiens; St. Athanase et St. Hilaire, des Ariens; St. Augustin, des Manichéens et Pelagiens, et universellement tous les Escrivains Catholiques des Sectaires et Libertins, qui tous ont attribué les miracles des Saints au Demon, ou à la magie, ou bien s'en sont mocquez, comme de feintes et contes faits à plaisir.

La fin que je propose n'est autre que l'honneur de Dieu, la gloire de ses Saints, vostre utilité et édification, et la confusion des ennemis de l'Eglise. Vous y pourrez trouver des modeles de Sainteté, pour former vos actions, de quelque estat et condition que vous soyez; tant de Saints Prélats, Prestres, Moynes, Hermites, Roys, Princes, Juges, Laboureurs, Vierges et Mariez, de tout âge et sexe. Vous y trouverez, comme dans un Arsenal bien muny, des Armes, tant offensives que deffensives, pour rembarrer les ennemis de la vérité : la succession legitime et continuée des Evesques, depuis le premier siecle jusques à nos jours, que Tertullien met pour une marque de la vraye Eglise; la celebration du St. Sacrifice de la Messe par le laps de 15 siecles et plus, sans discontinuation; une ferme et indubitable croyance du Trés-Auguste Sacrement de l'Autel; l'invocation de la Mere de Dieu et des Saints; l'usage des Ceremonies, des Litanies, Rogations et autres prieres; la veneration des Temples et des Reliques; la verité des Miracles, et sur tout une prompte et filiale obeïssance au Saint Siege Apostolique et aux Papes Vicaires de Jesus-Christ en terre; en un mot, un Antidote trés prompt contre le poison des Heresies, dont ce siecle est corrompu. Voila de quoy je vous fais present, Cher Lecteur, vous suppliant l'agréer, et n'oublier à jetter l'œil sur l'*errata* que trouverez à la fin, à ce que prévenu et instruit des fautes glissées en l'impression, vous ne receviez de l'incommodité en la lecture du livre et en corrigiez volontiers ses défauts. Adieu et priez pour moy.

PERMISSIONS ET APPROBATIONS.

COMMANDEMENT FAIT A L'AUTEUR PAR SON PROVINCIAL

A PRESANT TRÉS-ILLUSTRE EVESQUE COMTE DE TREGUER

D'ENTREPRENDRE CET ŒUVRE.

Frater Natalis Des-Landes in sacrâ Theologiâ Magister, christianissimi Galliarum Regis Concionator, Congregationis Gallicanæ Ordinis Fratrum Prædicatorum humilis Vicarius Generalis, Patri Fratri ALBERTO LE GRAND Salutem in Domino, qui est vera salus

Cùm Deus Omnipotens, qui est mirabilis in Sanctis suis, quorum nomina indelebili stylo in libro vitæ conscripsit, eorum memoriam sempiternam cum laudibus in Ecclesiâ perseverare voluerit: Attendentes ea quæ colligis Sanctorum Britanniæ Gesta (opus à nullo hactenus attentatum), à Majoribus nostris neglecta, hominum incuriâ, seu temporum injuriâ, in sordibus et squallore, ut ità loquar, usquè ad hæc nostra tempora jacuisse : Sperantes insuper tuas lucubrationes posteritati profuturas, Nos, piis tuis studiis faventes, tibi, præfato P. F. Alberto Le Grand, non solùm licentiam pergendi et adeundi loca Britanniæ, in quibus instrui et certiorem de his te fieri posse judicaveris, damus, sed et paternè hortamur, IMO, ad meritum sanctæ Obedientiæ, Urgemus ut scribas quæ tibi expedire videbuntur, ad Dei Opt. Max. gloriam, Ecclesiæque Catholicæ utilitatem : Commendantes te nostrorum Conventuum, ad quos declinaveris, superioribus : Charique nobis erunt quicumque tibi in hâc re voluerint esse fautores. Vale in Domino Jesu, quem nobis exora esse propitium. Datum in Conventu nostro S. Dominici de Monte-Relaxo, in actuali nostrâ visitatione, sub nostrâ Syngrapho, et sigilli Officii nostri adpræssione, hâc die Junii 29 Anni Domini M. DC. XXVIII.

F. N. DES-LANDES.

Quisuprà. *Locus sigilli.*

PERMISSION

DU R. P. VICAIRE GENERAL DE LA CONGREGATION GALLICANE, DE L'ORDRE DES FF. PREDICATEURS.

Nous P. F. Julian Joubert, Docteur en Theologie, Vicaire General de la Congrégation Gallicane de l'ordre des Freres Predicateurs, ayant veu un Livre intitulé : *Les Vies, Gestes, Mort et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique,*

composé par le P. F. Albert Le Grand, Religieux du mesme ordre de nostre Convent de Rennes, demeurant, pour le present, en nostre Convent de Nantes, lui avons permis de le faire imprimer, supposé l'Approbation des Docteurs. En foy de quoy, nous avons signé cettes, et y fait apposer le Sceau de nostre Office. En nostre actuelle visite audit Couvent de Nantes, le 12 Juillet 1634.

F. JULIAN JOUBERT,
Humble Vicaire General.

Lieu du Sceau.

Enregistré au feüillet 16 :
F. ZACHARIE BIRÉ.
Bachelier en Theologie, Compagnon du R. P. M. Vicaire General.

PERMISSION

DU R. P. VICAIRE SUBSTITUT ET COMMISSAIRE DU REVERENDISSIME P. GENERAL DU MESME ORDRE.

Nous, F. Hyacinthe Charpentier, Docteur en Theologie, Vicaire substitut et Commissaire du Reverendissime P. General de l'Ordre des FF. PP. sur les Convents de l'étroitte Observance de la Congrégation Gallicane, donnons le pouvoir au R. P. F. Albert Le Grand, Religieux dudit Ordre et de ladite Congregation, natif de la Ville de Morlaix, et Profés du Convent de N. D. de Bonne-Nouvelle-lez-Rennes, de faire imprimer un livre intitulé : *Les Vies, Gestes, Mort et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique, etc.*, par luy composé, avec beaucoup de soin et diligence, lequel nous espérons devoir estre utile au public, à condition qu'il soit veu et approuvé des Docteurs. En témoignage de quoy, nous avons signé les présentes de nostre propre main et apposé le Sceau de nostre Office, en nostre Convent de Clermont en Auvergne, où nous sommes en actuelle Visite, l'onziesme de Juillet 1634.

F. HYACINTHE CHARPENTIER.

Lieu du Sceau.

APPROBATION DES DOCTEURS.

Nous sous-signez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris certifions avoir veu et leu un Livre intitulé : *Les Vies, Gestes, Mort et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique,* composé par F. Albert Le Grand, Religieux, Prestre et Pere de Conseil de Droict en l'Ordre des Freres Predicateurs, Profés du Convent de Rennes, demeurant, pour le présent, au Convent de Nantes : auquel Livre nous n'avons rien trouvé qui soit contraire à la Foy Catholique, Apostolique et Romaine ny aux bonnes mœurs : mais esperons qu'il réussira, à la gloire de Dieu et utilité du public, et, partant, nous l'avons jugé digne de voir le jour. En foy de quoy nous avons signé cette Attestation, à Nantes, ce 29 janvier 1636.

J. L'ANGLOIS. F. REGNAULT LE GENDRE, Carme.

Nous sous-signez Docteurs en la Faculté de Theologie à Nantes certifions avoir veu et leu le Livre intitulé : *Les Vies, Gestes, Mort et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique, etc.,* composé par F. Albert Le Grand, Religieux, Prestre, et Pere de Conseil de Droict en l'Ordre des Freres Predicateurs (1), auquel Livre nous n'avons rien trouvé qui soit contraire ou repugnant à la Foy Catholique, ny aux bonnes mœurs. En foy de quoy, nous avons signé cette Attestation, à Nantes, l'onziesme Avril, l'an 1636.

RICHARD. DE LONGUE-ESPÉE.

PERMISSION DE L'ORDINAIRE.

Nous Jean Fourché, Prestre, Licencié és Droits, Chanoine et Official de Nantes, et Michel du Breil, aussi Prestre, Licentié és Droits, Prothonotaire du St. Siege Apostolique, Conseiller et Aumosnier de la Reyne d'Angleterre, Chanoine et Penitencier de Nantes, Grand Vicaire au Spirituel et Temporel de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque de Nantes, ayant veu les Approbations des Docteurs en Theologie cy-dessus, nous permettons l'Impression du Livre intitulé : *Les Vies, Gestes, Mort et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique, etc.* Fait à Nantes, ce 12 avril 1636.

J. FOURCHÉ. MICHEL DU BREIL.

(1) Vocandi sunt ad Consilium, etc., qui per decennium, integrâ Quadragesimâ, munus Prædicationis gratiosè exercuerint, in illis duntaxat Conventibus, Ubicumquè fuerint assignati. Const. Ord. Præd. Dist. 1 cap. 13 de Recipiendis text. 1 glossa 1. A.

IN PROFANOS GELATAS ET CONTEMPTORES
SANCTORUM BRITONUM.

Desinat Insanus Sanctos contemnere nostros,
Nec vocet exiguos quos novit Armoricos.
Ut sciat et sapiat, legat, et miranda videbit,
Et canet in sanctis pinguia nostra sola.
Haud ingrata Ceres, quamvis inculta, remansit,
Hos aluit Sanctos nostra benigna parens.
Quos equidem vulgi mentitur opinio parvos,
Esto, Sed ignorat quid sua verba velint.

D. D. L. B.

AD AUTHOREM OPERIS
EPIGRAMMA.

Sanctorum Albertus scribens miracula, miris
Dotibus effulget; Grandia multa viro.
In Sermone lepos, pietate et nomine Grandis,
Artibus est ingens, artubus exiguus.
Magna illi virtus, an non miracula credas,
Corpore res tantas posse sedere brevi.

Par E. C. R. Sr. du M. H.

AU LECTEUR,
SUR L'ANAGRAMME DU NOM DE L'AUTEUR
PERE ALBERT LE GRAND.

Anagramme : La Perle de Bretagne.

Dessous son chevet de Lit,
Alexandre, dormant la Nuit,
Du Poëte Grec avoit le Livre;
Charlemagne, sçachant mieux vivre,
Prisoit sur tout Saint Augustin;
Mais la nuit, le soir, le matin,
J'aymeray, plus qu'aucune chose,
La Perle de Bretagne enclose
Au Champ des Saints, que va t'offrant
Le subtil Pere Albert Le Grand.

Γλος ἀγλαός Κυριώ.

SUR L'HISTOIRE DES SAINTS DE BRETAGNE

DU VENERABLE P. ALBERT LE GRAND.

STANCES.

C'est à ce coup, Bretons Armoriques Gaulois,
Peuple chery du Ciel, de Themis, de Bellonne,
Royaume, le premier qui ait mis aux abois,
Dans ce climat celtic, la Romaine Couronne :
Sus sus, c'est à ce coup que le dernier honneur,
Si long-temps differé, se paye à tes merites :
Ton Char tout triomphant, tes Pompes, ta Grandeur
Se voyent maintenant à leur comble reduites.
Ce docte d'Argentré, et tous ses devanciers,
Qui ont fait des merveilles à tracer ton Histoire,
Eternisé tes Rois, leurs Combats, leurs Lauriers,
Leurs Noms et leurs Vertus au Temple de memoire,
Avoient, de vray, donné quelques traits de Labeur
A ce Cercle Royal, marque de tes Conquestes,
Que Conan et Grallon, source de ton bon-heur,
Aracherent du Chef de cet Aigle à deux Testes.
Mais ce n'estoit assez : pour rendre entierement
La grace et la beauté de son Globe parfaite,
Il manquoit un fleuron, lustre de l'Ornement,
Et qui seul retenoit sa rondeur incomplete ;
C'est l'HISTOIRE DES SAINTS, que ton Pays a produit
Pour flambeau de tes pieds, en cet Ombre mortelle,
Où ayant repourpré les pas de Jesus-Christ
De leur sang, l'ont suivy à la vie eternelle.
Ce fleuron, mille fois plus beau que l'Or Indois,
Plus luisant, plus parfait que n'est le soleil mesme ;
Fleuron qui, plus que l'Art, les Armes et les loix,
Fait exceller (1) un Pays sur tous les Diademes,
Restoit à ta Couronne ; et, pour l'y adjouster,
Aucun de ceux, qui sont obligez de te rendre
Tels naturels devoirs, n'osoit se presenter ;
Aussi n'estoient-ils pas propres à l'entreprendre :
Car le sujet, qui n'a rien en soy que Divin,
De ces mondaines mains le travail il deteste.
D'autre part, employer Mercure à ce dessein,
C'eust esté profaner un Ouvrage Celeste.

(1) Chassan. Catal. glor. Mun. par. 13. cons. 2 in prin. cons. 5 ibi. Inter hæc et multis aliis locis. A.

Saint Paul vid les secrets du troisiéme Ciel,
Il est vray; mais falloit passer dans l'Empirée,
Où logent ces Heros, possedans à plein œil
L'objet delicieux de la gloire Æterée.
Ainsi, jusqu'à present, ce Fleuron a toûjours
Fait languir ton honneur sous le fays de l'attente;
Mais, mais voicy enfin arrivé, de nos jours,
Un de ces demy Dieux, qui tes desirs contente.
C'est ton ALBERT LE GRAND, nourrisson de Morlaix,
Digne fruit de tes flancs, la Perle de nostre age,
Grand de Nom, mais plus grand d'effet, et qu'à jamais
Tu te dois conserver, comme un precieux gage.
Celuy-là, ce tien fils, ce mignon des neuf Sœurs,
Ne trouvant pour le faire icy bas de matiere,
En est, porté du vent de ses saintes ferveurs,
Allé chercher là-haut dans la source premiere.
Là, perché sur le sein, comme un autre Saint-Jean,
De la Divinité, à sa dextre il contemple
Une troupe d'Esprits du Pays Armorican,
Qui, tous brillans d'éclat, illustrent ce grand Temple.
Donatien, Gohard se presentent à l'abort,
Melaine et mille aprés, dont la memoire éteinte
Cesseroit pour le temps, sans le fidel rapport
Que t'en fait le discours de son Histoire Sainte.
A luy seul donc tu as cette obligation,
Royaume fortuné, trés-heureuse Patrie;
Et ensuitte le bien de la devotion
Que t'influront ces Saints, leurs Gestes et leur Vie.
Fais-luy-en, maintenant, mille remerciements;
Rends-luy de mains, de voix, mille actions de grace;
Charge son Chef de fleurs et de Couronnements;
Qu'à toûjours le Printemps reluise sur sa face!
Et vous, Princes sacrez du Monarque des Cieux,
Tutelaires Patrons de la Gent britannique,
Son cours mortel finy, procurez à ses yeux
L'aspect qui vous ravit de cette essence unique.

Par le Sr DE LAUNAY PADIOLEAU,
Conseiller du Roy et Auditeur en sa Chambre
des Comptes de cedit Pays.

REVERENDO P. F. ALBERTO LE GRAND,

in Vitas Sanctorum Britanniæ ab ipso conscriptas,

ANAGRAMMA :

ALBERTUS LE GRAND.

ALTER ANGELUS.

EPIGRAMMA.

Angelicum miraris opus ; sed desine lector ;
Author, nil mirum est, Angelus alter erat.

ALIUD.

ALBERTUS LE GRAND.

ALBERTO REGNA DEUS.

EPIGRAMMA.

Armoricæ Gentis dùm Gesta Divûm atque Triumphos
Scribis, Regna paras, Regna sed illa Deo.
Jàm Regna ergò Deus, citiùsque illabere nostris
Cordibus, Albertus nunc tibi corda parat.

AU MESME,

Sur le sujet de son œuvre des Vies des Saints de Bretagne.

ANAGRAMME :

ALBERTO LE GRAND.

LE GRAND LABEUR.

Sixain.

Qui de vous, ou des Saints eut le plus grand labeur ;
Ou vous en écrivant leur force et leur valeur,
Ou eux dans les travaux s'acquerans la victoire ?
Je ne sçaurois à qui donner le premier rang,
Puis qu'on voit vostre plume, aussi bien que leur sang,
Meriter le loyer de l'Eternelle gloire.

AU MESME

ALBERT LE GRAND.

ANAGRAMME :

TEL RIBADENERA.

Quatrains.

Je suis tout en suspends, quand je lis cet Ouvrage,
Où vous avés tracé les Nobles faits des Saincts ;
Et quand, à mesme temps, ce Docte Personnage
De l'Ordre de JESUS, me tombe dans les mains.

Là, d'un costé, je sens une eloquente force,
Qui me vat doucement desrobant les Esprits ;
De l'autre, un beau discours, qui, par sa douce amorce,
Veut aussi suavement me desrober le prix.
Je sçay que ce dernier a traité de plusieurs,
Et, vous, tant seulement des Saincts de la Bretaigne ;
Mais je sçay qu'on cueillit de plus exquises fleurs
Dans un petit Jardin que dans une campaigne.
Que tout vous soit esgal, vos noms veulent ainsi :
Car tel Ribadener' fut l'esclat de son aage,
Tel estes, à present, l'honneur de celuy-cy :
N'est-ce pas estre égaux de Nom et d'Apannage ?

F. I. D. S. Th. Ord. Præd. Philos. Lector.

A MONSEIGNEUR

L'ILLUSTRISSIME FR. VISDELOU,

EVESQUE DE MADAURE,

ET COADJUTEUR DE CORNOUAILLE, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS.

MONSEIGNEUR,

JE prends la liberté de presenter à Vostre Grandeur, la seconde Impression des Vies des Saints de Bretagne, recüeillie par le défunt P. Albert Le Grand, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique; Ouvrage digne de son Auteur, & lequel, outre les Miracles des Saints, contient un abregé de nostre Histoire de Bretagne, agréablement divisée par Eveschez, & une Chronologie des Evesques de tous les Dioceses de cette grande Province, laquelle sans doute tire beaucoup de gloire de l'honneur qu'elle possede, d'avoir esté la Mere et Nourrice de tant d'excellens Enfans, qui, par l'éclat de leurs Saintetez & la lumiere de leurs vertus, ont éclairé toute l'Eglise. Les Lecteurs remarqueront dans cet Ouvrage des effets admirables de la grace, laquelle éclaire toûjours l'entendement, excite la volonté, donne la perseverance au bien, & lance l'amour de Dieu dans les cœurs des predestinez. Ils y trouveront des exemples de la plus haute Vertu, convenables aux personnes de toutes qualitez & professions, & qui pourront, par une sainte émulation, faire couler dans la volonté des plus tiedes une inclination d'imiter nos Saints, une passion pour les bonnes mœurs qu'ils ont pratiquées, une aversion contre les vices qu'ils ont combattus, un amour pour le Ciel, du mépris pour le monde & pour toutes les bagatelles de la terre. Il n'est pas possible que la reflexion serieusement faite sur tant de solides Vertus, pratiquées par nos Saints, ne fasse des incisions dans les cœurs les plus endurcis; ne fasse germer les bonnes pensées dans les ames les plus libertines, & ne donne courage aux plus déterminez pecheurs de se retirer de leurs mauvaises habitudes, d'embrasser la vertu qui est si aymable, & d'entreprendre fortement l'œuvre du salut que Nostre-Seigneur, l'Oracle de toute Verité, a prononcé estre le seul necessaire, & qu'un Auteur pieux a bien exprimé par ces deux vers :

Soli fide Deo vitæ quod sufficit opta :
Sit tibi chara salus, cætera crede nihil.

J'espere, Monseigneur, que nos Bretons prendront un extreme plaisir à la lecture des Vies de leurs Compatriotes; qu'ils marcheront, d'une resolution vigoureuse, sur les pas qui leur sont tracez; qu'ils auront recours, en leurs necessitez, aux Prieres de leurs freres, & qu'ils donneront toute la gloire à Dieu, qui est admirable en ses Saints, la mort desquels est precieuse devant sa divine Majesté.

Enfin, je m'estime doublement heureux, Monseigneur, d'avoir pû contribuer, avec le défunt Pere Albert, à enchasser les Reliques de nos Saints, & à faire honorer la memoire de ceux que le Roy des Roys veut estre honorée, et d'avoir, par mesme occasion, pû vous témoigner que je suis, par devoir & inclination,

MONSEIGNEUR,

Vostre trés humble et trés obeïssant serviteur,

MISSIRIEN.

LE LIBRAIRE AUX LECTEURS.

MESSIEURS,

Quoy que le Reverend Pere Albert Le Grand, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, véritablement Grand pour la Science & pour la Vertu, eust beaucoup obligé le public en luy donnant son Recueil de la Vie des Saints de Bretagne ; neantmoins, outre que ce bien-fait n'avoit pû profiter à plusieurs personnes de pieté & devotion qui sembloient s'en plaindre à l'avantage de l'Auteur, à cause que la premiere Impression qu'il en avoit fait faire de son vivant, en l'an 1636, en avoit esté entierement distribuée, & qu'il ne s'en trouvoit plus en nos boutiques, au grand regret des bonnes Ames, qui nous en demandoient journellement, comme un Ouvrage de grande édification, il sembloit encore y manquer quelque chose pour sa perfection : Ce que l'Auteur mesme avoit tellement reconnu, qu'il s'en estoit découvert à quelques uns de ses plus intimes amis, & particulierement à Monsieur de Missirien Autret, Gentil-homme de merite et d'érudition, auquel il avoit témoigné vouloir y adjouster & changer beaucoup de choses en l'ordre, en une nouvelle Edition qu'il s'en proposoit ; mais sa mort, trop advancée & regrettée de tous les gens de Lettres & de piété, nous a privez de l'un et de l'autre de ces advantages, c'est à dire d'une nouvelle Impression de son Livre reveu par ses soins & des additions & autre ordre qu'il y eust pû apporter. Toutesfois, pour ne pas frustrer des fruits de son étude & travail ceux qui ne se sont pas trouvez à avoir part de la premiere Edition de son Livre, & pour leur donner lieu de jouir de la consolation qu'ils pourront tirer de la vie de leurs bons Patriotes & Saints Tutelaires, je me suis volontiers chargé de la premiere partie de l'execution de son dessein, c'est à dire du soin d'une nouvelle Impression de son Ouvrage, pour seconder ses bonnes intentions après sa mort. Et Mondit Sieur de Missirien, son bon amy, auquel il en avoit communiqué, ayant sceu que je voulois entreprendre cette nouvelle impression, en vertu du Privilege du Roy que j'en ay obtenu, a bien voulu aussi suppléer de sa part à ce que l'Auteur luy avoit pû dire manquer ou desirer adjouster à son Livre.

Vous serez donc, Messieurs, advertis qu'outre ce qui se trouvoit au Recueil du R. P. Albert Le Grand, cette nouvelle Impression vous fournira encore quelques Additions en forme de commentaires, sur la vie de quelques Saints. Lesquels Commentaires se reconnoistront par ce mot : Addition, écrit en autre Caractere, lors que cela se pourra commodément faire sans interrompre le fil du discours. Et, lors que l'Addition & le Commentaire se trouveront faire partie de l'Histoire naturelle ou par connexité inseparable de circonstances, & qu'on sera obligé de les inserer comme partie essentielle de la narration, ils se reconnoistront par cette marque, ¶.

Outre lesquelles Additions & Commentaires, se trouveront encore en cette nouvelle Impression les vies toutes entieres de quelques Saints & Saintes qui n'estoient point en la premiere, et que Monsieur de Missirien, aux recherches duquel nous les devons, a esté d'advis de mettre à la fin du Recueil du R. P. Albert Le Grand, et neantmoins auparavant sa Chronologie; en laquelle, au reste, il a changé & augmenté plusieurs choses, ayant eu le soin de remarquer en leur ordre les noms des Evesques qui ont occupé successivement les Sieges des neuf Eveschez de la Province de Bretagne, depuis qu'elle a eu le bon-heur de recevoir la Foy Catholique, Apostolique & Romaine jusques à present, & des Abbesses des Abbayes de Filles de la Province, depuis les fondations d'icelles, avec les Genealogies des Roys, Reynes, Ducs & Duchesses de Bretagne, & ce qui s'est passé de plus memorable, soit dans l'Estat Politique ou en l'Ecclesiastique, pendant le regne d'un chacun; & comme il s'estoit glissé quelques fautes au sujet du Blazon et des Alliances des Maisons de la Province, Monsieur de Missirien, qui est fort experimenté en cela, aussi bien qu'en toutes les autres belles sciences, y a apporté la dernière main, & a donné à chaque Prince & Princesse de Bretagne, & aux Evesques & aux autres Prelats de la Province, dont il est fait mention aux Tables Chronologiques qu'il en a redigées en meilleur ordre, les veritables Armes & Devises de leurs Maisons & Familles, qui ne deplairont pas aux personnes curieuses, & dont j'ay esté bien aise de trouver l'occasion de vous faire part en cette nouvelle Impression & Recueil du R. P. Albert Le Grand, que je vous prie d'agréer d'aussi bon cœur, que le vous presente,

MESSIEURS,

Vostre trés-humble et obeïssant serviteur,

JEAN VATAR.

APPROBATION DU ROI.

LOUIS par la Grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à nos Amez et Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maistres des Requestes Ordinaires de Notre Hostel, Baillifs, Senechaux, Prevosts, leurs Lieutenans, et tous nos autres Justiciers et Officiers à qui il appartiendra, Salut. Notre Bien Amé Jean Vatar, Marchand Libraire, originaire de notre Ville de Rennes en Bretagne, nous a fait remonstrer qu'il desiroit imprimer un Livre intitulé : *La Vie, Gestes, Mort et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique; ensemble un ample Catalogue Chronologique et Historique des Evesques des neuf Eveschez d'icelle, accompagné d'un bref recit des plus remarquables Evenemens arrivez de leur temps, Fondations d'Eglises et Monasteres, Blazons de leurs Armes et autres curieuses recherches ; enrichis d'une Table des Matieres et succinte Topographie des lieux remarquables y mentionnez, dedié aux Sieurs des Estats dudit Pays, par F. Albert Le Grand, de Morlaix, Religieux, Prestre, et Pere du Conseil de Droit en l'Ordre des Freres Predicateurs, Profez du Couvent de Rennes; reveu, corrigé et augmenté par Messire Guy Autret, Chevalier de Notre Ordre, S^r^. de Missirien.* Mais craignant ledit Vatar que, faisant Imprimer ledit Livre, quelques Libraires et Imprimeurs ou autres ne le fissent imprimer. ce qui luy causeroit une grande perte et dommage, s'il ne luy estoit sur ce pourveu de Nos Lettres à ce necessaires : A ces Causes, desirant favorablement traiter ledit exposant, Nous luy avons permis et accordé, permettons et accordons par ces presentes, d'imprimer ou faire imprimer où bon lui semblera, vendre et débiter ledit Livre en tel Volume, tel Marge, Caractere, et autant de fois qu'il voudra durant le temps et espace de quinze ans entiers et accomplis, à compter du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer pour la premiere fois : Faisant trés-expresses deffenses à tous Libraires, Imprimeurs, ou autres, d'imprimer ou faire imprimer, vendre et débiter, extraire, ou contrefaire en aucune sorte que ce soit ledit Livre ny aucune partie d'iceluy, en aucun pays et terres de Notre obeïssance, sous pretexte d'augmentation, correction, changement de Titre, fausse marque ou autrement, en quelque maniere que ce soit, sans le consentement dudit exposant, à peine de confiscation des Exemplaires qui seront trouvez avoir esté imprimez contre et au prejudice des presentes, et de deux mille livres d'amende, applicables, un tiers à Nous, un tiers au denonciateur, et l'autre tiers audit exposant, et autres ayant droit de luy, et de tous dépens dommages et intérests ; à la charge de mettre deux Exemplaires dudit Livre en Notre Bibliotheque, et un en celle de Notre trés-cher et Feal le Sieur Seguier Chancellier Chevalier de France, avant que l'exposer en vente, à peine de nullité des presentes : et outre voulons que ceux qui seront trouvez saisis des exemplaires,

qu'il soit procédé contr'eux comme s'ils les avoient imprimez : Voulons aussi qu'en mettant au commencement, ou à la fin de chacun des Livres copie ou extrait des presentes, elles soient tenuës pour deuement signifiées : Vous mandons et à chacun de vous, en droit soy, commettons que de ces presentes et du contenu cy-dessus, vous fassiez et laissiez joüir le dit suppliant et ceux qui auront droit de luy pleinement et paisiblement ; au premier Huissier ou Sergent sur ce requis, faire tous exploits, saisies et Arrests necessaires pour l'execution des presentes, sans demander aucun congé. Car tel est Notre plaisir, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, faites ou à faire, Clameur de Haro, Chartre Normande, autres lettres à ce contraires, auxquels Nous avons dérogé et dérogeons par ces presentes. Donné à Paris, le trentième jour d'Octobre l'An de Grace mil six cent cinquante sept, et de Notre Regne le quinzième.

Par le Roy en son Conseil.
Signé, CHERET.

Les exemplaires ont esté fournis.

SAINT POL DE LÉON.

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE JANVIER.

LA VIE DE S. CONVOYON OU CONNOYON,

Confesseur, Abbé de S. Sauveur de Rhedon, le 5 Janvier.

SAINT CONVOYON, premier Abbé du devot Monastere de S. Sauveur de Rhedon, estoit issu de parens Nobles & Illustres : Son pere s'apelloit Conon, Senateur, homme de grande autorité et credit dans le païs, descendu de la race des parens de S. Melaine, Evesque de Rennes. Il nasquit en la paroisse de Comblessac prés la Ville-de-Guer, Diocese d'Aleth, à present S. Malo, où ayant passé les années de son enfance, il fut envoyé à Vennes, lors une des plus renommées & florissantes Villes de Bretagne, à cause que les Lieutenants de l'Empereur Louys le Debonnaire (qui dés l'an 817 avoit mis les Bretons en son obeïssance, ayant assisté en propre personne aux Estats) y demeuroient avec leur Cour; là il étudia aux Humanitez, Philosophie & Theologie, menant une vie modeste & exemplaire, s'éloignant des

occasions d'offenser Dieu, fuyant les compagnies vicieuses, s'adonnant à l'Oraison, lecture des saints Livres & à aprendre le Chant pour servir à l'Eglise.

II. Regnier (ou Regnauld), lors Evesque de Vennes, voyant les belles parties dont ce jeune homme estoit doué, le print en affection, & ayant reconnu qu'il estoit porté pour le service de l'Eglise, il luy confera les Ordres Mineurs & de Sousdiacre, lesquelles fonctions il exerça quelque temps, jusques à ce qu'estant parvenu à l'âge requis, il fut fait diacre par le mesme Prelat; lequel, connoissant son zele & erudition, luy enchargea l'Office de la Predication, le faisant Theologal de Vennes. Il commença donc à Prescher en la ville & aux champs, avec une ferveur extréme, reprenant le vice & persuadant la vertu, avec un grand fruit; Estant Prestre, il contracta une sainte amitié avec cinq vertueux Clercs de l'Eglise Cathedrale de Vennes, trois desquels : sçavoir, Condelok, Leomel & Winkalon, pour leur rare pieté, prudence & sçavoir, estoient fort bien venus & cheris de Neomene, Lieutenant de l'Empereur, & des Barons & Seigneurs du Païs. Ces saints personnages, considerans le peril auquel on est dans les villes, & au contraire le repos & tranquillité d'une vie retirée & solitaire, resolurent de quitter la ville & le monde, & de se retirer en quelque desert pour y servir Dieu en estat de plus grande perfection; à condition que Convoyon (qu'ils nommerent tous unanimément) se voulût charger de leur conduite & direction.

III. Son humilité luy fit refuser constamment cette superiorité, mais les instantes suplications des cinq Confreres le presserent d'y donner consentement, voyant la volonté de Dieu estre telle; Ils se deffirent de leurs Prébendes & Benefices, & ayant receu le congé & benediction de leur Evesque, qui regrettoit extrémement la perte qu'il faisoit de ces saints Hommes, la fleur de ses Ecclésiastiques, mais n'osoit les divertir de leur sainte resolution, crainte de resister à la vocation divine, ils sortirent de Vennes, & allerent se rendre sur le bord de la Riviere de Villaines, en une Forest épaisse, lequel lieu trouvant propre à leur dessein (pour estre retiré & éloigné de toute hantise des hommes), ils resolurent de s'y habituer. C'est pourquoy ils allerent trouver le Seigneur de cette Forest, nommé Ratwilus, lequel leur ordonna un canton de la Forest nommé Rhedon, & congé de prendre des materiaux en la Forest tant qu'il leur faudroit pour l'edifice & accomodation de leur Monastere.

IV. Cette permission obtenuë du Seigneur de la terre, S. Convoyon envoya à Vennes en obtenir le consentement & confirmation de Neomene, qui de bon cœur ratifia le tout au desir du saint, & luy donna autres revenus de son propre bien. Lors ils commencerent à se bastir l'an de grâce 826 (1), ayans fait venir des ouvriers pour abattre du bois dans la Forest; mais le diable, qui traverse perpetuellement les serviteurs de Dieu en leurs saints et pieux desseins, croignant ce qui arriva depuis, que ce lieu devint un Seminaire de saints Religieux qui lui feroient une guerre continuelle, incita quelques Seigneurs du Païs circonvoisin à s'oposer à l'establissement de ces bons Peres & à la construction de ce nouveau Monastere, pretendans ce lieu où ils bastissoient leur apartenir. S. Convoyon fut contraint d'avoir recours à son bien-faicteur Rathwilus, & au Lieutenant Neomene, vers lequel il dépescha le R. P. Lohemellus à Vennes.

V. Ces deux Seigneurs maintinrent les bons Peres en la possession & paisible jouïssance de la terre de Rhedon, & firent tant envers ces Seigneurs mal-contens, qu'ils desisterent de troubler les Religieux, & les laisserent en patience. Ils continuerent donc leur ouvrage, &, à l'aide des Païsans du voisiné, édifierent une petite Chappelle qu'ils dedierent à Dieu, sous l'invocation & patronage de S. Estienne premier Martyr, &, tout auprés, de petites Cellules en carré pour se loger, un petit Cloistre & quelques autres

(1) M. de Kerdanet indique la date de 829. — Nous rétablissons ici les dates données par Albert Le Grand, nous indiquerons plus loin les dates données par M. de la Borderie. — A.-M. T.

Officines. Le tout mis en estat, les Religieux s'y logerent & commencerent à mener une vie si sainte & admirable, que le bruit en vola en moins de rien, non seulement par la Bretagne, mais aussi jusques en Poictou, d'où un pauvre homme aveugle vint à Rhedon trouver S. Convoyon, disant avoir esté adverty par un Ange de le venir trouver pour recevoir de luy la veuë. S. Convoyon dit la Messe à son intention, puis luy faisant le signe de la Croix sur les yeux, luy rendit la veuë. Ce miracle ayant éclaté, plusieurs bons Prestres moyennez vinrent trouver le S. & luy demanderent humblement l'habit de la Religion, donnans leurs biens & revenus au Monastere, entre lesquels le premier fut un jeune Gentil-homme de grande maison nommé Winkalon, qui donna tout son patrimoine.

VI. Le Prince Neomene, qui lors estoit grandement aymé & chery de l'Empereur, obtint de sa Majesté quelques Paroisses és environs de Rhedon, lesquelles il donna à perpetuité à S. Convoyon. Le revenu de ce saint lieu estant extrémement augmenté par les dons & aumosnes de ces Seigneurs, ils desirerent bastir un Monastere plus grand & spacieux, & lors fonderent la devote & celebre Eglise de S. Sauveur de Rhedon, & placerent le maistre Autel en un certain lieu qui leur avoit esté revelé, (comme aussi la forme, symetrie & disposition de l'Eglise). Aprés avoir parachevé l'Eglise, ils bastirent le corps du Monastere ample & spacieux pour y loger grand nombre de Religieux, qui de toutes parts s'assemblerent en cette sainte Maison, pour y vivre au service de Dieu en la compagnie de ces saints Personnages, & sous la conduite de saint Convoyon. Leur bien-faicteur, Ratwilus estant veuf, se retira dans le Monastere de Saint Sauveur, desirant y finir ses jours au service de Dieu. Sur cette genereuse resolution, il tomba malade, &, en peu de jours, fut reduit à l'extremité. S. Convoyon, regrettant fort la perte de ce bon Personnage, remply de confiance mena ses Religieux au Chœur, & ensemble avec eux il fit Oraison pour la convalescence du malade, lequel tout sur le champ se leve sur pieds sain & gaillard, remerciant Dieu & son serviteur saint Convoyon, lequel, peu aprés, le vestit de l'habit de l'Ordre, où il vescut quelque temps, & mourut en opinion de sainteté.

VII. L'an de grace 826 (1), l'Empereur Louys le Debonnaire ayant esté degradé & enfermé dans un Monastere, les Bretons qui, dés l'an 826, avoient offert la Couronne Royale de Bretagne à Neomene (laquelle il refusa) l'importunerent de rechef d'accepter le Royaume, & les affranchir de la servitude de l'Empire, ce qu'il accepta; &, ayant esté proclamé Roy, pour premier exploict, bannit & chassa de la Bretagne tous les Agents & Officiers des Empereurs, cassa et annula toutes leurs Loix et Ordonnances, remettant le pays en son entiere et prestine liberté. Mais Charles le Chauve, à qui, par accord fait avec ses deux freres Lothaire & Louys, estoit écheu cette partie de France qui est entre la mer & Meuse, l'an 844, vint ataquer le Roy Neomene pour ravoir ce qu'il pretendoit luy avoir esté ravy en Bretagne. Le Roy Neomene le defit entre le Mans & Chartres, courut tout le Mayne & la Bausse, d'où il remporta un merveilleux butin qu'il donna au Monastere de Rhedon. Il vainquit le mesme Roy Charles le Chauve en Anjou, l'an 855, puis à la journée de Valon au Mayne, &, estant de retour en Bretagne, alla à S. Sauveur rendre grace à Dieu de ses victoires, & donna à l'Abbaye de Rhedon toutes les dépouilles de ses ennemis & le butin de ses conquestes.

VIII. Pendant l'absence du Roy Neomene qui avoit porté la guerre hors son Royaume, un saint personnage nommé Gerfredus ou Geffroy, Moyne de l'Abbaye de S. Maur sur Loire, qui menoit une vie solitaire en la forest de la Noë, entre les villes de Josselin & la Cheze (lors nommée forest Wennok) (2), fut divinement adverty, d'aller à Rhedon trouver ces bons Religieux, desquels il fut tres-bien receu, & demeura deux ans avec eux pour

(1) M. de Kerdanet indique la date de 830.

(2) On verra plus loin que d'après M. de la Borderie l'ermitage de ce pieux solitaire était à Loqueffret, dans le pays de Poher, au diocese de Cornouailles. — A.-M. T.

les instruire & informer de la Religion du glorieux Patriarche S. Benoist, laquelle ils embrasserent unanimement, & lors S. Convoyon fut fait premier Abbé du Monastere de S. Sauveur de Rhedon, car avant avoir receu la regle de S. Benoist, encore qu'il eust esté toujours le Superieur, il ne s'estoit toutefois pas nommé Abbé. Nonobstant la sainte vie que menoient S. Convoyon & ses Religieux, il s'en trouva plusieurs lesquels, ne les pouvans endurer, les grévoient extrémement, & tâchoient de tout leur pouvoir de les déloger de Rhedon, entre-autres un riche et puissant Seigneur nommé Illok, lequel avoit juré de les chasser de ce lieu, ou les y saccager, sans en prendre aucun à mercy; mais Dieu les détourna de cette meschante & pernicieuse resolution, par le moyen que je vous diray.

IX. Un villageois d'auprés de son Manoir, allant un matin à son champ charruer, devint tout à coup muet & perclus de tous ses membres, raporté au logis, le Seigneur Illok le vit, & jugea qu'il estoit incurable; il fut porté à S. Sauveur (come il monstra par signe le desirer), & fut posé devant le grand Autel. S. Convoyon prenant compassion de luy, le recommanda aux prieres de ses Religieux, & luy mesme pria pour luy, & le retint, cette nuict, au Monastere, &, lors que les Moynes chantoient à Matines le Pseaume *Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo,* il se leva sur ses pieds sain & gaillard, remerciant Dieu & S. Convoyon. Illok, ayant veu ce miracle, deposa l'aversion qu'il avoit de ces bons Religieux, & leur fut depuis fort affectionné. Un jeune homme nommé Wrbicus estant un jour entré dans le jardin du Monastere, y remarqua quatre belles ruches d'Abeilles, &, ayant choisi son heure, en deroba une qu'il emporta sous son aisselle; mais arrivé au logis, il ne la put oster de dessous son bras, de façon que tout confus & repentant il vint au Monastere, confessa sa faute, & ayant receu la benediction & absolution de S. Convoyon, la ruche se détacha de son aisselle, & fut rapportée en sa place.

X. Puis que nous sommes entrez au narré des Miracles que Dieu a operés par les merites de ce S. Abbé & de ses Religieux, j'en rapporteray encore quelques autres : Comme on travailloit à l'edifice du Monastere, un Gentil-homme nommé Ronwallon donna à S. Convoyon le boisage d'une sienne métairie, pour aider à l'édifice du Monastere. Le saint Abbé envoya le P. Lohomellus pour donner ordre à charger & charroïer ledit bois; ce qu'ayant fait, comme les chartiers devalloient la descente de Beaumont (*clivum belli montis Monasterio ferè imminentis*), au pied duquel est situé le Monastere, l'un d'eux nommé Joncunius tomba au devant de la charette, laquelle passa par dessus, laissant ce pauvre corps tout brizé & moulu de bras & jambes, en estat si miserable, qu'on n'en attendoit que la mort. Le P. Lohomellus, bien marry de cet accident, cependant qu'on retire le corps de dessous les rouës de la charette, se recollige, & ayant fait sa priere, ce pauvre homme se leve sur bout sain & dispos, au grand estonnement de tous ses compagnons, & conduit son charroy jusques dans le Monastere, où il rendit graces à Dieu, & au Pere qui, par sa priere, luy avoit obtenu la santé.

Il arriva un jour que l'on fanoit en la prée d'Estriel (*pratum stricti aëris*), apartenante au Monastere de Rhedon; le Pere, qui estoit en charge de Semenier, fut surpris du son dela cloche pour aller à la grande Messe, il se rend au bord de l'eau, & ne trouvant batteau pour passer la Riviere de Villaines (qui coule le long des murs du Monastere), marcha sur les eaux, & se rendit à temps pour dire la grande Messe, au grand estonnement de ceux qui voyoient l'eau ferme sous ses pieds.

XI. Il fit bien paroitre le zele qu'il avoit envers Dieu et l'Eglise en la poursuite que par commandement du Roy Neomene, il fit contre quelques Prelats de Bretagne accusez de Simonie, lesquels il poursuivit si vivement en Bretagne, qu'aprés plusieurs apellations & longueurs il osta le scandale de l'Eglise, au contentement des gens de bien & deplaisir des vicieux, desquels il estoit non moins severe censeur, que zelé persecuteur.

L'an de grace 855 (1), le Roy Neomene dépescha un honorable Ambassade vers le Pape Leon IV, dont il fit Chef S. Convoyon, qui fut suivi de quarante, tant de Seigneurs que Gentils-hommes qui voulurent honorer cet Ambassade, & visiter les Saints lieux de Rome, où ils arriverent en peu de temps; &, ayant obtenu audiance deux jours aprés leur arrivée, ils baiserent la pantoufle du Pape de la part de leur Maistre, & S. Convoyon fit sa Harangue en beaux & elegans termes Latins, exposant le sujet de son Ambassade, qui estoit. *1. Pour prester l'obeïssance et soumission au S. Siege, de la part de Tres-Haut, Tres-Noble et Victorieux Prince, le Roy de Bretagne son Maistre; et de sa part presenter à sa Sainteté une riche Tiare ou couronne Papalle de fin Or, tres artistement élabourée, greslée et battue de Pierreries de prix et valeur inestimable. 2. Qu'il pleust à sa Sainteté d'honorer le Roy et tout son Royaume des Reliques de quelque S. Martyr. 3. Pour supplier sa Sainteté de faire justice des Evesques Simoniaques, Protestant ne rien rechercher en cette poursuitte, que d'oster le scandale de l'Eglise en son royaume.*

S. Convoyon ayant fait sa Harangue, presenta les lettres & presens du Roy à sa Sainteté, qui les receut fort agréablement, & ayant satisfait à tous les points de l'Ambassade, accordant au Roy sa requeste, luy fit present d'une précieuse Relique, qui estoit le Chef de S. Marcellin, Pape & Martyr, & donna plusieurs autres Reliques à S. Convoyon, lequel, ayant receu la benediction de sa Sainteté, s'en retourna en Bretagne avec toute sa suitte. Les Ambassadeurs de retour, & ayans rendu raison de leur Legation, le Roy convoqua ses Estats à Rhedon, y cita tous les Evesques de son Royaume, & indiqua une solennelle Procession pour porter la Relique que le Pape luy envoyoit, au Monastere de S. Sauveur, où elle fut mise en un Chef d'Or.

XII. S. Convoyon s'estant acquitté de cette affaire demanda son congé au Roy, qui le luy donna. Ainsi il revint en son Monastere, où il fut bien receu de ses Religieux, & trouva qu'en son absence estoit decedé le bon Pere Lohomellus, ayant esté muet & paralytique cinq ans avant sa mort, on le tenoit en opinion de Sainteté, & son corps mort rendoit une souëfve & delectable odeur.

Le Roy Neomene, ne se contentant des grands biens et revenus qu'il avoit donnés au Monastere de Saint Sauveur, fonda le Royal Prieuré de Lehon sur Rance, és faux-bourgs de Dinan, & en donna le fonds au Monastere de Rhedon. Il fit aussi rapporter, la mesme année 860 (2), le corps de S. Magloire II, Archevesque de Dol, de l'Isle de Jarzay, où il avoit toujours demeuré depuis son decez; &, l'ayant richement enchassé, le mit audit Prieuré de Lehon. Il fit aussi lever le corps de S. Wennal à Land-Tevennec, & luy donna une riche chasse d'argent doré. Ce Prince decedé l'an 862 (3), Heruspée son fils fut sacré Roy, lequel n'affectionna moins S. Convoyon qu'avoit fait son feu pere; l'an 865 (4), luy donna la moytié de la bourgade de Brain. La mesme année, les Normands et Nortvegues vinrent sous la conduite du prince Sideric, Cousin du Prince bien surnommé Coste de Fer, fils de Lothrichk, Roy de Dannemarch, pour devoir prendre terre en Bretagne. Le Roy Heruspée leur alla au devant en armes, presenta à Sideric le traitté fait entre le feu Roy son pere & le Prince Bier, ce qu'ayant veu il se retira en haute mer; Mais cette nation estant accoustumée au brigandage, quelques vaisseaux de la flotte entrerent en Loire, & firent le dégast en la Marche Nantoise. Le roy se plaint à Sideric, lequel, fasché que ses gens avoient violé la foy promise, entra dans la Loire avec 150 voiles, & mande au Roy qu'il y vint de son costé, & ainsi enveloperent ces pillards, desquels ils attraperent la plus part qu'ils saccagerent.

(1) M. de Kerdanet donne ici la date 847.
(2) *Idem.*, 850.
(3) *Idem.*, 851.
(4) *Idem.*, 853.

XIII. Ceux qui se peurent sauver de ce carnage, ayans ravituaillé leurs Navires, entrerent dans l'embouchure de Villaines, & vinrent jusques à Rhedon, bien resolus de saccager la Ville & piller le Monastere de S. Sauveur. En cette subite allarme & effroy, tous les Moynes, éperdus de crainte, ne pensoient qu'à quitter le Convent & à se retirer en quelque place forte pour evader la furie de ces Barbares; mais S. Convoyon les retint, &, aïant fait sonner le Chapitre, les exhorta à subir constamment la mort, si besoin en estoit; puis, les menant à l'Eglise, y passa la nuit avec eux en prieres & Oraisons. Sur le poinct du jour, les barbares jetterent hors leurs chaloupes & batteaux pour mettre du monde a terre, ce qu'ils firent en moins d'une heure, & se rengerent en ordonnance pour marcher vers la Ville, ayant laissé quelques soldats à la garde de leurs vaisseaux; mais saint Convoyon & ses Religieux, redoublans leurs prieres, le Ciel tout subitement commença à leur faire la guerre, l'air se charge de nuages, une gresle pierreuse, meslée de foudre & d'éclairs, les martelle, les uns sont écrasez du foudre, autres assommez de la gresle, autres pensans se sauver vers leurs vaisseaux, se jettent à la nage & sont engloutis dans la riviere, laquelle, émeuë extraordinairement de ses vagues ronflantes, attaque les Navires de ces pillards, rompt leurs cables & amares, pousse les uns eschoüer à la coste, brise les autres aux escueils prochains, & les autres, ayant servy de joüet aux vents et à la mer, furieusement battus de vagues, faisans eau de toutes parts, enfin coulent à fond & noyent tous ceux qui estoient dedans.

XIV. Les Chefs des Barbares, se voyans combattus par des ennemis à qui ils ne pouvoient resister, se douterent bien que le Dieu des Chrestiens, invoqué & devotement servy en ce Monastere qu'ils avoient resolu de raser, prenoit en main la defense de ses serviteurs, pour lequel apaiser, ils firent vœu de faire de riches presens au méme Monastere qu'ils vouloient piller; lequel fait, la tempeste cessa; ils camperent au méme lieu & deputerent une compagnie pour aller porter leur Vœu. S. Convoyon, qui estoit au Chœur en prieres avec tous ses Moynes, en eut la revelation & leur sortit au devant hors l'Eglise, leur defendit d'entrer dans l'enclos du Monastere, ny de faire tort à aucun, receut leurs Vœux, & les exhorta à quitter leur Idolatrie & recevoir le S. Baptesme, puis leur fit apporter quelques rafraischissemens, &, ayans fait la collation, il les congedia leur defendant de plus ravager cette Coste; ce qu'ils promirent observer, & s'en retournerent vers leurs Navires horsmis seize qui, estans entrez dans la cour du Monastere (contre & au mepris de la defense du saint Abbé) forcenerent et devinrent enragez.

XV. L'an 866 (1), le Roy Heruspée fut tué au pied de l'Autel d'une Eglise, (où il s'estoit sauvé en franchise), par les soldats du Comte Salomon, son Cousin germain, lequel se fit Couronner Roy. Le bon saint Abbé l'alla trouver, le reprit aigrement de ce meurtre & luy predit, d'un esprit prophetique, qu'en punition de cette cruauté, où son ambition l'avoit précipité, Dieu le paieroit en mesme monnoye, & seroit massacré par ses cousins germains, & la Couronne ne parviendroit à ses enfans, ce qui arriva de point en point. Dieu toucha le cœur de ce Prince, qui, se repentant de son peché, en fit depuis penitence, & retint S. Convoyon pour son Directeur. Les Normands & Danois continuans leurs courses & irruptions dans la riviere de Villaines, & nommément sur le territoire Rhedonois, au grand dommage & trouble des Religieux de Saint Sauveur, le Roy Salomon, qui avoit confirmé les dons des revenus & terres que ses predecesseurs avoient donnés aux Monasteres de Lehon & Rhedon, bâtit le Prieuré de S. Sauveur de Ploëlan, dans son Manoir de Brécilian, l'an 869, (c'est l'Eglise Paroissiale & Prieuriale de S. Maxence), & en donna le fonds à l'Abbaye de Rhedon, y fit ensevelir la Reine Guihenec sa femme,

(1) M. de Kerdanet donne la date de 857.

et y choisit sa sepulture. Il desira que le bon S. Abbé Convoyon, déjà vieil et cassé, s'y retirast; ce qu'il fit, ayant fait choisir pour son successeur Abbé à Rhedon, Rithrandus. Ce prince cherissoit grandement les Religieux qui estoient en ce Prieuré, avec lesquels il conversoit le plus souvent. Il leur donna le corps de saint Maxence richement enchassé, & le bras de saint Leon Pape, que le Pape Adrian II luy avoit envoyé.

XVI. Enfin saint Convoyon, remply de vertus & merites, tomba malade en ce lieu; &, ses forces se diminuans de jour à autre, receut ses Sacremens, & ayant exhorté ses freres à l'amour de Dieu, & perseverance en leurs saintes resolutions, il rendit son esprit, le cinquiéme jour de janvier, l'an 872, le Roy le fit solennellement enterrer prés du sepulchre qu'il avoit disposé pour soy, où Dieu a operé plusieurs miracles en témoignage de sa Sainteté. Cette Eglise fut depuis razée par les Normands, & les Reliques des SS. Leon, Maxence & Salomon portées en divers lieux. Celles de S. Convoyon furent raportées en son Monastere de S. Sauveur de Rhedon, où elles sont reveremment gardées & devotement visitées. Ce Monastere de S. Sauveur de Rhedon est l'un des plus devots Pelerinages de Bretagne, grandement chery des anciens Princes Bretons, Roys & Ducs. Le Roy Neomene, son Fondateur y voulut estre enterré : Le Duc Allain IV du nom, surnommé Fergeant, tombé malade & desesperé des Medecins, se fit porter à S. Sauveur de Rhedon & y receut parfaite santé. Là mesme il servit Dieu en vie tranquille & privée s'estant demis de son Estat à son fils le Prince Conan, & y fut ensevely : là son Frere Benedict, Evesque de Nantes, homme vain et mondain en sa jeunesse, commença sa conversion, & ayant resigné tous ses Benefices, se rendit Religieux à Kemperlé. Les bons Religieux de ce Monastere furent Directeurs et Peres spirituels de la bonne Dame Ermengarde d'Anjou, qui depuis, de Duchesse de Bretagne, se fit Sœur Tierceline de l'Ordre de saint Bernard à Rhedon : Louis XI Roy de France vint en pelerinage à Saint Sauveur de Rhedon, l'an 1462, où il fit de grands presens; La Reyne Anne & le Roy François I y furent aussi en exprés pelerinage.

ADDITION.

Les anciens titres conservez en l'abbaye de S. Sauveur de Rhedon, & la structure de ses bastimens & de son eglise font assez reconnoitre qu'elle est l'une des anciennes de l'ordre de S. Benoist; elle est située sur la riviere de Villaines en l'Evesché de Vennes, & Monsieur d'Argentré veut qu'elle aye esté fondée par les anciens Comtes de Vennes, mais les Chartres de ses archives font voir qu'elle a receu grand accroissement par les liberalitez de l'Empereur Loüis le Debonnaire, & des Roys Neomene, Heruspée & Salomon, le Duc Alain Fergeant y avoit une particuliere devotion, se retira en ladite Abbaye quelques années avant sa mort, et y fut inhumé avec pompe l'an 1119. L'on y voit son portrait au naturel en un très-ancien tableau, et celuy d'Ermengarde d'Anjou sa femme, decedée en estime de sainteté, & à laquelle S. Bernard a escrit quelques Epistres.

Dans les anciennes vitres de l'Eglise on voit les portraits de plusieurs Ducs et Duchesses de Bretagne, & de quelques Seigneurs de Rohan, de Rieux, de Rochefort, de Chasteau-briand et de Malestroit; Et dans le Thresor de l'Eglise on remarque des Reliques rares et saintes, & au devant du grand Autel un Crucifix d'Argent d'une grandeur prodigieuse.

Les plus belles Fondations de l'Abbaye, après les Royales et Ducales, sont faites par les Seigneurs de Rieux en divers temps, et particulierement par Hencar de Rieux du temps de l'Abbé Connoyon second, l'an 1050. Par Allain de Rieux l'an 1063. Par Josselin de Rieux l'an 1089. & par Guehuenoc de Rieux aux années 1112 & 1127.

D'autant que les Abbez de Rhedon ont de grands droits, grand revenu, grand Fief et jurisdic-

tion, avec droit de Menée au Presidial de Rennes, possedent une jolie Ville et un bon Chasteau sur la riviere qui porte à Rennes les vivres et principales marchandises ; ce Benefice a toûjours esté tres-considerable, & possedé par des personnes de grand merite. Il y a long-temps que les Roys sont en possession d'etablir les Gouverneurs à cause de la situation et consequence de la place, quoy que l'on trouve aux Chartres de Bretagne en l'Armoire L. Cassette C. un Traitté passé le 8 octobre 1364, entre le Duc & l'Abbé de Rhedon, par lequel la Nomination du Capitaine est attribuée à l'Abbé, prenant Lettres de confirmation du Duc.

Nostre Autheur dit que S. Convoyon que je trouve nommé Connoyon fut premier Abbé de Rhedon, & qu'il mourut l'an 872. Il a eu pour successeurs :

Rithrandus Muret l'an 886.

Caduvalonus en l'an 910.

Hugulanus en l'an 930.

Perenesius en l'an 954.

Almodus en l'an 967.

Bily en l'an 988.

Hubicus ou Hubic Medecin de profession, en l'an 992.

Caduvalonus second, lequel assista à la fondation de l'abbaye de Kemperlé, l'an 1028.

Caduvalonus III du nom, mort l'an 1041.

Convoyon II du nom, en l'an 1050.

Caduvalonus IV, avoit esté coadjuteur du précédent, & estoit Abbé aux années 1061 & 63.

Robertus en l'an 1089.

Justinius qui mourut fort âgé, *Confectus Senio* de la Cronique de l'Abbaye de Kemperlé, l'an 1106.

Gualterius en l'an 1108.

Henricus (*Herveus*) qui usurpa l'Isle de Guedel ou Belisle sur les Abbé et Moynes de Kemperlé, & que son successeur fut obligé de rendre, estoit Abbé aux années 1112-1127.

Je n'ay peu (1) retrouver les noms des successeurs du dit Hervé, jusques à Frere Macé, Abbé

(1) Grâce au *Pouillé de Rennes*, nous pouvons combler cette lacune et donner la suite des abbés jusqu'en 1790.

Guillaume, 1140.
Yves, 1144-1157.
Silvestre, mourut en 1169.
Vivien, 1187.
Jean, mourut en 1233.
Daniel, mourut en 1256.
Henri de Rigoert.
Pierre, 1265-1269.
Robert Bisel, mourut en 1280.
Jean de Guipry, 1288, mourut en 1307.
Olivier de Bern, 1332.
Jean de Tréal, 1340-1370, portait : *de gueules au croissant burelé d'argent et d'azur.*
Frère *Macé*, c'est-à-dire *Mazé* ou *Mathieu* le Bart, 1381.
Guillaume de Trebiquet, 1384-1389.
Raoul, 1396-1402.
Jean de Pontbriand 1404 : *d'azur au pont de 3 arches d'argent maçonné de sable.*
Raoul de Pontbriand 1419 mort en 1422.
Guillaume Bodart, 1427, mort en 1428.
Simon, 1429.
Guillaume Chesnel 1429, mourut 1439.
Jean de Sesmaisons, 1439 : *de gueules à 3 tours de maison d'or.*
Yves le Sénéchal, 1440-1467 : *d'azur à 9 macles d'or 3.3.3.*
Alain de Coëtivy 1468 mort 1474 : *fascé d'or et de sable de 6 pièces.*
Odet de la Riviere, 1474-1492 : *d'azur à la croix engreslée d'or.*
Guillaume Guéguen, 1492-1506, *d'argent à l'olivier de sinople au francquartier d'hermines chargé de 2 haches d'armes de gueules en pal.*
Philippe de Lastellier, 1499.
Pierre de Brignac, 1505-1514, *écartelé au 1 et 4 d'argent à l'arbre d'azur au 2 et 3 d'azur plein.*

Claustral, qui mourut l'an 1381. Son Sceau estoit empreint d'un Crucifix, devant lequel estoit l'effigie d'un Abbé à genoux & à ses pieds un Escusson empreint d'un Leopard.

Audit Macé succeda Guillaume, lequel estoit auparavant Abbé Claustral de Kemperlé & fut transferé à Rhedon l'an 1384.

Frere Raoul du Pont-briand estoit Abbé l'an 1396.

Jean du Pont-briand neveu du précédent, grand Conseiller d'Estat du Duc Jean V, qu'il accompagna à Paris lorsqu'il alla rendre ses hommages au Roy Charles VI, l'an 1403.

Frere Yves estoit Abbé de Rhedon l'an 1456.

N... le Senechal, de la maison de Carcado, fut restaurateur de l'Abbaye & y fut inhumé sous un tombeau élevé en la Chappelle qui fait l'aisle de l'Epistre ; il est representé en la vitre de la mesme chappelle, revétu d'une Chape d'Azur, semée de Mâcles d'or, qui sont les armes de sa maison.

Artus de Montauban favory du Duc, fut successeur de l'Abbé le Seneschal, il gouvernoit l'Abbaye aux années 1462 & 64.

Odet Abbé de Rhedon, l'an 1474.

Guillaume Chesnel, 1480.

Guillaume Gueguen, natif de l'Evesché de S. Brieuc, Secretaire et Favory du Duc François II, premier president en la Chambre des Comptes, lieutenant en la Chancelerie, & Vichancelier de Bretagne, s'estant rendu homme d'Eglise, il fut le premier Abbé Commendataire de Rhedon, & Prieur de Lehon, & successivement Evesque de Mirepoix & de Nantes, où il mourut l'an 1506, & est inhumé en l'Eglise Cathedrale de S. Pierre, soubs un Tombeau élevé de marbre blanc, en la Chappelle de la Magdelaine

Anthoine de Grignaux, Evesque de Treguer & Abbé de Rhedon, 1510.

Louys de Roussi, Cubiculaire camerier et secrétaire du Pape, estoit abbé de Rhedon l'an 1522.

Jean Cardinal de S. Cosme & Damian, Abbé de Rhedon en l'an 1539.

Paul Hector sorti Abbé de Rhedon, 1572. Par Arrest du Parlement du 23 octobre 1573, rapporté par Herissays en son recueil des arrests de Bretagne, l'Abbé de Rhedon fut condamné de nourrir 30 Religieux, de faire reparer les édifices de l'Abbaye, & de faire bastir une infirmerie, d'entretenir un Docteur en Theologie pour faire leçon, & un Predicateur pour les Advents & Carêmes.

Enfin l'Abbaye ayant esté long-temps possedée par des Italiens, a esté baillée à deux Artus d'Epinay, Oncle et Neveu de la maison de S. Luc, après le decez du dernier desquels elle fut baillée l'an 1622, au Grand Armand Jean du Plessix lors Evesque de Luçon & depuis Cardinal de Richelieu, aprés le decez duquel le Roy la donna à

La Vie de S. Convoyon a esté par nous recueillie de ce qu'en disent les Annalistes Bretons,

Louis de Rossi Cardinal de Saint Clément, 1520. *D'or à l'aigle impériale de sable chargée sur la poitrine d'un écu d'azur au lion d'or couronné de même, tenant en la patte dextre une rose d'argent tigée et feuillée de sinople.*

Clément Campion, 1524.

Jean Salviati 1528-1553, *d'argent à 3 bandes bretessées de gueules.*

Bernard Salviati, 1557 † 1568.

Paul Hector Scotti, 1575 † 1596.

Arthur d'Espinoy 1600 † 1618, *d'argent au chevron d'azur chargé de onze besants mal ondés d'or.*

Armand du Plessix, 1622 † 1642, *d'argent à 3 chevrons de gueules.*

César de Choiseul du Plessis-Praslin, 1643-1648, *d'azur à la croix d'or cantonné de 18 billettes de même, cinq dans chaque canton du chef et 4 dans chaque canton de la pointe.*

Alexandre de Choiseul, 1648-1652.

Auguste de Choiseul, 1652-1681.

Théodore-Emmanuel de la Tour d'Auvergne, 1681-1692, *d'azur semé de fleurs de lys d'or à la tour d'argent maçonnée de sable brochant.*

Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, 1692 † 1747.

Henri-Louis des Nos, 1747, † à Coblentz 1793, *d'argent au lion de sable armé lampassé et couronné de gueules.*

P. P.

et nommément Monsieur d'Argentré liv. 3, chap. 15, 17 et 22. Allain Bouchart en ses Annales de Bretagne liv. 2, feuillet 61, et plus spécialement des Annales Manuscrites de l'Abbaye de S. Sauveur de Rhedon, par Extrait fidele tiré par R. P. F. Michel Ernard Prieur de S. Nicolas, à l'instance de Monsieur le Prieur de S. Michel et d'Air à S. Gildas des Bois, le 29 janvier 1624, à nous communiqué par Venerable et Discret Missire Vincent Charron Chanoine de S. Pierre de Nantes, le 1 de juillet 1633.

ANNOTATIONS.

SAINT CONVOYON ET NOMINOÉ (A.-M. T.).

En racontant la vie du saint Abbé Convoyon, Albert Le Grand a trop négligé de nous montrer en lui l'homme qui par son prestige religieux fut l'aide intelligent et dévoué de celui qui rendit à la Bretagne son autonomie. Il nous faut combler cette lacune; nous emprunterons les éléments de cette courte étude à l'*Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie.

De l'aveu même de leurs ennemis, deux héros, Morvan et Wiomarc'h, généreux champions de l'honneur et de l'indépendance de la race bretonne, s'étaient jetés joyeux dans la mort pour la gloire de la patrie et pour la défense du sol natal; il semblait que tout fût perdu, et voilà que Dieu donnait à la Bretagne un autre héros qui à l'heure voulue la comblerait de gloire et de puissance.

Au mois de juillet 819, l'empereur Louis le Débonnaire tenait à Ingelheim une assemblée politique ou plaid général dans laquelle parurent, comme d'habitude, plusieurs des tributaires de l'empire, surtout de ceux qui avaient été soumis l'année précédente, entre lesquels nécessairement plusieurs chefs bretons. Parmi ceux-ci il en était un, jeune encore, sur lequel s'arrêta l'attention de l'empereur, et auquel, sans doute sur la recommandation de ceux qui étaient à la tête du parti des Franks, il conféra l'office de comte de Vannes.

Sur la famille et sur le passé de ce nouveau comte nous ne savons rien; c'est celui qu'Albert désigne sous le nom de Néomène et que l'histoire appelle Nominoé. De cette année 819 jusqu'à 826 il n'est qu'un administrateur fidèle au prince qui a reçu sa promesse et son serment. Il en est bientôt récompensé par le titre et les fonctions de duc ou gouverneur de toute la Bretagne, et jusqu'en 840 c'est ainsi qu'il sera désigné; il sera aussi appelé dans quelques actes *Missus Imperatoris*. Pour confier ainsi le gouvernement des Bretons à un Breton, l'empereur a évidemment eu comme motif de rendre à ceux-ci la soumission moins pénible; mais un tel choix ne pouvait agréer aux Franks; pour eux la Bretagne était une terre à exploiter, à piller, et le choix d'un Breton pour régir la race vaincue n'était à leurs yeux qu'une trahison. Un document presque contemporain, les *Gesta Sanctorum Rotonensium* (les Actes des Saints de Redon) expose ainsi cette situation de la Bretagne et de son gouverneur : « Au temps de l'empereur Louis, la discorde se mit entre les Franks et les Bretons, parce que ceux-là voulaient de nouveau exercer leurs violences par toute la Bretagne, comme ils avaient accoutumé de faire auparavant; mais le très vaillant prince Nominoé s'y opposait de tout son pouvoir. » En dépit de tous ses efforts il y eut des chocs entre les deux nations en 830, 834, 835, 837; non seulement Nominoé n'en profita point pour essayer l'affranchissement; mais en 836 on le voit réprimer les représailles des Bretons contre les provocations des Franks; toutefois il se plaignit énergiquement à l'empereur qui lui donna raison.

Le 20 juin 840 le malheureux empereur Louis voit enfin se terminer son existence traversée par tant d'épreuves. Désormais Nominoé est libre ; le serment qu'il a prêté à Louis ne le lie nullement à Charles le Chauve.

Entre la Bretagne telle qu'elle existe alors et le pays des Franks il y a une brèche : c'est le Vannetais oriental s'étendant de Vannes à la Vilaine; mais des conquérants se sont déjà établis

dans cette zône et ont commencé à répandre autour d'eux l'esprit breton ; ce sont six moines : Convoyon, naguère archidiacre de Vannes, Conhoiarn, Tethwiu, Louhemel, Wincalon, Condeloc. Ils avaient quitté les fonctions ecclésiastiques qu'ils remplissaient auprès de l'évêque frank Raghener ou Renier, et ils cherchaient un lieu retiré pour y mener la vie religieuse ; ils le trouvèrent dans le *plou* de Bain ; cet endroit s'appelait alors *Roton;* c'est aujourd'hui Redon. Le chef ou *machtiern* de Bain se nommait Ratuili ; il habitait le manoir de *Les-Fau* (Cour des Hêtres), et c'est là que les six moines vinrent lui demander d'habiter sur ses terres. Il leur octroya en don gratuit et perpétuel le lieu demandé, pour y bâtir un monastère (juin 832). A peine la donation était-elle faite que les effets en furent entravés par les prétentions de quelques tierns ; Convoion députa Louhemel près de Nominoé, encore lieutenant de l'empereur. Le moine s'exprima ainsi : « Seigneur, je suis envoyé vers votre magnifique présence par l'abbé Convoion et par ses frères ; je viens vous demander de daigner, pour l'amour du Christ et le bien de votre âme, embrasser leur protection et leur défense. Ils veulent dans un lieu désert construire un monastère, où ils prieront Dieu chaque jour pour vous et POUR LE SALUT DE TOUTE LA BRETAGNE. Mais de méchants tierns postés dans les environs, qui ne craignent ni Dieu ni les hommes, les en empêchent... » Or, le plus fougueux ennemi des moines, le tiern Illoc était près du tribunal de Nominoé pendant que le moine tenait ce langage. « Seigneur prince, cria-t-il, n'écoute pas ce qu'il dit, ne crois pas une seule de ses paroles ! Le lieu occupé par ces enjôleurs m'appartient, il doit m'être rendu... » Nominoé l'interrompit : « C'est-à-dire, suppôt du diable, qu'il faudrait, à ton compte, remplir ce lieu d'impies et de bandits comme toi, plutôt que de prêtres de Dieu, de moines pieux, d'hommes justes, qui ne cesseront de prier le ciel pour le salut de tout le peuple ! » Ils avaient donc bien lu dans le cœur de Nominoé ces moines patriotes, et ils lui ont adressé par la bouche de Louhemel la parole qu'il fallait lui dire : leur désir à eux et le vœu du prince c'est tout un ; c'est le salut de tout le peuple breton.

Malgré ce jugement, Illoc et son neveu Hincant ne cessèrent de harceler les moines, et sur l'avis de Nominoé, Convoion alla lui-même exposer ses doléances à l'empereur et réclamer justice. Le comte de Nantes et ce même Renier, évêque de Vannes, qui avait eu Convoyon pour archidiacre et ses compagnons pour membres de son clergé, se tenaient près du prince. Loin de se constituer défenseurs du saint abbé, ils s'opposent formellement à sa requête et disent à Louis le Débonnaire : « Le lieu que veulent ces gens-là est trop important pour la force et la défense de votre empire. » La question est nettement posée et semble franchement résolue : les Franks voient très bien le danger de laisser sur la Vilaine s'implanter et grandir une abbaye fortement imprégnée de l'esprit breton. Aussi l'empereur, malgré toute sa bonté ordinaire et sa bienveillance bien connue pour les religieux, fait chasser saint Convoion et jure de ne jamais lui accorder sa demande. Ceci s'était passé en la même année 832, au mois d'octobre. Le mois suivant, l'empereur étant venu à Tours, saint Convoion alla l'y rejoindre, mais il fut traité de la même manière.

Et malgré cette épreuve, la communauté prospérait ; quatre mois après leur établissement à Redon, les six premiers religieux avaient reçu six autres compagnons ; puis du fond de la Bretagne leur arriva bientôt une nouvelle recrue : c'était un ermite, jadis moine bénédictin à l'abbaye de Glanfeuil ou Saint-Maur-sur-Loire. Comme beaucoup de religieux bretons, il avait renoncé à la vie commune pour vivre solitaire, et il s'était enfoncé dans les montagnes boisées du pays de Poher. Il y trouva un anachorète breton nommé Fidweten et se plaça sous sa direction ; pour lui, il s'appelait Gherfred, et ce nom, quelque peu modifié, désigne encore aujourd'hui le lieu de son ermitage : l'église de Locqueffret.

Dans un songe, une voix lui avait dit : « Quitte ce lieu, va trouver mes serviteurs, moines encore novices. Tu leur enseigneras la voie par laquelle ils peuvent venir à moi et vivre selon la règle. »

Evidemment cette règle ne pouvait être que celle du monastère de Saint-Maur, c'est-à-dire la règle de saint Benoît. Sur les indications d'un saint prêtre de Vannes, Gherfred crut que les serviteurs de Dieu désignés par la voix étaient les moines de Redon, et il reprit sa route. Saint

Convoion informé de son arrivée, alla au-devant de lui avec ses moines et l'introduisit dans son monastère en chantant les louanges de Dieu. Gherfred resta deux ans à Redon, puis il retourna à Glanfeuil, et quand il partit, il laissa après lui de vrais enfants de saint Benoît.

Louis le Débonnaire professait envers le patriarche des moines d'Occident une vénération, une dévotion ardente ; le changement opéré à l'abbaye de Redon aurait donc sensiblement modifié ses dispositions à l'égard de saint Convoion et de ses religieux ; mais en 833 il était emprisonné puis déposé par ses fils dénaturés. Comme nous l'avons dit, Nominoé ne provoqua ni ne favorisa de soulèvement pendant cette période, mais il voulut du moins manifester sa haute approbation pour l'esprit national si hautement exprimé par l'abbé et ses religieux, et l'on vint, un jour, annoncer à Convoion que le lieutenant de l'empereur avec les principaux seigneurs de Bretagne était aux portes de son abbaye. Nominoé y fut reçu au chant des psaumes et des hymnes, et il eut en ce jour grande joie au cœur. Il se recommanda aux prières de l'abbé et des moines et promit de leur faire du bien tous les jours de sa vie. Il tint sa promesse, en effet, et non seulement en bienfaiteur généreux, mais en habile politique, et sa principale donation fut faite au nom de l'empereur Louis alors au pouvoir de ses ennemis ; aussi, dès que le vieux souverain eut repris son autorité, il en fit usage pour mettre fin aux compétitions et aux ennuis dont souffraient saint Convoyon et sa communauté. Alors celle-ci devint « le foyer de la vie morale et de la vie matérielle » pour tout le pays environnant.

Comme nous l'avons dit, l'empereur Louis mourut en 840. Au mois d'avril 841, Charles le Chauve, son successeur comme roi de France, était au Mans, et de là prenait ses informations sur les sentiments et les projets de Nominoé. Celui-ci l'assure de sa soumission ; mais deux mois après, Lothaire qui a succédé à son père comme empereur, combattait à Fontanet contre ses frères les rois Charles et Louis. Nominoé ne voulut pas que le sang breton fût répandu dans cette lutte fratricide entre princes franks ; il envahit la Marche franko-bretonne, et le lendemain tous les Bretons étaient à sa suite.

De 841 à 845, soit par lui-même, soit par son fils Erispoé, soit par son allié Lantbert, comte de Nantes (1), Nominoé obtient d'importants succès sur les troupes de Charles le Chauve, et repousse les incursions des Normands. Enfin, au nord du bourg de Bain et tout près du monastère de Ballon, qui devait donner son nom à la victoire décisive de Nominoé, vers la fin de juin de cette année 845, la grosse cavalerie de Charles le Chauve fut écrasée, décimée par les Bretons, puis son infanterie subit le même sort; la bataille avait duré deux jours. Nominoé poursuivit les débris de cette armée à travers le pays de Nantes, du Maine et de l'Anjou, jusqu'à la Mayenne.

Après avoir pendant quelques temps songé à la revanche, Charles le Chauve trouva plus sage de signer un traité de paix, c'est ce qu'il fit en reconnaissant dans les Bretons un peuple indépendant et en Nominoé un prince souverain; constatons toutefois que dans cette Bretagne de 846 n'étaient compris ni les comtés de Nantes et de Rennes, ni les deux villes dont ils dépendaient. L'œuvre du libérateur était accomplie ; après le génie et la valeur guerrière de Nominoé, rien n'y avait autant contribué que l'esprit nationaliste, l'influence et les prières de saint Convoion et de ses moines.

NOMINOÉ ET LES ÉVÊQUES SIMONIAQUES (A.-M. T.).

AUCUN fait dans notre histoire n'a donné lieu à des discussions aussi passionnées que celles qui ont été amenées par l'intervention de Nominoé dans les affaires ecclésiastiques de Bretagne. Pour juger ici le rôle du libérateur, nous avons, dit M. de la Borderie :

« 1° Les lettres des papes et des conciles, documents authentiques dont l'autorité, quand ils

(1) Ne pas confondre ce Lantbert avec un autre comte du même nom, et que nous avons déjà nommé.

affirment des faits contemporains précis et positifs, ne saurait être contestée, mais dont on peut discuter les appréciations.

2° Un autre document contemporain, d'une autorité, d'une véracité incontestable : les *Gestes des Saints de Redon*, qu'on appelle aussi parfois la *Vie de saint Conwoion*.

3° La *Chronique de Nantes* dont le témoignage ne peut être accepté qu'avec beaucoup de précautions et beaucoup de réserves, car elle a été rédigée deux siècles après l'événement (vers 1055). Le chroniqueur n'a pas eu en mains d'autres pièces originales que celles qui existent encore, et il laisse voir des préjugés si ardents contre les Bretons, un tel parti pris en faveur de la métropole de Tours contre celle de Dol, que ses assertions ne sont pas dignes de créance.

4° Une brève narration historique du dernier acte dans l'affaire des *Evêques Simoniaques* : c'est l'*Indiculus de episcoporum Britonum depositione.* »

M. de la Borderie démontre très bien, que contrairement à l'opinion de Dom Mabillon, ce dernier document, loin d'être antérieur à la Chronique de Nantes et de lui avoir servi de source, n'en est qu'un extrait destiné à remuer l'opinion publique au moment où, vers le milieu du XIe siècle, fut repris en cour de Rome, entre Dol et Tours, le procès de la métropole.

Nous osons dire que ces deux derniers documents, la *Chronique* et l'*Indiculus* sont des œuvres de mauvaise foi : leurs auteurs ont eu soin de garder le silence sur le rôle de saint Convoyon dans cette affaire si grave et si délicate ; c'est donc qu'à leurs yeux, l'intervention d'un homme comme l'abbé de Saint-Sauveur de Redon était la plus forte et la plus convaincante des accusations contre les prélats indignes.

Venons-en au fait sur lequel Albert Le Grand a glissé si légèrement. Nous continuerons à citer M. de la Borderie, mais en l'abrégeant, à notre grand regret.

Saint Convoion arrive un jour près de Nominoé, et ayant demandé à lui parler en secret il lui dit : « Seigneur, tu ignores sans doute que ton pays est souillé par des évêques impies et hérétiques, qui livrent et vendent les saints ordres à prix d'argent. Mais prends garde à ce que je te dis : si cette hérésie n'est pas radicalement extirpée du sol de la Bretagne, la colère de Dieu et de tous les saints tombera sur toi et sur ton peuple. »

Voilà donc trois chefs d'accusation : ils sont impies, hérétiques, simoniaques.

Ils ont un autre tort, et il ne laisse pas que d'être fort grave : ils sont du parti des Franks ; or, la grande question politique, c'est de savoir si le nouveau chef qui a conquis lui-même l'indépendance et qui l'a donnée à son pays, tolérera que des prélats, d'ailleurs parfaitement indignes, se fassent près de leurs ouailles les agents de l'étranger. Quand on prend la défense de ces misérables on oublie trop une chose : c'est que les hommes d'église qui ont été gravement coupables dans l'ordre politique l'ont été ordinairement dans l'ordre moral et religieux ; c'était vrai au temps de l'arianisme en Orient et en Occident, vrai au temps de Guillaume Le Roux et de Henri II en Angleterre, vrai en France au temps de la constitution civile du clergé. N'est-ce pas là déjà une forte présomption contre les accusés de saint Convoion ?

Qu'une telle situation ait servi les intérêts de Nominoé — nous ne saurions y contredire ; mais ce n'est nullement une raison pour blâmer ce grand homme d'avoir fait condamner de vrais coupables, surtout si ceux-ci ont reconnu leur propre indignité.

Il est vrai qu'ils y mirent des formes ; ce qu'ils avaient reçu des prêtres ordonnés par eux, ce n'était pas de l'argent, disaient-ils, c'était *la marque d'honneur* que leur devaient les ordinands : « *Nos nec dona nec munera a presbyteris nostris accepimus, sed honorem congruum ac debitum ab eis accepimus et accipiemus.* » Mais, comme Nominoé, saint Convoion et toute l'assemblée protestaient avec indignation contre cette indécente plaisanterie, on résolut de soumettre la question au Saint-Siège. Les Simoniaques étaient : Susannus, de Vannes ; Félix, de Cornouailles ; Liberalis, de Léon ; Salacon, de Dol. Du côté des accusés, Félix et Susannus partirent pour Rome ; Nominoé délégua saint Convoion pour aller soutenir l'accusation devant le Souverain Pontife qui était alors saint Léon IV. La mission bretonne ne dut pas arriver à son but avant le

mois de juillet 847. Peu après, le Pape convoqua un synode pour discuter cette affaire. Le fait de simonie fut reconnu et les coupables furent sévèrement repris ; ils s'excusèrent misérablement sur leur ignorance, à quoi l'un des membres du tribunal (un archevêque nommé Arsène) répliqua vivement : « Aucun évêque n'a le droit d'ignorer la loi ! » L'assemblée déclara, d'après les saints canons, que tout évêque ayant conféré les ordres à prix d'argent, devait être déposé et remplacé sur son siège par un autre titulaire. Les évêques simoniaques ainsi humiliés s'en retournèrent en Bretagne, tandis que saint Convoion demeura à Rome jusqu'au commencement de 848.

Quand il fut parti la situation se modifia gravement : les agents de Charles le Chauve employèrent toute leur énergie et toute leur habileté pour empêcher Léon IV de ratifier une sentence qui ne s'accordait pas avec les intérêts du roi des Franks dans une province qui venait de lui échapper mais qu'il revendiquait encore. Le Souverain Pontife ne se déjugea point ; mais la puissance ecclésiastique, pour éviter de plus grands maux, est quelquefois obligée de ménager la puissance séculière ; un conflit avec Charles le Chauve aurait entraîné de graves complications. Léon IV rappela donc qu'un évêque ne peut être jugé, condamné, déposé que par un tribunal composé au moins de douze de ses collègues. Or, il est évident que ni Nominoé, ni saint Convoyon ne pouvaient constituer un tribunal de ce genre. En dehors des simoniaques, même en comptant les *abbés-évêques*, combien y avait-il de pontifes en Bretagne ? — D'autre part, le grand prince et le saint abbé pouvaient-ils compter sur les évêques francs ? Ceux-ci étaient-ils des hommes à porter un jugement loyal et désintéressé ? — Si l'on étudie l'histoire de cette triste époque, il faut répondre : non ! Le très pieux et vraiment *débonnaire* empereur Louis, père du roi Charles, avait vu la grande majorité de l'épiscopat prendre parti pour ses fils rebelles ; il avait été, par eux, déclaré déchu, condamné à la détention. Il avait été cruellemedt traité par des hommes bien plus passionnés pour la politique que pour les intérêts divins ; or, dans les démêlés entre l'empire et le nouveau royaume de Bretagne, les Franks montraient la plus injuste hostilité contre ce petit peuple qui avait si vaillamment recouvré son autonomie et sa liberté. Nominoé ne fit donc pas appel à de prétendus juges qui n'auraient été que des défenseurs pour les coupables. « Il convoqua une grande assemblée au château de Coët-Louh ; il y avait là des prêtres et des laïques, des abbés, des évêques, des tierns, des comtes, tous les principaux personnages de la Bretagne. Les prélats simoniaques furent cités, amenés devant eux. Quand ils parurent, toute l'assemblée poussa des cris d'indignation :

« — Vous n'êtes plus dignes d'être évêques, avouez vos fautes et démettez-vous !

« Effrayés de cette explosion et noyés de honte, les malheureux avouèrent tout, déposèrent leurs anneaux et leurs crosses, insignes de l'épiscopat, et s'en allèrent chercher asile près de Charles le Chauve. »

Dites si ce choix d'un asile auprès de l'ennemi de leur pays ne prouve pas quelle avait été jusque-là leur triste attitude politique et si leurs propres aveux, à Rome et à Coët-Louh ne sont pas sufffsants pour les faire regarder comme vraiment criminels. Voici quel est sur ce point l'avis du dernier historien de Bretagne : Cette démission (1) fut-elle le résultat de violences exercées contre eux ? La *Chronique de Nantes* le crie très haut et ajoute, pour le faire croire, des contes invraisemblables. Mais comme elle fut composée deux siècles après l'événement (1050-1060), dans un esprit ardemment hostile contre Nominoé et ses réformes ecclésiastiques, ouvertement favorable aux Franks et aux simoniaques, elle mérite fort peu de confiance. Le seul témoignage sérieux sur ce point, est une lettre du pape Nicolas Ier adressée en 866 au roi Salomon, successeur de Nominoé, où ce pontife parle ainsi des aveux faits par les simoniaques :

« On dit que ces évêques confessèrent leur crime ; mais *on peut croire* que, sous le coup de la violence et de la crainte, ils dirent ce qu'ils n'avaient pas fait, parce qu'ils virent les laïques et les séculiers conspirant contre eux avec le roi. »... Cette hypothèse du Souverain Pontife : *on*

(1) Ce ne fut point en effet une déposition.

peut le croire, est certainement inexacte, car d'après les *Actes des Saints de Redon*, les évêques incriminés reconnurent avoir reçu de l'argent pour conférer les ordres. Leur démission plus ou moins spontanée, mais en tous cas, suite logique et canonique de leur confession, opéra la vacance de leurs sièges, sur lesquels leurs successeurs, quoi qu'on dise, furent régulièrement intronisés, puisque ces malheureux simoniaques avaient eux-mêmes, en confessant leur indignité, abandonné leurs églises.

Cependant toute l'église des Gaules prit fait et cause pour ces évêques sacrilèges et s'efforça, pendant de longues années, de rétablir dans les lieux souillés par eux ces vendeurs du temple. Cette campagne fit peu d'honneur aux évêques franks ; ni religieuse, ni chrétienne, ni ecclésiastique, elle était exclusivement politique, uniquement entreprise et poussée dans l'intérêt du roi Chauve, dans le but de soumettre de nouveau la Bretagne à la domination carolingienne. »

Je réserve pour plus tard de suivre M. de la Borderie dans son intéressante étude sur les causes qui déterminèrent Nominoé à créer la métropole de Dol, mais je dois citer dès maintenant ce qu'il dit sur l'emplacement de ce Coët-Louh où furent jugés les évêques bretons : ce serait d'après lui à l'endroit appelé aujourd'hui Coëtleu, près de Saint-Congar, sur la rive droite de l'Out, à mi-chemin environ entre Redon et Vannes. Il ajoute en note : « Il y a en Bretagne d'autres localités portant le nom de Coëtlouch, Coëtlou, Coëtleu, mais aucune dans une situation aussi favorable pour une assemblée de ce genre, à 32 kilomètres de Vannes la capitale de Nominoé, et à 22 kilomètres de Redon résidence de Convoion, l'un et l'autre très mêlés à cette affaire. En outre, le village de Coëtleu en Saint-Congar porte des traces d'une haute antiquité dans ses constructions ; on y a rencontré beaucoup de briques romaines et de plus deux lignes parallèles de murailles fort anciennes de style barbare, de 3 mètres d'épaisseur, à 20 mètres l'une de l'autre, débris d'une importante construction de l'époque primitive du moyen-âge. »

Malgré ces fortes présomptions, plusieurs veulent cependant un Coët-Louh autre que celui-ci. Ogée le place en Scaër, dans cette forêt de Coatlorh où Brizeux a fait vivre les héros de son admirable poème : *Les Bretons.*

LES RELIQUES DE L'ABBAYE DE SAINT-SAUVEUR DE REDON (A.-M. T.).

En chargeant saint Convoion d'être son mandataire auprès du pape saint Léon IV, Nominoé lui donnait pour mission non seulement de traiter l'affaire importante qui vient d'être exposée, mais de prier en outre le Souverain Pontife : 1° pour qu'il accordât au nouveau chef des Bretons la permission de porter une couronne et de se faire couronner solennellement ; 2° pour qu'il voulût bien lui donner le corps d'un des premiers papes martyrs. A son tour le prince offrait à saint Léon une couronne d'or décorée de pierres précieuses.

Les deux demandes de saint Convoion furent favorablement accueillies ; Nominoé se vit autorisé à porter sur la tête un cercle d'or dans les jours solennels.

Saint Convoion présida lui-même à la translation de Rome en Bretagne du pieux trésor que lui avait accordé le successeur de saint Pierre, c'est-à-dire le corps de saint Marcellin, 29e pape (296-304). Quand il arriva en vue de Redon avec le corps du Pontife martyr, Nominoé et les principaux seigneurs bretons allèrent au-devant de lui et portèrent eux-mêmes jusque dans l'église de Saint-Sauveur, où elle fut installée solennellement, la châsse qui contenait les ossements sacrés. Cette réception eut lieu un dimanche de février 848.

Dès avant cette époque le monastère de Redon possédait le corps de saint Apothème, évêque d'Angers, et c'est saint Convoion lui-même qui l'avait pieusement dérobé, genre de larcin qui n'était pas rare à cette époque.

A côté des corps de ces deux pontifes nous trouvons encore ceux de saint Maxent, et de l'évêque saint Méloir (qu'il ne faut pas confondre avec le jeune martyr saint Méloir ou Mélar, comte de Cornouailles).

Une partie de ces reliques, comme nous allons le voir, échappa aux profanations des Normands et aux distributions indiscrètes; cependant au XVIe siècle elles ont bien diminué. M. l'abbé Guillotin de Corson a publié un inventaire du trésor de Saint-Sauveur à cette époque, et voici quelles étaient, d'après ce document, « les reliques enchassées » possédées par l'abbaye :

« Le chef de saint Marcellin, d'argent doré. Le bras de saint Léon, enchâssé en argent. — C'était le bras de saint Léon III, pape et martyr, offert en 868 par le pape Adrien II à Salomon roi de Bretagne qui le déposa à Redon. » — « L'imaige Sainct Pierre, en argent, doré en aulcuns endroits, avecq sa relique; l'imaige Sainct Yves, d'argent, avecq sa relique; ung tablcau de cuivre doré auquel y a du laict de Nostre-Dame ; ung tableau carré couvert d'argent où sont plusieurs reliques. » — Un inventaire de 1594 est plus précis et signale ici les reliques de « Messieurs S. Jacques, S. Phélippes et S. Estienne. L'imaige Saincte Appoline estant de cuivre, où il y a une dent. — La Vroye Croix, enchassée en une croix d'argent doré. » — Cette relique fut apportée de Jérusalem, vers l'an 1100, par Riou, seigneur de Lohéac, qui s'était croisé avec Alain Fergent, duc de Bretagne; Riou étant mort en revenant de Palestine, la relique fut confiée à Simon de Ludron qui la remit à Lohéac très solennellement entre les mains de Justin, abbé de Redon. — « L'estolle Sainct André et sa croix. » Un inventaire de 1611 mentionne : « Un relicquaire de Monsieur Sainct Melainne enchâssé en cuivre doré avec une petite chaisnette, lequel a esté donné par frère Jacques Bonnemez, chapelain de la Serche, religieux de ladicte abbaye. »

Figurent encore dans ces inventaires, plusieurs reliquaires de différentes formes, mais sans que soient indiqués les saints dont les reliques y sont incluses.

Avant de commencer l'énumération des reliques enchassées, M. Guillotin de Corson désigne les corps saints que possédait l'abbaye de Redon, et à la liste que nous en avons donnée il ajoute les corps de saint Benoit de Macérac, ermite, et de saint Convoyon.

J'ai voulu me renseigner sur ce que l'abbaye de Saint-Sauveur a pu soustraire aux profanations des terroristes ou peut-être aux précautions maladroites des pieux fidèles qui ont voulu les sauver. Tout ce que je sais, c'est qu'à Redon on expose *une* relique de saint Apothème ; mais du pape martyr qui fut enlevé à son tombeau des bords du Tibre pour attendre la résurrection sur les bords de la Vilaine, des autres bienheureux qui vécurent et moururent à Saint-Sauveur, où y furent transférés de bien loin, il reste à peine le souvenir; quant à l'ami de Nominoé, au fondateur du monastère et de la ville, il semble qu'il n'y ait pas laissé un débri de ses ossements.

SAINT-SAUVEUR DE REDON (J.-M. A.).

L'ÉGLISE abbatiale de Saint-Sauveur de Redon est devenue église paroissiale et se trouve incomplète par suite d'un incendie qui détruisit la nef en 1782, ce qui explique le fait du clocher séparé actuellement de l'édifice. La partie la plus ancienne de ce monument est le carré central ou croisée du transept, construction romane de la fin du XIe siècle ou bien du XIIe. La tour qui surmonte ce carré est composée de trois étages d'arcatures à plein cintre, les unes aveugles, les autres ajourées. Le chœur est de style ogival de la fin du XIIIe siècle, entouré d'un déambulatoire et de chapelles absidales. La nef incendiée était de la même époque, et ce style se retrouve dans le grand clocher isolé. Au transept nord est accolée la *chapelle des Ducs*, œuvre du XVe siècle et représentant chez nous un spécimen des églises fortifiées, car ses murs sont couronnés de créneaux et de machicoulis.

LA VIE DE S. GILDAS, SURNOMMÉ LE SAGE,

Confesseur, Abbé du Monastere de Rhuys, le 29 Janvier.

L'heureux S. Gildas, honoré par les anciens du nom de *Sage,* Pere & Maistre d'un grand nombre de Saints Religieux, estoit Breton insulaire, né en la Province de Cornoüaille; Son pere s'appelloit Caunus, Seigneur riche & moyenné, il eut cinq fils & une fille; l'aîné fut Caillus qui succeda à la Seigneurie de son pere; le second fut Maillocq, lequel, ayant achevé le cours de ses études, se retira du monde & se rendit Moyne au Monastere de Luythen, au territoire d'Elmaïl, où il vescut & mourut saintement; le troisiéme fut Ægreas; le quatriéme Allaeus, lesquels, avec leur sœur Peteone, se retirerent au desert, où ayans long-temps vescu au service de Dieu, ils moururent en opinion de Sainteté; le sixiéme & dernier de tous fut S. Gildas, donné de Dieu à ses parens pour estre l'honneur de sa famille, l'Apôtre, Maistre et Docteur de plusieurs peuples. Si-tost qu'il peût distinctement parler, son pere l'envoya au Monastere de S. Hydultus, où il eut pour compagnons d'écolles & condisciples saint Samson depuis Archevesque d'York, puis de Dol, & saint Paul aprés Evesque de Leon. La Classe où estoient instruits ces saints Enfans estoit située prés le rivage de la Mer, laquelle souvent entroit dedans; Saint Gildas et ses condisciples suplierent S. Hydultus d'impetrer de Dieu que la Mer se retirast plus au loin, le saint Abbé pria avec ses Disciples, & la Mer se retira miraculeusement aussi loin qu'ils voulurent, laissant à sec une grande pleine, qu'à force de travail & engrais on rendit labourable, & y sema-t-on du froment, mais les oyseaux maritimes le gasterent, saints Gildas, Paul & Samson les amenerent à leur Maistre aussi doux qu'agneaux, lequel admirant la vertu de ces jeunes Saints, donna la liberté à ces oyseaux captifs.

II. Ayant atteint l'âge de 15 ans, & fait son cours en Philosophie & Theologie, touché de Dieu, oubliant son païs & ses parens, ayant perdu le goût des delices dont il pouvoit jouir en sa maison paternelle, il demanda humblement l'habit Monachal au méme Monastere de saint Hydultus; lequel ayant receu, il s'adonna avec telle ferveur à la mortification de ses sens, qu'il ressembloit plûtost un Ange qu'un homme; il portoit presque continuellement la haire; à l'exemple des Nazaréens, ne beuvoit vin ny autre boisson qui pût enyvrer, à raison dequoy, il fut surnommé par les autres Moynes *Aquarius,* Boy l'eau. Depuis qu'il se rendit Religieux jusques à la fin de sa vie, il ne fit que trois repas par semaine, & prenoit à chaque fois si peu de nourriture, qu'à peine estoit-elle bastante de le substanter; son humilité estoit si extréme, que, méme estant Abbé, il servoit aux offices les plus humbles du Monastere; il estoit doüé d'une grande douceur & affabilité, d'une extréme charité, d'une tendre devotion, d'une admirable patience; bref, c'estoit un modelle acomply de toutes sortes de vertus, de sorte que son Abbé le jugea capable du Sacerdoce, & luy fit prendre tous les Ordres & chanter Messe.

III. Son Abbé luy enjoignit d'aller prescher au costé Meridional de la Province de Cornoüaille, & faire part aux peuples de cette contrée des celestes Tresors dont il avoit fait bonne provision dans le Monastere, le Saint y obeït, &, en peu de temps, y fit si grands fruits & progrés, que la renommée de sa Sainteté vola jusques dans l'Hybernie, d'où sainte Brigite, (qui lors estoit Abbesse d'un Monastere de Vierges en cette Isle), envoya un Messager exprés vers luy se recommander à ses saintes prieres, & lui demander quelque chose beniste de sa main pour se souvenir de luy; saint Gildas luy envoya une

petite clochette, laquelle elle receut et conserva en grande reverence. Il y avoit lors un Roy en Hybernie, nommé Ammericus, lequel envoya un Ambassade vers saint Gildas, pour le suplier de venir en son Isle pour reformer le Clergé & confirmer son peuple fort debile en la Religion Catholique; le saint Abbé, ne voulant manquer en une affaire de telle importance, passa la Mer et se transporta vers ce Roy, en presence duquel il guerit un paralytique. Le Roy le receut benignement, & luy fit les mémes requestes qu'il luy avoit déjà faites par ses Ambassadeurs; S. Gildas, selon l'intention du Prince, visita toute l'Isle, prescha tant aux champs qu'és villes, édifia plusieurs Monasteres et Colleges pour instruire la jeunesse, puis ayant remis toute cette Isle en son ancienne croyance & Religion, repassa en la Grand'Bretagne, au regret du Roy et de toute l'Hybernie.

IV. Estant de retour, Dieu luy revela qu'il eust à quitter son Païs & s'en aller en la Bretagne Armorique; il prit congé de ses confreres Religieux, &, avec quelques-uns qui le voulurent suivre, se rendit au Havre prochain, où, trouvant un Navire Breton prest à lever l'ancre, monta dessus, &, en peu de jours, prit terre à la coste de Bretagne, sur le rivage de la riviere de Blavet, où il choisit un lieu escarté sur le bord de ladite riviere, & y edifia un petit Oratoire sous un grand rocher qui avoit l'entrée vers l'Oüest; &, pour y avoir de la clarté, il pratiqua une petite fenestre du costé de l'Orient, mais n'ayant point de vitre pour y mettre, il se mit en priere, & puis, s'aprochant d'un rocher qui estoit là auprés, il en tira une vitre de la juste grandeur qu'il lui falloit, &, dans peu de temps, bastit un gentil Monastere en ce lieu, à l'aide des païsans des environs qui luy faisoient plusieurs aumosnes & charitez. Un jour, quelques hostes luy estant survenus, il les fit traiter charitablement, & luy méme leur lava les pieds, mais, quand se vint à la refection, il ne se trouva point de vin. Le S. Abbé ne se troubla pas pour cela, mais fit une briefve oraison, puis commanda qu'on eust à remplir les tonneaux d'eau, sur lesquels ayant fait le signe de la Croix, il en fit tirer et verser à ses Hostes, qui trouverent que l'eau avoit esté convertie en excellent vin, de quoy ils remercierent Dieu, admirans la Saincteté de son serviteur Gildas.

V. Une troupe de bandolliers le voulurent assassiner, & s'acheminoient en ce pernicieux dessein vers son Oratoire de Blavet; le saint en eut revelation & se mit en oraison, priant Dieu de le delivrer de leurs mains. Son oraison finie, les pieds & jambes de ces voleurs devinrent roides & pesans comme marbre & s'attacherent à la terre de telle sorte qu'ils ne pouvoient aller ny en avant ny en arriere; mais saint Gildas, prenant pitié d'eux, leva la main & ayant fait le signe de la Croix, les delivra, & depuis ne se trouverent plus en ces quartiers-là. Le diable, portant envie au Saint & à ses Religieux, les inquictoit de spectres & fantosmes, ne les laissant aucunement en paix; mais voyant qu'il ne profitoit rien, à cause de l'extréme diligence que le saint Abbé aportoit à garantir ses Moynes de ses embusches, il resolut de joüer d'un autre ressort, & perdre le Saint pour plus aisement venir à bout des autres, pour à quoy parvenir, il depescha à Blavet quatre demons accoustrez en Moynes, qui se disoient Religieux de saint Philbert (avec lequel saint Gildas avoit contracté une estroite amitié lors qu'il alla en Hybernie), lequel, disoient-ils, estoit nouvellement decedé, & qu'on ne faisoit que l'attendre pour l'inhumer, partant le suplioient de s'embarquer hastivement dans le vaisseau qu'ils avoient amené. Le S. Abbé alla à l'Eglise faire sa priere, & sceut par revelation qui estoient ces faux Moynes; neanmoins il le dissimula pour lors, &, ayant pris le livre des Evangiles, qu'il avoit ecrit de sa propre main, il le mit reverемment en une petite caisse qu'il cacha en son sein, au desceu de ces faux Moynes, prit son Breviaire, son chapeau, son manteau & son bourdon, & s'embarqua; &, les ancres levées, les voiles tendües, le vaisseau s'élargit en pleine Mer, de sorte que, sur l'heure de Prime, ils se trouverent avoir perdu terre de veüe de toutes parts; Alors S. Gildas dit :

Or ça, Freres, que l'un de nous tienne le gouvernail, et les autres disent les Primes, et, pour promptement nous en acquitter, baissons la vergue du grand Mats. Ces faux freres luy repliquerent : *si vous retardez tant soit peu nostre course, vous n'arriverez pas à temps au Monastere. N'importe,* (repond S. Gildas), *ne manquons pour cela à rendre nos vœux à Dieu;* alors l'un d'eux, se mettant en colere contre le saint luy dit brusquement : *Et! que tu nous romps la teste avec tes Primes.* S. Gildas, voyant qu'il ne gagnoit rien, commença le *Deus in adjutorium,* (s'estant jetté de genoux), & tout à l'instant la Barque et tout son attirail & les quatre Moynes disparurent, & le Saint se trouva seul sur les Vagues de la Mer.

VI. Se voïant en ce danger, il se recommanda à Dieu, & acheva ses Primes; puis, ayant osté son manteau ou froc, se mit dessus, & en attacha le bout à son bourdon pour cueillir le vent, s'en servant comme de voile, et cingla en cette sorte jusques à la coste d'Hybernie, & arriva au Monastere de S. Philbert, auquel ayant raconté toute l'histoire de son voyage, ils en rendirent graces à Dieu. Il sejourna quelques mois avec S. Philbert; puis, trouvant un vaisseau à commodité qui repassoit en Bretagne Armorique, il se mit dedans, & fit voile; mais, comme il estoit à mi-chemin, il s'éleva subitement furieux vent de Sudoüest, qui, luy donnant droit en proüe, le rejetta à la coste d'Irlande, où il fut contraint de relâcher pour attendre le vent et le beau temps; &, l'ayant trouvé favorable, il s'embarqua de rechef, & se rendit heureusement à la coste de la Bretagne Armorique, d'où il se retira par terre à son Monastere, où il fut receu de ses Religieux avec une joye extréme. Comme il vivoit ainsi paisiblement en son Monastere, il survint une affaire qui l'obligea encore un coup de sortir de sa chere solitude.

VII. De ce temps estoit Comte de Cornoüaille un meschant et vicieux Seigneur, nommé Comorre, auquel ayant esté fait recit de la grande Sainteté de S. Gildas, il l'envoya prier de prendre la peine de le venir voir; le saint jugea à propos d'y aller sous esperance de convertir ce Loup carnatier & en faire un doux Agneau; il sortit donc de son Monastere, accompagné de quelques-uns de ses Moynes, & alla trouver le Comte, lequel le receut fort courtoisement, & prit si grand contentement à son entretien, qu'il le voulut retenir quelque temps prés de soy; Le saint Abbé quittoit à regret la solitude; mais l'esperance qu'il avoit de convertir cet homme, & à la longue le reduire à un salutaire changement de vie, le fit resoudre à y faire quelque sejour. Comorre avoit, quelque peu de temps auparavant, esté voir Guerok Comte de Vennes, & y ayant salué la Dame Triphine, sa fille aînée, en devint éperduement amoureux; mais il n'eut plûtost ouvert la bouche pour la demander à son pere, qu'il n'en fut éconduit, à cause de l'extréme cruauté & barbarie dont il avoit usé vers ses autres femmes; lesquelles si-tost qu'il les sentoit estre enceintes, il les faisoit inhumainement massacrer, abusant du saint Mariage, plûtost pour assouvir sa concupiscence, & pallier ses saletez, que pour le desir d'avoir lignée, traittoit ses femmes plûtost en qualité de concubines que de legitimes épouses. Ce refus l'avoit tellement attristé (luy qui estoit frappé de cette furieuse passion), qu'il passoit les jours & les nuits à penser quelque moyen pour obtenir ce que si éperdüement il desiroit. Enfin, il ne trouva expedient aucun plus propre que d'y emploïer le credit de S. Gildas, auquel ayant declaré toute l'affaire, il le supplia avec instance d'aller vers le comte Guerok, & lui promettre de sa part une paix perdurable & bonne alliance & amitié entre leurs Seigneuries & toute sorte de bon traittement, honneur et cordialle affection à la jeune Dame, s'il la luy vouloit accorder.

VIII. Le S. Abbé, pour le desir qu'il avoit d'entretenir la paix entre ces deux Princes, & que le pays, encore tout fatigué des precedentes guerres, jouïst d'une douce tranquillité, entreprit cet Ambassade & alla vers le Comte Guerok, duquel il fut receu fort honorablement, &, l'ayant ouy paisiblement, gousta ses raisons, & en fin, à sa requeste, accorda sa fille au Comte Comorre, à telle condition toutes fois que, si le Comte de

Cornoüaille mal-traittoit sa fille, comme il avoit fait ses autres femmes, il s'obligeroit à la luy rendre, à sa requeste, ce que le S. Abbé promit faire. Avec cette bonne reponse, il s'en retourna vers Comorre, lequel en receut un extréme contentement, & l'ayant remercié, lui permit de se retirer en son Monastere.

Cependant se firent les preparatifs des Nopces; Comorre se rendit à Vennes & épousa sa Dame dans le Chasteau de Vennes, & l'ammena avec soy en ses terres, la traittant assez respectueusement, jusqu'à ce qu'il sentit qu'elle fut grosse; car lors il commença à la regarder de travers; ce qu'apercevant la pauvre Dame, &, craignant la fureur de ce cruel meurtrier, resolut de se retirer à Vennes vers son pere pour y accoucher, & puis, aprés s'estre délivrée de son fruit, s'en retourner vers son mary. Cette resolution prise, elle fit, d'un bon matin, équiper sa Haquenée, &, avec peu de train, sortit avant jour du Chasteau, & tira le grand galop vers Vennes; le Comte, à son reveil, ne la trouvant pas prés de soy, l'appelle & la fait chercher par tout; mais ne se pouvant trouver, il se doute de l'affaire, se lève et s'accoustre promptement, prend la botte, monte à cheval, la suit à pointe d'espron, & enfin l'attrape à l'entrée des rabines d'un Manoir hors les faux-bourgs de Vennes. elle, se voyant decouverte, descend de sa Haquenée, &, toute éperduë de crainte, se va cacher parmy des halliers en un petit boccage là auprés; mais son mary la chercha si bien qu'il la trouva. Lors la pauvre Dame se jette à genoux devant luy, les mains levées au Ciel, les jouës baignées de larmes, luy crie mercy; mais le cruel bourreau ne tient conpte de ses larmes, l'empoigne par les cheveux, luy desserre un grand coup d'épée sur le col & lui avale la teste de dessus les espaules, &, laissant le corps sur la place, s'en retourna chez soy.

IX. Les serviteurs de la Comtesse, voyans venir Comorre de telle furie, se sauverent vers Vennes & avertirent le Comte Guerok du danger auquel estoit sa fille, lequel envoya vistement la moytié de ses Gardes au secours, mais ils ne s'y peurent si-tost rendre que le coup ne fust joüé. Le triste pere, tout éploré, alla voir le corps de sa chere fille, lequel il fit aporter en Ville & le garder, couché sur un lict funebre dressé en la grande sale du Chasteau de la Motte, defendant de l'enterrer jusques à son retour. Il prit la poste vers Blavet, où, estant arrivé, il se jetta aux pieds de S. Gildas, luy raconta toute l'affaire comme elle estoit advenuë, & le somma de luy tenir promesse luy rendant sa fille en vie. S. Gildas le consola, luy promit de recommander cette affaire aux prieres de ses Religieux, puis ayant pris sa refection & fait disner le Comte, partirent de compagnie tirans vers Vennes; mais, avant que d'y arriver, saint Gildas s'écarta vers le Chasteau où demeuroit Comorre, lequel avoit fait lever les ponts & fermer toutes les portes, se doutant bien que le S. Abbé ne manqueroit de le venir reprendre de sa cruauté & perfidie. Le saint, estant arrivé sur le bord du fossé, commence à crier à la sentinelle & demander entrée, mais le guet avoit ordre de ne rien repondre; ce que voiant le saint Abbé & qu'il ne gagnoit rien, il fit une promenade tout à l'entour du Chasteau par dehors sur la contrescarpe des fossez, puis, les genoux en terre, pria Dieu qu'il luy pleust chastier la dureté & obstination de ce déloyal. Sa priere achevée, il prit une poignée de poussiere, la jetta contre le Chasteau, lequel tomba tout à l'instant & blessa griesvement le Comte Comorre, puis saint Gildas vint retrouver le Comte Guerok, & poursuivirent leur chemin.

X. Estant arrivé à Vennes, il monta dans la sale où estoit gisant le corps, prés duquel il se mit à genoux, & exhorta tout le peuple là present à prier Dieu assemblément avec luy. La priere finie, il s'approcha du corps, &, prenant la teste, la luy mist sur le col; &, parlant à la defuncte, luy dit tout haut : *Triphine, au Nom de Dieu Tout-Puissant, Pere, Fils et S. Esprit, je te commande que tu te leves sur bout et me dies où tu as esté.* A cette voix, la Dame ressuscita, & dist, devant tout le peuple, qu'aprés la separation de son

Ame d'avec son corps, les Anges l'avoient ravie, & estoient tous prests de la placer au Paradis parmy les Saints, mais qu'aussi-tost que S. Gildas l'eut apellée, son Ame s'estoit réünie à son corps. Le comte de Vennes, revenu à soy comme d'un profond sommeil, remercia S. Gildas, & la comtesse Triphine protesta que jamais elle n'abandonneroit le Saint. *Non, ma fille,* (dit-il), *il seroit messeant de voir une fille suivre un Moyne; demeurez avec vostre Pere jusques aprés vos couches, et puis je vous consacreray au service de Dieu en un Monastere de Saintes Vierges.* Ce qu'elle fit.

Le Comte Guerok, ayant veu ce grand miracle, pria S. Gildas de demeurer en ses terres & retirer ses Religieux du Monastere de Blavet, de peur que le Comte Comorre ne les y molestast; le saint y consentit, & receut de Guerok l'ancien Monastere jadis fondé par le Roy Grallon en l'agreable & fertile Isle de Rhuys l'an 399, en faveur du premier Gildas son Chancelier, du temps de Judicaël Evesque de Vennes, lequel, ayant esté ruïné par la fureur des guerres Civiles, fut en peu de temps reparé par notre saint Gildas, auquel le Comte Guerok fournit tout ce qui estoit necessaire pour le rétablissement et entretien de ce saint lieu.

XI. La Comtesse Triphine ayant accouché d'un fils, S. Gildas le fit Baptiser, le tint sur les sacrez Fonds & le nomma Trémoré ou Tremeur, les Bretons l'apellent S. Trever; &, si-tost qu'elle fut relevée de sa gesine, elle fonda un beau Monastere de Religieuses aux faux-bourgs de Vennes, où elle prit l'habit, et fut voilée par l'Evesque de Vennes, & y persevera saintement au service de Dieu le reste de ses jours. Quant à l'enfant Tremoré, il demeura sous la tutelle du Comte de Vennes jusqu'à l'âge de cinq ans, qu'il fut envoyé en pension au Monastere de Rhuys, car saint Gildas, sçachant combien il importe que les enfans des Seigneurs et Gentils-hommes soient bien instruits dès leur jeunesse, prenoit des pensionnaires en son Monastere, lesquels il instruisoit avec un grand soin, non moins au service de Dieu & devoir de bons Chrestiens, qu'à l'étude des bonnes lettres. Pendant que le saint Abbé vivoit ainsi sainctement en son Monastere de Rhuys, la Grande Bretagne, son païs natal, estoit toute embrasée de guerres & dissentions, tant civiles & domestiques qu'externes. Ce que voyant ce Saint, & considerant que c'estoit un fleau de Dieu provoqué par les pechez, tant des Ecclesiastiques que des Princes Seculiers, il mist la main à la plume, &, d'un admirable style & éloquence, écrivit deux traittez remplis d'un esprit plein de zele et Chrestienne liberté, l'un desquels il addresse au Clergé, intitulé *Acris correctio in Clerum Britannicum*, & l'autre aux Roys & Princes Temporels, dit, *De excidio Britannorum,* esquels il invective contre les vices de ces deux Ordres, & leur monstre, par vives raisons, que leurs pechez ont esté la vraye et unique source de tous ces mal-heurs et calamitez. Ces escrits, portez en l'Isle & semez parmy les factieux, reduisirent plusieurs à la voye de salut, & firent poser les armes bas aux plus échauffez.

XII. Il y avoit en une Paroisse de l'Evesché de Vennes (1) un grand estang, dans lequel la Mer entroit par une etroitte emboucheure, au goulet de laquelle se tenoient à flot les Vaisseaux de certains voleurs, qui détroussoient & battoient les passans de l'un et l'autre bord; les villageois s'en pleignirent à saint Gildas, lequel, prenant compassion d'eux, pria Dieu qu'il luy pleust délivrer ces pauvres gens de tout ennuy, &, tout à l'instant, la Mer jetta un grand tas ou banc de sable en ce détroit où ces voleurs avoient la coustume de se tenir, qui fit échoüer leurs vaisseaux, & les contraignit d'abondonner ce lieu. Il avoit basty un Prieuré sur une Montagne non gueres loin de son Monastere, & y avoit envoyé des Religieux pour y faire le service. Quelque particulier, qui prétendoit le Monastere avoir esté basty en sa terre, inquietoit fort ces Religieux, & troubloit leur

(1) In plebe S. Demetrii venetensis diœcesis. — A.

repos & quietude, dequoy S. Gildas averty s'y en alla, & ayant tasché, mais en vain, de contenter ce personnage, luy dit : *Et bien! Dieu vous monstrera maintenant les bornes et limites de la separation de nos terres d'avec les vostres;* alors, il se retira en un coin de la Montagne regardant vers la Mer, &, s'estant mis à genoux avec ses Religieux, fit sa priere, &, tout à l'instant, il sourdit une belle fontaine au lieu méme où il s'estoit agenouillé. laquelle fit un gros ruisseau qui, courant à travers la Montagne, separa les terres apartenantes au Prieuré de S. Gildas d'avec celles de ces competiteurs.

XIII. Saint Gildas sentant aprocher la fin de ses jours, se retira dans l'Isle de Hoüath (1), avec deux ou trois de ses religieux, où il vescut en grande abstinence, silence & recollection, s'estant entierement démis du Gouvernement de son Monastere. Une nuit, aprés ses longues veilles & oraisons, comme il se fut jetté sur son pauvre grabat, un Ange luy revela en songe que, dans huit jours, il devoit estre delivré de la prison de son corps, a ces bonnes nouvelles, il s'éveilla & en rendit graces à Dieu; le matin, aprés la Messe, il declara à ses Confreres la revelation qu'il avoit euë, lesquels le manderent incontinent à Rhuys. Cette nouvelle attrista extrémement les Religieux de Rhuys, la pluspart desquels allerent voir leur saint Pere & bon Abbé, pour recevoir sa benediction & ses dernieres instructions. Sa mort prochaine ayant esté revelée aux Religieux du Monastere de S. Hydultus en Cornoüaille d'outremer, son pays natal, plusieurs s'embarquerent & vinrent le visiter en son Isle de Hoüath, lesquels, l'ayans trouvé fort malade, environnent son pauvre lit pour oüir ses dernieres instructions qu'il leur donna; puis se fit porter en la Chapelle, où, s'estant confessé au prieur de Rhuys, il receut le S. Viatique & l'Extréme-Onction, &, s'adressant à ses Moynes, leur dist : *je vous suplie mes Freres, de n'entrer en aucune altercation touchant ce mien corps, quand j'auray rendu l'esprit; mettez mon corps en un batteau, et, sous ma teste, posez la pierre laquelle m'a toûjours servy de chevet pendant ma vie; qu'aucun de vous ne demeure dans le batteau, mais poussez-le en pleine Mer, et le laissez aller où il plaira à Dieu, lequel luy pourvoira de Sepulture où bon luy semblera : Or le Dieu de paix et de dilection demeure toûjours avec vous!* Et ainsi rendit son heureux esprit le quatriéme des Kalandes de Fevrier, qui est le vingt-neuviéme Janvier.

XIV. Incontinent ils laverent le corps, &, l'ayant revestu de ses ornemens Abbatiaux, le mirent dans le batteau, tout ainsi qu'il leur avoit recommandé; sur cela s'éleva une grande dispute à qui l'auroit, car les Religieux qui estoient venus de Cornoüaille, le vouloient emporter, comme estant Religieux originaire, né & Profez de leur Monastere monstrans le pouvoir & procure qu'ils avoient de leur Abbé de l'enlever. Ceux de Rhuys se mocquoient de cette commission, & contestoient que l'Abbé de Cornoüaille eust aucune Jurisdiction en cette Isle, qui dependoit du Monastere de Rhuys, dont le deffunt avoit esté Reparateur, & en estoit mort Abbé; & partant, que le corps estoit deu de droit & leur demeureroit. Sur cette contestation, Dieu les mit d'accord; car, comme ils ne pensoient à rien moins, le batteau où estoit le S. Corps coula doucement à fonds, au grand estonnement & regret des uns & des autres, lesquels s'opiniastrerent à le chercher par les rivages plusieurs jours; mais voyant ces Moynes de Cornoüaille en l'Isle qu'ils ne le pouvoient trouver, ils s'en retournerent en leur païs. Les Moynes de Rhuys persevererent trois mois durant à le chercher, au bout desquels, ils ordonnerent entr'eux des prieres & un jeusne extraordinaire de trois jours, lequel accompli, l'un deux eut revelation du lieu où il estoit, & du temps auquel il seroit trouvé; ce qui les consola beaucoup.

XV. Le temps des Rogations estant venu, les Moynes de Rhuys allerent procession-

(1) Insula Horata. — A.

nellement, selon la coustume, à un petit Oratoire sur le bord de la mer, appellé de sainte Croix, que S. Gildas avoit autre fois basti, & estoit l'une de leurs stations ordinaires. Estans auprés de cette Chapelle, ils apperceurent, dans une petite baye de sable qui estoit joignant, un batteau resté à sec aprés la marée, dans lequel ils trouverent le corps de S. Gildas aussi frais & entier que le jour qu'il estoit decedé; ils le tirerent hors du batteau, &, en memoire de cette invention, laisserent la pierre qui estoit sous son Chef en cette Chappelle, & emporterent le saint Corps au Monastere de Rhuys, où ils l'enterrerent solemnellement, avec Hymnes & Cantiques, le quatriéme des Ides de May, qui est le douziéme jour du mois; lequel fut solemnisé & gardé soigneusement comme Feste au Vennetois. Dieu a illustré ce saint Abbé de plusieurs beaux miracles, entr'autres d'un mort qui ressuscita à l'attouchement de son baston.

L'Abbaye de S. Gildas de Rhuys est un des devots Pelerinages de Bretagne, où les Reliques de ce saint ont esté soigneusement conservées dans un superbe Sepulchre jusques aprés la mort du Roy S. Salomon III, que les Infidelles Normands ou Danois coururent toute la Bretagne & razerent entr'autres les Monasteres de Lochmenech & de Rhuys; mais les Moynes s'en estoient fuis de bonne heure, & avoient emporté avec eux les Reliques de saint Gildas, desquelles une partie fut depuis raportée en Bretagne, & le Monastere de Rhuys rebasti par S. Felix, du temps du Duc Geffroy I du nom.

ADDITION.

L'abbaye de S. Gildas de l'Ordre de S. Benoist, est située en l'Evesché de Vennes en la Peninsule de Rhuys, que l'on peut nommer un Paradis Terrestre ou la terre de Promission, puisqu'elle produit en abondance des Frouments, des Vins, Sels, Bois, Forests, Laines, Lins, Beures, Miels, Foins, Pastures, Fruits, Poissons, Gibiers, & tout ce que les plus fertilles contrées peuvent produire pour les delices de la vie de l'homme. Aussi les Ducs de Bretagne y ont fait bastir le superbe Chasteau de Succinio, dans lequel ils ont fait leur plus continuelle residance, comme en leur plus belle maison de plaisance. Cette Peninsule ne contient que six lieuës de circuit, le seillon qui l'attache à la grande terre du costé du Septentrion, est large d'environ demie lieuë; elle est bornée de l'Orient par un courant de Mer; du Midy par la grande & pleine Mer; de l'Occident par le bras de Mer qui remplit le tant renommé Havre du Morbihan, qui fait l'entrée des rivieres d'Auray & de Vennes, & y portent les Vaisseaux du plus grand port. L'Isle de Rhuys contient trois grandes Paroisses, dans celle de Sarzeau qui est à l'entrée sont situez les Chasteau, Forests, Estangs, & Parc de Succinio, un Convent de Mathurins, & le beau Prieuré du Hezeau; En la Paroisse de Saint Gildas située au Midy, est l'Abbaye du mesme nom, et en celle d'Arzon située à l'Occident, est un ancien Convent de Cordeliers.

Cette Abbaye est l'une des anciennes du Royaume & fut fondée le troisiéme May 399, par le Roy Grallon, du consentement de Judicaël, Evesque de Vennes, en consideration de Gildas d'Hybernie son Chancelier qui en fut le premier Abbé, & luy donna son nom; l'Eglise Abbatiale d'une structure fort ancienne, est visitée de grand nombre de Pelerins, qui reçoivent journellement des graces par l'intercession de S. Gildas duquel les Reliques se conservent en ladite Eglise, avec des parties notables de celles de S. Méen, de S. Judicaël, de S. Samson, de S. Meleine, de S. Innocent et de S. Grustan, une grande piece de la vraye Croix et un morceau du Soulier de Nostre Seigneur.

Plusieurs grands Personnages ont esté en divers temps Abbez de S. Gildas de Rhuys.

Je trouve que Felix Abbé de Rhuys vivoit en estime de Sainteté, aux années 1030-1038.

Pierre Abelart ou Abaelart natif du Palais au Diocese de Nantes, Abbé de Rhuys, a esté en estime l'un des sçavans Theologiens de la Chrestienté, a eu diverses contestations avec le grand

S. Bernard, & avec Anselme Evesque de Laon, quoy qu'il eust esté son precepteur, lesquels firent censurer ses livres mais il abjura son heresie, & ayant baillé tout son bien aux pauvres, & resigné son Abbaye, se rendit Religieux à Clugny, où il mourut en estime de sainteté.

Hervé Abbé de Rhuys vivoit aux années 1380.-1384. & fut employé en diverses ambassades à Rome, pour le Duc Jan V.

Jan Bouhier Conseiller du Duc, Protonottaire du S. Siege, fut pourveu de l'Abbaye de Rhuys le 4 novembre 1492.

Pierre de Bregnac grand Restaurateur de ladite Abbaye, en estoit Commandataire aux années 1502.-1506.-1512.

Robert Guibé Neveu de Pierre Landais Tresorier de Bretagne, & favory du Duc François II fut successivement Evesque de Treguier, de Vennes, de Rennes & de Nantes, & Abbé de S. Meleine, de S. Méen & de Rhuys, & enfin Cardinal du S. Siege.

Guillaume Eder, chantre et Chanoine de Rennes, estoit abbé de Rhuys, l'an 1535, il fut depuis Evesque de Cornoüaille.

Jean Danielo, Archidiacre et Chanoine de Vennes, fut Abbé et Restaurateur de ladite Abbaye, & mourut l'an 1540, eut pour successeur.

Le Cardinal de Bouloigne Italien, après le decès duquel fut pourveu Jean Stuart, qui eut pour successeur Jean de Guifistre qui estoit Commandataire l'an 1576. Et Jean Baptiste Gadame Aumônier de la Reyne Catherine de Medecis, l'estoit en l'an 1582 (1).

(1) Voici comment d'après l'abbé Trévaux on doit compléter la liste des abbés de Saint-Gildas-de-Rhuys à partir d'Abeilard.

Guillaume, 1141.
Guiethenoc Judelet, 1161-1164.
Tanguy.
H..., 1218.
Rivald, 1231.
Pierre, 1257.
Eudon, 1259-1281.
Alain, 1306.
Pierre, 1313.
Laurent, 1335.
Guillaume.
Hervé, 1384.
Olivier Prédic, 1387.
Guillaume, 1413.
Pierre, 1430.
Jean de Kermen, 1441, portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 une molette, aux 2 et 3 un croissant.*
Hervé de Beaubois, 1446-1463, portait : *de gueules à 9 quatrefeuilles d'or.*
Pierre de Brignac, 1502, mort abbé de Redon, 1514. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à l'arbre d'azur, aux 2 et 3 d'azur plein.*
Robert Guibé, 1513.
André Hamon, 1525-1527, portait : *aux 1 et 4 de gueules à 3 haches d'armes d'argent, aux 2 et 3, trois huchets.*
(Guy Eder, n'était pas abbé de Saint-Gildas-de-Rhuis mais de Saint-Gildas-des-Bois).
Jean de la Motte, 1529-1537, portait : *de gueules à 3 bandes engreslées d'argent.*
Jean Danielo, 1537-1540.
Philippe Cardinal de Boulogne.
Jean Stuart, 1552.
Jean de Quilfistre, 1564-1582, portait : *d'argent à 3 fasces d'azur.*
Jean Baptiste de Gadagne originaire de Provence, 1582, portait : *de gueules à la croix dentelée d'or.*
Guillaume d'Avançon de S. Marcel, archevêque d'Embrun, 1593-1598.
Constantin Chevalier, 1603.
Charles de Montigny, 1613, portait : *d'argent au lion de gueules chargé sur l'épaule d'une étoile d'or et accompagné de 8 coquilles d'azur en orle 3. 3. 2. et 1.*
Charles de Clermont, 1617-1626, *de gueules à deux clefs d'argent en sautoir.* Devise : *Si omnes ego non.*
Henri de Bruc, 1627-1635, *d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or.* Devise : *Flos florum, eques equitum.*
Michel Ferrand, 1638-1649 : *d'azur à 3 épées d'argent rangées en pal, celle du milieu la pointe en haut, une fasce d'or brochante.* Devise : *Pro fide, pro rege, pro me — alias — non ferient sed tueantur.*
Jacques Bertot, 1678-1681.

Cette Vie a esté par nous recueillie de ce que Jean du Bois a tiré des Archives de l'Abbaye de Floriac. Benoist Gononus la recite és Vies des Peres d'Occident, liv. 1, pag. 37, et en la Vie de S. Félix Abbé de Rhuys, liv. 3, pag. 171. Les anciens Breviaires de Leon, Cornouaille, Nantes et Vennes en ont la Legende en neuf leçons et les Legendaires manuscrits de Nantes, Treguier et Leon ; tous ceux qui ont escrit les Vies des Saints Paul de Leon et Samson de Dol ; le manuscrit de la vie de Ste. Nonnite, gardé en l'Eglise Parrochiale de Dirinon au Diocese de Cornoüaille ; les Annalistes Bretons, Allain Bouchard, liv. 2, pag. 56, d'Argentré, en son Histoire ; Anthoine Yepes, en sa Chronique generale de l'Ordre de S. Benoist, pag. 599, sur l'an 562 ; Thritemius, liv. 3, des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Benoist ; Arnauld Wion, in appendice ; *Robert Cœnalis,* de re Gallica, *liv. 2. Perioche 6. Au Tome de la Bibliotheque des anciens Peres, compilé par Margarin de la Bigne, se trouvent deux traittez de saint Gildas, l'un intitulé* De Excidio Britannorum *et l'autre* Acris correctio in Clerum Britannicum.

ADVERTISSEMENT.

Le lecteur prendra garde qu'il y a eu deux Gildas, & tous deux Abbez de ce Monastere, mais en divers temps ; l'un son fondateur, l'autre Restaurateur ; le premier natif d'Hybernie (que nous appelons Irlande), l'autre de Cornoüaille insulaire (à present Wales en Angleterre). Celuy-là vivoit du temps de Conan, l'an 390. Grallon 399. & Salomon I, 405. sous les Papes Anastase I & Innocent I, & les Empereurs Theodose, Arcade & Honoré ses enfans. Cestuy-cy, vivoit du temps du Roy Allain I du nom, sous le Pape S. Jean III du nom & l'empire de Justin II, l'an 567, Guerok estant lors Comte de Vennes, & est celuy dont nous avons icy escrit la vie ; & ne se faut arrester à ceux qui des deux n'en font qu'un, & le disent avoir vescu sous le Roy Grallon, non pas Grallon I, mais II, surnommé *Flain,* qui vivoit l'an 814 : ce qui ne se peut aucunement soustenir ; au contraire, il se justifie par l'acte de la fondation de l'Abbaye de Rhuys, que ce fut Grallon I, qui donna (1) son vieil Chastel de Rhuys à son Chancelier Gildas pour y bastir un Monastere, & ce l'an 399, 414 ans avant Grallon Flain ; De plus, par un vieil fragment que j'ay veu en l'Abbaye de Land-Tevennec, l'an 1629, qui contient l'ordre des ceremonies observées aux obseques du Roy Grallon I, l'an 405.

Il se void qu'ausdites ceremonies assisterent deux Abbez ; Wennolé, Abbé de Land-Tevennec & Gildas, Abbé de Rhuys ; ce qui verifie peremptoirement que Gildas (le premier) vivoit du temps de Grallon, non pas *Flain II* du nom, l'an 814, mais Grallon I, l'an 400, duquel il fut Chancelier. Quand au second Gildas, surnommé le *sage* (duquel nous venons d'ecrire la vie) il ne vivoit pas du temps dudit Grallon *Flain,* du temps du Roy Allain premier, dit le *Faisneant,* qui fut couronné l'an 560, & mourut l'an 594, du temps que Guerok estoit Comte de Vennes, de sorte que S. Gildas (le second) auroit vescu 160 ans aprés le premier, & 300 tant d'années avant Grallon *Flain.* Si est-ce que plusieurs s'y sont trompez, les confondans ensemble, & des deux n'en faisant qu'un. Je croïrois neanmoins que le premier Gildas auroit vescu un grand âge & seroit parvenu jusques au regne du Roy Budik, ce que je collige de son traitté *De Excidio Britannorum,* où il donne assez à connoistre qu'il escrivoit du temps que Wortiger, par son ambition

Henri Emmanuel de Roquette, 1681, de l'Académie francaise, mort en 1725, originaire du Languedoc, portait : *écartelé aux 1 et 4 d'azur au roc d'échiquier d'or ; aux 2 et 3 d'or à 2 fasces de gueules.*

Jean Joseph de Villeneuve, 1725-1772 ; *de gueules fretté de 6 lances de tournoi d'or, semé dans les claire-voies d'écussons de même sur le tout : d'azur à la fleur de lys d'or.* Devise : *Per hæc regnum et imperium.*

A sa mort l'abbaye de Saint-Gildas fut unie a la mense épiscopale de Vannes. — P. P.

(1) Cet acte est rapporté tout au long par le Sr de Launay Padioleau dans son *Traité du souverain droict de Régale en Bretagne,* liv. 2. chap. 3. — A.

effrenée, excita ces sanglantes tragedies en la grande-Bretagne, que pourez voir en nostre Historien (1). Lequel traitté *De Excidio Britannorum* je croyrois avoir esté plûtost de ce premier Gildas que du second, quoique quelques auteurs modernes l'attribuënt au second, ainsi que nous avons recité en sa vie, nombre XI.

ANNOTATIONS.

LE JÉRÉMIE DE LA BRETAGNE. — (A.-M. T.).

Qu'il y ait eu plusieurs saints du nom de Gildas et que le récit de leur vie soit fort édifiant, c'est possible; mais parmi eux, seul le saint abbé de Rhuys a dans notre histoire une importance capitale. Ecrivant le récit de sa vie, récit auquel nous renvoyons le lecteur (T. I, p. 384-391, et *passim* — 527) M. de la Borderie commence ainsi : « Nous voici maintenant en face de l'une des grandes figures de l'histoire des deux Bretagnes au VIe siècle. Tout à l'heure nous allons voir débarquer en Armorique Gildas, — Gildas le saint, Gildas le sage, le docteur, l'historien par excellence de la race bretonne. La partie la plus longue de sa carrière, et peut-être la plus importante s'était accomplie dans l'île de Bretagne ; comme nous écrivons l'histoire non de la Grande-Bretagne, mais de la Petite, nous ne pouvons raconter en détail la période insulaire de la vie de Gildas, mais il est indispensable d'en faire connaître les principaux traits.

« Il naquit en 493, dans la ville d'Arcluyd ou Dunbritton (aujourd'hui Dumbarton), située à l'embouchure de la Clyde, limite extrême vers le Nord du territoire occupé alors par la race bretonne. Son père Caun ou Caunus, roi des Bretons du Strat-Cluyd, était chrétien, mais le pays environnant ne l'était guère. C'était cette province Valentia, où les incursions des Pictes et des Scots au cours du Ve siècle, particulièrement de 420 à 447, et plus tard depuis 455 les ravages des Saxons, avaient désorganisé et presque entièrement détruit l'église fondée là même, sur la fin du Ve siècle, par saint Ninian. »

Le savant historien après nous avoir montré Gildas disciple de saint Iltud, puis fréquentant les écoles des docteurs gaulois pendant une période de sept ans, nous initie à sa vie de prêtre dès qu'à 25 ans il a reçu le sacerdoce (vers 518). Il ne se contenta pas de communiquer la science aux écoliers qui accouraient à lui de toutes parts, mais « il entama la guerre contre les vices dans des prédications véhémentes qui faisaient trembler les rois. Bientôt il porta son éloquence dans son pays d'origine, la Bretagne du Nord, où le christianisme était presque anéanti; il le raviva au feu de sa parole et y convertit beaucoup de païens.

« Sur l'appel de l'illustre sainte Brigide, morte en 523, il passa en Irlande, où depuis la mort du grand Patrice et de ses principaux auxiliaires, la discipline religieuse ayant subi une lamentable décadence, la foi chrétienne s'était affaissée et le paganisme avait perdu beaucoup de terrain... — Apôtre, il combattit de sa puissante parole le paganisme et lui enleva beaucoup de ses conquêtes. — Docteur, il prit une part active à la réforme de la législation canonique d'Irlande. — Maître, il installa son enseignement au centre de l'Irlande, à Armagh ; c'est par cet enseignement qu'il contribua le plus à relever le christianisme en ce pays. » Parmi les disciples qu'il eut durant cette période de sept années, il faut citer saint Finnian fondateur du monastère de Congard, où l'on compta jusqu'à 3,000 religieux ; par l'influence qu'exerça nécessairement une telle abbaye, l'église d'Irlande devint monastique comme toute l'église bretonne. A son retour dans l'île de Bretagne (vers 530) il réside quelque temps avec ses deux amis saint David et saint Cado et de concert ils composent une messe à l'usage des monastères scotiques. Le voilà donc liturgiste; nous l'avons déjà vu canoniste. Maintenant il va composer l'écrit qui le rendra à jamais célèbre.

(1) D'Argentré 2, chap. 12. — Gononus es *Vies des Peres d'Occident*, liv. 2, p. 4. — A.

C'est au monastère même de saint Cado, à Nan-Carvan, qu'il a épanché sa patriotique douleur dans son élégie DE EXCIDIO BRITANNIÆ *(la ruine de la Bretagne)*.

« Depuis la chute de la domination romaine en Grande-Bretagne (409) jusqu'au temps où il écrivait (vers 530), le récit de Gildas est une pièce capitale dont rien ne pouvait tenir lieu ; il a toute la valeur d'un témoignage contemporain : les événements que l'auteur rapporte, ou il les a vus lui-même, ou il les tient de personnages — de saint Iltud, par exemple, — qui y ont assisté.

» On a parfois reproché à cette œuvre d'être moins l'histoire que la satire des Bretons, souvent une satire injuste, exagérée. C'est méconnaître entièrement les intentions de l'auteur et le caractère de son livre, Gildas est un moraliste, un docteur et même un prédicateur. Dans sa conviction les désastres de la Bretagne ont pour cause première les vices des Bretons. Dans le passé comme dans le présent il les dénonce, il cherche des armes pour les combattre. Mais son inspiration reste toujours hautement patriotique, et s'il flagelle ces vices jusqu'au sang, c'est qu'à ses yeux ils ont perdu la Bretagne et qu'il veut, en s'efforçant de les détruire, préparer par la réforme des mœurs, des esprits et des cœurs, le relèvement de la patrie. Sa préface le dit nettement :

« Ce livre, dit-il, fait de pleurs plus que de phrases, écrit en mauvais style, mais sans malice,
» où je déplore avec des réprimandes mêlées de larmes la ruine commune de nos biens et le
» comble de nos maux, — n'allez pas croire que je l'ai ainsi composé parce que je méprise les
» autres et me préfère à tous. Non ! ma seule inspiration c'est ma douleur en face des misères et
» des fléaux de la patrie, ma joie si je pouvais la guérir ! Mon but d'ailleurs n'est pas de peindre
» ici la vaillance de nos guerriers intrépides dans les terribles périls de la guerre ; c'est de flétrir
» la couardise des lâches. »

Ici nous renvoyons encore à l'*Histoire de Bretagne* (Tom. I, p. 230-236) le lecteur qui voudrait trouver reproduit et commenté le récit même de saint Gildas.

FONDATIONS MONASTIQUES DE SAINT GILDAS EN CORNOUAILLE (A.-M. T.).

ALBERT LE GRAND arrivé au récit des derniers jours de saint Gildas, dit que les religieux qui étaient venus de la *Cornouaille insulaire* pour assister à ses derniers moments voulurent emporter son corps outre-mer, et que les moines de Rhuys accueillirent par des moqueries une semblable prétention.

M. de la Borderie a ici rectifié un point d'histoire d'une importance capitale pour notre Bretagne, et en particulier pour le diocèse de Quimper. Je cite encore textuellement :

« Le comte de Cornouaille Budic II régna longtemps ; il paraît avoir vécu jusque vers 570. Dans la seconde partie de son règne (de 555 environ à 565) il vit saint Gildas développer en Cornouaille (1) ses courses, ses travaux apostoliques, ses fondations de monastères. Cette partie de la mission de ce grand homme est restée jusqu'ici très oubliée, on peut dire absolument méconnue. Raison de plus pour la mettre en lumière.

« La vie même du saint atteste l'importance des fondations faites par lui en ce pays ; elle nous montre près de son corps les disciples venus de ses maisons de Cornouaille, plus nombreux même que les moines de Ruis... ; leur prétention d'enlever le corps de leur saint fondateur proclame hautement quelle place tenaient alors en Bretagne les fondations cornouaillaises de saint Gildas. »

(1) Remarquez bien qu'il s'agit de notre Cornouaille à nous, Bretons du continent.

Puis, traduisant la seconde vie de saint Gildas, celle qui relate principalement son existence armoricaine, œuvre sérieuse d'un moine de Ruis qui l'a rédigée au XIe siècle sur les traditions et les documents anciens de cette abbaye, M. de la Borderie expose le miracle qui donna lieu à la fondation d'un monastère dans le *plou* de Saint-Démétrius ; c'est Plozévet appelé au Xe siécle dans le cartulaire de Landevenec *vicaria Demett.*

Suit un autre fait miraculeux, le jaillissement d'une fontaine, qui se serait produit dans un autre monastère du voisinage, et également fondé par le saint abbé. M. de la Borderie précisant dit : « Il devait être aux environs de la baie d'Audierne, à l'entrée du cap Sizun, c'est-à-dire vers l'extrémité sud-ouest de la Cornouaille. » Parlant ensuite d'un pays qui n'appartient pas, il est vrai, au diocèse de Quimper, il ajoute : « Ce n'est pas tout. Il y a dans la haute Cornouaille une région étendue formant une sorte de triangle, dans laquelle abondent sous diverses formes les souvenirs de Gildas et de ses disciples. La base de ce triangle, regardant vers l'Est, s'étend de la paroisse de Laniscat (formant l'angle sud-est) jusque vers Quintin (angle nord-est). La pointe dirigée vers l'Ouest, est formée par la paroisse de Carnoët près Carhais. A l'intérieur de ce triangle les traces de la mission de Gildas se retrouvent sous forme de chapelles et de traditions populaires dans une dizaine de paroisses, entre autres, Botoha (aujourd'hui représenté par Saint-Nicolas du Pelem), Canihuel, Lanrivain, Lan-Hermoët (aujourd'hui La Harmoie), Saint-Bihi, Saint-Gildas du Pré (ancienne trève de Pligeau), Saint-Gildas trève de Vieuxbourg-Quintin, Maël-Pestivien, etc. »

Toujours d'après notre historien, nous trouvons à Laniscat saint Gildas comme patron de l'église paroissiale tapissée de peintures qui retracent son histoire ; il a en outre comme chapelle sur le même territoire une autre église bâtie dans de grandes dimensions au XVe siècle, bien plus belle et remarquable que l'église paroissiale ; l'enceinte circulaire qui l'entoure est de celles qui appartenaient aux monastères bretons primitifs. Dans la chapelle existe un cercueil monolithe de l'époque mérovingienne et qui a toujours porté le nom de *Tombeau de saint Gildas.* N'aurait-il pas renfermé une partie des ossements du Saint, obtenus ou peut-être pieusement dérobés à l'abbaye de Ruis ?

LES RELIQUES DE SAINT GILDAS (A.-M. T.).

DERRIÈRE le maître autel de l'ancienne église abbatiale à Ruis, on vénère le tombeau de saint Gildas. C'est une simple pierre de granit sans ornements ; M. l'abbé Max Nicol, à qui j'emprunte ce renseignement et ceux qui vont suivre, dit : « Elle recouvre encore quelques reliques du grand moine »....

« 1° Voici d'abord une partie du chef de saint Gildas, renfermée dans un buste d'argent : la couronne de cheveux est en vermeil, ainsi que l'agrafe qui retient le manteau. — 2° Une châsse d'argent, fabriquée à Vannes au XVIIIe siècle, contient des reliques du même saint et de plusieurs autres... Sur la porte de chaque pignon se voient, dans une niche, les statues de saint Gildas et de saint Félix, les deux pères de l'abbaye. — 3° Un reliquaire de chêne, lamé d'argent, renferme un bras de saint Gildas bénissant. Les initiales du donateur, Jean de Malestroit, évêque de Nantes au XVe siècle, sont gravées sur les parements en vermeil de la manche. Les armes de Bretagne complètent l'ornementation de ce reliquaire, d'autant plus remarquable qu'on lui a donné la forme de l'objet vénéré qu'il contient. — 4° D'autres reliques importantes, un genou, une cuisse et un bras sont enchassés dans deux petites tours d'argent ornées de fenêtres et de rosaces délicatement ajourées. »

M. Max Nicol ajoute : « Bien que l'origine de ces restes précieux ne soit pas douteuse, il est regrettable que, pour quelques-uns, on soit privé des authentiques qui permettraient de les exposer à la vénération des fidèles. »

Oui certes, ce serait bien regrettable si la vénération ininterrompue attachée à « ces restes

précieux » et le caractère même des reliquaires n'étaient pas des garanties plus que suffisantes pour permettre à l'autorité diocésaine de se prononcer, et de remplacer par de nouveaux *authentiques* les parchemins qui ont été détruits ou perdus.

SAINT GILDAS. — ERMITAGE DU BLAVET (J.-M. A.).

Le rocher au pied duquel se retira saint Gildas se trouve dans la paroisse de Bieuzy-des-Eaux, sur la rive droite du Blavet, tout près de la montagne ou promontoire de Castennec où les Romains avaient eu un établissement important que l'on croit être le *Sulim* de la table théodosienne. On le voit parfaitement de la ligne de chemin de fer allant d'Auray à Pontivy, 200 ou 300 mètres avant de pénétrer sous le tunnel voisin de la gare de Saint-Nicolas-des-Eaux. Ce rocher escarpé et formant à une certaine hauteur une saillie qui surplombe de deux mètres environ, formait une sorte d'abri que le saint compléta en y adossant une double cellule, une pour lui et l'autre pour son compagnon et disciple, saint Bieuzy. Cet ermitage existait dans son état primitif au XVIIe siècle ; maintenant il est remplacé par une chapelle où l'on trouve aussi deux compartiments et deux autels pour rappeler les deux saints. Pour attirer les fidèles à son oratoire, saint Gildas n'avait pas de cloche, lui qui avait été précédemment habile fondeur, qui avait fourni des cloches à saint Cado et à sainte Brigitte et avait même voulu en offrir une au pape. Lorsqu'il voulait appeler à ses instructions les paysans du voisinage ou leur donner le signal de la prière et des saints offices, il se servait d'une grande pierre plate d'environ deux mètres de longueur, sur laquelle il frappait avec un gros caillou de quartz et qui rendait un son très fort, semblable au bruit d'une enclume de forgeron lorsqu'on bat le fer. Saint Bieuzy, son disciple, avait aussi une pierre sonnante, mais plus petite que celle de son maître. La pierre de saint Gildas est toujours conservée dans la chapelle de son ermitage, mais celle de saint Bieuzy se trouve maintenant dans l'église paroissiale dont il est le patron.

L'ÉGLISE DE SAINT GILDAS (J.-M. A.).

L'église abbatiale, aujourd'hui paroissiale de Saint-Gildas de Rhuis, remonte pour ses parties les plus anciennes, c'est-à-dire le chœur, les chapelles absidales et le transept, au gouvernement de saint Félix qui reconstruisit l'abbaye, de 1008 à 1038. C'est ce qui ressort de tous les textes, en dépit des théories de M. de la Monneraie. Le chœur est de forme hémicirculaire et entouré de belles colonnes cylindriques avec chapiteaux sculptés ; autour règne un déambulatoire accompagné de trois chapelles absidales. Le même plan se retrouve, mais dans de plus petites dimensions, à Loctudy et à Landévennec. Derrière le maître-autel est le tombeau de saint Gildas, sarcophage en granit surmonté d'un couvercle sans ornements, affleurant à peine hors de terre. Dans le transept nord, sous des arcades romanes semblant former des enfeux, on trouve deux autres tombes dont les couvercles, ornés de croix pattées, portent ces inscriptions :

† . II. ID : FEBR. OBIIT. FELIX. ABBAS : ISTIVS. LOCI — RIOCVS. ABBAS.

La tombe de saint Gunstan, dans le même transept, est ornée d'une croix pattée, de deux petites rosaces et d'une bordure de dents de scie, mais ne porte aucune inscription. Dans cette église sont aussi ensevelis les corps de saint Bieuzy, saint Ehoarn et saint Gingurien, mais sans qu'on sache exactement où est l'emplacement de leur sépulture.

LA VIE DE S. GELDOUIN, CONFESSEUR,

Chanoine de Dol, le 31 Janvier.

SAINT GELDOUIN, Chanoine de l'Eglise Cathedrale de S. Samson de Dol, fut fils de Rioüalen (ou Rudalen), surnommé Chevre-Chenuë, premier Seigneur de Dol & de Combour, lequel de sa femme qui estoit de la Noble et Illustre maison de Puyset (1) ou Puyseaux en la Beausse, Diocese d'Orleans, eut quatre fils et une fille; l'aisné desquels fut nostre Geldoüin de Dol, qui leur fut donné de Dieu pour estre l'ornement de sa maison, & une brillante lumiere dans le Firmament de l'Eglise; le second s'appeloit Guillaume, qui se rendit Religieux à S. Florent prés Saumur, sous l'Abbé Sigo, auquel il succeda au regime & gouvernement dudit Monastere; le troisiéme fut Jean, qui fut seigneur de Dol & de Combour; le quatriéme s'appella aussi Geldoüin & fut marié; la fille nommée Berthe, fut mariée avec Geffroy, Comte de Rennes, fils naturel du Duc Allain III. Nostre Geldoüin nasquit l'an 1052, sous le Pontificat de S. Leon IX du nom, & l'Empire de Henry III, dit le Noir, regnant en Bretagne le Duc Conan II du nom, & fut Baptisé en l'Eglise de S. Samson de Dol par l'Archevesque Junkeneus, son oncle paternel, & nommé Geldoüin. Ayant passé les années de son enfance, il fut envoyé à l'école, &, par le soin & sollicitude de ses parens, dés sa tendre jeunesse, fut soigneusement nourry & instruit és bonnes lettres & disciplines. Ayant achevé le cours de ses études, ses pere & mere le voulurent marier, & luy chercherent un bon et avantageux party, mais le saint jeune homme n'y voulut entendre, & leur fit sçavoir son intention qui estoit de se faire d'Eglise, ce qu'ils luy accorderent volontiers, & deslors le vestirent de long, le consacrant à Dieu entre les mains de son Oncle Junkeneus, Archevesque de Dol.

II. Geldoüin, avec la Tonsure Clericale, receut un esprit tout nouveau, & fut entierement changé en un autre homme, menant une vie si sainte et exemplaire parmy les autres Clercs, que, nonobstant son bas âge, son Oncle luy confera un Canonicat en sa Cathedrale, en laquelle dignité il se comporta si bien, qu'ayant receu les Ordres Mineurs & de Sous-diacre, il fut ordonné Diacre, au grand contentement de tout le Clergé & peuple Dolois, qui se promettoient quelque chose de grand de ce jeune homme. L'Archevesque Junkeneus estant decedé, Judhel, Archidiacre de Dol, fut éleu en sa place, lequel estant aussi decedé peu de mois aprés son sacre, laissa le Siege à Johovée, qui de Chanoine de Dol en fut fait Archevesque l'an 1068; mais il devint insolent & se rendit si odieux à son Clergé, aux Seigneurs & peuple de Dol, qu'aprés en avoir beaucoup enduré l'espace de sept ans, ils le chasserent de son siege & de la Ville l'an 1075, d'où estant sorty à toute peine, il s'empara du Mont de St-Michel, s'y fortifia, &, par frequentes incursions & pilleries qu'il faisoit jusques aux portes de Dol, incommodoit extrémement & la Ville et le plat Païs.

III. Aprés que Johovée se fut retiré, les Chanoines et le Clergé de Dol, assemblez pour élire un nouveau prélat, jetterent les yeux sur nostre Geldoüin, lequel ils jugerent digne de tenir ce Siege; Luy, au contraire, voyant que la pluralité des voix se portoit de son costé, suplia les Electeurs de n'y pas penser & de se porter ailleurs, leur protestant que jamais il ne l'accepteroit, leur alleguant son insuffisance & son jeune âge; mais il eut

(1) Ex Puteacensium familia. — A.

beau faire, car il fut éleu & nommé Archevesque, & la nouvelle de son élection ayant esté annoncée au peuple, il en rendit action de graces à Dieu avec démonstration d'une extréme rejoüissance; Mais le nouveau Eleu persistant en sa premiére resolution de n'accepter l'election, aimant mieux vivre paisiblement d'une vie retirée & solitaire que de se charger d'un fardeau si pesant, suplia instamment les Electeurs de vouloir accepter la renonciation qu'il desiroit faire, à quoy ils ne voulurent consentir. Alors il en appella au Pape Gregoire VII du nom, & protesta qu'il ne se laisseroit jamais Sacrer qu'il n'eust fait entendre ses raisons à sa Sainteté, lesquelles oüyes, si elle luy commandoit d'aquiescer à son election, il le feroit, &, quelques suplications & remonstrances que luy peurent faire la Comtesse de Rennes sa sœur, ses freres & parens, il ne voulut jamais changer cette resolution.

IV. Pour mieux se delivrer de cette charge, il se disposa d'aller en personne à Rome, faire entendre au Pape ses raisons, & pria Even, Abbé de S. Melaine-lez-Rennes, de luy tenir compagnie en ce voyage. Le Chapitre de Dol envoya aussi ses Deputez, & les Evesques Suffragans de Dol les leurs, pour suplier sa Sainteté de confirmer son Election; mais estans arivez à Rome, les uns & les autres eurent Audiance. Les deputez representoient à sa Sainteté les belles parties dont leur Eleu estoit doüé, les necessitez de l'Eglise de Dol, ausquelles aucun ne pouroit mieux remedier que luy, tant pour la Sainteté de sa vie, que pour la Noblesse de son extraction, concluans qu'il pleust à sa Sainteté, sans avoir égard à ses excuses, confirmer l'Election qu'ils en avoient faite; Luy, au contraire, suplia sa Sainteté de ne vouloir mettre une charge si pesante sur ses foibles épaules, luy exposant son bas âge, son incapacité & les autres raisons que son humilité luy fournissoit.

V. Le Pape ayant gousté ses raisons, & admirant son humilité, le deschargea de cette Prelature, luy enjoignant de nommer celuy de sa compagnie qu'il jugeroit le plus capable d'occuper ce Siege; Geldoüin l'ayant remercié, s'en retourna vers les Deputez & leur declara l'intention du Pape, suivant laquelle ils consentirent qu'il renonçast à son Election, & qu'il nommast tel qu'il jugeroit à propos; luy, bien aise de cette resolution, alla trouver sa Sainteté & la suplia de consacrer Even, Abbé de S. Melaine-lez-Rennes, homme signalé en Sainteté, vertu et doctrine, & qu'il jugeoit le plus capable de regir cette Eglise. Le Pape approuva cette nomination, & consacra Even Archevesque de Dol, en l'Eglise de Latran, en presence des Cardinaux et Prelats qui lors se trouverent en la cour Romaine, l'an 1076; puis le congedia & toute sa compagnie, avec une lettre de recommandation à tous les Evesques de Bretagne, par laquelle il leur signifioit qu'il avoit dispensé Geldoüin de la dignité Archiepiscopale à laquelle ils l'avoient éleu, & ce, à cause de son âge encore trop jeune pour une charge si importante, & qu'en sa place il avoit consacré Even, Abbé de S. Melaine, Homme grave, d'âge meur, & sçavant, lequel il leur renvoyoit avec le *Pallium*, l'usage duquel il luy octroya pour la direction de toute la Province, à condition toutefois qu'il ne fit difficulté de se presenter lors qu'il seroit ordonné, pour terminer le different qui estoit entre Rodolphe Archevesque de Tours & l'Eglise de Dol, touchant le titre d'Archevesque; leur commandant cependant de le recevoir comme leur Metropolitain, &, comme tel, luy rendre l'obeïssance deuë, &c. Voicy le Latin pour ceux qui s'y plairont :

GREGORIUS *Episcopus, servus servorum Dei, omnibus Episcopis* BRITANIÆ, *Salutem et Apostolicam benedictionem. Non ignorare vos credimus, qualiter Clerus et populus Dolensis ad nos direxit juvenem quemdam satis præclarum genere, ut audivimus, postulantes, ut eum eis in Episcopum ordinaremus. Cujus causam (sicut oportuit) examinantes, honestos quidem mores pro modulo ætatis suæ, sed nondum satis maturos aut instructos ad portandum Episcopale pondus in eo probavimus; propter quod onerare eum tam gravi*

sarcina nec sibi nec vobis cautum fore prævidimus. Deo autem aspirante, adinvenimus in comitatu suo personam huic dignitati ætate, scientia et morum gravitate multo magis congruam, videlicet Ivonem Abbatem sancti Melanii, *quem licet invitum atque obedientia adstrictum, cum multa petitione et electione illius et illorum qui cum eo venerant Episcopum ordinavimus. Honorem quoque et usum Pallii pro vestra et totius Provinciæ directione ei concessimus, eo quidem tenore, ut oportuno tempore nullatenùs se exhibere recuset ad discutiendam quærimoniam quam confrater noster Rodolphus Turonensis Archiepiscopus de subjectione Sedis illius et de negata sibi obedientia jamdiu apud nostram et antecessorum nostrorum facit audientiam. Quod si, ratione et justicia demonstrante, ut ei subjecta esse debeat apparuerit, nos quidem sanctæ Turonensi Ecclesiæ jus suum conservari, et debitam subjectionem à Dolensi Ecclesia exiberi volumus, et Apostolica authoritate censemus. Usum tamen Pallii non minus huic suisque successoribus, donec eorum introitus et vita probabilis fuerit, concedimus atque firmamus. Sin vero ab hujus subjectionis iugo eum absolutum esse legali defensione constiterit, quæcumque sibi dignitatis privilegia de cætero competere visa fuerint, Apostolica non denegabit authoritas, atque interim, ut ei sicut* Archiepiscopo *subjectionem et obedientiam exhibeatis, præsenti authoritate constituimus. Hoc itàque pacto eum consecratum et ornatum, ad sedem non humano consilio sed divinitus ei assignatam remittentes, vobis valde commendatum esse volumus, ut sicut nos in eo charitatem vestram et* totius Provinciæ Principatum *honoravimus, ita et vos quam pro eo suscepimus sollicitudinem et pietatis affectum nobiscum suscipiatis. Ipsum quidem cum omni honore et reverentia suscipientes, et ut bona Ecclesiæ iam per multos annos à sacrilegis dispersa pervasoribus, recuperare valeat adjuvantes : quatenus illa sedes,* olim nobilis & potens, *ad gloriam pristini decoris. (Deo opitulante) vestris reformetur studiis, vestrisque restituatur temporibus, etc. Datum Romæ, 5 Kal. Octob. indictione 15.*

VI. Avec ces Lettres & plusieurs belles Reliques dont le Pape leur fit present, ils sortirent de Rome & s'en retournerent en France, & ayans passé les Alpes, S. Geldoüin se separa de l'Archevesque, lequel il envoya en son Eglise, &, luy, alla en Beausse visiter ses parens maternels, suivy seulement de deux Clercs & d'un garçon de pied. Un jour, n'ayant pû arriver d'heure pour entrer en la Ville où il croyoit loger cette nuit, il fut contraint de se retirer vers la logette d'un Païsan, qui demeuroit sur le bord d'une riviere & gagnoit sa vie à passer & repasser le monde d'un bord de cette riviere à l'autre. Ce Païsan receut S. Geldoüin & luy promit le loger pour cette nuit, mais n'ayant gueres dequoy luy donner à souper, il envoya un sien serviteur en un bourg fort éloigné de là acheter des vivres. Ce serviteur fit son message avec une incroyable diligence & en moins de demi heure voilà le souppé prest & la table abondamment couverte. S. Geldoüin, considerant la vitesse & diligence de ce serviteur, commença à l'avoir pour suspect & à se douter qu'il n'y eust quelque chose de diabolique en son fait, ce qu'il reconneut estre ainsi, lors qu'ayant beny la table, toutes ces viandes fantastiques s'evanoüirent, & n'y trouva-t'on que des crapauds, des sours, des couleuvres & aspics &, au lieu de vin, de l'eau boüeuse & trouble. Tous les assistans demeurerent bien etonnez de ce spectacle & remercierent Dieu, lequel, par le moyen de son serviteur Geldoüin, les avoit delivrez de ce peril. Le Saint fit amener ce bon valet, lequel il conjura, de la part de Dieu, de dire qui il estoit & à quelle intention il demeuroit en ce lieu; alors, forcé par la vertu divine, il confessa hautement qu'il estoit un diable, qui se servoit du corps d'un miserable scelerat dont l'ame estoit damnée, & pour converser plus aisément parmy les hommes, se faisoit appeler *Bernulion*, qu'il s'estoit rendu en la maison de ce Païsan pour tascher à le perdre & tuer, d'autant qu'il passoit volontiers & repassoit ceux qui vouloient aller d'un bord de cette riviere à l'autre, & ce, plus par desir de faire plaisir que pour le lucre, & ainsi estoit cause que personne ne s'y noyoit plus,

ce qui arivoit fort souvent auparavant, la pluspart desquels, étant en mauvais état, ou se desesperans dans les eaux se damnoient; qu'il avoit souvent tasché à renverser le batteau de ce Païsan & le noyer; mais que jamais il ne l'avoit pu faire, d'autant que, mettant le pied dedans, il se munissoit du signe de la Croix. Le Saint, l'ayant ouy, luy commanda de quitter ce corps & se retirer en ses cachots infernaux, ce qu'il fit avec un cry & hurlement épouventable, laissant ce corps emprunté, puant, infect & demy poury (1).

VII. S. Geldoüin, ayant delivré son hoste de ce diable domestique, poursuivit son chemin jusques à Orleans, où il visita ses amis, & de là s'en alla à Puyseaux où il tomba malade d'une vehemente fievre, laquelle, augmentant de jour en autre, luy fit connoistre qu'elle le meneroit au tombeau. C'est pourquoy il se fit porter à Chartres & alla faire sa priere en l'Eglise de N. Dame & baisa devotieusement la Chasse en laquelle est gardée la Chemise de la Sainte Vierge. De là, il alla loger au Monastere de S. Pierre-en-Vallée, Ordre de S. Benoist, situé és faubourgs de Chartres, où il fut visité de la Noblesse du païs Chartrain, & assisté charitablement durant sa maladie, par les Religieux de ce Monastere; mais Dieu, voulant couronner ses merites, l'apella à soy, le 27 de Janvier l'an de grace 1076, selon l'ancienne suputation, mais, selon la moderne, 1077. Son corps, dépoüillé de son cilice, fut lavé & révetu de ses Ornemens Diaconaux, de Tunique & Dalmatique, & exposé en veuë au Peuple, lequel, par l'attouchement de ses membres ou vétemens, receut de Dieu plusieurs faveurs. Il fut enterré dans une cave, dans le milieu du Chœur des Religieux, ou Dieu a operé tant de merveilles, que quatre-vingt-dix ans aprés sa mort, ses sacrez ossemens furent levez de terre & transportez en une Chappelle, où ils sont reverемment gardez comme Reliques; au transport & Translation desquels, les Miracles renouvellerent & continuerent long-temps aprés.

VIII. M^e. Pierre Roüillard, en son Histoire de Chartres, nous apprend quelle fut la cause de cette translation, car, décrivant l'ordre et succession des Abbez de ce Monastere, il dit que Foulcher XIV, Abbé de ce lieu, ayant esté guery des gouttes par l'intercession de S. Geldoüin, leva ses Reliques & les transporta en ladite Chappelle, & plus bas, faisant le denombrement des Saintes Reliques qui sont conservées en ladite Eglise, il dit ainsi : *Plus, le corps de S. Geldoüin lequel, revenant de Rome, de devers le Pape Gregoire VII, ayant esté eleu Evesque de Dol en Bretagne, passant par Chartres, prit son giste à S. Pierre-en-Vallée, où il tomba malade, mourut et fut enterré au Chœur de l'Eglise; depuis, pour ses miracles, élevé et mis en une chasse à la poursuite de l'Abbé Foulcher; lequel, par l'intercession dudit saint, fut miraculeusement guery d'une languissante maladie qui luy causoit les gouttes, en reconnoissance perpetuel dequoy, ledit Abbé Foulcher ordonna qu'à toûjours, tous les Samedys, le Sacristain seroit tenu d'allumer un cierge pour brusler devant sa chasse.*

Cette Translation se fit, le 5 de May, l'an 1165, sous le Pontificat d'Alexandre III, regnant en France Louys VII du nom, dit le Jeune, & en Bretagne le duc Conan IV du nom.

Cette vie a esté par nous recueillie de ce qu'en ont écrit nos Historiens Bretons, nommément Me Pierre le Bault en son histoire de Bretagne manuscrite, lequel en parle fort amplement; M.^r d'Argentré aussi, en son Histoire de Bretagne, liv. 3, chap. 41; le R. P. Du Pas, en son Histoire Genealogique des Seigneurs de Dol et de Combour. depuis la page 501 jusqu'à 510, où il rapporte une partie de sa Legende Latine qui luy a esté envoyée de Chartres; Pierre Roüillard, en son Histoire de Chartres, és lieux citès cy-dessus; le 3e Tome des Conciles, partie 2, pag. 1214; au liv. 4 du registre des Epistres du Pape Gregoire VII, Epistre 5, de l'an 1076.

(1) Presque semblable chose se lit es vies de S. Hervé 17 juin et S. Martin de Vertou le 24 octobre. — A.

IX. Quant à l'Archevesque Even, estant arivé à Dol, il fut receu avec une extrême rejoüissance & prit possession de son Eglise, nonobstant les opositions de Johovée, lequel neanmoins continua à traverser Even & le troubla continuellement en la possession de son Evesché, ayant intenté procez contre luy ; &, par personnes interposées, presenta sa Requeste au Pape Gregoire VII, lequel, ayant les oreilles rompües de ces importunitez, renvoya les parties au Concile, que, par son commandement, on assembla en France, auquel presida Hugues, Evesque de Diez en Dauphiné, son Legat ; où, la matiere bien debatuë, Johovée fut debouté de sa demande & l'Archevesque Even confirmé en son Siege. Le Pape écrivit au Duc Hoël II du nom, à Geffroy Comte de Rennes, beaufrere de saint Geldoüin & à Geffroy Comte de Pontiévre (1), fils d'Eudon, à ce qu'ils permissent aux Evesques & Abbez de leurs Seigneuries d'aller à ce Concile.

X. Ce Prelat, estant Abbé de S. Melaine-lez-Rennes, avoit reformé ledit Monastere, lequel la Comtesse de Rennes Berthe de Dol, sœur de saint Geldoüin, Dame fort devote & religieuse, avoit fait rebastir presque tout à neuf, ayant iceluy demeuré presque desert depuis qu'il fut rasé par les Normands aprés la mort de Salomon jusques alors. En ce Monastere Even amassa grand nombre de Religieux, lesquels vivoient d'une vie fort sainte & austere, dans lequel un jeune Prestre prit l'habit environ l'an 1090, porté à ce faire par un accident estrange que je veux icy raconter, comme en son propre lieu. Il y avoit en la ville de Nantes deux jeunes Prestres (cestuy-cy en estoit l'un) de mediocres moyens, qui avoient fait leurs études ensemble & demeuroient en mesme chambre, lesquels se donnerent parole que celuy d'eux qui decederoit le premier, trente jours aprés, viendroit (par permission de Dieu) avertir le survivant de l'état auquel il se trouveroit. Quelque temps aprés, l'un deux, etant decedé, ne manqua justement, au terme prescrit, de se presenter à son compagnon, qui veilloit la nuit, & estoit occupé à quelque étude, & luy demanda s'il le connoissoit pas ? *Oüy bien,* (repondit-il), *mais je suis bien étonné que vous avez tant tardé à venir. — Me voicy enfin venu,* dit le mort, *et, si tu es sage, fais en sorte que mon arrivée te soit profitable, et sçaches que je suis eternellement damné. — Ha ! mon frere,* (dit le vivant), *si vous estes en lieu de peine, je vous soulageray par mes Messes, prieres, aumones et autres bonnes œuvres. — Non, non,* (dit-il), *dans les enfers il n'y a plus de misericorde, c'est fait de moy ; et, afin que tu sentes quelque chose des tourmens que j'endure, tiens,* dit-il ; &, disant cela, luy lança trois goutes de pus & pourriture qui découloient de son sein, desquelles l'une le frapa au front & les deux autres és tempes, & firent chacune un trou capable de loger une noix, avec une douleur si grande du patient, qu'il pensa mourir sur le champ ; puis luy dit : *Tu porteras ces marques toute ta vie, et, si tu crois mon conseil, va t'en de ce pas à Rennes et te rends religieux au Monastere de Saint-Melaine, pour faire penitence de ta vie passée.*

XI. Le pauvre homme, tout effroyé, ne repondant mot à cela, le mort s'ecria, d'une voix enroüée & effroyable : *Comment, miserable ! encore tu deliberes sçavoir si tu le dois faire ou non ?* &, luy ayant declaré quelques choses importantes (qu'il n'est pas besoin de reciter icy), disparut, laissant une puanteur si grande dans la chambre, qu'on n'y pouvoit aucunement durer. Le pauvre Prestre effroyé, revenu à soy, se deffit de ses Benefices, vendit son patrimoine, en donna le prix aux pauvres & se rendit Religieux à S. Melaine-lez-Rennes, où on venoit de toutes parts voir, par admiration, les marques qu'il portoit de cette étrange aventure. Il vescut fort religieusement & mourut en grande opinion de Sainteté ; & ainsi sa teste, cavée en trois endroits, fut levée de terre, et longtemps conservée pour monstrer aux curieux. Le bon Prelat Even, ayant loüablement gouverné son Eglise, deceda l'an 1095, et fut inhumé en sa Cathedrale, où assisterent à

(1) De Penthièvre. — A.-M. T.

ses Funerailles 100 Moynes de ladite Abbaye de S. Melaine le 17 de Septembre en la mesme année.

Les mesmes Autheurs qui ont traitté de S. Geldoüin ont aussi parlé d'Even; les Lettres du Pape se trouvent au liv. 5 du registre des Epistres dudit Pape Gregoire VII, Epistre 23, qui se trouve en la 2e partie du troisieme Tome des Conciles, pag. 1231. L'apparition de ce damné est rapportée par Sigebert, et Vincent de Beauvais, en son Miroir Historial, liv. 26, chap. 89, et S. Anthoine en ses histoires, partie 2, titre 26, au commencement du chapitre premier; Allain Bouchard, en ses Annales de Bretagne, liv. 3, pag. 83.

Dans les diocèses de Rennes et de Chartres la fête de S. Gelduin se célèbre toujours; elle est fixée au 27 janvier. — A.-M. T.

SAINT-SAUVEUR DE REDON.

Dessin de M. Th. Busnel d'après une photographie de M. Boutcloup.

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE FÉVRIER.

LA VIE DE S. JEAN, DIT DE LA GRILLE,

Evesque de S. Malo, Confesseur, le 3 Fevrier.

L'HEUREUX Prelat S. JEAN, qu'on nomme communément de la Grille (à cause que son Sepulchre est entouré d'une grille de fer), estoit Breton, issu de parens mediocrement monnoyez. Il nasquit l'an de grace 1098, seant en la Chaire Apostolique le Pape Paschal II, regnant en Bretagne, le Duc Allain, surnommé Fergeant IV du nom. Dés son bas âge il donna des indices de sa future Sainteté. Il fut envoyé aux écoles, où il fit en peu de temps un grand progrés és études des bonnes lettres. Ayant achevé ses humanitez, il se resolut de quitter le monde & se rendre Religieux de l'Ordre de Cysteaux, lors florissant en Sainteté, &, à ce dessein il se retira vers le glorieux Patriarche S. Bernard, lequel, ayant éprouvé sa perseverance, luy donna l'habit de son Ordre, l'an de grace 1121, le 23.e de son âge, et fit sa probation & profession sous la direction du mesme S. Bernard,

II. L'Ordre de Cysteaux croissant de jour à autre, & se dilatant par le Royaume de France, le Comte de Pontiévre, Estienne III de ce nom & Havoise Comtesse de Guingamp sa femme, envoyerent vers S. Bernard le supplier de leur envoyer des Religieux pour peupler un monastere de son Ordre qu'ils desiroient fonder en leurs terres; S. Bernard accepta leur offre, & leur accorda leur demande, enjoignant par obedience à nostre saint d'aller en Bretagne pour soigner la construction de ce nouveau Monastere, ce qu'il executa, & ayant pris la benediction de saint Bernard, s'en vint en Bretagne & se rendit à Guingamp vers le Comte Estienne, qui le receut fort amiablement, & peu aprés, fonda le Monastere de Begar distant de trois lieuës de Guingamp, au diocese de Treguier, l'an de grace 1130, auquel il donna des rentes, terres et possessions, & dans peu de temps, le rendit parfait & accomply.

III. La Duchesse Ermengarde d'Anjou, veuve du Duc Allain IV, estant de retour de la Terre Sainte (où elle estoit allée visiter les Saints lieux), voulut bastir un Monastere de l'Ordre de Cysteaux au diocese de Nantes, & en fit instance à S. Bernard, lequel

connoissant la pieté, le zele & l'esprit de nostre Jean, le rappella de Begar, & le manda venir à Rhedon, où il se trouva aussi ; &, avec ladite Dame Ermengarde, doüairiere de Bretagne, conclurent la fondation & dotation du Monastere de Buzay, lequel fut fondé, le 16 juin 1136, & S. Bernard le peupla de Moynes de Cysteaux, & y mit Abbé nostre S. Jean, auquel il ecrivit depuis plusieurs lettres, l'une desquelles se void entre ses Epistres, la 230e. Ayant gouverné 14 années ce Monastere, le 36.e Evesque d'Aleth en Bretagne, nommé Benoist, estant decedé, il fut eleu en sa place, au grand deplaisir de ses Religieux, et fut sacré l'an de grace 1140; &, dés l'année suivante 1141, voyant que l'Isle d'Aaron commençoit fort à se peupler & fortifier, il y transfera le Siege de son Evesché de l'ancienne Cité d'Aleth (qu'à present on nomme Guic-Aleth, &, par corruption de langage Quidaleth), & nomma la nouvelle ville Saint-Malo ; à laquelle le Duc Conan le Gros transfera tous les privileges de la ville d'Aleth, & en donna de nouveaux, à l'instance de ce saint Prelat.

IV. Le Comte Estienne de Pontiévre & la Comtesse Havoise de Guingamp sa compagne voulant encore bastir un Monastere prés leur ville de Guingamp, prierent S. Jean de les venir trouver pour leur en donner son avis; il s'y rendit incontinent, & leur persuada de fonder le Monastere de Ste. Croix de Guingamp & y mettre des Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin, & consentit à en être le premier Abbé, à quoy lesdits Comte & Comtesse consentirent, & commanderent à leur fils aisné Henry de porter sur ses propres épaules la premiére pierre de ce Monastere. S. Jean ayant mis bon ordre à cette fondation, s'en retourna à Saint-Malo, où, se voyant embarassé és affaires & procez que de toutes part on luy suscita, il resigna son Abbaye de Ste. Croix à un vertueux personnage nommé Moïse, & peu de temps aprés, deceda le Comte de Pontiévre Estienne auquel succeda son fils aisné Henry, jeune Seigneur fort vicieux & adonné aux femmes ; d'autant que le bon Abbé Moïse luy remonstroit ses fautes & taschoit à l'en retirer, il le chassa de son Monastere & y logea une sienne concubine, pour en chasser les autres Moynes aussi bien que l'Abbé. Il donna ce Monastere à l'Abbesse & aux Religieuses de S. Georges de Rennes : ce qui causa de grands procez entre ces deux Monasteres.

V. Le Bien-heureux Prelat, voyant ce desordre, tascha d'y remedier par ses lettres & admonitions, mais il y gagna fort peu. Sur ces entrefaites, le Pape Lucius II du nom, luy envoya, l'an 1144, une commission expresse & extraordinaire pour reduire le Monastere de S. Méen de Gaël à l'étroite observance de la Regle de saint Benoist, ce qu'il executa fort paisiblement au contentement d'un châcun, qui admiroit sa prudence & sa sage conduite en affaires si difficiles à manier. Le Pape Eugene III ayant succedé à Lucius II, l'an 1145, les Moynes de Marmoûtier-lez-Tours le mirent en procez pour l'Eglise Abbatiale de S. Malo qu'il avoit choisie pour sa Cathedrale, dés l'an 1141, & y avoit établi des Chanoines Reguliers, qui vivoient sous l'observance de la Regle de S. Augustin, à l'instar de ceux de S. Victor de Paris, laquelle Eglise avoit esté donnée par Benoist II du nom, Evesque d'Aleth *(c'est S. Malo)*, à Guillaume, Abbé de Marmoûtier & à ses Religieux, dés l'an 1108 ; don que le Pape Paschal II confirma l'année suivante 1109, ensemble avec le Prieuré de S. Malo de Dinan. Le saint Prelat évoqua le procez en Cour de Rome par devant le susdit Pape Eugene III, &, pour mieux solliciter ses affaires, alla en personne à Rome, où il fut receu benignement du St Pere, déja informé de sa sainteté de vie. Les Deputez de Marmoûtier s'y trouverent aussi ; &, la cause examinée à loisir, le saint Pere prit l'Eglise Cathedrale de Saint-Malo sous la protection des Bienheureux Apostres & la sienne, & en investit nostre saint Prelat, luy confirmant les rentes, heritages, terres et possessions que lors il possedoit, & imposa silence à sa partie, avec defense de le plus inquieter en cette possession (1).

(1) Voyez du Pas *Hist. généal. des Vicomtes de Dinan*, p. 118 et 119. — A.

VI. Ayant terminé ce different, il proposa à sa Sainteté les mauvais déportemens de Henry Comte de Pontiévre & de Guingamp, lequel avoit chassé l'Abbé Moïse, & en vouloit aussi mettre hors les Chanoines Reguliers & donner ce Monastere aux Religieuses de S. Georges de Rennes, contre l'intention de ses pere et mere, Fondateurs dudit Monastere; le Pape en écrivit à Henry, & bailla ses Lettres à nostre S. Prelat, lequel, arrivé en Bretagne, fut receu en grande joye de ses diocesains, &, incontinent aprés, alla à Guingamp trouver le Comte Henry, auquel il presenta les Lettres de sa Sainteté, & fit tant, par ses salutaires admonitions, qu'il remit l'Abbé Moïse en la reélle possession du Monastere de sainte Croix de Guingamp, révoca la donation qu'il en avoit faite aux Religieuses de S. Georges de Rennes, en osta cette sienne concubine qu'il y avoit mis, & la maria au Prevost de Treguier. Le saint, estant de retour en son Diocese, il vivoit en Communauté avec ses Chanoines, lesquels il logea en Dortoir commun. Il retint toûjours son habit Monachal & les rigueurs & austeritez particulieres de son Ordre. Sa Sainteté estoit tellement notoire à tous, que Pierre, Abbé de Celles, parlant de luy, (encore vivant), l'appelle Evesque Saint, serviteur fidelle de Dieu, homme courageux, vray amateur de la pauvreté, lumiere brillante, qui donne la chasse aux épaisses tenebres qui luy pensoient faire ombre.

VII. Ce S. Prelat, voyant le fruit que les Chanoines Reguliers de S. Augustin faisoient en l'Eglise, comme il les avoit déja introduits en l'Abbaye de sainte Croix & en son Eglise Cathedrale, sollicita le Pape Eugene III de donner l'Eglise de sainte Geneviefve à Paris (jadis fondée par le Roy Clovis en l'honneur des bien-heureux Apostres S. Pierre & S. Paul) aux Chanoines reguliers de saint Victor; il en écrivit à sa Sainteté, laquelle y consentit & donna commission à Sugerius, Abbé de S. Denis, d'y mettre douze Religieux, lesquels il tira du Monastere de saint Victor, l'an 1147. Tandis que S. Jean s'occupoit à ces œuvres de pieté, les Moynes de Marmoûtier reveillerent de rechef leurs differens, & le mirent encore en procez pour la possession de l'Eglise de S. Malo, ce qui le fit resoudre d'aller de rechef à Rome, l'an 1153, où le Pape Anastase IV le recüeillit fort benignement; lequel, parties oüyes, le confirma en possession de son Eglise & defendit aux Moynes de le plus traverser ny inquieter pour ce sujet. Le Pape estant decedé durant qu'il estoit à Rome, il obtint du nouveau Pape Adrien IV, confirmation de son Eglise & de ses privileges, puis s'en retourna à S. Malo, l'an 1154.

VIII. Se voyant paisible possesseur de son Eglise, ayant terminé ce procez qui avoit duré 18 ans entiers, il entreprit les reparations de sa cathedrale, & la trouvant trop petite, la mit toute à neuf, & au bout bastit un beau Chœur, tel qu'on le voit à present; lequel il enrichit de richesses, meubles et ornemens; & ayant eu connoissance de quelques heritages qui avoient esté alienez de son Eglise, les fit restituer par ceux qui les detenoient; ce qui luy causa l'inimitié de plusieurs grands Seigneurs, mais il ne s'en soucia pas beaucoup. Il procura la fondation du Monastere de S. Jacques de Montfort en son Diocese, où il mit des Chanoines Reguliers de S. Augustin, &, l'an 1156, il en benit le Maistre Autel. Enfin, ayant vescu en grande Saintete & gouverné son Eglise l'espace de 30 ans, chargé d'années, mais bien plus de merites, il rendit l'esprit à Dieu, le 1. jour de Fevrier, l'an de grace 1170, & de son âge le 68e. Son saint Corps fut ensevely dans les Chanceaux du Chœur de sa Cathedrale, du costé de l'Evangile, en un sepulchre élevé. Dieu a manifesté la gloire de ce S. Confesseur par plusieurs grands miracles, lesquels considerez par le Pape Leon X, il ordonna que sa Feste fust celebrée le 1. de Fevrier, & qu'on en fit Office solemnel, comme d'un Confesseur Pontife, & en decerna Bulles, l'an 1517, ne pouvant lors, pour ses urgentes affaires, vacquer à sa Canonization.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Proprium Sanctorum *Maloüin; Mr. d'Argentré,*

au Catalogue des Evesques de S. Malo, et en son Histoire, liv. 4, chap 63 ; Fasciculus, Historia. Ord. Cirtenciens. *Sirmundus és annot. sur la 15. Epistre du liv. premier des Epistres de Pierre Abbé de Celles ; Jean Picard, és annot. sur la 359. Epistre de S. Bernard ; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Eveschez de France, en ceux de S. Malo ; Claude Robert, en sa France Chrestienne, lettre* M. R. P. *Augustin Du Pas, en son Histoire genealog. des Illustres Maisons de Bretagne, en la Genealogie de Pontièvre, pag. 10 et 11, et au rôlle des Evesques de S. Malo.*

LA VIE DE S. RIOK,

Anachorete et Confesseur, le 12 de Fevrier.

LES Genereux Chevaliers Neventerius & Derien, Seigneurs Bretons Insulaires, ayans fait le voyage de la terre Sainte, où ils avoient esté bien recueillis de Ste Heleine, mere du pieux Empereur Constantin le Grand, se mirent sur le retour, &, ayans navigué dans la Mediterranée, entrerent par le détroit de Gibraltar dans l'Occean, puis, rengeans la coste d'Espagne, vinrent prendre port à Vennes, d'où ils allerent à pied à Nantes en pelerinage visiter les reliques de S. Pierre & des saints Martyrs Similian (1), Donatian & Rogatian ; car les Edits de l'Empereur Constantin avoient déja esté publiez, sous la faveur desquels, les Nantois avoient edifié une mediocre Eglise dans l'enclos de leur Ville, où on alloit en devotion & pelerinage de tous les cantons de Bretagne. Arrivez à Nantes, ils feurent fort bien receus, tant du Lieutenant de l'Empereur, que de l'Evesque du lieu qui les oüit en Confession, leur administra les Sacremens & leur fournit des chevaux & convoy à eux & à leur train, pour les conduire en seureté à Brest, où leurs Navires les estoient allez attendre.

II. Comme ils alloient par païs, passant le long de la riviere *Dour-doun,* entre *Pont-Christ* (2) et le Chasteau de la Roche-Maurice, demie lieuë de la ville de Landerneau, ils apperceurent le Seigneur de ce Chasteau (qui s'appelloit Elorn) lequel, des creneaux & guerites de la muraille, se precipita dans la riviere qui lors couloit tout au pied de ladite place ; &, délors cette riviere, perdant son ancien nom de *Dour-doun,* fut appelée *Elorn,* ce pauvre Seigneur luy ayant causé par son desespoir ce nom, comme jadis Icarus donna le sien à la Mer d'Icarie par sa presomption. Nos deux Chevaliers coururent à toute bride à travers la riviere &, l'ayant pris, le tirerent hors de l'eau, quelque peu blessé ; porté qu'il fut dans sa maison, Neventerius s'enquist de luy pourquoy il s'estoit ainsi jetté dans la riviere : Messieurs (dit-il), il y a icy prés un épouventable Dragon qui devore hommes & bêtes ; & dés que la faim le fait sortir de sa taniere, il fait un degast & dommage irreparable par ce païs, devorant hommes & bêtes indifferemment ; pour à quoy obvier, le Roy Bristokus a fait un Edit, que, tous les Samedis, on jettât le sort, & celuy sur qui il tomberoit seroit obligé d'envoyer un homme pour estre devoré de cette cruelle bête, ou y aller luy-mesme. Or, ce sort est si souvent

(1) Nous verrons plus loin que S. Similien n'a pas subi le martyre et nous indiquerons le fait qui a donné lieu à cette confusion d'autant plus étrange qu'Albert Le Grand racontant la vie de ce Saint Evêque de Nantes l'intitule lui-même : « La Vie de Saint Similian ou Sembin, Confesseur. » — A.-M. T.

(2) On ne saurait trop déplorer la négligence qui a amené la ruine de cette intéressante chapelle. — A.-M. T.

tombé sur moy, que j'y ay envoyé tout mon monde, & ne m'est resté plus que ma femme que voicy, & ce petit enfant qu'elle tient entre ses bras, âgé seulement de deux ans, sur lequel le sort estant tombé, j'ayme mieux estre suffoqué des eaux que de le livrer à une mort si cruelle.

III. Les deux Chevaliers, l'ayant patiemment écouté, le consolerent & luy dirent que s'il vouloit renoncer le Paganisme & embrasser la foy de *Jesus-Christ* ils le delivreroient de ce Dragon, veu que le même *Jesus-Christ* avoit promis à ceux qui croyroient en luy qu'en vertu de son S. Nom ils chasseroient & extermineroient les serpens; puis, s'etendans sur les loüanges de nôtre Religion, enfin conclurent que mesme le tres-Auguste & Victorieux Empereur Constantin, ayant reconnu la vanité de la fausse Religion des Payens & l'excellence de la Chrestienne, avoit renoncé à celle-là, pour embrasser celle-cy; à l'exemple duquel, les Princes & grands Seigneurs de sa Cour se faisoient baptiser. Elorn ferma les aureilles à ces salutaires remonstrances & dit qu'il vouloit vivre & mourir en la Religion de ses ancestres; mais que, s'ils le pouvoient delivrer de ce serpent, il leur donneroit une de ses terres & metairies à leur choix. Non, (repondit Derien), nous n'avons que faire de tes heritages, seulement promets nous de bastir en tes terres une Eglise à nostre Dieu, où les Chrestiens se puissent assembler pour faire leurs oraisons, &, par son ayde, nous exterminerons le Dragon & en delivrerons tes terres.

IV. Elorn accepta l'offre, & promit de ce faire; &, de plus, de permettre que son fils Riok, âgé seulement de deux ans, fust instruit en la Religion & Foy de *Jesus-Christ* & ceux de sa famille qui le voudroient. Incontinent, les deux Nobles Chevaliers se rendirent en la caverne du Dragon, auquel ils firent commandement, de la part de *Jesus-Christ,* de paroistre; il sortit donc, & son sifflement épouventa tous les assistans; il estoit long de cinq toises, & gros par le corps comme un cheval, la teste faite comme un Coq, retirant fort au Basilicq, tout couvert de dures écailles, la gueule si grande que, d'un seul morceau, il avaloit une brebis, la veuë si pernicieuse, que, de son seul regard, il tuoit les hommes. A la veuë du Serpent, Derien mit pied à terre, mais son cheval s'effraya si fort, qu'il se prit à courir à toute bride à travers païs (1). Cependant, il avance vers le Dragon, &, ayant fait le signe de la Croix, luy mit son escharpe au col, & le bailla à conduire à l'enfant Riok, lequel le mena jusques au Chasteau de son pere, qui, voyant cette merveille, remercia les Chevaliers & les alla conduire à Brest, où ils emmenerent le Dragon, au grand étonnement du Roy Bristok. De Brest, ils allerent à Tolente (lors riche Ville), voir le Prince Jugonus, pere de Jubault ou Jubaltus (que Conan Meriadec défit depuis), & de là s'allerent embarquer au Havre *Poullbeunzual,* où leurs Navires estoient à l'ancre & où ils commanderent au Dragon de se précipiter dans la Mer, ce qu'il fit; & de là ce port fut nommé *Poullbeuzaneual,* c'est-à-dire, port où fut noyée la beste, que les Bretons appellent par contraction *Poullbeunzual,* en la Paroisse de *Plouneour-trez,* Diocese de Leon.

V. Elorn, nonobstant les remonstrances des deux Chevaliers, demeura toûjours obstiné en son erreur & ne voulut quitter son idolatrie; mais sa femme se fit catechiser elle & son fils, & puis receurent tous deux le S. Baptesme; &, à leur exemple, la plus-part de leurs domestiques, avec lesquels elle vacquoit à prieres & oraisons; mais n'ayans point d'Eglise où faire exercice de leur religion, Riok & sa mere suplierent Elorn d'accomplir sa promesse & d'edifier une Eglise en un endroit de ses terres nommé *Barget,* en l'honneur de Dieu & des Bien-heureux Apostres S. Pierre & S. Paul, selon la promesse qu'il en avoit faite aux chevaliers qui l'avoient délivré du danger du Dragon. Il se rendit, du commencement, difficile à le leur octroïer; enfin, il le leur accorda, à

(1) Le combat de saint Derien et de saint Neventer contre le dragon de l'Elorn est représenté dans une magnifique verrière de l'église de Saint-Similien de Nantes, œuvre de Claudius-Lavergne. — A.-M. T.

condition que ce fust non à *Barget,* mais en quelque détour et lieu écarté de ses terres, où on fit charroïer force materiaux; on fit venir des ouvriers de toutes parts; mais, quand on voulut commencer à bastir, tous les materiaux furent miraculeusement transportez à *Barget;* ce qu'ayant esté raporté à Elorn, il attribua ce miracle à la Magie (selon l'ordinaire des Idolatres), & se fascha tellement avec sa femme & son fils, qu'il les chassa de sa maison, avec defense de ne se trouver jamais en sa presence.

VI. Par ce moyen, l'Eglise (qui aujourd'huy est la Parrochiale de *Plouneventer,* une lieuë de la Ville de Landerneau) demeura imparfaite & ne fut achevée qu'au temps du Roy Hoël le Grand. La bonne Dame, se voyant irreconciliablement disgraciée de son mary, que le zele de la fausse Religion avoit aveuglé, se retira, avec son fils S. Riok, en un sien Manoir, nommé *Ar-Forest,* où, ayant fait bastir une Chappelle, elle passa le reste de ses jours, deceda fort pieusement & fut ensevelie par son fils S. Riok, lequel, se voyant libre de tous empeschemens, se resolut de se retirer en quelque lieu desert & éloigné de la frequentation des hommes, pour vacquer plus librement aux affaires de son salut. Il estoit lors âgé de 15 à 16 ans ou environ; &, ayant vendu tout ce dont il pouvoit disposer, en donna l'argent aux pauvres. Il choisit pour sa retraitte un rocher dans la Mer, à la coste de Cornoüaille, vers l'embouchure de la Baye ou Golfe de Brest, au rivage de la Paroisse de *Kamelet* (1), lieu entierement desert & écarté, ceint de la mer de toutes parts, forts aux basses marées qu'on en peut sortir & venir en terre ferme.

VII. Il entra en cette affreuse solitude, environ l'an de salut 352, & y demeura 41 ans, tout le temps que Conan Meriadek conquist & subjuga les Armoriques jusques au regne du Roy Grallon, lequel donna le gouvernement du Comté de Leon a Fragan. Iceluy, estant venu resider en son Gouvernement, amena quant & soy son fils S. Guennolé, lequel, ayant oüy parler de l'Hermite saint Riok, l'alla voir en sa Grotte, &, l'ayant salué, aprit de luy qu'il y avoit quarante & un ans qu'il faisoit penitence en ce lieu, se substantant d'herbes & petits poissons qu'il prenoit sur le sable au pied de son rocher, son origine & extraction, & toutes les autres particularitez de sa vie; que quand il monta sur ce rocher, il estoit vestu d'une simple soûtane, laquelle estant usée par longueur de temps, Dieu luy couvrit le corps d'une certaine mousse roussastre, laquelle le garantissoit de l'injure du temps.

VIII. S. Guennolé, ayant oüy le recit de ces merveilles, fut tout étonné & en rendit grace à Dieu; &, voyant saint Riok vieil & cassé d'austeritez & macerations, il le pria de venir avec luy en son Monastere de *Land-Tevenec,* à quoy il s'accorda (2). S. Guennolé l'ayant dépoüillé de cette mousse, luy donna l'habit de son Ordre; & est chose bien remarquable, que sa peau fut trouvée aussi blanche & nette que si elle eust toüjours esté couverte de fin lin & de soye. Il vescut quelques années en ce Monastere, en opinion de grande Sainteté, y deceda enfin & fut ensevely par saint Guennolé & ses Religieux, & depuis sa mort, Dieu a fait tant de miracles à son Tombeau, que S. Budok, troisiéme Archevesque de Dol, Metropolitain de Bretagne Armorique, en ayant esté deuëment informé, le declara Saint, environ l'an 633.

Des anciens Manuscrits des Eglises Abbatiales de Land-Tevenec et Daougloas en Cornouaille, et d'un vieil Livre reservé en l'Eglise parrochiale de Plou-neventer, Diocese de

(1) Camaret. — A saint Rioc on a substitué saint Remi comme patron de Camaret, et Notre-Dame de Lorette comme patronne de Lanriec, mais ici au moins il a gardé sa chapelle de Saint-Riou; un recteur a bien voulu le remplacer par saint Bonaventure, mais le peuple a eu le bon sens de n'en pas tenir compte. — A.-M. T.

(2) Si ce qui précède est exact il ne faut pas confondre ce saint Riok avec le personnage du même nom qui figure dans la Vie de saint Guénolé, et qui était encore assez jeune pour avoir toujours sa mere quand il entra comme religieux à l'abbaye de Landévennec. — A.-M. T.

Leon et une vieille Chronique de Bretagne Anonyme, livre premier chap. 28 ; mais specialement des Memoires et recherches de l'Evesché de Leon, par Noble et Discret Messire Yves Le Grand, Chanoine de S. Paul, premier Aumosnier et Conseiller du Duc François II, Recteur de Plou-neventer l'an 1472, à moy communiquez par feu Escuyer Vincent Le Grand (mon Oncle paternel), Sieur de Kerscao Kerigonual, *Conseiller du Roy et Seneschal de Carhaix.*

LA VIE DE S. GUEVROC OU KIRECQ,

Chanoine et Grand Vicaire de Leon (1), *Confesseur, le 17 de Fevrier.*

SAINT Tugduval, passant de l'Isle de la Grande Bretagne en la Bretagne Armorique, emmena quant & soy 70 de ses meilleurs & plus vertueux Religieux, pour luy ayder au Ministere auquel Dieu l'avoit choisi, sçavoir est, la conversion de tant d'Ames qui, par le moyen de ces SS. Personnages, devoient estre redressées & remises au chemin de la vertu. De ce nombre fut S. Guevroc ou Kirecq, duquel icy nous parlerons, lequel, issu de parens assez mediocres, fut par eux soigneusement élevé, selon la portée de leurs moyens. Ayant acquis quelques sciences és études, Dieu luy toucha le cœur, & luy jetta dans l'Ame un genereux mépris des choses caduques, & un fervent amour des Celestes, de sorte qu'il demanda & receut l'habit de Religion, au Monastere de S. Tugduval, au Pais de Walles en l'Isle, & devint si parfait Religieux que saint Tugduval, ayant eu commandement d'un Ange de passer és Armoriques, il le choisit pour un de ses compagnons. Il vêcut quelque temps au grand Monastere de *Trecor,* sous la discipline dudit S. Abbé ; lequel, connoissant sa capacité & doctrine, l'envoya fonder un Monastere prés la ville de *Kerfeunteun,* (à present dite *Land-Meur,*) luy donnant quatorze Religieux pour commencer à peupler ce lieu.

II. Ayant pris la benediction de S. Tugduval, il se mit en chemin avec sa compagnie, &, arrivant à Kerfeunteun, fut fort bien recuëilly des habitans de la Ville, qui desiroient infiniment le voisiné de ces bons Peres ; mais S. Guevroc, desireux de la retraitte & solitude, ne voulut bastir dans la ville ny és fauxbourgs, mais plus haut que le port (aujourd'huy le Havre de *Toullarkirri*), à une lieuë de la ville sur une longe de terre qui avançoit en la Mer, à l'emboucheure de la riviere de *Menou,* où est encore à present l'Eglise Treviale de *Loc-Kirecq* (2), autre fois nommé le Monastere de *Land-Guevroc.* Qui pourroit suffisamment raconter le fruit que firent ces bons Religieux en tout ce canton, sous la sage conduite du saint Abbé ? Mais, voyant qu'il estoit trop frequenté en ce lieu, il se voulut retirer au desert, ce qu'il executa, aprés avoir gouverné six années ce Monastere, & fait élire un autre Abbé en sa place.

III. Il quitta son Monastere & ses Religieux tous desolez & baignez de larmes, & passant la riviere de *Kevleut* à Morlaix, s'en alla jusques à la paroisse de *Ploudaniel,*

(1) Saint Guévroc a rempli des fonctions qui ne sont pas sans analogie avec celles des dignitaires qui s'en acquittent aujourd'hui, mais ces titres ne devaient être en usage que beaucoup plus tard. Nous faisons cette remarque une fois pour toutes, Albert Le Grand emploie souvent ces termes qui à eux seuls constituent de vrais anachronismes. — A.-M. T.

(2) Le lieu garde toujours son nom, mais saint Jacques le Majeur lui a été substitué comme patron. — A.-M. T.

en Leon, où il s'arresta en une petite vallée fort sombre, située au pied d'une époisse forest, lequel lieu fut depuis de son nom appellé *Traoun-Guevroc*, c'est à dire, le val de Guevroc, où il édifia premierement une petite Chappelle de rameaux d'arbres, & auprés une petite chambrette, & demeura en ce lieu deux ans entiers, vivant en une admirable abstinence & solitude ; mais le flambeau allumé ne peut être davantage caché sous le boisseau, ains fallut qu'il fust élevé pour éclairer & luire en l'Eglise de Dieu. Il advint que saint Paul Evesque de Leon, faisant la visite par son Diocese, estant arrivé à Ploudaniel, ouït nouvelle de ce S. Hermite ; il le voulut visiter, & alla vers son Hermitage à cette intention. Saint Guevroc eust revelation que saint Paul le venoit visiter, il sortit de sa Cellule pour aller à sa rencontre. Saint Paul, le découvrant de veuë, apperceut un brandon de feu qui luy environnoit le Chef en forme de rayons, ce qui accreut encore l'opinion qu'il avoit déja conceuë de sa Sainteté.

IV. A la rencontre, ces deux Saints s'embrasserent & se donnerent le baiser de paix, &, aprés avoir prié en l'Oratoire, entrerent en devis & colloque spirituels, &, en cet entretien, saint Paul reconneut en saint Guevroc une si rare Sainteté, accompagnée d'une telle prudence, qu'il se resolut de l'emmener en sa ville d'Occismor, pour se servir de son conseil en l'administration de sa charge Pastorale ; il l'en pria trés-instamment ; mais le saint ne voulut quitter sa solitude. Enfin, intervenant le commandement exprés de saint Paul, il obeït & le suivit en la ville d'Occismor. Incontinent saint Paul le pourveut d'un Canonicat en sa Cathedrale & se deschargea sur luy d'une partie du soin de son troupeau, le faisant son grand Vicaire par tout son Diocese. Cette nouvelle dignité ne causa en luy aucun relaschement de ses exercices ordinaires ; il estoit vestu d'un habit modeste, retiré & solitaire, hors le temps que requeroit de luy l'acquit de sa charge ; ses viandes ordinaires estoient le pain & l'eau & quelques legumes, nourrissant son Ame de l'Oraison & celle de son prochain du doux pain de la parole de Dieu.

V. Allant par païs, un Dimanche matin, il trouva un païsan qui coupoit des ronces pour clorre un trou de haye, par lequel le bestail entroit dans son parc & endommageoit son bled ; S. Guevroc le reprit de l'irreverence qu'il portoit au saint jour du Dimanche, luy remonstrant qu'il valloit mieux, pour ce jour, mestre quelqu'un à garder ce bled que de prophaner le Dimanche par ce labeur. Le païsan, au lieu de remercier le Saint de son bon avis, commence à se moquer de luy & travailler comme auparavant ; le saint, voyant qu'il ne profitoit rien envers cet obstiné, continüe son chemin ; mais Dieu punit ce villageois tout sur le champ ; car la coignée dont il couppoit ses ronces luy demeura si fermément attachée au bras, qu'on ne l'en pouvoit oster ; le miserable, ainsi chastié, vint à Occismor trouver S. Paul & S. Guevroc, ausquels ayant demandé pardon & s'estant confessé & receu l'Absolution, la coignée luy tomba des mains sur le marche-pied de l'Autel. Une autre fois, allant par la ville d'Occismor, un jour de Feste N. Dame, il vid une jeune lingere qui travailloit à sa porte ; le Saint la reprit de ce qu'elle ne chommoit la Feste, mais elle ne tint compte de sa reprimande, & luy répondit qu'elle ne sçavoit autre mestier pour gagner sa vie, qu'il failloit aussi-bien vivre les jours de Festes que les jours ouvriers.

VI. A peine eut-elle achevé la parole, qu'elle fut subitement saisie d'une Paralysie en ses membres, si grande, qu'elle ne pouvoit remuer ny pieds ny mains ; alors, reconnoissant sa faute, elle jeusna huit jours entiers, employant tout ce temps en ferventes prieres ; au bout duquel temps, elle se fit porter au mesme lieu où elle avoit commis la faute, manda S. Guevroc, reconneut son offense & en demanda pardon à Dieu & au saint, lequel, faisant le signe de Croix sur elle, luy rendit la santé ; &, en memoire de ce Miracle, elle donna sa maison à S. Guevroc, qui la convertit en une Chappelle, laquelle fut dediée à N. Dame, & nommée Nostre Dame de *Creis-ker* (c'est à dire du milieu de la Ville), laquelle fut

rebastie plus magnifique par le Duc Jean le Conquereur. Ayant entrepris encore une fois de visiter le Diocese de Leon, il tomba malade en la ville de Landerneau, &, la maladie se rengrégeant, conneut son dernier temps estre venu; partant il se disposa à la mort, laquelle, le privant de ce séjour mortel, le ravit à l'immortalité environ l'an 547. Ses Religieux de Lockirecq ou Land-Guevroc, ayans eu avis de sa maladie, le vinrent servir & assister, &, par permission de saint Paul, emporterent son corps, qu'ils ensevelirent honorablement audit Monastere, où il reposa jusques au transport general des corps Saints hors de Bretagne, qu'il fut aussi enlevé.

Les Vieux Legendaires manuscrits de la Cathedrale de Leon et Collegialle de Nostre Dome de Folcoët au mesme Diocese, et les memoires et recherches de l'Evesché de Leon, par Noble et Discret Messire Yves Le Grand, Chanoine de saint Paul de Leon, Recteur de Plou-Neventer, Aumosnier et Conseiller du Duc François II, à moy communiquez par feu Escuyer Vincent Le Grand, Sieur de Kerscao Kerigon-val *Conseiller du Roy et Seneschal de Carhaix.*

ANNOTATION.

NOTRE-DAME DE CREISKER. — (J.-M. A.).

Puisque saint Guévroc a été le fondateur de l'église de Notre-Dame de Creisker, il convient de donner ici une description de l'édifice actuel et de son clocher, le plus beau de Bretagne, le plus beau du monde. Il faut que la dévotion à Notre-Dame de Creisker ait été bien grande pour qu'on ait pensé, au cours du XIVe siècle, à reconstruire la chapelle primitive sur des proportions si vastes, et à surmonter cette nouvelle église d'un clocher si monumental, unique entre tous, sinon pour sa hauteur, du moins pour sa sveltesse, la pureté de ses lignes et la correction de ses détails. Portée à l'intérieur de l'église sur quatre piles entourées de faisceaux de longues colonnettes, la base de cette tour se dégage de la toiture et dès l'abord se revêt d'une ornementation noble et digne : moulures verticales et horizontales se coupant pour former panneaux et caissons, baies carrées disposées en damier, galerie aveugle et galerie à jour, lancettes appliquées et lancettes ajourées, ceinture de quatre-feuilles et double corniche saillante donnant à la galerie supérieure et aux clochetons d'angle un surplomb vraiment extraordinaire. Puis viennent des clochetons d'abord carrés et passant ensuite à l'octogone par trois étages successifs, et les lucarnes des quatre faces qui leur font concurrence pour leur légèreté et leur élancement. Et de tout cet ensemble émerge la flèche en pyramide aiguë, montant à 86 mètres de hauteur, découpée de plus de quatre-vingts ouvertures variées, rosaces, trèfles, quinte-feuilles, fenestelles, qui en font une vraie dentelle aérienne, dans laquelle tantôt se joue la brise de mer et parfois s'engouffrent les grands vents d'orage. Aussi, en voyant cette merveille, comprend-on le mot d'Ozanam, disant que si un ange du ciel descendait en Bretagne, il commencerait par poser le pied sur le sommet du Creisker.

La partie orientale de l'église est contemporaine du clocher et serait par conséquent du XIVe siècle, du règne de Jean IV, duc de Bretagne (1345-1399); nous le reconnaissons au style de ses fenêtres, à la belle rosace de l'abside, aux tympans à compartiments rayonnants des larges baies latérales. En examinant la magistrale façade du midi qui nous donne une succession de six hautes travées surmontées de pignons, on remarque que les fenêtres au-delà du clocher sont de style flamboyant et appartiennent au XVe siècle. Cette partie a été même remaniée à deux reprises, car le bas-côté sud, primitivement de même dimension que le bas-côté nord, a été ensuite élargi comme le constate un arrachement dans le pignon ouest.

Il est aussi bien intéressant ce porche largement ouvert au soleil de midi, avec ses petits

contreforts et ses petits pinacles appliqués, ses deux niches étroites en façade, sa terrasse à galerie, ses bancs latéraux à l'intérieur, ses frises aux larges feuillages et sa porte double encadrée dans une belle ogive. Le pignon ouest se recommande par sa fenêtre à six baies et sa rose aux dix-huit quatre-feuilles savamment combinés et aussi par les trois clochetons ou guérites qui en couronnent le galbe.

A l'angle nord-ouest nous trouvons un porche monumental absolument de même facture que celui du Folgoët : mêmes guirlandes végétales encadrant et contournant la grande arcade d'entrée, mêmes redents trilobés dans cette arcade ; dans la façade, mêmes panneaux carrés surmontés d'accolades pour recevoir des blasons, et au haut une jolie petite niche abritant une statue de Notre-Dame. Dans l'archivolte extérieure nous trouvons une série de dix statuettes logées sous des dais sculptés et tenant des phylactères. Intérieurement, dix niches pour apôtres, avec la niche centrale de saint Pierre au trumeau entre les deux portes, et toujours les mêmes motifs de sculpture qu'au Folgoët : feuilles de vignes et feuilles de chardon, frises d'animaux monstrueux et d'hermines passantes. Ce porche est surmonté d'une chambre qui a dû être habitée car on y trouve fenêtres, lucarnes et jusqu'à une petite annexe, du côté est, formant logette saillante portée sur machicoulis.

Dans un coup d'œil rapide donné à la façade nord, le long de la rue Verderel, un examen attentif nous fera remarquer une galerie intéressante avec loggia gothique à la base du clocher, puis les arcs de décharge qui surmontent les deux dernières fenêtres et qui se retrouvent aussi à l'abside du Folgoët.

L'intérieur de l'église nous offre de fort curieux problèmes de construction, mais ce n'est pas le moment de les résoudre. Contentons-nous d'admirer les puissants piliers qui portent le clocher, les deux roses des extrémités, l'ensemble des fenêtres et des arcades, les quatre enfeux latéraux et les piscines dénotant l'existence d'autels anciens dans le bas-côté du midi.

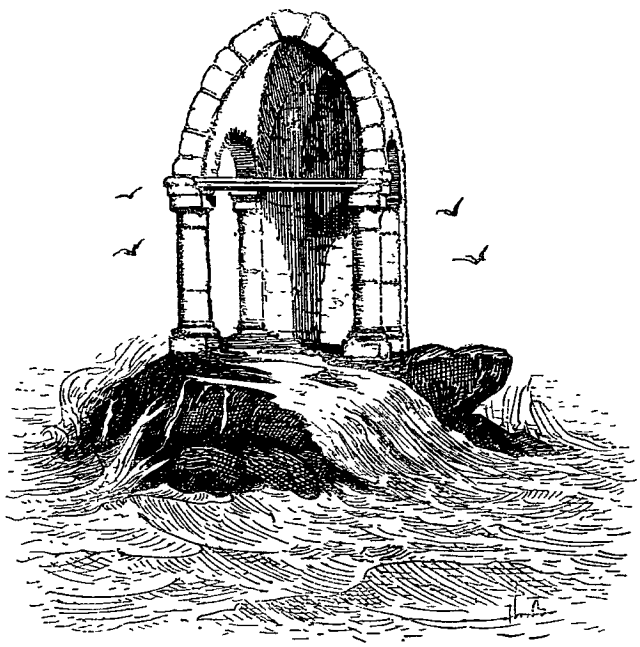

ORATOIRE DE S. GUEVROC OU KIRECQ, A PLOUMANAC'H.

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE MARS.

LA VIE DE S. AUBIN,

Evesque d'Angers, le premier jour de Mars.

Du temps que regnoit en Bretagne Hoël II du nom, qui fut couronné, l'an de salut 484, & mourut l'an 560, naquit au Diocese de Vennes le Glorieux Saint Aubin, colonne trés-solide & flambeau brillant de l'Eglise non Armoricane ou Gallicane seulement, mais Universelle. Son pere estoit Seigneur de *Spine-Fort,* Noble & ancienne Maison de la basse Bretagne, au même Diocese de Vennes, en la Paroisse de *Languidic,* sur le bord de la riviere de Blavet, à deux lieuës de Hennebont, qui portoient pour leurs Armes un Lozenge d'Or & de gueules de quatorze pieces (1) (2). Ce Seigneur eut de sa femme, Dame de Grande-maison, entr'autres enfans, nostre S. Aubin, lequel ils éleverent en la crainte de Dieu; &, quand l'âge le requist, luy pourveurent de Maistre qui luy apprint la pieté avec les lettres; il y profita tellement, en peu de temps, qu'il contenta grandement & ses Parens & ses Maistres; mais Dieu, qui en vouloit estre particulierement servy, & le vouloit proposer pour Docteur à son peuple, embrasa son cœur d'un saint desir de la perfection, pour à quoy parvenir, il resolut de donner un coup de pied au monde & se donner du tout au service de celuy qui s'estoit entierement donné à luy.

II. A cette intention, il s'achemina vers un Monastere (3) de grande reputation en ce temps-là pour la sainte vie que menoient les Moynes qui y demeuroient, &, y ayant quelque temps instamment demandé l'habit, fut receu au grand contentement de tous

(1) Ses armes se voyent es vitres de l'église Abbatiale de S. Aubin d'Angers avec cette inscription : *Arma S. Albini insignis de spinito forti.* — A.

(2) Avons-nous besoin de dire que c'est ici encore un anachronisme ? Il n'est nullement question de blason ou d'Armoiries avant l'époque des Croisades, mais Albert Le Grand ne manque jamais de donner aux plus reculés des ascendants les armes que les descendants ont possédées bien des siècles apres. — A.-M. T.

(3) *In Concillacensi Monasterio.* — A.

les Moynes. Il n'y fut gueres sans faire voir les belles qualitez & vertus dont la Divine Majesté l'avoit doué; on remarquoit en luy une si profonde humilité, que, sauf ce qui concerne la civilité & bienseance, il sembloit qu'il eust mis en oubly la grandeur de sa maison & le souvenir de son extraction & Noblesse, & qu'il n'eust esté mis au monde que pour servir les autres. Une fois, estant encore Novice, il fut par le Pere Abbé envoyé aux champs pour donner ordre à quelque affaire du Monastere; n'ayant pû arriver de jour au giste, il fut surpris d'une nuit obscure, nebuleuse & pleine d'orages, de sorte qu'il fut contraint de se retirer dans une Hostellerie pour passer cette nuit, où aussi estoient accourus nombre de voyageurs pour le mesme sujet. Comme tous dormoient, survint une forte ondée de pluye, si extraordinairement violente, que le toict du logis en ayant esté crevé, tous furent moüillez du haut en bas, excepté seulement S. Aubin, qui demeura au milieu de tous sec & allegre, sans que l'eau eust osé approcher de luy. Ce Miracle fit que tous commencerent à le regarder comme un Saint, & luy porterent plus d'honneur qu'ils n'avoient auparavant fait.

III. Il estoit fort adonné à l'oraison & contemplation, au jeusne, fort severe à soy-mesme, mais facile & benin au prochain; bref, si parfait & accomply en toutes sortes de vertus, que, l'Abbé du Monastere decedé, les Moynes l'éleurent unanimément pour luy succeder, l'an vingt-cinq de son âge, nonobstant toutes les oppositions que son humilité luy fit mettre en avant. En cette nouvelle Dignité il pensa estre obligé de devancer d'autant les autres en perfection, qu'il les surpassoit en dignité; aussi Dieu le rendoit recommandable par grands miracles; entre-autres, un jour, visitant une Abbaye, nommée Assise, il se presenta à luy un Religieux aveugle, implorant son secours & le suppliant humblement qu'il luy donnast sa sainte benediction; ce qu'ayant fait, incontinent ce Religieux recouvra la veuë, lequel Miracle rendit le Saint fort venerable aux Religieux dudit Monastere.

IV. Ce Monastere florissant sous le saint & prudent gouvernement de S. Aubin, vingt-cinq années durant, advint qu'Adelphe, Evesque d'Angers, passa de cette vie à l'autre, pour successeur duquel, le Clergé & ceux à qui appartenoit l'élection éleurent & nommerent saint Aubin, lequel, aprés plusieurs refus, enfin voyant telle estre la volonté de Dieu, l'accepta et consentit à sa promotion à regret, le cinquantième de son âge (1). Estant Evesque, quoy que âgé, il visitoit diligemment son Diocese, secourant avec soin ses Diocesains tant au spirituel qu'au temporel. Dieu temoigna, par plusieurs Miracles, la charité de ce saint Prelat luy estre agreable; car, visitant son Diocese, une pauvre femme nommée Grata, s'estant presentée à luy, ayant receu sa benediction, fut guerie. Il rendit la veuë à plusieurs aveugles : le premier fut à un Moyne de son Abbaye, nommé Frere Germomerus; le second à un autre Moyne de l'Abbaye d'Assise, dont nous avons parlé cy-dessus; le troisiéme fut à un pauvre d'Angers, nommé Maurille; le quatriéme à un pauvre homme du village d'Aubigny, duquel il chassa le Diable qui le possedoit, & la cecité corporelle; le cinquiéme à un autre pauvre, nommé Marcellin. Il ressuscita pareillement un jeune homme, nommé Malabonde, de la mort duquel ses parens estoient fort affligez, & ce au village de Gesnie.

V. Le Roy de France Childebert portoit un grand respect à S. Aubin, pour la Sainteté qu'il connoissoit en luy. Un jour, le Saint, estant allé à Paris trouver le Roy, pour luy communiquer de quelques affaires concernantes le bien de l'Eglise Gallicane, sa Majesté, comme trés-pieuse qu'elle estoit, se hasta de l'aller trouver, sans luy donner la peine de venir en son Palais; mais, quand le Roy voulut faire tourner son cheval par une ruë autre que celle qui menoit au logis du saint Prelat, jamais il ne le peut faire avancer,

(1) L'an 522 d'apres Dom Lobineau qui le fait naître en 470 et mourir le 1er mars 550. — A.-M. T.

& demeura immobile, encore qu'il le piquast bien serré ; il changea de monture, & le second cheval n'avanca pas plus que le premier ; mais, ayant esté adverty qu'il ne tenoit pas le bon chemin pour aller vers le logis de saint Aubin, il tourna bride, & incontinent le cheval, à pas legers, le rendit à la porte du Saint, où il s'arresta. Sa Majesté l'ayant salué, ils s'entretinrent long-temps ensemble ; le saint Prelat fit tant envers le Roy, qu'il procura la celebration du troisiéme Concile d'Orleans, pour la reformation de l'Eglise Gallicane ; car il estoit grandement zelé pour la liberté Ecclesiastique, &, en cette matiere, se rendoit inexorable, même aux Princes & Potentats, dont plusieurs luy en vouloient mal de mort ; mais c'estoit ce que plus il desiroit que de mourir pour Nostre Seigneur. Il ne pouvoit sur tout supporter le scandale que causoient les Nopces incestueuses, lesquelles, de son temps, estoient grandement en vogue ; &, pour y remedier, il procura specialement le Concile d'Orleans.

VI. Donc, l'an du salut 540, le premier du Pontificat du Pape Vigile, sous l'Empereur Justinian XIV, regnant en France le Roy Childebert, en Bretagne le Roy Hoël II du nom, fut convoqué à Orleans un Concile, qui fut le troisiéme National qui a esté celebré en cette Ville, où se trouverent les Archevesques de Lyon, Primat des Gaules, de Bourges, de Roüen, de Sens & de Viennes; les Evesques d'Autun, nostre S. Aubin Evesque d'Angers, celuy d'Orleans, Anolus Prestre, pour celuy de Châlons-sur-Saone, de Chartres, de Paris, Marcellian Prestre, pour celuy de Nantes, Emantius Prestre, pour celuy de Langres, Campanus pour l'Archevesque de Tours, de Troyes en Champagne, de Coustances, d'Evreux, de Mascon, de Sécs, Bandastis Prestre, pour celuy d'Avranches, de Nevers, d'Auxerre, Vincent Prestre, pour celuy de Cahors, de Lisieux & de Grenoble (1) ; lesquels firent trente & un Canons fort utiles pour l'Eglise ; aucuns disent que S. Melaine Evesque de Rennes y assista, mais je ne le trouve y avoir sous-signé.

VII. S. Aubin, estant de retour à Angers, se mit avec une extréme diligence à reformer son troupeau, faisant que les sacrez Canons & Decrets du Concile y fussent exactement observez; mais il se roidit particulierement contre ceux qui ne vouloient pas se sousmettre au Canon porté contre les Incestueux, & prit si à cœur la ruïne & l'abolissement de cet abus dans son Diocese, qu'on raconte de luy, qu'estant fort importuné, pressé & presque forcé, par les autres Evesques de la Province de Touraine, d'envoyer des Eulogies (c'estoient certaines choses benites que les Evesques avoient de coûtume d'envoyer aux fideles, pour marque de leur communion & fraternité), benistes de sa main, à un grand Seigneur qu'il avoit excommunié, parce qu'il ne vouloit obeïr aux Decrets du Concile, nommément au Canon porté contre les mariages incestueux (fort frequens en ces temps-là), il le fit à regret, &, ayant beny le pain & donné pour porter à ce Seigneur, il leur tint ces paroles : *Vostre importunité (saints Peres), est cause que je consens à luy benir et envoyer ces Eulogies, mais, dans peu de temps, vous verrez que Dieu est puissant pour défendre sa cause;* ce qui fut veritable; car, avant qu'on eust porté ce pain beny à ce Seigneur, il expira miserablement sous la censure & excommunication. S. Aubin neanmoins, sentant sa conscience bourrellée, pour s'estre si facilement laissé vaincre à l'importunité de ces Evesques Provinciaux, s'en alla à Arles pour communiquer de cette affaire à saint Cæsarius, & avoir son avis là dessus.

VIII. La charité, dont ce S. Prelat estoit doüé, se faisoit particulierement paroître à l'endroit des pauvres affligez & miserables. Un jour, comme il passoit par une des portes de la Ville, les pauvres prisonniers qui estoient enfermez en une tour joignant ladite porte, le prierent instamment de les assister; luy, meu de compassion alla trouver le Juge, le priant de les délivrer, lequel, n'en voulant rien faire, le Saint s'adressa à Dieu par

(1) Dans cette liste le mot « Prestre » cinq fois répété désigne évidemment les délégués des Evêques qui n'avaient pu par eux-mêmes prendre part au Concile. — A.-M. T.

une fervente priere, qui fut suivie de la délivrance de ces prisonniers, qui vinrent en l'Eglise Cathedrale d'Angers, se jetter à ses pieds & luy rendre grace de leur délivrance. La charité dont il usa vers une Dame, nommée Etherie, ne fut pas moindre ; car comme, par commandement du Roy de France, elle eût esté mise en garde és mains de quelques soldats François, lesquels luy faisoient mille indignitez, le S. Prelat, en estant averty, ne peut souffrir qu'une de ses brebis demeurast ainsi entre les pattes de ces loups ; il les alla trouver, &, de son autorité Pastorale, arracha cette pauvre Dame d'entre leurs griffes ; mais, comme il la voulut amener, un de ces soldats, plus audacieux que les autres, se voulut avancer de la tirer par force des mains du Saint, lequel, luy ayant soufflé au visage, le miserable tomba roide mort à la renverse, payant, par cette épouventable punition, son arrogance & le mépris qu'il faisoit du saint Prelat. Une pauvre femme s'adressa à luy, pour être délivrée du malin esprit, qui s'etoit placé sur son œil, lequel il chassa. Son humilité fut si grande, que l'Evesque de Nantes, estant expressément venu à Angers pour recevoir sa sainte Benediction & guerison de certaine infirmité, il ne la luy voulut pas octroyer, se reputant indigne de cela ; mais il le renvoya à Rennes à S. Melaine. Il fit un voyage à Vennes pour voir ses parens & son païs ; &, durant son sejour en ces quartiers-là, mourut un de ses Officiers, lequel il affectionnoit fort pour ses vertus & perfections. Au bout de l'an, on leva ses os pour les transporter au païs de sa naissance ; le S. Prelat, se trouvant lors empêché à quelque affaire d'importance, desireux toutes fois d'honorer cette translation de sa presence, manda qu'on la retardast jusques à son arrivée ; mais, tardant à venir, on se mist en devoir de les transporter. (Chose étrange !) que ces Os, dans la Chasse, devinrent si pesans, qu'on ne les peut jamais lever de terre, jusques à ce que le Saint fust arrivé, & lors ils furent aisement transportez.

IX. Enfin, ayant saintement gouverné son troupeau vingt années, il deceda l'an 70 de son âge, & de Nostre Seigneur 586, ou environ. Je n'ay pû trouver précisement l'an de son decés ; mais, veu qu'il a esté vingt ans Evesque, & que, l'an 540 (qui ne fust le premier de son Pontificat), il se trouva au Concile d'Orleans, faut dire qu'il deceda environ l'an 586, sous le Regne de Hoël II du nom. Son saint Corps fut reverемment ensevely dans l'Eglise de saint Pierre, où il demeura jusqu'à ce que Eutropius, son successeur, avec saint Germain, Evesque de Paris, & plusieurs autres Evesques, leverent son Corps saint de terre, & transporterent ses saintes Reliques dans l'Eglise lors nommée saint Estienne, maintenant, de son nom, appelée saint Aubin. A cette Translation, advint un beau miracle pour illustrer la memoire du saint Evesque, & faire connoistre qu'il vivoit dans le Ciel ; la Chappelle, où avoit esté posé premierement ce saint Corps, estoit si etroite, qu'on ne sçavoit comment le tirer de là ; mais, comme chacun en donnoit son avis, voilà que trois grosses pierres tomberent de la muraille du costé d'Orient, qui firent libre passage à la Chasse du Saint ; ce qui réjoüit grandement l'assistance, &, ce pendant que processionnellement on le portoit, trois aveugles qui se rencontrerent par la ruë, à l'invocation du Saint & attouchement de la Chasse, recouvrerent la veuë, & trois Paralytiques la santé.

X. Incontinent, par les Royaumes de France & de Bretagne, furent édifiées plusieurs Abbayes & Chappelles au nom de saint Aubin ; les Eglises Paroissiales, mesme les Villes entieres le prindrent pour leur Patron, entr'autres la Ville de S. Aubin du Cormier, Diocese de Rennes, & la Ville de Guerrande, Diocese de Nantes ; lesquelles ont souvent experimenté du Ciel la faveur de leur saint Patron ; mais la singuliere & miraculeuse victoire qu'en sa faveur gagnerent les Guerrandois, l'an 909, merite bien d'estre icy recitée ; cette année-là donc 909, les Normands & Danois, peuples Septentrionaux, cruels & barbares, retournans du sac de la Ville de Nantes qu'ils raserent à fleur de

terre, poserent le siege devant Guerrande, bien resolus d'en faire autant; les assauts se livrent, mais si furieux & frequens pour le grand nombre des ennemis, que les pauvres assiegez se virent reduits presque au desespoir. En cette extréme necessité, voyans le peu de services qu'ils tiroient des armes matérielles, se resolurent d'y adjouster les spirituelles; ils ordonnerent des prieres, firent plusieurs processions, implorans le secours du Ciel, & nommément invoquans leur Patron saint Aubin & se recommandans à sa protection, dont bien leur en prit; car, lors que moins ils y pensoient, le courage leur creut divinement & se sentirent tellement rasseurez, qu'ils prindrent resolution non seulement de defendre leur Ville, mais mesme d'attaquer les Barbares. Sur cette resolution, ils se préparent au combat, se mirent en ordonnance & rang de Bataille dans les ruës; puis, ayans abbatu les ponts, levé les herses, sortirent les portes; &, comme ils estoient encore és barrieres, virent visiblement descendre du Ciel un jeune Chevalier, armé de toutes pieces, monté sur un bon Coursier, la Lance sur la cuisse, mais brillant & luisant comme le Soleil, qui leur dit, que, *puisqu'ils l'avoient pris pour Patron, et, en ce grand danger, invoqué à leur ayde, il n'y avoit voulu faire faute; qu'ils eussent bon courage et le suivissent;* disant cela, se mist en teste des Compagnies Guerrandoises, lesquelles, sous sa conduite, marcherent vers le Camp des ennemys, qu'ils surprindrent ne s'en donnans garde & ne pensans que les assiegez eussent osé seulement s'aviser de telle entreprise; ils mirent tout le Camp ennemy en déroute & en firent tel carnage, que la terre demeura toute couverte de corps morts; &, cela fait, cet heureux Chevalier disparut & se deroba de leurs yeux. Voilà comment ils experimenterent la faveur du saint Prelat. Le pieux Roy saint Salomon III du nom, & dernier Roy de nostre Bretagne, fonda en ladite Ville la Prevôté & Chanoines qui sont dans l'Eglise de saint Aubin.

XI. Ce saint Prelat, aussi-bien aprés sa mort que pendant sa vie, se fit voir ennemy juré de ceux qui envahissent ou injustement détiennent les possessions de l'Eglise, comme il se monstra vers un grand Seigneur Angevin, nommé Elfrede; lequel, s'estant emparé par force des rentes d'un petit Prieuré qui estoit au bas Anjou, prés Craon, nommé Dudion, dépendant du Monastere de saint Herblon en l'Isle d'Aindre, sur le bord de Loire, au dessous de Nantes, saint Aubin luy apparut, &, d'une grave severité, le tença rudement de telle violence & sacrilege, luy commandant promptement de restituer ce bien audit Monastere, luy faisant sçavoir qu'il ne pourroit jamais boire ny manger qu'il n'eust fait restitution; mais le miserable, ne voulant obeïr au commandement du Saint, s'assit à table, & le premier morceau qu'il voulut manger luy demeura en la gorge sans le pouvoir avaler, dont il se pensa étrangler; & ainsi fut forcé à restituer ce qu'il avoit sacrilegement envahy. C'est ce que j'ay pû recouvrer de la vie de ce saint Prelat, lequel je prie d'estre intercesseur perpetuel devant Dieu pour son païs. Amen.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le premier jour de Mars, et des Annotations de Baronius sur iceluy; le mesme Baronius, en ses Annales, Tome 7, sur l'an 540, nombre 27, 28, 29, 30, etc; La seconde partie du Tome 2 des Conciles, pag. 27, où il parle du troisiéme Concile d'Orleans; Laurens Surius, au Tome premier, le premier de Mars; S. Gregoire de Tours, de la gloire des Confesseurs, Liv. 96; Pierre de Natalibus, Liv. 3, Chap. 164; Vincent de Beauvais, en son Miroir Historique, Liv. 22; Fortunat, Liv. 11, Chap. 27; S. Antonius, en ses Histoires, Partie 2, Tit. 14, Chap. 2, § 1; Robert Cænalis, de re Gallica, *Liv. 2, Perioch. 6; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Evesques de France, en ceux d'Angers; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana; *l'ancien Breviaire d'Angers, et ceux des neuf Eveschez de Bretagne; Pierre le Bault, en son Histoire.*

M. S. S. de Bretagne; Allain Bouchart, en ses Annales de Bretagne, Liv. 3, pag. 68; le Sr. d'Argentré, en son Histoire; le R. P. Du Pas, en son Histoire Genealogique des Marquis d'Espinay, pag. 267, et en ses aditions, pag. 827; André du Val, rapporté par Friard, en ses aditions à la Legende de Ribadeneira; Uvion, Liv. 2, Chap. 37.

LA VIE DE S. JAOUA,

Evesque de Leon, le deuxiéme jour de Mars.

SAINT JAOUA ou JOVIN fut Hybernois de nation, Oncle du Prince Tinidorus, pere de S. Tenenan; sa mere estoit propre Sœur de S. Paul Aurelian, premier Evesque de Leon, à l'école duquel la bonne Dame envoya son fils Jaoua, en l'isle de Bretagne, où il employa si bien le temps, que, dans peu d'années, il devint parfait Philosophe & bon Theologien. Son cours achevé, il fut rappellé par ses Parens au Païs; à quoy obeïssant, il prit congé de S. Paul son Oncle, & se rendit chez son Pere, lequel, le voyant si sage & bien appris, se mit en devoir de luy trouver party & le marier avantageusement; il le vétit somptueusement, luy donnant train & suite, & luy faisant hanter les compagnies pour s'avancer & se faire voir; mais le saint jeune homme, prévenu de l'Amour de Dieu, avoit à contre cœur ces vanitez, &, encore bien que, pour ne contrister ses parens, il fît du mondain & jovial, si est-ce qu'en son Ame il fit resolution de quitter tout & suivre Jesus-Christ, embrassant l'estat de Religion.

II. Sur ces entrefaites, il receut lettres de la grande Bretagne, que son oncle S. Paul, & douze bons Prestres avoient passé la Mer, estoient allez demeurer en la Bretagne Armorique & avoient pris terre en l'Isle d'Ouëssant; il se resolut aussi-tost de se transporter vers luy & quitter son païs & ses parens; il fait équipper un vaisseau au Havre prochain, &, un matin, feignant de s'aller pourmener, sort avec deux de ses serviteurs, s'embarque & fait voile vers Ouëssant; mais, si-tost qu'ils l'eurent découverte, s'éleva un furieux vent d'Estnordest, qui les jetta hors Oüessant, si loin de leur route, qu'ils ne sçavoient où ils estoient; mais, ce vent calmé, ils approcherent de terre & furent jettez à travers le Golfe de Brest jusques dans la riviere du *Faou*, où ils mirent pied à terre; &, entrans dans le bourg, firent rencontre de S. Judulus, Abbé de *Land-Tevenec*, lequel les salüa humainement, &, ayant sceu qui ils estoient & pour quelle fin ils estoient venus, les fit rentrer dans leur vaisseau, y monta luy-mesme & les mena à son Abbaye, où S. Jaoua, ayant demeuré quelque temps, congédia ses serviteurs, demanda l'habit de Religion & fut vestu par S. Judulus.

III. Ayant parcouru le temps de sa probation, il alla en Leon trouver son Oncle S. Paul, lequel fut fort joyeux de le voir sous ce saint habit, le retint, quelques années, prés de soy & luy confera tous les Ordres successivement, &, estant Prestre, le renvoya chanter sa Messe en son Monastere de Land-Tevenec. Son Abbé S. Judulus, ayant à pourvoir de Recteur à la Paroisse de Brasparz, nomma S. Jaoua à cette Eglise, lequel l'accepta par obedience & s'y habitua; il y trouva beaucoup de difficultez, à raison que les Paroissiens, mal-instruits & peu catechisez, se rendoient difficiles à gouverner; si est ce qu'il se rendit si infatigable à les prescher & exhorter, reprenant leurs vices avec telle ardeur & zele, que, peu à peu, il les reduisit, les uns par beau, les autres par

menaces & censures. Il y avoit, parmy la Cornoüaille, plusieurs qui se ressentoient encore des superstitions des Payens ; saint Jaoua fit tant qu'il les reduisit au vray & droit chemin de salut.

IV. Il y avoit, en ce temps là, un riche & puissant Seigneur en Cornoüaille, lequel demeuroit d'ordinaire en un Chasteau, nommé *Kerarroüé*, bon Chrestien & bien-faicteur des Moynes & Ecclesiastiques, & s'appelloit *Arastagn*. Il avoit un neveu, fils de sa sœur, Seigneur du Faou, autant leur ennemy & persecuteur, si animé contre ces saints Personnages, qu'il ne pensoit qu'à leur ruïne, & en vouloit particulierement à saint Jaoua, parce qu'il alloit prescher ceux qui habitoient en sa Paroisse, &, tous les jours, gagnoit quelqu'un des circonvoisins. Il dissimula son maltalant jusque à avoir trouvé l'occasion d'executer son mauvais dessein. Il fut adverty que les Superieurs des Monasteres de Cornoüaille s'estoient assemblez en certain Monastere, non loin de ses terres, pour adviser ensemble & conferer de leurs affaires particulieres, & qu'entr'autres s'y devoient trouver l'Abbé Tadecq, l'Abbé Judulus & saint Jaoua ; cette nouvelle sceüe, cet impie, épris d'un zele de sa fausse Religion, met une compagnie de ses sujets sur pied & bat la campagne.

V. Arrivé au Monastere où ces saints Personnages estoient assemblez, il enfonce les portes de l'Eglise, met tout le peuple en fuite, attaque S. Tadecq qui disoit la grande Messe, & le massacre à l'Autel, comme il estoit au Canon à ces mots *Nobis quoque peccatoribus ;* ses satellites attaquerent les autres Moynes qui estoient dans leurs sieges au Chœur, en massacrerent tout autant qu'ils en peurent attraper, & puis se mirent à suivre ceux qui s'en estoient fuis ; &, entr'autres, le Seigneur du Faou mesme poursuivit & attrapa l'Abbé Judulus qui s'en fuyoit vers son Monastere de *Land-Tevenec*, &, le joignant de prés, luy avala la teste d'un coup d'épée ; S. Jaoua fut preservé de ce mal-heur & se retira dans sa Paroisse de Brasparz, bien affligé de la mort de son bon Pere Abbé Judulus, & en fit celebrer solemnellement les obseques, & de tous les Moynes qui avoient esté massacrez avec luy.

VI. Dieu, vengeur des injures faites à ses serviteurs, ne laissa pas cette barbarie impunie ; car ce sacrilege, ayant assouvy sa cruauté du sang de ces bons Religieux, fut sur l'heure possedé d'une legion de diables, qui commencerent à le tourmenter si horriblement, qu'à toute peine ses gens le pûrent lier & mener au logis ; d'ailleurs, un Monstre marin, plus semblable à un Dragon qu'à un Poisson, sortant de la Mer, ravagea le bourg du Faou & tout le païs circonvoisin, devorant hommes & bestes, si-bien que, dans peu de temps, tout ce païs-là fut deserté, les hommes, femmes & enfans estans contraints de quitter leurs maisons & heritages, ou, s'ils y voulaient demeurer, estre continuellement en danger de leur vie ; ils reconneurent que c'estoit une punition Divine (1). Les principaux s'estans assemblez pour aviser par ensemble ce qu'il falloit faire, ils conclurent unanimément d'envoyer à Leon, vers S. Paul, dont la Sainteté estoit conneuë par toute la Bretagne ; ils deputerent des plus apparens d'entr'eux, qui l'allerent trouver en son Monastere de *Kerpaol*, &, luy ayant fait sçavoir la calamité qui opprimoit leur païs, le supliérent de les vouloir soulager.

VII. Le S. Prelat, meu de compassion, leur promit d'y aller en personne, & qu'ils se disposassent à faire penitence & obtenir la misericorde de Dieu, qui jamais n'éconduit ceux qui, d'un cœur contrit & humilié, luy demandent pardon. Les ayant congediez, il se dispose à ce voyage, &, ayant pris quelques Moynes pour l'accompagner, se met en chemin. Comme ils passoient par la paroisse de *Plougar* en Leon, ils s'arresterent pour dire leur Office & faire Oraison en un certain lieu ecarté, qui s'appelle encore à present

(1) Le Culte de Saint Jaoua ne s'est pas maintenu au Faou, mais le souvenir du dragon monstrueux s'y est toujours conservé, on montre encore la taniere, appelée comme à l'ile de Batz, *le trou du Serpent*. — A.-M. T.

Mousterpaul, pendant lequel temps, un Ange apparut à saint Paul & l'encouragea à poursuivre son chemin, luy promettant bonne issuë de son voyage. Saint Jaoua, qui avoit eu avis que son Oncle saint Paul estoit en chemin pour se rendre au Faou, se hasta de luy aller au devant, & fit telle diligence, qu'il le trouva prés de *Coatgarz,* où, aprés les salutations & saintes accolades, saint Paul, appercevant que saint Jaoua & sa compagnie avoient grand soif, se mit en priere, & en fit faire autant à la compagnie, puis commanda à saint Jaoua de frapper la terre de son bourdon, en certain endroit qu'il luy monstra ; ce qu'ayant fait, il en rejaillit une belle source de bonne eau, dont ils étancherent leur soif, rendans graces à Dieu pour ce bien-fait.

VIII. Arrivez que furent les Saints au Faou, tout le monde qui estoit épars par les champs se ramasserent au bourg, ausquels saint Paul fit un beau Sermon de l'excellence de la Religion Chrestienne & conclud ainsi : *Et pour vous faire connoistre que ce que je vous ay presché est veritable, si vous voulez faire penitence de vos pechez et renoncer à vos superstitions, je vous delivreray de cette pernicieuse beste, par la grace de* Dieu *et au Nom de Nostre Seigneur* Jesus-Christ *que je vous annonce.* A cette parolle, tout le peuple luy repondit qu'ils le feroient sans faute ; & alors saint Paul commanda à saint Jaoua de luy disposer l'Autel pour y celebrer la sainte Messe ; ce qu'ayant fait avec une extréme ferveur & devotion, il sortit hors l'Eglise & appella le Dragon, luy commandant que, sans mal faire à personne, il le vînt trouver ; le Monstre se rend incontinent au commandement du Saint, la gueule beante, les yeux roulans & étincelans, froissant le pavé de ses écailles, se coucha aux pieds du Saint, lequel luy lia son Estolle au col, &, ayant fait à son neveu S. Jaoua ficher son bourdon en terre, l'y attacha sans faire aucune resistance, demeurant là aussi paisiblement que si c'eust esté une beste privée & domestique.

IX. Puis, il alla voir le Seigneur du Faou, qui, depuis qu'il avoit tué les saints Abbez Tadecq & Judulus, estoit possedé du diable qui l'avoit cruellement tourmenté ; il chassa, par le signe de la Croix le diable, guerit parfaitement le patient, l'instruisit & catechisa, le fit baptiser par saint Jaoua &, luy mesme, le tint sur les sacrez Fonds, & lui donna son nom, le faisant nommer Paul. A l'exemple de ce Seigneur, toute sa famille & generalement tous ses sujets renoncerent au Paganisme & receurent le Baptesme. La bonne Dame, mere du nouveau converty, depescha en poste à *Kerarroué,* vers Arastagn son frere, pour luy porter la nouvelle de la conversion & guerison de son neveu ; le Comte Arastagn en fut fort aise, & alors depescha deux Gentils-hommes de sa maison vers le Faou, prier S. Paul & saint Jaoua de le venir voir, ce que les Saints luy accorderent, & s'en allerent de compagnie avec ces Gentils-hommes.

X. Le Prince Arastagn, adverty que les Saints le venoient voir, leur vint à la rencontre, bien accompagné de ses sujets, les receut & festoya fort bien & accorda avec eux que son neveu du Faou, en reparation du meurtre par luy commis és personnes des saints Abbez Judulus & Tadecq, fonderoit un Monastere au lieu mesme où il tua S. Judulus, & que, pour éternelle memoire, ce Monastere portast le Nom du Martyre de ces deux Saints & seroit appellé *Mouster Daougloas,* c'est à dire, le Monastere des deux playes (1); lequel il doteroit & renteroit suffisamment pour la nourriture & entretien des Religieux qui y feroient l'Office. Le Seigneur du Faou consentit de bon cœur à faire cette reparation & suplia S. Jaoua de prendre le soin de l'édifice ; ce qu'il accepta volontiers, & fit telle diligence que, dans peu d'années, le Monastere fut parfait & accomply, beny & dedié par l'Evesque de Cornoüaille, & saint Jaoua en fut beny premier Abbé : C'est le bourg & Abbaye de nostre Dame de Daougloas, Diocese de Cornoüaille, de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin.

(1) Ceci manque d'exactitude : la vraie traduction serait : « le Monastère « *des deux meurtres.* » — A.-M. T.

XI. Saint Paul, ayant mis ordre à toutes les affaires au Faou, s'en retourna en Leon, traisnant aprés soy le Dragon, & estant arrivé en un petit bois qui est entre les Paroisses de *Land-paol* & *Guic-miliau,* deux hommes le vinrent trouver de la part des habitans du Faou & l'avertir que ce n'estoit rien fait, s'il n'exterminoit aussi un petit faon que le serpent avoit laissé en sa taniere, lequel, estant déja grandelet, menaçoit le païs circonvoisin de pareilles miseres. Lors S. Paul délia le Dragon & luy commanda, de la part de Dieu, qu'il allast querir son faon & le luy amener en ce lieu, luy defendant trés-estroitement de faire mal à personne ; le Serpent obeït, & ce lieu, en memoire de cecy, se nomme encore aujourd'huy *Coat-ar-Sarpant.* De là, il mena ces deux Dragons en l'Isle de Baaz, où estoit son principal Monastere, &, les ayant conduits en un lieu desert & ecarté, mist un baston en terre, auquel il les attacha, leur defendant de sortir de là & de mal faire à personne ; ce qu'ils observerent jusqu'à ce que, deffaillans peu à peu faute de nourriture, moururent & furent jettez dans la Mer ; & de ce grand miracle que fit S. Paul, donnant un simple baston pour barriere à deux bestes si furieuses, cette Isle fut nommée en Breton *Enes-Baz,* l'Isle du baston, située dans la Mer, au devant du bourg de *Roscow.*

XII. Le Monastere de Daoulas estant accomply (1), S. Jaoua y amassa grand nombre de Religieux, avec lesquels, il y menoit une vie sainte & parfaite ; à quoy le diable, portant envie, qui se voyoit chassé de ce pays par le Saint & ses compagnons, lesquels infatigablement preschoient la parole de vie à ces peuples, il suscita quelques garnemens contre le Saint, lesquels l'inquieterent tellement, que, ne trouvant repos ny patience là, il resigna sa Recteurie de Brasparz & son Abbaye de Daoulas à Tusveanus (2), fils d'Arastagn ; &, luy ayant donné plusieurs bons advis pour le gouvernement de ses Moynes & Paroissiens, prit congé de ses Religieux & se retira en Leon, vers S. Paul son Oncle, lequel, estant vieux & cassé, fut grandement rejoüy de sa venuë, & le retint, deux ans, prés de soy, le fit Chanoine de son Eglise Cathedrale & se servit de luy comme de Coadjuteur en sa charge Pastorale, & enfin, épris du desir de vivre en solitude, se resolut de quitter son Evesché & s'en demettre à son neveu S. Jaoua.

XIII. Il proposa son dessein à ses Chanoines, qui l'aprouverent, & fut saint Jaoua receu pour Evesque de Leon, & alla à Dol pour estre consacré par saint Samson, Archevesque de cette ville & Metropolitain de Bretagne (3). Saint Paul s'estant retiré en son Monastere de Baaz, saint Jaoua appela saint Kenan prés de soy, le fit Prestre & Chanoine de sa Cathedrale, puis luy donna la Paroisse de *Ploukerneaw,* où il fit beaucoup de fruit. Pendant que saint Jaoua gouvernoit en toute sainteté et vigilence son Diocese, ceux de Cornouaille, qui l'avoient, par leur malice, contraint de quitter son Monastere

(1) On dit que l'abbaye de Daoulas fut fondée par Guiomarc'h, vicomte de Léon, en expiation du meurtre de son oncle Hamon évêque de Léon et qu'il y mit des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin. Cette fondation fut approuvée en 1173 par Geoffroy évêque de Quimper. Un château préexistant et appartenant au vicomte aurait été par lui transformé en communauté.

Nous n'y contredisons nullement, mais ce fait ne prouve point qu'il n'y ait pas eu là autrefois un important établissement religieux. Longtemps avant l'époque d'Alain Canihart et de saint Gurloës, à l'endroit même où ce prince et cet abbé érigèrent l'abbaye de Quimperlé, saint Gunthiern avait fondé le monastère d'Anaurot. Pourquoi ne pas admettre que le monastère de saint Jaoua a pu précéder celui du XIIe siècle, comme celui d'Anaurot a précédé *Sainte-Croix,* comme celui du Relecq fondé à la même époque a pu remplacer le vieux monastère de Gerber dont saint Tanguy aurait été le premier abbé. Il était même naturel que les fondateurs fissent revivre les anciens monasteres ruinés par les Normands mais dont le souvenir subsistait, plutôt que de créer des monasteres sans tradition dans le passé. — A.-M. T.

(2) Je suis très porté à croire que ce *Tusveanus* n'est autre que saint Tujan si vénéré en sa belle chapelle de Primelin dans le Cap-Sizun. Je me base sur ce fait que le patron de Brasparts est précisément saint Tujan. — A.-M. T.

(3) Albert Le Grand tenant absolument à ce que saint Samson ait été métropolitain de Bretagne, suppose que ses prétendus suffragants ont été sacrés par lui, mais comme les évêques de Dol n'ont nullement porté ce titre-là avant Nominoé, on ne sait pas pourquoi saint Pol n'aurait pas donné lui-même la consécration épiscopale à son neveu et successeurs. — A.-M. T.

de Daoulas, ressentoient à bon escient la perte de sa presence ; car, depuis qu'il les eut quittez, la famine les affligea tellement, trois ans durant, qu'ils furent contraints de chercher à vivre ailleurs en Bretagne ; ils s'apperçeurent que c'estoit une juste punition de l'ingratitude dont ils avoient usé vers le Saint, & deputerent aucuns d'entre-eux pour aller à Occismor, en Leon, luy requerir pardon en leur nom & le supplier de les venir consoler & leur donner sa sainte benediction. Le Saint, oubliant l'injure qui luy avoit esté faite par eux, de l'avis de S. Paul, s'y en alla ; &, sitost qu'il y fut arrivé, les delivra de la famine & fit, par ses prieres, retourner la fertilité, & la terre commença à reverdir & à pousser fleurs & fruits à foison.

XIV. Dieu, le voulant enfin recompenser des longs travaux qu'il avoit glorieusement surmontez pour sa gloire, permit qu'une forte fiévre le saisit en son Presbitaire de Brasparz, qui l'affoiblit grandement & qui, peu de temps aprés, le coucha au lict de la mort. Trois jours avant son decés, S. Paul, estant en son Monastere en l'Isle de Baaz, & S. Kenan à Ploukerneaw, eurent revelation de sa maladie & qu'elle estoit mortelle ; S. Kenan se rendit incontinent devers S. Paul, lequel l'envoïa hastivement à Brasparz pour assister le saint Prelat en sa maladie, l'ayder à bien mourir & donner ordre à ses funerailles. S. Jaoua fut fort consolé de le voir, receut tous ses Sacremens, &, aprés avoir donné sa sainte benediction aux assistans, commanda que, quand il seroit decedé, on mit son corps en un branquart neuf, & que là, où les bestes qui le devoient porter s'arresteroient, ils l'ensevelissent ; & puis, levant les mains & le cœur au Ciel, rendit son Ame à son Createur, le second jour de Mars, environ l'an 554. Son corps, lavé & revétu de ses ornemens Pontificaux, fut mis dans une litiere neufve, (ainsi qu'il avoit ordonné), & laissa-t-on les bestes la conduire où elles voulurent ; elles allerent tout le grand chemin de Brasparz, jusqu'à un certain lieu nommé *Porz-ar-c'hraz* ou la litiere fit un éclat si grand, qu'on pensoit qu'elle fust rompuë ; mais les bestes continuerent d'aller quelques cinq cens pas plus avant, où elle se briza tout à fait, au milieu d'une grande place, où on bastit une belle Eglise en son nom, & y fut ensevely. Depuis, ses saintes Reliques furent levées et transportées en la Cathedrale de Leon, lequel Diocese il gouverna un an & quarante jours.

L'Eglise de Leon celebre la Feste de S. Jaoua ou Jovin, le 2e jour de Mars, duquel le vieil Legendaire de la Cathedrale contient 9 Leçons, desquelles, en partie, est tiré ce que nous venons d'écrire, partie aussi d'un fort vieil M. SS. à moy communiqué par feu Escuyer Vincent Le Grand, Seigneur de Kerscao Kerigwoal, *en May 1623, lequel contient les recherches et memoires de l'Evesché de Leon, par Noble et Discret Messire Yves le Grand, Chanoine de S. Paul de Leon, Recteur de Plouneventer, Aumosnier et Conseiller du Duc François II, l'an 1472.*

ANNOTATION.

TOMBEAU ET RELIQUES DE SAINT JAOUA (J.-M. A.).

C'EST dans la paroisse de Plouvien, canton de Plabennec, à 5 lieues au nord de Brest, que fut transporté miraculeusement et enseveli le corps de saint Jaoua. La chapelle bâtie sur son tombeau et qui porte son nom est distante de l'église paroissiale d'environ cinq cents mètres du côté du sud-ouest, et dans le voisinage est un chemin ancien désigné encore sous le nom de *streat ar relegou,* passage des reliques, indiquant un point du parcours fait par les bœufs qui transportaient ces précieuses dépouilles. La chapelle actuelle, qui a remplacé un édifice antérieur, doit remonter à l'année 1567, d'après une date qui se lit sous la statue de saint Jean

l'évangéliste, dans un des angles du porche midi ; cette date du reste correspond au style de la construction entière qui comprend une nef sans bas-côtés et une branche de croix au côté sud du maître-autel. C'est dans ce bras de croix que se trouve le monument recouvrant le tombeau du saint et qui, d'après son style et son caractère, doit remonter à la fin ou même au milieu du XVe siècle. C'est un soubassement en pierre de Kersanton, orné sur son pourtour d'arcatures gothiques subtrilobées, ayant une ouverture ou passage étroit allant d'une extrémité à l'autre, et supportant l'effigie du saint Evêque revêtu de ses ornements pontificaux, chasuble antique aux plis souples et gracieux, manipule, étole, tunique et aube, la tête coiffée de la mitre, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite. Deux petits anges soutiennent le coussin sur lequel repose sa tête, et cette tête est nimbée. Sur le bord sud de la table on lit cette inscription en caractères gothiques : *Sàs Joevin. Epus. Leons. Fuit. hic. sepultus.* Saint Joévin évêque de Léon fut ici enseveli. Albert Le Grand termine son histoire en disant : « Depuis, ses Saintes » Reliques furent levées et transportées en la Cathédrale de Léon, lequel Diocèse il gouverna » un an et quarante jours. » On pouvait donc croire que le monument actuel avait été élevé au XVe siècle simplement pour rappeler et honorer le lieu de sa sépulture, laquelle ne devait plus conserver aucune portion de ses reliques.

Monsieur l'abbé Jean Le Guen, originaire de la paroisse de Plouvien, qui fut longtemps aumônier de la Retraite de Lesneven et a beaucoup écrit sur les antiquités de son pays, a laissé des manuscrits où il dit que, après vérification faite en 1856, « une partie des dépouilles mortelles » de saint Jaoua repose encore en sa chapelle, dans un cercueil de pierre. » *(Voir le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, année 1888, page 143, lignes 7 et 8, et aussi les manuscrits de M. Le Guen, article Plouvien, archives de M. le Chanoine Peyron, archiviste de l'évêché de Quimper).* Cette assertion est conforme à la tradition du pays et aux souvenirs de quelques-uns des paroissiens qui, en 1856, à l'occasion de travaux et remaniements faits dans la chapelle, avaient assisté à l'ouverture du tombeau et avaient constaté dans un sarcophage ou cercueil en pierre la présence de quelques ossements bien conservés. Ces documents ont été recueillis par M. le Recteur de la bouche de plusieurs paroissiens qui les tenaient de leurs parents et dont quelques-uns avaient été témoins oculaires de cette reconnaissance.

S'appuyant sur ces données, en vue de la fête prochaine de la translation solennelle des reliques de saint Paul-Aurélien, M. l'abbé Messager, chanoine honoraire, Curé-Archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon, dans le but d'enrichir davantage les trésors de son église, pria Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Quimper de vouloir bien lui procurer une portion des restes vénérables de saint Jaoua, qui fut neveu, disciple et auxiliaire de saint Paul-Aurélien.

Monseigneur l'Evêque, déférant au louable désir de son Archiprêtre, daigna confier au signataire de cette note le soin d'aller faire l'ouverture du tombeau de saint Jaoua et d'y rechercher les restes précieux du saint Evêque. En conséquence, après s'être transporté à Plouvien le mardi 17 août 1897, à 3 heures de l'après-midi, M. l'abbé Abgrall, chanoine honoraire, aumônier de l'hôpital de Quimper, délégué à cet effet par Monseigneur Henri-Victor-Félix Valleau, Evêque de Quimper et de Léon, a procédé à l'ouverture du tombeau de saint Jaoua, en sa chapelle de Plouvien, en présence de M. l'abbé René Léal, Recteur de la paroisse, et de sept paroissiens : sacristain, maçons, couvreurs et charpentiers, requis pour ce travail.

On a commencé par enlever les différentes pièces du monument gothique en Kersanton précédemment décrit. Sous ce monument régnait une plate-forme en épaisses dalles de granit, lesquelles ayant été déplacées, on a découvert une longue pierre légèrement cintrée semblant former couvercle. Ce couvercle ayant été soulevé et retourné, on a reconnu qu'il avait été creusé en dessous, mais qu'il ne restait plus dans son entier, une des extrémités ayant été brisée. Sous ce couvercle était un sarcophage ou auge de pierre, de faible profondeur, et dans laquelle se trouvait une grande quantité de terre fine. Avant de pousser plus loin toute autre recherche, M. l'abbé Abgrall a demandé que l'on fît une prière pour sanctifier

cette œuvre et pour vénérer le Saint en présence de son tombeau ; tous les assistants se sont mis à genoux, et M. le Recteur a récité un *Pater*, un *Ave* et un *Gloria Patri*. Immédiatement M. Abgrall a pu retirer du milieu de ces terres fines un fragment d'os considérable qui est une tête de fémur, et successivement il a trouvé trois autres fragments semblant appartenir au même membre, la partie médiane du fémur et l'extrémité condylienne fendue en deux. Ces ossements ont dû avoir été laissés dans le tombeau à l'époque de la translation des reliques à Saint-Pol-de-Léon, soit par vénération pour laisser quelques restes au culte des fidèles, soit qu'ils aient échappé aux recherches, ce qui est moins probable. Leur présence dans le sarcophage ne peut pas être attribuée à une infiltration fortuite, car le couvercle fermait assez hermétiquement, et elle ne doit pas non plus être le résultat d'une substitution ou d'une supercherie qui serait encore plus difficile à expliquer, d'autant plus que ces fragments se trouvaient justement à l'endroit du sarcophage qu'ils devaient naturellement occuper lorsque le corps entier y reposait.

Il semble donc qu'on soit autorisé à conclure que ce sont là les restes authentiques de saint Jaoua.

Avant de refermer la sépulture et de remettre le couvercle sur le sarcophage, on a distrait un des fragments d'ossements, la moitié de l'extrémité condylienne, qu'on a enfermé dans une fiole en verre avec un court procès-verbal rédigé sur place. Cette fiole avec son contenu a été déposée dans le milieu du sarcophage et protégée par un entourage de pierres et d'ardoises, puis le tout recouvert par le grand couvercle.

Un autre procès-verbal de tous ces actes a été dressé et consigné dans le cahier des délibérations de la Fabrique.

Les trois autres fragments ont été soigneusement recueillis, enveloppés dans un linge blanc et scellés pour être soumis à l'examen de l'autorité épiscopale. Monseigneur l'Evêque, après avoir pris connaissance du rapport détaillé et examiné les ossements dont il a brisé les scellés, a conclu à leur authenticité comme restes de saint Jaoua et en a autorisé la vénération comme reliques saintes. En conséquence un des fragments a été porté à Saint-Pol-de-Léon par M. le chanoine Peyron et a été renfermé dans la grande châsse monumentale en même temps que la tête et le bras de saint Pol-Aurélien, le fémur de saint Laurent, diacre et martyr, et l'omoplate de saint Hervé, de sorte que la relique de saint Jaoua a eu sa part dans la translatiou solennelle, le magnifique triomphe du dimanche 5 septembre 1897.

L'année suivante, 1898, le dimanche 6 mars, qui suivait le jour de la fête de saint Jaoua, un autre des fragments, enfermé dans un beau reliquaire nouveau, était aussi porté en procession solennelle, au milieu d'un grand concours de peuple, de la chapelle du tombeau de saint Jaoua à l'église paroissiale de Plouvien. Le même jour une autre petite portion recevait les mêmes honneurs à Brasparts. Le quatrième fragment est conservé à l'évêché de Quimper, au dépôt des reliques.

Il a paru convenable de relater en détail tous ces faits pour que la mémoire ne s'en perde pas et pour contribuer à la gloire de saint Jaoua et de ses restes vénérés.

LA VIE DE S. GUENNOLÉ,

Confesseur, Premier Abbé de Land-Tevenec ou Landevenec, le 3 Mars.

Le valeureux & magnanime Prince Conan Meriadec, qui, avec son Beau-Frere Derdon & son Neveu Fragan, jeune Seigneur de grande attente, & nombre de soldats, avoit favorisé Flave Maxime Clemens en son passage és Gaules, s'estant fait Couronner Roy de la Bretagne Armorique, choisit pour son sejour ordinaire la Ville de Nantes, &, en recompense des services que luy avoit fait son Beau-frere Derdon (lors nagueres decedé), fit à son fils Fragan épouser une Noble & riche Dame, nommée Guen, c'est à dire Blanche, leur donnant le Gouvernement des Comtez de Leon & Cornoüaille; eux, ayant remercié le Roy, se retirerent en leur Gouvernement & bastirent en la Paroisse de *Plou-Kin*, Diocese de Leon, un beau Chasteau qui, du nom de la Dame, fut nommé Les-Guen, où ils firent leur ordinaire residence (1). La seconde année de leur mariage, Dieu leur donna un beau fils que Guen mist au monde audit Chasteau de Les-Guen, & fut nommé sur les sacrez Fonds *Guennolé*, c'est à dire, en langage Breton, il est tout Blanc; Nom qui sembloit presager combien grande devoit estre la candeur, sincerité & innocence de sa vie, quelques uns le nomment Wennolé & Guingolué.

II. Il fut soigneusement instruit & élevé en la maison paternelle jusques à l'âge de douze à quinze ans. Son pere le voulut mener à la Cour du Roy & le faire dresser aux Armes, pretendant en faire un Capitaine; mais le bien-heureux enfant avoit conceu un autre dessein bien contraire à celuy de son pere, sçavoir, de vivre en quelque austere Religion & s'y voüer entierement au service de Dieu; pour à quoy plus aisement parvenir, il s'adonna à l'etude des saintes lettres; mais son pere persistant en sa premiére resolution de le mener en Cour, le Saint eust recours à l'Oraison, suppliant Nostre Seigneur de le favoriser en son saint & loüable dessein; sa priere fut exaucée, car son pere, allant un jour par pays, bien accompagné, fut subitement accueilly en raze campagne, d'un Orage si violent, qu'en moins de rien, luy & sa compagnie, furent tous en eau; mais ce qui plus étonna le Gouverneur Fragan, fut un horrible tonnerre qui effroyablement bruïoit sur sa teste, avec des éclairs s'entre-suivans si fort, qu'il ne se pouvoit remuer de ce lieu. Se voyant en un peril si éminent, il se recommanda à Dieu, &, se souvenant qu'il avoit dissuadé son fils de se faire Religieux, promist que, s'il eschappoit de ce danger, non seulement il n'empescheroit, mais mesme il induiroit son fils à la vie Monastique; ce vœu fait, l'orage cessa & il poursuivit son chemin & se rendit au logis.

III. La bonne Dame Guen & son fils Guennolé estans venus au devant de Fragan, aprés les caresses accoustumées, entendirent de luy tout le succés du voyage & le vœu qu'il avoit fait, dont la bonne mere & son fils remercierent Dieu; &, peu de jours aprés, Fragan mena son fils à un saint Hermite nommé Corentin, qui vivoit en sainteté, sous une montagne nommée *Menez-Cosm*, en la Paroisse de *Plou-Wodiern*, Diocese de Cornoüaille, prés d'une grande forest dite de Nevet. En ce voyage, une violente tourmente les ayant surpris, le jeune homme la dissipa par le signe de la Croix. Arrivez en l'Hermitage, Guennolé se prosterna humblement aux pieds de saint Corentin, le priant, la larme à l'œil, de le vouloir recevoir en son Hermitage; saint Corentin le releva &

(1) Encore à présent la chapelle dudit manoir est dediée à S. Guénolé. — A.

l'embrassa charitablement, & dist à son pere & aux assistans, que Dieu se serviroit de ce jeune Enfant pour sa Gloire & le bien du Royaume. Fragan, ayant remercié saint Corentin, prit congé de luy, &, ayant donné sa benediction à son fils, s'en retourna. En cette école, saint Guennolé eust deux Condisciples de grande Sainteté & Religion, sçavoir Tugdin & Jacut, qui depuis ont esté Canonisez (à la façon de ce temps-là) (1) & reverez, aprés leur mort, comme Saints, en la compagnie desquels il profita en vertu & doctrine, de telle sorte qu'il estoit regardé de ses Condisciples comme un parfait modelle de toute vertu & sainteté.

IV. Le Roy Grallon estant venu à la Couronne, par le decés de Conan Meriadec, l'an 388, continua Fragan en son Gouvernement; &, ayant reconnu, par un grand miracle, la sainteté de S. Corentin (comme nous dirons en sa vie, le 12 Decembre), le visitoit fort souvent & aussi S. Guennolé, leur faisant grandes aumônes, & se recommandant à leurs saintes prieres. Un jour saint Guennolé estant, par permission de S. Corentin, allé voir son pere, qui estoit pour lors en Leon, certains Pirates Payens, que Fragan avoit chassés de Leon, du temps du feu Roy Conan, revinrent en plus grand nombre, resolus de prendre terre & s'y habituer; leur flotte ayant paru en Mer, l'allarme se donna à la coste, & Fragan, ayant amassé une petite Armée à la haste, encouragé par S. Guennolé, marche vers le rivage de la Mer pour empescher l'ennemy de descendre, &, estant en la paroisse de *Guic-Sezni,* prés *Lanvengat,* ils appercurent la flotte ennemie en rade, si épaisse, que les mats des Navires sembloient représenter une forest, ce qu'estant veu par le conducteur de l'avangarde, s'écria *Me à vel mil Guern,* c'est à dire, je voys mille mats de Navires. En memoire de quoy, aprés la bataille, fut dressée en ce lieu une Croix, qui encore à present s'appelle *Croas ar mil Guern.* Les Pirates, se sentans découverts, se rallierent dans les tranchées de leur Camp, ne voulant donner combat; mais les Bretons les y assallirent de telle furie, que, les y ayant forcez, ils taillerent la plus part en pieces, excepté quelques uns qui se sauverent à la nage vers leurs Vaisseaux, desquels plusieurs furent brûlez. Pendant le conflit, saint Guennolé, comme un autre Moïse, prioit avec grande ferveur. Aprés la victoire, il exhorta son Pere & les Chefs de l'Armée d'employer le butin pris sur les ennemis pour bastir un Monastere en l'honneur de la sainte Croix, au mesme lieu où fut donnée la bataille, qui s'appelloit an *Isel-vez* en la Paroisse de *Plou-nevez;* ce qui fut fait, & fut nommée *Loc-Christ,* riche Prieuré, à present presque desert & secularisé.

V. Estant un jour en la ville d'Is (où le Roy Grallon avoit transferé sa Cour), il s'y fit un Tournoy auquel se trouva son Pere & grand nombre de Seigneurs, tant du païs qu'étrangers. Un jeune Seigneur, fort bien né & aymé du Roy, entra en Lice pour rompre sa lance, &, donnant carriere à son Cheval, fut si rudement secoüé qu'il perdit les arçons & fut jetté de roideur contre terre, dont il mourut sur le champ. La compagnie fut fort attristée de cet accident; mais Dieu les consola; car saint Guennolé, allant au Palais salüer le Roy, passa par la place, & ayant entendu ce que c'estoit, plein de foy, s'approche du corps, met les genoux en terre, fait sa priere, &, prenant le mort par la main, luy dit : *Mon Frere, au nom de celuy qui t'a creé, je te commande de te lever sur pieds.* A cette parole, le trespassé se leva tout plein de vie, ses membres aussi sains & entiers que s'il n'y eut rien eu de violent, remercia le Saint qui s'en retourna vers saint Corentin. Ces Miracles, divulguez par le païs, firent que le monde le venoit voir en son

(1) On parle souvent avec grande légereté, de canonisations qui n'ont pas été faites d'après les formes actuellement en usage. En admettant très bien la sagesse que l'Eglise a manifestée en réservant au Siege apostolique l'acte qui met un serviteur de Dieu au rang des Saints, on devrait se rappeler toujours que la canonisation par les Evêques et par la vénération populaire n'échappait pas au contrôle des Souverains Pontifes. Les Saints des vieux âges ne sont donc pas moins vénérables que les Saints modernes. Pour être logiques ceux qui critiquent les anciennes canonisations ne devraient pas accepter sans défiance le culte du Précurseur et des Apôtres. — A.-M. T.

Hermitage, pour se recommander à ses prieres & recevoir guerison de leurs infirmitez; ce que voyant saint Corentin, son Maistre, il se retira, pour quelques jours, plus avant en la forest prochaine, &, à ce que son absence ne causast quelque petite liberté à ses écolliers, il établit l'un d'eux, qu'il jugea plus propre, pour les gouverner & soigner leurs necessitez.

VI. Ces écolliers, estans allez un jour se recreer sur la Montagne, le soir approchant, leur gouverneur les voulant ramener, l'un deux, au lieu d'obeir, ainsi que saint Corentin luy avoit enjoint, se prit à courir, joüer & folastrer plus qu'auparavant; ce qui ne demeura pas sans punition; car, comme il continuoit à sauter & folastrer, il se rompit tout net une cuisse & fut remporté au logis, fort tourmenté de sa blessure. Saint Guennolé, prenant pitié de son affliction, entre dans l'Oratoire, avec ses compagnons; &, ayant prié Dieu d'une grande ferveur, s'en retourna vers le patient, &, ayant imprimé du doigt le signe de la Croix sur la fracture, le prit par la main, luy disant : *Mon Frere, au nom de Dieu Tout-Puissant qui t'a creé de rien, leve toy et viens quant et nous en l'Oratoire chanter ses loüanges.* A ces paroles, l'autre se leve sur bout sain & dispos, remerciant Dieu & S. Guennolé, qui, pour recompense, l'obligea à ne manifester cette guerison miraculeuse pendant sa vie; ce que l'autre luy promit. Une autre fois, un de ses condisciples, nommé Thethgonus, s'estant endormy sur son livre en un champ, fut mordu d'un Serpent; le venin s'écoula incontinent par tout le corps, qui s'enfla gros & devint tout noir & plombé; S. Guennolé, ayant compassion de ce pauvre Enfant prest à mourir, fait le signe de la Croix sur la taniere du serpent, lequel sortit hors & creva tout sur le champ, & depuis ne s'est trouvé en ce canton là telle espece de serpent; puis, ayant oinct & froté la morsure d'huile saint, le venin découla goute à goute & le jeune homme fut entierement guery.

VII. Ayant atteint l'âge requis, il prit les saints Ordres successivement; puis, estant Prestre, se voyant trop importuné du monde qui le venoit visiter, il receut la benediction de son Maistre, S. Corentin, &, avec quelques autres jeunes hommes, s'embarqua à la coste de Cornoüaille & se rendit en une Isle dans l'Ocean, appellée l'Isle de Seins, où il demeura quelque temps; &, trouvant ce lieu incommode pour son sejour, il resolut de s'en retourner en terre ferme; mais n'ayant pas de vaisseau, d'autant qu'il avoit laissé dériver celuy qu'il avoit là amené, il ne s'estonna de cela, ains se mit en priere, puis frappa la Mer de son bourdon; &, ayant exhorté ses Confreres à le suivre, marcha dessus aussi fermement que si c'eust esté un Rocher, & se rendirent tous en terre ferme, puis à l'Hermitage de S. Corentin, lequel il n'y trouverent pas, ayant esté emmené par force à Kemper, par commendement exprés du Roy Grallon, supplié par le Parlement du Royaume de faire ériger le Comté de Cornoüaille en Evesché, & en pourvoir saint Corentin. S. Guennolé alla à Kemper trouver son bon Pere & Maistre, où le Roy le recueillit fort gracieusement, & luy communiqua la requeste unanime des trois Estats de son Royaume, le suppliant de vouloir honorer de sa presence l'Ambassade que sa Majesté se disposoit à envoyer à Tours vers l'Archevesque saint Martin, pour faire sacrer saint Corentin Evesque de Cornoüaille, & obtenir son congé pour fonder deux Monasteres de Religieux.

VIII. Saint Guennolé s'y accorda aisément, pour le respect de S. Corentin & du Roy; &, ayant receu les Lettres de creance de sa Majesté, partirent de Kemper saints Corentin, Guennolé, Jacut, Tugdin & deux grands Seigneurs avec leur train & équipage bien fourny. Arrivez à Tours, ils allerent salüer le saint Archevesque, lequel les receut benignement, &, aprés quelques saints discours & colloques spirituels, leur donna audiance. Les Ambassadeurs, ayans harangué, presenterent les Lettres du Roy, lesquelles leües, il donna jour pour la consecration de saint Corentin, lequel, avec ses trois compagnons, logerent au Monastere de Marmoutiers tout le temps qu'ils furent à Tours. Le jour

assigné estant venu, saint Martin consacra sollemnellement saint Corentin en l'Eglise Metropolitaine de Tours; mais pour Guennolé, Tugdin & Jacut, il ne les voulut benir, disant que saint Corentin, estant Sacré Evesque, c'estoit desormais à luy à benir les Abbez de son Diocese. Les Saints, ayant remercié saint Martin, s'en retournerent en Bretagne & furent sollemnellement receus du Roy & de toute la Noblesse. Saint Corentin fit son entrée sollemnellement en son Eglise, chanta la Messe Pontificalement, puis benit S. Guennolé & le designa Abbé du nouveau Monastere de *Land-Tevenec* ou *Landevenec,* que le Roy avoit fait bastir sur le bord de la rivière de *Aone* & *Castellin,* là où elle se separe du bras qui va au Faou ou Fou, lieu fort retiré, & neanmoins d'agreable situation, ayant la commodité de ce bras de Mer fort large en cet endroit, lequel se charge, à chaque marée, d'eau salée qui y monte du Golfe de Brest.

IX. Le Roy Grallon quitta entierement la ville de Kemper, laquelle il delaissa à saint Corentin, & transfera sa Cour en une grande ville, située sur le bord de la Mer, entre le Cap de *Fontenay* & la pointe de *Croazon,* où, de present, est le Golfe ou Baye de *Douarnenez;* & cette ville s'appelloit Is. De là il venoit fort souvent à Land-Tevenec, voir S. Guennolé, auquel il donna son chasteau de Tevenec, en la Paroisse d'Argol, avec toutes ses appartenances & sa forest voisine. A son exemple, les Princes & Seigneurs du Païs donnerent de grandes possessions & rentes à saint Guennolé, lesquelles le Roy confirmoit de bon cœur, & jamais ne confirmoit don ny octroy fait à ce Monastere, qu'il ne donnast aussi du sien. Le Saint Abbé, mis en possession dudit Monastere, se prit à exercer diligemment la charge de bon Pasteur; &, dans peu de jours, il se vid Pere de grand nombre de Religieux; lesquels, émeus de son bon exemple & induits par ses ferventes Predications, donnans du pied au monde, se rengerent sous son obedience. Estant allé, une fois, à Kemper, avec quelques-uns de ses Religieux, visiter son Maistre saint Corentin, comme il passoit une rüe, un jeune enfant de maison, nommé Wennaël, fils du Comte Romelius, l'un des principaux Seigneurs de la Cour du Roy Grallon, joüant sur le pavé, avec quelques autres enfans de son âge, quittant ses jeux puerils, s'en courut vers le S. Abbé, &, l'empoignant fermement par son Froc, se mist à genoux & luy demanda sa benediction; S. Guennolé, lisant en son visage quelque signe de future sainteté, luy dit : *Eh bien, mon fils, voulez-vous venir quant et nous pour servir Dieu dans nostre Monastere? — Ouy mon Pere* (repondit l'enfant), *c'est tout mon souhait; je vous promets dés à present que je veux passer toute ma vie au service de Dieu sous vostre Regle et discipline.* Et disant cela, il quitta tous ses compagnons & suivit le S. Abbé, lequel, pour éprouver sa perseverance, luy dit : *Mon fils, retournez-vous en chez vostre pere, le chemin est long d'icy au Monastere, vous ne sçauriez nous suivre;* mais le saint Enfant, persista toûjours, suivit le Saint & se rendit à Land-Tevenec, où il fut vetu, du consentement de son Pere, & y vecut en telle & si grande Sainteté, qu'aprés le decés de S. Guennolé, il fut éleu en sa place; &, aprés sa mort, fut Canonisé & tenu pour Saint; sa Feste se celebre le 3 Novembre.

X. Une des Sœurs de S. Guennolé (1), chassant, un jour, des Oyes sauvages par la Cour du Chasteau de Les-Guen, une de ces Oyes lui tira un œil de la teste & l'avalla. Cet accident attrista fort ses Pere et Mere. S. Guennolé, estant en Oraison à son Monastere, fut averti, par un Ange, de ce qui se passoit chez son pere; il s'y en alla en diligence, &, l'ayant consolé, empoigne l'Oye, luy fend le ventre, en tire l'œil & le remet en sa place; &, faisant le signe de la Croix dessus, le rendit aussi clair et beau que jamais. Les Religieux de Land-Tevenec, ayans faute d'eau bonne à boire, qu'il leur failloit aller quérir bien loin, S. Guennolé, desirant soûlager leur travail, pria Dieu de leur donner une source plus à commodité; Dieu luy revela qu'il eust à foüir dans le Préau du Cloëstre,

(1) Il n'a eu qu'une sœur : sainte Clervie. — A.-M. T.

entre le Sud & l'Oüest, où, ayant frappé du bout de sa Crosse, réjaillit une vive source, laquelle fournit abondamment tout le Monastere, & s'appelle encore à present *Feunteun Sant Guennolé.*

XI. Estant une fois dans la ferveur de ses contemplations & extases, il désira faire un voyage en Irlande, pour voir ce grand S. Patrice, Apostre d'Hybernie, & apprendre de luy le chemin de la vraye perfection ; mais Dieu le délivra de ce voyage si long & penible ; car, la nuit suivante aprés Matines, les Religieux s'estans retirez au Dortoir, luy persistant en oraison devant le S. Sacrement (à son accoustumée), S. Patrice luy apparut, entouré d'une replandissante clarté, ayant une Mittre d'Or en teste, qui luy dit : *Guennolé, serviteur de Dieu, je suis Patrice, lequel tu désires si ardamment voir ; mais, pour ne priver tes Religieux de ta presence à eux tant profitable, et ne t'obliger à un voyage si long et si penible, Dieu m'a envoyé vers toy.* Le reste de la matinée jusques à l'heure de Prime, S. Guennolé jouït de l'entretien familier de S. Patrice ; lequel, luy ayant donné plusieurs bons avis touchant la direction de son Monastere, disparut. Une fois, allant aux champs, il fit rencontre en son chemin d'une troupe de pauvres qui alloient quester l'aumosne ; le S. Abbé se mit à les prescher & exhorter à la patience & conformité à la volonté de Dieu ; un mauvais garnement, passant par là, commença à se mocquer du Saint, luy disant qu'ils aymeroient bien mieux son argent que ses Sermons ; lors le Saint, levant les yeux vers le Ciel, choisit un aveugle de cette troupe, &, luy ayant imprimé le signe de la Croix sur les yeux, luy dist : *Je n'ay ny or ny argent, mais je prie Nostre Seigneur Jesus-Christ qui illumina l'aveugle né, qu'il te rende la veuë ;* &, tout incontinent, l'aveugle fut guery.

XII. Il alloit souvent voir le Roy Grallon en la superbe Cité d'Is, & preschoit fort hautement contre les abominations qui se commettoient en cette grande Ville, toute absorbée en luxes, débauches & vanitez, mais demeurans obstinez en leurs peschez. Dieu revela à S. Guennolé la juste punition qu'il en vouloit faire. Saint Guennolé estant allé voir le Roy, comme il avoit de coûtume, discourans ensemble, Dieu luy revela l'heure du chastiment exemplaire des Habitans de cette Ville estre venuë. Le Saint, retournant comme d'un ravissement & extase, dit au Roy : *Ha ! Sire, Sire ! sortons au plustost de ce lieu ; car l'ire de Dieu le va presentement accabler ; Vostre Majesté sçait les dissolutions de ce peuple ; on a eu beau le prescher, la mesure est comble ; faut qu'il soit puny ; hastons-nous de sortir, autrement nous serons accueillis et envelopez en ce mesme malheur* (1). Le Roy fit incontinent trousser bagage ; &, ayant fait mettre hors ce qu'il avoit de plus cher, monte à cheval, avec ses Officiers & domestiques, &, à pointe d'épron, se sauve hors la ville. A peine eust-il sorti les portes, qu'un orage violent s'éleva avec des vents si impetueux, que la Mer, se jetant hors de ses limites ordinaires, & se precipitant de furie sur cette miserable Cité, la couvrit, en moins de rien, noyans plusieurs milliers de personnes, dont on attribua la cause principale à la Princesse Dahut, fille impudique du bon Roy, laquelle perit en cet abysme, & cuida causer la perte du Roy en un endroit qui retient le nom de *Toul-Dahut* (2), ou *Toul-Alc'huez*, c'est à dire, le pertuis Dahut ou le pertuis de la Clef, pour ce que l'histoire assure qu'elle avoit pris à son Pere la Clef qu'il portoit pendante au col, comme symbolle de la Royauté. Le Roy, s'estant sauvé d'heure, alla loger à Land-Tevenec, avec S. Guennolé, lequel il remercia de cette delivrance, puis se retira à Kemper.

XIII. Le bon Roy Grallon, déjà cassé de vieillesse & riche de mérites, passa paisiblement de cette vie à une meilleure, l'an 405. Saint Guennolé l'assista en sa maladie mor-

(1) Voyez chose semblable en la Vie de S. Martin de Vertou le 24 octobre. — A.

(2) C'est ce qu'on dit, *Pouldavid.* — A.

telle & l'ayda à bien mourir. Son corps fut porté à Land-Tevenec (ainsi qu'il l'avoit ordonné), & ses funérailles & obseques y furent magnifiquement celebrées ; Saint Guenegal fit l'Office & S. Guennolé l'Oraison funébre. Le corps fut ensevely dans une petite Chappelle, voûtée à l'antique, pratiquée au mur de l'aisle droite de l'Eglise. Cette chappelle est fort basse, petite et estroite ; le Sepulchre est à main droite, en guise de charnier, de grain marbré, fort petit & court, avec une Croix tout du long gravée dans la pierre mesme ; sur la paroy en dehors, droit sur la porte, est son Epitaphe en ces termes Latins :

Hoc in sarcophago jacet inclyta magna propago
Gradlonus Magnus, Britonum Rex, mitis ut agnus ;
Noster Fundator, vitæ cœlestis amator ;
Illi propitia sit semper Virgo Maria.
Obiit Anno Domini CCCC V.

Encore à present les Paroisses voisines dudit Monastere, comme Argol, Dineol, Saint-Nic, Telgruc, Crozon, Kastel-lin & plusieurs autres sont tenues, à certains jours de l'an, d'aller à Land-Tevenec chanter des services dans l'Oratoire du Roy Grallon, pour le repos de son Ame. Les obseques finies, S. Guennolé alla à Kemper, où il assista aux Etats Generaux du Royaume, comme premier Abbé de Bretagne, & en suite au Sacre et Couronnement du Roy Salomon, duquel ayant pris congé, il se retira en son Monastere.

XIV. L'ennemy du genre humain, enrageant de voir le grand fruit que faisoient les Religieux de S. Guennolé, retirant, tant par leurs Predications que par l'exemple de leur bonne vie, tant d'Ames de la voye de perdition, conspira leur ruïne ; &, voyant que le S. Abbé d'un soin extréme veilloit pour tous, s'attaqua à luy, pensant bien que, s'il pouvoit atterrer le Pasteur, aisément il viendroit à bout du troupeau ; il s'apparoissoit à luy, tantost en forme de Lion rugissant qui, à gueulle beante, sembloit le vouloir devorer ; ores en guise de Dragon hydeux & épouventable ; autrefois en guise d'Ours, ou de quelque autre beste furieuse ; mais saint Guennolé, du seul signe de la Croix, le chassoit tout confus. Le bruit de sa sainteté estoit tellement divulgué par les Comtés de Cornoüaille & de Leon, que ceux qui se trouvoient en quelque angoisse ou affliction tenoient pour remede certain & efficace la seule invocation de son nom, luy estant encore en vie, & ne se trouvoient frustrez de leur attente. Un Pasteur, gardant les brebis de son maistre à la campagne, fut accueilli d'une tempeste si estrange, qu'il en pensa mourir ; S. Guennolé invoqué, l'orage cessa ; il vit tout son troupeau encerné de loups, qui, enragez, couroient sus à ses brebis, lesquelles effrayées commencerent à courir qui ç'a qui là ; le pauvre homme s'écria : *O ! Serviteur de Dieu, Pere Guennolé, secourez moy en ce peril !* Il n'eust pas plustost prononcé la parole, que saint Guennolé luy apparut en son habit d'Abbé ; lequel, de son baston Pastoral, chassa les Loups & ramassa les Brebis éparses, puis disparut. Le lendemain, le Pasteur vint à Land-Tevenec remercier le Saint, lequel, toute la nuit, n'avoit bougé de l'Eglise en continuelles prieres. En recompense de ce bien-fait, il conjura ce Pasteur de n'en dire mot à personne, pendant sa vie.

XV. Il y avoit, és environs de Land-Tevenec, trois meschans garnemens qui se mirent à derober là où ils pouvoient prendre ; ils entrerent, une nuict, au Monastere, les Religieux estans retirez en leurs Cellules ; montans au grenier, le trouverent ouvert & y voyoient aussi clair qu'en plain midy : *Courage, compagnons,* dit le plus dégraissé d'eux, *il semble que Dieu agrée nostre larcin, veu qu'il nous éclaire pour le mieux commettre.* Ils remplirent leurs poches de bled ; mais comme il fallut sortir, le premier, ayant trop grand faix, tomba dessous & se rompit la cuisse ; l'autre, s'en voulant aller, demeura

immobile comme une souche, & le troisiéme devint aveugle. S. Guennolé, qui avoit eu revelation de ce qui se passoit, monta au Grenier, &, les ayant repris de leur faute, les exhorta à penitence & amendement de vie, puis leur rendit la santé du corps & de l'Ame; car ils se donnerent, le reste de leur vie, au service de son Monastere.

Riokus ou Riou, Religieux de Land-Tevenec (1), ayant eu nouvelles que sa mere estoit fort malade, eut obedience de S. Guennolé de l'aller visiter; mais, avant qu'il y peust arriver, elle trespassa. Riokus, arrivé, entra dans la chambre où estoit le corps; il fit ouvrir la Chasse pour le voir, lequel il aspergea d'eau beniste faite par son Abbé, qu'il avoit apportée, &, tout à l'instant, cette femme ressuscita, au grand estonnement des assistans qui en rendirent graces à Dieu, & au glorieux saint Guennolé.

XVI. Comme il prioit devotement, une nuict, dans le Chœur de l'Eglise de Land-Tevenec, il luy sembla voir les cieux ouverts, & des Anges qui montoient vers le Thrône de Dieu, & d'autres qui descendoient si replandissans, qu'ils remplissoient l'Eglise d'une admirable clarté. Il vit pareillement quelques saintes Ames, environnées de gloire, monter aux Cieux.

Il y avoit au païs de Cornoüaille une Damoiselle fort devote & vertueuse, laquelle, par quelque infirmité, devint aveugle, dont elle ne s'affligea pas beaucoup, & n'interrompit aucunement ses bons exercices, mesme les continua avec plus de ferveur que jamais, s'adonnant aux prieres, veilles, jeusnes, aumônes & autres œuvres de pieté. Une nuict qu'elle estoit au fort de son Oraison, un Ange s'apparut à elle & luy dist que ses aumônes & prieres avoient esté agréables à la divine Majesté, mais sur tout sa patience en cette sensible affliction, dont elle seroit soulagée; partant, luy commanda d'aller, le lendemain, à Land-Tevenec vers saint Guennolé, qui luy rendroit la veuë; La Damoiselle s'y fit mener, &, s'estant mise à genoux, le saint Abbé luy toucha la prunelle des yeux, disant: *O Seigneur, qui illuminez tout homme venant en ce monde, vous plaise rendre la veuë à cette vostre servante!* Puis luy imprima le signe de la Ste. Croix sur les yeux, & incontinent elle receut la veuë.

XVII. Il estoit vieil & cassé & desiroit, de toute l'estenduë de son Ame, se voir délié de son corps pour aller joüir de l'amour éternel; il importunoit continuellement le Ciel, ne passant plus le temps qu'à prier & mediter la Passion du Sauveur, se disposant à deloger de ce monde. Le soir precedant le jour qu'il trepassa, estant en Oraison devant le saint Sacrement, l'Eglise devint tout à coup claire comme en plein midy, & luy apparut un Ange, si beau & replendissant, que ses yeux n'en pouvoient supporter l'éclat, qui luy revela que, le lendemain, Dieu l'appelleroit à soy pour luy donner au Ciel les loyers deus à ses travaux, puis disparut. Le saint Abbé, ravy d'aise d'une si bonne nouvelle, tout le reste de la nuict persista en prieres & actions de graces, &, le matin venu, assembla capitulairement tous ses Religieux, où, leur ayant manifesté sa vision, les exhorta amoureusement à l'observance de la Regle, & leur nomma pour successeur le B. P. Wennaël, son cher Disciple & parfait imitateur, recommandant au souverain Pasteur l'Abbé nouveau & son troupeau. Il estoit déjà saisi de la fiévre, lorsqu'il se fit conduire en l'Infirmerie par deux Religieux, qui le soûtenoient par dessous les aisselles. S'estant mis au lict & reposé quelque peu, il se fit mener en l'Eglise, où, estant assis en sa Chaire Abbatiale, il vit les escadrons Angeliques, à milliers, descendre dans le Chœur de l'Eglise. Cette vision luy donna nouvelles forces, de sorte qu'il celebra Pontificalement la Messe, Communia tous ses religieux, leur donna sa derniere benediction, & ayant receu l'Extréme-Onction par les mains de son successeur saint Wennaël, sans aucune demonstration de douleur, deceda à l'Autel, entre les mains de

(1) Ce n'est point saint Riok dont nous avons écrit la vie le 22 février. — A.

ses Freres, le Samedy de la premiére semaine de Caresme, troisiéme jour de Mars, l'an de grace 448, le 64.e de son âge et le 38.e de sa profession.

XVIII. Le S. corps fut incontinent lavé & revétu de ses ornemens Abbatiaux, la Mittre en teste & la crosse en main, fut mis sur un lict de parade, au milieu du Chœur de l'Eglise de Land-Tevenec. Les nouvelles de son decés divulguées par les païs circonvoisins, il se rendit une si grande affluance de peuple en cette Eglise, qu'on ne le put pas enterrer ce jour-là. Enfin, on commença l'Office des obseques, pendant lequel, le peuple ne cessa de se ruër sur ce saint corps, les uns pour luy baiser les pieds, les autres pour obtenir son secours en leurs nécessitez. Il fut enterré, au grand regret de ses Religieux, mis en un coffret ou charnier de pierre, élevé sur des pillastres de deux pieds et demy de hauteur, contre la paroy de la Chappelle qui fait l'aisle gauche de la croisée de l'Eglise de Land-Tevenec, où Dieu a fait de grands miracles par son intercession. L'Eglise de ce Monastere, auparavant dediée à Nostre Dame, fut, par la dévotion du peuple, nommée de saint Guennolé. Il n'y a Evesché en Bretagne où il n'y ayt grand nombre d'Eglises & de Chappelles dediées à Dieu, sous le Nom & Patronage de ce glorieux Saint, duquel la memoire est si venerable à nos Bretons, qu'ils en imposent le Nom à leurs enfans. C'est le Patron des Villes de Conckerneaw, en Cornoüaille, & du Croysic, au Diocese de Nantes (1).

XIX. S. Guennolé estoit de moyenne taille (2), le visage riant & moderément jovial. Il estoit doüé d'une grande sainteté, d'une douce et affable conversation, d'une humilité profonde, d'une chasteté Angelique, d'une extréme patience, d'une ardente charité envers Dieu & son prochain ; il estoit d'un esprit vif & net, vehement & persuasif en ses Prédications, humain & traitable envers son prochain, mais fort rigoureux à soy mesme. Il avoit conceu un parfait mespris de ce monde ; assidu à la priere & aux exercices de la vertu, il passoit la meilleure partie du temps, au Chœur, en Oraison ; portoit si grande reverence aux Sts. lieux, que, depuis l'âge de 20 ans jusques à sa mort, il ne voulut jamais se seoir en l'Eglise ; mais s'y tenoit, ou la face prosternée contre terre, ou à genoux, ou sur bout. Jamais on ne l'a veu excessivement joyeux pour aucune prosperité, ny triste pour adversité. Il recitoit, tous les jours, le Psautier de David & fléchissoit les genoux, cent fois le jour & cent fois la nuict, pour adorer Dieu. Son habit interieur estoit fait de peaux de Chevres. Il couchoit sur des ecorces d'arbres, ou sur de la paille. Il ne mangeoit que du pain d'orge cuit sous la cendre & de la bouïllie de grosse farine, ou quelques simples potages d'herbes. Les Dimanches & Festes, pour reverence du jour, il mangeoit, en Communauté avec ses Freres, de quelques petits poissons & quelque peu de fourmage, mais sobrement ; en Caresme, il se contentoit de deux repas la semaine. Il estoit extrémement charitable & misericordieux envers les pauvres, ausquels, n'ayant de l'argent à donner, il donnoit le vray pain de la parole de Dieu ; c'est ce que j'ay peu trouver de la vie admirable de ce grand Saint, qui, à present, jouït és Cieux de la Gloire éternelle, où nous vueille conduire, par ses prieres, Dieu le Pere, le Fils & le saint Esprit ! Ainsi soit-il.

(1) Dans le seul diocese de Cornouailles il avait au moins vingt chapelles et il était patron de plusieurs paroisses. Dans le diocèse de Nantes il n'est pas seulement patron du Croisic, mais aussi du bourg de Batz où l'église, aujourd'hui paroissiale, fut desservie jusqu'à la Révolution par les Bénédictins d'un important prieuré dépendant de Landevennec. — A.-M. T.

(2) Ceci est une inexactitude, dans un tableau d'ailleurs admirable ; saint Guenolé était extraordinairement grand. A.-M. T.

ADDITION.

CATALOGUE DES ABBEZ DE LAND-TEVENEC, DEPUIS LEDIT SAINT GUENNOLÉ JUSQUES A PRESENT.

Saint Guennolé le premier Abbé duquel la vie est écrite cy-dessus.

Saint Guenel ou Guennael, en l'honneur duquel sont dédiées plusieurs Eglises et Chappelles en la basse Bretagne.

Saint Jud, en latin *Judueus.*

Orscand, en latin *Orscandus.*

Matmunuc, en latin *Matmunucus.*

Even, en latin *Evenus.*

Segnu, ou *Segnuus.*

Alain, ou *Alanus.*

Gurdistin, ou *Gurdistinus.*

Justin ou *Justinus.*

Benoist, ou *Benedictus.*

Gurdiler, ou *Gurldilerius.*

Jean, au latin *Joannes.*

Clement, ou *Clemens.*

Orscand, *Orscandus.*

Matmonocus dénommé en une copie de titre de l'an 818.

Jean, ou *Joannes.*

Gulohet, ou *Gulohetus.*

Grallon, ou *Grallonus.*

Benoist duquel le Martirologe de l'Abbaye remarque le decez en l'an 954.

Jean III dn nom dénommé en un acte de l'an 959.

Cadiou, ou *Cadiocus.*

Riuallon, *Riuallonus.*

Olivier, ou *Olivarius.*

Jacques, *Jacobus.*

Killac decedé au mois de juin 1045.

Helizée decedé en Juillet 1055.

Helie decedé l'an 1085.

Justin dénommé en une Charte de l'Abbaye de Rhedon de l'an 1089.

Filmar decedé en Juin 1142.

Grallon dénommé present dans une Charte du Duc Conan, par laquelle il confirme les exemptions des heritages apartenans aux frères Templiers l'an 1160.

Judicaël Abbé Laïque, 1171.

Lancelin.

Orscand.

Rivalon du Fou decedé 1216.

Jacques estoit Abbé l'an 1218.

Hemery, ou *Hemericus* estoit Abbé l'an 1220.

Rivalon de Trefles, Abbé l'an 1226.

Tadic ou Budic, l'an 1240.

Rualon de Plouègat decedé l'an 1254.

Rivalon de Trefles Abbé l'an 1256.

Guillaume de Leon Abbé l'an 1265.

Benard de Edern decedé l'an 1271.

Riou de Rosmadec mourut l'an 1283.

Jean de Leon decedé l'an 1273.

Jean de Languevoes, de la maison de Languevoes en Leon et de Lesascoët en Cornoüaille deceda l'an 1308.

Guillaume, natif de Rennes, Abbé l'an 1310.

Pierre Kerguz.

Lancelin decedé l'an 1325.

Yvon Goarmon decedé l'an 1344.

Jean de Langoesnou decedé en estime de Sainteté, et au tombeau duquel on dit par tradition s'estre fait plusieurs miracles, il a écrit en Latin l'Histoire de la Fondation de Nostre Dame du Folgoët, arrivée de son temps, et dont il fut témoin oculaire en l'an 1350. (1)

Armel de Lanvem mourut l'an 1362.

Alain de Daoulas decedé l'an 1371.

Guillaume de Partenay mourut l'an 1399. (2)

Yves de Poulmic decedé l'an 1426. (3)

Henry Morillon de la maison de la Porte-neuve mourut l'an 1442. (4)

Jacques de Ville-blanche, autrement de Kerenguen, pourveu l'an 1443. L'on trouve aux Chartreux du Duché, une Bulle du Pape Eugene IV adressante à François Duc de Bretagne, pour luy recommander ledit de Ville-Blanche nouvellement pourveu de ladite Abbaye (5).

Mathieu Hemery mourut l'an 1496 (6).

Jean du Vieux Chastel de la maison de Brunot, tombée par mariage en celle des Marquis de Rosmadec, fut grandement Restaurateur de cette Abbaye, ses Armes se voyent en toutes les Vitres de l'Eglise & du Convent, & sa tombe est élevée en belle pierre en la Chappelle du costé de l'Evangile hors du chœur; on montre encore de vieux ornemens de draps d'or, qu'il avoit donnés, & un tres-grand & riche Calice d'Argent vermeil doré, il mourut l'an 1522 (7).

Guiomar de Tregain (8) pourveu l'an 1523, après la mort du.....

Venerable & Discret Louys de Kerguern, Chanoine & Vicaire General de Cornoüaille, fut pourveu en commande & estoit Abbé l'an 1533.

Alain de Tregain frere du deffunt Guiomar, tint l'Abbaye après Kerguern.

Maurice Briand l'an 1540, resigna à

Arnoul Briand son Neveu, qui fit serment de fidelité au Roy, qui se trouve en la chambre des Comptes de l'an 1541. Il fit rebâtir le Chœur de l'Eglise de l'Abbaye, & les Vitres du haut du Chœur, où ses armes se voyent par tout qui sont d'Azur à trois Banderoles d'Or; sa tombe est tres-belle, élevée au milieu du Chœur, il mourut l'an 1553.

Maurice Comacre fut Abbé Commendataire depuis l'an 1556 jusques en l'an 1577 (9).

Maurice Comacre son neveu après le decez duquel fut pourveu

Bernard de Kerleavin qui deceda l'an 1582, puis :

(1) Portoit pour armes : *de gueules à la fasce d'or accompagné de 6 besants de même.*

(2) *D'argent à la croix pattée de sable.*

(3) Poulmic : *échiqueté d'argent et de gueules le 1er échiquier chargé d'un annelet de sable pour la branche de Loumérat;* Devise : *de bien en mieux.*

(4) *D'or au griffon de gueules armé de sable.*

(5) Ville-blanche. *De gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 hures de saumon de même.*

(6) *D'or à 3 chouettes de sable membrées et becquées de gueules qui est Cavan, un annelet de sable en abime.* Devise : *Sans larcin.*

(7) *Porte 3 fasces accompagnées de 10 hermines, 4. 3. 2. 1.*

(8) *D'or à 3 pommes de pin de gueules la pointe en haut.*

(9) Commacre. *D'argent à 3 merlettes de sable.*

Louys Lansulien neveu de Bernard deceda le 2 Mars 1602.

Ces deux derniers n'avoient que les noms d'Abbez, d'autant qu'en effet René du Mescoüez, Seigneur de Kmoalec frere de Trillus du Mescoüez, Marquis de la Roche, jouissoit des fruits de l'Abbaye, & eust continué sa possession injuste, si Jean Briand ne s'en fut fait pourvoir.

Jean Briand, Docteur és Droicts (1), Chanoine & Grand Archidiacre de Cornouaille, Recteur de Crozon, peut estre honoré en la qualité de Restaurateur de ladite Abbaye, qu'il a fait presque reparer depuis les fondemens, a fait bâtir la maison du Peniti pour le logement des Abbez Commendataires, & la decora de plusieurs beaux jardins, Vergers, Clostures & Pescheries ; il a estably la Reforme & appellé en cette Abbaye les Religieux de la Congregation de Saint Maur ; ledit Briand fonda les Capucins de Kemper-Corentin, & moyenna l'etablissement des Peres Jesuites en la mesme Ville ; lesquels il a logé pendant 20 ans en sa maison Prébendale ; il mourut le 22 May 1632, & est inhumé sous une tombe élevée en l'Eglise de son Abbaye en la Chappelle du costé de l'Evangile ; Il portoit pour Armes : *d'Azur au Pigeon d'Argent, portant dans son bec un Rameau de Synople ;* il a eu pour successeurs,

Reverend Pere en Dieu Messire Pierre Tangui (2), Conseiller du Roy, Aumônier ordinaire de la Reyne Anne d'Autriche ; il estoit parent du deffunt Briand & obtenut de luy la resignation de ladite Abbaye & de la paroisse de Crozon ; il me communiqua, l'an 1640, les titres & anciens Necrologes de ladite Abbaye sur lesquels & sur plusieurs autres actes qui ont passé entre mes mains, j'ay dressé le présent Cathologue que j'ay creu estre à propos d'adiouster en cette seconde Edition des saints de Bretagne, en suite de la Vie de saint Guennolé, premier Abbé de ce Monastere.

SUITE DES ABBÉS DE 1665 A 1781 (P. P.).

Jacques Tanguy, 1665-1695.

Pierre le Neboux de la Brosse, Evêque de St Paul de Leon, 1696-1700.

Balthasar de Rousselet de Châteaurenaud, 1701-1712, portoit *d'or au chêne arraché de sinople englanté d'or.*

Charles Marie du Plessis d'Argentré, 1712, *de gueules à 10 billettes d'or, 4. 3. 2. 1.*

Jacques Philippe de Varennes, 1713-1745. *d'azur à 3 chardons d'or.* Devise : *non est mortale quod opto.*

Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, 1746-1781, *d'azur à 3 écussons chargés chacun de 3 bandes de gueules.* Devise : *au plus vaillant le prix.*

En 1781 l'abbaye de Landevennec fut unie à la mense épiscopale de l'Evêché de Quimper.

Cette vie a esté par nous recueillie de Laurens Surius, au Tom. premier, le 3 mars ; René Benoist, Guillaume Gazet, en leurs Legendaires, à mesme jour ; Trithemius des hommes illustres de l'Ordre de S. Benoist ; Arnaud Uvion, en son Martyrologe Monastique ; Benoist Gononus, és Vies des Peres d'Occident, liv. 2 et 7, Chap. 2 et 17 ; Thomas Messingham, Recteur du Seminaire Hybernois à Paris, en son Florigerium, *ou vies des Saints d'Hybernie, en la vie de saint Patrice, Chap. 182 ; Allain Bouchart, en sa Chronique de Bretagne, Liv. 2, fueillet 33 ; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, Liv. 2, Chap. 9 ; les anciens Breviaires des neuf Eveschez de Bretagne, tant imprimez que M. SS. ; Robert Cœnalis,* de re Gallica, *Liv. 2, Periode 6 ; Les Legendaires M. SS. de l'Abbaye de Lond-Tevennec, Diocese de Cornouaille, et de l'Histoire de Bretagne, manuscrite du Sieur de Lauberdiere Bridon.*

(1) L'abbé Briand, après avoir passé en Allemagne et en Italie pour achever ses études « fut reçu docteur au droit civil et canon à l'université de Bologne, le 28 mars 1599. » Prit possession de l'abbaye en 1606. Archives départementales. H. 9. — P. P.

(2) Il portoit *d'azur à l'aigle d'or accompagnée de 3 roses de même.* Il mourut en 1669 ; il avoit résigné en 1665.

ANNOTATIONS.

DIVERGENCES ENTRE HISTORIENS SUR LA VIE DE SAINT GUÉNOLÉ (A.-M. T.).

NULLE part plus qu'au point où nous en sommes arrivés, nous ne ressentirons le désir de respecter l'histoire, car nous nous trouvons devant la physionomie la plus vénérable qu'il y ait parmi les saints Bretons, dont saint Guénolé paraît être le plus Breton et le plus saint; nous voudrions donc la montrer telle qu'elle fut en effet.

Au début d'un très remarquable article auquel il a donné pour titre : *Physionomie et caractère particulier des Saints de Bretagne* (1), M. l'abbé Y.-M. Lucas s'exprime ainsi :

« En d'autres nations, les saints ont été simplement les amis de Dieu par la charité, les modèles des hommes par leurs vertus sociales, des citoyens distingués, il est vrai, mais ne prenant pas une part active, une place prépondérante dans la vie publique de leur province.

» Chez nous, dans notre Bretagne-Armorique, les vieux saints émigrés de Grande-Bretagne et d'Hibernie ont incarné en eux la grande idée de Patrie, et leur rôle a été décisif dans la formation de notre race,

» La race courageuse et pourtant pacifique
» Que rien ne peut dompter quand elle a dit : « Je veux! »

Nous voudrions citer ici les pages si bien documentées qui font suite, mais nous serions injustes si au nom de M. l'abbé Lucas nous n'ajoutions pas ici celui de M. de la Borderie; on peut dire que tout ce qui a paru de son Histoire met admirablement en lumière la thèse qu'il avait jadis exposée sur « le rôle historique des Saints de Bretagne. » Il y a bien des siècles déjà, un des écrivains du *Cartulaire de Landevenec* parlant, non pas il est vrai de toute la péninsule armoricaine, mais de la seule Cornouaille et des trois hommes auxquels il en attribuait la grandeur et la prospérité, disait :

Quam bene candelis splendebant culmina ternis
Cornubiæ, proceres cum terni celsa tenebant!

Ces trois brillants flambeaux c'étaient : Grallon, le roi chargé des intérêts terrestres; Corentin l'évêque, et Guénolé le moine dont l'influence universelle établissait partout la paix.

Pour indiquer au lecteur les points où les différents historiens diffèrent d'Albert Le Grand, je placerai ici des chiffres correspondant aux différents alinéas du texte.

I. — Le lieu natal de saint Guénolé serait, non pas le château de *Lez-Guen* mais *Ploufragan*, à une lieue du Champ-du-Rouvre, c'est-à-dire de l'endroit où s'éleva la ville de Saint-Brieuc.

Saint Guénolé ne fut pas l'aîné de la famille; ses frères Guéthénoc et Jacut étaient nés avant le passage de leurs parents en Armorique.

II. — Son éducation fut confiée par Fragan, non à saint Corentin, mais au *très élevé* maître et docteur Budoc. Guénolé était à peine âgé de sept ans. Son père le conduisit lui-même dans l'île *Lavré* ou *Laurée* (île des Lauriers).

V. — Le jeune homme qui fut ressuscité par saint Guénolé le fut, non dans la ville d'Is, mais près de la résidence de saint Fragan, non dans un tournoi mais dans une simple course de chevaux; Albert Le Grand ne le nomme pas, mais il est désigné sous le nom de *Maglus* (Maël) par le Cartulaire.

VII. — Le silence du Cartulaire sur les relations de saint Corentin et de saint Guénolé n'est pas sans doute suffisant pour nous faire rejeter absolument le récit du voyage de tous deux et de

(1) *L'Hermine*, 4e année, Tome VIII, 5e livraison, 20 août 1893.

saint Tudy jusqu'à Tours, ces sortes de documents historiques ne disent pas tout, mais il nous est bien permis d'y regretter pour nous-mêmes ces lacunes. Le Cartulaire est plus explicite et beaucoup plus prolixe sur les rapports de saint Guénolé avec le roi Grallon.

IX. — M. de la Borderie place non pas à Quimper, mais dans le territoire de la paroisse actuelle de Lanrivoaré, en Léon, la rencontre de saint Guénolé et de saint Guenaël; nous le constatons, mais en enregistrant que la tradition orale à Ergué-Gabéric est que Romélius et Levenez possédaient un château dans cette paroisse, tout près de Kerfeunteun; à côté de l'endroit où fut cette demeure, on montre et surtout on vénère toujours la fontaine de saint Guenaël.

XI. — Il y a beaucoup d'erreurs dans le récit que nous a donné Albert Le Grand de l'apparition de saint Patrice à saint Guénolé. Ce n'est pas du vivant de l'apôtre de l'Irlande que le saint moine forma le dessein d'aller voir les lieux sanctifiés par la présence et les actions du grand évêque. Le Cartulaire de Landevennec est formel sur ce point.

Ce n'est pas non plus dans l'église abbatiale, devant le Saint-Sacrement, qu'eut lieu l'apparition; d'abord saint Guénolé n'était pas encore abbé, n'était pas à Landevennec, mais à l'île Lavré, sous la conduite du saint abbé Budoc dont saint Patrice lui dira : « *Habes et amantissimum patronum, cujus dulcia quasi mel in ore tuo semper redolent verba.* »

C'est dans son sommeil qu'il entendit ces mots : « Guénolé, saint ami de Dieu, es-tu éveillé? — Me voici! qui êtes-vous, Seigneur? » répond-il, et alors le saint du ciel donna à son jeune frère de la terre d'admirables conseils qui devaient porter leurs fruits. Le lendemain saint Guénolé raconta à saint Budoc la vision dont il avait été favorisé et celui ci y vit tous les caractères d'une manifestation vraiment surnaturelle, ce qui ne l'empêcha nullement de le plaisanter sur ses projets d'escapade, car il faut bien le reconnaître, saint Guénolé avait rêvé de partir subrepticement pour l'Irlande à bord d'un navire marchand mouillé près de l'île Lavré. Dieu l'avait fait connaître à saint Budoc. Celui-ci vit, dans la faveur faite à son disciple, la preuve que le jeune homme était désormais mûr pour le commandement et lui déclara sur le champ sa volonté formelle de l'envoyer fonder, avec onze compagnons, une nouvelle communauté; mais en consentant à ce sacrifice il ne dissimula pas à ses enfants combien la séparation lui était cruelle; jamais la charité qui unit les âmes dans la vie monastique n'a parlé un plus touchant langage.

XVII. — Elle a sa beauté, la page où Albert Le Grand raconte la mort de saint Guénolé; mais comme elle a inspiré le poète des Bretons, je donne ici le même récit fait par Brizeux et commençant par ce qui a donné son nom au poème : *La légende des Immortels* (1). J'en retrancherai seulement quelques réflexions morales qui n'auraient pas ici leur raison d'être.

Lorsque le ciel est clair sous les taillis ombreux,
Que la nature heureuse a dit : soyez heureux!
Qu'ils dressent dans Paris leurs intrigues, leurs pièges,
Eux-mêmes s'irritant aux bruits de leurs manèges,
Moi, près d'un sanctuaire où jeune j'ai rêvé,
Bien loin, vers l'océan, je me suis ensauvé...
O calme! il faut chercher tes abris sur la terre!
Autrefois tu régnais en plus d'un monastère,
Nous disent les anciens : le travail journalier,
L'emploi de chaque instant paisible et régulier,
La nourriture sobre, herbes, simple laitage,
Apaisaient les aigreurs, d'Eve triste héritage,
Et la prière enfin, s'élevant vers le ciel,
Sur les cœurs épurés redescendait en miel.

Tel, grand saint Wennolé (de la sainte Armorique
Premier abbé), tel fut le monastère antique,
L'asile merveilleux qui s'ouvrit à ta voix
Sur le bord de la mer, aux lisières des bois.

(1) Œuvres d'Auguste Brizeux, *Histoires Poétiques.*

Fuyant le clan royal, la famille et ses charmes,
Tout, et même l'éclat étincelant des armes,
Tu voulus ici-bas vivre en contemplateur,
De la céleste vie ô candide amateur !
Et des enfants pieux, tes compagnons d'étude,
Te suivirent fervents dans cette solitude.
Le poil noir d'une chèvre était ton vêtement ;
Un pain d'orge grossier, sans sel, ton aliment...
Délicieux jardin cependant, frais royaume,
Vrai paradis terrestre, Eden où tout embaume :
Là de l'ombre, des fleurs, et des fruits savoureux,
Parure de l'autel, régal des malheureux ;
A l'aurore, on voyait, sur les roses vermeilles,
Des anges voltiger, lumineuses abeilles,
Et la nuit, quand le chœur léger venait encor,
Les harpes de cristal avec leurs cordes d'or,
Sur l'église, l'enclos, les cellules bénies,
Versaient incessamment des ondes d'harmonies,
Voilà comme des saints florirent ici-bas :
Ils vieillissaient en Dieu, mais ils ne mouraient pas.
. . . . . .

Eux, ils ne mouraient pas, affirme la légende,
Tant l'amour, qui faisait leur âme douce et grande,
Répandait sous leur chair un sang limpide et fort !
Ils semblaient doublement à l'abri de la mort.
Sous l'amas des hivers pourtant leurs têtes blanches
Par degrés se penchaient ; neigeuses avalanches,
Leurs barbes à flocons descendaient sur leurs pieds.
Ils crurent à la fin leurs péchés expiés ;
Après tant d'oraisons, d'aumônes et de jeûnes,
Ils désiraient mourir pour ressusciter jeunes.
Alors le bon abbé venant à leur secours,
Supplia tant le ciel de délier ses jours,
Qu'un ange descendu dans l'étroite demeure
Parla de délivrance et lui désigna l'heure, —
Ange resplendissant d'une telle beauté,
Que les yeux se fermaient, tremblants, à sa clarté.
C'était au lendemain. Or cette grande veille,
Pour celui qu'un bonheur si prochain émerveille,
Fut une effusion de grâces et d'amour,
Un cantique sans fin. — A la pointe du jour,
Faible de corps, l'abbé rassembla son chapitre,
Remit à Gwen-Ael et la crosse et la mître,
Puis, porté dans les bras de ses religieux,
Et sur terre brillant de la splendeur des cieux,
S'avança vers l'autel, dans les mains son calice :
Prêtre, il voulait offrir un dernier sacrifice.
Là, nourri du froment consacré par sa main,
A ses frères joyeux il donne aussi le pain,
A l'extrême-onction il soumet son front pâle,
Et goûte la douceur d'un cœur pur qui s'exhale.

Ainsi près de la mer sans borne, en cet enclos
Où prièrent les saints, où sont épars leurs os,
Sous les murs renversés par nos fureurs civiles,
Chanteur à la campagne et muet dans les villes,
Par les vieux chroniqueurs en nos vieux temps versé,
Pour guérir le présent j'évoque le passé ;

La pauvreté chrétienne, au luxe je l'oppose,
Et l'humilité douce à notre orgueil morose.
Ineffable bonheur des immenses amours,
Etes-vous donc perdu, calme des anciens jours!

CHRONOLOGIE DE LA VIE DE SAINT GUÉNOLÉ (A.-M. T.).

En commençant le travail dont nous allons donner la substance, M. de la Borderie s'exprime ainsi :

« L'importance de cette chronologie pour les commencements de l'histoire des Bretons en Armorique nous oblige à y consacrer une note spéciale. »

Or si cela importe pour l'étude de l'histoire du pays en général, il n'en va pas autrement pour l'histoire d'un Bienheureux qui a vu se former autour de lui tant de ses émules en sainteté.

C'est naturellement dans le cartulaire de Landévennec que M. de la Borderie a trouvé les éléments de cette étude chronologique.

Vers 460, arrivée de saint Fragan en Armorique.

461, naissance de son fils Guénolé.

Vers 468 l'éducation de Guénolé est confiée à saint Budoc.

Vers 482, Guénolé, âgé de 21 ans, quitte son maître.

De 482 à 484 Guénolé vit avec ses onze compagnons dans un petit monastère qu'il a construit dans l'ilot de Tibidi. Ensuite il commence l'érection du monastère de Landévennec.

Entre 486 et 490 premières relations de saint Guénolé et du roi Grallon.

532 Mort de saint Guénolé.

Caractère propre de la sainteté de saint Guénolé. — On peut affirmer que chez lui la sainteté a été attrayante et communicative. Si ses pieux parents lui ont donné une première éducation tout empreinte du caractère religieux, il a dû à son tour exercer sur eux un grand ascendant dans ses séjours au sein de la famille (car saint Budoc l'y envoyait de temps en temps). S'il a fait de son père et de sa mère un saint et une sainte que vénère l'église de Bretagne, il a aussi communiqué la plénitude de son esprit à ses frères saint Jacut et saint Guethénoc, à sa sœur sainte Clervie. Enfin, placé à la tête de sa communauté monastique, il a comme religieux de son abbaye S. Guenaël, S. Idunet, S. Rioc, S. Balay, S. Berthuald, S. Biabil, S. They ou Théa, S. Gozien, S. Harnul, S. Martin, S. Morbret, S. Petran, S. Ratian, S. Vigon, S. Winvoud.

A ces noms des religieux de saint Guénolé M. de Kerdanet ajoute le nom de saint Conogan; les rapports entre l'abbé de Landévennec et le successeur de saint Corentin sont choses certaines; comme le témoigne le cartulaire, saint Conogan a donné à saint Guénolé le petit monastère qu'il avait établi sur son patrimoine, mais ce n'est pas assez pour montrer le futur évêque vivant habituellement près de saint Guénolé.

Les Reliques de saint Guénolé. — L'abbaye de Landévennec fut détruite en 914 par les Normands. Les moines avaient pu soustraire à leurs profanations les restes de leur saint fondateur; ils traversèrent en diagonale toute la région intérieure de la péninsule armoricaine, se tenant le plus loin possible des côtes où la rencontre d'autres Normands était toujours à craindre; à l'extrémité de la Bretagne, à Pierric, village tout proche de l'Anjou, se produisit un miracle qui devait donner lieu plus tard à l'érection d'une église en l'honneur de saint Guénolé. Après cette halte les pieux émigrants reprirent leur route, et se dirigèrent vers le Nord-Est de la Gaule. Ils avaient à leur tête leur abbé Benedic successeur de Wrdisten (1) et Clément évêque

(1) Wrdisten, abbé de Landévennec, a écrit un livre et deux opuscules sur la vie de saint Guénolé; ils figurent au cartulaire.

de Cornouaille. Ayant passé la Seine, la Somme et la Canche, sur la rive gauche de cette dernière rivière ils trouvèrent le monastère autrefois fondé par le prince breton saint Judoc, frère du saint roi Judicael, et dans cette abbaye placée à 80 lieues de la Bretagne, mais toujours fidèle au souvenir de son origine bretonne, les deux prélats et les moines reçurent le plus charitable accueil. Les religieux de saint Judoc les présentèrent à Helgaud comte de Ponthieu qui faisait sa résidence dans la ville de Montreuil; non seulement ce seigneur les traita avec bonté, mais quand les Bretons parlèrent de s'embarquer pour la Grande-Bretagne, il s'y opposa formellement. Très pieux, jaloux de réunir près de lui, pour protéger sa ville, le plus de reliques possible, il ne voulut point laisser partir le corps de saint Guénolé. Grâce à sa protection, à ses largesses, les religieux de Landévennec élevèrent là une église pour y déposer cette précieuse dépouille, et auprès de l'église une abbaye où allait se maintenir dans toute son énergie l'espérance d'une résurrection éclatante et prochaine pour la Bretagne. A côté de la communauté armoricaine, vivaient dans la même espérance des laïques également venus du pays. Vers l'an 935 les moines émigrés avaient à leur tête l'abbé Jean. Celui-ci résolut de se rendre en Bretagne et de voir par lui-même s'il y avait quelque chose à tenter. Partout sur son passage il prit ses renseignements ; arrivé à Landévennec et caché dans les ruines de l'abbaye, il continua son enquête. Dans les domaines fort étendus du monastère, les colons et les tenanciers étaient nombreux. A peine eurent-ils appris l'arrivée de l'abbé et des quelques moines ses compagnons, ils accoururent ayant á leur tête Amalgod et Wethenoc, *fidèles* ou vassaux de l'abbaye ; les renseignements donnés par eux confirmèrent l'abbé dans l'idée qu'une attaque contre les Normands, bien combinée, bien menée, pouvait réussir. Il fit alors composer par l'un de ses moines un poignant tableau des misères de la Bretagne se terminant par un cri d'espoir, un véritable appel aux armes et ce poëme bizarre, vigoureux, fut sans doute répandu parmi les Bretons comme un manifeste patriotique. Après avoir connu par ses fidèles transformés en agents, sous divers déguisements, l'état et la force des divers groupes et postes de pirates formant alors l'occupation normande en Bretagne, certain que les Normands fiers d'avoir écrasé les Bretons en 931 vivaient dans une sécurité profonde et se gardaient fort mal, il se mit en devoir de découvrir l'homme de guerre qui serait le chef de l'entreprise ; ses vues se portèrent sur le prince Alain, petit-fils d'Alain le Grand, et qui devait à son tour rendre illustre dans l'histoire le nom d'Alain Barbe-Torte. Il lui dépêcha à la cour d'Athelstan, roi d'Angleterre, des hommes de confiance qui le mirent au courant de tout et le pressèrent fortement de venir en personne diriger l'attaque contre les pirates. Alain accepta, et il n'était pas encore en Bretagne que Jean lui avait formé une petite armée.

Naturellement quand le triomphe fut chose accomplie, ceux des religieux qui étaient restés à Montreuil revinrent à Landévennec, et l'abbaye de Saint-Guénolé (ou Saint-Valois), comme on l'appelait là-bas, se fondit avec celle de Saint-Sauve. Landévennec rentra-t-il alors en possession des reliques de son saint fondateur? — du moins n'en recouvra-t-il pas une partie très notable. — Montreuil ne voulut pas se dessaisir et, outre une grande partie des ossements sacrés, garda l'aube en coton et la chasuble du Saint. Les Bollandistes (cités par M. de la Borderie à qui j'emprunte tout ce qui précède) disent que les dimensions de ces deux vêtements liturgiques, ainsi que celles des os de saint Guénolé, indiquent qu'il devait être de grande taille.

La cloche de saint Guénolé existait encore à Montreuil au XVIIe siècle.

M. de la Borderie termine sa notice par ces mots : « Nous aurions voulu savoir si quelqu'une de ces curieuses et précieuses reliques existe encore aujourd'hui. Nous avons écrit à deux reprises, pour en être informé, à M. le curé de Montreuil-sur-Mer — qui ne nous a pas fait l'honneur de nous répondre. »

Si je fais cette citation c'est pour dire qu'avant peu on pourra être mieux renseigné.

M. Roger Rodière ayant été chargé par M. le curé Grand-Doyen de Montreuil de faire un travail de classification des reliques possédées par l'église Saint-Sauve, fut mis en rapport avec moi et j'emprunte à une lettre de lui cet exposé de la situation :

« La plupart de nos reliques ont été brûlées en 1793; une partie de ce qui a été sauvé est pêle-mêle, et bien qu'on soit certain que ces restes viennent bien de nos corps saints, on ne peut dire avec certitude auquel ils appartiennent. Authentiquées tant bien que mal en 1803 par Mgr de Latour d'Auvergne, nos reliques ont été très délaissées depuis cette époque, et l'on commence seulement à s'y intéresser; les authentiques sont en très mauvais état, et ce va m'être tout un travail que de les rétablir..... Pour S. Gwennolé il y a un os certain, de dimensions moyennes. »

Les études de M. Roger Rodière seront publiées en brochure, et comme la lettre que je viens de citer est du 23 février 1899, j'espère qu'elles ne tarderont pas à paraître.

Landévennec a perdu son trésor en perdant son abbaye; les parcelles du corps de saint Guénolé sont innombrables dans notre diocèse, et nombreuses dans quelques diocèses de Bretagne, mais de reliques notables il n'en reste guère comme on va le voir.

A Locquénolé il y a un buste et un bras d'argent, plus petits que nature, contenant des fragments assez considérables du *chef* et du bras du saint patron. Ces deux objets d'orfèvrerie paraissent appartenir au XIVe ou au XVe siècle.

A la cathédrale de Quimper il y a dans la chapelle des *Trois gouttes de sang,* une dent de saint Guénolé.

Et maintenant pour parler de la plus importante et de la moins connue des reliques qui subsistent de notre saint, je suis encore obligé de faire un peu d'histoire. J'emprunte ce renseignement à M. l'abbé Le Mené, *Histoire du diocèse de Vannes,* tom. I, p. 206 :

Lors des invasions normandes « les religieux d'Anaurot, monastère qui a précédé celui de Quimperlé, emportèrent les nombreuses reliques qu'ils possédaient et les cachèrent dans l'île de Groix. La tourmente ayant duré longtemps, les moines moururent sans avoir relevé leur couvent ni retiré les reliques enfouies dans l'île. Ce ne fut que vers 1070 que les religieux du nouveau monastère de Sainte-Croix de Quimperlé y firent des recherches sur les indications du moine Oédrius et y découvrirent les reliques de saint Gunthiern, avec sa vie écrite sur un cahier fort gasté de vieillesse, *une partie du chef de saint Guénolé,* des reliques des saints : Ténénan, Guénaël, Idunet et autres. »

Cette partie très considérable du crâne de saint Guénolé demeura donc la propriété des bénédictins de Sainte-Croix jusqu'à la sécularisation de l'abbaye. A ce moment un des religieux confia la précieuse relique (avec d'autres encore, suivant toute probabilité) à sa famille qui habitait Quimperlé. Peu après la tourmente, les religieuses ursulines de cette ville purent se reconstituer en communauté, et bientôt une postulante quimperloise en entrant au noviciat, confiait à sa famille religieuse le trésor qu'avait sauvé un moine son parent et qu'avait jusque-là gardé sa famille du monde.

Il y a quelques années, Mgr Lamarche demanda aux religieuses de cette maison de lui dresser un catalogue des reliques très nombreuses possédées par leur communauté; quand il en prit connaissance il fut très heureux, mais très surpris d'y voir figurer « le chef de saint Guénolé. » On fit une enquête sérieuse; les religieuses très au courant de tous les souvenirs de la maison donnèrent des renseignements précis. M. Léopold Delisle, le paléographe très connu de l'*École des Chartes,* se prononça sans hésitation relativement à l'époque de l'écriture sur l'inscription de la relique, en conséquence l'Evêque déclara authentique et permit d'exposer à la vénération le *chef* de saint Guénolé.

Dans cette longue étude il y aurait une lacune si je n'ajoutais que, d'après les Bollandistes les reliques de saint Guénolé avant d'arriver à Montreuil-sur-Mer ont fait une station au Mans, et que cette ville en garda une partie assez notable pour en enrichir ensuite : 1° le seigneur Haymet, qui construisit pour les recevoir l'église de saint Guingalois, qui amena la fondation du prieuré et de la ville de Château-du-Loir; 2° l'église de Saint-Laud d'Angers; 3° celle de Saint-Serge d'Angers.

Il me reste à ajouter que j'ai eu récemment communication, par notre éditeur M. Jean Salaun, d'un *Processionnal* de l'abbaye royale de Saint-Sauve de Montreuil, copié à la main en 1753 et d'après lequel on voit en quelle vénération étaient tenus nos saints bretons dans le monastère qui leur donnait asile. Avec le patron saint Sauve, saint Guénolé était toujours nommé avant les autres saints.

Sa châsse était portée en procession :

Le dimanche des Rameaux;

Le 28 avril, fête de la translation de saint Guénolé;

Le jour de l'Ascension;

A la fête principale de saint Guénolé;

Aux Rogations et dans les nécessités publiques.

Il y avait pour cela toute une liturgie spéciale, hymnes, versets, oraisons, responsoires.

Chaque fois que s'ouvrait ou se fermait le trésor de l'église abbatiale, il y avait aussi des rites et des chants appropriés devant les châsses non-seulement de saint Guénolé et de saint Malo, mais aussi devant celle qui renfermait les ossements réunis de saint Corentin et de saint Conogan.

MONUMENTS DE SAINT GUÉNOLÉ (J.-M. A.).

Église abbatiale de Landévennec.

De l'abbaye de Landévennec il ne reste plus que des ruines : une partie des murs de l'église avec les bases des piliers et colonnes, des substructions et quelques pans de murailles marquant la place du cloître et des bâtiments monastiques. Ce que nous voyons de l'église indique un monument roman du XIe siècle. Elle se composait d'une nef de 7 mètres de large et de deux bas-côtés larges de 3m,10, de deux bras de croix assez profonds, d'un sanctuaire fermé en hémicycle par quatre colonnes cylindriques et contourné par un bas-côté ou déambulatoire sur lequel s'ouvrent trois chapelles rayonnantes en cul-de-four, celle du milieu étant un peu plus profonde que les deux autres. La longueur totale à l'intérieur est de 51m,80, la largeur de la nef et des bas-côtés, 13m,20, et celle du transept, 30m,80. Le plan a la même disposition que ceux de Loctudy et de Saint-Gildas-de-Rhuys, édifices qui sont certainement de la première moitié du XIe siècle, malgré les assertions de quelques archéologues, et ont été inspirés de la grande église de Saint-Benoît-sur-Loire, dont l'abbé Gauzlin envoya le moine Félix, en 1008, reconstruire les monastères de Saint-Gildas et de Locminé, œuvre à laquelle il travailla pendant trente ans.

Les dix piliers de la nef de Landévennec sont en carré long avec pilastre plat du côté des collatéraux et colonnettes demi-cylindriques dans l'intérieur des arcades. Les quatre piles du transept et les deux du sanctuaire sont en forme de croix grecque et cantonnés de trois colonnettes. Presque toutes ces colonnettes ont leurs bases couvertes de sculptures un peu barbares mais caractéristiques du XIe siècle. Il en est de même des chapiteaux dont quelques-uns sont encore en place et la plupart gisants par terre; on y trouve des crossettes, volutes, enroulements, chevrons et passementeries, branches et feuillages, animaux et petits personnages informes; c'est une sculpture qui rappelle celle de Loctudy, mais encore plus primitive. M. Louis Courajod, professeur à l'Ecole du Louvre, a reconnu dans un de ces chapiteaux l'influence irlandaise.

Comme à Loctudy le sol intérieur s'en allait en pente et s'abaissant vers le sanctuaire, de sorte que le niveau de l'abside était d'environ un mètre plus bas que celui de l'extrémité ouest, et là encore le sol extérieur était plus élevé et l'on devait descendre dans l'église par un perron de quatre ou cinq marches. Les trois chapelles rayonnantes et le pourtour du chœur ont conservé leurs fenêtres en plein-cintre. Chaque chapelle est percée de trois fenêtres de 0m,80 de largeur

sur 2m,50 environ de hauteur, et le mur du pourtour qui les sépare a des baies géminées un peu plus étroites. Dans le collatéral midi on ne trouve plus qu'une seule fenêtre, véritable meurtrière de 2 mètres de hauteur, n'ayant à l'extérieur que 0m 20 d'ouverture et offrant à l'intérieur un évasement de 0m 80.

Dans le transept nord on voit les traces d'une petite chapelle demi-circulaire où se trouvait, dit-on, le tombeau de saint Guénolé. Ce tombeau était vide à l'époque de la reconstruction de l'église, puisque les reliques du saint fondateur en furent retirées lors de l'invasion des Normands et transportées par ses moines à Montreuil-sur-Mer en 924 ou 925 et que ces mêmes moines ne les rapportèrent pas lors de leur retour en 936. (*Histoire de Bretagne* par A. de la Borderie, tome II, p. 370 et 386.) Il est à croire cependant que la position de cette sépulture, désormais vide mais toujours vénérable, influa sur la disposition et les dimensions du plan de la nouvelle église rebâtie sur l'emplacement de l'ancienne.

A l'angle du transept opposé, dans l'espace compris entre le bas-côté du chœur et la sacristie, est le tombeau du roi Grallon dont parle aussi Albert Le Grand; c'est une sorte de caveau où l'on peut pénétrer de trois côtés par des arcades basses ayant 0m,80 de largeur. Autour du carré intérieur, mesurant 2m,40 de côté, règnent trois marches qui descendent à un niveau de 0m,60, et à cette profondeur on voit un sarcophage qui n'est point une auge de pierre comme on en trouve généralement dans les églises anciennes et les cimetières primitifs, mais c'est une logette en maçonnerie d'appareil moyen, affectant la forme du corps, large de 0m,50 aux épaules et de 0m,30 aux pieds, profonde de 0m,40 et ayant une petite cellule de 0m,20 sur 0m,15 pour recevoir la tête. Les pieds étaient à l'orient et la tête à l'extrémité ouest. Ce tombeau est maintenant à moitié envahi par les terres éboulées et par les herbes qui y poussent entre les pierres. Du temps d'Albert Le Grand le couvercle existait encore sur cette tombe, puisqu'il dit qu'il était en « grain marbré, fort petit et court avec une croix gravée tout du long sur la pierre même. » Etait-ce le couvercle primitif ou un autre plus récent, datant du XVIe siècle, comme l'épitaphe inscrite au dessus de la porte?

A qui doit-on la reconstruction de l'église abbatiale de Landévennec? M. Pol de Courcy *(Bretagne contemporaine)* dit qu'elle remonte au XIe siècle et au temps de l'abbé Brélivet ou Blenlivet, qui assistait en 1031 à la fondation de l'église de Locronan faite par Alain Canhiart comte de Cornouaille. Cet abbé Blenlivet ne figure pas dans la liste donnée ici à la suite de la vie de saint Guénolé, mais il est cité dans la liste du *Cartulaire de Landévennec* (édition de M. de la Borderie, p. 143), avant Elisuc ou Elisée, qui est mentionné avec la date de 1047. La construction de cet édifice serait donc antérieure à l'an 1047, et cela correspond fort bien aux donations faites par Alain Barbetorte à l'abbé Jean en reconnaissance de l'appui qu'il lui prêta pour rejeter les Normands hors de la Bretagne et aussi aux autres donations faites à ses successeurs par le vicomte Dilés, les dames Alarun et Iunargant, le comte Budic, le comte de Léon Even le Grand, etc. (Conf. *Cartulaire* et *Hist. de Bret.* de la Borderie, t. III, p. 157.)

Église de Locquénolé.

L'église de Locquénolé située sur la rive gauche de la rivière de Morlaix, à 7 kilomètres de cette ville, a pour patron saint Guénolé. Était-elle un prieuré de Landévennec, ou dépendait-elle, comme le disent quelques-uns, de Lanmeur et de Dol? Toujours est-il que c'est un édifice très ancien, et s'il n'était pas convenu de dire que nous n'avons pas de constructions antérieures à l'an mil et que les Normands ont tout détruit lors de leurs invasions, je serais porté à attribuer cette église à l'époque carlovingienne, au IXe ou au Xe siècle. Du reste pour moi ce n'est pas un article de foi que les Normands aient tout détruit; ils ont pu brûler, piller et et saccager, mais bien des maçonneries restèrent debout après leur passage; et la crypte de

Lanmeur, avec quelques piliers et arcades de l'église, sont là pour attester mon dire, sans compter la grande et belle église de Saint-Philbert de Grandlieu dans le pays nantais, bâtie entre 810 et 819 et qui se trouve encore intacte de nos jours.

Or, les piles et les arcades de la nef de Locquénolé ont un peu de rapport avec celles de Saint-Philbert et surtout celles de Lanmeur; j'aurais donc une tendance à leur attribuer la même date et je ne serais pas éloigné de reporter à la même époque les ruines de la vieille église ensablée de Saint-Pol à l'Ile-de-Batz, malgré le long séjour des Normands dans cette île dont ils avaient fait leur quartier général.

Quoi qu'il en soit, la nef de Locquénolé, d'un style absolument primitif, se compose de trois arcades de chaque côté, mesurant 2m,70 d'ouverture, soutenues par des piles carrées barlongues de 1m,80 sur 0m,70 d'épaisseur, hautes de 2m,50 et portant sur une sorte de tailloir en bec de sifflet des archivoltes à plein-cintre formées de claveaux très petits et réguliers. Ces piles, ces arcades et la maçonnerie pleine qui les surmonte ne manqueraient pas de caractère si elles étaient débarrassées de la chaux et du badigeon qui les couvrent et empêchent absolument de juger de l'appareil ancien.

Les piles et les arcades du transept et de l'entrée du chœur ont plus de richesses; ici il y a des colonnettes avec bases moulurées et chapiteaux historiés; mais quelle sculpture! c'est l'art dans son enfance, ce sont des ébauches barbares et qui, cependant, ne manquent pas de charme, embryons de volutes et d'enroulements, et sur quatre des chapiteaux des essais de figure humaine empruntés au faire de quelque peuplade du Nord. Malgré le peu d'importance de cette église comme dimensions, il convenait de la citer et de la décrire, parce qu'elle est certainement le plus ancien monument de notre pays élevé en l'honneur de saint Guénolé.

SAINT GUÉNOLÉ

D'après le buste en argent du reliquaire de ce Saint à Locquénolé, près Morlaix.

LA VIE DE S. SANÉ,

Evesque Hybernois, Titulaire de la paroisse de Plousané en Leon, le 6 Mars.

SAINT SANÉ l'un des Patrons de nostre Diocese de Leon, estoit Hybernois de nation, & fut donné de Dieu pour parachever ce que saint Patrice avoit commencé en cette Isle, comme il avoit prédit long-temps auparavant ; car, estant un jour interrogé par quelques Seigneurs de l'Estat futur d'Hybernie, quant à la Religion, il repondit qu'il naistroit, dans peu de temps, un enfant qui auroit nom Sanus, enfant saint & donné du Ciel, lequel acheveroit de convertir tout le reste de l'Isle & luy succcederoit à l'Episcopat. Ce qui fut accomply quelque temps aprés, car il nasquit au territoire nommé par ceux du païs *Arakt*, prés la riviere fameuse, nommée *Siennen* (1), laquelle donne jusques a la ville de *Limbrik* (2) ; ce pais de Arakt estant en la Province de *Mommoine* (3), Comté de *Kierri* (4), Diocese d'*Arlfart* (5) ; où encore maintenant, nonobstant la rage des Heretiques Anglois, ce Saint est en grande veneration, & est encore en usage le redoutable serment en leur langue *An neorannach Sheanan*, lequel serment procede de ce qu'en ce pays-là y avoit une maniere de cercle ou collier de fer dont s'estoit servy saint Sané, dans lequel on enfermoit le col de ceux qui faisoient serment en Justice ; que, s'ils juroient avec verité, il ne leur faisoit mal quelconque ; s'ils se parjuroient, il les étrangloit sur le champ ; &, encore bien que le Breviaire Leonois le dise né en Escosse, il faut remarquer qu'alors & long-temps aprés *Hybernia & Scotia* estoient Synonimes & se prenoient indifferemment l'un pour l'autre, comme a trés-bien remarqué *Bede*, au livre troisiéme de son Histoire Angloise ; *Thomas Messingham*, Auteur recent, en son Préambule aux Vies des Saints d'Hybernie, *Hugues Cauello*, Archevesque d'Armacan (6), Primat d'Hybernie, & plusieurs autres Autheurs.

II. Son Pere s'appelloit Herkan & sa Mere Cogella, gens de bien et moyennez ; les prodiges qui apparurent à sa nativité donnerent assez à connoistre ce qu'il seroit un jour & de combien grande Sainteté, car, entr'autres, sa Mere, estant en travail de luy, au plus fort de ses douleurs, tenant un baston en ses mains pour se soulager, ce baston, quoy que sec & à demy poury, reverdit en ses mains &, d'un coup, poussa feuilles & fruits, au grand estonnement de toute l'assistance ; d'où les plus sensez & judicieux tirerent une conjecture que cet enfant, duquel elle s'alloit descharger, devoit estre & fleurir, quelque jour, comme la Palme, & se multiplieroit, dans le partaire de l'Eglise, tout ainsi que le Cedre du Liban. Si-tost qu'il fut sévré, tout enfant qu'il estoit, il commença à montrer bon visage à l'abstinence, laquelle il cherit particulierement toute sa vie. Un jour, voyant sa mere déjeuner de bon matin, il la reprit, (avec reverence toutes fois & modestie), luy disant que Dieu avoit ordonné des heures certaines pour donner l'avoine à cet asne (il entendoit pour repaistre ce corps mortel), mais qu'il falloit premiérement songer à nourrir l'Ame, comme la plus noble ; laquelle reprehension sa mere prit en bonne part, & en fit son profit.

(1) Le Shannon.
(2) Limerick.
(3) Le Munster, primitivement appelé Momonie.
(4) Comté de Kerry.
(5) Ardfeard.
(6) *Armacan* n'est pas un nom de lieu, mais un adjectif dérivé du nom de la grande métropole irlandaise : Armagh.

III. Ses parens, voyant son bon naturel, son bel esprit & le ply qu'il prenoit à la vertu, se resolurent de le faire étudier, &, de fait, l'envoyerent aux écoles ; où, joignant la pieté à l'étude des saintes Lettres, il devint, en peu de temps, si renommé pour sa Doctrine & Sainteté, que tout le pays le réveroit plustost pour un Ange que pour un homme. Ses études accomplies, il s'en retourna chez ses parens, où, vivant en silence & récollection, il s'adonna entiérement à l'Oraison & Contemplation des choses Divines & lecture de la sainte Escriture ; mais ses pere & mere qui, (à la façon du monde), voyoient d'un œil louche és affaires de Dieu, ne prenoient pas plaisir à telle façon de vie, l'accusant de lascheté & coüardise. Une fois, entr'autres, ses parens, changeans de demeure, estant tous empeschez à transporter les meubles de la maison, saint Sané ne se donna la peine de les ayder, mais continua toûjours ses saints exercices, dont sa mere, grandement offensée, le vint trouver, le tançant aigrement de ce que son pere & elle & tous les autres de la maison travailloient, luy seul, quoy que jeune, fort & vigoureux, demeuroit ainsi oysif, les bras croisez & inutiles ; le Saint jeune homme ne se troubla aucunement de cela, mais repondit tout doucement qu'on luy laissast sa part à porter, & qu'à l'issuë de son Oraison il la porteroit sans faute là où il la faudroit porter ; ainsi fut fait, & luy laisserent force meubles & ustencilles à porter ; luy, cependant, continuë son Oraison, persistant en sa prolixité ordinaire, &, sur le soir, (pour faire cesser le murmure de ses parens), se dispose à porter ce qu'on lui avoit laissé ; mais Dieu le delivra de cette peine, d'autant qu'il trouva tous ces meubles miraculeusement transportez au lieu où il falloit ; ce que voyant ses parens, en rendirent grace à Dieu & se donnerent bien garde de le plus inquieter de ce costé là, le laissant paisiblement continuer ses saints exercices.

IV. Allant une fois par pays, avec sa mere & quelques autres personnes de ses parens & amis, surpris de la nuit & du mauvais temps, ils furent contraints de se retirer au prochain village, mais s'estant égarez du chemin, enfin, apres plusieurs tours & détours, arriverent prés la porte d'un Chasteau & demanderent à y loger cette nuict, mais ceux de dedans, peu charitables (contre l'ordinaire de cette Nation fort adonnée à l'hospitalité), les en refuserent, dont Cogella & toute la compagnie s'atristerent fort, mais Saint Sané les consola, leur prédisant qu'il verroient en bref une horrible punition de cette ingratitude & inhospitalité. Comme ils furent un peu éloignez de là, voilà que ce Chasteau, avec ses édifices, bois, forests, rabines & autres appartenances, fondit en abisme & devint un grand Lac. S'estant un jour presenté prés le fleuve Sennen, avec sa mere, pour passer en la Province de Tommoine (en la terre ores Comté des Seigneurs Comtes Bernardins, antique & Royale famille de la Tommoine) ne trouvant aucun vaisseau pour passer cette eau, & n'y ayant point de pont plus proche que celuy de Limbrik, distant de là de 12 ou 14 lieuës, il passa miraculeusement, avec sa mere, ce grand Fleuve, ou plustost détroit de Mer, large en cet endroit de 4 à 5 lieuës, & se rendirent sains & saufs à l'autre bord.

V. Un sien oncle, frere de son pere, avec quelques autres personnes de qualité, passant ce fleuve de Sennen, fort dangereux & furieux, estant prés de terre le vaisseau, furieusement battu des flots, coula à fonds & les noya tous ; dont saint Sané, ayant esté adverti, fit priere à Dieu & les ressuscita ; mais eux, craignans de pecher & déchoir de la Grace de Dieu, aymerent mieux se priver du sejour agreable de cette vie, que de rentrer és dangers qu'on y court de son salut, & partant supplierent le Saint de leur permettre de mourir de rechef, ce qu'il leur octroya & les ensevelit. Quelle merveille que Dieu ayt donné à ce sien serviteur un commandement tel & si absolu sur la vie & sur la mort ! Voulant servir parfaitement à Dieu, il renonça entierement au monde, &, s'estant adjoint nombre de jeunes gens de mesme devotion, se retira en la solitude ; &,

y ayant basty un petit Monastere, s'adonna au service de son Createur, où ayant servy Dieu, nombre d'années, saint Patrice le rappella prés de soy, luy confera tous les Ordres jusques à la Prestrise inclusivement, &, se voyant prés de sa fin, convoqua ses Chanoines & leur remit en memoire la revelation qu'il avoit euë & prediction qu'il leur avoit faite jadis de saint Sané, les exhortant à l'élire pour son successeur à l'Evesché, à quoy ils ne manquerent, mais tous unanimément le nommerent Evesque & digne successeur de saint Patrice.

VI. Estant sacré, au grand contentement de toute l'Isle, il commença incontinent à mettre la main à l'œuvre, & fit tant, qu'il arracha entierement l'Idolatrie de l'Irlande, visitant fort soigneusement son Diocese & retranchant les abus qui eussent pû se glisser parmy ces nouveaux Chrestiens; &, pour avoir plus d'ayde & d'assistance en cette sainte conqueste, il fonda plusieurs beaux Monasteres, ausquels il entretenoit grand nombre de Grands & Doctes Personnages, desquels il se servoit pour supporter les faix de sa charge Episcopale. Si je voulois icy faire un dénombrement de ses vertus, ce ne seroit jamais fini, veu qu'il les possedoit toutes, mais avec telle & si grande perfection, qu'il sembloit plustost un Ange descendu du Ciel qu'un homme mortel; aussi Dieu le rendoit illustre & renommé pour les grands miracles qu'il faisoit par luy.

VII. Ayant disette d'eau dans sa maison Episcopale, il obtint miraculeusement une bonne source, dans laquelle comme une femme eut osé baigner un sien petit enfant, un Moyne, Disciple de saint Sané, passant par là, tença cette femme & pria Dieu qu'il châtiast une telle temerité, ce qu'il fit, car l'enfant luy echappa des mains, &, coulant dans un estang sous la fontaine, se noya. La pauvre mere, toute désolée, s'en alla se plaindre à S. Sané du tort que ce Moyne lui avoit fait; le saint Prelat appelle ce Religieux, luy commande d'aller à l'estang & d'en ramener cet enfant en vie, autrement de s'y précipiter; il obeït (&, chose estrange) voulant, avec son baston, sonder la profondeur de l'eau, il la trouva ferme et solide comme la terre, marcha dessus, &, trouvant l'enfant au milieu de l'estang qui se joüoit, le tira hors, sans qu'il fust aucunement mouïllé, & S. Sané le rendit à sa mere, faisant trois grands miracles à la fois, sçavoir : que la temerité de cette femme fust chastiée, que le Moyne marchast sur l'eau & que l'enfant mort ressuscitast.

VIII. S. Sané, considerant attentivement la trés-veritable Sentence de Nostre Seigneur, qui dit que, pour bien & parfaitement le servir, il falloit quitter toutes choses, se resolut de se bannir volontairement de son Païs pour l'amour de celuy qui, pour son rachapt, s'exila entiérement du Ciel & demeura, ça bas en terre, parmi les hommes, l'espace de 33 ans. Il se deffit donc de son Evesché, &, y ayant bien pourveu, s'embarqua, avec quelques siens Moynes, & vint surgir heureusement à la coste de Leon, à la pointe de *Perzell*, Paroisse de Plougonvelen, prés le Conquest, non loin du Cap & Abbaye de Saint Mathieu, dite *Loum Mahe Traoun;* de là ils advancerent en terre ferme jusques au lieu où est à present l'Eglise Parrochiale de *Plousané*, où y avoit lors un temple dedié aux Idoles (à ce que j'ay peu découvrir) &, de fait, le pignon du Chœur, basti en rond, en demie lanterne, en fournit une assez probable conjecture, car on void que l'Eglise, quoy que de fort antique structure, a esté neanmoins jointe & comme attachée à cette lanterne, & on trouve encore, par la commune tradition, que la Tour de l'Eglise Trevialle de Nostre Dame de Lou-Maria, distant de Guic-Sané d'un quart de lieuë, estoit, jadis un Oratoire dedié à leurs fausses & prophanes Deïtez, situé lors au milieu d'une épaisse forest qu'ils nommoient *Lucos;* & void-t-on, devant ladite Eglise, de part & d'autre du grand chemin, deux grandes Croix de pierre, lesquelles on tient que S. Sané y avoit fait planter, dés qu'il eust converty ce peuple à la Foy; en reconnaissance de quoy, ces Croix ont esté depuis tenuës en grande reverence, & servoient d'Azile & franchise pour

les malfacteurs ; que, s'ils pouvoient une fois se rendre au grand chemin entre ces deux Croix, ils n'estoient point apprehendez de la Justice & l'appelloient *Menehy Sant Sané* (1).

IX. En ce lieu s'arresta saint Sané, & commença à prescher & instruire ce peuple, encore pour la pluspart Idolatre, lequel ayant, en peu de temps, converty, il purifia leur Temple, le dedia à l'honneur de Dieu, & y celebra les sacrez Mysteres. En une extremité du Cimetiere de *Guic-Sané*, se void une grande Croix de pierre verte, toute d'une piece, &, au devant d'icelle, une pierre d'Autel élevée sur quatre pillastres de grain, & tiennent, par tradition, que c'est l'Autel sur lequel saint Sané celebra sa premiere Messe, aprés leur conversion. Sortant aussi de l'Eglise, à costé gauche du porche, se voit une grande Croix de grain, avec quelques caracteres inconneus, lesquels, si on pouvoit lire, nous éclairciroient beaucoup cette matiere. Il s'habitua donc, avec ses Moynes, en un petit lieu non loin de Guic-Sané, lequel, encore à present, s'appelle *Ar Cloastr*, qui signifie le Cloëstre, où, à l'ayde des villageois, il édifia de petites Cellules en forme d'un petit Monastere (2), &, l'eau luy manquant, y obtint une bonne fontaine, laquelle, encore à present, se nomme *Feunteun ar Cloastr*, la Fontaine du Cloëstre, source trés-bonne & abondante ; laquelle considerant attentivement, l'an 1624, j'avisay que la marzelle de la fontaine estoit d'une Croix de pierre rousse, taillée à l'antique, avec certains anciens caracteres inconneus.

X. Ayant quelques années illustré le Leonois par son admirable Sainteté, &, sentant sa fin approcher, il repassa en Hybernie, au grand regret des Leonois & contentement des Insulaires ; où, tombant malade, il deceda, environ l'an quatre cens quatre-vingt, & ses Comprovinciaux, Evesques, Abbez, Chanoines, Moynes & autres gens d'Eglise assisterent à ses funerailles dans sa Cathedrale, & de là emporterent son corps & l'inhumerent en l'Isle de *Inis-Kaha*, située dans la Riviere ou Golfe de *Sinennen*, où Dieu a fait plusieurs miracles à son Tombeau, en témoignage infaillible de sa Sainteté.

XI. Ils tiennent, par tradition, en ce Païs-là, que quiconque aura choisi sa sepulture dans l'Eglise de Nostre-Dame en cette Isle de Inis-Kaha où repose son corps, quelque part qu'il meure, s'y rendra en terre. Un puissant Seigneur de la Province de Tommoine, demeurant sur le rivage de Sinennen, emmena une vache appartenante à un paysan de l'Inis-Kaha, la fit tuer & saler ; saint Sané vengea cet outrage & cette irreverence faite à son sanctuaire, car jamais la chair de cette beste ne pût estre cuite, quoy qu'on mist force bois dessous ; ce que voyant ce pauvre homme, rentra dans soy-mesme, demanda pardon à Dieu & à saint Sané & rendit au paysan le juste prix de la vache. Un tout autre semblable miracle arriva à un autre en mesme sujet. En cette mesme Isle est la fontaine miraculeuse de saint Sané, à laquelle les Irois des Provinces Mommoine & Tommoine portent une grande reverence & devotion, nommément les Marchands de Limbrik, lesquels devalans la Sinennen, s'ils n'ont le vent à souhait pour leur route, vont en pelerinage à Inis-Kaha, &, en l'honneur de S. Sané, tirent de l'eau de sa fontaine, & tient-on, par commune tradition, que toûjours, dans 24 heures aprés ce Pelerinage, le vent leur est trés-favorable, par les merites de ce glorieux Saint.

XII. On tire du Sepulchre de ce saint Prelat certains petits caillous de couleur

(1) Ces deux croix existent toujours, elles ont 0m,80 de hauteur, et surmontent deux lec'hs hauts de 2 mètres et 1m,85. Maintenant elles sont situées à 10 mètres l'une de l'autre, des deux côtés de la petite place qui est à l'entrée Ouest du bourg, autrefois elles étaient espacées seulement de 3 metres dans un petit bois qui se trouvait en cet endroit et qu'on appelait : *Coat ar c'hras*, bois de la grâce ou de l'asile. Tout criminel ou malfaiteur qui pouvait se réfugier entre ces deux croix était à l'abri de toute poursuite et sous la protection de saint Sané. — J.-M. A.

(2) Ce cloître est toujours connu sous le même nom, il est à la distance d'un petit kilomètre du bourg. La procession de Loc-Maria se joint tous les ans à celle de Plouzané, le jour de la Pentecôte, pour faire ensemble avant la grand'messe la *Troménie* du Cloître, c'est ce qu'on appelle : *Tro sant Sané*. De nombreux fidèles font la même troménie individuellement, le chapelet à la main, soit le même jour, soit pendant l'octave. (Communiqué par M. l'abbé Mingant, recteur de Loc-Maria-Plouzané.)

olivastre, dont on fait grand estime, comme de precieuses Reliques; ils preservent de la peste & autres maux contagieux, beuvant l'eau en laquelle ils auront trempé; preservent aussi du naufrage, portez avec Foy & dévotion, dont l'experience a fait preuve, ces dernieres années, qu'un certain personnage, estant en haute Mer, son vaisseau fut versé d'un coup de vent, se recommanda, en ce danger, à saint Sané, duquel il portoit ces pierres, &, sans batteau ny autre ayde, fut miraculeusement poussé au rivage. Le mesme Marchand & un sien frere, munis de ces petites pierres de saint Sané, s'embarquerent avec neuf autres personnes qui n'en avoient point, le vaisseau cinglant en pleine Mer, fait bris, les neuf se perdirent, & les deux freres, devots à S. Sané, se sauverent miraculeusement par les merites du Saint, auquel ils s'estoient recommandez.

XIII. Je mettray fin à ces miracles que Dieu a operés par les merites du glorieux S. Sané par un recent & de nostre temps; la Reyne Elizabeth, fille de Henry VIII, Roy d'Angleterre, s'estant emparée de l'Isle d'Irlande, & en ayant chassé les Princes Onel & Odenel, qui, pour la defense & maintien de la foy, avoient pris les armes contre cette Princesse Schismatique, elle mist tout son soin à exterminer la Foy Catholique en cette Isle, comme elle avoit fait en Angleterre. A cette fin, ayant chassé les Evesques Catholiques de leurs Sieges, elle y substitua des heretiques; entr'autres, elle en envoya un à Limbrik, nommé (à raison de sa stature prodigieusement petite) Bernardulus. Ce Pseudo Evesque, visitant son Diocese, se resolut de passer en l'Isle d'Inis-Kaha, pour faire abjurer aux Insulaires la primauté du saint Siege, & reconnoistre la Reyne pour Papesse en ses terres; mais, ayant oüy reciter quelques punitions exemplaires de ceux qui avoient voulu prophaner cette terre qui est en la protection de saint Sané, il n'y osa aller, mais y envoya un de ses plus apparens Ministres pour reduire les insulaires à la volonté de la Reyne. Ce Ministre s'associa un autre de moindre qualité, &, accompagné de satellites & soldats, passe en Inis-Kaha, & tout incontinent fait crier, à son de trompe, par toute l'Isle, que, le lendemain, tous les Insulaires eussent à se rendre en l'Eglise Nostre Dame pour abjurer la primauté du Pape & prester le serment à la Reyne. Tout le peuple, extrémement affligé de ce commandement, se rend en l'Eglise de Nostre Dame, reclamant son ayde & la protection de saint Sané, leur Patron, & ne furent frustrez de leur attente; car le Ministre, ayant bien souppé, se mist au lict, &, comme il commençoit à s'endormir, saint Sané apparut dans la Chambre, sans qu'il le vist, &, du revers de sa Crosse, commença à l'étriller, le roullant par le lict comme une balle de laine; le miserable, sentant les coups pleuvoir sur son corps, sans voir qui le chastioit si rudement, crie à la force, à l'ayde, qu'on le tuëoit. A ce cry, l'Hoste se leve, allume la chandelle, entre en la chambre, où l'autre Ministre (qui avoit déja veu en songe ce mystere) & tous les satellites se rengerent au tour de son lict & le virent ainsi épousseter deux grosses heures.

XIV. Le Saint l'ayant laissé, il resta si rompû & brisé, qu'il ne put quiter le lict ce jour là, & ainsi ne vint pas à l'Eglise accomplir son pernicieux & damnable dessein. Aprés disné, quelques uns des plus qualifiez de l'Isle, l'estant venu visiter, luy dirent franchement que c'estoit une punition de saint Sané, luy conseillerent de s'humilier, requerir pardon au Saint & se desister de ses Sacrileges commissions. Le miserable, au lieu de les croire & faire son profit de ce bon conseil, se mist en colere, &, blasphemant contre le saint, dit que ny leur saint Sané, ny autre ne le pourra empescher d'aller, le lendemain, à l'Eglise et accomplir la volonté de la Reyne, exterminant l'Idolatrie Romaine de toute l'Isle, avant que d'en sortir; mais le miserable regimboit contre l'épron; car, la nuict suivante, estant couché, luy en un lict et l'autre Ministre en un autre, en la mesme chambre, S. Sané entre dans la chambre, non plus invisible, mais entouré d'une lumiére qui rendit la chambre plus claire qu'en plein midy; il estoit

couvert de ses ornemens Pontificaux, Mittre en teste & la Crosse en main. Estant prés du lict du Ministre, il leve le rideau, &, l'ayant, d'une voix forte & majestueuse, repris de sa temerité & incredulité, le tire du lict sur la place, &, de sa Crosse, le battit & navra par tout le corps; le miserable avoit beau crier, car on ne put jamais ouvrir la porte, ny mesme la rompre, & l'autre Ministre, son compagnon, n'avoit garde de luy venir ayder, n'attendant que l'heure qu'on le vint festoyer de la sorte. Le Saint estant disparu, on entra dans la chambre, où on trouva le Ministre dans la place, tout moulu & brisé, demy noyé dans son sang. Lors, sans plus penser à ses commissions, il se fit porter en son vaisseau, & s'en retourna, avec sa compagnie, à Limbrik, où il vomit son ame aux diables, obstiné en son heresie, le 4e jour aprés son arrivée. Ce chastiment, si exemplaire, fut incontinent divulgué par toute l'Irlande, où il épouventa si fort les Ministres, que depuis, aucun n'a ozé entreprendre la reduction des Insulaires.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Breviaire de Leon, qui en a l'Histoire en neuf Leçons, le 6 Mars, et un extraict autentique des Archives manuscrites de Nostre Dame d'Inis-Kaha et Killsenan au territoire d'Aruest au Comté de Kierri, Diocese d'Artfarlen, Province de Mommoine en l'Irlande, à moy transmis par le R. P. Frere Vincent Du-Val de Sainte Marie, Vicaire Provincial d'Hybernie, l'an 1629, et de la tradition qu'on en a en la Paroisse de Plousane.

HISTOIRE

DE LA FONDATION DE NOSTRE DAME DU FOLLCOAT,

En Leon, le 8 Mars.

L'HISTOIRE Miraculeuse de Nostre Dame du Follcoat, au Diocese de Leon, a esté ecrite par Jean de Land-Goëznou, Abbé du Monastere de Land-Tevenec, Ordre de S. Benoist, Diocese de Cornoüaille, lequel est témoin oculaire; & de luy l'a prise Messire René Gaultier (1) qui l'a inserée en sa Legende, & est telle :

Environ l'an de grace 1350, seant en la Chaire Apostolique le Pape Clement VI, Charles IV du nom tenant les resnes de l'Empire, & le Roy Jean regnant en France, durant le plus fort des guerres Civiles entre le Duc Jean de Montfort (depuis surnommé le Conquerant) et Charles de Chastillon, dit de Blois, Comte de Penthévre, devers sa femme, pour la Duché de Bretagne, Guillaume de Roche-fort estant Evesque de Leon, vivoit, au territoire de *Les-Neven*, un pauvre garçon idiot, nommé *Salaun*, qui signifie Salomon, lequel avoit l'esprit si grossier, qu'encore qu'il fust envoyé de bonne heure aux écolles, jamais il ne peut apprendre autre chose que ces deux mots : AVE MARIA; lesquels il recitoit continuellement avec grande devotion & consolation de son Ame.

II. Ses parens estans decedez, il fut contraint de mendier sa vie, ne sçachant aucun mestier pour la gagner. Il faisoit sa demeure dans un bois, à l'extremité de la Paroisse de *Guic-Elleaw*, prés d'une fontaine; n'usant d'autre lict que la terre froide, sur laquelle

(1) Comme on pourra le voir à l'*Indication des sources* où a puisé Albert Le Grand, cet historien serait non René Gaultier, mais René Benoist.

il se couchoit, à l'ombre d'un arbre tortu, qui luy servoit de Ciel & de pavillon. Il estoit pauvrement vestu, deschaux la plus part du temps. Il alloit, tous les matins, à la Ville de Les-Neven, distante de demie lieuë de son bois, où il entendoit la Ste Messe, pendant laquelle, il prononçoit continuellement ces mots : AVE MARIA, ou bien en son langage O ! ITROUN GUERHEZ MARI, c'est à dire : O ! Dame Vierge Marie ! La Messe oüye, il alloit mendier l'aumône par la ville de Les-Neven, que luy donnoient volontiers les Citoyens & Soldats de la Garnison ; puis, s'en retournant à son Hermitage, rompoit son pain & le trempoit dans l'eau de sa fontaine & le mangeoit sans autre assaisonnement que le saint Nom de MARIE, qu'il repetoit à chaque morceau. Lorsqu'il faisoit froid, il se plongeoit dans l'eau de sa fontaine jusques aux aisselles et y demeuroit longtemps, chantant toûjours quelque couplet ou rythme Breton à l'honneur de N. Dame : puis, ayant repris ses accoutremens, il montoit dans son arbre, &, empoignant une branche, se bransloit en l'air, criant à pleine teste : *O ! Maria, O ! Maria !*

III. Les villageois du voisiné, voyans ses déportements, le jugerent fol, & ne l'appelloit-on partout autrement que *Salaun-ar-foll*, c'est à dire, Salomon le fol. Une fois, fut rencontré par une bande de Soldats qui couroient la poule sur la campagne, lesquels l'arresterent & luy demanderent qui vive : « Je ne suis (dit-il) ny Blois, ny Mont-fort » (voulant dire, qu'il n'estoit partisan ny de Charles de Blois, ny du Comte de Mont-» fort), VIVE LA VIERGE MARIE ! » A ces paroles, les Soldats se prirent à rire, l'ayant foüillé, ne luy trouvant rien qui leur fust propre, le laisserent aller. Il mena cette maniere de vie l'espace de 39 ou 40 ans, sans jamais avoir offensé ny fait tort à personne. Enfin, environ l'an 1358, il tomba malade, & ne voulut, pour cela, changer de demeure, quoy que les habitans des villages circonvoisins luy offrissent leurs maisons. Il demanda le Curé de Guic-Elleaw, auquel il se confessa, &, peu aprés, deceda paisiblement, le premier de Novembre, jour de Toussaints. Son corps fut enterré dans le cimetiere de Guic-Elleaw (& non au lieu où il mourut, qui estoit terre prophane) sans autre solemnité. Mais Dieu vouloit que sa sainte Mere fust glorifiée en ce sien serviteur, & fit paroistre aux yeux de tous combien cette devotieuse affection qu'il portoit à la glorieuse Vierge Marie luy avoit esté agreable.

IV. Car, comme on ne parloit plus de Salaun & que sa memoire sembloit avoir esté ensevelie dans l'oubliance, aussi-bien que son corps dans la terre, Dieu fit naistre sur sa fosse un Lys blanc, beau par excellence, lequel répandoit de toutes parts une fort agreable odeur ; &, ce qui est plus admirable, c'est que dans les feuilles de ce Lys estoient écrites en caractere d'Or ces paroles : AVE MARIA ! Le bruit de cette merveille courut, en moins de rien, par toute la Bretagne, de sorte qu'il s'y transporta une infinité de monde pour voir cette fleur miraculeuse, laquelle dura en son estre plus de six semaines, puis commença à se flétrir ; & lors fut advisé, par les Ecclesiastiques, Nobles & Officiers du Duc, qu'on fouiroit tout à l'entour de sa tyge, pour sçavoir d'où elle prenoit sa racine, & trouva-t-on qu'elle procedoit de la bouche du corps mort de Salaun ; ce qui redoubla l'estonnement de tous les assistans, voyans un témoignage si grand de la Sainteté & Innocence de celuy que, quelques années auparavant, ils estimoient fol. Lors, par deliberation commune des Seigneurs qui se trouverent là & des Officiers du Duc, fut conclu et arresté qu'en memoire de cette merveille on édifieroit, au lieu mesme où Salaun avoit fait son Hermitage, une Chappelle en l'honneur de Nostre Dame, qui seroit appelée *Ar-Follcoat*, c'est à dire le bois du fol. Le Duc Comte de Mont-fort, adverty de ces merveilles & de la deliberation de ces Seigneurs, approuva leur dessein, & promit à Dieu & à la Glorieuse Vierge, que si, par son assistance, il devenoit paisible possesseur de son heritage de Bretagne, il luy édifieroit l'Eglise du Follcoat, la dotteroit & donneroit salaire aux Ecclesiastiques pour y faire le divin Service.

V. Et de fait, ce Prince, ayant deffait ses ennemys à la bataille d'Auray, l'an 1364, où son competiteur Charles de Blois fut tué, s'alla faire reconnoistre par toutes les villes de son Duché, &, estant à *Les-Neven*, au mois de Janvier 1365, il fit ladite fondation, & assigna des rentes pour les Doyens, Chanoines, Chappellains &, Sallette du *Follcoat*, fit prendre les fondemens de l'Eglise & y posa la premiére pierre. On continua le bastiment jusqu'à l'an 1370, que la guerre commença entre le Roy de France Charles VI (1) & le Duc, de l'obeïssance duquel la plus part de ses sujets se revolterent, en haine de ce qu'il avoit logé des Garnisons Angloises à Morlaix, Kemper & Les-Neven, où ils commirent des insolences si grandes, que tout le païs se rua sur eux & les chasserent hors. Cette guerre dura jusques à l'an 1381; pendant laquelle, l'ouvrage ne s'avança aucunement, les deniers qui y estoient destinez ayant esté divertis pour subvenir aux frais de la guerre, laquelle estant sur le point de se rallumer, l'an 1388, à cause de l'emprisonnement du Connestable Olivier de Clisson au Chasteau de l'Hermine, à Vennes; &, l'an 1392, le Roy de France Charles VI menaçant de fondre sur la Bretagne, les susdits deniers furent de rechef arrestez pour survenir aux necessitez occurrantes du païs; enfin, le Duc, mourant au Chasteau de Nantes, l'an 1399, le jour de Toussaints, enchargea trés-expressement à son fils, le Comte de Mont-fort, qu'au plustost que faire se pourroit il s'aquitast de cette fondation; à quoy il ne manqua.

VI. Car, incontinent qu'il fut de retour de France, en l'an 1404, il vint à Les-Neven; il fit son entrée & receut les hommages des Nobles de la Comté de Leon, fut au Follcoat, fit venir des ouvriers de toutes parts et y fit continuellement travailler, en sorte que l'Eglise, parfaite, fut dediée, l'an 1419, par Allain, Evesque de Leon, peu avant qu'il fut transféré à l'Evesché de Treguier par le pape Martin V. Cette Chappelle est l'un des plus devots Pelerinages de toute la Bretagne, renommée par tout pour les grands Miracles que Dieu y a operés par l'intercession de sa sainte Mere. Tous nos Princes, depuis Jean le Conquereur jusques à François II, y ont fait plusieurs voyages, &, en leurs affaires les plus urgentes, s'y sont voüez. La Reyne Anne de Bretagne, estant venue faire un tour en son païs de Bretagne, y vint en Pelerinage, l'an 1506, y fit sa neufvaine, y laissa de riches presens, comme aussi le Roy François Ier, en Septembre l'an 1532, à l'issuë des Estats de Vennes, où la Duché de Bretagne fut incorporée & inseparablement unie à la Couronne de France.

Cette Histoire est prise de René Benoist, en sa legende, laquelle il a tiré d'un extrait authentique tiré du manuscrit Original, à luy envoyé par feu Rolland de Neufville, Evesque de Leon et Abbé de Mont-fort, partie aussi des memoires manuscrits de Messire Yves Le Grand, Chanoine de S. Paul de Leon, Recteur de Ploudaniël, Aumosnier et Conseiller du Duc François II, le tout rendu conforme aux Annales de Bretagne.

ANNOTATIONS.

COURONNEMENT DE LA STATUE MIRACULEUSE DE NOTRE-DAME DU FOLGOAT (A.-M. T.)

Le 17 avril 1888 Mgr Jacques-Théodore Lamarche au retour de son premier pèlerinage *ad limina* adressait à ses diocésains une Lettre Pastorale pour leur rendre compte des différentes faveurs que le Souverain Pontife Léon XIII venait d'accorder au diocèse de Quimper. L'Evêque disait : « Nous avons la joie de vous annoncer le couronnement de Notre-

(1) Charles V.

Dame du Folgoat; Nous savons tout le prix que vous attacherez à cette faveur. De différents côtés, on Nous avait sollicité d'intéresser le Saint-Père à cette affaire qui vous tenait tant à cœur. Vous aurez cette année même la réalisation de vos si légitimes désirs. Son Excellence Monseigneur Rotelli, nonce à Paris, a été désigné par le Pape pour faire la cérémonie du couronnement (1). Cette fête que nous pensons fixer au 8 septembre prochain, Nous la voulons belle et grande, et en temps utile. Nous nous réservons de prendre les mesures nécessaires pour lui donner tout l'éclat qu'elle comporte.

Nous nous félicitons hautement de placer ainsi Notre Episcopat sous la protection de la Très Sainte Vierge... »

Le programme de la fête fut publié dans la *Semaine religieuse,* le 10 août; le lendemain Monseigneur l'adressait lui-même à son clergé, à la fin d'une lettre pastorale qui résume fort bien toute l'histoire du Folgoat.

Le sept septembre à l'heure des premières vêpres, la fête commence. Plus de deux cents prêtres ou séminaristes précèdent les prélats, enfin sur les épaules des prêtres paraît la vénérable statue qui demain sera couronnée. Elle est posée sur l'estrade qui lui a été dressée, à une certaine distance en avant de l'esplanade couverte où doivent se célébrer les offices pontificaux. Les pèlerins sont déjà venus de tous les points du diocèse; on remarque particulièrement ceux d'Ouessant pour le Léon, et ceux de Plougastel-Daoulas pour la Cornouaille. Le 8 septembre, à neuf heures du matin, quatre-vingts processions sont arrivées; deux cents paroisses sont représentées. Il y a en ce moment au Folgoat de véritables merveilles artistiques, vieilles croix d'argent de la Renaissance, vieilles bannières aux nuances éteintes et aux broderies d'une incroyable richesse. Les prêtres et séminaristes sont aujourd'hui au nombre de 600. Le cortège des prélats est ouvert par Mgr Ribaud, camérier d'honneur de Sa Sainteté, vicaire général de l'Evêque du Cap-Haïtien, et par Mgr du Marhallac'h, protonotaire apostolique, vicaire général de l'Evêque de Quimper. Viennent ensuite :

Mgr Bougaud, évêque de Laval,

Mgr Trégaro, évêque de Séez;

Mgr Bécel, évêque de Vannes;

Mgr Laouénan, archevêque de Pondichéry, patriarche des Indes.

Mgr Lamarche, évêque de Quimper et de Léon;

S. E. le cardinal Place, archevêque de Rennes, Officiant et délégué pour le Couronnement.

Aussitôt après la messe les évêques et les prêtres se réunissent autour de la chaire que surmonte la statue vénérée, et Mgr Freppel, évêque d'Angers, député du Finistère, prononce le magistral discours que j'aurais bien voulu reproduire ici.

Dès qu'il l'a terminé l'Archevêque des Bretons, représentant du Pape Léon XIII, pose les couronnes d'or sur la tête de l'Enfant Jésus et sur celle de Notre-Dame, puis d'une voix très puissante chante les paroles de la bénédiction papale. Seul à côté du cardinal se tenait l'évêque du diocèse.

A leurs pieds, cent mille hommes contemplaient cet inoubliable spectacle.

Le *couronnement* a été le point de départ d'un remarquable mouvement de dévotion portant vers le Folgoat tout le pays de Léon; si depuis quelques années déjà le vieux pèlerinage avait cessé d'être négligé, on était cependant bien loin d'y voir ce qui s'y contemple aujourd'hui. C'est surtout aux dimanches du mois de mai et aux principales fêtes de Notre-Dame que l'on voit au Folgoat des foules compactes, mais surtout édifiantes; le grand pardon du 8 septembre est de toute beauté.

Quant à la fête anniversaire de la Fondation, qu'Albert Le Grand suppose être célébrée le 8 mars, il n'en est plus mention.

(1) Comme on va le voir, il n'en fut pas cependant ainsi.

LE DUC DE BRETAGNE ET LE FOLGOAT (A.-M. T.).

ALBERT LE GRAND et le P. Cyrille Le Pennec attribuent à Jean IV la fondation de l'église de Notre-Dame du Folgoat.

Voici ce que dit très judicieusement à ce sujet dom Lobineau : « Il n'y a pas beaucoup de choses vraies dans tout le récit qui regarde le duc Jean IV ; son testament ne fait aucune mention de Notre-Dame du Folgoet, quoiqu'il y soit parlé de trois autres églises, auxquelles il avait fait du bien (1) : Jean V, son fils et son successeur, faisant la fondation de la collégiale du même lieu, ne parle en aucun endroit du dessein que son père aurait eu de faire la même chose ; circonstance qu'il n'aurait cependant pas oubliée, si son père lui avait laissé quelques ordres là-dessus.

Après avoir cité ce qui précède, M. de Kerdanet réfute à son tour l'opinion de ceux qui attribuent la fondation de l'église à Jean V prétendant que ce prince vint au Folgoat en 1404, y fit venir des ouvriers de toutes parts, si bien que l'édifice fut achevé en 1419 : « Il était trop jeune, en 1404, pour s'occuper de pareilles fondations, il sortait de l'enfance et venait déclarer, le 14 janvier de la même année, « qu'ayant passé l'âge de quatorze ans, de l'avis de plusieurs de » ses parens et amis et de plusieurs Prélats et Barons de son pays, il deschargeoit son très cher » et très amé oncle, le sire de Laval, de la curatelle qui luy avoit esté donnée de sa personne (2). »

Le rôle de Jean V n'est donc pas d'avoir été le fondateur d'une église qui existait certainement en 1410 et où il ne vint qu'en 1423 ; mais alors dans cette église déjà bien dotée il fonda réellement la collégiale.

M. de Kerdanet nous paraît être dans le vrai, quand s'appuyant sur une affirmation de Jean de Langoueznou il dit qu'il faut faire les honneurs de la fondation de l'église aux habitants du diocèse de Léon, et il cite plusieurs de ces bienfaiteurs fort généreux, mais dont les noms n'avaient rien de princier : Hamon Quiniou (1410), Prigent Gouzian (1416), Maurice de Quillifiry (1418), Robert Ynizan, Henry Montfort (1419), Marguerite Audoc'h, Jean Miorcec et Marguerite Forget sa femme, Alain vicomte de Rohan et seigneur de Léon (1420), Azénor Moal (1421). C'est après tous ces pieux personnages que le *bon duc* Jean V vint s'inscrire comme bienfaiteur insigne, mais après lui en viendront bien d'autres, également signalés par M. de Kerdanet, et de plus, certains auteurs des premières donations ajoutent encore de nouveaux dons à ceux qu'ils ont déjà offerts.

La *bonne duchesse* Anne de Bretagne reine de France est-elle venue au Folgoat? Dom Lobineau le révoque en doute, mais M. de Kerdanet, après avoir parlé d'un premier pèlerinage qu'elle y fit en 1499, établit qu'elle y revint en 1505, d'après la relation détaillée de l'historien Alain Bouchart, et le témoignage formel de Launay et de Denis notaires de la cour de Lesneven.

EGLISE DE NOTRE-DAME DU FOLGOET (J.-M. A.)

L'ÉDITION Kerdanet de 1837, à la suite de l'*Histoire de la fondation de Notre-Dame du Follcoat* (3 pages), donne le *Mystère du Folgoat* par Jean de Langoeznou (3 pages), le *Dévot pèlerinage du Folgoet* par le P. Cyrille Le Pennec (41 pages), puis une *Notice sur Notre-Dame du Folgoat* (69 pages), en tout 113 pages pour annoter les trois pages de texte d'Albert Le Grand. C'est peut-être un peu long et hors de proportion avec le sujet. L'église du Folgoët est la merveille de nos monuments religieux, aussi convient-il d'en donner une description détaillée, mais sans sortir cependant du cadre qui sied à une notice.

(1) Saint-Michel et le Saint-Esprit, à Auray, et l'église abbatiale de Notre-Dame de Prières.

(2) Dom Morice, *Preuves*, T. 2, col. 744.

Le plan de l'église de Notre-Dame du Folgoët figure une équerre, la grande branche formée par la nef, les bas-côtés et le chœur, et la petite par une large chapelle se retournant vers le midi et à laquelle s'adossent la sacristie et le porche des apôtres. Lorsqu'on se trouve en face du grand portail de l'ouest on voit qu'il est couronné par deux tours, dont l'une très basse et très lourde, émergeant à peine de l'ensemble, a été construite au XVIe siècle dans le style de la Renaissance et est ornée de douze colonnes ioniques appliquées en guise de pilastres. Le clocher gothique au contraire est très élevé et domine tout le pays d'alentour ; il est appuyé par huit contreforts puissants, percé de jours variés, décoré de découpures et d'ornementations flamboyantes, et se termine par une flèche ajourée et hérissée de crossettes, entourée à sa base d'une riche galerie double et accostée de quatre clochetons octogones. Cette façade est d'aspect majestueux, mais de plus elle était autrefois fort gracieuse, lorsque la double porte d'entrée était abritée sous son porche primitif, formant comme un léger dais de pierre porté sur deux frêles colonnettes qui soutenaient trois arcatures dentelées et feuillagées dont les débris ont été recueillis dans l'enclos du presbytère, et dont les amorces se retrouvent encore sur les joues des deux contreforts latéraux et des deux côtés de la porte.

Le tympan de cette porte double contient un bas-relief représentant, avec une grande naïveté et en même temps une admirable habileté de ciseau, l'adoration des Mages La Sainte Vierge est couchée dans un lit élégamment drapé et tient sur sa poitrine l'Enfant Jésus qui tourne les yeux vers les princes de l'Orient venus pour l'adorer. Saint Joseph est assis à terre, tenant un bâton de la main droite et saisissant de la gauche l'un des glands de l'oreiller de la Sainte Vierge. Derrière lui, l'âne et le bœuf avancent la tête. Déjà l'un des rois est prosterné devant l'Enfant divin. Le second debout, portant en bandoulière une ceinture garnie de clochettes, tient d'une main une cassolette remplie d'encens, et de l'autre montre l'étoile qui les a guidés dans leur course lointaine. Plus loin le troisième mage est à l'état fruste par suite de dégradations provenant de la chute du porche ; et à l'extrémité un ange plane au-dessus d'un troupeau de moutons paissant sur la montagne, et tient une banderole avec ces mots gravés : *Puer natus est* Du côté gauche de la porte se lit cette inscription à moitié écroûtée : *Johannes illustrissimus dux Britonum fundavit presens collegium anno Domini MIIII*[c] *XXIII ;* Jean V, très illustre Duc de Bretagne, a fondé cette collégiale en l'an 1423. Il s'agit là, non de la fondation de l'église déjà commencée plusieurs années auparavant, mais de son érection en collégiale et de la dotation nécessaire pour y assurer en permanence la célébration du service divin.

Dans une niche du contrefort de droite est une jolie statue de saint Yves, l'avocat des pauvres, tenant en main un parchemin déroulé, vêtu d'une cotte ou d'un surplis à larges manches, les épaules couvertes d'une sorte de camail dont le capuce recouvre le bonnet carré ou barrette dont il est coiffé. Cette statue n'est pas ici à sa place primitive ; elle provient d'une chapelle de la paroisse où elle formait le groupe traditionnel avec le riche et le pauvre, et elle porte encore les traces de peinture et de dorure qu'on retrouve sur toutes les statues intérieures et extérieures de l'église. Est-il nécessaire de faire remarquer l'élégance, la finesse, le fouillé, l'habileté et l'originalité de tracé du cul-de-lampe et du dais de cette niche ? C'est l'observation qu'on aura lieu de répéter en face de tous les détails et de toutes les ornementations de l'église du Folgoët.

Contournons l'angle qui sépare ce portail de la façade du midi, et nous nous trouverons devant d'autres merveilles : une série d'admirables contreforts agrémentés de niches et de pinacles élancés ; des fenêtres offrant des découpures uniques en leur genre ; le portail de l'évêque Alain percé de deux portes en accolade, séparées par un trumeau portant dans une niche la statue du fondateur, Alain de la Rue, évêque de Léon. Pourquoi faut-il que le magnifique fronton qui surmonte le porche ait été si déplorablement découronné ? Les festons trilobés de l'arcade qui existe encore, les naissances des rampants élancés, les feuillages découpés avec une grâce infinie, ne le font regretter que plus amèrement. Espérons que la Commission des Monuments historiques va pouvoir

bientôt reconstituer entièrement ce beau motif architectural comme elle a restauré les galeries et balustrades partout où elles avaient été détruites ou endommagées.

Le porche des apôtres et le pignon de la sacristie forment un retour imposant et de grand style. Après avoir admiré les guirlandes refouillées qui encadrent l'entrée du porche, et avoir lu l'inscription que tient à droite un vieillard barbu : *Bien soiez venus*, soyez les bienvenus, rendons-nous à son aimable invitation, pénétrons dans l'intérieur et contemplons cette série de statues placides, nobles, majestueuses, rangées des deux côtés et présidées par saint Pierre qui s'adosse au trumeau séparant les deux portes du fond. Toutes les draperies sont variées et cependant du même genre, un peu collées sur le corps et formant dans les retombées des plis d'une élégance et d'une abondance presque excessive. Chaque apôtre porte son attribut traditionnel ou sa caractéristique et tient en main une banderole où était peint autrefois un article du *Credo*. Les soubassements et les dais des niches sont des chefs-d'œuvre de sculpture, surpassés encore par les encadrements des portes du fond et l'entablement de feuillages et d'hermines passantes qui se trouve au-dessus de la tête de saint Pierre. Comme toute œuvre qui frappe par le merveilleux, la légende s'est attachée à ce porche du Folgoët, et ce travail a été attribué au bon Dieu lui-même qui se serait présenté un jour sous la figure d'un simple ouvrier et qui aurait disparu une fois son prodigieux ouvrage terminé.

L'extrémité de la chapelle de croix nous offre une large rose, démolie autrefois et heureusement rétablie après le couronnement de la statue miraculeuse de Notre-Dame du Folgoët, pour perpétuer dans un vitrail le souvenir de ce glorieux événement. Là encore on peut admirer les galeries rétablies, les pinacles restaurés, et remarquer les encadrements en accolade des anciens blasons, les corniches ornées de feuillages, les gargouilles impressionnistes et expressives décélant l'habileté étrange et la verve satirique des sculpteurs du XVe siècle.

L'abside droite se développe à l'est d'une façon magistrale, avec ses grands contreforts, ses fenêtres aux tympans prodigieux, ses arcs de décharge supportés par de petits moines en cariatides, ses corniches, ses galeries, ses gargouilles qui semblent personnifier tous les genres de gourmandise. Dans la travée qui manque de fenêtre nous trouvons une petite porte destinée à laisser passage aux fidèles qui venaient de l'église faire leurs dévotions à la fontaine ; puis, sous la rose monumentale, la fontaine miraculeuse qui jaillit de dessous le maître-autel, la fontaine solitaire où autrefois le pauvre Salaun trempait son pain et se plongeait au cœur de l'hiver, source maintenant emmurée dans un vaste bassin et surmontée comme d'un dais triomphal par une arcade d'une élégance sans pareille, qui abrite et encadre la statue assise de Notre-Dame portant l'Enfant-Jésus, vêtue de draperies ayant la souplesse des plus belles sculptures de la Grèce, et planant comme une reine sur les eaux abondantes et limpides auxquelles elle communique leurs vertus miraculeuses. Au-dessus s'élancent les légers meneaux de la maîtresse fenêtre et s'épanouissent en un réseau merveilleux les innombrables lobes de la grande rose qui n'a de rivales qu'à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et à Notre-Dame des Carmes de Pont-l'Abbé.

En passant au côté nord de la basilique nous remarquons que ce collatéral, moins en vue, est beaucoup plus sobre et plus simple, et cependant cette sobriété, avec les contreforts vigoureux, les fenêtres étroites, les jolies portes ornées, formerait une belle façade à une église de deuxième ordre.

Nous nous sommes attardés, sans avoir tout vu, à faire le tour extérieur du monument ; hâtons-nous de pénétrer à l'intérieur. C'est un ensemble de colonnes et de colonnettes bordant la nef des deux côtés et montant dans les voûtes en nervures déliées ; puis vers le milieu de l'édifice c'est une sorte de grande barrière en granit découpé ; et au fond, la grande, l'immense roue qui couronne la maîtresse-vitre, toute brodée et dentelée, toute étincelante de perles et de diamants.

Approchons de cette grande clôture en pierre tout ajourée qui nous ferme l'entrée du chœur ;

c'est le jubé, tribune suspendue sur trois arcades étranges, prodige de légèreté et d'équilibre, de finesse et d'élégance, frêles piliers couverts de nervures et de nichettes minuscules, arcs découpés et denticulés, grosses feuilles de choux et guirlandes microscopiques, petites pyramides en aiguille et haute balustrade évidée sur laquelle était autrefois le Christ crucifié, accompagné de la sainte Vierge et de son disciple saint Jean.

Passons en revue les cinq autels posés en longue ligne droite sous les fenêtres du mur oriental : l'autel autrefois du Rosaire et maintenant du Mont-Carmel, taillé dans la fine pierre de Kersanton, et offrant en façade huit arcatures subdivisées en deux autres secondaires et surmontées d'une guirlande de feuillage refouillée dans la pierre qui forme table. Le maître-autel, composé d'après le même modèle, mais encore plus fini et plus grandiose puisqu'il mesure plus de quatre mètres de longueur. L'autel moderne en bois sur lequel est posée la statue miraculeuse de Notre-Dame du Folgoët, la Sainte Patronne, et qui cache un petit autel en pierre que l'on espère voir prochainement dégager. L'autel des anges, présentant dans ses arcades une série de petits angelots vêtus de robes longues, portant alternativement des banderoles et des écussons, et dont les têtes sont ornées ou plutôt chargées d'une chevelure singulièrement ébouriffée et qui ne contribue pas à les embellir. Le dernier autel est celui dit du cardinal de Coëtivy, extraordinaire dans son dessin, composé de trois minces colonnettes isolées, surmontées d'arcatures trilobées d'une grâce et d'une légèreté inconnues ailleurs. Outre ces cinq autels de l'abside on en trouve encore deux petits sous le jubé et un huitième aux fonts baptismaux. Veuillez jeter un rapide coup d'œil sur les vieilles statues de saint Jean-Baptiste, de sainte Catherine et sainte Marguerite, accompagnées d'une autre statue de saint qui n'a pas d'attribut et qui a cependant un faux air de saint Jean l'Evangéliste, peut-être celui qui se trouvait autrefois sur le jubé. Remarquez la finesse des sculptures prodiguées dans les bénitiers, les piscines, les enfeux ou arcades extérieures de la clôture du chœur, considérez les mille variétés des trames découpées dans les rosaces et les tympans des fenêtres, admirez le merveilleux tableau retracé en couleurs étincelantes dans la royale verrière du maître autel, et dites si les hommes n'ont pas bien fait les choses pour la Reine des Cieux.

Je vous ai conduits bien rapidement à travers tous ces chefs-d'œuvre. Si vous voulez étudier en détail toute l'histoire de Notre-Dame du Folgoët, en connaître les différentes fondations, savoir les blasons qui ornaient autrefois les voûtes, les murailles et les vitraux, suivre ce dévot pèlerinage dans ses jours de gloire et dans sa décadence, le revoir tel qu'il est maintenant revenu à son ancienne splendeur, lisez les nombreuses notices qui ont été composées sur ce sujet : celles du Père Cyrille et de M. de Kerdanet insérées dans l'édition de 1837 d'Albert Le Grand ; *Dessins, histoire et description,* par le marquis de Coëtlogon, 1851 ; *Notice sur Notre-Dame du Folgoët,* par Pol et Henry de Courcy, 1860 ; *Notre-Dame du Folgoet,* par l'abbé Le Corre ; *Le Couronnement de Notre-Dame du Folgoet,* le 8 septembre 1888, *Semaine religieuse* de Quimper.

Ce qu'on ne trouvera pas dans ces écrits ce sont les travaux de restauration et d'embellissement qui ont été exécutés dans les 30 ou 40 dernières années pour remettre en état ce vénérable sanctuaire et réparer les désastres causés par l'incendie de 1708 et par la révolution. Sous le rectorat de M. Lahaye, de 1866 environ à 1883, furent posés la plupart des vitraux peints, œuvre de M. E. Hirsch. La maîtresse-vitre représentant dans un grand et magnifique tableau Notre-Dame et l'Enfant-Jésus donnant le Rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne. Saint Vincent-Ferrier de l'ordre de Saint-Dominique, qui a prêché à Lesneven et au Folgoet, est représenté à l'arrière-plan comme assistant à cette scène, ainsi que Salaun-ar-Foll qui est monté dans les branches d'un grand chêne. Tout autour, en des panneaux plus petits, sont les quinze mystères du Rosaire, et dans la rosace sont des emblèmes de la sainte Vierge tirés de ses litanies. A la fenêtre au-dessus de l'autel nord, Notre-Dame-du-Mont-Carmel donnant le scapulaire à saint Simon-Stock et à sainte Thérèse. Dans la chapelle de croix, proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. — Histoire de Salaun-ar-Foll. — Dans les quatorze fenêtres des bas-côtés les stations

du chemin de la Croix. — Sous le même recteur, restauration des voûtes des bas-côtés et du lambris du chœur.

Rectorat de M. Couloigner, 1883-1893 : Voûtes de la nef. — Magnifique fête du Couronnement de Notre-Dame du Folgoet, le 8 septembre 1888. — Rosace et vitrail du couronnement. — Vitrail du portail ouest représentant Alain de la Rue, le cardinal de Coëtivy, le duc Jean V et la duchesse Anne. — Acquisition du vieux manoir dit le Doyenné et sa reconstruction comme presbytère.

Rectorat de M. Cuillandre, de 1893 jusqu'à nos jours : Stalles monumentales du chœur. — Restauration par la Commission des Monuments historiques, avec le concours de la Fabrique de la paroisse : 1° de la charpente et de la toiture, — 2° du couronnement de la flèche du clocher, — 3° des pinacles, galeries et fleurons de toute la façade midi et du porche des apôtres, avec espoir de continuation à une date prochaine.

En terminant c'est un devoir de justice de conserver la mémoire des douze personnes charitables et dévouées qui s'associèrent pour racheter l'église du Folgoët à celui qui l'avait acquise comme bien national en 1792 et en firent don à la paroisse par acte du 23 août 1810. Voici leurs noms : Anne Le Gall, — François Le Gall. — Hervé Le Goff, — François Uguen, instituteur, — Marie-Anne André, — Guillaume Loaec, — Jean Arzur, — Jean Coutous, — Jean Gac, — Yves Laot, — Guillaume Kerbrat, — Gabriel Abjean, maire de Ploudaniel.

LA VIE DE SAINT FELIX,

Abbé de Rhuys, Confesseur, le 9 Mars.

SAINT FELIX, parfait modelle de Sainteté, estoit natif de la Comté de Cornoüaille (1), en basse Bretagne, & nasquit, environ l'an de grace 970, séant au Saint Siege le Pape Jean XIII; sur la fin de l'Empire d'Otton le Grand I du nom; regnant en France Louys V; en Bretagne le Duc Conan I du nom, dit de Rennes. Ses parens estoient riches & moyennez, & eurent soin de faire bien instruire leur fils, l'ayant donné en charge à de doctes & habiles Maistres, sous lesquels il fit, en peu de jours, un notable progrés és bonnes lettres. Ses études faites, ses parens l'envoyerent à *Kemper-Corentin*, à la Cour du Comte de Cornoüaille, où, ayant sejourné deux ans, ils le voulurent marier & faire heritier de leurs biens; mais Felix, considerant la vanité des choses mondaines, prit resolution de se retirer en quelque Monastere pour y vivre, toute sa vie, au service de Dieu.

II. Cette resolution attrista grandement ses parens, lesquels firent tous leurs efforts pour tascher à le divertir de son saint dessein; mais il resista vertueusement à tous leurs sermons, & rembarra tellement par vives raisons, qu'ils luy donnerent leur benediction & congé de se retirer où il plairoit à Dieu le conduire. Ainsi sortit Felix de la maison paternelle, le 18.e an de son âge, & du salut 988; &, ayant oüy le recit de la sainte vie que menoient les Religieux du Monastere de saint Paul, en l'Isle *d'Ouessant*, (qui lors subsistoit encore,) il s'y en alla, &, s'estant jetté aux pieds de l'Abbé Paul, luy demanda

(1) Et les propres anciens de Cornouaille ne font pas mention de ce grand saint cornouaillais, pas plus que les anciens propres de Léon ne contiennent d'offices de ce dévot serviteur de saint Pol; bien entendu il en est de même dans le propre actuel du diocèse de Quimper et de Léon. — A.-M. T.

humblement l'habit de sa Religion; le bon Abbé l'accüeillit humainement, &, ayant fait preuve de sa perseverance, le vétit Religieux. Incontinent, il fut rudement attaqué des ennemis de son salut, le monde, la chair & le diable, lesquels luy representoient, à tout moment, la rigueur & âpreté de la vie qu'il avoit choisie, la delicatesse de son naturel, les grands moyens & richesses qu'il avoit abandonnez, les delices de la Cour qu'il n'avoit fait que goûter, les bons partis qu'il avoit refusez. La Chair se mit de la partie, luy livrant de furieux assauts; mais le S. jeune homme leur resistoit courageusement, s'armant de l'Oraison & Contemplation, mattant sa chair par veilles, haires & frequentes disciplines, & sur tout découvrant fidellement à son Abbé l'intérieur de son ame (1).

III. Ayant demeuré en ce Monastere l'espace de deux ans, son Abbé Paul fut éleu, par le Clergé de Tréguier, pour en occuper le Siege duquel il prit possession & fut sacré l'an 990. Felix, desireux de visiter les Reliques & Tombeau de S. Paul, son pere, qui estoit au Monastere de Fleurigné (2), demanda licence à son Abbé Paul de faire ce voyage; ce qu'il impetra facilement, & receut de luy obeïssance & lettres de recommandation à l'Abbé dudit Monastere. Il s'embarqua dans un vaisseau qui se trouva au port, & se mist à la voile pour passer en la terre ferme, à la coste de Leon; mais le temps se leva si contraire, avec un vent si furieux que, donnans dans la voile du vaisseau, il le renversa dans l'eau, avec tous ceux qui estoient dedans, dont plusieurs, qui ne sçavoient pas nager, furent, par une vague, jettez sur un rocher là prés, sans estre aucunement blessez; luy, avec un autre, se soustint à la nage, &, le batteau s'estant redressé, saute dedans & y tire son compagnon, &, de sa robbe, épuisa l'eau du batteau; puis, la tempeste appaisée, il alla quérir ses compagnons que la Mer avoit jettez sur ce rocher. Comme ils se remettoient à la voile, le Saint vid son Breviaire qui flottoit sur l'eau, un peu éloigné du batteau, lequel il alla querir & le trouva aussi sec & sans que les feuillets fussent aucunement moüillez, comme si on l'eust tiré d'un coffre.

IV. Arrivé au Havre de Roscow, il alla à la ville de S. Paul, voir l'Evesque de Leon Mabbo, lequel, dés l'an 954, avoit transferé les Reliques de saint Paul au Monastere de Fleurigné ou Floriac, du temps de l'Abbé Wphadus. L'Evesque le receut gracieusement & le retint quelques jours chez soy; &, comme saint Felix luy voulut raconter l'accident qui luy estoit arrivé en son voyage, il le prévint, luy disant qu'un certain Religieux du Monastere de Baaz (qu'il pouvoit assez connoistre) avoit eu, en mesme temps, une vision telle que s'ensuit : Il luy estoit avis que vous estiez embarqué, avec quelques autres de vostre Isle, pour passer en terre ferme & qu'au milieu de vostre course le diable, en forme d'un Vaultour, grand comme une montagne, choquoit vostre batteau & le renversa, avec tous ceux qui estoient dedans; sur ces entrefaites, il vid un homme majestueux, accoutré comme un Moyne, tenant en main une Crosse comme d'Abbé, lequel, marchant sur les eauës, s'approcha du batteau, & ayant, de sa Crosse, tiré les hommes hors de l'eau & remis dans leur Vaisseau, les tira au rivage, leur commandant de l'attendre là, puis se prit à poursuivre ce Vaultour, qui se sauvoit à la fuite, &, l'ayant attrapé, le frappa de sa Crosse & le fit tomber dans la Mer, &, retourné vers Felix & ses compagnons, il leur dit, d'un visage gay & jovial : « *Rembarquez-vous, (mes enfans,) & pour-* » *suivez vostre route en toute asseurance; car, par la grace de Dieu, j'ay submergé vostre* » *ennemy, lequel ne vous pourra plus nuire.* » Felix ayant oüy ce recit de l'Evesque, conneut la verité de cette vision avoir esté accomply en soy & que ce saint Abbé, qui l'avoit délivré, estoit saint Benoist, dont il rendit graces à Dieu & à son S. Liberateur.

V. Ayant pris congé de l'Evesque de Leon, il s'embarqua de rechef pour aller à

(1) C'est à Ouessant que saint Felix convertit un jeune pirate qui devint saint Gulstan ou Goustan. — A.-M. T.

(2) Abbaye de Fleury, ou Saint-Benoit-sur-Loire, entre Orléans et Gien. — J.-M. A.

Fleurigné; mais, estant en pleine Mer, son vaisseau fut accüeilly d'une tourmente si furieuse, que, tout son attirail brisé, luy & tous ceux du vaisseau n'attendoient que l'heure de se voir abysmer dans la Mer. En ce péril, saint Felix, s'estant recolligé, fit cette priere à ses saints Patrons : « *O! Glorieux Confesseurs, saints Paul & Benoist,* » *desquels les sacrez Tombeaux je vais visiter, intercedez pour moi miserable pecheur* » *& me délivrez de cet inévitable naufrage.* » Si-tost qu'il eut achevé sa priere, la tourmante cessa, &, ayant raccommodé le vaisseau du mieux qu'il peut, fut rendu d'un bon vent au port desiré, d'où il s'alla rendre au Monastere tant soûhaitté de Fleurigné, où il fut trés-bien receu de l'Abbé, nommé Abdon, lequel luy donna, à sa requeste, l'Habit de S. Benoist, sous lequel il vescut en ce Monastere, neuf années, en grande Sainteté & perfection. Peu aprés avoir fait profession, il tomba malade griefvement, de sorte que les Médecins desespererent de sa reconvalescence, de quoy ayant esté averty il receut les Sacremens & se disposa à la mort. Une nuit, comme il veilloit & prioit Dieu dans son lit, saint Paul, Evesque de Leon, entra dans sa Chambre &, s'estant approché, luy demanda comme il se trouvoit & où il avoit mal; le patient, ébloüy de la lumiere Celeste qui avoit remply sa Chambre, lui demanda quel il estoit : « *Je suis* (dit-il) *saint* » *Paul, jadis Evesque de Leon, lequel vous avez invoqué.* » Alors il luy monstra le costé où estoit son mal, lequel le saint Prelat toucha doucement &, en ayant tiré une coste, la luy monstra, &, la jettant par terre, luy dist : « là voilà; elle ne vous fera plus de » mal, » & incontinent disparut, laissant le Saint comblé d'une grande allegresse, & la Chambre parfumée d'une tres-suave odeur, qui y dura toute la nuit. Le premier signe de Matines sonné, Felix se leva & se trouva le premier au Chœur; les Religieux, le voyans, s'estonnerent de voir sain & dispos celuy qu'ils croyoient aux abois de la mort, il leur racconta la vision qu'il avoit euë, &, pour preuve de son dire, leur fit voir la coste pourrie & gastée que le S. luy avoit tirée, & l'odeur admirable qui remplissoit la chambre; de quoy ils rendirent graces à Dieu & à S. Paul, de la santé qu'ils luy avoient renduë.

VI. Conan I du nom, Duc de Bretagne, estant decedé, l'an 992, le Prince Geffroy, son fils aisné, fut Couronné à Rennes & receu Duc de Bretagne, la mesme année; lequel voyant les anciens Monasteres de son Duché avoir esté ruïnez par les Normands, Nortvuegues, Danois & Frizons, pendant la desolation du Païs, aprés la mort du Roy S. Salomon, & servis de repaires aux bestes sauvages, meu de piété envers Dieu, se resolut de les reparer & y remettre des Religieux, entre lesquels estoient l'Abbaye de *Loc-Menec'h* & celle de saint Gildas, en l'Isle de Rhuys, jadis fondées par le Roy Grallon le Grand, le 3 May l'an 399, confirmées par Judicaël, Evesque de Vennes & Legat du Pape S. Anastase I és parties d'Occident; lesquelles ayant esté ruïnées, les Moynes s'estoient retirez à Bourges, emportans, quant & eux, les Corps Saints & Reliques qui y estoient. Le Duc ayant entrepris ce rétablissement, écrivit à Goslin ou Guerin, Abbé de Fleurigné (depuis Archevesque de Bourges), le suppliant de luy envoyer S. Felix pour remettre ces monasteres en estat; l'Abbé Guerin en confera avec ses Moynes, lesquels, encore qu'ils regrettassent extrémement d'estre privez d'un si Saint & vertueux Religieux, toutefois, voyant qu'il y alloit de la gloire de Dieu & de l'amplification de leur Ordre, y consentirent. Felix donc, ayant pris la benediction de son Abbé, vint en Bretagne, emmenant avec soy six religieux, lesquels arriverent à la Cour du Duc Geffroy, l'an 1000 & y furent receus fort honorablement, tant de son Altesse, que de la Duchesse Havoise de Normandie, & de Judicaël, Evesque de Vennes, dans le Diocese duquel estoient ces deux Monasteres.

VII. Le Duc luy donna ces Monasteres avec toutes leurs appartenances, & voulut que Frere Mathelin de Penthevre fust Abbé de Loc-Menec'h; &, outre leur premiere

fondation, leur donna encore quarante liv. de rentes sur la terre de Rhuys, payable par son Châtelain & toute la prairie de Prosal, avec ses Terres labourables, Marais & autres dépendances & dix liv. de rentes sur Vennes, & autres dix liv. sur Auray, & du bois à prendre dans sa Forest pour leur usage, tant du four et du fouyer, que pour leur bâtiment, le tout par contract fait à Vennes, le 15 Avril 1001, signé du Duc & des Barons de Bretagne. S. Felix, s'estant logé en son Monastere, y receut nombre d'Enfans de bonne maison, ausquels il donna l'Habit de S. Benoist; entre lesquels excelloient en vertu Frere Olivier de *Largott*, Frere Pierre de la *Chapelle*, Frere François *Des Salles*, Frere Alain de *Loc-Maria*, Frere Foulques *Conan*, Frere Vital de *Leon*, Frere Richard *Des Portes*, Frere Claude *Ruguenel* & le sus-nommé Frere Mathelin de Penthevre, fait, pour ses rares vertus, Abbé de Loc-Menec'h, la pluspart desquels furent depuis Abbez des autres Monasteres de leur Ordre en Bretagne.

VIII. Les affaires si bien acheminées, le Duc voulut aller à Rome visiter les lieux saints & recommanda Felix & ses Religieux à la Duchesse Havoise, sa femme, & à son frere Judicaël, Evesque de Vennes; puis, ayant fondé le Prieuré de Livré & l'Abbaye de saint Georges de Rennes, l'an 1008 (1), où sa fille, Sœur Adelle de Bretagne, fut premiere Abbesse, il se mit en chemin et arriva à Rome la mesme année, fort benignement receu du Pape Jean XIX, duquel il receut de belles reliques en present; &, ayant fait ses devotions, s'en retournant au pays, il mourut en Lombardie, &, son corps, apporté en Bretagne, fut solemnellement enterré à Rennes. Le decés de ce Prince attrista grandement le bon Pere Felix, lequel estoit sur le point de s'en retourner à son Monastere de Fleurigné; mais la Duchesse Havoise & l'Evesque de Vennes Judicaël, qui l'aymoient uniquement, le supplierent de demeurer, luy promettant toute assistance; il se laissa vaincre à leurs prieres & demeura, donnant ordre aux bastimens, de sorte que, dans peu d'années, ces deux Monasteres furent bien avancez, les terres labourées, les vignes & vergers plantez, la Duchesse & l'Evesque de Vennes, son frere, fournissans liberallement aux frais & dépenses necessaires (2).

IX. Le Duc Alain III du nom, ayant succedé à son pere, demeura en la garde de la Duchesse sa Mere, n'estant encore en âge pour gouverner son Duché. Plusieurs grands Seigneurs se joignirent au Prince Judicaël, frere du feu Duc, & Alain Crignard, Comte de Cornoüaille (3), voulans, à main armée, enlever le Duc & en avoir la garde. Ces dissentions civiles travailloient extrémement le pays, lesquelles le bon S. Felix taschoit d'assoupir. Une autre non moins dangereuse calamité arriva, l'an 1024 (4); car les paysans, s'estans mutinez, prirent les armes & coururent sus aux Seigneurs & Gentils-hommes, brûlans leurs Villes, Chasteaux & Manoirs, les mettans à mort eux, leurs femmes, enfans & domestiques. Cette trouppe mutinée s'accreut tellement de jour à autre, que, pour y mettre ordre, le Duc leva une puissante armée, en laquelle se rangea la Noblesse qui avoit échapé à la furie de cette commune revoltée, laquelle fut bien si ozée que

(1) M. de Kerdanet substitue à cette date de 1008, celle de 1012.

(2) M. de la Monneraie, dans son essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne pendant la durée des XIe et XIIe siècles, *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, année 1849, 1er vol., 2e et 3e livraison, p. 119, se donne beaucoup de mal pour établir que ce n'est pas saint Félix qui a bâti l'église de Rhuys, mais que cette église fut construite au XIIe siecle. Une preuve que cette église fut bâtie par saint Felix et commencée même du vivant de Godefroy, c'est l'inscription que l'on voit gravée à l'entrée de la chapelle absidale : P GOSFREDO DM ORATE, priez Dieu pour Geoffroy, sorte de memento que l'on grava en apprenant la nouvelle de sa mort. Cette inscription est en capitales romaines semblables à celles du tombeau de saint Felix et de saint Rioc dans la même église et absolument différentes des caracteres employés dans la seconde moitié du XIIe siecle et dont on trouve un exemplaire (1166) dans les ruines de Languidou en Plovan, Finistere. — J.-M. A.

(3) Alain Canihart ou Caignart.

(4) M. de Kerdanet substitue à cette date celle de 1014.

d'attendre l'Armée Ducale, & luy rendit bataille en rase campagne; mais ce fut à leur confusion ; car c'estoient gens ramassez qui ne tenoient ny rang, ny ordre & ne se fioient qu'en leur effroyable multitude, laquelle neanmoins le Duc, aidé de sa Noblesse & des prieres de saint Felix & de ses Religieux (auquel il s'estoit tres-speciallement recommandé), dès le premier choc, mist en fuite & en fit grand carnage; ceux qui furent pris vifs furent punis exemplairement.

X. Toutes ces dissentions & guerres civiles ne permettans à saint Felix de joüir du repos & tranquillité qu'il eust desiré, il se resolut de se retirer en son Monastere de Fleurigné, desesperant presque de parachever ce qu'il avoit commencé à la reparation des Monasteres. La Duchesse Havoise, avertie de cela, l'alla trouver, tascha, par toutes voyes, à le retenir ; mais il fut impossible ; il sortit donc de Bretagne, l'an de grace 1028, vingt & huit ans aprés qu'il y fut venu, & s'achemina à Fleurigné, avec un de ses Religieux, nommé Frere Philim, auquel la bonne Duchesse Havoise donna des lettres adressées à l'Abbé Goslin, par lesquelles elle le suplioit de renvoyer Felix à Rhuys, & l'en benir Abbé; representant que si on n'avoit entierement accomply les promesses du feu Duc Geffroy, son mary, les troubles & guerres, tant civiles qu'estrangeres, qui estoient survenuës pendant la minorité des Princes, ses enfans, avoient tellement épuisé les Finances du Duché, qu'il n'y avoit eu aucun moyen d'achever les bastimens & reparations entrepris, mais que tout estant à present paisible, on ne manqueroit à fournir ce poinct, à son contentement ; suppliant instamment, de rechef, l'Abbé Goslin de renvoyer saint Felix en qualité d'Abbé au Monastere de Rhuys. Saint Felix, arrivé en son Monastere, fut bien recüeilly de l'Abbé & de tous les Religieux, qui furent extrémement joyeux de son retour; mais l'Abbé, ayant leu les lettres de la Duchesse, il l'appella & luy demanda pourquoy il estoit venu & avoit quitté la congregation des Moynes qu'il luy avoit donné en charge : « D'autant, dit-il, que je ne pouvois là servir Dieu en repos & tranquillité, » chose que j'ay toûjours recherché. »

XI. « Comment, (mon Frere,) repartit l'Abbé, & pensez-vous trouver en vostre pays » ce que Jesus-Christ n'a trouvé au sien? Si vous voulez vous acheminer vers Nostre » Seigneur, devez-vous pas cheminer par les sentiers qu'il vous a frayez? Sçavez-vous » pas qu'il nous faut arriver au Royaume du Ciel par plusieurs & grandes tribulations ? » Prenez donc en patience les contradictions & adversitez, quelque part que vous soyez » (mon cher Frere) & nous rendez l'obeïssance, comme l'avez voüée à Dieu & à nous en » vostre Profession, & vous disposez à recevoir la benediction Abbatiale de nos mains. » S. Felix, ayant patiemment oüy parler son Abbé, se jetta contre terre, pleurant à chaudes larmes & le suppliant de jetter les yeux sur un autre plus capable que luy ; mais il n'y gagna rien; car le susdit Abbé Goslin (qui déjà estoit Evesque) le benit Abbé de Rhuys, le 4e jour de Juillet l'an 1029, au grand contentement de tous les Moynes & de la Duchesse Havoise, à qui incontinent on en donna avis.

XII. Incontinent aprés, S. Felix prit congé de son Abbé, lequel luy donna des lettres de recommandation, &, estant arrivé en Bretagne, alla directement à Vennes trouver le Duc Alain, le Prince Eudon, son Frere, les Duchesses Berthe & Havoise & l'Evesque de Vennes Judicaël, tous lesquels furent fort réjoüis de son retour & le conduirent en Rhuys, le mettre en possession de son Abbaye, laquelle, en peu de temps, fut parachevée & fournie de tout ce qui y estoit necessaire. Le S. Abbé, se voyant paisible en la possession de son Monastere, receut grand nombre de jeunes hommes, lesquels quittans le monde, se retirerent en ce Monastere, pour vivre au service de Dieu sous sa conduitte & direction; &, jugeant que de la bonne nourriture & education des enfans des Seigneurs & Gentils-hommes dépendoit le bien des Republiques, il prenoit en pension les enfans des Seigneurs Bretons, lesquels il instruisoit soigneusement, tant és études

des bonnes lettres, que de la vertu, imitant en cela (comme en toute autre chose) son bienheureux Pere S. Benoist.

XIII. Le diable, crevant de rage de voir la Sainte vie que menoient ces Moynes, & ne leur pouvant autrement nuire, les épouvantoit souvent avec des spectres & phantosmes hydeux. Un soir, entr'autres, que les Novices, assis à une table, s'exerçoient à la Psalmodie, un Demon follet se prit à se joüer à la chandelle, avançant sa main noire, hydeuse & toute veluë vers la flamme, puis la retirant comme s'il se fust brûlé, continuant ces singeries, jusqu'à ce que la chandelle se consommast devant les deux Novices qui chantoient, dont l'un s'appelloit Frere Rainfroy & l'autre Manguise, par sus les épaules desquels ce follet passoit & repassoit si souvent son bras, s'effrayerent, aussi-bien que celuy qui leur monstroit, nommé Frere Radulphe; le Pere *Touethen* Maistre des Novices, arrivant là dessus, leur dist : « Mes enfans, armez vous du signe » de la Sainte Croix & continuez vostre Psalmodie. » Lors, le malin éteignit la chandelle & se prit à rire si fort, qu'on l'entendoit de tout le Monastere ; puis, se ruant sur un tas & monceau de pierres qui estoit dans la prochaine cour, les remua avec grand bruit & tintamarre &, toute la nuit, ne cessa de remuer les écuelles, tasses & autres vaisselles dans le Refectoir.

XIV. Saint Felix estoit lors absent; lequel, estant arrivé, fut adverty de tout ce qui s'estoit passé la nuit precedente; pour à quoy remedier, il benit de l'eau, le lendemain, &, en ayant arrosé toutes les Officines du Monastere, on n'entendit plus rien de semblable, par la grace de Dieu. Depuis, saint Felix, ayant gouverné saintement ce Monastere, l'espace de trente & trois ans, sçavoir est vingt trois ans avant que d'estre beny Abbé, & dix ans en cette qualité, comblé de merites, rendit son Ame à Dieu, le 43e de son âge (1), & de Nostre Seigneur 1033 (2). Son Corps saint fut honorablement ensevely en son Eglise Abbatiale de Rhuys; Judicaël, Evesque de Vennes, fit l'Office funebre, y assistant le Duc Alain, avec toute sa Cour. Dieu manifesta la gloire de ce saint Confesseur, par les grands et frequens miracles qui se firent à son Tombeau (4).

Benoist Gononus a écrit sa vie en Latin In vitis PP. Occid. *liv. 3, p. 171, qu'il dit avoir tirée de la Biblioteque de Fleurigné ; mais il se trompe à la datte de son arrivée en Bretagne, la mettant l'an 1008, au lieu de l'an 1000, comme il se justifie par l'échange que fit avec luy le Duc Geffroy l'an 1001, rapporté par le Sieur de Launay Padioleau, en son Traitté du souverain Droict de Regalle en Bretagne, liv. 2 chap. 3 ; D'Argentré, en son Histoire de Bretagne, parle de luy, en Alain III ; et, avant luy, Alain Bouchard, au liv. 3, de ses Annales, en la Vie d'Alain III* (3).

(1) C'est 63e qu'il faut lire, puisqu'il est né en l'an 970. — P. P.

(2) 1038 d'après M. de la Borderie.

(3) Pour l'œuvre de restauration de saint Félix on consultera utilement M. de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, T. III, pages 160, 161; le saint restaurateur de Saint-Gildas-de-Rhuys releva aussi le monastère de Loc-Meneeh (Locminé).

(4) Comme on l'a vu aux annotations sur la vie de saint Gildas, ce tombeau existe toujours. — A.-M. T.

LA VIE DE SAINT PAUL,

Evesque et Patron de Leon, le 12 Mars.

SAINT PAUL, surnommé Aurelian, nâquit en l'Isle de Bretagne, jadis nommée Albion & à present Angleterre. Son Pere s'apelloit Porphius Aurelianus, Gentil-homme riche & moyenné, de la Province de *Penohen*, qui en Breton, signifie teste de Bœuf (1). Il nâquit l'an de grace 492 (2), seant à Rome le Pape S. Gelase I du nom; le 14.e an de l'Empereur Zenon; regnant en Bretagne Insulaire, Constantin; en l'Armorique Hoel II du nom, dit le Faineant, & en France Clovis, premier Roy Chrétien des François. Ayant passé les années de son enfance chez ses Parens, donnant, en ce bas âge, des signes évidens de sa future Sainteté, il fut envoyé aux écolles, où il fit un notable progrés en peu de temps, non à l'étude des lettres seulement, mais encore plus à la vertu; car il s'enflamma tellement en l'Amour de Dieu & de la perfection, qu'il se resolut de quitter le monde & se retirer en quelque Monastere pour y servir Dieu tout le temps de sa vie. Son Pere, s'estant apperçu de son dessein, le retira des écolles & le voulut envoyer aux Academies & exercices militaires; mais l'enfant n'y voulut entendre, & enfin sa perseverance l'emporta; car son pere, le voyant si ferme en sa resolution, craignant de s'opposer à la volonté de Dieu, le laissa faire &, à sa requeste, le mist en pension au Monastere de Saint Hydultus, ou Helcules, Disciple de S. Germain d'Auxerre, personnage de grand sçavoir & signalé en Sainteté (3).

II. En cette écolle, il eut pour condisciples trois jeunes hommes, qui depuis furent grands personnages, Daniël surnommé Aquarius, ou Boy-l'eau, à cause qu'il s'abstint de vin; Samson, depuis Archevesque d'Eborac en l'Isle (4), &, depuis, de Dol en Bretagne Armorique, & Gildas, surnommé le Sage, depuis Abbé de Rhuys au Vennetois. Il demeura en ce Monastere jusques à l'âge de quinze ans, y fit son cours en Philosophie & Theologie, observant ponctuellement la Regle, bien qu'il ne portast encore l'habit Monastique. La Classe où S. Hydultus faisoit ses leçons estoit si proche du rivage de la Mer, qu'aux hautes marées l'eau y entroit, qui contraignoit le Maistre & les Disciples de luy ceder; ce que voyant saint Paul & ses condisciples, prierent leur Maistre qu'il fit en sorte, par ses Oraisons, que Dieu les délivrast de l'importunité de cet Element. Saint Hydultus les mena à l'Eglise, & tous ensemble, ayans fait Oraison, marcherent contre la Mer (le saint Abbé tenant un bâton en sa main) laquelle, comme si elle eust redouté le coup, à mesure qu'ils avançoient, s'enfuyoit devant eux, jusqu'à ce qu'ayant laissé à sec une grande campagne, le S. Abbé luy deffendit, de la part de son Createur, de s'épandre plus avant, crainte d'infecter le lieu destiné pour l'instruction de ces saints Enfans; ce que la Mer a depuis inviolablement observé.

III. En cette campagne que la Mer avoit laissée à sec, l'Abbé S. Hydultus sema du bled, lequel estant parvenu à maturité, il fallut le faire garder, à cause que les oyseaux

(1) M. de la Borderie précise bien où se trouve ce lieu . « en Cambrie, dans cette sorte de péninsule du Clamorgan formant la partie méridionale de ce comté, compris entre la rivière du Taf (vers Cardiff) et celle de Neath, péninsule ou existait une ville romaine appelée *Bovium* (aujourd'hui Boverton). » — A.-M. T.

(2) En 480 d'après M. de la Borderie.

(3) Le même historien dit que le monastere de saint Iltud était « au bord du bras de mer qui sert d'embouchure à la Saverne, juste a la pointe Sud-Ouest du Glamorgan. » — A.-M. T.

(4) Eborac c'est la ville métropolitaine d'York, mais quand nous en viendrons à la vie de saint Samson nous verrons que ce saint n'occupa point de siege épiscopal en Grande-Bretagne.

maritimes le gastoient; saint Hydultus en commit la garde à ses écolliers, lesquels alternativement le gardoient. Une nuit que S. Paul estoit en faction, il s'endormit &, pendant son sommeil, les oyseaux gasterent tout le bled, dequoy s'estant apperceu le matin, il fut si honteux que, de deux jours, il n'osa se presenter devant son Maistre. Le troisieme jour, devisant avec ses condisciples dans le champ, voilà venir les mesmes oyseaux à leur picorée ordinaire; S. Paul, les voyant fondre dans le champ, dit à ses condisciples : « *Mes freres, prions Nostre Seigneur qu'il nous fasse raison de ces* » *oyseaux, qui nous ont porté si grand dommage.* » Les enfans se mirent à genoux & firent leur priere; puis, environnans le champ, les amasserent en une bande & les menerent au Monastere, comme un troupeau de brebis, &, entrans dans la cour du Monastere où l'Abbé saint Hydultus se promenoit, saint Paul luy dit : « *Mon Maistre,* » *voicy les larrons qui ont gasté votre bled; j'ay prié Dieu qu'il m'en fist raison, &* » *voicy que je vous les presente, afin que vous les punissiez comme bon vous semblera.* » Le S. Abbé, tout estonné de ce miracle, leur donna sa benediction & ainsi s'envolerent vers la Mer, & commença à regarder S. Paul, non plus comme son disciple, mais comme un saint & amy de Dieu.

IV. Ayant demeuré dix ans au Monastere de saint Hydultus, il se sentit puissamment touché du desir de vivre solitairement; il en confera avec son Maistre, lequel, reconnoissant que ce desir venoit de Dieu, luy conseilla de poursuivre son dessein. Ainsi Paul prit congé de son Maistre & de ses condisciples, &, le quinziéme an de son âge, se retira en un lieu desert & écarté, prés d'une métairie qui appartenoit à son Pere, &, s'estant associé douze personnages portez de mesme desir & intention, y édifia une petite Chappelle & treize petites Cellules, éloignées quelque peu l'une de l'autre; ce fut le premier Monastere qu'il bastit, l'an 507, auquel il mena une vie si austere & sainte, que, dans peu de temps, tout le pays circonvoisin y affluoit pour le consulter & se recommander à ses saintes prieres. Il estoit simplement vestu & ne beuvoit ny vin ny biere, ny autre boisson que de l'eau; sa nourriture ordinaire estoit du pain sec & un peu de sel; les Dimanches & festes solemnelles, il prenoit sa refection avec ses douze Confreres & lors, par compagnie, il mangeoit quelque peu de legumes & de poisson; mais de chair jamais il n'en mangea, depuis qu'il fut au Monastere. Ayant atteint l'âge de vingt & deux ans, il fust consacré Prestre (ayant préalablement receu les autres Ordres), par l'Evesque de Guic-Kastel (les Anglois l'appellent à present Winchester) son Diocesain, & chanta Messe, l'an 514, & ses douze compagnons aussi.

V. En ce temps, le Roy Marc, l'un des plus puissans Roys de l'Isle, inspiré de Dieu, se voulut convertir à la Foy de JESUS-CHRIST, lequel, informé de l'admirable Sainteté de Paul, l'envoya querir, avec ses douze confreres, pour le Catechiser & toute sa Cour. S. Paul fut bien mary de quitter sa chere solitude; mais l'importance d'une si notable conversion fist qu'il postposa sa consolation particuliere à la Gloire de Dieu & augmentation de la Religion Chrestienne (1). Le Roy le receut fort gracieusement & fut par luy instruit & Baptizé, comme aussi les Seigneurs & Princes de sa Cour, & travaillerent si bien, que, dans deux ans, toutes les quatre Provinces du Royaume furent entierément converties & les affaires de la Religion bien établies par tout. Le Roy le voulut faire sacrer Evesque de la Ville Capitale; mais il n'y voulut consentir & commença à penser à sa retraitte, &, en ayant conferé avec Dieu par l'Oraison, un Ange luy apparut & commanda de s'embarquer avec ses Confreres, & qu'il seroit guidé de Dieu en un pays, où il feroit un grand fruit aux Ames. Le Saint en confera avec ses

(1) La religion chrétienne n'avait point à bénéficier d'une augmentation en cette circonstance; Albert Le Grand n'a point saisi qu'il s'agissait ici d'une conversion de la vie trop naturelle à une vie plus parfaite, car il est certain que le roi Marc était déjà chrétien ainsi que tout son entourage. — A.-M. T.

douze Prestres, &, ayant pris congé du Roy (qui, à toute force, le vouloit retenir & le refusa d'une clochette qu'il luy demandoit) il s'embarqua au port de la Ville & vint surgir auprés d'un Monastere de filles, où sa sœur estoit Abbesse, laquelle fut extrémement aise de voir son frere, & passerent trois jours en ce lieu, au bout desquels, saint Paul fit reculer la Mer quatre mille pas loin dudit Monastere (dans lequel elle entroit auparavant aux grandes marées) & commanda à sa sœur & à ses filles de borner la liziere & extremité de petit caillous, lesquels, tout à l'instant (chose étrange!) creurent en grands et hauts rochers, pour servir de bornes à la Mer & comme de fortes digues pour brider sa furie, demeurant seulement une petite voye entre ces horribles écueils au lieu où le Saint & sa compagnie avoient passé, & s'appelloit *Hent-Sant-Paul,* c'est à dire, le chemin de saint Paul (1).

VI. Lequel ayant dit adieu à sa sœur & donné sa benediction à ses filles, remonta sur mer, &, ayant traversé l'Occean Britanique ou Manche d'Angleterre, aborda à l'Isle de *Heussa* ditte en François *Oüessant,* éloignée de la coste du bas Leon de sept lieuës de Bretagne, où ils prirent terre, l'an 517, grayerent leur vaisseau & le tirerent à sec; &, trouvant le lieu solitaire & propre à leur dessein, y édifierent un petit Monastere, consistant en une Chappelle & treize petites Cellules de gazons, couvertes de glays, où ayans vescu six mois, Dieu leur commanda, par un Ange, de s'embarquer de rechef, parce que ce n'estoit pas là le lieu où il devoit s'arrester; à quoy il obeït, & se mit en mer, rengeant la coste de Leon, de l'Oüest à l'Est, sans perdre la terre de veuë, jusqu'au Havre du *Kernic* en la Paroisse de *Plounevez,* où ils se desembarquerent & voulurent de rechef bastir leur Monastere; mais S. Paul eut revelation d'avancer encore en pays; ce qu'il fit, tirant vers la Ville d'Occismor (2). Proche d'icelle il fit rencontre d'un Maistre Berger du Comte Guythure, Gouverneur du Comté de Leon, duquel il s'enquist à qui appartenoit le pays où il estoit, &, ayant appris que c'estoit audit Comte Guythure, qui demeuroit en l'Isle de *Baaz,* vis à vis du Bourg de *Roscow,* il s'y fit conduire, &, par le chemin, rendit la veuë à trois aveugles, leur touchant les yeux de son baston, lequel miracle fust suivi de la guerison de deux muets, ausquels, par sa seule benediction, il rendit l'office de la langue. Les Saints passerent en l'Isle &, entrans dans le Bourg de Baaz, S. Paul rendit la santé à un Paralytique, puis se fit conduire droit au Palais du Comte.

VII. Le Comte le receut amiablement & devisa long-temps avec luy de ses voyages; &, comme ils tomberent sur le propos du refus que le Roy Marc luy avoit fait d'une clochette qu'il luy avoit demandée, voicy entrer les pescheurs du Comte, qui luy aportoient la teste d'un gros poisson qui avoit esté pris au rivage de l'Isle, dans la gueulle duquel on trouva la clochette dont estoit question, laquelle Guythurus donna à S. Paul; cette Cloche se garde encore au Thresor de la Cathedrale de Leon, au son de laquelle on tient que plusieurs malades ont esté gueris & un mort ressuscité. Le Comte, voyant les miracles que Dieu faisoit par les merites de S. Paul, le supplia de délivrer ceste Isle de l'importunité d'un horrible Dragon, long de soixante pieds, couvert de dures écailles, lequel sortoit souvent de sa caverne, &, se ruant sur les prochains villages, devoroit hommes, femmes & bestiaux indifferemment. S. Paul consola le Comte & passa la nuit en prieres avec ses Prestres, &, le matin, dist la Messe & se mist en chemin vers la caverne du Dragon, avec ses Ornemens Sacerdotaux; le Comte & le peuple le suivirent jusqu'à un endroit d'où ils luy monstrerent la caverne du Dragon &

(1) La pieuse abbesse s'appelait Sicofolla; Albert Le Grand n'insiste pas suffisamment sur la vive affection qui existait entre le frere et la sœur et dont le récit de Wrmonoc offre le plus touchant tableau. — A.-M. T.

(2) Wrmonoc ne donne nullement ce nom au *Castellum* abandonné dont saint Paul devait faire sa ville épiscopale. — A.-M. T.

n'oserent passer outre. Il se trouva un jeune Gentil-homme de la Paroisse de *Cleder*, lequel s'offrit d'accompagner S. Paul & jamais ne le quitter ; le Saint accepta son offre, &, ayant beny son épée, marcherent contre le Dragon, auquel le Saint commanda de sortir de sa taniere ; ce qu'il fit, roulant les yeux, en sa teste, froissant la terre de ses écailles & sifflant si horriblement, qu'il faisoit retentir les rivages circonvoisins. Le saint s'approcha de luy, &, luy ayant jetté & lié son Estolle au col, le bailla à conduire à son Gentil-homme, qui le mena comme un chien en lesse, saint Paul le frappant de son bâton ; &, arrivez en l'extremité de l'Isle vers le Nord, il luy osta son Estolle & luy commanda de se précipiter dans la mer ; ce qu'il fit, & s'apelle encore à present le lieu d'où il se jetta *Toull-ar-Sarpant*, c'est à dire, l'abysme du Serpent, où la mer fait un croulement & bruit étrange en tout temps, sans aucune cause aparente.

VIII. S. Paul, ayant exterminé le Monstre, fut accompagné du Comte & de tout le Peuple, qui luy rendirent mille remerciemens & luy soûhaitterent mille benedictions ; &, en reconnoissance de la valeur, courage & magnanimité de ce jeune Gentil-homme qui avoit accompagné saint Paul, le Comte le nomma de *Ker-gour-na-dec'h*, c'est à dire, en Breton, qui ne sçait fuïr, & luy donna plusieurs beaux privileges ; même de là les Seigneurs de cette Maison disent avoir le privilege d'aller seuls à l'Offrande, avec l'épée au costé & les éprons dorez, le Dimanche aprés les Octaves, de saint Pierre & S. Paul, qui est le jour de la Dedicace de l'Eglise de Leon. Le Comte Guythure, desirant retenir saint Paul prés de soy, luy fit present de son Palais, avec toutes ses apartenances, & se retira en la ville d'Occismor, où il transfera sa Cour & ceda au Saint tous les revenus qu'il possedoit en l'Isle de Baaz, luy fit, de plus, present d'un Livre d'Evangiles, qu'il avoit ecrit de sa propre main, lequel se garde encore à present au Thresor de l'Eglise Cathedrale de Leon, & Guillaume de Rochefort, Evesque de Leon, le fit couvrir d'argent doré, l'an 1352, avec apposition des Armes de Leon & de Rochefort. Saint Paul remercia le Comte, &, à sa requeste, de ce Palais fist un Monastere, pour la construction & accomodation duquel, il obtint miraculeusement une fontaine, posant son baston en terre. Le bastiment achevé, le Saint s'y logea, avec ses douze Prestres & nombre de jeunes hommes qui, quittans le monde, s'y rendirent Religieux.

IX. Les Leonnois, destituez de Pasteur, voyans la Sainteté admirable de Paul, le desirerent avoir pour leur Evesque & le voulurent enlever de son Monastere pour cet effet ; mais le Comte Guythure les avisa d'y proceder d'une autre methode & dit qu'il falloit le prier d'aller jusques à Paris porter des Lettres de consequence au Roy Juduval, (lors refugié en la Cour de Childebert Roy de Paris) & obtenir de Sa Majesté la confirmation des Lettres & Possessions que le Comte & les autres Seigneurs avoient donné de son nouveau Monastere, & que, par les lettres, on supplioit instamment le Roy de le faire sacrer Evesque de Leon. La chose fut faite tout ainsi que le Comte l'avoit conseillé, & le Saint alla à Paris, accompagné de deux de ses Confreres, ayant laissé le Gouvernement de son Monastere à S. Jaoua. Les Roys Childebert & Juduval furent fort aises de son arrivée ; car ils avoient esté déjà informez de sa sainteté & des merveilles qu'il avoit operé en Bretagne. S. Paul salua humblement leurs Majestez, &, ayant fait sa harangue & rendu raison de sa legation, presenta au Roy Juduval les lettres du Comte Guythure & des Leonnois, tous lesquels le supplioient instamment de faire sacrer saint Paul Evesque de Leon. Le Roy Juduval, ayant leu la lettre, la communiqua au Roy Childebert, lequel fut d'avis qu'on donnast contentement aux Leonnois ; & le Roy Juduval dit au Saint que tres volontiers il accordoit aux Leonnois, ses sujets, leur requeste & le nommoit pour Evesque de Leon (luy mettant en main une Crosse d'Yvoire) ; & de plus confirmoit toutes les lettres, heritages & revenus qui luy avoient esté donnez, & luy donnoit sa Ville d'Occismor, l'Isle *d'Heussa* & tout le territoire *d'Ackh* au Leon, avec

tout le revenu qui luy estoit deu esdites terres. Saint Paul, qui n'avoit encore rien sceu de l'intention des Leonnois, ny du contenu de leurs lettres, fut bien estonné de ces paroles, &, se jettant à genoux, la larme à l'œil, supplia le Roy Juduval de ne luy mettre sus une telle charge trop pesante pour ses foibles epaules; mais il ne peut divertir le Roy de son dessein, de sorte qu'il luy fallut consentir, & fut, le Dimanche suivant, sacré à Paris &, deux jours aprés, prit congé des Roys Childebert & Juduval & s'en retourna en Bretagne.

X. Le Comte Guythure, averty que le Saint s'en retournoit, se rendit, avec toute sa Noblesse, en la Ville de Morlaix (laquelle en ce temps-là, tant de çà que de là la riviere de *Keuleut*, estoit membre du Comté de Leon, & ne fut incorporé au Duché qu'en l'an 1177), où il luy disposa une magnifique reception, & de là le conduirent à Occismor, où il fut receu de tout le Clergé & du peuple, puis conduit dans l'Eglise Cathedrale (fondée jadis par le Roy Conan Meriadech) où il fut sis en son Siege Episcopal, & donna sa benediction à tout le peuple. Incontinent, il se mit à establir l'ordre & police requis pour le gouvernement de son Diocese, lequel il divisa en trois Archidiaconez : *Leon*, *Ackh* & *Kimilidili*, fit le departement des Paroisses; rebastit les Eglises & Monasteres que le Saxon Corsolde avoit rasez; fonda deux autres Monasteres, outre celuy de Baaz, l'un en la Paroisse de *Kerloüan*, nommé *Kerpaul*, & l'autre en la Paroisse de *Plougar*, appellé *Mouster-Paul*, & celuy de *Land-Paul*, à present Paroisse, (lesquels furent ruïnez par les Normands l'an 878), desquels, comme de pepinieres & seminaires de Sainteté & Doctrine, il tiroit des gens doctes & pieux, pour en faire des Recteurs & Curez par son Diocese. Il fit Grand Vicaire S. Guevrock & pourveut ses douze Prestres des principales dignitez & canonicats de sa Cathedrale (1). Il alla au Faou, en Cornoüaille, & y extermina un pernicieux Dragon, qui infectoit toute la contrée, & délivra le Seigneur du Faou du malin esprit; lequel, à sa persuasion, fonda le Monastere de *Daougloas*, en Cornoüaille, puis s'en retourna en son Evesché.

XI. Quelque temps aprés, redoutant la pesanteur de sa charge Pastorale & épris du desir de la retraitte & solitude, il se resolut de se demettre de son Evesché & le resigner à son Neveu S. Jaoua, lequel, d'Abbé de Baaz, estoit devenu Abbé de *Daougloas* & Recteur de Brazpars, en Cornoüaille. A cette occasion, il assembla tous ses Chanoines en la Salle de son Manoir, &, en leur presence, resigna son Evesché à S. Jaoua; &, l'ayant envoyé à Dol, pour estre sacré par S. Samson, Archevesque du lieu, lors Metropolitain de Bretagne, se retira en son Monastere de Baaz, au grand contentement de ses Religieux & des Insulaires, & ce l'an 553. Saint Jaoua n'ayant vescu qu'un an, deceda le 2 jour de Mars 554, à Brazpars; cela fut cause que S. Paul vint à Occismor & présida à l'élection qui fust faite de Tiernomallus, Chanoine de Leon, lequel, estant decedé peu de temps aprés son sacre, fit que S. Paul quitta encore une fois son Monastere & vint à Occismor, Officia aux obseques du defunt Evesque & puis assista à l'assemblée de l'élection, où il fut instamment supplié de reprendre le gouvernement de l'Evesché; à quoy il condescendit, vaincu des importunitez de son Clergé. Il receut à penitence le Seigneur Gurguidus, de la Noble & ancienne Maison de Tremazan-le-Chastel, pour avoir inopinement tué sa sœur sainte Haude, laquelle ayant devotement

(1) Albert vient de nous dire que des établissements religieux créés par lui il tirait d'excellents prêtres pour desservir les églises secondaires, en effet l'Eglise de Bretagne était alors essentiellement monastique; les prêtres que le Saint avait amenés de l'Ile étaient aussi des moines et demeurerent tels jusqu'a la fin. Je donne ici leurs noms d'apres l'*Histoire de Bretagne*, tom. I, p. 342 1 *Woednovius-Towoedocus*, 2 *Toetheus-Tochicus*, 3 *Hercanus-Herculanus*, 4 *Toseocus* surnommé *Siteredus*, 5 *Jahoevius* (saint Jaoua ou Joévin), 6 *Tigernmaglus*, 7 *Gellocus*, 8 *Bretowennus*, 9 *Boius*, 10 *Winniavus*, 11 *Lowenanus*, 12 *Chielus*. — Dans cette pieuse colonie il y avait en outre le diacre *Decanus* et le maître des moines *Quonocus-Toquonocus*. M. de la Borderie me semble dans le vrai en traduisant ce dernier nom par Tegonec. — A.-M. T.

accomplie, il vint trouver S. Paul, lequel vid un brandon de feu, comme un globe, sur sa teste, d'où il prit occasion de changer son nom & l'appella *Tanguidus*, du mot breton *Tan*, qui signifie feu ; il le fit vétir & instruire en son Monastere de Baaz, & puis il le fit Prieur du Monastere du Relecq, & enfin premier Abbé du Monastere de Loc-Mazé Traoun, en bas Leon. Enfin, S. Paul, sentant ses forces diminuer de jour à autre, se demist pour la seconde fois, de sa charge Pastorale, & fit élire en son lieu Cetomerinus, un de ses douze Prestres & disciples & Chanoine de sa Cathedrale, homme pieux & sçavant, lequel fut solemnellement sacré, l'an 566. Incontinent aprés ce Sacre, S. Paul se retira en son Monastere de Baaz, où il demeura, y vacquant en continuelles Oraisons, Jeusnes, Veilles & autres austeritez, jusqu'à l'âge decrepit de cent deux ans, qui fut l'an de grace 594 que Nostre Seigneur le voulut recompenser de ses travaux. Il estoit si attenué, sec & décharné, pour les rigueurs & austeritez dont il mattoit son corps, nonobstant son grand âge, qu'il n'avoit plus que la peau simplement étenduë sur les os.

XII. Une nuit, aprés Matines, comme il se fut jetté sur son pauvre grabat pour prendre quelque repos, un Ange entra dans sa Cellule, laquelle fut incontinent remplie d'une grande clarté, & luy dist : « *O Paul ! tu as puissamment combattu & as heureuse-* » *ment courru la carriere de cette vie mortelle ; reste à present que le Seigneur, auquel* » *tu as si fidellement servy, te donne le loyer & recompense que tu as meritez ; c'est* » *pourquoy tiens toy prest & appareillé à Dimanche prochain, que tu entreras en la* » *Gloire de ton Seigneur.* » Cela dit, l'Ange disparut, mais non la clarté qui remplissoit la chambre. Le Saint, bien aise de si bonnes nouvelles, rendit grace à Dieu &, le matin venu, celebra la Sainte Messe avec une devotion extraordinaire ; puis, ayant convocqué tous ses Moynes, leur fit une belle Predication, les exhortans à la charité, humilité, patience & toutes autres sortes de vertus & sur tout à l'Observance de leur vœu & de la Regle, leur manifestant que sa derniere heure approchoit, leur predisant le jour & l'heure qu'il devoit passer de ce monde. Il donna ordre au gouvernement de tous ses Monasteres & envoya prier l'Evesque Cetomerinus de le venir voir ; ce qu'il fit, accompagné des principaux de ses Chanoines & de nombre de Noblesse & habitans de Leon. Il se mit au lict, se sentant saisi d'une violente fievre, & fit ses dernieres ordonnances ; &, sur ce que le bon Prelat Cetomerinus luy recommandoit son Eglise Leonnoise, faisant un sousris, luy dist, d'un esprit prophetique : « *Ne vous mettez pas* » *en peine, Dieu en aura soin & y pourvoira d'un Prelat qui vous succedera & sera tres* » *saint ; il se nommera Goulven, & achevera ce que j'avois bien avancé dans mon* » *Diocese* ; » puis se tournant vers ses Moynes, qui estoient tous agenoüillez autour de sa couche, pleurans à chaudes larmes le decés de leur S. Pere, leur predit le different qui se devoit élever entre les Chanoines de l'Eglise Cathedrale & eux, touchant le lieu de sa sepulture & les pria de consentir qu'il fust enterré dans sa Cathedrale, parce qu'il avoit sceu par revelation que son Corps devoit estre visité par les Pelerins, ausquels seroit chose incommode & dangereuse de passer & repasser si souvent le courant de mer qui est entre le Bourg & l'Isle de Baaz ; aprés, il leur donna sa benediction, leur demanda pardon, &, les entendant sanglotter, leur dist : « *Que veut dire cecy ? (mes chers* » *Freres) portez-vous envie à mon bon-heur ? Ne vous affligez pas de mon depart, vivez* » *selon la Regle & l'exemple que je vous ay monstré & Dieu demeurera avec vous.* »

XIII. Ayant dit ces paroles, le mal le pressant, il pria l'Evesque Cetomerinus de luy administrer le Viatique & le Saint Sacrement d'Extreme-Onction, lequel il receut avec une grande reverence & devotion, aidant luy-mesme & respondant à l'Evesque. Cette Ceremonie achevée, il se tourna encore une fois vers ses Freres, &, levant la main, leur donna de rechef sa benediction, disant : « *La Benediction de Dieu Tout-Puissant, Pere,* » *Fils & Saint-Esprit, demeure toûjours avec vous ;* » &, puis ayant les yeux collez sur

l'Image du Crucifix, sans demonstration de douleur quelconque, il rendit sa sainte Ame entre les mains de son Createur, le Dimanche, douzieme jour de Mars, l'an de grace cinq cens nonante-quatre, le cent deuxième de son âge, seant à Rome saint Gregoire le Grand, le dixiéme de l'Empire de Maurice, la premiere du regne de Hoël troisieme du nom, Roy de Bretagne Armorique, Juhaël, fils de Juduval, regnant en basse Bretagne, & en France Chilperic second du nom. Le corps fut lavé & revétu de ses Ornemens Pontificaux, posé sur un lict honorable dans la Nef de l'Eglise du Monastere de Baaz, où il se rendit si grande affluence de peuple pour reverer & toucher par devotion ce saint Corps, que le courant de Mer, qui est entre le Bourg de Roscow & l'Isle de Baaz, estoit couvert de Batteaux, Cocquereaux, Chalouppes & Gondoles, qui passoient & repassoient le peuple.

XIV. Tout l'appareil des obseques estant prest, Cetomerinus, revetu Pontificalement, accompagné de ses Chanoines & du Clergé Leonnois, se presenta pour lever le saint Corps & le conduire à la Barque qu'on avoit équippée pour le passer en terre ferme; mais les Moynes de Baaz s'y opposerent, ne se voulans, pour rien, dessaisir de ce saint Corps; les Insulaires Leonnois en dirent de mesme, &, de parole en parole, en vinrent aux menaces. Les Insulaires disoient pour leur raison qu'il estoit mort chez eux, là où il avoit premierement residé; les Chanoines & habitans d'Occismor repondoient qu'il y avoit esté leur Evesque, &, partant, estoit seant qu'il fut inhumé en sa Cathedrale; que les derniéres volontés, lors qu'elles sont justes, doivent estre inviolablement executées; que le Saint, au lict de la mort, avoit declaré vouloir que son Corps fust enterré en sa Cathedrale. Enfin, aprés plusieurs repliques, l'Evesque Cetomerinus, certain de ce que S. Paul luy avoit ordonné en ce cas, fit faire deux chariots couverts, & à chacun fit joindre un couple de bœufs, les disposant tellement au milieu de la plaine, que l'un regardoit vers Occismor, l'autre vers le Monastere de Baaz; puis, ayant fait apporter le S. Corps, on le mist également sur ces chariots; de sorte que la moitié estoit sur l'un & l'autre moitié sur l'autre, laissant en l'option du saint Corps d'aller où bon luy sembleroit. Chose merveilleuse! si tost qu'on eût levé le saint Corps sur les chariots, il disparut si soudainement, qu'encore bien que tout le peuple le regardast, aucun ne pût scavoir ce qu'il devint, &, les bœufs commançans à marcher, traînerent leurs chariots, l'un vers la barque des Leonnois, l'autre vers le Monastere de Baaz.

XV. Les Moynes & les Insulaires suivirent leur chariot, &, estans arrivez au Monastere, leverent le couvercle & ne trouverent rien dedans. Le Clergé & le peuple de Leon, ayant passé la mer, firent de même & trouverent le Corps en leur chariot, lequel ils conduîrent en grande joye & solemnité en l'Eglise Cathedrale, où, l'Office de ses obseques solemnellement celebré, il fut inhumé en un sepulchre au milieu du chœur; mais ce saint Thresor ne fut pas long-temps caché sous terre, que Dieu ne le manifestast par grands miracles, si frequens, que saint Goulven, successeur de Cetomerinus, le leva de terre & colloqua ses saints Ossemens, richement enchassés, parmy les autres Reliques de son Eglise de Leon, où ils ont esté reveremment gardez & religieusement visitez par les Bretons & estrangers jusques à l'an de grace 878, que les Danois, estans descendus en Bretagne Armorique, ravagerent le pays, renversans les Eglises, brûlans les saintes Reliques & mettans tout à feu & à sang par tout où ils passoient. Liberal, pour lors Evesque de Leon, enleva les Reliques de S. Paul & les porta au Monastere de S. Florent, là où elles ont demeuré jusques à l'an 1567, que les Huguenots, s'estans rendus maistres de ce celebre Monastere, brûlerent ou jetterent les saintes Reliques et butinerent les riches Chasses où elles estoient encloses.

XVI. Le Bien-heureux Pere Felix, natif du Diocese de Cornoüaille, s'estant retiré en l'Isle d'Oüessant, ayant entendu que le Corps de S. Paul avoit esté transporté à

S. Florent, se resolut d'y aller visiter ses sacrées cendres; il voulut premierement en conferer avec l'Evesque de Leon; il vint à Occismor, (qui s'apelloit Kastel-Paul), où il visita le sepulchre du Saint, puis, estant monté sur Mer pour poursuivre son voyage, il fut délivré d'un inévitable naufrage, ayant reclamé les glorieux saints Paul & Benoist à son secours (1). La memoire de ce glorieux Prélat a esté si douce aux Leonnois, qu'ils ont donné son Nom à la Ville principale, Siege des Evesques, Seigneurs & Comtes de Leon (2), luy faisant quitter son ancien nom d'Occismor, pour estre nommée la Ville de Saint Paul.

Cette Vie a esté par nous recueillie de Pierre de Natalibus, liv. 3, chap. 195; Molanus, és Additions sur Usward, le 12 Mars; F. Vincent de Beauvais, en son Miroir historial, liv. 21, chap. 22; S. Antonin, en ses Histoires, partie 2, chap. 8, § 12; Thritemius, des Hommes Illustres de l'Ordre de Saint Benoist, liv. 3, chap. 48, et liv, 4, chap. 134; Robert Cœnalis, de re Gallica, *liv. 2, perioche 6; Jean du Bois, qui l'a tirée* ex Bibliotheca Floriacens.; *Benoist Gononus, és vies des Peres d'Occident, liv. 2. pag. 136, et en la vie de Saint Felix, liv. 3; Alain Bouchard, en ses Annales de Bretagne, et le Sr. d'Argentré, en son Histoire; Antoine de Yepes, en sa Cronique generale de l'Ordre de S. Benoist, sur l'an 562, pag. 579; Jean Rioche, Provincial des Cordeliers de la Province de Bretagne, en son* Compendium temporum, *liv. 2, chap. 78, en la Colomne des Docteurs; René Benoist, en son Legendaire qu'il a prise des Archives de la Cathedrale de Leon; Friard en ses Additions* Legendari de Ribadeneira; *tous les anciens Breviaires des neuf Eveschez de Bretagne; les Legendaires M SS. de Leon, Treguier et Nantes, et les M SS. des Vies des Saints Jaoua, Goulven et Tanguy.*

ANNOTATIONS.

L'ECOLE HAGIOGRAPHIQUE DE LANDEVENEC ET L'HISTORIEN DE SAINT PAUL-AURÉLIEN (A.-M. T.).

Le IXe siècle a été pour la Bretagne une époque littéraire relativement féconde, mais dont toute la littérature se compose surtout de Vies de saints et de pièces liturgiques. « Il y eut, dit M. de la Borderie (3), une entente, tout au moins une vive émulation entre tous les monastères de Bretagne pour faire revivre les grandes figures de leurs fondateurs et des vénérables apôtres de la péninsule armoricaine. On n'était point, il s'en faut, sans documents sur leur compte. Il y en avait dans la plupart des églises, sous forme rudimentaire, éparpillés ça et là... Les auteurs du IXe siècle recherchèrent tout cela, et même les vieilles traditions orales dont le caractère grave, sérieux, atteste l'authenticité. Unissant, coordonnant ces matériaux divers quelque peu incohérents, l'hagiographe en composait une œuvre logique, d'allure régulière, faisant saillir nettement en pleine lumière la physionomie grandiose du vénérable patron. Bien que beaucoup de ces Vies, écrites ou récrites au IXe siècle aient disparu au siècle suivant dans le désastre des invasions normandes, il en a échappé une dizaine qui permettent d'apprécier le caractère de ces œuvres. Dans ce sauvetage, les saints de la Domnonnée ont eu la meilleure chance; ils ont gardé presque tous leurs biographes du IXe siècle : d'abord les abbés-évêques créateurs des grands sièges, saint *Brieuc,* saint *Tudual,* saint *Samson,* saint *Malo;* les fondateurs d'abbayes

(1) Voy. sa vie au 9 de mars. — A.

(2) Ainsi s'intitulaient en effet les Evêques de Léon, mais non sans avoir à subir les protestations des ducs de Rohan, princes de Léon. — A.-M. T.

(3) Tome II, p. 291.

et d'ermitages, saint *Magloire,* saint *Mewen,* saint *Léri ;* les deux grands apôtres de l'extrémité occidentale de l'Armorique, saint *Gwennolé* en Cornouaille, saint *Paul Aurélien* en Léon ; dans le Vannetais saint *Guenaël,* et surtout la grande figure monastique bretonne du IXe siècle, saint *Conwoion.*

» Dans cette littérature historico-hagiographique, il y avait — si l'on peut dire — deux écoles, l'une ayant son centre à Landevenec, l'autre à Redon. Landevenec au IXe siècle était toujours florissant ; le goût des lettres semble s'y être éveillé de bonne heure et y avoir été très vif ; mais la prolixité y fut le mal chronique, mal qui s'aggrava encore quand Wrdisten devint l'abbé de ce monastère (870 à 875). Savant, il l'était à peu près autant qu'on pouvait l'être de son temps, en son pays ; très versé dans la science des Ecritures, dans la fréquentation des saints Pères et des écrivains ecclésiastiques, notamment de saint Augustin, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, Cassiodore, Isidore de Séville, dont les noms lui sont très familiers, il avait étudié avec soin l'histoire de la race bretonne des deux côtés de la Manche, rejetant les fausses légendes qui commençaient à se répandre et puisant aux meilleures sources, aux écrits de Gildas. Il avait aussi une passable teinture de la littérature ancienne, plus d'une fois il cite Virgile. Il produisit une œuvre qui eut en Bretagne un grand renom et exerça une grande influence, — une triple Vie de saint Gwennolé, fondateur de Landevenec le plus ancien et le plus renommé des monastères bretons. La première de ces Vies tient plus de cent pages in-octavo. Pour réciter à l'office et former la leçon de la fête du saint, il rédigea un résumé substantiel de six pages seulement. Enfin, il composa en hexamètres latins bien tournés, faciles à lire, une troisième Vie, récit rapide d'environ 400 vers, qui fut sans doute le véhicule le plus efficace de la gloire du saint, mais qui dans l'esprit de Wrdisten était bien loin d'avoir l'importance de la première ; celle-ci est une sorte de somme de théologie où tous les actes du saint donnent lieu à d'infinis commentaires ; outre ceux qui sont liés au récit il y a dans l'œuvre une dizaine de chapitres uniquement remplis de réflexions pieuses ou de considérations théologiques. Pour qui ne cherche dans cette Vie que l'histoire du saint, la moitié du texte est à passer... Cette redondance stérile a été appelée par les écrivains du temps *garrulitas britannica,* le bavardage breton.

» Ce système, dans une certaine mesure, fit école. Wrdisten, très zélé pour les lettres, s'ingéniait à stimuler autour de lui le travail intellectuel ; excités par son exemple, plusieurs de ses moines s'y adonnèrent et prirent nécessairement pour modèle les œuvres de leur abbé. Parmi ces disciples, trop fidèles imitateurs du maître, on doit noter Wrmonoc, auteur d'une *Vie de S. Paul Aurélien* composée en 884, et qui dit dans sa préface :

» Si j'ai osé entreprendre une telle œuvre, j'y ai été excité par le zèle de mon maître Wrdisten, qui en l'honneur de Gwennolé, son saint et le mien, a construit un admirable monument littéraire. C'est sous la discipline de cet abbé et dans le monastère régulier de ce saint que j'ai écrit mon œuvre. Sous les ailes protectrices de l'un et de l'autre, j'espère être préservé de la dent des envieux.

» Wrmonoc suit la méthode digressive de son maître, toutefois ses digressions sont moins longues, mais son style est extrêmement verbeux...

» Tout autres sont les caractères, les qualités des œuvres du IXe siècle sorties de l'école de Redon, entre autres, au premier rang, les *Actes des saints de Redon,* puis les Vies de *S. Brieuc,* de *S. Magloire,* de *S. Mewen* (ou S. Meen) et de *S. Léri,* etc. Toutes ces productions se distinguent par un style sans prétention littéraire, mais net, aisé, franc d'allure, peignant fortement, par des traits précis et pittoresques, les mœurs, les lieux, les hommes, les choses. »

Comme je l'ai déjà dit, les trois Vies de saint Guénolé se trouvent dans le cartulaire de Landevenec ; la Vie de saint Paul-Aurélien par Wrmonoc n'était plus connue que par l'abrégé qu'en avait fait un moine de Fleury-sur-Loire ; dom Plaine va nous apprendre lui-même comment, au cours de ses infatigables recherches, il eut le bonheur de la retrouver : « La Vie écrite par Wrmonoc était encore inédite. On la recherchait, mais en vain, depuis bien longtemps, quand je

la trouvai enfin à Paris (Bibliothèque nationale), parmi les manuscrits latins, elle portait le nº 12,942; à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain elle avait porté le nº 953; mais elle avait appartenu primitivement à l'abbaye de Cluny.....

« L'auteur de la Vie de saint Paul-Aurélien n'a pas de biographie... Il y a lieu de croire qu'il était originaire du pays de Léon, peut-être même de l'île de Batz. On peut, du moins, ce nous semble, tirer cette conjecture de la vénération particulière qu'il avait pour saint Paul et des localités qu'il mentionne dans le cours de son récit comme les ayant vues de ses yeux. »

C'est peut-être ici le lieu de dire que dans ses grandes lignes la Vie de saint Paul par Albert Le Grand ne s'écarte guère du récit de Wrmonoc, mais il y ajoute tout ce qui est relatif à saint Tanguy et au séjour de saint Joévin ou Jaoua en Cornouaille; il n'indique pas les nombreuses stations de saint Paul dans le pays de Léon.

SAINT JAOUA, TIGHERNOMAGLE ET KETOMEREN, ÉVÊQUES DE LÉON (A.-M. T.).

On a beaucoup discuté sur la situation que ces pieux personnages ont occupée près de saint Pol-Aurélien : étaient-ils vraiment ses successeurs? Le premier titulaire de l'évêché de Léon avait-il tout à fait déposé le fardeau de l'épiscopat, ou bien a-t-il seulement voulu se donner dans chacun d'eux un coadjuteur? Nous ne répondrons pas à ces questions, parce que nous ne croyons pas pouvoir les résoudre avec certitude, mais confiant dans l'autorité de M. de la Borderie, nous citerons ce qu'il dit sur les évêques auxiliaires que se donnaient quelques prélats, tant dans la Grande que dans la Petite-Bretagne. Voyons d'abord ce qui, d'après le savant historien, se passait en Cambrie au cours du VIe siècle : « Au sommet, un évêque principal dont la primatie (si le mot n'était bien gros pour la chose, disons seulement la supériorité) n'est point attachée à un siège, mais ambulatoire, de façon à se fixer toujours sur la tête du plus digne. Cet évêque principal est en même temps le chef du monastère; la vie de saint Teliau parle à chaque instant des frères et des disciples qui l'entourent. — Pour l'assister, l'éclairer dans son gouvernement épiscopal, il y a près de lui une assemblée, *le synode,* dont les membres sont désignés sous le nom de *majores,* ce qui embrasse les ÉVÊQUES et les abbés et en général tous les personnages notables de l'ordre ecclésiastique. Ce synode délibère sur toutes les affaires importantes de la région. Il va même jusqu'à donner parfois des abbés aux monastères; il concourt, avec L'ÉVÊQUE PRINCIPAL, à former ces arrondissements épiscopaux, variables, qui étaient confiés à des évêques auxiliaires, souvent sans doute à des abbés-évêques. Tout cela compose une organisation ecclésiastique passablement différente de ce qui existait en Gaule et dont nous devons retrouver la trace dans les établissements formés sur la terre armoricaine par les émigrés de l'île de Bretagne. » (Tom. I, p. 278).

Après avoir lu ces lignes on comprendra mieux ce qui suit :

« Saint Paul-Aurélien paraît avoir usé assez largement de ces évêques auxiliaires, dont l'emploi, nous l'avons vu, était fréquent dans l'île de Bretagne. Parmi ces auxiliaires on doit compter... *Johevius* ou *Jaoua* et *Tighernomagle* nommés dans la vie de saint Paul; et enfin cet illustre apôtre se déchargea tout à fait de l'épiscopat entre les mains de *Ketomeren* qui lui survécut. » (Tom. II, p. 268).

LES RELIQUES DE SAINT PAUL-AURÉLIEN (A.-M. T.).

Albert Le Grand avance plusieurs erreurs sur les reliques de saint Paul : non seulement il n'est pas exact que saint Goulven *les leva de terre,* mais au temps de Wrmonoc, elles étaient toujours dans le tombeau. L'évêque de Léon *Libéral* n'était pas homme à s'occuper

de rendre honneur aux reliques des saints ; il fut du nombre des prélats simoniaques qui donnèrent leur démission sur les injonctions de Nominoé. Ce fut l'évêque Mabbon qui transporta les reliques de saint Paul à Fleury où Saint-Benoît-sur-Loire (et non Saint-Florent) vers 954, par conséquent quand le danger des profanations normandes avait cessé d'exister ; Mabbon ne revint point à son église et mourut à Fleury.

Les reliques du saint apôtre de Léon furent traitées avec grande vénération par les moines de cette abbaye ; « la châsse de saint Paul fut mise, dit dom Lobineau, auprès de celle de saint Benoit, et toutes les deux furent couvertes d'une caisse revêtue d'argent. » On ne sait pas d'une manière précise ce qu'elles devinrent depuis le pillage du monastère par les calvinistes, mais il est bien probable qu'elles furent livrées aux flammes après avoir été l'objet des moqueries et des blasphèmes des huguenots, ces doux apôtres de la tolérance.

Il ne subsiste donc plus des reliques de saint Pol que son étole à l'île de Batz, son chef, un os d'un bras, une phalange d'un doigt, enfin sa cloche conservés dans sa cathédrale.

Où, comment et par qui ces restes vénérables furent-ils soustraits aux profanations des terroristes ? — J'ai fait tout ce qui était possible pour arriver à le savoir et mes perquisitions sont demeurées parfaitement inutiles.

Le 18 juillet 1889 j'étais à Saint-Pol de Léon ; depuis plusieurs mois je publiais dans la *Semaine religieuse* une série d'articles sur « Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs (1). » J'avais à parler des reliques du saint ; j'avais quelques raisons de croire que les *authentiques* qui s'y rapportaient étaient enfermés dans les reliquaires ; je me fis donc autoriser par Mgr Lamarche à briser les sceaux qui pourraient se trouver sur les deux châsses, et après l'examen du contenu, à sceller de nouveau les reliquaires au moyen du sceau à ses armes qu'il voulut bien me confier. Je trouvai intacts plusieurs cachets de cire rouge aux armes de Mgr Nouvel, et ayant ouvert les reliquaires j'y découvris suivant mes prévisions les pièces établissant la reconnaissance des reliques de saint Pol par Mgr Dombideau de Crouseilhes le 6 juillet 1809, sur le témoignage de MM. de Poulpiquet et Le Dall de Tromelin, ses vicaires généraux, et qui autrefois comme chanoines de Léon avaient vu et porté solennellement ces mêmes reliques. Outre les restes de saint Pol, ils avaient reconnu également une Epine de la Couronne de Notre-Seigneur, dans un tube de cristal ; des reliques de saint Hervé (avec différentes pièces s'y rapportant et dont nous aurons à parler à la suite de la Vie de ce saint) ; enfin une relique considérable du grand diacre martyr saint Laurent.

A l'authentique de Mgr Dombideau était jointe une autre pièce établissant que le 12 octobre 1839 M. Guillaume Le Toux, aumônier des Ursulines de Saint-Pol, en vertu d'une commission spéciale donnée le 25 mars précédent par Mgr de Poulpiquet de Brescanvel, (l'ancien chanoine de Léon, ancien vicaire général de Quimper, devenu évêque) retira les reliques précitées de deux boîtes « en bois ordinaire » et les déposa « dans des boîtes en bois d'ébène, soutenues par des socles, à quatre frontons funéraires, le tout avec astragales de citronnier, revêtues d'ornements argentés, et surmontées du buste de saint Paul. »

En effet, il avait bien raison de parler des frontons funéraires qui faisaient le plus bel ornement de ces chefs-d'œuvre du faux goût.

En publiant dans la *Semaine religieuse* le résultat de l'examen des deux reliquaires en question et de leur précieux contenu, j'insinuai que la dévotion aux reliques de saint Pol et au saint lui-même ne se manifestait guère. Cette affirmation, absolument conforme à la vérité, n'était pas donnée sous une forme blessante, pourtant elle excita certains mécontentements ; mais le

(1) Ces articles ont depuis été réunis en volume, l'édition n'en est pas entièrement épuisée ; cet ouvrage se trouve chez Mlle Cocaign et M. Lazennec, libraires à Saint-Pol de Léon. De concert avec M. l'abbé Abgrall j'ai aussi publié une Vie abrégée de saint Pol avec des illustrations très bien exécutées par la Société de Saint-Augustin, à Lille. Elle se trouve chez les mêmes libraires, à la sacristie de la Cathédrale de Saint-Pol de Léon, et chez M. J. Salaun, libraire à Quimper.

vénérable archiprêtre de Saint-Pol de Léon, M. Messager, n'eut plus qu'une pensée : remettre en honneur le culte du patron de sa cathédrale et de tout le Léon, et malgré certaines oppositions dont il fallait tenir compte il eut la joie d'arriver à son but. Il fit faire pour son bien-aimé saint Pol la plus belle châsse que purent créer un architecte comme M. Abgrall, un orfèvre comme M. Armand Calliat; et quand ce chef-d'œuvre fut prêt à recevoir son contenu, M. Messager malgré son âge et sa santé délabrée, fit organiser une fête d'une incroyable magnificence. Nous ne pouvons ici entrer dans les détails; la *Semaine religieuse* a rendu compte très longuement et très complètement des grandes fêtes des 4, 5 et 6 septembre 1897. Heureuses les villes où, comme à Saint-Pol, l'harmonie la plus parfaite, l'entente la plus cordiale existe entre l'autorité paroissiale et l'autorité municipale. Le Maire, M. le comte Budes de Guébriand, et tout son conseil prirent part très effectivement et très généreusement à cette organisation. La vieille capitale du Léon vit ces jours-là dans ses murs des pèlerins venus de bien loin, des prêtres de bien des diocèses, et presque tous les prêtres du diocèse de Quimper; autour du sanctuaire une belle couronne de prélats : Son Eminence le Cardinal Labouré, notre métropolitain, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo; notre évêque, Mgr Valleau ; Mgr Ardin, archevêque de Sens; Mgr Potron, de l'Ordre de saint François, évêque de Jéricho ; Mgr Dubourg, évêque de Moulins; le Révérendissime Dom Bernard II, Abbé de Notre-Dame de Thymadeuc, de l'ordre de Citeaux; Mgr J. Dulong de Rosnay, prélat de la maison de Sa Sainteté.

A la grand'messe, le dimanche 5, Mgr l'Evêque de Moulins prononça *en breton* le panégyrique de saint Paul-Aurélien. Jamais un saint ne fut mieux loué; jamais notre vieille langue ne fut mieux parlée.

Un an après, le souvenir de la translation était célébré dans une belle fête que je n'ai pas eu le bonheur de voir, mais dont il m'est arrivé quelques échos; cette fois ce ne fut pas le breton mais ce fut la langue française qui servit à l'éloge du saint évêque, et l'orateur fut Mgr Dulong de Rosnay; si je n'ai pas entendu ce panégyrique, j'ai eu du moins la joie de le lire (1).

Depuis les fêtes de septembre 1897 la dévotion à saint Paul-Aurélien n'a cessé de se manifester devant ses reliques toujours exposées sur le gracieux autel surmonté du reliquaire et d'une bien belle statue (2). Ce n'est qu'un retour à un passé lointain, comme le prouvera le récit suivant que j'emprunte encore à M. de la Borderie : « Le diacre Bili, dans le dernier chapitre de sa Vie de saint Malo, raconte que se trouvant, un certain mois de janvier, au pays de Léon dans la ville de Castel-Paul où résidait alors l'évêque Dotwoion, il alla un jour avec quelques clercs se promener du côté de la mer, pour s'exercer ensemble au chant psalmodique. Dans cet exercice musical il y avait des pauses plus ou moins longues remplies de vives causeries — et sur quoi? sur les vertus, les mérites des saints de Bretagne. Naturellement les Léonais vantaient beaucoup leur saint Paul. Mais un prêtre du diocèse d'Aleth, du plou de Giliac (aujourd'hui Guillac), appelé Budhoiarn, qui était là d'aventure, se permit d'égaler, de préférer même à Paul-Aurélien son patron saint Malo. Un clerc de Castel-Paul, appelé Licon, releva vivement le gant et s'écria :

« — Il n'y a pas, dans toute la Bretagne, un saint qui vaille notre saint Paul !

« Au même instant une troupe d'oiseaux de mer qu'on appelait des *albigants* (3) vint s'abattre dans la campagne où se promenaient les clercs. Licon, pour décider du mérite respectif des deux patrons, proposa de lancer des pierres aux albigants en invoquant tantôt l'un, tantôt l'autre. Lui-même, quand il invoquait Malo tuait des albigants, quand il invoquait saint Paul il les manquait. — D'où joie immodérée de Budhoiarn et triomphe de saint Malo, à qui l'évêque de Léon lui-même décerna dans son diocèse de nouveaux honneurs. »

(1) Edité chez Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

(2) L'autel a été dessiné par M. l'abbé Abgrall et la statue est une des meilleures qui soient sorties des ateliers de M. Cachal-Froc.

(3) Ces oiseaux ressemblaient, dit-on, à des oies de petite taille.

VOYAGES DE SAINT POL-AURÉLIEN (J.-M. A.).

La vie de saint Pol dans Albert Le Grand, n'est pas aussi détaillée que celle qui fut écrite en 884 par Wrmonoc, moine de Landévennec, sur les ordres de son abbé Wrdistin, qui lui-même rédigeait en ce moment la vie de saint Guénolé. Le manuscrit de Wrmonoc a été publié par Dom Plaine dans les *Analecta bollandiana*, 1882, t. 1er, p. 108. Le récit de Wrmonoc ne concorde pas en tous points avec celui d'Albert Le Grand, notamment en ce qui concerne le voyage du saint à travers le pays pour arriver à la ville de *Castel* et à l'île de Batz. Après son départ de l'île d'Ouessant, Albert Le Grand le fait débarquer à Kernic, entre Plounévez-Lochrist et Plouescat, Wrmonoc au contraire dit qu'il vint tout droit au rivage qui se trouve en face d'Ouessant, et que son navire toucha terre à l'île Melon, *Mediona*, (en Porspoder), près du rocher appelé *ar marc'h du*, le cheval noir, et qui est toujours désigné sous ce nom. De là il va se fixer sur le terrain de Ploudalmézeau, *in plebe Telmedoviæ*, installe un de ses neveux dans un domaine qui de son nom prend la dénomination de Villa de Pierre, *Villa Petri, Kerber*, village qui existe encore maintenant entre le bourg de Ploudalmézeau et celui de Lampaul. En cet endroit de Lampaul-Ploudalmézeau, *Lanna Pauli*, le saint établit un monastère, et à côté de l'église actuelle se voit toujours la fontaine dont il est parlé dans le récit.

Il ne reste pas longtemps dans ces parages. Averti de nouveau par un ange, il se met en route pour aller à la recherche du chef qui gouverne ce pays. Quel fut le chemin qu'il suivit? Wrmonoc dit qu'il alla à un endroit que les habitants appelaient *Amcinim lapideam* et que dom Plaine croit être le *Grouanec* en Plouguerneau, quoique Grouanec, qui signifie rempli de gravier, ne corresponde pas parfaitement au terme *lapideam* qui signifie : couvert de pierres ou de cailloux. Il faut dire cependant que, d'après la tradition du pays, saint Paul aurait passé dans cette région, en traversant la rivière d'Abervrac'h sur le vieux gué gaulois ou romain appelé *pont Crac'h* et en faisant sourdre les trois fontaines de la chapelle de *Prat-Paol* dont il est parlé dans le récit et qui existent encore. Il faut ajouter aussi que la narration de Wrmonoc semble entachée de redondance et d'exagération pour ce qui est des circonstances qui donnent occasion au jaillissement de ces trois sources, puis ses explications sont embrouillées en indiquant le chemin que suivit saint Pol pour se diriger vers l'oppidum de Castel ; il y a encore une invraisemblance dans ce fait que le porcher du comte Withur le rencontrant à Plouguerneau se propose de le guider jusqu'à l'île de Batz, à une distance de quatorze lieues, c'est-à-dire à deux bonnes journées de chemin. Est-ce bien à Plouguerneau qu'il rencontra ce porcher ?

Quoi qu'il en soit, saint Pol avec ses compagnons arrivant à l'ancien oppidum, entra par la porte monumentale qui se trouvait du côté de l'ouest, et cela correspond bien au point où aboutit l'ancienne voie romaine venant de cette direction, c'est-à-dire à la *rue des Carmes*, près de l'emplacement du vieux couvent des Carmes aujourd'hui détruit. On trouve encore dans cette rue, si je ne me trompe, l'ancien pavé romain composé d'un béton très dur, un peu rongé par l'eau du ruisseau qui coule au milieu de la chaussée. Tout près est la fontaine que saint Pol trouva et bénit, vénérée maintenant sous le nom *Lenn ar gloar*, fontaine de la gloire, à moins que ce ne soit une autre fontaine voisine qui a été comblée et qui était connue sous la dénomination de *Feunteun Baol*, fontaine de saint Pol.

Il est à croire que dans ses déplacements, saint Pol a dû suivre des chemins déjà tracés, c'est-à-dire des voies gauloises ou romaines. De Lampaul-Ploudalmézeau à Plouguerneau on ne trouve pas de vestiges certains de voie romaine ; cependant des indices assez importants semblent indiquer qu'il en existait une, suivant à peu près la direction du chemin actuel de Ploudalmézeau à Tréglonou. Les restes de tuyaux d'aqueduc qui se trouvent près du manoir de Mesnaot, en Plouguin, non loin de la chapelle de Loc-Majan, le trésor de monnaies de bronze et de vases

d'argent enfoui dans la lande de Méjou-Radenoc, en Saint-Pabu, disent que les Romains ont opéré dans ces parages et y possédaient un établissement considérable. Saint-Pol dut passer ensuite par Tariec et par Lanveur de Lannilis pour traverser l'Abervrac'h à Pont-Crac'h et arriver à Prat-Paol et au Grouanec. Là il trouvait la grande voie romaine reliant Carhaix à Plouguerneau, en passant par le Folgoët. En suivant cette voie jusqu'au grand établissement de Kérilien, en Plounéventer, il prenait un embranchement qui le conduisait à l'oppidum de Castel par Lanhouarneau et Berven, sur les bords duquel on a signalé des tuiles à rebord à Coat-Merret et à Kermorvan.

Un autre voyage que fit saint Pol, et dont il est parlé dans la vie de saint Jaoua, au 2 mars, n° XI, c'est le trajet qu'il fit en conduisant du Faou le dragon qui avait désolé ce pays, pour aller le conduire à l'île de Batz. Là encore les apparences semblent indiquer une vieille voie romaine reliant le Faou et Saint-Pol-de-Léon, sans compter quelques monuments et les traditions conservées dans le peuple et semblant donner toute probabilité à la légende. Près du pont du Faou il y a encore un point de la rivière désigné sous le nom de *Toul-ar-Sarpant*, trou du serpent. Le chemin ancien, correspondant assez bien avec la route actuelle, est jalonné sur son parcours par des vestiges romains : tuiles à Roudouguen, en Hanvec, et au bourg de Saint-Eloy, substructions et tuiles au Falzou en Sizun, et magnifique camp retranché à Castel-doun, tuiles au bourg de Lampaul-Guimiliau et à la croix de Traon-ar-Vilin, ainsi qu'à Kerjean en Guiclan. De là le chemin s'en va tout droit sur Saint-Pol en suivant les hauts plateaux sur le terrain de Guiclan et de Plouénan ; il était très fréquenté encore, il y a cinquante ans, sous le nom de *Bali-Castel*.

A 400 mètres à l'est du bourg de Lampaul, ce chemin croise la grande voie romaine allant de Carhaix à Plouguerneau et c'est précisément en cet endroit que saint Pol s'arrêta pendant que le grand serpent alla chercher le petit au Faou ; à ce carrefour se dresse une croix nommée *Croas-Pol*, et le petit bois qui se trouve sur le versant regardant le bourg s'appelle toujours *Coat-ar-sarpant*, bois du serpent. Le même nom a été conservé à un autre petit bois voisin de Saint-Jacques de Lézérazien, toujours sur le bord du même parcours. Deux fontaines, portant le nom de *Feunteun-Bol*, se trouvent aussi le long de cette voie, l'une à Lampaul, près de la croix de Traon-ar-Vilin, l'autre dans Guiclan ; celle de Lampaul est presque monumentale et renferme dans une niche la statue du saint que les matrones du village viennent parer et habiller la veille de sa fête, 12 mars. Cette fontaine est en vénération et est l'objet d'un pèlerinage local. Tous ces monuments et souvenirs sont comme des témoins du passage du grand évêque thaumaturge.

MONUMENTS DE SAINT POL (J.-M. A.).

Etole.

En parlant de l'extermination du dragon de l'île de Batz, Albert Le Grand dit que, pour le capturer, saint Pol lui passa au cou son étole. L'église de l'île de Batz conserve précieusement une relique vénérable désignée sous le nom d'*Etole de saint Pol-Aurélien*. C'est une longue bande d'étoffe découpée dans un tissu ancien, et dans laquelle on remarque des fragments d'un dessin se répétant uniformément. Pour avoir le dessin complet, il faut juxtaposer les deux extrémités de l'étole et alors on reconnaît parfaitement le sujet qui y est représenté : ce sont deux chasseurs montés sur des chevaux et se trouvant en face l'un de l'autre, ou affrontés. Chacun d'eux porte un faucon sur le poing ; entre les pieds des chevaux on voit courir les chiens des cavaliers. Le tissu est de soie très forte ; le dessin n'est ni brodé ni broché, mais tissé au métier. Les teintes, quoique défraîchies, sont assez bien conservées ; ce sont le bleu, le jaune-brun et le blanc. On ne peut pas assurer que cette étole soit celle qui a servi à saint Pol pour dompter le dragon et le mener en laisse, mais on peut avancer sans hésitation qu'elle a pu

parfaitement lui appartenir, sinon comme étole liturgique, du moins comme bande d'ornement. Ces étoffes représentant des animaux ou des personnages affrontés se fabriquaient en Assyrie et en Perse bien des siècles avant notre ère. Du temps de saint Pol et de Childebert elles étaient dans le commerce courant, grâce aux relations avec l'Orient, et il n'y a rien d'étonnant que le roi franc ait fait un pareil don à notre évêque lorsqu'il lui donna l'investiture.

Cloche.

La cloche du roi Marc, retrouvée merveilleusement à l'île de Batz et donnée à notre saint par le comte Withur, est conservée à la cathédrale de Saint-Pol. Elle n'a point la forme circulaire des cloches actuelles; elle affecte la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire à côtés inégaux avec angles arrondis. Les deux grands côtés de l'orifice mesurent 0m 18, les deux petits côtés, 0m 16; la hauteur totale est de 0m 19. Le poids de cette cloche vénérable est de huit livres et demie. Il existe encore dans le pays deux cloches analogues à celle-ci comme forme et comme dimensions approximatives : ce sont celles de saint Goulven à Goulien, près de Pont-Croix; celle de saint Mériadec à Stival, près de Pontivy, sans compter celle de saint Symphorien à Paule, canton de Maël-Carhaix, mais cette dernière est hexagonale. Toutes quatre ont été fondues et non fabriquées au marteau. C'était une industrie contemporaine, et saint Gildas, condisciple de saint Pol, excellait à fondre des cloches.

Wrmonoc, dans son récit de la vie de saint Pol, constate la vénération qui s'était attachée à cette cloche miraculeuse : « Par les mérites de saint Pol, non seulement elle fait disparaître bien des maladies, mais elle a rendu la vie à un mort... » Cette vénération s'est perpétuée et se continue de notre temps; la cloche de saint Pol est toujours l'objet d'un culte plein de confiance, et aux fêtes annuelles du saint Patron les fidèles viennent en foule se faire imposer la cloche sainte sur la tête pour se guérir ou se préserver des maux de tête et de la surdité.

Eglise ensablée de l'Ile de Batz.

Sur l'emplacement du monastère fondé par saint Pol à l'île de Batz, fut construite une église assez vaste qui, dans le cours des siècles, fut envahie et entièrement couverte par les sables chassés par le vent. Vers 1850 ou 1860 on la déblaya mais d'une manière maladroite, en dégageant d'abord entièrement la nef du sable qui l'encombrait, de sorte que la charge qui restait dans les bas-côtés renversa les piles et les arcades. Il reste cependant en place trois ou quatre arcades dans le transept nord ainsi que les bases des piliers, des deux côtés de la nef, une bonne partie des murailles et même tout le pignon ouest avec son petit campanile, assez pour pouvoir reconstituer tout l'ancien édifice qui mesurait 26m 60 de longueur intérieure sur 10m 20 de largeur entre nef et bas-côtés. C'est une église romane de style absolument primitif, avec piliers carrés de 1m 00 sur 0m 75 de section, hauts de 2m 40 et supportant des arcades à plein-cintre de 2 mètres de diamètre, sans chapiteaux, ni tailloirs, ni aucune sorte d'ornement. Ce n'est que dans les arcades du transept et dans l'ouverture des deux petites chapelles en cul-de-four que l'on trouve des semblants de tailloirs. Cette construction est-elle du XIe siècle, ou bien est-elle du IXe ou du Xe ?

Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

Cette église cathédrale, commencée vers 1230 par l'évêque Derrien, a son grand portail ouest, ses clochers, sa nef et son porche midi construits dans le style du XIIIe siècle, et l'on y remarque des détails très heureux de l'architecture de cette belle époque. La façade ouest présente un porche largement ouvert, surmonté d'une plate-forme au dessus de laquelle sont percées trois fenêtres élancées. Plus haut, rejoignant les deux tours, règne une galerie à

arcades bien découpées, et sur une dernière plate-forme court une balustrade à ciel ouvert. Les deux clochers, quoique trapus comparés au Creisker, offrent des motifs très riches et décèlent une grande habileté dans la construction. La façade du midi se développe le long de la grande place avec son porche des apôtres, ses fenêtres hautes et basses, ses deux rangs de galeries portées sur des corniches sculptées, son petit clocher du chapitre, sa grande rosace du transept; puis vient le collatéral du chœur et l'abside entourée de contreforts et d'arcs-boutants. A partir du transept l'œuvre est du XVe siècle et conçue dans le genre flamboyant. La façade nord est masquée en grande partie par le presbytère et les bâtiments de l'Hôtel-de-Ville, ancien palais épiscopal. On y trouve les mêmes caractères architectoniques que sur la façade sud; même dans le bras du transept on voit encore certaines parties conservées de l'ancienne cathédrale romane.

A l'intérieur la vue est d'un effet saisissant. La nef, construite en belle pierre de Normandie à la teinte crêmée et harmonieuse, est composée de piliers tapissés de fines colonnettes, aux chapiteaux admirablement sculptés, et d'arcades aux moulures d'une finesse extrême. Si l'on avance jusqu'au bout de la nef le saisissement augmente; on se trouve devant une vraie forêt de colonnes, grosses piles du transept et de l'entrée du chœur, colonnes des branches de croix, des collatéraux et des déambulatoires se combinant, s'enchevêtrant dans un ensemble des plus grandioses et des plus harmonieux. A notre droite est la grande rose du transept midi, avec son admirable verrière, œuvre de M. Lobin, de Tours, la plus belle page de peinture sur verre qui ait été exécutée dans notre pays. Puis en face de nous se déploie le chœur dans la pure beauté de ses lignes et de ses arcades, avec ses galeries flamboyantes couvertes de moulures serrées et de fines sculptures, et surtout avec ses soixante-six stalles à baldaquin, vrais chefs-d'œuvre de menuiserie gothique. Autour des collatéraux du chœur sont rangées de nombreuses chapelles, et le long de la haute clôture de pierre sont disposés de petits autels anciens et plusieurs tombeaux d'évêques.

Autel des Reliques.

La seconde chapelle du collatéral nord, dite précédemment chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, est destinée désormais, depuis la grande fête de la Translation, en 1897, à être la chapelle des reliques. Un nouvel autel en chêne y a pris place, exécuté par M. Denis Derrien, de Saint-Pol. Les panneaux de cet autel sont décorés d'arcades et de motifs empruntés à la vieille chapelle de Notre-Dame des Fontaines au Carmel de Morlaix. Au dessus du gradin est un baldaquin vitré porté sur deux colonnettes, abritant la châsse monumentale qui contient les reliques. Le fronton, orné de clochetons et de crossettes de feuillages, est surmonté de la statue de saint Pol menant le dragon en laisse au moyen de son étole. Afin que ce dragon ait l'allure et les dimensions terribles que lui donne le récit de Wrmonoc, son corps se déploie et se contourne en replis tortueux pour former comme une crête au dessus du faîtage de la toiture.

Conformément à la pratique ancienne observée dans la plupart des autels de reliques, un petit couloir reste libre pour passer directement sous le reliquaire et se mettre plus immédiatement sous la protection des Saints. Des lampes et un brûle-cierges complètent la décoration de l'autel.

Le nouveau Reliquaire.

En vue de la grande fête de la translation solennelle des reliques insignes de saint Pol-Aurélien, en 1897, pour qu'elles fussent désormais abritées dans un reliquaire digne d'un si riche trésor et pussent être exposées à la vénération des fidèles, M. Messager, curé-archiprêtre et les membres du Conseil de fabrique chargèrent M. l'abbé Abgrall, chanoine honoraire et architecte, de composer et dessiner une châsse monumentale dont l'exécution a été confiée à M. Armand Calliat, éminent orfèvre à Lyon. Cette châsse en bronze doré mesure

1 mètre de longueur sur 0m,65 de largeur et 0m,77 de hauteur, et pèse 120 kilogrammes. Elle a la forme traditionnelle des châsses du moyen-âge, c'est-à-dire qu'elle affecte la forme d'une église avec nef et bas-côtés, mais cela dans le caractère et les lignes qui conviennent à un travail en métal. La façade principale est composée de trois arcades, séparées par des colonnes à bases et chapiteaux XIIIe siècle, qui portent un fronton encadrant une ouverture en trèfle dans laquelle est exposé le *Chef* vénéré de saint Pol, comme l'indique l'inscription émaillée qui l'entoure :

CAPVT SANCTI PAVLI EPISCOPI LEONENSIS.

L'arcade du milieu contient l'os du bras du même Saint :

E BRACHIO EIVSDEM.

Toute œuvre doit avoir sa physionomie, sa caractéristique particulière indiquée par son affectation spéciale, par le personnage ou le saint auquel elle est consacrée. Ici les miracles mêmes de saint Pol fournissaient une partie de cette ornementation symbolique. Notre Saint a dompté deux dragons, celui de l'île de Batz et celui du pays du Faou. Donc sur les rampants du fronton on a posé deux dragons ailés, à l'allure fière et terrible, au dessin vigoureux et archaïque ; autour de leur cou est enlacée l'extrémité de l'étole dont le milieu vient s'enrouler autour de la crosse ou bâton pastoral qui forme l'antéfixe de cette façade.

De plus, comme la ville de Saint-Pol a toujours conservé en breton son ancienne dénomination de château, *Castel-Paol,* il était bon de rappeler cette idée en donnant à notre petit monument une tournure féodale et c'est ce qui a été fait en transformant les corniches en une double ceinture de créneaux et de machicoulis, coupée au droit des colonnettes latérales par des tours crénelées. Sur chacun des côtés ces colonnettes délimitent trois arcatures dans lesquelles sont enfermées : l'*Omoplate* et la *Vertèbre* de saint Hervé, ainsi que l'*Os du fémur* de saint Laurent, et un fragment considérable d'un *Ossement* de saint Jaoua ou Joévin, provenant de son tombeau de Plouvien, ainsi qu'il est dit dans l'annotation à la fin de sa vie, au 2 mars, page 56.

LAMPAUL-GUIMILIAU.

Après la cathédrale de Léon, la plus belle église bâtie sous le patronage de saint Pol est celle de Lampaul-Guimiliau, où il passa en conduisant le dragon du Faou et où il fonda un monastère analogue à ceux de Lampaul-Ploudalmézeau, Kerlouan, Plougar et Mespaul. Cette église a dû être construite pour remplacer un édifice roman dont il ne reste aucune trace. La partie la plus ancienne est le porche gothique qui porte la date de 1533, au haut duquel est une statue en pierre de saint Pol, avec le dragon ailé à ses pieds. Ce porche s'ouvre par une grande arcade ornée de plusieurs guirlandes de feuillages sculptés et évidés ; à l'intérieur, des niches richement découpées abritent les statues des douze apôtres, et au fond les encadrements des portes géminées et le bénitier sont d'un travail remarquable. Avec le grand clocher commencé en 1573 et malheureusement découronné, ce qu'il faut le plus admirer à l'extérieur c'est l'abside accompagnée de fort beaux contreforts et couronnée de toute une série de clochetons et lanternons formant une silhouette très mouvementée. Cette partie date de 1627.

A l'intérieur il y a toute une série de sept autels sculptés surmontés de grands retables à colonnes torses, avec bas-reliefs, statues, arabesques, feuillages, le tout du XVIIe siècle ; de plus on peut admirer la cuve et le baldaquin des fonts baptismaux, la tribune et le buffet des orgues, le sépulcre ou mise au tombeau, les bas-reliefs de la chaire à prêcher, le tref ou poutre sculptée supportant Notre-Seigneur en croix et les statues de la sainte Vierge et saint Jean ; sur la face de cette poutre sont représentées huit scènes de la Passion et sur l'autre côté, l'Annonciation et les douze Sibylles. A l'un des piliers de l'entrée du chœur est adossée une grande statue en bois de saint Pol ; il porte la mitre et la crosse et est revêtu d'une chape à beaux orfrois sur lesquels on voit la représentation de six apôtres.

Clocher de Lampaul-Ploudalmézeau.

Sur l'emplacement de l'ancien monastère se trouve l'église paroissiale. Cette église, qui date probablement du siècle dernier ou du commencement de ce siècle, est dépourvue de style, mais il n'en est pas de même du clocher qui porte la date de 1629 et qui est vraiment monumental. Comme ceux de Goulven, Saint-Thégonnec et Pleyben, il a été construit sur le flanc midi de l'église, de sorte que la partie inférieure de la base sert de porche latéral. Cette base est ornée à ses angles de puissants contreforts, et le couronnement est, comme à Pleyben et à Saint-Thégonnec, constitué par un grand dôme surmonté d'un clocheton en lanterne. A côté de l'église est la fontaine dont il a été parlé déjà.

Statues.

En dehors des églises et fontaines ci-dessus mentionnées on trouve encore de belles statues de saint Pol-Aurélien à Saint-Thégonnec, au-dessus de la porte de l'ossuaire, 1677 — à la Martyre, au fronton de l'ossuaire, 1619, — à Pencran, au-dessus de la porte de la sacristie, — et à Tréglonou, à la façade ouest.

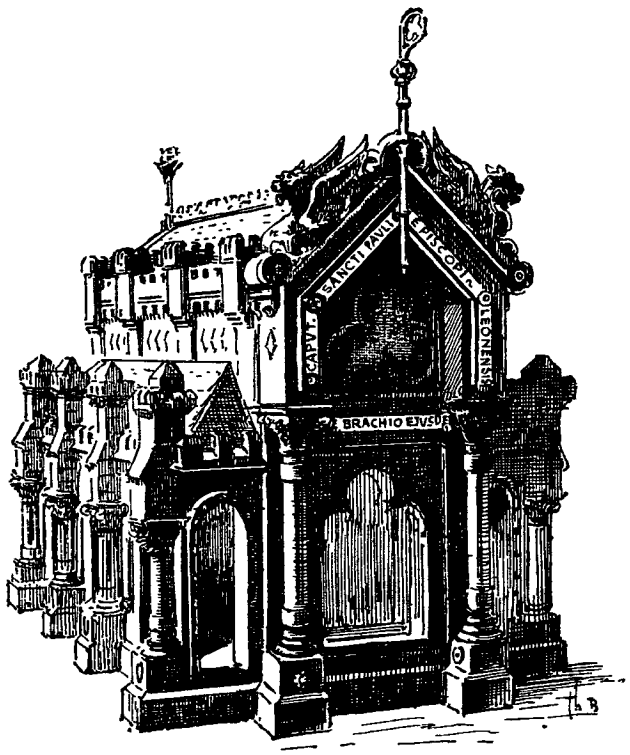

CHASSE MONUMENTALE DE SAINT POL.

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS D'AVRIL.

LA VIE DE S. GONERI,

Anachorete, Patron Titulaire de la Paroisse de Plougrescant, en Treguier, le quatriéme jour d'Avril.

SAINT GONERI estoit natif de la Grande Bretagne, que maintenant nous appellons Angleterre, qui, pour l'Amour de *Jesus-Christ,* quitta son pays, ses parens & ses moyens qu'il distribua aux pauvres; car s'estant transporté sur le rivage de la Mer, il s'embarqua & vint surgir en nostre Bretagne, à la coste de Vennes, d'où il passa plus avant en terre ferme, cherchant quelque lieu propre à la retraitte & contemplation; enfin, il s'arresta en une vaste forest au pays Vennetois, nommée *Brenguilli,* non gueres loin du Chasteau & Bourg de *Rohan;* là il bastit une petite Cellule & un Oratoire, dans lequel il disoit, tous les jours la Sainte Messe; lequel Oratoire est maintenant converty en une belle Eglise. Il étoit de haute stature, doüé d'une grande beauté corporelle, fort robuste de membres, vétu d'un long Cilice n'usant d'autre nourriture que de pain, d'eau, & quelques legumages, distribuant le reste des viandes qu'on luy donnoit en aumône aux pauvres, ausquels il les cuisoit sans en manger morceau. Il passoit les nuits entieres en Oraison, & les jours à travailler de ses mains pour eviter l'oisiveté; &, quoy qu'il fust grandement docte & lettré, il ne voulut de conversation parmy le monde.

II. En ce temps-là, il y avoit un Seigneur fort puissant en la Paroisse de *Noyale* prés *Pontivy,* nommé Alvandus, homme fort cruel, lequel retournant, un jour, de la chasse, appercevant S. Goneri qui disoit son service, le salua; Le Saint estoit tellement attentif à son Office, qu'il ne l'apperçut & ne le resalua pas, dont ce Seigneur se sentit tellement piqué & offensé, qu'il dist à ceux qui le conduisoient : « Qui est celuy-là qui, sans mon congé, demeure sur mes terres? Je vous asseure bien que je luy apprendray à qui il a affaire. » Son Senechal, qui lors estoit à sa suite, le voulut appaiser & luy dist que c'estoit un bon Prestre étranger qui avoit tout quitté pour l'Amour de Dieu & s'estoit retiré là pour faire penitence & prier Dieu pour le pays, homme

fort doux & simple, la Sainteté duquel Dieu avoit manifestée par plusieurs grands Miracles. Alvandus ne se tint pas satisfait de cette reponse de son Senéchal, mais commanda à ses laquais & palfreniers de luy amener le Saint. Ces canailles, qui ne cherchoient que proye, s'encoururent vers la Cellule du Saint &, l'ayant tiré hors, se ruerent sur luy, comme Loups affamez sur une pauvre brebis, les uns le frappans à coups de poings & de pieds, autres à grands coups de gaules de chasse & autres bastons, le battirent si outrageusement, qu'ils luy rompirent deux costes du costé droit & le laissérent pour demy mort. Le Senéchal, craignant que ces méchans garnemens ne fissent plus qu'il ne leur estoit commandé, les suivit le plûtost qu'il pût, ayant rendu le Seigneur Alvandus en son Manoir; mais il n'y pût si-tost arriver qu'ils n'avoient joüé leur tour.

III. Quand il vid le Saint en cét estat, il ne se pût tenir de pleurer, &, mettant pied à terre, chassa ces coquins, les menaçant d'étrener d'une corde celuy qui plus attenteroit à le toucher; puis, luy tendant la main, le releva. Lors, l'heureux saint Goneri, se prosternant à genoux, la larme à l'œil, suplia Dieu de leur pardonner cette offense, luy rendant graces de ce qu'il luy avoit plû luy faire l'honneur d'endurer quelque chose pour sa gloire. Mais Dieu vengea bien tost & bien rigoureusement cét outrage fait à son serviteur; car tous ces garnemens devinrent, sur le champ, tous étourdis; puis aprés, ils commencerent à trembler de tous leurs membres; ils perdirent la veuë & la parole, & la teste leur tourna sur le col, la bouche leur demeurant ouverte, sans se pouvoir fermer en façon quelconque. Les miserables, sentans, à ce coup, la pesante main de Dieu sur eux, se jetterent à terre aux pieds du Saint, &, levans les mains au Ciel, montroient signes de repentance; le Senéchal, voyant tout cela, monte hastivement à cheval & court à toute bride porter ces nouvelles à Alvandus, lequel s'en vint trouver le Saint, se jetta humblement à ses pieds, luy demanda pardon pour soy, & santé pour ses serviteurs.

IV. Saint Goneri, voyant Alvandus contrit & repentant, se rejoüissant d'avoir trouvé l'ocasion de gagner ces Ames à Dieu, se prit à les Catechiser & à leur annoncer la verité de l'Evangile en ces paroles : « Messieurs qui estes icy presens, puis qu'il plaist à Dieu que je vous annonce la verité, & que je vous voye disposez de l'écouter, je vous signifie qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui a creé le Ciel, la Terre, la Mer & tout ce qui est en iceux, Dieu Pere, Fils & Saint Esprit, trois Personnes en un seul Dieu, la seconde Personne de laquelle Trinité est descenduë du Ciel, s'est incarnée au ventre d'une Vierge par operation du S. Esprit (ainsi qu'il avoit esté prédit par les Prophetes) &, partant, est Dieu & Homme; lequel voulut estre Né, Circoncis, Baptizé par S. Jean; a operé de grands miracles, pour nous trahy par son Disciple Judas, flagellé des Juifs, condamné par Pilate, Crucifié, Mort, mis en un Tombeau, d'où il et ressuscita Glorieux & triomphant le tiers jour; est monté au Ciel, et sis à la Dextre de Dieu son Pere, d'où, à la fin des siecles, il doit venir juger les vivans & les morts. Voilà un sommaire de nostre Foy, laquelle, si vous voulez embrasser, vous jouïrez de la gloire & felicité eternelle qu'il a promis à ceux qui croiront en luy & le serviront fidellement & de tout leur cœur. »

V. Le Saint, les voyant tous disposez de recevoir la Foy, se mit en Oraison, supliant Nostre Seigneur de pardonner à ces pauvres gens l'injure qu'ils luy avoient faite & leur rendre leur santé; &, à peine avoit-il achevé son oraison, que tous ces pauvres miserables retournerent en parfaite santé; leur col se remit, la veuë leur revint & la parole aussi; ce qui estonna tellement Alvandus, qu'il se jetta, de rechef, aux pieds du Saint, luy demandant pardon de l'outrage qu'il luy avoit fait; &, en outre, le voulut mener en son Manoir & luy offrit tout son bien pour en disposer à sa volonté; mais le

glorieux Saint l'en remercia, luy disant qu'il avoit déjà tout quitté pour l'Amour de Jesus-Christ, & qu'il ne cherchoit pas les biens temporels, desquels il eût pû joüir licitement & abondamment en son pays; mais qu'il cherchoit les Tresors Celestes & éternels. Alvandus ne le voulut plus presser de cela; mais s'en retourna en son Manoir, tout consolé pour se voir soy & les siens gueris, quant au corps & quant à l'Ame; &, depuis, devint homme de bien, allant, tous les jours, entendre les saintes admonitions de S. Goneri, faisant de grandes aumônes & autres bonnes œuvres, perseverant en la Foy jusques à la mort.

VI. Depuis que le bruit eût couru par ce pays là de la punition exemplaire des serviteurs d'Alvandus & de leur guerison miraculeuse, le monde commença à frequenter le Saint; mais si souvent, qu'à peine, auparavant, eust-on trouvé une petite sente pour aller à son Hermitage, dans peu de temps, y eût un grand chemin battu & frayé, comme pour aller en quelque grosse Ville, les uns y allans pour le voir & se recommander à ses prieres, autres pour estre par luy Catechisez & instruits, autres attirez par le bruit de ses miracles; mais la pluspart pour recevoir guerison de leurs maladies & infirmitez; & tous s'en retournoient loüans & benissans Dieu, qui leur avoit donné un si saint voisin; mais le Saint, ayant en horreur ces frequentes visites, comme amy de la solitude & recollection qu'il estoit, pensa à quitter ou changer sa Cellule; mais il avoit beau faire, les miracles que Dieu operoit par luy le manifestoient toûjours.

VII. Advint qu'en certaines Nopces saint Goneri fut prié, par les parens des deux parties, pour celebrer la sainte Messe & faire la Benediction Nuptiale, se promettant tout bon-heur en ce nouveau Mariage par ses merites; le Saint s'y accorda & fit disposer tout ce qui y estoit requis, en une Chappelle qui estoit en des landes, prés la forest de Branguilli; tous y estans assemblez, le Saint se revétit des Ornemens Sacerdotaux, monta à l'Autel & commença la Messe de la tres-Sainte Trinité; sur le milieu de la Messe, l'ennemy du genre humain rompit la pierre & table d'Autel (soustenuë sur un pillier) laquelle se fendit par la moitié, sans tomber ny d'un coté ny d'autre, & se void, encore à present, comme miraculeusement là suspenduë en témoignage du miracle. Enfin, ne pouvant en ce lieu là trouver le repos, tranquillité & solitude qu'il désiroit, à raison du peuple qui venoit continuellement le visiter, non sans interruption de ses exercices, il quitta ce pays là & vint en Treguer.

VIII. Ayant doncques quitté le pays Vennetois & son premier Hermitage, il se vint habituer en la Paroisse de *Plougrescant*, au Diocese de Treguer, où il passa saintement le reste de ses jours au service de Dieu, qui le magnifia par grands miracles, tant en sa vie qu'apres sa mort. Il fut enterré là mesme, & a esté, du depuis, edifié une Chappelle en son nom, au Bourg mesme de Plougrescant; en laquelle, l'an de grace 1602, fut enterré feu Reverend Pere en Dieu, Messire Guillaume du Hallegoët, de la maison de *Kergresq*, en Plougrescant, Evesque de Treguer, en un sepulchre élevé qu'il s'y fit construire, & y fit une fort belle fondation. Le Chef de S. Goneri & quelques autres de ses Ossemens, enchassez en argent, sont gardez entre les autres Reliques en l'Eglise Cathedrale de Treguer, par lequel Diocese, y a plusieurs Chappelles dediées à l'honneur dudit Saint.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires M. SS. de l'Eglise Cathedrale de Treguer; du Proprium *Vennetois, lequel en fait memoire le 18. Juillet, et de l'ancien Legendaire M. SS. qu'ils en ont en l'Eglise Parrochiale de* Plougrescant, *Diocése de Treguer.*

ANNOTATIONS.

LA PREMIÈRE STATION DE SAINT GONERI EN BRETAGNE (A.-M. T.).

Le *Brenguilli* dont parle Albert Le Grand était situé au milieu des ombrages touffus de la grande forêt de Brecilien ou Brocéliande. D'après M. de la Borderie « une tribu païenne et armoricaine qui était allée sans doute dès le ve siècle y chercher un refuge contre les invasions barbares, s'y était approprié un territoire étendu appelé *Noala*, lequel forma depuis l'immense paroisse dite Noial-Pontivi. Sur le territoire défriché par Goneri se forma un *plou* dont les habitants ainsi que ceux de Noala l'accablaient d'hommages. Fuyant la vénération qui s'attachait ainsi à sa personne il remonta vers la côte nord, où il retrouva sa mère, sainte Eliboubane menant une vie sainte et solitaire dans un îlot verdoyant près de l'embouchure de la rivière de Tréguier (l'île Loaven). Lui-même vécut et mourut sur la côte voisine, où l'on voit encore son sarcophage et son ermitage, qui est devenu sa chapelle, près du bourg de Plougrescant. »

Une ancienne Vie de saint Tugdual dit que dans la prédication de la parole de Dieu le grand apôtre du pays Trécorois était accompagné d'un grand nombre de saints personnages; M. de la Borderie pense que ces compagnons étaient : l'historien même de saint Tugdual, Louénan, Ruilin, Kirec, Briac, Paulus, Mactronus, et « avec moins de certitude Maudez, Efflam, Goneri, qui tout au moins sont de la même époque et agirent dans le même esprit. »

LES RELIQUES ET LE CULTE DE SAINT GONÉRI (A.-M. T.).

Monsieur l'abbé Y.-M. Lucas, autrefois vicaire à Plougrescant, aujourd'hui recteur de Saint-Michel-en-Grève, a publié dans la *Revue historique de l'Ouest* une ancienne Vie de saint Gonéri et l'a fait suivre d'une étude sur les reliques et le culte du saint. M. de la Borderie qualifie ce travail d' « excellent. » Nous y relevons les détails qui suivent :

« Avant la Révolution, les reliques de saint Gonéri étaient conservées à Plougrescant, dans de magnifiques reliquaires d'argent. Les reliques furent relativement respectées, mais les reliquaires, véritables objets d'art et de valeur, furent emportés par les patriotes, comme le furent les reliquaires de saint Tugdual et de saint Yves à Tréguier.

» Les reliques de saint Gonéri avaient été canoniquement visitées et reconnues authentiques, le 13 mai 1638, par messire Louis du Moulin, recteur de Plougrescant, délégué de Mgr Noël Deslandes, évêque de Tréguier; le 6 avril 1648, par messire Jean du Sontfour, prêtre, chanoine et vicaire-général de Tréguier, agissant au nom et par ordre de Mgr Balthazar Grangier, évêque du diocèse; le 17 juillet 1747, par Mgr Charles-Guy Le Borgne de Kermorvan, évêque de Tréguier, à la demande de messire François-Ignace Le Gendre, sieur de Boisbrun, recteur de Plougrescant; le 25 juillet 1807, par M. l'abbé Pierre-Joseph-Marie Le Garat de Saint-Priest, ancien vicaire-général de Mgr Augustin-René-Louis Le Mintier, et ancien chanoine de la cathédrale de Tréguier, vicaire-général de Mgr Jean-Baptiste Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, et par lui délégué à la requête de messire Etienne-Gabriel-Marie-Arthur de Keralio, recteur de Plougrescant; enfin le 19 juillet 1813, par Mgr Caffarelli lui-même.

» En 1883 les reliques de saint Gonéri furent déposées dans la châsse qui les renferme actuellement et dont les paroissiens furent seuls à faire les frais; la souscription ouverte à cet effet par le recteur M. Le Rolland, et le vicaire M. Guénégou, s'éleva au chiffre de 1,200 francs. »

Si c'est là une marque de la dévotion qui s'attache fidèlement au saint patron de Plougrescant, elle n'est pas isolée; les malades viennent nombreux prier à son tombeau et en rapportent

par eux-mêmes ou par leurs mandataires un peu de « terre sainte » renfermée dans un petit sac de toile; les fiévreux se suspendent ce sachet au cou, jusqu'à complète guérison, et viennent alors le placer en ex-voto sur le tombeau du saint.

Cette pratique de dévotion est particulière aux diocèses de Saint-Brieuc et de Vannes; on peut en juger non seulement près des tombeaux de nos vieux saints, mais au cimetière de Pluneret près de Sainte-Anne d'Auray, sur la tombe du bon et saint prélat Mgr de Ségur, les petits sachets pleins de terre déposés par ceux qui reconnaissent avoir été guéris s'accumulent tous les jours. Dans le diocèse de Quimper, l'usage de prendre de la *terre sainte* ne se pratique qu'en l'honneur de saint Maudet, comme nous aurons occasion de le redire.

Outre la *terre sainte* on emploie aussi contre la fièvre « *l'eau de saint Gonéri.* » Un prêtre bénit cette eau en employant une formule approuvée d'ailleurs par l'autorité épiscopale après en avoir fait passer d'abord quelques gouttes sur les reliques du Bienheureux. Il se sert, à cet effet, d'un plat d'argent au milieu duquel est fixée sous un petit grillage une parcelle des reliques. Ce petit reliquaire porte le nom de son donateur : *Gonéri Le Pape, gouverneur à Saint-Gonéry, 1651.*

Les marins de la contrée ont aussi très grande confiance dans la protection du saint anachorète et mettent leurs voyages sous son patronage.

Mais si le culte populaire subsiste toujours, le culte officiel, le culte liturgique a été laissé de côté depuis la Révolution; le *Propre* du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier ne lui accorde même pas une pauvre commémoration.

Hymne de saint Goneri extraite du Manuscrit latin 1148 de la Bibliothèque Nationale. — XVe siècle.

Cette intéressante composition liturgique est calquée sur l'hymne admirable de saint Thomas d'Aquin pour les vêpres de la fête du Très-Saint-Sacrement : *Pange lingua gloriosi.*

Gonerio decantemus
Laudes et præconia,
Cordi vocem concordemus,
Sic stemus constantia
Ut cum Christo jubilemus
In cœlis. Alleluia.

Spe robustus, fide clarus,
Indutusque moribus,
Mundo placens, Deo carus
Erogatis opibus,
Sua linquit, sibi rarus
Et largus pauperibus.

Gonerius, dum recessit
Ex partibus Angliæ,
Ad populum mox accessit
Minoris Britanniæ;
Plebs ac clerus sibi cessit
Totius viciniæ.

Dum intendit, hic, culturæ
Terræ non fructiferæ
In se sentit oppressare
Vim turbæ pestiferæ;
Hunc feriunt, non de jure,
Rupto dextro latere.

Mox, dum Sanctum vi faciunt
Ad terram procumbere,
Iram Dei mox sentiunt
In ipsos descendere.
Res miranda! Cæci fiunt
Atque muti perpere.

Cum hoc ipsi percipiunt,
Moti pœnitentia,
Clamant corde, incipiunt
Poscere suffragia;
Sanitatem recipiunt
Alvandi præsentia.

Tunc Alvandus consolatur;
Cernens hoc miraculum,
Plebs exultat et lætatur,
Et statim per populum
Quod gestum est promulgatur
In sæculi sæculum.

Miraculis cumulata
Ilujus Armoricia,
Per suorum honoratur
Operum magnalia.
Laus in terris sibi datur
Et in cœlis gloria.

Patriarchæ consolantur,
Hunc prophetæ nutriunt,
Apostoli venerantur,
Martyres custodiunt,
Confessores famulantur,
Virgines obediunt.

Throni namque celsitudo,
Triplexque Gerarchia
Angelorum multitudo
Tota cœli curia,
Cœli, terræ latitudo,
Dant ei præconia.

Genitori Genitoque
Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus quoque
Sit et benedictio,
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio.
Amen.

℣. Gloria et honore coronasti eum, Domine.
℟. Et constituisti eum super opera manuum tuarum.

Ant. ad Magn.

O Goneri,
Decus cleri
Minoris Britanniæ.

O confessor,
Vitæ messor,
Memento familiæ :

Ut serpentis
Sævientis
Defendas a rabie,

Et nos reos,
Idoneos
Reddas cœli curiæ.

Autre antienne.

O Goneri, forma munditiæ,
Puritatis et continentiæ,
Ora Patrem misericordiæ
Ut in hac valle miseriæ,
Nos defendat a pravo scelere,
Ut, exuto mortali corpore,
Perfruamur æternâ requie.

OREMUS.

Deus qui populum tuum beati Gonerii confessoris tui atque eremitæ reficis meritis et exemplis, da nobis, quæsumus, sic de tua gratia refici, ut valeamus quæ promittis fidelibus adipisci. Per Dominum...

Ces formules vénérables ne font plus partie de la liturgie dans le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, mais elles ont été rééditées avec l'*imprimatur* de Mgr Boucher, pour satisfaire la dévotion particulière des prêtres et des fidèles.

LA CONVERSATION DE S. VINCENT FERRIER,

De l'Ordre des Frères Predicateurs en Bretagne; sa Mort, Canonization, et aucuns Miracles, le 5. Avril.

AYANT entrepris d'écrire les Vies des saints Patrons de la Bretagne Armorique, j'ay crû estre obligé de dire, en cet endroit, quelque chose du Glorieux S. Vincent Ferrier, l'un des Apostres de cette Province; non pas que je vüeille reciter sa Vie tout au long, puisque plusieurs Autheurs (1) l'ont amplement escrite; mais seulement (m'arrestant és bornes que j'ay prescrit à cét œuvre), quelque chose des œuvres admirables que Dieu a operé par luy en ce Duché, sa Mort & les particularitez de sa Canonization; ce que je feray succinctement, renvoyant le Lecteur à ce qu'en a escrit le R. P. Bernard Guyard, qui l'a recentement extraite des enquestes de sa Canonization & mise en lumiere. Cét homme Apostolique, natif de la ville de Valence, en Espagne, ayant parcouru toute l'Espagne, les Isles de Maillorque, Minorque, Sardaigne, Sicile, toute l'Italie, le Royaume de Naples, les Lombardies, le Milannois, l'Estat de Venise, la Savoye, le Piedmont, la Bourgogne, la pluspart des Etats d'Allemagne, les Païs-Bas, l'Angleterre & la France, faisant retentir toute l'Europe de ses admirables Prédications, vint enfin achever sa course en la Bretagne Armorique, où il arriva sur la fin de l'an 1416, attendu du Duc Jean V qui avoit envoyé vers luy à Nancy, en Loraine, puis à Bourges, en Berry, &, une troisiéme fois, à Tours, le supplier de venir en Bretagne, faire part à ses sujets des graces dont le Ciel l'avoit avantageusement partagé.

II. Il arriva par eau à Nantes, sur la fin de l'an 1416, & fut receu de l'Evesque, Clergé & Peuple de Nantes & conduit en la Ville; il se logea dans le Convent de son Ordre, où il rendit la veuë à une Dame de Tours, aveugle depuis plusieurs années; il Prescha au Cimetiere de S. Nicolas; & l'année 1418, il Prescha les Advens entiers en l'Église Cathedrale de ladite Ville, à la requeste de l'Evesque de Nantes, Frere Henry Le Barbu, où le Duc & toute sa Cour le furent oüir; en presence desquels, il guerit un pauvre homme Paralytique & perclus de tous ses membres depuis dix-huit ans, lequel, s'etant fait porter sur le chemin par lequel saint Vincent devoit passer, pour recevoir sa benediction & l'aumône des passans, le Saint, l'appercevant, le choisit parmi tous les autres, & luy dist : « *Mon amy, je n'ay ny or ni argent, mais je supplie Nostre Seigneur* » *Jesus-Christ de vous donner l'usage libre de vos membres;* » puis, ayant fait le signe de la Croix sur plusieurs endroits de son corps, le guerit sur le champ.

III. De Nantes, il vint à Vennes voir le Duc; lequel, dés qu'il eut nouvelles de l'arrivée du Saint en ses terres, avoit mandé par toutes les Villes par où il devoit passer, qu'on luy fist la plus honorable reception dont on se pourroit aviser. L'Evesque de Vennes, Amaury de la Motte, assisté des Chanoines & Chapelains de sa Cathedrale & de tout son Clergé, le Duc, la Duchesse, les Princes, Prélats, Barons & Seigneurs qui lors se trouverent en Cour, luy allerent au devant, & sortirent demie lieuë de la Ville pour le recevoir; il estoit monté sur un meschant Asne, & ainsi fut conduit en la Ville, suivy d'une innombrable multitude de peuple.

IV. Il alla directement à l'Eglise de saint Pierre, où il fit sa priere; &, encore que le Duc luy eust quitté son Palais de la Motte, & se fust retiré en son Château de l'Hermine,

(1) Pierre Rauzane de Palerme en 5 l. S. Antonin; Jean Anthoine Flamine; Leandre Albert, Salvus, Casseta, Vincent Justinien, François Diague et Abraham Bzovius tous Religieux de son Ordre, Surius, Ribadeneira et autres. — A.

il n'y voulut pas loger; mais dans la maison d'un simple Habitant de Vennes (1). Le lendemain, qui fut le quatriéme Dimanche de Caresme, il chanta la Messe & Prescha, non pas en la grande Eglise, parce qu'elle ne pouvoit pas comprendre la multitude du Peuple qui l'estoit venu oüir; mais sur un eschaffaut dressé en la place des Lices, devant le Château de l'Hermine, duquel les fenétres, creneaux, tours & gueritles estoient remplis de Peuple, aussi-bien que les places & ruës circonvoisines. Il continua à Prescher & dire Messe tous les jours en ce lieu jusqu'au Mardy de Pasques, qu'il prit congé du Duc, de l'Evesque & des Habitans de Vennes & se disposa d'aller prescher par les autres Villes & Paroisses de la Bretagne, suivi de plusieurs personnes de qualité, qui ne l'abandonnerent jamais en ce voyage. Il parcourut toute la Province & Prescha és Villes de *Guerrande, Auray, Rhedon, Guemenay, Rostrenen, Pontivy,* le *Crosix, Hennebont, Carhaix, Kemperlé,* où il logea dans le Convent de son Ordre (2), *Conckerneau, Pont-l'Abbé, Kempercorentin,* où il fust receu par *Bertrand de Rosmadec,* Evesque de Cornoüaille, *Les-Neven, S. Paul de Leon,* où *Alain II,* du nom, Evesque de Leon & son Clergé le receut; à *Morlaix,* & y fut logé dans le Convent de saint Dominique, où se void encore sa Chambre; il demeura quinze jours en cette Ville & alloit ordinairement prescher au haut de la ruë des Fontaines, lieu élevé par dessus la Ville, & le Peuple, pour l'ouïr, se rangeoit sur les douves et contre-escarpe du Château & au Parc au Duc, la Ville entre deux; nonobstant laquelle distance, sa voix estant si miraculeusement portée aux oreilles de ses Auditeurs, lesquels l'entendoient aussi-bien que s'ils eussent esté assis au pied de sa Chaire; en memoire duquel miracle, on bastit en ce lieu un petit Oratoire en son honneur (3), De *Morlaix* il alla à *Lannion, Land-Treguer,* dont l'Evesque, Mathias de *Coz-ker,* assisté des Chanoines & Chapelains de sa Cathedrale, le fut recevoir prés l'Eglise *Crekh-mikel, La Roche-Derien, Guen-Kamp,* & y demeura cinq jours logé dans le Convent de son Ordre; puis alla à *Chastel-Audren,* où les soldats de la Garnison du Château, s'estans mocquez de son Asne, il leur prédit que, dans peu de temps, les brebis & les asnes paisseroient sur les ruines & parmy les mazures & débris de ce Château; ce qui arriva ainsi, cette place ayant esté, trois ans aprés, démolie, en punition de l'attentat de ceux de Penthevre sur la personne du duc Jean.

V. De *Chastel-Audren* il alla à *Saint Brieuc,* où il fut receu de l'Evesque, *Jean de Malestroit,* & de tout son Clergé; passa à *Lamballe, Quintin, Jugon, Saint Malo,* où l'Evesque, *Robert de la Motte,* le receut; puis se rendit à *Dinan,* où il demeura dix jours logé dans le Convent de son Ordre; &, pendant ce temps, il Prescha souvent en la grande place, nommée le *Champ à Dinan,* où le Peuple se rengeoit de toutes parts; il poursuivit son chemin à *Dol,* où l'Evesque, *Estienne Coëuret,* le receut; vint, par *Antrain, Bazouges, Fougeres & Vitré,* se rendre à *Rennes,* où il fut receu de l'Evesque *Anseaume Cantemerle,* de tout le Clergé, la Noblesse, Magistrats & Bourgeoisie de la Ville; il se logea au Monastere de Bonne-Nouvelle, qui est de son Ordre, bien que l'Evesque de Rennes, luy eust laissé son Manoir, où son logis estoit préparé. Le Vaisseau de S. Pierre, ny aucune autre Eglise de Rennes, ne pouvant contenir l'innombrable affluence de peuple qui le venoit entendre, les trois jours qu'il fut à Rennes, il luy fallut prescher

(1) Le R. Pére Guyard l'appelle Robin le Scarb. — A.

(2) Aujourd'hui occupé par les Religieuses de la Retraite du Cœur de Jésus; on serait heureux de voir le souvenir de cet hôte illustre rappelé par une statue ou une verriere; mais cette charmante ville de Quimperlé ne présente nulle part l'image des saints qui ont vécu dans ses murs ou passé dans ses rues. Vous y trouverez bien sainte Philomene et sainte Germaine Cousin; vous y chercherez vainement saint Guthiern, saint Maurice, saint Colomban le patron de l'ancienne paroisse; et, quant au premier abbé de Sainte-Croix, saint Gurloes, il n'a que la vieille statue couchée sur son tombeau. — A.-M. T.

(3) Cet oratoire a esté démoli pour accommoder le monastere des Carmelites, en l'an 1626. — A.

en une grande place hors la ville, nommée la place Sainte-Anne, prés Bonne-Nouvelle.

VI. Estant à Rennes, un Gentil-homme Anglois le fut trouver de la part du Roy d'Angleterre, Henry, qui, au mois d'Aoust de cette année, estoit descendu, avec toute son Armée, à la Toucque en Normandie, & le pria de venir trouver ce Prince à Caën; ce qu'il fit; &, ayant séjourné quelques jours en sa Cour, pour tascher de moyenner une bonne paix entre les deux Couronnes, voyant qu'il ne pouvoit rien avancer en cette affaire, il s'en retourna en Bretagne, passa à Mont-fort, Josselin & Ploërmel, & se rendit à Vennes. Il seroit difficile d'exprimer le grand fruit qu'il fit en Bretagne, durant ce voyage & le reste de sa vie qu'il y séjourna; car si, passant seulement par les autres Royaumes, il a opéré des merveilles si grandes, que n'aura-t'il fait en cette Province, en laquelle il a passé deux années entieres? On a remarqué souvent qu'estant si foible & debile, tant à cause de sa vieillesse, que pour les austéritez dont il mattoit son corps, neant-moins, estant en Chaire, il avoit l'estomach autant sain, le geste & mouvement du corps autant libre, la parole aussi forte & à commandement, comme il avoit en sa jeunesse; ce qu'à bon droit on tenoit en rang de miracle. Allant par pays, il guerissoit les malades par l'imposition de ses mains, specialement ceux qui estoient incommodez de fiévre; il usoit ordinairement de cette forme d'Oraison tirée du texte de l'Evangile Marc, 16, : *Signa autem eos qui crediderint hæc sequentur : Super ægros manus imponent & benè habebunt.* Et puis il ajoûtoit aussi en Latin : *Jesus, Mariæ Filius, mundi Salus & Dominus, qui te traxit ad fidem Catholicam, te in ea conservet & beatum faciat, & ab hac infirmitate te liberare dignetur. Amen. C'est à dire en François :* « Jesus, » Fils de Marie, Salut & Seigneur du monde, qui vous a attiré à la Foy Catholique, vous » conserve en icelle & vous rende bien-heureux & vous daigne délivrer de cette maladie » dont vous estes affligez. Ainsi soit-il. »

VII. Connoissant qu'il estoit obligé à procurer le salut de tous indifferemment, grands & petits, sages & idiots, il instruisoit à certaines heures du jour (outre ses predications ordinaires) le simple peuple & les petits enfans, leur enseignant leur *Pater, Ave & Credo,* les Commandemens de Dieu & de l'Eglise; & encore bien qu'il leur preschast en Espagnol, qui estoit sa langue maternelle, neantmoins nos bas Bretons, les François, les Anglois, Flamands, Irois, Allemands & austres Estrangers qui, à raison des Hanses & Bourses que les Ducs de Bretagne entretenoient dans leurs Havres, trafiquoient en ce pays, l'entendoient aussi-bien que s'il eust parlé à chacun d'eux en son propre langage. Estant allé, une fois, au Chasteau de l'Hermine visiter sa fille spirituelle, la Duchesse de Bretagne, Jeanne fille du Roy de France Charles VI (1), lors enceinte, aprés plusieurs colloques & devis spirituels, cette Princesse le supplia de prier Dieu, à ce que l'enfant qu'elle portoit, vînt à Baptesme; alors le Saint, imprimant du pouce le signe de la Croix sur le busque de son corset, luy dist par esprit prophetique : « *Ma fille, sçachez que l'enfant que vous portez recevra le saint Baptesme, & de plus sera Martyr.* » Ce fut Monseigneur Gilles de Bretagne, lequel mourut prisonnier au Chasteau de la Hardoüinaye, l'an 1450, par le cruel traitement d'Artur de Montauban et ses complices, qui l'ayant, par leurs calomnies & impostures, rendu suspect au Duc François I, son frere, l'y firent étrangler. Plusieurs autres Dames, Damoiselles, Bourgeoises & autres

(1) Allain Bouchard és Annal. de Bret. l. 4. fol. 153 : Le bon saint homme, peu de temps paravant son trépas, se retira par devers la duchesse de Bretagne, madame Jeanne de France, laquelle estoit enceinte, et, aprés aucunes devises contemplatives, elle luy requist qu'il priast Dieu pour elle, à ce que l'enfant qu'elle portoit peust venir au St. Sacrement de baptesme, et il luy répondit qu'elle estoit grosse d'un fils qui seroit martyr. Depuis, elle enfanta un fils, qui fut nommé Gilles, dont cy-aprés je reciteray au long la piteuse mort. Laquelle ayant racontée au mesme liv., feüillet 175, il conclud ainsi : Et telle fut la glorieuse fin de ce jeune prince, par laquelle fut accomplie la parole que Monseigneur St. Vincent avoit dite à la bonne duchesse sa mere, estant lors enceinte de luy, laquelle luy pria qu'il luy plust reveler quel enfant elle portoit, et il luy dist, qu'elle estoit grosse d'un martyr. — A.

femmes, incapables de porter enfans, obtinrent, par ses prieres, exemption de leur sterilité.

VIII. Ses Confreres Religieux qui l'accompagnoient, le voyant déjà vieil, le suplierent instamment de retourner mourir en son païs ; mais luy, se souvenant de ce que Nostre Seigneur luy avoit dit, lors qu'il luy apparut en Avignon, qu'il devoit mourir (1) preschant l'Evangile és contrées Occidentales, il jugea que c'estoit en ce païs où il devoit mourir. Pressé neantmoins des importunes prieres de ses Freres ; considerant, d'ailleurs, que par l'Occident se pouvoit bien entendre l'Espagne, qui, au regard d'autres pays, est situé à l'Occident, il s'y accorda & prit congé des Vennetois en pleine Chaire, les ayant prié de se souvenir de la Doctrine qu'il leur avoit preschée. On ne sçauroit icy exprimer suffisamment le regret que toute la Ville receut de cette nouvelle ; mais le Saint s'y estant resolu, il leur fallut prendre patience. Sur la minuit, comme tout le monde reposoit, il sortit de la Ville, monté sur un pauvre Asne, suivy de ses compagnons, Religieux de son Ordre, & ne cesserent de marcher pendant le reste de la nuit pour avancer leur chemin ; mais le jour commençant à poindre, comme ils pensoient estre bien loin, ils se trouverent à la porte de la Ville ; lors le Glorieux Saint, se tournant vers ses Confreres, leur dist : « *Sus, mes Freres, retournons en ville, car cecy ne signifie autre chose, sinon que c'est la volonté de Dieu, que je meure en ce pays.* »

IX. Le bruit ayant couru par la ville de Vennes, que S. Vincent s'en retournoit, tout le peuple sortit les portes & luy vint au devant, chantant à haute voix : « *Benist soit celuy qui vient au Nom du Seigneur,* » & le conduisirent en son logis (qui estoit l'Hostel d'un Bourgeois de la ville, nommé le Faucheur) (2), toutes les cloches de la Ville sonnantes du méme bransle qu'elles ont accoûtumé aux grandes solemnitez. Estant rendu à son logis, il se tourna vers le Peuple et leur dist : « *Vous voyez, mes amis, que c'est la volonté de Dieu, que je retourne en vostre Ville, non plus pour y prescher, comme j'ay fait par cy-devant, mais bien pour y finir mes jours ; retournez-vous-en donc chascun chez soy & nostre bon Seigneur vous veuille recompenser de l'honneur que vous m'avez rendu ce jourd'huy.* » Ces paroles tirerent les larmes des yeux de tous les assistans, lesquels se retirerent extrémement affligez de ces nouvelles.

X. Le lendemain, il fut saisi d'une grosse fiévre, laquelle l'affoiblit extrémement ; cela n'empescha pourtant pas qu'il ne s'acquitast de son Service, & continuast les austeritez dont il usoit estant en pleine santé. La Duchesse, ayant eu avis de la maladie du Saint, sortit de son Palais & se rendit auprés de luy, & ne l'abandonna qu'il ne fust decedé. Il faisoit beau voir cette grande Princesse servir le Saint avec autant de soin, que si c'eût esté le Roy de France son Pere, ou le Duc son Mary. Voyant que sa maladie estoit mortelle, il apella premierement ses Freres (3), & leur prédit le jour de sa mort ; puis, requit venir son Pére Confesseur, auquel il fit une Confession generale de toute sa vie, & receut l'Absolution generale, que le Pape Martin V luy avoit concedée pour l'heure de sa mort. Ensuite, il demanda & receut ses autres Sacremens, avec tant de devotion & si grande abondance de larmes, qu'il forçoit les assistans à luy contribuer des leurs.

XI. Pendant sa maladie, nonobstant sa foiblesse, il prenoit, toutes les nuits, la discipline, jusqu'à effusion de sang ; &, quand les forces luy manquerent tout à fait, il conjura l'un de ses compagnons de luy rendre ce sanglant office.

(1) F. Abraham Bzovius, Annal. Eccles. post Baron, tom, 15. sub. A. C. 1419 num 3 : Venetiæ, quæ est hujus Britanniæ urbs, positus, à Fratribus qui eum sequebantur admonitus est ut in Hispanias reverteretur, etc. — A.

(2) Bouchard, liv. 4, f° 153 v. — Redeamus fratres mei, in urbem, nihil enim isthuc sibi vult aliud nisi sic visum esse Deo, ut hac regione defungar. — A.

(3) Convocavit igitur imprimis fratres suos, etc. Bzov. ibid. — A.

XII. Dés que le bruit de sa maladie fut divulgué par la Ville, l'Evesque, les Magistrats & plus apparens de la Ville le furent visiter; ausquels aprés plusieurs discours, il dist: « *Messieurs, si vous voulez vous souvenir de ce que je vous ay presché, ces deux dernieres* » *années, vous connoistrez que je ne vous ay dit que la verité & que ce qui peut profiter au* » *salut de vos Ames. Vous sçavez assez quels vices j'ay trouvé en votre pays, & à moy n'a* » *tenu que vous ne fassiez vostre salut; pour auquel pourvoir je ne me suis aucunement* » *épargné. Remercions donc tous ensemble nostre Dieu de ce qu'il m'a donné la grace de* » *vous instruire, & vous a rendus capables de ma doctrine. Reste que vous perseveriez au* » *bien qu'avez encommencé & ne mettiez en oubly ce que vous avez appris de moy; et, puis* » *qu'il plaist à Dieu que je meure en cette ville,* je vous promets de vous estre perpetuel » Advocat & Intercesseur devant son Tribunal, *pourveü, toutes fois, que vous ne vous* » *éloigniez pas de ma doctrine. Adieu tretous, je mourray aprés dix jours* (1). » Il employa les trois premiers jours de sa maladie à exhorter ceux qui le venoient visiter de se souvenir de ce qu'il leur avoit presché, & le mettre en pratique; mais, d'autant que la foule du peuple qui se rendoit en sa chambre interrompoit ses meditations & le divertissoit des colloques amoureux dont il desiroit s'entretenir avec Dieu, il pria qu'on n'admist pas en sa chambre toute sorte de personnes indifferemment.

XIII. Parmy les violens medicamens, qui, par ordonnance des Medecins, luy furent appliquez, & les douleurs aiguës de sa maladie, il témoigna toûjours une patience admirable, ayant continuellement en la bouche, les doux Noms de *Jesus, Maria,* ou de quelque Saint; il estoit tellement absorbé en Dieu, & abismé en une si profonde contemplation des choses Célestes, qu'à peine le pouvoit-on faire revenir à soy, lorsqu'on luy bailloit quelque nourriture, ou que les Medecins le venoient voir. Les Magistrats & Bourgeois de Vennes, voyans qu'il n'y avoit point de Monastere de l'Ordre des Freres Predicateurs en leur ville, pour éviter aux procés & disputes qui pourroient naistre touchant sa sepulture, luy demanderent où il luy plairoit estre inhumé; ausquels il fit réponse : « *Messieurs, je suis Religieux de profession, pauvre & serviteur de Jesus-Christ; partant, je ne me mets pas en peine de pourvoir à la sepulture de mon corps, mais bien au salut de mon Ame; toutes fois, afin que, comme durant ma vie, j'ay vescu paisiblement parmy vous, je ne vous cause aucune dispute aprés ma mort : [je vous suplie de laisser le soin de ma Sepulture au Prieur du Convent de N. qui des Convents de mon Ordre est le plus proche de vostre Ville]* (2). » C'est le Convent des Freres Predicateurs de la Ville de Kemperlé, Diocese de Cornoüaille, fondé l'an 1254, ou celuy de Guerrande, Diocese de Nantes.

XIV. Enfin sa maladie se rengrégeant, le dixiéme jour, qui fut le Mercredy aprés le Dimanche de la Passion, cinquiéme du mois d'Avril, l'an 1419 (3), sentant aprocher l'heure tant desirée, il se fit lire la Passion selon les quatre Evangelistes, les Pseaumes Penitentiaux, le Psautier de David, puis il perdit la parole; alors on commença la recommendation de l'Ame; &, pendant qu'on lisoit la Litanie, tout ravy en Dieu, le cœur, les mains & les yeux élevez au Ciel, il rendit son heureux esprit entre les mains de son Createur (4).

(1) Ego verò, posteà quam Deo visum est ut in hàc urbe decedam, apud ejus tribunal vobis me Patronum et perpetuum deprecatorem fore polliceor, si tamen à meâ disciplinâ non recesseritis. Bzov. ibid. — A.

(2) Ego sum professione Monachus, pauper et servus Jesu Christi, itaque non ego de meo sepelendio corpore, sed potiùs de animæ meæ salute cogito : Interìm tamen, ut, quemadmodùm in vità, sic etiam post obitum, ex me pacem habeatis, Obsecro vos, ut Priori cœnobii N. quod præ cæteris meæ professionis cœnobiis vestræ Urbi vicinius est, curam hujus corporis sepeliendi relinquetis. Bzov. ibid. — A.

(3) Baronius in mart — Bzov. ubi supra — Petr. Ranz — Ribadeneira 5 avril, disent tous qu'il mourut l'an 1419, et de vray il ne peut autrement estre d'autant que l'an 1418 (auquel quelques autheurs le font mourir) Pasques écheut au mois de mars, et le Saint mourut 12 jours devant Pasques un mercredi 5 avril. — A.

(4) On voit toujours à Vannes la maison où eut lieu sa précieuse mort, et la chambre d'où il quitta la terre pour le Ciel a été transformée en oratoire. — A.-M. T.

XV. On vid, toute cette matinée, grand nombre de papillons blancs de merveilleuse beauté voltiger par la fenestre de sa chambre, d'où ils ne s'en allerent, sinon quand il eut rendu l'esprit; on a crû pieusement que c'estoit un escadron d'Anges, qui, en forme de ces petits animaux, attendoient la sortie de cette sainte Ame pour la conduire à la vie éternelle. La Duchesse Jeanne de France, quand le Saint fut trépassé, se jetta sur ses pieds, les baisant & arrousant de ses chaudes larmes; &, assistée de la Dame de Malestroit, puisa & fit boüillir de l'eau avec de bonnes herbes, dont elle lava le saint Corps, & reserva cette eau (comme precieuse Relique) dans un riche vase, où elle se conserva, plusieurs années, sans se corrompre, gaster ny sentir mal; au contraire, elle repandoit une odeur fort agreable & rendoit la santé à plusieurs malades, à qui cette bonne Princesse en donnoit à boire par devotion.

XVI. Quand le son des grosses Cloches de la Cathedrale & des autres Eglises donnerent à connoistre que le Saint estoit déja mort, c'estoit chose estrange de voir le dueil que toute la Ville en menoit; car un chacun le pleuroit comme son propre pere. Incontinent, la Maison de Ville fut pleine de monde, qui, de toutes parts, de la Ville & Païs circonvoisins, accourut voir le saint Corps, de sorte que, pour contenter leur devotion, la grande Sale de la Maison fut tenduë de noir, au bout de laquelle, fut posé & élevé un Theatre tapissé de velours noir à grandes croix de satin blanc, &, par dessus, un Daiz de mesme étoffe & façon, sous lequel fut posé le saint Corps, huit cierges blancs brûlans autour de la biere; à ses pieds la Croix de la Cathedrale & l'eau beniste. L'Evesque de Vennes, avec tout son Chapitre & Clergé, vint donner l'eau beniste, &, peu aprés, y vint la Duchesse, menant par la main le Prince François Comte de Montfort, & une de ses Dames portant entre ses bras le Prince Pierre. Le Duc n'y fut pas, & n'y pouvoit estre, (quoy qu'en escrivent quelques Autheurs), car il estoit, pour lors, détenu au Chasteau de Champtocé par Margot de Clisson, Comtesse de Penthevre, laquelle l'avoit pris dés le 13 de Fevrier 1419, d'où il ne sortit qu'en May 1420. Tost aprés, vint la Noblesse, la Justice & la Ville, qui, donnans l'eau beniste au saint Corps, n'épargnerent pas leurs larmes.

XVII. La foule du Peuple fut si grande, qu'il fallut faire venir quelques soldats de la garnison du Château de l'Hermine, pour le garder, de peur de quelque desordre, chacun luy voulant ravir quelque lambeau de son habit, autres n'en pouvans avoir, y faire toucher leurs medailles, croix, heures, mouchoirs, images, chappelets & autres telles choses; lesquels à grande peine pouvoit-on, mesme à coups de baston, faire retirer des barrieres qui environnoient le Corps du Saint, de sorte qu'à cause de l'affluence du peuple qui se trouva ce jour, on ne le pût enterrer, mais le lendemain; le bruit de sa mort estant épendu par les Paroisses circonvoisines, il y eut encore plus grande foule, & plus encore le troisiéme jour. Vous eussiez dit que toute la Bretagne se fust renduë à Vennes, les principaux Seigneurs & Officiers de son Altesse ayans esté mandez pour comparoir & marcher en rang au convoy; autres y estoient venus par devotion. Le nombre des miracles fut grand, qui se firent pendant ces trois jours que le saint Corps fut exposé en veuë de tous, sans qu'il changeast de couleur, ny qu'il rendist aucune mauvaise odeur.

XVIII. Le troisiéme jour aprés son decez, ses obseques furent celebrées; esquelles assisterent l'Evesque de Vennes, la Duchesse, la Noblesse, la Ville & une grande multitude de Peuple; &, le mesme jour, samedy 8 d'Avril, il fut enterré dans la mesme Eglise, à costé gauche du maistre Autel, la Duchesse de Bretagne fournissant liberalement à tous les frais de cet enterrement. Son Corps ayant esté mis en terre, Dieu manifesta la gloire dont il joüissoit dans les Cieux par un grand nombre de miracles, qui se firent par tout le monde, à la seule invocation de son Nom; &, pour ne sortir de nostre

Bretagne, il se trouve, par les enquestes faites pour sa Canonization, vingt-huit morts ressuscitez; quarante-six délivrez de diverses maladies mortelles; cinquante-six frappez de peste gueris; sept travaillez du haut mal & mal caduc; quatorze tant borgnes qu'aveugles illuminez; cinq délivrez du naufrage; quatre des mains des Pirates; cinq paralytiques gueris; deux possedez délivrez; deux estropiez & deux autres gueris de la pierre; deux lepreux nettoyez; trois insensez, un hydropique, trois goutteux, un muet, quatre boiteux, deux sourds, un ethique gueris; cinq personnes ayans perdu des hardes, les ayans voüées à S. Vincent, les avoir retrouvées, & grand nombre d'autres miracles, lesquels j'obmets en ce lieu pour avoir esté déjà écrits, me contentant d'en reciter seulement cinq rapportez par S. Antonin, Archevesque de Florence, Religieux du mesme Ordre.

XIX. L'Abbé du Monastere de Lanvaux, Ordre de Cisteaux, au Diocese de Vennes, se mettant à table pour disner, envoya un sien Neveu au bois de l'Abbaye lui cueillir des noisettes pour son dessert; le garçon monté dans l'arbre, une branche rompt sous ses pieds, de sorte que, tombant à terre, il se rompit le col; ce qu'estant rapporté à l'Abbé, il le voüa à saint Vincent, & incontinent monta à cheval & alla à Vennes prier au Sepulchre du Saint; &, comme il s'en retournoit, un serviteur du Monastere luy vint au devant, luy porter les nouvelles que son Neveu estoit ressuscité, dont il loüa Dieu & saint Vincent.

XX. Un Bourgeois de Vennes, nomme Maydo, avoit un fils qui s'appelloit Jean, si malade, qu'on n'en attendoit que la mort; mais, ayant esté par ses parens voüé à S. Vincent, il revint en parfaite santé; lesdits parens, se monstrans ingrats de ce bien-fait & n'ayans pas manifesté le miracle à l'honneur de Dieu & du Saint, en punition de leur ingratitude, le mesme garçon retomba malade et mourut, dont sa mere & ses autres parents grandement éplorez, le voüerent, de rechef, à S. Vincent, le suppliant de le ressusciter, & incontinent le garçon se leva plein de vie, manifestant à tous le miracle.

XXI. Un pauvre homme, nommé Perrin, devenu fol, fut par ses parens enchaisné & mené à Vennes au Sepulchre du Glorieux saint Vincent; où, s'estant endormy, le Saint luy apparut en songe & le guerit entierement; sa femme, estant tombée malade, jusques à baiser le tombeau, Perrin l'ayant voüée à saint Vincent, elle recouvra sa santé; leur fils, mort de peste, recommandé par eux au mesme Saint, revint en vie, le Saint faisant trois grands miracles en cette famille.

XXII. Un habitant de la ville de Josselin, nommé Jean, estant un jour sorty hors la Ville se pourmener és prairies qui sont sous la Ville prés le Fleuve *Aouste*, qui passe sous le Chasteau et la grosse Tour, voyant un sien petit Neveu, qui se baignoit avec quelques autres enfans, se dépoüille, saute dedans, &, empoignant ce petit garçon par la main, le mena si en avant en l'eau, luy voulant apprendre à nager, qu'ils arriverent au dessus d'un moulin, & tomberent tous deux dans un precipice, où l'eau estoit haute de deux lances; luy, qui sçavoit bien nager, se sauve; mais le pauvre enfant, qui n'estoit âgé que de 15 ans & ne sçavoit nager, y demeura suffoqué des eaux; il y avoit, sur la chaussée du moulin & sur le rivage de la riviere, environ quarante personnes, qui, voyans cela, s'écrierent toutes : « O glorieux S. Vincent! secourez ce pauvre enfant; nous vous le recommandons. » Incontinent, le corps fut jetté au rivage tout disloqué; lequel porté par ses parens au sepulchre de S. Vincent, le Clergé & le peuple ayans prié & ses parens fait leur vœu, il se leva sur pieds sain & gaillard & plein de vie.

XXIII. Un autre Bourgeois de Vennes, nommé Dongal, avoit un fils, appellé Jean, âgé de dix-neuf ans, lequel, ayant beu de l'eau d'une éviere d'argent, enfla tellement, que le ventre luy pendoit jusques entre ses deux genoux; le nombril luy devint gros et long, pendant entre ses jambes comme le bras d'une personne; le col luy estoit pareillement

enflé, de telle sorte, qu'il ne pouvoit regarder en bas, & estoient ses conduits tellement retressis, qu'à peine prenoit-il pour tout aliment une hostie de pain à chanter, par chaque jour. Un sien Oncle, nommé Henry, le vint voir ainsi estendu sur un lict, n'attendant que l'heure de la mort, & luy dist : « Mon Neveu si vous voulez prier le glorieux saint Vincent pour votre santé, je vous conduiray à la grande Eglise, à son tombeau. » Le patient ayant ouvert les yeux à ces paroles, les assistans luy demanderent s'il ne vouloit pas bien qu'ils eussent prié S. Vincent pour luy ? il les en pria humblement, &, le faisant, le soûleverent au chevet de son lict, & il fit vœu de visiter le Sepulchre du Saint & d'y porter une image de cire. Incontinent, son nombril s'ouvrit par le bas, duquel sortirent plusieurs pierres grosses comme des œufs & le malade resta entierement gueri.

XXIV. Un Archer de la garde de l'Illustrissime Duc de Bretagne, nommé Jean Guerre, natif de Troyes en Champagne, ayant esté griefvement blessé à mort en la teste, en un bras & une jambe, en une querelle qu'il avoit eüe avec ses compagnons, & ayant demeuré huit jours sur le lict, sentit les approches de la mort. Ceux qui en avoient le soin allerent avertir le Curé, qui s'appelloit Maistre Olivier, afin qu'il le vint entendre de Confession ; mais il ne se pût si-tost diligenter, que ce pauvre homme perdit la parole. Le Curé arrivé & le voyant en cét estat, obmettant toutes autres prieres, se mit à reciter l'Office de la recommandation de l'Ame agonisante, pendant laquelle priere, le mourant expira. Le Curé, le voyant mort sans ses Sacremens, alla donner ordre de luy faire sa fosse hors la terre beniste. Cependant, ceux qui estoient autour du corps commencerent à prier saint Vincent qu'il luy plûst obtenir de Dieu la vie à ce pauvre homme, afin qu'il pûst recevoir ses Sacremens, & le voüerent de bon cœur au Saint. Incontinent, le mort se leva sur pieds sain de ses playes & raconta à toute l'assistance que S. Vincent, suivy d'une troupe vêtuë de blanc, l'avoit deffendu des démons qui le vouloient saisir. Il vint à l'Eglise de S. Pierre se jetter devant le Sepulchre du Saint & luy rendre graces pour un si signalé bien-fait, racontant le miracle à la gloire de Dieu & de son Saint.

XXV. En un canton de nostre Bretagne (je n'ay encore pû découvrir où), une femme enceinte fut éprise d'un desir de manger de la chair humaine, & cét appetit luy crût de telle façon, qu'elle dist en un mot à son mary, qu'il luy en falloit absolument manger, ou bien qu'elle mourroit. Son mary la tança aigrement; mais la miserable, ayant épié l'absence de son mary, prit un petit enfant qu'elle avoit, âgé seulement de deux ans, le tua, &, l'ayant divisé en deux, mist une moitié à cuire pour le manger, reservant l'autre moitié pour une autre fois. Son mary, de retour au logis, & voyant ce beau mesnage, je vous laisse à penser quel creve-cœur ce luy fut ; pardonnant neanmoins à la folie de sa femme, plein de Foi & de devotion, il prend les deux quartiers de l'enfant, dont l'un étoit déja boüilly, s'en va en hâte à Vennes, se jette devant le Tombeau de S. Vincent, y fait sa priere & son vœu; incontinent l'enfant ressuscita vif; &, pour marque perpetuelle du miracle, luy resta sur le corps une ligne rouge en l'endroit par lequel il avoit esté divisé. Au bruit de ce miracle, grand nombre de personnes vinrent expres voir cet enfant, loüans Dieu qui se montroit si merveilleux en son Saint. Voilà une partie des miracles que Dieu opera par les merites de ce glorieux Saint aprés sa mort; pour lesquels & plusieurs autres que je ne mettray icy pour ne concerner nostre Histoire, on proceda à sa Canonization tant desirée.

XXVI. Car le Duc Jean V du nom, voyant les grands miracles qui se faisoient par tout son Duché, par les merites de S. Vincent, manda aux neuf Evesques de Bretagne qu'ils eussent à les remarquer & les apporter au premier Parlement que son Altesse assigneroit ; ce qui fut ainsi fait ; & furent examinez grand nombre de miracles & arresté

qu'on en donneroit avis au S. Pere, qui lors estoit Eugene IV, le supliant humblement de proceder à la Canonization du Saint; mais la mort ayant ravy ce Prince, l'an 1442, cét affaire ne fut pas si chaudement poursuivie par son fils & successeur, le Duc François I du nom, quoy qu'il en fist quelque instance par ses Ambassadeurs vers le S. Pere Nicolas V, qui avoit succedé à Eugene. Mais le Duc Pierre II du nom, parvenu à la Couronne, aprés le Duc François son frere, decedé l'an 1450, & le Reverendissime Pere Frere Guy *Flamoccheti,* General de l'Ordre des Freres Predicateurs, estant aussi decedé, le mesme Duc fit en sorte envers le Vicaire General de l'Ordre, que le prochain Chapitre General fut assigné à Nantes, où il fut celebré l'an 1453. Le Duc receut les Peres & défraya liberalement tout le Chapitre composé de mil six cens quarante-cinq Religieux. En ce Chapitre, fut éleu vingt-neufiéme General de l'Ordre, le Reverendissime Pere Frere Martial *Auribelli,* d'Avignon. Pendant l'élection, le Duc, la Duchesse & toute leur Cour furent en prieres au Chœur; &, quand les Religieux amenerent le nouveau General à l'Eglise chantans le *Te Deum,* le Duc alla jusqu'à la porte du Cloistre le recevoir; lequel, le prenant par la main, le conduisit tout le long du Chœur & le fit seoir auprés de son siege. Le mesme jour (Samedy devant la Pentecoste) le Duc, l'Evesque de Nantes *Guillaume de Malestroit,* & plusieurs autres Seigneurs disnerent en Refectoire avec les Religieux; &, l'aprés-disnée, son Altesse & ledit Seigneur Evesque entrerent au Diffinitoire & prierent le R. P. General & les RR. PP. Diffiniteurs de procurer la Canonization de S. Vincent, s'offrans de fournir aux frais qui y seroient necessaires.

XXVII. Les Peres promirent d'importuner le S. Siege touchant cette affaire; &, de fait, ils presenterent leur requeste au Pape Nicolas V, comme fit aussi le Duc de son costé, les Evesques & Clergé de Bretagne, la Duchesse, le Roy de France Charles VII, l'Université de Paris & plusieurs grands Prélats, tant du Royaume de France, que de plusieurs autres Royaumes de la Chrestienneté, où le Saint avoit semé la parole de Dieu. Le S. Pere, meu par les requestes de tant de grands Personnages, donna commission au Reverendissime & Illustrissime Cardinal *Georges, Evesque d'Ostie,* & au Cardinal *d'Arragon Alphonse,* (qui fut Calixte III, qui, depuis, celebra la Canonization) & à Jean Cardinal de *Saint Ange,* d'informer diligemment de la vie, mœurs, mort & miracles de S. Vincent; ce qu'ils executerent, examinans plusieurs témoins à Rome & és lieux circonvoisins; & (selon le pouvoir à eux donné par Sa Sainteté) subdeleguerent au Royaume de *Naples le Patriarche d'Alexandrie,* l'Archevesque de *Naples* & l'Evesque de *Maillorque*; au Dauphiné & pays adjacents, les Evesque de *Vaison* & d'*Useez,* l'Official d'*Avignon* & le Doyen de S. Pierre de la mesme ville; au Royaume de France, l'Archevesque de *Tholoze,* l'Evesque de *Mirepoix* & leurs Officiers; En Bretagne, les Evesque de *Dol* & de *S. Malo,* les Abbez de *S. Jacut, Diocese de Dol,* & de *Buzay,* Diocese de Nantes, & les Officiers des Eglises de *Nantes* & *Vennes*; tous lesquels, ayans executé leurs commissions, envoyerent à Rome les dépositions des tesmoins deuëment garenties; lesquelles veuës & diligemment considerées par lesdits Reverendissimes Cardinaux Commissaires, trouverent avoir esté examinez, au Royaume de Naples, vingt-huit tesmoins; en Avignon & és environs, dix-huit; és quartiers de Tholoze, vingt-huit; en Bretagne, trois cens dix; entre lesquels estoient compris plusieurs Cardinaux, Evesques, Abbez & Doyens, le Roy d'Arragon, les Duc & Duchesse de Bretagne, plusieurs Docteurs d'Universitez & autres grands personnages, qui avoient donné témoignage de la Sainteté de S. Vincent; le tout reduit en procez verbal & prest à estre leu au Consistoire des Cardinaux, lorsque le Pape Nicolas V vint à mourir, le 24 Mars l'an 1455. Les Cardinaux, procedans à l'élection d'un nouveau Pape, éleurent le Cardinal d'Arragon, Alphonse Borgia, qui fut nommé Calixte III. Il estoit âgé de 77 ans, quand il

fut éleu Pape, & avoit toûjours aspiré à cette souveraine dignité, affirmant qu'il y parviendroit, selon que S. Vincent luy avoit prédit. Incontinent aprés son Sacre, toute autre affaire cessante, il se disposa à celebrer la Canonization de S. Vincent; &, ayant commis en sa place (car il estoit Commissaire en cette affaire) l'Illustrissime Cardinal d'Avignon, Alain de Coativi, Breton Leonnois, Cardinal du titre de Ste. Praxede, il luy commanda de reduire les informations & enquestes en procez verbal; ce qu'ayant esté fait par lesdits trois Commissaires, le tout leu en deux secrets Consistoires, en presence des Cardinaux & autres Prelats qui s'y trouverent, de l'advis & unanime consentement d'iceux, sa Sainteté prononça l'Arrest de sa Canonization; laquelle fut celebrée solemnellement en l'Eglise des Saints Pierre & Paul, à Rome, le 29. jour de juin, Feste desdits Saints Apostres, l'an 1455.

XXVIII. Le Duc de Bretagne Pierre, ayant esté averty de la Canonization de S. Vincent, en fut extremément aise, & envoya un honorable Ambassade à Rome supplier le Saint Pere d'envoyer un Legat *à Latere* en Bretagne, pour celebrer la ceremonie de la Canonization à Vennes & lever le saint Corps; &, pour les frais du voyage dudit Seigneur Legat, le Grand Conseil de Bretagne imposa, sur chaque mesnage des neuf Eveschez de la Province, un subside extraordinaire de cinq deniers (1), somme que tous payerent allegrement, & la pluspart la doublerent, pour la devotion qu'ils portoient au Saint. Le Saint Pere, accordant la requeste au Duc, deputa le Cardinal d'Avignon, Alain de Coativi, Legat *à Latere* en Bretagne; lequel fut receu à Vennes en grand honneur; il fut assisté de *Raoul Russel,* Archevesque de Roüen (2); *Laurence de Fay,* Evesque d'Avranches; *Leon Guerinet,* Evesque de Poictiers; *André de la Roche,* Evesque de Luçon; *Philippes Rouault de la Rouxeliere,* Evesque de Maillezais; l'Archevesque de Tours, *Jean Bernardin,* n'y pût assister, car il estoit malade; mais tous ses Suffragans se rendirent à Vennes, sçavoir, avec les Evesques du Mans, *Martin Berruyer, & Jean de Beauveau,* Evesque d'Angers; les neuf Evesques de Bretagne, *Jacques d'Espinay,* Evesque de Rennes; *Guillaume de Malestroit,* Evesque de Nantes; *Frere Yves de Pontsal,* Religieux de l'Ordre des Freres Prédicateurs du Couvent de Kemperlé, Confesseur du Duc Jean V, pere du Duc Pierre lors regnant, Evesque de Vennes; *Jean de l'Espervier,* Evesque de Saint-Malo; *Jean de Lespervez,* Evesque de Cornoüaille; *Raoul de la Moussaye,* Evesque de Dol; *Jean de Coatquiz,* Evesque de Treguer; *Jean Prégent,* Evesque de S. Brieuc, & *Guillaume Ferron,* Evesque de Leon; *Mathurin le Leonnois,* Abbé de S. Melaine lés Rennes, & tous les autres Abbez de Bretagne; une grande affluence de Noblesse de Bretagne, Anjou, Normandie, Mayne, Poictou & autres Provinces du Royaume de France & d'Angleterre, qui se rendirent à Vennes pour assister à cette solemnité, & fut remarqué que, nonobstant une si grande assemblée, jamais auparavant, de memoire d'homme, on n'avoit veu si grande fertilité & abondance de biens en Bretagne, ny les vivres à si vil prix & bon marché à Vennes, que pour lors.

XXIX. Le Legat arriva à Vennes, le deuxiéme jour du mois de juin l'an 1456, où le Duc luy avoit fait disposer une magnifique reception, & le logea en son Palais de la Motte; les preparatifs furent faits en l'Eglise Cathedrale, laquelle estoit superbement tapissée du haut en bas; à main droite de la porte hors le Chœur, au bout de la Nef, estoit dressé un theatre carré; sur le Maistre Autel, richement paré & élevé plus que d'ordinaire, estoit, en une niche, la Statue de S. Vincent, avec ce verset de l'Apoc. procedant de sa bouche : *Timete Deum et date illi honorem, quià venit hora judicii ejus.*

(1) Le R. P. Du Pas dit 20 sols, Geneal. d'Espinay, p. 284, mais mes mémoires manuscrits ne disent que 5 deniers. — A.

(2) D'Argentré porte 14 archevêques, mais le P. Du Pas et mes manuscrits n'en trouvent qu'un : Bouchard en met 4. — A.

Le quatriéme Juin, sur les deux heures aprés midy, le Legat (1), suivy des Prelats qui l'accompagnoient, se rendit à l'Eglise Cathedrale, &, ayant prié au Tombeau du Saint, se retira en la Sacristie. Sur les trois heures, les grosses cloches ayans donné les trois signals pour les Vespres, le Duc sortit de son Chasteau de l'Hermine & se rendit en l'Eglise de S. Pierre, assisté des Princes, Barons, Seigneurs & Officiers de sa Duché, qui tous marchoient en rang & ordonnance. Arrivé à Saint Pierre, la foule du peuple estoit si grande, que les Heraults & Archers de la Garde de son Altesse eurent toutes les peines du monde à faire fendre la presse pour entrer en l'Eglise. Le Duc arrivé & monté en son Siege, les Vespres furent chantées du nouveau Saint; lesquelles finies, le Legat se retira en l'Evesché, où le Duc le fut rendre, puis s'en retourna en son Chasteau de l'Hermine, & les autres Prelats & Seigueurs chacun en leur logis.

XXX. Sur les onze heures de nuit, Monseigneur le Légat, tous les Prelats, Abbez, Chanoines & autres Ecclesiastiques, le Duc, les Princes, Barons, Seigneurs & Officiers de son Altesse, les Magistrats & Bourgeois de Vennes, les Prieurs des Convents des Freres Prédicateurs de Dinan, Nantes, Morlaix, Kemperlé, Guengamp & Rennes & les Reverends Peres Cordeliers de Vennes se rendirent en l'Eglise Cathedrale; &, aprés que les Matines eurent esté solemnellement chantées de S. Vincent, sa fosse fut ouverte & son Corps levé de terre, ses venerables Ossemens mis par le Legat en une Chasse, laquelle fut solemnellement portée tout à l'entour de l'Eglise & puis mise prés du Grand Autel. Le mesme jour, cinquiéme de Juin, le Legat celebra la grande Messe; &, à l'endroit de l'Offerte, publia, de la part de Sa Sainteté, l'Arrest de la Canonization du Saint, « *Commandant à tous Patriarches, Primats, Archevesques & Evesques de celebrer & faire celebrer sa Feste, comme d'un Confesseur non Pontife, le 5 Avril, octroyant sept ans & sept quarantaines d'indulgences à tous ceux qui, Confessez & repentans, visiteroient, tous les ans, son Sepulchre, au jour de sa Feste.* » Le mesme fust incontinent, par le commandement dudit Seigneur Legat, fait entendre au peuple par un Herault; lequel, montant sur le Theatre dressé au bout de la Nef, publia ledit Arrest de Canonization en trois langues, Latine, Bretonne & Françoise (2). La Messe achevée, le *Te Deum* fut chanté, toutes les cloches sonnantes, & le reste du jour se passa en devotions & visites de la Chasse du Saint; auquel, peu de jours aprés, fut dressée une Tombe élevée, où ses sacrez Ossemens furent reverемment déposez, au Chœur de l'Eglise Cathedrale de Vennes, du costé de l'Evangile.

Le Reverendissime P. General de son Ordre, Frere Martial Auribelli, composa, par commandement du Pape, son Office, dont l'Hymne des Vespres contient son Nom propre, la premiére lettre de chaque Strophe prise en Acrostique. Ainsi :

(1) Ce légat dont le nom est resté populaire dans le diocèse de Quimper et de Léon est vraiment une des gloires de la Bretagne, et regardé comme un insigne bienfaiteur du Folgoat. Pres de l'église est un calvaire au pied duquel il s'est fait représenter à genoux; le chapeau cardinalice descend sur sa *cappa*.

On a prétendu qu'il avait été évêque de Quimper, et dans la salle synodale en l'évêché de cette ville, il figure dans la belle collection des portraits des prélats qui ont gouverné la Cornouaille; M. Pol de Courcy si exact d'ordinaire lui donne cette qualité (*Nobiliaire de Bretagne*, tome I, page 211), mais la vérité c'est que le nom du cardinal ne figure pas dans le catalogue des évêques de Quimper, ni à ce titre dans les archives du Vatican; avant d'être archevêque d'Avignon il avait été abbé de Redon, et évêque de Dol. Il est enterré dans l'église de son *titre*, Saint Praxéde. — A.-M. T.

(2) Alain Bouchard, en ses Annales de Bret., p. 179 : « l'an 1456, le 5 de juin, heure de minuit, au matin d'iceluy jour, fut levé de terre, et solemnellement canonizé le corps de St. Vincent, confesseur, par messire Alain de Coativy, breton, cardinal de l'Eglise Rom. et legat du St. Siege Aposto. et fut présent à ce beau service le duc Pierre de Bret. avec les barons, notables seig. du pays, et y assisterent 4 archevesques et 10 évesques. » — A.

HYMNE DE VESPRES.

Gente jucundâ jubilent fideles,
Vocibus hymnos resonent canentes :
Nam datus mundo novus est Precator
Antè Tonantem.

Alme Vincenti, veneranda cujus
Hæc dies totum colitur per orbem ;
Quas tibi cantat chorus hic fidelis,
Accipe laudes.

Patè mox annis teneris peractis,
Prædicatorum sitiens adisti
Ordinem ; servans documenta Patrum
Mente pudicâ.

Patus è cœlis, operam dedisti
Litteris sacris utriusque legis.
Quas docens verbo, fidei replesti
Lumine mundum.

Quandè ferventer cilo jàm propinquum
Sæculi finem fore nuntiasti :
Ut Deum gentes timeant patenter,
Vociferando.

Quangelus alter pœnitùs fuisti
Ille qui cœli medium volabas,
Nuntians cunctis populis et linguis
Judicis horam.

Quinguâ quâ sanctâ populos docebas,
Rebus et signis variis probabas,
Languidis reddens, Cruce sanitatis,
Robora membris,

Quinter electos modo collocaris,
Semper in cœlis meritò triumphans,
Fulgidis sertis redemitus, omni
Tempore sæcli.

Quumma, sit Christo salus, et perennis
Gloria Patri, pariterque sancto
Flamini, quorum sine fine virtus
Regnat in orbe.

HYMNE DE MATINES.

Lumen in terris populi fidelis,
Civis et cœli modo factus alti,
Vota, Vincenti, tua concinentes
Dirige voces.

Flore primævo nitidæ juventæ,
Eligens puræ documenta vitæ,
Ordinis magnum imitans Parentem
Prædicatorum.

Luce doctrinæ rutilans serenæ,
Ambitum terræ pelagique lustrans,
Semper ardenti resonando sacrum
Pectore verbum.

Dùm viam cunctis reseras salutis,
Orbis occasum canis, et propinquum ;
Jure te clarum genus omne reddit
Prodigiorum.

Hinc velut solis radius cadentis,
Conditus terrâ Britonum remotâ,
Pulchrior regnis oriens supernis,
Æthera scandis.

Angelis septus, decoratus astris,
Doctor et Virgo geminus coronis
Inter illustres animas refulges,
Munere Christi.

HYMNE DE LAUDES.

Magne Vincenti, nova lux Olimpi,
Mentis obscuræ tenebras resolve,
Ut tuas puro modulemur omnes
Carmine laudes.

Sydus extremæ Venetensis oræ,
Et Valentinæ decus urbis almæ,
Ordinis sacri nitor es et ævi
Gloria Nostri.

Cujus instructi monitis Hebræi,
Unà cum Mauris, veteri relictâ
Lege, divinis renovantur undis,
Mente Fideli.

Signa, quæ multis patuere terris,
Te probant amplius meritis refertum,
Ac viris celsis fore comparandum
Temporis acti.

XXXI. Cinq autres Generaux du mesme Ordre, faisant leur visite par le Royaume de France, sont expressément descendus à Vennes pour visiter le Sepulchre de ce Saint ; sçavoir : l'an 1482, Frere *Salvus Casseta,* Sicilien ; l'an 1490, frere *Joachim Turian,* Venitien ; l'an 1508, Frere *Jean Clareo,* Normand, Confesseur du Roy Louys XII ; l'an 1527, au mois d'Aoust, Frere *François Sylvestre* de Ferrare, lequel tomba malade à

Vennes & fut porté en littiere à Rennes, au convent de Bonne-Nouvelle, où il deceda en Septembre & fut inhumé au milieu du Chœur, entre les degrez du Presbytere et le Maistre Autel. Enfin, l'an 1632, le Reverendissime Pere Frere *Nicolas Rodulphius*, Florentin, estant venu en France, descendit à Nantes, & de là vint à Vennes, où ayant prié au Sepulchre du Saint, presenta sa requeste aux Illustrissime Evesque Mre. Sebastien de Rosmadec, Magistrats & Bourgeois de Vennes, à ce qu'il leur pleust permettre l'établissement d'un Monastere de l'ordre des FF. Predicateurs en leur ville, supposé la permission de Sa Majesté Très-Chrétienne, ce qu'ayant consenty, Lettres patentes du Roy, données à S. Germain en Laye, au mois de Fevrier 1633, verifiées au Parlement de Bretagne, à Rennes, le 6 Avril ensuivant, ledit Reverendissime Pere General envoya au R. P. Hyacinthe Charpentier, Docteur en Theologie, Prieur du Convent de Nantes, son Vicaire Substitut & Commissaire sur les Convents de la Congregation Gallicane, reduits & qui doresnavant se reduiront à l'étroite Observance, une ample & speciale commission datée du 21 May 1633, signée F. *Nicolaus Rodulphius humilis Magister Generalis qui supra*, & scellée de son sceau ; &, à costé, plus bas, F. *Hyacinthus Jouber socius*, & puis *regestrata fol.* 243. en exécution de laquelle, ledit R. P. Commissaire descendit à Vennes, &, ayant obtenu un réiteré consentement desdits Magistrats & Bourgeois, admist & receut pour Fondateur dudit futur Convent le Seigneur *du Plessix de Rosmadec*, Neveu dudit Seigneur Evesque, avec lequel, depuis, il contracta. La mesme année, le Dimanche 21. aprés l'Octave de la Trinité, 23. jour d'Octobre, ledit Seigneur Evesque, assisté de Messieurs les Archidiacres & Official de Vennes, dudit R. P. Commissaire & six de ses Religieux, se transporta au lieu destiné pour l'édification du futur Monastere, situé hors les murs & prés d'une des portes dudit Vennes, qui mene au faux-bourg dit S. Patern, où il planta la Croix, benist la Chapelle, commença la Messe, laquelle fut poursuivie par ledit R. P. Commissaire, à notte, & réponduë par ses Religieux ; &, par une action si celebre, mist lesdits Religieux en réelle & paisible possession du lieu, sans oposition, contredit, ny empeschement quelconque, au grand contentement du Peuple Vennetois.

XXXII. Les Ossemens de S. Vincent sont gardez en l'Eglise Cathedrale de Vennes, fort peu excepté, és Eglises de S. Pierre & de Nostre Dame de Nantes, ils en ont des Reliques ; les Chartreux de la mesme Ville une Coste ; les Dames Carmelites du Monastere des Coüets sa Calotte (1), Ceinture & plusieurs Lettres écrites de sa main ; le RR. PP. Carmes deschaux de Vennes & les Carmelites de Morlaix des Ossemens (2) ; les Religieux de son Ordre à Guengamp une partie d'un doigt. Au Convent de Dinan, on porte une grande reverence à une vieille Chaire, dans laquelle on tient qu'il a souvent Presché. Plusieurs autres Eglises de France conservent, en rang de Reliques, plusieurs choses qui ont esté à son usage, comme chappe, chappeau, baston, breviaires & choses semblables, à l'attouchement desquels, muny d'une vive foy & devote invocation de l'intercession du Saint, se font plusieurs Miracles ; sans parler des effets miraculeux de son Oraison pour les fiévres, dont nous avons fait mention en la page 125 article VI. Toute la Bretagne a porté une singuliere devotion à ce grand Saint, comme à l'un de ses Patrons & Apostres, de sorte qu'il y a eu peu de Paroisses dans toute la Province, où son Image ne fust erigée, & se voit encore és lieux, où les nouveaux Iconoclastres de la pretenduë n'ont exercé leur fureur ; mais specialement la noble Ville de Vennes l'honore, le

(1) Une autre calotte du Saint était conservée dans la ville de Lesneven à laquelle, d'après M. de Kerdanet, le grand dominicain l'avait lui-même leguée. Cette relique appartenait à l'église Saint-Michel. Un proces-verbal constatant que le reliquaire d'argent en forme de chapelle la contenait depuis le dimanche des Rameaux, 17 avril 1669, ajoute que ce même reliquaire fut ouvert, et son contenu visité et verifié le 12 octobre 1669. Qu'est devenue cette précieuse calotte ? — Nous l'ignorons complètement. — A.-M. T.

(2) Elles en sont toujours en possession. — A.-M. T.

réclame & l'experimente pour son Patron & Protecteur; &, parmy le grand nombre des Monasteres qu'elle contient en son pourpris & faux-bourgs, en a deux fondez de S. Vincent, à sçavoir celuy de son Ordre (dont nous venons de parler) & celuy des RR. PP. Carmes deschaux, fondé l'an 1627. & les Vennetois ayans, ces années dernieres, orné leur Ville d'un magnifique Portal, ont élevé sa Statue sur le Frontispice d'iceluy, le reconnoissant pour leur Ange tutelaire en ce monde, aussi bien que leur Avocat en l'autre, où, en la compagnie des bienheureux, il loue eternellement Dieu le Pere, le Fils & le S. Esprit.

Celle Histoire a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le 5. Avril, et Annotations de Baronius sur iceluy, les Auteurs citez au bas des pages; Frere Seraphin Razius, és Vies des Saints de l'Ordre des Freres Predicateurs; Frere Antoine de Sienne, en son Chronicon *du mesme Ordre; Guillaume Gazet et René Benoist, en leurs Legendaires; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, livre 2, chap. 19; Alain Bouchard cité au bas des pages, Robert Cænalis,* de re Gallica, *liv. 2,* Perioch. *6; Frere Abraham Bzovius és lieux citez aux notes; les anciens Legendaires MSS. et les vieux Breviaires imprimez de tous les Eveschez de Bretagne; les memoires MSS. de Messire Yves le Grand, depuis Chanoine de Leon et Aumônier du Duc François II, lequel fut present à l'Elevation du saint Corps à Vennes, et en a redigé par escrit les particularitez; les memoires MSS. des Convents de Nantes, Morlaix, Kemperlé, Guengamp et Rennes, à moy communiquez par RR. PP. Nicolas Richard et Augustin Du Pas, Docteurs en Theologie, et R. Pere Guillaume Autret, religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs.*

ANNOTATIONS.

LES RELIQUES DE SAINT VINCENT FERRIER (A.-M. T.).

Monsieur Le Mené, chanoine de la cathédrale de Vannes, a dit dans son *Histoire du diocèse de Vannes* tout ce qu'il importe de savoir sur les restes de saint Vincent; c'est à lui que nous empruntons la substance de l'étude qui va suivre, sauf ce qui concerne un ou deux faits relatifs au diocèse de Quimper.

Albert Le Grand nous a déjà dit que son illustre frère en saint Dominique avait été enseveli dans la cathédrale de Vannes, à gauche du maître-autel. Ce qu'il ne dit pas c'est que cette tombe était fort simple : pour prévenir tout enlèvement furtif, de lourdes pierres avaient été placées sur le corps; la dalle qui fermait le sépulcre portait quatre colonnettes sans bases ni chapiteaux, soutenant elles-mêmes une table de pierre. Sous ce monument le serviteur de Dieu reposa 37 ans, depuis 1419 jusqu'en 1456. A ce qui a déjà été dit par Albert nous ajouterons ici qu'Alain de Coëtivy, cardinal légat, laissa à dessein dans le tombeau une vertèbre, avec des restes de chair, de vêtements et du cercueil; il mit à part la mandibule inférieure et renferma les autres ossements dans une châsse qui fut portée solennellement autour de l'église, puis déposée provisoirement près du grand autel.

Mais si l'église de Vannes devait conserver ce qu'elle regarde à juste titre comme son plus précieux trésor, elle devait avoir à subir de puissantes compétitions.

Ce Martial Auribelli, général des Frères-Prêcheurs, qui avait été chargé par Callixte III de composer l'office de saint Vincent Ferrier profita de son séjour à Vannes pour réclamer à l'évêque et au chapitre le corps de celui auquel il venait de consacrer son acrostiche.

« Le légat voulant sauvegarder les droits des deux parties ordonna que le corps du saint resterait à Vannes, en attendant la décision du pape, et défendit, jusque-là, d'en rien extraire,

sous peine d'excommunication. Dans le même but, il fit mettre trois serrures sur la châsse, prit une des clés et donna la seconde au duc et la troisième à l'évêque. »

Au moment où ceci se passait le pape se proposait de célébrer prochainement la canonisation de saint Vincent Ferrier mais il mourut sans avoir eu cette joie. Son successeur Pie II procéda à cette solennité dès le début de son pontificat. A peine avait-il publié la *bulle* que les Dominicains recommencèrent leurs réclamations relativement à la possession des reliques de leur illustre frère. Le Souverain Pontife savait que la question avait été réservée sous le pontificat de son prédécesseur immédiat Callixte III, mais il ignorait que la question avait été antérieurement tranchée par Nicolas V dès 1451, cinq années avant l'ouverture du tombeau. Il chargea les cardinaux des Ursins et de Zamora d'examiner et de juger cette affaire. Sur leur rapport le Pape Pie II notifia sa décision dans une bulle datée du 9 février 1460; elle fut communiquée aux dominicains le 18 par Bertrand de Coëtanezre ambassadeur du duc François II et procureur de l'église de Vannes. En voici le passage essentiel :

« Regardant comme indigne de nous de remettre en question ce que notre prédécesseur Nicolas avait réglé et décidé au sujet du corps de S. Vincent, qui doit rester dans l'église de Vannes ; certifiant que si le général, les prieurs, les frères prêcheurs ou leur procureur eussent fait mention expresse des lettres de notre prédécesseur, au temps où nous nommâmes cette commission, nous ne l'aurions point nommée; voulant d'ailleurs mettre fin à la discussion soulevée et condescendre aux prières qui nous sont adressées à ce sujet, nous déclarons par l'autorité apostolique, par la teneur des présentes, de l'avis et du consentement de nos vénérables frères, de notre science certaine, imposer au général, aux prieurs, aux frères, au procureur, à l'ordre susdit, et à tous autres, un silence perpétuel au sujet du dit corps, et leur défendons formellement, sous peine d'excommunication, qu'ils encourront par le fait, de troubler l'évêque, l'archidiacre et le chapitre, ou l'église de Vannes, au sujet du dit corps ou à son occasion, publiquement ou en secret, directement ou indirectement, par eux-mêmes ou par d'autres, sous quelque prétexte que ce soit. »

Donc de ce côté il n'y a plus rien à craindre ; les frères en religion voyaient leurs prétentions hautement condamnées ; rien ne viendra troubler la paisible possession de l'église de Vannes pendant un siècle et demi. Mais après cette longue période voici que de nouvelles prétentions se manifestent non plus au delà des Alpes, mais par delà les Pyrénées. Après la famille religieuse de saint Vincent Ferrier c'est sa patrie qui réclame ses restes.

Nul n'ignore le rôle du duc de Mercœur en Bretagne à l'époque de la *Ligue*. Ayant obtenu du roi d'Espagne des troupes auxiliaires pour l'aider dans la lutte contre le Béarnais il était quelque peu le débiteur de Philippe II ; il ne pouvait par conséquent rejeter *à priori* toute demande émanant de lui ; c'est pourquoi de la ville de Nantes il écrivit, le 6 janvier 1592, au Chapitre de Vannes pour lui demander de vouloir bien donner à Sa Majesté catholique le corps de saint Vincent Ferrier. Le 24 janvier le Chapitre répondit. Après avoir rappelé que le saint avait lui-même choisi sa sépulture en l'église de Vannes et qu'il y avait opéré de nombreux miracles, il ajoutait : « ... Ce qui nous fait juger, Monseigneur, qu'on ne le pouroit tirer entièrement hors de ceste église, sans frustrer son intention, la dévotion du peuple, qui y accourt de touttes partz, et peult estre provoquer l'ire de Dieu, qui fait reluire la vertu et mérite des saintz plustot en un lieu qu'en l'aultre... joinct que telle translation du total corps d'un sainct ne serait licite sans l'ordonnance particulière de nostre sainct père le Pape, et assistance de nostre évesque du quel nous sommes à cette heure privéz, à cause de quoy nous ne pouvons en intégrité de conscience satisfaire à ce chef. Que s'il plaist à Sa Majesté catholique se contenter d'avoir quelque notable partie des reliques de ce saint; nous nous mettrons en tout le debvoir qui nous sera possible de luy satisfair et d'obéir à vos commandementz. »

Rien de plus digne, on le voit, et tout Breton s'associera volontiers au chanoine historien, pour dire : « Honneur au Chapitre de Vannes pour cette loyale et ferme réponse. »

Lors de cette affaire, le siège épiscopal était vacant, comme on l'a vu ; le 10 mars de l'année suivante Georges d'Aradon était préconisé évêque de Vannes par Clément VIII. Une des raisons du refus des chanoines avait par là même disparu. Aussi le roi d'Espagne n'avait pas attendu cet événement pour revenir à la charge ; cette fois il ne confia pas ses intérêts au duc de Mercœur, mais il écrivit lui-même. Le prince n'avait pas pris la première réponse pour un refus formel, ou il feignait de ne l'avoir pas comprise, car il disait : « Don Phélippe, par la grâce de Dieu, roi d'Espagne, des Deux Siciles, de Jérusalem, etc. Vénérables et aimés doyen et chapitre de Vannes, j'ai appris la volonté avec laquelle vous avez offert de m'envoyer les reliques du saint corps de saint Vincent Ferrier, et pour cette chose de si grande satisfaction et contentement pour moi je vous remercie et pour la dévotion que je lui porte, je vous charge de donner ordre que ces reliques me soient expédiées le plus tôt possible, vous assurant de ma confiance pour une affaire que je regarderai comme un grand service, et dont je vous demeurerai fort reconnaissant. Donné à Valladolid, le 20 juillet 1592. Moi le Roi. » Cette lettre ne dut arriver à sa destination qu'après bien du temps, car la réponse du Chapitre à son royal correspondant est du 31 mai de l'année suivante : « Sire, nous avons présentement receu la lettre, de laquelle il a pleu à Vostre Majesté » nous honorer... Ayant meurement pensé à ceste affaire, avons trouvé qu'il ne nous est aucune- » ment licite de toucher à tels sacrez trésors, tant à cause de l'absence de Monsieur nostre » évesque, qui est, y a un an et demy, à Paris pour les affaires de l'Estat, que d'autant qu'en » nos chartes nous avons trouvé bulles de Nostre Sainct Père, par lesquelles est faicte très » expresse deffense à touttes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de transférer hors nostre » église les dictes reliques, sous peine d'excommunication et d'encourir l'indignation de Dieu. »

« Cependant les Espagnols, qui tenaient garnison à Vannes et dont un grand nombre étaient originaires de Valence (la ville natale de saint Vincent) formèrent le projet de s'emparer par ruse des reliques de leur saint compatriote qui étaient exposées sur son tombeau. Ils se proposèrent d'amuser le peuple par un spectacle dans le goût de leur pays, et d'enlever pendant ce temps le corps du saint. Ils se croyaient si sûrs du succès, qu'ils ne craignirent pas de le faire savoir dans leur pays. Mais un riche habitant de Vannes, nommé Bourgerel, qui résidait alors à Valence, ayant eu connaissance de ce projet, en fit immédiatement part au chapitre. Les chanoines enlevèrent aussitôt les reliques de saint Vincent, et les confièrent au doyen, qui les cacha si bien que les Espagnols quittèrent la Bretagne (1598) avant d'avoir pu découvrir le lieu où elles se trouvaient cachées... Le doyen du chapitre, qui était alors Henri Lechet, se voyant malade, fit reporter secrètement la châsse de saint Vincent à la sacristie. Les chanoines chargés de cette commission déposèrent la caisse au fond d'une armoire, et moururent plus tard sans faire connaître leur secret. Par suite de ces circonstances, les reliques demeurèrent ignorées pendant près de quarante ans.

» Les Vannetais n'attendirent pas cependant le moment où elles reparurent pour donner un nouveau lustre à la dévotion dont ils entouraient le protecteur de la cité. La procession solennelle qui autrefois s'était faite à la cathédrale le 5 avril à *minuit*, et dont l'usage avait été supprimé, fut rétablie en 1617. En 1757 elle fut renvoyée au 5 mai, c'est-à-dire au jour même où l'église de Vannes célèbre la fête de saint Vincent. Cette solennité au milieu de la nuit ayant donné lieu à quelques abus, en 1787 le chapitre arrêta qu'après complies la veille de la fête la procession se ferait à la cathédrale avec le cérémonial suivi jusque là, et que le lendemain une autre procession solennelle se ferait dans la ville. L'évêque sanctionna cette décision ; quatre ans après la Révolution emportait cette fondation, comme tant d'autres choses, et aujourd'hui (ajoute M. Le Mené) la fête principale de saint Vincent passe presque inaperçue, effacée en quelque sorte par l'éclat de la fête secondaire de la Translation de ses reliques.

» En suivant ainsi les manifestations générales de la piété du clergé et du peuple de Vannes, nous avons non pas oublié mais réservé le récit, ou du moins l'indication de la dévotion des particuliers.

» Le 5 septembre 1614, Charles de Cossé-Brissac, maréchal de France et lieutenant général du Roi en Bretagne, vint à Vannes et visita avec dévotion le tombeau de saint Vincent, dans une crypte sous le chœur. Il exprima le désir d'avoir quelques reliques du saint, pour l'église paroissiale de Brissac, fondée par ses ancêtres et placée sous l'invocation du bienheureux. L'évêque Jacques Martin ayant porté la prière du maréchal au chapitre et en ayant délibéré avec lui, fit ouvrir, de son consentement, le reliquaire où était conservée la mâchoire inférieure du saint. On en prit quelques parcelles, qu'on renferma dans une cassette, à laquelle on apposa les sceaux de l'évêque et du chapitre, et on la confia à Claude Gouault, archidiacre et chanoine, avec charge de la porter à Brissac, ce qu'il fit, et le 25 septembre il remit à Pierre Ligier, recteur de Brissac, en présence des notables de la ville, le dépôt qui lui avait été confié.

» L'année suivante, l'évêque Jacques Martin offrit à la cathédrale une tapisserie, représentant en quatorze tableaux la vie et les miracles de saint Vincent Ferrier. Cette tapisserie exposée d'abord aux jours de fêtes à l'intérieur du chœur, puis à l'extérieur et enfin dans la chapelle du saint, existe encore aujourd'hui, mais fort endommagée et hors d'usage.

» Le 28 octobre 1634, les Dominicains ayant enfin réalisé leur désir de s'établir à Vannes, l'évêque Sébastien de Rosmadec bénit la première pierre de leur chapelle et leur remit, par l'entremise de son neveu, deux parcelles des reliques de saint Vincent ; elles furent exposées et honorées dans ce couvent des Frères-Prêcheurs jusqu'à la Révolution. »

Mais c'est surtout dans sa cathédrale que ce grand évêque et son chapitre voulurent faire honorer saint Vincent Ferrier.

Un chef en argent renfermait la mâchoire inférieure du saint, tandis que le crâne et les autres ossements étaient réunis dans le coffre fermant à trois clés ; comme il a été dit précédemment, ce coffre avait été si bien caché à la fin de la Ligue qu'on en avait perdu la trace, mais par la tradition et par les titres de la cathédrale on était assuré de son existence.

Le 22 août 1632, le chapitre commanda une grande châsse en argent en forme de chapelle, du poids de 82 marcs, qui lui coûta 2,623 livres ; il s'adressa à un orfèvre de Paris, car la centralisation à outrance avait déjà commencé son règne, et l'on aurait vainement cherché en Bretagne quelques-uns de ces artistes, orfèvres, sculpteurs, peintres-verriers qui s'y rencontraient naguère en si grand nombre. Le 16 mai 1634, nouveau marché du chapitre. Cette fois il s'agit de l'achèvement de la chapelle de Notre-Dame et Saint-Vincent, située derrière le chœur de la cathédrale ; on convient dès lors qu'une place y sera réservée pour abriter la nouvelle châsse et son précieux contenu. L'architecture exubérante et gracieuse du temps de Louis XIII n'a rien produit de plus gracieux que cette abside de Vannes.

« Quand tout fut terminé, l'évêque Sébastien de Rosmadec fit faire une revue générale de toutes les reliques conservées dans l'église cathédrale. On ouvrit d'abord le tombeau de saint Vincent sous le chœur ; on n'y trouva qu'une vertèbre et quelques parcelles des ossements du saint. On visita ensuite le reliquaire de saint Guenaël et celui des *Corps saints ;* on n'y rencontra aucune relique de saint Vincent. Enfin le chapitre produisit, le 7 août, un coffre fermé de trois serrures, qu'on avait trouvé précédemment dans une armoire basse de la sacristie. Les médecins appelés à son ouverture, y trouvèrent un corps presque entier, dont la tête était privée de sa mâchoire inférieure. La mâchoire authentique de saint Vincent ayant été rapprochée du crâne ainsi découvert, l'accord fut trouvé parfait ; la vertèbre laissée dans le tombeau manquait à la série du reliquaire ; de plus les ossements portaient également la trace des poudres aromatiques dont on les avait jadis entourés. Aussi tous les assistants furent convaincus qu'on était en présence des reliques du même corps et que ce corps était celui de saint Vincent Ferrier.

» Néanmoins, l'évêque de Vannes, pour se conformer aux prescriptions du Concile de Trente, nomma une commission composée de théologiens du clergé séculier et régulier, et d'un certain nombre de médecins. Cette commission se réunit dans la chapelle de saint Vincent, derrière le chœur, les 23, 28 et 29 août 1637, en présence de l'évêque, du chapitre, des officiers du roi et

d'un grand nombre d'habitants de Vannes. Après un examen des plus minutieux, après avoir confronté à diverses reprises les reliques trouvées à la sacristie avec la mâchoire connue et la vertèbre du tombeau, tous déclarèrent que les reliques trouvées dans le coffre à trois serrures étaient incontestablement les ossements de saint Vincent Ferrier. L'évêque alors les déclara authentiques, et s'étant mis à genoux pour les vénérer, il les baisa, puis les fit vénérer par tous les assistants.

» Le 6 septembre suivant se fit la translation solennelle à laquelle assistèrent plus de 150,000 personnes.

» La veille, en présence de Noël Deslandes, évêque de Tréguier, et des chanoines de Vannes, Sébastien de Rosmadec avait extrait du coffre à trois serrures les reliques de saint Vincent et les avait déposées dans la châsse d'argent offerte par le chapitre.

» Le jour désigné pour la fête étant venu, les saintes reliques furent portées triomphalement au couvent des Capucins où se tenait le chapitre général de l'Ordre, puis au couvent des Dominicains, et de là chez les Carmélites de Nazareth. Etant rentrée à la cathédrale, la châsse fut placée dans une cage en fer au-dessus de l'autel de la chapelle récemment achevée pour la recevoir. Les Bollandistes observent que parmi les heureux témoins de cette fête on remarqua un vénérable vieillard nommé Bourgerel, celui-là même qui, quarante ans auparavant, avait découvert le complot des Espagnols et l'avait fait connaître à ses compatriotes.

» L'anniversaire de cette translation devint une fête chère à la piété des Vannetais, et elle se célèbre encore aujourd'hui avec le plus grand éclat. On en doit l'institution à l'évêque Sébastien de Rosmadec qui la rendit obligatoire pour tout son diocèse par une Ordonnance du 12 avril 1645, un an avant sa mort. A peu près à la même époque il érigea définitivement en l'honneur de saint Vincent une confrérie déjà ébauchée en 1637. »

Charles de Rosmadec, cousin de Sébastien et son successeur, hérita de sa dévotion pour saint Vincent et en donna différentes marques.

A peine une année s'était écoulée depuis sa promotion à l'épiscopat lorsque fut terminé le tombeau de saint Vincent dans la crypte du chœur; on lit encore sur le tombeau placé aujourd'hui dans le transept nord : ANNO SALUTIS 1648, HOC MONUMENTUM SANCTI VINCENTII, BENEFICIO ET MUNIFICENTIA ILLUS^mi D. SEBASTIANI DE ROSMADEC, NUPER DEFUNCTI EPISCOPI VENETENSIS, MARMOREUM POSITUM FUIT, SEDENTIBUS INNOCENTIO DECIMO SUMMO PONTIFICE, ET ILLUS^mo D. DOMINO CAROLO DE ROSMADEC, EJUSDEM VENETENSIS DIŒCESIS PRÆSULE.

Je ne signalerai la bizarre conduite du *corps de ville* (municipalité) en 1712 que pour rappeler le vœu fait par les anciens magistrats de la cité. « Le corps de ville assiste à la grand'messe de » la cathédrale, sur des bancs qu'on met dans le chœur, du costé de l'évangile, au bas des places » des archiprestres. Il présente à l'offertoire deux grands cierges, sur lesquels sont gravées les » armes de la ville et la figure de saint Vincent... Cependant aujourd'hui le corps de ville est » allé porter son vœu aux Jacobins (1), où ne sont point les reliques du saint, par un dessein » apparemment prémédité et concerté avec les religieux, puisqu'ils les ont, selon qu'on nous a » rapporté, receus à la grand'porte de leur église, croix levée, avec le bénistier et l'encensoir, » toute la communauté assemblée, le supérieur en chape, et les ont conduits à l'autel, où ils ont » receu leur vœu, donné un prie-Dieu couvert d'un tapis et carreau au maire et un cierge allumé » devant luy, et les ont ensuite reconduits à la porte avec la même cérémonie, enfin leur ont » rendu tous les honneurs qu'ils pouroient rendre à leur évêque, qui revestu de ses habits pon- » tificaux entrerait dans leur église accompagné de son clergé. » Le curieux procès-verbal dont je viens de citer le début montre ensuite très justement le mécontentement du clergé, de la noblesse, et des magistrats supérieurs. Bien entendu le *corps de ville* et les Dominicains se le tinrent pour dit et ne renouvelèrent pas leurs fantaisies l'année suivante.

(1) C'est le nom qu'on donnait alors aux Freres-Prêcheurs ou Dominicains, parce que à Paris ces religieux avaient établi leur couvent pres de l'église Saint-Jacques.

En 1743 les registres capitulaires mentionnent un usage semblable à celui que nous avons vu pratiqué à Plougrescant en l'honneur de saint Conéri. « Le onze octobre... M. Danays sacriste ayant averty le chapitre que la dent de saint Vincent, enfermée dans la petite boete, *qui servoit à passer dans l'eau pour la guérison des fidèles*, avoit été perdue, la boete s'étant ouverte, il a esté arresté, après avoir délibéré, qu'on tireroit une autre dent du *chef* de saint Vincent, pour estre mise dans une nouvelle boete, qui seroit bien soudée, et on a tiré deux parcelles d'une dent qu'on a remis à M. Danays, et on a donné ordre à M. Le Clerc (orfèvre) de faire une autre boete. »

Le livre pourtant si complet de M. Le Mené n'indique plus d'autre ouverture de la châsse de saint Vincent ; il s'en fit une cependant le 2 mai 1775 comme en fait foi le procès-verbal suivant conservé aux *Archives départementales du Finistère.*

« 14 Septembre 1777.

« Louis Le Gac de Lansalut chevalier, Sénéchal de Châteaulin, requis par Jean-Marie Leissegues » de Rozaven, recteur, accompagné d'Alexandre-Théophile Le Bescond, etc... nous sommes rendus » en robes de palais jusqu'à l'église de Notre-Dame de Châteaulin, à 9 h. 1/2. — ... Nous sommes » allés à la sacristie d'en haut à gauche de la dite église pour dresser procès-verbal d'une boete » ovale d'argent contenant une relique, parcelle de vertebre du col de St Vincent Ferrier, extraite » lors de l'ouverture de son cercueil faite à Vannes le 2 mai 1775. »

La relique était accompagnée de son authentique signé de Mgr Amelot (1) et de l'approbation de Mgr de Saint-Luc (2).

La relique fut transportée processionellement jusqu'à Saint-Idunet (3).

Le jour même où le sénéchal de Châteaulin rédigeait ce procès-verbal, Mgr Amelot consacrait le nouveau maître-autel de sa cathédrale; quelques mois auparavant, le 4 mai, le tombeau de saint Vincent Ferrier avait été retiré de la crypte et placé dans le transept nord. C'est là qu'il se voit encore; il sert de support au *chef* d'argent dont il vient d'être question plusieurs fois et qu'abrite un petit *ciborium* en bronze doré (4.)

L'église paroissiale de Pleubian, dans le diocèse de Saint-Brieuc, possède une relique beaucoup plus importante; c'est une partie notable du *tibia* droit de saint Vincent Ferrier. Cette relique vient de Rome; j'ignore comment elle a été transférée de Vannes dans la Ville sainte, et comment elle est revenue de Rome en Basse-Bretagne.

Dans la cathédrale de Quimper, à la chapelle des *Trois Gouttes de sang* on vénère une parcelle des ossements du même saint donnée par Mgr Bécel en 1882, en même temps que des reliques de sainte Anne, de saint Patern, de saint Gildas et de saint Armel.

J'aurai terminé l'histoire des reliques du grand saint dont les dernières années et la sainte mort ont laissé un si vivant souvenir dans le pays vannetais et dans toute la Bretagne, quand j'aurai ajouté qu'au pays de Cornouaille presque à l'entrée du Cap-Sizun, on le prie aussi dans la belle chapelle de Notre-Dame de Confors, sur la route de Douarnenez à Pont-Croix ; il y a un autel, une statue et on y vénère une de ses reliques. On le prie surtout pour être délivré de la fièvre.

Le 30 août 1866 Mgr Bécel inaugura un *triduum* préparatoire à la fête de la Translation.

Le 25 août 1871 le même évêque rétablit la Confrérie de saint Vincent Ferrier.

(1) Sébastien-Michel Amelot, évêque de Vannes.

(2) Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper.

(3) Cette relique est toujours conservée à Châteaulin, le sceau qui porte les armes de Mgr Amelot demeure intact.

(4) A la suite des *Vies des Saints dont les Festes escheent au mois d'Avril* nous donnons en gravure la reproduction du *chef* d'argent de saint Vincent Ferrier.

PRÉDICATION DE SAINT VINCENT FERRIER A MORLAIX, p. 123, IV (J.-M. A).

Quoique l'oratoire bâti à l'endroit où prêchait saint Vincent ait été démoli pour faire place aux bâtiments du monastère des Carmélites, il convient de mentionner un monument ou plutôt les restes d'un monument qui sont encore debout à l'entrée de ce couvent et qui existaient déjà au moment où notre saint montait sur cette hauteur pour prêcher, car ils ont tous les caractères du style du XIVe siècle. Ce sont les ruines de l'église de Notre-Dame des Fontaines composée d'un mur de transept au bas duquel sont deux fontaines monumentales encadrées de colonnettes et d'arcs moulurés et au-dessus desquelles se trouve la fenestration la plus originale et la plus élégante qui se puisse imaginer. D'abord c'est une large arcade surbaissée, remplie par neuf baies de hauteurs inégales, ayant un cordon de quatrefeuilles à leur base et terminées à leur sommet par des trèfles subtrilobés. Plus haut est une jolie rose dont les compartiments sont habilement agencés entre les branches et les pointes d'une étoile à six rais. Une petite porte latérale est surmontée d'un écusson aux armes de Guicaznou.

Quant au couvent des Dominicains ou Jacobins dans lequel résida saint Vincent Ferrier et où notre hagiographe Albert Le Grand passa les premières de sa vie religieuse, il est devenu maintenant caserne militaire ; et la belle église qui remonte en partie au XIIIe siècle et en partie au XVe, a été coupée en deux étages : le rez-de-chaussée sert de décharge et de magasin au matériel de la Ville, le haut a reçu une destination plus noble et a été aménagé en musée et bibliothèque.

LA VIE DE SAINT PATERN,

Evesque de Vennes, le seizième d'Avril.

SAINT PATERN II. du nom, Evesque & Patron de l'Evesché de Vennes, nâquit en la Bretagne Armorique, de Parens riches & vertueux ; son Pere s'appelloit *Petranus* & estoit Citoyen de la Ville de Poictiers ; lequel, estant venu demeurer en Bretagne, épousa une vertueuse fille, nommée *Julitte Gueur*, de laquelle il eut nostre Saint Patern, lequel ils consacrerent à Dieu ; & dés lors se separerent de consentement mutuel, pour mieux & plus librement s'addonner au service de Dieu. Petranus passa la mer & alla en Hybernie, où il se rendit Moyne & y vescut en grande Sainteté, & sa compagne Julitte prit le soin de nourrir & élever son fils, luy faisant avec le laict sucer la pieté, devotion & crainte de Dieu & passa quarante ans, aprés sa separation d'avec son mary, en un honneste & volontaire veuvage, faisant de grandes aumônes & autres bonnes oeuvres, servant fidellement Dieu jusqu'à sa mort.

II. Ayant un jour, disposé du drap & de la toille pour faire une robe à son petit, estant apellée pour quelqu'autre affaire, elle laissa ses hardes sur une fenestre, d'où un Milan, qui voltigeoit par là, ravit cette étoffe & l'emporta dans son nid ; mais, au bout de l'an, cet oyseau ayant esté dénichié, les étoffes furent trouvées dans son nid aussi belles & entieres, comme si on les eût tout à l'heure apportées de chez le Marchand. Aussi-tost qu'il seut distinctement parler, sa Mere l'envoya aux écoles, ne parlonnant

à frais quelconques pour l'avancement de son Fils, lequel aussi, de son costé, étudioit diligemment & faisoit un grand progrés non moins à la vertu qu'à l'etude des bonnes lettres.

III. Un jour, l'Enfant Patern, discourant familiérement avec sa Mere, luy demanda où estoit son Pere, s'il estoit mort ou vivant, veu que jamais il ne l'avoit veu; la bonne Dame ne se pût tenir de pleurer & luy dist que son Pere, desireux de servir Dieu en état de perfection, avoit quitté son païs, & en dessein de se rendre Religieux, passé la Mer &, (à ce qu'elle avoit sceu), estoit en Hybernie, renfermé dans un Monastere. Le S. Enfant répondit lors : « *Et quoy? quelle meilleure condition pourrois-je choisir que celle dont mon Pere a fait élection? Certes (ma Mere) je seray aussi Religieux, ou mourray en la peine.* » Sa mere, entendant ces paroles, en remercia Dieu & l'encouragea d'executer son saint dessein. Dés lors, il conceut un saint mépris du monde & un ardent desir de servir Dieu en quelque Monastere; lequel croissant de jour à autre, il prit la benediction de sa Mere & alla trouver l'Abbé Generosus, qui gouvernoit un grand nombre de Religieux dans le Monastere de saint Gildas de Rhuys, auquel il demanda humblement l'Habit, & le receut à son grand contentement & consolation de son Ame.

IV. Dés qu'il eut achevé le temps de sa Probation, son Abbé luy donna la charge de la dépense, laquelle fonction il exerça, l'espace de trois ans, avec grande satisfaction & contentement de tous les Religieux. Il s'adonnoit volontiers aux offices & fonctions exterieures du Monastere; mais de telle sorte toutesfois, que le soin qu'il en prenoit n'esteignoit en luy l'esprit de l'Oraison; il s'etudioit particuliérement à la mortification de ses sens externes, nommément des yeux, lesquels (selon le dire du Prophete) sont les portes par lesquelles la mort entre dans l'Ame, & tenoit tellement ses yeux en commendement, qu'on dit de luy que, depuis qu'il fut vétu Religieux, jamais il ne regarda homme en face, moins encore femme. Il mattoit continuellement sa chair à force de rudes & fortes austeritez; il ne mangeoit que du pain tout sec, beuvoit de l'eau & encore bien mediocrement; &, quand il vouloit faire plus grande chere, il adjoustoit quelques legumes & du sel. Au lieu de chemise, il endossoit un Cilice aspre & rude; jamais ne changeoit d'habit, ny ne quittoit sa pauvre robbe, froc & cuculle de nuit ny de jour; on ne le voyoit plus vétu en Hyver, ny moins en Esté que de coustume; son lict estoit le pavé nud, ou bien quelques fagots; par telles austeritez il attenua tellement son corps, qu'on ne luy voyoit que la peau & les os.

V. En ce temps-là, florissoient en la Bretagne Armorique un grand nombre de saints Personnages, qui, ayant dit adieu au monde, vivoient és Cloistres & Monasteres, y menans une vie plus Angelique & divine qu'humaine; desquels on fist passer grand nombre en la Grande Bretagne pour y fonder des Monasteres, sous la conduite des Abbez *Cuvilan, Coatman* & *Tetecho*; lesquels, connoissans la vertu, sainteté, erudition & suffisance de S. Patern, le demanderent aussi; ils le firent Abbé & luy donnerent cent tant de Moynes, avec lesquels il passa la Mer, Prescha des Insulaires, qui, dans peu de temps, luy édifierent un Monastere sur le bord de la Mer, l'ornerent, arrenterent & accommoderent de tout ce qui estoit requis, tant pour le service de Dieu, que pour la commodité des Religieux. S. Patern, voyant que sa Mission avoit si-bien réüssi, en rendit graces à Dieu; &, ayant mis bon ordre à tout, institua un Superieur pour gouverner son Monastere en son absence; puis, ayant pris congé de ses Religieux, passa la mer & alla en Hybernie.

VI. Où estant arrivé il alla voir son pere, lequel en fut extrémement aise & le retint, quelques mois, en son Monastere. Il y avoit lors deux Roys en Hybernie, lesquels se faisoient une cruelle guerre, au grand dommage & incommodité du pauvre peuple. Une nuit, un Ange leur apparut à tous deux separément & leur commanda d'envoyer

chercher un saint homme, nommé Patern, venu depuis peu de la Grande Bretagne, qu'ils le prinssent pour arbitre de leurs differens & se tinssent à ce qu'il en arresteroit. Le matin venu, ces deux Princes se virent; &, ayans communiqué, en face de leurs Armées, quelque temps par ensemble, poserent les armes, envoyerent querir S. Patern, lequel les pacifia entierement, & puis, prenant congé d'eux, revint voir son Pere, duquel ayant aussi pris congé, il repassa en la Grande Bretagne & se rendit à ses Religieux, qui furent grandement rejoüis de son arrivée, & trouva, en ce Monastere, un des Religieux qu'il avoit laissé au Monastere de Rhuys en Bretagne Armorique, nommé Nimonochus, lequel, ne pouvant supporter son absence, l'avoit suivi, &, par ses merites, avoit évadé de grands perils en mer.

VII. Voyant ses Religieux croistre, de jour à autre, en nombre, à la gloire de Dieu & utilité des Ames, il fonda deux autres Monasteres au Pays de Cornoüaille en l'Isle (c'est la Principauté de Walles) & y mist Superieurs deux siens Disciples, Nimonochus & Samson, personnes doüées de grandes perfections. En ce temps-là, regnoit en la Province de Walles un Prince nommé Malgonus, homme fort mal conditionné, lequel, entendant parler de S. Patern, le voulut tenter. Une guerre luy étant survenuë contre le Roy des Bretons septentrionnaux de l'Isle, il amassa son Armée prés le fleuve de *Clarach,* & commanda à deux de ses Thresoriers de porter de grands vases chargez de sables, mottes & autre telle chose, bien fermez & scellez, au Monastere du Saint situé prés de ce fleuve, & le prier de luy garder ces vases où estoient ses Thresors. Le S. Abbé les prit à la bonne foy, les mit dans la Sacristie & les conserva soigneusement. La guerre ayant eu bon & heureux succez, le Roy retourna victorieux & envoya incontinent au Monastere querir ces vases, qui furent delivrez à ses gens; lesquels, les ayans ouverts, n'y trouverent que sable, gazons & terre. Les Thresoriers, tous éperdus, crierent aux voleurs; qu'on avoit volé les thresors du Roy; le Saint le nya constamment. L'affaire évoquée par devant le Roy, il ordonna qu'ils seroient mis à leur serment. Or, c'estoit la coustume en ce pays-là, que, qui faisoit serment de n'avoir commis ce qui luy estoit imposé, pour preuve de son innocence, mettoit le bras dans une cuve d'eau bouïllante; le saint Abbé offrit au Roy de se justifier de ce crime, luy & ses Religieux en cette façon.

VIII. Le Roy qui, pour éprouver la vertu & Sainteté de S. Patern, avoit tramé cette affaire, s'y accorda; on fait bouïllir de l'eau dans un grand bassin; le S. fait redoubler les charbons, bouïllir & rebouïllir l'eau; puis, ayant fait sa priere, mist tout son bras dedans, & l'y tint si long-temps, que les assistans furent contraints de luy crier qu'il se retirast; ce qu'ayant fait, il montra son bras aussi sain, beau & frais que jamais. Le peuple, voyant cela, força ses accusateurs à faire la mesme espreuve, & voir si l'eau bouïllante est chaude; mais ils n'y eurent si-tost mis la main, que la douleur leur penetra si avant, qu'ils tomberent morts par terre; & le Roy Malgonus, autheur de tout cecy, devint aveugle & fut saisi d'une forte maladie, qui le mist au lict & l'affoiblit de telle sorte, qu'il reconnût que c'estoit une punition divine du tort qu'il avoit fait à S. Patern; de quoy se repentant, il se fit porter au Monastere de *Clarach* & demanda humblement pardon au S. Abbé, qui, par sa priere, luy rendit la veuë & le guerit de sa maladie, dont le Roy le remercia & fit present à son Monastere de toutes ses terres, depuis la riviere de *Clarach* jusques à la Mer.

IX. En ce même temps, saint David (qui depuis fut Evesque de Menevie en l'Isle) vivoit en grande austerité, en un Monastere situé dans une vallée, au mesme païs de Walles, nommée *Traoun-Rhozn.* Un jour, estant en priere, l'Ange luy apparut & luy commanda d'apeller les Abbez Patern & Thurian, & d'aller, en leur compagnie, visiter les saints lieux de la Terre sainte, où Nostre Sauveur avoit operé nostre salut. S. David, obeïssant à l'Ange, les envoya querir & leur manifesta le commandement qu'il avoit

receu du Ciel, les prians d'entreprendre ce voyage en sa compagnie ; ce qu'ils firent, & remarqua-t'on (chose miraculeuse) que, pendant qu'ils furent en ce voyage, quand ils entroient és terres étrangeres, ils entendoient & parloient les langues Barbares aussi aisément qu'ils eussent fait le Breton, qui estoit leur langue maternelle. Estans arrivez en la Ville de Jerusalem, ils visiterent avec une grande devotion les saints lieux ; &, cependant qu'ils s'occupoient à ces saints Pelerinages, l'Ange s'apparut au Patriarche de Jerusalem & luy commanda d'apeller ces trois Pelerins Bretons Insulaires, leur imposer les mains & leur donner la commission de prescher l'Evangile ; ce que le Patriarche executa effectivement, puis les licencia d'aller en leur païs, donnant, au départ, à saint Patern une Crosse d'Yvoire & une belle Tunique ou Dalmatique, présageant qu'il devoit, un jour, gouverner les Ames & estre Evesque.

X. Ces saints Personnages, ayans satisfait au commandement de l'Ange & à leur devotion, s'en retournerent en l'Isle & commencerent, chacun de son costé, à prescher de grande ferveur. Un jour que saint Patern estoit dans son Monastere de *Clarach*, un Seigneur du pays, nommé *Arthur*, estant venu audit Monastere, vid saint Patern, pendant l'Office, revétu de cette Tunique qu'il avoit euë du Patriarche de Jerusalem, laquelle luy agréa tellement, qu'il la luy demanda avec instance, mais le Saint l'en éconduit, disant qu'elle estoit dediée au service de l'Eglise & qu'il n'estoit pas seant de l'en desalliener. Cela attrista grandement Arthur, qui, tout fasché, sortit de l'Eglise avec son train, parmy lequel se trouva quelque vaut-rien, qui luy conseilla de retourner sur ses pas, & que de force il luy feroit avoir ce que par beau il n'avoit pû obtenir ; il crût ce conseil & s'en retourna au Monastere, tout furieux & en colere ; un Moyne l'apperceut de loin, qui s'encourut donner avis à saint Patern, lequel luy dist : « Et bien (mon frere) » s'il vient en mauvais dessein, asseurez-vous que la terre s'ouvrira & l'engloutira. » Ce qui arriva ainsi ; car, voulant entrer de furie en l'Eglise, la terre s'ouvrit sous ses pieds & l'engloutit jusques à la gorge, se resserrant tout à l'entour & ne luy laissant que la teste hors. Alors, il commença à reconnoistre sa faute & prier S. Patern de luy pardonner ; le saint Abbé, l'ayant aigrement repris de son peché, pria pour luy, le tira de là & le renvoya en paix en sa maison.

XI. C'estoit du temps qu'estoit Comte de Vennes un valeureux Prince, nommé Guérok *(la Cronique Latine l'appelle Caradocus pour Guerokus)*, Prince courageux & magnanime, lequel, l'an 564, soûtint *Dunalch*, Fils de *Connobert*, Comte de Rennes & de Nantes, contre *Chilperic*, Roy de France, l'Armée duquel il défit à *Messac* sur *Vilaines*, l'an 587, assiégea Rennes, puis Nantes, lesquelles il prit & rendit à *Dunalch*, ayant défait & tué *Bapolen* & contraint *Ebrecaire* (c'estoit les Chef des deux Armées que *Gontram*, Roy de France, avoient envoyées en Bretagne) de s'en fuïr. Cette guerre avec les François si heureusement finie, Guérok passa la mer & conquist pareillement la Cornoüaille d'outre-mer ; où, estant arrivé en la Cité qui lors s'apelloit *Meas-Eli*, Il y trouva S. Patern, lequel, a la requeste des Vennetois Armoricains, il amena en Bretagne, regnant en la haute Bretagne Alain I. du nom, & en la basse Jaova. Le bruit de son arrivée venu aux oreilles des habitans de la ville de Vennes, ils luy sortirent audevant, l'emmenerent solemnellement en leur ville & le firent sacrer leur Evesque.

XII. Le Comte Guérok avoit basty un Palais au milieu de la ville de Vennes, pour sa demeure ordinaire ; saint Patern fut inspiré de Dieu de le luy demander pour accommoder & amplifier son Eglise Cathedrale ; ce qu'il obtint facilement, dont il agrandit l'Eglise de saint Pierre, & du reste des bastimens se servit de Manoir & Palais Episcopal. A l'exemple du Comte, les Seigneurs du Vennetois luy firent plusieurs presens & de bonnes fondations, pour ayder à la reparation de ce Temple, lequel encore depuis a esté rebasty plus ample, beau, grand & spacieux. Ce S. Prélat, estant Evesque, mist un

grand soin à bien & saintement gouverner son Diocese, lequel il visitoit souvent, l'instruisoit et édifioit de sa bonne vie & admirables Sermons. En mesme temps, saint Samson, Archevesque de Dol, faisant sa visite par la Bretagne, où il estoit reconnû Metropolitain de sept Evesques, vint sans bruit, & comme à l'improviste, sur les confins du terroir Vennetois, où l'un des Moynes qu'il avoit à sa suitte luy dist, que saint Patern ne luy voudroit pas volontiers obeïr, ny le reconnoistre pour son Metropolitain; partant, qu'il perdroit sa peine d'y aller, mais qu'au prochain Synode Provincial il luy falloit l'appeller hastivement pour éprouver son humilité & obedience.

XIII. Le S. Archevesque, ne pensant à mal quelconque, croit ce conseil; & au prochain Synode qu'il assembla, manda à S. Patern que sans délay il y vint, tout en tel état qu'il se trouveroit. S. Patern édifioit lors une Eglise & un petit Hermitage hors la ville de Vennes; là le vinrent trouver les Messagers de saint Samson, & luy presenterent les lettres comme il se débottoit, ayant encore un pied botté; il les leut tout sur bout, puis remonte & suivit ces Messagers vers le saint Archevesque. Or, ce Moyne malicieux, qui avoit conseillé S. Samson à faire cette espreuve de l'obedience de saint Patern, le voyant venir botté d'un pied seulement, se prit à rire à pleine teste; mais le diable le saisit sur le champ, le jetta par terre, & commença à le tourmenter horriblement; ce que voyant S. Samson & les autres SS. Evesques qui estoient là assemblez, admirans l'obeïssance de S. Patern, le vinrent saluer & le prierent de pardonner à ce miserable, que l'ennemy du genre humain tourmentoit si cruellement; le saint luy pardonna de bon cœur, &, par sa priere, le delivra.

XIV. A ce Synode se trouverent sept Evesques, sçavoir, saint Samson, Archevesque de Dol, Metropolitain; saint Malo, Evesque d'Aleth; saint Brieuc, Evesque de Biduce; saint Tugduval, Evesque de Treguer, saint Paul, Evesque d'Occismor, & l'Evesque de Cornoüaille, qui tous reconneurent pour Superieur & Metropolitain saint Samson & ses Successeurs Archevesques de Dol, les Evesques de Rennes & Nantes (pourveus à la nomination des Roys de France és Villes tenuës de France, depuis que Clotaire I s'en estoit emparé) se tenans en l'obeïssance de l'Archevesque de Tours. En ce Synode, furent faites plusieurs belles constitutions, pour le reglement & police Ecclesiastique, que saint Patern fit exactement observer en son Diocese; il y fut aussi ordonné que, tous les ans, le premier jour de Novembre, on celebreroit le Synode annuel, pour maintenir & accroistre l'union d'entr'eux & decider les points douteux & difficultez qui se pourroient presenter. Le Synode finy, saint Patern s'en retonrna à Vennes, où il commença a mener une vie tres-austere & penitente, se retirant dans ce petit Monastere ou Hermitage, qu'il avoit édifié hors les faux-bourgs de Vennes, n'en sortant que lorsque les affaires de sa Charge Pastorale l'en contraignoient, passant tout son temps en prieres, jeusnes, veilles, austeritez & assistance du prochain.

XV. Dieu permist, pour fournir sujet de merite à sa patience, qu'il fust persecuté de plusieurs, méme de ses propres Religieux; lesquels, ayant les yeux trop chassieux pour supporter l'éclat de ses rares vertus, commencerent à le traverser, & de telle sorte, que, pour se delivrer de leurs persecutions, estant allé à un Synode, il ne s'en retourna plus à Vennes, de peur qu'il ne tombast en quelque impatience, pour les affronts & mauvais tours que, journellement on luy joüoit; il quitta donc son Diocese & la Bretagne, & se retira en France, où il s'habitua en un Monastere et y amassa quelques Religieux, avec lesquels il vescut, quelque temps, en grande Sainteté, jusques à ce que, cassé d'années, de vieillesse & d'austeritez, il tomba malade; &, sentant sa mort approcher, receut ses Sacremens, donna sa sainte Benediction à ses Disciples, puis, loüant & glorifiant Dieu, rendit son heureux esprit és mains de son Createur, le 16. Avril, environ l'an de grace 590.

XVI. Incontinent aprés que le Saint eut esté mis en terre, Dieu opera plusieurs grands miracles à son Sepulchre, & les Bretons Vennetois commencerent à ressentir la perte de leur S. Pasteur; car une cruelle famine envahit le pays, laquelle, en trois années qu'elle dura, étrangla une innombrable multitude de personnes; on fait des prieres & Processions publiques & solemnelles pour appaiser l'ire de Dieu; enfin, on s'avise que saint Patern avoit quitté la Ville & Diocese de Vennes, sans y avoir laissé sa sainte Benediction. Là dessus le conseil se tint, & députa-t'on un honorable compagnie pour aller en France querir le saint Corps; on y alla, mais comme on voulut le lever sur le branquart, il devint si lourd & pesant, qu'on ne le pouvoit seulement lever de terre. Cela attrista grandemeut tous les assistans, jusqu'à ce qu'un Bourgeois de Vennes s'avança parmy les autres & dist : « Messieurs, nostre saint Prélat défunt m'a autres fois » souvent demandé un lieu & métairie que j'ay és Faux-bourgs de nostre Ville, pour y » édifier une Eglise, dont je l'ay toûjours refusé; mais je luy promets, devant Dieu, ses » saintes Reliques & toute la compagnie, que, s'il luy plaist se laisser emporter en sa » Ville & la nostre, non seulement je luy donneray ce lieu, mais de plus y feray bastir » une Eglise à mes propres coûts & dépens. »

XVII. A peine eut-il achevé ce propos, que le S. Corps devint leger à merveille dont toute l'assistance remercia Dieu; ils le leverent sur une littiere richement parée & l'emporterent en grande pompe & solemnité en Bretagne. Les Evesque, Clergé, Noblesse, Bourgeois & toute la populace de Vennes sortit bien loin hors la Ville au-devant des Reliques de leur saint Prélat, lesquelles furent déposées en ce lieu que le Bourgeois avoit donné au Saint, où, dans peu de temps, fut édifiée une belle Eglise, laquelle fut dediée en l'honneur de saint Patern, & est une des Paroisses de la Ville de Vennes, où demeura le Corps de saint Patern, jusques à l'an de salut 878. que, pour crainte des Barbares, Normands & Danois, qui, ayant mis pied à terre en Bretagne, ravageoient tout le pays, il fut transporté, avec le Corps de saint Corentin, au Monastere de Marmoûtiers lés Tours (1), où ils ont esté reveremment gardez, & Dieu y a operé de grands miracles par leurs merites & intercessions.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Breviaires de Leon, Vennes et Cornoüaille, le 16. Avril; des anciens Legendaires de Leon, Nantes et Treguer, Robert Cœnalis de re Gallica, *liv. 2, perioch. 6; d'Argentré, en son hist. liv. 1, ch. 10; les Annales de Bret. de Bouchard, liv. 2, feuil. 56; Du Pas, au rôlle des Evesq. de Vennes, à la fin de son hist. geneal. des illustres Maisons de Bret.; Robert, en sa* Gallia Christiana; *Chenu, en son hist. Chronolog. des Evesques de France, en ceux de Vennes; Charron, en son Catalogue des Evesques de Nantes; le* Proprium Sanctorum *de Vennes.*

ANNOTATIONS.

LE PREMIER ÉVÊQUE DE VANNES (A.-M. T.).

Le lecteur aura peut-être remarqué que la *Vie* précédente commence par ces mots : « Saint Patern, II. du nom. » A l'époque d'Albert Le Grand on n'en était pas encore cependant à faire d'un seul saint deux ou trois personnalités différentes ; les théories ingénieuses qui distinguaient de saint Denis *l'Aréopagite*, saint Denis *de Paris*, de sainte Marie Magdeleine, la femme pécheresse de l'Évangile, ne devaient prendre corps qu'un peu plus tard, et cependant

(1) Comme on le verra dans les Annotations, ceci manque d'exactitude. — A.-M. T.

nous trouvons notre hagiographe tombant dans le travers d'une école à l'esprit de laquelle il était bien étranger.

Y a-t-il eu deux, et même trois saints évêques de Vannes du nom de Patern, et notre saint est-il le premier ou le second? — M. de la Borderie n'examine même pas la question; c'est donc évidemment qu'elle ne lui a même pas paru digne d'examen dans une histoire sérieuse. En revanche, il établit que saint Patern, le vrai, le seul est bien le premier évêque de Vannes, et nous sommes heureux de le citer : « C'est ici un cas assez curieux. D'ordinaire, la critique reproche aux traditions concernant les origines des églises, des villes, des seigneuries,... de vouloir faire remonter ces origines à une antiquité exagérée. Pour Vannes c'est le contraire... Examinons.

» Peu de temps après le concile de Tours de 461, il y eut à Vannes un concile provincial dont on ne connaît pas la date précise, mais antérieur à 470 et qu'on s'accorde généralement à placer vers 465. Dans ce concile saint Patern fut consacré évêque de Vannes par le métropolitain de Tours assisté de quatre autres évêques. La tradition ancienne, constante, de l'église de Vannes (dont on trouve des preuves dès le IXe siècle) reconnaît pour premier évêque de ce siège saint Patern, et ce ne peut être que celui-ci, car d'après un document autorisé de cette tradition, ce Patern premier évêque de Vannes aurait eu des relations avec le roi Clovis, circonstance qui ne peut se rapporter qu'au Patern de 465 et s'y rapporte aisément, pourvu qu'on lui accorde un épiscopat de trente et quelques années, durée qui n'a rien d'extraordinaire. Le document en question n'attribue nullement à Clovis la fondation de l'évêché de Vannes; il place formellement cette fondation avant les relations du prince et de l'évêque, et la distingue nettement de la période où ces relations se produisent, laquelle est simplement indiquée comme appartenant aux commencements de la nouvelle église. Ainsi l'intervalle qui sépare la consécration de Patern du règne de Clovis est bien marqué, et la chronologie bien observée. Quant aux relations entre l'évêque et le roi, il s'agit de reliques insignes données par ce dernier à l'église de Vannes; donation où il faut voir simplement le souvenir traditionnel des bons rapports qui existèrent entre Patern et Clovis.

» Telle est la tradition, ancienne, constante, immémoriale de l'église de Vannes sur son origine : tradition qui, dans ces termes, n'est contredite par aucun document de l'histoire sérieuse et contre laquelle cependant on s'est lancé avec une vivacité au moins singulière. »

Cette appréciation de M. de la Borderie vise un article de M. l'abbé Duchesne (*Revue Celtique*, XIV (1893) p. 238-240). « L'évêque d'Angers Talasius ordonné en 453 ayant déjà eu quatre prédécesseurs, pourquoi, se demande M. Duchesne, l'évêque ordonné à Vannes vers 465 aurait-il été le premier de sa série? » A cette argumentation quelque peu étrange M. de la Borderie répond : « Pourquoi? Mais parce que les quatre prédécesseurs de Talasius existent, nous les connaissons, et les quatre prétendus prédécesseurs de Patern n'existent pas ; il faut les inventer et donner en même temps un démenti passablement osé à une tradition locale, immémoriale, à laquelle on ne peut opposer aucun document sérieux. »

Avec le savant historien de la Bretagne il convient de citer l'historien très érudit et très bon critique du diocèse de Vannes.

M. Le Mené n'est pas de ceux qui croient à l'existence de Conan Mériadec, or l'existence d'un premier Patern surnommé *Tathée*, et distinct de celui qui nous occupe ne repose que sur les traditions relatives à Conan ; après les avoir résumées très clairement et réfutées, il conclut : « L'érection du siège épiscopal de Vannes est un fait certain ; l'existence d'un saint Patern comme premier évêque de cette ville est un fait admis par la tradition constante de son église, la mort du saint en dehors du diocèse est un fait incontesté ; seulement l'érection du siège n'eut lieu que vers 465 et c'est alors seulement que saint Patern reçut la consécration épiscopale, comme on le prouvera plus loin. C'est donc à tort que les partisans de Conan Mériadec ont imaginé deux saints Patern, l'un de 388, l'autre de 465, et qu'ils ont attribué au premier ce qui ne regarde que le second, qui est le seul vrai, le seul authentique. D'ailleurs l'Eglise de Vannes n'a jamais

honoré qu'un saint Patern et n'a jamais possédé les reliques que d'un seul. Quant à un troisième S. Patern qui vivait au VIe siècle, il est étranger au présent débat : il en sera question quand on arrivera à son époque. »

Nous prenons le premier volume de M. Le Mené à l'endroit où il s'occupe de ce troisième saint Patern (p. 85) et nous y trouvons tout ce qui a été raconté par Albert Le Grand au début de la vie du saint Patern qu'il dit être II. du nom : le nom de ses parents, la vie monastique de son père, le voyage en Irlande, l'entrée en religion, les fonctions de cellérier sous un abbé Generosus, les relations avec saint David et saint Théliau, l'accueil cordial du patriarche de Jérusalem, les rapports avec saint Samson, évêque de Dol, la démission des fonctions épiscopales. — Or presque tout cela appartient à un autre saint son homonyme, saint Patern évêque d'Avranches.

La liturgie diocésaine de Vannes ne saurait nous guider dans cette question ; chaque *propre* n'honore qu'un saint Patern, mais pour celui de 1757 ce saint est Patern Ier contemporain de Conan Mériadec ; pour ceux de 1660 et de 1875 c'est Patern II, c'est-à-dire l'évêque qui fut sacré vers 465 ; un missel de 1590 et un ancien légendaire ont honoré Patern III du VIe siècle. Le *propre* encore en usage dans le diocèse de Quimper n'a pas osé choisir entre les trois Patern ; il confond les deux premiers et exalte le troisième. Et le savant chanoine termine ainsi : « En résumé, pour nous saint Patern I est fabuleux ; saint Patern II (mais qui en réalité est bien saint Patern I puisque l'autre n'a pas existé) est le premier évêque de Vannes ; saint Patern III est étranger au diocèse. »

LES RELIQUES DE SAINT PATERN (A.-M. T.).

Saint Patern s'étant démis des fonctions épiscopales se retira en pays *Franc,* mais il est impossible de préciser le lieu de sa retraite. Il mourut le 16 avril, c'est-à-dire au jour même où l'église de Vannes célèbre sa mémoire. Il fut enseveli au lieu même de sa mort. Les Vénètes qui semblaient avoir oublié leur ancien évêque, se voyant éprouvés depuis trois ans par une sécheresse continue et par la famine qui en fut la conséquence, se rappelèrent que saint Patern avait quitté son diocèse sans le bénir et en conclurent que Dieu vengeait les mauvais traitements dont avait souffert son serviteur. Les principaux habitants de Vannes partirent pour le lieu de son refuge et de sa sépulture ; le tombeau fut ouvert, mais il fut impossible d'en retirer le corps. Alors l'un des plus riches et des plus nobles d'entre eux dit à l'assistance qu'il possédait dans les faubourgs de Vannes un terrain jadis refusé au saint évêque qui le lui avait demandé pour la construction d'une église. Non seulement il voulait bien maintenant l'accorder, mais il donnerait l'argent nécessaire pour la construction. Aussitôt le corps du saint put être retiré sans peine ; on le plaça sur un brancard et il fut transporté à Vannes. Aussitôt une pluie bienfaisante succéda à la sécheresse. L'église bâtie pour recevoir les reliques prit naturellement le nom du saint et elle conserva son trésor jusqu'aux invasions normandes. Les ossements du saint évêque furent alors déposés à l'abbaye de Déols ; ils en furent retirés en 946 sur la demande de Laune, archidiacre de Bourges, et transportés à Issoudun, dans le monastère bénédictin de Sainte-Marie.

Craignant pour leur sûreté, parce que cette communauté et son église étaient en dehors de l'enceinte fortifiée, les moines les transportèrent dans la ville close et, vers l'an 1000, dans le château-fort de la cité. Les religieux firent de ce château un monastère qui a subsisté jusqu'à la Révolution. C'est là que les reliques de saint Patern furent vérifiées le 12 mars 1186, par Henry de Seuly, archevêque de Bourges ; le chef et l'un des bras furent mis dans des reliquaires séparés, pour être portés en procession, et le reste fut placé dans un cercueil en pierre élevé sur quatre piliers. C'est alors, ou à peu près, que Guéthenoc, évêque de Vannes, recouvra « une grande partie des ossements de saint Patern, qu'un moine, par commandement dudit saint, apporta à Vannes de son temps. » Ce qui confirme cette donnée, c'est que dans le XIIIe et le XIVe siècle, le chapitre de Vannes faisait exposer dans l'église de Saint-Patern, pour le pèlerinage des *Sept*

Saints de Bretagne, des reliques de cet évêque, consistant en une portion du chef et deux os longs. *(Enquête de 1400)*.

Les reliques de saint Patern, gardées à Issoudun, furent retirées de son église en 1793 et déposées dans celle de Saint-Cyr de la même ville, où elles devinrent la proie des révolutionnaires. M. Tresvaux a dit que des personnes pieuses avaient sauvé quelques débris du chef, et le bras. Et ici, M. Le Mené à qui nous empruntons toute cette étude sur les reliques de saint Patern, ajoute : « Nous avons demandé des renseignements précis à ce sujet, et l'on nous a écrit d'Issoudun en 1868 : « Les vieillards du pays, interrogés par M. le Curé, n'en ont conservé aucun souvenir. Le fait est qu'aujourd'hui il n'existe plus rien des reliques de saint Patern. »

Il est bien triste d'avoir à le dire, mais malgré cette communication faite à M. Le Mené il n'est pas impossible que des reliques aient été sauvées et qu'aujourd'hui le souvenir même en soit perdu. Cela est arrivé à Quimper pour les reliques de saint Ronan, de saint Conogan, de saint Mélar sauvées par le menuisier Daniel Sergent et définitivement perdues parce que l'incurie et la négligence pour la conservation des reliques a dépassé toutes les limites, dix et vingt ans après que de bons catholiques s'exposaient à la mort pour en empêcher la destruction ou la profanation sous le régime de la Terreur.

« Les ossements conservés à Vannes ont, depuis plusieurs siècles, perdu leurs étiquettes, et se trouvent confondus avec les reliques anonymes appelées *Corpora Sanctorum*. On ne possède plus d'une manière certaine et distincte, qu'un os du pouce cédé à Mgr Bécel (1), cinq osselets des doigts, gardés par le Chapitre, et une parcelle du crâne, conservée dans l'église paroissiale de Saint-Patern et exposée à la vénération des fidèles dans un buste en bois peint. »

(1) C'est probablement de la relique qui lui appartenait personnellement que ce prélat si attaché à ses voisins de Quimper : Mgr Sergent et Mgr Nouvel, aura pris la parcelle qu'il a bien voulu donner à la Cathédrale de cette ville, comme je l'ai dit a propos des reliques de saint Vincent Ferrier. M. de Penfentenyo, archiprêtre de la Cathédrale, désirant enrichir son église des reliques des saints, et plus spécialement des saints de Bretagne, me chargea d'adresser des demandes en son nom aux évêchés de Rennes, de Nantes, de Vannes et de Saint-Brieuc; c'est à Vannes que cette demande fut le plus favorablement accueillie.

BUSTE EN ARGENT DE SAINT VINCENT FERRIER
Placé sur son Tombeau et vénéré à la Cathédrale Saint-Pierre, à Vannes
(D'après une photographie de M. Cardinal)
On peut remarquer qu'il contient une relique; c'est une vertèbre du cou.

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE MAY.

LA VIE DE SAINT BRIEUC,

Premier Evesque de Biduce ou Saint-Brieuc, le premier jour de May.

SAINT BRIEUC, l'un des Patrons de nostre Bretagne Armorique, & premier Evesque du Diocese qui, de son nom, s'appelle à present S. Brieuc, nasquit en la Province de Cornoüaille Insulaire (maintenant nommée la Principauté de Walles) en la Grande Bretagne. Ses parens estoient nobles & riches, mais Idolatres; son Pere avoit nom Cerpus & sa Mere Eldruda, à laquelle, estant enceinte, une nuit, un Ange apparut & luy fit sçavoir qu'elle portoit dans ses flancs un enfant qui seroit chery de Dieu & éclaireroit son pays de la lumiere de la Foy de Jesus-Christ, luy commandant de parler à son mary & tascher de luy faire quitter la vaine superstition de ses Idoles, pour adorer un seul et vray Dieu.

II. La bonne Dame, le matin, à son réveil, se souvenant de son songe, en donne avis à son mary, l'avertissant du commandement qu'elle avoit receu de luy persuader de quitter ses Idoles ; mais Cerpus ne tint compte de ce salutaire avertissement, le tenant pour fable & imagination de femme, pour lesquelles il se donneroit bien garde de quitter la Religion de ses ancestres ; mais la troisiéme nuit aprés, comme il prenoit son repos, le mesme Ange, qui s'estoit apparu à sa femme, se presenta devant luy, & luy revela la mesme chose touchant l'enfant dont sa femme estoit enceinte & luy fit commandement de quitter sa fausse Religion, & se disposer à recevoir celle de Jesus-Christ; le tença bien aigrement d'avoir esté incredule aux propos de son épouse. Cerpus, le matin venu, convoqua tous ses amis, &, leur ayant fait recit de l'aparution susdite, de leur avis, se resolut d'obeïr à cette semonce, &, pour ce, renversa & brisa toutes ses Idoles & distribua la moitié de son bien aux pauvres, quoy qu'il ne se rendist incontinent Chrestien.

III. Aprés les neuf mois accomplis, la bonne Dame Eldruda accoucha & mit au monde un bel enfant, lequel fut, par elle & son mary, nommé Brieuc, (nom que l'Ange leur avoit revelé). Ils le nourrirent & éleverent fort soigneusement, toûjours memoratifs

de ce que l'Ange leur en avoit dit. L'enfant aussi croissoit en âge & en vertu, c'estoit merveille de voir des mœurs si graves en une si tendre jeunesse, & en un jeune corps d'enfant un esprit de vieillard, meur & rassis. Estant garçon, il fuyoit les esbats, jeux, devis & legeretez de ceux de son âge, son esprit se portant à chose plus relevée. Sa bonne mere, le voyant si ployable & apte à recevoir les impressions de la vertu, memorative aussi du commandement que l'Ange luy en avoit fait, se mist en soucy de l'envoyer à saint Germain, Evesque de Paris, pour estre par ce saint Prelat enseigné, tant és bonnes mœurs & Religion Chrestienne, qu'és bonnes lettres & sciences; mais le pere s'opposa au dessein de sa femme, ne voulant oüyr parler d'envoyer Brieuc si loin, de peur, nommément, qu'il ne luy prit envie de se faire Prestre ou Moyne.

IV. Sur ces entretiens, l'Ange retourne vers Cerpus, le reprend fort rudement d'estre toûjours incredule & de resister à la volonté de Dieu; luy enjoignant, sous grosses menaces, d'envoyer promptement son fils à Paris vers S. Germain. Cette reprimende épouventa tellement Cerpus, que, sans délay, il envoya Brieuc à Paris fort bien accompagné de train & serviteurs. Incontinent que saint Germain l'apperceut tout de loin, il conneut, par inspiration divine, qui etoit ce jeune Enfant; de quels parens & Païs; pourquoy il etoit là venu, & quel il seroit un jour. Brieuc, arrivé dans la salle du Manoir Episcopal, se jetta humblement aux pieds du saint Prélat, lequel aperceut un Pigeon blanc descendre du Ciel & se reposer sur le chef de ce saint Enfant; de quoy S. Germain loüa Dieu, qui, par ce signe visible, donna à connoistre l'état qu'il faisoit de ce Saint, lequel il avoit prévenu de ses Graces.

V. Incontinent aprés le départ de ceux qui l'avoient amené, saint Germain le fit aller en Classe parmy les autres Enfans qu'il instruisoit, où il fit preuve de son bel esprit; car, en un jour, il aprit tout son Alphabet, &, en cinq mois, tout le Psautier par cœur, pour mieux pouvoir chanter les loüanges de Dieu dans l'Eglise avec les autres Freres. Il estoit fort charitable aux pauvres, leur donnant tout ce dont il pouvoit disposer, ne les pouvant voir sans leur donner quelque chose. N'estant encore âgé que de dix ans, il fut envoyé, un jour, querir de l'eau à la fontaine; ayant rencontré au chemin, des lepreux qui luy demanderent l'aumône, n'ayant autre chose que leur donner, il leur laissa la Cruche qu'il avoit entre mains & s'en retourna au Monastere de Saint Symphorian (c'est aujourd'huy S. Germain des Prez lés Paris), sans apporter de l'eau; les autres enfans l'accuserent aux Religieux, & eux au saint Evesque & Abbé, dont Brieuc averty se transporta à l'Eglise, presenta son humble priere à celuy pour l'amour duquel il avoit aumôné la cruche, & se levant de son oraison, trouva prés de soy une autre plus belle sans aucune comparaison, d'airain, artistement élabourée, laquelle il porta à son pere Abbé, luy declara toute l'histoire, attribuant le miracle à l'aumône & non à ses merites.

VI. Saint Germain, connoissant par ce miracle la Sainteté de son disciple Brieuc, l'estima de plus en plus; aussi Dieu le manifestoit-il par grandes merveilles. Un jeune homme ayant esté fort mal mené par un diable qui luy estoit apparu en forme de dragon & le tenoit obsedé, fut, par la priere de saint Brieuc, entierément delivré. Agé seulement de douze ans, il commença à matter sa chair par des jeûnes extraordinaires; car il demeuroit par fois deux, mesme trois jours sans manger. Il eût un grand desir de s'en aller au desert; mais son Pere Abbé ne luy voulut pas permettre, à cause de son bas âge. Ses Oraisons & Contemplations étoient ferventes & frequentes, sa charité tres-grande, sa patience admirable; tellement absorbé en Dieu, qu'il ne respiroit autre chose; tres-grand ennemy de la proprieté & soin desordonné des choses temporelles; ayant toûjours en bouche ce dire de Nostre Seigneur : « *Ne soyez en soucy du lendemain.* » Le temps qu'il n'estoit au Chœur avec les autres, ou en ses Oraisons particu-

liéres, estoit par luy employé à lire les saintes Escritures ou en saintes Conferences avec les autres Religieux.

VII. Ayant passé les vingt-quatre premieres années de son âge en cette façon que nous venons de dire, deux jeunes Clercs s'estans presentez à S. Germain pour estre par luy ordonnez Prestres, le Saint commanda à son disciple Brieuc de se disposer pour recevoir le mesme Ordre. Encore bien que son humilité luy fist croire qu'il estoit indigne du Sacerdoce, neanmoins il obeït humblement à saint Germain, & fut par luy Sacré en l'Eglise de N. Dame de Paris, l'an 549. Comme le saint Prélat l'ordonnoit, l'on vid comme une colomne de feu descendre sur sa teste, dont tous les assistans jugerent que Dieu ratifioit, par ce signe visible, l'ordination de ce sien serviteur. Ayant chanté Messe, se souvenant de la resolution que ses Pere & Mere avoient faite de se faire Chrétiens, & craignant qu'ils ne l'eussent encore executée, il eût desir d'aller les voir, & fut confirmé en cette volonté par un Ange qui luy apparut & lui commanda de se diligenter. Ayant donc obtenu licence, obedience & un compagnon, il prit congé de son Abbé & de ses Confreres & se transporta en un Havre, où, trouvant les Nautonniers d'un vaisseau de son Païs qui attendoient le vent, il y avoit sept jours, il fit priere à leur intention, &, à l'aube du jour, le vent leur soufflant à gré, leverent les ancres & firent voile; mais comme ils estoient en pleine mer, ils virent une grande troupe de Dauphins & autres gros poissons & monstres marins, qui commencerent à troubler la mer, heurter le vaisseau, & mesme aucuns s'élancerent dedans, faisans contenance de vouloir devorer les Mariniers, bien étonnez de cette nouveauté; mais saint Brieuc, recourant à ses armes ordinaires de l'Oraison, chassa cét esquadron de monstres & rendit le calme.

VIII. Il arriva heureusement en son Païs, le premier jour de l'an 550, & alla droit chez son Pere, lequel il trouva celebrant les festins du faux Dieu Janus, qui duroient trois jours; mais comme d'ordinaire (selon le dire du Sage) les joyes de ce monde se terminent en tristesse, la réjoüissance de cette feste fut troublée par un accident qui y arriva; car un des conviez sauta & dansa tant, aprés estre saoul, que, tombant de sa hauteur, il se rompit la cuisse. Saint Brieuc, arrivant là dessus, resjoüit toute la compagnie, nommément ses Parens; mais, d'ailleurs bien mary de les voir encore croupir au Paganisme, commença à leur prescher l'Evangile; &, pour confirmation de la doctrine qu'il leur Preschoit, il fit le signe de la sainte Croix sur la cuisse rompuë de ce pauvre homme, &, par ce moyen, le guerit; ce que voyans les Parens d'un pauvre garçon qui, peu auparavant, ayant esté mordu d'un chien enragé, estoit devenu furieux, l'amenerent au Saint, lequel, luy ayant mis les doigts dans la bouche, le guerit entierément. Voyant ses parens disposez de recevoir le S. Baptesme, & aussi la pluspart de ses patriotes, il leur ordonna un jeûne de sept jours; puis, les ayant cathechisez, les baptisa. Il planta des Croix, bastit des Eglises & des Monasteres, où il receut plusieurs Religieux, qu'il instruisit selon l'Ordre & la Regle qu'il avoit appris en France. Comme on montoit la charpente d'une Eglise qu'il faisoit bastir, un des artisans, par megarde, se coupa le poulce; S. Brieuc se mist en prieres, reprint le poulce, le rejoignit à la main, fit le signe de la sainte Croix dessus & guerit parfaitement ce charpentier, qui, tout sur le champ s'en retourna à sa besongne. Il avint une grande famine en toute la Province de Cornoüaille pendant le séjour qu'il fit, durant laquelle, il distribua aux pauvres toute la provision qu'il trouva au Monastere, sans que, pour cela, luy, ny ses Moynes endurassent aucune necessité, Dieu recompensant par ailleurs les aumônes qu'il faisoit en son Nom.

IX. Il employa quinze ans & demy à convertir, instruire & Catechiser son pays, jusques à ce qu'estant en Oraison en son Monastere, le jour de la Pentecoste de l'an 565,

il fut surpris d'un doux sommeil ; pendant lequel, un Ange luy commanda de passer la mer & d'aller en la Bretagne Armorique pour y prescher l'Evangile. Le Saint, revenu à soy, convoqua ses Religieux, leur fit sçavoir le commandement que l'Ange luy avoit fait; &, de leur avis, voyant les affaires de la Religion prosperer de mieux en mieux, choisit cent soixante & huit de ses Moynes & se disposa pour avec eux passer la mer. Ils s'embarquerent donc & tournerent la proüe vers nostre Bretagne ; &, comme ils estoient au milieu de leur course, le diable, connoissant qu'ils l'alloient combattre & délivrer les Ames de sa servitude, arresta le vaisseau ; mais saint Brieuc, par ses prieres, repoussa ses efforts, si-bien que, continuans leur route, ils arriverent à la coste de la Bretagne Armorique & entrerent dans l'embouchure du fleuve Jaudy, qui, passant par sous le Chasteau de la Roche-Derien, se décharge dans le Canal, ou, pour mieux dire, Riviere de Land-Treguer, & s'arresterent là où maintenant est bastie la Ville de Land-Treguer.

X. Ils furent les biens venus & fort gracieusement recueillis par les Bretons Trecorois, lesquels ayderent au Saint à bastir un Monastere en ces quartiers pour luy & ses Moynes. Estant rapellé en son Païs, pour le délivrer de la peste qui y faisoit un grand ravage, il mist Superieur dans son Monastere un sien Néveu, lequel, s'estant bien comporté au regime du Monastere, à son retour, il le continua en charge & le fit Abbé en chef; puis, choisissant quatre-vingt-quatre Moynes de ce Monastere, & ayant pris congé de son Néveu & des autres Religieux, il s'embarqua, &, devalant la Riviere de Land-Treguer, s'élargit en mer, rengeant la Coste jusqu'au Havre de *Cesson*, maintenant nommé le *Legué*, qui est le Havre de S. Brieuc, où ayant pris terre, il se mist à considerer l'assiette & situation du lieu, lequel trouvant un séjour agreable, il entra dans une forest là prés, suivy de ses Religieux, où estans en colloques & devis Spirituels, ils furent aperceus par un Chasseur, domestique du Comte Rigual, qui demeuroit lors dans un sien Manoir prés cette forest. Ce Chasseur, les voyant en si grand nombre, accoustrez d'une façon inconnuë en ce Païs, les soupçonna d'estre quelques épies & s'en alla, le grand gallop, en avertir son Maistre, luy disant qu'ils estoient assis prés d'une fontaine.

XI. Rigual, ajoustant foy au discours de son Chasseur, commanda à une troupe de ses gens de monter à cheval & les tailler tous en pieces ; mais à peine ces soldats estoient hors des portes du Manoir, que Rigual fut saisi d'une maladie par tout le corps, si aiguë & violente, qu'il ne pouvoit durer, qui luy fist reconnoistre que c'estoit une punition de Dieu; repentant d'un commandement si cruel & si legerement fait, il contremande ces satellites & fait prier les Saints de le venir trouver; S. Brieuc s'y accorda volontiers & y vint, accompagné de ses Moynes ; & incontinent qu'il fut entré dans la salle, Rigual, le connoissant, s'écria : « Quoy ? c'est Brieuc, mon Cousin ! » & luy demanda pardon de l'outrage qu'il luy avoit voulu faire & à ses Religieux, le suppliant de prier Dieu pour sa santé. Le Saint, l'ayant resalué & consolé, se mist en prieres ; puis, ayant fait venir de l'eau, la benist, l'en arrousa & luy en fit boire, & incontinent il se leva du lict sain et dispos, l'embrassa étroittement, & en reconnoissance de cette faveur, luy donna ce sien Manoir, avec toutes ses apartenances, pour s'y accommoder & ses Religieux.

XII. S. Brieuc, ayant accepté ce don, bastit un petit Oratoire prés de la fontaine où il s'estoit premiérement arresté (laquelle a esté depuis nommée la fontaine de S. Brieuc); puis, plus à loisir, se mist à édifier un Monastere joignant le Palais de Rigual (qui est le Manoir Episcopal); &, pour ce faire, il fit couper plusieurs arbres de la forest, tant pour donner place au bastiment que pour servir à la charpente. Le Monastere parachevé, saint Brieuc y vint demeurer avec tous ses Religieux ; la renommée duquel,

volant par tout le pays, fit que cette forest fut, dans peu de jours, peuplée & enfin toute abbatuë, puis convertie en une Ville qui y fut édifiée & appellée du nom de son premier Pasteur *Saint-Brieuc*. Vivant en ce Monastere avec ses Freres, Dieu le rendoit illustre par plusieurs grands miracles; entre autres, luy fut amené un pauvre homme aveugle, lequel, par sa priere, il guerit.

XIII. Ne pouvant la Cité sise sur la montagne estre longuement cachée, ny le flambeau allumé demeurer sous le muids, Dieu voulut que son serviteur Brieuc parust en son Eglise, pour regir ceux lesquels il avoit converty à la Foy. Il fut donc, d'un commun consentement de tout le pays, éleu Evesque du Brioçois & sacré, & son Monastere converty en Cathedrale. De sçavoir en quelle année precisément, sous quel Souverain Pontife il fut élû & les autres particularitez qui avinrent à l'érection de ce nouvel Evesché, je n'ay pû, jusques à present, rien trouver de certain; ceux mesme qui, ces années derniéres, ont extrait sa Vie des Archives de sa Cathedrale n'en disent rien; bien pouvons nous asseurer qu'il fut le premier Evesque de S. Brieuc (1) & qu'il exerça dignement cette charge quelques années; il assista le Comte Rigual à sa derniére maladie & fit faire prieres & chanter des services pour le repos de son Ame.

XIV. Le temps estant venu auquel Dieu le vouloit recompenser de ses travaux, il luy fit sçavoir, par revelation, qu'il se tint prest pour quitter la prison de son corps. Il se coucha donc sur son pauvre grabat, &, ayant convoqué tous ses Religieux, leur enjoignit un jeusne de six jours, les admonestant, pendant ce temps, de veiller & prier extraordinairement; &, sentant sa maladie se rengréger, se confessa generalement, receut le saint Viatique & le Sacrement d'Extréme-Onction, exhorta ses Freres à l'Observance de la Regle & de leur profession, eux fondans en larmes prés de sa couchette; enfin, sentans les approches de la mort, le cœur, les mains & les yeux élevez au Ciel, où il avoit ancré toutes ses esperances, prononçant le S. Nom de Jesus, il rendit son bien-heureux esprit és mains de son Createur, le 90. an de son âge, & de N. Seigneur l'an 614.

XV. Les nouvelles de sa mort entenduës, une grande affluence de peuple de toutes parts aborda le Monastere pour visiter ce S. Corps; lequel, pour satisfaire à la devotion du peuple, fut posé en veuë dans une salle du Monastere du Manoir Episcopal, revétu de ses ornemens Pontificaux, répendant une suave odeur par toute la Salle. Dieu fit en ce lieu plusieurs miracles, en témoignage irreprochable de la sainteté de son serviteur; laquelle il manifesta de plus à deux saints Religieux d'outre-mer, l'un nommé *Marcanus*, qui, le mesme jour & à mesme heure que saint Brieuc deceda, vid son Ame, sous la figure d'une belle Colombe blanche comme neige, portée au Ciel par quatre Anges en forme d'Aigles si brillans, qu'avec grande peine les pouvoit-il regarder; l'autre Religieux s'appelloit *Simanus* (2), Disciple de saint Brieuc, demeurant dans le Monastere que le Saint avoit basty en la Province de Cornoüaille en l'Isle, lequel eut presque la mesme vision, à mesme jour & à mesme heure que Marcanus; &, pour mieux s'en asseurer, passa la mer & vint au Monastere de S. Brieuc & raconta sa vision, qui fut telle : Il vid une belle eschelle, laquelle touchoit le Ciel d'un bout, &, de l'autre, la Terre; par laquelle montoit cette Ame bien-heureuse au Ciel, accompagnée d'une troupe d'Anges, lesquels, départis en deux Chœurs, partie la précedoient, autres la suivoient, chantans un motet si melodieux, qu'il en fut tout ravy & extazié. Il raconta aussi qu'en ce sien dernier voyage le vaisseau s'estant élargy en pleine mer, comme il se fut retiré dans la poupe, le diable le saisit au collet, s'efforçant de l'étrangler, mais qu'ayant invoqué saint Brieuc en son cœur & de bouche en tant qu'il pouvoit, l'ennemy pris la fuite & le quitta.

(1) Si le lecteur désire savoir que croire sur l'*épiscopat* de saint Brieuc, il aura à consulter l'*Annotation* qui suit cette *Vie*. — A.-M. T.

(2) M. de Kerdanet dit ici : « Et mieux *Siviaus*, saint Siviau ou saint Sieu. »

XVI. Enfin, ils enterrerent ce S. Corps fort solemnellement dans l'Eglise de son Monastere, par luy bastie & dediée à S. Estienne. La renommée de sa Sainteté s'épandit si loin, qu'au bout de l'an, au jour de son decez, une innombrable multitude de Peuple de diverses langues & nations vinrent visiter son Tombeau ; lesquels, par les merites du Saint, obtenoient plusieurs faveurs du Ciel. Grand nombre de miracles s'y sont faits en divers temps, entr'autres, y fut amené un pauvre homme, semblant une masse de chair ou de peau sans os ny nerfs, ne se pouvant aider ny des pieds ny des mains, ne pouvant durer ny sur bout ny couché, traisnant ainsi miserablement sa pauvre vie, aprés avoir dépensé tout son bien en Medecins, qui ne pûrent en rien remedier à son mal ; il se Confessa & Communia, &, ayant prié au Sepulchre du Saint, il se sentit tout incontinent entierement guery & s'en retourna en sa maison sain & gaillard. Le Moyne Simanus, dont nous avons parlé cy-dessus (qui demeura quelques années au Monastere de saint Brieuc) vid ce miracle de ses propres yeux, vid le patient en sa maladie, & puis l'a veu sain & gaillard & a laissé ce miracle par écrit. Pour les miracles que Dieu faisoit à son Sepulchre, par commune deliberation du Metropolitain, de l'Evesque & de tout le Clergé, fut son saint Corps levé de terre & ses saintes Reliques déposées en des riches reliquaires & exposées au peuple pour estre honorées comme Reliques d'un Saint.

XVII. L'Eglise Brioçoise & toute nostre Bretagne posseda ces saintes Reliques, jusqu'à ce que le Roy Heruspée, fils du grand Neomene, les fit transporter de saint Brieuc à Angers & les donna à l'Eglise Abbatiale des saints Serge & Bacche (qui, pour lors, estoit sa Chapelle) où ils demeurerent jusques au regne du Duc Pierre I. du Nom, dit *Mauclerc*, que Pierre, Evesque de S. Brieuc, voyant que son Eglise n'avoit aucune Relique de son saint Patron, qu'une Mitre & une Clochette, &, ayant appris que son Corps avoit esté transporté en ladite Abbaye, de l'avis des Chanoines & autres principaux membres de son Clergé, il alla à Angers, l'an 1210, & découvrit son dessein à l'Evesque dudit Angers, *Guillaume de Chemillé*, le supliant de l'assister de son credit, en une si sainte entreprise. L'Evesque d'Angers luy promit qu'il y feroit son pouvoir, &, dés le lendemain alla avec luy à saint Serge, où ayans salué l'Abbé, ils le suppliérent d'assembler ses Religieux en Chapitre ; ce qu'ayant fait, l'Evesque de saint Brieuc leur fit une docte harangue, les suppliant, en conclusion, de luy accorder quelque honeste portion du Corps de saint Brieuc, promettant, s'ils luy donnoient ce contentement, que « *son Eglise* » *Cathedrale & leur Monastere s'uniroient trés-étroittemént d'une alliance perpetuelle* » *& inviolable, se porteront ayde, recours & faveur respectivement les uns aux autres,* » *& que, doresnavant, on feroit en sa Cathedrale les Obseques des Abbez de leur Monastere,* » *avec la mesme solemnité que celles des Evesques.* » L'Abbé ayant entendu ce discours, se trouva en grande perplexité, ne sçachant à quoy se résoudre ; car il craignoit, d'un costé, d'entamer ce saint Corps, conservé en son entier depuis tant d'années, &, de l'autre, de mécontenter un si digne Prélat en un si juste sujet. Toutesfois, la chose meurement considérée, il fut arresté, d'une commune voix, qu'on satisferoit à sa requeste.

XVIII. Cette resolution prise, la nuit suivante, aprés Matines, les Religieux s'estans retirez en leurs Cellules, l'Abbé & les Peres Discrets du Monastere, revétus d'Ornemens Ecclesiastiques, entrerent en l'Eglise, &, en presence des deux Evesques, descendirent la Chasse d'Argent dans laquelle estoit le saint Corps. Si-tost que l'Orphévre l'eut ouverte, une agreable odeur procedant de ses membres sacrez, récrea toute l'assistance. Alors, le venerable Abbé, s'approchant, ouvrit une nappe de Serf, dans laquelle le saint Corps estoit enveloppé, duquel il print un Bras, deux Costes & quelque peu de la Teste & les donna à l'Evesque Pierre present, tout ravy & transporté d'aise. En la mesme Chasse, se trouva une table de Marbre, en laquelle estoient gravez, en lettres d'or, ces mots : *Hic jacet corpus beatissimi Confessoris Brioci Episcopi Britanniæ, quod detulit ad Basilicam*

istam (quæ tunc temporis erat Capella sua) Ylispodius Rex Britannorum, c'est-à-dire : « *Cy gist* » *le Corps du trés-heureux Confesseur S. Brieuc, Evesque de Bretagne, lequel Ylispodius,* » *Roy des Bretons, fit apporter en cette Eglise qui lors estoit sa chappelle.* » Cette inscription monstre apertement qu'il faut, de necessité, que le Corps de S. Brieuc fut apporté en cette Abbaye avant l'an 878, puisque ce fut le Roy *Ylispodius* (que la Cronique appelle *Heruspeus*, qui mourut l'an 866, douze ans avant la generale Translation des autres saints Corps) qui l'y fit transporter. L'Evesque, ayant receu ce precieux present, l'enveloppa décemment en draps précieux & le bailla en garde au Thresorier d'Angers, son intime amy, faisant compte de partir, le lendemain matin, pour retourner en Bretagne.

XIX. Cette nuit, comme l'Evesque de S. Brieuc, aise à merveilles d'avoir si bien fait son voyage, reposoit, le glorieux saint Brieuc luy apparut tout brillant & éclatant de lumiere, &, l'ayant remercié du soin qu'il avoit de remporter ses saintes Reliques en son Evesché, luy dist : « *Ayez soin, mon fils, de faire preparer une reception honorable* » *à mes membres, quand ils feront leur entrée dans mon Eglise.* » Le matin venu, l'Evesque d'Angers fit tenir prest son Clergé, lequel accompagna l'Evesque de saint Brieuc chez le Thresorier, d'où, ayant prins les saintes Reliques, elles furent conduites processionnellement jusques hors la Ville. Cependant, l'Evesque Pierre dépescha un courier à Saint-Brieuc pour donner avis au Clergé & au peuple qu'ils se disposassent pour recevoir les Reliques de leur saint Patron, lequel les venoit visiter. Il s'amassa un monde de peuple à Saint-Brieuc pour celebrer cette solemnité ; &, arrivant le venerable Prélat Pierre portant les saintes Reliques, il fut honorablement receu, & le Comte Alain voulut luy mesme porter l'étuy dans lequel estoient ces saints membres, lesquels il sentit sauteler & tressaillir, lors qu'il mettoit les pieds sur le sueil de la porte de la Cathedrale ; marque trés-asseurée que le saint Prélat avoit pour agreable que ses reliques demeurassent là parmy son troupeau ; elles furent richement enchassées, & y sont honorées en grande devotion & reverence.

Cette vie a esté par nous recueillie de l'Histoire de Bretagne d'Argentré, liv. 1, chap. 10; Antoine Yepes, en sa Chronique generale de l'Ordre de S. Benoist, sur l'an 556; Melanus, és Additions sur Usvard, le 1. de May; les vieux Breviaires de Cornoüaille, le 2. de May, et de Leon, le 29. Avril, en ont l'histoire en 9 Leçons ; le Proprium *Brioçois, imprimé à S. Brieuc l'an 1621, en a l'Office avec Octave, le 1. May, et celuy de sa Translation, le 18. Octob. La Devision, Chanoine de S. Brieuc, en son Liv. des SS. Brieuc et Guillaume, imprimé audit S. Brieuc, l'an 1626 ; Robert Cœnalis,* de re Gallica, lib. 2, perioch. 6; *Jean Rioche, Provincial des Cordeliers de la Province de Bretagne, en son* Compendium temporum, *lib. 2, chap. 79, en la Colonne des Docteurs ; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *lettre B, és Evesques de S. Brieuc ; Jean Chenu, en son Hist. Chronolog. des Evesques de France ; le R. P. Du Pas, en son Catalogue des Evesques de S. Brieuc, à la fin de son liv. de l'Hist. Genealog. des Illustres Maisons de Bretagne, et Jean Hiret, en ses Antiquitez d'Anjou.*

ANNOTATIONS.

L'ÉPOQUE ET LE LIEU DE LA NAISSANCE DE SAINT BRIEUC (A.-M. T.).

Monsieur de la Borderie va encore nous servir de guide : « Ce qui fixe l'époque de sa naissance, c'est que saint Germain d'Auxerre, mort en 448, lui conféra la prêtrise, très probablement lors de son second voyage dans l'île de Bretagne en 447 : ce qui met la naissance de Brioc en 417 au plus tard. (En Gaule et en Grande-Bretagne, à cette époque, l'âge minimum requis pour recevoir le sacrement de l'ordre était trente ans.)

» Quant à son lieu de naissance, c'est incontestablement la Grande-Bretagne ; mais quelle partie de l'île ? Sa Vie nomme son pays natal *Coriticiana regio.* »

M. de la Borderie indique le pays de Cardigan, nommé en gallois *Keretikiaun*, comme offrant avec ce nom latinisé une frappante analogie, et cependant pour une très forte raison, il écarte cette hypothèse ; dans le pays de Cardigan, dans la Cornouaille anglaise, dans le comté actuel de Glocester, dans le Lincolnshire, (contrées où des opinions différentes fixent la naissance du saint) il n'y avait depuis longtemps que des chrétiens ; or, nous l'avons vu, les parents de saint Brieuc vivaient dans l'idolâtrie. Au contraire, le paganisme était encore florissant dans le Nord-Est du Northumberland et dans la partie de l'Ecosse comprise entre ce comté et le golfe d'Edimbourg, et précisément nous trouvons en ce pays un nom presque identique à celui de la *Coriticiana regio* : « c'est la *Civitas Coritiotar* ou *Coritiotan,* mentionnée par le Géographe de Ravenne, en laquelle les historiens anglais s'accordent à reconnaître la *Coria Otadenorum,* aujourd'hui la ville de Jedburg dans le Teviotdale. »

Si l'on admet cette opinion, les circonstances principales de l'enfance et de la jeunesse de Saint Brieuc s'expliquent parfaitement. « Les *Otadeni* de l'ancienne *Valentia,* c'est-à-dire les Bretons du Nord, étaient les amis de ceux de la province romaine, théâtre de la mission de saint Germain (1) ; si le paganisme domine dans la Valentia où la semence de l'Evangile avait été peu de temps auparavant jetée par saint Ninian, il y reste pourtant encore des chrétiens. Et, comme les païens n'y sont nullement fanatiques, on peut admettre sans difficulté qu'à la demande de quelqu'un de ses amis, Cerpus, père de saint Brieuc, se soit décidé en 429-431, pendant la première mission de saint Germain, à envoyer son fils dans la province romaine pour être instruit par ce grand évêque. Celui-ci retournant en Gaule emmena l'enfant avec lui. Seize ans plus tard (447) quand il revint dans l'île de Bretagne, il l'y ramena, lui conféra la prêtrise et le renvoya dans son pays, c'est-à-dire dans la Bretagne du Nord. Là il convertit sa famille, sa tribu, fonda un monastère appelé Grande-Lande qu'il gouverna environ quarante ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où il passa en Armorique, vers 485. Historiquement, rien de plus admissible. »

LA VIE MONASTIQUE A L'ABBAYE DU CHAMP DU ROUVRE (A.-M. T.).

C'EST en effet ce nom et nullement celui de *Biduce* que nous devons donner au lieu occupé par le saint émigré et ses compagnons. Voici le tableau que nous présente M. de la Borderie traduisant une ancienne Vie de saint Brieuc : le pieux abbé vient d'arriver en Armorique avec près de deux cents moines, et il s'installe au fond de la baie qui porte aujourd'hui son nom : « Brioc et ses compagnons, parcourant une belle vallée couverte de bois, y rencontrent une claire fontaine pleine d'une eau limpide. Là Brioc s'arrête, adresse à Dieu sa prière, puis d'une main alerte, donnant l'exemple, il entame la construction de l'église. Tous se mettent à l'œuvre ; les arbres sont abattus, les buissons coupés, les ronces et les masses d'épines qui encombrent le sol, déracinées ; bientôt la forêt inextricable est devenue une campagne découverte. La grâce de Jésus-Christ venant en aide à ses serviteurs, tout marche à souhait et l'église ne tarde point d'être achevée. — Alors nuit et jour ils vaquent aux exercices spirituels, études, prières, jeûnes et veilles. Mais selon le précepte de l'apôtre, jamais non plus ils ne laissent le travail manuel. Les uns taillent des poutres et les équarissent avec la hache ; les autres aplanissent des pièces de bois pour en faire les parois de leurs demeures ou les lambris de leurs toitures. Le plus grand nombre armés de houes retournent la terre, la divisent ensuite avec la bêche, y tracent avec la charrue de légers sillons, qu'ils finissent par convertir en belles planches. »

(1) L'opinion d'Albert Le Grand qui fait de saint Brieuc un élève de saint Germain de Paris est inadmissible ; avec dom Lobineau et M. de Kerdanet nous voyons dans notre saint un disciple du grand saint Germain d'Auxerre. M. de la Borderie fait si peu de cas de l'opinion contraire qu'il ne l'a même pas signalée.

C'est ainsi que ces moines renversèrent la grande forêt qui couvrait la Vallée-Double et tout le pays depuis le Champ du Rouvre jusqu'à l'Urne et que les bois firent place à de belles prairies et à de magnifiques cultures. « Là où était le manoir du Champ du Rouvre, Brieuc éleva une église *(basilica)* autour de laquelle ses moines bâtirent un monastère à la mode bretonne, c'est-à-dire un village monastique composé d'environ deux cents cellules en ordre dispersé. Autour de ce village la population se groupa peu à peu ; c'est devenu la ville de Saint-Brieuc. Quant à l'église du monastère, c'est aujourd'hui l'église cathédrale de ce siège épiscopal, planté sur le sol même ombragé au ve siècle par l'antique chêne-rouvre qui avait donné son nom au manoir du comte Righall. »

Tels que nous venons de les voir, les moines de saint Brieuc sont d'intrépides constructeurs, des laboureurs intelligents et actifs, mais le côté religieux de leur vie, il nous reste à le montrer, toujours d'après le même historien et le même traducteur ; déjà il a été dit d'eux : « Nuit et jour ils vaquent aussi avec zèle aux exercices spirituels, études, prières, jeûnes et veilles » ; entrons maintenant dans le détail : « A des heures déterminées ils se réunissaient dans l'église pour célébrer le service divin. Après l'office de vêpres (c'est-à-dire après six heures du soir), ils restauraient leurs corps en prenant en commun une nourriture qui était la même pour tous. Ensuite, ayant dit complies, ils revenaient dans un profond silence et se mettaient au lit. Vers minuit, avec même zèle ils se levaient et allaient chanter très dévotement des psaumes et des hymnes à la gloire de Dieu. Après quoi ils retournaient se coucher. Mais au chant du coq, dès qu'ils entendaient le bruit du signal (1), ils sautaient promptement du lit pour chanter laudes. Depuis la fin de cet office jusqu'à la deuxième heure, ils consacraient tout leur temps aux exercices spirituels et à la prière. Puis ils retournaient gaiement à leur travail manuel. Ainsi en usaient-ils tous les jours, luttant comme de généreux athlètes pour obtenir, par leur œuvres vertueuses, le prix de la vie éternelle. »

« La *deuxième heure,* pour nous, c'est huit heures du matin ; les moines partaient alors pour aller à l'ouvrage, c'est-à-dire à leur atelier agricole, et ils étaient de retour dans leur église le soir entre cinq et six heures seulement, soit environ dix heures de travail. » En faisant cette constatation notre auteur ajoute que ces moines n'étaient point des paresseux ; j'ajouterai une observation : c'est que celui qui par le conseil et l'exemple dirigeait cette active communauté, était, à son arrivée en Armorique, un vieillard de soixante-dix ans, très vigoureux il est vrai.

Quelques lecteurs se demanderont pourquoi une part si large faite au défrichement et à l'agriculture ; nous pourrions répondre que cela (comme aussi l'œuvre des constructions) s'imposait, du moins au début, mais ce n'était pas seulement la conséquence d'une situation temporaire, et nous ne pouvons qu'adhérer au jugement qu'on va lire : « Dans la ruine presque complète de la civilisation romaine qui avait couvert la péninsule de friches et de halliers, le travail manuel était le premier facteur, l'agent indispensable d'une civilisation nouvelle, et spécialement le travail agricole. »

Une particularité qui devait leur rendre le travail plus pénible était la nature même de leur costume. D'après l'ancienne Vie, « quand saint Brieuc et ses moines abordèrent à l'embouchure du Gouët, un cavalier qui les aperçoit rapporte qu'ils sont vêtus d'habits de peau, velus et de couleur rouge ; ce qui se rapporte apparemment à la teinte fauve de certain poil de chèvre ; possible même, mais peu probable, qu'on prît la peine de les teindre. » Tel aussi avait été et tel fut jusqu'au ixe siècle le vêtement des moines de saint Guénolé à Landévénec ; les disciples de saint David étaient également vêtus de peaux.

Tout serait à citer de l'ancienne Vie de saint Brieuc, si judicieusement utilisée par M. de la Borderie ; l'épisode *des loups* et le récit de la dernière visite du saint à son parent, ami et bienfaiteur le comte Rhigall, offrent un puissant intérêt ; nous regrettons de ne pouvoir les reproduire (2).

(1) Une cloche ou une clochette, d'après M. de la Borderie.

(2) Voir *Histoire de Bretagne,* tom. I, p. 304-306.

SAINT BRIEUC ABBÉ-ÉVÊQUE (A.-M. T.).

On s'imagine souvent, et bien à tort, qu'à toutes les époques l'ordination d'un évêque a supposé l'existence ou la création d'un vrai diocèse à limites fixes, mais M. de la Borderie établit d'une manière irréfutable, que du moins dans les commencements il n'en fut pas partout ainsi en Armorique ; s'il parle ici de la situation au VIIIe siècle, ce n'est pas qu'elle fût alors nouvelle ; elle est au contraire, sauf pour certaines particularités qu'indique l'historien, la continuation d'un état de choses vieux de deux cents ans : « Au VIIIe siècle, abstraction faite des évêchés de Rennes et de Nantes gallo-franks, et de Vannes mi-partie breton et gallo-frank, dans le reste de la péninsule il existait quatre diocèses bretons à limites fixes : Cornouaille, Léon, Dol et Aleth.... Mais on ne peut douter d'ailleurs que dans plusieurs de ces diocèses, sinon dans tous, il existait plus d'une abbaye dont le chef joignait à la dignité d'abbé la puissance épiscopale, exercée par lui dans son principal monastère et dans ses dépendances. D'après la Vie de saint Tudual, abbé-évêque du monastère de Trécor, son successeur dans la dignité abbatiale, appelé Ruilin, hérita aussi de son épiscopat, et il est très naturel de croire qu'il transmit cette double autorité à ses successeurs.

« En ce qui touche l'abbaye du Champ du Rouvre on pourrait faire quelque difficulté, car la Vie ancienne du premier abbé saint Brioc ne donne point à cet illustre fondateur le titre d'évêque et ne lui en attribue point les fonctions. Elle ne contient toutefois rien qui les en exclue ; on n'y voit au-dessus de Brioc aucune autre autorité ecclésiastique ; dans la colonie du comte Rhigall, c'est lui qui est le seul chef spirituel. Puis, en son état actuel, cette Vie étant fort altérée, transposée, interpolée, il est permis de croire qu'avant ces altérations le texte primitif gardait des traces de l'épiscopat de saint Brieuc, — attesté d'ailleurs par un monument authentique notablement ancien, je veux dire l'inscription placée par le roi Erispoë dans le tombeau du saint avec ses reliques quand il les déposa dans l'abbaye de Saint-Serge d'Angers ; inscription qui donne formellement à Brioc le titre d' « évêque de Bretagne, » *episcopus Britanniæ*. Il y a donc tout lieu de croire que, au Champ du Rouvre comme au Val Trécor et à Lan-Aleth, non seulement le fondateur, mais la plupart de ses successeurs unirent à la dignité abbatiale l'épiscopat, exercé d'abord exclusivement dans l'abbaye-mère et dans ses dépendances. Mais le diocèse de Dol, embrassant la Domnonée depuis le Coësnon jusqu'à la rivière de Morlaix, était si vaste que ses évêques ne pouvaient, seuls, suffire à son administration. Aussi laissèrent-ils, sans opposition, se former près d'eux le diocèse territorial d'Aleth, et dans la partie de la Domnonée située à l'Ouest de ce diocèse (entre l'Arguenon et la rivière de Morlaix), ils furent heureux, on n'en peut douter, d'accepter pour auxiliaires les évêques-abbés des monastères de cette région, surtout des deux principaux, le Val Trécor et le Champ du Rouvre (qui finit bientôt par prendre le nom de son fondateur et par s'appeler Saint-Brieuc). On doit même penser que les prélats de Dol donnèrent bientôt à l'abbé-évêque du Val Trécor une délégation spéciale pour administrer, sous leur autorité, la région de la Domnonée qui avoisinait son monastère, et de même à l'abbé-évêque du Champ du Rouvre. »

Si l'on trouve un peu longue la citation qu'on vient de lire, je répondrai qu'elle est d'une importance capitale non seulement pour établir l'épiscopat de saint Brieuc, mais encore pour indiquer comment saint Malo, saint Tugdual et leurs premiers successeurs ont exercé les fonctions d'évêques.

J'ajouterai que les Abbés-Evêques, bien qu'en très petit nombre désormais, ne constituent pas un souvenir du passé. L'Abbé du Mont-Cassin, par cela même qu'il est le titulaire de cette illustre abbaye, reçoit la consécration épiscopale et administre le diocèse qui dépend de ce berceau du monachisme occidental.

LES RELIQUES DE SAINT BRIEUC (A.-M. T.).

Albert Le Grand nous a déjà dit comment elles furent déposées à Saint-Serge d'Angers, puis comment aussi l'église de Saint-Brieuc recouvra en 1210 un bras et deux côtes avec une partie du chef de son patron. Ces détails sont exacts, mais incomplets. Pour ne rien omettre nous recourons à l'intéressante Vie de saint Brieuc publiée par M. l'abbé A. du Bois de la Villerabel, secrétaire général de l'évêché de Saint-Brieuc. « Erispoë n'avait cependant pas emporté toutes les reliques de saint Brieuc et les moines eurent le temps d'en faire disparaître les derniers restes avant le débarquement des pirates. Ils les transportèrent à l'abbaye de Lehon. » Vers 975 les Normands brûlèrent ce monastère, mais la châsse de saint Magloire et les autres reliques déposées auprès d'elle, celles de saint Malo, de saint Patern, de saint Corentin, avaient été heureusement soustraites aux profanations. Que sont devenues les reliques de saint Brieuc? — Reçues honorablement par Hugues Capet avec les autres ossements des saints de Bretagne, elles passèrent de la Chapelle du palais à l'église de Saint-Barthélemy et enfin à celle de Saint-Jacques du Haut-Pas, où elles reposent sous le maître-autel, mais sans que rien puisse désormais indiquer auquel de nos saints appartient chacune d'entre elles.

M. de la Villerabel parle des honneurs que saint Brieuc recevait autrefois à Angers mais ne nous dit pas si quelque chose de ces reliques subsiste encore dans l'église abbatiale devenue paroissiale. Les hommages rendus par l'Anjou au vieux saint breton avaient un caractère assez particulier pour qu'il y ait lieu de les rappeler ici : « Ce qui recommande surtout l'église de Saint-Serge, nous dit son chroniqueur, c'est le culte permanent qu'elle rend au bienheureux évêque Brieuc. Chaque année, le premier jour de mai, devant son autel, placé à gauche du chœur, le supérieur du Monastère, revêtu d'ornements précieux, reçoit solennellement le dernier moine élu, avec les autres échevins, au milieu des tambours et des instruments de musique, et leur donne à baiser l'anneau du saint. »

Quant à la ville même où vécut le saint, voici la manière dont elle honore les restes de son fondateur et protecteur. « A Saint-Brieuc, tous les ans, les reliques de saint Brieuc ont été, de temps immémorial, exposées à la vénération des fidèles et promenées en procession dans les rues de la ville, le jour de la fête du saint. Elles sont renfermées dans un beau reliquaire de bronze doré, don de Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

« En restaurant sa Cathédrale, Monseigneur Fallières a transformé et embelli l'ancienne chapelle de la Trésorerie. Il en a fermé les quatre ouvertures avec des grilles en fer forgé, et il y maintient, dans un meuble en chêne sculpté et doré, ces saints ossements à la vénération constante des fidèles. Le 18 octobre ramène tous les ans une fête moins solennelle que celle du deuxième dimanche après Pâques, mais chère aussi à la piété du clergé et du peuple : la translation des reliques de saint Brieuc. »

ORATOIRE DE SAINT BRIEUC ET NOTRE-DAME DE LA FONTAINE (J.-M. A.).

Nous lisons, au paragraphe XII, que saint Brieuc « bastit un petit oratoire auprès de la fontaine où il s'estoit premièrement arresté ». Cet oratoire vénérable existe toujours ; il est, on pourrait dire, caché sous le maître-autel de Notre-Dame de la Fontaine, enclavé dans le mur de l'abside. C'est un petit réduit long de deux mètres sur 1m 50 de largeur, sorte de crypte voûtée en berceau où l'on pénètre par une porte basse et qui n'est éclairée que par une baie étroite donnant sur la *Fontaine-Orel*, la fontaine des druides, que notre saint dédia à la Vierge-Marie et qui depuis s'appelle la fontaine Notre-Dame. De nos jours Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, par dévotion pour le fondateur de cet évêché, a fait décorer les parois et la

voûte de cet oratoire d'un revêtement de plaques et de nervures de marbre blanc formant des caissons rehaussés de niellures d'or. Un petit autel de marbre et de bronze doré sert de trône à une relique du saint devant laquelle brûle continuellement une lampe.

Quelques archéologues trop puristes déplorent que cet oratoire antique ait été ainsi dépouillé de son caractère primitif; je n'ai pas le courage d'être de leur avis : les chrétiens de Rome couvraient de peintures les parois des catacombes, et l'oratoire de saint Brieuc n'a pas été dénaturé parce qu'on a revêtu de cette riche parure la nudité trop froide de ses pauvres murailles.

Cet oratoire a dû, dès l'époque romane, être accompagné d'une chapelle plus vaste à laquelle se rendaient, après avoir visité la cathédrale, les pèlerins des *Sept Saints de Bretagne*. Mais c'est au XVe siècle que Marguerite de Clisson, la célèbre *Margot*, surmonta la fontaine Notre-Dame d'un admirable dais de granit tout sculpté et tout dentelé qui existe encore, bien dégradé, il est vrai, par le temps et par la main des hommes. Elle remplaça aussi la chapelle ancienne par une nouvelle chapelle Notre-Dame, vrai bijou d'architecture dont il ne reste plus, hélas ! que la base du chevet en bel appareil et deux crédences aux fines sculptures. L'édifice qui s'élève maintenant sur les ruines de cette chapelle princière a été construit vers 1840 par Mlle Bagot pour l'orphelinat de la Sainte-Famille. Il y a quelques années, Mgr Fallières, pour renouveler et ressusciter dans son diocèse le culte de saint Brieuc, résolut de donner à cette pauvre chapelle un aspect digne et monumental. Avec le concours de l'architecte M. Le Guerrannic, tout l'intérieur a revêtu un caractère artistique. Les murailles, les voûtes, le maître-autel, les rampes et paliers qui rejoignent les différents niveaux, la tribune en granit, tout cela, sans égaler les splendeurs de la chapelle du XVe siècle, repose du moins les yeux et le cœur et nous aide à glorifier Notre-Dame et saint Brieuc.

Pour nous rappeler davantage le saint évêque, une série de cinq vitraux retrace les principaux épisodes de sa vie :

1er vitrail : Un ange apparaît à Eldruda pour lui annoncer la naissance d'un enfant qui s'appellera Brieuc.

2e — Cerpus remet son fils Brieuc entre les mains de saint Germain d'Auxerre. Une colombe voltige au-dessus de la tête de l'enfant.

3e — Saint Germain d'Auxerre ordonne au sacerdoce son disciple Brieuc. Une colonne de flamme descend sur la tête de l'ordinand.

4e — Saint Brieuc guérit un aveugle-paralytique que deux hommes apportent à son monastère, à travers les broussailles de la forêt.

5e — Maîtresse vitre. Apothéose de saint Brieuc. Le moine Sieu aperçoit en songe sur la terre d'Irlande saint Brieuc montant au Paradis, en gravissant les degrés d'une échelle d'or, au-dessus de la terre d'Armorique, au milieu des chœurs des Anges. En haut la Sainte Trinité.

LA VIE DE SAINT YVES,

Prestre, Official de Tréguer et Recteur des Paroisses de Tre-Trez et Lohanech, au mesme Diocese, le 19. May.

L'HEUREUX SAINT YVES, Miroir des Ecclesiastiques, ornement de son siecle, Advocat & Pere des pauvres veuves & orphelins, Patron universel de la Bretagne Armorique, mais specialement de l'Evesché de Treguer, nasquit au Manoir de *Ker-Martin,* en la Paroisse de *Menehi,* Diocese de Treguer, distant de la Ville de *Land-Treguer* d'un quart de lieuë. Son pere s'appelloit *Helory de Ker-Martin,* Sr. dudit lieu, & sa mere *Azo du Kenquis,* fille de la Maison du *Kenquis,* c'est-à-dire en François le *Plessix,* en la Paroisse de *Pleu-meurit-jaudy,* prés la Ville de la *Roche-Derien.* Il vint au monde le 17 Octobre l'an de salut 1253, seant en la Chaire Apostolique le Pape Innocent III, sous l'Empereur Conrad, & le 17. du regne de Jean I. du nom, surnommé *Le Roux,* Duc de Bretagne.

Ses parens furent soigneux de l'élever, nommément sa Mere, Dame fort pieuse, laquelle avoit eu spéciale revelation de sa future Sainteté; &, aussi tost qu'il eut passé ses premiers ans, le pourveurent d'un Precepteur, lequel, en la Maison paternelle, luy donna les premieres impressions de la pieté, & luy enseigna aussi les premiers Rudimens des sciences, à quoy l'enfant se portoit de grande affection. Il frequentoit les Eglises, écoutant attentivement le service Divin, pendant lequel, il disoit ses Heures de N. Dame lesquelles il recitoit tous les jours sans y manquer.

II. Ayant suffisamment etudié au Païs, son pere, le voyant desireux de continuer ses études, l'envoya à Paris, l'an de salut 1267, & de son âge le 14.; il s'habitua en la *Ruë au Fèvre* & s'adonna à l'étude de la Logique & des Arts, esquelles sciences il profita si bien, qu'il fut passé Maistre és Arts. Alors, il changea de logis & alla demeurer en la ruë du *Clos-Bruneau,* s'occupant à entendre le Texte des Decretales, la Theologie Scolastique & le Droit Canon. Ayant consommé son cours en ces sciences, il alla de Paris à Orleans, l'an de grace 1277, le 24. de son âge, où il etudia en Droit Civil, sous le fameux Jurisconsulte *Maistre Pierre de la Chappelle,* lequel depuis, pour ses merites, fut fait Cardinal de l'Eglise Romaine. Ayant achevé son cours en Droit Civil, il vint en Bretagne & s'arresta en la ville de Rennes, où il frequenta les écolles d'un docte & pieux Religieux de l'Ordre de S. François, sous lequel il oüit le quatrieme livre des Sentences & l'interpretation de la sainte Escriture, enflammant sa volonté en l'Amour de Dieu, à mesure que son beau jugement le luy faisoit connoistre, &, par la familiere frequentation qu'il avoit avec ce Pere Cordelier, qui estoit tenu en reputation de grande Sainteté, il conceut un saint mépris du monde et se resolut de le quitter tout à fait & de se ranger au service de Dieu & de l'Eglise; ce que longtemps auparavant il avoit projetté.

III. Il print les Ordres de rang jusqu'à la Prestrise inclusivement, menant une vie si sainte & si édificative, que l'Archidiacre de Rennes, en estant informé, l'apella prés de soy & le fit son Official, Charge qu'il exerça avec reputation de grande integrité; mais, voyant que le Peuple Rennois estoit fort litigieux, il quitta son Officiauté qui luy valoit cinquante livres de rente (grosse somme en ce temps-là), & s'en vint au Païs, au grand contentement de tous ceux qui le connoissoient. L'Archidiacre, le congédiant, luy donna un cheval pour le porter au Païs; mais il le vendit dés Rennes & en donna l'argent aux pauvres, puis s'en vint à pied au païs, où il ne fut gueres, que Messire *Alain de Bruc,*

Evesque de Treguer, jugeant que Dieu le luy envoyoit pour le service de son Eglise, le fit Official de Treguer & Recteur de la Paroisse de *Tré-Trez*, lequel Benefice il posseda huit ans. Il se comporta en cét office de Juge Ecclesiastique avec si grande intégrité, qu'il ravissoit tout le monde en admiration de sa vertu, & remarqua-t'on que jamais il ne prononça Sentence, qu'on ne luy vist les larmes couler le long des jouës, faisant reflection sur soy-mesme & considerant qu'un jour il devoit luy-mesme estre jugé.

IV. Il taschoit à pacifier ceux qu'il voyoit en discorde, sur le point d'entrer en procés; &, lors qu'il ne les pouvoit mettre d'accord, il assistoit ceux qui avoient le bon droit, specialement les pauvres qui n'avoient les moyens de poursuivre leur droit; ausquels il fournissoit liberalement de l'argent pour leurs frais; même poursuivoit les appellations des Sentences iniques & jugemens pervers donnez contr'eux; comme il fit pour une pauvre veuve nommée *Levenez*, de laquelle il entreprit la defense contre un gros usurier, plaida sa cause & la gagna; & fit de mesme pour un pauvre Gentil-homme, nommé Messire *Richard le Roux*, chicané par l'Abbé du *Relec*, ayant premierement fait jurer audit le Roux, qu'en sa conscience il croyoit avoir le bon droit. Et encore bien qu'il prist plus gayement en main la defense des miserables & pauvres gens, dénuez d'assistance & faveur, que des grands Seigneurs, & que mesme, en faveur de ceux-là, (quand ils avoient bon droit) il faisoit décheoir ceux-cy de leurs prétentions, neantmoins jamais on ne s'est plaint qu'il ait donné jugement inique, ny entrepris la defense d'aucune cause qui ne fut bonne & juste.

V. Il jugea, un jour, une cause de Mariage en faveur d'un jeune homme qui revendiquoit une fille pour femme, laquelle n'y vouloit consentir; toutesfois, S. Yves, sur les preuves qu'il trouva contr'elle, la condamna; elle en apella à Tours, où le Saint se rendit pour soûtenir sa Sentence. L'Official de Tours, ayant fait seoir S. Yves prés de soy, fit visiter le procés; &, d'autant que par les enquestes il ne paroissoit rien du Mariage, l'Official de Tours demanda à S. Yves qui l'avoit meu de donner la Sentence comme il l'avoit donnée: « parce (dit-il) que la fille m'a cõfessé le Mariage (1). » Alors, l'Official de Tours interrogea publiquement la fille, laquelle nia le fait; & S. Yves, l'ayant, en presence de l'Official de Tours, interrogée, elle le confessa de rechef. L'Official de Tours la reprenant d'inconstance de ce qu'elle avoit nié que ce fust son mary, aussi le nié-je (dit-elle). S. Yves, reprenant la parole, l'interrogea de rechef en cette sorte : « *Venez-ça, ma* » *Fille; m'avez-vous pas confessé que vous l'aviez pris en Mariage?* » « Ouy, (dit-elle) il est » mon mary & je suis sa femme, &, tant qu'il vive, n'auray autre mary que luy. » L'Official de Tours, voyant ce mystere, resta tout étonné; &, averty de la grande Sainteté de S. Yves, luy ceda la Chaire pour confirmer sa Sentence.

VI. Ce qui luy arriva, une autre fois, en la mesme Ville de Tours n'est pas moins remarquable. Y estant allé pour une autre cause de Mariage, qui avoit esté poursuivie par devant luy, entre un Gentilhomme & une jeune Damoiselle, laquelle se portoit apellante de certaine Sentence donnée par S. Yves, Official de Treguer, par devant l'Official de Tours, le Saint y alla soûtenir sa Sentence. Il avoit de coûtume de loger chez une honneste & riche veuve, laquelle, dés qu'elle le vid, commença à pleurer & luy dire : « Ha ! » Monsieur mon cher hôte, je suis ruïnée sans remede, par un mechant garnement » qui a plaidé contre moy, & seray demain condamnée à luy payer douze cens écus » d'or, à tort & sans cause. » S. Yves la consola, l'exhortant d'avoir sa confiance en Dieu, lequel ne l'abandonneroit pas en son affliction, & la pria de luy faire entendre son affaire, luy promettant de l'assister en tout ce qu'il pourroit. « Monsieur, (dit-elle) il y » a environ deux mois que deux hommes, accoustrez en Marchands, vinrent loger ceans,

(1) « Confessé » doit évidemment être pris ici dans le sens *d'avoué*; remplissant les fonctions d'official, saint Yves n'avait nullement à entendre en confession une des parties intéressées dans le procès. A.-M. T.

» &, d'arrivée, me donnerent à garder une grande bougette de cuir fermée à clef, fort » pesante, & me dirent que je ne la baillasse à l'un deux que l'autre ne fust present; ce » que je leur promis faire. A cinq ou six jours de là, comme j'estois à la porte de ceans » ils passerent par la ruë, avec trois ou quatre autres Marchands, & me dirent : adieu » mon hostesse, accommodez-nous bien à soupper, & devalerent la ruë.

» VII. Peu aprés, l'un d'eux s'en retourna à mon logis & me dist : Mon hostesse, » baillez-moy un peu la bougette, car nous allons faire un payement avec ces marchands » que vous voyez là; moy, qui ne pensois qu'à la bonne foy, luy baillai la bougette, » laquelle il emporta & jamais depuis ne le vis; l'autre Marchand s'en retourna ceans, le » soir, & me demanda si j'avois veu son compagnon? Non (dis-je), je ne l'ay point veu » depuis que je luy ay baillé la bougette. Comment (dit-il) la bougette! la luy avez-vous » baillée? Ha! me voilà ruïné & rendu pauvre pour jamais; ce n'est pas ce que vous nous » aviez promis, quand nous vous la baillasmes; je m'en plaindray à la Justice; &, de fait, » (Monsieur) il m'a fait adjourner devant le Lieutenant du Baillif de Touraine, & a, par » serment, affirmé qu'en sa bougette y avoit douze cens pieces d'or & quelques lettres & » cedules de consequence quand elle me fut baillée, & est le procez en tel terme que, » demain, je dois avoir Sentence. » S. Yves, l'ayant paisiblement ecoutée, luy dit : « Mon » hostesse, faites-moy venir vostre Advocat et que je parle à luy. » L'Advocat venu raconta le tout au Saint, ainsi que la femme luy avoit dit; ce qu'ayant entendu & conferé là dessus, S. Yves obtint de l'Advocat qu'il plaideroit cette cause pour son hostesse.

VIII. Le lendemain, saint Yves se trouva en l'Audiance avec son hostesse, & aprés que la cause eust esté par ordonnance du Juge apellée, saint Yves, pour la veuve defenderesse, requist de voir en face son adverse partie, lequel ayant comparu, & l'estat auquel estoit le procez recité (car plus ne restoit qu'à prononcer la sentence), S. Yves, parla pour son hostesse, disant : « *Monsieur le Juge, nous avons à vous montrer un* » *nouveau fait qui est peremptoire à la decision du procez; c'est que la defenderesse a fait* » *telle diligence & si bonne poursuitte depuis le dernier apointement prins en la cause, que* » *la bougette dont est question a esté trouvée, & l'exhibera quand par Justice il sera* » *ordonné.* » L'Advocat du demandeur requist que, tout presentement, elle exhibast la bougette en jugement, autrement qu'il ne servoit de rien d'alleguer ce nouveau fait, pour empescher la prononciation de la Sentence : « *Seigneur Juge* (dit S. Yves) *le fait positif du* » *demandeur est, que luy & son compagnon, en baillant la bougette à la defenderesse, leur* » *Hostesse, la chargerent de ne la bailler à l'un d'eux que l'autre ne fust present, &, pour ce,* » *fasse le demandeur venir son compagnon, & bien volontiers la defenderesse exhibera la* » *bougette, tous deux presents.* » Sur quoy le Juge apointa, & declara que l'Hôtesse ne seroit point obligée de rendre la bougette que tous deux ne fussent presents. La Sentence ainsi donnée, le demandeur se trouva bien etonné, devint pasle & commença à trembler; dequoy toute la compagnie resta fort etonnée; ce que voyant le Juge, par soupçon, le fit saisir & serrer en prison, où il fut si-bien poursuivi contre luy, qu'ayant trouvé que c'estoit un pipeur, qui, pour tromper & voller cette pauvre veuve, luy avoit baillé une bougette pleine de vieux clous & ferrailles, qu'il fut, à trois jours de là, pendu & etranglé au gibet de Tours.

IX. Ainsi Saint Yves, fut suscité de Dieu pour garantir cette pauvre veuve & faire punir ce volleur, comme jadis Daniel pour délivrer la chaste Suzanne & châtier ces impudiques vieillards. Si est-ce qu'il s'en trouva quelques uns qui médirent du Saint; mais ceux qui avoient le palais de l'Ame plus sain & les yeux moins chassieux, en faisoient tout autre jugement. Par ces œuvres d'extréme charité, qu'il exerçoit à l'endroit des pauvres miserables, il s'acquist ce beau & glorieux titre de *Pere* & *Advocat des pauvres veuves & orphelins.* Son patrimoine se montoit bien à soixante liv. de rente (qui

en ce temps-là faisoit une bonne somme), lequel il distribuoit entierément aux pauvres. Quand il estoit Official de l'Archidiacre de Rennes, il entretenoit, à ses propres frais, deux ecolliers aux études, l'un nommé *Derien*, & l'autre *Olivier*; &, à Pasques, la Pentecoste, la Toussaints, Noël & autres Festes solemnelles, il les faisoit disner à sa table, avec grand nombre d'autres pauvres. Dans sa maison Prebendale à Land-Treguer, & en ses Presbytaires de *Tre-trez* & *Lohanech*, quand il y estoit, il logeoit les pauvres; &, dans son Manoir de *Ker-Martin*, il bastit un Hôpital; en tous lesquels lieux ils recueilloit les pauvres, non seulement ceux qui y venoient ou qu'il rencontroit dans son chemin; mais méme il les alloit chercher & les emmenoit chez luy, leur donnoit l'eau à laver, les servoit à table & graissoit leurs soulliers. Il donnoit à plains boisseaux son bled aux pauvres, tant du revenu de son patrimoine que de son Benefice; il leur donnoit mesme jusques au pain disposé & apresté pour sa propre refection; &, se trouvant, une fois, prié d'un pauvre sans le pouvoir soûlager, il mist son chapperon ou cuculle en gage pour du pain, qu'il print en une maison prochaine, lequel il bailla incontinent à ce pauvre.

X. Il nourrissoit beaucoup de pauvres enfans orphelins; instruisoit les uns en sa maison, mettoit les autres en pension chez des Maistres ouvriers pour apprendre mestier, lesquels il salarisoit de son propre argent. Il ne pouvoit endurer de voir les pauvres nuds; un jour estant allé (selon sa coustume) visiter les pauvres à l'Hospital de Land-Treguer, voyant plusieurs pauvres fort mal vétus, il leur bailla la pluspart de ses habits. de sorte qu'il luy fallut s'envelopper dans un loudier, attandant qu'on luy en eust apporté d'autres. Une autre fois, il fit la méme chose; &, comme un jour son cousturier luy fut venu vestir une robbe & capuchon gris, il apperceut en la court un pauvre à demy nud; il ne le peut endurer; mais, retenant ses vieux habits, luy donnna cét accoustrement neuf. Allant une fois à l'Eglise, disant son Breviaire, un pauvre, luy demanda l'aumône, n'ayant que luy donner, tira son capuchon & le luy donna. Il visitoit souvent les malades, nommément les pauvres & nécessiteux, les consoloit & assistoit, il leur administroit les Sacremens, les y disposant avec grand soin & charité. Il ensevelissoit de ses propres mains les corps des pauvres qui decédoient tant en l'Hôpital que chez luy & és maisons particulieres, les enveloppant en des suaires blancs siens, les portoit à la sepulture, aidé de quelques autres pieuses personnes.

XI. Dieu fit paroistre, par plusieurs miracles, combien luy estoit agreable la charité dont S. Yves assistoit ses membres. Nous avons dit cy-dessus, que, trouvant un jour un pauvre en son chemin, n'ayant que luy donner, il luy donna son chapperon, mais Dieu le luy remist sur la teste, avant qu'il fust arrivé en l'Eglise où il alloit. Une autre fois, ayant trouvé à sa porte Jesus-Christ, en forme d'un pauvre homme tout poury de lepre, il le fit monter en sa chambre, luy bailla à laver, le fit seoir à table & luy servit bien à disner, puis s'asseoit auprés de luy pour disner aussi; mais, sur le milieu du disner, ce pauvre parut si resplendissant, que toute la chambre en fut éclairée, &, regardant fixément S. Yves, il luy dist : « *Dieu soit avec vous!* » & disparut, laissant le Saint comblé de joye & consolation Spirituelle. Pendant une grande cherté qui avint par tout le Païs, pour huit sols de pain, il substanta plus de deux cens pauvres, le pain se multipliant miraculeusement entre ses mains; &, une autre fois, pour deux deniers de pain, il rassasia vingt-quatre pauvres. Quand les Religieux mendians venoient vers luy, il les logeoit & traittoit avec grande charité & respect, & avoit fait dresser une chambre tout exprés pour les recevoir, garnie de tout ce qui y estoit besoin, où luy meme les traittoit; souffloit & attisoit le feu pour les chauffer; leur versoit l'eau sur leurs mains & les servoit à table en grande humilité. Un pauvre estant arrivé tard à *Ker-Martin* & n'osant fraper à la porte se coucha auprés & y passa la nuit : saint Yves, sortant de

bon matin, le trouvant là, le fit entrer, le revétit de ses propres habits, luy donna bien à disner & à souper, le fit coucher en un bon lict, alla se coucher au mesme lieu où il l'avoit trouvé et y passa la nuict.

XII. S'il estoit soigneux de nourrir corporellement les pauvres & les substanter du pain materiel, il l'estoit encore plus à nourrir leurs Ames du pain de vie, de la parole de Dieu. Il ne se contentoit pas de prescher ses Paroissiens, il preschoit les autres circonvoisins, faisant, par fois, trois ou quatre predications par jour. Il assistoit l'Evesque de Treguer en ses visites & le précedoit d'ordinaire pour disposer le peuple à cette action & à recevoir le saint Sacrement de Confirmation, & alloit, devant l'Evesque, de Paroisse en autre, à pied, avec un rare exemple & édification de ceux qui le voyoient. Il s'adonnoit avec telle ferveur & attention d'esprit à ce saint et Apostolique Office, que souvent il en oublioit le boire & le manger ; &, estant de retour au logis, le soir, aprés avoir presché tout le jour, ne se pouvoit presque tenir sur bout tant il estoit foible. On a remarqué qu'à un Vendredy saint, il prescha la Passion en sept diverses Eglises. Le monde couroit aprés luy de Paroisse en autre, pour entendre ses admirables Sermons, comme d'un Apostre. Il fut une fois à *Kemper* & fut prié de prescher en la Cathedrale : ce qu'il fit avec grande édification & satisfaction de l'Evesque de Cornoüaille & de toute la ville.

XIII. Il preschoit d'ordinaire en Breton, souvent en Latin, nommément aux actes capitulaires, & aucunes fois en François, s'accommodant à la capacité de ses Auditeurs. Quand il alloit par les champs, il s'arrestoit à Catechiser les villageois & leur apprendre leur créance, à dire leur Chappelet, examiner leur Conscience & autres pieux & devots exercices que tout bon Chrestien doit sçavoir. Ses Prédications n'estoient pas infructueuses, ny ses travaux vains, car il faisoit de grandes conversions. L'an 1294, il fut pourveu de la Recteurerie de *Lohanech,* Paroisse en laquelle il fit un grand fruit car par ses Prédications il convertit nombre de vicieux, spécialement des usuriers publics, entr'autres un certain, nommé *Thomas de Kerrimel,* lequel, ayant été converty par ses predications, se fit Moyne en l'Abbaye de *Begar,* lors estroittement reformée. Il convertit aussi deux Clercs concubinaires & un grand paillard et violateur de filles, nommé *Derien,* Preschant une fois à *Loc-Ronan,* en Cornoüaille (1), le Sieur de *Coat-Pont,* Escuyer, sortit de l'Eglise comme il montoit en Chaire, sans se soucier d'entendre le Sermon ; S. Yves, le voyant, dit : « *S'il y avoit icy trois ou quatre filles avec un trompette du Diable (il* » *entendoit par là les sonneurs), il y seroit demeuré ; mais non pas pour ouyr la parole* » *de Dieu : lequel je prie de le punir en cette vie & ne luy réserver la peine deue à cette* » *offense en l'autre ;* » ce qui fut incontinent fait, car ledit Gentil-homme devint Paralytique, & ne fut guery de ce mal qu'aprés la mort de S. Yves qu'il obtint la santé à son Sepulchre.

XIV. Son Oraison estoit sans relâche, car c'estoit elle qui entretenoit & nourrissoit non seulement son Ame, mais aussi miraculeusement son corps. On l'a veu une fois cinq jours, un autre fois sept jours tous entiers, absorbé en une profonde contemplation, sans boire, manger, ny dormir. Entre les Oraisons Jaculatoires, il avoit toûjours en boûche : « *Jesus Christus Filius Dei !* » & « *Seigneur créez en moy un cœur net & pur !* » Il disoit, tous les jours, fort devotieusement son service & celebroit la Sainte Messe, &, avant que de se vétir des ornemens Sacerdotaux, il se mettoit à genoux devant ou à costé de l'Autel auquel il devoit dire la Messe, le visage couvert de son chapperon, les mains jointes, le cœur élevé en Dieu, se recolligeoit, &, aprés la Messe, en faisoit de mesme ; & une fois, en la grande Eglise de Treguer, pendant qu'il faisoit ses Actions de

(1) Ce n'est pas à Locronan même que ce fait s'est passé mais sur la route de Gouézec à Quimper, comme le rapporte un témoin, le Sr de Pestivien, dans le proces de Canonisation. — P. P.

grâces aprés la Messe, une belle Colombe, environnée d'une grande clarté, s'estant reposée sur son chef, s'envola sur le grand Autel & y demeura quelque temps, puis disparut. Disant le *Confiteor & le Canon* de la Messe, il sentoit de grandes consolations spirituelles, &, à la prise de l'Hostie, il versoit de ses yeux un ruisseau de larmes. Une fois, lorsqu'il tenoit le Corps de Nostre Seigneur, il apparut un globe de feu à l'entour, lequel, ayant paru autour du Calice, disparut incontinent. Ayant entendu qu'un jeune homme vouloit entrer en procez contre sa mere, il les manda un matin & tascha à les mettre d'accord; mais voyant qu'ils n'en vouloient rien faire, il les pria de l'attendre un peu, ce qu'ils firent, &, ce pendant, alla dire la Messe, en laquelle ayant prié pour eux, il fut exaucé; car, quand il s'en retourna vers eux, il les trouva avoir changé de volonté & les accorda sur le champ.

XV. Il estoit doüé d'une grande humilité; il ne vouloit aucunement estre loüé ny estimé; moins encore luy arriva-t-il jamais aucune parole qui pûst tourner à sa propre gloire; &, encore bien qu'il fust si signalé en science & sainteté, il se maintenoit toûjours en une si profonde humilité, comme si c'eust esté le plus ignorant de la terre. De cette humilité procedoit le peu de cas qu'il faisoit de sa propre personne; il alloit à pied, sans vouloir user de monture, mesme accompagnant l'Evesque de Treguer en ses visites; pour vestement, il portoit sur sa chair nuë un aspre Cilice & par dessus une chemise de grosse toile d'étouppe, laquelle, le plus souvent, il moüilloit avant que de la vestir, pour plus s'incommoder. Il print l'habit du tiers Ordre de Saint François au Convent de Guengamp, s'accoustra d'une robbe de grosse bure grise & d'un capuchon de mesme estoffe, si vile & si commune, que l'aune ne coûtoit que deux sols six deniers; &, pour toute chaussure, portoit des sandales comme les Freres Mineurs. Quand quelques Religieux se presentoient pour prescher aux lieux où il s'estoit disposé de prescher, leur cedoit la Chaire, disant n'estre digne de parler en leur presence; sur quoy se sont rencontrées plusieurs saintes contestations entre luy & plusieurs bons Religieux, avec grande édification des assistans.

XVI. Dés qu'il estoit étudiant à Paris, il commença à s'abstenir de chair, donnant sa portion aux pauvres; estant à Orleans, il commença aussi à s'abstenir de vin & jeûner tous les Vendredys, &, quelque temps aprés, il commença à ne manger que du pain de seigle, d'orge ou d'avoine, & souvent demeuroit un jour tout entier, quelque fois cinq, quelque fois sept, sans rien manger du tout, ravy en contemplation, & neanmoins estoit aussi frais & dispos, que si tous les jours il eust fait grand chere. Dés l'an 1289, quinze ans, avant sa mort, il changea entierement de vie, & redoubla ses austeritez, car, dans ce temps il jeûna trois jours la semaine au pain & à l'eau, les Mercredys, Vendredys & Samedys, les Quatre-Temps & Vigiles de N. Dame & des douze Apostres, les Avents & onze Caresmes, tous les jeûnes de l'Eglise & les dix jours qui sont depuis l'Ascension de Nostre Seigneur jusques à la Pentecoste; les autres jours, il ne mangeoit qu'une fois le jour du pain de seigle, d'orge ou d'avoine, jamais de forment, & du potage de gros choux, raves ou féves, avec du sel; rarement il y mettoit un peu de farine ou de beurre; les jours de Noël, de Pasques, de Pentecoste & de Toussaints, il mangeoit deux fois le jour; &, le jour de Pasques à son disné, il mangeoit des œufs; de chair ny vin jamais, du poisson trés rarement; il ne dormoit qu'un peu devant l'Aurore, pour se disposer à dire la Messe, passant le surplus de la nuit à prier, lire les Saintes Escritures, assister les malades moribonds, ou telle autre sainte action. Son lict ordinaire estoit un peu de paille épandue sur une claye tissuë de grosses verges, ayant sous sa teste une Bible ou quelque grosse pierre; souvent il couchoit sur quelque banc ou à platte terre, dans la Sacristie de l'Eglise Cathedrale de Land-Treguer, pour empescher les violences des Officiers du Duc, qui, à tous coups, vouloient de force enlever le Thresor &

argenterie de l'Eglise de saint Tugduval. Dormant une fois, au bourg de *Land-Elleaw*, en Cornoüaille, avec un homme, nommé Maurice du Mont, en mesme chambre, cettuy-cy fut éveillé d'une voix qui disoit que le Saint gisoit sur la pierre, ne trouvant saint Yves en la chambre, alla au Cimetiére & le trouva couché dans la pierre en laquelle saint Elleaw avoit fait sa penitence.

XVII. La querelle des Regales n'estant pas encore assoupie, les Agents & Officiers du Duc donnoient beaucoup de peine à l'Evesque de Treguer & à son Chapitre, saisissant leurs revenus à faute d'obeyr aux Edits du prince & aux Loix du Parlement, &, sous ce prétexte, eussent bien voulu mettre la main sur le Thresor & argenterie de la Cathedrale, & de fait, s'efforcerent plusieurs fois de ce faire ; mais ils se voyoient saint Yves en teste qui leur rompoit toûjours leur dessein, non sans danger de sa vie, ne demandant pas mieux que de mourir pour une si juste cause ; il y en eut un si effronté que de vouloir entrer de force dans l'Eglise, mais S. Yves, l'en ayant empeschè, fut par luy frapé & blessé à la main, ce qu'il porta avec patience ; toutes fois, pour arrester ces insolences, il fit plusieurs voyages vers le Duc, duquel il obtint que ces garnemens ne s'ingerassent plus d'attenter à telles choses, & leur fit commandement de ne plus inquieter l'Eglise de Treguer.

XVIII. Que diray-je de sa patience ? Certes, il la fit paroître en plusieurs occasions Une fois, le Thresorier de Treguer & quelques autres Messieurs, desquels la veuë debile et chassieuse estoit offusquée par la vertu du Saint, l'apellerent publiquement gueux, coquin, pique-bœufs, quoy qu'il fust Noble et Gentil-homme de bon lieu ; mais le Saint, par sa patience, vainquit leur malice ; car luy ayans, par quatre diverses fois, chanté telles injures, jamais il ne leur répondit autre chose, sinon : « *Dieu vous le pardonne.* » Luy ayant esté dérobbé une notable quantité de bled, jamais il ne s'en émeut, ny ne dist aucune parole de mécontentement, mais seulement : « *que Dieu leur fist la grace de* » *s'amender ; qu'ils en avoient affaire & luy aussi.* » Dormant une fois, dans la Sacristie de l'Eglise Cathedrale de Land-Treguer pour la garde des Vases sacrez, avec un autre, nommé *Olivier*, cettuy-cy sur la minuit, entendit un bruit & tintamarre effroyable comme d'un tonnerre, si violent, qu'il pensoit que tout l'édifice tomboit par terre ; s'estant réveillé en sursaut, il se leve & suit saint Yves (qui sortoit de la Sacristie dans l'Eglise) jusques dans le chœur, où le Saint, arrivé devant le maistre Autel, s'arreste quelque temps, puis passe outre jusqu'au lieu où on garde les Reliques de saint Tugduval ; là, le vint trouver l'heureux Prélat saint Tugduval, & parlérent long-temps ensemble ; saint Tugduval parlant d'une voix grave & majestueuse, & saint Yves humblement & d'une voix basse.

XIX. Il conserva inviolablement le fleuron de sa Chasteté (comme depuis a solemnellement témoigné son Confesseur Messire *Auffray*) & de plus, protesta que pendant le cours de sa vie, jamais il n'avoit commis aucun peché mortel ; mais, quant à la Chasteté, pas seulement un veniel. Il montra aussi, en plusieurs & diverses occurences, qu'il avoit l'esprit de Prophetie. Une femme s'estant venuë plaindre à luy de ce que son fils l'avoit abandonnée & s'estoit rendu Moyne : « M'amie (dit-il) ne vous plaignez point ; il vous » reviendra, parce qu'il aime trop l'argent ; » ce qui arriva ainsi ; car l'autre, ne pouvant mettre frein à sa convoitise, quitta le froc & s'en alla. Son innocence estoit si grande, que les créatures irresonnables luy obéïssoient. Un jour, comme il disnoit en sa maison, entre un grand nombre de pauvres qu'il traitoit ce jour là, un oyseau d'une extréme beauté, entra dans la salle, laquelle il rendit toute éclatante de la lueur qui sortoit de luy, &, voltigeant doucement autour du col & de la teste de saint Yves, se vint poser sur la paulme de sa main, où ayant demeuré quelque temps, il s'en volla avec la Benediction. Allant, un jour, par le pays, il trouva le pont qu'il luy falloit passer tout noyé & couvert

d'eau, ce que voyant il fit le signe de la sainte Croix dessus, & l'eau se divisa de part & d'autre, donnant passage libre au saint & à son serviteur, puis se referma comme devant.

XX. Sur le chemin de *Land-Treguer* à *Land-Vvion,* y a un pont, nommé *Ar-Pont-Losket,* lequel estant rompu, on voulut le refaire de bois; le bois qui y estoit destiné fut coupé trop court de demy pied; mais saint Yves, par sa prière, l'allongea & reduisit à longueur competente. Estant Recteur de *Lohanech,* il esteignit un grand incendie & embrasement de feu, qui s'estoit pris en une maison, levant la main & faisant le signe de la Croix vers le feu, lequel, (chose étrange) tout incontinent s'esteignit, sans plus y faire aucun dommage. En la Paroisse du Trevou (1), il y avoit un pauvre homme tellement agité du malin esprit, qu'on ne le pouvoit tenir, il fut amené à saint Yves, lequel, l'ayant fait coucher une nuit avec luy, le délivra entierément.

XXI. Voyant que l'Eglise Cathedrale de *Treguer* estoit fort caduque, petite, bâtie à l'antique, mal percée, obscure & doublée de simples lambris, il se resolut, avec l'aide de Dieu, de la reparer; plusieurs se moquoient de cette entreprise, mais luy, qui avoit sa confiance en Dieu seul, les laissoit dire. Il alla visiter le Duc, les Seigneurs de sa Cour, les Barons & Seigneurs du Pays, les exhortant à contribuer à une œuvre si pieuse, fit faire des questes & cueillettes parmy le Peuple, obtint quelques deniers communs de la Ville, persuada l'Evesque, son Chapitre, les Recteurs & Clergé du Diocese d'y contribuer du leur, avec tant d'efficace, qu'il n'y eut ny grand ny petit qui n'y contribuast tres-volontiers. On convoqua ouvriers de toutes parts, lesquels, (les materiaux déja rendus sur la place), reparerent, en peu de temps ce Temple, & Dieu fist connoistre, par un grand miracle, combien ce service luy avoit esté agreable; car saint Yves ayant eu avis que, dans la forest de Rostrenen, y avoit de beaux arbres, alla trouver le Seigneur Pierre de Rostrenen pour luy en demander quelques uns, & obtint de luy permission d'en prendre autant qu'il luy en faudroit, à son choix.

XXII. S. Yves le remercia & s'en alla à la forest, choisit grand nombre de beaux arbres, les fait abattre & marquer. Mais comme la Cour des Grands est, d'ordinaire, remplie de flatteurs, aucuns de ce metier qui avoient ouy saint Yves faire cette demande au Seigneur & l'eussent bien voulu faire dés lors éconduire, mais n'avoient osé en presence du Saint, le lendemain, dirent au Seigneur qu'il estoit bien simple de se laisser ainsi affronter par cét hypocrite; que sous pretexte de bastir l'Eglise de Land-Treguer, amassoit un grand argent, & qu'abusant du pouvoir qu'il avoit eu, il avoit abbatu deux fois plus d'arbres qu'il n'en falloit pour cét édifice, & des plus beaux qui fussent dans la forest. Ce Seigneur, croyant trop legerément aux faux rapports de ces garnemens, se mist en colere contre le Saint &, quand il s'en fust retourné le remercier, le tença rudement & luy dist mesme quelques injures & mots de travers.

XXIII. Saint Yves endura patiemment cette attaque & répondit seulement : *que c'estoit pour le service d'un Seigneur, qui estoit riche & puissant pour le recompenser, & qui ne manquoit jamais à recompenser ceux qui se monstroient liberaux à luy bastir & orner des Temples; au reste que la chose n'estoit pas comme on la lui faisoit entendre; que, le lendemain matin, il luy feroit voir qu'il n'avoit pas pris d'un seul pied plus qu'il n'en falloit pour l'édifice, au dire des ouvriers qu'il avoit amenés.* Le lendemain donc, la Messe ouye dans la Chappelle du Chasteau, saint Yves & le Seigneur de Rostrenen, son train & les ouvriers allerent à la Forest voir les arbres qu'on avoit abbatus & marquez; ils trouverent (chose miraculeuse) que sur le tronc de chacun arbre qui avoit esté coupé le jour precedent, cette nuict, estoit crû trois arbres, beaucoup plus beaux que ceux

(1) Il est question ici de la paroisse du Tréhou, de l'ancien diocèse de Léon. — P. P.

que l'on avoit coupez, de sorte que, si on en avoit coupé vingt, il s'en trouvoit soixante. Le Seigneur de Rostrenen, ayant veu ce miracle, se jetta aux pieds de saint Yves, &, luy ayant demandé pardon, luy permit d'en prendre tout autant qu'il auroit affaire. Un autre miracle non moindre arriva à l'endroit du maistre Charpentier, qui avoit entrepris la structure de la Cathedrale de Treguer, il avoit coupé toutes ses poutres & autres pieces trop courtes de deux pieds; cela le mit au desespoir & se vouloit pendre; en cette destresse, il alla trouver saint Yves, &, en sa presence & d'une multitude de peuple, mesura son bois une & deux fois & le trouva tel qu'il avoit dit: saint Yves le consola, &, s'estant un peu abaissé, pria Dieu pour luy, puis luy dist: « Mon amy, prenez vostre ligne, » mesurez encore une fois, vous vous estes peut-estre trompé: » il obeït au Saint & trouva toutes ses pieces plus longues de deux grands pieds qu'il ne falloit.

XXIV. Enfin, saint Yves tout cassé & usé, plus de travaux & austeritez que de vieillesse, tomba malade aprés Pasques; &, connoissant que Dieu vouloit mettre fin à ses travaux & donner commencement à son repos, il se disposa à ce passage, quoy que toute sa vie n'eust esté qu'une continuelle préparation à la mort. Le Mercredy, quinziéme de May, Vigile de l'Ascension, il se sentit si foible & debile, qu'à peine se pouvoit-il tenir sur pieds; il celebra la Messe en sa Chappelle de *Ker-Martin*, l'Abbé de *Beauport* le soustenant d'un costé, & Messire *Alain, Archidiacre de Treguer*, de l'autre. La Messe estant finie, il entendit de confession ceux qui se presenterent, puis se coucha sur sa claye ordinaire. Les nouvelles de sa maladie divulguées, plusieurs personnes de qualité le visiterent, tant Ecclesiastiques que Laïcs: entr'autres, s'y rendirent l'Official, (qui lui avoit succedé en cét Office) & un Recteur, nommé Jean, lesquels, le voyant si durement couché sur sa claye, en ses accoustremens ordinaires, le reprindrent de cette trop grande austerité, disant, qu'à tout le moins il devoit avoir davantage de paille sous soy; mais il leur repondit doucement « *qu'il estoit bien ainsi, & qu'il n'en meritoit pas* » *d'avantage.* »

XXV. Le lendemain, Jeudy, seiziéme de May, jour de l'Ascension, il se confessa & se fit revétir de ses habits Sacerdotaux; &, voyant sa Chappelle pleine de peuple, qui de toutes parts le venoit visiter, il leur fit une belle exhortation, laquelle leur tiroit les larmes des yeux; &, voyant qu'un grand nombre de ses Paroissiens de *Lohanech* le venoit voir, il y envoya Jacques, son serviteur, pour les remercier de sa part & leur dire qu'il estoit en bon estat, graces à Dieu. Le Vendredy, dix-septiéme May, un Prestre, nommé Messire Derien, luy ayant dit, entr'autres propos, qu'il devoit faire venir le Médecin, le Saint, levant les yeux & les bras vers un Crucifix qu'il avoit devant soy, lui dist *qu'il n'avoit affaire d'autre Médecin que de celuy-là.* Le Samedy, dix-huitiesme jour de May, il fut mis en Extréme-Onction, presens le Grand Vicaire & Official de Treguer, Messire *Geffroy* et *Alain* Prestres; le Prestre qui l'oignoit s'appelloit Messire *Hamon*, auquel il répondoit & aidoit, ayant la veuë portée sur le Crucifix. Aprés, il s'affoiblit fort & perdit la parole; &, ayant passé le reste de ce jour & toute la nuit suivante en veilles, prieres & contemplations, le lendemain, Dimanche aprés l'Ascension, dix-neufiéme de May, au Crepuscule, cette sainte Ame s'envola au Ciel, où elle joüit de celuy, à qui elle avoit si fidellement servy en ce monde. Il deceda le cinquantiéme an de son âge, cinq mois moins, & de Nostre Seigneur l'an 1303, le dix-huitiéme du regne de Jean II. du nom, Duc de Bretagne.

XXVI. Le jour mesme, le Corps fut porté, de la Chappelle de *Ker-Martin* où il estoit, dans la grande Eglise de Treguer, où se rendit une innombrable multitude de peuple de toutes parts; les uns baisoient ses pieds, autres, ne pouvans approcher de si prés, y faisoient toucher leurs Chapelets, Heures ou Medailles, lesquels ils retenoient puis aprés en grande reverence; mais la pitié estoit de voir les pauvres veuves, orphelins,

mendians & autres miserables, qui, allans à trouppes se jetter devant le Cercueil du defunt, déploroient la perte qu'ils faisoient de leur Pere nourrissier, Avocat & Consolateur. Il fut dépoüillé de ses pauvres haillons & revétu d'autres habits; les siens furent serrez reverемment, hormis une partie qui fut ravie par le peuple. L'enterrement fut solemnellement celebré, & le Saint Corps mis en terre, où il ne fut gueres que Dieu ne l'honorast de grands miracles.

XXVII. 1. Un pauvre homme malade, estant tombé dans le grand puits de *Land-Treguer,* se recommanda à saint Yves & y demeura sans se noyer, ni aller sous l'eau, jusques à ce qu'on l'alla retirer. 2. Un pauvre homme de Nyort, condamné d'estre pendu & étranglé, se recommanda à saint Yves, promettant s'il le délivroit de ce danger, qu'il iroit visiter son Sepulchre : il fut bien pendu; mais, quelque effort que fit le bourreau, il ne luy pût jamais faire aucun mal, moins encore l'etrangler. 3. Un honneste personnage, nommé Messire *Hervé de Kerguezenou,* allant par pays, passant un pont nommé vulgairement *Pont-Arz,* tomba, avec son cheval, dans la rivière fort profonde & rapide, &, ne se pouvant aider, estoit en danger de se noyer; mais ayant invoqué saint Yves, son cheval bondit hors l'eau & se mit en lieu de seureté; sa valise de cuir, qui avoit coulé au fond, revint sur l'eau, sans que des papiers de conséquence qu'il y avoit fussent aucunement moüillez ny gastez. 4. Un jour, Escuyer *Jean de Pestivien* & quinze autres personnes, déplacez du Manoir de *Ros-Color* pour aller en l'isle de *Teven,* une lieuë avant dans la mer, furent subitement accueillis d'une tourmente qui brisa leurs avirons, en sorte que le batteau, battu des vagues & entre-ouvert de toutes parts, alloit couler au fond; en ce péril, ils réclament saint Yves, &, incontinent, leur batteau fut jetté doucement au mesme lieu où ils s'estoient embarquez, duquel ils sortirent tous sains et sauves.

XXVIII. 5. Yves le *Terrier* & Jean le *Tarz,* de la Paroisse de *Pleumeur-Gautier,* avec nombre d'autres, estans en un batteau sur Mer, entre l'Isle de *Modez* & *Lezar-Trew,* ayans esté surpris d'une cruelle tempeste, furent battus de telle furie, que leur vaisseau coula à fonds & noya tous les autres, ces deux exceptez qui se voüerent à S. Yves. 6. Messire Alain de *Kerenrays,* Escuyer, & sa femme, voyans leur valet & leur cheval emportés du courant impetueux d'une riviere jusques en pleine Mer, les recommanderent à Dieu & à saint Yves, &, tout à l'instant, ils entrerent dans le Havre de *Loüaner,* Diocese de Vennes, & se sauverent à terre. 7. Dix hommes de la Paroisse de *Plou-Pezr* firent naufrage entre *Bec-Milliaw* & le *Gueaudet,* leur vaisseau ayant esté si furieusement battu de la tourmente qu'il coula à fonds; en cette extrémité, ils eurent recours à Dieu & à saint Yves, lesquels ils invoquerent de bon cœur à leur aide & furent miraculeusement jettez à la coste, sains & gaillards. 8. Messire Guillaume *Tournemine,* Seigneur de la *Hunaudaye,* Diocese de S. Brieuc, tombé, avec son cheval, dans une fondriere és greves de *Hilion,* en manifeste danger de sa vie, ayant invoqué saint Yves, son cheval bondit hors & se sauva & luy aussi. 9. Un jeune garçon de la Paroisse de *Tredarzec,* Diocese de Treguer, nommé Alain André, tombé dans la Mer, au port de la *Roche-Noire,* prés Land-Treguer, en danger de se noyer, fut sauvé miraculeusement à l'invocation de saint Yves. 10. Un batteau, où y avoit grand nombre de personnes, se brisa contre un rocher en pleine Mer, ce que voyans ces pauvres gens, tous d'une voix se recommanderent à saint Yves; ils allerent premierement à fonds, puis revinrent sus & furent doucement jettez au rivage, sans autre mal.

XXIX. 11. Un certain, nommé Jean le Liévre, de la Paroisse de *Tredarzec,* estant allé en Mer, avec plusieurs autres, le batteau, battu des vents & des vagues, coula à fonds & noya tous les autres, luy seul excepté, qui s'estoit recommandé à S. Yves. Somme, il a delivré quatorze de peril de se noyer, soit en eau douce, soit sallée; à son Sepulchre,

quatorze paralytiques ont receu guerison, six insensez, trois aveugles & neuf autres vexez de diverses maladies; mais venons au plus grand des miracles, qui est la suscitation des morts. 12. Un jeune enfant, âgé de quatorze ans, nommé *Raymond le Roux,* fils d'*Alain le Roux,* de la Paroisse de *Boul-Briac,* Diocese de Treguer, tombé sous la rouë d'un moulin, brisé & blessé en la teste & par tout le corps, fut enfin tiré mort, aprés avoir esté demie heure dans l'eau ; mais ayant esté voüé à saint Yves par *Geffroy Morvan,* avec promesse d'offrir une ceinture de cire au Sepulchre du Saint, il ressuscita, devant tous les assistans, sain & guery de ses blessures. 13. En la Paroisse de *Prat,* Diocese de Treguer, une veuve nommée *Azenor,* avoit un fils, nommé *Alain,* lequel estant mort sur les quatre heures aprés midy, sa mere pria Dieu & le recommanda à saint Yves ; le matin, comme on le vouloit mettre dans ses chasses, il ressuscita & vécut douze ans depuis, sans autre incommodité, sinon qu'il avoit une de ses narrines closes.

XXX. 14. Un jeune Enfant de la Ville de *Land-Yvion,* nommé *Aymeric,* âgé de dix ans, s'estant noyé en un bras de Mer, éloigné de deux lieuës de sa maison, rapporté chez ses parens, sa mere, toute éplorée, se jette à genoux, le voüe à saint Yves & tout à l'heure il ouvrit les yeux & appella sa mere, laquelle l'interrogeant où il avoit esté ? « Avec un Seigneur (dit-il) accoustré tout de blanc, lequel m'a tiré hors de l'eau où j'estois suffoqué. » 15. Un jeune Enfant, âgé de cinq ans, nommé *Yves,* fils de *Rivallon,* de la Paroisse de *Plou-Guiell,* prés *Land-Treguer,* estant mort le Jeudy Saint, environ la minuit, sa mere ayant prié saint Yves pour luy, il ressuscita le jour de Pasques, à l'heure de Vespres. 16. Un petit Enfant, nommé Alain, fils d'*Yves Cadiou,* de la Paroisse de *Ple-Bien,* Diocese de Treguer, s'estant noyé en un fossé prés de la maison, ses pere, mere & oncles, l'ayant voüé à saint Yves, il ressuscita & vivoit encore du temps de l'Enqueste. 17. Un autre Enfant, nommé *Jean,* fils de *Pierre Men,* âgé de quatre ans ou environ, tiré de dessous la rouë d'un moulin qui l'avoit tout fracassé, voüé à saint Yves, revécut le lendemain. 18. Un autre petit Enfant, nommé *Jean,* âgé d'un an & demy, porté par sa mere, Jeanne du *Vau,* Paroissienne de *Ple-bien,* Diocese de Treguer, sur le bord d'une fontaine, tomba dedans, se noya & fut tiré mort ; mais voüé au Saint par sa mere, ressuscita & vivoit lors qu'on faisoit les Enquestes des miracles pour Canonizer ledit Saint.

XXXI. 19. Un Enfant en la ville de Land-Treguer, tué d'un coup de ruade d'un cheval, porté au Sepulchre de S. Yves, ressuscite. 20. Un autre Garçon, nommé *Guillaume,* de la Paroisse de *Garlan,* prés *Morlaix,* âgé de six ans, tombé dans l'estang de *Porz-meur,* en fut tiré mort ; mais recommandé & voüé par sa mere à saint Yves, il ressuscita & vivoit encore du temps de l'Enqueste. 21. Un Enfant de la Paroisse de *Bolez,* Diocese de Treguer, âgé de six ans, s'estant noyé dans la riviere de *Guindi,* voüé à saint Yves, ressuscita. 22. Henry *Olivier,* noyé en l'estang de *Pleulouan* (1), en Cornouaille, recommandé à saint Yves, ressuscita. 23. *Item,* une jeune fille, nommée *Tephan* (2), de la Paroisse de *Plouenan,* Diocese de Leon, évidemment morte, saint Yves reclamé, ressuscita. 24. *Guerinette,* fille de *Riou Alan,* au Diocese de Leon, estant morte à trois heures aprés midy, un Samedy, voüée à saint Yves, ressuscita le Dimanche, pendant la grande Messe. 25. Une petite fille, âgée de trois ans, nommée *Amice,* ayant esté malade, trois mois durant, mourut, & voüée à saint Yves, trois heures aprés recouvra la vie.

XXXII. 26. Une femme de la ville de *Guerrande,* Diocese de Nantes, estant grosse, l'enfant mourut dans son ventre ; elle vint à Land-Treguer en Pelerinage, visiter le

(1) *Pleulouan* aujourd'hui *Poullaouen.*

(2) Ce nom dont la forme française était *Typhaine,* et la forme latine *Theophania* était très usité à l'époque de saint Yves; il était porté par plusieurs personnes qui déposèrent comme témoins dans le procès de sa canonisation. — A.-M. T.

Sepulchre de saint Yves, &, si-tost qu'elle se fut agenouillée prés du Tombeau, son ventre tout à coup enfla de telle façon, que sa ceinture & la bande de son cotillon se rompirent & le fruit revint en vie dans son ventre, fut né deux mois aprés, fut nommé *Guillaume*, & vivoit quand on fist les Enquestes, âgé de dix ans.

XXXIII. 27. Semblablement, une femme, nommée Suzane, de la Paroisse de *Ploudaniel*, Diocese de Leon, estant enceinte, son fruit estant mort depuis cinq jours, elle invoqua saint Yves, & tout incontinent, en moins d'un *Ave Maria*, elle enfanta un fils, qui fut Baptizé & vescut neuf jours, sans laict ny autre nourriture quelconque. 28. Une autre femme de la Paroisse de *Plou-Neiz*, au Comté de Goëlo, Diocese de S. Brieuc, ayant enfanté un enfant mort, iceluy, voüé à saint Yves, ressuscita sur le champ & estoit en vie quand on fit les Enquestes. Ce ne seroit jamais fait, si je voulois, par le menu, raconter les autres miracles que Dieu fit par son moyen, avant sa Canonization. 29. Une femme de Cornoüaille delivrée du peril de la mort pour la difficulté de son accouchement. 30. Une autre receut mesme assistance en la Paroisse de *Penguenan*, Diocese de Treguer, Une autre de *Plestin* obtint laict pour nourrir son enfant. Un Navire de Treguer en péril, voüé à saint Yves, garenty de la tourmente. Un jeune enfant, le feu s'estant pris à son berceau qui fut brûlé, fut conservé, ayant été, par sa nourrice absente, voüé au Glorieux saint Yves.

XXXIV. Le Duc Jean III. du nom, voyant les grands miracles qui se faisoient, en sa Duché, par les merites de saint Yves, dressa un honorable Ambassade vers le Pape Clement V, suppliant Sa Sainteté de commettre quelques uns pour informer de la Vie, Mœurs & Miracles de saint Yves; pour, puis aprés, proceder à sa Canonization. Le Pape se rendit un peu difficile à cette Requeste; mais il mourut peu aprés, & luy succeda Jean vingt-deuxiéme, auquel le Duc envoya en Ambassade Yves, Evesque de Treguer, & Monseigneur Guy de Bretagne, Comte de Penthévre son oncle (1), accompagnez de plusieurs autres Seigneurs Bretons. Tous les Evesques de Bretagne seconderent l'intention du Duc; d'autre costé, Philippe de Valois, Roy de France, la Reyne Jeanne, sa femme, l'Université de Paris & grand nombre d'Archevesques, Princes, Seigneurs & Communautez firent telle instance au saint Pere de Canonizer ce Saint, que Sa Sainteté resolut d'y proceder.

XXXV. Cela ainsi arresté, fut decernée commission aux Evesques d'Angoulesme & de Limoges & à l'Abbé de St. Martin de Toarné, Diocese de Bayeux, de faire diligente perquisition de la Vie, Mœurs & Miracles de saint Yves; pour à quoy obeïr, ils vinrent en Bretagne &, le vingt troisiéme jour de Juin, l'an 1330, commencerent, en la Ville de Land-Treguer, à executer leur commission, & jurerent 300 témoins (lesquels depuis ils ouïrent separément), que *saint Yves avoit esté bon & fidelle Catholique, saint Homme, & que, pendant sa vie & aprés sa mort, Dieu, par son intercession, avoit fait plusieurs grands miracles; & de mesme jurerent plus de cinq cens autres. Aprés avoir conferé ensemble & avoir levé les mains vers l'Eglise Cathedrale de Treguer parlans par l'organe de R. Pere Maurice, Abbé de Sainte Croix, Diocese de Treguer; lequel, au nom & de la volonté du peuple là present, ayant fait le serment en son Ame & en l'Ame de tous & chacun desdits assistans, & ayant touché le livre des Evangiles, en porta exprés témoignage*, & fut achevée cét enqueste, le 4 d'Aoust suivant, à laquelle furent presens M.e *Pierre du Closeau*, natif d'Angoulesme, *Barthelemy Prieur*, natif de Berry, Prieur Seculier de l'Eglise de Grages, Diocese de Bourges, *Guillaume*, Chanoine du Mans & d'Authun, *Jacques*, Chanoine d'Angoulesme, *Raoul*, Archiprestre de Tiroza, en Limosin, *Jacques*, Recteur d'Asso, en Languedoc, Diocese de Tholose, & *Jean d'Allemand*,

(1) Lisez *son frère*, car Guy de Penthievre pere de Jeanne la femme de Charles de Blois, était bien le frère du Duc Jean III. — P. P.

de Limoges, tous Notaires Apostoliques, & Messire *Roger Polin,* du Diocese de Bayeux, Notaire Imperial; &, d'autant qu'ils n'entendoient la langue Bretonne, ils firent pour truchemens & interpretes Venerable *Auffray, Abbé de Bon-repos,* de l'Ordre de Cisteaux, Diocese de Cornoüaille, Messire *Hervé de Pluzunet,* Chanoine de Saint Brieuc & de Vennes, *Olivier de la Cour,* Clerc, & Messire *Jacques,* Recteur de *Meskel,* Diocese de Vennes (1), tous Notaires Apostoliques.

XXXVI. L'an suivant, 1331, le 4. jour de Juin, l'Evesque de Limoges presenta, en plein consistoire, l'Enqueste, & Sa Sainteté députa trois Cardinaux pour l'examiner, sçavoir est: *Jean, Evesque Portunense* (2), *Suffragant du Pontife Romain, Jacques, Prestre, Cardinal de Sainte Prisce, & Luc, Diacre de Sainte Marie in via lata,* lesquels, l'onziéme du mesme mois, ayant pris le serment desdits Commissaires sur la verité de leur susdite enqueste, l'examen fait, reduisirent toute la substance d'icelle en procez-verbal, selon lequel, ils firent leur rapport au saint Consistoire; mais, sur ces entrefaites, mourut le Pape Jean XXII, auquel succeda Clément VI, lequel celebra fort solemnellement la Canonization de saint Yves, qu'il avoit procurée (n'estant encore que Cardinal) envers les Papes Clement V, Benoist XI & Jean XXII, auquel ayant succedé au Souveraint Pontificat, un jour comme il alloit par pays, saint Yves lui apparut un baston en main, & l'exhorta de se haster à le Canonizer; Le saint Pere le fit en grande solemnité, le 19. jour de May 1347. Voicy la teneur de l'Arrest de sa Canonization :

XXXVII. *A l'honneur du Tout-Puissant, DIEU, PERE, FILS & S. Esprit, pour l'exaltation de la Foy & augmentation de l'Eglise Catholique; de l'authorité dudit Seigneur Dieu, Pere, Fils & Saint Esprit & des Bien-heureux Apostres Pierre & Paul & de la nostre, & du commun avis de nos Frères, Decretons & diffinissons que le S^r.* YVES *Helouri* (3), *de bonne memoire, par cy-devant Prestre du Diocese de Treguer, doit estre écrit au Catalogue des Saints & doit estre de tous honoré comme Saint, &, de fait, l'écrivons au Catalogue des dits Saints; Statuons & Ordonnons que tous les ans, au 19. de May, qui est le jour de son decés, sa Feste soit celebrée par l'Eglise Universelle devotement et solemnellement, & luy soit fait Office, comme d'un Confesseur non Pontife. Au surplus, de la mesme authorité, concédons à tous ceux qui, Penitens & Confessez, au jour de l'Elevation de son Corps, ou le jour qu'on celebrera la premiere Feste en son honneur, visiteront l'Eglise de Treguer, sept ans & sept quarantaines d'indulgences; &, durant les Octaves desdites Elevation & solemnité premiere, chacun un an & une quarantaine; & à ceux qui visiteront le Sepulchre dudit Saint, chacun an, au jour de sa Nativité, ou de sa Mort, ou de l'Elevation de son S. Corps un an & une quarantaine; & à ceux qui le feront aux jours estans dedans l'Octave desdites festes cent jours de pardon & Indulgences des Penitences à eux enjointes.*

Avant que proceder à sa Canonization, le Pape fit un beau Sermon, qu'il ne sera pas hors de propos de mettre icy comme en son propre lieu.

(1) *Mesquer* est pres de Guérande au diocese de Nantes.

(2) Albert veut dire Evêque de Porto, l'un des sieges suburbicaires occupes par les cardinaux de l'ordre des évêques. — A.-M. T.

(3) Nota que le surnom de S. Yves n'estoit pas Helori, mais de *Kermartin,* toutesfois il se trouve avoir signe *Yvo Hœlori de Kermartin,* se servant de *Helouri* qui estoit le nom propre de son pere, comme de nom patronimique, non pas comme de surnom, disant *Yvo Hœlorii,* comme qui diroit *Yvo Filius Helorii.* — A.

SERMON DU PAPE CLEMENT SIXIESME

A la Canonization de Saint Yves.

Habitation de Sion, éjoüis-toy & chante loüange, parce que le grand Saint d'Israël est au milieu de toy (1). Le Bien-heureux Saint Yves, Prestre du Diocese de Treguer, s'éjoüit en la gloire; il se réjoüit en sa couche & possede une joye par dessus toute joye; hors laquelle, il n'y en a point d'autre; joye qui se prend, non de la creature, mais bien du Createur.

Laquelle, une fois acquise, ne se perd jamais; en comparaison de laquelle toute autre joye est tristesse, toute autre douceur amertume, toute autre delectation peine et ennuy; joye qui égaye & réjoüit les plus affligez, dont ce saint joüit au Ciel, & peut à bon droit dire, avec le Prophete Isaye : *M'éjoüissant, je m'éjoüiray en mon Seigneur, & mon Ame sera joyeuse en mon Dieu; car il m'a vetu d'accoûtremens de salut et m'a environné d'accoûtremens de justice, comme un espoux orné de sa Couronne & une espouse parée de ses affiquets* (2); & parlant de la Mystique habitation de Sion, qui est l'Eglise Militante, dit : *le Roy m'a fait entrer dans ses Celliers* (3).

Nous doncques qui sommes en l'Eglise Militante, répondons-luy : « *Nous nous éjoüirons & récréerons en toy, ayant souvenance de tes mamelles; beaucoup plus délicieux que le vin, les justes et les droitturiers t'ayment!* (4) &, de fait, éjoüissons-nous, émeus de la fraternelle charité, *qui est une mesme en ce monde & au Ciel, & ne déchoit jamais* (5). Conservons-la donc de notre part, & nous réjoüissons, avec les Anges et les Saints, de son bon-heur, selon le conseil que nous donne l'Apostre; & plus particuliérement encore, de ce que c'est un d'entre nous, lequel nous ayant instruits par ses vertus & ravis par ses miracles, a pris place en la Cour Celeste & nous peut beaucoup ayder par ses merites, nous peut donner du laict de ses mammelles, je veux dire, nous soûlager par ses saintes consolations, compassion & misericorde : « loüons le Seigneur » en son Saint; loüons sa vie magnifique, sa conversation pacifique, sa grande seureté, » aprés tant de dangers évitez! (6) »

Loüons le bon-heur de ce sage Pilote de Jesus-Christ, lequel, aprés tant d'orages tempestueuses de la mer de ce monde, a conduit son Navire au port tant desiré! Loüons ce grand Capitaine de toutes vertus, lequel, aprés avoir vaillamment combattu & triomphé, maintenant est, & à jamais sera en gloire. Imitons-le selon nostre pouvoir, comme bons & fidels serviteurs de nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui se réjoüit infiniement pour le salut de cette Ame, pour laquelle il a épandu son Sang; car s'il se réjoüit du retour & conversion du pecheur (7), figuré par l'Enfant Prodigue, bien que le pecheur qui fait encore Penitence soit incertain de la gloire, & ne se puisse asseurer d'avoir le don de perseverance, à plus forte raison se réjoüit-il de voir l'Ame du juste qui *monte du desert de ce monde, abondante en delices, appuyée sur son amy* (8), c'est à dire, sur les mérites de la Mort & de la Passion de son Sauveur, &, par le moyen d'icelle, doüée d'une gloire certaine & qui n'aura point de fin. L'Espoux se réjoüit de son Espouse;

(1) Exulta et lauda habitatio Sion, quià magnus in medio tuî sanctus Israel. Isaie, 12, v. 5. — A.
(2) Isaie c. 61, v. 10.
(3) Cant. c. 2, v. 4. — A.
(4) Cant. 1. 3.
(5) I. Cor. c. 13, v. 8.
(6) Psalm. 150 : Laudate Dominum in sanctis ejus. A.
(7) Luc. 15. A.
(8) Cant. 8. A.

Dieu se réjoüit de cette Ame et nous incite à joyes : *Vous vous réjoüissez*, dit-il, *& serez joyeux és choses que j'ay creées; car j'ay creé Israël exaltation & son peuple la joye; je me réjoüiray en Jerusalem & seray fort joyeux sur mon peuple & en elle ne sera point ouye la voix de clameur* (1). *Je m'éjoüiray doncques au Seigneur et seray en liesse en mon Dieu & Sauveur de mon Ame* (2). *Vous aussi, Justes, loüez le Seigneur; éjoüissez-vous en luy, et le loüez, vous ses Saints, petits & grands ensemble; car quant à moy, je loüeray le nom de Dieu par Cantiques & le magnifieray en loüange, & cela luy plaira plus que si je luy offrois en sacrifice un jeune veau, à qui les ongles et cornes commencent encore à poindre* (3).

Car ce Saint Nourrisson de la sainte Eglise a produit des armes dont il a vaincu nos ennemis, qui sont les Heretiques, à sçavoir : la grande continuation & longue durée des miracles, qui servent pour confondre leur obstination, & le fera encore au grand jour du Jugement, à leur éternelle confusion & perdition. Il a aussi produit un grand nombre de diverses vertus, qui servent pour réduire les Catholiques delinquants au droit sentier de la vertu. Il est grand Saint, d'autant que, pendant qu'il estoit en cette vie, son esprit est devenu tres-excellent en œuvres grandes & admirables, selon les quatre qualitez ressemblans aux quatre dimensions d'un corps ; haut envers Dieu en esperance, charité & adoration de latrie; profond en soy-mesme par une vraye humilité; large envers son prochain en assistance, & long en toutes vertus par sa continuelle perseverance en icelles. A present, il est Bien-heureux & grand en quatre autres qualitez, qui se rapportent à mesmes dénominations, à sçavoir : haut envers Dieu en amour & charité, profond en sapience & connoissance de la verité; large de son secours envers nous, & long en une gloire qui n'a jamais de fin. Il est grand Saint d'Israël, c'est à dire, voyant Dieu, & un des Princes de la Cour Celeste; il est au milieu de nous, pour mieux voir nos necessitez & nous secourir plus promptement par ses prieres. Au second des Machabées, chapitre 15, Onias, qui avoit esté Grand Prestre, Homme de bien & benin, de regard honneste, modeste en mœurs, agreable en paroles, qui, dés sa jeunesse, s'estoit exercé en la vertu, fut veu, étendant ses mains, prier pour tout le peuple Juif; &, aprés, apparut un autre homme d'honneur & d'âge prés de luy, duquel Onias dit : *C'est cettuy-cy qui aime beaucoup les Freres & tout le peuple d'Israël; c'est cettuy-cy qui prie beaucoup pour tout le peuple de la Sainte Cité, Jeremie le Prophete de Dieu* (4); lequel fut aussi veu étendant sa main droite, de laquelle il donna un glaive à Judas Machabéus, luy disant : *Prends ce glaive d'Or, la sainte épée, qui est un don de Dieu, par laquelle tu détruiras les Adversaires de mon peuple d'Israël.*

Ainsi Saint Yves impetre pour nous le glaive d'Or, c'est à dire, la Grace divine, pour détruire les embusches & tentations de Sathan; ainsi il prie beaucoup pour nous tous; nous ayde promptement en nos necessitez, comme il se voit au procez, duquel resultent trois choses; la premiere que saint Yves a eu la vraye Foy; la seconde, qu'il avoit les bonnes œuvres; la troisiesme, que, par ses merites & intercessions, Dieu a fait de grands miracles en divers temps, pendant sa vie & aprés son decez; d'où s'ensuivent nécessairement deux points; le premier est, que la nature a un Seigneur qui est Tout-Puissant; qui, par son infinie Sapience, la gouverne, &, par sa toute Puissance, change l'ordre des choses, quand il luy plaist; &, par sa supreme Bonté, fait des œuvres rares & admirables, afin que, par ces signes visibles, il nous fasse connoistre son Essence invisible; & fait plusieurs extraordinaires actions, à la requeste de ceux desquels la

(1) Isaye. c 65, v. 18 et 19. A.
(2) Habac. 6. A.
(3) Apoc. 19. Psalm. 68. A.
(4) Mach. 2, c. 15, v. 13. A.

croyance et les mœurs luy sont agreables, afin que nous sçachions la façon en laquelle il veut estre servy de nous. Le second point est, que ce saint Personnage est certainement en gloire ; que, si vous ne me voulez croire, croyez aux œuvres, afin que vous croyez et connoissiez que Dieu a esté en luy pendant sa vie, par la Foy & les bonnes œuvres, que ce Saint avoit aussi-bien à l'exterieur qu'à l'interieur ; & qu'il est maintenant en Dieu, c'est à dire, confirmé en sa Grace. Ce saint Prestre, qui avoit souvent offert à Dieu les Hosties pacifiques sur l'Autel, est allé luy-mesme faire l'Offrande devant son sublime Trône, les larmes changées en joye & liesse.

« *Benist soit Dieu qui a visité son peuple* » par le ministere d'un si bon Prestre ; &, l'ayant retiré à soy, ne cesse de consoler notre captivité par la souvenance qu'il nous donne de luy ! Son esprit s'éjoüit au Seigneur, parce que, délivré de la pesanteur de son corps, il ne s'arreste à aucune sorte de creature, n'en ayant que faire pour se substanter, puisqu'il est joint à Dieu, & sera éternellement un mesme esprit que luy, de volonté & d'affection. Ayant donc à Canonizer ce Saint, nous le prierons ainsi : « SAINT YVES ! » la solemnité que nous préparons à vos vertus, nous puisse, par vos mérites, » apporter ce fruit ! Que nous ayons les miettes des Graces que le Saint Esprit vous a » départy ! vostre vie est une regle des bonnes mœurs ; vostre mort la porte de la vie ; » faites-nous participans de ces dons, impetrant de Dieu qu'il mette bien loin de nos » cœurs les tenebres d'erreurs & des vices, afin qu'à la fin de cette vie, nous soyons » admis en la compagnie des Bien-heureux, avec lesquels nous vous honorons & » benissons ! Au nom du Pere & du Fils & du Saint Esprit. Ainsi soit-il ! »

Voilà le Sermon que le Souverain Pontife fit avant la Canonization de saint Yves.

XXXVIII. Le saint Corps ayant esté levé de terre, le chef fut séparé & mis dans le Thresor de l'Eglise Cathedrale de *Land-Treguer,* & le reste de ses Reliques dans un beau Sepulchre. Le Duc Jean V, fils du Conquereur, portoit une speciale devotion à saint Yves, par les mérites duquel, ils asseuroit avoir esté délivré de plusieurs dangers ; aussi, ce fut luy qui fit construire dans l'Eglise de *Land-Treguer,* à costé gauche de la Nef, cette belle Chappelle en l'honneur de saint Yves (communement dite la Chappelle du Duc) de fort belle structure, toute voûtée ; entre laquelle & les pilliers de la Nef, il fit faire un beau vase de pierre blanche, tres-artistement élabouré, dans lequel est le Corps du Saint, &, par dessus, un dôme de méme étoffe, d'une exquise architecture ; le tout environné & fermé, de tous costés, d'une cloaison de grilles de fer, qui prennent depuis le pavé jusques à la voûte ; &, par dedans cette closture, tout le Sepulchre, du haut en bas, est environné de rideaux de toille blanche. Le mesme Duc, à la poursuite & sollicitation de son Confesseur, Reverend Pere Frere Jean le Denteuc, Religieux de l'Ordre des Freres Prédicateurs du Convent de Morlaix, fonda le Convent du mesme Ordre en la Chappelle de la Trinité, prés sa ville de Guerrande, Diocese de Nantes, auquel il mist la premiére pierre, le 16 Mars 1408 (1), &, pour la singuliere devotion qu'il portoit à saint Yves, il voulut que l'Eglise de ce Convent luy fust dediée par Guillaume de Malestroit, Evesque de Nantes, le 16 Septembre l'an 1441.

XXXIX. Ce Prince, ayant esté traîtreusement pris par *Margot de Clisson,* Comtesse de Penthévre, le treiziesme de Février 1419, & serré prisonnier au Chasteau de Champtoceaux, apprehendant le danger auquel il se trouvoit, se recommanda de bon cœur à Dieu, interposant les merites & prieres de saint Yves, & fit vœu de fonder une Messe quotidienne en l'Eglise Cathedrale de Treguer, pour estre, tous les jours, celebrée en la Chappelle, que, pour cét effet, il promettoit bastir auprés du Sepulchre de saint

(1) Selon la supputation moderne, 1409. — A.

Yves, si, par son intercession, il se voyoit, un jour, delivré de cette prison. Ce vœu fait, il ressentit, bien-tost aprés, les effets des Prieres de saint Yves, car les Princes, Barons & Seigneurs de Bretagne, & mesme les plus proches parens & alliez de la Comtesse de Penthévre, extrémement offensez d'un attentat si indigne sur la propre personne de leur Prince, se presenterent en armes devant Champtoceaux, au nombre de cinquante-cinq mille combattans, & presserent si-bien les assiégez, qu'en moins de cinq semaines ils les contraignirent de rendre & le Duc & la place, au mois de May 1420. Et, en Octobre suivant, le Duc, tenant son Parlement General à Vennes, ayant procedé contre les criminels, voulut accomplir son vœu & fit ladite Fondation, laquelle fut receuë & approuvée par ledit Parlement; j'en insereray icy les points les plus remarquables. L'Acte se commence ainsi :

JEAN, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE BRETAGNE, *Comte de Mont-fort & de Richemont : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront & oyront, Salut. Comme, de nostre propre mouvement & la tres-singuliere devotion que nous portons au tres-glorieux Saint, Monseigneur saint Yves, duquel le Corps gist en l'Eglise de Treguer,* Nous avons éleu & choisi notre Sepulture, *& encore, de present,* (sous le bon plaisir de Dieu) la choisissons & élisons en ladite Eglise; *&, pour ce,* Avons Ordonné & Ordonnons, *par ces presentes, nostre general Parlement tenant, faire une Fondation de divin Office, à dotation de certaines rentes & revenus cy-aprés declarez, pour dire & celebrer, en ladite Eglise, certain nombre de Messes, Processions & Anniversaires à perpetuité, en la forme & maniere qui s'ensuit :* PREMIEREMENT, *il fonde une Messe quotidienne à notte devant la Tombe de saint Yves qui sera celebrée par un Chanoine, Vicaire ou Chappelain de ladite Eglise, assisté de Diacre & Sous-Diacre, Porte-Croix, Acolites, Chappiers, tous les jours, à l'issuë de Matines; lesquels, avec le College des Chanoines, viendront processionellement à la Tombe dudit Saint, chantans l'Antienne, Verset & Oraison d'iceluy & l'Oraison pour le Duc, en sa vie, &, aprés son decez,* Inclina; *quoy fait, commenceront la Messe. Le Dimanche, jour de la Trinité, avec la Collecte de saint Yves; le Lundy de* Requiem, *pour les Ames de ses prédecesseurs & successeurs; le Mardy de S. Yves; le Mercredy de S. Tugduval, Patron de ladite Eglise; le Jeudy du St. Esprit; le Vendredy de la Sainte Croix; le Samedy de N. Dame; &, tous les jours, fors le Lundy, sera dite la Collecte propre pour* SON ALTESSE, *&, à la fin de la Messe, on ira en Procession à sa Tombe, chantans le* Ne recorderis; Pater noster; De profundis, *& les Oraisons accoustumées. 2. Tous les jours, à la fin de Matines, sera sonnée la plus grosse cloche de ladite Eglise pour avertir le peuple de l'heure que ladite Messe commencera. 3. Fera le Prestre, qui celebrera ladite Messe, prier pour SON ALTESSE, & ce* au langage du pays. 4. *Douze Anniversaires par an, chacun à estre celebré le premier de chaque mois (non empesché) avec Vigiles, Sonneries, Luminaires, Chappes & autres accoustumez aux Anniversaires solemnels. 5. Pour l'entretien dudit Service, SON ALTESSE donne 500 liv. monnoye, de rente annuelle, à prendre sur les devoirs du Havre de sa Ville de la* Roche-Derien *(nouvellement conquise sur ceux de Penthévre.)* Le reste de l'Acte ne fait point à nostre propos, sur la fin duquel *le Duc excepte* ses Souverainetez Royaux & Ducaux *& promet,* en Parole de Prince, *pour soy & ses successeurs, observer inviolablement le contenu de ladite Fondation, & prie l'Archevesque de Tours & tous autres à qui il apartiendra de l'aprouver.* Puis suit : *Donné en nostre ville de Vennes, le 7 jour d'Octobre 1420. Ainsi signé par le Duc, & sur le reply : Par le DUC, de son Commandement, en son Grand Conseil general, Parlement tenant, YVETTE; en Parlement general de Bretagne, tenu à Vennes, le 7 jour d'Octobre 1420, furent ces presentes publiées, confirmées, approuvées & authorisées, presens Prelats, Barons & autres établis dudit Parlement. Signé,* GARIN & scellé en cire verte, à un lac de soye.

XL. Ce Prince estant mort au Manoir de la Touche, prés Nantes, au mois d'Aoust l'an 1442, fut enterré au Chœur de l'Eglise Cathedrale de ladite Ville, prés le Duc Jean le Conquerant, son Pere; mais les Evesque & Chapitre de Treguer, en vertu de la clause aposée au commencement de cette Fondation, portant que ledit Duc, dés l'an 1420, 21. an avant son decez, « *avoit éleu & choisi sa Sepulture en l'Eglise Cathedrale de Treguer,* » donnerent procure à *Jean de Nadillac,* Chanoine de ladite Eglise, Archidiacre de *Ploukastell,* pour faire rendre le Corps dudit Duc à leur Eglise; ce qu'il poursuivit si bien, que, neuf ans aprés, qui fut l'an 1451, les ossemens dudit Prince furent délivrez aux Commissaires du Chapitre de Treguer, lesquels l'apporterent jusques en l'Eglise Treviale de Nostre Dame de *Runaan,* deux lieuës & demie de Land-Treguer; toutes les Villes, Bourgs & Paroisses, par où ils passoient, faisoient des services et prieres funebres pour le repos de son Ame. L'Evesque de Treguer, Messire *Jean de Ploeuc,* assisté des Chanoines & Chappelains de sa Cathedrale & des Villes & Paroisses circonvoisines, le fut prendre à *Runaan,* l'emporta en son Eglise & l'y inhuma au bas de sa Chappelle, un peu plus bas que le Sepulchre de saint Yves.

La Bretagne prend ce glorieux Saint pour son Patron; mais specialement l'Evesché de Treguer, duquel il estoit originaire : il est aussi Patron de l'Université dudit païs, érigée à Nantes par le Pape Pie II, l'an 1460, à l'instance du Duc François II. Dans laquelle Province, il y a grand nombre d'Eglises dediées a Dieu sous le Nom de ce Saint; mais sur tout l'Eglise N. Dame de *Ker-Martin,* à present nommée de Saint Yves, bastie au bout des Rabines de sa maison paternelle, un quart de lieuë hors la Ville de Land-Treguer, est devotement visitée par les Pelerins, non seulement Bretons, mais aussi étrangers de diverses nations, lesquels y viennent & experimentent les effets de son intercession, à la Gloire de Dieu & de son Saint, lequel joüit és Cieux de la Beatitude éternelle, en la compagnie des Bien-heureux.

La Vie de saint Yves a esté par Nous recueillie du Martyrologe Romain, le 19 de May, et Annotations de Baronius sur iceluy, Molinus en ses Additions sur le Martyrologe d'Usward, le 19 May et 17 Octobre; Bzovius en ses supplémens aux Annales de Baronius, sur l'an de grace 1374; Surius, le 19 de May, qui dit l'avoir prise ex Dipolomate Clementis Sexti; *Pierre de Natalibus, liv. 4, chapitre 21; saint Antonin, en la 3. partie de ses Histoires; l'ancienne Legende dorée, imprimée à Roüen l'an 1521; celle de René Benoist et Guillaume Gazet, le 19 May; T. Friard, és Additions à Ribadeneira; Robert Cœnalis,* de re Gallica, perioch. 6, Chap. 2; *François Gonzague, en son Histoire* de ortu et progressu Seraphicæ Religionis; *Jean Rioche, Provincial des Cordeliers de la Province de Bretagne, en son* Compendium temporum; *le Pere Fichet, Cordelier de la Province de Saint Louys, en son livre de l'Exemple de la parfaite contemplation; Alain Bouchard, en ses Annales de Bretagne, livre 4; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, en plusieurs endroits; les anciens Breviaires et Legendaires manuscrits des neuf Eveschez de Bretagne; le* Proprium Sanctorum *Rennois et Nantois; Pierre de la Haye, Sieur de Kerhingant, fit un petit traitté des Vie et Miracles de Saint Yves, imprimé és deux langues Bretonne et Françoise, separément, l'an 1623, à Morlaix, par Georges Alienne; les Archives de l'Eglise Cathedrale de Treguer, desquelles j'ay eu communication par le moyen de Noble et Discret Messire Pierre Calloët, Chanoine et Grand Archidiacre de Treguer; le procez manuscrit de sa Canonization, à moy communiqué par le Sieur de Kerfals et les actes et memoires que m'en donna, l'an 1627, le Sieur de Crekh-an-gouez, Capitaine de la Ville de Lan-Treguer, Seigneur proprietaire des maisons de Kermartin et le Plessix.*

ANNOTATIONS.

LES RELIQUES DE SAINT YVES (A.-M. T.).

POUR ce qui est de leur histoire avant la Révolution, nous n'avons qu'à reproduire ce qu'en a dit dom Lobineau :

« Quand on fit l'élévation des Reliques de S. Yves, la tête fut mise à part, pour être conservée dans le Trésor de l'Eglise, et le reste fut laissé dans le tombeau. Le Roi de Chipre, à qui un miracle fait en sa personne avoit donné autant de reconnoissance pour S. Yves qu'il s'étoit auparavant senti de dévotion pour lui, pria Charles de Blois son cousin, Duc de Bretagne, alors délivré de sa prison d'Angleterre, de lui envoïer quelque portion des Reliques de ce saint Prêtre. Charles se rendit à Treguer avec la Duchesse son épouse et s'adressa à Frère Yves ou Even le Begaignon, Evêque du lieu, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, ci-devant Pénitencier du Pape, et depuis Cardinal. Le Prélat et les Chanoines montrèrent à Charles de Blois les Reliques de S. Tugdual et celles de S. Yves, et lui en donnèrent quelques portions pour le Roi de Chipre. Charles leur en témoigna sa reconnoissance par de grandes exemptions qu'il leur accorda par lettres patentes du 24 de juin de l'an 1364. Le même Prince avoit aussi obtenu de l'Evêque de Treguer une portion d'une côte de S. Yves, dont voulant enrichir son Comté de Penthiévre, il en fit présent à l'Eglise de N.-Dame de Lamballe et porta lui-même la Relique, pieds nuds, en procession, tant en l'Église des Augustins de la même ville qu'à celle de N.-D. qui sont assez éloignées l'une de l'autre. Cependant la peine ne le rebuta point, quoiqu'on ait remarqué qu'il avoit les pieds tout en sang dès les Augustins. Le même prince, peu de tems avant la bataille d'Aurai, étant à Rennes, mit d'autres portions des mêmes reliques dans l'Eglise Cathedrale, dans celle de S. Georges, et dans celle de S. Melaine, où il les porta lui-même, trois jours consécutifs, en procession, et les pieds nuds. Il s'est fait encore d'autres distributions des Reliques de S. Yves, au moïen de l'une desquelles Philippe de Luxembourg, Evêque du Mans, Cardinal et Legat en France, se trouva maître de trois parties considerables de ces ossemens sacrez, dont il fit présent le 4 de mai de l'an 1516 au Roi François I. Le Roi, après son entrée dans Milan, les donna le 6 de Novembre de la même année au Marquis de Montferat, pour les porter à Emmanuel I. Roi de Portugal et à la Reine sa femme, Marie d'Arragon. Depuis, Antoine I. qui se dit Roi de Portugal après la mort de Dom Sébastien, les donna le 3 d'Avril de l'an 1594 à Dom Emmanuel Prince de Portugal, à Paris, et celui-ci les déposa dans l'Abbaïe de S. Sauveur d'Anvers, de l'Ordre de Citeaux, où elles furent reçues et placées dans le trésor, après avoir été visitées et vérifiées par Aubert Le Mire, Evêque de cette ville, l'an 1620. En 1671 il s'en fit une translation solennelle avec beaucoup de magnificence. Les religieux de cette Abbaïe en donnèrent une esquille en 1675 à un Seigneur du païs, qui en fit part à beaucoup d'autres, et particulièrement à la Confrairie des Jurisconsultes de Gand, dévoüée à S. Yves, et qui voulut commencer les exercices de son union le jour de la fête du Saint, le 19 de Mai de l'an 1677. Le Conseil de Malines, touché d'une sainte émulation, voulut témoigner antant de zèle pour la gloire de S. Yves, qu'en avoient marqué ceux de Gand. C'est pourquoi ils prièrent, l'an 1679. leur Vice-président du Conseil d'écrire à l'Abbé de S. Sauveur d'Anvers, afin d'obtenir de lui quelque morceau des Reliques de S. Yves, pour être placées dans l'Oratoire de la Congrégation des Jesuites de Malines. L'Abbé se rendit aux prieres du Vice-président, et l'Evêque d'Anvers s'étant rendu à S. Sauveur le 19 de Janvier de l'année suivante, tira du Reliquaire une portion de ce que l'on y conservoit des ossemens de S. Yves, qu'il porta lui-même à Malines, et la délivra à la Congregation des Magistrats et des Jurisconsultes qui tenoit ses assemblées dans l'Oratoire des Jesuites, où elle fut déposée le 2 de Février et placée sur l'Autel avec la solemnité requise le 19 de mai suivant. En 1682 les Jurisconsultes de Louvain obtinrent une pareille faveur de l'Abbé de S. Sauveur

d'Anvers ; et la portion des Reliques de S. Yves qui leur fut donnée, fut portée le 19 de Mai, en grande pompe, à l'Eglise Collegiale de S. Pierre de Louvain. »

Certes nous avons lieu d'être fiers en voyant les princes, les prélats, les corporations de jurisconsultes et d'avocats tant en France qu'à l'étranger, honorer ainsi notre Saint national et convoiter si ardemment les parcelles de ses ossements sacrés, mais ce qui nous intéresse le plus dans l'histoire des Reliques de saint Yves c'est ce qui concerne les restes demeurés en Bretagne, et particulièrement à la cathédrale de Tréguier. Nous sommes heureux de reproduire intégralement le procès-verbal suivant qui nous montrera par qui furent sauvées pendant la *Terreur*, puis par qui furent restituées après la *Révolution* les précieuses reliques de saint Yves, de saint Tugdual et de saint Maudet (appelé ici saint Mandé).

« Nous, Pierre-Joseph-Marie Saint-Priest, Claude Rolland, Charles Riou et Olivier L'Hermit, prêtres desservants de l'Église de Tréguier, étant instruits qu'en 1793, les citoyens Louis Le Creiou, alors maire, Jacques Richard, Jean-Marie Caudan, Yves Lemerdi et Jacques Le Croadec, officiers municipaux, s'étant adjoint le citoyen Testard du But, prêtre, avaient enterré les reliques de saint Yves, saint Tudual et saint Mandé, pour les soustraire à la destruction dont elles étaient menacées par le vandalisme, avons prié les administrateurs de nous faire connaître l'endroit où reposaient les présentes reliques afin de les exposer à la vénération des fidèles : des témoins dudit enterrement, plusieurs étant décédés, les citoyens Louis Le Creiou, Jacques Richard et Jean-Marie Caudan se sont présentés avec les citoyens Jean-Louis-Hyacinthe Perichon, premier adjoint de la municipalité, Guillaume Kalio, François Dieuleveult, Jean-Baptiste Le Bonniec, Yves Le Bozec, et plusieurs autres accompagnés desdits témoins et des maçons Pierre Poulet et Yves Le Gueut, qui avaient fait l'inhumation en 1793 ; nous nous sommes transportés à la porte collatérale à droite du chœur, vis à vis de la chapelle de Saint-Tudual. Après avoir creusé environ deux pieds de profondeur, lesdits maçons ont trouvé deux caisses, une de plomb et une de bois, qu'ils ont reconnues, ainsi que les citoyens Louis Le Creiou, Jacques Richard et Jean-Marie Caudan, être les mêmes qu'ils avaient enterrées en 1793. Nous en avons fait l'ouverture et y avons trouvé le chef de saint Yves, son bras gauche, le bras droit de saint Tudual, et l'os fémoraire de saint Mandé. Après avoir vénéré et encensé les précieux restes des amis de Dieu, nous les avons portés à la sacristie processionnellement, et les avons déposés dans un grand reliquaire de bois doré. Lesquelles démarches et agissements nous avons faits et terminés en l'église de Tréguier, ce jour, vingt-huit avril mil huit cent-un. Le tout en présence des témoins dont les signatures suivent :

» Pierre-Joseph-Marie Saint-Priest ; Claude-Marie Rolland, prêtre ; Charles Riou, prêtre ; L'Hermit, prêtre.

» Guy Guillou, musicien ; Gousanzout ; Jean-Marie Caudan ; Guillou, fils ; Allain Abgrall ; Yves Le Bars ; Yves Hamon ; Le Provec, assesseur du juge de paix ; Yves de Quément ; Coadic ; P. Le Gorrec ; Rouxel, ainé, assesseur du juge de paix ; Pierre Gigon ; Charles Leperret, tisserand ; Pierre Le Campion, perruquier ; Françoise Adam ; Yves Le Gallou, marchand ; Marie-Louise Leperon ; Yves Balcon, marchand ; Antoine Huet ; Rogard ; Roussel, père ; Pierre Roulet ; Julien Goubert ; François Kerambrun, perruquier ; Jacques Le Laune, instituteur ; J. M. Rouxel ; Charlotte Dn Breil de Rays ; Du Breil, veuve de Cillard ; Jeanne-Marie Ridec ; Céleste Du Breil de Rays ; Léon-Jean Le Yaouang ; Julien Herviou ; Anne Le Bideau ; F. Hamon ; Guillaume-Arthur Raolio ; Louis Le Moal ; Le Bronsort-Caudan ; Hélène Le Bronsort ; Victoire Le Bronsort ; Jacques Richard ; Pierre Le Sauve ; Emilie Fleuriot de Langle ; Olimpe de Langle ; Marie-Joseph Trémurec ; Marie-Anne Le Flohic ; Alexis Le Fleur.

» Je certifie les signatures ci-dessus et de part véritable ; et foi doit être ajoutée au besoin.

» A Tréguier, le 20e floréal an 9 de la République française.

» Le Guillou l'aîné, *maire*.

» Vu en cours de visite, à Tréguier le huit mai mil huit cent vingt-un.

» † Mathias, *év. de Saint-Brieuc*. »

Cette pièce aurait pu suffire à coup sûr pour établir l'authenticité des reliques de saint Yves, mais comme en pareille matière l'Eglise se montre désireuse de voir accumuler les preuves, au procès-verbal précité fut adjointe la déclaration suivante :

« Je soussigné, chanoine de l'ancien chapitre de l'église cathédrale de Tréguier, déclare recon-
» naître la tête que l'on conserve dans cette église et qui m'a été présentée hier, pour être celle
» de saint Yves, prêtre, qui avant la révolution était renfermée dans un chef d'argent et que
» j'ai eu plusieurs fois le loisir d'examiner pendant les dix ans que j'ai possédé un canonicat
» dans ladite église de Tréguier. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat pour servir de pièce
» authentique.

» A Tréguier, le huit aoust mil huit cent onze.

» De la Motterouge,
» *Chanoine de Tréguier anciennement,*
» *et maintenant de Saint-Brieuc.* »

Jusqu'en l'année 1820 les reliques de saint Yves furent exposées à la vénération dans un simple reliquaire en bois doré ; à cette date elles furent placées dans un reliquaire de bronze doré donné par Mgr Hyacinthe-Louis de Quélen comme l'atteste l'inscription suivante gravée sur une de ses faces :

Anno Domini MDCCCXX, H. L. De Quelen, Trajanop. Archiepiscop. Coadjutor Parisiensis capsam hanc œneam inaurat. in qua sancti Yvonis sacerdotis reliquias collocari fecit devote Domino obtulit.

Cette dédicace, qui n'est pas un modèle de style épigraphique, pourrait se traduire :

L'an du Seigneur 1820, H. L. de Quélen, archevêque de Samosate, coadjuteur de l'Archevêque de Paris, a offert dévotement au Seigneur cette châsse de bronze doré dans laquelle il a fait placer les reliques de saint Yves, prêtre.

Il avait bien raison de donner à saint Yves cette marque de dévotion, le futur archevêque de Paris, car il lui devait une amende honorable : propriétaire du manoir de Kermartin sanctifié par la présence de l'Avocat des pauvres, au lieu de le restaurer il n'avait trouvé rien de mieux à faire que de le démolir et de le remplacer par une maison vulgaire qui se loua et se loue toujours à des fermiers ; au-dessus de la porte une plaque commémorative proclame cet acte de « piété » ; il ne faut cependant pas trop en vouloir au prélat ; c'était l'esprit de l'époque, dont la piété prenait parfois la forme du pire vandalisme.

Le don de l'Archevêque amena naturellement le transfert des reliques de saint Yves, du reliquaire de bois dans le reliquaire de bronze, ce qui donna lieu à la rédaction des deux procès-verbaux suivants, le premier devant rester aux archives de l'église cathédrale de Tréguier, le second destiné à être déposé dans la châsse même, avec les reliques, comme le texte le dit. Les deux pièces portent les mêmes signatures et aussi les mêmes dates : 24 novembre 1820 pour le changement des reliquaires ; 8 mai 1812 pour le visa de l'autorité épiscopale.

« Je soussigné, curé de la paroisse de Tréguier et vicaire général de Mgr Mathias Le Groing
» de la Romagère, évêque de Saint-Brieuc, certifie et atteste que les reliques enfermées dans le
» grand reliquaire de bronze doré et qui portent cette inscription : *Sancti Yvonis*, proviennent
» du corps de saint Yves, prêtre, lesquelles reliques étaient conservées par le chapitre de la
» cathédrale de Tréguier jusqu'à l'époque de la Révolution. A cette époque, ces saintes reliques
» furent cachées en terre et ensuite reconnues et relevées du lieu où elles étaient, le vingt-huit avril
» mil huit cent un, par Mr Garat de Saint-Priest, alors grand vicaire du diocèse de Tréguier,
» accompagné de plusieurs prêtres, du nombre desquels j'étais moi-même Elles furent placées
» dans un reliquaire de bois doré, ainsi qu'il conste par procès-verbal, dont l'original se trouve
» joint au chef de Saint-Yves. Elles ont été reconnues par Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc, dans sa
» visite épiscopale, le 25 août 1809, et le reliquaire qui les renferme a été revêtu de son sceau.
» C'est de ce reliquaire qu'elles ont été extraites le 24 novembre 1820, pour être placées ce même

» jour dans le grand reliquaire de bronze doré où elles sont maintenant. Ainsi toute confiance » doit être accordée à leur authenticité, quoique les titres originaux aient été consumés pendant » leur séjour dans la terre. Ce placement s'est fait en présence de MM. les vicaires de cette » paroisse qui signent avec moi.

» A Tréguier, le 24 novembre 1820.

» RIOU, *vicaire général, curé de Tréguier.*
» J. M. ROBIN, *prêtre, vicaire de Tréguier.*
» J. LESCOP, *prêtre, vicaire de Tréguier.*

» Vidimus die octava Maii, anno millesimo octingentesimo, vigesimo primo.

» † MATHIAS, *ep. Briocensis.* »

« Je soussigné, vicaire général de Mgr Mathias Le Groing de la Romagère, évêque de Saint- » Brieuc, certifie et atteste que le chef renfermé dans le grand reliquaire de bronze doré, où devra » aussi se trouver le présent certificat, est le chef de saint Yves, prêtre, mort le 19 mai 1303, » lequel chef ayant été toujours conservé dans l'église de Tréguier, y fut caché en 1793 pour le » soustraire à la profanation et exhumé et reconnu en ma présence, le 28 avril 1801, par l'autorité » ecclésiastique compétente. C'est du reliquaire où il fut placé alors, que je le place dans le grand » reliquaire de bronze doré destiné à conserver désormais cette précieuse relique. Ce placement » se fait le 24 novembre 1820, en présence des vicaires de cette paroisse, qui signent avec moi » et j'appose à cet écrit le sceau de Mgr Mathias Le Groing de la Romagère, évêque de Saint- » Brieuc. Ledit reliquaire sera également muni du sceau dudit Seigneur Évêque.

» RIOU, *vicaire général, curé de Tréguier.*
» J. M. ROBIN, *prêtre, vicaire de Tréguier.*
» J. LESCOP, *prêtre, vicaire de Tréguier.*

» Vidimus die 8 Maii, anno 1821.

» † MATHIAS. »

Le 18 mai 1874, Mgr Augustin David fit ouvrir le reliquaire pour placer sur la tête de saint Yves une couronne en vermeil enrichie de pierreries, don personnel du prélat.

Au mois d'août 1896, M. le docteur Le Bec, chirurgien de l'hôpital Saint-Joseph à Paris, ayant remarqué dans les reliques que renfermait la châsse vitrée « certaine altération due à un champignon qui rendait les os friables et menaçait le chef de saint Yves de s'effriter, » fit part de ses observations au clergé paroissial; M. l'Archiprêtre Le Goff constata que la menace n'était que trop inquiétante et résolut d'employer tous les moyens dont dispose aujourd'hui la science pour arrêter le mal dont il s'agit. Le 20 août 1897, sous la présidence de M. l'abbé Jules Gadiou, secrétaire de l'évêché, délégué de Mgr Fallières; à l'instance de M. le chanoine Le Goff, vicaire général honoraire, curé-archiprêtre de la cathédrale de Tréguier; en présence de M. le chanoine Duchêne, supérieur du petit séminaire de Tréguier, des membres du Conseil de fabrique, de plusieurs ecclésiastiques et d'un grand nombre de personnes de la ville, M. le docteur Guermonprez professeur à l'Université catholique de Lille, assisté d'un de ses élèves M. François Le Gueut et de M. le docteur Guézennec, médecin à Tréguier, procéda à l'examen et au lavage des reliques renfermées dans la châsse :

1° Le chef de saint Yves.
2° La moitié supérieure du tibia gauche du même saint.
3° Un fragment volumineux de la diaphyse de l'humérus du même saint.
4° L'humérus droit de saint Tugdual premier évêque de Tréguier.
5° Le radius gauche de saint Tugdual.

Les altérations survenues dans ces ossements vénérés étant la conséquence de l'humidité, tous les soins possibles furent employés pour empêcher qu'elles se renouvellent à l'avenir.

Les détails qui précèdent ont été empruntés à la brochure publiée pour rendre compte de ce

qui fut ainsi fait le 20 août 1897, et nous en devons la bienveillante communication à M. l'abbé Le Goff, vicaire général, chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Tréguier.

Dans la paroisse de Landudal, doyenné de Briec, se trouve le manoir de Trémarec dont la chapelle seigneuriale est dédiée à saint Yves. De temps immémorial on vénère dans cette chapelle la plus notable relique que possède de lui le diocèse de Quimper. Comment y est-elle venue? — Je l'ignore complètement; ce qui est certain c'est que la famille de Trémarec *(qui portait d'azur à trois coqs d'argent, becqués et membrés de gueules)* possédait la seigneurie de ce nom dès avant 1426 *(Nobiliaire de P. de Courcy)*; elle s'est fondue dans la famille de Kergadalan en 1540.

Château, chapelle, reliquaire et relique auraient passé des seigneurs de Kergadalan aux Furic qui, à leur tour, les auraient légués aux seigneurs de Kerguélen; c'est du moins une tradition verbale conservée par ceux-ci.

La chapelle de Saint-Yves de Trémarec continue d'être un vrai centre de dévotion; le pardon annuel présente un aspect particulièrement pieux; le *pouce* du Saint enfermé dans un pouce en argent est placé dans une châsse en bois, surmontée d'un buste de saint Yves coiffé de la barette et étendant les bras; au dessous sont figurés trois sacs de procédure avec les inscriptions : *sac des pauvres, sac des veuves, sac des orphelins.*

La relique, le reliquaire d'argent et la châsse ont été cachés pendant la Révolution à Kervéal, ferme voisine du château de Trémarec; à cette époque la chapelle fut ruinée; elle a été relevée par la famille de Kerguélen et appartient aujourd'hui à Madame de Pompery.

L'ÉGLISE SAINT-YVES-DES-BRETONS, A ROME (A.-M. T.).

Tout le monde sait que la Bretagne, comme presque tous les pays gouvernés par des princes souverains, avait à Rome son église nationale; elle était placée sous le vocable de saint Yves; au-dessus de la porte principale, à l'extérieur, on pouvait lire :

Divo Yvoni trecorensi pauperum et viduarum advocato natio Britanniæ ædem hanc jampridem consecratam restauravit. M.D.LXVIII.

Sur la porte latérale, rue Ripetta :

Sancti Yvonis pauperum viduarumque advocati templum instauratum. A. — MDLVIII.

Et sur une autre porte latérale :

S. Yvo advocatus pauperum.

Le 19 mai 1845, un jeune diocésain de Quimper ordonné à Rome le Samedi-Saint précédent, écrivait de la Ville Sainte à son évêque Mgr Graveran; ce jeune prêtre, Léopold de Léséleuc, mort évêque d'Autun en 1873, était déjà (on le verra dans sa lettre) le Breton que nous avons connu si plein d'amour pour son pays.

Voici les impressions qu'il emportait de Saint-Yves-des-Bretons :

« Le jour que je choisis pour renouveler entre les mains de Votre Grandeur la promesse d'obéissance que le Vicaire de Sa Sainteté a reçue pour elle, apporte au sentiment de mon ardent amour pour le pays où je suis né une vivacité nouvelle, et j'éprouve aujourd'hui plus que jamais que le sang Breton ne se refroidit pas pour s'éloigner de la Patrie. On célèbre ici, comme à Quimper, comme à Tréguier, comme à Loanec, comme dans toute la Bretagne, la fête de S. Yves, et c'est dans notre Eglise nationale que j'ai offert ce matin le S. Sacrifice, en priant Dieu de ne point laisser arracher sa foi à un peuple qui a tant fait pour la défendre et la conserver pure. Hélas! Monseigneur, j'ai trouvé au pied de cet autel, presque abandonné depuis quelques années, des pensées amères et un contraste cruel entre le présent et un passé qui n'est pas loin. Je me suis promis de déposer dans votre cœur paternel un chagrin que partagent avec moi tous les Bretons qui ont visité Rome dans ces derniers temps.

» Au commencement du quinzième siècle, le Pape Calixte III, si je ne me trompe, donna à notre Nation une des plus vieilles églises de la ville. Aussitôt elle fut mise en état de servir au culte; des fondations très importantes y furent faites, et la générosité que nous avons toujours eue pour les choses de Dieu, malgré notre pauvreté d'ancienne date, eut bientôt trouvé moyen de bâtir plusieurs maisons pour nos pèlerins et nos pauvres, de fonder et de doter un hospice pour nos malades. *Saint-Yves-des-Bretons* devint une paroisse, et, comme toutes les nations de l'Europe, la nôtre fut représentée auprès du tombeau des Apôtres; elle y eut sa modeste résidence pour les jours de Pèlerinage ou de persécution. Après la réunion, nos établissements, comme ceux des Lorrains, des Bourguignons, etc., devinrent Français, et furent confiés à l'administration dont l'Ambassade est le centre. On peut bien voir aujourd'hui que, dès les premiers jours, ou peu s'en faut, la protection de notre nouvelle métropole ressembla singulièrement à celle du Seigneur de Lafontaine. Notre Eglise fut négligée, laissée sans réparations, et, si l'on peut encore assez admirer son magnifique pavé de mosaïque et ses colonnes de granit, c'est que tout cela était à l'épreuve d'une longue négligence. Cependant la révolution de 94 elle-même ne nous dépossèda pas entièrement. Il y eut toujours un recteur Breton à Saint-Yves; nos maisons et notre hospice furent loués au profit de Saint-Louis-des-Français, mais enfin elles restèrent; nos 12 ou 15 mille livres de revenus se conservèrent; les 1,300 messes fondées à perpétuité par la piété de nos ancêtres furent célébrées près des tombeaux où j'ai lu les noms celtiques des fondateurs; Saint-Yves était toujours une paroisse, et, par conséquent, une Eglise vivante et fréquentée. Aujourd'hui, Monseigneur, ce n'est plus qu'un bénéfice en commande, et, si j'en crois certains bruits, nous sommes menacés d'être plus dépouillés encore que nous ne le sommes. — En 1824 (car la consommation du mal que je viens dénoncer à Votre Grandeur n'est pas plus ancienne) on obtint du Souverain Pontife l'autorisation d'acquitter dans l'Eglise de Saint-Louis les fondations Bretonnes, et Saint-Yves fut fermé, au grand mécontentement du quartier qui se trouvait compris dans la circonscription d'une paroisse plus éloignée. Mais il est vraisemblable qu'aucune réclamation ne fut faite au nom des propriétaires de l'Eglise; elle fut donc close et abandonnée. En 1842, on pensa à reconstituer l'ancienne communauté de Saint-Louis, en obligeant les chapelains à la vie commune; plusieurs de ceux-ci, presque tous Corses, s'étant montrés peu disposés à subir la nouvelle loi, on chercha le moyen de s'en débarrasser, et la rectorerie de Saint-Yves fut rétablie pour y placer un de ces prêtres. — Je dois dire en passant, que, tout Corse qu'il est, sa voix est la seule qui s'élève pour réclamer au moins quelques-uns des droits de notre Eglise; mais vous comprenez, Monseigneur, que ce n'est pas une grande Autorité. Il y a quelques semaines, plusieurs de nos compatriotes, MM. de Kerguélen, Donquer, de Kermenguy, Le Vicomte, etc., allèrent y célébrer la Sainte Messe, et ensuite se rendirent en corps chez M. Lacroix, clerc national de France, pour lui demander que l'on fît au moins quelques réparations à notre Eglise. Mais je suis convaincu que, cette fois encore, on s'en tiendra à de belles paroles. Déjà deux maisons, dont l'une était notre hospice, ont été vendues à l'Eglise des Portugais pour le prix de 8,000 piastres ou 42,000 francs; une troisième est louée par Bail emphytéotique, ce qui ressemble bien à une aliénation. Il ne se dit pas dans l'Eglise d'autre messe que celle du Recteur, et aujourd'hui, jour de S. Yves, je m'y suis servi d'un calice de cuivre, et d'un ornement troué. Enfin, il est, dit-on, question d'abandonner l'Eglise à une Confrérie d'avocats.

» Je crois, Monseigneur, qu'il serait très facile d'obtenir, sinon complète justice, au moins quelque respect pour les intentions les plus essentielles des fondateurs. Si Votre Grandeur confiait le soin de cette affaire au patriotisme de MM. de Carné, du Dresnay, et autres députés Bretons, je suis convaincu que le Ministre des affaires Etrangères consentirait à ordonner que des réparations fussent faites à l'Eglise de Saint-Yves, que l'on prélevât pour son entretien au moins une partie des dix mille francs de revenu qui lui restent encore, enfin que les 1,300 messes qui doivent s'y dire annuellement cessassent d'être acquittées dans une autre Eglise.

» J'ai cru de mon devoir, Monseigneur, de révéler à Votre Grandeur un état de choses qui

blesse autant la justice que le sentiment national dont les Bretons sont universellement animés. Je serais heureux, si je suis encore à Rome lorsque vous y viendrez, de vous conduire sans éprouver un trop vif chagrin, à cette Eglise que vos prédécesseurs ont sans doute chérie, et de lire avec vous sans éprouver une sorte d'indignation ces mots qui peut-être furent gravés à son fronton par un Evêque de Quimper : « *Sancto Ivoni, pauperum et viduarum advocato, natio Britanniæ dicavit.* » — *(Archives de l'Evêché de Quimper.)*

Depuis plusieurs années le vœu formulé par l'abbé L. de Léséleuc est réalisé, comme on le verra plus loin.

MONUMENTS DE SAINT YVES (J.-M. A.).

Le manoir de Kermartin où naquit saint Yves a passé dans le cours des âges aux familles de Quélen et de la Rivière, puis en 1754 devint propriété du marquis de la Fayette, père du célèbre général, par son mariage avec Julie-Louise de la Rivière, dame de Kermartin. En 1792, ils vendirent cette terre au comte de Quélen de la Villechevalier. (Archives des Côtes-du-Nord, *Fonds La Rivière,* etc.). En 1824, Mgr Hyacinthe de Quélen, archevêque de Paris, fit démolir la vénérable demeure pour construire à la place une banale maison de fermier, sur laquelle une simple plaque de marbre rappelle désormais le souvenir du grand saint. La seule chose contemporaine de saint Yves qui soit encore conservée en cet endroit, c'est le vieux colombier où ses yeux d'enfant ont dû suivre bien souvent le vol des pigeons qui s'y abritaient.

La chapelle du Minihy-Tréguier, fondée en 1293 par saint Yves, a été rebâtie plus grandiosement et plus richement en 1480; on y voit une copie de son testament, sa vie est retracée en détail dans les vitraux, et l'on conserve dans la sacristie les restes de son bréviaire, magnifique manuscrit sur vélin.

Église de Louanec.

J'ai eu en septembre 1890 le bonheur de visiter la vieille église romane de Louanec, dont saint Yves fut recteur, de 1294 à 1315. Vers 1895 elle a été démolie pour faire place à une église neuve. Je laisse la parole à M. de la Borderie pour qualifier comme il faut cet acte de barbarie. (*Bulletin de l'Association Bretonne,* classe d'Archéologie, tome 13e, Congrès tenu à Rennes, 1897.

« C'est assez, ou plutôt c'est trop, c'est beaucoup trop d'avoir à signaler l'un des plus tristes forfaits du vandalisme, la destruction d'un sanctuaire contemporain de saint Yves, et dans lequel cet incomparable modèle de vertu, de justice, de piété, de charité, ce grand protecteur de la Bretagne, avait exercé pendant onze ans les fonctions de pasteur des âmes. Il s'agit de l'église de Louanec, dans la presqu'île de Tréguer, non loin de la magnifique baie de Perros.

» Cette église comprenait deux parties : le chœur, du xve-xvie siècle, semblable à beaucoup d'autres de la même époque, et la nef qui était romane. La nef se composait, de droite et de gauche, de trois arcades en plein cintre, séparées par de massifs piliers, surmontées de petites fenêtres aussi en plein cintre fortement ébrasées dans la massive muraille, qui dénotaient certainement le xie ou le xiie siècle. Elle n'était pas, cette nef, un modèle d'élégance, je le reconnais; mais pendant onze années elle avait vu le grand saint Yves, le patron de la Bretagne, accomplir dans son enceinte les rites sacrés, y proclamer la doctrine évangélique, en consacrer toutes les pierres par ses prières, les arroser de ses bénédictions et embaumer de sa vertu, de sa charité incomparable tout l'édifice. Cette nef était vraiment une relique du saint au même titre que la chasuble d'étoffe byzantine conservée dans la même paroisse sous le nom de *chasuble de saint Yves.* Saint Yves avait revêtu cet ornement sacré ; mais n'était-ce pas aussi un vêtement sacré cette vieille église, ces murs antiques qui l'environnaient quand il épanchait devant Dieu

ses prières, quand il l'invoquait pour la Bretagne, ces murs qui avaient vu ses aspirations ardentes, ses austérités inimitables ? N'était-ce pas dans un coin de cet édifice que le saint reposait chaque nuit sur une couche dont le matelas était rembourré de triques et de fagots ?

» Eh bien ! cette antique et vénérable nef, vraie relique de saint Yves, toute pleine de lui, on l'a détruite, démolie comme la plus vulgaire baraque. Je ne puis pas retenir le mot qui seul exprime ma pensée : c'est un sacrilège ! Ce n'est pas comme archéologue que je proteste; c'est comme chrétien, comme Breton. »

Chasuble de Saint Yves.

Dans la vieille église de Louanec et dans la nouvelle se conserve encore la chasuble dont parle M. de la Borderie. Elle y est exposée dans une sorte d'armoire vitrée. C'est la *planeta* ou chasuble ample dans la forme du moyen-âge, qui se relevait sur les bras en formant des plis gracieux. Elle est faite d'une étoffe ancienne où sont tissés des rangs de griffons ailés affrontés, chacun des rangs étant séparé par une bande étroite ornée de zig-zags, et chacun des griffons par un losange ou une macle héraldique. Espérons du moins que cette précieuse relique sera conservée avec plus de soin que la vieille église qui a disparu.

Sarcophage de Landeleau.

Il y a quinze ans, au cimetière de Landeleau, à six mètres de la grande porte ouest de l'église, existait une sorte de petit oratoire de 4 ou 5 mètres de longueur sur 2^{m} 50 de largeur, désigné par les fidèles sous le nom d'*Ermitage de saint Théleau*. L'ensemble de l'édifice semblait être du XVIIe siècle, mais les assises inférieures se composaient d'un appareil en arêtes de poissons ou feuilles de fougères et devait remonter à une haute antiquité, peut-être même à l'époque (premières années du VIe siècle) où saint Théleau, évêque de Landaff au pays de Galles, vint dans notre Armorique et passa au territoire de Landeleau auquel il donna son nom. Dans cet ermitage se trouvait un sarcophage de granit, d'une longueur totale de 2^{m} 32, ayant 2 mètres de creux avec logette pour recevoir la tête. Ce sarcophage porte dans le pays le nom de *Lit de saint Théleau*. Saint Yves prêchant en notre contrée eut à passer une nuit à Landeleau, comme il est dit au paragraphe XVI, et par esprit de pénitence et de vénération pour saint Théleau, il quitta sa chambre pour aller coucher dans ce lit de pierre, ce dont rendit témoignage son compagnon Maurice du Mont. L'ermitage a disparu, mais le sarcophage est conservé dans l'église paroissiale et on peut le vénérer comme ayant été sanctifié, peut-être par saint Théleau, certainement par saint Yves.

Nouveau tombeau de saint Yves.

On a vu au paragraphe XXXIX comment le Duc Jean V fit construire la grande chapelle du Duc au côté nord de la cathédrale de Tréguier et érigea dans cette chapelle un tombeau monumental à saint Yves, ouvrage pour lequel il donna son poids en argent. Ce tombeau a été détruit en 1793.

De nos jours Mgr Bouché, qui occupa le siège de Saint-Brieuc de 1884 à 1888, animé d'un grand zèle pour la gloire de saint Yves, pensa à rétablir ce monument et chargea M. A. de la Borderie d'en rédiger le programme, de manière à reproduire aussi exactement que possible dans ses lignes générales le tombeau élevé par Jean V. Une notice détaillée servit donc de guide à l'architecte, M. Devrez, pour dresser un plan admirablement étudié et très heureusement compris, plan qui fut soumis à l'examen et à l'approbation d'une commission spéciale le 19 mai 1885. Pour arriver à réunir les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet, M. le chanoine Le Goff, Curé-Archiprêtre de Tréguier, fit appel à tous les prêtres bretons et à tous les dévots de saint Yves.

Les 7, 8 et 9 septembre 1890, dans les premières années de l'épiscopat de Mgr Fallières à Saint-Brieuc, des solennités pleines de foi et d'enthousiasme furent célébrées dans la ville de Tréguier, pour inaugurer le nouveau monument, qui fut bénit par Son Eminence le Cardinal Place, archevêque de Rennes, assisté de Mgr Fallières, de Mgr Bécel, évêque de Vannes; Mgr Freppel, évêque d'Angers; Mgr Potron, évêque de Jéricho; et Mgr Gonindard, archevêque de Sébaste, coadjuteur de Mgr l'Archevêque de Rennes.

Voici rapidement la composition de ce tombeau : sur trois marches de granit bleu et un soubassement de granit poli s'élève un sarcophage en pierre blanche, banc royal de Conflans couronné par une table aussi en granit poli. Sur cette table, la statue couchée de saint Yves en marbre blanc, la tête posée sur un quartier de roche que soutiennent deux anges. Cette statue est l'œuvre de M. Valentin, sculpteur breton. Autour du sarcophage, dans des niches gothiques, sont quatorze statuettes représentant les parents, les amis et les dévots du Saint : Hélori, seigneur de Kermartin, son père; Azou, sa mère et Catherine Hélori, sa sœur; Rivallon le jongleur ou ménétrier et sa femme Panthoada; Charles de Blois et l'évêque Alain de Bruc; Maurice, archidiacre de Rennes; Guiomar Morel, le cordelier de Guingamp, et Catherine Autret, la jeune miraculée de Plestin; enfin les glorificateurs du Bienheureux : Philippe de Valois et Clément VI, Jean V et l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier, Monseigneur Bouché, l'initiateur de l'œuvre.

Au dessus du sarcophage s'élève un riche édicule formant un magnifique dais de pierre, porté par six contreforts ou pilastres soutenant des arcades toutes sculptées et toutes dentelées, surmontées elles-mêmes par des tympans aux pignons aigus au haut desquels, pour leur donner encore plus d'élancement, se dressent des statues d'anges aux ailes éployées. Dans les niches des pilastres sont les statues des principaux Saints bretons. D'abord les fondateurs des neuf évêchés de Bretagne : Samson, Pol de Léon, Corentin, Tugdual, Clair, Melaine, Patern, Malo et Brieuc. Ensuite les protomartyrs de l'Armorique, Donatien et Rogatien de Nantes; les rois bretons, Judicaël et Salomon, et enfin saint Gildas de Ruis, le premier historien de la race bretonne. Au sommet des pinacles, le Bon Pasteur et la Vierge *à l'oiseau*. Pour avoir une idée complète de ce travail monumental il faut lire la description détaillée qu'en a faite M. de la Borderie et qui a été publiée en 1890 par l'Œuvre de saint Yves à Tréguier.

Ajoutons qu'en ce moment, mars 1900, M. l'archiprêtre Le Goff, l'infatigable dévot de saint Yves, vient de lancer une souscription pour élever au grand thaumaturge une statue colossale dans le cloître de la cathédrale de Tréguier. C'est une noble protestation contre l'entreprise impie qui a voulu, il y a quelques années, placer dans cet enclos sacré la statue de l'infâme Renan.

En bon rang parmi les œuvres ayant trait à la gloire de notre saint, il convient de signaler les MONUMENTS ORIGINAUX DE L'HISTOIRE DE SAINT YVES, *publiés pour la première fois par une réunion de Bibliophiles avec le concours* de MM. Daniel, *curé de Dinan;* Perquis, *professeur au Grand-Séminaire de Saint-Brieuc;* L. Prud'homme, *éditeur;* Tempier, *archiviste des Côtes-du-Nord; précédés d'une Introduction* de M. A. de la Borderie, *correspondant de l'Institut, président de la Société des Bibliophiles Bretons.*

Cette publication, parue en 1885-1886, comprend :

1° Introduction, par M. Arthur de la Borderie;

2° Enquête pour la Canonisation de saint Yves, édifiée à Tréguer en l'an 1330 : texte complet des 243 témoins;

3° Rapport des Cardinaux sur cette enquête, présenté au Saint-Père, en l'an 1331;

4° Bulle de Canonisation de saint Yves (1347);

5° Office primitif de saint Yves, composé avant 1350, tiré du Légendaire de Tréguer.

Après ce monument scripturaire, il faut en citer un autre, qui est une gloire pour notre époque et pour le gentilhomme qui l'a composé : *La Légende Merveilleuse de Monseigneur sainct Yves*, par le Vicomte Arthur du Bois de la Villerabel. — Illustrations de Paul Chardin. Rennes, Hyacinthe Caillière, libraire-éditeur, l'an M DCCC LXXXIX. Cette date de 1889 est certai-

nement fictive, c'est 1489 qu'il faudrait lire, car c'est en plein moyen-âge que nous transporte ce livre inimitable sorti d'un cœur si aimant et si convaincu.

Eglises et Chapelles de saint Yves.

Elles sont si nombreuses qu'il est impossible de les citer dans cette note, d'autant plus que l'on serait sûr d'en omettre un certain nombre. M. Gaultier du Mottay indique treize paroisses pour la Bretagne et quarante-quatre chapelles, mais en mettant des etc. à la fin de sa liste, car elle est loin d'être complète. — En dehors de notre pays je rappelle l'église de *Saint-Yves des Bretons* à Rome, dont il a été question dans la note précédente. Elle datait du XIIe siècle et était d'abord dédiée à saint André. Le pape Nicolas V, à la demande du cardinal Alain de Coëtivy, la céda à la nation des Bretons, qui la consacrèrent à leur saint Yves. Toutefois cette cession ne fut solennellement confirmée que par son successeur Calixte III en 1455. L'Eglise devint alors paroissiale. Les avocats de Rome ayant choisi ce saint pour leur patron, fondèrent une congrégation qui avait pour but de défendre les causes des pauvres sans aucune rétribution pécuniaire. Cette congrégation célébrait tous les ans, avec grande pompe, dans l'église de Saint-Yves, la solennité de la fête du saint, le 19 mai. Le pape Jules II, en 1511, institua près de cette église, et l'y annexa, un hôpital destiné aux pauvres malades et aux pèlerins bretons. La vieille église a été démolie en 1875, pour cause de voirie et remplacée par une autre plus petite et de style différent. (Jules de Laurière, Bulletin Monumental, 1879.)

Iconographie de saint Yves.

Il serait également bien difficile d'indiquer toutes les statues de saint Yves qui sont honorées dans nos églises. J'en connais environ quarante dans le diocèse de Quimper et elles ne doivent pas être moins nombreuses dans les diocèses de Vannes, de Rennes et surtout de Saint-Brieuc. Tantôt le Saint est représenté seul, tantôt en groupe, entre le riche et le pauvre, insensible à l'offre d'argent que lui fait le riche, se tournant au contraire vers le pauvre dont il prend la défense. Les plus beaux groupes dans ce genre sont ceux de la Roche-Maurice, Gouézec, Pleyben, Huelgoat, chapelles de Tréanna en Elliant, Quilinen en Landrévarzec et Saint-Vennec en Briec. Celui-ci est daté de 1592, et tous les autres ont le même caractère et semblent appartenir à la fin du XVIe siècle. Saint Yves y est représenté vêtu du surplis et du camail, avec le bonnet carré ou barrette sur la tête. A l'église de Goueznou, dans le retable de l'autel nord, il y a un groupe plus complet, du XVIIe siècle : saint Yves est assis sur un siège élevé, rendant la justice et ayant autour de lui un riche offrant une bourse, deux pauvres, une veuve, un orphelin et un homme de loi. Un petit ange tient un cartouche sur lequel est écrit : Saint Yves.

La statue en pierre qui est au portail ouest de l'église du Folgoët et qui provient d'une chapelle de la paroisse, faisait aussi primitivement partie d'un groupe ; le pauvre existe toujours près du porche des apôtres, mais le riche a disparu. Ce saint Yves doit dater de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. Il est vêtu d'une robe longue ; mais le vêtement qui est là-dessus, qu'est-il ? Est-ce un surplis, une housse, un surcot? Les épaules sont couvertes par un camail ou un chaperon muni d'un vaste capuchon qui vient envelopper la tête par dessus le bonnet carré. Au calvaire de Plougonven, une statue du même saint absolument analogue comme pose et comme costume, porte la date de 1554. La plupart des statues isolées de saint Yves le représentent en surplis, camail et barrette, tenant d'une main un rouleau de papier ou de parchemin, et de l'autre un sac à procès, une bourse ou un livre suspendu. Au temps de Louis XIV on lui donne volontiers le costume d'official, la robe d'avocat ou même de président de tribunal, comme à Peumeurit, Pouldavid et Guimiliau.

Après ces représentations sculptées, je dois signaler le célèbre et beau vitrail de saint Yves à

l'église de Moncontour, Côtes-du-Nord, et une autre verrière du même saint à Montfort-l'Amaury, Seine-et-Oise, non loin de Rambouillet; et aussi la grande verrière moderne de Plougonven où la vie de notre saint est décrite en huit beaux tableaux.

Et pour terminer, il convient d'exposer la plus belle iconographie qui existe de saint Yves, à la cathédrale de Nantes, d'après M. l'abbé Cahour :

A la porte latérale de gauche (sud) :

Cette porte se compose de trois voussures concentriques. La première à droite du spectateur est extrêmement endommagée. Il est difficile d'y voir clairement quelque chose. On peut soupçonner pourtant, dans les trois premiers sujets inférieurs, une représentation de saint Yves rendant la justice en plaidant pour ses clients.

Nous prenons maintenant par le haut la voussure qui touche à cette première; en voici les sujets faciles à reconnaître :

1° Maurice Dumont, sur l'ordre d'une voix céleste, se lève pendant la nuit et trouve saint Yves dans le cimetière, couché vêtu dans une concavité de rocher, où saint Elleau avait mené la vie pénitente ;

2° Un pauvre passe la nuit à la porte du Saint; il l'introduit chez lui, au matin, et lui laisse la disposition de sa maison, après l'avoir revêtu de ses propres habits ;

3° Il couche à la place de ce pauvre, à sa porte, pendant la nuit suivante ;

4° Il demande au Seigneur de Rostrenen la permission de prendre du bois dans ses forêts pour faire la charpente de la cathédrale de Tréguier ;

5° Il choisit les pieds d'arbres et les fait couper, et chaque pied en produit miraculeusement trois, à la place de celui qui était coupé ;

6° Le bois est coupé et équarri, il s'allonge miraculeusement pour les besoins de l'édifice.

En partant du haut, nous trouvons les sujets suivants :

1° Saint Yves achète des pièces de drap pour vêtir des pauvres ;

2° Il donne ses soins à un malade ;

3° Il ensevelit un mort.

Les deux groupes suivants sont désormais informes. Nous passons de l'autre côté de la porte, qui, pour le spectateur, est à la gauche. — Nous commençons ici par la troisième voussure intérieure, partie supérieure :

1° Le Saint est endormi sur une chaise, qui était sa couche ordinaire. Un témoin le contemple ;

2° Il donne à un pauvre un vêtement neuf qu'on lui apportait pour lui-même ;

3° Sujet très défiguré ;

4° Saint Yves prêchant ;

5° Saint Yves faisant le catéchisme à des enfants ;

1° Saint Yves, entrant dans une chaumière, y trouve un pauvre délaissé qu'il fait transporter chez lui ;

2° Saint Yves soignant de ses propres mains ce malade ;

3° Saint Yves passe à pied sec, avec son domestique, une rivière dont il a séparé les eaux par le signe de la croix ;

4° Saint Yves tente de réconcilier un fils avec sa mère ;

5° Saint Yves dit la messe à cette intention ;

6° La réconciliation s'opère. (J'avoue pourtant que pour ces trois derniers sujets je ne produis cette explication qu'avec réserves ; les sujets sont très mutilés.)

Enfin, nous arrivons à la dernière voussure. Le premier sujet, pour le bas, nous présente saint Yves étendu mort sur la claie ; plusieurs personnages religieux sont arrêtés devant lui. — Trois sujets que l'on peut intituler : *Hommages et supplications au tombeau du Saint.*

LE MARTYRE

DES SS. DONATIAN ET ROGATIAN, FRÈRES,

Le vingt-quatriéme May, l'an 302.

Les Empereurs Diocletian & Maximian, ayans conclu d'exterminer le Christianisme du monde, quoy que, dés leur arrivée à l'Empire, ils eussent publié des Edits rigoureux contre les Chrestiens; neanmoins, ayans vaincu les Tyrans Amand & Elian, ils s'acharnerent plus que jamais contre les Fideles, & enfin, l'an 301, ils envoyerent des commissions expresses à tous les Proconsuls & Gouverneurs des Provinces de leurs Empires, afin qu'ils contraignissent les Chrestiens, ou de Sacrifier aux Dieux de l'Empire Romain, ou de passer par les supplices les plus cruels dont on se pourroit aviser. Le President des Gaules, ayant receu cette commission, pour mieux s'en acquitter, fit une visite par sa Province, faisant partout où il passoit une horrible boucherie des Chrestiens. En ce temps-là, l'Eglise de Nantes estoit gouvernée par un saint Evesque, nommé *Similianus* (communement dit saint Sembin), lequel, par ses Prédications & Exhortations, convertissoit grand nombre de Payens à la Foy de Jesus-Christ; entre lesquels fut saint Donatian, Noble Seigneur, fils puisné du Comte de Nantes, lequel, ayant esté Catechisé & Baptisé, convertit grand nombre d'autres à la Foy, entr'autre, son frere aisné saint Rogatian.

II. Le President étant sur le point d'arriver à Nantes, tous les fideles importunerent saint Similien de quitter la Ville pour fuïr la rage du Tyran, qui, pour perdre le troupeau, ne manqueroit de s'attaquer tout premierement au Pasteur ; le Saint, vaincu de leurs prieres & importunitez, enfin suivant le conseil de Nostre Sauveur, sortit de la Ville & s'alla cacher aux champs. Incontinent aprés, le President entra dans Nantes, où il fut receu des Gentils avec une extréme rejoüissance : pour auxquels complaire & s'acquitter de sa Commission, il fit incontinent publier les Edits Imperiaux. Sur ces entrefaites, un Citoyen de la Ville, des plus zelez au Culte des faux Dieux, parla au President en ces termes : « O Juge tres-sage! puisqu'à la bonne heure vous estes venu reduire à la » Religion des Dieux immortels ces abusez qui suivent la Religion du Crucifié, je vous » donne avis que Donatian est sectateur de cette perverse doctrine, contre lequel vous » avez à proceder & faire ressentir vostre juste severité, car il n'a seulement pas aban- » donné le Culte des Dieux, mais, qui est bien pis, il a tiré son frere à sa creance, de » sorte qu'ils méprisent les Dieux Apollon & Jupiter (que leurs Majestez Augustes » reverent & ont providemment commandé estre adorez par tout l'Univers), en sorte » que le Culte de nos Dieux est déprimé par cette nouvelle Religion. La verité de tout » cecy vous sera manifestée plus amplement par leurs interrogations, quand il vous » plaira ordonner qu'ils vous soyent amenez. »

III. Le President se mit en colere oyant ces paroles & commanda que, sur le champ, on allast chercher le Saint & qu'on le luy amenast; les Satellites le prirent en sa maison & luy firent sçavoir la volonté de leur Maistre ; le saint jeune homme les traitta humainement; &, ayant donné le baiser à son frere Rogatian & pris congé de ses domestiques, s'en alla avec eux vers le President, lequel, de prime abord, luy tint ces paroles : « D'autant que nous avons ouy parler de toy *(ô Donatian!)* comme de celuy » qui ne se contente pas seulement de dénier le Culte & adoration deuë aux Dieux

» Jupiter & Apollon, de qui nous tenons la vie & la conservation, mais encore les » charges d'injures, d'offenses & de blasphemes, persuadant au peuple que son salut » consiste à croire au Crucifié, je suis resolu de te punir si rigoureusement, que les » autres Chrestiens y prendront exemple. » Le saint Martyr répondit : « *Vous dites la verité sans y penser, (Seigneur President) que je tasche à convertir tout le peuple à la Foy de Jesus-Christ auquel consiste leur salut, car c'est tout mon soûhait.* » Le President, plus que devant en colere, luy repondit : « Ou bien mets fin à tes discours superflus, où, en peu de temps, je mettray fin à ta vie. » — « *Tes tourmens dont tu me menaces t'attendent, (repart le Saint) & tu t'embarasseras dans le fillet que tu m'as preparé, d'autant que tu ne veux ouvrir tes yeux à la vraye lumiere, mais persiste opiniastre en ton aveuglement.* »

IV. Cette réponse, pleine de liberté & franchise, offensa fort le President, lequel ordonna qu'il fust mené en prison, où on luy mit les fers aux pieds & les carquans au col & aux mains, pour voir si ces rigueurs le pourroient fléchir, & aussi-tost fist venir son Frere saint Rogatian, &, le voulant par belles paroles induire à obeyr aux Edits Imperiaux, luy parla en cette sorte : « J'ay ouy dire, *(ô Rogatian !)* que vous vouliez » inconsiderément renoncer au Culte de nos Dieux, qui, avec la vie, vous ont doüé d'une » si grande sagesse & de tant d'autres dons & perfections ; ce qui vous tourne à » grand deshonneur, si, au lieu d'en reconnoistre les Dieux, vous leur tourniez ingrate- » ment le dos ; prenez donc garde que, par la Confession d'un seul Dieu, vous ne » provoquiez plusieurs Dieux à conspirer vostre ruïne ; mais, d'autant que vous n'estes » pas encore souïllé d'un je ne sçay quel Baptesme des Chrestiens, regardez à perseverer » en la Religion de nos Dieux, afin que, conservant vostre vie, vous entriez plus avant » és bonnes graces des Empereurs. » Saint Rogatian répondit : « *O President ! vous n'avez garde de me promettre rien de bon, puisque vous mesme estes si pervers que de préferer la grace des Empereurs à l'amitié de vos Dieux mesmes ; car comment voulez-vous que je revere ceux-là pour Dieux, que vous mesme rendez inférieurs en rang & ordre des hommes ? Jaçoit que vous participiez en mesme misere, veu que vos Dieux n'ont ny sens, ny jugemens ; & vous, par leur Culte, vous vous rendez aussi insensez, adorant le bois & les pierres.* »

V. Le Juge, ne pouvant supporter cette réponse du saint Martyr, commanda qu'il fust mis prisonnier avec son frere Donatian. Les Sergens le menerent à travers la Ville & le livrerent és mains du Geolier, qui le mit dans une chambre, les fers aux pieds & les menottes aux bras. Saint Donatian, ayant sceu que son Frere avoit esté presenté au President, sa genereuse Confession de Foy & sa resolution de mourir plûtost que la rénier, en rendit graces à Dieu & s'en réjoüit avec luy. Mais ce qui contristoit davantage saint Rogatian, c'estoit qu'il n'avoit encore receu les Sacremens de Baptesme & de Confirmation, à cause de l'absence du saint Evesque Similien & ses Prestres ; de quoy saint Donatian, s'estant apperceu, le consola, l'asseurant que son propre sang luy serviroit d'eau Baptismale, &, la nuit suivante, pria Dieu pour luy en cette maniere : « *Seigneur Jesus-Christ, vers qui les bons desirs sont recevables autant que les effets, (quand on ne les peut produire), je vous supplie qu'à mon frere Rogatian la Foy soit don de Baptesme ; &, s'il arrive que, demain, nous mourions par le glaive, pour la confession de vostre saint Nom, que l'effusion de son sang luy soit Sacrement de Cresme !* » Saint Rogatian répondit *Amen ;* & passerent le reste de la nuit à chanter des Hymnes de loüanges, remercians Jesus-Christ de l'honneur qu'il leur faisoit & le prians de les rendre dignes d'endurer pour son saint Nom.

VI. Le lendemain, le President, seant en son Siege de Justice, commanda de luy presenter les S.S. Freres. On les tira de la prison, chargez de fers & chaines, & furent

presentez au Juge, lequel leur parla ainsi : « Je ne vous puis parler qu'avec rigueur & » demonstration de colere, de peur que, vous parlant doucement, la rigueur de la » Justice ne s'énerve & rompe en vostre endroit, qui, ignorans la Religion des Dieux, » n'en faites estat, ou, (qui pis est,) la connoissans, la foulez aux pieds. » Les Saints répondirent : « *Que ta science, moins à priser & plus pernicieuse que la mesme ignorance, ressemble à tes Dieux insensez & stupides de bois & de métail que tu adores ; quant à nous, nous sommes tous prests d'endurer tout ce que la malice & la cruauté des bourreaux voudra executer contre nous, puisque nostre vie n'est interessée quand nous la prodiguons pour celuy qui nous l'a donnée ; mais nous acquiert une vie glorieuse, que nous possederons à jamais dans le Ciel.* » Le President, vaincu de la constante resolution des saints Freres, porta jugement de mort contr'eux, & les condamna à estre premierement élevez sur le chevalet, puis conduits hors la Ville & décapitez. Cette Sentence prononcée, les bourreaux se saisirent des saints Martyrs ; &, les ayans conduits au Chevalet ou Catasta (qui estoit un eschaffaut élevé au milieu de la Ville), ils les dépoüillerent tous nuds, les lierent dessus & les foüetterent cruellement. Les Saints endurerent ce tourment d'une admirable constance, loüans Dieu & exhortans les Chrestiens qui estoient presens à perseverer en la confession de Jesus-Christ. Les bourreaux, s'estant lassez à les tourmenter, les détacherent & descendirent du chevalet ; &, les ayant revétus, les conduisirent hors la Ville, où ils les transpercerent d'une Lance de guerre & puis leur trancherent la teste, le 24. jour de May, l'an 303.

VII. Leurs Corps saints furent exposez en proye aux oyseaux & animaux sauvages ; mais les Chrestiens les ramasserent & ensevelirent prés du lieu où ils furent martyrisez ; où, depuis, l'exercice libre de la Religion Catholique estant permis, les Chrestiens leur édifierent un beau Sepulchre, dans lequel leurs Corps venerables furent posez ; aux pieds desquels Nonnechius, Néveu de saint Sidonius, Evesque de Clermont, dixiéme Evesque de Nantes, voulut estre ensevely, estant decedé le 17. Juillet l'an 427 ; aussi son successeur Carmundus Auvergnac, onziesme Evesque de Nantes, decedé le 27. Octobre, environ 492, duquel les pere & mere, gens riches, convertis par luy, & de Juifs rendus Chrestiens, bastirent, à leur propres frais & dépens, une belle Eglise sur le Sepulchre des saints Martyrs. Cette Eglise fut possedée, quelque temps, par les Religieux & Moynes de Bourg-dieux en Berry (1) ; mais, depuis, ils la rendirent aux Chanoines de Nantes. Ces Moynes emporterent la table de Marbre & inscription du Sepulchre de Deomarus, vingt-cinquiéme Evesque de Nantes, qui y avoit esté ensevely ; mais ils furent contraints miraculeusement de la rapporter, l'an 1092. En la mesme Eglise, gist Landranus, trente-deuxiéme Evesque de Nantes, en un Sepulchre de Marbre, decedé, l'an 892, & son successeur Fulcherius, trente-troisiéme Evesque de la mesme Ville.

VIII. Le Duc Jean le Conquerant, ayant experimenté souventes-fois l'assistance du secours de ces glorieux Martyrs, és guerres qu'il eut contre Charles de Bloys & les François, leur fit édifier une Eglise aux Faux-bourgs de S. Clement lez sa ville de Nantes, en laquelle il fonda six Chanoines, pour y faire l'Office divin, leur assignant des revenus pour leur entretien ; lesquels le Duc Francois I. du nom, changea en douze Chartreux, auxquels il fonda un beau Monastere tout joignant ladite Eglise, l'an 1445, au temps de Guillaume de Malestroit, Evesque de Nantes (2) ; joignant lequel Monastere, on voit deux Croix de bois, plantées de l'autre costé du pavé, où l'on dit que les Saints s'agenoüillerent pour recevoir le coup de la mort. Leurs saintes Reliques furent depuis levées de terre & se gardent au Tresor de la Cathedrale de Nantes, sçavoir le Chrane de

(1) Monasterium Burgidolense. — A. (Aujourd'hui *Bourg-Déol.*) — A.-M. T.

(2) Voyez la fondation de ce monastere cy-dessous, au catalogue des Evesques de Nantes, en Guillaume de Malestroit. — A.

saint Donatian, enchassé dans un chef d'Argent, l'Os d'une de ses jambes, aussi enchassé en une jambe d'Argent; les restes de ses Ossemens sont gardez en un sac de velours rouge cramoisi, conservez dans une chasse de bois dorée par dehors. Les Ossemens de son Frere saint Rogatian sont conservez en un autre sac de velours rouge cramoisi, enfermé dans un coffre ou chasse tout semblable au précedent. Nous reciterons en la vie de saint Similian (1) comme la Ville de Nantes, pressée d'un Siege, fut miraculeusement délivrée par ces trois Saints que les Nantois reconnoissent pour leurs Patrons & Protecteurs spéciaux.

L'histoire du Martyre de ces saints Freres a esté par nous recueillie des Martyrologes Romains et d'Usward; Baronius en ses Annotations sur le Martyrologe Romain et en ses Annales sur l'an 303, nombre 130; Gregoire de Tours, de la gloire des Martyrs, chap. 50; F. Vincent de Beauvais, en son Miroir Historial; Pierre de Natalibus, liv 5, chap. 37; Surius, le 24 May; Benoist; Gazet; Ribadeneira, en leurs Legendaires; Artus du Moustier, Recollé; chez Friard, és dernieres Additions à Ribadeneira, le 24 May; les anciens Legendaires MSS. de l'Eglise Cathedrale de Nantes et les anciens Breviaires des neuf Eveschez de Bretagne; le Proprium *Nantois, dressé par Venerable et Discret Messire Vincent Charron, Chanoine de S. Pierre de Nantes.*

LES ACTES DES MARTYRS NANTAIS (A.-M. T.).

Le texte de la *Passion* des deux frères se trouve dans dom Ruinart, *Acta martyrum sincera*, édit. 1689, p. 294-298, et dans Boll. Maii V, p. 282-284, édit. de Paris. « Cette Passion, dit M. de la Borderie, est un document grave, simple, sérieux. Les critiques, sans déduire leurs motifs, en placent la rédaction au Ve siècle; elle doit être plus voisine de l'événement; on y trouve tout à fait le sentiment simple et fort de celui qui a vu et entendu ce qu'il raconte. »

C'est donc au troisième siècle qu'il les faut rapporter; dom Lobineau a établi que l'année 288 est la date de la mort des bienheureux frères; quant au jour précis de leur martyre, bien que les *Actes* ne l'indiquent point, la tradition et les monuments liturgiques sont unanimes à désigner le 24 mai.

On a souvent observé que dans les *Actes* des martyrs d'origine romaine, même chez les femmes et les jeunes filles, la constance chrétienne était relevée par la fierté patricienne; dans notre Armorique les deux nobles victimes du paganisme expirant n'ont eu ni moins de sainte audace, ni moins d'éloquence que les illustres martyres de Rome et de Sicile, Agnès et Cécile, Agathe et Lucie; mais ce qui fait le charme de nos martyrs bretons c'est leur tendresse fraternelle s'épanchant dans ces paroles qu'il nous faut citer : Rogatien qui n'est que cathéchumène, revient triomphant du tribunal où il a subi son interrogatoire, et à la joie de la victoire se mêle le regret de n'avoir pas été régénéré; c'est alors qu'il se dit : « Si mon frère, qui est baptisé, daigne m'embrasser, son baiser me tiendrait lieu de sacrement. »

Et Donatien après avoir tendu ses deux bras à son frère, exhale son amour dans cette prière : « Seigneur Jesus-Christ, près de qui les vœux du cœur tiennent lieu des œuvres mêmes, vous qui nous avez permis de concevoir des désirs et vous êtes réservé le pouvoir de les réaliser, faites que la foi sincère de Rogatien tienne lieu de baptême à votre serviteur, et si demain il nous arrive de succomber sous les coups du glaive, que l'effusion de son sang devienne pour lui un sacrement de force. »

Nous nous laisserions volontiers aller au plaisir de tirer de la lecture de leur *Actes* des

(1) Le 17 de juin. — A.

déductions sur l'origine, l'âge, le caractère des deux frères ; ce travail a été fait d'une manière judicieuse (1) et il ne nous appartient pas de le reproduire, encore moins de le refaire ; nous nous contenterons de souscrire au choix de cet épigraphe placé en tête du petit livre dont nous parlons : « *Amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi.* »

LES RELIQUES DE SAINT DONATIEN ET DE SAINT ROGATIEN (A.-M. T.).

Si nos proto-martyrs d'Armorique avaient souffert à Rome au lieu de confesser leur foi à Nantes, nous aurions pu posséder d'eux une relique plus précieuse que toutes les autres : les deux fioles remplies de leur sang, les linges trempés dans ce sang généreux, mais rien n'indique que quand ils consommèrent leur sacrifice il y eut là des fidèles pour donner aux témoins du Christ ce témoignage de leur vénération. Ne le regrettons pas outre mesure : les fidèles Nantais, après 1600 ans, vénèrent ce sang-là dans le sol qui en a été saturé ; ils gardent soigneusement les traditions des ancêtres sur les différents lieux où les deux jeunes gens ont vécu, ont souffert, sont morts, et où leur sépulcre est devenu glorieux ; si nous nous y reportons nous établirons leur demeure « sur le coteau même de Saint-Donatien, entre deux voies romaines partant toutes deux de l'emplacement de la place Saint-Pierre où se dressait la borne milliaire. Derrière la maison, de grands bois reliaient l'Erdre à la rivière du Seil. Près de l'église paroissiale on montre encore une maison qui porte le nom de *Maison des Enfants Nantais.* A l'un de ses angles on a pratiqué une petite grotte où se trouvent les statues de S. Donatien et de S. Rogatien.

« Au carrefour Casserie existe un autre édifice auquel on donne la même dénomination, d'après les uns, parce qu'il a été bâti près du lieu de l'interrogatoire et du jugement des Martyrs ; d'après les autres, parce qu'il était la maison de ville du gouverneur de Nantes et de ses enfants, tandis que la maison du côteau de Saint-Donatien aurait été la villa de la famille. » (M. l'abbé F. Jarnoux.)

Le tribunal devant lequel comparurent les deux frères se trouvait aux portes du Bouffay, l'ancien château gallo-romain. C'est là qu'ils furent étendus et torturés sur le chevalet, et c'est de là que défigurés, meurtris et sanglants, ils partirent pour le lieu du supplice aux environs de leur propre demeure.

Nous avons lu dans le texte d'Albert Le Grand : « On voit deux Croix de bois, plantées de l'autre costé du pavé (par rapport à un monastère voisin, placé sous leur invocation), où l'on dit que les Saint s'agenouillèrent pour recevoir le coup de la mort. » Et en effet, le lieu désigné par le *Prœses* représentant de la puissance impériale, ne put être atteint. Les forces des adolescents étaient tellement épuisées que les bourreaux durent exécuter la sentence avant d'y être parvenus. « On s'arrête dans l'endroit où deux croix jumelles, ombragées de deux ormes, indiquent aux fidèles nantais que les deux frères ont été immolés là, non loin de la demeure paternelle qui avait abrité leur heureuse jeunesse, moins heureuse cependant que leur mort prématurée. » (L'abbé Jarnoux).

Dans mes premiers voyages de Nantes j'ai vu avec une émotion profonde les humbles croix de bois et la simple inscription disant leur raison d'être en ce lieu (2) ; en 1897 je les ai trouvées

(1) Les *Enfants-Nantais* S. Donatien et S. Rogatien, martyrs..., par l'abbé Jarnoux, vicaire de Saint-Donatien, (Imprimerie Bourgeois, rue Saint-Clément, 57) 1881.

(2) SUIVANT D'ANCIENNES TRADITIONS
ICI
REÇURENT LA PALME DU MARTYRE
ST. DONATIEN ET ST. ROGATIEN
VERS L'AN 287
LES CROIX QUI AVAIENT ÉTÉ ÉRIGÉES EN LEUR HONNEUR
FURENT DÉTRUITES ET BRULÉES EN 1793
ELLES ONT ÉTÉ RÉTABLIES
PAR LA PIÉTÉ DES FIDÈLES
EN 1816
SOUS LE RÈGNE PATERNEL DE LOUIS XVIII

remplacées par deux belles croix de ce granit bleu que nous appelons en Bretagne *la pierre de Kersanton*, et dans l'intervalle qui les sépare j'ai contemplé la gracieuse effigie des deux adolescents.

Quant au lieu où furent déposés les corps des deux martyrs, Albert Le Grand nous a déjà dit comment « les Chrestiens leur édifièrent un beau Sepulchre » ; j'en parlerai à mon tour quand j'en viendrai à l'oratoire, aux églises et à la basilique qui se sont succédé au-dessus de ce glorieux tombeau, ce qui doit nous occuper en ce moment ce sont les restes sacrés des deux vaillants athlètes.

Restèrent-ils en entier dans leur tombe jusqu'en 1145 ? — C'est possible ; toujours est-il qu'ils ne subirent pas l'émigration comme les corps des autres grands saints de Bretagne, et ils échappèrent toutefois aux profanations des Normands ; il est donc assez naturel d'admettre qu'ils furent exhumés et soigneusement cachés pendant qu'il y eut à craindre le retour des pirates, puis inhumés de nouveau quand la Bretagne eut cessé de craindre le retour des *Hommes du Nord* qui, entre autres profanations commises dans la ville de Nantes, avaient détruit le tombeau et livré aux flammes l'église des martyrs.

A la date que j'indiquais tout à l'heure, 1145, Itérius, évêque de Nantes, résolut de retirer les reliques des Enfants Nantais de la crypte où elles avaient (probablement) repris leur place, et de les transporter à la cathédrale Saint-Pierre pour qu'elles fussent plus à la portée de la vénération des peuples. Cette translation fut présidée par le cardinal Albéric, évêque d'Ostie, assisté de Hugues archevêque de Rouen, de plusieurs autres évêques, et d'une foule immense de clergé et de fidèles. Un ancien manuscrit parle ainsi de cette solennité dont l'anniversaire continue de se célébrer le 9 octobre : *Anno autem MCXLV, Iterius, tunc existens Nannetis episcopus, ad majorem sanctorum Martyrum venerationem, sacras eorum reliquias humo levare et in majorem seu cathedralem ecclesiam transferre* (1)*; ut qui civitatis Principes erant, in Principis Apostolorum ecclesiâ colerentur. Quod magno apparatu, XVII kalendas novembris perfectum est ab Alberto, Ostiensi episcopo ; adstante Hugone, Rothomagensi archiepiscopo, cum pluribus aliis præsulibus, nec non nannetesi clero et universo populo.*

Cette pièce manuscrite est conservée à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Trois siècles après, les restes des deux Martyrs devaient paraître de nouveau à la lumière. Le récit de la relation de cette seconde translation, non moins solennelle que la première, a été écrit par un dignitaire de l'église de Nantes comme l'indique le titre même de sa relation.

Aperturæ et Ostensionis
Capsarum Reriliquiarumque
S.S. Christi Martyrum
Donatiani et Rogatiani
Quæ, Anno Dni M.CCCC.L.VI sunt factæ
Relatio
Per Magistrum Johannem Meat
Venerabilis Capituli Nannetensis Scribam
Composita.

Ce bon Jehan Meat, scribe ou secrétaire du Chapitre de Nantes, manifeste dans son récit un patriotisme local très ardent, une vive dévotion pour les saints dont il raconte le triomphe, mais il est trop verbeux pour que je puisse donner la traduction complète de son œuvre, et à plus forte raison son texte latin ; en voici donc un résumé.

Au-dessus du maître-autel de l'église cathédrale de Nantes était, de temps immémorial, une

(1) Ici doit manquer un mot : *jussit* ou *mandavit*.

châsse très précieuse toute couverte d'or, d'argent, de pierreries et d'un grand nombre d'images, le tout d'un merveilleux travail ; on l'appelait « la châsse des saints Donatien et Rogatien » mais sans savoir comment, par qui, à quelle époque elle avait été placée là.

Près de la base on lisait ces deux vers :

Continet hic tumulus fratrum sacra corpora quorum
Obtineat populus meritis hic regna polorum.

Sur le couvercle, à la partie antérieure : *Sanctus Donatianus.*

Sur l'autre face : *Sanctus Rogatianus.*

C'était un usage très ancien dans cette église, que le célébrant après avoir encensé le Corps du Christ allait derrière l'autel pour encenser également le cercueil des deux saints. « Or il arriva que l'an du Seigneur 1456... la seconde année du pontificat de notre très-saint Père en Jésus-Christ Calixte III, élu Pape par la Providence divine ; Guillaume de Malestroit étant alors, par la grâce de Dieu, évêque de Nantes ; Charles VII, roi des Francs, en même temps que Pierre était l'illustrissime Duc des Bretons ; il arriva, dis-je, (c'est Jehan Méat qui parle) que Guillaume de Launay, homme jouissant de grands biens et fort riche, poussé par sa piété, eut la pensée de faire restaurer, à ses frais, l'autel majeur de l'église de Nantes. Mais cela ne put se faire sans qu'on déplaçât la susdite châsse. Le bruit de ce déplacement étant parvenu aux oreilles du peuple et du clergé, le susdit Révérend Père évêque de Nantes en conféra avec son Chapitre, ainsi qu'avec plusieurs citoyens respectables, et l'on avisa qu'il était à propos d'ouvrir cette châsse, non pour en retirer des reliques, mais pour refaire ce qui pourrait être endommagé et pour exposer les reliques elles-mêmes à la vénération des fidèles et leur procurer plus d'honneur. Il fut donc résolu par le susdit Révérend Père et par son Chapitre, que le lundi après la Nativité du Christ, vingt-septième du mois de décembre, jour férié à la gloire de Dieu et en l'honneur de saint Jean, apôtre et évangéliste, on procèderait à loisir à l'ouverture de ladite châsse. »

Les préparatifs commencèrent immédiatement : une estrade fut dressée entre la nef et le chœur pour recevoir : au milieu la châsse, d'un côté le clergé, de l'autre la noblesse et les personnages marquants de la ville. Un fâcheux contre-temps se produisit : l'évêque tomba gravement malade ; pour présider la translation il délégua Denis de la Loherie, évêque de Laodicée, de l'Ordre des Frères-Mineurs, et résidant à Nantes. Ici il faut encore citer, car ce qui suit est vraiment admirable : « Le jour étant donc venu, voilà que, dès le point du jour, ladite châsse est portée solennellement par des chanoines et des prêtres, accompagnés de flambeaux et de cierges allumés, sur la susdite estrade, laquelle était recouverte de très beaux tapis. Après quoi on commença les Matines et le Service accoutumé ; ce qui étant achevé vers neuf heures avant midi, on sonne la grosse cloche pour convoquer le peuple. Les citoyens et les habitants de tout sexe, de tout âge et de toute condition accourent, des environs et des localités éloignées on afflue. Les processions des paroisses se pressent en masse. Toute la population est désireuse de voir les merveilles que le Très-Haut va opérer pour les saints. Arrivent les religieux de tous les ordres ; arrive aussi le Chapitre de l'église collégiale de Sainte-Marie de Nantes, avec la croix, les cierges, les chapes de soie en grande pompe et honneur. Arrive le seigneur évêque de Laodicée lui-même, entouré d'un grand nombre de religieux de son ordre. Sont également présents plusieurs professeurs ès saintes lettres et les gradués dans l'une et l'autre facultés. L'église est remplie d'une multitude innombrable. Au dehors les uns montent sur les toits, les autres s'étendent des deux côtés de la place, en cercle ; ceux-ci regardent par les fenêtres de l'église, ceux-là par toutes les ouvertures possibles.

» Mais pendant que tout se dispose ainsi, la procession de ladite église cathédrale arrive, présidée par le susdit évêque de Laodicée, Messieurs du chapitre, tous les officiers du chœur, avec la croix, les chandeliers, les chapes de soie et tous les ornements accoutumés. On encense la châsse sur tous les côtés.

» L'évêque et tous les officiers du chœur fléchissent les genoux et supplient Dieu, source de tout bien, de daigner bénir une si auguste cérémonie.

» Il est dix heures. Le susdit Révérend Père entonne l'Hymne *Veni Creator Spiritus...*, les uns pleurent de joie, les autres sont saisis d'une componction telle qu'ils voudraient fléchir les genoux, mais ils ne le peuvent, à cause de la foule. On lève les mains vers le ciel. Le silence le plus profond se fait. Les cloches retentissent dans toutes les églises de la ville et des faubourgs. Le dit évêque s'approche de la châsse avec crainte, révérence et tremblement; il appelle des ouvriers habiles et leur demande par où l'ouverture de la châsse pourra se faire plus commodément. Ceux-ci regardent de tous côtés et n'aperçoivent aucune jonction, parce que, ainsi que nous l'avons dit, elle était toute couverte et ornée d'or, d'argent et de pierreries..., ils arrêtent qu'ils l'ouvriront par l'extrémité qui occupait la seconde place sur l'autel. »

Un orfèvre enlève les plaques d'argent et le bois apparaît. Un charpentier habile s'approche, demande la bénédiction de l'évêque et fait une ouverture par laquelle un enfant de douze ans eût pu entrer. Alors apparaissent à l'intérieur deux reliquaires d'une éclatante blancheur et presque semblables. Sur le plus voisin était écrit : *Saint Rogatien*, et sur l'autre *Saint Donatien*. L'évêque avance les mains et les bras, et aidé de Guillerme Duchaffault, archidiacre de Nantes faisant office de diacre, il retire le premier reliquaire sur lequel il était écrit saint Rogatien. Les acclamations s'élèvent et « montent jusqu'aux astres. » De toutes parts retentit le cri de Noël ! Noël !

» Lorsqu'on essaya de retirer le second reliquaire, qui était à l'autre extrémité de la grande châsse, on se servit d'abord d'un chandelier d'argent qui se trouva trop court. On employa ensuite le bâton pastoral pour le remuer et l'approcher, mais en vain. Enfin on élève un enfant de chœur de l'âge de douze ans, ou environ, revêtu de la dalmatique et de l'habit de chœur et on l'introduit dans la grande châsse. L'enfant attire le reliquaire jusqu'à l'ouverture, puis on le retire lui-même de la châsse. »

Les cris de Noël ! Noël ! reprennent avec la même force et le même enthousiasme.

Les reliquaires placés l'un près de l'autre sont ouverts facilement, car les couvercles sont à coulisse ; on commence par celui de saint Donatien et l'on trouve d'abord un linge très blanc recouvrant une enveloppe de soie couleur de pourpre, et enfin un grand nombre d'ossements, mais un seul os de jambe. L'évêque fait l'ostension de ces reliques et la piété populaire continue à se manifester avec une intensité croissante. Dans le reliquaire de saint Rogatien, les saints ossements se trouvaient dans un sac de cuir cousu avec des fils de soie et auquel était suspendu un sceau en cire, tellement altéré que personne ne put en lire l'inscription, on y distinguait néanmoins comme une figure d'évêque portant la mitre et la crosse. Le sac de cuir étant ouvert on y trouva un drap de fin lin et comme une enveloppe de soie, mais celle-ci était blanche et non de pourpre comme la première ; les ossements étaient plus nombreux que ceux du premier reliquaire ; l'évêque en fit l'ostension comme pour ceux de saint Donatien.

Après la messe pontificale la foule vint avec empressement baiser les saintes reliques et porter des offrandes ; cela dura jusqu'après complies. Le dimanche suivant une procession solennelle se forma, allant de la cathédrale à l'église Saint-Nicolas à travers des rues décorées de magnifiques tentures et de riches tapis. Les reliquaires recouverts de drap d'or étaient portés « par des militaires et d'autres nobles hommes. »

Reportés à la cathédrale ils y restèrent exposés jusqu'au 23 mai, veille de la fête des saints ; ce jour-là, la grande châsse étant complètement réparée, les reliques renfermées dans de nouveaux sacs de soie et de velours rouge furent replacées dans les mêmes reliquaires et ceux-ci introduits dans la châsse elle-même, en présence d'une multitude considérable.

Après avoir cité les principaux témoins ecclésiastiques, c'est-à-dire les deux évêques et les chanoines de la cathédrale Saint-Pierre, le rédacteur du procès-verbal termine ainsi :

« Louange à Dieu ! Paix aux vivants ! Repos aux chanoines défunts ! Et moi, Jehan Méat, prêtre employé au ministère public, notaire apostolique et impérial, scribe du vénérable chapitre de

Nantes, j'ai vu de mes yeux tout ce que je viens de dire, et je l'ai rédigé dans la présente forme ; c'est pourquoi j'ai signé en témoignage de la vérité des présentes. »

Si j'ai pu citer les deux pièces intéressantes qui précèdent, je le dois à un chanoine bien vénérable que j'ai l'honneur de connaître et qui est un des doyens du clergé nantais. M. Cahour a beaucoup fait pour la gloire des saints du diocèse et de la ville de Nantes ; il a écrit à leur sujet des pages pleines de chaleur et de vie, et de plus comme antiquaire de mérite il a été appelé à diriger les fouilles lors de la démolition de l'ancienne église des martyrs. C'est à la suite de son rapport à ce sujet qu'il a placé une étude sur les reliques des deux saints. Outre l'ouverture de la châsse aux deux dates précitées il en signale succinctement une autre.

« Le 16 mai 1766, sur la demande du Recteur et des paroissiens de Saint-Donatien, la concession du Chapitre et l'agrément de l'évêque, Mgr de la Muzanchère, plusieurs ossements insignes furent retirés solennellement des châsses conservées à la cathédrale, et accordées à la dite église paroissiale qui les fit renfermer dans des reliquaires en bois doré.

» Le 23 mai 1789, les mêmes ossements furent, avec l'autorisation de l'évêque, transférés dans des reliquaires d'argent richement ornés.

» Le 16 mai 1803, M. Garnier, vicaire général de Mgr Duvoisin, dûment informé que les reliquaires avaient été soustraits à la rapacité et aux fureurs révolutionnaires, se transporta chez leur pieux receleur M. Lepré, boulanger, fabricien de Saint-Donatien, constata officiellement l'identité et l'intégrité tant des reliques que des reliquaires, et les reporta dans l'église. »

Ces deux dernières indications se rapportent aux reliques prises dans les châsses de la cathédrale pour la paroisse Saint-Donatien en 1766. Comme on le voit, elles furent donc sauvées, et on les vénère toujours dans l'église à laquelle elles ont été alors données ; quant à l'ensemble des ossements des Enfants Nantais, trésor le plus précieux de la cathédrale de Nantes, il fut extrait des reliquaires dans la sacristie de Saint-Pierre, et le métal précieux fut transporté à la Monnaie, comme tant d'autres richesses dont la valeur artistique n'est pas à rappeler. Les commissaires du Directoire départemental ayant brisé les sceaux et pris les reliquaires laissèrent les reliques éparses sur le vestiaire de la sacristie. M. Soulastre, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel, et M. Fournier, sacriste de l'église, tout assermentés qu'ils étaient ne purent être témoins de ce spectacle sans éprouver une pénible émotion. Ils résolurent de sauver les ossements des Enfants Nantais ; le sacriste se chargea de les étiqueter et il les renferma dans une caisse en bois solidement ferrée qu'il cacha en lieu sûr la nuit suivante ; il fit tout cela avec l'aide d'un menuisier et d'un maçon. On ne sait même pas le nom de ces deux ouvriers et ils ont gardé le silence sur la part qu'ils avaient eue à cette œuvre louable. Quant au prêtre sacriste, M. Fournier, il s'obstina toujours à répondre à ceux qui l'interrogeaient sur le lieu de la cachette, qu'elle n'était pas loin de la cathédrale, mais que le moment n'était pas venu de la faire connaître. Or en 1800 il était au Château, au moment où la poudrière sauta. Une pierre, lancée par l'explosion, le frappa mortellement, et il a emporté son secret avec lui dans la tombe. Depuis lors des recherches ont été faites, soit à l'intérieur de la cathédrale, soit au dehors, mais sans succès. »

Après tous ces détails M. l'abbé Cahour ajoutait, en 1874 : « Aujourd'hui que l'ancien chœur de cette église et sa sacristie sont en démolition, l'espoir d'une découverte de ces richesses se réveille, non sans quelques motifs. » Hélas ! ce vœu et cet espoir de la piété ne se sont pas réalisés.

Je me permettrai d'ajouter ceci : après avoir vu à Quimper le Bras de saint Corentin remis en honneur contre toute espérance, il ne faut jamais perdre toute confiance dans l'avenir ; Dieu et les saints ont leur heure.

Les reliques des deux martyrs données à leur église en 1766 avaient chacune environ six pouces de long ; ce sont désormais les seuls restes importants que nous connaissions des deux saints.

En 1822 Mgr Micolon de Guérines autorisa le changement des anciens reliquaires d'argent

qui furent remplacés par les reliquaires actuels, de même métal. En outre les reliques furent visitées en 1862 et en 1875. En 1866 deux parcelles en furent extraites pour la cathédrale ; à une date récente que j'ignore des parcelles en ont été détachées pour être placées dans une monstrance placée sur le tombeau ; un nouveau reliquaire doré et enrichi d'émaux est conservé au riche trésor de la basilique ; il m'a paru être d'une réelle beauté.

LE TOMBEAU, LES ÉGLISES, LA BASILIQUE (A.-M. T.).

AVEZ-VOUS remarqué dans le texte d'Albert Le Grand ces quelques mots, à propos des corps de nos saints exposés en proie aux oiseaux et aux animaux sauvages : « Les Chrestiens les ramasserent et ensevelirent près du lieu où ils furent martyrisez ; où depuis, l'exercice libre de la Religion Catholique estant permis, les Chrestiens leur edifierent un beau Sepulchre, dans lequel leurs corps vénerables furent posez. » Il n'est donc pas d'abord question d'église, mais bientôt les pèlerins vont affluer et la nécessité d'un temple s'imposera. Même avant ce moment-là l'évêque de Nantes Nonnechius voulut être enseveli aux pieds des deux saints (467) ; son neveu et successeur Karmundus bâtit sur leur tombeau la première église qui leur fut consacrée et où lui-même fut enseveli en 492 ; elle fut, comme toutes les églises de Nantes, brûlée par les Normands en 843 et reconstruite peu après, puisqu'une charte de 893 concède à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons l'église des Saints Donatien et Rogatien. Cette seconde église a pu subsister (modifiée dans certaines parties) jusqu'au XVIIIe siècle. Le troisième édifice n'a eu qu'une durée éphémère ; commencé en 1793 il fut ruiné par la Révolution et démoli en 1794, mais la destruction ne fut pas complète ; on laissa debout la façade et le clocher ; il fut relevé en 1804, dans le seul style qu'on connût à cette époque, mais dans sa pauvreté et sa simplicité cette église attestait le bon vouloir des paroissiens qui en général étaient loin d'être riches ; ce bon vouloir des classes populaires fut d'ailleurs aidé par les dons de personnes plus fortunées, les demoiselles de Trevelec Koilivier.

Cette pauvre église, construite à une époque de déplorable goût, était-elle digne de ses glorieux patrons...? — On dit qu'elle sortait un peu de la vulgarité des constructions contemporaines ; en tout cas elle était devenue insuffisante.

En 1867, à la suite d'une mission, le curé de saint Donatien, M. l'abbé Bernard, commença à recueillir les souscriptions pour la réédification de son église paroissiale. « M. Emile Perrin, architecte nantais, dont le talent jeune encore était, comme il a paru, à la hauteur de ces grands desseins, dressa le plan de la future église ; mais il le fit dans de si larges et si belles proportions qu'il embarrassa M. le Curé et le Conseil de fabrique. Il leur en coûtait d'y renoncer, et pourtant la prudence semblait interdire les dépenses considérables nécessaires à la réalisation du plan conçu » (1).

Pendant la guerre de 1870 « au lendemain des premières défaites, Mgr Fournier avait voué son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus. L'ennemi avançait toujours, dépassait Paris et s'emparait de la ligne de la Loire. » On pouvait regarder l'invasion de la Haute-Bretagne comme probable et prochaine ; c'est alors que l'épouvante rappela le souvenir de la protection accordée par les Martyrs aux ancêtres, et l'évêque, nantais lui-même, voulut recourir à leur spéciale intercession. Il écrivit au curé de Saint-Donatien le 19 janvier 1871 : « Déterminé par la gravité des circonstances et me faisant l'interprète de la volonté manifestée d'un grand nombre, et de la volonté présumée de tous, après avoir pris conseil du Chapitre de la Cathédrale j'ai fait hier, à la clôture des exercices de l'Adoration, au nom du clergé et des fidèles de la ville de Nantes et du diocèse, un vœu à nos saints Patrons Donatien et Rogatien, par lequel je leur recommande et confie, dans

(1) Ce qui précede et ce qui suit est encore emprunté à M. l'abbé Jarnoux.

les dangers qui nous menacent, tous nos intérêts ; et j'ai pris l'engagement au nom de tous que, si Nantes et le diocèse sont préservés des horreurs de l'invasion et de la guerre civile, nous contribuerions, chacun selon notre bon vouloir, à l'érection d'une nouvelle église en l'honneur des Enfants Nantais, Patrons de la ville et du diocèse. Je vous prie, M. le Curé, de porter ce vœu à la connaissance de vos paroissiens, persuadé qu'ils s'y associeront de bon cœur et uniront leurs prières aux vôtres afin que, sous le patronage et par l'intercession de nos deux glorieux martyrs, Notre-Seigneur Jésus, au divin Cœur duquel nous sommes consacrés, nous préserve des calamités qui nous menacent »

Le vœu du si bon et si pieux évêque fut ratifié aussitôt par la confiance générale de ses diocésains, et bientôt l'on put constater que Dieu l'avait exaucé.

« Ce fut le 10 octobre 1872 que les ressources permirent d'ouvrir les tranchées qui devaient recevoir les fondations de la nouvelle Basilique (1). Elle mesure à l'intérieur 70 mètres de longueur, du portique au chevet, et 31 mètres 50 de largeur au transept. Son enceinte comprend trois belles nefs, plus un couronnement de sept chapelles absidales. Le style roman sagement orné a été adopté comme se rapportant mieux à l'âge où vécurent les martyrs. »

Les destructions des Normands, les constructions des trois églises successives avaient complètement bouleversé le sol qui allait être fouillé ; aussi ceux qui avaient rêvé d'intéressantes découvertes archéologiques ne furent qu'à moitié satisfaits, mais on devait trouver mieux que des débris du vieil art gallo-romain : l'emplacement du tombeau des martyrs allait se montrer au milieu des décombres.

Pour bien établir la certitude de cette découverte il faudrait reproduire le compte-rendu des « *Fouilles faites en 1873 à Saint-Donatien, avec plans et dessins* » ; cette savante brochure de 115 pages de texte contient les rapports de MM. Kerviler, Petit, Anizon et Cahour. Je ne puis qu'en indiquer les conclusions : la tradition locale disait que le tombeau des martyrs devait être dans le sanctuaire de l'église ; en conséquence, les fouilles pratiquées à cet endroit furent suivies avec une attention toute particulière par les archéologues précités et par M. l'abbé Hillereau, curé de Saint-Donatien. A 1^m 35 au-dessous de l'ancien sanctuaire, fut relevée une abside de petite dimension (5^m 55 sur 4^m 90). Les murailles étaient conservées en partie, ainsi qu'une portion du pavé en mosaïque. M. Kerviler n'hésita pas à y reconnaître des restes de constructions gallo-romaines. Sous le dallage de l'abside on trouva des ossements et des urnes funéraires. Tout à coup, vers le centre de l'abside, la pioche s'enfonce sans résistance, et lentement se découvre aux regards une large fosse située dans l'axe de l'abside. Dans la terre qui en occupe le centre on ramasse 27 clous revêtus d'une grossière patine d'oxyde. La fosse mesurait 1 mètre de largeur sur 2^m 50 de longueur. Donc cette fosse est assez large pour avoir reçu les corps des deux frères ; les clous oxydés proviennent du cercueil primitif, c'est du moins une hypothèse fort plausible. Le placement au centre de l'édifice montre que cette tombe est la raison d'être de la construction elle-même, et non seulement de la construction primitive, l'église de l'évêque Karmundus, mais de la seconde, érigée après les invasions normandes, de la troisième construite après la Révolution. Et ce n'est pas seulement le fait de la rencontre voulue de l'axe du tombeau et des églises, mais la façon dont d'autres sépultures viennent se ranger symétriquement autour de la tombe principale, qui indique l'importance de celle-ci. Parmi ces sépultures-là il en est de chrétiennes et de païennes ; celles-ci indiquent que saint Donatien et saint Rogatien, premiers chrétiens de leur race ont été enterrés dans leur cimetière de famille. Les sépultures chrétiennes symétriquement rangées à une respectueuse distance du saint tombeau sont une preuve évidente de vénération.

La découverte du tombeau a été faite le 1er septembre 1873 ; son authenticité parut immédiatement incontestable, mais le développement des arguments à produire en sa faveur, la

(1) M. l'abbé Cahour, que je cite ici, dit qu'il emploie ce mot de *basilique* en raison de la beauté architecturale et des vastes dimensions de l'édifice alors en projet, mais depuis ce temps l'église des saints Donatien et Rogatien a, de fait, été érigée en *basilique mineure* par le Souverain Pontife.

solution des difficultés et des objections qui se présentèrent, comme dans toute affaire de ce genre, demanda quelque étude ; s'il y eut des hésitations et des doutes chez quelques-uns à la première heure, ils ont dû disparaître depuis longtemps. Quelques jours après la date précitée, un Nantais revêtu du caractère épiscopal vint visiter les travaux commencés ; on le conduisit près de la fosse, il écouta avec une sainte curiosité le récit des fouilles et de l'heureuse découverte, et celui qui était alors évêque de Belley et qui est aujourd'hui le cardinal François Richard, archevêque de Paris, se prosterna sur ce sol sacré en laissant un libre cours à ses larmes.

Depuis les témoignages de la pieuse émotion du premier pèlerin agenouillé près de la tombe retrouvée des Martyrs, combien d'autres larmes ont coulé dans la crypte qui la recouvre maintenant ! Comme on prie bien là quand on lit sur une grande dalle de marbre noir ces simples paroles :

ICI FURENT APPORTÉS
APRÈS LEUR MARTYRE
LES CORPS DES SS. DONATIEN ET ROGATIEN.

La fin de l'inscription dit que la fosse avait la longueur et la largeur de ce marbre et que sa partie inférieure était au niveau de cette inscription.

Que la couleur noire de cette partie ne vous fasse point croire que la nouvelle tombe des saints présente un aspect funéraire ! Jugez-en par la description suivante (1) : « Aux extrémités longitudinales, deux plans de marbre blanc supportent une seconde table de même matière à base quadrangulaire, à faces latérales taillées en glacis, dans le style ordinaire d'un sarcophage. — L'arête médiane supérieure est interrompue dans son milieu, pour former une petite table carrée destinée à recevoir le reliquaire. A l'une des faces latérales de cette table s'épanouit une rose avec ces mots : SAINT ROGATIEN ; sur l'autre face c'est un lys avec le nom de SAINT DONATIEN. Le reliquaire, ou plutôt la monstrance dans laquelle les restes saints sont exposés à la vénération des fidèles est en vermeil. C'est un don de Mgr Le Coq.

La crypte ne reçoit d'autre jour que celui qui lui vient par une ouverture placée derrière le maître-autel. On arrive à la chapelle souterraine par deux escaliers placés parallèlement à chaque côté du chœur de l'église supérieure.

Quant à cette basilique je ne la décrirai point; tout ce que je pourrais dire ne saurait en donner une idée à ceux qui ne l'ont pas vue, je ne la qualifierai que par deux mots : elle est admirable ; elle est digne des deux nobles martyrs qui y sont vénérés.

Elle ne fait pas seulement honneur aux deux architectes qui en ont conçu les plans, au peuple de Nantes qui lui a prodigué ses ressources, aux évêques du diocèse qui en ont eu l'idée première ou qui en ont encouragé l'érection, mais aussi et surtout au pieux serviteur des saints Enfants Nantais, à M. Hillereau, curé de Saint-Donatien et aujourd'hui placé à la tête de la collégiale qui dessert avec tant de dignité cette noble église ; quand on a passé de longs moments à considérer toutes les richesses artistiques que renferme la basilique : peinture murale du *vœu* et peintures décoratives, belles statues et beaux vitraux, quand on a étudié dans les vitraux des bas-côtés (2) la *passion* de nos saints et leurs triomphes terrestres dans la suite des âges, on trouve un charme spécial à entendre les beaux chants de la maîtrise, à voir les cérémonies saintes accomplies par un clergé qui excelle à remplir les fonctions liturgiques

J'aurais voulu parler de l'iconographie de saint Donatien et de saint Rogatien ; ce ne serait pas une tâche bien difficile, car la plus belle page que les vieux *imagiers* ont consacrée à nos Saints se voit à la cathédrale de Nantes, et y fait vis-à-vis, comme décoration d'une belle porte

(1) M. l'abbé Jarnoux, p. 87.

(2) Ces derniers vitraux ont beaucoup moins de valeur artistique, mais ils sont intéressants comme histoire des saints et de leur sanctuaire ; on regrette cependant d'y voir représentée la visite de Charlemagne à Saint-Donatien ; c'est une pure imagination.

latérale, à ce qu'une annotation précédente a dit sur saint Yves, malheureusement il faudrait ici des explications hors de proportion avec l'importance du sujet : Albert Le Grand rapporte qu'en 1492 un mystère de *saint Donatien et de saint Rogatien* fut représenté à Nantes; or le sculpteur a composé son œuvre non d'après les *Actes sincères,* mais d'après le *mystère;* il y a donc là des scènes qui demanderaient beaucoup de développements, nous renvoyons les lecteurs curieux de ces sortes de documents à la savante étude de M. l'abbé Rousteau, publiée par M. l'abbé Cahour (1).

Mais je dois dire au moins que dans les églises de Nantes et des environs, l'image des deux protecteurs de la cité apparaît partout; nulle part cependant aussi gracieuse qu'au-dessus du maître-autel dans leur glorieuse Basilique. Je signale aussi les belles peintures de la chapelle du collège des *Enfants-Nantais,* de la communauté des religieuses Réparatrices.

Dans le reste de la Bretagne le culte des deux Saints n'est pas aussi solennel et aussi populaire qu'il devrait l'être. Dans le diocèse de Quimper je ne vois leur image que dans le retable de l'autel de Notre-Dame de la Victoire à la cathédrale, et dans les belles verrières représentant une série de saints de Bretagne à la chapelle du Grand-Séminaire.

(1) *Epigraphie et iconographie de la cathédrale de Nantes,* chez La Noë et Métayer, 2, rue Saint-Pierre à Nantes (1886).

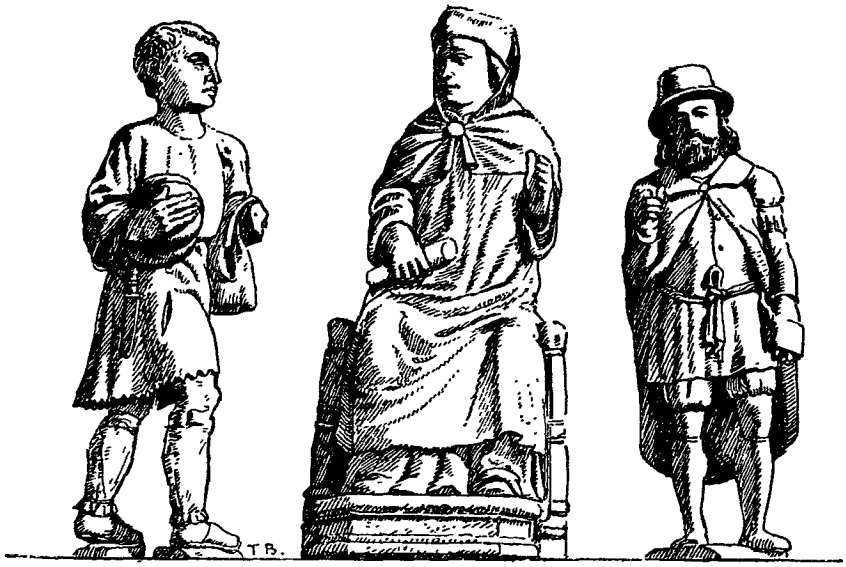

GROUPE DE SAINT YVES, ENTRE LE RICHE ET LE PAUVRE,
à la chapelle de N.-D. de Quillinen (Landrevarzec).

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE JUIN.

LA VIE DE SAINT RONAN,

Anachorete, Confesseur, le premier jour de Juin.

SAINT RONAN estoit Hybernois de nation, de Parens de mediocre fortune & Idolatres, lesquels, soigneux de son avancement, l'envoyerent aux écolles, où il profita si bien, qu'il devint, en peu de temps, fort docte és sciences prophanes ; mais Dieu, luy ayant fait connoistre la superstition du Paganisme, luy fit naistre dans l'Ame un ardent desir de chercher la vraye Religion. A cette fin, il passa en l'Isle de la Grande Bretagne, où, ayant conversé parmy les Chrêtiens & s'estant enquis de leur Religion, il reconneut que c'estoit l'unique, laquelle conduisoit au salut éternel, & se resolut de l'embrasser, se fit Cathechiser & receut le S. Baptesme, &, depuis, s'adonna du tout à l'Oraison & lectures des Saintes Escritures, lesquelles, pour la pluspart, il aprit par cœur. Ayant fait penitence de ses pechez passez, il resolut de se faire d'Eglise ; &, ayant receu, en leur temps, les Ordres Mineures, de Sous-Diacre & Diacre, il merita, par sa vertu & bonne vie, de parvenir au Sacerdoce (1).

II. Mais, considerant ce que dit Nostre Seigneur que « *quiconque ne renonce à tout ce* » *qu'il possede ne peut estre son Disciple,* » il suivit ce conseil Evangelique, quittant tout, pour l'amour de celuy qui luy avoit tout donné, monta sur mer & aborda heureusement à la coste de Leon, en la Bretagne Armorique, où, ayant trouvé un lieu desert & inhabité, il s'y arresta & bastit un petit Hermitage, resolut d'y passer ses jours en Penitence, Jeusnes & Oraisons. Il pensoit estre en ce lieu si bien caché, que personne ne le connoistroit que Dieu, seul témoin de sa Sainteté, mais il en arriva tout autrement. Car quelques pauvres malades estans, de cas fortuit, ou plûtost par speciale providence de Dieu, venus à son Hermitage chercher l'aumône, le Saint, pauvre volontaire pour Jesus-

(1) Et même à l'épiscopat, comme il est dit plus loin dans une annotation. Outre l'avis de dom Lobineau nous avons pour nous fixer sur ce point la *Vie* de saint Ronan écrite au XIe siecle, d'après des documents anciens; elle porte pour titre : « Vie du saint et vénérable *Pontife* Ronan, » et dans le texte l'auteur dit : « Par la grâce de Dieu Ronan est élevé au trône pontifical. » Aussi la liturgie et l'iconographie font invariablement de lui un évêque. — A.-M. T.

Christ, ne leur donna ny or ny argent, mais bien ce qu'il avoit & qu'il pouvoit donner, à sçavoir la santé, qui leur fut beaucoup plus chere que tout l'or du monde. Ces pauvres gens le remercierent, &, allans, sains & dispos, mandier l'aumône par les villages circonvoisins, publierent par tout que saint Ronan les avoit gueris par sa priere; cela fut cause que, de tout le Leonnois, on accouroit devers luy, les uns pour luy presenter des Paralytiques, Sourds, Muets, Aveugles & autres malades, mais particulierement des possedez; les autres pour consulter avec luy des affaires de leur conscience; mais ces visites troublans le repos de sa solitude, il se resolut de quitter ce lieu & de chercher séjour ailleurs.

III. Il consulta l'Oracle divin en l'Oraison & fut confirmé en sa sainte resolution, pour laquelle effectuer, il se mit en chemin à travers ce pays à luy inconnû; mais un Ange luy servit de guide. Il traversa le Leonnois, &, ayant passé le Golfe de Brest, entra en Cornoüaille, jusques en la forest de *Nevet*, à trois lieües de Kemper-Corentin, où, s'estant arresté, il jugea le lieu propre à son dessein & commença à y bastir une petite Cellule, ce qu'il fit en peu de jours, par l'assistance que luy donna un paysan du voisiné, fort bon Chrestien & grandement charitable; lequel, un jour, supplia saint Ronan de luy dire d'où il estoit & ce qu'il faisoit en ce pays : « Je suis (dit saint Ronan) Hybernois de » nation, qui volontairement ay quitté mon pays, mes parens, mes biens & possessions » pour l'Amour de Jesus-Christ, & me suis banny de mon pays, esperant pouvoir mieux » luy servir, estant détaché de toutes ces choses. » Son hoste, ayant entendu cela, luy resta plus affectionné qu'auparavant & luy promit de l'assister en tout ce qu'il pourroit.

IV. Saint Ronan, ayant pris congé de son hoste, se retira dans la forest de Nevet, vaquant à prieres, jeusnes & penitence, son charitable hoste luy fournissant soigneusement ses necessitez; mais il n'y fut gueres, que Dieu le manifesta, par le moyen de grands miracles qu'il faisoit, guerissant les malades qui, de toutes parts, le venoient trouver; à l'endroit desquels Dieu faisoit des œuvres merveilleuses par ses merites. Les yeux chassieux de quelques Chrêtiens débauchez, ne pouvans suporter l'éclat des vertus dont l'Ame de saint Ronan estoit ornée, l'accuserent malicieusement & à tort devant le Roy Grallon, (lequel estoit lors à Kemper,) le calomniant d'estre Sorcier & Negromantien, faisant comme les anciens Lycantrophes qui, par magie & art diabolique, se transformoient en bestes brutes, courroient le garou & causoient mille maux par le Païs. L'Enfant d'une femme du voisiné estant mort, ils persuaderent à la mere du defunt que le Saint, par ses sorcelleries, avoit tué son fils & l'amenerent à *Kemper*, où, en presence du Roy & de toute sa Cour, elle demanda justice de saint Ronan (1).

V. Le saint Hermite, d'un costé, asseuré du fidelle témoignage que luy rendoit sa conscience; d'ailleurs aussi, bien aise d'endurer quelque chose pour l'amour de Jesus-Christ, se resolut à la patience, &, ayant esté cité à comparoir devant le Roy à Kemper, s'y en alla, en compagnie des Satellites, Sergens & autres Ministres de Justice qui l'estoient venus prendre comme criminel. Estant arrivé à Kemper, il fut mis en prison; &, le lendemain, le conseil estant assemblé, il fut mené au Palais, où les crimes dont il estoit accusé, recitez, il se purgea de tous, l'un aprés l'autre, rendant raison de sa vie & de toutes ses actions, se déchargeant de ces calomnies, lesquelles il dissipa, comme le Soleil feroit quelques nuages & broüillards; &, pour confirmation de son innocence, & fermer la bouche à cette femme dont l'enfant estoit mort, laquelle ne cessoit de crier aprés luy, il fist apporter le corps mort de l'enfant, &, en presence du Roy, de son Conseil & de toute sa Cour fit sa priere; laquelle finie, prenant la main de l'enfant, il

(1) Cette femme si connue par les traditions populaires de la Cornouaille s'appelait *Keban* (prononcez *Quebenn*), c'est elle-même qui avait causé la mort de sa fille en enfermant l'enfant dans un coffre; le rôle de l'ennemie invétérée de saint Ronan se comprendra mieux dans la lecture du chant populaire que nous donnons plus loin; Albert Le Grand s'est ecarté ici de la *Vie latine* du saint. — A.-M. T.

luy commanda, au nom de Jesus-Christ, duquel il estoit serviteur, de se lever; à laquelle voix le mort obeïssant se leva sur pieds & fut rendu à sa mere, laquelle se jetta aux pieds du Saint, luy demanda pardon de la calomnie qu'elle avoit forgée contre luy, découvrant la malice de ceux qui l'avoient persuadée de l'accuser; lesquels, s'estant évadez de bonne heure, échaperent la juste punition que le Roy s'estoit resolu de leur faire sentir; l'enfant aussi, declarant la cause de sa mort ne proceder, en façon quelconque, de saint Ronan, le déchargea entierement, au grand contentement des gens de bien, confusion & honte de ses envieux.

VI. Le Roy Grallon, ayant veu ce miracle fait en sa presence, honora fort saint Ronan, comme aussi tous les Seigneurs de sa Cour & le peuple; duquel s'estant, à grande peine, dépestré, il s'en retourna en son Hermitage, où il estoit si souvent visité par les Kemperrois & autres Habitans de Cornoüaille, que, dans peu de temps, le grand chemin fut ouvert de Kemper-Corentin à son Hermitage. Le Roy mesme, Prince fort Religieux, alloit souvent en propre personne le visiter en son Oratoire, &, ayant receu sa benediction, s'en retournoit fort édifié. Le bon Homme qui l'avoit receu, dés son arrivée, & accomodé de ses necessitez en son Hermitage, ravy des œuvres merveilleuses qu'il faisoit, ne se pouvoit separer de luy; mais, colé à ses pieds, estoit attentif aux Prédications qu'il faisoit au Peuple qui le venoit visiter. Cette maniere de vie ne plaisant pas à sa Femme, elle le tançoit rudement de ce qu'il estoit si faineant, sans se soucier du mesnage; &, s'en prenant au Saint, fut si effrontée que de l'attaquer & luy dire que c'estoit luy qui avoit charmé son mary & l'avoit rendu si fâcheux. Le Saint patienta les paroles indiscretes de cette insolente femme, taschant de l'adoucir par belles paroles, mais en vain (1). Un jour, lisant un livre, à la porte de sa Cellule, il apperceut un loup qui entroit dans la forest, portant une brebis en sa gueule; saint Ronan l'appella & luy commanda de rendre la brebis, ce qu'il fit à l'instant, la mettant à ses pieds, & le Saint la rendit à son maistre; mesme miracle fit-il plusieurs autres fois.

VII. Ayant vescu un long-temps en grande Sainteté, en ce sien Hermitage, chargé d'ans & de merites, il changea cette vie mortelle à l'immortelle & fut ensevely en son Hermitage (2). Depuis, par laps de temps, s'est basty le Bourg qui, de son nom, s'apelle *Loc-Ronan-Coat-Nevent,* à la croupe de la Montagne de saint Ronan, où nos anciens Princes Bretons ont reveré & honoré sa memoire par la structure & dotation d'une belle Chappelle, frequentée par les Pelerins de tous les Cantons de Bretagne, qui y viennent reverer ses saintes Reliques; partie desquelles y sont richement enchassées, le reste estant gardé en l'Eglise Cathedrale de Cornoüaille. L'Hermitage de saint Ronan a esté, un long-temps, habitué par plusieurs personnages signalez en Sainteté, lesquels y ont passé leur vie en solitude, entre-autres Robert, lequel, l'an 1102, fut sacré Evesque de Cornoüaille, aprés la mort de Budik III. du nom. De sept ans en sept ans, se fait la Procession qu'ils appellent de saint Ronan, le jour de sa Feste, en laquelle on porte ses Reliques sur un branquart à bras, richement paré, tout à l'entour de sa montagne; à laquelle Procession se trouve, d'ordinaire, une grande affluance de peuple de tout le pays circonvoisin. Il y a plusieurs Chapelles en Bretagne dediées à ce saint, entr'autres de *Loc-Ronan-ar-fancq* en Leon, où il y a une Barre Royalle & dont la Paroisse est dediée à saint Ronan, qu'ils nomment Renan.

Cette Vie a esté par nous recueillie des Breviaires de Cornoüaille et de Leon, qui tous deux en ont l'Histoire en neuf Leçons, le 1. Juin; les anciens Legendaires de Leon et Cornoüaille, d'Argentré au livre 2 de son Histoire, Chapitre 9.

(1) Albert ne s'aperçoit pas qu'il s'agit toujours de la même femme, la trop célebre *Keban.* — A.-M. T.

(2) Il ne mourut pas à Locronan, mais son corps y fut transporté, comme on le verra aux *Annotations.*

ANNOTATIONS.

SAINT RONAN ET LA TROMÉNIE (A.-M. T.) (1).

J'AJOUTERAI peu de choses sur le Saint lui-même : M. de la Borderie comme dom Plaine admet très bien qu'il reçut la consécration épiscopale du grand Apôtre de l'Irlande : « Il arrivait d'Hibernie, dit-il, c'était un Scot; c'était un des 350 évêques consacrés par saint Patrice. » Des textes d'une ancienne *Vie* publiés par les Bollandistes en 1889 il conclut que saint Ronan trouva et convertit beaucoup de païens dans ses deux solitudes du Léon et de la forêt Némée (aujourd'hui de Névet) en Cornouaille; il pense que Keban était elle-même païenne. Enfin il explique d'une manière très ingénieuse et parfaitement admissible le rôle du roi chrétien Grallon en face de l'évêque solitaire accusé auprès de lui d'une manière aussi absurde qu'odieuse : « La faveur de Gradlon pour le parti païen n'a, en y regardant de près, rien d'invraisemblable. Il venait de la Bretagne du Nord, tout à fait sur la limite de la province Valentia, où dominait le paganisme, où les chrétiens étaient en petit nombre, sans organisation, sans évêque, presque sans prêtres. Gradlon pouvait donc bien être un chrétien rudimentaire. De plus, la nationalité de Ronan devait fortement lui nuire dans l'esprit de Gradlon. C'était un Irlandais, c'est-à-dire un Scot, et les Scots et les Bretons se déchiraient alors réciproquement d'incursions furieuses. Il fallait donc à Gradlon un certain effort pour reconnaître la sainteté d'un Scot. En tout cas, il était difficile à ce moment de deviner en ce prince le futur propagateur et organisateur de la religion chrétienne en Cornouaille. Mais une haute et salutaire influence allait changer son cœur. » Ceci est une allusion à la transformation dont notre prince si populaire allait être bientôt redevable à saint Guénolé.

La vie de saint Ronan par Albert Le Grand peut être regardée comme à peu près complète; je n'y signalerai qu'une erreur et une lacune : l'erreur, c'est que rien n'indique que saint Ronan soit né de parents idolâtres et soit venu chercher la lumière du christianisme en Grande-Bretagne; la lacune, c'est que notre auteur ne dit rien du départ de saint Ronan de la Cornouaille et de son séjour à Illion où il termina sa vie, mais d'où son corps revint à son second ermitage, c'est-à-dire à Locronan.

A propos de la *Troménie* Albert Le Grand est également inexact sur un point : conformément à un dicton populaire, il dit qu'elle se célèbre tous les sept ans (2). En réalité cette fête, absolument unique en son genre, se célèbre tous les six ans, le deuxième et le troisième dimanche de juillet.

« La grande Troménie, dit dom Plaine, consiste dans une immense procession composée de quinze à vingt mille personnes, devant toucher successivement au territoire de cinq paroisses, et faire douze stations à différentes chapelles de piété, avec sermon, chant d'hymnes, de cantiques, d'évangiles, etc., à chacune de ces stations. » Pour être bien compris ceci demande quelques explications : il n'y a que douze stations, à chacune desquelles un prêtre chante un *évangile;* ce qui est appelé ici « chapelle de piété » est une hutte couverte de branches de sapins ou de draps blancs et dans laquelle est placée la statue que de vieille date on honore à cette même station; entre ces douze petites chapelles improvisées il y en a trente ou quarante autres auxquelles la procession ne s'arrête pas, mais les fidèles en passant déposent une offrande dans l'immense plat de cuivre ou l'humble assiette de faïence qui leur est présentée; le choix du passage de l'Évangile est en rapport avec le saint de la station; il en est de même pour l'hymne que l'on chante d'une station à l'autre. A trois des oratoires la circulation est un peu ralentie : tous les

(1) J'ai écrit une brochure portant le même titre et qui se trouve à la sacristie de l'église de Locronan; elle entre, sur la vie même du saint, mais surtout sur la *Troménie,* dans des détails que je ne puis reproduire ici.

(2) Dom Plaine a reproduit la même erreur.

pèlerins de la Troménie tiennent à incliner leur tête sous le charmant reliquaire de saint Eutrope, puis sous les reliques de sainte Anne (qui pour ce jour-là quittent le sanctuaire de la Palue), enfin à baiser pieusement les pieds de Notre-Dame de Kergoat.

Comme la course hebdomadaire de saint Ronan, la Troménie est pour les pèlerins un exercice de pénitence; s'il y a un charme unique dans ce parcours de trois lieues à travers un pays dont la merveilleuse beauté change à chaque instant suivant que le regard contemple la baie de Douarnenez, l'immense plateau de l'antique pays de Porzay, les restes de la forêt de Névet ou le vallon qui s'en va vers Quimper, il est bien rude de gravir les flancs à pic de la *montagne* et lorsque la procession arrive au sommet on a bien mérité le repos relatif dont on y peut jouir. C'est là, à l'endroit où tomba la corne brisée par le battoir de *Keban* insultant saint Ronan jusque dans la mort et frappant avec furie les bœufs attelés au chariot qui portait son corps; c'est là que dans la vieille langue bretonne se fait entendre le panégyrique du saint évêque irlandais émigré en Armorique. A quelques pas est une cabane qui, comme toutes les autres chapelles érigées à l'occasion de la Troménie, ne subsiste que huit jours; mais celle-ci est plus grande : on y dit la messe chaque matin et un prêtre y donne à baiser dans une boîte d'argent une côte de saint Ronan ; une autre côte du saint, dans un reliquaire tout semblable, est offerte à la vénération dans la chapelle du *Penity*. (Voir plus loin l'*Annotation* sur l'église.)

Un travail étendu sur la Troménie serait ici à sa place, mais il sortirait des proportions auxquelles je suis forcé de me restreindre. La brochure bien documentée de dom Plaine ne pouvait être complète : le savant bénédictin n'a point vu la Troménie. Je l'ai faite quatre fois et j'ai décrit avec une scrupuleuse exactitude ce dont j'ai été témoin. Outre la brochure que j'ai signalée j'ai publié un opuscule : *La grande Troménie en 1887*, édité aussitôt après que j'y eus pris part, et réédité en 1893. C'est aussi en 1887 que la *Revue de Bretagne et Vendée*, la *Revue de l'Ouest* et l'*Hermine* donnèrent sur le grand pèlerinage sexennal de saint Ronan des articles d'un grand mérite littéraire et d'un beau talent descriptif ; je signalerai en particulier les études publiées par M. Tiercelin. En 1893 M. l'abbé Guillotin de Corson, chanoine de la Métropole de Rennes, fit la Troménie et il a raconté ses impressions dans ses *Récits de Bretagne*. Enfin, M. Anatole Le Braz dans son livre *Au Pays des Pardons* a donné des pages exquises sur le pèlerinage de la duchesse Anne et sur le pays même où se déroule la Troménie de saint Ronan ; mais personnellement je regrette, d'abord qu'il ait cité une page odieuse et ridicule de Renan, puis aussi que le Cornouaillais dont il a entendu la légende de saint Ronan l'ait arrangée à sa façon au lieu de s'en tenir aux récits traditionnels ; ces récits sont presque aussi populaires à Quimper qu'à Locronan, et lorsque j'étais petit enfant on me racontait l'*histoire* de saint Ronan aussi fréquemment que celle de saint Corentin et de saint Guénolé ; or, je puis affirmer que ces récits transmis par des personnes qui n'avaient jamais lu *le Barzaz Breiz*, différaient fort peu, en ce qui concerne saint Ronan, du chant populaire recueilli et traduit par M. de la Villemarqué.

Je dois signaler, en terminant, deux particularités : la Troménie continue à se faire d'une manière aussi édifiante que par le passé ; le silence est absolu dans la foule ; cependant M. Parfouru, archiviste d'Ille-et-Vilaine, a publié une plaquette sur une rixe qui se produisit à la Troménie de 1737. Le 29 juin de cette année Messire Ph. Perraut, recteur de Locronan, écrivit à « noble homme » Bernard Dugas, brigadier de la maréchaussée de Châteaulin, pour le prier d'être à Locronan le 14 juillet suivant avec messieurs ses cavaliers. Ceux-ci arrivèrent, faisant escorte à Messire Edy, recteur de Châteaulin, qui devait prêcher à la grand'messe. Leur arrivée fut saluée par des clameurs hostiles ; on eut la malencontreuse idée de placer deux cavaliers devant les reliques de saint Ronan ; le bruit se répandit qu'un de leurs chevaux avait blessé un porteur de bannière et failli renverser une croix ; de là un tumulte tel que les pauvres gendarmes durent battre en retraite devant une foule qui leur criait : « *Dao ! Dao !* » en français : « Tape dessus ! » mais le Breton est plus énergique. En somme, si une fois, il y a plus de cent quarante ans, il y eut une rixe à Locronan, cela ne prouve absolument rien contre la bonne tenue habituelle

des pèlerins qui font la Troménie, et il est même à croire que cette fâcheuse affaire eut pour principale cause l'imprudence d'un recteur bien intentionné mais trop étranger à l'esprit breton.

La seconde particularité, c'est que après le chant de chaque hymne la marche des pèlerins était rythmée par le son des tambours et des fifres C'est avec regret que j'ai dit « était » ; tous les *Troménieurs* ont regretté en effet la suppression des fifres en 1899; plaise à Dieu et au bon saint Ronan qu'on puisse entendre de nouveau leur son aigu en 1905, 1911, etc., etc.

Et maintenant vous vous demandez peut-être : « Mais que signifie ce mot *Troménie ?* » Quelques-uns, mais à tort, se sont imaginé que ce nom vient du breton *Tro-Menez,* tour de la montagne; mais en réalité *Troménie* vient de Tro-Minihy et veut dire : tour de l'asile; c'est-à-dire que dans toute la région circonscrite autrefois par les courses de saint Ronan et maintenant par la marche des pèlerins, les accusés trouvaient naguère un refuge inviolable contre les recherches de la justice.

LES RELIQUES DE SAINT RONAN (A.-M. T.).

LE tombeau vénéré de saint Ronan est vide depuis longtemps; comme il est dit plus haut, à Locronan on conserve encore deux des côtes du saint patron et aussi sa cloche que l'on porte à la Troménie devant les reliques proprement dites. Elle ressemble tellement à celle de saint Pol-Aurélien que nous renvoyons ici à la description de la cloche donnée par le comte Withur à l'apôtre du Léon (p. 112).

Comment les reliques de saint Ronan ont-elles échappé aux invasions normandes? — je l'ignore; toujours est-il qu'après cette période nous les voyons vénérées à la cathédrale de Quimper. Elles y occupaient la place d'honneur sur une colonnette qui dominait le maître-autel; en 1219 l'évêque Rainaud fit faire pour les recevoir une châsse en vermeil, fermée de deux serrures et ornée des figures des douze apôtres.

Le 29 avril 1687, Fr. de Coëtlogon, de concert avec le Chapitre, fit descendre de la colonne la châsse qui était en mauvais état, et les reliques furent visitées par l'évêque, les chanoines et deux chirurgiens. Ceux-ci reconnurent : « l'omoplat du côté sinistre (gauche), le fémur d'une cuisse, un mandibule inférieur, un os occipital, le tibia ou agitoire d'un bras, un autre humérus, tibia ou agitoire, une des vertèbres du dos, un cubitus du bras, un morceau de radius ou cubitus, un autre cubitus ou faucille, l'apophize de l'omoplat, une des vrayes costes entière et une autre rompue, et un autre os rompu du tibia. » Dans la même châsse sur laquelle se prêtaient les serments solennels étaient les *Trois Gouttes de Sang* et leurs nappes (1). Le 15 décembre de cette même année 1687, la nouvelle châsse faite du métal de l'ancienne fut inaugurée et prit place toujours sur la même colonne.

En 1793, avec toute l'argenterie de la cathédrale elle fut confisquée et transportée à la *Monnaie,* ce gouffre sans fond où devaient tomber tant de merveilles artistiques et d'où ne devait sortir que la banqueroute. Les reliques furent recueillies par le menuisier Daniel Sergent, car cet homme si respectable et digne de foi l'a attesté lui-même dans un écrit que conserve religieusement sa famille : « J'ai eu le bonheur de sauver les reliques précieuses qui étaient à Saint-Corentin, la nappe des Trois Gouttes de Sang, les Reliques de saint Ronan, évêque, la tête de saint Magloire... » De ces reliques de saint Ronan il reste une parcelle; le trésor que Daniel Sergent avait sauvé au péril de sa vie n'a pas su intéresser ceux qui auraient pu si facilement les remettre en honneur. Certes, au sortir des mauvais jours de la Terreur on ne pouvait demander aux évêques et aux prêtres de donner des reliquaires précieux aux restes des saints; à peine pouvaient-ils avoir les vases sacrés indispensables pour les saints mystères; toujours est-il qu'ils

(1) Les *Trois Gouttes de Sang* vénérées à la cathédrale de Quimper ont coulé des pieds d'un crucifix sur les nappes et le corporal d'un autel, au moment où un dépositaire infidele prêtait un faux serment. Le Sang, les nappes et la tête du Crucifix miraculeux sont toujours vénérés dans la cathédrale.

auraient pu se soucier davantage de la conservation d'aussi précieux trésors; pour expliquer les négligences de cette époque on ne saurait trop répéter que les influences du jansénisme, subies par les meilleurs esprits, avaient diminué la vénération pour les saints et leurs reliques. Je crois pouvoir dire qu'à un certain moment, probablement en 1841, les reliques de saint Ronan abandonnées, ne pouvant plus être distinguées d'autres ossements recueillis en diverses parties de la cathédrale, furent mêlés à ceux-ci, ensevelis pêle-mêle dans un enfeu de la chapelle absidale consacrée à Notre-Dame de la Victoire où, avec leurs enveloppes de soie et quelques débris de cachets oblitérés, elles ont reparu un instant lors de la dernière restauration de cette même chapelle (1884).

GWERZ DE SAINT RONAN

DANS le *Barzaz-Breiz* ou chants populaires de la Bretagne, recueillis, traduits et annotés par le Vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut.

BUHEZ SANT RONAN

IES KERNE.

Ann otrou Ronan benniget
Enez Iverni a oa ganet,
Bro-zaoz, enn tu-all d'ar mor glaz,
Demeuz a bentiein vraz.

Eur wech ma oa enn he beden,
En doa gwelet eur sklerijen
Hag eunn el kaer gwisket e gwenn,
A gomzaz out-han evelhenn :

— Ronan, Ronan, kerz alese;
Gourc'hemennet eo gand Doue,
Evit savetei da ene,
Mont da chom e douar Kerne.

Ronan oud ann el a zentaz,
Ha da chom e Breiz e tenaz,
Kent e traon Leon, ha goude,
E Koat Nevet, e bro Kerne.

Daou pe dri bloa oa pe ouspenn,
M'oa eno ober pinijen,
Pa oa eur pardae toull he zor,
War he zaoulin, dirag ar mor;

Ken a lammaz eur bleiz er c'hoad,
Adreuz enn he veg eunn danvad;
Ha war he lerc'h eunn den, timad,
Hag a oele, gand kalonad;

Ha Ronan gant true out han,
A bedaz Doue evit-han :
— Otrou Doue, ha me ho ped;
Grit na vo ann danvad taget! —

VIE DE SAINT RONAN.

DIALECTE DE CORNOUAILLE.

Le bienheureux seigneur Ronan reçut le jour dans l'île d'Irlande, au pays des Saxons, au delà de la mer bleue, de chefs de famille puissants.

Un jour qu'il était en prières, il vit une clarté et un bel ange vêtu de blanc, qui lui parla ainsi :

— Ronan, Ronan, quitte ce lieu; Dieu t'ordonne, pour sauver ton âme, d'aller habiter dans la terre de Cornouaille. —

Ronan obéit à l'ange, et vint demeurer en Bretagne, non loin du rivage, d'abord dans une vallée de Léon, puis dans la Forêt Sacrée du pays de Cornouaille.

Il y avait deux ou trois ans ou davantage qu'il faisait en ces lieux pénitence, lorsque, étant un soir sur le seuil de sa porte, à deux genoux devant la mer,

Un loup bondit dans la forêt, avec un mouton en travers dans la gueule, et à sa poursuite, un homme haletant et pleurant de douleur.

Ronan eut pitié de cet homme et pria Dieu pour lui :

— Seigneur Dieu, je vous prie, faites que le mouton ne soit pas étranglé! —

Ne oa ked he beden laret,
Pa oa ann danvad digaset,
Heb droug e-bed, war dreuz, ann nour,
Dirag Ronan hag ann oac'h paour

Sa prière n'était pas finie, que le mouton avait été déposé, sans aucun mal, sur le seuil de la porte, aux pieds de Ronan et du pauvre propriétaire.

Ac'hano da zont ann den kez,
Deue d'he welet aliez;
Gant plijadur braz e teue
Evit klevet komzou Doue.

Depuis ce jour, le cher homme venait souvent le voir : il venait avec grand plaisir l'entendre parler de Dieu.

Hogen eur c'hreg a oa gant-han,
Hag hi gwall-bez, hanvet Keban,
Hag hi a zeuaz d'argarzi,
Ronan enn abeg d'he hini.

Mais il avait une épouse, une méchante femme, nommée Kéban, qui prit en haine Ronan, au sujet de son mari.

Eunn deiz a oa bet d'he gaouet
Ha trouz d'ean hi devoa gret :
— Chalmet hoc'h euz tud ma zi-me,
Ma goaz kouls ha ma bugale.

Un jour elle vint le trouver, et l'accabla d'injures :

— Vous avez ensorcelé les gens de ma maison, mon mari aussi bien que mes enfants :

Ne reont med ho tarempred holl,
Ha ma danvez a ia da goll.
Ma na zentet ouz-in muioc'h,
Kaer po chilpat, me rei gen-hoc'h! —

Ils ne font tous que vous rendre visite, et mon ménage en souffre. Si vous ne faites pas plus attention à mes paroles, vous aurez beau japper, je vous châtierai! —

Enn he fenn e lakaz neuze,
Da c'hoana den santel Doue.
Hag hi mont da gaout ar Roue,
Gradlon, enn-tu-all d'ar mene :

Alors elle forma le projet d'opprimer le saint homme de Dieu, et elle alla trouver le roi Gradlon, de l'autre côté de la montagne :

— Otrou Roue, ha me ho ped;
Ma flac'hik-me zo bet taget :
Ronan Koad Neved deuz her gret;
O vont da vleiz meuz hen gwelet —

— Seigneur roi, je viens vous demander justice : ma petite fille a été étranglée; c'est Ronan qui en a fait le coup, dans la Forêt Sacrée; je l'ai vu se changer en loup. —

Evel ma oa bet tamallet
Ronan da Gemper oa kaset,
Ha tolet ebarz eur c'hao don,
Aberz otrou roue Gradlon.

Sur cette accusation, Ronan fut conduit à la ville de Quimper, et jeté dans un cachot profond, par ordre du seigneur roi Gradlon.

Mez ac'hane pa oa tennet,
Dioc'h eur wezen e oe staget,
Ha daou gi gwez ha diboellet
War-n-ezhan timad oa losket.

On le tira de là, on l'attacha à un arbre, et on lâcha sur lui deux chiens sauvages affamés.

Hag hen heb man na kaout aon,
A reaz eur groaz war he galon;
Ken a dec'haz ar chas raktal
Evel dioc'h ann tan, oc'h harzal.

Sans s'émouvoir et sans avoir peur, il fit un signe de croix sur son cœur, et les chiens reculèrent tout d'un coup, en hurlant lamentablement, comme s'ils eussent mis le pied dans le feu.

Gradlon pa welaz kement se,
A lavaraz d'ann den Doue :
— Na petra vad a rinne-me d'hoc'h
P'e ma Doue enn tu gen-hoc'h?

Quand Gradlon vit cela, il dit à l'homme de Dieu :

— Que voulez-vous que je vous donne, puisque Dieu est avec vous?

— Netra vad me na c'houlennan,
Nemed true d'ar c'hreg Keban ;
He bugelik ne ket maro,
Gant-hi enn arc'h oe klozet beo. —

— Je ne vous demande rien que la grâce de la femme Kéban ; son petit enfant n'était pas mort, elle l'avait enfermé tout vivant dans un coffre. —

Ann arc'h a oa bet digaset,
Ar bugel enn hi oe kavet,
Hag hen war he goste maro ;
Ha sant Ronan he lakaz beo.

On apporta le coffre, et on y trouva l'enfant : il était couché sur le côté, et était mort : saint Ronan le ressuscita.

Ann otrou Gradlon hag he dud,
Souezet-braz gand ar burzud,
N'em strinkaz dirak sant Ronan,
O c'houlenn trugarez out-han.

Le seigneur Gradlon et ses gens, stupéfaits de ce miracle, se jetèrent aux genoux de saint Ronan pour lui demander pardon.

Hag hen e mez, d'ar c'hoad endro,
Da chom di beteg he varo ;
Eno oc'h ober pinijen
Eur men kaled dindan he benn ;

Et il revint à la forêt, et y resta jusqu'à sa mort, faisant pénitence, une pierre dure pour oreiller ;

Gant-han krogen eunn ounnar vriz,
Eur skoultrik gweet da c'houriz,
Ha da eva dour ar poull du,
Ha bara poazet el ludu.

Pour vêtement, la peau d'une génisse tachetée, une branche tordue pour ceinture, pour boisson, l'eau noire de la mare ; pour nourriture, du pain cuit sous la cendre.

Pa zeuaz he dremen divea,
Pa eaz kuit deuz ar bed-ma,
Daou ejen gwez kaen dioc'h ar-charr,
Tri eskob d'he gas d'ann douar.

Lorsque sa dernière heure fut venue, et qu'il eut quitté ce monde, deux buffles blancs sauvages furent attelés à une charrette, et trois évêques menèrent le deuil ;

Hag hi digouezet gand ar ster,
Ha kaout Keban diskabel-kaer,
Oc'h ober liziou d'ar gwener,
Daoust da wad Jezuz, hor Salver ;

Arrivés sur le bord d'un lavoir, ils trouvèrent Kéban, décoiffée, qui faisait la buée le vendredi, sans égard pour le sang de Jésus, notre Sauveur.

Hag hi sevel he golvaz prenn,
Ha darc'ha gant korn eunn ejenn,
Ken a zilammaz gwall-spontet,
He gorn gand ann toll diframmet.

Et elle de lever son battoir, et d'en frapper un des buffles à la corne, si bien que le buffle bondit épouvanté, et eut la corne arrachée du coup.

— Ke, map-gaign, ke d'az toull endro !
Ke da vreina gand chas maro !
Ne vei ket kavet brema mui
Oc'h ober goab ac'hanomp-ni. —

— Retourne, charogne, retourne à ton trou ! va pourrir avec les chiens morts ! on ne te verra plus, à cette heure, te moquer de nous. —

N'oa ked he genou peur-sarret,
Pa oa gand ann douar lonket
Etouez moged ha flammou-tan,
E lec'h ma c'helver *Bez-Keban*.

Elle avait encore la bouche ouverte, que la terre l'engloutit parmi des flammes et de la fumée, au lieu qu'on nomme *la tombe de Kéban* (1).

(1) *Keban* insulta les restes de saint Ronan et frappa le bœuf au village de *Guer-Nevez* qu'elle habitait, elle suivit le convoi, continuant d'outrager son ennemi mort; a *Plaç-ar c'horn* la corne cassee se detacha et tomba sur le sol; *Keban* continua sa course jusqu'à l'endroit qui prit son nom *Bez-Keban;* on y a érigé une croix que l'on ne salue point au passage.

Mont a eure ato ar c'harr,
O kas sant Ronan d'an douar;
Pa chomaz sonn ann daou ejen,
Heb kerzet mui na rog na dren.

Eno e oe laket ar sant,
Evel ma kreder oa he c'hoant;
E penn-ann-nec'h euz ar c'hoad glaz,
Eeunn-hag-eeunn dirag ar mor-braz.

Le convoi poursuivait sa marche, lorsque les deux buffles s'arrêtèrent tout court, sans vouloir avancer ni reculer.

C'est là qu'on enterra le saint — c'était sans doute sa volonté — là, dans le bois vert, au sommet de la montagne, face à face avec la grande mer.

ÉGLISE DE LOCRONAN ET TOMBEAU DE SAINT RONAN (J.-M. A.).

C'est là, sur le versant de la montagne dominant le bassin de Plonévez-Porzay et la baie de Douarnenez, que saint Ronan fit autrefois son ermitage, et après qu'il eût passé les dernières années de sa vie à Hillion, dans le pays de Saint-Brieuc, c'est là que son corps fut ramené d'une façon providentielle, pour être enseveli dans son oratoire qui a conservé depuis le nom de *Pénity* ou maison de pénitence.

Sans doute cet oratoire primitif a dû être promptement remplacé par un édifice plus vaste et plus digne; puis au XIe siècle le duc Alain Canihart, en reconnaissance d'une victoire remportée dans le voisinage et par l'intercession du saint pontife Ronan, reconstruisit son église et la dota de nouvelles possessions et de nouveaux privilèges.

Des constructions romanes d'Alain Canihart il ne reste rien. La grande et belle église que nous admirons maintenant est tout entière du style gothique flamboyant, et nous devons l'attribuer aux dernières années du XVe siècle et aux premières du XVIe, puisque les travaux ont été menés par Guillaume Le Goaraguer, qui s'occupait en même temps de la construction des voûtes dans la nef et le transept de la cathédrale de Quimper, de 1477 à 1514.

L'église de Locronan est comme une petite cathédrale, et certaines villes épiscopales seraient fières de posséder un édifice si noble et si beau. Voyez-la avec sa grosse tour carrée, autrefois surmontée d'une flèche et dominant de sa masse la vieille ville bien déchue de son ancienne richesse, mais toujours intéressante et pittoresque. Cette grosse tour est en arrière du grand porche d'entrée qui s'ouvre sur la place par une large arcade et donne accès dans l'église par une double porte à plein-cintre. Des simulacres de niches ou plutôt des arcatures tapissent les parois latérales.

En remontant un peu vers le haut de la place on se trouve en face d'un second porche ou du moins d'une porte monumentale et très ornementée qui forme l'entrée du *pénity* ou chapelle du tombeau de saint Ronan. Contournons cette chapelle et faisons le tour de toute l'église; remarquons d'abord le joli clocher élégant du pénity, les fenêtres à meneaux flamboyants, les contreforts surmontés de pinacles, les galeries qui longent le bas des toitures, le clocher central, la belle disposition de l'abside droite avec la maîtresse-vitre à six baies; puis sur le côté nord on pourra encore observer une ingénieuse petite fenêtre éclairant la sacristie haute, et un petit porche très original dont la porte centrale est accostée de deux fenêtres géminées.

En pénétrant à l'intérieur on trouve d'abord les deux grosses piles sur lesquelles porte le grand clocher; puis les trois travées de la nef divisées par des piliers ronds cantonnés de quatre colonnettes qui montent de fond sans chapiteaux pour aller former les nervures des archivoltes et des voûtes. A l'entrée du chœur sont deux grosses piles cylindriques dont l'une renferme un escalier à vis desservant les combles et les galeries extérieures; puis viennent trois autres travées composant le chœur. L'édifice entier a 36 mètres de longueur intérieure, sur 16 mètres de largeur.

Les deux premières travées du bas-côté sud s'ouvrent sur la chapelle du pénity, longue de

16 mètres et large de 5m 70. C'est dans cette chapelle que se trouve le tombeau de saint Ronan, et au-dessus de ce tombeau est un monument qui fut érigé soit par la duchesse Anne, vers 1505, soit vingt ans plus tard par sa fille Renée de France, qui devint duchesse d'Este et de Ferrare. Ce monument en pierre de Kersanton consiste en une table sur laquelle est couchée la statue du saint représenté en habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse dans la main gauche, foulant aux pieds un animal monstrueux. La table est élevée de un mètre au-dessus du sol et supportée par six pilastres auxquels sont adossés des anges tenant des livres et des écussons.

Une des fenêtres de cette chapelle du pénity a conservé sa vieille verrière qui comprend les sujets suivants : 1° Notre-Seigneur en croix, accompagné de la Sainte Vierge et de saint Jean ; 2° sainte Catherine, vierge et martyre ; 3° saint Paul, apôtre.

La maîtresse-vitre contient dix-huit scènes de la passion.

Comme statues remarquables dans l'église, il faut signaler celles de saint Ronan et de saint Corentin, des deux côtés du maître-autel, celle de saint Roch qui porte la date de 1509 et une grande statue en pierre de saint Michel tenant une balance pour peser les âmes. Il faut indiquer en outre l'autel du rosaire avec ses colonnes torses et la chaire à prêcher représentant en huit ou dix bas reliefs différents épisodes de la vie de saint Ronan. De plus, la cloche du Saint vénérée comme relique et composée de deux feuilles de laiton fixées l'une à l'autre par des rivets, de manière à former comme un cylindre aplati dont le plus grand diamètre est de 0m 15 et la hauteur 0m 20. Cette cloche vénérable est portée en procession à la grande et à la petite *Troménie*, selon les prescriptions d'un rituel très ancien que l'on suit rigoureusement depuis plusieurs siècles.

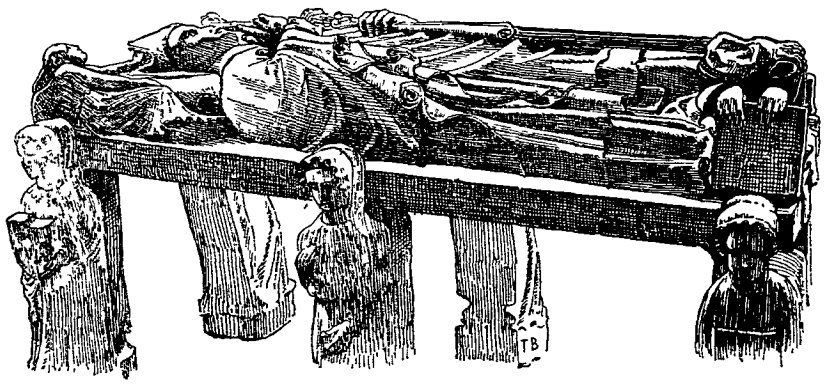

LE TOMBEAU DE SAINT RONAN.

LA VIE DE SAINT GURVAL,

Confesseur, Evesque d'Aleth, à present dit Saint-Malo, le 6. de Juin.

SAINT GURVAL, successeur de saint Malo à l'Evesché d'Aleth, nasquit en la grande Bretagne & fut Condisciple dudit saint Malo en l'Ecolle de l'Abbé saint Brandan (1), sous la maistrise & disciple duquel il fit un grand avancement, non moins en l'etude de la vertu que des bonnes lettres. Tout petit qu'il estoit, il sembla presager qu'il seroit un jour grand Predicateur de la parole de Dieu, car, à certaine heure du jour, il assembloit ses Condisciples en la Classe &, montant en Chaire, les preschoit, avec tant de ferveur, zele & capacité, qu'encore que cette action semblast puerile, Dieu opera par son moyen, & plusieurs de ses Condisciples furent, par ses exhortations, invitez à quitter le monde & se resoudre à vivre dans quelque Monastere. C'estoit chose merveilleuse de voir les rigueurs & aspretez dont il mattoit son corps en cet âge tendre & delicat ; car, encore qu'il fust pensionnaire seculier dans le Monastere, il assistoit aux veilles nocturnes, à l'Oraison & autres exercices Claustraux & observoit ponctuellement les jeusnes de l'Ordre, encore que le R. P. Abbé, à cause de son bas âge, l'en reprit aucune fois.

II. Ses Pere & Mere estans morts, ses autres parens le retirerent de ce Monastere, &, le 15. an de son âge, lui délaisserent le maniement de son bien, lequel il vendit, distribua une grosse somme d'argent aux pauvres & apporta le reste au Monastere de saint Brandan, où il postula l'habit & le receut, au grand contentement du saint Abbé & de ses Religieux, nommément de saint Malo ; lequel, peu de temps aprés, par permission de son Abbé, se retira en solitude. Gurval, ayant parcouru le temps de sa Probation, fit profession, &, par Obedience de ses Superieurs, prit les Ordres successivement & chanta Messe ; & vivoit en son Monastere avec un si rare exemple de sainteté, que saint Brandan estant démis du gouvernement de son Monastere, tous unanimément éleurent saint Gurval pour Abbé ; &, sans avoir égard à ses excuses, le firent benir par l'Evesque Diocesain, au grand contentement de saint Brandan, qui remercia affectueusement Nostre Seigneur du choix qu'avoient fait ses Religieux d'un si digne Pasteur.

III. En cette Prélature, il fist paroistre les Graces que Dieu avoit versé dans son ame, il estoit doüé d'une singuliere prudence pour gouverner ses Religieux ; chery des bons, redouté des méchans, aymé d'un châcun ; mais encore plus de Dieu, lequel, ne voulant permettre que le flambeau allumé demeurast si long-temps caché sous le muids, le voulut élever sur le chandelier pour illuminer son Eglise. Car saint Malo, estant allé à Xaintes devers son amy saint Leonce, Evesque de ladite Ville, y tomba en une forte maladie, de laquelle il mourut peu aprés, &, voyant qu'il tiroit à sa fin, il commença à songer qui il pourroit proposer à son Chapitre qui pût occuper ce Siege, au contentement de son troupeau. Sur cette pensée, Dieu luy revela qu'il leur proposast saint Gurval, Abbé du Monastere de saint Brandan en l'Isle de Bretagne. Saint Malo en fut bien aise, &, ayant communiqué sa revelation à saint Leonce, écrivit à ses Chanoines & aux Habitans de la Cité d'Aleth, les exhortant d'élire pour son successeur l'Abbé Gurval, duquel il connoissoit la sainteté & la prudence, les asseurant que Dieu luy avoit revelé que telle estoit sa volonté.

(1) En Basse-Bretagne ce saint est plus connu sous son autre nom de saint *Brévalaire ;* dans les litanies de saint Vougay, il est invoqué sous le nom de *saint Brangualadre.* — A.-M. T.

IV. Ces Lettres furent suivies bien-tost des nouvelles de la mort de saint Malo, duquel les obseques ayans esté celebrées en sa Cathedrale, on proceda à l'élection d'un nouveau Pasteur, qui fut nostre saint Gurval, lequel fut unanimément éleu & déclaré Evesque d'Aleth & où, par mesme, furent deputez deux d'entr'eux, lesquels monterent sur mer au Havre d'Aleth (c'est à present le Port de *Solidor*, prés Saint Malo), passerent en la grande Bretagne & allerent trouver le Saint en son Monastere, auquel ils firent sçavoir le sujet de leur venuë, le supliant de donner ordre au plûtost à son voyage. L'humble serviteur de Jesus-Christ fut bien étonné de cette nouvelle & tascha, de tout son pouvoir, à rejetter loin de soy cette dignité, de laquelle il se reputoit du tout indigne ; mais les Deputez le presserent tant, sur tout la lettre de saint Malo, qu'ils luy firent voir, qu'enfin il se rendit ; &, ayant fait élire un autre Abbé en sa place & donné bon ordre aux affaires de son Monastere, prit quelques-uns de ses Religieux & monta en Mer avec eux & les Députez, &, par un bon vent de Nord-ouëst, vint descendre au mesme port & Havre d'Aleth.

V. Le Clergé & peuple de la Cité, ayans eu avis de son arrivée, sortirent hors la ville, luy vinrent au devant & l'amenerent dans son Eglise, où, quelques jours aprés, il fut solemnellement sacré, du consentement de saint Magloire, deuxiéme Archevesque de Dol, Metropolitain de Bretagne, & des autres cinq Evesques ses Suffragans. Il visitoit souvent son Diocese ; y établit l'Ordre & Police Ecclesiastiques, retranchant les abus qui s'y estoient glissez pendant l'absence de saint Malo ; édifia plusieurs Eglises, Oratoires & Chappelles, faisant le devoir d'un bon & vigilant Pasteur l'espace de seize mois ; lesquels expirez, il se démit de son Evesché, en presence du Clergé et du peuple, & le resigna à l'Archidiacre *Coalphint* ou *Colaphin*, &, ayant pris congé de ses Chanoines & Citoyens, prit quelque nombre de vertueux Prestres, lesquels, quittans leurs benefices & patrimoines pour l'Amour de Jesus-Christ, le suivirent jusques à un Monastere que saint Malo avoit basty en un endroit de son Diocese, nommé *Arguern* (1) (c'est le Bourg qu'a present on apelle par corruption *Guer*), où il estoit si souvent visité du Peuple, que, ne pouvant suporter l'affluence du monde qui interrompoit ses saints Exercices, il se retira en une Forest voisine, où il trouva une caverne, en laquelle il se logea avec trois de ses Prestres, y vescut quelques années en une admirable Sainteté, jusqu'à ce que Dieu le voulut recompenser & permit qu'il tombast malade ; &, lors, il se fit porter au Monastere de *Guern*, où ayant reçu ses Sacremens, consolé & donné sa Benediction à ses Chers Confreres, il rendit l'esprit, le 6. de Juin, environ l'an 623. Le Clergé & le Peuple d'Aleth voulurent avoir son Corps pour porter & enterrer en sa Cathedrale ; mais les Religieux de son Monastere l'obtinrent & l'inhumerent dessous le grand Autel de leur Eglise, où Dieu, par ses merites, a operé une infinité de Miracles.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Proprium Sanctorum *du Diocese de Saint Malo et d'un vieil Legendaire MSS. contenant la Vie de Saint Malo ; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *és Evesques de Saint Malo ; Jean Chenu, en son Histoire Chronol. des Evesques de France, en ceux de Saint Malo ; d'Argentré et Du Pas, és Evesques de S. Malo.*

ANNOTATIONS.

SAINT GURVAL ET SAINT GUDWAL OU GOUAL (A.-M. T.).

Sous ces deux noms faut-il voir un seul ou bien deux personnages ? M. de la Borderie répondra pour nous à cette question : « J'ai peine à admettre cette identité : 1° parce qu'il me semble difficile, phonétiquement, de réduire le nom de *Gurval* à *Gudwal* ou à *Goual ;*

(1) In agro Guernio.

2° parce que la légende, tout en disant que Goual fut évêque peu de temps, ne fait aucune allusion ni à Aleth, ni à Guer, ce qui pour Aleth surtout serait bien étonnant s'il y avait exercé les fonctions épiscopales. » Sur saint Gurval notre historien dit : « Une tradition qui paraît ancienne et dont l'existence est constatée par les bréviaires bretons imprimés au XVIe siècle, donne à saint Malo pour successeur comme évêque-abbé saint Gurval, qui après avoir siégé pendant un an et quelques mois aurait passé à son archidiacre Coalfinit le fardeau de l'épiscopat, se serait enfui avec quelques prêtres dans une solitude de la forêt de Brécilien, là où s'élève aujourd'hui la petite ville de Guer, et y aurait fondé un petit *lann,* pour mener dans une caverne une vie solitaire. Cette tradition n'a rien d'invraisemblable. Ce qui est inadmissible, ce sont les leçons de la fête de saint Gurval fabriquées au XVIIe siècle pour le bréviaire de Saint-Malo, d'après lesquelles on serait allé, à la mort de Malo et sur sa désignation, chercher en Grande-Bretagne ce successeur qui, pour comble d'invraisemblance, aurait été (bien jadis !) son condisciple sous saint Brandan. »

C'est probablement d'après ce bréviaire qu'Albert Le Grand a reproduit le récit qu'on a lu.

Parlant ensuite de saint Gudwal ou Goual, lui aussi évêque démissionnaire, M. de la Borderie établit, d'après une étude de M. Ch. de Keranflec'h archéologue fort érudit, que ce bienheureux né probablement en Armorique s'établit d'abord avec quelques moines ou prêtres sur la rivière d'Etel, dans une île qui de son nom s'appelle aujourd'hui Locoal et jusqu'à lui s'appelait *Plecit,* puis quand sa communauté fut devenue très importante, il prit sept de ses disciples et se fixa avec eux à quatre lieues plus au nord, dans la lande de Lanvaux, sur la lisière de la forêt actuelle de Camors. C'est là qu'après avoir vu se ranger autour de lui près de deux cents religieux, il mourut dans une grotte qui lui servait de cellule. Sa mère et ses sœurs réclamèrent son corps, mais il fut rapporté à son premier monastère, appelé depuis Locoal-des-Bois ou Locoal-Camors, ou le Vieux-Locoal. Un hagiographe flamand du XIIIe siècle a confondu dans la vie de ce saint la Grande et la Petite-Bretagne, la Cornouaille insulaire et la Cornouaille continentale ; M. de la Borderie établit que saint Gudwal appartient à l'Armorique et il termine en disant : « Notre Bretagne ne manque certes pas de saints ; elle n'en aura jamais trop, jamais assez : c'est pourquoi nous tenons à faire rentrer celui-ci dans le paradis brito-armoricain. »

M de Keranflec'h et M. Le Mené chanoine, historiographe du diocèse de Vannes, identifient saint Gurval et saint Goal.

En 1872 M. Rosensweig, archéologue bien connu, a étudié les restes de l'ermitage de saint Gurval près de Guer, dans un village qui s'appelle encore la Grande-Abbaye. On y trouve un édifice dont les ouvertures en plein cintre révèlent l'âge respectable ; au-dessus se voit la chambre dite de saint Gurval, munie, au levant, d'une fenêtre également en plein cintre, formée de pierres plates grossièrement taillées ; à côté s'ouvre une cheminée, dans le fond de laquelle s'étalent horizontalement trois assises de construction en feuilles de fougère ou arêtes de poisson, faites de briques peu épaisses et séparées entre elles par des cordons de briques semblables. Cela indique l'art romain en décadence ou le roman primitif.

M. Le Mené, à qui j'emprunte ces détails, ajoute que « les reliques de Gudual (comme il l'appelle) enlevées de Locoal, y revinrent après de longues pérégrinations et s'y trouvent encore en grande partie. Voici leurs principales étapes : au moment des invasions normandes, les moines de Locoal emportèrent les restes de leur saint fondateur (et ils furent en cela bien inspirés, car leur abbaye allait être détruite). Remontant la Loire, ils s'arrêtèrent d'abord à Pithiviers, où ils laissèrent un de ses os (le saint continue d'être honoré en ce pays sous le nom de saint Gau) ; ils passèrent à Yèvre le Châtel, en Gâtinois, où se vénéra longtemps son cercueil, et allèrent jusqu'à Montreuil-sur-Mer. C'est de là que, vers 959, le corps de saint Gudwal fut transféré à Gand en Belgique, sur la demande d'Arnoul-le-Grand, comte de Flandre, et déposé dans l'église de l'abbaye bénédictine de Blandin. » C'est sans doute de ce monastère que sont revenues toutes les reliques du saint possédées dans la suite par notre pays. L'église de Locoal avait gardé son tombeau, et

en 1666 on le couvrit d'un monument en pierre portant en relief la statue du saint. Les reliques ont pu être soustraites aux profanations des terroristes et sont toujours vénérées.

LA VIE DE SAINT MERIADEC,

Confesseur, Evesque de Vennes, le septième de Juin.

SAINT MERIADEC, natif de la Bretagne Armorique, de la race Royale de Conan Meriadec, premier Roy Catholique dudit pays, nasquit environ l'an de grace 758 (1). Ses parens le voulans avancer, le firent, de bonne heure, étudier & instruire és bonnes lettres & sciences; &, aussi-tost qu'il fut sorty des écolles, l'envoyerent à la Cour du Roy de Bretagne. Meriadec, pour ne contrister ses parens, entra en icelle, & y demeura cinq ans entiers, vivant parmy les autres Courtisans sans se soüiller des vices ordinaires de la Cour, comme la Salamandre dans le feu sans se brûler. Il estoit devot envers Dieu, lequel il servoit fidellement; entendoit tous les jours la Messe; recitoit ses prieres à genoux; portoit un grand respect aux Eglises & Ecclesiastiques; frequentoit les Sacremens & Prédications, &, rendant à Cesar ce qui appartenoit à Cesar, estoit si courtois & affable, qu'il estoit aimé & chery de tous & mesme des plus débauchez & vicieux, qui faisoient estat de sa vertu.

II. Ayant passé cinq ans à la Cour du Roy, il prit congé de Sa Majesté, laquelle regretta extremément la perte qu'elle faisoit d'un tel Homme & le recompensa liberalement du service qu'il luy avoit rendu. Estant de retour chez son pere, on parla de le marier avantageusement; mais le saint jeune homme n'y voulut consentir, déclarant à ses parens qu'il seroit d'Eglise, les priant affectueusement de ne plus luy parler de Mariage. Cette resolution de Meriadec fut de dure digestion à son pere, lequel tâcha, par toute sorte de voyes, de l'en dissuader; mais, voyant qu'il n'y gagnoit rien, il le fit vêtir de long, &, en peu de temps, luy obtint tant de Benefices, que c'estoit le plus riche Ecclesiastique de Bretagne. Il receut tous les Ordres par les mains de l'Evesque de Vennes, saint Hincweten, jusqu'à la Prestrise inclusivement. Ayant chanté Messe, il jugea que cette dignité requeroit de luy un genre de vie tout autre que celuy qu'il avoit mené par le passé; &, dés lors, se resolut de se retirer en quelque lieu solitaire, pour y vivre le reste de ses jours, au service de Dieu.

III. Ses parens, ayans eu avis de son intention, tâcherent à l'en divertir & y employerent le credit & sollicitation du Seigneur de Rohan, son premier parent, & mesme celuy du Roy & des principaux de sa Cour; mais l'Amour de Dieu l'avoit tellement prévenu, qu'il fut insensible à toutes leurs persuasions. Il se demit de tous ses Benefices entre les mains de l'Evesque de Vennes, son Prélat, & vendit son patrimoine dont il distribua l'argent aux pauvres; puis, ayant receu la Benediction de l'Evesque & pris congé de ses parens, il se retira en un lieu fort écarté & solitaire, au vicomté de

(1) M. Le Mené établit fort bien, d'apres le *Propre* de Vannes de 1757 que saint Mériadec naquit vers le commencement du VIIe siecle. Bien plus encore qu'Albert Le Grand, dom Lobineau s'est trompé sur son époque, puisqu'il le fait mourir en 1302.

On dit assez généralement dans le diocèse de Vannes que la premiere chapelle de Sainte-Anne au champ du Bocenno serait due à saint Meriadec ou du moins remonterait a son épiscopat, ainsi que la statue miraculeuse de la sainte, découverte par Yves Nicolazic. — A.-M. T.

Rohan, non loin de la Ville de *Pontivy,* où, à present, y a une devote Chapelle de son nom. En ce lieu, il fit bastir une petite Chapelle, &, tout auprés, une Cellule, en laquelle il s'enferma avec un simple Clerc, qui luy répondoit la Messe & luy administroit ses necessitez. Il estoit simplement vêtu; vivoit fort sobrement; passoit son temps à prier, lire la sainte Ecriture, ou donner conseil à ceux qui le venoient consulter des affaires de leur salut. Entre ses austeritez & macerations, il avoit de coustume de fléchir les genoux mille fois le jour & autant de nuit pour adorer Dieu. Sa sainteté estoit si connuë par toute la Bretagne, que, de toutes parts, le peuple se rendoit en son Hermitage pour participer aux graces & faveurs que Dieu luy départoit par ses merites.

IV. Le Vicomte de Rohan, son proche parent, l'etant allé une fois voir, saint Meriadec se plaignit à luy du dommage que les Paroisses circonvoisines recevoient journellement de certains volleurs, qui, sortans de quelques cavernes de la prochaine forest, se ruëoient à l'improviste sur le plat pays & commettoient de grands excez & brigandages sur le pauvre peuple, qui en estoit extrémement grevé, l'exhortant à donner ordre de faire Justice de ces volleurs & en nettoyer le pays. Le Vicomte luy repondit qu'il l'eût bien desiré, mais qu'il ne le pouvoit aisément faire. Alors le Bien-heureux saint Meriadec luy repartit : « Mon cousin, octroyez-moi trois Foires franches pour la Paroisse de » *Noyal;* l'une devant les Nones de Juillet (qui est le sixiéme du mois); l'autre le » sixiéme des Ides de Septembre (c'est le huitiéme du mois); la troisiéme le premier » jour d'Octobre, & je les extermineray en telle sorte, que jamais plus le pays n'en sera » incommodé. » Le Vicomte luy accorda sa demande, &, en peu de jours, le Saint accomplit sa promesse, &, par ses prieres, délivra le pays des raffles de ces brigands; ce que voyant ledit Seigneur de Rohan, il rendit graces à Dieu & à saint Meriadec & octroya les trois susdites Foires, qu'il fit confirmer par le Roy & publier par toute la Bretagne.

V. Ce pendant que S. Meriadec ravissoit toute la Bretagne en admiration de sa Sainteté, saint Hincweten, Evesque de Vennes, vint à mourir; duquel les obseques faites, le Clergé & Peuple s'assemblerent pour faire élection d'un Pasteur digne de posseder ce Siege & convinrent unanimément en nostre saint Meriadec, lequel fut éleu & declaré Evesque de Vennes, & députerent quatre Chanoines pour l'aller trouver & luy faire sçavoir l'élection qu'ils avoient faite de luy, les chargeans expressément, que, sans avoir egard à ses excuses, ils l'amenassent en ville. Ils le furent trouver en son Hermitage & luy firent sçavoir leur commission, dont il fut bien étonné, se voyant obligé de quitter sa chere solitude & s'en retourner de rechef, converser parmy les hommes, & ne vouloit condescendre à leur requeste, rejettant loin de soy la pesanteur d'un si lourd fardeau, trop disproportionné à ses foibles épaules. Les Commissaires, voyans que leurs prieres & persuasions ne servoient de rien, l'enleverent de force & l'emmenerent à Vennes, où tout le peuple le receut avec une joye extréme & ne bougea d'auprés de luy, de peur qu'il n'échapast, jusqu'au lendemain que tous les Evesques de Bretagne s'estans assemblez en l'Eglise Cathedrale de Vennes, il fut declaré Evesque de ladite Ville, &, peu aprés, fut Sacré en l'Eglise de saint Samson à Dol, par l'Archevesque dudit lieu, Metropolitain de Bretagne, & vescut quelques années en cette Prélature, s'aquitant du devoir d'un bon Pasteur à l'endroit de ses Oüailles. Il estoit fort compassif & misericordieux, envers les pauvres affligez, rude & austere envers soy-mesme, doux & benin envers son prochain. Enfin, ayant gouverné son Eglise en grande Sainteté, il passa de ce sejour mortel à la gloire immortelle. Son saint Corps fut inhumé en sa Cathedrale, où Dieu a fait plusieurs Miracles par son intercession, comme aussi au lieu de son Hermitage. Il y a plusieurs Eglises en Bretagne dediées à saint Meriadec; entre les autres, la Chapelle du Chasteau de *Pontivy;* &, en la paroisse de *Plou'gaznou,* Diocese

de *Treguer*, y avoit anciennement une Chapelle de saint Meriadec, au lieu où à present, est la Chapelle de *saint Jean* dite du *Doigt*, & s'apelle le vallon où est située ladite Chapelle *Traoun-Meriadec*, c'est à dire, *le val de Meriadec*.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Propre des Saints de Vennes et d'un vieil Legendaire manuscrit gardé en l'Eglise de S. Jean Traoun-Meriadec, (dite du Doigt) en la Paroisse de Plou'gaznou, Diocese de Treguer; Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *és Evesques de Vennes; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Evesques de France, en ceux de Vennes; et le R. P. Du Pas, en son rôlle des Evesques de Vennes, à la fin de l'Histoire Geneal. des Illustres Maisons de Bretagne.*

ANNOTATIONS.

MONUMENTS DE SAINT MÉRIADEC (J.-M. A.).

Église de Stival.

Au § III de la vie de saint Mériadec il est dit qu'il se retira « en un lieu fort écarté et solitaire, au vicomté de Rohan, non loin de la ville de Pontivy. » C'est en effet à trois kilomètres à l'ouest de Pontivy qu'il fit son ermitage, au lieu où se trouve maintenant l'église paroissiale de Stival, sur le bord de la route de Séglien et de Cléguérec. L'église actuelle, bâtie en son honneur, est de style flamboyant et doit dater de la première moitié du XVIe siècle; elle se compose d'une nef, d'un transept et d'un chœur. A la base du clocher est percée une porte assez richement encadrée de guirlandes de feuillages; la tour carrée, en pierres de taille, est couronnée pour le moment d'une flèche en ardoises. Dans l'église on peut remarquer les deux autels du transept surmontés de retables à colonnes torses entourées de branches de vignes, et le maître-autel au-dessus duquel s'élève un baldaquin porté sur quatre colonnes corinthiennes.

Dans la nef sont quelques restes de vitraux; dans la fenêtre sud du chœur, un arbre de Jessé, et dans le transept midi, une représentation de la Passion en douze tableaux, au bas desquels on lit cette inscription : *En. lan. 1552. fut. faict. cette. vitre. et. fut. l'ouvrier. Jehan. le Flamant.*

Presque au pied de la tour, du côté sud, est une pierre ou *lec'h* d'une hauteur de 1m 75, que l'on désigne sous le nom de *prie-Dieu* de saint Mériadec.

Fontaine. — A une centaine de mètres au sud du bourg, à droite de la route conduisant à Pontivy, se voit la fontaine du saint, protégée par une niche à ornements flamboyants, avec écusson portant les neuf mâcles de Rohan.

Cloche de saint Mériadec.

Dans la sacristie de l'église on conserve précieusement une cloche ancienne, qu'on dénomme dans le pays : *cloche ou bonnet de saint Mériadec.* Elle a la même forme et les mêmes dimensions que celle de Saint-Pol-de-Léon, c'est-à dire qu'elle figure un tronc de pyramide quadrangulaire à côtés inégaux, les grands bords inférieurs mesurant 0m 18, les petits côtés 0m 13; la hauteur jusqu'au cerveau 0m 20, et 0m 24 en comptant l'anse ou poignée qui est de la même coulée que l'ensemble. C'est encore la même forme que la cloche de saint Goulven qui est conservée à l'église de Goulien près de Pont-Croix, mais celle-ci ne mesure que 0m 12 de largeur sur 0m 145 de haut. La plus grande vénération s'attache à cette cloche de saint Mériadec; elle est gardée dans une petite armoire spéciale et enveloppée d'une sorte de robe ou pavillon en soie blanche. On lui attribue les mêmes vertus miraculeuses qu'à celles de saint Pol et de saint Goulven, pour

guérir les douleurs de tête et d'oreilles; comme elles, on l'impose aussi sur la tête et on la fait sonner; et c'est par milliers que les pèlerins viennent chaque année lui demander guérison et soulagement (Conf. Notice de M. l'abbé Euzenot, *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* année 1883, page 271 et seq.).

NOYAL-PONTIVY.

Saint Mériadec est également honoré dans la belle église de Noyal-Pontivy. Cette église est particulièrement remarquable par son grand clocher qui domine au loin le pays, et par sa vaste fenêtre absidale dont la rose a absolument le même tracé que celle de l'église Saint-Jacques, au bourg de Saint-Léon, en Merléac, diocèse de Saint-Brieuc. Dans le cimetière de Noyal se trouve un vieux sarcophage en granit que les gens du pays désignent sous le nom de tombeau de saint Mériadec, mais cette désignation est erronée, car saint Mériadec est mort à Vannes et y a été inhumé (Conf. Notice de M. l'abbé Euzenot, *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* 1881, p. 193).

SAINT-JEAN-DU-DOIGT.

Avant le transfert miraculeux du doigt de saint Jean-Baptiste et la construction de la magnifique église connue maintenant sous le nom de Saint-Jean-du-Doigt, il y avait à cette place une chapelle de saint Mériadec qui donnait son nom à ce joli vallon situé à un kilomètre du bourg de Plougasnou et s'appelait : *Traon-Mériadec.* Dans l'église de Saint-Jean on vénère encore une statue de saint Mériadec représenté en chape, mitre et crosse, et l'on conserve une portion de son crâne renfermée dans un reliquaire d'argent représentant un buste et une tête. Cette tête est coiffée d'une calotte qui s'ouvre à charnière et est garnie d'un cristal permettant de voir la relique vénérée. Le buste est revêtu d'une chape à orfrois brodés et à riche fermail, le tout repose sur un socle octogonal porté sur quatre petits lions. — Une fontaine voisine du bourg porte le nom de fontaine de saint Mériadec; elle est un peu ruinée, mais toujours en vénération.

LA VIE DE SAINT VOUGA, OU VIO,

Evesque et Confesseur, le quinziéme Juin.

Du temps que la grande Bretagne envoya en la Bretagne Armorique un essein de ses Saints Personnages, aucuns desquels remplirent les Sieges des Eveschez, autres peuplerent tout le Païs de saints Religieux, environ l'an de salut 518, sous le Pontificat du Pape saint Hormisda & l'Empire de Justin I. du nom, regnant en nostre Bretagne le Roy Hoël II. pour la haute, et en la basse Jugduval, alors refugié en France vers Childebert, vivoit en Hybernie un saint Personnage, nommé *Vouga,* lequel, pour sa probité & bonne vie, fut premierement fait Chanoine en l'Eglise d'Armacan (1), & enfin Canoniquement éleu Archevesque dudit lieu & Primat d'Hybernie. Mais, comme il avoit esté éleu à cette dignité contre son gré, il ne cessoit de suplier nostre Seigneur de le délivrer de ce pesant fardeau, afin que, retiré en quelque Monastere ou desert, il pût vaquer plus paisiblement à son service. Dieu

(1) D'Armagh, l'église même de saint Patrice et pour cela élevée à la dignité d'église primatiale d'Irlande.

exauça ses Oraisons & luy revela qu'il eust à se mettre sur Mer & passer l'Ocean, luy promettant de le guider en un lieu où il feroit beaucoup de fruit, & enfin trouveroit le repos & la solitude qu'il cherchoit. Ayant remercié Dieu de cette revelation, il sortit, une nuit, de son Palais Archiepiscopal & se rendit sur le bord de la Mer, où, ne trouvant aucun vaisseau ny passage, il fit un grand Miracle; car, s'aprochant d'un grand Rocher qui estoit sur le bord de la Mer, il monta dessus; puis, au Nom de celuy qui avoit dit que « *Celuy qui auroit la Foy comme un grain de Moustarde, commanderoit aux montagnes de se transporter de lieu en autre & aux arbres de se déraciner de terre & se transplanter en la Mer* (1), » luy commanda de quitter ce rivage & luy servir de Navire à passer où il plairoit à Dieu. Chose étrange! qu'à ce commandement ce rocher se départit de son lieu, coula en la Mer &, cinglant legerément à l'Ocean, le rendit, en moins de vingt-quatre heures, au rivage de la Bretagne Armorique, dans le Havre de *Pen-Markh*, en Cornoüaille (2).

II. Ceux qui se pourmenoient sur le Port & les Mariniers des Navires qui estoient à l'ancre en la rade devant la Ville, voyans voguer, de loin, cette grosse masse, croyoient que ce fust quelque grand Navire, qui, ayant perdu ses mats par quelque tempeste, poussé des marées, arrivast à la coste; mais, lorsqu'il entra dans le Havre, ils furent bien étonnez de voir que c'estoit un grand rocher, lequel servoit de Navire à un homme qui estoit monté sur sa croupe. Le bruit de cette merveille ayant esté épandu par tous les Villages circonvoisins, une grande multitude de Peuple s'amassa à *Pen-Markh*, pour voir ce saint Homme, lequel descendit de son rocher & sauta à terre, & incontinent ce Rocher se retira en mer &, à la veuë de tout le Peuple, reprit la route d'Hybernie d'où il estoit venu, à la reserve d'une piece qui est encore dans le Cimetiere de la Chapelle dediée à ce Saint en la Paroisse de *Treguenec*, à une lieuë de *Pen-Markh*, en laquelle piece de Rocher on voit l'empreinte de la Teste du Saint; ce qui fait que les Pelerins qui visitent cette devote Chapelle, pour estre gueris de la fiévre, reposent leurs testes sur cette piece & emportent de l'eau où l'on a trempé la Relique du Saint, laquelle ils boivent ou apliquent sur le front des fébricitans; est reconnuë souveraine pour une infinité d'experiences. Les Habitans & le Peuple de *Pen-Markh*, ayans veu ce grand Miracle, remercierent Dieu de leur avoir adressé ce saint Personnage, le recueillirent humainement & le logerent en leur Ville, où il Prescha souvent & fit de grandes merveilles, rendant la santé aux malades & gagnant beaucoup d'Ames à Jesus-Christ. Il bastit un petit Hermitage à demie lieuë hors la Ville, où il se retira pour servir Dieu plus librement; mais l'affluence du Peuple qui le venoit trouver en ce lieu estoit si grande, qu'il se resolut de le quitter.

III. Une fois le Saint estant sorti de son Hermitage, trouva une femme insolente, laquelle, poussée du malin esprit, commença à luy chanter plusieurs injures, & se moquer de luy; saint Vouga la reprit doucement, mais voyant qu'il n'y gagnoit rien, il la laissa & passa son chemin sans dire mot. Incontinent la miserable sentit la juste punition de son crime; car elle fut saisie de trenchées & convulsions si violentes, qu'ayant vuidé tout ses boyaux & intestins, elle tomba morte sur la place. Saint Vouga, ayant veu cette punition, fit porter le corps à l'Eglise, & oubliant les injures qu'il avoit receuës de cette femme, mist les genoux en terre, &, les joues baignées de larmes, supliant nostre Seigneur de permettre que l'Ame de cette miserable retournast en son corps, afin que, faisant penitence de son offense, elle ne perdit la vie de l'Ame avec celle du corps. Si-tost qu'il eut achevé sa priere, elle ressuscita, & se jetta à ses pieds, luy

(1) Math. ch. 17, v. 19; Luc, c. 17, v. 6. — A.

(2) Il y est honoré sous le nom de saint *Yonna* et il est patron de l'église de Tréoultré-Penmarc'h.

demanda pardon, & s'en retourna en sa maison, loüant Dieu qui se monstroit admirable en son serviteur saint Vouga.

IV. Le bruit de ce grand Miracle éclata incontinent par toute la Cornoüaille, de sorte que de toutes parts le monde accouroit à l'Hermitage du Saint, lequel, craignant que la frequentation des hommes ne le divertist de ses exercices ordinaires, se resolut d'executer ce que dés long-temps il avoit pour-pensé, & quitter ce lieu ; ce qu'il fit, &, passant le Golfe de Brest à *Lan-veok,* se rendit à Brest, où il ne se voulut pas arrester, mais passa par la ville de *Lesneven,* & s'en alla jetter en une épaisse Forest, où ayant édifié un petit Oratoire & une chambrette auprés, il s'associa quelques vertueux Personnages, avec lesquels il vescut en grande Sainteté, jusqu'à ce que Dieu, le voulant recompenser de ses travaux, l'apella à soy le quinziéme Juin, environ l'an de salut 585. Ses Religieux l'ensevelirent sous le grand Autel de sa Chapelle, où Dieu opera depuis tant de merveilles par son intercession, que cette Forest ayant esté abbatuë, on y édifia une Eglise de son Nom, laquelle saint Tenenan, Evesque de Leon, erigea en Parochiale, où ses Ossemens, levez de terre, furent reveremment gardez, jusques à l'arrivée des Normands en Bretagne, qu'ils furent transportez hors le Païs, qui en fut ainsi privé. Son Missel se garde comme Relique en son Eglise, à l'attouchement duquel les fébricitans se trouvent soûlagez. Et une partie de ses Reliques est conservée en la Chapelle de saint Vio ou Vouga bastie en la palue & grève de la grand'Mer Oceane, à une lieuë de *Pen-Markh*, en la Paroisse de *Treguenec,* Evesché de Cornoüaille, Chapelle fort hantée par les malades des fiévres, qui y recouvrent journellement guerison.

Cette Histoire a esté par nous recueillie d'une vieille Chronique de Bretagne, écrite à la main, et d'un vieil Legendaire, aussi manuscrit sur vellin, que j'ay veu en l'Abbaye de Saint Matthieu en bas Leon, et des recherches des Antiquitez des Eglises de Leon, par Messire Yves Le Grand, Chanoine de Leon, Recteur de Plou'neventer et Aumônier du Duc François II. Le vieil Legendaire Choral de l'Eglise Cathedrale de Leon et les memoires authentiques d'Armacan en Yrlande, à moy transmis par le R. F. Vincent du Val de Sainte Marie, de l'Ordre des Freres Prédicateurs, Vicaire Provincial d'Hybernie.

ANNOTATIONS.

LE MISSEL ET LES LITANIES DE SAINT VOUGAY (J.-M. A.).

DANS les dernières lignes de la vie de saint Vouga, Albert Le Grand écrit : « Son missel se garde comme Relique en son église, à l'attouchement duquel les fébricitans se trouvent soûlagez. » Le missel ou la portion de missel que l'on conserve et vénère dans l'église paroissiale de Saint-Vougay est un manuscrit du XIe siècle ; il n'est donc pas contemporain de notre saint et n'a pu lui appartenir : il n'en est pas moins un monument précieux qu'il est important de décrire ; pour cela il n'y a rien de mieux que de reproduire ce qu'en dit M. de la Villemarqué au *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* 1890, p. 20.

« Dans une excursion à Saint-Vougay, près Saint-Pol-de-Léon, l'Association Bretonne, réunie dans cette dernière localité pour son Congrès annuel de 1888, remarqua un ancien manuscrit qui attira l'attention de plusieurs membres de la compagnie et particulièrement du Directeur, M. Vincent de Kerdrel, de M. l'abbé Duchesne et de M. de la Borderie. M. l'abbé Duchesne le signala même à Mgr l'Evêque de Quimper, et Sa Grandeur chargea le savant ecclésiastique de le porter à Paris et de lui faire donner une reliure digne du manuscrit. Il était temps, car l'ouvrage était dans le plus déplorable état. Aujourd'hui il est renfermé dans un riche écrin, et M. l'abbé

Paul Peyron, secrétaire de l'évêché, l'a apporté à une séance de la Société archéologique du Finistère pour en soumettre le contenu à l'examen de nos confrères.

» Mais quelle déception pour eux ! Les caractères du manuscrit sont tellement effacés qu'il est à peine lisible. Heureusement il a passé, à une époque où il l'était encore, sous les yeux de M. Miorcec de Kerdanet, puis de dom Plaine, et c'est par eux que l'on doit commencer quand on en parle ; le rapport de M. de Blois de la Calande sur le même ouvrage étant resté inédit. (Kerdanet : *Vie des Saints de Bretagne,* édit. 1837, p. 298. — Dom Plaine : *Revue de l'Art Chrétien,* 1877.)

» C'est un in-folio à deux colonnes : « il a onze pouces huit lignes de long sur six pouces six lignes de large, » selon les mesures de M. de Kerdanet ; il contient, dit-il, quarante-six feuillets et quart, de vingt-neuf, trente, trente-trois et trente-quatre lignes à la page ; il a remarqué, en certains endroits, des notes de plain-chant ou neumes fort curieuses. La reliure est moderne : pour l'établir, poursuit-il, on a malheureusement rogné le manuscrit. En outre, le livre a été si mal relié dans le principe, que des feuillets s'en sont détachés et que plusieurs ont disparu, au commencement et à la fin du volume.

» Les matières contenues dans le manuscrit sont celles de la messe ; mais sans comparer l'ancienne liturgie du vieux missel avec la liturgie moderne, M. de Kerdanet y signale principalement des litanies où l'on invoque des saints bretons dont le culte est antérieur au IXe siècle. Le manuscrit, à ses yeux, — et il ne se trompe pas, — est, sinon de la même main, du moins du même siècle que le Cartulaire de Landévennec, c'est-à-dire du milieu du XIe siècle.

» Dom Plaine regrette aussi de ne plus trouver dans le manuscrit qu'un débris de missel ; il ne déplore pas moins l'humidité qui a attaqué un grand nombre de lettres, que l'incurie et l'insouciance du relieur sous la main duquel les feuillets se sont brouillés : de là un désordre où il est difficile de se reconnaître. Malgré cela, le manuscrit lui paraît digne de fixer l'attention, et il en donne une analyse.

» Il y a compté soixante-dix messes ou parties de messes comprises entre le jour de Noël et le samedi des Quatre-Temps de septembre ; il en dresse la table dans un appendice où il corrige le désordre de la pagination. La saison liturgique la plus riche, à savoir le Carême, les semaines de Pâques et de la Pentecôte, y est représentée très abondamment : on y remarque l'usage d'administrer solennellement le baptême le Samedi-Saint et celui de donner la confirmation la veille du jour de la Pentecôte, usage d'une haute antiquité. C'est du reste avec le missel romain que s'accorde le manuscrit de Saint-Vougay : le savant bénédictin le prouve par plusieurs exemples... Malgré ces preuves de romanisme, il est évident que le missel de Saint-Vougay a été écrit pour la Bretagne ; témoin la rubrique insérée au 1er mai : *Natale sanctorum Chorentini et Brioci episcoporum.* Les noms de ces deux patrons de la Cornouaille et du pays de Saint-Brieuc suivent ceux des grands apôtres saint Philippe et saint Jacques, si chers à la piété des anciens Bretons de l'Ile comme des Bretons du continent. Mais cette rubrique ne témoigne pas seule en faveur de la nationalité du manuscrit ; on y trouve, pour le Samedi-Saint, une litanie qui achève de le démontrer : pour les saints dont les noms étaient solennellement invoqués au moment où l'eau du baptême coulait sur le front des Bretons, j'ai remarqué, il y a plus d'un demi-siècle, les suivants que je reproduis tels que je les ai lus alors et que je retrouve écrits plus ou moins différemment par M. de Kerdanet et dom Plaine :

» Riauc, — Blacher, — Teodor, — Samson, — Macut, — Guitgual, — Brioc, — Melan, — Patern, — Chourentin, — Guingualoe, — Riuare, — Paulininn, — Colomban, — Teagual (?), — Guidian, — Becheu, — Idunet, — Numa (?), — Bodian, — Lohen, — Conocan, — Huardon, — Brangualadr, — Huarue, — Guidnou, — Budmail, — Suliau, — Encur, — Teconoc.

» Sur ces trente noms, vingt-trois seulement se retrouvent dans la litanie reproduite par dom Plaine ; six étaient encore lisibles, il y a un demi-siècle, et sont donnés par M. de Kerdanet (p. 299 et 300)... »

Ajoutons qu'une page, l'introït *Os Justi,* a été photographiée pour une étude comparative dans la *Paléographie musicale* de Solesmes.

LITANIES DE SAINT VOUGAY.

Kyrrie-Eleison. b. III.
Xpe eleison. b. III.
Xpe audi nos. b. III.
Pater de clis Ds miserere nobis.
Fili Di redemptor
Mundi Ds. mis.
Sps sce Ds miserere.
Sca Trinitas unus
Ds miserere nob.
Sca Maria ora
P. nob.
Sca Di genitrix
Sca Uirgo Urginu
Sce Michael
Sce Raphael
Oms sci Angli &
Archagli Di orate
P.
Sce Petre
Sce Paule
Sce Andrea
Sce Iohes
Sce Iacobe
Sce Thoma
Sce Symon
Sce Iacobe
Sce Philippe
Sce Barholomee
Sce Mathia
Sce Timothee
Sce Luca
Sce Cleopha
Sce Barnaba
Sce Marce
Oms sci Aptoli
Oms sci Evantæ
Oms sci discipuli
Domini
Oms sci innocentes
Orate.
Sce Stephane
Sce Line
Sce Clete
Sce Anaclete
Sce Clemens
Sce Sixte
Sce Corneli
Sce Cypriane
Sce Laurenti
Sce Felicissime
Sce Agapete
Sce Ypolite
Sce Romane
Sce Dionisi
Sce Riauce
Sce Blarcheri
Sce Marcelline
Sce Prote
Sce Fabiane
Sce Sebastiane
Sce Cosma
Sce Damiane
Sce Gervasi
Sce Protasi
Sce Alexander
Sce Teodore
Sce Maxime
Oms sci Martyres
Sce Sylvester
Sce Mayane
Sce Benedicte
Sce Germane
Sce Ambrosi
Sce Hyeronime
Sce Augustine
Sce Antoni
Sce Hylari
Sce Samsone
Sce Macute
Sce Guidguale
Sce Brioce
Sce Melani
Sce Paterne
Sce Chourentine
Sce Guingualoee
Sce Runare (1)

(1) M. de la Villemarqué a lu *Rivare (Bulletin de la Société Archéologique,* 1890, p. 22).

Sce Paulininne
Sce Columbane
Sce Ieaguale (1)
Sce Guidiane
Sce Becheue (2)
Sce Idunete
Sce Munna (3)
Sce Bodiane
Sce Lohene
Sce Conocane
Sce Huardone (4)
Sce Brangualadre
Sce Huarnueue
Sce Guidnoue
Sce Budmaile
Sce Suliaue
Sce Deriane
Sce Eneure
Sce Teconoce
Oms sci confessores Dei
Orate p.
Sca Maria Mater
Sca Maria Magdalene
Sca Felicitas
Sca Perpetua
Sca Petrunella
Sca Tecla
Sca Cecilia
Sca Eulalia
Sca Anastasia
Sca Brigita
Sca Eufemia
Sca Genouiefa
Sca Agatha
Sca Lucia
Sca Spes
Sca Fides
Oms scæ Uirgines
Orate p.
Oms sci Dei orate
P.
Propicius esto parce nob. Dne
Propicius esto exaudi nos Dne
Propicius esto liba nos Dne
Ab omni malo liba nos Dne
A piculo mortis liba nos Dne
A gladio magnalio liba nos Dne
A morte subitanea liba nos Dne
A morte ppetua liba nos Dne
In die iudicii liba nos Dne
Per adventum tuum
Per nativitatem tuam
Per circumcisionem tuam
Per apparicionem tuam
Per baptismum tuum
Per ieiunium tuum
Per passionem tuam
Per crucem tuam
Per mortem tuam
Per sepulchrum tuum
Per scam resurrectionem tuam
Per glsam ascensionem tuam
Per Spm paracletum
Per adventum tuum
In die iudicii
Peccatores te rogamus Dne
Ut pacem nob dones
Ut æccliam catholicam tuam in religione conseruare digneris.
Ut nos exaudire digneris fili Di te rogamus audi nos.

(1) M. de la Villemarqué propose de lire *Téagual*.
(2) C'est ici St Vougay. — K.
(3) M. de la Villemarqué propose *Numa*, ce serait plutôt *S. Monna*, patron de l'église de Logonna. — P. P.
(4) M. de la Villemarqué lit *Hoarue*.

LA VIE DE SAINT SIMILIAN OU SEMBIN,

Confesseur, Evesque de Nantes, le dix-septiéme Juin.

Du temps que les Empereurs Diocletian & Maximian déployerent leur rage contre les Chrestiens, l'Eglise de Nantes estoit gouvernée par un saint Personnage, nommé Similian, lequel, pour sa probité & bonne vie, la voix commune de tout le Clergé & peuple fidele (1) avoit appellé à cette dignité. Le saint Prélat, par ses admirables Prédications & embrasées remonstrances, convertissoit grand nombre de Payens, qui, détestans l'Idolatrie, embrassoient le Christianisme, au grand mécontentement des Payens; mais ce qui plus les irrita fut la conversion du glorieux saint Donatian, fils puisné du Gouverneur de Nantes, qui, s'estant trouvé à la prédication du saint Evesque (2), fut si puissamment touché de Dieu, qu'il le vint trouver, se jetta à ses pieds & luy demanda le saint Baptême; saint Similian, pleurant de joye, remercia Dieu, le catechisa & informa des principes de nostre Religion, &, à quelque temps de là, il le baptisa, au grand contentement de tous les fidels. Ce jeune Seigneur, ayant gousté combien doux est le joug de nostre Seigneur Jesus-Christ, voulut faire part de ce bon-heur à son aisné, saint Rogatian, auquel il dit tant de bien de l'excellence & Majesté de la Religion Chrestienne, qu'il l'induisit à l'embrasser & l'amena à saint Similian, qui, l'ayant confirmé en son bon propos, le catechisa & receut au nombre des Cathecumenes.

II. Sur ces entrefaites, arriva à Nantes le Lieutenant du Proconsul des Gaules, envoyé pour rétablir, és Armoriques, le Culte & service des faux Dieux et contraindre les Chrestiens à leur sacrifier, ou les faire passer par les tourmens les plus atroces & cruels dont on se pourroit aviser. Les Edits Imperiaux ayans esté publiez par cris publics par la Ville & Comté de Nantes, les Chrestiens se trouverent extremément affligez; les uns quitterent la Ville, &, suivans le conseil de Jesus-Christ, se retirerent ailleurs en d'autres Villes; autres se retirerent és montagnes & forests, és repaires des bestes feroces, parmy lesquelles ils trouverent plus d'humanité qu'entre les Payens; les plus hardis demeurerent en la Ville, resolus à tout évenement pour l'Amour de Jesus-Christ & la deffense de son Culte. Notre saint Prélat, comme vray Pasteur & Pere commun de tous les fidels, ne cessoit de courir de maison en autre pour confirmer les Chrestiens & les exhorter au Martyre, leur remontrant la legereté des tourmens qui passent en peu d'heures & nous acquierent une gloire qui durera éternellement. Par sa vigilance & infatigable soin à assister son troupeau en cette severe persecution, il en confirma grand nombre qui déjà chanceloient, animoit les autres au Martyre & toûjours gagnoit quelqu'un à Jesus-Christ.

III. Le diable, voyant que saint Similian mettoit de si grands obstacles à ses desseins, incita les Prestres & Sacrificateurs des Idoles contre le saint Prélat, lesquels suggererent au Lieutenant de se saisir de luy, comme le Chef, Pasteur & Evesque des Chrestiens & celuy qui gagnoit tous les jours quelqu'un & séduisoit le peuple pour croire au Crucifix.

(1) Clergé et peuple très restreints, suivant toutes les probabilités. Il convient de faire une réserve analogue pour ce qui suit, relativement au nombre des païens convertis par saint Similien. Quant à l'intervention du bienheureux évêque dans la conversion de saint Donatien, nous ne voyons aucune raison sérieuse de l'écarter pour attribuer cette glorieuse conquête à saint Clair. — A.-M. T.

(2) Vincent Charron en son catalogue des Evesques de Nantes. — A.

Le Lieutenant donne decret de prise de corps contre luy & le fait chercher de toutes parts; les fidels, craignans de perdre leur saint Pasteur, le conjurerent de ceder au temps, &, obeïsssant au Conseil que Jesus-Christ avoit donné à ses Disciples, les avertissant que, « *lors qu'on les persecuteroit en une Cité, ils s'en fussent en une autre,* » il s'absenta donc de la Ville, de peur que, s'il venoit à estre mis à mort, ils ne se trouvassent exposez à la mercy des Payens comme pauvres brebis privées de Pasteur. Le saint Prélat, encore bien qu'il eût un desir extréme d'endurer le Martyre pour Jesus-Christ & sceller de son propre sang sa croyance, si est-ce qu'il postposa son propre contentement à la consolation de son troupeau, sortit de la Ville en habit déguisé & se retira aux champs, receu & entretenu és métairies & maisons champestres des plus riches Chrestiens, lesquels l'entretenoient avec ses Prestres et les autres Ecclesiastiques, qui, pour semblable cause, avoient quitté les Villes.

IV. Le saint Prélat Similian vécut ainsi caché tout le reste du temps de la persecution des susdits Empereurs, qui continua encore, quoy que non si vehemente, sous les Empereurs Constance & Galere, & parvint jusques aux premieres années du grand Constantin, que Dieu, le voulant recompenser de ses travaux, l'appella de cette vie mortelle pour joüir du séjour éternel, le 17. jour de Juin, l'an de salut 310 quelque temps avant que le grand Constantin donnât la paix universelle à l'Eglise, &, fermant les portes des Temples des Idoles, fit par tout son Empire bâtir des Temples à Jesus-Christ. Les Chrêtiens de Nantes, ayant eu avis du decez de leur saint Pasteur, enleverent secretement son saint Corps & l'ensevelirent en un Oratoire qu'il avoit hors les murs de la Cité, où Dieu opera depuis plusieurs miracles par ses merites; & les Edits de l'Empereur en faveur des Chrestiens ayans esté receus & publiez à Nantes, les Nantois édifierent une Eglise sur son Tombeau, que son successeur Eumelius benit, & leva de terre son saint Corps, separa sa teste du reste, laquelle, richement enchassée, fut mise dans le Thresor de ladite Eglise, & le reste de ses Ossemens en un Sepulchre de pierres de grain, où il estoit devotement visité par les Pelerins qui, de toutes les parties de la Bretagne Armorique, y venoient rendre leurs vœux, & mesme des Royaumes & Provinces étrangeres, entre lesquels le pelerinage des Nobles Princes Insulaires *Neventerius* & *Derien* est remarquable; lesquels, revenans du voyage de la Terre Sainte, vinrent expressément à Nantes visiter les Tombeaux & Reliques des glorieux saints Similian, Donatian & Rogatian, comme nous avons dit ailleurs (1).

V. Du temps que le Roy Hoël, II. du nom, regnoit en la Bretagne Armorique, & que la Monarchie Françoise commençoit à florir sous le regne du grand *Clovis,* environ l'an de salut 495, la ville de Nantes fut étroittement assiegée par une puissante Armée de Barbares Payens, conduite par un vaillant Capitaine, nommé *Chilon,* lequel les pressa si vivement, qu'au bout de soixante jours il les reduisit à l'extrémité; les Nantois, se voyans en un danger inévitable, eurent recours à leurs saints Patrons, Similian, Donatian & Rogatian, lesquels ne leur manquerent; car, le soixante & uniéme jour du siege, à l'heure de minuit, le General *Chilon,* estant campé sur une petite coline de la riviere d'*Erdre*, entre le Faux-bourg du Marchis & le moulin de Barbin, vid une longue Procession, composée de personnages accoustrez de blanc, tenant des cierges allumez dans la main, lesquels, sortans de l'Eglise de saint Similian, passerent sur la ville, &, à mesme temps, une autre Procession toute semblable, sortans de l'Eglise des glorieux Martyrs saints Donatian & Rogatian, leur vint à la rencontre, &, s'estans affectueusement saluez, se mirent en Oraison & puis se retirent châcune au lieu d'où elle estoit sortie (2),

(1) En la Vie de St. Riok, le 12 fevrier, art. 1. — A.

(2) Cette rencontre des deux processions miraculeuses figure dans les curieuses sculptures du porche latéral des saints Donatien et Rogatien à la cathédrale de Nantes. — A.-M. T.

&, tout à l'instant, toute l'Armée Barbare se rompit & mist en fuite, les soldats estans saisis d'une telle frayeur & terreur panique, qu'ils ne cesserent de fûir, jusqu'à ce qu'ils se virent hors de la marche Nantoise. Ce qui estonna tellement *Chilon,* qui avoit eu cette vision & l'effet qui s'en estoit suivy, qu'il abjura l'Idolatrie & se fit baptiser.

VI. La ville de Nantes ayant esté prise par les Normands, la vigile de saint Jean Baptiste, l'an 843, ces Barbares ayans massacré saint Gohard, Evesque de la ville, ses Chanoines & son Clergé, pillé le riche Thresor de la Cathedrale & autres Eglises de la ville & faux-bourgs, les abattirent rez terre ; entr'autres, l'Eglise de saint Similian, qui est és Faux-Bourgs, fut des premieres assaillie, prise, pillée & rasée ; le Sepulchre du saint Pontife renversé ; son Chef venerable jetté dans un puits, qui se voit encore en son Eglise, par un soldat Normand (1), pour butiner sa Chasse, duquel puits l'eau depuis a retenu une vertu particuliere de guerir les fébricitans & autres malades qui en boivent avec une vraye foy & devotion ; & Dieu, par un miracle manifeste, a fait voir que le respect que l'on portoit à ce Puits luy estoit agreable ; car, environ l'an de grace 1298, une femme, nommée *Hildegarde,* estant venuë visiter l'Eglise & Tombeau de saint Similian, le jour de sa Feste, poussée d'une indiscrete curiosité, regarda dans ce Puits, dont elle fut punie sur le champ ; car elle devint aveugle & le fut tout le reste de cette année ; laquelle ayant écoulée en sa cécité, elle se fit conduire, l'année suivante, à la mesme Eglise, y arriva la Vigile de la Feste & passa la nuit prés le Tombeau du saint Prélat, le priant de luy impetrer la veuë ; le matin, elle entendit devotement la Messe, puis pria le Prestre qui l'avoit celebrée de luy tirer de l'eau du Puits de saint Similian, de laquelle ayant beu & frotté ses yeux, elle recouvra la veuë et s'en retourna, remerciant Dieu & saint Similian (2).

VII. Les Nantois, ayans rebasty leur Ville le mieux qu'il leur fut possible, aprés la retraite des Normands, releverent l'Eglise de saint Similian ; mais Alain I. du nom, Duc de Bretagne, surnommé *Ré-Bras,* ou le *Trop-Grand,* estant decedé l'an 907, laissant les Princes *Juhaël* & *Colledoc,* ses enfans, encore en bas âge, sous la tutelle de la duchesse *Orgaim,* leur Mere, les Normands prirent occasion, de la jeunesse & peu d'experience de ces Princes, d'entrer en Bretagne par la Loyre, vinrent jusqu'à Nantes, laquelle ils prinrent, pillerent & raserent pour la seconde fois, sous la conduite de leur Capitaine *Rollo,* l'an 910 ; entr'autres, l'Eglise de saint Similian fut de rechef pillée & brûlée ; &, encore bien que le Duc Alain II. du nom, surnommé *Barbe Torte,* s'étudiant à rebastir la Ville de Nantes, incontinent qu'il eut chassé les Normands de ses terres, & nommément les Eglises ruïnées, si est-ce que celle de saint Similian demeura en cét estat jusqu'au temps du Duc *Geffroy* I. du nom, fils du Duc *Conan,* surnommé de *Rennes,* lequel fut Couronné l'an 992. Ce Prince, grandement pieux, eut un soin tout particulier de rebastir les Eglises & Monasteres que la fureur des guerres, tant Civiles qu'étrangeres, avoit ruïnés (3), & reformer le Clergé, tant Seculier que Regulier de son Duché ; &, estant à Nantes, fit achever ladite Eglise de saint Similian, laquelle Gaultier, Evesque de Nantes, avoit donnée aux Chanoines de saint Pierre à condition de rebastir, ce qu'ils promirent faire (4), &, pour s'en acquitter, ils assignerent une solemnelle Procession generale,

(1) Ce puits est toujours conservé, on le voit à main droite au bas de la nef, dans l'église magnifiquement reconstruite de nos jours. Dans les déblaiements exécutés pour cette reconstruction on a trouvé un grand nombre de sarcophages et de tombeaux soit païens, soit chrétiens. Voir là-dessus un mémoire de M. Léon Maître, *Bulletin de l'Association Bretonne,* 1894, p. 112, et différentes notes dans le *Bulletin de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure.* — J.-M. A.

(2) Je répète ici, mais une fois pour toutes, ce qui a déjà été dit sur la punition de ces pauvres curieux qui se servaient de leurs yeux pour regarder, s'il y avait faute de leur part, elle était du moins bien vénielle ! — A.-M. T.

(3) Voyez la vie de saint Felix, Abbé de Ruys, le 9 mars, art. 6, 7 et 8. — A.

(4) De là vient que la presentation de la Cure de St. Sambin appartient au Chapitre de Nantes. — A.

laquelle, sortant de l'Eglise Cathedrale, passoit le long de la Ville & s'alloit rendre au lieu de l'Eglise de saint Sambin, quatre Levites portant la Chasse où estoient les Clou & Reliques de saint Pierre & saint Paul, exhortans le peuple à contribuer à ce nouvel édifice & départir de leurs aumônes et liberalitez.

VIII. A cette Procession, il se rendit un monde de peuple à Nantes; entr'autres, s'y trouva un Marchand de *Tefauge,* lequel avoit amené un sien garçon sourd & muet, &, lors que la Procession passa par la ruë, pria l'Evesque & les Chanoines de tremper les Reliques des saints Apôtres en du vin, pour le faire boire à ce garçon, croyant fermément que, par leurs merites, il recevroit parfaite santé. Sa demande fut jugée juste & pieuse, & incontinent un des anciens Chanoines, qui s'appeloit *Le Grand,* lequel avoit les clefs de la Chasse, arresta la Procession, ouvrit la Chasse & en tira les saintes Reliques qu'il montra à tout le peuple, sçavoir un des Cloux dont saint Pierre avoit esté attaché en Croix; une portion de la vraye Croix; deux petits floquets du poil de la barbe des deux saints Apôtres saint Pierre & saint Paul, & un vase d'airain dans lequel estoient enfermez quelques morceaux de leurs habits; toutes lesquelles Reliques il trempa en une tassée de vin, qu'il fit boire au patient, puis, ayant remis les Reliques dans la Chasse, poursuivirent la Procession; mais ils ne furent gueres loin, que ce pauvre garçon ne commençast à hurler & mugir comme un Taureau & jetter grande quantité de sang caillé par la bouche & par les oreilles. Le Clergé, ayant ouy ce mugissement, s'arresta pour voir que c'estoit, & commença à chanter la Litanie des Saints; &, quand ils chanterent *Sancte Petre & Paule, orate pro nobis,* le sourd & muet commença à chanter avec eux, & depuis continua à parler distinctement & entendre clairement. Ce miracle ayant esté veu par le peuple Nantois, il tomba tant d'aumônes és Troncs, aussi-bien de saint Similian que de la Cathedrale, qu'en peu de temps l'Eglise fut levée de terre & enfin achevée par le Duc Geffroy I, comme nous avons déjà dit (1).

IX. Le jeune garçon, en reconnoissance de ce bien-fait, se donna au service de l'Eglise de saint Pierre, pour l'ouvrir & fermer, sonner les cloches, la ballier, allumer les cierges & autres telles choses, & alloit mendier sa vie chez le Comte de Nantes *Budik;* mais, par la longue frequentation des laquais & serviteurs de ce Seigneur, il apprit à jurer Dieu, dérober, dire de sales paroles & hanter les lieux infames, enfin devint tout à fait yvrongne, vicieux & débauché & desista de rendre le sèrvice ordinaire à l'Eglise. Dieu, ne voulant permettre que ce miserable se perdist, permit qu'il devint de rechef muet, ce qui le fit rentrer en soy-mesme & s'aller jeter aux pieds de l'Evesque *Walterius* ou *Gaultier,* lequel, l'ayant rudement foüetté de verges, le vétit d'un froc & le remit en son premier office, lequel il exerça un an durant, demeurant muet tout ce temps, mais non pas sourd. L'an écoulé, un Dimanche, comme il sonnoit Matines, Mr. Durand, Chanoine de saint Pierre de Nantes, entrant le premier au Chœur & voyant l'Autel dégarny de cierges, luy demanda qu'estoient devenus les cierges que, le jour precedant, on avoit offerts à l'Autel? le muet répondit distinctement qu'il n'en sçavoit rien. Matines dites, Durand dist aux autres Chanoines que le muet avoit parlé; ils le firent venir, mais il ne leur dist mot jusques aprés Prime, que, sa langue entierement déliée, il commença à loüer Dieu & ses saints Apôtres, & parla depuis tout le reste de sa vie. Quelque temps aprés, il alla visiter les saints lieux de Jerusalem, auquel pelerinage il mourut.

X. Faut prendre garde que quelques uns ont pensé que ce saint Prélat receut la Couronne du Martyre en la persecution des susdits Empereurs Diocletian & Maximian,

(1) En memoire de ce Miracle, Messieurs de St. Pierre vont tous les ans, processionnellement à Saint Similian, le 16 juin, et y laissent leurs ornemens au Curé de Saint Similian pour la celebration de la grande Messe le lendemain. — A.

aussi-bien que saints Donatian & Rogatian, se fondans principalement sur ce que les anciens Legendaires Nantois portent que *Caput hujus sancti Antistitis à Paganis decollati* (1), *&c.*, supposans qu'il avoit esté décapité ; &, de vray, son martyre est dépeint dans la vitre qui est auprés de son tombeau, & le manuscrit de la vie de saint Riok porte que Neventerius & Derien, Nobles Seigneurs Bretons d'outre-mer, retournans du voyage de Jerusalem, allerent expressément à Nantes visiter les Corps des saints Martyrs Similian, Donatian & Rogatian (2) ; la traditive mesme tient que le lieu où il fut décapité s'appelle encore à present le *Martré,* qui est auprés de son Eglise ; mais saint Gregoire de Tours, qui écrivit 260 ans aprés, l'appelle Confesseur, & la seule tradition de l'Eglise de Nantes (laquelle ne l'a toûjours tenu que pour Confesseur & n'auroit eu garde de le frustrer du titre de Martyr s'il l'avoit esté) est plus forte que toutes les raisons ou conjectures qu'on pourroit alleguer au contraire & merite plus qu'on s'y arreste.

Cette Histoire a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le 16. jour de Juin ; Baronius sur iceluy ; les anciens Legendaires MSS. de l'Eglise Cathedrale de Nantes ; les auteurs qui ont écrit le Martyre des SS. Donatian et Rogatian ; les anciens Breviaires à l'usage de l'Eglise de Nantes ; le MSS. des Vies des Saints Derien, Riok et Neventer ; S. Gregoire de Tours, de gloria Confessorum *chap. 9 ; Venerable et Discret Missire Vincent Charron, Chanoine de Saint Pierre de Nantes, en son Catalogue des Evesques de Nantes et au* Proprium Sanctorum *Nantois par luy dressé ; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *és Evesques de Nantes ; Jean Chenu, en son Histoire Chronolog. des Evesques de France, en ceux de Nantes ; d'Argentré, au rôlle des Evesques de la mesme Ville, et le R. P. August. Du Pas, de l'Ordre des FF. Prédicateurs, au Catalogue des Evesques de Nantes, à la fin de son Histoire genealogique des Illustres Maisons de Bretagne.*

LA VIE DE SAINT HERVÉ,

Hermite, Confesseur, le dix-septiéme Juin.

Du Temps que Justin I. du Nom, tenoit les resnes de l'Empire, seant à Rome le Pape Saint Hormisda, & le Roy Hoël II. du Nom, regnant en la haute Bretagne, & Jova en la Basse, l'an de grace 515, Childebert I. du Nom succeda au grand Clovis, son Pere, en la Monarchie Françoise. Ce Prince, entre les autres belles parties dont il estoit doüé, estoit liberal & magnifique à recompenser ceux qui luy faisoient service ; ce qui attira en sa Cour les plus beaux esprits, non seulement de son Royaume, mais encore des Païs circonvoisins, entre lesquels fut un honneste jeune homme, nommé *Huvarnion,* natif de la Grande Bretagne, fort docte & versé en plusieurs langues, lesquelles il parloit parfaitement ; mais sur tout il estoit parfait Musicien, Composeur de balets & chansons. Le Roy, qui se delectoit à la Musique, l'apointa en sa maison & luy donna de grands gages. Ce nouveau

(1) Cette explication du martyre prétendu, mais inacceptable, de saint Similien est toute naturelle, et elle suffit pour faire rejeter les réserves de dom Lobineau, de M. de Kerdanet, et des Bollandistes. — A.-M. T.

(2) Voyez la vie de saint Riok, le 12 février, art. 1, p. 40. — A.

Courtisan ne se laissa aller aux vices de la Cour, mais vivoit en la crainte de Dieu, s'adonnoit à l'Oraison, frequentoit les Eglises, donnoit l'aumône aux pauvres & sur tout gardoit, avec un soin singulier, sa pudicité.

II. Ayant demeuré quatre années en cette Cour, il s'en voulut retourner en son Païs, & demanda son congé au Roy, lequel, aprés plusieurs importunitez, le lui donna à regret, car il l'aimoit extremément à cause de sa vertu; il le chargea de dons & presens & l'envoya en la Basse Bretagne vers le Lieutenant du Roy Jugduval, avec des lettres de recommandation pour le passer en son Païs. *Huvarnion* fut bien recueilly par ce Lieutenant & logea chez luy trois jours, pendant lequel temps, il songea, une nuit, qu'il avoit épousé une jeune vierge de ce Païs où il estoit, &, ayant eu la nuit suivante, le mesme songe, le lendemain matin, il entendit devotement la Messe et supplia nostre Seigneur que, si ses songes luy arrivoient par l'astuce & malice de l'esprit de fornication, il luy plût l'en délivrer, veu qu'il desiroit vivre chaste toute sa vie; que, s'ils luy arrivoient de la part de Dieu, qu'il luy plût luy manifester plus clairement sa Sainte volonté. Il jeûna tout ce jour, &, le soir, ayant de rechef fait la mesme priere, il s'alla coucher & eut un troisiéme songe qui fut tel : Il vid entrer en sa chambre un jeune homme, environné d'une grande lumiere, lequel, l'ayant humblement salué, luy dit : Qu'il ne doutast pas de prendre à femme celle qu'il avoit veuë en son songe, les nuits précedentes, laquelle, aussi-bien que luy, eust bien voulu garder sa chasteté; mais que Dieu en avoit autrement disposé & vouloit que d'eux nasquist un Enfant, lequel seroit un grand Saint & Serviteur de Dieu : « Vous la rencontrerez demain (dit-il) sur vostre chemin, prés d'une » fontaine, & s'appelle *Rivannone*. »

III. Le lendemain, *Huvarnion* raconta au Lieutenant la vision qu'il avoit euë, lequel en fut fort joyeux, & monterent tous deux à cheval pour aller vers la Mer; mais ils ne furent gueres sans rencontrer la fille prés d'une fontaine, laquelle, interrogée de son Nom & Race, répondit fort courtoisement qu'elle avoit nom *Rivannone;* que, son Pere estant decedé, elle demeuroit chez son Frere *Riovaré*. Cette réponse les fit retourner sur leurs pas, &, ayans mandé venir *Riovaré* & la vierge *Rivannone*, leur reciterent la vision qu'avoit eu *Huvarnion*, & se trouva que la Fille en avoit eu une toute semblable, dont la compagnie fut bien aise, et fut conclu le Mariage, lequel fut tost aprés celebré, et allerent les nouveaux Mariez demeurer chez leur Frere *Riovaré*.

IV. Sous le bout de l'an, *Rivannone* accoucha d'un Enfant masle, lequel vint au monde aveugle; il fut Baptisé & nommé *Huvarne*, du nom de son Pere, lequel ne vescut que cinq ans aprés & mourut en opinion de sainteté, laissant son Fils *Huvarne* encore en bas âge, sous la tutelle de sa Mere, laquelle le nourrit & l'éleva fort soigneusement au territoire de Kereran, où encore se garde son berceau comme precieuse Relique; à l'attouchement duquel plusieurs malades ont esté gueris. Estant grandelet, sa mere lui apprit sa creance & son Psaultier, lequel, sous l'âge de sept ans, il sçavoit tout par cœur & encore les Hymnes communs du Breviaire. Dieu, pour luy donner plus occasion de merites, permit qu'il vint au monde privé de la veuë corporelle, de sorte qu'il luy falloit un guide pour le mener et conduire. Une fois, comme il alloit à l'Eglise Parrochiale, la vigile de la Toussaints, passant par un Village où on luy donna quelque rafraischissement, il s'assit sur un rocher pour se délasser; une dent luy estant tombée en éternuant, il la mist en une fente de ce rocher; estant party de ce village, poursuivant son chemin vers l'Eglise, les villageois virent, sur le roc où il s'estoit siz, une grande clarté comme d'une lampe ou flambeau; mesme son guide, regardant derrière soy, vit le village d'où ils sortoient luire comme un grand brandon de feu, qui sembloit atteindre jusques aux nuës & en avertit le Saint Enfant, lequel luy dist : « C'est ma dent qui reluit de la sorte, » allez me la querir & je vous attendray ici, » &, ce disant, ficha son bourdon en terre;

le garçon y alla & luy apporta sa dent; mais il avoit tellement couru, qu'il mouroit presque de chaud et de soif; Saint Hervé, prévoyant cela, luy commanda de tirer son bourdon de l'endroit où il l'avoit fiché, &, tout incontinent, il sourdit, au lieu mesme, une belle fontaine, dont il beut, qui dure encore à present et se nomme *Feunteun sant Huvarné.*

V. Ce saint Enfant, croissant en âge, croissoit aussi en vertu & merites, & Dieu, par luy & en sa faveur, faisoit de grands miracles. Un jour, comme son guide le menoit par un village, quelques petits Pastres & bergerots, se moquans de luy, luy dirent : *ma éaz te, dallic; ma-it-hu, dallic?* c'est à dire, « où vas-tu, petit aveugle; où allez-vous; » mais le Saint, qui ne les voulut chastier si rigoureusement que le Prophete Elizée ces autres enfans qui se moquerent de luy, leur dist : « Petits sots que vous estes, je prie mon Dieu » de pardonner à vos ames cette injure que m'avez faite, & le requiers qu'en punition » d'icelle vous ne croissiez jamais plus; » ce qui arriva ainsi; ces enfans estans, toute leur vie, demeurez petits comme nains. Une autre fois, passant par le mesme village, il se blessa un pied (car il alloit toûjours deschaux) à des rochers pointus, lesquels devinrent depuis si durs, que fer ny acier n'y a pû mordre.

VI. Desireux de servir Dieu en estat Ecclesiastique, il alla à l'écolle, chez un saint Moyne, nommé *Martianus*, avec lequel il demeura l'espace de sept ans; pendant lequel temps il apprit par cœur le Chant Ecclesiastique & la Grammaire, mais si parfaitement, qu'il emportoit le prix par sus tous ses condisciples. Sortant de cette écolle, il s'en alla trouver son Oncle maternel saint *Wlphroëdus*, personnage de rare Sainteté & Doctrine, lequel demeuroit en un petit Monastere en l'Archidiaconé d'Akh; & ne sçachant bonnement en quel desert s'estoit refugiée sa Mere (laquelle, ayant renoncé à tout son bien, s'estoit retirée en solitude) consulta le bon saint *Wlphroëdus* sur cette affaire, de laquelle Dieu l'éclaircit, luy revelant non seulement le lieu où estoit sa mere, mais encore qu'elle avoit obtenu pardon de ses pechez, &, dans peu de temps, devoit partir de ce monde; cela le fit resoudre à l'aller au plûtost voir, recevoir sa benediction & l'aider à bien mourir; mais saint *Wlphroëdus* obtint de luy (à raison de son incommodité & cécité) d'aller la voir premierement; puis, luy ayant rapporté de ses nouvelles, ils s'y en retourneroient ensemble.

VII. Saint Hervé s'y accorda, & S. *Wlphroëdus* se mît en chemin, ayant recommandé son petit domicile à son Néveu saint Hervé, & à son guide, nommé Guiharan, de parachever le labourage qui restoit, luy laissant son Asne pour ce sujet. Le garçon fit tout comme on luy avoit commandé, puis mena l'Asne paistre en quelques champs, où le Loup, l'ayant trouvé à son avantage, le devora. Guiharan, voyant cela & n'y pouvant remedier, se prit à crier & forhuer le Loup. Saint Hervé, qui lors estoit en prieres dans l'Oratoire, entendant ce cry, sort dehors, &, informé comme tout s'estoit passé, rentre dedans, redouble sa priere, priant Dieu de ne permettre, à son occasion, ce dommage arrivé à son bon Oncle & Hoste. Comme il prioit ainsi, voilà venu le Loup à grand erre; ce que voyant Guiharan crioit au Saint qu'il fermast la porte de la Chapelle sur soy; mais le Saint luy répondit : « Non, non, il ne vient pas pour mal faire, mais pour » amender le tort qu'il nous a fait : amenez-le, & vous en servez comme vous faisiez de » l'Asne, » ce qu'il fit; & estoit chose admirable de voir ce Loup vivre en mesme estable avec les Moutons, sans leur mal faire, traîner la charruë, porter les faix & faire tout autre service comme une beste domestique (1).

VIII. Cependant, saint *Wlphroëdus* fit son message, visita sa sœur, la mere de saint Hervé, & luy fit les recommandations de son fils, ce qui la réjoüit grandement, quoy

(1) En la vie de St. Malo se lit mesme miracle, le 15 novembre. — A.

qu'elle fust fort malade, affoiblie & attenuée d'austeritez & penitences, & pria son frere *S. Wlphroëdus* de luy faire venir son fils : ce qu'il promit faire. *S. Wlphroëdus*, estant de retour au logis & entendant ce qui s'estoit passé touchant le Loup & l'Asne, remercia Dieu de ce miracle ; puis emmena saint Hervé vers sa mere, a laquelle il raconta la revelation qu'il avoit eüe, qu'elle devoit, dans peu de temps, passer de cette vie, & avoit obtenuë pardon de ses pechez ; la bonne Dame receut à grande joye ces nouvelles, luy donna sa benediction & le conjura de demeurer avec son Oncle, *saint Wlphroëdus*, jusques à ce qu'elle fust morte : ce qu'il fit, demeurant en cet Hermitage avec quelques autres Religieux, cependant que saint *Wlphroëdus* fit un voyage en une forest, nommée la forest *Sant-Divi*. Estant en cét Hermitage, l'Ange luy revela le jour du decés de sa mere, dont il avertit les autres Moynes qui estoient avec luy, les envoyant deux à deux, toutes les nuits, pour veiller & prier en sa cellule, & le soir dont elle deceda, le lendemain fut veuë, par tous les voisins, une belle échelle brillante dessus son Oratoire, laquelle touchoit d'un bout au Ciel, & par icelle montoient & descendoient les Anges chantans des Motets & Cantiques tres-melodieux, le Saint l'alla voir, luy fit administrer le saint Viatique, &, estant morte, l'ensevelit en ce mesme Oratoire (qui est à present l'Eglise Paroissiale de *Land-Hoüarné*) où, à son Tombeau, se sont faits plusieurs Miracles.

IX. Aprés le decés de sa mere, il demeura long-temps en son Oratoire, priant nuit & jour à son Tombeau ; puis se mit à tenir écolle & instruire les Enfans qui, de toutes parts, venoient vers luy : il vivoit en ce lieu, avec quelques autres Moynes, en grande Sainteté & perfection, étonnant tout le Païs par les grands Miracles que Dieu faisoit par luy. Un jour, il eut revelation du decés de son Oncle saint *Wlphroëdus*. Se voyant trop frequenté en ce lieu par un monde de peuple qui le venoit voir, il se resolut de quitter cét Oratoire & en chercher un autre plus écarté du monde : il sortit donc, avec tous ses Moynes, &, voulant aller visiter l'Oratoire & Sepulchre de saint *Wlphroëdus*, il s'égara dans le desert ; mais, ayant rencontré quelques Bergers, il les pria de le conduire à l'Oratoire du Saint, ce qu'ils firent ; mais ce lieu saint avoit esté tellement negligé, qu'il estoit tout tombé par terre, & ses ruïnes avoient tellement couvert le pavé, qu'on ne pouvoit discerner l'endroit où estoit enterré le saint Corps. Sur ces entrefaites, le Saint se prosterne en Oraison, pendant laquelle, la terre trembla si fort, qu'elle jetta par terre tous ceux qui estoient dans l'Oratoire, &, à l'endroit où estoit ensevely le Saint, la terre s'ouvrit, & de cette ouverture sortit une odeur suave et odoriferante que rien plus, & dura un mois entier. Saint Hervé, ayant, par un Miracle si manifeste, connû & trouvé le Sepulchre de son Maistre & Oncle, l'accommoda de pierres, & fut depuis illustré de grands Miracles.

X. De là, il alla à Saint-Paul, Ville principale de l'Evesché de Leon, voir son Evesque, lequel le receut benignement & luy confera les Ordres Mineures jusqu'à l'exorciste inclusivement : car jamais il ne voulut passer outre, ny estre promeu plus avant, s'en estimant indigne. Sur son retour, luy arriva une chose fort notable, car, estant fort loin de Saint-Paul, il dist à ses Moynes : « Sus (mes Freres) il m'ennuye d'estre toûjours » courant & vagabond de la sorte ; prions Dieu qu'il nous vueille reveler en quel lieu » nous pourrons nous habituer pour le servir tout le reste de nos jours. » Ils se mirent tous en prieres, & voilà qu'une voix fut ouye, disant : « va toûjours droit vers l'Orient, » &, où je te diray, par deux fois, te reposer, là tu t'habitueras. » Aprés les actions de graces, ils continuerent à cheminer, rebroussant droit à l'Orient, &, comme ils furent bien loin, ils s'assirent en un champ plein de bled, se délassans à l'ombre, où fut entenduë une voix du Ciel qui disoit clairement & intelligiblement : *Chommit azé, chommit azé*, c'est-à-dire, « demeurez-là, arrestez-vous là ; » dont ils rendirent graces à Dieu, &, estans alterez du chaud & du chemin, le Saint, par ses prieres, leur obtint une fraische

fontaine dans ce champ, lequel appartenoit à un honneste personnage, nommé *Innoco :* le Saint le fit appeller, &, luy ayant fait sçavoir la volonté de Dieu, le supplia de luy donner un quartier de ce champ pour y édifier un petit Monastere pour soy & ses Moynes.

XI. « Ouy bien (dit *Innoco)* mais vous ne dites pas que mon bled est encore tout vert, » &, par ainsi, ce que vous en couperez à cette heure sera perdu; patientez un peu » jusques à l'Aoust prochain. — Non, non (dit saint Hervé) il n'en ira pas ainsi : car » tout autant de bled que je vous couperay maintenant, autant vous en rendray-je de » sec & meur au temps de la moisson. » A cela il s'accorda, & tous commencerent à arracher du bled, lequel ils lierent par faisceaux & gerbes, & les mirent à part, & Dieu les favorisa tellement, qu'au temps de la moisson ces gerbes qui avoient esté cueillies toutes vertes, non seulement devinrent meures, mais outre s'enflerent & multiplierent tellement, que d'une on en fit deux, ce que voyant *Innoco,* & la fontaine miraculeuse de saint Hervé, remercia Dieu qui luy avoit envoyé ces saints Hommes; donna tout le champ au Saint, avec le village prochain, & promit leur faire bastir une belle Eglise à ses frais & dépens. Comme le Saint estoit, un jour, avec ses ouvriers qui travailloient, un Seigneur du pays, poursuivant à la piste deux voleurs qui avoient volé les joyaux de sa femme, passa par là avec grande suite, sans saluer le Saint, ny le regarder. Comme il vouloit avancer chemin, une nuée si épaisse l'environna, que les chevaux ne sçavoient où aller, ils avoient beau piquer; enfin, quelqu'un de sa suite luy dist, que c'estoit sans doute en punition de ce qu'ils avoient passé devant le Saint sans le saluer; il rebrousse donc son chemin vers saint Hervé, met pied à terre, se jette à ses pieds, luy demande pardon; le Saint le releve, &, par son Oraison, contraint les voleurs à se presenter, leur sauve la vie & rend les joyaux à ce Seigneur, qui s'appelloit *Tyrmallonus.*

XII. Ne voulant estre trop à charge à son bien-facteur Innoco, il se resolut de faire une queste par le pays circonvoisin, pour aider à la construction de son Monastere; il se fit conduire à travers la Montagne d'*Aré,* au pays de Cornoüaille, où incontinent le bruit de son arrivée fut répendu par tout. Il logea, une fois, en un Manoir nommé *Lannguedrec,* chez un grand Seigneur, nommé *Woigonus,* qui le receut fort honorablement, le regardant non comme un homme, mais comme un Saint, grand amy & serviteur de Dieu qu'il étoit : ce Manoir étoit fort bien emboisé & avoit plusieurs estangs & viviers dans ses bois, auxquels se trouvoit grand nombre de grenoüilles qui, de leurs croacemens, estoient fort importunes; un soir, comme on soupoit, ces bestioles ayans commencé leur musique, le Seigneur representa cette incommodité au Saint, lequel se mit en prieres, &, tout incontinent, elles se teurent aussi court, comme si on leur eust coupé la gorge; mais un certain de la compagnie, voyant ce miracle, dit hautement : « Or sus, si, à cette heure, toutes les autres ne faisans bruit, une seule vient à croacer, » je croiray que cet homme est Saint. » A grand peine eut-il achevé cette parole, que voicy une seule qui se prit incessamment à criailler & continua depuis toûjours : lesquels miracles veus par le Seigneur Woigonus, il donna au Saint autant de bois en sa forest, qu'il luy en faudroit, &, outre ce, plusieurs Terres & Convenants, se recommandant à ses prieres.

XIII. Retournant de Cornoüaille, il passa par la Cour d'un Comte, nommé Helenus, qui le receut à grande joye & luy fit le meilleur accueil dont il se pût aviser : saint Hervé luy dit en l'oreille : « Seigneur Comte, je vous suis venu voir pour vous délivrer, vous » & les vostres, d'un tres-grand danger auquel vous estes : car Dieu m'a revelé qu'en » vostre maison y a un diable en forme humaine, qui vous sert comme domestique. » Le Comte resta bien estonné de cela; mais n'en fit point de semblant : on couvre les tables, la compagnie se sied; saint Hervé demande à boire; le diable (en forme de page)

luy en apporte; le Saint, élevant la main, fait le signe de la Croix sur la coupe qui se brise en pieces & gaste le vin. Le Comte, bien estonné, commande qu'on redouble; le mesme avint à la seconde & troisiéme fois, lors, saint Hervé, empoignant le compagnon, le conjure de declarer qui il estoit & ce qu'il cherchoit en cette maison : « Je suis (dit-il) » un Diable d'enfer qui excite aux crapules & gourmandises & provoque aux noises, » discords & querelles; &, puisqu'à mon grand regret, la vertu de Dieu me force, par » ce sien serviteur, à vous le declarer, j'avois appresté ce brevage tout exprés, duquel si » vous en eussiez beu, vous vous fussiez tous entretuez, avant que sortir de ce lieu. » Cela dit, le Saint luy commanda, de la part de Dieu, de quitter cette maison pour n'y plus retourner, ce qu'il fit, criant par l'air : « *Hervé, Hervé, serviteur de Dieu, pourquoy me menes-tu une si rude guerre?* » Le Comte Helenus, se voyant délivré d'un si cruel ennemy, remercia Dieu & saint Hervé, lequel, prenant congé de luy, se retira en son Monastere (1).

XIV. Il découvrit une semblable fraude au Monastere de saint Majan : car l'estant allé voir, par le commandement de Dieu, que l'Ange luy avoit manifesté, il eut revelation que, parmy les domestiques de ce saint Abbé, il y avoit un diable en forme humaine, ce qu'il manifesta à saint Majan, lequel, ayant fait venir tous ses domestiques, les presenta à saint Hervé, les faisant passer tous un à un devant luy. Le Saint les interrogea tous de leur pays, leurs noms & leur vacation; le Diable, craignant de se presenter devant le Saint, retarda tant qu'il pût; enfin, il luy fallut paroistre : « J'ay » nom Hucan (dit-il) natif d'Hybernie, je suis bon Charpentier, Masson, Serrurier & bon » Pilote, & n'y a gueres de mestiers que je ne puisse exercer. » — « Et bien! (dit le Saint) » puisque tu es si habile & universel en tous métiers, imprime du doigt le signe de la » Croix en ce pavé & adore Jesus-Christ Crucifié. » Le miserable s'en voulut fuïr & se cacher; mais saint Hervé l'arresta & dist à saint Majan : « Et bien! voyez-vous main- » tenant de quel serviteur vous vous servez : menons-le à vostre voisin l'Abbé saint » *Geldouin*, pour sçavoir de luy ce que nous en ferons. » Ils l'y menerent donc, où ayant esté conjuré & ayant confessé qu'il estoit dans ce Monastere pour tromper & séduire les Moynes, on luy déffendit, de la part de Dieu, de se plus trouver là, & fut précipité dans la Mer.

XV. De ce temps là, le Comte Comorrus, ayant épousé sainte *Triphine*, fille de Guerok, Comte de Vennes, sentant cette Dame grosse, d'une cruauté plus que barbare, la tua & son enfant saint Tremoré; acte si énorme, que Guerok en ayant representé l'atrocité, tous les Evesques de Bretagne s'assemblerent pour chastier cét acte & retrancher ce membre pourri du corps de l'Eglise (2). Cette assemblée se fit en la montagne appelée *Menez-Bré*, prés *Louargat*, entre *Belle-Isle* & *Guengamp*, car ils n'eussent osé s'assembler en aucune Ville, de peur de ce Tyran, lequel ayant tué le Roy Johava & tenant Jugduval, son fils, hors du pays, faisoit ce qu'il vouloit par tout ce bas Pays. Son Prélat, Evesque de Leon, semond à ce Synode, manda saint Hervé venir avec luy; ce qui fut cause qu'il ne pût si-tost arriver : car saint Hervé, estant aveugle et allant toûjours nuds pieds, ne pouvoit marcher si fort que les autres. Estans arrivez, un certain de la compagnie, ayant entendu la cause du retardement de l'Evesque de Leon, se mist en colere, disant : « Quoy? que nous ayons si long-temps attendu pour cét » aveugle? » S. Hervé ne s'irrita point pour cela; mais luy dist tout doucement : « Mon » Frère, pourquoy me reprochez-vous ma cécité? Dieu vous peut-il pas rendre aveugle » aussi-bien que moy? Sçavez-vous pas bien qu'il nous a fait comme il luy a plû, & que

(1) Voyez presque semblable chose en la Vie de St. Geldouin cy-dessus le 30 janvier, et de St. Martin de Vertou le 24 octobre. — A.

(2) Voyez la Vie de St. Gildas le 29 janvier et St. Tremoré le 8 novembre. — A.

» nous le devons remercier de ce qu'il a donné l'estre tel que nous l'avons ? » Les autres Evesques tancerent fort ce Personnage, lequel ne tarda gueres sans sentir la pesante main de Dieu sur luy, car incontinent il tomba à terre, le visage tout couvert de sang & perdit la veuë corporelle. Les assistans, voyans que c'estoit une punition divine, supplierent saint Hervé de le guerir : ils se mirent tous en prieres, & le Saint ayant demandé du sel & de l'eau pour benir, on lui repondit, qu'en un lieu si élevé à peine pourroit-on trouver de l'eau ; mais luy, de son bourdon, fit le signe de la Croix en terre, commandant de fouïr en ce lieu, ce qu'ayant esté fait, on y trouva une belle source d'eau, laquelle ayant esté beniste, par le ministere des Evesques présens, le Saint en lava les yeux de cét aveugle et luy rendit la veuë ; &, en memoire de ce miracle, fut, au sommet de cette montagne, édifié une Chapelle en l'honneur de saint Hervé & des saints de Bretagne (1).

XVI. Le Synode fini, l'Evesque de Leon & saint Hervé s'en retournerent de compagnie ; & s'entretenans familierement, saint Hervé toucha quelques mots à son Evesque des revelations celestes & frequentes visions qu'il avoit ; ce qu'entendant, l'Evesque le supplia de prier Dieu qu'il luy plûst l'en faire participant : S. Hervé le luy promist, &, estans arrivez à Saint-Paul, se sequestrerent trois jours de toute humaine conversation, jeûnans & prians tout ce temps, &, le troisiéme jour, sur le midy, ils ouïrent une voix qui leur dist, qu'ils regardassent en haut, ils leverent les yeux, virent le Ciel ouvert & contemplerent, un long-temps, à leur aise, les Ordres & Hierarchies Angeliques, les Patriarches, Prophetes, Apostres, Martyrs, Confesseurs, Vierges & toute la Cour Celeste, &, cependant, ouïrent une si melodieuse harmonie, qu'ils en estoient tous ravis ; & saint Hervé commença à les nommer tous un à un, un Ange luy suggerant & dictant leurs noms ; puis chanterent le Cantique *Cantemus Domino, &c.*, lequel finy le Ciel se referma, & demeura l'Evesque de Leon si ravy de cette vision, qu'à toute peine pouvoit-il retirer ses yeux du Ciel ; enfin, saint Hervé ayant pris congé de luy, s'en retourna en son Monastere. Le Renard ayant attrappé une poule de son monastere, il pria Dieu qu'il luy plûst luy reveler le larron qui l'avoit dérobée, & tout incontinent le Renard la vint apporter saine & sauve où il l'avoit prise.

XVII. Enfin, approchant le temps que Dieu le vouloit recompenser, il eut revelation de sa mort prochaine dans six jours, ce qu'il manifesta au Prestre *Hadrian*, à *Hardian*, & *Gozhuran* & à ses autres Moynes. Il avoit une Tante, qui s'appelloit Chrestienne, de nom & de fait, laquelle, ayant entendu nouvelles de sa prochaine mort, se vint jetter à ses pieds, le suppliant qu'il ne permist pas qu'elle luy survescut. « Ce » n'est pas à moy (dit-il) que vous devez faire cette requeste ; c'est à Dieu qui seul peut » prolonger ou abbreger la vie, comme bon luy semble ; servez-moy seulement en cette » derniere mienne maladie, & puis laissez le reste à la sainte volonté de Dieu. » Ayant donc recommandé son Monastere & ses Confreres au Prestre Hadrian, il fit la Procession à l'entour de son Hermitage, puis se jetta sur son grabat & fut saisi d'une forte maladie, laquelle l'affoiblit fort ; il manda à Saint-Paul l'Evesque de Leon le venir voir, lequel y arriva le sixiéme jour de sa maladie ; il se Confessa à luy, receut l'Absolution & Benediction Episcopale, le saint Viatique & l'Extréme-Onction, recommanda ses Moynes au saint Prélat, puis, couché sur la cendre & revestu de son Cilice, il rendit son heureux esprit és mains de son Sauveur ; & sa bonne Tante Chrestienne, se jettant à ses pieds, y mourut aussi. Incontinent qu'il eut rendu l'esprit, l'Evesque & les autres Moynes entendirent une Musique melodieuse raisonnant en l'air. Le saint Prélat, avec les saints Abbez

(1) Cette chapelle existe toujours ; elle n'offre pas de particularité remarquable ; mais du plateau sur lequel elle est bâtie l'œil voit une immense étendue de pays. C'est un des points les plus beaux de la Bretagne. La fontaine qui aurait jailli à la priere de saint Hervé coule toujours au haut du *Menez-Bré*. — A.-M. T.

Guenegan (1), *Majan*, & *Mormedus*, accompagnez de leur Clergé & Moynes, celebrerent son enterrement, le déposant devant l'Autel de son Oratoire, dans un coffret de pierre, qu'ils lierent bien & fermerent de lames de fer & de plomb. Du depuis, par dessus ce petit Oratoire, fut bastie l'Eglise Parrochiale qui, de son nom, s'appelle *Land-Hoüarné*, où se voit son Sepulchre, auquel se font encore plusieurs miracles par les merites de ce Saint.

XVIII. Son Corps saint demeura en son Eglise de *Land-Hoüarné* jusques à l'an 878, que, pour éviter la rage des Normands, il fut porté en la Chapelle Priorale du Chasteau Royal de *Brest*, où il fut jusques à l'an 1002, que le Duc Geffroy I. du Nom, le fit mettre en une grande Chasse d'Argent, historiée des principales actions de sa vie, enrichie de pierreries, & en fit present à son Confesseur & Aumônier Hervé, Evesque de Nantes, lequel le mit au Thresor de sa Cathedrale, parmy les autres Reliques, où il est honorablement conservé, & à une Chapelle en la mesme Eglise, qui est la premiere de la nef à costé droit, bastie par Guillaume Gueguen, jadis Evesque de Nantes, qui y gist en un Sepulchre de Marbre blanc. Ce Saint est ennemy juré des parjures, lesquels, jurans à faux sur sa Chasse, estoient severément punis; & anciennement les sermens solemnels, par Ordonnance de Justice, se faisoient sur la Chasse de saint Hervé, comme l'a remarqué l'ancien Rituel manuscrit sur vellin de l'Office propre de l'Eglise de Nantes, dressé dés l'an 1225.

Cette vie a esté par nous recueillie des anciens Breviaires de Leon, Cornoüaille et Nantes, qui en ont l'Histoire en neuf Leçons, le 17. Juin; les vieux Legendaires manuscrits des Eglises Cathedrales de Nantes, de Leon et de l'Eglise Collegiale de N. Dame du Follcoat en Leon; et un autre manuscrit contenant sa vie distribuée par Leçons, Hymnes, Antiennes, Respons et Proses, gardée en l'Eglise Parochiale du Faouet, *Diocese de Treguer, à luy dedié; Robert Cœnalis,* de re Gallica, *liv. 2, perioch. 6; Arnauld Wion,* in adject. Ligni vitæ; *Benoist Gononus, és Vies des Peres d'Occident; Mr. Charron, en son Catalogue des Evesques de Nantes, en Hervé 41 Evesque, et en son Calendrier Nantois par luy dressé; René Benoist, en son Legendaire, qu'il a pris des Archives de l'Eglise Cathedrale de Leon, luy transmis par feu R. P. en Dieu Messire Roland de Neuf-Ville, Evesque de Leon; Noble et discret Messire Yves Le Grand, Chanoine de Leon et Aumônier du Duc François II, és recherches du Diocese de Leon.*

ANNOTATIONS.

VIE LATINE DE SAINT HERVÉ, ANCIENNE ET INÉDITE

PUBLIÉE PAR M. A. DE LA BORDERIE (1891) ET PAR DOM PLAINE (1893) (A.-M. T.).

QUELLE impression le lecteur a-t-il gardée de la légende de saint Hervé par Albert Le Grand? L'éclat lumineux de la dent de lait; la transformation en nains des malheureux gamins qui ont plaisanté le jeune aveugle sur son infirmité; l'esprit vindicatif qui dans cette circonstance et dans plusieurs autres pousse le thaumaturge à punir d'une manière terrible les moindres peccadilles; le merveilleux silence des grenouilles succédant à leurs concerts, et le solo succédant au silence, tout cela a-t-il rencontré une forte et sérieuse conviction? — Il ne suffit

(1) Dom Plaine substitue ici le nom de saint Goueznou à celui de saint Guenegan ou Conogan, sous prétexte que celui-ci fut évêque de Quimper et non pas abbé. La vérité c'est que saint Conogan fut d'abord disciple de saint Guénolé auquel il donna son domaine de Lanlvesuc pour y établir un monastère. Il pouvait très bien en être l'abbé, ou si l'on veut le prieur, sous la dépendance de l'abbé de Landevénec, jusqu'au jour où il fut appelé à succéder à saint Corentin. Lanlvesuc, aujourd'hui Lanlvesoc, en Ploudaniel, n'est pas si loin de Lanhouarnau que le saint ne put assister saint Hervé mourant. — A-M. T.

pas pour rester dans l'esprit chrétien de dire : « Tout est possible à Dieu » et il n'est nullement nécessaire, pour reconnaître sa puissance, de nier sa sagesse et sa bonté ; or si Hervé a exercé la cruauté que lui attribue le légendaire, il a été tout le contraire d'un saint ; Dieu en lui confiant le don des miracles a bien étrangement favorisé ses rancunes.

Comment se reconnaître au milieu de récits dont les uns portent un frappant caractère d'authenticité tandis que les autres sont certainement puérils, quelques-uns odieux? — Avec sa connaissance si parfaite de l'état du pays breton, des habitudes civiles ou religieuses de l'Armorique aux différentes époques, M. de la Borderie a encore résolu ce difficile problème ; nous renvoyons le lecteur au tome XXIX des *Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* (1). On trouvera là un exposé judicieux, étendu, complet de l'état de la question ; je ne citerai ici que le résumé : « Nous avons cru pouvoir discerner, dans notre Vie latine de saint Hervé, une partie par la forme comme par le fond, beaucoup plus ancienne que le reste, — à savoir les nos 1 à 5 inclusivement, 10, 13 à 16 inclusivement, dont on doit, à notre sens, rapporter la rédaction au IXe siècle et qui représentent des traditions graves, anciennes, remontant (pour le fond, sinon pour les menus détails) à l'époque du saint, — tandis que le reste, composé au XIIIe siècle, semble une série d'inventions qui ne remontent pas au-dessus de cette époque.

» Quant à la physionomie du saint, telle qu'elle se dégage de la partie ancienne de sa Vie, elle ne ressemble guère, il faut le dire, à celle que lui donnent les chants et les récits populaires si habilement, si poétiquement mis en œuvre par M. de la Villemarqué dans sa *Légende Celtique*. Là, s'il finit par être moine, il est tout d'abord mendiant, chanteur, le patron des chanteurs populaires.

Dans sa Vie latine, surtout d'après la partie ancienne, il n'est rien de cela, il n'est que moine et il ne chante que des psaumes et des antiennes *(cantus ecclesiasticos)* comme tous les moines ; mais il est moine actif, ardent, agissant, et malgré sa cécité toujours pérégrinant.

« Il commence par le désert et l'ermitage, mais ne s'y tient pas, car ce n'est pas un anachorète. De son ermitage il fait une école, puis de ses écoliers, qui ne peuvent se détacher de lui, il fait des moines, une communauté dont, quoique laïque, il est le chef : communauté étrange, ambulante, longtemps pérégrinant par les déserts, les forêts, allant partout où il y a quelque bien à faire. Et même quand elle se résout à construire un monastère statif, et Hervé à devenir un abbé en titre, en forme régulière, il se refuse à tout ordre ecclésiastique plus élevé que celui d'exorciste. Et malgré l'humilité de ce grade, bientôt il devient célèbre et vénéré dans toute la Bretagne. Tant il est vrai que le moine, le moine pur — indépendamment du caractère sacerdotal — est le rouage essentiel de la société religieuse chez les Bretons de ce temps.

« Aussi la Vie latine de S. Hervé, si altérée, si mutilée qu'elle soit par les fantaisies du XIIIe siècle, est un des documents qui prouvent le mieux l'influence capitale, le rôle souverain du monachisme dans l'église bretonne au VIe siècle. »

Dites si l'histoire ainsi envisagée ne vaut pas la légende, même au point de vue du charme et si le grand moine, l'*éducateur* intrépide n'offre pas une physionomie plus intéressante, plus réellement belle que le dompteur de loup et de renard, et surtout que l'offensé toujours armé d'une vengeance miraculeuse.

M. A. de la Borderie ne refuse pas d'ailleurs toute grâce au récit de l'écrivain qui au XIIIe siècle ajouta ainsi à l'œuvre des devanciers. « On peut, dit-il, y voir une légende, en dégager avec art toute la poésie, les nuances et l'éclairer habilement grâce aux couleurs, aux rayons que fournit de nos jours encore, pour complément, la muse populaire ou la tradition orale ; faire jaillir de là une lumineuse figure, dont l'éclat idéal domine, absorbe et fait oublier le réel. Tel est le système, telle est l'œuvre accomplie par M. de la Villemarqué, avec un art supérieur et un charme irrésistible. »

(1) Saint-Brieuc, Imprimerie Fr. Guyon, 4, rue Saint-Gilles.

En souscrivant à ce jugement, sur la *Légende Celtique*, je ferai cependant une réserve : ceux dont la profession est « de nuancer et d'éclairer habilement la poésie, grâce aux rayons que fournit la tradition orale, » devraient bien s'en tenir à ces rayons-là ; or, il y a certains glaneurs de légendes qui ne se contentent pas de recueillir pour éclairer ensuite ; il leur faut *créer des traditions*. M. de la Villemarqué n'a pas toujours été innocent de ce péché-là, et ce n'est pas par ignorance, je crois, qu'il a substitué *Kristina* à l'humble *Guic'haran*, pour conduire habituellement par les chemins le pauvre chanteur aveugle ; c'est une physionomie gracieuse, charmante, qu'il a ainsi introduite dans le monastère où jamais encore la vraie tradition populaire n'avait rêvé pareille apparition. M. de la Borderie ne veut même point admettre, étant connue la sévérité des anciens religieux à cet égard, que cette sainte *recluse* (dont la légende ancienne ne fait pas cependant une toute jeune fille) ait pu soigner dans les derniers jours de sa vie le saint moine son proche parent.

Nous ne pouvons nous dispenser de préciser ici certaines particularités de la vie de notre saint (toujours d'après M. A. de la Borderie).

Les Parents de saint Hervé. — « Hoarvian était barde, c'est-à-dire poète et musicien ; et comme il possédait plusieurs langues, avec beaucoup de ressources dans l'esprit, quand il dut quitter l'île de Bretagne devant l'invasion saxonne, il n'alla point avec le gros de ses compatriotes s'échouer au fond de l'Armorique ; un heureux hasard le porta à la cour du roi de Paris, Childebert, dont il fit la joie et celle de ses courtisans en chantant lui-même ses compositions, et sans doute s'accompagnant de cette rote britannique *(chrota Britanna)*, dont les accords, selon Fortunat, plaisaient aux Franks. Il pouvait vivre là gorgé de richesses et de plaisirs ; mais ce barde avait une âme d'ascète : il voua à Dieu son célibat, et au bout de quelques années il obtint du roi la permission de retourner dans sa patrie, sans doute pour y aller vivre dans quelque monastère célèbre par l'autorité de sa discipline. Toutefois, en regagnant l'île de Bretagne, il voulut visiter cette autre Bretagne, née depuis quelque temps, et qui s'élevait peu à peu à l'extrémité des Gaules. Les chefs des Bretons réfugiés en Armorique ne reconnaissaient que de nom la suzeraineté des Mérovingiens. Un seul de ces chefs, appelé Conomor, établi à Carhaix, rêvant de noires entreprises contre ses voisins, s'était mis sous le patronage direct de Childebert, dont il voulait appuyer ses usurpations. La Vie de S. Hervé le qualifie préfet de ce roi *(præfectus regis)* : titre peu exact mais qui donne une idée assez vraie de l'entière soumission de Conomor aux volontés de ce Mérovingien.

« Childebert combla Hoarvian de présents et lui donna des lettres prescrivant à Conomor de préparer un navire pour faire passer le barde dans son île natale : « car, dit la Vie de S. Hervé, entre notre Domnonée et la Bretagne d'outre-mer, le trajet est bref. » Ces lettres attribuaient aussi à Hoarvian le privilège d'être au cours de son voyage « hébergé dans les nombreuses villas ou domaines royaux semés alors par toute la Gaule. » C'est au cours de cette pérégrination que Hoarvian est favorisé du songe miraculeux qui lui fixe sa destinée (et qu'on connaît déjà par le récit d'Albert). Il raconte à Conomor ce qu'il a ainsi vu et entendu pendant son sommeil, et il est encore avec lui marchant à ses côtés quand il rencontre Rivanone. « Le soir même les noces sont célébrées. » — Le lendemain matin, le nouvel époux dit à l'épouse : « Dieu t'ayant choisie m'a ordonné de m'unir à toi et a promis de me donner, par toi, un fils qui sera à jamais le secours de son peuple. » — L'épouse répondit : « Si tu as engendré en moi un fils, puisse-t-il ne jamais voir la lumière terrestre ! Voilà ce que je demande pour lui au Dieu tout-puissant. — O femme ! (répliqua le père) quel crime à une mère de maudire ainsi sa progéniture et de vouloir la condamner à un tel malheur ! Mais si ce fils doit être privé de la vue de la terre, je prie Dieu de lui donner en échange la vision du monde céleste. Pour obtenir cette grâce, dès ce moment je renonce absolument à la vie du siècle, je me voue tout entier jusqu'à ma mort au service de Dieu. »

« Dans toute cette histoire, impossible de ne pas reconnaître à première vue un caractère de

gravité, un parfum d'antiquité... La passion ardente et absolue de la virginité nous reporte aux premiers âges du christianisme ; la vengeance impitoyable du vœu violé, exercée par la mère même sur son fils, pauvre enfant innocent encore à naître, est un trait qui sent la barbarie. Et cela est si vrai que, sauf cette première version de la Vie de S. Hervé, on ne trouve ce trait nulle part. »

M. A. de la Borderie établit ensuite que Rivanone éprouva le même ressentiment contre le petit aveugle quand il vint au monde ; que de sept à quatorze ans Hervé dut son éducation à saint *Arthian* et que cette période terminée, éprouvant le désir de s'entretenir avec sa mère, il fit d'abord demander par son parent saint *Urphoed* ou Urfol le consentement de celle-ci, consentement qui semble d'ailleurs lui avoir été accordé avec joie, l'amour maternel s'étant enfin éveillé.

L'Assemblée du Menez-Bré. — « En ce temps-là, est-il dit dans la *Vie latine,* il y eut une assemblée des prélats et des peuples pour excommunier Conomor, préfet du roi. Hervé, invité à ce concile, y arriva tardivement. Ces choses furent faites dans le lieu appelé le Menez-Bré. »

« Lobineau, dit M. A. de la Borderie, voit là seulement une « assemblée de quelques évêques, » qui se rendirent sur le Menez-Bré pour y excommunier Conomor, noirci de crimes détestables. » C'est donner de l'événement une idée rappetissée et bien peu exacte. Il y avait là bien plus que « quelques évêques. » Sans doute tous ceux de la Bretagne y étaient, mais avec eux des abbés, des prêtres, des moines, des représentants de tous les ordres ecclésiastiques, puisque Hervé, ni prêtre ni diacre, simple exorciste, y avait été convié, et qu'on l'attendit même tout un jour pour prononcer la sentence. Ce n'est pas à l'exorciste sans doute qu'on rendait cet honneur, c'est à l'un des chefs notables de l'ordre monastique. Cela prouve la capitale importance, la suprématie du monachisme dans l'église bretonne : caractère essentiel du VIe siècle. »

Ajoutons que l'évêque de Léon qui au concile du Menez-Bré fit le trajet de l'aller et du retour avec saint Hervé, était saint Hoardon. C'est en revenant de cette montagne au pays de Léon qu'ils virent le ciel ouvert et toute la hiérarchie du ciel ; cette faveur, accordée une fois à l'évêque, était le privilège quotidien de saint Hervé ; ainsi s'accomplissait le souhait formulé autrefois par le pieux barde son père : que privé de la lumière terrestre par le vœu cruel de sa mère il eût comme compensation la vision du monde céleste.

La topographie dans la Vie de saint Hervé. — *Landouzan* (ou *Lannuzan*) est le lieu où se rencontrèrent Hoarvian et Rivanone. Cet endroit était sur le bord d'une voie romaine allant de Carhaix à l'embouchure de l'Abervrac'h ou à Plouguerneau. Ce village fait aujourd'hui partie de la commune du Drenec, canton de Plabennec, arrondissement de Brest.

M. de la Borderie conteste le bien-fondé de la tradition qui place à *Lanrioul* (en Plouzévédé) le lieu de naissance de saint Hervé et à *Quéran (Kaeran)* en Treflaouénan, le lieu de sa première éducation par Rivanone ; il trouve la distance de cinq à six lieues trop forte pour être ici facilement admise, et le nom même du frère de Rivanone, *Lanna Rigurii (Lanrioul)* ne serait pas une preuve suffisante. Nous l'avons vu, quand il quitta sa mère c'est pour aller bien petit encore à l'école de saint Arthian ; ici le lieu n'est pas précisé ; il quitte saint Arthian pour aller chercher son parent saint Urfoëd dans la forêt *Douna* (la forêt profonde), il le trouva là entouré d'écoliers. L'emplacement de l'ermitage qu'Urfoëd céda à Hervé, sur la prière de Rivanone, est depuis longtemps marqué par une chapelle qui porte le nom de saint Urfol. Elle est dans la paroisse de Bourgblanc, canton de Plabennec, arrondissement de Brest. On y voit le tombeau du saint dont M. de Kerdanet dit : « Il consiste en un sarcophage uni, sans inscription... Il est élevé de terre de trois pieds et repose sur la pierre même dont S. Hervé avait recouvert jadis le tombeau de son oncle. » M. de la Borderie rectifie : « ou plutôt de son cousin. »

Tout le monde sait que le monastère définitif de saint Hervé, lieu de sa précieuse mort, fut l'emplacement actuel de l'église de Lanhouarneau.

Le cantique du Paradis. — M. de la Villemarqué est le seul qui attribue à saint Hervé le cantique du Paradis. Le texte que nous avons ne concorde pas avec le *Cantemus Domino;* et il est peu admissible que ce beau cantique populaire remonte jusqu'à lui.

Les Reliques de saint Hervé. — Albert Le Grand nous a appris comment le duc Geoffroy I donna le corps de saint Hervé à son confesseur et aumônier Hervé, évêque de Nantes (1002). Dom Plaine suppose, et avec grande vraisemblance, que c'est à cette occasion que le *chef* du saint fut séparé du corps et donné à l'église cathédrale de Rennes. Toujours est-il qu'il y fut vénéré depuis un temps immémorial jusqu'à la révolution. Voici, toujours d'après dom Plaine *(Revue historique de l'Ouest,* 9e année, 3e livraison, mai 1893), l'état actuel des Reliques de notre saint.

« 1° A Nantes, les reliques de saint Hervé et toutes celles de la cathédrale furent sauvées de la profanation pendant la période révolutionnaire, mais on les cacha si bien que jusqu'ici on n'a pu retrouver le lieu où elles furent déposées. (Voir ce qui a été dit plus haut à propos des reliques des saints Donatien et Rogatien.)

» 2° A Rennes, les reliques de saint Hervé échappèrent aussi à la profanation, mais la cathédrale n'en possède plus que quelques ossements; c'est à l'église paroissiale de Saint-Sauveur que se conserve le *chef* du saint, ou du moins une partie considérable de ce chef. De plus, un bras se trouve à Louvigné-du-Désert, mais on ne sait d'où il provient et à quelle date il fut donné à cette paroisse.

» 3° A Saint-Pol-de-Léon, on conserve l'omoplate du côté gauche et une vertèbre du cou, obtenues de Nantes en 1750 ou 1757. »

Je supplée à la précision qui fait ici défaut. C'est le 17 décembre 1750 que les chanoines de Nantes Augustin de Langle et Hervé-René Boureau de Maisonneuve, au nom de Hervé Prigent, chanoine théologal de Léon, présentèrent requête à Pierre de la Muzanchère, évêque de Nantes, pour obtenir en faveur de la cathédrale de Léon une relique de saint Hervé. Les chirurgiens François Barnave et Julien Minée, déclarèrent que les deux ossements accordés par l'Evêque et le chapitre de Nantes étaient « l'omoplate du costé gauche et une vertèbre du col. » Le 24 mars 1751 l'évêque de Léon Jean-Louis Gouyon de Vaudurand publia une lettre pastorale pour annoncer que le mardi 30 du même mois on célèbrerait la translation solennelle de ces reliques (1).

« 4° A Lanhouarneau, bras ou partie de bras. On croit qu'il y fut laissé lors de la translation du corps à Brest. On le porte processionnellement à la fontaine du saint, le 17 juin, et dans les calamités publiques.

» 5° A Quimperlé, chez les Dames de la Retraite, on vénère une petite relique du saint qui se conservait chez les Dominicains de la même ville avant la Révolution. »

Le Berceau de saint Hervé. — On a vu ce qu'a dit plus haut Albert Le Grand : « La mère de saint Hervé l'éleva au territoire de Kereran (Quéran), où encore se garde son berceau comme précieuse Relique. » A propos de cet objet de si gracieux souvenir, M. de la Villemarqué a écrit dans la *Légende celtique :* « Aujourd'hui le reliquaire ducal n'existe plus. Le métal trois fois consacré par la sainteté, la justice et la royauté, a été volé et fondu à l'époque de triste mémoire où ces trois choses foulées aux pieds valurent moins qu'un lingot d'argent. Mais le berceau de bois de l'humble patron des chanteurs de Bretagne, ce pauvre berceau si conforme à sa destinée sur la terre, n'a tenté la cupidité de personne, et plus d'un mendiant, après y avoir collé dévotement ses lèvres, comme ses pères autrefois, s'en va chantant d'une voix plus pure et le cœur consolé. » C'est charmant, je n'ai nulle peine à le reconnaître, mais M. le vicomte Hersart de la

(1) Voir les procès-verbaux et les attestations des maîtres en chirurgie ; p. 240 et suivantes, *Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs,* par l'Abbé A.-M. Thomas (A. de Kerangal, imprimeur à Quimper). En vente chez les libraires de Saint-Pol-de-Léon.

Villemarqué n'ignorait pas que les Vandales de 1793 n'étaient pas mus seulement par la cupidité ; ils obéissaient bien aussi à leur rage d'impiété, et le pauvre berceau a eu le même sort que le riche reliquaire.

MONUMENTS DE SAINT HERVÉ (J.-M. A.).

Reliquaire de Lanhouarneau.

os du bras de saint Hervé est renfermé dans un reliquaire d'argent en forme de bras, avec la main ouverte. Ce qui figure la manche entourant ce bras est décoré de bordures finement gravées, dont le style peut servir à en indiquer la date; M. Frantz-Marcou, inspecteur-général des Monuments historiques, l'a examiné à St-Pol-de-Léon, le 6 septembre 1897, lors de la translation solennelle des reliques de saint Pol-Aurélien, et a cru devoir l'attribuer au XIIIe siècle.

Églises et Chapelles.

Église de Lanhouarneau, surmontée d'un beau clocher et datant en grande partie de la fin du XVIe siècle. — Chapelle et Fontaine du Ménez-Bré, en la paroisse de Pédernec, diocèse de Saint-Brieuc, assez près de la gare de Belle-Ile-Bégard. — Petite église de Saint-Hervé, près Uzel, remarquable surtout par les quatre tableaux peints sur la voûte en bois du porche. — Anciennes chapelles, dont plusieurs maintenant détruites, à Bothoa, Bourbriac, Combrit, Crozon, Gourin, Guémené, Rohan, Langoëlan, Lescoët-Gouarec, Plélauff, Ploërdut, Ploufragan, Riec. — Au nord de la paroisse de Lanrivoaré, du côté de Plouguin, est une hutte en terre conservée avec respect et désignée sous le nom d'Ermitage de saint Hervé. — Pour ce qui est du tombeau de saint Urfol, M. de Kerdanet, dans une note de l'édition de 1837, p. 317, la place en Plouzévédé, mais à la page 514, il rectifie et dit qu'il se trouve dans la chapelle de saint Urfol, à 1 kilomètre du Bourg-Blanc, du côté de Coat-Méal.

Statues.

Belle statue du XVIIe siècle à l'église de Guimiliau, accompagnée du loup traditionnel chargé du collier de l'âne qu'il avait dévoré. — Petite statuette du même style à Lampaul-Guimiliau; le Saint est conduit par son petit compagnon Guic'haran. — Statues en Kersanton à Sainte-Marie-du-Ménez-Hom en Plomodiern et à Kerlaz, près Douarnenez, toutes deux de la fin du XVIe siècle. La dernière est d'une facture pour ainsi dire barbare mais cependant remarquable par son caractère de vérité et de réalisme : Saint Hervé a les yeux grand ouverts et la démarche rigide à la façon des aveugles; Guic'haran est armé d'un fouet pour mener le loup qui semble en vérité fort docile.

Terminons par l'autel de Loc-Mélard.

L'autel du bas-côté midi est surmonté d'un tableau représentant le Saint conduit par Guic'haran et accompagné du loup. De chaque côté de ce tableau principal sont deux tableaux secondaires, tels qu'il suit :

1. — Le Saint est sur le *Ménez-Bré*, avec cette inscription : « St HERVÉ *obtient par ses prière une fontaine au somet de la Montagne* BRE. »

2. — Dans le haut, le ciel ouvert; le Père Éternel ayant à sa droite Notre-Seigneur assis et tenant sa Croix. Au bas, saint Pol-Aurélien, évêque, agenouillé, les mains jointes et les yeux levés. A ses côtés on voit une église et un clocher élancé, rappelant le Creisker. La légende porte : *Vision de St Paul et de St Hervé il levère les yeux et vire le ciel ouvert.*

3. — Le Saint conduit par Guic'haran est tourné vers une échelle dans laquelle montent des

anges portant au Ciel l'âme de sa mère Rivanone. Inscription : *St Hervé voyant lam de sa mère allant au ciel porté par les anges.*

4. — Le loup attelé à une charrette et mené par Guic'haran. *Le loup ayant mangé l'asne de St Hervé et mis en place à la charrette.*

Sur le coffre même de l'autel est un autre tableau représentant le Saint et son jeune guide partageant et mesurant le produit de leur quête. On y voit des huches de blé et un boisseau.

APHORISMES DE SAINT HERVÉ.

On attribue à notre saint trois maximes bretonnes qui ont encore cours parmi le peuple.

I. — *Sur l'Instruction.*

Guell eo diski mabik bihan	Mieux vaut instruire petit enfant
Eged dastum madou d'ezhan.	Que de lui amasser des richesses.

II. — *Sur le Travail.*

An den iaouank en diegi	Le jeune homme dans l'oisiveté
A zastum poan var benn kozni.	Amasse peine pour sa vieillesse.

III. — *Sur l'Obéissance.*

Gerio Herve zo gerio fur :	Les paroles d'Hervé sont des paroles sages :
« An neb a zizent ouz ar stur	« Qui désobéit au gouvernail
» Ouz ar garrek a zento sur. »	» Pour sûr à l'écueil obéira. »

SAINT HERVÉ

D'après la statuette de Lampaul-Guimiliau.

LA VIE DE S. MÉEN,

Confesseur, Fondateur et premier Abbé du Monastere de Gaël, le 21. Juin.

SAINT MÉEN estoit natif de la province de *Cambrie*, autrement nommé *Sud-Wallia*, en l'Isle de Bretagne. Ses parens demeuroient en une Ville aux quartiers de *Went*, qui s'appelloit *Orkh*, & estoient proches parens de saint Samson, Archevesque d'*Yorkh*, en Angleterre, puis de *Dol*, en Bretagne Armorique (1). Ils furent soigneux de bien élever la jeunesse de leur enfant, l'apprenant, tout petit qu'il estoit, à prier Dieu ; à quoy il se rendoit fort prompt. Il fut, puis aprés, envoyé à l'écolle, où il s'adonna tellement à l'étude, & des lettres & de la vertu, qu'il laissoit loin derriere soy tous ses condisciples, sans pour cela, en rien, se préferer à eux, ny s'en glorifier en façon quelconque, ayant jetté dans son cœur de profondes racines d'humilité.

II. Estant sorty des écolles & retourné chez son Pere, ses Parens esperoient joüir de sa douce presence, & le retenir prés d'eux pour soigner leurs affaires ; mais luy qui estoit touché de Dieu & appellé à plus haut degré de perfection, ayant supplié humblement Nostre Seigneur de le conduire & mettre au chemin de son salut, se déroba d'eux & alla trouver son Oncle saint Samson à *Yorkh*, duquel il fut receu à bras ouverts, le saint Prélat sçachant bien qu'il estoit guidé de l'esprit de Dieu, & que ce devoit estre, un jour, le pere de plusieurs bons Religieux, qui travailleroient à bon escient en la vigne du Seigneur. Il fut quelque temps au Monastere en habit Seculier, entendant la doctrine de son Oncle & servant aux Religieux, jusqu'à ce qu'ayant fait preuve de sa vertu, patience, perseverance & devotion, il fut vestu par saint Samson, qui aussi le receut à Profession, &, le voyant croistre à veuë d'œil & s'avancer de vertu en vertu, luy confera tous les Ordres & enfin la Prestrise.

III. Quelque temps aprés (2), saint Samson, ayant receu commandement de Dieu de passer en nostre Bretagne Armorique, fit choix d'un bon nombre de ses Religieux, lesquels il jugea plus propres à la conversion des Ames ; du nombre desquels fut l'heureux Méen. Ils passerent la Mer & aborderent au rivage de Bretagne, où saint Samson, ayant fait plusieurs miracles, fut le tres-bien venu & entra si avant és bonnes graces des habitans, qu'ils luy aiderent, de bon cœur, à bastir un Monastere pour soy & ses Religieux, en la ville de *Ker-feunteun* (on la nomme à présent *Land-meur*, distant deux lieuës de Morlaix), là, où s'estant resserré avec ses Moynes, il vaquoit à continuelles prieres & autres saints exercices, preschant, instruisant & Catechisant le peuple qui, à troupes, le venoient trouver. Mais Dieu, pour luy donner occasion de plus travailler pour sa Gloire & le salut des Ames, permit que tous les Evesques de Bretagne (la pluspart ses Compatriottes, refugiez de l'Isle comme luy) l'éleurent volontiers pour leur Metropolitain, luy deferant la mesme preséance & authorité sur eux, qu'il avoit, en l'Isle, sur ses suffragans, estant Archevesque *d'Yorkh*. Alors, il institua saint Magloire Abbé de *Ker-feunteun* & continua à communiquer aux peuples circonvoisins la clarté de sa Doctrine Celeste.

IV. Il jugea incontinent que Méen, son Disciple, estoit propre à telle conqueste, c'est

(1) Comme nous le verrons dans la Vie de ce saint, il ne fut nullement archevêque d'York, mais il est vrai qu'il reçut la consécration épiscopale de l'autre côté du détroit; il fut *abbé-évêque*. — A.-M. T.

(2) M. A. de la Borderie fixe cette émigration au milieu du VIe siècle (548-550). — A.-M. T.

pourquoy, de l'avis & deliberation universelle des freres, il luy donna son Obedience & Benediction & un nombre de Freres, luy donnant pouvoir d'accepter des Monasteres quand il luy en seroit offert, recevoir Religieux & se porter entierement comme Abbé. Saint Méen, ayant pris congé de ses Confreres, se mit en chemin avec sa troupe, marchans par le pays, &, arrivez és terres du Seigneur de Gaël, qui estoit bon Catholique, Aumônier & Religieux, ils le rencontrerent en leur chemin & le saluerent gratieusement; luy, les ayant aussi saluez, les pria de luy faire cette faveur que de vouloir entrer en sa maison pour se rafraischir, & qu'il tascheroit à les accommoder le mieux qu'il pourroit. Le Saint répondit pour tous, &, l'ayant remercié de sa charité, accepta l'offre, entra dans le Manoir & y séjourna quelques jours.

V. Pendant le temps que le Saint demeura chez ce Seigneur, il eut plusieurs Colloques & devis spirituels avec luy, & tellement l'embrasa de l'Amour de Dieu & du desir de le servir en estat de Religion, qu'il supplia saint Méen d'accepter cette sienne Seigneurie, avec toutes ses appartenances, à condition d'y bastir un Monastere & l'y recevoir Religieux. Saint Méen remercia Dieu de cette faveur & accepta l'offre dudit Seigneur aux conditions proposées, &, laissant quelques uns de ses Moynes avec luy, s'en retourna à Dol faire sçavoir le tout à saint Samson & à saint Magloire, lesquels, ayans rendu graces à Dieu, le renvoyerent avec tout pouvoir touchant cette affaire. Estant de retour à Gaël, il fit sa reponse audit Seigneur, lequel, incontinent, manda des ouvriers de toutes parts, ayant amassé tous les materiaux qu'il jugeoit necessaires pour l'édifice, & incontinent mist ses gens en besongne, en sorte qu'il y avoit grande apparence que, dans peu de temps, on verroit ce Bastiment parfait. Une seule chose incommodoit les Artisans, c'estoit faute d'eau pour détremper leur mortier, la prochaine eau estant si éloignée d'eux, qu'on perdoit bien du temps & avoit-on bien du mal à l'aller querir.

VI. Saint Méen averty de cela, plein de foy, se prosterna en Oraison, en laquelle il pria Dieu de leur donner de l'eau, &, s'estant levé, il ficha son bourdon en terre, lequel retirant, il fit réjaillir une source d'eau vive, laquelle se voit encore maintenant, & est fort renommée pour la vertu qu'elle a de guerir d'une maladie, nommée par les Medecins *Prosa,* & par le vulgaire *le mal de saint Méen,* qui est une forte galle ou rogne, qui ronge jusques aux os. Le Monastere, fait & parfait, fut dedié en l'honneur du glorieux Précurseur saint Jean-Baptiste, duquel ces bons Peres se proposoient imiter, & le zele & l'austerité. La renommée de la sainte vie que menoient ces bons Religieux estant répenduë par toute la contrée, grand nombre de jeunes gens, tant Nobles qu'autres, y aborderent, desireux de vivre sous la regle & discipline de saint Méen; entr'autres *Judicaël,* Roy de Bretagne Armorique, ne pouvoit se rassasier des bonnes et saintes instructions de saint Méen, lesquelles il entendoit tres-volontiers & mettoit soigneusement en pratique. Epris d'un desir de servir Dieu en estat de Religion, estant de retour de la guerre de France, le chef orné de lauriers & les mains chargées de palmes, foulant aux pieds la victoire mesme, s'en vint au Monastere de Gaël, quitte sa Pourpre Erminée, mist bas le Diadesme, &, recevant humblement l'habit Monachal, passa le reste de ses jours dans ce Monastere, lequel, estant étroit & ruïneux en plusieurs lieux, il fit augmenter & reparer de plus de moitié, y annexant de grands revenus; & y vescut en telle sainteté & perfection, qu'il merita, aprés sa mort, d'estre canonisé (1).

VII. Le quatriéme frere de saint Judicaël, nommé *Hoël,* jeune Prince fougueux & ayant le feu dans la teste, bien different d'humeurs & de mœurs de ses trois autres

(1) Voyez sa vie ci-dessous le 16 décembre. — A. — Saint Judicael fut en effet religieux sous la discipline de saint Méen, puis pour le bien du pays reprit la couronne, se maria, eut plusieurs enfants, et revint prendre l'habit monastique; mais à sa rentrée à l'abbaye de Gael il y avait vingt ans que le saint abbé etait mort presque centenaire (le 21 juin 677 d'après dom Lobineau) et son monastere commençait deja à être appelé de son nom. — A.-M. T.

freres, Saints Judicaël, Josse & Winokl, faisoit sa demeure ordinaire en un Manoir joignant le Monastere de Gaël, foulant & oppressant les paysans par ses exactions & violences (1). Un de ses serviteurs n'ayant peut-estre voulu executer quelque sien inique commandement, ou pour quelque autre occasion, estant tombé en sa disgrace, fut par son commandement, serré prisonnier & détenu en une basse fosse, & là tourmenté d'autres peines, de sorte qu'à peu que ce pauvre homme ne perdist patience. Saint Méen, visitant un jour les cellules de ses Religieux, entendit les cris & lamentations de ce pauvre captif, &, s'estant enquis que c'estoit, il luy fut dit que c'estoit un pauvre homme que le prince Hoël tenoit aux fers. Incontinent, il dépesche deux de ses Moynes pour aller, en son nom, interceder pour ce pauvre homme & supplier le Prince de le mettre en liberté ; les Moynes y allerent, mais en vain, car il ne leur fut jamais possible de fléchir le cœur obstiné de ce Prince. Saint Méen, voyant cela, se met en priere, suppliant Dieu d'avoir pitié de ce pauvre homme, & incontinent, sa priere achevée, cet homme fut, par le ministere d'un Ange, délivré de la prison & vint au Monastere remercier Dieu & S. Méen & se jetter en franchise entre ses bras.

VIII. Hoël, entendant que son prisonnier estoit eschappé & qu'il s'estoit jetté dans le Monastere, comme en lieu sacré & de franchise, dépesche promptement vers saint Méen, le somme de lui rendre son prisonnier ; le saint Abbé s'en excusa honnestement, disant qu'il ne pouvoit livrer entre ses mains un pauvre homme qui s'estoit jetté en franchise dans son Monastere, comme en lieu saint & privilegié ; cependant, il cacha ce pauvre homme dans l'Eglise, pensant que Hoël ne l'en tireroit par force ; mais il en avint tout autrement : car le Prince, ayant entendu la réponse du Saint, & ne s'en tenant satisfait, vint au Monastere, tout bouïllant de colere, mist la porte de l'Eglise en pieces, en tira ce pauvre homme, collé aux pieds du grand Autel, le mist hors violemment, nonobstant les humbles prieres de saint Méen & de ses Moynes, lesquels, n'en pouvans tirer autre chose, exhortoient ce pauvre homme à la patience, & que, dans peu de temps, il seroit affranchi ; & saint Méen, s'adressant à Hoël, luy dist d'un Esprit prophetique : « *qu'il pensast bien à sa conscience & qu'il commençast à faire penitence, parce que, dans trois jours, il mourroit, & faudroit rendre compte au Juge souverain.* »

IX. Ce jeune folastre, oyant cela, se prit à rire à gorge déployée & se moquer du saint Abbé & de ses prédictions, comme des resveries de quelque vieil radoteur, puis monta à cheval, s'en retourna, rammenant son prisonnier, bien resolu de luy faire ressentir les effets de sa rage. Mais Dieu arresta bien ses fougues, car, comme il arrivoit devant le portal de son Manoir, il piqua son cheval pour luy donner carriere, lequel, d'une ruade, jette son homme bas & luy rompt une cuisse ; la secousse ayant esté si rude, qu'il cheut à la renverse tout brisé & moulu. Lors, revenant à soy & se souvenant de ce que saint Méen luy avoit prédit, le voilà au repentir : il se fait porter en son Manoir & coucher dans son lit, délivre son prisonnier & le supplie, à jointes mains, d'aller au Monastere, & prier saint Méen de luy pardonner, luy raconter l'accident qui luy estoit arrivé & le supplier de prendre la peine de le venir voir. Le saint Abbé, ayant sceu cét accident, vint voir Hoël, le reprit aigrément de ses déportemens passez (2),

(1) Cet *Hoel* ou *Haeloc* élevé par le meurtrier de ses frères, un certain *Rethwal* qu'une ancienne Vie de saint Malo qualifie d'hérétique, avait hérité de la barbarie et de la cruauté de son éducateur. Il est certain qu'il se cassa la cuisse à la suite de l'épisode ici raconté ; il en souffrit longtemps mais n'en mourut pas et ne se convertit pas de si tôt. — A.-M. T.

(2) M. A. de la Borderie a eu bien soin de signaler cette protection des faibles contre les oppresseurs : « Même chez les chrétiens, dans ce monde barbare du Ve au VIIIe siecle, éclataient souvent bien des violences et bien des désordres. Les moines s'y opposaient avec une fermeté inflexible, et surtout jamais ils n'hésitèrent à prendre résolument la defense de la justice, de l'innocence, de la faiblesse opprimées par la force brutale. Tous ces vieux saints bretons ont possédé a un haut degré cette vertu, mise par le biographe de saint Gwennolé au premier rang entre

l'exhortant à en demander pardon à Dieu & endurer patiemment cette affliction, bien petite au prix de ce que ses pechez meritoient, il l'excita à une vraye Contrition, l'entendit de Confession, luy administra les autres Sacremens & le disposa à la mort, laquelle l'emporta le troisiéme jour, comme le Saint luy avoit prédit.

X. Le terroir de Gael, fort gras & fertile, estoit fort endommagé par certaines petites bestioles, lesquelles, sortans de leurs tanieres, quand le bled s'en alloit meur, y faisoient un grand dégast. Saint Méen ayant experimenté le dommage qu'elles faisoient au Monastere, ayant fait Oraison, s'alla presenter devant la taniere où se retiroient ces bestes & leur commanda, de la part de Dieu, de se retirer si avant dans le desert, qu'elles ne pûssent faire plus dommage, ny au Monastere, ny à personne, à quoy elles obeïrent, prenant leur chemin à travers pays, & jamais depuis n'en fut veu en ce pays-là. Ayant mis fin à l'édifice, tant spirituel que materiel, de son Monastere, voyant tout en bon ordre, la discipline reguliere en vigueur & le pays instruit par ses Religieux, il resolut de faire le voyage de Rome pour visiter les Sepulchres des Princes des Apostres saint Pierre & saint Paul & les autres Saints lieux qui sont, tant dedans que hors les murs de cette sainte Cité. Il prit donc congé de ses Religieux, desquels en ayant choisi quelques uns, se mit en chemin, faisant, par tout où il passoit, de grands miracles. S'en allant par Angers, il fut prié de prescher en la grande Eglise, ce qu'il fit avec grand applaudissement & édification des Auditeurs.

XI. En cette Ville, une bonne Dame, meuë du recit qu'elle avoit ouy faire de sa sainteté & des miracles que Dieu avoit operé par luy, le vint trouver & le supplia de la vouloir délivrer des dommages qu'elle recevoit d'un horrible Dragon, lequel avoit sa retraitte ordinaire en un petit boccage situé au plus beau & fertil endroit de ses terres, lesquelles, crainte de cette horrible beste, demeuroient infructueuses & vagues, personne n'osant en approcher. Cette Dame estoit fort vertueuse & de sainte vie ; à laquelle le Saint promist tout contentement. Ce Serpent avoit sa caverne en un détroit qui est prés l'Abbaye de saint Florent, sur le bord de la riviere de Loyre. Saint Méen s'y fit mener ; mais ses guides & le peuple qui le suivoient pour voir l'issuë de l'affaire, estans arrivez à veuë du lieu, le luy monstrerent du doigt, n'osans en approcher plus prés ; le saint Abbé fléchit les genoux en terre, & ayant fait sa priere à Dieu & celebré la sainte Messe en l'Eglise prochaine, s'en alla droit à la caverne du Dragon & luy commanda de sortir, ce qu'il fit incontinent, étincelant des yeux, froissant la terre de ses écailles & faisant un sifflement si extremément horrible, que tout le pays circonvoisin en retentit ; il s'approcha de luy, luy noua son Estole au col & le mena ainsi, comme une beste domestique, jusques sur le bord de la Loyre, où il luy commanda, de la part de Dieu, de s'y précipiter, ce qu'il fit devant tout le peuple.

XII. Cela fait, il revint à Angers, où toute la Ville luy alla au devant, le recevant avec l'honneur que sa sainteté & ses vertus meritoient, & cette bonne Dame, en reconnoissance de ce bien-fait, & pour éternelle memoire de ce miracle, lui donna cette terre qu'il avoit purgée de ce Dragon, où il bastit un Prieuré dépendant de son Abbaye de Gaël, y mist de ses Religieux & en vétit d'autres ; puis l'ayant accomply, se disposa à poursuivre son chemin vers Rome ; mais Dieu luy revela qu'il le vouloit retirer à soy, pour le recompenser de ses travaux, ce qu'il raconta à ses Freres, lesquels luy conseillerent de retourner à Gaël, pour y mourir chez soy & parmy ses Freres ; il crût leur conseil & revint en son Monastere, au grand contentement de ses Religieux.

XIII. Peu aprés, il tomba malade, &, dans peu de jours, fut si abattu, tant à cause de

celles de son héros qui sut si bien en user envers le roi Gradlon : « *La liberté de la parole en face des puissants de la terre.* » Ils ne s'en tenaient pas à la parole ; contre le crime, contre l'iniquité triomphante, sans craindre la persécution qui pouvait les atteindre, ils agissaient, ils combattaient vaillamment. » — A.-M. T.

sa vieillesse, qu'à raison des grandes austeritez lesquelles il avoit toujours pratiquées sur son pauvre corps, qu'il sentit bien sa fin approcher ; il appella tous ses Religieux, auxquels, fondans en larmes prés de sa couche, il fit une grave & amoureuse Prédication, les exhortant à la perseverance, en l'Observance de leurs vœux, à garder la pureté de leur Regle ; &, appercevant un jeune Religieux, nommé Frere *Ausole*, plus triste & déconforté que les autres, ne se pouvant tenir de lamenter le départ de son bon Pere, le saint Abbé l'appella prés de sa couche, &, essuyant luy-méme les larmes de ses yeux, luy dist d'un Esprit prophetique : *Mon fils, ne vous attristez pas de mon départ : car nous ne serons gueres separez l'un de l'autre ; je vay devant vous comme vostre Pere, & vous, dans huit jours, vous me suivrez ; partant, disposez-vous hardiment à ce passage.*

XIV. Ayant dit cela, il demanda à recevoir l'Extréme-Onction, ayant déjà eu le Sacrement de Penitence & le Viatique ; puis, ravi en une profonde contemplation, les yeux, le cœur & les mains élevées en Dieu, il rendit son glorieux esprit és mains de son Créateur qui l'avoit creé pour sa Gloire, le vingt-uniéme Juin, environ l'an de salut six cent soixante & cinq ; regnant en nostre Bretagne Alain II. du nom, Néveu du Roy Salomon, second Roy des deux Bretagnes haute & basse, réünies en un tige par la cession qu'en fit saint Judicaël. Le Corps saint fut honorablement ensevely dans son Monastere, en un Sepulchre élevé, à costé droit du Maistre Autel, où Dieu fit de grands miracles en preuve de sa Sainteté. Là furent gardées ses venerables Reliques en grand honneur & reverence, jusques en l'an de grace 878, que les Normands & Danois estans descendus en nostre Bretagne, détruisans les Eglises & Monasteres, brûlans les saintes Reliques & jettans les cendres au vent, elles furent par les Moynes enlevées & portées à Saint-Florent, où elles ont demeuré un long-temps ; mais depuis on en a recouvert quelques parties, qui sont déposées dans l'Abbaye de Gaël, laquelle, du nom de son premier Abbé, s'appelle saint Méen. Ce Monastere a esté grandement chery par les anciens Princes Bretons, qui y ont fait de grandes aumônes & luy ont donné plusieurs beaux privileges. Le bon Duc Geffroy I. du nom, entreprit de le rebastir tout à neuf ; mais, prévenu de la mort, il en laissa le soin à son fils le Duc Alain III, qui s'en acquitta, faisant reparer les Eglises de sainte Marie & de saint Gicquel (1), &, de plus, donna à l'Abbé Hugues & aux Moynes dudit Monastere permission d'avoir marché & change d'or & d'argent en leur Ville, l'an 1029. Ce Monastere est renommé par toute l'Europe & devotement visité par les Pelerins, nommément par ceux qui sont affligez du mal que le vulgaire appelle *le mal de saint Méen*, qui y trouvent le plus souvent du soûlagement, par l'intercession & merite de ce saint Abbé.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Breviaires de Leon et de Saint-Malo ; le Proprium Sanctorum *Rennois ; les anciens Legendaires manuscrits de Leon et Nantes ; Guillaume Gazet et René Benoist, en leurs Legendaires ; Robert Cœnalis,* de re Gallica, *liv. 2, perioch. 6 ; Anthoine Yepes, en sa Chronologie generale de l'Ordre de saint Benoist, page 607, sous l'an 562 ; Alain Bouchard en ses Annales de Bretagne, liv. 3, pag. 79 ; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 3 et 5.*

(1) Sous ce nom il faut reconnaître saint Judicael dont il a été parlé précédemment. — A.-M. T.

ANNOTATIONS.

L'ORIGINE DE SAINT MÉEN (A.-M. T.).

Il naquit vers 520 dans un canton du pays de *Gwent* que sa Vie appelle *Orcheus pagus* et qui semble répondre à un district appelé anciennement *Erkyc*, puis *Ergyng*, et aujourd'hui *Archenfield*, au Sud de la Wye dans le comté actuel d'Hereford, mais limitrophe du Monmouthshire. Son père se nommait *Gherasken ;* pour lui il reçut les noms de *Conaiz Meuen* ou *Mewen*. Sa Vie, d'après M. A. de la Borderie, doit avoir été mise dans sa forme actuelle au IXe siècle, comme beaucoup d'autres Vies de nos vieux saints bretons. Elle est « sérieuse, sincère, peu chargée de miracles ».

La principale qualité naturelle que le vieil hagiographe attribue à son héros est la facilité d'élocution, ou plutôt l'éloquence ; il était : « *affluentis eloquentiæ doctrina insignis.* »

L'ABBAYE DE GAEL (A.-M. T.).

Les crimes de Conomor, crimes dont il a été parlé dans la Vie de saint Hervé, étant devenus pour la Bretagne une cause de perpétuelle terreur, saint Samson, déjà fixé dans son abbaye de Dol, voulut connaître la vérité sur le principal forfait du tyran : le meurtre de sainte Trifine. Il envoya au père de la princesse (Weroc, comte de Vannes), son disciple saint Méen avec quelques compagnons. Pour aller du pays de Dol à celui de Vannes il fallait traverser dans toute sa hauteur, du Nord au Sud, la forêt de Brécilien. Dans ce désert, saint Méen rencontra, contre toute attente, un Breton émigré appelé Caduon qui, avec sa famille, s'était établi sur les bords de la rivière du Meu et s'était taillé là un vaste domaine ; mais ayant vu mourir ses enfants il n'avait plus le courage de continuer le vaste défrichement naguère entrepris par lui ; il ne s'occupait plus que des choses de la piété ; cet homme excellent fut tout heureux de la visite inattendue des moines ; ceux-ci cependant craignaient de lui être à charge en acceptant son hospitalité très gracieusement offerte, mais quand il leur eut dit : « Ma maison est très grande et j'ai beaucoup de paille et de foin pour coucher mes hôtes », ils se rendirent à ses instances. Sous le rapport des vivres l'hospitalité du bon Caduon ne fut pas empreinte de la même simplicité ; il aimait tant les moines qu'il chercha et trouva le moyen de leur servir un excellent repas. Mais cette réception cordiale ne détourna pas les religieux de leurs occupations ordinaires ; comme s'ils avaient été dans leur abbaye de Dol ils passèrent la nuit à chanter les louanges de Dieu ; Caduon en fut tellement charmé qu'il leur offrit son domaine pour s'y établir, mais ils avaient un but ; ils continuèrent leur voyage. A leur retour de chez le comte Wéroc (nous verrons le résultat de l'entrevue quand nous en serons à la Vie de saint Samson) saint Méen, conformément à une promesse qu'il avait faite, s'arrêta une seconde fois chez le bon *tiern* Caduon. Celui-ci lui renouvela la prière qu'il lui avait faite de s'établir sur ses terres. Le saint ne pouvait prendre sur lui de donner une adhésion formelle, mais il paraît que la proposition n'était pas pour lui déplaire, car il demanda l'avis de son abbé, et Samson l'envoya fonder un monastère à cet endroit qui était alors le domaine de *Tréfon* et qui devint l'abbaye de *Gaël*. Il était traversé par la rivière du Meu. Or la petite ville de Saint-Méen qui s'est formée autour de l'abbaye est à cinq kilomètres de cette rivière (1) ; M. l'abbé Guillotin de Corson explique fort bien ce qui paraît d'abord une anomalie. Le monastère, détruit par les Normands dans le cours du Xe siècle, fut reconstitué par le duc de Bretagne Alain, fils de Geoffroy Ier, son frère Eudon et leur mère la duchesse Havoise. Hinguethen, abbé de Saint-Jacut, fut chargé par eux de recruter des moines pour cette nouvelle

(1) Tout ce qui précede est emprunté à l'*Histoire de Bretagne*, par M. A. de la Borderie, tome I.

fondation, d'exercer sur eux l'autorité abbatiale, et de fonder, autour du nouveau monastère, un bourg où les princes leur concédaient des foires, des marchés, des droits à percevoir pour le passage des marchandises, etc. Cette fondation nouvelle est de 1024.

RELIQUES DE SAINT MÉEN (A.-M. T.).

Nous avons dit plus haut que la première abbaye de Saint-Méen ou de Gaël fut détruite au xe siècle. Avant cette catastrophe les restes de saint Méen avaient été transportés à Saint-Florent, et ceux de saint Judicaël à Saint-Jouin de Marne. La seconde abbaye recouvra le corps de saint Méen l'an 1074, et celui de saint Judicaël (du moins en grande partie) l'an 1130.

Nous ignorons comment une partie des reliques de saint Méen était devenue la propriété de l'église de Nailloux (petite ville non loin de Villefranche, diocèse de Toulouse). Ces reliques consistaient dans deux fragments du crâne. Reconnues le 22 juin 1640 par Mgr de Montchal, elles ont malheureusement disparu. Sur les instances du Cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, le Cardinal Place, archevêque de Rennes, a donné à l'église de Nailloux une nouvelle relique *des doigts de saint Méen* dont la translation a été faite le 30 avril 1893. Ce précieux fragment est enfermé dans une magnifique châsse enrichie d'émaux et de pierreries, et imitée des plus beaux reliquaires de la basilique de Saint-Sernin. Dans cette paroisse une fontaine portant le nom du saint est l'objet d'une grande vénération (conf. le chanoine Guillotin de Corson, *Récits de Bretagne*, série III, p. 205).

A Guilligomarc'h, paroisse du diocèse de Quimper mais placée sur la limite du diocèse de Vannes auquel elle a jadis appartenu, il y a une parcelle des reliques de saint Méen, parcelle fort minime mais objet d'une grande dévotion; chaque année, à l'anniversaire de sa translation, les paroissiens se confessent et communient pendant toute une octave. A Saint-Nic, paroisse du même diocèse, entre la rade de Brest et la baie de Douarnenez, on vénère encore une relique de notre saint.

MONUMENTS DE SAINT MÉEN (J.-M. A.).

L'église bâtie au temps de saint Méen dans son monastère de Gaël a été détruite par les Normands au xe siècle. En 1024 elle fut reconstruite par les soins de l'abbé Hinguethen, puis complétée dans les deux siècles suivants. La construction du xie siècle qui formait la nef a été renversée en 1771, de sorte qu'il ne reste que le clocher qui est du xiie siècle, puis le transept et le chœur qui sont du xiiie. Le clocher qui s'élevait autrefois sur le milieu de l'église, est donc maintenant à l'une des extrémités. C'est une grosse tour carrée divisée en trois étages qui sont marqués par des baies et des arcatures dont les unes sont en plein cintre et les autres en ogive, ce qui indiquerait la transition entre l'art roman et le gothique. Le transept et le chœur appartiennent au style ogival primitif; on y trouve quelques bons restes de vitraux de la fin du xiiie siècle. Le tombeau de saint Méen qui était autrefois dans la nef se voit maintenant dans le transept nord. Ce monument fut érigé pour recouvrir une partie des restes du saint patron que les moines avaient apportés de Saint-Florent-le-Vieux en 1074; cependant la table qui recouvre ce tombeau a des sculptures qui accusent le xiiie ou le xive siècle. Le trésor de cette église renferme deux reliquaires anciens et possède beaucoup de reliques précieuses de différents saints. (Conf. Pol de Courcy.)

Chapelle de Bertrand d'Argentré a Rennes.

Les *Récits de Bretagne* de M. le chanoine Guillotin de Corson, série III, p. 243, nous font savoir que notre grand historien et jurisconsulte breton Bertrand d'Argentré, fut inhumé au

couvent des Cordeliers de Rennes, dans une petite chapelle dédiée à saint Méen et accolée à l'église conventuelle. Cette chapelle avait été construite en 1537 par François de Laval, évêque de Dol, et fut cédée à Bertrand d'Argentré, avec tous droits de prééminence, par contrat du 17 novembre 1576.

ÉGLISE DE SAINT-MÉEN, près de Lesneven, diocèse de Quimper, édifice moderne surmonté d'un joli clocher à dômes superposés.

ÉGLISE DE PLOÉVEN, près de Plomodiern, diocèse de Quimper. Elle date du XVIe siècle, assez modeste dans son ensemble, mais remarquable par huit scènes de la Passion peintes sur la voûte en lambris du chœur. Au bout du maître-autel, du côté de l'évangile, on voit un beau groupe en pierre de Notre-Dame de Pitié, portant la date de 1547, et du côté de l'épître est placée la statue de saint Méen, patron de l'église. Il est vêtu de la chape et coiffé d'une mitre ornée de broderies et de pierres précieuses. De la main gauche il tient un livre et de la droite sa crosse dont le pied porte sur la gueule d'un monstre terrassé à ses pieds. C'est sans doute le dragon de Saint-Florent dont il est mention dans sa vie.

ÉGLISE DE TRÉMÉVEN, près de Quimperlé.

ÉGLISE DE PLOUÉGAT-GUERRAND, près de Lanmeur, diocèse de Quimper, petite statuette du saint sur la porte du porche midi, datée de 1536.

LA VIE DE SAINT AARON,

Confesseur, le vingt-deuxiéme Juin.

ENVIRON l'an 507, saint Aaron vivoit en grande sainteté & gouvernoit nombre de Moynes en un Monastere qui estoit en une Isle dans la Mer, vis-à-vis de la Ville *d'Aleth*. Il estoit Breton Armoricain ; &, ayant receu l'Ordre sacré de Prestrise, se retira, avec quelques autres jeunes Clercs, dans cette Isle, où ils construisirent un petit Monastere, dans lequel ils se logerent & se soûmirent à la direction de saint Aaron. La vie que menoient ces saints Personnages estoit si parfaite, que saint Malo, ayant quitté son pays, fut averti par un Ange d'aller trouver le saint Abbé Aaron, lequel, pour lors, s'estoit retiré en l'Isle de *Cesembre* (1), plus avant en la Mer, pour s'adonner plus specialement à la solitude. Le Vaisseau de S. Malo, guidé du Ciel, aborda en cette Isle ; les deux Saints s'entresaluent, & le bon vieillard Aaron receut saint Malo, comme celuy que Dieu luy envoyoit pour luy succeder en sa charge d'Abbé. Ils allerent tous au Monastere, où, peu de jours aprés, Dieu appella à soy saint Aaron, au grand regret de ses Religieux, qui l'ensevelirent en son Eglise Abbatiale, & éleurent en son lieu saint Malo, lequel, ayant esté sacré Evesque *d'Aleth*, fit lever de terre les Reliques de S. Aaron & mettre dans un Sepulchre élevé en sa Cathedrale. Depuis, son Chef & son Bras droit, richement enchassez, furent mis parmy les autres

(1) Il y a en cette isle un convent de Cordeliers reformez, dits Recollets. — A.

Reliques de la Cathedrale de saint Malo, où Dieu a operé plusieurs Miracles par son intercession.

Tous les Auteurs qui ont écrit la vie de saint Malo, parlent de saint Aaron, et l'Eglise Maloüine en fait la Feste, le 22. Juin.

ANNOTATION.

CHAPELLE DE SAINT AARON (J.-M. A.).

MONSIEUR le chanoine Guillotin de Corson, dans ses *Récits de Bretagne,* série I, p. 12, nous apprend ce qui suit : « Au sommet du rocher habité au VIe siècle par le solitaire saint Aaron, et au milieu de la ville de Saint-Malo, s'élève une chapelle qui remonte aux origines mêmes de cette cité. Dédié à saint Aaron, ce petit sanctuaire fut plusieurs fois reconstruit, notamment en 1430 par l'évêque Guillaume de Montfort, décédé cardinal ; ce prélat la consacra lui-même le 7 janvier 1431 et voulut qu'elle servît de station à la procession de la petite Fête-Dieu, usage pieusement conservé maintenant encore. Tombée de nouveau en ruine, la chapelle de saint Aaron fut relevée en 1618 par le chanoine Michel Quénouart et consacrée par Mgr Le Gouverneur, le 23 février 1621. Vendue nationalement pendant la Révolution, elle fut rachetée en 1836 par M. Huchet, curé de Saint-Malo, restaurée par ce vénérable prêtre et bénite de nouveau le 14 avril 1842 par Mgr Saint-Marc, évêque de Rennes.

LA VIE DE S. GOHARD, OU COHARD,

Evesque de Nantes et Martyr, le 25. Juin.

DU Temps que la Bretagne Armorique gemissoit sous le joug de l'Empire, ayant esté subjuguée par les Empereurs Charles-Magne & Louys le Débonnaire, son fils, l'an de grace 825, seant en la Chaire Apostolique le Pape Eugene II. du nom, *Thrutgarus,* vingt-huitiéme Evesque de Nantes, estant allé de vie à trespas, les Chanoines de son Eglise procederent à l'élection d'un nouveau Pasteur & jetterent les yeux sur saint Gohard, lors Chanoine de saint Pierre d'Angers. Ce saint homme estoit originaire du pays d'Anjou, de ça la riviere de Maine, de l'obeïssance des Roys de Bretagne, &, dés son jeune âge, fut, par ses parens, consacré au service de Dieu & mis enfant de Chœur, ou petit Choriste, en ladite Eglise de saint Pierre d'Angers, où il passa sa jeunesse avec un si rare exemple de pieté & modestie, que saint Benoist, 28. Evesque d'Angers, son Prélat, le jugeant capable du Sacerdoce, luy donna toutes les Ordres, &, estant Prestre, luy confera un Canonicat en ladite Eglise.

II. Ayant eu avis de son élection, son humilité luy pensa faire y renoncer ; mais les Députez de Nantes le presserent de si vives raisons, qu'il condescendit à venir avec eux à Nantes, où il fut receu en grande reverence, prit possession de son Eglise & y fut sacré, au contentement des gens de bien. Cependant que saint Gohard gouvernoit saintement son troupeau, il avint des troubles en Bretagne, qui donnerent bien de la peine au bon Prélat, sa Ville & Evesché de Nantes s'y trouvans le plus souvent engagez ; car un

jeune Seigneur, nommé Lambert, Gouverneur de Nantes pour l'Empereur Louys le Débonnaire, voyant que *Guihomarkh* (que les Bretons, lassez de domination estrangere, avoient éleu Roy) ne tenoit l'accord fait avec le susdit Empereur en la Diette tenuë à Aix la Chapelle, trouva moyen de le surprendre & faire tuer, l'an 826; dont tous les Barons & Seigneurs du pays s'irriterent tellement, qu'ils se resolurent d'aller assiéger la Ville de Nantes, & firent le dégast par la campagne, faisans plusieurs courses sur le pays Nantois, au grand déplaisir du saint Evesque, qui n'y pouvoit donner ordre; mais ce ne fut encore rien au prix des malheurs & calamitez qui accueillirent depuis son Diocese ; car les Bretons, ayans proclamé Neomene, Lieutenant de l'Empereur, Roy de Bretagne, l'an 829, ce Prince remist toute la Bretagne en son entiere & pristine liberté, donna la chasse aux garnisons Françoises, cassa & annulla tous les Exploits desdits Empereurs & se disposa pour assiéger Nantes, de laquelle Richomius estoit Gouverneur pour le Roy de France Charles le Chauve. Il leva une puissante Armée, ravagea tout le pays Nantois, & assiégea la Ville, qu'il ne pût encore prendre pour ce coup, & leva le siége (1).

III. Ce siége levé, Charles le Chauve osta le gouvernement de Nantes à Richomius, en refusa Lambert qui le lui demandoit instamment & le donna à Regnaud, Comte de Poitou. Lambert, irrité de ce refus, quitte la Cour du Roy de France & se retire en Bretagne, se donna au Roy Neomene & promit de le servir fidellement contre ses ennemis. Le Roy accepta son offre & promist l'employer à la premiere occasion. Sur cette assurance, Lambert se retira en sa maison ; cependant, il arriva tout à propos pour Lambert que Regnaud ayant fait amas de quelques troupes, se jetta à l'improviste sur le pays Rennois, mettant tout à feu & à sang par où il passoit. Ces nouvelles rapportées au Roy, qui estoit malade, il mande hastivement Lambert & envoye neanmoins quelques Compagnies, levées à la haste, pour border la riviere de Villaines & clorre le passage à Regnaud & ses troupes; malgré lesquelles, il passa la Riviere à Messac, ayant donné la Chasse aux Bretons. Lambert, arrivé devers le Roy, prend la Charge de cette guerre, leve des Compagnies, les joint à celles qui estoient le long de Villaines & à quelques autres Bandes qu'il avoit amassées des garnisons voisines, & ayant fait un gros de dix mille hommes, poursuit l'ennemy & l'attrappe tout desarmé qui se rafraischissoit és prairies qui sont prés la riviere *Isar* sous *Blain*, où, couchez sur l'herbe, ils beuvoient & mangeoient, faisans grand chere, sans guet ny ronde, ne se doutans de l'ennemy. Les Bretons, animez par les promesses de Regnaud & par la presence du Prince Heruspée, qui estoit dans l'Armée, donnent furieusement à travers ces Bandes desarmées &, en peu d'heures, les taillent en pieces, Regnaud leur Chef restant tué sur le champ. La retraitte sonnée, Lambert départit le butin aux Soldats & s'en retourna vers le Roy, auquel il presenta le Prince Heruspée chargé de dépouilles, lequel avoit fait, ce jour, son apprentissage aux Armes, ayant eu le commandement d'un Host de Cavalerie.

IV. Le Roy recompensa Lambert & le reconnut de ce service, le comblant d'honneurs & de biens ; mais cét esprit ambitieux, extremément desireux d'avoir le Gouvernement de Nantes, en fit importuner sa Majesté, qui le lui accorda volontiers. Lambert, extremément aise de se voir en possession de ce qu'il avoit tant desiré, entre dans Nantes, qui, se trouvant dépourveu de gens de guerre, luy ouvrit ses portes & le receut pour Gouverneur de la part du Roy de Bretagne. Il se comporta, au commencement, assez doucement avec les Nantois; mais, ne sçachant bien ménager sa fortune, il commença à les grever & tyranniser extremément. Le bon Prélat saint Gohard s'efforça, plusieurs fois, de le remettre à la raison & luy persuader de ne pas tant fouler ses

(1) Voir plus haut les Annotations à la Vie de saint Convoyon.

Citoyens; mais cét homme estoit devenu si insolent, qu'on fut contraint d'avoir recours au Roy Neomene, lequel, ayant les aureilles battuës des plaintes que les Nantois faisoient continuellement des mauvais déportemens de Lambert, & qu'il ne se départoit de ses violences, quelque reprimende qu'on luy en pût faire, craignant quelque nouvelle revolte des Nantois, le fit sommer de vuider la Ville, ce qu'il fit bien à regret, mais il le falloit faire, car, s'il y eust manqué, les Nantois l'eussent assommé.

V. Il sortit donc de Nantes, et emmena avec luy la pluspart de sa garnison & se retira en sa maison, occupant tout son esprit à imaginer le moyen de se venger des Nantois. O furieuse passion! & à quelles extrémitez ne se laisse aller une Ame ambitieuse & desireuse de vengeance? Il entreprend de rechef sur Nantes, &, voyant qu'il n'avoit de forces suffisantes pour en venir à bout, il traitte avec le Chef des Normands qui écumoient la coste de Bretagne, promet de leur donner entrée dans la ville de Nantes, laquelle il leur abandonneroit au pillage; &, pour mieux les encourager, la leur faisoit beaucoup plus opulente qu'elle n'estoit. Ces pillards, qui ne demandoient pas mieux, ne se laisserent gueres importuner; ils donnerent le rendez-vous à Lambert, lequel, au jour assigné, se rendit en leur flotte, radée à l'emboucheure de la riviere de Loyre, plus bas que Saint Nazaire, &, ayant renouvellé & confirmé ses alliances avec eux, avance dans la riviere, leur servant de guide & conducteur. Cependant, les Nantois, ayans sceu l'arrivée de la flotte des Normands à Saint-Nazaire, & que Lambert les estoit allé trouver, se douterent bien de son intention : ils se disposerent le mieux qui leur fut possible à soustenir les efforts d'un violent siége.

VI. Les Normands donc se mirent à la voile & se rendirent devant Nantes. Saint Gohard, voyant l'ennemy si prés, convoqua le peuple en l'Eglise Cathedrale & l'exhorta à endurer patiemment le Martyre, si telle estoit la volonté de Dieu; puis, se disposa pour dire la grande Messe, le jour de saint Jean Baptiste, 24. Juin l'an 843. Cependant, au point du jour, les Normands mettent pieds à terre & se disposent à l'assaut, plantent leurs eschelles aux pieds des murailles, lesquelles ils gagnerent aisément sans beaucoup de resistance, courent par les ruës, massacrans tout ce qu'ils rencontroient, sans pardonner à âge ny sexe. Au bruit que l'ennemy avoit gagné la muraille, tout le Peuple, tant de la Ville que du Païs circonvoisin, qui s'y estoit refugié, pour éviter la rage de ces barbares, qu'aussi pour celebrer la Feste de saint Jean Baptiste, s'encourut en l'Eglise Cathedrale, s'y enferma & barricada, implorant le secours du Ciel, qui seul leur restoit. Les Barbares, estans arrivez à Saint-Pierre, y donnent l'assaut, les uns, d'arrivée, mettent les portes en pieces, les autres entrerent à l'escalade par les vitraux & fenestres, & ayans comme Loups carnaciers, forcé le parc de la Bergerie de Jesus-Christ, se ruent de force sur cette populace desarmée, frapans à tort & à travers; écrasans la teste des petits enfans contre les parois; ouvrans le ventre des femmes grosses pour en tirer leurs petites creatures my-vivantes; traînans les vierges par les cheveux, & usans de toutes les cruautez & insolences dont ils se pûrent aviser.

VII. Tandis que ces cruels massacres se commettoient en la Nef de l'Eglise, le Glorieux Pontife saint Gohard estoit à l'Autel & celebroit la Messe Pontificalement, servy & assisté de ses Archidiacres, tous ses Chanoines, Chantres & Chappelains; & les Moynes du Monastere d'Aindre estoient dans le Chœur en leurs siéges; & encore bien que les cris pitoïables de cette multitude qu'on égorgeoit pesle mesle, sans pitié ny mercy, fussent capables de troubler les esprits les plus rassis, si est-ce que le saint Prélat, &, à son exemple, ses Officiers & Chanoines ne se troublerent, ny ne prirent la fuite, mais attendirent constamment que les Barbares, ayans forcé les barrieres & clôtures du Chœur, les vinssent massacrer en leurs siéges, chacun tenant son rang & faisant son Office. Ils monterent insolemment à l'Autel, ayans forcé les Chanceaux, tuerent les

Officiers assistans du saint Pontife, lequel, disant le *Sursum corda,* à l'entrée du Préface de la Messe, fut rudement arraché de l'Autel par un de ces Barbares, qui, l'ayant jetté par terre, luy fist voler la teste de dessus les épaules, tout revétu de ses habits Pontificaux comme il estoit. Telle fut la fin heureuse de ce glorieux Martyr & Pontife, qui, ayant vrayement le cœur & l'esprit élevés en Dieu, fut luy-mesme offert en sacrifice agreable au méme Seigneur, lequel il alloit immoler à Dieu le Pere, le jour de saint Jean Baptiste, l'an 843, & non pas 853, comme ont écrit quelques Auteurs qui raportent ce Martyre differemment de ce que nous avons raconté, & disent que saint Gohard fut tué, la vigile de Pâques, faisant l'Office de la Benediction des sacrez Fonds Baptismaux, & ce à la seconde fois que les Normands vinrent en Bretagne, sous *Bier,* surnommé *Coste de fer.*

VIII. Aprés qu'ils eurent tué le saint Evesque, ils en firent de méme des Chanoines, Prestres, Moynes, Choristes ; pillerent le riche Thresor de l'Eglise de saint Pierre, avec toute l'argenterie & ornemens du Monastere d'Aindre, puis mirent le feu en ce superbe vaisseau, & en firent de méme aux autres Eglises de la Ville ; &, sur le soir, se retirerent en leurs Navires, entraînans plusieurs captifs & un grand butin, & continuerent à écumer les Villes qui sont sur le rivage de la riviere de Loyre ; &, dévalans vers la Mer, arriverent à l'Isle d'*Aindre,* deux lieuës sous Nantes, la vigile de la Feste des Apostres saint Pierre & saint Paul, ruïnerent le Monastere de saint Herblon, rez pieds, rez terre, puis s'élargirent en Mer. Mais Dieu, qui s'estoit servi du fer de ces impies pour chastier son Peuple & honorer ses serviteurs de la Couronne de Martyre, ne laissa pas long-temps ces sacrileges impunis, non plus que Lambert qui les avoit mis en besongne : le sang de tant de milliers d'innocens crioit contre le Ciel & demandoit vengeance de cette cruelle nation, laquelle ne tarda gueres à recevoir le juste salaire de ses impietez : car, aprés avoir saccagé Nantes & plusieurs autres belles Villes, ils descendirent en l'Isle de *Marmoustier,* à la coste de Poitou, &, ayans saccagé le Monastere de saint Philebert, s'arresterent pour départir leur butin ; &, ne se pouvans accorder sur ce partage, entrerent en piques & en vinrent si avant, qu'ils se liguerent & partialiserent les uns contre les autres, & enfin en vinrent aux mains à qui en auroit le plus, de sorte qu'ils s'entretuerent, restans plus de la moitié morts sur la place, tuez par le propre glaive de leurs compagnons. Ceux qui resterent chargerent 150. vaisseaux & allerent écumer la coste de Gallice, où ils furent si bien servis par les Habitans, qu'il n'en revint que trente tous brisez & délabrez. Quant à ce qui est de Lambert, il prit possession de la ville de Nantes, par luy tant desirée, & n'y trouva que de vieilles mazures & ruïnes & n'y demeura gueres, car il estoit hay & abhorré de tous, & fut accusé par Actard, Evesque de Nantes, & poursuivi par devant Charles le Chauve, Roy de France, ce que sçachant le Roy Neomene, il le fit sommer de sortir de Nantes & s'en désaisir és mains de sa Majesté, ce qu'il fit à grand regret & se retira en son Chasteau d'*Oudon* sur Loyre, cinq lieuës au dessus de Nantes, où, hay de tous & bourelé des remords de sa conscience, il fut tué par *Coibert,* Comte du *Maine.* Les fugitifs Nantois & ceux qui s'estoient échappez, pendant que les Normands s'entrebattoient pour le butin en l'Isle de *Marmoustier,* & ceux qui avoient esté rachetez s'en retournerent à Nantes, laquelle ils trouverent toute desolée & ruïnée : ils commencerent à la rebastir peu à peu, &, ayans purgé l'Eglise de saint Pierre, appellerent *Suzan,* Evesque de Vennes, qui la reconcilia & benit en Septembre suivant. Retournons à nostre saint Prélat.

IX. Les Barbares Normands, ayans massacré saint Gohard, laisserent son Corps separé de sa teste parmy les autres morts, pour les faire brûler en l'incendie de son Eglise ; mais nostre Seigneur pourveut d'honorable sepulture à son saint Martyr par un estrange miracle : car les Normands, estans prés de donner le feu à la pile de fagots & meubles qu'ils avoient dressez au milieu de l'Eglise, le Corps du saint Pontife Gohard

se leva sur pieds, &, tenant sa teste en ses mains, sortit de l'Eglise, au grand estonnement des infideles, & alla directement au faux-bourg nommé de *Riche-Bourg*, situé sur le bord de Loyre, suivy de grand nombre de Normands, curieux de voir quelle issuë auroit cette merveille. Estant arrivé au bord de l'eau, il entra dans un batteau qui s'y trouva miraculeusement disposé, ayant deux flambeaux allumez de costé & d'autre, lequel monta la Loyre, sans ayde de voiles, ny de rames, & estant arrivé à la *Pointe*, laissant le canal de Loyre à droite, entra dans la riviere de *Mayne* & se vint arrester au port d'Angers, sans que les flambeaux se fussent esteints ny consommez, le long d'un si grand chemin, qui est de dix-sept lieuës de Bretagne. Le peuple d'Angers, voyant ce batteau, sans guide ny pilote, arresté au milieu du fleuve, courut sur le port voir que c'estoit, &, se doutant bien qu'il y avoit quelque chose de miraculeux, en donnerent avis à l'Evesque, lequel convoqua son Clergé (excepté ceux de saint Pierre, qui ne s'y pûrent si-tost rendre) & alla processionnellement sur le port; mais, comme il voulut entrer dans le batteau, il se retira du rivage dans la riviere, demeurant au milieu sans remuer. Les Processions des autres Eglises voulurent essayer s'ils y pourroient pas entrer; mais le méme leur arriva. Enfin, les Doyen & Chanoines de saint Pierre y vinrent, & incontinent le batteau s'approcha du rivage, dans lequel ils entrerent aisément & trouverent le Corps du saint Prélat, lequel ils envelopperent en de beaux linges blancs & le porterent par la Ville, chantans des Hymnes & Cantiques, jusques à leur Eglise, & là l'envelopperent en un riche drap de soye, qu'ils mirent dans un coffre de bois, avec deux plaques de plomb, esquelles estoit écrit le titre de son Martyre en lettres Romaines, ainsi, en l'une : † I. H. C. SEPULTURA QUIESCIT HUMILIS GOHARDUS NANNETENSIUM, & en l'autre : PATER ET MARTYR; &, ayant fermé le tout, l'enterrerent honorablement, & Dieu manifesta, depuis, la gloire dont il jouïssoit dans les Cieux, par les grands miracles qui se firent à son Tombeau, par laps de deux cens cinquante ans qu'il demeura sous terre, sans estre levé.

X. Le Pape Urbain II. de ce nom, estant venu en France, convoqua un Concile en la Ville de Clermont en Auvergne, l'an 1095; auquel se trouverent la pluspart des Prélats de France : Messieurs les Doyen & Chanoines de saint Pierre d'Angers y envoyerent leurs Députez, lesquels ayans informé sa Sainteté des grands miracles qui s'estoient faits &, tous les jours, se faisoient au Sepulchre de saint Gohard, mais nommément *son arrivée miraculeuse de Nantes à leur Ville*, la supplierent de le vouloir Canonizer : à quoy sa Sainteté s'accorda, &, ayant fait visiter les Enquestes & informations que les Députez luy presenterent, de l'avis du Sacré College des Cardinaux, il le *Canoniza & insera au Catalogue des saints Martyrs, ordonnant la Feste de son Martyre estre celebrée le 25. jour de Juin*, jaçoit qu'il fut Martyrizé le propre jour de saint Jean Baptiste. Un an aprés, sçavoir l'an de grace 1096, deux cens cinquante & trois ans aprés son Martyre, la Chasse en laquelle avoit esté mis son Corps fut levée de terre & exposée à la veneration du peuple; mais, l'an 1211. *Guillaume de Beaumont*, Evesque d'Angers, ayant esté prié par Messieurs de saint Pierre de dedier leur Eglise, au mois de Septembre, le jour précedant la Dedicace, *Bernard*, Doyen de ladite Eglise, assisté des autres Chanoines, visita toutes les Reliques & ouvrit le coffre de bois dans lequel estoit enclos le Corps de saint Gohard (auquel il portoit une singuliere devotion), les Ossemens duquel il trouva dans le drap de soye bleu celeste, où ils avoient esté mis, lesquels il développa & baisa, ayant retenu l'os d'un bras, mit le reste dans le mesme drap de soye (qui s'estoit conservé sans corruption l'espace de 37. ans) qu'il enferma en un petit coffret de bois, qu'il mit encore en un plus grand coffre, élevé dessus le Grand Autel.

XI. Trois cens neuf ans aprés cette Translation, qui fut l'an 1520, aprés la Nativité de Jesus-Christ, les Doyen & Chanoines de ladite Eglise de saint Pierre d'Angers firent faire

une Chasse neuve pour les Reliques de saint Gohard, laquelle fut, trois ans entiers, entre les mains de l'ouvrier, elle estoit de bois artistement élabourée, toute dorée & historiée par dehors. On descendit la vieille Chasse avec le saint Corps, qui fut porté en la Sacristie & la Chasse neuve fut élevée sur le Grand Autel, le devant d'icelle estant porté sur le dossier dudit Autel & le derriere sur un pillier de franc cuivre. Cela fait, les Doyen & Chanoines de ladite Eglise, *René de Pincé, Jean de Mandon, Henry de Kerverrec, Jean Guillotteau, Guillaume Renauld, Laurens Ernoul, Gilles de Soucelle, Jean Poyet & Michel Passin,* ouvrirent la Chasse & visiterent les Reliques, lesquelles aprés ils remirent en mesme estat qu'auparavant, & puis la fermerent, en presence de plusieurs personnes de qualité (1), appellez pour assister à cette action ; &, par commune déliberation, trouverent bon de transferer les Ossemens de saint Gohard de ladite vieille Chasse en la neuve, & prierent R. P. en Dieu Frere Jean, Religieux de l'Ordre des Hermites de saint Augustin du Convent d'Angers, Evesque de *Rouanne,* Suffragant de R. P. en Dieu François de *Rohan,* Evesque d'Angers, de faire cette Translation, lequel se transporta en ladite Eglise de saint Pierre, le Lundy aprés la Feste du saint Sacrement, trentiéme jour de May 1524, &, estant revétu de ses Ornemens Pontificaux, entra dans le Chapitre dudit saint Pierre, où estoient les saintes Reliques, prés lesquelles il s'agenoüilla & fit sa priere, puis ouvrit la Chasse, en presence de deux Notaires Apostoliques (2), desdits Doyen & Chanoines & de plusieurs autres personnes de qualité (3), tira les saints Ossemens & les estendit sur un linge blanc, les visita & toucha & les fit voir à tous les assistans, &, à la petition desdits Doyen & Chanoines, separa le Chef & le leur délivra pour estre enchassé en argent; puis, ayant enveloppé le reste en un riche drap de soye rouge incarnat, le mit revéremment en une Chasse de bois, longue de quatre pieds, doublée en dedans de tafetas rouge, laquelle il benit premiérement, puis fut portée par deux Chanoines (l'un desquels redigea par écrit cette Histoire), tous les autres l'accompagnans processionnellement, chantans des Hymnes & Cantiques, toutes les cloches sonnantes & les torches & luminaires allumez. La Chasse fut posée sur une table dressée au milieu du Chœur, où elle fut visitée & baisée par le Peuple, tandis que ledit Evesque celebra la Messe Pontificalement ; laquelle finie, il consacra l'Autel, nouvellement édifié derriere le Maistre Autel, le dedia à saint Gohard & y insera de ses Reliques ; puis, montant prés de la grande Chasse neuve posée sur le Grand Autel, il la benit & y mit l'autre petite Chasse où estoient les Reliques du Saint, par un petite fenestre, laquelle il ferma à clef. M.e Jean Bourdigne (4) & M.e Jean Hiret (5) disent qu'à l'ouverture de cette vieille Chasse on trouva un sendal (c'est peut-estre ce drap de soye bleu celeste dont les Reliques estoient enveloppées) fort odoriferant, sans aucune corruption, quoy qu'il eust esté en terre l'espace de quatre cens dix ans & plus. Ils ont à Nantes, au Tresor de l'Eglise Cathedrale, un Chef d'argent, dans lequel est enchassé l'os du Col de ce saint Martyr, le Chasuble dont il disoit la Messe lors qu'il fut

(1) M.rs Jean de la Chesnaye et René Fournier, chanoines de St. Maurice et St. Martin d'Angers ; M.e Mathurin Levesque, notaire ordinaire du chapitre de Saint Pierre d'Angers, et Michel Huzé, laïque. — A.

(2) Jean Darien et François Caillaud qui en ont rapporté l'acte. — A.

(3) Jean Vivant, notaire apostolique ; Hervé de Pincé, docteur regent en l'Université d'Angers ; Jean de Pincé, lieutenant d'Angers ; Jacques le Camus, enquesteur ordinaire d'Angers ; Pierre de Plain-Chesne et Michel Regnard, licenciez és Droits ; Jacques de la Tour, protonotaire apostolique et chanoine d'Angers ; Hardouin Tresneau, chantre et chanoine d'Angers, tous deux grands vicaires de l'Evesque d'Angers ; Jean Hellouin, chanoine de Saint Mainbeuf, René Fay-Feu ; Jean Davi ; Jean Rigaud ; Jean Havard ; Jean Viau, prestres ; M.rs Pierre le Tourneux, Eustache Georget, licenciez praticiens ; Clement Alexandre, Receveur d'Angers ; Michel Huzé ; Jean Lagou et plusieurs autres. — A.

(4) En ses Annales d'Anjou, partie 3. — A.

(5) En ses Antiquitez d'Anjou, pag. 475. — A.

égorgé (1), & monstrent une Chappelle sousterraine, où se void la pierre de l'Autel sur lequel il celebroit la Messe (2).

L'Histoire de la Passion de ce saint Martyr & Translation de ses Reliques a esté écrite par un Chanoine de Saint Pierre d'Angers, qui ne se nomme pas, dit neanmoins qu'il fut l'un des deux qui porterent la Chasse de ses Reliques du Chapitre au Chœur, en la Translation de l'an 1524, et dit l'avoir écrite en actions de graces de ce que, par les merites dudit saint Martyr, il avoit esté délivré d'une tres-dangereuse fiévre : Sacratissimi Gorhardini corporis translationem, ætate nostra nobisque præsentibus factam, suscepimus enarrandam, id quod à nobis factum est, ut aliquid gratiarum referremus ipsi Divo, cujus patrocinio (ut piè credimus) levati sumus à febre perquam acuta, qua jamdudum non paucos dies acerbissimè etiam usque ad interitum laboraveramus. *Les Legendaires anciens de Saint Pierre de Nantes ; une Chartre ancienne des Archives de l'Abbaye de Saint Serge lés Angers, rapportée par d'Argentré en son Histoire de Bretagne, liv. 3, chap. 11 ; Alain Bouchard, és Annales de Bretagne, liv. 2 ; Jean Bourdigné, és Annales d'Anjou, part. 3; Jean Hiret, és Antiquitez d'Anjou, pag. 475 ; les anciens Breviaires et le* Proprium *Nantois; Venerable et Discret M^re. Vincent Charron, Chanoine de Saint Pierre de Nantes, en son Catalogue des Evesques de Nantes et au Calendrier par luy dressé le 25 Juin ; Baronius sur l'an 853, nombre 24 ; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana ; *Jean Chenu, en son Histoire Chron. des Evesques de France ; Le R. Pere Augustin du Pas et d'Argentré, en leurs Catalogues des Evesques de Nantes, liv. 2, Chap. 12. Les anciens Legendaires manuscrits de l'Eglise Collegiale de Saint Pierre d'Angers, en ont l'Histoire, tant de la Passion que des Translations, distribuée par Leçons, qui m'ont esté communiquez, avec le procez verbal de sa derniere Translation, par Venerable et Discret M^re. Jean Valthere, Doyen et Chanoine de ladite Eglise, le Vendredy 11. Aoust. 1634.*

LA VIE DE SAINT SALOMON,

Roy de Bretagne, le 25. Juin.

DU temps que la Bretagne gemissoit sous le joug & servitude des Empereurs Charles-Magne & Louys le Débonnaire, son Fils, il y avoit audit Païs deux Princes, freres, de la race des anciens Roys Bretons ; l'aisné s'appelloit *Rivallon*, Pere de nostre Salomon ; le cadet *Neomene* (3). Rivallon mourut l'an 817, le Païs estant encore sous l'oppression de Louys, & laissa Salomon son Fils, âgé de 9 à 10 ans, sous la tutelle de son Oncle Neomene, lequel l'éleva en sa maison & en eut un soin aussi particulier, que si c'eust esté son propre Fils. L'Empereur Louys ayant esté

(1) Des reliques de saint Gohard il ne subsiste plus rien, du moins à la cathédrale de Nantes. — A.-M. T.

(2) Au cours des travaux exécutés pour l'achèvement de la cathédrale de Nantes, dans des déblaiements faits vers 1875 ou 1880, on decouvrit une crypte qui est encore conservee en partie sous le pavé du chœur, et qui, d'après quelques archeologues ne serait autre que l'église dans laquelle saint Gohard a été mis à mort par les Normands; d'autres savants sont d'un avis opposé, et cette découverte a donné lieu à des dissertations contradictoires. — J.-M. A.

(3) Il s'agit ici de Nominoé. — Voir (au 5 janvier, p. 1 et suiv.) la Vie de saint Convoyon et les Annotations qui la suivent. — A.-M. T.

dégradé de l'Empire l'an 839, Neomene, qui estoit son Lieutenant general en Bretagne, à l'instante requeste des Estats du Païs, secoüa le joug étranger, se fit declarer & Couronner Roy de Bretagne, cassa & annulla tous les exploits que les Empereurs y avoient fait, donna la chasse aux garnisons Françoises & asseura l'Estat de son Royaume. *Charles le Chauve*, Roy de France, à qui estoit echeuë cette partie de France, qui estoit entre la *Meuse* & la Mer, par accord fait entre luy & ses deux freres *Lothaire* & *Louys*, s'arme & l'an 844, marche contre le Roy Neomene pour ravoir ce qu'il pretendoit luy avoir esté osté : le Roy Neomene l'alla rencontrer, ayant en son Armée nôtre Salomon, en qualité de son Lieutenant General, luy livre bataille entre le Mans & Chartres, le défait & tue grand nombre de ses gens ; Salomon poursuivit Charles, qui s'enfuit à Chartres, mais de si prés, qu'il pensa entrer dans Chartres pesle-mesle avec les fuyards ; du depuis il porta toûjours les armes & assista le Roy, son Oncle, en toutes ses guerres & conquestes.

II. Ce jeune Prince se promettoit bien, aprés le decez de son Oncle, d'estre son successeur au Royaume, comme representant l'aisné des deux Freres, ne considerant pas que le Roy son Oncle avoit conquis le royaume, & iceluy ravy, à force d'armes, des mains des étrangers, & non qu'il luy fust escheu par succession hereditaire ; mais le Roy mort l'an 862, il se vid débouté par le Couronnement de son Cousin le Prince *Heruspée* (1), fils du deffunt, que tous les Estats accepterent & proclamerent Roy. Salomon se tint extrémement offensé de cet affront (comme il s'imaginoit), &, oubliant tout le bon traittement qu'il avoit receu en la maison du deffunt, son Oncle, & les courtoisies qu'il en avoit receuës, s'accosta de certaines gens débauchez et pervers, avec lesquels il conspira de tuer le Roy son Cousin, faisant des monopoles & sourdes menées, pour plus à couvert, joüer son coup. Il dissimula cette haine fort adroittement, l'espace de quatre ans, vivant en la Cour du Roy, son Cousin, sans soupçon, ny défiance aucune, aux charges les plus honorables du Royaume ; mais la Reyne *Marmonthereth* ayant accouché d'un beau Prince, sur la fin de l'année 865, Salomon, voyant la Couronne asseurée dans la maison de son Cousin, se hasta de joüer son coup ; il amasse son monde, les arme, &, un jour que le Roy alloit à la Messe, suivy seulement de ses Gardes & Domestiques, il l'attaque, criant « *à mort, à mort le Tyran !* ». Le Roy, tout effrayé, se jette dans l'Eglise, où Salomon, tout boüillant de courroux, le poursuivit, l'espée en main, &, le trouvant refugié au pied de l'Autel, sans respect de Dieu, du lieu Saint, ny de la Majesté Royale, l'y tue, au commencement de l'an 866. Incontinent, Salomon se saisit du Palais & des Personnes de la Reyne & du petit Prince son Fils, &, ayant convoqué les Estats du Pays, s'en fit Couronner Roy.

III. Si est-ce que d'un commencement si mauvais il avint une fin toute contraire, contre l'opinion de tout le monde, car, dés aussitost qu'il eut pris le Diadéme et fut proclamé Roy, ce ne fut plus luy ; il fut changé en un autre homme ; il devint extrémement devot & Religieux, affectionné & respectueux vers l'Eglise, exact à rendre la Justice, bon envers son peuple, aymé & chery de tous ses Sujets. Le Roy de France, Charles le Chauve, averti de tout ce changement, se presenta en armes sur la frontiére ; mais, ayant entendu que l'armée de Bretagne le venoit trouver, il se retira. Le Roy Neomene avoit banni de leurs Siéges *Actard*, Evesque de Nantes, *Suzan*, Evesque de Vennes, *Felix*, Evesque de Cornoüaille, *Liberal*, Evesque de Leon, & *Salaçon*, Evesque d'Aleth, pour avoir esté atteints & convaincus de Simonie (comme nous avons dit en la vie de Saint Convoyon, cinquiéme Janvier ;) le Roy Heruspée, son Fils, n'en rapella aucun, horsmis Actard, Evesque de Nantes, parce qu'ainsi avoit esté accordé entre luy & Charles le Chauve, qui, à cette condition, accorda de ne plus rien pretendre au Comté

(1) Erispoé.

Nantois. Actard, homme turbulant, seditieux & mal disposé d'esprit, sollicitoit (1), en toutes façons possibles, le rapel des autres; le Roy revit leurs Procez & rapella les moins coupables, de quoy Actard fasché sortit de Nantes, sans le congé du Roy, & se retira à Tours, vers l'Archevesque *Herard,* qui se tenoit aussi interessé, à cause de la substraction qu'on luy faisoit de ses Suffragans en Bretagne, au profit de l'Archevesque de Dol, & tous deux moyennerent, par le moyen du Roy de France, un Concile National, auquel assisterent le Primat de Lyon, les Archevesques de Bourdeaux, de Rheims, de Tours, de Roüen, de Sens & de Magonce (2) & nombre d'autres Prélats. Cependant le Roy, averti de la retraitte d'Actard en France, saisit, par ses Officiers, le temporel de l'Evesché de Nantes.

IV. Le resultat de cette Assemblée, les matieres bien débattuës, fut que le Concile écrivit une Lettre au Pape *Nicolas I,* se plaignant de ce que *le Roy Neomene ayant de son autorité soustrait les Evesques de son Royaume à l'Archevesque de Tours & soûmis à celui de Dol, le Roy Salomon les y maintenoit.* Secundo, *qu'il tenoit les autres Evesques bannis de leurs Siéges, sans les avoir voulu rappeller, quelque instance qu'on luy en eust fait.* Le saint Pere en écrivit fort amiablement au Roy saint Salomon, l'admonestant *de traitter doucement les Evesques de son Païs & leur permettre d'obeir à l'Archevesque de Tours, qu'il trouvoit estre leur vray & legitime Metropolitain; que, pour les guerres & querelles des Princes, l'Eglise ne devoit pas estre troublée.* Monstrant assez sa Sainteté, par cette clause, qu'elle sçavoit bien la cause, pourquoy sa Majesté ne vouloit endurer que les Evesques de son Royaume n'obeïssent à l'Archevesque de Tours, n'estre autre, sinon qu'elle ne vouloit son Païs estre sujet au Roy de France, ny en spirituel, ny en temporel. Sur ce sujet, furent écrites plusieurs Lettres du Roy au Pape et du Pape au Roy, en l'une desquelles le saint Pere luy dit, *Que le Païs qu'il gouverne ne doit plus estre appellé Occident, mais Orient, puisqu'un autre Salomon y regnoit.* Par plusieurs semblables éloges, sa Sainteté monstra assez combien d'estime elle faisoit du Roy Salomon; auquel toutefois elle refusa le *Pallium* pour *Festinianus,* Archevesque de *Dol,* fondant son refus sur un amiable reprimende qu'il fit au Roy d'avoir préferé son nom à celuy de sa Sainteté en ses Lettres.

V. Toutes ces admonitions du Pape (n'y ayant aucun commandement), ny les excommunications des Evesques François, ny les menées d'Actard, ny les prieres du Roy de France ne pûrent jamais fléchir la constance du Roy & l'induire à rappeller les bannis & ceder au droit de l'Eglise Doloise, & disposa d'envoyer à Rome une solemnelle Ambassade pour informer le Pape de ses affaires & rendre obeïssance au saint Siége. L'an 864, sa Majesté épousa, à Nantes, la Reyne Cecile, grande Princesse & vertueuse Dame, fille de *Flavius* Patrice Romain (3), &, incontinent aprés, il dressa une Ambassade vers le Pape *Adrian II,* qui avoit succedé à *Nicolas I,* de laquelle il fit Chef l'Evesque de Vennes, *Herena,* & l'Archidiacre *Felix;* &, d'autant que la Lettre de creance, que le Roy leur délivra pour bailler à sa Sainteté, manifeste ce qu'il demandoit, & specifie les presens qu'il luy envoyoit, nous la mettrons icy tout du long en François, comme nous l'avons, de mot à mot, tirée du Latin.

« *Au Seigneur & Bien-heureux Pape du Siége Apostolique Romain, Adrian,* Salomon Roy des Bretons, *les genoux en terre & la teste baissée, desire une longue & perdurable*

(1) L'histoire ne le prouve que trop; son intelligence même et sa dévorante activité contribuaient à faire de cet évêque un homme tres dangereux pour la Bretagne, car il était l'âme du parti des Franks et le ferme soutien de la puissance impériale. — A.-M. T.

(2) Mayence.

(3) La femme du roi Salomon portait le nom bien celtique de Wenbrit. M. de Kerdanet dit qu'Albert fait ici confusion avec la femme de Salomon Ier, mais M. de la Borderie est d'avis qu'il n'y a eu qu'un Salomon à régner en Bretagne, le saint roi pénitent du IXe siècle. — A.-M. T.

paix en Jesus-Christ. Connoissant, par plusieurs signes évidens, & les frequentes calamitez qui surviennent, que la fin du monde approche ; Nous avions fait vœu d'aller à Rome pour y faire nos prieres & aussi vous presenter nos requestes, d'autant que vostre Prédecesseur, Nicolas I. (d'heureuse memoire) auroit osté le Pallium à Festinian, *Evesque de Dol, parce que Nous avions préferé (innocemment toutesfois) nostre nom au sien & luy avions envoyé nos Lettres sans approbation de nostre grand Sceau, & par un Ambassadeur peu capable ; mais, ayant pris conseil de nos sujets sur le fait de nostre dit voyage, ils n'ont voulu consentir que nous sortissions de nostre Royaume pour aller visiter les Sepulchres des Bienheureux Apostres & autres Saints lieux, parce que les Payens rôdent nostre Coste & ravagent les limites de nostre Pays. C'est pourquoy, considerant la griefveté de nos offenses & la grandeur de la misericorde de Dieu, Nous supplions la Toute-puissance de vostre Dignité qu'elle veüille agréer ce petit present que nous lui envoyons (si les saints Apostres le daignent regarder), sçavoir : une Statuë d'Or de Vostre grandeur, tant en hauteur qu'en largeur ; une Mule richement enharnachée & caparaçonnée ; trente paires d'accoustremens ; une tente de Tapisserie de trente pieces, en broderie de laine de diverses couleurs ; trente peaux de Cerf & trente pieces de drap, pour l'usage de vos serviteurs, & trente sols que, doresnavant, on vous payera tous les ans. Et encore que nous estimons ces presens peu de chose, égard à vostre Dignité ; souvenez-vous de la pauvre veuve, laquelle offrit deux deniers au Temple, &, cependant, vous entendrez par ces deux nostres Ambassadeurs, l'Evesque* Herena & *l'Archidiacre* Felix, & *nos autres Domestiques, que nous faisons construire un Monastere qui n'est encore dedié à aucun Saint ; partant, vous supplions de nous envoyer, par nosdits Legats, quelque sainte Relique approuvée, de celles que vous possedez, afin que, par icelle, nostre Pays soit illustré. »*

VI. Voilà la teneur de la Lettre que le Roy écrivit au Pape, en laquelle on voit assez combien ce bon Prince estoit obeïssant & affectionné à l'Eglise, magnifique & liberal en ses presens. Cette Ambassade entra dans Rome fort pompeusement, & fut honorablement receuë des Romains, &, dans peu de jours, eut Audience. Les Ambassadeurs logerent chez *Flavius,* beau-pere du Roy Salomon, &, ayans expedié leurs affaires à soûhait, s'en retournerent en Bretagne, apportans au Roy un Bras de saint Leon, Pape, & la Lettre du Pape de telle substance :

« *A tres-cher & tres-aymé Fils* Salomon, Roy des Bretons, & *à tous ses fideles sujets,* Adrian, *Pape par la grace de Dieu, Salut. Sçache vostre excellente Majesté que nous avons employé sept jours entiers à prier Dieu qu'il luy pleust nous inspirer de vous rendre une response digne de vostre Magnificence ; lequel temps expiré, Nous & tous les Romains perseverans en jeûnes & Oraisons, il nous a semblé bon à Nous & à nos trois Cardinaux de vous envoyer quelque portion du Corps de saint Leon, Pape & Martyr, d'autant que c'est un grand present. Sçachez-donc (tres-cher Fils) & tous les fideles qui habitent vostre Pays, que Nous, avec l'authorité des nostres, vous envoyons un Bras dudit saint Leon, pour servir de rempart & deffense à vostre Royaume. C'est ce tres-fort Leon, auquel les Romains, ayans par envie crevé les yeux & coupé la langue, l'un & l'autre luy furent miraculeusement rendus, par une grace speciale de Dieu, en sorte qu'il preschoit plus éloquemment qu'auparavant ; &, partant, Nous voulons que tous ceux qui habitent vostre Pays, depuis la Loyre jusques à l'Occident, qui auront fait vœu d'aller à Rome, &, par empeschement d'âge, de sexe, ou de personne, ne le pourront accomplir, soient absous de leur vœu, à condition de visiter, trois fois l'an, cette Relique. Nous envoyons aussi à nostre Frere l'Archevesque* Festinian *le* Pallium *que luy demandez, avec son privilege. »*

VII. Le Roy receut cette Lettre & le precieux don que le Pape luy envoyoit, lequel il déposa au Monastere de saint Sauveur de *Plelan,* qu'il faisoit actuellement bastir dans son Manoir Royal de *Brécilian,* & en donna le fond au Monastere de Saint-Sauveur de

Rhedon, lequel aussi il amplifia d'édifices & de rentes, & confirma toutes les fondations, privileges & immunitez que ses Prédecesseurs Roys de Bretagne avoient octroyé aux Monasteres de Saint-Sauveur de Rhedon & de Lehon. Il portoit une singuliere devotion à saint Aubin, Evesque d'Angers, en l'honneur duquel il fonda la Prévosté & College Canonial de saint Aubin, en sa ville de Guerrande. Il fit apporter d'Aquitaine en Bretagne le Corps de saint Maixant, lequel, richement enchassé, il mist dans le nouveau Monastere de Plelan, où il fut gardé jusqu'à l'an 878, qu'il fut, comme les autres saints Corps, transporté hors le pays pour éviter la rage des Normands. Incontinent aprés le retour des Ambassadeurs, le Roy convoqua ses Estats à Dol, sur la fin de la mesme année, où ayant fait publiquement lire les Lettres du Pape, il restitua solennellement le *Pallium* à l'Archevesque *Festinian,* avec injonction expresse aux autres Evesques de le reconnoistre pour leur Metropolitain, & non autre. Les Estats finis, le Roy alla à Saint-Paul-de-Leon, suivy de Barons, Princes & Seigneurs, pour estre present à la reception du Corps de saint Matthieu, Evangeliste, que les Bretons du Havre de Leon, par revelation qu'ils eurent du mesme Saint, enleverent du *Caire,* en Ægypte, & apporterent en Bretagne, lequel fut solemnellement deposé en la Cathedrale de Leon, où il ne demeura gueres (comme dirons cy-aprés).

VIII. Les Normands ayans, en ce temps, pris Angers, s'y fortifierent, resolus de tenir bon; d'où ils faisoient des courses & ravages sur le pays & empeschoient la Navigation des Rivieres de *Loyre* & de *Maine.* Le Roy qui, peu auparavant, les avoit défait & abbatus à *Clavizac* & avoit contraint leur Prince *Hasteing* de se retirer, fut prié par le Roy Charles le Chauve de luy ayder à chasser les Barbares d'Angers. Le Roy, ayant ouy parler son Conseil sur cette matiere, voyant qu'il y avoit de l'interest, s'y accorda, &, ayant équipé son Armée, planta le Siége d'un costé, & le Roy de France, de l'autre; mais peu y eussent-ils gagné, si le Roy Salomon n'eust trouvé un expedient pour les empescher de joüir de leurs Navires; c'est qu'il laissa le Prince Guegon, (Fils de la Reyne *Guihenerec,* sa premiere Femme) avec la moitié de l'Armée, au Siége, & fit venir de Bretagne deux mil Lamballais (1), excellens Gastadours, lesquels, en peu de jours, détournerent le cours de la riviere de Mayne, & ainsi leurs Navires & Barques (esquelles consistoit leur principale force) demeurerent à sec, & leur manqua, tout d'un coup, la navigation des deux rivieres, ce que voyans, ils se rendirent à composition. Peu de temps aprés, mourut le Prince *Guegon,* ne luy survescut gueres la Reyne Cecile. Cette affliction accabla tellement le Roy, que dés lors il se resolut de quitter entierement le monde & user le reste de ses jours au service de Dieu, en quelque lieu écarté & solitaire.

IX. En cette resolution, il assembla ses Estats l'an 872, &, seant en son Thrôsne en habit Royal, il tint ces propos aux Prélats, Seigneurs, Barons & autres Suposts des Estats: « *Seigneurs, il y a long-temps que je desire renoncer entierement au monde, &, me dépoüillant de la Souveraine Dignité que j'ay possedée parmy vous, me retirer en quelque lieu solitaire & écarté, pour faire penitence de mes pechez & me disposer à une bonne & Chrétienne fin; mais, avant que d'executer ce dessein, j'ay voulu mettre en bon ordre mon Estat, tant au spirituel qu'au temporel, comme j'ay fait, la grace à Dieu, nonobstant les grandes difficultez qui s'y sont presentées, méme du costé d'aucuns de vous autres, lesquels je n'ay voulu chastier avec tant de rigueur que j'eusse pû faire & que les Loix sembloient requerir, esperant que nostre Clemence vous excitera à mieux faire à l'avenir. Je vous laisse mon Royaume paisible, riche, glorieux & opulent, autant ou plus qu'il ait jamais esté du temps d'aucun de mes Prédecesseurs; &, d'autant que mon Fils est trop en bas âge pour estre Couronné, je vous prie de regir vous-méme cét Estat, duquel je me sequestre tellement,*

(1) Lamballais excellens Gastadours et remueurs de terre. A. — Les Lamballais ont gardé cette habileté professionnelle, Brizeux y fait allusion dans son poeme des *Bretons.* — A.-M. T.

qu'és affaires d'importance qui vous surviendront, je ne vous ayde que par mon conseil & mes prieres. » Toute l'assemblée, ayant oüy parler le Roy, ne se peut tenir de pleurer, & accepterent les Seigneurs & Barons le Gouvernement de l'Estat; &, le Parlement achevé, le Roy se retira en son Chasteau de *Brecilian*, &, hors son parc, fit bastir un petit Hermitage, auquel il se retira & y vescut solitairement le reste de ses jours, menant une tres-sainte vie, sous la conduite & direction des Religieux du Monastere de Saint-Sauveur de Plelan.

X. Le Roy Salomon ayant vescu deux ans en cette solitude, voulut faire Couronner son Fils, le Prince *Albigeon*, déjà âgé de huit ans, il en proposa aux Seigneurs qui alloient le visiter. Les parents & amis du deffunt Roy Heruspée, qui avoient toûjours couvé une haine extréme contre ce Prince, ayans eu le vent de ce Couronnement, craignans que la Royauté ne fit souche en cette race, se resolurent de tuer le Roy & le Prince son Fils; &, pour executer leur entreprise avec plus d'asseurance, ils pratiquerent, par sourdes menées, les principaux Officiers de la Couronne, aucuns Barons & grands Seigneurs, ce qui ne leur fut pas beaucoup difficile, parce que le Roy estoit grand Justicier & severe Censeur des mœurs corrompues de son siecle, fort exact à faire ponctuellement observer les Loix, & soigneux à punir les refractaires. Cette rigueur le rendit odieux à plusieurs qui, par ennuis, suportoient sa domination, & bien volontiers eussent remué quelque chose contre luy, si l'occasion s'en fust presentée. Les principaux Autheurs & Chefs de la conspiration furent les Princes *Pasteneten*, Comte de Leon, & *Wrfeant*, Comte de Goëlo, freres du défunt Roy Heruspée & cousins germains du Roy saint Salomon; qui firent si-bien leurs affaires, qu'il ne resta que deux Comtes & deux Evesques, lesquels demeurerent tres-fidels serviteurs du Roy, qui leur donna occasion de se dépescher au plustost. A cette fin, ils leverent une Compagnie de gens perdus & déterminez, &, la nuit du 23. jour de Juin, vigile de la Feste de saint Jean Baptiste, s'acheminerent à *Brecilian*, vers l'Hermitage du Roy, qui ne pensoit à rien moins, &, sur la minuit, se disposent pour enfoncer les portes & accomplir leur attentat.

XI. Mais Dieu, qui a un soin tout particulier de ses éleus, ne permit pas qu'ils le surprissent au dépourveu, mais luy donna le loisir de se disposer à la mort; car, à l'aproche de son Hermitage, Dieu environna ce lieu d'une lumiere si grande & éclatante, qu'elle leur ébloüit la veuë, &, encore bien qu'ils s'efforçassent, plusieurs fois, d'y entrer, jamais n'en pûrent aprocher les portes; ce qui les contraignit de se retirer, sur le point du jour, dans le Château d'un Seigneur de leur intelligence, qui estoit là auprés, où ils tinrent conseil de ce qu'ils devoient faire. Cependant, le Roy Salomon fut averti de leur resolution, &, tout défait & abbatu qu'il estoit de penitences & austeritez, il se retira au Monastere de Saint-Sauveur de Plelan, pour mieux se préparer à ce qu'il plairoit à Dieu disposer de luy. Les conjurez, avertis de la retraitte du Roy, jugerent que leur mine estoit éventée & se resolurent de ne plus se déguiser, mais l'assaillir ouvertement. Selon cette résolution, ils assiégerent le Monastere de Saint-Sauveur & l'assaillirent de toutes parts; mais, par le merite des prieres des Religieux dudit Monastere, ils furent miraculeusement repoussez, autant de fois qu'ils approcherent les murailles; ce qui les épouventa & découragea si fort, que quelques uns, voyans clairement que Dieu combattoit pour son Saint, se repentirent de leur perfidie & s'en retournerent en leurs maisons. Mais tout cela ne fut capable de divertir les Comtes de leur entreprise; pour laquelle mieux exécuter, ils userent de finesse & envoyerent un Evesque de leur intelligence vers sa Majesté *pour luy demander pardon en leur nom & le supplier d'oublier tout le passé, protestans, doresnavant, d'estre bons Bretons & ses fideles sujets, & qu'il luy plûst de leur permettre de luy aller faire la reverence & de bouche luy requerir grace.* Le Roy receut fort benignement cét Evesque, & l'ayant ouy, luy répondit, que

de bon cœur il leur pardonnoit, & qu'ils vinssent hardiment devers luy; qu'il les recevroit en sa grace & leur feroit despescher Lettres d'abolition en tels termes qu'ils voudroient. L'Evesque remercia tres-humblement sa Majesté & s'en voulut retourner; mais elle le pria premierement de luy administrer le Saint Sacrement, & le Communier; ce qu'il fit, puis s'en retourna vers les conjurez.

XII. Les Comtes ayans ouy la response de l'Evesque, se mirent en chemin avec leurs soldats, &, entrans en l'Eglise, trouverent le Roy dans le Chœur priant Dieu, lequel se leva & s'assit en son siége pour les ouyr; mais les Comtes, sans le saluer, commencerent à luy reprocher le meurtre du defunt Roy, son Cousin Heruspée, &, luy ayant chanté mille vilainies & indignitez, luy dirent que l'heure estoit venuë, qu'il falloit, par son sang, expier ce crime. Le Roy ne leur repliqua rien, sinon que la volonté de Dieu soit faite. Incontinent, ils prirent le Prince Abligeon, &, l'ayant mené vers le Roy son Pere, le poignarderent en sa presence; puis, jettans leurs mains sacrileges sur le Roy, le précipiterent de son Siege, &, l'ayans jetté par terre, l'outragerent à coups de pieds & de poings & le livrerent és mains d'une bande de Soldats François, qui le lierent étroittement & le traînerent dans la Nef de l'Eglise, où son propre filleul luy tira les yeux de la teste & les jetta par terre, les foulant à ses pieds; & lui ayant fait mille autres maux, enfin ils luy coupperent la teste (1), & ainsi son Ame beniste s'envola au Ciel, le 25. jour de Juin, l'an de grace 874, le 8. de son regne. Les assassinateurs s'estans retirez, les Moynes de Saint-Sauveur de Plelan recueillirent les Corps du Roy & du Prince son Fils, lesquels ils ensevelirent en leur Eglise, auprés des Reynes Guihenerek & Cecile, ses femmes, et en firent solemnellement les obseques.

XIII. Telle fut la fin du Roy saint Salomon, avec lequel finit le Noble & ancien Royaume de Bretagne Armorique. En cette Histoire nous pouvons admirer les justes jugemens de Dieu, lequel, par des voyes si admirables, conduit ses éleus à leur derniere fin, faisant d'un ambitieux & meurtrier un Religieux Penitent & un Saint, encore bien que Dieu, pour payer Saint Salomon en méme monnoye, & luy rendre son peché devant sa face, permist qu'il fust massacré par ses Cousins germains dans l'Eglise, luy qui, par ambition de regner, avoit sans mercy massacré son Cousin germain refugié au pied de l'Autel; si est-ce toutesfois qu'il punit griéfvement ceux qui, sans respect du lieu Saint, ny reverence à la Majesté Royale, avoient rougi leurs cousteaux dans le sang de l'oinct du Seigneur. Car, tout premierement, les deux Comtes Chefs de la conspiration, ayans encore les mains sanglantes de ce cruel meurtre, voulurent par entr'eux départir la venaison & diviser le Royaume; mais *Salomon,* Comte de Rennes, & *Alain,* Comte de Bro-Erekh, se meslerent au jeu & voulurent avoir leur part au gâteau; & ces Princes se brouillerent de telle sorte, qu'ils brasserent leur propre confusion & la ruïne totale de la Maison Royale de Bretagne. D'autre part, les serviteurs & domestiques du défunt Roy & du Prince, ne se sentans en seureté de leurs personnes en Bretagne, se sauverent en Italie & se retirerent à Rome devers le Patrice Flavius, beau-pere du feu Roy, auquel ils reciterent le cruel assassinat commis en la personne de leur Maistre, dont il eut si grand ressentiment, qu'à l'ayde de son Cousin *Valentinian,* il fit armer és Havres de la Poüille & Calabre plusieurs Galeres & grands Vaisseaux, sur lesquels il mist une bonne Armée, qu'il envoya en Bretagne, pour venger ce crime. L'Armée Romaine arriva par un bon temps, au commencement du Printemps de l'an 875; & se rua sur les terres de

(1) « Le sieur d'Argentré. en son histoire de Bretagne, liv. 3, chap. 29, dit qu'au rapport de quelques-uns il fut tué prés Brest; en un lieu nommé en breton *Merzer-Salaun,* c'est-a-dire le martyre de Salomon. C'est le lieu où est a present la devote Eglise de *N. Dame du Martyr,* appelle par les Bretons AN ITROUN MARI AR MERZER, en la paroisse de *Plou-Diri,* Diocese de Leon, une lieue de la ville de *Land-Ternox* et cinq de Brest, et tient-on, par tradition de pere en fils, que le grand autel de ladite Eglise est posé sur le lieu où ce saint roy fut massacré. » — A.

Pastheneten, ils pillerent toute sa Comté de Leon, prirent *Lesneven, le Conquest, Saint-Mahé, Saint-Paul, Roscow,* & la riche ville de *Tollente,* située sur la riviere de *Wrakh,* laquelle ils brûlerent et razerent, ayans enlevé le Corps de Saint Mathieu, qu'ils porterent en leurs Galeres, qui les attendoient à *Roscow;* puis allerent à *Brest,* qu'ils assiégerent par mer & par terre; mais ayans eu nouvelle que Pastheneten les venoit combattre avec une forte Armée, ils leverent le Siége & s'en retournerent en Italie, chargez de pillage & de prisonniers.

XIV. Cependant que les Comtes se battoient, sans se pouvoir accorder sur la succession du Royaume, les Normands & Danois, Nation Payenne et Barbare, descendirent en Bretagne, l'an de grace 878; où, trouvans les Seigneurs empeschez à déméler leurs querelles particulieres, ils coururent tout le pays, brûlans les Villes & Villages, arrazans les Eglises & assommans le peuple comme moutons. Pour la crainte desquels & leur fureur éviter, les Ecclesiastiques enleverent les saints Corps de Bretagne & les transporterent en France, où ils les pensoient devoir estre plus en seureté, & furent portez les Corps de

S. Melaine	à Bourges.	S. Exuperus de Rennes	à Corbeil.
S. Patern	à Marmoustier.	S. Paul	à Saint-Florent.
S. Corentin	à Marmoustier.	S. Magloire	à Paris.
S. Maudez	à Bourges.	S. Maixant	à Poitiers.
S. Tugduval	à Chartres.	S. Judicaël	à Saint Joüin de Marne.
S. Malo	à Xaintes.	S. Brieuc	à Saint Serge lez Angers.
S. Samson	à Orléans.	S. Tremoré	à Saint Magloire de Paris.
S. Thurian	à S. Germain dés Prez.	S. Clair	à Saint Aubin d'Angers.
S. Wenal	à Paris, puis à Corbeil.	S. Herblon	à S. Mainbeuf d'Angers.
S. Guenegan	à Montreul.	S. Wennolé	au Mans, puis au Chasteau
S. Méen	à Saint-Florent.	du Loyr, enfin à Saint Lau d'Angers (1).	

Ainsi la Bretagne fut privée des venerables Reliques des Saints dont elle avoit esté honorée, lesquelles elle n'a jamais depuis pû recouvrer, quelque instance qu'elle en aye fait.

XV. Pendant ces troubles & publiques calamitez, Dieu manifesta la gloire de saint Salomon par de grands & extraordinaires miracles, car, tant à son Sepulchre qu'à son Hermitage, plusieurs malades furent gueris, & mesme des morts ressuscitez, de sorte que le Pape Anastase III. du nom, le Canoniza & inscrivit au Catalogue des Saints, l'an de grace 910, qui fut le premier du regne de tres-Puissant Prince *Alain,* surnommé *Ré-Bras,* premier Duc de Bretagne, & furent édifiées plusieurs Eglises & une Abbaye, dediée en son nom, nommée saint Salomon de Penpont, de l'Ordre de saint Augustin, Diocese de Saint Malo; & encore aujourd'huy, és faux-bourgs de la Noble & ancienne Ville de Vennes, il y a une Paroisse qui porte son nom, où on le reclame, &, par son intercession, le peuple reçoit les faveurs & enterinement de leurs requestes. Ses saintes Reliques, levées de terre, furent mises en une riche Chasse & soigneusement conservées en l'Abbaye de Plelan; mais les Normands estans descendus, de rechef, en Bretagne, ses Reliques furent transportées hors le pays, & tient-on qu'elles sont en la ville de Pluviers en Gastinois.

Cette Vie a esté par nous recueillie des Annales de Bretagne d'Alain Bouchard, sur la fin du livre second; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, livre 3, chap. 29.

(1) Il y a dans cette liste des erreurs, des inexactitudes et des lacunes, mais nous les rectifions ou nous y suppléons dans la Vie de chacun de nos Saints. — A.-M. T.

ANNOTATIONS.

LA ROYAUTÉ DE SALOMON (A.-M. T.).

ARRÊTONS-NOUS (1) un instant à regarder et à caractériser la royauté de Salomon, le plus roi de tous nos vieux rois de Bretagne. Nominoé, grand capitaine, homme d'état, penseur, toujours absorbé dans ses plans, ses projets, son étude des hommes et des événements, dans ses luttes contre les guerriers de Charles le Chauve et contre ses évêques plus redoutables que ses guerriers, n'avait même pas le temps de songer à la correction, à la grandeur de son attitude royale : encore moins aux ornements de cette grandeur, au luxe, aux arts, dont chez les nations civilisées, même à demi, on a l'habitude d'entourer le trône. Dans les grandes cérémonies, il siégeait avec sa femme *Arganthaël,* sur un banc un peu plus élevé que les autres. Erispoé ne fut pas moins simple que son père. Avec Salomon, au contraire, le faste, les arts, le luxe entrent à la cour de Bretagne. Ils entrent aussi dans le monastère de Plélan qui sera la création la plus chère du pieux roi ; ils embellissent les innombrables résidences qu'il se crée partout dans le royaume et où il tient successivement sa cour.

On a vu plus haut (dans le texte d'Albert Le Grand), la magnificence de ses dons au pape Adrien.

Si dans les formules dont il fait le préambule de ses diplômes il ne prend pas le titre de roi : « *Salomon, par la grâce de Dieu, prince du pays de Bretagne, — .... chef et prince des Bretons, — .... prince de toute la Bretagne et d'une grande partie des Gaules,* » il se rattrape à la souscription « *Signum Salomonis Regis Britanniæ.* »

« Jusqu'à lui la royauté bretonne n'avait été, à vrai dire, qu'un commandement militaire ; Salomon s'efforça d'élargir la sphère d'action de son pouvoir, de le maintenir aussi fort en paix qu'en guerre en lui assignant pour but la répression de toutes les violences, de toutes les injustices, la protection de tous les droits et de tous les intérêts. — Par ses nombreuses résidences dans les diverses parties de la Bretagne, il pouvait exercer à peu près partout une surveillance efficace. En réunissant près de lui, à sa cour, constamment ou du moins très fréquemment, les comtes, les évêques et les abbés, c'est-à-dire les chefs civils, militaires et religieux de la nation ; en les associant à son pouvoir, en faisant d'eux son conseil politique supérieur, les membres de sa haute cour de justice, il donna à ce pouvoir une base large, solide, et une force qu'il crut inattaquable. »

LES RELIQUES DE SAINT SALOMON (A.-M. T.).

ON a vu dans le texte d'Albert Le Grand : « Ses Reliques furent transportées hors le pays, et tient-on qu'elles sont en la ville de Pluviers en Gastinois. » M. Le Mené, dans son *Histoire du diocèse de Vannes,* nous fait connaître le vrai nom de la ville qui, probablement pendant les ravages des Normands, reçut la principale partie du corps du saint roi : c'est Pithiviers au diocèse d'Orléans; une église y fut construite en l'honneur de saint Salomon, c'est là que les reliques furent déposées, mais une partie était restée ou revint en Bretagne; outre qu'un fragment est vénéré dans le beau reliquaire de La Martyre, quelques ossements de ce saint roi étaient conservés à Vannes dans l'église qui portait son nom. L'église et la paroisse de saint Salomon n'existant plus, ces reliques sauvées pendant la période révolutionnaire sont devenues aujourd'hui la propriété de la cathédrale Saint-Pierre de Vannes.

(1) *Histoire de Bretagne,* par M. A. de la Borderie, tom. II, p. 106-117.

MONUMENTS DE SAINT SALOMON (J.-M. A.).

Le Père Albert fait mourir saint Salomon à Plélan (diocèse de Rennes), ou plus exactement au monastère de Maxent ou Saint Maxent en Plélan. Mais la tradition dit que ce prince fut mis à mort dans l'église de Notre-Dame de la Martyre (ou du Martyr), *Itroun-Varia ar Merzer*, près de Ploudiry, au pays de Landerneau. C'est la tradition qui aurait probablement raison. Voir là dessus l'*Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie, T. II, p. 114-115 : « Les ennemis de Salomon vinrent l'attaquer dans le monastère de Plélan. Il se sauva, courant droit devant lui vers l'ouest jusqu'au Poher, « *fuga lapsus in Poucherum secessit* » (D. Bouquet, VII, p. 238), traversa même tout ce pays et ne s'arrêta que sur sa limite occidentale dans une petite église voisine de l'Elorn, qui s'appelle aujourd'hui en français : La Martyre..... Des mains charitables, après sa mort, eurent la piété de transporter son corps dans son monastère chéri de Plélan ou Maxent et de l'inhumer tout près de sa chère épouse Wenbrit ou Blanche de Bretagne. »

Cette église de Maxent, élevée par le roi Salomon, fut enrichie par lui d'une foule d'objets précieux énumérés dans une charte du Cartulaire de Redon, et dont on peut voir le détail dans les *Récits de Bretagne* de M. le chanoine Guillotin de Corson, 1re série, p. 47, « Le Trésor de Maxent. » On y voit aussi qu'il restait alors un débris de cet antique sanctuaire du IXe siècle : on retrouvait encore, derrière le chœur de l'église paroissiale, l'ancien déambulatoire garni de chapelles de l'édifice primitif ; c'est là que furent déposés les corps de saint Convoyon, de saint Salomon et de la pieuse reine Guenvreth ou Wenbrit. Ces derniers vestiges ont malheureusement disparu depuis quelques années lors de la construction d'une nouvelle église.

Église de La Martyre.

La partie la plus ancienne de l'édifice actuel est le clocher qui date du XIIIe siècle. Les colonnes et les arcades de la nef sont-elles de cette époque ou du siècle suivant ? c'est un point difficile à déterminer. Quant aux arcades du chœur, elles sont certainement du XVe siècle, ainsi que les arcatures de Kersanton qui forment chancel des deux côtés, et qui autrefois couraient aussi par devant pour faire la séparation d'avec la nef Dans le sanctuaire, du côté de l'évangile, se trouve la statue de saint Salomon vêtu des ornements royaux et ayant une épée plongée dans le côté Au-dessous, un bas-relief donne les détails de sa mort. — Signalons encore trois vitraux assez bien conservés, le beau porche midi, du XVe siècle, l'ossuaire datant de 1619, l'arc de triomphe triple, surmonté d'un calvaire, et terminons par le reliquaire de saint Salomon, jolie châsse en argent entourée de fines nichettes, mesurant 0m 27 de longueur sur 0m 25 de haut jusqu'au faîte du toit, et 0m 40 en comptant le lanternon de couronnement. C'est une des plus belles œuvres d'orfèvrerie de la Renaissance que possède notre pays. Saint Salomon était encore patron de l'abbaye de Paimpont et d'une ancienne paroisse de Vannes, et avait des chapelles à Guern, à Malguenac, à Paule et à Planyé.

LA VIE DE SAINTE NENNOK,

Vierge, le quatriéme Juin.

Du Temps du Pape saint Innocent I. du nom, & des Empereurs Arcade & Honoré, environ l'an de grace 403 (1), regnant en nostre Bretagne le Roy Grallon I. du nom, surnommé le Grand, il y avoit un Prince en certain canton (2) de la grande Bretagne, nommé *Brokhan*, descendu de la race du grand *Guthiern*, jadis Roy de ladite Isle, si riche & si puissant, qu'il se nomma Roy des Provinces & Villes qui estoient en sa domination. Ce Prince, par l'avis des Estats de sa Province, épousa une Noble Dame, nommée *Menedux*, de la lignée du grand *Constantin* & autres Roys ses Ancestres. De ce Mariage ils eurent quatorze Enfans, tant Fils que Filles, lesquels, disans adieu au monde, se rendirent Religieux en divers Monasteres, & aucuns, desireux du salut des Ames de leur prochain, ayans receu les Saints Ordres, allerent prescher l'Evangile és Provinces éloignées, tant de l'Isle que d'outre-Mer.

II. *Brokhan* & *Menedux* (3) se voyans sans Enfans, & que Dieu les avoit apellez à son service, s'en affligerent extremément, toutefois, se conformans entierement à sa divine volonté & s'adonnans à l'Oraison, ils faisoient de grandes aumônes & autres œuvres pieuses, prians Dieu, si c'estoit sa volonté, qu'il leur donnast Fils ou Fille qui pûst succeder à leurs Estats. Le Prince *Brokhan*, pour mieux obtenir ce que si ardemment il desiroit, se servit des Prieres & Oraisons des Prestres & Religieux, auxquels il fit bastir un Oratoire, en une Montagne proche de la Ville où il faisoit sa demeure, dans lequel il se retira avec eux & jeûna une quarantaine, avec telle rigueur & austerité, qu'il ne prenoit sa refection que trois fois la semaine en commun avec les Religieux, se contentant des mets qui leur étoient servis. La Princesse Menedux, sa Femme, restée en Ville, ne s'affligeoit pas moins de Penitences & austeritez, vivant en son Palais comme dans un Monastere. Enfin, Dieu exauça leurs Oraisons, &, la nuit du Vendredy Saint, que *Brokhan* étoit en prieres, il luy envoya un Ange qui luy commanda de s'en retourner en son Palais, & qu'il luy naîtroit une Fille, laquelle il nommeroit *Nennok*. *Brokhan*, ayant ouy ces nouvelles, en rendit graces à Dieu, &, aprés les Festes de Pasques, s'en retourna vers sa Femme, à laquelle il recita ce que l'Ange luy avoit revelé, dont elle remercia Dieu & promist de donner de grands revenus aux Eglises & Monasteres de son Estat.

III. Menedux conceut, &, neuf mois aprés, accoucha d'une fille, laquelle fut baptizée par un saint Abbé d'Escosse, nommé *Columchille* (4), qui, pour quelques affaires d'importance, étoit venu vers Brokhan, & fut tenuë sur les Sacrez fonds de Baptesme par un grand Seigneur, nommé *Gurlehentelius*, dit *Ilfin*, & sa femme *Guen-Arkhant*, proches parens de sa mere Menedux; chez lesquels cette Princesse Nennok fut renduë, si-tost qu'elle eut quitté la mammelle, & y demeura jusqu'à l'âge de quinze ans, croissant en vertus & perfections aussi bien qu'en âge. Elle estoit d'une humeur douce, humble, modeste, obeïssante, adonnée à l'Oraison, à la lecture; frequentoit les Eglises & Monasteres; entendoit devotement la Messe & les Predications réïterées au logis, où

(1) Vers le temps de la mort de saint Guenael, d'aprés M. de la Borderie (585 à 590). — A.-M. T.

(2) In Combronensi regione. A. — C'est-à-dire le Strat-Cluydi.

(3) Ou *Meneduc*.

(4) C'est l'illustre saint Columba ou Kolomkill, abbé d'Iona, disciple aimé de saint Patrice, voir les *Moines d'Occident*, par M. le Comte de Montalembert, ou la *Poesie des Cloîtres Celtiques*, par M. Hersart de la Villemarqué. — A.-M. T.

elle passoit son temps à faire des ouvrages à l'éguille, ou à quelque autre honneste occupation, fuyant l'oysiveté, comme mere & nourrice de tous vices.

IV. La renommée de sa rare beauté & autres dons de nature, dont elle estoit doüée, la fit rechercher par le fils aîné d'un Roytelet d'Escosse, lequel vint voir son pere, accompagné des plus grands Seigneurs de sa Cour & la luy demanda. Brokan la fit venir en Cour, &, ayant pris l'avis des Seigneurs de son Estat, penchoit à l'accorder à ce Prince ; mais il voulut, avant d'engager sa parole, sçavoir la volonté de sa fille. Il la tira à part en une chambre, &, luy ayant declaré son intention touchant ce mariage & representé combien le party luy estoit avantageux & l'utilité qui en reviendroit à tous ses sujets, la conjura d'y prester son consentement. La sainte Fille, prevenuë de l'Amour de Jesus-Christ, se troubla de ces paroles, &, ayant quelque peu pensé à part soy, répondit en toute humilité & modestie :

« *Mon Pere, je ne doute aucunement du Prince qui me recherche, ny de l'honneur que vostre Maison recevroit de son alliance, non plus du profit & utilité qui pourroit resulter de ce mariage pour les deux Provinces ; mais je ne puis me resoudre à fausser la foy que j'ay promise à Jesus-Christ, mon doux Espoux, & de postposer ses chastes embrassemens à l'amour d'un homme terrien & mortel : en un mot (mon Pere) j'ay fait vœu de n'avoir jamais autre Espoux que nostre Seigneur Jesus-Christ, & ne croy pas que le refus que je fais de ce Prince doive offenser l'obeïssance que je vous dois, eu égard au merite & qualité de celuy de l'amour duquel je suis puissamment prévenuë.* »

V. Brokhan s'attrista extremément de cette resolution de sa fille & envoya sa femme Menedux vers elle, pour tascher à la reduire à volonté ; mais elle demeura ferme en sa resolution & ne pût estre fléchie, ny par les prieres, ny par les larmes, ny méme par les menaces de ses pere et mere, lesquels, vaincus de sa constance, congedierent ce Seigneur & permirent à leur Fille de vivre à sa volonté. La sainte Princesse, ayant courageusement surmonté l'ennemy qui luy avoit dressé cette partie, en rendit graces à Dieu, & délors s'adonna entierément à son service. Peu de temps aprés, à sçavoir, l'an 434, saint Germain, Evesque d'Auxerre, qui avoit passé en la grande Bretagne pour contrecarrer les erreurs des Pelagiens, arriva à la Cour du Roy Brokhan & y demeura quelques mois, preschant d'un zele admirable à son peuple (1) : la sainte Princesse *Nennok* ne perdoit aucune de ses Predications, par les moyens desquelles elle fut tellement embrazée en l'Amour de Dieu, specialement par le recit que saint Germain luy fit de la sainte vie que menoient les Vierges sanctimoniales de la Bretagne Armorique (2) & autres Provinces des Gaules, qu'elle resolut de sortir de son Païs, passer la Mer & se rendre Religieuse parmy elles. La difficulté estoit d'obtenir le congé de ses Pere & Mere, lesquels, pour rien, ne pouvoient suporter son absence ; neanmoins, Dieu favorisant son dessein, luy fit naître une occasion de l'obtenir : car le Roy son Pere, ayant préparé un banquet somptueux, le premier jour de Janvier, jour de sa naissance, il convia les Evesques, Princes & Seigneurs de son Royaume, & par méme saint Germain, lesquels estans assis à table, la sainte Princesse Nennok, prenant son temps, se vétit de ses beaux accoustremens, &, entrant en la sale du banquet, ravit toute l'assistance en admiration de sa rare beauté ; elle se jetta à genoux aux pieds de son Pere & le pria, les larmes aux yeux, qu'en consideration de la compagnie, il luy voulüst octroyer une requeste ; son Pere, qui l'aimoit tendrement, la releva & luy promit de luy accorder

(1) M. de la Borderie voit dans l'évêque qui réussit à fléchir la resistance de *Brochan*, non point l'illustre saint Germain d'Auxerre, mais un pieux évêque irlandais. — A.-M. T.

(2) En effet, saint Germain d'Auxerre connaissait la Bretagne, mais il n'avait pu y voir beaucoup de *Vierges sanctimoniales*, et la gloire de sainte Ninnoc est précisément d'avoir fondé le premier monastère connu, pour des religieuses, dans notre Armorique. — A.-M. T.

tout ce qu'elle luy voudroit demander : « *Je vous ay déclaré, il y a long-temps (dit-elle) que je me desirois consacrer au service de Dieu ; c'est pourquoy je vous demande permission de passer la Mer & aller en Bretagne Armorique, où je puisse passer le reste de ma vie au service de Dieu & à prier Dieu pour vous & pour tout vostre Estat.* »

VI. Son Pere fut d'autant plus attristé de cette requeste, que tendrement il aimoit sa Fille, laquelle il esperoit devoir estre le baston de sa vieillesse & le suport de sa maison ; il sortit de la table tout triste & affligé & tâcha, par toutes voyes possibles, à faire perdre à sa Fille cette resolution ; mais la trouvant constante en son saint propos, il se resolut de luy donner sa benediction & congé ; la Reyne sa Mere, ses Oncles & Tantes ne furent pas moins affligez de cette nouvelle ; ils l'allerent trouver, la conjurerent de ne vouloir quitter la maison paternelle, mais ils ne gagnerent rien. Le bienheureux saint Germain, voyant cela, remonstra si-bien au Roy & à la Reyne l'avantage du choix qu'avoit fait leur Fille, renonçant aux vanitez du monde pour embrasser la Croix de la penitence en cette vie, & les contenta si-bien par ses persuasions & raisons si préjugeantes, qu'ils luy accorderent sa demande, luy donnerent leur benediction, & firent équiper un Navire pour la porter en la Bretagne Armorique. Cependant qu'on faisoit les préparatifs du voyage & dressoit l'équipage du vaisseau, Dieu donna tant de vertu & efficace aux paroles de sainte Nennok, que, par ses exhortations, ses Parain & Maraine *Gurlehentelius* (1) & *Guen-Arkhant* se resolurent de quitter le monde & suivre la genereuse resolution de leur Filleule, avec laquelle ils s'embarquerent, & nombre d'autres, tant Religieux que Prestres (2) & Laïcs de l'un & l'autre sexe, lesquels, poussez d'un vent favorable, aborderent, en peu de jours, à la coste de Bretagne, mouillerent l'ancre en un Port, qui fut nommé *Poul-Ilfin*, du nom de son Parain Gurlehentelius, qui autrement s'apelloit *Ilfin*.

VII. Ayans mis pied à terre, ils aviserent par entr'eux qu'il seroit bon d'envoyer quelques-uns vers le Prince de ce Païs, & nommerent à cét effet deux Evesques, *Mordredus* & *Gurgallonus* & le susdit *Gurlehentelius*, Parain & Oncle de sainte Nennok, lesquels, ayans salué le Prince, luy firent un ample recit du sujet de leur arrivée en cette Province, le supliant de leur donner quelque lieu où bastir un Oratoire pour s'y retirer & faire penitence. Le Prince (3) fut extremément aise de leur arrivée, les traitta fort charitablement & leur donna permission de visiter les costes prochaines, pour voir s'ils rencontreroient un lieu propre pour s'établir : ce qu'ils firent, &, s'estans separez, bastirent des Oratoires & Cellules éloignées les unes des autres. Quant à sainte Nennok, elle s'habitua en la Paroisse de *Plemeur*, où elle bastit un petit Oratoire, qui, de son nom, fut apellé *Lent-Nennok*, &, és environs, de petites chambrettes, où elle amassa plusieurs belles filles, avec lesquelles, elle vivoit en une grande innocence & pureté. Les autres saints Personnages, Prestres & Religieux allerent prescher par la Bretagne & s'arresterent en divers Monasteres, excepté *Gurlehentelius*, lequel bastit un petit Hermitage, prés celuy de sa filleule sainte Nennok, où, ayant amassé un grand nombre de Religieux, il finit ses jours au service de Dieu, prenant le soin de sainte Nennok & de ses Filles, auxquelles il disoit la Messe & recitoit l'Office Canonial en un mesme Oratoire.

VIII. Le susdit Prince Erekh, estant un jour allé à la chasse, poursuivit si vivement un Cerf, és environs du Monastere de sainte Nennok, qu'il fut contraint de se sauver dans son Eglise, &, entrant de course dans le Chœur où elle assistoit au divin Service,

(1) Gwrkentelu. — A.-M. T.

(2) Et même deux évêques : Morhèdre et Gwrgalon. — A.-M. T.

(3) « C'estoit le prince Erekh ou Guerekh, frere du Roy Boidix, auquel fut donné en partage une terre en Vennetois qui, de son nom, fut appellée Bro-Erekh, c'est à dire pays d'Erekh » d'Argentré, ch. 9, l. 2. — A.

se jetta à ses pieds, demy mort de lassitude ; les chiens le suivoient de fort prés ; mais, estans arrivez en un petit ruisseau qui est au devant de l'Eglise de sainte Nennok, ils s'arresterent tout court, sans passer plus avant ; le Comte y arrive incontinent, &, étonné de voir sa meutte abboyer extraordinairement & ne vouloir passer outre, descend de cheval &, accompagné de ses gens, entre dans l'Eglise, où il trouva sainte Nennok accompagnée de ses Filles, &, de l'autre costé du Chœur, Gurlehentelius & ses Religieux qui chantoient l'Office divin ; mais ce qui l'estonna fut de voir le Cerf qu'il poursuivoit couché aux pieds de la Sainte, comme en un azile asseuré, se moquer des vains efforts des Chasseurs & des chiens. Il la salua & toute sa venerable compagnie, &, ayant congedié ses domestiques, demeura huit jours entiers en ce lieu, conferant souvent avec la Sainte, à laquelle il donna plusieurs belles terres & revenus pour l'accommodation de son Monastere, laquelle donaison il fit ratifier par le Metropolitain & autres Evesques de Bretagne & par ses freres *Michel*, Comte de Rennes, & *Budic*, Comte de Cornoüaille, & autres Seigneurs, en une Assemblée tenuë pour cét effet ; de laquelle donaison il fit faire des Lettres & Chartres authentiques, lesquelles il mist sur l'Autel, avec un Calice & Patene d'Or plein de vin. Voicy l'Acte de sa donaison, qui est datté de l'an 458 (1) :

IX. « *Au Nom de la Sainte & Individuë Trinité & de la tres-heureuse Vierge Marie, & par la vertu de la Sainte Croix, je GUEREK, par la grace de Dieu, Duc de la petite Bretagne, en presence des Evesques, Comtes & principaux Seigneurs de Bretagne, Donne & octroye, de mon propre heritage, à la Sainte Vierge & Servante de Dieu Nennok & à ses successeurs, afin qu'elle aye memoire de prier pour les Ames de mes parens vivans & trespassez & pour le salut de mon Ame & de ceux de ma lignée qui doivent succeder, & pour l'Estat de mon ROYAUME, le lieu qui, de son nom, s'apelle LANDT-NENNOK, & toute la Paroisse qui s'appelle PLOUEMEUR, avec toutes ses terres cultivées & non cultivées : J'y ajouste aussi un autre don de toute la terre en laquelle est l'Eglise de sainte JULITE & la mesme Eglise qui est en RENGUYS ; Et, pour l'entretenement de ce lieu, tous les ans, 300 boisseaux, tant de seigle que de froment & de vin, de la terre qui s'apelle DALK-GUERRAN, que je feray rendre icy ; & ajouste encore à ce don 300. animaux, soit Chevaux, Cavalles, Bœufs, Vaches ou autres. En foy duquel don, & pour iceluy corroborer, j'ay offert à l'Autel un Calice d'Or plein de vin pur, avec sa Patene. Quiconque violera ce don, ou en diminuera la quantité, qu'il soit frappé d'éternel Anatheme & qu'il soit éternellement damné avec les miserables.* (2). »

(1) A propos de cet acte, M. de la Borderie dit fort judicieusement : « Je ne parle pas ici de la charte absurde datée de 458 par laquelle Weroc II, transformé en duc de Bretagne, est censé faire diverses donations à Ninnoc. Cette pièce est une ridicule invention du XIIe siecle, en complet disparate avec le reste de la Vie qui semble, dans le reste de son texte, reproduire honnêtement le récit venu d'outre-mer et beaucoup plus ancien. » Apres plusieurs autres, M. de Kerdanet a observé « que cette donation est le monument le plus ancien où l'on fait mention de l'Armorique sous le nom de Petite-Bretagne, et où l'on ait employé la formule *par la Grâce de Dieu.* » Ce sont deux preuves de plus contre l'authenticité de la pièce. — A.-M. T.

(2) In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis et beatissimæ Virginis Mariæ, ac per virtutem sanctæ Crucis, Ego *Guerech, Dei gratiâ, Britanniæ Minoris Dux*, ex meâ propriâ hæreditate, pro commemoratione assiduâ animarum parentûm meorum, tam vivorum quam defunctorum, et pro salute animæ meæ, nec non eorum qui ex stirpe meâ successuri sunt, et pro statu *Regni mei*, in conspectu Episcoporum, comitum et optimatum regionis Britanniæ hic astantium, Do et dono concedo sanctæ Dei famulæ et Virgini Nennocæ, ejusque successoribus, in perpetuum ibi in loco qui ex ejus nomine dicitur Landt-Nennoc, Deo servituris, totam plebem quæ dicitur *Ploue-Meur*, cum omnibus terris cultis et incultis, ita ut penitùs continetur infrà fines suos. Adjicio insuper aliud donum, terram videlicet, in quâ est ecclesia sanctæ *Julitæ*, cum eâdem ecclesiâ, quæ est in *Reu-Guys*, ad sustentandam quoque loci hujus procurationem, quolibet anno, trescentos modios tam salis quam vini, atque frumenti, de terrâ quæ dicitur *Bath-Guerran*, similiter concedo, eosque deferri hùc usquè faciam. Augeo et huic meo dono trecentos tam equorum quam equarum et totidem boum et vaccarum, necnon minutorum animalium. Ad corroborandum vero hujus donationis meæ privilegium, calicem hunc aureum, cum patenâ, vino mero plenum in testimonium offero. Quicumque ergo hujus doni quantitatem violaverit, aut minuerit, præsentis et æterni anathematis jaculo transfigatur, sitque pars ejus cum illis qui in igne inextinguili in cumulum perditionis pro suâ nequitiâ involvuntur. (*Voir la pièce complète au* Cartulaire de Quimperlé, où Renguys est écrit Reu-Guys pour Rhuis et Dalk-Guerran pour Bath-Guerran.)

X. Sainte Nennok remercia tres-humblement Erekh & le suplia de prendre son Monastere & celuy de Gurlchentelius & ses Religieux en sa protection, & faire benir pour Abbé ledit Gurlchentelius, pour avoir le soin & direction d'elle & de ses Religieuses, ce que le Prince luy accorda ; &, s'étant recommandé à ses prieres, se retira. En ce lieu, la bonne Sainte vescut, le reste de ses jours, faisant une austere penitence, illustrée de grands miracles ; car, par ses prieres, elle rendit la veuë aux aveugles, l'oüye aux sourds, la parole aux muets, fit marcher droit les boiteux, nettoya les lepreux, rendit la santé aux paralytiques, mesme ressuscita des morts. Enfin, ayant vescu en son Monastere trente-deux ans, Dieu, la voulant recompenser de ses travaux, luy envoya une maladie qui luy fit connoistre que son heure derniere aprochoit, elle receut devotement ses Sacremens, &, ayant exhorté ses Filles à la perseverance en leur profession, rendit son heureux esprit, le quatriéme jour de Juin, l'an de grace 467, sous le regne de Hoël I. du nom, dit le *Grand*, Roy de la Bretagne Armorique (1).

Nous avons été contraints de rejetter sa vie icy, n'ayans reçu le manuscrit d'icelle que lors qu'actuellement on imprimoit les précedentes ; cela n'empechera qu'en la Table du Calendrier nous ne la mettions en son rang, le 4. juin, avec renvoy à cette page et avertissement.

Cette Vie a esté extraite des Archives de l'Abbaye de Sainte Croix de Kemper-Ellé, de l'Ordre de saint Benoist, Diocese de Cornoüaille, à moy communiquée par Religieuse et Discrete personne François Verdier, Religieux de l'Abbaye de Saint Aubin d'Angers, et Prieur dudit Prieuré de Landt-Nennok.

ANNOTATIONS.

LANDT-NENNOK (J.-M. A.).

Le monastère bâti par sainte Nennoc se trouvait à l'endroit appelé de son nom *Lann-Ninnoc* ou *Lannenec*, au bord de la mer en Plœmeur, près de Lorient. M. le commandant A. Martin, de Lorient, capitaine de frégate en retraite, très versé dans les explorations archéologiques, a cru découvrir les substructions des cellules et de l'église construites par notre sainte abbesse ; mais comme ce sont des antiquités quasi saintes, il n'a pas voulu pousser plus loin ses investigations ; pour les compléter il voudrait avoir la collaboration d'un prêtre de la paroisse ou du moins du pays, afin que cette étude pût être faite avec toute la discrétion, la prudence et le discernement désirables.

Sainte Candide de Tourc'h et de Scaer.

Sainte Nennok n'est-elle pas la même que sainte Candide ? D'après la vie de notre Sainte par Gurhéden (*Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, publié par Léon Maître et Paul de Berthou, p. 15), son parrain et sa marraine lui donnèrent au bæptême le nom de *Ninnoc*, indiqué déjà par l'ange, en y ajoutant celui de *Guenngustle* ou Guenguestle, qui signifierait : *Blanche-vouée*. Dans la paroisse de Tourc'h, au bord de la route de Rosporden, se trouve une chapelle

(1) Les reliques de sainte Ninnoc ont dû périr avec son monastère, lors des invasions normandes. Le culte de cette bienheureuse princesse a presque disparu ; elle a toujours une statue dans l'eglise de Plœmeur, pres de Lorient, mais M. l'abbé Le Mené, chanoine, dans son *Histoire du diocèse de Vannes*, dit que le *Propre* vannetais a omis sainte Ninnoc dans son calendrier. Cette omission est d'autant plus étrange et regrettable que si nous sommes tres riches en saints, nous sommes d'une pauvreté peu commune pour ce qui concerne les saintes honorées d'un culte public. — A.-M. T.

de sainte Candide, à côté d'un hameau qui a nom : *Locunduff*. Or un aveu de Auffray du Chastel, 1619, désigne ainsi la sainte vénérée dans cette chapelle : *sainte Vengu, patronne de Locunduff*. Vengu ou Guengu sont identiques ; de Guengu à Guengustle l'altération est peu de chose, et on est autorisé à croire que c'est le même personnage. *Guenn* veut dire blanc, et *Candida* en latin a la même signification. On aura francisé et bretonnisé ce mot, et voilà comment nous avons sainte Candide, santez Candida, Canita, Caneta, autant de variantes.

Dans la chapelle de Tourc'h, la Sainte a une jolie statue en pierre, du XVe siècle ou des premières années du XVIe, la représentant en abbesse, debout, tenant de la main gauche un livre et de la droite la hampe de sa crosse abbatiale dont la volute est brisée. Cette statue est d'un bon style et a un grand caractère d'ascétisme.

La paroisse de Scaër a aussi sainte Candide pour patronne. L'ancienne église paroissiale était du XIe siècle. L'église actuelle date seulement de 25 ans. La statue de la sainte patronne semble être du XVIe ou du XVIIe siècle. A trois cents mètres du bourg se trouve la fontaine de sainte Candide, très vénérée et remarquable par l'abondance et la limpidité de ses eaux.

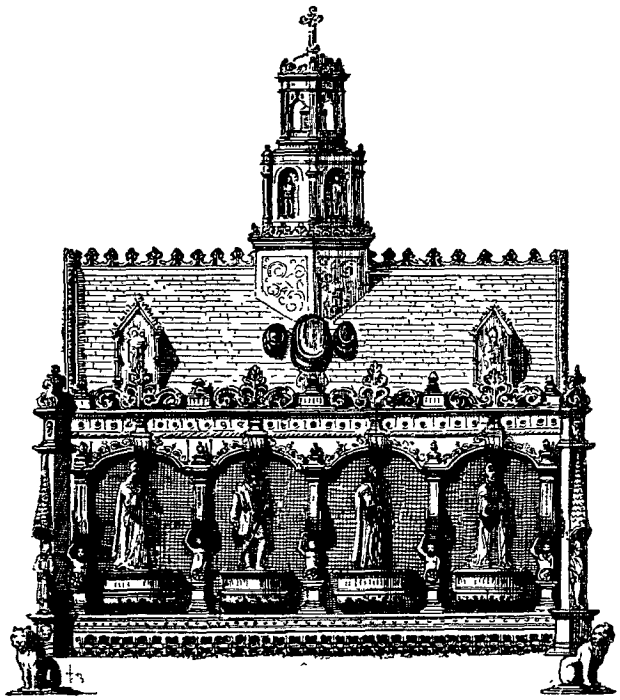

RELIQUAIRE DE SAINT SALOMON

à La Martyre (Finistère).

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE JUILLET.

LA VIE DE SAINT GOULVEN,

Evesque de Leon, Confesseur, le premier de Juillet.

Du Temps du Pape Vigilius & de l'Empereur Justinian I. l'an de salut 540. regnant en la Bretagne Armorique le Roy Hoël, dit le *Faineant*, II. du nom, un certain personnage, nommé *Glaudan*, passa la Mer, &, quittant la grande Bretagne (qu'à present on appelle Angleterre), vint, avec sa femme *Gologuenn*, aborder la coste de Leon, en la Bretagne Armorique : étans sortis du vaisseau, ils prirent leur chemin le long du rivage, & arriverent en la Paroisse de *Ploüider*, distant deux lieuës de la ville de *Lesneven*, &, voulant passer outre, la nuit les surprit en la greve qui est entre ledit *Ploüider* & *Plou-neour-trez*, de façon qu'ils furent contraints de chercher à loger, cette nuit, en un Village situé és paluds de *Brengorut*, mais le Païsan à qui ils s'adresserent, voyant que c'estoient des étrangers pauvres & necessiteux, les refusa, de sorte qu'ils furent contraints de loger en un lieu, nommé alors *Odena*, où *Gologuenn* accoucha d'un Fils.

II. Le matin venu, Glaudan alla à la prochaine maison demander un peu d'eau, pour laver l'enfant & rafraischir la mere extrémement alterée ; mais, d'autant que la fontaine étoit éloignée de là, il en fut éconduit ; toutefois, un Païsan lui presta un vaisseau & luy monstra le sentier qui, à travers la forest, menoit à la fontaine. Estant entré un peu avant dans la forest, il s'égara, le chemin estant tout couvert de feüilles & rameaux d'arbres, & ayant perdu la pluspart de la journée pensant trouver cette fontaine ; enfin, sur le soir, il se trouva prés du lieu où estoit sa femme & son enfant. Voyant donc qu'en vain il avoit courru, d'ailleurs la necessité de sa femme, l'enfant foible & debile, il eut recours à Dieu, se jetta à genoux & luy présenta son humble priere, le supliant, la larme à l'œil, de les assister en cette extréme necessité. Sa priere finie, tout incontinent, une belle fontaine sourdit, distante seulement d'un jet de pierre du lieu où estoit gisante Gologuenn, de laquelle elle but, puis y lava son enfant ; prognostique que cét enfant, en

faveur duquel cette fontaine fut miraculeusement produite, seroit une vive source de doctrine & sainteté, de laquelle les hommes puiseroient les eaux salutaires, pour rassasier la soif de leurs Ames altérées. Cette fontaine miraculeuse se voit prés l'Eglise de saint Goulven & s'apelle communément *Feunteun Sant Goulven;* l'eau de laquelle, beuë avec foy & devotion, a gueri plusieurs personnes de diverses maladies, & n'oseroit-on en avoir usé pour aucun usage domestique, en reverence du Saint; mais bien en a-t'on fait une autre auprés, pour l'usage & commodité des voisins.

III. Le bruit de la production miraculeuse de cette nouvelle fontaine estant épenduë par ces quartiers, tout le monde y accourut pour la voir, &, entr'autres, un homme riche & craignant Dieu, nommé *Godian,* lequel, inspiré de Dieu & meu de compassion de la disette de ces pauvres étrangers, leur fit offre de biens & commoditez, les logea, assista *Gologuenn* en ses couches, tint l'enfant sur les sacrez Fonds de Baptesme & le fit nommer Goulven; &, lors qu'il commença à parler, il le fit aller aux écolles & l'y entretint pendant tout le cours de ses études. Avec l'âge croissoit aussi en luy l'Amour de Dieu & le desir de la vertu & perfection Chrestienne. Dés son enfance, il se monstra amy de l'abstinence, commençant, de bonne heure à rejetter toutes les délicatesses & friandises, se contentant de pain & d'eau, & ce encore bien petitement, seulement pour la necessité & donner quelque soustien à son foible corps, jamais par sensualité; aucune fois, il y adjoustoit quelques legumes pour tous mets, & garda ce regime de vie le reste de ses jours. Il estoit grandement tendre & devot, diligent à frequenter l'Eglise, prolixe en l'Oraison, fort doux & benin en sa conversation, humble & respectueux vers un chacun; &, quant aux estudes des bonnes lettres, il y profita si-bien, qu'en peu de temps il devança tous ses condisciples, égala en sçavoir ses Maistres.

IV. Son bien-facteur Godian, voyant qu'il employoit si-bien son temps & prenoit si bon ply & acheminement à la vertu, s'encourageoit aussi à l'assister, ne luy laissant avoir besoin d'aucune chose, car il estoit riche & n'avoit point d'enfans. Saint Goulven, ayant achevé ses estudes, commença à frequenter plus assiduëment les Eglises, lire la Sainte Escriture & Catechiser le peuple; Dieu aussi commença à le faire connoistre par grands miracles; mais luy, qui se craignoit du diable & redoutoit ses astuces, voyant que tout le monde le venoit voir pour ouyr ses salutaires instructions, prit resolution de se retirer en quelque desert, pour y servir Dieu en plus grande tranquilité. Cependant, son pere & sa mere passerent paisiblement de cette vie à une meilleure, ce qui le confirma davantage en son dessein & encouragea à effectuer, au plûtost, sa resolution. Godian, son bien-facteur, en ayant sceu la nouvelle, tascha, de tout son pouvoir, à l'en dissuader, car il esperoit le faire heritier de ses grands biens; mais il luy fut impossible de faire breche en ce cœur genereux, quelques raisons & obstacles qu'il y pûst apporter.

V. Il sortit donc de la maison de Godian, au grand regret de toute la famille, & s'en alla prés du rivage, en un petit bois taillis, qui lors y estoit, où ayant fait choix d'un endroit retiré & écarté, propre à la solitude, retraitte & contemplation, y édifia une petite Chappelle ou Oratoire quarrée, qui se void encore à present, & s'apelle Peneti Sant Goulven, c'est à dire, *la maison, ou le lieu de penitence de saint Goulven,* où Dieu, par les merites de son Saint, a operé & opere encore plusieurs miracles, entr'autres, on a remarqué qu'encore que la porte fust ouverte tout au grand & regardast le Septentrion, &, par consequent, fut droittement opposée aux injures des vents Septentrionaux, forts furieux & froids en ces costes maritimes, neanmoins, ny le Saint, ny ceux qui le venoient visiter n'en estoient non plus incommodez que s'ils eussent esté en quelque Manoir bien clos.

VI. Il ne fut gueres en ce lieu, menant une vie plus Angelique qu'humaine, que le bruit & la renommée de sa Sainteté s'épendit de toutes parts, en sorte que le peuple le

venoit visiter à la foule, de façon que ce lieu, que les brossailles & autres difficultez du chemin rendoient auparavant inacessible, fut si-bien battu & frayé, qu'il sembloit un grand chemin & issuë de quelque bonne Ville. Il admettoit fort benignement ceux qui le venoient visiter, soit pour étre instruits, soit pour se recommander à ses prieres, soit pour estre gueris de leurs infirmitez, ou pour autre sujet; il permettoit aux hommes d'entrer dans le pourpris de son petit Hermitage & faire leurs prieres dans son Oratoire, mais l'entrée de l'un & de l'autre estoit interdite aux femmes. En ce lieu, il passoit les journées entieres en priere & contemplation; il ne mangeoit qu'une fois le jour du pain & beuvoit de l'eau, & matoit son corps de penitences & austeritez ; il tenoit clôture continuelle dans son Hermitage, n'en sortant qu'une fois par jour pour faire sa procession ordinaire, laquelle il faisoit à l'entour de son Hermitage, & avoit de coustume d'y faire trois Pauses ou Stations, esquelles il s'arrestoit à prier Dieu au pied de trois Croix, qu'il avoit plantées en ces trois endroits.

VII. Cependant que saint Goulven ravissoit un chacun en admiration de sa Sainteté, les Danois & Normands qui tenoient la Mer, pillans & écumans l'Ocean, aborderent à la coste de Leon, mirent leurs vaisseaux à couvert dans les Havres & jetterent plusieurs Soldats à terre pour courir & fourager le Pays. Le Seigneur de Leon (la Chronique Latine l'apelle *Even*), qui lors estoit en la Ville de Lesneven, fit armer ses sujets pour resister aux Barbares ; mais, avant que les aller rencontrer, il fut en poste vers saint Goulven, lequel il trouva à genoux devant une Croix, à l'une de ses Stations ; il le salua humblement, disant : « Dieu vous garde, Serviteur de Dieu; nous avons icy prés une » Armée d'Infideles à combattre ; je vous supplie de prier Dieu pour moy & mes Soldats, » afin que nous puissions garentir ce Pays de leurs ravages. Le Saint luy répondit : « *Monseigneur, allez hardiment ; &, quand vous aurez vaincu les ennemis, venez-moy trouver en ce lieu.* » Le Comte crût aux paroles du Saint, &, ayant receu sa Benediction, monta à cheval & s'en retourna en sa Ville de Lesneven, où ayant fait monter son Armée, il mena, le lendemain, ses trouppes droit vers les ennemis, les suivant à la fumée des maisons brûlées, son de toczain & clameur des Paysans. Enfin, il les rencontra tous en desordre, s'en retournans par bandes, chargez de butin & pillage, pour devoir gagner leurs Navires; mais le Comte *Even*, bien servy d'espions, ayant découvert la route qu'ils tenoient, leur couppa chemin & se jetta avec une moitié de son Armée, les chargeant par derriere, de sorte qu'estans attrapez & enveloppez de l'Armée, ne pouvans ny avancer ny reculler, ils furent défaits & la pluspart tuez sur le champ, peu s'en estans fuis, qui, s'estans jettez dans les Esquifs & Chalouppes qu'ils tenoient amarez au rivage, gagnerent leurs vaisseaux, &, levans les voiles & ancres, prirent la fuite, sans envie de plus prendre terre en cette coste. Tout le butin demeura à Even, & la pluspart de leurs Navires, lesquels, à faute d'hommes, ils ne pûrent amener.

VIII. Le Comte Even s'en retourna, le méme jour, victorieux & triomphant à Lesneven (Ville qu'il avoit fortifiée d'un beau Chasteau & ceint de murailles &, de son nom, apellée *Les-Even*, qui signifie *Cour d'Even*), où, aprés avoir rendu graces à Dieu & départy le butin à ses Soldats, il convia les Chefs & principaux Officiers de son Armée à venir souper avec luy au Chasteau, on couvrit les tables, & tout estant disposé, comme il lavoit ses mains, il se souvint des paroles que saint Goulven luy avoit dites à son départ : « *Quand Dieu vous aura donné victoire de vos ennemis, venez-moy trouver en ce lieu.* » Il s'excusa vers la compagnie, la pria de faire bonne chere, nonobstant son absence, prit la poste, avec peu de train, & se rendit, en peu de temps, au mesme lieu où il avoit trouvé, le jour précedant, saint Goulven ; & d'aussi loin qu'il pût découvrir le Saint, qui estoit lors en Oraison au pied d'une Croix, il mist pied à terre, le chapeau au poing, courut vers luy ; puis, se jettant à genoux, luy baisa reverémment la main

(car il estoit Prestre) & luy dit : « *Mon Pere, levez-vous, car par la grace de Dieu & le merite de vos prieres, nous avons vaincu nos ennemis.* » Alors, le Saint qui, prosterné à terre, les bras estendus en forme de Croix, n'avoit bougé de là, priant Dieu pour le bon succés des Armes Chrestiennes, se leva sur bout &, prenant le Seigneur de Leon par la main, luy dist : « *Monseigneur, rendez graces à Dieu qui vous a donné cette victoire de vos ennemis ; observez ses Commandemens, & gardez-vous d'y contrevenir.* »

IX. Even le remercia de ses bonnes instructions & luy dist qu'il demandast ce qu'il voudroit & qu'il luy octroyroit de bon cœur : « *Non,* (dit-il), *je n'ay besoin d'aucune chose temporelle ; mais si vous voulez faire quelque aumône en action de graces & reconnoissance de cette Victoire que Dieu vous a donnée, je vous conseille de bastir un Monastere icy prés mon Hermitage & luy donner cette forest pour y sustanter & entretenir de bons Religieux, qui, nuit & jour, y prieront Dieu pour vous & pour vos sujets.* » Even le luy accorda de bon cœur, & donna autant de terres au futur Monastere, qu'il en pourroit cernoyer, un jour, en marchant, &, prenant congé du Saint, se retira à Lesneven. Au jour nommé, saint Goulven alla prendre possession de la terre qui devoit estre donnée audit Monastere, & (chose étrange) à mesure qu'il marchoit, la terre s'élevoit à ses talons comme un fossé, distinguant cette nouvelle donaison du reste des terres du Seigneur de Leon ; & ce cerne ou circuit est tenu en si grande reverence, que personne n'oseroit en avoir rien pris, Dieu ayant souvent rigoureusement puny ceux qui avoient violé ce saint pourpris, nommé communément par nos Bretons, *Menehi Sant Goulven,* c'est à dire, *la franchise ou azile de saint Goulven,* lequel terroir est encore, en ce temps, tenu pour un des plus fertiles de tout Leon.

X. Saint Goulven, pour pouvoir plus librement vaquer à Dieu, &, comme une devote Magdeleine, se tenir plus assidu aux pieds de son Sauveur, s'associa un jeune homme fort vertueux, nommé *Madenus,* lequel avoit le soin des choses exterieures, de recevoir les aumônes & faire les autres services, auquel aussi il donna, dans ce circuit, un lieu pour y habiter. Les Villageois des environs, voyans la grande sainteté du Serviteur de Dieu, luy faisoient plusieurs aumônes, lesquelles il distribuoit incontinent aux pauvres ; le Seigneur Even, effectuant aussi sa promesse, fit bastir le Monastere, avec toutes ses Officines, franchises & accomodemens, où saint Goulven assembla nombre de Religieux, qui y vivoient en grande Sainteté & Observance, & lesquels il visitoit souvent, &, reciproquement, estoit d'eux visité en son Hermitage, qu'il ne voulut jamais quitter, quoy que les Religieux du Monastere le voulussent, plusieurs fois, élire pour Abbé, à quoy il ne voulut jamais consentir. Sa Sainteté ravissoit tellement les Leonnois, que de son vivant mesme, ils édifierent une Chapelle en *Odena,* au lieu de sa naissance, en laquelle plusieurs miracles ont été faits par les merites de saint Goulven.

XI. Entre ceux qui le venoient souvent voir en son Hermitage, il y avoit un riche Paysan de la Paroisse de *Plouneour-Trez,* nommé le *Joncour,* auquel, un jour, le Saint, inspiré de Dieu, manda, par son serviteur Madenus, qu'il luy envoyast, sans faute, la premiere chose qu'il trouveroit à sa commodité ; Madenus fit son message & trouva le Joncour en son champ, gouvernant la charuë ; luy fit les recommandations du Saint & luy dist qu'il manquast pas à luy envoyer ce qu'il tenoit entre ses mains. Joncour, étonné de cela, veu qu'il n'avoit rien de digne de luy estre envoyé, jugeant d'ailleurs que le Saint ne luy faisoit pas ce commandement sans raison, fit le signe de la Croix, puis, prenant trois poignées de terre de dessous le coutre de sa Charuë, les mist au sein de Madene, qui, avec cela, s'en retourna vers son Maistre ; mais, sentant cette terre s'apesantir extraordinairement en son sein, il ne se pût tenir de regarder ce qu'il portoit & d'où venoit cette pesanteur extraordinaire, & trouva que cette terre, que Joncour avoit jetté dans son sein, s'étoit multipliée de moitié & convertie en pur Or. Saint Goulven,

ayant sceu ce qui s'estoit passé, tença Madene de sa curiosité, & de cét Or fit faire un Calice, trois Croix & trois belles Cloches quarées, qui avoient un son harmonieux, de telle pesanteur, que personne n'en pouvoit sonner qu'une d'une main; l'une de ces Cloches a esté long-temps gardée, avec une de ces Croix qu'il portoit d'ordinaire au Col, en la Sacristie de l'Eglise Tréviale de Goulven; mais, par le mal-heur des guerres, elle a esté perduë; la Croix, neanmoins, y a plus long-temps esté; au seul attouchement & baiser de laquelle, plusieurs malades ont esté gueris, & les parjures, jurans à faux sur la Croix de saint Goulven, estoient punis sur le champ. L'autre Cloche fut portée à Lesneven & mise au Tresor de l'Eglise de Nôtre Dame; la troisiéme à Rennes, gardée reverемment en la Cathedrale, avec ses Reliques; le seul son de laquelle guerissoit les malades. ¶ On garde une quatriéme Cloche quarrée de Leton en l'Eglise Parochiale de Goulven en Cornoüaille, laquelle, posée sur la teste des malades, les soûlage ou guerit entierément. ❧

XII. L'Heureux saint Paul, Evesque & Patron de Leon, informé de la Sainteté, doctrine & bonne vie de saint Goulven, l'institua son Penitencier en ces quartiers de Leon. Ayant survescu à ses deux successeurs *saint Jaova* & *Tirnomallus*, il reprit encore la charge Episcopale; mais, se sentant déjà caduc, il s'en démit à *Cetomerinus*, en chargeant à ses Chanoines, Clergé & Peuple, aprés son decés, d'élire saint Goulven pour leur Evesque; lequel faisoit sa penitence aux confins de la Paroisse de *Plouïder*, ravissant tout le monde en admiration de sa Sainteté.

XIII. Saint Paul estant decedé l'an 594, l'Evesque Cetomerinus Siégea huit ans; lequel estant decedé, le Clergé & Peuple de Leon, assemblés en la Cathedrale, pour élire un autre Evesque, éleut unanimément saint Goulven, l'an 602; lequel, si-tost qu'il en eust les nouvelles, quitta son Hermitage, pensant que, pendant son absence, on procederoit à l'élection d'un autre, son humilité luy faisant croire qu'il estoit indigne de cette Dignité. Quand il arriva à Rome, Dieu revela au Pape saint Gregoire le Grand ses merites & le sujet de son voyage. Les Leonnois, d'autre costé, voyant qu'il avoit évadé, ne s'amuserent pas à en élire un autre, (comme le Saint se l'estoit promis) mais dépescherent hastivement à Rome vers le saint Pere, lequel, deuëment informé de sa sainteté & doctrine & de l'injonction expresse qu'avoit fait saint Paul à son Clergé de l'élire pour leur Evêque, le fit chercher par Rome & amener à son Palais, &, nonobstant toutes les raisons qu'il pût alleguer pour se délivrer de cette Dignité, fut sacré, par le Pape mesme, Evesque de Leon.

XIV. Le Saint, voyant que telle estoit la volonté de Dieu à luy revelée par le Souverain Pontife, son Vicaire en terre, prit patience & s'en retourna le plûtost qu'il pût en Bretagne. Quand les Leonnois entendirent que le Saint aprochoit, ils sortirent tous au devant de luy, en grande allegresse, le menerent dans leur Ville *d'Occismor* (qui déjà commençoit à estre apellée *Saint-Paul)*, le firent seoir en son Siége Episcopal, rendans graces à Dieu du succés de cét affaire & se réjoüissans d'avoir si saintement trompé le Saint; luy seul, parmy ces allegresses & réjoüissances publiques, restoit triste, se mettant toûjours devant les yeux combien lourd & pesant estoit ce fardeau. Se voyant neanmoins élevé à cette Dignité, connoissant y estre appellé, non pas pour se reposer, mais pour travailler, non pour estre servi, mais pour servir les autres, il mist incontinent la main à l'œuvre. Premierement, il visita tout son Diocese, reformant les abus qui s'y estoient glissez, reconciliant les Eglises que les Barbares avoient polluës, & reédifiant celles qu'ils avoient démolies, &, en toutes choses, se monstrant Pasteur soigneux & vigilant sur son troupeau.

XV. Ayant, quelques années, saintement gouverné son Eglise, il luy survint quelque affaire d'importance pour le temporel de son Evesché, pour lequel il luy fallut aller à

Rennes, où estant, Dieu luy revela le jour de son decés, dont il rendit graces à sa divine Majesté, & parla à son disciple Madenus ainsi : « *Mon Frere, il a plû à la divine Majesté me reveler que bien-tost je dois passer de cette vie à une meilleure, chose que j'ay toûjours soûhaittée de tout mon cœur; je sçay aussi qu'aprés mon decés vous ne pourrez rien obtenir de mon Corps, ny de mes Reliques pour emporter au Pays; partant, tenez cette Croix d'Or* (ostant de son col sa Croix Pectorale), *& la portez en mon Eglise, que le Prince Even a bastie par mon conseil, où elle demeurera avec ma Cloche que j'y ai laissée.* » A ces paroles, le pauvre Madenus se prit à pleurer, lors le Saint luy dît : « *Consolez-vous, & demeurez toûjours en la grace de Dieu* (1). » Il tomba incontinent malade d'une fiévre aiguë & violente, laquelle le consomma tellement, qu'en peu de jours il fut reduit à l'extrémité; l'Evesque de Rennes & plusieurs de ses Chanoines, l'Abbé de Saint Melaine & ses Moynes, & plusieurs grands Seigneurs le visiterent & assisterent pendant sa maladie. Voyant sa fin approcher, il receut devotement ses Sacremens, & rendit son Ame beniste entre les mains de son Createur le premier jour de Juillet, l'an de salut 616, & de son Pontificat le quatorziéme.

XVI. Son Corps fut solemnellement inhumé dans l'Abbaye de Saint Melaine lés Rennes; & ses Reliques, ayant esté depuis levées de terre & mises en lieu plus honorable, les Leonnois, à force de prieres, obtinrent une partie des Ossemens d'une de ses mains, lesquels, richement enchassez, sont gardez reveremment dans son Eglise de *Goulven*, l'un des plus devots Pelerinages de Leon; le reste, richement enchassé, fut mis, partie en la Cathedrale de Saint-Pierre de Rennes, partie audit Monastere de Saint-Melaine, et autre partie en l'Eglise Parochiale de Goulven, en Cornoüaille.

XVII. Aprés le decéz de saint Goulven, Dieu fit connoistre sa Sainteté par grands miracles. *Primo*, Une jeune Fille, de la Paroisse de *Ploüescat*, Diocese de Leon, estoit percluse & paralytique; son pere la voüa à saint Goulven & alla faire son Oraison au Sepulchre du Saint, &, incontinent elle fut guerie. *Secundo*. Une femme, de la Paroisse de *Trevlés*, au mesme Diocese, estant, un jour, allée en la gréve ramener son bestail, comme elle sortoit de la gréve, apperceut le feu qui brûloit sa maison; ce que voyant, elle se jetta à genoux, voüa & recommanda à saint Goulven son enfant qu'elle avoit laissé couché dans le berceau; l'embrazement éteint, on trouva l'enfant sain & gaillard, son berceau & ses langes reduits en cendre. *Tertio*. Quelques méchans garnemens, estans entrez de force chez un riche Marchand, mirent tous les papiers, cedulles & contrats qu'ils trouverent en son étude, en un grand bassin sur le feu, les remuans avec un baston pour les gaster, & les laisserent long-temps ainsi, puis s'en allerent; la femme du logis, ayant prié saint Goulven & accomply son vœu, retira ses papiers & parchemins, qui se trouverent sans lezion, ny alteration aucune, les sceaux mesmes imprimez en cire ne furent aucunement gastez. *Quarto*. Le jour du Pardon de saint Goulven, une jeune Damoiselle se mit, du matin, à se parer & orner pour paroistre en cette Assemblée & se faire cherir de ses amoureux; Dieu ne permit que la solemnité de son serviteur saint Goulven fust prophanée d'une si sinistre intention & punit exemplairement cette miserable Courtizane, car comme elle mettoit le peigne sur sa teste, sa main s'attacha au peigne, & le peigne à ses cheveux, si fermément, qu'il luy fut impossible de l'en retirer, alors, connoissant sa faute, elle alla à l'Eglise en cét estat & confessa publique-

(1) « Monsieur d'Argentré, au catalogue qu'il a fait des Evêques de Rennes, dit que l'Evesque de Rennes étant décédé pendant que S. Goulven étoit à Rennes, le saint lui succeda, et de l'evesché de Leon fut transferé à celuy de Rennes, mais qu'il le quitta, quelques années devant sa mort, et se retira en solitude au bourg de S. Didier, distant de quatre lieues de Rennes, où ayant choisi un lieu propre et commode à la contemplation, nommé la *Motte-Merioul*, il s'y bastit un petit oratoire et y finit sa vie en austere penitence. Je ne sçay où il a pris cela; l'histoire manuscrite ne le dit pas, non plus que les Breviaires Leonnois et le Rennois recent, imprimé l'an 1619, ny aussi Claude Robert et le R. P. Du Pas, en leurs catalogues des Evesques de Rennes. » — A.

ment sa faute, & ayant demandé pardon au Saint, fut guerie. En memoire de ce miracle, le peigne a esté long-temps gardé en l'Eglise de saint Goulven. *Quinto.* Dans le pourpris de la terre ou azyle de saint Goulven, un certain villageois ayant dérobé le Bellier du trouppeau de son voisin, pour pallier son larcin, se hasta de le tuer & écorcher, mais il ne resta pas impuny, car le coûteau dont il se servoit pour écorcher la beste luy demeura attaché à la main droite; & la gauche dont il tenoit la toison s'y attacha si fermément, avec une chiragre & contraction de nerfs, si sensible & violente, qu'enfin, reconnoissant sa faute, il alla en l'Eglise de saint Goulven, où s'estant confessé & ayant demandé pardon à Dieu & au Saint, & promis de restituer le Bellier, le coûteau & la toison luy tomberent des mains & resta entierément guery. 6. Au mesme terroir, un autre Paysan, ayant dérobé un Mouton de son voisin, le tua & le mist par pieces boüillir en un Chaudron, faisant beau feu dessous; mais ces chairs ne pûrent jamais cuire, pas seulement s'échauffer, quoy qu'il ne cessât de souffler dessous; ce que voyant, il rentra en soy-mesme, connût sa faute, restitua & rendit grace à Dieu & à saint Goulven. 7. Dans ce mesme pourpris du Saint, il y avoit un grand Patis, qui estoit commun aux Villageois & au Recteur de Goulven, où ils mettoient leur bestail paistre; un certain Soldat, habitué auprés, nommé *Hervé Morvan,* se voulut emparer de ce Patis; le Recteur & les Villageois s'y opposerent; mais la force l'emporta. Un jour, ce Soldat voulant charruer ce lieu pour y semer du bled, le Recteur & les Paysans eurent recours à Dieu & à leur Patron saint Goulven, luy recommandant le merite de leur cause, sitôt que le Soldat eut commandé de traîner la charruë, un violent tourbillon s'éleva & emporta la charruë & le bestail, & ayant le tout enlevé en l'air, l'homme qui conduisoit l'œuvre se laissa cheoir à terre de telle roideur, que s'estant enferré du couttre de la charruë, il mourut sur le champ, & les chevaux effarez, ayans rompu leurs resnes & attaches, s'enfuïrent si loin, que, de huit jours aprés, on ne les pût retrouver, & cét inique usurpateur fut soudainement frappé de lepre, laquelle, en peu de temps, le défigura tellement, que ses propres domestiques & amis ne le pouvoient souffrir. 8. Ce miserable, persistant toûjours en sa malice, commanda, un jour, qu'on luy allast querir du beurre frais chez une bonne femme en la Paroisse de saint Goulven, le serviteur y alla & emporta, par violence, tout le beurre qu'il y trouva, ce que voyant la femme, de dépit, cassa son pot vuide à la muraille, se plaignant de saint Goulven, qui ne l'avoit défenduë de la violence de ce garnement; le même jour, qui estoit jeusne commandé de l'Eglise, ce compagnon, avec un sien amy, s'alla promener, l'aprés-disnée, chez un Païsan qui disnoit encore, & s'assit à table, contre l'avis de son compagnon, qui l'avisoit de ne rompre son jeusne, il ne tint compte de cét avertissement, prit un œuf & le pensoit avaller; mais le morceau, luy demeurant arrété au gozier, l'étrangla & mourut sur le champ, quelque effort qu'on luy pût faire pour avaller ou rejetter ce morceau, ce qui luy arriva pour avoir usé de temerité & violence au Territoir de saint Goulven. 9. Un jeune Religieux Breton, nommé Frere *Hervé,* étudiant en Theologie en la Faculté de Paris, au Monastere de son Ordre, fut saisi d'une vehemente fiévre qui le contraignit d'interrompre le cours de ses études & s'en retourner au Pays; il se fit conduire à la fontaine de saint Goulven, où estant avec nombre d'autres malades, sur la minuit précedant le jour du Dimanche, comme il dormoit, il entendit un grand bruit, comme de quelque grosse pierre qui fust tombée dans l'eau; lequel bruit l'ayant éveillé, il se souvint des paroles de l'Evangile, quand il parle de cét Ange qui descendoit en la Piscine probatique en Jerusalem & y troubloit l'eau, &, sur cette pensée, il se recommanda à Dieu & à saint Goulven, &, en grande devotion, foy & reverence, beut de cette eau, &, tout à l'heure méme, receut sa parfaite santé. 10. Le feu se prit en une maison, en la Paroisse de *Ploüeskat,* l'homme & la femme étans dehors & ayans enfermé trois

de leurs enfans dans ladite maison; le pere, voyant cét incendie, recommanda ses enfans à Dieu & à saint Goulven, & s'en retourna au logis qu'il trouva reduit en cendre, ses enfans sains & gaillards, seulement estoient leurs habits brûlez jusqu'à la ceinture. 11. Un enfant noyé en une fontaine, en la Paroisse de *Trevlès*, porté par ses parens à saint Goulven & voüé au Saint, ressuscita sur le champ. 12. Le feu s'étant épris au toict d'une maison, saint Goulven invoqué, s'étaignit incontinent. 13. Une femme de la Paroisse de *Plou-Neour-Trez*, Diocese de Leon, portant un fardeau de toilles par la gréve, se rompit la cuisse, &, ne se pouvant retirer de là, elle fut surprise de la Mer, laquelle l'environna & investit de tous costez, s'éleva par sur elle sans la suffoquer, ny couvrir, d'autant qu'elle s'estoit recommandée à saint Goulven. 14. Un Marchand de la méme Paroisse, estant allé en Cornoüaille à une foire, y acheta un jeune cheval, lequel s'échapa de luy vers *Kerahes;* le Marchand, aprés l'avoir long-temps suivy en vain, se recommanda à S. Goulven, & se mist sur le retour, &, si-tost qu'il arriva au logis, il trouva son cheval prés sa porte. 15. L'an 1186, Guyhomar & Hervé, Vicomtes de Leon, ayans pris d'assaut la Ville & Chasteau de *Morlaix*, l'an suivant 1187, Henry, Roy d'Angleterre, descendit, avec une grosse Armée, à Saint-Paul, en dessein de prendre ladite Ville pour son fils Geffroy, Comte de Nantes, designé Duc de Bretagne, brûlant & pillant le plat païs. Comme les Anglois mettoient le feu és maisons & villages du *Menehy* de Saint-Paul, un bon homme voüa sa maison & tout son bien à saint Goulven, laquelle, nonobstant la rage des Anglois, fut seule épargnée, toutes les autres ayans esté reduites en cendre.

Cette Vie a esté par nous recueillie des manuscrits de la Cathedrale de Leon; des anciens Breviaires de Leon et Cornoüaille, qui en ont l'Office en neuf Leçons, le 1. de Juillet et le Proprium Sanctorum *de Rennes, le 8. Juillet; René Benoist, en sa Legende; Robert Cœnalis,* de re Gallica, *perioch. 6; Arnoldus Wionius,* ad prætерm. Ligni vitæ lib. 3; Gononus, Vit. PP. Occidentis, lib. 2; *d'Argentré, en son Histoire, livre 1; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *és Evesques de Leon; Jean Chenu, en son Hist. Chro. des Evesques de France, en ceux de Leon; le R. P. Augustin du Pas, au rôlle des Evesques de Leon, à la fin de son Histoire Genealogiq. des Maisons Illustres de Bretagne; Noble et Discret Messire Yves le Grand, Chancelier de Leon et Aumônier du Duc François II, en ses Mémoires des Antiquitez de l'Evesché de Leon, de l'an 1472, et Messire Rolland Poulpiquet, aussi Chanoine de la mesme Eglise, en son Catalogue manuscrit des Evesques de Leon.*

ANNOTATIONS.

ÉTAT DU PAYS BRETON AU MOMENT DE LA NAISSANCE DE SAINT GOULVEN (A.-M. T.).

C'EST le moment de la grande émigration; en arrivant d'outre-mer les Bretons ne rencontrent partout que des forêts : sur les deux rives de la Rance saint Suliau et saint Lunaire s'établissent dans des fourrés presque impénétrables; saint Brieuc, saint Briac, saint Fragan et saint Guen, saint Efflam et saint Enora ne trouvent pas autre chose; il en est de même pour saint Corentin, saint Ronan et saint Primel en Cornouaille, saint Hernin et saint Herbot dans le Poher; et le pays de Léon n'est pas moins boisé sur les points où habitent saint Hervé et saint Urfoëd, saint Goëznou et saint Ténénan.

« Voici, dit M. de la Borderie, un couple de Bretons insulaires, mari et femme, Glaudan et Gologuen, dont la barque, séparée par un coup de vent de la flotille dont elle faisait partie, vient

s'échouer au fond d'une anse bordant le territoire de Plouïder (aujourd'hui l'anse de Goulven). Tout le rivage est couvert d'une épaisse forêt et tout le pays est désert ; une seule chaumière, embusquée sous les grands arbres à la lisière du bois regarde la mer. Elle abrite une sorte de sauvage, craintif et dur, qui refuse l'hospitalité aux deux émigrés, qui leur refuse de l'eau, quoique la pauvre jeune femme accablée de fatigue vienne de mettre au monde un nouveau-né qui sera saint Goulven. Tout ce que ce sauvage daigne faire pour eux c'est de montrer au mari le sentier sous bois qui mène à un ruisseau assez éloigné et de lui prêter un vase pour puiser de l'eau. Mais si épaisse et si sombre est la forêt que bientôt le sentier s'efface, Glaudan s'égare, erre tout le jour dans les fourrés sans découvrir le ruisseau, et le soir se retrouve au point d'où il était parti, y retrouve aussi en détresse sous l'abri où il l'avait laissée la pauvre Gologuen, pour qui Dieu, à la prière de Glaudan, fait sourdre à un jet de pierre une fontaine dite encore aujourd'hui *Fontaine de saint Goulven.*

» Vers le même temps (premier quart du VIe siècle) saint Paul Aurélien vint aborder à l'extrémité Nord-Ouest du pays de Léon, en un territoire appelé Telmedou. Sur ce territoire était une forêt. »

LE CARACTÈRE DE SAINT POL ET CELUI DE SAINT GOULVEN (A.-M. T.).

On vient de le voir, c'est à peu près à l'époque où le premier apôtre du Léon arrivait en Armorique, qu'à une faible distance du Telmedou naissait l'un de ses plus saints successeurs. Voyons comment Dieu accomplit son œuvre au moyen d'instruments dissemblables : « En face de Paul Aurélien débutant par quatorze ans passés au désert, puis toujours itinérant, toujours agissant et, tout en gardant pour base de son action l'institution monastique, prêt à accepter tous les fardeaux, toutes les exigences, pour remplir le but assigné d'en haut à ses efforts : le triomphe de l'Evangile dans le Léon à demi païen ; — en face de cette grande figure dont le mouvement et l'activité chrétienne sont la loi, plaçons comme contraste, en ce même pays, un de ces vieux anachorètes fixés toute leur vie à la même place, absorbés dans la prière et dans la contemplation... Encore allons-nous voir ceux-là mêmes, malgré leur extase, prendre leur part de travail même matériel dans l'œuvre de la colonisation bretonne....

» Dès l'âge de raison, Goulven se tourne tout entier vers Dieu. Tout jeune encore il se retire au désert, à la plage même, couverte de bois, où ses parents avaient abordé. Là il bâtit une cellule de pierre basse et carrée, ce que les Bretons nomment un Peniti, pour y faire pénitence toute sa vie ; il y prie nuit et jour et n'en sort que pour processionner et faire de longues prières à trois stations et trois croix dressées par lui dans les profondeurs de la forêt où il n'a pour toute société qu'un seul serviteur ou plutôt un compagnon de pénitence, saint Maden. A ses autres macérations il joint le travail manuel ; Maden et son maître, pauvrement outillés, mettent en culture à force de patience, un grand canton de la forêt qui devient le *Minihi sant Golven.* »

Après avoir tracé le double tableau qui précède (*Hist. de Bretagne,* T. I. p. 348-350) M. de la Borderie raconte l'épisode des trois lingots d'or et il ajoute : « Juste et véridique symbole des bienfaits portés à l'Armorique par les moines et les émigrés bretons ! En détruisant les forêts, les brousses, les halliers, en défrichant et cultivant le sol, ils en tiraient des trésors. Vile poussière tant qu'elle demeurait inerte, inculte, — sous le choc de leur charrue cette terre devenait or. »

Pour bien faire connaître notre saint, il me paraît indispensable de citer encore les lignes suivantes : « Goulven le solitaire était-il prêtre ? Rien dans sa Vie ne porte à le croire. Selon cette Vie, il est vrai, on le fit dans sa vieillesse évêque malgré lui ; mais on a, aux Ve et VIe siècles, beaucoup d'exemples de laïques promus à l'épiscopat sans avoir passé par la prêtrise. Et d'ailleurs il fut si peu évêque ! A peine a-t-il ouï le bruit du monde, il se démet et s'enfuit. Il quitte le Léon et même la Bretagne d'alors, gagne la Marche gallo-franke, se cache dans un coin perdu de

l'évêché de Rennes, le plus solitaire possible, construit un autre peniti (dans le bois de la Motte-Mérioul) et y recommence sa vie d'anachorète dont il ne saurait se passer. »

RELIQUES DE SAINT GOULVEN (A.-M. T.).

PRÈS avoir appartenu aux religieux bénédictins de l'abbaye de saint Melaine de Rennes, les reliques de saint Goulven devinrent la propriété de l'église cathédrale Saint-Pierre, dans la même ville. Il est difficile de savoir à quelle époque les moines consentirent à une telle cession; M. Guillotin de Corson pense qu'elle est antérieure à 1244. A cette date l'évêque Jean Jicquel fit lui-même exécuter artistement un chef d'argent dans lequel il enferma la tête du saint évêque de Léon.

Le 23 août 1336, Pierre Frétault, archevêque de Tours, Guillaume Ouvrouin, évêque de Rennes, Nicolas de Tréal, abbé de Saint-Melaine et Constance de Pontblanc, abbesse de Saint-Georges (de Rennes) président ou relèvent par leur présence la translation des reliques du même saint. Il est possible qu'à ce moment-là l'abbaye de Saint-Melaine en ait recouvré une partie. Quoi qu'il en soit, au XVIIe siècle elle en possédait, au témoignage d'Albert Le Grand et de D. Lobineau. Nous ignorons quels honneurs elles recevaient dans cet illustre monastère, mais les reliques conservées à la Cathédrale étaient l'objet d'une grande vénération. Le *Livre des Usages* rédigé en 1415 nous apprend que le jour de la fête de saint Goulven (ou Golven, comme on l'appelle à Rennes) ses précieux restes étaient portés en procession, à la suite des vêpres, après avoir été exposés solennellement pendant les heures canoniales. La cérémonie étant terminée, les enfants de chœur offraient aux membres du Chapitre des chapeaux d'osier, et les chanoines faisaient servir aux enfants et aux employés de l'église une collation dont les cerises étaient le principal élément.

En 1743 le Chapitre employa plusieurs pièces d'argenterie hors d'usage, et une somme de 600 livres pour faire une nouvelle châsse digne de saint Goulven. A ce moment le chef du saint se trouvait, non dans la tête d'argent exécutée au XIVe siècle, mais avec toutes les autres reliques. Le nouveau reliquaire fut bénit le 16 mai, et une translation solennelle fut célébrée, le dimanche suivant à la Cathédrale, le lundi (des Rogations) à l'Hôpital général, le mardi à Saint-Melaine, le mercredi à Saint-Georges.

C'est le dernier hommage éclatant rendu par Rennes à saint Goulven avant la Révolution. La Métropole actuelle de la Bretagne ayant conservé ce précieux trésor, continue à l'honorer d'un culte solennel.

En 1503, l'évêque de Rennes, le bienheureux Yves Mahyeuc, étant originaire de Léon, l'église de Goulven jugea le moment favorable pour revendiquer la possession d'une relique notable de son patron; cette demande fut bien accueillie; l'original de l'acte de donation n'existe plus, mais on en conserve une copie bien authentique revisée le 19 juillet 1714, et ce qui est plus heureux, la relique elle-même a échappé au vandalisme; c'est l'os de l'avant-bras. Il est plongé chaque année dans la fontaine du saint, la veille du pardon, porté en procession le 1er juillet, exposé les jours de grandes foires au bourg de Goulven.

En 1668, François de Visdelou, évêque de Léon, obtint de l'évêque François de la Vieuxville et du Chapitre de Rennes une relique de saint Goulven pour la cathédrale de Saint-Pol. La réception solennelle en fut célébrée le dimanche 10 juin et l'évêque convoqua les paroisses de Taulé, Pleyber, Saint-Thégonnec, Guiclan, Guicourvest, Plouzévédé, Saint-Vougay, Plouénan, Plougoulm, Cléder, Treflaouénan, Plouvorn, Sibiril, Plouescat « pour assister en la procession générale du Minihy de Saint-Paul » et transférer la relique de saint Goulven de l'église Saint-Pierre à la Cathédrale. »

Pour plus amples renseignements voir *S. Paul-Aurélien et ses premiers successeurs,* par A. Thomas, p. 244 à 254.

MONUMENTS DE SAINT GOULVEN (J.-M. A.).

Église de Goulven.

Un édifice à grande toiture dominé par un clocher immense en style Louis XIII; à côté de cette tour, un joli petit porche gothique, un campanile central chevauchant sur le milieu de la nef, une belle abside droite : telle est la physionomie extérieure. La base du clocher, portant la date de 1598, est flanquée de gros contreforts à niches, pilastres et caissons, absolument dans le même genre que celles de Pleyben, Saint-Thégonnec et Lampaul-Ploudalmézeau; mais au lieu d'avoir comme celles-ci un couronnement en dômes superposés, elle est surmontée d'une flèche octogonale hérissée de crochets, bien ajourée sur ses faces et accompagnée aux quatre angles de solides clochetons.

Tout contre le clocher, au bout d'un ancien transept transformé maintenant en sacristie, s'ouvre un joli petit porche de style flamboyant rappelant par ses lignes et ses sculptures les finesses du Folgoët. Sur le contrefort de l'angle sud-ouest on lit cette inscription en caractères gothiques : *Lan M Vc V (1505) J. Clech. Gouverneur. Per. Guen. Fabrique.*

A l'intérieur de l'église, outre les colonnes ordinaires, on trouve deux gros piliers et un grand arc triomphal qui soutient le campanile central. Le maître-autel en Kersanton est divisé sur sa façade en quinze arcades flamboyantes et porte une frise de feuillages très largement sculptés. Du côté midi, un petit autel ancien, en chêne sculpté, dans le genre gothique du XVe siècle, se compose de cinq arcatures séparées par des colonnettes torses et surmontées de découpures très déliées. Ces panneaux contiennent les bas-reliefs suivants : Annonciation — Nativité de l'Enfant-Jésus — Adoration des Mages — Présentation au Temple — Crucifiement. Dans le retable on a représenté : la Visitation — l'Ange apparaissant aux bergers de Bethléem.

Un autre autel, du côté nord, retrace aussi dans son retable, mais d'une façon plus grossière, les principaux miracles de saint Goulven. — Une peinture, par trop naïve, exécutée sur le lambris du transept nord, reproduit l'entrevue du Saint et du comte Even après la défaite des pirates du nord.

Citons encore la tribune des orgues, travail très fin de l'époque flamboyante; puis les deux bannières, beau travail de broderie du XVIIe siècle.

Nous devons une mention spéciale au *Reliquaire* de saint Goulven, consistant en un bras en bois qui contient un autre bras en argent lequel à son tour renferme une relique notable du saint. Ce reliquaire a été retrouvé vers 1880 dans un travail de déblaiement opéré dans une crypte régnant sous l'ossuaire voisin de l'église. L'entrée de cette crypte a été depuis maçonnée.

Fontaine.

A 800 mètres nord-ouest du bourg, se trouve la fontaine miraculeuse qui a surgi à la naissance de saint Goulven; son eau est réservée pour les usages pieux, pour obtenir des grâces de guérison et de soulagement; et à côté on a creusé une autre fontaine pour les usages domestiques.

Cloche de saint Goulven.

Dans l'église de Goulien, près de Pont-Croix, qui a aussi saint Goulven pour patron, on conserve une cloche carrée en bronze, dans le genre de celle de Saint-Pol-de-Léon, mais un peu plus petite, mesurant 0m 12 de largeur et 0m 145 de hauteur. On la vénère comme ayant appartenu au saint patron et ayant été peut-être la compagne des trois cloches d'or dont il est parlé dans sa vie. Comme les cloches de saint Pol et de saint Mériadec à Stival on l'impose aussi sur la tête de ceux qui sont affligés de surdité.

CHAPELLES. — Saint Goulven a des chapelles à Edern, Caurel, Lanvellec, Henvec, et est honoré à Dirinon et à Saint-Didier.

Pour compléter les études sur notre saint il faut lire Dom Plaine, *Bulletin archéologique du Finistère*, 1890, p. 73; — M. de la Borderie, *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1891, p. 214; — M. le chanoine Thomas, *S. Pol-Aurélien et ses premiers successeurs*, p. 177 et 250.

LA VIE DE SAINT FELIX,

Evesque de Nantes, Confesseur, le septiéme Juillet.

ENTRE les Evesques qui, de leur Sainteté, ont illustré l'Eglise de Nantes, saint Felix ne tient pas le dernier rang, répondant avec grande sympathie ses mœurs & œuvres à son nom. Il nâquit en la Ville de Bourges, en Berri, l'an de salut 516, seant au Siege Apostolique le Pape saint Hormisda, et au Trône Imperial Anastase I; regnant en Bretagne le Roy Hoël II. du nom : son pere s'apelloit aussi Felix, descendu de cét autre Felix, lequel, l'an 511, fut Consul ensemble avec Secondinus, lequel le fut avec Sidoine Apollinaris, celebre par un Poëme composé en son honneur (1); sa mere estoit d'une trés-illustre Maison du païs d'Aquitaine, en sorte qu'il n'y avoit gueres de Noblesse en toute cette Province à qui saint Felix n'appartint, ou de parenté ou du moins d'alliance, & le tenoit-on estre descendu des anciens Rois d'Aquitaine, comme a trés-bien remarqué le Poëte Fortunat :

Maxima progenies titulis ornata vetustis,
Cujus et à proavis gloria celsa tonat,
Nam quicumque potens Aquitanica rura subegit,
Exstitit ille tuo sanguine, luce parens.
Germinis antiqui venerabile culmen in orbe,
Laudibus in cujus militat omne decus.

II. Ayant passé les années de son enfance, ses parens le donnerent en charge à un habile Précepteur, qui, en la maison paternelle, luy donna les premieres impressions de la Vertu & des Lettres; sous la discipline duquel, ayant passé quelques années, il fut envoyé ailleurs pour ses études; pendant tout lequel temps, encore qu'il conversast avec des jeunes hommes de sa qualité & condition, si est-ce qu'il ne se laissa emporter aux vices ordinaires des écolliers, fuyant les mauvaises compagnies & s'éloignant des occasions de tomber és vices, esquels la jeunesse se laisse aisément glisser; au contraire, on le remarquoit entre tous les autres comme un modelle de vertu & modestie.

Ayant achevé le cours de ses études, il s'en retourna à Bourges chez ses parens, ausquels il déclara son intention estre de se faire d'Eglise, &, par leur permission, il prit les Saints Ordres & dist Messe, l'an de grace 540, le 24. de son âge, & vêcut en cette dignité avec une integrité si grande, que sa renommée vola par toute la France & penetra iusqu'en la Bretagne Armorique, de sorte que *Eumelius* (2), Evesque de Nantes, estant

(1) *Carminum* lib. 9. Il commence : *Dic dic quod peto*, etc. *Venantius Fortunatus Carminum* lib. 3. — A.

(2) Et mieux *Eumerius* ou *Eumère*. D'après M. de Kerdanet, ce serait l'évêque dont il est question au § IV. — A.-M. T.

decedé, le Clergé & peuple Nantois l'éleurent unanimément leur Pasteur, l'an de grace 559.

III. Toute la Ville de Nantes se réjoüit extremément de cette élection & envoya ses Députez vers luy pour l'amener en la Ville, où il fut receu en grande pompe & magnificence. Venance Fortunat, congratulant à cette élection, luy adressa ces Vers, quelques années après (1) :

Fida salus patriæ, FELIX, spe, nomine, corde,
Ordo Sacerdotum, quo radiante, micat.
Restituis terris, quod publica jura petebant,
Temporibus nostris gaudia prisca ferens.
Vox procerum, lumen generis, defensio plebis,
Naufragium prohibes, hic ubi portus ades.
Auctor Apostolicus, qui jura Britannica vincens,
Tutus in adversis, spe crucis, arma fugas.
Vive, decus patriæ, fidei lux, splendor honoris,
Splendor Pontificum, noster et orbis amor!

Et parlant de l'état que la France faisoit de la Doctrine de ce saint Prélat, dit :

Flos generis, tutor patriæ, correctio plebis,
Eloquii flumen, fons salis, unda loquax,
Semita doctrinæ, jus causæ, terminus iræ,
Cujus in ingenium hùc nova Roma venit.
Si veniant linguæ pariter Græca atque Latina,
Pro meritis nequeunt solvere cuncta tuis.
Illic quod poterat per plures illa docere,
Te contenta suo Gallia cive placet.
Ultima quamvis sit regio Armoricus in orbe,
FELICIS meritis cernitur esse prior.
Miserunt similes Oriens et Gallia sortes,
Ille micat radiis Solis, et ista tuis.

La renommée de saint Felix & de son excellent sçavoir ne se contenoit pas dans la Gaule seulement; elle s'épendoit par toute l'Europe, de sorte que la Ville de Nantes & la Bretagne se pouvoient égaler à la Grece & à tout l'Orient; &, nonobstant, il se maintenoit en une grande humilité, usant de grande douceur & benignité au gouvernement de son troupeau, il estoit charitable, chaste, patient & soigneux de son prochain, & avoit un soin particulier des Religieux & Hermites qui estoient en son Diocese, nommément de saint Friard, qui faisoit sa penitence en une Isle de la Riviere de Loire, vis-à-vis de la Paroisse de *Benay*, lequel il visitoit souvent & luy fournissoit liberalement ses necessitez. Il assembla en son Palais Episcopal nombre de jeunes hommes qu'il instruisoit lui-mesme, pour s'en servir à la conversion des Ames. De cette écolle, vray Seminaire de Doctrine & Sainteté, sortit le glorieux Saint Martin de Vertou (2), que saint Felix fit Archidiacre de Nantes, & l'envoya prescher aux habitans de la Cité d'*Herbauge*, encore Payens; lesquels, ayans maltraité ce Saint, en punition de ce peché, leur Ville fondit en abisme, où, de present, est un Lac nommé de *Grand-Lieu*, à trois lieuës de Nantes.

IV. Ayant mis bon ordre au Spirituel de son Diocese, voyant son Eglise Cathedrale (dont les fondemens avoient esté posez & quelque peu élevez de terre par son Prédecesseur, qui avoit basti des Chapelles à l'entour du Chœur) estre imparfaite, il se resolut, avec l'ayde de Dieu, de la parachever; à cette fin, il fit amas de deniers, y convertissant

(1) Fort. lib. 3. Poëm. 5. — A.

(2) Voyez sa Vie le 24. octobre. — A.

le revenu, tant de son patrimoine qui estoit ample, que de son Evesché, aussi les grands dons & grosses aumônes que les Seigneurs du Pays & plusieurs riches Bourgeois luy faisoient pour ayder à son dessein. Ayant fait amas de materiaux, il fit venir des ouvriers de toutes parts, lesquels commencerent à travailler; mais les guerres qui survinrent y causerent plusieurs interruptions, de sorte qu'il ne fut accomply de sept ans. Fortunat, parlant de l'affection de nostre Saint à bastir & orner son Eglise, dit :

Sed qui terrenâ de nobilitate nitebas,
Ecclesiam nunc spe nobiliore regis.
Cujus in ornatum, bone cultor, jugiter instas,
Ut jam multa Deo splendida dona dares.
Nupsisti Ecclesiæ, fœlicia vota jugasti
Hanc qui matronam dote potente reples.
Cujus in amplexu ducis sine crimine vitam,
Altera nec mulier corde recepta fuit.
Hanc oculis, animo retines et corde pudico,
Undè tibi nupsit, castior indè manet.
Illa tibi prolem peperit, sed corpore virgo,
Et populum gremio fundit amata tuo.
Eccè tuos natos divinâ ex conjuge sumptos,
Et modo te gaudent, quos patris umbra tegit.
Proque salute gregis, Pastor, per compita curris,
Exclusoque Lupo tuta tenetur Ovis.

Auxquels Vers il montre assez combien ce saint Prélat faisoit état de la vertu de Chasteté, transferant tout son amour au salut des ames de ses Oüailles, & tout son étude à l'ornement de son Eglise. A ce propos, saint Gregoire de Tours, au chap. 78 de son Traitté de la Gloire des Confesseurs, rapporte que, discourant, un jour, avec S. Felix de l'excellence de la vertu de Chasteté, il apprit de luy qu'en sa Ville de Nantes y avoit un personnage marié, lequel, ayant esté éleu Evesque, se separa de la couche de sa femme, dormant en une chambre & lict à part, & sa femme en un autre, ce qu'elle supportoit impatiemment. Aprés l'avoir longtemps importuné de coucher avec luy, voyant que le bon Evesque n'y vouloit aucunement consentir, luy alleguant la disposition & ordonnance des Saints Canons, elle se mit en la fantaisie que sans doute il aimoit impudiquement quelque autre femme à son préjudice, &, sur cette pensée, se resolut de le surprendre; en telle intention, elle entra, un jour, en la chambre de l'Evesque & le trouva dormant sur son lit, ayant un Agneau blanc comme neige, & reluisant comme le Soleil, qui dormoit en son giron. Alors, toute épouventée, elle se retira, déposant le soupçon qu'elle avoit du saint Evesque & ne l'importuna plus de cette demande.

V. Au commencement de son Pontificat, Dieu l'exerça de plusieurs afflictions & traverses, esquelles il fit paroître une admirable patience; mais ce qui plus l'affligea, ce furent les guerres qui, de son temps, affligerent son Diocese, car le Prince *Chrannus*, fils de Clotaire, Roy de France, aprés avoir plusieurs fois receu le pardon de ses rebellions, se revolta de rechef contre son Pere, &, pour mieux luy resister, se retira devers Connobert, Comte de Rennes & de Nantes, lequel le receut avec sa femme, enfans & train, le retenut à Nantes, &, nonobstant toutes les sommations, prieres & menaces que luy fit le Roy Clotaire, ne le luy voulut livrer; ce que voyant le Roy de France, las de tant de semonces, sans aucun effet à son contentement, mit une puissante Armée sur pied & se presenta devant Nantes; Connobert & Chrannus ramasserent leurs Trouppes, sortirent courageusement de la Ville, se camperent vis-à-vis de l'ennemy; s'ensuivit la bataille, où l'Armée de Connobert fut défaite, luy restant mort sur la place. Chrannus, voyant tout perdu pour luy, se retira vers ses Navires qui l'attendoient au Port de Nantes; mais, comme il s'amusoit à faire embarquer sa femme & ses enfans, il fut pris

& presenté à son Pere, qui, l'ayant fait lier sur un banc avec sa femme & ses enfans, en une méchante cahuëtte, y fit mettre le feu & les brûler tous vifs.

VI. Après cette bataille, Nantes, dépourveuë de Soldats pour se défendre, se rendit au vainqueur, lequel y entra & y laissa garnison : le saint Prélat le fut recevoir à la porte de la Ville, & gagna tant sur luy, que son Peuple fut doucement traitté & entra si avant aux bonnes graces de ce Prince, que, sortant de Nantes, il luy laissa le Gouvernement de la Ville et Comté Nantois, en laquelle Charge il se comporta au contentement d'un chacun & au soûlagement de son Peuple. Il estoit en si grande reputation par toute la Bretagne, que les plus grands Seigneurs se remettoient de leurs differens à son arbitrage. Le Comte de Vennes, nommé Conan, ayant fait tuer trois de ses freres pour n'avoir point de competiteur en son Estat, & estant sur le point d'en faire autant à Maclian (1), son quatriéme frère, en fut dissuadé par saint Felix, lequel demanda & obtint la vie pour Maclian, qui, craignant de tomber en semblable danger, voulant oster tout soupçon au Comte son frere qu'il voulust rien remuer contre luy, il mist sa femme dans un Monastere & prit les Ordres, enfin fut Evesque de Vennes; mais Conan estant mort, il reprit sa femme, renversa sa Mitre, &, nonobstant les salutaires remonstrances de saint Felix, persista en son Apostasie jusqu'à ce que Theodoric, fils de Budik, Comte de Cornoüaille, le tua. D'autre part, Connobert avoit un fils, nommé Dunalkh, lequel, aprés sa mort, se nomma Comte de Nantes & se retira devers ledit Maclian, Comte de Vennes; après la mort duquel, Gurech, son successeur, luy donna assistance pour ravoir ses Villes de Rennes & de Nantes, que le Roy de France luy détenoit. Avec ce secours, Dunalkh entra au Pays Nantois & Rennois, fourragea tout le plat pays, donnant plusieurs attaques aux garnisons des deux Villes. Chilperic, Roy de France, qui avoit succédé à Clotaire, mort dés l'an 564, envoya en Bretagne une Armée pour resister à Dunalkh & Guerech, laquelle ils trouverent à *Messac*, empeschez à passer la riviere de Villaines, se ruerent dessus & la taillerent en pieces, &, prenans courage de ce succez, redoublerent leurs courses sur le pays Nantois, pour lesquelles reprimer, le Roy renvoya, de rechef, une autre Armée en Bretagne, laquelle, s'arrestant au pays Nantois, y faisoit de grands dommages. Saint Felix, voyant que son Diocese servoit comme de Theatre sur lequel se joüoient ces sanglantes tragedies, aux dépens du pauvre peuple, ne cessoit d'aller vers les uns & les autres pour tascher à moyenner quelque bonne paix, & ne l'ayant peu faire, au moins son éloquence gagna cela sur les Bretons, qu'encore qu'ils ne voulussent entendre à paix ny traitté quelconque, que les François ne leur laissassent purement les deux Villes, sçavoir Rennes & Nantes, neanmoins, en considération de saint Felix, ils épargnerent quelques peu le pays Nantois, & c'est ce que dit Fortunat :

Insidiatores removes, vigil, arte Britannos
Nullius arma valent, quod tua lingua facit (2).

VII. Nonobstant toutes ces guerres & autres calamitez qui, pendant son Gouvernement, arriverent aux Nantois, outre le bastiment de son Eglise Cathedrale, il entreprit &, en peu d'années, paracheva un ouvrage non moins utile pour la Ville de Nantes, que somptueux & de difficile entreprise, car il fit couler la riviere de Loyre prés et joignant les murs de la Ville, qui, auparavant, avoit son principal canal prés Piremil, creusa pareillement le lict de la riviere d'Erdre & y fit couler le petit fleuve du *Ceil* (3), duquel encore une partie se jette dans la Loyre par la prée de Toüaré, & fit aussi dresser le Havre de Nantes, nommé la Fosse, où est l'abord des Navires & décharges des mar-

(1) Macliau.

(2) Poëm. 8. — A.

(3) « La Ceilleraye et Chasseil, maisons de noblesse, tirent leurs noms de ce ruisseau. » — A.

chandises, lesquels ouvrages semblerent si admirables, que Fortunatus les a celebrez par ces Vers :

Cedant antiqui quicquid meminere Poëtæ,
Vincuntur rebus facta vetusta novis.
Includi fluvios si tunc spectâsset Homerus,
Indè suum potiùs dulce replesset opus.
Cuncti Felicem legerent modo, nullus Achillem,
Homine sub cujus cresceret artis honor.
Qui probus ingenio, nutans meliore rotatu,
Currere prisca facis flumina, lege nova.
Aggere composito, removens in gurgite lapsum,
Quo natura negat cogis habere viam.
Erigis hic vallem, subdens ad concava montem,
Et vice versâ hæc tumet ille jacet.
Alter in alterius migravit imagine formam,
Mons in valle sedet, vallis ad astra subit.
Quo fuit unda fugax, crevit pigro obice terra,
Et quo prora priùs, hùc modo plaustra meant.
Collibus adversis flexas super invehis undas,
Et fluvium docilem, monte vetante, trahis.
Quo rapidus flueret veniens CELER (1) *amnis adhæsit,*
Et subito, nato colle, retorsit iter.
Quæ priùs in præceps, veluti sine fruge, regebant,
Ad victum plebis nunc famulantur aquæ.
Altera de fluvio metitur seges orta virorum,
Cùm per te populo parturît unda cibum.
Qualiter incertos hominum scis flectere motus,
Qui rapidos fontes ad tua fræna trahîs?
Stet sine labe tibi, FELIX, pia vita per ævum,
Cujus ad imperium translulit unda locum (2).

VIII. Cependant que saint Felix gouvernoit son peuple, tant au spirituel qu'au temporel, fut convoqué le second Concile National de Tours, par le commandement & sous l'authorité du Pape Jean III. du nom, l'an de grace 570, où saint Felix se trouva parmi les Prélats qui luy défererent beaucoup à cause de sa vertu & sainteté. Entre les Statuts de ce Concile le troisiéme défend « *que le Corps de Jesus-Christ ne soit mis en des Colombes d'argent au rang des Images (comme on avoit accoustumé de faire) ; mais en des vases d'argent sous la Croix au milieu de l'Autel.* » Le neufiéme deffend, « *sous peine d'excommunication, que personne ne s'ingere de consacrer aucun Evesque és Armoriques, soit Romain, soit Breton, sans le consentement ou lettres du Metropolitain & des Comprovinciaux.* » Le cinquiéme « *ordonne que chaque Ville nourrisse ses pauvres, & les Prestres moyennez en nourrissent chacun le sien.* » Le vingt-troisiéme « *commande à tous Recteurs, Curez & Prestres de corriger, par censures, ceux qui, retenans encore quelques superstitions du Paganisme, sacrifioient à Janus és Calendes de Janvier, & aux morts le jour de la Chaire S. Pierre, & alloient banqueter à certaines fontaines, pierres & arbres dédiés aux Idoles.* » Plusieurs autres belles Constitutions furent faites en ce Concile pour la reformation & utilité de l'Eglise, lesquelles saint Felix, estant de retour à Nantes, fit exactement observer comme Arrest du Ciel. Il visita personnellement son Diocese, &, commençant par sa ville de Nantes, exhorta un chacun à l'observance des Statuts du Concile, nommément pour la nourriture des pauvres, &, le premier de tous, en prit un grand nombre à nourrir, &, à son exemple, ses Chanoines, Recteurs & Prestres moyennez & les Seigneurs

(1) « Le Ceil, petite riviere. » — A.
(2) Poëm. 10, liv. 3. — A.

& riches Bourgeois en prirent les uns plus, les autres moins, selon leurs moyens & facultez, de sorte que, dans peu de temps, les pauvres furent ostez de dessus les ruës. Fortunat parle ainsi de ces aumônes :

Tu quoque jejunis cibus es, tu panis egenis;
Quæ sibi quisque cupit, hic sua vota vides,
Divitias proprias in pauperis ore recondis,
Largas mendici ventre reponis opes.

Il fit le mesme reglement & établit un semblable ordre par les Villes, Bourgs, Villages & Paroisses de son Diocese; mais la difficulté fut à faire observer le 23. Canon à certains Villageois, lesquels, encore bien qu'ils fissent profession du Christianisme, ils retenoient, toutefois, quelques sacrifices prophanes & superstitions Payennes, &, au retour de l'Eglise, s'alloient gorger de viandes immolées aux Idoles. Le saint Prélat eut bien de la peine à ramener ces Païsans à la raison & à leur faire quitter leurs superstitions; mais son infatigable travail à les prescher & instruire l'emporta, de sorte qu'il dérinça entierément tout le relicat du Paganisme de son Diocese; ce que remarque Fortunat :

Additur et FELIX consors mercede Saeerdos,
Qui dare vult Domino dupla talenta suo.
Ad meliora trahens gentili errore vagantes,
Bestia ne rapiat munit ovile Dei.
Quos priùs Eva nocens infecerat, hos modo reddit
Ecclesiæ Pastor ubere, lacte, sinu.
Mitibus alloquiis aggrestia corda colendo,
Munere FELICIS de vepre nata seges (1).

Sa charité ne s'arresta pas és bornes & limites de son Diocese; elle s'étendit jusques à payer, de son propre argent, la rançon des prisonniers qui estoient entre les mains des Saxons, ainsi que le montre le mesme Poëte, en ces Vers suivans :

Aspera gens Saxo, vivens quasi more ferino,
Te mendicante, sacer bellua reddit ovem.
Centeno reditu, tecum mansura per ævum,
Messis abundantis horrea fruge reples.
Immaculata tuis plebs hæc vegetetur in ulnis,
Atque Deo purum pignus ad astra feras (2).

IX. Cependant que saint Felix donnoit ordre à ce que tout allast bien en son Diocese, l'édifice du Temple Cathedral s'avança & enfin fut parfait. Ce vaisseau estoit si superbe en sa structure & si riche en ornemens & parures, qu'il ne s'en trouvoit point de pareil en toute la France. Tous les parois en dedans estoient revétus d'Images & peintures trés-riches, faites à la Mosaïque; la voûte toute azurée, semée de grosses étoilles d'Or, representoit le Firmament; tout le bastiment estoit couvert de fin Estain de Cornoüaille Insulaire, si clair, qu'aux rayons du Soleil ou de la Lune il sembloit à l'argent. Sur la croisée, s'élevoit une haute tour Pyramidale, pareille à deux autres qui estoient de part & d'autre du Portail & principale entrée; en ces trois tours, y avoit grand nombre de Cloches, grosses & menuës; les Tables des Autels, avec leurs Colomnes, Chapiteaux & autres parures étoient de Marbre poli, de diverses couleurs, ayans devant elles leurs Couronnes & Phioles d'Or; les Arcades & Voûtes estoient enrichies, à la Romaine, de belles figures, paistries de stuc & de plastre, le tout doré d'Or ducat; icelles suportées

(1) Poem 9. l. 3. — A.
(2) Ibidem. — A.

de gros & hauts pilliers de Marbre. Au milieu du Temple, estoit posée une grande Colomne de Marbre, laquelle suportoit un Crucifix d'Or massif, dont la ceinture estoit d'un riche drap tout greslé & battu de pierreries d'un prix inestimable &, au dessus, pendoit une grosse chaisne d'argent tenant à la voûte. Un peu plus bas, y avoit une autre Colomne de Marbre, sur laquelle estoit une grosse Escarboucle, laquelle (selon le naturel de cette pierre) rendoit une clarté admirable la nuit. Le pavé, qui estoit de Marbre, apportoit un merveilleux contentement à la veuë, pour l'agreable varieté des couleurs dont il estoit parsemé. Les Calices, Croix, Piscines, Orceux, Chandeliers & tous les autres vaisseaux députez au service de ce saint lieu estoient d'or ou d'argent; les Chasubles, Chapes & autres Ornemens estoient des plus precieuses estoffes qui se pouvoient trouver. Fortunatus, qui assista à la Dédicace de ce Temple, le décrit ainsi :

Vertice sublimi patet aulæ forma triformis,
Nomine Apostolico, sanctificata Deo.
Quantùm inter sanctos meritum supereminet illis,
Celsiùs hæc tantùm culmina culmen habent.
In medio turitus apex super ardua tendit,
Quadratumque levans crista rotundat opus.
Altiùs, ut stupeas, arce ascendente per arcus,
Instat montis agens ædis acumen habet.
Illic expositos fucis his animantibus artus,
Vivere picturas, arte juvante, putes.
Sol vagus, ut dederit per stannea tecta colorem,
Lactea lux resilit, cùm rubor indè ferit.
Ire, redire vides, radio crispante, figuras,
Atque lacunar agit, quod maris unda solet.
Fulgorem astrorum meditantur tecta metallo,
Et splendore suo culmina sydus habent.
Luna coronato quotiès se præbet ab ortu,
Alterum ab æde sacrâ surgit ad astra jubar.
Si nocte inspicias hanc, prætereundo, viator,
Et terram stellas credis habere suas.
Tota capit radios patulis oculata fenestris,
Et quod mireris hic foris, intùs habes.
Tempore quo redeunt tenebræ, mihi dicere fas sit :
Mundus habet noctem, detinet aula diem.
Dextera pars templi meritis præfulget Hilari,
Compare Martino consociante gradum.
Altera Ferreoli par est, qui vulnere ferri,
Munere Martyrii, gemma superba nitet.
Obtulit hæc FELIX ut sit magis ipse Sacerdos,
Christe, tuum templum qui tibi templa dedit.

X. A ces ornemens & decorations saint Felix en ajousta de plus précieux, qui furent les Reliques des saints Apostres saint Pierre & saint Paul & de plusieurs autres Saints qu'il avoit fait apporter de Rome & ailleurs, & entr'autres, celles de saint Martin, Archevesque de Tours, de saint Hilaire, Evesque de Poitiers, & de saint Ferreol, Prestre de Besançon, Martyr, (comme porte l'inventaire de l'Eglise de Nantes) lesquelles, enchassées en riches chasses d'argent, semées de pierreries, il déposa en son Eglise; &, au desir des Statuts du Concile de Tours, il mist, au milieu du grand Autel, une tour ou Tabernacle d'argent, pour y poser le Précieux Corps de Jesus-Christ, de laquelle se doivent entendre ces Vers, quoy qu'aucuns les ayent voulu entendre de Felix, Archevesque de Bourges :

Quàm benè juncta decent, sacrati ut corporis agni,
Margaritum ingens aurea dona ferant ?

Cedant Chrysolithis Salomonia vasa metallis,
Ista placere magis ars facit atque fides.
Quæ data, Christe, tibi, FELICIS munere si sint,
Qualia tunc tribuit de grege Pastor Abel.
Et cujus tu corda vides pietate coæquas,
Pro viduæ merito, quæ dedit æra duo.

Le Temple achevé & orné, ainsi que nous pouvons dire, saint Felix assigna le dernier jour de Septembre de l'an 580 pour en faire la Dédicace, & convia à cette solemnité l'Archevesque de Tours *Euphronius*, *Victorinus* Evesque de Rennes, *Rommacharius* Evesque de Coûtances, *Domitianus* Evesque d'Angers, *Domnolus* Evesque du Mans, & saint *Venance Fortunat* Evesque de Poitiers, lequel en descrivit la solemnité par ces Vers :

Cùm Salomon coleret generosi encœnia templi,
Israëliticos fecit adesse viros.
Levitas, proceres, pueros, juvenesque, senesque
Undiquè certatim Regia pompa trahit.
Mactantur vituli, tauri jugulantur ad aras,
Et populi in votis gaudia cœdis erant.
Nunc vero adsurgit, ritu placitura beato,
Tempore decurso, justior ara Deo.
Prospera, quæ populis FELIX modo festa ministrat,
Exsuperant rebus gesta priora novis.
Convocat egregios sacra ad solemnia patres,
Quo stat vera salus et fugit umbra vetus.
Docti clave Petri cœlos aperire potenti,
Ac monitis Pauli noscere claustra poli.
Ne lupus intret oves, nec morbus vulneret agnos,
Hinc sunt custodes, indè medela gregis.
Quorum vox refluens, populo de fonte salutis,
Ut bibat auro fidem, porrigit ore salem.
Inter quos medios, Martini sede Sacerdos,
Euphronius, fulget Metropolita sacer.
Plaudens in sanctâ Patrum coëunte coronâ,
Et sua membra videns, fortior exstat apex.
Lætius indè caput, cùm sint sua viscera secum,
Ecclesiæ juncto corpore, crescit honor.
Domitianus item, Victorius, ambo columnæ,
Spes in utrisque manens religionis ope.
Domnolus hinc fulget meritis. Maracharius indè,
Jure Sacerdotii, cultor uterque Dei.
En spectat, veniat, quæ nunc memoranda per ævum,
Votis plena piis fulget in orbe dies
In quâ promeruit sua gaudia cernere Pastor,
Officioque sacro reddere vota Deo.
Tempore qui longo adventu pendebat in isto,
Despiciens aliud, hoc erat omnis amor.
Sed jàm festus adest, solvatur sarcina curæ
Lætitiæ cumulus triste repellat onus.
Prospera dans populis et gaudia lata per urbem
FELIX, fœlici cum grege, pastor age.
Hinc te Pontifices circumdant, indè ministri,
Cingit te totum hinc honor, indè favor.
Clerus et eccè choris resonat, plebs indè chorollis
Quisque tuum votum, quâ valet arte, canit.
Tarda fuere tibi, quia sit mora semper amanti,
Res sublimis enim tarda, sed ampla, venit.

Nunc Domini laudes, inter tua classica, canta,
Et Trinitatis opem, machina trina sonet.
Adde modulata in templis holocausta Sacerdos
Quos diuturna mices hostia pura Deo.

Tous ces Prélats conviez par saint Felix, assistez des Chanoines, Chapelains & Clergé de la Ville, celebrerent, en grande solemnité, la Dédicace de l'Eglise, à laquelle survint une grande multitude de peuple, non seulement des autres Evesché de Bretagne, mais encore des Provinces circonvoisines, de Normandie, du Mayne, d'Anjou, Poitou, & mesme de la grande Bretagne : saint Felix logea lesdits Evesques & tout leur train en son Palais Episcopal, où il les traitta & deffraya liberalement, tout le temps qu'ils furent à Nantes.

XI. L'Archevesque de Tours, Euphronius, estant passé de cette vie à une meilleure, Gregoire, Auvergnat de nation, fut éleu en sa place, lequel fut soupçonné d'avoir brigué cette Dignité, pour avoir esté present à son élection ; mais il se purgea de cette tache envers le Pape. Neanmoins, Leudaster, Comte de Tours, qui n'estoit point affectionné à Gregoire, introduisit en l'Archevesché un notable personnage, nommé Riculphe, lequel, ayant enfin esté debouté par Gregoire & enfermé en un Monastere & maltraité, à cause qu'il ne l'estoit venu saluer avec les autres, le jour de son entrée Archiepiscopale, saint Felix, meu de compassion, envoya prier Gregoire de le délivrer, &, par mesme, l'Abbé dudit Monastere où il estoit détenu, lequel, à l'instance des envoyez par saint Felix, luy donna liberté & ainsi s'en vint à Nantes remercier son liberateur saint Felix, lequel le receut fort benignement & le retint prés de soy. Gregoire, ayant esté averty de cette délivrance, s'alla imaginer que saint Felix avoit esté fauteur & complice de la promotion de Riculphe : ce qui luy fit concevoir une grande animosité contre nostre saint Prélat, jusques là mesme que d'avoir couché dans ses écrits quelques traits & marques de son ressentiment. Dieu permettant, aucunes fois, semblables choses arriver, afin que nous nous humilions & reconnoissions ce qui est nôtre & ce qui est sien, & que personne ne s'émerveille de voir, entre les serviteurs de Dieu, des opinions contraires & diverses, lesquelles ne pûrent compatir avec la charité & avec une même & parfaite volonté (1). Nostre saint Prélat receut un autre mécontentement bien sensible, pour le sujet d'une sienne Niepce, de laquelle Bapolen, Capitaine François, estoit devenu amoureux, & si-bien avoit gagné ses bonnes graces, qu'il la fiança ; mais, voyant que saint Felix differoit les nopces plus qu'il n'eust bien voulu, un jour que la fille estoit allée à l'Eglise, il alla avec une compagnie de Soldats & l'enleva de force, & puis se jetta en franchise dans l'Eglise de saint Alban. Saint Felix, irrité de cét acte, se transporta au lieu où ils estoient tous deux, & ayant ramené sa Niepce, malgré Bapolen, l'enferma dans un Monastere de Religieuses en la ville de Vasats, où elle demeura jusqu'au decés de son Oncle, que Bapolen l'enleva, pour une seconde fois, de ce lieu, l'épousa & la retint pour femme.

XII. Saint Felix, estant vieil & cassé, entrant dans la 70. de son âge, au commencement du mois de Janvier de l'an 586, il y eut de grandes pluyes & ravines d'eaux, des tonnerres & foudres horribles, il parut aussi au Ciel une Comete ou Estoile cheveluë, à une heure aprés minuit, qui traînoit une longue queuë fumeuse, & les arbres, en un instant, se chargerent de fleurs. Ces prodiges, si extraordinaires, furent les présages des calamitez qui arriverent peu aprés, car un deluge de maladies déborda sur le peuple, entr'autres, une violente fiévre contagieuse, qui engendroit des pustules & vessies par tout le corps, dont il en mourut plusieurs milliers. Nostre saint Felix fut atteint de cette

(1) Au concile de Constantinople, il y eut picques et grosses paroles entre St. Jean Chrysostome et St. Euphrane, Evesque de Salamine en Cypre. Ribadeneira, le 27 janvier. — A.

maladie, & ayant connû qu'elle estoit mortelle, se disposa au dernier passage, &, voulant donner ordre au fait de son Evesché, appella quelques uns des plus proches Evesques & les pria de confirmer de leurs signes la resignation qu'il avoit fait de son Evesché à son Néveu Burgondion, laquelle ils avoient déjà acceptée, ce qu'ils firent volontiers. Burgondion ayant eu cette resignation, s'en alla à Tours devers l'Archevesque Gregoire, lequel il pria de confirmer la resignation & le sacrer; mais il en fut refusé sur ce qu'il estoit trop jeune, & n'ayant alors que vingt-cinq ans, non encore Prestre, n'ayant servy à l'Eglise & son Oncle encore vivant. Sur ce refus, il s'en revint à Nantes, &, voyant que son Oncle commençoit à se mieux porter, il quitta la soutane & se donna au monde. Saint Felix eut quelque relâche de sa maladie, perdit sa fiévre; mais, quand on y pensoit le moins, il retomba malade du mal dont nous avons parlé, & luy vinrent des pustules sur les jambes & cuisses, qui luy causoient une grande douleur, laquelle il supportoit avec une admirable patience. Les Medecins, le pensans soûlager, lui appliquerent des emplâtres de Cantharides, mais trop violentes, de sorte que les jambes & cuisses luy pourrirent & tomberent par morceaux : sentant approcher le temps de sa mort, il receut ses Sacremens, &, le 8. jour de Janvier, rendit son heureux esprit entre les mains de son Créateur, au grand regret, tant de la ville de Nantes, que de tout son Diocese, le 70. an de son âge & le 53. de son Pontificat (1).

XIII. Son Corps, ayant esté lavé, fut revétu de ses Ornemens Pontificaux & porté dans sa Cathédrale, où il fut honorablement ensevely, ou Dieu a, depuis sa mort, operé plusieurs grands miracles à son Tombeau, à raison de quoy, ses saintes Reliques furent levées de terre, le 7 Juillet, et reverémment mises en un coffre d'argent doré pesant 2900. gros, avec une inscription gravée dessus en langue Syriaque de telle substance :

D'autant que saint FELIX, sçavant outre mesure,
Travailla sans relasche; sa foy, sa charité,
Coururent çà et là en grande hastivité,
Sans tache, ny rabais de mortelle blessure.
Si ce coffre sacré est doucement ouvert,
Une odeur soüef-flairante, goustée d'un vray esprit,
S'insinuë en nos cœurs, leur redonnant l'esprit,
Qui rappelle la vie et nous met à couvert.
Grand Saint, ce beau coffret est garde de tes Os,
Coffre tres-precieux, non tant pour sa matiere,
Que pour enclore en soy un si riche thresor :
J'honore ton dépost d'affection sincere.
Tandis, nous flechissons les genoux devant toy,
Qui de tous les Chrestiens es si fort honoré,
Et par nos vœux communs si souvent reclamé,
Attendans ton secours, devant le Roy des Roys.

L'os de sa teste et ses dents, separez du reste, furent enchassez en un chef d'argent qui se garde au Thresor de l'Eglise Cathedrale, en laquelle il y a une Chapelle de son nom, pratiquée dans le mur Septentrional du Chœur, vis-à-vis de celle de saint Clair. On l'invoque en toutes afflictions de peste, guerre, douleur de membres & autres maladies. Aprés son décez, un sien Cousin germain, nommé Nonnechius, qui, dès l'an 560, s'estoit refugié vers luy à Nantes, à cause des invasions des Anglo-Saxons en l'Isle de Bretagne, prenant l'occasion de la mal-veüillance de Gregoire, Archevesque de Tours, & du Capitaine Bapolen, prévint Burgondion (qui s'estoit ravisé et vouloit faire valoir la resignation) et fut sacré Evesque de Nantes.

Cette Vie a esté par nous recueillie des Poëmes de Venance Fortunat, Evêque de Poitiers,

(1) En sorte qu'il aurait été évêque à 17 ans, ce qui n'est pas admissible. — A.-M. T.

citez au bas des Pages, et du Jesuite Brower, son commentateur; Baronius, en ses Annal. tom. 6, sur l'an 511, nomb. 2, et tom. 7, l'an 574, nomb. 16, 17 et 18; les Actes du Concile de Tours, tom. 2, part 2, pag. 231; Greg. de Tours, Hist. de France, liv. 6, ch. 5 et 51; d'Argentré, en son Hist. de Bretag. liv. 1, ch. 10, au rôle des Evêques de Nantes, et au liv. 2, ch. 15; Alain Bouchard en ses Annal. de Bretag. liv. 2; Surius, en la vie de saint Friard, le 1. Aoust, et saint Greg. de Tours, en la vie du même; Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *parlant des Evêq. de Nantes; Jean Chenu, en son Hist. Chronolog. des Evêchez de France; R. P. F. Augustin du Pas, au Catalog. des Evêq. de Bret. à la fin de son Hist. Geneal. des Illustres Maisons de Bretag. en ceux de Nantes; les Anciens Legendaires MSS. de l'Eglise de Nantes; l'ancien Breviaire Nantois de l'an 1555; le* Proprium Sanctorum *Nantois, imprimé par commandement de RR. PP. en Dieu Charles de Bourgneuf et Philippes Cospeau, EE. de Nantes; Vener. et Discret Mre. Vincent Charron, Chanoine de Saint Pierre de Nantes, en son Calendrier Nantois, et au Catalog. des Evêques de Nantes, et au Catalog. des Reliques de l'Eglise dudit Nantes; M. Jacques Brydon, sieur de Lauberdiere, en a traitté l'Histoire fort exactement en son Histoire de Bretagne manuscrite.*

ANNOTATION.

SAINT FÉLIX DANS L'HISTOIRE (A.-M. T.).

On vient de le voir, la Vie de saint Félix par Albert Le Grand est surtout faite des emprunts du bon légendaire à l'éloge de ce grand pontife par saint Fortunat; or le saint évêque de Poitiers était l'ami du saint évêque de Nantes, et l'on pourrait se demander si la double qualité d'ami et de poète ne lui a point fait dépasser quelque peu la mesure dans l'éloge.

En tout cas, saint Fortunat loue les œuvres d'un homme qu'il a connu; de Nantes au Poitou la distance n'est pas très grande, et les relations entre les deux églises n'étaient pas nouvelles; Fortunat connaissait Eumère, prédécesseur de notre saint, et il a aussi exalté ses vertus, mais comme le dit M. de la Borderie, « Eumère n'était que l'aurore qui précède le soleil. Le soleil, c'est saint Félix, pour qui Fortunat épuise toutes les formules de la louange, et qui pour nous reste encore, après ce déluge d'hyperboles, une belle figure historique. — Né en Aquitaine d'une des plus illustres races de la Gaule, successeur d'Eumère en 550 sur le siège épiscopal de Nantes, il y soutint noblement la tradition de ces grands évêques gallo-romains qu'on avait vus, aux deux siècles précédents, allier dans une mesure si aimable, si digne, si harmonieuse, le génie et la politesse de Rome aux plus hautes vertus chrétiennes. »

Après avoir décrit plus succinctement que saint Fortunat et néanmoins d'une manière très complète la cathédrale élevée par saint Félix, M. de la Borderie fournit cet intéressant détail : « Aujourd'hui encore on peut se convaincre que le poète sur cet article ne disait rien de trop. Le Musée archéologique de Nantes conserve un chapiteau de marbre provenant de la cathédrale de saint Félix, qui est l'un des plus beaux morceaux de l'art mérovingien..... Ainsi, l'influence de saint Félix sut maintenir, contre le flot montant de la barbarie, les saines traditions de l'art. »

Mais, comme on l'a vu, son zèle pour la maison de Dieu ne lui faisait pas perdre de vue les grands intérêts matériels du peuple nantais, et il remplissait aussi bien les fonctions de comte que celles de pontife : « La prospérité de Nantes, alors comme aujourd'hui, dépendait uniquement de son commerce, et son commerce de son port. Ce port était en un triste état. La Loire coulait toujours à une petite distance des remparts, mais le lit du fleuve si facile à ensabler, sans curage depuis un siècle, était obstrué. Les navires n'y trouvant plus assez d'eau, s'arrêtaient un peu plus bas, de l'autre côté de la Loire, sur la rive pictavienne, devant la ville de *Ratiatum* (aujourd'hui Rezé) où le commerce s'était fixé. Félix ne s'amusa pas à nettoyer le lit de la Loire;

il le combla au contraire, et il en creusa au fleuve un nouveau, qui, le rapprochant encore de la ville, le porta immédiatement au pied des murailles : tout le monde, à Nantes, connaît le canal Saint-Félix. »

Saint Félix mourut le 8 janvier, en 583 d'après D. Morice, ou en 582 d'après la *Gallia Christiana;* M. de la Borderie adopte de préférence cette date.

La tête de saint Félix en un *chef* d'argent, signalée par Albert Le Grand comme étant à la cathédrale de Nantes, s'y trouvait encore au moment de la Révolution comme l'atteste un inventaire de 1790; elle a été perdue avec le reste du trésor.

Peut-être quelques lecteurs seront-ils heureux de trouver ici les vers du *Poète de la Petite-Bretagne :*

Nantes n'a plus au front ses parures ducales,
Mais toujours on la nomme une reine des eaux :
La Loire avec amour baigne ses larges cales,
Et jusqu'à l'Océan soulève ses vaisseaux.

Lorsque les blancs sauniers, par les jours de marée,
Amènent dans son port le sel de leurs palus,
Elle écoute en rêvant cette langue sacrée,
La langue des aieux qu'elle ne parle plus.

Puis elle se souvient de Félix, son apôtre,
Laborieux édile et pontife inspiré,
D'une main répandant l'Evangile, et de l'autre
Creusant l'immense fosse où le fleuve est entré.

O temple de Félix, opulentes murailles,
Les Normands t'ont brûlé, religieux manoir,
Sanctuaire incrusté de l'étain de Cornouailles,
Si luisant que la lune en faisait son miroir !

Mais grâce, grâce enfin pour ces hordes nomades !
Quelles destructions peuvent nous effrayer,
Dans ce siècle vanté, nous, témoins des noyades,
Ces hymens de la mort célébrés par Carrier !....

A. Brizeux, T. II. — *La Fleur d'or.* — *L'Eloge de Nantes.*

LA VIE DE SAINT PASCHARE, OU PASQUIER,

Evesque de Nantes, Confesseur, le dixiéme Juillet.

Saint Pasquier estoit Breton Armoricain, & nasquit de Parens Nobles & riches, lesquels faisoient leur sejour ordinaire en la ville de Nantes. Il nasquit l'an de grace 603, seant au Saint Siege Apostolique saint Gregoire le Grand, sous l'Empire de Phocas, & regnant en Bretagne Armorique le Roy Hoël III. du nom. Ce saint Enfant, donné de Dieu pour l'ornement de sa Ville & le Pere de son Peuple, fut par ses Parens soigneusement instruit en toutes sortes de bonnes disciplines ; mais sur tout dés son bas âge nourry en la crainte de Dieu, de sorte que, croissant en âge, il croissoit pareillement en vertu & perfection Il estoit orné d'une vive foy, d'une ardente charité, d'une chasteté Angelique, patient és adversitez, facile à

pardonner et oublier les injures receuës, doux & benin à un chacun, respectueux & obeïssant à ses Superieurs ; bref, il ravissoit un chacun en admiration des rares Vertus dont son Ame estoit ornée.

II. La Ville située sur le sommet de la Montagne ne peut estre longuement cachée, ny le flambeau allumé ne peut demeurer caché sous le muids ; mais fallut qu'il fust élevé sur le chandelier pour éclairer à l'Eglise Nantoise ; car *Leobaldus*, Evesque de Nantes, étant decedé l'an de grace 640, le Clergé & le Peuple assemblé pour élire un Pasteur (aprés les veilles, jeûnes & oraisons accoûtumées de faire en telles élections) & inspirez de Dieu, élûrent saint Pasquier absent, & députerent deux Chanoines pour l'aller avertir de son élection. Le Saint, mesurant la sublimité de cette Dignité à l'aune de son humilité, la refusa tout à plat, & donna sa renonciation en deuë forme aux Députez ; mais les Electeurs, ne s'en trouvans satisfaits, le presserent de si vives raisons, que, craignant de resister à la volonté de Dieu, laquelle il voyoit estre telle, il baissa le col, & consentit à son élection, &, peu aprés, fut Sacré en son Eglise Cathedrale, au contentement de tous ses Diocesains.

III. Se voyant élevé au Thrône Episcopal, il commença à exercer soigneusement l'Office d'un vigilant Pasteur. Il apportoit un soin particulier à ce que le service Divin se fist bien, tant en sa Cathedrale, qu'en toutes les Eglises de son Diocese, auquel il se rendoit assidu en quelque endroit de son Evesché qu'il se trouvast, severe censeur des moindres fautes ou irreverences qui s'y commettoient ; il visitoit soigneusement son Diocese, preschant infatigablement contre le vice, tant aux champs qu'à la ville, pourvoyoit les Cures de bons, vertueux & doctes Ecclesiastiques, travaillant de tout son pouvoir à reformer son Clergé, & retrancher les abus qui, par le malheur des guerres, s'estoient glissez en l'Ordre Ecclesiastique (1). Il preschoit son Peuple non seulement de parole, mais encore par ses œuvres & bons exemples. C'estoit le Pere des pauvres & miserables, ausquels il distribua tout son patrimoine, qui estoit ample & riche, sans rien reserver, & la meilleure partie du revenu de son Evesché ; le refuge des veuves & orphelins, son Palais leur estoit ouvert, l'accez de sa personne libre, sa table commune aux necessiteux, il visitoit les malades, les consoloit & exhortoit à la patience, & même la charité exerçoit-il envers les prisonniers & captifs, se monstrant en tout & par tout vray Pasteur & Pere de son Peuple.

IV. En ce temps, l'Ordre du Glorieux Patriarche saint Benoist fleurissoit au Royaume de France ; les Professeurs duquel répendoient par tout l'Occident une odeur de grande Sainteté, de sorte que les Prélats des Eglises les appelloient auprés d'eux & leur bâtissoient des Monasteres pour se servir de ces Saints Personnages pour l'instruction & édification de leurs Diocesains. Saint Pasquier ne voulut estre des derniers à participer à ce bon-heur. Considerant la pesanteur du fardeau Episcopal, formidable même à des épaules Athletiques, il se resolut de s'ayder de ces Religieux & leur bastir un Monastere en son Diocese. A cét effet, de l'avis de ses Chanoines & plus apparents Citoyens de Nantes, il députa son Archidiacre *Taurin* devers *Lambert*, Abbé du Monastere de *Fontenelles*, Diocese de Bayeux, en Normandie, pour le supplier luy vouloir envoyer saint Herblon (2), & quelques autres Religieux pour peupler le Monastere qu'il leur vouloit bastir. Le bon Abbé, loüant la devotion du Saint Prélat, luy accorda sa requeste, & donna sa benediction & obedience à saint Herblon & à onze autres Religieux, pour aller en Bretagne trouver le saint Prélat, à Nantes, où cette Religieuse Compagnie arriva l'an 643, & fut receuë du saint Prélat Paschare, lequel, avec tout son Clergé & la Ville, leur sortit au devant, chantant : *Benedictus qui venit in nomine Domini*, & le Pseaume :

(1) Voyez la vie de S. Felix, le 7 de juillet. — A.

(2) Voy. sa vie, le 25 novembre, art. 3. — A.

Eccè quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum; &, les ayant conduits en sa Cathedrale, les logea en son Manoir.

V. S'estans rafraischis trois jours au Palais Episcopal, nôtre saint Prélat fit équiper deux Chalouppes au port de Nantes, nommé *de la Fosse,* & ayans assisté à la Messe & au reste du Service, s'embarquerent, prians Dieu de leur faire connoistre le lieu auquel il desiroit estre servi d'eux, en l'Observance de leur Regle & Profession. Ils devalerent la Loire sous Nantes, tirant vers la Mer; & laissans à droite les rivages de Chantenay, &, à gauche, de Piremil, Rezay, les Coüets & Saint Pierre de Bouguenais, aborderent à la rade d'une agreable Isle, nommée en Latin *Antrum,* en François *Aindre,* laquelle, lors, estoit entourée de la Loyre de toutes parts (maintenant, il y a des prairies entr'elle & la terre ferme de saint Herblon, lesquelles ne se couvrent d'eau qu'aux grandes creuës & marées.) Cette Isle est de bonne grandeur, belle, fertile & élevée plus que les autres voisines, ayant quelques petites collines & quelques capts ou pointes, qui, s'avançans, la garantissent des débordemens de ce grand fleuve, qui, aux hautes marées, refoule & hale les autres Isles voisines, sans incommoder cette-cy; &, tout auprés, y a une autre Isle moindre, nommée Aindrette, séparée d'Aindre par un canal de ladite riviere, où il y avoit autrefois un Oratoire dedié à saint Martin. A present, il y a un beau Chasteau & Maison de plaisance. Le vaisseau, arrivé à la rade d'Aindre, s'y arresta fixement & ne pût devaler plus bas; ce qui fit connoistre que c'estoit le lieu où Dieu vouloit estre servi d'eux.

VI. Ils y poserent l'ancre & mirent pied à terre, visiterent toute l'Isle, &, l'ayant reconnuë commode pour leur demeure, ils designerent le lieu pour le bastiment du futur Monastere, puis s'en retournerent à Nantes, où, ayans tracé le plan de l'édifice, saint Paschare convoqua des ouvriers de toutes parts pour y travailler en diligence; les Seigneurs & Bourgeois de Nantes, se conformans à leur saint Prélat, contribuerent si liberalement à cét édifice, que, dans deux ans, il fut accompli, & y fut mis en possession saint Herblon & ses Religieux, l'an 646. Auquel an, saint Paschare dedia les deux Eglises dudit Monastere, l'une en l'honneur de saint Pierre, & l'autre en l'honneur de saint Paul. On ne sçauroit exprimer combien grande fut la joye de nôtre saint Prélat, lors qu'il vid ce Monastere accompli & la Sainte vie & Religieuse conversation de saint Herblon & ses Religieux; il passoit la plûpart de son temps en ce Monastere, observant la Regle comme les Religieux, n'en sortant que lorsque les affaires de son Evesché le rappelloient. Ces bons Peres firent, en peu de temps, un grand profit en l'Evesché de Nantes & Païs circonvoisins, par la Sainteté de leur vie, leurs ferventes prieres & continuelles Oraisons, & persevererent audit Monastere, y servant Dieu fidelement, jusqu'à l'an 853, que les Normands, ayans pris & saccagé Nantes, le razerent aussi, comme avons dit ailleurs (1). Enfin saint Paschare, ayant saintement gouverné son troupeau, deceda le 10. jour de Juillet l'an de grace 649, auquel jour l'Eglise de Nantes celebre sa Feste (2).

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Breviaires et Legendaires Nantois; le Proprium *de Nantes; Venerable et Discret Mre. Vincent Charron, en son Calendrier Nantois et au Catalogue des Evesques de Nantes; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *és Evesques de Nantes; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. I, ch. 10, au Catalogue*

(1) En la vie de St. Gohard, 25 juin, art. 8. — A.

(2) Cette date et celles qui précèdent manquent d'exactitude, M. de la Borderie ne détermine pas l'époque de l'élection du saint évêque; il pense que le monastère d'Aindre (aujourd'hui Basse-Indre) fut fondé entre 675 et 680, et il constate qu'en 682 Taurinus, successeur de saint Pasquier, assistait au concile de Rouen. Il n'existe plus de relique de saint Pasquier. — A.-M. T.

des Evesques de Nantes, et le R. P. du Pas, au Catalog. des Evesques de Nantes, à la fin de son Histoire Geneal. des Illustres Maisons de Bretagne; Surius et René Benoist en la vie de saint Herblon, le 25 Mars.

LA VIE DE SAINT THURIAN OU THIVIZIAU,

Archevesque de Dol, Confesseur, le 13. Juillet.

Du temps que l'Eglise de Dol estoit Gouvernée par saint *Armahel* (1), environ l'an de grace 705, sous le Pontificat de Jean VII, & de l'Empire de Justin II. pour la deuxiéme fois, durant les troubles qui survindrent en Bretagne aprés la mort du Roy Alain II. du nom, surnommé le Long, nasquit saint Thurian (2), de Parens riches & moyennez, lesquels demeuroient en un Village dépendant du Monastere de saint Samson, jadis Archevesque de Dol (3). Ne faisant encore que sortir d'enfance, touché de Dieu, il conçut un saint mépris des choses terriennes, élevant son esprit aux Celestes & Eternelles, &, voulant servir parfaitement à Dieu, libre de tous les embarras & empeschemens, il sortit de sa maison paternelle en habit déguisé, & se rendit en la Cité de Dol, alors Metropolitaine de la Bretagne Armorique, où il visita, en grande reverence & devotion, le Sepulchre de saint Samson, auquel il portoit une speciale devotion, frequentant souvent son Eglise, & priant à son Tombeau; ce qu'ayant remarqué un bon personnage de Dol, voyant la modestie, simplicité, innocence & pieté de ce jeune enfant, il le prit en affection, l'ammena chez luy, & l'envoya aux champs, en une sienne métairie, garder ses brebis, présage qu'il devoit un jour estre Pasteur, non de brebis & animaux, mais d'hommes (4).

II. Ayant, quelques mois, exercé ce mestier, son maistre, s'appercevant que son bel esprit & jugement relevé requeroient de plus hautes & nobles occupations, l'interrogea s'il vouloit point étudier; à quoy s'estant resolu, il fut donné en charge à un Clerc, qui luy enseignoit quelques heures du jour. Le saint Enfant ne manquoit à se trouver à l'écolle aux heures prescrites, étudiant diligemment les leçons que son maistre luy assignoit, &, dans peu de temps, il apprit parfaitement la Grammaire, & ne laissoit pourtant d'aller à la campagne mener ses brebis paître; &, pour passer le temps & s'exciter à devotion, il chantoit des Psaumes & Hymnes Ecclesiastiques, & prioit continuellement, s'exerçant comme s'il eust esté enfermé dans un Monastere.

(1) Surius le nomme Tiarmaillus. — A. — Par cela même que saint Turiau a succédé à cet évêque Armaël (et mieux Tighernomael ou Tiermael) il est possible de déterminer l'epoque de son épiscopat : M. de la Borderie le fixe à la moitie du VIIe siecle; déjà Dom Lobineau avait remarqué que si on le plaçait dans le VIIIe siècle c'était très arbitrairement, sans aucun motif plausible. — A.-M. T.

(2) M. de la Borderie reproche aux Bollandistes d'avoir reproduit la forme *Turianus;* la seule forme réguliere serait *Turiavus,* en breton *Turiaw* ou Turiau. — A.-M. T.

(3) Juxta Monasterium Vallone nuncupatum quod subditum est potestati Monasterii S. Samsonis. *Breviaire Leon. L. I.* — A.

(4) Albert est ici incomplet et inexact : le pere de saint Turiau, *Lelian,* et sa mere *Mageen,* établis dans un bel endroit de la forêt de Brecilien, élevant des troupeaux dont ils confierent la garde au saint enfant, négligeant tellement son éducation qu'ils ne lui firent même pas apprendre à lire; mais doué d'une intelligence tres ouverte, se sentant fortement altéré par les choses de l'esprit il alla réclamer les leçons des moines de Baulon, petit monastere place sur la lisiere est de la forêt, et sur la limite d'une paroisse qui du nom du petit écolier, s'appelle aujourd'hui *Saint-Turial (Hist. de Bret.,* A. de la Borderie, T. I, p. 490). — A.-M. T.

III. Un jour Tiairmaillus, ou Armahel, Archevesque de Dol, passant par devant le champ où il gardoit ses brebis & l'entendant chanter si melodieusement une chanson spirituelle, le voulut voir ; il luy fut aussi-tost amené couvert de ses petits haillons de Pastre ; le bon Prélat, voyant son port grave, sa douceur & simplicité, en eut incontinent bonne opinion, alla trouver son maistre & fit tant, qu'il l'obtint de luy & l'amena à Dol, le mettant dans le Monastere avec les autres jeunes Clercs, où il s'adonna, à bon escient, à l'étude de la vertu principalement, & puis aussi des bonnes lettres ; il fut fort soigneux de conserver les lys de la chasteté (qu'il garda entiere jusqu'à sa mort); son humilité estoit trés-profonde ; une simplicité si naïfve & innocente, que c'estoit merveille ; bref, il profita si-bien dans ce Monastere, que l'Archevesque, l'ayant promeu, d'Ordre en Ordre, jusques à la Prestrise, le fist Abbé dudit Monastere & Superieur des autres Clercs ; à laquelle Dignité se voyant élevé, il s'humilioit & s'abaissoit en soy-mesme, sans en rien se préferer à ses compagnons.

IV. L'Archevesque, admirant le progrez que son bien-aymé Thurian faisoit, de jour à autre, en la vertu, & la sainteté de la vie qu'il menoit (1), & se voyant déjà vieil & indispos, du conseil & consentement des Chanoines, l'associa à sa Charge & le fit son Suffragant, au grand contentement de tout le peuple, qui connoissoit les vertus & belles parties dont son Ame estoit avantageusement partagée ; aussi Dieu le rendoit recommandable par des œuvres merveilleuses & guerisons miraculeuses, car, à la seule invocation du nom de Dieu, il guerissoit les malades. Enfin, le bon Prélat Armahel estant decedé, il fut assis en la Chaire Archiepiscopale de Dol, du consentement des autres Evesques de Bretagne & de tout le Clergé & le peuple. Il y avoit, aux confins de l'Evesché de Dol, un puissant & riche Seigneur, mais fort meschant, furieux & cruel, & se nommoit *Rivallon*, lequel, sans aucun sujet, par une pure malice ou forcenerie, mist le feu dans un Monastere, qui étoit dépendant de celuy de Dol, brûlant tous les ornemens & ustanciles de l'Eglise ; mais il y arriva un grand Miracle, à sa confusion, c'est que le Missel où estoient les saintes Evangiles, ayant esté laissé sur l'Autel, ne fut point offensé du feu, sauta de l'Autel & se vint miraculeusement rendre aux Religieux, qui estoient dans leur jardin, voyans brûler leur Monastere.

V. Saint Thurian, ayant eu nouvelle de cét accident, & averty qui en avoit esté le boute-feu, ayant choisi douze de ses Religieux, l'alla trouver au village, nommé lors *La Kalrut* (2); luy, voyant le saint Prélat arriver, pressé de sa mauvaise conscience, se douta bien pour quel sujet il le venoit trouver, &, tout tremblant, se jetta à ses pieds. Le saint Prélat, l'ayant levé, le reprit rudement de ce qu'il avoit brûlé l'Eglise & Monastere de saint *Maokus ;* le pauvre homme fut si vivement touché de cette reprehension & des paroles du saint Prélat, qu'il promit, si Dieu luy donnoit la vie, de rendre sept fois le double audit Monastere. Saint Thurian se mist en prieres à son intention, & voilà (chose admirable) qu'une trés-claire & brillante colombe, laquelle répendoit des rayons & une extréme clarté par toute la maison, descendit & se reposa, quelque temps, sur l'épaule du Saint, luy parlant en l'oreille ; s'estant levé de son Oraison, il se tourna vers Rivallon & luy dit que Dieu avoit eu pitié de luy & que l'Archange saint Michel luy avoit revelé que Dieu luy donnoit encore sept ans de vie pour mettre à execution la penitence qu'il luy enjoindroit & rebastir le Monastere qu'il avoit brûlé, dont le Saint estoit fort soigneux de l'en avertir, quand il s'en oublioit.

(1) Ce n'étaient point seulement ses qualites surnaturelles qui lui avaient valu la sympathie de ce bon prélat, mais aussi ses heureuses dispositions musicales, et la voix ravissante dont le petit patre avait autrefois fait retentir les échos de l'immense forêt. Il n'etait encore qu'un enfant a l'epoque où l'evêque le prit en amitié et l'emmena du monastere de Baulon a l'évêché de Dol. — A.-M. T.

(2) *Lan-Camfront*, c'est-a-dire le *lann* (monastere) du ruisseau courbe.

VI. Pendant qu'il preschoit son peuple, le jour devant l'Ascension, és Rogations, en la grande place devant l'Eglise Metropolitaine de la ville de Dol, élevant les yeux en haut, il vid les Cieux ouverts & nostre Sauveur Jesus-Christ à la dextre de Dieu son Pere & les Anges qui portoient, en solemnelle Procession, l'Arche du Testament par le Ciel : ce que voyant, il s'écria : « *Or, je voy le Ciel ouvert & les Anges du Seigneur portans l'Arche du Testament;* » ce qu'entendant tout le peuple, se prosterna à genoux, & le saint Prélat fist planter, au même lieu de cette vision, une belle Croix de pierre de taille : &, de cette vision, prit la pieuse Coûtume, qui dure encore maintenant en basse Bretagne, de porter, avec grande devotion & reverence, les saintes Reliques, les jours des Rogations, és processions & supplications publiques (1). Il rendit la vie à trois morts ; entr'autres, à une jeune fille, nommée Meldoc, fille d'un personnage appellé Guiridgal; ce qui arriva en cette sorte : Preschant, un jour, prés du monastére de la ville de Kerfeunteun, en presence d'une grande multitude de peuple, il vid passer, là auprés, le corps mort de cette pauvre fille qu'on portoit en terre, suivy de ses parens, fort desolez ; le saint Prélat envoya leur dire qu'ils s'arrestassent là, sans passer plus outre, jusqu'à ce qu'il eust fini sa Prédication, à quoy ils obeïrent. Descendant donc de sa chaire, il se jetta à genoux & fit sa priere, en cette forme : « *Seigneur Jesus-Christ, Fils du Dieu vivant, Créateur du Ciel & de la terre, qui avez ressuscité la fille du Prince de la Synagogue, je vous supplie humblement de ressusciter cette pauvre Fille pour l'honneur & gloire de vostre Nom, en presence de tout ce peuple, à celle fin qu'il loue & glorifie vostre saint Nom, par tous les siecles des siecles, Ainsi soit-il.* » Puis, prenant la defunte par la main, il la leva du cercueil & la rendit vive à ses parens, lesquels remercierent Dieu & le Saint de cette faveur.

VII. Ayant saint Thurian, quelques années, regy en grande sainteté l'Eglise de Dol, comme Metropolitaine de la Bretagne, Dieu, le voulant recompenser, l'appella à soy le 13. Juillet, environ l'an de salut 749. Son Corps fut solemnellement ensevely dans son Eglise Metropolitaine de Dol, où Dieu, par de grands miracles, manifesta la gloire de son serviteur. Mais les Normands, ravageans la Bretagne l'an 878, son saint Corps fut porté en l'Abbaye de Saint-Germain des Prez lés Paris, où il estoit conservé en grand honneur, comme precieuse Relique; par le moyen duquel, les Parisiens ont souvent experimenté la misericorde de Dieu & ont cette loüable coustume à Paris, quand la seicheresse est excessive, de porter en solemnelle Procession le Corps de saint Thurian, &, par son intercession, ils obtiennent de la pluye.

VIII. Quand on commença premierement à celebrer la Feste de saint Thurian dans la Ville de Paris, aprés que les Saintes Reliques y furent apportées, un certain Architecte, qui travailloit à l'édifice de l'Eglise de saint Estienne à Paris, entendant le Crieur recommander, à son de clochette, la Feste dans la ruë, demanda que c'estoit; on luy dit que c'estoit la Feste du Glorieux Prélat saint Thurian qu'on celebreroit le lendemain, luy, qui n'avoit de coustume d'ouyr parler de saint Thurian, dont le nom luy estoit inconnû & qu'il tenoit comme pour Barbare, dit à ses massons qu'il ne quitteroit sa besongne pour chommer cette Feste & n'iroit, ce jour là à l'Eglise; & les autres contredisans à ces paroles, il leur jura que, s'ils manquoient à venir, le lendemain, à leur besongne, il les chasseroit de cét ouvrage & leur feroit perdre leurs recompenses & salaires. Ces compagnons, ayans plus de soin de gagner de l'argent que de gagner les Pardons, ne chommerent pas la Feste, pour ne déplaire au Maître Architecte, & se

(1) Hélas non, ce pieux usage n'existe plus; maintenant que le culte des saintes reliques est chez nous remis en honneur, n'y aurait-il pas lieu de revenir à la coutume si vénérable, et autrefois si universelle dont parle ici Albert Le Grand? Si, de l'avis de tous, le peuple n'attache plus assez d'importance aux processions des Rogations, n'est-ce pas, peut-être, parce qu'on a enlevé aux *grandes litanies* leur solennité d'autrefois? — A.-M. T.

trouverent, de bon matin, à leur besongne; mais il leur fut cher vendu; car, comme ils estoient montez sur leurs échaffauts, prests de mettre la main à la besongne, le pan de muraille auquel ils travailloient & qui estoit déjà fort haut de terre, fondit sous eux, renversa leurs échaffauts, couvrit les uns sous ses ruïnes, aux autres rompit bras ou jambes, ou autres membres, & ainsi reconneurent, malgré qu'ils en eussent, qu'il faut obeïr plûtost à Dieu & à nostre Mere Sainte Eglise, qu'à nostre convoitise, & plus respecter les Saints que les hommes; l'Architecte seul, qui les avoit induits à mépriser la celebration de la Feste, se rompit le col, demeurant brisé sous les ruïnes.

IX. Un autre grand Miracle arriva, en la même Ville, par les merites du saint Prélat, en presence de ses Os sacrez. Un bon personnage de Paris, tenant hostellerie, avoit fait grande provision de foin & de paille, qu'il avoit mis en un grenier pour l'usage de son escurie; arriva que, la nuit, tout le monde dormant, le feu y print ne sçait-on comment; que, dans peu de temps, ce ne fut que feu & flamme; les pauvres gens, se levans en sursaut, travaillerent bien à gagner la ruë, le monde y accourut; on y jetta l'eau à pleines cuves; mais en vain, tant estoit grand l'incendie; voyans donc les moyens & remedes humains leur manquer, ils eurent recours à Dieu & à saint Thurian, allerent à Saint-Germain des Prez, d'où les Moynes apporterent reverемment les saintes Chasses, lesquelles ils apposerent au feu, qui, en leur presence (chose merveilleuse), s'esteignit entierement, dont tous les assistans rendirent graces à Dieu & au saint Prélat, & fut rapporté son saint Corps à Saint-Germain & posé dans son Reliquaire sur l'Autel de Saint Michel.

X. Presque semblable Miracle arriva, une autre fois, dans la mesme ville de Paris; la saison des vendanges approchant, on accomodoit, és celliers du Roy, les vaisseaux & fustailles destinez pour y recevoir le vin de provision; comme on faisoit bouïllir de la braye, goydron & de la poix pour poisser & cimenter lesdites tonnes, le feu se prit à la poix & étouppes, de là aux vaisseaux mêmes, puis au cellier, & du cellier au Palais Royal, qui estoit tout joignant; mais si subitement, qu'on ne put si-tost y remedier, que la flamme ne se fust éparse par tout; on y accourut de toutes parts pour tascher à y remedier, mais en vain; on courut aux prochaines Eglises, d'où on apporta les saintes Reliques pour les apposer, comme trés-forts boulevards à la fureur de cét Element. Mais Dieu, voulant manifester la gloire de saint Thurian, voulut que le feu ne leur fist place, mais sembloit s'irriter de plus en plus; on vint à Saint-Germain querir les Reliques du saint Archevesque, lesquelles apportées furent mises dans un chariot, & puis iceluy poussé au milieu des flammes, lesquelles, cedans à la vertu de ces sacrées Reliques, s'amortirent subitement & si ne firent tort quelconque au chariot, moins encore aux Chasses des saintes Reliques. Saint Thurian est devotement reclamé en ladite Abbaye de Saint-Germain des Prez, où sont ses Reliques, & à Dol, auquel Diocese il y a des Eglises & Chapelles de son nom. Il est aussi Patron de l'Eglise & Bourg de *Landhivisiau*, Diocese de Leon (1).

Cette Vie a esté par nous recueillie de ce qu'en dit le Martyrologe Romain, le 13. Juillet, et le Cardinal Baronius sur iceluy; les anciens Breviaires imprimez de Dol, Leon, Cornoüaille et Nantes; les Legendaires manuscrits de Leon, Nantes et Treguier; Surius, tom. 3, liv. 13, Juillet, qui l'a prise de celle que Vincent Baralli de Salerne a prise d'un

(1) Et aussi de plusieurs autres paroisses en Bretagne, en particulier de la belle église de Plogonnec où il est honoré avec le protomartyr saint Etienne. Sur le portail principal se lit cette inscription où tous les mots du premier vers commencent par la lettre T initiale du nom de Turiau et où la confiance chrétienne et la mythologie sont étrangement associées :

Tu Turiave tuam turrim templumque tuere
Ne noceant illis trisulca tela Jovis. A.-M. T.

ancien MSS. de l'Abbaye de Saint Germain des Prez, et en la vie de saint Leufredus, le 2 Juin, sur la fin; Alain Bouchard, en ses Annales de Bretagne, liv. 2; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 1, chap. 9; Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *és Archevesques de Dol; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Archevesques de Dol, et le R. P. Du Pas, au Catalog. des Archevesques dudit lieu; Robert Cœnalis, de* re Gallica, *liv. 2, perioch. 6.*

ANNOTATION.

MONUMENTS DE SAINT THURIAN OU THIVIZIAU (J.-M. A.).

Saint Thiviziau est le patron de Landivisiau, entre Landerneau et Morlaix. L'église de cette paroisse a été reconstruite en 1864-1865, mais on a conservé de l'ancien édifice le porche et le clocher qui sont des œuvres remarquables du XVIe siècle. Le porche daté de 1554 et 1559 offre un exemple intéressant du mélange des dernières traditions du gothique flamboyant avec les ornementations de la Renaissance. Des niches gothiques tapissent les contreforts d'angle; des colonnettes prismatiques tordues en spirale, des nervures et des guirlandes variées contournent la grande arcade d'entrée; et entre ces guirlandes dans les pieds-droits sont neuf scènes de l'ancien testament et les quatre évangélistes, puis dans les voussures trente-deux anges jouant de divers instruments de musique, ou tenant des encensoirs, ou chantant les mains jointes. Au haut du fronton, dans une grande niche à colonnes ioniques, est placée la statue de saint Thiviziau en chape, mitre et crosse. A l'intérieur du porche on a encore à remarquer les belles niches des apôtres, les sujets bizarres des culs-de-lampe, encore des guirlandes feuillagées et des séries de statuettes de saints autour des deux portes géminées qui donnent accès dans l'église, un bénitier fort riche avec son dais de couronnement.

Le clocher porte sur sa face sud cette inscription : LE : 14 : DE : OCTOBRE : FVT : COMMENCÉ : CETE : 1590.

Par son style et par sa hauteur il est l'un des plus beaux du pays de Léon ; sa base appuyée aux angles de contreforts doubles, sa galerie saillante, sa flèche élancée avec ses quatre clochetons sont de vrais modèles d'élégance.

A l'intérieur de l'église on a conservé l'ancienne statue du saint Patron datant du XVIIe siècle ; il est représenté en chape et en mitre, tenant au lieu de la crosse épiscopale la croix double d'archevêque de Dol.

— La paroisse de Plogonnec, près Quimper, a aussi saint Thuriau pour patron ; c'est ce qui a donné lieu à l'inscription « TV : TVRIAVE », dont il a été parlé dans une note précédente. L'église paroissiale, qui doit être comme le porche des environs de 1581, est d'aspect riant et élégant, grâce aux pignons ornementés de son abside droite et de ses façades latérales, grâce surtout à son joli clocher à dôme et lanternon, daté de 1637, accompagné de deux tourelles octogonales ayant aussi un couronnement à dôme. A la base de cette tour, dans une niche au-dessus de l'inscription citée, se trouve la statue en pierre du saint Patron le représentant, ainsi que celle du chœur, en chape, mitre et crosse. Cette église a eu la bonne fortune de conserver quatre vitraux anciens à peu près intacts, et par ailleurs quelques fragments précieux.

Saint-Thurien près de Bannalec, a le même patronage, mais l'église a été renouvelée vers 1885, de sorte qu'il ne reste rien d'ancien.

D'après Gaulthier du Mottay saint Thurian est encore patron de Berric, Crac'h, Plumergat, Saint-Thurial, Saint-Thurian et Quintin ; dans cette dernière ville son église a été détruite, mais on conserve un buste-reliquaire de notre saint.

Saint Thurian a des chapelles à Baud, Plévin, Plougoumelin, Plounévez-Moëdec et Plumieux.

LA VIE DE SAINT TENENAN,

Evesque de Leon, Confesseur, le seiziéme Juillet.

L'HEUREUX Prélat saint Tenenan, autrement nommé *Tinidorus,* fut fils d'un Prince Hybernois, nommé aussi *Tinidorus,* & d'une grande Dame de non moins illustre Maison ; lesquels, de bonne heure, mirent leur fils Tenenan à l'écolle d'un saint & docte personnage, appellé *Karadocus* ou *Karentec,* sous la direction duquel, il profita tellement, que, sous l'âge de treize ans, il devint bon & parfait Philosophe, mais encore meilleur Chrêtien ; préferant l'étude de la vertu aux vaines sciences & Philosophie mondaine. Etant de retour chez ses parens, aprés avoir parachevé ses études, il donna telles preuves de son bel esprit & dexterité, que ses Pere & Mere l'envoyerent à Londres, Ville Capitale de la grande Bretagne, à la Cour du Roy, où il ne fut gueres, qu'il ne se fit signaler parmy tous les autres Seigneurs de sa qualité.

II. Il estoit doüé d'une extréme beauté corporelle, le visage beau & riand, le port majestueux, le marcher grave & posé, les paroles douces & éloquentes ; bref, il estoit doüé de toutes les qualitez requises en un Homme de sa qualité, ce qui le faisoit aymer à tout le monde, mais singulierement aux Dames de la Cour, entr'autres, à l'heritiere, fille unique du Comte d'Arondel, belle & riche Damoiselle, laquelle estoit à la suitte de la Serenissime Reyne de la Grande Bretagne. Cette jeune Dame devint si éperduëment amoureuse de nostre saint jeune Homme, qu'elle ne se pouvoit contenter de le voir ; &, n'osant luy découvrir l'amour excessif qu'elle luy portoit, elle luy manifesta son intention par l'entremise d'une grande Dame, parente de l'un & de l'autre, luy declarant le desir qu'elle avoit de l'avoir pour mary. La Comtesse d'Arondel, ayant entendu cela & voyant que le parti estoit avantageux pour sa fille, se mist de la partie, pressa & sollicita Tenenan de l'épouser, mais ce fut en vain ; car il avoit resolu de vivre chastement & consacrer sa virginité à Dieu. La Comtesse, voyant que, par belles paroles, elle ne gagnoit rien, prit une autre resolution, le menaça que, s'il ne vouloit consentir à sa volonté, elle l'accuseroit d'avoir voulu forcer sa fille, en poursuivroit reparation devant le Roy, & le diffameroit en face de toute la Cour.

III. Nôtre genereux Athlete, se voyant pressé de toutes parts, que fait-il? sçachant que sa beauté & disposition corporelle le faisoit ainsi desirer, au préjudice du vœu qu'il avoit fait de garder sa virginité, se mist en prieres, suppliant la divine Majesté de le rendre si laid & difforme, que personne plus n'en voudroit, promettant, de rechef, de garder chasteté perpetuelle, si Dieu luy faisoit cette faveur. Il fut exaucé, &, à l'instant, toute la superficie de son corps fut couverte de lépre, en sorte qu'il faisoit horreur à tous ceux qui le regardoient, non qu'il fut veritablement ladre, car il n'avoit seulement que la peau exterieure maculée, sans que l'interieur de son corps, ny même sa chair, fust aucunement offensée. Le saint jeune homme, se voyant rejetté & abhorré d'un chacun, quitta courageusement la Cour & ses vanitez, repassa en Hybernie & se rendit chez ses Parens ; lesquels, le voyans en cét état miserable, s'attristerent fort ; mais le saint Enfant les consola, leur manifestant que Dieu, à sa priere & requeste, avoit envoyé cette maladie, de laquelle il le pouvoit guerir quand il luy plairoit : « *Que c'estoit à faire aux bons Chrétiens de recevoir de la main de Dieu, avec action de graces, les afflictions & aversitez aussi-bien que les prosperitez, & se conformer, en toutes choses, à sa sainte*

Volonté ; qu'estant nostre Pere, il n'a garde de permettre rien nous arriver d'ennuy, qui ne soit pour nostre plus grand bien. »

IV. Ainsi il consoloit ses Parens, luy qui sembloit avoir plus grand besoin de consolation, supportant son infirmité avec une patience admirable, aussi, Dieu ne permit que son fidel serviteur, lequel, pour son Amour, avoit postposé une alliance avantageuse, selon le monde, à une affliction si sensible, y trempast long-temps, & fit savoir à son Maître, *S. Karantec,* l'indisposition de son disciple Tenenan, luy ordonnant ce qu'il auroit à faire, quand il le viendroit visiter. Un jour donc, Tenenan s'estant endormi aprés son Oraison, un Ange l'avertit d'aller visiter saint Karantec, son Maître, pour y recevoir guerison ; à quoy il obeït promptement, &, s'estant rendu au Monastere ou Hospice du Saint Abbé, il alla droit à l'Eglise faire ses prieres, saint Karantec, en estant averti, l'y alla trouver ; &, l'ayant salué, l'amena disner au Refectoir, & puis, les tables levées, le fit entrer dans un bain qu'il avoit préparé, & tout aussi-tost qu'il le toucha pour le devoir laver, sa peau devint nette & blanche comme celle d'un petit enfant, & sa lépre le quitta entierément, dont les Saints rendirent graces à Dieu ; &, prenans congé l'un de l'autre, saint Tenenan s'en retourna chez ses Parens, qui se réjouïrent grandement de voir leur Fils délivré de cette sale maladie.

V. Cette guerison & nouveau benefice que nôtre Saint receut de Dieu luy servit d'aiguillon pour le presser d'executer, au plûtost, ce que, long-temps auparavant, il avoit projetté, qui etoit de quitter tout à fait le monde & s'adonner enticrément au service de Dieu. Sur cette pensée, un Ange luy apparut, en forme d'un beau jouvenceau, qui, l'ayant gracieusement salué, luy dit : « *Que Dieu agréoit ses desirs ; partant, qu'au plûtost il équipast un Vaisseau & le fournist de tout ce qui luy seroit requis & s'embarquast dedans, passast la Mer & tirast vers la Bretagne Armorique, pour y regir & gouverner un troupeau que l'heureux Paul Aurelien avoit déjà gouverné, l'asseurant que* AU LIEU OU IL ALLOIT, A JAMAIS LA FOY PERSEVERERoIT. » Cela dit, l'Ange disparut, laissant saint Tenenan comblé d'une extréme joye ; lequel, ayant rendu graces à Dieu de cette faveur, alla voir son Maître, saint Karantec ; luy communiqua cette vision ; puis, ayant pris congé de luy, s'en retourna au logis donner ordre à son voyage, lequel disposé, il s'embarqua avec les Prestres Senan, Quenan & plusieurs autres ; tous lesquels, ayans heureusement traversé la grande Mer Britanique, aborderent à la coste de la Bretagne Armorique, &, rengeans la coste de Leon, entrerent, par le détroit *Mulgul,* dans le Golfe de Brest, le long duquel ils cinglerent à pleines voiles & entrerent dans le Canal de la riviere d'*Elorn*, qui est le bras de Mer qui vient à la ville de *Landerneau* (1), & prit terre au pied du Chasteau de Joyeuse Garde (2).

VI. Peu de temps avant que saint Tenenan eust passé la Mer, saint Goulven estant Evesque de Leon, les Danois, Peuple Barbare & Idolâtre, mirent pied à terre à la coste de Leon, &, en quelques courses et surprises qu'ils y faisoient, lorsque moins on s'en doutoit, exerçoient tant de cruautez, que les Païsans & Gentil-hommes du plat Païs, principalement des costes Armoriques, ne se tenans asseurez en leurs Manoirs & Maisons, se retiroient les uns aux Villes, Chasteaux & Places fortes du Païs, les autres és Forests les plus épaisses et écartées pour éviter la cruauté de ces barbares, qui, partout où ils passoient, faisoient un dégast irreparable, mettans tout à feu & à sang, sans pardonner à âge, ny à sexe. En cét endroit de Leon où aborda saint Tenenan, il y avoit une grande forest qui aboutissoit à ce bras de Mer qui va à Landerneau, dans lequel s'estoit retiré grand nombre de Paysans de divers cantons, pour éviter la fureur

(1) La premiere édition porte *Landt-Ternok*, et c'est toujours ainsi qu'Albert Le Grand a écrit le nom de cette ville. — A.-M. T.

(2) Les ruines de ce Chasteau se voyent encore sur le bord de ladite riviere, au chemin de Brest à Landerneau. — A.

des barbares, &, y ayans amené leurs troupeaux & le plus beau & meilleur de leurs biens, &, pour n'estre forcez, s'estoient remparez legérement & tenoient une sentinelle & garnison dans ledit Chasteau de *Joyeuse Garde,* pour defendre la riviere & le grand chemin droit, entre lesquels il est situé. Quand la sentinelle du Chasteau apperceut le vaisseau de saint Tenenan, il cria à pleine voix : « *Que le Serviteur de Dieu, qui les devoit garentir des Barbares & délivrer de la peur & apprehension, qui continuellement glaçoit leur sang, arrivoit.* » A ce cry, le Capitaine du Chasteau & toute la garnison se jetterent sur les crenaux & guerites du Donjeon, &, voyans le Navire venir, à toutes voiles, donner debout à terre au pied du Chasteau, firent retentir l'air, les rivages & toute la forest, d'un cry de joye. A ce cry, ceux qui estoient dans la forest s'enquirent du sujet de cette réjouïssance, disans l'un à l'autre *Merbet à joa a zeus er Goard,* c'est à dire, « ils mènent grande réjouïssance en la Garnison, » & de là ce Chasteau fut nommé *Kastell joa eus er Goard,* que les François (accoutumez à tordre le nez à nostre Breton pour l'accommoder à leur idiome) appellent Chasteau de *Joyeuse Garde* & le Chasteau de *Goy-la-Forest* au lieu de nostre Breton *Kastell goüelet Forest,* qui signifie *Chasteau situé en une Forest* (1).

VII. Saint Tenenan descendit du Vaisseau & fut receu en grande réjouïssance du Capitaine, de tous les Soldats & du Chasteau, & aussi des Chrétiens qui estoient cachés dans cette Forest, lesquels le vindrent salüer comme leur Pere & Protecteur, envoyé de Dieu pour les délivrer de leurs miseres. Le Saint se retira avec eux dans la Forest, &, voyant l'exercice de la Religion Catholique negligé parmy eux, d'autant qu'ils mettoient tout leur soin à se garantir, eux & leurs biens, des incursions des Barbares, il leur fit bastir deux Eglises pour leur commodité, l'une vers le bas de la Forest, non loin du Château, laquelle fut nommée *Ilis goüelet Forest,* à cause de sa situation qui estoit au fond de ladite Forest, & porte maintenant le titre & nom de saint Tenenan ; l'autre Eglise fut édifiée à l'autre extrémité de la méme Forest & fut appellée *Plou-bennec,* dediée en l'honneur de Dieu & de saint Pierre Apostre. Saint Tenenan avec ses Prestres & Clercs, faisoit le divin Service en ces Eglises & preschoit le Peuple avec grand fruit & édification : &, non content de cela, veillant aussi-bien à la conservation de leurs personnes & commoditez, qu'à leur instruction au fait de la Religion, outre les barricades qu'ils avoient faites aux avenuës de la Forest, il fit, à force de bras, élever un grand monceau ou tas de terre ample & spacieux, cerné tout à l'entour de larges & profonds fossez, &, dessus, bâtit un petit oratoire, où il se tenoit avec ses Prestres ; y retiroit leurs meubles & commoditez, &, en cas d'exigence, s'ils se fussent trouvez pressez de l'ennemy, les recueilloit comme dans une forte Ville : là, se disoit le service Divin, se faisoient les exhortations, & se tenoient les Assemblées ; on y administroit la Justice, & le Saint luy-même faisoit la leçon & instruisoit la jeunesse, rendant cette place autant fameuse & celebre, comme une Ville bien policée, & fut nommée *Les-quelen* (2), à cause des deux principales fonctions qui se faisoient en ce lieu, qui estoient d'instruire les Enfans & d'administrer la Justice.

VIII. Les Barbares, continuans leurs courses & ravages, pillerent & brûlerent plusieurs Eglises aux Leonnois, ce que voyant, saint Tenenan redoubla ses prieres, exhorta le Peuple à Pénitence & amendement de vie, &, pourvoyant à leur deffense & conservation, institua un Seigneur de leur troupe pour leur Capitaine, benit ses armes & les bailla, luy conseillant d'édifier une petite tour ronde prés l'Eglise de *Plou-bennec,* pour y retirer l'argenterie & Thresor d'icelle & les garentir des mains sacrileges des Barbares, en cas

(1) D'Argentré, l. 10, ch. 12. — A.

(2) Manoir de *Les-quelen,* d'où ainsi nommé : Les *en breton signifie Cour ou Siege de la Justice,* Quelen *signifie enseignes.* — A.

qu'ils voulussent piller ladite Eglise. Ce Seigneur, obeïssant au conseil du Saint, entreprit cét Edifice & y fit travailler en telle diligence, qu'en peu de jours il le conduisit en perfection. Sur ces entretiens, l'alarme se donna par tout; les Barbares approchent; saint Tenenan porte vistement les Vases Sacrez dans cette tour, dans laquelle ce Seigneur (1) entra courageusement tout seul, armé de ses Armes ordinaires, resolu de la garder au prix de son sang; & n'ayant eu le loisir, pour la subite & inopinée irruption des Barbares, de faire lever la porte sur ses gonds, il la boucha, par dedans, d'une demie rouë de charette qu'il trouva auprés & s'y barricada du mieux qu'il luy fut possible. A peine eut-il bouché la porte, que l'Armée des Barbares investit l'Eglise de Ploubennec & cette tour Saint Tenenan, avec ses Prestres *Kenan, Armen & Senan*, le Clerc *Glanmeus* & tout le Peuple, s'estoit renfermé dans le fort de Lesquelen, prians incessamment Dieu & invoquans sa misericorde, & avoient jetté quelques sentinelles perduës par cy, par là, hors l'enclos du Fort, aux barricades & dans la Forest, pour leur donner avis de ce qui se passoit.

IX. Les prieres de S. Tenenan ne furent infructueuses; car les Barbares, quelques efforts qu'ils pussent faire, ne pûrent entrer dans l'Eglise, ny par les portes, ny par les vitres, quoy qu'ils tâchassent, par plusieurs fois, de les briser : ce que voyans tous, hors de sens & furieux, vinrent investir, de toutes parts, ladite tour, armez de haches & de fagots pour mettre la barriere & le feu dedans ; mais (ô prodige !), comme ils venoient ainsi fondre de furie sur cette place, ils vîrent, tout à coup, la plaine couverte d'une grosse Armée preste à les aborder pour combattre, &, sur le sommet de la tour, apperceurent un brave Cavallier armé de blanc, monté avantageusement sur un beau Coursier blanc, tenant une épée flamboyante dans la main, lequel, d'une voix effroyable, encourageant ses gens, découragea & épouventa tellement les Barbares, qu'ils se prirent à fuïr, ne pensans seulement qu'à qui coureroit le mieux, sans oser, depuis, approcher de ces quartiers; & ainsi Dieu, par les prieres & merites de son fidele serviteur saint Tenenan, délivra tout ce Païs de la cruauté de ces Infideles : ce que bien reconnûrent les Princes & Seigneurs Bretons, aprés la retraitte des Danois, & vinrent remercier saint Tenenan, donnans plusieurs Privileges, Heritages & Rentes à son Eglise de Ploubennec.

X. Environ ce temps, pendant que nôtre saint Tenenan gouvernoit en toute sainteté ce Peuple, saint Goulven, Evêque de Leon, étant allé à Rennes pour quelques affaires d'importance, y tomba malade & paracheva saintement le cours de son pelerinage & fut enseveli au Monastere de Saint Mélaine lés Rennes. La nouvelle apportée en la ville d'Occismor, (qui, perdant ce nom, commençoit à estre appellée Saint-Paul) attrista tous les Leonnois; lesquels, ayans solemnellement celebré ses obseques, s'assemblerent pour luy élire & choisir un successeur, qui dignement occupast ce Siege aprés luy. Le saint Esprit invoqué, & toutes les ceremonies accoustumées ayans esté faites, procederent à l'élection, & tous, unanimément, nommerent, saint Tenenan absent, & députerent aucuns d'entr'eux pour luy aller porter leur élection & l'amener en la Ville. Ces Députez l'allerent trouver à Ploubennec luy annoncerent la cause de leur arrivée, le saluans Evesque de Leon, le conjurans d'accepter l'élection de luy faite par une conspiration unanime & universel consentement du Clergé & du Peuple. Le Saint, à qui son humilité faisoit penser qu'il estoit indigne de cette Charge, se troubla un peu à ces nouvelles, puis leur répondit : « *Qu'il sentoit ses épaules trop foibles pour supporter un fardeau si pesant; qu'il falloit se pourvoir d'un autre plus capable que luy.* » Les Députez, le voyans ainsi reculer, le presserent tellement & luy fournirent tant de fortes raisons, qu'à la fin

(1) J'ay trouvé que de ce Seigneur sont issus les Seigneurs de Kermavan qui portent pour leurs armes d'Azur à une tour d'Argent portée d'une demie roue de charette sous la porte. — A.

il consentit, &, ayant pris congé de ceux de Ploubennec, s'en vint en Ville avec eux, où il fut receu en grande réjouïssance de tout le peuple, qui se promettoit tout bon-heur d'avoir pour Pasteur un homme si saint & amy de Dieu.

XI. Incontinent aprés, il donna ordre à son Sacre & partit de sa Ville Episcopale de Saint-Paul, trés bien accompagné, pour aller à Dol, où il fut honorablement recueilly de saint Genenvée ou Gennou, lors Archevesque de Dol, lequel, avec grande solemnité, le consacra en l'Eglise lors Metropolitaine de saint Samson en la ville de Dol. Au retour de son Sacre, il fit son entrée Episcopale dans la Ville de Saint-Paul & y fut receu avec un applaudissement & réjouïssance trés-grande de tout le monde; mais luy, ne s'arrestant à ces vaines & frivoles congratulations du peuple, considerant meurement la sublimité de l'Episcopat & le haut degré qu'il tenoit en l'Eglise, exposé à la veuë de tant d'Ames, dont il se rendoit responsable devant la Majesté divine, r'entra en soy-mesme & pensa que tout ce qu'il avoit fait n'estoit que peu ou rien & qu'il falloit commencer, doresnavant, une maniere de vie toute autre que celle qu'il avoit jusques là menée. Pour bien donc reformer les mœurs de son peuple, il commença par soy-méme, quoy que sa vie fust si innocente, qu'il n'eust besoin de reformation; son vivre estoit sans appareil; son abstinence estoit grande; il couchoit sur la dure; son vestement estoit modeste & honneste; son exercice ordinaire l'Oraison; il faisoit, d'autre costé, l'office d'un vigilant Pasteur, veillant continuellement sur ses Oüailles, lesquelles il repaissoit de la parole de Dieu & édifioit par son bon exemple; il faisoit soigneusement les visites par tout son Diocese, faisant réedifier les Eglises que la rage des Danois avoit arrazées ou brûlées, fournissant ses Paroisses de bons Recteurs, zelez à l'honneur de Dieu & au salut des Ames, reformant les mœurs du Clergé; en un mot, faisant tout son devoir de bon & vigilant Pasteur; aussi Dieu le rendit-il recommandable par plusieurs grands & beaux miracles.

XII. Comme il faisoit bastir l'Eglise de Saint Pierre de Ploubennec, n'estant encore que simple Prestre, il avoit de coutume d'aller par la forest és loges & hameaux des villageois demander l'aumosne pour nourrir ses ouvriers. Une fois, il demanda à une femme un peu de beurre pour l'amour de Dieu, laquelle, n'osant l'éconduire, se donna au diable si elle en avoit, quoy qu'en effet elle en eust en ses armoires, &, de plus, pria que, si elle en avoit, qu'il fust converti en pierres; le saint Prélat prit patience; mais Dieu châtia l'ingratitude de cette femme parjure; car, quand elle alla à ses armoires pour devoir y prendre du beurre, elle trouva que quatre potées qu'elle avoit s'estoient, miraculeusement, converties en caillous, lesquelles on garda long-temps en memoire du miracle.

XIII. Un Prestre de la mesme Paroisse portant le saint Sacrement à un malade, passant un mauvais chemin, laissa cheoir, par mégarde, la sainte Hostie, laquelle, quelque diligence qu'il mist à la chercher ce jour là & le lendemain, il ne pût jamais la trouver; de quoy bien étonné & attristé, s'en vint à Saint-Paul se jetter aux pieds de son Evêque saint Tenenan, luy confessa, avec larmes, sa faute & negligence, luy en demanda absolution & penitence; le saint Prélat, fort attristé de cét accident, se mist en prieres, suppliant la divine Majesté de luy reveler qu'estoit devenuë cette Hostie. Sa priere fut exaucée : car, comme il assistoit à l'Office divin en sa Cathedrale, voilà descendre dans le Chœur un beau Pigeon blanc, reluisant & brillant comme le Soleil, portant en son bec une branche de chêne verdoyant, qu'il déposa sur l'accoudoir de la Chaire Episcopale, devant le saint Prélat, qui la prit en sa main, &, la considerant, la vid bordée d'un essain de mouches à miel, lesquelles ayant chassé, il trouva que ces petites bêtes avoient fabriqué un petit dôme de cire en forme de Tabernacle, gros comme un œuf de poule, proprement doré & lissé de miel, lequel, ayant ouvert, il trouva la

sainte Hostie, qu'il posa reverемment dans le Ciboire, loüant & remerciant Dieu de ce miracle.

XIV. C'est ce que j'ay pû découvrir de la Vie de ce grand & digne Prélat, lequel, ayant saintement gouverné son Troupeau quelques années, déceda saintement dans son Château ou Manoir Episcopal de Leon, le seiziéme jour de Juillet, environ l'an de salut six cens trente-cinq, & fut honorablement enseveli dans sa Cathedrale. Une partie de ses Reliques fut portée à Ploubennec, & sa Feste instituée par son successeur saint Hoüardon & la premiere année qu'elle fut celebrée, il se trouva un certain opiniâtre qui ne la voulut garder, mais alla en son champ escaubuer la terre pour la brûler; mais il ne demeura pas impuni; car l'air, de serain & clair qu'il estoit, s'obscurcit tout à coup, se chargea d'orages, foudres, éclairs & tonnerres, qui grondoient si horriblement par dessus sa teste, qu'il n'attendoit que la mort, & ne cessa cét orage de tonner sur luy, jusques à ce qu'il allast à Ploubennec prier Dieu & requerir pardon au Saint, & ces tas de terre qu'il avoit préparez pour brûler furent convertis en pierres, qui, en memoire de ce miracle, se voyent encore en la Paroisse de Ploubennec.

La Vie de ce S. Prélat a esté par nous recueillie des anciens Legendaires MSS. de l'Eglise Cath. de Leon et Colleg. du Folgouët, le Brev. de Leon en a l'Hist. en 9 leçons à ce jour; ceux qui ont dressé les Catalog. des E.E. de Leon l'ont ignoré, hormis N. et D. M. Rolland Poulpiquet, Chanoine de Leon, en son Catal. MSS. des E.E. de Leon, et, avant luy, N. et D. M. Yves le Grand, Chan. de Leon et Aumôn. du Duc François II. en ses MM. des recherches de l'Ev. de Leon.

ANNOTATIONS.

LE PREMIER PATRON DE LANDERNEAU (A.-M. T.).

Il ne semble pas possible de trouver au nom de cette ville une autre étymologie que l'addition du nom de son patron au mot *lann* que nous avons déjà trouvé bien des fois désignant les antiques monastères fondés en si grand nombre par nos saints, et surtout par saint Pol-Aurélien. Landerneau, et en suivant l'orthographe familière à notre Albert Le Grand *Landt-Ternok* est donc la ville qui s'est formée non loin du *Lann* de saint *Ternok*. Mais qu'est-ce que saint *Ternok?* — M. de Kerdanet voit en lui Arnec ou Ernoc, fils de saint Judicael, disciple de son oncle saint Josse, dans son monastère du pays de Ponthieu (1); il prétend qu'après la mort de ce bienheureux prince devenu abbé, il revint en Léon et y fonda le petit monastère qui aurait donné naissance à la ville en question. Toujours d'après M. de Kerdanet (qui omet de dire où il a pris ses renseignements) il aurait aussi construit deux églises dans la paroisse de Ploudaniel et les aurait dédiées aux deux amis de son bienheureux père : saint Méen et saint Eloi.

Gaultier du Mottay dit que saint *Arnec*, Hearnec ou Ternoc, évêque, fils de saint Judicael était représenté avec une lanterne à la main dans l'église des franciscains récollets de Landerneau, qu'il a une statue en costume épiscopal à Trégarantec, et une autre statue, du XVIe siècle, à Ploudaniel. Enfin, l'église de Trégarantec où il est patron possède de lui une relique, et sur le reliquaire se lit : SANCTE TERNOCE, ORA PRO NOBIS.

Eh bien, saint Ternoc en réalité n'est pas autre que saint Ténénan. Son ancienne vie dit en effet :

« Tenenanus heremum petiit et ædificavit cellulam in loco qui ob ejus memoriam *Lan-*

(1) D'apres une ancienne Vie de saint Josse, dom Lobineau parle en effet des neveux de ce saint, moines dans son monastère : *Winoch* et *Arnoch*, mais le nom de ces religieux n'y est nullement accompagné du qualificatif de « saints. »

Tinidor appellatur, non procul ab alveo Ylornæ fluminis quem implet quotidie maris fluxus... Erat quidem locus incognitus, inaccessibilis hominibus et incultus, circumdatus dumis et arboribus, quas densitas *forestæ Beuozedi* (Beuzit), in cujus medio erat, præstabat; habebatque ex opposito, ex altera parte Ylornæ, silvam Talamonis consimili vepresitate confertam. Unde utrumque nemus innumerabilium ferarum copiam semper habet. » *Vita S. Tenenani* ex mss. P. du Paz, dans Bl.-Mant. XXXVIII, p. 723.

En citant ce texte M. de la Borderie a donc raison d'en tirer la déduction que je viens d'indiquer : « Tenenan ou Tinidor, LE PATRON DE LA VILLE DE LANDERNEAU, naquit en Grande Bretagne, dans la paroisse dite *Vallis Æquorea;* encore jeune, il passa en Armorique au commencement du VIIe siècle. Sa barque pénétra dans le goulet de Brest, de là dans l'Elorn, et à trois lieues environ en amont de l'embouchure de ce fleuve, sur la rive droite, il établit un petit *lann* qu'on appela de son nom Lan-Tinidor (1), et auquel succéda plus tard Landerneau. « Ce lieu (dit son » hagiographe) était inconnu, jusqu'alors inaccessible aux hommes, inculte, tout entouré d'un » épais rempart d'arbres et de halliers que la forêt de Beuzit, au milieu de laquelle il se trouvait, » produisait en abondance. En face, de l'autre côté de l'Elorn (sur la rive gauche) s'étendait la » forêt de Talamon, non moins fourrée et moins épaisse. Aujourd'hui encore ces deux forêts » sont peuplées d'une quantité innombrable de bêtes sauvages. »

M. de la Borderie ne fait pas de saint Ténénan un Irlandais, mais une indication fournie par lui suffit à montrer comment Albert Le Grand a pu attribuer l'Hybernie à notre saint comme lieu de naissance : « Il a existé au moins trois saints Ténénan : un Irlandais contemporain de saint Patrice, c'est-à-dire du Ve siècle; 2° notre Ténénan-Tinidor qui est du VIIe; 3° un autre qui vivait au temps des invasions normandes. Albert Le Grand les a amalgamés tous les trois en un seul personnage, ce qui fait un écheveau indébrouillable. »

Après avoir parlé de l'épiscopat de saint Ténénan, M. de la Borderie ajoute : « Il revenait souvent se délasser, se retremper dans son ermitage de l'Elorn, et l'on croit qu'il y mourut. »

Dom Lobineau désirant établir le lieu où il fut enseveli s'exprime ainsi : « Les actes que nous avons suivis nous portent à croire que ce fut à Plabennec, où ses reliques ont été gardées quelque temps. Elles en furent ôtées pendant les guerres (on ne dit point quelles guerres) et cachées dans l'étang de Meloüet, avec une cloche. La cloche est restée dans l'étang, mais les reliques en ont été retirées et portées dans l'église; nous ne dirons point dans laquelle, puisque les actes ne s'expliquent pas davantage; il y a de l'apparence qu'ils entendent par là celle de Plabennec. » Aujourd'hui cette église ne possède aucune relique de saint Ténénan; il en est de même des églises de Guerlesquin et de La Forest-Landerneau qui vénèrent le même patron, mais cette dernière a de lui une belle et riche statue ancienne, dans sa gracieuse église au bord de l'Elorn.

Donc des restes vénérables de ce saint évêque il ne subsisterait que la relique conservée à Trégarantec sous le nom de saint Ternoc.

Quant à la ville de Landerneau, à une époque qu'il est impossible de déterminer, elle a remplacé son patron primitif par un autre évêque de Léon, saint Hoardon que nous connaissons déjà comme contemporain de saint Hervé, et par conséquent antérieur à saint Ténénan; ce saint Hoardon n'a eu aucun rapport particulier avec Landerneau (du moins nous ne le savons ni par l'histoire, ni par la légende); tandis que saint Ténénan a sanctifié son territoire, saint Conogan est né à ses portes, et à ces deux saints qui devraient être sa gloire elle ne rend aucun culte particulier. Même la statue signalée par Gaultier du Mottay a disparu, probablement à l'époque où les religieuses bénédictines du Calvaire ont remplacé l'ancienne église des franciscains récollets par leur élégante chapelle; peut-être la retrouverait-on avec sa lanterne dans quelque coin du monastère.

(1) On a vu qu'en tête de sa Vie, Albert Le Grand donne à saint Ténénan ce nom de Tinidor, qui était celui de son père.

On s'est demandé pourquoi cette *lanterne.* — Je crois qu'un sculpteur ami du calembour a pensé que cette caractéristique convenait au patron de *Landt-Ternok;* il y a là tout simplement un mauvais jeu de mot.

SAINT CARANTEC (A.-M. T.).

J'IGNORE si le saint Carantec dont parle Albert Le Grand a été le maître chargé de l'éducation de notre saint Ténénan, ou bien de l'un des deux saints ses homonymes. Dom Lobineau ne parle pas de lui; son nom porté par une paroisse où saint Ténénan ou Ternoc est patron : *Trégarantec,* pourrait faire supposer que le souvenir du maître et celui du disciple y ont été jadis associés, mais ce n'est qu'une hypothèse. Je ne sais pas davantage si le patron de la paroisse de Carantec est l'éducateur de saint Ténénan; il y a un autre saint Carantec, Caradec, Caradoc, Caradeuc que nous trouverons en rapport avec saint Guénaël. (Voir la vie de ce saint, au 3 novembre.)

MONUMENTS DE SAINT TÉNÉNAN (J.-M. A.).

DU château de *Joyeuse-Garde,* situé sur la rive droite de l'Elorn au sud-ouest du bourg de La Forêt, il ne reste plus qu'un souterrain voûté et un portail ogival qui semble être du XIIIe siècle.

L'église de La Forêt a été rebâtie vers 1890.

Dans l'église de Plabennec la partie la plus ancienne doit être le porche midi, sur lequel on lit la date de 1674, tandis que sur une porte latérale on voit celle de 1728, et sur le clocher, 1762.

La grande butte artificielle de Lesquélen bâtie par saint Ténénan existe encore entre Plabennec et Kersaint; elle paraît fort imposante avec son immense levée de terre et les douves profondes qui l'entourent. Sur le tertre maintenant couvert d'arbres on reconnaît des restes de maçonnerie, et l'on a bien l'impression que c'était là un refuge sérieux contre des envahisseurs. Tout à côté sont les ruines de la vieille chapelle de Lesquélen.

LA VIE DE SAINT SAMSON,

Archevesque de Dol, Confesseur, le vingt-huitiéme Juillet.

LE Pape saint Hilaire seant au Thrône Apostolique, & Leon I. tenant les resnes de l'Empire; la Bretagne Armorique florissant sous le regne du Roy Hoël, surnommé le Grand, *Ammonius,* homme riche & Noble qui avoit esté, trente-sept ans en compagnie de sa femme *Anne,* sans avoir d'enfans, quoy qu'il en desirast pour succeder à ses grands moyens, se résolut, avec elle, de mener une vie solitaire et privée, passer le reste de leur vie au service de Dieu & distribuer leurs biens aux pauvres Monasteres & Hospitaux. Ils oüirent faire recit d'un saint Personnage, lequel l'on disoit estre doüé de l'esprit de Prophetie, & qui donnoit de bons avis & instructions trés-utiles à ceux qui l'alloient consulter. Ammonius & sa femme l'allerent voir en son Monastere, qui estoit au Diocese de Leon, &, luy ayans départy une grosse aumône pour les necessitez de ses Religieux, confererent avec luy tout à loisir & luy

raconterent le long-temps qu'il y avoit qu'ils étoient ensemble, sans que leur Mariage eust esté beny de lignée ; le saint Homme les consola & leur conseilla de faire faire une verge ou gaule d'argent, de la hauteur d'Anne, puis la vendre & en donner l'argent aux pauvres pour l'amour de Dieu, leur promettant de prier pour eux, &, aprés qu'ils eurent esté trois jours audit Monastere, il les congédia.

II. La nuit suivante, Anne, recreuë du travail du chemin, s'endormit d'un profond sommeil ; pendant lequel, il luy fut avis qu'un Ange luy estoit apparû & luy avoit revelé qu'elle concevroit & enfanteroit un fils, qui seroit nommé Samson & seroit grand Serviteur de Dieu. Estant éveillée, elle raconta à son mary ce qui luy estoit arrivé, lequel ne sceut bonnement qu'en penser ; mais, le matin, comme ils s'accoûtroient pour poursuivre leur chemin, le saint personnage, dont nous avons parlé, les vint trouver & confirma la verité de ladite revelation, saluant d'arrivée Anne en ces termes : « O femme ! heureux est ton ventre, & plus heureux le fruit qui en sortira ; car sçaches » que, cette nuit, Dieu m'a bien daigné reveler, que, nonobstant ta longue sterilité & le » grand âge de toy & de ton mary, penchant déjà sur la vieillesse, tu auras plusieurs » enfans, le premier desquels vous consacrerez à Dieu & nommerez *Samson ;* quand il sera » en âge d'apprendre, l'envoyrez à l'écolle, d'autant qu'il doit estre Evesque, & profiter » à plusieurs nations. » Cette prédiction les réjoüit grandement, dont ils rendirent graces à Dieu & au saint Homme, &, estans de retour au logis, firent faire trois verges d'argent, telles que leur avoit esté conseillé, & en distribuerent le prix aux pauvres.

III. Cependant Anne conceut, &, au bout de neuf mois, accoucha heureusement d'un fils, en sa maison qui estoit és confins du Diocese de Vennes, vers la Cornoüaille, l'an de grace 495 (1), au grand contentement de ses parens & amis & estonnement de tous ceux à qui la sterilité & grand âge de ces deux mariez estoient connûs ; ils le nommerent *Samson,* ainsi qu'il leur avoit esté commandé de faire, & le nourrirent & éleverent soigneusement en la maison, jusques à l'âge de cinq ans, qu'il pria son pere de l'envoyer à l'écolle ; lequel le voulut divertir de ce dessein, desirant l'occuper aux affaires du monde ; mais sa mere, memorative des paroles de l'Ange & du saint Religieux, qui, par ses prieres, l'avoit obtenu de Dieu, vouloit qu'on fist la volonté de l'enfant & le laissast faire élection de tel genre de vie qu'il voudroit, d'autant qu'il étoit guidé du Ciel. Le pere persistoit opiniâtrement en sa resolution, &, sur ce sujet, y eut plusieurs contestations entre luy & sa femme ; mais Dieu termina ce different, car Ammonius dormant un jour en son Cabinet, vid en songe un Ange, lequel le reprit rudement de ce qu'il s'opposoit au dessein de son fils, « luy commandant de passer la Mer & le mener en » la Grand' Bretagne au saint Abbé Hydultus, Homme saint & versé en toutes sciences » divines & humaines, le menaçant de le punir rigoureusement, s'il y manquoit. » Ammonius, estant éveillé, resta fort épouventé des menaces de l'Ange, & appellant sa femme, luy raconta son songe, &, dés le jour mesme, fit les préparatifs de son voyage, prenant son fils Samson, &, traversant la Cornoüaille & le pays de Treguier, s'embarqua au rivage de la Paroisse de *Plou-gasnou* (2), &, par un bon vent, arriva en Cornoüaille insulaire, au Monastere de l'Abbé Hydultus, lequel le receut à la porte de l'Eglise, &, remply de l'Esprit de Dieu, tenant sa main sur la teste de l'enfant, commença à prophetiser de luy, disant : « Je vous rends graces (ô mon Dieu) qui avez daigné nous adresser » cét Enfant, qui doit, un jour, illuminer cette Isle des rayons de sa sainteté & doctrine » & gagner tant d'Ames à vostre service, tant deçà que delà la Mer : Vous estes heureux » (mes amis) d'avoir mis au monde ce saint Enfant, qui doit estre l'ornement de vostre » race & la gloire de son Pays. » Ses Parens, ayans ouy ces merveilles, le laisserent en

(1) M. de Kerdanet indique la date de 575.

(2) Il y a en ce lieu, sur le bord de la mer, une chappelle dediée à St. Samson. — A.

la charge du bon Abbé Hydultus & repasserent la Mer. pour s'en retourner à leur maison.

IV. Samson eut pour Condisciples en cette écolle Paul Aurelien qui, depuis, fut Evesque de *Guic-kastel* & de *Leon, & Gildas,* depuis Abbé de Rhuys, avec lesquels il contracta une sainte amitié, laquelle dura tout le reste de ses jours (1). Il avoit la memoire si heureuse, qu'il apprit tout l'Alphabet en un jour, &, en un mois, les Rudimens de la Langue Latine, &, en dix ans qu'il demeura en son Monastere, il devint si sçavant, qu'il égaloit en sçavoir les plus doctes de son temps. Il s'occupoit tellement à l'étude, qu'il n'obmettoit l'exercice de l'Oraison, apprenant plus aux pieds d'un Crucifix que parmy la lecture des Philosophes. Un jour, son Maistre & luy, estans tombez sur certaine difficulté, aprés une longue dispute, n'en pouvoient trouver la vraye resolution, ils eurent recours aux livres, mais en vain. Enfin, il eut recours à son refuge ordinaire, se mist en prieres, outre le travail ordinaire de ses études, s'affligea extraordinairement de jeûnes, veilles & autres austeritez, suppliant nostre Seigneur de luy ouvrir le secret de cette difficulté. Il fut exaucé, &, la troisiéme nuit de son jeûne, estant en Oraison, sa Chambre fut remplie d'une grande clarté, &, à mesme temps, une voix frapa ses aureilles, qui luy dit : « Ne t'affliges pas davantage (Serviteur de Dieu) car tout ce que tu deman-» deras de Dieu tu l'obtiendras, &, quant à l'éclaircissement du doute que tu as, Dieu » t'en octroye la resolution. » Incontinent, il se leva, rendant graces à Dieu, & alla trouver son Maître & luy expliqua la difficulté de la question. Dés qu'il fut entré dans le Monastere de saint Hydultus, il commença à vouloir vivre comme les Religieux, &, à mesure qu'il croissoit en âge, il redoubloit son abstinence & ses austeritez; de quoy ledit Abbé le reprenoit souvent, luy rémonstrant qu'il faisoit trop pour son âge & qu'il moderast un peu ses austeritez pour mieux vaquer à ses études; mais il supplia son Maistre de luy permettre d'imiter la façon de vivre des Religieux, puisqu'il n'avoit l'honneur de porter l'habit. Un jour, saint Hydultus ayant permis la sortie à ses Ecolliers pour aller cercler un champ & déraciner les mauvaises herbes qui croissoient parmy le Bled, une couleuvre, sortant d'un buisson proche de là, se glissa sous la robbe d'un de ces enfans & le mordit en une jambe, laquelle enfla fort grosse, & le venin s'estant répandu subitement par tout le corps, il tomba à terre demi-mort : ce que voyant saint Samson, il mist les genoux en terre & pria, avec larmes, pour son condisciple, perseverant en Oraison trois heures entieres; puis, apliquant de l'huile sainte & de l'eau beniste sur la morsure, en fit distiller le venin goutte à goutte, & le patient fut entierement guery.

V. Ayant achevé le cours de ses estudes, son pere le voulut faire retourner au logis; mais il obtint de luy congé de demeurer encore quelque temps avec son bon Maistre, luy declarant qu'il se vouloit rendre Religieux, à quoy ses parens n'oserent contredire, se souvenans des paroles que l'Ange leur avoit annoncées touchant leur fils. Il alla, par le commandement de son Maistre, à Eborac, à present nommé Yorkh, voir saint Dubrice, Archevesque dudit lieu, lequel luy confera les quatre Ordres Mineures & le Subdiaconat; &, lorsqu'il fut fait Diacre, un Pigeon blanc & luisant, beau par excellence, descendit visiblement sur luy & se reposa sur son chef, durant son Ordination, au grand estonnement de tous les assistans. Ce fut alors que, disant tout à fait adieu au monde, il se jetta aux pieds de son Maistre saint Hydulte & luy demanda l'habit de son Ordre, lequel il obtenut, & fut vétu, au grand contentement de tous les Religieux; &, au bout de l'année, fit profession, puis receut l'Ordre de Prestrise des mains dudit Saint Dubrice, le Saint Esprit paroissant, de rechef, visiblement sur luy en forme d'une Colombe de grande beauté. Ce fut alors qu'il redoubla ses ferveurs & se rendit inimitable à tous les autres Moynes, qui avoient les yeux collez sur luy, comme sur un vray miroir de

(1) Voyez le miracle que firent ces trois enfans en la vie de St. Gildas, le 29 janv. art. 1, et en celle de St. Paul, le 12 mars, art. 2. — A.

perfection & observance Reguliere. Il les devançoit tous en humilité, modestie, patience, charité & autres vertus ; sa vie estoit une Oraison continuelle, en laquelle il perseveroit des nuitées entieres ; on ne le trouvoit jamais en oisiveté, mais toûjours occupé en quelque chose. Que diray-je de son abstinence ? Certes, je craindrois d'en dire ce que j'en ay lû, de peur de n'être crû, si je n'avois pour garents des Autheurs trés-graves & irreprochables. Jamais il ne coucha en lit ; seulement, lorsque le sommeil le pressoit, il appuyoit sa teste à quelque paroy pour rabattre quelque peu le sommeil ; puis, se reveillant incontinent, il se remettoit à l'étude ou à l'Oraison. Depuis qu'il fut Moyne, il ne mangea jamais chair, ny poisson, ny chose qui eust vie sensitive. Il jeûnoit, aucune fois, deux jours de suite, par fois trois, &, autre fois, passoit les semaines sans manger rien du tout, &, le Caresme, il ne prenoit que deux ou trois repas pour tout, plus, pour donner quelques forces à son corps debile & attenué, que par delectation qu'il prit aux vivres (1).

VI. Il garda inviolablement le riche joyau de la Chasteté, tant de corps que d'esprit, estant si retenu qu'il ne vouloit voir ny parler à aucune femme qu'en presence de ses anciens, & ce encore fort rarement. L'éclat des vertus dont il estoit doüé ébloüit la veuë chassieuse de quelques Religieux de son Monastere, jusques mesme à attenter sur sa vie, car il s'en trouva deux si miserables, que de le vouloir empoisonner, dont l'un qui estoit Prestre fournit le poison, si vehément, qu'en ayant fait l'épreuve sur un chien, il mourut tout sur le champ, si-tost qu'il en eut mangé ; l'autre estoit Convers ou Frere Lay, depencier du couvent, lequel, ayant mélé ce poison dans la portion du Saint, ne manqua à la luy servir au Refectoir : Dieu revela à saint Samson ce qui se passoit, lequel, faisant le signe de la Croix sur son picher de terre, il creva, & le poison parut aux yeux de toute l'assistance (2). Le miserable *Frater*, ayant vû ce Miracle, reconnût sa faute, se jetta aux pieds de S. Samson, luy demanda pardon, receut humblement & accomplit la pénitence que l'Abbé luy voulut enjoindre ; mais son complice, bien fasché d'avoir manqué son coup, resta obstiné en sa malice, &, comme une abysme attire l'autre, & celuy qui tourne le dos à Dieu va de mal en pis, entassant crime sur crime, il fut si effronté que de se présenter à l'Autel, le Dimanche suivant, & celebra la Messe ; mais sa temerité ne demeura pas impunie, car le Diable entra en son corps, lequel déja possedoit son Ame, & le tourmenta si horriblement, qu'il se déchiroit à belles dents. Saint Samson prenant pitié de luy, oublieux du mauvais tour qu'il avoit voulu joüer à son préjudice, pria pour luy, & l'ayant oint d'Huile sainte & arrousé d'eau benite, le délivra.

VII. Quelque temps aprés, desireux de vivre solitaire, se voyant trop connu & frequenté en ce lieu, il demanda congé à son Abbé saint Hydulte de se retirer au Monastere du saint Abbé *Pyron*, qui gouvernoit nombre de Moynes en une Isle dans la mer : ce qu'Hydulte luy accorda, ayant esté averty par un Ange de ne l'éconduire de chose qu'il luy pût demander. Il sortit donc avec la Benediction dudit Abbé, regretté de tous les Religieux & fut bien receu de l'Abbé Pyron & de toute sa Congregation. Il n'avoit gueres esté en ce Monastere, qu'un Messager le vint trouver, qui luy apporta nouvelles que son pere, qui estoit malade à l'extrémité, le désiroit voir encore une fois avant de mourir, ne se voulant mesme disposer à ce passage qu'il ne fust present. L'Abbé luy permist de l'aller voir & luy donna pour compagnon un Religieux Diacre, avec lequel il passa la Mer et arriva en la Bretagne Armorique, chez son pere, lequel il consola & guerit, tant

(1) Lectione litterarum totam noctem ducebat insomnen ; et, si quando quiescere opus esset ut homo, seipsum parieti aut alicujus rei firmamento inclinans, nunquàm in lecto dormitabat ; nunquàm alicujus animalis carnem, in totâ vitâ suâ, gustavit. S. Antonii Samsonis, Dolensis archiepiscopi jejunia fuêre, modo biduo, modo triduo transacto, modo post hebdomadam, cibum sumere ; toto vero quadragesimæ tempore, bis, aut ad summum ter, parcissimo victu lassum et effætum viribus corpus recreare. Lycosthenes, in theat. vit. hum. lib. 4. — A.

(2) Baldricus Arch. de Dol dit qu'il beut ce poison sans qu'il luy fist mal. Chap. I. — A.

au corps qu'à l'Ame, car le bon homme se confessa d'un gros peché qu'il avoit, depuis long-temps celé en ses précédentes Confessions, &, de plus, s'enflamma si bien en l'Amour de Dieu, que, de consentement mutuel, il se sépara de sa femme & se fist Religieux, avec cinq de ses fils, freres de saint Samson, & sa mere se rendit en un Monastere de Vierges, où elle persevera, le reste de ses jours, au service de Dieu. Il restoit encore une petite fille, laquelle il sceut, par revelation, se devoir abandonner à ses plaisirs & enfin se perdre : toutefois, il la recommanda à ses parens comme creature de Dieu. En ce voyage, comme ils passoient par une vaste Forest, allans chez Ammonius, un monstre ayant forme de femme s'accosta d'eux & chemina, quelque temps, ensemble avec eux, &, lorsque moins ils se doutoient, attaqua le Diacre & le blessa griefvement : saint Samson, sans autres armes que le signe de la Croix, luy donna la chasse, guerit son compagnon, &, par ses prieres, luy obtenut courage pour poursuivre le voyage ; &, quand ils s'en retournerent par la mesme Forest, ils firent rencontre d'un horrible Dragon, lequel, roulant les yeux dans la teste, s'en vint vers eux, gueule beante, pour les devoir devorer ; saint Samson ne s'en épouventa pas, seulement fit, du bout de son baston, un cercle sur la poussiere & commanda au Dragon de s'y ramasser ; ce qu'il fit, & lors, faisant le signe de la Croix sur luy, il créva.

VIII. Estant arrivé au Monastere, l'Abbé Pyron tomba malade, &, peu de jours aprés, alla de vie à trépas, & les Religieux éleurent en sa place saint Samson, quoy que contre sa volonté &, aprés une longue resistance ; enfin il receut la benediction Abbatiale & regit prudemment son Abbaye l'espace d'un an & demy, puis s'en démist volontairement pour se retirer en solitude. Une fois, il vint si grande abondance de pauvres demander l'aumône à la porte du Monastere, que le Saint leur ayant distribué tout ce qu'il avoit de vivres, voyant qu'il en restoit encore plusieurs qui n'avoient rien eu, il leur donna tout le miel qui se trouva en sondit Monastere ; quelques jours aprés, le Procureur, visitant les vaisseaux d'où il avoit pris ce miel, les trouva tous pleins d'excellent miel ; ce qu'il raconta à tous les religieux, qui attribuerent cette multiplication miraculeuse aux merites de leur Abbé & en rendirent graces à Dieu. Il chassa le diable du corps d'un Abbé, &, ayant fait un tour en son Païs, se démist de son Abbaye, & puis fit élire un autre en sa place & s'en alla en un desert, prés d'un vieil Château ruïné, où il édifia une petite Cellule & un Oratoire, &, n'y ayant point d'eau potable, il obtint, par ses prieres, une belle fontaine. Il passa quelques années en cette solitude, sans en sortir que les Dimanches & Festes commandées de l'Eglise, qu'il alloit au Monastere celebrer la Sainte Messe & assister au Service Divin. Sortant de ce desert, il alla Prêcher quelques Idolâtres, lesquels il convertit, & fonda un Monastere en leur Païs, auquel il demeura quelque temps & y fit plusieurs miracles pour confirmer ces nouveaux convertis en la Foy, car il extermina un Dragon qui faisoit un grand dégast par le Païs, lui commandant, par la vertu de Jesus-Christ, de se précipiter dans la mer, à quoy il obeit ; & le pain ayant manqué en son Monastere, il en impetra miraculeusement par ses prieres, comme aussi une fontaine d'eau douce. Un voleur, ayant dérobé une Croix d'argent doré que le S. Abbé avoit beniste, ne porta gueres loin la peine de ce sacrilege ; car, passant un bras d'eau fermément glacé, la glace créva sous ses pieds &, tombant dedans, il se noya, & la Croix, trouvée sur la glace, fut raportée à l'Eglise.

IX. Saint Dubrice, Archevéque d'Eborac ou Yorkh, avoit un Néveu, nommé *Morinus*, lequel il avoit fait étudier, en intention d'en faire un homme de bien & bon Ecclésiastique, & luy avoit conferé les Ordres jusques au Diaconat inclusivement ; la curiosité porta cét esprit à lire quelques livres de Magie & y prit si bon goust, qu'il devint grand Magicien, à couvert neanmoins, sans s'oser manifester, crainte d'encourir l'inimitié de son Oncle & décheoir des benefices qu'il esperoit avoir de luy ; mais il ne sceut si-bien

faire l'hypocrite, que S. Samson ne le découvrist : car, un jour, estant en l'Eglise, il vit le diable qui estoit assis sur son épaule & luy souffloit aux aureilles, &, à l'heure méme, il connût, par revelation, ce qui se passoit. Le service finy, il l'alla trouver, luy remonstra l'énormité de sa faute, luy disant qu'il avoit veu l'ennemy de son salut luy parler à l'aureille, & si-bien le Prêcha, qu'il le convertit, luy fit abjurer sa Magie, brûler tous ses livres & caracteres, & se resoudre à embrasser une salutaire & austere penitence. Une nuit, aprés Matines, les Religieux s'estans retirez en leurs Chambres, il demeura au chœur en priere, &, pendant la plus grande ferveur de son Oraison, il entendit un grand bruit au bas de l'église, comme si toutes les portes se fussent ouvertes, &, tout à l'instant, l'Eglise fut remplie d'une si vive lumiere, que si c'eust esté en plein midy, &, regardant derrière soy, il vit entrer dans l'Eglise trois venerables Evêques, revétus de riches Chappes toutes battuës de pierreries, les Mitres d'or greslées de perles en teste, & les Crosses de cristal en main, lesquels estans parvenus jusqu'à l'Autel, aprés une profonde reverence, s'y arresterent. Saint Samson s'étant approché d'eux, leur demanda humblement qui ils estoient : « Nous sommes (dirent-ils) Pierre, Jean & » Jacques, Evêques, Apôtres de Jesus-Christ, qui sommes venus te consacrer Evêque ; » partant, dispose-toy hardiment à ton Sacre & à regir les Peuples que Dieu a disposé » soûmettre à ta jurisdiction », & ayant dit cela, la vision disparut. Ce fut un présage de ce qui arriva peu de temps aprés : car saint Dubrice, estant tombé malade & sentant sa fin approcher, soigneux du bien de son Eglise, pria ses Chanoines d'élire saint Samson pour leur Prélat, veu qu'il n'en connoissoit autre plus capable que luy, & que Dieu luy avoit revelé qu'il luy devoit succéder : à quoy ils ne manquerent (1) l'élisans unanimément pour leur Archevéque, &, nonobstant sa resistance, l'enleverent de son Monastere & le Sacrerent, au grand contentement de tout le Peuple, qui vid descendre manifestement le Saint-Esprit sur luy, pendant sa Consecration, en forme d'une belle Colombe, ce qui luy étoit déja arrivé, lors qu'il avoit esté ordonné Diacre & Prestre. Ce luy estoit chose ordinaire, lors qu'il celebroit la Messe, méme avant estre Evêque, de voir les Anges à milliers assister à cét adorable Mystere, &, lors qu'aprés son Sacre, il celebra Pontificalement, les Evesques, Prestres & Moynes qui assistoient à la Messe luy vîrent sortir des flammes de feu de la bouche, des aureilles & des narrines, & sa teste environnée de rayons comme un Soleil, & les Anges luy servir à l'Autel.

X. Il gouverna, quelques années, son troupeau en soigneux & vigilant Pasteur, jusques à ce que les Habitans de ce pays là, ayans attiré l'ire de Dieu sur eux pour leurs pechez, furent châtiez d'une cruelle peste qui en emporta plusieurs milliers & deserta, en moins de rien, la meilleure partie de son Archevêché ; ce que voyans ses Chanoines & Religieux, le supplierent de quitter le pays & se retirer en quelque autre Province hors d'un danger si évident, à quoy il ne voulut consentir, assistant paternellement & charitablement son Peuple, visitant & consolant les malades, leur administrant les Sacremens & priant continuellement pour leur salut. Ayant passé le Caresme entier en ces charitables exercices, le jour de Pasques, comme il celebroit la Messe Pontificalement, un Ange luy apparut & luy dit : « Samson serviteur de Dieu, ne fais point de difficulté de satisfaire » aux importunes requestes de tes Freres ; monte avec eux sur Mer & passe en la » Bretagne Armorique, d'autant que Dieu se veut servir de toy pour le bien des Habitans

(1) « Tous les auteurs citez cy-dessous le disent ainsi ; un seul, *Sylvestre Giraldus*, en son Itinerarium Cambriæ, dit qu'il fut Archevêque non d'Eborac ou Yorkh, mais de la cité de *Menevie*, en la province de Cambrie, qui, à présent, s'appelle Wales. C'est au liv. 1, chap. 2 Le R. P du Pas, en son Catalogue des Archevesques de Dol, dit qu'on s'est trompé faisant ledit St. Samson Archevesque d'Yorkh ; qu'il ne le fut pas, mais de *Menevie*, où St. David avoit, par permission du Roy Artur le Preux, transferé son siége archiepiscopal de l'ancienne cité de *Kerleon*, en la mesme province, nommée en latin *Urbs Legionum*. Balderic, Archevesque de Dol, ne parle de son élection à l'un ny à l'autre, mais le fait passer en la Bretagne Armorique simple prestre, chap. 4. » — A.

» de ladite Province, à sa plus grande Gloire. » Le saint Prélat, ayant receu ce commandement du Ciel, se disposa pour l'executer, &, l'ayant manifesté à ses Chanoines & Religieux, il donna ordre aux affaires de son Eglise d'Eborac & monta en Mer avec ceux qui le voulurent suivre, &, d'un bon vent, fut, en peu de temps, porté au rivage de la Bretagne Armorique. Ayant posé l'ancre à l'emboucheure d'une riviere (1), descendit à terre, &, trouvant sur le rivage un personnage, nommé Privatus, fort triste & desolé, il luy demanda ce qu'il faisoit là & quel estoit le sujet de sa tristesse? il luy répondit qu'il attendoit un saint Personnage qui devoit bien-tost venir d'outre-mer, lequel gueriroit sa femme qui estoit lépreuse, & sa fille qui estoit possedée du malin esprit. Saint Samson le consola & le suivit jusques dans sa maison, où ayant prié pour les deux patientes, il les guerit. Privatus, ayant veu ces guerisons miraculeuses, reconnût que saint Samson estoit celuy qu'il attendoit pour guerir sa femme & sa fille, & s'estant mis à genoux devant luy, le remercia, le suppliant de vouloir demeurer en ses terres, qu'il luy donneroit telle place qu'il voudroit pour demeurer. Saint Samson accepta son offre & choisit un lieu où il y avoit un puits tout couvert de ronces & brossailles, y édifia un Monastere, lequel, en peu de temps, fut achevé, & s'y logea avec ses Religieux, & ce Monastere s'appella Dol (2), où, depuis, fut édifiée une Ville qui fut Siége d'Archevesché, comme nous dirons cy-aprés.

XI. Peu aprés qu'il fut arrivé en Bretagne, il alla voir sa mere qui vivoit encore au Monastere où elle s'estoit renduë Religieuse, & trouva que sa sœur s'estoit separée d'elle, pour plus impunément vaquer à ses impudicitez; il tascha à la convertir, mais n'y gagnant rien, il l'abandonna, & s'en retourna en son Monastere, menant une vie trés-sainte, avec quarante-huit Religieux qu'il avoit amassez en ce lieu, &, en peu de temps, sa famille s'augmenta tellement, qu'il fonda un autre Monastere en la Ville de *Kerfeunteun* (3), qu'il peupla de son Monastere de Dol. Une nuit que les Religieux s'estoient assemblez au Chœur pour chanter Matines, la lampe s'éteignit & ne pût-on la rallumer, ny recouvrer de feu d'ailleurs; saint Samson ne se troubla pas de cela, seulement se mist en priere, &, pendant qu'il estoit attentif à son Oraison, tous les Cierges de l'Eglise s'allumerent d'eux-mesmes. Estant, une fois, visité dans son Monastere par aucuns Seigneurs de qualité, il s'informa d'eux où estoit le Roy, &, ayant esté averty qu'il avoit esté tué par le Comte de Leon & Cornoüaille, nommé Comorre, qui l'avoit surpris à la chasse, & taschoit à en faire autant au Roy Judwal, fils du deffunt, lequel, pour éviter la cruauté de ce tyran, avoit quitté le pays & s'estoit refugié en France en la Cour de Childebert, Roy de Paris, emeu d'une telle felonnie & indignité, il se resolut d'aller en France & faire en sorte vers le Roy Judwal, qu'il s'en retournast au pays, & supplier le Roy Childebert de luy ayder de forces & finances pour reconquerir son Royaume & reduire ce Comte à la raison.

XII. En ce voyage, il guerit un pauvre homme qui estoit privé de la veuë dés sa nativité, laquelle il luy rendit faisant le signe de la Croix sur ses yeux; &, arrivé au Palais Royal à Paris, il chassa le diable du corps d'un des principaux Officiers du Roy Childebert, lequel le recueillit amiablement, comme Prince trés-pieux qu'il estoit, & luy donna audience en plein Conseil. « Le saint Prélat exposa, en beaux termes, le sujet de » sa venuë en cette Cour, qui estoit pour montrer à sa Majesté, que Comorre, Comte de » Leon & Cornoüaille, non content d'avoir traîtreusement massacré son Prince souverain » Jona, Roy de Bretagne Armorique, envahy son Royaume, pillé & fouragé son pays,

(1) Portu in fluvio *Gubiolo* capto, etc. *Baldric.* — A.

(2) A Prædicto Privati dolore locum illum Dolorem, quod lingua modernior Dolum dicit, appellavit. Baldric, c. 16. — A. — Mais cette étymologie est loin d'être certaine. — A.-M. T.

(3) C'est Land-Meur. — A.

» traitant ses sujets comme ennemis & commettant toutes sortes d'actes d'hostilité en » leur endroit, il poursuivoit aussi le Roy Judwal, fils sucesseur legitime du deffunt, en » sorte qu'il avoit esté contraint, pour la seureté de sa personne, de quitter son Royaume » & se refugier vers sa Majesté, laquelle, comme elle s'estoit monstrée fidele amy de ce » Prince affligé, aussi il luy plust l'ayder à recouvrer ses Estats & luy prester de ses » forces suffisantes pour reduire les rebelles à leur devoir, esperant que Dieu favorise- » roit la Justice du party du Roy Judwal, lequel, si une fois il recouvroit son Royaume » par l'assistance qu'elle luy donneroit, ne se rendroit ingrat à reconnoistre cette » obligation. » Le Roy l'écouta attentivement & luy promist toute sorte de contentement, le priant de sejourner, quelque espace de temps, en sa Cour, ce qu'il fit volontiers, &, à la requeste de ce Prince, chassa un pernicieux Dragon, lequel infectoit tout le voisiné de la ville de Paris, luy commandant d'aller outre la Seine & se retirer si avant dans le desert, que jamais il ne fust veu de personne; à quoy il obeït, suivant le Saint qui le menoit depuis sa caverne jusques au bord de ladite riviere, laquelle il passa à la nage & ne fut plus veu (1). Le Roy, ayant veu cette merveille, donna à saint Samson le lieu où estoit la caverne de ce Dragon pour y bastir un Monastere, qu'il dotta de riches revenus, & fut nommé *Peniti Sant Samson*, c'est à dire, *Lieu de Penitence de saint Samson* (2).

XIII. Saint Samson disna ce jour-là à la table du Roy, & fut encore parlé des affaires du Roy Judwal, lequel n'y estoit pas, mais demeuroit en un Chasteau deux lieuës de Paris. Le Roy condescendoit aux prieres de saint Samson & consentoit à le congedier pour retourner en son pays & luy aider de forces & d'argent; mais la Reyne, qui aimoit le Roy Judwal (jeune Prince & beau tout ce qui se pouvoit) plus que de raison, n'y vouloit consentir, & voyant que saint Samson avoit persuadé à son mary de le délivrer, transportée de sa furieuse passion, elle se resolut de le faire mourir en quelque façon que ce fust; elle corrompit son Eschanson, luy commandant de donner du vin où elle-même avoit mélé du poison, mais le Saint ayant, à son ordinaire, fait le signe de la Croix dessus, la tasse créva & le poison versa sur la main de l'Eschanson, laquelle enfla soudainement avec tout le bras & alloit gagner tout le reste du corps, si ce miserable ne se fust jetté à genoux demandant pardon au saint Prélat, qui, oubliant cette injure, luy dist : « Vous avez tort, mon Frere, d'avoir voulu faire boire du poison à un homme; » neanmoins, ne vous affligez pas, car Dieu est Tout-Puissant pour vous guerir, puisque » vous estes repentant de vostre faute, » &, faisant le signe de la Croix sur son bras, le guerit. Le Roy, ayant esté averty de cét attentat, fit mettre l'Eschanson en prison, resolu de le faire punir de mort; mais saint Samson interceda pour luy, & luy obtenut sa grace. La Reyne ne se desista pour cela de sa malice, & chercha d'autres moyens pour executer sa resolution. Le Roy avoit en ses écuries un cheval beau par excellence, mais si furieux & mal dompté, que personne ne l'osoit monter sans danger de mort, elle commanda à son Escuyer, que le lendemain, quand son mary & le Saint iroient voir Judwal, il presentast ce cheval fougueux à saint Samson, ce qui fut fait; le Saint le monta, ayant premierement fait le signe de la Croix sur la selle, & fit son voyage dessus, le conduisant aussi facilement que si c'eust esté une brebis. La malicieuse Reyne ne se contenta pas de cela & vouloit, à quelque prix que ce fût, qu'il mourust; &, un jour qu'il se promenoit seul dans la place ou basse cour du Chasteau, elle fit lascher contre luy un puissant Lyon qu'on tenoit enfermé en une cave ; le saint Prélat le voyant venir gueule beante, & levant la main fit le signe de la Croix contre luy; il tomba roide mort à ses pieds.

(1) Serpens, præcepto parens, Sequanâ flumine transmisso, abiit in Gravina, etc. Baldericus, cap. 6. — A.

(2) Idem ibidem locum illum *Pentale* seu *Pentaliense* monasterium secundum Britanicæ linguæ idioma vocavit. — A

XIV. Le lendemain, saint Samson celebra la Messe devant le Roy; la Reyne y vint, plus pour complaire à son mary qu'autrement; &, lorsque le Saint commença la Messe, elle tourna le dos à l'Autel & se prit à rire & causer avec quelques autres Dames; mais elle en fut severement châtiée, car, soudainement, elle fut frappée d'une violente maladie, qui luy fit perdre tout son sang par le nez, la bouche & autres conduits de son corps, sans qu'on le pût étancher, &, le troisiéme jour, elle expira (1). Cét obstacle ôté, Childebert congédia le Roy Judwal, lequel, par son congé, leva quinze mille hommes que le Roy de France soudoya & paya par avance pour demie année, &, ayant remercié son hoste & protecteur, s'en vint en Bretagne avec saint Samson, auquel le Roy Childebert donna à son départ certaines Isles qui sont en la Mer, à la coste de Normandie (2), pour appartenir à perpétuité au Monastere de Dol, entr'autres *Jarzay* & *Grenezay*. Si-tost que les Bannieres Royales parûrent en Bretagne, tout le pays se soûleva contre le Tyran, qui l'avoit tant grevé, taillé & mutillé, qu'il ne pouvoit davantage supporter sa tyrannie. Les Seigneurs & Barons mirent leurs sujets en armes & se rengerent devers le Roy, lequel, en peu de jours, se vid une Armée de soixante mille combattans. Le tyran Comorre, ayant esté averty de l'arrivée du Roy & du soûlevement universel de ses sujets, assembla ses forces & fit un gros de cinquante mille hommes & pratiqua quinze mille Danois, Normands, Frisons & gens ramassez de diverses Nations qui rodoient la Côte; lesquels, ayans laissé leurs Navires au Port de l'Isle *Tristan* (3), se rendirent en l'Armée de Comorre, lequel se sentant pour lors assez fort, commença à tenir la Campagne, & chercher l'Armée Royale, laquelle il trouva en la plaine qui est entre la Forest de *Gerber* (où de present est l'Abbaye de Nostre Dame du *Relec*, Ordre de Cisteaux) & l'entrée de la Montagne *d'Aré*, en la Paroisse de *Plouneour-Menez*, Diocese de Leon, quatre lieuës de la ville de Morlaix.

XV. S'estant disposés au combat toute la nuit, le lendemain, ils se joignirent & combattirent tout le jour, & encore l'autre lendemain, avec égale perte de part & d'autre, sans que la victoire penchast plus d'un costé que d'autre; mais, au troisiéme combat, les Danois & Frisons, qui jusques alors avoient fait des merveilles, furent si vivement attaquez de la Cavalerie Bretonne, que leurs bataillons estans ouverts à force de coups, ils tournerent en fuite. Comorre, qui estoit en sa bataille, voyant cela, se desbande pour les devoir r'allier & ramener au combat; mais ce fut le coup de sa ruïne, car le reste de son Armée, pensant qu'il s'enfuyoit aussi, se met en fuite. Luy, voyant tout perdu, fit ferme & planta sa Banniere, combattant opiniastrément plus de deux heures; enfin, un Archer François luy tira une fléche, qui l'attaignit, à la joincture du Gorgeron & du hausse-Col, & luy perça le Col de part en part, encore eut-il le courage de tirer la fléche & la lancer contre celuy qui l'avoit blessé; mais, perdant son sang qui couloit sans cesse de sa playe, il tomba de dessus son cheval & fut étouffé parmy la presse des chevaux & Soldats. Depuis, ce ne fut que tuërie & carnage des vaincus, nommément des Danois & Normands, lesquels se trouverent investis des

(1) Il est réellement regrettable que notre Albert Le Grand ait ajouté créance à ce conte odieux et l'ait reproduit d'un bout à l'autre. On peut se demander si nos saintes reines des temps mérovingiens, Clotilde, Radegonde, Bathilde l'emportèrent en piété sur la reine Ultrogothe et sa sœur Swegotha. Ces deux admirables femmes avaient dû contribuer pour une bonne part à la transformation qui s'était opérée dans l'âme de Childebert. Celui qui avait été naguere le complice de son frere Clotaire dans le massacre de ses neveux, les fils de Clodomir, avait fait de son palais et de l'école qui en dépendait une sorte de monastere où affluaient les hommes les plus désireux de science et de perfection. Pour ce roi et cette reine, nos vieux écrivains, saint Grégoire de Tours, saint Fortunat n'ont pas assez d'eloges, et ils ne se contentent pas de formules banales; ils montrent la piété dans celui que Montalembert appellera « le roi monastique par excellence, » la charité dans la protectrice des pupilles et des veuves, la générosité inépuisable dans la fondatrice ou la bienfaitrice des églises et des monastères. — A.-M. T.

(2) Balderic les nomme Rimam, Lesiam, Angiam, Sargiam, Besargiam. cap. 8. — A.

3) C'est le port de Douarnénez, en Cornouaille. — A.

Païsans qui avoient brûlé leurs Vaisseaux. Saint Samson qui avoit esté, pendant les trois jours du combat, sur la Montagne en continuelle Oraison, comme un autre Moïse, descendit en la plaine & vint saluer le Roy, luy congratulant de sa victoire, l'exhortant d'en rendre graces à Dieu; ce qu'il fit & n'oublia à recompenser les François qui l'avoient assisté, lesquels il congédia, aprés les avoir chargés de presens, &, peu aprés, envoya une solemnelle Ambassade devers le Roy Childebert, le remercier de l'assistance qu'il luy avoit donnée & asseurer le remboursement de l'avance qu'il avoit faite pour la solde de ses Soldats.

XVI. Saint Samson, voyant le Roy Judwal en paisible possession de son Royaume, se retira en son Monastere, auquel sa Majesté fit de grands presens & y donna de bons revenus, puis alla visiter son Royaume & voir les saints Personnages qui avoient esté instalez aux Siéges Episcopaux, pendant qu'il estoit absent refugié en la Cour du Roy Childebert (1); tous lesquels le suplierent qu'eu égard à la vertu & sainteté de saint Samson & à la dignité Archiepiscopale en laquelle il avoit loüablement gouverné son Eglise d'Eborac, en l'Isle de Bretagne, il luy plût le pourvoir d'un Siége Archiepiscopal en son Royaume, auquel ils se soûmettroient volontiers; &, d'autant qu'estant venu le dernier, le territoir Dolois estoit de peu d'estenduë, ils offrirent tous de luy donner quelques Paroisses en leurs Dioceses (2), tant pour reparer la petitesse de son estenduë, que pour authoriser le titre d'Archevêque. Le Roy Judwal receut la requeste desdits Prélats, &, de leur consentement, envoya une Ambassade au Pape Pelagius, lequel, à la priere dudit Prince, érigea le Siége de Dol en Archevesché, l'an de grace 555, & envoya le *Pallium* à saint Samson, luy soûmettant les autres six Eveschez du Royaume dudit Judwal, lesquels le reconnûrent pour Metropolitain; Rennes & Nantes (qui n'estoient de l'obeïssance de Judwal) demeurans en l'obeïssance de l'Archevêque de Tours. Quand les Ambassadeurs furent arrivez en Bretagne, le Roy alla à Dol & y convoqua les autres Prélats, saint Paul Evêque de Leon; saint Tugdwal Evêque de Treguer; saint Brieuc Evêque de Biduce; saint Malo Evêque d'Aleth; saint Patern Evêque de Vennes; & Salomon Evêque de Cornoüaille, en presence desquels, saint Samson receut le *Pallium* que le Pape luy envoyoit, estant pieds nuds, prosterné devant l'Autel, en son Eglise Abbatiale de Dol, de laquelle il se servit depuis pour Cathedrale, & transfera son Monastere en un lieu, nommé lors *Kerfeunteun*, distant d'une grande demi lieuë de Dol, instituant son Disciple saint Magloire Abbé de ladite Abbaye, occupant tout son soin & sollicitude au regime & gouvernement de son troupeau.

XVII. Le Lecteur remarquera icy, en passant, qu'encore bien que saint Samson aye esté le premier Archevêque de Dol, si est-ce qu'il y avoit long-temps devant luy, & mesme avant le passage de Maxime Clemens & Conan Meriadec en Bretagne, Siége d'Evêché, non pas à Dol, ny en la Paroisse de Carfantain prés Dol, mais en l'ancienne ville de *Kerfeunteun* (à present nommée Landt-Meur), laquelle, encore à présent, est dudit Diocese, és enclaves de Treguer, où ils tiennent, par tradition de pere en fils, que les Prélats qui ont siégé en ce lieu (desquels on ne trouve les noms) s'appelloient Archevesques, &, d'autant qu'ils avoient leur Siége en ladite Ville, elle fut nommée *Landt-Meur* (3), c'est à dire, *Grande Eglise*, d'autant qu'elle estoit Métropolitaine de Bretagne, & montrent encore les Sepulchres desdits Prélats prés l'Hospital des faux-bourgs anciens dudit Landt-Meur, nommé *An Hospital Pell.* En tout cas, il est certain qu'il y avoit Siége, au moins Evesché, lequel vaquant, saint Samson en fut pourveu par le Roy Judwal, &, à sa requeste, iceluy érigé en Archevesché; ce qui se collige de Baldric, au ch. 9 de la

(1) Voy. d'Argentré, l. 3, c. 2. Bouchard, l. 2. — A.

(2) « De là vient qu'il n'y a gueres Evesché en Bretagne ou il n'y ayt quelque paroisse de l'Evesché de Dol. — A.

(3) Voyez Yves Arrel doyen de Landmeur en son histoire de S. Melaine. — A.

vie de S. Samson, où il dit que, *Rex, ob tantam gratiam, SEDEM DOLENSEM* (il y avoit donc déjà Siége) *Archiepiscopali dignitate sublimari, ac totam, Britanniam, jam ab antiquo in vastitatem redactam atque ARCHIPRÆSULE & præsulibus carentem, ejus juri subjici voluit.* Et pareillement Alain Bouchard, au liv. 2 de ses Annales de Bretagne, où il dit « qu'iceluy Judwal fut le premier qui fit ériger l'Evesché de Dol en Archevesché, du » consentement des autres Evêques de Bretagne, lesquels se soûmirent sous luy, comme » sous leur Metropolitain, &c. » Et d'Argentré, en son Histoire de Bretagne liv. 1, chap. 9, descrivant l'Evesché de Dol, dit que « ceux-là se sont trompez qui ont escrit que » l'Evesché de Dol n'avoit pris titre d'Evesché que du temps de saint Samson, car » ce titre se trouve aux Chroniques auparavant la venuë de saint Samson, lequel, » trouvant l'Eglise ruïnée par les Danois, laquelle on disoit avoir esté au lieu de » *Carfantain* (1), il bastit, de la permission du Roy de Bretagne, &c., une Eglise au lieu » où elle est & y garda & prit les marques d'Archevesque, qu'il avoit apporté d'York, » dit en Latin *Eboracum*, authorisé par les Roys de Bretagne à se dire tel. » Le mesme se confirme par le témoignage de Sylvester Giraldus (2), lequel, en suite du texte dessus cité, poursuit ainsi : *Ubi (in Armoricâ Britanniâ) & vacante tunc sede Dolensi, statim ibidem in Episcopum est assumptus, undè contigit ut, ob pallii gratiam quod Samson hinc illùc attulerat, succedentes Episcopi usquè ad hæc ferè nostra tempora, &c. pallia semper obtinuerunt.* Retournons au fil de nostre Histoire.

XVIII. Saint Samson, se voyant de rechef élevé à cette sublime Dignité, veilloit diligemment sur son troupeau ; il visitoit son Diocese une fois l'an, reformant les mœurs corrompuës, tant du Clergé que du Peuple, rebâtissant les Eglises qui avoient esté ruïnées par le malheur des guerres précedentes ; pourveut les Cures de doctes & vertueux Clercs, lesquels il faisoit diligemment élever & instruire en ses Monasteres, & assembloit, tous les ans, le premier jour de Novembre, son Synode Provincial, pour pourvoir au bon gouvernement & police de son Archevesché, se comportant en toutes choses comme Metropolitain de Bretagne, sans que saint Euphronius, lors Archevesque de Tours, s'y opposast, ny contredist en rien, soit qu'il deferast à la Sainteté si connuë de saint Samson, ou à la qualité d'Archevesque qu'il avoit tenuë en l'Isle, ou (ce qui est plus croyable) pour la reverence qu'il portoit au saint Siége & au Pape Pelagius, qui avoit érigé Dol en Archevesché & honoré nostre Samson du *Pallium*. Tant y a qu'au Concile de Paris, celebré par commandement dudit Pape l'an 559 (3) (selon Baronius), quatre ans aprés l'érection de Dol en Archevesché, ces deux saints Prélats se trouverent, & n'y eut entr'eux un seul mot de controverse, ny dispute, touchant la qualité ny jurisdiction ; bien est vray que saint Samson ne signa pas au rang des Archevêques, mais tout le dernier des Evesques, ce qu'il fit, non pour déroger à sa qualité, mais par humilité, ainsi qu'il se collige de sa façon de signer qui fut telle : *SAMSON PECCATOR subscripsi.* « Je Samson, pecheur, Evesque, ay soussigné. » En ce mesme Concile assisterent Probrian Archevéque de Bourges ; Pretextat de Roüen ; ledit saint Euphronius de Tours ; Leontius de Bourdeaux, & nostre saint Samson de Dol & les Evesques Chaletrius de Chartres ; saint Felix de Nantes ; saint Germain de Paris ; saint Poix d'Avranches ; Victorius de Rennes ; Dominiolus du Mans ; Domitian d'Angers, & plusieurs autres. Ce Concile fut fort celebre, à cause non seulement des grands Personnages qui y assisterent, mais encore à cause des circonstances du temps, du lieu & des raisons pour lesquelles il avoit esté convoqué ; car le malheur des guerres sembloit avoir donné licence de faire beaucoup de choses, à quoy il sembloit qu'on n'eust osé pour lors contre-

(1) C'est Kerfeunteun ou Land-Meur, non Carfantain prés de Dol. — A.

(2) *De Giraldus Cambrens.* — A.

(3) Severinus Binius le cotte l'an 556. — A.

dire; les causes de ce Concile furent diverses; mais l'une des principales, c'estoit pour reprimer la convoitise insatiable de certains Officiers du Roy, lesquels s'emparoient des biens de l'Eglise; le lieu ne fut écarté aux extrémitez de la France, mais en la ville de Paris, sejour ordinaire du Roy, & Capitale du Royaume, par où l'on voit combien ces saints Prélats étoient zelez à l'honneur de Dieu & préferoient sa crainte aux menaces des Princes temporels (1). Aussi vivoient-ils du siecle d'un Roy, heritier des vertus & de la pieté de son Pere Clovis, aussi-bien que de son Empire; c'estoit le Roy Childebert, Prince autant pieux & respectueux envers l'Eglise qu'il en fut jamais, amateur des saints Personnages dont son Royaume abondoit de son temps, & luy-mesme, à la suasion de S. Germain, Evesque de Paris, avoit procuré vers le Pape Pelagius la convocation de cette Assemblée, faisant exactement observer les Statuts qui y furent faits (2).

XIX. Encore bien que le Roy eust designé quartier en son Palais à saint Samson, il n'y voulut neanmoins loger, mais au Monastere de saint Symphorien, és faux-bourgs de Paris, dont saint Germain estoit Abbé, où l'eau ayant manqué pour l'usage des Religieux à un disné, il frappa un roc de son bourdon, duquel il sortit une source de bonne eau, qui n'a depuis cessé de couler. Un jour, les deux saints Prélats saint Samson & saint Germain, devisans ensemble de leurs Monasteres, saint Samson dist que ses Religieux estoient si bons mesnagers & soigneux de conserver des ruches de mouches à miel, qu'outre le miel qu'ils recueilloient en abondance, elles leur fournissoient plus de cire qu'ils n'en employoient en l'Eglise le long de l'année; mais que le pays n'étant pas propre pour le vignoble, ils enduroient grande disette de vin. « Et nous au contraire (dist saint » Germain) nous avons des vignes en abondance, & du vin plus de beaucoup qu'il ne » nous faut pour la fourniture & provision du Monastere; mais il nous faut acheter toute » la cire pour l'Eglise; mais s'il vous plaist, nous vous donnerons, tous les ans, la dixiéme » partie du vin qui se cueillira dans nos vignes, & vous nous fournirez de cire pour le » luminaire de nostre Eglise. » Saint Samson accepta l'offre, & s'accommoderent ces deux Monasteres ainsi pendant la vie des Saints. Le Concile fini, saint Samson s'en retourna en Bretagne par la Neustrie (à present Normandie); & une des roües de son coche (duquel il se servoit, à cause de sa vieillesse qui estoit de soixante-quatre ans) estant rompuë, le coche ne roula pas moins & arriva à Dol, au grand contentement de toute la Bretagne. En ce voyage, il guerit un pauvre homme & luy fit rejetter une couleuvre qui étoit entrée en son corps, pendant qu'il dormoit sous un arbre.

XX. L'an 570, fut celebré le second Concile de Tours, où nostre saint Samson n'assista pas, & les Peres s'émeurent quelque peu de cette nouvelle dignité Archiepiscopale, sans neanmoins en faire aucune plainte ny bruit, se contentant de defendre par un Canon (c'est le neufiéme), sous peine d'excommunication, « qu'aucun ne s'ingerast de Consa- » crer aucun Evêque és Armoriques, soit Romain, soit Breton, sans le consentement ou » lettres du Metropolitain & des Comprovinciaux ». Il en fut plus avant parlé, & saint Gregoire de Tours qui succeda à Saint Euphronius, quoy que fort jaloux des préeminences de son Eglise, & mordant en ses écrits (aussi estoit-il Auvergnac), n'en parla jamais, ny ne contesta cette qualité à nôtre saint Samson, ny à son Successeur saint

(1) Baron. tom. 7 Annal. sub anno Christi 559, numero marginali XVIII : Dignus plane memoriâ conventus iste habetur, in quo patres, inter alia laudabiliter instituta, insurgentes in regios ministros, in res Ecclesiarum vim injicientes, quodquod id facerent esse feriendos anathemate sanxerunt. Et infrà numero marg. XIX : Quamobrem adversùs hujus modi viros, adeò temere præsumentes, sacrilegie tentata atque probrose usurpata, sanctissimi Galliarum Episcopi insurgentes, non clanculo, sive in angulo, regum timore, Synodum coegêre, sed Parisiis ubi Rex degere consuevit. Et paulo post : Res plane agebatur magni momenti, verùm etsi adversus Reges Ecclesiastica jura sibi usurpantes certamen suscipiendum erat, pluris tamen fuit apud eos Dei timor quàm Principum terror. — A.

(2) Pour l'eloge de Childebert, voir la *Vie de saint Léger*, par le cardinal Pitra, et *Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs*, par A. Thomas, chap. IV. — A.-M. T.

Magloire. Depuis que saint Samson fut de retour du Concile de Paris, il resida continuellement en son Diocese, tournant toutes ses pensées au regime & direction des Ames que Dieu luy avoit données en charge; il étoit le plus souvent en l'Eglise où il passoit les jours, &, par fois, les nuitées entieres en Oraison, pendant la ferveur de laquelle, on a veu souvent son Chef environné d'un globe comme de feu. Il rendit la santé à deux jeunes enfans de bonne maison, lesquels estoient déjà aux abois de la mort. Il delivra huit démoniaques, &, entre iceux, une femme qui estoit possedée depuis deux ans; il guerit un homme d'une fâcheuse chiragre ou arridité de nerfs, &, par ses prieres, impetra la fecondité à plusieurs femmes steriles.

XXI. Il y avoit, auprés de Dol, un Seigneur nommé *Frogerius,* riche & puissant dans le Païs, grand amy & bien-facteur de saint Samson & de ses Religieux; mais sa femme, tout au contraire, leur estoit fort mal affectionnée; &, pour dépiter le Saint & faire du dommage à ses Religieux, lorsque les prairies du Monastere estoient chargées de beau foin, qui n'attendoit plus que la faux, elle commanda à son porcher de mener paistre ses pourceaux esdites prairies : saint Samson, en ayant esté averty, les en fit chasser & dire au garçon qu'il ne les y amenast plus, dont cette femme se courrouça, &, dés le lendemain, les y fit de rechef conduire. Le S. Prélat, voyant cela, eut recours à l'Oraison suppliant nostre Seigneur de vouloir prendre en sa protection les biens & heritages qu'on avoit donnés à ses serviteurs, &, à l'instant, tous ces pourceaux furent metamorphosez en Boucs puans & infects, au grand estonnement de cette femme, laquelle, ayant dédommagé le Monastere & demandé pardon à saint Samson, les Boucs reprindrent leurs premieres formes de pourceaux. Dieu luy avoit donné un commandement si absolu sur les animaux les plus sauvages, qu'un Renard ayant ravy une poule qu'on nourrissoit en son Monastere, le Saint luy ayant commandé de la restituer, il la rapporta & la mist à ses pieds & y demeura, attendant la punition qu'il luy voudroit donner, jusqu'à ce qu'il le congédia. Et des oyseaux sauvages, importunans de leurs criailleries les Religieux de son Monastere, il les amassa & enferma, une nuit, dans la cour dudit Monastere, leur imposant silence, d'où il ne s'en vola un seul, &, le lendemain matin, il les congédia, leur deffendant de plus inquieter les Religieux, ce qu'ils observerent inviolablement.

XXII. Entre les Statuts des Religieux de saint Samson, il y en avoit un fort soigneusement observé, qui deffendoit de donner entrée à aucune femme dans le Monastere, de quelque qualité & condition qu'elle fust. Un jour, la femme de ce Frogerius, dont nous avons parlé, étant à l'Eglise, trouvant la porte du Monastere ouverte, méprisant le Saint & sa Regle, poussa deux de ses Damoiselles dedans, lesquelles, comme elles y estoient entrées contre leur gré, aussi en sortirent-elles sans aucun mal, ce que voyant leur Maîtresse, elle y entra effrontément & se promena, quelque peu, dans le Cloître, mais elle ne le porta pas loin; car, voulant sortir dehors, elle devint aveugle, &, ne pouvant trouver la porte par laquelle elle étoit entrée, il la fallut emporter au logis, où elle tomba griefvément malade : son Mary, averti du sujet de son affliction, la reprît rudement de sa temerité à n'observer les Ordonnances du saint Prélat, lequel il supplia de luy pardonner, la venir voir & prier pour elle : ce qu'il fit & la guerit. Entre les Isles que le Roy Childebert avoit données à saint Samson, il y en avoit une (1) dont les Habitans retenoient encore quelques ceremonies du Paganisme, nommément, le premier jour de Janvier, qu'ils sacrifioient à Janus : saint Samson se resolut de les convertir entierément à la Foy & purger son Diocese de ce reste d'Idolâtrie (2) : à cét effet, il passa dans ladite Isle & leur Prêcha l'Evangile; &, pour mieux les disposer à se convertir, il donna à

(1) Balderic la nomme Lesia. — A.

(2) Le mesme se lit en la vie de St. Felix : ce que le concile de Tours corrige au canon 23. Voy. ladite vie, le 7 juillet, art. 8. — A.

tous les enfans des Insulaires, à châcun un escu d'Or; il y établit une Eglise & un Recteur, avec des Prestres, Diacres & autres Ecclesiastiques, pour les instruire & confirmer en la Religion; puis, repassa en terre ferme & se retira à Dol.

XXIII. Dieu, le voulant recompenser de ses longs travaux, luy envoya une maladie qui luy fit connoître qu'il ne la feroit plus gueres longue : il fit venir en sa Chambre ses Chanoines & Religieux & les Officiers de son Archevêché, auxquels il parla en cette sorte : « Mes freres bien-aymez & chers Enfans, je vous donne avis que je me meurs & » quitte volontiers cette vallée de miseres pour aller joüir de Dieu dans le Ciel; je vous » supplie & conjure, autant que je le puis, de vous souvenir de vôtre Profession & » suivre les conseils que je vous ay donnez; &, lorsque je seray devant Dieu, je prieray » pour vous. » &, les entendant sanglotter, il leur dit : « Cessez, cessez de pleurer; Helie » laissa aprés soy son Disciple Helisée, & moy je vous laisse l'Abbé Magloire, lequel, » dés à present, je nomme mon Successeur, & vous prie de confirmer ma nomination » par vostre élection; je l'ay élevé dés sa premiere jeunesse & connois sa capacité, & » sçais qu'il s'acquittera dignement de sa charge. » Puis s'adressant à saint Magloire, il luy dit : « Mon frere, Dieu m'a revelé qu'aprés mon decés vous serez éleu Pasteur de » mon troupeau; partant, faites multiplier le talent qui vous est donné à la gloire de » Dieu & utilité du peuple qui vous est commis en charge, afin que vous meritiez » entendre, un jour, cette douce semonce : O prudent & fidele Serviteur, entre en la » gloire de ton Seigneur. » Ayant dit ces paroles, il donna sa benediction aux assistans, puis demanda l'Extréme-Onction, qu'il receut avec une grande devotion & reverence, &, sentant approcher l'heure tant désirée, estant au milieu de ses Chanoines & Religieux, qui chantoient des Pseaumes & Cantiques de loüanges, les mains & le cœur élevez au Ciel, il rendit l'esprit, le 28. jour de Juillet, l'an de grace 615. âgé de 120. ans (selon aucuns) mais plus probablement 607, âgé de 112. ans; car je trouve que saint Brieuc (lequel ne mourut que l'an 614.) assista à ses obseques, ensemble avec S. Gurval Evesque d'Aleth, saint Ruelin de Treguer & Dominius Evesque de Vennes; ce qui ne pourroit avoir esté, s'il ne fust mort que l'an 615. Dieu revela sa gloire à plusieurs saints Religieux, lesquels, à l'heure de son decés, vîrent son Ame monter glorieuse au Ciel, &, lors qu'on enterra son Corps au Chœur de son Eglise Metropolitaine, auprés du grand Autel, du costé de l'Evangile, on ouït une melodieuse Musique en l'air, qui couvrit la voix du Clergé, &, tout en mesme temps que le Tombeau receut son saint Corps, il fut environné d'une éclatante lumiere & exhala une odeur si suave, que toute l'Eglise en fut parfumée; & Dieu y opera tant de miracles, par les merites de ce saint Confesseur, que les saintes Reliques furent levées & une superbe Eglise bastie à l'honneur de Dieu, sous son invocation, laquelle a esté Metropolitaine de Bretagne long espace de temps (comme nous dirons cy-dessous), où son Tombeau est reveré, non seulement de nos Bretons Armoricains, mais encore des Nations estrangeres.

XXIV. Saint Samson & saint Germain estans passez de cette vie à une meilleure, l'assistance mutuelle qu'ils avoient promise à leurs Monasteres se refroidit en leurs successeurs, en sorte que les Moynes de saint Samson, estans allez porter la cire qu'ils devoient à ceux de saint Germain, esperant recevoir d'eux le vin, selon la coustume, il leur fut respondu qu'ils remportassent leur cire & en fissent ce que bon leur sembleroit; qu'on ne leur bailleroit plus de vin; & ainsi s'en retournerent les mains vuides. Mais en punition de cette ingratitude & du peu de cas qu'ils avoient fait d'accomplir le concordat passé entre les deux Saints, Dieu permit que, l'année suivante, toutes leurs vignes ne rapporterent que justement la disme qu'on avoit accoutumé de donner aux Religieux de saint Samson, quoy que les autres vignes fussent chargées de raisin. Cela leur fit reconnoistre leur faute; en reparation de laquelle, ils envoyerent auxdits Religieux tout

le vin qu'ils avoient cueilli cette année là; &, l'année suivante, leurs vignes furent si chargées, que le dommage de la précedente fut recompensé par l'abondance de cette-cy. Les Bretons ayans provoqué l'ire de Dieu par leurs pechez, &, nommément, par le cruel meurtre du Roy saint Salomon III. du nom, les Normands, Danois & Nortwegues, Peuples cruels & Barbares, descendirent en Bretagne l'an 878. en telle puissance, que les Princes & Seigneurs du Pays, divisez et liguez les uns contre les autres, ne leur pûrent resister; parquoy l'Archevesque de Dol, nommé *Maino* (c'est Méen) & son Clergé, prévenant la rage des Barbares, enleva toutes les Reliques & Thresors de son Eglise, s'enfuit avec son Clergé en France, & s'arresta à Orléans, où il fut receu de l'Evesque du lieu, & y mit le Corps de saint Samson. Dieu redoubla les miracles en faveur de son saint Confesseur, de sorte que les Orleanois edifierent une Eglise en son honneur, laquelle est aujourd'huy possedée par les Peres Jesuites.

XXV. C'est ce que nous avons pû trouver de la vie de ce saint Prélat, auquel succederent 33. Prélats en titre d'Archevesques, non sans grandes contestations avec ceux de Tours, qui s'émeurent pour la substraction qu'on leur faisoit de leurs Suffragans de Bretagne, les Roys de France faisans tous leurs efforts pour supprimer le titre & Dignité Archiepiscopale à Dol, & les Roys de Bretagne, au contraire, tâchans à les maintenir de tout leur pouvoir. Enfin, aprés plusieurs débats & procez, accords & appointemens, un certain Barthelemy, Archevesque de Tours, renouvella cette querelle & s'opposa à l'Election faite de *Jean,* dit *de la Mouche;* le procez fut poursuivy par devant le Pape Innocent III; lequel, du temps que l'Estat de Bretagne estoit fort desolé par la mort du Duc Geffroy & les guerres que Henry, Roy d'Angleterre, avoit fait audit Pays, pour se devoir saisir des personnes du Duc Artur, encore enfant, & de la Duchesse Constance, sa Mere, donna Arrest diffinitif au profit de l'Archevesque de Tours contre l'Eleu de Dol, auquel il deffendit l'usage du *Pallium,* le condamnant luy & tous ses successeurs à obeïr à perpetuité à l'Archevêque de Tours, comme à son Metropolitain; & est cét Arrest datté de l'an 1199. neanmoins, le Pape Alexandre VI octroya, l'an 1498. à *Thomas James,* Evesque de Dol; & à ses successeurs, le Privilege de faire porter la Croix devant eux dans leur Diocese, ce qu'ils retiennent encore à present & en Timbrent leurs Armes.

Cette vie a esté par nous recueillie des Martyrologes Romains et d'Usward, le 28 Juillet; Baronius sur ledit Martyrol. Romain, et en ses Annales, tome 7, sur l'an 559; le second tome des Conciles, compilé par Severinus Binius, *partie 2, pages 206, 207, 208; Vincent de Beauvais, en son Miroir historial, liv. 22; Pierre* de Natalibus, *liv. 6, chap. 150; saint Antonin, en ses histoir. partie 2, titre 12; chap. 8, § 4; Antoine de Yepes, en sa Chronique generale de l'Ordre de saint Benoist, sur l'an 561, p. 588; F. Jean Rioche, Cordelier Breton, en son* Compendium temporum, *liv. 2, chap. 78, pag. 119; Robert Cœnalis,* de re Gallica, *liv. 2, perioche 6; Sylvester Giraldus, en son* Itinerarium Cambriæ, *liv. 2, chap. 1; Sigebert, en sa Chroniq. sur l'an 556; Surius, en son tome 3, le 28 Juillet, qui dit l'avoir prise d'Aimonius, Moyne de Gembloux, et* ex mss. cod. Biblioth. Floriac. per Joh. à Bosco Celestinum; *Licosthenes, en son* Theatrum vitæ humanæ, lib. 4; *Baldrik, Archevesque de Dol, a écrit la vie en deux livres, duquel l'a pris l'ancien Legendaire MSS. de Nantes; les anciens Breviaires de Leon, Cornoüaille, Nantes et Orleans en ont l'histoire à 9 leçons, à ce jour; les Legend. MSS. des Eglises Cathedrales de Nantes, Leon et Treguer, de l'Eglise Collegiale de Nostre Dame du Folgoüat et Doyennale de saint Melaire de Landt-Meur, Diocese de Dol, és enclaves de Treguer; le* Proprium Sanctorum *de Rennes et de Nantes; Pierre le Baud, en plusieurs lieux de son Histoire MSS. de Bretagne; Alain Bouchard, és Annales de Bretag. liv. 2; d'Argentré, en la description de l'Evesché de Dol, liv. 1, chap. 9, et liv. 4, chap. 6; Yves Arrel, Doyen de Landt-meur, Prieur de Nostre Dame de Kernitroun,*

Grand Vicaire de Dol, és enclaves de Treguer, Leon et Cornoüaille, en son Livre de la vie de saint Melaire; le P. Augustin du Pas, en son Catalogue des Evesques de Dol, à la fin de son hist. Genealogique des Illustres Maisons de Bretag.; Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *és Evesques de Dol, et Chenu, en son hist. Chronolog. des Evesques de France, en ceux de Dol; René Benoist et Guillaume Gazet, en leurs Legendaires, et tous ceux qui ont escrit la vie de saint Magloire, son Disciple et successeur.*

ANNOTATIONS.

LES ANCIENNES VIES DE SAINT SAMSON (A.-M. T.).

Monsieur de la Borderie en signale trois : la première Vie écrite au VIIe siècle par un moine de l'abbaye de Dol, quand le corps de saint Samson reposait encore dans l'église du monastère. Dédiée à Tighernomal, certainement évêque et certainement abbé, elle a presque la valeur d'un document contemporain du saint, car l'auteur dit que la biographie écrite par lui, reproduit « les récits d'un vénérable vieillard qui, ayant mené pendant près de quatre-vingts ans, dans une maison fondée par saint Samson de l'autre côté de la mer, une vie monastique très orthodoxe, lui avait rapporté avec une grande complaisance beaucoup des admirables actions de ce saint; il lui avait affirmé positivement que, dans le temps même du très pieux Samson, tout cela avait été conté par la mère du saint à un très saint diacre, oncle de ce vénérable vieillard et cousin lui-même de saint Samson. — Et non-seulement cela; mais ce diacre appelé Hénoc avait porté outre-mer une relation élégante, en beau style, des plus merveilleuses actions accomplies par le saint de ce côté-ci de la mer, en Bretagne (Petite-Bretagne) et en Romanie (en Gaule); et cette relation, le vénérable vieillard dont l'auteur vient de parler, la faisait sans cesse, avec un soin pieux, lire devant lui dans le monastère où il habitait. » M. de la Borderie observe que saint Samson étant mort vers 565, la première Vie a été écrite vers 610-615, et il conclut : « Les renseignements fournis par la *Vita I^a^* sont donc sans comparaison ce qu'il y a de plus ancien et de plus authentique sur l'histoire de saint Samson, et peuvent être en toute sécurité opposés aux erreurs et aux divagations des légendaires... et des critiques fantaisistes. »

La *1re Vie* a été publiée par Mabillon dans les *Acta SS. ord. S. Bened.* et par les Bollandistes (Juillet VI).

La *2e Vie* a été, comme la première, composée à la prière d'un évêque de Dol nommé Louénan, elle doit dater à peu près de l'an 900; pour l'ensemble du récit elle n'offre pas de divergences avec les faits déjà racontés par la première, mais certaines additions paraissent erronées ou tout au moins sans valeur. Cette *Vita II^a^* a été publiée par Dom Plaine dans les *Analecta Bollandiana*, t. VI (1887).

La *3e Vie*, dit M. de la Borderie « a pour auteur, on le sait, Baudri de Bourgueil, archevêque de Dol de 1107 à 1130 (1); elle se recommande par les qualités littéraires de cet auteur si célèbre en son temps; quant au fond et au point de vue historique, elle suit presque entièrement la 2e Vie.

Rectifions maintenant les points principaux sur lesquels notre Albert Le Grand s'écarte des vieux hagiographes :

Saint Samson naquit, non pas en 575, mais vers l'an 480, et non pas au diocèse de Vannes, mais dans la Grande-Bretagne, au pays alors appelé Démétie (aujourd'hui Penbrokeshire).

Il resta longtemps à Lan-Iltud, au moins jusqu'à trente ans, puisqu'il y reçut la prêtrise des mains de saint Dubric ou Dubrice, principal évêque de la Cambrie méridionale siégeant à Caër-Léon. Point de données sur la durée de son séjour total à *Inis-Pir* (aujourd'hui *Caldy-island*)

(1) C'est lui qu'Albert Le Grand appelle Baldrik.

mais après la mort de l'abbé Pir ou Piron il y fut lui-même abbé pendant un an et demi. Puis il passa en Irlande à peu près à l'époque où s'y trouvait saint Gildas son ancien condisciple à l'école de saint Iltut. Il y prolongea son séjour pendant lequel sa sainteté toujours grandissante se manifesta par de nombreux miracles.

Revenu en Grande-Bretagne il détermina tous les membres de sa famille à entrer dans la vie monastique : son père, sa mère, ses cinq frères, son oncle et sa tante (Umbrafel et Asfrelle le père et la mère de saint Magloire), ses trois cousins. Avec son père et deux autres compagnons il s'enfonça dans une forêt déserte sur les bords de la Saverne; il réussit à y trouver une caverne dans laquelle il s'établit, n'allant voir ses compagnons que le dimanche pour leur dire la messe. Cependant dans la Cambrie méridionale on était vivement alarmé de sa disparition; le synode de la province s'étant assemblé ordonna des recherches qui furent couronnées de succès; aussitôt la pieuse assemblée lui fit porter une lettre très affectueuse et très pressante, le sommant de venir prendre sa place dans les sessions qui restaient à tenir. Il y vint malgré sa répugnance, et ce fut pour se voir placé comme abbé à la tête d'un grand monastère.

Ce fut peu de temps après qu'eut lieu l'apparition des trois apôtres Pierre, Jacques et Jean, si brillamment décrite par Albert Le Grand; l'annonce qu'ils lui firent de son élévation à l'épiscopat se réalisa sans retard. Comme le dit M. de la Borderie « l'antique usage de l'église bretonne, quand il y avait un évêque à ordonner, était d'en ordonner deux autres avec lui, de façon qu'il sortît toujours de cette cérémonie trois nouveaux évêques. Cette fois, les prélats avaient à consacrer deux sujets, il leur fallait faire choix d'un troisième, ils en devaient délibérer... » Mais, raconte l'auteur de la 1re Vie, « la nuit suivante un ange de Dieu se présente au saint pape Dubric (1), pendant son sommeil et lui déclare, comme celui-ci l'a lui-même raconté, que Samson doit recevoir la plénitude du sacerdoce. Dubric assemble aussitôt les meilleurs conseillers du synode, plein de joie il leur communique ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qu'il désire lui-même ardemment; à l'unanimité ils affirment qu'ils l'agréent bien volontiers comme évêque, et ils lui confèrent l'épiscopat. »

Quant au siège d'York ou de Ménévie *(Menew)*, on le voit, il n'en est pas ici question; aussi dom Lobineau dit fort judicieusement : « Cette coutume d'ordonner ainsi deux évêques assistans avec un titulaire,..... nous persuade que Samson n'eut aucun titre d'Eglise, que celui de son Abbaïe, d'où, par la permission de l'Evêque diocésain, il rendoit aux peuples voisins tous les services de pasteur et de père. » Nous rejetons donc comme dépourvue de toute autorité la théorie de ceux qui font de saint Samson un métropolitain en Armorique parce qu'il a été métropolitain dans la Bretagne insulaire. De sa métropole et de son pallium les anciennes Vies ne disent pas un mot.

Evêque-Abbé saint Samson resta encore dans la Cambrie pendant un temps considérable. Quand un ordre céleste lui eut imposé l'obligation de passer la mer il alla voir tous ceux et celles qui lui étaient liés par le sang et dont il avait fait des *moines* et des *moniales;* bien qu'il fût âgé il avait encore son père et sa mère (2). Il arrive (vers 548) sur le rivage qui sépare le Coësnon de la Rance. A ceux qui lui demandent dans quel but il s'est exilé, il répond : « Je suis venu en ce pays envoyé par Dieu pour prêcher l'Evangile de Jésus-Christ, pour retirer les hommes de l'erreur et du péché, pour apprendre aux peuples et aux nations qu'il n'y a pas d'autre Dieu que mon Dieu. »

Sur la manière dont s'accomplit cette mission nous savons peu de chose. La Vie la plus ancienne se borne à dire : « Samson sema autour de lui des œuvres admirables et fonda dans

(1) Au VIIe siècle, l'usage n'avait pas encore réservé la dénomination de *Pape* au Pontife romain, on la donnait aux autres évêques. — A.-M. T.

(2) Ceci indique, malgré le dire d'Albert Le Grand, que saint Samson était né de parents encore jeunes, mais son oncle et sa tante moins âgés que son pere et sa mere et mariés en même temps avaient eu leur premier fils, Magloire, avant que Ammon et Anne n'eussent obtenu de Dieu la naissance de saint Samson (les deux frères avaient épousé les deux sœurs). — A.-M. T.

presque toute la province nombre de monastères ; s'il fallait tout raconter en détail, cela ne finirait pas. » En conséquence elle ne raconte rien. L'autre biographe en plus de mots n'en dit guère davantage. » (1).

Mais si nous sommes dépourvus de détails sur son action épiscopale, nous sommes amplement informés sur ses bienfaits au point de vue politique : voyant quel cruel tyran est Conomor, combien grande est l'impopularité de ce meurtrier de sa femme sainte Trifine et de son fils saint Trémeur, ayant appris que Judual est à la cour de Childebert, il part pour Paris (552-553) dans l'espoir de déterminer le jeune prince à venir prendre possession du pouvoir. Des difficultés de toute sorte empêchent d'abord l'évêque-abbé et le futur roi de se trouver en présence l'un de l'autre ; enfin Childebert permet l'entrevue, il consent même à ce que son hôte quitte le palais et s'en retourne en Bretagne (554-555). Samson et Judual partent en même temps ; ils se rendent dans les îles *Lesia* (Jersey) et *Angia* (probablement Guernesey). C'est là que, prenant contact avec les nombreux Bretons émigrés dans la presqu'île du Cotentin, ils organisent et excitent contre Conomor un puissant parti ; Judual forme un corps de troupes peu nombreux mais solide. Une première bataille se livra tout à fait dans l'est de la Domnonée, probablement sur la Rance (Judual venait en effet de débarquer de Jersey sur la côte de Dol). Le tyran vaincu alla chercher vers le milieu de ses états une autre ligne de défense. Après une seconde défaite, il recula vers le Poher son lieu d'origine, sa province la plus dévouée, outre qu'elle formait au milieu de ses montagnes une véritable forteresse. M. de la Borderie constate que si dans le récit de la bataille Albert Le Grand donne des détails entièrement fantaisistes, il a raison de placer comme il l'a fait le combat qui vit le triomphe de Judual et le trépas de Conomor : « en la plaine qui est entre la forest de Gerber (lisez Gouerbeg) où de présent est l'abbaye de Nostre-Dame du Releq, et l'entrée de la montagne d'Aré, en la paroisse de Plounéour-Menez, diocèse de Léon » — détails conformes à la tradition locale qui place le théâtre du combat à *Brank-Halleg* (Branche de saule), grande lande voisine du couvent du Releq. Il y a trente ans on voyait encore au village voisin de Mengleuz une grande pierre plate appelée dans le pays *Men-Bez-Comor* (Pierre tombale de Comorre ; tout à côté on trouve encore *Roc'h Conan* (la Roche du chef), *Ban-Lac'h* (la Butte du massacre) et *Rosarc'han* (le Côteau de la bataille). *Note adressée à M. de la Borderie par M. Guillaume Le Jean.*

Quand saint Samson quitta Paris, il avait déjà conquis, mais d'une manière toute spéciale, l'affection que le roi Childebert accordait si volontiers aux moines. Ce prince lui avait donné un monastère sur la Seine ; le saint y revint après le rétablissement de Judual, il séjourna dans ce Péniti en 557 quand il apposa sa signature aux canons du troisième concile de Paris. Après cette date on ne trouve plus son nom dans aucun document historique, ce qui fait conjecturer à dom Mabillon qu'il dut mourir vers 565.

SAINT TÉLIAU (A.-M. T.).

La Vie de saint Samson serait absolument inintelligible si nous ne parlions pas de celui qui, avec saint Magloire, fut le très actif collaborateur de l'abbé-évêque de Dol.

Nous l'avons vu, Samson voyagea beaucoup afin de délivrer sa nouvelle patrie du tyran qui la désolait, mais son monastère ne resta pas sans chef, et la contrée voisine sans évêque.

D'une part, la dynastie des comtes de Cornouaille étant éteinte par la mort du jeune prince saint Mélar et par la fin terrible de son infâme meurtrier son oncle Rivod qui n'avait pas d'enfant, les Cornouaillais allèrent chercher en Cambrie un prince d'une branche collatérale de la famille de Gradlon. Ce prince, Budic II, accepta. Tout jeune encore au moment où il était parti pour l'exil (510-515) il revint vers 545 ; il avait épousé une Bretonne insulaire du nom d'Anauved.

(1) *Histoire de Bretagne,* par M. de la Borderie, t. I, p. 419.

D'autre part, cette nouvelle comtesse de Cornouaille avait un frère, évêque de Landaf, au pays de Clamorgan ; il venait de succéder à saint Dubric ou Dubrice ; cet évêque est notre saint Téliau. — En 547 commença de se répandre dans la Cambrie une épidémie qui dura plusieurs années et qu'on appela la *peste jaune*. Les populations, prises d'effroi, ne virent d'autre moyen d'échapper au fléau que de mettre la mer entre elles et lui. Une émigration nombreuse fuyant cette affreuse peste s'embarqua sous la conduite de l'évêque Teliau (1). Celui-ci débarqua entre la Rance et le Coësnon (vers 549) et vit venir à sa rencontre saint Samson qui l'avait beaucoup connu dans l'île et l'accueillit avec joie dans son monastère de Dol récemment fondé. Il travailla dans toute la mesure possible au bien du pays, même par la culture; au douzième siècle on montrait encore un beau verger créé par lui. Puis il alla faire visite à son beau-frère Budic. C'est précisément pendant qu'il était à la cour du comte de Cornouaille qu'arriva l'heureuse nouvelle de la cessation de la peste jaune dans l'île de Bretagne ; il prit ses dispositions pour retourner à son église, mais pendant qu'il attendait un bon vent pour prendre la mer, Budic et une foule de Bretons Armoricains vinrent le supplier de rester pour les protéger contre un énorme & affreux serpent. En général, je trouve que les explications des prodiges n'expliquent pas grand chose, mais pour cette fois je suis porté à croire, avec M. de la Borderie, que le monstre en question était simplement Conomor qui, déjà frappé par l'anathème du Menez-Bré (2), essayait de se maintenir par la terreur. Ce qui peut faire accepter cette interprétation, c'est le rôle joué par saint Samson en cette affaire : il supplia saint Téliau de prendre le gouvernement de l'église de Dol. Budic et les Bretons qui l'avaient accompagné renouvelèrent alors leurs instances pour que le prélat cambrien demeurât en Armorique, celui-ci accepta mais temporairement; après un séjour total de sept ans et demi il retourna à son église ; c'est-à-dire qu'il demeura en Bretagne jusqu'au rétablissement du roi Judual en Domnonée et au retour de saint Samson dans son monastère d'où il avait été absent trois ans au moins (3). Le souvenir de ce saint dont la main ferme et le nom vénéré furent si utiles pour gouverner le monastère de Dol et ses dépendances, pour les défendre contre Conomor, est resté populaire en Armorique ; son image est reproduite dans les vitraux de nos églises et de nos chapelles ; ses statues qui le représentent monté sur un cerf se rencontrent fréquemment. Il est patron de Landeleau (où on vénère ses reliques) et de Leuhan en Cornouaille, Montertelot *(Monter-Télo)*, au sud de Ploërmel, *Saint-Télo*, au nord de Loudéac ; ces deux dernières paroisses sont sur la rivière d'Out, et se trouvaient jadis en pleine forêt de Brecilien; enfin, en Domnonée, près de Lamballe, est Pledeliac qui, au XIIIe siècle, s'appelait Pludeliau *(Plou-Teliau)*. Probablement l'édifice le plus gracieux qui ait été érigé en l'honneur de saint Téliau est sa chapelle placée entre les belles églises de Plogonnec et de Locronan.

LES RELIQUES DE SAINT SAMSON (A.-M. T.).

HUGUES LE GRAND, père de Hugues Capet, ayant donné à Agan, évêque de Dol, le monastère de Saint Symphorien d'Orléans, le corps de saint Samson y fut porté en 878 et il resta en grande partie dans cette abbaye qui prit son nom, mais cependant plusieurs ossements furent rendus peu après au chapitre de Dol. Transférées à Paris au Xe siècle, à Rouen au XIIIe, ils revinrent à leur point de départ. En 1411 ils consistaient « en un bras, deux des grands os des jambes (4) et de nombreux ossements du cou, des mains et des pieds. » La châsse d'argent (pesant 240 marcs) qui les contenait, était placée derrière le maître-autel ; elle datait probablement de 1223, année où les reliques revinrent de Rouen; elle fut ouverte par l'évêque

(1) Forme latine *Teliavus* ou *Teliaus ;* forme galloise *Teilo ;* forme bretonne-armoricaine *Télo* ou *Teleau*

(2) Voir la Vie de saint Hervé.

(3) M. de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 434-437.

(4) Mais on croit que l'un de ces grands os des jambes appartenait au corps de saint Magloire.

Etienne Cœuret en 1411. En dehors de ce reliquaire monumental la cathédrale possédait encore un doigt de son saint patron et son anneau épiscopal. Le doigt était garni d'or et portait les armes de l'évêque Thibaud de Moréac, *d'azur à trois croissants d'or* (1301-1312). En 1579, l'évêque Charles d'Espinay offre une nouvelle châsse dorée dans laquelle on place la châsse ancienne. En 1744 l'évêque Jean-Louis de Bouschet de Sourches déposa les reliques de saint Samson et celles de saint Magloire dans deux reliquaires en bois doré qui furent mis aux extrémités du nouveau maître-autel. Ils ont échappé au vandalisme révolutionnaire, car M. l'abbé Guillotin de Corson, à qui j'emprunte ce qui précède, dit que ces reliquaires viennent d'être placés dans la chapelle absidale. *(Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes. — 1880.)*

L'ARCHEVÊCHÉ DE DOL (A.-M. T.).

Nous n'avons pas à nous arrêter aux dires d'Albert Le Grand sur la dignité et l'autorité archiépiscopale que les Bretons d'Armorique auraient reconnues à saint Samson, parce qu'il en aurait joui sur le siège d'York quand il était encore chez les Bretons insulaires. Rien à dire, non plus, sur la manière dont saint Euphrone ou Euphronius, métropolitain de Tours, aurait accepté une pareille situation. Enfin nous ne nous occuperons pas du pallium que le pape Pélage aurait envoyé à ce métropolitain de Bretagne. Rien de tout cela ne supporte l'examen.

L'érection du siège épiscopal de Dol en métropole est un fait essentiellement politique et a eu pour auteur Nominoé, le père de la patrie bretonne. Qu'on l'en loue ou qu'on l'en blâme il faut lui rapporter la responsabilité d'un tel acte.

On a déjà vu dans la Vie de saint Convoyon et dans les *Annotations* qui la suivent quels évêques le libérateur trouva sur les sièges de Vannes, de Cornouaille, de Léon et de Dol. Ces prélats étaient francs comme leurs noms l'indiquent, et au grand tort d'être criminels ils en joignaient un autre, celui d'être des ennemis de la Bretagne. Que Nominoé les ait punis pour ce second fait, plus encore que pour le premier, c'est possible, mais depuis quand la félonie pourrait-elle suffire à réhabiliter les simoniaques? et cependant, sous prétexte de déférence aux ordres du Saint-Siège, ces misérables ont trouvé de leur vivant et trouvent encore des défenseurs. Ce qui est certain c'est que leur premier accusateur public, officiel, est un saint, un homme de haute intelligence et d'incontestable droiture; qui donc oserait soutenir que saint Convoion abbé de Saint-Sauveur de Redon, a jamais flagorné le pouvoir civil? Quand il saisit Nominoé de cette affaire, il donne à son langage la forme de la menace : « Prends garde à ce que je te dis : si cette hérésie n'est pas radicalement extirpée du sol de la Bretagne, la colère de Dieu et de tous les Saints tombera sur toi et sur ton peuple. »

Quant à Nominoé, est-il suspect de révolte ou d'indépendance vis-à-vis de l'autorité apostolique? — Mais c'est lui-même qui défère le procès à Rome, qui fait porter l'accusation par saint Convoion et qui laisse toute liberté aux accusés d'envoyer leurs députés pour les défendre et se défendre en même temps. L'envoyé du prince part chargé de présents pour Léon IV; il revient avec le corps du Pape martyr saint Marcellin, preuve évidente que le Chef de l'Eglise voit dans le roi des Bretons un prince fidèle à l'esprit catholique. Si les choses étaient restées dans l'état où les mettait le retour du saint abbé, pas n'était besoin d'une métropole bretonne. Malheureusement le Souverain Pontife, tout en maintenant sa condamnation contre les simoniaques, réclama un nouveau jugement canonique que devait rendre un tribunal composé de douze évêques. Un tel synode ne pouvait avoir lieu qu'à la condition d'être exclusivement composé de prélats francs, c'est-à-dire des hommes-liges de Charles le Chauve le grand ennemi des Bretons, or leur opinion sur les simoniaques n'était que trop connue; à leurs yeux c'étaient d'innocentes victimes; jamais la passion politique n'a été plus aveugle chez un peuple contre un autre peuple qu'elle ne le fut

alors chez les Franks contre les sujets de Nominoé. On pourrait en multiplier les preuves par centaines ; évêques et moines étaient des plus ardents dans les récriminations contre les Bretons, donc il n'y avait rien à leur demander, et Nominoé ne leur demanda rien ; mais, peu après l'assemblée de *Coët-Louh,* le nouvel aveu et la nouvelle renonciation des évêques incriminés, il érigea la métropole de Dol (probablement dans l'été de 848) et il forma deux nouveaux diocèses à limite fixe : Tréguier et Saint-Brieuc, car au Val-Trécor et au Champ du Rouvre les prélats qui avaient exercé jusque-là les fonctions épiscopales ne l'avaient pu faire que dans leur abbaye et dans les petits monastères qui en dépendaient.

Nous avons déjà vu dans la Vie de saint Salomon que sous le pontificat de saint Nicolas Ier, deuxième successeur de saint Léon IV, fut reprise l'affaire de la métropole de Dol, mais Albert Le Grand ne cite pas tous les documents qui y sont relatifs. La première lettre de saint Nicolas est de 865 ; c'est une réponse à la demande du pallium faite par saint Salomon pour Festinien, archevêque de Dol. Le saint pape ne répond pas par un refus formel, mais il réclame l'exhibition des lettres du Saint-Siège établissant que les prédécesseurs de Festinien avaient déjà reçu le même signe honorifique. Saint Salomon écrivit de nouveau en insistant ; cette fois saint Nicolas répond que, d'après les actes de ses prédécesseurs, c'est Tours qui est la métropole des Bretons. Que si les Bretons ont des preuves de l'existence d'une métropole dans leur pays, ils peuvent les faire valoir et le pape jugera l'affaire.

La troisième lettre du même pontife est une sorte d'instruction générale sur toutes les difficultés ecclésiastiques alors pendantes en Bretagne. En lisant la première on peut croire que quand il la rédigeait (865) il était peu au courant de ce qui avait été fait lors de l'érection de la métropole ; dans la seconde (mai à juillet 866) il est parfaitement au courant de toute l'affaire des évêques démissionnaires ; comme saint Léon IV il demande un nouveau jugement rendu par un tribunal de douze évêques présidés par le métropolitain de Tours, ajoutant que ce minimum de douze évêques est indispensable dans une province ecclésiastique, précisément pour la composition d'un tribunal ecclésiastique jugeant en pareille matière. Cette assertion est bien étrange, car de tout temps peu de métropoles ont eu douze suffragants. L'homme qui avait renseigné le pape était cet Actard, évêque de Nantes, qui toute sa vie travailla si énergiquement contre les Bretons.

Quant à la question de la métropole elle-même, Festinien, évêque de Dol, peut venir défendre le droit de son église devant le Saint Père qui jugera.

Or, quatre ans après, Jean VIII écrivant au successeur de Festinien, *Main* ou *Mahen,* commence ainsi sa lettre : « Jean, évêque du siège de Rome, à son cher et illustre fils l'*archevêque* Main et à tous les évêques de Bretagne, salut et bénédiction apostolique. »

En 878, le 5 septembre, le même pape écrivit au même prélat ne l'appelant plus qu'*évêque* et le menaçant de l'excommunication, lui et les autres évêques de Bretagne, s'ils ne se soumettent au plus vite à la métropole de Tours. C'était le moment où les invasions normandes mettaient en péril l'existence même du peuple breton ; cette lettre resta donc sans effet ; elle marque toutefois au IXe siècle le dernier incident de la lutte engagée en 846 par Nominoé.

Pendant près de deux siècles, l'existence de la métropole de Dol ne fut pas sérieusement troublée. En 1049, Juthaël archevêque de Dol, ayant été justement excommunié par saint Léon IX pour sa vie scandaleuse, le métropolitain de Tours jugea l'occasion favorable pour ressusciter l'interminable querelle et, en 1076, il cita ce malheureux avec ses suffragants devant le pape saint Grégoire VII. Ils ne se présentèrent point et subirent l'anathème. Le grand pape sacra lui-même le successeur de Juthaël, Even, il lui donna le pallium, et dans une lettre aux évêques de Bretagne en 1078, réservant sagement et justement les droits de l'église de Tours, il dit en parlant d'Even : « Nous ne lui en accordons pas moins l'usage du pallium, ainsi qu'à ses successeurs, pourvu que leur entrée dans l'épiscopat soit légitime et leur vie digne d'estime. » Les deux premiers successeurs d'Even, Jean de Dol et Rolland, obtinrent ainsi sans difficulté le pallium. En 1094, Urbain II

ordonne la soumission à Tours, et décide qu'après la mort de Rolland son successeur n'aura point cet insigne, mais le pape meurt avant l'évêque, et le successeur de celui-ci, Baldric ou Baudri, abbé de Bourgueil, étant parti pour Rome, obtient de Pascal II la marque distinctive des métropolitains. Ce prélat poète, littérateur et homme d'esprit (auteur d'une *Vie de saint Samson*, comme nous l'avons vu), comptait d'abord quatre suffragants : les évêques d'Aleth (ou Saint-Malo), Saint-Brieuc et Tréguier. Peu de temps après l'évêché d'Aleth se détacha de Dol.

En 1127, Dol n'a plus de suffragants que Saint-Brieuc et Tréguier, mais les papes Calixte II et Honorius II reconnaissent à Baudri la qualité de métropolitain. La situation reste la même sous son successeur, Geofroy Le Roux, reconnu comme tel par Innocent II. Le pape Lucius II renouvela la sentence du Bienheureux Urbain II, et elle ne fut pas plus exécutée cette fois que la première. Sous Eugène III saint Bernard propose une transaction entre Tours et Dol, mais Tours refusa d'y souscrire.

A l'archevêque Olivier succède en 1154 Hugue Le Roux, illettré, maladroit, dépourvu de jugement ; il va à Rome, il va à Tours, il vient à Dol, sollicitant, se déjugeant, voulant contenter tout le monde, réussissant à mécontenter toujours ; il faut lire cette curieuse histoire dans M. de la Borderie (t. III, p. 201 et 202). A cette époque, la question de la métropole bretonne a pris une nouvelle signification : l'église de Dol a un protecteur-né dans le roi d'Angleterre qui, pour faire pièce aux intérêts français, souhaite vivement que l'église de Bretagne ne relève pas du prélat de Tours représentant de ces mêmes intérêts français ; il en résulte que quand il y a un pape d'origine anglaise (1), il est favorable à la cause bretonne. Pour continuer la nomenclature des prélats qui ont eu ou qui n'ont pas eu le pallium, il n'y a qu'à consulter à la fin du volume le Catalogue des évêques de Dol. Un des épisodes les plus curieux de cette longue histoire est l'intervention de Philippe-Auguste voulant paralyser l'influence du monarque anglais Henri II et adressant au pape Lucius III (1184) une lettre où il voit l'anéantissement de son royaume si, deux pauvres diocèses bretons continuent d'être soumis à la petite métropole de Dol, oyez plutôt : « C'est notre royaume que l'Eglise romaine s'efforce par là de mutiler honteusement ; c'est notre couronne qu'elle veut arracher de notre front, briser et fouler aux pieds... Si ce fait s'accomplit, nous ne verrons plus en vous un père mais un parâtre, et vous ne trouverez plus en nous les sentiments d'un fils. Ce glaive nous percera jusqu'au cœur ; déshérités, dépouillés, honnis par vous, nous nous plaindrons à grands cris, nous en appellerons pour notre vengeance à Dieu et aux hommes. Ce n'est pas nous seulement qui serons blessés par ce coup, mais tous les barons de notre royaume. C'est à vous que Dieu demandera compte du sang versé en cette occasion, dans le grand massacre de Français et de Bretons qui pourra sortir de là. » Cette rhétorique échevelée ne put réussir à triompher du souverain pontife ; son successeur, Célestin III, suivit la même ligne de conduite, les archevêques de Dol continuèrent à recevoir et à porter le pallium. Mais dès son avènement, 22 février 1190, Innocent III ordonna une enquête. Le 1er juin 1199 était rendue la sentence qui enlevait à l'église de Dol la dignité de métropole, à l'évêque de Dol l'usage du pallium, et avec tous les autres évêques de Bretagne, il était désormais soumis à la métropole de Tours. A Dol même, il put y avoir quelques gémissements, mais dans le reste de la péninsule armoricaine la sentence dut être accueillie stoïquement ; les deux diocèses derniers tenants de l'église doloise, Saint-Brieuc et Tréguier, l'avaient déjà abandonnée.

Et je termine cette étude, toute empruntée à M. de la Borderie, en citant les lignes par lesquelles il l'a commencée : « L'histoire de la métropole de Dol de la fin du IXe siècle à la fin du XIIe ne serait peut-être pas très intéressante si elle n'offrait un notable exemple de l'obstination bretonne. Toujours condamnés par le Saint-Siège, dès qu'on entrait dans la discussion de leur droit, les Bretons, sans s'insurger contre les sentences pontificales, trouvèrent moyen de faire durer leur métropole telle quelle pendant trois siècles et demi. »

(1) Alexandre III et Lucius III.

Une autre conclusion à tirer, c'est que dans cette affaire éclate manifestement la bonté et la longanimité des papes : ne pouvant faire droit aux réclamations des Bretons, ce qui eût été une cause d'interminables démêlés avec les rois de France, ils firent des concessions, prirent des demi-mesures qui empêchèrent de graves scandales et peut-être une rupture d'un côté ou de l'autre.

MONUMENTS DE SAINT SAMSON (J.-M. A.).

La cathédrale de saint Samson de Dol, très remarquable par ses dimensions (100 mètres de longueur), l'est également par son architecture. Commencée dans le premier quart du XIIIe siècle et terminée vers 1260, elle aurait été un modèle d'unité de style si quelques parties n'avaient été remaniées ou ajoutées plus tard, telles que les tours, les porches, les salles capitulaires. A l'extérieur le monument nous fournit de belles fenêtres et un bel ensemble de contreforts, d'arcs-boutants et de pinacles. A l'intérieur on remarque particulièrement les piliers cylindriques cantonnés de colonnettes dont quelques-unes sont absolument détachées du noyau central et semblent avoir été placées après coup. Le sanctuaire se termine en ligne droite avec une immense fenêtre qui conserve encore ses vitraux du moyen-âge. Derrière se trouve la chapelle absidale, sous le vocable spécial de saint Samson.

D'après Gaultier du Mottay, saint Samson est patron de Bobital, Cadélac, Dol, Illifaut, la Fontenelle, Kerity, Lanvellec, Lanvézéac, Saint-Samson, Saint-Ideuc et de plusieurs paroisses de Normandie qui portent son nom. Il a des chapelles à Bieuzy, Bréhat, Landunvez, Nivillac, Pléhédel, Pleumeur-Bodou, Plouaret, Plougasnou, Plouha et Quimper-Guézennec.

Il est représenté à Dol, dans un vitrail du XIIIe siècle, et a une statue à l'église de Lanmeur.

LA VIE DE SAINT GUILLAUME PICHON,

Evesque de Saint-Brieuc, Confesseur, le vingt-neuviéme Juillet.

Saint Guillaume, l'un des Patrons de la Ville & Diocese de Saint-Brieuc, nasquit en la Paroisse de Saint Alban, au mesme Diocese, environ l'an de grace 1184, de parens mediocrement riches, non toutes fois élevez d'aucune qualité hors le commun. Son Pere s'appelloit Olivier Pichon, demeurant en ladite Paroisse, & sa Mere Jeanne Fortin, de la Paroisse de *Plenet-Guic*, prés Dinan, Evesché de Saint Malo, selon aucuns (1), ou bien de la Paroisse de *Plurthuys*, au mesme Diocese, selon les autres (2). Dés son enfance, il s'adonna à la pieté & devotion, frequentant les Eglises, où il entendoit devotement l'Office divin & les Prédications. Il fut envoyé à l'écolle & étudia diligemment en Grammaire ; & ayant atteint l'âge de vingt-deux ans, il prit les Ordres Mineures & de Sousdiacre des mains de Josselin, Evesque de Saint-Brieuc; lequel, présageant quelque chose de bon de ce jeune Clerc, le retint prés de soy & l'apointa en sa maison & luy confera les Ordres de Diaconat & de Prestrise. Josselin estant mort l'an 1207, Pierre fut éleu en sa place, lequel retint saint Guillaume, comme fit aussi son successeur, Sylvestre, lequel ne tint ce Siége que

(1) D'Argentré, liv. 1. ch. 9. — A.

(2) La Devision, chanoine de St. Brieuc, en sa Vie de St. Guillaume, chap. 2. — A.

seize mois & mourut l'an 1219. Tout le temps qu'il fut au service de ces Prélats, il profita grandement en la vertu, reluisant entre tous les autres Ecclesiastiques, comme un Soleil entre les Estoilles; il ne s'orgueillissoit de la faveur & credit qu'il avoit auprés de son Evesque, mais s'en servoit pour l'assistance des pauvres affligez qui avoient affaire à luy; il se delectoit tellement à l'Oraison, qu'outre l'office Canonial qu'il recitoit à genoux, la teste nuë, en son Oratoire, lors qu'il ne pouvoit, pour quelques affaires urgentes, assister au Chœur, il recitoit encore, tous les jours, l'Office de Nostre Dame & tout le Psautier de David; ce qu'il observa toute sa vie.

II. Allant, un jour, par pays pour les affaires de son Evesque, il logea en une Hostellerie, en laquelle y avoit une jeune fille qui devint amoureuse de luy & se resolut de luy ravir le précieux joyau de sa chasteté, à quelque prix que ce fust; elle monta en sa chambre, pendant qu'il soupoit à bas; &, s'estant cachée sous son lit, attendit qu'il fut entré dans la chambre, dont il ferma la porte; &, ayant dit ses prieres, se coucha; la malicieuse fille, le voyant endormy, se deshabilla tout doucement & se coucha prés de luy; le saint jeune-homme, estant éveillé & la trouvant prés de soy, resta bien étonné; car il estoit certain qu'il avoit fermé la porte; luy demanda que c'estoit; l'effrontée luy répondit, avec paroles mignardes & affectées, meslées de quelques gueulées lubriques; ce que voyant le Saint, il fit le signe de la Croix, ferma ses aureilles aux sifflemens de ce Serpent, sauta du lit, s'accoustra hastivement & alla passer le reste de la nuit en un galatas qui estoit là auprés, abandonnant son lit à cette infame, laquelle il ne voulut autrement diffamer, priant Dieu de luy faire connoistre l'horreur de son peché & luy en faire misericorde. Que diray-je de sa charité envers les pauvres, auxquels il distribuoit non seulement les aumônes qu'il obtenoit, à cet effet, de son Prelat, mais encore tout ce qu'il pouvoit de son propre bien? Il estoit fort sobre au boire & au manger; il observoit les jeûnes ordonnez de l'Eglise & plusieurs autres qu'il jeûnoit volontairement. Cependant que saint Guillaume vivoit ainsi en la maison de l'Evesque, ce Prélat tomba malade, mourut sur la fin de l'an 1219, la mesme année que deceda la Duchesse Alix, proprietaire de Bretagne, femme de Pierre de Dreux, qui, depuis, fut appellé Mauclerc.

III. Le Clergé de Saint-Brieuc, incontinent aprés les obseques du défunt, s'assembla pour élire un Prélat, au commencement de l'an 1220 (non pas 23, comme veulent dire quelques uns), &, inspiré de Dieu, éleut saint Guillaume, lequel monta à cette Dignité par sa vertu & merites, sans l'avoir briguée, ny recherchée, & la suite de cette histoire fera voir que ce fut par une speciale providence de Dieu que le gouvernement de l'Eglise Brioçoise luy fut commis en un temps si perilleux que fut celuy de son Episcopat; car Pierre de Dreux, Duc de Bretagne, qui, pour le respect de la Duchesse Alix, sa femme, n'avoit rien voulu remuer, de son vivant, au gouvernement de l'Estat, la voyant morte, s'en voulut faire acroire, &, levant le masque, commença à tramer ce que, depuis, il accomplit; car voyant qu'il ne pouvoit parvenir à ses prétentions, ny trencher du Souverain, parce qu'il seroit controslé par les Estats, il se resolut de les ruïner par eux mesmes, commençant par la Noblesse & le Clergé, se promettant bien, ces deux icy ruïnez, de venir aisement à bout du Tiers. Il attaqua ces deux Ordres finement, taschant à les désunir & mettre en divorce par interest particulier. Quant est du Clergé, pour le rendre plus odieux à la Noblesse & au Peuple, il faisoit publier par tout que ceux de cét Ordre avoient, contre toute justice, & mesme contre la disposition des saints Canons, par pure Simonie & avarice sordide, exaction & pillerie, introduit plusieurs devoirs sur le pauvre Peuple, sous couleur & pretexte de louable coustume; entr'autres, « il debattoit un droit, qui s'appelloit de Tierçage, qui estoit » le tiers des meubles des mariez, aprés la mort de l'un d'eux; & un autre, nommé le

» pas Nuptial, qui estoit de 40. sols par chaque Mariage qui se celebroit, & debattoit cela » avec telle violence, que la Noblesse & le Peuple furent grandement animés contre le » Clergé (1). »

IV. Il attaqua, par autre voye, la Noblesse, tant par l'occasion du « Bail qu'il prenoit » sur eux, au nom du Prince Jean, son Fils, emportant par le decez des Nobles, ses » Vassaux, la joüissance & fruits de tous leurs biens Nobles, sans leur rendre compte, » pendant leur minorité, jusques à ce qu'ils eussent l'âge de 20. ans passez, que par la » restriction qu'il faisoit de leurs droits, franchises & anciens Privileges (2). » Les Barons, ne pouvans endurer ses déportemens, s'allierent contre luy au Senéchal d'Anjou, Comte de Vendosme, & autres, se saisirent de plusieurs places en la basse Bretagne, empescherent l'execution de ses commissions, &, ayans mis sur pied une puissante Armée, coururent & pillerent toute la terre du Seigneur de Châteaubriand, Partisan du Duc, lequel, ayant amassé ses troupes, les y vint trouver; s'ensuivit la journée de Châteaubriand, où les Barons furents deffaits, l'an 1223, plusieurs tuez sur le champ, les autres prisonniers, lesquels il distribua par ses places, sous seures gardes. Les Ecclesiastiques estans demeurez à sec, ayans perdu le support des Armes de la Noblesse, resterent exposez à la fureur du Duc, devenu insolent de cette victoire, lequel, incontinent aprés, fit plusieurs Ordonnances contr'eux, leur retrenchant plusieurs devoirs qu'ils levoient sur le Peuple, tant pour ledit Tierçage & pas Nuptial, que pour collations d'Ordres, provisions de Benefices & devoirs Rectoriaux, lesquelles Ordonnances il fit publier par tout, avec commandement d'y obeïr, sur griefves peines.

V. Les Commissaires du Duc, arrivez à Saint-Brieuc pour faire publier lesdites Ordonnances, trouverent nôtre saint Prélat, qui s'opposa courageusement à leurs pretentions, ne se pouvant taire, ny dissimuler où il s'agissoit de la cause de Dieu & des Privileges de son Eglise; tout le monde s'étonnoit de sa hardiesse, & sembloit que ce fust un autre saint Thomas Beket, tant il estoit zelé à conserver les immunitez de son Clergé, jusques à s'estre veu en danger d'estre poignardé par les Ministres du Duc. Il estoit doux & benin envers son prochain, mais austere & severe à soy-même; il jeûnoit souvent & estoit fort sobre & prudent à table; il beuvoit le plus souvent de l'eau claire, &, par fois, la couloroit d'un peu de vin; son lit estoit bien paré & orné, monstrant exterieurément la décence de sa Dignité; mais il ne s'y couchoit pas, mais auprés, à platte terre, sur quelque natte, ou tapis. Il estoit tellement amateur de la pauvreté, que, horsmis ce qu'il reservoit pour distribuer aux pauvres, il ne se mettoit en peine de faire aucunes provisions; sa famille étoit composée de sept à huit personnes, gens de bien & les plus vertueux qu'il pouvoit choisir, avec lesquels, il vivoit comme un Prieur avec ses Religieux. Il n'avoit ny chiens, ny chevaux; &, quand il alloit à ses visites, il alloit sur des chevaux d'emprunt, &, bien souvent, à pied, tant il desiroit imiter la simplicité des Apôtres, & sans argent, sinon ce qu'il reservoit pour les pauvres. Il alloit, par fois, visiter ses Parens, tant à Saint-Alban qu'à Dinan, & alloit, d'ordinaire, loger en une maison de Noblesse, qui est en ladite Paroisse de Saint-Alban, sur le grand chemin, nommée *l'Hostellerie-Abraham* (3), dont le Seigneur estoit trés-homme de bien & fort charitable, qui se tenoit bien-heureux que le saint Prélat daignast prendre logis en sa maison, où on voit encore sa chambre, sur le portail qui a retenu son nom, & s'appelle, à present, *la chambre de saint Guillaume.*

VI. Il fut, une fois, surpris de la nuit, à son retour de Plurthuys, prés d'un Bourg, nommé le *Chemin Chaussé,* qui est sur le grand chemin de Saint-Malo, environ demie

(1) Voy. l'origine du Tierçage en d'Argentré, liv. 5. ch. 31; sa réduction au mesme lieu, et Bouchard, liv. 3. — A.

(2) Le bail fut changé en rachapt par le duc Jean Ier, l'an 1275. D'Argentré, l. 5. ch. 26. — A.

(3) Elle appartient aux Seigneurs de la Goubelaye. — A.

lieuë de l'"Hostellerie-Abraham, de sorte qu'il fut contraint d'y loger ; le lendemain, il se leva de bon matin & se disposa de se mettre en chemin, remerciant son Hoste & priant Dieu de le recompenser ; cét Hoste, envers qui telle monnoye n'avoit point de cours, se mit en colere, le chassa de sa maison, avec injures & paroles outrageuses ; &, pour son pauvre écot, retint son Breviaire. Le saint Prélat, bien aise d'avoir receu cét affront, mais marri que son Breviaire luy avoit esté osté avant avoir dit son service (car il ne s'en étoit pas encore acquitté), s'en alla en une Noblesse voisine, nommée *l'Hostellerie-Abraham*, où il fut receu, à bras ouverts, par le Seigneur de la maison & sa femme, lesquels, ayans entendu ce qui luy estoit arrivé au Chemin Chaussé, envoyerent dégager le Breviaire, le conjurans de ne prendre, désormais, gîte ailleurs que dans leur maison ; le Saint les remercia, & ayant dit la Messe & disné, s'en retourna à Saint-Brieuc, & pria Dieu qu'il comblast de biens & de benedictions ses bons Hôtes & leurs posteritez, & l'on a depuis remarqué que les possesseurs de cette terre de l'Hostellerie Abraham ont eu abondance de biens ; elle apartient à Messieurs de la Goubelaye Visdelou.

En punition de cét ingratitude & inhospitalité, Dieu a voulu punir, non seulement cét Hoste ingrat, mais encore tout ce Bourg, voulant que la memoire en demeurast à la posterité, veu que, depuis ce temps là, toutes les maisons de ce Bourg n'ont pû estre conservées en leur entier, & sont toûjours ruineuses ; on a beau les rebastir tout à neuf, ou les reparer, quand on les refait d'un côté, elles tombent de l'autre (1).

VII. Lors qu'il alloit par Ville, ou quelque autre part, il remplissoit une grosse bougette de monnoye pour donner l'aumône aux pauvres, commandant à son Aumônier d'en faire autant ; on l'a souvent trouvé courbé sur le foyer, attisant & soufflant de son haleine le feu, pour faire cuire les viandes qu'il distribuoit aux pauvres, & avoit, pour cét effet, une marmite de fonte, de grandeur & capacité extraordinaires, laquelle a esté long-temps gardée au Tresor de la Cathedrale (2). Quand on distribuoit l'aumône sous le portail, ou dans la cour du Manoir, il se tenoit accoudé sur quelque fenestre, regardant comme tout estoit distribué, ayant l'œil à ce qu'aucun pauvre ne s'en allast mécontant, &, s'il n'y avoit assez pour tous, il les faisoit attendre, &, descendant, leur en alloit querir luy-mesme, & estoient asseurez tous ceux qui luy demandoient l'aumône de la recevoir ; ce qui faisoit que sa porte estoit, d'ordinaire, si pleine de pauvres, que quiconque n'eust sceu où il demeuroit, l'eust aisément trouvé à cette marque. Quand quelque pauvre homme, ou femme, avoit affaire de quelque meuble ou ustancile, il ne falloit que le demander chez luy, il luy estoit plûtost donné que presté, &, lorsque l'on avoit presté quelque chose que ce fust à des pauvres gens, il ne vouloit pas qu'on le leur demandast. On luy vint, un jour, demander le prest d'un bain pour une pauvre femme qui estoit en travail d'enfant (car il avoit magazin de telles necessitez pour en soûlager les pauvres, lors qu'il en estoit besoin) ; il se trouva lors seul avec son Chapelain, neanmoins il monta au grenier, &, aydé de son Aumônier, il vuida du bled qui estoit dans ce bain, le descendit & le chargea sur le dos de celuy qui l'estoit venu querir.

VIII. Il regardoit, une fois, de la fenestre de la sale de l'Evesché, les pauvres arrengez en sa cour attendans l'aumône, remarqua, entre iceux, une pauvre femme hydropique, si enflée, qu'à peine pouvoit-elle durer en sa robbe ; il en eut grand' pitié, luy fit bailler une bonne aumône, &, entrant dans son Cabinet, tira une boëte de Theriaque fort souverain, qu'il conservoit cherément, & luy en donna, s'informant où elle demeuroit, pour luy faire porter ses necessitez. La pauvre femme se retira, remerciant saint

(1) C'est la Devision qui rapporte cecy en la vie de S. Guillaume, ib. 3, page 15, 16, 17, 18, 19. — A.

(2) Cette marmite est devenue la caractéristique de saint Guillaume ; elle est représentée à ses pieds au frontispice de la *Semaine Religieuse* de Saint-Brieuc et Tréguier. — A.-M. T.

Guillaume, lequel, estant à table pour disner, luy envoya des vivres délicats par un sien serviteur, qui, l'ayant trouvée couchée sur un peu de paille, couverte de quelques haillons, si pressée de mal, qu'elle entroit és abois, s'en retourna en diligence avertir le Saint, qui, craignant que le Theriaque qu'il luy avoit donné ne luy eust nuy, sortit de table, descendit en l'Eglise, se prosterna devant le Saint Sacrement, priant Dieu, à chaudes larmes, pour la santé de cette pauvre femme, & ne bougea jusques à ce qu'elle le vint trouver saine & dispose & le remercier de ce que, par le merite de ses prieres, elle avoit esté guerie. L'an 1225, il y eut une famine universelle par toute la Bretagne, laquelle étrangla plusieurs milliers de personnes; en cette publique calamité, saint Guillaume se mit en devoir d'assister ses Diocesains; &, ayant reconnû que c'étoit un fleau de Dieu, il exhorta son peuple à la penitence & amendement de vie, fit faire des Processions generales, esquelles il assistoit, priant Dieu, la larme à l'œil, de prendre pitié de son peuple. Il ouvrit ses greniers & distribua son bled aux pauvres tant qu'il dura, puis vendit ses meubles, & mesme ses livres, pour acheter du bled, qu'il donnoit en aumône, &, n'ayant plus de quoy donner, il emprunta du bled de ses Chanoines pour aumôner, & n'en pouvant plus avoir, il n'avoit point de honte d'aller par la Ville, de porte en porte, quester pour nourrir les pauvres.

IX. Il estoit vray support & consolation des pauvres, veufves & orphelins, lesquels il assistoit en leurs affaires; sollicitoit pour eux, &, lors qu'ils avoient le bon droit, les favorisoit & leur donnoit de l'argent pour poursuivre leurs procez. Il y avoit à Saint-Brieuc une jeune Bourgeoise, laquelle, ayant perdu son Mary, se trouva accablée de plusieurs affaires d'importance; elle avoit un procez pendant en la Cour des Regaires & s'imaginoit que le vray moyen de le gagner, ce seroit de se mettre és bonnes graces de l'Evêque, lesquelles elle se promettoit, si elle le pouvoit faire condescendre à l'amour deshonneste; elle le fut trouver, & luy fit entendre son affaire, le suppliant la vouloir ayder de son credit, & méla, parmy ses paroles, des œillades & regards lascifs, avec des gestes tendans à ce qu'elle pretendoit, jusques à vouloir manier son Rocquet (1). Alors, le saint Prélat, connoissant sa malice, la poussa rudement, &, secoüant son Rocquet, luy dit : « Ah! meschante que tu es, as-tu bien esté si miserable que d'avoir voulu attenter » à mon honneur? avois-tu oublié que j'étois ton Prélat, ton Pasteur, Prestre & Evesque » de Jesus-Christ? Va, tizon d'enfer, & sors de ceans avec tes procez, puisque tu les » voudrois gagner avec la perte de ce que j'ay si cherement conservé, & aimerois mieux » souffrir mille morts que de l'avoir perdu. » Il cherit tellement cette Angelique vertu, qu'estant au lit de la mort, il declara à son Confesseur, à la gloire de Dieu, « qu'il avoit » conservé sa chasteté inviolable. Remercions Dieu, mon pere (dit-il) de ce que, par sa » misericorde, il luy a plû me préserver de toute impureté pendant le cours de ma vie. »

X. Pendant que saint Guillaume ravissoit toute la Bretagne en admiration de sa Saincteté, le Duc Pierre faisoit rage à persecuter le Clergé, lequel il abhorroit tellement, que, quand il parloit des Prélats & autres gens d'Eglise, il ne les nommoit que vendeurs de Sacremens, maquignons de Benefices & autres tels titres de mépris; il démolissoit leurs maisons & Presbytaires, envahissoit de force leurs métairies & jardins, & mesme faisoit passer des fossez à travers des Cimetieres; prenoit les plus belles pierres des Tours & Clochers, & démolissoit les Eglises pour bastir ses maisons particulieres de leurs débris & materiaux, comme il fit, à Nantes, aux Eglises de saint Clement & de saint Cire, és faux-bourg de Nantes (dite à present de saint Leonard dans la ville). Il en vint jusqu'à ce point de cruauté, qu'un Curé de l'Evêché de Nantes, ayant refusé la sepulture

(1) Son *rochet*, c'est le surplis à manches étroites que portent les prélats, et assez généralement (par concession) les chanoines et autres dignitaires. Aujourd'hui il ne se porte guère que comme habit de chœur, mais autrefois les évêques le portaient souvent en dehors des offices. — A.-M. T.

Ecclesiastique à un usurier public, mort sans penitence, il fit prendre ce Curé & le lier avec le corps du mort & les enterrer tous deux ensemble : cruauté plus grande encore que celle du cruel Mezentius, remarquée par Virgile au 8. des Eneides (1).

Mortua quin etiàm jungebat corpora vivis,
Componens manibusque manus, atque oribus ora,
Tormenti genus, et sanie, taboque fluentes
Complexu in misero, longâ sic morte necabat.

Il assembla ses Estats à Nantes, l'an 1225, où il établit des Loix & Ordonnances trés-rigoureuses contre le Clergé, les faisant approuver par les plus pusillanimes & lasches courages qui s'y trouverent, partie par beau, partie par force, laquelle faisoit la Loy ; la pluspart des Evesques, Abbez & Procureurs des Chapitres refuserent de les signer & députerent Estienne, Evesque de Nantes, pour aller à Rome se plaindre au Pape du mauvais traittement que le Duc leur faisoit, lequel cependant, envoya les Ordonnances de ses Estats aux Evesques absens pour les signer & y souscrire. Les Commissaires du Duc vinrent à Saint-Brieuc & presenterent à saint Guillaume les Ordonnances du Prince & de son Parlement, le sommans de les signer & y garder état, employans toutes les ruses imaginables de douceur, de promesses, de rigueur, de menaces & intimidation pour tascher à le fléchir & le faire condescendre à leur volonté; mais jamais ils ne pûrent faire breche à son integrité, ny le resoudre ou induire à signer des articles si préjudiciables à la gloire de Dieu & immunitez de l'Eglise Gall-Armoricane, de si dangereuse consequence & mauvais exemple à la posterité.

XI. Les Agens du Duc, n'ayans pû corrompre nostre saint Prélat, s'adresserent aux autres Ecclesiastiques de son Diocese, contre lesquels ils poursuivoient, par voye de fait, l'execution desdites Ordonnances ; mais ils rencontrerent toûjours saint Guillaume, lequel, comme un vray Pasteur & non mercenaire, se roidissoit contre leurs violences, preschant hardiment en Chaire, descriant par tout leurs Ordonnances, comme sacrileges & contraires aux Loix de Dieu, de l'Eglise & dispositions des saints Canons & Conciles. On l'a veu, plusieurs fois, sortir de l'Eglise sur le Martré ou place publique, en Rocquet & Camail, &, en pleine ruë, arracher ses Prestres & Clercs des mains des Huissiers & Sergens du Duc, qui les entraisnoient és prisons, & tenoit-on comme pour miracle qu'il n'y laissa la vie cent fois pour une, veu que ces garnemens, sans respect de sa qualité, luy presentoient les épées & poignards nuds, appuyans les pointes à sa poictrine, faisans fainte de luy vouloir oster la vie, mais en vain; car c'estoit ce que plus il desiroit que de mourir en cette querelle & répendre son sang pour la deffense de l'Eglise ; mais Dieu en disposoit autrement. Cependant, l'Evêque de Nantes rémonstra au Pape Gregoire IX. ce qui estoit de sa Commission, faisant voir à sa Sainteté le cruel traittement que le Duc faisoit aux Ecclesiastiques de son Duché, la suppliant de donner quelque ordre à ses confusions : le Pape leur decerna un Bref de Commission, par lequel il estoit mandé à l'Evêque du Mans, Doyen de Laval & Doyen de Domfront, d'admonester le Duc de reparer les torts, injures & entreprises qu'il avoit faites contre les Evêques & leur Clergé, & sur leurs droits, biens & Jurisdictions, & ce dans quatre mois, sous les peines contenuës audit Bref (2).

XII. Le Duc, au lieu de se reconnoître & recevoir l'admonition du Pape, en fut davantage irrité, & recommença de plus belle à affliger le Clergé, commençant par ledit Evêque de Nantes, lequel il outragea excessivément, en sorte qu'accablé d'ennuy & de

(1) Ce fait n'est rapporté que par Mathieu Paris historien anglais qui abonde en traits malveillants contre les Français. Si l'anecdocte était vraie il y aurait été fait allusion dans la bulle d'excommunication de 1228. (M. de la Borderie, *Hist. de Bret.*, t. III, p. 314.)

(2) Voy. d'Argentré, liv. 3, ch. 8. — A.

tristesse, il deceda peu aprés son retour de Rome, le 10. Octobre 1226. Saint Guillaume fut incontinent aux prises avec les Officiers du Duc, ausquels il s'opposoit en tout & par tout, lorsqu'ils vouloient attenter quelque chose contre le Clergé, de sorte qu'ils se resolurent de le chasser de la Ville, comme celuy qui leur nuisoit extremément. Les plus judicieux de son Clergé, craignans qu'il n'arrivast quelque malheur entre les gens du Duc & les Clercs de Saint-Brieuc pour son sujet, luy conseillerent de s'absenter & ceder au temps, de peur qu'à son occasion son Peuple ne fust plus vexé & affligé, & voir si Jonas jetté dans la Mer, la tourmente ne cesseroit pas; le saint Prélat, vaincu de leurs supplications & prieres, faisoit ses préparatifs pour se retirer; mais ne sortant pas de la Ville assez-tost à leur gré, ils le proscrivirent & bannirent, le chassans du Duché comme déloyal & dégeneré Breton, traître à son Prince, refractaire à ses Ordonnances, sedicieux & perturbateur du repos public, avec deffense à tous Sujets du Duc, habitans és terres de son obeïssance, de le recueillir ou assister en façon quelconque, sur peine de la vie. Cette Sentence luy ayant esté signifiée, il recommanda son Eglise au Souverain Pasteur; &, ayant congedié & recompensé ses serviteurs, n'en retint qu'un seul & deux Aumôniers. avec lesquels il sortit de la Ville & du Diocese, au regret de tout son Peuple, l'an 1226, & se retira à Poitiers (1).

XIII. Philippes, Evêque de Poitiers, estant informé de la grande Sainteté de saint Guillaume & du sujet pour lequel il avoit esté chassé de son Eglise, le reçût à bras ouverts, le logea en son Manoir & le retint prés de soy, tout le temps de son bannissement; &, d'autant qu'il se trouvoit lors malade, il le pria de prendre le soin de son Evêché, à quoy saint Guillaume consentit, conferant les Ordres, dédiant les Eglises & faisant tous les autres Offices Pontificaux pendant les quatre années qu'il fut à Poitiers. Cependant, le Duc, Prince remuant & qui ne se pouvoit tenir en paix, ayant mis si bas le Clergé, s'avisa d'entrer en guerre avec le Roy de France; &, ayant convoqué ses Estats à Rhedon, l'an 1230, leur ouvrit la proposition, les priant de conclure avec luy & luy vouloir servir, leur promettant monts & merveilles; mais la Noblesse luy fit instance, premierement, d'abolir tous les peages & impositions qu'il avoit, de nouveau, fait sur le Païs & les Ecclesiastiques, d'abroger ce qui avoit esté fait & ordonné contre leurs libertez, droits & Privileges, insistans qu'il revoquast les Ordonnances sur ce faites, &c. Le Duc, qui avoit, pour lors, affaire de leur assistance, ne les osa pas contredire, mais leur accorda une partie de ce qu'ils demandoient (2) & relâcha beaucoup de la rigueur dont il avoit usé contre le Clergé, même permit aux Evêques absens de s'en retourner en leurs Siéges, dont saint Guillaume, ayant eu avis, par le Conseil de l'Evêque de Poitiers, son Hoste, il se resolut de s'en retourner en son Eglise.

XIV. Qui pourroit exprimer avec quelle joye & allegresse il fut reçû des habitans de la ville de Saint-Brieuc? Tout le chemin par lequel il devoit venir rompoit de monde, & tout le Peuple universellement sortit au devant de luy bien loin hors la Ville, en laquelle il fut conduit avec des cris de réjouïssance, n'y ayant ny grand, ny petit qui ne pleurast de joye du retour de leur saint Evêque. Sur tout, ses Chanoines & autres Ecclesiastiques le regardoient comme un saint Confesseur & courageux deffenseur de l'Eglise, pour l'honneur de laquelle il avoit enduré la perte de ses biens, les injures &

(1) Albert Le Grand omet de dire que saint Guillaume et l'évêque de Rennes Joscelin se rendirent à Rome où en leur nom et celui de leurs collègues, ils exposerent au Pape Grégoire IX la triste situation de la Bretagne et le prièrent de prendre des mesures pour y remédier; c'est ce qui détermina la bulle d'excommunication qui excommuniait nommément Pierre *Mau clerc,* (mauvais clerc). Ce surnom avait été donné à Pierre de Dreux avant qu'il fût duc de Bretagne « parce que ayant été destiné à la cléricature, il renonça, après avoir longtemps étudié dans les écoles de Paris, aux dignités de l'Eglise, pour lesquelles il se sentait moins d'inclination que pour les armes » (D. Lobineau, *Hist. de Bretagne,* I, p. 198). « Plus tard ses attaques contre l'Eglise confirmerent ce surnom » (M. de la Borderie).

(2) Voy. d'Argentré, liv. 5, ch. 8. — A.

violences des Satellites, l'exil & bannissement de son Païs, et s'étoit, plusieurs fois, exposé à la mort. Incontinent, il fit la visite par tout son Diocese, reformant les abus qui s'étoient glissez par son Diocese pendant son absence, consolant ceux-là de son Clergé qui avoient esté persecutez du Prince, & redressant ceux qui, intimidez des menaces d'iceluy, s'étoient éloignez de leur devoir; sur toutes choses, donnant ordre à ce que le Service se fit bien és Eglises & que les pauvres fussent soigneusement assistez; &, étant de retour en la Ville de Saint-Brieuc, voyant que sa Cathedrale estoit imparfaite, il se resolut de la parachever; &, comme, un jour, il en conferoit avec des Architectes expers, ils luy dirent que l'ouvrage qu'il entreprenoit requeroit de grands deniers & n'appartenoit qu'à la magnifique liberalité de quelque Prince, & que bien peu y pourroit-il avancer, veu que, pendant son absence, il n'avoit rien touché de son revenu, que les Officiers du Duc avoient saisi au profit de leur Maître; mais il luy répondit par Esprit Prophetique : « N'importe, mes amis, Dieu nous aydera, & suis asseuré que, moyennant sa grace, je » l'achevray vif ou mort. » Ce qui fut veritable, comme nous dirons cy-aprés.

XV. Il fit continuellement travailler au bâtiment, tant que l'argent de son revenu qu'il y employoit & les aumônes qu'on luy donnoit de toutes parts à cét effet se pouvoient étendre, & fut parachevée cette belle Chapelle, qui fait une des aîles de l'Eglise, qu'il dedia à saint Mathurin, &, par dessus la voûte, fit faire une belle salle qui sert de Librairie & gard'Archives de l'Evêché & Chapitre de Saint-Brieuc. Tandis que nôtre saint Prélat s'occupoit à la construction de ce Temple materiel, Dieu le voulut ravir en son Temple Eternel; il tomba malade, sur la my-Juillet, &, connoissant qu'il n'en rechaperoit pas, il se munit de ses Sacremens; & ayant exhorté ses Chanoines à élire en son lieu un homme digne de cette Charge, il leur recommanda, de rechef, son Eglise; puis, absorbé en une profonde contemplation, il ferma les yeux du corps pour ouvrir éternellement ceux de l'Ame, le 29. jour de Juillet 1237, le 53. de son âge & le 17. de son Pontificat. Son saint Corps, revétu de ses Ornemens Pontificaux, fut porté en l'Eglise Cathedrale, où ses obseques furent solemnellement celebrées, & puis il fut mis en un Sepulchre à raz de terre, sans tombe enlevée, ainsi qu'il l'avoit desiré. Les Chanoines s'assemblerent, aussi-tost aprés, pour élire un Pasteur en ce Siége; ils éleurent un d'entr'eux, nommé Philippes, homme de bonne vie & intime amy de S. Guillaume, lequel, aprés son Sacre, voyant l'edifice de son Eglise Cathedrale interrompu par le decés de son prédecesseur, se resolut de le parachever; il fit amasser des materiaux & accorda avec les Architectes, Massons & autres ouvriers, lesquels, deux ans aprés la mort du Saint, reprindrent la continuation de l'ouvrage, qui fut l'an de grace 1239.

XVI. Ce ne fut pas sans une singuliere providence de Dieu que les Architectes & Maistres entrepreneurs de l'œuvre prindrent de telle sorte leurs mesures & dimensions, que, pour accomplir l'ouvrage au desir du dessein & modelle qu'ils avoient fourny, ils jugerent qu'il estoit necesaire d'ouvrir le Tombeau de saint Guillaume & transferer ses Reliques ailleurs, pour creuser leurs fondemens au lieu mesme où il avoit esté ensevely. Ils en parlerent à l'Evesque Philippes, lequel ordonna jour pour faire cette Translation, lequel venu, il se revétit de ses Ornemens Pontificaux noirs, &, assisté de ses Chanoines & Chapelains, aprés Matines, les portes fermées, il se transporta au Tombeau du Saint, lequel il fit ouvrir & fossoyer, & lors parut ce saint Corps, aux yeux de toute l'assistance, aussi entier & beau que le jour qu'il deceda, sans lesion, ny corruption aucune, exhalant une odeur si suave, que l'Eglise en fut toute parfumée. L'Evêque, voyant ces merveilles, sauta dans la fosse, embrassa affectueusement le saint Corps; l'ayant fait tirer hors de terre, changea ses Ornemens noirs en blancs, &, au lieu de l'Office des deffunts qu'il avoit disposé de chanter, entonna le *Te Deum*, lequel fut poursuivi par la

Musique & l'Orgue alternativement, pendant qu'on le portoit au Chœur ; toutes les cloches sonnerent du mesme branle qu'elles avoient de coustume és grandes solemnitez.

XVII. Ce son extraordinaire fit amasser le peuple en la grande Eglise, lequel, voyant cette merveille, s'encourut par les ruës criant miracle; ce qui fit que la foule fut encore plus grande; mais, les deux jours suivans, jamais l'Eglise ne se desemplit du peuple, qui, de toutes parts, accouroit pour voir & baiser ce saint Corps, à l'attouchement duquel, une multitude de malades furent gueris ; enfin, le troisième jour, il fut remis en un Sepulchre élevé prés la Chapelle qu'il avoit édifiée, laquelle, perdant son nom de S. Mathurin, fut, par la devotion du peuple, appelée de S. Guillaume, & les miracles continuans à son Sepulchre, on y fit tant de dons, vœux, presens & aumônes, qu'elles suffirent pour achever la Cathedrale; & ainsi fut accomplie la Prophetie du Saint, lequel avoit asseuré ses Architectes, « *Qu'il acheveroit son Eglise, vif ou mort.* » Quant au Duc Pierre, Dieu le châtia pour avoir persecuté saint Guillaume & les autres Prélats de son Duché ; car il prit les armes contre le Roy de France saint Loüis, IX. du nom, & la Reyne Blanche, sa mere, & s'allia avec quelques Seigneurs François mal-contents, & tous ensemble pratiquerent le Duc Richard, frere du Roy d'Angleterre, le faisant descendre à la Rochelle, il en vint jusques là, que de se vouloir saisir de la personne du Roy ; à quoy ayant manqué, il s'allia du Roy d'Angleterre, lequel, à sa requeste, descendit à Saint-Malo, dont les Barons furent si irritez, qu'ils l'abandonnerent & s'allierent au Roy de France contre luy (1), de sorte que, se voyant abandonné de ses sujets & du Roy d'Angleterre qui, aprés quelque séjour à Nantes, fit voile vers Bordeaux, il fut contraint de venir trouver le Roy à Angers, luy faire hommage de sa personne & du Duché de Bretagne qui ne luy appartenoit pas, dont il fut encore plus mal voulu de ses sujets, lesquels luy dénierent l'obeïssance ; & son propre fils, le Prince Jean, âgé de 20. ans, à la sollicitation de ses sujets, le contraignit de se démettre de sa Duché en sa personne, la méme année, & peu de temps aprés la mort de saint Guillaume Pichon. Le reste de sa vie se passa à faire quelques courses sur les Anglois ; aucuns disent qu'il se repentit des excés qu'il avoit commis contre le Clergé de Bretagne, & que, pour penitence, il fit le voyage de la Terre-Sainte pour guerroyer les Sarazins ; mais aussi-tost qu'il fut de retour de ce voyage, il reprit ses brisées à persecuter le Clergé ; enfin, il fit un second voyage en la Terre-Sainte, &, à son retour, mourut sur Mer, l'an 1250. gist en l'Abbaye de Ville-neuve, prés Nantes.

XVIII. Depuis que le Corps de saint Guillaume eut esté mis dans le Sepulchre nouveau, Dieu continua à manifester la gloire dont il jouïssoit au Ciel par une infinité de miracles, dont nous en reciterons icy quelques uns : 1. Il y avoit en l'Evesché de Saint-Brieuc une pauvre femme hydropique depuis trois ans, prodigieusement enflée par tout le corps, tellement pressée de ce mal qu'elle estoit abandonnée des Medecins ; elle fut, par devotion, à Saint-Brieuc, &, le 28. Juillet, jour du decés du Saint, s'en alla faire sa priere sur son Tombeau & s'endormit là pendant l'Office de Prime, &, à son réveil, elle se trouva entierement guerie par les merites de saint Guillaume. 2. En la ville de Saint-Brieuc, il y avoit un pauvre homme, qui ne pouvoit marcher sur ses pieds, mais se traînoit sur ses mains & genoux par la Ville, cherchant l'aumône ; une devote femme le voyant, sur la ruë, en cét estat, luy dit : « Alain (car ainsi se nommoit-il), » je te vouë à saint Guillaume, lequel te peut guerir par ses prieres & merites » ; &, le prenant par les mains à l'aide de son fils, le leva sur ses pieds & incontinent il se sentit guery, & trouva que ses pieds & ses jambes estoient raffermis, & s'en alla à la grande Eglise rendre graces à Dieu & à saint Guillaume.

(1) Voy. Argentré, l. 5, depuis le chap. 9 jusqu'au 22e. — A.

XIX. 3. Une certaine femme avoit un costé si pourry & entamé, qu'on luy pouvoit voir les entrailles, d'où il sortoit une telle puanteur, qu'on n'en pouvoit approcher; elle fut en pelerinage au Tombeau de saint Guillaume & s'y endormit une nuit; le lendemain, environ l'heure de Prime, regardant son costé, en presence de plusieurs, elle se trouva parfaitement guerie, sans qu'il fust demeuré marque, ny vestige aucune de son ouverture. 4. Un certain personnage, par une violente maladie, avoit, depuis six ans, deux trous au bas du ventre, par lesquels (les conduits naturels bouchez) il se purgeoit avec grande douleur, puanteur & incommodité; il fut conseillé d'aller en pelerinage au Tombeau de saint Guillaume; ce qu'il accomplit devotement, &, y ayant reposé quelque temps, à son réveil, il se trouva entierement guery. 5. Une pauvre femme, pressée d'une violente douleur en une de ses mammelles, elle la couppa par impatience; mais, perdant tout son sang & se voyant en danger de sa vie, elle se recommanda affectueusement à saint Guillaume, &, tout à l'instant, regardant à son costé, trouva sa mammelle remise plus belle qu'elle n'estoit auparavant.

XX. 6. Un pauvre homme, incommodé d'une rupture au bas du ventre, par laquelle ses boyaux tomboient, s'estant recommandé à saint Guillaume, fut entierement guery. 7. Une jeune fille avoit les jambes tellement gastées & corrompuës de fistules, que ceux qui la pansoient, n'y trouvans remede, se resolurent de luy couper les jambes, crainte que le reste du corps n'en fust infecté ; mais s'estant recommandée à saint Guillaume, elle fut entierement guerie. 8. Une autre jeune fille, se voyant surprise dans un embrasement, se recommanda à saint Guillaume, & elle fut trouvée, au milieu des flammes, sans aucune lesion. 9. Aucuns devots Pelerins estans venus pour visiter le Tombeau de saint Guillaume, comme ils s'en retournoient, furent accueillis d'une si furieuse tourmente, que les mats abatus, les avirons brisez, le batteau fut presque couvert des vagues ; en ce péril, ils se recommanderent, de tout leur cœur, à saint Guillaume, par les merites duquel, contre leur attente, ils arriverent chez eux, sans autres voiles ny rames que la protection du Saint, lequel ne leur manqua en ce besoin.

XXI. 10. Un jeune enfant, se joüant sur le bord d'une riviere, tomba dedans & se noya ; ceux qui le virent tomber, ne le pouvans ayder, en donnerent avis à son pere, lequel l'ayant, à l'ayde de quelques autres, cherché dans l'eau, sans le pouvoir trouver, se prit à crier comme un insensé; ceux qui estoient presens, prenant compassion de luy, le conseillerent de voüer son fils à saint Guillaume ; ce qu'ayant fait, le corps de l'enfant parut sur l'eau & fut tiré dehors. Alors, le triste pere, la larme à l'œil, levant les mains au Ciel, dit : « O bien-heureux saint Guillaume ! je vous supplie de rendre la vie au » pauvre corps que vous avez daigné me monstrer mort. » Incontinent, l'enfant ressuscita & vint remercier saint Guillaume à son Tombeau. 11. Un autre enfant, âgé de 5 ans, joüant és Marais de Dol, tomba dans un fossé plein d'eau de Mer, & s'y noya ; ses pere & mere l'ayans cherché partout, sans le pouvoir trouver, regardans dans ces fossez entre les Marais, le trouverent mort; ils le tirerent dehors & le voüerent à saint Guillaume; &, incontinent, il vomit force eau & sang & ressuscita.

XXII. De plus, à son Sepulchre, par ses merites, les aveugles furent illuminez; les sourds receurent l'ouye, les muets la parole, les boëteux le marcher, les paralytiques & autres impotens la guerison, comme témoignent les grabats, annilles & autres marques qu'ils laisserent prés de son S. Sepulchre ; les fébricitans y estoient gueris, les démoniacles délivrez ; en un mot, aucun ne demandoit l'assistance de ce glorieux Confesseur, qui ne se ressentist de son intercession ; ce que voyant Philippes, Evesque de Saint-Brieuc, son successeur, de l'avis de ses Chanoines & Clergé, il fit noter tous les miracles qui s'estoient faits & se faisoient, tous les jours, à son Sepulchre, & les presenta au Pape Innocent IV, qui estoit alors à Lyon; auquel ayant donné rapport des dits Miracles, & fait

examiner les témoins qu'il avoit amenez quant & soy, & plusieurs autres qui, pour le mesme sujet, s'estoient là rendus, sa Sainteté, ayant entendu la lecture d'iceux & interrogé lesdits témoins, qui luy furent presentez en plein Consistoire, par un Cardinal & autres qu'il avoit commis pour cette affaire, du commun consentement du sacré College & des autres Prélats qui se trouverent lors en Cour, il le Canoniza solemnellement, le 17. jour devant les Kalendes de May, qui est le 15. Avril, l'an de grace 1247, le 4. de son Pontificat.

LETTRE DU PAPE INNOCENT IV. AU ROY DE FRANCE.

XXIII. « Innocent Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, A nôtre trés-cher fils en « Jesus-Christ l'Illustre Roy de France, Salut & Benediction Apostolique. Le Patriarche » Jacob, estant arrivé au lieu où il desiroit reposer, aprés le Soleil couché, prît pour son » chevet les pierres qu'il trouva contre terre, & dormit en ce lieu; à l'imitation duquel, » le bien-heureux Guillaume, de sainte memoire, Evêque de Saint-Brieuc, au chemin de » cette vie presente, n'a point desisté de dormir au monde, appuyant prudemment » son Chef spirituel sur la pierre, que les édifians ont réprouvée; car estant attentif & » affectionné aux vertus, se retirant, autant que sa dignité Pontificale le permettoit, du » bruit & tumulte de ce monde, il tint soigneusement, dés sa plus tendre jeunesse, les » yeux fermez à la concupiscence, que le seducteur avoit ouverts à nos premiers parens; » à celle fin que, son regard interieur, ne fléchissant point aux choses de la terre, fust » plus libre pour contempler la Majesté de Dieu, car il sçavoit fort bien que servir à » deux Maîtres, se rejouïr avec le Monde, et regner avec Jesus-Christ, c'est chose que » nous ne trouvons point avoir esté concedée à aucun des mortels; c'est pour quoy, » méprisant ce monde, il a banny, loin de ses actions, les concupiscences d'iceluy, & » crucifiant sa chair avec les vices, au moyen de sa grande austerité de vie, il l'a offerte, avec » Jephté comme sa Fille unique, en sacrifice à Dieu, sur le brasier d'une ardente charité, » &, de cette façon, il a assujetti les concupiscences de la chair & des yeux à la loy de » la raison; alors, l'ennemy du genre humain, qui a de coûtume de livrer une plus rude » guerre aux Ames plus sinceres, commença à l'assaillir plus vivement, s'efforçant de » faire que celuy qui avoit son esprit toûjours élevé en Dieu décheût de cét heureux » état par la superbe de la vie, qui naist bien souvent de la victoire des autres vices; » mais le Saint Evesque, comme un autre Jacob, supplantateur des vices, prenant en » main la susdite pierre (à sçavoir nostre Seigneur Jesus-Christ), avec laquelle pierre, » David avoit, autre fois, porté par terre, miraculeusement, le prodigieux Geant Philistin, » Goliast, il debilita tellement les efforts de Sathan, qu'encore qu'il ne laissast de luy » porter envie, crainte neanmoins d'être, une autre fois, surmonté, il n'avoit plus » desormais, la hardiesse de l'attaquer, & ne se faut pas étonner, si l'ennemy ne gagnoit » rien sur celuy qui, par l'assiduité de ses Oraisons, touchoit, incessamment, la Harpe » de David, laquelle, par la douceur de son harmonie, ne pouvoit souffrir que Saül, Roy » d'Israël, fust molesté du malin esprit, &, par ainsi, remportoit, avec l'assistance » Divine, un glorieux triomphe du Monde, du Diable & de la Chair; il merita de voir, » non seulement l'échelle sur laquelle le Seigneur estoit appuyé, & par laquelle Jacob » vit les Anges monter & descendre, mais luy-mesme monta & descendit par icelle, pour » s'unir à son Créateur par le doux exercice de la contemplation, &, par fois aussi, en » descendit, par une compassive affection aux infirmitez de ses sujets, d'autant que, » pour ne profiter pas seulement à soy-mesme en cette vie, ne cherissant que la seule » Rachel, c'est à dire, ne s'adonnant qu'à la contemplation belle & agréable, sterile

» toutesfois, il descendoit aussi, quelques fois, avec Jacob en la chambre de Lia, » conduisant dans les deserts de la Penitence les troupeaux feconds en gemeaux, qui lui » estoient commis, lequel, avec tout soin & diligence, il a repû d'une triple pasture, à » sçavoir, de la Prédication, par le fruit de l'Oraison & par l'exemple de sa vie & » conversation admirable; car il étoit orné de la candeur de virginité; il se glorifioit » en la Croix d'une glorieuse abstinence, & étoit doüé d'une singuliere douceur & » benignité. Alors donc, à bon droit, se pouvoit réjoüir l'Eglise de Saint-Brieuc d'estre » commise au soin & charge d'un tel Pasteur, lequel, comme un modelle de vie, » exemplaire de piété, & miroir de misericorde, alloit illustrant la Bretagne & toutes les » Provinces voisines par les rayons de sa Doctrine; mais à present, non seulement » celles là, mais aussi toute l'Eglise universelle doit estre remplie d'une plus grande » joye, tant à cause qu'aujourd'huy elle voit naître ce bel Astre devers les parties » d'Occident, par lequel ceux qui estoient exposez au peril du Naufrage en la Mer de ce » monde sont ramassez au port de Salut, comme aussi pour ce qu'elle a merité de porter » en terre un tel fils, qui est maintenant concitoyen des Anges, l'assistance & interces- » sion duquel elle a jugé trés à propos de reclamer en ses necessitez : *Au reste, afin que* » *ce Saint,* lequel, estant en cette chair mortelle, paroissoit comme les Lys sur le bord » des eaux, comme un Olivier pullulant, & un Cyprés profitant par accroissement de » bëauté, maintenant qu'il est délivré de la prison de son corps, & que de Jacob il a esté » fait Israël, c'est à dire, voyant Dieu comme une lumiere non cachée sous le boisseau, » mais posée sur le chandelier, afin qu'elle éclairast par miracles à ceux qui sont en la » maison du Seigneur. Un enfant mort a été ressuscité, comme par un autre Elisée; il a » pareillement restitué la mammelle à une femme, plus belle qu'auparavant, elle, se » l'estant coupée pour l'excessive douleur qu'elle y sentoit; il a guery, par une conve- » nable extenuation de corps, une autre femme qui estoit étrangement enflée d'hydropisie; » il a consolidé & refermé une ouverture qu'un certain avoit dans l'aine, par laquelle » ses entrailles apparoissoient. Une fille aussi, dont les pieds & jambes estoient tellement » ulcerez de fistules qu'on n'y trouvoit plus de remede humain, sinon de les faire » couper, afin qu'elles ne corrompissent le reste du corps, fut entierement guerie & » délivrée de ces ulceres par les merites de ce Saint. Une autre fille, qui fut surprise » d'un embrasement, fut trouvée saine & sauve au milieu des charbons ardents, le feu, » oublieux de sa force par les merites du Saint, ne luy ayant imprimé aucun vestige ou » marque de lesion. Bref, il a rendu la veuë aux aveugles, l'ouye aux sourds, le parler » aux muets, le marcher aux boëteux, aux paralytiques le libre usage des membres; en » un mot, toutes choses sont incontinent octroyées à l'invocation de son saint Nom, par » lequel sont chassées les tenebres de ceux qui ignorent Dieu; la perverse doctrine des » heretiques est confonduë, & la sainte Foy des Fideles verifiée & accruë. Or, estant » trés-convenable que ceux que l'Eglise Triomphante a glorifiez, que l'Eglise Militante, » qui s'efforce toûjours de l'imiter en tant qu'il luy est possible, les revere & honore » pareillement d'une prompte devotion;

» *Nous, ayans esté deuëment informez des miracles si évidens de ce saint Evesque, tant par les témoins idoines & irréprochables, comme aussi par quelques uns qui ont esté miraculeusement gueris, & ont paru en nostre Presence & de nos Freres, iceluy donc que nous avons connu estre inscrit avec les Justes au Livre de Vie, du commun accord & consentement de nosdits Freres, & de nostre venerable Frere le Patriarche de Constantinople & de tous les Prélats qui maintenant sont prés de Nous, à la feste de la Resurrection de nostre Seigneur, avons arresté & Ordonné, qu'il seroit inscrit & inseré au Glorieux Catalogue des Saints; Commandans à tous les Prélats de vostre Royaume, qu'ils s'efforcent de celebrer, avec une deuë devotion, la Feste de ce Saint, au quatriesme jour devant les*

Kalendes du mois d'Aoust, auquel jour il rendit l'esprit à Dieu, & fassent en sorte qu'en leurs Villes & Dioceses elle soit solemnellement celebrée par tous les fideles, afin que, par ce moyen, ils meritent de l'avoir pour Intercesseur dans les Cieux.

» Au surplus, desirans que sa Sepulture, laquelle on voit reluire par tant de signalez » Miracles, soit frequentée avec honneur & reverences convenables, nous confians en la » misericorde de Dieu Tout-Puissant & en l'autorité de ses Bien-heureux Apôtres saint » Pierre & saint Paul, nous pardonnons misericordieusement à tous vrais Confessez & » repentans, qui, avec devotion & reverence, visiteront annuellement son Sepulchre, au » jour de sa Feste, pour implorer les suffrages dudit Saint, un an & quarante jours des » penitences à eux enjointes, & pour ceux qui iront en Pelerinage dans les octaves de » ladite Feste, Nous leur remettons quarante jours de leurs Penitences, comme dessus. » Donc à celle fin que vostre Royale Grandeur se réjouïsse de la Celebrité du nouveau » Saint qu'elle voit produit dans le jardin de la Sainte Eglise, comme une belle fleur » soüef-flairante du Printemps, & qu'elle rende, sans intermission, actions de graces au » Créateur de toutes choses, qui a daigné, en ces temps modernes, decorer son Eglise » par la presence & splendeur d'un si grand Saint; Nous avons jugé à propos d'intimer » & faire sçavoir, par ce present Escrit, toutes les choses susdites à Vostre Royale » Serenité, desirans que, par vôtre pieuse devotion, vous participiez tellement à ses » Suffrages & intercessions envers Dieu, que vous alliez toûjours croissans en vertus & » merites, afin de jouïr de la beatitude Eternelle. Donné à Lyon, le 17. devant les » Kalendes de May, l'an 4. de nôtre Pontificat. » Voilà ce que le Saint Pere écrivit au Roy de France, se rendant luy-même le Chantre des loüanges de ce Grand Saint; la Canonization duquel ayant esté celebrée en la Cour Romaine, l'Evêque de Saint-Brieuc la fit encore celebrer en son Eglise, où l'Office fut solemnellement fait du nouveau Saint, & ordonné que, tous les ans, on celebreroit la Feste de la Canonization de saint Guillaume le 15. jour du mois de May; ce qui s'observe encore à présent. Quelque temps aprés, on fonda, en la Ville de Saint-Brieuc, une Eglise à l'honneur de saint Guillaume, où il y a des Chanoines, & les Brioçois le tiennent pour l'un de leurs Patrons, le reclament en leurs necessitez, &, par le merite de ses intercessions, reçoivent des graces & faveurs singulieres de Dieu, ayant souventes fois experimenté l'effet de sa Protection en temps de calamité publique, de guerre, de famine, de contagion & semblables necessitez.

La vie de Saint Guillaume a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le 29. Juillet; Bzovius, au supplément des Annales de Baronius, tome 13, sur l'an 1247, nombre 4; Surius à mesme jour, qui l'a prise ex Gothfrido Calvo, Bituricensi; *René Benoist et Guillaume Gazet, en leurs Legendaires; Robert Cœnalis,* de re Gallica, lib. 2, perioche 6; *les anciens Breviaires de Nantes, Leon et Cornoüaille en ont 9 Leçons, et les Legendaires manuscrits de Nantes, Treguer, Léon et Saint-Brieuc en ont l'Histoire bien amplement; le* Proprium Sanctorum *Rennois en fait commemoration à ce jour; le Nantois en fait Office double en la Cathedrale, par Translation du 28 Juillet; son Office propre avec octaves, imprimé à Saint-Brieuc l'an 1621, et sa Vie, composée par le Sieur de la Devision, Chanoine de Saint-Brieuc, imprimée l'an 1626; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 1, en la description de l'Evesché de Saint-Brieuc, et livre 5, chapitres 8 et 20; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Evêques de France; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *és Evêques de Saint Brieuc; le Pere Augustin du Pas, en son Catalogue Chronologique des Evêques de Bretagne, en ceux de Saint-Brieuc.*

ANNOTATIONS.

SAINT GUILLAUME ET LE DUC PIERRE MAUCLERC (A.-M. T.).

On trouve sous une autre forme que celle indiquée par Albert Le Grand, le nom patronymique de saint Guillaume : *Pinchon* au lieu de *Pichon*. La famille du saint n'était peut-être pas de condition aussi modeste que notre auteur veut bien le dire.

A propos des démêlés du duc Pierre avec le clergé de Bretagne, en général, on peut se demander si le prince n'avait pas raison dans une certaine mesure. — Il ne nous répugne nullement d'accorder que les droits de *tierçage* et de *past nuptial* devaient paraître exorbitants quand ils étaient subis par des intéressés de fortune médiocre, mais Pierre Mauclerc ne parlait nullement de les répartir d'une manière proportionnelle et plus juste moyennant un accord avec l'autorité ecclésiastique. Avec des talents très supérieurs, tant d'efforts, tant d'énergie dépensée, gaspillée en pure perte, n'aboutirent qu'à faire du duc Pierre le prince le plus brillant, le plus spirituel... et le plus brouillon de son siècle. » (A. de la Borderie, *Hist. de Bret.*, t. III, p. 326.

MONUMENTS DE SAINT GUILLAUME (J.-M. A.).

Cathédrale de Saint-Brieuc.

Des travaux exécutés par saint Guillaume, de 1220 à 1234, pour la reconstruction de cette cathédrale dédiée à saint Etienne, il n'existe que la croisée et les bras du transept, la tour Nord, dite *tour de Brieuc*, et probablement le porche qui joint cette tour à celle du Midi. Ses successeurs, Guy de Montfort, 1335-1358, et Geoffroy de Rohan, 1372-1374, rebâtirent le chœur et embellirent la chapelle absidale de *Notre-Dame de la Cherche*. La grande chapelle du Midi, dite *du tombeau de saint Guillaume*, a été bâtie au XVe siècle, 1450-1471, par l'évêque Jean Prégent, et la nef actuelle, si dépourvue de caractère, a remplacé au XVIIIe siècle la vieille nef romane.

Tombeau.

Le tombeau de notre saint était placé dans la chapelle de *Saint-Mathurin* qu'il avait élevée lui-même. Jean Prégent remplaça cette chapelle par la vaste chapelle actuelle où il éleva au-dessus du caveau du saint un monument qui consiste en un soubassement gothique supportant sa statue couchée, vêtue de la chasuble antique avec mitre et crosse. Autour régnait une grille en fer forgé dont les pointes s'épanouissaient en girandoles et lampadaires toujours étincelants de lumières. Au-dessus était suspendue, par de riches chaînes dorées, une châsse-reliquaire qui laissait entrevoir et vénérer d'insignes reliques du Bienheureux. (*A travers le Vieux Saint-Brieuc*, A. de la Villerabel.) Détruit par la révolution et incomplètement rétabli ensuite, ce tombeau a été magnifiquement restauré par Monseigneur Fallières, qui annonça son projet dans une Lettre Pastorale du 12 février 1892. Sur un nouveau sarcophage de granit repose la vieille statue, réparée par M. Elie Le Goff, et à l'entour on a rétabli une grille en fer, véritable chef-d'œuvre de serrurerie, exécutée par M. Connen, de Saint-Brieuc. Cette grille forme une sorte de berceau dont la tête se termine par deux crosses qui portent un reliquaire en forme de monstrance et dont la base est couronnée par deux lampadaires. Le reliquaire renferme des ossements de saint Guillaume : le sternum et des fragments de côtes, au milieu desquels se détache l'os du tibia. L'inauguration de ce monument a été faite le jour de la fête du saint, le dernier dimanche de juillet 1893, par Monseigneur Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, assisté de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, au Canada.

Reliques.

Outre les reliques mentionnées qui sont exposées au-dessus du tombeau, on conserve dans le *sacraire,* au côté midi du chœur, en deux reliquaires différents, les ossements presque complets du saint, en pièces entières et en fragments et poussière. La tête, enfermée dans un reliquaire à part est portée deux fois par an à travers la ville. L'église d'Uzel possède une de ses côtes, et celle de Plœuc une phalange de ses doigts.

Église collégiale de Saint-Guillaume, a Saint-Brieuc.

Cette église, d'abord connue sous le nom de Notre-Dame de la Porte et fondée en 1240 par Philippe, successeur de saint Guillaume, vient d'être relevée dans le style du XIIIe siècle, sous la direction de l'abbé Collin, aîné, qui en a été l'architecte. (Pol de Courcy.)

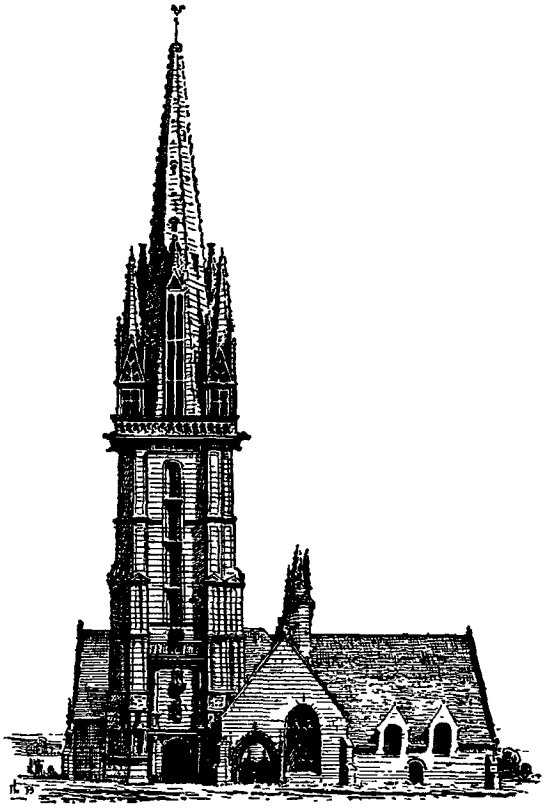

CLOCHER DE GOULVEN.

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS D'AOUST.

HISTOIRE DE LA TRANSLATION MIRACULEUSE
DU DOIGT DE SAINT JEAN BAPTISTE, DE NORMANDIE EN BRETAGNE.

Le premier jour d'Aoust.

APRÈS que, par le commandement du cruel Herodes, le Glorieux saint Jean-Baptiste eut eu la teste tranchée dans la prison, & que l'incestueuse Herodias eut outragé ce sacré Chef de plusieurs coups d'éguille, craignant qu'il ne se reünist, de rechef, à son Corps, & ressuscitast pour venir encore accuser son adultere, elle l'enterra en un lieu secret de son Palais (1), tandis que les Disciples du saint Précurseur enleverent son Corps, & l'emporterent en la Ville de Sebaste ou Samarie, & l'enterrerent entre les deux saints Prophetes Elisée & Abdias, où Dieu continua les miracles si frequans, & si long-temps, que l'impie Julien l'Apostat fit commandement de brûler ces saintes Reliques, & d'en jetter les cendres au vent, pensant, par ce moyen, étouffer la gloire de Jesus-Christ en son S. Précurseur. Les Gentils, executans ce commandement, entrerent de furie au lieu où estoit ce sacré dépost, razerent le Sepulchre, enleverent les Reliques & les jetterent en un grand feu, qui en reduisit une partie en cendres ; mais il survint une pluie si vehemente, qu'elle esteignit le feu & donna le loisir aux Chrestiens de ramasser les Ossemens, quelques uns entiers, autres à demy brûlez, avec les cendres, & les enleverent comme Reliques precieuses, qui, depuis, ont esté départies en plusieurs contrées du monde.

II. Quant à son Chef, il fut, pour la premiere fois, trouvé par certains Religieux, qui estoient venus en devotion en Jerusalem, aux-quels le Saint s'apparut & leur revela le lieu où il étoit ; de laquelle Invention le Martyrologe Romain fait mention le 24. Février. La seconde Invention fut le 29. Aoust, environ l'an 366. sous l'Empereur Valens, lequel le voulut transferer, en grand honneur, à Constantinople ; mais Dieu ne luy fit pas

(1) Rufin, l. 21, c. 28 ; hist. trip. l. 9, c. 43 ; Beda, c. 29, sur le c. 6 de St. Marc. — A.

cét honneur, à cause qu'il estoit heretique Arrien, mais le reserva au pieux Empereur Theodose l'aisné, lequel le transporta, en grande pompe & solemnité, à Constantinople, d'où, par succession de temps, une partie dudit Chef fut apportée à Rome & mise en l'Eglise de saint Sylvestre, qui, pour ce sujet, fut nommée *ad Caput*, comme dit Baronius. Une autre partie fut envoyée de Jerusalem au Roy Pepin, par certains Religieux, lequel, en vertu de cette précieuse Relique, vainquit *Gayfer*, Roy d'Aquitaine, & vingt de ses plus braves Capitaines furent ressuscitez ; &, en memoire de cette victoire, ledit Pepin donna sa maison *d'Angely* pour y bastir une Abbaye, laquelle il fonda & dotta & y déposa ladite Relique. La ville d'Amiens, en Picardie, se glorifie de posseder le Visage de saint Jean, &, tous les ans, celebre la Feste de la reception de ladite face, le 6 Decembre. A la sainte Chapelle de Paris, se garde reverемment l'Os Coronal ou Crâne de sa Teste. Saint Gregoire de Tours, au livre 1 de la Gloire des Martyrs, chapitre 12. rapporte qu'une Dame Gauloise apporta du Sang de saint Jean qu'elle recueillit en une fiole, lors qu'il fut décollé, & la mist en une Eglise qu'elle édifia, en son honneur, en la ville de Basats. Saint Luc l'Evangeliste apporta une de ses mains de Sebaste en Antioche ; & à Nemours, en l'Archevesché de Sens, ils disent avoir une portion de son Chef, & ledit Gregoire de Tours, au même livre, ch. 15. dit qu'il colloqua des Reliques de saint Jean en un Oratoire de saint Martin, à Tours, & rapporte des miracles qui s'y firent. Saint Gaudence, Evêque de Bresse, mit de ses Reliques en son Eglise, & saint Paulin, Evêque de Nole, en la sienne. La riche Republique de Gennes honore les cendres de l'embrasement de son Corps, lesquelles sont reverемment conservées en une Chapelle de la grande Eglise de saint Laurens de Gennes, où Dieu, par ses merites, fait de grands miracles, specialement reprime la furie de la Mer, laquelle, en ses plus extraordinaires tempestes & émotions, se calme si-tost qu'on luy presente ces sacrées Cendres.

III. Sigebert, en son Chronicon, sur l'an 613. & saint Gregoire de Tours livre 1. de la Gloire des Martyrs, chapitre 14. disent que le Pouce de saint Jean fut apporté par une femme à saint Jean de Maurienne, en Savoye ; & les Malthois disent posseder, en leur Isle, le Doigt duquel le Glorieux Précurseur montra le Sauveur, lors qu'il dit « VOILA » L'AGNEAU DE DIEU : VOICY CELUY QUI OSTE LES PECHEZ DU MONDE. » Et nos Bretons Armoricains de la Paroisse de *Plougaznou*, prés la Ville de Morlaix, au Diocese de Treguer, asseurent qu'ils ont le mesme Doigt dont Jesus-Christ fut monstré, lequel se garde reverемment & est visité de toute la Province en l'Eglise de saint Jean *Traoun-Meriadec*, dite communément *Sant Ian ar Bis*, c'est à dire, *saint Jean du Doigt*. Toutefois, l'un & l'autre se peut soûtenir, que le même Doigt soit partie à Malthe & partie en Bretagne, où il n'y a qu'un article ou deux tout au plus. Que si les Malthois ont un Doigt tout entier, il faut dire que c'est un autre Doigt de la main droite, ou *l'Index* de la gauche ; car nos Bretons voudroient mourir pour soûtenir que ce qu'ils en ont est *l'Index* de sa main droite, qui leur fut aporté en cette maniere.

IV. Dieu ayant envoyé une pluye extraordinaire pour éteindre le feu dans lequel les Payens avoient jetté le Corps de saint Jean, ses Reliques furent, incontinent, recüeillies par les Chrétiens qui étoient presens, lesquels envoyerent ce Doigt au Patriarche de Jerusalem, *Philippes*, surnommé *le Juste*, qui le receut en grande reverence, & y fut gardé un long-temps, illustré de plusieurs grands Miracles. Par laps de temps, une jeune Vierge, nommée *Tecle*, native de la Province de Normandie, l'emporta en son Païs où on édifia une Eglise de saint Jean, & le Doigt y fut mis, Dieu renouvellant les Miracles à cette Translation. En quel temps, arriva cela ; qui aye esté cette *Tecle*, ny par quels moyens elle en aye enrichi son Païs, je ne l'ay encore trouvé, & l'histoire n'en parle point. Auprés de ladite Eglise, demeuroit un grand Seigneur, au service duquel estoit un jeune homme bas Breton, natif de la susdite Paroisse de Plougaznou, (dommage qu'on n'en

sçait pas le nom, digne d'une éternelle memoire), lequel portoit une singuliere devotion au S. Précurseur, & reveroit, d'une tendre & sincere affection, son sacré doigt; &, estant sur le point de prendre congé de son Maistre pour s'en retourner en Bretagne, désiroit extrémement d'avoir quelque portion de la Ste. Relique, pour apporter en son Païs, priant continuellement Dieu & saint Jean de luy faire cette faveur, perseverant, quelques semaines, en prieres devant l'Autel, accompagnées de jeûnes & de larmes.

V. C'estoit au temps que les Anglois, aprés avoir occupé, plusieurs années, une grande partie de la France, & fait couronner leur Roy dans la Ville de Paris, capitale du Royaume (1), commencerent à estre chassez, leur fortune arrestée tout court par les Armes invincibles de ces deux foudres de guerre, *Artur de Bretagne,* Comte de Richemont, Conestable de France, & *Jeanne d'Arc,* dite communément *La Pucelle d'Orleans,* lesquels Dieu suscita, en ce temps calamiteux, pour délivrer la France de la plus grande oppression en laquelle elle s'estoit jamais trouvée, environ l'an de grace 1437, regnant en nostre Bretagne le Duc Jean V. du nom, & Charles VII. du nom, en France, qu'il prit envie à nostre jeune Breton de quitter la Normandie, en laquelle les François faisoient une guerre mortelle aux Anglois pour leur faire vuider la France, repasser la Mer & s'en retourner en leur Païs. Il demanda son congé & l'obtenut, mais, avant de se mettre en chemin, il fut, à son accoustumée, en l'Eglise de saint Jean, où il fit sa priere avec une ferveur & devotion extraordinaire, puis, se sentant saisi d'une joye & allegresse interieure, sans sçavoir bonnement d'où elle pouvoit proceder, il se mit en chemin, &, dés la premiere journée, passant par une petite Ville, les cloches de l'Eglise commencerent à sonner d'elles-mêmes ; les arbres, lors qu'il passoit, se courboient et fléchissoient devant luy, au grand estonnement du peuple, lequel le soupçonna d'estre sorcier & le fit arrester & serrer en prison.

VI. En cette affliction, il se recommanda affectueusement à Dieu & à saint Jean-Baptiste, qu'il prît pour Intercesseur, &, ayant sobrement pris sa refection, s'alla coucher. Le lendemain matin, à son réveil, il se trouva en son Païs & Paroisse, prés d'une fontaine laquelle s'appelle à present *Feunteun-ar-Bis,* c'est à dire, *la fontaine du Doigt ;* il voit devant ses yeux l'Eglise Paroissiale, la vallée de Traoun-Meriadec entre deux; au Septentrion, la Mer Britannique ou Manche d'Angleterre, & le Chasteau de *Primel ;* même remarque son village & la maison de son pere ; le voilà tout estonné, & ne sçait s'il rêve ou si c'est verité ; il consulte avec ses yeux, & tant plus il contemple le Païs, tant plus il se fortifie en la croyance qu'il est en sa Paroisse ; il se leve tout joyeux, descend en la vallée, les chênes & les ormeaux, qui bordoient le chemin de part & d'autre, se courbans & flechissans leurs cimes à mesure qu'il passoit. Estant arrivé au fond de la vallée, la cloche de la Chapelle, qui estoit alors dediée à saint Meriadec, se prit à sonner d'elle-même, d'une façon toute extraordinaire, de sorte que le peuple des villages circonvoisins, s'estant rendu en ladite Chapelle, y trouva ce jeune homme à genoux devant l'Autel, &, en leur presence, les Cierges s'allumerent d'eux-mêmes, & la sainte Relique, que, sans son sceu, il avoit apportée en la joincture de sa main droite avec le bras, entre la peau & la chair, sauta sur l'Autel, ce que voyant nostre jeune homme, il pensa mourir de joye, demeurant, un long espace de temps, sans pouvoir dire mot; enfin, ayant repris ses esprits, il se leva & manifesta à tout le peuple ce qui luy estoit arrivé, asseurant que c'estoit le doigt de saint Jean-Baptiste. Le Duc Jean résidoit lors à Vennes, lequel, ayant esté averty de cette avanture, s'en vint à Morlaix, accompagné du Prince François, Comte de Mont-fort, son fils aisné, & la Princesse Yolent d'Anjou, sa femme, son Chancelier Jean de Malestroit, Evêque de Nantes, son

(1) Le 1.er dimanche des advents (17 décembre) 1431. — A.

Confesseur, Frere Jean Le Dantec, de l'Ordre des Freres Prédicateurs du Convent dudit Morlaix, Evêque de Vennes, Jean Pregent, Evêque de Leon, & grand nombre de Noblesse, qui s'y rendirent de toutes parts, &, étant dans son Chasteau dudit Morlaix, manda le jeune homme qui avoit apporté la sainte Relique, lequel luy fut presenté par R. P. en Dieu Messire Raoul Rollendy, Evêque de Treguer, son Diocesain (1); le chancelier l'interrogea, par le commandement du Duc, en presence de tous les assistans, devant lesquels il raconta toute l'Histoire comme nous l'avons escrite; & le Duc ayant envoyé informer en Normandie, tant en ladite Eglise de saint Jean, que chez le Seigneur qu'il avoit servy, & en la Ville où il avoit esté arresté prisonnier, trouva son rapport veritable, &, en actions de graces d'un benefice si signalé, fit faire une solemnelle Procession, laquelle, aprés le *Te Deum* chanté en l'Eglise Collegiale de Nostre Dame le Meur, en ladite ville de Morlaix, alla à Plougaznou; les quatre Prélats susdits revétus de leurs Ornemens Pontificaux, le Duc & toute sa Noblesse suivans, lesquels, estans à une lieuë de la Chapelle, mîrent pied à terre & firent le reste du chemin à pied. Son Altesse, ayant devotement baisé la sainte Relique, tira un beau Reliquaire d'Or, qu'il portoit à son col, & le donna pour servir d'estuy au saint Doigt, auquel il fit de grands presens, & toute la Noblesse, à son exemple, & fut commencé de bastir, en ce lieu, une Eglise en l'honneur de saint Jean.

VII. Les miracles qui se firent par les merites de saint Jean, à l'attouchement de son Doigt, qui rendoit la veuë aux aveugles, l'ouye aux sourds & la santé à toutes sortes de malades, attirerent un Peuple infini en cette petite Chapelle de saint Meriadec, où il tomba si grande somme de deniers, qu'on resolut de bâtir une Eglise plus grande, de laquelle les fondemens furent pris, &, le premier jour d'Aoust l'an de grace 1440, le Duc Jean, assisté de plusieurs Prélats, Princes & Seigneurs, y posa la premiere pierre; neanmoins, elle ne fut entierement parachevée que l'an 1513, par la liberalité de la Reyne Anne, laquelle y fit continuellement travailler, depuis l'an 1506 (comme nous dirons cy-aprés), & fut dédiée à Dieu, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, par R. P. en Dieu M.re Antoine de Grigneaux, Evêque de Treguer, le 18. Novembre audit an 1513, & la Chapelle de l'aîle droite fut dédiée à saint Meriadec, Evêque de Vennes, premier Patron de ce lieu. Tous les Ducs de Bretagne ont esté affectionnez à ce saint lieu & l'ont enrichi de grands dons & presens; entr'autres, le Duc Pierre & la Duchesse Françoise d'Amboise, lesquels, demeurans à leur Ville de Guengamp, y alloient fort souvent en voyage.

VIII. Le Duc Frauçois II étant decedé à Coëron, en Septembre 1488. la Duchesse Anne, sa Fille, se voyant vexée & outragée par ses propres Sujets, liguez avec Charles VIII, Roy de France, qui, depuis la sanglante journée de Saint-Aubin, avoit pris plusieurs bonnes Villes & fortes Places de son Duché, fut contrainte de demander secours au Roy d'Angleterre Henry VII, qui luy envoya une bonne Armée sous la conduite du Controlleur General d'Angleterre, Richard Eggecimille (2), lequel prit port au havre de Morlaix, és octaves de la Magdelaine, l'an suivant 1489. & renvoya ses Navires en Angleterre; mais les Anglois ne se pûrent tenir de rôder la coste de Treguer, &, ayans mis leurs Navires à l'ancre au havre de *Primel*, sauterent à terre &, de nuit, entrerent au Bourg de saint Jean, pillerent quelques maisons & exigerent de l'argent des Habitans du Bourg; puis, entrans dans l'Eglise, enleverent le saint Doigt & le mirent reverемment daus le Cabinet de l'admiral, esperant en faire un present à leur Roy, Prince trés-Religieux & Catholique. Ils leverent ancres & voiles, par un beau temps, & arriverent, en peu d'heures, en Angle-

(1) Il estoit de la maison de *Kerhelouri* en *Goelo*. — A.

(2) Il mourut à Morlaix le 8 septembre suivant et gist à St. Dominique, au milieu du presbytaire, sous une tombe de pierre verte, avec epitaphe. — A.

terre, entrerent au port de *Hampton* & donnerent avis au Clergé du riche Thresor qu'ils aportoient; aussi-tost, on vint en Procession sur le bord de la Mer, avec Croix & luminaires, pour lever la sainte Relique; mais, quand le Doyen eut ouvert la caisse, où elle avoit esté mise, il n'y trouva rien, dont tout le Peuple fut bien étonné, & encore plus, lors qu'en leur presence les autheurs de ce sacrilege devinrent aveugles; lesquels, reconnoissans leur faute, se jetterent à genoux, demanderent pardon à Dieu & au Saint, & promirent d'aller visiter son Eglise & restituer ce qu'ils avoient pillé, tant de sa dite Eglise que de son Bourg, &, peu aprés, vinrent à Saint Jean, où la sainte Relique s'étoit miraculeusement trouvée en son Armoire, &, ayant accompli leur vœu, receurent la veuë.

IX. L'an de grace 1506, la Reyne Anne de Bretagne vint, par permission du Roy Louys XII, son Epoux, faire un voyage en son Païs, &, ayant esté receuë és Villes de Nantes, Guerrande, Vennes, Auray, Hennebond, Kemperlé & Kemper-Corentin, traversa le Golfe & vint à Brest, d'où, aprés huit jours de séjour, sa Majesté fut à Lesneven & fit sa neufvaine à Nôtre Dame de Folgouët, passa à Saint-Paul-de-Leon, se rendit en la Ville de Morlaix, où elle fut magnifiquement receuë, & se proposait d'y passer dix ou douze jours; mais, le second jour de son arrivée, elle receut un paquet du Roy, son Espoux, qui luy mandoit de le venir, au plustost, trouver à Angers, c'est pourquoy, voulant hâter son voyage, elle dépescha Noble & Discret Messire Guillaume de Guicaznou, Licentié és Droits, Chanoine de Treguer & Prévost de l'Eglise Collegiale de Nostre Dame *le Meur*, à Morlaix, & Meriadec de Guicaznou, son Frere, Grand Maître d'Hostel de sa Majesté & Capitaine des Ville & Château dudit Morlaix, accompagnez de deux de ses Aumôniers, à Saint-Jean, pour faire aporter le Doigt du Saint en la Ville, afin de l'appliquer sur l'œil gauche de sa Majesté, fort incommodée d'une défluxion qui luy estoit tombée dessus. A ce commandement de la Reyne, les Recteurs de *Plougaznou, Plouezokh, Guicmek, Land-Meur & Plou-Ian*, avec leurs Prestres, s'assemblerent en l'Eglise de saint Jean, pour conduire solemnellement la sainte Relique à Morlaix. Le jour venu qu'il falloit partir, on mit la Relique sur un riche Branquart, que le Recteur de Plougaznou & le Gouverneur de Saint Jean portoient élevé sur les espaules; mais, quand ils furent sortis dans le Cimetiere, le Branquart fit un grand esclat, de sorte qu'on fut contraint de le déposer pour le raccoustrer, mais la Relique ne s'y trouva pas, dont l'assistance resta bien estonnée, & la Procession estant rentrée dans l'Eglise, aprés plusieurs suffrages & prieres, on la trouva en son Armoire. Les Députez de la Reyne, ayans veu, de leurs propres yeux, ce miracle, n'oserent plus insister à la faire transporter, mais s'en retournerent, en diligence, faire leur raport à sa Majesté, laquelle, se iettant à genoux, demanda pardon au Saint, disant : « Que c'estoit bien elle qui le devoit » aller trouver, » & y voulut aller à pied; mais, par importunité, elle se laissa mener en litiere, jusques au milieu de la Lande, nommée *Lann-Festour*, où elle descendit de sa litiere (1), & fit le reste du chemin à pied, suivie des Prélats, Princes & Seigneurs qui l'accompagnoient, qui tous arriverent à Saint Jean à pied, leurs chevaux conduits par leurs Lacquais.

X. La Reyne fit ses devotions ce soir & fit chanter les Vespres expresses de saint Jean, &, le lendemain, les Matines, où elle assista; puis, se Confessa à son Aumônier, Frere Yves Mahyeuc, Religieux de l'Ordre des Freres Prédicateurs du Convent de Morlaix, Communia à la grande Messe, de la main de R. P. en Dieu Mre. Guillaume

(1) Au lieu où elle mit pied à terre, on plaça une croix de pierre qui fut nommée *Croas ar Rouanès*, c'est-à-dire la Croix de la Reyne. — A. — La route de Morlaix a Saint-Jean, maintenant rectifiée, passait autrefois aupres de cette croix, et sur l'une des marches on voit encore en creux l'empreinte d'un pied qu'on dit être l empreinte du pied de la reine Anne. — J.-M. A.

Gueguen, Evesque de Nantes, &, aprés la Messe, contempla la sainte Relique que ledit Evesque luy fit voir à nud, l'appliqua sur son œil & la monstra à tout le peuple, & sa Majesté donna le Cristal où la sainte Relique fut enchassée, un grand Calice d'argent doré, des Orceux, Chandeliers & Encensoir d'argent blanc, aux Armes de France & de Bretagne, qui furent vendus pour survenir aux frais de la guerre contre les Huguenots Admiralistes, &, de plus, designa une somme annuelle pour ayder au bastiment de ladite Eglise, jusques à son entiere perfection & accomplissement, & annoblit les habitans du Bourg dudit Saint Jean, les exemptant de tous devoirs, subsides & impositions, à l'instar des Villes franches & Royales de son Duché de Bretagne. L'Eglise de Saint Jean est située au fond d'une agreable vallée, dans laquelle coule un petit ruisseau, ayant, devers le Septentrion, l'aspect de la Mer Britanique, qui forme une Baye de sable au bas des prairies; vers l'Occident, elle a la campagne de Guicaznou, avec le Bourg & l'Eglise Parrochiale. L'Eglise de Saint-Jean est bastie de taille, longue, haute, claire & bien percée; au bas de l'Eglise, il y a une belle grosse Tour carrée, toute de pierre de taille jusques à la guerite, par dessus laquelle s'éleve une haute Pyramide de plomb, ornée de plusieurs figures & feüillages; dans le Cimetiere, se voit une belle fontaine, partie taille, partie de plomb, laquelle est une des rares pieces du Pays, jettant grande abondance d'eau. Cette Eglise est Treve, ou fillette, dépendant de la Paroisse de Plougaznou, ayant son Curé & ses Prestres à part. C'est l'un des plus hantez Pelerinages de la Province, où Dieu départ plusieurs graces & faveurs à ceux qui y vont visiter la Relique de son Glorieux Précurseur. Missire Guillaume le Roux, Prestre, natif de la Paroisse de Plougaznou, a décrit cette Translation en un Poëme, qui se trouve en son Livre, intitulé NUGÆ POETICÆ (1).

DE ADVENTU
PRECIOSISSIMI DIGITI SANCTI JOANNIS BAPTISTÆ,
CHRISTI PRÆCURSORIS, IN BRITANNIAM.

ODE.

CLIO, gesta canens, adsis, miranda JOANNIS
Præcursoris, erat qui tuba missa Dei.
Nascitur hic celeber præclarâ stirpe parentùm,
At virtute magis, moribus et viguit.
Sedulus edocuit, divinâ luce Propheta,
Mortales Domini ritè parare viam.
Hic nunquàm studuit lauto cænare paratu;
Non didicit pingues mergere ficedulas.
Non voluit teneris ventrem farcire placentis;
Non pisces illi, grata fuitve caro.
Nunquàm viticomi gustavit pocula Bacchi,
Sobrius at modicis, candida membra fovet.
Victus erant sancto Sylvestria mella, locustæ,
Pergratus; semper frigida potus aqua.
Suggessit vati pellis villosa Camelùm,
Undiquè contextis pallia dura pilis.

(1) Imprimé à Paris, chez Pierre Pautonnier l'an 1605. — A.

A teneris annis, deserto vixit eremo,
Ausim, quem divum dicere, non hominem.
Martyris invicti palmam, meruitque coronam
Victricem, Christi nomine Verbigenæ
Ossa Palestinæ sepelit præclara Sebastæ,
Ad tumulum cujus grandia signa patent.
Sic ubi quod vidit mandat Romana tyrannis,
Hàc illàc temerè spargere reliquias.
Quo magis atque magis Sancti miracula crescunt,
Ut pereant flammis inclyta membra, jubet.
Atque leves cineres rapidis permittere ventis,
Præcipit Herodes barbarus, atque ferox.
Sed Solymis secum venientes, multa latenter
Incombusta quidem membra tulêre viri.
Inter quæ, Solyma justo misêre Philippo
Pontifici DIGITUM, quem vides, eximium.
Cui nocuit Brontes, Steropes, non igne Pyracmon
Cyclopum rapidus fulmine non-ve rogus.
Prætereà DIGITUM, cognomine Thecla, puella,
Trans mare Normanis attulit Occiduis.
Struxit ubi templum, sancti, devota, Joannis
In laudem, sicut docta senecta refert.
Juxtà quod juvenis, clarà de stirpe Britannûm,
Semper erat, vigilans Principis obsequio.
Continuèque videns miracula magna Prophetæ,
Ad templum properat, sedulus atque frequens.
Ossibus ut posset sanctis ditare Britannos,
Exorat precibus numina sancta piis.
Præsertim divi membrorum parte Joannis
Exoptat quàdam, quod placuit superis.
Tempore nàm certo, procumbens pronus ad aras
In templo, sensit gaudia magna nimis.
Nescius ille tamen causæ, festinat abire,
Exultans pleno pectore lætitiis.
Intereà DIGITUS divini vatis in ulnà
Delituit juvenis, patre volente Deo.
Vir patriam repetens, resonant tinnitibus æra,
Urbes dùm transit, concava dulcisonis.
Obstupuêre omnes, cæco cum carcere, pœnas
Migranti poscunt, sanguineasque viro.
Fascinat atque putant quod sensus, arte malignà,
Vir justus cunctis, ut sceleratus, erat.
Ille tamen patriam, divino numine ductus,
Advenit, voti compos et ingenii.
Anteà carectis templum, lentisque genistis,
Hic erat obtectum mollibus exiguum,
Ad quod cùm juvenis tandèm sua vela viator
Appulit, eccè statim cymbala parva sonant.
Ulmi præruptæ flexêre cacumina celsa,

Adventu DIGITI, robora dura caput.
Sicque Deo, semper manserunt curva, volente,
Ad terram versis frondibus arboreis.
Omnia quæ prudens multùm miranda viator
Ut vidit, supplex numina sacra colit.
Ingrediturque Dei lætus proclivis ad aram
Sacrificam, DIGITUS quam super exiliit.
Tunc vir lætitiæ causam cognovit, ocellis
Testibus, atque venit lætior indè magis.
Adventu DIGITI, complecto pectore blandis
Deliciis, Parochos, Presbyterosque vocat.
Indè brevi rumor, ventis velocior, oras
Extremas tangens, gaudia tanta canit.
Quo magis atque magis DIGITI miracula crescunt,
Supplicuis animis cœlica vota magis.
Hic etenim cursus claudis, et lumina cœcis,
Corporibus læsis redditur atque salus.
O quàm magna Dei virtus! hæc pharmaca morbos
Expurgant animi, corporis atque, graves.
Hic magnus Pœon summâ virtute medetur,
Divini vatis nomine discipuli.
Hic porro DIGITUS, nocturno tempore, furtim
Quippe fuit populis captus ab Angligenis.
Quem voluère suâ stultè regione tenere,
Invitis superis, numinibusque piis.
Sed frustrà penitùs conantur tanta superbè
Angli Brutigenæ, nàm Deus alta premit.
Esse suo DIGITUS quem clauso vase putabant,
Non fuit inventus, non malè captus erat.
Et quià raptus erat furtim, mansêre profani
Raptores cœci, tristibus in tenebris.
Jàm nos, cùm placuit superis dittare Britannos
Hoc Digito, laudes concelebrare decet.

HYMNE EN L'HONNEUR DE SAINT JEAN.

Sceptriger, vasti moderator orbis,
Nos tibi, flexis genibus, BRITANNI,
Nobiles laudes celebramus omnes
Mentibus altis.

Morbidis nobis medicum fidelem
Nempè divini DIGITUM Prophetæ
Non rogis lœsum rapidis dedisti,
Maxime Pæon.

Qui sacer tactu medicus medetur
Languidis, reddis nitidumque lumen
Perditum cœcis, rigidosque morbos
Nomine purgas.

Ter quater fœlix medicina, cujus
Sublevat virtus avidos salutis,
Ut facit sancti DIGITUS Prophetæ
Omnibus ægris.

Ergo vox clamans Domini parate
Qui viam rectam resonans fuisti
Voce fac tantâ, miseri juvemur,
Sancte JOANNES.

Corporis morbos, animique sordes
Tabidas, dele, medicus fidelis;
Nam tuo, CHRISTUS validam medelam,
Nomine, reddet.

Casibus vitæ miseræ peractis,
Fac, tuis dignis meritis, superbas
Regis æterni valeamus omnes
Ire, PROPHETA. Amen.

Cette Histoire a esté par nous recueillie de Rufin; saint Hyerosme; Bede; l'Hist. Tripart; Baronius; Sigebert; saint Gregoire de Tours, és lieux citez en bas des pages; le Prieur de la Barre Normand, en son livre des Saints, tom. 2, liv. 3, ch. 7, fol. 131, où il traitte des Reliques de sanctification et où il dit Richemond en Bretagne, *au lieu de* Morlaix en Bretagne, *s'étant trompé au mot Latin* Mons Relaxus, *qu'il a tourné* Richemond; *L'Hist. de sa Transl. de Normandie en Bretagne est escrite en vieilles lettres en un ancien manuscrit de l'Eglise de saint Jean* Traoun-Meriadec, *toute conforme à la Poësie susdite de Mre. Guillaume le Roux, que je pense l'avoir prise dudit manuscrit; mais ce qui m'a apris le temps, les moyens et autres particularitez et circonstances de ladite Transl. çont esté les memoires manuscrits de Noble et Discret M. Yves le Grand, Chanoine de Leon, Aumônier du Duc François II, et une ancienne Chartre à demy effacée (que je rends lisible par un secret que je possede), qui me fut communiquée par le Sieur de* Pen-Ar-Prat, *Paroisse de* Guic-Mec, *qui sembloit estre un procez verbal du miracle arrivé l'an 1506, lors que la Reyne Anne fut à Saint Jean; au bas duquel pendoient cinq lacs de parchemin, où il est croyable que furent attachez des Sceaux; neanmoins, il ne s'y en trouvoit aucune chose qui en approchast.*

ANNOTATIONS.

SAINT JEAN ET LE POÈTE DES BRETONS (A.-M. T.).

J'IMITERAI Albert Le Grand : l'aimable glaneur de nos vieilles légendes a fait suivre son précédent récit d'une ode et d'une hymne en vers latins ; je place ici les vers français que Brizeux a consacrés au saint Précurseur ; outre qu'ils offrent l'avantage d'être intelligibles à tous les lecteurs, ils sont d'une poésie plus vraie, plus originale, plus vivante que la composition en style classique de Messire Guillaume le Roux.

Notre poète, après avoir raconté la première partie d'un voyage accompli par un jeune homme et une jeune fille, sa cousine, conduits en pèlerinage par un vicaire de Scaër, leur paroisse, décrit ainsi le pardon de Saint-Jean du Doigt et raconte la translation du *doigt* vénéré.

O vous, qui par mes vers aimerez la Bretagne,
Si vous voulez un jour visiter la montagne
Où vont nos pèlerins d'un pied si diligent,
Venez au mois de juin, le jour de la Saint-Jean :
Dès le premier rayon de ce pieux dimanche,
Vous verrez arriver la foule noire et blanche ;
Avec la braie ancienne ou le nouveau surtout,
De Léon, de Tréguier, il en vient de partout ;
Des monts où Saint-Michel lève sa tête immense,
Et de Châtel-Audren où le breton commence
Ils viennent. Tout est plein dans l'église, à l'entour,
D'autres, pour voir la mer, sont montés dans la tour.
Les cloches sont en branle ; et perclus, hydropiques,
Lépreux, vous rendent sourds du bruit de leurs cantiques,
Tous au bord du chemin chantent saint Jean du Doigt,
Saint Jean le Précurseur, le patron de l'endroit ;
Comment ce doigt sacré, sauvé d'un incendie,
Bien longtemps fut l'honneur d'un bourg de Normandie ;

Comme un jeune Breton, clerc au pays normand,
Chaque jour sur l'autel l'honorait; et comment,
Lorsque vers son hameau revint l'écolier sage,
Tous les clochers sonnaient d'eux-même à son passage,
Tant qu'on le crut sorcier; par quel miracle enfin,
Rentré dans sa paroisse, il vit le doigt divin
Qui brillait à l'église, entouré de lumières :
Le peuple agenouillé récitait des prières,
Et des prodiges tels éclataient dans le bourg,
Qu'il n'était déjà plus d'aveugle ni de sourd.

Tout le jour du pardon, c'est à qui vers la rampe
Se dresse pour toucher le saint doigt; à qui trempe
Ses yeux dans la fontaine, ou le long de son dos,
Sur ses bras fait couler les salutaires eaux :
La foule cependant vient, revient et se presse,
L'église se remplit et se vide sans cesse (1).

Il est une coutume que nous ne pouvons pas revendiquer pour la Bretagne seule, il est vrai, mais qui chez nous s'est conservée plus générale que partout ailleurs, et semble devoir demeurer toujours chère à nos populations : c'est *le feu de la Saint Jean.* Jamais la campagne bretonne n'a plus de charme qu'en cette belle soirée de juin, quand d'un village à l'autre retentissent, avec le son prolongé du *corn-bout,* les appels joyeux des petits pâtres et les détonations des vieux fusils qui pour ce soir-là sont détachés du manteau de la cheminée; malheureusement, la description du *feu de la Saint Jean* étant mélangée à une *histoire poétique (Les Hêtres de Lo-Théa),* et le récit étant assez long, nous ne pouvons donner ici que des coupures.

C'est la Saint-Jean! Des feux entourent la Bretagne,
Serpent rouge qui va de montagne en montagne;
Et de chaque hauteur qu'illuminent les feux
Montent avec la flamme autant de cris joyeux :
Heureux qui des tisons emporte un peu de cendre,
La foudre sur son toit ne pourra plus descendre;
Heureux dans les bûchers qui fait passer ses bœufs,
Les sorciers et les loups ne peuvent rien contre eux!
Et les filles aussi disaient dans leur langage
(Comme elles font toujours rêvant le mariage) :
« Celle qui, dans la nuit, neuf feux visitera,
» Avant la fin de l'an saint Jean la marîra. »
Et les voilà soudain, biches des plus ingambes,
Par les bois, par les prés courant à toutes jambes.

Pour le bûcher construit par le fermier Ri-Wall,
Dans toute la paroisse il n'eut pas son égal :
Enorme entassement de genêts et de lande;
Hommes, femmes, enfants, avaient mis leur offrande;
Puis, quittant le pays, les joyeux sabotiers
Jetèrent pour adieu leurs copeaux par milliers;
Tout à l'entour priaient les figures livides
Des pauvres; pour les morts des places restaient vides.

. . . . . Le fermier
Comme maître et doyen s'avançant le premier,
Mit solennellement la flamme au tas de lande;
Puis, du Saint de l'endroit entonnant la légende,
Tous, le front découvert avec dévotion,
Formèrent douze fois une procession (2).

(1) A. Brizeux. *Les Bretons,* chant 11e.

(2) En l'honneur des douze Apôtres. (Note de Brizeux.)

Ensuite, de leurs crèches amenés par les pâtres,
Bœufs et vaches, taureaux rétifs, poulains folâtres,
Durent par les bûchers, sous les cris et les coups,
Passer ; leurs yeux roulaient effarés, leurs grands cous
Poussaient des beuglements lamentables et mornes,
Et dans l'air enflammé s'entrechoquaient leurs cornes.
Mais les bergers enfants, pour qui tout est un jeu,
S'offraient joyeusement a l'épreuve du feu. »

MONUMENTS DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT (J.-M. A.).

Église et Trésor.

Saint-Jean nous offre l'exemple le plus complet et le plus parfait de ce qu'était autrefois une église paroissiale avec toutes ses annexes : église monumentale entourée du cimetière, porte de style ou arc de triomphe pour pénétrer dans cette enceinte, fontaine sacrée, calvaire, ossuaire, oratoire ouvert ou abri pour célébrer la messe les jours de grand pèlerinage, riche trésor toujours conservé ; aucune autre paroisse n'a la même bonne chance de posséder encore pareilles richesses.

L'arc de triomphe consiste en une large porte du xve siècle, surmontée d'une accolade, accostée de deux contreforts et de deux niches contenant deux vieilles statues gothiques de saint Jean-Baptiste et de saint Roch. Cette porte principale ne s'ouvre que pour les foules ; une petite porte latérale est affectée au passage des fidèles isolés.

Dès en entrant dans le cimetière, on se trouve devant la *Fontaine sainte,* magnifique jet d'eau dans le style de la Renaissance, composée d'un grand bassin en pierre et de deux vasques superposées, avec nombreuses têtes d'anges lançant des gerbes d'eau, et un groupe du baptême de Notre-Seigneur par saint Jean, le tout surmonté du Père Éternel qui se penche pour dire comme au bord du Jourdain : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé dans lequel j'ai mis mes complaisances. » Presque en face est le joli oratoire de 1574, dont le beau soubassement porte des piliers en gaine soutenant la frise et le toit qui est couronné d'un clocheton à découpures en plomb. On ne saurait étudier trop attentivement les ornements et les sujets bizarres sculptés sur la sablière intérieure, ainsi que les nervures et les clefs pendantes de la voûte.

Mais ce qui est de l'effet le plus magistral, c'est l'ensemble de l'église et du clocher, la grande façade du midi avec ses curieuses fenêtres, les galeries en chemin de ronde, courant du porche jusqu'au clocher et s'étageant en trois rangs sur la base de la tour ; la chambre des cloches percée de longues baies, la balustrade de couronnement, puis la flèche et les clochetons en charpente recouverte d'une enveloppe de plomb. La façade ouest a grand air avec sa porte et sa fenêtre ; l'abside droite du côté de l'orient est d'aspect plus imposant encore, grâce aux longues lignes verticales formées par ses contreforts et son immense fenêtre du milieu terminée par une rose.

Au pied du clocher se trouve un ossuaire à arcatures gothiques, qui a été construit en même temps que l'église. Au retour de l'angle sud-ouest, on en a ajouté un autre qui porte la date de 1618 et dont les ouvertures sont maintenant murées.

Le porche midi, très sobre et très digne à l'extérieur, offre sur sa façade une fenêtre qui éclaire une chambre d'archives située au-dessus de la voûte. L'intérieur est plus riche et se termine par deux portes en accolade, au-dessus desquelles est placée une statue fort belle du Saint Précurseur, dans une niche gothique en bois, aux sculptures et aux découpures très déliées. Tout à côté de cette niche, une inscription donne la date de la dédicace de l'église qui fut commencée en 1440 et consacrée en 1513 :

Le . XVIII. Jour de novembre, l'an mil Vc XIII fut l'église de céans dédiée par Anthoine de Gringnaulx, évesque de Tréguier.

A l'intérieur, ce qui surprend surtout, c'est la hauteur extraordinaire des piliers, comparée à leur faible épaisseur, l'élévation prodigieuse de la voûte qui dépasse de beaucoup tout ce qu'il y a de plus élancé dans le pays. Le retable du maître-autel, œuvre du XVIIe siècle, masque plus de la moitié de l'immense fenêtre du fond. Six colonnes en marbre forment deux niches latérales où sont placées les deux belles statues du Sauveur et de saint Jean. Dans le petit retable accompagnant le tabernacle, on voit deux jolis panneaux sculptés : l'Annonciation et la Visitation.

Aux fonts baptismaux se trouve une magnifique cuve avec sa petite piscine, ornée de belles moulures et de guirlandes de feuillages. A la tribune des orgues, une grande peinture représente sainte Cécile jouant de l'orgue, et le roi David, couronne en tête, jouant de la harpe ; des anges prennent part à leur concert.

Donnons rapidement un coup-d'œil aux belles pièces d'orfèvrerie qui forment le trésor :

1° Un petit étui en vermeil, enfermant sous un cristal la phalange vénérée du doigt de saint Jean-Baptiste. C'est probablement celui qui fut donné par le duc Jean V.

2° Un grand calice en vermeil, mesurant 0m 35 de hauteur et 0m 155 de diamètre à la coupe. Le pied qui a 0m 22 d'empattement est couvert d'enroulements de feuillages et d'arabesques. Le nœud, dans le genre des nœuds des croix processionnelles, contient huit niches garnies de statuettes, et sur le bas de la coupe se déploient encore des arabesques, des dauphins et des têtes d'anges. La patène, large comme une assiette et mesurant 0m 24 de diamètre, a la même ornementation feuillagée dans laquelle deux petites renommées tiennent un médaillon offrant le profil de François Ier, tandis qu'au centre même se trouve un émail de la plus grande beauté représentant la Sainte Vierge et saint Joseph à genoux devant l'Enfant-Jésus et au second plan deux bergers s'avançant pour lui offrir leurs hommages.

3° Un petit calice très simple comme ornementation, mais ayant sur son nœud huit petits émaux noirs et blancs d'une finesse extrême, donnant des effigies d'apôtres.

4° Une croix de procession faite de lames d'argent appliquées sur une âme en bois. Sur ces lames sont estampés les rinceaux les plus fins et les plus déliés de la Renaissance, formant une ornementation des plus élégantes. Des deux côtés du Christ en croix sont la Sainte Vierge et saint Jean-l'Évangéliste ; au bout des croisillons, les quatre évangélistes en médaillon ; au revers, saint Jean-Baptiste dans une niche et la Sainte-Trinité dans un médaillon central.

5° Un bras d'argent renfermant un os du bras de saint Maudet.

6° Une tête d'argent contenant la tête de saint Mériadec.

Le grand pardon de saint Jean, au 24 juin, est toujours très fréquenté par les pèlerins ; et la veille, la procession de Plougasnou s'en vient pour assister aux premières vêpres et au feu de joie qui est allumé à quelque distance du bourg avec force appareil de fusées et d'artifices.

LA VIE DE SAINT FRIARD,

Moyne reclus, Confesseur, le premier jour d'Aoust.

SAINT FRIARD, parfait modelle de simplicité & innocence, Patron des Laboureurs & Vignerons, nasquit en la Paroisse de *Besné* (1), au Diocese & Comté de Nantes, en Bretagne Armorique, environ l'an de grace 511 (2), sous le Pontificat de saint Symmachus & l'Empereur Anastase I. regnant en Bretagne Armorique le Roy Hoël II. du nom. Ses parens estoient pauvres Laboureurs, neanmoins gens de bien & craignans Dieu, lesquels luy apprîrent sa croyance, l'accoustumans, dés son enfance, à frequenter l'Eglise, assister devotement au service divin, entendre les Prédications, &, quand il fut en âge, frequenter les Sacremens de Penitence & de l'Eucharistie. Estant devenu grand & ne sçachant point de métier, il se mit à labourer la terre pour gagner son pain à la sueur de son visage, &, lors qu'il estoit à sa tasche, la beche ou la pelle en main, il prioit continuellement Dieu, repetant quelques versets des Pseaumes qu'il avoit apris par cœur, s'en servant comme d'Oraison jaculatoire, &, l'heure du déjeuné, disné & goûté estant venuë, au lieu que les autres employoient ce temps à rire, gausser & faire bonne chere, il prenoit sobrement sa refection, puis se retiroit en quelque coin du champ, &, se jettant à genoux, prioit Dieu de grande affection, avec larmes & soûpirs. Jamais la fatigue du labeur ne luy fit transgresser les jeusnes commandez de l'Église, outre lesquels, il en observoit plusieurs autres, se contentant, le plus souvent, de gros pain & d'eau froide. Il gardoit presque un continuel silence, s'occupant interieurement avec Dieu, qui luy parloit au plus profond de son cœur, n'ouvrant la bouche que pour loüer Dieu, ou reprendre ses compagnons, s'il leur eschappoit quelque parole ou action indigne de Chrestiens.

II. Il estoit sur tout soigneux de conserver la pureté de son corps, aussi-bien que celle de son Ame; jamais il ne pût estre induit à chose qui la soüillast, &, lorsque les autres jeunes laboureurs, que sa profession l'obligeoit de hanter, disoient quelques paroles, ou faisoient quelques actions lascives, il ne le pouvoit endurer, sans les reprendre aigrément; &, s'ils ne vouloient desister, il les quittoit là & se retiroit au logis, aimant mieux perdre le salaire de ses journées (comme Joseph son manteau), que de contaminer la pureté de son Corps, ny de son Ame. Les autres Laboureurs, considerans les déportemens & façons de faire de Friard, bien éloignées des dissolutions de ces rustiques, se mocquoient de luy & le jugeoient fol; dont ce Saint estoit extremément joyeux & remercioit Dieu de la faveur qu'il luy faisoit de permettre qu'il fust ainsi méprisé, d'autant qu'il jugeoit que l'humilité se conserve parmi les mépris & affronts, comme le feu sous la cendre; mais Dieu voulut manifester à ces moqueurs la Vertu & Sainteté de son Serviteur, car, estans, un jour, tous ensemble en un champ occupez à couper & scier du bled, ils marcherent sur des exains de grosses guespes ou freslons, lesquels s'éleverent en l'air & commencerent à leur mener telle guerre & les piquer si serré, qu'ils furent contraints de quitter leur besongne & de s'en fuïr, disans par derision

(1) C'était alors « une île déserte, perdue au milieu des grands marais où la Loire se débordait sur sa rive droite, vers la partie inferieure de son cours. Saint Grégoire de Tours nomme cette île en son latin *Vindunita;* les gens du pays l'appelaient *Bethenez* (qu'on prononçait probablement *Bezené*). » (M. A. de la Borderie.)

(2) On peut accepter cette date; nous avons déjà vu la chronologie de la vie de saint Félix de Nantes, et nous verrons tout à l'heure les rapports de saint Friard avec ce grand évêque. — A.-M. T.

& moquerie : « Or sus, Friard, toy qui fais tant de signes de Croix, que tu ne les peux » compter, & sur tes yeux & sur tes aureilles & sur ta bouche, que ne t'approches-tu » pour chasser ces bestioles importunes, par tes Patenostres & Oraisons ? » L'heureux Saint, extremément mary de ce que ce discours tournoit au mépris de la puissance de Dieu & de la vertu du signe de la Croix & de l'Oraison, les reprît de leur impieté, &, ayant fait sa priere, les genoux en terre, leur dit : « Or çà, suivez-moi & retournons à » notre labeur, car ces mouches ne nous nuiront plus. » Et estant arrivé au lieu où estoit cette nuée de guespes, il fit le signe de la Croix, et dist : *Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum et terram*, &, tout incontinent, elles se retirerent en un trou dans la terre, sans plus en sortir ; ce que voyans les autres Laboureurs, ils reconnûrent leur faute & furent, désormais, plus sobres & retenus à se mocquer de luy, admirans la vertu divine de ce sien serviteur.

III. Estant monté, une fois, en un haut arbre pour l'esbrancher & émonder, la branche sur laquelle il étoit porté se rompit : ce que voyant, il se recommanda à Dieu, disant : « Jesus-Christ, Tout-Puissant, sauvez-moy ! » Il tomba du haut de l'arbre en bas, mais de branche en branche, de sorte qu'il se trouva sur ses pieds, &, en actions de graces, dist : *Adjutorium nostrum, etc.*, mots qu'il avoit toûjours en la bouche, &, raisonnant à par soy, commença à philosopher ainsi rustiquement (quoiqu'utilement) et dire : « Si cela est, que la seule invocation du nom de Jesus-Christ et l'application » du signe de sa sainte Croix, m'ont préservé d'un si grand danger, que tarday-je » davantage à me dédier entierément au service d'un si bon Seigneur ? Qu'ay-je affaire » parmy le tracas du monde ? A quoy me sert le peu de commoditez que j'amasse avec » tant de peine et risque de mon salut ? Non, non, c'est trop tardé, je me veux donner » du tout à Dieu, & passer le reste de mes jours à son service. » C'étoit l'an 564, que la ville de Nantes, estant détenuë par les François depuis la mort du Comte Connobert, tué en bataille par le Roy Clotaire, tout le Comté Nantois pillé & couru par l'Armée de Bretagne (laquelle épioit les occasions de reprendre Nantes), servoit de theatre où se joüoient, tous les jours, de sanglantes tragédies entre les deux parties & nations (1), lors qu'ils se rencontroient par la campagne. Saint Friard, lassé de voir tant de miseres, quitta la maison de ses parens, &, s'étant associé un jeune Diacre, nommé *Secondel*, & un certain, nommé *Sabaudus* (qui avoit esté domestique de Clotaire, Roy de France, &, aprés sa mort, s'estoit rendu Moyne & étoit devenu Abbé de son Monastere, mais, desireux de plus grande retraitte & solitude, estoit venu à Nantes trouver saint Felix, &, par son conseil, s'étoit addressé à saint Friard), il se retira en une Isle dans la riviere de Loyre (2), où, ayant édifié quelques Cellules & un Oratoire, ils commencerent à mener une vie fort austere & penitente, où l'Abbé Sabaudus ne demeura gueres, mais s'en retourna en son Monastere, où, peu aprés, il fut assassiné pour quelques causes occultes.

IV. Saint Friard & Secondel persevererent fermes & constans en leur resolution, menans, en ce lieu, une vie plus d'Anges que d'hommes, assistez & secourus des aumônes & charitez que saint Felix, Evêque de Nantes (3), leur envoyoit : ils demeuroient chacun en sa Cellule, separez & éloignez, quelque peu, l'un de l'autre, passans les jours & les nuits en prieres & meditations. L'ennemy du genre humain, envieux de leur felicité, ne les laissa pas long-temps sans les separer par un étrange stratagême : Car, une nuit que le Diacre Secondel estoit au plus fort de son Oraison, Dieu permît que le diable luy apparut, déguisé en Ange de lumiere, & luy dit : « Sçaches que je suis Jesus-Christ,

(1) Voy. la Vie de St. Felix le 7 juillet, art. 6. — A.

(2) St. Gregoire de Tours l'appelle Windunita. — A. — M. de la Borderie l'identifie, comme nous l'avons vu, avec Besné. — A.-M. T.

(3) Voy. en sa vie l'art. 3. — A.

» celuy que tu sers si fidellement, & à qui tu adresses le sacrifice de tes Oraisons, qui » te daigne visiter pour te faire goûter, par avance, du contentement de mes éleus & » t'asseurer que je t'ay écrit au livre de vie & mis au rang de mes élûs; mais, afin que » tu profites à plusieurs, quitte cette solitude, sors de cette Isle & va prescher mon » peuple, & j'authoriseray ta mission par operation de miracles, & rendras la santé à » tous malades. » Ayant dit cela, il disparut. Secondel, croyant que cette revelation fust de Dieu, quitte son Hermitage, &, sans rien communiquer à S. Friard, sortit de l'Isle, passa en la grande terre, & se mit à prescher (1) & converser parmy le monde, faisant de grandes œuvres, de sorte qu'il estoit suivy, honoré & reputé pour un grand Saint. Quelque temps aprés, tout ravy d'aise de se voir si bien venu parmy le peuple, il repassa en l'Isle pour voir saint Friard, luy faire part de ses bonnes nouvelles & luy persuader de quitter sa solitude, comme luy, & converser parmy le monde. Le saint Hermite, le voyant tant décontenancé & comme secularisé, & ne sçachant bonnement ce qu'il vouloit dire, Secondel, le prévenant, luy raconta tout ce qu'il avoit fait & la révelation qu'il avoit euë. Alors, saint Friard se prit à déplorer le malheur de ce pauvre abusé, & luy dit, en pleurant : « Helas! mon Frere, ça esté le diable qui vous a seduit » & trompé; retournez-vous-en en vostre Cellule, faites penitence de vostre faute, & » priez Dieu de vous la pardonner, & vous assister, de peur que l'ennemy ne vous » séduise de rechef. » Secondel, touché des paroles de saint Friard, se jetta à ses pieds, avoüant sa legereté & la faute qu'il avoit faite de n'avoir conferé de sa vision, avant d'y ajouster foy, le suppliant de prier Dieu qu'il luy pardonnast sa faute; saint Friard le releva & le consola, luy disant : « Mon Frere, prions tous deux, & j'espere que Dieu, qui » ne veut point la mort du pecheur, mais qu'il se convertisse & fasse penitence, nous » accordera nostre requeste. »

V. Ils se retirerent chacun en sa Cellule & se mîrent en prieres. Cependant, le diable, bien mary d'avoir perdu sa proye, & que Secondel s'estoit reconnû, luy apparut en même forme que l'autre fois, &, d'un visage severe, luy dit : « Comment as-tu esté si » hardy que de desobeïr à mes commandemens? Ne t'avois-je pas commandé de sortir » & converser parmy mon peuple pour l'instruire & le guerir de ses infirmitez? » Alors, Secondel, connaissant que c'estoit Sathan, luy respondit : « Je connais en effet que tu es » l'ennemy du genre humain, & non celuy que tu dis estre, qui cherche à perdre & » ruïner les Ames, & non à les guerir & medicamenter; au reste, si tu veux que je croye » que tu es Jesus-Christ, imprime sur ton front le signe adorable de la Croix, en laquelle » le même Jesus-Christ a enduré la mort pour notre Redemption; » &, disant cela, il fit le signe de la Croix, & le diable disparut. Mais il ne tarda gueres à s'en vanger; car, quelques jours aprés, il s'en vint en sa Cellule, accompagné d'une troupe de Démons, &, le trouvant en Oraison, il le battit tellement, qu'il le laissa demy mort, tout soüillé & veautré dans son sang; ce fut le dernier effort du Diable contre luy; car il ne l'inquieta plus, mais le laissa en paix; &, aprés avoir perseveré, plusieurs années, en sa profession, mourut saintement, auparavant saint Friard. Son corps fut inhumé en ladite Eglise de *Besné*, où Dieu a fait des miracles par son intercession, & est l'un des Patrons de ladite Paroisse, où on en fait la feste le 29 Avril.

VI. Saint Friard, ayant ensevely Secondel, s'en retourna en son Hermitage, continuant ses exercices de pieté & la rigueur de sa penitence. Se promenant, un jour, par l'Isle, il trouva que la violence de la tempeste avoit rompu une branche d'arbre, laquelle il prît et s'en servit de baston plusieurs années, &, lorsqu'il fut devenu tout sec & aride, il le planta en terre, l'arrousant souvent d'eau, si bien qu'il prit racine, porta fleurs & fruits,

(1) Comme nous l'avons vu, saint Secondel était diacre, et suivant la discipline de ce temps-la, il était autorisé à exercer le ministere de la prédication. — A.-M. T.

&, en deux ou trois ans, devint si grand & si beau, qu'on venoit de toutes parts le voir par merveille & admiration; mais le Saint, craignant que la vaine gloire n'eust quelque prise sur luy, l'arracha & le fit fendre & mettre en pieces. Il trouva, une autre fois, un jeune anton chargé de fleurs, que le vent avoit arraché & renversé; il le prît, &, de sa serpe, le fit pointu par le pied et le ficha en terre, où il reprît sa vigueur, fit racines & porta, la même année des fruits. Au bruit de ces merveilles, plusieurs personnes de qualité le venoient voir en son Hermitage & se recommander à ses prieres. Il estoit déjà vieil d'âge & cassé d'austeritez, lorsque Dieu, le voulant recompenser de ses travaux, luy envoya une forte fiévre, laquelle luy fit connoistre que sa fin approchoit; il appella quelques personnes pieuses qui le frequentoient & l'assistoient en ses necessitez, & leur dit : « Je vous supplie d'aller trouver l'Evêque Felix & luy dire, de ma part, que le » temps de mon pelerinage est finy, & qu'il n'en doute aucunement; » et, prédisant le jour de son decés, il ajousta : « car, Dimanche prochain asseurément, je mourray & iray » joüir du repos que Dieu m'a promis, & que je le conjure de me venir voir & ne me » dénier ce contentement avant mourir. »

VII. Saint Felix, se trouvant lors occupé, n'y pût si-tost aller, & manda au saint Hermite qu'il le prioit d'attendre encore quelque peu, & qu'aussi-tost qu'il auroit expedié ses affaires, il l'iroit trouver. Les messagers, estans arrivez en son Hermitage, le trouverent couché sur son grabat, si foible & debile, qu'on n'en attendoit que la fin; ils luy rapporterent la reponse de saint Felix, à quoy il ne dit rien si-non : « Levons-nous donc et attendons nostre Frere » (1), &, disant cela, se leva, la fiévre l'ayant tout à coup quitté, au grand estonnement de toute l'assistance, qui n'eût jamais pensé qu'il deût durer une heure en vie. Saint Felix étant arrivé, le Samedy, aprés disné, en l'Hermitage, alla trouver saint Friard, lequel luy dît, en l'embrassant : « O saint Prêtre! » vous avez beaucoup tardé à me venir voir; il est temps que je m'en aille », &, disant cela, la fiévre le saisit & l'agita si fort, qu'il fut contraint de s'aller jetter sur son grabat; &, s'étant confessé & disposé à la mort, ayant passé la nuit és saints Colloques & discours Spirituels avec saint Felix, sur le point du jour du Dimanche, premier jour d'Aoust, il rendit son heureux esprit à Dieu, l'an de grace 581. le 70. de son âge. A l'instant qu'il rendit son heureux esprit, sa Cellule trembla, &, incontinent, une agréable & suave odeur fut répenduë par toute la chambre (2). Saint Felix & ses Clercs celebrerent ses obseques & firent porter le saint Corps en l'Eglise de *Besné*, où il fut inhumé, & Dieu y a fait plusieurs Miracles par son Intercession; par quoy ses saintes Reliques furent levées de terre & conservées, partie en l'Eglise Cathedrale de Nantes (3), partie en ladite Eglise de Besné, qui en est fondée & l'a pour Patron.

Cette Vie a esté par nous recueillie des Additions de Molanus sur le Martyrologe d'Usvard; saint Grégoire de Tours l'a amplement écrite és vies des Peres, ch. 10; Arnaud Wion, tom. 1, Ligni vitæ; *Surius, le premier jour d'Aoust; Benoist Gononus,* in vit. PP. Occid. *liv. 2, p. 73; l'Hist. MSS. de saint Felix, Leçon 7, et un vieil manuscrit gardé en l'Eglise de Besné, dont copie m'a esté transmise par Venerable et Discret Messire Jacques Gilaud recteur dudit Besné.*

(1) Cette appellation peut étonner : un simple reclus désigner ainsi son prélat ? mais, comme le dit M. de la Borderie « l'évêque, le comte, le patricien Félix ne voulait point que Friard le laboureur l'appelât autrement que *son frère.* » — A.-M. T.

(2) Saint Grégoire de Tours qui signale ce fait pouvait l'avoir appris de saint Félix lui-même. — A.-M. T.

(3) Celles-ci ont disparu. Le tombeau du saint existe toujours à Besné. — A.-M. T.

LA VIE DE SAINT DOMINIQUE DE GUZMAN,

Fondateur de l'Ordre des FF. Prédicateurs, de l'Ordre Militaire des Chevaliers de Jesus-Christ, le 4. d'Aoust.

LE Glorieux Patriarche *saint Dominique*, ayant esté envoyé en ce monde par une speciale providence de Dieu pour faire teste à l'heresie des *Albigeois*, qui, ayant pris son commencement au pays *d'Alby*, en Languedoc, se respendoit par le Royaume de France, ne se contenta pas de leur faire la guerre par les armes spirituelles de la parole de Dieu (1); ayant institué l'Ordre sacré des *FF. Prédicateurs*, l'an 1213, és Pays & Comté de Tholose, confirmé par le Pape Honoré III, l'an 1216, lequel a pour principale fin, aprés la gloire de Dieu, le gain & salut des Ames (2), par le moyen de la Prédication, jugea estre necessaire d'y employer les armes des Princes & des fidelles pour reprimer les insolences de ces heretiques, lesquels courroient & pilloient tout le Royaume, massacrans les Catholiques, ruïnans les Eglises & oprimans de telle sorte la Noblesse, que, pour avoir le moyen de nourir leurs filles, ils estoient contraints de les bailler aux heretiques, lesquels les élevoient en leurs erreurs, au grand dommage de tout le Pays; pour à quoy obvier, saint Dominique fonda le Monastere de *Prulli* (3), Diocese de Tholose, luy procura de bons revenus pour l'entretien de ces pauvres filles, lesquelles, par ce moyen, il retira des griffes des heretiques; &, de plus, fit publier la Croisade contr'eux en France, Italie & Espagne, & institua un Ordre Militaire, lequel il nomma l'Ordre des Chevaliers de Jesus-Christ, auquel il receut plusieurs grands Seigneurs, lesquels, pour vaquer plus librement à la Guerre sainte, se separerent de leurs femmes, leur permettans de se rendre Religieuses & vivre, le reste de leurs jours, en continence; lequel Ordre fut confirmé par le mesme Pape Honoré III (4).

II. Ces Chevaliers estoient vêtus d'une longue robbe de Damas blanc, au mantelet de même; portoient au col la Croix de l'Ordre (telle que nous la décrirons ci-aprés), penduë à un ruban noir, par dessus le grand manteau de satin ou velours noir, doublé de satin blanc de même, à longue queue traînante (5); pour Office journalier, ils disoient le Chappelet de N. Dame, « qui est de 50. *Ave Maria*, decimées de 5. *Pater noster*, & ils » portoient peint sur leurs Escus & Armes communes de leur Ordre & de celuy des » FF. Prédicateurs, qui est un Gyronné de 8. pieces d'argent & de sable, à la Croix de » 4. Hermines enlevées, aboutées de l'un sur l'autre, l'Escu couronné d'une couronne de » celle que les Romains appelloient *Coronas Exploratorias*, qu'ils donnoient aux Cheva- » liers de merite, qui est un cercle d'or, relevé de Croissans, supportant, en cœur, des » Estoilles d'or, &, en pointe, des boutons émaillez d'argent & de sable par moitié; » Cymier, une teste de chien, émaillée de blanc, accollé de l'Ordre des Chevaliers de » Jesus-Christ, tenant en sa gueule un flambeau allumé de vermeil (6), l'Escu entouré du

(1) Const. ord. præd. dist. 1, cap. 15, de profess. textu 1, littera 1, ad verbum ord. præd. — A.

(2) Cùm Ordo noster specialiter ob prædicationem et animarum salutem, ab initio, noscatur institutus fuisse, etc. Prol. Constit. textu 3. — A.

(3) Appelé aujourd'hui *Prouille*, pres de Fanjaux. — A.-M. T.

(4) Ferdinand de Castro, lib. 1. histor. Ord. Præd. C. 49. — A.

(5) Colores de su habido que son bianco y negro tambien lo fueron de la cavaleria militar que el mismo S. Domingo institutio en Francia y Lombardia contra los rebeldes de la Iglesia — A.

(6) Peu avant la naissance de saint Dominique, sa mère, la bienheureuse Jeanne d'Aça (ou d'Aza), eut un songe dans lequel elle crut mettre au monde un petit chien, tenant dans la gueule une torche dont il mettait le feu à toute la terre. On comprend facilement ce symbole. — Ce chien figure désormais, non plus dans les supports des armes de l'ordre des Frères-Prêcheurs, mais sur le champ même de leur blason. — A.-M. T.

» Collier dudit Ordre, lequel est composé du triple Chappelet ou Rosaire entier (que le » même saint Dominique avoit receu des mains de la Vierge Marie, avec commandement » de le publier & prescher par tout le monde), decimé d'Estoilles; au bas duquel, pend, » à un chesnon d'or, la Croix dudit Ordre, qui est d'Hermines enlevées & aboutées » comme celle de l'Escu; le tout émaillé d'argent & de sable, & pour supports, deux » Chiens, comme celuy du Cymier, au Collier de Bretagne bordé d'or, supportez d'un » Roleau, à la devise de l'Ordre des FF. Prédicateurs, qui est, *Laudare, Benedicere,* » *Prædicare.* »

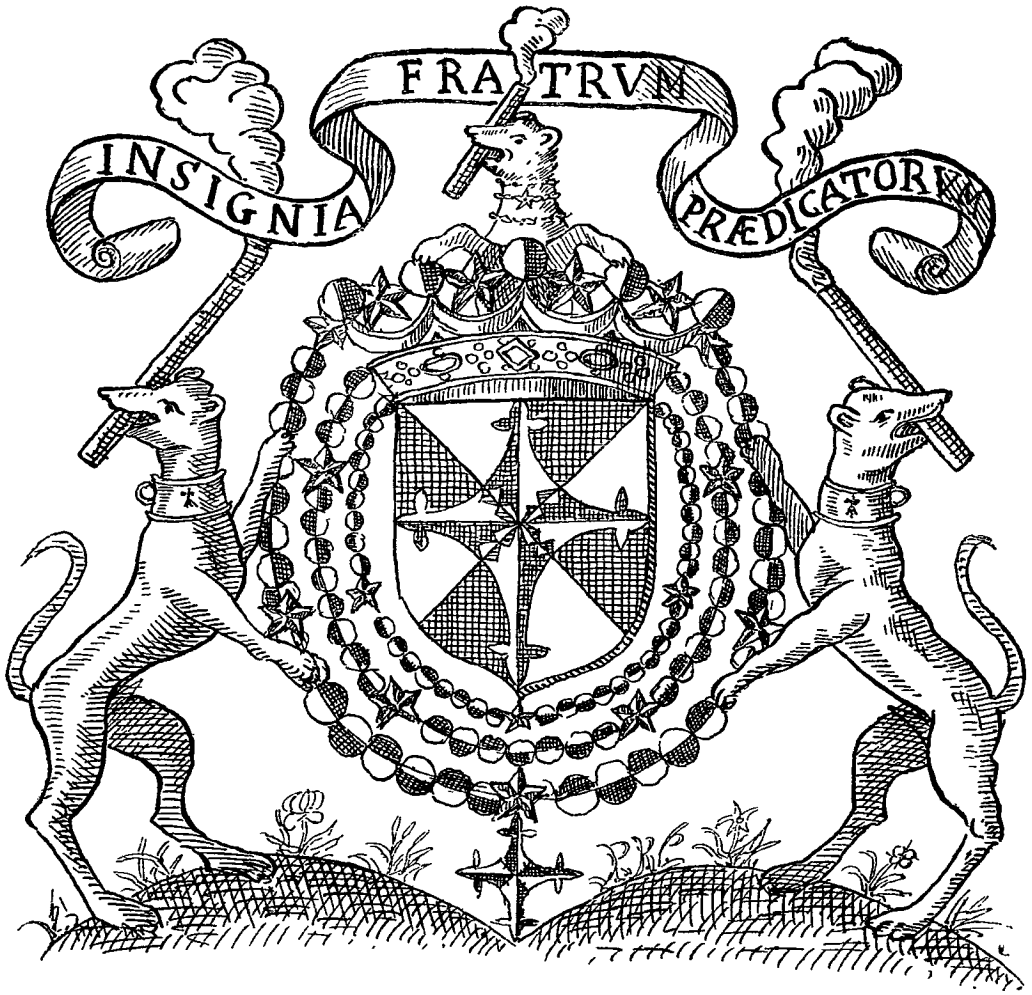

III. L'Heresie Albigeoise ayant esté entierément esteinte, cét Ordre fut délaissé, d'autant que les Chevaliers qui estoient restez changerent leurs habits en celuy du tiers Ordre de saint Dominique, appellé l'Ordre de la Penitence; mais l'Ordre des FF. PP. a toûjours subsisté & a retenu les Armes que le saint Patriarche leur avoit données, avec les Collier, Tymbre, Cymier, supports & autres parures & ornemens de l'Ordre Militaire des Chevaliers de Jesus-Christ; mais, par laps de temps, les Peintres & Sculpteurs se sont donnez telle licence de déguiser ces Armes, qu'ils leur ont attribué des formes

toutes différentes de leur vraye & naturelle forme (1). Les uns, ne sçachans de quoy cette Croix estoit composée, ont pris le nez & les oreilles des Hermines pour des fleurons, & ont dit que c'estoit une Croix florée de blanc & de noir; les autres ont pensé que c'estoit une Croix fleurdelisée de noir & de blanc, &, confondans le Collier dans l'Escu, luy ont donné une bordure composée de huit pièces de même, à huit Estoilles de l'un sur l'autre, & huit demy Bezans d'argent, joints à autant de demy Torteaux de sable, qui ne sont autre chose que les Patenostres & Estoilles du Collier; mais ils se sont tous trompez, & est la Croix composée de quatre Hermines, comme nous avons dit, & en voicy la raison :

IV. Nous lisons és anciennes Histoires de Bretagne, que Hoël, I du nom, surnommé le Grand, sixiéme en ordre des Roys de nostre Bretagne Armorique, eut trois enfans masles; le Prince Hoël, qui lui succeda à la Couronne; Agriol ou Agricol, qui s'habitua en la Grande Bretagne, où il fut fait Chevalier de la Table ronde par le Roy Arthur le Preux, son Oncle; le dernier fut Guillaume, jeune Prince vaillant & courageux, auquel le Roy, son pere, donna commission de poursuivre les Wisigots, aprés leur défaite en Berry & Aquitaine, dont il s'acquitta heureusement, leur ayant donné la chasse bien avant dans l'Espagne, où il fut arresté par une maistresse, fille de Dom Nugnes de Guzman, Seigneur de Roa, laquelle il espousa &, en leurs descendans, le sang des Guzmans fit mélange avec celuy de Bretagne; lesquels, ne voulans perdre l'honneur de si noble extraction, ont retenu le nom de Guillen, c'est à dire, Guillaume, fort usité en leur Famille, & pris, pour Armes, la moitié de celles de Bretagne, changeans leur Escu d'argent en cinq Hermines enlevées de sable, disposées en Sautoir, à la bordure de gueule, chargée de huit Sautoirs d'or; lesquelles Armes portoit Dom Felix de Guzman, pere de saint Dominique; & les Comtes de Cifuentes & d'Almaza les ont retenuës, comme Chefs de Nom & d'Armes de la Maison de Guzman; les autres ne portans les Hermines en leurs Armes, qu'en pointe, ou en bordure, ou autres brisures, comme les Guzmans de Toral, qui portent d'azur, à deux Chaudieres fessées, ancées & aureillées, flanqué d'argent, à huit Hermines en Croix de sable; le Marquis d'Algava & ceux d'Hardales, les deux Chaudieres à l'orle d'argent, de huit Hermines de sable; ceux de *Floras* & de *Flores*, tous issus de la même Famille, d'azur, au Chasteau sommé de trois Tours d'or, à l'orle d'argent, chargée de huit Hermines de sable.

V. En cette illustre Famille, il y a eu trois Dames qui ont donné des Roys à l'Espagne; la premiere a esté Donna *Ximenia Nugnes de Guzman*, mere de Donna Theresia, fille d'elle & du Roy de Leon, Dom Alphonse VI, laquelle eut en Dot le Royaume de Portugal, mariée au Comte Henry Prince François, issu de la maison de Boulogne & de Lorraine; la seconde ç'a esté Donna *Mayora Guillen de Guzman*, mere de la Reyne Beatrix, qu'elle eut du Roy Dom Alphonse le Sage; laquelle Beatrix fut mariée à Alphonse III. du nom, cinquiéme Roy de Portugal, & eut en Dot le Royaume d'Algrave; la troisiéme ç'a este Donna *Leonor de Guzman*, fille de Dom *Pedro Nugnes de Guzman*, mariée à Alphonse XI. du nom, Roy de Leon & de Castille, duquel elle eut le Roy Henry II. du nom. Mais, pour revenir à nostre propos, je dis que saint Dominique, voulant donner des Armes à ses Ordres, n'en emprunta point d'ailleurs, mais les prit de sa propre Maison & Famille, les retenant tant au champ qu'à la charge, n'y changeant rien que la seule situation & disposition, ce qu'il fit meu de devotion; &, pour les rendre conformes à sa Profession, & de ceux de sesdits Ordres, qui, à son exemple, avoient courageusement embrassé la Croix de Jesus-Christ, laissant une des cinq Hermines des Armes de sa Maison, & disposant les autres quatre en forme de Croix, my-parties de noir & de blanc, & aboutées de

(1) Viso por devisa esta santa religion la Cruz floretada de los colores de su habido que son bianco y negro. Ferd. Cast. l. 1. c. 49. — A.

l'un sur l'autre, comme vous voyez representé en figure cy-dessus. Remarquable antiquité, laquelle ayant trouvé avoir été ou negligée, ou, par l'injure du temps, dérobée aux Ecrivains & comme ensevelie dans le tombeau de l'oubly, j'ay jugé meriter estre réveillée & inserée icy comme en son propre lieu, renvoyant le Lecteur, pour le surplus de la Vie de ce grand Patriarche, à ceux qui l'ont écrite, comme sont Theodoric de Apoldia, de son Ordre, qui l'a écrite en sept Livres, rapportez par Laurent Surius au Tome 4. des Vies des Saints, le quatriéme Aoust; saint Antonin, en la 3. partie de ses Histoires, titre 23., chap. 12.; Marc Antoine Flamine; Leandre Albert; François Didace, Evesque de Fiesoli; Frere Ferdinand du Chastel, en l'Histoire de son Ordre; Frere Seraphinus Razius, és Vies des Saints de son Ordre; Jean Gerson, au Livre des Personnes Illustres dudit Ordre; Ribadeneira & Benoist, en leurs Legendaires, & plusieurs autres, me contentant seulement d'écrire ce qui concerne nostre Bretagne, par eux obmis, ou legerément traitté (1).

Cette Histoire a esté par nous recueillie, en partie, d'un ancien Livre intitulé : Beneficium Ecclesiasticum; *les Histoires de Bretagne imprimées et manuscrites; Frere Ferdinand du Chastel, en son Histoire; André Favin, en son Theatre d'Honneur et Chevalerie, livre 6, page 1194, 5, 6, 7, 8 et 9 et des Memoires de M. Jacques Bridon, sieur de l'Auberdiere, et autres memoires authentiques.*

HISTOIRE

DE LA FONDATION DU CONVENT ET CHAPELLE MIRACULEUSE

DE N. DAME DE BONNE-NOUVELLE, LÈS RENNES,

De l'Ordre des Frères Prédicateurs, le 15. Aoust.

CEUX qui liront attentivement les Histoires du Pays de Bretagne Armorique verront clairement que les Roys & Ducs dudit Pays ont esté autant affectionnés à la Mere de Dieu, liberaux & magnifiques à reconnoistre les faveurs qu'ils ont obtenuës de Dieu par son moyen, qu'aucuns autres Princes de la Chrestienté. Le Roy Grallon, qui fut le deuxiéme, en ordre, des Roys de ce Pays, ayant vaincu les Danois en la Place *d'Argol,* & taillé vingt-cinq mille des leurs en pieces, attribua cette Victoire aux prieres de la Sainte Vierge, à laquelle il s'estoit recommandé, &, en reconnoissance de cette faveur, il fonda, en la mesme Paroisse, le Monastere de N. Dame de *Landevenec,* y donna son ancien Chasteau, & tout le butin qu'il avoit gagné sur l'ennemy. Le Roy Hoel I. du nom, passa bien plus avant, en fait de devotion, vers la Reyne des Anges; car, non content de maintenir & amplifier les Fondations faites par ses Prédecesseurs en son honneur, il se voulut obliger, soy, son Royaume & toute sa

(1) Plusieurs autres écrivains de l'ordre des Freres-Prêcheurs ont exprimé la même opinion qu'Albert Le Grand sur la parenté de saint Dominique avec la famille ducale de Bretagne; le Pere Jean de Sainte-Marie et le bienheureux Alain de la Roche ont même soutenu que leur saint fondateur tenait aux princes bretons tant par sa mère que par son pere. Ayant été pris par des pirates, un jour qu'il prêchait sur le bord de la mer, il les aurait convertis; leur vaisseau ayant fait naufrage sur les côtes de Bretagne, le saint en aurait profité pour aller à Vannes visiter le duc son proche parent. — A.-M. T.

Noblesse, au service de cette Dame, par un vœu & serment solemnel, instituant, en son honneur, un Ordre de Chevaliers qui fut nommé de *l'Hermine,* lequel il composa de dix Nobles Chevaliers sans reproche, desquels il se declara Chef & grand Maistre, & leur donna, pour accoustrement, les livrées Royales de Bretagne, sçavoir : le grand manteau d'escarlatte blanche, dite hermionienne, doublé de rouge incarnat, le mantelet & le chapperon de mesme, &, au col, avoient le cordon de soye blanche & noire, au bout duquel pendoit une Hermine d'or passante au naturel, accollée de la jartiere flottante de Bretagne, à la Devise Bretonne *Kent-Mervel,* c'est à dire, plûtost mourir (1) ; duquel Ordre les Chevaliers, le jour de leur reception, faisoient hommage à la Vierge Marie, jurans solemnellement d'employer leurs corps, honneurs & biens, pour la deffense de son honneur & amplification de son service.

II. La devote Chappelle de N. Dame en l'Isle de *Callot,* vis-a-vis de la ville de Saint Paul de Leon, est un memorial perpetuel de la défaite du Corsaire Corsolde, de cinquante mille Danois, qui y furent saccagez par le Roy Rivallon Murmaczon, l'an 502. Et l'Eglise Collegiale de N. Dame de Nantes est une marque de la reconnoissance du Duc Alain II. du nom, dit *Barbetorte,* lequel, par les prieres de la Sainte Vierge, obtint miraculeusement une fontaine d'eau douce (2) pour le soûlagement de sa petite Armée, incommodée de chaud & de soif ; laquelle, ainsi rafraischie, mit en déroute une effroyable Armée de quatre vingt dix sept mille Normands Payens, & poursuivant la pointe de sa victoire, en moins d'un an, délivra son Duché de cette vermine. La pieuse Princesse Ermengarde d'Anjou, femme du Duc Alain IV, surnommé *Fergent,* Fille Spirituelle de saint Bernard, fonda, au mesme Diocese, le Monastere de *Nostre Dame de Buzay,* en actions de graces de l'heureux succés des Armes Chrêtiennes en la Terre Sainte & du retour de son mary du voyage d'outre-mer pour lequel il s'étoit croizé, & la Duchesse Constance, heritiere de Bretagne, veuve du Duc Geoffroy II. & Mere du Duc Artur I. és afflictions qu'elle receut de la mort du Duc, son Fils, cruellement massacré par Jean, dit *Sans-Terre,* Roy d'Angleterre, détention de la Princesse Alienor, sa Fille, au Château de Bristou, & captivité de sa propre Personne entre les mains des Partisans du dit *Sans-Terre,* eut recours à la Sainte Vierge, &, se voyant délivrée des embuches de l'Anglois, fonda le Monastere de Nostre Dame de *Ville-Neufve,* à deux lieuës de Nantes, l'an 1202, & y mit des Religieux de l'Ordre de saint Bernard. *La Joye de Nostre Dame,* qui est des Filles du même Ordre, prés la Ville de Hennebond, au Diocese de Vennes, est de la Fondation de Blanche de Navarre, femme du Duc Jean I, dit *le Roux,* Pere du Duc Jean II. lequel, à son retour de la Terre Sainte, fonda le Convent de Nôtre Dame du *Mont-Carmel,* prés la ville de Ploërmel, &, depuis, l'Eglise Collegiale de Nostre Dame le Meur à Morlaix. Mais le Duc Jean IV. du nom, surnommé le *Conquerant,* surpassa tous ses Prédecesseurs, pour avoir fondé, ou reparé grand nombre d'Eglises en l'honneur de Nostre Dame, en divers lieux de son Duché, desquelles la principale & plus memorable est celle de Nostre Dame de *BONNE-NOUVELLE,* és Faux-Bourgs de Rennes, dont voici le sujet :

III. Aprés le decés du Duc Jean III. du nom, qui arriva le dernier jour d'Avril 1341, à Caën en Normandie, son corps fut porté en terre aux Carmes de Ploërmel, & en sa personne finit le periode du bonheur & fortune de la Bretagne, la Paix & la Justice ensevelies avec luy, pour donner lieu au sang, aux meurtres, pilleries, saccagemens des Villes & Chasteaux & tous maux qu'une Guerre Civile de 22. années peut causer en ce Païs desolé. Le sujet fut que ce Prince estant mort sans enfans, Charles de Blois, Comte de Penthiévre, prétendoit le Duché de Bretagne luy appartenir, à cause de sa femme, Jeanne de Bretagne, dite *la Boëteuse,* fille de Guy de Bretagne & de Jeanne d'Avaugour ;

(1) Le duc Jean IV releva cét ordre et changea le collier comme nous dirons cy-aprés. — A.

(2) Cette fontaine se voit en la paroisse de St Aignan et s'appelle la fontaine de Sainte-Marie. — A.

mais il fut opposé par Jean, Comte de Mont-fort l'Amaury, Oncle de la Boëteuse, fils du Duc Artur II. & de Yolande, fille d'Amaury, Duc de Narbonne, Comte de Tholose & de Mont-fort; lequel, ayant soutenu le faix de la Guerre, cinq années, avec divers évenemens, mourut au Chasteau de Hennebond, en Septembre 1365, laissant les affaires de son Duché bien embroüillées à son fils Jean, lequel, quelque temps auparavant, avoit épousé Marie, fille d'Edoüard, Roy d'Angleterre.

IV. Ce jeune Prince ne perdit pas courage pour la mort de son Pere, ny pour voir son ennemy autorisé en sa possession par le testament du feu Duc Jean III, reçu & consenty en pleins Estats, confirmé par Arrest des Pairs de France, donné à Conflans l'an 1341, & supporté par le Roy de France & la pluspart des Barons & Villes de Bretagne; mais, par le Conseil de cette vaillante Amazone, Jeanne de Flandres, sa mere, & l'assistance que luy presta le Roy d'Angleterre, son beau-pere, & quelques Barons & Seigneurs du Pays, il soustint la Guerre dix-sept ans, pendant lesquels furent faits de beaux exploits d'Armes de part & d'autre, jusqu'à ce que le Comte Jean, ayant assiégé le Chasteau & Ville d'Auray, au mois de Septembre l'an 1364, & sçachant que Charles de Blois assembloit toutes ses forces pour venir lever ce Siége, il se vid obligé de decider cette querelle par un combat final, &, pour attirer son ennemy à une fin, il envoya un Heraut vers luy, pour se mettre en tous devoirs de Justice « *& luy representer, de rechef, l'Accord passé & juré és landes d'Évran l'an dernier 1363 & greé du consentement des Seigneurs de l'un & l'autre party, lequel portoit que, le Duché seroit divisé en deux égales parties, dont Charles auroit l'une & le Comte l'autre, & luy faire offre, encore une fois, & le sommer de l'observer de point en point, protestant qu'à faute audit de Blois de ce faire, il se lavoit les mains devant Dieu de la coulpe des maux qui en arriveront, des miseres du pauvre peuple enveloppé en cette querelle, & du sang de tant de gens de bien, dont il chargeroit la Conscience dudit Charles,* » lequel eut volontiers entendu à la Paix & se fust mis à la raison; mais il estoit dissuadé par sa femme, laquelle, luy donnant le dernier baiser lors qu'il monta à cheval pour aller à Auray, luy dit, en presence de toute son Armée, « *sur toutes choses, qu'il se donnast garde de faire Paix ny Tréve avec le Comte de Mont-fort, que le corps du Duché ne luy demeurast.* » C'est pourquoy, il ne répondit autre chose au Heraut sinon « *Qu'il avoit déja declaré son intention; que tout cela se disoit pour neant; au reste que le Comte se hatast de lever le Siége devant Auray; autrement qu'il s'asseurast d'estre combattu dans quatre jours.* » Et ayant congédié le Heraut, il commença à marcher vers Auray & se logea, le Vendredy 27. de Septembre, en l'Abbaye de Lanvaux.

V. Les Seigneurs du party du Comte, ayans entendu la réponse de Charles, dirent que le Comte de Mont-fort s'estoit suffisamment mis en son devoir, puisque son ennemy ne vouloit entendre à ses offres & aux conditions & ouvertures raisonnables de la Paix, ils estoient disposez de mourir pour soûtenir sa querelle. Il les remercia, &, voyant son ennemy parqué, délogea du Siége & se vint camper en teste, un petit ruisseau entre deux. Le Samedy 28. se passa sans combat, en paroles & ouvertures de Paix, entre le Sr. Chandos du party du Comte, & le Sr. de Beaumanoir du party de Blois, mais rien ne se peut conclure, Charles s'opiniâtrant à avoir tout ou rien, & assigna la Bataille au lendemain, Dimanche 29. Septembre, jour de Saint Michel. Le Comte vouloit remettre la partie au Lundy, pour la reverence du saint Dimanche & de la Feste, & en fit porter la parole à Charles, qui n'y voulut entendre. La nuit se passa à se disposer au combat, &, le lendemain, au point du jour, on dist plusieurs Messes en l'un & l'autre Camp, où des milliers Communierent, puis, les Batailles dressées, le Comte fit, de rechef, lire le traité d'Évran, reïtera ses protestations, & s'estant jetté à terre, la baisa, recommandant la Justice de sa cause à Dieu & à la glorieuse Vierge Marie (à laquelle il portoit une singuliere devotion, hereditaire en la maison de Mont-fort-l'Amaury, és descendans du

bon Comte Simon, le fleau des Heretiques Albigeois & zelé deffenseur de l'honneur de la Mere de Dieu), &, au levé du Soleil, ils se chargerent furieusement. Le Comte de Mont-fort, pour tromper ses ennemis, avoit fait vestir de ses Armes un simple soldat, qu'il fit expressément avancer dans la meslée ; mais il fut incontinent chargé & tué par les ennemis, lesquels, levans sa Casaque d'Hermines sur une Lance, commencerent à crier victoire, & que le Comte Mont-fort estoit tué. Cét accident le pensa ruïner, car ce cry fit perdre courage à ses gens, lesquels commencerent à bransler & mediter la fuite ; ce que voyant, il s'escria : « *Mon Dieu ! qu'est-ce cecy ? sainte Vierge, helas ! sauvez mes gens ! Si la journée me demeure, je fonderay UNE EGLISE EN VOSTRE HONNEUR, EN LA VILLE CAPITALE DE MON DUCHÉ.* » Puis, levant le cabinet ou visiere de son Casque, se prît à courir par les rangs & files de ses Soldats, se donnant à connoistre à eux ; ce qui les asseura ; de sorte qu'animez de sa presence & secourus de la Cavalerie de Messire Huës de Caurelée, qui attaqua le bataillon de Charles de Blois par derriere & le contraignit de lascher prise, ils se rallierent, reprîrent leurs rangs, releverent la Baniere du Comte, qui avoit esté abattuë, &, aprés de grands efforts, mirent leurs ennemis en déroute.

VI. Tout estant perdu pour Charles de Blois, le Comte de Mont-fort & les principaux Seigneurs de son party se retirerent pour se rafraischir & desarmer, & firent élever la Baniere Coronelle sur un buisson, pour rallier ceux qui estoient à la chasse des fuïards ; &, desireux de sçavoir qu'estoit devenu Charles, ils envoyerent un Heraut pour s'en asseurer, lequel, l'ayant veu mort & reconnû, s'en retourna, à grande haste, faire son rapport, &, d'aussi loin qu'il pensa pouvoir estre entendu du Comte, se prît à crier : « *BONNE NOUVELLE, MONSEIGNEUR, je vous apporte BONNE NOUVELLE ; ce jour, vous estes Duc de Bretagne,* » & raconta ce qu'il avoit veu Alors le Comte, s'adressant aux Seigneurs qui l'accompagnoient, leur dît : « *Je vous asseure, Messieurs, que je regrette extremément que Monsieur de Blois, mon Cousin, soit venu à cette extremité, car c'estoit un vaillant Chevalier ; mais la Bretagne ne pouvoit joüir d'une Paix asseurée que par la mort de l'un de nous, ç'a esté son opiniâtreté. Or, puisqu'il a plû à Dieu nous octroyer cette belle Victoire,* JE VEUX & ORDONNE UN MONASTERE ESTRE BASTY A RENNES, EN L'HONNEUR DE LA MERE DE DIEU, LEQUEL SERA APPELLÉ NOSTRE DAME DE BONNE-NOUVELLE (1). Ces paroles furent receuës & approuvées de toute l'assistance avec applaudissement, &, tout aussi-tôt, monterent à cheval & allerent voir le corps de Messire Charles, lequel ayant esté découvert, le Comte, pleurant tendrement & plaignant le malheur où l'ambition & opiniâtreté de sa femme l'avoient précipité, profera ces paroles : « *Helas ! Messire Charles, cher cousin, pour soustenir vôtre party, sont arrivez plusieurs malheurs en Bretagne ; Dieu vous le pardonne ! Ainsi m'ayde Dieu, comme il me déplaist que vous soyez venu à cette malheureuse fin, & plûst à Dieu que vous fussiez en estat que me voulussiez faire raison !* » & eust continué en son dueil, si Messire Jean Chandos & les autres Princes, Seigneurs, Chevaliers, qui estoient prés de sa personne, ne l'en eussent diverty.

VII. Le Comte Jean, desormais *Duc de Bretagne*, IV. de ce nom, surnommé *le Conquerant, le Vaillant,* ou *le Triomphant,* ayant mis en son obeïssance toutes les Villes & Places de son Duché, passé le Traitté de Guerrande, & assigné partage à sa Cousine la Comtesse de Penthiévre, veuve de Charles, convoqua ses Estats à Rennes, l'an 1366. & y fit son entrée Ducale, receut les hommages & serment de ses sujets, &, en pleine Assemblée, declara le vœu qu'il avoit fait au Camp devant Auray, &, de leur avis, conclud à la Fondation d'un Monastere és Faux-bourgs de Rennes, en l'honneur de

(1) Guillemin (c'est Guillaume) Gruel en la chronique du Duc Jean IV. L. 13. Chap. 59. p. ccxlii. — A.

N. Dame, lequel il donna aux Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, à la sollicitation & recommandation de R. P. en Dieu Frere *Simon de Langres,* Evesque de Nantes (auparavant General de son Ordre), & Frere *Even Begaignon,* Evesque de Treguer, tous deux Religieux du méme Ordre; celuy-cy du Convent de Morlaix, celuy-là du Convent de Langres, lesquels en écrivirent au R. P. General, Frere *Helias Raymundi,* qui l'accepta, & commanda au Provincial de France d'y envoyer des Religieux du prochain Convent de l'Ordre; à quoy obeïssant, ledit Pere Provincial y envoya, du Convent de Dinan, Frere *Pierre Monier,* Procureur, & quelques autres; auxquels son Altesse donna sa Chapelle, ou Oratoire de Prince, dediée à saint Vincent Martyr, située hors la Porte dite aux Foulons, joignant l'Eglise de Saint-Aubin; &, d'autant que lesdits Religieux n'avoient pas d'espace pour se bastir commodément prés ladite Chapelle, Nobles gens *Pierre Roussel* & sa femme, Sieur & Dame de *Belle Haire,* leur donnerent plusieurs terres, maisons, hebergemens & édifices en ladite Paroisse de Saint-Aubin, par donaison dattée de l'an 1367. que le Duc amortit, depuis, par Lettres données à Nantes, le 5 Juin 1368, scellées de son Sceau. Et, d'autant que le Recteur de Saint-Aubin, nommé Messire *Pierre Chesdane,* pouvoit pretendre d'interest esdites terres, heritages & maisons, fut fait accord & composition entre luy & ledit Frere Pierre Monier, Procureur du Convent des FF. PP. de Dinan, & commis par le Duc pour soigner la construction du nouveau Monastere, lequel accord fut ratifié par *Raoul,* Evêque de Rennes, le 15. Avril l'an 1368. Le second jour du mois de Fevrier ensuivant, Feste de la Purification de N. Dame, la Procession Generale se rendit de Saint Pierre au lieu où estoient ouverts les fondemens du futur édifice, suivie du Duc, de Raoul *de Treal,* Evêque de Rennes, Frere Simon *de Langres,* Evêque de Nantes, Guillaume *Poulart,* Evêque de Saint Malo, Geffroy, Evêque de Vennes, Jean *du Juch,* Evêque de Leon, Geffroy *de Kermoysan,* Evêque de Cornoüaille, Frere *Even Begaignon,* Evêque de Treguer, Jean *le Barz,* Abbé de Saint Melaine de Rennes, les Abbez de Prieres & de Rhedon, Jean Vicomte de Rohan, Olivier Sire de Clisson, Jean Sire de Beaumanoir, Bertrand Goyon Sire de Matignon, Jean Sire de Rieux, les Seigneurs de Malestroit, de Coëtmen, Thibaut de Blossac, Bonabes de Karlac, Jean de Saint Gilles, Chevaliers Bretons, Guillaume Sire de Latimer, Robert Sire de Neufville, Jean Basset & autres Chevaliers Anglois, & une innombrable multitude de Peuple.

VIII. La Procession arrivée audit lieu, aprés les Bénédictions & Ceremonies accoûtumées, faites par l'Evêque de Rennes, assisté du Clergé, le Duc prit un riche devanteau de fourure d'Hermines, &, en une main, un petit marteau d'argent doré; en l'autre, une truelle de même étoffe, et, « *se declarant premier & principal Fondateur de ce Monastere, y mit & assit la premiere Pierre,* » à l'honneur de Dieu & de sa Sainte Mere, sous l'invocation de N. Dame de Bonne-Nouvelle; puis, donna au Seigneur de Matignon cent Florins d'Or, enveloppez en un papier, pour mettre au plat de l'offrande, & tous les autres Seigneurs, à son exemple, se montrerent liberaux à contribuer à ce nouvel Edifice. En Aoust suivant 1369. le Duc agréa, ratifia & amortit le don fait d'un journal de terre pour faire le Cimetiere, par Damoiselle Jeanne des Vaux, par Lettres données à Vennes esdits mois & an, & y fit continuellement travailler; &, lors que les barons se revolterent contre luy & surprîrent les Villes du Païs pour le Roy de France, le Seigneur de Laval (qui avoit surpris Rennes) ne voulut divertir les deniers qui y étoient destinez, & fit continuer le Bâtiment, de sorte que le Chœur, le grand Dortoir & le Cloître, où est l'Image & Autel de Nôtre Dame, furent bien-tost achevez. Le Duc avoit une affection trés-speciale à ce lieu, & aymoit fort les Religieux d'iceluy, lesquels il nomme, en ses Patentes, « *Ses Amez & Feaux Chappelains* les FF. Prescheurs de Rennes. » Lors qu'il estoit à Rennes, il alloit, d'ordinaire, entendre la Messe à Bonne-Nouvelle; &, aussitost qu'il eut pris port à Solidor, l'an 1379. retournant d'Angleterre, où il s'étoit refugié,

pendant la revolte generale de son Païs, il en vint rendre graces à Dieu & à Nôtre Dame de Bonne-Nouvelle, & y donna mille Florins d'Or ; &, mourant au Château de Nantes, le 1. jour de Novembre 1399. il recommanda au Prince Jean Comte de Mont-fort, son Fils, à la Duchesse Jeanne de Navarre, sa femme, & aux Tuteurs de ses Enfans de parachever l'Edifice de Bonne-Nouvelle, où il eust esté enseveli, s'il fust mort à Rennes, comme étant le lieu qu'il cherissoit le plus en ce monde (1).

IX. Le Duc Jean V, son Fils, memoratif des paroles de son Pere, ayant fait son entrée solemnelle à Rennes, & receu l'accolade du Seigneur de Clisson, s'en vint à Bonne-Nouvelle & ratifia la Fondation faite par son Pere, y ajoûtant plusieurs beaux dons & riches presens; &, l'an 1410. il donna audit Monastere dix mille écus d'Or, & ordonna estre pris, sur les receptes de l'Evêché de Rennes, la somme de 4000. livres, par chaque quartier de l'année, pour estre employée au payment des Massons qui travailloient à l'Edifice dudit Convent, jusques à l'accomplissement de l'œuvre, dont les Lettres & mandemens sont aux Archives de ladite Maison. Lorsqu'il fut pris prisonnier par Marguerite de Clisson & ses Enfans, la Duchesse Jeanne de France, sa Femme, le voüa à N. Dame de Bonne-Nouvelle, &, incontinent aprés sa délivrance, y vinrent tous deux rendre leur vœu. Leur Fils aîné, François I. du nom, avant d'aller en Normandie contre les Anglois, l'an 1449. se vint recommander à Nostre Dame, en sa Chapelle de Bonne-Nouvelle, &, ayant expedié ses affaires à soûhait, se disposoit de venir rendre ses actions de graces, sinon qu'il estoit trop pressé de la maladie dont il deceda à Plaisance, prés Vennes, le. 17 Juillet l'an 1450. Le Duc Pierre II. du nom, & la B. Françoise d'Amboise, sa femme, estoient si affectionnez à ce saint lieu, qu'ils n'en bougeoient tous les jours, pendant que leur Cour estoit à Rennes, & y donnerent plusieurs riches ornemens ; & l'an 1452, l'Assemblée des Estats, convoquez par son Altesse en sadite Ville, commença par une solemnelle Procession, qui, sortant de l'Eglise Cathedrale, se rendit audit Convent, dont les Fondations & Privileges furent de nouveau ratifiez, confirmez & amplifiez par lesdits Princes & Estats. C'estoit en ce lieu qu'ordinairement le vaillant Prince Artur, comte de Richemont, Connestable de France, venoit rendre graces de ses victoires & offrir à la Sainte Vierge les Armes & Trophées de ses ennemis ; &, quand son chef, deja grison, fut orné de la Couronne Ducale, l'an 1457. en Novembre, il en fut rendre action de graces à N. Dame, en sadite Chapelle. Les Lettres d'amortissement des terres données par Jean le Brel audit Convent, en datte du 23. Mars 1478. témoignent (comme plusieurs autres) combien François II, le dernier de nos Ducs, estoit devot à la glorieuse Vierge & affectionné à cette sienne sainte Maison. Mais la Duchesse Anne, sa fille, le surpassa en fait d'affectionner ce lieu ; elle y donna sa Couronne Ducale, trois Chapelles entieres de drap d'or, Chappe, Chasubles & Tuniques, la premiere desquelles est faite de sa Robbe de nopces, & son grand Manteau Royal à queuë ; elle y fit plusieurs belles Fondations, & y donna de beaux Privileges & exemptions, par Lettres données à Blois, en May 1510.

X. Le Pape Martin V. informé de la sainteté de ce lieu & de la devotion qu'on y portoit à la Mere de Dieu, accorda des Indulgences à ceux qui contribuëroient à la perfection de l'édifice, par Bulle dattée 4. *Id. April. Pontificatûs sui anno 12.* qui fut de Jesus-Christ 1429. Et Estienne, Archevesque de Milan, Referendaire du Pape Paul II. & son Legat en France & en Bretagne, ayant de ses propres yeux veu l'affluence du peuple qui venoit, de toutes parts, visiter cette sainte Chapelle, y donna des Indulgences, par Bulle dattée le dernier jour de Janvier 1460 ; &, pour le mesme sujet, dix-huit Cardinaux

(1) Son effigie s'y voit en casaque d'armes de Bretagne, la couronne en teste, en la vitre de la lanterne du chœur, derriére le maistre autel, du costé de l'Epistre ; il est à genoux devant une image de N. Dame, présenté par St. Jean Baptiste ; à l'autre costé, sont les armes avec les Trophées de Bretagne. — A.

en donnerent d'autres, par commandement du Pape Alexandre VI. le 5 Novembre 1495. Le Pape Paul III. du nom, par Bulle de l'an 1539, *Pontif. sui anno 4.*, asseure avoir esté meu à accorder des Indulgences à la Chapelle de N. Dame de Bonne-Nouvelle, pour les frequents Miracles, que Dieu y operoit par l'intercession de sa sainte Mere; ce qui avoit meu aussi le Reverend Pere en Dieu F. Yves Mahyeuc, Evesque de Rennes, d'y en donner dés l'an 1507. & 1515; la continuation desquels & l'affluence du peuple qui s'y rendoit, de toutes les contrées de Bretagne, firent que, l'an 1602. le Reverend P. Jean Jubin, Docteur en Theologie, estant Prieur, on élargit le costé du Cloistre où est la Chapelle de N. D.; & le Convent ayant esté réduit à la vie Reguliere, au mois de Juillet l'an 1629. le Reverend Pere Frere Hyacinthe Charpentier, Docteur en Theologie, premier Prieur de ladite Observance audit Convent, de l'avis des autres Religieux, fit rebastir tout à neuf la Chapelle de Nostre Dame & rapporter l'Image miraculeuse, du coin du Cloistre sur l'Autel neuf, où elle fut enchassée en un tabernacle, ou Dôme de tuffeau richement estoffé & orné de marbre, or & azur; le frontispice interieur, ou façade de la Chapelle par dessus, orné d'un Restable de tuffeau, supporté de grosses colomnes de Marbre noir & jaspé; le tout avec les garnitures de l'Autel, doré & étoffé par la libéralité de Madame la Duchesse de Vendôme, & fut dediée par Reverend Pere en Dieu Pierre Cornulier, Evêque de Rennes, qui benit aussi l'Autel & y mît des Reliques d'aucunes des onze mille Vierges, l'an 1623, le Mercredy, deuxiéme jour de Fevrier, Feste de la Purification de Nostre Dame, deux cens cinquante ans aprés sa premiere Fondation; &, dés le lendemain, ledit Seigneur Evêque fit present à Nostre Dame d'un riche devant d'Autel.

XI. Encore que je pourrois icy mettre plusieurs miracles que Dieu a operés, en cette sainte & devote Chapelle, en l'honneur de sa Mere, je me contenteray seulement d'en dire deux ou trois des plus signalez & reconnus, pour passer à la délivrance miraculeuse de la Ville de Rennes du fleau de la peste (1). La plus grande & riche Lampe qui se remarque entre les autres qui pendent devant l'Autel de Nostre Dame de *BONNE-NOUVELLE*, c'est une reconnoissance de la santé miraculeusement recouverte par feu Monseigneur Charles de Cossé, Duc de Brissac, Pair & Mareschal de France, lequel, surpris d'une Apoplexie & Epilepsie, en Novembre 1620, &, par le *Resultat* de la consultation de sept sçavans Medecins, jugé n'en pouvoir rechapper, recommandé à Nostre Dame de Bonne-Nouvelle par une vertueuse Damoiselle, laquelle y fut en voyage & fit dire la Messe à son intention, revint en parfaite santé. Le miracle arrivé, le treiziéme May 1624, en la personne d'une jeune fille Rocheloise, laquelle, estant venuë à Bonne-Nouvelle sur des anilles & aydée à marcher, fut entierément guerie pendant qu'on celebroit la Messe pour elle, & a esté approuvée par l'Evêque de Rennes, par Bulle dattée du quatorziéme Decembre 1624, aussi-bien que celuy de la guerison de Louyse le Duc, délivrée de plusieurs maux dont elle avoit esté affligée l'espace de deux ans, par Bulle du même Prélat, du quatorziéme octobre 1626. Mais venons à la délivrance de la Noble Ville de Rennes du fleau de la Contagion, miracle d'autant plus grand & universel, qu'il touche, outre le general, un chacun en particulier, non seulement des Habitans de ladite Ville, mais même de toute la Province, qui y aborde à cause du Parlement.

XII. Cette Noble & ancienne Ville, en laquelle les Roys & Ducs de Bretagne prenoient la Couronne & la Pourpre Herminées, à present honnorée de cét Auguste Senat, qui rend souverainement la Justice à toute la Province, en ses plus grandes angoisses & pressantes necessitez (2), a ressenty les effets de la protection de la Mere de Dieu, à laquelle elle a toûjours esté devote, depuis que son premier Evêque Maximinus, Disciple

(1) Voyez les miracles de N. D. de Bonne-Nouvelle au Calendrier histor. de la Vierge Marie, par M. Vincent Charron, chanoine de St. Pierre de Nantes. — A.

(2) Comme verrez cy-dessous. — A.

de saint Luc & saint Philippes, envoyé des premiers és Gaules, y planta la Foy de Jesus-Christ & fonda, en son honneur, une petite Chapelle en la Cité, qui fut nommée *NOSTRE DAME DE LA CITÉ*, où nos anciens Princes Bretons ayans esté Couronnez, immédiatement aprés, alloient rendre les premiers hommages & remerciemens à la Mere de Dieu, singuliere Protectrice de leur Estat. Elle délivra miraculeusement cette Ville, étroitement assiégée, affamée & reduite au dernier point de l'extrêmité par l'Armée Angloise du Duc de Lanclastre, du party de Mont-fort contre Charles de Blois, l'an 1356. Car l'ennemy ayant subtilement conduit une Mine sousterraine, qui aboutissoit dans l'Eglise de Saint-Sauveur, au cœur de la Ville, toutes les diligences que le Seigneur de *Penkoat* & autres Chefs de guerre qui estoient dedans pûrent aporter pour la découvrir, eussent esté inutiles, si la glorieuse Vierge n'eust operé miraculeusement en leur faveur, & de la main, dont son Image est en ladite Eglise de Saint Sauveur, pressant son Enfant Jesus contre son chaste sein, n'eust monstré le lieu où devoit paroîstre l'orifice de la Mine; ce que voyant le Sacriste, en avertit les Seigneurs & Magistrats, lesquels n'eurent fait fouïr gueres avant, qu'ils rencontrerent les pionniers Anglois, qui furent si bien servis d'eau boüillante, qu'ils y laisserent la vie; & les Anglois du Camp, voyans leur Mine éventée, s'ennuierent de ce Siége, qui avoit deja duré dix mois, & se mutinerent tellement, que le Duc de Lanclastre fut contraint de composer avec les assiégez à leur avantage & de desemparer; ainsi fut la ville délivrée, & du Siége & de la famine, par les merites de Nostre-Dame reclamée en l'Eglise de Saint Sauveur (1).

XIII. La faveur qu'elle receut par les merites de N. Dame reclamée és Eglises de Bonne-Nouvelle & S. Sauveur, l'an 1488. ne fut pas moindre; car, dés le lendemain de la Bataille de S. Aubin du Cormier, 28. Juillet, où l'Armée de Bretagne fut mise en déroute, Louys, Seigneur de la Trimouïlle, Lieutenant de l'Armée Françoise, envoya deux Herauts sommer la Ville de Rennes de se rendre, la menaçant d'un inévitable Siége, en cas de refus; &, pour l'espouventer davantage, fit approcher son Armée à Acigné, Chasteaugiron, Vern, Saint Sulpice & autres villages proches de la Ville; les Rennois, estonnez de cette sommation, voyans l'ennemy victorieux à leurs portes, asseuré des meilleures places du Païs, & maistre de la campagne par la déroute du jour précedent, demanderent un respit de quatre jours, pour se resoudre & envoyer vers le Duc à Nantes sçavoir son intention; mais ils furent contredits. Quoy faire en si urgente necessité? ils eurent recours à leur refuge ordinaire, se recommanderent à leur Protectrice, la Ste Vierge, visiterent son Image en l'Eglise de S. Sauveur & autres à elle dediées en la Ville, mais, entr'autres, celle de Bonne-Nouvelle, où ils alloient à troupes débandées (parce qu'on n'osoit tenir les portes de la Ville ouvertes, l'ennemy estant si proche), & ne furent leurs vœux & prieres sans effet; car tous les Ordres de la Ville s'estans assemblez dans l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre, l'affaire bien debattuë, ils firent une réponse si genereuse & resoluë, qu'ayant esté rapportée au Seigneur de la Trimouïlle, il retira son Armée & tourna autre part (2). Il parut bien depuis que ce fust une faveur speciale du Ciel sur la Ville de Rennes, laquelle, trois ans aprés, ouvrit sans resistance ses portes au Roy Trés-Chrestien Charles VIII. qui jugea à propos d'avoir recours aux armes d'amour, recherchant en Mariage la Duchesse heritiere du Pays, &, par une si heureuse alliance, ajouster cette Noble Province aux autres fleurons de sa Couronne. Il vint à Rennes avec son Armée, logea quelques jours, aux fauxbourgs, puis entra dans la Ville & y fiança la Duchesse, au grand contentement de toute la Bretagne.

(1) En memoire de cette faveur, on entretient un cierge continuellement allumé devant l'Image de Nostre Dame, à St. Sauveur de Rennes, et l'ouverture de la Mine se voit au milieu de l'Eglise. — A. — Dans cette même église, une verrière monumentale de Léopold Lobin de Tours représente ce miracle. — J.-M. A.

(2) D'Argentré, l. 13, c. 46. — A.

XIV. Nous avons veu Rennes délivrée par les merites de la Mere de Dieu, de la guerre & de la famine; le fleau de la peste dont elle a esté, ces années dernieres, délivrée, par les intercessions de Nostre Dame de Bonne-Nouvelle, n'est pas moins à redouter. L'épaisseur des murailles & des remparts, la forteresse des Tours & Chasteaux, les fortifications, tant d'art que de nature, la genereuse resistance des Soldats, peuvent bien arrester & acculer à des Armées sur les bords & contre-escarpes des fossez; les grandes provisions de magazins & victuailles repoussent les efforts de la famine, mais les mauvaises influences des Astres & la corruption contagieuse de l'air ne peut être empeschée de l'un, ny repoussée de l'autre; ce fleau attaque indifferemment le Soldat empistolé & armé jusqu'aux dents, & le Villageois nud & desarmé; il ne respecte non plus la soye, le velours & l'escarlatte des Grands, que les haillons des plus Petits; se coule & glisse aussi bien dans les salles tapissées des Riches, que dans les boutiques des pauvres Artisans; la Ville de Rennes l'a experimenté, par le laps de huit années, & peut dire de ce mal contagieux que

... Æquo pulsat pede
Pauperum tabernas, Regumque turres

jusqu'à ce que Dieu, prenant pitié d'elle, l'inspira, l'an 1632, de faire un vœu à N. Dame, lequel, par commune déliberation & unanime consentement de tous les Corps & Ordres de la ville, fut destiné à l'Autel & Chapelle de Nostre Dame de Bonne-Nouvelle. Aussitost que ce Vœu fut conceu & le lieu où il seroit rendu arresté, la mortalité cessa tout à coup; les malades recouvrerent leur santé; aucun ne fut plus frappé; ceux qui estoient à l'air retournerent, peu aprés, en leurs maisons, & la maison de Santé qui, depuis l'an 1624. avoit esté remplie de morts, malades ou suspects, se trouva vuide de tout ce Peuple affligé, Dieu délivrant la Ville de ce fleau contagieux, par avance du Vœu qu'elle avoit fait à Nostre Dame de Bonne-Nouvelle.

XV. Le vœu ayant esté, prés de deux ans, entre les mains d'un maître Orfévre à Paris, fut apporté à Rennes, au mois d'Aoust 1634. & déposé en l'Hostel de Ville, attendant le jour destiné à la ceremonie de la reddition, qui fut mise au Vendredi 8. de Septembre, jour & Feste de la Nativité de Nostre Dame, lequel, paroissant, au matin, obscur & chargé de nuages, sembloit vouloir troubler la Feste, menaçant de pluye; mais ces nuages servirent de voile pour tenir la ville à couvert des chaleurs du Soleil, qui furent trés-grandes ce jour. Sur les huit à neuf heures du matin, le Vœu fut porté de l'Hostel de Ville à Saint-Pierre en cét ordre: Les Mortepayes, ou Herauts de la Ville, vêtus de leurs Casaques de velours blanc, semées d'Hermines de velours noir pourfilées d'argent, la Pertuizane en main, précedoient une écolle de violons; aprés, marchoit une compagnie de cent enfans, pompeusement vêtus sous douze Guidons, suivis de la grande Enseigne, précedée d'un jeu de musette de Poitou. Ensuite, paroissoit le Vœu, qui representoit, en Argent, la Ville de Rennes, avec ses murs, Tours, Porteaux, Eglises & Edifices notables; une Image de NOTRE DAME s'élevoit par dessus, estendant la main sur le Convent de *BONNE-NOUVELLE,* son petit JESUS donnant la Benediction à la Ville; le tout du poids de cent dix-neuf Marcs, couté mille francs, provenus d'une cüeillette generale qu'on fit par la Ville à cette intention. Il estoit élevé sur un Branquart, couvert d'une Housse de satin blanc, parsemée d'Hermines de velours noir, porté par huit Eschevins éleus à la pluralité des voix, environné de vingt-quatre enfans, accoustrez en Anges, portans, chacun, un Miracle de N. Dame de Bonne-Nouvelle dépeint en leur escu; les Connestable, Syndic, Minseurs, Eschevins & Corps de Ville, précedez d'un jeu de Hautbois, suivoient le Vœu; les Mortepayes, vêtus & armez comme ceux de devant, fermoient la troupe. Le Canon, arrengé sur la place de la Monnoye, jouant, lorsque le Vœu sortoit de l'Hostel de Ville.

XVI. Dans la Nef de l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre, superbement tapissée, on avoit dressé, devant l'entrée du Chœur, un Parquet, fermé de barrieres ; au haut duquel, étoit elevé un Autel richement paré. En ce Parquet, tout bordé de siéges, furent placez, du costé de l'Evangile, les Chanoines de Saint-Pierre, les Religieux de l'Abbaye de S. Melaine & le Siége Presidial ; du costé de l'Epître, la Cour de Parlement en robbe rouge ; le Corps de Ville au bas du Parquet, tout proche du Vœu. S'ensuivit une trés-docte Prédication, faite par l'Evesque de Rennes, qui, descendant de la Chaire, celebra Pontificalement la Messe, laquelle finie, il s'assit en une chaire sur le plat fonds du marchepied de l'Autel, la face tournée vers le peuple, pour recevoir le Vœu, qui luy fut apporté, du bas du Parquet, par les huit Eschevins susdits, précedez des deux Connestable & Procureur Syndic de la Ville, lequel, après une profonde reverence, luy fit entendre, par une trés-éloquente harangue, de la part de toute la Ville, le sujet de l'Assemblée & du Vœu qu'ils luy venoient presenter, à ce qu'il l'acceptast, au nom de Dieu & « EN RECONNOISSANCE PUBLIQUE DE LA SANTÉ RECOUVERTE PAR LES » PRIERES DE N. D. DE BONNE-NOUVELLE ; » à laquelle ils le supplioient de presenter ledit Vœu. Cette harangue finie, l'Evesque proceda à la Benediction du Vœu, avec beaucoup de ceremonies, qui furent terminées par le *Te Deum*, lequel fut chanté en Musique, pendant que la Procession sortoit en cét Ordre.

XVII. Premierement, marchoient les vingt-huit Confrairies, tant de Mestiers que de Devotion, chacune précedée de douze torches armoyées de ses Armes, & chaque Confrere tenant un cierge blanc en la main, celle des Boulangers (deservie à Bonne-Nouvelle) marchant la derniere & au rang d'honneur parmy celle des mestiers. Les Banieres & Croix des neuf Paroisses de Rennes précedoient une écolle de dix violons, vestus de robbes de cotton blanc, froncées sur les espaules, suivis de la compagnie de cent enfans, dont nous avons déja parlé, qui marchoient sous douze guidons ; cette compagnie fermée de quatre Hautbois, vestus de robbes de fustaine blanche, barrée de rouge, les testes couronnées de guirlandes de fleurs, qui joüoient l'Hymne *Ave Maris Stella*. A quelques pas aprés, marchoit le Clergé regulier, composé des Peres Minimes, Capucins, Cordeliers, Carmes & Freres Prédicateurs, châque Convent sous sa Croix, suivis du Clergé seculier des neuf Paroisses & autres étans lors en la Ville de Rennes, revétus de Tuniques, Chappes & autres Ornemens d'Eglise, le cierge blanc allumé en main ; aprés lesquels, marchoient les Moines de S. Melaine, revétus des plus riches paremens de leur Abbaye, & étoit cette compagnie du Clergé fermée de quatre joüeurs de Hautbois du Poitou, vétus de casaques de fustaine blanche, barrée de soye bleuë & incarnadine, flottantes & battantes sur les talons, les testes couronnées de guirlandes & chappeaux de fleurs & joüoient l'*O Gloriosa Domina, etc.* ; ensuite, paroissoit l'Enseigne de la ceremonie, qui étoit de taffetas blanc, de dix pieds en carré, semé, dans le vuide, de Lys & d'Hermines mélées par ensemble ; d'un costé, sous le nom de MARIA, estoit dépeinte la Ste Vierge, tenant entre ses bras son Enfant JESUS, élevée par dessus la Ville de Rennes ; &, l'autre costé, sous le nom de JESUS, paroissoient, de part & d'autre, les Images de saint Sebastien & saint Roch ; au bas de l'Enseigne, les Armes de France & de la Ville ; sous cette Enseigne, marchoient 24. jeunes Enfans vétus en Anges, couverts de Brocatel d'or & d'argent, la teste environnée de Soleils d'or, leurs épaules empennées de petits aislerons, portans, en une main, un cierge allumé, &, de l'autre, supportoient chascun son escu ou rondache ceinte de Laurier verdoyant, avec un Miracle de Nôtre Dame de Bonne-Nouvelle, representé dessus en platte peinture, au bas, expliqué par des Vers Grecs & Latins, composez par les Freres Novices dudit Convent de Bonne-Nouvelle. Le Vœu étoit porté au milieu de cette troupe, suivie de la Musique, des Chanoines de la Cathedrale, parez des plus riches Ornemens de leur Eglise, l'Evêque Mitré,

suivy de ses Aumôniers & Chapelains, le Parlement, le Présidial & le Corps de Ville; ces compagnies fermées par les Mortepayes, ou Herauts de la Ville, qui repoussoient la foule du Peuple qui suivoit la Procession, au nombre de plus de cinquante mille hommes.

XVIII. Quand le Vœu sortit de Saint Pierre, le canon joüa, derechef, sur la place de la Monnoye, devant l'Hostel de Ville, & encore lors qu'il sortit la porte aux Foulons; toutes les ruës par où passa la Procession estoient tapissées, &, à l'entrée du Cimetiere de sainte Anne, étoit dressé un portail élevé de 24. pieds, orné de sept riches Tableaux: celuy du milieu, qui estoit le plus grand, representoit le Glorieux Patriarche S. Dominique, qui recevoit le Rosaire des mains de Nôtre Dame, les quinze Mysteres representez en l'Arcade dudit Tableau. De part & d'autre, étoient six autres Tableaux moindres, representans S. Antonin de Florence, le B. Heureux Albert le Grand, S. Vincent Ferrier, S. Ambroise de Sienne, S. Jacques de Venise, le bien-heureux Jacques Allemand, tous Religieux du même Ordre; à main droite, sur un Theatre, y avoit une Musique douce; la porte du Cimetiere de Bonne-Nouvelle étoit ornée des Armoiries du Pape entre deux Trophées, du Roy entre celles de Bretagne, & de Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu; plus bas, celles de Mr. l'Evêque de Rennes, de la Ville & du General des FF. Prédicateurs. L'entrée de l'Eglise estoit ornée d'un portail composé de trois Pyramides; entre lesquelles, paroissoient deux Anges de satin blanc à broderie d'or, qui, d'une main, donnoient l'Encens, &, de l'autre, presentoient des Fleurs. La Procession estant entrée dans l'Eglise, le Vœu fut déposé dans le Chœur, où le motet chanté, il fut porté en la Chapelle de Nostre Dame de Bonne-Nouvelle, & posé devant l'Autel, pendant qu'on chantoit plusieurs Antiennes & Oraisons; lesquelles finies, l'Evêque & ses Officiers monterent és gradins disposez devant l'Arcade qui est à costé de l'Evangile, entre l'Autel de Nostre Dame & celuy de saint Joseph, sous laquelle on avoit disposé une table de marbre noir, supportée de deux colomnes de marbre diapré, d'ordre yonique, leurs chapiteaux dorez, dans le contre-corps desquelles estoit enchassée une tablette de marbre noir, avec ces paroles escrites en caracteres d'or :

SACRUM DEO VIRGINIQUE
MATRI, OB CIVITATEM RHEDONENSEM
A PESTE LIBERATAM, ANNO M. DC. XXXII.

Au dessous, sont les Armes de la Ville. L'Evêque, estant au haut des gradins, reçut de ses propres mains le Vœu qui luy fut presenté par les Connestables, Syndic & Eschevins de la Ville, &, aydé de ses Officiers, le mist & posa en son lieu, exposa le Saint Sacrement pour ouverture des Quarante heures : cela fait, la Procession, en même ordre que devant, se rendit à Saint-Pierre, entrant en la Ville par la Porte Mordelaise ou Royale, au-devant laquelle, sur la Place dite la Lice, les Connestable & Syndic des Bourgeois, donnerent le feu, châcun par son endroit, à un buscher de joye, dressé devant le ravelin de ladite Porte.

XIX. Le lendemain, la Procession Generale fut à la maison de Santé, suivie du Parlement en Corps, en robbes noires, le Présidial & la Ville & tout le Peuple, où l'Evêque de Rennes celebra Pontificalement pour le repos des Ames de ceux qui étoient morts de la maladie. Le Dimanche, dixiéme dudit mois, sur les 8. heures du matin, les cent jeunes Enfans, dont nous avons parlé cy-dessus, & les 24. qui accoûtrez en Anges, portoient 24. Miracles de N. Dame de Bonne-Nouvelle, dépeints sur leurs escus, précedez des Mortepayes & Herauts de la Ville & d'un jeu de Hautbois de Poitou, furent conduits par six PP. Jesuites, depuis le College jusqu'au Convent de Bonne-Nouvelle, où ils entendirent la Messe, qui fut celebrée par le P. Recteur des Jesuites, lequel Communia ceux qui étoient en âge; puis, passans en ordre devant l'Autel Nôtre Dame, y laisserent

les uns leurs escus ou rondaches, les autres leurs pennons & guidons, qui furent attachez le long de la Chapelle. Quelques jours aprés, l'on apendit, devant l'Image de Nôtre Dame, la clef de la maison de Santé, avec une prodigieuse filée de clefs & cadenats qui avoient servi pour fermer & cadenacher les maisons infectées ou suspectes. On a tenu comme pour miracle que, nonobstant l'innombrable multitude de Peuple qui se rendit à Rennes de toutes les autres Villes de la haute & basse Bretagne, de Normandie, Maine, Touraine, Anjou & Poitou, en si grand nombre, que, dés le Vendredy, jour de la redition du Vœu, le pain manqua, & que, neanmoins, il ne se fit aucun desordre, tant la devotion avoit d'ascendant sur la necessité, & que, ces quatre jours, la Ville de Rennes fut tellement en devotion, qu'on n'y voyoit que Communions & visites d'Eglises, nommément de la Chappelle de Nostre Dame de Bonne-Nouvelle, qui ne desemplissoit point de peuple, non plus que la grande Eglise du Convent, où les places estoient de recherche pour entendre deux des fameux Prédicateurs de notre Siécle (1), tandis que les Ecolliers Theologiens faisoient merveilles de bien défendre leurs Theses. Voilà le recit de la Fondation de cette devote & miraculeuse Chapelle, où la Mere de Dieu est reclamée de toute la Bretagne, d'où on vient en pelerinage à ce S. lieu, & y reçoit-on plusieurs graces & faveurs, comme temoignent le grand nombre de vœux, chasses de morts, anilles, chaisnes, sacs à procés, membres & autres representations en cire, offerts par ceux qui ont experimenté en soy ou autruy les effets des intercessions de N. Dame de Bonne-Nouvelle, dont les parois et les poûtres de ladite Chapelle sont toutes chargées, sans compter les Lampes d'argent & Vases de prix, les Paremens d'Autel, courtines, tapisseries & autres riches Ornemens, que plusieurs personnes de qualité y ont donnés pour le service de Dieu & de Nostre Dame de Bonne-Nouvelle, protectrice, non de la Ville de Rennes seulement, mais encore de toute la Bretagne (2).

Cette Histoire a esté par nous recueillie de la Chronique manuscrite de Jean le Conquerant, par Guillaume Gruel l'aisné, et celle de Jean V, François II et Pierre II, par autre Guillaume Gruel, és lieux citez au bas des pages ; Alain Bouchard et d'Argentré, en leurs histoires de Bretagne ; Du Pas, Geneal. du Bois de la Motte, page 719, et des Archives dudit Monastere de Bonne-Nouvelle, dont les memoires m'ont esté transmis par les RR. PP. FF. Hyacinthe Loychon, Prieur dudit convent, et René Robert, Sous-Prieur, en cette année 1635.

ANNOTATIONS.

LES VRAIS FONDATEURS DE BONNE-NOUVELLE (A.-M. T.).

DANS son *Pouillé historique du diocèse de Rennes*, M. l'abbé Guillotin de Corson (T. III, Monastères, p. 146) rectifie quelque peu la tradition dominicaine, et par suite les affirmations de notre Albert Le Grand.

Ainsi s'exprime le docte chanoine : « D. Plaine, dans son *Histoire du culte de la Sainte Vierge dans la ville de Rennes*, a fait remarquer que dans les riches archives du couvent des

(1) Le R. P. Julien Joubert, Vicaire General de la Congregation Gallicane de l'Ordre des FF. Pred. et le R. P. Frere Yves Pinsard du mesme Ordre, Theologal de Cornouaille Docteur de Paris. — A.

(2) Le *Vœu* de Rennes a été envoyé à la Monnaie et fondu pendant la Révolution, mais cette ville pieuse et reconnaissante a tenu à en faire exécuter un nouveau, en argent comme l'ancien, et représentant également la Ville de Rennes entourée de ses remparts et de ses tours, avec ses monuments et ses principaux édifices. Cet ex-voto précieux est conserve dans la petite église Saint-Aubin, voisine de l'ancienne église de Bonne-Nouvelle. Tous les ans encore, à l'un des dimanches d'août, on fait la procession du Vœu à laquelle prennent part les sept paroisses de Rennes et dans laquelle on porte un grand cierge de trente livres que l'on offre ensuite a Notre-Dame. — J.-M. A.

Frères-Prêcheurs de Rennes, rien ne confirme cette tradition ; tout, au contraire, prouve que Jean IV ne fit d'abord qu'approuver une fondation faite par quelques uns de ses sujets. C'est en 1466 seulement, un siècle par suite après cette fondation, qu'apparaît la première vocation du nom de Bonne-Nouvelle (1), donné non point à l'église conventuelle, mais à un tableau de la Sainte Vierge placé dans le cloître du monastère et objet d'une grande vénération.

» Le 29 mars 1367, Pierre Rouxel dit Bellehère, et Jeanne Rebillart, sa femme, bourgeois de Rennes, donnèrent aux Frères-Prêcheurs du couvent de Dinan « deux herbrégements, des terres, courtils et maisons, le tout situé en la paroisse Saint-Aubin... afin qu'en ce lieu soient fondés une église et un couvent dudit Ordre des Frères-Prêcheurs, à la charge auxdits religieux de célébrer à l'intention des donateurs une messe en une semaine aux jours de dimanche, lundi, mardi, mercredi, et en la suivante aux jours de jeudi, vendredi et samedi, et ainsi de suite alternativement à perpétuité. » Tel est le titre primordial de la fondation du couvent des dominicains.

« Le duc Jean IV connaissait, il est vrai, les desseins de Pierre Rouxel, car dès le 10 février précédent il avait ordonné une enquête au sujet des terres que ce pieux bourgeois voulait offrir aux Frères Prêcheurs... ; mais il n'avait encore rien donné lui-même pour le monastère projeté.

« Le 5 juin 1368 il accorda des lettres d'amortissement pour toutes les terres données par Pierre Rouxel et sa femme ; tous ceux qui avaient quelques droits, féodaux ou autres, sur les terres concédées aux dominicains, y renoncèrent en faveur des religieux.

« Le 30 novembre de la même année Jean IV écrivit de nouvelles lettres ducales pour exhorter ses sujets à contribuer par leurs aumônes à l'édification du monastère dominicain ; il y ajoutait que lui et la duchesse sa femme entendaient bien être considérés comme les principaux fondateurs de l'œuvre. »

Voici qui semble donner raison à la tradition des dominicains de Bonne-Nouvelle, mais M. Guillotin de Corson explique comme il suit la prétention du prince : « Autrefois il n'était pas nécessaire, pour qu'un seigneur méritât le titre de fondateur, qu'il dotât ou construisit un établissement, il suffisait qu'il l'approuvât, s'il relevait féodalement de lui ; or c'est le cas présent : le duc se dit fondateur parce qu'il encourage par ses largesses la fondation faite par Pierre Rouxel dans sa ville de Rennes. »

« Deux mois après l'appel du prince à ses sujets on put procéder en grande pompe à la pose de la première pierre de l'église. Le 2 février 1369, fête de la Purification de Notre-Dame, le duc Jean IV présida lui-même cette cérémonie. » Nous avons déjà vu dans le texte d'Albert Le Grand comment en cette circonstance il fut entouré des principaux seigneurs de Bretagne, tant ecclésiastiques que laïques.

On peut encore voir dans le *Pouillé* de Rennes les générosités que le *Conquérant* fit au couvent des Frères Prêcheurs ; cependant l'église n'était pas achevée en 1429, c'est-à-dire longtemps après sa mort.

« A côté de la grande église conventuelle s'éleva quelque temps après le célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. C'était une petite chapelle dédiée spécialement à la Sainte Vierge et établie, dès le principe, dans le côté méridional du cloître, communiquant avec l'église par des voûtes ouvrant sur le chœur. Là se trouvait le tableau miraculeux dont nous avons déjà signalé l'existence ; ce tableau, conservé maintenant dans l'église paroissiale de Saint-Aubin, représente la Sainte Vierge tenant son divin fils entre ses bras ; dès 1466 il était l'objet d'une grande vénération, ce qui détruit encore la tradition attribuant à la duchesse Anne le don de cette pieuse image.

Si ce précieux mémorial de l'antique dévotion a été conservé il n'en est pas de même du *Vœu*, c'est-à-dire de la représentation en argent de la ville de Rennes ; avec tant d'autres richesses

(1) On a vu qu'Albert Le Grand voit dans ce vocable de *N.-D. de Bonne-Nouvelle* un mémorial de l'annonce de la victoire remportée par Jean de Montfort sur Charles de Blois. Ce que dit dom Plaine prouve bien que cette tradition est sans aucun fondement.

il est allé se perdre, à la Révolution, dans le gouffre de la *Monnaie*. On a vu précédemment comment il a été remplacé à notre époque. « Le couvent fut converti en magasin à fourrages ; un incendie y éclata en 1821 et ne laissa de l'église que les murs debout. Dans ces débris, quelques parties seulement de l'église conventuelle peuvent remonter à l'origine du monastère ; par ailleurs, ce qui reste de la chapelle et des cloîtres est postérieur au XVIe siècle. »

LA VIE DE SAINT ARMEL, OU ARZEL,

Abbé et Confesseur, le 16. Aoust.

SAINT ARMEL, qu'en Breton on nomme *Arzel*, nasquit en la Province de *Pennohen*, en l'Isle de Bretagne, Pays de saint Paul de Leon, environ l'an de grace 482. sous le Pontificat du Pape saint Simplicius, & l'Empire de Zenon ; regnant en Bretagne Armorique le Roy Hoël I. du nom. Ses parens, qui estoient des plus Nobles & moyennez du Pays, l'envoyerent en pension au Monastere d'un saint Personnage de ce Pays, qui faisoit écolle à nombre de jeunes enfans de Maison, lesquels Armel surpassa, en peu de temps, non moins en vertu qu'en science. Il cherissoit, sur toutes les vertus, l'humilité, s'exerçant és plus viles & abjectes fonctions de la maison ; il estoit assidu en l'Oraison, sobre en son vivre, modeste en ses habits, doux & benin en sa conversation, charitable envers son prochain, compatissant en ses infirmitez, chaste d'Ame & de corps, patient és injures, obeïssant à ses Superieurs, respectueux envers ses Anciens ; &, n'estant encore que Seculier, étudiant audit Monastere, il égaloit en vertu & perfection les plus anciens & parfaits Moines du Monastere. Il y avoit un de ses condisciples qui avoit été longuement détenu d'une fâcheuse fiévre, mais son esprit estoit bien plus cruellement tourmenté d'une grande tentation, laquelle il n'avoit pû chasser, ny par priere, ny par jeûnes, ny par larmes ou autres remedes spirituels ; un jour, lors qu'il se chauffoit en la compagnie des autres écolliers, il luy vint en esprit de toucher, par devotion, le bord de la robbe de saint Armel ; ce qu'ayant fait, il fut, tout sur le champ, delivré & de la fiévre & de l'importunité de sa tentation, dont il rendit graces à Dieu & à saint Armel, qui le conjura de n'en rien dire à personne.

II. Ayant achevé le cours de ses études, il s'en retourna chez ses parens, &, de leur consentement, se fit d'Eglise ; &, ayant receu les Ordres successivement, chanta Messe & vécut quelques années Prêtre Seculier, s'entretenant sobrement de son Patrimoine, donnant le surplus aux Pauvres ; mais Dieu, qui en vouloit estre servi en l'état de perfection Evangelique, luy fit naître dans l'Ame un parfait desir d'abandonner le monde ; &, comme il s'entretenoit en cette pensée, il entra dans l'Eglise, où le Diacre chantoit ces paroles de l'Evangile : *Quiconque ne renonce à tout ce qu'il possede ne peut pas estre mon Disciple.* Il prît ces paroles comme si elles eussent esté proferées pour luy seul, &, ayant fait sa priere, il fut confirmé en sa resolution ; toutefois, de peur de se tromper au choix & élection du genre de vie qu'il embrasseroit, & de suivre sa propre volonté au lieu de celle de Dieu, il alla voir le S. Abbé, au Monastere duquel il avoit étudié, qui s'apelloit *Caroncinalis*, proche Parent de S. Paul de Leon, qui, ayant reconnû que sa vocation estoit de Dieu, le confirma en son saint propos & l'exhorta à le mettre en

execution. S. Armel, ayant pris congé de son bon Maître, se retira en sa maison; &, pour vaquer plus librement au Service de Dieu, se resolut de quitter son Païs, ses parens & ses biens, dont il distribua bonne part aux pauvres. Cependant qu'il fit les préparatifs de son voyage, Dieu inspira plusieurs jeunes hommes, touchez d'un même desir que luy, de l'aller trouver, afin de vivre sous sa Regle & Discipline, avec lesquels il passa l'Ocean Britannique, & vint aborder à la coste de Leon, en un Havre nommé *Aber-Benniguet* (1), c'est à dire, *Havre Beny,* où il descendit du vaisseau, &, avançant en terre ferme environ de demie lieuë, édifia un Oratoire & des petites hûtes pour soy & pour ses Confreres, au lieu où, de present, est le Bourg & Eglise Paroissiale, qui, de son nom, s'apelle *Ploüarzel,* où il demeura jusqu'à ce que Joüa, Roy de Basse-Bretagne, ayant esté tué par le tyran Comorre (2), qui vexoit & pilloit le Leonnois, il se retira en France par devers les Roys Childebert de France & Judwal de Bretagne, lesquels, avertis de la sainteté de sa vie & des grands miracles qu'il faisoit, luy avoient écrit, le prians de les venir trouver & amener avec luy quelques uns de ses Disciples.

III. Le Saint fut bien receu du Roy Childebert, lequel se délectoit extrêmément en sa conversation & le fit de sa maison & de ses domestiques, suivant ses salutaires conseils és plus importantes affaires qui concernoient le gouvernement de son Estat & le reglement de sa Maison, en laquelle il demeura sept ans, au bout desquels il demanda congé de se retirer, ne pouvant plus suporter la haine & la jalousie que luy portoient les Courtisans, à cause de l'estime que sa Majesté faisoit de luy. Il fut plusieurs fois refusé; enfin, son importunité l'emporta, & quitta la Cour du Roy Childebert pour retourner en Bretagne, non plus à *Ploüarzel,* mais en un lieu que le Roy Judwal luy avoit donné, distant de Rennes de trois lieuës. Comme il prenoit congé de ces Princes, il guerit un paralytique qui luy demandoit l'aumône; ce qu'ayant esté rapporté à un aveugle qui demeuroit là auprés, il se vint jetter aux pieds du Saint, qui luy fit le signe de la Croix sur les yeux & l'illumina. Le bruit estant semé en Bretagne qu'il s'en retournoit, les chemins par où il devoit passer furent bordez de malades, qui se faisoient porter en des litieres & branquarts pour estre par luy gueris, auxquels il rendoit la santé par le signe de la Croix; &, passant par un Village où il ne se trouvoit point de bonne eau, il posa son baston en terre, &, aprés avoir fait Oraison, le retira, &, incontinent, il parut en ce lieu une source de bonne eau, laquelle n'a depuis cessé de couler, & s'apelle la fontaine de saint Armel.

IV. Estant arrivé au lieu que le Roy Judwal luy avoit donné, il y édifia un Oratoire & quelques Cellules pour soy & quelques autres Clercs qui se rangerent en ce lieu pour servir Dieu sous sa conduite & direction. Ils vivoient tous en commun des aumônes & charitez que les Fidels du voisiné leur faisoient, &, en recompense, ils les instruisoient & confirmoient en la Foy par leurs Predications, faisoient l'Office en leur Eglise, Dieu faisant paroistre leur sainteté par plusieurs miracles, nommément en la guerison des malades, dont la porte de leur Eglise estoit continuellement remplie. Un jour, S. Armel allant par Pays, une femme, travaillée d'un flux de sang, s'approcha de luy, & ayant touché le bord de sa robbe, fut guerie. Il y avoit en ces quartiers un horrible dragon, qui avoit sa caverne en une petite montagne, prés la riviere de *Seiche,* lequel faisoit un grand ravage par le Pays circonvoisin; S. Armel, regrettant le dommage qu'en recevoient les Paysans, pria Dieu de les vouloir delivrer de cette calamité, &, le lendemain, ayant

(1) C'est plutôt à l'*Aber-Ildut* que saint Armel a dû débarquer, car ce petit port n'est distant de Plouarzel que d'une lieue, tandis que l'*Aber-Benoît* en est eloigné de plus de quatre lieues. — J.-M. A.

(2) Ce prince s'appelait *Jona*, il n'est pas certain qu'il ait été tué par le tyran Conomore; celui-ci à la mort de *Jona* épousa sa veuve, fut régent pour le roi Judwal, gouverna d'abord ses propres possessions et celles de son pupille avec sagesse et modération; mais quand il fut devenu par sa cruauté, le fléau de sa propre famille et la terreur du pays, on lui attribua des crimes dont il était peut être innocent. — A.-M. T.

celebré la Messe, il déposa son Chasuble, puis se fit conduire à la caverne du monstre, auquel il commanda, de la part de Dieu, de sortir, ce qu'il fit; alors il lui lia son Estole au col & le traîna à travers ladite montagne, jusques sur le bord de ladite riviere, luy commandant de s'y précipiter, ce qu'il executa; &, pour memoire de ce miracle, la route ou sentier par lequel le Saint traîna le Monstre à travers la montagne (qui fut nommée le Mont S. Armel) parut sec & aride, sans qu'il y crûst aucune herbe.

V. Dieu, le voulant recompenser de ses longs travaux, luy revela le jour de son heureux decez, dont il rendit graces à sa divine Majesté, & en donna avis à ses Religieux, les exhortant à perseverer constamment en leur sainte vocation; puis se confessa, le lendemain, celebra les divins Mystères, devant tout le Peuple, &, aprés leur avoir donné la Benediction, prit congé d'eux, receut devotement le Sacrement d'Extrême-Onction, & s'estant, quelques heures, entretenu avec Dieu en devotes contemplations, il rendit son heureux esprit és mains de son Créateur, le 16. d'Aoust 552. Ses Disciples laverent son Corps & l'ensevelirent honorablement en son Monastere, où Dieu a continué les miracles à son Tombeau jusques à ses derniers succez, & sa paroisse, (où sont ses saintes reliques), à trois lieuës de Rennes, est devotement visitée des Pelerins, & la Ville de Ploërmel, au Diocese de S. Malo, porte son nom, l'Eglise Paroissiale de ladite Ville estant dediée à ce saint Confesseur.

Cette Vie a esté par nous recueillie de l'ancien Breviaire de Leon, qui en a l'Histoire en 9. Leçons, le 12. Aoust, le Proprium *Rennois, le 16. et les anciens Legend. MSS. de Leon, le Follcoat, Saint Armel de Ploarmel et Ploüarzel.*

ANNOTATIONS.

LA TOPOGRAPHIE DANS LA VIE DE SAINT ARMEL (A.-M. T.).

Monsieur de la Borderie indique avec précision le pays où est né saint Armel : *Pen-Ohen,* dit-il, est « dans l'île de Bretagne, dans la Cambrie, dans le Clamorgan, dans cette sorte de péninsule du Clamorgan formant la partie méridionale de ce comté, comprise entre la rivière du Taf (vers Cardiff) et celle de Neath, péninsule où existait une ville romaine appelée *Bovium* (aujourd'hui Boverton); en sorte que, cette presqu'île formant comme un large promontoire appelé en breton *Pen* (tête), combinant ce mot avec le nom de la ville, on appela cette région en latin *Caput Bovium* et en breton *Pen-Ohen,* qui signifie à la lettre tête, pointe, promontoire des Bœufs. »

J'avais déjà cité dans une note à la Vie de saint Pol (p. 98) la partie essentielle de l'indication topographique qui précède, mais je crois devoir être ici plus complet, car dans une note à la Vie de saint Armel M. de Kerdanet s'exprime ainsi : « Nous avons omis de dire que nos légendaires se sont trompés relativement à *Pennohen.* Il n'y a jamais eu de province de ce nom dans la Grande-Bretagne; mais on y connaissait celle de *Pen-Gwent,* qui comprenait les comtés de Glamorgan, de Brecknock, de Monmouth et d'Héréford, dans le South-Wales, ou Galles du Sud. » On voit qu'il y aurait dans ces deux données géographiques plus qu'une différence de nom : le *Pen-Ohen* des vieux légendaires, parfaitement reconnu par M. de la Borderie, n'est qu'un promontoire faisant partie du Clamorgan, tandis que le *Pen-Gwent* est une vaste province dans laquelle le Clamorgan n'est lui-même qu'une faible partie, d'après M. de Kerdanet qui n'était nullement autorisé par conséquent à révoquer ici en doute l'affirmation des légendaires, tant pour la Vie de saint Pol que pour celle de saint Armel qui, nous l'avons vu, sont nés tous deux à *Pen-Ohen.* Il en venait aussi, le chef de la pieuse colonie dont faisait partie saint Armel, et que

celui-ci n'eut point à quitter à son départ, quoi qu'en dise Albert Le Grand, puisque *Caroncinalis* ou *Carenkinal* (comme l'appelle M. de la Borderie) émigra lui-même en sa compagnie. Nous nous tromperions si nous voyions seulement dans leur départ le projet d'aller chercher pour un groupe d'ascètes une retraite profonde; d'après Pierre Le Baud (*Hist. de Bretagne,* p. 65) « Carenkinal était un homme très puissant qui passa la mer avec multitude d'autres. » M. de la Borderie ajoute : « Outre les laïques qui le suivaient, cette émigration comprenait une nombreuse troupe de moines ayant à sa tête un pieux abbé appelé Arthmaël (Arzmaël), nom qui est devenu en breton *Arzaël* ou *Arzel,* et en français *Armel* » (1).

Le séjour du saint à Plouarzel fut-il de longue durée? — M. de la Borderie répond : « A peine fondé le *plou* qui porte son nom il en laissa le gouvernement à *Carenkinal* et partit pour les rives de la Seine. » Mais le docte historien n'admet pas que le motif de ce voyage fut un appel du roi de Paris et il dit : « Très probablement Arzmaël fut envoyé vers Childebert soit par Withur, soit par Paul Aurélien, pour quelque mission relative à l'administration religieuse ou temporelle du Léon. Sa sainteté et sa simplicité charmèrent le roi qui, voulant le retenir dans ses états, lui donna une paroisse située au diocèse de Rennes où Arzmaël — connu là sous le nom d'Armel — vécut assez longtemps. Ce domaine est à quatre lieues au sud de Rennes, situé au bord de la rivière de Seiche, couvert de *bouquets* d'arbres, et appelé à cause de cela *les Boschaux.* Armel établit là un monastère qui combla le pays de bienfaits spirituels et temporels.

Bientôt, ne pouvant y satisfaire sa soif de solitude, il laissa ses moines; il s'enfonça dans la forêt de Brecilien et y fonda son troisième monastère dans le voisinage duquel des familles gallo-romaines, toujours plongées dans le paganisme, durent à son zèle de connaître et d'accepter la foi chrétienne. Ces nouveaux convertis vinrent habiter dans son voisinage, attaquèrent la forêt, y firent de larges défrichements, si bien qu'au lieu de fonder simplement un *lann* comme il en avait eu l'intention, il se trouva être le créateur d'un *plou,* d'une colonie civile, Plou-Arthmel, Plou-Armel, aujourd'hui Ploërmel.

Cette dernière création ne lui fit pas oublier *les Boschaux;* il retournait de temps en temps près des moines de cette abbaye et prolongeait son séjour auprès d'eux, mais il préférait cependant son dernier monastère et l'on croit que c'est à Ploërmel qu'il mourut, cependant l'on voit toujours son tombeau dans son église qui s'appelle *Saint-Armel des Boschaux.*

Sa mémoire y est toujours bénie et l'on y garde surtout le souvenir de ses bienfaits; non seulement il rendait la santé aux hommes, mais il guérissait de différentes maladies les pauvres animaux eux-mêmes.

Nous aurions voulu renseigner nos lecteurs sur l'état actuel des reliques de saint Armel.

Celles qui étaient conservées dans l'église de Plouarzel ont été consumées avec leur reliquaire dans l'incendie de 1898.

L'église de Ploërmel a-t-elle été plus heureuse? — Nous avons voulu le savoir, mais nos investigations sont restées sans résultat.

Comme on le verra tout à l'heure, au milieu du XVIIe siècle, l'église de cette ville octroya une partie de son trésor à une paroisse où saint Armel a marqué son passage par un prodige.

Dans le récit d'Albert Le Grand on lit en effet les lignes suivantes : « Passant par un Village où il ne se trouvoit point de bonne eau, il posa son baston en terre, &, après avoir fait Oraison, le retira, &, incontinent, il parut en ce lieu une source de bonne eau, laquelle n'a, depuis, cessé de couler, et s'appelle la fontaine de saint Armel. »

Ce village s'appelle Loutehel, et il a pris saint Armel pour patron. M. l'abbé Guillotin de Corson dit dans le *Pouillé de Rennes* (tom. V, p. 106) que la fontaine est un petit monument restauré depuis peu avec goût et orné d'une belle statue représentant le saint qui fit jaillir cette eau miraculeuse, eau qui jamais n'a tari, disent les gens de Loutehel. Le 16 août (fête de saint Armel), la veille et le dimanche suivant, les pèlerins vont tous se laver à la fontaine.

(1) En latin *Armagillus.*

En 1645, Pierre Hamon, recteur de Loutehel, obtint de M. Tyart, recteur de Ploërmel, des reliques insignes de saint Armel et elles furent placées en 1685, par le recteur Pierre Barre, dans un nouveau reliquaire en forme de chef.

Il me paraît très probable que saint Armel a été patron d'*Ergué-Armel*, paroisse limitrophe de Quimper, où il aurait été supplanté par saint Alor.

Dans son catalogue des évêques de Cornouaille, Albert Le Grand constate que ce dernier saint est patron des églises de Plobannalec, de Tréméoc et de Tréguennec ; si à cette époque (1634-1636) il avait été déjà patron d'Ergué-Armel, pourquoi Albert, toujours si exact sur ce point, ne l'aurait-il pas dit?

MONUMENTS DE SAINT ARMEL (J.-M. A.).

L'ÉGLISE de Plouarzel, près de Saint-Renan, Finistère, a été à moitié consumée par un incendie en août 1898 ; on y voyait quelques colonnes et arcades du XIIIe siècle.

La ville de Ploërmel, qui vénère saint Armel comme son fondateur, possède une église monumentale sous le vocable de ce saint. Commencée en 1511, continuée en 1556 et terminée en 1602, elle est remarquable par ses belles dimensions, les sculptures curieuses de son porche nord et par huit verrières anciennes dont une retrace la légende du saint Patron.

1er panneau : Comment saint Armel prend congé de ses parents.
2e — Comment saint Armel prêche et guérit un ladre.
3e — Comment le messager du roi vint quérir saint Armel en Bretagne.
4e — Comment saint Armel en sa veue guérit...
5e — Armel et ses compagnons prennent congé du roi Childebert.
6e — Armel entoure de son étole la guivre qu'il a prise dans la forêt.
7e — Comment saint Armel jetta la guivre en Seiche.
8e — Comment l'ange noncia à saint Armel sa mort, et comment il trépassa.

A Saint-Armel-des-Boschaux, à quatre lieues de Rennes, on trouve encore une fontaine que le saint fit jaillir de terre en une année de sécheresse, et dont l'édicule abrite sa statue aujourd'hui mutilée. L'église paroissiale ne date que du milieu du XVIIe siècle, mais on y conserve le tombeau de saint Armel, sarcophage en pierre calcaire de 1m 80 de longueur.

LA VIE DE SAINT VICTOR DE CAMPBON,

Confesseur, le 13. Aoust.

LEs frequentes desolations qui arriverent en nostre Bretagne depuis la mort du Roy saint Salomon, avenuë l'an 874, jusques au Regne du Duc Geffroy I. nous ont privé aussi-bien de la connaissance des gestes de plusieurs saints Bretons, que de leurs venerables Reliques; car les Normands & autres Payens qui, pendant ce temps, coururent & saccagerent cette Province, ne se contenterent pas d'arrazer les belles Eglises & Religieux Monasteres dont elle estoit remplie, mais, de plus, éventoient les venerables Reliques des Saints & condamnoient au feu les Livres sacrez & les Legendaires qui en contenoient les vies, comme ne desirans rien plus que d'exterminer nostre sainte Religion. Ce fut en cette generale calamité & desolation,

laquelle mit fin au Noble Royaume de Bretagne, l'an 878. & nous priva des Corps de nos Saints Patrons, que les Normands, ayans pris terre à Saint-Nazaire, saccagerent tout le Comté Nantois, &, entr'autres lieux Saints, razerent l'Eglise et l'Hermitage de S. Victor & brûlerent la Paroissiale de Campbon, ensevelissans dans ses ruines la memoire de ce Saint, duquel l'Eglise et l'Hermitage estoient frequentez des Bretons, à cause des grands miracles que Dieu y faisoit par son intercession.

II. Ce neanmoins, aprés le cours de quelques années, la devotion se ralluma vers ce Saint, par un accident estrange qui fut tel. Du temps du Pape Jean XV. sous l'Empire d'Otton III. le Duc Conan I. du nom (dit de Rennes) estant mort, le Prince Geffroy, son fils aisné, succeda à la Couronne, regnant en France le Roy Robert, l'an de grace 962. Ce Prince, trouvant Judicaël, Comte de Nantes, haut à la main & refusant de luy rendre l'hommage de sa Comté, pour premier exploit resolut de le plier & mettre à la raison; pour à quoy parvenir, il mist sur pied une puissante Armée & fit le dégat par le Comté Nantois, resolu d'assiéger la Ville, si Judicaël ne se fust mis en son devoir. Le Duc, ayant pris logis, une nuit, au Bourg de Campbon, les granges & escuries ne pouvans suffire pour loger les chevaux, les valets & goujats, voyans les murailles de l'Oratoire de saint Victor encore sur bout, & les prenans pour les ruïnes de quelque édifice prophane, y accommoderent des perches de travers, d'une paroy à l'autre, le couvrirent de glé & de foin, & y logerent autant de chevaux que le lieu en pût comprendre; mais Dieu punit cette irreverance; car, le lendemain, tous les chevaux qui y avoient esté logez furent trouvez morts sur le carreau. Cét accident, rapporté au Duc, l'estonna & attrista fort; mais le Curé de Campbon l'avertit que « ce lieu avoit esté toûjours estimé » Saint, parce que ç'avoit esté l'Hermitage d'un grand serviteur de Dieu, lequel y avoit » esté enterré, duquel le Sepulchre avoit esté, autre fois, religieusement visité par les » Pelerins; mais que les Normands, ayans brûlé ce Saint Lieu, nous en avoient presque » ravy la memoire. » Le Duc, qui fut un des plus religieux Princes de son temps (aussi fit-il rebastir & reformer la pluspart des Monasteres de son Duché), ayant ouy ce rapport, fit nettoyer ce lieu, visita le tombeau du Saint, y fit ses prieres, & donna au Curé une grosse somme de deniers pour faire rebastir cét Hermitage.

III. Dans peu de temps, le Curé réedifia la Chapelle & dressa le Sepulchre du Saint, auquel accouroient, de toutes parts, les malades pour recouvrer leur santé, & Dieu fit plusieurs miracles en ce lieu par l'intercession de ce Saint, ce que voyant un certain personnage, nommé *Chambennus*, qui avoit long-temps porté les armes, il faisoit laver les Ossemens de saint Victor en de l'eau beniste, &, ayant mis cette eau dans des bouteilles & semblables vaisseaux, alloit la distribuer aux malades, qui, pour leur actuelle infirmité, ne pouvoient aller en personne visiter les Reliques de S. Victor, de laquelle eau, si-tost qu'ils avoient bu, ils estoient gueris; & continua long-temps cét homme à porter cette eau par la Bretagne Haute & Basse, l'Anjou, Poitou, Maine & Normandie (1).

IV. Il y avoit, en la Paroisse de Campbon, un honneste personnage, nommé Vivian, fort devot envers S. Victor, lequel, sa femme étant morte, se fit Prêtre & faisoit écolle aux jeunes Clercs qui aspiroient à la Prêtrise, leur apprenant le Chant Ecclesiastique qu'il sçavoit parfaitement; entre ses écolliers, il avoit son fils, nommé Jamgonus, jeune enfant leger & tout à fait fripon, lequel, un jour que son pere estoit absent, dit à ses condisciples : « Or sus, Enfans, voulez-vous que nous experimentions si S. Victor, » duquel les Reliques sont si honorées de tout le Peuple, est vraiment si grand Saint, » comme on le croit? Allumons un feu & y jettons ses ossemens pour voir si le feu les

(1) Apres lui d'autres firent de même, et cet usage s'est conservé tant que la chapelle de Saint-Victor a possédé le reliquaire dont il sera parlé plus loin. — A.-M. T.

» épargnera; » tous ses compagnons, detestans telle impieté, luy repondirent qu'il n'en fist rien, & qu'ils ne doutoient aucunement des merites de S. Victor, lequel ne manqueroit à châtier un tel attentat.

V. Mais le miserable, persistant en sa perverse resolution, les ayant voulu induire, plusieurs fois, à participer à sa meschanceté, voyant qu'ils n'y vouloient entendre, se resolut de l'executer, &, ayant derobé les clefs de la chasse, prit les venerables Ossemens du Saint, alluma un grand feu, fait de fagots de sarment, & les y jetta; mais, tout incontinent, ils rejaillirent hors, avec un tel bruit & éclat, que tous les assistans en furent épouventez & s'enfuirent; le miserable, s'opiniâtrant en sa malice, les jetta, de rechef, dans le feu, d'où ils sortirent encore avec un bruit plus horrible qu'auparavant, & le miserable tomba à la renverse, roide comme une bille de bois, sourd, muet & privé de tous ses sentimens. Son pere, de retour & averty de ce qui s'estoit passé, extremément affligé de l'injure faite par son fils aux Reliques du Saint, & aussi de l'horrible punition qu'il s'estoit procurée, fit porter ce corps en la chapelle de saint Victor & le coucher de son long prés de son Sepulchre, où ayant fait sa priere à Dieu & invoqué le Saint, son fils fut entierement guery & resta fort affectionné au Saint, duquel la Chapelle se voit au bout du Bourg de Campbon, frequentée par les Fidels, à cause des graces que Dieu y fait à ceux qui reclament son intercession.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires manuscrits de S. Pierre de Nantes, qui en ont trois Leçons; les Breviaires anciens Nantois en font memoire le 31. Aoust, et le Proprium *Nantois à mesme jour.*

ANNOTATION.

LES RELIQUES DE SAINT VICTOR (A.-M. T.).

Le tombeau du saint est, comme on vient de le voir, non dans l'église paroissiale mais dans une chapelle qui en 1871 n'était plus qu'une ruine. Le curé actuel de Campbon y arriva en cette année de douloureux souvenir, et fut navré de voir dans quel état était cette pauvre masure. En 1875 il la fit reconstruire, ne conservant que le tombeau de saint Victor; la dalle de granit qui le recouvre est « littéralement polie, à force d'être baisée par les pieux pèlerins venus de Bretagne, de la Vendée, du Maine et de l'Anjou. » Quant à des reliques extraites du tombeau et déposées dans une châsse, pour être exposées à la vénération, on n'en trouvait de trace nulle part. Dans son zèle pour la gloire du saint patron le nouveau curé aurait bien voulu savoir ce qu'était devenu un magnifique reliquaire qui existait encore dans l'église paroissiale à la fin du XVIIe siècle; ni cette œuvre d'art, ni son précieux contenu n'ont pu être découverts.

Leur disparition est-elle la conséquence des impiétés commises par les huguenots? — Le domaine de Blain, situé à quelques lieues de Campbon, était le repaire des bandes mercenaires des seigneurs de Rohan, qui, comme on le sait, étaient à la tête du parti protestant dans la Haute-Bretagne. — Est-ce la Révolution qui a fait ici comme en tant d'autres lieux son œuvre de destruction? — Nul ne le sait.

Restait le tombeau. — Il fut ouvert et l'on trouva, non sous le monument mais un peu en dehors, quoique dans le même axe, tous les ossements importants d'un corps humain : crâne, humérus, cubitus, fémurs. L'absence totale de petits ossements révélait d'une manière évidente que cette sépulture avait été déjà ouverte, et pourquoi une partie de ce corps aurait-elle été exhumée sinon pour être mise à part et honorée? — Tout en inclinant à croire qu'on se trouvait en présence des principales reliques de saint Victor, l'autorité épiscopale informée et consultée

conseilla de replacer dans le tombeau les ossements qui avaient été ainsi mis au jour, et c'est ce qui fut fait.

Saint Victor reste toujours très populaire à Campbon. On vient le prier surtout pour être délivré de la fièvre, et les guérisons obtenues par son intercession sont fréquentes.

Contrairement à ce qui se passe à peu près partout en France depuis le *Concordat* de 1801, la fête patronale se célèbre pieusement ici, non le dimanche suivant, mais au jour même de son occurence, le 31 août. Un curé de Campbon (les anciens qui racontent cette histoire ne disent pas à quelle époque, mais ce dut être au temps de Louis-Philippe, car à cette époque l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique s'entendaient pour rejeter les fêtes non concordataires) laissa tomber de la chaire cette étrange recommandation : « Sachez bien, mes Frères, que vous pouvez travailler sans la moindre faute le 31 août. Ce n'est pas le travail de ce jour qui vous donnera la fièvre. » Le lendemain le pauvre curé tremblait la fièvre, et pas à demi ; le 31 août il monta de nouveau dans la chaire ; cette fois ce fut pour adresser à saint Victor une amende honorable, et à ses paroissiens une rétractation en bonne et due forme, ce qui lui valut sa guérison.

Je dois les détails qui précèdent à la bienveillante communication de M. l'abbé Halgand, chanoine honoraire, curé de Campbon.

S. JEAN-BAPTISTE.

D'après la statue du porche de Saint-Jean-du-Doigt.

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE SEPTEMBRE.

LA VIE DE SAINT SEZNI,

Evesque, Confesseur et Patron de la Paroisse de Guic-Sezni en Leon, le 19. Septembre.

Du temps que le Pape S. Innocent I. du nom, tenoit le saint Siége Apostolique, & Arcadius & Honorius les resnes de l'Empire, regnant en Bretagne Armorique le Roy Grallon, l'an de grace 402. S. Sezni nasquit en l'Isle d'Yrlande ou Hybernie, en la Province que l'on appelle à present *Ultonie,* & en ce temps-là se nommoit *Ostrinct.* Son pere s'appelloit *Ernut,* & sa mere *Wingella ;* laquelle, la nuit qu'elle le conceut, eut une vision qui sembloit prognostiquer, que le fruit qu'elle donneroit au monde serviroit de lumiere pour esclairer à plusieurs, & les conduire au salut Eternel. Car s'estant couchée la face vers le Ciel, il luy fut avis qu'elle voyoit le firmament parsemé d'Estoilles, l'une desquelles, plus brillante que les autres, luy tomboit dans la bouche, & s'estoit colloquée dans son ventre. Estant né, il fut baptizé & nommé Sezni ; &, si-tost qu'il pût distinctement parler, il fut envoyé à l'écolle, où il profita beaucoup és études des lettres, mais encore plus en la vertu. Estant revenu chez ses Parens, il se resolut de quitter le monde, & se retirer en une Isle escartée de la coste, nommée alors *Clarac,* où il demeura jusques à l'âge de 23. ans, que Dieu l'inspira d'aller à Rome, pour se servir de luy en une bonne occasion.

II. Il arriva à Rome, l'an 425, sous l'Empire de Valentinian, & commença à frequenter les Ecolles de l'Escriture Sainte, & contracta amitié avec saint Patrice, lequel, déja consacré Evêque & destiné pour aller convertir ce qui restoit de Payens en Hybernie, connoissant la sainteté & capacité de saint Sezni, le presenta au Pape saint Celestin I. du nom, qui le consacra aussi Evêque, & le joignit à saint Patrice en cette conqueste spirituelle. Les deux Saints, ayans receu la Benediction & Mission Apostolique, avec plusieurs belles Reliques & autres presens, passerent en la Grande Bretagne, & de là en l'Hybernie, où saint Patrice, ayant esté bien receu, envoya saint Sezni en un canton de

l'Isle, nommé pour lors *Warrham*, luy donnant quelques Prestres & Moynes pour l'assister & luy ayder en sa Charge. Estant arrivé au Païs de son département, il se mit à prescher ces Insulaires de grande affection, &, dans peu de jours, en convertit si grand nombre, qu'ils edifierent une Eglise, &, auprés, des logemens en forme de Monastere, pour se loger, luy & les siens ; & se convertissoit, tous les jours, si grand nombre de Peuple, que, pour luy ayder à les instruire, Catechiser, Baptiser & administrer les Sacremens, il luy fallut consacrer encore des Prestres. Sa Mission ayant si heureusement reüssi, il en donna avis à saint Patrice & au Pape saint Sixte III. du nom, qui avoit succedé à saint Celestin, lequel erigea son Monastere en Evêché & voulut qu'il en fut le premier Evêque. L'Eglise de son Monastere ayant esté erigée en Cathedrale, il bastit un autre Monastere plus grand & spacieux que le précedant, où il receut un grand nombre de jeunes hommes, lesquels il instruisoit en la vertu, pour les pourvoir des Cures & Benefices de son Diocese, & les employer à la Predication & autres fonctions de sa Charge. Il estoit bien fondé en humilité, patient és adversitez, infatigable à la Predication & conversion des Ames, chaste, amateur de la pauvreté, austere en son vivre, benin à un châcun, assidu en l'Oraison & Contemplation, Preschant plus d'exemple que de parole ; il ne bût jamais de vin ny autre boisson qui pût enyvrer, &, pour son habit, se contenta de peaux de bestes, sans user de lin, de laine, si non en ses Ornemens Pontificaux.

III. Dieu autorisa sa Mission & Predication par une infinité de miracles, par l'operation desquels, il seeloit la verité de sa doctrine. Les lampes de l'Eglise ayant esté éteintes, il récouvra du feu par ses prieres, & porta des charbons ardens en ses mains, sans se brûler. Le saint Hermite Rhodon l'étant venu visiter, un jour d'Hyver qu'il faisoit grand froid, saint Sezni, l'ayant conduit à l'hospice, mit des fagots au fouyer, &, ne trouvant point de feu pour les allumer, il se mit en prieres & le feu s'alluma de soy-même. Estant prié de prendre sa refection chez un Seigneur, nommé *Gerran*, il ressuscita un sien serviteur, qui avoit esté auparavant étranglé par des loups en la prochaine forest. Il fut visiter le Prince de ce Païs qu'il avoit converty, & trouva la Princesse *Onegia* malade au lit, & tellement degoûtée qu'elle ne pouvoit manger. Le Saint, aprés plusieurs bons propos, luy demanda si elle desiroit quelque chose à son apetit ? La patiente répondit qu'elle eût bien mangé des meures, le Saint luy dit : « Madame, ne vous mettez pas en peine, je vous en trouveray ; » &, peu de temps aprés, il en obtint par ses prieres & les luy porta ; &, si-tost qu'elle en eut mangé, elle fut guerie.

IV. Saint Patrice l'étant venu voir en son Monastere, le vin (qui est fort rare en cette Isle) ayant manqué, saint Sezni fit le signe de la Croix sur les vaisseaux d'eau qui étoient en son Monastere, & l'eau fut convertie en vin, qui dura pendant les trois jours que saint Patrice fut en son Monastere. Il ressuscita sept hommes qui avoient esté tuez par des voleurs & leurs corps jettez dans un estang. Un pauvre homme ayant, par mesgarde, tué un beau cheval qui appartenoit à son maistre, fut, par son commandement, serré en prison, les fers aux pieds, saint Sezni alla trouver ce Seigneur & le supplia de vouloir eslargir ce pauvre prisonnier ; ce que ne voulant faire, il ressuscita le cheval & le luy rendit : & ainsi delivra le prisonnier. Deux Princes Hybernois, ayans quelques differens à vuider, ne se pouvans accorder, se resolurent à la guerre & assemblerent leurs Armées en intention de se battre : saint Sezni les fut trouver & les exhorta à la paix ; mais les voyant obstinez en leur resolution de combattre, il se retira, leur disant que, puisqu'il n'y pouvoit rien faire, Dieu y mettroit la main ; les deux Armées se mesurerent bien de veuë, mais quand ce vint à joindre, jamais il ne leur fut possible, à cause d'une grosse & longue poutre qui se mettoit entre deux, toutesfois & quantes qu'ils vouloient aller à la charge, de sorte qu'ayans veu ce miracle, ils s'accorderent, remercians Dieu & saint Sezni, qui avoit diverti tel carnage.

V. Saint Sezni ayant confirmé les Hybernois en la Foy & Doctrine Chrêtienne, desireux de vivre desormais en repos, fut inspiré de Dieu de passer la Mer, et aller en Bretagne Armorique, & y mener bon nombre de ses Religieux, ce qu'il fit, s'embarquant avec 70. de ses Disciples, & furent portez d'un bon vent, à la coste de Leon, en un Havre nommé *Poulluhen,* en la Paroisse de *Kerloüan,* où ils mirent pied à terre, l'an 477, la même année que les Francs ou François passerent le Rein pour venir és Gaules, sur la fin du regne de Hoël le Grand, Roy de Bretagne. Saint Sezni s'habitua prés de ce Port & y bâtit un petit Hermitage pour soy & ses confreres, lequel s'y voit encore et s'apelle *Peneti Sant Sezni.* De là il vint au lieu où, à présent, est l'Eglise Parochiale de *Guic-Sezni,* y bâtit un Monastere & y vêcut en grande sainteté, avec ses Religieux, jusques à l'âge decrepit de 127. ans, que Dieu l'apella à soy, l'an 529. au regret de tous les Leonnois. Son corps fut enseveli en sondit Monastere, sous le grand Autel, où on voit encore la cave de son Sepulchre. Dieu fit tant de miracles par son intercession, aprés son decés, qu'une flotte d'Hybernois, ayant abordé au port de *Poulluhen,* ils enleverent son Corps & le porterent en son Evêché, d'où, à toutes peines, on a récouvert quelques Reliques, qui sont reverемment gardées en ladite Eglise de Guic-Sezni.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires MSS. des Eglises Cathedrales de Leon et Collegiale de Nôtre Dame du Folgoüet, et d'un ancien Livre manuscrit gardé en l'Eglise Parochiale de Guic-Sezni, et des memoires MSS. de Noble et Discret Messire Yves le Grand, Chanoine de Leon; les anciens Breviaires de Leon et Cornoüaille en font Office de neuf Leçons, le 19. Septembre; toutesfois la Feste s'en fait le 6. Mars en la Paroisse de Guic-Sezni.

LA VIE DU BIEN-HEUREUX PERE F. YVES MAHYEUC,

De l'ordre des Freres Predicateurs, Evêque de Rennes, le 20. Septembre.

LE Bien-Heureux *Yves Mahyeuc,* le miroir des bons Prélats & le modelle des parfaits Religieux, nasquit en la Paroisse de *Plouvorn,* au Diocese de Leon, quatre lieuës de la Ville de Morlaix, en Bretagne, l'an de grace 1462. sous le Pontificat de Pie II. & l'empire de Frederic III. regnant en Bretagne le Duc François II. du nom. Ses Parens étoient Marchands riches & moyennez, lesquels l'instruisoient, de bonne heure, en la crainte de Dieu & l'envoyerent à l'écolle en la Ville de Saint-Paul-de-Leon, où il étudia en Humanité & Philosophie. Pendant qu'il estoit Ecollier, il frequentoit les Eglises & se delectoit merveilleusement à entendre le Divin Service en la cathedrale & au Monastere des Carmes. Il fuïoit les compagnies des jeunes Ecolliers débauchez & se retiroit des vices ordinaires à la jeunesse. Ayant achevé sa Philosophie, il vint à Morlaix & prit la charge d'instruire les Enfans d'un riche Bourgeois de la Ville, qui demeuroit au Faux-bourg & Paroisse de Saint Martin, en la rue que l'on apelle de *Boureet.*

II. Pendant qu'il étoit en cette condition, le Vicaire General de la Congregation de Holande, de l'Ordre des Freres Predicateurs, envoya seize Religieux pour reduire le Convent de saint Dominique de Morlaix à l'étroite Observance, lesquels y arriverent le

27. jour d'Aoust, vigile de saint Augustin, l'an 1481. & y entrerent par l'Eglise, reçus par les anciens Religieux qui leur vinrent au devant avec la Croix & les Acolytes, chantans l'Antienne des Vespres premieres *Lætare, mater nostra Jerusalem*, & étans arrivez au Chœur, le Prieur ceda sa chaire & place au R. P. Frere Guillaume *du Rest*, Prieur de Nantes, Vicaire & Commissaire du Reverendissime Pere General F. *Salvus Cassetta* de Sicile, pour l'etablissement de la reformation és Convents de Rennes, Guerrande & Morlaix; ce qu'ayant executé, il mourut au Château du *Quelennec*, & son corps apporté à Morlaix, fut enterré au Chœur de l'Eglise dudit Monastere, devant la chaire du Chantre, le 8. Octobre, vigile de la saint Denys, la même année 1481.

III. Ces bons Religieux menoient une vie si sainte & si exemplaire, que plusieurs jeunes hommes, desireux de leur salut, prinrent l'Habit de l'Ordre en leur Monastere, & nostre *Yves* des premiers; lequel, par leur frequentation, conceut un si grand desir de les imiter, qu'il en postula l'Habit, & le receut, l'an 1483. avec une indicible devotion & contentement, en l'âge de vingt & un ans. Incontinent, ce jeune Novice commença à travailler serieusement à l'acquisition des vertus, s'exerçant en l'Humilité, Charité, Patience & autres actions vertueuses. Il se dépoüilla totalement de sa propre volonté, dépendant entierement de celle de son Superieur; il embrassa courageusement l'exercice de la mortification, jeusnoit exactement les jeusnes de l'Ordre. Sa vie estoit une continuelle Oraison, en laquelle il estoit si assidu, qu'on ne le trouvoit gueres hors de l'Eglise. Ayant passé dix mois au Noviciat, il s'alla prosterner aux pieds du Prieur & de châque Religieux, les suppliant, pour l'Amour de Jesus-Christ, de ne le rejetter de leur compagnie, mais, luy pardonnant les fautes qu'il se disoit avoir commis dans son Noviciat, le vouloir recevoir à la Profession. Les Religieux, voyant sa perseverance, le receurent joyeusement, &, au bout de l'an, il fit sa Profession, &, incontinent aprés, fut envoyé au Convent de Nantes pour étudier en Theologie, ce qu'il fit durant quatre années, sous les Peres Hervé Cam & Yves Scotus, Religieux de son Convent de Morlaix, Docteurs Regens en Theologie en l'Université de Nantes, & estoit entretenu de Livres & autres choses necessaires par Monsieur Damase Nicolas, President en la Chambre des Comptes, à Nantes.

IV. Ayant achevé ses études en Theologie & Cas de conscience, il fut assigné au Convent de Rennes, l'an 1489, où il fut employé à l'Office du Confessional, qu'il exerça en grande humilité & simplicité, de sorte que, l'an 1491. la Duchesse Anne de Bretagne, estant à Rennes, le choisit pour Confesseur; &, fiançant le Roy Charles VIII. en la mesme Ville, luy en donna la connoissance, en sorte que sa Majesté lui donna aussi l'office de Confesseur & d'aumônier du Roy & de la Reyne, avec un bon appointement & pension en leur Cour, que le bon Pere Yves ne voulut jamais toucher que par les mains du Procureur du Convent, ny employer que par la permission du Prieur. Il avoit soin de distribuer fructueusement les grosses sommes que sa Majesté luy mettoit entre mains; &, pour mieux s'en acquitter, s'informoit soigneusement des pauvres & necessiteux, specialement des honteux, lesquels il recommandoit à la Reyne qui les soûlageoit de ses charitez & aumônes. Il fit paroître combien il avoit avant empreint en son cœur le souvenir de la Passion de Jesus-Christ, lors qu'étant question de choisir des armes, il blasona son Escu d'argent à trois Hermines enlevées de sable, 2 & 1, au chef de gueule chargé de trois Couronnes d'épines de Sinople, & entoura ledit Escu d'une grande Couronne d'épines de même, comme on peut voir en plusieurs Convens de son Ordre, tant en Bretagne qu'en France (1), où il suivit la Reyne, & demeura long-temps au grand Convent de Saint Jacques à Paris, alors étroittement reformé.

(1) Au Convent de Rennes, en la haute salle de la maison neufve; au Convent de Nantes, au haut de la grande Vitre du Dortoir, et, en pierre, à main droite de la porte du Chapitre, timbré de Crosse et de Mitre supportéez de deux Anges, et és vitre de la fenestre de l'Hospice qui regarde sur les douves du Chasteau. — A.

V. L'an 1505. le Pape Jules II. ayant creé Cardinal Messire Robert Guybé, Evêque de Rennes, le transfera par même à l'Evêché de Nantes; de sorte que les Electeurs, s'étans assemblez, le troisiéme jour de Mars, éleurent en sa place Messire Guy le Lyonnois, Chanoine de Rennes & Abbé de Beaulieu; mais son election n'étant point agreable à la Reyne Anne, ny à son Espoux le Roy Louis XII. il renonça franchement & ne fut point Sacré, & la Reyne nomma Messire Pierre le Bauld, son Aumônier & Historiographe, Doyen de Saint Tudwal de Laval, & le presenta au Chapitre de Rennes, qui l'éleut, mais il ne prit pas possession, prevenu de mort, en sorte que la Reyne leur presenta le Reverend Pere Yves Mahyeuc, lequel, en ayant oüy nouvelle, alla prier Sa Majesté de ne pas seulement penser à cela; autrement, qu'il s'en iroit si loin, que jamais elle n'en oiroit vent ny nouvelle. La Reyne ne laissa, pourtant, de le presenter, & il fut éleu unanimément, au grand contentement de toute la Ville, luy seul fondant en larmes, regrettant d'estre contraint d'accepter cette Charge, laquelle il tascha de rejetter loin de soy par toutes sortes de moyens & artifices imaginables; mais, voyant qu'il ne gagnoit rien par ses prieres & supplications, il fit joüer sa derniere piece, protestant ne pouvoir acquiescer à son election, sans le consentement de ses Superieurs, & écrivit au Reverendissime P. Frere Jean Clareo, Vicaire General de l'Ordre, Confesseur du Roy Louis XII, (depuis General), le suppliant trés-instamment de ne consentir à son élection; mais ledit P. Vicaire, connoissant sa pieté & capacité, tant s'en faut qu'il luy déniast son consentement, que même il luy commanda, en vertu de sainte obedience et sous un precepte formel, de consentir à son élection, luy enjoignant d'exercer fidellement la Charge Episcopale, en remission de ses pechez; &, tost aprés, il receut les Bulles de provision du Pape Jules II. en datte du 29. Janvier 1506; ce seroit 1507, selon la supputation moderne.

VI. Voyant qu'il ne pouvoit plus reculer, il receut les Bulles du Pape des mains des Députez du Chapitre, & l'obeïssance du General des mains du Prieur, luy estant à genoux au grand Refectoir du Convent de Bonne-Nouvelle à Rennes, la teste nuë & les yeux baignez de larmes; &, peu aprés, fut receu à Rennes selon l'Ordre & avec les ceremonies & solemnitez accoustumées, & entra dans son Eglise, les pieds nuds, les yeux élevez au Ciel & les jouës surbaignées de larmes, excitant tous les assistans à devotion. Le jour de son Sacre, il tint table ouverte à tous les pauvres qui se presenterent, les servant luy-mesme, leur donnant de l'eau à laver & la piece d'argent au sortir. Il retint une chambre au Dortoir du Convent de Rennes (à l'imitation de S. Antonin, Archevesque de Florence) dont il avoit la clef, & s'y retiroit le plus souvent qu'il pouvoit, si les occupations de sa Charge ne l'en empeschoient. Il retint, toute sa vie, l'Habit de son Ordre, sans user de linge, n'ayant des chemises & linceuls que de laine, au desir des Constitutions de son Ordre, lesquelles il observoit de tous points, hormis en ce qui ne pouvoit compatir à la fonction de ses Charges. Il ne mangea jamais chair qu'en actuelle infirmité, observa le jeûne regulier de 7. mois, depuis la Sainte Croix en Septembre, jusqu'à Pasques, si exactement, que même, pendant la fatigue de ses visites, il faisoit scrupule de les transgresser (1). La vie Reguliere étant dechuë au Monastere de Bonne-Nouvelle, dés l'an 1520. par un estrange accident, il persevera constamment en l'estroite & exacte Observance de sa profession 21. ans depuis; &, pour s'y mieux conserver, il apella prés de soy quelques vertueux Religieux & de bonne vie, auxquels il donna des Offices en son Diocese & en sa Maison. La premiere année de son Pontificat, la Ville de Rennes fut affligée de la Contagion, de sorte que la Reyne Anne, estant venuë en Bretagne faire un voyage par son Pays, n'y osa venir; mais de Dinan

(1) Frere Alain Burtequi predicateur general, F. Guillaume Louexart penitencier, F. Guillaume Supremus et F. Jean de la Tour penitenciers, F. Raoul de Danno et F. Guy Chappelain, ses confesseurs. — A.

alla à Angers trouver le Roy Louis XII, son Epoux; en cette publique calamité, le bon Prélat fit paroistre sa charité envers les malades, lesquels il visitoit & consoloit en personne, & les soûlageoit de ses aumônes & charitez.

VII. De son temps, se firent plusieurs miracles en la Chapelle de Nostre Dame, au Cloistre du Convent de Bonne-Nouvelle, à Rennes, ce qui incita ce bon Prélat à y donner des Indulgences à ceux qui la visiteroient, comme il se peut voir par ses Bulles, dattées des années 1507 & 1515. La Reyne Anne estant decedée au Château de Bloys, en Janvier 1512 (14. selon la suputation moderne), il en celebra les obseques en son Eglise Cathedrale, comme aussi du Roy Louys XII. mort peu aprés. Il reforma le Clergé de son Diocese & le Monastere de la Ville de Rennes, non sans beaucoup de peine & de contradiction; il entreprit la reformation du Monastere de saint Georges de Rennes, qui est de Filles de l'Ordre de saint Benoist, & en vint heureusement à bout, par le support & faveur du Roy François I. & de la Reyne Claude; il receut à Rennes le General de l'Ordre, Frere François Sylvestre de Ferrare (1), lequel, estant venu à Vennes visiter le Sepulchre de saint Vincent Ferrier, y tomba malade, &, s'étant fait porter en litiere à Rennes, y deceda en Septembre 1527. ayant esté assisté, pendant sa maladie, du Bien-Heureux Pere Yves, lequel Officia à ses Obseques.

VIII. Lors qu'il avoit achevé le cours de ses visites, & qu'il avoit quelque relâche, il se retiroit en la Paroisse de *Breutz* (2), où les Evêques de Rennes ont un beau Manoir & Maison de Plaisance, donnée jadis, ensemble avec toute la Paroisse & le Faux-Bourg de Rennes, nommé le *Bourg-l'Evêque,* par Geffroy, Comte de Rennes, à *Sylvestre de la Guerche,* Evêque dudit Rennes, l'an 1067. En ce lieu solitaire & éloigné du bruit & tracas de la Ville, il faisoit plus librement ses Exercices Spirituels, y vivant autant religieusement que s'il eût esté dans le Monastere. C'étoit le Pere des Pauvres, la consolation des Veuves, Orphelins & Miserables. Il se void, par la deposition de plusieurs témoins dignes de foy de ladite Paroisse de Breutz, qu'il conversoit familierement avec les Pauvres, leur apprenoit leur créance, les instruisoit & entendoit de Confession & les Communioit de sa propre main, Baptisoit leurs Enfans, les visitoit en leurs maladies, les consoloit, leur administroit l'Extréme-Onction, assistoit & souvent Officioit à leurs funerailles, les recueilloit en sa maison, servoit & dînoit à table parmy eux; il donnoit de l'argent pour marier les pauvres Filles & prenoit luy-même la peine de les épouser (3); il apaisoit les differens & querelles qui se rencontroient parmy eux, & avoit en sa maison des Maîtres Coûturiers, Bonnetiers, Cordonniers & autres Maistres pour aprendre ces Mêtiers aux pauvres Enfans, tous lesquels il avoit à gage, & les payoit de son propre argent. Quand quelque pauvre avoit affaire de quelque chose, il l'abordoit librement & le bon Prélat le luy faisoit donner, ou de l'argent pour en acheter. Durant une cruelle famine qui fut de son temps, il redoubla ses aumônes, tant en la Ville qu'à Brutz, faisant cuire grand nombre de pains qu'il distribuoit luy-même aux pauvres, & ses Officiers se fâchans de ce qu'il donnoit tout sans se rien reserver, il épioit l'occasion de leur absence pour bailler l'aumône; même leur donnoit la paste, leur disant qu'ils la fissent cuire eux-mêmes, &, parfois, la tiroit my-cuite du four pour la leur donner, n'ayant le loisir de la laisser cuire. Un pauvre l'importunant un jour de luy donner quelque chose, son Maître d'Hôtel le renvoya & luy ferma la porte au nez, disant que Monsieur de Rennes n'avoit plus rien; qu'il avoit tout donné; mais si-tost qu'il eut le dos tourné, le Bien-Heureux Prélat defit ses jartieres & les donna à ce pauvre par dessous la porte, n'ayant autre chose à luy donner. Quand quelque pauvre Femme, chargée d'enfans, l'alloit

(1) Ferrariensis. — A.

(2) On dit à present Brutz. — A.

(3) C'est-à-dire « la peine de célébrer leur mariage. » — A.-M. T.

trouver pour luy demander l'aumône, il cachoit de l'argent dans des lopins de pain & les leur donnoit, disant : « Ma fille, prenez ce que vous trouverez dedans, pour ayder » à nourrir vos enfans. » Un jour qu'il faisoit grand froid, il fut rencontré par quatre pauvres, lesquels estoient presque tous nuds ; il en eut compassion, &, n'ayant dequoy leur donner, il dépoüilla sa grande robbe blanche (1), la mit en quatre pieces égales & en donna à châcun la sienne, puis s'en retourna en son Manoir de Brutz en petite robbe de nuit.

IX. Il preschoit infatigablement la parole de Dieu, tant en Ville qu'aux champs ; & l'heresie de Luther ayant commencé à infecter la Ville de Rennes, par sa vigilance, il l'étouffa en son commencement, à l'aide & diligence de frere Guillaume *Supremus*, Docteur, premier Gradué en Theologie, depuis la reformation du Convent, & Inquisiteur de la Foy ; lequel fit rechercher les Autheurs de l'heresie & les poursuivit si bien, qu'ils furent contraints de vuider la Ville & le Pays. On luy amena une femme possedée du malin esprit, laquelle craignoit qu'on la conduisist devers Monsieur de Rennes : estant amenée dans la cour du Manoir, il luy donna du pain, sur lequel il avoit gravé le signe de la Croix ; alors, la possedée s'échappa, criant à pleine teste ; mais ayant esté liée & ramenée, le Bien-heureux Prélat la fit mener en la Chapelle, &, ayant revétu ses Ornemens Pontificaux, il l'exorcisa & en chassa le Diable. L'an 1541. le 15. du mois de Septembre, il posa la premiere pierre au portail de son Eglise Cathedrale de Rennes, à la construction duquel il contribua liberalement ; &, l'an 1542, au mois d'Aoust, il receut & Couronna à Rennes le Dauphin François, Duc de Bretagne, assisté des autres Evesques, des Barons & de toute la Noblesse. Enfin, ayant saintement gouverné son troupeau, l'espace de trente-six ans, il tomba malade en son Manoir de Brutz, &, aprés avoir receu tous les Sacremens, il rendit son esprit, le vingtiéme jour de Septembre, l'an de grace 1541, le septante & neuf de son âge.

X. Incontinent qu'il eut rendu l'esprit, son corps ayant esté dépoüillé pour le laver, les Religieux qui faisoient cét office, le trouverent marqué, sur la poitrine, d'une grande Croix de Jerusalem, laquelle fut aussi veuë par le Maistre Chirurgien (2) qui fut appellé pour faire ouverture de son corps, lequel l'apperceut blanche & reluisante comme Albastre, &, avant faire son operation, se jetta à genoux devant le corps du defunt & fit sa priere, le suppliant que, s'il avoit quelque credit envers Dieu, il intercedast pour un sien fils, lequel estoit demeuré paralytique depuis dix mois, sans pouvoir remuer bras ny jambes ; puis, se levant, approcha, avec grande reverence, du corps & fit sa cure ; puis, s'en retournant en la Ville, il trouva un sien serviteur qui luy venoit apporter la nouvelle que son fils se portoit bien & s'estoit levé du lit, marchant sans anilles, ny ayde d'aucuns, dont il remercia Dieu & le Bien-heureux Yves, vint visiter son Tombeau & y amena son fils, lequel dit tout haut avoir esté guery par les merites de Monsieur de Rennes, laissa ses bastons à son Sepulchre & fit sa declaration. Il y eut une pieuse femme de la Paroisse de Brutz, laquelle serra les linceuls esquels le Bien-heureux Yves estoit mort, & s'en servoit pour soûlager les femmes en travail d'enfant, qui estoient delivrées si-tost qu'on desplioit lesdits linceuls sur elles ; ils resterent blancs l'espace de trente ans & plus.

XI. L'ordre des funerailles estant disposé, il s'éleva une grande dispute entre les Chanoines de Saint Pierre de Rennes & les Religieux de Bonne-Nouvelle, à qui le corps demeureroit, les Chanoines ne s'en voulans pour rien désaisir & les Religieux opposans la derniere volonté du deffunt, qui s'en estoit remis à ce que le Prieur dudit Monastere

(1) La robe des dominicains est blanche, comme on le sait, et nous avons vu plus haut que le saint prélat avait gardé l'habit de son ordre. — A.-M. T.

(2) Maistre René le Boucher. — A.

en ordonneroit. Ils arriverent au faux-bourg de Rennes sans pouvoir accorder, ny avoir terminé ce different, & le Corps, estant au carrefour nommé Joüaud, entre les deux chemins, dont l'un mene à Bonne-Nouvelle & l'autre à la Porte Mordelaise, qui est joignant la grande Eglise, il devint si lourd & pesant, & les chevaux qui portoient le branquart tellement immobiles, qu'il fut impossible de les faire avancer ny reculer. Ce miracle obligea les deux Colleges de s'accorder, en telle sorte que le Prieur de Bonne-Nouvelle, ayant, sur le champ, pris l'avis de ses Religieux, accorda, par deference, le corps aux Chanoines. Il n'eut pas plus-tost proferé la parole & donné consentement, que les chevaux, sans estre guidés de personne, tournerent à main droite, &, laissans le chemin de Bonne-Nouvelle, se rendirent à la Porte de la Ville, mais si vite que le Clergé avoit bien de la peine à les suivre. Il fut conduit solemnellement en son Eglise Cathedrale, où la foule du Peuple fut si grande, qu'on eut de la peine à parfaire l'Office de l'enterrement. Ce fut un spectacle qui émouvoit les assistans à compassion d'entendre les pleurs & cris des pauvres, lesquels, prosternés à terre à l'entour de son corps, pleuroient la mort de leur Pere & Pasteur. Il avoit desiré, pendant sa vie, d'estre inhumé au Chapitre de son Convent, sous les pieds de ses Freres; mais les Chanoines de son Eglise luy firent édifier une Tombe élevée, pratiquée sous la vitre du pignon meridional de la grande croisée de l'Eglise Cathedrale, où il fut inhumé.

XII. Tost aprés, Dieu commença à manifester les merites de son serviteur par plusieurs miracles, de sorte que son Tombeau commença à estre frequenté & des vœux y apportéz. Lorsqu'on apportoit son Corps de Brutz à Rennes, la Croix qu'on luy avoit mise entre mains estant tombée par terre, aprés l'avoir long-temps cherchée, fut trouvée en sa place sans que personne l'y eût remise. 1. Une femme de la Ville de Rennes (1), ayant esté long-temps détenuë d'une grosse fiévre, sans esperance d'en rechapper, s'estant recommandée au Bien-Heureux *Yves* & ayant fait vœu de visiter son Tombeau, fut, tout à l'instant, guerie & sauta du lit, disant hautement que c'estoit par les merites de Monsieur de Rennes. 2. Un honneste Prestre du Diocese de Saint-Malo (2), ayant esté malade d'une fiévre quarte, l'espace de 15. mois, à laquelle il n'avoit pû trouver de remede, ayant ouy que le B. H. Yves estoit mort, promît de dire trois Messes de *Requiem* pour luy (quoy qu'il le crût n'en avoir besoin), &, son vœu accomply, il fut parfaitement guery & vint visiter le Tombeau & donner sa declaration, qui est du 27. Novembre 1541. 3. Une honneste femme de la Paroisse de Vigneu, detenuë d'une fiévre quarte, l'espace de 13. mois, sans y pouvoir trouver aucun remede, ayant fait vœu de visiter le Tombeau du B. H. Yves, fut guerie; elle accomplit son vœu & fit sa declaration, le cinquiéme Decembre de la même année. 4. Un Gentil-Homme de merite (3), détenu d'une griefve maladie, laquelle l'avoit privé de la veuë, oüye & fonction de ses autres sens externes, semblant plus mort que vif, recommandé par ses amis au B. H. Yves, recouvra sa santé. 5. Un Personnage de la Paroisse de *Rand-Roët*, Diocese de S. Malo (4), ayant esté huit jours sans parler, au jugement de tous plus mort que vif, ayant esté recommandé à Dieu & au B. H. Yves, dans demy-heure, il luy amanda, &, peu aprés, revint en santé & envoya *Jean Thomasser*, pour annoncer le miracle, lequel fit sa declaration le sixiéme Decembre audit an. 6. Un Habitant de la Paroisse de Baignon, Diocese de Saint-Malo (5), ayant recommandé un sien Fils, nommé Julien, étant aux abois de la mort, aprés une longue maladie, au B. H. Yves, il fut gueri, contre l'opinion de tous; sa declaration est

(1) Perrine Mahé. — A.
(2) Dom Jean Passaye. — A.
(3) Louys le Voyer S.r de Doup. — A.
(4) Robert Maillard. — A.
(5) Yves Conault. — A.

du penultiesme Decembre de la même année. 7. Une Fille de la Paroisse de Saint Laurens, Diocese de Dol (1), ayant une jambe presque toute pourrie & jugée incurable, s'étant recommandée au B. H. Yves, fut, en peu de temps, guerie. 8. Une Fille de la Paroisse de Mont-Auban, Diocese de Saint-Malo (2), âgée de 18. à 20. ans, détenuë, l'espace de 2. ans, d'une fiévre quotidienne, sans y avoir trouvé aucun remede, ayant esté par ses Parens recommandée au B. H. Yves, deux jours aprés, la fiévre la quitta. 9. Un Habitant de la Ville de Hedé (3) asseura, par sa declaration du 18. Février 1542, qu'ayant un fils tourmenté de la fiévre & quelques autres maladies, depuis long-temps, l'ayant recommandé au B. H. Yves, il guerit; dit de plus, que, par les merites du même Prélat, il gagna un procez qu'il pensoit devoir perdre, nonobstant son bon droit.

XIII. Le bruit de ces Miracles & de plusieurs autres, qui se firent en divers endroits par les merites du B. H. Yves, furent cause que son Tombeau fut frequenté plus que jamais, & son Image en relief fut posée sur l'Autel de la Chapelle, qui est joignant la petite porte qui mene à saint Yves, plus haut que le Sepulchre de *Raoul de Treal,* autrefois Evêque de Rennes; il étoit à genoux en habits pontificaux & tendoit les mains pour recevoir un petit Jesus, que N. Dame luy presentoit. J'ay veu cette Image, & même que, le jour de saint *Yves* de *Kermartin,* le 19. May, son Sepulchre étoit visité par le Peuple & chargé d'offrandes (4). Æmar Hennequin, Evêque de Rennes, portoit une singuliere affection à la memoire du B. H. Yves Mahyeuc, & desira estre enterré en même Sepulchre que luy : ce que voulant accomplir Messire *Pierre Oger,* Chanoine de S. Pierre de Rennes & Archidiacre du Desert, Executeur du Testament du feu Sieur Æmar, il fit, le soir precedant l'enterrement, 15. Janvier 1596, ouvrir le Sepulchre du B. H. Yves, dont le corps aparut tout entier, sans aucune corruption, ny en ses membres, ny en ses vétemens, 55. ans aprés sa mort; ce qu'ayant veu ledit Sieur Archidiacre, il fit refermer le Sepulchre & enterrer Æmar tout joignant à platte terre. L'Image de ce Bien-heureux Prélat, tirée au vif aprés le naturel, se voit en la Sacristie du Convent de Bonne-Nouvelle, à Rennes.

Le Catalogue manuscrit des Evesques de Rennes, gardé au Chapitre de ladite Eglise, parle de luy ainsi : « Yvo Mahyeuc, ex familiâ Dominicanorum, per annos ampliùs quadraginta Episcopatum Rhedonensem administravit, cum summâ pietate & fide; fuit Reginæ Annæ, uxoris Regum Caroli VIII. & Ludovici XII. à secretis confessionum; habitum Monachalem nunquàm deposuit; omnia sua bona, vivens, pauperibus distribuit; decessit septuagenario major; inventæque sunt impressæ cruces in ejus pectore post mortem; frequentaturque ejus Sepulchrum in Ecclesiâ Cathedrali extrà chorum, ad latus dextrum, cum summâ populi veneratione; vixit sub Ludovico XII & Francisco I. » *Le Necrologe du Convent de Bonne-Nouvelle lès Rennes, sur le 20 Septembre dit :* « XII. Cal. Octob. hac die 20 Septemb. à nato Salvatore anno 1541, diem clausit extremum, sanctissimus simul venerabilissimus Pater Frater Yvo Mahyeuc, hujus civitatis Antistes, sapientiâ ac morum probitate nominatissimus. Hic, cum prudenter ac providè, per 36 annos & ampliùs, Rhedonensem rexisset Ecclesiam, plenus dierum, in suo Manerio de Breutz, fœlici transitu, fide clarus & miraculis, vivificæ crucis signo in pectore, in decessu, apparuit stigmatizatus, & sepultus est in Cathedrali Ecclesiâ hujus civitatis, alioqui (ut petierat) in hoc Conventu sepeliendus. » *Argentré parle aussi de luy, en son Catalogue des Evesques de Rennes, liv. 1, chap. 10, et liv. 13, chap. 66; Du Pas, en son*

(1) Ysabeau de Kermelec. — A.

(2) Macée l'Aisné. — A.

(3) Charles Vandel. — A.

(4) Es années 1617, 18 et 19; mais elle a esté otée et transportée sur son tombeau. — A.

Catalogue des Evesques de Rennes et en son Histoire genealogique des Illustres Maisons de Bretagne, en celles de Maures, page 650 ; Claude Robert en sa Gallia Christiana, *és Evesques de Rennes ; Jean Chenu, en son Hist. Cronolog. des Evesques de France, en ceux de Rennes ; frere Alphonse Fernandez, en sa* Consertatio prædicatoria, *et frere Antoine de Sienne, en son* Chronicon ord. Præd. decade 1520 ; *F. Pierre Louvet, en ses tables des Hommes Illustres de l'Ordre des FF. Prédicateurs, du siecle 16, table 5 ; les enquestes faites en la Paroisse de Brutz et les memoires MSS. de feu Messire Pierre Oger, Chanoine de Rennes, Archidiacre du Desert, à moy transmis par venerable et Discret Messire Michel Bourré, son Neveu, Chanoine de Rennes et Protonotaire Apostolique, et les memoires MSS. de RR. PP. Augustin du Pas, Guillaume et autres Religieux de son Ordre.*

ANNOTATIONS.

LE TOMBEAU DU BIENHEUREUX YVES MAHYEUC (A.-M. T.).

Nous empruntons ce qui suit au *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, par l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire.

« Le corps du saint évêque apporté solennellement (de Bruz) à Rennes, fut inhumé dans le transept méridional de la cathédrale, sous une arcade pratiquée au-dessous de la grande verrière... Sa sépulture ne tarda pas à devenir célèbre sous le nom de tombeau du *bon Yves*... On ouvrit cette tombe bénie une première fois en 1596, et l'on trouva le corps exempt de corruption et les vêtements intacts ; en 1756 eut lieu une nouvelle ouverture du tombeau qui renfermait ces restes précieux ; cette fois l'on y retrouva seulement « une partie du corps sans aucune odeur d'aromate ni de fètidité, » une portion des ornements épiscopaux, une crosse en bois et un anneau d'or orné d'une cornaline gravée. Le 9 avril, ces ossements furent recueillis avec vénération et déposés dans un nouveau cercueil de chêne et de plomb portant cette inscription :

Hic ossa et cineres Yvonis Mayeuc Armorici diœcesis Leonensis, ordinis prædicatorum, D. D. Episcopi Redonensis, viri virtutibus heroicis nominatissimi, etiam et miraculis, de quibus inquisitio solemnis ad sedem apostolicam transmissa est, expectant ut reliquiis beatorum annumerentur. Obiit anno Domini 1541 die 28ª septembris, effossus est loculus prior die 26 martii anni 1756, collabente per vetustatem ecclesia sancti Petri Redonensi et in presentem mutatus die 9ª aprilis ejusdem anni.

Comme on le voit, l'exhumation et la déposition dans un nouveau cercueil avaient eu pour occasion le projet de reconstruction de la cathédrale Saint-Pierre. Les restes du saint prélat et des autres évêques de Rennes furent alors descendus dans un nouveau caveau que le Chapitre avait fait construire au bas des nefs de la nouvelle cathédrale.

« En 1872, Mgr Saint-Marc ordonna de faire des recherches dans la métropole pour y retrouver ce caveau dont on avait perdu le souvenir depuis près d'un siècle. On parvint à en découvrir l'entrée ; mais une fois descendus dans l'enfeu, au lieu d'y rencontrer les cercueils et les inscriptions désignant chaque personnage, on ne trouva que des ossements épars et confondus sans aucun indice de distinction.

» La Révolution, qui ne respectait pas même les morts, avait, en effet, passé dans cette crypte ; et sans doute, en vertu du décret qui ordonnait de fouiller les tombeaux pour en retirer les plombs et les fers au profit de la nation, on avait ici, comme ailleurs, violé les sépultures et dispersé les ossements. »

Si parmi ceux qui furent trouvés ainsi « épars et confondus » il y en avait qui fussent du bienheureux Yves, ils ne pouvaient être et ne sont l'objet d'aucun culte spécial. Réunis à tous les autres débris humains trouvés dans la crypte, c'est-à-dire aux restes de dix autres évêques de

Rennes, de plusieurs inconnus, et de la princesse Isabeau de Bretagne sœur de la Duchesse Anne, le 5 novembre 1872 ils furent honorablement replacés dans la crypte.

LE SOUVENIR DU BIENHEUREUX YVES MAHYEUC (A.-M. T.).

On peut dire qu'il est complètement oblitéré dans le diocèse de Quimper et de Léon qui a vu naître sur le territoire de Plouvorn celui qui devait tant illustrer le siège de Rennes, mais il vit toujours dans le diocèse qu'il gouverna; autrefois c'était toute la province qui était fière d'avoir été édifiée par un si saint prélat. « Le 6 décembre 1638 (tout près d'un siècle » après sa mort), *les Etats de Bretagne* décidèrent d'écrire au Pape pour lui demander qu'en » présence des miracles opérés au tombeau d'Yves Mahyeuc, il soit permis d'invoquer publique- » ment ce saint personnage. » Malheureusement, les démarches faites à Rome par les évêques de Rennes et les *Etats* de la province, traînèrent en longueur et furent arrêtées par la Révolution. »

Yves Mahyeuc est donc plutôt l'objet de la vénération que d'un culte public proprement dit.

LA VIE DE LA BIEN-HEUREUSE ERMENGARDE D'ANJOU,

Duchesse de Bretagne, Fondatrice du Monastere de Buzay, le 25. Septembre.

L'heureuse Princesse Ermengarde, fille de Foulques, surnommé Rechim, quarante-deuxiéme Comte d'Anjou, et de sa premiere femme Hildegarde, fille de Lancelin, Seigneur de Beaugency, nâquit au Chasteau d'Angers, l'an de grace 1057. sous le Pontificat d'Estienne X. dit IX. & l'Empire de Henry IV. dit III; regnant en Bretagne le Duc Conan II. du nom. Elle fut soigneusement élevée par ses Parens, &, estant grandelette, fut mariée à Guillaume, Comte de Poitou, lequel, aprés l'avoir repudiée, deceda, la laissant veuve. L'an 1093, Constance d'Angleterre, fille de Guillaume le Bastard, Roy d'Angleterre, femme d'Alain IV, surnommé Fergent, Duc de Bretagne, estant decedée, ce prince, informé des vertus de la Comtesse de Poitou, la rechercha & épousa, en grande solemnité, au Chasteau de Nantes. Cette Dame estoit de mesme humeur avec son Epoux, adonnée à la pieté, justice & exercice de vertus; c'estoit la vraye Mere de son Peuple, le refuge des affligés, le modelle & exemple de toute vertu. Le Pape Urbain II. estant venu en France, l'an 1095, pour lever la Croisade contre les Infidelles qui occupoient la Terre Sainte (1), la Duchesse, postposant son aise & commodité à la Gloire de Dieu & recouvrement des Saints Lieux, persuada au Duc, son epoux, de se croiser avec les autres Princes François, & passer la mer en personne pour combattre les ennemis de Jesus-Christ.

II. Le Duc, obeissant aux pieux avis de sa femme, laissa son Pays & Duché sous le gouvernement des Estats & de la Duchesse, &, ayant fait levée de bon nombre de soldats, se croisa avec Conan, fils du Comte Geffroy, qui fut tué à Dol, Hervé, fils de Guillaume Comte de Leon, Raoul de Gaël, Alain, son fils, Riou de Loheac & plusieurs autres Seigneurs; lesquels, s'estans joints à Robert Duc de Normandie, Estienne Comte de Chartres, Eustache frere du Duc de Lorraine, Rotrou Comte du Perche, le Comte

(1) Voy. les actes du concile de Clermont. — A.

de Flandres & Hugues le Grand, passerent à Duras, puis en Albanie, Macedoine, Thrace, & de là à Constantinople, où ils furent bien recueillis de l'Empereur Alexis, qui, au partir, les chargea de presens, & enfin allerent joindre l'Armée des Chrestiens campée devant Nicée en Bithinie, où ils firent monstre de six cens mille pietons & cent mille chevaux. Le Duc Alain demeura six ans, hors sa Duché, en cette sainte expedition & y fit de belles armes, ayant combattu vaillamment en trois memorables batailles rengées; la premiere fut en ce Siége de Nicée, où Solyman, general des Turcs, qui estoit venu à grande puissance pour lever ce siége, fut défait & mis en pieces par l'armée Chrestienne; l'autre fut le premier de Juillet 1097. sur le chemin d'Antioche; la troisiéme au Pont-Ferré, où les Perses & les Parthes Mahometans furent mis en déroute, le Duc commandant en celuy des douze Bataillons de l'Armée Chrestienne qui attaqua le Bataillon du Satrape Corbagat. Il fut aussi en plusieurs assauts & prises des Villes, Chasteaux & Forteresses, & entra des premiers, par la bresche, en la ville de Jerusalem, lors qu'elle fut prise d'assaut. Tandis que le Duc faisoit merveilles d'armes en Orient, la Duchesse, comme un autre Moïse, passe tout son temps en oraisons & œuvres de pieté; elle faisoit faire des Processions generales par toute la Bretagne, alloit de Monastere en autre recommander aux Religieux & Prestres le succez des armes Chrêtiennes, faisant faire des quêtes & cueillettes pour fournir aux frais de la guerre, dont les deniers et sommes elle faisoit tenir asseurément à l'armée.

III. Enfin, l'an 1101. les Princes ayans mis bon ordre aux affaires de la Terre Sainte, le Duc s'en retourna, & arriva en Bretagne, au mois d'Aoust, au grand contentement de tous ses sujets, mais specialement de la Duchesse, laquelle, voyant que la Justice se manioit en Bretagne fort confusément, sans regle certaine, ny forme determinée, persuada au Duc, son mary, d'y donner ordre pour le soûlagement de ses Sujets; ce qu'il fit, instituant deux Seneschaux en Bretagne; l'un à Rennes, Juge universel du Duché, l'autre à Nantes pour le Comté Nantois seulement, & rétablit le grand Parlement de Bretagne, qui avoit esté long-temps interrompu par le moyen de guerres, où il s'assit en son Estat Royal; à sa dextre, un peu plus bas, le Prince Conan, Comte de Nantes, Geffroy, Comte de Penthiévre, & Estienne, son frere; aux pieds du Duc, le Chancellier; à costé, le Seigneur de Guemené, tenant un coussin de drap d'or, &, sur iceluy, la Couronne Ducale à hauts d'or; &, de l'autre costé, le grand Escuyer de Bretagne; le Seigneur Blossac portant l'épée Ducale; aprés, les Seigneurs du sang; Baldric, Archevesque de Dol, suivy des Evesques de Rennes, Nantes, Saint Malo, Cornoüaille, Vennes, S. Brieuc, Leon & Treguer; 22. Abbez; les neuf Barons de Bretagne, à main senestre, & les Bannerets & Députez des Chapitres & bonnes Villes; &, en cette Assemblée, il fit des Loix, Ordonnances & Edits trés-utiles pour le bien de son Estat. Ce Prince gouverna depuis sa Duché en paix & justice jusqu'à l'an 1111. qu'étant tombé malade, il se fit porter en l'Abbaye de Saint Sauveur de Rhedon, pour se disposer à bien mourir parmi les Religieux qui y vivoient fort saintement. La Duchesse, ayant obtenu permission des Abbez & religieux de l'assister, luy rendit tous les devoirs & offices de bonne & loyale Epouse, & fit tant par ses prieres, aumônes & autres bonnes œuvres, que le Duc recouvra sa santé, &, par le conseïl de sa femme, se démit du Gouvernement du Duché és mains du Prince Conan, son fils, & se retira à Rhedon, se logeant prés le Monastere de Saint-Sauveur, vivant en grande tranquillité & quiétude, s'exerçant en l'Oraison & mortification jusques à l'an 1119. que Dieu l'apella de ce monde, & fut enterré audit Monastere, en presence des neuf Evêques de Bretagne, au grand regret de tous ses sujets. Il deffendit très expressément qu'on ne fit aucune Pompe Funebre à ses obseques; mais les Barons ne le voulurent endurer & luy firent autant d'honneur qu'à aucun de ses Prédecesseurs. A l'exemple de ce Prince, Benoît, Evêque de Nantes, son Frere, se défit de son Evêché,

se rendit Religieux au Monastere de Sainte-Croix de Kemperlé & y vêcut, le reste de ses jours, en grande humilité & observance.

IV. La bien-heureuse Duchesse Ermengarde ayant essuyé les larmes de son duëil, se donna entierément au service de Dieu; &, aprés avoir assisté au Couronnement du Duc Conan, son Fils, se retira à Rhedon, où elle demeura six ans, vivant en grande Observance, sous la direction des Religieux du Monastere de Saint Sauveur. Sa maison estoit composée de personnes Religieuses & de bonne vie; son train estoit petit, en ayant retranché la plus grande part; elle distribuoit le revenu de son patrimoine & de son doüaire aux Eglises, Monasteres & Hospitaux; elle entendoit devotement le Divin Service audit Monastere, & s'exerçoit en grandes austeritez & mortifications. Cependant qu'Elle s'occupoit à ces Religieux exercices, Dieu luy fit naître l'occasion d'aller visiter les Saints Lieux de la Terre Sainte, d'autant que les Seigneurs Chrêtiens, aprés la mort de Baudoüin, Roy de Jerusalem, apellerent le frere d'elle, Foulques, Comte de Touraine & du Mayne, pour Epouser la Princesse Meliscende, seule & unique heritiere dudit Baudoüin; ce que la Duchesse ayant sceu, elle pria le Roy Foulques, son Frere, de l'amener en la Terre Sainte, ce qu'il fit, l'an 1125. & y demeura 9. ans, s'occupant en visites des Saints Lieux, reparations d'Eglises, assistances des Religieux, Pauvres & Pelerins; elle fit bâtir une magnifique Eglise sur le puits de Jacob, où le Sauveur parla à la Samaritaine (1), laquelle elle fit dedier à Saint Sauveur, & eut passé le reste de ses jours en cette contrée, si le Duc Conan, son Fils, & toute la Bretagne n'eussent importuné le Roy Foulques de la renvoyer, & elle de s'en retourner, ce qu'elle fit à son grand regret, aportant de precieuses Reliques en Bretagne, où elle arriva, l'an 1134. au grand contentement du Duc & de tout le Peuple.

V. En ce temps-là, le Glorieux Patriarche saint Bernard s'étant élevé contre les erreurs de maistre Pierre Abaëlard, Abbé de Saint Gildas de Rhuys, natif du Bourg Paroissial de Palets, Diocese de Nantes, fit plusieurs voyages vers le Duc Conan & la Duchesse Marguerite, Fille de Henry I, Roy d'Angleterre, pour se servir de leur autorité, afin de ranger cét homme (qui étoit leur sujet) à la raison, où il trouva la B. H. Ermengarde, nouvellement revenuë de la Terre Sainte, avec laquelle il contracta une sainte amitié, de sorte qu'elle luy ouvrit son dessein, qui étoit de se retirer du monde & passer le reste de ses jours au Service de Dieu en quelque Monastere, supliant le saint Abbé de vouloir accepter une terre & les possessions qu'elle luy vouloit donner, pour fonder & bâtir un Monastere, comme il avoit fait à Begar, au Diocese de Treguer, à l'instance des Comte & Comtesse de Guengamp. Le S. Abbé accepta son offre, &, ayant pris des Religieux de Clairvaux, les amena en Bretagne, & vint trouver la Duchesse Ermengarde à Nantes, accompagné de Geffroy, Evêque de Chartres, Legat du Pape Innocent II. en Aquitaine. Ils furent faire la reverence au Duc, lequel ratifia la fondation que sa Mere vouloit faire dudit Monastere, en un lieu apellé *Buzay*, situé sur le bord de la Riviere de Loire, quatre lieuës sous Nantes (2). Pendant que S. Bernard étoit à Nantes, une pauvre femme s'adressa à luy, luy declarant qu'il y avoit 9. ans qu'un Diable incube abusoit d'elle toutes les nuits, & même estant couchée prés de son mary, sans qu'il en aperceut rien, commettant sur elle mille impuretez & actes lubriques; enfin, que, la septiéme année, craignant que la mort ne la surprit en cét estat, elle s'estoit confessée à un Prêtre, &, par son conseil, avoit fait plusieurs pelerinages, aumônes & oraisons, sans que, pour cela, elle fust soûlagée; au contraire, qu'elle en estoit plus vexée & importunée que jamais; ce qu'étant venu enfin en évidence, son mary, abhorrant sa conversation l'auroit

(1) Jean Bourdigné, en son Histoire d'Anjou, dit qu'elle se fit Religieuse en l'Eglise de Ste. Anne en Jerusalem, et qu'elle y finit sa vie. part. 2, ch. 19, mais cela ne peut estre. — A.

(2) Voy. en la vie de St. Jean de la Grille l'art. 2, p. 37. — A.

abandonnée; de plus, que cét infame Démon luy avoit prédit la venuë du saint Abbé, & expressément defendu qu'elle ne se fust presentée à luy, autrement que, de son amy, il luy deviendroit son plus cruel ennemy, & que, quand le Saint s'en seroit allé, il la persecuteroit cruellement. Cette pauvre femme, disant ces paroles, tenoit les pieds du Saint embrassez & les arrousoit d'un torrent de larmes.

VI. Le Saint la releva & la consola, luy donnant esperance de se voir delivrée en peu de temps, &, d'autant qu'il estoit déjà tard, luy enjoignit de la venir trouver le lendemain; à quoy elle ne fit faute, & luy raconta que ce Démon incube l'estoit venu encore voir la nuit passée, &, aprés ses saletez accoustumées, l'avoit menacée de terribles persecutions. Le Saint, l'ayant écoutée, luy dit : « Allez-vous-en, ma fille; » prenez mon baston que voicy & le mettez en vostre lit & ne vous souciez de rien; que » l'ennemy fasse ce qu'il pourra. » La femme prit ce baston, & s'allant coucher, estant munie du signe de la Croix, le mit sur son lit, &, tout incontinent, le Démon entra dans sa chambre, la menaçant de la faire repentir, quand le Saint se seroit retiré; mais il n'osa plus approcher d'elle, ny même de son lit. Le Dimanche suivant, S. Bernard pria Brice, Evêque de Nantes, de faire assembler le Peuple dans l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre, &, à l'Offerte de la grande Messe, il sortit du Chœur, assisté desdits Evêques de Nantes & de Chartres, de tout le Clergé & du Peuple, ayans tous des cierges allumez en leurs mains; &, montant en Chaire, il fit une belle prédication, déclarant publiquement les vexations que cette pauvre creature avoit enduré de ce Démon incube, lequel, de l'autorité de Jesus-Christ & des Prélats là presens, par l'intercession de tous les Saints & les prieres du Peuple fidelle qui étoit present, il anathematiza cét esprit immonde, luy deffendant desormais, d'approcher de cette femme, ny d'aucune autre; &, ayant dit cela, il éteignit son cierge & en fit faire autant au Clergé & au Peuple, &, par même moyen, toute la puissance du Démon fut éteinte & amortie (1), &, depuis, il ne retourna plus vers cette femme; laquelle, s'estant confessée au Saint, reçut la Communion & s'en retourna en son logis, remerciant Dieu & son serviteur saint Bernard. L'année même 1136. le 26 Juin (2), ledit Monastere de Buzay fut fondé par ladite Duchesse Ermengarde & les Religieux y establis par S. Bernard, sous la direction de S. Jean (depuis Evêque de Saint-Malo, surnommé de la Grille) lequel il fit venir du Monastere de Begar, où il estoit Abbé (3).

VII. La B. heureuse Ermengarde, aprés l'establissement des Religieux à Buzay, y fit quelque sejour, recevant les instructions du S. Abbé Jean, & meprisa tellement le monde, qu'elle ne voulut plus retourner en la Cour du Duc, son fils, quoy qu'elle en fut importunée, même pressée par plusieurs grands Seigneurs, lesquels, s'offençans de son refus & du genre de vie qu'elle vouloit, désormais, mener, en tinrent peu de compte & la mépriserent; mais la B. H. Princesse, bien ayse d'estre méprisée pour l'amour de Jesus-Christ & de la vertu, se retira en sa ville de Rhedon, qui estoit membre de son doüaire, &, ayant receu l'habit de l'Ordre de Cisteaux de la propre main de S. Bernard, acheta une grande & spacieuse maison, prés le Monastere de S. Sauveur, où, ayant amassé quelques filles pieuses, elle passa le reste de ses jours au service de Dieu, jusques à l'heure de son trespas. S. Bernard faisoit estat de la vertu de cette B. H. Princesse & la consoloit souvent par lettres; deux desquelles se lisent dans ses œuvres, qu'il sera à propos d'inserer icy de mot à mot; la premiere, c'est la 117. de ses Epîtres, dont l'inscription est telle : *Dilectæ in Christo filiæ suæ Ermengardæ, quondàm eximiæ Comitissæ, nunc humili Christi ancillæ, Bernardus, Abbas Claræ-Vallis, Pium sanctæ*

(1) Extinctis Sacramentalibus luminaribus, extincta est deinceps tota vis Diaboli. Manuscrit de Buzay. — A.

(2) Robert dit 1136; d'Argentré, l. 4, c. 48, 1135. — A.

(3) Voy. sa vie, le 3 fevrier. — A.

dilectionis affectum. Recepi delicias cordis mei, pacem tui ; lætus sum, quià tu læta nuntiaris ; me admodùm reddit incolumem tua innotescens alacritas ; hæc nimirùm lætitia nihil habet de carne & sanguine, cùm humilis ex sublimi, ex ingenuâ ignobilis, pauper ex divite vivas, Fratris, Filii, Patriæque destituta solatio. Sinè dubio ergo, quod in te alacritatis natum est, de Spiritu Sancto est, quippè jamdudùm à timore Dei concipiens, parturisti jam tandem spiritum salutis, foràs utiquè mittente charitate timorem. O quàm libentiùs præsens ista colloquerer quàm scribo absens ! crede mihi, irascor occupationibus meis, quibus frequenter impediri videor ne te videam. Rara quidem datur hujusmodi opportunitas, sed chara, fateor, est mihi vel ipsa raritas ; est enim melius videre te nonnunquàm, quam nunquàm omnino. Spero me in proximum venturum ad te, jàm nunc prælibans gaudium proximè, plenèque futurum. C'est la teneur de cette premiere Lettre, en laquelle on peut remarquer la sincere affection que ce saint Abbé portoit à nostre Bien-heureuse Ermengarde, & l'estime qu'il faisoit de sa vertu & de l'humilité qu'elle avoit embrassée en ce genre de vie, où elle sembloit estre abandonnée de toute sorte de consolation mondaine. L'autre Lettre, c'est la 116. qui porte pour titre : *Divi Bernardi, quondàm Claræ-Vallis Abbatis, ad Ermengardam quondàm Britanniæ Comitissam. Utinàm, sicut cartam nunc præsentem, ità & meam tibi mentem expendere possem. O si legere posses in corde meo, quod ibi, suo digito, de amore tuo Deus dignatus est scribere ! Certè, cognosceres quod nulla lingua, vel penna sufficiat exprimere, quod in intimis mihi medullis Dei spiritus imprimere potuit ; & nunc quidem præsens sum spiritu, licet corpore absens, sed nec mihi tibi est undè appaream ; est tamen penès te undè possis de me utcumquè conjicere, etsi nondùm cognoscas quod dico. Intra ergo in cor tuum & inspice meum, & vel tantùm mihi tribue amoris ergà te, quantùm tibi ergà me inesse sentis, ne si nos quidem minùs, te vero ampliùs amare præsumpseris, eo te nobis præferre poteris, quo & vincere nos charitate putaveris. Cæterùm, tuæ modestiæ est id potiùs sentire de nobis, ut qui te me fecit ità diligere et eligere ad consilium tuæ salutis, æquè affecerit & me in obsequium tuæ dilectionis. Tu ergo videris quomodo me tecum retinueris : Ego, ut verum fatear, nusquàm abs te recedo. Hæc tibi interim de viâ in transitu breviter scribere volui, sperans me, majori otio, majora missurum, si Deus annuerit.* Enfin, la bonne Dame ayant longuement perseveré au Service de Dieu, mourut saintement à Rhedon, & fut inhumée prés du Duc son mary, l'an de grace 1148.

Cette Histoire a esté par nous tirée de l'Histoire de Bretagne de d'Argentré, liv. 4, chap. 43, 45 et 48, du Menologium Cisterciense *et de la vie MSS. de S. Bernard, gardée au Monastere de Buzay.*

ANNOTATION.

LE DUC ALAIN FERGENT ET LA DUCHESSE ERMENGARDE (A.-M. T.).

DANS notre histoire de Bretagne où nous rencontrons tant de nobles physionomies faites pour inspirer le respect, il n'en est guère de plus vénérables et de plus sympathiques en même temps que celles de ce prince et de cette princesse si parfaitement dignes l'un de l'autre.

On a vu comment Alain Fergent transmit à son fils Conan toute la jouissance de la dignité ducale et se retira dans l'abbaye de Redon pour n'en plus sortir Il y vécut suivant la discipline monacale, « autant qu'il le pouvait à son âge ; » on comprendra toutefois qu'il ne pouvait être un moine ordinaire, et une charte de l'abbaye de Saint-Sauveur l'a judicieusement remarqué : « Pour un personnage aussi illustre, pour son entretien et son service quotidien, il faut beaucoup de

monde et beaucoup de choses, il y a beaucoup de frais à faire qui grèveraient fortement l'abbaye. » Aussi l'ancien duc et son fils et successeur dédommagèrent-ils généreusement le monastère. Après sept années passées ainsi dans une entière retraite, Alain mourut pieusement le 13 octobre 1119, et si l'on suit l'énumération de tous les grands personnages qui figurèrent à ses obsèques on comprendra de quel respect ce prince-moine était toujours entouré. On y vit en effet « tous les évêques de Bretagne ayant à leur tête deux des plus célèbres lettrés de ce temps, Baudri, archevêque de Dol et Marbode, évêque de Rennes, tous les abbés et presque tous les barons, entre autres, Etienne comte de Penthièvre et ses quatre fils, le vicomte Alain de Porhoët, tige de la maison de Rohan, Olivier sire de Dinan, Hervé vicomte de Léon, André de Vitré et son fils Robert, Roland de Retz, Judicaël de Malestroit, etc. » (1).

« Il est resté, dit M. de la Borderie, une des figures imposantes de notre histoire; importance bien justifiée par sa victoire sur Guillaume le Conquérant, son triomphe sur les derniers champions de la rébellion féodale, son concours vaillant, puissant, à la première croisade et à la journée de Tinchebrai. Nos anciens historiens, Bouchart et d'Argentré, lui attribuent en outre la gloire d'avoir inauguré ou au moins réglé l'organisation judiciaire de la Bretagne; il n'y a, croyons-nous, aucun droit. Cette erreur vient en ligne directe de la fausse charte absolument apocryphe sur *les neuf barons de Bretagne*, et qui attribue à Fergent l'organisation des Etats et du Parlement ducal. Fable absurde. Fergent n'innova rien, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir usé largement des institutions déjà existantes, d'avoir maintes fois convoqué, présidé des assises judiciaires, et de grandes cours féodales, où l'on agitait souvent des questions de gouvernement et des affaires politiques. »

Examinons maintenant ce qu'était la digne compagne d'un tel prince : L'un des hommes les plus illustres de son temps par sa science, son intelligence et ses vertus, Geofroy de Vendôme, lui écrivait : « J'apprends que *dans le gouvernement temporel* vous suivez exactement les lois de la justice, vous faites fleurir la paix dans vos états, vous faites du bien à tous, vous nourrissez les pauvres qui ont faim, vous étanchez la soif de ceux qui en sont tourmentés, vous donnez des vêtements à ceux qui sont nus, vous essuyez les larmes de tous les affligés qui ont recours à vous, et l'on ne voit personne sortir de votre présence mécontent; bref, par la noblesse de vos vertus, vous surpassez la noblesse de votre extraction. »

Ce n'est pas nous, c'est M. de la Borderie qui souligne ces mots « dans le gouvernement temporel », et il a raison de le faire. Les vieux hagiographes, quand ils racontent l'histoire d'un prince ou d'une princesse qui a su arriver à la sainteté, s'occupent volontiers de leurs mortifications, de leur pauvreté volontaire, de leurs fondations pieuses, etc., mais laissent trop dans l'ombre ce qui constitue par dessus tout le caractère de la monarchie chrétienne et catholique : un gouvernement conforme à la loi et à la sainte volonté de Dieu. Or, Geofroy de Vendôme n'adressait pas à son admirable correspondante de vains éloges comme en reçoivent trop souvent les grands du monde; l'Historien de notre nation bretonne, M. A de la Borderie, la louera plus magnifiquement encore : « A la fin de cette longue lutte des féodaux contre le duc qui depuis le XIe siècle remplit toute notre histoire, l'autorité ducale domine définitivement la confédération féodale, laquelle eût été une pure anarchie si le chef de cette confédération n'y avait pas exercé une prépondérance incontestable, un ministère de justice à l'égard de tous et de protection tutélaire à l'égard des petits & des faibles. C'est ainsi que l'autorité ducale fut comprise en Bretagne au XIIe siècle sous Alain Fergent et sous Conan III, grâce surtout à cette femme admirable et tout à fait supérieure, la bienheureuse duchesse Ermengarde, dont le cœur était ouvert à tous les sentiments généreux, l'âme à toutes les grandes idées, dont le nom figure dans presque tous les actes de ces deux princes venus jusqu'à nous, et qui eut certainement une grande influence sur leur gouvernement, surtout sur celui de son fils Conan III....

(1) A. de la Borderie, *Hist. de Bret.*, t. III, p. 35.

» Son influence sur le gouvernement de la Bretagne ne se manifestait pas seulement par des actes de charité et des bienfaits adressés aux particuliers ; on la retrouve encore dans des mesures d'un intérêt général et d'une importance sociale des plus sérieuses. C'est cette influence bienfaisante qui fit consacrer et sanctionner par le duc de Bretagne deux réformes réclamées par un concile tenu à Nantes en 1127. L'une était la suppression de ce cruel droit de *bris* qui, dépouillant les naufragés de tous les biens que leur avait laissés la tempête, les attribuait au seigneur du littoral sur lequel ils avaient fait naufrage (1). Par l'autre coutume le seigneur s'appropriait les biens mobiliers de ses sujets roturiers morts sans héritier direct, particulièrement dans le cas de prédécès de l'un des époux. — Conan III renonça solennellement à cette double exaction et sollicita les anathèmes du concile contre les seigneurs bretons qui continueraient d'exercer ces droits injustes. Malheureusement, tous ne suivirent pas l'exemple du duc. Mais ce fait n'en caractérise pas moins avec éclat l'influence chrétienne, bienfaisante et libérale de la duchesse sur le gouvernement du duché... Elle fut l'amie de saint Bernard, la protectrice de Robert d'Arbrissel ; elle propagea le sentiment chrétien sous les formes les plus variées et les mieux appropriées à son époque. » Après cet éloge si vrai et si complet, M. A. de la Borderie ajoute : « Elle quitta la terre le 1er juin 1147. » Ceci rectifie le dire d'Albert Le Grand qui fixe cette précieuse mort au 25 septembre 1148.

Une autre rectification plus importante est à faire également ici. Nous avons lu dans le texte d'Albert Le Grand : « La bien-heureuse Princesse se retira en sa ville de Rhedon, qui estoit membre de son doüaire, et ayant receu l'habit de l'ordre de Cisteaux de la propre main de saint Bernard, acheta une grande et spacieuse maison près le monastère de Saint-Sauveur, où ayant amassé quelques filles pieuses, elle passa le reste de ses jours au service de Dieu jusques à l'heure de son trépas. » La troisième et la quatrième édition portent même « et y ayant receu l'habit. » Bien que la première édition soit moins précise elle ferait cependant supposer qu'Ermengarde se fit religieuse à Redon même ; or, se basant sur les *Preuves* de D. Morice (I, 573), M. A. de la Borderie établit que le duc Conan alla faire visite à sa mère au prieuré de Larré, près Dijon, peu après qu'elle y avait reçu *le voile et la consécration*. Ceci eut lieu en 1130 ; cette même année vit la fondation de la première abbaye cistercienne en Bretagne : *Notre-Dame de Bégar*, et cette création fut suivie de beaucoup d'autres semblables, grâce à l'influence de la pieuse princesse :

1132, Notre-Dame du Releq, paroisse de Plounéour-Menez, diocèse de Léon.
1135 ou 1136, Notre-Dame de Buzai, paroisse de Rouans, diocèse de Nantes.
1136, Notre-Dame de Langonnet, diocèse de Cornouaille.
1137, Saint-Aubin des Bois, paroisse de Plédéliac, diocèse de Saint-Brieuc.
....., Notre-Dame de Boquien, paroisse de Plénée-Jugon, même diocèse.
....., Notre-Dame de la Vieuxville, paroisse d'Epiniac, diocèse de Dol.
1138, Notre-Dame de Lanvaux, paroisse de Grandchamp, diocèse de Vannes.
1142, Notre-Dame de Coetmalouën, paroisse de Saint-Gilles-Pligeau, diocèse de Cornouaille.
....., Notre-Dame de Mellerai, paroisse de ce nom, diocèse de Nantes.

A vrai dire, toutes ces abbayes cisterciennes ne sont pas des fondations de la duchesse, mais furent grandement redevables à son influence ; elle avait imprimé le mouvement et cette impulsion se fit sentir même après sa bienheureuse mort :

Vers 1170, Notre-Dame de Carnoët sur la rivière de Laita, dans la forêt de Carnoet et la

(1) Autrefois, les chrétiens pouvaient vivre en Bretagne.
Alors, contre tout l'or et les joyaux d'Espagne,
Lui-même, notre duc n'aurait pas échangé
Les écueils noirs et nus qui bordaient son duché.
Les *bris* viennent de Dieu. Mille morts sur sa tête
A qui nous ravirait ces fruits de la tempête... »
A. Brizeux. — *Les Bretons.* — Chant Neuvième : *Les pilleurs de côtes.*

paroisse de Clohars-Carnoët. Du nom de son premier abbé ce monastère fut bientôt appelé, non plus *Notre-Dame,* mais *Saint-Maurice de Carnoët.*

1184, Notre-Dame de Bonrepos, paroisse de Laniscat, diocèse de Cornouaille.

1200, Notre-Dame de Villeneuve, paroisse du Bignon, diocèse de Nantes.

Il faut bien se garder de voir dans ces créations monastiques une simple satisfaction pour la piété. « Les Cisterciens choisissant de préférence pour s'y établir des lieux déserts, stériles ou couverts de bois, ne cessaient, disent les chartes, de planter, de labourer, de faire des jardins et des étangs (1). Sur ces terrains nouvellement mis en blé ou en pré s'élevaient de nouveaux villages; tout en gardant une partie de ses ombrages, la forêt faisait place à une population croissante. On voyait se renouveler, dans ce coin de terre, les scènes primitives de l'émigration bretonne, et les moines propager, développer tout à la fois la culture évangélique et la culture du sol. »

Ces preuves de l'influence, même posthume, de la bienheureuse duchesse, ne doivent pas nous faire perdre de vue l'histoire de son existence terrestre. Si elle reçut l'habit religieux à Larré, en Bourgogne, c'est-à-dire dans le pays même de saint Bernard (2), elle revint en Bretagne, comme nous l'avons vu, et s'établit dans la vaste maison qu'elle avait acquise près de l'abbaye de Saint-Sauveur. Citons ici D. Lobineau : « On dit, à Redon, qu'elle s'y retira sur la fin de sa vie avec des personnes de son sexe qui avoient renoncé au monde, que l'on appeloit Beguines, et qu'elle fut enterrée dans l'Abbaïe, comme Alain Fergent son mari. » — Elle ne s'y retira point seulement à la fin de sa vie mais elle y vécut de longues années, car son séjour à Larré (1130) ne dut pas se prolonger beaucoup; en le quittant elle fixa probablement sa demeure à Redon où nous avons vu qu'elle mourut en 1147. On pense que la maison habitée par elle est celle qui appartint jusqu'à la fin à l'abbaye de Saint-Sauveur, et se trouve désignée dans les chartes sous le nom de *maison de la Béguine.*

Quant à sa sépulture, voici ce qu'en dit M. Guillotin de Corson : « Alain Fergent, duc de Bretagne, avait été inhumé dans le sanctuaire, ainsi que la duchesse Ermengarde sa veuve. Leur tombe se trouvait au milieu du chœur, devant le maître-autel. Lorsqu'en 1793 on profana cette sépulture, on y trouva : « un cercueil de forme antique contenant quelques cendres, une paire de sandales et un fragment de manteau de pourpre. »

L'auteur du *Pouillé historique de Rennes* ajoute : « Jadis on voyait des deux côtés du maître-autel deux grands et anciens tableaux représentant l'un le duc Alain Fergent et l'autre la duchesse Ermengarde... D. Lobineau a heureusement fait graver pour son *Histoire de Bretagne* ces tableaux qui n'existent plus. »

Il appartient à la Bretagne, à l'Anjou et à l'ordre de Citeaux de demander pour la très pieuse duchesse Ermengarde les honneurs de la vénération publique. Albert Le Grand lui a donné le titre de *bienheureuse,* mais si les hautes vertus de l'admirable princesse donnent le droit de supposer qu'elle a une place glorieuse dans le ciel, ni les hommages populaires, ni la voix du Saint-Siège ne nous donnent le droit de lui décerner encore un culte officiel.

(1) A la lettre ce texte ne se rapporte qu'à la fondation de Mellerai, mais en réalité on peut dire qu'autour de chaque monastere cistercien se produisaient de pareils faits.

(2) Ce fait important de sa vie sera représenté dans une verrière destinée a l'église paroissiale de Pont-l'Abbé, et qui est actuellement en cours d'exécution dans les ateliers de MM. Florence, Bigot, Heinrich, successeurs de M. Lobin à Tours.

LA VIE DE LA BIEN-HEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE,

Duchesse de Bretagne, Fondatrice des Carmélites, audit pays, le 28. Septembre.

MESSIRE LOUIS D'AMBOISE, Vicomte de Thoüars, Prince & Seigneur de Talmont, ayant épousé Dame Marie de Rieux (Illustre & antique Seigneurie de Bretagne), eut de ce Mariage trois filles; l'aînée fut nostre Françoise; la seconde s'appella Marguerite, & la troisiéme Jeanne ou Peronelle, laquelle, ayant esté mariée au Comte de Tancarville, laissa heritiere du nom & Seigneurie de sa maison sa seconde sœur Marguerite, femme de Loüis de la Trimoüille I. du nom, (comme nous dirons cy-aprés.) Quant à l'aînée, Françoise, (de laquelle nous descrivons la vie) elle vint au monde, l'an de grace 1427. seant au S. Siége Apostolique le Pape Martin V. sous l'Empire de Sigismond & le regne du Duc Jean V. du nom, qui avoit épousé Madame Jeanne, fille de Charles VI. Roy de France. Elle ne fut pas si-tost mise au monde, que plusieurs grands Seigneurs, la considerans heritiere des grandes Terres & Seigneuries de ses Pere & Mere, rechercherent son alliance & la demanderent en Mariage; le premier desquels fut Georges, Seigneur de la Trimoüille, Suilly & Craon, grand Chambellan de France, qui la demanda pour son fils Loüis, mais il en fut contredit; & eut pour réponse de ses Pere & Mere, qu'elle estoit encore trop jeune, & que, lors qu'elle seroit plus âgée, elle feroit élection d'un epoux à sa volonté. Ce Seigneur épousa, depuis, sa seconde sœur Marguerite. Georges ne se contenta aucunement de cette reponse, & en eut tel ressentiment, qu'il s'en voulut venger, tâchant à mettre ledit Seigneur d'Amboise en la disgrace du Roy de France. Sur ces entrefaites, l'an 1429. le Comte de Richemond, Artur, Monsieur de Bretagne, Connestable de France, ne se voulut trouver au Sacre du Roy Charles VII. pour quelque mecontentement qu'il avoit, se retira à Partenay avec Madame de Guyenne, sa femme, &, pendant quelques mois qu'il y sejourna, visita souvent le Seigneur d'Amboise & de Thoüars, &, remarquant je ne sçay quoy de majestueux & de relevé en nostre petite Infante, proposa de la marier au Prince Pierre, Comte de Guengamp II. fils du Duc Jean son frere; proposition qui fut fort agreable à ses Pere & Mere, lesquels la luy promirent. Sur ces asseurances, ledit Seigneur Connestable fit un voyage en Bretagne, & vint voir le Duc son frere, à Rennes & luy raconta ce qu'il avoit proposé touchant ce Mariage, dont le Duc fut fort aise, l'approuva, &, de plus, luy donna le Prince Pierre, encore petit enfant, lequel il amena en France, où il séjourna, quelque temps, avec Madame de Guyenne, sa Tante, visitant, de fois à autre, sa future epouse, encore petite & sortant des langes.

II. Le Seigneur de la Trimoüille continuant en la haine qu'il avoit conçeuë contre les Parens de nostre Infante, à cause du refus dont nous avons parlé, Monseigneur le Connestable fut d'avis de l'envoyer à la Cour du Duc, son frere, pour obvier aux inconveniens qui eussent pû arriver, ce qui fut executé au commencement de l'an mil quatre cens trente & un, le quatriéme de son âge, auquel fut traité le Mariage d'elle avec ledit Prince Pierre, lequel, en consideration dudit Mariage, ledit Seigneur Connestable institua son heritier de ses terres de *Vouvent, Partenay, Mervent, Secondigny, Chastelalion* & autres terres qu'il tenoit en France par don du Roy, fait à luy & à ses heritiers masles : ce que le Roy autorisa, & le Duc Jean, pere dudit Pierre, apointa le Prince François, Comte de Mont-fort, son fils, & ledit Pierre sur le débat de ladite succession future, en sorte qu'elle venoit entierement audit Pierre, du consentement de Monseigneur le Dauphin, heritier

presomptif du Roy. Quant à elle, eut promesse de quatre mille livres de rente, à estre prises sur le Comté de Benon, en l'Isle de Ré, Chasteau & Chastelenie de Mont-Richard; & le Duc Jean luy assigna doüaire (en cas qu'elle survêcut à son mary) de la somme de douze cens liv. de rente, & depuis, en l'an 1438, assigna au Prince Pierre son appanage. Sa mere, l'envoyant en Bretagne, luy donna une prudente Damoiselle pour la nourrir & élever en la crainte de Dieu & instruire en tous les loüables & vertueux exercices qui sont seans à filles de sa qualité. Nostre petite Françoise fut receuë en grande joye du Duc & de toute sa Cour, mais specialement de la Duchesse, Madame Jeanne de France, l'une des pieuses Princesses de son temps, fille spirituelle de l'Apostolique saint Vincent Ferrier, laquelle prit un soin particulier d'élever cette jeune plante & la dresser au ply de la vertu, &, dés qu'elle sceut parler, elle luy apprît ses Créances & Catechisme, mesme à faire Oraison mentale, selon la methode que saint Vincent luy avoit apris. En cét âge tendre & enfantin, elle donnoit des presages & indices manifestes de ce qu'elle seroit un jour; elle estoit d'un naturel doux & paisible, ne faschoit aucun, &, lors qu'elle s'éveilloit en son berceau, ne crioit aucunement; mais, levant les yeux au Ciel, ses petites mains jointes, ou croisées sur sa poitrine, demeuroit comme ravie & extasiée en quelque profonde contemplation, excitant à devotion ceux qui expressement espioient l'occasion de la surprendre en tels ravissemens. Sa prudence en ses reponses & sa discretion en ses paroles surpassoient son âge; elle estoit devote & prenoit grand plaisir à frequenter les Eglises, où elle prioit en grande ferveur & attention; elle supportoit volontiers toutes les injures & incommoditez du temps, considerant les peines & travaux que Jesus-Christ & les Saints ont enduré. Un jour, estant de retour de l'Eglise Cathedrale de Vennes, où elle avoit assisté au divin Service avec la Duchesse, estant de retour au Chasteau de l'Hermine, sa Gouvernante luy fit tirer ses soulliers pour la chauffer plus aisément : car il faisoit grand froid; alors, elle se prît à soûpirer & pleurer; interrogée de la cause de ses larmes, elle dit à la fille qui la déchaussoit : « *Ma bonne fille, avez-vous pas pris garde que mon Pere & Patron saint François persevere nuds pieds en continuelle Oraison ? je vous prie, portez-luy mes soulliers, afin qu'il n'aye pas si grand froid.* » Elle donnoit aux pauvres des petits presens qu'elle pouvoit avoir en sa disposition, mesme ses robbes, cottes, soulliers, & souvent son dejeûner, ou refection; elle ne s'amusoit point aux jeux puerils & autres passe-temps avec les enfans de son âge; mais la trouvoit-on occupée à quelque action serieuse, filer, coudre, travailler à l'éguille, lire ou escrire, & jamais oyseuse. En l'Eglise, elle recitoit tous les jours ses Heures; &, les jours de Predication (desquelles elle ne perdoit pas une seule), tout son entretien n'estoit que de ce que le Predicateur avoit dit.

III. Dés son plus bas âge, elle portoit une grande reverence au saint Sacrement de l'Autel, devant lequel elle se prosternoit humblement; &, lors que le Prestre le montroit au peuple, elle sentoit une si grande tendresse de consolation interieure, que ses yeux se déchargeoient d'un torrent de larmes. Les jours que le Duc, la Duchesse & leur Cour (trés-bien reglée en pieté & devotion) se disposoient pour la Communion, elle étoit plongée en un excés de tristesse, ne vouloit manger, ny boire & ne cessoit de pleurer; elle ne voulut, long-temps, découvrir le sujet de ses larmes, jusqu'à ce qu'un jour la Duchesse, l'ayant prise à part, la conjura de luy dire quel étoit le sujet de sa tristesse & qu'elle la rendroit contente. Alors, redoublant ses sanglots, elle repondit : « *Helas! Madame, Monseigneur & Vous & toute vôtre Cour, avez, ce jour, joüy d'une si grande faveur du Ciel, ayant receu le Corps de Nôtre Sauveur, & moy seule, faute d'âge, je suis privée de ce bien! jugez, s'il vous plaît, si je n'ay pas sujet de pleurer.* » La Duchesse fut attendrie de ces paroles & ne se peût tenir de pleurer de joye, &, tirant son mouchoir, luy essuya les yeux, les baisa, & luy dit : « *Apaisez-vous, (mon petit cœur) je feray en*

sorte qu'à la Toussaints prochaine vous Communierez ; » &, tout de ce pas, alla trouver son Confesseur, le R. P. F. Yves de Pontsal, Religieux de l'ordre des Freres Predicateurs, du Convent de Kemperlé, lequel, la même année 1432, fut Sacré Evêque de Vennes, lequel, voyant la pieté, discretion & zele de la petite Françoise, jugea qu'on luy devoit permettre l'accés de la Sainte Table & la faire Communier, quoy qu'elle ne fut âgée que de cinq ans. L'année suivante, qui fut 1433, la bonne Duchesse tomba malade, au commencement du mois de Septembre, & sa maladie se rengregeant, elle fit ses dernieres dispositions & ordonnances, receut devotement les Sacremens de Penitence, Viatique & Extréme-Onction ; puis, apellant ses Filles, leur dit Adieu, &, faisant aprocher la petite Françoise prés de son lit, aprés plusieurs belles rémontrances & avis salutaires, luy donna sa benediction & luy fit present d'un Chapelet de bois qu'elle avoit eu de S. Vincent, luy recommandant trés-specialement de solliciter la Canonisation dudit Saint envers le Duc & les Princes ses Enfans. Françoise, toute baignée de larmes, recueillit les dernieres paroles de sa bonne Maîtresse Spirituelle, laquelle elle avoit soigneusement servie pendant sa maladie ; &, quand elle fut decedée, elle en porta le duëil, assista à son Enterrement, qui fut au Chœur de l'Eglise Cathedrale de Vennes, devant le grand Autel, où elle fit dire grand nombre de Messes pour le repos de son Ame. Sur la fin de la même année, le Duc, avec toute sa Cour, alla à Nantes & y fit conduire aussi nostre Françoise, avec les Princes ses enfans, tous lesquels assisterent à la fondation du magnifique Portail de Saint Pierre de Nantes, auquel le Duc mît & posa la premiere pierre ; Guillaume de Malestroit Evêque de Nantes la seconde ; le Comte de Mont-fort François la troisiéme ; le Chapitre de Nantes la quatriéme ; le Prince Pierre la cinquiéme, & la Ville la sixiéme, le 15. Avril 1434. Pendant son séjour à Nantes, elle frequenta plusieurs Religieux de sainte vie & exemplaires, és Monasteres de S. Jacques, Ordre des Freres Predicateurs, situé tout proche le Chasteau, des Cordeliers fondez jadis par les Seigneurs de Rieux, ses Ayeuls maternels, & des Carmes, de la fondation des Seigneurs de Rochefort en Bretagne, Vicomtes de Donges, ses proches alliez (1) ; lesquels l'enflammerent tellement en l'amour de Dieu, qu'elle eut désiré deslors se consacrer entierement à son service en quelque austere Religion.

IV. Mais le temps n'estant pas encore venu auquel Dieu luy devoit accorder ses soûhaits, le Duc Jean, la voyant âgée de sept ans, & qu'à mesure qu'elle croissoit en âge, elle croissoit aussi en vertus & perfections, apella, un jour, les Barons & Seigneurs qui se trouverent à Nantes, dans le Chasteau, où s'estans assemblez dans la grande salle, il fit venir ses trois fils, les Princes François Comte de Mont-fort & Beau-fort, Pierre Comte de Guengamp, & Gilles ; &, s'adressant à nostre Françoise, luy dit : « Or çà, ma fille, voicy mes trois fils ; choisissez lequel il vous plaira, & il sera vostre Espoux. » Ayant humblement remercié le Duc de cette faveur, soit qu'elle eust esté avertie que Monseigneur le Connétable, son Oncle, avoit, dés l'an 1429, proposé de la marier au Prince Pierre, soit par humilité & inspiration particuliere de Dieu (comme dit le manuscrit de sa vie) elle ne s'arresta pas au Comte de Mont-fort, heritier presomptif du Duché, mais s'alla humblement prosterner aux pieds du Prince Pierre, lequel la releva gracieusement & la baisa, & se donnerent la foy reciproquement : le baiser de cette Dame fut de telle vertu & efficace, que son Espoux ne la toucha jamais, mais la laissa vierge, sans aucune corruption (comme dirons ailleurs.) Ayant esté fiancée, elle commença à s'adonner à l'exercice des vertus, plus que jamais, se preparant aux exercices de patiences és tribulations qui luy estoient reservées en son futur menage : elle servoit de modelle de vertu & d'exemple de pieté à toutes les Dames de la Cour. Quand elle se trouvoit és

(1) Car Pierre d'Amboise, son bisayeul paternel, avoit espousé Ysabeau de Gouyon, fille du Seigneur de Matignon et de Marie de Rochefort. — A.

compagnies, sa modestie & honneste entretien, ses paroles trés-douces & discretes servoient de frein & retenuë aux plus dissoluës ; elle faisoit grand estime de celles qui, touchées de Dieu, desiroient de quitter le monde & entrer en quelque Religieux Monastere ; se plaisoit en leur compagnie & les aydoit de grosses sommes de deniers. Ayant atteint l'âge de quinze ans, elle fut solemnellement espousée audit Prince Pierre, en presence du Duc François son beau-frere, du Connétable de France son Oncle, des Prélats & Barons de Bretagne, l'an mil quatre cens quarante & deux, & la fit, son mary, vétir, le jour de ses Nopces, de Damas Blanc, donnant par là à connoistre qu'elle garderoit la blancheur du Lys Virginal, & serviroit le Seigneur en toute pureté, sous cette livrée, en l'Ordre sacré des Carmes, dedié à la glorieuse Vierge Marie (1) ; &, de fait, la premiere nuit de leur Mariage, ils convinrent ensemble de vivre aux yeux des hommes comme mariez, mais devant Dieu comme frere & sœur. Les solemnitez des Nopces achevées, le Prince Pierre amena son Espouse en sa Ville de Guengamp, en Basse Bretagne, au Diocese de Treguer, laquelle Ville, confisquée sur ceux de Penthiévre, luy avoit esté donnée par le Duc Jean son pere, & la fit murer & ceindre avec ses Tours & Portaux, comme elle se voit à present ; &, pour son logement, y bastit un petit Chasteau, flanqué de quatre belles Tours, susportées d'un Fort ravelin pentagone, qui deffend une des Portes, nommée de Rennes.

V. En ce lieu, choisirent leur ordinaire demeure, pour estre l'air trés-beau, le païs bon & habité, remply de bois & forests pour le déduis & plaisir de la chasse, la ville bonne & riche, tant à cause que c'est comme la clef & le passage de l'une à l'autre Bretagne, Haute & Basse, qu'à cause du trafic de Mer qui se fait en son port de *Pontrieu*, distant trois lieuës de la Ville, où abordent toutes sortes de Marchandises, qui, des celliers des Marchands de Guengamp, se débitent sur le plat païs de six, huit & dix lieuës à la ronde. En ce lieu, dis-je, ces Princes avoient une petite Cour, visitez continuellement de la Noblesse de Treguer, Goëlo, Saint Brieuc & Cornoüaille, passans les premieres années de leur Mariage en grande union, concorde & conformité de mœurs & d'humeurs, la Princesse Françoise s'étudiant soigneusement de complaire en tout & par tout à son Seigneur & mary, auquel elle portoit un si grand respect, que, lors qu'il revenoit de la chasse, ou de quelqu'autre recréation ou visite, elle luy sortoit au devant pour le recevoir & luy rendre toute sorte de service. Pendant qu'ils vivoient de la sorte en leur mênage, comme en un petit Paradis Terrestre, Dieu permît, pour sa plus grande gloire & accroistre la couronne de la bien-heureuse Princesse, que l'ennemy du genre humain troubla leur repos & amitié, par le moyen de certains flatteurs, lesquels, d'une langue serpentine, jetterent dans l'ame du Prince mille soupçons de sa chaste & pudique femme, de sorte qu'il devint jaloux à toute extremité. Il devint triste, chagrin, facheux & inaccessible à tout le monde ; tout luy deplaist, & pointille sur un pied de mouche ; il se defie de tous, epie les actions de ses domestiques, regarde comme on parle, comme l'on chemine, comme on se gouverne ; ceux qui, auparavant, luy estoient plus familiers luy sont suspects ; il congedie aussi, avec menaces & injures, les Seigneurs qui le venoient visiter, montrant porter une haine ouverte à ses proches & familiers, mesme à sa trés-chaste & innocente femme, laquelle il ne pouvoit regarder que de travers & grinçant des dents, &, neanmoins, il ne peut vivre une heure hors de sa presence. La beauté incomparable de cette Dame fomentoit ses soupçons & défiances ; son éloquence & ses charmentes paroles, pleines d'humilité & de respect, aigrissoient son courroux & enflammoient, de plus en plus sa rage ; neanmoins, elle tâchoit à le remettre en son

(1) D. Augustinus, lib. 2 de consensu Evangelist. c. 1. in illud JOSEPH VIRUM MARIÆ : Hoc exemplo magnificè insinuatur fidelibus conjugatis, etiàm servatâ pari consensu continentiâ, posse permanere, vocarique conjugium non permixto corporis sexu, sed custodito mentis affectu. — A.

bon sens, & luy demandoit quel estoit le sujet de sa tristesse, protestant aymer mieux mille fois mourir, que faire la moindre action contre son devoir, ny qui luy déplût. Cela & rien estoit tout un vers ce pauvre Prince, frappé si avant de l'avertin de jalousie, que la B. II. Princesse, voyant qu'elle ne gagnoit rien sur luy, se prépara à la patience, recommanda son innocence à Dieu, le suppliant de ne permettre qu'elle ni son mary n'offençassent sa Majesté, que, cela sauf, sa sainte Volonté fut entierement accomplie en leur triste & desolé mesnage.

VI. Enfin, cette nuée enfanta le carreau (1); & des soupçons & des paroles le Prince en vint aux effets & aux coups. Furieuse passion! qui tranformez les hommes en bestes, & metamorphosez ce Prince, qui, pour sa naturelle bonté & debonnaireté, fut depuis surnommé *le Simple*, en un tigre cruel envers la plus belle, la plus chaste, la plus humble & la plus aymable femme de son siécle. Cette Dame joüoit parfaitement bien du Luth & sçavoit la musique, mesme l'avoit aprise à ses Damoiselles, avec lesquelles elle chantoit quelques airs & chansons spirituelles, que la defunte Duchesse luy avoit apris. Un jour, comme elle s'occupoit à cét honneste & recreatif divertissement, en la haute salle du Chasteau de Guengamp, son mary, qui étoit en son cabinet, entendant cette douce harmonie, capable d'apprivoiser les bêtes farrouches mêmes, sortit de sa chambre tout furieux, &, entrant dans la salle, se prit à crier & tempéter, & vomît mille injures contre la Princesse, & en vint jusques là, que, fermant le poing & levant le bras, il s'avança pour la frapper. Alors l'humble Françoise, régrettant plus l'offense faite à Dieu, que le tort fait à son innocence, se jetta à genoux, &, les mains jointes, les yeux baignez de larmes, luy dît : « *Monseigneur & mary, differez un petit pour le present, &, quand nous serons en la chambre, vous pourrez faire punition, s'il y a cause.* » La voyant en cette humble posture, il ne la voulut frapper, mais luy commanda d'entrer promptement en la chambre, où il la suivit, peu aprés, garni de verges fraichement cueillies, &, luy ayant donné plusieurs soufflets sur la face, la fit dépoüiller & la foüetta par tout le corps, avec une cruauté si barbare, qu'il la laissa demy-noyée en son sang; &, pendant ce sanglant sacrifice, il ne luy échappa jamais aucune parole que seulement : « *Mon amy, croyez que j'aymerois mieux mourir, que d'offenser mon Dieu, ny vous; mes pechez meritent plus rude châtiment que celuy-cy; mon cher amy, Dieu nous veüille pardonner.* » Non content de l'avoir excedée de la façon, il chassa & renvoya tous ses domestiques que sa mere luy avoit baillez, ce qui luy fut bien dur à suporter, nommément l'absence de sa nourrice ou gouvernante, femme vertueuse & spirituelle, en laquelle elle avoit tant de confiance, qu'elle luy ouvroit son interieur, & conferoit avec elle des plus importantes affaires de sa conscience. Cette privation l'affligea tellement, qu'elle tomba en une griefve maladie, laquelle la reduisit, en peu de jours, si bas, que l'on n'en attendoit que la mort. Toute la Bretagne, ayant sceu le sujet de sa maladie, déploroit son infortune; mais aucun n'osoit l'aller voir ny consoler, crainte de son mary, qui se défioit de tout le monde. Enfin, sa bonne Gouvernante, sçachant l'extrêmité où elle estoit reduite, obtint, par importunité, permission de l'aller voir, &, estant dans la chambre, elle se mit à genoux prés de son lit, &, les larmes aux yeux, luy dît : « *Helas ! Madame & bonne Maistresse, si vostre cœur pouvoit parler, il me feroit connoistre qu'on vous persecute à tort & sans cause.* » La bien-heureuse Princesse, tirant des forces de sa foiblesse, luy répondît : « *Ce monde n'est point un lieu de félicité, mais de travaux & calamitez, auquel nostre Sauveur Jesus-Christ a tant souffert d'opprobres, de travaux & de tourmens, estant mort honteusement pour nostre salut, & ceux qui sont ses amis participent de ses peines & passions. Mon Seigneur Jesus-Christ, c'est mon amour, c'est ma patience, qui, par sa grace, m'a donné de son vin d'amertume, duquel le Nom soit béni à jamais!* »

(1) Au XVIIe siècle *carreau* se prend souvent dans le sens *d'orage* ou de tonnerre. — A.-M. T.

VII. Tandis que l'heureuse Françoise boit ce Calice de tribulation, avec une si admirable patience & resignation à la volonté de Dieu, elle merita la guerison de son Mary & d'elle-même; car les Seigneurs & Barons du païs luy remontrerent si bien le tort qu'il faisoit à sa Compagne & à soy-même, & le scandale qu'il causoit à toute la Bretagne, que Dieu, le touchant intérieurement, luy ouvrit les yeux pour reconnoître sa faute; en sorte que, rentrant en soy-même, & pensant au mauvais traitement qu'il avoit fait à sa femme, il resta tout honteux & confus, entra dans la chambre où elle estoit malade au lit, non encore furieux & boüillant de colere, mais repentant de ses fautes & la larme à l'œil, se jetta à genoux, teste nuë, prés de son lit, reconnût humblement sa faute, & luy en demanda pardon. L'heureuse Françoise le releva, l'embrassa & luy dit : « *Monseigneur, mon Amy, je vous le pardonne de bon cœur; ne pleurez plus; car je sçay bien que cette malice n'est point venue de vous, mais de l'ennemy de nature, qui est envieux de nostre bien & de la felicité à laquelle nous tendons; il n'est point honteux de semer noises, divisions & autres maux, estant son office de nous empescher de bien faire & nous attirer à mal; je vous asseure, Monseigneur, mon amy, que moy, vostre petite servante, n'ay offensé envers vous & jamais je n'ay parlé à homme seule; je vous prie, ne me croyez pas estre du nombre de celles qui se gouvernent mal & ayez meilleure opinion de moy.* » Le Prince fondoit en larmes, en oyant ces paroles, & demeura si honteux & confus, qu'il ne pût, pour l'heure, repliquer mot; &, se courrouçant contre soy-même, fit une âpre penitence, porta long-temps la here & le cilice, jeûna & prit la discipline, à l'exemple de son epouse. L'heureuse Princesse, extremément aise de voir son cher epoux remis en son devoir, demanda la santé à Dieu & l'obtint. Estant relevée de cette maladie, l'an 1447. ils allerent à Nantes voir le Duc François, & là ils promîrent l'un à l'autre que celuy qui survêquiroit ne se marieroit jamais, mais vivroit en Religion, ou perpetuelle viduité; &, en signe de cela, se firent édifier un Sepulchre au Chœur de Nôtre Dame de Nantes, pour y estre tous deux ensevelis, laquelle Eglise ils avoient fait reparer, & y fonderent une Messe solemnelle, à estre celebrée tous les jours, & un Anniversaire châque mois de l'an.

VIII. Depuis que le Prince Pierre eut reconnu sa faute, il se conforma tellement aux Saintes intentions de sa femme, que son Palais sembloit un Monastere bien reglé, par le bon ordre qu'y donnoit nostre Françoise; ils se levoient, tous les jours, à quatre heures, &, à genoux en leur Oratoire, recitoient devotement leurs Heures; puis, faisoient une heure d'Oraison mentale, dont les points leur estoient fournis par celuy de leurs Aumôniers qui estoit en semaine pour deservir l'Oratoire du Prince; sur les 6. heures, ils entendoient tous deux la Messe, où, depuis le *Sanctus* jusques à la Communion, elle versoit de ses yeux un torrent de larmes, excitant à devotion les plus tiedes & lâches; & son mary, sortant pour vaquer à ses affaires, elle demeuroit en Oraison en sa Chapelle, si quelque affaire urgente ne l'en divertissoit, & entendoit toutes les Messes qui s'y disoient, & l'heure de la Grand'Messe venuë, elle alloit à l'Eglise Cathedrale, où à sa Paroisse, ou bien à quelque Monastere, & y entendoit tout le divin service. Elle avoit une grande devotion à Ste Ursule et aux unze mille Vierges, ses compagnes, en l'honneur desquelles, elle donnoit à dîner, tous les Mercredys de l'année, à unze Vierges, les servoit à table, &, à l'issuë du dîner, leur donnoit à châcune cinq sols, &, à même jour de Mercredy, faisoit dire une Messe en l'honneur desdites unze mille Vierges, & l'a fondée à perpétuité aux Chartreux de Nantes. Le jour de Noël, elle prenoit quelque petit pauvre, lequel elle vétoit & accoûtroit tout de neuf, pour l'honneur de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, & disoit avec une joye & rejouïssance spirituelle : « *Ce petit innocent nous representera l'Enfant Jesus cette année* », laquelle coûtume les Dames Religieuses des Coëts, ses filles, ont toûjours observée depuis, à son exemple. Elle se Confessoit, au plus tard, tous les quinze jours, & recevoit devotement le Saint Sacrement, avec abon-

dance de larmes & une extréme devotion, nommément és Festes solemnelles, étant toute ravie en Dieu. Quand elle estoit revenuë du Sermon, elle assembloit tous ses domestiques qui n'y avoient pû aller, & leur recitoit ce qu'elle y avoit apris pour leur édification. Aprés avoir sobrement pris sa refection, elle passoit la journée à travailler avec ses Filles, à ouvrages à l'éguille, de broderie, de dentelle & autres semblables, fuïant l'oisiveté, comme la mere de tout vice, & le coupe-gorge des Vertus. Jamais ne querelloit ses serviteurs, mais les reprenoit doucement, & dissimuloit prudemment leurs fautes, prenant son temps pour les avertir de leur devoir. A sa persuasion, le Duc Pierre, son epoux, rebâtit tout à neuf le Chœur de l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame de Nantes, en laquelle ils avoient éleu leur Sepulchre. Le jour du Jeudy Saint, tous les ans, elle lavoit les pieds à quinze Vierges, les servoit à table & leur donnoit à châcune une robbe blanche. Elle visitoit les Hospitaux & Maladeries, s'informant diligemment s'ils étoient fournis de lingeries, meubles, lits & autres ustansiles. Elle fit paroître sa charité envers les ladres & meseaux, lesquels, estans delaissez & abandonnez pour l'horreur & saleté de cette maladie, elle fit recueillir & retirer en des maisons & ladreries qu'elle fit bâtir à cét effet, & gagea des personnes pieuses pour les ayder & assister. C'étoit la mere du peuple, le refuge des miserables, la nourrice des Pauvres. Elle procuroit volontiers audiance aux Pauvres gens qui avoient affaire à son mary, sollicitoit pour eux & leur faisoit dépescher leurs affaires. Elle avoit grande compassion des Pauvres honteux & de la Noblesse, qui, par quelque accident & revers de fortune, étoit tombée en disette & necessité, à laquelle elle faisoit, par des personnes interposées, distribuer de grosses sommes de deniers, & volontiers prenoit leurs enfans à sa suite, les apointans de bons gages, outre leur nourriture & entretien. Elle fit venir en son Palais une vieille bonne femme, laquelle, ayant passé sa vie à assister des malades, étoit devenuë percluse, sans se pouvoir ayder de ses membres, la logea en une chambre proche la sienne, la visitoit souvent, lui aprêtoit & faisoit prendre sa nourriture, la faisant veiller & assister, toutes les nuits, par deux Damoiselles, la faisoit visiter par des Religieux, &, lorsqu'elle fut decedée, l'ensevelit de ses propres mains; cette bonne femme, parmy ses douleurs, exhortée à patience par la Bien-heureuse Duchesse, répondoit assez rustiquement & mal courtoisement : « *Prendre patience ? Madame, ô ! que cela est aisé à dire, mais difficile à faire.* » A cela elle ne repliquoit rien, mais, se tournant vers ses filles & Damoiselles, leur disoit humblement : « *Dieu nous l'a envoyée pour nous donner sujet de meriter & exercer les œuvres de misericorde.* » Elle se comporta en cette façon, tout le temps qu'elle fut au monde, tant avant qu'aprés estre Duchesse.

IX. Pendant que ces deux Epoux vivoient de la sorte, en la crainte de Dieu, il arriva un accident en Bretagne qui troubla leur repos & tranquillité, & fournit sujet d'exercice à leur patience. Le Duc François avoit deux Freres, nostre Pierre & le Prince Gilles, lequel avoit epousé une belle, riche & noble Princesse, nommée Françoise de Dinan, Dame de Château-briand. Le Duc estoit entierément possedé d'un jeune Seigneur, nommé Artur de Montauban, lequel devint si éperduëment amoureux de ladite Dame, qu'il se resolut d'en joüir, ou mourir en la peine; or, il ne pouvoit venir à bout de ses prétentions que par la voye legitime du Mariage; mais ce chemin luy étoit fermé pendant la vie de son mary : Que fait-il ? détestable resolution ! il machine la mort de ce pauvre Prince innocent, & gagna bon nombre des plus affidez du Duc, qui l'accuserent d'intelligence avec les Anglois, anima contre luy le Roy de France, son oncle, qui le fit prendre prisonnier en son Château de *Guildo*, & mener à Dinan où estoit le Duc, qui jamais ne le voulut voir, mais le fit serrer étroittement en prison. Le Prince Pierre & nôtre Françoise, sa Compagne, qui se tenoient alors en leur Ville de Guengamp, si-tost qu'ils furent avertis de cette prise du Prince Gilles, se rendirent prés du Duc, pour solliciter

sa délivrance & élargissement, en quoy nôtre B. H. Princesse fit bien paroître sa liberalité & son courage; car, entretenant privément le Duc, elle luy fit voir l'injustice de ces procedures, le tort qu'il faisoit à son propre Frere, & luy découvrit les ruses & malicieuses artifices des ennemis du jeune Prince. Le Duc s'offença de cette liberté, & en vint jusques là, qu'elle encourut sa disgrace & luy fut dit à elle & à son mary, que le Duc les prioit de se retirer à Guengamp. Ce fut Artur de Montauban & ses complices, qui, voyans qu'elle découvroit leurs finesses, craignans d'estre découverts & punis, luy firent donner ce congé; mais, pour cela, elle ne desista de solliciter de plus beau, & d'importuner le Duc plus que jamais. Elle en écrivit aussi au Roy de France & à Monsieur le Connétable, ses Oncles, & tant fit, qu'enfin le Duc consentit à élargir son Frere. Artur & ses complices, prévoyans leur ruine inévitable, firent falsifier le Sceau du Roy d'Angleterre & contre-faire les Lettres de ce Roy au Prince Gilles, qui contenoient de grandes intelligences & trés-pernicieux desseins pour la France & la Bretagne; lesquelles Lettres ils firent subtilement tomber és mains du Duc, qui, les ayans leuës, revoqua sa délivrance, & envoya en poste faire defense à ses gardes, sur peine de la vie, de ne le pas délivrer; de plus, il en écrivit au Roy de France, & convoqua ses Estats à Rhedon pour luy faire son procés, où il y eut oposition formée, de sorte qu'il n'y eût rien conclû. Le Duc, toutefois, fit transporter le prisonnier du Château de Moncontour à celuy de Touffou, prés Nantes, & de là au Château de la Hardouïnaye, qui estoit à sa femme, où ayant esté mis entre les mains des satelites que Montauban luy avoit donné pour gardes, ils le voulurent faire mourir de faim, & ne luy baillerent ny à boire ny à manger, l'espace de trois semaines; pendant lesquelles, Dieu inspira une Villageoise de se laisser couler és douves du Château, esquelles il n'y avoit point d'eau, & luy porter du pain & de l'eau par une petite fenestre grillée de fer, qui répondoit de sa basse fosse sur la douve. Ils luy donnerent à manger des viandes empoisonnées, desquelles il mangea, sans en estre incommodé. Enfin, voyant qu'il vivoit trop long-temps, & craignant que le duc ne reconnût son innocence & le délivrast, ils luy noüerent une toüaille au col & l'étranglerent, le 24. Avril, jour de S. Marc, 1450. Affliction sensible à nostre Françoise, laquelle pleura amerément cette mort, & fit dire grand nombre de Messes pour le repos de l'Ame du défunt.

X. Elle n'avoit encore bien essuyé les larmes de son dueil, que la mort tragique du Duc François, son beau-frere, ne redoublast son affliction; le sang de l'innocent crioit vengeance au Ciel contre ce Prince, lequel s'étoit rendu trop credule aux calomnies & impostures qu'on avoit forgées contre son défunt Frere, pour le luy rendre suspect. Il étoit au Camp devant la Ville d'Avranches, en Normandie, dans laquelle il tenoit les Anglois assiégez, lorsque la nouvelle de cette desastreuse mort luy fut annoncée : dont Monseigneur le Connétable & les autres Seigneurs furent extrêmément scandalisez & ne se pouvoient tenir de murmurer contre le Duc & Artur de Montauban, autheur de cette cruauté. Avranches pris, le Duc s'en alla au Mont S.-Michel & y arriva le dernier jour de May, &, le lendemain, fit faire un Service solemnel pour l'Ame de feu Monseigneur Gilles, son Frere, &, aprés huit jours de sejour, il sortit du Mont pour revenir en Bretagne. Aprés la Messe ouïe, &, à l'entrée de la gréve, un Religieux Cordelier, à qui le deffunt Prince Gilles avoit fait sa derniere & generale Confession, s'aprocha de luy, par permission de ses Gardes, ausquels il dit qu'il avoit une affaire de grande importance à communiquer à son Altesse. Le Duc, Prince fort courtois & respectueux envers les gens d'Eglise, s'arresta pour l'entendre, & le bon Pere, s'aprochant, luy dit : « *Monseigneur, j'ay à vous dire quelque chose qui vous touche de fort prés, & vous est de grande consequence.* » Le Duc, se baissant sur l'arçon de la selle pour l'ecouter, luy dît : « *Parlez, mon Pere.* » « *Monseigneur* (dît le Cordelier), *j'ay ouy de Confession Monseigneur*

Gilles de Bretagne, vostre Frere, quelques jours avant sa mort, lequel m'a chargé de vous aller trouver, quelque part que vous fussiez, & vous signifier, de sa part, que, comme apellant de vous de defaut de droit & de la cruelle mort dont vous l'avez souffert mourir faute de justice, j'eusse à vous citer à comparoir, en propre personne, d'aujourd'huy en quarante jours, pour tout terme, devant le Tribunal de Dieu, le juste Juge, pour reparer, en sa Justice, les torts & griefs dessusdits. Partant, je vous fais cette signification de la part du deffunt, dont j'ay accepté la Commission, comme Ministre de Dieu, vous conseillant (Monseigneur) de penser serieusement à cette affaire, & prier Dieu qu'il luy plaise avoir pitié de vous. » Le Pauvre Prince, ayant ouy cette piteuse assignation, congédia le Religieux, & chevaucha bien une lieuë dans la gréve, tout pensif, sans dire mot à personne ; puis, apella Artur de Montauban & luy raconta tout ce que le Cordelier luy avoit dit ; &, sur cette tristesse, la fievre le saisit, qui, en deux ou trois accés, le mit si bas, qu'il s'en alla directement à Vennes, sans s'arrester en aucun lieu plus d'une nuit, & y arriva le quatorziéme de Juin, fort malade. Le Prince Pierre & sa Compagne se tenoient à Guengamp, lorsqu'ils furent avertis du retour & de la maladie du Duc, leur Frere, &, incontinent, se rendirent à Vennes, d'où son Altesse s'étoit fait porter en un sien Manoir, nommé Plaisance, pour y trouver meilleur air. L'heureuse Françoise, voyant que le Duc estoit devenu hydropique, & qu'il diminuoit à veuë d'œil (quoy qu'il ne gardast le lit & se promenast par la chambre), le disposa à se resoudre à la mort & à se resigner entierément à la volonté de Dieu, quoy que plusieurs de ses serviteurs & domestiques, le voulans flatter, luy fissent accroire que ce ne seroit rien ; mais la Princesse Françoise, ayant trouvé le moyen de l'entretenir privément, le prescha si bien, qu'ayant fait venir le Reverend Pere en Dieu Guillaume de Malêtroit, Evêque de Nantes, son Confesseur, il se confessa, fit ses dernieres ordonnances, &, étant muny des Sacremens, deceda justement le quarantiéme jour aprés son assignation, qui fut un Samedy, dix-septiéme Juillet, l'an mil quatre cens cinquante, & fut son corps levé à Plaisance & conduit, en pompe funebre, à Rhedon, où il fut enterré au Chœur, devant le Maître Autel, en l'Abbaye de Saint-Sauveur, assistant à ses obseques grand nombre de Cordeliers, dont le Chapitre General se celebroit lors au Convent de Vennes. La Bien-heureuse Françoise assista à l'enterrement, consola la Duchesse Veuve, Dame Ysabeau d'Ecosse, & fit celebrer grand nombre de Messes & Services pour le repos de son Ame.

XI. De Rhedon le Prince Pierre & la Princesse Françoise allerent à Rennes, où ils furent reçus & Couronnez Duc & Duchesse de Bretagne ; &, aprés y avoir passé huit jours, ils vinrent faire leur entrée à Nantes, puis à Vennes ; &, pendant leur sejour en cette Ville, la Bien-heureuse Duchesse sollicita le Mariage de Madame Françoise de Dinan, Veuve de feu Monseigneur Gilles, avec le Comte de Laval, veuf de la defunte Princesse Ysabeau de Bretagne, Sœur du feu Duc & du Duc Pierre (1). Aprés avoir tous deux devotement & avec grande edification gagné le Jubilé Universel, octroyé l'an mil quatre cens cinquante, par le Pape Nicolas V, ils se disposerent pour aller conduire le corps du feu duc Jean V. à son final repos ; lequel ayant esté, par Arrest du Parlement, adjugé aux Chanoines de Treguer, fut (comme avons dit ailleurs) (2), levé de terre à Saint Pierre de Nantes & delivré aux Députez du Chapitre de Treguer, lesquels l'emporterent en leur Eglise, accompagnez du Duc & de la Duchesse, des Prélats & Barons de Bretagne, & fut ensevely en la Cathedrale dudit Treguer, en la Chapelle, que, dés son vivant, il avoit fait edifier en l'honneur de saint Yves, dite communément la *Chapelle*

(1) Elles sont toutes deux ensevelies au milieu du Chœur du Convent des FF. Predicateurs à Nantes, en mesme Tombeau, sous la Lampe, devant le grand Autel. Voy. du Pas, en l'Hist. Gen. de Chasteau Briand, p. 9, 30. — A.

(2) En la vie de St. Yves, le 19 May, art. 39. — A.

au Duc. L'an mil quatre cens cinquante & trois, les Anglois, estans descendus à Bordeaux, sous le Capitaine Talbot, furent defaits, & Talbot tué, devant Chastillon, par les François, aydez du secours que le Duc Pierre leur envoya, mais bien plus des prieres & larmes de nostre Bien-heureuse Duchesse, laquelle fit faire des Processions & prieres publiques par toute la Bretagne à cét effet. Se souvenant des dernieres paroles que sa défunte tante (1), la Duchesse Jeanne de France, luy avoit dit, luy recommandant, sur toutes choses, qu'elle procurast la Canonization de saint Vincent Ferrier, de l'Ordre des Freres Predicateurs, elle en fit grande instance au Duc Jean, son beau-pere, & au Duc François, son beau-frere, mais son Mary estant parvenu au Duché, elle embrassa cette affaire de telle resolution, que, la même année mil quatre cens cinquante & trois, à la Pentecoste, le Chapitre General dudit Ordre fut celebré en la ville de Nantes, lequel elle défraya liberalement, supplia le General Frere Martial Auribelli, de joindre ses prieres & celles de tout son Ordre aux siennes & de toute la Bretagne, à ce que l'on procedast à cette Canonization, ce qui fut fait, & ladite Canonization celebrée à Rome, l'an 1455 (2), & fut dépesché Legat *à Latere* en Bretagne le Cardinal d'Avignon, Alain de Coativi, qui leva le S. Corps de terre & fit present à la Bien-heureuse Duchesse d'un doigt du Saint, son bonnet Doctoral & sa ceinture, qu'elle receut & conserva cherément comme precieuses Reliques, &, lorsqu'elle mourut, les laissa en son Monastere des Coëts lés Nantes, lieu qu'elle a le plus chery en ce monde. Ayant entendu prescher un fameux Docteur à Saint Pierre de Vennes contre le luxe & superfluité d'habits, dont l'excés estoit trop grand en Bretagne, elle fut tellement touchée, qu'encore qu'elle ne fut aucunement souillée de ce vice, elle alla trouver le Duc, son Mary, & le supplia de luy permettre de s'habiller plus simplement, luy disant, que, pour bannir ce vice de la Cour & de tout le pays, il estoit necessaire qu'elle montrât l'exemple aux autres Dames. Le Duc luy dit qu'encore bien qu'elle fust assez simplement vêtuë, il laissoit toute cette affaire à sa discretion : alors, elle se vêtit si modestement, qu'en peu de temps toute la Noblesse de Bretagne, se conformant à la Princesse, se contenta de simples & modestes accoûtremens, sans rien de superflu.

XII. Dieu se servit de cette Princesse pour la reformation generale de la Bretagne, & y faire revenir un siécle d'Or, aprés tant de malheurs & de miseres (3); car le Duc, son mary, voyant qu'elle étoit guidée de Dieu, suivoit son conseil &, en toutes ses affaires, prenoit son avis. Elle fit en sorte que les Eveschez, Abbayes & Cures fussent pourveus de gens doctes & pieux, procura la reformation du Clergé Seculier & Regulier, ne put endurer que l'abus insuportable de la pluralité des Benefices eut vogue en Bretagne. Elle poursuivit les meurtriers de son beau-frère, Monseigneur Gilles de Bretagne, aucuns desquels, pris & constituez prisonniers, furent executez à mort, en la ville de Vennes, l'an 1450. Elle fit paroistre l'affection qu'elle portoit à son Peuple en une occasion qui se presenta, peu aprés son couronnement; car le Duc, son epoux, ayant convoqué le Parlement General de sa Duché en sa ville de Vennes, l'an 1451, se voyant court de finances, épuisées és guerres que le feu Duc François, son frere, avoit fait aux

(1) Ce lien de parenté était le moins étroit de ceux qui l'unissaient à cette sainte femme, puisque le duc Pierre était le fils de la duchesse Jeanne; celle-ci avait été pour la bienheureuse Françoise, ainsi que nous l'avons vu, la mere adoptive la plus tendre, l'éducatrice la plus judicieuse et la plus pieuse. — A.-M. T.

(2) Voy. cecy amplement en la vie de St. Vincent, le 5 Avril, art. 12, 13 et 14. — A.

(3) Loin de nous la pensée de rien nier des mérites, et de rien enlever à la gloire de la bienheureuse Françoise d'Amboise. Mais le lecteur qui a lu attentivement ce qui précede devra reconnaître que le bon duc Jean V et sa très digne compagne Jeanne de France avaient déjà beaucoup fait « pour la réformation générale de la Bretagne »; ne serait-ce pas ici l'occasion de dire : Heureux le pays qui a eu, non seulement des apôtres comme les *Sept Saints*, des réformateurs comme saint Maurice, saint Yves, saint Guillaume, mais des princes et des princesses comme ceux dont ce livre a déjà exposé ou va bientôt retracer l'histoire. — A.-M. T.

Anglois en Normandie, il fut conseillé, par certains affamez du sang du peuple, d'imposer de nouveaux subsides sur ses sujets. L'Edit de la volonté du Prince estoit déjà minuté & ne restoit plus que le sceau, sans que la Bien-heureuse Duchesse en sceust rien ; mais si-tost qu'elle en fut avertie, elle alla au devant de son Epoux, lorsque les Prélats, Princes, Barons & Seigneurs le reconduisoient de la seance du Parlement en son Palais, &, l'ayant tiré à part, luy remontra, en toute humilité, la grande faute qu'il alloit commettre, luy faisant voir clairement, que, *l'intention de ceux qui luy avoient donné ce conseil n'estoit pas de remplir ses coffres, mais bien de s'emplumer aux dépens du pauvre peuple, duquel l'affection vers le Prince vaut mieux que tous les tresors du monde & asseure mieux l'Estat d'une Monarchie que les richesses mal acquises.* Bref, elle dissuada si bien son mary, qu'il revoqua cét Edit & defendit à son Chancelier de l'admettre au sceau ; & ceux qui en avoient esté les autheurs & inventeurs, s'estans venus trouver pour poursuivre leur pointe, furent honteusement renvoyez, haïs & decriez, comme ennemis du repos public, & le peuple, ayant sceu que la Bien-heureuse Duchesse avoit diverty ce malheur, la chargea de mille benedictions.

XIII. Sa mere estant tombée en quelques adversitez, elle l'envoya querir, par le congé du Duc, son mary, la logea en son Palais & ne l'abandonna jamais jusques à la mort ; &, desirant communiquer familierement avec des Religieuses, elle obtint congé du Duc de fonder & bastir un Monastere de Religieuses de sainte Claire, dans la Ville de Nantes ; lequel estant achevé & parfait de tous points, elle envoya querir des Religieuses, qui, estant arrivées par eau à Nantes, furent accueillies par Madame sa mere & ses Damoiselles ; elle n'y ayant pû aller en personne, à cause que le Duc, son mary, estoit fort malade. Neanmoins, elle les recueillit en son Château de Nantes, avec une extrême joie, les traita bien, les servit à table & leur donna une de ses Dames d'honneur, qui avoit intention de se rendre Religieuse, les asseurant que, si elle survivoit à son Seigneur & mary, elle se retireroit en leur Monastere. Aprés le dîné, on les introduisit en la chambre du Duc, griévement malade, qui les salua, leur disant : « *Vous soyez les trés-bien venuës, Epouses de Jesus-Christ, mes trés-aymées Filles ; je crois que je ne vivray plus long-temps, consideré ma grande maladie ; il vous plaira prier Dieu pour moy ; Ma femme, que voicy, vous a fait construire, de ma volonté, un Monastere en cette Ville ; allez, mes bonnes Filles, possedez le lieu, & Dieu soit avec vous !* » Incontinent aprés, l'Evesque de Nantes, assisté de tout son Clergé, suivy de la Duchesse & de toute la Noblesse, conduisit les Religieuses en leur nouveau Monastere, leur enjoignant la closture, le 30. jour d'Aoust l'an 1457. au grand contentement de ladite Duchesse, laquelle les visitoit & assistoit de tout ce qui leur estoit necessaire, comme leur vraye Mere, ne permettant qu'elles eussent besoin d'aucune chose. Le Duc Pierre fut malade l'espace d'un an, sans que les Medecins luy pûssent apporter aucun soûlagement ; mesme ils ne connoissoient rien en sa maladie ; pendant lequel temps, sa chere compagne ne bougeoit d'auprés de luy, le servant & assistant, & de nuit & de jour, sans estre couchée en lit, mais sur un banc & quelques aureillers. Aucuns, jugeans qu'il y avoit du charme & malefice, le voulurent persuader de faire lever le charme par un Sorcier, qu'ils promettoient luy faire venir, disans qu'il estoit bien experimenté en ce mestier ; alors, ce pieux & Religieux Prince, se mettant en colere contre ceux qui avoient avancé cette parole, se levant d'assis en son lit, leur répondit : « *Ouy, qu'on le fasse venir, ce miserable Sorcier, afin que je le fasse brûler tout vif, comme j'en ay fait d'autres : Quant à moy, à Dieu ne plaise, que je cherisse tant cette vie presente, que je la veuille conserver par un moyen si detestable ; non, je veux bien qu'on sçache que* J'AIME MIEUX MOURIR DE PAR DIEU, QUE VIVRE DE PAR LE DIABLE ; *je suis à Dieu, & partant fasse de moy selon sa sainte volonté.* » Sur cette genereuse resolution, il se disposa à la mort, fit son testament

& dernieres ordonnances, le cinquiéme Septembre, &, sur ce que les Barons & Seigneurs qui estoient presens luy representerent le dommage qui arriveroit au Pays, si la Duchesse convoloit en secondes Nopces, il leur dit : « *Seigneurs, je vous prie, ne parlez point de cela, & n'y pensez seulement pas.* » Et, la prenant par la main, il la rendit à Monseigneur le Connestable, son Oncle, disant, devant toute l'assistance : « *Mon Oncle, je vous recommande ma chere Espouse;* TELLE QUE JE L'AY PRISE, JE VOUS LA RENDS, & *vous jure que je n'en ay non plus eu connoissance charnelle, que de ma sœur. Ne pensez pas que jamais elle épouse autre aprés moy, car je sçay bien son intention & le* VŒU *qu'elle a fait d'entrer en Religion, si elle reste en vie aprés moy.* » Cela dit, il fut mis en Extrême-Onction, &, le 22. dudit mois, Feste de S. Maurice & ses Compagnons, au lever du Soleil, il rendit son Ame à Dieu. La nuit precedant son decez, on vid droit sur le Chasteau de Nantes (où il deceda) une grande Croix blanche, laquelle plusieurs contemplerent à leur aise, & dura toute la nuit jusques à ce qu'il eut rendu l'esprit. Son corps fut ensevely au chœur de l'Eglise de N. Dame de Nantes, au Sepulchre qu'il s'y estoit fait faire, dés son vivant. La Bien-heureuse Françoise n'épargna rien à ses obseques, y contribuant non moins de ses larmes que de son thresor.

XIV. L'heureuse Dame, estant de retour du convoy, se retira dans son Oratoire & se prosterna en terre, devant un Crucifix, lequel tenant embrassé, & versant un torrent de larmes, elle profera ces amoureuses paroles : « *Mon Dieu, je vous supplie de colloquer en l'eternel repos l'Ame de feu mon Seigneur & mary; quant à moy, je connois bien que vous desirez tout mon cœur & mon amour entier; vous en avez toujours possedé la plus grande & meilleure part; toutefois, il y en avoit une partie pour celuy avec lequel j'avois esté conjointe par le sacré lien de Mariage; vous l'avez retiré à vous, je n'en veux desormais d'autre, & promets, dés à present, de ne me plus remarier, ne voulant rien aymer que vous, & pour l'amour de vous.* » Dés ce jour, elle se resolut de quitter entierement le monde & de vivre desormais solitaire, gemissant comme la tourterelle qui a perdu sa compagne. Les jours du Dueil passez, elle se recueillit, tout luy desplaisant au monde, ne s'entretenant que d'Oraisons, Meditations, lectures & conferences spirituelles. Cependant, le Duc Artur, son Oncle, ayant esté Couronné Duc à Rennes, vint faire son entrée ducale, où furent faits des Jouxtes, Tournois, Bals & autres Réjouïssances, esquelles elle ne se trouva; & ne sortoit de sa Maison, sinon lors qu'elle alloit visiter le Duc & la Duchesse; ce qu'elle faisoit, deux fois le jour, à pied, sans se vouloir servir de litiere ny carosse, comme faisoient les autres Dames, excusant sa solitude sur sa viduité, son dueil & le peu de temps qu'il y avoit que son mary estoit mort. Le Duc Artur s'en offensa de telle sorte, que, par le conseil de certains flatteurs, il commença à la persecuter étrangement & à traverser ses pieux desseins. Chose étrange! que ce Prince, quoy que d'ailleurs de bon naturel, & qui avoit tant aymé cette Princesse, procuré son mariage à son néveu & iceluy fait son heritier en faveur d'elle, changea entierément, estant venu au Duché, usant envers elle d'une telle rigueur & austerité, que jamais il ne luy dit bonne parole. Bien éloigné de la consoler & assister en sa viduité, il luy retrancha son doüaire, qui estoit de huit mil livres de rente, & luy osta tous ses joyaux & bagues, même les presens que les villes de Bretagne luy avoient fait à ses entrées Ducales, jusques à une petite boëte d'argent qu'elle portoit sur soy & tous ses meubles, tant siens que de la communité de son mary, qui, par droit & coustume du païs, luy apartenoient; lesquels il fit en partie vendre, partie aprecier à tel prix que bon luy sembla, & luy en rendre l'argent, disant : « *Qu'il n'apartenoit à une Veuve d'avoir tant de biens, ny à une Nonne d'avoir un Cabinet si riche en joyaux.* » La Bien-heureuse Veuve supporta toutes ces iniquitez & violences d'un courage & patience admirables, remerciant Dieu de cette visite & se resignant entierément à sa volonté; &, lorsque quelques unes de ses Dames montroient

du ressentiment des affronts qu'on luy faisoit, emportant ses meubles, & même jusques à la tapisserie de sa chambre, elle leur disoit : « *Que vous estes aisées à troubler ! Eh bien ! Dieu nous les avoit prestez, il nous les oste ; faut-il, pour cela, murmurer contre sa bonté ? Non, non, (mes filles) sa sainte Volonté soit faite, & son Nom beny à jamais !* » Le Duc en vint jusques à ce point, que de luy vouloir retrencher son train & éloigner de sa personne les plus spirituelles & devotes Dames de sa maison, disant : « Que c'étoient ces bigottes qui la rendoient ainsi farouche & retirée. » Mais la Duchesse Catherine de Luxembourg, sa Tante, Princesse fort devote & pieuse, & le Dom Prieur des Chartreux, Frere *Hervé du Pont,* qui avoient grand credit auprés de ce Prince, l'en divertirent.

XV. Enfin, cette persecution cessa par le decés du Duc Artur, lequel, ayant regné seize mois, entra en querelle avec Guillaume de Malestroit, Evêque de Nantes, lequel refusoit de luy prester le serment de fidelité, dont il entra en telle colere, voyant l'ingratitude de cét homme (lequel il avoit avancé en cette Prélature) (1), qu'il en tomba malade, & mourut de déplaisir, le jour de S. Estienne, 26. Decembre l'an 1458. La Bienheureuse Françoise, oublieuse des injures reçuës, comme vraye imitatrice de Jesus-Christ, l'assista & servit en sa maladie, qui fut fort brefve, luy ferma les yeux & l'ensevelit de ses propres mains, &, par la permission de sa tante, la Duchesse, fit tous les frais de son enterrement, qui fut au Chœur des Chartreux de Nantes. Elle le pleura amerément, fit dire plusieurs milliers de Messes pour le repos de son Ame & fit de grandes aumônes à même intention. Le Comte d'Estempes, François de Bretagne, succeda à Artur, son oncle, & fut couronné à Rennes, le Samedy devant la feste de la Chandeleur, l'an 1458. (selon leur suputation) mais, selon la nostre, 1459. Ce Prince, admirant la vertu de nostre B. H. Françoise, l'ayma, la cherit & honora comme elle meritoit, &, dés son arrivée au Duché, luy fit délivrer, tout comptant, la somme de cinq mil escus d'or, pour les meubles que le feu Duc Artur luy avoit ravis, luy accrut son doüaire de sept mil livres de rente, avec l'arrerage de l'année que le Duc luy avoit retranché, & donaison en S. Aubin du Cormier, Guengamp, Boulbriac, Goëlo, Chasteaulin sur Teu, Carhais & le Gavre, reservés les droits de Briefs, Bris, sauvegardes & la garde des grands chemins ; tous lesquels deniers elle employoit à faire prier Dieu pour l'Ame du feu Duc Pierre, son mary ; à assister les pauvres malades, Hôpitaux, Prisons & Monasteres de Mendians, tant de la ville de Nantes qu'autres de Bretagne, ausquels elle distribuoit de grosses aumônes. Elle donna aux Freres Prédicateurs du Convent de Nantes le Tableau qui est sur le grand Autel, représentant, en relief doré, les Mysteres de la Passion de Nôtre Seigneur ; au couvercle duquel se voit d'un costé, son portrait à genoux, conduite par Ste Ursule, &, de l'autre, celuy de son mary ; donna, de plus, audit Convent, une Chapelle entiere de velours bleu (2), fleuronné d'or, & aux filles de sainte Claire un Tableau tout semblable à celuy des Freres Prescheurs. Le Duc François, n'ignorant pas que le Duc Artur, son Prédecesseur, n'eut esté incité, par certains mal-veüillans, à persecuter la B. H. Princesse Françoise, les fit rechercher, pour les faire punir exemplairement ; ce que voyant le principal autheur de telle persecution, il se jetta en un Convent de l'Ordre de saint François, cherchant impunité de ses crimes sous ce saint habit ; elle, l'ayant

(1) Argentré, en son Catal. des Evesques de Nantes, dit que Jean de Malestroit, Evesque dudit Nantes, pressé par le Prince Artur, lors Comte de Richemont et Connestable de France, de resigner son Eveseché à Guillaume, l'en dissuada, disant qu'il estoit homme peu fidelle et dissimulé ; et, se voyant contraint de le faire, par l'importunité de ce Prince, luy dit, par esprit prophetique, qu'il s'en repentiroit un jour. — A.

(2) La 1re édition porte « de velours *pers* », c'est-à-dire . *vert de mer ;* les regles de l'église sur l'emploi des couleurs liturgiques n'étaient pas aussi précises au moyen-âge et dans les époques anterieures que maintenant, ou du moins, si elles existaient, on ne s'y soumettait que dans une certaine mesure ; par exemple, la chasuble de saint Yves était couleur *lie de vin.* — A.-M. T.

sceu, en fut extremément aise & supplia nostre Seigneur de luy faire la grace de devenir homme de bien en cette sainte maison ; mais le miserable, voyant qu'à la requeste de la Bien-heureuse Françoise la Justice avoit desisté de ses poursuites, jetta le froc aux orties, revint au siécle, où il traisna miserablement sa vie, hay & abhorré de tous. L'heureuse Françoise, lassée de vivre au siécle, desira entrer au Monastere de sainte Claire, & en avoit obtenu congé du Duc ; mais, lors qu'elle se disposoit d'y entrer, elle tomba en une grande maladie, laquelle la reduisit à telle extremité, que les Medecins desesperoient de sa santé ; toutefois, elle fut guerie & se mit en devoir, derechef, d'entrer en cette sainte & austere maison ; mais elle n'y eut gueres esté, qu'elle récheut en une plus grande maladie, qui luy fit perdre l'usage de ses deux bras, & devint comme percluse ; alors, elle connût que sa complexion estoit trop foible & n'avoit de forces assez pour subir l'austerité de cét ordre ; partant, elle prit congé des Religieuses & se fit porter au Château de Nantes (où le Duc la vouloit avoir prés de soy), se consolant en Dieu, & disant : « *Peut-estre que mon Dieu, qui estend sa Providence sur toutes choses, me garde pour quelque autre Religion ;* » & pria nostre Seigneur de luy rendre sa santé, si c'estoit le plus expedient pour sa gloire ; ce qui luy fut accordé, &, en peu de jours, fut entierément guerie.

XVI. Estant relevée de sa maladie, elle projectoit de se rendre en quelque Monastere, moins austere que celui de sainte Claire, lorsque, tout à propos, le R. P. Soreth, General de l'Ordre des Carmes (lequel faisoit la visite és Convens de son Ordre en Bretagne) arriva à Nantes. La Bien-heureuse Duchesse, en estant avertie, l'envoya prier de la venir trouver au Chasteau, ce qu'il fit volontiers, car il avoit déja ouy parler de l'estat de sa vie. Elle le receut à grande joye, l'entretint quelques heures, luy ouvrit son cœur, & luy declara « *son desir estre de se rendre Religieuse, ce qu'elle auroit tasché d'executer par deux diverses fois, s'estant à cette fin retirée au Monastere de sainte Claire ; mais qu'elle n'avoit pû, pour ses maladies presque continuelles, supporter la rigueur & austerité de cét institut.* » Alors, le Pere Soreth, loüant son dessein, luy parla de la sainte vie & loüable conversation des Religieuses de son Ordre, qui estoient au pays de Liége & luy en dit tant de bien, que le Saint Esprit operant interieurement dans son Ame, elle se resolut d'imiter leurs vertus & d'embrasser leur Institut, suppliant ledit Pere General de luy envoyer nombre de ces Religieuses, pour peupler un Monastere qu'elle leur desiroit fonder, pour s'y rendre avec elles, ce que le Pere luy promit faire, & prit congé d'elle ; &, admirant sa sainteté, le grave maintien & la modestie de ses domestiques & le bon ordre de sa maison, se tourna vers les Religieux qui l'accompagnoient, & leur dit : « *Mes Freres, nous ne sommes pas venus icy vers une Dame mondaine, ny Princesse Seculiere ; mais bien plutost vers une bonne Abbesse & Mere de Religion ; je puis bien dire, comme autrefois la Reyne de Saba de Salomon, on m'en avoit tenu grand recit, mais ce n'estoit rien au prix de ce que c'en est* (1). » Depuis qu'elle eut eu cette asseurance du Pere Soreth, elle en poursuivit promptement l'execution, &, impatiente de voir ces bonnes Religieuses, les envoya visiter, de sa part, au Pays du Liége, leur écrivit, les supliant de seconder ses saintes intentions, selon la promesse de leur Pere General. L'ennemy du genre humain,

(1) Jean Soreth, le premier réformateur des *Carmes* et le vrai pere et fondateur des *Carmélites*, était bien digne d'amener à l'*Ordre de Notre-Dame* une aussi précieuse recrue que Françoise d'Amboise. — Né à Caen en 1420, il était entré tout jeune au couvent des Carmes de cette ville. A peine élevé au sacerdoce il fut élu Supérieur Provincial, puis Commissaire général en même temps que professeur à l'Université de Caen ; en 1451, c'est-à-dire quand il n'avait encore que 31 ans, le chapitre de l'ordre lui confiait, par un vote unanime, la charge de Général. L'année suivante il obtenait de Nicolas V l'autorisation de fonder des couvents de son ordre pour les religieuses. Dans des temps tres reculés il y avait eu des *Carmelites* en Orient, mais l'Occident ne les avait jamais connues. Les premiers monastères établis par Jean Soreth furent ceux de : 1° Gueldre, 1453 ; — 2° Liège, peu de temps après ; — 3° le Bon-Don, à une demi-lieue de Vannes, 1462. Pie IX, de sainte mémoire a confirmé le culte immémorial rendu au bienheureux Jean Soreth. — A.-M. T.

prévoyant la guerre que luy devoient faire cette bien-heureuse Princesse & ses Religieuses, ne laissa pierre à remuer pour traverser leur dessein, se servant de ses Parens & Amis, lesquels tâcherent à la divertir de cette resolution, luy rémontrans qu'elle feroit plus de bien au monde par son bon exemple & l'assistance qu'elle donneroit à son prochain, que non pas en un Cloistre; mais tout cela ne servoit qu'à allumer de plus en plus l'affection qu'elle portoit à l'état Religieux. Elle alla trouver le Duc François, le suplia de luy permettre d'acheter quelque terre en sa Duché pour edifier un Monastere de Carmelites, auquel elle desiroit prendre l'habit & passer le reste de ses jours au service de Dieu. Le Duc l'en voulut dissuader; mais, ne pouvant rien gagner sur elle, il luy refusa le congé qu'elle luy demandoit, & ce à la persuasion des Princes, Barons & Seigneurs de Bretagne, lesquels, pour des raisons humaines & d'Etat, jugeoient estre à propos de la faire consentir à convoler en secondes Nopces. Elle ne s'étonna pas de ce refus, se doutant bien d'où il pouvoit proceder; &, s'asseurant de l'affection que le Duc luy portoit, l'alla trouver le lendemain, & luy dit : « *Que, puisqu'on traversoit de la sorte ses desseins, & qu'on ne la vouloit souffrir servir Dieu en son païs, en l'état auquel elle se voyoit appellée, son plaisir fut de luy permettre d'aller passer le reste de ses jours au Pays du Liége, parmy les Religieuses Carmelites, en la compagnie desquelles elle estoit resoluë de vivre & mourir.* » Le Duc s'adoucit à ces paroles, luy defendit de sortir de Bretagne, luy permit d'acheter, pour l'emplacement de son Monastere, la part où elle voudroit en sa Duché, & commanda à son Chancelier, M.re Guillaume Chauvin, de luy dépêcher Lettres sur le champ; ce qui fut fait à *Lesdrenic*, le 19. Juin 1462.

XVII. Ayant obtenu ce congé, elle se retira à Vennes & y acheta une terre joignant l'Eglise du Monastere des Peres Carmes, dit *Le Bon-Don*, projettant de Bastir son Convent contigu à cette Eglise, afin que, sans sortir de la closture, elle pût entendre le divin Service; car elle ne sçavoit pas que les Carmelites chantassent le plain-chant, mais pensoit qu'elles lisoient leur Office à notte morte, comme les Religieuses de sainte Claire. Ayant payé cinq cens escus d'or pour cette terre, elle envoya à Rome supplier le Pape Pie II. de luy permettre de fonder son Monastere, & appeller des Religieuses du Liége pour y venir demeurer. Le Pape, loüant ses pieuses resolutions, luy accorda sa requeste (1), & envoya un ample pouvoir & commission à l'Evesque de Vennes (2) d'accepter son don & *faire construire un Monastere prés l'Eglise du Bon-Don, avec ses Dortoirs, chambres & autres officines, & pratiquer, dans le mur de ladite Eglise, en l'endroit qu'il jugeroit le plus propre, une grande ouverture, où seroit disposée une fenestre garnie de fortes grilles de fer dehors & dedans & d'une courtine, par laquelle les Religieuses, de leur Chœur, pûssent voir & entendre la Messe & reciter l'Office Canonial à chant, aprés que les Religieux auroient achevé de chanter le leur; auquel Monastere il establiroit une Religieuse, apellée de quelque autre Monastere dudit Ordre, en qualité d'Abbesse, qui presideroit à 17. autres Religieuses Professes, 4. Novices & 3. Sœurs Converses ou servantes, dont sa Communauté seroit composée; pour la substantation & entretien desquelles, il acceptast de ladite Princesse les 1000. liv., monnoye de Bretagne, de rente, qu'elle offroit de donner de son propre bien, supposé en tout la permission des Superieurs dudit Ordre, & qu'aucune n'y fut vêtuë Novice, qui n'eust passé le 18. an de son age. Veut sa Sainteté que lesdites Abbesse & Religieuses gardent les trois Vœux essentiaux & vivent selon les Constitutions dudit Ordre, modifiées & mitigées par son predecesseur Eugene IV. lesquelles, de rechef, il*

(1) La Bulle s'adresse à l'Evesque de Vennes et se commence : *Inter innumerabilia pietatis Officia... D. Senis anno Incarnationis Dominicæ 1459, quarto decimo Kal. Martij., Pontificatûs sui anno secundo.* Signé B. de Breudis. Sous plomb. — A.

(2) Lors estoit Evesque de Vennes Frere Yves de Pont-Sal, de l'Ordre de St Dominique, du Convent de Kemperlé. — A.

approuve ; qu'elles gardent inviolablement la closture perpetuelle, sans jamais l'enfraindre, ny en permettre l'entrée aux hommes, sous quelque pretexte que ce puisse estre (fors & excepté le cas d'extrême necessité) voulant qu'en cas de contravention, outre les peines taxées és Constitutions, elles encourent sentence d'excommunication ipso facto. *Veut qu'en cas que les Religieuses dudit Monastere abandonnent la vie Reguliere, l'étroite Observance de leur Regle & Constitutions, enfraignent & violent la closture, si, aprés trois admonitions & sommations leur faites par leurs Superieurs, elles ne se remettent en ladite Observance, elles soient privées desdites mil livres de revenus, desquelles 500. liv. seront acquis à l'Hôpital commun de la Cité de Vennes, & les autres cinq cens seront appliquables à autres œuvres pieuses, à la discretion de l'Evéque de ladite Ville. Permet, toutes fois, audit Evéque, ensemble avec les Confesseurs dudit Monastere, de pouvoir, sans scrupule, dispenser lesdites Religieuses des jeusnes, abstinences, etc., en cas de necessité jugée par l'Abbesse & les Meres Discretes ;* item, *de recevoir audit Monastere femmes & filles vertueuses pour remplir le nombre susdit & non outre, lesquelles y seront trois ans en habit Seculier, pour experimenter les austeritez de la Regle ; aussi même d'y pouvoir admettre les Religieuses de quelque autre Ordre que ce soit, pourveu qu'elles ayent demandé licence à leurs Superieurs, bien qu'elles ne l'ayent obtenu ; enfin, reçoit en sa protection & des Bien-Heureux Apostres S. Pierre & S. Paul, ledit Monastere, luy accordant toutes les graces, privileges, exemptions, libertez, immunitez & Indults concedez par les Souverains Pontifes, ses predecesseurs, aux autres Monasteres dudit Ordre, en quelque lieu qu'ils soient situez, nonobstant Constitutions & Ordonnances Apostoliques, Statuts, ou Coustumes dudit Ordre, même approuvez par le Saint Siége, ny autre chose quelconque à ce contraire, par Bulle donnee, sous plomb, à Sienne, l'an de grace 1459. le second de son Pontificat, le 15. jour de Fevrier.*

Signé, B. de Breudis. »

XVIII. Ayant obtenu cette permission du Pape, elle fit travailler au Bâtiment de son Monastere en telle diligence, que, dans 3. ans, l'Edifice fut accomply ; pendant lequel temps, elle, avec ses Niéces, une de la Trimoüille & deux de la Floxeliere, & plusieurs autres jeunes Damoiselles, se faisoient instruire és Constitutions, rubriques, Chant & ceremonies de l'Ordre des Carmes, par le Pere Jean de la Nuce, Provincial de Touraine (lequel, depuis quelques années, avoit reformé le Convent du Bon-Don), de sorte que, lorsqu'elles receurent l'Habit, elles estoient autant experimentées esdites Observances de l'Ordre, comme si elles y eussent déjà passé plusieurs années. Quant à l'heureuse Duchesse, elle passoit son temps, pour la meilleure part, en Oraison, retirée en quelque Chapelle, le plus souvent la face contre terre, jettant des soûpirs amoureux, qui procedoient du profond de son cœur ; &, pour s'accoûtumer aux austeritez de l'Ordre, elle jeûnoit trois jours la semaine, portoit sur sa chair nuë une grosse haire, telle qu'il ne s'en voit, de ce temps, de semblable ; elle prenoit deux sanglantes disciplines par jour, l'une de verges, l'autre d'une discipline de cordes, à cinq cordons, l'un desquels est plus long que les autres, &, au bout, une ovale, grosse comme un œuf moyen, armée de pointes d'alaines bien acerées, instrument qui fait peur à le voir seulement, duquel elle déchiroit de telle sorte son corps, que la plus spirituelle de ses filles, laquelle seule sçavoit ses austeritez, estoit contrainte de luy laver ses playes de vin blanc, crainte que la gangrenne ne s'y fut formée ; elle jeûnoit tous les Vendredys, durant sa viduité, & donnoit à disner à cinq pauvres, qu'elle servoit a jeûn, puis prenoit sobrement sa refection avec ses domestiques ; elle visitoit les Hôpitaux, assistoit les pauvres, & fut portée de telle affection à ce charitable exercice, que, voyant qu'elle ne pouvoit demeurer en l'Ordre de sainte Claire, elle voulut aller à Paris, pour servir les pauvres à l'Hostel-Dieu. De son temps, la Bretagne se trouva chargée de tant de Ladres, qu'ils estoient abandonnez par les champs sur les fumiers, sans que personne en prit le soin ; elle ne

le pût endurer, & leur fit faire des loges & cabanes & en donna le soin à des personnes pieuses & charitables, qui leur fournissoient de ce qu'ils avoient besoin. Le Monastere estant achevé, elle y mit ses Niéces & filles & s'y logea aussi; &, en attendant l'arrivée des Religieuses qu'on estoit allé querir au Liége, elle obtint de l'Abbesse de la Joye Nostre-Dame, prés Hennebont, Ordre de Cisteaux, deux Religieuses, nommées Sœur Amette de Kergois & Sœur Jeanne de Coatgrenon, pour les dresser au chemin de la perfection; &, dés lors, elles commencerent à pratiquer les ceremonies de l'Ordre, mangeans au Refectoir, logées en Dortoir commun, recitans l'Office divin, gardans les jeûnes & le silence, disans humblement leur coulpe, frequentans les Sacremens & ne sortoient que rarement, deux à deux.

XIX. Cependant, la contagion infecta la Ville de Vennes & tout le Païs circonvoisin, de sorte qu'elle fut contrainte de se retirer, avec ses Filles, au Château de Rochefort, au même Diocese de Vennes, où se rendit aussi Madame sa mere & le Pere Provincial des Carmes, son Confesseur; de l'avis duquel, elle se resolut de faire son vœu solemnel pour frustrer de leur attente ceux qui proposoient déja de luy pourvoir d'un second mary. Le jour destiné pour cette action, elle alla à l'Eglise Paroissiale, assistée de sa mere & de tous ceux de sa maison, où elle se confessa & entendit la Messe, qui fut dite par son Aumônier, Maistre Jean Houx, Homme de sainte vie; &, estant à la Postcommunion, elle s'alla agenoüiller sur le marche-pied de l'Autel pour Communier, & le Prestre tenant l'Hostie entre ses mains, elle apella tous ceux qui estoient en l'Eglise, les priant de s'aprocher d'elle, &, avant Communier, fit à haute & intelligible voix son Vœu entre les mains dudit Prestre, disant : « *Dés à present, je fais Vœu à Dieu & à la Vierge Marie du Mont-Carmel de garder Chasteté, sans jamais me marier, Dieu inspirant mes desirs de me rendre Religieuse, afin de vivre en perpetuelle continence; en signe & témoignage de quoy, je reçois le precieux Corps de nostre Seigneur Jesus-Christ, & vous en serez tous témoins.* » Ayant achevé de proferer ces paroles, il se fit un grand éclat de tonnerre & un tremblement de terre si épouventable, que tous s'enfuyïrent de l'Eglise, le Prestre excepté & la Bien-heureuse Duchesse, qui demeura à genoux en Oraison, devant l'Autel, & Communia devotement, puis vint trouver Madame sa mere, laquelle fut extremément marrie d'avoir assisté à cette action, non pas qu'elle eust voulu divertir sa fille de son bon desir, mais parce qu'elle prévoyoit les troubles que causeroit ce nouveau Vœu dans sa Maison, & que son mary luy sçauroit mauvais gré de l'avoir autorisé de sa presence. Ses serviteurs se mirent de la partie & tâcherent de luy oster ces fantaisies de la teste; d'autre part, son pere, ayant desherité sa seconde fille, à cause qu'elle avoit épousé le fils aîné du Seigneur de la Trimoüille, sans son consentement, ny celuy de ses amis, voulut, par l'avis du Roy de France & de son conseil, marier l'heureuse Duchesse Françoise avec le Duc de Savoye, qui estoit Frere de la Reyne de France, & cette matiere debattuë au Conseil du Roy, il fut avisé que le Seigneur de Montauban, son oncle, iroit à Rochefort, en Bretagne, pour tâcher, par toutes voyes, à la faire consentir à ce party; ce Seigneur se rendit en diligence devers elle, &, l'ayant salüée, la pria de se retirer en son cabinet, pour conferer d'une affaire qui la touchoit de fort prés; elle luy donna audience & écouta paisiblement le narré ennuyeux de sa legation, comprenant le point principal de ce message; & lorsqu'il eut achevé son discours, elle luy répondit : « *Mon Oncle, Dieu sauve le Roy & Monseigneur mon Pere & tous mes amis; je me suis réjoüie de vostre venuë, mais vous apportez à vostre pauvre niéce des nouvelles bien tristes, lesquelles me navrent jusques au cœur; mais, pour le faire court, sçachez que jamais je n'épouseray homme, & demeureray ferme en cette resolution.* »

XX. Ce Seigneur se trouva bien étonné de cette precise réponse; &, sortant en colere du Cabinet de la Duchesse, sans daigner luy dire Adieu, il alla, tout de ce pas, trouver

le Pere Jean de la Nuce & luy dit en colere : « *Ç'a donc esté vous (Maistre Reverend) qui avez induit cette Princesse à ces folies ? Sçavez-vous bien à qui vous vous prenez ? Puisque vous avez commis la faute, regardez à la reparer, & la reduire aux volontez du Roy & de son Conseil, autrement mal vous en prendra.* » Le bon Pere luy répondit humblement : « *Monseigneur, il est vray que, prévoyant le trouble que ce Vœu de Madame vôtre niece causeroit, je l'ay dissuadée de le faire si-tost ; mais puisque le mouvement du S. Esprit l'a emportée, & qu'elle l'a fait, jamais, tant que je vivray, ne l'abandonneray, ne luy denieray l'assistance qu'elle requerra de moy pour sa consolation spirituelle ; &, quant aux menaces que vous faites, sçachez que je suis tout prest de mourir pour cette querelle.* » Le Seigneur de Montauban ne sçût que repliquer au Pere & s'en alla groumelant entre ses dents ; &, se voyant vaincu de la constance de la Duchesse & éclairci du soupçon qu'il avoit du Pere de la Nuce, il voulut assaillir les Damoiselles & Dames de la Maison de la Duchesse, &, les ayant assemblées en une salle, leur tint ce discours : « Que veulent dire ces » commencemens de Religion ? comment avez-vous esté si ozées que de pervertir le » cœur de la Duchesse, &, au lieu de la servir comme estiez obligées, luy avez mis en » l'esprit ces follies & bigotteries ? Est-ce bien à une Princesse de son rang & condition » à patenôtrer dans un Cloistre ? A qui vous joüez-vous ? Sçavez-vous bien que, si vous » ne la détournez de ses fantaisies esquelles vous l'avez si avant induite, j'ay le pouvoir » en main de me saisir de vous & vous faire mourir miserablement en une basse fosse ? » partant, avisez-y de bonne heure, si vous estes sages. » Il proferoit ces paroles d'un accent si fier, tout flambant de colere qu'il étoit, que ces pauvres filles ne luy ozerent repliquer mot, mais eurent recours aux larmes, tant pour les menaces qu'on leur faisoit, que pour l'affliction de leur B. H. Maîtresse, laquelle les vint trouver, d'un visage gay & riant, les consola, exhorta à la patience & leur prédit que cét orage ne leur dureroit gueres, & que les menaces de son oncle ne sortiroient pas leur effet ; toutefois, craignant que ce Seigneur, en sa chaude colere, ne leur fit faire quelque affront, elle pria le pere Jean de la Nuce de se retirer au Convent de son Ordre à Nantes, où il seroit sous la tutelle du Duc François, & envoya au loin bon nombre de ses Filles, retenant prés d'elle & de Madame sa mere les plus anciennes, attendant que cét orage passeroit.

XXI. Le Seigneur de Montauban, voyant qu'il n'avait pû rien faire en ce voyage, s'en retourna en cour rendre raison de son voyage, exposa au Roy & à son Conseil la resolution obstinée de la Duchesse. Le seigneur d'Amboise, son pere, en fut extremément marry ; mais le Roy Louis XI. qui s'interessoit en cette affaire le consola, & luy promit de descendre en Bretagne la voir & faire tous ses efforts pour l'induire à ce Mariage, ajoûtant *qu'il ne pensoit pas qu'elle l'en voulut éconduire.* Ce fut l'an 1461. au mois d'octobre, que le Roy Louis XI. du nom, Prince autant défiant de ses voisins qu'il en fut jamais, descendit en Bretagne pour accomplir le Vœu de Pelerinage qu'il avoit fait à Saint-Sauveur de Rhedon ; c'estoit le pretexte, mais veritablement pour épier les forces du Duc, qu'il redoutoit fort ; lequel, se doutant bien du dessein & intention de ce Prince, duquel il connoissoit l'humeur bijarre & méfiante, avoit redoublé les garnisons en ses Places & fait convoquer toute la noblesse du païs, qui parut si leste & en telle ordonnance, que le Roy en fut étonné : le Duc le traitta splendidement par toutes les villes & lieux où il passa en son païs, luy fit hommage à Rhedon, où ils furent quinze jours, qui se passerent en réjoüissances & bonne chere. Cependant, le Seigneur d'Amboise estoit à Rochefort, resolu d'amener sa fille en France, par beau, par finesse ou par force ; car il luy fâchoit extremément de manquer de parole à son Altesse de Savoye, à qui il l'avoit déja promise ; mais, avant user de force, il fut conseillé, par ses parens & amis, qui l'assistoient, de l'attirer par beau à sa volonté ; il suivit ce conseil, &, l'ayant saluée, aprés mille protestations d'affection paternelle, il la suplia, la

larme à l'œil, de luy donner ce contentement que de consentir à ce mariage, luy mettant devant les yeux l'avantage de ce parti, sa parole si avant engagée qu'il ne s'en peut dédire à son honneur, le voyage du Roy, entrepris pour ce sujet en partie, l'affliction extrême, & enfin la mort indubitable qu'elle luy causeroit, si elle le refusoit, &, puisqu'elle estoit si Religieuse & consciencieuse, le precepte qui nous oblige à obeir aux commandemens de nos peres & meres, quand ils sont raisonnables, tel qu'est cettuy-cy, luy promet tous ses biens, terres, heritages, Seigneuries, meubles & thresors ; desheritans sa sœur pour avoir, contre son gré, épousé le fils du Seigneur de la Trimoüille ; promettant faire confirmer le tout par le Roy & le Duc. La B. H. Princesse, ayant ouy parler son Pere, luy répondit humblement en ces termes : « *Monseigneur & trés-honoré Pere, vray est qu'aprés Dieu, & la raison & la nature veulent que je vous obeisse ; mais aller contre la volonté de Dieu n'est ny licite, ny raisonnable ; c'est celuy auquel il faut principalement obeir. Autrefois, par vôtre commandement, je pris un Mary, aprés lequel, jamais je n'en auray d'autre ; aussy, devant moy,* nulle Duchesse veuve ne s'est remariée (1); *je ne veux pas commencer, &, quand bien je le voudrois, la chose n'est plus en ma puissance, d'autant que j'ay volontairement fait vœu de prendre Jesus-Christ pour Espoux, laquelle promesse il ne m'est permis d'enfraindre.* » Son Pere persista & luy dit, que, s'il n'y avoit que le Vœu qu'elle avoit fait qui l'empêchât, qu'on en auroit bien-tôt dispense, puisqu'il estoit question du bien d'une grande & belle Province & d'une ample & riche succession, & que l'on obtenoit bien aisément des dispenses semblables en affaire de beaucoup moindre consideration. La Bien-heureuse Duchesse se prit à soûrire & dit : « *Monseigneur, mon Pere, j'ay fait mon vœu & n'en veux point de dispense ; j'endureray plustost la mort que de le violer.* » Ceux qui assistoient son pere commencerent à luy remonstrer l'obeissance qu'elle luy devoit & les biens qu'elle pourroit faire, estant au monde ; mais toutes leurs importunitez & persuasions ne purent jamais faire breche en son cœur genereux & fortifié de l'Amour & Grace de Dieu.

XXII. Son pere, voyant qu'il ne gagnoit rien par beau, la fit citer à Rhedon pour faire hommage au Roy des terres qu'elle tenoit en son fief ; elle répondit humblement que la coustume n'estoit pas que les femmes sortissent de leurs maisons pour telles affaires, nommément les veuves portant encore le dueil, comme elle faisoit ; partant, requeroit estre receuë audit hommage par Procureur. Son Pere s'offensa de cette modestie & raisonnable excuse & luy répondit en colere : « *Comment, pensez-vous qu'un Roy de France aye pris la peine de venir si loin pour un procureur ? Asseurez-vous que, si vous n'y allez en personne, vos terres seront confisquées au Roy, & mesme toute la succession qui vous doit avenir.* » Ces menaces l'étonnerent quelque peu & firent craindre qu'on ne voulust assaillir son Chasteau de Rochefort, molester ses domestiques, se saisir de sa personne & l'enlever en France, de sorte que, par l'avis de son conseil, elle se resolut d'aller trouver le Roy à Rhedon & lui faire entendre, de sa propre bouche, sa resolution. Son Pere, ayant ouy cette resolution, luy fit dresser à Rhedon un palais somptueux, pour l'amorcer & attirer à sa volonté : il estoit bien meublé & tapissé, ses Officiers & domestiques somptueusement vêtus de livrées (2). Elle entra à Rhedon, lorsque le Roy en sortoit par un'autre porte pour aller à *Roset,* tenant le chemin de Nantes, ce qui fut cause qu'elle n'y logea qu'une nuit ; &, le lendemain, le suivit à Roset en diligence ; mais, lorsqu'elle y arriva, il venoit de partir, & luy fit dire « *que, pour son respect, il luy*

(1) Si fit bien la Duchesse Constance, par avis des Estats, à Guy de Thouars ; et, sans leur avis, Jeanne de Navarre au Roy Henry d'Angleterre. — A.

(2) Les courtines et tapisseries estoient de soye, aux armes d'elle et de son mary, en broderie d'or et d'argent ; au soupper, la vaisselle estoit d'or et d'argent, toute neufve, d'un artifice exquis, armoyez de ses armes et celles de son feu mary, le Duc Pierre. — A.

avoit quité le logis. » Elle le suivit à deux ou trois gîtes, où le même luy étant arrivé, elle entra en soupçon de ces procedures, & se douta qu'il y avoit du dessein & de l'artifice ; ce qui la fit resoudre à se retirer à Nantes, où elle se trouveroit asseurée sous la protection du Duc & des Nantois, qui l'aymoient grandement : toutefois, elle ne fut pas logée en ville pour ce soir, &, par la malice de quelques uns de ses domestiques, pratiquez par son pere ; mais sur le bord de la riviere de Loyre, chez un Gentil-homme qui demeuroit à l'entrée du faux-bourg de la Fosse, prés la Chapelle de S.-Julien, où étant entrée, la maison fut fermée de toutes parts & les clefs saisies par aucuns de ses domestiques, qui avoient intelligence avec ses ennemis, de sorte qu'elle ne pouvoit sortir, ny personne entrer chez elle. Se voyant trahie de la sorte par ses propres serviteurs, & détenuë prisonniere par ceux-là mesme qui, par devoir, estoient obligez d'exposer leurs vies pour sa liberté, elle eut recours à ses armes ordinaires, passa toute la nuit en Oraison avec telle ardeur & contention d'esprit, qu'elle tomba en une telle perte de sang par les narines, & des defaillances & pâmoisons si frequentes, qu'on se craignoit fort qu'elle ne vit pas le matin ; ce qui fut cause que ses serviteurs ouvrirent les portes & luy rendirent sa liberté, envoyerent querir les Medecins & se mirent en devoir de la secourir. Au point du jour, elle revint à soy, &, de bon matin, sortit avec sa famille pour aller à la Messe en l'Eglise de N.-Dame de Nantes, à pied ; estant à l'entrée de la Ville, elle rencontra un de ses oncles, qui luy demanda assez brusquement où elle alloit : « *Je m'en vais à l'Eglise* (dit-elle) *prier Dieu qu'il prenne pitié de moy, puis que les hommes m'ont délaissée.* » Non ferez, (dit-il) car voicy le Roy qui vous vient voir tout à cette heure : « *Je sçay bien* (répondit-t-elle) *que sa Majesté ne viendra si-tost ; en attendant, j'auray le loisir d'entendre la Messe & visiter le sepulchre de mon mary, & m'y en vais tout de ce pas.* » Disant cela, elle voulut poursuivre son chemin, mais son oncle l'arresta & luy dit : « *Non, vous n'irez point, & je mets la main sur vous, de par le Roy.* » Cette Princesse, ne pouvant endurer cette indignité faite à sa qualité dans une ville, au païs où elle avoit esté souveraine, luy dît d'un accent un peu plus vehement : « *Comment, estes-vous bien si ozé que d'attenter sur ma personne, en une ville de Nantes ? Allez, je saurai de quelle authorité vous le faites ;* » &, tout à l'instant, dépescha un de ses Gentils-hommes vers le Duc, sçavoir de luy s'il avoit donné ordre à cét homme de l'arrester & pourquoy ; mais ce Gentil-homme fut gagné et n'y alla pas. La curiosité avoit porté quelques uns à s'arrester en la ruë & à entendre ce dialogue de la Duchesse avec son oncle ; lesquels, voyans que l'on mettoit si indignement la main sur elle, coururent par les ruës, criant qu'on enlevoit la Duchesse ; à ce cry, tout le peuple sortit en ruë, armé & embastonné, & s'en court vers le lieu où estoit la Duchesse ; ce que voyant son oncle, il se sauva par hors la Ville (car les chaisnes estoient tenduës par tout pour l'arrester) &, à toute peine, gagna le Chasteau, ayant passé *l'Erdre* à *Barbin*. Le Duc, averty de cette émeutte, envoya son Admiral, le Seigneur du Quelennec, pour appaiser le peuple ; lequel fit abbatre les chaisnes & cesser la poursuitte qu'on faisoit de ce Seigneur, mais ne pût faire desarmer & retirer le peuple qui, au nombre de plus de quatre mille, l'accompagnerent jusques à Nostre-Dame de Nantes ; &, pendant qu'elle y fut, garderent les portes ; puis, ayant achevé ses devotions, la conduisirent & ramenerent à son logis, mirent des corps de garde devant sa maison, & n'en vouloient bouger jusques à ce qu'elle mit la teste en une fenestre & les remercia de leur bonne affection, les priant de se retirer, disant « *qu'elle estoit informée que ce qui avoit esté attenté contre elle n'estoit de la volonté du Roy, ny du Duc.* » Incontinent, luy fut rendu un paquet de lettres de la part de son P. Confesseur, le Pere Jean de la Nuce, lequel luy promettoit, dans peu de jours, parfait accomplissement de ses desirs.

XXIII. Aprés le disné, le Roy & le Duc l'allerent voir &, de prime-abord, desavoüerent

l'action qui s'estoit passée le matin; puis ensuite des compliments, le Roy luy dît *« Qu'aprés ses vœux, rendus à Dieu à Saint Sauveur de Rhedon, il estoit venu expressement la voir comme sa chere Cousine & bonne amie, & la requerir d'une chose dont il l'a prioit ne le refuser : Que la Reyne desirant vivre en sa compagnie, & apprendre d'elle le chemin de perfection, elle voulut venir passer une année de temps en la Cour de France, offrant de parachever le Monastere qu'elle bastissoit au Bondon, & que, l'an revolu, elle y retourneroit & feroit à sa discretion.* » La Duchesse, esclairée de la lumiere surnaturelle de la grace, apperçut le piege caché sous ce beau langage; elle répondit au Roy en grande reverence & humilité, luy disant : « Sire, je ne merite pas que « Vostre Majesté se donne » si grande peine que de me venir visiter, & croyez que je ne souhaitte rien tant que » d'obeïr à vos volontez, que je tiens pour commandemens, ausquels il n'est loisible de » contrevenir; si est-ce que, pour l'instance que vous me faites d'aller en France, il ne » me semble ny bon, ny honneste qu'une femme veuve telle que je suis, qui jamais ne » se remariera, qui est, par la grace de Dieu, délivrée des dangers de ce monde, » s'embarrasse encore plus avant en ces sollicitudes mondaines. » Le Roy luy repartit : « qu'elle faisoit mal de refuser le party qu'on luy offroit, & que c'estoit prudemment » fait aux jeunes veuves de se remarier; à quoy elle devoit entendre, n'estant agée que » de trente ans. » — « Sire, (dit-elle), excusez-moy, si je dis un petit mot : l'Eglise » approuve l'estat des veuves, & Dieu le Createur est leur protecteur et deffenseur; or, » pour l'honneur & amour de luy, j'ay voüé de ne jamais me remarier, & mourrois » plûtost de mille morts que de luy fausser la foy, ny rompre ma promesse. » Le Duc de Bretagne, plus pour complaire au Roy, que pour la divertir de sa sainte resolution, la pria de vouloir faire ce voyage en France; que si le Roy la vouloit faire enlever de force, il ne la soûtiendroit pas contre sa volonté. « *Mon Cousin,* (dit-elle au Duc), *j'ay apris qu'il faut plûtost plaire & obeïr à Dieu qu'aux hommes; si vous m'abandonnez de vostre assistance & protection, Dieu m'assistera.* » Sur cette parole, son pere & ses oncles entrerent en la salle, traisnans le P. de la Nuce, lequel ils chargerent, devant le Roy, d'avoir seduit & ensorcelé la Duchesse; sur tous les autres s'echaufoient les Seigneurs de Montauban & de Beaupaire, ses Oncles, disans que c'estoit une maudite doctrine & punissable de mort d'apprendre aux Princesses à desobeïr aux Roys & à leurs peres, concluans qu'il fût serré dans un sac & noyé dans la riviere. Le bon P. se purgea devant le Roy & le Duc & fit voir son innocence, & que tant s'en faut qu'il l'eut induite à faire son Vœu, que méme il avoit tâché, de tout son pouvoir, à la divertir de le faire si-tost, prevoyant le trouble que cette action causeroit. Les Princes se contenterent de ses excuses, mais non pas lesdits Seigneurs, lesquels luy dirent mille injures : « *Hypocrite* (disoient-ils) *regarde à defaire sagement & promptement ce que tu as si indiscretement & malheureusement ourdy, retirant la Duchesse de ces follies; autrement, asseure-toy que tu boiras de l'eau de Loyre plus que ton saoul.* » Le bon Pere ne s'estonna pas de ces menaces; mais la B. H. Duchesse, qui estoit assise en une chaire, entre le Roy & le Duc, & entendit ces paroles, qui se proferoient au bas de la salle, se leva sur pieds, & adressant sa parole à ses oncles, leur dit hautement : « Messeigneurs & oncles, je vous » conjure, de la part de Dieu, de ne faire tort, ny offense à ce bon Pere qui est innocent; » avant qu'il vint devers moy, j'avois proposé de faire ce que j'ay fait; il en a voulu » dilayer l'effet, mais Dieu m'a inspiré de passer outre; craignez le Jugement de Dieu, » qui demandera son sang de vos mains, si vous luy faites tort; &, pour ce qui me » touche, pour le trancher court, vous perdez vostre temps, car j'acheveray ce que j'ay » heureusement commencé, & Dieu m'assistera; & vous dis bien plus, faites tous vos » efforts, JE NE SORTIRAY POINT DE BRETAGNE, contre ma volonté, car Dieu est plus » fort que vous. » — « Et bien! (dirent-ils), nous voirons vos beaux miracles & merveilles

» de quenoüille. » Le Roy, admirant sa constance, & voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, prît congé d'elle, &, peu aprés du Duc, s'en retourna en France, ayant donné ordre à ses Oncles de l'enlever & l'amener en sa Cour.

XXIV. Le Roy estant sorti de sa maison, ses oncles entrerent dans sa chambre & commencerent à l'injurier, l'apellant bigotte, hypocrite, incivile & mal aprise, indigne de l'honneur que le Roy luy faisoit, & de l'alliance qu'on luy offroit; qu'elle s'asseurast bien, neanmoins, qu'en dépit d'elle & de qui que ce fut, le lendemain, à Soleil levé, elle seroit à plus de quatre lieuës de Nantes. — « *Faites tous vos efforts* (dit-elle) *je vous ay déja dit qu'il n'est en vostre pouvoir de m'emmener hors de Bretagne, contre ma volonté; car je le sçay bien que, si vous me voulez enlever de force, je crieray si haut que toute la ville de Nantes viendra à mon secours; vous souvient-il pas de l'autre jour & combien j'eus de peine à apaiser le peuple de cette ville qui vous vouloit assommer pour avoir mis la main sur moy? Je me crains fort que vous n'y cherchiez vostre mal-heur.* » Ayans eu ce reproche, ils sortirent, tous fumans de colere, luy disans : « *Ouy, ouy, vous vous vantez de soûlever la population & mutiner, par vos cris, les sujets du Duc; mais nous confondrons nos voix avec la vostre & crierons, à la fin, plus haut que vous.* » — « *Ce n'a pas esté par mutinerie, ny sedition* (dit-elle) *ce que le peuple de cette Ville a fait pour me sauver de vos mains; ç'a esté par devoir & affection de fidels sujets & peuple reconnoissant & non ingrat.* » Incontinent, elle envoya vers le Duc, le suplier de luy permettre d'aller loger en la ville, où elle seroit plus asseurée; le Duc luy offrit logis en son Château, mais elle l'en remercia & prit son logis chez un bourgeois, nommé *Guiolle,* en la grande ruë de Nantes, au carrefour du Pillory. Les Seigneurs de Montauban & de Beaupaire, qui s'étoient obligez de la rendre à Paris, faisoient leurs preparatifs pour l'enlever, &, voyans qu'elle étoit retirée dans la Ville, firent remonter les batteaux qu'ils avoient disposez devant la Chapelle de Saint-Julien, au dessus des ponts, derriere le jardin du Convent des Freres Predicateurs, devant le lieu qu'à present on apelle le *Port Briand-Maillard.* Le Duc, ayant ouy le vent de cette entreprise, commanda à M.re Guyon du Quelennec, Fils du Vicomte du Faou, Admiral de Bretagne, & à Messire Tanguy du Chastel, Capitaine de Nantes, d'asseoir des Compagnies de Soldats autour de la maison de la Duchesse & de veiller à ce que l'on n'attentât rien contre sa personne. Ces Seigneurs executerent le commandement du Duc, faisans forces rondes & patroüilles, aux veilles de la nuit, par toutes les ruës du quartier où estoit le logis de la Duchesse, laquelle, voyant sa maison investie des Soldats du Duc, & ne sçachant à quelle intention, pria le Lieutenant du Seigneur du Chastel (qui commandoit en ce quartier) de faire conduire en seureté un sien serviteur devers le Duc, ce qui fut fait, & presenta à son Altesse un petit écrit de sa main, par lequel, elle le supplioit de luy declarer la cause & le sujet de sa detention, & pourquoy elle estoit ainsi assiegée en sa maison? Le Duc, pour l'asseurer, envoya devers elle le Seigneur de la *Clatiere,* son Chambellan, & Maître *René Godelin,* Senéchal de Nantes, pour luy faire sçavoir que « ce qu'il avoit fait, c'étoit pour s'asseurer de sa personne, qu'il desiroit retenir en sa » Duché, & le plus prés de soy que faire se pourroit; qu'encore bien que, pour complaire » au Roy & à son pere, il luy eut parlé d'aller en France, son intention n'avoit, pourtant, » jamais esté de la contraindre à chose qui fut contre sa volonté; que, s'il avoit fait » asseoir ses gardes à l'entour de sa maison, ç'avoit esté pour la garantir des efforts de » ceux qui s'étoient vantez de l'enlever cette nuit, & qu'elle s'asseurast qu'il donneroit » si bon ordre à sa deffense, que personne, tel qu'il fut, ne luy feroit déplaisir; &, » touchant ses ennemis qu'elle mandoit attendre au port pour l'enlever, qu'elle s'asseurast » qu'il avoit plus disposé de Coulevrines, au bas fort de la Tour de Bourgogne, pour les » arrêter, qu'ils n'avoient d'avirons & rames dans leurs gabares & cabanes pour voguer. » Cette nouvelle l'asseura; mais le miracle que Dieu fit en sa faveur chassa les vains efforts

de ses ennemis & fit voir evidemment que la prudence humaine ne pût rien contre la puissance de Dieu.

XXV. Ses domestiques avoient le mot de tenir preste une litière pour, à l'heure de minuit, l'y mettre & la mener droit vers la riviere, où on la devoit mettre dans la cabane disposée pour l'emmener; mais les gardes qui, par le commandement du Duc, avoient esté posées devant sa maison, leur ôterent l'esperance de venir à bout de ce dessein; les autres qui attendoient sur le port, aprés l'heure de minuit sonnée, ne voyant rien venir, deliberoient de l'aller querir de force, ne sçachant qu'elle fut gardée par les gens du Duc, où sans doute il y eût eu du massacre, s'ils y fussent allez. Cependant, l'heureuse Princesse passoit la nuit en prieres, lesquelles ne furent infructueuses; car, aprés la minuit, le temps étant doux & calme, la riviere se glaça si fort; que toutes les Gabares & Cabanes furent fermement liées de glaçons l'une à l'autre, en sorte qu'elles ne se pouvoient mouvoir; &, au dégel qui se fit peu aprés, les glaçons se rompans, les briserent & entraînerent à la Mer, sans qu'aucune pust être sauvée, ny secourue. Le lendemain matin, tout le monde resta étonné de cette merveille, & les soldats, batteliers & rameurs s'en retournerent à pied en France, avouans & confessans hautement qu'en cét accident y avoit du miracle, veu que la riviere étant gelée, depuis les ponts de Nantes jusqu'à *Mauves*, tout le reste étoit navigable à l'accoustumée, même la Fosse & port jusques à la Mer. C'estoit bien au rebours de ce qu'avoit dit, le jour precedant, le Seigneur de Montauban, que, le lendemain, avant Soleil levé, elle seroit à trois lieuës de Nantes, puis qu'avant Soleil levé ces trois lieuës furent renduës non navigables. Plusieurs ont escrit que cette merveille arriva au mois de Juin 1462. Le Duc, voyant ce miracle, en fut fort aise, & les Seigneurs François, ses oncles, s'en retournerent porter ces nouvelles en Cour; ce que le Roy & le Seigneur d'Amboise ayant ouy, ils ne la voulurent plus traverser en ses desseins. Ses serviteurs, qui estoient d'entente avec ses ennemis & avoient promis de la livrer entre leurs mains, ayans veu ce grand miracle, se vinrent jetter à ses pieds, luy demander pardon de leur déloyauté, ce qu'ils obtinrent facilement de la Bien-heureuse, laquelle ne leur en témoigna jamais aucun ressentiment. Elle fut à la Messe & à tout l'Office du matin, en l'Eglise des PP. Carmes, puis alla à Nôtre-Dame de Nantes, faire ses prieres sur la Tombe du Duc, son Mary; &, estant de retour à son logis, elle dit à ses filles & Damoiselles : « Et bien! avez-vous pas veu comme Dieu a » fait miracle en nostre faveur? O! qu'il est bon à ceux qui colloquent leur esperance » en lui, & non pas aux Enfans des hommes; qu'il merite d'estre aymé & servi! » Encourageons-nous donc à le louer & perseverons constamment au Saint propos que » nous avons fait de luy consacrer tous les jours & toutes les actions de nostre vie. »

XXVI. Le Seigneur d'Amboise, son Pere, ne l'ayant pû reduire à sa volonté, d'ailleurs mécontent de sa seconde fille Marguerite, (qui, contre son gré, avoit épousé Louis, Seigneur de la Trimoüille) l'exhereda & ne voulut que ses enfans eussent aucuns de ses biens, &, pour les en frustrer, il donna & livra au Roy, en pur don, tous & chacuns ses meubles & heritages; &, d'autant que la Loy ne permet ces donnaisons excessives au prejudice des heritiers legitimes, il passa acte bien formé & autentiqué pardevant Notaires, disant avoir vendu au Roy lesdits meubles & heritages, & en avoir esté payé en monnoye d'or & d'argent y specifiée; & en vertu de cette cession, le Roy se saisit de toute la succession. Ces nouvelles, raportées à la B. H. Françoise, l'attristerent fort, tant pour le peché que commettoit son pere, que pour le tort qu'on faisoit à sa sœur & à ses néveus, ses enfans; ce que ne pouvant endurer, elle mit la main à la plume & écrivit à son Pere, luy rémontrant « qu'il faisoit contre sa conscience & repondroit » devant Dieu du tort & injustice qu'il commettoit en l'endroit de ses petits Néveus, » lesquels ne devoient estre punis pour les fautes de leur mere; qu'il se pourroit faire

» que le Roy feroit don de ses biens à quelques ingrats, même peut-estre à ses ennemis, » tandis que ses légitimes heritiers resteroient necessiteux; le supliant de demander » pardon à Dieu & de retracter ce qu'il avoit fait de mal à propos. » Il fut vivement touché de cette lettre, & eut bien voulu faire ce que sa bonne fille luy conseilloit, mais il n'osoit l'entreprendre, crainte d'offenser le Roy, qui estoit déja saisi du tout; neanmoins, elle ferma les yeux à ces considerations humaines, & n'ayant égard qu'à la justice & au bien de ses néveus, elle intenta procez contre le Roy & son pere, & estoit le Parlement de Paris en terme de casser ce contract illusoire, si le Roy n'eust evoqué la cause à son privé Conseil : ce que voyant, elle retira ses actes, & jugea estre à propos d'attendre à un autre temps pour poursuivre ce procez. Son Pere la remercia de ce procedé, & ayant reconnu sa sainteté, l'ayma plus que jamais; & luy envoyoit souvent de grosses sommes d'or & d'argent pour subvenir aux frais du bâtiment de son Monastere & faire des aumônes. Se voyant entierément libre des importunitez de ses Parens, elle prît congé du Duc & alla, avec sa famille, au Château du Gawre, qui estoit de son doüaire, en Juillet audit an 1462, & y passa son Hyver, pendant lequel sa Mere tomba malade d'une fievre violente, en laquelle elle n'eut autre servante que sa bonne Fille Françoise, laquelle, la voyant inquietée & chagrine, la pria de luy dire le sujet de sa tristesse, & ayant connu que c'étoit pour n'avoir payé ses dettes, n'en ayant eu le moyen, elle l'asseura qu'elle les acquiteroit toutes & contenteroit ses créanciers, &, de plus, qu'elle executeroit tout ce qu'elle voudroit ordonner par son testament & ne s'en fieroit en autre quelconque, la priant de ne penser qu'à son salut & à rendre une bonne Ame à Dieu. Sa mere la remercia, &, s'étant munie de ses Sacremens, rendit paisiblement son esprit entre les bras de sa fille, le 24. jour de Janvier audit an 1462. Elle fut honorablement inhumée en l'Eglise des Peres Cordeliers de Nantes, fondée jadis par les ancestres d'elle, Seigneurs de Rieux, & la B. H. Françoise y fonda deux Messes par semaine à perpetuité, une haute & une basse, pour le repos de son ame; &, pour la dotation d'icelles, assit quinze livres de rente audit Monastere; &, les obseques finies, elle s'en alla à Vennes.

XXVII. Peu aprés le decés de sa mere, son pere epousa une autre femme, dont il n'eût point d'enfans, & luy-même mourut quelque temps aprés, regretté extremément de sa Fille Françoise, laquelle le pleura longuement, & plus que sa mere; &, interrogée de la cause de ce dueil extraordinaire, repondit : « *Que, quant à la mort de sa mere, elle ne la pleuroit pas tant, parce qu'elle en avoit bonne esperance; mais de son Pere, qui avoit esté assez mondain, elle ne sçavoit qu'en penser, & laissoit cela à Dieu.* » Incontinent aprés la mort de son Pere, le Roy fit don de ses biens à qui bon luy sembla, se reservant les meilleures pieces, au grand regret de la B. H. Françoise, laquelle n'y pût faire autre chose que de transporter au Seigneur de la Trimoüille, son néveu, tout son droit au procés intenté contre le Roy, lui mettant entre mains tous ses actes, titres & garends, dont il se servit si bien depuis, par le conseil de sa bonne tante la Duchesse, que le Roy étant mort, le 30. Aoust 1483, il gagna son procez au Parlement de Paris, & luy furent renduës toutes ses places, excepté Amboise que le Roy retint. Estant venuë à Vennes, elle assembla nombre de vertueuses filles, pour peupler son Monastere, sans avoir égard à pauvres, ny à riches, nobles, ou roturieres, lesquelles elle instruisoit, attendant l'arrivée des Religieuses. En ce temps, mourut, au Bondon, le Pere Jean de la Nuce, son Confesseur, perte qui luy fut bien sensible; pourtant, ne perdit-elle pas courage & continua son œuvre encommencée. Enfin, la Vigile de la Toussaints, la même année, les Religieuses Carmelites arriverent à Vennes, au nombre de neuf (1), & y furent

(1) Sœur Jeanne Davaigne, Sœur Marie de Senne, Sœur Catherine le Digoudec, Sœur Marguerite Gouenart, Sœur Catherine de Teigne, Sœur Jeanne Cardinal, Sœur Marguerite Pillet, Dames de Chœur, Sœur Allaire Hoignet et Sœur Jeanne Stable, Converses. — A.

reçeuës par l'Heureuse Duchesse, laquelle, suivie de la Noblesse, Bourgeoisie & peuple de Vennes, sortit bien loin hors la Ville pour les recevoir, & les amena en sa maison, qui estoit és Lices, prés le Château de l'Hermine, où elles logerent cette nuit, &, le lendemain, furent conduites dans ledit Château. La B. H. Françoise, extremément joyeuse de ses Religieuses Hôtesses, leur prepara & servit la collation & leur voulut verser à boire, donner à laver & servir à table, mais elles ne le luy permirent pas; seulement, elle obtint, par importunité, qu'elle liroit à table, pendant qu'elles feroient leur collation, puis, les Religieuses sorties, elle se sied à même table & fit collation de leurs restes; sans permettre qu'on luy servist rien de particulier. La B. H. Françoise leur avoit fait dresser, és chambres hautes dudit Château, un Oratoire, où elles chantoient l'Office divin, tant de nuit que de jour, auquel elle assistoit & chantoit avec elles, & se logea en une petite Cellule, au bout du Dortoir qu'elle leur avoit fait accommoder tout joignant, éveillant elle-même les Sœurs à minuit & à prime; elle ballioit la Chapelle & la Maison, soignoit la lampe du Chœur & du Dortoir & faisoit les plus vils services de la maison. Elles demeurerent en ce Château jusqu'à la S. Thomas, 21. Decembre, attendant que leur Monastere fut parachevé, & n'en sortirent que deux fois, l'une pour aller à l'Eglise Cathedrale faire leurs prieres & visiter le sepulchre de S. Vincent, l'autre pour voir le bâtiment du nouveau Monastere. Elle s'informoit soigneusement de leurs exercices & aprenoit toûjours quelque chose, avançant merveilleusement en la pratique de la vertu en cette ecolle; &, d'autant qu'elles parloient le Flamand, qui n'a aucune convenance, ny affinité avec le Breton, ny le François, elle étoit fort marrie de ne les pouvoir entendre que par interprete, mais Dieu luy osta cét obstacle & lui fit cette faveur, que, tout à coup, elle entendit & parla parfaitement bien Flamand, &, depuis, servoit de truchement & interprete à ses filles. Ces bonnes Meres, ne pouvans assez admirer la sainteté de nôtre Bien-heureuse Françoise, se disoient l'une l'autre : « Qu'étoit-il besoin de nous faire venir en ce Païs pour trouver plûtot une parfaite » Religieuse qu'une Princesse? On nous disoit que c'étoit pour luy aprendre nôtre Regle » & la pratique de nôtre Religion, mais, à ce que nous voyons, elle y est si habile & » bien versée, que nous pourrions plûtot aprendre d'elle, que l'instruire. »

XXVIII. Le Monastere bâty & fermé de hautes & fortes murailles, le General des Carmes, Soreth, assisté du Grand Vicaire du Reverendissime Pere en Dieu *F. Yves de Pontsal*, Religieux de l'Ordre des FF. Predicateurs du Convent de Kemperlé, Evêque de Vennes, suivis de multitude de Noblesse qui assistoit la Duchesse, des Bourgeois & habitans de Vennes & d'une innombrable multitude de peuple, fut prendre les Carmelites au Château de l'Hermine & les amena le long de la ville jusqu'au nouveau Monastere, situé tout prés & joignant le Convent des PP. Carmes, dit le Bondon, & furent solemnellement mises en possession dudit Monastere, lequel fut nommé *le Monastere des Trois Maries*. La Duchesse bailla les clefs à la Mere Prieure, luy presenta les cordes des cloches & luy ayda à les sonner, bien marrie de ne pouvoir prendre l'habit dés l'heure, mais il luy fallut demeurer encore en habit seculier, l'espace de 4. ans. Pour asseurer le revenu qu'elle avoit donné à son Monastere, & d'autant qu'il lui falloit vaquer à ses affaires &, à tout heure, parler à ses agens & Procureurs, elle ne se voulut renfermer avec les Religieuses, pour les exempter de ces troubles, mais demeura en un corps de logis à part, hors le Dortoir commun; toutefois, elle assistoit avec elles au Chœur, prenoit sa refection en la Communauté, se trouvoit aux exhortations capitulaires & y disoit sa coulpe, servoit à la cuisine & autres officines, pratiquant aussi exactement les exercices de l'Ordre que la plus humble Novice, avec un rare exemple & édification des Sœurs; &, lors qu'on la demandoit au Parloir pour traiter de ses affaires, elle prenoit toûjours avec elle deux ou trois des plus anciennes Meres, pour prendre leurs avis & se

comporter selon le conseil qu'elles luy donneroient. Pendant que la Bien-heureuse Duchesse vivoit en cét estat, le Duc de Bretagne, François II. du nom, estant allé mettre le Duc de Normandie, Frere du Roy Louis XI. en possession de son Appanage, l'an mil quatre cens soixante-cinq, s'amouracha d'une jeune Damoiselle (1), laquelle il débaucha & emmena en Bretagne, l'entretenant publiquement, au grand déplaisir de la Duchesse, Marguerite de Bretagne, sa femme, & au scandale de tout son Peuple. La Bien-heureuse Françoise ne le pût endurer & en écrivit au Duc & à des Seigneurs de son Conseil qui plus le possedoient, leur remontrant « *l'énormité de ce sale peché, le scandale que causoit le mauvais exemple, l'injure faite à la Duchesse, Dame du sang de Bretagne & d'Escosse ; que ses parens s'en pourroient ressentir & venger cét outrage ; en tout cas, que Dieu ne le laisseroit impuny ; que, pour ce peché, lorsque les Princes s'y embourboient, Dieu punissoit les Royaumes & Monarchies ; desquelles il causoit la ruïne & desolation ; luy mettant devant les yeux les exemples de David & la divison du Royaume de Salomon, du temps de son fils Roboam.* » En sa troisiéme Lettre, qui fut la derniere qu'elle luy écrivit sur cette matiere, elle luy prédit, par esprit prophetique, plus qu'autrement, partie de ce qui arriva ; voicy ses paroles : « *David, tout saint & amy de Dieu qu'il estoit, fut puny pour ce peché sale & orde, &, s'il n'eut fait penitence, l'eut esté plus rigoureusement ; son fils Salomon, avec toute sa Sapience, se perdit pour s'estre abandonné aux femmes débauchées & idolatres, & fut son Royaume détruit & divisé aprés sa mort. Helas ! Monseigneur, Dieu ne veüille que, pour vostre peché si énorme, si scandaleux et pestiferé Bretagne soit détruite, le pauvre peuple innocent, oppressé de guerre ou peste, & que ne perissiez en douleurs & angoisses avec vostre noble Duché ; je le doute (mon Cousin), je le crains, puisque vous n'estes pas plus saint que David, ny plus sage que Salomon, &, neanmoins, avez affaire à un mesme Dieu qu'eux, qui transfere les Estats & Royaumes comme bon luy semble, quand les Princes le mettent en oubly.* » Le Duc ne tint compte des charitables remontrances de sa Sainte cousine, & ne luy rescrivit point de réponse, continuant toujours en ses sales & voluptueux plaisirs, au grand regret de nostre Françoise, laquelle prioit pour luy, prenoit la discipline & portoit la haire, afin qu'il pleust à Dieu luy ouvrir les yeux pour voir l'énormité de son peché, duquel ne voyant aucune discontinuation, elle obtint congé de l'aller trouver à Nantes, où elle fut receuë de tout le peuple en aussi grande joye & triomphe, que le jour qu'elle y fit son entrée Ducale, car les Nantois l'aimoient extremément. Le Duc luy envoya au devant les Seigneurs de sa Cour, qui l'amenerent au Chasteau, où elle sejourna quinze jours, pendant lesquels, elle visita, tous les jours, le tombeau de son mary, à Nostre-Dame de Nantes, y faisant dire un service & recitant les sept Pseaumes, faisant des aumônes pour le repos de son Ame.

XXIX. Elle entretint le Duc à loisir, pendant ce temps, luy remontrant franchement l'énormité de son crime, de sorte qu'il fit sortir s'amie du Chasteau & la logea en ville ; la B. H. Duchesse insistoit qu'il la renvoyat en Normandie, & mesme l'incita à s'en aller, luy offrant grosses sommes de deniers de son propre argent pour se retirer ; mais jamais elle n'y pût faire consentir ny l'un, ny l'autre ; et en cette charitable occupation, elle fut traversée & affligée par plusieurs Seigneurs, qui, par le moyen de cette femme, possedoient l'aureille & l'affection du Duc, lequel, en cette quinzaine même, ne se pouvoit tenir d'aller voir s'amie en Ville, en la maison où il l'avoit logée ; &, aussi-tost que la B. H. Françoise, aprés avoir consolé la Duchesse, sa cousine, se fut retirée à Vennes, il la fit revenir au Chasteau, commençant, de plus belle, sa vie ordinaire. Pauvre Prince ! combien de fois t'es-tu repenty depuis, mais lors qu'il n'en estoit plus

(1) Antoinette de Magnelais, dame de Villequier. — D. Lobineau est plus exact quand il dit que la liaison du duc avec cette favorite devint de notorieté publique seulement à cette époque, c'est-à-dire quand François II revint de Normandie, mais le mal durait depuis un certain temps déjà. — A.-M. T.

temps, de n'avoir suivy le conseil de ta sainte & bonne cousine ! La luxure, c'est cette sorciere Circé, qui, privant les hommes de sens & de jugement, les transforme en bestes brutes. Cecy se passoit au mois de Septembre l'an 1466, sur la fin duquel, elle revint à Vennes & se renferma dans son Monastere avec ses filles & Religieuses. Le dilayment de sa reception ne servoit qu'à aiguiser son desir, & les resistances & oppositions qu'on luy avoit formées l'enflammoient d'avantage ; ce qui fit qu'ayant terminé toutes les difficultez & procez qui luy avoient esté suscitez, elle se jetta aux pieds du P. General Soreth, & requit humblement d'estre admise en la compagnie des Sœurs ; ce qui luy ayant esté accordé, le jour fut assigné à la Feste de l'Annonciation de Nostre-Dame, l'an 1467, le 25. Mars ; auquel jour, s'assemblerent à Vennes plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes du Nantois, Rennois, Vennetois, Cornoüaille & autres parties de Bretagne, lesquels y vinrent expressément voir cette reception ; ce fut au milieu de l'Eglise du Bondon (1), qui rompoit de peuple, où se passa cette action, en presence de l'Illustrissime Evesque de Vennes, ses Chanoines & toute la ville, une innombrable multitude de Peuple de tous âges & sexes. Elle parut devant l'Autel, dressé au bout de la Nef de ladite Eglise sous le Crucifix, vêtuë de son habit de dueil (qu'elle n'avoit jamais quitté depuis la mort de son mary), tenant un cierge blanc en la main, suivie de quatre de ses filles, sans autre train. Ayant prié devant l'Autel, le Pere Soreth monta en Chaire & fit une docte Predication de la Felicité éternelle & de la vanité du monde, laquelle finie, il luy donna l'habit & aux quatre Vierges qui l'accompagnoient ; puis, la Messe dite, elle entra dans le Monastere, où elle fut receuë des Religieuses, avec Hymnes & Cantiques, pendant que ceux à qui elle l'avoit commandé firent disner suffisamment ceux qui estoient venus de loin ; & tous les pauvres gens qui se presenterent y furent traitez à table ouverte. On ne sçauroit exprimer le contentement qu'elle receut de se voir admise en cette sainte societé & le profit qu'elle faisoit en la voye de la perfection Religieuse. Elle resigna entierément sa volonté propre entre les mains de sa Prieure & Maistresse des Novices. Les Meres, ne se pouvans si-tost oublier de la dignité qu'elle venoit fraischement de quiter & l'honorans comme leur Fondatrice & Bien-factrice, la voulurent privilegier, luy donnans place aprés la Mere Prieure ; mais jamais elle n'y voulut consentir, disant qu'elle estoit la derniere venuë & la plus imparfaite de toutes. « Jesus-Christ, nostre cher Epoux, (disoit-elle) nous a appris le chemin d'humilité, » estant venu en ce monde pour servir, non pour estre servy, & s'est humilié jusqu'à la » mort de la Croix ; je le veux imiter ; & partant (mes Meres) ne parlez plus de cela ; à » Dieu ne plaise que je me veüille preferer, ny marcher devant celles qui, dés long- » temps, ont porté le fardeau de la Religion, moi qui ne fais que d'y entrer ; si j'eusse » voulu tenir les plus honorables places, je ne serois pas venuë ceans ; partant, je vous » prie, laissez-moy en la place que nos Constitutions me donnent & ne m'apellez plus ny » Duchesse, ny Madame, ny vostre Fondatrice, car j'ay laissé tous ces titres & qualitez, » entrant ceans, & n'en veux plus desormais ouïr parler ; je m'appelleray (s'il vous » plaist *Sœur Françoise la servante de* JESUS-CHRIST. »

XXX. Le P. General, admirant son humilité, luy commanda, par obedience, d'accepter le lieu que les Meres luy deferoient, & de se seoir prés la Prieure ; à quoy elle obeït, non sans pleurs, se jugeant indigne de ce lieu. Elle s'occupoit volontiers aux exercices les plus vils & humbles de la maison, lavoit la vaisselle, les tasses, chaudrons & marmites, travailloit, tous les jours, au jardin plus qu'aucune des autres ; lesquelles, admirans son humilité, se disoient les unes aux autres : *Voyez un peu nostre Novice qui, nagueres, estoit Noble Duchesse de Bretagne, comment elle se plaist és exercices d'humilité.* Elle

(1) Manusc. cod. c. 19. — A.

desiroit, de tout son cœur, d'estre reprise & corrigée des moindres manquemens & imperfections, s'humiliant devant celles qui luy faisoient cette charité & les en remerciant de bon cœur. Il y avoit audit Monastere des Trois-Maries une Sœur Novice, fort vertueuse & spirituelle (1), laquelle l'avoit assistée en toutes ses tribulations, sans jamais l'avoir abandonnée. Cette fille, estant sur le point de faire sa Profession, desira se confesser generalement à un Religieux, à qui elle avoit de coûtume de se confesser estant au monde, & pria la Bien-heureuse Françoise de luy obtenir permission du P. General de le faire appeller au Confessional; ce qu'elle fit à la bonne foy, & l'obtint. La Prieure, avertie de cela, craignant la consequence de cette dispense, & voulant obvier, de bonne heure, aux inconveniens qui eussent pû survenir en la communauté, s'il eust esté loisible à chacune de choisir son Confesseur à sa poste, alla trouver la Bien-heureuse Françoise, &, d'un visage severe & irrité, luy dît : *Qui vous a fait si hardie, vous qui n'estes encore que Novice & n'avez qu'un pied dans la Religion, d'avoir procuré un autre Confesseur à Sœur Françoise que celuy de la Communauté? De quoy vous meslez-vous? Estes-vous venuë parmy nous pour nous procurer des dispenses particulieres, à la ruïne & destruction de nostre Observance? D'où vient cette audace, vous qui n'estes pas encore Professe?* L'heureuse Françoise receut humblement cette verte reprimende, sans s'excuser, ny se troubler aucunement, &, les larmes aux yeux, se jetta à genoux devant la Prieure, & luy dît : *Ma Mere, pardonnez, s'il vous plaist, à vostre pauvre fille; je connois, à present, ma faute, & suis trés-marrie de l'avoir commise, & me garderay desormais, (Dieu aydant) de tomber en pareille offense; ordonnez-moy telle punition & correction qu'il vous plaira, je la subiray trés-volontiers, seulement que je ne sois esloignée de vos bonnes graces.* La Prieure, voyant son humilité, la releva, l'embrassant affectueusement, & luy pardonna (2).

XXXI. Sa charité la porta à supplier les Meres de luy permettre de servir les malades à l'Infirmerie, d'autant (disoit-elle) *qu'elle sçavoit plusieurs & beaux secrets, & qu'elle avoit, autrefois, desiré aller à l'Hôtel-Dieu à Paris, servir les malades; mais à present qu'elle estoit enfermée, elle desiroit rendre ce service aux Epouses de* JESUS-CHRIST. Elle fut, plusieurs fois, esconduite de cette requeste, les Meres ne la voulans occuper à une office si penible; mais son importunité l'emporta, & fut donnée pour ayde & adjutrice de la Mere infirmiere. La Prieure ayant un ulcere en un pied, l'humble Françoise prit le soin de la traiter & la pansoit, deux fois le jour, de genoux, sans se vouloir asseoir, quoy qu'on luy offrit un tabouret. Pendant l'année de son Noviciat, & qu'elle estoit sous-infirmiere, Dieu visita le Monastere d'une dissenterie & flux de ventre pestilentieuse, qui fut suivy de la peste, qui infectoit tout le pays Vennetois; les infirmeries estoient remplies de malades desquelles elle avoit le soin & faisoit seule tous les offices du Convent; elle se trouvoit à l'Eglise, de jour & de nuit, le reste du temps à l'infirmerie pour traiter les malades; les couchoit, les levoit, faisoit leurs lits, donnoit à manger, portoit du bois sur ses épaules & allumoit le feu pour les chauffer, tiroit l'eau du puits, cueilloit les herbes au jardin, faisoit la cuisine, repondoit au tour; bref, elle faisoit seule tous les services de la maison, sans qu'elle fut malade; ce que l'on tint pour merveilleux, veu sa délibité & petite complexion. Au bout de l'an, elle demanda humblement à faire Profession, se prosternant aux pieds des Religieuses, qu'elle fut trouver toutes, l'une aprés l'autre, les supliant, pour l'amour de JESUS-CHRIST, de n'avoir égard à ses imperfections & aux

(1) Sœur Françoise Marquer. — A.

(2) Le droit canonique revendique pour les religieuses cloîtrées une très grande liberté dans le choix de leur confesseur soit ordinaire, soit extraordinaire; donc si la Bienheureuse fut ici en faute, ce ne fut point pour avoir cédé au légitime désir de la sœur Françoise Marquer, mais bien pour avoir servi d'intermédiaire entre celle-ci et le Pere Général, car ce soin appartenait en effet a la Prieure. Inutile d'ajouter que les reproches de la Mère Supérieure en cette circonstance furent exagérés et même peu judicieux. — A.-M. T.

fautes qu'elle avoit commises en leur endroit, pendant son année de probation, mais au desir qu'elle avoit de s'amander; les supliant aussi de la recevoir Sœur Converse, se reputant indigne de chanter les loüanges de Dieu au Chœur avec les autres Religieuses. Sa requeste fut agreable à la compagnie & fut unanimément admise de toutes, ouy pour Sœur de Chœur, car elles ne vouloient jamais consentir qu'elle fut Converse; & luy fut assigné le jour de l'Annonciation Nôtre-Dame, le 25. Mars de l'an 1468, pour faire solemnellement sa Profession. Lors qu'on luy apporta les habits neufs pour sa Profession, elle-même coupa les deux coins de derriére de son Voile noir, & interrogée pourquoy, elle répondît : *qu'elle ne meritoit pas de porter le Voile comme les Vierges, Epouses de JESUS-CHRIST, elle qui avoit esté mariée, & qu'il étoit raisonnable qu'il y eut quelque difference manifeste qui la fit reconnoître la plus imparfaite de toutes.* Encore bien que l'opinion de sa perpetuelle Virginité fut toute constante. L'heure tant desirée venuë, qui luy avoit esté assignée pour faire Profession, elle sortit du Monastere, tenant un cierge blanc en sa main, suivie de quelques jeunes filles Novices aussi, & se vint prosterner devant le S. Sacrement, au Chœur de l'Eglise du Bondon, puis aux pieds du General Soreth, luy demandant de faire Profession en l'Ordre des Carmes; à quoy ledit Pere General la receut, &, aprés une belle exhortation faite aux assistans, elle profera les paroles suivantes à haute & intelligible voix : *Je, Sœur Françoise d'Amboise, fay Profession & promets obeissance à Dieu, & à la Bien-heureuse Mere de Dieu, Marie du Mont-Carmel, & à vous Frere Jean Soreth, Prieur General du mesme Ordre de la Bien-heureuse Mere de Dieu, Marie du Mont-Carmel, & à vos successeurs eslus canoniquement, & à la Prieure de ce Convent, & à celles qui la succederont, avec perpetuelle continence & abdication de proprieté, selon la Regle du mesme Ordre, jusques à la mort, avec perpetuelle closture.* Ayant signé de sa propre main sa Profession, elle la bailla au Reverend P. General, qui la receut, disant : « *Je, F. Jean Soreth, Prieur General dudit Ordre, vous reçois Sœur Françoise d'Amboise & declare Professe audit Ordre, au Nom du Pere,* † *& du Fils,* † *& du Saint Esprit.* † *Ainsi soit-il.* Alors, l'Evesque de Vennes benist ses habits, son voile & la ceinture de peau veleuë, dont ledit P. General la vétit; &, le *Te Deum* chanté, elle entra dans le Monastere avec les Religieuses.

XXXII. On pouvoit lire sur son visage, & voir à sa contenance exterieure, combien estoit grand le contentement qu'elle sentoit en son Ame; elle remercia humblement Dieu de la faveur qu'il luy avoit fait, luy requerant le don de perseverance; &, pour se rendre vraye Religieuse aussi-bien d'effet que de nom, elle renouvella ses ferveurs & ses austeritez. Elle ne couchoit jamais sur coëtte de plume, ny mattelas, avant sa Profession; mais, depuis, elle se conforma entierément à la façon de vivre de la Communauté, fuïant soigneusement toute sorte de singularité, comme vray poison de l'union & charité, faisant estat de faire ses actions par obeïssance. Elle avoit tellement mis le monde en oubly, qu'elle n'en vouloit aucunement ouïr parler; lors qu'elle estoit malade, elle alloit à l'infirmerie commune avec les autres Sœurs, &, hors de ce cas, logeoit au Dortoir, en une petite chambrette sans cheminée, ny autre meuble qu'un simple lit, une table & un escabeau. Elle ne mangeoit jamais hors le Refectoir, ny ne vouloit estre servie d'autres mets que de ceux de la Communauté, où elle estoit plus attentive à la lecture qu'à manger et à boire. Toute sa vaisselle estoit d'estain ou de bois, & trenchoit elle-même ses viandes d'un couteau de fort vil prix. Aprés graces, quand les autres Sœurs s'alloient recréer dans les jardins, elle montoit és infirmeries, pour visiter, consoler et servir les malades. Son habit estoit de gros drap gris fumé, de vil prix, sous lequel elle portoit, le plus souvent, la haire, & continuoit à prendre de cruelles disciplines jusqu'à effusion de sang. On ne la trouvoit jamais oyseuse, mais toûjours occupée à quelque honneste labeur. Elle estoit toûjours la premiere au Chœur, & n'en sortoit que

long-temps aprés les autres ; s'il se disoit plusieurs Messes, elle les entendoit toutes, se tenant toûjours à genoux sans s'apuyer, de sorte qu'il luy vint des callus, ou durillons aux genoux, comme l'ont deposé celles qui l'ensevelirent. Elle avait un mouvement special de prier pour ceux qui étoient en tribulation & ceux qui travailloient à la conversion des Ames. Elle avoit une soif insatiable de la parole de Dieu ; &, lors qu'elle étoit au siecle, elle avoit toûjours en sa Cour un fameux Docteur et Predicateur, lequel preschoit sa Famille, les Dimanches & Festes ; &, étant Religieuse, elle procuroit d'en avoir aux Advents, Carêmes, Festes et Dimanches ; &, quand il n'y avoit pas Sermon, elle supléoit par la lecture de la sainte Ecriture, ou de quelque livre devot & spirituel. Lors qu'elle se presentoit au Chapitre pour dire sa coulpe, elle se persuadoit estre devant le Trône judiciel de JESUS-CHRIST, &, se prosternant humblement aux pieds de la Prieure, se confessoit des fautes & transgressions qu'elle avoit commis contre la Regle & les Statuts, supliant les Sœurs, les larmes aux yeux, de supléer au deffaut de sa memoire & de l'avertir charitablement de ses imperfections ; puis, mettant humblement les genoux en terre, elle se soûmettoit aux disciplines & autres penitences qu'on a accoustumé de départir en ce lieu. Elle s'estoit tellement dénuée de son propre sens & volonté, qu'elle ne faisoit rien que par obeïssance, ou aveu des Superieures ; si modeste en paroles, que les Sœurs & les Seculiers mesmes recherchoient sa conversation & ne la quittoient qu'à regret, restans grandement édifiez d'icelle.

XXXIII. L'an 1469. la Duchesse Marguerite de Bretagne, accablée d'ennuis & de tristesse de voir sa couche soüillée par une autre qui possedoit entierément l'affection de son mary, mourut au Château de Nantes & fut inhumée au milieu du chœur de l'Eglise des Carmes en ladite Ville, au grand regret de tous les gens de bien ; &, par cette mort, ladite Dame de joye demeura en pleine joüissance du Duc, lequel l'entretenoit en grand estat. La Bien-heureuse Françoise pleura amerément la mort de sa chere Cousine, la Duchesse, fit prier pour elle & fit tous ses efforts pour resoudre le Duc à un second mariage, tâchant à luy trouver la plus belle, parfaite, riche & vertueuse Princesse qui se pourroit rencontrer, pour mettre hors cette femme. Elle travailla, deux ans, en cette affaire, &, enfin, par le moyen du Sr. de Lescun, Gentil-homme Gascon, luy trouva la Princesse Marguerite de Foix, Sœur du Comte de Foix, laquelle fut amenée en Bretagne & épousa le Duc, à Nantes, l'an 1471, & gagna tellement son cœur, qu'il se refroidit extremément en l'amour de s'amie, laquelle, peu aprés, mourut de déplaisir. Les Religieuses, admirans la vertu & sainteté de la B. H. Françoise, l'éleurent canoniquement & unanimément leur Prieure, l'an 1475 ; charge qu'elle refusa, alleguant son incapacité, pour le peu de temps qu'il y avoit qu'elle étoit Professe, & fit sa renonciation en plein chapitre, que les Religieuses ne voulurent pas admettre, & evoquerent l'affaire au P. General, lequel confirma son élection, luy commandant, en vertu de sainte obedience, de l'accepter : ce qu'elle fit à regret, & non sans verser un torrent de larmes. Elle se persuada que, jusques alors, elle avoit vêcu seulement pour soy, mais qu'il luy falloit, desormais, vivre pour les filles que Dieu luy donnoit en charge. C'est pourquoy elle commença à veiller soigneusement sur soy & sur son troupeau, ayant l'œil à ce que Dieu fut fidellement servy, & la Regle inviolablement observée ; &, pour mieux y induire ses filles, elle estoit la premiere à la pratiquer. Son humilité estoit telle, nonobstant l'ascendant que sa qualité & ses merites luy pouvoient donner par dessus les autres, qu'une Religieuse, ayant pris son chandelier, aprés Complies, pour luy esclairer à aller en sa chambre, elle ne le voulut endurer, craignant que cette bonne fille n'eust deferé cét honneur à sa qualité de Prieure ou de Fondatrice : « *Non, non, ma fille,* dit-elle, *laissez cela ; Jesus-Christ, nostre Epoux, est venu en ce monde pour servir & non pour estre servy ; & moy, qui suis vostre Prieure, je dois, à son exemple, me servir moy-méme*

& toutes vous autres aussi. Et estant eschappé à quelqu'une de l'apeller Madame, elle l'en reprit aigrement, luy disant : *Je n'ay pas nom Madame ; je m'appelle Sœur Françoise, humble servante de Jesus-Christ ; &, de l'autorité que j'ay sur vous, je vous defends de m'apeller autrement ; voulez-vous qu'aprés moy je vous laisse une Duchesse ou Princesse mondaine ?* » Elle estoit si exacte à faire observer la Closture, que la Duchesse de Bretagne, Marguerite de Foix, & le Cardinal de Foix, son frere, estans expressement venus de Nantes, aux Trois-Maries pour la voir, & la voulans visiter en sa chambre, elle leur refusa l'entrée du Monastere & ne les vit qu'au Parloir, dont l'un & l'autre furent édifiez ; &, lorsque le P. General entroit dedans pour faire visite, elle n'y laissoit entrer avec luy que le P. Vicaire de la Maison : neanmoins, pour la reverence qu'elle portoit au S. Siége, elle permit l'entrée au Cardinal d'Angers, Legat du Pape en Bretagne, & à deux de sa suite, avec l'Evêque de Vennes seulement ; elle, se tenant à la porte pour en deffendre l'entrée aux autres. Elle donnoit des instructions à ses Filles en ses exhortations Capitulaires, qui montroient bien que Dieu parloit par sa bouche, & qu'elles procedoient d'une science plus infuse qu'acquise. Nous en mettrons icy quelques sentences pour l'edification du Lecteur (1).

XXXIV. Elle commençoit, le plus souvent, & terminoit ses exhortations par ces belles paroles, dignes d'être escrites en lettres d'Or : « FAITES, SUR TOUTES CHOSES, » QUE DIEU SOIT LE MIEUX AYMÉ. »

2. Le Saint Esprit, venant au monde Religieux, le reprendra principalement de trois pechez : de negligence à obeïr, de lâcheté à faire penitence, & de curiosité à remarquer les fautes d'autruy.

3. L'obeïssance est le premier des Vœux Religieux qui nous lie pieds & mains & nous met en la possession & jouïssance de Dieu, & qui s'en retire commet un larcin & un sacrilege.

4. Le moyen d'estre exact en l'obeïssance est de renouveller ses vœux & sa premiere ferveur, s'imaginant qu'on n'a plus ny corps, ny ame ; ne se soucier plus en quoy estre employée, ne rechercher la raison des commandemens des Superieurs.

5. Et, pour mieux mourir, il faut considerer Jesus-Christ obeïssant jusqu'à la mort de la Croix.

6. Il faut garder en Religion la Paix & la Charité les unes avec les autres ; la Mere envers les Filles, & les Filles envers la Mere ; puis, les Sœurs les unes envers les autres ; &, pour ce, doivent-elles partager les charges & offices par entr'elles, selon les forces de chacune, sans autre envie ou jalousie, sinon à qui sera la plus humble & la plus charitable.

7. C'est une doctrine diabolique en Religion de se vanter, ou glorifier de son extraction, richesse, ou autres qualitez mondaines.

8. Pour entretenir la paix, il faut fuïr toutes sortes de raports & exercer patience envers les malades & infirmes.

9. Pour vaincre les tentations qui nous assaillent, il leur faut resister, dés le commencement, & avoir recours à Dieu, avec la confiance qu'il nous donnera la force, ou de les suporter, ou de les surmonter.

10. Le poinct principal de la vocation d'une Religieuse, ce n'est pas de sçavoir la regle, mais de la bien garder.

11. Quand la propriété nous est deffenduë, c'est aussi bien des petites choses que des grandes, & de nostre propre volonté plus que tout le reste, puisque la chose ne fait pas le peché, mais l'affection ; & c'est grande folie de se damner pour peu.

(1) Elles ne prouvent pas seulement chez la Bienheureuse une grande perfection religieuse, une haute sainteté, mais aussi un esprit très fin, très judicieux, une remarquable connaissance du cœur humain. — A.-M. T.

12. Le silence est la marque d'un Religieux ; nous n'avons qu'une langue en la bouche, encore bien close & fermée.

13. Jamais les grands parleurs ne sont de grands Religieux, ny les parfaits Religieux de grands parleurs.

14. Le trop parler, c'est le plus grand mal du Cloistre, & c'est la honte & infirmité de nostre sexe.

15. Encore bien que le saint temps ne fasse pas les personnes saintes, mais que les saintes personnes fassent le temps saint, si est-ce qu'on se doit exciter à nouvelles devotions, aux bonnes Festes de Nôtre Seigneur, de Nôtre Dame & des Saints de l'Ordre.

16. Les Chapitres se font pour corriger les fautes, où les unes doivent charitablement aviser les autres de leurs imperfections, veu que nous ne pouvons reconnoître nos propres deffauts.

17. Chacune répondra pour soy & pour son prochain, & la Supérieure pour soy & pour toutes & mettra Ame pour Ame.

18. C'est pitié, lors que, dans le Monastere, il se trouve des personnes si pleines de soy-même, qu'on n'ozeroit les avoir reprises.

19. Les charges en la Religion sont offices, non pas benefices ; & n'y faut tenir des personnes attachées à toute leur vie ; quand on y est, il faut estre roide & serieux pour l'observance de la regle.

20. Si on relâche un jour en un poinct d'observance, & un autre jour en un autre, dans vingt ans, tout sera perdu.

21. Il fait bon qu'un châcun porte le fardeau & soit Superieur à son tour : cela fait que, par son experience, on a compassion des Superieurs.

22. Pour vivre heureuse, il faut s'abandonner, en tout & partout, à la divine disposition; se soûmettre à la raison, suivre plûtost la volonté d'autruy que la sienne, & pourveu qu'on aye le cœur uny à Dieu, & ne faire compte de la bonne ou mauvaise renommée ; faire ce que l'on doit, laisser faire à autruy ce qu'il veut.

23. Le chemin le plus droit pour aller en Paradis, c'est la souffrance ; l'humilité accroist le merite ; se surmonter soy-même & souffrir tout ce qu'il plaist à Dieu & aux hommes, c'est gagner une Couronne égale à celle du Martyre.

24. Oublier le monde, penser à Dieu, s'occuper avec soy, ne s'enquerir de rien, mourir à tout, ne perdre jamais le temps, laisser les choses telles qu'elles sont, s'estudier à profiter en sa vocation, se tenir sur ses gardes, marcher en la presence de Dieu, garder sa regle, imiter les vies des Saints, c'est la vraye vie d'un Religieux.

25. Il ne faut se tenir asseuré de son salut pour estre dans la Religion ; nos vœux ne contiennent que quatre mots, aisez à dire, difficiles à faire ; mieux vaudroit ne se point obliger, que de rompre ses vœux; vivre selon sa regle & constitutions, c'est estre vrayment parfait.

26. Il est plus difficile de guerir un coup de langue que de lance; & de toutes les restitutions celle de l'honneur, osté par la détraction & medisance, est plus difficile.

27. Quand on demande l'avis de quelqu'un, il doit dire sincerément ce qu'il pense en conscience, & ce que le Saint Esprit luy enseignera lors.

28. Le vray Religieux, comme un archer adroit, tire toûjours au but, & comme le charpentier, se sert toujours de sa regle & de son niveau.

29. Il faut vivre toûjours en l'estat auquel on voudroit mourir, car bien-heureux est le serviteur que le maistre trouvera veillant & travaillant.

30. L'estat de Religion est une vie Angelique & un Paradis en terre, où l'on ayme, sert & loüe Dieu, meprisans les delices du monde, pour entendre à ce qui concerne le salut de l'Ame.

31. L'ame que Dieu a retirée du monde & appellée à la Religion est heureuse, si elle consent à sa vocation, & doit beaucoup estimer l'alliance qu'elle a contractée avec Jesus-Christ, estant son épouse, & souvent chanter en son cœur, *Regnum mundi et omnem ornatum sæculi contempsi, propter amorem Domini mei Jesu Christi, quem vidi, quem amavi, in quem credidi, quem dilexi.*

32. La Religieuse se doit étudier à mourir au monde & à soy-mesme, & vivre à Dieu, vaincre son courage & brider ses passions, & subjuguer ses propres desirs & volontez ; & qui autrement fait, vit à soy & non à Dieu.

33. La fidelle espouse de Jesus-Christ se contente de son cher Espoux seul, se tient en sa presence, sans s'en éloigner, se donne garde d'enfraindre l'alliance que, par sa profession, elle a solemnellement contractée avec luy ; ne s'adonne à aucune creature ny à soy-mesme, &, en recompense, son Espoux Jesus-Christ la comblera de tout bien & luy aprendra à estre paisible, humble & pitoyable, à obeïr, endurer avec patience les peines, travaux & adversitez de ce monde miserable, & à fuïr les aises & prosperitez d'iceluy.

34. Quand on souffre à tort, on doit plus joyeusement souffrir, considerant que Jesus-Christ n'a rien souffert qu'à grand tort. *Qui deffend son droit aura guerre, & qui ne se deffendra meritera couronne & ne perdra rien.*

35. Lors qu'on est tenté, on doit avoir recours à Dieu & perseverer humblement & attentivement en Oraison.

36. Celuy qui de la tentation fait delectation perira ; mais celuy qui de tentation fait tribulation, Dieu le sauvera.

37. Celuy qui a renoncé à sa propre volonté ne peut perir.

38. Celuy qui est pauvre est en seureté, & ceux qui sont chastes & purs detruisent l'adversaire, comme Judith Holophernes.

39. L'Ame vrayement Religieuse, plus on l'estime, plus elle s'abaisse & s'humilie, connoissant sa fragilité.

XXXV. Le Duc François II. desirant de joüir plus souvent de la conversation de la Bien-heureuse Françoise, à la sollicitation de la Duchesse, sa compagne, se resolut de la faire venir à Nantes, où ce prince tenoit sa cour & faisoit son sejour ordinaire. Il y avoit, prés de cette ville, hors les ponts de Piremil, un Prieuré de l'Ordre de Saint Benoist, nommé *Nôtre Dame des Scoëtz* (1), situé sur le bord d'un bras de la riviere de Loyre, fondé jadis par Hoël, comte de Nantes, l'an 1149, & donné au Monastere de saint-Sulpice, qui est une Abbaye de filles de l'Ordre de S. Benoist, au Diocese de Rennes ; en ce Prieuré, demeuroit une Prieure (2) & deux autres Religieuses, sans observance de regle, ny de closture ; le Duc jugea que ce lieu seroit propre pour bastir un Monastere à sa cousine, la Bien-heureuse Françoise, & en escrivit au Pape, le priant de transferer

(1) En 1146, Eugène III, dans une bulle adressée à Marie d'Angleterre, abbesse de Saint-Sulpice, parle de l'église de Notre-Dame des Scoetz : *Ecclesia Sanctæ Mariæ in Scotia ;* en 1149, Hoel, comte de Nantes, fonde le monastere où s'établissent des religieuses de l'ordre de Fontevrault ; c'est un simple prieuré dépendant de la célebre abbaye de Saint-Sulpice. Dans la seconde moitié du XVe siecle cette communauté est en pleine décadence, toutefois Albert se trompe en disant qu'il n'y reste plus que deux religieuses. La bulle de Sixte IV parle de sept religieuses au moment où la communauté est transferée aux Carmélites et a notre Bienheureuse et leurs noms sont indiqués dans l'acte de prise de possession du 20 décembre 1476. Albert Le Grand et dom Lobineau écrivent toujours *Notre-Dame des Scoets.* Les anciens actes relatifs à l'église ou à la communauté tant qu'elles furent occupées ou par les religieuses de Fontevrault, ou par les Bénédictines, ou par les Carmélites, traduisent ce mot *des Scoets* par *in Scotia* ou *de Scotus ;* aujourd'hui on écrit communément « les Coets » et l'on prononce « les Coats. » Sur l'etymologie de ce nom Mgr Richard fait suffisamment la lumiere : « Les érudits, dit-il, en ont donné plusieurs. L'opinion qui paraît la plus probable est celle qui fait dériver le nom des *Couets* ou *Scoëts* du mot breton *coet* qui signifie *bois.* De vastes forêts s'etendaient depuis la région d'Herbauge jusqu'aux rives de la Loire. *Notre-Dame des Couets* pourrait se traduire par *Notre-Dame des Bois.* » — A.-M. T.

(2) Sœur Guillemette Le Gast. — A. — (Le Gac, d'après dom Lobineau). — A.-M. T.

ce Prieuré de l'Ordre de saint Benoist à celuy des Carmelites, & commander à sœur Françoise d'Amboise & à quelques unes de ses Religieuses d'y venir demeurer. Le Pape, ayant examiné la requeste du Duc, la luy expedia, sans avoir égard aux oppositions de ladite Prieure, & luy en decerna les Bulles, en vertu desquelles, au commencement des Advents de l'an 1477, l'Heureuse Françoise, avec neuf de ses Religieuses, vint à Nantes; &, le 24. Decembre suivant, le Duc, assisté d'*Yves de Kerizac*, grand vicaire de l'Evêque de Nantes, & de toute sa Cour & du peuple, la mit en possession dudit lieu des Scoëtz, luy commandant d'y continuer sa charge de Prieure. Tout premierément, elle fit relever les murailles & ceinture du Monastere, lesquelles estoient tombées; puis, dressa toutes les Officines du Monastere, fit faire le clocher répondant sur le Chœur des Sœurs, & commença à mener, en ce lieu, une vie plus Angelique qu'humaine. Ce fut en ce lieu qu'elle redoubla ses premieres ferveurs, n'épargnant ny soin, ny travail pour s'avancer & ses Filles à la perfection. Elle visitoit souvent les Officines du Monastere & les chambres de ses Filles, & estoit si soigneuse de garder le silence, que, crainte de troubler le repos des Sœurs, marchant par le dortoir, elle avoit fait faire exprés des petits patins à simple semelle, qui se gardent encore en son Monastere des Scoëtz. Elle n'usa jamais d'or, ny d'argent en ses meubles ou ustancilles; ses assiettes & cuilliers estoient de bois; elle beuvoit en une tasse d'étain, si peu de vin, qu'à peine pouvoit-il colorer l'eau dont elle le couvroit. Cependant, les Religieuses qui estoient restées au Monastere des Trois Maries léz Vennes, privées de la presence de leur sainte Mere, & ne pouvans supporter, plus long-temps, une si dure absence, convinrent toutes ensemble de l'aller trouver, & employerent leur credit & leurs amis pour faire unir leur Monastere des Trois Maries à celuy des Scoëtz. La requeste en fut presentée au Pape Sixte IV. lequel, du consentement des unes & des autres Religieuses, unit inseparablement & transporta ledit Monastere des Trois Maries, avec tous ses privileges, revenus, terres, heritages & meubles, au susdit Monastere de Nostre Dame des Scoëtz, par Bulle expresse expediée *Idibus Decembris*, l'an 1479, en vertu de laquelle & du consentement du Duc François II. ces bonnes Religieuses s'unirent de rechef sous la sage conduite de la Bien-heureuse Françoise, qui fut continuée Prieure par le Pere General. La mesme année, le Pere Frere Alain de la Roche, de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Dinan, qui, par exprés commandement de la Glorieuse Vierge Marie, avoit remis en honneur la devotion du Saint Rosaire, estant venu à Nantes, fut prié, de la part de nostre Bien H. Prieure, de la venir consoler; il y vint & prescha des excellences de la Mere de Dieu & de son Saint Rosaire; &, aprés plusieures conferences spirituelles, la receut, elle & toutes ses Religieuses, en la Confrairie dudit S. Rosaire; &, d'autant qu'il se trouva plusieurs libertins qui persecutoient ce bon Pere & se moquoient de cette façon de priere, la Bien-heureuse Mere Françoise induisit le Duc à la deffendre & prendre en sa protection; ce qu'il fit, & de plus écrivit au Pape Sixte IV. le suppliant d'approuver ladite confrairie; à quoy le Pape condescendit, &, approuvant cette façon de prier Dieu, accorda des Indulgences à ceux qui en useroient, par Bulle donnée à Rome, à l'instance des Duc et Duchesse de Bretagne, le 9. de May l'an 1479, le 8. de son Pontificat.

XXXVI. L'an 1481, le 25. jour de Juillet, ce grand personnage, Frere Jean Soreth, lequel, par authorité du Saint Siége avoit esté continué au Generalat vingt ans, pendant lesquels il travailla à la reformation de son Ordre en France, en Allemagne & Païs de Flandres, deceda au Convent d'Angers; l'Heureuse Françoise le pleura comme son pere, & fit prier pour le repos de son Ame, & luy survescut quatre années, continuant en ses saints exercices & avançant de plus en plus en la voye de perfection. Elle servoit les malades en l'Infirmerie, au mois d'octobre de l'an 1485. specialement une qui estoit frappée de maladie contagieuse, laquelle mourut entre ses bras; &, peu aprés, Dieu, la

voulant retirer à soy, luy envoya une maladie, dont elle sentit les premieres atteintes, le samedy devant la Toussaints, 28. octobre, par une douleur qui la saisit par tout le corps & qui l'obligea de se retirer en l'Infirmerie; le lendemain, qui fut le Dimanche, elle se confessa, entendit la Messe, Communia & ouït le Sermon, puis prit congé du Predicateur & s'en retourna à l'Infirmerie, d'où elle ne sortit desormais; elle passa la Feste de la Toussaints en grandes douleurs, qu'elle sentoit par tout le corps, sans jamais montrer aucun signe d'impatience; la continuation & rengregement de son mal luy firent connoître que l'heure tant desirée aprochoit d'aller jouïr des chastes embrassemens de son Epoux celeste; à quoy elle s'étoit resoluë és entretiens spirituels qu'elle avoit eu, pendant ces trois jours, avec le P. Mathieu de la Croix, vicaire du Convent, de l'avis duquel, le lendemain, jeudy, 3. jour de novembre, elle se confessa de rechef & receut le Saint Sacrement d'Eucharistie en Viatique & passa le reste du jour en Colloques & Oraisons jaculatoires, envisageant, de fois à autre, un Crucifix qu'elle tenoit entre ses mains & qu'elle baisoit souvent. Environ minuit, elle fit apeller toutes ses Religieuses en sa chambre, &, en leur presence, dit sa coulpe au Pere Maître Vicaire & à la Prieure, s'accusant, avec abondance de larmes, d'avoir mal edifié la compagnie, à laquelle elle demanda humblement pardon; puis, se tournant vers ses filles qui fondoient en larmes, autour de sa couche, elle leur dit : « *Mes cheres Sœurs, je vous prie,* SUR TOUTES CHOSES, FAITES QUE DIEU SOIT LE MIEUX AYMÉ; *soyez humbles, benignes, douces & charitables, chastes & obeïssantes, aymez-vous les unes les autres; cherissez la paix, union & concorde; soyez loyales à Dieu, fermes, constantes & perseverantes en l'observance de vostre Profession; vous sçavez que, de toute ma puissance, j'ay travaillé à la conservation de la vie Reguliere ceans, & des privileges qui vous ont esté accordez à cette fin* (1), *& que j'ay fait en sorte que nos Saints Peres les Papes vous aient exemptées de la jurisdiction des Provinciaux, vous, vostre maison, & tous ceux qui y demeurent; conservez vos privileges & continuez de bien en mieux, & bien vous en prendra. Je sçay bien, mes cheres filles, que Dieu vous oste ce que plus vous cherissez en ce monde; mais il le fait, afin que vous mettiez en luy toute vostre affection, & pour donner sujet de merite à vostre patience, vous conformant à sa sainte volonté; on connoistra bien si vos actions sont faites purement pour la Gloire de Dieu, sans melange de respect humain; sur toutes choses,* FAITES QUE DIEU SOIT LE MIEUX AYMÉ. *Adieu, mes filles, je m'en vais, à present, experimenter que c'est que d'aymer Dieu; celuy est bien abusé qui desire longuement vivre en ce monde; quant à moy, je me soumets entierement à la divine misericorde & à la justice de nostre Seigneur, afin qu'il fasse de moy selon sa sainte Volonté; je me rends à luy.* »

XXXVII. Elle estoit si humble, qu'elle n'osoit donner la Benediction à ses Religieuses, iusques à ce que le P. Vicaire lui dit : « Nostre Mere, donnez vostre Benediction à vos filles. — *Je ne sçay* (repondît-elle) *si je le puis faire,* parce que les femmes n'ont point accoutumé de la donner; mais, ayant esté asseurée qu'elle le pouvoit faire, elle leva la main, & les bénît, disant : *Benedictio Dei Patris, etc.* Aprés, elle parla à maistre Olivier Laurens, son Medecin, & luy remonstra qu'elle laissoit son Monastere fort engagé, le chargeant de prier, de sa part, le Duc d'acquitter ses debtes de l'argent qu'il luy devoit, & luy dire qu'elle luy recommandoit son pauvre Convent. Ayant dit cela, elle pria le Pere Vicaire de luy donner l'Extrême-Onction, qu'elle receut avec grande devotion, repondant elle-même aux Pseaumes, Litanies & autres suffrages, &, le reste de la nuit,

(1) Les Bulles de ces privileges d'exemption sont de deux Papes, sçavoir : du Pape Sixte IV, et se commence : *Apostolicæ Sedis indefessa sollicitudo, datum Romæ apud S. Petrum, anno Domini 1483, Pont. sui anno 13.* Signé *L. Griphis,* sous plomb. L'autre est du Pape Innocent VII, et se commence . *Dudum ferè Sixtus Papa IV, prædecessor noster, datum Romæ apud S. Petrum, sub annulo piscatoris, die 23 Augusti anno Domini 1485. Pont. sui anno 1,* sous plomb. — A.

elle voulut que continuellement on luy leut quelque pieuse Meditation ou devote Oraison, encore que le mal la pressast. Elle appella ses deux niéces de la Floxeliere & de la Trimoüille, ausquelles, agenouïllées prés de sa couche, elle donna plusieurs bons avertissemens & instructions. Le vendredy matin, elle manda le Pere Vicaire, auquel elle recommanda ses Religieuses; puis, fit reciter le *Stabat mater*, qu'elle écouta attentivement, &, quand elle fut finie, elle dit : *O! qu'elle est belle!* Aprés, on leut la Passion, &, à ces paroles *In manus tuas Domine, etc.*, elle fit un regard sur la compagnie & dit à même temps : « *Si vous voulez que je vous avouë pour mes filles, soyez sages & discretes, fermes & constantes en vostre vocation; je vous prie,* FAITES QUE DIEU SOIT SUR TOUT LE MIEUX AYMÉ. » Ce furent ses dernieres paroles, & son cœur, embrasé de l'amour de Dieu, brûlant & mourant d'amour, donna ce dernier temoignage de la vehemence de l'amour qu'elle portoit à JESUS-CHRIST; amour qu'elle laissa par testament & legs hereditaire à ses cheres filles. Encore qu'elle eut perdu la parole, si est-ce qu'elle avoit le jugement bon, comme elle temoignoit par les signes qu'elle faisoit pendant qu'on recitoit les suffrages de la recommandation de l'Ame agonizante. Ayant passé toute la matinée ès agonies, à l'heure de None, la parole luy revint, & regardant vers le Ciel, joignant les mains, dît hautement : *Vous, soyez les trés-bien venuës, mes bonnes Dames.* On luy demanda que c'estoit : *Ce sont mes Dames que j'ay toujours honorées & reverées; ô! qu'il y a long-temps que j'ay desiré estre avec elles! je vous prie qu'on fasse place pour les recevoir.* Et peu aprés, rendit son heureux esprit, le vendredy, quatriéme jour de Novembre, à mesme heure que JESUS-CHRIST expira en la Croix, & crût-on que ces Dames qu'elle vid assister à son trépas, c'estoient sainte Ursule, Royne de Bretagne Armorique, sa Predecesseure, & les onze mille Vierges, ausquelles elle avoit toûjours porté une devotion speciale.

XXXVIII. Le bruit de sa mort ayant esté épandu par la ville de Nantes, les Chanoines de l'Eglise Collegiale de Nostre Dame voulurent avoir son corps, pour l'enterrer dans leur Eglise, prés du Duc Pierre son epoux; mais il fut impossible de resoudre ses Religieuses de s'en désaisir; elle l'ensevelirent à l'entrée de leur Chapitre (ainsi qu'elle l'avoit desiré) afin que les Sœurs, entrans & sortans du Chapitre, la foulassent de leurs pieds; mais, depuis, son corps a esté élevé & mis en un Tombeau élevé, en un coin dudit Chapitre, tellement disposé, que le pied du Tombeau répond au bas de l'Eglise, sous le Jubé de la Grille, &, à l'entour de la pierre tombale, est gravé son Epitaphe, plein de Religieuse modestie, en ces termes :

Cy gist Trés-Haute et Vertueuse Dame, Sœur FRANÇOISE D'AMBOISE, en son vivant Duchesse de Bretagne, Epouse du bon Duc Pierre; aprés la mort duquel, elle entra en la sainte et devote Religion de N. Dame du Carmel, et prit l'habit, le jour de l'Annonciation de Nôtre Seigneur, l'an 1467, et, audit jour, fit Profession, l'an revolu; vivant sous la closture et entiere Observance et bonne resolution, jusqu'à son trépas, qui fut le 4. jour de Novembre, au Vendredy, heure de None l'an 1485.

Cette Bien-heureuse princesse, comme elle a cheri ce lieu plus qu'aucun autre du monde, pendant sa vie, aussi l'a-t-elle favorisé d'une speciale protection aprés sa mort : on a remarqué, d'âge en âge, que, depuis 158. ans, que les Religieuses Carmelites y demeurent, jamais la peste n'y a esté, encore que tout le voisiné en aye esté affligé : ce que pieusement on a attribué aux merites de l'Heureuse Mere Françoise, au Sepulchre de laquelle ses Religieuses ont recours, lors qu'elles se trouvent menacées de quelque mal-heur de guerre, maladie ou autre accident, comme à un azyle asseuré. Dieu apella cette princesse, pour ne voir les miseres qui accueillirent la Bretagne, selon ce qu'elle avoit prédit au Duc, long-temps auparavant : car ce Prince, perseverant en son peché, sans se soucier des remontrances des gens de bien, provoqua si bien l'ire de Dieu contre

soy, que ses propres barons pendirent à sa barbe, le plus grand de ses favoris (1), &, s'estans revoltez de son obeïssance, se rangerent contre luy avec les François, qu'ils mirent, dans le Païs, en possession des meilleures & plus fortes places d'iceluy, lequel fut par eux pillé, courru & saccagé : ce pauvre prince, foible d'esprit, accablé de miseres, fut contraint de se retirer en un bourg sur la riviere de Loyre, nommé Coyron, aprés avoir perdu la bataille de Saint-Aubin, &, en ce lieu, confit en angoisses & melancolie, importun à ses sujets & hay de ses ennemis, il mourut d'une cheutte qu'on crut luy avoir esté procurée.

XXXIX. Le Corps de la Bien-heureuse Françoise, enfermé dans une chasse de plomb, avoit esté déja 7. ans sous terre, à l'entrée du Chapitre, lors que, l'an 1492. la terre de son Sepulchre s'éleva petit à petit si haut, qu'elle empêchoit, presque tout à fait, l'entrée du Chapitre, ce qui obligea le P. Vicaire & la Prieure & les Religieuses de la maison d'ouvrir le Tombeau & lever le Corps, qui devint si leger, comme si la chasse de plomb eût esté de bois. La chasse ouverte, le Corps fut trouvé tout entier, sans corruption aucune, aussi frais que le jour qu'il fut enterré. Au bruit de cette merveille, toute la ville de Nantes descendit aux Scoëtz & contempla à l'aise le S. Corps, lequel, étant dans le Chœur des Religieuses, pouvoit estre veu par la grille de l'Eglise. Cette merveille fut suivie de deux autres non moins grandes ; car une Religieuse qui avoit esté familiere & étoit devote à la B. H. Mere, desirant avoir quelque Relique d'elle, s'étant trouvée seule prés du Corps, luy coupa le petit orteil d'un pied, lequel commença à saigner abondamment ; la pauvre fille, épouventée de cette merveille, demanda pardon à Dieu & à la Bien-heureuse & rejoignit l'orteil au pied, lequel reprit aussi ferme qu'auparavant ; alors, elle apella tout le Convent, declara le miracle, &, pour preuve de son dire, montra le sang & l'orteil rejoint. Ces merveilles furent cause que les Religieuses penserent être privées de ce precieux joyau, tout le monde desirant qu'il fut exposé à la veneration du peuple dans un Tombeau honorable, hors l'enclos des Sœurs ; mais elles firent tant, qu'il leur fut laissé, & elles l'ensevelirent en leur Chapitre, au lieu où il est à present, tellement chery de ses filles, qu'elles n'ont voulu faire éclater les merveilles qui se sont faites à son Sepulchre, crainte qu'on ne le leur ostât ; mais, à present, qu'outre la derniere volonté & disposition testamentaire de la Bien-heureuse Mere, la possession centenaire & au delà les rend asseurées de ce precieux tresor, j'en reciteray quelques unes à la Gloire de Dieu & edification du lecteur.

XL. Les Prieure et Religieuses du Monastere des *Scoëtz,* voyans leur nombre s'accroistre de jour en autre, & leurdit Monastere tellement peuplé, qu'elles estoient contraintes de refuser plusieurs filles vertueuses & de maison postulantes de leur habit, manque de place pour les loger, desireuses de dilater leur Ordre, considerans même que leur B. H. Mere, la feuë Duchesse, en son vivant, avoit eu devotion & dessein de fonder un autre Monastere du même ordre en un lieu apellé *Nostre Dame de Nazareth,* prés la ville de Vennes, en memoire qu'autre fois le premier Convent de leur Ordre, nommé les *Trois Maries,* auroit esté fondé prés celuy du *Bon-don,* où ladite Mere Duchesse aurait pris l'habit & fait sa profession : A ces causes & autres, lesdites Prieure & Religieuses des Scoëtz, de l'avis & conseil de plusieurs grands Personnages, tant d'Eglise que Seculiers, aviserent de bastir & fonder ledit Monastere de Nazareth, *de leur plein gré* & franche volonté, sans aucune obligation, seulement pour leur devotion & amplification de leur Ordre ; &, à ces fins, impetrerent Lettres de Chartres de la

(1) Pierre Landais, d'abord garçon tailleur à Vitré, puis valet, maître de la garde-robe, enfin trésorier et receveur général, favori et tout puissant ministre du duc François II. Sa haute intelligence, sa prodigieuse facilité pour le travail, son énergie et son audace auraient fait de lui un politique de premier ordre, s'il n'avait été aveuglé par sa morgue de parvenu. — A.-M. T.

Reyne Anne, Duchesse de Bretagne, dattées du mois de Novembre de l'an 1513, signées *Morice,* Secretaire, confirmées par le Roy Louys XII. és mesmes mois & an, & ladite Dame la Reyne estant decedée le 9. Janvier audit an (selon la suputation moderne 1514), le Roy Louys XII. par Lettres données en Mars suivant, ordonna que tout ce qu'avoit octroyé la feuë Reyne, touchant la fondation de ce nouveau Monastere, fut mis en execution ; ordonna, de plus, payement estre fait ausdites Religieuses des Scoëtz de la somme de 5000. salutz, deus, autrefois, à la Bien-heureuse Mere Duchesse.

En execution de tout ce que dessus, fut le nouveau Monastere de Nazareth fondé & basty par les Dames Religieuses des Scoëtz (1), lesquelles y employerent 1000. liv. & beaucoup plus, par compte averé entr'elles & celles qui furent depuis envoyées à Nazareth. Le Monastere entierement accomply, lesdites Prieure & Religieuses du Monastere *de N. Dame des Scoëtz* lez Nantes, congregées & assemblées en leur Chapitre, à la forme ordinaire, delibererent & accorderent que, pour la fondation dudit Convent de Nazareth, dotation & entretien de 13. Religieuses encloistrées & quatre Religieux pour le dehors, elles donneroient & delaisseroient ausdites Prieure & Religieuses de Nazareth ce qui leur competoit & appartenoit és terres & lieux de *Goëllo, Rhuys, Vennes & Rhedon,* aux conditions suivantes :

« *1. Qu'elles feront audit Convent de Nazareth, le service divin, selon les Statuts de leur Ordre, tout ainsi qu'il se fait au Monastere des Scoëtz ; 2. qu'elles élisent leur Prieure de trois en trois ans, sans qu'elles puissent outre passer le Triennal ; 3. que les unes & les autres Religieuses des Scoëtz & de Nazareth, n'auront qu'un mesme Vicaire General, qui les visitera, selon l'ordonnance du feu* R. P. F. Bernardin de Senis, *autre fois General dudit Ordre, & de* R. P. F. Nicole Audet, *lors General* (2) ; 4. *que ledit Pere Vicaire General sera éleu à la Mere voix des Religieuses Professes & du Chœur* desdits deux Monasteres, *& non autrement. Fut encore dit & arresté que si, par fortune de feu, ou guerre, ledit Monastere de Nazareth fut ruïné, ou par peste, ou autre fortune, il n'y resteroit nombre suffisant de Religieuses pour y faire le service, ou que lesdites Religieuses ne vivroient en bonne reformation & observance de leur regle & statuts, ou que la prieure demeure en charge plus de 3. ans aprés sa confirmation, ou qu'elles veüillent avoir autre Vicaire General, ou Visiteur que celuy du Monastere des Scoëtz, esdits cas & chacun d'eux, lesdits biens & revenus reviendront & seront devolus au Monastere des Scoëtz ;* lequel aussi sera tenu recevoir les Religieuses restées à Nazareth. Supplient leur R. P. Vicaire d'apposer son decret à cét accord. » Fait & passé audit Monastere des Scoëtz, le 6. jour d'Avril l'an 1539, par devant *de Carheil* & *P. du Breil,* notaires, & scellé de 2. Sceaux.

Incontinent aprés cét accord, le R. P. Vicaire *F. Jean Roch,* nomma les 13. Religieuses

(1) Noms des Religieuses des Scoëtz, l'an 1529 : Sœur Françoise Bougaut, Prieure, sœur Jeanne de Bric, sous-prieure, sœur Marie Bureau, sœur Jeanne de Liminic, sœur Amette de Louvedoy, sœur Perrine d'Yonis, sœur Anne Goheau, sœur Guyonne Louer, sœur Marguerite Theraud, sœur Guillemette Darande, sœur Jeanne du Rocher, sœur Jeanne Buhor, sœur Marguerite Bougault, sœur Jeanne Pelletier, sœur Vincente le Jeune, sœur Helaine Ernaud, sœur Françoise Thieri, sœur Helielle du Bot, sœur Catherine de la Chasteneraye, sœur Jeanne Bussonneau, sœur Mathurine Thieri, sœur Jeanne Blanchet, sœur Jeanne Menant, sœur Anne de l'Espinay, sœur Nicole Robin, sœur Marie de Rosmar, sœur Marie Trouguevault, sœur Rose de la Porte, sœur Anne de Carné, sœur Marie Flamberge, sœur Bertrande de Ybinac, sœur Marguerite Simon, sœur Françoise d'Ébret, sœur Jacquette Quentin, sœur Claude Audeber, sœur Perrine du Doy, Religieuses Professes et du chœur, sœur Marie Menard, sœur Yvonne Thuaudiere, sœur Peronnelle Valleton, sœur Suzanne Boillet, sœur Eustache Josses, sœur Fabriane Quatre Ans, sœur Jeanne Rigois, sœur Jeanne de Viesque, sœur Catherine de Savenieres, sœur Jeanne Bertran, Converses, 36 Dames de Chœur, 10 Converses. — A.

(2) Le mesme General leur permit, depuis, d'avoir un Vicaire à part, par ses Lettres données à Naples, le 13. Mars 1542, et le Pape Paul III les releva du serment fait en cet Acte de leur sortie des Scoetz, par Bulle, donnée à Rome, le 27. jour du mois d'Aoust 1543. — A.

& autres jusqu'au nombre de 22. (1), lesquelles s'embarquerent sur la riviere de Loyre, devant la grande porte dudit Monastere des Scoëtz, le 8. du même mois, &, en presence d'une grande multitude de peuple, qui étoit venu, tant de Nantes que d'ailleurs, voir cét embarquement, se mirent à la voile vers Vennes, où elles arriverent, le 13. jour dudit mois, & furent mises en possession de leur Monastere, &, le samedy, 28. may 1530, elles ratifierent, par acte Capitulaire, raporté par *l'Orveloux & du Magoero,* notaires de Vennes, l'accord fait aux Scoëtz, le 6. Avril de l'année 1529, & encore, le lendemain, par autre acte, &, l'an 1531, ladite Prieure reconnoit, sous son signe & le Sceau de son Convent, avoir receu de ses bonnes Sœurs des Scoëtz les revenus & fondation susdite & leur provision de vin ladite année, dont elle & toute sa Communauté les remercient & prient Dieu les maintenir en une bonne union, paix & charité avec leursdites Sœurs des Scoëtz, par acte du 29. may, confirmé par le decret du R. P. Vicaire, scellé de son Sceau.

XLI. 1. Il y avoit en ce Monastere de Nazareth, une Religieuse tellement travaillée d'une douleur de teste & de dents, qu'elle en perdoit le repos & le repas; elle s'avisa, un jour, aprés s'être devotement recommandée à Dieu & à la Bien-heureuse Mere Françoise, de prier la Prieure de luy montrer la robbe de la Bien-heureuse, laquelle elle mit reverемment sur sa teste, &, tout à l'instant, elle fut delivrée de ses douleurs. 2. La même faveur reçut une autre Religieuse, en pareille infirmité, ayant, par devotion, mis sur sa teste un couvre-chef dont la Bien-heureuse s'étoit servie en son vivant. 3. Comme on faisoit quelques reparations au Monastere des Scoëtz, un maître Maçon tomba dans le puits du Monastere, profond de cinquante pieds, & alla tellement à fond, qu'on ne le voyoit plus; tout le monde accourut pour le devoir ayder à sortir de là; mais en vain, jusqu'à ce qu'on aporta des Reliques de la Bien-heureuse Françoise sur le relais & bord dudit puits, &, alors, il parut à fleur d'eau, & s'accommoda tellement des cordages qu'on luy avoit dévalez, qu'il fut tiré hors, publiant hautement avoir esté delivré de ce peril par les merites de la B. H. Mere Duchesse. 4. Il y avoit, au même Monastere, une buanderie contiguë au dortoir des Religieuses; le feu s'y prît un jour, mais si promptement & de telle vehemence, que le vent, portant la flamme vers ledit dortoir, menaçoit de le reduire en cendre; on courut à l'eau; mais tant plus on en versoit, plus l'incendie augmentoit : en cette extremité, elles eurent recours à Dieu & aux merites de leur Bien-heureuse Mere, laquelle ne leur manqua pas : car, aprés qu'elles eurent chanté les Suffrages accoûtumez à son Tombeau, elles apperceurent visiblement une grande main blanche & luisante, qui rejettoit la flamme contre le vent & garantissoit le dortoir, &, tout à l'instant, la charpente de ladite buanderie, toute embrazée, tomba & l'incendie s'éteignit.

XLII. Pendant que le royaume de France regorgeoit du sang des Catholiques, crüellement épanché par les Huguenots, du temps du Roy Charles IX, l'an 1568. au mois de novembre, un capitaine d'une compagnie de ce parti, avec quelques autres du bas Poitou, Bretagne & la Marche commune, delibererent d'aller mettre le feu au Monastere des Scoëtz & en emporter le butin. Le P. M. Yves l'Anglois, Vicaire dudit Convent, en ayant eu avis, s'en alla à Nantes trouver l'Evêque & la Justice, qui lui permirent de se refugier à la Fosse de Nantes, avec les Religieuses & ce qu'il voudroit emporter; mais, avant que de sortir, on prît la resolution d'oster le corps de la Bien-heureuse Mere du

(1) Noms des Religieuses qui furent trouvées à Nazareth : Sœur Jeanne de Liminic, Prieure, sœur Amette Louvedoy, Sous-prieure, sœur Guyonne Louer, sœur Anne du Rocher, sœur Helaine Hernault, sœur Françoise Thieri, sœur Heliette du Bot, sœur Anne Audeberde, sœur Catherine de la Chastencraye, sœur Jeanne Menant, sœur Anne d'Espinay, sœur Marie Trouguerault, sœur Marie de Rosmar, sœur Anne de Carné, sœur Perrine du Doy, Religieuses du Chœur, Professes, sœur Yvonne de Thuaudiere, sœur Jeanne de Viesques, Converses. — A.

Sepulchre enlevé & de le mettre en terre, crainte que les mains sacrileges de ces impies ne l'espargnassent, non plus qu'elles avoient fait les Ossemens de tant d'autres Saints.

Les ouvriers & artisans appellez pour lever ce corps, ayant osté la pierre tombale, estoient bien en peine comment le tirer de là; mais ayant passé leurs cables & cordages par dessous la chasse de plomb, ils la leverent avec une telle facilité, qu'ils asseurerent tous qu'il y avoit du miracle. La chasse ouverte, on trouva le corps tout entier, sans aucune corruption, & les habits aussi; il fut, tout le jour & la nuit suivante, dans le Chœur, toutes les Sœurs veillantes auprés & priant Dieu, par l'intercession de leur Sainte Mere, de les garantir des menaces de leurs ennemis. Entre onze heures & minuit, on entendit trois grands coups, dont les Religieuses eurent grande aprehension, craignans que ce fussent les ennemis; le matin, on porta le corps en Procession par l'Eglise & les Cloistres, puis, il fut mis en terre, &, peu aprés, les Religieuses, averties de se retirer, se rendirent dans une maison à la Fosse, aprés les Roys, l'an 1569. d'où elles ne sortirent qu'aprés la Toussaints, & estans de retour en leur Monastere, quelques Gentils-hommes Huguenots, qui estoient de ladite compagnie, vinrent voir quelques Religieuses, leurs parentes & alliées, & leur reciterent qu'une nuit, au mois de novembre de l'an 1568. par un beau clair de lune, ils s'estoient presentez devant leur Monastere, en dessein d'y mettre le feu & les saccager toutes, & sur les onze heures à minuit, comme ils approcherent les murailles pour les devoir escalader, il survint une telle obscurité, qu'ils ne se pouvoient voir les uns les autres, &, parmy ces tenebres, ils se sentirent invisiblement repoussez si rudement, qu'ils s'écarterent & s'égarerent si bien, que, s'estans trouvez au bourg de Vertou, deux grandes lieuës de là, ils allerent mettre le feu dans le Monastere de Vertou, pensans que ce fut celuy des Scoëtz, & fut trouvé que cette compagnie attaquoit le Monastere, lors qu'on avoit entendu trois coups dans le Chœur, prés de la Chasse.

XLIII. Son Corps fut laissé en terre pendant les troubles & guerres civiles, jusqu'à l'an 1592. que le P. M. Jean Richoust, Vicaire de la maison, assisté de toutes les Religieuses, l'en fit tirer, avec autant de facilité que jamais, & les malades qui se presenterent pour le venerer & toucher furent gueris, puis fut mis là où il est à present. L'an 1597. il y eut une extréme disette de vins, lesquels pousserent tous sur l'arriere saison; le Monastere des Scoëtz se ressentit de cette incommodité; mais l'Heureuse Françoise l'en delivra, car la sœur celleriere ayant percé une piece de vin, laquelle seule elle croyoit estre bonne & la gardoit pour les malades, trouva qu'elle estoit gastée; ce que voyant, elle en tira une pleine tasse & s'en alla au Sepulchre de la Bien-heureuse Mere, mit son vin aux pieds d'iceluy, & puis la suplia d'avoir pitié de la necessité de ses filles, nommément des malades, &, ayant achevé sa priere, revint au cellier & trouva la même pipe trés-bonne & excellente. Il y avoit une bonne Sœur converse, audit Monastere des Scoëtz, fort simple, laquelle avoit une grande devotion à l'Heureuse Mere Duchesse, & ne se passoit jour qu'elle n'allast faire priere à son tombeau; desirant avoir d'elle quelque signe visible, que son service estoit agreable à Dieu & à elle, &, un jour qu'elle estoit en la ferveur de son Oraison, elle vit une grande main blanche, qui, sortant du Sepulchre, luy donnoit sa benediction, &, en même temps, son Ame fut comblée d'une consolation extraordinaire, dont elle remercia Dieu & la Bien-heureuse Françoise. L'an 1601, le Pere Provincial des Carmes de la province de Touraine, estant à Nantes, travaillé de la fievre, se fit mener à son Tombeau, pendant son accés & l'y trembla; puis, ayant fait sa priere, la fievre le quitta.

C'est ce que nous avons pû recueillir de la vie de cette Bien-heureuse Princesse, laquelle, és cinq états qu'elle a vêcu, de jeune Fille, Dame mariée, princesse souveraine, veuve & Religieuse, a laissé un rare exemple de sa vertu, qui luy a frayé le

chemin à la vie immortelle, où nous croyons pieusement qu'elle jouït de la recompense que Dieu a disposée à ses éleus.

Cette Vie a esté par nous recueillie de ce qu'en ont écrit les PP. Christophe le Roy, Docteur en Theologie, en son Livre des Saintes Ardeurs de la Bien-heureuse Françoise d'Amboise, au preface; le Pere Leon de Rennes, et avant eux, le Pere Jean du Montoy, tous Religieux de l'Ordre des Carmes; Alain Bouchard, en ses Annales de Bretagne, liv. 4; Guillaume Gruel le Jeune, Chroniqueur des Ducs François I, Pierre II, Artus III et François II, és Chapitres 57, 59 du liv. 1, 42, 45; 6, 7 et 8 du liv. 5; 1, 10, 16, 17, 18 et 21 du liv. 4; Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 11, 12 et 13, en plusieurs endroits; les anciens manuscrits, Bulles, memoires et enseignemens des Monasteres de N. Dame des Scoëtz lés Nantes et Nazareth lés Vennes, et les memoires du Convent des FF. Predicateurs de Nantes.

ANNOTATIONS.

LE CULTE DE LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE (A.-M. T.).

Graces à Dieu, nous n'avons pas à dire ici ce que nous avons dû reconnaître pour le *bienheureux* Yves Mahyeuc et pour la *bienheureuse* Ermengarde d'Anjou. Ce saint évêque, cette sainte duchesse, ne sont pas honorés d'un culte public; au contraire, Françoise d'Amboise n'a cessé d'être reconnue comme *bienheureuse*, et le Saint-Siège Apostolique a constaté et ratifié l'existence du culte immémorial qui lui est rendu.

Pour en donner les preuves, nous ne serons embarrassés que par l'abondance de la matière. Nous empruntons tout ce qui va suivre au second volume de la « *Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et Religieuse Carmélite*, par l'Abbé Richard, vicaire général du diocèse de Nantes. » Nul n'ignore que celui qui signait ainsi cet ouvrage en 1865, est aujourd'hui le vénéré Cardinal Richard, Archevêque de Paris. A notre époque, si féconde en belles *Vies de saints*, il n'en est guère cependant qui égalent celle-ci, soit par l'intérêt du sujet, soit par la manière dont il a été traité.

L'on a déjà vu, dans le texte d'Albert Le Grand, comment fut ouverte en 1492, sept ans après la mort de la bienheureuse, la châsse de plomb qui contenait son corps, et les prodiges qui s'accomplirent à cette occasion.

L'on a vu également qu'en 1568 ses restes précieux furent cachés sous terre par crainte de profanation de la part des huguenots, mais qu'auparavant le cercueil fut ouvert, le corps trouvé sans corruption et ses vêtements sans aucune altération, enfin que cette sainte dépouille resta enfouie jusqu'en 1592, époque où en Bretagne on n'avait plus rien à redouter des protestants.

Tout cela constitue déjà des marques d'une religieuse vénération, qui se manifeste au couvent des Coëts. Elle ne se montre pas moins au couvent de Nazareth, près de Vannes, dont nous avons vu la fondation. Diverses pièces conservées dans cette communauté établissent que, « pendant la durée du XVIIe siècle, les fidèles recouraient fréquemment à l'intercession de la Bienheureuse et faisaient célébrer des messes en son honneur dans la chapelle des Couëts, soit pour demander des faveurs célestes, soit pour remercier Dieu des grâces obtenues par l'entremise de sa servante. Ces pièces nous sont en même temps un indice que de pieuses relations existaient entre les deux couvents de la Bienheureuse Françoise, et que des Couëts on aimait à faire part à Nazareth de ce que le Seigneur opérait pour la glorification de sa servante..... Nous ne pensons pas que les Carmélites des Couëts aient jamais récité l'office de leur fondatrice. Aucun historien ne le dit, et nous n'en avons découvert aucune trace dans les quelques exemplaires du bréviaire de ces religieuses qui ont échappé aux désastres de la Révolution. »

Si la bienheureuse ne fut pas célébrée dans des formules liturgiques, elle eut ses litanies ; celles-ci furent composées par frère Sulpice, récolet, qui s'intitulait lui-même le *très humble et obligé serviteur de la très sainte Duchesse Françoise d'Amboise.* (1679). Lors de l'incendie qui menaça de réduire en cendres le dortoir du couvent des Couëts, les religieuses, dit Albert Le Grand, se réunirent autour du tombeau de la sainte duchesse et chantèrent en son honneur *les suffrages accoutumés ;* Mgr Richard pense que par cette expression il faut entendre l'hymne, les antiennes, les versets, les oraisons qui, avec les litanies, composent un *recueil de prières* dont deux exemplaires ont été conservés. Ce recueil a été réimprimé en 1863, pour être présenté à la Congrégation des Rites. Le Cardinal de Paris donne, soit dans le corps même de son ouvrage, soit aux pièces justificatives, le texte latin et la traduction de ces différentes prières ; nous ne donnerons, nous, que celle qui est justement qualifiée par Son Eminence, de prière nationale des Bretons :

« O Bienheureuse Françoise, gloire de la Bretagne, fleur du Carmel, miroir de vertus, règle » vivante des mœurs, venez, ô Mère, hâtez-vous de nous secourir, nous qui gémissons sous le » poids de nos péchés ; ô Mère admirable, par les prodiges et les merveilles que vous avez » opérés, chassez toute langueur, veillez toujours près de vos enfants, et soyez propice à tous » ceux qui vous invoquent. Et à la fin de notre vie, admettez-nous à prendre part au bonheur » des citoyens du Ciel, que vous partagez avec eux. »

Une autre marque du culte rendu à Françoise d'Amboise, c'est l'usage de donner son nom aux nouvelles religieuses. La coutume d'imposer des noms de religion ne pénétra au monastère de Nazareth qu'en 1611 ; or, nous voyons que le 17 septembre 1628, la sœur Yvonne Balais reçoit le nom de la *Bienheureuse Françoise d'Amboise ;* elle meurt en 1666, et l'an 1672, la sœur Jeanne Scelles, veuve de M. de l'Orchan, hérite de ce nom vénéré. Celle-ci meurt en 1701. Toujours à Nazareth, en 1692, une statue de la duchesse est placée vis à vis de celle de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, à l'entrée d'un jardin. En 1703, l'église du monastère s'enrichit de bas-reliefs « représentant la vie de la Bienheureuse Mère Françoise d'Amboise. »

Mais les deux monastères dont l'histoire se lie si étroitement à la sienne, ne sont pas seuls à l'honorer : à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du siècle suivant, la Maison générale des Carmes de l'ancienne observance fait graver des images des saints et bienheureux de l'Ordre ; dans cette série figure l'effigie de notre pieuse princesse avec une inscription qui commence par ces mots : *Beata Francisca Ambosia, Britanniæ Armoricæ ducissa* (1)... donc, à Rome même, elle est qualifiée *Bienheureuse.* Le même titre lui est donné en 1619 par le Vénérable Michel *a Fuente (Histoire des saints et bienheureux de l'Ordre des Carmes* — Tolède), et en 1625 par le carme belge Walter de Terre-Neuve *(Vie du B. Jean Soreth).* Cette dernière date n'est pas celle de la rédaction, mais bien la date de la publication de cette *Vie,* car Walter était contemporain du bienheureux fondateur des Carmélites, et son fidèle compagnon dans ses voyages. En 1637, même dénomination dans le *Martyrologe gallican* d'André du Saussay, évêque de Toul ; à la même époque, dans le *Kalendrier historial de la V. Marie,* par Vincent Charron, chanoine de Nantes. Enfin, non seulement aux Couëts et à Nazareth, non seulement en Bretagne et dans l'Ordre des Carmes, mais partout son nom apparaît accompagné de cette glorieuse qualification.

Sa Vie est écrite par différents auteurs : Léon de Rennes (1634), Albert Le Grand (1637), Lezzana, *Annales de l'Ordre des Carmes* — Rome (1656), Daniel de la Vierge Marie — Miroir des Carmes — Anvers (1680), Barrin grand chantre de la cathédrale et vicaire général de l'Evêque de Nantes (au début du XVIIIe siècle). Tous, excepté dom Lobineau, lui appliquent sans hésiter le titre de bienheureuse. Barrin exprime formellement le vœu que le Pape (c'était alors Clément XI) proclame juridiquement la sainteté de la pieuse duchesse.

(1) Les planches en cuivre de cette collection existent toujours dans la même maison généralice de Sainte-Marie *in Transpontina.*

En 1625 le pape Urbain VIII, par la constitution *Cœlestis Jerusalem*, régla qu'à l'avenir on suivrait rigoureusement la marche prescrite par les décrets de la Congrégation des Rites pour la béatification des serviteurs de Dieu ; mais il déclara en même temps que son intention n'était pas de porter préjudice aux saints *qui, par le consentement commun de l'Eglise, ou en vertu d'une prescription immémoriale, ou d'après les témoignages que fournissaient les écrits des Pères et des pieux auteurs, avec la connaissance et la tolérance du Siège Apostolique ou de l'Ordinaire, étaient l'objet d'un culte public.*

Pour déterminer d'une manière plus précise ce qu'on devait entendre par *la prescription du temps immémorial* il statua (1634) qu'il fallait une période séculaire à partir de cette même année ; par conséquent la possession du culte devait être antérieure à 1534. Or, notre bienheureuse mourut en 1485 ; d'après ce que nous avons vu, son culte commença aussitôt après son bienheureux trépas, donc il était légitime et pouvait être maintenu. Toutefois ce n'était point assez pour la piété des fidèles.

On a retrouvé une note fort curieuse intitulée : *Mémoire de ce qui peut servir à solliciter auprès du Saint-Siège la Béatification de la Vénérable Duchesse de Bretagne, Françoise d'Amboise, fondatrice des Carmélites de l'ancienne observance dans la Bretagne Armorique, province de France.* En dépit de l'inexactitude du titre qui, au lieu de solliciter la ratification pour le culte, réclame la béatification, l'acte lui-même, fort judicieusement motivé, mentionne les faits que nous avons simplement indiqués et ajoute : « 5° Les trois corps composant les Etats de Bretagne, représentant toute la province, sollicitent avec instance la béatification de la pieuse Duchesse. Ces trois corps sont celui du clergé, composé des neuf évêques de la province, des abbés en titre séculiers et réguliers et des députés des chapitres ; celui d'une noblesse très nombreuse, des plus distinguée par le mérite comme par la naissance ; celui du Tiers, représenté par les députés des villes qui y ont droit, au nombre de quarante-et-un... »

En 1761 les Etats s'étant assemblés à Nantes, adressèrent enfin au Pape une supplique signée par les présidents des trois ordres : Pierre, évêque de Nantes, Duc de Rohan, Bellabre.

Quels obstacles s'opposèrent au vœu de la Bretagne? — Nul ne saurait le dire et nous ne pouvons faire ici qu'une réponse : la Providence ménageait à notre siècle qui va finir, la glorification complète de notre admirable duchesse.

Pendant la période révolutionnaire le culte de notre Bienheureuse se manifeste surtout par le soin avec lequel les religieuses, avec le secours de quelques bonnes âmes et en particulier d'un enfant, veillent sur ses reliques et réussissent à en écarter la profanation ; nous laissons donc ces récits à la note qui va suivre.

Conformément aux vœux de Mgr Jaquemet et du Chapitre, en 1860 la cathédrale de Nantes recevait un magnifique vitrail qui reproduisait les principales circonstances de la Vie de Françoise d'Amboise depuis sa première communion à l'âge de cinq ans jusqu'à sa précieuse mort, et dans les inscriptions qui accompagnent chaque tableau, le titre de *Bienheureuse* lui fut maintenu, conformément à la tradition immémoriale, de même que l'auréole couronna sa tête du signe de la sainteté.

L'année suivante, l'Evêque de Nantes fit rédiger un mémoire historique et liturgique sur le culte immémorial de la Bienheureuse, mémoire destiné au Souverain Pontife. A sa prière,

Mgr Godefroy Brossais Saint-Marc, Archevêque de Rennes,

Mgr René-Nicolas Sergent, Evêque de Quimper et de Léon,

Mgr Louis Anne Dubreuil, Evêque de Vannes,

Mgr Augustin David, Evêque nommé de Saint-Brieuc et Tréguier, joignirent leurs suppliques à la sienne ; les chapitres des cathédrales bretonnes firent de même, et aussi Mgr l'Archevêque de Tours qui, parmi les villes de son diocèse compte celle d'Amboise, d'où la famille de la Sainte a pris son nom. Celui qui devait briller d'un si vif et si pur éclat sur le siège de saint Hilaire, le futur cardinal, et le futur panégyriste de notre bienheureuse, Louis-Edouard Pie, évêque de

Poitiers, dont le diocèse renferme la ville de Thouars, ancienne seigneurie du père de Françoise et probablement aussi lieu de sa naissance, s'unirent aux évêques bretons. — Le 11 février 1863, M. l'abbé Richard, député par l'évêque de Nantes, déposa lui-même entre les mains de Pie IX les pièces relatives à la béatification de Françoise d'Amboise. Quelques jours après le T. R. P. Jérôme Priori, prieur général de l'Ordre des Carmes, joignait les sollicitations de sa famille religieuse à celle des évêques précités; sa lettre était contresignée par le R. P. Ange de Martis, postulateur pour les causes des saints et saintes de l'Ordre. Enfin, de son côté, l'évêque de Vannes fit parvenir à la Congrégation des Rites les pièces relatives au culte immémorial rendu à la bienheureuse duchesse dans le monastère de Nazareth.

La cause de la servante de Dieu fut traitée à la Sacrée Congrégation, et le 11 juillet de la même année 1863 la question posée selon l'usage : *An constet de cultu publico ecclesiastico ab immemorabili tempore præstito ancillæ Dei, Franciscæ Ambosiæ, Ducissæ Britanniæ, ac moniali Carmelitanæ, seu de casu excepto a decretis S. M. Urbani P. P. VIII,* fut résolue affirmativement. Le 16 juillet suivant, fête de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, le Souverain-Pontife approuva cette sentence.

Sur de nouvelles instances, Pie IX, de sainte mémoire, concéda aux diocèses de Rennes et de Nantes et à l'Ordre des Carmes la Messe et l'Office de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, sous le rit double, avec une oraison et des leçons propres pour le second nocturne, et en fixa la fête au 5 novembre, lendemain du jour où elle s'endormit dans le Seigneur. Dès le début de son épiscopat, Mgr dom Anselme Nouvel, de l'ordre de saint Benoît, obtint pour son diocèse de Quimper et de Léon la concession du même office. La ville de Nantes célébra avec une incomparable magnificence l'approbation du culte de sa sainte bien aimée.

Deux fois Mgr Pie a glorifié notre Sainte par sa magnifique éloquence : la première, dans l'église des Carmélites de Poitiers pour la clôture des fêtes de sa béatification, 16 novembre 1865; la seconde, pour l'inauguration de son culte à Thouars, 5 novembre 1866.

LES RELIQUES DE LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE (A.-M. T.).

Qu'on nous pardonne les quelques répétitions par lesquelles débute le tableau qui va suivre; nous les avons crues nécessaires.

La Bienheureuse meurt à trois heures après midi, le vendredi 4 novembre 1485, et suivant le désir exprimé par elle, elle est ensevelie d'abord à l'entrée du Chapitre.

Plus tard, son corps est placé (dit Albert Le Grand, XXXVIII) « en un coin dudit Chapitre, tellement disposé, que le pied du tombeau répond au bas de l'Eglise sous le Jubé de la Grille. »

En 1492, première ouverture de la châsse de plomb qui contient les restes de la sainte duchesse. « Le corps fut trouvé tout entier sans corruption aucune, aussi frais que le jour qu'il fut enterré. » Voir au N° XXXIX les merveilles qui, d'après le récit d'Albert, signalèrent cette première *reconnaissance* des reliques.

En 1568, craignant la profanation des Huguenots, les religieuses, avant de quitter leur monastère des Couëts, cachent sous terre le cercueil de leur sainte fondatrice.

En 1592, le père carme Jean Richoust, *vicaire* de la communauté, assisté de toutes les religieuses, préside l'exhumation et la nouvelle inhumation dans l'ancien tombeau.

En 1762, le 30 mars, à 10 heures, l'évêque de Nantes, Pierre de la Muzanchère, accompagné de plusieurs personnages tant ecclésiastiques que laïques, et en particulier de Jean Minatte, chirurgien, procéda à la visite canonique des reliques de notre Bienheureuse. Le procès-verbal signale d'abord, « du côté de l'église, une ouverture large d'environ un pied carré, où les fidèles viennent, de temps immémorial, implorer l'assistance de la vénérable Mère, et où sont suspendus des béquilles, vœux et tableaux..... »

Les chairs de la Bienheureuse étaient entièrement consumées ; presque tous les ossements étaient encore conservés. Malgré le silence dont l'Evêque avait cru devoir entourer ces pieuses formalités, malgré un temps fort mauvais, il y avait là une foule nombreuse, suppliant le prélat de faire toucher aux reliques différents objets de piété, et surtout réclamant quelques parcelles des vêtements qui avaient couvert la sainte duchesse dans le cercueil. Le bon prélat n'eut pas le courage d'opposer un refus. Après les constatations juridiques, les ossements enveloppés dans une étoffe de soie blanche furent déposés, avec le procès-verbal, dans une boîte de bois fermant à clef. La poussière des ossements soigneusement recueillie, fut mise dans une seconde boîte, et une troisième renferma les morceaux de vêtements qui avaient été trouvés dans le cercueil. Un certificat, signé par l'évêque, fut inséré dans chacune de ces deux dernières boîtes. Toutes les reliques furent ensuite déposées de nouveau dans la châsse primitive et celle-ci reprit sa place dans l'enfeu. — Ce furent les actes dressés en cette circonstance et providentiellement conservés pendant la Révolution, qui ont permis de constater en 1861 l'identité et l'authenticité des reliques de la Bienheureuse Françoise d'Amboise.

En 1792, le 1er octobre, au moment où la Révolution chassa les Carmélites de leur bien aimé couvent des Couëts si riche en souvenirs, le tombeau de la Bienheureuse était toujours le même. Au mois de février 1793, le couvent fut dévasté. Les profanateurs s'imaginant que le cercueil de la duchesse était d'argent doré, n'eurent garde de le laisser à sa place ; ayant reconnu une simple châsse en plomb, ils dirent : « Cela servira toujours à faire des balles, » et jetèrent çà et là les ossements vénérés de la sainte duchesse ; or, la prieure du couvent, Jeanne Langlais de la Roussière, était présente. On recueillit la tête et une partie des ossements, avec des morceaux des vêtements de la bienheureuse, on les renferma dans une boîte garnie de soie à l'intérieur, probablement la même où Pierre de la Muzanchère avait renfermé les reliques en 1762. Le procès-verbal dressé par lui y fut placé avec ce que l'on put ainsi sauver du précieux trésor. Au bas de cette pièce, la Prieure écrivit ces lignes qui dans leur simplicité sont une preuve d'héroïque courage : « Je, soussignée, reconnais que le citoyen Bruneau, administrateur du district, m'a remis les trois boîtes référées au présent, dont décharge. Aux Couëts, le seize février 1793. *Signé :* La Roussière. » Puis on se hâta d'aller cacher le trésor ainsi sauvé, dans la haie d'un jardin, à l'extrémité duquel se trouvait un corps de garde. Un peu après, on l'enfouit secrètement dans le jardin de Morandeau, ancien sacristain du couvent, et pour bien reconnaître l'endroit on y planta une guimauve royale. On voyait la nuit de pieux fidèles, venus quelquefois de fort loin, s'agenouiller dans ce lieu et déposer sur la terre les linges qu'ils faisaient ensuite toucher aux malades. Au bout de quelque temps, Morandeau ayant exhumé les boîtes pour en vérifier l'état, put constater que deux d'entre elles avaient souffert de l'humidité, et il plaça son précieux trésor sur un mur, dans une chambre haute de sa maison, où était caché M. Métayer, un des derniers aumôniers du couvent, ce qui permit à ce vénérable prêtre de célébrer la messe devant ces saintes reliques. A quelques pas coulait la Loire entraînant les corps des victimes de Carrier, c'est-à-dire des hommes, des femmes et des enfants qui pour la plupart étaient vraiment des martyrs.

En 1799 ou 1800, deux des plus jeunes religieuses, Mesdames de la Ville et de la Salmonière se rendirent au village des Couëts. Ayant échoué dans une pieuse tentative, opérée pour sauver quelques objets qui avaient été à l'usage de la Bienheureuse (1), elles se firent accompagner d'un petit orphelin de neuf à dix ans, nommé André Corbineau ; les reliques furent placées dans une boîte de carton qu'il prit sur sa tête, et au moment où il allait se mettre en marche, la pieuse femme de Morandeau dit à l'enfant : « Fais bien attention, ô mon fils ; ah ! quel précieux fardeau tu portes ! c'est la tête de la bonne Duchesse. » Et le précieux fardeau, escorté par les deux anciennes carmélites, parvint heureusement à la maison où, avec quelques compagnes, elles essayaient de vivre encore de la vie religieuse.

(1) Les patins et l'écuelle d'étain signalés n° XXXV.

Un modeste reliquaire en bois fut destiné à recevoir le chef de la Bienheureuse et ses autres reliques. Visible témoignage du culte rendu à Françoise d'Amboise dans les jours mauvais, il a renfermé ses précieux restes jusqu'au jour où le décret apostolique de Pie IX est venu ratifier les hommages jusque là rendus à la sainte duchesse de Bretagne.

Malgré leur bonne volonté les anciennes Carmélites des Couëts ne réussirent pas à reprendre la vie commune dans leur vieux monastère. Vers 1816 ou 1817, sachant que leurs sœurs du couvent de Nazareth faisaient une semblable tentative, elles allèrent se réunir à celles-ci et elles apportèrent avec elles leur pauvre et précieux reliquaire. Après quelques années d'essais infructueux, Madame de la Salmonière revint à Nantes, y rapporta le reliquaire dont elle s'était constituée la gardienne, et le déposa au monastère de la Grande-Providence dans lequel elle passa les dernières années de sa vie. L'année avant sa mort, le 18 septembre 1828, elle écrivit et signa une déclaration résumant ce qui vient d'être dit. Après avoir parlé des reliques, elle ajoute : « Nous avons eu le bonheur d'y joindre la ceinture, le bonnet et le mouchoir de saint Vincent Ferrier, qui avaient été conservés dans la dite communauté depuis la mort de ce grand saint, ainsi que dom Lobineau en fait foi dans son histoire. » Deux anciennes religieuses des Couëts reconnurent et attestèrent l'identité et l'authenticité des reliques précitées : Madame de Laramé, professe de chœur, donna son témoignage en 1838, et Sœur Victoire, religieuse converse, interrogée sur son lit de mort le 22 septembre 1840 répondit dans le même sens.

En 1851, le 14 mars, M. Dubois, docteur-médecin, examina les ossements contenus dans le reliquaire conservé à la Grande-Providence, les y replaça après en avoir écrit la description et le reliquaire fut scellé du sceau de la communauté (1). — Cette même année 1851, fut faite une enquête très sérieuse sur tous les faits qui étaient de nature à établir l'authenticité des reliques. Aux témoignages antérieurs des religieuses déjà nommées vinrent se joindre, en particulier, les attestations de la veuve Morandeau, de son fils Nicolas et d'André Corbineau qui, à l'âge de 9 ou 10 ans, avait porté, des Couëts à Nantes, la boîte de carton contenant « *la tête de la bonne Duchesse.* » Cette enquête fut dirigée par M. l'abbé Cadoret.

En 1859, les 10 et 12 mai, le futur cardinal de Paris, M. l'abbé F. M. B. Richard, vicaire général de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, procéda à un nouvel examen. Tous les procès-verbaux, lettres, certificats précités, sont vérifiés et résumés, puis les reliques sont étudiées.

« Le reliquaire en bois, de couleur noire avec des filets dorés, est en forme de châsse, haut d'environ cinquante centimètres, et fermé par douze verres sur les différentes faces. Les saintes reliques sont placées sur une étoffe de soie rose et peuvent être énumérées comme suit : 1° la boîte du crâne presque entière ; 2° l'os temporal gauche ; 3° l'os maxillaire inférieur dont le tiers gauche est conservé séparément ; 4° les deux tiers moyens des deux fémurs ; 5° les deux tiers moyens d'un cubitus ; 6° le tiers moyen environ d'un radius ; 7° les deux tiers moyens d'un tibia ; 8° enfin, trois petits fragments osseux. Le reliquaire contient de plus trois fragments d'étoffe brune et un chapelet que les anciennes Religieuses des Couëts considéraient comme le chapelet de leur vénérable mère. »

En 1861, le 4 novembre, anniversaire de la mort de la Bienheureuse, Mgr Jaquemet signa l'ordonnance par laquelle il ratifiait l'enquête faite par son autorité en 1859 et ordonnait que, désormais, les mêmes saintes reliques seraient vénérées au Couvent de la Grande-Providence. Mais le temps n'était pas éloigné où elles seraient transférées à la cathédrale.

La Grande-Providence a cependant gardé la calotte ou le bonnet doctoral et la ceinture de saint Vincent Ferrier données à Françoise d'Amboise par le cardinal Alain de Coëtivy. Nous venons de voir que le reliquaire contenait un chapelet que les anciennes religieuses des Couëts considéraient comme le chapelet de leur vénérable mère. Ne serait-ce pas le chapelet qui avait appartenu à la pieuse duchesse Jeanne de France, après avoir été à l'usage de saint Vincent

(1) Semblable formalité avait été déjà accomplie par le même médecin le 31 décembre 1838.

Ferrier, et donné par celle-ci à la Bienheureuse? En ce cas ce serait une relique doublement et même triplement précieuse.

Quant au doigt de saint Vincent Ferrier, donné aussi par Alain de Coativi, on ne sait ce qu'il est devenu. La lettre de Madame de Laramé (30 juillet 1838) à Madame la Supérieure de la Grande-Providence, dit ceci : « Nous possédions aussi un doigt de ce saint. Il paraît, Madame, que ma sœur Salmonière ne l'avait pas, car certainement vous en auriez eu connaissance. »

Enfin signalons un dernier objet qu'on peut appeler aussi *une relique :* la bibliothèque publique de Nantes possède « un bréviaire manuscrit, en lettres gothiques, orné de majuscules peintes et dorées, d'un travail remarquable. Ce livre d'heures était à l'usage des religieuses carmélites, comme le prouve la rubrique française mise en tête du Propre du Temps : *Cy comance le journal selon l'ordinaire de Notre-Dame la Benoiste Vierge Marie du Mont du Carme.* Sur la première page on lit, en écriture gothique, cette mention qui a dû être mise là dans les jours mêmes de la mort de Françoise : *Anno Domini millesimo quadringentesimo octogesimo quinto, mensis novembris die quinta, feria sexta, hora nona, obiit venerabilis et devotissima religiosa Francisca de Amboise, alias ducissa Britanniæ.* « Nous sommes très porté à croire, dit Mgr Richard, que ce petit volume n'est autre que le bréviaire dont se servait la Bienheureuse. Après sa mort, on l'aura conservé religieusement dans la communauté et une main amie aura écrit sur la première page la mention de la naissance de la sainte religieuse à la vie éternelle. Une étiquette (également en caractères gothiques) restée dans ce livre et portant seulement ces trois mots : *Sœur Françoise d'Amboise,* confirme notre conjecture. »

La châsse de bois sculpté qui, à la cathédrale de Nantes, renferme aujourd'hui les reliques de la bienheureuse Françoise d'Amboise n'est digne, ni de la sainte duchesse, ni des Nantais, ni de leur cathédrale.

ICONOGRAPHIE DE LA B. H. FRANÇOISE D'AMBOISE (J.-M. A.).

L'ÉGLISE de Notre-Dame du Folgoat, dans la chapelle des fonts-baptismaux, sous la tour midi, à droite en entrant, au-dessus de l'arcade qui domine l'autel, est une peinture murale représentant l'histoire du B. Salaun et en première ligne de chaque côté on a figuré le duc Pierre II et Françoise d'Amboise son épouse, celle-ci costumée en religieuse carmélite et le duc en manteau ducal parsemé d'hermines, sa couronne posée devant lui sur un coussin.

A l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Guingamp, c'est-à-dire dans la ville que Françoise habita depuis son mariage jusqu'à l'élévation de son mari au trône ducal, il y a deux belles statues se faisant face et représentant, l'une la Bienheureuse vêtue en princesse, l'autre saint Vincent Ferrier en ornements sacerdotaux. Ces statues furent exécutées lors de l'approbation, par Pie IX, du culte rendu à la sainte duchesse de Bretagne. Une des grandes verrières de la même église retrace aussi en détail toute l'histoire de la Bienheureuse.

D'après une étude de M. Trévédy, ancien Président du tribunal de Quimper (*Bulletin de la Soc. archéologique du Finistère,* 1892, p. 119 et seq.), les portraits d'Alain Fergent et de sa femme Ermengarde d'Anjou, donnés dans l'*Histoire de Bretagne* de D. Lobineau (p. 105 et 108) et dans D. Morice (I. p. 90 et 98), seraient plutôt des portraits de Pierre II et de la B. Françoise d'Amboise. — Dans la même Histoire de D. Lobineau (p. 646 et 678) et D. Morice (II. p. 62 et 157) se trouvent les portraits de Pierre II et de la B. Françoise, dessinés par Chaperon d'après un tableau donné par la duchesse elle-même au couvent de Sainte-Claire de Nantes, entre 1450 et 1457. Le costume de la bienheureuse est austère, et des ornements mondains elle ne garde que ce que réclame sa dignité de duchesse.

Au tome III des *Monuments de la Monarchie française,* par Montfaucon, la planche LI, p. 264, fournit aussi des portraits du duc Pierre II et de la duchesse Françoise, d'après un vitrail posé à la cathédrale de Nantes vers 1447.

A la cathédrale de Saint-Pol de Léon, dans une verrière moderne de M. Léopold Lobin (de Tours), la bienheureuse est représentée agenouillée, et présentée par son patron saint François d'Assise.

A la cathédrale de Nantes, où se vénèrent les reliques de Françoise d'Amboise, la bienheureuse est représentée par une belle statue qui la montre en carmélite ; une remarquable verrière retrace les principales scènes de sa vie.

A la basilique des saints Donatien et Rogatien elle figure en costume de duchesse dans une fenêtre de la nef. Cette verrière est l'œuvre de M. Georges Claudius-Lavergne qui a également représenté la sainte princesse dans les beaux vitraux du Carmel de Morlaix et du Grand-Séminaire de Quimper.

A la basilique de Sainte-Anne, près d'Auray, vitrail de la bienheureuse vêtue en carmélite.

A Pont-l'Abbé l'église paroissiale étant l'ancienne église des religieux du Carmel, la fenêtre placée derrière l'autel et la statue vénérée de *Notre-Dame des Carmes* vient de recevoir un excellent vitrail où notre bienheureuse fait vis-à-vis au bienheureux Jean Soreth, qui, comme nous l'avons vu, l'introduisit lui-même dans l'ordre de religieuses établi par lui. Ici elle porte l'habit monastique. Ce vitrail a été exécuté par MM. Florence Bigot et Heinrick, successeurs de M. Lobin.

Au Carmel de Vannes, et probablement dans bien d'autres chapelles du même ordre (du moins en Bretagne), notre sainte princesse a aussi sa statue.

Là où fut le monastère de Notre-Dame des Coets, où mourut et vécut la bienheureuse carmélite est aujourd'hui un petit séminaire ; nulle part le souvenir de Françoise d'Amboise n'est aussi vivant, bien que de l'ancienne communauté rien ne subsiste, hélas ! Mais les élèves et les maîtres rivalisent d'amour et de vénération pour leur Patronne. Il faut avouer cependant que l'iconographie de la pieuse duchesse n'y est pas en harmonie avec la dévotion des habitants de ce lieu béni.

LA VIE DU BIEN-HEUREUX CHARLES DE CHASTILLON,

Dit de Blois, Comte de Pentiévre, le 29. Septembre.

L'HISTOIRE de France nous aprend que Guy de Chastillon I. du nom, Comte de Blois & de Dunois, Seigneur d'Avesnes, de Guise, de Nouvion, de Landrecies & de Trelon, Epousa, en premieres nopces, Marguerite, sœur du Roy Philippes de Valois, fille de Charles de France, Comte de Valois, d'Alançon, du Perche & de Chartres, & de Marguerite de Sicile, Comtesse d'Anjou & du Maine ; duquel mariage issirent Louys de Châtillon I. du nom, comte de Blois, Dunois & Soissons, Seigneur d'Avesnes, Landrecies, Nouvion, etc. Chymay & autres terres, à cause de sa femme, Jeanne de Haynault, fille unique & heritiere de Jean de Haynault, Seigneur de Beaumont, la Gonde & Schoonhove, & de Marguerite, Comtesse de Soissons, dame de Chymay, d'Argies, etc. Charles (que nous cherchons) & Marie de Châtillon, mariée, en premieres nopces, à Raoul Duc de Lorraine, & en secondes, à Frederic Comte de Linanges ou Linighen, prés Wormes, en Allemagne.

II. Le Bien-heureux Charles de Châtillon, (autrement de Blois) second fils dudit Guy, nâquit en 1319, sous le Pontificat du Pape Jean XXII & l'Empereur Louys de Bavieres IV. du nom, regnant en Bretagne le Duc Jean III. du nom. A l'issuë de

l'enfance, le Comte, son pere, soigneux de son éducation, luy pourveut d'un homme de bien pour pedagogue, lequel se nommoit Jacques de Huchin, &, pour sous-maître, maître Jean l'Argentier, du Diocese de Chartres, sous la conduite desquels il aprit non seulement les sciences, mais encore la vertu & le chemin du Ciel; car, dés sa plus tendre enfance jusqu'au soûpir de la mort, il donna à Dieu & aux œuvres de pieté tout le temps qu'il pût derober au monde & aux affaires. A peine sçut-il lire, qu'il commença à reciter, tous les jours, les Heures de Nostre Dame, l'Office de la Croix, une partie du Psaultier de David & plusieurs autres Oraisons. Dés l'age de douze ans, il s'accoûtuma à jeûner certains jours de la semaine, outre le Quarême, les Quatre Temps & les Vigiles des grandes Festes de l'année. Il entendoit, avec une grande ferveur & devotion toutes les Messes qui se disoient en la Chapelle de la maison de son pere, y passant souvent toute la matinée. C'étoit luy qui servoit vingt & cinq pauvres que son pere nourrissoit tous les jours, leur versoit à laver, & souvent empruntoit de l'argent des serviteurs & domestiques pour distribuer aux pauvres qui se presentoient à la porte du château, ou lors qu'il alloit par la Ville, outre celuy que son pere luy bailloit à cét effet. Il recueilloit les pauvres gens qui avoient affaire à son pere, auquel il presentoit leurs requestes & sollicitoit pour eux, se chargeant de leur faire depescher leurs affaires; en un mot, il vivoit dés lors si religieusement, que son frere aîné, Louys de Châtillon, ne le nommoit que l'Hermite, & son pere même, fâché de ce qu'il s'adonnoit trop à la lecture des livres pieux & à l'étude, le menaça souvent de luy ôter ses livres.

III. Le Duc de Bretagne, Jean III. du nom, n'ayant point eu d'enfant de ses trois femmes, voulant donner ordre au repos de son Etat, assembla ses Etats, l'an 1338, pour pourvoir de mary à la princesse Jeanne, surnommée la Boëteuse, Comtesse de Pentiévre & de Goëllo, Dame d'Avaugour & de Mayenne, etc., fille du Prince Guy de Bretagne Comte de Pentievre, etc., frere puîné du Duc, & heritiere presomptive de Bretagne; il fut parlé de Charles d'Evreux, fils de Philippes, Roy de Navarre, à quoy le Duc s'accordoit, à condition que ledit Charles prît le nom, cri & armes de Bretagne; mais le Roy, son Pere, ne voulut qu'il quitât les Fleurs de Lys pour prendre les Hermines, sans quoy le Duc ne vouloit ouïr parler de cela, disant qu'il la bailleroit, plûtost au fils du Comte de Harcourt, ou du Seigneur de Craon, qu'audit d'Evreux, sans cette condition (1). On raporte encore une autre raison, pourquoy ce party ne plaisoit aux Estats, qui fut, parce que l'âge dudit Charles estoit si petit, que ladite princesse qui, dans un an ou deux, seroit d'âge de porter enfans, n'en pourroit avoir dudit Charles avant 12. ou 14. ans passez, de laquelle chose pourroit luy arriver déplaisir & à la Bretagne (2). Enfin, le Duc, ouvrant son intention aux Estats, à leur requeste & petition, leur nomma nostre Charles, lequel fut reçû & admis des Estats, & fut envoyé par le Roy de France, son Oncle, & le Comte de Blois, son Frere, vers le Duc, à Nantes, où il épousa la princesse Jeanne, prît le nom, les armes & cri de Bretagne; & le Duc, pour mieux asseurer son intention en la succession dudit de Blois en la Duché, luy fit faire hommage par quelques barons, & l'entretint, par aprés, comme son futur successeur au duché; mais il en alla bien autrement depuis.

IV. Ils demeurerent en leur ménage trois ans, residans, tantost en la cour du duc, tantost en leurs villes du Comté de Pentiévre & Goëllo, lors que le duc Jean, retournant par la Normandie en son Païs, mourut à Caën, le dernier jour d'avril l'an 1341, & fut son corps aporté en Bretagne & enterré aux Carmes de Ploërmel, avec son ayeul & son frere. Les funerailles du duc achevées, tandis que Charles pensoit à recueillir paisible-

(1) Argentré, l. 5, chap. 42. — A.

(2) André du Chesne, Histoire de Chastillon, l. 5, c. 8. — A.

ment la succession du Duché, au titre de sa femme, il se trouva oposé par Jean de Bretagne, Comte de Mont-fort, frere puisné du comte Guy, disant le duché luy apartenir pour estre plus proche du deffunt duc d'un degré ; lequel se rendit en poste à Nantes & gagna cette ville, y manda les Estats à certain jour, &, en attendant leur venuë, alla en poste à Limoges, se saisit dudit vicomté & des thresors du duc qui y estoient ; &, voyant qu'il ne s'estoit rendu qu'un seul chevalier à Nantes à son mandement, il mit son armée aux champs, prît Brest par composition, comme aussi Rennes, Hennebont, Vennes, le chasteau du Goüelet-Forest, ou Joyeuse Garde, Karhaix, Guerrande & le Guildo, puis passa en Angleterre requerir secours du Roy & y porter le prince Jean son fils, & autres ses enfans ; &, ayant eu promesse de secours, mariage faisant dudit prince Jean son fils, avec la Princesse Marie fille d'Edoüard, Roy d'Angleterre, il s'en retourna trouver sa femme à Nantes. Charles de Blois, se voyant prévenu de son competiteur, se retira à Paris devers le Roy, son Oncle, se plaignant des déportemens du Comte de Montfort ; lequel, assigné pour comparoistre à la cour des Pairs de France à Paris, s'y rendit avec 400. chevaux ; mais, ayant reconnu que le Roy & les Pairs inclinoient du costé de Charles (aussi estoient-ils presque tous ses parens), il fut conseillé de se retirer en Bretagne, de peur qu'on executast l'arrest par detention de sa personne, ce qu'il fit. S'ensuivit l'arrest de Conflans du 7. Septembre 1341, lequel, deboutant le comte de ses demandes, adjugeoit la Duché de Bretagne & autres Seigneuries à Charles, au titre de sa femme. Incontinent aprés, le Roy Philippes, devant tous les pairs, princes & barons de sa cour, appella Charles, le fit nouveau chevalier & l'investit solemnellement du Duché de Bretagne, luy disant : « *qu'il avisast de le conquerir sur celuy qui l'avoit injustement usurpé ; qu'il avoit de bons amis qui luy ayderoient & secoureroient au besoin, &, quant à luy, qu'il s'y employroit, comme pour son parent & neveu, & commanderoit au Duc de Normandie, son fils, de lever une puissante Armée à cét effet.* » Charles remercia le Roy, &, favorisé de ses forces & assistance du Duc de Normandie, son cousin, le Comte d'Alançon, son oncle, le Comte de Blois, son frere, les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, Jacques de Bourbon, son frere, tous ses parens, Loüis d'Espagne, le Comte d'Eu, Connestable de France, le Comte de Guynes son fils, & la pluspart des Barons de Bretagne, commença à lever ses troupes & donna le rendez-vous de son armée à Angers, de là vinrent à Ancenis & y furent trois jours, assiegerent & prirent le chasteau de Champtoceaux, brûlerent Carquefou, assiegerent Nantes, qui fut rendu par les Bourgeois, & le Comte, qui y estoit, livré és mains des François, qui l'envoyerent à Paris, où il fut serré en la grosse tour du Louvre. Charles, ayant pris son ennemy, prît le serment des Nantois & sejourna en leur ville, tout l'hyver, & son armée, és environs.

V. Au printemps de l'an 1342. Charles mena son armée à Rennes qu'il prit, assiegea Hennebont, où la Comtesse de Montfort soûtint courageusement, & Auray, qui se rendit, aprés 10. semaines de siége, prit le Conquest, Dinan, Guerrande, Vennes & Karhaix, & s'en retourna assieger Hennebont ; &, d'autant qu'il craignoit de ne pouvoir ouïr Messe ce jour-là, il fit porter de l'eau, du vin & du feu par Messire Alain du Tenou, son Aumônier & Clerc de sa Chapelle, lequel celebra la Messe en chemin, nonobstant qu'un Chevalier de son Armée, nommé Messire Aufray de Montboucher, l'en voulut divertir, luy disant que les ennemis, qui estoient prés de-là, pourroient surprendre la place, tandis qu'il s'occuperoit à ses devotions ; mais le Prince luy repondit que, quand bien les places qui luy appartenoient seroient prises & occupées par ses ennemis, il les reprendroit par la grace de Dieu ; mais, s'il passoit un jour sans ouïr la Messe, il ne la pourroit jamais recouvrer ; pour ce sujet, il avoit obtenu un Privilege du Pape de pouvoir faire celebrer la Messe devant jour, &, le plus souvent, il en entendoit deux. Enfin, aprés plusieurs prises & reprises de villes, tréves, rencontres, délivrance du

Comte de Montfort, & sa mort, avenuë en septembre 1345 (1), descente du Roy d'Angleterre en Bretagne & plusieurs autres accidens, décrits amplement par les Historiens Bretons, François & Anglois, Charles, ayant amassé son armée à Nantes, alla assieger la ville & chasteau de la Roche-Derien, laquelle avoit esté prise & fortifiée des Anglois; & ayant assis son camp, pressa si-bien les assiegez, qu'ils demanderent secours a la Comtesse de Montfort, laquelle, ayant amassé ses troupes, les envoya pour combattre Charles & lever le siége. Elles logerent en l'Abbaye de Begar, &, la nuit du 20. Juin 1347, attaquerent le camp de Charles; mais ils furent repoussez avec perte; toutefois, peu aprés, ils retournerent à la charge, &, trouvans les François endormis, sans guet, ny ronde, comme ne pensans plus estre assaillis, ils se jetterent de furie dans le camp, mettant tout à feu & à sang; Charles oyant le bruit, se fit armer, & combattit opiniâtrement, deux heures durant, avant que se rendre; enfin, ayant receu 17. playes en son corps, dont le sang ruisseloit de toutes parts, il se rendit à un Chevalier Breton, nommé Messire Robert du Chastel, qui l'emmena en la ville & le fit coucher sur un matelats pour panser ses playes.

VI. En cette captivité, ce Prince montra une constance admirable & une patience non moins grande à endurer les affronts & injures que luy faisoient quelques uns du party contraire. Thomas Dagorne, chef des Anglois, étant entré dans la chambre où il estoit, le voyant couché sur un matelats, fit oster le lit de dessous luy, le laissant sur la paille; mais tant s'en fallut qu'il s'offençast de ce traitement barbare, qu'au contraire, il en loüa Dieu, confessant qu'il meritoit d'estre traité de la sorte; promettant qu'à l'avenir il ne coucheroit sur la plume; ce qu'il observa le reste de sa vie. Le lendemain, il fut envoyé à Karhaix, puis au chasteau de Kemperlé, de là à Vennes, où il fut détenu un an, &, l'an revolu, envoyé à Brest, & de là en Angleterre. Les soldats qui le conduisoient donnerent bien de l'exercice à sa patience, luy faisans mille indignitez, qu'il enduroit d'une grande patience. Il fut etroittement serré & gardé en une grosse tour, à Londres, & fut ainsi, l'espace de trois ans (2); autres disent qu'il fut mis en prison assez agréable, avec Hamon, Roy d'Ecosse, au chasteau de Londres; &, depuis, par la faveur de la Reyne d'Angleterre, sa cousine, il eut congé d'aller & venir en liberté, pourveu qu'il ne s'absentast plus d'une nuit de ses gardes & prison. Pendant cette captivité, la guerre se menoit entre les Dames, avec divers evenemens, & Charles, étant venu en France (par le congé du Roy d'Angleterre) maria une de ses filles au Connestable de France, Charles d'Espagne; par le traité duquel mariage, le Roy Jean, son Cousin germain, promit de payer sa rançon; mais Charles d'Espagne ayant été tué par aprés, le Roy ne paya rien, & luy fallut s'en retourner en sa prison, où il passa encore six années en grande patience : enfin, il accorda luy-même sa delivrance avec le Roy Edoüard, à condition de luy payer cent mille deniers d'or, & de donner son fils aisné, Jean, à la Princesse Marguerite d'Angleterre, dont les enfans succederoient au Duché de Bretagne aprés sa mort (voilà comme ce Roy s'asseuroit des deux partis); &, pour ostages, ses enfans, Jean & Guy de Bretagne, furent conduits en Angleterre, l'an 1356; mais l'Anglois, peu aprés, negligea ces conventions, &, neanmoins, retint les ostages : ce que Charles endura patiemment. Estant à Nantes, il envoya, par mer, cent mille florins d'or au Roy d'Angleterre pour payement de sa rançon; le vaisseau se perdit avec les hommes & l'argent; quand il en eut receu la nouvelle, tant s'en fallut qu'il s'en affligeast, qu'au contraire il entra en son cabinet, se prosterna à genoux & en remercia Dieu, comme il avoit de coûtume de faire en semblables accidens.

VII. Quand on luy annonçoit la mort de ses parens ou amis, comme du Comte de

(1) Il gist aux Jacobins de Quimperlé. — A.

(2) Du Chesne, l. 5, c. 1, pag. 221. Arg., l. 6, c. 16. — A.

Blois, son frere, du Vicomte de Beaumont, son cousin, du Roy Philippes de Valois, son oncle, Charles d'Espagne, son gendre, ou autres, ou bien les prises des villes & places d'importance, il en remercioit Dieu comme de quelque bon & heureux succez. On luy rapporta, en un mesme jour, que ses gens avoient esté defaits en trois divers lieux, devant le chasteau de *Trogo*, prés Morlaix, à *Evran* & à *Derval;* que ses ennemis avoient pris le chasteau de *Sussinio*, où estoient les Chartres du Duché; qu'on fortifioit le chasteau de *Lannion*, place importante pour ses affaires, & autres semblables pertes & dommages, sans que, pour cela, il montrast aucun signe d'impatience ou indignation; au contraire, il rendoit graces à Dieu du tout, levant les mains au Ciel & disant : *Beni soit Dieu en toutes ses œuvres.* Ce fut pendant sa captivité à Londres, qu'il commença à porter la haire, laquelle il porta toûjours depuis, ne couchant que sur la paille, ou un matelats; observant ses jeûnes ordinaires; employant la meilleure part des jours & des nuits en Oraison; priant specialement pour les trépassez, & particulierement pour les Ames de ceux qui étoient morts les armes à la main contre luy. Un jour, passant par le Cimetiere neuf de Londres, il s'agenoüilla & commença le *De profundis,* Eudes Cillart, Breton, Escuyer de Henry de Pledran, Chevalier, qui le suivoit, ne voulut repondre *Fiant aures, etc.*, parce (dit-il) que ceux qui étoient enterrez en ce lieu avoient, en leur vie, tué ses parens & amis & brûlé sa maison : Charles le reprît de cette parole, comme contraire à la charité Chrétienne, l'exhortant de demander pardon à Dieu de cette faute, autrement qu'il ne vaudroit jamais rien. Etant en sa prison, il fit vœu à Dieu & à S. Yves (auquel il portoit une singuliere devotion) qu'aussi-tost qu'il seroit en liberté, il iroit, nuds pieds, depuis le lieu où il avoit été pris prés la Roche-Derien jusqu'à l'Eglise Cathedrale de S. Tugduval, à Lantreguer, où son corps repose : ce qu'il executa, en plein hyver, par une grande gelée, de sorte que les villageois, de compassion, couvroient le chemin par où il devoit passer (qui est d'une grande lieuë) de tapis & loudiers; mais le bon Prince ne vouloit marcher dessus, ains choisissoit les lieux les plus raboteux, pour se plus mortifier : ce qui luy causa telle infirmité, que les plantes des pieds luy tomberent, & demeura, quinze semaines depuis, sans se pouvoir soutenir dessus.

VIII. Il fut liberal envers les Eglises, auxquelles il fit de grands presens, tant devant qu'aprés sa captivité. Les Eglises de S. Laurens & des Carmes de Nantes ayans esté ruïnées par les guerres, il donna du bois en ses forests pour les rebâtir; il fonda l'Aumônerie de Toussaints sur les ponts dudit Nantes, & donna de grands privileges au Convent des Freres Predicateurs de la même ville. Il donna aux mêmes Religieux du Convent de Morlaix, diocese de Treguer, tout autant de bois qu'il leur en fallut pour rebâtir leurs dortoirs, & donna aux mêmes Religieux du Convent de Guengamp, audit Diocese, un Encensoir d'argent, plusieurs beaux ornemens & des Chasses et Reliques des saints, fit refaire les chaires & garnitures du Chœur, décora leur Eglise de tableaux & images de plusieurs Saints de Bretagne, issus du sang des Roys, Ducs & Comtes anciens dudit Païs, & de celles des Saints principaux de l'Ordre de saint Dominique, au pied desquels il fit aposer la sienne, à genoux, avec les armes de Bretagne. Il fit bâtir, en l'Eglise des Cordeliers (1) de la même Ville, un Autel en l'honneur de saint Louys de Marseille (de la famille duquel il avoit l'honneur d'être extrait), fit peindre toute l'Eglise, faire le Jubé, les Chaires du Chœur & le pavé jusqu'au grand Autel; leur donna plusieurs ornemens de soye, de velours & de drap d'or, des chandeliers d'argent, deux Croix d'argent, enrichies de pierreries, un Epistolaire & Evangelistaire ornez de pierres precieuses, toutes lesquelles choses luy coûterent jusqu'à 8.850. florins d'or. Il

(1) Ces deux monasteres furent ruinez la vigile de l'Ascension 1591 par l'armée du prince de Dombes. — A.

fonda l'hôpital dudit Guengamp, pour l'entretien des pauvres de la ville & faux-bourgs, & établit certaines foires en icelle, dont les profits & revenus furent députez à leur usage. Il fit reparer les Eglises de S. Michel & de saint Leonard, prés la même Ville, & donna à l'Eglise Paroissiale de Nôtre Dame de Guengamp des ornemens d'Autel & de beaux paremens, & une grande Croix d'argent, pleine de Reliques de Saints. Il augmenta les revenus de l'Eglise de N. Dame de Lamballe; fonda une Chapelle en l'honneur de sainte Catherine, en la ville de Dinan, & fit de grandes réparations aux Convents des Freres Predicateurs & Mineurs de la même ville. Il embellit l'Eglise Cathedrale de Rennes de diverses peintures & images, fit faire deux grandes vitres à côté gauche de la croisée; y donna des Chappes de velours rouge, semées d'oiseaux d'argent en broderie, d'autres de velours blanc, aux armes de Bretagne, deux draps d'or pour parer le grand autel aux Festes solemnelles, des Reliques de plusieurs Saints en un vase d'argent, lesquelles il porta lui-même, nuds pieds, l'espace d'une lieuë, & grande quantité d'autres ornemens précieux : il fonda deux Chapelenies en la même Eglise, en l'honneur de saint Salomon & S. Judicaël, Confesseurs, jadis Roys de Bretagne Armorique, des saints Freres Martyrs Nantois, Donatian & Rogatian, & de saint Yves, dont il porta des Reliques (qui luy avoient esté données par l'Evêque & Chapitre de Treguer), depuis le quartier de la ville de Rennes, apellé la Cité, jusqu'au Monastere de saint Georges, qui est à l'autre extremité de la ville, allant, nuds pieds, tout le chemin; & puis, sortant de la porte saint Georges, porta de même façon, une autre portion des mêmes Reliques en l'Abbaye de Saint Melaine, & envoya une autre portion au Mont de Saint Michel, avec de riches presens & offrandes.

IX. Tous les matins, il disoit l'Office Canonial, avec un de ses Chapelains, si devotement, qu'il sembloit, par fois, estre ravi en extase. Il entendoit deux Messes par jour, l'une à notte, l'autre à basse voix, &, par fois, 3. ou 4., selon que les affaires luy en donnaient le loisir, & ne s'écoula jamais jour, qu'il n'en entendît une du moins, même parmy les plus grandes occupations de la guerre. Il assistoit, les Festes doubles, aux Matines, Vespres & autres Offices, frequentoit les Predications, & parloit volontiers de l'Ecriture Sainte, des Vies des Saints & autres discours Spirituels qui pouvoient édifier les écoutans, & parloit si parfaitement de la Sainte Ecriture, que les plus sçavans mêmes s'en étonnoient, estimans que sa science étoit plus infuse qu'acquise, veu qu'il n'avoit étudié qu'en grammaire & en musique, à laquelle il se plaisoit fort. Il ne se mettoit jamais au lit, qu'aprés s'être confessé à son Confesseur, ou à l'un de ses Chapelains, disant que *nul Chrestien ne doit s'endormir en peché*. Il communioit aux Festes de Pâques, de la Pentecôte, du Sacre, Toussaints, Noël, & à toutes les Festes les plus solemnelles de l'an, recevant le précieux Corps de son Sauveur, avec une devotion si fervente, qu'on la remarquoit toujours accompagnée de larmes & de sanglots. Il composa, en sa prison en Angleterre, une Prose Rythmique en l'honneur de Saint-Yves, remplie de devotion, & mit le chant dessus, d'un ton si melodieux, que plusieurs en prirent des copies & fut chantée en divers lieux de la Bretagne; elle fut produite, devant les Commissaires députez pour sa Canonization, par F. *Derien*, Cordelier de Guengamp. Il vaquoit, d'ordinaire, à l'Oraison, aprés que ses gens s'étoient retirez, & y perseveroit jusqu'à minuit.

X. Il étoit doux & benin envers tout le monde, même envers ses serviteurs & domestiques, recevoit doucement les plaintes des pauvres païsans & les écoutoit benignement, les soûlageant en tout ce qui luy étoit possible, regrettant extremément le tort que l'on faisoit au pauvre peuple; & eut volontiers cedé de son droit pour le bien de la paix, si l'ambition de sa femme ne l'en eût empêché, comme il fit bien paroître au traité des Landes d'Evran, l'an 1363. Il portoit un grand respect aux gens d'Eglise, & dit-on de luy

qu'ayant rencontré un sien Confesseur Cordelier (lors Evêque), à Miniac, du Diocese de Rennes, le chemin étant étroit & fâcheux, il mit pied à terre, tenant son cheval par la bride, pour laisser passer le Cordelier, aymant mieux enfoncer en la bouë jusqu'à my-jambe, que de manquer à ce respectueux devoir. Comme il alloit à Auray (où il perdit sa vie), étant en la Lande du Val, au milieu de son armée, il avisa Frere *Païen du Quelen*, Cordelier de Guengamp, qui vouloit venir vers luy; mais, d'autant qu'il étoit monté sur un petit bidet, il ne pouvoit fendre la presse & l'aprocher, parquoy il sortit de la bataille & l'alla trouver, parlant fort long-temps avec luy, ce que l'on reputa à grande humilité. Il servoit luy-même les pauvres, &, le jour du Jeudy Absolu, lavoit les pieds à treze pauvres, les baisoit de sa propre bouche, & leur donnoit à dîner, les servant à table; &, à l'issuë, leur donnoit à tous des habits neufs. Depuis le temps de sa prise devant la Roche-Derien, les jeûnes, la haire, la discipline & autres macerations du corps étoient ses delices; il étoit sobre en son vivre, observoit étroitement tous les jeûnes commandez de l'Eglise, s'abstenoit de chair, les mercredys, & jeûnoit deux jours, chaque semaine; &, toutes les veilles de Nôtre Dame & de sainte Catherine, il jeûnoit au pain & à l'eau, & eût fait davantage, si ses medecins, Georges de *Lenen* & Geffroy *de Plodidy* n'eussent moderé ses austeritez. Il envoyoit les viandes delicieuses qui étoient servies sur sa table aux pauvres malades, femmes grosses, accouchées, & autres necessiteux. Il portoit sur sa chair nuë des cordes noüées, & mettoit du sable entre ses orteils & sous la plante de ses pieds, pour se mortifier davantage. Pendant qu'il fut detenu en la Tour de Londres en Angleterre, il flagelloit, tous les vendredys, son corps avec des foüets noüez, remplis de petites éguilles, fichées dedans les nœuds, qui faisoient ruisseler le sang de toutes parts; &, ayant esté surpris en cette discipline par les Anglois qui le gardoient, & par l'un de ses medecins, il les pria de n'en rien dire à personne, tant qu'il vivroit.

XI. Il deffendoit pieusement les libertez des Eglises & les franchises, privileges & immunitez du Clergé, & même soutenoit leur party contre ses propres officiers; &, lors qu'ils luy remontroient la perte, ou l'aperissement de ses droits, il leur repondoit gratieusement qu'il n'en seroit pas plus pauvre pour cela, & qu'il s'étoit obligé, par serment, de deffendre les Eglises avec leurs franchises & immunitez. Sa maison étoit une table ouverte aux pauvres & necessiteux, de sorte qu'il s'y trouvoit par fois ensemble soixante ou quatre-vingts, tant Religieux mendians qu'autres pauvres, à tous lesquels il faisoit bailler du pain, du vin & des viandes, & les servoit bien souvent luy-méme, la teste nuë par humilité & devotion. Il visitoit les malades és hospitaux & leur envoyoit ses propres medecins pour les visiter & faire panser; il distribuoit de grands deniers à toutes sortes de pauvres; &, quand l'argent venoit à luy manquer, il leur faisoit donner de ses propres habits, comme il fit à Bruges en Flandre, où, passant devant un hospital & n'ayant point d'argent sur soy pour bailler aux pauvres, il depoüilla son propre manteau & commanda à Olivier du Bignon, l'un de ses valets de chambre, de le donner; chose aucunement semblable à ce qu'avoit autrefois fait Saint Martin. *Bisennin de Cajeures*, escuyer, capitaine pour luy des ville & chasteau de Morlaix, luy envoya, par les mains de Messire Huës de Kermelou, Prestre, la somme de mille florins d'or; il la consigna à son chancelier, le priant de ne dire pas qu'il l'eut, de peur que, si ses gens de guerre le sçavoient, ils ne la demandassent, &, par ainsi, il ne luy restast de quoy faire ses aumônes aux pauvres, préferant l'exercice de la charité à ses propres affaires, estant certain que les soldats se mutinent & débandent le plus souvent, à faute de payement, l'argent étant le nerf de la guerre.

XII. Il faisoit soigneusement observer la justice, commettant l'administration d'icelle à des seneschaux sages, de bonne vie, & qui sçavoient trés-bien les coutumes du Duché

de Bretagne, choisissant, à cét effet, les plus suffisans & gens de bien qu'il pouvoit rencontrer, leur enjoignant de rendre bonne & briefve justice à toute sorte de personnes. Si quelqu'un provoquoit un autre au duel devant luy, il ne permettoit jamais qu'ils en vinssent au combat, mais les accordoit selon son pouvoir, leur remontrant que c'estoit tenter Dieu, lequel avoit prohibé telles sortes de combats; & lors que, pour quelques considérations raisonnables, il accordoit quelques graces & remissions de crimes, toujours il se reservoit le droit des parties, deffendant même à ses notaires & secretaires d'exiger aucun argent, ny pour l'escriture, ny pour le sceau. Il vescut avec une telle honnesteté, que jamais on ne remarqua en luy aucun signe d'incontinence; il ne souffroit que ses serviteurs parlassent de femmes, ny tinssent aucuns propos sales & dissolus, ayant toûjours dés sa jeunesse, esté ennemy juré de toutes sortes d'impuretez & indécences. Lors qu'il estoit prisonnier en Angleterre, l'un de ses serviteurs luy voulut amener une damoiselle, pensant luy plaire en ce point; mais il ne la voulut voir, &, ayant sçû l'intention de ce serviteur, il le chassa, & ne s'en voulut plus servir; & étoit si peu adonné à la sensualité, que, si n'eust esté le nœud de la foy dont il estoit lié & estreint à son épouse, il n'eust jamais recherché sa compagnie; &, si elle eust voulu y consentir, il se fust defait de son Duché pour entrer en l'Ordre austere des Chartreux. Un jour de Jeudy Saint, allant à Dinan, au Prieuré de Lehon, il rencontra une femme publique, laquelle il appella, &, luy ayant remontré sa faute, luy donna une bonne somme d'argent pour se marier & quitter ce mestier abominable; ce qu'elle fit, & vescut depuis fort modestement.

XIII. Parmy toutes ces actions vertueuses & heroïques, il ne se montra pas moins vaillant & courageux à soûtenir & defendre ses pretentions contre le jeune Comte, Jean de Mont-fort, étant l'un des beaux & preuds hommes de France, s'estant trouvé en 18. batailles, où il avoit donné des preuves de sa valeur. Estant revenu d'Angleterre, il assembla de nouvelles forces, reprit quelques places sur les ennemis & continua genereusement la guerre, estant lors favorisé par la fortune des armes, & quelques fois pire. Ayant assiegé Becherel, l'an 1363, le Comte de Montfort vint, avec toute son armée, pour lever ce siege, & luy presenta Champ de bataille aux Landes d'Evran; Charles, Prince de grand courage, l'accepta, & se rengerent les deux armées en ces landes; mais aucuns des Prelats & Barons de son armée le dissuaderent de combattre; ce qui luy déplût fort; néanmoins, il fut tant pressé des siens d'entendre à la paix, qu'il envoya presenter au Comte l'accord qui avoit esté pourparlé entre les Roys de France & d'Angleterre à Calais & à S. Omer, qui estoit de partager le Duché; le Comte n'y vouloit entendre; mais il fut si fort pressé des siens, qu'il s'y accorda, & fut ce traitté passé & signé, le 12. juillet audit an 1363. & furent baillez des pleges respectivement pour seureté de ladite convention; mais la Comtesse de Pentiévre, en ayant esté avertie, n'en voulut rien faire & se mît fort en colere contre son bon mary, disant : *qu'il faisoit trop bon marché de ce qui n'estoit pas à lui & qu'il n'y alloit rien du sien, luy mandant, par sa lettre, qu'elle l'avoit prié de deffendre son heritage, parce qu'il en valoit bien la peine, & que tant de gens de bien y estoient morts à soutenir son droit, & tant de sang respandu, qu'il ne devoit pas avoir mis en arbitrage chose si propre à elle & laissée par ses predecesseurs, ayant les armes en main pour prendre la raison de ceux ausquels il ne touchoit gueres de l'honneur.* Concluant sa lettre par ces paroles : « *Eh bien ! vous ferez ce qu'il vous plaira; je ne suis qu'une femme, & ne puis mieux, mais plûtost j'y perdrois la vie, & deux si je les avois, que d'avoir consenty à chose si reprochable à la honte des miens & de ceux qui s'en ressentiront un jour, quoy que vous en pensiez faire.* » Le pauvre seigneur se trouva bien perplex à cette nouvelle, ne sçachant à quoy se resoudre, car il ne voyoit point d'apparence de mécontenter sa femme, la cause mouvant de l'estoc d'elle; il luy

faschoit, d'autre part, de manquer à sa parole jurée & promise, en presence de tant de gens de bien; toutefois, la consideration de sa femme l'emporta, & il luy récrivit *qu'il pensoit avoir fait pour le mieux, & de l'avis & conseil de plusieurs grands seigneurs, qui s'étoient bien voulus soûmettre & rendre ostages de leurs personnes pour effectuer cét accord, & qu'il pensoit luy avoir donné à connoistre, par le passé, en quelle affection il avoit sa querelle, laquelle, jusques alors, luy coûtoit bien de la peine & du sang de ses amis & du peuple; que toutefois, si elle persistoit, il avoit tant envie de la contenter, qu'il n'y avoit rien trop avancé; bien luy déplaisoit-il qu'il luy falloit manquer à sa parole, qui luy déplaisoit plus que le danger qu'il prévoyoit, s'il luy falloit reprendre la querelle.* »

XIV. Ainsi recommença la guerre, Charles ayant refusé de ratifier le traitté, s'excusant sur ce que sa femme ne le vouloit pas. Enfin, aprés plusieurs prises & reprises de places, le Comte de Montfort mit le Siége devant Auray, place fort importante pour Charles, lequel, ayant reçu secours du Roy de France, se disposa pour venir lever le siége, ou combattre le Comte, & donna rendez-vous à ses troupes à Guengamp, d'où il vint à Josselin, puis à Vennes, pour se rendre à Auray. Au sortir de Vennes, la Comtesse, sa femme, le voyant monter à cheval, luy dît : *Monseigneur, vous vous en allez deffendre mon heritage & soutenir mon bon droit & le vostre, car ce qui est mien est bien vôtre, lequel le Comte de Montfort nous tient injustement & à tort, car j'en suis la droite & legitime heritiere, & le sçavent assez Messieurs les Barons de Bretagne qui sont icy; je vous suplie de m'octroyer une requeste, c'est de n'accorder, ny pacifier en sorte que ce soit, sinon que le corps du Duché vous demeure, car il est justement mon patrimoine.* Charles la baisa & luy dît *qu'il employeroit sa vie à deffendre son Etat & qu'elle ne fut en doute qu'il en composast sans Elle,* & monta à cheval. Etant arrivé à Auray & veu son ennemy, on se disposa à la bataille, laquelle fut assignée au dimanche, 29. jour de septembre 1364, Feste de Saint Michel, au matin duquel, Charles ouït deux Messes, se Confessa deux fois & Communia; puis, au lever du soleil, les deux armées se joignirent furieusement, où, du commencement, les Bretons & Anglois eurent du pis; mais, ayans esté secourus par la cavalerie de Messire Huës de Caurelée, qui les vint soutenir fort à propos, les François furent mis en déroute, & le Prince Charles y perdit la vie, la victoire & les pretentions qu'il avoit en l'Etat. Toutefois, les Historiens parlent diversement de la façon dont il mourut (1). Georges de Lesnen, son médecin, déposa que s'étant rendu à ses ennemis, ils le tuerent de sang froid, long-temps aprés; & ceux de Pentiévre ont, depuis, reproché cette mort au Comte de Montfort, & se void encore ce reproche és lettres de transport que faisoit le Sieur de Bossac & sa femme, Nicole de Bretagne, au Roy Louys XI. au droit qu'ils prétendoient au Duché de Bretagne; mais c'est pure calomnie & récrimination. *Froissard* dit qu'il fut tué combattant, le visage tourné sur ses ennemis (2). Celuy qui a écrit l'histoire de Bertrand du Guesclin, chap. 24. dit qu'étant environné & assailly de Chevaliers Bretons & Anglois, sa baniere fut renversée par terre, & luy pris par un Anglois, lequel le tenant par le bacinet, le frappa d'un long poignard par la bouche, de sorte qu'il le fit passer demy pied de part en autre, &, lorsqu'il sentit le coup, il se jetta à terre & frapa sa poitrine, disant : « *Vray Dieu, pardonnez-moy la mort de tant de gens de bien qui meurent icy pour moy; j'ai guerroyé long-temps, outre ma volonté & par le conseil de ma femme, laquelle m'a donné à entendre que j'avois trés-bon droit.* » Aucuns disent qu'il fut tué par commune déliberation des Bretons d'une & d'autre part, qui avoient resolu de tuer celuy qui perdroit la bataille, pour mettre fin & terminer une si longue querelle (3).

(1) Du Chesne, l. 5, c. 1; Argentré, l. 6, c. 45. — A.

(2) Froissard, c. 27. — A.

(3) Voir sur cette question *Le Serment de Jean de Lesnerac meurtrier de Charles de Blois,* par M. de L'Estourbeillon. — P. P.

XV. Quand il eut rendu l'esprit, les Anglois le dépoüillerent de ses armes & vétemens & le trouverent ceint sur sa chair de trois cordes, avec une haire, laquelle Frere Geffroy Rabin, Religieux du Convent des Freres Predicateurs de Nantes, prît & porta par grande devotion. Le Comte de Montfort, averti que Charles étoit tué, alla voir son corps, &, l'ayant fait découvrir & lever un bouclier dont on l'avoit couvert, se prit à pleurer & à luy dire : *Helas ! mon cousin, par vôtre opiniâtreté vous avez esté cause de beaucoup de maux en Bretagne, Dieu vous le pardonne ; je regrette que vous soyez venu à cette malle-fin, & plût à Dieu que vous fussiez en tel état que vous me peussiez & voulussiez faire la raison ;* & se prit à pleurer amerément. Le corps fut, par le commandement du Duc, porté dans la ville d'Auray (qui se rendit au soir du jour de la bataille), & de là fut porté en terre, au Convent des Cordeliers de Guengamp, où il fut enterré, au regret de toute la Bretagne, qui regretta la mort d'un si bon Seigneur, & même ceux du parti de son compétiteur. La Comtesse de Pentiévre s'étoit retirée de Vennes à Nantes, où elle reçut les tristes nouvelles de la mort de son mary & de la perte de son armée ; on dit qu'à voir seulement la contenance du courier, triste & dolent, avant de l'avoir ouy parler, ny ouvrir le pacquet, elle s'évanoüit ; revenuë à soy, elle fit ouvrir le pacquet, &, oyant la mort de son cher epoux, elle tomba, de rechef, en pâmoison & demeura fort long-temps en cét état, sans revenir, de sorte qu'on la croyoit morte ; enfin, à toute peine, on la soûlagea, &, ayant repris vent & haleine, elle commença à reconnoître sa fortune & à se plaindre à Dieu que son mary fut tombé d'une bonne & juste querelle, perdant la vie, l'honneur & l'Etat tout ensemble, qui demeuroit exposé à la volonté de son ennemy, se representoit avoir tout perdu en un moment & se voir délaissée en la misericorde de son ennemy vainqueur ; mais il falloit prendre patience. L'Anglois qui l'avoit tué, s'étant vanté d'avoir fait le coup, forcena & devint enragé & hors de sens, de sorte que ses parens, l'ayans lié & garotté, le menerent à Guengamp, au Sepulchre du Bien-heureux Charles, où, aprés avoir fait leurs prières & oblations, il revint à son bon sens & s'agenoüilla devant le Sepulchre, y fit ses Oraisons & se donna soy & tous ses biens au service dudit Monastere des Cordeliers de Guengamp. Plusieurs autres miracles se firent à son Tombeau, & le bruït de ses merites éclatta tellement par la Bretagne & la France, que le Pape Urbain V. fut supplié, par Louys de France, Duc d'Anjou, Gendre du deffunt, & Marie de Châtillon sa propre fille, Jeanne de Bretagne Comtesse de Pentiévre sa veuve, Jean & Guy de Châtillon leurs enfans, de commander qu'enqueste fût faite sur les lieux de la vie, conversation & sainteté dudit Charles, afin que la verité reconnuë, elle daignât proceder à la Canonization.

XVI. Le Pape, aprés avoir esté, plusieurs fois, importuné de semblables requestes, adressa enfin commission Apostolique à Louys, Evesque de Bayeux, à Gerard du Puy Abbé de Marmoûtier lés Tours, & à Jean Abbé de Saint-Aubin d'Angers, donnée à Viterbe, en datte du 17. août l'an 1368, par laquelle il leur commandoit d'enquerir diligemment de la vie, mœurs & miracles dudit Charles, suivant les instructions qu'il leur envoyoit encloses dans sa Bulle & de luy donner fidelle avertissement de tout par leurs lettres. Lequel mandement il reïtera, depuis, aux mêmes Commissaires, par lettres expediées en Avignon, le 22. octobre 1369, nonobstant les opositions du Duc Jean le Conquerant, leur commandant de passer outre à ladite enqueste & audition des témoins en quelque lieu que ce fût, méme hors la Bretagne, à cause des guerres & autres empeschemens. Ce Pape estant mort, le 19. Decembre 1370, avant que les commissaires eussent vaqué à l'audition des témoins (1), Gregoire XI. son successeur, reprît l'affaire & manda ausdits commissaires, par lettres données à Avignon, en janvier suivant, qu'ils

(1) Froissard, Vol. 1, ch. 228. écrit qu'Urbain le canonisa ; suivi de Bouchard, l. 4 ; de d'Argentré, l. 6, ch. 45, et de Bourdigné, hist. d'Anjou, partie 2, c. 2 ; mais il ne fit que donner le mandement pour l'enqueste. — A.

procedassent à l'exécution du decret de son prédecesseur; partant, pour rechercher, assembler & presenter les témoins dont les depositions devoient estre reçuës, & pour poursuivre entierément l'effet de la canonization dudit Charles. Le Duc d'Anjou, son gendre, établit & institua son procureur special pour ce, Frere Raoul de *Kerguyniou*, Religieux du Convent des Cordeliers de Guengamp, à Paris, le 28. juillet 1371; comme aussi firent la duchesse d'Anjou, par procure du 10. decembre 1370, Jeanne de Bretagne, Comtesse de Pentiévre, veuve du deffunt, à Paris le 24. Juin 1371; Jean & Guy, leurs enfans, de Wicestre en Angleterre, où ils étoient prisonniers, le 15. may, au même an; en vertu desquelles procurations, iceluy de *Kerguyniou* rechercha & amena devant les commissaires grand nombre de témoins, tous d'âge, de condition & de qualité requises, lesquels avoient longuement conversé avec le déffunt & eu pleine connoissance de ses actions, même les plus privées; tous lesquels, jusqu'au nombre de 60. furent ouïs en l'Eglise des Cordeliers d'Angers, en presence de Venerables & Discretes personnes Pierre Doyen; Geffroy Chantre; Thomas (1) & Michel Archidiacres d'Outre Loyre & Mayenne; Pierre Penitencier; & Pierre Scolastique de Saint-Maurice d'Angers, M.e Robert d'Avisey, Professeur és droits, Official de Bayeux; Thomas Graffard Archidiacre d'Auge; en l'Eglise de Lysieux, & nombre d'autres, tant ecclesiastiques que laïques, depuis le 10. septembre 1371 jusqu'au 18. jour de decembre ensuivant, qu'ils mirent fin à leur requeste & terminerent l'information, & furent les dépositions receuës par trois notaires apostoliques, sçavoir est : Robert Cocherel, du Diocese de Rennes, Guillaume de Bourguel, du Diocese de Bayeux, & Renaud du Val, natif du Diocese du Mans.

XVII. Les Abbé & Moines du Mont S. Michel, voyans qu'on faisoit les enquestes pour sa Canonization, écrivirent au Pape Gregoire XI, en datte du 9. Fevrier 1372. donnans temoignage de sa Sainteté & suplians le Pape de le Canonizer (2); mais soit que les opositions du Duc Jean le Conquerant ayent eu lieu, ou pour quelqu'autre empêchement, il ne fut pas passé outre, & demeura l'affaire en ces termes (quoy qu'en disent quelques-uns). Neanmoins, l'opinion constante de sa Sainteté demeura si fermément empreinte és esprits des hommes de ce siecle là, qu'on alloit en pelerinage à son Tombeau, & y portoit-on des vœux & oblations, comme il se void au testament de Jeanne de Montbazon Vicomtesse de Châteaudun, datté du dernier decembre 1394. où elle veut & ordonne deux Pelerinages estre faits & accomplis, l'un à Saint Gilles en Provence, & l'autre à Saint Charles à Guengamp, & qu'à un chacun desdits lieux soit presenté un Cierge du poids d'une livre. Ses Ossemens, levez de terre, furent honorablement gardez en la Sacristie du Convent des Cordeliers de Guengamp, lequel ayant esté ruïné, avec celuy des Freres Predicateurs, la Vigile de l'Ascension 1591, elles furent transportées en la devote Chapelle de N. Dame de Grace lés Guengamp, Paroisse de *Plouïzi*, laquelle Chapelle fut donnée ausdits Peres Cordeliers, pour y edifier un nouveau Convent.

Cette Vie a esté recueillie par nous des Annales de Bretagne d'Alain Bouchard, liv. 4, tout entier; d'Argentré, en son Hist. de Bretagne, liv. 5, c. 42, et dans tout le livre 6; André du Chesne, en son Hist. de la Maison de Chastillon sur Marne, livre 5, ch. 1, depuis la pag. 204, jusqu'à 239, et és preuves du 5 liv. ch. 1, pag. 126, où il raporte un extrait de l'Enqueste de la Canonization, avec les bulles et Mandemens des Papes et procures des Duc et Duchesse d'Anjou, Comtesse de Pentiévre; et de Jean Froissard, au premier volume de ses Chroniques, ch. 65, 66, 67, etc. et en plusieurs autres lieux; d'un traité manuscrit de la guerre de Charles de Blois et du Comte de Montfort, par un Poëte du temps, anonyme; de

(1) Voyez leurs noms en Du Chesne, l. 5, c. 1, p. 230, 231, 232. — A.

(2) Voy. la lettre en Du Chesne, p. 138-139. — A.

l'Hist. manuscrite de Bertrand du Guesclin en plusieurs lieux ; Guillaume Gruel l'aisné, en sa Chronique de Jean le Conquerant, depuis le chapitre 13, jusqu'au 59. Jean Bourdigné, en son Histoire d'Anjou, partie 3. ch. 2, etc.

ANNOTATION.

LE CULTE RENDU A CHARLES DE BLOIS (A.-M. T.).

On vient de voir que, du moins dans certaines circonstances, la vénération pour ce très pieux prince, la confiance en son intercession, ont pris la forme d'un véritable culte. L'introduction de sa cause de béatification suffirait d'ailleurs à établir que l'opinion générale le regardait comme ayant pratiqué des vertus héroïques. L'enquête faite pour sa canonisation se trouve en tête du deuxième volume des *Preuves de l'Histoire de Bretagne,* par D. Morice. — Le cardinal Garampi, qui écrivait à la fin du XVIIIe siècle, a signalé l'existence d'un des originaux du procès aux archives du Vatican.

Il est bien probable que les princes de la maison de Montfort auront vu avec inquiétude approcher le moment où le compétiteur de Jean le Conquérant allait être mis sur les autels ; ils devaient craindre de voir ébranlé par là même ce qu'ils prétendaient être leur droit politique ; or nul n'ignore avec quelle réserve les papes se sont toujours tenus en dehors des compétitions entre princes catholiques. Ils ont donc, et fort sagement croyons-nous, remis à un autre temps leur jugement dans cette cause, quel qu'en fût l'intérêt.

La discrétion des Souverains pontifes n'a pas été gardée par tous : en 1731, Mgr de Caumartin, évêque de Blois, donnant un nouveau bréviaire à son clergé (comme le firent alors beaucoup d'évêques de France) y inséra l'office du Bienheureux Charles sous le rite double majeur ; nous ignorons si le culte public du vénérable prince existait suffisamment dans ce diocèse pour légitimer dans une certaine mesure une pareille innovation.

A une date récente l'Evêque de Blois s'est uni aux évêques de Bretagne pour demander au Souverain Pontife Léon XIII de vouloir bien reprendre le procès de béatification. La réponse ayant été favorable, la cause est de nouveau introduite et tout fait croire que dans peu d'années le diocèse natal et l'ancien duché de ce très pieux et très bon prince lui rendront légitimement les honneurs qui sont dus aux bienheureux.

Les reliques de Charles de Blois ont échappé aux profanations des révolutionnaires. Comme le dit Albert Le Grand, elles sont à la chapelle de Notre-Dame de Grâce près Guingamp. On les garde précieusement à la sacristie, mais sans témoignage de vénération publique.

J'ignore à quelle époque un ou plusieurs fragments de ces restes bénis auraient été donnés aux seigneurs de Keranroux, près Morlaix, sur le bord de la rivière.

A propos de la chapelle du château de ce nom, on lit dans la Vie de la R. M. Maria de la Fruglaye, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, Chanoinesse régulière de Saint-Augustin : « L'autel et le pavé du sanctuaire étaient de sept marbres différents ; sur le tabernacle de cuivre doré étaient appliquées avec art des lames d'améthiste, tirées d'un bloc énorme trouvé dans les fouilles que M. de la Fruglaye faisait faire aux environs. » J'ai eu deux fois l'occasion de voir cette chapelle et son autel ; sous le tabernacle proprement dit est une cavité fermée par une plaque aussi en cuivre doré et portant cette inscription : ARCA RELIQUIARUM. Il m'a été affirmé par Monsieur et Madame de Champagny que les reliques conservées en ce lieu étaient celles du Bienheureux Charles de Blois.

La Vie de ce prince a été écrite d'une manière bien plus complète, plus édifiante et plus intéressante par D. Lobineau que par Albert Le Grand ; malgré sa répugnance habituelle pour les récits de prodiges, le Bénédictin est ici moins parcimonieux que le Frère prêcheur dans les récits miraculeux.

LA VIE DE SAINT MAURICE,

Religieux de l'Ordre de Cysteaux, premier Abbé du Monastere de Carnoët, le 30. Septembre.

SAINT Maurice dont nous descrivons icy la vie, nasquit en un village, situé sur la riviere d'Aoust, qui, de son nom, s'appelle de Saint-Maurice, en la Paroisse de Loheac, Diocese de Saint-Brieuc, l'an de grace 1115, sous le Pontificat de Pascal II. l'Empire de Henry V. & le Duc Alain IV. dit Fergent, regnant en Bretagne; il s'apelloit *Maurice Duaut;* ses parens estoient de mediocre condition, gens de bien & craignans Dieu; lesquels furent soigneux de l'élever en la crainte de Dieu. Sortant d'enfance, on l'envoya à l'écolle, où il profita si bien, que, dans peu de temps, il devint fort sçavant. Le Duc Alain estant decedé à Rhedon, l'an 1119. son fils Conan, surnommé le Gros III. du nom, fut receu & couronné Duc à Rennes; lequel portoit une grande affection au Glorieux Pere saint Bernard & à son Ordre, de sorte qu'à l'imitation de sa mere, la Bien-heureuse Ermengarde d'Anjou, il fonda 3. Abbayes de cét Ordre, entre autres, *Langonet,* au Diocese de Cornoüaille, l'an 1136. où nostre Maurice, touché du desir de la perfection Evangelique, & excité par la bonne vie qu'y menoient les Religieux de Cysteaux, postula quelque temps l'habit, &, ayant rendu des preuves de sa perseverance, fut receu au noviciat, l'an 1140.

II. Il parcourut l'année de sa probation, avec un trés-rare exemple de pieté & religion, &, au bout d'icelle, fit sa Profession, &, deux ans aprés, il fut appellé, par la voix commune des Religieux, au regime de la maison, & éleu Abbé; dignité qu'il tascha, de tout son pouvoir, d'éloigner de soy; mais l'obeyssance l'obligea à l'accepter, & fut beny solemnellement, l'an 1143. Il gouverna son Monastere trois ans, veillant soigneusement sur son troupeau, à ce que la Regle fut inviolablement observée; &, l'an 1146, s'estant retiré devers le Duc, il obtint de luy, un lieu pour bastir un autre Monastere de son Ordre, prés la forest de *Carnoët,* en la Paroisse de *Clohar,* au même Diocese de Cornoüaille, duquel Monastere le Duc se fit & declara fondateur, y donnant des biens & revenus, tant pour l'édifice que pour l'entretien des Religieux. Maurice, ayant remercié son Altesse, se retira en son nouveau Monastere, ayant cedé à sa dignité d'Abbé de Langonet au profit de Hervé de Cabocel, & y vescut jusqu'à l'an 1185. que Dieu l'apella à soy, le 20. jour de septembre. Il fut enterré en son Eglise Abbatiale, où Dieu fit tant de miracles, pendant sa vie & aprés sa mort, que, changeant de nom, elle s'apelle de SAINT-MAURICE.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens manuscrits de l'Abbaye de Carnoët et de l'Histoire MSS. de la Maison de Rohan, par les Sieurs de la Coudraye Pere et Fils, Conseillers du Roy, Seneschaux de Hennebont et Alloüez de Vennes.

ANNOTATIONS.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS A LA VIE DE SAINT MAURICE (A.-M. T.).

CE n'est pas une *Vie de saint Maurice* que la page qui nous est donnée sous ce titre par Albert Le Grand, et nous n'aurions eu guère à y ajouter si pour la compléter nous n'avions possédé que le texte de dom Lobineau, car nos deux hagiographes nous montrent

simplement en saint Maurice un moine fervent, un Abbé plein de zèle pour les observances monastiques, mais c'est vraiment bien vite dit. L'abbé Tresvaux a été plus heureusement inspiré ; la Vie de saint Maurice est une des mieux traitées de son recueil, toutefois, depuis l'époque déjà éloignée où il le publia, un autre travail est venu faire connaître plus complètement aux dévots des *saints de Bretagne* l'une de nos plus pures gloires au moyen-âge.

Dom Plaine, bénédictin de l'abbaye de Ligugé (1), a écrit un intéressant opuscule sur saint Maurice d'après une Vie manuscrite conservée à la bibliothèque publique de Troyes et provenant des archives de la grande Abbaye de Clairvaux. Cette *Vie* est l'œuvre d'un écrivain qui avait vécu près du saint, soit dans le monde, soit dans le monastère, et il l'écrivit peu de temps après que son bienheureux ami fut entré dans le ciel.

Il n'est pas tout à fait exact de dire que saint Maurice naquit à Loudéac. Le lieu précis de son origine est Croixenvec, aujourd'hui paroisse, mais en 1113 c'était un simple village appelé Groshaner, en la paroisse de Noyal-Pontivy au diocèse de Vannes ; Loudéac qui en est d'ailleurs fort rapproché appartient, comme on le sait, au diocèse de Saint-Brieuc. Peu de temps après la naissance de saint Maurice, ses parents vinrent habiter cette ville. Nous avons vu que son enfance fut studieuse : ce caractère des premiers temps de sa vie se manifeste surtout par un prodige qui n'est pas sans analogie avec le charmant *miracle des oiseaux,* dans la Vie de saint Pol-Aurélien. L'enfant fut chargé par ses parents de garder et de défendre contre les corbeaux un champ nouvellement ensemencé ; dès que ces oiseaux voraces eurent fait leur apparition, il leur ordonna de le suivre, à quoi ils obéirent ; il les conduisit dans une grange, les y enferma et put étudier tout le jour sans avoir à s'occuper d'eux. Il y a quarante ou cinquante ans, on montrait encore à Loudéac la maison où le saint allait à l'école, et dans les débris de peinture encore visibles sur les murs de la chapelle de Saint-Maurice, en cette même ville, on peut suivre le petit thaumaturge se faisant obéir par les corbeaux.

Jeune encore, il était assez instruit pour instruire à son tour et il devint *écolâtre,* c'est-à-dire qu'il fut préposé à la direction d'une école. Etait-ce une école épiscopale avec cours de philosophie et de haute littérature ? — Nous ne pouvons l'affirmer d'une manière absolue, mais c'est du moins probable ; l'*écolâtre* avait non seulement autorité sur sa propre école, mais exerçait une surveillance officielle sur les écoles inférieures ; à l'époque où vivait saint Maurice, la charge d'écolâtre était souvent un acheminement aux fonctions de l'épiscopat, et quelquefois même à la dignité de cardinal. Au lieu de rechercher ces honneurs, le jeune maître n'ambitionna que celui de porter la robe blanche de Cîteaux, dans l'abbaye de Langonnet, au diocèse de Cornouaille.

Là il fut, comme nous l'avons vu, très vite désigné par les suffrages pour gouverner le monastère, mais où Albert se trompe, c'est quand il fixe la durée de trois ans pour le gouvernement abbatial de saint Maurice qui dura, en effet, trente ans, longues années où il eut à souffrir par le fait des gens du dehors, mais aussi de la part de ses religieux. Dieu permet souvent ce genre d'épreuves. Il était entré en religion entre 1142 et 1145 ; c'est donc entre 1144 et 1147 qu'il put être abbé. Une vingtaine d'années après, nous le trouvons servant d'arbitre dans deux conflits qui troublaient alors la Bretagne. — L'abbaye bénédictine de Sainte-Croix de Quimperlé revendiquait des droits sur l'église de Notre-Dame, droits qui lui étaient contestés par le chapitre de Nantes. Les arbitres donnèrent raison à l'abbaye de Sainte-Croix, à charge pour cette illustre communauté de fournir aux chanoines de Nantes une indemnité annuelle de douze sous (1161). — Alain Canihart, comte de Cornouaille, ayant fondé le monastère de Sainte-Croix de Quimperlé, lui avait octroyé plusieurs privilèges, et entre autres, des droits sur quelques églises de leur voisinage. Bernard, évêque de Quimper, voyant dans le maintien de ces droits un obstacle à l'exercice de son autorité épiscopale, appela saint Maurice à un synode, chargé de mettre fin à ce litige, et le saint, avec les autres arbitres, réduisit le privilège de l'abbé de Sainte-Croix à la

(1) Aujourd'hui de l'abbaye de Santo-Domingo de Silos (Espagne).

faculté de présenter un vicaire à l'évêque qui lui donnerait l'institution canonique pour l'administration de telle ou telle de ces églises (1166).

L'abdication de saint Maurice ne peut appartenir qu'aux années 1174 ou 1175, or depuis quelques années déjà, le duc Conan IV, tout dévoué à l'ordre de Cîteaux comme l'avait été son arrière grand'-mère Ermengarde d'Anjou, avait offert à l'abbé de Langonnet « des terres qu'il possédait dans la forêt de Carnoët et sur les rives de la Léta, depuis Penfeunten jusqu'à Staernadri. » La donation ne peut appartenir qu'aux années 1168-1170. Le duc mourut peu après (février 1171); il s'en suivit de grands troubles politiques qui se prolongèrent jusqu'en 1176. En 1177, fut enfin effectuée la fondation de l'abbaye de Carnoët, d'après la Chronique de Quimperlé. Quand saint Maurice y arriva avec douze moines de Langonnet, les terres données par le duc n'étaient qu'un désert affreux. Ils se mirent énergiquement à l'œuvre et défrichèrent un vaste terrain, non sans des peines inouïes, car ces rudes travailleurs manquaient parfois même du nécessaire. Comme toutes les églises de l'ordre de Cîteaux, celle de la nouvelle abbaye fut dédiée à la Mère de Dieu, mais le temps devait venir où le nom de Saint-Maurice y serait associé à celui de Notre-Dame de Carnoët. Pendant ces débuts difficiles, Dieu intervint en faveur de ses serviteurs par la protection dévouée de la duchesse Constance, fille de Conan IV, par la générosité d'une dame riche de Quimperlé, et aussi quand il y eut lieu, par des prodiges évidents.

Voici quelques-uns de ces miracles.

1° Un jour le vin fait défaut pour la célébration de la messe conventuelle que le saint devait dire lui-même ; les religieux ayant quitté le chœur, saint Maurice va voir à la crédence et trouve pleine de vin la burette que le sacristain avait déclaré complètement vide.

2° Ce même jour un navire venant de l'île de Groix passe devant l'abbaye ; les religieux supplient le capitaine de leur faire l'aumône d'un peu de vin, mais celui-ci leur dit que dans une tempête il a dû jeter sa cargaison à la mer ; le seul baril qui est à son bord ne contient que de l'eau pour la préparation de leurs repas ; il le leur montre, mais l'eau est changée en vin et le bon matelot le donne aux moines.

3° A peine la pauvre abbaye avait-elle fini de se débattre contre la pauvreté qu'il lui fallut se défendre contre des envahisseurs incommodes ; les rats pullulèrent dans tous les bâtiments et toutes les dépendances de la communauté. Dès que les pauvres frères commençaient à sommeiller, les rats, pénétrant dans les cellules, s'attaquaient à leurs chaussures, surtout à celles qui avaient été récemment enduites de graisse. Les moines prièrent l'abbé de maudire les rongeurs ; il leur répondit simplement : « Que chacun de nous garde bien ses souliers et qu'il reste tout chaussé la nuit. » Le soir il fit lui-même ce qu'il leur avait conseillé ; or, les souliers qu'il portait venaient d'être graissés. Le lendemain matin il n'en restait que la semelle. Nouvelles instances des religieux ; cette fois le bon abbé consentit à maudire ses ennemis ; or au matin suivant l'on vit planer sur l'abbaye deux corbeaux gigantesques qui vinrent s'abattre sur les rats ; ils les poursuivirent partout, leur firent une guerre sans merci et, quand les rongeurs eurent été tués jusqu'au dernier, les deux oiseaux exterminateurs vinrent et revinrent emportant les cadavres de leurs ennemis jusqu'à ce qu'il ne restât même plus une trace de cet étrange carnage.

4° Après le fléau des rats dans l'abbaye il y eut dans la forêt le fléau des loups. Ces fauves devinrent d'une hardiesse inquiétante ; ils rôdaient en plein jour et firent quelques victimes. Les gens du voisinage vinrent le prier de maudire les loups comme il avait maudit les rats. « Ce que vous demandez, leur répondit-il, n'est pas raisonnable. S'il n'y avait plus de loups, qui donnerait du pain à tant d'orphelins et d'autres pauvres enfants qui, en gardant vos troupeaux pour les préserver des loups, gagnent leur pain de chaque jour. » Toutefois, le lendemain même, on trouva, sur le territoire de Moëlan, un loup et une louve morts sur le bord d'une fontaine, et jusqu'à la mort de saint Maurice jamais loup n'osa, dans le pays, s'attaquer à une créature humaine.

5° Un pauvre homme de l'île de Groix, furieux de ce qu'on lui avait dérobé une pièce de toile

s'en alla à Locronan consulter un sorcier pour savoir de lui qui était le voleur. En revenant de son voyage il fut possédé du démon. Saint Maurice à qui il vint demander secours l'accueillit avec bonté, le délivra et lui donna l'habit religieux. Au bout d'un an et demi, le Grésillon (1) quitta l'abbaye, retourna chez lui et redevint possédé. Saint Maurice le guérit encore et lui rendit l'habit religieux, puis quelque temps après il lui permit de *prendre la Croix* et d'aller aux Lieux Saints, mais en revenant, au lieu de rentrer au monastère il s'en retourna dans son île et le diable s'étant de nouveau emparé de sa personne le tourmenta bien plus encore que les deux fois précédentes. Troisième et dernière rentrée au Monastère où le pauvre homme de Groix vécut désormais régulièrement et pieusement.

Saint Maurice ne vécut guère plus de quinze ans dans son abbaye de Carnoët. En 1191 il connut surnaturellement que sa mort était proche et il en fut ravi de joie ; il demanda instamment à Dieu de lui rendre son âme le jour de la fête de l'archange saint Michel, et cette prière fut exaucée (2). Le saint abbé avait 76 ans ; il en avait passé 26 dans le monde, 35 à Notre-Dame de Langonnet et 15 à Notre-Dame de Carnoët.

Nous avons vu que de son vivant il accomplit différents prodiges ; son historien raconte aussi de nombreux miracles dus à son intercession après son entrée dans le ciel.

1° Au moment même où il mourait un de ses religieux était lui aussi gravement malade et avait le ventre horriblement enflé ; or saint Maurice lui avait prédit sa guérison ; aussi le bon moine n'hésita pas à lui dire : « Bienheureux père, vous vous êtes engagé, il faut donc que vous me payiez votre dette après votre mort. » L'enflure commença aussitôt à diminuer, et eut bientôt disparu.

2° Peu après un autre religieux qui avait été spécialement attaché au service du saint abbé passa une nuit sur sa tombe pour lui demander d'être délivré d'une fièvre dont il souffrait. Il fut guéri.

3° Cette dame de Quimperlé, dont nous avons parlé comme d'une insigne bienfaitrice du monastère de Carnoët à ses débuts, s'était vu offrir par les moines reconnaissants la ceinture du saint qui venait de mourir. Voyant un sourd qui allait demander sur le tombeau du saint la grâce de recouvrer l'ouïe, elle lui mit cette ceinture autour de la tête et aussitôt cet homme entendit ; il fit toutefois son pèlerinage, non pas tant pour prier saint Maurice que pour le remercier.

4° Il y avait à l'abbaye cistercienne du Relecq un religieux épuisé par une longue fièvre et dont l'état paraissait désespéré. Les deux jeunes frères chargés de le veiller avaient déjà passé deux nuits sans sommeil et, par excès de fatigue, ils s'endormirent. Le malade se vit alors entouré de démons, mais saint Benoit les mit en fuite ; saint Maurice vint aussitôt se joindre à saint Benoit, puis les deux bienheureux abbés prirent doucement le malade, lui soulevèrent la tête et lui firent boire un breuvage réconfortant. Quand les deux saints eurent disparu le malade était guéri.

5° Des pèlerins allant à Saint-Maurice, rencontrèrent un pauvre jeune homme possédé qui mordait tous ceux qui l'approchaient et en particulier sa mère. Ils le déterminèrent à les suivre, et sur le tombeau du saint il fut guéri.

6° Une jeune fille de très haute noblesse était, elle aussi, possédée du démon et avait perdu l'usage de la parole ; plusieurs fois elle avait essayé de se pendre. Son père et sa mère décidèrent de la conduire à Saint-Maurice, mais on ne put y réussir qu'en la chargeant de chaînes. L'affluence au tombeau du saint était si grande, les malades surtout y étaient si nombreux, que chacun ne pouvait y passer que peu d'instants. On emmena la pauvre enfant et on la plaça à l'endroit même où le saint avait rendu le dernier soupir. Aussitôt, elle parut privée de sentiment, mais saint Maurice venait de lui apparaitre, de la délivrer, et de lui recommander de faire le vœu de virginité, après avoir obtenu à cet effet le consentement de son père. Quand la vision eut cessé

(1) C'est la dénomination par laquelle les gens du continent désignent les insulaires de Groix.

(2) Ceci est un fait certain et ce qu'on a dit pour écarter cette date du 29 septembre est absolument à rejeter.

elle voulut expliquer ce qui venait de se passer, mais la parole lui faisait encore défaut ; tout à coup sa langue se délie ; le premier usage qu'elle en fait est de demander à son père qu'il consente à son entrée en religion et le père y adhère aussitôt avec joie.

7° Trois femmes allant en pèlerinage à Carnoët, l'une d'elles fut assaillie par un misérable, mais saint Maurice protégea celle qui ne s'était mise en chemin que pour l'honorer ; le malheureux jeune homme devint fou furieux et se déchirait lui-même les mains. On parvint à le garotter, on le transporta sur le tombeau du saint et il y retrouva la santé de l'âme et du corps.

8° A Botoha, entre Carhaix et Saint-Nicolas du Pelem, trois voleurs s'emparèrent d'un jeune homme qui allait avec sa mère en pèlerinage à Carnoët ; ils le livrèrent à un homme qui était leur créancier. Celui-ci fut puni de la même manière par la possession du démon et le jeune pèlerin de saint Maurice en profita pour reprendre sa liberté.

9° Un malheureux, odieusement exploité par un usurier, finit par dire à l'avare exploiteur qui lui réclamait de nouveaux versements : « J'ai confié la garde de mes biens et de ma personne à saint Maurice. » A peine avait-il prononcé ces mots que le saint apparut, visible à tous les yeux ; quand il eut disparu, l'usurier était frappé de cécité. Trois jours après il recouvra la vue près du tombeau du saint où il était venu demander pardon.

10° Un prêtre qui venait d'accomplir le même pèlerinage, s'en retournait chez lui ; fatigué, il descendit de cheval, se coucha sur le sol et s'endormit. Pendant son sommeil, un voleur s'empara du cheval, mais frappé de paralysie, il fut obligé de laisser là la monture du prêtre pèlerin.

11° Une pauvre veuve de Pédernec, au diocèse de Tréguier, avait pour toute fortune une truie qui étant entrée dans un champ reçut du propriétaire une volée de coups de bâton ; la bête était en piteux état ; sa maîtresse promit à saint Maurice un des petits de sa truie s'il voulait bien la guérir ; aussitôt elle se mit à manger ; elle eut sept petits dont l'un portait autour du cou comme un cordon bien tracé, « signe manifeste que c'était celui-là que saint Maurice s'était réservé. »

12° Un écuyer du pays de Tréguier ayant été mis en prison, obtint que son frère lui fût substitué pour une période déterminée, mais le temps écoulé, celui-ci ne vit nullement paraître celui dont il avait charitablement pris la place ; il se recommanda à saint Maurice, et non seulement ses chaînes se rompirent, mais les motifs qui s'opposaient à son élargissement cessèrent d'exister.

13° Un matelot espagnol vit se briser un des cercles d'un énorme tonneau de vin qui lui appartenait, et naturellement le vin se mit à couler ; parmi les témoins du fâcheux accident, il y avait des gens de Quimperlé ; ils conseillèrent au marin de se recommander à saint Maurice, ce qu'il fit, et aussitôt le vin cessa de couler.

14° Guillaume de Saint-Arnoul, chevalier, originaire du pays de Vannes, était à bord d'un navire chargé de vin que la tempête jeta sur un rocher. L'équipage escalada comme il put la côte fort escarpée. Quand la tempête fut apaisée, Guillaume de Saint-Arnoul voyant son navire toujours échoué, le voua à saint Maurice, et quelques heures après, contre toute vraisemblance, il voguait sur la mer.

15° Suit une nomenclature de guérisons parmi lesquelles nous signalerons celles-ci : par son intercession trois femmes et un jeune homme recouvrèrent la parole ; des malades furent délivrés de la pierre, de l'enflure, de l'épilepsie accompagnée des symptômes les plus répugnants ; un homme bossu et boiteux en même temps, devint droit et put marcher.

16° Saint Maurice ressuscita cinq morts dans des circonstances que son biographe a racontées avec détails, en indiquant que d'autres trépassés lui durent d'être rappelés à la vie. C'est d'abord le huitième enfant d'un homme qui n'avait pu en conserver aucun ; il était cependant voué à saint Maurice dès sa naissance ; on le porte au tombeau, il y recouvre la vie et il était toujours de ce monde au temps où le biographe du saint écrivait son récit. La seconde résurrection se produit dans des circonstances analogues, avec cette différence que c'est la mère qui demande à saint Maurice de lui rendre son enfant. La troisième est celle d'un enfant qui fut frappé de mort,

peut-être foudroyé, en gardant les bestiaux dans les champs. Dès que son père l'eut voué à saint Maurice, le pauvre petit donna des signes de vie. Dans les environs de Plussulien un enfant de cinq ans tombe sous la roue d'un moulin, on le retire mort, broyé, mais les parents de la petite victime ont une foi à transporter les montagnes ; ils invoquent saint Maurice et l'enfant ressuscite ; il y a une chapelle de saint Maurice non loin de l'endroit où se produisit cet éclatant miracle, et il est probable qu'elle a été érigée à cette occasion. — A Quimperlé, un petit enfant tombe dans l'Ellé ; de neuf heures du matin à midi on le cherche avec le plus grand soin dans la rivière. Les parents sont comme fous de douleur, mais eux aussi ont la foi ; ils prient saint Maurice en promettant que l'enfant, s'il leur est rendu, sera voué pour toujours au service de Dieu ; presque aussitôt, le flot rejette l'enfant sur la rive, à la vue d'un grand nombre de personnes ; le père et la mère redoublent de prières et la vie revient dans le petit cadavre. Une *prose* racontant ce dernier prodige se lisait dans le missel particulier de l'abbaye de Carnoët.

De tout ce qui précède on peut conclure que saint Maurice a reçu de Dieu une grande puissance pour l'exercer sur trois catégories de clients : 1° les enfants, comme on le voit surtout par les cinq résurrections, — 2° les marins, — 3° les épileptiques. Parmi les nombreux possédés dont il a été question, on peut croire que plusieurs ont été victimes d'une maladie terrible, il est vrai, mais purement naturelle. Nous ne sommes pas de ceux qui nient la terrible influence produite par les démons sur de malheureuses victimes, mais il faut bien reconnaître qu'au moyen-âge l'amour du merveilleux a jeté beaucoup d'écrivains pieux dans de singulières exagérations. Quoi qu'il en soit, c'est toujours pour les enfants et les marins et pour les personnes atteintes d'épilepsie ou de tout autre affection nerveuse que l'on continue de recourir à saint Maurice.

LE CULTE DE SAINT MAURICE (A.-M. T.).

D'APRÈS ce que l'on vient de voir, la confiance envers ce saint abbé se manifesta aussitôt après sa mort et dut prendre un nouvel accroissement quand son corps fut exhumé pour être plus commodément offert à la vénération publique. Dès le commencement du XIIIe siècle l'évêque de Quimper prit l'initiative d'une démarche près du Chapitre général de l'Ordre de Cîteaux alors réuni ; plusieurs autres évêques y adhérèrent, parmi lesquels ceux de Vannes, de Saint-Brieuc, de Léon et de Tréguier. A la prière de ces prélats, l'Ordre de Cîteaux demanda au Pape Honorius III d'ordonner une enquête juridique sur la vie, les mérites et les miracles du Bienheureux Maurice, pour procéder, s'il y avait lieu, à une canonisation solennelle. Par un Bref donné à Rieti le 4 septembre 1221, le Pape ordonna cette enquête et en chargea l'évêque de Léon avec l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé. Ceux-ci procédèrent sans retard à l'exécution du mandat apostolique ; ils se rendirent à Carnoët, convoquèrent les témoins, les interrogèrent, mais en masse et en public, au lieu de les entendre séparément et en secret. Ce vice de forme rendait nulle toute la procédure, comme il fut déclaré dans un nouveau Bref adressé le 1er septembre aux évêques de Quimper et de Tréguier et à l'abbé de Sainte-Croix. Ils étaient délégués tous trois pour interroger (mais canoniquement) les témoins, à Carnoët même.

Cette nouvelle enquête eut-elle réellement lieu ? — Le Pape rendit-il une sentence de canonisation ? — On n'en trouve aucune trace, mais il faut constater que dans son premier Bref, Honorius III déclarait, au moins implicitement, que le Bienheureux Maurice avait droit au titre de SAINT. Il y constate que l'abbaye de Carnoët, fondée primitivement sous le vocable de Notre-Dame, a échangé ce nom pour celui de SAINT-MAURICE.

Dès le XIIIe siècle la fête du Bienheureux Abbé se célébrait, au moins dans le monastère de Carnoët, probablement aussi dans celui de Langonnet et même ailleurs. Le missel que nous avons signalé plus haut comme comprenant une messe avec *prose* spéciale en son honneur, est du XIVe siècle. Son image ornait l'autel principal de sa dernière abbaye, la croix de procession et les plus beaux calices ; enfin, partout il y figurait comme patron.

Bien que l'abbaye de Saint-Méen n'appartînt ni à l'Ordre de Cîteaux, ni au diocèse de Quimper, elle fêtait saint Maurice le 5 octobre, comme en fait foi un calendrier de ce monastère ; ce document remonte au XVe siècle et appartient à la Bibliothèque Nationale (No 9,889), c'est donc que le culte du saint allait s'étendant graduellement dans toute la Bretagne ; il fut aussi adopté par tout l'Ordre de Cîteaux à une date que l'on ne saurait préciser ; en 1710, Clément XI éleva cette fête au rite double-majeur pour toute cette famille religieuse. Benoît XIV qui dans son livre *de la Béatification des serviteurs de Dieu* n'avait donné à saint Maurice que le titre de *Vénérable*, fit insérer au 13 octobre le nom du saint abbé dans le martyrologe cistercien, avec cette formule : « Aú diocèse de Quimper, en Bretagne, saint Maurice, abbé de l'Ordre de Cîteaux, de la sainteté et de la gloire duquel on a plusieurs preuves éclatantes. »

Saint Maurice est honoré comme second patron à Loudéac ; dans l'église de la paroisse on voit sa statue en marbre blanc ; j'ai déjà signalé son antique chapelle dans la même ville, et une autre chapelle qui, entre Plussulien et Saint-Mayeux, rappelle un de ses miracles. Quand nous aurons ajouté la chapelle qui existe en Plédran, nous aurons indiqué tous les sanctuaires qui portent le nom de notre saint dans le diocèse de Saint-Brieuc.

Au diocèse de Vannes il est honoré à Noyal-Pontivy, il a deux chapelles, dans les paroisses d'Inguiniel et de Saint-Guzomard, et il est surtout l'objet d'une ardente vénération à Notre-Dame de Langonnet (1) de la part de la Communauté et aussi des populations voisines.

Je ne connais comme subsistant actuellement, dans le diocèse de Quimper, aucune chapelle dédiée à saint Maurice, si ce n'est la chapelle du Moustoir, en Kernevel, et la partie de l'église abbatiale de Carnoët qui a été soustraite à la ruine (il en sera parlé plus loin) ; mais il y en avait deux autres avant la Révolution : l'une servait de station à la Troménie, à peu de distance de la tombe de Kéban ; la statue est aujourd'hui à l'église de Locronan ; l'autre était en Plonéis ; la statue de pierre peinte qui y représentait saint Maurice est d'une remarquable beauté ; on la voit également à l'église de la paroisse où se fait aussi le *pardon* du saint, depuis la destruction de la chapelle. Ce pardon a lieu à la Pentecôte.

Enfin, saint Maurice est l'objet d'un culte fervent à Clohars-Fouesnant où une statue ancienne le représente non avec les ornements pontificaux comme les images que je viens de signaler, mais sous la robe blanche et le scapulaire noir de Cîteaux ; à Carnoët, il est vêtu du manteau de chœur et il porte la crosse abbatiale.

Lors de la suppression des ordres monastiques sous la Révolution, les abbayes de Langonnet et de Carnoet furent sécularisées ; la première devint propriété nationale et servit de haras ; la seconde fut vendue ; après avoir eu plusieurs propriétaires, elle appartient aujourd'hui à M. Lorois ; elle ne pouvait trouver un acquéreur plus respectueux pour les débris d'un glorieux passé ; depuis que le possesseur actuel de Saint-Maurice s'est établi dans ce qui restait des bâtiments claustraux, il a tout fait pour conserver, pour restaurer, pour embellir, mais sans modifier le caractère que les moines du XVIIIe siècle avaient donné à leur habitation.

Quelques années avant l'arrivée de M. Lorois à l'abbaye de Saint-Maurice depuis longtemps devenue château, l'abbaye de Notre-Dame de Langonnet avait aussi changé d'habitants. La direction des haras ayant transféré ses chevaux à Hennebont, la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie acheta les bâtiments et y établit un petit-scolasticat en même temps qu'un collège, puis créa dans le voisinage une colonie agricole ou pénitencier (aujourd'hui transformée en une excellente école professionnelle). Si les deux vieilles abbayes n'avaient pas eu tout à fait le même sort, elles n'étaient pas sans offrir de frappantes ressemblances ; au XVIIIe siècle ou un peu auparavant, presque toutes les abbayes bénédictines ou cisterciennes, à peu près vides de moines désormais, furent rebâties dans le style insignifiant de cette triste époque ; de leurs anciens lieux réguliers, Langonnet et Carnoët ne gardèrent que leurs *salles de chapitre ;* les

(1) Comme nous l'avons dit, au temps de saint Maurice l'abbaye de Notre-Dame de Langonnet était sur le territoire du diocèse de Quimper ; mais, depuis le concordat de 1801, Langonnet est du diocèse de Vannes.

églises abbatiales elles-mêmes firent place aux vulgaires constructions toujours visibles, ici à l'état de ruine, là sous une décoration moderne qui n'est pas sans quelque agrément.

A Langonnet, rien du mobilier ancien ; à Carnoët, un beau retable d'autel avec les statues de Notre-Dame, de saint Etienne et de saint Laurent ; une grande statue de saint Maurice, comme je l'ai déjà dit, et sur une table de marbre (1) le reliquaire qui renferme les restes du saint.

LES RELIQUES DE SAINT MAURICE (A.-M. T.).

Nous avons déjà vu que, peu de temps après la mort de saint Maurice, son corps avait été exhumé. A part cette circonstance, nous ignorons tout ce qui se rattache à l'histoire de ses restes, si ce n'est que jusqu'à la Révolution ils furent entourés d'honneur. Le reliquaire qui les contient est simplement de bois et d'une époque relativement moderne, mais il est de bel effet, comme on peut en juger d'après la gravure placée à la fin de la Vie de notre bienheureux. La partie supérieure contient le Chef du saint ; la partie inférieure, les deux tibias et plusieurs autres ossements.

J'ai entendu raconter que, pendant la Révolution, ce reliquaire et son contenu furent sauvés par un capitaine au long-cours ou au cabotage ; ce brave marin les aurait pris à son bord, pieusement honorés en son particulier, et à la réouverture des églises les aurait rendus à la chapelle, pauvre débris de l'ancienne église abbatiale. J'ai essayé de constater le bien fondé de ce récit, mais je n'ai pu y arriver.

Un peu avant 1880, M. Lorois fit restaurer, repeindre et dorer le reliquaire qui apparut ainsi dans toute sa fraîcheur lors de la fête dont le récit va suivre.

Si Carnoët était riche en reliques de son premier abbé, il en allait tout autrement à Langonnet où, comme je l'ai dit, la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie avait remplacé l'Ordre de Cîteaux.

Pères et Frères, scolastiques et collégiens, tous dans la double communauté honoraient saint Maurice comme un bon et puissant protecteur et tous auraient voulu posséder quelque partie de ses restes précieux. Le R. P. Jégou, supérieur de la communauté, étant originaire du diocèse de Quimper, se trouvait dans des conditions favorables pour obtenir que l'autorité diocésaine se rendît à son pieux désir ; le bon Père Le Jeune, dont le souvenir vivra toujours parmi nous, dépensa dans les négociations exigées par les circonstances toute son ardeur et tout son zèle ; le T. R. P. Supérieur général de la Congrégation donna son approbation, et enfin, vers le milieu de 1880, M. Lorois, avec le consentement de Mgr Dom Anselme Nouvel, évêque de Quimper et de Léon, fit don d'une relique de saint Maurice à l'abbaye de Notre-Dame de Langonnet. Aussitôt les préparatifs commencèrent, et la date des 7 et 8 août fut fixée pour la Translation solennelle.

Témoin de cette grande manifestation de la foi bretonne, je consignai aussitôt mes impressions pendant ces deux mémorables journées. Je ne ferai que les transcrire fidèlement.

Le vendredi 6 août, la relique destinée à Langonnet avait été juridiquement reconnue, scellée et authentiquée par M. l'abbé Peyron, secrétaire de l'évêché de Quimper ; cette formalité avait été accomplie en présence de M. Drogou, recteur de Clohars-Carnoët, des Pères venus de Langonnet et de quelques amis de la communauté parmi lesquels je me trouvais.

Le lendemain samedi, dès six heures du matin, quelques centaines de fidèles étaient réunis dans la chapelle et priaient autour du vieux reliquaire autrefois soustrait aux vandales révolutionnaires par des mains pieuses ; mais bientôt la chapelle resta déserte : dans la cour était déjà attelé le char triomphal de saint Maurice. Une châsse élégante et simple en même temps laissait voir la statue couchée du saint moine vêtu de la robe blanche de Cîteaux et de tous les ornements

(1) C'est une ancienne pierre tombale avec inscription hébraïque. Les personnes qui veulent se recommander à saint Maurice passent par dessous.

qui sont communs aux abbés et aux évêques pour les cérémonies pontificales; sur son front était la mître précieuse, et dans sa main une crosse de bois, suivant l'usage actuel de Cîteaux. C'est cette statue couchée qui sert de reliquaire.

La procession se forma à travers l'enclos de l'ancienne abbaye, et l'on chantait :

Reparaissez à la lumière,
Restes sacrés, reparaissez!
Tressaillez, o vieux monastère,
Les jours de larmes sont passés.

Le char qui portait les restes du saint moine s'avançait dans ces lieux sanctifiés par sa présence et transformés, il y avait des siècles, par sa puissante action, l'affreux désert était remplacé par le plus riant paysage. La belle rivière qui coule devant Saint-Maurice de Carnoët a pu faire dire à Brizeux :

Rien ne trouble ta paix, o doux Léta! le monde
En vain s'agite et pousse une plainte profonde,
Tu n'as pas entendu ce long gémissement,
Et ton eau vers la mer coule aussi mollement.

Si le fleuve aux eaux si calmes n'entendait pas en cette matinée les gémissements du vieux monde il écoutait du moins les chants qui lui faisaient appel :

O vieux clochers de nos chapelles,
Depuis Clohars et Quimperlé,
Chantez vos hymnes les plus belles,
Chantez, chantez fleuve d'Ellé.

Au sortir de l'enclos de l'abbaye, les pèlerins qui devaient suivre les reliques jusqu'au but, sur un parcours de onze lieues, montèrent en voitures; la pluie tombait en abondance, mais rien, même ce déluge ne pouvait enlever sa beauté à la forêt de Carnoët. A chaque carrefour c'étaient les chars-à-bancs de nos paysans, ou d'élégantes voitures de châtelains qui venaient se joindre aux véhicules de toute sorte occupés par les prêtres; c'étaient des groupes formés par les sabotiers de la forêt qui venaient avec leurs enfants s'agenouiller sous les grands arbres. A Quimperlé, toute la population de la riante petite ville était accourue au-devant du Saint. Dans la noble église de Sainte-Croix où saint Maurice avait sans doute prié bien souvent, ses reliques sont placées sur la plate-forme qui s'élève devant l'autel; jamais foule plus compacte ne s'était pressée entre ces vieux murs depuis qu'ils ont été relevés de leurs ruines. Ce ne fut pas seulement pendant la messe ni pendant que je prononçais l'éloge du Saint que les mères vinrent présenter leurs petits enfants à leur bon Protecteur, mais quand deux heures après, le cortège se forma de nouveau, il fallut presque employer la force pour arracher l'image et la relique de saint Maurice à la piété de ce peuple. Le déluge qui avait recommencé ne pouvait empêcher la manifestation de la foi populaire, ou plutôt cet obstacle faisait encore mieux ressortir une si touchante confiance.

Nous n'avions pas à passer par le bourg de Tréméven, mais en entrant sur le territoire de la paroisse nous trouvions le recteur accompagné de ses paroissiens, et tous marchant sous la pluie, suivirent longtemps le char du saint abbé.

Deux gentils cavaliers, au bel habit blanc brodé, avec le Saint-Sacrement traditionnel sur le dos, ouvraient notre cavalcade, et jamais page escortant puissant prince ou gracieuse souveraine ne fut plus fier que ces deux Bretons de douze à quinze ans.

Enfin la pluie cessa.

A Querrien, à Lanvénégen, au Faouet on semblait vouloir rivaliser avec Clohars et Quimperlé, si bien que l'autorité du bon recteur de Lanvénégen fut même quelque peu méconnue : après être venu en procession jusqu'à Querrien au devant des reliques, il ne pouvait guère songer à conduire encore ses paroissiens jusqu'au Faouet, mais la piété de ses ouailles ne l'entendit pas

ainsi, et Lanvénégen ne quitta saint Maurice que quand sa croix de procession eut, suivant un vieux et touchant usage breton, donné l'accolade à la croix du Faouet.

C'est dans cette petite ville que les reliques du saint abbé attendirent le jour du lendemain.

Le dimanche au matin, une procession se forma suivie d'une foule qui allait s'accroissant toujours. Il y a bien près de trois lieues du Faouet à Notre-Dame de Langonnet; le pays présente des aspects tantôt sauvages, tantôt riants; après les grands horizons aux contours bleuâtres ce sont des gorges étroites; aux arbres serrés comme dans une forêt, succèdent d'immenses rocs dénudés qui dominent les prairies où l'Ellé serpente :

Saluez-le, forêts de chênes,
Et vous grands rochers de granit,
Troupeaux qui paissez dans nos plaines,
Petits oiseaux dans votre nid!

Comme autrefois sur son passage
Que votre parfum monte encor
Fleur-de-blé-noir, genêt sauvage
Bruyère rose et lande d'or.

Maintenant ce n'était plus par centaines mais par milliers que nous aurions pu nous compter, et tous les costumes de la Cornouaille se trouvaient là réunis, et nous disions à saint Maurice :

Voyez vos fils venir en foule
De Quimperlé jusqu'au Faouët,
Des près riants où l'Ellé coule
Et des bords fleuris de l'Odet.

Voici qu'une autre procession s'avance au-devant de la nôtre, c'est celle de l'Abbaye; le canon gronde sur les collines, les instruments de musique se font entendre, puis les voix s'élèvent :

Des cités et de la campagne
Nos chants comme autrefois s'élèvent jusqu'à vous;
Après un long silence entendez la Bretagne,
Saint Maurice, priez pour nous!

Alors les évêques viennent rendre au saint abbé de Langonnet les premiers hommages liturgiques qu'il recevra dans son ancienne demeure. Mgr Bécel, évêque de Vannes, lui offre l'encens; à ses côtés se tiennent Mgr Dom Anselme Nouvel, évêque de Quimper et de Léon, et Mgr Duboin, évêque titulaire de Raphanée, vicaire apostolique du Sénégal; le premier représente, et le diocèse auquel appartenait autrefois l'abbaye de Langonnet, et l'ordre de Saint-Benoit dont Citeaux n'est qu'une branche féconde; le second représente le Supérieur général et les missionnaires de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie; dans leurs maisons de formation religieuse comme sur les plages brûlantes de l'Afrique, dans la Ville Eternelle comme dans la grande capitale de la France, dans les montagnes d'Auvergne et sur les plages irlandaises, partout ce jour-là les fils du vénérable Libermann ont salué de loin, mais de tout cœur, le vieux Saint breton. Que ne sont-ils là les fils de saint Bernard au moment où saint Maurice franchit le seuil de la vieille abbaye cistercienne? Le Révérendissime Abbé de Tymadeuc n'a pu venir.

Voici que le cortège se groupe dans l'immense avenue qui s'appelle encore l'*allée des Moines;* elle est aujourd'hui transformée en église de feuillage, et le clergé si nombreux venu des trois diocèses de Vannes, de Quimper et de Saint-Brieuc y trouvera facilement place.

Je ne dirai rien de la splendeur des offices pontificaux dans ce cadre vraiment admirable, de la puissance des chants soutenus par le son des instruments, de l'éloquence des panégyriques prêchés le matin en français et le soir en breton ; mais ce qu'il me faut dire, c'est que les journées des 7 et 8 août 1880 ont réveillé la dévotion à saint Maurice à Carnoet et à Langonnet. En 1884, M. Lorois a demandé que le lundi de la Pentecôte reprît son caractère de vrai et dévot *Pardon,*

et il a obtenu ce qu'il désirait; les offices et la procession attirent des pèlerins nombreux et fervents.

J'ai eu le vif plaisir de présider, il y a quelques années, ce très pieux pardon de saint Maurice; en voyant la châsse du saint abbé s'avancer dans les allées qui coupent le jardin de l'abbaye, au milieu de ces ifs qui ont reçu des religieux cisterciens, leurs formes bizarres, en passant entre le bras de mer et l'étang qui baignent le monastère, ou près du bois et du vieux moulin féodal qui ajoutent au pittoresque du tableau, l'on est bien forcé de rêver un peu du passé, mais en constatant que, si bien des choses passent, le culte de nos vieux saints vit toujours, et même plus populaire que jamais.

Cela est vrai à Saint-Maurice, à Notre-Dame de Langonnet, à Plonéis où un fragment notable du bras de notre saint est inséré dans un bras en bois sculpté et peint; à Clohars-Fouesnant où le reliquaire est un charmant coffret revêtu de velours rouge et de belles lames d'argent dans le style Louis XVI; à Loudéac, où quelques parcelles d'un de ses bras sont enfermées dans un bras de bois argenté et dans une petite châsse en forme d'église, mais je ne saurais en dire autant des reliques conservées à la chapelle du manoir de Rosgrand, près Quimperlé, et ne recevant que les hommages de quelques rares visiteurs.

Tout ce qui vient d'être dit réfute suffisamment cette assertion de l'abbé Tresvaux (1836) : « Le culte de saint Maurice est ancien en Bretagne, mais il ne paraît pas qu'il y ait été très répandu. »

MONUMENTS DE SAINT MAURICE (J.-M. A.).

L'ancienne abbaye de Langonnet est maintenant occupée par un petit scolasticat de la congrégation des Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Les bâtiments actuels sont du XVIIe ou du XVIIIe siècle. En fait de construction ancienne il ne reste que la salle capitulaire qui est de la plus belle époque du XIIIe siècle. Deux fenêtres ogivales et une porte de même style ont leurs ébrasements intérieurs et extérieurs garnis de colonnettes cylindriques couronnées de chapiteaux feuillagés de la plus grande élégance. Cette salle est voûtée, et les nervures déliées qui se croisent sur la voûte prennent toutes naissance sur les chapiteaux de deux sveltes colonnes centrales, et vont retomber le long des parois sur des corbelets richement moulurés. Elle est contiguë à une salle plus petite, du même style, mais beaucoup plus simple; toute la décoration architecturale y consiste en moulures, sans fleurs ni feuillages; cette petite salle sert de sacristie à la salle du chapitre, car celle-ci a été transformée en une chapelle fort élégante décorée de beaux vitraux; l'un représente saint Bernard recevant de Conan III et d'Ermengarde d'Anjou la charte de fondation de Notre-Dame de Langonnet; un autre représente saint Maurice recevant dans son abbaye le corps de l'évêque de Quimper, Raoul, qui avait voulu y être inhumé. Les autres verrières retracent des scènes de la vie de saint Joseph et des sujets d'un intérêt spécial pour les Missionnaires du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Dans un établissement qui est devenu maison d'éducation, on aurait été heureux de retrouver l'image de saint Maurice recevant les leçons des doctes professeurs dont le renom s'étendait bien au delà de la Bretagne : Gilbert l'Universel, Bernard de Rennes, Adam de Saint-Victor (j'aime mieux ne point parler d'Abailard, et je ne discuterai point l'opinion d'Albert Le Grand qui fait de notre saint un étudiant de l'Université de Paris), ou bien encore instruisant lui-même les écoliers de notre pays.

A l'abbaye de Saint-Maurice de Carnoët, sur la lisière de la grande forêt de ce nom, au bord de la Leta, ou rivière de Quimperlé, les bâtiments sont de la même époque que ceux de Langonnet. La seule partie ancienne est également la salle capitulaire, aussi du XIIIe siècle comme celle qui vient d'être décrite, et très probablement postérieure de quelques années; elle en a absolument le style et la disposition. Cette salle a été très heureusement restaurée par les soins de M. Lorois, propriétaire, sur les dessins et indications de M. Bigot, architecte. La petite

chapelle actuelle est constituée par le transept midi de l'ancienne église abbatiale; le reste de cet édifice est en ruine et il n'y a debout qu'une partie de la façade ouest toute tapissée de lierre, et sur laquelle les ornements et moulures de la porte, d'une fenêtre et de deux niches décèlent bien le caractère du XVIIe siècle.

La chapelle du Moustoir, en Kernével, est sous le vocable de saint Maurice; elle a un riche portail ouest et un clocher dans le style de la dernière periode gothique. Le saint y est représenté en surplis et chape, portant crosse et livre.

On trouve encore des statues du même saint à l'église de Plonéis, à celle de Clohars-Fouesnant et à la chapelle de Saint-Philibert de Trégunc. Sur une des grosses piles de l'église de Noyal-Pontivy, et formant comme retable au-dessus d'un petit autel, est peinte une sorte de fresque représentant quatre scènes de l'enfance et de l'éducation de saint Maurice.

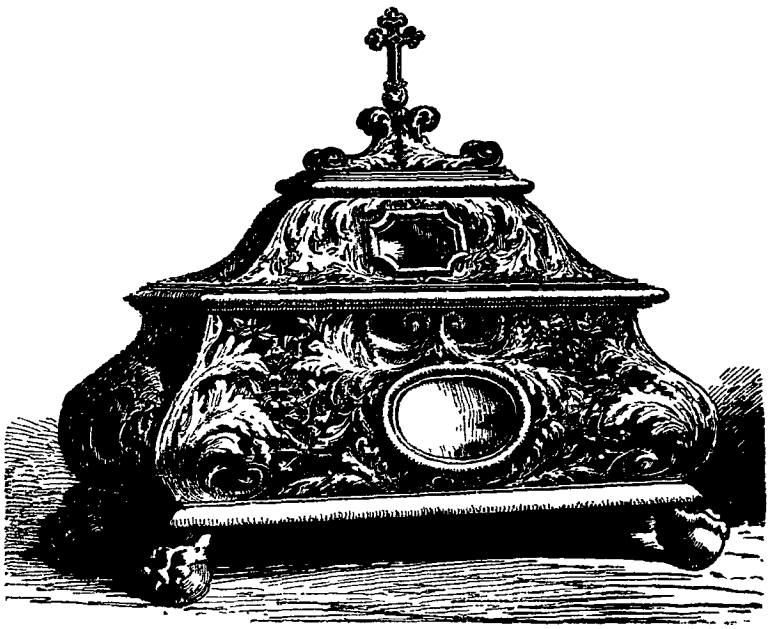

RELIQUAIRE DE SAINT MAURICE.

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS D'OCTOBRE.

LA VIE DE SAINT SULIAU OU SYLIAU,

Abbé et Confesseur, le 1. jour d'Octobre.

SAINT SULIAU nasquit en la province de Wales, en la Grande Bretagne, l'an de grace 530. sous le Pontificat de Boniface II. & l'empire de Justinian I. du nom. Son pere estoit Seigneur Souverain de ce Païs & s'apelloit Brocmail, qui eut trois enfans masles, nostre saint Suliau & deux autres, lesquels il fit soigneusement élever, spécialement Suliau, comme son aisné & l'heritier presomptif de sa principauté ; mais Dieu en disposa autrement, attirant ce jeune Prince à son service & l'inspirant de quitter les delices de la cour, pour embrasser la Croix de la Penitence & suivre Jesus-Christ, par le chemin estroit de la perfection Evangelique. Il y avoit, en cette province, une grande ville, nommée alors Meibot, prés de laquelle les Princes du Païs avoient fondé une riche Abbaye, qui étoit alors gouvernée par un Abbé, nommé Guymarcus, lequel allant, de fois à autre, en la cour du Prince Brocmail, entretenoit familierément Suliau, & l'échauffa tellement en l'amour de Dieu, qu'il se resolut de se rendre Religieux : il en parla audit Abbé, qui loüa son dessein & en rendit graces à Dieu. La difficulté étoit de sortir de chez son pere, duquel il n'esperoit obtenir son congé ; neanmoins, il se resolut de franchir cette difficulté, aymant mieux manquer, en ce point, au respect qu'il devoit à ses parens, que de manquer à répondre à sa vocation. Il feignit, un jour, de vouloir aller à la chasse, &, étant deux lieuës hors la ville, il embrassa ses deux freres, leur ayant declaré son dessein ; &, ayant pris congé d'eux, se rendit dans le Monastere.

II. Incontinent qu'il vit l'Abbé Guymarch, il se jetta à ses pieds & le supplia trés-humblement de luy donner l'habit le plûtost qu'il pourroit ; car il ne doutoit pas que, si on tardoit gueres, son pere n'empescheroit sa reception : l'Abbé le releva, &, l'ayant presenté à ses Moynes, de leur gré & consentement, il luy donna l'habit. Cependant, ses deux freres, estans de retour, raconterent au Prince, leur pere, ce qui estoit arrivé,

& que leur frere aisné s'estoit retiré dans le Monastere de Meibot. Le Prince fut extrêmement troublé de cette nouvelle & envoya aussi-tost une compagnie de 300. cavaliers pour aller querir le Prince Suliau son fils, & luy apporter la teste de l'Abbé Guymarch, en cas de refus, ou resistance. Les satellites monterent à cheval, &, à toute bride, ne cesserent de galopper jusqu'à ce qu'ils furent arrivez en la ville de Meibot, où, s'estans rafraischis, ils furent trouver le gouverneur & la justice pour les assister & leur tenir main forte, afin d'executer le commandement du Prince. Ils descendirent tous, de compagnie, au Monastere, &, ayans fait venir l'Abbé, ils luy reprocherent qu'il avoit débauché Suliau, luy conseillans & luy faisans commandement de le leur mettre entre mains ; autrement, qu'ils avoient ordre de le faire mourir. L'Abbé leur répondit modestement *qu'il n'avoit pas débauché le Prince, ny persuadé de se faire Religieux ; mais que puisqu'il s'estoit rendu, de son plein gré, dans son Monastere, il ne le pouvoit sans blâme d'une punissable ingratitude, refuser l'un, ny dénier l'autre ; & que, pour satisfaire au commandement de leur maistre, & leur faire voir qu'il disoit la verité, il le leur feroit venir, & que, s'il vouloit luy rendre l'habit Monachal & s'en retourner avec eux, il ne l'en empescheroit pas ; mais que, s'il desiroit demeurer au Monastere, il ne le pouvoit mettre par force dehors, & plustost endureroit la mort que de le faire.*

III. Cette humble & modeste réponse refroidit, quelque peu, l'ardeur de leur colere ; mais ils voulurent voir le Prince Suliau, lequel, ayant paru sous l'habit, les rendit bien étonnez : car ils ne croyoient pas qu'il eust esté si-tost vestu, veu qu'en ce Monastere on laissoit les Postulans un an en habit Seculier pour éprouver leur perseverance. Les ayant saluez & demandé permission à son Abbé de leur parler, il leur dît : *Messieurs, je confesse ingenuëment que si j'ay commis une faute contre mon pere (sans faute toutefois, puisque je n'ay jamais eu intention de l'offenser), ç'a esté d'estre sorty de sa maison sans son congé & benediction ; mais, me voyant appellé de Dieu en cette sainte Compagnie, & tenant pour certain que jamais mon Pere ne s'y fut accordé, plûtost y eut mis empêchement ; ayant appris que, lorsque Dieu nous appelle à son service, il faut quitter pere & mere, &, sans avoir égard à leurs larmes, embrasser constamment la Croix de JESUS-CHRIST, cela tenant plus de pieté & de Religion que de cruauté & ingratitude* (1). *Au reste, si mon pere est si implacablement irrité contre ce Monastere, qu'il ne se puisse apaiser que par le sang des serviteurs de Dieu, tenez, coupez ma teste & la luy portez, & ne trempez vos mains dans le sang de mon Pere Abbé que voicy & ses religieux, qui n'en peuvent mais ; &, puisque j'ay commis la faute (puisqu'on la croit telle), que seul je la puisse reparer* (2).

IV. Cette réponse du jeune Prince les apaisa, & s'en retournerent devers leur maistre luy dire que son fils Suliau estoit resolu de mourir plûtost que de quitter l'habit qu'il avoit receu. Le Prince Brocmail, voyant la resolution de son fils, s'appaisa. Toutefois, saint Suliau, craignant qu'il ne vint le chercher au Monastere, supplia son Abbé de l'envoyer quelque autre part pour un temps, ce qui luy fut accordé, & eut obedience pour aller demeurer en un Prieuré dependant de son Monastere de Meibot, situé dans une isle, que fait le fleuve *Mené*, laquelle, depuis, fut de son nom apellée *Enez Suliau*, c'est à dire, l'Isle de Suliau, où il demeura l'espace de sept ans, menant une vie plus

(1) Etiàm si in limine Pater jaceat ; licet, sparso crine et scissis vestibus, ubera quibus te nutrivit Mater ostendat, percarum perge Patrem, siccis oculis ad vexillum crucis evola ; solum pietatis opus est in hâc re esse crudelem. *Hyeron. Epist. ad Heliod. de laude vit. Solitar.* — A.

(2) Le monde juge bien sévèrement tout enfant qui entre en religion malgré l'opposition des parents. On serait encore plus éloigné de la vérité et de la justice en blâmant toujours qu'en approuvant toujours celui ou celle qui en ce cas use d'une liberté essentielle ; il y a des situations où les parents ont le droit de refuser leur consentement, d'autres où ils ont le droit et même le devoir de le différer, d'autres aussi où ils sont coupables odieusement ou ridiculement, mais les paroles de saint Jérôme qu'Albert Le Grand cite ici en note s'appliquent à un cas particulier, et il serait imprudent de les généraliser. — A.-M. T.

Angelique qu'humaine. Ce temps expiré, son Abbé le rappella au Monastere, parce qu'il desiroit faire voyage à Rome ; mais saint Suliau, prévoyant le dommage que causeroit l'absence d'un si bon Prelat, le dissuada d'entreprendre ce voyage, & l'y voyant resolu, il le tira un jour à part, & luy dît : « Mon Pere, vous avez grande envie de voir la » ville de Rome, & estes sur le point de vous y acheminer & laisser vos enfans, comme » pauvres orphelins, privez de vostre presence ; que si, sans bouger de ceans, on vous » fait voir cette grande ville, ses Temples & palais somptueux, vous contenterez-vous ? » L'Abbé, voyant que ses Religieux n'aggréoient son voyage, accepta la condition & promît qu'il se contenteroit, si saint Suliau fournissoit à sa promesse.

V. Le Saint passa cette nuit en l'Eglise, priant Dieu de donner cette satisfaction à son Abbé ; que, sans quitter son Monastere, il contentast sa curiosité de la vuë de cette ville : son Oraison fut exaucée, & les Religieux estans à la recréation aprés le disné, il mena l'Abbé sur un petit tertre, ou colline, qui estoit dans l'enclos du Monastere, d'où il luy fit voir distinctement toutes les Eglises, les palais, amphiteatres, obelisques & autres raretez de cette grande ville, laquelle ils contemplerent à leurs aises, depuis une heure jusques à trois heures aprés midy, que le son de la cloche les appella à Vespres. L'Abbé Guymarch entendit, par cette merveille, que la volonté de Dieu estoit qu'il se desistast de ce voyage & demeurast en son Monastere, & ayant tendrement embrassé son disciple Suliau, rendirent graces à Dieu de cette faveur ; &, quelque temps aprés, l'Abbé tomba malade, &, voyant qu'il tiroit à la fin, il fit appeller ses Religieux en sa chambre, &, aprés leur avoir donné plusieurs belles instructions, il leur dît : *Mes frercs & chers enfans, je ne mourrois pas en bon Pere, si, en ce dernier temps de ma vie, je ne me mettois en soucy de vous trouver un bon Pasteur ; & encore bien qu'il vous soit libre de choisir vostre Abbé, si est-ce que la connoissance que j'ay de la Sainteté & probité de nostre confrere Suliau me convie de vous le recommander ; vous confessant franchement que je le reconnois trés-capable de cette charge.* Ayant dit cela, il leur donna sa Benediction, &, ayant devotement receu ses Sacremens, il passa à meilleure vie, l'an 558.

VI. Les funerailles de Guymarch celebrées, les Religieux éleurent unanimément S. Suliau & le menerent vers l'Evesque de *Kerleon* ou *Menevie,* pour estre beny ; puis, il s'en retourna en son Monastere, lequel il gouverna six ans, jusqu'à l'an 564. que son pere estant tombé malade, il le fut voir & l'assista pendant la maladie dont il mourut ; & son second frere, nommé Jacob, recueillit la succession, ayant esté reconnû par ses sujets pour leur legitime Prince ; mais il ne regna que deux ans & mourut l'an 566. laissant sa femme veuve & sans enfans. Néanmoins, d'autant qu'elle estoit femme d'esprit & de courage, elle s'empara du gouvernement de l'Estat de son défunt mary, du consentement des Barons & Seigneurs, ausquels elle promit d'épouser le Prince Suliau, Abbé de Meibot, qui seul restoit du sang de son dit mary. Elle vint au Monastere en cette intention, &, ayant fait venir l'Abbé Suliau, luy declara sa resolution, qui étoit de le prendre pour epoux, offrant d'obtenir dispense du Pape, puisque c'étoit pour l'utilité publique & repos de l'Estat. Saint Suliau fut bien étonné de ce discours de sa belle sœur & luy remontra : *Que c'étoit peine perduë à elle de parler de cela ; qu'il étoit Religieux Profez & Prestre ; de dispense, qu'il n'en vouloit, ny n'en pouvoit avoir ; que, s'il eust voulu demeurer au Siecle, il eust succedé aux Etats de son Pere, comme fils aîné ; mais que, pour l'amour de Jesus-Christ, il avoit renoncé aux vanitez du monde & ne s'en vouloit plus mesler, la supliant de ne luy plus parler de cela, ny interrompre sa solitude par des propositions qui ne pourroient sortir leur effet.*

VII. Cette Princesse, prenant ce refus pour un affront, tourna son amour en haine & sortit du Monastere en colere, resoluë de persecuter, à toute outrance, saint Suliau & ses Religieux ; &, s'étant confirmée en sa regence, elle fit saisir en sa main tous les

revenus du Monastere de Meibot, qui, par ce moyen, fut reduit en une extrême necessité. Saint Suliau, prenant pitié de l'affliction de ses Religieux, persecutez pour son sujet, quitta le Monastere, pour un temps, & se retira au Prieuré de l'Isle Suliau ; mais voyant que sa belle Sœur, au lieu de s'appaiser, grevoit de plus en plus son Monastere, il se resolut de quitter tout à fait son Païs & de passer la mer, avec quelques uns de ses Religieux, lesquels il choisit ; &, ayant pris congé des autres, monta sur un vaisseau, lequel passa heureusement la Mer Britanique & vint aborder à la cité de *Guicaleth*, à l'embouchure de la riviere de *Rance*, où il visita saint Malo, Evêque d'Aleth, qui le receut benignement & le retint, quelque temps, au Monastere de saint Aaron ; mais le Saint, desirant vivre plus solitairement, demanda permission à saint Malo de se retirer ; ce qui luy fut permis, & ainsi, sortant de la cité de *Guicaleth*, avec quelques uns de ses confreres, il marcha deux lieuës, costoyant la riviere de Rance, & s'arresta en un canton desert & solitaire (1), fort propre à son dessein, pour estre retiré & sequestré du bruit & de toute humaine conversation. Il s'informa à qui appartenoit ce lieu, &, ayant appris que c'estoit à un seigneur qui demeuroit là auprés, il le fut trouver & obtint de lui autant de terre qu'il luy en falloit pour bastir un Hermitage pour luy & pour ses confreres.

VIII. Ayant obtenu ce don, il commença à travailler, &, en peu de jours, édifia une petite Chapelle & quinze petites Cellules pour se loger luy & ses Religieux ; &, ayant labouré de ses propres mains une piece de terre qui luy restoit dudit don, il y sema du bled, lequel crût fort beau ; mais le bestail qui, d'ordinaire, passoit és prochains marests, se jetta, une nuit, dans ce champ qui n'étoit pas fermé & en gâta une partie ; le matin, on en vint avertir S. Suliau, lequel ne s'en émût pas beaucoup ; seulement, il se mît en priere, & puis prît son bâton, dont il traça une ligne tout à l'entour du champ, &, aux quatre coins d'iceluy, planta quatre petites houssines pour toute haye & fossé ; priant Dieu de ne permettre que le bétail outre-passât ces bornes, pour endommager les semailles de ses serviteurs. Dieu exauça son Oraison, &, la nuit suivante, les mêmes animaux, sortans des marêts & pâturages, se voulurent jetter sur ledit champ ; mais (chose merveilleuse) si-tost qu'ils toucherent cette ligne que le Saint avoit tracée tout à l'entour de son champ, ils devinrent tous immobiles, sans se mouvoir, ny remuer, non plus que s'ils eussent esté de marbre ou de bronze. Le matin, les païsans du voisiné, ne trouvans plus leur bestail dans les marêts, les trouverent en cette posture tout à l'entour du champ de S. Suliau ; & le bruit de cette merveille ayant couru par le païs circonvoisin, une grande multitude de peuple se rendit en l'Hermitage pour voir une chose si étrange. Le S. Abbé, craignant que cette affluence de monde n'interrompit les exercices de ses Religieux, s'en allant devers le champ, donna sa Benediction à ces animaux, & leur deffendit desormais de plus venir ravager son bled, ce qu'ils observerent inviolablement & se retirerent dans les marêts.

IX. Le Seigneur qui avoit donné au S. Abbé cette terre, ayant veu de ses propres yeux ce miracle, luy fut plus affectionné, &, voyant que son Hermitage étoit trop petit, il luy permit de prendre autant de terre qu'il voudroit, & offrit de luy fournir de l'argent pour bâtir un Monastere plus ample & spacieux, qui fut accompli en peu de temps, moyennant l'ayde du peuple des villages circonvoisins, qui n'y épargnerent rien de ce qu'ils y pouvoient contribuer ; &, en ce Monastere, il reçut un grand nombre de jeunes hommes, qui y vivoient comme des Anges incarnez. L'heureux Prélat S. Samson, visitant son Diocese, se divertit expressément pour venir voir S. Suliau, lequel le reçut dans son Monastere & l'y logea trois jours, le traittant, à l'ordinaire du Monastere, de pain,

(1) C'est St. Suliau de Rance. — A.

legumes & laitages. Il y avoit, en la compagnie du S. Archevêque, un certain delicat, lequel, ne trouvant bon le pain du Monastere, cacha sa portion dans son sein, laquelle, incontinent, fut convertie en un serpent, qui luy ceignit le corps; toute l'assistance s'émût de cét accident; mais S. Suliau, faisant le signe de la Croix, luy fit lascher prise & luy commanda de se retirer au lieu le plus écarté d'une montagne, apellée le *Mont-Garulz;* ce qu'il fit sur le champ, obeïssant au commandement du saint Abbé, duquel saint Samson prit congé & se retira fort edifié & content de ses Religieux (1).

X. Pendant que saint Suliau ravissoit un chacun en admiration de sa Sainteté, sa belle Sœur, qui avoit persecuté, à cause de luy, ses Religieux, vint à mourir; &, incontinent aprés, les Religieux du Monastere de Meibot députerent deux des plus anciens, nommez Pellibesten & Caramanien, pour l'aller trouver en Bretagne Armorique & l'emmener en son païs; S. Suliau les recueillit fort gracieusement & s'accorda volontiers à aller avec eux; mais ses Religieux n'y vouloient consentir. Sur ces entrefaites, le S. Abbé alla à l'église & pria nostre Seigneur de luy reveler sa volonté, de laquelle il ne se vouloit aucunement éloigner; son Oraison fut exaucée, & luy fut revelé qu'il ne sortit pas de ce Monastere, parce qu'il n'avoit plus gueres à vivre; mais, pour ne mécontenter les Députez de ses Religieux de Meibot, qu'il leur donnast quelque chose pour emporter en leur Monastere. Le Saint, ayant achevé son Oraison, les fit apeler & leur declara qu'elle étoit la volonté de Dieu, à laquelle il ne vouloit contrevenir, leur donna le livre des Evangiles qu'il portoit, d'ordinaire, sur soy & le bâton duquel il s'apuyoit quand il alloit par païs; puis, les conduisit au port d'Aleth, où ils monterent sur le Vaisseau & furent portez, d'un bon vent, à la coste de Walles. Quelque temps aprés, saint Suliau tomba malade; &, apercevant bien qu'il en mourroit, il apella tous ses Religieux, les exhorta à l'observance de la Regle, &, ayant receu les Sacremens, rendit son Ame à Dieu, le premier jour d'octobre l'an de grace 606, le 76. de son âge. Son corps fut enseveli dans son Eglise Abbatiale, à present Paroisse et Prieuré, nommé *S. Suliau-sur-Rance,* distant de Saint-Malo de 2. lieuës, 5. de Dol, 3. de Dinan, demie lieuë de Château-neuf. Dieu a fait plusieurs miracles à son Tombeau, lequel est devotement visité des Pelerins, qui y reçoivent de grandes faveurs par l'intercession de ce Saint.

Cette vie a esté par nous recueillie des anciens legend. MSS. des Eglise Cathedrale de Leon et Collegiale du Folgoët, qui en ont amplement l'Hist. en 9. leçons, conforme à l'original de sa vie, gardé en son Eglise de S. Suliau-sur-Rance, dont copie a esté envoyée, par le Prieur et Recteur dudit S. Suliau, à Noble et Discret Mre. Rolland Poulpiquet, Chanoine de Leon et alors Recteur de la Paroisse de Sizun, *audit diocese, dediée à S. Suliau. Le Brev. de Leon en a 9. leçons, le 29. Juillet, et le* Proprium *du Diocese de S. Malo 3. leçons, le 1. Octobre.*

ANNOTATIONS.

LE CUISINIER DE SAINT SULIAU (A.-M. T.).

QUELQUE ami que vous soyez des légendes, vous vous serez demandé où notre Albert Le Grand est allé chercher cette histoire d'un homme qui, pour avoir commis la peccadille de n'aimer point le pain du monastère de saint Suliau, fut puni en subissant 1° la transformation de ce pain en serpent, 2° l'enroulement de cette horrible bête autour de son corps. Or, ce ne fut point un étranger de passage, mais un habitant du monastère qui subit, pour un

(1) Voir l'Annotation qui suit.

tout autre motif et dans des conjonctures très différentes, le désagréable contact d'une bête offrant, il est vrai, avec le serpent quelque analogie de conformation. J'emprunte ce récit à M. de la Borderie (Tom. I, p. 462) qui en a trouvé la substance dans les *Miracles de saint Magloire*, publiés dans les *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2e série, IV, p. 230-232.

« Sur la rive droite de la Rance, au bord d'une grande plaine d'eau, un disciple de Samson, appelé Suliau, avait fondé un grand monastère dans la seconde moitié du VIe siècle. Si nombreux en était le personnel que l'alimentation y exigeait, non un simple cuisinier (*magirus*), mais tout un service dirigé par un chef supérieur (*archimagirus*), nous dirions aujourd'hui un maître-queux. Ce haut serviteur, un laïque investi de la confiance de Suliau, passait souvent la Rance à la nage » pour aller voir sa fiancée..... « or, en ce lieu, le fleuve est large comme un bras de mer. Il arriva une fois qu'au cours de ce trajet, un congre énorme, vengeur de tous ses frères immolés dans la cuisine des moines, saisit et étreignit à l'étouffer le hardi nageur, qui appelle à son aide tous les saints, dont nul ne semble l'entendre. Alors le malheureux éperdu invoque Magloire, qui pourtant vivait encore, mais déjà tout enveloppé d'une auréole de sainteté dans son monastère de Serk. Le pauvre maître-queux voit se dresser sur les flots la figure radieuse du saint qui le reprend amicalement de sa faiblesse :

— Allons, mon fils, lui dit-il, défends-toi mieux que cela ! Reprends courage, songe que tu as à ton côté un couteau, plonge-le au cœur de ton ennemi ; demain à dîner, tu serviras ce monstre sur la table des moines et tu retrouveras ton couteau dans son ventre.

Le cuisinier — qui dans sa frayeur avait oublié le couteau dont il était nanti — suit ce conseil ; le congre lâche prise, et le nageur va aborder heureusement de l'autre côté de la Rance. Mais il alla ensuite jusqu'à Serk rendre grâce à son sauveur. »

L'ÉGLISE DE SAINT-SULIAC (A.-M. T.).

MONSIEUR l'abbé Guillotin de Corson, dans son *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes* (Tom. V, p. 282), parle ainsi de l'église paroissiale, érigée sur l'emplacement de l'église abbatiale de saint Suliau, appelé là *Suliac*.

« Il n'existe pas aux environs de Saint-Malo de monument religieux plus curieux et plus intéressant que l'église de Saint-Suliac ; elle porte le cachet du XIIIe siècle, et dans plusieurs de ses parties elle a conservé le caractère de simplicité gracieuse et l'élégance des formes architectoniques de cette époque. A l'entrée du cimetière qui environne l'église, s'élève un portail construit en granit de bel appareil ; il se compose d'une large baie en ogive, ouverte dans un fronton aigu, et qu'accompagnent à droite et à gauche deux autres portes latérales pour le passage ordinaire. »

Donc, ici comme à Sizun, un véritable *arc-de-triomphe* a été élevé en l'honneur de saint Suliau.

Parlant de la tour carrée qui forme le transept nord de l'église, et forme à sa base une chapelle latérale, M. l'abbé Brune dit : « Des fenêtres à lancettes géminées et ornées de nervures en trèfles, des arcatures et des bordures ou frises en quatre-feuilles, décorent les quatre faces ; deux tourelles servaient d'escaliers, mais l'une d'elles est détruite. Il est à croire que l'assaut qu'a soutenu cette tour du temps de la Ligue, a contribué à l'état de délabrement où elle est. La plate-forme est environnée d'un parapet qui permet de circuler autour d'une base de pyramide en pierre qui semble n'avoir jamais été terminée. Au bas de l'église, probablement beaucoup plus ancien que le haut, on voit un autel dédié à saint Suliac et élevé sur un tombeau qu'on croit être celui du saint abbé lui-même. Aucune inscription ne vient à l'appui de cette croyance, mais une tradition très ancienne et qui semble conforme à l'histoire, est un fondement assez raisonnable. » (M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 331).

Au dire de l'abbé Manet, il y avait autrefois près de ce tombeau un bas-relief qui représentait saint Suliac maudissant les ânes de Rigourdaine qui étaient venus de l'autre côté de la Rance marauder dans son jardin.

On montre encore sur le versant du Garrot « les jardins de saint Suliac, » et l'on y retrouve les traces d'un vieil établissement gallo-romain.

MONUMENTS DE SAINT SULIAU (J.-M. A.).

SAINT SULIAU est le patron de Sizun, au diocèse de Quimper. L'église de cette paroisse est d'aspect monumental avec son abside à pans coupés surmontés de pignons aigus et son clocher à flèche très élancée. Les plus anciennes dates qu'on y trouve sont celles de 1638 au pignon du transept sud, et 1679 sur la cuve des fonts baptismaux. Le clocher porte celle de 1728 à sa base et 1735 à un étage supérieur.

Il y a, à côté de cette église, deux autres édifices plus anciens : une chapelle-ossuaire datée de 1588, ornée sur sa façade d'arcatures et de niches contenant les statues des apôtres ; puis un grand arc de triomphe à trois arcades, qui doit être de la même époque ; c'est le plus beau de tous les arcs de triomphe de la Basse-Bretagne.

La grande cloche, qui mesure 1m 20 de diamètre, porte mention du saint Patron dans son inscription qui est ainsi conçue : IHS : MARIA. CREDO — PAX : VOBIS : DEVM. LAVDO. POPVLVM. VOCO. DEMONES. FVGO. TEMPESTATEM. REPELLO. — S. SVLIAVE. ORA. PRO. NOBIS. — M. IAN. POVLIQVEN. RECTEVR. DE. SIZVN — ESCVYER. YVES. GOVLIES. DE. LESTREMELAR. MA. NOME. 1644.

VIE DE SAINT MELAIRE OU MELAR,

Prince de Bretagne, Patron de la Ville de Land-Meur, le 3. Octobre.

LES histoires de Bretagne nous aprennent qu'aprés la mort d'Alain II. du nom, surnommé le *Long*, onziéme Roy de Bretagne Armorique, avenuë l'an 670. Daniël, surnommé *Drem-Rutz*, fils de Jean, Comte de Cornoüaille, parvint à la couronne, &, de la fille de l'Empereur Leonce, ou Leon II. eut deux enfans, les Princes Budic & Maxence. Budic partagea le Royaume avec Macliau Comte de Vennes, & prit pour soy le Royaume Dononéen, ou de basse Bretagne, & eut de sa femme trois fils, Theodoric, Meliau & Rivode. Budic mort, Maxence, son frere, s'empara du Royaume & en expulsa ses néveus ; mais Theodoric, venu en âge de porter les armes, fit la guerre à son oncle Maxence & le contraignit de luy rendre son royaume, &, craignant que S. Guigner, fils de Clyton, Roy d'Hybernie (qui étoit descendu en Bretagne avec 300. compagnons) vint au secours de Maxence, il les mit tous à mort, &, en punition de ce massacre, il perdit son Etat, car il n'eût qu'un fils, nommé *Inocus*, lequel se fit Prestre ; & ainsi, aprés sa mort, le Royaume parvint à son second frere Meliau, pere de nostre saint Melaire ; lequel, ayant regné sept années en grande prosperité, fut traîtreusement tué par son frere Rivodius. Son corps fut enterré en l'Eglise Cathedrale du Coz-gueaudet, où Dieu fit de grands miracles par son intercession. Il est devotement invoqué en l'Eglise Paroissiale de *Plou-miliau*, Diocese de Treguer, & *Guic-miliau*, Diocese de Leon (1).

(1) Et à Plonevez-Porzay, diocèse de Cornouaille, ainsi qu'à Pluméliau, diocèse de Vannes. — A.-M. T.

II. Le tyran Rivode ne se contenta pas d'avoir commis un si abominable fratricide, & privé la Bretagne d'un Prince, le plus vertueux & accomply de son âge ; mais, de plus, il s'empara du gouvernement du Royaume & donna une mediocre pension à la Reyne Haurille, veuve du deffunt Roy, sans autre doüaire. Ce tygre ne se contenta encore de ces excés, mais pour se maintenir dans son inique usurpation il crût estre necessaire de tuer saint Melaire, fils unique du feu roy, de peur qu'un jour il ne lui fit comme son frere aîné Theodoric avoit fait à son oncle Maxence. Il avoit continuellement cét exemple recent devant les yeux, qui incitoit sa cruauté naturelle à prévenir le danger qu'il apprehendoit, par la mort de ce jeune Prince ; mais, n'ozant y proceder à decouvert, crainte des Barons qui estoient offensez de la mort du deffunt Roy, il convoqua les Estats en la ville d'Occismor (c'est Saint-Paul de Leon) & fit tous ses efforts pour tascher à avoir la garde du jeune Prince ; mais la Reyne Haurille s'y opposa, & fut confirmée par l'assemblée tutrice du Prince Melaire, son fils. Ce dessein n'ayant reüssi au tyran, il corrompit les gouverneurs dudit Prince & leur promit monts & merveilles, pourveu qu'ils le fissent mourir ; &, afin de le faire plus couvertement, il leur donna du poison, lequel ils meslerent dans son breuvage & en saupoudrerent ses viandes par plusieurs fois ; mais le Saint, faisant le signe de la Croix dessus, fit paroistre le poison aux yeux de toute l'assistance, dont les conspirateurs resterent confus, &, reconnaissans leur faute, se jetterent à ses pieds, lui demanderent pardon et lui promirent fidelité à l'avenir ; le Saint les releva, & leur pardonna de bon cœur.

III. Le tyran Rivode ayant entendu que le venin n'avoit operé aucun effet sur son néveu, & que les meurtriers qu'il avoit mis en besongne s'estoient reconnûs & convertis, leva tout à fait le masque, & se resolut, à quelque prix que ce fut, d'avoir sa vie ; il fit armer une compagnie de gens déterminez, qu'il avoit prés de soy, & leur commanda d'aller assaillir le chasteau où demeuroient, d'ordinaire, le jeune Prince Melaire et sa Mere, & que, sans faute, ils lui apportassent sa teste. Les soldats y allerent, &, ayans frappé à la porte du chasteau, demanderent à parler au Prince ; mais, si-tost que la porte eut esté ouverte, ils se saisirent du portier & des clefs, & monterent dans la chambre du Prince, auquel ils declarerent la commission qu'ils avoient de son oncle Rivode, &, partant, qu'il se disposast à endurer la mort. Le Saint jeune Prince leur repondit courageusement : *Qu'il y avoit long-temps qu'il se disposoit à experimenter la cruauté de son oncle, lequel, ayant massacré son propre frere, n'epargneroit son néveu, & ayant attenté à sa vie, si souvent par poison, qu'il se doutoit bien qu'il y eut enfin procedé de vive force ; que, quant à ce qui concernoit le Royaume, qui estoit le motif qui poussoit son oncle à le faire mourir, Dieu luy avoit tellement osté l'affection des choses du monde, qu'il ne cherchoit autre Royaume que celuy du Ciel, lequel il attendoit de la misericorde de Dieu.* Ayant dit cela, il les pria de luy permettre de se confesser à son Aumônier, avec lequel il entra dans sa Chapelle, dont la porte fut gardée par une bande de satellites.

IV. Pendant qu'il se confessoit, sa mere, la Reyne Haurille, se jetta aux pieds du capitaine de cette compagnie, puis, le conduisit en sa chambre & luy ouvrit son cabinet, le priant de prendre autant qu'il luy plairoit de ses bagues, joyaux & argent, pourveu, seulement, qu'il sauvast la vie à ce pauvre Prince innocent. Ces tygres s'amolirent aux larmes de cette mere éplorée, & ayans tenu conseil par entr'eux, le capitaine leur dit : *Compagnons, ce que pretend le Prince Rivode, nostre maistre, en cette barbare execution, c'est de s'asseurer du gouvernement du Royaume, en faisant mourir ce jeune Prince, qui seul le lui peut contester ; faisons donc autrement, & le mettons en tel estat, qu'il ne puisse, ny mettre la main à l'espée, ny monter à cheval, ny faire aucune action de guerre, & ainsi nous asseurerons le Royaume à nostre maistre, & ne nous rendrons coupables d'un si detestable assassinat.* Cét avis fut suivy de tous, & fut resolu qu'on luy couperoit la

main droite & le pied gauche. Ayant achevé sa confession & fait ses prieres, il sortit de sa Chapelle & entra dans la salle, &, ayant baisé sa mere & dit adieu à ses serviteurs, il se depoüilla & dit aux soldats : *Enfans, executez sur moy la commission que votre maistre vous a donnée; je le lui pardonne de bon cœur & à vous aussi.* Disant cela, il se mit à genoux, croyant qu'on le dût poignarder, ou luy trancher la teste; mais les soldats l'empoignerent, &, l'ayant lié sur un banc, luy couperent les membres susdits, sans qu'il dit mot, pendant ce cruel tourment, que le doux Nom de Jesus. Aprés cette barbare execution, les satellites se retirerent devers leur maistre, & luy presenterent ces membres inutiles, dont il fut fort marry de ce qu'ils ne l'avoient tué tout à fait.

V. Cet acte, ayant esté sceu par le Païs, scandaliza grandement tout le peuple, qui detestoit la barbarie de ce tyran & se disposoit à luy courir sus ; partant, pour prevenir sa ruïne & la revolte generale de son Estat, il convoqua ses Estats en la Ville de *Karhaix*, où, en pleine assemblée, il desavoüa ce qui avoit esté commis sur la personne de son néveu, consentant qu'on fit punition exemplaire de ceux qui avoient commis le crime ; requeroit au reste que, puisque son néveu estoit incapable de regner, estant estropié de pieds & de mains, ils le reconnûssent & reçûssent pour leur Roy, comme le prochain heritier & celuy qui seul restoit du sang de Daniel *Drem-Rutz;* demandoit, en outre, la garde de son néveu, lequel il entretiendroit en sa cour & s'obligeroit à le representer aux Estats, toutesfois & quantes qu'il en seroit requis. Il eut beau plastrer son forfait & tascher à l'excuser, toute l'assemblée connût assez sa malice & ne voulut consentir qu'il eût la garde de son néveu, le Prince Melaire, mais luy donnerent pour tuteur l'Evêque de Cornoüaille & le Comte *Kyoltanus*, lesquels se chargerent de luy & s'obligerent de repondre de sa personne. Le tyran, ayant sçeu la resolution des Estats, touchant la garde du jeune Prince, & le refus précis qu'on luy en avoit fait, en fut extrêmement courroucé, & se mit en devoir de le faire enlever; mais on y avoit donné ordre, & il fut rendu en la ville de Kemper-Corentin & delivré à l'Evesque de Cornoüaille.

VI. Ayant esté guery de ses blesseures, on luy fit un pied d'airain & une main d'argent, desquels il se servoit aussi-bien que si c'eussent esté ses membres naturels ; manioit les armes de sa main d'argent, aussi dextrément que si elle eut esté de chair & d'os ; &, ce qui estoit plus admirable, l'un & l'autre croissoit, à mesure que les autres parties de son corps croissoient aussi. Pendant que S. Melaire fut en la maison de l'Evesque de Cornoüaille, il s'adonna à l'estude de l'Ecriture Sainte, à l'Oraison & Contemplation des choses Celestes, sans se méler aucunement du monde. Le Comte Rivode, son Oncle, ne pouvant oublier le refus que les Estats luy avoient fait de le reconnoistre & recevoir pour Roi, & que son néveu, qu'il pensoit estre estropié, se servoit fort bien de ses membres empruntez, jugea que le peuple l'affectionnait, & ne vouloit autre Roy que luy, &, voyant qu'il s'en alloit majeur, il craignoit qu'on ne luy ostast le gouvernement pour couronner S. Melaire ; &, pour divertir ce coup, il se résolut, de rechef, de le faire tuer par le moyen du Comte *Kyoltanus*, qui l'avoit en garde. Il manda un jour ce Comte, & luy ayant fait bonne chere, il le mena dans son cabinet & luy ouvrit son dessein, luy fit offre d'une bonne somme d'argent, s'il vouloit tuer le Prince Melaire qu'il avoit chez luy, & que, pour recompense de ce service, il le feroit le premier de sa Cour & luy donneroit toutes les terres qu'il pourroit decouvrir de dessus la prochaine montagne. Ce miserable, aveuglé de sa convoitise, prît goust aux offres de Rivode, & promit de luy lever cette épine, & dépescher le Prince.

VII. Estant arrivé au logis, il tira à part sa femme, nommée *Rarisia*, & luy raconta tout ce que le prince Rivode luy avoit dit & les offres qu'il luy avoit faites, s'il vouloit tuer S. Melaire. Cette femme, autant ambitieuse qu'avaricieuse, ayant entendu parler des honneurs & des biens que le tyran leur offroit, conseilla son mary d'accepter ces

offres & d'executer hardiment ce qu'il avoit promis ; que c'estoit le vray moyen de se mettre à jamais à leur aise & à l'abry de la faveur du Prince Rivode, qui se tiendroit leur obligé, toute sa vie. Le conseil de sa femme le confirma davantage en son dessein ; mais, pour faire joüer son ressort avec plus de seureté, il alla consulter le president, ou juge souverain du Païs, lequel, connivant aux passions du Prince Rivode, au lieu de le divertir d'une resolution si barbare & luy faire voir l'injustice de ce procedé, le pressa de joüer son coup au plûtost, puisque, de la mort de cét homme, dependoit le repos de l'Estat & sa propre fortune & l'avancement de sa maison. Kyoltanus s'en retourna chez soy, bien resolu & confirmé en son entreprise, &, de peur que le Saint jeune homme se doutast de son dessein, il luy faisoit des caresses & cheres extraordinaires. Toutesfois, Dieu, qui tient compte de tous les cheveux de ses éleus, un seul desquels ne tombe sans sa permission, le delivra de ses mains pour ce coup : car Kyoltan estant allé à la cour de Rivode pour deliberer des moyens pour commettre ce massacre, Dieu toucha le cœur à Rarisia, laquelle, considerant le malheureux conseil qu'elle avoit donné à son mary, detesta l'avarice & l'ambition qui en avoit esté cause, & ayant demandé pardon à S. Melaire, luy decouvrit la trahison qui se brassoit contre sa vie, le conjurant, pour l'amour de Dieu, de se retirer chez quelques uns de ses amis, avant que son mary arrivast au logis.

VIII. S. Melaire resta bien estonné de cette nouvelle & remercia Dieu de l'avoir preservé des embusches de ses ennemis, &, ayant remercié Rarisia de cét avis, il suivit son conseil & se retira chez le Comte Budicius, ou Budich, qui demeuroit en un sien chasteau, en Treguer, prés la ville de Kerfeunteun (à present dite Land-meur), duquel il fut trés-bien recueilly ; &, ayant entendu la trahison du Comte Kyoltan & la conspiration de Rivode, il le pria de demeurer en son chasteau, offrant de le garantir des embusches de ses ennemis. S. Melaire, remercia Budich de cette offre & accepta de demeurer chez luy, & fit bastir un petit pavillon, prés la chapelle du chasteau, où il se retira, vivant plûtost en Hermite, ou Moyne solitaire, qu'en Prince mondain. Kyoltan, arrivé au logis & ne trouvant S. Melaire, fut bien étonné ; il le manda à Rivode, qui fut extrêmement fasché ; &, sçachant qu'il s'estoit retiré chez le Comte Budich, il en fit avertir Kyoltan, qui reprit ses brizées & commença à tramer de nouvelles trahisons. Il feignit le repentant & s'en vint à l'Hermitage du Saint, assisté de son fils Justin & de deux autres garnemens, &, d'abord, se jetta à ses pieds, versant des larmes feintes, avoüant sa lascheté d'avoir consenty à un acte si detestable, & protestant qu'il s'en repentoit de tout son cœur, & qu'il endureroit plûtost mille morts, que d'executer telle cruauté ; enfin, il joüa si bien son personnage, que le Saint le releva de terre et luy pardonna la faute commise ; mais de s'en retourner chez luy, il ne le voulut pas ; seulement, il l'alla reconduire jusques dans la ville de Kerfeunteun.

IX. Le traistre Kyoltanus, jugeant que, si sa proye luy eschapoit à ce coup, il ne la pourroit pas aisément attraper, se resolut de faire son coup ; &, étant dans la ville de Kerfeunteun, il pria le Saint de prendre le dîné en son Hôtellerie, puisqu'il ne vouloit s'en retourner en sa maison ; S. Melaire s'y accorda & dîna avec eux ; puis, étant sur le point de prendre congé pour se retirer, les assassinateurs le firent retirer dans une chambre, comme pour luy dire quelque chose à part ; &, comme Kyoltanus parloit à luy, il fit signe à son fils Justin, lequel, tirant son épée, en déchargea par derriere, un grand coup sur la teste du Saint, lequel coup le coucha par terre, &, levant les mains & les yeux au Ciel, recommanda son Ame à Dieu & pria pour ses meurtriers, lesquels l'acheverent, &, luy ayant coupé la teste, la mirent en un sac de cuir ; &, s'étans sauvez par une fenestre, se retirerent hors la ville & ne cesserent de galoper, qu'ils ne fussent arrivez chez Rivode, auquel Kyoltan presenta la teste de saint Melaire toute sanglante,

le sommant de luy tenir promesse. Cependant, ceux de la suite de saint Melaire, voyans qu'il tardoit à descendre, monterent & fraperent à la porte, croyans qu'il fut en conference de quelque affaire ; mais personne ne leur répondant rien, ils enfoncerent la porte, lors trouverent le tronc de leur maistre tout soüillé en son sang, & dans la cour fut trouvé Justin, l'un de ses assassinateurs, lequel, ayant voulu sauter par la fenestre pour se sauver comme les autres, s'étoit rompu le col & estoit demeuré sur la place, tenant son espée toute teinte de sang.

X. Le Comte Budich, ayant esté averty de ce desastre, s'en vint à Kerfeunteun, fit lever le saint Corps, l'embaumer & le porter en la Chapelle de son château, attendant les préparatifs pour ses funerailles ; tous les Barons & Prélats se rendirent à Kerfeunteun pour conduire le Corps en l'Eglise Cathedrale de Lexobie, où on le devoit ensevelir, prés de ses ancestres ; mais Dieu en disposa tout autrement : car le corps, ayant esté mis sur un chariot, couvert de velours noir, tiré de six chevaux blancs, au lieu de suivre le chemin du Coz-Gueaudet, les chevaux le trainerent en la ville de Kerfeunteun & s'arresterent au milieu de la grande place, où le chariot se rompit & le corps se trouva à plate terre, dont il fut impossible de le remuer. Par ce miracle, on connût bien que Dieu vouloit qu'il fut enterré en ce lieu ; par quoy l'Archevesque de Dol le benit, & le S. corps fut mis en un sepulchre élevé ; &, depuis, a esté édifiée, par dessus, une belle Eglise, dediée à Dieu, sous le nom & invocation de S. Melaire, par les merites duquel Dieu a fait grand nombre de miracles. Son chef fut recouvert par l'Evêque de Cornoüaille, qui le mit au Tresor de sa Cathedrale, où il est reveremment conservé, comme precieuse Relique ; & son corps, ayant esté levé de terre, fut mis en un coffre de pierre de grain, qu'on voit elevé par dessus le grand Autel, en l'Eglise Doyennale & Parrochiale de saint Melaire de *Land-meur,* Diocese de Dol, és enclaves de Treguer.

XI. Cét assassinat ne resta pas impuny, car Kyoltanus, ayant présenté la teste de S. Melaire au tyran Rivode, monta sur la montagne prochaine, pour contempler les terres qui luy avoient esté promises ; mais, si-tôt qu'il eut levé la veuë pour les regarder, les yeux luy tomberent de la teste, &, peu aprés, il mourut miserablement ; quant à Rivode, il devint furieux & enragé, & mourut, le troisiéme jour de sa maladie, sans avoir joüy des Estats qu'il avoit tant desirés.

Cette vie a esté par nous recueillie des Histoires anciennes de Bretagne, Imprimées et manuscrites ; des anciens Legendaires manuscrits de Leon et Cornoüaille et de l'Eglise Doyennale de S. Melar de Land-Meur, d'où la prit Noble et Discret M.re Yves Arrel, sieur de Coatmen, grand-Vicaire de Dol, és enclaves des trois Eveschez de Basse Bretagne, Doyen de Land-Meur et Prieur de Kernitroun, qui en a fait un livre, Imprimé à Morlaix par Georges Allienne, l'an 1627, et des memoires M.SS. du sieur de l'Auberdiere Bridon ; les Breviaires anciens de Leon et Cornoüaille en ont l'Hist. en 9 Leçons.

ANNOTATIONS.

RECTIFICATIONS A LA VIE DE SAINT MÉLAR (A.-M. T.).

BUDIC n'eut pas trois fils, mais deux ; Théodoric étant écarté, restent Meliau et Rivod. Meliau épousa Aurélie (qu'Albert Le Grand appelle *Haurille*), fille d'un prince de la famille royale de Domnonée appelé Winnoc. Il régna de 530 à 538, et selon la tradition son règne fut pour la Cornouaille une époque d'abondance et de grande prospérité. Pendant tout ce temps, dit une ancienne Vie de saint Mélar, on ne vit en ce pays ni grêle, ni neige, ni pluie,

ni froid glacial en hiver, ni chaleur ardente pendant l'été, mais toujours une douce température et une fraîche rosée qui, arrosant copieusement la terre, lui donna une fertilité sans pareille dont tous les pays voisins étaient jaloux. M. de la Borderie précise la circonstance dans laquelle ce bon prince reçut la mort : « Meliau était aimé de son peuple, et digne de l'être ; dans une assemblée des principaux tierns ou seigneurs de Cornouaille ayant pour objet quelque affaire d'état, que l'histoire ne nous fait point connaître, entre lui et son frère Rivod une querelle s'éleva ; Rivod, fou de colère, porta à Meliau un coup mortel ; véritable assassinat... Mélar n'avait que sept ans, le pouvoir pendant sa minorité devait être exercé par son oncle Rivod. Pour que ce pouvoir temporaire se changeât en pouvoir définitif, pour que de simple régent Rivod devînt comte héréditaire de Cornouaille, le seul obstacle était la vie de Mélar, et il songea aussitôt à le supprimer. Dans l'assemblée des principaux tierns, clercs et moines de Cornouaille, réunis après la mort de Meliau pour régler les affaires du pays, Rivod eut l'impudence de laisser voir son effroyable dessein ; une protestation unanime et indignée empêcha ce nouveau crime.

Nous avons vu comment Rivod arrive au même résultat en mutilant son neveu, car Melar étant réduit à l'impuissance de monter à cheval et de tenir le glaive, ne pourra plus régner sur un peuple guerrier. Mais le fils de saint Meliau était l'idole de la Cornouaille ; « l'assemblée nationale craignant pour la vie du jeune prince, retira à Rivod la garde de son neveu et la confia à l'évêque de Quimper, qui le conduisit « sur les frontières de son diocèse, dans un monastère fondé jadis par saint Corentin. » (D. Morice, *Preuves* I, 224). Il y fut instruit dans les lettres divines et humaines et y demeura sept ans, après quoi le délégué de l'évêque dans la curatelle de l'enfant *(procurator pontificis)*, c'était évidemment l'abbé du monastère où Melar avait grandi, le remit à ce gouverneur laïque *(nutritius)*, qu'Albert appelle *Kyoltanus* ou *Kyoltan*, et que M. de la Borderie désigne par le nom de Kerialtan. Le bruit du miracle qui faisait de l'enfant mutilé un jeune homme plein d'adresse et de vigueur s'était répandu dans toute la Cornouaille. Rivod comprit qu'il allait voir se dresser contre lui un parti puissant ; ce fut alors que de l'honnête Kerialtan le prince usurpateur résolut de faire un scélérat comme lui et n'y réussit que trop ; on a vu comment la femme de ce misérable consentit à devenir sa complice, et comment ses remords tardifs ne purent empêcher le crime de se commettre. « La vue de ce doux enfant, de ce bel adolescent si aimant, si confiant et si tendre envers ceux qui nourrissent sa jeunesse et se préparent lâchement à l'immoler, cette vue et ce contraste réveillent dans le cœur de la gouvernante tous les instincts féminins de tendresse et de pitié. Elle a horreur maintenant de ce pacte de sang. Elle veut y soustraire Mélar. Elle le prend avec elle, franchit les montagnes d'Arez, l'emmène rapidement en Domnonée, va le cacher dans la demeure d'un puissant prince dont la protection le mettra, espère-t-elle, à l'abri de tout péril. »

Dans les annotations relatives à la vie de saint Gildas, nous avons vu qu'il y a eu dans la vie du fameux Conomor deux parties bien distinctes, et que ses commencements furent ceux d'un prince plein d'honneur et de vaillance. Ce ne fut point chez Budic, mais bien chez Conomor que Rarisia mena saint Melar. Certes le refuge était bien choisi ; d'après la Vie de notre saint, Conomor oncle du jeune prince (par sa femme sœur de saint Meliau), résidait alors dans un château appelé *Bocidus* (plus régulièrement *Buxidus)*, en breton *Beuzit*, à un quart de lieue à l'ouest de la ville de Lanmeur, et dont on voyait encore il y a soixante ans des vestiges très reconnaissables, consistant en esplanade et rejets de terre, avec une grande enceinte de fossés. « Conomor et sa femme reçurent très bien leur neveu, il était si naturellement aimable que toute la maison fut en fête pour le recevoir, et l'oncle dit cordialement à l'enfant : « Tu vois ce château » que j'habite, mon cher neveu. Il est pour toi, je te le donnerai, et en attendant ta majorité, je » te ferai élever ici avec grand soin. »

C'est en apprenant cette adoption faite par un prince puissant, d'un caractère déterminé, que Rivod tomba dans une tristesse noire, appela Kerialtan et lui commanda d'agir.

Quand le meurtre eut été exécuté et que les deux criminels eurent été atteints par la vengeance

divine, « Conomor et sa femme manifestèrent par leurs larmes une profonde douleur de la mort de Melar, et comme le tronc décapité du pauvre jeune prince était resté gisant, tout sanglant, au château du Beuzit, ils tinrent à honneur de l'y conserver comme le corps d'un martyr et lui firent en ce lieu même de très belles funérailles » (vers 544). M. de la Borderie ajoute : « Plus tard, on le transféra à Lanmeur. » S'il en fut ainsi, du moins cette translation dut suivre de très près la première inhumation, car elle eut lieu sous le règne de Childebert qui contribua royalement à l'érection du tombeau et du sanctuaire de saint Melar.

LE MARTYRE DE SAINT MÉLAR (A.-M. T.).

On a souvent répété qu'au sixième et au septième siècle, longue période de grands troubles, de terribles compétitions, dans tous les pays de l'Europe chrétienne, a existé « la manie » de regarder comme saints et comme martyrs tous les princes assassinés.

Pour ce qui concerne particulièrement la Bretagne, on a soutenu que saint Salomon, saint Trémeur, saint Meliau et saint Mélar n'étaient nullement martyrs, qu'on avait tort de les qualifier ainsi, et l'on a même insinué que leur sainteté serait au moins contestable.

Il est certain que leur martyre n'est pas d'une manière évidente identique à celui des Enfants Nantais Donatien et Rogatien ; ils n'ont pas été mis en demeure de renoncer à la foi ou de mourir dans les tourments ; mais qu'on étudie leur Vie, telle que des *Actes* fort anciens l'ont conservée, et l'on verra qu'ils ont pratiqué des vertus héroïques ; cela apparaît tout particulièrement dans la vie de saint Mélar que le *Propre* de Quimper appelle avec raison « angélique adolescent. » Les quelques mots dits plus haut sur saint Meliau montrent bien en lui aussi un vrai saint ; or, qu'un prince dans la maturité de l'âge ou dans l'adolescence soit mis à mort pour des motifs politiques, soyez certains qu'à ces motifs seuls accusés, il s'en joint ordinairement d'autres : la haine du bien en général, de telle vertu en particulier, la haine de Dieu et de ceux qui le servent s'assouvissent en ces cas-là, autant, et quelquefois plus que la soif de domination ; devant Dieu qui lit au fond des cœurs, les saints ainsi immolés peuvent donc être des martyrs. Dans la discipline actuelle de l'Eglise, cette qualification ne leur serait pas donnée, mais elle tolère qu'on la garde pour ceux qui en sont honorés depuis des siècles, et il nous semble que cette tolérance se justifie parfaitement.

LES RELIQUES ET LE CULTE DE SAINT MÉLAR (A.-M. T.).

Albert Le Grand dit que l'évêque de Cornouaille, tuteur dévoué de saint Mélar, recouvra son chef aussitôt que le Bienheureux enfant eut été décapité, et le mit au trésor de sa cathédrale. Cependant l'inventaire des reliques de cette même église (du vendredi après les cendres 1273) ne signale nullement ce précieux objet. Il n'y est question que de deux chefs : celui de saint Ronan et celui de saint Conogan ; or, l'absence du chef de saint Mélar s'expliquerait facilement : d'après un opuscule de M. le Vicomte Le Gouvello, se basant sur des documents à lui fournis par dom Plaine, il y eut une contestation entre la Cornouaille et la Domnonée pour savoir laquelle des deux contrées posséderait la tête du jeune martyr. Il n'était point dans l'usage de diviser le corps des saints ; la séparation de la tête et du tronc était donc quelque peu répugnante, et pour la faire cesser on réclama un miracle : les saintes reliques furent portées sur la montagne d'Arez ; les Cornouaillais et les Domnonéens jeûnèrent et prièrent, et la tête du saint s'élevant dans les airs alla rejoindre le corps, à la grande joie des Domnonéens qui s'en allèrent ainsi avec la totalité des Reliques. Si le contraire avait eu lieu, si c'était le corps qui était allé rejoindre le chef, le triomphe eût été du côté des Cornouaillais. Il faut conclure de cette légende que de bonne heure le *chef* de saint Mélar fut vraiment réuni au reste de ses ossements.

Vers le milieu du IXe siècle, les reliques du saint enfant furent transférées partie à l'abbaye

de Redon, partie à celle de Léhon. Saint Convoyon les reçut de Nominoé avec beaucoup d'autres encore (852). Nous ne recommencerons pas ici l'exode des saints de Bretagne jusqu'en France ; nous constaterons seulement que de Saint-Jacques (du Haut-Pas), plusieurs reliques de saint Mélar passèrent à différentes églises qui les demandèrent : Orléans, Meaux (chez les chanoines réguliers de Notre-Dame de Châyes), Ambresbury en Angleterre (dans un monastère de religieuses) etc.

« Malgré les différentes translations des reliques de saint Mélar, il est certain ou qu'elles furent transférées de nouveau à Lanmeur, ou qu'elles y étaient restées, du moins en partie. En effet, Guy le Borgne, bailli de cette ville en 1667, affirme qu'elle était en possession de ce trésor si envié de tous. » (M. Le Gouvello.)

Comme pour beaucoup d'autres saints, cette dispersion même de ses reliques amena la diffusion de son culte et c'est ainsi qu'étant déjà patron de Lanmeur, il l'est devenu de Meilars, de Loc-Melar-Sizun et de Loc-Melar-Plounéventer, de Fégréac, de Saint-Meloir-des-Ondes, et de Saint-Meloir-des-Bois. A Loc-Melar-Sizun, on possède une relique insigne d'un de ses bras ; Lanmeur n'a plus qu'une parcelle très minime de ses reliques.

De ce que l'art religieux lui a consacré, je ne citerai que le très beau vitrail de Plonévez-Porzay, où il est représenté à côté de son père saint Méliau (œuvre de M. Georges Lavergne), et une peinture sur lave les représentant également tous deux, à la chapelle absidale de la Cathédrale de Quimper; il doit aussi figurer dans les vitraux du Grand-Séminaire de Quimper, de la même manière qu'à Plonévez-Porzay.

Dom Plaine a retrouvé les traces d'un office propre tout entier et il en a publié cette belle hymne :

Deus tuorum militum,
Digne coronans meritum,
Ad Melori præconia
Cor tange, pande labia !

Natus in regum solio,
Cucurrit viâ regiâ :
Nec a dextris elatio,
Nec a sinistris vitia.

Nescit labem virginitas,
Vel rugum conscientia,
Cui columbæ simplicitas
Cum serpentis astutiâ.

Piæ mentis nobilitas
Genus transcendit nobile,
Et mira morum gravitas
Cor solidavit fragile.

Visus, mens, sensus, ratio
Stupent de Christi munere
Cum metalli reflexio
Supplet ad opus dexteræ.

Quàm insigne miraculum,
Quàm cunctis prædicabile,
Quam jucundum spectaculum,
Quàm visu delectabile !

Christe, sub tui militis
Militantes custodiâ
Fac ejus claris meritis
Securos inter prælia.

Puer, jactu pretariæ
De petrâ potum edidit
Nec tam sibi quam patriæ
Fontem perennem condidit.

Refulsit cœli claritas
Ad insontis martyrium
Dum claræ mentis puritas
Lucis adiret gaudium.

Virtus abscissi capitis
Oranti sitim abstulit,
Visitus tamen vetitis
Iniqui mortem intulit.

Cum tot sepulcra fierent
Nullo teneri poterat
Donec hunc tauri traherent
Ad locum quem elegerat.

Tunc martyr votum virginis
Servavit a flagitio ;
Reum concepti criminis
Divina fregit ultio.

Childebertus, rex Francorum
Tot auditis virtutibus,
Locum auxit marmoreum
Melori donis pluribus.

Laxemus fibras cordium
Trino canentes gloriam,
Qui redditurus præmium
Prius largitur gratiam. Amen.

MONUMENTS DE SAINT MÉLAR (J.-M. A.).

Castel-Mélar ou Beuzit.

Près de la ferme de Rumarc, à un kilomètre à l'ouest de la ville de Lanmeur, est l'emplacement de l'ancien château de saint Mélar, *Castel-Mélar*. On l'appelait autrefois : *Beuzit* ou la Boissière, et maintenant on ne le connaît guère que sous le nom de *an Doufezou*, les douves. En effet, c'est un carré long, entouré d'un retranchement peu élevé et de douves actuellement remplies d'ajoncs. On y découvre encore quelques traces de maçonnerie et quelques tuiles ou briques gallo-romaines ou de l'époque mérovingienne. Dans la douve du côté Midi ou Est, se trouve une pierre d'assez grande dimension où l'on remarque une empreinte qu'on dit être la trace du pied de saint Mélar.

Crypte et Église de Lanmeur.

C'est à Lanmeur, alors nommé Kerfeunteun, que fut mis à mort le jeune prince, dans le cours ou à la fin du VIIIe siècle, d'après Albert Le Grand; vers 544, d'après M. A. de la Borderie *(Hist. de Bretagne,* T. I, p. 403), et cela avec plus de raison, puisque le nom du saint se trouve dans les litanies anglaises du VIIe siècle. Au dessus de son tombeau on éleva une crypte qui existe encore ; c'est le plus ancien monument d'architecture chrétienne de toute la Bretagne. Elle affecte les dimensions et la disposition des *Confessions* ou *Martyria* des premiers siècles de l'Eglise, mesure 8m 18 de longueur sur 5m 07 de largeur, et est divisée en trois petites nefs par deux rangs de quatre colonnes cylindriques qui sont hautes seulement de 1m 33, et soutiennent des arcades surbaissées et des voûtes en calotte informe dont la hauteur ne dépasse pas 1m 37. Six de ces colonnes monolithes ont 0m 40 de diamètre, deux autres plus épaisses mesurent 0m 60 et sont couvertes jusqu'à la moitié de leur hauteur d'une sculpture absolument barbare et primitive représentant des tiges et des branches végétales, avec insertions. Il est à croire que le tombeau du jeune saint était placé entre ces deux piliers ornementés ; et ce qui porte à conclure ainsi, ce sont les quatre fenestrelles latérales percées vers cet endroit, ouvertures par lesquelles le peuple pouvait voir de l'extérieur et vénérer le tombeau, car cette crypte était autrefois dégagée dans une partie de sa hauteur et n'a été complètement enfouie que postérieurement. Ce monument est figuré dans le cul-de-lampe qui termine ce mois d'octobre.

Toute l'église qui surmontait la crypte devait être de la même époque, mais elle a été détruite par les Normands, et il n'en subsiste que quatre grosses piles avec leurs arcades. Deux ou trois contreforts de l'abside sont romans, mais probablement du XIIe siècle, comme aussi la porte du bas du collatéral midi où l'on trouve des chapiteaux et des voussures d'une sculpture fine et curieuse, plus le couronnement en forme de mitre ou de triangle, tracé très rare et fort intéressant.

La statue de saint Mélar, à côté du maître-autel, représente ce prince vêtu du manteau royal, couronne en tête, tenant de la main droite en argent sa main coupée.

Meilars.

L'église de Meilars, près Pont-Croix, a une nef qui doit dater du XIe siècle. Les gros piliers carrés sont accostés de deux colonnettes, dont les chapiteaux surmontés de tailloirs en biseau portent des arcades à plein-cintre d'une grande simplicité, rappelant celles de Loc-Maria-Quimper, Ploujean et Plouguer.

Loc-Mélar-Sizun.

L'église de Loc-Mélar-Sizun ne manque pas d'élégance ; elle a une jolie abside et un clocher fort gracieux, sans compter le porche midi et les portes latérales qui sont de très bon style. La porte sous le clocher est datée de 1577, la cuve baptismale de 1612, la porte latérale sud de 1619, celle du nord de 1649, et le porche de 1664. A l'intérieur, sans détailler les richesses des autels et les sculptures du lambris et des sablières, il faut décrire les panneaux en bas-relief qui retracent l'histoire du patron, saint Mélar, dans le rétable du maître-autel :

1. Rivode corrompt les gouverneurs du jeune prince en leur offrant une bourse pleine d'argent.

2. Le saint, par le signe de la croix, découvre le poison que lui présentent ses gouverneurs, et l'un de ceux-ci se prosterne à terre pour implorer son pardon.

3. Mélar est lié sur une table, et deux bourreaux lui coupent la main droite et le pied gauche.

4. Il est en prière devant un crucifix, un ange descend du ciel et lui rend sa main et son pied.

5. Grand tableau au-dessus du tabernacle : Justin tranche la tête au jeune martyr et la présente à son père Kyoltanus. Des deux côtés du tableau, on voit la punition des deux meurtriers : Justin tombe en sautant de la fenêtre et se casse le cou, Kyoltanus perd ses yeux que l'on voit sortir de leurs orbites.

A l'un des angles du sanctuaire est la statue de saint Mélar, il est vêtu du manteau royal, avec couronne en tête. D'une main il porte le sceptre et de l'autre sa main coupée.

Le reliquaire, en bois noir, qui renferme les reliques du saint, est surmonté de sa statuette en argent, mesurant 0m 45 de hauteur. Il est revêtu d'une robe longue, recouverte d'une sorte de dalmatique ornée de fleurons, et par dessus le tout est un manteau royal semé de fleurs de lis et d'hermines ; à son cou est passé le cordon de l'ordre de saint Michel et sa tête est surmontée de la couronne fermée. Comme dans ses autres images, il porte le sceptre et sa main coupée.

Saint Mélar a une chapelle en Plounéventer, et une image en bas-relief dans le maître-autel de Locquirec.

LA VIE DE SAINT CLAIR,

Premier Evesque de Nantes, Confesseur, le 10. Octobre.

Le glorieux Prince des Apôtres, saint Pierre, ayant esté executé à mort dans la ville de Rome par le commandement du cruel Empereur Neron, qui avoit suscité la premiere persecution contre les Chrestiens, S. Lin fut élevé au Thrône Apostolique, l'an de grace 68. lequel, suivant les vestiges de son Prédecesseur, eut un soin particulier d'envoyer des Evêques et Prestres par tous les cantons du monde, pour ayder à ceux que saint Pierre y avoit déjà envoyez ; &, d'autant que les affaires de la Religion s'avançoient és Gaules, sa Sainteté y envoya bon nombre de Saints Personnages, l'un desquels fut nostre saint *Clair*, lequel il sacra Evêque, l'an 69. & luy donna pour ayde le Diacre *Adeodatus*, pour riche present sa Benediction Apostolique, & pour precieuse Relique le Cloud duquel le bras droit de saint Pierre avoit esté attaché en la Croix.

Ces deux Saints Personnages, obeïssans aux commandemens du Pape, sortirent de Rome, &, sans s'arrester en aucune ville d'Italie, passerent les monts, traverserent les Gaules, se vinrent rendre en la Bretagne Armorique, & s'arrêterent en la ville de Nantes, qui, en ce temps-là, étoit une des puissantes et florissantes de toutes les citez Armoriques, tant pour l'avantage de sa situation, qui, luy donnant le trafic de la riviere de Loyre & de la Mer, la rend frequentée de l'etranger, qu'à cause que c'étoit la demeure des peagers & receveurs des devoirs maritimes, lesquels y avoient leur cour des finances de la province ; joint que c'étoit aussi le séjour des Archi-Prestres de leur prophane Religion, qui servoient un fameux temple qui y étoit dedié à un faux Dieu, auquel on venoit offrir des sacrifices, trois fois l'an, de toutes les autres villes & Communautez Armoriques.

II. Les Saints Evêque & Diacre, étans sur le point d'entrer en la ville, connûrent que c'étoit le lieu où ils devoient annoncer l'Evangile, &, ayans visité le temple & connu l'aveuglement de leur superstition, ils commencerent à Prêcher l'Evangile, &, en peu de jours, convertirent & baptiserent bon nombre de citoyens, qui, detestans le culte des idoles, firent Profession de la Religion Chrêtienne. Le diable, craignant le progrés de ces beaux commencemens, fit tous ses efforts pour en empescher le cours, & incita l'Archi-Flaman & les autres Prestres du Temple (lesquels étoient de la secte & Religion des Druides) contre le Saint Evêque & son Diacre, lesquels furent citez pour rendre raison de leur Doctrine. Saint Clair, craignant que cette persecution n'eût retardé leur conquête spirituelle, assembla les fidelles nouvellement convertis, &, de leur avis, envoya le Diacre Adeodatus prêcher les Vennetois & ceux de Cornoüaille, se chargeant de répondre à sa citation, & leur prédisant que cette persecution ne dureroit gueres. Le jour venu que le Saint devoit estre ouy, il se présenta & prescha hautement des mysteres de nostre Religion, leur faisant voir que celuy qu'il leur preschoit estoit le Fils de Dieu & de cette Vierge, que les Druides, leurs ancestres, avoient reconnûs & tant exaltez par leurs écrits, & que l'idole méme que toutes les citez Armoriques reconnoissoient pour leur Dieu tutelaire & patriote, & venoient adorer en leur temple, n'étoit qu'une grossiere representation du Dieu qu'il leur preschoit, un en essence & trin en Personne, ainsi qu'il leur fit voir par la naïfve & veritable explication de leur idole ; bref, il parla si pertinemment de la majesté de la Religion Chrétienne, & décria tellement leurs superstitions, que tout le peuple en resta émeu & grand nombre reçurent le baptesme des mains du Saint Evêque, lequel fut élargi, &, à l'ayde des nouveaux convertis, fit bâtir une petite Chapelle, qu'il dédia à Dieu sous l'invocation des Bienheureux Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, & y mit le Cloud qu'il avoit reçu du Pape Saint Lin.

III. Pendant que saint Clair travailloit à la conversion des Ames au Comté Nantois, & le Diacre Adeodatus au Païs de Vennes & de Cornoüaille, Dieu leur envoya de l'ayde : car *Drennalus*, Disciple de Joseph d'Arimathie, ayant passé de la grande en la petite Bretagne, descendit, avec quelques siens condisciples au port *Saliocan* (c'est le port de Morlaix), où il Prescha l'Evangile & convertit ce peuple, edifia une Eglise, qu'il dedia à Dieu, sous l'invocation de saint Jacques le Majeur Apôtre, nagueres executé à mort, par commandement du Roy Herodes, &, à l'une des avenuës de la ville, eleva un pillier, ou colomne, au haut de laquelle il fit graver une Croix, & dessous, en une petite niche, il posa une Image de Nôtre Dame, tenant son petit *Jesus*, lequel pillier a esté soigneusement conservé jusqu'à present (1). Drennalus, ayant converty les Morlaisins, passa

(1) Ce pillier est au carrefour de N. D. de la Fontaine et s'appelle Croas ar Letern, c'est à dire, Croix de la Lanterne, à cause que la devotion du peuple y entretient une chandelle allumée, toutes les nuits, en une lanterne devant cette †, et ce de tout temps immemorial. — A.

Plusieurs critiques ont traité de fable cette mission de Drennalus et sa prédication à Morlaix. L'église de saint Jacques dont on lui attribue la fondation est détruite, mais on en connaît l'emplacement, et il se pourrait que des fouilles opérées sérieusement vinssent à y révéler des substructions d'un monument de la fin du Ier siecle, et fournir

plus avant jusqu'à la ville de *Lexobie* ou le *Coz-Gueaudet*, sur la riviere de *Leguer*, où il établit son Siége, & donna commencement au Siége Episcopal de Treguer ; &, ayant esté averty que S. Clair étoit à Nantes & le grand fruit qu'il y faisoit, il envoya son Archidiacre *Congalus* le visiter de sa part & conferer avec luy des moyens de bien affermir la Religion Chrétienne dans cette province.

IV. Le saint Prélat fut extrêmément joyeux de cette nouvelle & remercia Dieu du soin qu'il prenoit de cette nouvelle Eglise naissante ; &, pour surcroy de consolation, le Diacre Adeodatus arriva à Nantes, rendit raison à S. Clair du fruit qu'il avoit fait és Comtez de Vennes & de Cornoüaille, le supliant d'y vouloir faire un voyage pour confirmer les nouveaux convertis, consacrer des Prêtres & autres Ministres & donner l'ordre necessaire aux affaires de la Religion. S. Clair se resolut volontiers à ce voyage ; &, laissant Adeodatus à Nantes, visita tout son Diocese, qui s'estendoit depuis Nantes jusques au Cap de *Sizun* & la Grande Mer Occidentale, contenant les Comtez de Nantes, Vennes & Cornoüaille, faisant de grands miracles en confirmation de la verité qu'il préchoit. Enfin, ayant travaillé 26. années en la vigne du Seigneur, chargé de merites & de couronnes, il deceda au Bourg de *Reguini*, au Diocese de Vennes, le 10. Octobre l'an 96, où les Chrétiens l'ensevelirent, & s'y voit encore le lieu de sa sepulture ; son Anneau & sa Crosse, ou baston Pastoral furent apportez à Nantes & mis dans le Thresor de l'Eglise Cathedrale. Son Corps demeura à *Reguini* jusqu'à l'an 386, que, la paix ayant esté rendüe à l'Eglise, le Roy Conan Meriadec separa les Comtez de Vennes & de Cornoüaille du spirituel de l'Evesché de Nantes, & fit consacrer Judicaël Evesque de Vennes ; &, à la requeste *d'Arizius*, Evêque de Nantes, qui avoit consenti cette separation, le corps de S. Clair fut transporté de *Reguini* en son Eglise de Nantes, où il avoit esté conservé jusqu'à l'an 878. que les Normands ayans mis pied en Bretagne, il fut porté à Angers & deposé dans le Monastere de S. Aubin, où il est conservé en une Chasse d'argent doré, élevé sur le grand Autel. Dans la Cathedrale de Nantes, ils ont le Crane de S. Clair, enchassé en un Chef d'argent, &, en l'Eglise Paroissiale de *Reguini* (dediée à S. Clair), ils en ont aussi des Reliques, à l'attouchement desquelles & de l'eau en laquelle elles ont esté lavées, les infirmes, particulierement de maux des yeux, reçoivent, tous les jours, du soûlagement.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires M. SS. des Eglises Cathedrales de Nantes, Treguer, Leon et Collegiale du Folgouët, et des Breviaires anciens de Nantes, Vennes, Leon et Cornoüaille ; Pierre le Bauld & Allain Bouchard, en leurs Annales de Bretagne ; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 1, chap. 10, au Catalogue des Evêques de Nantes ; le P. du Pas, en son Catalogue des Evêques de Nantes, à la fin de son Hist. des Maisons Illustres de Bretagne ; Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *és Evêques de Nantes ; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des EE. de France, en ceux de Nantes ; Venerable et Discret M. Vincent Charron, Chanoine de l'Eglise Cathed. de Nantes, en son Catal. des EE. de Nantes et en son Calend. Historial ; Jean Bourdigné, en son Hist. d'Anjou, et Hiret, en ses Antiquitez d'Anjou ; les Memoires M. SS. des Sieurs de Coatmen, Grand Vicaire de Dol, és enclaves de Treguer, Leon et Cornoüaille ; du Sieur de l'Isle Gourmil ; le* Proprium *Nantois, dressé par commandement des RR. PP. en Dieu Charles de Bourgneuf et Philippes Coespeau, Evêques de Nantes.*

des documents indiscutables, comme les explorations du P. de la Croix dans les hypogées de Poitiers et à l'abbaye de Saint-Maur-de-Glanfeuil. De plus, si saint Drennalus n'a pas existé, pourquoi son nom subsiste-t-il, pourquoi y a-t-il eu des chapelles sous son vocable ? M. de Garaby identifie Drennalus, Drennael et Drel. Ce dernier ne serait-il pas le même que Dreyel qui a eu autrefois une chapelle à Plouhinec, près Pont-Croix ? Drel n'entrerait-il pas dans la composition du nom du château de Kerdrel, à Lannilis, berceau de la famille noble de ce nom ? — J.-M. A.

ANNOTATIONS.

LES RELIQUES DE SAINT CLAIR (A.-M. T.).

C'EST toujours une chose précieuse pour un diocèse d'être bien renseigné sur les restes de son fondateur; lorsque ce fondateur est regardé comme le premier apôtre d'une région considérable qui a son histoire propre, ce n'est plus l'église particulière, c'est tout le pays qui sera désireux de ces renseignements précis. J'aurais donc voulu dire ici en détail et avec certitude ce que l'on peut savoir des reliques de saint Clair, mais il y faudrait un volume, ou du moins une brochure fort étendue; je vais tâcher d'y mettre la juste mesure, et de satisfaire la pieuse curiosité de ceux qui, comme moi, sont *portés à croire* que saint Clair premier évêque de Nantes fut le premier apôtre de la Bretagne.

Je commence par rappeler ces deux affirmations d'Albert Le Grand, citées l'une et l'autre par M. de la Borderie :

1° « Dans la cathédrale de Nantes ils ont le *crâne* de saint Clair enchâssé en un chef d'argent. »

2° « La tradition tient qu'il décéda en la paroisse de Réguini, où se monstre encore à présent son sepulcre et son *chef.* »

Ce qui existe aujourd'hui (1900) à Réguini c'est tout le *chef,* moins l'os maxillaire. Ce qui exista à Nantes était-il seulement cet os maxillaire? — Je l'admettrais sans hésitation si dans les différents documents qui en parlent, cette relique était seulement appelée CAPUT, *chef,* ou même *tête,* mais elle est aussi désignée par le mot CALVARIA, terme qui n'a jamais été employé que dans le sens de *crâne.*

Sans m'arrêter aux faciles et lourdes plaisanteries sur les saints bicéphales, je dirai ici pour les lecteurs peu au courant de ces questions qu'il y a souvent deux reliques différentes honorées comme la *tête* ou le *chef* de tel ou tel saint, sans qu'il y ait la moindre difficulté pour expliquer cette anomalie apparente; par exemple, Quimperlé possède la tête de saint Guénolé (son crâne) et Locquénolé possède la tête du même saint (un fragment assez peu considérable enchassé dans un buste d'argent), mais pour saint Clair il y a une difficulté réelle; la relique de Nantes et celle de Réguini sont désignées par le même mot très précis : CALVARIA, et comme celle de Nantes a disparu, il est impossible de faire le rapprochement et d'arriver par là même à une solution définitive.

M. de la Borderie n'a pas hésité; il veut qu'il y ait eu deux saints Clair. Dans la *Revue de Bretagne et Vendée,* 1883, t. II, p. 124, il avance que le saint Clair de Réguini aura été quelque « évêque ou abbé *venu de la Grande-Bretagne* au VIe siècle, qui se sera exténué d'austérités dans un coin de la grande forêt centrale de l'Armorique, de la tombe duquel aura germé une Eglise et dont l'histoire personnelle se sera enfouie dans les grands bouleversements de l'invasion normande, laissant seulement après elle, pour rappeler le saint homme, un nom, une relique, un culte sans aucun détail biographique. Si bien que dès qu'on aura appris l'existence d'un saint de même nom, illustre comme fondateur d'un grand diocèse, on n'aura pas hésité, et de la meilleure foi du monde, à identifier le saint inconnu avec son homonyme plus favorisé. »

Trois ans après, au congrès de l'Association Bretonne tenu à Pontivy, cette question fut examinée et il en fut parlé dans un article de l'*Espérance du peuple* (journal de Nantes, 16 septembre 1886); on y lisait : « Le mardi 7, MM. l'abbé Euzenot, de la Borderie, Kerdaffret et Félix Robiou, prenant successivement la parole sur la 8e question du programme, *sur quelles preuves s'appuyer pour l'identité du saint Clair honoré à Réguini,* avec le premier évêque de Nantes, *du même nom?* Après une discussion fort curieuse et *très animée,* ces Messieurs *concluent* que de l'examen attentif de *tous* les documents qu'on possède, il a *certainement* existé deux saints Clair en Bretagne, et que le premier évêque de Nantes, antérieur à l'autre, *ne saurait*

être identifié avec le saint Clair *armoricain,* enterré à Réguini. » Les mots soulignés ne le sont point par moi, mais je vous prie de remarquer au moins les deux mots : *concluent* et *certainement ;* ne sont-ils pas bien hardis sous la plume de *Jehan de Stival,* signataire de cette page ? Observons aussi que le saint Clair de Réguini ne vient plus de la Grande-Bretagne, mais qu'il est armoricain ; quant aux documents sur lesquels reposaient cette *conclusion* et cette *certitude*... mystère ! Ce n'était pas qu'une étude n'eût été faite sur la relique conservée et elle est due à un des archéologues cités plus haut, M. l'abbé Euzenot, dont l'érudition est d'ailleurs bien connue : il déclare que : « La boîte crânienne est complète ; seul l'os maxillaire manque... » Quant aux archives « il n'a trouvé, ni à la Mairie, ni à l'Eglise, aucune pièce intéressante. Mais ayant voulu savoir quelle est la croyance actuelle du pays relativement à leur saint Patron, il a interrogé les membres du Clergé et d'autres personnes. *Tous* lui ont répondu que, de tradition *immémoriale et non interrompue,* on croit que saint Clair a été inhumé dans cette paroisse ; que ses restes ont été transportés à Nantes ; que la tête a été conservée à Réguini et que, si Nantes a possédé quelque partie du *chef,* ce n'a pu être que l'os maxillaire... » A ces détails M. Euzenot ajoute que « *de temps immémorial,* le *chef* de saint Clair était conservé dans un reliquaire d'argent remplacé, il y a quelques années seulement, pour les besoins de la fabrique (1), par une modeste boîte en cuivre doré. » Donc, d'après la tradition immémoriale constatée par M. Euzenot lui-même, tout va à l'encontre de la *conclusion* et de la *certitude* formulées plus haut, et rien ici n'est pour nous faire croire à l'existence de deux saints Clair.

M. de la Borderie donne une autre raison : c'est que « l'identité des deux saints Clair ne peut remonter au-delà de 1637, époque où elle fut formulée *pour la première fois,* par Albert Le Grand, charmant écrivain, mais jamais embarrassé dans ses affirmations, et dont l'autorité historique ne peut être prise au sérieux. » Or, de cette tradition, nous avons un témoin antérieur à Albert Le Grand ; c'est le tombeau qui subsiste toujours à Réguini et qui, de l'aveu de M. de la Borderie est bien du XVIe siècle (*Revue de Bretagne et Vendée,* p, 421) ; d'après la même autorité l'inscription qui y est gravée est de même date que le tombeau comme l'indiquent son style, ses caractères romains, ses chiffres arabes (ibid. 422). Or elle est conçue en ces termes : SAINT CLAIR ENTERRÉ ICI LE X OCTOBRE 96. Cette date suffit pour montrer qu'il ne s'agit pas ici d'un saint local du VIe siècle, contemporain des émigrations bretonnes ; elle ne peut convenir qu'à l'évêque de Nantes, et ce n'est point Albert Le Grand, il faut le répéter, qui a formulé pour la première fois l'identité des deux saints Clair. J'oubliais d'ajouter que l'inscription est double : elle porte encore les mots suivants : LE SÉPULCRE DE SAINT CLAIR, ÉVESQUE. Dom Plaine, à qui j'ai emprunté ce qui concerne ce tombeau, ajoute : « Au jugement des archéologues qui l'ont étudié sur place, ce tombeau du XVIe siècle n'a fait qu'en remplacer un autre beaucoup plus ancien, dont il reste encore quelques débris. Evidemment ce dernier portait une inscription analogue à celle qui se lit aujourd'hui sur celui du XVIe siècle. » Voulant rester dans la juste mesure, je n'hésite pas à reconnaître que le mot « évidemment » est ici un peu hasardé, car à bien des époques les tombeaux ne portaient aucune inscription, et la science archéologique n'existant pas, les épigraphistes ne pouvaient y recourir pour donner des dates par à peu près, comme nous le faisons aujourd'hui.

Un des contradicteurs de M. de la Borderie en ce qui concerne le *chef* de saint Clair et les hypothèses que l'on peut en tirer pour son histoire, est Mgr Richard autrefois archevêque de Larisse et coadjuteur du cardinal Guibert ; ne voyant aucune raison de supposer deux saints Clair différents ; convaincu que le saint honoré à Réguini est bien le premier évêque de Nantes ; arrêté par le mot CALVARIA, *crâne,* appliqué à la relique conservée à Réguini, il s'est demandé si

(1) On sait ce que veut dire cette belle expression « *pour les besoins de la fabrique* », comme si le premier besoin d'une fabrique ne devait pas être de conserver ce qu'elle a de plus précieux au point de vue religieux et au point de vue artistique ou archéologique. Cependant ces aliénations se renouvellent encore malgré l'excommunication dont l'Eglise frappe ceux qui s'en rendent coupables.

cette paroisse n'avait pas reçu de Rome au XVIIe ou au XVIIIe siècle une relique venue des catacombes et qui n'étant pas « *nominis proprii* » aurait été désignée par « un nom ayant une signification commune à tous les martyrs » ; il faut bien reconnaître que le nom latin *Clarus* est dans ce cas. — Son Eminence répond ici à une hypothèse par une hypothèse. Un peu plus loin, d'ailleurs, Mgr Richard ajoute, il est vrai : « Nous préférons avouer que la question ne peut recevoir de solution certaine tant qu'on n'aura pas découvert d'autres documents. »

Et c'est aussi mon humble avis.

En ce qui concerne les autres reliques de saint Clair, voici ce qu'on peut en dire : exhumées à Réguini, elles furent rapportées à Nantes à une époque inconnue ; en 878, elles auraient été transférées à Angers ; cette date et ce lieu sont admis par les Bollandistes, adoptés par le *propre* de 1782 et maintenus dans la *légende* liturgique de 1857. Cependant M. de la Borderie regarde comme plus probable que la translation n'aurait eu lieu qu'en 907. L'évêque Adalard aurait été contraint à cette époque, par une nouvelle irruption de Normands, de se réfugier avec son clergé jusqu'en Bourgogne d'où il ne revint point à Nantes. La Bretagne resta sous le joug des Normands pendant trente ans ; Adalard aurait alors transporté les reliques de saint Clair à Bourges, d'où elles seraient revenues à Angers à une époque demeurée inconnue.

C'était l'abbaye de Saint-Aubin qui les possédait ; en 1784 Dom Flosceau, prieur de ce monastère, écrivait : « J'ai été, il y a seize ans, temps où j'étais chargé de la sacristie, à l'occasion de voir de près les restes précieux de saint Clair et de saint Aubin. Je peux vous assurer que chaque châsse contient une quantité d'os assez considérable pour que l'on puisse croire avoir le corps de ces deux saints. »

APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE DE NANTES (A.-M. T.).

Il est vrai, nous ne pouvons pas prouver absolument que l'Eglise de Nantes a été fondée aux temps apostoliques, mais nous croyons aussi qu'il est impossible de prouver le contraire, et par conséquent qu'il n'y a pas lieu de s'attaquer à des traditions accréditées.

Je n'ai pas ici à essayer de convaincre quelque adversaire de l'*Apostolicité*, je me bornerai à infirmer quelques-uns des arguments dont on s'est servi pour la rejeter comme une pure fable.

Le premier document que nous possédions sur saint Clair est l'*ordo* ou l'*ordinaire* du chantre Elie (1263) ; le personnage ainsi nommé était un haut dignitaire du Chapitre de Nantes ; lui-même dit de son œuvre : « *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, anno Domini MDCCLXIII, de ordine divini officii præsentem libellum imposui quem ordinarium appellavi, in quo, quid per totum anni circulum, qualiter sit psallendum, lector diligens possit invenire.* » Mgr Richard dit de ce curieux document : « L'ordinaire est rédigé avec une exactitude remarquable. On reconnaît l'œuvre d'un homme intelligent, versé dans les connaissances liturgiques, et très instruit des traditions de l'Eglise de Nantes... Ce n'est point simplement un *Ordo divini officii recitandi*, comme on en publie un tous les ans pour chaque diocèse. »

Voici le texte de l'*ordo* du chantre Elie :

« *Iste Clarus fuit primus episcopus ecclesiæ Nannetensis : qui missus a Romano pontifice, ad eamdem ecclesiam clavum quem beatus Petrus ad dexteram habuit in passione secum detulit, quem in maxima veneratione habemus.* »

Il est vrai, l'époque de l'épiscopat de saint Clair n'est pas ici déterminée ; mais 137 ans après, le premier bréviaire connu de l'Eglise de Nantes présente plus de précision :

« *Hic [Clarus]*, SANCTORUM APOSTOLORUM CONSORTIA CONSECUTUS, *a Romano pontifice ad Galliæ partes missus est... Qui, secum clavum deferens B. Petri pendentis in cruce dexteram perforantem, in Britanniam pervenit. Urbis Nanneticæ primus pontifex est effectus.* »

Les mots soulignés sont-ils une interpolation imputable au rédacteur des leçons liturgiques de 1400? Pendant cette période de près d'un siècle et demi, une légende sans doute a pu se former, mais enfin rien ne nous prouve que la particularité ici ajoutée ne soit pas conforme à une tradition orale, ou même à des textes alors existants. On a beaucoup écrit là-dessus dans les deux sens opposés; il me semble que les arguments négatifs ne prouvent guère; je viens de les relire encore avec toute la bonne foi possible et ils ne m'ont nullement ébranlé.

Dom Plaine voit deux particularités à relever dans ces mots : *sanctorum apostolorum consortia consecutus;* d'abord ils précisent l'époque, puis ils établissent des rapports personnels et directs entre saint Clair et les apôtres eux-mêmes. Il en conclut fort judicieusement que dans cette conjecture le don du clou de saint Pierre fait à saint Clair par le pontife romain s'explique parfaitement et autrement serait inacceptable. Il est vrai que M. de la Borderie, trouvant cet argument spécieux, suppose que cette relique n'est arrivée à Nantes qu'au XIe siècle, mais « comment s'imaginer que de 1000 à 1042 Rome ait fait cession à Nantes d'une relique aussi insigne sans que les chroniques et les monuments du temps en n'aient gardé aucun souvenir? L'adversaire de la tradition nantaise nous parle de largesses analogues faites à la même époque aux villes de Cologne, de Spire et peut-être à d'autres encore. Mais ici on voit intervenir, à l'effet de les obtenir, des rois aussi puissants qu'Othon le Grand et Frédéric Barberousse. Les écrivains contemporains ont mentionné la pompe des solennités qui accompagnèrent la translation des dites reliques, tandis qu'à Nantes tout se serait passé comme à huis clos, dans le secret et sans intervention d'aucun personnage puissant! Est-ce vraisemblable? Est-ce possible même, surtout à une époque où se rédigeait la célèbre *Chronique de Nantes,* dans laquelle se trouvent relatés bien d'autres faits du même genre et d'une moindre importance. »

Aussi des écrivains qu'on ne saurait taxer de crédulité ont-ils admis que saint Clair appartient aux temps apostoliques; on sait que les Bollandistes étaient souvent d'une excessive sévérité dans leur critique, et cependant l'un des plus illustres d'entre eux, Papebrock, n'a pas craint de dire : « Je crois qu'on peut s'en tenir à la tradition d'après laquelle un saint du nom de Clair, et peut-être Romain d'origine, a été envoyé dans l'Aquitaine par le Pontife romain pour prêcher la foi, vers la centième année de l'ère chrétienne. Comme cela arrivait souvent alors, ce saint n'aurait pas été ordonné évêque pour un siège déterminé, mais aurait jeté dans ces contrées les fondements de diverses Eglises; puis ayant passé jusque dans l'Armorique, aurait enfin fixé son siège épiscopal à Nantes, serait mort confesseur et aurait eu sa sépulture dans l'oratoire situé près de l'église paroissiale à Réguini dans la circonscription du diocèse de Vannes. »

Je crois en avoir assez dit; si quelque lecteur désirait se renseigner plus complètement sur cette question importante, je le renvoie à « l'*Etude sur la légende liturgique de saint Clair, premier évêque de Nantes,* par Monseigneur Richard (1). » Cet opuscule éminemment consciencieux, étranger à tout parti-pris, conclut à l'apostolicité de saint Clair comme conjecture très probable et contre laquelle on n'a pas apporté d'argument irréfutable; il rappelle les règles très sages que Pie IX a tracées pour la rédaction des légendes liturgiques et montre avec quelle prudence, avec quelle réserve, mais aussi avec quel respect de la tradition a procédé la commission nantaise chargée de ce travail important et délicat. .

(1) Nantes, Imprimerie de l'Ouest, rue de la Fosse, 32 et 34 (1885).

LA VIE DE SAINT GUENEGAN,

Evesque de Cornoüaille, Confesseur, le 15. Octobre.

Le Bien-heureux Prélat saint Cognogan, ou Guenegan, étoit bas Breton de Nation, Cadet de la Maison de la *Palüe* (1), prés la ville de Landerneau, en Leon; ses pere & mere étoient riches & puissans dans le Païs, & proches alliez du Vicomte de Leon Guyomarc. Ce saint enfant leur fut donné de Dieu pour estre un jour l'honneur de leur famille, pere & maistre de nombre de saints Religieux, qui devoient sortir de son écolle pour répendre la rosée Celeste de la grace és Ames des fidelles. Ils furent soigneux de l'instruire en la maison paternelle jusqu'à l'âge de sept ans, qu'ils l'envoyerent à l'écolle à Kempercorentin, où il y avoit lors un fameux college, fondé jadis par le Roy Grallon, pour l'instruction des jeunes Seigneurs de son Royaume. Il demeura en ce college six années, vaquant aux études des bonnes lettres, sans se devoyer aucunement du sentier de la vertu.

II. Ayant achevé ses humanitez, il se mit à l'étude de la philosophie, deux ans durant, en la mesme ville, puis s'adonna à l'étude de la sacrée Theologie, qu'il ouït au devot Monastere de Land-Tevenec quatre années entieres; pendant lequel temps, il conversa parmy les Religieux, avec une si grande modestie, que l'Abbé & tous les Moynes en furent edifiez.

Ce temps expiré, il fut r'apellé de ses parens qui en voulurent faire un homme du monde, &, à cette fin, l'envoyerent à la cour du Vicomte de Leon, pour estre de son train & maison. Le saint jeune homme y trouva bien de la repugnance, son naturel & inclination ne le portans au bruït & au tracas de la cour; neanmoins, pour ne contrister ses parens, il s'y en alla, & fut trés-bien receu dudit Seigneur de Leon. Il parut bien que Dieu, par une speciale disposition, avoit acheminé ce jeune homme à cette cour, veu que, dans peu de temps, il la reforma de telle sorte, qu'elle sembloit plûtost un Monastere bien reglé, que la cour d'un prince seculier.

III. Il passa cinq années en cette cour, sans s'entacher aucunement des vices des courtizans; mais, desireux de mener une vie plus parfaite, il demanda son congé; &, étant de retour en sa maison, il declara ouvertement son dessein à ses pere & mere, leur disant qu'il desiroit se retirer totalement du monde & se consacrer à Dieu. Du commencement, ils ne luy voulurent accorder; mais, voyant sa perseverance & resolution, ils y consentirent. Il receut les Ordres Mineures & Majeures, servant esdites Ordres jusqu'à la Prestrise; étant Prestre, ses parens le pourvûrent d'un benefice, mais il ne le posseda gueres, car son pere étant decedé, il se retira de la ville & vint à *la Palüe*, où il edifia une belle Chapelle, prés sa maison, & y celebroit journellement la Sainte Messe, avec une extrême devotion (2).

Dieu ayant apellé sa mere, il quitta tout à fait son Païs & sa maison & se retira au desert, où il menoit une vie si austere & exemplaire, que le bruit de sa Sainteté vola par toute la Bretagne, de sorte que le peuple commença à le visiter, & frequenter son Hermitage, ce qui le fit resoudre à le quitter tout à fait & à se retirer au Monastere de Land-Tevenec, où, autrefois, il avoit étudié en Theologie.

(1) Cette terre de la Palue, désignée maintenant sous le nom de Beuzit-Conogan, est décrite dans la charte XLI du cartulaire de Landévennec, p. 165, de l'édition de M. de la Borderie. — J.-M. A.

(2) Ceci ne laisse pas que d'être assez invraisemblable, car en Bretagne les prêtres appartenaient presque toujours au clergé régulier. — A.-M. T.

IV. L'Abbé, qui connoissoit son merite & les preuves de Sainteté qu'il avoit donné, n'étant encore que jeune écollier, le reçut à bras ouverts, &, du consentement universel de tous les Moynes, le vestit de l'habit de l'Ordre & le mit au Noviciat. Ce nouveau soldat de Jesus-Christ commença une vie toute nouvelle, comme si jamais il n'eût encore entré dans le chemin de la vertu. Il surpassoit tous ses Confreres en humilité, charité, patience & mansuetude; il ne bougeoit de quelque coin de l'Eglise, repaissant son Ame de la Contemplation des choses celestes; il vivoit de pain grossier avec quelques herbes & racines, n'usant de vin qu'à la Sainte Messe; son lit étoit quelque marche-pied d'Autel, ou le froid pavé.

Dieu, pour accroître la Couronne de ses merites, permit que le diable le tourmentât, non seulement par tentations, mais encore par spectres & illusions; mais le Saint demeuroit toûjours victorieux, renvoyant son ennemy tout confus & écorné.

V. Saint Corentin, Evêque de Cornoüaille, étant decedé, les Chanoines & le peuple s'assemblerent en la Cathedrale pour faire choix & élection d'un nouveau Pasteur; il y eût bien du debat & de la contestation, & ne se pouvoit-on accorder en une personne, ce que voyant le Grand Vicaire, il indiqua un jeûne de trois jours, pendant lesquels, on vaqua à Prieres & Oraisons, &, le troisiéme jour, étans entrez en conferance, tous unanimément éleurent Saint Guenegan. Ce bruit courut, en moins de rien, par la ville, qui en fut extremément aise; on deputa deux Chanoines & quelques bourgeois pour aller à Land-Tevenec porter la nouvelle de cette élection, laquelle il ne voulut, du commencement accepter; mais, importuné des prieres des desputez de Kempercorentin, & pressé du commandement de son Abbé, il y consentit & s'en alla à son Eglise Cathedrale de Kemper, pour estre sacré.

VI. Il fut reçu à Kemper avec un aplaudissement universel & allegresse publique de toute la ville. Ayant esté sacré, il commença à reformer sa vie; &, encore que c'eût esté de tout temps, un miracle de vertu & perfection, il se persuada toutefois, que cette nouvelle Dignité requeroit de luy une perfection toute extraordinaire. Il n'avoit ny train, ny chevaux, ny carosse; sa table étoit assez honneste pour ses domestiques; pour son particulier, ses mets ordinaires étoient du pain & de l'eau & quelques legumes; ses Diocesains l'avoient en estime d'un Saint, & Dieu, par grands miracles, le montra tel.

A Kemper, y avoit un pauvre homme aveugle de long-temps, lequel étant, un jour, à la Messe du saint Evêque, pria son Aumônier, qui luy servoit à l'Autel, de luy donner l'eau dont il se seroit lavé les mains à l'Offerte; l'Aumônier luy donna le bassin où étoit cette eau, et l'aveugle, plein de foy, pria Dieu que, par le mérite de son serviteur saint Guenegan, il luy plût luy rendre la veuë; &, ce disant, se lava les yeux de cette eau, & incontinent la vuë luy fut renduë, au grand étonnement de tous les assistans.

VII. Ayant gouverné son Evêché en sainteté, il tomba malade d'une fievre, laquelle le contraignit de garder le lit, sans qu'il se donnât aucune relâche de ses exercices ordinaires. Un jour, étant en contemplation sur son lit, il eut revelation que, le lendemain, Dieu l'apelleroit de ce monde à la jouïssance de l'éternelle felicité; le Saint s'en rejouït & en rendit graces à Dieu; puis, ayant mandé ses Chanoines, leur dit adieu, &, en leur presence, reçut le saint Sacrement d'Extrême-Onction, & passa le reste de la nuit en contemplation; le lendemain matin, il se leva, au grand étonnement de ses officiers & domestiques, alla à l'Eglise & fit disposer sa Chapelle, en intention de dire la Messe; mais sa foiblesse ne luy permettant, il la fit dire par son grand Vicaire, & Communia en Viatique de sa main; puis s'en retourna en son manoir, & s'étant couché sur son lit, en roquet & camail, en presence de ses Chanoines & grand nombre de peuple, il rendit son esprit és mains de son Createur, le 15. octobre l'an 456. Son Corps fut inhumé dans l'Eglise Cathedrale de Kemper, & Dieu a illustré son Sepulchre de

plusieurs miracles. Joignant la maison la Paluë, prés Landerneau, il y a une Eglise Paroissiale dediée à sa memoire, et une petite Chapelle, à demie lieue de la ville de Kemper (1), fort visitée par ceux qui sont affligez de fievres, lesquels, pour la plupart, y recouvrent guerison. Son Corps fut levé de terre, & ses Ossemens reverемment gardez en l'Eglise Cathedrale de Cornoüaille, jusqu'à l'an 878. qu'ils furent transferez à Montreul, pour fuïr la rage des Normands, où ils sont gardez en grande reverence.

Cette Vie a esté par nous recueillie d'un ancien Legendaire M. SS., à nous communiqué par le Vicaire de l'Eglise de S. Guenegan, prés Landerneau, l'an 1624. les anciens Breviaires de Leon et Cornoüaille en font Office le 15. octobre. Le P. du Pas, en son Catalogue des Evêques de Cornoüaille, et Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *és Evêques de Cornoüaille, qui l'appelle Guennukut.*

ANNOTATIONS.

SAINT CONOGAN ET SAINT GUÉNOLÉ (A.-M. T.).

Quoi qu'on pense du récit d'Albert Le Grand sur saint Conogan, il y a du moins deux circonstances historiquement connues dans sa vie : il fut d'abord moine, puis évêque de Quimper. Sa vie religieuse s'écoula-t-elle à Landévenec comme le dit Albert ? — Ce n'est guère d'accord avec le texte même du cartulaire de la célèbre abbaye, mais il fonda un monastère qu'il donna à saint Guénolé. La XLIe charte intitulée *De tribu Live Bvsitt cum suis terminis* (2) a été traduite comme il suit et citée par M. de Kerdanet : « Cette charte annonce que le saint confesseur Conocan eut, avec saint Wingualoé, un entretien spirituel sur le salut de son âme ; après lequel il se mit sous la protection de ce saint abbé, savoir lui-même et le petit héritage que ses pères avaient reçu jadis du roi Hilibert, avec toutes ses rentes, dîmes et autres dépendances sur le fleuve d'Hélorn... ; que saint Wingualoé et saint Conocan affirmèrent ce pacte sur les lieux mêmes, où l'on convint de fonder à perpétuité, une association de frères spirituels, aussi nombreuse que le pourraient permettre le local, le temps et l'institut, et qu'on suivrait éternellement dans cette confrérie, la règle du monastère de saint Wingualoé ; que les choses ainsi convenues, saint Conocan, très fidèle confesseur de Dieu, fit construire son monastère, tant les édifices, cloîtres, officines, que les remparts ou retranchements, avec défenses à tous prétendants-droit de rien entreprendre soit en dedans, soit en dehors de toutes ces clôtures ; que saint Conogan consacra de plus son domaine de Lanloesuc, avec tous ses revenus, fors le tiers de la dîme, et qu'il le mit à perpétuité sous le fief de l'Eglise. »

Voilà donc deux donations distinctes : *Beusit* et *Lanloesuc ;* la première donne lieu à la construction d'un monastère et il est très probable qu'il l'habita lui-même et le gouverna, en demeurant sous la juridiction de saint Guénolé. Ce prieuré dut disparaître comme tant d'autres lors des invasions normandes, mais l'église de Beuzit a subsisté comme paroisse jusqu'à la Révolution ; il n'en reste plus que le clocher et quelques ruines formant l'enclos d'un cimetière de famille. Le nom de *Lanloesuc* a été quelque peu modifié, c'est aujourd'hui *Lanloesoc,* près de Sainte-Pétronille en Ploudaniel. Dom Lobineau, après une furieuse sortie contre le pauvre Albert Le Grand, signale une paroisse de Cornouaille qui porte le nom de saint Conogan, c'est *Lanvenegen,*

(1) La chapelle de la Palue ou Beuzit-Conogan, pres de Landerneau, est à moitié ruinée. Le clocher, portant la date de 1591, emerge du milieu d'un massif d arbres, entre l'Elorn et la ligne du chemin de fer. La nef de la chapelle est envahie par une puissante vegetation, et c'est parmi de vrais buissons qu'on peut reconnaître la tombe d'Ollivier de la Palue et celle de Troilus de Mondragon, gentilhomme espagnol, marié au XVIe siecle à Françoise, dame de la Palue. — La petite chapelle de saint Conogan, à deux kilometres de Quimper, est située sur le territoire de Penhars, assez près de la route de Locronan. — J.-M. A.

(2) Cette charte n'est pas antérieure au XIe siecle, d'apres M. de la Borderie.

près du Faouet ; elle appartient aujourd'hui au diocèse de Vannes. La petite chapelle voisine de Quimper est de plus en plus oubliée. La cathédrale de Quimper possède une belle statue moderne de saint Conogan, elle fait face à celle de saint Guénolé dans le transept nord. Une grande statue en chêne du même saint existait dans l'ancienne église Saint-Mathieu de la même ville, mais elle avait disparu depuis plusieurs années lorsque la reconstruction a eu lieu.

RELIQUES DE SAINT CONOGAN (A.-M. T.).

REPORTEZ-VOUS à ce qui a été dit dans les Annotations à la Vie de saint Guénolé et vous verrez que la ville de Montreuil-sur-Mer possède depuis des siècles les principales reliques du second évêque de Quimper, qu'elle leur a rendu de grands honneurs, et qu'en ce moment un savant étudie leur histoire en s'efforçant d'établir l'identité de ce qui a pu en être soustrait aux profanations des terroristes. Je n'ai donc plus à revenir ici sur ce qui a déjà été dit à ce sujet, mais je signalerai une translation solennelle des saints Corentin, Conogan, Kilien et Ethbin, célébrée à Montreuil le 13 juin 1424, pour l'inauguration des nouvelles châsses où leurs reliques furent déposées. Après la messe solennelle, en présence des abbés de Saint-Josse-sur-Mer et de Forestmontier, de l'abbesse de Sainte-Austreberthe (ordre de saint Benoît), des abbés de Longvilliers (ordre de Citeaux) et de Saint-André-au-Bois (ordre de Prémontré), du provincial des Carmes, de beaucoup d'autres dignitaires du clergé tant séculier que régulier, de nombreux seigneurs et d'une foule considérable, Jehan de Harcourt, soixantième évêque d'Amiens « s'avançant processionnellement, monta sur une estrade ou lieu élevé de degrés, préparé devant les portes de l'église... transposa avec révérence les corps saints des anciennes châsses dans les nouvelles, commençant par la première, en laquelle il trouva de grandes parties des corps des saints Corentin et Conocain avec une cédule portant ces mots : « Ici reposent les corps des saints Corentin et Conocain (1) ».

Pour n'avoir pas à revenir sur cette même solennité à propos de saint Ethbin, disons tout de suite que dans la troisième châsse se trouvait son corps avec une cédule portant : « Ici repose le corps de saint Ethbin (2). »

Mais si le pays de Ponthieu possédait les principales reliques de saint Conogan, la cathédrale de Quimper possédait son *chef*, comme en fait foi l'inventaire du vendredi après les Cendres 1273 : « Le *chef* de saint Ronan, dans une boîte d'argent. Le *chef* de saint Conogan dans une autre boîte d'argent. » Qu'est devenu ce trésor ? Nul ne le sait. Dans les deux curieuses pièces qu'a laissées Daniel Sergent sur les reliques par lui sauvées à la cathédrale de Quimper (3), il cite bien celles de saint Ronan, mais ne dit rien du chef de saint Conogan ; il ne l'exclut pas cependant, car il dit : « J'ai eu le bonneur de sovai les relique présieu qui étai à St-Corentin, *entre autre*... etc., » il en restait donc plusieurs qu'il ne nomme pas. Depuis 1795, plusieurs têtes (au moins quatre ou cinq si mes souvenirs sont fidèles) étaient conservées dans des armoires à la sacristie de la cathédrale ; les prêtres qui en connaissaient l'existence avaient la conviction que c'étaient là des reliques de saints, vénérées jusqu'à la Révolution ; mais grâce à la déplorable incurie que montrèrent presque partout sur ce point les prêtres et les évêques, on ne les distingua point les unes des autres par des boîtes, à défaut de reliquaires, ou même par de simples étiquettes ; l'oubli se fit donc, et si complètement qu'en 1884, devant l'impossibilité évidente de faire la lumière sur ce point, M. de Penfenteunyo fit inhumer décemment ces *chefs* de nos vieux saints ; ils sont dans la maçonnerie de la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, du côté de l'Evangile, derrière le faisceau de colonnettes qui sépare les enfeux des évêques Even de la Forest et Gatien de Monceaux.

(1) Je cite le procès-verbal, mais la cédule portait en latin : *Hic requiescunt corpora Sanctorum Courentini et Connocani.*

(2) *Hic requiescit corpus Sancti Ethbini.*

(3) Voir les Annotations à la Vie de saint Corentin, 12 décembre.

VIE DE SAINT VIAL OU VITAL,

Communément dit Saint Viau, Hermite et Confesseur, le 16. Octobre.

DURANT la confusion en laquelle se trouva le Royaume de Bretagne Armorique, aprés la mort du Roy Alain, surnommé le Long, environ l'an de salut 702 (1). seant au Siége Apostolique le Pape Jean VI, & au Thrône Imperial Tybere III. qui mourut la méme année, & eut pour successeur Justinian II. pour la seconde fois, l'Eglise de Nantes estant regie par le venerable Prélat *Amiot* (2), nostre S. Vial nasquit en l'Isle d'Angleterre, de parens Nobles & riches, lesquels l'éleverent soigneusement & furent curieux de le faire instruire en toutes sortes de bonnes disciplines. Ayant passé ses jeunes ans en la maison paternelle, Dieu luy versa dans l'Ame un saint mepris du monde & des choses caduques, luy inspirant un ardent desir des choses Celestes & Eternelles, lequel, allant croissant, de jour à autre, il se resolut d'embrasser un parfait genre de vie; &, pour mieux y parvenir, abandonna toutes choses & se rendit volontairement pauvre pour l'Amour de Jesus. Ayant souvent consulté de cette affaire avec Dieu en l'Oraison, le suppliant instamment de luy manifester sa sainte Volonté, il fut confirmé en sa premiere resolution; &, s'étant dérobé de ses parens, passa la mer & vint arriver à l'emboucheure de la riviere de Loyre, à la coste de la Bretagne Armorique, où ayant ouy parler de la sainte vie & loüable conversation des Religieux qui vivoient au Monastere de saint Philibert, en l'Isle de *Nermoustier*, il s'y rendit, se jetta aux pieds de l'Abbé, lequel ayant, quelque temps, experimenté sa ferveur & perseverance, le vêtit Religieux, l'an de grace 725.

II. Quand il se vit admis en cette Religieuse compagnie, il changea entierément de façon de vivre; &, encore bien qu'étant seculier, il s'adonnât à l'exercice de la Vertu, dés qu'il se vit couvert de la livrée de penitence, il redoubla ses ferveurs. Il excelloit en humilité, obeïssance, patience, charité envers son prochain; il avoit l'esprit toûjours élevé en Dieu; étoit assidu à la Priere & Oraison; en un mot, il fit paroître, pendant l'année de sa Probation, qu'il n'étoit pas Novice en la pratique des solides Vertus, de sorte qu'au bout de l'an il fut, du consentement de tous les Religieux, receu à Profession, laquelle ayant fait entre les mains de son Abbé, desireux de vivre solitaire & retiré, il demanda licence de s'en aller en quelque desert pour y vaquer plus librement à la contemplation; son Abbé luy accorda sa requeste & luy permit de bâtir un petit Hermitage sur une petite montagne, ou colline, nommée alors le Mont de *Scobrith* (3), située au Païs de *Raix*, Diocese de Nantes, non loin du rivage de la riviere de Loire. Saint Vial, ayant receu la benediction de son Abbé, prît congé de ses Confreres & se retira audit lieu de Scobrith, lequel ayant trouvé propre à son dessein, il l'accommoda en peu de jours, se servant d'une petite caverne qui étoit auprés, pour se loger. Il n'eût gueres demeuré en ce lieu, que la renommée de sa grande Sainteté ne s'épendit par tout le Païs circonvoisin, de sorte que, de toutes parts, on le venoit visiter en son Hermitage, lequel étant petit & étroit, il fut commandé de son Abbé de le rebâtir plus ample &

(1) M. de la Borderie pense qu'il naquit plutôt au VIe siecle. Sa vie latine publiée par les Bollandistes ne marque pas l'époque où il vécut. — A.-M. T.

(2) De ceux qui ont traité des évesques de Nantes, Claude Robert seul parle de cet *Amiot*, si faut-il luy donner rang en ce lieu, pour les raisons que nous deduirons en nostre catalogue desdits évêques cy-dessous. — A.

(3) C'est le lieu où est, à present, la Paroisse de saint Viau en Raix. — A.

spacieux ; à quoy il fut assisté des voisins, qui volontiers y contribuerent de leurs moyens ; mais specialement le Seigneur de *Princé*, lequel luy permit de prendre autant de bois en sa Forest, qu'il luy en faudroit pour la charpente de son Oratoire ou Chapelle. Le Saint ayant remercié ce Seigneur, fit abbatre les arbres & les charroyer sur le lieu du bâtiment, & Dieu, par un signe évident, fit paroître le merite de son serviteur, en presence de ses ouvriers ; car les chartiers & bouviers, qui luy charroyoient son merrain, se trouvans travaillez d'une soif extrême, à my-chemin entre la forest & le mont de Scobrith, saint Vial mît les genoux en terre, &, s'estant retiré, presenta sa priere à Dieu ; laquelle finie, il se leva & planta son baston en terre, sous lequel sourdit, incontinent, une claire & abondante source, laquelle a continué de couler, toûjours depuis, en telle abondance, qu'elle nourrit plusieurs estangs, & s'appelle, encore à present, la *Fontaine de S. Vial ;* à laquelle les Paroisses circonvoisines vont processionellement, en temps de grande secheresse, pour impetrer de la pluye par les merites de S. Vial, lequel ayant vêcu, quelques années, en ce lieu, ravissant tout le monde par la sainteté de sa vie, y deceda en paix, le 16. jour d'octobre, environ l'an de grace 740.

III. Les Religieux qui l'estoient venus assister en sa maladie, ayans lavé son corps, l'ensevelirent en son Hermitage, le mettans reverемment en un charnier, ou sepulchre de pierre, qu'ils fermerent soigneusement ; mais Dieu ayant manifesté, par plusieurs miracles, la gloire dont son Ame bien-heureuse jouïssoit aux Cieux, l'Abbé & Moynes de Nermoustier, auxquels appartenoit ce lieu de Scobrith, enleverent son Corps, &, l'ayans transporté en leur Monastere, le poserent parmy les autres Reliques de leur Abbaye. 1. Au Bourg de S. Vial, il y avoit une femme mariée, laquelle, estant dévenuë folle, fut separée de son mary, qui ne la pouvoit retenir au logis ; ayant long-temps couru & erré çà & là par les Paroisses circonvoisines, son mary fut conseillé de la mener au sepulchre de saint Viau ; on la lia & traîna, contre son gré, en l'Eglise du Saint, où ses parens & amis ayans fait leurs prieres, elle s'en retourna saine & en bon sens. 2. Au même lieu de Scobrith, il y avoit une autre femme, qui s'appelloit Oda, laquelle, quittant ce village, alla demeurer ailleurs, &, quelque temps aprés, luy tomba une défluxion sur une main, si maligne, qu'elle luy rendit les doigts crochus & comme collez dans la paume de sa main, qui luy devint percluse & inutile ; tous les remedes qu'elle pût chercher estoient vains : elle se transporta en l'Eglise où reposoit le Corps de S. Vial, &, ayant fait sa priere, pria le Prêtre de benir sa main du signe de la Croix : ce qu'ayant fait, les doigts se redresserent & elle resta entierement guerie. 3. Il y avoit un honneste personnage en la Ville de *Ploërmel*, Diocese de S. Malo, nommé *Milin*, lequel, ayant esté long-temps détenu au lit, d'une grande maladie, avoit les nerfs tous retirez, & passoit ses jours en une fâcheuse langueur : une nuit qu'il ne pouvoit reposer, il s'apparut en sa chambre un personnage d'extréme beauté, lequel luy conseilla de se transporter en l'Eglise de S. Vial, en quelque façon que ce fust, & qu'il y recevroit guerison ; le malade le crût, se mît en chemin &, à toute peine, y arriva le jour de Noël, offrant au Saint une chandelle, ou bougie de cire ; &, lors qu'on commença la Messe de minuit, il se traîna, le mieux qu'il pût, vers la corniche de l'Autel, laquelle tenant embrassée, il se prît à implorer l'assistance de S. Vial, tout le peuple joignant ses prieres aux siennes, &, tout incontinent, il fut parfaitement guery & s'en retourna, remerciant Dieu & l'heureux Confesseur S. Vial.

IV. 4. Un certain Personnage de la Paroisse de *Frossay*, Diocese de Nantes, nommé *Judicael*, malade à l'extrêmité, ayant receu le Viatique & esté mis en Extrême-Onction, fit vœu, s'il rechappoit de cette maladie, de s'en aller en pelerinage à l'Eglise de saint Vial ; incontinent, ce vœu fait, il commença à se mieux porter, &, dés le lendemain, appuyé d'un baston, se mît en chemin, &, estant arrivé en l'Eglise, y fit sa priere ;

laquelle finie, il fut entierement guery. 5. Une femme de la même Paroisse, nommée *Tethburge,* dévenuë folle, avoit esté conduite en plusieurs devotes Eglises, pour y devoir recevoir guerison, qu'elle ne pût trouver qu'en l'Eglise de saint Vial. 6. Un homme de la Paroisse de *Sainte Pazanne,* au Pays de Raix, au même Diocese de Nantes, nommé *Arald,* fut tellement épouventé d'un phantôme qui s'estoit apparû à luy, en forme de Démon, qu'ayant perdu la memoire, il devint furieux & comme enragé, attaquant & mordant tous ceux qu'il rencontroit. Ses parens & amis, l'ayans lié & garroté, l'amenerent en l'Eglise de saint Vial & le laisserent là en la garde d'un Religieux procureur dudit Monastere; lequel, voyant qu'il continuoit en cette passion, l'employa à porter de la pierre pour bâtir l'Eglise, luy ayant attaché sur le dos une hotte, & s'en servoit comme d'une beste de voiture, & ainsi, petit à petit, il le matta si bien, que, par les merites de saint Vial, auquel ce bon Religieux le recommandoit affectueusement, il revint en son bon sens & fut parfaitement guery.

V. Le Monastere de saint Philibert en l'Isle de Nermoustier, ayant possedé quelque temps le Corps de saint Vial, en fut privé pour quelque temps l'an 843. que les Normands, ayans pris & pillé la ville de Nantes & tué saint Gohard (1), Evesque d'icelle, les Religieux dudit Monastere, craignans leur furie, se retirerent en terre ferme, emportans avec eux les saintes Reliques & argenterie de leur Monastere, lequel les Normands ruïnerent pour la grande & meilleure partie, s'estans rendus en ladite isle pour départir leur butin; aprés la retraite desquels, les Religieux revinrent, &, ayans reparé leur Monastere, y remîrent lesdites Reliques. Mais l'an 878. les mêmes Normands, joints avec les Danois, peuple idolâtre, sorti de la Chersonese Cimbricque, ayans écumé les costes de la Frise Occidentale, se vinrent répandre sur la mer Oceane, écumans les rivages, &, entrans dans les rivieres de Loyre, Seine & Garonne, ruïnerent Bourdeaux, Poitiers, Xaintes, Angers, Tours, Orleans, Nevers, Perigueux, Bourges, Avranches, Roüen, Noyon, Beauvais, Sens, Paris, Chartres, &, *en Bretagne,* Dol, Rennes, Nantes, Vennes, Carhaix, Kempercorentin, Kemperlé, le Port de Saliocan (c'est à present *Morlaix*), Kerfeunteun (à present *Land-Meur*) & plusieurs autres villes, & ce, du temps du Pape Jean VIII. & l'Empereur Louys, dit le Begue, les Comtes de Bretagne Pastheneten & Urfeant, meurtriers de saint Salomon, dernier Roy dudit Païs (2), se battans à qui demeureroit la Couronne.

VI. Pour éviter la rage de ces Barbares, les Ecclesiastiques de Bretagne enleverent les Saints Corps qui, jusques alors, avoient esté conservez dans les Eglises par le Pais & les transporterent en France, où ils pensoient qu'ils seroient en plus grande seureté, & les Religieux de S. Philibert de Nermoûtier ayans consulté Pepin Duc d'Aquitaine, furent conseillez par ce Prince de ne pas attendre l'arrivée de ces Barbares, qui ne pardonnoient à Sacré, ny à Prophane, âge ny à sexe, mais qu'amassans tout ce qu'ils avoient de plus cher & précieux, ils se refugiassent là où ils voudroient en ses terres & pays. L'Abbé de Nermoûtier, nommé *Hilbaud,* & les Religieux suivirent ce conseil, &, prenans les Reliques des Saint Pierre & Saint Paul, Apôtres, & les Corps des Saints Confesseurs Philibert, Samson & Benoist, les enleverent de l'isle & les deposerent en lieux où ils les croyoient devoir estre en seureté.

Quant à ce qui est du Corps de Saint Vial, ils le porterent au Monastere de *Tornus* (3), en Bourgogne, qui est une Abbaye de l'Ordre de Saint Benoist, située sur le bord de la riviere de *Sonne,* entre Mascon & Châlon, où Dieu a operé de grands Miracles par son intercession, entre lesquels les Bourguignons en celebrent un fait en leur faveur; car Dieu, pour châtier ce peuple, ayant envoyé une peste épidemique universellement par

(1) Voy. la Vie de St. Gohard cy-dessus, le 25 juin, p. 256, art. VI, VII, etc. — A.

(2) Voy. la vie de St. Salomon, 25 juin, p. 267, article XIV. — A.

(3) Aujourd'hui *Tournus.*

le Pays, laquelle emportoit de mort subite une innombrable multitude de peuple, en sorte que, dans peu de jours, le Pays se trouva désert & presque inhabité, les Ecclesiastiques & les plus apparents du peuple qui estoient restez, voyans que c'estoit un fleau de Dieu, tinrent conseil & trouverent bon d'indiquer un jeûne de trois jours, pendant lequel, on sceut par revelation, qu'il falloit élever le Corps de S. Vial sur un branquart, afin que le peuple, passant reverement sous ses saintes Reliques, fut desormais preservé de cette contagion.

VII. Cét avis, donné du Ciel, fut receu & suivy de tout le peuple, lequel se rendit en l'Abbaye de Tornous, où on leva la Chasse en laquelle estoient les saintes Reliques; laquelle, parée & ornée de riches draps de soye, rayseuls & ouvrages, on l'éleva & disposa tellement sur une porte, que le peuple pouvoit aisément passer dessous, ce qu'ayant esté fait, le fleau cessa tout à coup, & les peuples circonvoisins, qui estoient affligez de mesme maladie, ayans entendu les merveilles que Dieu operoit par les merites de son saint Confesseur, passans sous sa Chasse, recevoient la mesme faveur. Depuis, en memoire de ce miracle, on fit bastir, prés du bourg de S. Viau en Raix, une Croix de pierre, élevée sur deux pilliers, sous laquelle on peut passer, & ceux qui sont affligez de fievre, passans dessous & faisans quelque abstinence & quelques prieres à Dieu & à S. Vial, sont gueris peu de jours aprés. Le Corps de ce glorieux Saint est gardé reverement audit Monastere de Tornous, excepté l'os d'un de ses bras, qui est en son Eglise de Scobrith, qui, à présent, est une paroisse, appellée communément saint Viau, au pays de Raix.

Cette Vie a esté par nous recueillie d'un ancien Livre manuscrit sur vellin, gardé en l'Eglise Parrochiale de S. Viau en Raix, lequel en a l'Histoire distinguée par Leçons et Hymnes, Répons, Antiennes et Propres, à nous communiqué par Venerable et discret Missire François Merlet, Recteur de ladite Paroisse, en partie aussi des memoires M. SS. et traditions notables, remarquées par ledit Recteur; le tout conforme aux Annales de Bretagne et à la Chronologie inviolable des Temps.

LA VIE DE SAINT ETHBIN [1],

Abbé et Confesseur, le 19. Octobre.

SAINT ETHBIN estoit Gentil-homme Breton, né de parens Nobles & Illustres, qui demeuroient au Diocese de Dol; son pere s'appelloit *Eutyehius,* & sa mere *Eula;* lesquels furent soigneux de le bien élever & instruire, non moins à la Pieté & vertu, qu'aux lettres humaines & en philosophie; à quoy il s'occupa chez ses parens, jusqu'au decés de son Pere, qui avint la 15. année de son âge, environ l'an 578. regnant en Bretagne le Roy Alain I. La bonne dame Eula, se voyant veuve, mena son fils Ethbin à S. Samson, Archevesque de Dol, le dediant, comme un autre Samuël, au service de Dieu & de l'Eglise; &, ayant fait argent de tous ses biens, en donna la moitié aux pauvres, &, de l'autre, fonda un Monastere de filles, où elle se rendit Religieuse & receut le Voile, de la main du mesme saint Archevesque, & y passa le reste de sa vie, perseverant constamment au service de Dieu.

II. Saint Ethbin demeura avec l'Archevesque & receut de luy les Ordres jusqu'au Diaconat inclusivement; mais Dieu, qui vouloit estre servi de lui en un estat de plus grande perfection, l'inspira de se retirer du siecle & de se rendre Religieux; il fut confirmé en cette resolution par ce texte de l'Evangile, qu'il ouït chanter, en l'Eglise, à l'Archidiacre *Bumerus,* où le Sauveur disoit à ses Apostres que : *Quiconque ne renonce à tout ce qu'il possede ne peut estre son Disciple.* Il en confera avec S. Samson, lequel, du commencement, ne luy voulut donner son congé pour éprouver sa perseverance & voir si sa vocation venoit de Dieu; mais le saint jeune homme perseverant constamment en son saint propos, enfin, non seulement il le luy accorda, mais encore il l'encouragea à executer son dessein, loüant l'estat auquel il vouloit vivre; &, luy ayant donné sa benediction l'envoya en un fameux Monastere (1), qui estoit en son Diocese, avec recommandation & lettres de faveur à l'Abbé.

III. Saint Similien, lors Abbé dudit Monastere, le receut humainement, &, l'ayant sondé, vid clairement qu'il estoit conduit de Dieu, & luy promit l'enterinement de sa requeste, luy commandant de se disposer pour recevoir l'habit, qu'il luy donna, au grand contentement de tous les Religieux de la Maison. Estant au Noviciat, il s'étudia specialement à la mortification de ses sens & à l'acquisition des vertus; il se delectoit infiniment aux exercices d'humilité; il estoit doux & benin aux autres, mais austere & severe a soy-mesme; l'Oraison, c'estoit sa refection ordinaire, à laquelle il vaquoit de jour & de nuit; il refrenoit sa langue par l'observance d'un estroit silence, n'ouvrant la bouche que pour loüer Dieu & accomplir l'obeïssance; son abstinence estoit si grande, qu'on ne s'appercevoit presque pas de quoy il vivoit. Le lustre de ses vertus le fit aymer & admirer de tous les Religieux du Monastere, lesquels le regardoient comme un parfait modelle d'observance & Religion.

IV. Il y avoit, en ce Monastere, un bon Pere, homme vertueux & de grande Sainteté, nommé Wennolé, lequel, admirant la vertu de saint Ethbin, le prît particulierement en affection. Ce bon Pere alloit souvent, par obedience de son Abbé, dire la Messe à une devote Eglise de Nostre Dame, distante du Monastere d'une bonne demi-lieuë, &, pour compagnon, prenoit le plus souvent saint Ethbin : Un jour, comme ils s'en retournoient de cette Eglise, ils trouverent, dans un champ par lequel ils passoient, un pauvre homme, tout défiguré de lepre, lequel estoit extrêmément travaillé & se plaignoit fort piteusement; les Saints, émeus de compassion d'un si triste objet, s'approcherent de luy & luy demanderent en quoy ils le pourroient soûlager? « Helas! (dit-il) mes bons Peres, » si quelqu'un me voudroit curer les narrines, qui sont étoupées & m'empeschent la » respiration, me soûlageroit extrêmement; car je suis suffoqué, si on n'y remedie » promptement. » Saint Ethbin, entendant cela, s'offrit à luy faire ce service, comme aussi le Pere Wennolé; il posa donc à terre le Missel & le Calice qu'il portoit, & prenant ce pauvre ladre à travers le corps, le leva sur bout, & le Pere Wennolé commença à luy curer le nez de sa main.

V. Le Pauvre s'écria : « mon Pere, je vous prie de cesser, car vous me causez une » douleur insuportable; mais, si vous voulez me soûlager, appliquez vostre bouche à » mon nez & succez le puz & les ordures qui me suffoquent. » Le Pere le fit, sans avoir horreur de telle saleté; mais, comme il croyoit avoir attiré la sanie de ce pauvre corps, il trouva avoir en la bouche une belle perle de trés-rare couleur, &, en mesme temps, saint Ethbin, qui tenoit ce pauvre par le milieu du corps, vid le Ciel ouvert par dessus luy & une nuée éclatante, dans laquelle il y avoit une belle Croix, qui vint se reposer sur la teste de ce lépreux. Saint Ethbin, voyant cette merveille, s'écria : « mon Pere,

(1) Monasterium Tauracum ou Tauracuse. — A.

» nous tenons nôtre doux Sauveur Jesus-Christ, que jusqu'à present nous croyons estre » un pauvre ; » &, ce disant, se jetterent tous deux à ses pieds ; mais, il s'éleva d'eux en la nuée, d'où il leur dît : *Vous n'avez pas eu honte de m'assister en ma necessité, & moy je n'auray pas honte de vous en mon Royaume, où je vous reserve votre heritage & à ceux-là pour qui vous me prierez.* Ayant dit cela, il monta au Ciel, conduit d'une admirable melodie, qu'ils oüirent, sans voir aucunement ces divins Chantres. Ils poursuivirent le reste du chemin, s'entretenans de cette singuliere faveur que Dieu leur avoit faite, & se leva entr'eux une pieuse contestation ; car Wennolé attribuoit cette faveur à la Sainteté de saint Ethbin, & celuy-cy aux merites de Wennolé : ils s'accorderent, toutefoys, en ce point, que ny l'un ny l'autre ne manifesteroient cette faveur à personne, pour éviter la vaine gloire.

VI. Cependant que S. Ethbin vivoit en ce Monastere dessous la discipline de S. Similien, Childebert II. du nom, Roy de France, arma contre le Roy de Bretagne Hoël III. l'an 599 pour tascher à recouvrer les villes de Rennes & Nantes, que Guerec, Comte de Vennes, avoit reprises sur les Roys Clotaire & Chilperic. Les François vinrent en Bretagne, brûlans & saccageans le plat Pays ; &, arrivez au Pays Dolois, ils chasserent les Religieux du Monastere de S. Similien & le raserent ; mais ils ne furent gueres de temps, sans estre chastiez de leurs excez : car, par aprés, les Bretons leur donnerent bataille, prés du petit ruisseau, nommé *Noire-onde,* auprés de la forest de *Chevre,* à trois lieuës de Rennes, où ils furent mis en déroute, &, aprés grande tuërie, chassez de Bretagne ; &, en memoire de cette victoire, on fonda, au mesme lieu, un Prieuré, qui fut nommé *Allion.* Le Monastere de S. Similien ayant esté rasé par les François, les Moynes se separerent & se retirerent deçà & delà, où ils pûrent se sauver ; S. Ethbin monta sur mer, au port d'Aleth (c'est Saint-Malo) & passa en Irlande, où, ayant pris port, il se retira en une épaisse forest, où il construisit une petite chambre, &, tout joignant, une Chapelle, qu'il dedia à S. Sylvain, Martyr (1), & où, en peu de mois, il mena une vie si sainte & admirable, que plusieurs Religieux solitaires, ayans esté avertis de son arrivée, se rangerent prés de luy pour vivre sous sa Regle, & bastirent un petit Monastere en la même forest, où, de nuit & de jour, ils vaquoient au service de Dieu.

VII. Il parvint à un si haut degré d'abstinence, qu'en 20 années, qu'il passa en ce desert, il jeusna toutes les semaines, ne mangeant seulement que les jeudis, du pain sec & beuvant de l'eau. Un jour, estant assis à la porte de sa chambrette, lisant en un livre, un pauvre homme boëteux le vint trouver & luy demanda l'aumône ; lors, S. Ethbin luy dit : « Je te commande, au Nom de nôtre Seigneur Jesus-Christ, de te redresser sur » pieds & desormais de marcher droit ; » ce qui fut fait, & le pauvre laissa ses annilles & s'en retourna à pieds sans baston. Une bonne dame le vint trouver, une fois, & le supplia de guerir son fils, qui estoit perclus de tous ses membres ; le saint Abbé luy dit : « helas ! ma fille, je ne suis pas de tel merite devant Dieu, que de faire telles mer- » veilles ; je vous conseille d'emmener vostre fils au Tombeau de sainte Brigitte, & vous » obtiendrez, par ses merites, ce que vous desirez. » « J'y ay dejà esté (dit-elle) &, » m'étant, de fatigue & lassitude, endormie prés du Tombeau de la Sainte, j'entendis » une voix qui me dît : Allez mener vôtre enfant à Ethbin, serviteur de Dieu, qui » habite en telle forest, & il luy rendra sa santé ; j'y suis venuë, & ne m'en iray d'icy, » que vous n'ayez entierement guery mon fils. » Saint Ethbin, voyant sa foy & perseverance, se prosterna en priere devant l'Autel & ne se leva de là, que l'enfant ne fut entierement guery. Enfin, cassé de vieillesse, menant l'an 83. de son âge, il tomba

(1) Noctensis Sylva. — A.

malade, &, sentant bien sa fin approcher, receut les Sacremens, &, ayant donné sa Benediction à ses Religieux, rendit l'esprit, environ l'an 642. Son Corps fut ensevely au costé droit de l'Autel de sa Chapelle, & son Tombeau a esté illustré de plusieurs miracles, à l'honneur de celuy qui est admirable en ses Saints.

Le Martyrologe Romain parle de S. Ethbin, le 29. Octobre, dont la vie a esté par nous recueillie de ce qu'en ont écrit Vincent de Beauvais, au Miroir historial, liv. 22, ch. 114 et 115; S. Antonin, en ses Histoires, partie 2, tit. 12, ch. 8, sect. 6; Pierre de Natalibus, en son Catal. livre 9, c. 84; Baronius, sur le Martyrol. Romain, le 19. Octobre; Surius, tom. 5, le 19. Octobre; Arnaud Wion, in Ligno vitæ; *Tritemius, des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Benoist, livre 3, chap. 54; Benoist Gononus, Celestin,* in vitis PP. Occid. l. 3, c. 156; *Antoine Yepes, en sa Chron. generale de l'Ordre de saint Benoist, page 60.*

ANNOTATIONS.

LE CARTULAIRE DE LANDÉVENEC & LA VIE DE SAINT ETHBIN (A.-M. T.).

Au *verso* du *folio* 135 dans ce précieux manuscrit se trouve d'abord ce titre : *Vita sancti Idiuneti alias dicti Ethbini.* Sur l'étrange rapprochement de ces deux noms M. de la Borderie s'exprime comme il suit : « Cette pièce est en réalité une Vie de saint Ethbin, qu'on a voulu appliquer à saint Idunet, en supposant à tort que ces deux noms désignent une seule personne. Cette vie de saint Ethbin a été publiée par les Bollandistes au 19 octobre. La Bibliothèque nationale en a aussi plusieurs manuscrits. » Mais pourquoi cette confusion, quand les deux noms se ressemblent si peu, et pourquoi a-t-on intercalé la vie de saint Ethbin dans le Cartulaire d'un monastère avec lequel il n'eut aucun rapport? — Dom Lobineau suppose, non sans une grande vraisemblance, que le miracle du lépreux aura semblé particulièrement beau aux religieux de Landévenec, et comme le compagnon de saint Ethbin en cette circonstance s'appelait Guénolé, ils ont confondu celui-ci avec leur premier abbé, et assez naturellement transformé notre saint Ethbin en saint Idunet appelé ailleurs par le même Cartulaire « frère de saint Guénolé. »

Sur celui-ci, patron de la ville de Châteaulin, on sait seulement qu'il fut moine de Landévenec, et que, comme tant d'autres religieux, il espéra atteindre une plus haute perfection en menant la vie solitaire, ce qu'il fit près de l'endroit charmant où il est aujourd'hui vénéré.

RELIQUES DE SAINT ETHBIN (A.-M. T.).

Nous l'avons déjà rappelé, en particulier dans l'*Annotation* sur les reliques de saint Conogan : le corps de saint Ethbin a été transféré à Montreuil-sur-Mer; mais comment cela se fit-il? M. Roger Rodière dans son savant ouvrage *Le trésor de l'abbaye de Saint-Saulve,* s'exprime ainsi : « Une grande obscurité couvre l'histoire de ses reliques, d'après Du Saussay, elles auraient été transférées près de Rouen; selon le P. Albert Le Grand, saint Ethbin aurait été inhumé à Taurac, près de Dol (1); Malbrancq dit que ses dépouilles, après avoir été portées d'Irlande en Bretagne, furent amenées à Montreuil pendant les invasions des Normands. Corblet (2) dit : « Il est inadmissible que le corps de saint Ethbin ait été reporté à Taurac, cette abbaye ayant été détruite de fond en comble bien avant la mort du saint, et ne s'étant jamais relevée de

(1) Ceci est inexact. Albert signale bien son émigration en Irlande, ne parle nullement de son retour en Bretagne, et, comme on l'a vu, dit simplement « il fut ensevely au costé droit de l'autel de sa chapelle. »

(2) *Hagiographie du diocèse d'Amiens,* tome IV, p. 244.

ses ruines. » Dom Plaine est d'avis qu'elles ont été sans nul doute apportées à Montreuil d'Irlande et non de Bretagne, car elles n'ont jamais reposé dans cette dernière province et le saint n'y est aucunement honoré.

LA VIE DE SAINTE URSULE,

Reine de Bretagne Armorique, son Martyre et des onze mille Vierges, ses compagnes, le 21. Octobre.

L'HEUREUSE Princesse sainte Ursule estoit Bretonne insulaire, fille de *Dionotus Maurus,* nommé autrement *Durstus,* Roy d'Albanie (à present Escosse) & de Cornoüaille, en la même Isle, par succession de son frere *Karadocus* (c'est *Karantec*), mort sans enfans, & de la Reyne Darie. Elle nâquit, l'an de grace 337, sous le Pontificat de S. Jules I. du nom, & de l'Empire des enfans du grand Constantin, Constantin II, Constance & Constans. Ses parens la firent soigneusement élever en la Religion Chrestienne, & étudier és humanitez, philosophie & autres sciences, selon la coûtume du Pays; esquelles nostre sainte Princesse se rendit si excellente, qu'on la tenoit partout pour un oracle de science; mais ce n'étoit rien, au prix des belles vertus & rares qualitez dont son Ame étoit ornée, lesquelles, jointes à sa beauté corporelle, à son grave maintien & port majestueux, faisoient que les Monarques des Royaumes voisins, tant de l'Isle que d'outre Mer, la recherchoient pour épouse; mais elle étoit resoluë de n'en avoir point d'autre que Jesus-Christ, auquel elle avoit consacré la chasteté de son Corps, aussi-bien que la pureté de son Ame. Elle étoit obeïssante à ses parens, auxquels elle portoit un grand respect, leur complaisant en toute chose, sans jamais leur avoir donné le moindre sujet de mécontentement; elle étoit devote envers Dieu & les Saints, frequentoit les Eglises & Maisons d'Oraison, assistoit les Monasteres & Hôpitaux & se delectoit en semblables exercices vertueux.

II. Cependant, Flave Maxime Clemens, Lieutenant de l'Empereur Gratian, en la Grande Bretagne, s'estant, à la sollicitation de ses soldats, revolté, passa, avec une puissante armée, és Gaules, assisté de Conan Meriadec, jeune Prince insulaire, lequel luy avoit amené dix mille hommes, & vint descendre au Havre Saliocan, qui est le port de *Morlaix,* nommé *l'Armorique,* l'an 383, & ayant défait Jubant, Roy du Pays (Tributaire neanmoins des Romains), il assiegea Rennes, que *Sulpicius Gallus,* qui y commandoit, rendit; surprit Nantes, & consequemment toutes les villes & fortes places du Païs de Bretagne Armorique, lequel il donna au Prince Conan, pour tenir en titre de Royaume, en recompense du Royaume de la Grande Bretagne (qui appartenoit audit Conan), qu'il avoit eu en dot avec sa femme, fille d'Octavian, oncle maternel du Prince Conan, sur lequel il l'avoit usurpé. Maxime suivit sa route & tira vers Paris avec son armée, & le Roy Conan commença à policer & donner ordre aux affaires de son Royaume, lequel voyant fort desert & dépeuplé, à cause que les habitans avoient esté partie tuez, partie s'en estoient fuïs és provinces voisines, pour fuir la tyrannie de Maxime, il départit à ses Soldats les terres & heritages, & députa une solemnelle ambassade vers les Princes Bretons de l'Isle, pour leur demander des jeunes filles mariables, pour peupler sa nouvelle conqueste; &, reservant ses pretentions sur la Grande Bretagne,

laquelle il se proposoit d'aller conquerir, quand il verroit Maxime le plus empêché, il se voulut fortifier d'amis & d'alliance en l'Isle même, & rechercher en mariage la Princesse Ursule, envoyant pour cét effet, une ambassade extraordinaire vers le Roy Dionotus, son pere, avec charge de luy dénoncer la guerre, en cas de refus.

III. Ce Prince, ayant ouy la proposition des Ambassadeurs du Roy Conan, fut extrêmément troublé ; car il sçavoit bien que la Princesse Ursule, sa fille, avoit voüé sa Chasteté ; d'ailleurs, il n'étoit pas assez fort pour resister à Conan, qui avoit ses forces toutes prestes pour le venir attaquer. En cette perplexité, il alla trouver sainte Ursule & luy raconta la proposition des Ambassadeurs de la Bretagne Armorique & les angoisses esquelles il se trouvoit ; la sainte Princesse le consola & luy dit que, dans trois jours, elle luy rendroit réponse & tâcheroit à leur donner contentement. Elle passa ces trois jours en jeûnes, veilles & Oraisons, prosternée à terre dans son Oratoire, suppliant nostre Seigneur Jesus-Christ de luy manifester sa sainte volonté, & luy recommandant sa pureté qu'elle luy avoit voüée ; &, le troisiéme jour, Dieu luy revela tout ce qui luy devoit arriver & à sa compagnie, & qu'elles répenderoient leur sang pour le soustien de leur Foy & conservation de leur pudicité. La sainte Princesse rendit graces à Dieu de cette faveur, &, s'estant levée de son Oraison, alla trouver le Roy, son pere, auquel elle dît qu'il ne fit aucune difficulté de la promettre aux Ambassadeurs du Roy Conan, parce qu'elle estoit asseurée qu'elle & ses Compagnes seroient bien-tost colloquées. Le Roy Dionote fit réponse aux ambassadeurs, lesquels s'en retournerent devers leur maistre rendre raison de leur negociation, cependant qu'on amasse des Vierges de toutes parts pour fournir le nombre d'onze mille, qui devoient accompagner la Princesse Ursule, outre les dames mariées qui alloient trouver leurs maris, déjà habituez en Bretagne Armorique.

IV. Or, comme les tyrans sont toujours dans le soupçon & défiance, Maxime, ayant esté averty de cette recherche du Roy Conan, & craignant qu'il se voulut fortifier de cette alliance, pour s'en servir, en temps & lieu, pour la conqueste de la Grande Bretagne, sur laquelle il avoit toûjours eu de justes prétentions, manda à tous les capitaines qu'il avoit le long du rivage de la mer, és Gaules & en Germanie, de ne laisser passer cette flotte en Bretagne, mais tâcher à tuer la Princesse Ursule & les dames de sa suite. Cependant, le Roy Conan fit ses préparatifs pour recevoir sa future Espouse & sa compagnie, laquelle, estant assemblée, s'embarqua és navires que le Roy avoit fait disposer pour leur passage, &, par un bon vent, sortirent du port & s'élargirent en pleine mer, tenans la route de Bretagne Armorique ; mais estans déjà au milieu de leur route, il s'éleva une furieuse tempeste, qui, les ayant battus, tout le reste du jour & toute la nuit suivante, les porta par delà les isles de Holande & Zélande, jusques à l'embouchure du Rhin, qui est un gros fleuve, large & profond, le long des rivages duquel les marées jetterent ces vaisseaux tous délabrez de leur équiqage. Or, l'Empereur Gratian avoit laissé la garde des costes maritimes d'Allemagne à Affricanus lieutenant de l'Empire, lequel, craignant quelque descente des Bretons insulaires en cette contrée, souldoya Melga, capitaine des Skits ou Skots, auquel il commît la garde de la mer Germanique. D'autre part, Gannicque, Général des Huns, pratiquez par Maxime, alloit avec son armée, assieger la ville de Cologne, de sorte que les rivages du Rhin estoient couverts des soldats de ces deux capitaines ; lesquels, voyans ces navires arriver à la coste, sans voiles, ny gouvernails, les envoyerent investir de toutes parts. Sainte Ursule, voyant ses compagnes, toutes éperduës de peur & apprehension, les consola, & leur prédit ce qui adviendroit de cette aventure, les exhortant à endurer constamment le Martyre pour le soustien de leur Religion & la conservation de leur honneur ; toutes fois, elles mirent pied à terre, & se mirent sur le chemin de Cologne, esperans que

l'armée que Maxime envoyoit pour assiéger cette ville les recueilliroit & leur donneroit le moyen de poursuivre leur route en Bretagne.

V. Les Huns, les voyans à terre, les poursuivirent & attraperent; & ayans sceu qu'elles estoient Chrestiennes & le sujet de leur voyage, ils jugerent que c'estoient celles que Maxime leur avoit recommandé; ils les sommerent de renier JESUS-CHRIST & leur abandonner leur honneur; mais les saintes dames leur répondirent toutes, par la bouche de sainte Ursule, leur Princesse, qu'elles endureroient plûtost mille morts que de renier Jesus-Christ, ny consentir à leur infame demande. Alors, Gannicque s'approcha de sainte Ursule pour la devoir caresser; mais la sainte Princesse le repoussa rudement, dont le barbare entra en telle furie, qu'il commanda à ses soldats de les massacrer toutes. Pendant ce sanglant sacrifice, sainte Ursule les exhortoit à endurer constamment ce Martyre, sans se vouloir taire, ny prester l'aureille aux persuasions de Gannicque, qui, ores par douceur, ores par menaces, tâchoit à gagner son affection; mais, voyant qu'il n'y gagnoit rien, il tourna son amour en rage, &, du javelot qu'il tenoit à sa main, il la transperça de part en part, &, par ce genre de Martyre, la bien-heureuse Princesse sainte Ursule, Couronnée de deux guirlandes, de Virginité & du Martyre, entra dans la Gloire de son Espoux Celeste, conduisant cette troupe glorieuse dans le repos Eternel. Il y avoit une de ces Vierges, nommée *Cordule*, laquelle se sauva du massacre & s'alla cacher; mais, voyant que toutes ses compagnes avoient esté Martyrisées, elle s'alla présenter aux Barbares, leur confessant qu'elle estoit de même Religion que ses compagnes & qu'elle desiroit estre participante de leurs couronnes; les barbares, ne pouvant endurer cette liberté, la passerent aussi au fil de l'espée. Les noms d'aucunes de ces Dames sont *Sainte Ursule, S. Sentie, S. Grégoire, S. Pinoze, S. Mardie, S. Saule, S. Britule, S. Saturnie, S. Rabagie, S. Palladie, S. Clemence, S. Grata* & autres jusques au nombre d'onze mille Vierges, & plusieurs autres femmes (1).

VI. Les saints corps furent recueillis des fidelles, avec grande devotion, & portez reverемment en la ville de Cologne, où ils furent enterrez en un Cimetiere, auquel on a, depuis, édifié une Abbaye de filles, en laquelle on montre les Chefs d'aucunes d'icelles; & la terre de leur Eglise ne souffre aucun corps mort, fut-ce d'un enfant nouvellement Baptizé, mais le rejette la nuit, Dieu ne voulant qu'aucun autre corps soit inhumé parmy tant de Nobles Vierges & Martyres, ses Espouses, lesquelles avoient en ce lieu versé leur sang pour la profession de leur Foy & conservation de leur Virgnité. Leur Martyre fut le 21. Octob. l'an de grace 383. dont l'histoire a esté diversement escrite par plusieurs Auteurs; mais nous n'avons icy rapporté que seulement ce qui est plus probable & asseuré; car qu'elles soient allées à Rome en si grand nombre, veu mesme les guerres dont les Gaules & l'Italie estoient travaillées, & que le Pape Syriaque aye quitté le Siége Apostolique pour les assister à leur retour, telles choses n'ont ny apparence, ny probabilité; & ayant esté bien examinées par le Docte Cardinal Baronius & Lyndanus, Evesque de Ruremunde, ont esté par eux tenues pour apocriphes. La nouvelle de cette barbare cruauté ne tarda gueres à estre portée és deux Bretagnes; le Roy Conan en porta le dueil; &, sçachant que Maxime en avoit esté l'auteur, se disposoit à s'en venger; mais Dieu le délivra de cette peine, par la punition qu'il fit de Maxime & des Huns; car

(1) Dans le diocese de Quimper deux autres compagnes de sainte Ursule sont particulièrement honorées : sainte Evette a une chapelle très fréquentée sur le bord de la mer, en Esquibien; elle y est surtout invoquée par les marins de la baie d'Audierne; sainte Thumette était patronne de Kerity-Penmarc'h; elle l'est encore de Plomeur et de Névez; d'apres Gauthier du Motay elle y aurait été substituée à sainte *Jeune*, sœur de saint Envel, mais cette substitution serait d'ancienne date, car dans l'église qui vient d être rebâtie les statues de sainte Ursule et de sainte Thumette ont bien deux siecles. Parmi les corps saints vénérés à Cologne il en est un qui porte le nom de sainte Theomatha, probablement notre sainte Thumette. — J.-M. A. — Dans le diocèse de Vannes on honore sainte Avoie ou Avée qui a même donné son nom à une paroisse. Cette sainte martyre ne serait-elle pas la même que sainte Evette? — A.-M. T.

quant à Gannicque, ayant son camp devant la ville de Cologne, son armée fut attaquée par un Exercite Celeste, au nombre d'onze mille, lesquels, aprés un grand carnage de ses Huns, contraignirent le reste de lever le siége & se sauver là où ils pûrent.

VII. Quant à Maxime, il traisna, quelque temps son lien, entretenant de propositions de paix l'Empereur Theodose, depuis qu'il eut tué Gratian, &, neanmoins, ne laissoit de continuer ses entreprises, ayant pénétré jusques dans la Pannonie, d'où il fit avancer son armée pour combattre Theodose, lequel, ne se sentant assez fort pour resister à telle puissance, meditoit déja la fuïte; en ces entrefaites, ce pieux Empereur, ayant entendu le Martyre de sainte Ursule & ses compagnes, se recommanda ä elles, les priant pour Avocates devant Dieu, & ne fut frustré de son esperance; car il vainquit, par aprés, Andagraste, Lieutenant de Maxime, qui gardoit le passage des Alpes, puis mena son armée victorieuse contre Marcelin, frere de Maxime, le combattit & mit son armée en déroute. S'étant ouvert le chemin, il passa outre contre Maxime mesme, lequel estoit en la ville d'Aquilée, tâchant à recueillir les débris de ses deux armées vaincuës, & en remettre une plus puissante sur pieds, avant que Theodose le pût joindre. Cependant, l'armée Imperiale avançoit pays; mais elle fut arrestée tout court sur le bord du grand lac qui luy bouchoit le passage; Theodose voyant cét obstacle, se recommanda de rechef, à sainte Ursule & ses compagnes, par le merite desquelles, il passa miraculeusement son armée à travers ce lac effroyable, sans ayde de batteau, ny autres vaisseaux, défit le Prince Jean & toutes les trouppes que Maxime avoit hors Aquilée & l'assiégea dans ladite ville, où les Soldats, s'estant mutinez, le saisirent au corps & le lierent, ouvrirent les portes à l'Empereur Theodose & le luy presenterent; mais, voyans que ce Prince l'avoit traitté trop humainement, les soldats Allemans le poignarderent de sang froid, l'an 388, cinq ans aprés le Martyre de sainte Ursule, dont le sang obtint vengeance contre le tyran & toute sa maison; car Andagraste, meurtrier de l'Empereur Gratian, ayant ouy les nouvelles de la mort de Maxime, craignant de tomber és mains de Theodose, se précipita dans la mer, & Victor, fils de Maxime, fut tué au giron de sa mere, par Arbogaste, Prince des François, qui estoient à la solde des Empereurs.

VIII. La gloire de ces Bien-Heureuses Vierges fut manifestée par plusieurs miracles que Dieu fit en leur faveur. Du temps du Pape Adrien IV. & de l'Empereur Frederic I. surnommé Barberousse, les Ossemens de *Ste Verinne,* une des compagnes de sainte Ursule, furent levez de terre & transportez par le Venerable Abbé Hidelin, en presence d'Anulphe II. Evesque de Cologne; &, pendant qu'on portoit processionnellement ces Reliques, on vid en l'air des Anges qui tenoient des Cierges allumez & des Encensoirs fumans, & ainsi accompagnerent les Reliques jusqu'à l'Eglise. Un certain Abbé, ayant obtenu de l'Abbesse & Religieuses où reposent les Saintes Vierges, le Corps d'une d'icelles pour enrichir son Abbaye, promît de luy donner une riche Chasse; mais il negligea d'accomplir sa promesse & la laissa dans une Chasse de bois sur un Autel. Une nuit, l'Abbé chantant Matines avec ses Religieux, le Corps de la Sainte descendit de l'Autel, comme s'il eut esté vivant, & ayant fait une profonde inclination au S. Sacrement, passa par le milieu du chœur & s'en retourna en son Eglise de Cologne, où elle fut trouvée, le lendemain, en sa place ordinaire, sans que, depuis, elle en aye pû estre ostée. Un certain Religieux, devot à sainte Ursule & ses compagnes, estant malade, vid une belle Fille prés de son lit, qui luy dit qu'elle estoit l'une des onze mille Vierges & qu'il continuât à leur estre devot, & elles ne manqueroient à l'assister à l'heure de la mort; ce qui arriva ainsi; car, ayant receu ses Sacremens, il s'écria : « Faites place, faites place »; &, estant interrogé de ce qu'il vouloit dire, il répondît que Ste Ursule le venoit visiter. La B. H. Françoise d'Amboise, Duchesse de Bretagne & Fondatrice des Carmélites en Bretagne, estoit extremément devote à ces saintes

Vierges, &, en leur honneur, donnoit, toutes les semaines, à dîner à onze Vierges; elle fonda une Messe Hebdomadale en leur honneur, aux Chartreux de Nantes, & se faisoit peindre presentée par sainte Ursule, comme il se void au couvercle du Tableau du grand Autel du Convent des FF. PP. de Nantes & és vitraux de la Chapelle de N. Dame de Nazareth, au Monastere de Scoëtz, prés ladite ville; aussi fut-elle visitée & consolée d'elles, en son dernier temps, comme nous avons dit en sa vie (1). Le college de Sorbonne à Paris prend pour Patrône cette sçavante Princesse, laquelle fut une des Doctes Theologiennes de son temps (2), ainsi qu'il se peut voir dans les doctes œuvres qu'elle a composées, aucunes desquelles se trouvent encore parmy les anciennes bibliotecques, comme le livre intitulé *De arcanis visionibus*, & un autre qui porte pour titre *Documenta fidei Christianæ*, & plusieurs de ses Epistres; de quoy on ne se doit estonner, d'autant que ç'a toûjours esté la coustume des anciens Bretons Insulaires de faire étudier les enfans des Princes & grands Seigneurs, non seulement les masles, mais encore les filles, lesquelles n'étoient pas, par les loix du Païs, excluses de la discipline des lettres; nous en avons des exemples en *Sicambre*, fille de Bellinus, Roy de Bretagne, en Marcia Proba, inventrice des Loix Marcianes, sainte Heleine, sainte Brigide & tant d'autres; & mesme les Anglois, leur ayans succedé en la mesme Isle, n'ont exclu leurs filles des études des bonnes lettres. Ce n'est pas un des moindres rayons de la gloire de cette Princesse d'estre Patrône & Protectrice de l'Ordre des Ursulines, lequel prît son origine en Espagne & Italie, environ l'an 1328. par certaines Congregations de Filles vertueuses; lesquelles, par la permission des Evesques Diocesains, s'assemblerent, faisans profession, entre autres exercices, d'instruire & enseigner gratuitement, pour l'amour de Dieu, les pauvres filles qui n'avoient le moyen de s'entretenir és écolles.

Du nombre de ces filles, fut la Bien-Heureuse Angelle de Foligny, fille de grande Sainteté (3), laquelle, desirant établir sa Congregation en état Regulier, enjoignit à ses filles de prier Dieu, qu'il lui plûst leur manifester sa sainte Volonté touchant cette affaire; enfin, elle eut revelation que son intention estoit bonne, avec commandement d'en poursuivre l'execution, veu que ce nouvel Ordre reussiroit à la gloire de Dieu & à l'utilité de toute la Chrestienté, & qu'un grand Personnage, Archevesque de Milan, le feroit recevoir au nombre des autres Ordres approuvez de l'Eglise, avec injonction de choisir la Regle de saint Augustin pour leur Observance, &, pour Mere, Patrône & Protectrice, la Glorieuse Vierge & Martyre sainte Ursule. Cette revelation fut faite à la B. H. Angelle, l'an 1530. laquelle, délors, se fit appeller, elle & ses filles, URSULINES & FILLES DE SAINTE URSULE, peut-estre à cause de la conformité de leurs Exercices; celles-cy faisans profession de conduire au Ciel la jeunesse de leur sexe par bonnes instructions, tout ainsy que celle-là conduisit ses B. H. compagnes par les avoir fortifiées à endurer constamment le Martyre. Ce Prélat, qui procuroit leur establissement en Ordre Regulier, ce fut S. Charles Borromée, Archevesque de Milan, lequel en fit les poursuites envers le Pape Pie IV. son oncle, & en vint heureusement à fin. Cét Ordre s'est dilaté, en moins d'un siecle, par tous les cantons de la Chrestienté, nommement au Trés-Chrestien Royaume de France, &, depuis 20. à 30. ans en ça, en cette province, y en ayans XI. Convens; sçavoir, és Villes de Nantes, Rennes, Vennes, Kempercorentin, S. Paul-de-Leon, Lann-Treguer, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dinan, Ploërmel & Pontivy, & n'y a gueres d'autres bonnes villes qui ne les desirent avoir, pour l'experience journaliere qu'on a de l'utilité & service que reçoit le public de leurs Religieux & charitables Exercices.

(1) Voy. en sa vie, le 28 septembre, p. 444, art. 37. — A.

(2) Andræas Tyraquellus, lib. de L. Conubial. in leg, Connubial. 11, gloss. 1. part. hist. IV. — A.

(3) Etrange confusion d'Albert Le Grand : sainte Angele Merici, fondatrice des Ursulines, n'a de commun que le nom avec la Bienheureuse Angele de Foligno, sainte veuve du tiers ordre de saint François.

Le Martyrologe Romain fait mention du Martyre de ces Saintes Vierges, le 21. Octobre, dont nous avons recueilly l'Histoire du Martyrologe de Wandelbertus Prumiensis, *qui vivoit l'an de grace 850, lequel en parle ainsi :*

Tunc numerosa simul Rheni per littora fulgent
Christo Virgineis erecta trophœa maniplis;
Agripinæ urbi, quarum furor impius, olim,
Millia mactavit ductricibus inclyta sanctis.

Baronius, ès Annotations, sur le Martyrologe Romain, et au tom. 4. de ses Annales; Roger de Cysteaux, qui écrivit l'Histoire de leur Martyre l'an 1160; Richard du Prémonstré, en sa Legende d'Angleterre; Elizabeth Sconaugiensis, tract. viarum Dei, *liv. 4, c. 2; Polydore Virgile, en son histoire d'Angleterre, liv. 5; Bonsius, en l'histoire d'Hongrie, decad. 1, liv. 5;* Beda, hist. gentis Angl. *liv. 1, c. 9; Sigisbert, en sa Chronique, sur l'an 383, 388 et 390; Martin de Westmontier,* in florib. hist.; Gaufridus Monumentens. De gestis Reg. Britan. *liv. 2, c. 4; Genebrard, en sa Chronologie, sur l'an 388; Simon Majole d'Ast, Evesque de Valstone, en ses jours Caniculaires, tom. 1, liv. 12; Alain Bouchard et Pierre le Baud, en leurs Annales de Bretagne; Argentré, en son hist. de Bretagne, liv. 2, ch. 9; Pierre de Natalibus, liv. 9, ch. 87; Jacobus de Voragine, en sa Legende; S. Antonin, en la 2. partie de ses histoires;* Galfridus, Episcopus Asaphensis, in commentariis de rebus Anglicis; *Laurens Surius, au tom. 6, le 21. Octobre; René Benoist; Guillaume Gazet et Pierre Ribadeneira, en leurs Legendaires, à mesme jour; les anciens Breviaires des neuf Eveschez de Bretagne et le Breviaire de l'Ordre des FF. PP.; Les anciens Legendaires manuscrits des Eglises Cathedrales de Nantes, Treguer, Leon et de l'Eglise Collegiale de Nostre Dame du Foll-coat, en Leon; un manuscrit ancien de l'abbaye de Busay, Ordre de Cysteaux, Diocese de Nantes, et les memoires M. SS. du Sieur de l'Auberdiere Bridon.*

ANNOTATIONS.

LA LÉGENDE DE SAINTE URSULE (A.-M. T.).

Peu de légendes ont pénétré aussi profondément dans les croyances populaires et, je ne l'ignore pas, je vais peiner plus d'un lecteur en disant qu'il est cependant bien difficile désormais d'y ajouter complètement foi. Albert Le Grand ne l'a nullement inventée; il l'a trouvée en possession de la créance universelle et il l'a fidèlement enregistrée.

Beaucoup de diocèses des deux Bretagnes et d'Allemagne célèbrent la fête de sainte Ursule et de ses compagnes le 21 octobre et jusqu'à ces dernières années ils se servirent généralement de la même légende liturgique qu'on peut trouver encore dans le *Propre* du diocèse de Quimper. A une date récente le Saint-Siège a fait intercaler dans le *Supplément* au bréviaire romain de nouvelles leçons où il n'est plus question de Conan et de Maxime, de mariages entre Bretonnes insulaires et Bretons fixés en Armorique, mais le reste du récit y est à peu près conservé : Attila venait d'être vaincu aux Champs Catalauniques, il marchait vers la Pannonie et avant de passer le Rhin il attaqua Cologne; il y était poussé par sa haine de la foi catholique très florissante dans cette illustre ville. Quand il l'eut prise il la pilla et y accomplit d'horribles carnages, mais la fureur de ses hordes barbares s'exerça surtout sur une troupe de jeunes vierges émigrées de la Grande-Bretagne et fixées à Cologne. Parmi elles il en était une plus illustre, exerçant un grand ascendant; c'était Ursule. Elle exhortait ses compagnes à mourir plutôt que de perdre leur pureté virginale. Leur résistance exaspérant les Huns, elles moururent, les unes par le glaive, d'autres percées de flèches, d'autres écrasées sous les chariots des barbares. Victime glorieuse, Ursule tomba sur les corps amoncelés de ses compagnes. Lorsque le torrent eut passé, les habitants qui avaient pu échapper au massacre recueillirent précieusement et ensevelirent honorablement les

corps des vierges bretonnes et aussi ceux de leurs concitoyens, dans le champ même tout empourpré de leur sang. Au milieu du septième siècle on y construisit une basilique qui s'appela dès lors l'*église des Vierges*. Au neuvième siècle on y joignit un monastère ; dans le commencement du dixième, des religieuses, qui fuyaient au-devant des Hongrois encore païens, y trouvèrent un refuge. On voit encore aujourd'hui, dans les murs souvent restaurés de cette église, d'innombrables sépultures de martyres (1), et cependant la plus grande partie des reliques disparaît entre les doubles murailles du chœur et sous le pavé. Dans une chapelle voisine on voit des têtes innombrables (2), ce sont celles des vierges, et beaucoup portent les traces du martyre ; sur quelques-unes on voit encore des cheveux qui ont été baignés de sang.

Voilà le récit officiel de la mort et du triomphe de ces nobles bretonnes. Dans sa brièveté il contient tout ce qu'il faut pour légitimer leur culte. On a vu combien il était populaire ; il est juste qu'il continue de l'être.

La légende telle qu'Albert Le Grand l'a publiée est de Geoffroy de Montmouth. Inutile de s'arrêter à un autre récit que l'on attribue sans vraisemblance à Cunibert, archevêque de Cologne ; en 650, ce prélat connut par une intervention divine la sépulture de sainte Ursule, dont il prit la tête qu'il enferma dans un reliquaire de grand prix. Les autres ossements de la sainte ne furent levés de terre qu'en 1156 par Gerlac, abbé de Duitz ; il rechercha aussi les corps des autres vierges et une foule d'églises de tous pays s'enrichirent dès lors de leurs reliques (3).

Voici l'avis de dom Lobineau sur l'exode et le martyre de sainte Ursule et de ses compagnes : « Ingomar, auteur sensé du IXe siècle, nous apprend dans la généalogie de saint Judicael, qu'il fait remonter jusqu'à Riwal qui amena les Bretons dans l'Armorique, que Riwal avoit un frère appelé Dionot. C'est le même, apparemment, que les légendes, fabuleuses dans le reste, et véritables en cet article, font père de sainte Ursule. Il paroit donc (et c'est aussi le sentiment de Harpsfeld, auteur Anglois) que dans la désolation générale de la Bretagne insulaire, causée par l'invasion des Saxons, plusieurs Bretons étant passez dans l'Armorique, et y ayant trouvé un établissement meilleur et plus paisible qu'ils ne l'avoient espéré, mandèrent à leurs femmes et à leurs filles de les venir trouver... En suivant ce système qui paroit si probable, on sera obligé de convenir que toutes les compagnes de sainte Ursule n'étaient pas des vierges. Elles n'en sont pas moins dignes de nos respects et du culte que l'Eglise leur rend depuis si longtemps. »

On peut souscrire à cet avis et, pour être complet, on doit ajouter que les saintes martyres étaient accompagnées de plusieurs saints ecclésiastiques qui, dans leur long voyage, leur procurèrent le secours spirituel. On cite particulièrement saint Juvat, patron d'une paroisse près de Dinan.

CONAN-MERIADEC (A.-M. T.).

Dans l'*Annotation* précédente on a pu voir que par l'autorité du Saint-Siège la légende liturgique de sainte Ursule a été modifiée et qu'il n'y est plus question du projet de mariage de la sainte princesse et de ses compagnes avec Conan Meriadec et ses guerriers, établis dans la Petite-Bretagne. Si l'Eglise a cru devoir opérer cette réforme, elle ne l'a pas fait sans de graves motifs, car à Rome on n'ignore pas combien cette question a passionné les esprits, donc on n'y a point agi dans ce sens sans avoir de graves raisons.

Je suis de ceux qui ont cru à l'existence de Conan Meriadec et à ce qu'ont dit de lui d'anciens écrivains. Pourquoi cette conviction ? — Je n'en donnerai pas ici les motifs, très franchement et

(1) *Loculi* : c'est le mot employé aussi pour désigner les cavités creusées dans le tuf des catacombes pour servir de sépulture aux martyrs de Rome.

(2) Ce mot n'est point exact car on peut les compter ; il y en a 1760. On a aussi conservé plus de 300 inscriptions des tombeaux primitifs.

(3) En dehors de Cologne, le plus important reliquaire qui ait reçu ces restes vénérés est la châsse des *Onze mille Vierges* à l'hôpital Saint-Jean de Bruges ; l'illustre peintre Memline en représentant sur ses parois le martyre de sainte Ursule et de ses compagnes en a fait l'un des plus anciens et des plus merveilleux spécimens de l'art flamand.

très simplement exposés dans un volume que j'ai publié en 1889 : *Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs* (p. 118-128). Aujourd'hui la vérité me force à déclarer que parmi les érudits il n'y a plus personne à admettre historiquement, scientifiquement, des récits qui ont charmé bien des générations, mais que la critique refuse d'admettre plus longtemps. Je ne prendrai fait et cause ni *pour* ni *contre* le Conanisme, je vais me borner à exposer en l'abrégeant le travail de M. de la Borderie sur cet important sujet ; j'éprouve comme un soulagement, au moment où j'abandonne Conan, à dire ici que le savant historien de la Bretagne a bien voulu m'avouer que lui aussi n'a pu accomplir sans peine un pareil sacrifice.

La colonisation de la péninsule armoricaine par les Bretons insulaires fut le résultat d'une longue suite d'émigrations partielles de ces Bretons, chassés de leur île par l'invasion anglo-saxonne et qui se réfugièrent en Armorique depuis l'an 460 environ jusque vers la fin du VIe siècle.

Dans l'île de Bretagne certains chroniqueurs et certaines traditions populaires substituèrent à cette origine trop modeste une prétendue conquête ou colonisation militaire qui se serait produite un siècle ou deux avant la véritable colonisation accomplie par les émigrés bretons.

De 1114 à 1123 environ Guillaume de Malmesburi nous donnait comme ancêtres les soldats des troupes bretonnes emmenées en Gaule par le grand Constantin en 306 : « Pour les récompenser (de leurs exploits) il les plaça, dit-il, dans une certaine partie des Gaules, à l'Ouest, sur le rivage de l'Océan. Leurs descendants s'y trouvent encore aujourd'hui ; leur population s'y est accrue d'une façon prodigieuse, et leurs mœurs diffèrent assez peu de celles des Bretons de l'île. »

Il était bon d'exposer cette théorie à laquelle se substitua bientôt celle qui nous occupe, et d'après laquelle il faudrait attribuer l'établissement des Bretons en Armorique à une conquête militaire exécutée, à la suite de l'usurpation du tyran Maxime en l'an 383, par un chef breton appelé Conan Meriadec, attaché à la fortune de ce tyran. La première mention, non pas de Conan Meriadec mais de la conquête violente de l'Armorique par les Bretons de Maxime, se trouve dans un recueil de traditions populaires (presque toutes fabuleuses) orné du titre d'*Historia Britonum*, attribué au XIIe siècle à un certain Nennius qui n'est qu'un nom supposé, mais en réalité compilé par un auteur anonyme en 822, c'est-à-dire quatre siècles et demi après 383, date supposée de la prétendue conquête. L'auteur place dans l'Armorique le Mont Saint-Bernard et la Picardie pêle-mêle avec la Pointe Saint-Mathieu !

Quant à Conan Meriadec, le plus ancien texte où il paraisse est de l'an 1019 ; c'est le préambule historique d'une *Vie de saint Gouëznou*, écrite par un prêtre appelé Guillaume et dédiée par lui à Eudon, évêque de Léon. En voici la traduction :

« On lit dans l'Histoire Britannique que les Bretons, sous *Brutus* et *Corineus*, ayant par leur vaillance conquis Albion, qui reçut d'eux le nom de Bretagne, et les îles circonvoisines, virent croître leur nombre et prospérer leur empire au point que Conan Meriadoc, bon catholique et très brave guerrier, suivi d'une multitude infinie qui ne pouvait plus tenir dans l'île, passa la mer et vint aborder en Gaule au rivage armoricain.

» Là sa première résidence fut près du fleuve *Guilidon* en *Plou-Coulm*, au lieu qui retient encore le nom de Castel-*Meriadoc*. Avec ses Bretons il conquit glorieusement toute cette région, d'une mer à l'autre jusqu'à la cité d'Angers, y compris les pays de Rennes et de Nantes, et tua tous les indigènes qui étaient encore païens et, pour ce motif, nommés *Pengouët*, c'est-à-dire *Têtes chenues*. Quant aux femmes, leur ayant seulement coupé la langue pour les mettre dans l'impuissance d'altérer l'idiôme breton, les compagnons de Conan usèrent d'elles en mariage et aux différents offices que pouvaient requérir les circonstances.

» Puis en divers lieux ils bâtirent des églises pour y chanter les louanges de Dieu ; ils partagèrent en *plous* et en trèves le pays entier, qui depuis lors, par la grâce divine, fut dit Petite-Bretagne. Et ainsi les Bretons armoricains et les Bretons de l'île, usant des mêmes lois, s'aimant en frères, furent longtemps soumis à une même autorité, comme s'ils avaient habité une même région. »

C'est Geofroi de Monmouth, un Breton-Gallois du XIIe siècle qui, par son ouvrage latin *Historia regum Britannniæ,* connu de toute l'Europe, a introduit dans la littérature historique la légende de Conan Meriadec empruntée par lui à un livre analogue rédigé dans le même siècle, écrit en breton-gallois et intitulé *Brut y Brenided* (Histoire traditionnelle des Rois).

Je ne saurais donner ici un résumé complet des chapitres de cette *Histoire* relatifs à Conan; je me contente de renvoyer le lecteur à ce qu'en cite Albert Le Grand à propos de sainte Ursule. M. de la Borderie, lui, la donne en entier, et il ajoute : « Telle est la légende de Conan Meriadec dans son plein et original développement fourni par Geofroi de Monmouth, et qui a passé de là plus ou moins modifié dans toutes nos histoires, sauf celle de dom Lobineau.

» Si cette légende était restée dans la forme que lui a donnée Geofroi, cette forme extravagante, fausse de couleur, d'aspect purement féodal, suffirait très amplement à la discréditer. Mais au XVIIIe siècle, un prêtre de Lamballe appelé Gallet (1), s'est efforcé de lui donner une tournure au premier abord plus acceptable et moins anti-historique. Pour complaire à la maison de Rohan, qui prétendait descendre de Conan, dom Morice adopta dans son *Histoire de Bretagne* les conclusions de l'abbé Gallet. De dom Morice cette thèse a passé dans toutes les modernes histoires de Bretagne, Daru, Roujoux, Pitre-Chevalier ; Conan s'est ainsi soutenu à titre de personnage historique jusque vers l'an 1850; depuis lors il est fort en décadence ; la première attaque est de 1843, M. Varin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, la publia en tête de la nouvelle édition du *Dictionnaire historique de Bretagne* d'Ogée (2).

Je laisse encore de côté les preuves que le savant critique tire de la légende comparée aux faits historiques bien certains, et j'en viens à un argument d'une force toute particulière, bien qu'il soit purement négatif.

Saint Gildas, l'historien des Bretons, n'a pas dit un mot de cet établissement des Bretons dans l'Armorique en 383; or ce silence est concluant, car :

Gildas écrivait vers le milieu du VIe siècle, cent cinquante ans au plus après l'expédition de Maxime ;

Il était né dans l'île de Bretagne et avait habité pendant longtemps la Bretagne armoricaine où il mourut;

Il avait voyagé en Irlande, en Italie, dans les Gaules, et recherché partout avec soin les renseignements authentiques qui pouvaient exister alors sur l'histoire de la race bretonne;

Il relate les émigrations bretonnes et la chute de Maxime, mentionne même à ce sujet certaines circonstances qui ne nous sont connues que par lui; — et cependant, parmi ces circonstances, la seule sur laquelle il garde un silence absolu, c'est précisément celle qui intéresse à un si haut point l'histoire de sa race et celle de l'Armorique où il était réfugié ; c'est le prétendu établissement des Bretons de Maxime dans notre péninsule en 383.

Evidemment Gildas n'a gardé ce silence que par l'un de ces deux motifs : ou parce que la tradition de l'établissement de 383 n'existait pas encore de son temps, et alors elle est fausse, puisqu'elle a commencé d'être plus d'un siècle et demi après l'expédition de Maxime; ou parce que, si elle existait dès cette époque, elle était alors regardée comme une fable indigne de prendre place dans l'histoire sérieuse. — Le premier de ces motifs est de beaucoup le plus probable; mais l'un aussi bien que l'autre nous amène forcément à conclure la fausseté de la tradition.

Le silence de saint Bède *le Vénérable* n'est pas moins probant que celui de saint Gildas, et pour les mêmes motifs.

Il y a mieux : vers la fin du IXe siècle la tradition qui nous occupe n'était pas encore admise dans la Bretagne continentale. Wrdisten écrivant vers l'an 880 la Vie de saint Gwennolé, affirme expressément que les Bretons insulaires sont venus s'établir dans l'Armorique à l'époque de la

(1) Né en 1666, mort en 1725.

(2) M. de la Borderie est celui qui a le plus travaillé à ruiner le *Conanisme,* dans la *Bibliographie bretonne* en 1852 (Tome I, p. 406-422) et dans l'*Annuaire historique de Bretagne* de 1861 (p. 9 a 16 et 75 à 82).

conquête saxonne, et non dans un autre temps : « *Tempore non alio quo gens barbara Saxonum maternum possedit cespitem.* » A cette époque cependant, la légende de l'établissement de 383 était déjà née dans la Cambrie.

Citer ici les contradictions de la légende avec des monuments écrits d'une autorité certaine comme les lois du *Code théodosien*, la *Notice des dignités de l'Empire*, nous entraînerait trop loin, et après avoir transcrit fidèlement ce qui précède, nous renvoyons au tome second de l'*Histoire de Bretagne* (p. 451 à 456) les lecteurs qui voudraient être complètement renseignés sur la destruction des Bretons de Maxime et les décrets contre les partisans de cet usurpateur. Donnons donc seulement la conclusion des articles sur ces deux sujets :

1° Si le prétendu établissement s'était fondé en 383, il aurait été détruit nécessairement après la mort de Maxime, par suite des décrets de Théodose et d'Honorius contre les partisans du tyran;

2° Si, par pure hypothèse, on suppose entre Théodose et les Bretons un traité qui eût maintenu leur colonie d'Armorique, cette colonie, essentiellement militaire, devrait figurer parmi les troupes impériales dont on a le complet dénombrement dans la *Notice des dignités de l'Empire*, et elle n'y figure à aucun titre.

LA VIE DE SAINT BENOIST DE MACERAC,

Abbé et Confesseur, le 22. Octobre.

SAINT BENOIST, Patron de la Paroisse de Macerac, au Diocese de Nantes, estoit Grec de Nation, fils d'un Noble Senateur de la Ville de Patras; il vint au monde, l'an de grace 782. sous le Pontificat d'Adrien I. & l'Empire de Constantin VI. & Irené, sa mere. Dés son jeune âge, il s'adonna à l'Exercice & pratique des vertus, mais specialement à l'Oraison, en laquelle il se rendit si assidu, qu'il merita de recevoir plusieurs révelations & semblables consolations Celestes. Sa Sainteté estoit si notoire à un chacun, & l'opinion de sa probité & integrité si avant empreinte dans l'esprit des hommes, que ceux qui avoient quelque different s'en remettoient à ce qu'il jugeroit, le prenant pour arbitre. S'estant une fois arresté sur la consideration de la Mort & du Jugement particulier, il fut ravy en extase, &, en ce ravissement, il vid le jugement de deux Ames, qui quittoient leurs corps & sortoient de ce monde; il vid le soin que S. Michel & les Anges avoient d'assister, fortifier, secourir & enfin recevoir l'Ame d'un saint Personnage, à la sortie de son corps; &, au contraire, il vid des trouppes de Démons à l'entour de la couchette d'un insigne pecheur, lesquels luy faisoient voir ses pechez distinctement écrits dans un livre, le tentans de desespoir, & enfin, quand son Ame quitta le corps, ils l'emporterent criant d'une voix effroyable & enroüée : « Je brûle, je brûle. »

II. Ce spectacle épouventa tellement saint Benoist, qu'il se resolut de quitter tout à fait le monde, pour penser seulement à Dieu & à luy rendre une bonne Ame, ayant continuellement la pensée de la mort & du jugement devant les yeux & dans la pensée; &, pour mieux vaquer à Dieu & à soy, sans aucun détourbier, ny empêchement, il quitta son Pays & s'embarqua au havre prochain, avec sa sœur *Avenia*, & neuf vertueux Personnages qui avoient mesme dessein que luy, &, ayans navigué la mer Mediterranée,

le long des costes de l'Italie, la France & l'Espagne, passerent le Détroit de Gibraltar & cinglerent sur l'Ocean, jusqu'à l'embouchure de la Riviere de Loyre, laquelle ils monterent jusques au port de la ville de Nantes, où ils arriverent, l'an 812, & allerent trouver *Alain*, Evesque de Nantes, lequel les receut benignement, &, ayant appris le sujet de leur arrivée en son Diocese, les mena vers le Comte, ou Consul (comme ils appelloient pour lors) de Nantes, nommé *Gundeboldus*, lequel, à la recommandation de ce Prélat, leur donna un lieu, nommé *Macerac*, situé és extrêmitez du Diocese de Nantes, vers la riviere de *Villaines*, lieu fort propre pour vivre solitairement.

III. En ce lieu, il édifia une petite Eglise, &, és environs, dix petites Cellules pour luy & ses neuf Confreres, lesquels y vescurent en grande Sainteté. Quant à sa sœur, il la laissa à Nantes, où l'Evesque Alain la voila & mît dans un Monastere de saintes Vierges. Enfin, Dieu, voulant recompenser saint Benoist de ses travaux, luy revela sa mort; car, estant en Oraison, la nuit de la Feste de saint Michel de l'an 845. il entendit une voix qui luy dit ces paroles de l'Evangile : *Sus, bon & fidele Serviteur, d'autant que tu m'as esté fidele en peu de chose, je t'establiray sur beaucoup; entre en la gloire de ton Seigneur.* Et, incontinent, nôtre Seigneur luy apparut & luy fit voir la gloire qui luy estoit disposée, luy promettant : *qu'il départiroit ses graces & faveurs à ceux qui honoreroient le lieu de sa sepulture.* Le Saint fut extrêmément aise de ces bonnes nouvelles, & attendoit, avec impatience, l'heure tant desirée de son trépas, lequel avint le premier d'octobre suivant. Son Corps fut enterré dans l'Eglise de Macerac, qu'il avoit basty (à present, c'est une Paroisse & Prieuré), où Dieu honora sa memoire de plusieurs Miracles. Depuis, son Corps fut transporté dans la ville de Rhedon & déposé en la celebre Abbaye de S. Sauveur, de l'Ordre de S. Benoist, & fut cette Translation le 22. octobre, auquel jour, les Eglises de Rhedon & de Macerac solemnisent sa Feste.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires manuscrits des Eglises Abbatiale de S. Sauveur de Rhedon et Parochiale de Macerac, dont nous avons eu copie authentique. Le Breviaire de Poitiers, imprimé l'an 1598. en a l'Histoire en 9. leçons, le 23. Octobre, mais entierement differente de celle que nous avons recitée, et qui ne se peut accorder à nostre Chronologie : ce qui me fait croire que c'est d'un autre S. Benoist; mesme qu'il le dit Evesque, et, par une manifeste contradiction, en la leçon, il le dit estre Contemporain de S. Hylaire, et en la 2. de S. Martin de Vertou; ce qui ne peut estre.

LA VIE DE SAINT MAURAND OU MODERAN,

Evesque de Rennes et Confesseur, le 22. Octobre.

SAINT MAURAND nâquit en l'Evesché de Rennes, en la Bretagne Armorique, de Parens Nobles & riches, Comtes de *Tornacis*, (Famille qui est perie dés le temps des anciens Roys de Bretagne Armorique.) Il vint au monde, l'an de grace 651. sous le Pontificat de saint Martin, Pape I. & Martyr, & l'Empire de Constantin III. fils d'Heracle, regnant en Bretagne Armorique le Roy Salomon II. du nom. Ils l'appellerent au Baptême *Moderandus*, presageans sa future moderation & temperance; &, dés qu'il commença à parler, ils luy apprindrent ses Creances, & luy

procurerent un Précepteur, qui l'instruisit en la maison de ses Parens, jusqu'à l'âge d'aller aux Colleges publics, où il étudia si diligemment, qu'il se rendit fort sçavant & habile. Ses études achevées, il s'en retourna en la maison de son Pere, lequel luy voulut donner train & estat pour aller à la cour du Roy Alain, esperant l'avoir pour successeur de ses Estats & biens; mais Dieu, qui en avoit autrement disposé, luy inspira un desir si grand de servir à sa divine Majesté, qu'incontinent qu'il fut capable des Ordres sacrés, il declara à ses parens que son dessein estoit de s'adonner entierement au service de Dieu & de l'Eglise.

II. Eux, qui en vouloient faire un Palatin & Cavalier, furent estonnez de cette resolution de leur fils; mais, voyans qu'il y persistoit fermement, au lieu de luy donner le manteau d'escarlatte & l'espée dorée, ils le menerent à Guillaume Evesque de Rennes, qui luy confera les Ordres Mineures & le vêtit de l'Habit Clerical, & ainsi demeura au service de l'Eglise. Dés sa premiere jeunesse, il fut doüé du don de Prophetie, & connoissoit les choses qui se faisoient au loin, comme si elles fussent avenuës en sa presence. Son pere estant allé en ambassade outre mer, & retardant en ce pays-là, prît en amitié une belle damoiselle & se laissa tellement gagner à la beauté de cette fille, qu'il resolut de l'epouser, n'en pouvant autrement joüir, quoy que la Comtesse de Tornacis, sa légitime épouse, fut encore vivante; cela ne fut point inconnû à saint Maurand, lequel apparut à son pere, la nuit devant le jour qu'il devoit fiancer cette fille, le reprît aigrément & luy remonstra l'enormité de cette faute, l'exhortant de se desister de sa poursuite, autrement que mal luy en arriveroit.

III. Le Comte, ainsi ravisé par son fils, se desista de sa poursuite, & congedia cette fille, & ainsi fut delivré de ce danger & infamie; cecy fut averé encore davantage, d'autant que, le jour precedent, S. Maurand estoit allé trouver le Roy & luy avoit raconté tout au long ce que son pere avoit pensé faire, s'il ne l'en eust empesché; le Roy luy demanda d'où il avoit appris ces nouvelles & depuis quand il avoit fait un si long voyage; le Saint luy raconta naïfvement la verité du Miracle, dont le Roy fut bien étonné & dépescha un poste vers le Comte de Tornacis, pour sçavoir la verité d'un Miracle si signalé; le Comte le confirma, & écrivit au Roy tout le narré & les principales circonstances de cét affaire: cela fit que le Roy honora depuis & affectionna fort S. Maurand, lequel receut les Ordres de Soûdiacre, Diacre & Prestrise, vivant, en cét estat, en telle sainteté & perfection de vie, qu'il ravissoit tout le monde en admiration.

IV. Guillaume, Evesque de Rennes & Conseiller d'Estat du Roy Alain, dit le Long, estant decedé l'an 684. S. Maurand fut éleu en sa place, & jugé digne d'occuper ce Siége; son election fut fort agréable au Roy, lequel de plus, l'admît à son Privé Conseil. Il fut donc Sacré, au grand contentement de tout le peuple, un châcun se promettant beaucoup d'un si rare & saint Personnage. Il exerça, quelques années, l'une & l'autre de ces Charges, gouvernant saintement son Eglise, & rendant le devoir à son Prince, le conseillant loyaument & fidelement, lors qu'il en estoit requis. Il visitoit souvent son Diocese, preschoit son peuple, avoit un soin particulier des pauvres veuves & orphelins, affectionnoit fort les Religieux du Monastere de S. Melaine, nouvellement fondé par le défunt Roy Salomon, conversoit familierement avec eux & pratiquoit les Exercices de leur regle, qui pouvoient compatir avec sa Charge Pastorale. Il employoit le revenu de son Evêché & son patrimoine, qui estoit ample & riche, à la nourriture des Clercs & Prestres & des pauvres, & à l'ornement & parure de son Eglise Cathedrale, dont il poursuivit le bastiment, interrompu du temps de ses Prédecesseurs. La ville de Rennes & tout le Diocese se promettoient un siecle d'or sous ce S. Prélat, mais ils n'en joüirent pas si long-temps qu'ils eussent bien desiré; car il luy prît envie d'aller à Rome visiter le Tombeau des Bien-Heureux Apostres S. Pierre & S. Paul, &, à cette fin, il sortit de

Rennes, l'an 697, le 13. de son Pontificat, accompagné de quelques uns de ses domestiques, mais encore plus de pleurs de ses Diocesains, qui regrettoient son absence, comme de leur pere. Ayant traversé la France & la Savoye, comme il fut arrivé au Mont *Bardon*, dans les Alpes, il fit vœu & promesse à Dieu que si (par sa grace) il achevoit heureusement son voyage, il passeroit le reste de ses jours en ce lieu, au service de sa divine Majesté.

V. Estant arrivé à Rome, il alla visiter le S. Pere; puis, avec grande devotion & consolation interieure de son Ame, il visita les saints Lieux, & se mît si avant és bonnes graces d'un certain nommé Bernard, Sacriste & Garde du Buffet sacré, qu'il obtint de luy, pour un grand present, partie de l'Estole & du Cilice de saint Remy, Archevesque de Rheims. Ayant achevé ses devotions, il sortit de Rome, avec ses compagnons, pour s'en retourner, & ayant traversé l'Italie, comme il passoit le mesme Mont *Bardon*, ses compagnons, lassez de grimper ces rudes montagnes, estans fort alterez, il obtint, par ses prieres, une claire & bonne fontaine, laquelle issut sur le champ, en cette montagne, de laquelle ils bûrent tous & se rafraichirent, puis continuerent leur chemin; mais estans arrivez au lieu où le saint, en allant à Rome, avoit fait vœu de servir Dieu le reste de ses jours comme, sans y penser, il voulut passer outre, luy et tous ses compagnons demeurerent fixément arrestez, sans pouvoir faire un pas en avant, ny en arriere.

VI. Alors, S. Maurand, se ressouvenant du vœu qu'il avoit fait passant par là, il le repeta de rechef, &, incontinent, l'usage des pieds & jambes luy ayant esté rendu & à tous les siens, il descendit le Mont *Bardon*, &, entrant dans une Chapelle située au pied d'iceluy, dediée à *S. Abundus* Martyr, il rendit graces à Dieu & au Saint, puis, poursuivant son chemin, traversa le Royaume de France & se vint rendre en Bretagne, fut receu à Rennes, avec une extrême joye & contentement de ses Diocesains. Mais elle ne fut de longue durée; car, incontinent, il se démit de la Charge Episcopale, laquelle il resigna à son grand Vicaire Auriscand, qu'il fit sacrer à S. Pierre de Rennes, puis fit argent de tout son Patrimoine, qu'il distribua aux pauvres; &, ayant pris congé de son Clergé, du Roy, de la Noblesse & de tout le peuple, il sortit de Rennes, avec quelques autres pieuses personnes, touchées de mesme affection, zele & volonté que luy, & s'estant rendu és Alpes, il édifia un Monastere sur le sommet du Mont *Bardon*, en un endroit, nommé *Bercetum*, y ayant édifié un petit Oratoire & plusieurs Cellules pour soy & ses Religieux.

VII. Il amassa en ce lieu nombre de Religieux, outre ceux qui l'avoient suivy de Bretagne, avec lesquels il menoit une vie sainte & exemplaire, jusques à l'an 719. que Dieu l'appella à soy, pour le recompenser de ses services. Son Corps fut solemnellement enterré dans son Oratoire, où Dieu manifesta sa Sainteté par de grands Miracles, qui se faisoient à son Tombeau; à raison desquels, le lieu commença à estre frequenté, & le Roy des Lombards *Luitphrand*, qui portoit une singuliere devotion à ce Saint, fit bastir, au lieu de son petit Oratoire, qu'il avoit dedié à S. Remy, une belle & magnifique Abbaye, laquelle il renta suffisamment pour l'entretien des Religieux. Au bas du Monastere, on void le Bourg de *Bercetum*, riche & opulent. Le Corps de S. Maurand, ayant esté sous terre 251. ans, fut levé, l'an 970. regnant en nostre Bretagne Conan, dit de Rennes, I. du nom, Duc de Bretagne; &, pour les grands Miracles qu'il plaisoit à Dieu faire par son intercession, il fut solemnellement canonizé & declaré Saint. Il y a dans l'enclos de la Ville de Rennes, en la ruë de la *Cordonnerie*, joignant le mur septentrional de l'ancienne cité, un Prieuré dedié à ce S. Prélat (1).

(1) La chapelle appelée aujourd'hui de *Sainte-Marine*, à l'embouchure de l'Odet (riviere venant de Quimper), dans la paroisse de Combrit, et en face du joli bourg de Benodet, a eu pour premier patron saint Mauran. — A.-M. T.

La Vie de S. Maurand a esté par nous recueillie des anciens Legendaires M. SS. de l'Eglise de S. Pierre de Rennes; le Proprium *du mesme Diocese, en a 3. leçons à ce jour; d'Argentré en son Histoire de Bretagne, l. 1, c. 10, au Catalogue des Evesques de Rennes, nomb. 13; Jean Chenu, en son Hist. Chronolog. des Evesques de France; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana; *et Du Pas, en leurs Catalog. des Evesques de Rennes.*

ANNOTATION.

SAINT MODÉRAN ET LES RELIQUES DE SAINT REMI (A.-M. T.).

Ce n'est pas sans quelque étonnement que, dans le récit d'Albert Le Grand, on voit saint Modéran obtenir à Rome « du Sacriste et Garde du Buffet sacré, partie de l'Estole et du Cilice de saint Remy. » Ce ne fut pas au terme, mais bien au cours de son pèlerinage (vers 717), qu'il obtint du trésorier même, à l'abbaye même où était vénéré le grand évêque, quelques morceaux de son étole, de son cilice, et de son suaire. Ceci donna lieu à un incident ainsi raconté par M. de la Borderie; le saint était déjà bien loin de Reims. « Arrivé en Italie, il campa une nuit au pied d'une montagne des Apennins, dite le mont Bardon, au territoire de Plaisance, sur les limites de la Ligurie. Il avait suspendu ses reliques à un chêne vert, le lendemain matin, il partit sans songer à les reprendre. Quand il s'aperçut de cet oubli — vraiment singulier — il avait déjà fait plus d'une lieue. Il expédie en grande hâte un de ses clercs appelé Wulfad, pour aller chercher ce trésor. Wulfad le trouve là intact, pendu à l'arbre; mais quand il veut le saisir, la branche qui le porte s'élève, s'élève encore, toujours hors de la portée de sa main Le clerc va conter à son évêque sa déconvenue. Modéran revient sur ses pas, s'installe sous le chêne et prie une partie de la nuit, mais en vain : la maligne branche se joue de lui comme de son clerc. Désespéré, il va dire la messe à un monastère voisin, appelé Bercetto, et il a l'idée de promettre au patron de cette maison (saint Abundius) d'y laisser, s'il peut les recouvrer, une partie de ses reliques. La branche alors devient raisonnable, Modéran reprend son trésor et le laisse en dépôt à Bercetto, pendant son voyage à Rome. Le roi des Lombards, Luitprand, fondateur de cette maison, ayant ouï cette histoire, et par la même occasion appris toutes les vertus de Modéran, lui donne ce monastère. L'évêque rentre en France, va d'abord à Reims pour soumettre Bercetto à l'abbaye de saint Remi, — puis à Rennes où il se démet de son épiscopat, fait nommer son successeur, et de là court en toute hâte (en 720), s'établir à Bercetto, où il vécut encore une dizaine d'années.

» Ce faible attachement pour ses ouailles n'était pas pour toucher le cœur des Rennais, qui cependant en 1845 firent de belles fêtes pour célébrer le retour en leurs murs des reliques de cet évêque fugitif. »

Saint Modéran avait été pour sa ville épiscopale un bienfaiteur insigne, car il eut à faire cesser les maux causés par l'intrusion oppressive du comte Agathéus. Ce qui permet de fixer l'époque où vécut ce saint pontife c'est que, selon Flodoard, historien de l'Eglise de Reims, il siégea au temps du roi de Neustrie, Chilpéric II, et obtint même de ce prince l'autorisation d'aller à Rome; or, Chilpéric II régna de juin 715 à décembre 720.

VIE DE SAINT MARTIN,

Chanoine et Archidiacre de Nantes et Abbé de Vertou, Confesseur, le 24. Octobre.

SAINT MARTIN, surnommé de Vertou, à cause qu'il a esté premier Abbé & Fondateur du Monastere de Vertou, au Diocese de Nantes, nâquit, environ l'an de grace 527. sous le Pontificat du Pape S. Felix IV. du nom, l'Empire de Justinian I. & le regne du Roy Hoël II. du nom, surnommé le *Fayneant.* Son pere estoit Seigneur de *Rezay,* & sa mere estoit dame de grande maison en Aquitaine, lesquels, ayans eu ce benit Enfant, le nourrirent & éleverent soigneusement en leur maison, jusqu'à ce qu'il fut parvenu en âge d'étudier, qu'ils l'envoyerent à Nantes ; &, lors qu'il fut capable d'instructions & sciences plus relevées, il fut envoyé à Tours achever ses études. Or, Dieu, qui en vouloit faire un vaisseau d'élection & un grand Predicateur, luy avoit, dés son enfance, donné un dégoust du monde & extrême desir du Ciel, qui alloit croissant en luy avec l'âge, de sorte qu'il ne desiroit rien plus que de se décharger entierement des embarras du siecle pour s'adonner à Dieu, lequel luy en offrit une belle occasion ; ce fut que S. Felix qui, dés l'an 559. avoit esté sacré Evesque de Nantes, alla à Tours, l'an suivant 560. visiter l'Archevesque pour quelques affaires de son Eglise, où il fut voir S. Martin, alors âgé de 32 à 33 ans, qui luy declara son intention & le supplia de luy ayder à la mettre à execution ; le saint Prélat, ayant reconnû que sa vocation venoit du Ciel, l'amena à Nantes & le retint chez luy, avec ses autres Clercs qu'il élevoit pour gouverner les Cures de son Diocese & prescher la parole de Dieu, &, luy ayant conferé les Ordres Mineures & Majeures, le fit Chanoine & grand Archidiacre de son Eglise ; &, connoissant sa capacité, il luy commît la Prédication de la parole de Dieu.

II. La tradition de pere en fils, outre les anciennes histoires, porte, qu'avant que Jules Cesar eut conquis les Gaules, la ville de Nantes estoit bastie de part & d'autre de la riviere de Loyre, & estoit plus grande & peuplée du costé du midy que du costé du nord, à cause que ladite riviere, jointe à celle de *Sevre,* qui, venant de *Clisson,* y tombe au pont *Rousseau,* fluoit, de toute sa grandeur, de ce côté du Midy, jusqu'à ce que S. Felix en divertit le cours de l'autre côté, par le moyen du canal qu'il fit faire entre les prez de Mauves & de la Magdeleine, le long des murs de la ville & du port, ou Fosse de Nantes. Or, les habitans de cette Nantes meridionale, ayans adheré aux Vennetois, leur ayans aydé de conseils, d'armes, d'hommes & d'argent, contre Jules Cesar, se ressentirent de la fureur de ce grand capitaine, lequel, ayant rompu l'armée navale desdits Vennetois, & rendu leur ville tributaire à l'Empire Romain, entra avec son armée victorieuse dans la Loyre & se vint presenter devant Nantes, dont la ville qui estoit vers le Nord se rendit ; mais ceux du costé du Midy, craignans sa fureur, ne l'oserent attendre & se sauverent plus avant dans le Pays, emportans le plus beau & le meilleur de leur bien, & se cacherent dans des marais que faisoit la petite riviere de *Bologne,* se tenans à couvert parmy les joncs, pavots & autres herbes de marais, sans s'oser trouver à la campagne, qui estoit couverte de soldats Romains ; lesquels, ayans pillé cette Nantes meridionale, y mirent le feu & abbatirent ses murs, tours, portaux & édifices publics, dont on voit encore quelques vestiges au bourg qui, de cette aventure, s'appelle encore *Rezay* (1), comme qui diroit *Razé.* Et, depuis, Paulus Æmilius, Proconsul des

(1) Aujourd'hui paroisse rurale où l'on trouve quantité de traces de l'occupation romaine. — A.-M. T.

Armoriques pour les Romains, voulut rebastir ce costé Meridional de Nantes ; mais en deça la riviere de *Sevre*, au lieu où aboutissent les magnifiques ponts de Nantes, lequel, encore aujourd'huy, s'appelle le bourg de *Piremil*, voulans dire de *Paule-Æmile*.

III. La furie des soldats Romains passée, & la colere de Cesar appaisée, les Nantois qui s'estoient retirez dans ces herbiers marécageux, voyans que ce lieu se pouvoit fortifier, estant de difficile accez pour pouvoir estre forcé ; craignans aussi semblables surprises, s'ils se rebastissoient sur le bord de la Loyre, laquelle, en une marée, pouvoit porter des armées navales entieres jusques dans leur port ; considerans aussi que ce lieu n'estoit privé de la navigation de ladite riviere, mais s'en servoit fort commodément, n'en estant éloigné que de deux lieuës, & navigable sur la riviere de la *Bologne*, qui porteroit les batteaux jusques à ce lieu ; toutes ces considerations les firent resoudre à bastir une ville en ce lieu, laquelle fut par eux nommée *Herbauges*, & en latin *Herbadilla*, à cause du grand nombre de joncs, pavots & autres herbes aquatiques & marécageuses qui y estoient & leur avoit servy de refuge, lors qu'ils fuïoient la colere de Cesar. Cette ville s'accrut tellement, en moins de six ans, que, du temps de S. Felix, c'estoit une des plus grandes, riches & florissantes de Bretagne ; mais, comme ainsi soit que l'abondance & prosperité causent la méconnoissance & superbe, les habitans de cette ville s'estoient tellement plongez dans le luxe, & si adonnez à toute sorte de vices & abominations, que S. Felix, comme bon Pasteur & soigneux du salut de leurs Ames, se resolut de les envoyer prescher & tâcher à les détourner de leur mauvaise vie, &, connoissant S. Martin estre de vie sainte & exemplaire, il jugea qu'aucun ne se pourroit mieux acquitter de cette mission que luy ; partant, il l'y envoya. Le Saint s'y en alla ; &, étant entré en la Ville, fut laissé long-temps sur le pavé, sans qu'aucun le voulut loger ; enfin, une bonne femme, prenant compassion de luy, le retira en sa maison, &, en recompense de son hospitalité, elle & son mary se convertirent à la Foy par les saintes Prédications de S. Martin, lequel preschoit infatigablement ce peuple obstiné, mais en vain ; car, fermant les yeux à la lumiere Celeste, & les aureilles aux salutaires instructions du S. Archidiacre, ils se mocquerent de luy & de sa Religion, & en vinrent jusques là, que de luy defendre la Chaire.

IV. Saint Martin, voyant l'obstinée opiniâtreté de cette cité, se resolut de s'en retourner à Nantes ; & s'estant mis en Oraison, Dieu lui revela l'horrible punition dont l'incrédulité de ce peuple devoit estre chastiée, dont il avertit son hostesse & son mary, qui seuls s'estoient convertis à sa Prédication, leur commandant de sortir de la ville ensemble avec luy, &, quelque bruit & tempeste qu'ils entendroient, qu'ils se donnassent bien garde de regarder derriere soy vers la cité. Ils sortirent tous trois hors la ville, & n'en étoient encore gueres loin, que S. Martin s'estant mis en Oraison, il se fit un effroyable tremblement de terre, laquelle, s'ouvrant, engloutit cette ville, avec ses tours, murs, chasteaux, faux-bourgs & autres appartenances, qui, en moins d'une heure, fondirent en abysme, &, en leur lieu, se fit un grand lac, qui contient deux lieuës de long & une demie de large & sept de circuit, & s'appelle, à present, le lac de *Grand-Lieu* (1). L'hostesse de S. Martin, oyant le fracas & tintamarre que causoient la cheute des édifices, les cris & lamentations de ceux qui perissoient, se détourna pour regarder que c'estoit, sans se soucier de la deffense du Saint ; mais elle en fut punie sur le champ, ayant esté convertie en une statuë de pierre.

V. Aprés cette horrible punition, S. Martin vint à Nantes rendre raison de sa Mission à son Evesque, S. Felix ; puis, se défit de ses Benefices, &, ayant receu sa Benediction, se mît en chemin pour aller à Rome, ayant en sa compagnie un S. Personnage, nommé

(1) Voyez chose semblable en la vie de St. Wenolé, le 3 mars, art. XII, p. 63. — A.

Maximin. Aprés avoir devotement visité les saints Lieux & satisfait à leur devotion, ils se mîrent en chemin pour s'en retourner, ayans pris un asne pour porter leurs hardes & les soûlager en leur voyage. Un jour, comme ils passoient prés d'une Ville (1), saint Martin commanda à Maximin, son compagnon, de l'attendre sur le grand chemin, pendant qu'il iroit en la ville acheter des vivres; Maximin attacha son asne à un arbre, là auprés, & s'endormit; mais, à son reveil, il ne trouva plus sa beste, qu'un Ours, sortant de la prochaine montagne avoit devorée, dont il demeura bien étonné, & ne sceut que dire à saint Martin, quand il fut de retour; mais Dieu luy revela ce qui étoit arrivé, de sorte qu'il n'en fit que sousrire, disant : « Et bien, mon Frere, Dieu nous pourvoira d'autre » voiture. » A peine eut-il proferé la parole, que l'Ours se presenta à luy, doux & traitable comme un agneau, lequel leur servit long-temps à mesme usage que faisoit l'asne qu'il avoit devoré, au grand estonnement de ceux qui le voyoient, basté & sanglé, porter de grands faix de bois au Monastere du Saint (2).

VI. Ayant accomply le voyage de Rome, desireux de la perfection Religieuse, il se mit à voyager en plusieurs Royaumes de l'Europe, visitant les Monasteres pour apprendre leurs Regles & Observances; &, étant revenu en Italie, il fut au Mont *Cassin*, où il apprit la Regle de S. Benoist, laquelle il copia & apporta en France (comme nous dirons cy-après). Sortant du Mont *Cassin*, il se retira en un Hermitage, dans les Alpes, où il passa trois années, endurant les rigueurs de l'hiver & autres incommoditez; &, voyant que le passage estoit extrêmément difficile par ces montagnes, il le rendit plus facile pour les Pelerins, ayant, par sa seule Oraison, sans autres ferremens ny secours humains, escarpé de grands Rochers, basty des ponts sur les torrens & rivieres & fait sourdre des fontaines d'eau vive és lieux arides & secs, fichant son baston en terre, l'eau desquelles rendoit la santé aux malades. Tandis que saint Martin se tint clos en cét Hermitage, Dieu voulut le manifester au monde & le retirer de ce lieu pour le salut de plusieurs peuples, car la fille du Roy d'Espagne, estant possedée du malin esprit, ne cessoit de crier qu'elle ne seroit délivrée, que lors que l'Hermite Martin, qui faisoit sa Penitence dans un rocher des Alpes, la viendroit voir. Le Roy, extremément desireux de voir sa fille délivrée de cét esprit immonde, le fit chercher & amener en sa cour, où, estant arrivé, il chassa l'ennemy & délivra la Princesse.

VII. Le Roy, ayant veu cette merveille, luy fit present d'une grosse somme d'or & d'argent, laquelle il distribua toute aux pauvres, sans s'en rien reserver; seulement, il demanda au Roy une grande table de marbre pour en faire une Table d'Autel; ce qui luy fut accordé, & le Roy la fit charoyer jusques au bord de la mer, en intention de la faire charger sur un navire pour l'envoyer en Bretagne, mais S. Martin, se confiant en la misericorde de Dieu, ayant fait Oraison, la fit pousser en l'eau & monta dessus, avec son compagnon, & alors, par un prodigieux miracle, ce marbre, nonobstant la pesanteur naturelle, se glissa sur les ondes, sans aller à fond, servant de passage au Saint, qui, par un second miracle, non moins grand, arriva, le mesme jour, sain & sauve, à la coste de la province de Neustrie (c'est la Normandie), où, ayant mis pied à terre, il fut receu du peuple, avec l'honneur que meritoit sa Sainteté, tout le monde restant estonné d'avoir veu cette lourde pierre nager sur l'eau (3). Il ne se voulut arrester en ce lieu; mais passa en Bretagne & s'arresta en une forest qu'on appelloit *Du-men*, c'est à dire *Roche noire*, où il se bastit un petit Hermitage d'oziers & autres arbrisseaux, qu'il tissut en forme de

(1) Suerinum oppidum. — A.

(2) Voyez chose semblable d'un loup en la vie de St. Hervé, le 17 juin, art. VIII, p. 234, et en celle de St. Malo, le 15 novembre. — A.

(3) Voyez chose presque semblable en la vie de St. Vougay, le 15 juin, art. I et III, p. 222-223. Raymond et St. François de Paule passerent la mer sur leurs habits. — A.

clayes, & le couvrit de feüilles d'arbres & de gazons de terre; & ce lieu estant sec & aride, il obtint de Dieu une bonne fontaine, l'eau de laquelle se convertissoit souvent en vin pour son usage.

VIII. Encore bien qu'il se fut expressément retiré en cette solitude pour fuïr la frequentation du monde, si est-ce qu'il y estoit hanté & visité, non seulement du menu peuple, qui venoit recevoir ses avis salutaires & la guerison de leurs infirmitez, mais encore des Seigneurs & Gentils-hommes, lesquels luy offrirent des terres, heritages & possessions, qu'il accepta pour fonder & dotter un Monastere, qu'il y bastit en l'honneur de saint Jean-Baptiste, en un lieu nommé *Vertou*, deux lieuës de Nantes, & y ayant receu grand nombre de Religieux, leur donna la regle de S. Benoist, qu'il avoit apportée du Mont Cassin, en Italie. Ce fut en l'an 575, que le Monastere de Vertou fut fondé; &, deux ans aprés, l'Eglise fut dediée par S. Felix, Evesque de Nantes, qui se servoit de saint Martin & de ses Religieux pour l'instruction de ses Diocesains. La vie qu'il mènoit à Vertou & la sainteté de ses Religieux estoit si grande, que, de toutes parts, on le venoit trouver pour recevoir son Habit, de sorte qu'il se vid accompagné de trois cens Religieux; & son Monastere n'en pouvant contenir si grand nombre, il luy en fallut fonder de nouveaux, l'un desquels fut celuy de *Durin*, qu'à present on nomme *saint Georges de Montaigu*, en bas Poitou, qui est un Prieuré dépendant de l'Abbaye de saint Joüin de Marne, aussi-bien que Vertou; & les femmes voulans servir Dieu, sous sa Regle, aussi-bien que les hommes, il bastit & dotta un Monastere de Filles à *Durin*, ou il vestit grand nombre de Filles vertueuses & de Maison.

IX. Faisant travailler au Cloistre de Vertou, il planta en terre son baston, duquel il s'estoit servy en ses voyages, lequel prît racines, porta feüilles, devint un grand arbre, & estoit visité des Pelerins, qui, par devotion, en prenoient des rameaux. Ayant achevé l'édifice de son Monastere de Durin, Dieu le voulut recompenser de ses longs & penibles travaux; il tomba malade & connut qu'il en mourroit; il appela ses Religieux, les exhorta à l'Observance de la Regle & à perseverer constamment en leur vocation; puis, s'estant confessé generalement au Prieur du Monastere, il receut les Sacremens de l'Eucharistie & Extréme-Onction; &, comme il approchoit des traits de la mort, il apperceut le diable prés de sa couche, lequel il chassa, luy commandant, par la vertu de JESUS-CHRIST, de se retirer dans ses cachots infernaux; &, ayant les yeux & le cœur élevez au Ciel, rendit son Ame à Dieu, le vingt-quatriéme jour d'octobre, l'an de grace cinq cens octante & neuf. Les Religieux de Vertou, ayans receu la triste nouvelle de la maladie de leur saint Abbé, vinrent à *Durin;* &, quand il eut rendu l'esprit, ils voulurent avoir le Corps pour le porter inhumer en leur Monastere; mais ceux de Durin s'y opposerent, ne voulans, pour rien, estre privez de ce Thresor. Sur ce different, ceux de Vertou se resolurent de l'enlever, de force ou par finesse; ce qui leur fut aisé à faire, car ils veilloient alternativement, la nuit, en l'Eglise, Psalmodians prés du saint Corps. Or, la nuit que ceux de Durin reposoient, ceux de Vertou, se voyans seuls en l'Eglise, enleverent subtilement le Corps & l'emporterent, ayans laissé quelques uns des leurs pour continuer la Psalmodie, afin d'amuser ceux de Durin, lesquels, arrivans le matin à l'Eglise, furent bien estonnez de ne trouver le Corps de saint Martin.

X. Ceux de Vertou gagnoient toûjours pays, &, estans arrivez prés la riviere de *Sevre*, en un endroit qui s'appelle le *Port Tillon*, ne trouverent aucun batteau pour les passer delà l'eau; mais aussi-tost qu'ils eurent déposé le saint Corps sur le rivage, l'eau se divisa deçà & delà (1), monstrant la gréve au fond seche & guéable, les Moynes de Vertou, voyans ce Miracle, passerent à pied sec & porterent le Corps de saint Martin à

(1) Pour cela, cette riviere s'appelle en latin *Separa*. — A.

l'autre rivage, &, incontinent, les eaux se rejoignirent & fermerent le passage aux Moynes de Durin, qui poursuivoient ceux de Vertou. Ce Miracle ayant esté divulgué, il se fit un grand concours de peuple pour conduire le saint Corps à Vertou; entre lesquels se trouva un pauvre homme aveugle, qui, ayant invoqué S. Martin & touché son Corps par devotion, receut la veuë; ce qu'ayant veu un autre, qui estoit boëteux, il fit de mesme & fut guery. Il fut ensevely, par ses Religieux, dans l'Eglise de son Monastere de Vertou, où Dieu a operé plusieurs Miracles par son intercession, rendant la veuë aux aveugles, l'ouye aux sourds, le marcher aux boëteux, aux paralitiques l'usage des membres, & aux autres malades la santé parfaite, de sorte que, de tous les Royaumes circonvoisins, on venoit visiter son Sepulchre. Un jeune homme, natif de Tholose, en Languedoc, étant devenu aveugle & tellement debile de ses pieds, qu'il ne s'en pouvoit ayder, fut averty en songe d'aller visiter le Sepulchre de S. Martin, s'il vouloit estre guery; luy, croyant que ce fut à S. Martin de Tours, s'y fit porter; mais, aprés avoir fait ses devotions & offrandes, il ne receut aucun soûlagement; de quoy étant fort triste, il luy fut revelé qu'il allât à Vertou & fit sa priere au Tombeau de S. Martin qui y estoit ensevely, ce qu'il fit & fut parfaitement guery.

XI. L'an de grace 643. Dagobert, Roy de France, ayant declaré la guerre à S. Judicaël, Roy de Bretagne Armorique, pour les raisons que nous déduirons en sa vie, le 16. de Decembre, envoya quelques compagnies faire des courses & ravages sur les marches de Bretagne; lesquelles donnerent dans le Nantois jusqu'à Vertou; mais elles n'oserent toucher à rien, sans aveu du Roy. Leur capitaine, nommé *Cenculphe*, desireux du Thresor & richesses de ce saint lieu, alla trouver Dagobert pour obtenir permission de le piller, sous prétexte de reduire le tout au fisq du Roy, alleguant que ce seroit autant de pris sur l'ennemy; Dagobert s'accorda à cette demande & lui fit decerner commission pour enlever le Thresor & aliener les terres à son profit. *Cenculphe*, ayant si bien fait ses affaires, s'en vint à Vertou, où les Religieux luy firent bon recueil; &, ayant sceu le sujet de sa venuë, l'avertirent de se desister d'un si pernicieux dessein, de peur que Dieu ne l'en chastiast; le miserable ne tint compte de ce charitable avis, fit grande chere & s'alla coucher. Sur la minuit, une grande lumiere parut en la chambre, qui luy frappa les yeux, l'éveilla en sursaut; &, croyant que ce fut quelque Religieux, ou quelqu'un de ses gens, il se mit en colere & dit : « Qui est-ce qui est si osé, que d'entrer en ma » chambre & interrompre mon repos? » Incontinent, il vid paroistre, prés de son lit, deux Personnages, ressemblans aux deux Images qui estoient de part & d'autre au grand Autel, dont l'un representoit S. Jean-Baptiste, vêtu d'une haire, & l'autre saint Martin de Vertou, vêtu de l'habit de saint Benoist; le premier desquels luy parla d'une voix forte & courroucée, disant : « Qui t'a fait si hardy (miserable) que d'avoir attenté au Thresor » de nostre Maison & à la substance de nos Enfans? » Et, ayant dit cela, il le tira hors du lit, &, d'un coup de pied, luy créva le ventre, d'où les boyaux furent répendus sur la place; & saint Martin le frappa à la teste du revers de sa Crosse, duquel coup il mourut & vomit son Ame sacrilege à tous les diables (1).

XII. La ville de Nantes ayant esté prise & brûlée par les Normands l'an 843. la vigile de la S. Jean-Baptiste, le Monastere de Vertou fut aussi pillé par eux & puis razé. Il y eut deux Normands qui, voyans la beauté de l'arbre qu'avoit produit le baston que saint Martin avoit planté au Préol du Cloistre de Vertou, monterent dedans, afin d'en couper des branches pour en faire des arcs; mais ils furent punis, sur le champ, de leur irreverence, car ils tomberent du haut en bas & se rompirent le col. Le Corps de saint Martin demeura à Vertou jusqu'à l'an 878. que les Normands ravageans la Bretagne, il

(1) Voyez chose presque semblable en la vie de St. Sané, le 6 mars, art. XIII et XIV, p. 83. — A.

fut transporté au Monastere de saint Joüin de Marne, en Poitou, nommé autrefoys, *Monasterium Hesionense*, où il fut trouvé en une Chasse, avec les Reliques de saint Judicaël, Roy de nostre Bretagne, saint Joüin, Patron du lieu, saint Lumine, saint Rufin & saint Marculphe, & furent transferées pour la seconde foys, l'an 1130. de laquelle Translation se fait une Feste solemnelle, tous les ans, le dimanche aprés la Nativité de Nostre-Dame, au mois de septembre, qu'ils appellent, à Saint-Joüin, la Feste des Reliques.

Cette Vie est par nous recueillie du Martyrol. Romain, le 24. Octob. et du Cardinal Baronius sur iceluy ; Arnaud Wion, en son Martyrol. Monastic. ; Benoist Gononus, in vit. PP. Occid., *l. 4, p. 258, et en la vie de saint Gregoire de Nicopolis, l. 3, p. 196 ; Alain Bouchard, en ses Annales de Bretagne ; les vieux Breviaires Nantois et le* Proprium Sanctorum, *imprimé par commandement des RR. PP. en Dieu Charles de Bourg-neuf et Philippes Cospeau, Evesques de Nantes ; Thomas Friard, en ses Additions au Legendaire de Ribadeneira ; les anciens Legendaires de S. Pierre de Nantes, S. Martin de Vertou et S. Jacques de Piremil ; et l'Hist. manuscrite de S. Felix et des memoires du Sieur de l'Auberdiere Brydon.*

ANNOTATIONS.

SAINT MARTIN ET LA RÈGLE DE SAINT BENOIT (A.-M. T.).

On a vu qu'après avoir échoué dans sa prédication, au pays d'Herbauge, saint Martin se rendit à Rome et au Mont-Cassin, et qu'à son retour il vécut d'abord en ermite, mais les chrétiens du voisinage le supplièrent de reprendre sa lutte contre le paganisme, en lui promettant de l'aider dans la mesure possible.

« Saint Martin, dit M. de la Borderie, ne refusa point la tâche proposée, mais il changea de tactique. Avant de se remettre en campagne, il bâtit une citadelle, je veux dire une abbaye à Vertou, sous le vocable de saint Jean, où il mit en pleine vigueur la règle de saint Benoit. Les vertus de cette sainte règle et aussi celles de l'abbé attirèrent en cette maison une foule de moines, jusqu'à trois cents, dit-on. Alors, avec cette armée, il reprit sa lutte contre l'enfer, dont le résultat fut la conversion de toute la partie orientale du pays d'Herbauge. La preuve de ce fait, c'est qu'au moyen-âge presque toutes les paroisses de cette région appartenaient à l'abbaye de Vertou, dont le siège, depuis les incursions des Normands, avait été transféré dans une de ses anciennes dépendances, Saint-Jouin de Marne, en Poitou.

« Saint Martin de Vertou mourut vers la fin du VIe siècle ou le commencement du suivant. » C'est dire que ce moine apôtre fut l'introducteur en Bretagne de la règle bénédictine, qui ne devait s'y généraliser que près de trois siècles plus tard, comme nous l'avons vu dans la Vie de saint Convoion.

Comment son culte a-t-il franchi les limites du pays d'Herbauge et de Vertou ? — Je l'ignore, mais saint Martin est patron d'une église à Pithiviers ; cette ville a été d'ailleurs hospitalière à nos saints bretons : sa principale paroisse est sous le vocable de saint Salomon et se glorifie de posséder le *chef* de ce bienheureux prince. Je consigne ici ce détail, que j'ignorais au moment où j'annotais sa Vie ; je le dois à l'obligeance de M. le Curé-archiprêtre de Pithiviers.

MONUMENTS DE SAINT MARTIN DE VERTOU (J.-M. A.).

L'église de Vertou a été reconstruite vers 1880. En démolissant l'ancienne église on a cru retrouver des restes de l'édifice primitif construit du temps de saint Martin, notamment des têtes de claveaux en briques ou terre-cuite, contournant les arcades et portant des ornementations estampées rappelant les décorations des catacombes et des premières basiliques :

le *chrisme* ou monogramme du Christ et des croix avec l'alpha et l'omega suspendus aux croisillons. — Sur Herbauge et sur Vertou, consulter les écrits de M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, ayant trait aux villes disparues des bords de la Loire.

LA VIE DE SAINT MAGLOIRE,

Confesseur, deuxiéme Archevesque de Dol, le 24. Octobre.

Du temps du Pape saint Agapete, sous l'Empire de Justinian I. du nom, regnant en Bretagne Armorique le Roi Hoël II. de ce nom, saint Magloire nasquit és confins du Diocese de Vennes, l'an de grace 535. Son pere s'appelloit *Umbrafelus*, & sa mere *Afrella*, gens nobles & riches & proches parens de de saint Samson, vers lequel ils envoyerent leur fils Magloire, en l'âge de cinq ans, & demeura en pension dans le Monastere dudit Saint (1), qui estoit en la grande Bretagne, jusqu'à ce qu'ayant atteint l'âge requis pour estre admis aux Ordres sacrez, il les receut de S. Samson, déja Archevesque d'Iork, lequel admirant la Sainteté, science & prudence de nostre Saint, luy commit la charge de précher son peuple, ce qu'il fit avec grande édification du prochain & satisfaction d'un chacun, jusqu'à ce que le saint Archevesque Samson ayant eu commandement du Ciel de passer en Bretagne Armorique, entre les autres Religieux & Clercs qu'il emmena quant & soy, le premier fut saint Magloire, lequel il fit benir Abbé du Monastere de la ville de *Kerfeunteun* (c'est Land-Meur); &, depuis, ayant esté fait Archevesque de Dol, il le rappella pour tenir sa place au gouvernement de son Abbaye de Dol, à l'extréme contentement des Religieux, desquels il fut Abbé cinquante-deux ans (2), jusqu'au decés de S. Samson, qui, estant au lit de la mort, convoqua ses Chanoines & leur presenta l'Abbé Magloire, les exhortant de l'élire pour leur Prélat, ce qu'ils firent; &, quelque resistance qu'il pût faire, il fut consacré en son Eglise Metropolitaine, au mois de septembre l'an 607, & receu de son peuple avec une joye extréme, luy seul estant triste parmy ces honneurs & acclamations publiques, considerant la pesanteur du fardeau qu'on luy imposoit; toutesfoys, s'y voyant engagé, il se resolut de s'acquitter soigneusement de sa charge & veiller, à bon escient, à la direction de sa Province.

II. Il visita premierement son Diocese, retrancha les abus qu'il trouva y avoir vogue, préchoit infatigablement son peuple, & n'obmettoit rien de ce qu'il jugeoit pouvoir servir pour son instruction & édification; aussi, Dieu luy adressa des Personnages signalez en Sainteté & sçavoir, desquels il se servoit pour la conduite de son troupeau, entr'autres saint Budoc, fils du Comte de Goëlo, lequel il avoit receu à l'habit Monachal & fait élire Abbé du Monastere de Dol; &, la seconde année de son Pontificat, il le fit son Grand Vicaire, resolu de luy resigner son Archevesché; ce qu'il fit peu de temps aprés. Car, comme il avoit esté élevé à cette Prélature contre son gré, il ne cessoit jour & nuit, de prier Dieu qu'il luy plût le délivrer de ce pesant fardeau; il fut enfin exaucé, & une nuit, aprés ses longues veilles, estant au plus fort de sa ferveur en l'Oraison, un

(1) Ou pour parler plus vrai : dans le monastère de saint Hiltut où saint Samson fut, non pas le maître, mais le condisciple de saint Magloire son cousin-germain. — A.-M. T.

(2) Depuis l'an 555 jusqu'a l'an 607. Voy. la vie de St. Samson, le 28 juillet, p. 327, art. XXIII. — A.

Ange luy apparut, qui remplit son Oratoire d'une lumiere Celeste, &, l'ayant salué, luy dit : « Que Dieu avoit exaucé son Oraison, & qu'ayant donné ordre aux affaires de son » Eglise, il se retirast au desert, parce que Dieu se vouloit servir de luy en la solitude » pour l'utilité spirituelle & consolation de plusieurs. » Le saint Prélat se prosterna en terre, remercia Dieu de cette faveur & passa le reste de la nuit en actions de graces, &, au point du jour, envoya querir saint Budoc, auquel il manifesta ce que Dieu luy avoit daigné reveler, le conjurant de prendre la charge de son troupeau & accepter la dignité Archiepiscopale, de laquelle il se vouloit démettre en sa personne. Saint Budoc resta fort triste de cette nouvelle, tant pour le dommage que le public recevroit de la retraite du saint Prélat, que pour se voir nommé à une dignité de laquelle son humilité le faisoit s'estimer incapable, & fit tous ses efforts pour empescher l'un & se dispenser de l'autre ; mais saint Magloire le pressa de si fortes raisons, que, voyant telle estre la Volonté de Dieu, il y consentit, &, dés le lendemain, tout le Clergé estant assemblé en la grande Eglise, le Saint monta en Chaire & fit une belle Prédication, à la fin de laquelle, il leur dît : « Mes Freres, depuis que vous m'avez éleu pour votre Archevesque, je n'ay cessé » d'importuner le Ciel de me décharger d'un fardeau si pesant & tant disproportionné à » la foiblesse de mes épaules ; aussi l'avois-je receu contre mon gré pour ne contrevenir » à la Volonté de Dieu qui me fut manifestée par mon Pere S. Samson ; partant, puis » qu'il plaist au mesme Seigneur (ainsi qu'il me l'a revelé) que je m'en retourne en ma » chere Solitude, je me démets, en vostre presence, de ma dignité Archiepiscopale, » laquelle je resigne à l'Abbé Budoc, vous supliant, par vostre Election, de confirmer la » nomination que j'en fais. » Ayant dit cela, il descendit de sa Chaire, tout le peuple regrettant d'estre privé d'un si saint Prélat, &, peu aprés, S. Budoc fut sacré Archevesque, ainsi qu'il l'avoit ordonné.

III. Ayant recommandé son Eglise au souverain Pasteur & donné de bons avis & instructions au nouveau Archevesque, il se retira, avec quelques uns de ses Moynes, en un lieu écarté au bout des marais, qui sont entre la ville & la mer, n'ayant voulu demeurer au Monastere de Dol, crainte d'y estre trop frequenté du peuple. Il édifia, en cette solitude, un petit Oratoire & de petites Cellules pour soy & ses Confreres, avec lesquels il passoit les jours & les nuits à chanter les loüanges de Dieu, lequel, se voulant servir de luy aussi-bien dans le desert que dans la ville, ne permit pas que le flambeau allumé fut gueres caché sous le muids ; mais qu'il éclairât son Peuple par le bon exemple de sa vie, dont la rigueur & austerité estant divulguées par le Pays circonvoisin, le peuple abordoit de toutes parts à son Hermitage ; les uns venoient pour se conseiller à luy, les autres pour se recommander à ses prieres ; ceux-cy pour luy presenter des aumônes, ceux-là pour recevoir la guerison de leurs infirmitez ; bref, son Hermitage ne desemplissoit gueres de peuple, de sorte que le chemin pour y venir de la ville y estoit aussi battu & frayé qu'un chemin public. Ces continuelles visites interrompans ses Exercices & troublans le repos de sa solitude, il se resolut de quitter ce Pays & de se retirer si loin, qu'on n'en oüit plus nouvelle ; mais il en voulut premierement conferer avec l'Archevesque saint Budoc, lequel il envoya querir, &, aprés les salutations reciproques, il le fit seoir prés de soy en sa chambrette & luy parla en cette sorte : *Mon Pere, je vous ay mandé venir devers moy pour me conseiller avec vous & prendre vostre avis sur la resolution que j'ay fait d'abandonner le territoire de mon Archevesché & me confiner, pour le reste de mes jours, au lieu le plus desert & éloigné de la conversation des hommes que je pourray trouver, puis qu'en ce lieu, où je croyois trouver le repos & quietude que j'ay tant desiré, le peuple m'est autant importun, que lorsque je demeurois en ville, occupé ès affaires de mon Archevesché. A quel propos aurois-je abandonné la ville pour estre encore plus frequenté dans ce desert? Ay-je quitté les possessions que Dieu m'avoit*

données pour me voir accablé icy de presens & offrandes que le peuple m'apporte? Je suis vieil & approche fort du tombeau, il est temps que je commence à faire Penitence & à donner ordre aux affaires de ma conscience; à quoy ne pouvant vacquer icy, à cause de l'importunité de vostre Peuple, je suis resolu de m'en aller si loin, qu'on n'oyra jamais parler de moy.

IV. L'Archevesque l'ayant paisiblement écouté, prevoyant le dommage que recevroit son peuple, s'il effectuoit son dessein, luy parla ainsi : « *Mon Pere, puis que vous m'avez daigné communiquer vostre dessein, & me commandez de vous dire ce que j'en pense, je vous le diray franchement, en toute humilité & avec le respect que je dois à vostre Sainteté. Souvenez-vous, s'il vous plaist, que ceux qui troublent vostre solitude par leurs visites, ce sont vos oüailles, & vous estes leur Pasteur, auxquels vous estes obligé d'assistance, encore que vous vous soyez démis de vostre Dignité, & devez craindre que, si, par vostre retraitte, vous les privez de la viande spirituelle dont vous rassasiez leurs Ames, vous n'en soyez responsable au Souverain Pasteur, à l'exemple duquel, il vaut bien mieux ramasser les brebis qui s'égarent du troupeau, que les abandonner du tout, & guerir celles qui sont blessées, que les laisser mourir. Vous avez esté si soigneux de les instruire, pendant que vous avez esté leur Prélat, leur refuserez-vous, maintenant, vostre assistance, qu'ils vous viennent rechercher en cette solitude? mais ne me voudrez-vous pas ayder à supporter le faix de cette charge, que j'ay acceptée par vostre commandement & contre mon gré? Je veux bien que leurs visites si frequentes apportent de l'interruption à vos Religieux exercices; mais considerez que c'est quitter Dieu pour Dieu; puisque sa volonté est telle, laquelle accomplissant, que devons-nous craindre? Le Sauveur de nos Ames a exposé sa vie pour vostre peuple, à quel titre espargnerez-vous vostre peine pour son salut? Partant, mon Pere, changez de resolution, & ne me privez de vostre douce conversation, ny vostre peuple de vostre Doctrine & assistance.* »

V. Les paroles de S. Budoc eurent tant d'efficacité vers S. Magloire, qu'il soûmit son jugement au sien, & ayant devant les yeux le dire du Sauveur à ses Apostres (dont les Evesques sont successeurs) : *Ceux qui vous escoutent, m'escoutent, et ceux qui vous mesprisent, me mesprisent,* il changea de resolution, selon le conseil de l'Archevêque, il franchit cette difficulté & ne bougea de sa solitude, où il recueilloit charitablement tous ceux qui, pour quelque misere ou necessité spirituelle ou corporelle, avoient recours à luy. Mais quand moins il y pensoit, Dieu luy accorda ses desirs & luy ouvrit le chemin pour se délivrer de l'importunité du peuple & se retirer en une solitude plus écartée. Nous avons remarqué, en la vie de S. Samson, que Childebert, Roy de France, luy donna, en l'isle de Jarzay, de la terre pour y édifier un Monastere, ce qu'il ne fist pas de son temps, cela estant reservé à nostre Saint. Il y avoit au pays Dolois, sur la frontiere de Normandie, un Comte, nommé *Loiesco,* qui avoit de grandes terres en ladite isle; lequel, ayant ouy reciter les guerisons miraculeuses que Dieu faisoit à l'endroit de toutes sortes de malades par les prieres & intercessions de S. Magloire, l'envoya supplier de le venir voir, esperant qu'il le gueriroit d'une lepre dont il estoit détenu depuis 7 ans, sans que les medecins luy eussent pû apporter aucun soûlagement. Le Saint, ayant lû la lettre du Comte, jetta un soûpir du profond du cœur, &, se tournant vers ses Confreres, il leur dit : *Helas (mes amys) comment un immonde, tel que je suis, pourra-t-il guerir un lepreux? Toutesfoys allons-y, Dieu aura égard à sa foy.* Il arriva au chasteau du Comte, avec trois de ses Moynes, &, ayant visité le patient, il l'exhorta de mettre sa confiance en Dieu, puis ordonna à toute sa famille un jeûne de trois jours, lesquels il observa, & passa ce temps-là en prieres & Oraisons, puis recita les Litanies & commanda de mettre le Comte dans un bain, où estant, il mit ses mains sur sa teste & fit cette priere : *Seigneur, qui, par les merites de vostre S. Prophete Helizée, nettoyastes le Syrien Naaman*

de sa lepre és eaux du Jourdain, vous plaise, par nostre ministere, nettoyer ce serviteur vostre de cette sienne infirmité, afin que, doresnavant, il vous puisse servir & honorer en parfaite santé. Les assistans répondirent ainsi soit-il, &, le Saint, luy ayant touché toutes les parties de son corps, sa chair devint belle & nette, comme celle d'un petit enfant.

VI. Le Comte, se voyant délivré de cette salle & longue maladie, rendit graces à Dieu & à saint Magloire, auquel il donna la moitié des terres qu'il possedoit en l'isle de Jarzay (1) pour y fonder un Monastere de Religieux. S. Magloire accepta le don, jugeant ce lieu fort propre à son dessein, estant éloigné bien avant dans la mer. Entre les autres commoditez de cette terre, elle abondoit en gibiers & volailles, & les rivages regorgeoient de beaux & excellens poissons, dont le Comte tiroit de grands rapports & revenus, lesquels, incontinent aprés que la terre fut partagée entre le Saint & le Comte, passerent du costé qui avoit esté donné à saint Magloire, ce que voyant la femme du Comte, elle persuada son mary de retenir la moitié qu'il avoit donnée à saint Magloire, mais, incontinent, tous les oyseaux & poissons repasserent de l'autre costé ; ce que le Comte ayant veu, il luy donna toute la terre, & alors les poissons & les oyseaux s'en retournerent en leurs quartiers, comme auparavant. Il édifia, en cette Isle, un beau Monastere & y amassa 62 Religieux, desquels il fut Abbé jusques à sa mort. Il vescut, en ce lieu, en telle austerité, qu'il ne mangeoit que du pain d'orge & quelques legumes ; les vendredys & mercredys, il ne mangeoit rien du tout, parce qu'en l'un de ces jours nostre Seigneur avoit esté livré aux juifs, & qu'en l'autre il avoit esté Crucifié ; les Dimanches & Festes solemnelles, il mangeoit de quelques petits poissons mal assaisonnez. Depuis qu'il se démit de son Archevesché, il ne but vin, ny cidre, ny autre boisson, mais se contentoit d'eau claire. Ses vestemens n'estoient pas precieux pour ne contrevenir à la pauvreté religieuse, ny trop vils aussi pour fuïr la vaine gloire & ostentation. Il portoit ordinairement la haire sous ses habits, &, le soir, lorsque ses Religieux s'estoient retirez au Dortoir, il alloit sur le bord de la mer, & là, sur quelque rocher, il passoit la nuit en Oraison jusqu'au signe de Matines, auxquelles il assistoit avec ses Religieux, puis reposoit quelque peu pour se disposer à dire la Messe. Quand il arrivoit quelque estranger au Monastere, il estoit le premier à le recueillir & traiter, & à servir & consoler les malades. Il garda inviolablement sa virginité, fuyant soigneusement la frequentation des femmes, quoy que vertueuses & de bonne vie.

VII. Un samedy au soir, il commanda à un des serviteurs de son Monastere d'aller pescher pour la refection des Religieux le lendemain ; il y alla, mais il tomba du batteau dans la mer & se noya. S. Magloire, l'ayant sceu, se fâcha contre soy-même, se reputant coupable de la mort de ce pauvre homme, &, déslors, promît de ne manger jamais de poisson. Le soir, aprés soleil couché, S. Magloire alla, avec ses Religieux, se promener sur le bord de la mer & supplia nôtre Seigneur de leur rendre le corps du defunt pour l'inhumer ; il n'eut pas plûtost finy sa priere, que la mer jetta à bord cét homme plein de vie & en santé, lequel se prosterna aux pieds du Saint, confessant hautement avoir esté ressuscité par ses merites, dont ils rendirent graces à Dieu, & l'emmenerent au Monastere. Il estoit sur le 82. an de son âge, lors qu'estant en Oraison, la nuit du samedy de Pasques, un Ange luy annonça qu'en bref Dieu l'appelleroit de ce monde. Cette nouvelle luy fut fort agréable, ne desirant rien plus affectueusement que de se voir délié du fardeau de son corps pour vivre avec Jesus-Christ ; mais, sçachant que, parfois, le malin esprit se transforme en Ange de lumiere pour tromper les hommes, il supplia nostre Seigneur, que, si cette apparition venoit de sa part, il luy plust la reïterer & luy manifester clairement sa sainte volonté. La nuit suivante, le

(1) L'île qu'Albert appelle ainsi est désignée dans l'ancienne Vie de saint Magloire sous le nom de *Sargia*, aujourd'hui Sark ou Serk, à peu de distance de Guernesey, dans l'Est. — A.-M. T.

mesme Ange luy apparut & luy dit la mesme chose, ajoustant qu'il ne fit difficulté de se fier en ses paroles. Le Saint se prosterna en terre & requit l'Ange de luy donner sa benediction, mais il ne le voulut faire, luy disant : « Comment benirois-je celuy que » Dieu a comblé de ses benedictions ? » & ainsi disparut, laissant le Saint comblé d'une extréme joye.

VIII. Depuis ce temps-là jusques au mois d'octobre, il ne fit autre chose que se preparer à la mort (encore que toute sa vie n'eust esté qu'une continuelle disposition à ce passage) &, sur la my-octobre, l'Ange luy apparut de rechef, &, pour marque de la gloire qui luy estoit reservée au Ciel, luy donna le saint Viatique, &, depuis, il ne bougea de l'Eglise, ayant continuellement en la bouche ce Verset du Psalmiste : *J'ay demandé une chose au Seigneur & la requerray : que je demeure en la maison de mon Seigneur tous les jours de ma vie.*

Enfin, sentant ses forces diminuer, il appella ses Religieux, &, leur ayant donné sa benediction, il rendit son esprit, le 24. octobre l'an de grace 617 (1). Il fut assisté, en sa maladie, de S. Budoc & quelques-uns de ses Chanoines, lesquels voulurent faire porter son Corps à Dol, pour estre ensevely en son Eglise ; mais les Religieux de Jarzay ne le voulurent permettre & l'enterrerent dans leur Monastere, prés le grand Autel, où il fut quelque temps, puis levé de terre, pour les grands Miracles qui se faisoient à son Tombeau par ses merites. Deux cens cinquante-six ans aprés, qui fut l'an de grace 873, Neomene, Roy de Bretagne Armorique, ayant fondé le Royal Prieuré de *Lehon* sur Rance, prés la ville de Dinan, y fit apporter le Corps de S. Magloire, qu'il fit enchasser en une riche chasse d'argent doré, & demeura en ce Monastere cinq ans, jusques environ l'an 878. que Salvator, Evesque d'Aleth (à present S. Malo), se retira à Paris pour fuïr la furie des Normands, qui, sous leur Duc Rollo, mettoient tout à feu & à sang en Bretagne, & emporta quant & soy le Corps de S. Magloire, lequel fut colloqué, avec ceux de S. Samson & S. Malo, en la Chapelle Royale du Palais (maintenant érigée en Paroisse, dite S. Barthelemy) où Hugues Capet, Maire du Palais & Duc de France, fonda un Monastere de l'Ordre de S. Benoist, en l'honneur *Sanctorum Bartholomœi Apostoli et MAGLORII ARCHIPRÆSULIS BRITANNIÆ, URBIS scilicet DOLENSIS* (porte l'Acte de confirmation de ladite Fondation) & transfera les Chanoines Reguliers qui estoient en ladite Chapelle en celle de S. Nicolas (à present dite de S. Michel), dans la closture du palais. Mais, l'an 1138. regnant en France le Roy Loüis le Jeune, les Religieux de S. Magloire quitterent le lieu de S. Barthelemy, pour estre trop anguste & trop prés du palais, & s'en allerent demeurer en la Chapelle de S. Georges & S. Magloire, joignant leur ancien Cimetiere, au fauxbourg de S. Jacques. Le revenu de cette Abbaye a esté annexé à la manse Archiepiscopale, & l'Eglise & bastimens donnez aux Prestres de l'Oratoire. L'an 1640. a esté bastie une belle Chapelle en la Paroisse de Briziac (2), au Diocese de Cornoüaille, en l'honneur de S. Magloire, où Dieu a concedé plusieurs graces, par l'intercession de ce Saint, aux Pelerins qui y sont venus de la pluspart des Eveschez de Bretagne.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le 24. Octobre ; Baronius, és Annotations sur iceluy ; Pierre de Natalibus, in Catal. l. 9, c. 103 ; Democharès, de Missæ sacrificio, tom. 2, c. 3; *Tritemius,* de Viris Illustr. Ord. S. Bened. l. 3, c. 50; *Robert Cœnalis,* de re Gallica, lib. 2, Perioch. 6 ; *Arnaud Wion,* in Ligno vitæ ; *Benoist Gononus,* in vitis PP. Occid. l. 3, p. 145 ; *Vincent de Beauvais,* spec. histor. l. 22, c. 112 ;

(1) En 585 ou 586 suivant M. de la Borderie. — A.-M. T.

(2) Briziac ou Briec, c'est la chapelle qui se trouve aujourd'hui en Langolen, ancienne treve de Briec. — P. P.

Marullius, l. 1, c. 16, apud Lycosth. in theatro vitæ humanæ, *où il le nomme* Majolus, Archiepiscopus Dolensis ; *Surius, tom. 5, le 24. Octobre, et, à mesme jour, René Benoist ; Guillaume Gazet et Friard, és Additions à Ribadeneira ; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana ; *Jean Chenu et du Pas, és Evesques de Dol ; Baldric, Archevesque de Dol, en la Chronique de son Eglise, ch. 27 et 28 ; d'Argentré, en son hist. de Bretagne, l. 2, chap. 17, 18 et 28 ; Alain Bouchard, en sa Chronique de Bretagne, l. 2 ; de Jean Rioche,* in Compend. Temporum, A. C. 609 ; *Anthoine Yepes, en sa Chronique generale de l'Ordre de S. Benoist, sous l'an 162, pag. 599 ; Jacques du Brüeil, en ses Antiquitez de Paris, l. 1, p. 163 ; Les anciens Legendaires M. SS. des Eglises Cathedrales de Nantes, Treguer et Leon, et des vieux Breviaires imprimez des neuf Eveschez de Bretagne.*

ANNOTATIONS.

LE MONASTÈRE DE SERK (A.-M. T.).

Nous avons vu que l'île donnée par Loiescon à saint Magloire était un lieu privilégié pour la chasse et pour la pêche; elle possédait en outre la fertilité du sol ; bien cultivée par les religieux elle devint bientôt un grenier d'abondance ouvert à tous comme Landevenec. Une cruelle famine sévissant en Bretagne l'an 585, la charité des moines fut largement mise à contribution et l'affluence des étrangers finit même par épuiser les ressources. L'intendant et le doyen du monastère signalèrent le péril à saint Magloire lui exposant la nécessité de renvoyer, non-seulement les étrangers, mais la communauté elle-même, en ne laissant au monastère que l'abbé et les anciens auxquels seraient réservés les restes des provisions. La charité de saint Magloire lui fit rejeter cet avis, et voici le charmant moyen par lequel la bonne Providence lui donna raison :

« Après un dîner qui avait mis à peu près à sec les greniers de l'abbaye, un groupe de petits moines *(parvuli monachi)* c'est-à-dire d'écoliers, se jettent à terre et embrassent les pieds de Magloire en s'écriant : « O bienheureux père, permets-nous de descendre au port et d'aller sur le rivage ; ainsi le gazouillement de nos voix ne troublera point le sommeil des vénérables moines qui ont besoin de repos, et nous pourrons à notre aise lire nos leçons tout haut, de façon à les retenir plus facilement.

— « Allez donc, leur dit Magloire, mais soyez raisonnables, ne vous conduisez pas comme des enfants, et rentrez à l'heure prescrite. »

« Enchantés, nos écoliers descendent joyeusement au *Creux*, qui était, qui est encore le port de Serk. Là ils trouvent un vieux navire depuis longtemps hors d'usage qui avait été remonté sur les galets hors de l'atteinte de la marée. Ils y entrent et y jouent, courant d'un bout à l'autre, imitant les manœuvres des marins. Pendant leurs jeux, sans qu'ils y prennent garde, la mer monte rapidement; c'était une des plus hautes marées de l'année ; une lame énorme poussée par le vent envahit la grève, soulève le vieux navire et en se retirant l'entraîne au large avec tous ses passagers... Heureusement le vent était doux et poussa l'embarcation sans encombre jusqu'à la prochaine côte neustrienne. Là on ne souffrait plus de la famine ; ce pays qui était riche avait pu tirer des ressources d'autres régions plus favorisées. Quand on y apprit la détresse du monastère de Serk, on chargea le navire de grains et de farine; trois jours après son départ il était de retour dans l'île, et si chargé de provisions qu'il fallut pour les enlever six paires de bœufs. » *(Hist. de Bretagne,* par M. de la Borderie, tome I, p. 462 et 463.)

MONUMENTS DE SAINT MAGLOIRE (J.-M. A.).

PRIEURÉ ROYAL DE LÉHON.

Tout près de la ville de Dinan, dans un vallon profond au bord de la Rance, fut fondé par Noménoé, en 850, le prieuré de Léhon, dépendant de Marmoutiers, en l'honneur de saint Magloire, dont les reliques venaient d'être transférées de l'île de Jersey à Dinan. C'est là, sous la protection des puissants remparts de cette ville et du château-fort qui couronnait la colline escarpée dominant l'abbaye, que furent transportées en premier lieu les reliques de grand nombre de nos saints bretons, pour les soustraire aux profanations des Normands.

L'église actuelle ne date pas de cette fondation primitive, mais elle doit remonter cependant aux dernières années du XIIe siècle ; du moins on reconnaît les caractères de cette époque dans la porte de sa façade ouest, tandis que dans ses colonnettes, ses chapiteaux et ses fenêtres on trouve le style et la sculpture du commencement du XIIIe. A l'extrémité sud-est de l'édifice est accolée la chapelle des Beaumanoir, datant du XIVe siècle, où l'on voyait encore, il y a quelques années, des restes de peintures de cette époque. Les tombes de cette noble famille ont été transportées au musée de Dinan.

L'église priorale de Léhon a été soigneusement restaurée par M. le Curé, le chanoine Fouéré-Macé, avec le concours savant du Frère économe de l'asile de Léhon tenu par les Frères de Saint-Jean-de-Dieu. M. le Curé a également publié une monographie très documentée de cette abbaye, travail qui lui a valu les plus honorables suffrages.

Saint Magloire est encore patron de Mahalon, près Pont-Croix, où dans la nef de l'église se trouvent deux piles et deux arcades romanes de la fin du XIIe siècle — de Plomodiern dont l'église refaite vers 1860 a conservé une jolie abside à lanternons du XVIIe siècle et un porche de 1624 — de Châtelaudren, où la statue du saint est attribuée au sculpteur Corlay, XVIIIe siècle.

LA VIE DE SAINT GOEZNOU,

Evesque de Leon, Confesseur, le 25. Octobre.

Saint Goeznou nasquit en l'Isle de Bretagne, de parens de fortune mediocre, mais vertueux & bons Catholiques, qui furent soigneux de l'élever en la crainte de Dieu & le faire instruire és bonnes lettres. Il perdit sa mere, estant encore enfant, &, estant âgé de 18. ans, il sortit de son pays, avec son Pere *Tugdonius,* son frere aisné Majan, & sa sœur Tugdona, qui, ayans passez la mer, arriverent au port de Brest ; &, ayans distribué leurs biens aux pauvres, se retirerent en divers Hermitages, pour y passer le reste de leur vie au service de Dieu. Saint Majan se retira au lieu qui, de son nom, s'appelle *Loc-Majan* (1) ; sa sœur se renferma en un Monastere de Vierges, qui estoit, pour lors, en la ville de *Loc-Renan ar Fanq,* fondé jadis par saint Paul, Evesque de Leon ; & saint Goeznou s'habitua en un lieu, qui

(1) A Loc-Majan, en la paroisse de Plouguin, il ne reste plus qu'une belle fontaine du XVIe siecle, au bord de la route qui conduit de Tréglonou à Ploudalmézeau ; cette fontaine est toujours vénérée et l'eau coule très abondante. — J.-M. A.

s'appelloit *Land,* distant d'une lieuë & demie de la ville de Brest, où, ayant édifié une petite chambre, il vaquoit à prieres, jeûnes & Oraisons.

II. Il y avoit, en ce temps, un Seigneur en ces quartiers, nommé Comorre, fils d'autre Comorre, que Judwal, Roy de Bretagne Domnonée, avoit vaincu & tué en la montagne d'*Aré* (1); lequel chassant dans la forest de *Land,* se trouva prés l'Hermitage de S. Goeznou, &, curieux de sçavoir qui demeuroit en cette Hutte, frappa à sa porte, entra dedans, salua gracieusement le Saint, & l'interrogea, qui & d'où il estoit, & ce qu'il faisoit en ce lieu desert & solitaire, & ayant entendu de luy un ample recit de sa vie passée, & que le desir de servir Dieu éloigné du bruit & tracas du monde, l'avoit conduit en ce lieu, il le prit en affection, &, inspiré de Dieu, luy fit offre d'autant de terre pour bastir un Monastere, qu'il en pourroit clorre de fossez en un jour. Le Saint accepta le don, &, ayant mandé à son frere saint Majan qu'il vint, il prit une fourche, & la traînant par terre, il marcha environ deux lieuës de Bretagne, en quarré; &, à mesure qu'il traînoit ce baston fourchu, la terre (chose étrange) se levoit de part & d'autre, & formoit un gros fossé, qui servoit pour separer les terres qui luy avoient esté données, de celles de son Fondateur, lequel enclos a esté toûjours tenu en telle reverence, qu'autrefois il servoit d'azile & de lieu de refuge aux mal-facteurs, & n'y eust-on ozé rien semer, ny labourer les terres comprises dans ce pourpris, pour les punitions arrivées à plusieurs, qui, ayans attenté de prophaner ce lieu, avoient esté chastiez de mort subite (2).

III. Le Comte Comorre ayant veu de ses yeux ce grand Miracle, outre le don du fond du Monastere, le fit bastir à ses frais, ayant convoqué des ouvriers de toutes parts à cette fin, auxquels saint Majan donna le plan & dessein du bastiment. Tandis qu'on édifioit le Monastere materiel, saint Goeznou disposoit les pierres vives pour le bastiment spirituel d'une sainte Communauté, instruisant grand nombre de jeunes hommes, qui, desireux de la perfection, s'estoient rendus ses Disciples. Une seule chose incommodoit saint Goeznou en ce lieu, c'estoit la dizette d'eau, tant pour l'usage de son Monastere, que pour la commodité des ouvriers, qui l'alloient querir bien loin de là; mais Dieu y pourveut, & luy revela un certain endroit, où ayant foüi deux pieds en terre, il trouva une bonne source d'eau vive, laquelle saint Majan nettoya & dressa, ayant cavé un bassin de pierre grise pour recevoir l'eau, qui de là alloit, par un petit ruisseau, arrouser un Ebéne, que S. Goeznou avoit planté de sa propre main. Le Monastere estant achevé, l'Eglise fut dediée par saint Hoüardon, Evesque de Leon, l'an 642. lequel, admirant la sainteté de S. Goeznou, trois ans aprés, l'appella prés de soy, &, pour l'arrester, luy donna un Canonicat en son Eglise; mais le saint Abbé, ne pouvant oublier sa chere solitude, obtint par importunité, permission de retourner en son Monastere, à l'extrême contentement de ses Religieux.

IV. Il fuïoit la conversation des femmes, & ne leur permettoit l'entrée de son Monastere, excepté l'Eglise; &, pour marquer jusques où elles pouvoient aller sans scrupule ny danger, il fit élever une grande pierre, outre laquelle une femme ayant voulu passer, en mépris de la deffense du Saint, elle tomba en terre roide morte. Une autre femme, ayant poussé une sienne compagne outre ladite pierre, receut pareil chastiment de mort subite, & celle qui avoit esté poussée contre son gré n'eut point de mal. Pendant qu'on travailloit à son Monastere, il avoit de coustume d'aller, par les villages circonvoisins, quester des vivres pour ayder à nourrir ses ouvriers. Un jour, ayant demandé un fromage de lait à une femme, il en fut éconduit, la femme luy disant qu'elle n'en avoit point; le Saint, en soûriant, luy répondit : « Certainement, tu ments à ton escient

(1) Voy. la vie de St. Samson, le 28 juillet, art. 14, p. 322. — A.

(2) Voyez chose presque semblable à celle-ci en la vie de St. Goulven, le 1.er de juillet, art. 9, p. 280, et en la vie de St. Briac, le 17 décembre. — A.

» & dis la verité sans y penser, car tu crois avoir le fromage dont tu m'as refusé, & tu n'en as aucun. » Quelque temps aprés, elle alla voir en son armoire & trouva tous ses fromages convertis en gros cailloux (1), tels qu'on en voit au rivage de la mer; ce qu'ayant veu, elle les porta au Saint, se jetta à ses pieds, luy demanda pardon, &, ayant receu sa benediction, s'en retourna en sa maison. En memoire de ce miracle, ces cailloux furent long-temps gardez en l'Eglise Parrochiale de Land-Goeznou.

V. Tandis qu'il gouvernoit ses Religieux avec une grande édification de tout le monde, le bon Prélat S. Hoüardon tomba malade, &, se craignant de l'issuë de sa maladie, luy manda qu'il le vînt assister; &, aprés avoir receu de ses mains le S. Viatique & l'Extrême-Onction, il enchargea ses Chanoines de l'élire leur Pasteur, à quoy ils ne manquerent, & fut éleu Evesque de Leon, l'an de grace 650, sous le Pontificat de S. Martin I. du nom, Martyr, l'Empire de Constantin III, fils d'Heracle, & le regne de Salomon II. Roy de la Bretagne Armorique, & saint Armahel, Archevesque de Dol. Il gouverna son Eglise vingt & quatre ans, avec une extréme vigilance. L'an six cens septante & cinq, estant allé, avec son Frere, saint Majan, visiter saint Corbasius, qui faisoit bastir un Monastere, au lieu où, à present, est la ville de Kemperlé, Dieu le retira de ce monde par un étrange accident. Considerant la structure de l'édifice, en la compagnie de saint Corbasius, de propos en autre, on vint à parler du Monastere de saint Goeznou, lequel commença à en faire une ample description & loüer l'ouvrage, specialement du Chœur de l'Eglise, pour l'embellissement duquel S. Majan avoit employé toute son industrie, car il estoit excellent architecte. Ces discours déplaisoient extrêmément au maître architecte de S. Corbasius, lequel, pensant que, loüant autre de sa profession en sa presence, & préferant l'ouvrage d'autruy au sien, on luy faisoit tort, conceut une estrange haine contre saint Goeznou; &, estant monté sur les échaffaux dressez pour lambrisser l'Eglise, se promenoit d'un bout à l'autre, & passant par dessus le Saint, il laissa (comme par mégarde) tomber son marteau, droit sur sa teste, qui luy brisa le Crane, offensa la dure mere & penetra jusques dans le cerveau.

VI. Le S. Prélat tomba à terre de la violence du coup, &, s'estant fait porter dans l'infirmerie, se disposa à la mort, ayant trés-expressement deffendu qu'on ne s'enquist de l'autheur de sa mort. Il receut ses Sacremens avec une extraordinaire devotion, & ayant recommandé son Eglise au Souverain Pasteur, rendit son Ame entre ses mains, le 25. octobre audit an 675. & fut solemnellement enterré par saint Corbasius & ses Religieux, crainte que les députez du Chapitre de Leon ne leur enlevassent son Corps. Icy l'Autheur de sa vie s'extend par une ample & docte paraphrase, à prouver que sa mort peut estre nommée Martyre, & conclud, disant, que Dieu a voulu, par une speciale Providence, qu'il mourut à tel jour que Rictius Varus fit martyrizer à Soissons les saints Freres Crespin & Crespinian, *Ut dies qui ob duorum Martyrum agonem celebris erat, tertii veneratione celebrior haberetur.* Son Corps ne fut guere sous terre, que Dieu commença à manifester, par miracles, la gloire dont son Ame joüissoit dans le Ciel; ce qui fit qu'on leva ses Ossemens de terre & les mit-on en la Sacristie parmy les autres Reliques. S. Majan se trouva à cette Translation, & demanda instamment quelques portions des Reliques de saint Goeznou, pour emporter en Leon, mais il en fut éconduit; neanmoins, il fut si importun, que l'Abbé saint Corbasius luy promit, que, s'il les pouvoit reconnoistre parmy les autres Reliques qui estoient dans le Thresor dudit Monastere, on les luy donneroit. Il accepta la condition, & passa la nuit suivante en Oraison, &, environ la my-nuit, S. Goueznou luy apparut, environné d'une admirable clarté, ayant la Mitre en teste & la Crosse en main, le remerciant du soin qu'il avoit de transporter ses Reliques en son Diocese, l'asseura que tout réussiroit à son contentement.

(1) Voyez presque pareille chose en la vie de St. Ténénan, le 16 juillet, art. 12, p. 311. — A.

VII. S. Majan remercia Dieu de cette faveur, &, le matin, ayant celebré la Messe, il fut conduit en la Sacristie, où on avoit exposé à nud toutes les Reliques, qui estoient en grand nombre en cette Abbaye, lesquelles ayant devotement baisées, il posa les genoux en terre, & pria Dieu de luy daigner reveler lesquelles estoient celles de son Frere saint Goeznou; sa priere faite, il se leva; & comme il eut déployé le linge dans lequel il les vouloit enveloper, tous les Ossemens du Corps de saint Goeznou s'osterent d'avec les autres, & se poserent sur ledit linge, mesme son Chef qui avoit esté separé du corps, s'y trouva aussi, dans lequel paroissoit la marque du coup de marteau qu'il avoit receu. Saint Majan, extremément réjoüy de ce succés, prit congé de S. Corbasius & des Religieux, & apporta ce thresor en Leon, mettant une portion desdites Reliques au thresor de l'Eglise Cathedrale, & le reste en l'Eglise de *Land-Goeznou,* où elles sont reverées du peuple en grande devotion. Je ne veux pas oublier qu'en memoire du grand miracle, dont nous avons parlé cy-dessus, on fait, tous les ans, une solemnelle Procession en ladite Paroisse de *Land-Goeznou,* le jour de l'Ascension, en laquelle deux grands Seigneurs, teste nuë, revestus de Surplis, portent, sur un riche Branquart, les Reliques de ce S. Prélat, à l'entour de son enclos miraculeux, qui contient, pour le moins, deux bonnes lieuës de chemin, ces Seigneurs, autrefois nos anciens Ducs & Princes de Bretagne (1), se trouvans bien honorez de rendre cét officieux & devot service à ce grand Saint, à la gloire de celuy qui l'a conduit à la Beatitude dont il jouït és Cieux, où nous conduise le Pere, le Fils, & le saint Esprit! Ainsi soit-il.

La vie de ce Saint fut escrite en beau style Latin et divisée en 9. Leçons, ensemble avec le reste de l'Office de sa Feste, en vers Latins aussi, ou, pour mieux dire, Rythmes du temps, la quantité n'y estant observée, par Guillaume, *Prestre et Chapellain ou Aumosnier* d'Eudon, *Evesque de Leon, auquel il la dedia l'an 1019, qui estoit le 24. de son Pontificat. Le Breviaire ancien de l'Eglise de Leon en a 9 Leçons, le 25. Octobre, et les anciens Legendaires manuscrits des Eglises Cathedrale dudit Leon et de Nostre-Dame du Foll-coat audit Evesché. Tous ceux qui ont escrit le Catalogue des Evesques de Leon l'ont obmis, horsmis le Catalogue manuscrit de l'Eglise Priorale de* Loc-Christ an Iselvez, *et celuy que Noble et Discret Mre. Rolland Poullpiguet, Sieur du Feunteun-Speuzr, Chanoine de Leon, et le Seigneur Baron du Vieux-Chastel m'ont communiqué.*

ANNOTATIONS.

ÉCLAIRCISSEMENTS A LA VIE DE SAINT GOEZNOU (A.-M. T.).

Nous l'avons déjà dit dans les annotations à la Vie de sainte Ursule : il existe une très ancienne Vie de saint Goëznou; Albert Le Grand s'y est assez bien conformé, nous y relèverons cependant quelques divergences avec le texte de notre légendaire; l'ancienne Vie appelle le père de notre saint Tudoghil; Albert et le propre de Léon (assez moderne), lui donnent le nom de *Tug-don* ou *Tudon;* or, en la paroisse de Guipavas, près Brest, existe une chapelle dite de *Saint-Tudou* ou, comme d'autres écrivent, Saint-Hudon.

Le *Comorre* d'Albert Le Grand n'est pas autre que le fameux *Conomor* dont il a été parlé dans les Vies de plusieurs de nos saints (2). Il donna à saint Goëznou le lieu où il bâtit son *lann,* et autour de ce *lann* un territoire (asile ou *minihi*) assez étendu, formant un carré de quatre

(1) Charles de Blois, l'an 1342. Jean V l'an 1417. le prince Pierre l'an 1455. avec son oncle Artur, Connestable de France. — A.

(2) Voir spécialement la vie de saint Gildas et les Annotations, à la Vie de saint Hervé, p. 241, de saint Melar, p. 492.

stades ou environ 800 mètres de côté (1) ; de plus, il pourvut en grande partie aux frais de construction du monastère. Selon Albert Le Grand, ce monastère aurait eu pour architecte saint Majan, frère de saint Goëznou ; cela n'est guère sérieux, les *lann* du VIe siècle se passaient bien d'architectes, dit M. de la Borderie. Toujours d'après l'ancienne Vie, Conomor avait, très près de Lan-Goueznou, un manoir (dont les ruines subsistaient encore aux premières années du XIe siècle) où il était attiré par les chasses de la forêt *Douna*. A tous ces traits on ne peut méconnaître la prétention de Conomor de joindre à son comté de Poher une grande partie du Léon ; aussi, le titre de comte de Léon lui est-il donné par plusieurs anciens auteurs ; mais Withur ayant mis sa principauté sous le patronage de Childebert, son ambitieux voisin avait dû ajourner ses entreprises sur la contrée possédée par l'ami et parent de saint Pol Aurélien. Les rapports entre saint Goëznou et Conomor se placent convenablement vers la fin du règne de Déroch, second roi de Domnonée, environ 530-535.

LES RELIQUES DE SAINT GOEZNOU (A.-M. T.).

Le *chef* de saint Goëznou, renfermé dans une châsse en argent, et son bras contenu dans un autre reliquaire, furent apportés à Brest au commencement de la Révolution, probablement à l'époque où fut confisquée l'argenterie des églises, et où disparurent tant de chefs-d'œuvre d'orfèvrerie. Les reliquaires furent fondus et la tête de saint Goëznou fut déposée à l'amphithéâtre de Brest.

A l'époque où M. de Kerdanet donnait son édition d'Albert Le Grand (1837), vivaient encore plusieurs personnes qui affirmaient avoir vu cette tête vénérable et y avoir remarqué la lésion dont parle la légende.

Or, à l'amphithéâtre de Brest, se voit encore une tête dans laquelle existe aussi une lésion.

L'église de Gouesnou ne conserve aujourd'hui de son saint patron qu'un doigt, enfermé dans un étui d'argent.

A Saint-Gouéno, au diocèse de Saint-Brieuc, on conservait aussi des reliques du saint, et c'est là même et non à Gouesnou en Léon, que les princes bretons énumérés par Albert Le Grand, les portèrent solennellement en procession.

MONUMENTS DE SAINT GOUEZNOU (J.-M. A.).

L'église de Goueznou, à 4 kilomètres de Brest, est la plus remarquable de tout ce rayon. L'abside, tournée vers la grande place, offre le plus bel aspect, avec ses pans coupés, ses hautes fenêtres, ses pignons aigus, ses riches contreforts, ses clochetons et ses pyramidions couronnés de croissants ; ajoutez à cela les façades latérales d'une riche structure, le porche monumental sur le côté nord, et le clocher élancé, d'une très grande correction de lignes.

A l'intérieur du porche, dans la frise courant sous les douze niches des apôtres, on lit cette inscription :

O : QVAM : METVENDVS : EST : LOCVS : ISTE : VERE : NON : EST : HIC : ALIVD :
NISI : DOMVS : DEI : ET : PORTA : CELI.
DOMVM : DEI : DECET : SANCTITVDO : SPONSVS : EIVS : CHRISTVS !
ADORETVR : IN : EA — 1642.

Les deux portes en chêne qui donnent accès dans l'église sont couvertes de sculptures, et au sommet, dans de petites niches, sont représentées les statuettes de Notre-Dame et de saint Goueznou.

(1) C'est autour de ce *minihi* que se fait la procession du jour de l'Ascension.

A l'intérieur, on peut admirer la belle hauteur de la nef, les poutres et les sablières richement sculptées ; dans le sanctuaire, deux étages de niches en pierre, les six niches supérieures surmontées de dais très ornementés comme ceux du porche. Les deux autels du transept, dédiés à saint Yves et au Rosaire, sont couronnés de beaux retables sculptés, du XVIIIe siècle.

La date de la construction générale est indiquée par les deux inscriptions suivantes gravées sur les sablières du chœur, du côté de l'évangile :

CET. EDIFICE. FVT. FAICT. AV. TEMPS. DE. Me. C. TOVRONCE. DECT. 1615.

Du côté de l'épître :

F. PIELARS. FABRIQVES. E. GVEGVEN. LAN. 1613.

La porte du transept sud, à l'extérieur, donne le millésime de 1607.

Fontaine.

La fontaine miraculeuse dont il est parlé au § III est située à 10 mètres du portail ouest de l'église, et c'est maintenant une vraie fontaine monumentale, en l'honneur de saint Goeznou. Au milieu d'un bel enclos carré de 5m50 de côté, se trouve un bassin quadrangulaire qui en renferme un autre de forme ronde, à un niveau inférieur. L'eau s'écoule par un caniveau en granit, percé de trois cuvettes rondes pour les ablutions des pèlerins. Tout autour du mur d'enceinte règne un banc de pierre pour le repos des malades. Au milieu, du côté midi, est un petit autel surmonté d'une large niche à fronton, et au pied de la statue de saint Goeznou est sculpté l'écusson de Rolland de Neufville, qui fut évêque de Léon de 1562 à 1613 : *de gueules à un santoir de vair.*

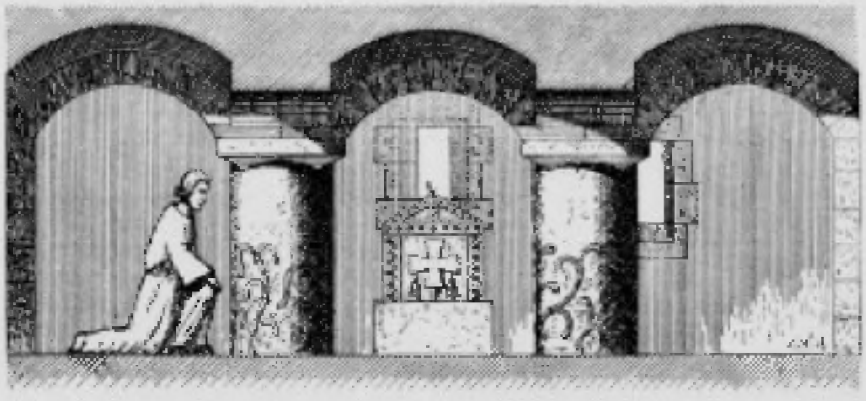

Crypte de Lanmeur.

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE NOVEMBRE.

LA VIE DE SAINT CADO OU CADOUD,

Evesque et Martyr, le 1. jour de Novembre.

SAINT CADO (1) estoit natif de la grande Bretagne & fut fils d'un Prince, qui regnoit en un canton de ladite Isle, lequel s'appelloit *Guillenus,* descendu de la race du Grand Constantin, & sa mere se nommoit *Gadalusa,* fille de *Brahanus,* Roy d'une partie d'Irlande (2). Il nasquit environ l'an 522. sous le Pape saint Hormisda, l'Empereur Justin premier, & le Roy de Bretagne Armorique Hoël II. de ce nom. Ses parens furent avertis, par un saint Hermite, nommé *Menechesius,* de le faire Baptiser; ce qu'ils firent, quoy qu'eux-mesmes fussent payens & Idolâtres. Estant en âge de monter à cheval, son pere ayant declaré la guerre à un autre Prince, son voisin, voulut donner la conduite de son armée au Prince Cado, lequel, desirant combattre sous le drapeau de la Croix de Jesus-Christ, sortit en habit déguisé, du palais de son pere, &, par chemins écartez, se retira en un desert, où il se soumit à la direction & obedience d'un saint Hermite & demeura douze ans en sa compagnie, vivant de pain & d'eau & de quelques legumes, avec un rare exemple de Sainteté.

II. Un jour, l'Hermite, son maistre, l'envoya querir du feu chez quelques bergers qui se retiroient en une caverne prés l'Hermitage, lesquels, se moquans de luy, ne luy en voulurent donner, qu'il ne leur promit de le porter en son sein, jusqu'à son Hermitage; saint Cado y consentit; &, ayant fait sa priere, il prit de gros charbons ardens, & les mit en son sein & les porta à son maistre, sans que son habit ny sa peau en fussent offensez (3); ce que ces pasteurs ayans veu, ils luy demanderent pardon, & son maistre commença desormais à le regarder, non plus comme son disciple, mais

(1) Ce nom a des formes nombreuses et fort differentes · Cado, Cadou, Cadoc, Cast, en gallois Cattwg; en latin Cadocus, Catuodus, Catmaglus. Le surnom du saint, Sophius ou Sophias qui lui fut donné en Italie signifie *le Sage.*

(2) Saint Cado était proche parent de trois saintes qui avaient débarque avant lui en Armorique pour s'y établir : sainte Ninnoc à Plœmeur, sainte Guen-Candide à Scaer et sainte Nonne-Melarie a Dirinon (Dom Plaine).

(3) Voyez chose semblable en la vie de St. Malo cy-dessous, le 15 decembre, art. 5. — A.

comme un grand amy & serviteur de Dieu. Le maistre pasteur des troupeaux d'un grand Seigneur, nommé *Polentus,* voisin de l'Hermitage de saint Cado, le querela une fois, & le voulut percer de sa Lance ; mais Dieu le punit sur le champ, car il devint aveugle & perclus de ses bras, &, s'étant repenty de sa faute & ayant demandé pardon au Saint, il fut guery par ses prieres ; ce que le Prince *Polentus* ayant ouy, il donna au Saint une terre, nommée *Sobrin,* pour y édifier un Monastere, ce qu'il fit en peu de temps ; & un des ouvriers qui travailloient à l'édifice ayant esté tué par ses compagnons & jetté dans un estang, le Saint par sa priere, fit paroistre le corps mort à fleur d'eau & le ressuscita.

III. Ayant peuplé son Monastere de *Sobrin,* il alla en voyage à S. André en Escosse, où il ressuscita un mort, & fit de grandes conversions par ses ferventes Predications, puis passa la mer, traversa la Bretagne Armorique, & alla trouver S. Goüard & S. Liliau en Aquitaine, & de là s'alla embarquer à Marseille pour aller en la Palestine, où il visita, avec une grande devotion, les SS. Lieux, & puis s'en retourna à Rome, où il baisa les pieds du Pape S. Jean III. du nom, & de là s'en revint en son Monastere l'an 562, ayant passé sept années en ses voyages. Il avoit de coûtume de se retirer le Caresme, en une isle dans la mer, nommée *Enes Barren,* pour y estre plus solitaire & éloigné de la conversation des hommes, &, à Pasques, il s'en retournoit en son Monastere, pour solemniser la Feste en la compagnie de ses Religieux, lesquels estans multipliez en nombre, il fonda un autre Monastere, plus ample & spacieux, & l'appella *Land-Carvanan,* c'est à dire, *Eglise des Cerfs,* à cause qu'il se servit de cerfs de la prochaine forest, pour charroyer les pierres & autres materiaux necessaires pour l'édifice dudit Monastere, rendant ces animaux aussi familiers, privez & domestiques, que si c'eussent esté des chevaux, & n'en tirant pas moins de service.

IV. Il fut deux ans Abbé de ce nouveau Monastere, jusqu'à l'an 564, qu'ayant choisi un petit nombre de ses Religieux, il passa la mer & vint moüiller l'ancre à la coste de la Bretagne-Armorique, à Vennes, & s'habitua en une petite isle, qu'on nomme à present *Enes-Cadvod,* en la Paroisse de *Belz,* laquelle isle estoit remplie de serpens ; mais le Saint l'en purgea par ses prieres, et tient-on que, depuis, il ne s'y en trouve point (1). Il y édifia un petit Monastere ; &, voyant que le peuple du pays circonvoisin l'y venoit visiter, il bâtit un beau pont sur le bras de mer qui est entre ladite isle & la terre ferme, joignant l'embouchure de la riviere *Estell,* lequel ayant esté démoly, fut par luy refait encore une autre fois. Il vescut en ce lieu, avec un rare exemple de Sainteté, jusqu'à l'an 567, que par commandement de Dieu, il quitta la Bretagne, &, ayant voyagé par la France, passa les monts & arriva en Italie, où il s'arresta, quelque temps, en la ville de Benevent, dont l'Evesque estant mort, il fut éleu pour son Successeur, &, à son Sacre, fut nommé *Sophias.*

V. Estant élevé à cette Dignité, il veilloit soigneusement sur son troupeau, lequel il gouverna jusques environ l'an cinq cens septante, qu'estant, une nuit, au plus fort de son Oraison, un Ange luy apparut & luy donna l'option de quel genre de mort il vouloit terminer sa vie ; alors, le saint Prélat, jettant amoureusement les yeux sur l'Image du Crucifix, répondit : « Puisque mon Sauveur est mort pour moy en Croix, je desirerois » (si telle estoit sa Volonté) avoir l'honneur de répandre mon sang pour luy. » A quoy l'Ange repartit : « Réjoüis-toy, serviteur de Dieu, d'autant que ton desir sera accomply ; » demain, tu passeras de cette vie miserable à la gloire perdurable & recevras la » Couronne de Martyre. » Cela dit, l'Ange disparut. Saint Cado se leva de son Oraison, recita la revelation qu'il avoit euë à quelques uns de ses plus familiers, se disposa à dire la Messe, pendant laquelle la ville fut surprise par une armée de Barbares, lesquels,

(1) Voyez chose semblable cy-dessous en la vie de St. Maudez, le 18 novembre. — A.

entrans de furie dans l'Eglise, mirent tout au fil de l'épée & tuerent ce saint Prélat à l'Autel, luy ayans transpercé le corps d'un coup de lance. L'ennemy s'estant retiré, ceux qui s'estoient sauvez du massacre recueillirent le saint Corps, l'ensevelirent en son Eglise, &, depuis, ses Ossemens furent levez de terre & mis en une Chasse d'argent. Dieu a manifesté la gloire de ce saint Prélat par une infinité de miracles, qui se sont faits, tant à son Sepulchre, qu'és lieux où il a demeuré és deux Bretagnes, lesquelles furent, depuis, honorées de quelque portion de ses Reliques qu'un Religieux de son Monastere de *Land-Carvanan* y apporta, nonobstant les précautions que les Beneventins y pûrent apporter, lesquels, craignans d'estre privez de ce precieux thresor, ne permettoient l'entrée de son Eglise à aucun Breton.

Celle Vie a esté par nous recueillie du Proprium Sanctorum *du Diocese de Vennes, qui en fait Office le vingt et uniéme Septembre ; Nicolas Harpifeldius, Archidiacre de Cantorberi, en son Histoire Ecclesiastique d'Angleterre, imprimée à Doüay, l'an mil six cens vingt et deux, és Chapitres vingt-cinq et vingt-sept ; les anciens Legendaires manuscrits de l'Abbaye de Sainte Croix de Kemperlé, les Memoires manuscrits du Pere du Pas, et des Sieurs de la Coudraye Pere et Fils, Seneschaux de Hennebont et Alloüez de la Ville de Vennes.*

ANNOTATIONS.

SAINT CADO EN ARMORIQUE & EN ITALIE (A.-M. T.).

PENDANT que saint Gildas habitait l'austère et pittoresque ermitage appelé dans son histoire « *l'oratoire de la Roche sur Blavet,* » il vit arriver et s'installer à huit lieues de lui un saint des plus connus de la Grande-Bretagne, l'un de ses collaborateurs les plus assidus dans ses grandes missions d'Irlande, l'ami dont le monastère avait été, dans l'île de Bretagne, son asile ordinaire et le principal siège de son enseignement. C'est en effet à *Lancarvan* ou *Nant-Carban,* où son ami était alors abbé, qu'il avait écrit la première partie de son livre DE EXCIDIO BRITANNIÆ *(la Ruine de la Bretagne).*

Cet ami, c'était saint Cado, une des figures les plus originales de l'église britannique au VIe siècle. La Vie la plus ancienne qu'on ait de lui, écrite cinq siècles plus tard, est si défigurée qu'à peine y peut-on reconnaître les grandes lignes de son rôle et de sa physionomie. L'un de ses traits caractéristiques, ce sont ses nombreux voyages ; il parcourt tous les coins de l'île de Bretagne et de l'Irlande, visite la Gaule, l'Italie et Rome, même (à en croire sa légende) la Grèce et Jérusalem. Il devait bien une visite en Armorique à son ami Gildas, qui en Grande-Bretagne lui avait fait présent d'un texte des Evangiles écrit de sa main et d'une belle cloche doux-sonnante, fondue de sa main également, car Gildas était très bon et très expert ouvrier en l'art métallique (1).

Ce fut au retour d'un de ses voyages d'Italie qu'il vint aborder dans son îlot du Morbihan ; il débarqua avec ses disciples et dit :

— Avec l'aide de Dieu et sous votre bon plaisir, mes frères, c'est ici que je veux demeurer.

— Maître, tout ce qui vous plaira nous agrée.

Et promptement ils installèrent là un petit monastère. Ce qui rendit cette fondation notable, ce fut l'église, élégante construction de pierre, et surtout le pont, aussi en pierre, par lequel Cado unit l'île à la terre ferme (2).

(1) Voyez sur cette cloche et sur les œuvres de Virgile chères à saint Cado, un charmant récit dans « *La légende celtique et la poésie des Cloîtres en Irlande, en Cambrie et en Bretagne,* » par le Vicomte Hersart de la Villemarqué, p. 201-204.

(2) Ce qui précède est de M. de la Borderie ; ce qui suit est un résumé d'une étude de dom Plaine (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* tome XXVII, 1900, p. 106-132).

Combien de temps demeura-t-il dans ce lieu où son souvenir est resté si vivant? — Nul ne saurait le dire.

Y vécut-il toujours désormais? — Revint-il séjourner sur le continent?

— Ici deux opinions sont en présence : d'après la légende latine, après avoir fondé Lancarvan et plusieurs autres monastères dans la Grande-Bretagne, il se rendit à Bénévent en Italie, y remplit d'abord les fonctions abbatiales, fut ensuite promu à la dignité épiscopale et finalement y cueillit la palme du martyre. « Mais, ajoute dom Plaine, tout cela a paru si invraisemblable depuis trois siècles à la plupart des hagiographes, qu'un certain nombre d'entre eux en sont venus à supposer qu'il s'agissait de la ville de Benavenne (*Benaventa,* aujourd'hui Woedon, dans le comté de Northampton) en Angleterre. Parfois même on a dédoublé le saint en prétendant que le fondateur de Lancarvan n'avait rien de commun avec l'évêque-martyr de Bénévent. » Le docte bénédictin démontre qu'il est impossible que le saint évêque ait été martyrisé en Angleterre, puis il établit, d'après les traditions des contrées qui ont connu saint Cado : la Cambrie, l'Armorique, et Bénévent (1), que « jusqu'au XVIIe siècle ces trois pays paraissent avoir été unanimes à affirmer : 1° que S. Cado-Sophius avait eu pour père un roi du pays de Galles; 2° qu'il avait fait trois fois le pèlerinage de Jérusalem et sept fois celui de Rome; 3° qu'il était mort à Bénévent percé d'une lance pendant qu'il célébrait la messe. Or, de pareils faits sont manifestement des plus caractéristiques. Le second en particulier n'appartient qu'à notre saint, et suffirait seul pour empêcher qu'on ne le confondit avec un autre saint. Il faut donc accepter ces données traditionnelles comme étant l'expression de la vérité historique. »

Mais quand et comment le saint évêque subit-il le martyre? — Dom Plaine regarde comme certain qu'il reçut la mort lorsque le roi arien Totila « prit Bénévent d'assaut en novembre 542, en rasa les murailles, et y commit maints excès de tout genre, comme il ressort des vifs reproches que lui adressa saint Benoit, lorsque ce roi barbare vint le visiter pendant son séjour à Bénévent qui est tout proche du mont Cassin. »

LE CULTE DE SAINT CADO EN BRETAGNE (A.-M. T.).

Pas de saint plus populaire; pas de saint plus négligé par la liturgie. Le *propre* de Vannes lui concède une simple leçon et une commémoration; le *propre* de Quimper ne fait même pas mention du saint évêque martyr, aussi vénéré en Cornouaille et en Léon qu'au pays du Morbihan.

Il est patron de Saint-Cadou (doyenné de Sizun, diocèse de Quimper);

De Saint-Cast (près Dinan, diocèse de Saint-Brieuc).

Jusqu'au Concordat de 1801, il a été patron de la paroisse de Cadélac, dont l'église devenue chapelle, dans la paroisse de Loudéac, a péri dans un incendie en 1803.

Dom Plaine dit que peut-être la paroisse de Cast (doyenné de Châteaulin, diocèse de Quimper), a été originairement sous le patronage de saint Cado, mais le nom de Cast vient de l'ancien nom latin de cette localité : *Castrum.*

Je connais peu de chapelles dédiées à saint Cado. Après avoir naturellement cité tout d'abord Belz, l'ancienne église priorale dépendante de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, depuis qu'Alain Fergent la lui eut donnée en 1089, aujourd'hui simple chapelle, mais toujours entourée de vénération; dom Plaine indique encore la chapelle de N.-D. de Clérin, en Saint-Clet (diocèse de Saint-Brieuc); saint Cado n'y est que second patron, mais beaucoup de pèlerins y viennent se recommander à lui pour la guérison des maladies d'yeux. En Guégon (diocèse de Vannes), une chapelle de saint Cado est mentionnée par le répertoire archéologique de

(1) Pour la Cambrie, il invoque la tradition immémoriale consignée dans Jean de Tinemouth et dans Capgrave; pour l'Armorique, les légendaires de Vannes et de Sainte-Croix de Quimperlé; pour l'Eglise de Bénévent, Ghinius et Vipera.

M. Rosenzsweig. Dom Plaine ne parle pas de la chapelle de Saint-Cadou en Gouesnac'h ; elle est placée dans un endroit charmant, au fond d'une anse formée par l'Odet (rivière de Quimper), à peu de distance de son embouchure. Il y a trente ans, cette chapelle possédait un lambris enrichi de très curieuses peintures représentant des scènes de la vie de saint Cado. Sous le prétexte que le pardon y amenait certains abus, on le supprima ; la chapelle abandonnée fut bientôt une ruine et un jour la toiture s'écroula, entraînant dans sa chute le lambris avec ses belles peintures. La chapelle a été restaurée, le pardon rétabli, et avec lui les luttes des jeunes paysans ; puisqu'elles ont reparu, ce n'était donc guère la peine de livrer à la destruction l'ancienne chapelle ; il aurait suffi d'empêcher les braves lutteurs du beau pays de Fouesnant de changer leurs honnêtes amusements en scènes de sauvagerie.

En Melgven (doyenné de Bannalec, diocèse de Quimper) la chapelle de Coatampodou dédiée à saint Cado relevait jusqu'au Concordat de 1801 de la paroisse de Cadol qui probablement tirait elle-même son nom du nom de l'évêque martyr. Autre chapelle à Moëlan.

On trouve des statues de saint Cado dans les églises et chapelles désignées plus haut, et en outre à Kerpert (XIe siècle), Saint-Michel-en-Grève, Plestin, Ploumiliau (diocèse de Saint-Brieuc) ; Plouarnel-Quiberon (diocèse de Vannes) ; à Landrévarzec, dans la chapelle de N.-D. de Quilinen (XVe ou XVIe siècle), Plogonnec, église paroissiale (statue de la même époque) ; Redené, chapelle du château de Rosgrand ; église de Leuhan et une belle peinture sur le lambris de l'église du Bodeo, enfin, dom Plaine cite une dernière statue, mais qui n'existe pas dans la nouvelle église de Moëlan (diocèse de Quimper).

Une disparition regrettable, c'est celle des deux crosses en bois, de saint Cado, naguère exposées dans la chapelle de Rosgrand où je les ai vues plusieurs fois.

Le nom de Saint-Cadou a été donné à une anse située près de Carnoet, sur la Léta, rivière de Quimperlé.

SAINT CADO & LES CHEVALIERS BRETONS DU COMBAT DES TRENTE (A.-M. T.).

D'APRÈS le *Barzaz-Breiz*, voici ce qu'ils chantaient en marchant contre les Anglais :

« Seigneur saint Kadok, notre patron, donnez-nous force et courage, afin qu'aujourd'hui nous vainquions les ennemis de la Bretagne.

» Si nous revenons du combat, nous vous ferons présent d'une ceinture, et d'une cotte d'or, et d'une épée, et d'un manteau bleu comme le ciel ;

» Et tout le monde dira en vous regardant, ô seigneur saint Kadok béni : « Au paradis comme sur terre, saint Kadok n'a pas son pareil ! »

Après avoir cité ces strophes, expression de la confiance, M. de la Villemarqué ajoute : « Vainqueurs dans ce combat fameux où Beaumanoir buvait son sang, les chevaliers bretons acquittèrent fidèlement leur vœu :

« Il n'eût pas été l'ami des Bretons, celui qui n'eût point poussé des cris de joie en voyant revenir nos guerriers, des fleurs de genêt à leurs casques ;

» Il n'eût pas été l'ami des Bretons ni des saints de Bretagne non plus, celui qui n'eût pas béni saint Kadok, patron des guerriers du pays ;

» Celui qui n'eût point admiré, qui n'eût point applaudi, qui n'eût point béni, et qui n'eût point chanté : « Au paradis comme sur terre, saint Kadok n'a pas son pareil. »

D'après ce que j'ai dit plus haut, on peut voir que le protecteur des vaillants chevaliers d'autrefois est invoqué aujourd'hui par les lutteurs de nos pardons ; on lui demande aussi, non seulement la vigueur et la souplesse dans les membres, mais la pureté dans le sang.

MONUMENTS DE SAINT CADO (J.-M. A.).

Le Pont et le Monastère.

Il existe encore le pont bâti par saint Cado pour rejoindre à la terre l'île qu'il avait choisie pour résidence dans la rivière d'Etel. Il est long de cent mètres, large de quatre, et compte seulement deux arches qui étonnent par leur hardiesse et les dimensions des énormes blocs de granit qui les composent. Il faut que la solidité en soit à toute épreuve puisque l'administration des Ponts-et-Chaussées ne lui a pas cherché noise et continue à faire passer là-dessus la grande route allant de Port-Louis à Belz et à Auray.

Le monastère en 1089 devint prieuré dépendant de Sainte-Croix de Quimperlé, par une donation du duc Alain Fergent. La chapelle actuelle remonte presque entièrement au XIe siècle, se divisant en trois nefs à trois travées avec abside demi-circulaire. Les arcades en plein-cintre reposent sur des piliers carrés à simples tailloirs, l'arc triomphal tombe sur des colonnes engagées à chapiteaux garnis de feuillages et d'entrelacs.

Aux parois de la nef sont appendus quatre tableaux représentant des scènes de la vie du saint, et qui sont surtout précieux par les légendes qui en expliquent les sujets :

Anglais de naissance, prince de Clamorgant,
Puis abbé, vient, débarque et réside céans.

Les jugements de Dieu sans cesse méditant,
C'est ainsi, pèlerins, qu'il a vécu céans.

Aux pirates pervers en ce lieu l'assaillant
Il dit : Je suis sans bien, solitaire céans.

Oratoire, mon œuvre, adieu ! dit-il pleurant,
Belz, t'oublierai-je ? Non. Il cingla de céans.

Au chevet de l'église est la fontaine du saint, et plus loin les derniers vestiges du vieux monastère qu'on nomme la maison de saint Cado (1).

LA VIE DE SAINT HERNIN OU THERNEN,

Confesseur, le 2. Novembre.

Saint Hernin estoit originaire de l'Isle de Bretagne & passa la mer, environ l'an cinq cens vingt & huit, sous le Pontificat de saint Felix IV. du nom, & l'Empire de Justinian I, regnant en Bretagne le Roy Hoël II. & vint en la Bretagne Armorique, &, désirant vivre éloigné de la conversation des hommes, il se retira en un lieu qu'il trouva propre à son dessein, situé en la Paroisse de *Duault,* prés la ville de *Carhaix,* ès domaines du Seigneur de *Quelen,* qui luy donna autant de terre pour bastir son Hermitage, qu'il pourroit enclore de fossez un un jour. Ayant obtenu ce don, il remercia son Bien-faiteur, &, aprés avoir fait priere à Dieu,

(1) Chanoine Guillotin de Corson : *Récits de Bretagne,* 1re série, p. 256.

il prit le baston dont il se servoit, allant par pays, & marcha environ une demie lieuë, le traînant aprés soy, & revenant d'achever son cercle au lieu où il l'avoit commencé, &, à mesure qu'il traînoit ce baston, la terre s'amonceloit & se formoit en guise de fossé ou terrasse, distinguant les terres du Saint de celles de son Bien-faiteur (1). Il vescut en ce lieu le reste de sa vie & y mourut saintement, le premier lundy de may, environ l'an cinq cens trente & cinq, & fut son Corps enterré en sondit Hermitage & une grosse pierre mise sur son Tombeau.

II. Mais ce lieu ayant esté ruïné par le malheur des guerres civiles entre le Roy de Bretagne Domnonée & le Comte de Cornoüaille (2) Comorre, la memoire de ce saint Homme demeura comme ensevelie sous les ruïnes de son Hermitage, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu manifester la gloire dont son Ame joüissoit dans le Ciel, par un grand Miracle. Car un Comte de *Pohær*, (l'Histoire le nomme aussi Comorre) (3), chassant, un jour, en la forest prochaine, débusqua un cerf, lequel, poursuivy de prés par les chiens, se refugia vers le lieu de l'Oratoire de saint Hernin & se coucha sur sa tombe ; les chiens le poursuivirent, mais, estans arrivez prés de luy, ils devinrent immobiles, sans pouvoir avancer, ny reculer : le Comte y arriva aussi avec ses piqueurs & venneurs, qui voulurent pousser leurs chevaux outre, mais ils devinrent aussi immobiles ; ce qui estonna fort le Comte, & mettant pied à terre avec sa compagnie, il entra dans le lieu, laissa aller le cerf, &, ayant appris des villageois des environs, que c'estoit le lieu de l'Hermitage de saint Hernin, il le fit purger & y bastir une Eglise, laquelle est à present Treve, ou Fillette de ladite paroisse de *Duault* & s'appelle *Loc-Karn*, lieu fort devotement visité des pelerins & chery de la noblesse du pays, comme témoignent les armes & sepultures qui s'y voyent des Seigneurs de *Quelen*, du *Bezou*, de *Kerprigent*, de *Loquenel* & de *Loc-christ*.

III. Les materiaux ayans esté rendus sur les lieux pour bastir ladite Eglise, on estoit en peine en quel lieu ouvrir les fondemens de l'édifice ; mais Dieu, par un signe évident, en designa le lieu, par le moyen de grand nombre d'oyseaux, qui construisirent, sur la Tombe du Saint, un petit dôme, fait de rameaux & feüillages d'arbres, ce qui fit connoistre que la volonté de Dieu estoit qu'on bastit en ce lieu, & tient-on que le grand Autel de cette Eglise est sur la Tombe du Saint. Une femme du bourg de *Loc-Karn*, s'oublia tant que de vanner du bled, le jour de la Feste de S. Hernin, au grand scandale des voisins ; mais elle en fut chastiée sur le champ ; car voulant quitter le van, il se trouva si fort attaché à ses mains, qu'elle ne s'en pût défaire ; alors, reconnoissant sa faute, elle demanda pardon à Dieu & à saint Hernin, entra dans l'Eglise, fit sa priere &, à l'instant, le van luy tomba des mains, & elle fut guerie. Il y avoit deux personnages en la Paroisse de *Poullaouën*, au mesme Diocese de Cornoüaille, qui s'entr'aimoient cordialement, l'un desquels, estant devenu paralytique, sans aucune esperance de guerison, suplia l'autre de vouloir aller en voyage pour luy en l'Eglise de S. Hernin & luy apporter de l'eau de sa fontaine ; l'autre le luy promit, mais il n'y alla pas, mais prit de l'eau d'une autre fontaine & la porta au malade, l'asseurant qu'il l'avoit puisée dans la fontaine du Saint. Le patient le crût, &, ayant fait sa priere, but de cette eau, & Dieu, ayant égard à sa foy, luy rendit la santé par les merites de son serviteur S. Hernin. Mais celuy qui l'avoit trompé tomba malade de la mesme maladie : ce qui luy fit reconnoistre sa faute & prier son amy de luy estre plus fidelle qu'il ne luy avoit esté, & de luy apporter de l'eau

(1) Voyez chose semblable en la vie de St. Goueznou, le 25. octobre, p. 541, et en celle de St. Briac, le 17 décembre. — A.

(2) Non pas de Cornouaille, mais de Poher et aussi d'une partie du Léon comme on l'a déjà vu. — A.-M. T.

(3) M. de la Borderie observe que cette distinction entre deux Comorre ou Conomor n'a pas de raison d'être ; dans l'histoire de Bretagne il n'y a qu'un prince de ce nom. — A.-M. T.

de la fontaine du Saint, laquelle ayant beu avec foy & devotion, il fut parfaitement guery.

Cette Histoire a esté par nous tirée d'un vieil manuscrit, gardé en l'Eglise de Loc-Karn, *et des memoires de Messire Sebastien Marquis de Rosmadec, Baron de Molac, etc.*

ANNOTATION.

MONUMENTS DE SAINT HERNIN (J.-M. A.).

SAINT HERNIN est patron de Locarn, près de Maël-Carhaix, et de Saint-Hernin, dans le doyenné de Carhaix.

L'église de Locarn est du XVIe siècle, composée de trois nefs et terminée par une abside droite percée d'une belle maitresse-vitre de style flamboyant. Le centre de la rosace est occupé par un large écusson *burelé de gueules et d'argent de dix pièces,* qui est de Quélen. Neuf autres écussons tous en alliance avec ceux de Quélen, occupent les différents lobes du réseau. On lit au bas de cette verrière, qui représente des scènes de la Passion, une inscription tronquée commençant par ces mots : *en l'an mil Vc LXXII a été... cette vitre à l'honneur... Nostre-Dame...*

Deux reliquaires précieux renferment des reliques du saint : un buste en argent de grandeur naturelle, et aussi un bras d'argent à main bénissante.

La fontaine à double bassin est surmontée d'une curieuse statue du XIIIe siècle représentant le Bienheureux en costume monacal tenant à la main un livre fermé (1).

***

A Saint-Hernin l'église est également du XVIe siècle, et le saint Patron y est représenté en abbé portant manteau à capuchon, livre et autrefois crosse. Dans le cimetière est un joli calvaire rappelant un peu celui de Quilinen en Landrévarzec, et non loin de l'enclos sacré est la fontaine du saint.

VIE DE SAINT GUEN-ÆL OU GUENAUT [2],

Deuxiéme Abbé de Land-Tevenec, Confesseur, le 3. Novembre.

DU temps que Conan Meriadec, premier Roy Chrestien de la Bretagne Armorique, residoit en la ville de Nantes, pour plus aisément reprimer les courses des Poictevins & Aquitains, il avoit laissé le gouvernement du Comté de Cornoüaille, à un noble Seigneur, nommé le Comte *Romelius*, lequel eut pour espouse une dame de Maison, non moins illustre, appellée *Levenez;* & ils faisoient leur ordinaire demeure en la ville de *Kemper-Odetz* (qui, depuis, fut nommée Kemper-Corentin), capitale de leur gouvernement. Ce furent les pere & mere de nostre Saint, qui

(1) Chanoine Guillotin de Corson : *Récits de Bretagne,* troisième série, p. 105.

(2) Appelé aussi Guen-Aël, Guinal, Vendel et Vendal. — A.-M. T.

leur nasquit l'an de grace 306, sous le Pontificat du Pape S. Sirice, & l'empire d'Arcadius & Honoré, & fut nommé, sur les Fonds de Baptesme, *GUEN-ÆL*, c'est à dire, en breton, *Ange blanc*, présage de la candeur & innocence Baptismale qu'il recevoit & qu'il conserva toute sa vie. Ayant passé les plus tendres années de son enfance, lors qu'il commença à parler distinctement, sa mere luy apprit son Catechisme & les principes de nostre Créance, &, le croyant capable d'apprendre quelque chose de plus relevé, on luy bailla un precepteur, pour l'instruire & élever en la vertu & és bonnes lettres, esquelles il faisoit un notable progrez, l'estude n'atiedissant en luy la ferveur de l'Oraison.

II. Dés qu'il commença à connoistre le monde, il commença aussi à le mépriser, & s'accrut tellement ce mépris en son Ame, qu'il se resolut de le quitter entierement & se rendre Religieux en quelque Monastere. Sur cette resolution, S. Wennolé, nouvellement beny Abbé du Monastere de *Land-Tevenec* en Cornoüaille, fondé par le Roy Grallon, lors regnant, assisté de quatre de ses Religieux, vint à Kemper, visiter son maistre S. Corentin, premier Evesque de Cornoüaille ; & comme il passoit par une ruë, nostre S. Guen-æl, qui joüoit sur le pavé avec quelques autres enfans de son âge, quittant ses jeux puerils, s'encourut vers luy, se mit à genoux & demanda sa benediction. Saint Wennolé, lisant en son visage quelque présage de future Sainteté, jugea que Dieu luy adressoit cét enfant, pour servir, un jour, d'ornement à son Monastere, &, le caressant doucement, luy dit : « *Et bien (mon fils) voulez-vous venir quant & nous pour servir Dieu en nostre Monastere? Ouy, mon Pere (répondit Guen-æl) c'est la chose que plus je desire en ce monde, & vous promets, dés à present, que je veux passer ma vie au service de Dieu, sous vostre Regle & Discipline.* » Et, disant cela, il quitta tous ses compagnons & suivit le saint Abbé, lequel, pour éprouver sa perseverance, luy dit : *Non, mon enfant, retournez-vous en chez vostre pere, le chemin d'icy au Monastere est long & difficile, vous ne sçauriez nous suivre.* L'enfant luy répondit : *Mon Pere, j'ay quelques fois ouy lire, dans l'Evangile, que quiconque met la main à la charuë & regarde en arriere n'est pas propre pour le Ciel ; comment donc pourray-je, sans danger de mon salut, abandonner la resolution que j'ay fait de me dedier au service de Dieu en vostre Monastere?* S. Wennolé, admirant sa perseverance, le conduisit chez ses pere & mere, &, de leur consentement, l'emmena en son Monastere, & prit luy-mesme le soin de son instruction.

III. Ce fut la septiéme année de son âge, & de nostre salut l'an 402. qu'il vint à *Land-Tevenec*, & y passa trois années en habit séculier, comme pensionnaire, en grande impatience de recevoir l'habit, dont il faisoit continuellement instance à saint Wennolé & aux autres Religieux, lesquels enfin luy accorderent sa requeste, & il fut vêtu en presence du Roy Salomon I. du nom & de toute sa cour, qui fondoit en larmes, voyant un jeune Seigneur, en un âge si tendre, fouler genereusement aux pieds les vanitez du monde & embrasser courageusement la Croix de la Penitence. Il couloit la dixiéme de son âge, qu'on comptoit de nostre salut l'an 405. &, nonobstant son jeune âge, il s'adonna avec tant de soin à l'acquisition des vertus, qu'en bref il égala les plus anciens & parfaits Religieux du Monastere. Jamais on ne le trouvoit oysif; il passoit les nuits à prier & lire la sainte Escriture, assistoit devotement au Chœur, de nuit & de jour ; son humilité paroissoit en toutes ses paroles & actions ; il supportoit patiemment les infirmitez de son prochain, & jamais ne murmuroit de chose qui se passast ; il conserva soigneusement sa chasteté, & pour mieux s'en asseurer, il cherissoit la mortification & les rigueurs & austeritez ; il jeûnoit presque continuellement ; enduroit les chaleurs de l'esté & les froideurs de l'hyver, estant également vestu en l'une & l'autre saison. Pendant les plus grands froids de l'hyver, tous les soirs, lors que les Religieux s'estoient retirez en leurs Cellules, il alloit au bas du jardin du Monastere, &, se dépoüillant tout nud, horsmis de son Cilice, il se plongeoit jusqu'aux aisselles dans l'estang ou vivier qui estoit en ce lieu,

&, en cét estat, recitoit les sept Psalmes Penitentiaux, pour les Bien-faiteurs de son Monastere.

IV. Il avoit vescu dans le Monastere 43. ans, lors que Dieu, voulant recompenser saint Wennolé de ses longs travaux, luy revela sa mort prochaine, dont le saint vieillard extremément aise, convoqua tous ses Religieux en Chapitre, leur annonça la revelation que l'Ange luy avoit faite, les exhorta à l'observance de leur Regle, prit congé d'eux, & leur nomma pour son successeur S. Guen-æl, les priant de luy donner ce contentement, avant mourir, que de confirmer, par leur élection, cette sienne nomination; ce qu'ils firent trés-volontiers, sans avoir égard à ses excuses & protestations, & S. Wennolé confirma son élection, &, peu de jours aprés, mourut saintement, & ses obseques celebrées, nostre Saint fut beny Abbé, au contentement de tous ses Religieux, au mois de mars l'an 448. laquelle charge il exerça 7. ans, jusqu'à l'an 455. que, desirant voyager en l'Isle de Bretagne, pour visiter les Monasteres qui y florissoient en sainteté, il se démit de son Abbaye, &, s'estant fait élire un Successeur, il prit onze de ses Religieux, avec lesquels il passa la mer, & fut quatre années en ce voyage, laissant, par tout où il passoit, des marques de sa Saintcté; car il rendoit la veuë aux aveugles, l'ouye aux sourds, le marcher aux boëteux, & aux paralytiques le libre usage de leurs membres; il chassoit le diable des corps des possedez & operoit d'autres miracles, qui le faisoient respecter des peuples & admirer des plus parfaits. Dieu exauçant les prieres des Religieux de *Land-Tevenec,* qui, depuis l'absence du saint Abbé, n'avoient cessé de requerir son retour, luy envoya un Ange, qui luy fit commandement de s'en retourner en Bretagne; à quoy il obeït, &, s'étant embarqué en un vaisseau Breton, qui étoit au Havre prochain, il vint prendre port en l'Isle de *Groys,* à la coste de Bretagne, l'an 459.

V. Si-tost que saint Guen-æl & ses Confreres eurent mis pied à terre, les Cloches de la principale Eglise de l'Isle (en laquelle il y avoit des Reliques de plusieurs Saints) commencerent à sonner d'elles-mesmes, d'un son & bransle tout extraordinaire, ce qui fit que le peuple s'y rendit en foule, & aussi les Moynes d'un Monastere fort renommé qui estoit dans l'isle, dont l'Abbé, voyant le peuple estonné de cette merveille, fit signe de la main qu'on luy prestast audience, &, étant monté au pupiltre, il leur dit : « Mes Freres, » croyez mon conseil, & visitons les costes & rades de cette isle, car je crois sans doute que » ce sont quelques saints Personnages qui nous sont venus visiter, dont nos saints Patrons » (desquels les Reliques reposent en cette Eglise) nous ont voulu donner avis par ce » miracle. » Tout le peuple approuva ce conseil & alla voir à la prochaine rade, où ils trouverent le vaisseau à l'ancre & le Saint & ses compagnons qui sortoient de l'esquif. L'Abbé les salua & les mena en son Monastere, où s'estant rafraischis, quelques jours, ils remonterent sur mer & debarquerent en terre ferme à la coste de Cornoüaille, d'où ils allerent par terre à leur Abbaye, où ils furent receus avec un contentement extréme.

VI. Aussi-tost qu'il fut arrivé à Land-Tevenec, ses Religieux le suplierent de reprendre sa charge d'Abbé; à quoy il ne voulut consentir du commencement, mais ils l'en importunerent tellement, qu'il fut contraint de le leur accorder, & il exerça la charge trois ans, jusqu'à l'an 462. qu'il s'en démit de rechef & fit élire un autre en sa place, &, si-tost qu'il eut esté beny, il luy demanda congé de se retirer en quelque lieu solitaire & desert, pour faire penitence & se disposer à la mort; mais l'Abbé le refusa tout court, ne voulant se priver du secours & assistance qu'il esperoit avoir de luy en la conduite & direction de son Monastere. Tous les autres Religieux se joignirent à l'Abbé, s'opposans à la retraite du Saint; mais il les importuna tant, qu'enfin, vaincus de ses instantes suplications, ils luy donnerent congé pour un an, & non plus. Le saint Homme, ayant receu la benediction de son Abbé, prit congé de ses Confreres & sortit, avec deux compagnons, touchez aussi d'un mesme desir de vivre en solitude; &, d'autant qu'il estoit trop connu dans tout le

Comté de Cornoüaille, il entra dans le Vennetois, où, ayant rencontré un lieu fort écarté & desert, il y édifia un petit Oratoire & trois petites Cellules & s'y habitua. Il n'y eut gueres demeuré, que ses deux Confreres commencerent à se plaindre de la sterilité de ce lieu nommément de l'incommodité qu'ils avoient faute d'eau potable, laquelle il falloit aller querir fort loin; saint Guen-æl les consola & exhorta d'avoir recours à Dieu en leurs necessitez, lequel jamais ne delaisse ceux qui esperent en luy & les mena à la Chapelle, où ayant fait Oraison, en commun, il sortit dehors, & imprima le signe de la Croix en terre, laquelle ayant frappé de son baston, elle jetta une grosse source d'eau, qui n'a cessé de couler jusques aujourd'huy.

VII. Ce saint Personnage n'acheva pas son année en la solitude; car Dieu, se voulant servir de luy pour le salut de plusieurs, le manifesta au Comte de Vennes Guerec, lequel, chassant, un jour, en ces quartiers, leva une biche, qui, fuyant la meutte des chiens, entra dans la solitude de saint Guen-æl & se coucha sous son Aumusse; les chiens suivirent leur beste, mais, arrivez au lieu, ils n'oserent approcher vingt pas prés du Saint. Le venneur, estonné de cela, en donna avis au Comte & à sa compagnie, qui s'y rendit incontinent & trouva la biche couchée sous l'Aumusse du Saint (1). Guerec, voyant cela, le salua fort affectueusement & l'emmena avec luy à Vennes, & l'y retint, quelque temps, pour joüir plus à plein de ses bonnes instructions & avis salutaires; puis, ayant pris congé du Comte, il s'en retourna en son Hermitage, où ayant passé 9. mois, il fut mandé de son Abbé de revenir au Monastere, ce qu'il fit, comme enfant d'obedience, encore qu'il regretast sa chere solitude.

VIII. Il seroit difficile d'exprimer avec quelle joye & contentement il fut receu de ses Religieux; mais cette allegresse finit bientost; car ayant passé 4. années avec eux, estant déjà vieil & cassé, rompu de penitences & austeritez, Dieu le voulant recompenser de ses travaux, il tomba malade, &, en peu de jours, il fut reduit à l'extremité; il se confessa generalement à son Abbé, receut le S. Sacrement en Viatique, puis demanda l'Extrême-Onction, qu'il receut le mesme jour, le reste duquel il passa en meditation, ayant les yeux arrestez sur un Crucifix qu'il tenoit en sa main; enfin, ayant agonizé toute la nuit, sur le point du troisiéme jour de novembre, l'an 467. & de son âge le 70. il rendit son Ame à Dieu. Son Corps fut incontinent lavé & revêtu de ses Ornemens Abbatiaux & porté en l'Eglise, où il fut reveré & baisé d'une multitude de peuple, qui, de toutes parts, s'y rendit pour honorer ses obseques. Le Roy de Bretagne, qui, avec sa cour, estoit à Kempercorentin, distant de six lieuës de Land-Tevenec, envoya dire à l'Abbé qu'il ne se hastast d'ensevelir le saint Corps; cela fit qu'on le garda trois jours dans l'Eglise, où il se conserva frais & entier, répandant une merveilleuse odeur. Le troisiéme jour, le Roy arriva, accompagné du Prince son fils aisné, des Princes, Comtes, Vicomtes & de grand nombre de Seigneurs, qui tous donnerent l'eau benîte au saint Corps & assisterent à son enterrement.

IX. Il fut ensevely dans une petite Chapelle, hors l'Eglise Abbatiale, laquelle a esté tenuë en si grande veneration, que personne n'y osoit entrer, crainte de fouler aux pieds ce saint Corps, où il demeura jusqu'à l'an 857. que Neomene, Roy de la Bretagne Armorique, estant de retour des Guerres de France, alla en Pelerinage à Land-Tevenec visiter les Sepulchres des SS. Wennolé & Guen-æl, & fit reédifier l'Eglise Abbatiale & y transferer les Os des saints Wennolé & Guen-æl, lesquels il fit enchasser en Chasses d'argent doré; neanmoins, en l'Eglise Cathedrale de Vennes, on montre le Sepulchre de ce Saint, comme on sort du chœur, du costé de l'Epistre. Enfin, l'an 878. les Normands & Danois, ayans mis pied à terre en Bretagne, les Moynes de Land-Tevenec abandonnerent leur Monastere

(1) Voyez chose semblable en la vie de S.t Nennoc, le 4. juin, p. 272, art. VIII. — A.

& se retirerent en France, pour fuïr la rage et cruauté de ces Barbares, qui faisoient un cruel traitement aux Reliques des Saints, aux Monasteres & aux Gens d'Eglise, emporterent le Corps de S. Guen-æl à Paris, où ils furent receus fort benignement de Theudon, prevost de Paris, qui leur donna une maison qui luy appartenoit, avec ses terres et metairies, situez en la Paroisse de Courcoronné, prés Corbeil, où ils édifierent une Chapelle & y mirent les Reliques du Saint. Mais les Saxons & Normands continuans leurs ravages en France, crainte que ce precieux thresor ne tombast en leurs mains sacrileges, il fut porté à Corbeil, par le commandement du trés illustre Comte Edmont, lequel fit faire une Procession generale, où il assista avec tout le Clergé, non seulement de ladite ville de Corbeil, mais encore des Paroisses & bourgades circonvoisines, qui se rendirent à Courcoronné, où, ayans receu reverемment les saintes Reliques, ils les apporterent au fauxbourg S. Jacques de Corbeil, où elles furent mises en une petite Chapelle, que le susdit Comte avoit fait bastir, du côté de la Brie. Mais, depuis, en l'an 1007. Bouchard, Comte de Corbeil, à la sollicitation de son fils Legauld (qui depuis fut Evesque de Paris), fit bastir une belle Eglise en l'honneur du Saint, où il transfera ses Reliques, & s'appelle, encore à present, de son nom, saint Guenault; ç'a esté, à son commencement, une Abbaye Collegiale, ayant un Abbé & quatre Chanoines; depuis, le Roy Loüis le Gros, venant à la couronne, l'incorpora à l'Abbaye de S. Victor lez Paris, & est un Prieuré dépendant d'icelle. Ce neanmoins, le catalogue des Reliques qui sont en l'Eglise Cathedrale de Vennes porte que le Corps de ce Saint y est; je croyrois qu'il y en a partie à Vennes & autre partie à Corbeil.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Breviaires des Eveschez de Leon, Cornoüaille et Vennes, qui en font Office et en ont la Legende en neuf leçons; les vieux Legendaires manuscrits de Cornoüaille, Vennes et Land-Tevenec; les MSS. de la vie de S. Wennolé; Pierre de la Barre en parle en ses Antiquitez de la Ville de Paris, et le Pere Le Bon, Chanoine Regulier de l'Abbaye de S. Victor de Paris, desquels l'a pris T. Friard, qui l'a ajoustée à la Legende de Ribadeneira, et le Pere Jacques de Breul, en son Theastre des Antiquitez de la Ville et Diocese de Paris, parlant dudit Prieuré de saint Guenault de Corbeil, met un abregé de sa vie.

ANNOTATIONS.

DATE ET LIEU DE NAISSANCE DE SAINT GUENAEL (A.-M. T.).

MONSIEUR DE LA BORDERIE indique la première année du VIe siècle comme l'époque où vint au monde celui qui devait succéder au grand saint Guénolé comme abbé de Landevenec; il pense que Romelius et Levenez *(Lætitia)* auraient habité à deux ou trois lieues au sud de Loc-Majan, sur le territoire de la paroisse actuelle de Lanrivoaré; c'est là que saint Guénolé, faisant dans le Léon une expédition évangélique en compagnie de plusieurs de ses moines, rencontra ce bel enfant priant dans l'atrium de la maison paternelle, l'interpella comme on l'a vu dans le texte d'Albert Le Grand et lui dit les paroles qui devaient décider de sa vocation et de toute sa vie.

En effet, « les chartes de l'abbaye de Landevenec (n° XXXIX) disent qu'une terre appelée *Languenoc* (aujourd'hui Lanvenec) située au sud de Lanrivoaré, était le patrimoine de Guenhaël, par conséquent le domaine de son père; c'est là que Gwennolé trouva l'enfant et exerça sur lui sans le vouloir ce phénomène d'attraction instantanée et irrésistible. »

Quoi qu'il en soit de cette conclusion qui paraît bien admissible, la tradition cornouaillaise est que saint Guenaël a vu le jour sur le territoire de la paroisse d'Ergué-Gabéric (le Grand-

Ergué) mais tout près de Kerfeunteun et de Quimper. Il a sa fontaine vénérée, dans le village qui est considéré comme le lieu de sa naissance.

DIFFÉRENTES ÉTAPES DANS LA VIE DE SAINT GUENAEL (A.-M. T.).

C'EST en 532 que saint Guenaël succéda à saint Guénolé comme abbé de Landevenec. Après un septennat il donna sa démission, et avec onze moines de cette maison, il partit. C'est le commencement d'une vie d'émigration où il va se montrer voyageur aussi infatigable que saint Cado. « La première étape, dit M. de la Borderie, fut, paraît-il, les îles de la Manche. De là il s'élança dans l'île de Bretagne au moment où les Bretons insulaires en sortaient pour venir en Armorique, et en la quittant, il se rendit en Irlande. Selon la plus ancienne version de sa Vie, il ne consacra pas moins de trente-quatre ans à ces missions insulaires. Il fonda dans ces deux îles deux ou trois monastères considérables, et cinquante couvents, dit-on, lui confièrent le soin de réformer leur discipline, car ses principaux efforts furent consacrés à maintenir dans sa pureté, à ramener à sa ferveur primitive, l'institution monastique. Il éprouva enfin le besoin de revoir sa patrie. Il revint seul dans une barque d'osier (recouverte de cuir) fabriquée de ses propres mains, rapportant avec lui beaucoup de livres et de reliques. Selon d'autres, il était suivi de cinquante disciples. Il débarqua en Cornouaille, où il fonda trois monastères (qu'on ne nomme pas) et passa de là dans l'île de Groix (comme nous l'a raconté Albert); il y resta plusieurs années, toujours occupé de la réformation monastique. Né au commencement du VIe siècle il avait environ quatre-vingts ans; malgré son activité infatigable il lui fallut prendre quelque repos. Il quitta Groix et s'arrêta à l'entrée du Blavet, rive droite, sur une langue de terre bordée à l'Est par le fleuve, à l'Ouest par les sables et le petit bras de mer du Rohu. Il y avait encore des bois sur cette côte, car il y trouva une louve et ses petits qui lui obéirent avec une docilité exemplaire quand il leur commanda de quitter la place. Il avait grande familiarité avec les fauves. Un jour étant allé visiter l'un de ses moines appelé Caradec, retiré à quelques lieues de son monastère pour vivre en anachorète et dont l'oratoire est représenté aujourd'hui par l'église de Saint-Caradec d'Hennebont, comme il était là, un cerf ardemment chassé, à bout de souffle, vient se réfugier sous son manteau, et les chiens s'arrêtent la queue basse aux pieds de Guenaël. C'était la chasse du comte Waroch (le même qui est appelé Guérec par Albert Le Grand) qui courait dans la vallée du Blavet. Quand le comte apprit ce fait, il manda près de lui le saint homme, le combla d'honneurs, le laissa à regret et difficilement retourner à son monastère, enfin — pour le salut de son âme *et pour celui du pays* (1) — il donna à Guenaël deux beaux domaines destinés à l'entretien de sa maison. Guenaël mourut peu de temps après (vers 585-590) dans son monastère du Blavet. »

RELIQUES DE SAINT GUENAEL (A.-M. T.).

EN indiquant ce monastère du Blavet comme ayant été témoin de la précieuse mort de Guenaël, M. de la Borderie paraît être dans le vrai. C'est là aussi que le saint dut être inhumé, bien que plusieurs, comme Albert Le Grand, fixent sa première sépulture à Landevenec. « Au Xe siècle, vers la fin des invasions normandes, son corps fut transporté à Paris et peu après déposé à Corbeil. Plus tard, Guéthénoc, évêque de Vannes (1182-1222), en obtint la majeure partie, et dès 1350 on vit exposer à Vannes une partie de la tête de saint Guenaël; un tombeau fut même élevé dans le transept sud de la cathédrale pour recevoir une portion de ses reliques. A l'époque de la Révolution, les reliques conservées à Corbeil furent brûlées; celles qui étaient honorées à Vannes furent perdues » (*Histoire du diocèse de Vannes*, par M. l'abbé Le Mené, chanoine).

(1) M. de la Borderie relève avec soin cette particularité; Waroch ne perd jamais de vue les intérêts de la patrie bretonne.

J'ai dit dans les *Annotations* à la Vie de saint Guénolé que parmi les reliques du monastère d'Anaurot (Quimperlé) cachées à l'île de Groix, et retrouvées en 1070 par les moines de l'abbaye de Sainte-Croix, figure une relique de saint Guenaël.

Je ne connais d'autres reliques du bienheureux abbé que deux parcelles assez minimes, l'une à Landevenec, l'autre dans le reliquaire d'argent donné par la princesse Blanche de Bretagne aux Dominicains de Quimperlé (actuellement propriété du couvent de la Retraite de cette même ville).

LES MONUMENTS DE SAINT GUENAEL (A.-M. T.).

Objet de la faveur de Waroch, le *lann* de saint Guenaël sur le Blavet prit nécessairement au VIe siècle une grande importance. Plus tard, surtout pendant l'asservissement de la Bretagne sous le joug carolingien (de 786 à 843), le monastère chéri de Waroch associé à la mauvaise fortune de la patrie bretonne tomba en décadence, mais vers le milieu du IXe siècle le roi Nominoë (843-851), qui alliait toujours aux manifestations de sa piété sa sollicitude pour la Bretagne, tint à honneur de relever la fondation patriotique de Waroch et bâtit sur le tombeau de Guenaël un très beau et très grand monastère. Au Xe siècle, l'invasion normande le détruisit. Ce qui en pouvait rester après les désastres de ces incursions devint au XIe siècle un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Ruis. Aujourd'hui cet antique *lann* est encore représenté par une très vieille chapelle de Saint-Guenaël, au village du même nom en la paroisse de Caudan près Lorient, sur le Blavet, dans la situation indiquée plus haut. Un savant archéologue (M. Rosenzweig) qui a étudié avec grand soin les monuments du département du Morbihan dit de ce monument :

« *Chapelle Saint-Guenaël.* Restes d'une très ancienne construction. Appareil mélangé. Forme rectangulaire, chevet plat. Dimension dans œuvre : 15 mètres sur 4 mètres 50 environ. Petites fenêtres à plein-cintre très étroites et très évasées à l'intérieur [caractère irrécusable de l'architecture du XIe siècle]. — Près de la chapelle de Locunel [village très proche], *lec'h* bas, arrondi; c'est à cette pierre, suivant la tradition, que saint Guenaël venait prier. Près de la chapelle Saint-Guenael, autre *lec'h* de même forme (1). »

M. de la Borderie ajoute en terminant : « Le souvenir de cet important monastère de l'âge primitif, complètement oublié par nos historiens et nos hagiographes, méritait d'être remis en lumière. »

On pourrait considérer Landevenec comme un autre monument de saint Guenaël; nous n'avons pas à revenir sur les ruines décrites à la suite de la Vie de saint Guénolé.

L'église d'Ergué-Gabéric est une intéressante construction du XVe siècle. La fenêtre principale comprend dans son tympan trois fleurs de lis parfaitement belles; elle est ornée d'une remarquable verrière présentant, dans ses quatre baies, différentes scènes de la vie et de la passion de Notre-Seigneur; dans le tympan, la Trinité, plusieurs saints et des anges portant différentes armoiries; une inscription mutilée ne présente plus, malheureusement, le nom de l'habile verrier qui a exécuté cette œuvre.

Au-dessus d'un autel latéral une autre fenêtre fleurdelisée représente François de Kergonan et Marguerite de Lanros, sa compagne, agenouillés au pied de leurs patrons, saint François d'Assise et sainte Marguerite.

L'église d'Ergué-Gabéric possède en outre six chandeliers (d'inégale grandeur, deux par deux) une croix d'autel, deux lampes (dont l'une à la chapelle de *Kerdevod*) un encensoir et sa navette, le tout d'argent, du dessin le plus riche, le plus original, de l'exécution la plus fine; le style indique l'époque de Louis XIII. Un ostensoir du même genre complétait cette belle argenterie; il a été aliéné et remplacé par un grand objet sans caractère.

(1) Un *Lec'h* est une sorte de menhir taillé, quelquefois très peu élevé, monument funéraire des Bretons insulaires et des Bretons armoricains du Ve au IXe siècle (A. de la Borderie).

Dans la même église, la statue de saint Guenaël, œuvre du XVIIe siècle, est la plus belle représentation que j'ai vue de notre saint.

A Plougonvelin, où il est également patron, l'église est dépourvue de tout caractère, mais elle renferme un beau retable d'autel en partie du style Louis XV; un bas-relief y représente la rencontre de saint Guenaël en moine avec le comte Waroch portant chapeau à plume et pourpoint, et chassant avec une arquebuse.

Il avait encore des chapelles à Guiscriff, Poullaouën, Elliant, Coray, Moëlan, Penhars, Plonéis, Landivisiau. La chapelle de Coray existe encore.

Saint Guenaël est encore patron de la paroisse de Bolazec et d'une petite chapelle en Pouldergat près Douarnenez; c'est le lieu où il est le plus honoré et l'on y vient beaucoup en pèlerinage.

A Vannes une rue porte son nom et un vitrail moderne le représente à la cathédrale.

A Rumengol il figure en costume monastique, entre son père et sa mère, dans un très beau vitrail moderne (œuvre de M. L. Lobin).

Il est étonnant qu'une scène aussi gracieuse que celle de l'appel de saint Guénolé et de la vocation de saint Guenaël n'ait inspiré aucun artiste; il n'y a peut-être pas dans l'histoire des saints un récit aussi bien fait pour tenter un peintre de talent.

LA VIE DE SAINT KÉ OU KENAN, SURNOMMÉ COLODOC,

Evesque et Confesseur, le 5. Novembre.

SAINT KÉ, ou KENAN, surnommé COLODOC, nasquit en l'Isle de Bretagne, de parens nobles & riches; son pere s'appelloit *Ludun* & sa mere *Tagu*. Il se rendit si accomply en toute sorte de sciences, qu'il fut admis au Sacerdoce, & mesme élevé à la Dignité Episcopale en une des citez de son pays, en laquelle il se fit paroistre le pere de ses Diocesains, non seulement les nourrissant du pain de sa doctrine, mais encore du pain materiel, ayant vendu tout son bien pour l'entretien & nourriture des pauvres, lesquels il visitoit paternellement, & leur départoit de grosses aumônes, tant par ses mains, que par le moyen de plusieurs vertueuses personnes dont il se servoit en une si sainte œuvre. Mais, ne se jugeant avoir les épaules assez fortes pour supporter la pesanteur de la Charge Episcopale, il se démit de son Evesché, & passa en la province de Cambrie, resolu de se retirer en quelque Hermitage; &, pour ne se tromper en l'élection du genre de vie qu'il projettoit mener, il suplia nostre Seigneur de luy manifester sa sainte volonté.

II. Estant en la ferveur de son Oraison, il luy fut revelé qu'il se munit d'une clochette (à la façon des Hermites de ce temps-là) & marchast jusqu'au lieu nommé *Ros-ené*, où il édifieroit un petit Hermitage & s'y tiendroit jusqu'à ce que Dieu luy eût commandé autrement, & que, pour l'avertir de ce lieu, sa clochette sonneroit d'elle-même, lors qu'il y seroit arrivé. Le Saint obeït humblement & s'adressa à un excellent fondeur, nommé Gildas, lequel n'ayant qu'un petit morceau de métal, S. Ké, par la vertu du signe de la Croix, le multiplia, en sorte qu'il en resta grande quantité audit fondeur, en recompense de sa peine. Ayant cheminé quelques jours, avec quelques autres saints Personnages qui s'estoient adjoints à luy, il se trouva fatigué du chemin, &, pour se delasser & reposer quelque peu, ils se jetterent sur l'herbe verte, prés d'un bras de mer, nommé

Hildrech; &, comme il s'entretenoit avec ses confreres, il entendit la voix d'un homme, sur le bord de l'eau, qui crioit à un autre, qui estoit sur le rivage opposite, « s'il n'avoit » pas veu ses vaches qu'il avoit égarées depuis quelques jours? » — « Ouy, répondit, » l'autre, je les vis hier à Rosené, environ les trois heures. » Saint Ké, oyant parler de Rosené, remercia Dieu & descendit sur la gréve de ce bras d'eau, laquelle, depuis, fut nommée, en langage Breton Walois, *Krestenn-ké*, c'est à dire, gréve de S. Ké, où, ses disciples ayans soif, il frappa un rocher, qui estoit là auprés, & en fit sortir de l'eau en abondance, de laquelle les malades, beuvans avec foy, reçoivent la santé par les merites de saint Ké.

III. Ils passerent ce bras de mer & entrerent en une épaisse forest, où la cloche que le Saint portoit commença à sonner, ce qui luy fit connoistre que c'estoit le lieu où il se devoit arrester, dont il remercia Dieu; &, ayant défriché ce lieu, il y édifia une petite Chapelle &, auprès, de petites Cellules pour soy & ses confreres, avec lesquels il vaquoit, jour & nuit, à Prieres & Oraisons, se sustentant du labeur de leurs mains & des aumônes qu'on leur donnoit. Il y avoit, prés de ce lieu, un beau Chasteau, nommé *Gudrun*, dans lequel demeuroit un Prince, nommé Theodoric, homme perdu et déterminé, lequel, chassant, un jour, en la forest de *Rosené*, poursuivit un cerf jusques en l'Hermitage du Saint, où il s'estoit jetté & caché; &, entrant de furie dedans, il s'enquit qu'estoit devenu le cerf; S. Ké ne voulut le luy dire, dont il entra en telle colere, qu'il fit amener en son chasteau 7. bœufs & une vache qui avoient esté donnez au Saint & dont il se servoit pour tirer à sa charruë; mais, le lendemain, il se presenta au Saint pareil nombre de cerfs, qui se laisserent attacher à la charruë & acheverent de charruer son champ, lequel, en memoire de cette merveille, fut nommé, en Breton Walois, *Guestel Guervet*, c'est à dire, *le Champ des Cerfs* (1), &, depuis, ces animaux servirent domestiquement S. Ké & ses Confreres en cét Hermitage.

IV. Theodoric ayant veu de ses propres yeux ces cerfs, attelez à la charruë, faire l'office des Bœufs qu'il avoit ravis au serviteur de Dieu, n'en fut en rien ému; &, lors que le Saint l'alla prier de les luy rendre, il le frappa au visage, si rudement, qu'il luy fit tomber une dent de la bouche, ce qu'il porta patiemment & alla se laver la bouche en la fontaine de son Hermitage, dont l'eau, beuë avec foy & confiance en l'intercession du Saint, a retenu la vertu de guerir du mal des dents, &, encore à présent, les Walois (quoi qu'Heretiques) y ont recours. Quant au cruel Theodoric, Dieu le punit des excès qu'il avoit commis à l'endroit de S. Ké, car il fut frappé d'une dangereuse maladie, qui luy ouvrit les yeux & le fit rentrer en soy-mesme; il fit appeler saint Ké, luy demanda humblement pardon, restitua les bœufs & amplifia son Hermitage de douze arpens de terre, quoy fait, le Saint pria pour luy, & il fut gueri; mais, quelque temps aprés, estant à la chasse, il tomba de cheval & se rompit le col. Ayant receu le don de Theodoric, il bastit un Monastere, assez ample, au lieu de son Hermitage, & y receut un bon nombre de Religieux, & puis se resolut de passer la mer & d'aller en la Bretagne Armorique.

V. Il prit congé de ses confreres & leur nomma un Superieur pour tenir sa place, puis s'alla embarquer au port de *Landegu*, & envoya de ses disciples chez un riche marchand, qui demeuroit près de ce port, luy demander, par aumône, quelque peu de pain, de bisquit, ou autres vivres, pour ayder à leur voyage; cet homme ingrat et mal appris, au lieu de leur faire l'aumône, ou, à tout le moins, les renvoyer doucement, se moqua d'eux & leur dit : « Allez (mes amis) voilà une grosse barge de bled sur le bord » de mon aire; si vous la pouvez emporter toute entiere, je vous la donne. » Ils s'en retournerent avec cette réponse vers S. Ké, qui ne répondit que *beny soyt Dieu*, &

(1) *Novale cervorum.* — A.

s'embarquerent. Ils n'estoient encore gueres loin du rivage, que cette barge de bled parut sur l'eau & suivit leur navire jusques à la coste de Leon, où le Saint et ses confreres, ayant moüillé l'ancre, mirent pied à terre & se retirerent au lieu où est, à present, l'Eglise Parrochiale de *Cleder,* où il bastit un petit Monastere (environ l'an 472, sous le regne de Hoël Le Grand I. du nom, Roy de Bretagne Armorique), auquel il mit des Reliques qu'il avoit apportées de son pays & le livre des Evangiles qu'il avoit écrit de sa main. Pendant que la Bretagne Armorique estoit édifiée de la sainte vie, & illustrée de la doctrine de saint Ké, il survint une occasion, qui le fit repasser en l'isle; c'est que le Prince Modredus (à qui le Roy Artur le Genereux, son oncle, lors qu'il alla aux Gaules, avoit laissé le gouvernement de la grande Bretagne) s'empara du Royaume, espousa la Reyne *Guenaran* & contraignit les Princes & Seigneurs de la reconnoistre : ce qu'ayant esté mandé à Artur, il laissa la conduite des affaires des Gaules à son néveu Hoël, Roy de la Bretagne Armorique, & repassa en l'isle.

VI. Le Prince Modredus, se doutant bien qu'il seroit attaqué de son oncle, avoit fait alliance avec Cheldric, Duc des Saxons, auquel il avoit promis l'Ecosse, pourveu qu'il luy envoyast du secours contre son oncle Artur. Cette alliance, faite par le tyran avec les barbares & idolastres, mit les Prélats en grande perplexité, pour le danger manifeste que couroit la Religion Chrestienne, ce qui leur fit essayer à accorder les Princes; &, connoissans la sainteté de saint Ké, ils le manderent venir devers eux & l'envoyerent, accompagné de six autres Evesques, vers le Roy Artur, pour le disposer à la paix & à pardonner au Prince Modredus, moyennant quelque raisonnable reparation; mais, avant que cela se peût conclure, l'armée Saxonne, composée de 800. voiles, parut à la coste de l'Isle, &, nonobstant la valeureuse resistance d'Artur, jetta quatre-vingt mil hommes à terre, auxquels le Prince Modredus se joignit. S. Ké, voyant ne pouvoir rien profiter en cette negociation, & ne pouvant voir la ruïne & desolation de son pays, s'en retourna en Bretagne Armorique, &, passant par la ville de Winton, visita & consola la Reyne Guenaran & luy persuada de consacrer à Dieu le reste de sa vie, ce qu'elle fit, se rendant, un peu après, Religieuse. S. Ké arriva enfin à *Cleder;* &, y ayant enterré son condisciple l'Hermite *Kerianus* (1), il tomba luy-mesme malade; &, ayant devotement receu les Sacremens, il rendit l'esprit à son Createur, le premier samedy d'octobre, environ l'an 495, & fut enterré dans l'Oratoire de son Hermitage, lequel ayant esté ruïné par le malheur des guerres, la memoire du lieu de sa sepulture se perdit & fut ignorée plusieurs années, jusques à ce qu'il pleut à Dieu la relever, par le moyen d'un habitant de ladite Paroisse de *Cleder,* nommé *Britaliensis,* lequel fut commandé par un Ange de fouïr au costé droit du Cimetiere dudit Cleder & qu'il y trouveroit sept corps, & celuy sous lequel il rencontreroit uue source d'eau vive, c'estoit celuy de S. Ké; & que, lors qu'on le levroit, il se feroit un tremblement de terre : ce qui arriva de point en point. Il fut donc solemnellement levé, & mis en un Sepulchre honorable, où plusieurs ont receu du soûlagement en leurs infirmitez, ayans reclamé l'assistance de son intercession. Il apparut aussi aux Religieux de son Monastere de *Rosené* & les avertit de transferer ses Reliques en sondit Monastere : ce qui fut fait. Il y a plusieurs Eglises & Chapelles, en l'une & l'autre Bretagne, dediées à ce saint Prélat, dont le Sepulchre se voit en une petite Chapelle, à luy dediée, en un coin du Cimetiere de *Cleder.*

Cette Vie, escrite, en Latin d'assez bon style pour le temps, par un certain Maurice, Vicaire de ladite Eglise de Cleder, et gardée ès Archives d'icelle, en a esté tirée par extrait fidelle, et a moy communiquée par Mre. Sebastien, Marquis de Rosmadec, Comte de la

(1) Patron de la paroisse de *Querrien,* où l'ignorance lui a fait substituer saint Chéron. — A.-M. T.

Chappelle, Baron de Molac, etc., Fondateur de ladite Paroisse, à cause de sa Maison de Kergournatehk, appartenant à Madame sa femme.

ANNOTATION.

Le guers suivant nous a été communiqué par une ancienne famille de la paroisse de Cléder.

GUERS AN AUTROU SANT KÉ

Ton : *Guers Santes Maharit.*

GREAT oc'h eus, Clederis,
Dispignou bras meurbed,
Da guempen an Ilis
Oc'h eus nevez savet,
Ha bet oc'h eus souten
Ha ne oa quet dister
Digant Cals Belein
Guinidic a Gleder.

Unan ispicial
Savet e dignite
So bed dreist ar re all
E generosite :
Meuleudi hac henor
E toues ar gristenien
A vezo ho tensor
E troc eus ho moyen.

Tor or be gouscoude
Mar teufemp da gredi
O pe clasquet en se
Henor na meuleudi.
Nan, ar c'hloar eternel
A douche o Calon
Hac ar respect santel
Evit o taou Batron.

Gant reson, Clederis,
E pedit gant fizianç
Patronet oc'h ilis
Da rei deo'h assistanç;
Sent bras e zint en êe
Ha bras eo o gallond
Biquen sicour Doue
Noufe dezo mancout.

St. Per, ar c'henta Pab
Eus an Ilis christen,
Dre chras Doue ar Mab
Dreist an oll disquibien,
Gard eus e densoriou
Er bed universel,
Carguet a alc'hoeziou
E bales eternel.

Mœs clevet oc'h eus oll
Cant guech buez St. Per,
E c'honta a ve coll
Va foan ha va amser.
Noc'h eus quet marteze
Clevet quen alies
Parlant eus a St. Ke
Na conta e vuez.

Nellan quet lavaret
Ec'h elfen discleria
An traou caër en deus gret
Eb tevel var netra
Var memor sempl an den
En em scuil cals, allas!
Eus a devalijen
Epad trizec cant vloas.

Goud a rer gouscoude
E c'hanas en Irland,
A dud a galite
Tost d'ar bloas pevar-c'hant
Goude ma tisquennas
Jesus-Christ hor Salver,
Hac enon e vevas
En e guenta amser.

Mœs evel ma c'hoarvez
Alies gant eur Sant
Cavout en e vuez
Abred poan ha tourmant
C'hoas crouadur tener
St. Ke a oue guëlet
Dindant eur bec'h ponner
A valheur accablet.

Ar roue a Darac'h
A hano Leogais
A oue cren aoualac'h
Da c'hounid en antier
Oll stadou an Irland
Ha d'o soumeti tout
D'e armou triomphant
Ha dindan e c'hallout.

Mestr eus an oll boblou
En e brosperite,
E c'houlennas gajou
Eus a fidelite
Roïl din, emezan
E gouest e viot fidel
Anter-cant den bremàn
Eus a lignez huel.

St. Ke, iaouanq meurbed
En em gavas e toues
Ar re a oue choaset
Evid beza erres;
Hac e ty ar Roue
Evel er prisonier
E chomas aneuze
Eur maread amser.

Un escop, gouscoude
Anvet St. Kirian,
Eus a gaptivite
A dennas anezàn,
Hac en deoue sourci,
Pa oa bet delivret,
Da lacaat en desqi
Evel ma oa dleet.

Goude var dro ar bloas
Pevar-c'hant-anter-cant,
E bars en douar bras,
Pell dioc'h enez Irland,
E quear Tour en em rent,
E bro ar Gallaouet,
Eno en eur gouënt
E oue diguemeret.

Er gouënt a saras
An Escop Sant Martin,
E pini e vevas
Quen a deuas e fin
Enon ive St. Ke
A oue religius;
Mes pell amser goude
Maro ar Sant eürus.

Eno e oue stumet
Da bep seurt vertuziou,
En dije tremenet
Memes e oll deiziou,
Peneverd ma cleve
E galon o crial,
E c'houlenne Doue
E servich e leac'h-all.

Da volontez Doue
Bepred obeissant,
E tistro adarre
Var e guis en Irland,
Da gass ar sclerijen
D'e oll genvroïdi
Hac e guenta disquen
A ra e Connacy.

Ne oue quet pell er vro
Eb consolation;
Ar boblou divar-dro
D'ar guir religion
Gant joa en em roë
O clevet e gomzou
Ha promi argonsante
Discar o idolou

P'o guelas en hent mad
Ec'h eas Lageny
C'hoas evet labourat
Evel e Connacy;
Eno en eur franquis
E cavas ar Voyen
Da sevel un ilis
Evit ar gristenien

Ar plaç ma oue savet
An ilis-màn gantàn
So bed goude anvet
Bepred forest Kerenan :
Eno e testumas
Ar boblou niverus,
Pere a c'hounezas
Er vro-se da Jesus.

C'hoas e oa eur c'hontre
Ebars en Enezen;
Ennan e voa rouë
Eur prinç anvet Eugen :
Eno oa un idol,
Henoret, brudet bras
Dreist o doueou oll;
St. Ke en distrujas.

Var ar plaç ma oa bet
Statu an idol-se
Souden e oue savet
Un templ d'ar guir Doue
E vit rei testeni
A viquen d'al lignez
Oue ret d'ar gaou cedi
Eno d'ar virionez

D'e zisquibl St. Comgel
Pehini a garie,
E resolvas lezel
Sourci an ilis-se
Hac en a oue d'e dro
Evit Escob choaset
En eur guear eus e vro
A ioa Duleck anvet.

A ben ar fin uset
Gant an oll labouriou
En deoa prederet
Evit an eneou,
Da guenta e zeas
Da vouster Rosene,
Gouent var ar meas
Ebars en e gontre

Bet e oa e bro c'hall
Epad e iaouanquis;
Dont a reas da sonjal
Distrei c'hoas var e guis
Evit clasq er vro-se
Eur plaç sioul ha distro
Da servicha Doue
O c'hortos ar maro.

En em gaout a eure
E bro ar Vretonet,
Pini a ioa neuse
An Arvoric anvet;

E Leon e choasas
Ar c'hontre a Gleder
Hac eno e chomas
Ar rest eus e amser.

Gant un Ermit santel
An Anver St. Kerrien,
E vevas eno pell
Ebars er binijen;
E clenvet pa goëzas
St. Ke voa var e dro
Hac en er sebelias
Goude ma oa maro.

Eus pevar pe bemp bloas
Araoc ar blas pempcant
St. Ke a dremenas
Evel ma varv eur Sant,
Joaus gant modesti,
Dibourve a vadou
Accablet a gosni
Ha leun a veritou.

Ervez a leverer,
E gorf oue anterret
Er barres a Gleder,
En eur c'horn ar veret,
E leac'h ma zeus savet
Pell goude e varo,
Eur chapel enoret
A zindan e ano

Miraclou alies
A gounter dre ar vro
Great epad e vuez
Ha goude e varo;
Meurbed e zint squeudus
Eb beza gouscoude
Netra a estonus
Evit galloud Doue.

Doue a ell certen,
Gant e oll vadelez,
Eus e servicherien
Disquez ar santelez,
En despet d'an douetanc
Eus a ourgouil an dud
Libr eo e buissanc
En eur choas eur burzud.

Digant ar Sent eurus
Ne dleomp quet goulen
Netra a vurzudus;
Mes goulennomp ebquen,
En hon affliction,
Digant hor Patronet
Pe gonsolation
Pe ar batiantet.

N'en em gontantit quet
Da glasq o sicouriou
Evit madou ar bed
Pe Yec'het o corfou
Mes goulennit ato
Dreizo digant Doue
Mar c'helloc'h eveldo
Caout e c'hraç doc'h ene

Evit er meritout
Peb-ini en e stad
Grit oll tout o calloud
Evit pratica mad
Lezen santel Doue
Ha comzou e ilis;
Sent e viot neuse,
Credit-en, Clederis.

LE CULTE DE SAINT KÉ (A.-M. T.)

La chapelle où se voyait le sépulcre de saint Ké, au moment où écrivait Albert Le Grand, fut démolie avec l'église de Cléder vers 1787. La paroisse n'a pas rejeté le patronage de saint Ké, mais lui a adjoint saint Pierre comme protecteur. M. de Kerdanet cite encore comme ayant reçu le même titulaire « les églises de Saint-Quay, dans le diocèse de Tréguier, à 1 lieue 1/2 de Lannion (1), et Saint-Quay, dans l'évêché de Dol, à 3 lieues de Saint-Brieuc (2). Celle-ci a abandonné le culte de saint Ké pour honorer saint Caie, ou Caius, pape et martyr. »

Saint Ké a été patron primitif de Plouguerneau où il y a une chapelle de Coat-Kénan, et de Lan-Guénan.

Il a des chapelles à Glomel, à l'Hermitage, à Plélo, à Saint-Guéno et à Plogoff (d'après Gaultier du Mottay). Dans cette dernière localité il a, non-seulement la chapelle signalée, mais le patronage de l'église et de la paroisse ; il y est appelé *saint Collodon*, or l'on a vu en tête de sa vie son surnom de *Colodoc*.

Le même saint est honoré à Saint-Michel de Glomel. A Plouguerneau il est représenté en ermite, une bêche à la main. A Cléder il est en chasuble et en mitre, il tient de la main gauche un rouleau déployé ; une clochette est déposée à ses pieds.

On a vu plus haut (dans une note) que la paroisse de Querrien a rejeté le culte du saint dont elle porte le nom et qui fut l'ami de saint Ké; c'est le recteur Etienne Pégasse qui en 1687 substitua à l'ancien patron, saint Chéron, martyr de Chartres, « sans autre raison, dit Dom Lobineau, qu'une ressemblance telle quelle qu'il avait crue entrevoir dans les noms de *Kerianus* et de *Caraunus*. » Sans grands frais d'imagination on pourrait confondre son joli nom de *Pégasse* avec deux appellations également irrévérencieuses.

(1) Saint-Quay-Perros.
(2) Saint-Quay du Port.

LA VIE DE SAINT MELAINE,

Evesque de Rennes, Confesseur, le 6. Novembre.

SAINT MELAINE estoit natif de la Paroisse de *Brains*, au Diocese de Vennes, située sur la riviere de Vilaines, (& s'appelloit anciennement *Placz*, ou *Pletz*), de parens nobles & puissans, auxquels ce saint Enfant fut donné du Ciel, l'an de grace 462, sous le Pape saint Hylaire, l'Empereur Leon I. & le Roy de Bretagne Hoël I. du nom. Il fut nourry & élevé en la maison de ses parens, sous la conduite d'un vertueux précepteur, jusqu'à l'âge de quinze ans; pendant lequel temps, il fit son cours és humanitez & philosophie. Ses estudes achevées, ses parens l'envoyerent à la cour du Roy Hoël, qui residoit à Rennes, duquel il fut page trois ans, pendant lesquels, il se rendit parfait en toutes sortes d'exercices requis en un gentilhomme de son rang & maison. Mais Dieu, qui en vouloit faire un grand Prélat en son Eglise, lui toucha le cœur & l'inspira de se dégager des embarras du siecle & de se confiner en quelque Monastere, pour y chercher le repos de sa conscience & se dedier entierement au service de Dieu. Tout luy déplaisoit en ce monde; les delices de la cour luy venoient à contre-cœur; les faveurs qu'il recevoit du Roy son maistre, & les honneurs que les autres courtisans deferoient à sa vertu luy étoient importuns : ses delices, c'étoit de visiter les Eglises, de frequenter les Monasteres & Hospitaux, de lire la sainte Escriture & de s'exercer en toute sorte d'œuvres de piété.

II. Ayant vescu en la cour de cette façon, l'espace de trois années, il se resolut de suivre le mouvement du S. Esprit & de se rendre Religieux. Il demanda plusieurs fois son congé; mais le Roy l'en refusa toujours & luy fit offre d'offices & d'augmentation de pensions; mais il le refusa & fut enfin si importun, que le Roy (quoy qu'à regret), luy donna son congé. Melaine, se voyant quitte de la cour, se retira en un Monastere fort austere & y demanda l'habit, lequel il receut l'an 480, qui estoit le dix-huitiéme de son âge, sans le sceu de ses parens; lesquels, en ayans esté avertis, tascherent, de tout leur pouvoir, de l'induire à s'en retourner au monde, même y employerent le credit du Roy & des plus grands de sa cour, mais ils n'y pûrent rien faire : au contraire, Melaine, par son exemple & par la force de ses exhortations, persuada à plusieurs jeunes Seigneurs, qui avoient esté ses compagnons au service du Prince, de quitter la vanité de leurs prétentions & esperances, pour embrasser la Croix de la Penitence; ce qui réussit si heureusement, que les Monasteres furent, en peu de temps, peuplez de nombre de Seigneurs de qualité relevée. Pendant l'année de son Noviciat, il fit un amas & riche tresor de toutes sortes de vertus. Il cherissoit specialement l'humilité & s'occupoit volontiers és Offices les plus vils & abjects du Monastere, aymant mieux estre humble en la maison de Dieu, que vivre en splendeur & honneurs és palais mondains. Il estoit patient és adversitez, charitable envers son prochain, affable à un chacun. Il maceroit sa chair d'austeritez pour la rendre sujete à l'esprit. Il garda perpetuellement sa chasteté, menant en un corps mortel une vie plus Angelique qu'humaine. Il s'estoit tellement dénué de sa propre volonté, qu'il n'en avoit point d'autre que celle de son Superieur, lequel, l'ayant experimenté une année & éprouvé ses forces, le receut à la profession, au grand contentement de tous les Religieux, l'an 481. le 19. de son âge.

III. Sortant du Noviciat, il fut mis à l'étude de la Sacrée Theologie, qu'il ouït l'espace de quatre années; &, pendant ce temps, il receut les ordres Mineures et Majeures &

chanta sa Messe deux ans aprés, qui fut l'an 487 & le 25. de son âge ; & l'Abbé du Monastere estant decedé peu de temps aprés, il fut éleu en sa place par la commune voix de tous ses confreres, lesquels se soumirent à sa direction & le contraignirent d'accepter son élection, sans avoir égard à ses raisons, & le menerent vers l'Evesque Diocesain, qui le benit & le renvoya en son Monastere, duquel il prit possession l'an 491. au contentement de tous ceux qui le connoissoient. Melaine, se voyant élevé en cette Dignité, exposé aux yeux de ses confreres, changea entierement de maniere de vie, & celuy qui lors n'avoit charge que de soy-mesme, se tenoit clos & serré dans sa Cellule, devint soigneux et vigilant sur son troupeau. Il estoit prudent, discret, doux & affable, charitable envers un chacun, debonnaire & indulgent à autruy, mais severe à soy-mesme ; il reprimoit, par ses charitables corrections, les plus revesches, encourageoit les vertueux, excitoit les pusillanismes, confirmoit, par son bon exemple, les parfaits, gouvernant son Monastere avec la satisfaction de ses Religieux & l'édification des Seculiers qui le venoient visiter, & se retiroient, le plus souvent, navrez du desir de servir Dieu dans son Ordre & sous son obeissance.

IV. Dieu luy avoit donné une vertu particuliere contre les illusions des diables, lesquels ne se pouvoient tenir cachez, ny deguisez en sa presence. Un jour, promenant dans le bois de son Monastere, il fit rencontre de l'ennemy du genre humain, déguisé sous la figure d'un taureau noir, les cornes prodigieusement grandes & aigües, les yeux estincelans en la teste, tout échauffé & en furie. Saint Melaine l'arresta & luy demanda où il alloit : le Diable, forcé par la vertu et commandement du saint Abbé, luy dit qu'il alloit au Monastere pour faire boire aux Religieux d'une certaine potion qu'il leur avoit brassée ; &, ayant rendu cette réponse, s'encourut vers le Monastere. Saint Melaine, craignant qu'il ne dressast quelque embusche à ses freres, se hasta de le devancer, &, ayant fait sa priere dans l'Eglise, il sortit dans la cour du Monastere & vid un des plus anciens moynes de l'Abbaye, qui tiroit de l'eau du puits, & le diable auprés, qui luy faisoit faire mille grimaces & taschoit à luy persuader de se jetter dans l'eau. Saint Melaine, considerant la mine & contenance de son moyne, se douta, incontinent du fait, & qu'il estoit obsedé ; il s'approcha de luy, &, inspiré de Dieu, il luy deschargea un soufflet sur la jouë, dont le diable, confus et écorné, lascha prise & s'enfuit, laissant, désormais, ce moyne en patience.

V. Pendant que S. Melaine gouvernoit son Monastere avec grande édification de tout le monde, saint Amand, Evesque de Rennes, tomba malade & eut revelation de son prochain decés, & qu'il eût à nommer pour successeur à sa Dignité l'Abbé Melaine : le saint Prélat n'y voulut manquer, & fit appeler le Saint, lequel vint le trouver, avec quelques uns de ses moynes, &, aprés les salutations & saints colloques, S. Amand luy declara la revelation qu'il avoit euë, & que la volonté de Dieu estoit qu'il prit le soin & la charge de son troupeau, l'exhortant à entreprendre ce faix, quoy que pesant, mais toutesfois necessaire pour regir les Ames & les conduire au Ciel. S. Melaine, qui ne pensoit à rien moins qu'à cela, s'excusa envers S. Amand, luy representant son insuffisance & incapacité pour exercer les fonctions d'une Dignité si relevée ; mais il n'y gagna rien, car l'Evesqne le retint en sa maison, luy dit tant de raisons & le pressa si puissamment d'accepter cette charge, qu'il ne luy cessa, ny nuit ny jour, tant qu'il luy eut fait consentir ; &, alors, remerciant Dieu d'avoir si bien pourveu à son troupeau, il rendit l'Ame & fut solemnellement enterré en sa Cathedrale, &, depuis, ses saintes Reliques furent levées de terre & reveremment portées en l'Abbaye de saint Melaine lés Rennes, où elles sont gardées en grande reverence. Quand les Religieux de son Monastere sceurent ce qui s'estoit passé entre S. Amand & S. Melaine, & qu'il avoit, par importunité dudit Evesque, consenty à son Sacre, ils furent saisis d'un extrême regret ; mais, au

contraire, le dueil & regret que menoit le peuple Rennois de la mort de S. Amand fut moderé par la joye qu'il receut, lors qu'il sceut que S. Melaine lui devoit succeder. Les funerailles du deffunt Evesque furent solemnellement celebrées, &, tost aprés, S. Melaine fut consacré & installé en son Siége, en presence du Roy Hoël II. du nom & de toute sa cour, l'an de grace 505. le 43. de son âge.

VI. Estant Evêque, il ne changea rien en sa façon de vivre (1); son service estoit simple, son vivre frugal & commun, sa famille moderée; il retint, toute sa vie, l'habit de son Ordre, si exact & ponctuel en l'observance & continuation des Exercices Claustraux (qui pouvoient compatir avec sa charge) que feroit le plus fervent Novice. Quant à l'economie & disposition du temporel de son Evesché (à quoy, selon le dû de sa charge, il estoit obligé de vaquer), il en laissoit le soin à des fidels & vertueux seculiers qu'il avoit à son service à bons et asseurez gages, comme aussi tous les autres officiers, pour leur oster toute occasion de rechercher aucun lucre sordide & illicite à son service. Il avoit un soin trés-particulier des pauvres & necessiteux, auxquels il faisoit distribuer de grosses aumônes; il les visitoit paternellement, les consoloit en leurs afflictions, les supportoit en justice & les preservoit des oppressions des riches. Il estoit infatigable à prêcher son peuple, auquel il administroit les Sacremens de sa propre main. Il visitoit soigneusement son Diocese, rétablissant la police & Discipline Ecclesiastique où il la trouvoit deschûë, ou relâchée, faisant exactement observer les saints Canons & Décrets des Conciles, ordonnant des punitions rigoureuses contre les refractaires. Il remplit les cures vacantes & les pourveut de gens de bien, doctes & pieux, qu'il tiroit des Monasteres de Bretagne, Anjou, Poictou & Normandie, pour avoir à la main des personnes d'emploite à la conversion des Ames. Il fit venir de Normandie S. Pater (qui depuis fut Evesque d'Avranches) & luy fit bastir un Monastere prés la ville de Rennes, lequel, en peu de temps, devint une fertile pepiniere de personnages signalez en Sainteté & Doctrine.

VII. Le Roy Hoël, connaissant l'esprit & la capacité de S. Melaine, & l'estime que tout le monde faisoit de sa vertu, le fit son chancelier, esperant que ses affaires se porteroient bien, estans maniées par un tel ministre de son etat. La seconde année de son Pontificat, qui fut l'an de salut 507. le Pape Symmachus fit, à la requeste de Clovis, premier Roy Chrestien des François, assembler un Concile de trente & trois Evesques à Orleans, pour donner ordre aux affaires de l'Eglise Gallicane & arrester le cours de plusieurs erreurs & pernicieux dogmes, qui commençoient à pulluler parmy cette nouvelle conversion des François. En ce Concile se trouverent, entre autres, cinq Prélats, que l'Eglise reconnoist pour Saints, à sçavoir S. Gildart Archevesque de Rouën, S. Loup Evesque de Soissons, S. Theodose Evesque d'Auxerre, S. Quintian & nostre S. Melaine, qui fut mandé par lettres expresses, & y alla, en compagnie de Modestus, Evesque de Vennes, assista à toutes les Sessions du Concile, où il fit paroistre son zele à la deffense des immunitez de l'Eglise, & à retrancher les abus qui s'estoient glissez en l'un & l'autre Ordre, pour l'extirpation desquels, il fit, par son autorité, faire plusieurs Décrets trés-utiles pour l'Eglise de Dieu & l'avancement de la Religion au Royaume de France. Le Concile finy, il s'en retourna à Rennes, & fit la visite par son Diocese, veillant à ce que les Décrets du Concile d'Orleans y fussent exactement observez.

VIII. Le Roy de France Clovis, ayant ouy le recit de ce que S. Melaine avoit fait au Concile d'Orléans, & avec combien de zele il avoit contribué à la reformation de l'Eglise

(1) D'ordinaire les hagiographes ne voient rien de plus beau chez un évêque; or en réalité « la façon de vivre » de saint Melaine fut completement modifiée par son élévation à l'épiscopat. Un biographe qui écrivait soixante ans apres lui fait de lui cet admirable eloge : « Melanius regardait le fardeau de l'épiscopat, qu'on lui avait imposé, comme l'obligeant à s'occuper des affaires publiques, à s'inquiéter des soucis de la foule, des questions qui troublaient le monde, à se prêter dans une certaine mesure aux mœurs du siècle. » — A.-M. T.

Gallicane, l'envoya prier de venir en France; à quoy le saint Prélat se rendit difficile du commencement, faisant scrupule de s'éloigner du troupeau que Dieu luy avoit recommandé; neanmoins, pressé des importunitez du Roy Hoël (à qui le Roy de France avoit écrit à cette intention), & voyant l'occasion se presenter de faire quelque fruit au Royaume de France, il partit de Rennes, en compagnie de ceux qui l'étoient venus querir, & alla trouver le Roy Clovis, qui le recueillit fort benignement & luy témoigna le contentement qu'il recevoit de son arrivée; &, pour le retenir en sa cour, il le fit son conseiller d'Estat, comme il avoit, de precedant, fait S. Remy, Archevesque de Rheims, avec lequel il mania, quelque temps, les plus importantes affaires du royaume. Pendant qu'il sejourna en France, il s'employa particulierement à l'instruction des François nouvellement convertis & à la reformation de la cour du Roy, de laquelle il bannit les personnes vicieuses & introduisit des hommes excellens en doctrine & pieté, auxquels il procuroit de bonnes pensions; il fléchissoit le Roy à compassion envers les pauvres, és affaires desquels il s'employoit volontiers, & leur distribuoit de grosses aumônes que le Roy luy mettoit entre mains à cette fin. Sa charité ne se contint pas dans les limites de la cour du Roy, mais s'estendit & se communiqua à la campagne, à l'endroit des villageois, lesquels il alloit prescher par les villages, prenant un soin particulier de les instruire en la Foy Catholique, détruisant leurs Autels prophanes, brisant leurs Idoles & ruïnant les temples de quelques idolâtres, qui croupissoient encore dans leurs superstitions. Pendant son séjour en France, Dieu l'honora de plusieurs miracles, nommément en la délivrance de possedez du malin esprit, lequel il chassa de deux damoiselles de la Maison du Roy Clovis, lesquelles, lorsque le saint Prélat entra dans le palais, commencerent à se debattre d'une estrange façon, &, ayans esté à toute peine amenées devant luy, furent entierement delivrées.

IX. Ayant passé deux années en France, & voyant que les affaires de la Religion s'y portoient bien, il prit congé du Roy Clovis & s'en retourna à Rennes, où il fut receu du Roy Hoël & de tout le peuple, avec une joye extrême &, peu aprés, il visita tout son Diocese, guerissant les malades, sourds, boëteux, aveugles, muets, paralytiques, & autres infirmes; &, pour cacher aux yeux des hommes la vertu que le Souverain Medecin luy avoit conferée, & conserver la vertu d'humilité, il usoit de l'application de quelque legere emplastre, afin que la grace des guerisons que Dieu luy avoit octroyée fust plûtost attribuée à la vertu des simples qu'à ses merites. Il usoit, le plus souvent, en ses guerisons de l'Onction du saint Cresme, comme il fit à l'endroit d'une grande Dame, nommée *Eve,* qui demeuroit au pays du Maine, sur les confins de l'Evesché de Rennes, laquelle ayant esté detenuë au lit, douze ans, tourmentée d'une fascheuse maladie, ayant ouy dire que saint Melaine faisoit sa visite en la prochaine Paroisse, l'envoya prier de la venir voir, ce qu'il fit, &, l'ayant oincte d'Huile sainte, & luy ayant donné sa benediction, elle fut guerie sur le champ.

X. Le Roy de Bretagne Hoël II. de ce nom, estant mort, l'an de grace 560. le Prince Alain, son fils aisné, fut couronné par saint Melaine, en l'Eglise de saint-Pierre de Rennes, lequel continua nostre saint Prélat en l'office de son chancelier. Le Roy de France Clotaire, ayant vaincu & tué le Prince Connebert, Comte de Rennes & de Nantes, s'en vint à Rennes, l'an 563. & amena saint Melaine en France, pour la seconde fois, & le fit son conseiller d'Estat, avec les mesmes appointemens qu'il avoit du Roy Clovis; mais Clotaire estant decedé l'an suivant 564. saint Melaine s'en retourna en son Evesché. Il alla une fois à Angers visiter saint Aubin, son compatriote & bon amy, & avoit emmené en sa compagnie un saint Religieux, nommé Mars, originaire de la Paroisse de Bayns, en son Diocese; estant arrivé vers saint Aubin, il y trouva saint Victor, Evesque du Mans, & saint Lauton, Evesque de Coustance, qui l'estoient aussi venus visiter; le lendemain,

ces cinq Saints allerent visiter la Chapelle de Nostre-Dame du Ronceray, alors hors (maintenant dedans) la ville en deçà la riviere du Maine, où S. Melaine celebra la Messe, (soit que saint Aubin luy deferast par honneur, ou, ce qui est plus probable, que l'Evesché de Rennes, s'estendit jusqu'à ladite riviere, aussi-bien que la domination de nos Princes Bretons). Selon la loüable coustume de ces temps-là, il benit les *Eulogies* (1) et les distribua aux autres Saints, qui les receurent & mangerent, saint Mars seul excepté, qui, pour quelque consideration, serra la sienne dans son sein, &, à quelque temps de là, l'y estant allé chercher, il ne trouva plus son *Eulogie,* mais un hydeux serpent qui luy ceignoit le corps, comme d'une ceinture, dont il fut extremément effroyé ; &, reconnoissant sa faute, il alla trouver saint Melaine, se prosterna à ses pieds, luy demanda pardon, receut sa benediction, &, incontinent, ce serpent reprit sa premiere forme d'*Eulogie.*

XI. Estant allé une fois à Vennes, comme il entroit dans la ville, on luy dit qu'un jeune homme, possedé du malin esprit, venoit de se pendre, (chose qui affligeoit extremément ses parens, qui étoient des principaux de la ville) le saint Prélat sceut, par revelation divine, que l'ennemy s'estoit hasté de dépescher ce pauvre garçon, avant son arrivée, &, s'estant fait conduire là où estoit le corps, il le fit détacher du croc & estendre sur le carreau, &, ayant fait sa priere, il le ressuscita, en presence d'une grande multitude de peuple, qui rendit grace à Dieu & à S. Melaine. De Vennes il alla à Brains, visiter les Religieux du Monastere qu'il avoit édifié en sa terre de Pletz, sur le bord de la riviere de Vilaines, où il tomba malade ; &, ayant reconnu que Dieu le vouloit appeller de ce monde, il se disposa à en sortir, se munit des Sacremens de l'Eglise, &, ayant exhorté ses Religieux à la vertu & à la perseverance en leur vocation, il rendit son Ame à Dieu, le propre jour de l'Epiphanie, ou Feste des Roys, 6. jour de janvier, l'an de grace 567. qui estoit le 62. de son Pontificat.

XII. Si-tost qu'il eut rendu l'esprit, S. Aubin Evesque d'Angers, S. Victor Evesque du Mans, S. Lauton Evesque de Coustance, & S. Mars se trouverent à Pletz, par une speciale disposition de la providence de Dieu, pour assister à ses obseques, &, ayans disposé tout ce qui estoit necessaire pour leur conduite, chargerent le Corps saint sur un batteau & y entrerent avec le Clergé ; &, si-tost qu'ils y furent entrez, la riviere de Vilaines (qui lors estoit peu navigable), les porta, contre le courant & fil de l'eau, sans voiles, rames ny autre ayde humaine, jusques à la ville de Rennes, douze bonnes lieuës pour le moins. La nouvelle de la mort de S. Melaine ayant esté sceue à Rennes, on eut dit, à voir le dueil qu'on en faisoit, qu'un chacun, en particulier, eût perdu son pere. Le Corps saint approchant, toute la ville accourut sur les murailles & sur les bords de la riviere pour le voir. Il y avoit, sur le bord de la riviere, une grosse tour, dans laquelle estoient enfermés quatre voleurs, lesquels, entendans le bruit que menoit le peuple, le chant du Clergé & le son des cloches, sçachans que c'estoit le Corps du Glorieux S. Melaine qu'on apportoit en ville, se voüerent à luy, le suplians de les délivrer, promettans amandement de vie. A peine eurent-ils achevé leur vœu, que les mennotes leur tomberent des mains & les fers des pieds, & la tour, se crévant, leur donna libre passage. Cependant, le saint Corps fut porté en ville & les obseques solemnellement faites en la Cathedrale. Les quatre voleurs estans hors la prison, allerent droit à Saint-Pierre, qu'ils trouverent si plein de peuple, qu'ils n'y pûrent entrer d'abord ; neanmoins, prenans courage, ils fendirent la presse & firent tant, qu'ils arriverent jusques au Chœur où estoit le Corps du Saint, devant lequel s'estant prosternez par terre, ils remercierent Dieu & leur saint Liberateur, & publierent hautement leur miraculeuse délivrance.

(1) Eulogie; c'estoit du pain ou autre chose bonne que l'on distribuoit aux fideles en signe de charité, union et communion catholique. — A.

XIII. Comme on estoit prest de le descendre dans la fosse, il arriva une pauvre femme toute éplorée, portant entre ses bras un petit enfant si défait & défiguré, qu'on y voyoit l'image de la mort; elle le mit au pied du cercueil du Saint, fit sa priere, & l'enfant se leva sain & dispos. Là mesme, un pauvre homme, aveugle depuis long-temps, baisant les pieds du Saint, tout sur le champ, recouvra la veuë. Une autre femme ayant apporté un petit enfant mort, & ayant prié au tombeau de S. Melaine, le remporta plein de vie. Un pauvre homme paralytique, & un autre perclus de tous ses membres, y receurent guerison. Une honorable personne, affligée du mal que les medecins appellent *Chyragrium*, qui est une certaine arridité, contraction & secheresse de mains, s'estant transportée au Sepulchre de S. Melaine & y ayant fait priere, fut entierement guerie. Un autre, nommé Eusebius, extenué & peu à peu miné & consommé d'une fascheuse maladie, pour de laquelle se délivrer il avoit consommé la pluspart de son bien en medecins & medecines, sans aucun profit ny contentement, se voüa à saint Melaine, & fut incontinent guery.

XIV. Les Rennois, voyans les grands miracles qui continuellement se faisoient au tombeau de leur saint Evesque, construisirent, par dessus iceluy, un beau dôme de charpente fort artistement élabourée & firent, tout à l'entour, une belle closture, de mesme étoffe & façon; mais il arriva, on ne sçait comment, possible par la malice du diable, qui porte envie à la gloire des Saints, que le feu s'estant pris à cette charpente & ayant brûlé comme paille les tapisseries & delicates menuiseries, se prit à la liaison des soliveaux & à l'amas & assemblage des chevrons, lequel brûlé, tout l'édifice tomba par terre, & fut la cheute si lourde & si violente, que la pierre du Sepulchre en fut brisée, & ledit Sepulchre, en moins de rien, tout remply de gros charbons ardens. Les Rennois, voyans cét accident, s'attristerent beaucoup & se mirent en devoir de jetter hors du Sepulchre ces gros charbons, pour, à tout le moins, recueillir les cendres & les conserver comme Reliques; mais ils furent bien estonnez & ravis d'aise, quand ils virent que le feu n'avoit pas seulement endommagé le coffre de bois auquel estoit enfermé le saint Corps, dont ils rendirent graces à Dieu & à S. Melaine.

XV. Le Roy Salomon II. du nom, se voyant en paix avec tous ses voisins, voulut honorer la memoire de ce saint Prélat & embellir sa ville de Rennes du Royal Monastere de S. Melaine, lequel il fonda lez ladite ville, environ l'an de grace 630, le renta & orna de tout ce qui y estoit requis & y fit transporter le Corps de S. Melaine, lequel y demeura jusques à l'an 878, que les Seigneurs Bretons entrans en combustion & guerres civiles les uns contre les autres, aprés l'assassinat commis en la personne du Roy saint Salomon III. du nom (1), les Normands prirent terre en nostre Bretagne & y menerent une cruelle guerre, nommément aux Eglises, Images & Reliques des Saints. Pour éviter leur rage & leurs mains sacrileges, on transporta hors du pays les corps des Saints; &, entr'autres, celuy de S. Melaine & celuy de S. Clair, premier Evesque de Nantes, furent portez à Bourges en Berry (2). Depuis, au temps de Pierre Mauclerc, Duc de Bretagne, l'an 1231. le Corps de saint Melaine fut levé au Chasteau de Prully en Touraine, par l'Archevesque de Tours; par qui, quand, ny comment il fut apporté, je ne l'ay pas trouvé par écrit. Ils en ont des Reliques à saint-Melaine de Rennes (3) & à saint-Melaine de Morlaix, &, l'an 1624. Reverend Pere en Dieu Messire Guy Champion, Evesque, Comte de Treguer, le 29. jour d'Octobre, Feste de l'Elevation de S. Yves, benit le Grand Autel du Convent de S. Dominique de Morlaix & y mit des Reliques de saint Melaine.

(1) Argentré, en S. Salomon II. — A.

(2) Robert Cœnalis, *de Re Gallica, lib. 2, perioche 6.* — A.

(3) Heureusement sauvées pendant la Terreur, restituées plus tard à l'église Saint-Melaine et transférées à la Cathédrale de Rennes le saint jour de Pâques 1844 en même temps que celles de S. Amand son prédécesseur. — A.-M. T.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le 6. Janvier, et du Cardinal Baronius, en ses Annotations sur iceluy, et du tome 6. de ses Annales, en l'an 507, nombre marginal 22, le tome 1. des Conciles; Vincent de Beauvais, au Miroir Historial, l. 22; Pierre de Natalibus, l. 2, ch. 49; S. Gregoire de Tours, de la Gloire des Confesseurs, 55; Sigebert, en sa Chron.; S. Antonin, en ses Histoires, partie 2, titre 16, chap. 14; Surius, le 6. Janvier; René Benoist, en son Legendaire; les anciens Legendaires MSS. de Nantes, Leon et Treguer; les vieux Breviaires de Leon et Cornoüaille, qui en ont l'Histoire en 9. Leçons; le Proprium Sanctorum *Rennois; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 1, ch. 10, et liv. 5, ch. 16; Robert Cœnalis,* de re Gallica, lib. 2, *perioche 6; T. Friard, aux Additions à Ribadeneira, le 6. Janvier; F. Augustin du Pas, en son Catalogue des Evesques de Rennes, à la fin de son Histoire Genealogique des Illustres Maisons de Bretagne; Claude Robert, en sa France Chrestienne, és Evesques de Rennes, et de Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Evesques de France.*

ANNOTATIONS.

SAINT MELAINE ET CLOVIS — CONCILE D'ORLÉANS (A.-M. T.).

Par ses hautes vertus, sa sage immixtion dans les affaires politiques, par le charme de son éloquence, le grand évêque de Rennes gagnait tout le monde, et il réussit à gagner le roi des Franks; quels furent les résultats de cette influence? on peut le voir par les lignes suivantes : « Ce charme d'esprit et de parole qui gagna Clovis lui-même, ne révèle-t-il pas à coup sûr l'habile négociateur qui unit en un seul peuple, sous le sceptre catholique de Clovis, pour le plus grand bien de la Gaule et de l'Eglise, les Gallo-Armoricains et les Franks? — Or cette union est peut-être l'événement le plus important des origines de l'histoire de France. Cette accession des cités armoricaines doubla la puissance de Clovis, et leur vaste territoire, joint à celui qu'il possédait dans le Nord de la Gaule, lui donna les forces nécessaires pour supplanter, détruire les deux monarchies ariennes, Wisigoths et Burgondes, et les remplacer par un état catholique, c'est-à-dire précisément fonder la nation française qui sans cela n'aurait jamais existé. Saint Melaine fut l'un des principaux agents de cet événement capital. Clovis le reconnut si bien, lui en garda une telle gratitude, que pendant tout son règne, surtout dans les affaires religieuses, il continua de demander et de suivre ses avis..... » Enfin, en l'an 511, quand Clovis maître de la Gaule, au faîte de la gloire, voulut couronner son œuvre en consacrant dans une solennelle assemblée l'alliance intime de l'Eglise catholique et de la monarchie des Franks; quand il convoqua pour cet objet tous les évêques de son royaume, le directeur, l'inspirateur, l'âme de ce grand concile national, qui pouvait-il être sinon l'ami, le conseiller toujours écouté de Clovis, c'est-à-dire saint Melaine? En effet, son biographe rapporte : « Le roi Clovis ayant réuni à Orléans un synode composé de trente-deux évêques, saint Melaine y brilla comme le vaillant porte-étendard de toute l'assemblée, ainsi qu'en témoigne la préface de ce concile. »

« De cette union — signalée plus haut, — de cet accord de l'Eglise catholique et du peuple gallo-frank représenté et gouverné par Clovis, la France est née. L'œuvre politique, historique, dans laquelle saint Melaine eut un rôle essentiel et capital, c'est donc simplement — *la création de la France.*

» Et ce grand homme, ce grand saint, aujourd'hui dans sa ville épiscopale n'a sous son patronage qu'un autel, celui d'un hôpital. On l'a chassé de sa propre église (1), élevée primitive-

(1) Comme on le verra plus loin, on nomme aussi actuellement cette église : *Notre-Dame,* mais la très sainte Mère de Dieu n'avait nullement besoin d'être ici substituée au vrai patron de l'église; on ne dira jamais trop combien toutes ces fantaisies individuelles, ces tripotages liturgiques sont contraires a la vraie piété.

ment sur son tombeau, rebâtie ensuite dans sa forme actuelle avec les dons faits au saint lui-même, toujours resté son patron jusqu'à la Révolution; aujourd'hui dans cette église il n'a ni une chapelle ni une statue! C'est une scandaleuse ingratitude (1). »

Les habitants de Rennes penseront ce qu'ils voudront de cette sortie; elle est bien vigoureuse, mais qui oserait dire qu'elle n'est pas justifiée? — Il est vrai que dans la cathédrale de Saint-Pierre de Rennes la première chapelle du bas-côté méridional est dédiée à saint Melaine *(Pouillé historique,* par M. Guillotin de Corson, tome I, p. 790).

SAINT MELAINE CONVERTIT DES PAIENS DANS LE PAYS DES VENÈTES (A.-M. T.).

Le saint avait établi un monastère dans son domaine patrimonial de Plaz (paroisse de Brain); devenu évêque il s'y retirait souvent. Un vieillard du pays de Vannes ayant perdu son fils dit à ses amis : — « Portez le corps de cet enfant au bienheureux Melanius, j'ai confiance qu'il pourra le rendre à la vie, lui qui prêche le Dieu vivant. » Puis quand le corps est déposé aux pieds du thaumaturge, le pauvre père dit avec la même foi : « Homme de Dieu, je crois que tu as le pouvoir de ressusciter mon fils d'entre les morts. »

Il y a là une foule haletante d'émotion et de curiosité; c'est à elle que le saint évêque s'adresse d'abord : « O Venètes, leur dit-il, à quoi bon faire des miracles devant vous au nom du Christ, puisque vous refusez obstinément de recevoir sa foi? » Les Venètes qui d'après l'auteur de l'ancienne *Vie* de saint Melaine étaient encore presque tous païens, répondent : — « Si tu ressuscites cet enfant, sois-en sûr, homme de Dieu, le Dieu que tu prêches, nous y croirons tous! » Alors Melanius fit une prière, posa une croix sur la poitrine de l'enfant, et l'enfant revint à la vie. Les assistants s'écrièrent : « Nous croyons tous au Dieu de Melanius. »

Peu de temps après, saint Melaine eut la joie de baptiser tous les témoins de cette scène, « à très peu d'exceptions près, » dit l'hagiographe. A la fin de sa vie il avait achevé la conversion de toute la contrée, et particulièrement des campagnes (2).

MONUMENTS DE SAINT MELAINE (J.-M. A.).

Église de Saint-Melaine de Rennes.

Cette église, qu'on nomme aussi actuellement : *Notre-Dame,* située tout près du *Thabor,* est un vaste édifice où l'on trouve réunis les styles du XIe, du XIIe et du XIIIe siècles. En effet la porte principale, les collatéraux de la nef et le transept sont de 1032 et de 1054. La nef et le chœur ont été bâtis au XIIIe siècle. La tour, romane à sa base, fut continuée au XIVe siècle et terminée en 1672; la statue de la Sainte Vierge qui la surmonte a été placée en 1867. Un hôpital et les bâtiments de l'Archevêché occupent l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Melaine.

Église de Saint-Melaine de Morlaix.

C'est un ancien prieuré de Saint-Melaine de Rennes, fondé vers 1150 par Guyonvarc'h de Léon. L'église actuelle est datée par une inscription gothique gravée sur un cartouche que tiennent deux anges au haut du porche midi : *L'an mil quatre cents quatre vingts neuff fut cômancée ceste Eglise de par Dieu.*

Au fond de ce porche, au haut du trumeau qui sépare les deux portes géminées, une niche flamboyante abrite une curieuse Vierge gothique, vénérée sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Secours. Le clocher fut terminé en 1574. A l'intérieur il faut remarquer tout d'abord la

(1) *Histoire de Bretagne,* par M. A. de la Borderie, tome I, p. 330 et 337.

(2) Ibid., p. 265 et 266.

magnifique tribune de l'orgue composée de trente panneaux flamboyants, d'une richesse et d'une finesse extrêmes ; puis le buffet d'orgue, dans le style Louis XIV ; le petit baldaquin octogonal surmontant les fonts baptismaux et datant de 1660 ; une vieille descente de croix dans une niche au bas-côté nord, de nombreux enfeux, une grande quantité de statues et de tableaux, dont deux de Valentin, puis les sculptures des poutres, des sablières et des clefs pendantes de la voûte.

LA VIE DE SAINT WINOKH,

Prince Breton, Abbé de Wormholt, en Flandres, Confesseur, le 6. Novembre.

JUHAEL, sixiéme en ordre des Roys de Bretagne Dononée, eut de la Reyne *Pritelle*, sa femme, quinze enfans masles & six filles, lesquels ces Princes éleverent si soigneusement en la crainte de Dieu, que plusieurs d'iceux ont esté canonizez aprés leur mort & reconnus de l'Eglise comme Saints (1). Le Prince Judicaël, comme aisné, succeda à la couronne & gouverna son royaume quelques années (comme nous dirons en sa vie, le 16. de decembre), jusqu'à ce que, desireux de se retirer du bruit des affaires, il se proposa de se démettre de sa dignité Royale en la personne du Prince S. Josse, son frere, & de se retirer dans le Monastere de S. Méen de Gaël, lequel il avoit fait rebastir & amplifier ; d'y prendre l'habit de Religion & de passer le reste de ses jours au service de Dieu ; il en parla au Prince Josse, lequel fit semblant de le trouver bon & demanda quelque delay pour se preparer à son couronnement ; pendant lequel, il fit secretement ses préparatifs & se déroba de la cour (comme vous verrez en sa vie) (2). L'evasion de saint Josse étonna le Roy, qui s'adressa à son frere S. Winokh & tascha à luy persuader d'accepter la couronne ; mais luy, plus soigneux d'acquerir le Royaume du Ciel que celuy de la terre, le refusa ; &, voyant que le Roy son frere le pressoit d'y consentir, craignant qu'il ne l'y contraignist, il donna ordre à trois gentils-hommes de sa maison, touchez de mesme desir que luy, de luy tenir des chevaux prests à heure dite ; &, s'étant dérobé de la cour en habit déguisé, il se rendit à eux, & tous quatre ne cesserent de piquer, qu'ils ne se virent rendus au territoire de Terroüenne, sur la frontiere du pays de Flandres.

II. S. Winokh & ses trois compagnons Masdoc, Isenoc & Gadanoc (ainsi s'apelloient-ils), se voyans hors du danger qu'ils apprehendoient, vendirent leurs chevaux & bagages, &, en ayans distribué l'argent aux pauvres, s'habillerent fort pauvrement & allerent trouver S. Bertin, Abbé du Monastere de Sithieu, se jetterent à ses pieds & luy demanderent d'estre receus au nombre de ses Religieux. S. Bertin les receut humainement, & les ayant retenus quelque temps dans le Monastere, les vétit de l'habit du glorieux Patriarche saint Benoist. Quand ils se virent en cette sainte compagnie, ils s'adonnerent tellement à l'exercice de la vertu, que, l'an revolu, ils passerent à la Profession. Entre les autres

(1) « René Benoist, en la vie de St. Josse, dit qu'ils furent tous saints ; mais Pierre Le Bault, en son Histoire de Bretagne Armorique, les nomme tous et ne qualifie de sainteté que six fils et deux filles, savoir : *S. Judicael, S. Josse, S. Iudganokh, notre S. WINOKH, S. Gamel, S. Gladran ;* les filles sont *S.te Vrelie et S.te Ouënne ;* les autres sont *Hamael, Doetwald, Larguel, Rimas, Idunael, Heblon, Gueman, Hoel* (duquel nous avons parlé en la vie de St. Méen, p. 247-48, art. VII, VIII et IX) et *Juhael,* qui nasquit aprés la mort de son pere. Les filles sont *Bredax, Guen, Leor* et une autre. » — A.

(2) Cy-dessous, le 13. decembre, art. II. — A.

Religieux, S. Winokh excelloit en humilité, tâchant à se rendre autant petit & abject en la maison de Dieu, qu'il avoit esté grand & illustre dans le siecle. Le Roy S. Judicaël, ayant sceu que ses deux freres Josse & Winokh avoient choisi la meilleure part, s'estans retirez hors du siecle en l'Ordre de S. Benoist, les voulut imiter; &, s'estant démis de sa pourpre royale, se rendit Religieux au Monastere de S. Méen de Gaël & y fit profession; de quoy S. Winokh, ayant esté averti, alla, par permission de S. Bertin, son Abbé, le visiter, &, par ses saintes exhortations, il l'encouragea à perseverer en l'état de Religion. S. Bertin, voyant le progrés que S. Winokh avoit fait en la vertu, luy commanda, en vertu de sainte Obedience, d'aller, avec ses trois compagnons, en une métairie qui appartenoit au Monastere de Sithieu, pour y recevoir les passans & exercer l'hospitalité en leur endroit: ce qu'il executa, y faisant bâtir, à cét effet, un beau logis & une Chapelle, où il celebroit la Messe, recitoit le service Divin avec ses confreres & recevoit charitablement tous les passans indifferemment, les servant avec une grande charité, leur lavant luy-même les pieds, les servant à table, faisant leurs lits, les edifiant autant par ses saints discours, qu'il les secouroit par ses charitez & aumônes.

III. Cependant que S. Winokh & ses confreres s'occupoient en ces charitables exercices, en l'hospice du Mont-Winokh (ainsi fut nommé ce lieu), un bourgeois de la ville de *Cassel*, en basse Flandres, nommé *Hadamare*, meu de la reputation de S. Bertin, l'alla visiter à Sithieu & luy donna une sienne métairie, nommée *Wormholt*, située prés ladite ville de Cassel, & nombre suffisant de revenu pour y fonder un Monastere, qui seroit peuplé de Moynes de Sithieu; S. Bertin accepta l'offre & les conditions & commanda à saint Winokh de s'y en aller avec ses trois confreres, pour donner ordre au bastiment du nouveau Monastere, lequel il bastit & rendit parfait & accomply en deux ans, avec un petit hospital tout joignant, pour recevoir les pelerins, & continuer ses charitables exercices d'hospitalité. Les Religieux de Sithieu s'y logerent, &, étans assemblez en chapitre pour faire élection d'un Abbé, nommerent saint Winokh, lequel fut beny par l'Evêque Diocesain, sans avoir égard à ses excuses. Pour cette dignité, il ne changea rien de son humilité ordinaire, laquelle jettoit d'autant plus haut lustre & éclat, qu'elle se remarquoit en une personne de sa qualité, car tout Superieur qu'il étoit, il ne desdaignoit de servir aux plus vils & bas offices du Convent, comme le moindre des serviteurs de la maison. Il avoit juré une guerre mortelle à l'oisiveté, comme la pepiniere de tous les vices, & ne pouvoit demeurer, ny voir ses Religieux sans rien faire; mais les occupoit à quelque travail honneste, ayant toûjours en la bouche cette sentence de l'Apostre : *Celuy qui ne travaille, ne mangera pas.* Dieu ayant appellé à soy ses trois compagnons, il les enterra dans le Chapitre du Monastere & fit prier pour le repos de leurs Ames.

IV. Il estoit si assidu à l'Oraison, que, la plupart du temps, il étoit ravi & extasié en la contemplation des divins Mysteres. A ce propos, on raconte de luy, qu'un jour estant allé en la boulangerie pour moudre du grain dans le moulin à bras qui y estoit, pendant cette action, il se laissa tellement emporter à la contemplation de quelque Mystere, que, tombant à genoux, les mains jointes, il quitta le moulin. Ses Religieux, l'estans venus chercher, le trouverent en cette posture, & le moulin (chose miraculeuse) qui tournoit & mouloit toûjours, sans que personne y touchast, dont ils resterent bien estonnez; un de la compagnie s'avança de regarder de prés pour voir si le moulin faisoit de la farine; mais sa curiosité fut severement punie, car il devint aveugle, tout sur le champ. Saint Winokh, retourné de son extase, et entendant ce qui estoit arrivé à ce pauvre Religieux, se remit en priere, puis, se levant, luy rendit la veuë. Ayant saintement gouverné ses Religieux, enfin il deceda, & fut honorablement ensevely dans ledit Monastere de Wormholt, où Dieu a fait plusieurs grands miracles par son intercession. Le feu s'estant

pris dans une maison, prés l'Eglise dudit Wormholt, la flamme envahit si-tost l'Eglise, qu'on ne pût venir assez à temps pour l'en preserver, de sorte qu'elle fut entierement reduite en cendre, hormis le Sepulchre de S. Winokh, auquel le feu ne fit aucun dommage : l'incendie estant amorti, les Religieux voulurent oster le saint Corps hors de ce Tombeau & le transporter ailleurs, attendant de rebâtir l'Eglise, mais il devint si pesant qu'on ne le pouvoit remuer, de sorte qu'il le fallut laisser là & edifier par dessus. Un pauvre homme, tourmenté d'un horrible tremblement de teste & de mains, & privé de l'usage de ses pieds, se fit porter au Sepulchre de S. Winokh, où, ayant fait Oraison la veille de Pâques, il fut entierement guery & commença à courir par l'Eglise, manifestant à un chacun le miracle.

V. Un Seigneur, nommé Gerard, Comte au païs de Flandres, devot à la memoire de S. Winokh, voyant que l'Eglise du Monastere de Wormholt (où reposoit son corps) avoit esté brûlée, la voulut faire rebastir à ses propres dépens; le diable, envieux de ce bon œuvre, & ne s'y pouvant autrement opposer, fit un jour tomber l'échaffaut de dessous les pieds d'un des maçons, lequel, par ce moyen, chût du haut de l'édifice en bas; tout rompu & moulu, prest à rendre l'ame, ayant esté voüé à S. Winokh, en moins d'une heure, il fut remis en sa parfaite santé, &, ayant remercié le Saint, remonta sur la muraille pour continuer son travail. Le Comte Gerard, ayant veu ce miracle, fut beaucoup confirmé en la devotion qu'il portoit au Saint & donna à son Monastere une belle terre & seigneurie, & fit bâtir une Chapelle en l'honneur & memoire de S. Winokh. Un jour de dimanche, il ne se trouva dans cette Chapelle qu'un Calice, encore estoit-il rompu, mais S. Winokh ayant esté invoqué, ledit Calice se trouva miraculeusement entier entre les mains de celuy qui le tenoit. Les jours des Rogations, qu'on avoit porté en publique procession, avec grande reverence, les Reliques de S. Winokh, advint, par mégarde, qu'une petite caisse d'or où y avoit quelque parcelle desdites Reliques, tombant d'avec les autres, se perdit; le soir, les Reliques étans rapportées au Monastere, le Sacriste, ne trouvant cette-cy, la chercha par tout, mais en vain; il eut recours sur cela aux prieres, se jetta à genoux & recommanda cette affaire à Dieu & S. Winokh, &, incontinent, mettant la main dans l'étuy auquel il l'avoit cherchée & recherchée, il l'y trouva miraculeusement apportée. Devant son Sepulchre brûloit, nuit & jour, une lampe de verre, laquelle, une nuit que les Religieux étoient en Oraison, tomba, menant si grand bruit, que tous en furent troublez; mais, étans allez voir que c'étoit, ils trouverent la lampe à terre sans être cassée, pas seulement une seule goutte d'huile gâtée, dont ils loüerent & remercierent Dieu & S. Winokh.

VI. Ce saint Corps demeura en l'Abbaye de Wormholt jusques à l'an de grace 900. que les Danois, ravageans le plat pays de Flandres, pour éviter leur rage, et mains sacrileges, il fut transporté au Monastere de S. Bertin en la ville de *Saint-Omer*, où il demeura 64. ans illustré de grands miracles; mais l'an de grâce 964. Baudoüin, surnommé le Chauve, Comte de Flandres, ayant ceint de murailles et fortifié le bourg de *Berghe*, y bâtit aussi une superbe Eglise, laquelle il fit dedier à la memoire des saints Confesseurs Martin et Winokh, le Corps duquel il fit apporter de Saint-Omer & déposer en cette nouvelle Eglise de Berghe, de laquelle les habitants se montrerent si affectionnez à la memoire du Saint, qu'ils imposerent son nom à leur ville, &, faisans un composé, la nommerent *Winokh-Berghe*, situé entre *Dun-Kerke & Bourgbourg*, où, le jour de S. Jean Baptiste, tous les ans, se fait une solemnelle Procession, en laquelle on porte les Reliques de S. Winokh à son Monastere de Wormholt, qu'on rapporte, de rechef, à Winokh-Berghe; pendant laquelle Procession, se sont faits plusieurs miracles, entr'autres, comme, une fois, cette Procession se faisoit, un pauvre homme, nommé Tancredus, aveugle depuis seize ans, ayant veillé une nuit prés des saintes Reliques, implorant

l'ayde & secours de S. Winokh, il luy sembla voir un venerable vieillard approcher de luy, lequel, luy touchant de sa main les paupieres, l'illumina, puis disparut. Une femme fort necessiteuse, estant aussi aveugle, se fit mener au Tombeau du Saint, où ayant offert une chandelle de cire & fait oraison, prosternée contre terre, elle recouvra la veuë sur le champ. Un habitant du bourg de Wormholt, détenu captif par quelque magistrat, se recommanda affectueusement à son Patron S. Winokh, lequel, sur la minuit, luy apparut, en forme d'un venerable vieillard, tout brillant de lumiere, & luy ostant les fers des pieds, le délia & mit dehors, & il alla droit à Wormholt, puis à Berghe rendre graces à son saint Liberateur. Un autre Flamand, ayant perdu ses esclaves qui s'en estoient fuis de nuit, les poursuivit si bien, qu'il en ouït nouvelle à Boulogne-sur-Mer & entendit qu'un certain personnage, de grand crédit dans le pays, les avoit arrestez prisonniers & les vouloit vendre à des marchands d'outre-mer; il s'adressa à cét homme, reconnut ses esclaves, le supplia de les luy rendre; ce que ne voulant faire, le Flamand le menaça de l'appeller en justice; l'autre, irrité de ces menaces, vous fait prendre mon Flamand & le jetter, pieds & mains liez, dans sa prison, avec ses esclaves; le pauvre homme, se voyant reduit à cette extremité, sans aucun espoir de secours humain, se voüa à S. Winokh, par le moyen duquel, il fut miraculeusement délivré de cette captivité, & vint rendre graces à Dieu & au Saint. Plusieurs autres grands miracles se sont faits à son Sepulchre, pour témoignage trés-autentique & irreprochable de sa Sainteté, à l'honneur & gloire de Dieu, utilité & édification de son Eglise.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain et des Annotations de Baronius sur iceluy; Saint Antonin, en ses Histoires, partie 3, titre 3, chap. 4; Robert Cœnalis, Evesque d'Avranches, de re Gallica, lib. 2, *perioche 6; Molanus, ès Saints de Flandres; Surius, le 6. Novembre; Antoine Yepes, en son Histoire Generale de l'Ordre de S. Benoist, page 611; Guillaume Gazet, en sa Legende, et Friard, en ses Additions à Ribadeneira.*

ANNOTATIONS.

LES RELIQUES DE SAINT WINOCH EN L'AN 1900 (A.-M. T.).

On a vu que saint Winoch émigré du pays de Bretagne fut 1° moine à Sithieu sous l'autorité de saint Bertin; 2° à l'endroit qui de son nom s'appela le Mont-Saint-Winoch; 3° au monastère de Wormolt ou Wormout, où il mourut et où son corps demeura; mais les dates qu'indique Albert Le Grand, pour ses différentes translations, manquent d'exactitude.

Au temps de Baudouin *Bras de-fer* comte de Flandre, gendre de Charles le Chauve, les invasions des barbares du Nord devinrent une telle cause de terreur que le monastère de Wormolt ne parut pas un abri suffisamment assuré pour la conservation des reliques de saint Winoch, et son corps précieux fut transporté dans l'église de Saint-Omer près de Sithieu où il demeura longtemps entouré d'une vénération profonde.

Sous le vaillant comte Baudouin *le Chauve* les temps étaient devenus meilleurs, cependant les Flamands craignant le retour des invasions, la ville de Bergues nouvellement fortifiée parut plus propre à la conservation du saint dépôt, et l'an 900 le corps de saint Winoch y fut porté en grande pompe dans l'église bâtie en son honneur et en l'honneur de saint Martin.

Un siècle plus tard Baudouin *à-la-Belle-Barbe* convertit une citadelle en une église qu'il dédia à saint Winoch et à laquelle il adjoignit un monastère où il fit venir des moines de l'abbaye de Saint-Bertin. C'est là que furent transférés le tombeau et les restes du saint abbé autour desquels se forma la ville de Bergues. Sauvées pendant la Révolution, juridiquement

reconnues, ces saintes reliques ont été déposées en 1823 dans des reliquaires très précieux; la tête est enfermée dans un grand buste d'argent; les autres ossements dans une châsse très riche, acquise au moyen des aumônes des fidèles de Bergues, aumônes qui atteignirent le chiffre de 18 000 francs; c'est assez dire de quels honneurs cette ville honore son protecteur.

Depuis quelques années déjà le vénérable archiprêtre M. Staelen curé-doyen de Bergues avait conçu la pensée de célébrer magnifiquement le millénaire de l'arrivée des reliques de saint Winoch dans la vieille cité; secondé par le zèle et l'intelligence de ses vicaires MM. Nuns et Vanuxem, il a eu la joie de réaliser ce projet qui a dépassé toute imagination. Le dimanche et le lundi de la Pentecôte (3 et 4 juin), près de la vieille abbaye sécularisée, la messe est célébrée sur un autel gothique, véritable monument par l'élégance de son architecture autant que par ses proportions; il y a là Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, Mgr Monnier, évêque de Lydda, Mgr Williez, évêque d'Arras, Mgr Meunier, évêque d'Evreux, Mgr Dubillard, évêque de Quimper, Mgr Ferrand, évêque de Barbalis, Mgr Livinhac, évêque de Pacando, Mgr l'Evêque d'Erzeroum (Asie-Mineure).

Mais c'est la procession ou cortège historique qui donne à la fête flamande son caractère unique; la marche est ouverte par un groupe de cavaliers sonnant de la trompette, puis la ville de Bergues gracieusement personnifiée, est entourée des comtes des seigneuries voisines. Viennent ensuite des chars où des groupes formés avec un art exquis reproduisant l'histoire de saint Winoch, le départ de Bretagne, l'arrivée à Sithieu avec ses jeunes compagnons, puis c'est une magnifique barque qui le transporte aux rivages de la Morinie, près du comte Hérémare seigneur de Wormhout; c'est le miracle de la Colme, quand saint Winoch ressuscite et rend à sa mère un petit enfant qui s'est noyé dans le fleuve..., et après cela c'est la marche triomphale des saints qui appartiennent à l'histoire de Bergues, en particulier l'intrépide saint Thomas Becket chancelier d'Angleterre et archevêque de Cantorbéry; c'est le gracieux monument où dans un groupe virginal apparait Notre-Dame *à la Rosée;* à la suite de ces souvenirs d'un grand passé religieux, les souvenirs de l'histoire profane : entrées de souverains dans la vieille ville successivement flamande, espagnole, française, tout cela rendu avec une vérité historique résultat des plus consciencieuses études; c'est ainsi que l'on voit défiler avec leurs brillants cortèges la reine Mathilde; Jeanne de Flandre; Edouard III d'Angleterre, sa femme et sa fille Isabelle; Charles-Quint; Louis XIV avec ses gentilshommes et ses mousquetaires; Louis XV avec ses seigneurs et ses gardes-françaises.

Plus de quinze cents figurants prenaient rang dans cet interminable cortège dont le défilé a duré quatre heures. A la suite des religieuses et des religieux enseignants et de leurs élèves, des délégations des paroisses voisines, viennent le Recteur et les Professeurs de l'Université catholique de Lille en grand costume; des étudiants portent les bannières de Flandre et de Bretagne (1), un clergé immense, enfin sur un char d'une élégance et d'une richesse incomparable s'avance Monseigneur saint Winoch; devant son buste d'argent et la châsse qui contient ses reliques, tous les fronts s'inclinent; ils s'inclinent aussi sous la main bénissante des évêques..... ce qui vient de passer restera dans le souvenir des innombrables témoins comme l'image d'une merveilleuse apparition. L'organisateur de cette fête inoubliable s'appelle M. Van den Broeck.

Nous ne pouvons tout dire, mais il faut bien ajouter que la musique en ce pays de Flandre fut à la hauteur de tout le reste.

La Bretagne devait avoir un écho des fêtes de Bergues. Mgr Dubillard, évêque de Quimper, y avait été chaleureusement acclamé comme représentant du pays de saint Winoch. Avec lui se trouvaient présent aux solennités flamandes, en même temps qu'un ancien vicaire et un paroissien de Plouhinec, M. Stanislas Guéguen, recteur de cette paroisse. Le recteur et l'évêque supplièrent M. l'archiprêtre Staelen et Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, d'accorder à Plouhinec une relique de saint Winoch, et cette prière fut gracieusement accueillie.

(1) La bannière des étudiants bretons a été bénite en cette circonstance par Monseigneur l'Evêque de Quimper.

Le dimanche 5 août à neuf heures du matin, M. Lobbedey, vicaire général de Mgr l'Archevêque de Cambrai (originaire de Bergues) et M. Staelen curé de Bergues, tous deux installés la veille comme chanoines honoraires de Quimper, arrivèrent à Audierne avec Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon; ayant passé le pont, ils se trouvaient sur le territoire de Plouhinec, et ils remirent immédiatement à Sa Grandeur la relique donnée à cette paroisse. En cet endroit auraient dû se trouver les processions de toutes les paroisses environnantes, et même de quelques autres plus éloignées, mais le temps était venu contrarier tous les projets. La réception solennelle de la relique se fit donc dans l'église paroissiale bien insuffisante pour contenir la foule accourue à la *Translation*. Après les vêpres, la pluie ayant cessé, une longue procession se rendit au lieu préparé pour les fêtes; saint Winoch passa sous un arc de triomphe formé de mâts de bateaux et de filets, alla prendre place sur une estrade élevée, en vue de la mer; de là l'Evêque parla à la foule immense, puis saint Winoch fut acclamé avec un enthousiasme débordant.

(La relique concédée à la paroisse de Plouhinec mesure sept centimètres sur cinq environ. — Elle est enfermée dans une élégante châsse en bois, du temps de Louis XVI.)

On s'est beaucoup étonné en Bretagne de voir que la paroisse de Plouhinec, au diocèse de Vannes, ne s'était pas associée aux fêtes de Bergues et n'avait pas sollicité aussi le don d'une relique de saint Winoch. — Cette paroisse n'a jamais eu saint Winoch pour patron ; au XIe siècle son nom est écrit *Plebs Ithinuc* dans le cartulaire de Quimperlé, et *Ploe Hidinuc* dans celui de Redon. Il est évident que ni l'un ni l'autre de ces noms n'offre de rapport avec celui de *Winoch*.

Le culte de saint Winoch a existé à Rome dans l'église de Saint-Julien des Flamands, et sa fête s'y célébrait comme à Bergues le 6 novembre. Un tableau représentant notre saint en abbé bénédictin a été récemment découvert dans la sacristie de cette même église par Mgr Battandier, et à l'occasion du millénaire il a été transporté à Bergues.

ÉGLISE DE PLOUHINEC, PRÈS PONT-CROIX (J.-M. A.).

L'ÉGLISE de Plouhinec, la seule du diocèse de Quimper qui soit sous le vocable de saint Winoch, a un portail et un clocher des dernières années du XVe siècle ou des premières du XVIe ; les deux branches du transept et l'abside doivent être aussi de la même époque. La grande porte principale est encadrée de nervures prismatiques et de guirlandes feuillagées qui se terminent en une arcade surmontée de deux rampants appliqués au mur, formant un fronton aigu. Le clocher a une base massive couronnée par une galerie à hautes arcatures imitée de la tour de Pont-Croix. Le transept midi est orné de quelques niches sculptées. La nef se compose d'une foule de petites travées étroites formées par des piles carrées portant des arcades ogivales très frustes auxquelles il est difficile d'assigner une date.

La statue en bois du saint patron, datant du XVIIe siècle, le représente en robe et coule aux plis souples, admirablement drapés; il porte une crosse très ouvragée, et sa figure est d'une grande noblesse.

LA VIE DE SAINT EFFLAM,

Prince Hybernois, Confesseur, Patron de la Paroisse de Plestin, au Diocese de Treguier, le 6. Novembre.

SAINT EFFLAM nasquit en l'Isle d'Hybernie, que nous appellons à present Irlande, environ l'an de salut 448. sous le Pape S. Leon le Grand, & l'Empereur Valentinian III. Son Ayeul estoit Roy des cinq provinces de cette isle, & mourut, avant d'avoir terminé une cruelle & sanglante Guerre qu'il avoit entreprise contre un des Roytelets de la Grande Bretagne, laquelle, durant encore aprés sa mort, tomba sur les bras à son fils aisné (pere de nostre S. Efflam), qui luy succeda à la Couronne, &, incontinent aprés son Couronnement, voyant avoir herité, aussi-bien du faix de cette guerre, qu'aux estats de son pere, il se resolut de la continuer ; ce qu'il fit, resistant valeureusement, & d'un courage invincible, aux efforts de son ennemy. Pendant ces guerres, il fut répandu grande quantité de sang humain, de part & d'autre, & les deux royaumes furent affligez des miseres & calamitez que la guerre traisne aprés soy, comme sont massacres, trahisons, ravissemens & violemens de filles, embrasemens, pillages, sacs de villes, prises de forteresses ; bref, une continuelle frayeur, qui, nuit & jour, faisoit glacer les cœurs de ces peuples. Enfin, cette rude bastonnade les réveilla & leur fit lever les yeux & les cœurs au Ciel, pour y chercher le pardon de leurs pechez & quelque consolation en leurs adversitez.

II. Dieu exauça les humbles prieres de ce pauvre peuple, donnant un fils au Roy, lequel, en sa naissance, apporta la paix au Royaume; car les deux Roys, lassez de la guerre, en un pourparler & abouchement qu'ils eurent, signerent les articles de la paix; &, pour la rendre ferme et inviolable, ils conclurent le mariage du petit prince Efflam, nouvellement né, & de la Princesse Honora, fille du Roy adversaire ; quoy fait, un châcun licencia ses troupes, les armes furent posées bas par tout, & une tranquillité universelle fut renduë aux deux Royaumes. S. Efflam, attendant estre en age de pleine puberté pour épouser sa fiancée, passa ses jeunes ans vertueusement, & fut curieusement instruit en tous exercices vertueux, qui servent à perfectionner un jeune Prince de telle maison & de si belle esperance que luy ; mais il se plaisoit sur tout aux exercices de piété & de Religion, à l'Oraison, l'Aumône, le Jeusne & Abstinence, mattant sa chair & la rendant sujette à l'esprit, se disposant, par ses beaux exercices, à ce à quoy Dieu l'inspira depuis. Par son exemple, il instruisoit les jeunes Princes qui luy estoient donnez pour l'assister ; & les ayant sondez à découvert qu'ils estoient bien avant navrez de l'amour de Dieu, & desireux de le servir en l'estat Monastique, il les assembla, un jour, en sa chambre, & leur ayant tenu un long et beau discours de la vanité de ce monde, leur ouvrit son cœur & leur dit : *Quant à moy, (mes amis), je suis resolu de prévenir le monde, le trompant avant qu'il me trompe ; il me promet la Couronne de ce royaume, les richesses & Estat de mon pere, une dame belle, vertueuse & digne du plus grand Prince de la terre; tout cela est specieux & grandement desirable à ceux qui ne regardent que l'apparence extérieure des choses; mais, quant à moy, je quitteray volontiers mon Pere, mes biens, mesme mon pays, pour courir aprés les vestiges de mon Sauveur & chercher quelque lieu désert pour luy consacrer tous les jours de ma vie.*

III. Tous ces jeunes Seigneurs, la larme à l'œil, rendirent graces à Dieu & protesterent au Prince, *que comme ils luy estoient fidelles serviteurs & domestiques, aussi estoient-ils*

prests de le suivre là par où il iroit, soit en mer, soit en terre; que, s'il desiroit servir Dieu en solitude, aussi, de leur part, estoit la chose que plus ils desiroient en ce monde, s'offrans à l'assister en tout ce qu'ils pourroient, & le supplians de ne refuser leur compagnie en une si sainte & genereuse entreprise. Saint Efflam, levant les mains au Ciel, remercia Dieu de ce qu'il avoit trouvé ses compagnons si resolus à son service, &, sur le champ, delibererent des moyens qu'ils tiendroient pour pouvoir passer la mer. Mais Dieu, qui vouloit éprouver davantage son serviteur, permit que leur dessein fut interrompu : car la Princesse Honora, que le pere de S. Efflam avoit envoyé querir, aborda en Hybernie & fut, incontinent, amenée à la cour. Alors le Roy appellant son fils le Prince Efflam, luy declara les articles de la paix accordez avec ses adversaires, & comme il estoit conditionné qu'il épouseroit cette jeune Princesse; qu'il le convenoit ainsi faire pour le bien & repos des deux Royaumes. Le saint jeune homme fut fort surpris & douteux à se resoudre; toutefois, le tout bien & meurement considéré, quoy qu'il n'eust aucun desir de se marier, mais de vivre en perpetuelle continence, toutefois, pour ne contrister son pere & tout le Royaume, & n'enfraindre le traité de paix, il s'y accorda & promit l'espouser.

IV. Les Nopçes furent celebrées en grande pompe & magnificence; mais S. Efflam, ayant toûjours devant les yeux le dessein qu'il avoit de garder sa chasteté, donna secretement le mot aux jeunes Seigneurs de sa suite, qui avoient promis de l'accompagner, lesquels ne manquerent à tenir prest un vaisseau fourny & équippé de tout ce qui luy estoit nécessaire, & le firent ancrer dans le prochain Havre, & avertirent S. Efflam de leur expedition. La nuit des nopces, le jeune Prince se coucha avec son epouse au lit nuptial, & commença à l'exhorter de garder le fleuron de sa virginité, avec des paroles si fortes & raisons convaincantes, qu'il la rendit desireuse de garder perpetuelle virginité, & vivre à l'exterieur & devant le monde comme mariez, mais devant Dieu & entr'eux comme frere & sœur. L'ayant ainsi disposée peu à peu, & fait resoudre à peu prés de ce qu'il desiroit, il luy revela son dessein, dont elle resta fort troublée & triste, de quoy le Saint s'appercevant, fut bien marry de le luy avoir dit; et, craignant qu'elle ne mit empeschement à l'execution d'iceluy, lors qu'il la sentit bien endormie, il sortit doucement du lit, & s'alla rendre à ses compagnons qui l'attendoient dans le Havre; puis, ayant levé les ancres & les voiles, sortirent hors, &, d'un bon vent, cinglerent en pleine mer, se laissans conduire par Dieu, vers le port où il luy plairoit les guider.

V. Cependant, quand la princesse Honora fut éveillée, ne trouvant plus son cher époux prés de soy, elle se douta bien du fait; &, sans attendre le matin, impatiente qu'elle étoit, appelle ses serviteurs & le fait chercher de toutes parts, mais en vain. Quand le matin fut venu, & que le Roy et la Reyne entendirent ces nouvelles, toute la cour fut, en un instant, en duëil, ne pouvant le Roy et la Reyne recevoir aucune consolation. Cependant nôtre Saint, avec sa compagnie, passa la mer & vint heureusement surgir à la coste de la Bretagne Armorique, en la baye de sable, qui est entre *Toul Efflam* & *Loc-Mikel*, dite communement *la lieue de grève*, en la paroisse de *Plestin*, Diocese de Treguer, & leur vaisseau s'arresta vis-à-vis d'un grand roc, qui est au milieu de la gréve (en terre neanmoins), nommé *Hyrglas*. Il y avoit pour lors, le long de la gréve, une trés-grande forest, de laquelle S. Efflam & sa troupe, descendans de leur vaisseau, virent sortir un horrible dragon, lequel se retiroit à travers la gréve dans sa caverne, distante d'environ mil pas de ce roc; laquelle caverne étoit profonde de neuf coudées, & en avoit douze en la circonférence de son ouverture; mais de peur qu'à la piste et trace de ses griffes, il ne fut découvert & assiégé en cét antre, il avoit cette astuce de marcher à reculons, de sorte qu'à voir les marques de ses griffes dans le sable, on eut pensé qu'il venoit de sortir du lieu où il ne faisoit que d'entrer.

VI. Alors estoit en Bretagne Armorique, à la Cour du Roy Hoël I. du nom, le genereux Artur, son cousin, couronné Roy de la Grande Bretagne dés l'an 450. Lequel (comme Prince fort vaillant & courageux) s'exerçoit à chasser les dragons et monstres qui se trouvoient parmy les bois & forests, dont le païs abondoit. S. Efflam, marchant par la gréve avec sa troupe, rencontra le Roy Artur suivy de grand nombre de Princes & Seigneurs, & S. Efflam, l'ayant salué, luy dit qui il estoit & ce qu'il estoit venu faire en ce païs; alors, Artur descendit de cheval & l'embrassa affectueusement (car ils estoient proches parens), & cheminerent long-temps, devisans ensemble familierement. Quand ils furent arrivez devant la caverne du dragon, dont nous avons parlé, Artur dit à S. Efflam, « qu'il s'étonnoit comment il avoit la hardiesse de marcher avec tant d'asseu- » rance en ces rivages sablonneux, sans crainte ny apprehension de ce monstrueux » dragon qu'il cherchoit : » « S. Efflam luy repartit que « les serviteurs de Dieu ne doivent » rien craindre, estans sous la protection & en la sauve-garde d'un si bon Seigneur; » qu'ils avoient veu le monstre sortir de la prochaine forest & se retirer dans sa » caverne. » Artur, qui n'avoit pû découvrir où il se retiroit, supplia S. Efflam de l'y mener, ce qu'il fit. Estans arrivez devant la caverne, Artur pria le Saint & sa compagnie de vouloir estre spectateurs de son combat; &, ayant empoigné sa massuë & son bouclier, il attaqua le dragon, & passerent tout le reste du jour en ce combat, jusqu'à ce que le soir, Artur las & fatigué, se vint jetter sur l'herbe prés S. Efflam, pour se rafraichir, si altéré de soif, qu'il n'en pouvoit plus; ses serviteurs n'ayans pû trouver de l'eau potable aucune part là auprés, S. Efflam, prenant compassion de luy, fit cette priere à Dieu : « Seigneur qui de rien, sans ayde d'aucun, & sans aucun besoin vostre, avez creé » toutes choses, & au commandement duquel elles obeïssent; vous (dis-je) qui avez » octroyé de l'eau au desert à vôtre serviteur Moïse & à vôtre peuple, duquel il estoit » conducteur & capitaine; vous plaise aussi Seigneur donner de l'eau à boire à vos » serviteurs, par les merites de vôtre Fils N. Sauveur & Redempteur Jesus-Christ. » Ayant achevé son Oraison, il fit le signe de la Croix sur le roc prochain, puis, l'ayant frappé par trois fois, de son bourdon, il en fit sortir une belle source d'eau, laquelle se voit encore aujourd'huy à *Toul-Efflam*, à l'entrée de la gréve; de laquelle eau plusieurs malades, ayans bû par devotion, ont esté gueris. Artur, ayant vû ce miracle, se jetta aux pieds du Saint, se recommandant à ses prieres, afin qu'il pût venir à bout de ce monstre.

VII. S. Efflam le pria de luy laisser cette affaire entre mains & passa la nuit en prieres, &, le matin, se presentant devant la bouche de la caverne en laquelle estoit le dragon, il luy commanda de sortir; puis, ayant posé les genoux en terre, fit cette priere : « Seigneur Jesus-Christ, qui avez dit à vos Apostres, qu'en vostre Nom ils externine- » roient les serpens, entendez nos humbles requestes & nous octroyez que ce païs soit » délivré des incommoditez qu'il reçoit de ce dragon & vous serve à jamais, Vous qui » avec le Pere & le Saint Esprit vivez & regnez par tous les siecles des siecles. Ainsi » soit-il. » Le Saint ayant fini sa priere, le dragon monta sur un haut rocher, & delà, roulant les yeux de tous costez, fit un sifflement si horrible & effroyable, que tout le rivage en retentit, baissant la teste & vomit grande abondance de sang; puis, descendant dans la gréve, s'alla précipiter dans la mer, où il mourut suffoqué des eaux. Artur, ayant veu ces miracles, remercia S. Efflam, s'en retourna chez luy, & S. Efflam ayant passé la nuit en ce lieu-là, le lendemain matin, ayant recité son Service, il se promenoit le long du rivage avec ses confreres, cherchant quelque lieu commode pour se retirer, & arriverent à un ruisseau sablonneux, lequel ils suivirent jusqu'à la source, qui estoit un lieu fort agréable, où ils resolurent de demeurer; &, pour ce sujet, ils y edifierent une petite Chapelle & leurs petites Cellules. Le lendemain, le Service dit, ils sortirent,

de rechef à la promenade & arriverent à une belle fontaine, de laquelle ils bûrent & se rafraichirent, puis s'en retournerent au lieu de leur Hermitage, où ils trouverent le dîner apprêté & un Ange assis auprés, sur l'herbe, si brillant, qu'ils ne le pouvoient fixément regarder, ny s'en approcher, lequel leur dit : « Approchez (gens de valeur & magnanimes) » & mangez hardiment de ce dîner, que vôtre Pere Celeste, pour l'amour duquel vous » avez tout quitté, vous a préparé par mon ministere ; car je suis par luy envoyé pour » vous consoler en vôtre exil volontaire ; » &, cela dit, il disparut, les laissant comblez d'une grande joye & allegresse spirituelle.

VIII. Ayans rendu actions de graces à Dieu pour un si signalé bien-fait, ils benirent la table, prirent sobrement leur repas & se resolurent, doresnavant, de jeusner tous les lundys, mercredys & vendredys ; laquelle institution Dieu confirma par un grand miracle, lequel continua pendant le cours de leur vie, qui fut que, les dimanches, mardys, jeudys & samedys, leur repas leur étoit miraculeusement apprêté par le ministere d'un Ange, &, les autres jours point. Toutes ces faveurs qu'ils recevoient du Ciel, leur firent connoistre que Dieu avoit agreable qu'ils demeurassent en ce lieu ; partant, ayant reparé une petite Chapelle, qu'ils y avoient trouvée, & achevé l'édifice de leurs Cellules, qu'ils bastirent à l'entour de ladite Chapelle ou Oratoire, ils s'y enfermerent, & y perseveroient en continuelles prieres & contemplation ; tous les jours, ils se trouvoient en l'Oratoire pour y faire & entendre le Service, & les dimanches, mardys, jeudys & samedys, ils alloient prendre leur refection, qu'ils trouvoient à l'heure precisément préparée en la Cellule de S. Efflam, &, en cette sorte, ils vivoient en solitude, & aussi en communauté.

IX. Cependant, la bonne dame Honora, laquelle se voyoit plûtost veuve que mere de famille, depuis que son cher espoux l'eut quittée, ne cessa de pleurer ; &, se souvenant, du sujet qui luy avoit fait la quitter, disoit à part soy : « Et quoy (mon cher mary) vous » m'avez tant exhortée à garder ma chasteté en vostre compagnie ; je m'y estois accordée, » à quoy donc me quittez vous ? Me croyez-vous si inconstante, que de ne tenir la » resolution que, par vôtre moyen, j'avois prise ? Non, jamais repos je n'auray que je ne » sçache où vous estes. » Disant cela, elle laissoit couler de ses yeux deux ruisseaux de larmes, qui eussent fléchy les cœurs les plus durs ; mais voyant que, pour pleurer, son mal ne s'allegeoit point, elle fit équiper secretement un batteau de cuir bien joint, cousu & poissé ; car en ce temps-là les peuples septentrionaux, tant des Isles que de la terre ferme, usoient de cuir en leurs vaisseaux, au lieu d'aix & de planches, comme il se trouve par ce passage de *Sidonius Appolinaris, en son Panegyrique ad Avitum :*

Quin et Aremoricus Pyratam Saxona tractus
Sperabat, cui PELLE salum sulcare Britannum
Ludus, etc.

Et s'estant déguisée, se déroba de la cour & entra dedans, se laissant conduire où il plairoit à Dieu ; lequel, par une speciale Providence, la guida au Havre du *Coz-Gueaudet*, à l'emboucheure de la riviere de *Legué*, où elle arriva, le troisiéme jour de son embarquement ; &, la mer s'estant retirée, son vaisseau demeura à sec sur le sable, en une des ecluses que le Gouverneur avoit en ce havre, & y fut trouvée par le fermier de ces ecluses, qui, ayant sceu d'elle le sujet de son arrivée en ces costes, & qu'elle cherchoit un jeune Prince Hybernois, nommé Efflam, luy dit, qu'à trois lieuës de là demeuroit un saint Hermite du pays & du nom qu'elle disoit. La bonne Princesse *Honora*, ayant oüy ces bonnes nouvelles, remercia Dieu, & pria ce fermier de la mettre sur le chemin pour aller vers le Saint. Mais le bruit de cette rencontre ayant esté divulgué, le gouverneur, à qui appartenoient ces ecluses, manda son Fermier & sceut de luy qu'il avoit trouvé un vaisseau dans les ecluses, auquel il y avoit une belle jeune dame d'une rare beauté, qui se disoit fille d'un Roy de la Grande Bretagne, & cherchoit un Hermite, nommé

Efflam, qui vivoit en la Paroisse de *Plestin*, lequel elle dit estre son mary, & l'avoit quittée pour servir plus librement à Dieu, qu'il l'avoit conduite sur le grand chemin pour aller vers son mary. Ce Seigneur, ayant entendu ce discours, prit la poste & se mit à la suivre, à toute bride, & fit tant, qu'il l'atteignit de veuë; mais Dieu la rendit si legere & luy donna une telle agilité, qu'encore qu'il tuast son cheval, à force de luy donner les esperons & de poster, neanmoins, elle avoit toujours le devant, jusqu'à ce qu'elle fut arrivée à la Cellule de S. Efflam; mais, pendant qu'elle en attendoit l'ouverture, il eut le loisir de s'approcher; toutefois, comme il avançoit le bras pour s'en vouloir saisir, s'estant appuyé, de l'autre, contre le mur, la porte vint à s'ouvrir & elle sauta dedans, & ce Seigneur fut, sur le champ, puny de son obstination & de l'injuste poursuite qu'il faisoit de cette jeune Dame; car le bras qu'il avoit appuyé contre le mur y demeura fermément attaché, & celuy qu'il avoit étendu pour arrester la Princesse *Honora* devint sec & aride. Le pauvre homme, se voyant non moins justement que sevérement puny s'humilia, suppliant *Honora* de prendre pitié de sa misere; elle pria S. Efflam, son mary de le soûlager : ce qu'il fit & le guerit; en reconnoissance de quoy, il donna à S. Efflam une belle terre qu'il avoit pour y bâtir un Monastere, & s'en retourna chez soy, publiant par tout les merites du Saint. Il seroit dificile d'expliquer le contentement que receut S. Efflam, quand il vit que celle qui luy avoit esté donnée pour espouse avoit espousé même genre de vie que luy; il écouta attentivement tout le narré de son avanture, &, la voyant resoluë de passer ses jours au service de Dieu, il en rendit graces à sa divine Majesté, & luy bâtit une petite Cellule, quelque peu éloignée de la sienne, luy deffendant expressément l'aspect de son visage, luy permettant toutefois, de venir de fois à autre, le visiter & parler avec luy des choses concernantes la direction de sa conscience & le salut de son Ame; ce qu'il luy octroya, de peur que la fragilité du sexe ne fût troublée par un entier & total retranchement de sa conversation. La sainte dame, unie spirituellement à son cher époux, se réjoüit grandement de cette séparation corporelle & s'adonna entierement à l'Oraison & à la contemplation des choses Celestes, assistoit dans la Chapelle où elle entendoit l'Office divin, &, à certains jours & heures, elle se rendoit à la porte de la Cellule de son époux, lequel de dedans, sans ouvrir sa porte, l'entendoit, lui parloit & lui donnoit de salutaires instructions; &, avec sa benediction, elle se retiroit dans son petit domicile.

X. Ainsi menoient-ils tous ensemble une vie plus Angelique qu'humaine, & demeura plusieurs années la bonne dame *Honora* dans ce desert en la compagnie de ces Saints, jnsqu'à ce qu'ayant entendu le bruit & la renommée de la grande sainteté des Religieuses du Monastere de *Lannennok* ou *Lannanec*, en Cornoüaille, elle desira s'y retirer; & en ayant communiqué à son mary, & lors son Pere spirituel, S. Efflam, il le trouva bon, de sorte que, prenant congé de luy & des autres Religieux, elle s'en alla en Cornoüaille, fut vétuë en cette Abbaye par sainte Nennok (1), où elle vécut et mourut saintement. Pendant que S. Efflam & ses compagnons ravissoient toute la Bretagne en admiration de leur sainteté, un saint anachorete, nommé *Gestin*, qui avoit bâti et habité autrefois cét Oratoire, où S. Efflam s'estoit retiré, retournant de Rome de visiter les lieux Saints, se voulut retirer en son ancienne demeure pour se reposer; & y ayant trouvé S. Efflam, s'écria : « O Bien-heureux Frere! le mieux que trés-bien venu! que cette Cellule autrefois » mienne, soit maintenant à la bonne-heure vostre, quoy que ces habitations terrestres » soient indignes de vous qui ne respirez que les Tabernacles éternels. » S. Efflam sortant dehors, luy repartit : « Pere venerable, sans doute, la raison requiert que je cede à

(1) Voyez sa vie ci-dessus, p. 273, art. IX. — A. — Comme on l'a vu en la vie de cette sainte abbesse, son monastère était dans la paroisse actuelle de Plœmeur, aux portes de la ville moderne de Lorient, et par conséquent éloignée de plusieurs lieues du pays que nous appelons maintenant la Cornouaille. — A.-M. T.

» vostre merite & à vostre âge ; je suis jeune, fort & dispos, qui pourray aisément bâtir » une chambrette ; vous estes caduc & harrassé du chemin long & fâcheux, que, » nonobstant ces difficultez, vostre piété vous a fait entreprendre, & vous convient plus » le repos que le travail. » « Non (répondit Gestin) il n'en ira pas ainsi ; je me pourvoiray » facilement ailleurs ; vous cependant continuez en vos saints exercices, & que mon » arrivée ne leur cause aucune interruption. » Ainsi que les deux Saints contestoient saintement ensemble qui cederoit à l'autre, un Ange leur apparut, reluisant comme le soleil, qui, les ayant saluez, leur dit : « Que leur dispute avoit esté agreable à Dieu, » lequel luy-mesme l'avoit daigné terminer, ordonnant que S. Efflam demeureroit en » possession de ce lieu, & S. Gestin s'habitueroit en la forest prochaine. » Cela dit, l'Ange disparut, & les deux Saints rendirent graces à la divine Majesté pour ce benefice ; puis, S. Gestin prit congé de S. Efflam, se retira en la forest & y vesquit en grande sainteté, dont il sanctifia tellement ce lieu, que la prochaine Paroisse fut, de son nom, appelée *Plou-Gestin*, que les Bretons, par contraction, nomment *Plestin*, distant de Morlaix quatre lieuës. S. Efflam demeura donc en son Oratoire & y passa le reste de ses jours au service de Dieu, jusqu'à ce que, le voulant recompenser, il luy envoya une petite maladie, laquelle peu à peu l'affoiblit tellement, qu'il sentit estre proche de sa fin. Ayant convoqué ses confreres en sa chambrette, il les exhorta à la perseverance en l'estat & vie Monastique ; puis, ayant devotement receu ses Sacremens, il rendit son esprit à Dieu, le 6. Novembre l'an 512. & le 74. de son âge. Son Corps fut ensevely par ses Religieux dans son Oratoire ; mais les miracles qui se faisoient journellement à son Sepulchre éclatterent tellement, qu'on édifia par dessus une belle Chapelle, laquelle estoit fort frequentée par les pelerins, tant Bretons qu'étrangers, pour les graces & faveurs qu'ils y recevoient par les merites de ce glorieux Saint.

XI. Mais il avint que, par la negligence & indevotion des hommes, ou par l'astuce du diable, on negligea ce saint lieu ; & perdit-on tellement la memoire du Saint, qu'il n'en estoit plus mention, non plus que si jamais il n'eust esté ; mais Dieu le revela, en temps opportun, à un saint Personnage demeurant en ladite Paroisse de Plestin, prés de cette Chapelle (sans sçavoir que ce fut l'Oratoire de S. Efflam, ny que son Corps y fut ensevely), laquelle il avoit de coûtume, tous les Samedys, de balaïer. Une fois, comme il vaquoit à ce pieux office, il aperceut, en un certain endroit de la Chapelle, plusieurs gouttes de sang sortir du pavé : bien étonné de cette nouveauté, il y prit garde souvent, &, voyant cela continuer, mesme croistre de jour à autre, il en donna avis à Paul, Evesque de Treguer, lequel, ayant conféré de cét affaire avec les Chanoines de sa Cathedrale & les plus doctes Personnages du Diocese, de leur avis, s'en vint à Plestin, &, aprés les publiques Oraisons & trois jours de jeûne qu'il fit faire, il commanda que l'endroit d'où sortoient ces gouttes de sang fut ouvert & foüy : ce qu'ayant esté fait, on trouva le Corps de S. Efflam dans la biere & quelques plaques & codiciles contenans un abregé de sa vie & de son nom. Il fut levé de terre & porté à l'Eglise Parrochiale de Plestin, où il gist dans un Sepulchre élevé de terre, environné, de toutes parts, d'une closture de grilles de fer, en forme d'une petite Chapelle ; où se sont faits de grands miracles, par l'intercession de ce Glorieux Saint. Cette translation advint l'an 994. sous le regne de Geffroy I. du nom, Duc de Bretagne. L'Eglise Parrochiale de Plestin le reconnoît pour Patron ; &, dans la même Paroisse, à costé gauche du grand chemin, à l'entrée de la gréve, nommé *Toul-Efflam*, il y a une Chapelle à lui dediée, bastie au lieu où, premierement, il s'arresta : aussi l'hospital de Morlaix est dedié à S. Efflam & plusieurs autres Chapelles par le pays.

Cette vie a esté extraite des anciens Legendaires manuscrits de l'Eglise Parrochiale de

Plestin, en Treguer, et redigée en ordre d'Office Ecclesiastique par Leçons, Hymnes et Respons, par les Recteurs et Prestres de ladite Paroisse, imprimée au Convent de Cuburien, prés Morlaix, l'an 1575. d'où nous l'avons tirée.

ANNOTATIONS.

CARACTÈRE HISTORIQUE DE LA VIE DE SAINT EFFLAM (A.-M. T.).

Dom Denis Briant, incapable comme tous les graves bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, de comprendre le charme d'une légende poétique, qualifie d'extravagante celle de saint Efflam, et déclare qu'elle n'est « qu'un monument de l'esprit de fable du quatorzième siècle. » Certes nous n'allons pas prétendre qu'il faille ajouter foi à ce qui y est dit du roi Arthur, mais un critique qu'on ne jugera pas suspect de crédulité, M. de la Borderie, admet sans hésitation comme un document sérieux cette légende dont il dit : « Elle n'a été mise en sa forme actuelle qu'au XIIe siècle, et quel moine bénédictin ou cistercien de ce temps aurait pu imaginer pareil régime (1)? Il faut donc que l'hagiographe l'ait trouvé dans les vieux écrits, les vieilles traditions dont il s'inspirait. »

Notre historien n'admet guère l'hypothèse d'après laquelle certains écrivains modernes font de saint Efflam un disciple de saint Tugdual, mais il fait remonter à la première partie du VIe siècle son émigration en Armorique et la fondation de son *lann*.

Il est impossible de ne pas faire un rapprochement entre l'histoire de saint Efflam et celle de saint Alexis, mais si le détachement absolu pratiqué par le jeune et noble romain est digne d'admiration, que dire du prince irlandais et de la princesse bretonne qui s'aiment de l'affection la plus tendre, vivent l'un près de l'autre d'une vie toute virginale, rivalisant d'amour pour Dieu et de bonté pour tous ceux qui les entourent. Aussi M. de la Villemarqué a-t-il eu raison de dire : « L'église de Tréguer n'a pas de saint plus populaire qu'Efflam.... si ce n'est sainte Enora sa femme, la patronne des nourrices bretonnes. »

Nous renvoyons le lecteur au *Barzaz-Breiz* (2) regrettant de ne pouvoir reproduire le texte breton et la totalité de la traduction, mais nous citerons la fin du *chant populaire* qui ne fait point de sainte Enora une religieuse du monastère de sainte Nennoc.

Les anges la portèrent, endormie dans leurs bras, par delà la grande mer, et la déposèrent sur le seuil de l'ermitage de son mari.

Quand elle se réveilla au seuil de l'ermitage de son mari elle frappa trois coups à la porte : — Je suis votre douce et votre femme, que Dieu a amenée jusqu'ici. —

Et lui de la reconnaître à sa voix, et de se lever bien vite, et de sortir; et avec de belles paroles sur Dieu, il mit sa main dans sa main.

Puis il lui éleva une petite cabane près de la sienne, à gauche, au bord de la fontaine, couverte de genêts verts, à l'abri, derrière la roche verte.

Ils restèrent là longtemps; enfin le bruit des miracles qu'ils faisaient se répandit dans le pays, et on venait chaque jour les visiter.

Une nuit, les hommes qui étaient sur la mer virent le ciel s'ouvrir; et ils entendirent des concerts qui les ravirent de bonheur.

Le lendemain matin, une pauvre femme qui avait perdu son lait vint trouver Enora, portant son petit enfant sur le point de mourir.

(1) Il s'agit ici du groupement des cellules *(habitacula)* autour de celle d'Efflam, cellules construites par sa colonie monastique. « Pour jouir plus librement de la solitude et de la vie contemplative, les compagnons du saint voulurent avoir chacun leur retraite séparée Laissant donc Efflam seul en sa demeure ils se disperserent autour de lui et construisirent leurs cellules à peu de distance de la sienne, de façon à se réunir à lui pour prier les jours de fêtes et pour prendre leur refection. » On le voit, tous nos documents hagiographiques s'accordent à nous montrer toujours et partout ces traits constituant la physionomie originale des monastères scoto-bretons du Ve au VIIe siecle.

(2) Saint Efflam et le roi Arthur. — Page 483.

Elle avait beau appeler à la porte, Enora ne venait point ouvrir; alors elle regarda par un petit trou, et vit la dame étendue morte,

Aussi belle que le blond soleil, et toute la cabane éclairée; et près d'elle à genoux, un petit garçon vêtu de blanc.

Et elle de courir pour avertir le bienheureux Efflam; mais la porte de l'ermitage était grande ouverte, et il était mort comme sa femme.

On l'a vu plus haut, sainte Enora est la patronne des nourrices; Brizeux ne pouvait omettre de poétiser ce trait; je citerai ici avec le refrain de la *Chanson de la soupe au lait,* la strophe où la sainte est invoquée; ce chant se faisait entendre près du lit clos des nouveaux époux le soir de leurs noces :

Chantons la soupe blanche, amis, chantons encor
Le lait et son bassin plus jaune que de l'or.

Saint Herbod, écoutez les appels de notre âme;
Et vous, sainte Henora, les vœux de notre cœur,
Oh! ne laissez jamais sans la douce liqueur
Les pis de la génisse et les seins de la femme.

Chantons la soupe blanche, amis, chantons encor
Le lait et son bassin plus jaune que de l'or.

LES RELIQUES DE SAINT EFFLAM (A.-M. T.).

L'ABBÉ TRESVAUX, dans une note étendue, *(Vies des Saints de Bretagne,* tome I) dit qu'il a assisté lui-même à l'ouverture du tombeau de saint Efflam, le soir du 26 juin 1819; il fait grand étalage d'érudition à propos d'une coignée gravée sur une pierre plate trouvée à trois pieds de profondeur, et quand il en vient aux reliques il dit qu'après avoir passé une partie de la nuit à creuser encore plus profondément, « on ne trouva que quelques débris d'ossements mêlés parmi la terre. » En voyant un écrivain glisser si légèrement sur un fait de cette importance on doit se dire que l'ouverture du tombeau n'a point eu le succès désiré, et ce serait cependant une erreur. La découverte des reliques de saint Efflam a eu des résultats plus satisfaisants et aussi des témoins plus sérieux.

M. J.-M. Le Joncour, curé-doyen de Plestin, a bien voulu nous renseigner sur ce qui se fit le 26 juin 1819 : M. Nayrod, curé de la paroisse, était entouré d'un nombreux clergé qui venait de prendre part aux travaux d'une mission; comme on va le voir plusieurs des ecclésiastiques présents occupaient de hautes situations; plusieurs des laïques signataires du procès-verbal étaient des personnages de marque; enfin il faut supposer que les médecins et chirurgiens appelés par l'autorité religieuse étaient des hommes compétents; or ce que M. Tresvaux appelle « quelques débris d'ossements » doit s'énumérer ainsi :

« Une clavicule droite, plusieurs vertèbres tant cervicales que dorsales, un os du métatarse, deux du métacarpe, une phalange de la main, une côte entière, plusieurs fragments de côtes, une portion du calcaneum, une partie de l'os occipital, un fragment de tête de tibia, enfin plusieurs portions osseuses dont la forme primitive est détruite, et tous ces os leur semblent (aux docteurs et chirurgiens) très anciens, et appartenir au même sujet : rapport qu'ils ont affirmé véritable. »

En conséquence les ossements dont il s'agit furent reconnus être les reliques de saint Efflam, et le procès-verbal fut signé des témoins.

J.-M. Robert de la Mennais, vicaire général; Jean Morice, curé de Lanvollon; F. Richard, desservant de Pommerit Jaudy (1); F. L. Brion, curé de Bourbriac; Tresvaux, curé de la Roche-Derrien; F. Nayrod, curé de Plestin; J. Dollo, desservant de Saint-Michel-en-

(1) Plus tard vicaire général de Saint-Brieuc.

Grève; Ellès, curé de Lannion, vicaire général; Yves-Efflam l'Hostis, desservant de Ploumilliau; Jean Quemper, vicaire de Plestin;

François Moriou, maire de Plestin; Guillou, et Descognets de Correc, adjoints; Yves le Masson, maire de Saint-Michel-en-Grève; Yves Gourbrein, maire de Plouzelambre; François Geffroy, maire de Plufur; Yves Mahé, maire de Locquirec; Yves Cotty, trésorier, et Alexandre Nayrod, marguillier de Plestin; Jacques Adam, et Jacques l'Enoret, cultivateurs de Plestin;

François-Marie Nayrod, et François Hamel, docteurs en médecine; Michel Pollard, chirurgien; et quatre maîtres-maçons.

Les reliques de saint Efflam sont renfermées dans une châsse scellée du sceau de Mgr David. Elles consistent dans tous les ossements énumérés au procès-verbal, sauf un fragment de vertèbre donné en 1844 à l'église de Kervignac (diocèse de Vannes). Elles sont exposées tous les ans à l'occasion de la fête patronale, et portées à la chapelle de Saint-Efflam-en-Grève, le jour de la fête de la Très Sainte Trinité.

MONUMENTS DE SAINT EFFLAM (J.-M. A.).

L'ÉGLISE de Plestin dont il est patron a été remaniée et élargie à différentes époques, de sorte qu'elle est maintenant plus large que longue et compte en tout cinq nefs. Le clocher porte tous les caractères du XIIIe siècle, et sur plusieurs de ses pierres on observe des marques de tâcherons. Le porche midi est très riche, et doit être de la fin de la période ogivale.

Le tombeau du Saint est une œuvre du XVe ou du XVIe siècle, et a dû remplacer un autre tombeau édifié lors de la translation de ses reliques en 994.

Un chapiteau sculpté, au côté gauche du porche méridional de l'église de Perros-Guirec, porche qui date du XIIe siècle, représente saint Efflam venant au secours du roi Arthur pour dompter le dragon.

La croix de pierre, qui se trouve sur un rocher à Saint-Michel-en-Grève, et que la mer couvre à chaque marée, est d'après les traditions celle que saint Efflam planta à l'endroit où son navire toucha terre.

D'après Gaultier du Mottay ce Saint a des chapelles à Carnoët, Languélan, Lescoët, Pédernec, Plestin et à l'hôpital de Morlaix.

LA VIE DE S. MALO, OU MACHUTES,

Confesseur, premier Evesque d'Aleth (à present dit Saint-Malo), le 15. Novembre.

Du temps que le Pape Symmachus seoit au Trône Apostolique, sous l'Empire d'Anastase I. regnant en la Bretagne Armorique le Roy Hoël II. du nom, il y avoit, en la Province que les anciens Bretons Insulaires appelloient *Guic-Kastel*, & les Anglois *Winchester* (1), un riche Seigneur, nommé *Guent*, à qui le Roy avoit donné le gouvernement de ladite province, parce qu'il avoit fait preuve de sa fidelité & de son courage en plusieurs honorables occasions. Ce Seigneur espousa une

(1) M. de la Borderie fixe à *Gwent* (Monmouthshire) le lieu de naissance de saint Malo et de saint Méen. — A.-M. T.

vertueuse dame, nommée *Darval,* de maison non moins illustre que la sienne, avec laquelle il vêcut jusques à un âge auquel ils étoient hors d'esperance d'avoir d'enfans, selon le cours ordinaire de nature; mais Dieu, prenant pitié d'eux, leur donna cét enfant, que Darval mit au monde au 67. an de son âge, & de Nostre Seigneur l'an 502. la vigile de Pasques, & fut, le même jour, baptisé par l'Evêque de *Guic-Kastel,* & tenu sur les sacrez Fonds par ce grand personnage S. Brandan, que nos Bretons appellent *Sant Brevalazr,* lequel luy imposa le nom de *Malo* ou *Machutes.* On remarque qu'à même jour nâquirent, en diverses contrées de l'Isle, trente autres enfans, qui furent, depuis, grands Personnages & grands serviteurs de Dieu.

II. Ayant atteint l'âge de douze ans, il fut envoyé à l'écolle au Monastere de S. Brandan, son parrain, qui prit un soin particulier de l'instruire, parmy les autres écolliers qu'il avoit en pension, lesquels S. Malo surpassoit en toutes choses. Ses delices, c'étoit l'Oraison, laquelle il n'interrompoit que pour vaquer à ses livres; &, dés qu'il commença à entendre le latin, il avoit continuellement la Sainte Escriture devant les yeux; &, encore qu'il leût, par fois, les livres des poëtes & philosophes Payens, il ne se laissoit neanmoins pas emporter à leurs opinions, préferant la science des Saints à la vaine Philosophie des sages du monde. Il se portoit de telle ferveur & contention d'esprit à l'Oraison & à l'étude, que la vehemence de sa ferveur paroissoit en son exterieur; car le froid estant aigu & vehement en cette Isle Septentrionale, lorsque ses condisciples, au sortir de l'Eglise ou de la classe, paroissoient tous morfondus & transis du froid, il paroissoit gay & bien coloré, sans se vouloir approcher du feu, tant estoit vehemente la flamme du divin amour qui brûloit en son cœur.

III. S. Brandan ayant donné congé à ses disciples, une aprés-dînée, saint Malo s'en alla promener sur le bord de la mer avec ses condisciples; &, pendant que les autres se divertissoient & prenoient leur recreation, il se retira à part dans la gréve, & se jetta sur un faix de goësmon & s'y endormit d'un sommeil si profond, qu'il n'entendit le bruit & croulement que faisoit la mer en son montant; les autres enfans qui virent la mer monter quitterent le rivage & s'en retournerent au Monastere, sans penser à Malo, lequel, en peu de temps, fut de toutes parts environné de mer, sans que, toutefois, elle l'osast toucher ny moüiller; mais, à mesure qu'elle croissoit, elle haussoit, comme une petite isle, ce gravier sur lequel étoit saint Malo, qui, s'étant éveillé, jettant les yeux de toutes parts, n'apperçeut aucun de ses compagnons, &, se voyant de tous costez environné de mer, s'écria : « ô Mon Dieu! où suis-je? soyez-moy en ayde. » Les autres enfans estans arrivez au Monastere, enquis de saint Brandan qu'estoit devenu Malo, & n'en pouvans donner nouvelles certaines, il se transporta sur le rivage, fort triste & déconforté, &, ne le pouvant apercevoir, l'appella plusieurs fois; mais rien ne luy respondant, il s'en revint au Monastere bien triste, & veilla toute la nuit dans l'Eglise, priant Dieu, de grande ferveur & affection, qu'il luy plût manifester en quel estat estoit son cher filleul Malo.

IV. Pendant qu'il estoit en la ferveur de son Oraison, un Ange luy apparut & l'asseura que, non seulement l'enfant estoit hors de tout danger, mais encore que Dieu avoit, pour sa conservation, creé une isle nouvelle. S. Brandan fut grandement consolé de ces nouvelles, &, le lendemain matin, il alla au rivage de la mer & vit cette motte ou tertre de terre flottant sur l'eau, & S. Malo dessus qui loüoit Dieu; il s'approcha le plus prés qu'il pût du Saint & discourut avec luy de cette merveille; puis, tous deux rendirent graces à Dieu : S. Malo pria son maistre S. Brandan de luy permettre de demeurer, le reste de la journée, dans cette isle miraculeuse, & demanda son Psaultier ou Breviaire, pour dire son service; S. Brandan ne le luy pouvoit faire tenir, parce qu'il y avoit trop grande distance entre le rivage & l'isle, mais S. Malo luy dit qu'il ne craignit point de le

mettre sur l'eau & que Dieu y pourvoiroit : S. Brandan obeït & mit le Breviaire sur l'eau, &, incontinent, le faisceau de goësmon, dont avons parlé, le vint souslever de l'eau & le porta au Saint, sec & sans danger quelconque; dont les deux Saints rendirent graces à Dieu; &, ayans passé le reste de la journée là, le soir, s'en retournerent au Monastere.

V. Saint Malo ayant demeuré quelques années en l'escolle de saint Brandan, ses parens le voulurent rappeller à la maison ; mais luy, qui desiroit s'adonner entierement au service de Dieu, & s'offrir en holocauste sans aucune reserve, leur dit qu'il ne quitteroit jamais le Monastere; &, comme, un jour, S. Brandan luy en parloit en discours fort familiers, alors il luy repliqua, en pleurant : « Helas! (mon maistre), » vous souvient-il pas que, dernierement, dans nostre Eglise on lisoit ces paroles de » l'Evangile : *Ne veüillez vous nommer des peres et meres sur la terre, etc.* Comment donc » voudriez-vous que, quittant le service de mon Pere Celeste, je coure aprés mes parens » charnels? » S. Brandan entendit assez le reste, & dit à ses parens qu'en vain ils tâchoient à le rappeller; qu'il estoit resolu de vivre & mourir au service de Dieu. Encore que ses parens eussent fort desiré l'avancer aux honneurs & dignitez & le laisser heritier de leurs grands biens, de peur, toutefois, de resister au Saint Esprit qui l'inspiroit, ils le laisserent faire ce qu'il luy plairoit, & ne le molesterent plus de ce costé-là. Voyant cét empeschement osté, il postula humblement l'habit au même Monastere, lequel il receut de la main de son parrain & maistre S. Brandan, avec une extrême joye & contentement de son Ame. Se voyant parvenu à ce qu'il avoit tant desiré, il montra qu'avec l'habit Monachal il avoit pareillement vétu Jesus-Christ (selon le dire de l'Apostre) : ce qu'il témoigna, depuis, par ses œuvres : car il commença à mener une vie si sainte, qu'il ravissoit tous ses confreres en admiration de sa Sainteté, se maintenant, avec cela, en une si profonde humilité, qu'il s'estimoit le plus imparfait du Monastere, & indigne de cette compagnie Religieuse (1). Il s'en trouva, toutefois, en ce Monastere, à qui ses rares vertus & l'éclat de sa Sainteté éblouïrent les yeux trop chassieux, de sorte que, poussez d'une envie malicieuse, ils se resolurent de luy joüer quelque tour (il n'y a compagnie si sainte où ne se puisse trouver quelque méchant, en celle de Jesus-Christ mesme, au sacré College des Apostres, un Judas s'est rencontré). Ces malicieux donc observerent une semaine que S. Malo devoit, à son tour, éveiller les Religieux & leur donner du feu en leurs lampes pour aller à Matines; ils prinrent cette occasion, &, le soir, après que tous les freres se furent retirez, ils éteignirent leurs lampes, tant du dortoir que de l'Eglise, se promettans que S. Malo, ne pouvant trouver du feu assez à temps pour porter à l'Abbé & aux autres Moynes, subiroit quelque discipline; mais il en alla tout autrement qu'ils n'avoient projecté, car, n'ayant trouvé du feu à la lampe du Dortoir, il alla au foyer commun, où il trouva quelques uns de ces méchans Religieux, qui luy dénierent du feu & luy baillerent, par derision, des charbons éteins : le Saint, sans se troubler aucunement, prit ces charbons, &, n'ayans où commodément les porter, il les mit en son sein & les porta en la Cellule de l'Abbé, où ils se trouverent ardents & embrasez, sans que sa chair, ny ses habits en fussent aucunement offensez. Il voulut presenter du feu à l'Abbé; mais il n'en étoit plus de besoin; car ayant esté retardé en l'exécution de son office par la malice de ses propres

(1) Mais sa vertu dominante c'était la plus aimable bonté. Dans le domaine à lui offert par saint Domnech, saint Malo avait trouvé une vigne et il était allé un jour lui donner ses soins..... Pour travailler plus à l'aise il ôta son manteau monastique, sa coule (*cucullam*), et la pendit à un chêne qui était proche. Alors un petit oiseau, un roitelet, vint pondre dans la coule un œuf. Le soir, son travail achevé, Malo alla à l'arbre pour reprendre son vêtement. Il vit l'œuf et dit : « Dieu tout-puissant, c'est vous qui avez inspiré à ce petit oiseau d'user ainsi de ma coule. Si je l'ôte de là, le pauvre oiseau perdra son œuf. » Il renonça à la reprendre, et il la laissa sur l'arbre jusqu'à ce que le *laouénanic*, eut élevé toute sa nichée. (*Vita I^a S. Maclov.*). Selon toutes les autres Vies du saint, tant que la coule resta sur l'arbre, la pluie en tombant ne la mouilla pas (*Hist. de Bret.*, tome I, p. 467).

freres, un Ange avoit suppleé à ce défaut & allumé la lampe de l'Abbé, lequel embrassa tendrement S. Malo, reverant humblement en luy les merveilles de Dieu, le regardant non plus comme son disciple, mais comme un grand amy & favory de Dieu; mais l'humble Malo referoit le tout aux merites & sainteté de son Abbé, & celuy-cy à la sienne, & passerent quelques heures en cette sainte contestation.

VI. Le lendemain, S. Brandan, ayant entendu tout le démeslé de cette fusée, voulut corriger les auteurs de cette méchanceté; mais les trouvant obstinez en leur malice, & que plusieurs autres les supportoient, il resolut de les quitter & s'exposer plutost à la mercy des ondes de la mer, qu'à la malice de ses propres freres, & voir cependant si son absence et de celuy auquel ils portoient tant d'envie les amenderoit. Il s'embarqua avec S. Malo & 78. autres personnes, en dessein de trouver les Isles fortunées, fort renommées des anciens (ce sont les Canaries à la côte d'Ethiopie), pour y prescher la Foy aux Barbares & les reduire à la connoissance de Jesus-Christ. Ils furent sept jours voguans en pleine mer, à bon vent, sans voir aucune terre; enfin, le septiéme jour, ils ancrerent à la rade d'une isle, où ils mirent pied à terre & y séjournerent quelque peu & se préparerent pour suivre leur route; mais un Ange leur apparut & leur fit commandement de s'en retourner en leur pays; à quoy ils obéïrent et leverent les ancres, dresserent les voiles & tournerent leur prouë vers le septentrion; &, continuans leur course, ils se trouverent le propre jour de Pasques, en mer, & eussent bien desiré aborder quelque Isle ou coste, pour celebrer les saints Mysteres & ne demeurer sans Messe un tel jour. Dieu leur octroya leur desir : car ayans découverts une forme d'isle (ce leur sembloit), ils y descendirent, dresserent un Autel, & y fut célébrée la sainte Messe; mais, sur le point du *Pater noster,* toute cette isle vint à se mouvoir de telle impétuosité, qu'un chacun cherchoit à se sauver dans le vaisseau le plûtost qu'il pourroit : saint Malo voyant ce desordre, les rappela, les asseurant qu'il n'y avoit aucun danger; &, de fait, l'isle ne trembla plus, ny ne se remua, jusqu'à ce que, la Messe estant finie, & tous estans montez dans le vaisseau, ils reconneurent que ce n'estoit pas une isle, mais un poisson & beste marine, qu'on nomme baleine, laquelle commença à sauter & gambader par la mer; ce que voyant toute la compagnie, ils remercierent Dieu de ce qu'il les avoit délivrez de ce danger & faits dignes de participer, ce jour, aux Sacro-Saints Mysteres de la Messe (1).

(1) « Quelques autheurs, entr'autres Robert Cœnalis, Evesque d'Avranches, ont estime fabuleux ce voyage des SS. Brandan et Malo à la recherche des isles fortunées, ou Canaries; pour moy, je ne voy point de sujet d'en douter, puisque nous lisons dans les histoires que plusieurs saints personnages ont abandonné leur pays pour aller annoncer la foy aux nations les plus barbares, comme, au siecle dernier, les PP. de S. Dominique, de S. François. Jesuites et autres, qui sont allez en l'Amerique et autres terres de nouvelle découverte pour la conversion des Barbares. Qu'il y eut beaucoup de terres inconnues et non découvertes, les anciens, même payens, l'ont reconnu et, qui plus est, qu'és derniers siecles elles se decouvriroient; témoin m'en est le poete Senecque en sa Medée, acte second, où il fait chanter au chœur ces paroles :

. . . . . *Venient annis*
Sæcula seris, quibus Oceanus
Vincula rerum laxet, et *INGENS*
PATEAT TELLUS, Tiphysque NOVOS
DETEGAT ORBES; nec sit terris
Ultima Thule.

Ce qui s'est trouvé veritable en la decouverte des nouveaux mondes, et specialement des isles de Canaries, qu sont ces isles fortunées que nos saints cherchoient. Le méme Cœnalis rejecte aussi l'autre histoire et ne se peut persuader qu'il se trouve des monstres en la mer, qui soient de telle grandeur, qu'ils se puissent prendre pour des isles; mais le docte Nicolas Harps-Feldius, archidiacre de Cantorbery, ayant mieux examiné cecy, prouve que si, et ce par temoignage de Saint-Basile, en son Hexameron, homelie 7, où il assure que *in mari Athlantico esse ingentia et infinitæ magnitudinis cete, quæ maximis montibus, corporis mole, æquantur, quæ cùm ad summam aquæ superficiem enatarint, instar insularum sæpè numero apparent.* Et saint Ambroise, en son Hexameron, livre 6, chap. 2, dit *cete et cetus et testudines tantæ esse magnitudinis, ut navigiis, stationem anchorarum capientibus, instar insularum sufficiant.* — A. — La seule explication acceptable de cette messe celébrée sur une île flottante c'est que les deux saints et leurs compagnons avaient pris pour la terre ferme une simple banquise (immense bloc de glace) comme il s'en trouve en si grand nombre dans les mers polaires. — A.-M. T.

VII. Estans arrivez en leur Monastere, ils n'y trouverent plus ces faux freres, & S. Malo n'y eut gueres esté, que l'Evesque de Guic-Kastel estant decedé, il fut, à la requeste de tout le peuple, instalé en sa place & consacré Evesque, quelque refus qu'il eut pû faire (1); néanmoins, il resolut de quitter le pays & s'enfuir par mer, sans dire mot de son dessein à personne; ce que son pere ayant entendu, il fit crier par tous les havres du pays, que personne n'eust à le recevoir dans son vaisseau, ny le passer delà la mer, sur peine de la vie. Nonobstant cette deffense, saint Malo se présenta sur le port pour devoir s'embarquer; mais personne ne le voulant recevoir dans son vaisseau, N. Seigneur, qui le guidoit, luy envoya un Ange, en forme d'un beau jouvenceau, lequel le pria de monter en son batteau, & qu'il le rendroit delà la mer, en l'isle du saint Hermite *Aaron*. Il ne voulut pas refuser cette commodité, mais s'embarqua et passa la mer Britannique & vint se rendre à la côte de nostre Bretagne, en l'isle où est à present bastie la ville de Saint-Malo, laquelle s'appelloit alors l'*Isle d'Aaron*, à cause de saint Aaron qui y vivoit solitairement. Saint Malo descendit du batteau & remercia son nocher, lequel, avec son batteau & tout son équipage, disparut, donnant à connoître qui il estoit; dont S. Malo rendit graces à Dieu, & monta du rivage dans l'isle, où le saint Hermite Aaron (averti par un Ange de son arrivée) luy vint au devant, au lieu où à present est la Chapelle dudit S. Aaron, l'embrassa affecteusement & le logea en son Hermitage. Mais S. Malo n'estant pas envoyé de Dieu en ces contrées pour se reposer, mais pour travailler à la conqueste spirituelle des Ames (2), prit congé de saint Aaron & passa en terre ferme, & vint en la ville d'Aleth, laquelle estoit bâtie à l'embouchure de la riviere de Rance, au lieu où, encore à present, on voit les mazures des murs & quelques antiquailles & autres vieilles remarques & edifices de ladite ville d'Aleth & le chasteau de Solidor. Saint Malo entra dans la ville d'Aleth, la Vigile de Pâques, l'an de salut cinq cens trente & huit, &, le lendemain, il dit la Messe en l'Eglise de Saint-Pierre (3) & ensuite il prescha, &, descendant de la Chaire, il approcha d'un corps mort, qui attendoit la sepulture, &, ayant fait sa priere, il le ressuscita & luy presenta de l'eau à boire dans un vase de marbre, sur lequel ayant fait le signe de la Croix, le marbre fut converty en cristal & l'eau en vin. Ces trois miracles, que Dieu fit par les merites de S. Malo, le mirent tellement en credit vers les Seigneurs du pays & le peuple, qu'ils luy edifierent un Monastere prés la ville, où il amassa grand nombre de Religieux; & un Seigneur du pays, suscité du diable, ayant voulu razer son Monastere, devint aveugle; mais s'en estant repenty & ayant demandé pardon à Dieu & au Saint, il luy frotta les yeux d'Huile sainte & d'eau beniste, & ainsi il recouvra la veuë, & resta, depuis, fort affectionné à S. Malo, &, en sa consideration, fit de grands biens à son Monastere & procura envers le Roy de Bretagne Hoël II. du nom que S. Malo fut consacré Evesque d'Aleth; ce qui fut fait environ l'an 541, sous le Pape Vigilius & l'Empereur Justinian.

VIII. Se voyant de rechef, contre son gré, élevé à la dignité Episcopale, il mit à bon escient la main à l'œuvre, veillant, jour & nuit, sur son troupeau; il visitoit personnellement les Paroisses de son Diocese & les pourvoyoit de bons Ecclesiastiques, preschoit ses Diocesains, reformoit les abus, crioit hautement contre les vices, sans épargner grand, ny petit, se montrant vray Pere aux gens de bien & severe censeur des méchans. La liberté & zele avec lesquels, librement & sans crainte, il reprenoit ceux qu'il voyoit

(1) Ceci ne paraît nullement vraisemblable; saint Malo ne fut consacré évêque qu'apres un long séjour sur le continent. — A.-M. T.

(2) Et en effet, pendant les quarante années de ce labeur incessant, il y fit d'innombrables conversions de païens. — A.-M. T.

(3) Le fait ici indiqué se passa non point à Aleth, mais à Corseul où les païens du lieu ne voulurent lui fournir ni vin ni calice, ce qui contraignit le saint à faire un double miracle. L'obstination païenne des habitants amena la ruine de la ville. — A.-M. T.

s'éloigner de leur devoir, le rendirent peu agreable à certains gentils-hommes débauchez, lesquels, incitez du diable, ne se pouvans autrement venger du Saint, empoignerent son boulanger, nommé *Rhunna*, &, l'ayant lié pieds & mains, le porterent bien avant dans la gréve, afin que ne se pouvant aucunement remuer, la mer, en son montant, le suffoquast; S. Malo sceut, par revelation divine, le danger auquel estoit ce pauvre homme innocent pour son sujet, & pria Dieu de le garantir de ce peril, Dieu exauça S. Malo, de sorte que la mer, au lieu de suffoquer ce pauvre homme, s'éleva, peu à peu, autour de luy, laissant une ouverture, comme la gueule d'un puits, par dessus sa teste, pour luy servir de souspirail, & la mer s'estant retirée, S. Malo l'envoya querir. Il délivra une pauvre femme grandement tourmentée du malin esprit, luy ayant fait boire plein un calice d'eau beniste, Une fois, un pauvre paysan, plein de bonne volonté, mais qui n'avoit gueres de bien, fit present au saint Prelat d'un jeune asnon pour le service de sa maison; le Saint, ayant plus d'égard à la bonne volonté du donneur qu'au present, l'en remercia, &, depuis, se servoit de cét animal pour porter son bois et ses autres provisions; mais le loup, ayant trouvé cet asne à son avantage, le devora : ce que rapporté à saint Malo, il se transporta à la prochaine forest, &, ayant fait couper & fagoter un gros faix de bois, appella le loup qui avoit mangé son asne; le loup comparut, &, d'arrivée, se jetta aux pieds du Saint, comme demandant pardon de ce qu'il avoit fait; mais, ne se contentant de cette satisfaction, il le condamna à servir au même usage à quoy servoit la beste qu'il avoit dévorée. Le loup se leva & tendit le dos, sur lequel fut chargé le faix de bois, &, depuis, il devint si domestique & serviable, qu'on en tiroit beaucoup plus de profit & service que de l'asne; &, bien qu'il mangeast et logeast en même étable avec les autres bestes, il ne leur faisoit point de mal (1). Faisant une fois sa visite, en passant un chemin, il trouva un pauvre porcher, lequel ayant, d'un coup de pierre, tué une truye, & craignant d'estre mal traité de son maistre, pleuroit fort pitoyablement, de sorte que le Saint en eut pitié, &, ayant fait sa priere, mettant le bout de son baston Pastoral en l'oreille de la truye, il la ressuscita.

IX. Le Roy Hoël III. de ce nom estant parvenu à la Couronne l'an de salut 594. comme c'estoit un jeune Prince hardy, vaillant & courageux, conseillé par quelques courtizans, il voulut entreprendre quelque chose contre les privileges & libertez de l'Eglise d'Aleth (2); mais il se vit en teste S. Malo, lequel s'opposa courageusement à ses pretentions, l'admonestant doucement; mais le Prince se voulant roidir & user de violence, Dieu prit en main la cause de son Eglise & de son fidele serviteur, & punit corporellement le Roy, permettant qu'il devinst tout à coup aveugle, &, par cette affliction corporelle, il l'admonesta de son devoir, car, rentrant en soy-même, il reconnut sa faute, en demanda pardon à Dieu & au Saint, par les prieres duquel il recouvra la veuë, &, depuis, resta fort devot au saint Evesque, auquel & à son Eglise il fit de riches presens & aumônes. Le diable, envieux du grand fruit & riche moisson que S. Malo amassoit és greniers de son Seigneur, anima contre luy certaines personnes perduës, lesquelles controuverent tant de calomnies

(1) Voyez chose semblable cy-dessus en la vie de St. Hervé, le 17 juin, p. 234, art. VII, et en St. Martin de Vertou, le 24 octobre, p. 529, art. V. — A. — Le fait qui précede a donné lieu à M. Georges Cl.-Lavergne de représenter saint Malo avec un loup couché à ses pieds, dans les verrières du Grand-Séminaire de Quimper. — A.-M. T.

(2) En réalité il ne s'agit ici nullement d'un roi Hoël III, mais de Rethwal gouverneur *(nutritus)* du jeune prince Haeloc, l'un des frères puinés de saint Judicaël. Espérant régner sous le nom de son pupille, il résolut de le porter au trône, et pour atteindre ce but il voulut d'abord faire mourir les quinze autres fils du roi défunt Judael. Judicaël échappe à la mort en se faisant moine à Gaël, sous la direction de saint Méen, sept autres échapperent aussi. Parmi les sept qui périrent il en était un que son gouverneur avait réussi à cacher au monastere d'Aleth, dans la cellule même de saint Malo, mais Rethwal l'y poursuivit, l'enleva, et l'égorgea sous les yeux mêmes du saint. La vengeance divine ne tarda guère; quelques jours après Rethwal mourut subitement.

Le prince Haëloc, digne éleve d'un tel maître, fit aussi subir au saint Prélat les plus cruelles avanies; en punition de ses méfaits il fut atteint de cécité. Guéri par saint Malo (610), il se convertit sincérement, et jusqu'à sa mort (615), il se montra aussi bon qu'il avait été mauvais. (*Hist. de Bret*, Tome I, p. 470-472.)

contre luy, qu'ils animerent presque tout le peuple contre l'Evesque, ne pouvans supporter ses paternelles corrections ; ce qui fit resoudre le saint Prelat à s'absenter pour quelque temps (1). Il s'embarqua au port d'Aleth, ayant recommandé son troupeau au souverain Pasteur, & aborda à la coste d'Aunis, au port de la Rochelle, d'où il alla à Xaintes trouver saint Leonce, Evesque de ladite ville, qui le receut comme sa Sainteté le meritoit, & le vouloit retenir auprés de soy ; mais S. Malo le supplia de luy permettre de se retirer en quelque lieu solitaire pour y mener une vie privée & se disposer à la mort, à quoy son grand âge l'obligeoit de penser serieusement. Saint Leonce luy accorda sa requeste & le congedia, la larme à l'œil, luy donnant l'Eglise du village de *Brie,* lieu fort propre à son dessein, où il dressa un Hermitage, y vécut quelque temps avec un rare exemple de sainteté, laquelle Dieu manifesta par quelques miracles ; car la fille d'un grand Seigneur Xaintongeois se divertissant, avec quelques autres damoiselles, en un verger, fut morduë d'un aspic en une jambe, laquelle enfla subitement, de telle sorte, qu'on la jugea incurable ; S. Malo fut appellé pour la consoler, lequel ayant appliqué sur la morsure une feüille verte, arrousée d'eau beniste, & fait le signe de la Croix dessus, tout le venin s'écoula goutte à goutte, & la fille fut entierement guerie. Il rendit la veuë à une femme, nommée Bonne, qui estoit aveugle depuis quatre mois. Il ressuscita un serviteur de saint Leonce, qui s'estoit noyé dans un puits, & fit plusieurs autres miracles.

X. Tandis que la Xaintonge estoit illustrée de la Sainteté de S. Malo, le Diocese d'Aleth estoit autant affligé en son absence (2) : car la peste & la famine, causée d'une grande secheresse qui brûla les bleds & ruïna les maisons, étrangla plusieurs centaines de personnes ; & cette calamité croissant de jour en autre, ils reconneurent que c'estoit une juste punition de leur ingratitude envers le saint Prélat, &, en une assemblée qui se fit en la ville d'Aleth, il fut resolu d'envoyer vers le Saint pour le supplier de s'en retourner en son Evesché : ceux qui furent nommez pour ce voyage l'allerent trouver & s'acquiterent si bien de leur charge, que S. Malo ayant pris delay d'un jour, estant en la ferveur de son Oraison, fut averty par un Ange de s'en retourner avec les députez d'Aleth, pour la consolation de son peuple, & puis aprés qu'il s'en retournast vers son hoste S. Leonce. Le terme du délay expiré, S. Malo declara aux Députez la revelation qu'il avoit euë & sa resolution de s'en aller avec eux, dont ils furent fort aises ; &, ayans pris congé de S. Leonce, ils se mirent en chemin ; &, aussi-tost que S. Malo entra en Bretagne, l'air se purgea, &, tout à coup, la peste cessa dans tout l'Evesché d'Aleth, & les ports & havres furent remplis de vaisseaux chargez de bleds & autres vivres, en telle abondance, que la famine fut entierement chassée (3).

XI. Le saint Prélat, arrivé en son Diocese, fut receu partout avec une grande allegresse ; mais specialement en la ville d'Aleth, dont le Clergé & le peuple luy vinrent bien loin au devant, luy demanderent pardon de leur faute & le conduisirent en l'Eglise ; nôtre Saint, oublieux des injures receuës, leur pardonna & leur donna sa Benediction, & commença, de rechef, à veiller sur son troupeau, visitant en personne toutes les Paroisses de son Diocese, preschant infatigablement son peuple & se comportant, en toutes ses actions, comme vray Pasteur. Mais, se souvenant du commandement qu'il avoit receu du Ciel de s'en retourner en Xaintes vers saint Leonce, il prit congé de ses Diocesains & s'embarqua au port d'Aleth, pour aller en Xaintonge, où il fut receu de son ancien amy saint Leonce ; lequel, connoissant qu'il estoit plus porté à la retraite &

(1) Le mauvais vouloir des habitants d'Aleth et de la contrée, venait de l'énergie avec laquelle saint Malo combattait les mauvaises mœurs et les mariages entre parents. — A.-M. T.

(2) Avant de partir, saint Malo avait frappé de l'anathème canonique le diocese d'Aleth. — A.-M. T.

(3) Il est bon d'ajouter que le regne réparateur de saint Judicael produisait déjà ses effets, et que les calomniateurs avaient été par là-même réduits au silence. — A.-M. T.

solitude qu'au séjour de la ville, luy fit don de l'Eglise & village d'*Archambray*, où il se retira avec quelques jeunes clercs vertueux qu'il avoit amenez de Bretagne, avec lesquels il vivoit en commun & passoit les jours & les nuits en Oraison & contemplation, se disposant, par ces religieux exercices, à passer de ce siecle à la vie immortelle, ce qui arriva peu aprés, car, estant rompu & cassé de vieillesse, de travaux, fatigues & austeritez, il fut saisi d'une violente fiévre, laquelle le mit si bas qu'au troisiéme jour il supplia saint Leonce de le venir voir, ce qu'il fit, & luy ayant administré les saints Sacremens, il rendit son heureux esprit à son Createur, le quinziéme jour de novembre l'an de grace 612. & le 110. de son âge (1). S. Leonce fournit liberalement aux frais de ses obseques & y fit l'Office, &, de plus, fit bastir, à ses frais, une fort belle Chapelle sur son Tombeau, où son Corps a esté illustré de grands miracles.

XII. Le Clergé & le peuple d'Aleth, avertys de la mort de leur Saint Pasteur, deputerent deux de leur Corps pour aller devers S. Leonce le prier de leur livrer le Corps du Saint pour le porter enterrer en sa Cathedrale; mais ils ne pûrent rien obtenir, le peuple ne se voulant désaisir de ce riche dépost, lequel leur demeura, jusqu'au temps du premier de nos Ducs, Alain (surnommé *Re bras*) que quatre freres d'une noble famille en l'Evesché d'Aleth estant entrez en picques sur leur partage, les trois cadets, ne pouvans supporter l'avantage que la coustume du pays donnoit à leur aisné, se resolurent de le tuer & puis partager également leur heritage, leur aisné (2) fut averty de leur intention & ayma mieux vivre en seureté en pays estranger que d'estre en danger continuel en son pays, de sorte qu'il quitta la Bretagne & alla à Xaintes, où il contracta amitié avec le Sacriste de l'Eglise où estoit le Corps de saint Malo, lequel le receut & logea en sa maison, & se fioit tant en luy, que, lorsqu'il alloit en quelque part, il luy laissoit toûjours les clefs des Reliques & du Tresor. Nôtre gentil-homme, ayant passé quelques années chez ce sacriste, luy demanda congé d'aller faire un tour au pays, pour voir ses parens & amis, ce qu'il obtint, à la fin, par importunité, à condition, toutefois, de ne tarder gueres, mais s'en retourner au plûtost. Estant arrivé à Aleth, il alla trouver l'Evêque qui s'appelloit *Bili* (3), auquel il dit en secret, qu'il étoit en son pouvoir d'apporter les Reliques de S. Malo en son Eglise, & luy discourut si pertinemment des moyens qu'il avoit pour luy mettre entre mains ce Tresor, que l'Evêque, de l'avis de ses Chanoines, l'exhorta à poursuivre son entreprise, & que, s'il en pouvoit venir à bout, outre l'obligation qu'il gagneroit sur ses citoyens, & le service qu'il rendroit à sa patrie, il l'accorderoit avec ses Freres & le mettroit à son aise. Le gentil-homme leur promit de le faire, & s'en retourna au pays Xaintongeois, où il fut bien reçu du Sacriste, son Hoste; lequel, ayant quelque voyage à faire, laissa, à son ordinaire, les clefs des Reliques & du Tresor à nôtre Breton, qui, se voyant une si belle occasion de faire ses affaires, ne perdit pas le temps; mais, s'étant disposé, par un jeusne de trois jours, suivi d'une Confession & Communion, il se leva une nuit, & ayant reverемment ouvert la Chasse, il en tira les saintes Reliques, & les mit reverемment en un linceul blanc, puis referma la Chasse & la remit en son lieu, mit les clefs en l'armoire dans la sacristie, &, d'un bon matin, monta à cheval & ne cessa de picquer qu'il ne se vist en Bretagne. Le sacriste estant arrivé au logis, fut bien étonné de ne trouver plus son Breton; mais il ne se pût si-tost apercevoir de la perte des Reliques, voyant tout estre en ordre en sa Sacristie. Cependant, le gentil-homme, estant arrivé à Rennes, envoya un homme exprés vers l'Evêque & le Chapitre d'Aleth, qui preparerent une solemnelle entrée aux Reliques de leur saint Prélat & ordonnerent que,

(1) Le 16 décembre 621 d'après M. de la Borderie. — A.-M. T.

(2) On l'appelle Menobret. — A.

(3) D'après M. de la Borderie Bili n'était pas évêque, mais diacre de l'église d'Aleth; on lui doit une Vie de saint Malo. — A.-M. T.

tant és villes qu'és Paroisses champestres, par où elles passeroient, on leur fit de même. Elles furent donc receuës avec des grandes réjouïssances à Becherel, d'où elles furent portées à Dinan, puis à Chasteau-neuf sur Rance, où l'Evêque d'Aleth & le Clergé les attendoient & les receurent des mains du gentil-homme qui les avoient apportées. On les porta en son Eglise Cathedrale de saint Pierre d'Aleth, & une partie en l'Abbaye de saint Vincent en l'Isle d'Aaron (1), où elles ont esté long-temps conservées, jusqu'à l'an neuf cens septante-cinq, qu'elles furent portées à Paris, regnant le Roy Lothaire, qui les fit mettre en sa Chapelle, qui étoit celle qu'à present on appelle de S. Michel en l'enclos du palais, d'où elles furent transportées en l'Abbaye de saint Magloire, &, depuis encore, en l'Eglise de S. Jacques du Haut Pas; & fut la memoire de S. Malo si douce à ses Diocesains, que le Siege d'Aleth ayant esté transferé par saint Jean de la Grille, en l'Isle d'Aaron, tout le Diocese & la nouvelle ville qu'on avoit bâtie fut nommée & s'appelle encore à present Saint-Malo, qu'on dit communément *de l'Isle*, pour la distinguer de Saint-Malo de Baignon, belle Seigneurie appartenante aux Seigneurs Evêques de Saint-Malo. Quant au gentil-homme qui avoit enrichy son pays de ce précieux joyau, il fut reconnu; &, le different qu'il avoit avec ses freres ayant esté pacifié, il entra en paisible possession de son bien.

Cette vie a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le 15. Novembre, et des Annotations du Cardinal Baronius sur iceluy; les anciens Breviaires de S. Malo, Leon, Cornoüaille (2) *et Nantes, en ont l'histoire en 9. Leçons; les vieux Legendaires manuscrits des Eglises de Nantes, Leon, Treguer et le Foll-coat; le* Proprium Sanctorum *de S. Malo, imprimé par le commandement de Guillaume le Gouverneur, Evêque de Saint Malo, lequel en fait Office double solemnel ce jour, et sa Translation, avec même solemnité, le 11. Juillet; Surius tome 5. le 15. Novembre; Guillaume Gazet et René Benoist, en leurs Legendaires, et Thomas Friard, aux Additions à Ribadeneira; Jean du Bois, Celestin, qui l'a extraite des manuscrits de l'Abbaye de Floirac; la Chronique de l'Ordre de saint Benoist, tome 1; Frere Vincent de Beauvais, en son Miroir Historial, liv. 22, aux Chap. 92, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10; S. Antonin, en la seconde partie de ses Histoires, titre 12, ch. 8, § 5; Nicolas Harps-Feldius, Archidiacre de Cantorbery en Angleterre, en son Histoire Ecclesiastique Anglicane, imprimée à Doüay en 1622, és six premiers siecles, ch. 25 et 27; Pierre de Natalibus, livre 10, ch. 64; Benoist Gononus, Celestin, en son liv. intitulé* Vitæ Patrum Occidentis, *liv. 1, pag. 44; Robert Cœnalis, Evêque d'Avranches,* de re Gallica, lib. 2, perioche 6; *Sigebert, en son Chronicon; Jean Rioche, Cordelier, en son* Compendium Temporum, *en la Colomne des Docteurs, l. 2, c. 73; Antoine Yepes, en sa Chronique Generale de l'Ordre de saint Benoist, sur l'an 560; Bili, 14. Evêque d'Aleth, du temps duquel ses Reliques furent apportées en sa Ville (comme nous avons dit cy-dessus) et qui escrivit l'histoire de sa vie, qu'il distribua par Leçons, pour les jours et octaves, tant de sa Feste que de sa Translation, et, l'an 1555, sa vie fut imprimée en un petit livre à Saint Malo; le* Proprium Sanctorum *du Diocese de Nantes qui en fait Office double, et celuy de Rennes semi-double; d'Argentré, en son Catalogue des Evêques de S. Malo, au livre 1. de son Histoire de Bretagne, ch. 10, où il fait une description de la Bretagne par Eveschez, et au ch. 2. du livre 4, où il dit que ses Reliques furent portées à Xaintes, l'an 878. pour fuïr la rage des Norvegues, Danois et Normands, aprés laquelle Translation, elles furent rapportées à Aleth, en la façon que nous avons dit cy-dessus; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *sur la lettre M, traitant des Evesques de S. Malo; Chenu, en son Histoire Chronologique des Evesques de France, en*

(1) Argentré, l. 1, chap. 10. — A.

(2) Parmi les *Sept Saints de Bretagne* saint Malo est le seul dont la fête n'est point célébrée actuellement dans le diocese de Quimper et de Léon. — A.-M. T.

ceux de S. Malo; Du Pas, en son Catalogue des EE. d'Aleth et de S. Malo, à la fin de son Histoire Genealogique des Illustres Maisons de Bretagne.

ANNOTATIONS.

L'ÉVÊCHÉ D'ALETH TRANSFÉRÉ A SAINT-MALO (A.-M. T.).

Après l'invasion normande, Aleth avait essayé de se rétablir; elle s'était construit une cathédrale qui, d'après des fouilles récentes, était pour l'époque une église de dimensions notables. Mais en ce temps de guerres fréquentes, où l'on redoutait toujours, même de la part de ses voisins, quelque agression imprévue, le rocher d'Aaron avait sur la cité d'Aleth (1) un double avantage. D'abord c'était une île hérissée de rocs abrupts (car le *Sillon* n'était pas encore formé), d'un abord presque impossible et d'une défense facile; Aleth, simple presqu'île, était très abordable du côté du Sud. En outre, Aleth n'avait point de reliques célèbres; l'île d'Aaron au contraire, ou plutôt l'île Saint-Malo, gardait dans son sanctuaire les os vénérés du fondateur du siège épiscopal. — Aussi, tandis que les habitants se groupaient de plus en plus nombreux dans l'île Saint-Malo autour des saintes reliques, la cité d'Aleth se dépeuplait; et pendant que son port devenait désert, navires, mariniers, marchands, foisonnaient et prospéraient dans l'île d'Aaron....

L'église de l'île était tombée entre les mains de possesseurs laïques qui vers la fin du XIe siècle, pour se soustraire à l'excommunication, la remirent à Benoît évêque d'Aleth (de 1090 environ à 1110 ou 1111). Comme tous les évêques d'alors celui-ci la donna à des moines, à charge d'y entretenir régulièrement le service religieux. C'est l'abbaye de Marmoutiers qui accepta cette donation et cette charge, et établit là un prieuré.

Rien de plus légitime (étant donné l'usage et le droit de l'époque) que cette donation et cette acceptation qui furent d'ailleurs ratifiées en 1109 par une bulle de Pascal II, et plus tard par des actes authentiques des deux successeurs immédiats de l'évêque Benoît.

Tel ne fut pas cependant l'avis d'un personnage bien recommandable par ailleurs, Jean de Chatillon, lui aussi évêque d'Aleth; c'est celui dont Albert Le Grand a donné l'histoire sous le titre de *Vie de saint Jean, dit de la Grille* (le 3 février). Il aurait pu entrer en négociations avec les moines; et si on leur eût offert un dédommagement, un échange convenable, ils n'eussent probablement pas hésité à céder l'église de Saint-Malo en l'Ile. L'évêque recourut immédiatement et directement au pape Lucius II qui remit aux évêques de France le jugement de l'affaire; l'épiscopat français reconnut le bon droit des moines (1144). Le très entêté mais très pieux évêque d'Aleth était l'ami de saint Bernard; sur son conseil il alla à Rome trouver le pape, mais n'obtint rien; en revenant il se rendit à Clairvaux pour recevoir les consolations et les conseils de son ami, mais l'illustre abbé était absent; ses moines accueillirent l'évêque breton comme leur bienheureux père l'aurait fait lui-même, et Jean de Chatillon partit chargé de trois lettres très élogieuses dans lesquelles ils le recommandaient chaleureusement à saint Bernard (2).

Malgré la haute autorité dont celui-ci jouissait dans toute l'église, l'abbé de Clairvaux n'aurait probablement rien obtenu de Lucius II pour l'évêque d'Aleth, mais ce pape mourut le 25 février et le 4 mars suivant Eugène III occupait le trône pontifical; or il avait été moine de saint Bernard à l'abbaye de Clairvaux et gardait pour son abbé l'affection la plus tendre, la vénération la plus profonde. A la demande d'un avocat aussi zélé le nouveau pape consentit à reprendre l'affaire; il la confia à l'archevêque de Bordeaux et aux évêques d'Angoulême et de Chartres, en mandant

(1) Aujourd'hui *Saint-Servan*.

(2) L'un des moines signataires de ces lettres était le prince Henri fils du roi de France Louis VII *(le Jeune)*. — D. Lobineau.

à ces trois juges « que si l'évêque d'Aleth pouvait prouver par deux ou trois témoins dignes de foi que l'église de *Saint-Malo de l'Ile* eût été un siège épiscopal, ils devaient recevoir la déposition de ces témoins *sans appel* et investir l'évêque Jean de ladite église par l'autorité du Saint-Siège. »

On se contenta de cette affirmation générale des témoins; on ne leur demanda point de préciser les faits, les circonstances qui avaient donné à cette église la qualité de « siège épiscopal. » Comme le remarque dom Lobineau « le serment de ces trois témoins contient un fait dont la vérité ne paroît pas évidente. Saint Malo n'avoit point établi son siége épiscopal dans l'île d'Aaron mais dans la ville d'Aleth, et tous ses successeurs se sont appelez *évêques d'Aleth.* Avoient-ils donc deux siéges épiscopaux? » On n'en trouve la preuve nulle part.

Quoi qu'il en soit, le résultat obtenu fut en lui-même excellent, car sans cette translation du siége épiscopal sur le rocher d'Aaron, qui donna tout de suite une grande importance à l'agglomération d'habitants réunis en ce lieu, le développement de Saint-Malo, la prospérité de son commerce et de sa marine, qui ont jeté sur la Bretagne un si grand lustre, se seraient probablement beaucoup fait attendre. Seulement il y avait moyen d'opérer cette translation sans dépouiller la vénérable abbaye de Marmoutier, dont les moines avaient rendu et rendaient encore tant de services à la Bretagne. Sans la protection toute puissante dont saint Bernard couvrit la cause de Jean de Châtillon, la prétention de celui-ci n'eût pas plus réussi sous Eugène III que sous Lucius II. C'est donc en définitive saint Bernard — sans s'en douter, il est vrai, — qui fut le principal auteur du rapide développement de la ville de Saint-Malo, et par conséquent de sa prospérité *(Histoire de Bretagne,* par M. de la Borderie, tome III, p. 206-209).

En 1517, Léon X autorisa le diocèse de Saint-Malo à célébrer le 1er février la fête de S. Jean de la Grille. — Le 15 octobre 1784, Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo, fit ouvrir le tombeau de ce bienheureux : « On leva la grille et la pierre qui couvrait le cercueil; ce cercueil était d'une seule pierre de grain... on y trouva les saints ossements enveloppés en entier des vêtements épiscopaux..... le squelette, dont la tête était couverte d'une étoffe dorée, avait encore ses pantoufles aux pieds, son anneau au doigt, et auprès de lui des morceaux de bois façonnés au tour en forme de bâton pastoral. » *(Reg. parois. de Saint-Malo).*

Ces reliques ont été placées en 1839 sous l'autel principal de l'église de Saint-Malo. *(Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes,* par l'abbé Guillotin de Corson, tome I, p. 581.)

SAINT MALO A ROME (A.-M. T.).

Notre auteur signale plusieurs églises qui portent le nom de saint Malo; M. de Kerdanet, dans une note, ajoute à cette énumération : « Il y a plusieurs autres églises qui lui sont dédiées, non seulement en Bretagne, mais dans les autres provinces de France, où on le nomme saint Maclou. Ce saint évêque n'est pas non plus inconnu à l'Italie; on l'y appelle saint Mauto; il y a à Rome, près de la basilique de Saint-Pierre, une petite église sous son invocation, et un obélisque de cette ville a porté le nom de Saint-Macut. »

La modeste chapelle romaine ne pouvait rester ignorée de Brizeux lors de ses voyages en Italie, et voici comment il en rappelle le souvenir :

A S. Mauto.

Comment, bon saint Malô, pauvre évêque breton,
Une église de Rome a-t-elle pris ton nom?
Ah! dans cette cité païenne et catholique,
Quand, fatigué de voir et d'admirer toujours,
Enfin je découvris ton humble basilique,
Ah! cirques et forums, colonnades et tours,
Comme tout disparut! et, durant quelques jours,
Mon pays me revint frais et mélancolique.

Malô, l'illusion fidèle me poursuit :
Ton bâton pastoral dans Rome me conduit.

Hier encor j'errais, et maisons, monastères,
Théâtres, tout dormait ; le Tibre coulait noir,
Et je suivis ses bords, lorsque, par ce beau soir,
Saint-Pierre m'apparut inondé de lumières :
Avait-on allumé pour mon saint inconnu
Cette fête magique où seul j'étais venu?
Des milliers de flambeaux (grandeurs toutes romaines !)
Eclairaient sans témoin et le dôme et la nuit,
Et sous la colonnade on entendait le bruit
Des immenses fontaines.

Eclat du Vatican, luxe pontifical,
M'écriai-je, ici-bas vous n'avez point d'égal !
Le ciel allume seul une pareille fête,
Délices de l'Arabe errant dans les déserts ;
Immobile et serein, seul, après la tempête,
Sur l'Océan plaintif il tient ses yeux ouverts,
Pour apaiser la vague et les grands monstres verts ;
Malô, de tels flambeaux scintillaient sur ta tête,
Quand, guidant ton esquif, un ange aux ailes d'or
T'envoyait convertir les païens de l'Arvor !

Patron des voyageurs, les fils de ton rivage,
Venus à ce milieu de l'univers chrétien,
Connaîtront désormais ton nom italien
Et tu seras un but dans leur pèlerinage.
Les plus tendres de cœur à Rome apporteront
Quelques fleurs des landiers pour réjouir ton front :
Mais là-bas, près des mers, sous ta sombre chapelle,
Fête-les au retour, bon saint ; et souris-leur
Quand sur ton humble autel ils mettront une fleur
De la Ville éternelle.

LES RELIQUES DE SAINT MALO (A.-M. T.).

La *Vie* la plus ancienne de saint Malo n'expose pas de la même manière qu'Albert Le Grand la manière dont ses reliques vinrent de Saintonge en Bretagne.

Aussitôt après le décès de l'évêque d'Aleth à Archambray (621), l'évêque saint Léonce fit apporter son corps à Saintes et il érigea une chapelle sur le tombeau de son ami. Les miracles s'y multipliaient, la confiance y conduisait de nombreux pèlerins, si bien que les habitants d'Aleth en entendirent parler. Ils résolurent donc d'envoyer à Saintes une députation pour demander la concession d'une partie des reliques de leur premier évêque, et en conséquence ils choisirent douze personnages marquants du pays même d'*Aleth*, douze du *Poutrécoët* ou *Porhoët (ex pago trans sylvam)*. Arrivés à Saintes ils se rendent près du tombeau vénéré, demandent avec ferveur à Dieu et au saint la réalisation de leur souhait, qu'ils communiquent ensuite aux clercs chargés de l'église ; ils déclarent d'ailleurs qu'ils ne partiront pas sans le corps de saint Malo. Les Saintongeois qui ne savaient rien de la ténacité bretonne leur répondent simplement : « Vous êtes fous. Allez-vous en, et tâchez de ne pas vous perdre en route ! »

Or, en même temps que la députation bretonne, était à Saintes, en ce moment-là, un pèlerin également venu pour vénérer saint Malo ; c'était le roi de Neustrie Childebert III, fils de Thierri III (695-711). Pendant que douze des voyageurs continuaient leurs prières à l'église, les douze autres se rendirent près du prince ; leur chef nommé Roiantworet se prosterna devant lui

et lui adressa une supplique qui se terminait ainsi : « Nous sommes envoyés par tous nos compatriotes ; ils implorent ta miséricorde, seigneur roi, afin que, s'ils ont été privés de leur évêque pendant sa vie, il n'en soit pas de même après sa mort. »

Le roi et les députés se rendirent à l'église dont le clergé fut immédiatement convoqué ; un *triduum* de jeûnes et de prières fut ordonné aussitôt, et pendant ces trois jours nos députés bretons n'interrompirent pas leurs prières. Après quoi le sarcophage fut ouvert, et le corps du saint placé sur l'autel. Un des députés d'Aleth (c'était un moine) s'étant placé à l'angle droit de l'autel dit à haute voix : « Dieu tout-puissant, toi qui fis justice entre Suzanne et les vieillards ses accusateurs, daigne manifester ici ta volonté sur ce corps sacré. » Le roi et l'assemblée répondirent *Amen.* — Puis le moine ajouta : « Plaise au roi que quatre des délégués d'Aleth se placent devant l'autel et essaient de soulever le saint corps ; alors Dieu fera le partage comme il lui plaira entre ce qu'il veut garder ici et ce qu'il permet de transporter ailleurs. »

Quatre des clercs d'Aleth se mettent en devoir de soulever le corps. Aux mains de l'un d'eux demeure la tête du saint, en celles d'un autre sa main droite. Quant au reste des précieux ossements, les Bretons malgré tous leurs efforts ne réussissent pas à les faire bouger d'une ligne ; ils semblent inséparablement scellés à l'autel. Par ordre du roi, la communauté de Saint-Macout remet aux Bretons la main droite et la tête de saint Malo, enveloppées de linges fins, Saintes garde tout le reste, les Aléthiens partent aussitôt joyeux avec leur trésor.

La première station des heureux députés eut lieu dans le *plou* de Guipri, au lieu nommé alors *Fellit*, aujourd'hui Saint-Malo de Fili. Le *machtiern* du *plou* fut guéri instantanément de douleurs très vives dont il souffrait et qui lui rendaient tout mouvement impossible. La marche des saintes reliques fut un vrai triomphe. A leur entrée dans le *Pou-Aleth* une pluie bienfaisante mit fin à la sécheresse qui désolait la contrée.

Comme on l'a vu, elles furent déposées, non pas à Aleth, mais dans l'île d'Aaron appelée depuis lors île de *Saint-Malo*. (*Histoire de Bretagne*, par M. de la Borderie, Tome I, p. 500-503.)

Il est à croire cependant que la Bretagne reçut d'autres reliques de saint Malo que son chef et sa main droite, car à l'époque des invasions normandes elles enrichirent plusieurs églises ; Albert Le Grand nous a signalé : la chapelle du roi Lothaire (Saint-Michel du Palais), d'où elles furent transportées successivement à Saint-Magloire de Paris et à Saint-Jacques du Haut-Pas. — M. de Kerdanet ajoute : l'abbaye de Saint-Victor (de Paris), Rouen, Pontoise, Saint-Maclou de Moiselles, etc. J'ai déjà eu occasion de signaler les reliques du même saint comme étant conservées et vénérées à l'abbaye de Saint-Sauve de Montreuil-sur-Mer. D'après M. Roger Rodière elles y arrivèrent entre 913 et 920, portées avec celles de saint Corentin et de quinze autres saints de Bretagne sauvées par les soins de Salvator, évêque d'Aleth, et de Junanus, abbé de Léhon.

D'après le *Processional de l'abbaye royale de Saint-Sauve* on célébrait la fête de la translation de saint Malo le dimanche dans l'octave du Saint Sacrement, par une procession solennelle qui se rendait, après la messe solennelle, à la Grande place de la ville, en chantant une hymne et des responsoirs propres. A plusieurs autres jours de l'année la châsse de saint Malo recevait de grands honneurs.

D'après M. Guillotin de Corson (*Pouillé de Rennes*, tom. I. p. 572) « une notable portion du saint corps resta dans la capitale, le reste fut rapporté à Saint-Malo, et l'on avait coutume au moyen-âge de le porter en procession dans cette ville pour obtenir un temps favorable. Le diocèse de Saint-Malo faisait encore au siècle dernier la solennité de la translation de son premier évêque, le deuxième dimanche de juillet. »

Signalons encore dans un inventaire, une pièce très curieuse montrant que la cathédrale de Saint-Malo, comblée des dons des riches marchands de la ville, était bien opulente :

« ...Deux grandes châsses quarrées, en forme d'églises revêtues de tous côtés de lames d'argent ciselées en fleurs, colonnes et figures relevées en bosse, lesquelles sont remplies, l'une des reliques de saint-Malo, l'autre des reliques de divers saints, — un chef ou buste d'argent, fort léger, qui

renferme la teste ou crâne de saint Aaron ; — deux bras de bois avec les mains, revêtus d'argent ouvré, renfermant des ossements des bras de saint Malo et de saint Aaron ; — deux petites figures de saints, fort légers *[sic]*, dont une en forme d'évêque portant en mains une coste de saint Malo sous verre, et l'autre en forme et habit de juge, portant en main une relique de saint Yves... »

Depuis la Révolution l'on ne connaissait de relique de saint Malo qu'un os de l'épaule, conservé à Saint-Maclou de Moiselles et signalé par M. de Kerdanet, mais M. Roger Rodière, qui s'occupe avec une érudition si parfaite et une intuition si sûre des débris des corps saints conservés à Montreuil, vient d'identifier « une partie notable du chef de saint Malo, et deux ossements certains de saint Guénolé », comme il a bien voulu me l'apprendre dans une lettre du 27 janvier de cette année ; il ajoutait qu'à Longpont il reste aussi une partie du corps de notre saint.

SAINT BRENDAN OU BRÉVALAIRE (A.-M. T.).

Le *Propre* de Saint-Malo imprimé en 1768 par ordre de l'Evêque Antoine-Joseph des Laurents complète ce que la Vie de saint Malo nous dit de son maître saint Brendan.

Il naquit en Irlande et fut le contemporain des saints Finnan et Columba. Ayant passé en Grande-Bretagne il fut le troisième abbé après saint Cadoc dans le célèbre monastère de Lancarvan situé sur le bord de la mer, en Cambrie, et dans le gouvernement de sa communauté il montra autant de sagesse que de zèle pour la fidélité aux observances monastiques.

Si nous nous reportons maintenant à ce que dit Albert Le Grand des rapports de saint Brendan avec saint Malo, il nous faut dire tout d'abord que le saint abbé ne fut pas le parrain du futur évêque, mais qu'il le baptisa. Après avoir rapporté les relations dont nous parlons et la séparation des deux saints, dom Lobineau ajoute : « Quant à saint Brendan, comme après cela on ne parle plus de lui, on peut croire qu'après avoir passé quelques mois dans l'île d'Aaron, il retourna dans l'Irlande, où il avait bâti le monastère de *Cluein-furt*, et qu'il y demeura jusqu'à sa mort. »

Cette hypothèse à laquelle « on peut croire » est justifiée par le *Propre* de Saint-Malo. On y lit en effet :

Brandan, après son séjour près de saint Malo et de saint Aaron, s'embarqua sur un navire qu'il trouva mettant à la voile pour la Bretagne ; il débarqua à Jersey à l'anse qui de son nom s'appelle le port de *Saint-Broaladre* et alla se mettre en prière à l'endroit où on lui éleva plus tard une église devenue paroisse. Enfin, étant retourné en Irlande et s'étant rendu au monastère d'Enachdim que gouvernait sa sœur Briga, il y mourut le 17 des calendes de juin, à l'âge de quatre-vingt treize ans, et il fut enseveli à Clonfert (1) dans l'église construite par lui et qui plus tard, en son honneur, fut élevée au rang d'église épiscopale.

On s'étonne de voir un homme connaissant à fond l'histoire des Saints de Bretagne dire ce qu'on lit dans une note de M. de Kerdanet : « On ne sait où le P. Albert a pu trouver que S. Brévalaire et S. Brandan étaient un seul et même personnage. »

D'abord le nom latin du saint, *Sancte Brangualadre*, comme on lit dans les litanies de saint Vougay, rappelle à la fois ces deux noms ; ensuite nous avons vu ce que dit à ce sujet le Propre de Saint-Malo ; enfin dom Lobineau s'exprime ainsi : « On dit que c'est lui que les Bretons nomment saint Brevalazr ou Brouladre, et à l'honneur de qui ils ont bâti quelques églises dans la province, en particulier Loc-Brévalaire » (doyenné de Plabennec, diocèse de Quimper et de Léon). Albert est donc bien fondé dans son assimilation.

Si saint Brendan occupe peu de place dans l'histoire, il est un des personnages les plus célèbres dans la légende :

On a vu comment Albert expose le projet que fit le saint, d'aller avec saint Malo et de nombreux compagnons *aux îles fortunées* qu'il suppose avoir été « Les Canaries à la coste d'Ethiopie »

(1) *In civitate Cluainferta*, c'est la même localité que dom Lobineau appelle *Cluein-furt*. Autour de l'illustre abbaye s'était en effet formée une ville.

et que nous supposons plutôt avoir été les Hébrides. Saint Brendan, fils d'un barde illustre, a-t-il lui-même poétisé cette aventureuse expédition dans des récits faits de vive voix ou laissés par écrit? — Nous l'ignorons, mais ce qui est certain c'est que, comme le dit M. de la Villemarqué : « Les missions apostoliques entreprises par saint Brendan, vers l'année 560, dans l'Océan Atlantique, devinrent le thème sur lequel les imaginations du cloître bâtirent toute une épopée monacale et maritime. » M. Renan la cite à bon droit comme « une des plus étonnantes créations de l'esprit humain, » comme « l'expression la plus complète peut-être de l'idéal celtique. (1). » Un poète irlandais de nos jours, M. Florence Mac-Carthy, l'a rajeunie avec talent... On sait que ces rêves ne furent pas stériles : après avoir conduit au Ciel les enfants du cloître, ils tracèrent la route à Colomb vers l'Amérique. Nourri des récits maritimes des anciens auteurs irlandais, il a écrit ces lignes remarquables qui sont toute une révélation : « Je suis convaincu que là (dans l'île de saint Brendan) est le paradis terrestre où personne ne peut arriver, sinon par la volonté de Dieu... » D'après l'auteur du récit, le saint avait trouvé une île où des anges tombés du ciel, moins coupables que les compagnons endurcis de Lucifer, chantaient jour et nuit les louanges du Créateur, pleins d'espérance en sa bonté. Rencontre plus touchante encore, il avait aperçu, debout sur un rocher, au milieu des mers, un lambeau de voile pour vêtement, Judas le réprouvé, dont le Sauveur, par une miséricorde infinie, suspend chaque semaine pendant vingt-quatre heures les souffrances : le doux saint d'Erin lui obtint un jour de plus d'allègement.

« A la fin, il avait touché au rivage de la *Terre promise aux Saints;* ses yeux étaient restés éblouis par des flots de lumière, et une voix s'était fait entendre : « Courage, mon frère, c'est ici la terre que le Seigneur a réservée à ses élus. Jésus-Christ notre Dieu en est la lumière; si les hommes n'avaient pas péché, ils y seraient encore heureux. »

« A ces mots, ses pleurs avaient coulé, et remettant à la voile, il avait regagné tristement la terre d'Irlande.

» A la fin du récit du moine navigateur, ses auditeurs lui dirent : « Père, nous nous apercevons, au parfum de vos vêtements, que vous avez été dans le paradis. » *(La Poésie des Cloîtres celtiques*, p. LIX.)

MONUMENTS DE SAINT MALO (J.-M. A.).

C'EST en 1144 que la Cathédrale actuelle de Saint-Malo a été commencée par le Bienheureux Jean de la Grille; continuée et remaniée dans le cours des deux siècles suivants, on y trouve des parties romanes et d'autres ogivales.

Saint-Servan possède encore maintenant dans la chapelle Saint-Pierre le dernier débris de la cathédrale d'Aleth. Cette chapelle est une abside, seule partie de l'édifice primitif restée à peu près intacte; construite dans le style roman primitif cette église se composait d'une nef accompagnée de deux collatéraux, et terminée aux extrémités par deux absides... Ce plan d'église à deux absides est unique dans notre pays, dit M. Guillotin de Corson à qui est empruntée cette indication (2).

L'église de Saint-Malo de Dinan date de 1490, mais la nef n'a été terminée que de nos jours.

Ce saint a des chapelles à Bréhand-Moncontour, à Eréac, à Montoir, à Pléguien, à Plouasne.

(1) Personne autant que le trop fameux apostat n'a tant exalté et tant déprécié, tour à tour, nos Saints de Bretagne.

(2) On prétend, cependant, que l'église abbatiale de Sainte-Croix de Quimperlé avait aussi primitivement deux absides à ses extrémités; on n'aurait détruit celle du bas de l'église qu'afin d'y placer les belles sculptures faites pour être appliquées à un mur droit. — A.-M. T.

LA VIE DE SAINT GOBRIEN,

Evesque de Vennes, Confesseur, le 16. de Novembre.

SAINT GOBRIEN estoit Breton Armoricain, né de parens illustres, qui furent soigneux de le faire étudier, pour l'avancer és charges et dignitez de la République; mais, ayant achevé son cours de philosophie, il leur declara qu'il vouloit se faire Prestre; &, de leur consentement, il estudia en Theologie, sous un Docte Religieux de S. Benoist, qui vivoit dans l'Abbaye de saint Gildas de Rhuys, ne s'adonnant avec moins de ferveur à l'estude de la perfection Chrestienne que des Lettres; à quoy il estoit excité par le bon exemple des Religieux parmy lesquels il conversoit. Ses estudes achevées, il prit les Ordres, & ayant chanté Messe, ses parens le pourveurent d'un Canonicat en l'Eglise de Vennes, dont il distribuoit le revenu aux pauvres, se reservant ce qui luy estoit necessaire pour vivre fort mediocrement. Il disoit la Messe avec une grande ferveur & devotion, & y versoit quantité de larmes; il estoit decemment vétu, &, sous ses habits, il portoit un aspre Cilice sur la chair nuë; jeûnoit souvent, prioit continuellement, & vivoit dans la ville autant recueilly & retiré, que s'il eust esté dans le fond de quelque desert, ne paroissant en public, que lorsque l'heure de l'Office l'obligeoit d'aller au Chœur, ou que la charité et assistance du prochain luy faisoient interrompre ses Religieux exercices.

II. Il avoit vécu huit ans en son Canonicat, lorsque *Morvan* (c'est Maurice), Evesque de Vennes, vingt-troisiéme en Ordre, deceda l'an 700, duquel les obseques ayans esté faites, les electeurs, assemblez pour élire un nouveau Prélat, jetterent les yeux sur nôtre S. Gobrien, &, ne jugeans aucun plus digne d'occuper ce Siége que luy, le nommerent leur Evesque, &, quelques excuses & raisons qu'il pût alleguer pour s'exempter de cette dignité, ils l'envoyerent devers *Genevius* II. du nom, Archevesque de Dol, qui le consacra, en l'Eglise de S. Samson, au grand contentement de tout le peuple. Il couroit alors une maladie estrange parmy le peuple, que les Medecins nommoient le feu sacré, à laquelle on ne trouvoit point de remede (1); il se trouva nombre de ces malades à la consecration de nôtre saint Prélat, qui les guerit par sa benediction; ce qu'ayant esté divulgué par le pays, il se rendit un si grand nombre de ces malades à Dol, pour recevoir la même faveur, que le Saint fut prié de se retirer, crainte qu'ils n'infectassent la Ville. Il fut receu de son peuple avec un extréme contentement, lequel il gouverna jusqu'à l'an 87. de son âge, qu'ennuyé de sa charge, il s'en démit & resigna son Evêché à un vertueux Personnage, nommé *Diles;* &, ayant pris congé du nouvel Evesque & de son Clergé & du peuple, il se retira en un lieu desert, sur le rivage de la riviere *Aouste* où il vécut jusqu'à l'an 762., que sentant sa fin approcher, il manda l'Evêque & les Chanoines, &, ayant fait ouvrir son Tombeau à côté droit de l'Autel de son Hermitage, il receut les Sacremens de l'Eucharistie & Extréme-Onction, & rendit son Ame à son Createur. Il fut solemnellement enterré en ce sien Hermitage, où Dieu a operé de grands miracles en témoignage de sa Sainteté; car les Aveugles y ont esté illuminez, les sourds y ont reçû l'ouye, les muets la parole, les possedez du demon y ont esté délivrez, les paralytiques gueris, les fébricitans & autres malades délivrez de leurs infirmitez, par les merites de ce S. Prélat, à l'honneur & gloire de celuy qui se montre glorieux en ses Saints.

(1) Paris fut delivré de cette maladie en l'an 1130 par les merites et l'intercession de S.te Genevieuve, à laquelle on bastit une Esglise en memoire de cela, et s'appelle Sainte Genevieuve des Ardents. — A.

Cette Vie a esté par nous recueillie des Breviaires de Vennes et du Proprium Sanctorum *du Diocese de Rennes à ce jour; les Legendaires manuscrits de Nantes; Robert Cœnalis, Evesque d'Avranches,* de re Gallicâ, *perioche 6; Benoist Gononus,* in vitis PP. Occid. lib. 1, pag. 49, *Du Pas, és Evesques de Vennes, suivi par Claude Robert et Jean Chenu, en leurs Catalogues des Evesques de Vennes.*

ANNOTATION.

LE CULTE DE SAINT GOBRIEN (A.-M. T.).

Ce bienheureux évêque mourut le 3 novembre, comme l'indique le *Propre* de Vannes de 1589, et c'est en ce jour qu'il était jadis honoré à l'abbaye de Saint-Méen, comme dans le diocèse de Saint-Brieuc et de Dol, tandis qu'à Vannes la fête de saint Guénaël se célébrant aussi le 3, avait fait remettre au 5, puis au 10 la fête de saint Gobrien.

Quant à la date de sa mort, le Propre de 1660 la fixe, comme Albert Le Grand, à l'an 725. Dom Lobineau prétend que saint Gobrien n'a pu vivre avant le XIIe siècle, et cela sous prétexte que dans sa Vie il est fait mention du *mal des ardents;* mais il est certain que ce mal a désolé la France à des époques bien antérieures.

On possède encore dans la chapelle de son ermitage le *chef* de saint Gobrien, et on y montre du côté de l'évangile son tombeau toujours vénéré, mais relativement moderne, et sans caractère *(Histoire du diocèse de Vannes,* par M. Le Mené).

LA VIE DE SAINT MAUDEZ,

Anachorete, Confesseur, le 18. jour de Novembre.

Saint Maudez estoit Irlandois, fils d'un Roy de la province qu'on nomme à present Ultonie, lequel s'appelloit *Ardæus* (1), & sa mere *Getuse,* ou (selon le Breviaire de Poitiers) *Vernosa,* Princesse vertueuse & devote, aussi-bien que son mary; Dieu leur donna dix enfans (2), dont le dernier fut nostre S. Maudez, lequel ils consacrerent à Dieu, comme la dixme de leurs enfans, l'élevant avec grande solicitude jusqu'à l'âge de sept ans, qu'ils le mirent en pension en un Monastere, où on plaçoit, de bonne heure, les enfans des Princes & grands Seigneurs du Royaume, pour estre instruits & élevez en la crainte de Dieu és estudes des bonnes lettres; en quoy Maudez excelloit par dessus tous ses condisciples. Ayant passé six années en ce Monastere, & fait le cours de ses humanitez & philosophie, ses pere & mere le firent vêtir de long, le destinant au service de l'Eglise; & luy, prenant la tonsure Clericale, se voüa entierement au service de Dieu & se retira totalement de la conversation des Princes & Seigneurs de la cour de son pere, vacquant, nuit & jour, en prieres & oraisons, avec six de ses serviteurs domestiques, en un quartier du palais royal que son pere luy avoit laissé.

II. Il passa quelques années en la maison paternelle en semblables exercices, se

(1) Ou Ercleus, ou Arluc. — A.-M. T.

(2) Parmi lesquels sainte Juvette. — A.-M. T.

disposant à recevoir les Ordres sacrez, qui luy furent successivement conferez par l'Archevêque Metropolitain du Royaume. Estant Prestre, il commença à prescher d'une ferveur & zele extréme, reformant, par sa vie & ses Predications, les mœurs dissolues de la cour, invitant un chacun en l'Amour de Dieu & de la vertu; mais, ne pouvant vacquer selon son desir à l'Oraison, estant en son pays & parmi le tracas de la cour, il se resolut de quitter sa patrie d'un exil volontaire; &, ayant communiqué à Dieu ce sien dessein par le moyen de l'Oraison, il se resolut de l'executer, &, de peur d'estre découvert, il se déguisa & se rendit au prochain port de mer, où, ayant trouvé un vaisseau prest à faire voile vers la Bretagne Armorique, il s'y embarqua &, d'un bon vent, le 3. jour, il arriva au rivage de Dol, d'où il alla au Monastere de saint Samson, &, depuis, visita la pluspart des Monasteres de la haute Bretagne & de la basse.

III. Allant par le pays, il visitoit les Evesques, &, de leur permission & consentement, preschoit le peuple, qui le suivoit en grande multitude, pour ouïr ses Predications & recevoir la guerison de leurs infirmitez. Estant arrivé en l'Evesché de Treguer, il alla voir S. Tugduval (1) en la ville du Coz-gueaudet, ou Lexobie, & y fut receu fort humainement du saint Evesque, qui luy permit de prescher par tout son Diocese, &, pour retraite, luy donna son Abbaye de Trecor. Saint Maudez s'acquitta dignement de cette charge, &, ayant parcouru tout l'Evesché, se retira audit Monastere, où l'abbé S. Ruelin le receut à bras ouverts, remerciant Dieu de luy avoir adressé un si parfait Religieux. Ayant demeuré quelque temps en ce Monastere, il demanda congé à son Abbé de se retirer en quelque lieu desert & escarté, pour vacquer plus à loisir à Dieu; saint Ruelin le luy accorda & luy enseigna un lieu fort solitaire, distant trois lieuës du Monastere de Trecor, situé sur le rivage de la mer Britanique, à l'extrêmité de la paroisse de *Plou-Bihan*, entre les rivieres de *Jaudy & Trew*.

IV. En ce lieu (qui, encore à present, s'appelle *Ilis-Modez*, c'est-à-dire, Eglise de Maudez), qui est une Paroisse au Diocese de Dol, és enclaves de Treguer, le Saint édifia un Oratoire, & une petite Cellule auprés, où il vacquoit nuit & jour, à prieres; & n'y demeura gueres, que sa sainteté ne le fit reconnoître par toute la contrée, de sorte que des Paroisses voisines, tant de Treguer, que du Comté de Goëlo, on le venoit visiter en sa solitude, les uns pour estre par luy instruits, les autres pour avoir resolution de leurs scrupules, aucuns pour se recommander à ses prieres, & les malades & oppressez de quelques infirmitez que ce fussent, pour recevoir parfaite santé : il guerit des paralytiques, illumina des aveugles, rendit l'ouye aux sourds, & chassoit les diables des corps qu'ils possedoient. Ces fréquentes visites interrompans sa tranquillité & repos, il voulut se retirer en un lieu plus escarté; il fut à Trecor en conferer avec S. Ruelin, qui approuva son dessein & l'exhorta à l'executer.

V. Il quitta donc sa demeure de Land-Modez; la mer s'estant retirée, il passa en une isle distante de terre ferme d'une lieuë de Bretagne, laquelle isle estoit inaccessible à tout homme, à cause de la multitude de serpens qui y avoient leur refuge (2); S. Maudez y estant arrivé, chassa, par sa priere, tous ces serpens, puis bastit un petit Oratoire, & une Cellule auprés, où il demeura le reste de ses jours, passant, quelque fois, en terre ferme pour prescher les villageois par les champs. Nonobstant l'accez tant difficile à cette isle, plusieurs se rendirent devers luy, desireux d'embrasser la perfection de la vie Religieuse sous sa conduite; de sorte qu'il luy fallut édifier plusieurs Cellules pour recevoir ses

(1) M. de la Borderie dit à ce sujet : « La mission de Tudual s'étendit à toute la Domnonée; il n'est guère possible que des prédications comme celles de saint Maudez, se développant elles aussi dans une grande partie du même territoire, aient pu se produire sans entente entre les deux apôtres, ce qui implique naturellement la subordination de Maudez à Tudual. «

(2) Des serpents... peut-être; mais certainement des insectes ou des vers dégoûtants et incommodes. — A.-M. T.

Religieux, lesquels à l'ayde des habitans des Paroisses circonvoisines & des Insulaires de Bréhat, édifierent leur Eglise plus belle qu'elle n'estoit auparavant.

VI. Nonobstant que cette isle fut de toutes parts environnée d'eau salée, il obtint de Dieu, par ses prieres, un puits d'eau potable, pour le service & commodité de ses Religieux. La nuit, aprés Matines & les prieres ordinaires, il s'alloit coucher en une caverne dans un roc, du costé du nord, vers la grande mer, qu'encore à present on nomme *Guelé Sant Modez*, c'est-à-dire, lit de saint Maudez, n'ayant que la froide pierre pour matelas & chevet, & voit-on encore, en cette pierre, la marque de son Corps. Il vescut en ce lieu long-temps en grande Sainteté, & enfin tomba malade, &, estant à l'extrêmité, il exhorta ses Religieux à l'Amour de Dieu & perseverance en l'heureux estat où il les avoit appellez; puis, demanda le saint Sacrement de l'Autel en Viatique, receut l'Extrême-Onction & deceda en paix, ayant les yeux sur l'Image du Crucifix. Ses Religieux l'ensevelirent en son Eglise en cette Isle, où Dieu a, depuis, par plusieurs signalez miracles, manifesté sa Gloire.

VII. Dans cette isle, on voit le puits de saint Maudez, qu'il impetra par ses prieres pour la commodité de ses Religieux, lesquels ne trouvoient point d'eau potable en ce lieu. Un corsaire ayant pris terre à la coste de Goëlo, pendant les guerres civiles d'entre le Duc Jean, surnommé le Conquerant (lors seulement Comte de Montfort) & Charles de Blois, fit aussi une course en la Paroisse de *Land-Modez*; &, averty qu'en l'isle de Modez il y avoit beaucoup d'argenterie en la Sacristie de son Eglise, il s'y en alla à cheval (car, en basse mer, on peut par fois aller dans l'isle), en dessein de piller & emporter le Tresor. Les habitans des Paroisses qu'il avoit pillées, craignans la prophanation de ce saint Lieu, se mirent à invoquer saint Maudez, qui ne leur manqua à ce besoin; car ce miserable pyrate, ayant pillé les riches meubles de la Sacristie, s'en retournant, se baissa sur l'arçon de la selle pour regarder dans le puits de saint Maudez, duquel sortit une flamme de feu, qui, en moins de rien, le reduisit en cendre, avec son cheval; ses compagnons, ayans veu cette vengeance, furent sages aux dépens de leur capitaine & rendirent l'argenterie au Sacriste, puis se retirerent.

VIII. La Bretagne fut privée des Reliques de saint Maudez, l'an 878. que les Moynes abandonnerent entierement l'Isle pour fuïr la rage & cruauté des Normands & Danois, & se retirerent en France, emportans avec eux ce qu'ils avoient de plus cher & precieux, nommément les Reliques de leur saint Pere & Patron, lesquelles ils mirent en l'Eglise Archiepiscopale de Bourges, où elles sont gardées en grande reverence. Toutesfois, la Bretagne fut enrichie du chef de saint Maudez, que Alain, comte de Penthiévre & Goëlo, & Perronnelle sa femme, obtinrent des archevesque & Chapitre de Bourges; laquelle Relique fut, en grande reverence, receuë d'eux & déposée au Monastere de Sainte Marie de Beauport, Ordre de Prémonstré, fondé par lesdits Comte & Comtesse, l'an 1202, en la Paroisse de *Plouëzek*, prés *Penpoul* en *Goëlo*. Dans la mesme isle de Modez, se void la Cellule du Saint, bastie en rond, comme une petite tour à deux estages; les matelots l'appellent *Forn-Maudez*; &, quand ils la découvrent, salüent le Saint & implorent son assistance pour passer le Raz de Modez, qui est un courant de mer fort dangereux, entre les isles de Modez & Bréhat.

IX. Je ne veux obmettre icy le miracle continuel que Dieu opere en vertu de ce grand Saint encore à present; c'est que la terre de cette isle sert d'Antidote & remede trés-souverain contre les morsures, ou piqueures des serpens & toutes sortes de bestes venimeuses; l'usage en est, qu'on en verse quelque peu en la boisson qu'on veut boire, l'experience de cette merveille se void tous les jours. Cette isle dépend de l'Abbaye de Begard, Ordre de Cysteaux, au Diocese de Treguer. Une demie lieuë de l'isle de saint Maudez, est l'isle Verte, où il y a un petit Monastere de S. François, renommé pour

avoir donné commencement à la petite province de Bretagne (1), ayant esté le premier fondé l'an 1436. comme nous avons dit cy-dessous en nostre catalogue des Evêques de Dol. Il y a des Reliques de ce Saint en plusieurs Eglises de Bretagne, nommément en l'Eglise Abbatiale de Pen-Pont, Ordre de S. Augustin, au Diocese de Saint-Malo, où il en a esté donné notable portion, ensemble avec celles des corps des saints Brieuc, Gobrien, Magloire & Wennolé.

Cette Vie a esté par nous recueillie des vieux Breviaires de Leon qui en font Office de neuf Leçons; celuy d'Orleans double; celuy de Bourges, aussi double, avec Octaves solemnelles; Benoist Gononus, és vies des Peres d'Occident, les vieux Legendaires MSS. de Leon & Treguer.

ANNOTATIONS.

ADDITIONS A LA VIE DE SAINT MAUDEZ (A.-M. T.).

D'APRÈS les anciennes Vies du bienheureux prince irlandais, il n'y a nullement lieu de tenir compte de ce que dit notre Albert Le Grand quand il montre saint Maudez entrant comme écolier au monastère à l'âge de sept ans, y séjournant six ans, puis venant à la cour de son père pour y vivre en jeune clerc séculier, et après quelques années se vouant à la vie monastique. Il est à croire qu'une fois entré dans l'abbaye témoin de ses débuts, il y séjourna jusqu'à son départ de l'Irlande pour l'Armorique. A l'âge de vingt-cinq ans il fut promu au sacerdoce, et peu après à la dignité abbatiale, mais il ne l'exerça pas bien longtemps dans sa patrie, car la peste le contraignit à l'émigration. D'après une ancienne Vie (manuscrit 330 de la bibliothèque d'Orléans) le fléau lui aurait même enlevé son père, sa mère et tous ses frères et sœurs; le *Propre* de Léon dit en outre que le trône fut offert à saint Maudez, à la condition qu'il épouserait une princesse de sang royal, comme lui; le peuple en foule le sommait d'accepter; le saint pria toute la nuit, demandant à Dieu de ne point le condamner à retourner dans le monde; au matin il était couvert d'une lèpre qui faisait de lui un objet d'horreur; à cette vue la jeune princesse renonce à réclamer sa main, le peuple rêve d'un autre roi; saint Maudez remercie la souveraine sagesse qui dispose tout à son gré, et la nuit suivante il est guéri. Après cette seconde faveur obtenue il s'embarque sur un bateau que lui fournissent les religieux de son monastère. Avec deux compagnons de voyage, saint Tudy, si cher à la Cornouaille, et saint Botmael il vint aborder dans la petite Bretagne, en un endroit que le manuscrit d'Orléans appelle *Portus Benedictus* PORZ-BINIGET. Il se fixa d'abord non loin de là à LESVANALEC, *Curia Miriteci;* et tout près du *Port-béni* se trouve une vieille gentilhommière qui a gardé le nom du saint : *Ker-Moda.* Puisque nous avons déterminé le lieu où saint Maudez débarqua en Armorique fixons aussi l'époque de cet événement : il eut lieu sous le règne de Childebert.

Ce qui vient d'être dit est surtout emprunté à une étude de M. l'abbé Y.-M. Lucas (aujourd'hui recteur de Saint-Michel-en-Grève) sur le culte de saint Maudez et de saint Rion, extrait de la *Revue historique de l'Ouest.* Je recourrai au même ouvrage pour ce qui va suivre.

RELIQUES DE SAINT MAUDEZ (A.-M. T.).

EN 878 elles sont transportées à Bourges.

En 1202 Alain comte de Goëllo donne aux chanoines réguliers de saint Norbert (Prémontrés) l'abbaye de Beauport, et à leur église dédiée à Notre-Dame il octroie le *chef* de saint Maudez qu'il avait obtenu de l'église de Bourges (dom Lobineau). Jean Boschier

(1) C'est-à-dire la « *province* » franciscaine; on sait que les ordres religieux anciens appellent généralement de ce nom une contrée où leurs différents monastères sont soumis à un visiteur appelé *provincial.* — A.-M. T.

abbé de Beauport (1390-1441) fit faire pour cette précieuse relique une châsse d'argent doré.

Jean-Marie Jacob évêque constitutionnel des *Côtes-du-Nord*, ancien vicaire des Prémontrés à Plouézec, de concert avec frère Pierre Le Ny le *ci-devant* recteur prémontré de la même paroisse, et son *vicaire épiscopal*, et Odio Boschamps, lui aussi ex-prémontré, fit placer dans un reliquaire figurant le buste d'un abbé mitré le chef de saint Maudez, auquel les révolutionnaires avaient enlevé sa châsse en vermeil. Ce reliquaire en bois porte le sceau de Mgr Le Mée.

Un inventaire de 1273 signale à la cathédrale de Quimper une partie d'un bras de saint Maudez dans un reliquaire argenté.

En 1423 le duc Jean V donna le bras droit de saint Maudez à l'hôpital de Lesneven.

Le 23 août de cette année 1900 j'ai vu à Lesneven le reliquaire désormais vide où l'on exposait autrefois la relique du patron de l'hôpital. C'est un bras en vermeil (1) à peu près de grandeur naturelle; les doigts de la main sont disposés comme pour bénir; l'anneau abbatial porte des armoiries figurant *un pin arraché* (ou un autre arbre ?) et *en chef un lambel.* Le dessus du bras porte une petite glace biseautée destinée à laisser voir la relique. Au bas du reliquaire se lit l'inscription suivante :

* CESTE * A ESTÉ FAICT DELARGENT * DES OFFRANDES * PAR * IAN * DUBOYS *
ET * FRANCOYS * LEHIR * GOUVERNEUR
APRESANT * DE * LOSPITAL * DE * LESNEVEN * 1579.

Mais pourquoi ce beau et précieux reliquaire est-il vide?

En 1887 le siège épiscopal de Quimper étant vacant, M. Serré, vicaire capitulaire, passa par Lesneven et fut prié de vérifier la relique du *Bras de saint Maudez.* Ne trouvant pas de titre manuscrit ou imprimé, ignorant l'existence de la charte avérée de Jean V, et ne comprenant pas que « le reliquaire du XVIe siècle valait vingt authentiques » comme le dit très judicieusement M. l'abbé Lucas, il brûla le *Bras de saint Maudez.*

L'année suivante les religieuses de l'hôpital demandèrent et obtinrent de l'évêché de Saint-Brieuc une parcelle des reliques du saint; le siège de Saint-Brieuc étant aussi vacant, l'attestation d'authenticité fut délivrée par le vicaire capitulaire, M. Dubourg, aujourd'hui évêque de Moulins. C'est cette petite parcelle qui est introduite désormais sous la glace du bras en vermeil pour être offerte à la vénération des fidèles le jour du *pardon* annuel.

Le bras gauche de saint Maudez est conservé à Saint-Jean-du-Doigt dans un reliquaire d'argent.

Une autre relique du saint est vénérée avec une relique de saint Téleau, à Plogonnec; le reliquaire qui les renferme toutes deux est un charmant coffret de la *Renaissance;* il porte des armoiries où figure *une aigle éployée de sable.*

Au Juch (paroisse peu éloignée de la précédente) se trouve aussi une relique du même saint; c'est un ossement de 0m05 de longueur sur 0m015 de largeur et 3 millimètres d'épaisseur. Il est conservé dans un petit reliquaire en argent en forme de châsse, mesurant 0m20 de longueur sur 0m09 de largeur et 0m13 de hauteur. Cette châsse est couverte d'ornements et feuillages au repoussé, en style XVIIe siècle; sur les deux côtés sont percées deux ouvertures ovales garnies d'un cristal. Aux angles sont quatre statuettes représentant quatre petits génies nus tenant une échelle, une pioche à tranchant et à pointe, une lance et une sorte de massue.

Cette relique n'a pas d'authentique proprement dit, mais on peut dire qu'il y est suppléé par une pièce que dressa le 17 juin 1690 M. J. Rannou, supérieur du Grand-Séminaire de Quimper, concernant des reliques de sainte Bénilde (*sanctæ Benildis*) et de saint Fortunat, apportées de Rome par M. Jauréguy, recteur de Plouzané, et qu'il a enfermées dans le reliquaire du Juch, en les joignant « à la relique de saint Maudet DEPUIS LONGTEMPS VÉNÉRÉE DANS CETTE ÉGLISE. »

(1) M. de Kerdanet dit qu'il est en cuivre; je suis porté à croire qu'il s'est trompé.

Signalons encore les reliques vénérées à la cathédrale de Tréguier (elles sont considérables), à Lanmodez, à Hengoat, à Lannebert, à Saint-Michel-en-Grève, à Châteaulin (chapelle de Notre-Dame). L'abbaye de Saint-Ours, à Loches (diocèse de Tours), possédait de notables reliques de saint Mandé (comme on l'appelle en pays français) et l'honorait comme un de ses patrons.

MONUMENTS DE SAINT MAUDEZ (J.-M. A.).

DANS le *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord,* année 1890, pages 198 et seq., M. A. de la Borderie donne deux vies latines de saint Maudez, puis son office tiré d'un bréviaire manuscrit du diocèse de Tréguer, du XVe siècle ; les leçons de son office tirées d'un bréviaire gothique de l'église d'Orléans, imprimé au commencement du XVIe siècle; et enfin les leçons de la fête du même saint dans le Propre du diocèse de Léon, du XVIIe siècle. Il fait suivre ces documents d'un commentaire historique donnant des éclaircissements et explications.

Forn-Modez.

La cellule que le saint bâtit dans l'Ile-Maudez, près de Bréhat, à l'embouchure du Trieux, existe toujours et est connue dans le pays sous le nom de *Forn-Modez,* parce qu'elle est de forme ronde comme un four. M. A. de la Borderie en donne une description détaillée dans le premier volume de son *Histoire de Bretagne,* p. 363, avec un dessin à la fin du chapitre. C'est une tourelle circulaire de 3m 20 d'élévation, coiffée d'une *calotte* ou cône un peu arrondi, haut de 2m 95 ou 3 mètres, ce qui donne à l'édifice une hauteur totale au-dessus du sol d'un peu plus de 6 mètres. Il n'y a pas d'autre ouverture que la porte regardant l'Est, placée à 1m 50 au-dessus du sol et à laquelle on accède par un escalier de granit de douze marches. Le diamètre intérieur est de 3 mètres, et l'épaisseur des murs, 0m 75.

A quelques pas au Nord-Est on voit l'enceinte circulaire d'une autre cellule dessinée en partie par des substructions et en partie par des ruines de murailles montant à deux pieds environ au-dessus du sol. Il est à croire qu'il y avait un certain nombre de cellules semblables pour abriter les moines qui formaient la communauté.

Le Forn-Modez est placé au point culminant de l'île, et de la porte de sa demeure ou de la plate-forme qui la précédait le saint abbé pouvait d'un coup d'œil surveiller tout son troupeau. Ces cellules, par leurs dispositions, leurs dimensions et leurs formes, correspondent à ce qui reste encore dans l'île Lavré du monastère primitif de saint Budoc, et à ce qui a été dessiné aux environs de l'île d'Iona par le Dr Reeves, dans son édition de la vie de saint Columba.

Églises et Chapelles.

D'après Gaultier du Mottay, saint Maudez est patron de Coatascorn, Duault, Hengoat, Henvic, Landébaëron, deuxième de Laniscat, de Lanmodez, Lanvadan, du Juch, de Saint-Maudé.

On lui a érigé des chapelles qui subsistent encore pour la plupart, mais dont plusieurs ont disparu :

A Baud, Bolazec, île de Bréhat, Cléder, Clohars-Carnoët, Edern, Evran, Gouesnac'h, Grâces-Guingamp, Guiscriff, Guerlesquin, Haut-Corlai, Hengoat, Keriti, Lanloup, La Croix-Helléan, Landeleau, Laniscat, Lannébert, Lanédern, Lanvellec, Lantic, Lennon, Lesneven, Lézardrieux, Mégrit, Merléac, Nizon, Pédernec, Penvenan, Perret, Pleyber-Christ, Plérin, Plestin, Pleumeur-Gaultier, Pleubian, Ploëzal, Plouaret, Ploubazlanec, Plounez, Plourac'h, Plouray, Plourhan, Plouyé, Porsguen, Prat, Quemper-Guézennec, Quimperven, Saint-Agathon, Saint-Gelven, Senven-Léhart, Sibiril, Sizun, Trans, Trébry.

Ce n'est donc pas trente églises ou chapelles (comme le dit M. de Kerdanet), mais bien soixante que la Bretagne a élevées à la gloire de ce bienheureux.

Parmi ces églises je ne parlerai que de celle du Juch, autrefois trève de Ploaré, près de Douarnenez. Les parties les plus anciennes de cette église, l'angle sud-ouest et le porche, doivent dater de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. Sur le reste de l'édifice sont réparties différentes dates : dans le bas-côté nord, 1600; dans le sanctuaire, 1668 et 1702; sur un contre-fort du clocher, 1700. C'est un édifice très beau et très noble intérieurement et extérieurement, orné d'un beau clocher à jour et de lanternons entourant son abside. Dans cette église, dont il est le second patron, saint Maudez n'a d'autre image qu'une statuette toute moderne; il est à croire qu'il avait autrefois une statue dans la niche de l'entrée du chœur occupée maintenant par une vierge en plâtre.

Statue.

Le saint est représenté généralement en chape, mitre et crosse. Il a des statues à la chapelle de Saint-Guénolé d'Ergué-Gabéric, à Languivoa de Plonéour-Lanvern, à Notre-Dame de Tronoën de Saint-Jean-Trolimon, à l'église paroissiale de Plogonnec (où différentes scènes de sa vie sont représentées en peinture sur un triptyque), à la chapelle de Saint-Sébastien de Saint-Ségal, à Notre-Dame de Châteaulin, à Loc-Marzin de Bannalec, aux églises paroissiales de Pencran, Plonéis et Saint-Jean-du-Doigt, et à la chapelle de Saint-Jacques au bourg de Saint-Léon en Merléac, à Mahalon, où une confrérie a existé en son honneur.

Partout où il y a une chapelle ou une statue de saint Maudez on prend, par dévotion, quelques pincées de terre ou de poussière pour mettre dans les boissons des malades et particulièrement pour délivrer les enfants des vers. Cette pratique vient de ce que le saint avait purgé la terre de son île, Enez-Modez, des vers et insectes venimeux qui l'infestaient. Généralement c'est au pied de la statue que l'on prend cette terre; quand il y a un pavé dans l'église, on la prend dans le cimetière, comme à Notre-Dame de Châteaulin. A Landeleau, c'est au bas du cimetière, sur l'emplacement de la chapelle qui a disparu. A Edern, dans l'ancienne chapelle, on en a tant pris sous le maître-autel en pierre, que celui-ci s'est écroulé.

Par le nombre de chapelles et de statues de saint Maudez on peut voir que ce saint est, avec saint Yves, celui qui est le plus en vénération en Basse-Bretagne.

Dans l'ancienne église d'Henvic, qui va être remplacée par une nouvelle, on voit aux côtés du maître-autel les statues des deux patrons : saint Maudez et sainte Juvette, sa sœur. Sous celle de saint Maudez, dans une sorte de diptyque gothique, sont quatre bas-reliefs retraçant les principaux actes de sa vie : « 1. Saint Maudez guérit les infirmes. 2. Reçoit la bénédiction de son père. » 3. Délivre un possédé. 4. Rend la vue à un aveugle. 5. Bénit ses disciples. 6. Sa mort précieuse. — Sous sainte Juvette : 1. Sainte Juvette a ressuscité un seigneur et autres. 2. Sainte » Juvette a délivré des possédés, des fols, des anragés. 3. Sainte Juvette a donné la vue aux » aveugles, louie aux sourds et la parole aux muets. 4. Sainte Juvette défendait aux oiseaux et » bestes d'endommager le bled des pauvres gens. »

AUX LECTEURS DE L'HISTOIRE ADMIRABLE DE SAINT BUDOC (A.-M. T.).

La Vie qui va suivre celle de saint Maudez n'a été ni écrite, ni éditée en même temps que les *Vies des Saints de la Bretagne Armorique* du même auteur. Elle fut composée par Albert Le Grand et publiée par lui en 1640, c'est-à-dire peu de temps avant sa mort. L'œuvre fut accueillie avec une faveur signalée. Guy Autret de Missirien l'intercala dans la seconde édition, mais parmi les Vies ajoutées, et en retranchant toutes les pièces qui la précèdent et qui la suivent : Dédicace à Hector d'Ouvrier, évêque de Dol, Approbation de ce prélat, Permission d'imprimer et Approbation des supérieurs et des docteurs de l'Ordre de Saint-Dominique, Permission de l'Ordinaire de Rennes et du Parlement de Bretagne, Poème élogieux de Louis Le Borgne, de Goëlo (LUSCUS GUELOVIUS) bailli de Lanmeur ; de Christophe Jouchault, conseiller au présidial de Nantes ; de F. Jean Godineau. L'imprimeur lui-même, J. Durand, avait cru devoir offrir son petit quatrain, et plaisantant sur le nom de l'auteur et l'exiguité de sa taille il s'était permis de dire

Ce livre est bien petit, mais son volume est grand;
Il tient de son autheur, grand et petit ensemble;
Et, puisqu'en luy se trouve un si grand différend,
Il doit estre cheri d'un chacun, ce me semble.

En ce qui concerne la Vie de saint Budoc, la troisième édition reproduisit la seconde.

En 1837 M. de Kerdanet la mit à sa vraie place, après la Vie de saint Maudez, 18 novembre, jour qui est aussi celui de la fête de saint Budoc. Le savant annotateur rétablit toutes les pièces que Missirien avait supprimées ; j'ai aussi supprimé (comme M. de Kerdanet) l'emprunt fait par Albert Le Grand à la vie de S. Paulin de Nole (histoire de Secondian) ; cet épisode n'étant guère à sa place dans les Vies des Saints de Bretagne. J'ai cru que si la dédicace dans son style très noble était de nature à satisfaire la curiosité du lecteur, si l'approbation de l'évêque de Dol était le complément même de cette dédicace puisqu'elle lui sert de réponse, les formules de chancellerie et les poèmes médiocres qui les suivent n'offriraient guère d'intérêt, d'autant que le lecteur en a déjà trouvé de semblables au commencement du volume ; j'ai donc gardé tout ce qui est d'Albert lui-même, soit avant, soit après la Vie du saint qui sans ces accessoires n'aurait plus son véritable caractère, et ce serait fâcheux puisque même ceux qui lui refusent toute valeur historique ne peuvent en nier le charme exquis et le haut mérite littéraire.

LA PROVIDENCE DE DIEU SUR LES JUSTES,

EN L'HISTOIRE ADMIRABLE DE SAINT BUDOC,

ARCHEVESQUE DE DOL,

ET DE LA PRINCESSE AZENOR DE LEON SA MERE,

COMTESSE DE TREGUER ET GOELO

DÉDIÉE

A MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME MESSIRE
HECTOR D'OUVRIER, EVESQUE DE DOL.

Le 18. Novembre.

A Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Pere en Dieu, Messire Hector d'Ouvrier, Evesque et Comte de Dol, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Estat et Privé, Gouverneur pour Sa Majesté, des Ville et Chasteau de Dol.

MONSEIGNEUR,

LE sepulcre de Memnon, que l'antiquité nous fait admirer, meriteroit, à mon jugement, de tenir place entre les sept merveilles du monde, si le nombre n'en estoit accompli. Il estoit de figure ronde & avoit cent coudées à l'entour. On n'y voyoit que brillans de verre & fines glaces de cristal. Et (ce qui paroissoit plus admirable) encore que les estrangers emportassent, à plains chariots & navires, tout ce qu'ils pouvoient prendre de ce luysant butin, neantmoins, cette precieuse denrée, non plus que leur avarice, n'en souffroit aucune diminution, le vent ayant, ce semble, pris le soin de remplir ce lieu de sable commun, enlevé des montaignes voisines ; lequel, par une vertu non moins admirable que secrette, estoit incontinent metamorphozé en verre ou cristal.

Je ne pense pas qu'on puisse jamais trouver une plus vive image, ni figure plus naïve de l'Eglise de Dieu, gouvernée par la vigilance des Prélats, entre lesquels, Monseigneur, vous tenez une des plus eminentes places : car qui lui contesteroit la figure ronde & orbiculaire, puisqu'outre que sa voix toute puissante, remplissant l'univers, a contraint les princes infideles d'apporter leurs diadesmes aux pieds du Crucifié & faire joug à ses loix, ses glorieuses conquestes n'ont peu estre arrestées d'autres bornes que des dernieres extremités du mesme univers. Elle n'est seulement pas luysante comme le cristal, mais bien plus ; Jesus Christ, son espoux, nous apprend que ceux que la Providence divine a destinez pour la gouverner sont des flambeaux & lumieres brillantes ; &, quand la mort, veritablement estrangere des œuvres de Dieu, vient à les esteindre, en separant l'ame du corps, le vent fort & vehement du Saint Esprit, qui n'abandonne jamais l'Eglise, remplit incontinent leurs places de semblables lumieres, & souvent, d'hommes terrestres & communs, fait des modelles de Sainteté & des oracles de science.

Saint Budoc, dont je vous presente l'histoire, a autrefois paru, sur l'horizon de l'Eglise Armoricane, sur le siege que vous honorez, comme un beau soleil, au milieu de sa carriere, revestu de justice & environné de toutes parts de rayons de Sainteté. Maintenant, que je le veux ramener sur la terre, je vous suplie, Monseigneur, qu'il y paroisse esclairé de la splendeur de

votre dignité & honoré de l'appui de vostre authorité. Je veux bien que vous ne preniez pas, à present, la qualité d'Archevesque qu'il a portée, &, aprés lui, trente sept de vos predecesseurs; mais aussi ne peut-on ignorer qu'outre que votre sacre ne differe de celui des Archevesques, les souverains Pontifes, pour des considerations, qu'on peut assez penser, vous ont restitué les marques plus visibles de l'Archiepiscopat, avec tant de profusion, qu'ils sembleroient y avoir esté excessifs à qui ne prendroit garde à la rectitude de leurs intentions & à l'équité de leur procédé. Tels sont 1° l'honneur et privilege du saint Pallium (1); 2° la croix portée devant vous par tout vostre Diocese, sans exception, ny exemption, vos armes tymbrées d'icelle entre mitre & casque, façon de timbrer à vous particuliere (2); 3° la preference de votre nom és Lettres Patentes du Metropolitain (3); 4° l'elevation & exaltation de vostre siege vis à vis du sien & hors du rang & seance des autres Evesques suffragans és Conciles, Synodes & autres assemblées de la Province de Touraine (4) : que vous semble-t-il plus rester que la seule jurisdiction?

Mais quand bien mesme cette splendeur manqueroit à vostre personne, vous possedez des qualités si eminentes & des vertus si signalées, & m'avez lié de si fortes obligations, que je ne me puis dispenser de vous dedier cette piece, à moins de me rendre ingrat & d'enfreindre la loüable coutume de dedier les livres aux personnes, dont le merite, par un rejaillissement, puisse augmenter l'estime de l'ouvrage. Le Pays de Languedoc, qui a esté honoré de vostre naissance, rend ample tesmoignage de la vertu & noblesse de vos illustres ancestres. La ville de Chaalons en Champaigne n'oubliera jamais l'honneur, qu'elle regrette avoir si peu possedé, de vous voir Abbé de ce fameux & religieux Monastere qui, avec le nom, conserve encore les precieuses despouilles du corps de saint Memie, le premier de ses Evesques. La Cour vous a veu, l'espace de dix ans, Aumosnier de la Royne Mere du Roy, & Sa Majesté mesme a bien daigné rendre tesmoignage aussi bien de vostre vertu & sçavoir, vous nommant à Sa Sainteté, pour vostre Evesché, que de l'assurance qu'elle a de vostre fidélité à son service, vous ayant honoré du Gouvernement des ville & chasteau de Dol & confié la garde de cette place, d'autant plus importante, qu'elle est frontiere de cette Province, & par mer & par terre. Vous faites une continuelle residence dans vostre Diocese, où vous paroissez, au milieu de vostre venerable & docte Clergé, comme le soleil entre les estoiles; donnant tout vostre temps aux fonctions de vostre charge, mesme au prejudice de vostre santé; pesant sagement, mais au poids du sanctuaire, ce fardeau formidable à des espaules angeliques; vous ne manquez à conferer les ordres au temps que l'Eglise a destiné à cette sainte action. Vous estes infatigable dans le penible exercice de vos visites, non seulement au contigû de vostre Diocese, mais encore en vos paroisses enclavées és autres Dioceses, ne vous contentant de cognoistre, par vos Vicaires & Archidiacres, les âmes dont vous estes responsable en propre personne. Et, quand il vous plaist relascher de vos autres fonctions episcopales pour monter dans vostre chaire, vous contraignez ceux qui vous escoutent d'avoüer que ce n'est seulement pas la cognoissance des bonnes lettres, mais encore l'accoustumance & longue pratique qui fait les bons predicateurs. Je dis plus, Monseigneur, la facilité de vostre abord, la douceur de vostre conversation, cogneüe de tous ceux qui ont l'honneur de vous approcher, vostre curieux cabinet & riche librairie, courtoisement ouverte à tous ceux qui tesmoignent le desirer, & plusieurs autres qualités, dont la plupart sont dons de Dieu, plustost que de la Nature, me font esperer, avec raison, que vous agrerez mon travail & ferez favorable

(1) In memoriâ Archiepiscopalis dignitatis, quæ olim in ecclesiâ Dolensi fuisse dignoscitur, etc. Bonif. VIII, in Diplom. ap Theobald. de Moreaco, Ep. Dol. A. D. 1299. — A.

(2) Alexand. VI. Thomæ James, Ep. Dol. Bulla quæ incipit : Exposcunt grandia merita, etc., dat. Romæ, apud St. Petrum, A. D. 1493, 5. Id. Apr. Pont. a. 1. — A.

(3) Si Episc. Dol. in eisdem litteris cum aliis suffraganeis vocetur à Metropol., expresso suæ nomine dignitatis, debet cæteris omnibus anteponi. — A.

(4) In Syn. Andeg. A. C. 1448, Ind. 11, Pontif. Nicol. Papæ v. a. 2. Joanni de la Moussaye Procuratori Episc. Dol. dicenti cathedram dicti D. non esse sufficienter ornatam respondit Arch. Turonens. quod fecerat assignari cathedram directè ex adverso coràm se D. Episc. Dol. ad consedendum in eâ, si personaliter interfuisset instrumento publico. — A.

accueil à ce saint Prelat qui, sortant de mon estude, vous va directement trouver, ne se voulant produire au jour, ny courir par les mains des curieux du siecle, que sous l'aveu d'un si digne Prelat, non plus qu'autrefois le jeune Alexandre s'exercer és lices olympiques qu'en compagnie d'enfans de roys de sa condition. Comme Comte, il cherche l'abri de vostre cercle comtal, pour le garantir des atteintes de la jalousie; en qualité de serviteur prudent & de fidele econome du Pasteur de nos ames, il brigue l'honneur d'estre protegé d'un vigilant Prelat & ouvrier infatigable dans la vigne du souverain Pere de famille. Il se dit vostre, & par droit de sa naissance, puisqu'il a gouverné vostre Eglise, & par droit de recognoissance de son historien, que vous avés rendu vostre obligé en tant de façons, qu'il ne le peut congedier sans vostre aveu.

Permettez-lui donc, Monseigneur, d'enrichir son frontispice de vostre nom, qu'il a choisi, d'entre tous ceux qu'il revere, comme celui dont le merite peut honorer sa naissance, & sa qualité authoriser sa sortie. Ayez plustost esgard à la sincerité des affections de son autheur, du tout porté à vostre service, qu'à la rudesse de son style incapable, à la verité, de contenter les esprits friands, et de chatoüiller les oreilles delicates de ce temps; vous supliant de considerer qu'il est religieux, à qui la simplicité sied aussi bien en ses escrits qu'en ses autres actions, & qu'il n'a d'ambition que d'escrire des verités & les faire entendre, avec un desir passionné de tesmoigner, en toute occasion, qu'il est,

MONSEIGNEUR,

Vostre très humble Religieux très obeissant et obligé serviteur,

F. ALBERT LE GRAND,
De l'Ordre des Freres Predicateurs.

De nostre Maison de Bonne Nouvelle lés Rennes, ce dernier jour d'Octobre 1640.

Hector, Miseratione Divinâ et Sanctæ Sedis Apostolicæ Gratiâ, Episcopus et Comes Dolensis, secretioris Consilii Regii Consiliarius, Urbis et Castelli Dolensis Dux et Gubernator, Omnibus et singulis nostræ Diœcesis, ad quos hæ nostræ litteræ pervenerint, Salutem in Domino.

Cùm ab exordio nascentis Ecclesiæ ad nostra usquè tempora pervenerit nunquàm satis laudata consuetudo memorias Sanctorum celebrandi; ad quas conservandas summi Pontifices nulli curæ, nulli labori pepercerunt; quin etiàm viris principibus, ac pietate præcipuis hanc sæpè provinciam demandârunt; non potest contemni (salvo honore et reverentiâ Deo Optimo Maximo debitâ) laudabilis zelus fratris Alberti Le Grand, sacerdotis et prædicatoris eximii ordinis divi Dominici, Conventûs Rhedonensis, qui Sanctorum omnium Provinciæ Britanniæ vitas, nescio quo fato hominibus nostri sæculi parùm notas et in obscuris antiquorum libris frustatim contentas, antè oculos hominum, uno contextu, luce clarissimâ affusas, ponere aggreditur. Quapropter, plenariam executionem commissionis et mandati à suo Provinciali accepti non modò permittimus, sed, ut illi sine morâ incumbat, obnixè rogamus, vosque omnes et singulos in Domino hortamur ut eumdem fratrem Albertum Le Grand in bibliothecas vestras familiariter introducatis, eique manuscriptos codices, legendas, memorialia aliaque id genus communicare, commendareque non renuatis. In quorum omnium fidem, præsentes litteras, manu nostrâ subscriptas, per secretarium nostrum jussimus subsignari, sigilloque cameræ nostræ majori muniri.

Datum in Castello Dolensi, nostro Episcopali Palatio, anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo quarto, die verò decimâ mensis februarii.

HECTOR, EPISCOPUS ET COMES DOLENSIS;

De mandato Reverendissimi Domini, Domini mei Episcopi et Comitis,
DE COURCOL, *secret.*

Locus sigilli Episcopalis.

AVIS AU LECTEUR.

Mon cher lecteur, je te supplie, lisant cette histoire, que tu n ailles t'imaginer un conte, ou feinte de roman de l'invention de quelque esprit oisif et de loisir; non, je te la garantis autant veritable en son narré, qu'elle est admirable en ses rencontres du tout merveilleuses. Ne m'en crois pas & suspends ton jugement jusqu'à avoir veu les preuves que je produits à la fin du livre, pour en justifier la verité & le mettre à couvert de l'infamie de ce soupçon. Le titre que je luy ay donné m'a semblé convenable à son sujet, puisque, dans tout le cours de l'histoire, on remarque visiblement une trés-aimable & admirable Providence de Dieu sur ces deux justes, injustement affligés. Je l'ay distingué par nombres, le sujet ne fournissant assez de matiere pour en faire des chapitres entiers & les marges n'estant suffisantes de porter les preuves, j'ay esté contrainct de les rejetter à la fin du livre.

Au reste, ne cherche pas en ce discours un style pompeux & enflé de nombreuses cadences & periodes bien ajencées, ny des pensées sublimes & relevées au dela du commun, ce n'est pas à quoy je m'arreste; je n'ay de paroles qu'autant qu'il m'en faut pour me faire entendre, & les plus communes m'ont semblé les plus intelligibles; je prefere l'utilité au delectable, le propre à l'elegant & ton edification à une vaine ostentation.

Qu'il plaise, ou déplaise à ces pretendus suffisans, qui ne se jettent sur les livres que comme les cantarides sur les roses, pour les morver & empoisonner, ce m'est tout un, pourveu aussi qu'il aye le bonheur de tomber en des mains pures & innocentes & sous la censure de jugemens bien sentens de Dieu et de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, qui s'en veuillent servir à la gloire de Dieu & pour leur edification, qui est ce que je desire, mon cher Lecteur, & de participer au merite de tes prieres. Adieu.

AVANT-PROPOS.

Cét ancien n'a pas mal rencontré de comparer le monde à un amphitheastre, qui, dans l'hemisphere de sa circonference, contient tous les mortels, lesquels y entrent à tour de roolle, selon la sage disposition de la Divine Providence, pour y joüer leur personnage & estre rendus spectacles à Dieu, aux Anges & aux hommes (1).

En cette lice les justes, comme les braves athletes, combattent genereusement l'adversité, endurent patiemment ce qui leur puisse arriver de fascheux dans les bornes de cette arene, comme autant d'ordonnances de Dieu, aux justes volontés duquel ils ont voué une entière resignation & submission parfaicte.

Les meschans, au contraire, à la moindre affliction, perdent incontinent patience, voudroient, ce semble, donner la loi à la police du Tout-Puissant, dont ils la devroient humblement recevoir, rendent, par leur impatience, leur condition plus fascheuse, se picquent sans consolation, se tourmentent sans remede, & bien souvent se desesperent sans remission.

C'est un abus de croire qu'on puisse vivre en ce monde sans estre traversé de mille inquietudes, & celuy-la n'a pas encore appris l'alphabet du christianisme, dit saint Augustin qui se le voudroit persuader (2), puisque les tribulations & souffrances ont indifferemment attaqué tous les hommes & ont servi comme de pont à tous les saints et au Saint des Saints, Jesus Christ (3), pour passer de cette vie mourante à la gloire de l'immortalité.

(1) Epist. 1 ad Corinth., cap. 4, v. 9. Spectaculum facti sumus mundo et angelis et hominibus. — A.

(2) Nullus servus Christi sine tribulatione est; si putas te non habere persecutionem, nondùm cœpisti esse Christianus. S. August. servi depont., etc. Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei. Act. 4. v. 21. — A.

(3) Oportuit Christum pati, et ità intrare in gloriam suam. Luc, 24, v. 26. — A.

Non, ni les grands saints, ni les puissans monarques ne sont privilegiez en fait de patir, si ce n'est peut-estre que, comme les grands tonnerres lancent ordinairement leurs plus violens esclats sur la cime des plus hautes montagnes, ou sur le faiste des edifices les plus sourcilleux, & les plus violentes tempestes donnent de plus rudes secousses aux plus hauts cedres du Liban & aux chesnes les plus robustes de la forest de Bazan; aussi l'adversité heurte avec plus de roideur les âmes les plus parfaites & esbranle avec plus de violence les fortunes les plus relevées.

De dire que les tribulations soient tousjours des signes de l'ire de Dieu, c'est une erreur qui ne doit point faire d'impression sur une ame vrayment chrestienne; au contraire, un des signes les plus manifestes de son amour, c'est l'affliction dont il chastie ses enfans en pere misericordieux (1), & un des plus efficaces moyens dont il se serve pour nous sauver & nous retenir dans les bornes de la recognoissance, c'est de verser beaucoup de fiel dans le sucre de nos prosperités temporelles, & nous sevrer des delices de cette vie perissable pour nous apprendre à renoncer aux consolations de la terre et à gouster celles qui sont propres aux enfants de Dieu (2).

La tribulation, c'est la monture royale de nostre mystique Assuere, sur laquelle il fait seoir ses bien aimez favoris Mardochées pour estaler leur vertu & faire paroistre aux yeux de tout le monde leur fidélité en son service & leur constance inesbranlable en la pratique de l'adorable vertu de patience.

C'est une lime qui nettoye nostre ame de la rouille des imperfections, un vase qui separe le bon grain de la vertu d'avec l'yvroye des vices, rejette celuy-ci & retient celle-là; une lessive salutaire, qui lave & nettoye les âmes de l'ordure du peché; le sel qui assaisonne les cœurs & les preserve de la corruption pestifere de l'iniquité (3); un feu dont les flammes sacrées bruslent & reduisent en cendre la paille des imperfections, mais purifie & donne le lustre à l'or de la vertu (4).

Les tribulations, ce sont des signes visibles de l'amour paternel que Dieu porte aux esleus; des symboles du choix & eslection qu'il en a fait dés l'Eternité, & des arrhes asseurez de cette surnaturelle filiation, qui nous fait nommer enfans de Dieu & estre tels de fait, heritiers du souverain & coheritiers de Jesus Christ, son fils (5); ce sont des divines ardeurs, dit le B. Antiochus, qui eschauffent nos cœurs & les rendent susceptibles des impressions de la Grace, comme la chaleur rend la cire propre pour recevoir celle du cachet (6).

Et quand il plaist à Dieu nous visiter de ces angoisseuses caresses, nous les devons humblement recevoir, comme provenantes de la part d'un bon pere, qui entretient & eslève ses enfans és rigueurs et austeritez, pour donner de l'exercice à leur vertu, laquelle autrement s'abastardiroit dans les delices & dans l'oysiveté (7); ou, comme un soigneux precepteur, qui presse & serre de plus prés un esprit duquel il se promet quelque chose de grand (8); ou bien encore, comme d'un

(1) Quem diligit Dominus castigat; flagellat autem filium quem recepit. Hebr. 12, v. 26. Quos amo arguo et castigo. Apoc. 3 v. 18. — A.

(2) Per vexationem ad meliora quærenda docemur. Corn. à Lapide, in 33 Genes. v. 19. Tentatur homo, ne viator, ad patriam tendens, stabulum pro domo deligat. S. August. sent. 186. — A.

(3) Quòd lima est ferro, ignis auro, ventilabrum tritico, lixivium panno, sal carni, hoc viris justis est tribulatio. Cornel. in 33 Gen. v. 20. — A.

(4) Uram eos sicut uritur argentum, et probabo eos sicut probatur aurum. Zachar. 13, v. 9. In fornace ardet palea et purgatur aurum, illa in cinerem vertitur et illud sordibus exuitur; fornax mundus, aurum justi, ignis tribulatio, artifex Deus. August. in Psal. 60. — A.

(5) Tribulationes sunt signa amoris Dei, non odii, et symbola electionis et filiationis divinæ. Cornel. Ibid. — A.

(6) Sicut cera, nisi calescat, aut præmolliatur, non facilè in se recipit sigilli impressionem, ità et homo, nisi laborum et multivariæ infirmitatis probetur exercitio, neutiquàm se insigniri sinet signaculo divinæ gratiæ. B. Antiochus, Homil. 78. — A.

(7) Deus viros bonos, ut severi patres filios, duriùs educat, alitque, ut duris doloribus, operibus, ac damnis colligant robur, marcet sine adversario virtus, eoque præsente, acuitur. Seneca, lib de Provid. — A.

(8) Hanc rationem sequuntur Dii in viris bonis, quam in discipulis suis præceptores, qui plus laboris exigunt ab iis in quibus certior est spes doctrinæ. Idem. Ibid. — A.

expert medecin, qui nous applique le remede propre pour nostre guerison ; s'il brusle, s'il blesse, s'il nous fait crier, s'il se rend sourd à nos clameurs ; mais c'est pour ne trahir nostre santé (1).

Aussi ces belles ames, nées pour le Ciel, avoient appris à tirer le miel de la pierre & l'huile des cailloux (2), faisoient leur profit des mesmes disgraces & tribulations, les tournoient en merites & faisoient servir, au bien de leur salut, jusqu'à la rage & noire malice de leurs plus conjurez & mortels ennemis (3).

Ils consideroient les afflictions comme les apanages de la nature humaine, debilitée par le peché, les recevoient comme visites de Dieu, les cherissoient comme des gages asseurez de son amour & des arrhes certains de leur felicité, les embrassoient comme favoris et domestiques de leur maistre crucifié, les recherchoient comme remedes trés salutaires à leurs infirmitez spirituelles, les souhaitoient comme la porte du Ciel & la clef qui leur devoit ouvrir le royaume eternel (4) ; & ainsi ils en ont emporté incomparablement plus de profit que de perte, beaucoup d'utilité & point de dommage.

Certes, j'ay pitié de ces pauvres martyrs du Paganisme qui, ayans aperceu quelque petit rayon de cette vérité à travers les epoisses tenebres de l'infidelité, ont paru si constans és plus sensibles afflictions, qu'ils en ont éternizé leur memoire dans les cahiers des plus diserts écrivains, lesquels n'auroient parlé, avec tant d'honneur, de la constance de Mutius, s'il ne l'eust exposée à l'epreuve des braziers & des flammes ; de la patience de Fabrice, s'il n'eust enduré son extresme pauvreté qu'en rechignant ; de la moderation de Rutilius, s'il eust tesmoigné de l'impatience en ses disgraces & injuste bannissement ; de la fidelité de Regulus, s'il n'eust mieux aymé exposer tout son corps au tranchant des razouërs, que de violer la foy jurée, quoiqu'aux ennemis ; de Socrate, s'il eust fremy portant la cigüe à la bouche ; ni de Caton, si, sans trembler, il n'eust regardé la mort entre les deux yeux (5). Ces pauvres gens sacrifioient ainsi leur vie & leurs miseres à la vanité d'un applaudissement populaire, &, toutefois, ils se reputoient bons marchands d'acheter si cherement une pelotte de fumée, que le moindre vent eust dissipée.

Qui ozera donc dire que Dieu fait tort à une ame, quand il la retire des delices d'une vie oyseuse pour la tenir dans les continuels exercices de la vertu, és aspretez de la souffrance, qui n'attend moindre guerdon que le royaume des cieux, où maintenant un saint Estienne benit les cailloux qui l'ont assommé ; saint Ignace les bestes qui l'ont suffoqué ; saint Clement les abysmes qui l'ont estouffé ; saint Laurent les braziers qui l'ont rosty ; saint Vincent le chevalet qui l'a demembré ; saint Blaise les crochets qui l'ont dechiré ; sainte Catherine les roües qui l'ont tourmentée ; sainte Dorothée le glaive qui luy a osté la teste, & les Apostres les injures, les affronts, les bastonnades & escourgées qu'ils recevoient, lorsqu'ils s'alloient glorifier d'avoir esté trouvés dignes d'estre persecutés pour l'amour de leur maistre (6) ?

Il n'y a rien qui ressemble mieux à un ulcere qu'un cautere, &, toutefois, c'est le souverain remede pour guerir les ulceres ; aussi n'y a-t-il rien de plus insupportable, ce semble, que la tribulation, &, neantmoins, c'est le trés salutaire remede aux playes interieures de l'ame à qui les sçait bien appliquer et en faire son profit (7).

(1) Intelligat homo Deum esse medicum, et tribulationem esse medicamentum ad salutem, non pœnam ad damnationem ; sub medicamento positus ureris, secaris, clamas, non audit medicus ad voluntatem, sed audit ad sanitatem. August. Super Psal. 21. — A.

(2) Ut sugeret mel de petrâ, oleumque de saxo durissimo. Deuter. 32. — A.

(3) Utilitati bonorum militat etiàm potestas pravorum. S. Greg. in Moral. — A.

(4) Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniàm ipsorum est regnum cœlorum. Math. 5. Beatus vir qui suffert tentationem, quoniàm, cùm probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, etc. Jacob. 1. — A.

(5) Fortuna, ut gladiator, fortissimos sibi quærit pares, alios fastidio transit. Ignem experitur in Mutio, paupertatem in Fabricio, exilium in Rutilio, tormentum in Regulo, venenum in Socrate, mortem in Catone. Seneca ubi suprà. — A.

(6) Ibant Apostoli gaudentes à conspectu concilii, quoniàm digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. Act. 5. — A.

(7) Videtur cauterium eese vulnus, sed reverà remedium est vulneris ; ità vexatio malum esse videtur, sed reverà malorum est remedium. — A.

Le troisiesme livre des Roys d'Israel & de Juda nous apprend que, durant les sept années qu'on employa à bastir le temple de Salomon, on n'entendit, en ce saint lieu, de coup de marteau, de cizeau, ni d'autre ferrement, bien qu'il y travaillast, tous les jours, des milliers d'ouvriers (1) : ce qui passeroit pour miracle, si quelques personnages doctement curieux, qui en ont recherché la raison, n'avoient trouvé que ce sage prince se servoit du sang d'un petit vermisseau, nommé zamir, lequel, alligné sur le fer, le marbre, la pierre & autres matieres dures & solides, avoit la vertu de les tailler & polir promptement & proprement, au desir des ouvriers, sans aide d'aucun outil, ny instrument.

Mais voici un prodige qui ne se peut nier, que nostre mystique Salomon, Jesus Christ, se voulant bastir un temple spirituel au milieu du cœur de la sainte Princesse Azenor (dont la patience admirable donnera sujet à cette histoire) esleve ce divin edifice dans les angoisses des tribulations les plus sensibles, sans que jamais on y aye entendu le moindre bruit de plainte, de murmure, ny d'impatience.

Miracle veritablement, de voir une jeune princesse, la merveille de son siecle, belle comme l'aurore, issue de sang trés-illustre, heritiere presomptive de tant de comtez & riches seigneuries, si bien nourrie et eslevée, si avantageusement mariée, cherie de ses parens, aymée tendrement de son mary, respectée, voire adorée de ses sujets, par un estrange revers de fortune, mais disons mieux, par un trait remarquable de la Providence de Dieu, en un tourne main, ravie des delices de la Cour & precipitée en un abisme de miseres, trahye par son propre sang, faussement accusée & du crime le plus infasme qu'on pouvoit objecter à une femme d'honneur, poursuivie par son mary, condamnée par son propre pere & par arrest de justice, destinée pour victime funeste aux escueils, aux poissons & aux monstres marins, sans que jamais, dans toutes ces tribulations, elle aye fait paroistre le moindre signe d'impatience.

D'où cette prodigieuse constance, que cette enclume ne resonne sous la cruelle batterie de tant & de si pesants marteaux? c'est que nostre innocente detrempoit l'amertume de ses angoisses dans le sang du vray Zamir, de ce divin vermisseau, mortellement saigné en la croix pour son salut, lequel, au lieu d'un cœur de caillou, lui en avoit planté un de chair dans l'estomac, plus tendrement sensible au malheur de ses bourreaux qu'au cruel excez de ses propres miseres. C'est d'où elle tiroit des forces surnaturelles, pour supporter les rigueurs de la persecution, attendant, dans son innocence, le temps de la consolation.

Mais en ce cruel abandonnement de tout secours humain, elle experimenta les faveurs du Ciel, avec tant d'abondance & d'excez, qu'il semble que Dieu voulust renouveller, en sa consideration, toutes les merveilles qu'il avoit autrefois operées à l'endroit des Saints.

Il la delivra, d'une façon toute extraordinaire, de l'infamie du supplice qui la devoit, par sentence de justice, couvrir de flammes & de souffre sur un buscher ardent, comme il avoit autrefois delivré les trois enfans Hebreux de la fournaise de Babylone (2).

Luy fit servir de passage asseuré sur le dos de l'Ocean un fresle tonneau, comme il avoit fait servir une Baleine de fregate à son Prophete pour le promener dans les abysmes (3).

La preserva cinq mois entiers flottant sur l'Ocean, comme il avoit preservé l'Arche sur les eaux du Deluge (4), & le berceau de jonc du petit Moyse sur celles du Nil (5).

Ordonna que la mer serviroit de pont à son passage de la Bretaigne en Irlande, comme elle avoit, par son commandement, servi de plancher à saint Pierre, pour le venir trouver (6).

(1) Domus autem cùm ædificaretur, ex lapidibus dolatis atque perfectis ædificata est, et malleus et securis et omne ferramentum non sunt audita in templo cùm ædificaretur. Reg. 6 v. 7. — A.

(2) Daniel, c. 3. — A.

(3) Jonæ, c. 1 et 2. — A.

(4) Genes. 8. — A.

(5) Exodi 2. — A.

(6) Math. 14, v. 31. — A.

La consola de la visite des Anges en sa navigation, comme il avoit consolé Jacob en son pelerinage de Mesopotamie (1).

La nourrit, par leur ministere, comme Elie dans le desert.

Honora son fils venant au monde, & elle dans sa gesine, d'une parfaicte imitation de la pauvreté de sa naissance, par une entiere disette de toutes choses necessaires, tant pour soulager la mere, que pour recréer l'enfant (2).

L'envoya souvent visiter par une des dames d'honneur de la Royne des Anges, comme il avoit visité sainte Agathe dans la prison par un de ses Apostres (3).

La preserva en vie dans ce tonneau clos, fermé, calfeutré & poissé de toutes parts, sans air, ny soupirail par où respirer, comme il avoit preservé Jonas dans le ventre de la Baleine (4), & ce petit enfant qui s'estoit oublié au temple sous-marin de saint Clement, un an entier sous les eaux (5).

Les fit surgir à bon port, sans voiles, ny rames, ny autre pilote que la providence paternelle, comme jadis la bienheureuse Magdelaine & sa sainte compagnie à nos costes Méditerannées (6).

La pourveut d'honneste entretien pour le reste de ses jours en cette terre estrangere, comme Ruth en la maison de Booz (7).

Et, pour comble de toutes ces merveilles, mit enfin son innocence à couvert de la calomnie aux yeux de tout le monde, à la confusion de ses ennemis, comme il avoit fait à la chaste Susanne (8).

Les rassembla tous trois, elle, son mari & son fils, comme jadis saint Eustache, Theophiste, & leurs enfans (9); &, après l'avoir appellée à soy, prit un soin trés-particulier de son pupille, qu'il honora du Pontificat, comme Aaron, l'esleva au throsne royal, comme David (10), fit, en sa faveur, flotter les rochers sur la mer, comme autrefois le fer sur les eaux du Jourdain; &, aprés l'avoir illustré d'infinité de miracles, l'a glorifié dans le Ciel, honoré ses cendres de prodiges continuels, & voulu que sa memoire fust celebrée dans son Eglise jusqu'à la consommation des siecles.

SOMMAIRE DU CONTENU EN CETTE HISTOIRE.

I. Eloges du Prince Chunaire, Comte de Treguer & Goëlo, ayeul de saint Budoc; ses prouësses & sa mort.

II. Antiquité & noblesse des anciens Comtes de Treguer & Goëlo, & pourquoy anciennement appellés Roys; extraction de la Princesse Azenor.

III. Le Comte de Goëlo recherche Azenor en mariage par une magnifique Ambassade; elle s'en excuse.

IV. Seconde Ambassade du Comte vers sa maistresse qui, pour contenter ses parens, l'espouse; solemnité des nopces & leur bienvenue en Goëlo.

V. Commencement heureux de leur mesnage; mort de la Princesse de Leon, mere d'Azenor, dont le pere se remarie.

(1) Genes. c. 28 et 29. — A.
(2) Math. Luc. 2. — A.
(3) Surius in ejus vitâ, 7 februar. tom. 1. — A.
(4) Jonæ 1 et 2. — A.
(5) Surius et Ribadeneira in ejus vitâ, 23 novembr. tom. 4. — A.
(6) Ex ejus vitâ apud omnes. — A.
(7) Ruth 2, 3 et 4. — A.
(8) Daniel 13. — A.
(9) Surius, in ejus vitâ. — A.
(10) 4. Regum c. 6, v. 6. — A.

VI. La nouvelle Princesse de Leon entre en picques de jalousie contre la Comtesse et l'accuse d'adultere.

VII. La Comtesse emprisonnée & maltraitée par son mary; sa patience.

VIII. Tirée en justice; son interrogatoire; sa response, & premiere sentence.

IX. Son mary la rend à son pere, qui promet en faire rigoureuse justice.

X. La Comtesse est condamnée à mort; proteste de son innocence & de sa grossesse : ce qui est trouvé veritable.

XI. La premiere sentence revoquée; seconde sentence qui la condamne à estre enfermée dans un tonneau & jettée en pleine mer; l'execution.

XII. Admirable providence de Dieu sur la Comtesse, visitée, nourrie, consolée & assistée par son Ange gardien & sainte Brigitte, Vierge.

XIII. Accouchement de la Comtesse et naissance de saint Budoc, pleins de prodiges.

XIV. Le tonneau jetté à la coste d'Irlande; ouvert par un Abbé, qui baptise l'enfant, loge & assiste la mere.

XV. Le Comte de Goëlo commence à se doutter de l'innocence de sa femme & regrette son absence.

XVI. La Princesse de Leon descouvre, au point de la mort, l'innocence de la Comtesse; regrets de son pere et de son mary.

XVII. Le Comte cherche sa femme par mer & par terre; la trouve; leur entre-veüe & caresses.

XVIII. Maladie & mort du Comte; comportement de la Comtesse pendant son veuvage; son fils se rend religieux; mort et sepulture de la Comtesse Azenor.

XIX. Saint Budoc esleu Abbé de Beau-Port, puis Archevesque & Roy du Pays, se demet de l'une & de l'autre dignité.

XX. Son passage prodigieux d'Irlande en Bretagne; s'arreste en Bas-Leon; fruits de ses predications.

XXI. L'Evesque de Leon le fait son Archidiacre & Recteur de Plourin.

XXII. Il se retire à Dol vers saint Magloire, qui lui resigne son Archevesché & se retire au desert.

XXIII. Ses excellentes vertus; reglement & bon ordre qu'il establit dans son Diocese, où, par ses remontrances, il retient saint Magloire.

XXIV. Particularitez de sa derniere maladie; son heureux decez; sa sepulture.

XXV. Son Bras droit porté à Plourin; une portion duquel est retenue à Brekh en Bro-Erekh par miracle.

XXVI. Reflexions sur cette histoire & le fruit qu'on en peut tirer.

CHRONOLOGIE DE CETTE HISTOIRE.

	Années.
Naissance de la Princesse Azenor, l'an.	519
Son mariage au comte de Goëlo.	537
Jettée en la mer.	539
Naissance de St. Budoc.	540
Arrivée du comte de Goelo en Irlande et sa mort.	543
Saint Budoc se rend religieux.	546
Mort de la comtesse sa mere en Irlande.	552
Saint Budoc aborde à la coste de Leon.	585
Va à Dol trouver St. Magloire.	593
Est fait Archevesque de Dol.	598
Son decedz et sepulture, aprés vingt ans de Pontificat.	618

LA PROVIDENCE DE DIEU SUR LES JUSTES,

EN L'HISTOIRE ADMIRABLE DE SAINT BUDOC,

ARCHEVESQUE DE DOL,

ET DE LA PRINCESSE AZENOR DE LEON SA MERE,

COMTESSE DE TREGUER ET DE GOELO

UNE des Illustres Maisons de la Bretagne Armorique, dont l'antiquité se remarque dans l'Histoire, c'est, sans contredit, celle des Anciens Comtes de *Goëlo & Treguer;* si puissante en l'année 493. que le Roy Hoël premier de ce Nom, ayant la conduite d'une partie de l'Armée du Grand Roy Artur, son Oncle, en la memorable Bataille de Langres, de tous les Princes de son Armée, choisit *Chunaire,* Comte de Treguer & Goëlo, pour assaillir le Battaillon du Senateur *Lucius Iber,* Lieutenant de l'Empire Romain(1), dans lequel l'ardeur de son courage le porta si avant, qu'aprés avoir fait merveilles d'armes & jonché le champ de corps de Romains, il se trouva envelopé & accablé de toute l'armée, qui estoit accouruë au secours de son general, où deux mille Bretons de sa compagnie furent taillez en pieces, sans pouvoir estre secourus de leur gros, & nostre genereux Comte, s'opiniastrant au combat, accosté des Seigneurs *Jagus Richomarch & Bodloï* (qui combattoient à ses flancs), fut tué d'un coup d'espieu, le visage tourné sur l'ennemy, mourant au lit d'honneur, au regret extréme des Roys et de toute l'Armée, qui se sentit notablement affoiblie de la perte d'un si genereux capitaine & de si vaillans soldats (2).

(1) Pierre Le Bault, en son Histoire de Bretagne, chap. 9, aprés Galfridus Monimetensis (c'est Geofroy de Monmouth) dit que le Roy Artur vainquit en trois batailles Lucius Ither, procureur de l'empire Romain; en la troisiesme desquelles, qui fut livrée prés de Langres, il disposa ses gens en quatre tourbes, dont il commit l'une à Hoel, roy de Bretagne, et à Gauvin, son neveu, etc. Et là mourut le comte de Treguer, avec deux mille Bretons. — A.

(2) Maistre Gasce, qui escrivit son histoire l'an 1155, (dont l'autographe manuscrit sur parchemin me fut communiqué l'an passé 1639), specifie les particularités de cette bataille. Nous mettrons icy, en ses propres mots, ce qui fait nostre preuve :

Chunaire, qui ert Quens de Trigvel,
Ert en la compaignie Hoël.
Moult estet de grand vasseleige
De Romeins faiset grand domeige;
Mais ung Romein, o ung espier,
Ly feist tot freid mort tresbuchier;
O ly ot mort dous mil Bretons,
Entreux trois nobles compaignons;
L'un de ces trois ot nom Jacu,
Ly second fut Richomarchu,
Et ly tiers Bodloiu,
Et nos mie en l'eschiele siz
De lor valor, ny de lor priz.
Si Comtes fussent-ils, ou Rois
A tout temps mais, si com je crois,
Fut parolé de lor proésse;
Moult ils estet de grand aspresse.
Et essarts faiset des Romeins :
Nul ne venet entre lor meins,
Qui ne ot sa vie finée,
Soit o lance, soit o espiée;
A l'eschiele a l'emperor
Sembastirent devant l'estor,
Et cil de Rome les sousprisdret,
Tous trois ensemble les occisdret,
D'ire et de rage furent pleins
Hoël et son cousin Gauveins. — A.

M. de Kerdanet ajoute à cette note : Le P. Albert se trompe en plaçant maître Gasce a l'an 1155 : car messire Gasces Brulez vivait en Bretagne dans le milieu du XIII.e siecle. C'etait un preux chevalier, un poete aimable et l'un des meilleurs amis de notre duc Pierre de Dreux, dit Mauclerc dans le monde et Quens Breton sur le Parnasse. Gasces en parle ainsi dans ses vers :

Molt en Bretaigne m'a loié
Ly Cuens que jay tosjors amé.

Ils firent ensemble « les plus belles chansons, les plus delitables, les plus douces qui oncques aient esté oyées. »

II. De cét excellent capitaine fut petit fils nostre saint Budoc, dont le pere estoit si puissant & consideré, que l'histoire, en ce lieu, l'appelle Roy; soit que de la feneantise du Roy Hoël II. les Princes & Hauts-Barons de Bretagne se fussent donnez la licence d'usurper ce titre majestueux (1), ou soit que les grandes altercations survenuës dans l'Estat après la mort de Hoël I. & les estranges revolutions du siecle, eussent porté leur ambition à desirer ce titre souverain, aussi-bien que leur convoitise à entreprendre sur les Estats de leurs voisins; soit encore (ce qui a plus d'aparence) qu'étant issu du sang illustre de Bretagne, & ses Comtez estans sortis en apanage de la Maison Royale (2), il en eust aussi voulu retenir le titre. Quoy que s'en soit, ce Seigneur, fils aisné du Comte *Chunaire* (lequel aussi nous appellerons desormais Comte de Goëlo, l'Histoire ayant celé son nom propre), se voulant allier en quelque puissante Maison, après avoir bien cherché par tout, arresta ses yeux & ses affections sur la Princesse *Azenor*, fille unique du Prince de Leon, issuë du Sang des Anciens Roys de la Grande Bretagne, meslé, du depuis, en leurs descendans, avec celuy de l'Illustre & ancienne Maison de Rohan, ensemble d'onze Maisons Royales, esquelles lesdits Seigneurs de Rohan, Princes de Leon, ont pris alliance (3).

III. Cette Princesse, dont la beauté & rares perfections l'emportoient au delà de toutes les Dames de son siecle, blessa le cœur du Comte & l'engagea à sa recherche. Elle estoit de riche taille, droite comme une palme, belle comme un astre; mais cette beauté exterieure n'estoit rien en comparaison des belles qualitez de son Ame, qui la rendoient d'un naturel doux & benin, encline aux œuvres de pieté & religion, discrete, chaste, accorte, respectueuse, obeïssante à ses parens, amie de la retraite & solitude, ne s'estimant moins seule que lors qu'elle se trouvoit éloignée de la frequentation du monde, pour jouïr plus librement des delices & consolations qu'elle rencontroit en l'Oraison & des visites & caresses interieures qu'elle y recevoit de son Epoux Celeste, auquel elle desiroit entierément se donner; vivant au reste parmy des delices de la Cour, comme Job sur son fumier, sans arrester son affection aux choses perissables. Aussi avoit-elle esté, dés son enfance, élevée en la pieté & bonnes mœurs & loüables exercices seants à sa qualité & à la grandeur de son lignage.

Le Comte ayant fait choix de cette Maîtresse, & formé le dessein de sa recherche, dépescha deux des principaux de ses Barons vers le Prince de Leon, qui tenoit lors sa Cour en la ville de Brest (ce qui fait que l'Histoire icy l'appelle Roy de Brest), *avec charge expresse de luy faire offre de son amitié & alliance, & luy demander en mariage la Princesse sa Fille.* Ces Ambassadeurs furent courtoisement accueillis du Prince, lequel fut bien joyeux de leur proposition, qui luy offroit une belle occasion de se fortifier de l'alliance d'un si puissant voisin, qui luy pourroit servir pour maintenir la possession des conquestes de ses Prédecesseurs. Les ayant entretenus quelque temps, il les fit conduire en l'Hôtel qu'il leur avoit fait preparer, & alla trouver sa Fille, pour luy donner

(1) Voyez l'Histoire de Bretagne de Bertrand d'Argentré, liv. 2. chap. 14. — A.

(2) Voyez dans le mesme autheur, liv. 1, chap. 13, en la declaration du Duc Alain Fergent sur la seance des Barons és Assises du Parlement general de Bretagne, dattée de l'an 1187 : ad latus sinistrum solebant sedere novem proceres isto modo : 1.° Dominus de Avalgorio et de Goëlo, pro eo quod ipse exivit et descendit de genere, seu lineâ Aldroeni, Regis Britanniæ. — A.

(3) Les onze maisons royalles sont France, Navarre, Bretagne, Angleterre, Suede, Ecosse, Jerusalem, Castille, Portugal, Arragon et Sicile. Quant à la maison de Bretagne, Alain Bouchart, en sa Chronique, liv. 2, ch. 11, et d'Argentré, en son Histoire, liv. 2, ch. 14, asseurent que la princesse Aliénor de Bretagne, fille du Roy Hoel II, avoit esté mariée au vicomte de Rohan, lequel, poursuit d'Argentré, on tenoit estre descendu du sang du Roy Conan (on l'appelait Conanigène par cette même raison) : ce que, depuis, le Duc Alain Fergent confirma veritable quant à ce mariage, assignant au seigneur de Leon la seconde place entre les barons : *secundo, Vicecomes Leonensis, qui protunc habebat quamplures nobilitates super navibus per mare Oceanum in costeriis Occismorensis, seu Leoniæ navigantibus, quam (ut dicebatur) Budicius, quondàm Rex Britaniæ, concesserat et dederat uni prædecessorum suorum in matrimonio, pro ipsius vicecomitis probitate, fidelitate et valentiâ.* — A.

avis de leur arrivée & du sujet d'icelle, la priant de leur donner satisfaction, luy representant *combien ce party luy estoit avantageux, & l'utilité qui en reviendroit à ses Estats.* Elle se troubla de prime-abord à cette nouvelle, & une honte pudique parut sur son visage, quand elle ouït parler de prendre un mary, dont *elle pria son pere de la dispenser, attendu la resolution qu'elle avoit faite de passer sa vie au service de Dieu, en une parfaite chasteté; qu'elle se tenoit fort honorée de cette recherche, mais que, d'ailleurs, il sçavoit bien que le Comte ne manqueroit de Maistresse d'aussi bonne Maison & doüée de plus belles parties qu'elle.* Son Pere, qui l'aymoit tendrement, ne la voulut importuner davantage pour ce coup, moins encore la contraindre en chose de telle importance, où le choix & élection doit estre libre; seulement, il chargea ces Ambassadeurs *d'asseurer leur Maistre qu'il tenoit sa recherche à honneur, & feroit tout son possible pour flechir l'esprit de sa fille à son contentement & porter ses volontez à cette alliance;* leur permettant de la voir avant leur retour, & d'apprendre par sa bouche, ce qu'elle en avoit resolu. Entrez en la chambre de la Princesse, ils la salüerent et luy firent sçavoir ce dont ils estoient chargez : à quoy elle fit réponse, *qu'elle seroit, toute sa vie, trés-humble servante du Comte leur Maistre, & conserveroit un ressentiment éternel de la bonne volonté qu'il luy témoignoit, mais que, pour l'espouser, elle le prioit de porter ses affections ailleurs, veu la resolution constante qu'elle avoit prise de ne se jamais marier.* Cette réponse ouïe, ils prirent congé d'elle & du Prince son Pere et s'en retournerent en Goëlo.

IV. Le Comte attendoit leur retour avec impatience; mais, ayant appris d'eux la resolution de la Princesse, il en fut extremément affligé; &, s'estant enquis de ce qui leur sembloit de cette Fille, ils avoüerent n'avoir jamais envisagé telle beauté, ny entretenu si sage Dame. Le desir qu'il avoit de réüssir en sa recherche fit qu'il ne se tint entierement refusé pour ce coup & resolut de poursuivre sa pointe; il dépescha une seconde Ambassade plus magnifique que la précedente, avec des presens de grand prix pour les offrir, de sa part, à sa maistresse, comme gage de la sincerité de son affection. Ces Ambassadeurs furent recueillis à Brest avec tout l'honneur & civilité qu'on eust pû souhaiter, &, s'estans rafraichis en leur Hôtel, furent conduits avec ceremonie vers le Prince, qui, leur créance entenduë, leur fit réponse : *Que, bien qu'il reconnust que sa fille n'avoit du tout point d'inclination au mariage, neanmoins, la perseverance de leur maistre meritoit qu'on taschast de luy donner toute la satisfaction possible; qu'il connoissoit sa fille si respectueuse en son endroit & si obeissante à ses justes volontez, qu'il ne pouvoit se persuader qu'elle le voulust éconduire, s'il luy commandoit absolument d'aymer le Comte & de l'agréer pour Mary, & se promettoit de gagner ce point sur elle, & leur en donneroit resolution dans le jour.*

Les Ambassadeurs remercierent le Prince & se retirerent, & luy, dés ce pas, alla trouver la princesse sa femme, qui se chargea de traitter cette affaire & ménager les affections de sa Fille pour son Serviteur; ce qui lui reüssit si heureusement, que la Princesse, pour ne contrevenir à la volonté de ceux ausquels elle avoit appris à déferer, postposa ses sentimeents au devoir de l'obeïssance, se mit le joug au col & consentit (quoy qu'avec repugnance) d'épouser le Comte; dont elle engagea sa parole ausdits Ambassadeurs, qui s'en retournerent bien joyeux porter cette nouvelle à leur Maître; lequel, plus content de cét heureux succés, qu'il n'eût esté de la conqueste d'un royaume, dressa, en peu de jours, son équipage si somptueux & magnifique, qu'il ne se pouvoit rien voir de plus riche. Il fit monter à cheval l'élite de sa Noblesse, pour l'accompagner, &, étant arrivé à Brest, alla descendre au Château, salüa le Prince & sa Femme, &, avec leur permission, alla faire la reverence à sa Maistresse, avec les offres de service qu'on eût pû esperer d'un amant fidele. Il estoit beau, jeune, de belle taille, brave, bien couvert, & mieux disant, adroit, courtois & tellement aymable, que la Princesse Azenor ne

se repentit pas de l'avoir fiancé. Aprés cette entreveuë, il avoüa franchement aux Seigneurs de sa suite que tout ce que la renommée luy avoit apris de la beauté, bonne grace & perfections de sa Maistresse n'estoit rien aux prix de ce qui en estoit. Le contrat fait de l'un & de l'autre party (qui s'éjoüissoient de cette aliance, dans laquelle ils voyoient germer toutes les esperances de leurs Estats), les nopces furent celebrées, & n'y furent oubliez les festins, les danses, les tournois, les naumachies & feintes Navales sur le Golfe & dans le Port & toute sorte de passe-temps, pour témoigner la réjoüissance publique, l'espace de quinze jours, que dura la feste; lesquels expirez, le Prince, assisté de toute la Noblesse de Leon, fut rendre les nouveaux Mariez en leur terre, où la Comtesse fut receuë de ses sujets & des parens de son mary avec tout le respect deu à sa qualité & à son mérite.

V. Ils choisirent pour séjour & demeure ordinaire un beau château, assis sur une petite coline, élevée par sur une agreable valée, ceint, pour bonne part, d'un bel estang, qui fortifie ses fossez, & est de trés-bon rapport pour la pesche; lequel, pour avoir esté autre fois basti par le Roy *Audren*, en a retenu le nom de *Chastel-Audren*, situé justement entre les deux Comtez de Treguer & Goëlo, dont la ville qui est au pied en est encore aujourd'huy capitale. En ce lieu, ils menoient une vie autant douce & innocente qu'on eut pû souhaiter, si elle eut esté de plus longue durée. D'un si heureux commencement du nouveau mesnage tout le monde presageoit des prosperitez eternelles à ces deux espoux; « mais, hélas! c'est en vain que la prudence humaine s'efforce de penetrer » dans l'avenir; on cueille peu de roses parmy beaucoup d'épines, & une once de dou» ceur & de contentement est souvent suivie d'une livre d'amertume et d'affliction. » J'avouë que les roses qui naissent és jardins des Princes sont, ce semble, plus odori» ferantes que les communes; mais aussi leurs épines sont bien plus picquantes, & leurs » grandes pointes blessent plus vivement, comme cette Histoire vous le fera voir. » A peine la premiere année s'estoit coulée, que la tranquillité de leur repos fut troublée par la nouvelle du decez de la Princesse de Leon, mere de la Comtesse; perte qui luy fut si sensible, qu'elle en fit prendre le dueil à toute sa Cour & s'en alla, avec son mary, consoler son pere & assister aux obseques de la défunte; lesquelles finies, elle s'en retourna en sa maison. Quelques mois aprés, le Prince son Pere ne pouvant supporter la solitude d'un triste veufvage, épousa une dame de grande maison, mais qui avoit l'esprit malicieux, noir, sombre et malin, laquelle le sçût si bien captiver qu'elle possedoit absoluëment son esprit & ses volontez, n'agissant quasi que par elle. Le diable, qui s'estoit servi de la malice d'une femme pour ruïner nos premiers parens, se voulut aussi servir de cette marâtre pour perdre nostre vertueuse Comtesse & tascher à luy ravir injustement la vie & l'honneur tout ensemble; mais Dieu, qui se sert de la malice des mechans pour perfectionner ses éleus, comme les empyriques font des serpens, ausquels ils écrasent la teste pour en composer le contre-poison, fit servir la malignité de cette femme à l'utilité de nôtre Comtesse, qu'elle trouva ferme comme un rocher, que les vents de la tribulation affermirent plûtost que de l'ébranler, & les flots de la persecution polirent sans le pouvoir miner.

VI. Cette perverse creature, ne pouvant supporter l'éclat des vertus dont la Comtesse estoit ornée (qui estoient autant de condamnations tacites de ses dissolutions), jalouse, d'ailleurs, de l'amitié que luy témoignoient son pere & son mary, & du respect & bon vouloir que luy portoit tout le peuple, prit une resolution desesperée de s'en défaire à quelque prix que ce fut, aux dépens de sa vie & de sa reputation. On dit « qu'il n'y a » meilleur miel, ny pire éguillon que des abeilles, aussi n'y a-t-il meilleures amitiez, ny » pires inimitiez que celles des femmes. » Elle sçavoit bien que la Comtesse n'avoit que trop de beauté pour estre aymée; mais elle n'ignoroit pas aussi qu'elle n'eust trop d'hon-

nesteté pour le permettre à autre qu'à son mary, & de vertu pour se conserver toute entiere à celuy qui ne la devoit partager avec personne. Si est-ce que, fermant les yeux à toutes ces considerations, elle resolut de faire entrer le Comte en défiance de sa fidelité; &, sçachant bien que l'affection excessive en la possession d'une beauté, qui n'a pas sa pareille, dégenere aisément en jalousie, elle conceut une esperance certaine de l'y faire tomber; &, en ce dessein, luy écrivit un petit billet d'avis de trois ou quatre lignes, en ces termes :

Monsieur, ayant l'honneur de vous estre si prochement alliée, je ne puis, ny dois supporter davantage le desordre que cause, dans vostre maison, la malversation de vostre femme, dont l'impudicité & abandonnement passent en scandale public, à vostre prejudice; si je m'en taisois, en ayant des preuves si manifestes, je ne me pourrois jamais justifier envers vous d'une grande ingratitude, n'y m'exempter d'encourir le blasme d'une punissable connivence & dissimulation. Au reste, si vous hesitez à m'en croire, je vous en donneray des preuves si évidentes, que vous n'aurez plus lieu d'en douter.

C'estoit assez & trop dit pour donner martel en teste à ce pauvre Prince, auquel elle fit porter sa lettre par un de ses gens, à qui elle avoit fait le bec, tandis qu'elle fust faire le mesme rapport au Prince, son mary. Cette nouvelle inopinée perça le cœur du triste pere du glaive d'une douleur trés-sensible, qui luy interdit la parole quelque temps; il aymoit uniquement cette fille, comme sa vraye image, la dépositrice de son cœur & le soutien de sa Maison, & ne se pouvoit persuader qu'elle se fust oubliée jusques à ce point. Ce neanmoins, la creance qu'il avoit en sa femme, & les sermens execrables qu'elle faisoit pour affirmer la vérité de son accusation, le luy firent croire, & resoudre à en faire un chastiment exemplaire sans grace, ny misericorde & l'envoyer en l'autre monde par Arrest de Justice. « Que ne peut une ame perfide & desesperée pour la sub-» version des simples? Que ne fait une malicieuse femme, depuis qu'une fois elle possede » l'esprit trop credule de son mary? »

VII. Cependant, le messager, arrivé à la Cour du Comte, luy rend la lettre de sa perfide Maistresse; laquelle ayant leüe, il demeura estonné & immobile, comme s'il eust esté frappé de la foudre. Revenu de cét estonnement, il ne pouvoit croire à ses yeux; il relut la lettre & s'estonna encore plus d'ouïr de sa femme ce dont il ne se fut jamais défié. Et, prenant cette calomnie pour une verité, changea tout à coup l'amour qu'il luy avoit porté en une hayne et dédain extrême, luy retrencha toute honneste liberté, luy interdit les compagnies, faisoit épier ses allées & venuës, examiner toutes ses paroles & actions, dont les plus sinceres & innocentes estoient interpretées tout au rebours de ses intentions, & selon le soupçon de ce pauvre Prince, si puissamment prévenu de la calomnie; laquelle le fortifia tellement en sa fausse créance, qu'il fit enfin arrester la Comtesse & l'enfermer en une chambre d'une des tours du Chasteau, qui regardoit sur l'estang (1), l'y faisant soigneusement garder, avec deffense de la laisser visiter à qui que ce fut, que par son ordre & permission. Ce fut en ce rencontre que nostre innocente Comtesse eut besoin de toute sa vertu; aussi y fit-elle paroistre sa patience admirable; &, comme elle avoit toûjours vescu sans ambition, aussi porta-t-elle le changement de sa fortune avec une grande égalité d'esprit, sans jamais ouvrir la bouche pour se plaindre du tort qu'on luy faisoit; au contraire, s'éjouïssant de se voir affligée dans l'innocence, attendant sa consolation de Dieu, pour l'amour duquel elle enduroit, se resignant entierément à sa sainte volonté, se recommandant de tout son cœur à la sainte Vierge MARIE, vray azile des affligez, & à sainte Brigitte (2), Vierge Irlandoise, sa

(1) Ce bel étang existe encore à Châtelaudren.

(2) Surius, tom. 1. Die sanctæ Brigittœ 1 febr. : sancta Brigitta, virgo, florebat in Hybernià A. D. 490, obiit A. D. 518 Sigiberto; Mariano verò scoto A. D. 522. — A.

Patronne, dont Dieu, en ce temps-là, manifestoit la gloire par de grands Miracles, qu'il operoit à son Tombeau.

VIII. Tandis que l'innocente Azenor boit patiemment ce calice d'amertume, sa marâtre, pour achever le sacrifice de sa cruauté & l'accabler à force de calomnies, pratiqua des gens perdus & sans âme, ausquels, à force d'argent, « elle feroit dire tout ce qu'elle » voudroit contre la Comtesse. On ne sçauroit trouver une plus dangereuse hayne, que » celle des femmes contre les femmes, quand la jalousie s'est, une fois, emparée de leur » cervelle. » Le Comte, d'autre costé, ayant assemblé ses Barons & ceux de son Conseil dans la haute salle du chasteau, pour prendre leur avis sur ce qu'il seroit expedient de faire en cette occurence, commanda qu'on tirât sa femme de cette prison & qu'on la conduisit en ce Parquet de Justice, où il entra, quelque peu aprés, tout transporté de fureur, & si hors de luy, qu'encore bien qu'il taschast, le plus qu'il pouvoit, de dissimuler sa passion, neanmoins, rongeant son frein avec difficulté, il écumoit si étrangement, que toute la compagnie vid bien qu'il estoit en une furieuse colere & que son dessein étoit d'exterminer la Comtesse. Ayant pris sa place, & fait seoir l'accusée sur un petit escabeau au milieu du Parquet, il commanda à son Procureur Fiscal de proposer les chefs de l'accusation; ce qu'il fit, exagerant, avec une grande vehemence, les plus petites circonstances du crime supposé vers elle, la sommant de repondre à ce qui luy seroit objecté. Cét homme ayant ainsi parlé, toute l'assistance craignoit déja pour la Princesse accusée; mais elle, qui avoit autant d'innocence que de simplicité, se voyant chargée de cette tempeste de paroles de feu, qui avoit mis toute l'Assemblée en effroy, se prit à pleurer amerement; toutefois, craignant que son silence la rendit coupable, elle se leva pour devoir parler; mais plus elle faisoit d'efforts, plus les sanglots étouffoient sa parole; enfin, reprenant ses esprits, elle fendit la presse des soüpirs & dit, en peu de paroles, « *que, si c'estoit chose arrestée d'opprimer son innocence par faux témoignages, il n'estoit pas besoin de tant de formalitez, où la force faisoit la loy; que la vie & la mort luy estoient choses indifferentes, n'ayant jamais eu tant d'attache aux delices de cette vie; qu'elle s'en depouilleroit aussi aisement que de sa robbe, lors qu'il plairoit à Dieu, à la Providence duquel elle avoit parfaitement soûmis la conduite de sa vie & de toutes ses actions. Au reste, qu'aisement ils luy pourroient oster la vie; mais jamais luy ravir l'amour inviolable qu'elle portoit à son Seigneur & Mary, & la reputation de Princesse d'honneur, qu'elle feroit passer jusques aux cendres de son Tombeau, malgré la calomnie & les artifices malicieux de ses ennemis.* » Ayant ainsi parlé, elle fit une humble reverence à la compagnie, & fut ramenée en la prison; & les Juges ayans esté long-temps aux opinions, il fut enfin arresté que le Comte l'iroit rendre à son Pere, & poursuivroit envers luy reparation de cét affront, par toutes sortes de voyes deuës & raisonnables (1).

IX. — Dés le lendemain, le Comte la fit, de rechef, tirer de la Prison & jetter dans un carrosse, bien gardé d'archers & soldats pour la conduire en seureté vers son pere, auquel il la rendit, avec des plaintes & reproches, telles que la violence de sa passion luy pouvoit suggerer. Le Prince, voyant sa Fille garottée comme une esclave, & accusée d'un crime si detestable, jetta un cry comme un rugissement de lyon, qui perçoit le Ciel & faisoit fendre le cœur des assistans de compassion de ce pauvre vieillard, qui, s'arrachant la barbe & sa perruque chenuë, jetta une pitoyable œillade vers son innocente Fille. Le Comte l'aperçut, &, craignant qu'il la voulust sauver, il entra dans des fougues si desesperées, qu'il sembloit vouloir enrager. Et, aprés avoir vomy une infinité d'injures contre sa femme et son beau-père, mettant la main droite sur la garde de son épée, jurant son grand serment, que, si on ne luy faisoit prompte justice,

(1) D'apres M. de Kerdanet, le P. Albert aurait traduit ce paragraphe d'un légendaire manuscrit de Léon, ex paraphrasi manuscripti codicis Leonensis.

il en tireroit raison par les armes, & voulut sortir ; mais le prince l'arresta, &, le tenant par la main, tascha de l'apaiser, luy promettant, en foy de Prince, que, si sa Fille estoit trouvée coupable de ce crime, il l'en châtirait si severément, qu'il en seroit satisfait ; le priant de ne s'en retourner, qu'il n'eût ésté témoin oculaire de la rigueur dont il vouloit user à venger cét outrage, & commanda qu'on la serrast en une grosse tour, qui regardoit sur la mer (1), tandis que l'on travailleroit à son procés.

Le Comte se contenta de ses offres, & la pauvre innocente, ayant essuyé les injures de ses ennemis & de ses plus proches, & (ce qui luy fut plus sensible) les insultations de sa marâtre, qui lui avoit dressé cette partie, fut traînée par des satellites en cette chartre et étroitement gardée, sans estre visitée ny consolée des hommes, mais, d'ailleurs, assistée de la grace de Dieu, avec lequel elle s'entretenoit en l'Oraison, vivant dans ce cachot en austeritez et pénitences, s'armant, par ces beaux exercices, contre la violence de la persecution, avec une confiance filiale en la miséricorde de Dieu, qui luy faisoit espérer de remporter la victoire des ennemis conjurez de sa vie, de son honneur & de son salut.

X. Le Prince luy ayant donné des Juges, le Comte pressoit le jugement, sollicitant, nuit & jour contre sa femme. Le Procés instruit avec tous les solemnitez et formalitez, s'ensuivit sentence, portant que *la Dame Comtesse de Tréguer & Goélo, atteinte & convaincue d'adultere & infidelité envers son mary, estoit condamnée d'estre brûlée vive, & ses cendres jettées en la mer.* Ce jugement arresté, les Juges en donnerent avis au Prince, pour sçavoir ce qu'il en ordonneroit (jugez quel compliment de déference à un père affligé)! Neanmoins, pour contenter son gendre et ne contrevenir à son serment, il abandonna sa fille à la rigueur de la justice, & voulut que la sentence sortit son plein et entier effet, & l'envoya, tout à l'heure, signifier à la prisonniere.

Cette femme, non moins constante qu'innocente, ne se troubla de cette nouvelle (2) ; &, s'estant jettée à genoux, les yeux arrestez sur un Crucifix qu'elle tenoit en sa main, elle écouta paisiblement la longue suite de tant de paroles funestes, messageres de sa mort, sans que sa constance parut aucunement ébranlée : « La vertu est comme le cube ; » de quelque part qu'on la jette, elle se trouve toûjours sur sa baze. » Cette triste lecture faite, elle baisa son Crucifix ; &, s'étant levée, dressa ses beaux yeux vers le Ciel, & dit d'une voix forte et asseurée :

Mon Dieu, mon Seigneur, qui connaissez les plus secrets replis de ma conscience (3), *je supplie très humblement vostre adorable Majesté de fortifier mon Ame de vostre Grace, en ce dernier periode de ma vie ; &, puisque les hommes manquent au temoignage de mon innocence, donnez-moy la patience pour endurer la rigueur & ignominie du supplice, & la perte de ma reputation, qui va présentement succomber à la calomnie & aux malicieux artifices de mes ennemis.* Et, portant sa main droite sur le Crucifix, qu'elle tenoit en sa main gauche, elle jura & protesta hautement, que, *sur le salut de son Ame, jamais elle n'avoit failli à l'endroit de son Seigneur & Mary,* luy pardonna sa mort, & aussi à son pere, à sa marastre et aux témoins qui avoient faussement déposé contre elle ; puis, se tournant vers les Commissaires, leur dit : *Je vous asseure, Messieurs* (4), *que tout le regret que j'emporte hors de ce monde n'est que de voir que la rigueur de votre*

(1) D'apres M. de Kerdanet, une des vieilles tours du château de Brest porte encore le nom de cette princesse ; elle aspecte le port. « Cette tour, ronde extérieurement, est à pans coupés dans son intérieur : elle est couronnée d'un parapet saillant, soutenu par des machicoulis. Après elle, vient un contre-fort, et, entre ces deux defenses, est pratiquée une porte de secours, ou poterne, par laquelle, en cas de siege, on pouvait par mer ravitailler la place. A côte, est la porte d'une citerne. » (Antiq. de M. de Fremmville.)

(2) Mirari omnes inconcussam Virginis invictæ constantiam, etc. Paraph. mss. Cod. Leonens. initio lect. 6. — A.

(3) His verbis : « Domine Deus, cordis mei scrutator, etc. » Paraph. cit. — A.

(4) Ibidem. Ab his verbis hoc unum doleo etc., usque ad finem lect. 6. Paraph. cit. — A.

justice, faisant une trop hardie saillie hors des bornes de sa jurisdiction, enveloppe celuy qui est manifestement innocent dans le supplice de celle que vous avez jugée comme criminelle, & punit une creature de mort temporelle & eternelle, avant d'avoir sceu pecher; je suis grosse de quatre mois ; mon enfant est vivant et bougeant, & vous le privez de Baptesme & de vie pour le crime suposé à sa mere ; pensez-y bien, je vous en prie, &, cependant, envoyez-moy des gens d'Eglise, pour mettre ordre au fait de ma conscience.

XI. Le Commissaires ayans fait ce rapport, les Juges, croyans que ce fut une feinte pour prolonger sa vie de cinq mois, procedant d'une pusillanimité feminine, ordonnerent qu'elle seroit visitée des matrones ; lesquelles ayans, par leur rapport, confirmé la verité de sa grossesse, les Juges étoient d'avis de surseoir l'execution, jusqu'à ce qu'elle se fut delivrée de son fruit, & en furent conferer avec les Princes ; son pere y consentoit, mais le Comte insista, & qu'on se dépeschât au plûtost de la mere & du fruit. Les Juges, trouvans trop de cruauté en cette precipitation, voulans, toutefois, donner quelque satisfaction à cét homme, revoquerent la premiere sentence, &, par une seconde, la condamnerent *d'estre enfermée vive dans un tonneau de bois, & jettée en pleine mer à la mercy des vents, des ondes et des escueils.* Cette seconde sentence luy ayant esté prononcée, les bourreaux se saisirent d'elle & la lierent ; puis, elle reïtéra sa Confession & fit quelques ordonnances testamentaires, dont elle recommanda l'execution à son mary.

L'heure venuë qu'il falloit aller au supplice, on luy vint dire qu'il estoit temps. Alors, elle sortit de son cachot, comme une lyonne de sa caverne, tenant son Crucifix en ses pures et délicates mains, liées de grosses cordes, faisant paroistre le ris sur son front, en depit des larmes qu'elle versoit ordinairement au plus fort de sa devotion. Ce fut un spectacle de compassion de voir passer cette belle Princesse le long de la ville, depuis le château jusques au port, entre les bourreaux & satellites, conduite des officiers de la justice, suivie d'une multitude confuse de peuple, dont les uns déploroient son malheur, les autres détestoient son crime, selon les diverses passions dont ils estoient agitez.

La pureté de sa conscience avoit tellement charmé le sentiment des cruautez de son supplice, que comme elle avoit ouvert son cœur à l'Amour Divin, aussi ouvrit-elle, de rechef, sa bouche au pardon de ses ennemis, &, au dernier temps (qu'elle croyoit) de sa vie, pria pour eux d'un cœur amoureux et d'une voix toute Angélique, ajoustant *qu'elle esperoit qu'enfin ce beau jour viendroit, qui feroit voir son innocence eclypsée sous les cruelles nuées de la perfidie.* Cela dit, elle monta dans le navire, qui se mit, incontinent, à la voile, & estant éloigné de terre de quinze à vingt lieuës, on luy commanda de se disposer à l'execution de la sentence ; elle se mit à genoux, recommanda son Ame à Dieu, remercia les officiers de la peine qu'ils prenoient pour elle, les enchargea d'asseurer son pere & son mary qu'elle mouroit innocente des crimes dont on l'avoit accusée, & dans le devoir de bonne fille & fidele Espouse, pardonna à ses ennemis, &, s'estant munie du signe de la Croix, entra courageusement dans le tonneau funeste, que la malice des hommes avoit préparé pour son naufrage, mais que la Providence divine avoit disposé pour luy servir d'Arche, afin de la sauver d'un deluge de tant de miseres.

Si-tost qu'elle fut dedans le tonneau, il fut bouché & fermé, puis jeté dans la mer; quoy fait, ils s'en retournerent à Brest en asseurer les Princes. Le Comte, satisfait de la bonne justice que lui avoit rendue son beau-pere, prit congé de luy & s'en retourna en son Pays.

XII. La perfide & deloyale marâtre, qui eut mieux merité de passer par les mains impitoyables d'un bourreau, pour avoir, par ses sanglantes impostures, prostitué à

l'ignominie du supplice celle que jamais l'amour lascif n'avoit surmontée, triomphoit de ce succès, & s'éjouïssoit de s'estre levée cette épine du cœur ; mais la Providence de Dieu, qui avoit déja preservé nostre innocente du feu, la délivra encore de cét autre élement, non moins formidable, pour luy donner sujet de chanter un jour en son honneur : *Nous avons passé par le feu & par l'eau, & vous nous avez conduit en lieu de rafraischissement* (1).

Son petit vaisseau, balotté sur les ondes, servoit de joüet aux vents & aux marées cinq mois entiers, qu'il costoya les rivages de la Bretagne, de l'Angleterre & de l'Irlande, en danger continuel de mille naufrages, humainement parlant, inévitables, si la main du Tout-Puissant ne l'eut preservé de la furie des vents, de la violence des tempestes, du choc des rochers & du bris des escueils.

En cette effroyable solitude & cruel abandonnement, la pauvre Princesse n'avoit autre esperance qu'en la Misericorde de Dieu, qui n'abandonne jamais ses serviteurs. L'esprit (dit Philon) doit avoir un petit Consistoire domestique, où, déchargé des sens & de la masse des choses sensibles, il s'étudie à la connoissance de soy-même & à la recherche de la vérité. C'étoit en ce consistoire interieur que nostre sainte solitaire s'entretenoit avec Dieu, dont elle recevoit des caresses & consolations, qui charmoient l'ennuy de ses miseres. On ne luy avoit donné aucunes provisions, ny victuailles, de sorte qu'en peu de temps elle fut pressée de disette & necessité, nourrissant seulement son Ame du pain de l'Oraison, détrempé en ses larmes, tandis que son pauvre corps extenué s'en alloit entierement défaillant. Que faire en telle extremité? O merveille de la Bonté & Misericorde de Dieu ! O abysme des secrets incomprehensibles de sa Providence adorable!

La pauvre Azenor gisoit adossée aux flancs de son tonneau, les yeux levez vers le Ciel, faisant rouler de grosses larmes, comme autant de perles liquides sur ses joües pudiques, recommandant à Dieu sa pauvre Ame, qui, succombant à tant de miseres, s'en alloit déloger de son corps, lors que ses yeux mourants furent subitement frappez d'une clarté Celeste, qui penetra le haut de son tonneau & luy fit voir un Ange, qui, de sa seule presence, convertit ce lieu infect & estroit en un petit Paradis de delices; &, la salüant amiablement, l'asseura que ses prieres estoient agreables à Dieu, qui ne l'abandonneroit jamais en cette affliction; qu'elle esperast toujours en sa misericorde, & qu'il feroit paroître un jour son innocence, avec plus d'éclat qu'elle n'avoit enduré d'ignominie, à la confusion de ses ennemis; puis luy presenta des vivres à foison, luy commandant d'en manger. Elle obéït, & ayant rendu graces à Dieu & à son Celeste Gardien, prit sobrement son repas, &, incontinent son pauvre corps reprit ses forces, & son cœur sa premiere vigueur. L'Ange disparut sur l'heure ; mais il ne faillit desormais de la visiter & de lui apporter journellement tout ce qui lui estoit necessaire pour sa nourriture & entretien.

XIII. Au bout de cinq mois de sa perilleuse navigation, elle accoucha heureusement d'un fils, dans cette estroite cabane, sans sage-femme, ny autre assistance que celle qui lui venoit du Ciel, de son Ange & de sainte Brigitte, sa bonne Maistresse et Patrone, qui la visitoit souvent avant et aprés ses couches. Quand elle eut mis son enfant au monde, elle le prit entre ses bras, fit le signe de la croix sur luy, & luy fit baiser son Crucifix, attendant la commodité de le faire baptiser, & le pressant contre son sein pour l'eschauffer, le baisoit tendrement, versant quantité de larmes sur ses petites joües; puis, le recommanda à Dieu, disant: « *Seigneur, qui avez delivré les trois enfans innocents de la fournaise de Babylone* (2), & *eu soin du petit Ismaël, abandonné dans la*

(1) Psalm. 66, v. 12. — A.

(2) Daniel 3, v. 29. — A.

solitude d'un desert sterile (1); *qui avez preservé vostre Prophete du naufrage au milieu des mêmes abysmes* (2), & *fournissez abondamment aux petits corbeaux les necessitez de leur vie* (3); *je recommande à vostre paternelle Providence cette petite creature, affligée pour le crime supposé à sa mere; ne permettez, mon Dieu, qu'il soit traité en coupable, parce qu'il est né mal-heureux;* &, *puisque vous avez daigné avoir soin de la mere, n'oubliez aussi d'assister son enfant, afin que, regeneré du saint Baptesme, & enrôllé dans le catalogue de vos enfans, il glorifie eternellement vostre saint Nom et publie vos Misericordes.* » Ayant achevé, Dieu, pour sa consolation, lui fit connoistre, par un signe visible qu'il avoit exaucé sa priere, déliant la langue du petit Enfant, lequel voyant sa mere si affligée pour n'avoir le moyen de l'assister, comme elle eût desiré, la regarda fixément, &, soüriant doucement, lui dit : « *Consolez-vous, ma chere mere, nous ne devons rien craindre, puisque Dieu est avec nous; nous sommes au terme de nostre voyage, & proche du temps de la consolation que Dieu vous a promise par son Ange.* »

XIV. La Comtesse fut bien estonnée de cette merveille ; mais bien plus, quand elle vit, le mesme jour, les effets prodigieux de la prédiction de son enfant ; car ne sentant plus son tonneau bransler sur les ondes, ny repousser le choc des flots, elle jugea que Dieu l'avoit conduite en quelque rade, ce qui se trouva véritable. Son tonneau fut premierement apperçeu d'un villageois, qui avoit sa maison proche de ce Havre nommé *Beau-Port* (4), à raison d'une riche Abbaye de ce nom qui estoit là auprés, en l'Isle d'Irlande. Ce paysan descendit promptement en la grève voir ce que c'estoit; &, croyant que ce fût un tonneau de vin, ou d'autre boisson resté du débris de quelque navire, que les houles & marées auroient poussé au rivage, il y alloit donner du guimbelet; mais Dieu, redoublant ses merveilles, delia, de rechef, la petite langue de l'enfant, qui défendit à ce paysan de passer outre, lui commandant d'aller trouver l'Abbé de *Beau-Port*, Seigneur de cette coste, & luy donner avis de ce qu'il avoit trouvé.

Le pauvre homme, espouventé de cette voix, obéït et s'en alla trouver l'Abbé, luy raconta ce qu'il avoit veu & ouï, le priant de se transporter sur les lieux pour voir que ce pourroit estre. Il alla, accompagné de quelques Religieux, & des plus apparents habitans de son bourg, fit faire ouverture du tonneau, où il trouva une belle jeune femme, qui tenoit un petit enfant de deux jours, lequel, de son souris & par ses gestes enfantins, le sembloit courtoisement salüer ; il les mena au bourg de son Abbaye, les fit revestir & rafraischir; &, ayant entendu, tout à loisir, le récit de leur infortune, il rendit solemnellement graces à Dieu, &, dès le lendemain, baptisa le petit Prince, en présence d'une multitude de peuple, qui estoit venuë voir cette merveille; &, afin que son nom exprimât, en quelque façon, sa fortune, il le nomma sur les Saints-Fonds BUZEUC, pour avoir esté, par des miracles si prodigieux, né sur les eaux & miraculeusement preservé de tant de morts & de périls humainement inévitables. La Comtesse s'habitua en cette bourgade & y passa le reste de ses jours, assistée de charitez & aumônes de l'Abbé & des gens de bien; &, pour éviter l'oysiveté, elle s'employoit à laver les draps, avec d'autres lavandiéres, gagnant sa vie à la sueur de son visage, distribuant aux pauvres le peu de gain qu'elle tiroit de ce métier vil & humble, reservé ce qui estoit precisement necessaire pour sa nourriture & l'entretien de son enfant qu'elle eslevoit soigneusement en l'amour & crainte de Dieu; &, dés

(1) Genes. 21, v. 15. — A.

(2) Jonæ 2, v. 11. — A.

(3) Psalm. 146, v. 9. — A.

(4) Ou *Aberfraw*, dans le pays. Ce dernier nom se compose des mots *aber* et *fraw, frao, vrao* ou *brao* qui, en Gallois et en Breton, signifient beau havre ou beau port. Aberfraw est situé sur la côte méridionale d'Irlande, dans l'évêché et comté de Corck; il dépendait, autrefois, de l'abbaye d'Youghall, qui n'en est pas éloignée. (M. de Kerdanet).

qu'il fut en âge capable des Lettres, l'Abbé de *Beau-Port* le retira en son Abbaye & se chargea de son instruction. Or, laissons ici nos deux Saints, & repassons la mer, pour voir en la cour de Treguer.

XV. Si la Comtesse trempoit en une grande disette, après tant de miseres & de perils, le Comte ne souffroit pas moins dans les horreurs d'un crime qu'il n'avoit commis que par trop de credulité. Les deux années de l'absence de sa femme n'estoient encore écoulées, quand l'amour, que la calomnie sembloit avoir esteint dans son cœur, se ralluma tout d'un coup & le jetta dans un cuisant repentir du traitement impitoyable qu'il luy avoit fait, ce qui le rendit si chagrin & pensif, qu'il ne reposoit ny nuit ny jour ; il ne trouvoit rien à sa fantaisie, tout lui déplaisoit ; les visites mesme de ses amis luy estoient importunes, & il se laissa gagner à une sombre melancholie, qui le confina dans une triste solitude, où, tirant des sanglots du profond de son cœur, il pleuroit continuellement son desastre & detestoit sa trop grande credulité, à cause de la perte d'une des plus aymables creatures du monde.

Ses serviteurs & ceux qui l'approchoient de plus près, tâchoient en vain de le divertir par toutes sortes de recréations & passe-temps, luy remonstrans qu'il ne se devoit laisser accabler à ces pensées melancholiques, qui ne servoient qu'à troubler le repos de son esprit ; qu'au reste, il n'avoit point de sujet de regretter l'absence de la Comtesse, qui l'avoit ingratement éloigné de son cœur & de ses affections ; qu'elle s'estoit laissé embraser à des flâmes si préjudiciables à son honneur, qu'on n'y pouvoit seulement penser sans execration. On avoit beau dire, tout cela n'étoit pourtant capable d'effacer de son esprit l'image de celle dont la vertu & honnesteté se presentoient continuellement à ses yeux & luy reprochoient sa trop grande précipitation, quelque devoir que l'on fit pour le retirer de ses pensées pleines d'inquietudes, si faisoient-elles toûjours quelque impression dans son esprit.

XVI. Tandis que le Comte se repentoit à loisir de sa faute, le temps qui découvre tout, mit en évidence son erreur, l'innocence de sa femme & la malice de sa marâtre, laquelle estant tombée malade, fut en peu de jours desesperée des medecins. Ce fut un rude coup de tonnerre, qui éveilla puissamment cette déloyale, lors que moins elle s'y attendoit, & la jetta dans des étranges apprehensions. D'un costé, elle voyoit sa vie terminer en angoisses, & d'ailleurs, elle avoit devant les yeux l'horreur de son crime, & à ses oreilles la voix du sang innocent, qui crioit vengence de ses impostures. Enfin, allarmée de toutes parts, ne pouvant plus endurer le bourellement de sa conscience, elle declara publiquement les artifices dont elle s'estoit servie pour ruïner la Comtesse : petite satisfaction pour une si grande faute. Le Prince, l'ayant ouï parler, tomba évanoüy, tandis que la miserable rendit l'esprit. Revenu de pâmoison, il la vouloit étrangler ; & sçachant qu'elle estoit decedée, à peu tint qu'il ne dechirast sa charoigne à belles dents.

Le Comte ne tarda gueres à avoir avis de cette Palinodie, qui le frappa si vivement, que de la tristesse il passa dans la fureur, et de celle-ci dans la rage, s'arrachant les cheveux & la barbe, renversant tout ce qu'il rencontroit ; mais quand sa memoire lui faisoit ressouvenir du cruel traitement qu'il avoit fait à sa chere & innocente Espouse, il entroit en tel desespoir, qu'il eut volontiers pardonné à qui l'eût tué, pour se voir delivré de tant de furies qui le persecutoient partout où il alloit ; il maudissoit tantost la perfidie de sa marastre, tantost il se prenoit à soy-même, puis detestoit sa promptitude & precipitation ; bref ce n'estoit qu'épouvantables imprécations & sermens execrables de tirer cruelle vengeance des autheurs de cette perfidie.

XVII. Enfin, ne pouvant plus supporter tant d'inquiétudes, il s'avisa d'aller chercher le remede à sa douleur, & voir és Isles & Costes Septentrionales s'il pourroit aprendre

quelque nouvelle de la Comtesse, que Dieu pourroit avoir (comme innocente) sauvée du naufrage. Il communiqua son dessein à ses plus affidez serviteurs ; & ayant pris de l'argent, autant qu'il jugea luy estre necessaire, se mit en chemin, courut toutes les Costes maritimes dans la Bretagne, Normandie, Picardie, Pays-Bas & Flandres, sans trouver aucune chose de ce qu'il cherchoit. Il passa en la Grande Bretagne & és Isles adjacentes, y fit les mesmes perquisitions, mais en vain ; ce qui le fit resoudre à s'en retourner en Bretagne, desesperant desormais son entreprise.

Sur le point de son embarquement, son bon genie l'inspira de passer en Irlande, ce qu'il fit ; &, estant arrivé à Beau-Port, il declara à l'Abbé le sujet de son voyage, ce qu'il cherchoit en ce pays. L'Abbé (à qui, peu de jours auparavant, le petit Prince Budoc avoit prédit cette arrivée de son Pere), voyant l'accomplissement de la prediction de son petit Saint, embrassa affectueusement le Comte, l'asseurant qu'il estoit le trés-bien venu, & que celle qu'il cherchoit n'estoit point loin de là. A cette nouvelle, le Comte ressuscita comme de mort à vie, &, sans plus tarder, voulut voir sa femme, que l'Abbé fit incontinent venir avec son fils.

Quand la Comtesse vid son cher mary en sa presence, elle demeura immobile comme une statuë, sans pouvoir dire mot, considerant l'admirable Providence de Dieu, qui par des voyes considerables, commençoit enfin à justifier l'innocence de ses deportemens. La batterie n'estoit que trop forte pour enlever son cœur, qui n'avoit jamais écarté les affections de son mary, mesme dans les plus cuisantes angoisses.

Encore que tant de miseres & langueur eussent beaucoup ruïné la premiere beauté de la Comtesse, si est-ce que son mary la reconneut, &, se laissant tomber sur son col, luy donna mille baisers amoureux, &, la tenant étroittement embrassée, versoit un deluge de larmes ; ne pouvant quitter celle qu'il avoit tant regrettée & si long-temps cherchée : « *Est-il possible (disoit-il) que ce soit icy ma chere Azenor, que j'ai tant pleurée, comme morte, & tant cherchée depuis nôtre triste départ? ozeray-je bien regarder cette innocente, qui a trouvé son salut dans les abysmes, sa seureté dans la violence des tempestes, la furie des vents & les precipices des escueils? Que, pour le moins, j'embrasse tes pieds, chere moitié, puisque je ne merite te regarder en face.* » Puis, se tournant vers le petit Prince Budoc son fils, le prit entre ses bras, & le caressant mignardement, s'enqueroit de luy des circonstances & particularitez de leur fortune ; & ayant entendu avec admiration, les miracles que Dieu avoit faits en leur faveur, il en rendit graces à la Bonté Divine qui ne delaisse jamais ses fidels serviteurs.

XVIII. Le voyage du Comte ayant eu une issuë si heureuse, il fit équipper un grand navire pour repasser, avec sa femme & son fils, en Bretagne, resolu d'y vivre désormais, avec eux paisiblement en ses terres ; néanmoins Dieu en disposa autrement : car soit que la fatigue de ses voyages l'eût trop travaillé, soit aussi que la longue tristesse & mélancholie l'eût accablé, soit enfin que cét air grossier & septentrional eût alteré sa complexion & tempérament naturel, il tomba malade d'une langueur, qui ne luy permit pas de se mettre sur mer, pendant laquelle la Comtesse luy rendit toute sorte d'assistances ; ce qui luy perçoit le cœur, la voyant avoir si parfaitement oublié le mauvais traitement qu'elle avoit receu de luy.

Enfin, la longueur de sa maladie, qui l'affoiblissoit de jour à autre, luy faisant craindre qu'elle en seroit l'issuë, il voulut de bonne heure, mettre ordre au fait de sa conscience, se confessa generalement à l'Abbé, receut les Saints Sacremens de l'Eucharistie & d'Extrême-Onction, demanda pardon à sa femme, donna sa benediction à son fils & passa paisiblement de cette vie à l'autre. Son corps fut porté dans l'Eglise Abbatiale de *Beau-Port*, où ses obseques, solemnellement celebrées, il fut enterré en lieu honorable.

La Comtesse, devenuë veuve, perdit l'envie de revenir en son Pays, & voulut passer

le reste de sa vie en ce pauvre village, ayant parfaitement oublié le monde & tout ce qui le concerne. Dés qu'elle eut congédié les serviteurs de son deffunt mary, elle s'adonna plus que de coûtume, aux œuvres de penitence & mortification, redoublant ses charitez envers les pauvres, selon la portée de son bien. Elle recevoit un singulier contentement de se voir, de riche Comtesse, devenuë pauvre lavandiere; de Princesse de sang illustre, chetive femmelette, inconnuë des hommes; de grande dame honorée & suivie de train & serviteurs, veuve retirée, seulette, méprisée du monde & abandonnée de ses parens. Son exercice ordinaire, c'étoit l'Oraison, y employant tout le temps qu'elle pouvoit derober à son travail, frequentant l'Eglise où estoit enterré son mary, dont elle arouzoit le tombeau d'abondance de larmes & soulageoit l'Ame de ses prieres, aumônes & bonnes œuvres, surtout de grand nombre de Messes, qu'elle y faisoit celebrer à son intention.

Elle eut ce contentement avant de mourir, de voir le Prince saint BUDOC, son Fils, fouler genereusement aux pieds les grandeurs passageres du monde, &, dédaignant de recüeillir les riches successions de ses parents, faire heureusement échange des possessions temporelles avec l'heritage Eternel, lors qu'humblement prosterné aux pieds de l'Abbé de Beau-Port, il receut de ses mains l'habit de Religieux, postposant l'éclat de son Cercle Comtal à l'humilité d'une Couronne Monachale, & son Ecarlatte à un simple & pauvre froc, pour s'asseurer un jour, de la robbe d'immortalité. Certes, nôtre Comtesse se trouva alors au comble de ses souhaits, & pouvoit dire comme sainte Monique, quand elle vit son fils Augustin entierément converti à Dieu, qu'elle ne desiroit rien plus en cette vie, puisqu'elle voyoit son cher enfant si avantageusement apointé en la Cour du Roy des Roys, ne souhaitant desormais aucune chose avec plus de passion, que de se voir déliée de son corps & estre avec JESUS-CHRIST. Le Ciel agréa ses desirs, & Dieu, voulant recompenser ses travaux & sa patience, de la Couronne d'immortalité, l'appela à soy aprés une legere maladie; pendant laquelle elle eut le loisir de se disposer à ce passage, recevoir ses sacremens & donner sa benediction à son fils, lequel l'ensevelit prés de son défunt mary en son Monastere, & s'acquitta de prier Dieu pour le repos de son Ame.

XIX. SAINT BUDOC, resté orphelin de pere et de mere, persevera en sa vocation, & se rendit si parfait, que son Abbé estant decedé, il fut éleu en sa place, quelque resistance qu'il y pust faire. Son élection, comme provenante de Dieu, fut volontiers confirmée par le Decret de l'Archevesque Metropolitain, qui le benit solemnellement & le renvoya en son Monastere (1) Ayant pris possession de cette Prélature, il commença à faire éclater les talens et les graces singulieres dont le Ciel l'avoit avantagé, à la Gloire de Dieu & edification de tout le monde.

L'honneur que le Sacerdoce avoit gagné sur l'Esprit des Irlandois, leur faisoit croire que leurs Princes temporels ne regnoient que d'un bras, s'ils ne faisoient alliance de la Prestrise & de la Royauté en une mesme Personne. Ils avoient appris cela des Romains, dont les Empereurs l'avoient ainsi pratiqué, depuis Jules Cæsar, qui le premier unit le Diadéme & la Thiare en sa personne; même (ce qui semble étrange), l'Empereur Constantin le Grand & ses Successeurs, tout Chrestiens qu'ils étoient, & si affectionnez à l'Eglise & au Pape, retinrent, par raison d'Estat, le titre de Grand Pontife des Gentils, de peur que laissant aller ce fantôme de Dignité, on ne leur enlevast quelque fleuron de leur Couronne, jusqu'à ce que l'Empereur Gratian le rejetta tout à fait & s'en dépouïlla au profit du Souverain Pontife des Chrétiens, le S. Pere de Rome (2). Les Irlandois, ayans

(1) Abbas igitur, unanimi omnium monachorum consensu, à Metropolitano consecratur. Paraph. citée. — A.

(2) Cæsar Baronius, Annal. Eccles. t. 4. ad A. C. 383, num. 6 : inter alia à Zozimo, lib. 4, proditum est, quod cum, insectando idolatriam, Gratianus nomen pariter abjecisset Pontificis Maximi, quod non superstitionis amore, sed juris et potestatis conservandæ gratiâ, ut dictum est, titulo tenus Christiani imperatores hactenus retinuerint. — A.

esté convertis à la Foy, ne laisserent pas cette coustume, & avoient leurs Archevesques pour Roys, chacun en sa Province.

Celuy qui regnoit en cette Province de l'Isle estant decedé, les Etats Generaux s'assemblerent pour faire l'election d'un personnage digne de les gouverner, tant au Spirituel qu'au Temporel; lesquels ayans consideré l'illustre extraction de nostre saint Abbé, l'innocence de sa vie, l'eminence de sa doctrine, l'integrité de ses mœurs, sa prudence & autres perfections, jugerent sa teste plus propre à supporter une Mitre Couronnée qu'une Cuculle Monachale, & une Croix & Sceptre plus seant en sa main qu'une simple Crosse d'Abbé; & aprés avoir conferé ensemble, ils l'éleurent leur Roy & Archevesque & l'enleverent de son Monastere, sans avoir égard aux raisons qu'il alleguoit pour s'en exempter, & le firent solemnellement Sacrer & Couronner.

Ce peuple se promettoit un siecle d'or sous son Gouvernement; mais comme il avoit accepté ces charges contre sa volonté, aussi s'en voulut-il délivrer deux ans aprés; car ne pouvant suporter les mœurs sauvages de ce peuple, qu'il taschoit à adoucir & civiliser, il s'en affligeoit démesurement; & quand on l'avertissoit de quelque désordre arrivé dans son Diocese, il s'en attribuoit toute la faute. Pour se délivrer de ces angoisses, il resolut de renoncer à l'Archevesché & au Royaume & se retirer en son Monastere, & à cét effet, il fit convoquer les Estats, qu'il pria de consentir à sa démission qu'il proposoit faire, & se disposer à en élire un autre en sa place. Mais au contraire, ils s'y opposerent & mirent des gardes à toutes les avenuës de son Palais pour empescher qu'il ne s'enfuit. Cela luy causa une grande perplexité dans l'irrésolution de ce qu'il avoit à faire; car de passer la mer, c'étoit chose impossible, veu la deffense & l'ordre qu'on avoit donné à tous les ports de l'Isle. En cette angoisse d'esprit, il eut recours à l'Oraison, son refuge ordinaire en toutes ses tribulations. Il estoit prosterné devant l'Autel en l'Eglise Metropolitaine, lors qu'une clarté Celeste remplit l'Eglise, à la faveur de laquelle il apperceut un Ange, qui luy commanda de s'embarquer & de repasser en Bretagne Armorique.

XX. Ce Commandement receu, il fit secretement ses préparatifs, &, sans estre apperceu de ses gardes, sortit de nuit de son Palais & se rendit au bord de la mer, où n'ayant trouvé ny navire, ny pilote, il s'agenoüilla pour prier Dieu, lequel pourveut à son passage par un miracle prodigieux.

Encore que son Palais fut superbement meublé, il ne se servoit pourtant d'autre lit que d'une grande pierre cavée de sa longueur; laquelle miraculeusement renduë flottante, luy servit de batteau, sur laquelle il monta par le commandement du mesme Ange, qui le rengea promptement et seurement à la côte de Bretagne, en un port situé en la Paroisse de *Porspoder,* Diocese de Leon, puis disparut.

Les habitans du Pays, voyans flotter cette masse sur l'eau, descendirent dans la Gréve voir ce que c'estoit; et, ayans appris du Saint les particularitez de son voyage, ils en loüerent Dieu, tirerent sa pierre hors l'eau, luy edifierent une Chapelle (1) & un petit Hermitage, pour l'obliger à demeurer avec eux; ce qu'il leur accorda, sçachant que telle estoit la volonté de Dieu.

Bien que l'Evesché de Leon eut esté longtemps auparavant, converty à la Foy de Jesus-Christ; toutefois il y estoit resté quelques reliquats du Paganisme, nommément depuis que Corsolde, General des *Danois, Frizons & Nortwegues,* s'y estoit habitué & avoit tâché d'y restablir l'Idolâtrie (2). D'ailleurs, l'heresie de Pelagius, passant de l'Isle en la Bretagne, avoit infecté une bonne partie du bas Leonnois; &, bien que les Evesques de Leon eussent travaillé à purger le champ de leur Eglise de cette yvroye, si est-ce qu'il ne leur avoit si heureusement réüssi, qu'il n'y en fut encore resté, specialement

(1) Devenue, depuis, l'Eglise de Porspoder, sur le bord de la mer (M. de Kerdanet).

(2) Voyez d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 2, chap. 14. — A.

és costes de l'Ocean Occidental. Ce fut pour le salut de ces pauvres dévoyez, que la Divine Providence guida S. Budoc en ce Pays, afin de convertir les Idolâtres à la Foy, & reduire les Heretiques au giron de l'Eglise. Il commença à prescher de grande ferveur par les bourgs & villages, où incontinent leurs Autels furent ruïnez, leurs Idoles brisées, les Temples purifiez et consacrez au vray Dieu. Il erigeoit des Croix par les bourgs & sur les chemins, baptisoit ceux qui se convertissoient, les catechisoit & informoit des principes de la Foy, reconcilioit les Heretiques, administroit les Sacremens aux fidels, le tout avec tant d'assiduité, que c'estoit miracle comment un homme seul y pouvoit fournir. Le soir il s'en retournoit à son Hermitage, où il passoit la nuit en l'Oraison & lecture, puis reposoit un peu sur sa pierre ; & ayant celebré la Messe au point du jour, il s'en retournoit encore continuer ses charitables exercices.

XXI. L'Evesque de Leon averty du fruit que S. Budoc faisoit en son Diocese, le fut visiter & le remercier de la peine qu'il prenoit, le priant de continuer; & pour mieux l'authoriser en sa Mission, il luy donna pouvoir d'exercer les fonctions Episcopales dans son Diocese, toutefois & quantes qu'il le jugeroit à propos; mais le Saint, comme vray humble, ne voulut accepter cét offre & se contenta de continuer ses travaux ordinaires pour le salut & utilité de son prochain.

Ayant demeuré un an à *Porspoder,* il s'ennuya de ce lieu, fort incommode, à cause du bruit qu'y faisoit la mer, dont les flots se brisoient continuellement avec violence aux escueils qui estoient aux pieds de son Hermitage; mais encore plus à cause de la multitude du Peuple qui l'y venoit journellement visiter. Il fit charger sa pierre sur une charette, attelée d'une paire de Bœufs, resolu d'aller où il plairoit à Dieu de le guider. Estant à une lieuë de Porspoder, la charette se rompit en pieces, & sa pierre se trouva à terre, au lieu où est à present l'Eglise Paroissiale de *Plourin;* par lequel signe il connut que Dieu vouloit qu'il demeurât en ce lieu, où il edifia un petit Hermitage, joignant une Chapelle, & continua à Prescher & Catechiser avec tel succez, qu'il en arracha entierément le Paganisme, & se chargea du soin de cette nouvelle Chretienté : « *Qui n'est pas peu d'honneur à Messieurs de PLOURIN, d'avoir eu pour* APOSTRE & RECTEUR *un* ARCHEVESQUE-ROY, *Prince issu du Sang des plus Illustres maisons de Bretagne.* » Il fut, du commencement, bien receu de ce peuple; mais, comme il voulut reprendre quelques libertins, qu'il ne pouvoit reduire par beau à la raison, ils commencerent à s'ennuyer de luy, mépriser ses rémontrances & refuser ses corrections paternelles. Il est vray que plusieurs bonnes ames suivoient ses avis & tâchoient à conformer leur vie à la sienne & imiter ses Vertus; mais comme le nombre des meschans excede ordinairement celuy des bons, il s'en trouvoit beaucoup plus qui n'en tenoient compte, & mesme s'en mocquoient, lesquels n'ayans pû corriger par ses rémonstrances, il fut contraint (pour ôter le scandale de l'Eglise) de les retrancher de la Communion des Fidels, dont ils entrerent en telle fureur, qu'ils resolurent, comme frenetiques, de perdre le medecin qui les vouloit guerir & donner la mort à celuy qui leur procuroit la vie & le salut. Cela le fit resoudre à quitter sa Paroisse pour leur oster l'occasion de commettre un parricide si détestable. Il s'en alla donc en la ville de S. Paul trouver l'Evêque, auquel il rendit compte de sa Mission, puis se démit entre ses mains de ladite Paroisse; &, ayant receu sa benediction & licence, se retira au regret du Prélat, qui sçavoit estimer la perte qu'il faisoit d'un si saint Personnage & combien grand seroit le dommage qui en reviendroit à son Evêché.

XXII. Dieu l'inspira d'aller à Dol vers S. Magloire, Archevêque de ladite ville, qui le receut comme un Homme qui lui estoit envoyé de la part de Dieu. Il y avoit long-temps que le saint Archevesque méditoit sa retraite & n'attendoit que l'occasion de se démettre de sa Dignité pour se confiner, le reste de ses jours, en quelque desert : il creut que

Dieu luy en fournissoit le moyen, luy ayant adressé S. Budoc, auquel il pût, sans scrupule, resigner son Archevesché ; mais il ne le voulut sans permission du S. Siége. Il pria S. Budoc de faire voyage à Rome, pour traitter de quelque affaire concernant son Eglise, ce qu'il accepta par obedience, ne sçachant rien du dessein de l'Archevesque, lequel estant en priere, la nuit suivante, apprit d'un Ange que Dieu approuvoit sa retraitte au desert & le choix qu'il avoit fait de S. Budoc, luy enjoignant de le faire élire par son Clergé, puis l'envoyer à Rome. Le matin S. Magloire assembla le Clergé, auquel il fit sçavoir sa resolution, le priant de proceder à l'election d'un autre Pasteur, lui recommandant spécialement S. Budoc, qu'il jugeoit digne de cette charge, & qu'il savoit pour certain lui devoir succeder en cette Dignité. Cette recommandation de S. Magloire, joint les Vertus & qualitez recommandables de S. Budoc, firent qu'il fut éleu unanimément de toute la compagnie ; & si-tost qu'il eut accepté, il s'en alla à Rome, bien accompagné d'Ecclesiastiques & chargé de lettres de recommandation de la part des Princes de Bretagne, de l'Archevêque S. Magloire & du Clergé de Dol. Saint Grégoire le Grand, qui tenoit le Siége Apostolique le receut amiablement, confirma son élection, l'honora du saint *Pallium*, & luy ayant donné de belles instructions, le renvoya en son Eglise, où il fut receu de tous les Ordres de la ville, qui luy sortirent au devant & le conduisirent solemnellement prendre possession de son évêché. Il entra dans son Eglise, environné du Clergé & de la Noblesse, revêtu des Ornemens Pontificaux, dont la Majesté, jointe à sa gravité naturelle rendoit un éclat admirable, qui ébloüissoit les yeux des spectateurs & faisoit épanoüir les cœurs de ce peuple, comme des roses à l'aspect du soleil, parmi les saints Cantiques & les acclamations de joye, dont ils faisoient retentir les voûtes sacrées du Temple Metropolitain. Saint Magloire, s'estant si-bien pourveu de Successeur, sortit de la ville & se retira en un lieu solitaire, où il passoit doucement le temps en œuvres de Penitence & Maceration.

XXIII. Nôtre saint Prélat, de rechef élevé à cette sublime Dignité, parut aux yeux de tout le monde comme un trés-Saint Pontife, revêtu interieurement des paremens Mystiques des vertus requises en un saint Evesque.

C'étoit un saint Denys en sublimité de la contemplation, un S. Athanaze en constance, un S. Basile en austerité, un S. Cyprien en generosité, un S. Grégoire en vigilance et sollicitude Pastoralle. On remarquoit en luy la douceur d'un S. Augustin, la Majesté de S. Ambroise, l'éloquence de S. Chrysostome, le mépris du monde de S. Hylaire, la vigueur de S. Cyrille, la discretion de S. Melaine, la liberalité de S. Exupere, la charité de S. Paulin, la foy de S. Grégoire Taumaturge, la force de S. Leon, l'asseurance de S. Loup & la confiance de S. Martin.

Il étoit doüé d'une sagesse plus qu'humaine, qui luy faisoit mépriser les choses perissables & arrester son esprit en consideration des choses Celestes & Eternelles.

La Justice luy faisoit considerer les necessitez spirituelles & temporelles de son peuple, & la charité le portoit à l'assister paternellement.

La force le roidissoit à la deffense du Tabernacle, pour soûtenir la Religion comme une forte colomne de diamant, & deffendre son Eglise contre les efforts de ses ennemis visibles & invisibles.

La temperance regloit son vivre & ordonnoit en luy une singuliere sobrieté, ne prenant de viandes que pour la simplicité, affligeant son corps de rigoureuses penitences. Et considerant qu'il avoit les Anges pour temoins de ses deportemens, & les hommes pour syndiqueurs de ses actions, dont les plus aveuglez en leurs propres affaires avoient des yeux d'Argus pour remarquer celles des Prélats, exposez (comme la Cité Evangelique) sur la cime du mont élevé de la perfection Chrêtienne ; il tâchoit à les composer en telle sorte, que Dieu en fut glorifié & son peuple edifié.

Il avoit un soin particulier du Culte de Dieu, & avoit l'œil à ce que le Service Divin se celebrât avec majesté & solemnité, tant en son Eglise Metropolitaine, qu'és autres de sa jurisdiction, assistant ponctuellement au Chœur, s'il n'étoit diverti pour affaire trés-necessaire.

Quand il celebroit les saints Mystères de la Messe, c'étoit avec une Majesté si grave, meslée d'une humilité si profonde, qu'il donnoit de la devotion aux plus froids & indevots.

Il distribuoit à son Peuple le pain de la parole de Dieu, & entretenoit dans les Monasteres des jeunes hommes qu'il y faisoit étudier & élever à la vertu, pour en faire, un jour, des Recteurs & Curez par les Paroisses champestres de son Diocese.

Il étoit exact en ses visites, qu'il faisoit en personne : tellement ennemi de la vanité & de ses aises, que rarement il alloit à cheval, & ne menoit aucun train ny suite, que ses simples Officiers, retenant parmy les honneurs & l'éclat de sa Dignité, l'humilité & austerité qu'il avoit apprise dans le monastere.

Il châtioit rigoureusement les fautes des Ecclesiastiques, sans acception ny exception de personne, & vouloit que son Clergé parût d'autant plus en vertu au delà du reste du peuple, qu'il le surpassoit en excellence & Dignité, n'ignorant pas combien le bon exemple des Ecclesiastiques importe au bien de la Republique.

Quand il vacquoit quelque Siége dans sa Province, il faisoit tout son possible pour les faire remplir de dignes Prélats, & ne conferoit les Benefices de son diocese qu'à des personnes Doctes & de bonne vie, dont il prenoit le choix dans les Monasteres, comme en des Seminaires de pieté et de doctrine.

Pour maintenir le bon ordre qu'il avoit establi, il tenoit reglément ses Synodes Diocesains, & aux occasions, des Conciles Provinciaux, dont il faisoit exactement observer les Decrets & Ordonnances à tous ses sujets.

Il estoit entier en ses Jugemens, équitable en ses resolutions, pur en sa conscience, sobre & frugal en ses repas, fervent en l'Oraison, patient és adversitez, modeste és prosperitez, affable en sa conversation, retenu & circonspect en ses discours, veritable en sa Doctrine, zelé en ses Prédications, soigneux en sa Charge, passionnément jaloux de la Gloire de Dieu, et desireux du salut des Ames; & comme Dieu l'avoit établi chef de son peuple, en une Dignité si relevée, aussi tâchoit-il à se rendre le plus approchant de Dieu qu'il luy estoit possible, par la pratique de ces belles Vertus.

Retournons à S. Magloire, & voyons ce qui se passoit en sa solitude (1). La Vertu a beau se cacher, elle sera toûjours recherchée; l'honneur la suit, comme l'ombre fait le corps, & plus elle le veut mépriser, plus elle suit. Nôtre saint Solitaire croyoit avoir trouvé le repos tant desiré, au profond de ce desert, où éloigné du brüit & tracas du siecle, il pût passer doucement le reste de ses jours, & se disposer au dernier passage; mais il en advint tout autrement : car son peuple, ne pouvant supporter son absence, y abordoit avec telle affluence, que son Hermitage ressembloit mieux à une ville peuplée qu'à un desert écarté & inhabité, ce qui le fit resoudre à sortir tout à fait de la Bretagne & s'en aller plus loin; mais avant de rien executer, il voulut conferer avec nôtre S. Archevesque, lequel l'en dissuada, luy representant qu'il ne pouvoit, en bonne conscience, se soustraire aux Ames dont Dieu luy avoit commis le gouvernement, & bien qu'il s'en fût déchargé sur autruy, il ne leur devoit toutefois refuser son assistance & la consolation Spirituelle qu'elles attendoient de luy. Saint Magloire crut ce conseil & persevera, le reste de ses jours, en cette solitude.

XXIV. Saint Budoc ayant trés-Saintement gouverné son Eglise l'espace de vingt ans, il pleut à Dieu mettre fin à ses travaux et donner commencement à sa gloire. Il tomba

(1) Voyez le Dialogue de ces deux saints en la vie de St. Magloire, chez Surius, tome 4, le 24 octobre, nombres IV et V. — A.

malade, environ la my-Novembre de l'an 618. & connoissant que cette maladie devoit terminer le cour de sa vie, il donna ordre aux affaires de son Eglise & de sa Famille; & se ressouvenant que lors qu'il quitta la Paroisse de Plourin, il avoit excommunié quelques-uns, qui s'étans depuis repentis, luy avoient demandé l'absolution, il les absoût avant mourir; puis commanda à un de ses Aumôniers, nommé Hydultus, de separer aprés sa mort, son bras droit du reste son corps, de le porter à Plourin, d'en donner la benediction au peuple de ladite Paroisse, en signe de l'absolution qu'il leur avoit octroyée, & de le leur laisser pour gage du souvenir qu'il auroit d'eux, quand il seroit au Ciel; exhorta les Religieux de Kerfeunten à perseverer en leur vocation, leur donna sa benediction; & sentant ses forces diminuer, il receut devotement les Sacremens de l'Eucharistie & Extréme-Onction, qui luy furent administrez, en presence de ses Chanoines, par l'Archidiacre S. Genevæus (qui lui succeda à l'Archevêché) & ayant passé la nuit en colloques amoureux & devotes meditations, les mains & le cœur levez vers le Ciel & la veuë arrestée sur un Crucifix, il rendit son Ame à Dieu le 18. Novembre 618. laquelle en presence de tout le peuple, les Anges porterent dans le Ciel, chantant une melodieuse musique.

Son Corps dépoüillé de son Cilice & revêtu des Ornemens Pontificaux, fut exposé dans la salle de l'Archevêché, & de là porté en l'Eglise, où ses obseques solemnellement celebrées, on l'enterra dans le Chanceau, en presence de plusieurs Princes & Seigneurs de Bretagne & de grande multitude de peuple, pour l'utilité desquels Dieu opera & opere, tous les jours plusieurs Miracles, par l'intercession de ce saint Prélat.

XXV. La Ceremonie de l'Enterrement achevée, l'Aumônier Hydultus, memoratif de ce que le Saint luy avoit commandé, prit le Bras droit qu'il avoit separé du Corps & le mit reverement dans une quaisse pour le porter à Plourin; & un soir ayant pris logis au bourg Paroissial de *Brech* (1), Diocese de Vennes, il mît le S. Bras dans un coffre, dont l'hôtesse lui avoit baillé la clef pour y serrer ses hardes. Advint qu'un certain personnage, s'étant assis sur le coffre, devint à l'instant muét & perclus de ses membres. Cét accident inopiné étonna tout le monde; ne pouvant sçavoir la cause, ils s'aviserent d'ouvrir le coffre & de foüiller parmi les hardes de l'Aumônier, où ils trouverent la Ste Relique, avec les verbaux & asseurances necessaires. Alors le pauvre homme, se laissant tomber par terre, demanda humblement pardon à Dieu & à saint Budoc de l'irreverence qu'il avoit commise envers sa Relique, & puis se leva sain & dispos, loüant Dieu & le S. Prélat. Le recteur de la Paroisse, ayant esté present à ces Miracles, se saisit de la clef de ce coffre, & le lendemain vint avec ses Prêtres, en solemnelle Procession, leva la Ste Relique, qu'il porta en son Eglise, sans la vouloir rendre à l'Aumônier Hydultus, qui ne peut obtenir autre chose, aprés de grandes importunitez, que de la pouvoir baiser entre les mains du Recteur & en presence du peuple. Il s'approcha donc de l'Autel, fit devotement sa priere, & le saint Bras luy étant presenté, il prit si bien son temps & ses mesures, qu'il attrapa entre ses dents le Poulce, le second & le troisiéme Doigt de la main & les mordit si serré, qu'il les coupa & emporta à Plourin, donna la Benediction au peuple de la part de son deffunt Maître, & y laissa ces Reliques, qui furent richement enchassées, & soigneusement conservées, jusqu'à nôtre temps, Dieu les ayant honorées de plusieurs grands miracles (2). Anciennement on faisoit par ordonnance de Justice, outrer les sermens sur les Reliques de S. Budoc, qu'on posoit à cét effet sur son navire miraculeux, & se trouvoit que ceux qui juroient faussement ne passoient le jour & an, sans estre rigoureusement châtiez.

(1) Brech, en breton, signifie bras, peut-estre ce bourg a-t-il esté ainsi nommé de l'honneur qu'il a eu de posseder, comme précieuse relique, ce bras du St. Budoc. — A.

(2) Une main du saint et une partie de l'un de ses bras se trouvent encore à Plourin. St. Budoc est le patron de cette dernière église et de celle de Porspoder. (M. de Kerdanet.)

RÉFLEXIONS SUR CETTE HISTOIRE

ET LE FRUIT QU'ON EN PEUT TIRER.

De cette histoire nous apprenons le peu d'asseurance qu'il y a és faveurs & prosperitez du monde, qui comme flots de verre, se vont briser contre les écueils de l'adversité.

Apprenons que les hommes, comme fresles vaisseaux, voguans sur cette grande mer, pleine de perils et de dangers, sont exposez nuit et jour, à la violence des tourbillons impetueux de la fortune dont le charriot est toûjours roulant sur les sentiers glissans d'une perpetuelle inconstance.

De cette marâtre jalouse, apprenons combien pernicieux sont les effets de cette furieuse passion & forcené élancement, qui porte les ames basses & plattes à des desseins desesperez, depuis qu'elle les a une fois assujetties à sa tyrannie.

C'est une rage & vraye forcenerie, qui renverse & bouleverse l'usage de la raison, partout où on luy permet de se rendre la plus forte; excite de terribles broüilleries és esprits les mieux timbrez, & enfante de merveilleux prodiges és plus forts jugemens.

Cette passion brutale porta la Royne Clytemnestre au massacre du Roy Agamemnon son mary, sur un simple soupçon qu'il carressât, à son préjudice, la belle Chryseïde, arma Arsinoé de rage, pour ravir la vie au sien sur le doute qu'il aymât desordonnément Berenice (1), causa l'assassinat de Nicanor par sa femme Cleopatre, jalouse de ce qu'il partageoit trop avantageusement ses affections en faveur de Rhodigyne (2), & porta l'esprit barbare de la cruelle Medée à l'infanticide de ses propres enfans, qu'elle fit manger, en sauces déguisées à son mary, sur l'ombrage qu'elle prit qu'il changeât de couche (3). Voila les effets de cette passion aveugle, autant redoutable aux âmes relevées par dessus le commun des hommes, comme elle semble méprisable aux esprits communs & populaires.

C'est une dangereuse maladie d'esprit (dit Ciceron) qui procede d'un dépit de ce qu'un autre joüisse de la chose dont on a ardemment recherché la possession (4).

Ou bien (dit Chrysippe) de la crainte que l'on a, qu'une chose ne se communique à autre, qu'on ne voudroit partager avec personne (5).

Elle naist pour l'ordinaire des plus precieuses amours, comme les vers des plus belles fleurs.

C'est un ruïsseau trouble & empoisonné, bien qu'il tire son origine de deux belles sources, de l'amour et de l'honneur.

Elle se forme dans la fantaisie, s'entretient dans les soupçons, s'accroist par les

(1) Clytemnestra, Zelotypa Agamemnonis Regis, mariti sui, suspicando eum adamare Chryseiden, ipsum occidit; Arsinoë occidit Demetrium, putans ab eo diligi Berenicen. Cornel. in cap. 9 Eccles. v. 1. — A.

(2) Cleopatra Nicatorem interemit, ob zelum Rhodigynæ, sororis Phaartis Regis. Appian. in Syriac. — A.

(3) Medæa suspicans virum suum aliàs adamare, ut de eo ulcisceretur, proprias proles, quas ab eo susceperat, occidit, eique apposuit. Vide Ovid. de Art. lib. 1.

Nec dolor armâsset contrà sua viscera matrem.
Quæ socii damno sanguinis ulta virum est. — A.

(4) Zelotypia est ægritudo mentis, ex eo quòd alter quoque potiatur eo quod ipse concupiverit. Cicero, Tuscul. quæs. 4. — A.

(5) Zelotypia est ægritudo animi, ex eo proveniens quòd timeatur ne adsit alteri quod cum nemine velit habere commune. Chrysip. — A.

ombrages, se nourrit de mauvaises humeurs par la curiosité, se repaist d'impostures par la medisance, & a toûjours les yeux si chassieux, qu'elle ne peut supporter le moindre rayon de la vertu, ou prosperité du prochain.

Elle partage les couronnes & les couches, ternit & fanit ce qu'il y a de verdure & sincerité dans les plus chastes & cordiales amitiez, trouble le repos des familles, broüille de mille embarras & intrigues, les affaires des ménages, déchire les alliances, arme les plus proches les uns contre les autres, suggere des barbaries plus que Phalariques; bref, enfante des monstres de querelles, de fureurs, de rages, de meurtres; & aprés avoir tourmenté tout le monde, se consume soy-mesme dans les flammes Vesuviennes de sa propre malice (1).

Le Roy Dom Alphonse d'Arragon, Prince tres-judicieux, doüé d'un esprit vif & prompt en reparties, autant qu'hommes de son temps, interrogé, un jour, comme on pourroit bannir la jalousie d'un ménage, répondit sagement en deux mots, que cela se feroit aisément, si la femme se rendoit volontairement aveugle & le mary sourd (2): ce sage Prince voulant dire, par cét Apophtegme Laconique, qu'une femme trop oculative & clair-voyante, prend ombrage de tout & s'allarme de la moindre familiarité que son mary contracte avec d'autres femmes, sous quelques pretextes que ce puisse estre, d'où naissent les plaintes, les noises & enfin la jalousie formée; & le trop grand babil d'une femme est capable de donner martel en teste à un mary, pour peu soupçonneux qu'il puisse estre.

Contemplez encore en cette miserable creature la vraye image d'une ame noire & criminelle, qui, se trouvant engagée dans un déplorable embarras d'iniquitez, & comme accablée des habitudes du peché, ne pouvant plus durer, tant elle se sent troublée & inquietée, se jette à corps perdu dans le desespoir comme un autre Caïn; bien que les remords de sa conscience ne luy donnent aucun repos, nonobstant, elle persevere toûjours opiniâtrément en sa malice.

Il n'y a supplice si cruel que la conscience sanglante & ulcerée d'un pecheur obstiné: c'est un ver qui luy ronge continuellement les entrailles, une vipere qui luy picque incessamment le cœur.

Le Prophete Isaye la compare aux petits herissons, lesquels, à mesure qu'ils croissent, font aussi croistre leurs piquerons (3). Mille remords, mille apprehensions, autant incapables de repos, qu'elles sont capables de boureler une Ame maligne et obstinée.

C'est la mere de la crainte, de la terreur, de l'épouvante (dit S. Chrysostome (4); un grand registre, dans lequel le pecheur, enregistrant un grand nombre de pechez (5), y trouve enfin au pied sa condamnation écrite en grosses lettres.

C'est un fardeau insuportablement pesant (6), un cruel bourreau & persecuteur interieur, qui crucie l'esprit, avec plus de cruauté, que tous les suplices imaginables ne sçauroient tourmenter le corps (7).

De la Comtesse *AZENOR*, nous apprendrons combien précieux sont les fruits d'une conscience pure, innocente et tranquille, qui luy conserva dans toutes ses disgraces, une égalité d'esprit inébranlable, une patience invincible, une entiere resignation à la

(1) Zelotypia est causa omnium rixarum, suspicionum, cœdium, omniumque malorum. Tyraquellus, lege connub. 13, num. 28 et seq et lege 1 connub. 1 et seq. — A.

(2) Si uxor cæca, maritus vero surdus sit. Panormit. In vitâ Alphonsi Regis Arrag. — A.

(3) Ponam eam in possessionem ericii. Isa. cap. 14, v. 23. — A.

(4) Conscientia peccatoris formidinis mater. Chrysost. in Psalm. — A.

(5) Conscientia est codex in quo quotidiana peccata describuntur. Idem. In Psalm. 50. — A.

(6) Conscientia est vitiorum insectatrix et carnifex, quâ judice, nemo nocens absolvitur, etc. Sontis et scelerati mens habet nescio quos internos carnifices. Philip. Beroald. Comment. In Cic. — A.

(7) Vir iniquus et afflictus conscientiâ plus mali patitur quàm is qui in corpore castigatur et plagis cæditur. Pytag. Samius. — A.

volonté de Dieu & une humble soûmission aux Arrests équitables de sa Providence; bref, une débonnaireté de cœur envers tout le monde & même ses plus cruels & conjurez ennemis (1).

La serenité d'une bonne conscience, c'est un banquet continuel (dit le Sage (2);) la plus douce consolation d'une ame sainte, la plus ancienne gouvernante & la plus sainte maîtresse de la vie (3), non moins necessaire pour plaire à Dieu, que la bonne renommée peut estre en estime envers les hommes (4).

En elle consiste la force & la vigueur de l'âme, sa vraye joye, son singulier contentement, & la où elle trouve une retraitte asseurée dans le fort de ses adversitez (5).

C'est le champ que Dieu comble de benedictions, le Temple sanctifié du vray Salomon, le jardin clos & scellé ou l'âme s'entretient & se recrée spirituellement avec son Dieu, l'Arche d'Alliance, le Reclinatoire doré de la Sagesse Eternelle, la salle nuptiale de l'Agneau sans macule, le Palais Royal du Saint-Esprit, la conservatrice de la Religion, le livre clos & scellé durant cette vie, qui doit estre tout de grand ouvert le jour du Jugement, en face des Anges et des hommes, à la honte & confusion des mechans, mais à la Gloire Eternelle des Justes (6).

En saint Budoc nous admirerons & adorerons tout ensemble les jugemens incomprehensibles & les voyes investigables par lesquelles la Divine Providence conduit ses Eleus à la fin pour laquelle elle les a creés; les menant par les chemins raboteux de la tribulation pour les mettre dans le droit sentier qui conduit à la Bien-heureuse felicité; les consolant en ce penible & perilleux voyage de l'esperance de la possession du Royaume des Cieux; honorant leurs travaux & souffrances d'une riche moisson de merites & de prodigieux Miracles, & enfin les Couronnant de la glorieuse guirlande dans le Ciel avec saint Budoc & tous les Bien-heureux (7).

ANNOTATIONS.

SAINT BUDOC DANS L'HISTOIRE ET DANS LA LÉGENDE (A.-M. T.).

VOICI l'un des saints les plus populaires dans la Basse-Bretagne à laquelle il appartient par son extraction, si du moins nous en croyons la tradition, mais la légende le fait naitre sur mer, vivre d'abord en Irlande, puis succéder à saint Magloire sur le siège épiscopal de Dol; il ne résida donc jamais dans les pays de Gouelo et de Tréguier, ne demeura que peu de temps en Léon (trois pays où Albert fixe l'origine de ses parents), et il ne visita probablement jamais la Cornouaille où il est néanmoins plus honoré que partout ailleurs. Son culte y est

(1) Tranquilla conscientia omnibus est dulcis, nulli gravis, utitur amico ad gratiam, inimico ad patientiam, cunctis ad benevolentiam, quibus potest ad beneficentiam, cui Deus nec sua peccata imputat, quià non fecit; nec aliena, quià non approbavit. nec negligentiam, quia non tacuit; nec superbiam, quià in unitate permansit, Hugo, lib. 2 de animâ. — A.

(2) Secura mens quasi juge convivium. Proverb. 15. — A.

(3) Quid dulcius aut quietius bonâ conscientiâ, quæ nec damna rerum, nec verborum contumelias formidat. S. Bernadus. Vacare culpâ maximum solatium est; conscientia rectæ voluntatis maxima consolatio est rerum incommodarum. Cicero.— A.

(4) Duo sunt tibi necessaria : conscientia et fama; conscientia propter Deum, fama propter proximum. S. Amb. de officiis ep. ad Constantium. — A.

(5) Fortitudo tua, fiducia fidelis conscientiæ. S. Bern. lib. 3 de Consider. Conscientia piorum gaudium magnum est, impiorum pœna summa. S. Anselmus ad Cor. — A.

(6) Conscientia bona est ager benedictionis, templum Salomonis, hortus deliciarum, arca testamenti fœderis, reclinatorium aureum, aula Dei, habitaculum spiritûs sancti, titulus religionis, liber signatus et clausus, sed in die judicii aperiendus. Hugo, lib 3 de Animâ. — A.

(7) Justum deduxit Dominus per vias rectas et ostendit illi regnum Dei et dedit illi scientiam sanctorum, honestavit illum in laboribus et complevit labores illius, etc. Sapient. 3. — A.

établi surtout aux bords de l'océan; sur les côtes charmantes de *Beuzec-Conq*, sur les rivages du *Cap-Sizun* et du *Cap-Caval* si beaux sous le ciel bleu, si terribles pendant la tempête.

Brizeux fait de saint Budoc (ou *Beûzec*) le patron invoqué par « les pilleurs de côtes. »

Aux premiers sifflements du vent d'ouest sur leurs bords,
Semblables à des loups qui vont manger les morts,
Hommes, femmes, poussant des hurlements de joie,
Sont accourus, tous prêts à fondre sur leur proie,
Et, comme souteneurs de leurs affreux desseins;
O profanation ! ils invoquent les Saints !

Barbares chevelus, hydeuses Valkyries,
Aux fureurs de la vague unissant leurs furies ;
Plus les immenses voix de la mer grandissaient,
Plus montait leur prière effroyable ; ils disaient !

« Vous êtes, ô Beûzec, le patron de ces côtes,
» C'est vous. qui chaque hiver, nous envoyez des hôtes,
» Et les larges vaisseaux ouverts sur ces brisants,
» A vos fils dévoués, bon saint, sont vos présents.
» Ah ! comme cette nuit, votre digne servante,
» Au cœur des étrangers doit jeter l'épouvante !
» Comme elle tend vers vous ses bras, prêts à saisir
» Tout ce qui, condamné du ciel, n'a qu'à périr !
» Vous aurez votre part, Beûzec, et la plus riche :
» Deux chandeliers de cuivre aux coins de votre niche.
» Laissez donc le courroux de la mer éclater !
» Avec Dieu, cette nuit, venez nous visiter ! » (1).

Des chrétiens ont-ils vraiement « élevé vers le ciel cet exécrable vœu ? » — J'en doute; je n'ai pas non plus entendu « les mariniers chanter sa légende, dans la tempête, et en se rendant au Pardon » (2), mais je n'en maintiens pas moins que saint Budoc est très honoré en Basse-Bretagne, et j'admets que sa légende doit être très ancienne, car « elle a la forme rhythmique de certaines pièces de *Lywarc'hen*, barde gallois du sixième siècle, forme que n'offre, à ma connaissance (3), aucun autre poème armoricain. »

« La strophe, qui est de quatre vers octo-syllabiques, rimant deux par deux, présente régulièrement à la fin du premier vers deux pieds de surérogation sans rime. Tout dans la pièce, costume, mœurs et usages, la langue même, çà et là, offre un caractère d'antiquité parfaitement en harmonie avec cette forme singulière. »

Et cependant malgré son antiquité, « cette ravissante version populaire, où l'on sent passer un vrai souffle bardique » est traitée avec un suprême dédain comme document historique; M. de la Villemarqué dira : « On ne sait absolument rien d'historique sur Azénor, sinon qu'elle eut pour père Audren, chef des Bretons Armoricains, fondateur supposé de la ville de Chatel-Audren, mort vers l'an 464, et pour fils Budok... » M. de la Borderie portera un jugement analogue : « Le successeur de saint Magloire, saint Budoc — nanti d'une très belle légende parfaitement fabuleuse, œuvre d'un clerc d'une très brillante imagination — n'a pas d'histoire. » M. Guillotin de Corson : « Saint Budoc, religieux du monastère de Dol, fut choisi par saint Magloire pour lui succéder sur le siège épiscopal de cette ville. Quoiqu'on ait écrit de longues légendes sur ce saint, on sait peu de chose de positif à son sujet. Baudry, l'un de ses successeurs, dit qu'il fit le voyage de Jérusalem, d'où il apporta de précieuses reliques à Dol, qu'il mourut le 8 décembre et qu'il fut inhumé dans sa cathédrale. Sa fête se célébrait le 9 décembre. » (*Pouillé de Rennes*, T. I, p. 392.) Le même savant historien dit ailleurs :

(1) Brizeux, *les Bretons*, Chant IX.

(2) Vicomte Hersart de la Villemarqué. — La Tour d'Armor (*Argument*).

(3) C'est encore M. de la Villemarqué qui parle.

« A Landrieuc la tradition dit que saint Budoc naquit en ce lieu. Ce n'est pas impossible, car D. Lobineau pense que ce saint évêque était originaire des environs de Dol. Le village de Landrieuc est très ancien et a dû avoir jadis une certaine importance, puisqu'il a donné son nom à la paroisse (Rozlandrieuc, dans le doyenné, l'archiprêtré, l'archidiaconé de Dol, autrefois du diocèse de ce nom, maintenant du diocèse de Rennes); quelques-uns prétendent même que ce fut à l'origine le centre de la population et que l'église s'y trouvait. » (*Pouillé*, T. V, p. 716). La chapelle qui avait remplacé cette église n'existe même plus aujourd'hui.

On a reproché à Dom Lobineau de manquer d'imagination. Il en a fait preuve une fois cependant : c'est quand il a voulu caractériser par des épithètes énergiques la légende de saint Budoc « dans la chronique de saint Brieuc, et dans quelques vieux bréviaires. » Elle est (d'après lui) si romanesque et si ridicule, qu'on ne peut rien lire de plus extravagant; — « ..... ce n'a été que depuis la fondation de l'Abbaïe de Beauport en Goello qu'on a fabriqué cette impertinente piece, dans laquelle on ne croit pas qu'il y ait rien de vrai. »

Il nous faut arriver à M. de Kerdanet pour trouver une appréciation différente; pour lui, il y voit autre chose « qu'un conte plein de charme et d'intérêt, un conte dont le sujet est bien conduit, où le merveilleux est bien amené... cette légende a toutes ses preuves dans la tradition et dans les actes des églises de Dol et de Léon. »

De simples *leçons* de bréviaires ne constituent pas sans doute des documents historiques à l'abri de toute critique sérieuse; toutefois nous répugnons à croire que ces *leçons* auxquelles Albert Le Grand dit lui-même avoir fait de larges emprunts, soient de pures fables, et s'il s'y trouve des embellissements, fruits d'une imagination trop poétique, ne peuvent-ils pas s'y être alliés à une large part de vérité? Quoi qu'il en soit, à la suite du chef-d'œuvre d'Albert Le Grand, nous donnons ici le chef-d'œuvre d'un poète anonyme, traitant le même sujet. Il se trouve à la fin du *Barzaz-Breiz* (troisième partie : *Légendes et Chants religieux)*.

TOUR ANN ARVOR

IES KERNE.

I.

— Piou ac'hanoc'h-hu a welaz, — mordud,
E-beg ann tour, e-ribl ann treaz;
E-beg tour krenn kastel Arvor
Daoulinet itron Azenor?

— Ann itron hon euz-ni gwelet, — otrou, —
E prenestr ann tour daoulinet
Drouglivet he chod, du he zae,
Sioul he c'halon koulskoude. —

II.

Arru kannadourien eun deiz, — enn hanv, —
Huela goad demeuz a Vreiz,
Sternou arc'hant, dillad melen;
Kezek glaz, frank ha ruz ho froen.

Ar gedour aba ho gwelaz, — o tont, —
Da gaout ar roue a eaz :
— Setu daouzeg o tont d'al lae,
Digoret vo ar persier d'he?

LA TOUR D'ARMOR

DIALECTE DE CORNOUAILLE.

I.

— Qui d'entre vous, hommes de mer, a vu, au haut de la tour qui s'élève au bord du rivage, au haut de la tour ronde du château d'Armor, madame Azénor agenouillée?

— Nous avons vu madame agenouillée, seigneur, à la fenêtre de la tour; ses joues étaient pâles, sa robe noire, et son cœur calme cependant. —

II.

Un jour d'été, arrivèrent des ambassadeurs du plus noble sang de la Bretagne; harnais d'argent, habits jaunes; chevaux gris aux larges narines rouges.

La sentinelle, dès qu'elle les vit venir, alla trouver le roi.

— En voici douze qui montent, les portes leur seront-elles ouvertes?

— Ra vo ar persier digoret, — gedour, —
Ra vint seder digemeret;
Ra vo savet ann dol timad;
Pa zigemer, digemer mad.

— A-berz mab hor roue 'm omp deut, — otrou, —
Da c'houlenn ho merc'h da bried,
Da c'houlenn ho merc'h gand enor,
Da bried ho merc'h Azenor.

— Losket awalc'h a vo gant-han, — va merc'h, —
Potr huel ha koant, a glevann;
Koant hag huel va merc'h ivez,
Kun evel evn, gwenn evel lez. —

Eskob Is eured a lidaz, — laouen —
Ha pemzek deiz krenn a badaz;
Pemzek deiz banvez ha koroll;
Ann delenourien enn ho roll.

— Da eo gan-hec'h va greg ioliz, — breman, —
Ma 'z aimp-ni d'ar ger war hor c'hiz?
— Ne rann forz, va fried nevez,
Lec'h a iefec'h me iei ivez. —

He mamm-gaer evel m'he gwelaz — arru —
Gand ann erez-tag a vougaz;
— Ober a rai ann holl breman
Fouge gand ar beg melen-man!

Ann alc'houez nevez a garer, — setu! —
Ann alc'houez goz a zisprizer,
Ha koulskoude peur-liesa
Ann alc'houez goz zo ann esa. —

Ne oa ked eiz miz achuet, — me gret, —
D'he lez-vab e deuz lavaret :
— Da ve gen-hoc'h-hu, potr a Vreiz
Diwall al loar demeuz ar bleiz?

Leket evez, ma em c'hredet, — sellet, —
Ober a reot mar n'hec'h euz gret;
Leket evez d'ho prud, otrou,
Miret ho nelz deuz ar goukou.

— Ma e-leal am c'helennet, — itron —
Bremaig hi a vo bac'het;
E-barz ann tour krenn vo laket,
Hag a-benn tride vo devet.

III.

Ar roue koz dal 'm'a glevaz — ar vrud —
Leiz he galon goela 'reaz
Ha sachat deuz bleo gwenn he benn :
— Goa me! goa me! dre ma onn hen! —

— Que les portes leur soient ouvertes, sentinelle; qu'ils soient gracieusement reçus; que la table soit à l'instant dressée : quant à recevoir, il faut recevoir bien.

— Nous venons de la part du fils de notre roi, seigneur, demander votre fille en mariage, demander, avec révérence, en mariage votre fille Azénor.

— Ma fille lui sera accordée avec plaisir; il est grand et beau, me dit-on; belle et grande est aussi ma fille, douce comme un oiseau, blanche comme du lait. —

L'évêque d'Is célébra joyeusement les noces, et elles durèrent quinze jours, quinze jours de festins et de danses; les joueurs de harpe à leur poste.

— Maintenant, ma gentille épouse, voulez-vous que nous retournions chez moi?

— Cela m'est égal, mon jeune époux, partout où vous irez, j'irai avec plaisir. —

Quand sa belle-mère la vit arriver, elle étrangla, elle étouffa d'envie :

— Maintenant tout le monde va s'enorgueillir de ce bec jaune-ci!

Les clefs nouvelles on les aime, — voilà; — les vieilles clefs on les dédaigne, et cependant le plus souvent les vieilles clefs sont les plus commodes. —

Huit mois ne s'étaient pas écoulés, je crois, qu'elle dit à son beau-fils :

— Aimeriez-vous, fils de la Bretagne, à défendre la lune du loup (1)?

Prenez garde, si vous m'en croyez, tenez, si cela ne vous est pas encore arrivé, cela vous arrivera; prenez garde à votre réputation, seigneur, préservez votre nid du coucou.

— Si votre conseil est loyal, madame, on va l'emprisonner sur l'heure; l'emprisonner dans la tour ronde, et dans trois jours elle sera brûlée vive. —

III.

Quand le vieux roi apprit la nouvelle, il versa d'abondantes larmes, et arrachant ses cheveux blancs : — Malheur à moi! malheur à moi! j'ai trop vécu! —

(1) A passer la nuit a la *belle etoile*, à être mis à la porte.

Ar roue koz a c'houlenne — paour-kez ! —
Gand ar verdaidi neuze :
— Merdaidi, na nac'het ket :
Daoust hag ema va merc'h devet ?

— Ho merc'h ne d-eo ket devet c'hoaz, — otrou —
Devet a vo a-benn warc'hoaz ;
Ma hi ato e beg ann tour,
O kana he c'hleviz neizour.

O kana he c'hleviz neizour, — otrou —
Kana sioul, — oh ! — kana flour :
« Ho pezet, ho pezet true,
True out-ho, o va Doue ! »

Le vieux roi demandait — pauvre roi ! —
aux mariniers alors :
— Mariniers, ne me cachez rien : ma fille
est-elle brûlée ?

— Votre fille n'est pas brûlée encore, seigneur ; elle sera brûlée demain : elle est toujours au haut de la tour, je l'ai entendue chanter hier au soir.

Hier au soir, je l'ai entendue chanter, seigneur, chanter, d'une voix tranquille, — sachez-le, — d'une voix veloutée : « Ayez, ayez pitié, pitié d'eux, ô mon Dieu ! »

IV.

IV.

Azenor o vonet d'ann tan, — ann deiz —
Ken dibreder evel eunn oan,
Gwenn he dillad, ha diarc'henn,
Flak war he skoa he bleo melen.

Azenôr o vonet d'ann tan — paourez —
Holl a lare braz ha bihan :
Pec'hed eo, zur, pec'hed marvel
Devi eur c'hreg tost da c'henel ! —

Holl hirvoude braz ha bihan, — enn hent —
Nemed he mamm-gaer he unan :
— Ne d-eo ket pec'hed nemet mad,
Mouga ann aer gand he c'hofad.

Plantet c'houez, tanourien seder, — plantet. —
Ma pego ann tan ruz ha ter !
— Plantomp c'houez, potred, d'ann tiz-vad,
Ma pego ann tan-ma ervad ! —

Kaer en devoant c'houea ha c'houei — c'houea, —
Na bege ann tan dindan hi ;
C'houei, c'houea, c'houea, c'houei,
Na zeue ann tan da begi.

Ar penn-barnour dal' ma welaz — ar bec'h —
Souezet a-grenn a jomaz :
— Boemet, me chans, ann tan gant-hi ;
Pa na zev ket, red' he beuzi !

Azénor, ce jour-là, se rendait au bûcher, aussi sans souci qu'un agneau ; en robe blanche et pieds nus ; ses cheveux blonds flottants sur ses épaules.

Azénor allant au bûcher, — pauvrette, — petits et grands, tous répétaient : C'est un crime, un grand crime, de brûler une femme prête d'accoucher ! —

Tous sanglotaient, grands et petits, sur son passage, excepté sa belle-mère :

— Ce n'est point un crime, disait-elle, mais une bonne action, d'étouffer la vipère et sa portée.

Soufflez, joyeux chauffeurs, soufflez, que le feu prenne rouge et vif ! — Soufflons, enfants, soufflons bien, que ce feu prenne comme il faut ! —

Ils avaient beau souffler et s'essouffler et souffler, le feu ne prenait pas sous elle ; souffler et s'essouffler, s'essouffler et souffler, le feu ne venait point à prendre.

Quand le chef des juges vit la difficulté, il demeura tout stupéfait :

— Elle a ensorcelé le feu sans doute ; puisqu'elle ne brûle pas, il faut la noyer. —

V.

V.

— Petra war vor hec'h euz gwelet ? — merdead,
— Eur vag heb roenv na gwel e-bet ;
Ha war ann aroz, da sturier,
Eunn eal he eskell digor-kaer.

— Qu'as-tu vu, marin, sur la mer ?
— Une barque sans rames et sans voiles ; et sur l'arrière, pour pilote, un ange debout les ailes étendues.

Eur vag war vor a weliz pell, — otrou ; —
Eur c'hreg enn hi gant he bugel,
He bugelik deuz he bronn wenn,
'Vel eur goulm ouc'h ribl eur gregen.

Deuz he geinik noaz a boke, — boke —
Ha d'ezha ker kaer a gane :
— Toutouik-lalla, va mabik ;
Toutouik-lalla 'ta, paourik.

Mar ve da dad ha da welfe, — va mab, —
Gen-oud-de fouge en defe !
Mes siouaz ! n'az kwelo nepred,
Da dad, paourik, a zo kollet. —

J'ai vu, seigneur, au loin sur la mer, une barque, et dans cette barque, une femme avec son enfant, son enfant nouveau-né suspendu à son sein blanc, comme une colombe au bord d'une conque marine.

Elle baisait et rebaisait son petit dos nu, et lui chantait d'une voix si douce : — Dors, dors, mon petit enfant, dors donc, mon pauvre petit !

Si ton père te voyait, mon fils, comme il serait fier de toi ! mais hélas ! il ne te verra jamais ; ton père, pauvre enfant, est perdu. —

VI.

Kastel Arvor zo saouzanet — a-vad —
Ma eo bet biskoaz kastel bet,
Stravil braz a zo er c'hastel :
Ar vamm-gaer zo' vont da vervel.

— Ann ifern em c'harz zo digor, — lez-vab, —
Enn han Doue ! deut hu d'am skor !
Deut-hu d'am skor me zo daonet !
Ho pried c'hlan am euz gwallet ! —

Ne oa ked he genou sarret — setu —
Setu o tont eunn aer flemmet
O c'houibanat, stlejaz e meaz
Hag he flemmaz hag he mougaz.

Hag he lez-vab e-meaz raktal, — ha kuit —
Ha kuit trezeg ar broiou-all ;
Hag hen war zouar ha war vor,
O klask kelou deuz Azenor.

Klasket en doa war-zu zav-heol — he c'hreg ; —
Klasket en doa war-zu c'huz-heol ;
Klasket en doa war-zu c'hreiz-te,
Er c'holern ivez he c'hlaske.

Pa zouare enn enez vraz, — wra-dro, —
Eur potrik eno war ann treaz,
Hag hen o c'hoari tal ar red,
O tastum kregin 'nn he roched.

Melen he vleo, glaz he lagad, — glaz-mor, —
Henvel ouz Azenor, a-vad ;
Ken a lak kalon mab a Vreiz
Da huanada enn he greiz.

VI.

Le château d'Armor est, en vérité, dans un effroi tel que n'en eut jamais nul château ; la consternation règne au château : la belle-mère va mourir.

— Je vois l'enfer à mes côtés ouvert, beau-fils ; au nom de Dieu, venez à mon secours ! venez à mon secours, je suis damnée ! votre sainte épouse, je l'ai deshonorée ! —

Elle n'avait pas fermé la bouche, que voilà qu'on en vit sortir en rampant un serpent armé d'un dard et sifflant, qui la piqua et l'étouffa.

Aussitôt son beau-fils de sortir et de partir ; il partit pour les pays étrangers ; il parcourut la terre et les mers, cherchant des nouvelles d'Azénor.

Il avait cherché sa femme au levant ; il l'avait cherchée au couchant, il l'avait cherchée au midi ; maintenant il la cherchait au nord.

Tant qu'il prit terre aux environs de la grande île. Un petit garçon se trouvait sur le rivage, s'amusant, au bord de l'eau courante, à ramasser des coquillages dans un pan de sa robe.

Ses cheveux étaient blonds, ses yeux bleus, bleus comme la mer, bleus comme ceux d'Azénor, vraiment ; si bien qu'en le voyant, le cœur du fils de la Bretagne se mit à soupirer profondément.

— Piou eo da dad, va bugel-me, — piou eo? —
— N'am euz hini nemed Doue ;
Kollet tri bloa zo neb a oue ;
Va mamm a oel o koun da ze.

— Qui est ton père, mon enfant, qui est-ce ?
— Je n'en ai point d'autre que Dieu ; voilà trois ans qu'il est perdu celui qui l'était : ma mère pleure quand elle pense à cela.

— Na piou da vamm, na pelec'h eo? — mabik. —
— Kannerez, otrou, 'nn hani eo,
Ma hi du-ze gand ann doaliou.
— Na deomp-ni d'he c'havout hon daon —

— Et qui est ta mère, et où est-elle, mon petit enfant ?
— C'est laveuse qu'elle est, seigneur ; elle est là-bas avec les nappes.
— Allons donc la trouver tous deux. —

Ha da beg e dorn ar bugel — a-rok —
Hag he da zont trem'ar stivel ;
Hag o tont e verve ar goad,
E dorn ar mab ouz dorn ann tad.

Et lui de prendre l'enfant par la main, et celui-ci lui servait de guide ; et ils se dirigèrent vers le lavoir ; or, en marchant, le sang bouillait dans la main du fils au contact de la main du père.

— Va mammik kez, sav alese, — ha sell : —
Setu va zad ! askavet e !
Setu va zad a oa kollet ;
Ra vezo Doue kanmeulet ! —

— Chère petite mère, lève-toi et regarde : voici mon père ! il est retrouvé ! voici mon père qui était perdu ; Dieu soit mille fois béni ! —

Kanmeulet gant-ho oe Doue, — ker mad, —
A zas ann tad d'ar vugale ;
Distroi reont laouen da Vreiz.
Bennoz ann Drinded gand ann treiz !

Et ils bénirent mille fois Dieu qui est si bon, qui rend le père à ses enfants ; et ils revinrent joyeux en Bretagne.
Que la Trinité protège les navigateurs !

Après cet admirable chant il nous reste à ajouter bien peu de choses : Sainte Azénor est représentée en riche costume du XIIIe siècle, dans un vitrail de Notre-Dame-d'Espérance à Saint-Brieuc; elle a une statue moderne dans l'église de Beuzec-Conq. Enfin, à l'église de Plogoff, dans le Cap-Sizun, un curieux chapiteau du XVIe siècle représente aussi la sainte et son petit enfant dans un bateau. Il n'y a pas à s'étonner de trouver en cet endroit un objet indiquant le culte de sainte Azénor, si comme le dit M. de Garaby « on voyait jadis, sur la pointe du Raz, entre le bourg de Goulien et la chapelle de Laneurec, les ruines d'un monastère qu'on appelait le couvent de sainte Azénor. »

En effet, d'après certaines traditions la sainte comtesse ne serait pas morte en Irlande, mais serait revenue en Bretagne et aurait terminé sa vie dans un monastère de Cornouaille. Faudrait-il en fixer ici l'emplacement ?

Le nom de sainte Azénor a subi plusieurs transformations : Aliénor, Eléonore, Honore et Honorée.

Le nom de saint Budoc se trouve aussi sous différentes formes : Buzoc, Beuzec, Bezeuc, Buzeuc et Beuzeuc. D'après M. de Kerdanet « suivant l'ancienne orthographe du breton » le nom de saint Budoc s'écrivait *Buddoc* ou Buddec, les deux D représentant le *Th* des Anglais, qui se siffle à peu près comme un Z, et qui est une prononciation entièrement bretonne. Quant à la terminaison en *oc, ec,* ou *euc,* elle tient à la différence des dialectes bretons qui varient d'après les diverses localités..... Budoc et Beuzec viennent du verbe breton *Beuzi* qui signifie noyer, submerger. »

MONUMENTS DE SAINTE AZÉNOR ET DE SAINT BUDOC (J.-M. A.).

A Châtelaudren, la chapelle de *Notre-Dame du Tertre* a ses lambris couverts de curieuses peintures du XVe siècle. Dans le côté méridional se déroule une légende qui est celle de sainte Azénor, mais ces tableaux sont malheureusement en mauvais état de conservation. Dans l'un des panneaux on voit la sainte couchée dans un tonneau au-dessus duquel voltige un ange portant une banderole avec cette inscription : *Audita est oratio tua.*

Une des tours du château de Brest porte le nom de tour d'*Azénor;* elle date du XIIIe siècle, mais n'a-t-elle pas été bâtie sur l'emplacement de celle où fut renfermée la malheureuse princesse?

Sainte Azénor était patronne de l'ancienne paroisse de Languengar, à une demi-lieue au nord-est de Lesneven; l'église a été détruite en 1832, mais il existe encore deux fontaines sous le vocable de la sainte.

Autrefois, dans la paroisse de Goulien, canton de Pont-Croix, au village de Cou-Guériou, se trouvait un couvent et une fontaine de sainte Azénor. (H. le Carguet, les chapelles du Cap-Sizun, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1899, p. 423 et 435.)

Saint Budoc a des chapelles à Landunvez et à Plomeur. Il est patron des paroisses de Porspoder, Plourin-Ploudalmézeau, Beuzec-cap-Sizun, Beuzec-Conq, de l'ancienne église paroissiale de Beuzec-cap-Caval, et de Trégarvan.

Les églises de Beuzec-Conq et de Plourin ont été rebâties il y a quelques années, mais dans la dernière on conserve une relique de saint Budoc, enchâssée dans un bras d'argent de grandeur naturelle. Sur les panneaux de l'ancienne chaire à prêcher étaient représentés en bas-reliefs les principaux épisodes de la vie du saint patron.

A Beuzec-cap-Sizun le clocher, qui imite en petit celui de Pont-Croix, est du milieu du XVIe siècle. L'église semble être aussi de la même époque, et cependant sur le grand arc-doubleau qui est à l'entrée du chœur on trouve la date de 1655.

Beuzec-cap-Caval était autrefois un doyenné important qui comprenait en 1368, d'après le cartulaire de Quimper, vingt-deux paroisses situées entre la mer et le cours de l'Odet et du Goyen.

LA VIE DE SAINT TANGUY,

Confesseur, Abbé de Saint Mathieu en Leon, communément nommé Loc-Mazhé Traoun, et de SAINTE HAUDE, Vierge, le 18. Novembre.

DURANT l'absence de Jugduval, Roy de Bretagne Dononée, lequel s'estoit refugié en France vers le Roy Childebert, environ l'an de grace 525. il y avait en Bretagne un noble Seigneur, nommé Galonus, Seigneur de *Tremazan,* lequel, en premieres nopces, épousa la fille de *Honorius*, Prince de Brest, nommée *Florence* ; duquel mariage entr'autres enfans, issirent ces deux, Haude & Gurguy,

lesquels furent, par leur mere, élevez soigneusement en la crainte de Dieu; & si-tost que l'âge luy permit, elle les fit instruire, Gurguy és bonnes Lettres, & Haude és exercices seant à son sexe & à sa qualité. Sur ces entrefaites, la bonne Princesse tomba malade & mourut, les laissant orphelins en fort bas âge; & les funérailles & bout de l'an expirez, Galonus (qui estoit encore jeune), se voulut remarier, &, ne trouvant party à son gré deça la mer, rechercha en la Grande Bretagne une belle dame, riche & de bonne maison, maiś infectée de l'heresie de Pelagius & fort opiniastre en ses erreurs; cette recherche ayant réussi, au desir de Galonus, il passa la mer, &, l'ayant épousée, l'emmena en son pays.

II. Cette nouvelle dame ne fut gueres en son ménage, qu'elle commença à regarder de travers nos jeunes Saints & se montrer vraye marastre en leur endroit; elle les rudoyoit & maltraitoit de parole & de fait & leur tint ces rigueurs huit ans durant; lesquels expirez, Gurguy, déja grand, & à qui le sang commençoit à boüillonner dans les veines, ennuyé d'estre si mal-traité par cette femme, dans la maison de son pere, se résolut de quitter le pays pour quelque temps, & en obtint congé de son Pere, lequel luy donna une bonne somme d'argent & train honorable. Il alla à Brest prendre congé de son ayeul *Honorius*, & puis monta sur mer, &, dans peu de jours, fut porté à la coste de Normandie (lors appellée Neustrie), descendit à Cherbourg, & delà alla par terre à Paris, où il demeura prés du Roy Childebert, l'espace de douze ans, sans se donner à connoître, paroissant sur les rangs és tournois & courses, & se faisant signaler entre les plus vaillans & courageux qui se trouvoient en cette cour. Le Roy, ayant reconnu les belles perfections qui estoient en luy, le retira prés de soy & luy donna honneste appointement en son palais.

III. Incontinent aprés que Gurguy s'en fut allé, sa sœur Haude se resolut d'endurer, pour l'amour de Dieu, les traverses que sa marastre luy donneroit; laquelle ne manqua à déploier sa rage sur elle, en haine de sa vertu, & spécialement de sa Religion. Elle luy osta son cabinet et Oratoire, congedia la pluspart de ses damoiselles & servantes pour l'obliger à faire le service de la maison, méme de la cuisine, puiser l'eau & balaier les salles & chambres. Quand on sonnoit la Messe en la Chapelle du chasteau, elle l'occupoit expressement à quelque service, pour la priver de cette consolation de son Ame; &, neanmoins, jamais la sainte fille ne s'en offensa, & ne luy échappa jamais parole d'impatience, mescontentement, ou murmure. Elle obeïssoit gaillardement à son pere & à sa marastre, les servant gayement & promptement; &, d'autant que, le jour, elle ne pouvoit vacquer à ses prieres & exercices de dévotion, pour la multitude d'occupations qu'elle avoit, elle y vacquoit la meilleure part de la nuit, qu'elle employoit en prieres & meditations; elle frequentoit les Sacremens; &, par l'avis de son Confesseur, Chapelain de son pere, elle se resolut de ne se jamais marier, mais de prendre Jesus-Christ pour unique époux de son Ame. Elle étoit si pitoyable vers les pauvres, que, voyant que sa marastre avoit retranché les charitez et aumônes qu'on faisoit du vivant de sa deffunte mere, elle retranchoit de son ordinaire pour leur bailler, se contentant pour soy de gros pain sec & de viandes grossieres.

IV. Galonus, admirant la patience de sa fille & voyant la sainte vie qu'elle menoit, en étoit émerveillé & reprenoit souvent sa femme de l'indignité dont elle usoit envers une si vertueuse fille; mais la malicieuse heretique ne manquoit non plus de langue pour calomnier la sainte fille & colorer sa malice, que de cruauté pour l'affliger; &, l'ayant, un jour, trouvée porter l'aumône aux pauvres, elle la battit outrageusement & jetta par terre le pain qu'elle portoit, le foula aux pieds & le fit jetter aux chiens. Haude prit patience & ne luy repliqua mot, ny ne s'en plaignit. Cependant, Gurguy, son frere unique, estoit à Paris à la cour, mais inconnu, & n'avoit mandé de ses nouvelles depuis

son départ, de sorte qu'on le croyoit mort; ce qui donna sujet à plusieurs jeunes Seigneurs de rechercher Haude en mariage, tant pour sa rare beauté & ses belles qualitez d'esprit & de corps, que pour les grands biens dont elle devoit joüir. Ces seigneurs vinrent voir son pere & luy firent ouverture de leurs desirs, dont il fut bien aise. La sainte Fille, qui avoit promis à Dieu de garder inviolablement le lys de sa virginité, fut troublée de ces recherches & supplia nostre Seigneur de la delivrer de ce danger; Dieu l'exauça, & de la malice de sa marastre tira un préservatif de sa chasteté; car cette malicieuse femme, apprehendant l'avancement de Haude, l'envoya en une sienne metairie, luy deffendant de s'en retourner, qu'elle ne fut mandée. Haude remercia nostre Seigneur de cette faveur & se retira de la maison paternelle en ce lieu, où elle pouvoit vacquer, sans aucun empeschement, aux exercices de piété; &, par son exemple, attira plusieurs filles au service de Dieu.

V. Ayant passé deux ans en cette metairie, son frere Gurguy s'en vint au pays, si brave & en tel équipage, qu'on ne le pouvoit connoître; &, ayant oüy déja que sa sœur estoit si mal menée par sa marastre, il en voulut avoir claire connoissance & deffendit à ses gens de le nommer, ny dire qui il estoit. Il frappa à la porte du chasteau de son Pere, & fut conduit en une salle où estoient plusieurs jeunes Damoiselles, lesquelles il salüa, &, n'y voyant pas sa sœur, demanda où elle estoit : sa marastre, voyant que ce jeune Seigneur luy portoit de l'affection, &, craignant qu'il ne la voulust rechercher en mariage, le tira à part, & lui déchiffra Haude comme une fille perduë & abandonnée; &, que pour éloigner une telle infamie de la maison, on avoit esté contraint de l'envoyer aux champs; Gurguy crût trop legerement aux calomnies de cette femme & s'en alla chercher sa sœur, ayant laissé ses gens au château de son pere; &, l'ayant trouvée prés d'une fontaine, lavant quelques hardes, l'appela par son nom; elle, qui ne le connoissoit plus, à cause qu'il avoit esté si long-temps absent, ne sçachant à quelle fin il l'appelloit, laissa ses hardes & s'enfuit vers la maison; Gurguy, se souvenant des propos que sa marastre luy avoit tenus de sa sœur, s'imagina qu'elle auroit forfait à son honneur; &, l'ayant reconnu, n'auroit osé se presenter devant luy.

VI. Cette fausse impression le mit tellement en colere, que, mettant la main à l'épée, il la poursuivit vivement; &, l'ayant attrapée, luy déchargea un si grand coup sur le col, qu'il luy trancha la teste, &, le corps estant tombé par terre, Gurguy vid son sein moüillé; &, l'ayant ouvert, il trouva de gros caillons de lait qu'elle y avoit cachez; &, ne sçachant ce que cela vouloit dire, il s'enquit des voisins quelle vie menoit Haude, & aprit d'eux que c'estoit une sage, sainte & vertueuse damoiselle, qui menoit une vie exemplaire & avoit estonné tout ce pays de l'admirable patience, dont elle supportoit les outrages de sa marastre, laquelle la traitait si indignement, que, non contente de l'avoir chassée de la maison de son pere, & envoyée en ce chetif hameau, elle luy dénioit le boire & le manger; &, nonobstant cela, elle ne desistoit de ses pieux exercices, s'exerçant aux œuvres de misericorde; &, ne pouvant partager sa pitance avec les pauvres, pour estre éclairée de prés par ceux que sa marastre avoit commis pour épier ses actions, elle faisoit cuire des caillons de lait qu'elle cachoit en son sein, pour bailler aux pauvres, desquels elle estoit la vraye mere & consolatrice.

VII. Gurguy, ayant oüy ce recit, pensa mourir sur le champ de déplaisir, voyant qu'au seul rapport de sa marastre, dont il connoissoit la malice, & la haine qu'elle portoit à sa sœur, il l'avoit si malheureusement massacrée : il s'en retourna chez son pere, auquel il se donna à connoistre & luy recita ce qu'il avoit fait, & que, de sa propre main, il avoit malheureusement tué sa chere sœur Haude. Galonus fut extremément affligé de cette triste nouvelle, laquelle fut d'autant plus agréable à sa femme, qu'elle haïssoit Haude; mais Dieu, qui tire l'huile du rocher, tira de ce massacre la conversion

de Gurguy, & punit exemplairement la malice de sa marastre ; car, tout estant en dueil pour cét accident, sainte Haude entra dans la salle où estoit son pere, son frere & sa marastre, tenant sa teste en ses mains, laquelle ayant posée sur son col se réunit à son tronc ; merveille qui estonna toute l'assistance (1).

VIII. Alors, sainte Haude, se tournant vers sa marâtre, luy reprocha ses perfidies & son opiniâtreté en ses erreurs, & luy dit que, puis qu'elle ne se vouloit amender, Dieu la puniroit presentement ; &, à l'instant, elle fut saisie d'un flux de ventre si violent, qu'elle vuida tous ses boyaux & intestins & fut saisie d'une telle manie & rage, qu'elle foula de ses pieds ses boyaux espandus par la place ; &, les forces luy manquans, enfin elle tomba dessus, & alors il se fit un horrible éclat de tonnerre, dont le carreau, tombant en cette salle, foudroya cette mechante heretique, en presence des assistans ; & sainte Haude se tournant vers son frere Gurguy, le consola & luy dit : « Quand vous » me poursuivistes & me mistes à mort, je ne vous connoissois pas, & mon sang inno- » cent, par vous respandu, crioit déja vengeance devant le Trosne de Dieu ; mais, vous » ayant connu, & sceu par qui vous aviez esté poussé à ce fratricide, j'ay prié Dieu » pour vous, & supplié sa sainte Mere d'obtenir vostre pardon, & de détourner la » punition sur vostre marastre. » Gurguy, plus mort d'effroy que vif, se rasseura quelque peu ; &, s'estant prosterné aux pieds de sa sœur, luy demanda pardon ; &, incontinent, la sainte Vierge Haude, ayant devotement reçû ses Sacremens, rendit son heureux esprit, le 18. novembre l'an de grace 545. Auquel jour, les Breviaires anciens de Leon & Cornoüaille en font memoire. Son corps fut inhumé en l'Eglise parrochiale de *Landunvez*, au Sepulcre de ses Ancestres, où Dieu l'a illustrée de grands miracles.

IX. Si-tost que la Sainte eut rendu l'esprit, Gurguy sortit de la maison de son pere & s'en alla en la ville d'Occismor, trouver S. Paul, Evesque de Leon, lequel le receut amiablement, l'ouït de Confession & luy enjoignit un jeusne de 40. jours : Gurguy receut humblement cette penitence ; &, pour mieux l'accomplir, se retira en une forest, qui estoit entre les villes de *Land-Ternok & Brest*, où il se bastit une petite loge & y passa sa quarantaine en continuelles prieres, veilles & larmes, ne se substantant que de racines, de glands, de meures & autres fruits sauvages : car il n'avoit porté en ce lieu aucune provision, mais s'estoit entierement jetté entre les bras de la Providence de Dieu, laquelle ne luy manqua pas ; car, au bout des 40. jours, comme il prioit, la face prosternée contre terre, un corbeau, qui avoit son nid en un arbre auprés de sa cellule, luy apporta un beau pain blanc, par le commandement de celuy qui, par le ministere de semblables oyseaux, avoit jadis substanté les Helies, Pauls & Antoines dans les deserts. Gurguy receut ce pain, rendit grâces à Dieu, & s'en substanta ; &, en memoire de cette penitence du Saint, ce lieu s'appelle encore à present *Coat-Tanguy*, c'est à dire *Boys* ou *Forest* de *Tanguy*.

X. Ayant accomply sa penitence, il vint vers son Prélat S. Paul, lequel il trouva dans la salle de son manoir Episcopal, avec cinq ou six de ses Chanoines ; &, si-tost qu'il parut dans cette salle, saint Paul & ceux qui l'accompagnoient virent sa teste environnée d'un globe de feu, en forme de guirlande ou cercle flamboyant, dont ils furent bien étonnez, & de là S. Paul prit occasion de luy changer son nom, & voulut qu'au lieu de *Gurguidus* il s'appelât, desormais, *Tanguidus*. du mot Breton *Tan*, qui signifie Feu : Tanguy se jetta aux pieds de saint Paul, luy demanda sa benediction & le supplia humblement de le vouloir recevoir en son monastere de Bâaz ; ce que S. Paul luy accorda, & luy donna l'habit de son Ordre audit Monastere, auquel il vécut en une si grande sainteté & perfection, que saint Paul, ayant fondé le Monastere de Gerber (ruiné depuis par les

(1) Voyez chose presque semblable en la vie de saint Gohard. — A.

Normands), l'en fit premier Abbé (1), luy donnant douze Religieux pour peupler son nouveau Monastere, lesquels il tira des Monasteres de Bâaz & d'Oüessant.

XI. En cette Prélature, il fit paroître l'excellence de ses vertus & les belles qualitez dont il estoit avantagé; il amassa nombre de Religieux, & y attira, par son exemple, plusieurs jeunes Gentils-hommes, lesquels donnerent des terres, heritages & revenus pour l'entretien du Monastere; tous lesquels il gouvernoit avec une singuliere prudence & rare exemple de sainteté : Il estoit doux & charitable envers son prochain; mais envers soy-même rude & austere, sobre, patient, humble, & tellement assidu à l'Oraison, qu'il sembloit à ceux qui le frequentoient estre toûjours ravy & absorbé en Dieu. Il alloit souvent voir son maître S. Paul à Occismor, pour luy communiquer de ses exercices & recevoir ses sages avis touchant le gouvernement de son Monastere. Ayant ouy dire que le Seigneur de Tremazan, son pere, déja caduc & vieil, estoit malade, il le fut visiter & consoler, le disposant à bien mourir; le bon vieillard fut fort rejoui de voir son fils & luy donna plusieurs terres & heritages, tant pour son Monastere de Gerber que pour en fonder d'autres, s'il le jugeoit à propos; &, entr'autres, lui donna depuis le cap de *Pennarbed*, en bas Leon (qu'à present on nomme Saint-Mathieu de fine terre, ou du bout du monde), le long de la mer, qui du grand Ocean Occidental entre dans le goulet du golphe de Brest, jusqu'à la riviere de *Caprel* (c'est à dire le Havre de Brest), comprenant partie du bourg de Recouvrance, au dessus duquel se voit, encore à présent, une ancienne tour ronde, à demie ruinée, que les anciens appeloient *la Bastille de Quilbignon* & à présent s'appelle *la Motte-Tanguy*, sous laquelle y a quelques maisons qui appartiennent aux Seigneurs du Chastel Tremazan.

XII. Quelques temps aprés, une flotte de navires Leonnois qui estoit allée trafiquer en Egypte, trouva moyen d'enlever subtilement le chef du glorieux Apostre & Evangeliste S. Mathieu, lequel ils emporterent en Bretagne; ayans passé le Raz de Fontenay, sans danger, comme ils vouloient doubler le cap de *Pennarbed*, l'admiral, qui portoit la sainte Relique, heurta de roideur un grand escueil qui paroissoit à fleur d'eau; alors, ceux qui estoient dedans crierent misericorde, pensans estre tous perdus; mais (chose merveilleuse!) le roc se fendit en deux, donnant libre passage au vaisseau qui étoit chargé d'un trésor si precieux, lequel ils mirent à terre à la pointe dudit cap & allerent rader au havre du Conquest, qui est là auprés; &, en memoire de ce miracle, ce cap fut appelé *Loc-Mazhé-Traoun*, c'est à dire, *lieu Occidental consacré à S. Mathieu*, auquel saint Tanguy (à qui cette terre appartenoit) se resolut de construire un Monastere par la permission de S. Paul.

XIII. Saint Tanguy vouloit edifier au même endroit auquel le Chef du saint Apostre avoit esté posé, lors qu'on le descendit du navire, tout sur la pointe & derniere extremité du cap; mais plusieurs jugerent ce lieu incommode, pour estre sur le bord de l'Ocean, &, par consequent, exposé aux furies des vents, & sujet aux descentes des corsaires, & étoient d'avis de le bastir plus avant en terre ferme, à cinq ou six cens pas de là. S. Tanguy se laissa aller à leur opinion & fit charroyer les materiaux en ce lieu & ouvrir des fondemens; mais Dieu montra, par un miracle évident, qu'il vouloit que ce Monastere fut edifié au lieu que le Saint avoit premierement choisi; car, quand ils commencerent à travailler au massonnage, ce qu'ils avoient fait en un jour, ils le trouvoient, le lendemain, miraculeusement transporté au premier lieu; ce qu'estant arrivé plusieurs fois, ils continuerent l'edifice audit lieu, avec telle diligence qu'en peu de temps l'edifice fut accomply, & S. Paul benit le Cimetiere, dedia l'Eglise & ordonna que S. Tanguy le peupleroit de Moynes de son Abbaye de Gerber, & en seroit Superieur en titre d'Abbé.

(1) Gerber, ancien monastere, estoit jadis basti au mesme lieu où est, de present, l'abbaye du Relec, ordre de Cysteaux, à 3 lieues de Morlaix. — A.

XIV. Il accomplit promptement cette obeïssance & fit venir huit des Religieux de Gerber, ausquels, avant le bout de l'an, il associa grand nombre d'autres qui y prinrent l'habit. Une fois entr'autres, le saint Abbé voulant aller à Occismor, voir son Maître & Pere S. Paul, le rencontra en la Paroisse de *Drenec*, és rabines d'une maison noble; aprés s'estre saluez, ils se retirerent tous deux seuls dans le bois de cette noblesse, ayans laissé leurs compagnons quelque peu à quartier, &, aprés une longue conference, s'étans mis en Oraison, ils furent recréez d'un concert melodieux de voix Angeliques, &, à même temps, un Ange leur apparut, leur donnant avis que, dans peu de jours, ils sortiroient de cette vallée de larmes & iroient jouïr de la Couronne preparée à leurs merites. Les Saints se réjouïrent extremément de cette bonne nouvelle; &, à cause de cette apparition Angelique, cette maison noble fut nommé *Coat-Elez*, c'est à dire *Bois aux Anges*, nom qu'elle retient encore à present, & est distante de la ville de Lesneven de deux lieuës (1).

XV. Saint Paul, ayant pris congé de son cher Disciple, se retira à Occismor, & S. Tanguy en son Monastere de Gerber, où il fut reçu de ses Religieux avec un extréme contentement; mais leur joye ne fut gueres longue, car il leur donna avis de la revelation qu'il avoit euë & leur nomma le jour qu'il decederoit. Dés le lendemain, il tomba malade, reçût ses Sacremens, donna ordre aux affaires de son Monastere, &, ayant donné sa benediction à ses Religieux, rendit son Ame és mains de son Createur, le 12. mars l'an 594. le même jour que mourut S. Paul en son Monastere de Bâaz. Son Corps fut lavé & revétu de ses ornemens Abbatiaux & porté à l'Eglise, en attendant l'appareil de son convoy; lequel appresté, il fut reverement porté de sondit Monastere de Gerber à celuy de Loc-Mazhé, où il fut ensevely dans le Cimetiere que S. Paul avoit beny, où Dieu a fait plusieurs Miracles par son intercession. On admira en ce convoy, qu'encore bien qu'il fit un vent du nord fort violent, toutesfois, jamais aucune des torches, ou luminaires qu'on portoit ne s'esteignit, le long du chemin, qui estoit d'environ quinze lieuës, ny aucun de la compagnie ne se sentit incommodé. Ce Saint a esté fort reveré en Bretagne, & le Pelerinage de son Abbaye de S. Mathieu est l'un des plus celebres de la province. Les Seigneurs du Chastel ont souvent porté le nom de Tanguy; desquels plusieurs se sont fait signaler & renommer dans les Histoires Françoises & Bretonnes; les mêmes Seigneurs ont fondé, prés de leur chasteau de Tremazan, une belle chapelle en l'honneur de ces Saints, qui s'appelle *Ker-Seant*, c'est-à-dire, *la Ville aux Saints*, où il y a des Chanoines pour faire le service (2).

Cette Vie a esté par nous tirée d'un vieil Legendaire manuscrit, qui nous fut communiqué par le Sacriste de l'Eglise Collegiale de N. Dame du Fol-Coat en Leon, l'an 1624, qui s'est trouvé conforme à ce qu'en avoit écrit Noble et discret Messire Yves le Grand, Aumônier du Duc François II. en ses Recherches de l'Evesché de Leon, de l'an 1472; et les anciens Breviaires de Leon et Cornoüaille font commemoration de sainte Haude, le 19. novembre.

(1) La vision de saint Pol et de saint Tanguy est representée par une intéressante gravure de A. Hallez dans la vie illustrée de saint Pol-Aurélien (par A.-M. Thomas et J.-M. Abgrall. Société de Saint-Augustin, Lille. En vente a la librairie J. Salaun, à Quimper). — A.-M. T.

(2) La cathédrale de Saint-Pol-de-Leon possédait un autel de Saint-Tanguy et de Sainte-Haude, dans l'enfeu que l'on a à sa droite lorsqu'on regarde la grande rosace du transept méridional. Le 4 novembre 1650, Tanguy du Tertre Sr de Pratledan y fondait un office solemnel que le Chapitre devait y célébrer le 19 novembre (G. 118). — P. P.

ANNOTATIONS.

LE CULTE DE SAINT TANGUY (A.-M. T.).

Il n'y a pas plus à établir le caractère historique de la Vie de saint Tanguy et de sainte Haude dans les récits d'Albert Le Grand, qu'à les qualifier avec dom Lobineau de « fables si dénuées de toute apparence, qu'on doit les mettre au rang des plus misérables romans. » Nous, ne nous arrêtons pas d'avantage à la charitable accusation du trop sévère critique, disant : « L'auteur qui a fabriqué ces actes, a voulu, sans doute, flatter les seigneurs du Chatel. »

Tout ce que nous avons à dire c'est que saint Tanguy et sainte Haude ont été de vrais saints, honorés de temps immémorial et demeurés populaires, surtout dans le diocèse de Léon. Dans le *Propre* publié par ordre de l'évêque Henri de Laval de Boisdauphin, réédité en 1705 par l'évêque Louis de La Bourdonnaye, on trouve au 27 novembre la fête de saint Tanguy, se célébrant à la cathédrale sous le rite *double-solennel;* le 28 du même mois, fête semi-double de sainte Haude, vierge; ces offices ont été en usage jusqu'à la Révolution, et il est fort regrettable qu'ils n'aient pas été conservés dans le *Propre* de 1851 qui ne fait aucune mention de nos deux saints. S'ils n'ont plus de place dans la liturgie, ils ont du moins conservé leurs images dans la pauvre chapelle voisine des ruines de l'abbaye Saint-Mathieu (saint Tanguy représenté dans le costume de moine bénédictin brandit son épée fratricide) et dans l'église de Kersaint-Plabennec (le frère et la sœur y figurent en face l'un de l'autre sur un autel du transept, sainte Haude porte sa tête entre ses mains).

LES RELIQUES DE L'APOTRE SAINT MATHIEU (A.-M. T.).

Monsieur de la Borderie, au tome II de l'*Histoire de Bretagne,* p. 259, dit ce qui suit : « Sous le règne du roi Salomon on rencontre la fondation de la célèbre abbaye de Saint-Mathieu ou Saint-Mahé de Fineterre (1) dont l'histoire, quoique mêlée de légendes, ne semble pas douteuse quant à ses faits essentiels attestés par diverses chroniques. Cette histoire fut écrite au Xe siècle avec sincérité par un auteur que l'on appelle Paulinus et auquel on donne la qualité d'évêque de Léon (2). Comme nous n'avons plus la version latine, mais seulement une analyse ou une traduction faite par Le Baud sur un texte déjà interpolé dans sa dernière partie, il est bon de se tenir sur ses gardes. Puis si l'on veut connaître exactement l'état du texte suivi par Le Baud, ce n'est pas dans son *Histoire de Bretagne* imprimée qu'il faut lire ce récit, mais dans la première version encore inédite de cette *Histoire.* »

D'après ce récit, c'est au Caire que le corps du saint évangéliste aurait reposé jusqu'au temps où saint Salomon régnait en Bretagne. Des marins bretons se trouvant en cette ville l'apôtre leur apparut, et s'adressant à eux dans leur propre langue les chargea d'emporter son corps dans leur pays; lui-même les conduisit et leur montra son tombeau. Avec le secours miraculeux de saint Mathieu ils l'ouvrirent; en voyant le corps on aurait dit, non pas un homme mort depuis des siècles, mais tout simplement endormi. L'ayant transporté sur leur navire, ils mirent aussitôt à la voile; favorisés par les meilleurs vents, ils arrivèrent à la péninsule qui forme du côté du Nord la rade de Brest. Le bruit d'un tel événement se répandit, et saint Salomon vint au rivage avec toute sa cour pour faire à l'évangéliste une glorieuse réception. Avec ses seigneurs il saisit les câbles qu'on lançait du navire, mais c'est en vain qu'ils les tiraient de toutes leurs forces, le vaisseau ne bougeait point. Alors Riwelen ou Riwal, comte de Cornouaille, dit au prince : « Vous

(1) En latin, *S. Matheus de Finibus terræ ;* en breton, *Loc-Mazé Pen ar Bed.*

(2) D'apres M. Jourdan de la Passardière ce serait un évêque de Salerne (*Bulletin paroissial de Saint-Louis de Brest,* 1900).

n'ignorez pas la maudite coutume établie en ce port : quand une maison ne peut fournir les taxes royales qui lui sont imposées, on y prend deux ou trois enfants, on les vend comme serfs aux marchands étrangers fréquentant ce port, et le prix est consacré au paiement de la taxe. Cette coutume, qui a fait donner à ce lieu le nom de *Porz-Queinvan* (Port des Lamentations), déplaît certainement au saint apôtre. Abolissez-la et donnez au saint désormais ces malheureux enfants... »

Salomon répond : « Glorieux apôtre de Dieu, que ceste coustume soit dorénavant ostée pour la révérence de toy. Je te confirme ce privilège par l'impression de mon anneau. »

A peine ces paroles prononcées, la nef d'elle-même « saillit à la terre seiche. Adonc le roi et les seigneurs saisirent celui saint corps précieux et avec grande assemblée de chantans, ô cierges et ô lampes, » le portèrent à une église que le roi Salomon « fist reformer d'arcs voultiz, d'apparois et de columnes dorées, et en icelle fist mettre le saint corps de l'apostre, au nom duquel il la fist dedier. »

Le corps de saint Mathieu ne reposa pas longtemps dans ce site sauvagement grandiose. (D'après dom Lobineau, il y avait abordé en 825) ; après la mort du roi Salomon, mais à une date nullement précisée, il fut enlevé par des écumeurs de mer, et au Xe siècle, en 954, après une odyssée vagabonde dont on ne saurait dire les étapes, on le retrouve en Italie, à Salerne, où il est resté jusqu'à nos jours. Toutefois l'abbaye bretonne de Saint-Mathieu prétendit pendant tout le moyen-âge, même encore au XVIIe siècle, posséder la plus grande partie du chef de son patron. L'avait-elle conservé depuis le IXe siècle? L'avait-elle recouvré depuis? On ne peut le dire. »

Autour de l'abbaye se forma une petite ville maritime encore florissante au temps de dom Michel Le Nobletz.

Pour ne rien omettre disons que, d'après la tradition, les reliques de saint Mathieu auraient fait à la cathédrale de Léon une station plus ou moins prolongée. — Est-ce à leur arrivée en Bretagne? — Est-ce au moment de leur départ pour l'Italie? — Serait-ce pendant la construction de la première église abbatiale? — Nul ne saurait le dire.

MONUMENTS DE SAINT TANGUY (J.-M. A.).

Le château où naquit saint Tanguy, les monastères qu'il a fondés, ont depuis longtemps disparu ; mais ce n'est pas sans émotion que l'on visitera les abbayes du Relecq et de Saint-Mathieu de la fin des terres, c'est avec respect que l'on parcourra les ruines de Trémazan, vieux édifices qui les ont remplacées au XIIe siècle et qui à leur tour en grande partie délabrés, menacent également de disparaître. C'est avec dévotion que l'on fera le pèlerinage de la chapelle de Kersaint, toute voisine de Trémazan, où l'on vénère toujours la mémoire du jeune saint devenu moine et de sa douce sœur sainte Haude.

L'abbaye cisterciennne du Relecq, en Plounéour-Ménez, fut fondée en 1132 sur l'emplacement de l'antique Gerber. Est-ce à cette date que fut construite l'église abbatiale qui existe encore? En tout cas elle remonte au cours du XIIe siècle, et l'on croit revivre en ces âges lointains quand on pénètre dans cette chapelle si heureusement et si sagement restaurée par le vénéré recteur, M. Jouve, qui y a mis ses talents et son zèle. Grâce à ce travail le monument a repris à l'intérieur sa physionomie primitive, et en voyant à nu tout l'appareil bien dessiné et exactement rejointoyé, on est comme saisi de vénération devant ces lourds piliers carrés, ces chapiteaux aux sculptures étranges, ces arcades romanes où la pointe de l'ogive commence à se dessiner, cette large nef, ce chœur, ces transepts et ces chapelles où tant de générations de moines ont prié, et où reviennent encore tous les ans tant de pèlerins au jour du grand pardon, le dimanche après le 15 août, à cause de la fête de saint Bernard qui tombe le 18 de ce mois.

Ce qu'il y avait de plus beau dans le monastère, le cloître avec ses colonnettes et ses arcatures

du XIIIe siècle, a complètement disparu et la belle salle capitulaire n'a plus ses colonnes ni ses voûtes soutenues autrefois par d'élégantes nervures.

L'abbaye de Saint-Mathieu, près du Conquet, autrefois si riche et si florissante, rappelle maintenant les mêmes tristesses. Du cloître il ne reste que quelques traces; des bâtiments monastiques, quelques pans de maçonnerie, et la vieille église, privée de ses toitures, dresse en face de la mer ses murailles qui semblent devoir encore longtemps défier les orages, sa façade ouest du XIIe siècle, son chœur si élégant du XIIIe, sa nef et son collatéral midi du XIVe et du XVe.

Trémazan, lieu de naissance de notre saint, est le spécimen le plus important de l'architecture militaire du XIIe siècle en Basse-Bretagne. Grande enceinte en carré long, de 30 mètres sur 50, douves larges de 10 mètres protégeant des murailles épaisses de 2 mètres et hautes de 10; deux tours d'angle, un immense donjon carré, de 14 mètres de côté et de 25 de hauteur; un entassement de murailles ruinées dans la cour intérieure, c'est ce qui reste encore de cette formidable forteresse de la noble maison du Chastel.

Et tout à côté, à 500 mètres de distance, est la chapelle de Kersaint, édifice de la fin du XVe siècle remplaçant une antique collégiale fondée en l'honneur de nos deux saints que nos Bretons invoquent toujours avec foi et confiance.

Sur les vieux remparts de Trémazan fleurissent les œillets rouges et les violiers de même couleur; ils sont restés empourprés depuis qu'ils ont été teints du sang de sainte Haude.

LA VIE DE SAINT HERBLON,

Confesseur et Abbé du Monastere d'Aindre, le 25. jour de Novembre.

L'HEUREUX S. Herblon, ou Herblain, premier Abbé du Monastere, qui, autrefois, estoit en l'isle d'Aindre, dans le fleuve de Loyre, deux lieuës au dessous de la ville de Nantes, estoit gentil-homme Allemand, du pays de Nimegen (1), issu de parens nobles & riches, lesquels vinrent en France, environ l'an 600. Ils mirent toute leur estude à instruire leur fils en toutes les gentillesses & perfections requises en un Seigneur de bon lieu; mais, voyans qu'il s'y portoit froidement, & qu'au contraire il affectionnoit la retraite & solitude & étoit adonné à la piété, craignans ce qui leur arriva, & que Herblon ne fit divorce avec le monde, ils l'envoyerent à la cour du Roy de France, faisans leur compte que les delices de la cour & l'embarassement des affaires où il seroit occupé luy feroit petit à petit perdre le desir de la vie Monastique; mais il avint tout autrement; car ayant demeuré quelques années en cette cour, voyant les troubles qui survinrent de son temps en France, & abhorrant les cruautez & massacres qui s'y commettoient, il se resolut de se retirer de ce labyrinte, à quelque prix que ce fut.

II. Le Roy, qui l'aymoit extrêmement pour son bel esprit & ses rares perfections, lui refusa son congé; de plus, le fit chevalier & son grand Eschanson, esperant, par ces honneurs & offices, le retenir à son service; &, de plus, luy procura une belle dame, riche & noble, fille d'un de ses conseillers & premiers favoris; mais l'amour de Dieu, qui avoit embrasé le cœur du saint jeune homme, ne peut estre étouffé par ces offices, lesquels ne le pûrent divertir de sa premiere resolution, ny induire à condescendre à

(1) Noble Frank, de Noyon (de la Borderie).

un party si avantageux, & ne voulut plus demeurer au service d'un Roy terrien, se voyant si puissamment appellé au service du Roy des Roys. Il pressa tant, & si souvent importuna le Roy, qu'enfin il luy donna son congé, quoy qu'à regret; dont Herblon le remercia, &, ostant son collier d'or, & déceignant son épée, les posa aux pieds de Sa Majesté, sortit de la cour & alla droit se rendre au Monastere de Fontenelles en Neustrie (à present Normandie), où, s'estant jetté aux pieds de l'Abbé Lambert, il postula l'habit de saint Benoist, lequel, peu aprés, il receut, l'an 638, au grand contentement de tous les autres Moynes, qui se promettoient quelque chose de grand de ce nouveau Religieux. Herblon, admis en cette sainte Société, devint incontinent tout autre & vécut si exemplairement, trois années, dans ce Monastere, que l'Abbé Lambert le receut à la Profession, & puis l'envoya aux Ordres, lesquelles il receut successivement de l'Archevesque de Roüen.

III. En ce temps, estoit Evesque de Nantes, en Bretagne, un saint Personnage, nommé Pasquier (1); lequel, connoissant le fruit que faisoient les Religieux Benedictins és lieux où ils estoient, désireux de s'acquitter de sa charge Pastorale & s'aider du travail & prieres de ces bons Peres, envoya vers Lambert, Abbé de Fontenelles, luy demander Herblon & quelques autres de ses Moynes, pour peupler un Monastere qu'il leur vouloit bastir en son Diocese. Le bon Abbé, ayant leu la lettre de l'Evesque, en loüa Dieu, & en confera avec ses Religieux; tous lesquels, bien qu'il leur faschast de se deffaire de saint Herblon, voyans, néanmoins, qu'il y alloit de la gloire de Dieu & avancement de leur Ordre, y consentirent, & luy nommerent douze autres Religieux pour aller avec luy; tous lesquels, ayans pris la benediction de leur Abbé & congé des autres Religieux, vinrent en Bretagne, & se rendirent à Nantes, l'an 643. où S. Pasquier vint au devant d'eux, suivy de son Clergé & de tout le peuple, & les receut, chantant: *Eccè quàm bonum et quàm jucundum, etc.* & *Benedictus qui venit in nomine Domini.* S. Pasquier les logea dans son manoir Episcopal, où ils furent visitez des principaux de Nantes, & le reste de la journée se passa à conferer de leur dessein.

IV. Le lendemain, les saints Pasquier & Herblon, ayans dit Messe, s'embarquerent en un batteau que l'Evesque avoit fait équiper au port de la Fosse de Nantes, & ayant fait priere à Dieu, le suppliant de leur faire connoistre le lieu qui leur seroit plus commode pour l'y servir en l'Observance de leur Regle, ils leverent les voiles & devalerent la riviere de Loyre, furent portez à la rade d'une Isle, appelée Aindre, du mot Latin *Antrum*, qui est l'une des plus belles de cette riviere, estant en hyver environnée de toutes parts des eaux de Loyre, &, en esté, jointe à la terre ferme par de belles prairies, surpassant en hauteur les autres iles de ce fleuve, ayant quelques petits tertres, ou collines qui s'avancent dans la riviere, en forme de petits caps, ou promontoires, dont elle se deffend contre les débordemens de ce grand Fleuve, qui, aux hautes marées, refoule & halle les autres iles, sans incommoder cette-cy, prés laquelle, il y a une autre ile moindre, nommée *Aindrin* ou *Aindrette*, en laquelle y avoit, autrefois, une Chapelle de S. Martin; à présent, il y a un chasteau de plaisance, nommé le *Chasteau d'Aindrette*. Le batteau, arrivé à la rade d'Aindre, s'y arresta tout court; ce qui fit connoistre aux Saints que c'estoit là le lieu qu'ils devoient choisir. Ils entrerent dedans, &, l'ayant reconnu trés-commode pour leur demeure, s'en retournerent à Nantes, où ayans tracé le plan du futur Bastiment, les ouvriers furent appelez de toutes parts pour y travailler en diligence.

V. Les bourgeois de Nantes, se conformans à leur saint Pasteur, contribuerent si liberalement à la construction de ce Monastere, que, dans deux ans, il fut accomply;

(1) Voy. sa Vie cy-dessus, le 10 juillet, art. IV, p. 299. — A.

S. Herblon y fit faire deux Eglises, lesquelles S. Pasquier dedia, l'une en l'honneur de S. Pierre, l'autre à S. Paul, l'an 646, à laquelle solemnité se trouverent les habitants de Nantes & une grande multitude de peuple des environs, & n'oublia S. Pasquier à bien dotter & renter ce Monastere, qu'il fournit de toutes choses necessaires, tant pour le service de l'Eglise, que pour la commodité des religieux. S. Herblon, ayant amassé en ce lieu grand nombre de Religieux, menoit une vie plus d'Ange que d'homme ; de sorte que l'odeur de ses rares vertus & de la sainteté de ce lieu s'épandit, non seulement par Bretagne, mais encore par toutes les provinces circonvoisines. Priant, une nuit, en l'Eglise de S. Pierre, il vid l'Ame de Mauronce, Abbé du Monastere de Glonne (c'est S. Florant le Vieil sur Loyre), nouvellement decedé, laquelle les Anges presentoient devant Dieu ; de quoy il donna avis à ses freres, lesquels en furent pleinement informez, le lendemain, qu'un messager leur en apporta nouvelles asseurées.

VI. Allant, une fois, par pays, il fit rencontre d'un Comte Breton, nommé Arnauld, homme méchant & vicieux ; le saint Abbé le salüa, &, puis, le reprimanda doucement, luy remontrant l'énormité de ses vices. Déja, ses satellites mettoient la main à l'épée, n'attendant que le commandement de leur maistre, pour courir sus au Saint & à ses confreres ; mais Dieu toucha tellement Arnauld, qu'il l'écouta patiemment, le remercia, & luy promit de s'amender, le suppliant de prier pour luy ; &, descendant de cheval, fit tirer une bouteille de vin, qu'un de ses gens portoit, & pria le saint de boire à sa santé ; mais, quand ce vint à verser, il ne s'y en trouva qu'une petite goutte ; le Comte rougit de honte, mais S. Herblon ayant fait le signe de la Croix sur la bouteille, elle se trouva si pleine, qu'elle versa sur les mains & manchettes du Comte, qui bût de ce vin, comme aussi toute sa suite, qui estoit de six hommes, S. Herblon & ses Moynes, &, aprés se trouva encore toute pleine ; ce que voyant le Comte, il s'agenoüilla devant le saint Abbé, &, ayant reçû sa benediction, poursuivit son chemin. En memoire de ce miracle, cette bouteille fut recherchée & renduë au Monastere d'Aindre, & se montroit aux Pelerins qui y alloient par devotion.

VII. Un Carême, s'étant retiré dans l'isle d'Aindrette, pour eviter les saluades & visites des Pelerins, tant étrangers que Nantois, qui, pendant ce saint temps, affluoient au Monastere d'Aindre, un de ses Moynes, se promenant avec luy sur le bord de la riviere, luy recita qu'un bourgeois de Nantes avoit, depuis peu, pris une lamproye d'excessive grandeur : « Pensez-vous pas (répondit-il), que, s'il plaisoit à nostre Seigneur, » il ne nous en donneroit pas bien une aussi belle ? » Il n'eust pas plûtost achevé la parole, qu'une belle lamproye, nageant à fleur d'eau, se vint rendre à eux ; laquelle ils couperent en trois & en envoyerent deux parts au Monastere, retenant la troisiéme pour eux. Une nuit, il se promenoit par cette isle ; ses Religieux virent le chemin par lequel il alloit clair & luisant, & le lieu où il s'agenoüilloit pour faire Oraison rempli d'une lueur & clarté Celeste, qui y duroit long-temps aprés. Comme il revenoit de voir son Abbé Lambert, passant par la Normandie, il s'arresta en un Monastere au pays de Constantin, où il fut visité d'un gentil-homme du pays, nommé le sieur de Launay, qui le pria de venir prendre un disné chez luy ; à quoy le Saint consentit. Ce gentil-homme fut si aise de l'honneur que luy faisoit S. Herblon de venir en sa maison, qu'il pria grand nombre de ses amis & voisins à ce festin, pour luy tenir compagnie ; sur le milieu du festin, le gentil-homme tira de son cabinet un petit poinçon de vin, duquel il donna à boire au Saint & voulut, pour l'amour de luy, que toute la compagnie en beut, tandis qu'il dureroit, & sur tout qu'on en donnât aux pauvres. Chose étrange ! Le cidre perdit son honneur en ce banquet, où il ne fut servy que du vin de ce poinçon, lequel se multiplia en telle sorte, qu'aprés disné il se trouva aussi plein comme si on n'y en eut point pris.

VIII. Un grand Seigneur, usurpateur de beaucoup de biens Ecclesiastiques, estant venu en pelerinage à Aindre, désira voir le Monastere; le saint Abbé le conduisit par toutes les Officines, & l'ayant mené au Refectoir, il luy présenta la collation; le Comte ayant beu la sienne, laissa un peu de vin au fond de la tasse; saint Herblon le pria de redoubler, sans y rien faire verser de nouveau; seulement, levant la main, il fit le signe de la Croix sur la tasse, laquelle se remplit tellement, qu'elle versa du vin sur la manche du Comte, qui, voyant ce miracle, se jetta aux pieds du Saint, luy fit de grands presens, & promit de restituer ce qu'il avoit ravi à l'Eglise. Estant, une fois, assis sous un arbre prés l'Oratoire de S. Legier Martyr, qu'il avoit basti prés la porte du Monastere, il lisoit attentivement la Bible; mais les chenilles, qui tomboient tout à coup sur son livre, l'incommodoient tellement, qu'il fut contraint de s'oster de ce lieu; lors, il pria Dieu qu'il luy plût le délivrer de l'importunité de ces bestiolles, &, la nuit suivante, elles s'évanouïrent.

IX. Se voyant déja caduc & penchant vers le Tombeau, il se retira en solitude en Aindrette, pour se disposer à bien mourir; &, avant que sortir du Monastere, il avisa ses Religieux de choisir l'un d'entr'eux, qui, en son absence, gouverneroit la maison. Ils éleurent l'un d'entr'eux nommé Auffroy, lequel S. Herblon confirma, puis se retira en sa solitude. Ce nouveau Superieur s'acquitta trés-mal de sa charge, molestant ses Religieux de telle façon, qu'ils furent contraints de s'en plaindre au saint Abbé, lequel le reprit de sa severité & rigueur; cela n'ayant servy de rien, Dieu le punit severement, car, une nuit, S. Herblon (encore vivant et retiré en sa solitude) luy apparut, &, de sa Crosse ou bâton Pastoral, le frappa à la tête, duquel coup il tomba malade, &, peu aprés, il mourut, criant qu'il brûloit. S. Herblon leur donna un autre Superieur, nommé Donatus, homme vertueux, qui les gouverna avec grande prudence & douceur. Cependant, Dieu, voulant couronner les merites de son fidele serviteur S. Herblon, permit qu'il fut saisi d'une maladie, laquelle, le minant peu à peu, luy fit connoitre qu'il tiroit à sa fin; il manda à ses Religieux le venir trouver en sa solitude; auxquels il recommanda l'observance de la Regle, puis, leur donna sa benediction; &, ayant devotement receu les Sacremens, les yeux & le cœur élevez en Dieu, il rendit son Ame à son Createur, le 25. jour de mars, environ l'an de grace 684. le quatre-vingt & troisiéme de son âge.

X. Son corps, revétu de ses habits Abbatiaux, fut porté de son Hermitage d'Aindrette au Monastere d'Aindre, où, ses obseques celebrées, il fut ensevely au Cimetiere commun des Religieux, &, prés de luy, le Prieur Donatus, qui ne luy avoit gueres survécu. Les Religieux éleurent pour Abbé un Personnage fort éminent en vertu & sainteté, nommé David, du temps duquel saint Herblon apparut à un de ses Religieux, nommé Sadreunte, & de la lumiere qui l'environnoit éclaira toute sa chambre, luy revela la gloire de laquelle il jouïssoit au Ciel; il luy commanda de dire à l'Abbé David qu'il levât son Corps du lieu où il estoit & le fit honorablement ensevelir en l'Eglise de S. Pierre, prés le Maître Autel, puis disparut. Le Moyne Sadreunte, recita cette apparition à son Abbé, lequel assigna un jour pour faire cette Translation, auquel il leva ce saint Corps de terre & le porta en l'Eglise de S. Pierre, où il fut reveré d'une grande multitude de peuple, qui s'estoit trouvée à cette solemnité, et fut recrée d'une trés douce odeur qui sortit de ce saint Corps, &, durant trois jours, parfuma toute l'Eglise.

XI. Pendant cette Translation, arriva une chose digne d'étre remarquée, c'est que la Procession conduisant le saint Corps par le Cloistre pour le porter en l'Eglise, quand il fut vis-à-vis de la porte du refectoir, il devint si lourd & pesant, qu'on ne le pouvoit lever; tous les assistans bien étonnez de cela, l'Abbé David leur dit: « Mes Freres, je » voy bien ce que cecy veut dire; il y a icy grand nombre de pauvres; nôtre bon Pere » défunt, comme il a esté, en son vivant, fort misericordieux envers eux, aussi veut-il

» que nous l'imitions en cela, & ne se laissera porter plus avant, que nous ne leur ayons » donné l'aumône. » Alors, par son commandement, le dépensier apporta une pleine corbeille de pain, qu'il distribua aux pauvres, &, incontinent, le saint Corps devint aussi leger qu'auparavant, & fut aisément porté en l'Eglise, où il fut déposé en un beau Sepulchre qu'on luy avoit disposé, où Dieu a operé des grands miracles par son intercession, desquels nous reciterons icy quelques uns pour l'edification des lecteurs.

XII. 1. Un pauvre homme paralytique, s'estant voüé à S. Herblon, se fit porter à S. Pierre en Aindre, &, priant prés le Sepulchre du saint Abbé, il le vid venir vers soy glorieux & éclatant, & se trouva incontinent gueri. 2. La même faveur y receut un homme muet dés sa naissance, qui y receut la parole. 3. Un autre sourd & muet y reçut l'ouye & le parler. 4. Un enfant impotent y reçut parfaite santé. 5. Deux boiteux, qui s'y étoient fait porter, s'en retournerent sur les pieds parfaitement gueris. 6. Un paysan, nommé Sichaud, ayant battu du bled, le jour de Pâques, fut saisi d'un continuel tremblement de tous ses membres, & son fleau demeura si fortement attaché à sa main, qu'on ne l'en pouvoit oster; voyant que c'estoit une juste punition de Dieu, il alla à Tours visiter le Sepulchre de S. Martin, où le fleau luy tomba des mains; mais le tremblement des membres luy dura, jusqu'à ce qu'estant venu à Aindre visiter le Tombeau de S. Herblon, il receut sa parfaite guerison. 7. Un certain personnage, aveugle & tout contrefait & estropié, se fit porter à Rome au Sepulchre de saints Apotres, où il luy fut revelé d'aller visiter les Sepulchres des saints Martin & Herblon; il vint à Tours, où les talons qui luy tenoient aux fesses, & les poûces qui estoient recourbez contre son estomach, se redresserent; delà il vint à Aindre, où priant en l'Eglise de saint Pierre, saint Herblon s'apparut à luy, &, luy mettant ses poûces sur les yeux, luy rendit la veuë. Un certain personnage, perclus de tout un costé de son corps, se fit porter à saint Pierre d'Aindre, où estant en priere, il vid, par une verriere de l'Eglise, le Bienheureux S. Herblon, tout glorieux & resplendissant, qui le guerit entierement. Les miracles continuels que Dieu faisoit par les merites de ce Saint se divulguerent par toute la Bretagne & provinces circonvoisines, de sorte qu'on dedia plusieurs Eglises à Dieu, sous l'invocation & patronage de ce Saint; entr'autres, vis-à-vis de l'isle d'Aindre, sur le rivage de Loyre, deux lieuës sous Nantes, il y a une Paroisse qui porte son nom, communément dite Saint-Herblon, & une autre prés Ancenis. Au Diocese de Rennes, trois lieuës de la ville, entre Brie, Chasteaugiron & les Trois-Maries, est la Paroisse de Saint-Herblon, &, és Eveschez de Leon, Treguer & Cornoüaille, il est en grande veneration, & l'appellent S. Herbauld (1). En la ville de Rouen, capitale de Normandie, il y a une Paroisse qui porte son Nom, prés de la Cathedrale. Son Corps demeura en son Monastere d'Aindre jusqu'à l'an 843, que les Normands, ayans saccagé la ville de Nantes, à leur retour, razerent le Monastere d'Aindre, d'où les Religieux s'en estoient fuis, portans avec eux les saintes Reliques, qui sont, à présent, conservées en l'Eglise Collegiale de Saint-Maurille d'Angers.

Cette vie a esté par nous recueillie, de ce qu'en disent le Martyrologe Romain le 25. Mars, et Baronius ès Annotations sur iceluy; Laurens Surius, le 25. Mars; René Benoist et Guillaume Gazet, en leurs Legendes; Benoist Gononus, in vitis PP. Occid. l. 7, cap. 4, p. 397; *les anciens Breviaires Leonnois, Nantois et de Cornoüaille; les anciens Legendaires Choraux manuscrits de Nantes, et le* Proprium Sanctorum *de Nantes, le 25. Novembre* (2).

(1) Comme on le verra aux Annotations, Albert Le Grand fait ici une étrange confusion. — A.-M. T.

(2) Voir au T. I, p. 567, de l'*Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie une note importante sur la *Vie ancienne de saint Hermeland.* — A.-M. T.

ANNOTATIONS.

LES RELIQUES DE SAINT HERBLON (A.-M. T.).

Ce n'est point en 843, comme le dit Albert Le Grand, mais en 869 que les reliques de saint Herblon ou Hermeland quittèrent la Bretagne. Transportées d'abord au Monastère de Beaulieu, en Touraine, elles furent confiées plus tard aux Chanoines de la Collégiale établie dans le château de Loches *(dom Martenne)*. Une partie des précieux restes, conservée à Saint-Hermeland, de Rouen, fut brûlée par les Calvinistes en 1562; après quoi cette Eglise obtint de la Collégiale de Saint-Mainbeuf, d'Angers, d'autres reliques du même Saint. La Révolution a fait perdre celles que possédait l'Eglise de Bagneux, au diocèse de Paris.

En 1848, Mgr Jacquemet, tout récemment nommé évêque de Nantes, envoya à Loches M. l'abbé Cahour, prêtre fort jeune alors, aujourd'hui vieillard bien vénérable et ayant beaucoup travaillé pour l'histoire de son diocèse d'origine. Il revint le 7 novembre avec des reliques notables, qui, en 1866, furent placées dans un reliquaire semblable à celui de la bienheureuse Françoise d'Amboise ; on peut les voir dans la Cathédrale. Des parcelles en ont été détachées pour être données aux Eglises dont saint Hermeland est le patron (près de Nantes et près d'Ancenis).

SAINT HERBOT (A.-M. T.).

On aura remarqué cette étrange affirmation d'Albert Le Grand : « Es Eveschez de Léon, Tréguer et Cornouaille, il (saint Herblon) est en grande vénération, et l'appellent S. Herbauld. »

Il n'y a rien de commun entre le moine du pays nantais et le solitaire de Cornouaille, que la première syllabe de leur nom.

Parmi les saints de Bretagne, il n'en est guère dont le culte soit plus répandu que celui de saint Herbot ou Herbauld, malgré cela, tout en lui offrant leur beurre et en lui recommandant leurs vaches, nos paysans ignorent tout détail sur sa vie ; Albert Le Grand n'en a rien dit ; dom Lobineau, pas davantage. Cependant, au tome VI de juin, les Bollandistes ont publié sur lui une notice, autrefois conservée à Berrien (Cornouaille), qui a été perdue ; d'après ce document fut écrit au XIVe ou au XVe siècle un abrégé qui tomba plus tard en la possession des Jésuites du collège de Quimper, ceux-ci le communiquèrent à Bollandus, et le Père Jenning, son continuateur, l'a publié (au supplément de juin).

Saint Herbot naquit en Grande Bretagne, de parents nobles et pieux, embrassa dès l'enfance le renoncement et la perfection, et jeune encore, avec leur permission, il passa en Armorique, séjourna dans différentes forêts où il était obéi même des animaux sauvages ; il opérait de nombreux miracles et de fréquentes conversions. Il vécut longtemps sur la Paroisse de Berrien et y mourut. Il fut enseveli à l'endroit ou s'élève aujourd'hui sa belle chapelle, dans un site d'une admirable beauté (en Plonévez du Faou) (1).

Ce curieux édifice du XVe siècle possède trois belles verrières de la même époque ; le tombeau vénéré du saint porte sa statue de granit ayant à ses pieds un lion couché. Le chœur est entouré d'un beau cancel, travail très original et très finement exécuté dans le style de la Renaissance ; on y voit les patriarches, les prophètes et les sibylles, les apôtres et les grands docteurs.

Si les ossements de saint Herbot sont restés dans le tombeau, son chef en avait été extrait et renfermé dans un riche reliquaire. Au XIIIe ou au XIVe siècle, les Anglais, dans une de leurs

(1) Dans son livre breton : *Buez sant Milliau ha sant Mœlar*, M. l'abbé Jacques Guillou, actuellement recteur de Saint-Sauveur, a donné une excellente notice sur saint Herbot — J.-M. A.

descentes en Bretagne, enlevèrent cette précieuse relique et la transportèrent dans leurs pays, emportant en même temps le précieux manuscrit qui racontait la vie du saint Ermite.

On trouve au Tome II des *Saints de Bretagne*, par l'abbé Tresvaux, une vie de saint Herbot. M. de Kerdanet a consacré aussi à ce saint une note assez étendue (p. 780).

Saint Herbot a des chapelles à Cavan-Collorec, Plonévez-du-Faou, Ploaret, Ploulec'h, Plounévez-Quintin, Taulé, Trévoux, Saint-Thonan.

Il a des statues anciennes à Berrien, Canihuel, Carhaix, Lanrivoaré, Loqueffret, Guilers, Plouédern, Pouldergat, Le Faou, Ergué-Gabéric (chapelle Saint-Guénolé), Saint-Nic (chapelle de Saint-Côme), Cast, Plouguer, Saint-Goazec, Meilars (chapelle de Confors), Saint-Evarzec, Plomeur, Leuhan, Briec (chapelle de Sainte-Cécile), Tourc'h, Guengat, Plonévez-Porzay, Guimaëc (chapelle des Joies), Huelgoat (chapelle de Notre-Dame des Cieux). Quant aux statues modernes, elles ne se comptent plus en Cornouaille et on en rencontre plusieurs en Léon.

LA VIE DE SAINT GUNSTAN,

Confesseur, le 27. de Novembre.

SAINT GUNSTAN ou GULSTAN estoit natif de la Grande Bretagne, d'où il fut enlevé par des pyrates, qui escumans les costes maritimes de l'isle, entre autres prisonniers emmenerent ce jeune garçon, & s'en servirent pour la manœuvre de leur navire, l'occupans au service le plus pénible du vaisseau. Gulstan endura patiemment sa captivité, donnant le plus de temps qu'il pouvoit à l'Oraison, & servant fidelement Dieu, le mieux qu'il luy estoit possible. Ayant passé quelques années en cette servitude, il luy tomba une grosse défluxion sur un pied, lequel luy enfla tellement, qu'il ne se pouvoit remuer; de sorte que le capitaine du navire, voyant qu'il n'en pouvoit plus tirer de service, le fit mettre à terre à la coste de Leon. Gulstan, se voyant en liberté, rendit graces à Dieu & luy demanda la santé; ce qu'il obtint.

II. Si-tost qu'il se put porter, il se rendit en la Ville d'Occismor, & s'alla jetter aux pieds de S. Paul, Evesque de Leon, qui le retint prés de soy quelques années, l'instruisant parmy ses Religieux, en l'Abbaye de Bâaz, jusques à ce qu'il luy demanda congé de faire le voyage de la Terre Sainte, pour visiter les saints Lieux, où le Fils de Dieu avoit operé le salut du genre humain, ce qu'il obtint aisément; &, ayant receu la benediction de son Maistre S. Paul, il fit heureusement le voyage. Estant revenu en Bretagne, & resolu de faire divorce avec le monde, il se rendit au Monastere de S. Guedas en l'isle de Rhuys, & se jetta aux pieds de l'Abbé Felix, le suppliant de le recevoir au nombre de ses Religieux, ce qui luy fut benignement octroyé (1).

III. Ayant receu l'Habit, il observoit ponctuellement la Regle, passoit les jours & les nuits en Oraison & en la lecture de la sainte Ecriture, dormant peu, si sobre & abstinent, qu'à peine ce qu'il prenoit pouvoit suffire pour l'entretien de sa vie. Il gardoit un silence exact, n'ouvrant la bouche pour parler que lorsque l'obeïssance, ou l'utilité du prochain l'y obligeoit. Il fuyoit la conversation des femmes, comme dangereuse à ceux qui veulent

(1) Ceci fixe d'une manière certaine l'époque où vécut saint Gunstan : contemporain de saint Félix de Rhuys il appartient à la fin du Xe siècle, et au commencement du XIe, et n'eut par conséquent aucun rapport avec saint Pol-Aurélien. — A.-M. T.

vivre chastement. Il prenoit un singulier plaisir à allumer & entretenir les lampes & luminaires de l'Eglise, soûlageant le Sacriste de son travail & vigilance. Sa charité s'étendoit envers toutes sortes de personnes, mais specialement des pauvres malades, lesquels il servoit, & souvent, par ses prieres, leur rendoit la santé.

IV. Il estoit tellement amateur de la solitude, qu'il pria son Abbé Felix de luy permettre de se retirer en une isle qui estoit en la mer, nommée *Hoüadic*, laquelle, en ce temps-là, estoit deserte & non habitée, à cause de sa sterilité. Felix le luy permit, & luy donna un autre Religieux, nommé Budic, pour luy tenir compagnie; mais le diable, crevant de rage de se voir défié par ce jeune homme, qu'il ne pouvoit terrasser par la vehemence de ses tentations, se resolut de le chasser de cette Isle, l'épouvantant par des spectres et phantômes horribles qu'il luy representoit; mais le Saint les faisoit disparaître par la vertu du signe de la Croix. Un jour, comme il se promenoit par l'isle, tenant un benîtier dans sa main, il fit rencontre du diable en forme humaine, lequel le voulut dissuader de mener une vie si austere; mais, voyant que le Saint se mocquoit de ses persuasions, il leva le masque, & luy dit : « Quoi! n'est-ce pas assez à vous autres » Moynes de nous avoir chassez de tout le reste du monde, sans que vous nous veniez » persecuter jusques dans les isles les plus steriles & inhabitées? » S. Gunstan l'interrompit, & luy commanda, de la part de Jesus-Christ, de se retirer: ce qu'il fit. Une autre fois, comme il lisoit un livre, à la porte de sa Cellule, le diable luy apparut en forme de cheval, qui traînoit un licol; le Saint, croyant que ce cheval eût échappé à quelqu'un, print le licol, mais le diable le tira si rudement, qu'il luy blessa le bras, puis disparut.

V. Son compagnon de solitude estant tombé malade, le Saint le servoit charitablement; & le voyant fort dégousté, il le pressoit de prendre quelque nourriture; le malade luy répondit : « Et que me sçauriez-vous apprester en ce desert? » S. Gunstan lui répondit qu'il falloit avoir esperance en Dieu, qui avoit nourri de manne son peuple au desert, & fournissoit d'aliment tous les animaux; &, ayant dit cela, descendit au rivage de la mer, mit les genoux en terre & supplia Nostre Seigneur de subvenir à la necessité de ses serviteurs; &, incontinent, un gros marçoin, nageant à fleur d'eau, se vint rendre à luy & expira à ses pieds. S. Gunstan le mit en pieces, en prit autant qu'il falloit pour son malade & envoya le reste au Monastere de Rhuys. Une flotte de navires du Comté de Cornoüaille, faisant voile vers l'emboucheure de la riviere de Loyre, fut contrainte, par le mauvais temps, de relâcher à la rade de l'isle de Hoüadic, & le vent continuant toûjours contraire, ils y firent un si long sejour, qu'ils consommerent leurs victuailles & se trouverent reduits en une extréme necessité. Les capitaines et maistres allerent trouver S. Gunstan & le supplierent de prier Dieu pour eux, & luy promirent, si, par son intercession, ils pouvoient avoir le vent à souhait, qu'ils luy feroient present d'un habit complet. Le Saint pria, & le vent se tourna, qui, en une marée, les porta à la rade de S. Nazaire. Ayant fait leur emplete, ils acheterent des étoffes pour faire l'habit du Saint & se mirent à la voile par un bon vent; &, comme ils passoient devant l'isle d'Hoüadic, le maître du vaisseau qui portoit ces étoffes ne voulut relâcher, crainte de perdre la commodité du vent; mais il séleva une tempeste si furieuse, que le vent & les houles le jetterent vers l'isle, malgré qu'il en eut, en danger de le brizer aux escueils dont elle est bordée; alors, reconnoissant sa faute, il demanda pardon à Dieu & à son serviteur S. Gunstan, descendit dans son esquif & lui alla porter ses étoffes, puis remonta sur son vaisseau & acheva heureusement son voyage.

VI. La violence des vents ayant esteint toutes les lampes de l'Eglise, & n'y ayant moyen d'aller en terre ferme querir du feu, à cause que la mer étoit extraordinairement agitée, S. Gunstan fit sa priere & elles s'allumerent d'elles-mêmes. N'ayant plus de provisions, & n'en pouvant aller querir en terre ferme, pour la même raison, son

compagnon frere Budic montra quelque signe d'impatience : S. Gunstan le reprit, &, ayant fait sa priere, se presenta sur le bord de la mer, &, levant le bas de sa robe, fit signe à un navire qui cingloit à pleines voiles bien avant en haute mer, lequel se rangea à l'isle (le vent s'étant subitement tourné), fit present de vivres au Saint, & puis poursuivit sa route. Un malelot ayant abattu un arbrisseau de Sus, qui estoit joignant la Cellule du Saint, fut saisi d'une violente colique, mais reconnoissant sa faute, S. Gunstan le guerit. Une fois, ayant passé en Rhuys, comme il entroit dans le Monastere de S. Guedas, les Religieux estans à l'office, il en trouva quelques uns qui joüoyent en la cour du Monastere, & vid des diables qui joüoyent parmy eux & se mocquoient d'eux; mais il les chassa par la vertu du signe de la Croix.

VII. Dieu, voulant recompenser son serviteur Gunstan, permit que son Abbé, l'ayant rappelé au Monastere de Rhuys, lui enjoignit, par obedience, d'aller expedier quelques affaires en bas Poictou ; au retour duquel voyage, il fut saisi d'une grosse fievre, qui le reduisit à l'extremité. Il receut ses Sacremens avec une grande devotion ; &, ayant les yeux & le cœur élevez au Ciel, rendit son ame à son Createur, le 27. jour de novembre l'an 608. ou environ. Son saint corps fut enterré dans le Chœur de l'Eglise Abbatiale de Saint Guedas de Rhuys, où Dieu a operé plusieurs miracles par son intercession. La gloire dont son Ame jouïssoit dans le Ciel fut revelée à un Religieux de ladite Abbaye, lequel, lisant, une nuit, son Pseautier prés de la lampe, vid S. Gulstan sortir de son Tombeau, environné d'une grande clarté, & adorer trois fois le Saint Sacrement, sur les marches de l'Autel ; cette vision l'épouventa ; mais le Saint, s'approchant de luy, le confirma, & loüa sa devotion, puis rentra de rechef en son Tombeau. Une pauvre femme, ayant esté empoisonnée d'un venin lent, fut apportée en une charette au Tombeau de S. Gulstan, où, ayant prié & imploré l'intercession du Saint, elle vomit un serpent & force sang, & fut entierément guerie, puis s'en retourna à pied. Deux personnages, habitans d'un chasteau nommé *la Roche-Simon*, ayans esté pris par des voleurs, furent par eux étroitement liez & enfermez dans un coffre ; mais ayant invoqué l'assistance de S. Gunstan, les cordes dont ils estoient liez se rompirent, & ayans ouvert le ressort de la serrure, de la pointe d'un cousteau, ils se sauverent & vinrent à Rhuys rendre graces à leur Saint liberateur, sous le nom duquel il y a plusieurs Eglises en Bretagne, specialement une Chapelle au Croisic, prés le rivage de la mer, fort hantée des pelerins.

Cette vie a esté par nous extraite des anciens Legendaires MSS. de S. Guedas de Rhuys et de S. Gunstan du Croisic, Antoine de Yepes parle de luy en sa Chronique generale de l'Ordre de saint Benoist.

ANNOTATIONS.

MONUMENTS DE SAINT GUNSTAN (J.-M. A.).

Le tombeau de saint Gunstan existe toujours dans l'église de Saint-Gildas de Rhuys, tout près de ceux de saint Félix et de saint Rioc, dans le bras du transept, du côté de l'évangile. C'est un sarcophage en pierre, posé sur le pavé, haut d'environ 0m50, en comptant le couvercle, mesurant extérieurement 2m15 de longueur, 0m68 de largeur à la tête, et 0m49 aux pieds. Le couvercle est taillé à dos d'âne ou en toiture à deux pentes à faible inclinaison. Les deux extrémités sont aussi rabattues et les lignes des arêtes accompagnées d'une bande en saillie dont le prolongement vient former comme deux croix de saint André. Une ornementation de dents de scie court le long des bords. Au-dessus de la tête est sculptée une croix de Malte avec pied à l'un des croisillons. Sur une des pentes latérales est gravée une sorte de rosace à cinq lobes.

En 1895 ou 1896 on a fait l'ouverture de ce tombeau pour en extraire quelques reliques du saint. Ses ossements ont été trouvés intacts, sauf les membres qui en avaient été précédemment séparés et dont on possédait un état détaillé. Procès-verbal de cette ouverture et de cette reconnaissance a été rédigé, et signé ensuite par Sa Grandeur Mgr Bécel, évêque de Vannes; par M. le Recteur de Saint-Gildas, et par deux docteurs-médecins.

Saint Gunstan est patron de l'Ile de Hoëdic, et de l'ancienne église paroissiale de Saint-Gildas; il a une église à Auray, sur la rive gauche de la rivière; sur l'un des piliers de la nef on lit cette inscription en caractères gothiques : LAN. MIL CCCC SOIXANTE? FVRENT : COMMENCÉS : CES : PILIERS PAR ..... DIEV LVY : PDOIGNE.

On conserve de ses reliques dans l'église paroissiale de Saint-Gildas et dans celle de Hoëdic. En 1809, l'église de saint Gunstan d'Auray reçut de Rhuys une partie du chef de son saint patron.

LA VIE DE SAINT TUGDUVAL,

Evesque de Treguer, Confesseur le 30. jour de Novembre.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

AVANT *entrer au narré de la vie de ce S. Prélat, je veux vous avertir que nos Bretons appellent saint Tugduval* Sant Pabu *ou* Papu, *à cause (disent-ils) qu'il fut Pape de Rome, nommé* Leo V. Britigena; *ce qu'ils veulent exprimer, l'appellans* Pap, & *ajoutans la lettre* V, *qui, en chiffre Romain, vaut cinq. Et de fait, és Dioceses de Treguer, Leon, Cornoüaille, Vennes & quelques autres, il y a grand nombre d'Eglises & Chapelles à luy dediées sous le nom de* Papu, *ou composez d'iceluy, comme,* Land-Pabu, Tré-Pabu, Loc-Pabu, Ker-Pabu, Mouster-Pabu, & *autres semblables; mais la difficulté gist à justifier la traditive, qu'il aye esté Pape de Rome, & nommé* Leon V. *Il est vray que Platine, parlant de* Leon V, *dit qu'il estoit* ignotæ patriæ, *d'un pays inconnu; mais cela ne justifie pas que ce peut estre nostre S. Tugduval; car il vivoit au siecle sixiéme, dans tout lequel il ne se trouve aucun Pape avoir eu nom* Leon, & *celuy pour qui on le prend, qui est le cinquiéme du nom, vivoit au siecle dixiéme, ayant commencé à regner l'an 907. Ny aucuns des auteurs qui ont traité des Papes n'ont parlé de ce* Leo Britigena, *ny au siecle six, ny au dixiéme. Neanmoins, la tradition est qu'il l'a esté, & les anciens legendaires MSS. de Land-Treguer, Chartres & Laval le disent tous : en voicy les propres mots, en la premiere leçon du premier jour de son octave, sur le milieu :* « At ubi Romam » venit, ad B. Petri memoriam, sacris insistens laudibus, pernoctavit; mane autem facto, » ad Romani Pontificis exequias, qui eâ nocte obierat, cum populo laboravit; quibus » solemniter peractis, clerus et populus, pari affectu, divinam implorant clementiam, » quatenùs universali Ecclesiæ utilem dignaretur monstrare Rectorem. Cùmque ad Ora- » tionem genua flecterent, per columbam divinitùs lapsam, Tugduvalus declaratur tanto » præsulatu dignus. Viso igitur cœlesti indicio, Deum laudantium clamor extollitur, » injectisque manibus, adhùc orationi incumbens, arripitur, et, non sine injuriâ ductus, » sacro Altari sistitur. Quid plura? licet multùm renitens, suamque barbariem excusans, » inthronizatus Apostolicâ sede sublimatur, LEOQUE BRITIGENA nominatur, quod » celebri memoriâ Britanni recolunt, Beatum virum sanctum PAP. V. barbaricè vocantes,

» corruptâ scilicet posteriori syllabâ Papam dicere volentes. Biennio itaque sedens, » quibus claruerit signis, quibus Catholicam fidem firmaverit Præceptis, non est nostræ » facultatis, &c. » *Et en la troisiéme Leçon du mesme jour :* « Præfato igitur Papæ oranti » apparuit Angelus, blandèque salutans ait &c. » *C'est à dire :* « Estant arrivé à Rome, il passa la nuit en l'Eglise de Saint Pierre, chantant des Hymnes & loüanges à Dieu, &, le lendemain matin, il assista, avec tout le peuple, aux obseques du Pape, qui estoit decedé la nuit précedente ; lesquelles, finies, tout le Clergé et le peuple se mit en prieres, à ce qu'il plût à Dieu pourvoir à son Eglise d'un digne Pasteur; &, comme ils se mettoient à genoux, une Colombe Celeste se reposa sur le Chef de S. Tugduval ; ce qui leur fit connoistre qu'il estoit digne du Souverain Pontificat. Ayant veu ce signe celeste, ils remercierent Dieu ; &, se jettans sur le Saint (qui estoit attentif à son Oraison) ils l'enleverent de force & le presenterent devant l'Autel, &, sans avoir égard à ses excuses, qu'il estoit estranger, & n'y vouloit consentir, ils le firent seoir au Trône Apostolique, & fut nommé LEON BRETON, ce que les Bretons disent *Sant Pabu, &c.* » Or, il ne nous est possible de raconter combien de miracles il opera, ny combien de saints Decrets il confirma à la Foy Catholique, en deux ans qu'il occupa ce Siége; & *en la troisiéme Leçon du mesme jour* : « L'Ange donc apparut au susdit Pape (Tugduval) lorsqu'il prioit, &, le salüant gracieusement, luy dit, &c. »

Son Office extrait des manuscrits de l'Eglise collegiale de saint Tugduval de Laval, & imprimé à Rennes par Pierre Marcigay, 1605, en la troisiéme leçon du tiers jour de ses octaves, en dit tout de mesme, sans changement d'une seule syllabe ; en l'Hymne de Vespres, le cinquiéme verset est tel :

Idem, mutato nomine,
Dictus Leo Britigena,
Sedit in PETRI culmine,
Clarus et charus advena.

L'Antienne de Magnificat, *aux premieres vespres, est telle :*

O Quem Tugalum Trecoria, ROMA LEONEM
Invocat, in Christi virtute repelle draconem.

Laquelle Antienne messieurs les Chanoines de la Cathedrale de Treguer chantent, tous les jours, aprés Prime, retournans de la Chapelle au Duc dans le Chœur. — Le septiesme Respons de Matines est tel :

In PAPAM eligitur. nutu Deitatis,
Tugalus, et efficitur Rector PETRI ratis,
CLAVES cœli bajulat, portis reseratis.
Hic facit ut pateant cœlestia regna beatis.

A cecy j'ajousteray encore une remarque bien curieuse que j'ay fait, visitant l'Eglise de saint André à Land-Treguer, laquelle a long-temps servy de Cathedrale, & mesme avant que le Chapitre de Treguer eut receu l'Office Choral, selon la disposition du Concile de Trente, qu'on y fait commemoration de saint André aux Laudes & à Vespres, avant celles des saints Tugduval & Yves. En la grande vitre de cette Eglise, se voyent les Armes de saint Tugduval, qui portent d'azur au chesne d'or ; &, au premier panneau, l'escusson timbré d'une Thiare Papale, surmontée d'un ordre imperial ; &, au deuxiéme panneau, l'escusson aux mesmes armes, traversé de deux clefs d'azur en Croix (1).

(1) Inutile de dire que ces armoiries ne peuvent être celles de saint Tugdual, le blason ne remontant pas au-dela des Croisades ; d'apres M. de Kerdanet il faut voir ici « les armoiries de la maison de la Rovère, à laquelle appartenaient les Papes Sixte IV et Jules II, sous l'un desquels avait été peinte cette grande vitre, dans l'intervalle de 1471 à 1513. » — A.-M. T.

On ajouste que toutes les images anciennes qu'on trouve de luy le representent en habit de Pape : et à ce qu'il ne se trouve au catalogue des Papes, au sixiéme siecle, on pourroit dire que la ville de Rome ayant esté tant de fois prise, pillée & brûlée par les Barbares, les noms de quelques Papes pourroient avoir esté obmis ou oubliez. Quant à moy, je ne m'arresteray à disputer l'affirmative ny la négative, mais me contenteray, ayant produit les raisons de part & d'autre, d'en laisser la decision au lecteur judicieux, pour entrer au recit de sa vie, & dire que :

I. Saint Tugduval estoit natif de la Grande Bretagne. L'Histoire de sa vie ne nomme pas son pere, mais bien sa mere, qui estoit Dame de grande maison, sœur de Rivallon Murmaczon, qui, ayant quitté la grande Bretagne, se vint habiter en la basse Bretagne, & donna origine aux Roys & Royaume Dononéen (1) : elle s'appelloit Pompæa; *ils l'appellent communément sainte Copaja,* & est enterrée au Chœur de la Paroisse de *Land-Coat,* prés la Roche-Derien (2). Ses parens furent soigneux de le bien instruire & élever; & ayant fait ses estudes, ils l'envoyerent aux bonnes compagnies, avec d'autres jeunes Seigneurs de sa qualité, où S. Tugduval se comportoit avec tant de retenuë, que tous les autres jettoient les yeux sur luy, comme sur un modelle & parfait exemplaire de vertu. Estant plus âgé, il se resolut de se donner à Dieu; &, quitter les vaines esperances de ce monde, il prit la Soutane & robe Clericale, se rendit assidu à l'Office de l'Eglise, & vacquoit à l'Oraison, donnoit l'aumône, assistoit les necessiteux & s'exerçoit és œuvres de charité; enfin, ne voulant quitter le monde à demy, il se retira dans un Monastere, où, aprés avoir quelque temps postulé l'habit, il fut receu Religieux.

II. Ce jeune Novice fut attaqué rudement de l'ennemy, lequel ne luy donnoit repos ny nuit ny jour; luy, pour se conserver, se mattoit & affligeoit de jeûnes, veilles & abstinences continuelles & d'une continuelle Oraison ; son manger estoit un peu de pain sec & quelques legumes; son boire, de l'eau claire; son lit le plancher; son ordinaire entretien, l'Oraison continuelle. Le bruit de sa vie exemplaire & rare sainteté, ne se pouvant contenir dans le pourpris de son Monastere, se repandit aux environs, de sorte que le peuple commença à le frequenter, les uns, pour recevoir de bons avis & conseils, & d'autres pour se recommander à ses priéres, & plusieurs, ayans de fascheuses maladies, pour recevoir la santé, à tous lesquels il satisfaisoit. L'abbé de son Monastere estant decedé, il fut subrogé en sa place, quoy que contre sa volonté, sa profonde humilité luy faisant croire qu'il estoit indigne de cette Dignité; mais il ne l'eut gueres exercée, qu'il ne fit paroistre que son choix & élection avoit esté plus par inspiration divine qu'autrement, car il gouverna avec tant de prudence, vigilance & sainteté son Monastere, que tous ses Religieux se reputoient bienheureux d'estre sous la charge d'un si bon & vigilant Pere.

III. Mais leur joye ne dura pas long-temps; car, une nuit, aprés Matines, tous les Religieux s'estans retirez chacun en sa Cellule, un Ange luy apparut & luy dit : « Tug- » duval, Dieu te commande de quitter la grande Bretagne, ta patrie, & te transporter

(1) M. de la Borderie regarde ces indications comme exactes : Riwal, chef d'un groupe très considérable d'émigrés, aurait bien été le premier roi de Domnonée et aurait eu pour sœur la mere de saint Tugdual. C'est sous le règne de Déroch, fils de ce prince (520-535), que notre saint Tugdual aborda en Armorique; sa parenté avec le souverain du pays dut contribuer à son influence et encourager son activité.— A.-M. T.

(2) « Son tombeau était autrefois au milieu du chœur de cette église dont elle est la patronne. Cette église ayant été reconstruite vers 1782, le tombeau se trouve actuellement au haut de la nef, du côté de l'évangile, et occupe l'espace qui est entre les deux piliers. Il est élevé de trois pieds environ au-dessus du sol, et orné d'un bas-relief, représentant la sainte dans un navire, accompagnée de plusieurs religieux. Sa statue est couchée sous le tombeau, et, au-dessus, on voit une châsse de bois peint et doré contenant ses reliques. Un acte authentique porte qu'elles ont été vérifiées en 1750. » (M. de Kerdanet.)

» hastivement en la petite Bretagne. » S'estant réveillé à cette voix, il descendit au Chœur & se mit en Oraison, priant Dieu que, si ce commandement venoit de sa part, il luy plût le reïterer & l'asseurer de sa sainte volonté. Les deux nuits suivantes, l'Ange luy apparut de rechef, luy commandant mesme chose, &, à la derniere fois le menaçant, en cas de plus long délay. Le matin suivant, il fit sonner le Chapitre & manifesta ses visions à tous ses Religieux, leur déclarant que la volonté de Dieu estoit qu'il les quittast, pour aller outre mer, en la Bretagne Armorique : ce que ses pauvres Religieux entendans, ils se jetterent à ses pieds, le supplians de ne les pas délaisser. L'heureux Saint les consola, leur representant qu'il estoit raisonnable d'obeïr au commandement de Dieu; mais qu'il n'empeschoit pas que ceux qui le voudroient suivre ne s'embarquassent avec luy; cela les réjouït, & se disposerent, au nombre de septante-deux, de l'accompagner; entr'autres, saint Ruelin, saint Guevroc, saint Goneri, saint Loëvan, saint Briac & autres saints Personnages, sa mere sainte Pompæa, laquelle, aprés la mort de son mary, avoit pris l'habit de Religion, sainte Sœve, sa sœur, laquelle aussi avoit voüé sa virginité, dés sa premiere jeunesse (1), & une bonne veuve, nommée Malhelew, laquelle s'employoit à servir les Religieux, lavant leurs draps, tant ustanciles d'Eglise qu'autres ménages du Monastere.

IV. Ils se rendirent au havre prochain & y trouverent un vaisseau équipé de tout ce qui luy estoit requis, &, dedans, y avoit des jeunes gens de bonne façon, l'un desquels, qui sembloit estre le maistre & capitaine des autres, salüant le Saint, lui dit : « Dieu » vous garde (homme de Dieu), & toute vostre compagnie; montez à la bonne heure » dans ce vaisseau; sinon que nous vous attendions, il y a long-temps que nous serions » portez en la Bretagne Armorique. » Les Saints entrerent dedans, & les ancres levées, on mit les voiles au vent, qui fut si favorable, que, le lendemain, à trois heures aprés midy, ils furent rendus sains & saufs à la coste de Leon, & mirent pied à terre en l'isle de *Ker-Morvan*, devant le Conquest, en la Paroisse de *Plou-Moguer* (2), &, aussi-tost, le vaisseau qui les avoit portez disparut, avec tout son attirail & équipage, si soudainement, qu'ils ne s'en pûrent appercevoir, ce qui leur fit connoistre que c'estoit une faveur speciale de Dieu, qui les avoit miraculeusement passez à travers l'océan, dont ils rendirent graces à sa divine Majesté.

V. S. Tugduval, aprés avoir remercié Dieu de cette faveur, s'enquit à qui appartenoient ces terres; &, ayant apris que c'estoit au Seigneur de Leon, il l'alla trouver en la ville d'Occismor (ainsi s'appelloit alors la ville capitale de Leon, qui, à present, s'appelle Saint-Paul-de-Leon, Siége d'Evesché), afin de lui demander quelque place au lieu où il avoit pris terre, pour y bâtir un petit Monastere, pour luy & ses Religieux. Comme il entroit dans la ville, il apperceut à la porte un pauvre homme boiteux, & tant exténué de maladie, qu'il n'avoit que la peau étenduë sur les os, lequel, élevant sa voix du mieux qu'il pouvoit, lui demanda l'aumône; S. Tugduval la luy donna, &, de plus, luy commanda, au nom de Jesus-Christ, de se lever sain; ce qu'il fit, &, allant par les ruës & carrefours de la ville, au grand estonnement de ceux qui l'avoient connu, leur declara l'arrivée de ce saint Homme, qui luy avoit donné la santé. Le Seigneur de Leon, avec les principaux de la ville, luy vinrent au devant, le recueillirent avec grand honneur & respect & luy accorderent sa requeste, luy octroyant autant de terre qu'il luy en faudroit, se recommandant à ses prieres. S. Tugduval s'en retourna vers ses confreres, & commença à édifier son Monastere dans une petite vallée, un quart de lieu du Conquest, là où, encore à present, est l'Eglise Parrochiale, qui, de son nom, s'appelle *Tré-Pabu*, & jadis le

(1) En breton *Santez Seo*, ou *Secou* ou *Seva*. — A.-M. T.

(2) Alors appelé *Plou-Macoer*. — A.-M. T.

Monastere de *Land-Pabu* (1), d'autant que nos Bretons, anciennement, appelloient saint Tugduval *sant Papu*, pour la raison que nous avons dit cy-dessus.

VI. Ce Monastere estant achevé, le Saint y demeura long-temps avec ses confreres, vivant en grande austérité & recollection ; mais leur nombre s'augmentant de jour à autre, à raison de plusieurs personnes qui, à leur imitation, s'y rendoient, le Saint prit congé d'eux, &, avec nombre de ses Religieux, alla faire un tour par la province, preschant par toutes les villes où il passoit, Dieu confirmant sa Doctrine par grands miracles ; de sorte que, par toutes les villes, bourgs, paroisses où il passoit, les malades, sourds, aveugles, boiteux, paralytiques & autres s'amassoient és carrefours sur son chemin pour recevoir la santé : ce qu'il leur octroyoit à tous. En ce voyage, il donna si grande édification par tout par sa bonne vie & doctrine, que les Seigneurs luy donnerent de grands bien et revenus, lesquels il acceptoit pour distribuer aux pauvres & faire édifier des Monasteres, les dotter & renter, lesquels il peuploit de Religieux de son Monastere de *Land-Pabu*, qui estoit comme le chef & principal de son Ordre, lequel, en peu de temps, se dilata & amplifia de telle sorte, « qu'il n'y avoit gueres Paroisse, depuis le bas Leon jusques à l'autre extrêmité de la province, où il n'y eut quelque Monastere, ou, au moins, quelque hospice de son Ordre, » comme l'a écrit S. Loëvan, son disciple & compagnon en ce voyage, qui a tenu registre de tous les dons qui luy furent faits & des Monasteres qu'il a fondez.

VII. Enfin, ayant parcouru toute la Bretagne, le bruit des miracles qu'il faisoit parvint aux oreilles du Prince Deroc, fils de Rivallon Murmaczon, qui estoit frere de sainte Pompæa, mere de saint Tugduval, &, pours lors, estoit Roy du pays qu'ils nommoient Dononéen (2). Ce Prince l'alla trouver & l'emmena quant & soy, luy promettant de choisir un lieu commode, la part où il voudroit dans ses terres, pour y édifier un grand Monastere, ou il se pourroit retirer avec tel nombre de Religieux qu'il voudroit, car le Monastere de Land-Pabu, ayant esté édifié à la haste, étoit fort petit, étroit & peu commode ; le Roy Deroc le fit abbattre & rebâtir de neuf, plus grand & ample. S. Tugduval, continuant son chemin, arriva à une vallée, nommée, pour lors, *Traoun-Trecor* (c'est où est, à present, la ville de Land-Treguer, siége de l'Evesché de Treguer), laquelle trouvant fort commode & d'agréable situation, accommodée d'un beau port de mer, il s'y arresta & se resolut d'y édifier un grand Monastere, qui seroit le chef des autres de son institut.

VIII. Il en parla au Roy Deroc, lequel y envoya des ouvriers de toutes parts & fournit à tous les frais qui y estoient necessaires. Attendant que l'Eglise fut bâtie, S. Tugduval avoit fait édifier une petite Chapelle, dans laquelle il celebroit la Messe & faisoit des exhortations à ceux qui le venoient visiter : gueres loin de là, il y avoit un dragon, qui sortoit parfois de sa caverne, devorant hommes, femmes, enfans & bestail ; de sorte que ce terroir estoit resté desert & les terres laissées en friche & infructueuses, sans que personne ozast y habiter, crainte de ce monstre. Les proprietaires de ces terres vinrent trouver le Saint & luy representerent les dommages que ce dragon, leur faisoit, tant en leurs personnes, qu'en leurs biens. Saint Tugduval les consola, &, le lendemain, aprés avoir celebré la Messe, revétu de ses Ornemens Sacerdotaux, il prit la Croix en main & se fit conduire à la caverne du dragon, & luy ayant commandé de sortir hors, il luy lia

(1) Ce mot *Land-Pabu* a trompé Robert Cænalis, Evesque d'Avranches, *de re Gallica l. 2, perioche 6, p. 174*, où il le prend mal à propos pour Lamballes : *Lego* (dit-il), *Tudualum ex-monacho apud Ambiluates factum Episcopum Trecorensem* ; et en la page suivante 175, il declare s'estre trompé audit mot *Land-Babu*, quand il dit : *à Derocho fundum accepit, nomen illi hodiè est Landbabu in Magoera*, qui est *Trepabu* en la paroisse de *Ploe-Moguer*, en bas-Leon, distant de Lamballe de 34. ou 35. lieues de Bretagne. Jean Chenu l'a suivy au mesme erreur : *Tudualus* (dit-il), *Derochi Regis Britanniæ affinis, abbas Lambalius*. — A.

(2) Voyez en la vie de St. Josse le 13. de décembre, de St. Judicaël le 16. du même mois et de St. Winokh le 16. novembre. — A.

son Estolle au col & le traisna ainsi sur un rocher, d'où il luy commanda de se précipiter dans le bras de mer qui bat au pied, ce qu'il fit, sans que jamais depuis on l'aye veu (1).

IX. Le Monastere de Trecor accomply, le Saint s'y logea & y assembla grand nombre de Religieux, lesquels il regissoit en grande saincteté, avec edification de tout le pays. Quelques années aprés, l'Evesque de Lexobie, ou de *Coz-Gueaudet* (2), nommé Tiridranus, estant mort, le Clergé & le peuple s'assemblerent pour élire un nouveau Prélat, &, d'un commun consentement, éleurent S. Tugduval, & deputerent deux personnes qualifiées de leur corps pour luy aller presenter l'élection, avec charge de l'emmener. Ces députez l'allerent trouver en son Monastere de Trecor, distant de six lieuës de leur ville, & luy firent sçavoir que le Clergé & le peuple l'avoient éleu pour leur Pasteur, & le supplioient d'accepter la Dignité à laquelle Dieu l'appeloit par les Suffrages ; mais le Saint, vrayement humble, se reputant indigne de cette charge, les renvoya avec protestation que jamais il ne l'accepteroit ; &, pour leur en oster toute esperance, il sortit de son Monastere, avec deux de ses Religieux, s'en alla à Angers visiter saint Aubin, resolu d'aller jusqu'à Paris & voyager par la France, jusques à ce que les Lexobiens eussent fait élection d'un autre Evesque.

X. Saint Aubin fut extrêmement aise de son arrivée, le logea en son manoir, &, ayant conferé quelques jours avec luy, l'accompagna à Paris, où, à l'entrée de la ville, Dieu manifesta les merites de son serviteur, par la resurrection d'un mort, que l'on portoit en terre : car, ayant fait sa priere, il luy commanda, au Nom de Jesus-Christ, de se lever, à quoy il obéït & s'en retourna au logis, remerciant Dieu & son serviteur Tugduval. Ce miracle ayant esté sceu, on luy porta sur la ruë un jeune gentil-homme, nommé *Guenou*, couché sur une lectique, détenu d'une paralysie, de laquelle il le guerit. S. Tugduval estant allé salüer le Roy, toute l'assistance apperceut visiblement le Saint Esprit, en forme d'un pigeon blanc, tout radieux, qui se reposoit sur son épaule droite, ce qui augmenta beaucoup l'opinion qu'on en avoit conceue en cette cour. Cependant, les Bretons de Lexobie ne procederent point à une autre élection, mais s'adresserent au Roy Deroc, lequel, sous un prétexte aposté, manda le Saint, qui, ayant pris congé du Roy de France, s'en vint en Bretagne, à la cour du Roy, lequel le pressa tant, & le fit tellement importuner par ses Religieux, que, craignant de contredire à la divine vocation, il baissa le col & donna son consentement.

XI. Le Siége de l'Evesché de Treguer n'estoit pas alors là où il est à present ; mais six lieuës plus bas, tirant vers l'occident, au lieu nommé maintenant *Ar-Cozqueaudet*, à la pointe de la riviere du *Leguer*, sur le rivage de la Paroisse de *Plou-Lech*, deux lieuës de la ville de Lannion, où encore se voyent les ruïnes des murs de l'ancienne Lexobie (3). S. Tugduval se rendit au fauxbourg de la ville, où on luy avoit disposé logis, en attendant une magnifique reception qu'on luy préparoit le lendemain ; mais le Saint ne voulut loger en ce logis qu'on avoit marqué, moins encore au palais du Roy Deroc ; mais, méprisant les delices, il alla loger chez un honneste personnage, qui le receut comme un Ange du Ciel & luy fit la meilleure reception dont il pût aviser. Comme ils estoient à table, le Saint, jettant les yeux en un coin de la chambre, vid un jeune garçon couché en un lit, si malade, qu'il ne se pouvoit tenir sur ses pieds ; S. Tugduval eut pitié de luy & luy commanda de se lever & aller en ville querir ce dont son maistre

(1) Dans l'église de Gourlizon (diocèse de Quimper) saint Tugdual est représenté terrassant le dragon. — A.-M. T.

(2) Ce nom veut dire *vieille cité*. (L'église municipale de Notre-Dame du *Gueodet* à Quimper est toujours désignée dans les anciens actes sous le nom de *Ecclesia B. M. V. de Civitate*). Comme on peut le voir au Catalogue des Evêques, Albert Le Grand fait de Lexobie ou *Coz-Gueodet* un siège épiscopal créé en 73 et transféré à Tréguier en 859. — A.-M. T.

(3) Cela est vrai aujourd'hui tout comme au temps d'Albert Le Grand ; mais *Coz-Yaudet* (comme on dit maintenant) n'est plus qu'un village ayant une chapelle où Notre-Dame est toujours vénérée ; elle y est représentée couchée sur un lit arrangé avec soin et tenant près d'elle l'Enfant-Jésus. — A.-M. T.

avoit besoin, ce qu'il fit, &, depuis, il se porta bien, au grand estonnement de ceux qui l'avoient veu si malade. Le lendemain, il fit son entrée solemnelle en la ville, & fut sacré en son Eglise Cathedrale, en presence du Roy, de la Reyne & de toute la Cour, qui virent les Anges servir à l'Autel.

XII. Cette nouvelle Dignité ne causa aucun relasche en ses exercices & austeritez ordinaires; il ne changea ny son habit Monachal, ny son vivre, ny ses meubles; mais en tout son service & ce qui concernoit son usage, il garda inviolablement la pauvreté qu'il avoit professée. Il jeûnoit presque toujours; son Oraison estoit continuelle; sa charité paroissoit à recevoir, loger & traiter les pelerins & estrangers, à visiter les malades, captifs & affligez; il se rendoit infatigable à prescher la parole de Dieu & instruire son troupeau; bref, il faisoit le devoir d'un bon Pasteur à l'endroit de ses Brebis. D'autre part, Dieu le rendoit venerable à un chacun, par les miracles qu'il faisoit par luy. Une fois, faisant sa visite en la Paroisse de Land-Meur (qui n'estoit encore du ressort de Dol), voyant une femme grosse, qui, avec bien de la difficulté, apportoit sur sa teste une cruchée d'eau, puisée d'une profonde vallée, dont la montée estoit fort roide & difficile, il eut pitié de sa peine, &, quand elle fut montée au sommet de la colline, ayant mis sa buye à terre, elle se sied auprés pour prendre haleine; le Saint luy demanda de l'eau à boire, ce qu'elle luy accorda; il en prit un peu dans le creux de sa main, &, l'ayant versée à terre, il y sourdit une belle fontaine. Son peuple, estant affligé d'une grande mortalité, eut recours à luy; il ordonna des Processions & jeûnes, & ainsi appaisa l'ire de Dieu, & les affranchit de ce fleau.

XIII. L'ennemy du genre humain, crevant de rage du fruit que le Saint faisoit en son Diocese & du nombre d'Ames qu'il luy ravissoit, suscita contre luy quelques méchantes personnes, qui le traverserent & persecuterent à toute outrance. Le Saint enduroit patiemment les injures, lorsqu'elles ne s'adressoient qu'à sa personne privée; mais, lorsqu'on attaquoit l'honneur de Dieu, ou les immunitez de son Eglise, il s'y opposoit de tout son pouvoir. Pour oster le scandale & reprimer l'audace de quelques obstinez gentils-hommes, il luy convint user du glaive d'anathéme & les retrancher de la Communion des fideles; mais cela ne servit qu'à les aigrir & animer davantage contre le Saint, duquel ils conspirerent la ruïne. Sur ces entrefaites, une nuit, aprés Matines, les Chanoines & Moynes s'estant retirez, il se mit en Méditation, &, ne sachant à quoy se resoudre, ou à ceder au temps & s'absenter, ou bien à demeurer en son Diocese, Dieu luy fit connoistre qu'elle estoit sa volonté, le touchant par une voix intelligible, laquelle luy commanda de faire un voyage à Rome pour visiter les saints Lieux; le saint Prélat remercia Dieu de cette faveur; &, dés le lendemain, il sortit en cachette, avec deux de ses Religieux, & s'en alla à Rome, faisant plusieurs miracles par les chemins. Son absence causa une joye nonpareille à ses ennemis, mais, au contraire, une extréme tristesse aux gens de bien, & sur tout une calamité publique & universelle à tout le Diocese; le Ciel courroucé déchargeant sur luy ses fleaux et punitions, la terre devint extraordinairement sterile, ne produisant ny fruits pour les hommes, ny herbes pour les bestes; les femmes devinrent steriles & les bestes aussi; une cruelle famine envahit le pays, qui étrangla plusieurs milliers d'hommes, & causa mille pauvretez, desquelles s'engendra une peste generale, qui, dans peu de temps, emporta un grand monde; bref, il sembloit que Dieu eût entierément retiré sa Paternelle Providence de dessus ce seul Evesché, tout le reste de la Bretagne foisonnant en biens.

XIV. Cette calamité, qui dura deux ans entiers, pendant que le Saint fut absent, leur ouvrit les yeux, & fit reconnoistre leur ingratitude & la faute qu'ils avoient commis, luy donnant occasion de les quitter. Ils firent des Processions & penitences publiques, pour appaiser l'ire de Dieu, & aviserent d'envoyer de toutes parts chercher leur saint Pasteur

& l'emmener. Quand S. Tugduval fut arrivé à Rome, il visita les Saints Lieux; &, y ayant demeuré deux ans, une nuit, comme il faisoit Oraison, un Ange luy apparut & luy commanda de le suivre, lequel le mena hors la ville &, les portes & barrieres s'estans d'elles-mêmes ouvertes, luy presenta un cheval blanc, avec commandement d'aller resider en son Evesché, & disparut. Ce cheval miraculeux le porta si legerement en l'air, qu'au point du jour il se trouva sur un petit tertre à la veuë de son Monastere de Trecor, où ayant mis pied à terre, ce cheval miraculeux, entouré d'une éclatante lumiere, monta visiblement au Ciel; &, en memoire de cette merveille au mesme lieu, fit depuis bastir une Eglise, en l'honneur des saints Anges, qui, encore à present, s'appelle *Crech-Mikel*, c'est à dire *colline de Michel*. En mesme temps, ses Religieux du val de Trecor connurent par speciale revelation, l'arrivée de leur saint Prélat, & allerent au devant pour l'emmener au Monastere, où ayant sejourné deux jours, il s'en alla à Lexobie, dont le Clergé & tout le peuple luy vinrent au devant & se jetterent à ses pieds & luy demanderent pardon de leur ingratitude, & sa benediction.

XV. Les effets de son heureux retour parurent incontinent, en ce que Dieu retira ses fleaux de dessus le peuple; la contagion cessa; la terre devint fertile, de sorte qu'en peu de jours, d'une extréme misere & pauvreté, ils se virent relevez à une heureuse abondance & fecondité. Saint Tugduval vécut en sa ville de Lexobie, gouvernant son troupeau jusqu'à une heureuse vieillesse. Enfin, cassé d'austeritez & usé d'années, sçachant la fin de sa vie s'approcher, il desira mourir entre les mains de ses freres; &, pour ce sujet, il se fit porter au Monastere de Trecor, où, estant tombé malade, il fut visité de ses Religieux, qu'il avoit fondez en divers lieux de Bretagne; les chanoines de Lexobie s'y rendirent aussi, si-tost qu'ils eurent nouvelles de la maladie de leur saint Pasteur, lequel, les ayant consolez, les pria élire un Successeur, desirant, avant mourir, sçavoir à qui il laissoit la charge de son cher troupeau; mais ils refuserent de le faire, le priant de nommer celuy qu'il jugeroit le plus capable de cette Dignité, auquel ils ne manqueroient d'obeïr, comme à leur légitime Prélat. S. Tugduval s'y accorda & alla avec eux à l'Eglise, supporté par deux de ses Moynes, tant il estoit foible; ils invoquerent la grace du Saint-Esprit, puis il leur nomma son disciple Ruelin, auquel ils s'accorderent, hormis l'Archidiacre, nommé Pergatus, lequel aspiroit à cette dignité; mais il dissimula pour lors, ne pouvant autrement faire. L'élection faite & confirmée, le Saint communia; & les forces naturelles défaillans, il fut mis en Extrême-Onction; puis, ayant donné sa benediction aux assistans, il entra en l'agonie de la mort, où il fut le reste du jour & la nuit suivante, qu'au point du jour, qui fut un dimanche 30. novembre, Feste de S. André, il rendit son Ame à son Createur; &, sur ce point, une odeur trés-agreable remplit le Monastere, & on entendit clairement une Celeste harmonie, qui conduisoit son Ame dans le Ciel. Son Corps, dépoüillé de son Cilice & lavé, fut revêtu de ses Ornemens Pontificaux & ensevely audit Monastere, prés du grand Autel, &, à ses pieds, deux de ses Disciples, qui decederent peu de temps aprés luy.

XVI. Les funerailles accomplies, les Chanoines s'en retournerent à Lexobie, se disposans à la reception & sacre de leur nouveau Evesque Ruelin; mais le diable qui, de tout son pouvoir, seme la zizanie de discorde au champ de l'Eglise, incita l'Archidiacre Pergatus (qui avoit dissimulé son intention jusqu'alors) à reprendre ses brisées, & s'intronizer au lieu de Ruelin; &, de fait, il gagna quelques uns du Clergé & les tira à sa brigue; car il estoit homme trés-docte, eloquent & de bonne maison, mais ambitieux tout ce qui se peut; les autres, memoratifs de ce que saint Tugduval avoit disposé touchant cette affaire, se tenoient pour Ruelin. Pour remedier à ce Schisme, on assembla un Synode à Lexobie, où furent convocquez les plus habiles & Doctes Ecclesiastiques de tout le Diocese, pour decider ce different, & terminer une affaire de si grande

importance. Les places prises dans la salle Episcopale, comme on alloit proposer la matiere dont estoit question, voilà qu'une grande lumiere remplit le lieu, ébloüissant quasi la veuë des assistans, &, tout à l'instant, apparut, au milieu d'eux, saint Tugduval, Pontificalement revestu, une riche Mitre en teste ; &, s'adressant à l'Archidiacre Pergatus, le reprit aigrement du trouble que, par son ambition, il causoit en l'Eglise, l'asseurant que, s'il ne se désistoit de ses perverses intentions, il sentiroit en soy une punition exemplaire, & dans peu de temps. Ayant dit ces paroles, il disparut, & Pergatus tomba à terre, transi de peur & d'apprehension ; puis, revenu à soy, demanda pardon à l'Evesque Ruelin & à toute l'assistance, qui rendit graces à Dieu & au Saint Confesseur.

XVII. Incontinent aprés le decez de saint Tugduval, il se fit plusieurs miracles à son Tombeau, qui fut cause que ses Reliques furent levées de terre & honorablement conservées au Tresor de la Cathedrale. Martin, septantiéme Evesque de Treguer, homme de sainte vie, portoit une singuliere devotion à ce Saint, & dedans sa Croix Pectorale avoit enchassé de ses Reliques. Il avint que, faisant la visite de son Diocese, l'an 715, il logea chez un honneste personnage, nommé Brelinguet, en la Paroisse de *Plou-Igné*, prés Morlaix, qui luy fit le meilleur accueil qui luy fut possible. Pendant le souper, le feu se prit en la maison, qui l'embraza si subitement, que, avant qu'on s'en fût apperceu, il avoit déjà gagné par tout le logis, & estoit la flamme si violente, que l'eau n'y servoit de rien. Le bon Evesque, voyant que toute l'industrie humaine ne pouvoit remedier à cét accident, tira les Reliques de saint Tugduval, fit apporter un sceau d'eau, laquelle il benit de ces Reliques, & commanda qu'on la jettast sur la flamme, laquelle s'esteignit tout sur le champ, au grand estonnement de tous les assistans là presens.

XVIII. Ces saintes reliques demeurerent en Bretagne, partie à Lexobie, partie au Monastere de Trecor, jusqu'à l'an 836, que Hasteing, prince des Danois, nation barbare & idolâtre, se vint présenter avec une grosse armée navalle à l'emboucheure du *Leguer*, &, ayant jetté son monde à terre, assiegea & emporta d'assaut la ville de Lexobie, qu'il pilla & brûla. L'Evesque Govaranus se sauva, emportant avec luy les Reliques & le Tresor de son Eglise ; &, passant par le Monastere de Trecor, il emporta aussi les Reliques de saint Tugduval en France, la pluspart à Chartres, où encore son Chef se garde en grande reverence. Les Danois, passans outre, entrerent dans l'emboucheure de la riviere de *Jaudy*, & poserent les ancres devant le Monastere de Trecor, lequel ils pillerent & ruinerent ; &, trouvans ce lieu d'agréable situation, accommodé d'un beau port, y laisserent une peuplade, ou colonie, laquelle commença à y bastir une bourgade & un petit fort pour se deffendre des subites incursions des Bretons, duquel reste encore une vieille tour carrée, sur la grande Eglise, qu'on nomme, encore à présent, *la tour de Hasteing*, dans laquelle estoient, autrefois, gravez de vieux vers Latins, qui parloient de cette prise par les Danois (1), lesquelles s'y tinrent jusques à l'an 855. que le Roy Neomene les chassa, & y establit le Siége Episcopal, qui, auparavant, avoit esté à Lexobie, & y fit venir l'Evesque Gratianus, qui benit & consacra pour Cathedrale une Eglise que le Roy Neomene y fonda en l'honneur de S. André, Apostre, & de S. Tugduval, laquelle a toûjours servy de Cathedrale, jusqu'à l'accomplissement de la grande Eglise, qui se void aujourd'hui.

XIX. Les Danois estans chassez, Trecor commença à estre habité des marchands, à cause de la commodité de son port, & fut nommé *Ilis-Treguer*, c'est-à-dire Eglise de Treguer, du mot Breton *Ilis*, qui signifie Eglise, & *Treguer*, qui est le nom commun de tout le Diocese. En ce temps, arriva à Land-Treguer un saint personnage, nommé *Bruns*, suivi de quelques autres, qui, désireux de servir Dieu en plus grande perfection, avoient

(1) Voyez le Catalogue des Evesques de Treguer cy-dessous. — A.

quitté la Grande Bretagne, d'où ils estoient natifs ; et s'estans, quelques jours, arrestez en ville, ils visiterent les mazures & ruïnes du Monastere de Trecor, &, trouvans le lieu solitaire et commode à leur dessein, ils prierent l'Evesque Gratianus de leur permettre de le rebastir ; ce qui leur fut octroyé, &, de plus, receurent de grosses aumônes des Seigneurs & Gentils-hommes circonvoisins, qui ayderent bien à l'avancement de l'ouvrage. Les murailles & pignons achevez, le maistre architecte estant monté sur les eschaffaux, pour prendre ses mesures pour l'emboisement, fit une fausse démarche & tomba du faiste de l'édifice en bas ; les assistans le voyans chanceler, le voüerent à saint Tugduval ; &, quand il fut à terre, il se trouva sur ses deux pieds, sans aucun mal, ce qui fut, à l'instant, attribué à la singuliere protection de saint Tugduval, veu la hauteur d'où il estoit tombé.

XX. Ce monastere basti fut dedié par l'Evesque Gratianus, qui y mit une partie des Reliques du saint Prélat (nouvellement rapportées au pays); le reste fut honorablement posé en la Cathedrale. Le jour de la Pentecoste, l'an 841. le peuple venant de toutes parts à Land-Treguer pour visiter les Reliques de S. Tugduval, le passage qui est sur la riviere de Guindy, entre la ville & le Monastere de saint François, se chargea si démesurement de personnes, qu'estant au milieu de la riviere il coula à fond avec sa charge ; ceux qui attendoient, à l'autre bord, le retour du batteau, voyans ce triste accident, recommanderent à saint Tugduval ces siens devots Pelerins, &, subitement, ils se leverent tous sur l'eau & se rendirent à bord sains & sauves, remercians Dieu & leur saint Liberateur. Un seul jeune garçon se trouva deffaut, duquel le corps, trouvé sur la vase aprés que la mer se fut retirée, fut porté à l'Eglise pour estre inhumé ; ses parens, extrêmement tristes de cét accident, ne se pûrent tenir de murmurer contre le Saint & dire qu'il avoit occis leur fils ; que, s'il ne le leur rendoit en vie, jamais plus ils ne visiteroient son Eglise, &, de leur pouvoir, dissuaderoient les autres d'y venir ; le sacriste, les voyant si desolez, prit revérement les Reliques de saint Tugduval, & en ayant fait le signe de la Croix sur la bouche du trepassé, il vuida quantité d'eau salée, puis se leva sain & gaillard, loüant Dieu & le saint Prélat, qui luy avoit obtenu la vie qu'il avoit perduë. Les Barons de Bretagne estans entrez en dissension & guerres civiles aprés le massacre de saint Salomon, dernier Roy de Bretagne, les Danois, faisans leur profit de ces divisions, retournerent en Bretagne l'an huit cens septante & huit ; pour éviter leur rage & furie, les Corps Saints furent transportez en France, & les Reliques de saint Tugduval, de rechef, à Chartres, où son Chef est gardé.

Cette vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires MSS. de l'Eglise Cathedrale de Treguer, conforme à ceux des Eglises de Chartres et de Laval ; aussi d'un imprimé à Rennes, l'an 1605. Les anciens Breviaires de Rennes, Leon, Nantes, Cornoüaille et Vennes en ont l'Histoire en neuf Leçons ; Alain Bouchard et d'Argentré, en leurs Histoires de Bretagne ; le Pere du Pas, en son Catalogue des Evesques de Treguer, à la fin de son Histoire Genealogique des Illustres Maisons de Bretagne ; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Evesques de France, en ceux de Treguer ; Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *Lettre T ; Robert Cœnalis,* de re Gallica, perioche 6 ; *Jean Rioche, en son* Compendium temporum, lib. 3, parte 2, capite II, in columna sum. Pontif. ad A. C. 905, pag. 247, littera B ; *Anthoine de Yepes, en sa Chronique Generale de l'Ordre de saint Benoist, sur l'an 562 ; Noble et Discret Messire Pierre Calloët, Sieur de Trofos, Grand Archidiacre de Treguer et Prevost de l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame le Meur à Morlaix, en son Catalogue manuscrit des Evesques de Treguer, et les memoires MSS. du P. du Pas, Docteur en Theologie, de l'Ordre des Freres Predicateurs.*

ANNOTATIONS.

MISSION PARTICULIÈRE DE SAINT TUGDUAL (A.-M. T.).

LORSQUE saint Tugdual eut bien assis son monastère de *Lann-Pabu* (1) et en eut fait confirmer l'érection par Deroch « il conçut le projet de parcourir tout le territoire sur lequel depuis dix à quinze ans, s'était répandue l'émigration domnonéenne, pour en étudier la situation religieuse, y propager de plus en plus l'institut monastique et surtout pour y répandre, là où elle n'avait pas encore pénétré, la lumière de l'Evangile. » Son disciple, son ami, son premier historien, saint Louénan (2), après avoir parlé de *Lann-Pabu* ajoute : « Ensuite Tudual vint dans le *pays du Château (Pagus Castelli,* en breton *Pou Castel)* et il y reçut en don beaucoup de paroisses. Ensuite il vint dans le *pays de la Cité (Pagus Civitatis,* en breton *Pou Caer, Poher)* et il y reçut en don beaucoup de paroisses, il en fonda plusieurs autres ; et là il fonda aussi le grand monastère appelé le *Val Trechor.* ... Il visita successivement les pays de *Guoelou* (Goëlo). de *Penteur* (Penthièvre), un second pays appelé *Daoudour* (ou *Poudour*), un dernier dit *Racter* (Ratel) et dans chacun de ces pays il reçut en don beaucoup de paroisses. »

M. de la Borderie ajoute : « Ces sept *pagi*, ces sept cantons ou districts, c'est le champ où s'exerça la mission de Tudual, — vaste champ puisqu'il embrasse, sauf le Léon, toute la Domnonée dont Tudual est essentiellement le saint, l'apôtre. Organisateur religieux de la Domnonée : c'est là son caractère, sa mission propre, mission qu'il tient de son zèle et dans laquelle il fut aussi confirmé par le chef de ce nouveau royaume breton, son cousin Deroch...

Ces nombreuses paroisses reçues en don étaient pour la plupart des *plous* fondés récemment par la grande émigration, où le service religieux n'était pas encore organisé et dans lesquels, avec les dons en argent et en terres qu'on lui faisait, il bâtissait des églises, de petits monastères, et installait quelques-uns de ses moines pour entretenir le culte et subvenir aux besoins spirituels de la population. » *Hist. de Bret.* Tom. I. p. 358.

POURQUOI CONOMOR PERSÉCUTA SAINT TUGDUAL (A.-M. T.).

DEROCH mort vers 535 avait eu pour successeur son fils Iona ; vers 540 ce prince mourut lui-même, victime d'un accident de chasse ; mais, à tort ou à raison, la rumeur publique en cette circonstance fit peser des soupçons sur Conomor. Iona laissait un fils de cinq ou six ans à peine, Judual. Conomor épousa la mère de cet enfant, la veuve d'Iona ; celle-ci, voyant que son second mari brûlait du désir d'exercer le pouvoir suprême dans toute la Domnonée, craignit pour la vie de son fils, et avec l'aide de saint Lunaire *(Léonor)* elle le cacha, puis lui fit prendre la fuite. Judual fut accueilli à la cour de Childebert, roi de Paris (3). Par la fuite même de ce jeune prince saint Tugdual devenait le chef de la famille royale de Rival, le seul membre de la dynastie resté en Domnonée. « En face de la vénération universelle, de la popularité dont ce saint était comblé, Conomor n'osa pas tenter contre lui une violence directe ; il chargea un de ses pires affidés appelé *Ruz,* c'est-à-dire *Le Rouge,* de faire en quelque sorte le siège de l'abbé du Val-Trecor, et le brigand s'acquitta de sa tâche en conscience, faisant subir à l'abbé et aux moines le plus d'ennuis et de vexations possibles. Alors saint Tugdual quitta le Val-Trecor et alla au loin visiter ses monastères dans la région méridionale de la Domnonée, puis il traversa l'immense forêt de Brecilien et à peu de distance de Vannes il fit la rencontre de l'illustre gallo-romain *Albinus*

(1) Là où est aujourd'hui l'église de *Trébabu.*

(2) C'est le même qu'Albert Le Grand appelle *Loëvan* (appelé aussi *Laouenan* et *Lavan*) ; il est le vrai patron de Treflaouénan, en Léon ; il a des chapelles à Plounévez-Moedec et à Ploulec'h-Tréguier.

(3) Voir la Vie de saint Pol Aurélien, 12 mars. *Par. IX, page 101.*

ou saint Aubin qui, de sa ville épiscopale d'Angers, était venu visiter son cher pays des Vénètes. Quand celui-ci eut eu connaissance des motifs qui avaient déterminé la retraite temporaire de saint Tugdual, il lui offrit asile près de lui et l'abbé du Val-Trecor accepta. » — *Hist. de Bret.*, tome I, p. 404-406.

ÉPISCOPAT DE SAINT TUGDUAL (A.-M. T.).

SAINT LUNAIRE ayant réussi à s'assurer la protection de Childebert contre les violences et les indignités de Conomor, saint Tugdual y recourut lui aussi; et voici comment saint Louénan a raconté cette heureuse tentative :

« Tudual se rendit au palais du roi Childebert que l'on appelle Paris, avec lui douze disciples choisis parmi les siens et le seigneur Albinus, et là il fit plusieurs miracles. Il ressuscita un mort. Et l'on annonça au roi qu'il y avait un tel homme dans son palais, et le roi lui envoya un messager. Et saint Tudual vint, ses compagnons avec lui. Et pendant qu'ils se tenaient debout, une colombe d'une nature angélique descendit du ciel sur l'épaule droite de Tudual. Alors le roi comprit que cet homme était un saint, et devant lui se prosternèrent le roi, la reine et les autres hommes qui étaient là. Et le roi Childebert lui demanda ce qu'il voulait. Et Tudual dit :

« — Je ne veux rien qu'obtenir ton agrément pour conserver ces paroisses que les comtes et les nobles hommes m'ont données, à moi et à mes moines venus avec moi. »

« Alors le roi lui donna, à lui et aux saints venus avec lui, l'épiscopat et la prélature sur leurs paroisses, et tout de suite il le fit ordonner évêque. Et le jour même Tudual chanta la messe. Alors le roi Chidebert lui fit beaucoup de présents et d'honneurs : il lui offrit un bloc de cristal, un calice d'or, sa couronne d'or, et avec cela beaucoup de paroisses. Ensuite avec honneur et joie Tudual vint dans sa patrie, dans son grand monastère au pays de Trechor, où il fonda pour lui et pour ses disciples plusieurs couvents. Là même il passa sa vie jusqu'à sa mort (1). »

LES RELIQUES DE SAINT TUGDUAL (A.-M. T.).

L'ÉGLISE de Chartres a perdu de ces reliques la part qu'elle possédait; il en est de même pour celles de Saint-Aubin de Crépy et de Château-Landon.

L'église de la Trinité à Laval possède toujours des fragments de tibias et de fémurs; depuis 1406 jusqu'à la Révolution, ces reliques étaient à l'église de Notre-Dame (en la même ville). Il y avait là une collégiale dont les chanoines formaient *le chapitre de saint Tugal*, dont l'historien de Bretagne Pierre Le Baud avait été grand chantre.

L'histoire des reliques de saint Tugdual vénérées à la cathédrale de Tréguier, se confond avec celle des reliques de saint Yves et de saint Maudet, en ce qui concerne la manière dont elles ont été sauvées pendant la Révolution. (Voir à la page 181.)

Jusqu'à cette époque les deux ossements du bras de saint Tugdual étaient enfermés dans un bras en argent; ils avaient été plusieurs fois examinés par M. de la Motterouge, chanoine de Tréguier pendant dix ans; celui-ci étant devenu, après le Concordat, chanoine de Saint-Brieuc, attesta dans un acte rédigé le 8 août 1811, l'identité des ossements autrefois vus par lui, et des reliques enfouies en 1793 par le maire et les officiers municipaux, assistés de l'abbé Testard du But. Ces reliques, exhumées le 28 avril 1801, avaient d'ailleurs été reconnues par M. Pierre-Joseph-Marie de Saint-Priest, curé de Tréguier, MM. Claude Rolland, Charles Riou et Olivier L'Hermit, ses vicaires, par l'ancien maire et deux des conseillers susdits, et beaucoup de personnes dignes de foi. Leurs signatures furent légalisées par « LE GUILLOU l'ainé, *maire*, le 20e floréal,

(1) On voit dans la Vie de saint Samson comment le grand évêque de Dol ramena en Bretagne Judual et contribua à le mettre sur le trône.

an IX de la République française, » et comme ceci n'a guère de valeur canonique, Mgr Le Groing de la Romagère apostilla la même pièce en y ajoutant : « Vu en cours de visite, à Tréguier, le 8 mai 1821. † MATHIAS, év. de Saint-Brieuc. »

Elles avaient été antérieurement reconnues et scellées (25 août 1809) par Mgr Jean-Baptiste-Marie Caffarelli, mais sans que ce prélat rédigeât un nouvel authentique.

Le 24 novembre 1820, M. Riou, curé de Tréguier, vicaire général, atteste que les mêmes reliques, transférées de leur reliquaire en bois dans un nouveau reliquaire en bronze doré sont bien celles de saint Tugdual; son attestation signée de lui et de MM. J.-M. Robin et J. Lescop, ses vicaires, fut apostillée par l'évêque de Saint-Brieuc, le jour même où il avait apostillé celle du maire : « Vidimus, die 8 maii, anno 1821. † MATHIAS. »

Les reliques de saint Yves et celles de saint Tugdual sont toujours réunies dans la même châsse de bronze doré, donnée par Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

SAINT TUGDUAL ORGUEIL DE SON PEUPLE (A.-M. T.).

Le mot *orgueil* paraîtra peut-être un peu étrange, mais *fierté* ne dirait pas assez. Les braves Trégorois exaltent si bien leur apôtre qu'il ne leur suffit pas d'en avoir fait un pape. Un vieux dicton populaire a été admirablement traduit par Brizeux qui le met dans la bouche d'un paysan comparant son grand saint de Tréguier à ceux de Cornouaille, de Léon et du pays de Vannes.

Notre grand saint Tûdual est roi du peuple élu :
S'il n'est pas Dieu le Père, il ne l'a pas voulu.

Il est évident qu'après cela on ne peut rien ajouter, mais il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui, en Tréguier, saint Yves fait oublier un peu trop saint Tugdual.

MONUMENTS DE SAINT TUGDUAL (J.-M. A.).

La cathédrale de Tréguier, primitivement dédiée à l'apôtre saint André, a été reconstruite à la fin du XIIIe siècle et dans le cours du XIVe, et mise sous le vocable de saint Tugdual. La partie la plus ancienne de l'édifice est la tour du XIIe siècle qui se trouve à l'extrémité du transept nord et que l'on désigne sous le nom de tour d'Hasting.

Saint Yves travailla à l'édification de la nef en 1296; et en 1337 on posait la première pierre du chœur. Le 7 octobre 1420, le duc Jean V fonda la chapelle nommée *chapelle du Duc,* le long du collatéral nord et c'est à l'entrée de cette chapelle qu'il érigea un tombeau monumental à saint Yves.

Saint Tugdual est patron de la ville de Tréguier, de Combrit, Grand-Champ, Lababan, Landudal, Langoat, Pabu, Plouray, Saint-Pabu, Saint-Thual, Saint-Tugdual, Trébabu.

Il a des chapelles à Bégard, Brélidy, Cléden-Cap-Sizun, Erquy, Gurunhuel, Loguivy-Plougras, Plestin, Plouaret, Plougasnou, Plougonver, deux à Plouhinec : Lanbab et le petit oratoire roman à moitié ruiné qui est tout contre les ruines de la chapelle de Sain Jean-de-Locquéran; Plonévez-du-Faou, Plounévez-Moëdec, Pommerit-Jaudit, Prat, Quimper-Guezennec, Saint-Guen, Senven-Léhart, Trébrivant, Tréguidel, Trégrom, Trézélan.

Dans la chapelle de saint Tugdual, au bourg de Landudal, une belle statue en pierre, haute de deux mètres, représente notre saint en mitre et chape, bénissant de la main droite et tenant de la gauche la croix papale à triple croisillon.

Vieille statue en bois à Saint-Melaine de Morlaix en face de celle du patron.

Autre statue dans l'église de Sainte-Sève, près de Morlaix, non loin de celle de sainte Sève, sa sœur. Leur mère, sainte Pompée a une chapelle dans cette paroisse, à Trépompé.

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE DECEMBRE.

LA VIE DE SAINT CORENTIN,

Confesseur et premier Evesque de Cornoüaille, le 12. de Decembre.

SAINT CORENTIN, premier Evesque de Cornoüaille, en la Bretagne Armorique, nasquit au même Diocese, environ l'an 375, treize ans avant que le tyran Maxime passast és Gaules, & fut, dés son enfance, instruit par ses parents en la Religion Chrestienne ; & ayant esté, par une grace & protection speciale de Dieu, preservé pendant les guerres que le Roy Conan Meriadec fit aux garnisons Romaines, qu'il chassa entierément de Bretagne, il s'adonna tout de bon au service de Dieu; &, pour mieux y vacquer, & faire un perpétuel divorce avec le monde, il se retira en une solitude, dans une forest en la Paroisse de *Plou-Vodiern,* au pied de la montagne de S. Cosme, où il bastit un petit Hermitage près d'une fontaine, &, tout joignant un petit Oratoire ; passant en ce lieu les nuits & les jours en prieres & Oraisons, inconnu & retiré de toute conversation humaine, mais chery & consolé de Dieu, qui jamais n'oublie ceux qui, pour son Amour, oublient toutes choses, & fortifié de sa grace contre les attaques & tentations de ses ennemis, & comblé de ses celestes et divines caresses. Pour sa nourriture & sustentation en cette solitude, Dieu faisoit un miracle admirable & continuel ; car, encore qu'il se contentast de quelques morceaux de gros pain, qu'il mendioit quelques fois és villages prochains, & quelques herbes & racines sauvages, que la terre produisoit d'elle-mesme, sans travail ny industrie humaine, Dieu luy envoya un petit poisson en sa fontaine, lequel, tous les matins, se presentoit au Saint, qui le prenoit & en coupoit une piece pour sa pitance, & le rejetoit dans l'eau, &, tout à l'instant, il se trouvoit tout entier, sans lesion ny blesseure, & ne manquoit, tous les matins, à se présenter à S. Corentin, qui faisoit toûjours de mesme.

II. En mesme temps, vivoit un saint Prestre solitaire, nommé Primael, ou Primel, lequel menoit une vie fort sainte dans une forest en Cornoüaille (1). S. Corentin l'alla

(1) En voyant saint Corentin vivre en ermite dans la forêt de Névet, et aller faire visite à un autre solitaire plusieurs ont supposé que leurs ermitages étaient voisins ; c'est une erreur. M. de Kerdanet a tres bien désigné le lieu sanctifié par saint Primel ; il est marqué par une chapelle aujourd'hui en ruines, dans la paroisse de Saint-Thois, non loin de la route de Quimper à Châteauneuf, sur un des points les plus pittoresques de cette contrée accidentée.

visiter, pour recevoir de luy quelques salutaires instructions ; S. Primel le recueillit gracieusement, & passerent les deux Saints le reste de la journée en saints propos & colloques spirituels, & la nuit suivante en prieres & Oraisons. Le matin, saint Corentin desira dire la Messe en l'Oratoire de saint Primael, qui, luy ayant disposé tout ce qui estoit requis & necessaire, s'en alla querir de l'eau à une fontaine assez éloignée de son Hermitage ; Saint Corentin l'ayant longtemps attendu, sortit de la Chapelle & vid venir le Saint vieillard tout doucement & à petits pas, tant pour sa lassitude & que la fontaine estoit loin de là, que parce qu'il estoit boiteux. Saint Corentin, le voyant tout hors d'haleine, en prit pitié & supplia Nostre Seigneur de luy octroyer de l'eau plus prés de son Hermitage ; puis, dit la Messe, pendant laquelle il reïtera son Oraison ; Dieu exauça sa priere, car au lieu mesme où il mit son baston en terre, aprés la Messe, il rejaillit une source d'eau, dont les deux Saints rendirent graces à Dieu ; &, ayant sejourné quelques jours avec S. Primael, il s'en retourna en son Hermitage à *Plovodiern*. Encore qu'il tâchast à se derober de la hantise & conversation des hommes, si ne se peut-il tellement cacher, que la reputation de sa Sainteté ne retentit par toute la Bretagne, de sorte que deux Personnages de grande sainteté le vinrent visiter en son Hermitage (1) ; saint Corentin les receut fort humainement ; &, pour les festoyer, leur dressa des crépes (à la mode du païs) qu'il accomoda de quelque peu de farine qu'on luy avoit donnée par aumône és villages prochains ; mais Dieu, qui ne délaisse ceux qui ont jetté en luy toute leur esperance, pourveut miraculeusement à la nourriture de ses serviteurs ; car S. Corentin, estant allé puiser de l'eau à la fontaine, la trouva pleine de belles & grosses anguilles, dont il en prit autant qu'il luy fut necessaire pour festoïer ses hotes, lesquels se retirerent, loüans Dieu qui, par des miracles si signalez, témoignoit la Sainteté de son serviteur S. Corentin.

III. En ce temps-là, le Roy Grallon, qui avoit succedé à Conan Meriadek, se tenoit, avec toute sa Cour, en la Ville de *Kemper-Odetz*, capitale du Comté de Cornoüaille. Un jour, estant allé à la chasse, il donna jusques dans la forest de *Nevet* (qui n'est plus), en la Paroisse de Plovodiern, proche l'Hermitage de saint Corentin ; &, ayant chassé tout le jour, sur le soir, il s'égara dans la forest, & enfin se trouva prés l'Hermitage du Saint, avec une partie de ses gens, ayans tous bon appetit ; ils descendirent et s'adresserent au Saint Hermite, luy demanderent s'il ne les pourroit pas assister de quelques vivres ? « Oüy (répondit-il), attendez un petit, & je vous en vays querir. » Il s'en alla à sa fontaine, où son petit poisson se représenta à luy, duquel il en coupa une piece de dessus le dos & la donna au maistre d'hôtel du Roy, luy disant qu'il l'apprestast pour son maistre & les Seigneurs de sa suite ; le maistre d'hôtel se prit à rire & se mocquer du Saint, disant que cent fois autant ne suffiroit pour le train du Roy. Neanmoins, contraint par la nécessité, il prit ce morceau de poisson, lequel (chose étrange !) se multiplia de telle sorte, que le Roy & toute sa suite en furent suffisamment rassasiez. Le Roy, ayant veu ce grand Miracle, voulut voir le poisson duquel le Saint avoit coupé ce morceau & alla à la fontaine, où il le vid, sans aucune blessure, dans l'eau ; mais quelque indiscret (que la Prose, qui se chante le jour de la Feste du Saint, dit avoir esté de l'Evesché de Leon) en coupa une pièce pour voir s'il deviendroit entier, dont il resta blessé, jusqu'à ce que saint Corentin y vint, qui, de sa Benediction, le guerit, & luy commanda de se retirer de là, de peur de semblable accident, à quoy il obeït (2). Le Roy

(1) L'ancienne Vie dit que ces visiteurs étaient saint Malo et saint Patern ; au nom du premier, dom Plaine a substitué le nom de saint Melaine dans la traduction ; encore aurait-il mieux valu qu'il se contentât de la note chronologique qu'il a placée sur le texte latin. — A.-M. T.

(2) Ce n'est pas du tout l'ancienne Vie qui indique la nationalité du serviteur de Grallon coupable d'avoir mutilé le poisson de saint Corentin. Et d'abord, ce personnage n'est pas un voleur ; Albert Le Grand l'appelle plus judi-

Grallon, ravy de ces merveilles, se prosterna aux pieds du saint Hermite & luy donna toute sa forest & une maison de plaisance qu'il avoit en ladite Paroisse de Plovodiern; puis, s'étant recommandé à ses prieres, il se retira à *Kemper-Odetz*. S. Corentin convertit cette maison que le Roy luy avoit donnée en un Monastere, où, ayant amassé nombre de saints Religieux, il vivoit en grande sainteté & austerité.

IV. Le Saint, sçachant combien il importoit au bien de la republique que les enfans des seigneurs & gentils-hommes fussent, de bonne heure, élevez & dressez à la vertu, prenoit le soin de les instruire; &, à cette fin, il avoit un nombre de pensionnaires en son Monastere, entre lesquels les plus signalez furent Wennolé, Tugdin & Jacut, lesquels, depuis, furent Abbez en trois celebres Monasteres. Quelque temps aprés, le Roy Grallon fut supplié par les seigneurs & tout le Peuple de procurer l'erection d'un Evesché à Kemper-Odetz, pour le Comté de Cornoüaille, le Roy s'y accorda, &, ayant fait toutes les dépêches requises, nomma S. Corentin à ce nouveau Evesché, &, l'ayant mandé, l'envoya à Tours vers S. Martin, Archevesque dudit lieu, pour estre par luy sacré, luy donnant pour compagnons Wennolé & Tugdin (1), pour estre benits Abbez de deux Monasteres qu'il vouloit édifier. Ils furent gracieusement receus du saint Archevesque, lequel, au desir des lettres du Roy, consacra saint Corentin, mais ne voulut benir les deux autres, disant que c'estoit à faire à luy à benir les Abbez de son Diocese. Les Saints, ayans achevé leur legation, s'en retournerent à Kemper-Odetz, où le Roy, avec toute sa Cour, les receut, & fut dressé une entrée Episcopale & solemnelle à saint Corentin, qui prit possession de son Siége & celebra Pontificalement la Messe. Le Roy vint à l'Offrande & offrit à Dieu & au saint Prélat son palais qu'il avoit dans Kemper (2) & grand nombre de terres & possessions; les princes & seigneurs de sa Cour, à son exemple, en firent de mesme, chacun selon ses moyens & facultez. Le lendemain, S. Corentin benit solemnellement ses deux saints Disciples, Abbez, destinant Wennolé

cieusement « un indiscret; » ce n'est donc pas à lui qu'il faut appliquer la fameuse strophe que l'on chantait trois fois dans la *séquence* ou *prose* usitée pour la fête de saint Corentin :

Aperitur clausa manus,
Reddit furtum et fit sanus
Latro de Leonia.

Il s'agissait là d'un voleur de profession, et vraiment Léonard de naissance, qui étant venu à Quimper afin de pouvoir faire son métier dans la foule le jour où l'on consacrait la cathédrale, s'empara d'un peloton de fil de soie au détriment d'un pelerin. Sa main se ferma sur l'objet du larcin et ne put s'ouvrir que quand le larron eut réclamé l'intervention du saint patron de la Cornouaille et promis la restitution. Non-seulement ce malheureux se convertit, mais il devint un zélé propagateur de la dévotion à saint Corentin. La tradition populaire (malencontreusement suivie par Albert Le Grand) a confondu le Léonard voleur de soie (illustré par la *séquence*) et le mutilateur du poisson. — A.-M. T.

(1) On sait peu de choses sur saint Tudy : il débuta dans la vie religieuse sous la discipline de saint Maudet, puis il vécut en solitaire à l'île qui porte son nom, et fonda une abbaye là où est aujourd'hui la belle église paroissiale de Loctudy (XIIe siècle). M. de la Borderie (tome III, p. 166) suppose que cette abbaye subsista peu de temps et qu'elle fut, non pas restaurée, mais remplacée par un nouveau monastere avant la fin du XIe siecle où l'on voit figurer dans deux chartes du duc Alain Fergent, les noms de deux abbés *de saint Tudi* : Guégon et Daniel. Ce nom d'*abbé* indique bien, il est vrai, des chefs de maisons monastiques; mais il y eut à une époque très reculée un collège de chanoines ou de chapelains desservant l'importante église que les barons du Pont (Pont-l'Abbé) avaient érigée dans les dépendances de leur château, en l'honneur de saint Tudy; on pourrait se demander si l'*abbe de saint Tudy* n'était pas le prélat de ce collège canonial.

Parmi les reliques dont il a été parlé aux annotations de la Vie de saint Guénolé figurent celles de saint Tudy, portées du monastère d'Anaurot à l'île de Groix, et retrouvées au XIe siècle, sur les indications d'un moine de Sainte-Croix de Quimperlé. Conservées dans l'île (du moins en partie) jusqu'à la Révolution, elles sont aujourd'hui perdues. Saint Tudy est le patron de Groix, des deux paroisses qui portent son nom, et de plusieurs chapelles. Avec saint Primel, il est représenté dans un beau vitrail à la chapelle du Grand-Seminaire de Quimper. — A.-M. T.

(2) C'est-à-dire le château, situé au confluent de l'Odet et du ruisseau appelé le Frout. C'est en effet à cette place que saint Corentin bâtit la cathédrale et le monastere où il devait vivre entouré de ses religieux. Ce fut là le centre d'une ville nouvelle appelée en latin *Corisopitum*, (parce que les habitants de la contrée s'appelaient les *Corisopites*), et en breton *Kemper* qui veut dire *confluent;* l'ancienne ville s'etendait sur les deux rives de l'Odet, mais en aval, là où sont les faubourgs de Locmaria et de Bourlibou, rejoints alors par un pont. Cette vieille cité s'appelait *Civitas Aquilæ* ou *Civitas Aquilonia*.

pour le Monastere de Land-Tevenec, que le Roy Grallon fonda quelque temps aprés. Ce pieux prince, non content des dons qu'il avoit faits au saint Evesque, fonda la Cathedrale, arrenta nombre de Chanoines; &, pour laisser la Ville libre à saint Corentin, il en retira sa Cour & la transfera en la fameuse ville d'Is.

V. Saint Corentin, considerant que cette nouvelle dignité requeroit de luy une nouvelle sollicitude, commença, à bon escient, à cultiver son Diocese; il confera les saints Ordres à bon nombre de vertueux personnages, lesquels il instruisoit pour les faire Recteurs de son Diocese, lequel il visita & distribua par paroisses & tréves, preschant partout d'une ardeur & zele admirables, non moins d'exemple que de vive voix, n'ayant relasché rien de ses austeritez ordinaires. Ayant saintement gouverné son troupeau quelques années, Dieu le voulut recompenser de ses travaux & luy envoya une maladie, qui l'affoiblit tellement, que, prévoyant l'heure tant désirée s'approcher, il fit venir tous ses Chanoines & Religieux, &, les ayant exhortez à l'Amour de Dieu & perseverance en leur vocation, il receut, en leur presence, ses Sacremens; puis, leur ayant donné sa benediction, il rendit son Ame beniste és mains de son Createur, le 12. Decembre l'an 401. Son Corps lavé fut revétu de ses Ornemens Pontificaux & porté dans son Eglise Cathedrale; & son décez estant sceu par le Pays circonvoisin, il se rendit une si grande affluence de peuple à Kemper-Odetz, pour voir son saint Corps & le baiser, qu'on ne le pût si-tost enterrer qu'on s'estoit proposé; les malades y alloient & estoient gueris; les muets, sourds, boëteux, aveugles y receurent l'usage de leurs membres; les demoniacles y furent délivrez, & plusieurs autres miracles s'y firent en témoignage de sa sainteté. Le Roy Grallon, qui s'estoit rendu à Kemper-Odetz, quand il eut avis de sa maladie, assista, avec sa cour, à son enterrement, qu'il fit faire avec autant de pompe & magnificence, que si c'eust esté pour luy mesme, & défraya le tout; il fut ensevely dans le Chœur de sa Cathedrale, devant le grand Autel, où Dieu a fait plusieurs miracles par son intercession, aucuns desquels nous rapporterons icy, à la gloire de Dieu & de son Saint, duquel la memoire fut si douce à ses citoyens, qu'ils donnerent son Nom à leur Ville, l'appelans KEMPER-CORENTIN, & non plus KEMPER-ODETZ.

VI. Une damoiselle, ayant receu quelque faveur par les merites & intercessions de saint Corentin, fit vœu d'offrir quelque quantité de cire à son Eglise, & vint rendre son vœu; comme elle s'approcha de l'Autel pour l'y presenter, le diable la tenta de le retenir, ce qu'elle fit; mais la miserable fut punie sur le champ; car la main qu'elle avoit tirée se ferma si fort, que, quelque effort qu'elle fit, elle ne la pût ouvrir; se voyant punie de la sorte, elle s'en retourna au logis fort désolée, suppliant S. Corentin de luy impetrer l'usage de la main. Une nuit qu'elle prioit de grande ferveur, S. Corentin luy apparut, glorieux & resplendissant, & luy dit : « Ma fille, quand vous aurez promis » quelque chose à Dieu, ou à ses serviteurs, ne vous en dédites pas, mais accomplissez- » le gayement; allez demain à mon Eglise & priez devant mon tombeau, & vous recevrez » guerison. » Le lendemain, la femme alla prier au Sepulchre du Saint, où s'estant endormie, S. Corentin lui apparut de rechef & luy dit qu'elle estoit guerie; elle, se reveillant là dessus, se trouva avoir le maniement de sa main libre, dont elle rendit graces à Dieu & à saint Corentin. Il apparut à un larron & le frappa de Paralysie, dont il ne pût jamais estre guery, qu'il n'eut restitué ce qu'il avoit dérobé. Quelques méchans, estans entrez de violence dans la maison d'un honneste Personnage, l'enfermerent dans un coffre, à dessein de l'y laisser mourir de faim; ce pauvre homme eut recours à Dieu par l'entremise de S. Corentin, lequel parut en la chambre, tout éclatant & glorieux, &, du bout de sa Crosse, leva la serrure de ce coffre & délivra ce pauvre homme, qui, de ce pas, alla à son Eglise remercier Dieu & son serviteur saint Corentin. L'an de grace 1018, Alain Caignard, comte de Cornoüaille, pensa devenir aveugle, à cause d'une

défluxion qui luy tomba sur les yeux ; à laquelle les médecins ne pouvoient remédier ; en cette affliction, la Comtesse Judith, sa femme, fille de Judicaël, Comte de Nantes, luy conseilla de faire un vœu à S. Corentin, & promettre de donner quelques terres & heritages à son Eglise : il la crût, & ainsi, ayant fait dresser & signé les contrats des terres qu'il disposoit donner, il se fit porter à Kemper-Corentin, où il visita l'Eglise & fit sa priere, puis mit ces contrats sur l'Autel, offrant à Dieu & à S. Corentin les terres & heritages qui y estoient mentionnez, &, aussi-tost, la défluxion se dissipa, &, du depuis, n'eut plus mal aux yeux. Ce saint corps demeura à Kemper jusques à l'an 878. que les Normands ayans pris terre en Cornoüaille, les Chanoines & Ecclesiastiques de Kemper se retirerent à Tours, emportans le tresor de leur Eglise, &, entre autres Reliques, le Corps de saint Corentin, qu'ils mirent en l'Eglise de saint Martin ; depuis, il fut transporté à Marmoutier, où il est reverement conservé.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Breviaires et Legendaires MSS. des Eglises Cathedrales des Dioceses de Cornoüaille, Leon et Nantes, qui en ont l'Histoire distribuée en 9. Leçons; Molanus, en ses Additions sur Usward, où il appelle Kemper-Corentin, Civitas Aquilæ *; Robert Cœnalis, Evesque d'Avranches,* de re Gallica lib. 2, perioche 6 ; *Benoist Gononus, Célestin,* in vitis PP. Occid. lib. 1 pag. 27 ; *Alain Bouchard, en ses Annales de Bretagne, l. 11 ch. 4, recite un abregé de sa vie, et d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, l. 1, ch. 11 et l. 11, ch. 9 ; le P. Augustin du Pas, en son Catalogue des Evesques de Cornoüaille, à la fin de son Hist. des Illustres Maisons de Bretagne, suivy par Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Evesques de France, et Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *lettre B.*

ANNOTATIONS.

AUTORITÉ DE LA VIE DE SAINT CORENTIN (A.-M. T.).

En 1886, Dom F. Plaine O. S. B. faisait paraître une « Vie inédite de saint Corentin, écrite au IXe siècle, par un anonyme de Quimper, publiée avec prolégomènes, traduction et éclaircissements. » Le pieux et savant bénédictin l'avait découverte lui-même au musée Bollandien de Bruxelles où elle était venue de Montreuil-sur-Mer (on sait que dans cette ville était conservée une partie notable des reliques de notre saint). Ce manuscrit n'est que de 1664, mais la lettre d'envoi qui l'accompagne et qui était adressée à Henschenius affirme que la transcription a été faite sur des manuscrits rongés de vétusté. « Le texte en est parfaitement identique quant au fond et quelquefois même quant à la lettre avec celui du *Chronicon Briocense,* du *Sanctorale Corisopitense*... etc. Cette identité serait absolument inexplicable si l'on n'admettait pas qu'à l'époque de la translation du corps de saint Corentin, le texte primitif de la *Vie* du saint fut transféré simultanément et arriva ainsi jusqu'à Montreuil en Picardie. » C'est affirmer que ce « texte primitif » était bien du IXe siècle.

Dom Plaine ajoute : « Si nous examinons la vie de saint Corentin en elle-même, nous en déduirons : 1° Que l'auteur était clerc de l'église même de Quimper, par conséquent des mieux placés pour en connaître les vraies traditions. Qui sait même s'il n'avait point à sa disposition certains documents primitifs, aujourd'hui et depuis longtemps perdus sans retour ? 2° Qu'il a dû apporter le plus grand soin dans ses recherches, car il s'était proposé pour but non de composer un simple éloge ou un panégyrique, mais bien de retracer dans son ensemble la vie de son héros. »

Dom Plaine constate ensuite que l'écrivain anonyme écrit le latin avec une pureté et une élégance au moins relative, admet bien qu'il est un peu déclamateur (non dans l'histoire du saint

mais dans le tableau qu'il fait des vices de sa propre époque) et déclare qu'il rachète ce défaut par un ton de bonne foi et de franchise bien propre à lui gagner des suffrages.

Evidemment je ne puis reproduire ici ni ce texte, ni sa traduction ; qu'il suffise de constater l'accord du récit d'Albert Le Grand avec celui du premier historien de saint Corentin ; les seules différences viennent de la simplicité d'Albert qui attribue toujours aux siècles même les plus reculés, les mœurs et le langage de son temps.

Pour en revenir à l'anonyme du IXe siècle, je dirai encore : Personnellement je suis porté à trouver valables les raisons que Dom Plaine invoque en sa faveur, mais la bonne foi me fait un devoir d'ajouter que M. de la Borderie ne fait pas grand fond sur ce document. Il ne le fait remonter qu'au XIIIe siècle (1) et y relève certains détails qu'il regarde comme des impossibilités historiques ; exemple : « Saint Martin était mort depuis un siècle (lors de l'arrivée de saint Corentin à Tours). — Son successeur, en qualité de métropolitain, avait le droit de confirmer l'élection épiscopale faite par le peuple et le clergé d'un diocèse dépendant de sa métropole, nullement celui d'en élire l'évêque. Quant à la dignité abbatiale soi-disant conférée par Corentin à Gwennolé et à Tudi, en ce qui touche le premier du moins, rien de plus faux. Gwennolé fut institué abbé par son maître saint Budoc quand celui-ci mit sous sa direction onze moines de Lavré. Il était abbé avant l'épiscopat de Corentin et contribua beaucoup plus à faire celui-ci évêque que Corentin à le faire abbé. »

SAINT CORENTIN A PLOMODIERN (A.-M. T.).

Très peu favorable à notre légendaire en ce qui concerne l'épiscopat de saint Corentin à son début, l'historien de la Bretagne est moins sévère pour la partie qui concerne la vie du solitaire au Ménez-Hom, et il en admet le fond comme croyable, mais là où je me sépare tout à fait de M. de la Borderie c'est quand il explique le miracle du poisson mutilé tous les jours et toujours vivant. « C'est simplement, dit-il, une figure de l'Eucharistie, car chez les anciens chrétiens le poisson (ΙΧΘΥΣ en grec) est le symbole du Christ. » M. l'abbé Guillotin de Corson s'est empressé d'admettre cette explication, et j'avoue que je ne puis comprendre qu'on s'y soit arrêté. Ce symbole du *Poisson* figure de Jésus-Christ, symbole si familier aux chrétiens de Rome, au temps des persécutions, rien absolument ne l'indique comme ayant été connu des chrétiens d'Armorique ni au temps de saint Corentin, ni au temps de son légendaire, que celui-ci soit du IXe ou du XIIIe siècle.

Que le miracle quotidien du poisson soit réel ou soit faux, pensez-en ce que vous voudrez, mais renoncez à l'expliquer.

LE PLUS ANCIEN DOCUMENT RELATIF A SAINT CORENTIN (A.-M. T.).

Au tome III de l'*Histoire de Bretagne*, p. 321, nous lisons : « Dans un des chapitres en vers de la *Vie* de saint Gwennolé, il y a un bel éloge de Corentin auquel sont associés et le roi Gradlon et le fondateur de Landevenec ; c'est aujourd'hui le plus ancien texte concernant le premier évêque de *Corisopitum*, en voici la traduction :

« Comme ils brillaient d'une triple lumière les sommets de la Cornouaille, quand ces trois grands hommes — Gradlon, Corentin et Gwennolé — y tenaient le premier rang ! — Gradlon

(1) En se basant sur cette particularité : Au § XVI il est question de fil de soie en peloton mis en vente et volé sur le marché de Quimper ; or, la fabrication de la soie en France, par conséquent la vente du fil de soie sur les marchés de Bretagne n'est certainement pas antérieure au XIIIe siècle. Francisque Michel prouve même par des faits que la soie était encore très rare en France en 1345. — A cela l'on peut répondre que Dom Plaine lui-même reconnaît les § XVI, XVII et XVIII comme n'étant pas antérieurs à l'époque désignée par M. de la Borderie, car le fait qui y est raconté s'est produit lors de la consécration de la Cathédrale, fixée par Dom Plaine au XIVe siècle.

avait pour sa part l'empire terrestre ; sagement il gouvernait les campagnes et les rivages. — Corentin dans sa haute dignité, dans la splendeur dont l'environnait le corps sacré du Christ, apaisait la soif du peuple en lui distribuant le breuvage précieux de la foi. Il mérita d'être appelé le premier des contemplatifs ; car, voué à la plus profonde contemplation, à la vie la plus austère, il fallait pour le retirer du désert les plaintes des églises ; avec soin et diligence il les examinait, il rendait aux peuples une paix solide, puis retournait à la vie d'où il s'était arraché. — Pour Gwennolé, le plus illustre de tous, son activité prodigieuse, la hauteur transcendante de ses vertus justifiaient sa prérogative de père des moines. »

EXTRAIT DE L'EPITRE DU VÉNÉRABLE PÈRE J. MAUNOIR AU GLORIEUX SAINT CORENTIN (1659) (A.-M. T.).

DIEU avait envoyé dans ces dernières limites de la Gaule Celtique, sept brillantes lumières pour dissiper les ténèbres de l'infidélité : S. Paul en Léon, S. Tugdual en Tréguier, S. Brieu en Saint-Brieu, S. Malo en Saint-Malo, S. Samson en Dol, S. Paterne en Vennes et vous en Cornouaille. Vous avez esté entre ces beaux astres de l'Eglise, ce qu'est le soleil parmy les planettes ; vous avez esté le premier maistre des roys de l'Armorique, et l'Eglise, le jour de vostre feste, vous donne cet éloge, vous appellant *Pater orphanorum, Patronus Oppressorum, Magister Regum,* et vous disant en vostre octave :

Septem sanctos veneremur,
Et in ipsis demiremur
Septiformem gratiam :

His præfulsit Corentinus...

« ... Ça esté à la faveur de cette langue Armorique, ô grand apostre, que vous avez planté la foy dans la Cornouaille, avec des bénédictions du Ciel très spéciales, et qui donnent une vénération particulière pour l'idiosme dont vous vous estes servy. Le soleil n'a jamais éclairé de canton, où ayt paru une plus constante et invariable fidélité dans la vraye foy, depuis que vous en avez banny l'idolastrie. Dieu vous a mis comme un chérubin à la porte de ce Paradis terrestre pour empescher le retour du serpent infernal. Il y a treize siècles qu'aucune espèce d'infidélité n'a souillé la langue qui vous a servy d'organe pour prescher Jesus-Christ, et il est à naistre qui ayt vu un Breton bretonnant prescher une autre religion que la catholique. Les Eveschez, qui ont tenu fidelement à l'idiosme que vous avez honoré de vostre bouche sacrée, ont les mesmes avantages et faveurs, auxquelles aucune autre nation ne peut prétendre.

Dans votre Evesché, après qu'on a franchi le Cap Sizan, se void une isle nommée l'isle de Sein, où ne se trouve aucune beste venimeuse, et où aucun serpent ne peut subsister. C'est l'image de vostre terre saincte, arrousée de vos sueurs, terre qui, depuis qu'elle a esté cultivée par vos soins charitables, ne produit aucun venin contraire au sentiment de nostre Mère la saincte Eglise. »

LES SEPT SAINTS DE BRETAGNE (A.-M. T.).

ON a souvent écrit, en ces dernières années, sur le pèlerinage fort ancien et fort populaire des *Sept saints de Bretagne.* M. Le Men, dans sa savante monographie de la Cathédrale de Quimper, a parfaitement résumé tout ce qu'avaient dit ses devanciers ; et ceux qui sont venus après lui n'ont guère ajouté à son exposé aussi complet que lucide : les *sept saints* sont les fondateurs des sièges épicospaux bretons ; c'est pourquoi saint Clair, de Nantes, et Saint Amand, de Rennes, ne figurent pas dans ce groupe glorieux ; leurs sièges furent d'abord et longtemps occupés par des évêques gallo-franks ; il est vrai qu'on peut en dire autant du siège épiscopal de Vannes, mais comme politiquement il devint breton avant les deux autres, saint

Patern fut vite assimilé, dans la dévotion populaire, aux vrais évêques bretons. Celui-ci était honoré, non dans l'église où il avait siégé, mais dans celle qui portait son nom; les six autres étaient honorés chacun dans sa cathédrale.

Dom Lobineau dit avoir vu au prieuré de Saint Georges, de Dinan, « des vestiges d'un chemin pavé destiné tout exprez, appelé pour cela le *Chemin des sept Saints.* » Il ajoute : « On voit encore dans l'Eglise de Quimper, au costé méridional de la porte du chœur, un ancien autel dédié aux *sept saints*, ou ces sept évesques sont dépeints avec leurs attributs tirés de leurs principaux miracles, et leurs noms au bas.... »

Cet autel a disparu, mais la petite niche qui le surmontait existe toujours à l'entrée du chœur, au dessous de la statue de saint Corentin; c'est là qu'on exposait aux époques de ces grands pélerinages la relique du saint patron. Les pèlerinages des *Sept Saints,* appelé aussi *Tro Breiz,* se renouvelait, à la fin du XIVe siècle (du moins dans l'Evêché de Vannes), quatre fois par an : à Pâques, à la Pentecôte, à la fête de saint Michel, et à Noël; c'est ce qu'on appelait les *quatre temporaux;* la durée de chacun était d'un mois (quinze jours avant, et quinze après chacune des quatre fêtes).

Malgré les dangers du voyage, l'affluence des pèlerins était considérable; il a été possible d'évaluer à trente cinq mille environ le nombre des personnes qui visitèrent pendant une année à la fin du XIVe siècle, l'église de saint Patern à Vannes. Le montant de leurs oblations s'éleva à une somme représentant huit à neuf mille francs de notre monnaie.

Ce pèlerinage se faisait à pied, en suivant une voie romaine qui, partant de Vannes, se rend à Quimper en passant par Hennebont, la Chapelle Saint-Pierre en Rédéné, Quimperlé, Mellac, Le Trévoux, Bannalec, la Trinité en Melgven, Locmaria-an-Hent en Saint-Yvi, et Saint-Anne de Guélen en Ergué-Armel. Tout près du bourg de Locmaria-an-Hent, était une fontaine appelée encore, au XVIe siècle, *Fontaine des sept Saints,* qui était au moyen-âge très fréquentée par les pèlerins, et dont, pour ce motif, le prieur de Locamand, à qui elle appartenait, tirait un certain revenu. Après avoir visité les reliques de saint Corentin, les pèlerins devaient se rendre, par la route de Pleyben et de Morlaix, à Saint-Pol de Léon, d'où ils gagnaient successivement Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol, en suivant la voie romaine la plus voisine du littoral. Il existe, ou il a existé, à peu de distance de ce parcours, des chapelles ou des fontaines qui ont conservé le vocable des *sept saints :* Coetmaloën, Erquy, Plédran, Plouaret, Yffiniac, Maroué, Bulat.

En 1410, le duc de Bretagne, Jean V, étant malade de la rougeole, à Rennes, fit vœu de faire le *voyage des Sept Saints.*

Dans la première moitié du XVIe siècle la coutume de ce pèlerinage n'avait pas disparu, mais les anciennes traditions étaient bien altérées; par son testament daté du 11 avril 1518, Nicolas Coatanlem s'engageait à faire porter un écu (s'il ne pouvait l'aller porter lui-même) : « Aux sept saincts de la Bretagne, sçavoir à monsr sainct Pierre de Nantes, à monsr sainct Paul, à monsr sainct Tudgoal, à monsr sainct Guillaume, à monsr sainct Brieuc à Saint-Brieuc, à monsr sainct Sampson, à monsr sainct Malo. »

Donc, dans l'itinéraire, Nantes est substitué à Quimper ou à Vannes, et l'apôtre saint Pierre à saint Corentin ou à saint Patern; la ville de Saint-Brieuc a deux stations, l'une en mémoire de son patron, l'autre en l'honneur de saint Guillaume. Dans cette voie de l'oubli des vieilles traditions on marche vite; à Brest, dans la vieille église des *Sept Saints,* les sept fils de sainte Félicité furent substitués aux saints évêques qui ont fait notre Bretagne; on peut voir encore dans l'église Saint-Louis un tableau qui représente le martyre de ces saints jeunes gens. A Locmaria-an-Hent, un bas relief fort laid représente également sainte Félicité entourée de ses sept enfants; cette œuvre baroque est du XVIIIe siècle.

Nos sept saints sont représentés dans une belle plaque d'émail sur lave à la cathédrale de Quimper (retable de l'autel dans la chapelle absidale) dans les verrières si consciencieusement étudiées de Plounéour-Trez, et dans les remarquables vitraux de la chapelle du Grand-Séminaire.

LES TROIS GOUTTES DE SANG (A.-M. T.).

DANS le *Propre* du bréviaire pour le diocèse de Quimper, au mercredi avant le Mercredi des Cendres, on trouve les leçons qui suivent pour la fête de l'*Effusion du Sang du Crucifix*. « Ce qui a donné lieu à la solennité d'aujourd'hui, c'est un miracle éclatant que la tradition dit s'être autrefois accompli dans l'église de Quimper. Un habitant de la ville, homme honorable et riche, allant partir pour la Terre-Sainte, confia à un ami la garde de sa famille et l'administration de valeurs très considérables, et cela sans appeler personne en témoignage. Il consacra plusieurs années à son pèlerinage, et quand il fut enfin de retour il réclama de son ami le dépôt qu'il lui avait confié; celui-ci déclara qu'il n'avait rien reçu. Le pèlerin frustré le traduisit en justice, mais ne pouvant, faute de témoins, prouver la culpabilité, il demanda que les deux intéressés fussent admis à prêter un serment solennel devant le Crucifix, admettant que cette épreuve terminerait l'affaire. — Ils se rendirent donc tous deux à la Cathédrale, et là, au moment même où le dépositaire ajoutait le parjure à son premier crime, les pieds du Crucifix de bois, attachés par un seul clou se séparèrent, et répandirent trois gouttes d'un sang miraculeux. La réalité du prodige ayant été bien établie, il fut réglé que pour en perpétuer la mémoire, la fête de l'*Effusion du Sang du Crucifix*, se célébrerait chaque année le mercredi avant les Cendres. Les *trois gouttes de Sang* sont encore conservées très religieusement avec l'image du Crucifix dans la cathédrale de Quimper. »

Dans cette dernière affirmation il y a deux inexactitudes : 1° il n'y a plus que deux gouttes; celle qui était à part, dans un vase de cristal, d'après les inventaires de 1273 et de 1361 a disparu depuis un temps immémorial; 2° du grand crucifix de bois il n'y a plus que la tête, le reste a été brisé par les terroristes en la fête de saint Corentin, 12 décembre 1793.

La fête de l'*Effusion du Sang du Crucifix* se célèbre à Quimper, au moins depuis le XIVe siècle; le crucifix miraculeux était vénéré sur un petit autel placé entre les deux piliers du fond du chœur; sur une colonne dominant le maître-autel était une châsse en vermeil exécutée en 1219 par les soins de l'évêque Rainaud et ornée des figures des douze apôtres; destinée à recevoir les reliques de saint Ronan elle renferma aussi plus tard les *gouttes de Sang* avec leurs nappes. En 1790, elles furent extraites du reliquaire qui disparut dans l'odieuse confiscation de l'argenterie des églises, mais elles furent sauvées en 1793 en même temps que le Bras de saint Corentin. A partir de ce moment ces deux principaux trésors de la cathédrale de Quimper n'ont plus qu'une seule et même histoire, et comme il nous fallait, dans l'annotation qui suit, parler des *Trois Gouttes de Sang*, pensant que nous ne serions pas compris si nous ne donnions pas une notice sur ce précieux objet, nous avons inséré le récit qui précède.

LES RELIQUES ET LE CULTE DE SAINT CORENTIN (A.-M. T.).

INUTILE de revenir sur l'exode des reliques de nos Saints quittant la Bretagne pour être soustraites aux profanations des Normands. Dès que le danger se fut manifesté, le corps de saint Corentin fut exhumé de son tombeau dans le chœur de la cathédrale, et pendant quelque temps resta caché dans le pays.

1° Quimper garda au moins un bras, comme on le voit par un inventaire de 1219 (Cartulaire de Quimper). Depuis des siècles cette relique a disparu de la cathédrale sans qu'on sache ni quand, ni comment.

2° Entre 910 et 920, le monastère de Saint-Magloire de Léhon, près Dinan, possédait une partie notable des restes de saint Corentin; il y a lieu de croire que cette possession datait de la première translation (876-880).

3° Montreuil-sur-Mer (aux confins de la Flandre et de la Picardie), reçut avec le corps de saint Conogan, une partie notable du corps de saint Corentin.

4° Au commencement du xe siècle (910-920), les Normands gagnant toujours du terrain, Salvator, évêque d'Aleth, et Junanus, abbé de Léhon, emportant les corps saints dont ils avaient la garde, allèrent jusqu'à Paris où ils déposèrent les reliques des saints bretons dans l'église de Saint-Barthélemy, d'où une partie peu notable des ossements de saint Corentin fut apportée à Corbeil.

5° Plus tard, l'abbaye de Marmoutiers reçut de Paris la plus grande partie des reliques de saint Corentin, et en particulier son chef, mais il en demeura une partie encore fort importante dans la ville royale.

6° C'est là, dans l'église Saint-Magloire, qu'au XIIe siècle Philippe-Auguste en obtint une part pour un monastère de religieuses qu'il fondait alors près de Mantes, au diocèse de Chartres, monastère qui prit le nom d'Abbaye de Saint-Corentin. Une autre partie fut donnée au célèbre monastère de Saint-Victor (de Paris), mais beaucoup plus tard, à l'époque des guerres de religion.

7° Les reliques qui étaient demeurées au trésor de Saint-Magloire (de Paris) arrivèrent en la possession de l'Oratoire (du cardinal de Bérule). Elles appartiennent maintenant à l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas, et nous aurons à y revenir.

Voilà donc bien des églises en possession des reliques de saint Corentin, mais sa cathédrale et son diocèse ne possédaient même plus une parcelle de ses os. Plusieurs fois, paraît-il, les moines de Marmoutiers avaient été instamment priés de rendre à la Cornouaille quelques fragments du corps de son premier évêque, mais ces démarches étaient restées sans succès.

Le Bras de saint Corentin a Quimper.

Enfin en 1619 Guillaume Le Prestre de Lézonnet évêque de Quimper adresse une nouvelle demande; il le fait par écrit.

Le 10 mai 1623 se trouvant à Tours il réclame de vive voix, et Jacques Dhuisseau grand prieur de Marmoutiers, de l'avis du chapitre de ses moines, accueille favorablement les instances de l'évêque auquel il donne le Bras de saint Corentin (l'os *humerus*). Il donne en même temps une relique du même saint à Guillaume Le Gouverneur évêque de Saint-Malo.

Guillaume Le Prestre dépose le Bras de saint Corentin dans son manoir de Kervégan (paroisse de Scaër), le laisse là pendant dix-sept ans, et ne s'en occupe plus que le jour de sa mort. Il lègue alors 1.500 livres pour aider à faire un reliquaire.

Le 16 novembre 1640 les chanoines Etienne Follart archidiacre de Poher, et Julien Le Texier arrivant de Scaër où ils se sont rendus sur les instances de l'évêque mourant, remettent au trésor de la cathédrale le Bras de saint Corentin dans la petite caisse et avec les actes de donation venus de Marmoutiers.

Depuis deux ans une terrible peste décimait la population de Quimper; le fléau s'était déclaré après une odieuse profanation de la statue dominant la fontaine de saint Corentin. Le matin du 2 février 1640 un saint prêtre de la Compagnie de Jésus, le P. Pierre Bernard avait eu révélation que c'était à saint Corentin qu'il fallait s'adresser pour obtenir la cessation de l'épidémie. Le procureur syndic informé ayant asssemblé les bourgeois à la maison commune, le vœu avait été formulé le jour même; sans retard, la fontaine du saint fut réparée, la statue remplacée, et celle qui avait été mutilée, placée après restauration dans la cour du collège, pour y devenir l'objet de la vénération des écoliers (1). Cela ne pouvait suffire aux pieux bourgeois de Quimper; ils réunirent tout ce qu'ils purent trouver de ressources pour vénérer dignement et placer honorablement la relique tant attendue.

(1) Une grande et belle statue de saint Corentin occupe maintenant la première place dans l'ancienne église du Collège des Jésuites, aujourd'hui chapelle du Lycée de Quimper.

Le 3 mai 1643 le jubé construit à grands frais à l'entrée du chœur pour recevoir le Bras de saint Corentin était enfin terminé ; la châsse d'argent surmontée de deux anges et de l'image du saint était toute prête ; la veille de ce jour le pieux évêque René du Louet visita la relique, reconnut les cachets dont elle avait été scellée (de l'abbaye de Marmoutiers, des évêques de Quimper et de Saint-Malo, etc.) et la caisse même qui portait l'empreinte de ces sceaux. Il dressa un nouveau procès-verbal. La translation se célébra avec une solennité inouie, et avec le concours du Chapitre, de tout le clergé séculier et régulier de la ville et de Kerfeunteun, du Présidial, de l'*Hôtel de Ville ;* la station de la procession solennelle fut l'église de Locmaria. Une foule innombrable suivait le cortège. Pendant huit jours la relique resta exposée à la vénération ; la grand'-messe et les vêpres se chantaient avec solennité et la procession se faisait à la cathédrale, avec le même concours du clergé, des religieux, des magistrats et du peuple.

On peut dire qu'à partir de cette date le *Bras de saint Corentin* est devenu le palladium de la ville de Quimper. L'octave de la translation ayant été célébrée, il fut placé sur le jubé construit à cet effet, et de 1640 jusqu'à la Révolution il ne fut *descendu* (c'est le mot consacré) que trois fois : le 28 août 1768, par Auguste-François-Annibal Cuillé de Farcy, le 8 juillet 1782 et le 6 mai 1785 par Toussaint Conen de Saint-Luc. Le cérémonial fut exactement le même qu'en 1643, et les solennités durèrent encore huit jours. A ces processions figuraient aussi les autres reliques que possédait la cathédrale, et la statue d'argent de saint Corentin.

Cette statue avec les reliquaires en métal précieux fut confisquée en 1790, et les reliques restèrent sans aucune châsse convenable pour les exposer.

En 1791 l'évêque constitutionnel Expilly fit démolir le jubé élevé d'après le vœu des bourgeois ; et qui, il faut bien le dire, avait mieux prouvé leur piété et leur générosité que leur bon goût. En dépit de l'enthousiasme qu'elle avait inspiré au bon Père Maunoir, cette massive construction masquait le chœur ; on peut donc savoir gré au prélat intrus, à ses vicaires épiscopaux, au maire Le Goarre et à l'entrepreneur Castellan d'en avoir débarrassé la cathédrale. Alexandre Expilly fit alors placer à l'entrée du chœur les immenses statues de Notre-Dame et de saint Corentin qu'on peut voir aujourd'hui à l'église de Penmarc'h.

Dans la nuit du 8 au 9 décembre 1793, Daniel Sergent maître menuisier, et Dominique Mougeat sous-diacre (assermenté), sacristain de la cathédrale, prirent le Bras de saint Corentin et les *Nappes des Trois Gouttes de Sang,* traversèrent la rue Neuve, le chemin de *Pen-ar-Stang* et transportèrent leur pieux larcin au presbytère du Petit-Ergué ou Ergué Armel ; ils le confièrent au prêtre constitutionnel Claude Vidal, mais en réalité ce fut le très catholique et très vénérable maire M. Loëdon qui veilla sur le dépôt à lui confié. — Daniel Sergent et Dominique Mougeat avaient été bien heureusement inspirés, car trois jours après, un hideux personnage nommé Dagorn (1) profanait odieusement la cathédrale, criblait de balles les tableaux, brisait les statues, violait les tombeaux et brûlait sur le champ de bataille un immense amas de débris amoncelés.

Après les événements de Thermidor (28 juillet 1794), les catholiques et les constitutionnels crurent un instant au retour de la liberté religieuse et Daniel Sergent alla reprendre au Petit-Ergué le *Bras de saint Corentin* et les *Trois Gouttes de Sang ;* lui-même fit deux châsses en bois sculpté et mouluré et c'est dans ces pauvres reliquaires qu'il les restitua à la cathédrale de Quimper, la veille de la fête de saint Corentin, 11 décembre 1795 ; cette restitution fut faite au clergé schismatique. Les deux châsses furent portées en procession le lendemain dans la pauvre cathédrale dépouillée, puis on les plaça dans l'église à l'endroit où elles restèrent, bien négligées, jusqu'en 1821 ou 1825 ; les trois évêques qui se succédèrent après le Concordat ne s'occupèrent pas d'en reconnaître le contenu ; toutefois, Mgr Dombideau de Crouseilhes prouva qu'il admettait l'authenticité du *Bras de saint Corentin,* puisqu'en 1819 il permit d'en détacher une parcelle pour la paroisse de Plonévez-Porzay (parcelle révisée le 14 juillet 1855 par Mgr Sergent).

(1) Né à Rennes en 1758 ; successivement receveur des domaines à Plélan et à Carhaix, puis contrôleur à Lesneven où il se trouvait en 1789.

Le 24 juillet 1807, M. l'abbé Le Guernalec de Keransquer, originaire du diocèse de Quimper, vicaire général de Mgr de Barral, archevêque de Tours, arrivait à Quimperlé, apportant un fragment d'un os de saint Corentin, seul débris échappé à ses reliques conservées à Marmoutiers. Le dimanche suivant, 2 août, Mgr Dombideau, évêque de Quimper, en faisait la réception avec une grande solennité, mais la relique *(l'ossiculum)* ne fut apportée dans la ville épiscopale que deux ans après, et la translation en passa à peu près inaperçue.

Dans les inventaires dressés par ordre épiscopal le 26 avril 1816, le 16 juillet 1814, le 12 janvier 1818, le 3 septembre 1821 sont invariablement signalés *deux tombeaux* contre les piliers à l'entrée du chœur, et contenant : à droite, *la Nappe des trois Gouttes de Sang ;* à gauche, *le Bras de saint Corentin.*

En 1825, nouvel inventaire, mais cette fois il n'est plus fait mention des *deux tombeaux* et de leur contenu. — C'est la période de l'oubli presque complet, du moins pour le Bras de saint Corentin, car le 23 décembre 1829 le Chapitre décide que les *Trois Gouttes de Sang* placées dans une nouvelle châsse élégamment vitrée seront placées dans la chapelle à laquelle se rattache leur souvenir. — Mais pourquoi les reliques ont-elles été retirées de la place occupée durant un quart de siècle? — C'est qu'il a fallu les reléguer à la sacristie pendant qu'une escouade de barbares étend le badigeon sur les colonnes et les murs noircis de la vieille église. Bientôt il n'y a plus que quelques prêtres et quelques serviteurs de la cathédrale à connaître l'existence d'une vieille petite caisse contenant un os qui pourrait être le Bras de saint Corentin, comme on le dit timidement.

Le 9 décembre 1879 M. de Penfentenyo, récemment promu à l'administration de la paroisse Saint-Corentin, visite avec M. François Daoulas fils, maître menuisier, le mobilier de la sacristie et y trouve l'os dont il vient d'être parlé, toujours dans sa petite caisse ; celle-ci, très étroite, est placée en diagonale dans une autre caisse plus large. La petite caisse porte différents cachets rompus, mais sans que les fragments en soient détruits ou perdus. Evidemment c'est une relique autrefois reconnue.

Pour la première fois j'entends parler de cette trouvaille le mardi de Pâques 1880. Au mois d'août suivant M. le Curé de la Cathédrale me prie de vouloir bien m'en occuper. Sur les dires de ma grand'mère (1) et de Mademoiselle Rosine Brisson, petite-fille du menuisier Daniel Sergent, j'avais longtemps cru que le *Bras de saint Corentin* avait réellement été restitué à la cathédrale, puis, faute de le voir vénéré, j'avais dû renoncer à cette conviction, quand parut en 1877 la *Monographie de la Cathédrale de Quimper* par M. Le Men, le savant archiviste du Finistère. Or cet ouvrage affirmait la possession du *Bras* par la cathédrale, donnait la teneur du procès-verbal dressé par les prêtres assermentés de 1795, la description minutieuse des deux caisses qui contenaient la relique, la nomenclature des cachets qui y figuraient. Reconnaître le taffetas vert dont la relique de saint Corentin avait été enveloppée à Marmoutiers, la petite caisse dans laquelle l'avait insérée le grand-prieur Jacques Dhuisseau, la châsse ou tombeau fabriquée par D. Sergent, les sceaux de Marmoutiers, de Guillaume Le Prestre de Légonnet et de René du Louet me fut chose très facile. Je ne reconnus pas le sceau de Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo ; je manquais pour ceci des éléments nécessaires. Mgr Nouvel chargea M. Jégou, vicaire général, de continuer l'enquête commencée par moi. Il déclara en être très heureux, mais négligea de s'en occuper. A sa mort, M. du Marhallac'h, vicaire général, lui fut substitué à cet effet et mit à ses investigations une ardeur peu commune. C'est à lui que sont dues les indications sur les inventaires où figure la relique pendant les premières années du siècle, et les explications très admissibles sur l'état d'esprit qui amena l'oubli du Bras tant vénéré autrefois. Son rapport fut présenté à l'Évêque en mai 1885 ; en 1886, le 30 novembre, Mgr Nouvel adressa à son clergé la lettre

(1) Pauline Boustouler, veuve de Pierre Thomas. Elle était douée d'une étonnante mémoire et racontait avec une grande précision les scènes de la Terreur telles qu'elles s'étaient produites à Quimper. Elevé près d'elle, j'ai pu recueillir ses souvenirs ; elle mourut à un âge très avancé.

par laquelle il reconnaissait comme étant le Bras de saint Corentin la relique trouvée à la sacristie par M. de Penfentenyo, et depuis soumise à de consciencieuses études. Le 9 décembre, devant les chanoines réunis, Monseigneur et M. Téphany, secrétaire du chapitre, scellaient le nouveau reliquaire destiné à l'enfermer désormais.

Le samedi 11 décembre 1886, au chant enthousiaste du *Pange solemnes* soutenu par toute la puissance des grandes orgues, devant une foule de prêtres lui formant un glorieux cortège, en présence d'un peuple joyeux, le Bras de saint Corentin, après plus de soixante ans d'oubli, fait son entrée dans sa cathédrale, naguère si pauvre et si nue, maintenant si belle et si somptueuse, et après avoir fait le tour de la noble église il est déposé sur un trône digne d'un roi, à l'entrée du chœur; c'est là qu'entouré de palmes, de fleurs et de lumières, il reçoit les hommages de la Cornouaille et aussi ceux du Léon, pendant cette soirée et les deux jours qui suivent. Le dimanche 12, Quimper, Concarneau, Douarnenez, Pont-l'Abbé, offrent à saint Corentin un triomphe incomparable; jamais peut-être ville n'a offert une décoration aussi somptueuse sur le parcours d'une procession. Le quartier favorisé est la rue Neuve, où Daniel Sergent demeurait quand il reçut chez lui le Bras de saint Corentin, et le zèle et la dévotion des braves gens de cette rue justifient grandement le choix de cet itinéraire. Le lundi 13 la cathédrale est insuffisante pour recevoir la multitude innombrable venue des paroisses rurales du canton de Quimper sous une pluie torrentielle, avec un vent qui a exigé des efforts héroïques aux porteurs de bannières.

Et depuis ces trois jours, 11, 12, 13 décembre 1886, la dévotion à saint Corentin a repris une intensité dépassant probablement celle qui se manifesta vers le milieu du XVIIe siècle sous l'influence du P. Maunoir et du P. Bernard. Chaque année, le dimanche qui suit le 12 décembre, à cinq heures du matin, la cathédrale est envahie par la foule des pèlerins venus de la campagne pour entendre *déclarer* saint Corentin, c'est-à-dire pour écouter son panégyrique. Aux offices solennels et surtout à la procession du Bras de saint Corentin (qui suit le panégyrique français, après les vêpres) ce sont surtout les fidèles de la ville qui sont présents; et c'est un spectacle bien touchant que celui des visages se tournant avec une visible vénération vers le splendide reliquaire où, dans son cylindre de cristal aux frontons d'or et d'émail, apparaît le Bras de saint Corentin, reliquaire non seulement riche mais gracieux : sur une plate-forme toute brillante d'or, quatre statuettes d'argent portent la relique et deux autres l'accompagnent; elles représentent Salvator, évêque d'Aleth, et Guillaume Le Prestre de Lézonnet, évêque de Quimper, Jacques Dhuisseau, grand prieur de Marmoutiers, et Mgr Anselme Nouvel, évêque de Quimper et de Léon, enfin M. de Penfentenyo et M. du Marhallac'h ; c'est donc comme un résumé de l'histoire de cette relique.

Le jeudi 20 juillet 1893 le Bras de saint Corentin fut extrait pour la première fois de son nouveau reliquaire. M. Nicolas, recteur de Plomodiern, avait demandé à Mgr Valleau et au Chapitre une parcelle du Bras vénéré pour la chapelle érigée au lieu où le saint passa sa jeunesse sacerdotale. Cette demande était trop bien justifiée pour ne pas être favorablement accueillie. La parcelle accordée fut insérée dans un reliquaire rappelant celui de la cathédrale.

Le samedi 22, elle était apportée à Ploéven par M. Corentin Toulemont, chanoine délégué du Chapitre, et recevait bien des hommages en passant par Plogonnec, Locronan et Plonévez-Porzay La procession de Plomodiern arrivait vers le soir à Ploéven pour recevoir la relique et repartait presque immédiatement. Le dimanche 23, à la procession de Plomodiern s'unissaient celles de Douarnenez, Ploaré, Tréboul, Le Juch, Kerlaz, Plonévez-Porzay, Ploéven, Locronan, Quéménéven, Dinéault, Saint-Nic, Trégarvan, Argol, Telgruc, Lanvéoc et Crozon. Toutes les solennités de ce beau jour furent présidées par Mgr Valleau.

Cette année 1900, le dimanche 22 juillet, Mgr Dubillard célébrait à Plomodiern une fête encore bien belle. Il bénissait la nouvelle chapelle érigée là où, en 1893, on trouvait si peu digne de saint Corentin le pauvre édifice élevé au XVe siècle. Pendant ces six années, M. Nicolas s'était fait quêteur volontaire, et il avait glané à peu près de quoi réaliser son beau rêve. Un architecte

particulièrement dévot à saint Corentin avait été initié à ce rêve et l'avait traduit dans le plus gracieux des projets. Outre les processions des paroisses énumérées plus haut, nous trouvions encore cette fois à Saint-Corentin de Plomodiern : Châteaulin, Port-Launay, Saint-Ségal, Saint-Coulitz et Cast.

Puisque j'ai uni l'histoire des *Trois gouttes de Sang* à celle du *Bras de Saint Corentin,* il me faut dire que Mgr Nouvel en fit la vérification le samedi 27 janvier 1883. En les extrayant de la châsse de saint Ronan, en 1711, l'évêque Hyacinthe de Plœuc n'avait point brisé les sceaux apposés par François de Coëtlogon en 1687; il s'était donc écoulé 203 ans depuis le dernier examen de la relique.

J'ai assisté à cette vérification : les nappes, en parfait état de conservation, sont d'une belle toile, et ornées de barres bleues d'une jolie nuance; aux extrémités, de longues franges font corps avec le tissu. On y voit des trous qui doivent correspondre aux coupures des parties imprégnées de sang, car celles-ci ont été mises à part, comme je l'ai dit. Le mercredi suivant, 31 janvier, Mgr Nouvel consacra l'autel des *Trois gouttes de Sang.* La chapelle où il se trouve est ornée d'une belle verrière moderne où le miracle est représenté d'une manière très frappante.

Le dimanche 17 décembre, amende honorable pour le centenaire de la profanation de la cathédrale en 1793.

Le dimanche 15 décembre 1895, la fête de saint Corentin est célébrée comme en 1886 par une procession magnifique qui suit le même itinéraire. C'était le centenaire de la rentrée du Bras de saint Corentin à la Cathédrale, et la dévotion populaire se manifesta comme elle l'avait fait sept ans auparavant. Ces deux cérémonies furent célébrées sur l'initiative de M. J.-C. Coat, curé-archiprêtre.

MONUMENTS DE SAINT CORENTIN (A.-M. T.).

Saint Corentin construisit la première Cathédrale de Quimper sur l'emplacement que lui avait donné le roi Grallon, et le Père Maunoir dit qu'il y travailla de ses mains. Il la dédia à Notre-Dame. Avant la Cathédrale actuelle, une autre (d'après M. Trévédy), plusieurs (d'après M. Le Men) furent successivement bâties.

La chapelle absidale est actuellement la partie la plus ancienne de la Cathédrale; construite au XIe siècle en exécution d'un vœu à la suite d'une victoire remportée par le comte de Cornouaille, Alain Canihart, elle fut modifiée dans le XIIIe siècle, et rattachée à la nouvelle Cathédrale, jusque-là elle formait un édifice à part.

Saint Corentin n'avait point tardé à être patron de l'église de Quimper, de concert avec Notre-Dame. La plus belle, la plus harmonieuse, la plus richement ornée des cathédrales de Bretagne fut commencée en 1239 par l'évêque Rainaud, auquel on doit le chœur; les bas côtés qui l'entourent furent élevés par Yves Cabellic (1280), et Allain Gonthier (1335), Gatien de Monceaux construit les voûtes du chœur (1408-1416), Bertrand de Rosmadec les fait peindre (1417), orne les fenêtres de vitraux peints et entreprend la construction de la nef; en outre, il dote son église d'un splendide mobilier. La nef est terminée en 1460 sous l'épiscopat de Jean de Lespervez qui consacre une grande partie de ses biens à l'achèvement de l'édifice; en 1469 il fait construire le clocher central en charpente recouverte de plomb (qui fut incendié en 1620).

Thibaud de Rieux (1475), Alain Le Maout (1487-1493), élevèrent le transept et ses voûtes; Raoul Le Moël (1494) fit faire les meneaux et les verrières des fenêtres de la nef, les balustres, les galeries, les pinacles.

Mgr Graveran (1854), au moyen du *sou de saint Corentin* donné par chacun des diocésains pendant cinq ans, commence les flèches de la Cathédrale sur les plans de M. Joseph Bigot.

Mgr Sergent voit les flèches terminées et débarrassées de leurs échafaudages (1856). Son épiscopat est la période de transformation pour la Cathédrale : 1857-1859, reconstruction de la sacristie; 1860, galeries de la nef; 1862-1867 *débadigeonnage,* œuvre délicate remarquablement

accomplie par M. Mahé ; 1868 consécration du maitre autel en orfèvrerie dessiné par M. Boeswilwald, etc., etc.

Mgr Nouvel prit fort peu de part aux travaux à exécuter dans sa Cathédrale, mais il fit continuer les peintures murales de M. Yan' Dargent, et il encouragea le curé archiprêtre M. de Penfentenyo à qui l'on doit, entre autres choses, la restauration de la chapelle absidale, l'autel et le reliquaire de saint Corentin.

Dans cette même Cathédrale il nous faut signaler par ordre de dates :

1° Les représentations de saint Corentin dans les verrières du chœur, de la nef et du transept (XVe siècle).

2° Plusieurs bas reliefs reproduisant les principaux faits de la vie du saint dans les panneaux de la chaire à prêcher (1679, épiscopat de François de Coetlogon).

3° Petite statue de saint Corentin, exposée tous les jours de marché, et très vénérée des paysans Cornouaillais (XVIIe ou XVIIIe siècle).

4° Dans la chapelle de saint Corentin : — le reliquaire décrit, ordinairement enfermé, mais exposé pendant l'octave de saint Corentin, et aux principales solennités ; — un curieux bas relief représentant l'évêque G. Le Prestre recevant de Jacques Dhuisseau, prieur de Marmoutiers, le Bras de saint Corentin ; — les peintures de Yan' Dargent : au-dessus de l'autel, saint Corentin porté au Ciel par les anges ; en face, la conversation de saint Corentin et de saint Primel. La seconde est la plus belle de toutes les peintures murales de la Cathédrale de Quimper ; — les statues de saint Corentin et de saint Primel ; — une intéressante verrière moderne reproduisant en 16 médaillons les principales scènes de la vie du Saint.

5° Dans la chapelle absidale, un très beau vitrail de M. G. Cl.-Lavergne, représente saint Corentin acceptant en présence de saint Guénolé, suivi des seigneurs bretons, l'offrande de la Cathédrale de Quimper que le roi Grallon présente à Notre-Dame. — A l'entrée de cette même chapelle, saint Corentin figure encore avec saint Guénolé derrière le pieux évêque René du Louet, qui bénit dom Michel Le Nobletz et le P. Julien Maunoir, — puis auprès de Mgr de Saint Luc, présentant à Pie VI sa protestation contre la constitution civile du Clergé.

6° Chapelle de Saint-Pierre : Notre-Dame et saint Corentin acceptent les flèches de la Cathédrale présentées par Mgr Graveran. (Vitrail de M. Léopold Lobin, de Tours, 1856.)

7° A l'entrée du chœur, belle statue moderne de saint Corentin dans une jolie niche en granit ; au dessous une seconde niche presque semblable abrite un petit reliquaire.

En dehors de la Cathédrale, le plus beau des vitraux où figure saint Corentin, est celui de Rumengol, représentant l'institution du pèlerinage de Notre-Dame d'après la tradition — œuvre de M. Léopold Lobin (1).

Il faut aussi signaler la belle verrière du Grand-Séminaire : saint Corentin ayant le Père Maunoir agenouillé à ses pieds. (Œuvre de M. Georges Cl.-Lavergne.)

Si saint Corentin est premier patron de la Cathédrale, de la Ville et du Diocèse de Quimper, il l'est encore de sa très élégante chapelle érigée à la place de son ermitage en Plomodiern, sur les plans de M. J.-M. Abgrall, chanoine honoraire, architecte. Bâtie dans le style du XIIIe siècle, cette chapelle a au-dessous de son porche latéral une *Scala*, édifice couvert s'ouvrant par une grande baie ogivale d'où l'autel est visible aux foules qui sont venues et viendront encore honorer en ce lieu sanctifié le patron de la Cornouaille. Au sommet du fronton se dresse une belle statue en kersanton représentant le saint évêque ; une autre statue toute semblable, mais polychrome se voit à l'intérieur ; enfin, sous le porche, saint Corentin est encore représenté, mais en costume de solitaire et avec une physionomie d'adolescent, c'est-à-dire tel qu'il devait être en arrivant ici. A quelques pas de la chapelle est la fameuse fontaine.

(1) Voir : S. CORENTIN, *Histoire de sa vie et de son culte*, par l'abbé A. Thomas. — J'ai donné dans ce volume (aujourd'hui épuisé) une description détaillée (p. 248). On trouvera dans ce livre et dans la *Visite à la Cathédrale* beaucoup de détails qui ne peuvent trouver ici leur place.

On trouve encore le patronage de saint Corentin à Carnoët, à Saint-Connan, à Loperhet, dans des chapelles de Baud, Berrien, Poullaouen, Scrignac. Le saint a des autels à Moëlan, à Beuzec-Cap-Sizun et aussi à Melgven ; des statues à Châteaulin (église paroissiale et chapelle de Kerluan), Dirinon, Le Faouet (chapelle de sainte Barbe), Kerfeunteun (chapelle de la Mère de Dieu), Landeleau, Landrévarzec (chapelle de Quilinen), Meilars (chapelle de Notre-Dame de Confors), Pencran, Penmarc'h, Pleyben, Plomeur, Plonévez du Faou (chapelle de saint Herbot), Plouégat-Guerran, Plouguer, Riec, Saint-Divy la Forest, Douarnenez, Pluguffan, Pont-l'Abbé, Esquibien, Landerneau, Roscoff, Coray, Plounéour-Trez.

Il est représenté dans un bas-relief sur les volets de la niche de saint Maurice à la chapelle de Sainte-Cécile de Briec; dans une peinture murale à l'église de Poullan ; sur une colonne dans la nef de la cathédrale de Tréguier; belle peinture sur le lambris du sanctuaire de l'église du Bodéo. Statue dans une chapelle de Caurel (ces deux dernières paroisses de l'ancienne Cornouaille appartiennent présentement au diocèse de Saint-Brieuc.)

Je ne puis omettre de dire que l'ami de saint Corentin et de saint Guennolé, le bon et populaire roi Grallon à sa statue équestre en granit au fronton de la cathédrale de Quimper, entre les deux belles tours.

LES RELIQUES CONSERVÉES DANS L'ÉGLISE DE SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS A PARIS (A.-M. T.).

Il a été plusieurs fois question dans les annotations sur les reliques de nos saints, de celles qui sont conservées dans cette église, et j'avoue que je me suis demandé plusieurs fois si l'autorité diocésaine de Paris avait fait tout ce qui était possible pour que chacune de ces reliques fût reconnue séparément. La savante étude récemment publiée sur le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé par MM. Léon Maitre et Paul de Berthou répond au doute que je m'étais fait sur ce point, et prouve que l'enquête a été aussi consciencieuse et aussi complète que possible. Je cite textuellement ce qui est dit à ce sujet dans les *observations à la vie de saint Gurthiern :*

« En 965, Salvator, évêque d'Aleth, craignant les suites de la guerre entre Richard duc de Normandie, et Thébaut, comte de Chartres, transporta à Paris les reliques de onze évêques, deux martyrs et quatre abbés, presque tous Bretons, entre autres des saints Magloire, Samson et Leutherne ou Lauthiern. Elles furent placées par Hugues Capet dans l'église royale de Saint-Barthélemy. Les Bretons, ayant plus tard remporté leurs reliques, en laissèrent quelques-unes à Paris, et c'est en leur honneur que l'église des saints Barthélemy et Magloire fut reconstruite et confiée aux Bénédictins. Vers 1138, les religieux allèrent habiter, hors de la ville, la chapelle Saint-Georges qui prit le nom de Saint-Magloire; enfin, en 1572, ils emportèrent leurs reliques à l'hôpital Saint-Jacques (1). Henri de Gondi établit ensuite un séminaire dans la maison des religieux; ce fut le séminaire Saint-Magloire, aujourd'hui Institution des Sourds-Muets.

» En 1793, le Père Tournaire, supérieur, fit cacher les reliques dans la terre. Elles en furent retirées en 1797, et on les déposa dans l'autel paroissial de Saint-Jacques du Haut-Pas, près de l'église de Saint-Magloire. Retrouvées en 1835 lorsqu'on substitua un revêtement de marbre au revêtement de bois du maître-autel, tous les ossements étaient mêlés ensemble. Toutefois, on savait à quels saints ils avaient appartenu. Mgr de Quélen en fit la translation solennelle le 25 octobre 1835. En juillet 1871, un incendie allumé par mégarde endommagea tellement les châsses de bois doré placées dans la sacristie de Saint-Jacques du Haut-Pas, qu'on dut placer les ossements dans d'autres reliquaires semblables. Les authentiques, en date du 8 mars 1873, reproduisant les premières à demi brûlées, émanent de Mgr Guibert et nous offrent bien, entre

(1) *Légende du Bréviaire de Paris* au 24 octobre fête de saint Magloire.

autres noms, ceux des saints Magloire, Samson et Leutherne ; mais il n'y est point question de saint Gurthiern.

» Après nous être renseigné avec soin nous avons acquis la conviction que M. de la Villemarqué a lu *Sancti Gurthierni* là où il y avait *Sancti Leutherni*. La similitude des désinences et l'éloignement de la châsse placée au sommet d'un pilier du chœur, expliquent fort bien cette erreur. »

LA VIE DE SAINT JOSSE OU JUDOC,

Prince de Bretagne, Hermite et Confesseur, le 13. de Decembre.

SAINT JOSSE, second fils de Juhaël, Roy de la Basse Bretagne, & de la Reyne Pritella, puisné de Judicaël & aisné de saint Winoc, fut, avec ses freres, si soigneusement élevé dés sa jeunesse (1), que, lorsque l'age l'eut rendu capable de succeder aux grands Estats de son Pere, il renonça au monde & se consacra au service de JESUS-CHRIST. Car à Juhaël decedé, succeda son fils aisné saint Judicaël, ou Gicquel, lequel ayant regné peu d'années, au retour de son voyage de Clichi-la-Garane, où il avoit conferé avec saints Oën & Eloy, il resolut de convoquer ses Estats, &, en leur presence, se démettre du gouvernement du royaume en la personne de son frere le prince Josse, & se faire Religieux au fameux Monastere de saint Méen de Gaël. Il communiqua son dessein à nostre S. Josse, qui fit semblant d'en estre bien aise, & demanda du temps pour se preparer à recevoir ces honneurs (2), lequel il employa en ferventes prieres, suppliant la divine Bonté de luy manifester sa volonté, & en quel estat il le pourroit mieux servir; &, comme il perseveroit en son Oraison, il fut inspiré de quitter la cour & s'en aller en compagnie de douze Pelerins, puis passer là où il plairoit à Dieu le conduire (3).

II. Il se fit faire secretement un habit de grosse bure, lequel ayant vétu, il sortit ainsy déguisé, quittant la cour, son bien & ses parens ; &, se joignant à ces Pelerins, les accompagna jusqu'au Comté de Ponthieu, en Picardie, où ayant esté reconnu par Aymon, vicomte de Ponches, il en fut fort bien receu & traité, & toute sa compagnie pour son respect ; &, ayant pris congé de ses compagnons de chemin, il demeura avec le vicomte & luy tint un enfant sur les saints Fonds de Baptesme, qu'il nomma Ursin, en mémoire de saint Ursin, Archevesque de Bourges ; mais, se souvenant de son premier dessein, qui avoit été de quitter tout à fait le monde, il obtint dudit vicomte un lieu écarté & solitaire, nommé la Croix, prés l'étang *d'Athieu*, non loin du rivage de la mer, laquelle, en ce temps-là, donnoit jusques dans les fossez du vieil chasteau de *Ponches*, avant que les digues & levées de Zélande en eussent reculé le flux. En ce lieu, saint Josse dressa un petit Oratoire & deux chambrettes auprés, où luy & un sien clerc, nommé Warnier (qui seul de ses domestiques l'avoit suivy) passoient les jours en

(1) A l'abbaye de Lan-Maelmon, fondée par saint Maëlmon, évêque d'Aleth au VIIe siècle. M. Guillotin de Corson dit que, d'après une opinion reçue, cette communauté aurait donné naissance à l'église paroissiale de Saint-Malmon. — A.-M. T.

(2) Il ne prit pour cela que huit jours. — A.-M. T.

(3) Voir sur ce point les annotations à la Vie de saint Judicaël (16 décembre).

Oraisons & meditations & vivoient sobrement des aumônes que ledit Warnier alloit mendier és villages voisins.

III. Il estoit fort tendre envers les pauvres; &, bien que luy-mesme le fut, si ne refusoit-il jamais l'aumône à ceux qui la luy venoient demander. Une fois, entre autres, il se presenta un pauvre, auquel il commanda qu'on donnast le tiers d'un pain qu'ils avoient; à quelque heure de là, le mesme pauvre retourna mendier, en plus pauvre équipage qu'auparavant, le Saint luy fit donner l'autre tiers du mesme pain; ce que Warnier fit en grondant, mais saint Josse l'appaisa, luy disant que Dieu ne manqueroit à les assister. Le mesme pauvre revenant pour la troisiéme fois, tout nud & déchiré, le Saint luy donna le reste du pain, dont Warnier fut bien mary; le Saint l'exhorta de mettre sa confiance en Dieu, qui ne laisseroit les siens avoir besoin de rien; disant cela, il sortit dans un petit Cloistre qui regardoit sur la mer & vid trois grandes chaloupes aborder prés de son Hermitage, chargées de toutes sortes de vivres & rafraischissemens, sans qu'il y eust personne dedans; alors, il appela Warnier, & luy ayant fait une petite reprimende du peu de confiance qu'il montroit avoir en la divine Providence, ils dechargerent ces vaisseaux, qui, incontinent, disparurent; &, ayant fait leur petite provision, ils despartirent le reste aux villages prochains & aux pauvres.

IV. Ce miracle divulgué par le Pays circonvoisin, on commença de toutes parts à le venir visiter en cette solitude de la Croix; ce qui l'inquiétoit extremément, & interrompoit ses exercices. Cela luy fit demander au vicomte, son bien-faicteur, un autre lieu plus écarté & solitaire, ce que Aymont luy accorda, & le mit au choix de toutes ses terres. Il choisit un endroit sur le bord de la mer, où il fit construire un petit Monastere (lequel, à present, est un beau & riche Monastere de l'Ordre de Prémonstré, au Diocese d'Amiens, taxé en cour de Rome 1000 florins), dont il dedia l'Eglise à Saint Martin, & demeura en ce lieu quatorze ans, servant Dieu en grande humilité & sainteté. Il nourrissoit en ce Monastere un coq & une poule, qu'on luy avoit donnez en aumône, lesquels ayans fait des petits poussins, une grande aigle, sortant de la forest d'Ardennes, non gueres loin de là, les emporta tous un à un, dont Warnier avait souvent averty le Saint, qui ne s'en mit gueres en peine. L'aigle, revenant à quelques jours de là, ravit la poule, puis le coq, qu'il enleva en l'air, volant à tire d'aisle vers son nid; Warnier courut en avertir saint Josse, lequel, sortant de sa chambre, fit le signe de la Croix vers l'aigle, laquelle, quoy qu'elle fut déja bien loin, retourna tout court vers le Bien-heureux saint Josse, &, ayant mis le coq à ses pieds, elle cheut roide morte, en punition de son larcin. Il fut mordu, une fois, d'un aspic, mais il n'en receut aucun mal.

V. Le vicomte Aymont luy donna encore un troisiéme lieu pour se retirer, celuy de Saint Martin estant déja trop frequenté. Estant allé une fois à la promenade, il trouva le vicomte retournant de la chasse du cerf, si las & fatigué, & tellement alteré, qu'il ne pouvoit parler : S. Josse fit sa priere, & puis frappant la terre de son baston, il s'y produisit une belle claire fontaine, dont Aymont beut & sa compagnie, & les chiens y voulans aussi boire, le Saint leur en impetra une autre, qui s'apparut sous son baston; en memoire dequoy, ces fontaines s'appellent encore aujourd'huy, l'une, *la fontaine aux venneurs*, l'autre, *la fontaine aux chiens*. En ce troisiéme Hermitage, il érigea deux Autels en l'honneur des Apostres saint Pierre & saint Paul, desquels il désira visiter les Sepulchres; &, à cét effet, alla à Rome, où il fut benignement recueilly du Pape saint Martin I. du nom, & y passa toute l'année 650 à visiter les saints Lieux que contient cette ville, tant dans l'enclos, que hors l'enceinte de ses murs. Ayant achevé ses devotions, il alla baiser les pieds du saint Pere & recevoir sa benediction; le Pape lui donna Indulgence Pleniere & remission de tous ses pechez, & luy fit present d'une escharpe de pelerin toute garnie de Reliques de Saints, & cousue à ouvrage d'aiguille fort artistement; avec

ce tresor, S. Josse s'en retourna fort consolé; &, arrivé en Picardie, il logea une nuit chez un bon gentil-homme, une lieuë de son Hermitage, qui avoit une fille aveugle, laquelle avoit eu un songe qu'un Pelerin revenant de Rome, chargé de plusieurs Reliques, luy rendroit la veuë, ce qui se trouva vray, car saint Josse ayant prié pour elle, & touché les saintes Reliques qu'il portoit à ses yeux, elle fut, tout sur le champ, illuminée.

VI. Le vicomte Aymont, averty de l'arrivée de son Pelerin, l'alla voir, le jour du saint Sacrement (1), & assista à sa Messe; pendant laquelle, toute l'assistance vid une troupe d'Anges qui descendirent du Ciel & environnerent l'Autel; &, en même temps, fut apperceue une main qui benit l'oblation & le Calice, & une voix ouye qui incitoit le Saint à la participation de la gloire, & l'asseuroit que, dans peu de jours, il seroit délivré de la prison de son corps, lequel seroit honoré en ce lieu, & que tous ceux qui l'invoqueroient seroient exaucez. Ce Calice, divinement beny, est gardé au Tresor de cette Eglise. Peu aprés cette revelation, il tomba malade; &, jugeant sa fin approcher, il receut ses Sacremens & se disposa à passer ce pas épouvantable. Le vicomte l'assista pendant sa maladie, laquelle le mit si bas, qu'il deceda heureusement, le 13. Decembre, l'an de grace 651. *Mejer, au livre premier des Annales de Flandres, dit 653.* Son saint Corps, ayant esté baisé & reveré d'une multitude de peuple, fut mis dans un beau Sepulchre, où il demeura incorruptible l'espace de 40. ans; &, ce qui est admirable, pendant ce temps-là, le poil de sa barbe, les cheveux de sa teste & ses ongles croissoient, comme s'il eust esté en vie; de sorte que ses cousins Arnoch & Guehenoc, qui gardoient les clefs de sa Chasse, estoient contraints de les luy roigner.

VII. Cette merveille rapportée à Doessand, gouverneur de Picardie, il ne le voulut croire; &, estant allé en l'Eglise de S. Martin, fit irreverемment ouvrir sa Chasse; mais, au regard du saint Corps, il forcena & tomba par terre demy-mort. Sa femme, avertie de cét accident, se prosterna devant le Sepulchre du Saint & obtint la vie pour son mary, en telle sorte neanmoins, qu'il demeura sourd & muet tout le reste de sa vie. Les 40. ans expirez, son Corps se reduisit en poussiere, laquelle, avec ses ossemens, furent mis en une chasse de plomb & enterrez prés du grand Autel; mais, par laps de temps, & le malheur des guerres, on perdit toute la memoire de ce Saint, & ne sçavoit-on où il avoit esté enterré, jusqu'à ce que Dieu, long-temps aprés, le manifesta en cette sorte.

Un jeune clerc devotieux, veillant une nuit en l'Eglise Abbatiale de saint Martin, où gisoit le saint Corps, vid sortir, du costé senestre de l'Autel, un homme vestu de blanc, lequel, d'un arc qu'il tenoit és mains, tiroit des fleches vers le Ciel, puis se retiroit là d'où il estoit venu; tout à mesme temps, il entendit une voix qui luy fit deffense de sortir de là, que d'autres personnes ne fussent entrées à l'Eglise. Tost aprés, y arriva un certain nommé Estienne, lequel eut la mesme vision, de laquelle conferant ensemble, ils fouïrent au lieu où ils avoient veu cét archer & y trouverent trois coffrets de plomb, qu'ils leverent sur l'Autel, &, tout à l'instant, l'Eglise fut remplie d'une odeur trés-suave, à l'ouverture de ces coffrets, où on trouva les Reliques du Saint, lesquelles, richement enchassées, furent mises au Tresor de ladite Abbaye. Cette translation se fit le jour de saint Jacques le Majeur, 25. juillet.

VIII. Dieu opera tant de miracles par les merites de ce saint Confesseur, que, peu aprés, il fut canonizé, & une celebre Abbaye fondée en son nom, en laquelle furent mis

(1) La 1re édition porte en marge : *Nota* la célébration de la feste du S. Sacrement dès l'an 651. — Cette constatation est simplement erronée; l'institution de la fête du Tres-Saint-Sacrement n'est pas anterieure au pontificat d'Urbain IV (XIVe siecle); seul, le diocèse d'Angers eut avant cette époque une solennité en l'honneur du *Corpus Domini*, mais elle remonterait tout au plus au XIe siécle.

des Moynes Benedictins, où ses Reliques furent transferées (1). Le Sacriste de cette Eglise, nommé Sigismond, trouvant, une fois, tous les luminaires éteints, & ne sçachant où aller chercher du feu, invoquant l'aide de saint Josse, ils s'allumerent miraculeusement. Une femme ayant proferé dans cette Eglise quelques paroles au mépris du Saint, ses pieds s'attacherent fermément au pavé, & commença à crier qu'elle brûloit ; mais, ayant demandé pardon au Saint, elle fut délivrée ; en reconnoissance de quoy, elle se donna & voua à servir cette Eglise. Ce n'est pas le moindre des miracles que Dieu a faits en faveur de ce Saint, que nul luminaire ne peut brûler dans son Eglise, qui ne soit de cire. Trois Moynes de ce Monastere, oublieux de leur profession & devoir, voüerent au Saint (par derision) chacun sa chandelle de suif : quand ce fut à les allumer, ils n'en pûrent venir à bout ; ils s'y voulurent opiniastrer ; mais Dieu les punit severement, les deux tombans roides morts à terre, & au troisiéme le visage tourna sur l'épaule, & demeura ainsi contrefait le reste de ses jours. Un homme Pontignois avoit un jeune garçon fort meschant, lequel, allant par Pays, se noya ; le pere ayant fait pecher le corps, le porta devant le Sepulchre de S. Josse, où ayant fait sa priere, le jeune homme ressuscita & s'en retourna avec son pere en sa maison. Le docte Rodolphus Agricola, tourmenté d'une fiévre, s'estant recommandé à S. Josse, fut guery, & le remercia par ces Vers :

Maxime Confessor, tibi nos debere fatemur
Quodcumque hoc vitæ est, quas cœli carpimus auras.
Tu varios inter jactatum frigora et æstus
Febribus et lacerum præstas revalescere corpus.
Salve, iterùm salve, et votivas optime laudes
Accipias placidus, majoraque ferre volentes,
Pauperis ingenii tenues ne despice rivos.

Et ailleurs il le loüe par un Epigramme, qui commence :

Regia progenies veterum stirps clara Britannûm
Eccè nitet rutilâ Judocus luce per orbem, etc.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain et du Cardinal Baronius, és Annotations sur iceluy, le 13. Decembre ; Vincent de Beauvais, au Miroir Histor. l. 23, ch. 105, 106 ; Arnaud Wion, in Marty. Monast. 13. Decemb., *és Annotations ; Belleforest, en sa Cosmographie et és Annales de France, l. 1, ch. 35 ; Robert Cœnalis,* de re Gallica, lib. 2, perioche 6 ; *Mejer, au l. 1. des Annales de Flandres ; Benoist Gononus,* in vitis PP. Occid. lib 1, pag. 48 ; *Laurens Surius, tom. 6, le 13. Decembre, qui l'a prise de* Laurentius Abb ; *René Benoist et Guillaume Gazet, en leurs Legendes, à tel jour ; Pierre de Natalibus, liv. 1. ch. 65 ; Saint Antonin, en la seconde partie de ses histoires, titre 13. ch. 6. § 22, où il le nomme* S. Widebotus ; *Antoine Yepes, en sa chronique generale de l'Ordre de S. Benoist, pag. 611, où il se trompe, le faisant vivre l'an 562, et disant que luy et S. Winoc, son frere, prirent l'habit à S. Méen de Gael, ce qui ne peut estre ; Alain Bouchard, en sa Chronique, et d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 2 ch. 6 et 17.*

(1) Ces reliques ont été reconnues le 3 mai 1805 par l'évêque d'Arras ; à cette occasion un os du bras de saint Josse fut retiré de la châsse et donné à l'église de Saint-Sauve de Montreuil. C'est de là qu'en 1835 une parcelle fut détachée en faveur de l'église paroissiale d'Yvias (diocese de Saint-Brieuc et Tréguier) dont saint Josse est le patron. Le culte de ce saint est peu répandu en Bretagne. — A.-M. T.

LA VIE DE SAINT GUINER, OU EGUINER,

Martyr, le 14. jour de Decembre.

SAINT GUINER estoit gentil-homme Hybernois, lequel, estant de la Maison du prince *Fingar* (fils aisné d'un Roy de l'une des Provinces de ladite Isle, nommé *Clyto)*, fut converty à la Foy, avec son maistre & grand nombre d'autres seigneurs, par la Predication de l'Abbé *Princius* (1), lequel, par commandement exprés du Ciel, à luy notifié par un Ange, avoit passé de la province de Cambrie en la grande Bretagne, dans l'Isle d'Hybernie, pour y prescher l'Evangile. Le Roy Clyto, qui estoit opiniastrement affectionné à sa fausse Religion, assistant un jour avec d'autres princes, en une assemblée où l'Abbé Princius arriva, s'apperceut que son fils Fingar se leva par honneur, de son siege et le salua, dont il fut extremément troublé; &, l'Assemblée levée, il le tira à part, le reprit rudement d'avoir rendu cét honneur à un insigne imposteur, qui n'estoit venu en ce Pays à autre fin que pour aneantir le Culte des Dieux immortels, & ruïner tout à fait la Religion en laquelle ses ancestres avoient si religieusement vescu & glorieusement regné. Le prince répondit qu'il s'estonnoit plûtost, que ce saint Personnage preschant la verité, il demeuroit obstiné en son erreur & aveuglement : quant à luy, qu'il avoit renoncé au Culte des idoles & receu la Foy de Jesus-Christ, pour la deffense de laquelle il estoit prest de rendre le dernier soûpir.

II. Le Roy, ayant ouy ces paroles, pensa mourir de regret; &, tournant l'amour qu'il luy avoit porté, en haine, il luy dit mille injures, le mit prisonnier en une tour de son château, &, aprés l'avoir en vain tenté plusieurs fois, le voyant ferme & resolu en sa Religion, il convoqua les grands seigneurs de son royaume, &, en leur presence, fit amener le prince & le desherita, le declarant décheu & privé de toutes ses prétentions â la couronne, dont il saisit & investit son Cadet. Le prince Fingar, d'un visage gay & content, renonça franchement au sceptre terrien, pour s'asseurer du royaume celeste; &, voyant que le Roy son pere se disposoit à le persecuter, & tous ceux de sa maison, qui, à son exemple, avoient receu le Baptesme, il se resolut de suivre le conseil de nostre Seigneur, qui avisoit ses Disciples de fuïr de ville en autre, quand on les persecutoit. Il amassa sa famille en son cabinet & y fit venir aussi plusieurs jeunes seigneurs nouvellement convertis à la Foy, à tous lesquels il proposa que son pere, se disposant à persecuter, à toute outrance, tous ceux de ses sujets qui ne voudroient renoncer à la Foy de JESUS-CRHIST, & embrasser le Culte des idoles, il estoit resolu de ceder au temps & quitter son Pays pour se retirer en quelque province Catholique, où il pourroit servir Dieu en tranquillité; tous furent de son avis, & promirent l'accompagner en la Bretagne Armorique, que tous jugerent propre à leur retraite, comme terre Sainte & amie de Dieu.

III. Cette resolution prise, ils firent leurs preparatifs ; & ayans avictuaillé un vaisseau, ils monterent sur mer et cinglerent vers la Bretagne. Toutefois, ils ne pûrent faire si secretement leur affaire, que le Roy n'en sceust des nouvelles, lequel en fut extrêmément courroucé ; &, comme il est croyable, en écrivit à Theodoric, prince de Cornoüaille Armorique, és termes que sa rage & sa passion luy pûrent suggerer, luy faisant croire que son fils, le prince Guiner, avec trois cents autres, passoient la mer, pour luy aller faire la guerre, en faveur de son oncle Maxence, qu'il avoit vaincu & contraint de luy

(1) D'après Dom Lobineau et M. de Kerdanet, il faudrait lire ici le nom du grand saint Patrice singulièrement altéré par Albert Le Grand.

rendre ces terres qu'il avoit recouvertes. Theodoric, homme cruel, sanguinaire & sans Religion, qui estoit dans la mefiance de ses propres sujets, & craignoit qu'ils remuassent quelque chose contre son Estat, prit l'allarme de cette lettre & fit faire garde par toutes les costes maritimes pour attraper cette flotte, laquelle, en peu de temps, aborda à Cornoüaille et y prit terre. Theodoric en fut incontinent averty, qui, sans autre information, mena son armée vers eux, & ayant aperceu le prince Fingar, avec 200. de ses gens, se rua sur eux, & les tailla en pieces. S. Guiner qui, avec le reste, suivoit de loin, voyant ce massacre, & que l'ennemy venoit à toute bride vers eux, exhorta ses compagnons à endurer patiemment la mort pour l'amour de Jesus-Christ; & voyant venir Theodoric, l'épée sanglante en main, criant : « *A mort, à mort, ces hypocrites !* » il le reprit de sa cruauté; mais, ne gagnant rien, il se mit à genoux, exhortant ses compagnons à la patience, &, s'appuyant sur son baston, tendit le col au tyran, qui d'un coup d'épée, luy enleva la teste & fit massacrer ses compagnons. Leurs corps furent recueillis par les Chrestiens & honorablement ensevelis, & Dieu manifesta la gloire de saint Guiner par plusieurs miracles qui furent faits à son Tombeau. Il est Patron de la trève de *Loc-Eguiner*, Paroisse de *Plou-Diri*, en Leon (1).

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires manuscrits des Eglises Cathedrales de Vennes et Collegiale du Fol-Coët. Le Proprium Sanctorum *de Vennes en fait Office le 14. Decembre, et il y a en la Cathedrale une Chapelle fondée en son honneur.*

LA VIE DU B. H. JEAN, SURNOMMÉ DISCALCEAT,

Prestre, Recteur, et depuis Religieux de l'Ordre de Saint François, le 16. de Decembre.

Le Bien-Heureux Jean, surnommé Discalcéat, ou Deschaux, à cause qu'il alloit toûjours nuds pieds, nasquit de parens de mediocre fortune, gens de bien & craignans Dieu, qui faisoient leur residence dans l'Evesché de Leon, en Basse Bretagne (2). On dit que sa mere estant enceinte de luy, desira manger d'une certaine espece d'oyseau qui ne se trouve pas en ces quartiers, & alloit ce desir tellement augmentant, qu'elle couroit risque de perdre son fruit; mais Dieu la preserva extraordinairement; car un jour, comme elle estoit en sa chambre, avec quelques siennes voisines, un oyseau tel qu'elle desiroit entra dans la chambre & se laissa prendre aisément, dont elle satisfit son appetit. Elle accoucha de ce benit enfant, environ l'an de grace 1280. sous le Pontificat de Nicolas III. l'Empire de Rodolphe I. & le regne de Jean I. du nom, Duc de Bretagne, fils de la Duchesse Alix & de Pierre de Brenne, ou de

(1) Il est aussi patron de Pluvigner, et une chapelle de la cathédrale de Vannes lui était dédiée autrefois. — Dom Lobineau établit que Fingar et Eguiner ne sont pas deux personnes differentes, mais que ces deux noms désignent notre saint. Il emigra une premiere fois en Armorique, dans les circonstances racontées par Albert Le Grand ; quand il revint dans son pays, il le trouva completement converti par saint Patrice, et s'il le quitta de nouveau, ce fut pour aller se livrer à la vie contemplative dans la Cornouaille insulaire. Plus de 700 irlandais (parmi lesquels sept évêques) l'accompagnaient, il avait aussi avec lui sa sœur Piale. Saint Eguiner fut massacré avec cette pieuse troupe, non parce qu'il était chrétien, mais à cause de la haine que les Bretons avaient pour les Scots (on donnait ce nom aux habitants de l'Irlande ou Hybernie).

(2) A Saint-Vougay.

Dreux, dit Mauclerc, son mary. Il fut nommé sur les sacrez Fonds, Jean, &, par humilité, voulut toute sa vie, estre nommé *Iannic*, qui est un diminutif breton de Jean, comme qui diroit *Petit-Jean.*

II. Ayant passé ses années d'enfance, il s'accosta d'un sien cousin fort bon artizan, travaillant de ses mains, pour éviter oysiveté & gagner son pain à la sueur de son front; il se plaisoit extrêmement à faire des Croix, à les élever és carrefours & croix-chemins, & à bastir des ponts & arcades sur les ruisseaux & torrents, pour la commodité du public; & travailla si-bien en la compagnie de ce sien cousin, qu'il gagna de grands deniers & se mit à son aise; mais Dieu, qui en vouloit estre servy & le faire instrument du salut de plusieurs, l'inspira d'abandonner le siecle pour embrasser l'estat de Clericature, & se dedier au service de l'Eglise, ce qu'il se resolut faire; mais le diable, voulant mettre obstacle à sa conversion, suscita son cousin contre luy, qui se moquoit de son dessein & taschoit, de tout son pouvoir, à en empescher l'accomplissement; mais Dieu le punit grievement : car il perdit tous ses biens, devint ladre, &, qui pis est, mourut excommunié, &, comme tel, fut ensevely en terre prophane. Jean donc, meprisant les menaces & moqueries de son cousin, quitta son Pays & s'en alla à Rennes, où il étudia (comme il est croyable), puis receut les Ordres sacrez jusqu'à la Prestrise inclusivement, vivant en une grande austerité, simplicité & sainteté. Il jeûnoit trois fois la semaine au pain & à l'eau, estoit simplement & pauvrement vétu (honnestement toutefois), visitoit & assistoit les malades & faisoit beaucoup d'autres œuvres de piété.

III. Yves, 52e Evesque de Rennes, ayant découvert ce Tresor caché sous la poussiere d'une grande humilité, ne put endurer que la lumiere demeurast davantage cachée sous le muids, mais la voulut élever sur le chandelier pour éclairer toute l'Eglise; il le fit venir en son manoir, & le nomma Recteur d'une Paroisse de son Diocese (1), que le bon personnage fit difficulté d'accepter, mais l'Evesque le luy commanda par obedience; il en prit donc possession l'an 1303. & en peu de temps, il fit un grand fruit par son bon exemple, ses predications & l'assistance paternelle qu'il rendoit à son peuple. Il regit cette Paroisse 13. ans, sous trois Evesques de Rennes, ledit Yves, Gilles & Alain de Chasteau-giron, le I. de ce nom, lesquels il assistoit en leurs visites, allant devant eux à pied, pour disposer les peuples, par ses predications & l'administration du Sacrement de Penitence, à recevoir la Confirmation, ne voulant aller à cheval ny en litiere, mais toûjours à pied, & nuds pieds (2), & donnoit aux pauvres le revenu de sa Paroisse.

IV. Ayant gouverné son peuple jusqu'à l'an 1316. Dieu l'inspira d'embrasser la Regle du Seraphique Pere S. François. Il en demanda congé à son Evesque (qui pleura amerement la perte qu'il faisoit d'un tel Ecclesiastique) & luy remit entre mains son benefice. Au moins voulut-il donner la Cure à son frere, mais le bon Prestre le supplia de n'en rien faire, à cause de quelques deffauts qu'il reconnoissoit en luy & qu'il manifesta secretement, le suppliant de n'abandonner ses brebis à un tel homme. L'Evesque le creut, &, l'ayant tendrement embrassé, luy donna son congé & sa benediction. Il receut donc l'habit, & ensemble, comme un autre Helizée, l'esprit du Pere Seraphique. Il cherissoit particulierement la sainte pauvreté ; à l'imitation de son P. saint François, il portoit un habit, manteau, capuce, brayes & une tunique interieure, le tout d'une grosse & ville étoffe grise, & jamais ne portoit deux habits de mesme sorte; car il les rapieçoit de pieces de vieux sacs, *pro benedictione Regulæ ad litteram promerendâ* (porte le manuscrit de sa vie); &, estant un jour interrogé pourquoy il portoit un habit plus vil & plus rapetassé que les autres ? parce (dit-il), que je suis le plus imparfait de tous.

(1) La paroisse de Saint-Grégoire, aux portes de la ville de Rennes.

(2) C'est en effet de cette époque, et non pas seulement quand il se fut fait franciscain, qu'il justifia son surnom de DISCALCEAT, déchaussé, en breton : *an Divoutou.* — A.-M. T.

V. S'il cherissoit la pauvreté volontaire, aussi cherissoit-il les pauvres, desquels il estoit le vray Pere & nourissier. Quand il alloit à l'Eglise ou quelque part, ils s'amassoient prés de luy pour recevoir l'aumône, ou quelque consolation spirituelle : quand il n'avoit plus rien à leur donner, il leur donnoit son propre manteau, mesme parfois son capuchon. Il y eut une cruelle famine par tout le Comté de Cornoüaille l'an 1346. pendant laquelle, le saint Homme alloit de maison en autre exhorter les riches à gagner le Ciel par leurs aumônes, l'occasion s'en presentant si belle. Il n'estoit jamais oysif, mais toûjours occupé à quelque saint exercice, ou au travail; il se levoit la nuit avant les autres, & alloit à l'Eglise longtemps avant le signe de Matines, & y perseveroit en Oraison le plus souvent jusqu'au point du jour; la Messe dite, il se mettoit au Confessional, où il alloit visiter les malades par la ville; aprés son disné, il retournoit à l'Oraison; &, Complies dites, il passoit une bonne partie de la nuit en l'Eglise en Oraison; il recitoit, deux fois par jour, l'Office Canonial au Chœur avec la communauté, & puis en son particulier, ou avec quelque bon religieux, toûjours la teste découverte, & avec une telle attention & reverence, que s'il eust visiblement parlé à Dieu & à ses Saints; de sorte que, si quelqu'un luy vouloit parler, pendant qu'il disoit son Service, il luy falloit attendre jusqu'à l'avoir achevé. Outre l'Office Canonial, il disoit celui de la Croix, du Saint-Esprit, les Pseaumes, Graduels & Penitentiaux, l'Office des Deffunts, plusieurs Litanies & nombre d'Hymnes & Cantiques de Nostre Dame. Par ses prieres, il preserva une femme, sienne penitente, d'avortement inévitable, & obtint à la mesme femme la grâce d'accomplir un conseil qu'il luy avoit donné en Confession, à quoy elle avoit auparavant grande repugnance. Une dame de l'Evesché de Rennes, estant malade & desesperée des médecins, le voulut voir; il y vint, & ayant dit trois fois l'Evangile *In principio, etc.*, sur la malade, elle se leva soudainement saine & luy servit à disner.

VI. Le diable, crévant de rage de se voir si glorieusement surmonté par Frere Jean, luy livra de furieux assauts, non-seulement par les tentations intérieures dont il le vexoit, mais même par voye de fait, l'excedant en sa personne. Un jour de Pasques, se trouvant fort extenué de jeusnes et autres macérations dont il s'estoit affligé le Caresme, l'ennemy luy apparut & tascha à luy faire desesperer de son salut, ravalant les merites de ses Penitences & actions vertueuses; mais, voyant que le bon Pere luy resistoit courageusement, il le battit furieusement, mesme en presence de son gardien & de plusieurs Religieux, ausquels il montroit du doigt l'ennemy visible (toutesfois à luy seul); mais il se deffendoit vigoureusement, ayant toûjours en la bouche ces Versets du Psautier : *Erue à frameâ, Deus, animam meam et de manu canis* (&, pour dépiter le diable, il repetoit plusieurs fois ce mot *canis*) *unicam meam;* & cét autre : *Nolite tangere Christos meos, et in Prophetis meis nolite malignari;* et encore cét autre : *Discedite à me omnes qui operamini iniquitatem, quoniàm exaudivit Dominus vocem fletûs mei;* &, *Erubescant et conturbentur vehementer omnes inimici mei.*

VII. Pour se garentir des assauts de ses ennemis, du diable & du monde, il gourmandoit sa chair, son ennemy domestique, l'assûjettissant à l'esprit par des austeritez estranges; il passa seize ans entiers sans boire du vin (excepté à la Messe), ny manger chair, si ce n'estoit en actuelle maladie, & par ordonnance de medecin, commandement de ses Superieurs, ou importunité de ses amis, & n'eut jamais usé de l'un ny de l'autre, s'il n'eut craint de donner mauvais exemple à son prochain & sembler estre singulier, ou superstitieux; il mangeoit fort rarement du poisson, se contentant de gros pain d'orge, d'avoine, ou de feves, lesquels il laissoit à dessein moësir & corrompre, pour estre plus insipides; il versoit dans l'eau qu'il beuvoit quelque liqueur aigre & amere, pour se ressouvenir du fiel & vinaigre que son Sauveur avait beu pour luy en l'arbre de la Croix; il ne mangeoit qu'une fois le jour, s'il n'estoit malade au lit; il jeusnoit presque

toute l'année, qu'il avoit distribuée en huit Caresmes, la pluspart desquels il jeusnoit au pain et à l'eau; le premier commençoit le lendemain de l'Epiphanie & continuoit 40. jours, qu'il ne mangeoit que du pain, parfois trempé en un bouillon de potage, le plus souvent tout sec, & ne beuvoit que de l'eau; le second estoit le grand Caresme de l'Eglise, qu'il jeunoit tout entier au pain et à l'eau; le troisième (qu'il appeloit le Caresme de Moyse) commençoit aprés Pasques & duroit 40. jours, souvent au pain & à l'eau; parfois, trois fois la semaine, il prenoit un potage, mais les onze jours devant la Pentecoste, il les jeusnoit au pain & à l'eau; le quatriéme Caresme, en l'honneur des Apostres S. Pierre & S. Paul, commençoit 40. jours devant leur Feste, parfois à pain & eau; celuy de Nostre Dame suivoit, & duroit jusqu'à son Assomption, entierement à pain & eau; de mesme austerité, il jeusnoit le sixiéme, en l'honneur des Anges, qui duroit jusqu'à la Saint-Michel; puis, commençoit le septiéme, qui duroit jusqu'à la Toussaints, & en leur honneur, la pluspart à pain & eau. Le huitiéme & dernier, qui est de commandement aux Freres, il le jeûnoit au pain & à l'eau, commençant le jour des Deffunts & continuant jusqu'à Noël. Il estoit bien aise quand il se blessoit les pieds, allant par les village ou à la queste, se réjoüissant d'endurer quelque chose pour l'amour de Dieu. Une fois, il s'estoit mis un cloud dans le pied, qu'il ne voulut tirer, que son pied ne fut enflé & prest de pourir, que son Gardien luy commanda de se le laisser tirer, ce qu'il fit, endurant patiemment la douleur. Il ne vouloit purger & nettoyer ses habits de la vermine qui s'y engendroit, & ne se trouvoit jamais avec les autres Freres à la *secotte* (qu'ils appellent); voire si quelque bestion domestique, gris ou noir, se promenoit sur son habit, il le remettoit en sa manche ou en son capuchon (1). Il avoit trois sortes de Cilices dont il se servoit; l'un estoit tissu de grosses étouppes, ou reparon, rude et picquant; l'autre estoit tissu de crein de cheval, & le troisiéme estoit composé de la peau d'un porc, dont il avoit my-tondu le poil, afin que ces pointes picquassent vivement & penetrassent sa peau.

VIII. Dieu luy avoit donné un singulier don des larmes, qu'il versoit abondamment lors qu'il prioit & quand il entendoit les Confessions, excitant à son exemple ses Penitens à contrition. Sur le point de la guerre civile qui s'éleva en Bretagne entre le comte de Montfort & Charles de Blois, en laquelle les Roys de France et d'Angleterre furent embarassez, chacun pour deffendre son allié, un jour, estant au Refectoir, il se prit à pleurer si fort, qu'il ne put manger, & ne cessa de pleurer tout le jour, prévoyant (comme on pensoit) les malheurs que causeroit cette guerre. Dieu lui revela que la ville de Kemper-Corentin devoit estre prise & pillée, & ensuite de cette prise, il devoit y avoir une grande famine; il en avertit hautement & publiquement les Kemperrois, les avisant de se convertir à Dieu & faire penitence; mais ils ne tenoient compte de ses avis salutaires, se fians en leurs forces. La chose arriva comme le bon Pere leur avoit dit; car, aprés Pasques, sur le commencement de l'an 1344. le Roy d'Angleterre ayant défié le Roy de France, pour infraction de tréves (disoit-il), la guerre se ralluma en Bretagne; &, pour premier exploit, Charles de Blois, se portant duc de Bretagne, mena toute son armée devant Kemper-Corentin, qu'il assiegea estroitement, & battit si furieusement d'engins & machines, qu'on fit bresche en six endroits de la muraille; enfin, la ville fut prise d'assaut, & plus de quatorze cens personnes tuées, tant hommes, que femmes & enfans (1).

(1) Si des lecteurs trop délicats frémissent à cette pensée, qu'ils lisent les belles pages consacrées par Mgr Pie et par Léon Aubineau, aux mortifications semblables de saint Benoît Labre. — A.-M. T.

(1) M. de la Borderie dit fort bien (tome III, p. 485) : « Il y a probablement un peu d'exagération en tout cela. I serait injuste d'ailleurs de rejeter sur Charles de Blois la responsabilité de ce massacre; s'il eût voulu l'empêcher, il n'eût pas été obéi. »

On a beaucoup dramatisé cette histoire du carnage; les cimetières étant insuffisants, il aurait fallu inhumer les

IX. L'an 1349. la ville de Kemper-Corentin & le Pays circonvoisin fut affligé d'une peste si contagieuse, qu'on ne voyoit enterrer que corps ; Dieu revela cette calamité à son serviteur, avant qu'elle arrivast ; de sorte que, le jour des Octaves de Saint François de l'année precedente, estant à Vespres dans le Chœur avec ses Confreres, il se prit à pleurer tendrement ; &, interrogé ce qu'il avoit à pleurer, il répondit que la ville recevroit, en peu de temps, une grande calamité ; ce qui fut vray ; car, l'esté suivant, la maladie s'y mit & emporta un grand peuple. Le Bienheureux Pere Jean alloit par la ville assistant les malades, les communiant, & leur administrant les autres Sacremens necessaires ; &, pendant qu'il s'occupoit à ce charitable exercice, Dieu, le voulant appeler à soy, permit qu'il fut lui-mesme frappé du mal, dont il deceda, & alla joüir de la vie eternelle, ayant vescu en l'Ordre 46. ans, & Recteur de Paroisse 13. ans, âgé d'environ 69. ans (2). Son Corps fut inhumé dans le Convent de son Ordre en ladite ville, en la Chapelle qui est à costé de la porte du Chœur, sous le Jubé, du costé de l'Evangile; &, depuis, a esté levé d'une vieille châsse en laquelle il estoit, & mis en une plus honorable, conservée sous un petit Dôme en forme de Chapelle, faite de treillis et grilles en fer. D'où encore on a transferé ces reliques en la Chapelle qui fait l'aisle droite du Chœur, & posées sur l'Autel en un petit Tabernacle, couvert d'un voile de riche étoffe ; &, devant ledit Tabernacle, est le portrait du Saint, en un tableau bien travaillé, qui a esté donné par deffunte Dame Blanche de Loheac, Dame de Missirien. Il est en grande veneration en ladite ville, & plusieurs personnes, détenuës de grandes infirmitez, en ont esté delivrées par ses merites. Il y a un mot dans le manuscrit de sa vie, qui contient tous les éloges qu'on luy pourroit donner : *De puritate Regulæ non est inventus transgredi unum Iota;* ce qui me fait souvenir du dire d'un grand Pape : Qu'on luy nommast un Frere Mineur qui n'auroit transgressé sa Regle, & qu'il ne voudroit pas d'autres miracles pour le Canonizer.

Cette Vie a esté par nous recueillie d'un ancien rôllet manuscrit sur vellin, en cinq fragmens, gardé audit Convent de Saint François de Kemper-Corentin, à moy communiqué par le Reverend Pere Maistre Breard, Docteur en Theologie dudit Ordre, le 7. Juin de l'année 1636.

ANNOTATIONS.

LE COUVENT DE SAINT-FRANÇOIS A QUIMPER (A.-M. T.).

JEAN BEAUJOUAN procureur du roi à Quimper (1640) a écrit sur ce couvent une notice qui nous a transmis de précieux renseignements ; elle a été publiée et savamment commentée en 1885 par M. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper, qui a aussi publié d'intéressants commentaires sur les Nécrologes du même monastère. Nous y relèverons quelques détails.

La maison religieuse où saint Jean Discalcéat vint se soumettre à la règle de Saint-François d'Assise n'avait pas été construite dans l'origine pour les Frères Mineurs. Fondée à une date qu'on ne saurait préciser, elle fut d'abord occupée par les Templiers, et l'église fut érigée sous le double vocable de saint Jean-Baptiste et de sainte Marie-Madeleine patrons de l'Ordre du Temple, comme on le sait. Vers 1233, et certainement avant 1245, les Templiers, pour un motif

victimes sur la place Saint-Corentin, et la procession du 2 novembre en cet endroit serait une coutume commémorative de ce sinistre événement. Or, il est certain que *la procession des morts* en cet endroit était en usage avant le XIe siècle. — A.-M. T.

(2) Ce calcul est absurde, car alors il eût été recteur à l'âge de dix ans, ce dont il est permis de douter. — A.-M. T.

qui n'est pas connu quittèrent leur couvent de Quimper, et l'évêque Raynaud y mit les Religieux Franciscains. Le départ des chevaliers n'a aucun rapport avec les scandales, la condamnation et la suppression de l'Ordre du Temple dont la date est postérieure de plus d'un demi-siècle (1307).

La fondation Franciscaine de Quimper fut dès ses débuts entourée des plus précieuses sympathies : autour de l'évêque Raynaud, qui comme « père et ami des Frères-Mineurs » avait voulu être inhumé dans leur église, on vit se ranger les tombes des plus illustres familles de la noblesse bretonne : le Nécrologe fait mention des barons du Pont (Pont l'Abbé), des seigneurs du Juch, de Guengat, de Névet, du Faou, de Rosmadec, de Lespervez, de Tyvarlen, (cette illustre famille hérita plus tard du marquisat de Pont-Croix), de Plœuc, de Coatanezre, de Langueouez, de Lézongar, de Vieux-Châtel, etc. Ce n'était pas à coup sûr cette notoriété qui séduisait un prêtre aussi humble que saint Jean Discalcéat, mais quand il vint demander l'habit religieux dans ce Couvent déjà célèbre, il aurait pu trouver plus près de Rennes d'autres maisons du même Ordre. Etait-ce la ferveur du grand Couvent de Cornouaille qui l'attirait?

Nous venons de dire qu'il venait de Rennes; il faut ici émettre un doute sur le lieu de sa naissance : Albert Le Grand dit formellement qu'il naquit en Léon ; j'ai ajouté (en note) ce que dit de plus la tradition ; il aurait vu le jour à Saint-Vougay ; la *notice* de Jean Beaujouan dit que ses parents étaient de Léon, mais que saint Jean naquit à Rennes. J'ai plus de confiance ici dans le dire d'Albert Le Grand.

Le fait que le saint exerça les fonctions sacerdotales et pastorales dans le diocèse de Rennes ne suffirait pas à prouver qu'il lui appartenait par la naissance, car il n'était pas rare, à cette époque, de voir les ecclésiastiques passer d'un diocèse breton à un autre, et même à un diocèse français.

Combien de temps dura la splendeur du Couvent de saint François de Quimper? — Les hautes vertus, la grande popularité, la mort héroïque de notre saint durent contribuer à la maintenir longtemps encore, mais depuis plusieurs siècles les vocations se faisaient rares pour la vie franciscaine en Cornouaille, si bien que le Couvent finit par être trop grand pour les religieux ; ils louèrent une partie des bâtiments de leur communauté au présidial pour y établir sa cour de justice et même sa prison ; cette situation devait être provisoire, mais elle se prolongea indéfiniment (près d'un siècle et demi).

Sous la Révolution le Couvent fut confisqué, et comme tant d'autres bien nationaux il fut vendu aux frères Le Déant ; une partie des bâtiments claustraux devint leur demeure ; la grande et belle église abandonnée par eux, profanée, dévastée, finit par s'écrouler; ce n'était plus qu'une ruine quand on la démolit pour construire les halles. Au moment même de cette démolition, M. Aymar de Blois en a rédigé une description détaillée, M. Joseph Bigot en a dressé le plan et dessiné plusieurs détails ; de concert avec plusieurs autres ils avaient demandé à la municipalité qu'un monument aussi intéressant fût conservé et restauré, mais rien n'y fit. Saint-François disparut, comme Saint-Nicolas, le Penity, le Guéodet ; il faut bien le dire pour flétrir le vandalisme des bourgeois en la première moitié du XIXe siècle.

Pour ceux qui connaissent la ville de Quimper il est bon de préciser l'endroit qu'occupait le Couvent des Cordeliers : l'entrée était dans la rue Saint-François, rue qui formait tout un côté de l'enclos ; le second côté longeait la rue du Parc depuis le pont de la Préfecture jusqu'au confluent de l'Odet et du Stéïr. Le troisième côté formé par les vieilles fortifications de la ville, baigné par le Stéïr, était d'un aspect charmant. On y voyait jusque en 1862 deux grosses tours rondes dont les créneaux disparaissaient sous le lierre et les longues tiges d'églantier. Le quatrième côté serait moins facile à déterminer ; il se perdrait sous les maisons modernes qui vont du pont du Stéïr à la rue Saint-François en formant la rue des Halles.

De l'ancien Monastère il ne subsiste que deux ou trois arcades du cloître ; elles sont encastrées dans une maison particulière ; mais ce cloître charmant, œuvre du XIIIe siècle, a été heureusement copié dans la galerie couverte établie à chaque extrémité de la sacristie de la Cathédrale.

LES RELIQUES, LA STATUE ET LE CULTE DE S. JEAN DISCALCÉAT (A.-M. T.).

Nous ne répèterons pas ce qu'on a déjà pu voir dans le texte d'Albert Le Grand relativement aux reliques du saint, mais nous ferons remarquer que les honneurs rendus à ses précieux restes montrent que, bien ayant les décrets d'Urbain VIII sur la canonisation des saints, son culte datait déjà d'un temps immémorial, c'est-à-dire plus que séculaire. En 1349 il est inhumé dans la chapelle de Saint-Antoine de Padoue en l'église Saint-François.

A une date inconnue il est exhumé « et mis en une châsse plus honorable conservée sous un petit dôme, en forme de chapelle, faite de treillis et grilles en fer. »

Le P. Gonzague (vers 1580), Hubner (1678), et Wadding (1732) supposent qu'il en est toujours de même, mais ils se trompent, ce qui n'est pas étonnant, puisque ces historiens vivent fort loin de Quimper.

Dès 1636, au moment où écrit Albert Le Grand, les reliques sont transférées, et peut-être depuis longtemps « en un petit tabernacle... etc. »

Entre 1739 et 1771, c'est-à-dire sous l'épiscopat d'Auguste-Annibal de Cuillé de Farcy, les Franciscains font exécuter une nouvelle châsse en bois pour les reliques de saint Jean Discalcéat ; deux faces sont vitrées, deux autres portent les armes de l'ordre séraphique ; le faîtage est surmonté d'une statuette du saint ; (cette châsse subsiste toujours et elle est actuellement vide, mais il est à souhaiter qu'elle reçoive de nouveau les reliques de saint Jean).

En 1792, d'après l'émouvant récit de M. Loëdon, maire d'Ergué-Armel, les religieux qui n'avaient pas quitté leurs communautés furent expulsés violemment et le clergé séculier de Saint-Corentin fit transporter à la Cathédrale les saintes images et les reliques honorées jusque là dans les églises des Réguliers. C'est donc comme faisant partie du trésor de la Cathédrale (au moins à titre provisoire) que le reliquaire et les reliques de saint Jean furent transportés au Petit-Ergué par Daniel Sergent et Dominique Mougeat, cachés dans la sacristie, confiés au recteur intrus, Claude Vidal, et pieusement gardés par le maire M. Loëdon. Nous avons vu comment, après les événements de Thermidor, Daniel Sergent reprit pour les rendre plus tard à la Cathédrale le Bras de saint Corentin et les Trois Gouttes de sang, mais pour les reliques dont les légitimes propriétaires avaient disparu (celles de saint Jean Discalcéat, appartenant aux Cordeliers, et deux reliquaires appartenant aux Capucins), il les laissa à Ergué-Armel.

Après le concordat, M. Loëdon retira lui-même de l'armoire de la sacristie la châsse de saint Jean, la porta à l'autel et la plaça sur le tabernacle, puis il fit un rapport détaillé de ce qui vient d'être résumé, le scella du sceau de la commune et le déposa dans le reliquaire le 12 mai 1802. Dans ce document il s'intitule *rector temporalis*.

En 1842 Mgr Jh-M. Graveran, sur les dépositions du vénéré M. Loëdon (toujours maire d'Ergué-Armel) et de M. Coïc, son adjoint, reconnut l'authenticité des reliques ; en même temps il en sépara la presque totalité du crâne qui fut transféré et exposé à l'église Cathédrale ; il est aujourd'hui dans un élégant reliquaire en bois placé au-dessous de la statue du saint.

En 1857 Mgr Sergent réclama à la paroisse d'Ergué-Armel les reliques qu'elle avait conservées, mais fut débouté de sa demande.

En 1879, le 2 mars, M. H. Le Gall, recteur d'Ergué-Armel, déposa les reliques de saint Jean Discalcéat dans un nouveau reliquaire, ce qui fut approuvé par Mgr dom Anselme Nouvel O. S. B. le 4 mars, et les sceaux épiscopaux furent apposés le 4 avril suivant.

Depuis cette époque, lors du procès diocésain en vue d'obtenir l'approbation du culte de saint Jean, les reliques ont été l'objet d'un nouvel examen.

Elles sont portées processionnellement chaque année le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte, jours de *pardon* à Ergué-Armel.

On a vu que Blanche de Lohéac dame de Missirien, seconde femme de Guy Autret de Missirien avait donné à l'église des Cordeliers « le portrait du saint en un tableau bien travaillé. » Ce tableau

a depuis longtemps disparu, mais il a dû servir pour exécuter la statue de bois autrefois vénérée dans la même église, où elle était adossée au second pilier de la chapelle dédiée à saint Antoine de Padoue. Quand l'église Saint-François eut été dépouillée, comme on l'a vu, cette statue fut portée à Saint-Corentin. Le 12 décembre 1793, quand les charrettes chargées des saintes images et des débris du mobilier de la Cathédrale passaient par la rue Sainte-Catherine pour aller au *Champ de Bataille* où le tout allait être brûlé, la statue de saint Jean Discalcéat roula sur le pavé, devant la maison de madame Boustouler; comme la statue est de petite dimension, il fut facile de s'en emparer et de la cacher; quand les églises furent rendues au culte, ce fut la fille de cette vaillante personne, Pauline Boustouler, femme de Pierre Thomas, qui restitua à la Cathédrale la statue aujourd'hui plus vénérée que jamais, devant laquelle tant de fidèles viennent prier pour obtenir de retrouver les objets perdus, pour demander un temps favorable, pour obtenir toutes sortes de grâces. L'argent qu'on lui offre constitue une ressource importante pour la Cathédrale, et les pains déposés devant son image attirent bien des pauvres, les jours de marché.

Des instances en cour de Rome pour l'approbation du culte immémorial rendu à S. Jean Discalcéat ont été faites il y a quelques années et sont reprises en ce moment.

On a vu dans la *Vie* que saint Jean était vêtu « d'une grosse et ville étoffe grise; » sa statue ayant été faite à une époque où les Cordeliers avaient adopté en France l'habit de couleur noire, la robe et le capuce du saint furent peints en cette couleur, d'où le surnom de *Santic Du* « le petit saint noir. » Depuis quelques années la robe a été repeinte en brun.

LA VIE DE SAINT JUDICAEL, OU GICQUEL,

Roy de Bretagne Dononée, Confesseur, le 16. de Decembre.

SAINT JUDICAEL, fils aisné de Juhaël, Roy de Bretagne Dononée, & de la Reyne Pritelle, fille aisnée d'Ausoche, prince au Comté de Leon, fut élevé, avec ses autres freres Josse & Winoc, au palais de son Pere (1); lequel estant decedé, il fut solemnellement couronné Roy, & receu de ses sujets, qui se promettoient un siecle d'or sous le regne d'un prince si saint et vertueux. Il gouverna son Estat en paix quelques années, jusques à ce que Dagobert, Roy de France, s'avisa de luy faire la guerre, pour les causes rapportées au long par nostre Historien. Les deux Roys armerent; & les François vinrent les premiers fourrager les marches de Bretagne; mais les Bretons les chargerent & contraignirent à se retirer & laisser leur butin; puis, coururent tout le Maine qu'ils ravagerent jusques aux portes du Mans. Dagobert renforça ses troupes & envoya son armée sous la conduite de Guy, Comte de Chartres, qui rencontra les Bretons entre le Mans & Laval, lesquels, ayans dressé une embuscade en un creux chemin, attirerent les François au combat, qui furent enveloppez de trois mille hommes, que Budic, Comte de Cornoüaille, fit lever à point de l'embuscade, qui donnans à travers les François, y firent grand eschec, & fut le General Guy pris prisonnier par le seigneur du Pont-Labbé & presenté au Roy.

II. Le Roy S. Judicaël, ayant deffendu son Pays & énervé les forces de son ennemy, au lieu de poursuivre sa victoire ayant cét avantage, fit retirer son armée, qu'il mit en

(1) Il y a ici une lacune qu'il est important de combler si l'on veut bien connaître saint Judicael; voyez l'annotation à la suite de sa vie. — A.-M. T.

garnison és places frontieres, avec deffense expresse de faire aucun acte d'hostilité, si on n'étoit attaqué : ce qui estonna le Roy Dagobert, qui vid bien, par cette action, que ce prince, qu'il avoit attaqué de gayeté de cœur, étoit tout autre qu'il ne s'estoit imaginé, & plus amy de la paix avec ses voisins que desireux de conquerir sur eux ; ce qui luy fit desirer son alliance & amitié ; &, à cét effet, il dépescha vers luy une honorable ambassade, de laquelle estoit chef S. Eloy, Evesque de Noyon, que le saint Roy receut avec le plus d'honneur qu'il fut possible, ayant commandé que, par toutes les villes de son Estat, on luy fit telle reception qu'à sa propre personne ; il luy donna audience en son conseil & l'entretint privément, & eut S. Eloy tel crédit envers sa Majesté, qu'il luy persuada de venir visiter le Roy Dagobert à Clichi la Garane prés Paris, où il luy feroit avoir la communication de plusieurs S.S. Personnages, qui estoient à la cour du Roy de France.

III. Le voyage de France conclu, le Roy donna ordre à son départ, & ayant en sa compagnie les princes Josse, Winoc & Hoël, ses freres, il se mit en chemin & trouva le Roy Dagobert à Clichi, qui le receut affectueusement ; &, dés le lendemain, entrerent en propos de leurs differents, qu'ils terminérent & confirmérent en une bonne paix entr'eux & leurs Estats & sujets ; &, au départir, S. Judicaël offrit à Dagobert de grands & riches presens, que Dagobert reciproqua par d'autres presens, pour signe d'une paix inviolable. Durant que S. Judicaël séjourna à la cour de Dagobert, il ne voulut loger au Palais qu'on luy avoit preparé, mais chez Fabias, ou Dadon, maistre du palais & chancelier de France, qui, depuis, fut Archevesque de Roüen, nommé S. Oüen, dont la maison sembloit plûtost un Monastere bien reglé, que le palais d'un courtizan. Là, il conversa avec grande quantité de religieux personnages, qui l'échaufferent tellement en l'Amour de Dieu, qu'estant de retour en Bretagne, il prit resolution de se démettre du gouvernement de son royaume, en la personne du prince Josse, son frere aisné, & se rendre Religieux en quelque Monastere. Il en fit porter parole au prince, qui s'enfuit de la cour & se fit Hermite (comme nous avons dit en sa vie) comme aussi son frere S. Winoc.

IV. Cela n'empescha pas que le Roy, navré bien avant du desir de servir Dieu en Religion, ne convoquast les Estats, &, en leur presence, se démit de la dignité royale ; &, s'estant rendu en l'abbaye de S. Jean-Baptiste de Gaël, il se jetta aux pieds de l'Abbé & le supplia de le recevoir au nombre de ses Religieux. Toute la Bretagne accourut à cette nouvelle, pour voir ce Prince changer sa pourpre en un vil habit Monachal. Il parut vétu de ses habits royaux, assisté de ses officiers, en presence desquels il fut vétu, tirant les larmes des yeux de tous les assistants. Il fit rebastir tout à neuf l'Abbaye & y donna de grands revenus ; &, ayant vécu en ce lieu en grande sainteté, il mourut saintement & y fut ensevely, & Dieu a témoigné sa sainteté par plusieurs grands miracles, qui se sont faits à son Sepulchre. Son corps fut transporté à S. Joüin de Marne en Poictou, pour füir la rage des Normands, qui, l'an 878. ravagerent toute la Bretagne, où fut trouvé, avec ceux des saints Joüin Patron du lieu, Martin de Vertou, Lumine, Rufin & Marculphe, & transferé, pour la seconde fois, l'an 1130. de laquelle Translation il se fait, tous les ans, une Feste solemnelle, le Dimanche aprés la Nativité de N. Dame en Septembre, qu'ils appellent *la Feste des Reliques.*

Cette Vie a esté par nous recueillie des histor. de Bretagne de Pierre le Baud. Alain Bouchard, en sa Chron. dudit Pays, l. 2 ; d'Argentré en son Histoire de Bretagne, l. 3, c. 4 et 5 ; de Sigebert sur l'an 643 ; Vincent de Beauvais, en son Miroir historial l. 24. c. 80 ; Antoine de Yepes, en sa Chronique generale de l'Ordre de S. Benoist, parlant du Monastere S. Méen.

ANNOTATION.

SAINT JUDICAEL MOINE, ET PUIS ROI (A.-M. T.)

A la mort de Judael (vers 605), le trône de Domnonée revenait a son fils aîné Judicael.

On a pu voir, dans les annotations à la vie de saint Malo, qu'un seigneur nommé Rethvoal, véritable brigand, gouverneur du petit prince Haëloc tua ou écarta les quinze frères de celui-ci, et en réalité gouverna la Domnonée, au nom de son pupille. M. de la Borderie dit (Tome I, p. 470) : « Judicael n'eut que le temps de se jeter dans le Monastère de Saint-Jean de Gaël et de s'y faire moine sous la houlette de l'abbé saint Méen, pour se soustraire à la mort. »

Il est donc moine, il l'est par la force des circonstances, c'est vrai, mais c'est un moine fervent, et pour lui cette période de la vie religieuse dure plusieurs années (de 605 à 610 ou 615).

Il faut bien reconnaître que déserter la vie monastique quand on l'a librement embrassée, constitue ordinairement une faute grave ; le monde lui-même juge sévèrement les désertions de ce genre. Ce n'est point par sa faute qu'Albert Le Grand a gardé le silence sur le premier séjour de saint Judicael à l'abbaye de Gaël ; les historiens qu'il suivait ont aussi été muets sur ce point, évidemment afin de n'avoir pas à blâmer le saint ; moines eux-mêmes ils n'ont pu croire qu'un vrai saint ait laissé le froc pour le manteau royal.

Quant à dom Lobineau, il reconnaît très franchement la vérité du fait, et blâme avec énergie le retour du jeune prince à la vie séculière ; ce qui est étonnant c'est qu'il n'ait pas vu la différence qui existe entre les obligations des princes et les devoirs des simples sujets : quand Haëloc frère de Judicael eut été converti par saint Malo, le trône étant offert à celui qui devait légitimement l'occuper, il y avait beaucoup à faire pour rétablir l'ordre ; il fallait une main ferme pour assurer la paix et la sécurité de tout un peuple. Judicael eut la sagesse de le comprendre, le mérite de l'exécuter ; il a la gloire d'y avoir réussi. Aussi peut-on souscrire sans hésiter à l'éloge que fait de lui l'historien de la Bretagne : « Le roi Judicael est certainement l'une des figures les plus sympathiques de l'âge primitif de la Bretagne : un bras fort, un cœur vaillant et patriotique,... ce qui domine chez lui c'est le sentiment de la justice, la loyauté, la générosité, en un mot un large développement du sens moral et chrétien. »

« Quand il vit le royaume de Domnonée solidement affermi dans la voie de l'ordre et de la justice ; l'existence, l'indépendance, la sécurité de la patrie bretonne bien assurées par l'issue de sa lutte contre Dagobert, — son devoir de roi lui paraissant pleinement accompli, la nostalgie du cloître se réveilla avec une telle force, que les amis et les familiers du prince en prévirent dès lors le prochain triomphe. » Tout serait à citer ici : mieux vaut renvoyer le lecteur à l'*Histoire de Bretagne*, Tome I, p. 486.

« Rentré dans le siècle, Judicael avait épousé une noble fille du pays d'Ach (en Léon) appelée Moronoë dont il eut plusieurs fils et plusieurs filles et comme il se maria tardivement, quand il voulut retourner au cloître aucun de ses fils n'était en âge d'exercer personnellement le pouvoir. Il proposa le trône à son frère Josse ou Judoc, qui s'enfuit, comme nous l'avons vu dans la vie de celui-ci. Saint Judicael mourut à Saint-Méen, probablement en 647 ou 652. Après son règne il n'est plus question de la Domnonée. »

Pour les reliques de ce saint il faut se rapporter à l'annotation qui suit la vie de saint Méen.

LA VIE DE SAINT BRIAC,

Confesseur, Abbé, Patron de Boulbriac en Treguer, le 17. de Decembre.

SAINT BRIAC nâquit en Hybernie, de parens nobles, qui demeuroient en la province d'Ultonie, en laquelle son Pere avoit le gouvernement de quelques places d'importance. Dés son bas âge, il se montra enclin à la vertu, en laquelle il fit, avec le temps, un si notable progrés, qu'estant jugé capable des lettres, il fut envoyé aux écolles, où il étudia & fit son cours és humanitez & philosophie, puis s'en retourna à la maison. Son Pere, desireux de le faire grand, le voulut envoyer à la cour du Prince, mais le jeune homme, prevenu du desir d'atteindre à la perfection Chrestienne, se déroba, &, montant sur mer, se rendit au pays de Wales en la grande Bretagne, non loin du Monastere dont saint Tugduval estoit Abbé, lequel, ayant eu revelation de son arrivée, le manda venir à luy. Le jeune homme, arrivé au Convent, se jetta aux pieds du saint Abbé, luy dit qui il étoit, d'où et comment il estoit venu là, le suppliant de le recevoir au nombre de ses Disciples & Religieux. S. Tugduval le releva et le mena en l'Eglise, où lors on célébroit la Messe Conventuelle; & comme ils entroient dans le Chœur, le Diacre chantoit ses paroles de l'Evangile : « *Celuy qui ne* » *renonce à tout ce qu'il possede ne peut estre mon Disciple.* » Ce qui confirma le postulant en son bon desir, & l'Abbé à luy accorder sa demande, & l'admettre au nombre de ses Religieux.

II. Briac, ayant receu l'habit, commença à mener une vie si exemplaire & religieuse, que les autres Novices le regardoient comme un modele d'un parfait Religieux. Il cherissoit surtout l'humilité, laquelle paroissoit en toutes ses actions; ses habits estoient pauvres & de viles estoffes; il se plaisoit aux offices les plus humbles, à balayer le Monastere & en oster les immondices; il ne mangeoit que du pain sec avec du sel, beuvoit de l'eau froide, que rarement il trempoit d'un peu de vin, pour la colorer seulement; il jeusnoit estroitement les jeûnes de la Regle, dormoit sur la dure, employant la meilleure part de la nuit à la priere & aux études des saintes Lettres. L'an revolu, il fit Profession, &, peu aprés, fut envoyé vers l'Evesque Diocesain, duquel il receut les Ordres jusqu'à la Prestrise inclusivement, non sans repugnance de son costé, son humilité luy faisant croire qu'il estoit indigne de cette dignité. Neanmoins, il fit joug à l'obeïssance & se laissa ordonner Prestre, chanta sa Messe avec une singuliere devotion & consolation de son Ame.

III. Deux ans aprés, S. Tugduval ayant eu commandement du Ciel de se transporter en la Bretagne Armorique (comme nous avons dit en sa vie, le 30. Novembre), il choisit pour compagnons de sa navigation 70. Religieux, desquels les plus signalez en sainteté estoient S. Ruelin, S. Loëvan, S. Guewroc & nôtre S. Briac, tous lesquels, s'estans embarquez en un vaisseau qu'ils trouverent à la prochaine rade, cinglerent à travers l'océan Britannic, &, le lendemain, à trois heures de relevée, prirent terre en l'isle de *Kermorvan*, devant le *Conquest*, Paroisse de *Plou-Moguer*, en Leon; &, si-tost qu'ils eurent mis pied à terre, le vaisseau qui les avoit portez, avec tout son équipage, disparut; ce qui leur fit connoistre que c'estoit une singuliere faveur du Ciel, qui leur avoit fourny ce passage miraculeux, dont ils rendirent graces à Dieu, s'estans agenoüillez sur la grève, par commandement de S. Tugduval, pour faire leur oraison.

IV. S. Briac demeura au Monastere de *Land-Pabu* (qu'ils avoient basty en un petit

vallon, prés du lieu où ils étoient descendus), jusqu'à ce que son Prélat S. Tugduval, inspiré de Dieu, voyagea par toute la Bretagne, fondant plusieurs Monasteres de son Institut, lequel se dilata & amplifia grandement en cette province ; il prit pour compagnons de sa peregrination S. Ruelin, S. Loëvan (qui a laissé par écrit les noms & nombre de ses Monasteres) & nôtre S. Briac, & tous ensemble allerent saluer le Roy Deroch, cousin germain de S. Tugduval, lequel luy donna le val de Trecor pour y bastir son grand Monastere, dont le Saint l'en remercia, &, à son départ, luy laissa S. Briac, à sa requeste, pour donner ordre à la construction d'un Monastere qu'il desiroit fonder prés du chasteau & manoir de plaisance où il faisoit sa demeure, où, à present, est la Paroisse de Boul-Briac. Nôtre Saint obeït au commandement de son Abbé, &, ayant receu son obedience & benediction, il demeura à la cour du Roy Deroch, lequel luy permit de faire choix d'un lieu commode pour la construction du futur Monastere.

V. Suivant cette permission, il choisit un endroit écarté & solitaire, en un coin de la forest, à la veuë du chasteau (1), duquel il estoit éloigné d'un quart de lieuë, où il fit bastir une petite Chapelle (attendant la commodité de bastir le Monastere), qu'il dedia à Nostre-Dame, laquelle, rebastie du depuis plus grande & spacieuse, est fort devotement visitée des Pelerins, pour avoir esté la premiere Eglise & Monastere fondé par S. Briac, & s'appelle *Nostre-Dame de Bod-Fao*. Il dressa, tout joignant, nombre de petites chambrettes, esquelles il logea & accommoda les Religieux que S. Tugduval luy envoya, & obtint miraculeusement une source d'eau potable en un lieu auparavant sec & aride, où il fit dresser une belle fontaine, laquelle, encore en ce temps, est reveremment visitée par les pelerins, pour les graces & faveurs que Dieu a départy à ceux qui en ont beu avec foy & dévotion, plusieurs y ayans receu la santé.

VI. Le nombre de ses Religieux croissant de jour à autre, le Roy Deroch fit abattre l'endroit de sa forest que le Saint avoit choisi pour l'emplacement de son Monastere, &, ayant convoqué des ouvriers de toutes parts, y fit travailler avec telle diligence & assiduité, que, dans vingt mois, il fut parfait, & s'y logea le saint Abbé & tous ses Religieux, vivans en une sainteté & austerité si admirables, que tout le voisiné en estoit édifié ; & le bruit de ce nouveau Monastere & de la vie Angelique de ses Religieux s'épandit tellement par les Evêchez de Treguer & Cornoüaille, que pour recueillir & loger les pelerins qui y venoient continuellement, il fallut bastir plusieurs logis & hôtelleries prés le Monastere, ainsi le bourg de *Boul-Briac* commença à estre basty, &, peu à peu, devint tellement peuplé, qu'il sembloit une ville ; ce que voyant le Saint & que croyant s'estre entierement dérobé du monde & caché en cette forest, il estoit hanté & visité plus que jamais, il se resolut de quitter ce lieu ; &, ayant laissé la charge de ce Monastere à son Prieur, Religieux saint & parfait, il entra bien avant dans la forest, & s'y retiroit en un petit hameau qu'il y édifia de ses propres mains, & s'en venoit, quelquefois, visiter ses Religieux en son Monastere, puis se retiroit en sa solitude.

VII. Un jour, allant de son Hermitage au Monastere, il fit rencontre d'un pauvre presque tout nud & extrêmement malade, qui luy demanda l'aumône, auquel n'ayant que luy donner, il dévêtit une de ses robes & la luy donna ; le pauvre, ayant vêtu cette robe, fut parfaitement guery, &, s'en retournant sur ses pas, vint trouver S. Briac, qui estoit au Chœur avec ses Religieux, chantant le Divin Service, se jetta à ses pieds & luy rendit graces de sa santé recouvrée à l'attouchement de sa robe ; le saint Abbé, vrayment humble, le fit lever de là & le mena dans le Convent, crainte que le peuple, qui estoit en l'Eglise, ne fut abreuvé de ce miracle ; il le fit bien dîner de ce qui se trouva, &, en

(1) La butte factice sur laquelle s'élevait ce manoir royal existe encore et s'appelle le château Déroch. Elle est à un quart de lieue du bourg de Bourbriac. C'est un cône tronqué assez régulier, ayant 13 à 14 mètres de hauteur, 20 à 30 mètres de diamètre à la base. — A.-M. T.

recompense, le conjura de ne manifester ce miracle ; mais il n'y put apporter tel ordre, que la chose ne fut incontinent sceue ; car la maladie de ce pauvre étoit connuë de tous, & ne celoit point la verité à ceux qui l'interrogeoient comme il avoit recouvré sa santé. S'en retournant, une fois, de son Monastere à son Hermitage, il trouva un homme pleurant, qui fuyoit devant un horrible serpent, lequel l'avoit déjà piqué & le poursuivoit encore, le Saint l'arresta, &, du signe de la Croix, donna la chasse au serpent & guerit parfaitement ce pauvre homme.

VIII. Estant, une fois au Chœur avec ses Religieux, chantant l'Office, il se trouva, dans la Nef de l'Eglise, un homme possedé du malin esprit, lequel hurloit si horriblement, qu'il troubloit tout le Chœur & épouventoit le peuple ; ce que voyant S. Briac, il alla vers luy, &, ayant donné la chasse au diable, le délivra entierement. Ces miracles & autres que Dieu faisoit par luy éclatterent tellement par toute la Bretagne, qu'on le venoit trouver de toutes parts, mesme jusques dans son Hermitage ; les uns luy amenoient leurs malades pour les guerir, les autres y venoient pour avoir ses avis & conseils, quelques uns pour lui demander l'habit de son Ordre, les autres pour luy apporter de grosses aumônes ; la curiosité y conduisoit plusieurs pour estre témoins des œuvres admirables que Dieu faisoit par son moyen ; luy qui abhorroit cét applaudissement populaire, craignant que le diable, qui veille à nostre ruïne, ne le tentast de vaine gloire, se resolut de quitter ce lieu & d'aller à Rome visiter les Saints Lieux, ce qu'il fit, sans que les larmes & prieres de ses Religieux, les importunitez & supplications du Roy & de toute sa Cour l'en pussent divertir ; & ayant donné bon ordre au gouvernement de son Monastere, il se mit en chemin avec deux compagnons.

IX. Ayant traversé le royaume de France, il se rendit en un havre de Provence, attendant quelque vaisseau pour s'embarquer. Une fois, estant sur le port, il vid en haute mer un navire tellement battu & harassé du mauvais temps, qu'on n'attendoit que l'heure qu'il coulast à fonds ; S. Briac en eut pitié, pria Dieu pour eux, &, tout à l'instant, la tourmente cessa, & le navire fut, d'un bon vent, porté dans le havre, duquel les matelots, sautans à terre, vinrent remercier S. Briac, d'autant qu'ils avoient sensiblement expérimenté l'efficace de son Oraison. Le saint Abbé leur demanda quelle route ils tenoient ; &, ayant entendu d'eux qu'ils tiroient vers le port de Gaïette, à l'embouchure du Tybre, il s'embarqua avec eux, & ayant navigué la mer Mediterranée le long de la côte, arriva, le 5. jour, à Gaïette, & de là alla à Rome, l'an 578. & fut prendre la benediction du Pape saint Pelage II. qui l'enrichit de plusieurs precieuses Reliques.

X. Ayant visité les SS. Lieux de Rome, & satisfait à sa dévotion, il s'en retourna à Gaïette, où il trouva, tout à propos, un vaisseau françois qui le porta à Marseille, où ayant séjourné peu de jours, il alla à Arles visiter l'Archevesque de ladite ville, avec lequel il demeura deux ans entiers, pendant lesquels Dieu fit, par luy, plusieurs miracles ; entre lesquels, fut la subite guerison d'un personnage tout miné & consommé d'une ardente fiévre, qui le tenoit depuis cinq ans. L'Archevesque l'ayant pris en affection, à cause de sa vertu & sainteté, luy voulut édifier un Monastere en sa ville, à condition qu'il y demeureroit le reste de sa vie ; mais, ne pouvant oublier ses chers enfans qu'il avoit laissez en Bretagne, il n'y voulut consentir ; &, ayant pris congé de son hoste, il s'en revint à son Monastere, où il fut receu en grande joye, tant de ses Religieux que du peuple, &, incontinent aprés, il alla à Lexobie, visiter l'Evesque du lieu, & de là au Monastere du Val de Trecor voir ses Religieux.

XI. Retourné de ce voyage, il fut voir un certain personnage, lequel avoit, jusques alors, mené une vie sainte, retirée & exemplaire, ne respirant que Jesus-Christ Crucifié, &, comme tel, tenu & honoré de tout le peuple ; mais le diable, fin & rusé en fait de

seduire les Ames, le tenta si bien de vaine gloire & presomption, qu'il commença à mepriser les autres, &, peu à peu devint si dédaigneux & superbe, qu'à peine permettoit-il à personne de luy parler. Le souverain Medecin qui frappe pour guerir, & mortifie pour vivifier, luy envoya une forte maladie pour l'humilier, &, par cette infirmité corporelle, guerir celle de son Ame ; mais le miserable, au lieu de rentrer en soy-mesme & se reconnoistre, se laissa tellement emporter à l'impatience & au desespoir, que rien ne le pouvoit apaiser; mesme luy échappa de dire qu'il voyoit bien à ce coup que Dieu s'estoit mocqué de luy, recompensant ses services d'une si cruelle maladie. S. Briac, averty de cela, le fut voir & l'exhorta à la patience ; mais il n'y avoit moyen de l'y resoudre : alors, le saint Abbé, s'estant retiré à part, fit sa priere & luy obtint une entiere & parfaite resignation à la volonté de Dieu ; puis, l'ayant confessé, se retira, &, quelques jours aprés, l'estant venu revoir, il le guerit entierement.

XII. Ayant S. Briac si saintement vescu en ce monde, Dieu luy voulut donner la recompense deuë à ses merites, il étoit déja vieil & cassé d'années, travaux & austeritez; il devint malade en son Monastere, &, voyant que le mal se rengregeoit, se douta bien que sa fin s'approchoit ; il fit appeller tous ses Religieux, &, en leur presence, receut le saint Viatique & l'Extrême-Onction ; puis, les ayant exhortez à l'Amour de Dieu & Observance de la Regle, levant sa main, leur donna sa benediction, &, aprés quelques colloques amoureux qu'il tint à un Crucifix, qui estoit au pied de sa couche, sa sainte Ame s'envola au Ciel, le 17. Decembre l'an de grace 627. Son Corps fut honorablement ensevely, prés le Maistre Autel, en son Eglise Monasteriale, où Dieu a manifesté sa Gloire & sa Sainteté par plusieurs miracles, qui se sont faits & se font encore, de nostre temps, à son Tombeau, specialement en l'endroit des Maniacques, insensez, phrenetiques & autres maladies d'esprit, lesquels se trouvent soûlagez, & mesme entierement gueris, à la visite de son Tombeau.

XIII. Nos anciens princes, tant roys que ducs de Bretagne, ont porté une singuliere devotion à S. Briac, & ont donné droit de franchise, ou azile à son Hermitage, nommé communément *Peniti Sant Briac*, c'est à dire, *Maison où S. Briac a fait sa penitence*. Le Monastere fut brûlé par les Normands, l'an 878. mais ses saintes Reliques & son Tombeau furent miraculeusement conservés ; &, depuis, l'Eglise de *Boul-Briac* fut secularisée & erigée en Paroisse. On y voit encore le corps de l'ancien Chœur Monachal, basti à l'antique, avec sa voûte souterraine, supportée de pillâtres, sous la lanterne du Presbytere ; tout le reste du bâtiment est plus recent. La Chapelle du Saint se voit, à main droite, à costé du Chœur, portée hors le mur commun de l'Eglise, où est son Image relevée en bosse ; &, sous l'Autel, y a une cave fermée de deux grilles de fer arrêtées d'une barre de même, où on enferme les malades pendant qu'on dit la Messe à leur intention. Au milieu de la Nef, prés des pilliers, du costé droit, est son Tombeau, qui est beau & élevé, basty d'une pierre blanche retirant à l'albastre, tout historié en relief des principales actions de sa vie, &, sur la table du tombeau, est son effigie couchée de son long, la Mitre Abbatiale en teste & la Crosse en main ; le tout cerné d'une cloison de fer, en forme de Chapelle.

XIV. Hors l'enclos du Cimetiere, est la fontaine miraculeuse du Saint, couverte d'un petit dôme, &, plus bas, y a un lavoir couvert d'un apentis, auquel l'eau se rend par des canaux & tuyaux soûterrains, pour la commodité des pelerins, & nommément des malades qui s'y lavent (1). S. Briac avoit de coustume de faire, tous les ans, une solemnelle Procession, le jour de l'Ascension, tout à l'entour des terres que le Roy Deroch avoit

(1) D'après les *notes* de M. de Kerdanet, le lavoir et l'appentis ont disparu ; l'eau de la fontaine puisée autrefois avec dévotion par les pèlerins, coule sous terre jusqu'à la cour du presbytère, où elle est utilisée pour les usages domestiques. — A.-M. T.

données à son Monastere, en actions de graces de ce qu'à tel jour il l'avoit fondé; ceremonie qu'on a depuis observée tous les ans, à pareil jour, en la Paroisse de *Boul-Briac*. L'an 1591. la ville de Guengamp (qui n'est qu'à deux lieuës de Boul-Briac) ayant esté blocquée par l'armée royale, conduite par le prince de Dombes, la Vigile de l'Ascension, on obmit, cette année-là, à faire la Procession accoûtumée & porter les Reliques du Saint, à cause des compagnies de soldats qui tenoient la campagne; neanmoins, il se trouva un bon Prestre, lequel, la Vesprée du même jour, alla, par devotion, tout seul faire la Procession; &, bien qu'il rencontrast des bandes de soldats, jamais aucun ne luy fit mal, même ne luy demanderent pas *Qui vive* &, ce qui est plus admirable, il trouva les fossez rompus & les champs ouverts, battus & frayez, comme si la Procession y eust été à son ordinaire, ce qu'ayant recité aux autres Prestres, ils y allerent & virent la mesme chose; & cecy m'a esté attesté par personnes dignes de foy l'an 1631. au mois de may, que je fus à Boul-Briac rechercher cette histoire, lesquels m'asseurerent qu'il y avoit encore plus de quarante personnes vivantes en la Paroisse qui avoient esté témoins oculaires de cette merveille, à l'honneur & gloire de Dieu, qui se monstre admirable en ses Saints.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires manuscrits de l'Eglise Cathedrale de Treguer et du vieil MSS. jadis copié en l'Eglise de Boul-Briac et des Legendes des saints Tugduval et Guevroc.

ANNOTATION.

LE TOMBEAU ET LES RELIQUES DE SAINT BRIAC (A.-M. T.).

Monsieur de Kerdanet a exposé dans ses notes l'état actuel du tombeau et fourni ce qu'on va lire, relativement aux reliques.

« Vers l'an 1765 la nef s'écroula, et le tombeau (qui était fort beau) fut détruit ou mutilé : on l'a remplacé depuis, par un autre tombeau placé au bas de l'église, côté du nord; la base en est construite de pierres de taille du pays, et la tablette, débris de l'ancien sarcophage est formée d'une seule pierre blanche sur laquelle repose la statue couchée du saint, dépourvue de la mître et de la crosse qui l'ornaient autrefois. »

Les reliques de saint Briac, heureusement soustraites aux profanations des Terroristes sont toujours conservées à Bourbriac. « Elles ont été vérifiées par Mgr Caffarelli le 28 août 1807, et plus tard par Mgr Le Groing de la Romagère; elles sont renfermées dans une boîte en écaille, entourée de cercles d'argent. » Exposées à la vénération des fidèles le jour du Pardon (troisième dimanche de juillet), elles sont surtout visitées par les épileptiques qui viennent demander à saint Briac la guérison de leur terrible maladie.

FIN DES VIES DES SAINTS

Selon la Table & Ordre du Calendrier.

LE ROLE DES SAINTS DANS L'HISTOIRE DE BRETAGNE

(A.-M. T.)

Le numéro du 16-17 avril 1900 du journal l'*Univers* donnait en feuilleton une savante étude où M. Ed. Biré appréciait à sa valeur l'*Histoire de Bretagne* par M. de la Borderie, et jugeait, en particulier, la part que l'auteur y fait aux saints du pays.

Comme nos Annotations, dans leur partie hagiographique, empruntent toute leur valeur aux citations des pages de ce beau livre, nous croyons devoir citer ici l'opinion d'un juge aussi autorisé que M. Ed. Biré.

« Les évêques et les moines venus d'outre-mer, avec leurs hommes, clercs et laïques, ont été les promoteurs, les conducteurs, les premiers agents de l'œuvre civilisatrice qui fonda la nation bretonne. Ce sera l'honneur de M. de la Borderie d'avoir, le premier, dans plusieurs de ses écrits, et récemment dans le premier volume de sa grande *Histoire de Bretagne,* mis en pleine lumière ce fait si considérable, sans lequel, on peut le dire, l'histoire de la Bretagne ne s'explique pas, avec lequel, au contraire, tout devient clair et facile à saisir, les choses et les hommes, les événements et les caractères. C'est parce que les évêques et les moines ont, dès l'origine, gravé profondément dans l'âme de cette nation l'idéal chrétien sous toutes ses formes, le signe divin de la Croix, que depuis quatorze siècles tant de révolutions ont passé sur elle sans pouvoir effacer de son front cette empreinte sacrée. — Dans les nombreuses *Histoires de Bretagne* parues depuis le commencement de ce siècle, avant celle de M. Arthur de la Borderie, il n'est pas dit un mot de ces choses. »

Cette citation que nous venons de faire, nous l'avons déjà présentée aux lecteurs de la *Semaine Religieuse de Quimper* (11 mai 1900); peu après M. de la Borderie voulait bien nous en remercier dans ces termes bien significatifs : « Je regarde, je tiens en effet pour mon premier titre d'honneur, comme historien breton, d'avoir rendu à nos vieux saints cette qualité essentielle et primordiale de fondateurs *temporels* et *spirituels* de la nation bretonne. C'est à cela que je tiens avant tout; je dirais volontiers que je ne tiens qu'à cela. »

Nous n'ajouterons rien en disant que nous souscrivons à ces nobles paroles; pour ceux qui savent lire, il est évident que la plus belle histoire écrite à la gloire d'une vieille province française est aussi un monument impérissable en l'honneur des saints de la vieille Armorique, rois et ducs, évêques et abbés, comtes et duchesses, moines et recteurs.

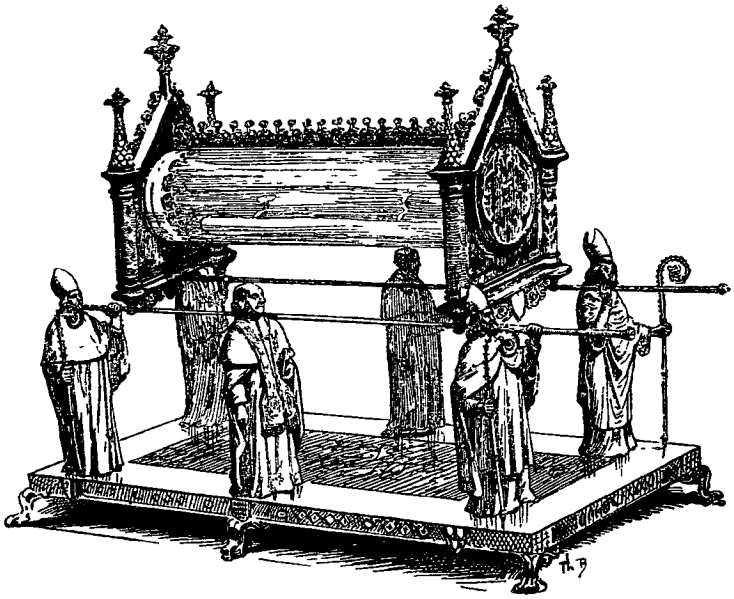

LE RELIQUAIRE DU BRAS DE S. CORENTIN.

LES VIES DES SAINTS
DE LA BRETAGNE ARMORIQUE

DEUXIEME PARTIE

SUPPLEMENT DE MESSIRE GUY AUTRET, CHEVALIER, SIEUR DE MISSIRIEN ET DE LEZERGUÉ ET DE MESSIRE JULIEN NICOLE, PRESTRE

LA VIE DE SAINT PATERNE,

Premierement Prestre & Religieux à Rennes, puis Evesque d'Avranches, le 16. Avril.

SAINT PATERNE, que le vulgaire appelle POIX, prit sa naissance à Poitiers, d'une famille Illustre à cause de sa Noblesse, & qui avoit eu le maniement des affaires Civiles & Politiques. Dés sa jeunesse il quitta ses parens & se retira en un Monastere, dit en Latin *Enixionensis,* pour s'adonner au service de Dieu, & y prit l'habit de Religieux; l'Abbé voyant la grande prudence de Paterne, luy donna la charge de la maison en qualité de Dépensier & Procureur, en quoy il fit voir que sa grande sagesse & prevoyance seroit un jour capable de manier des affaires de plus grande importance. Ce saint, désireux d'une vie plus solitaire, prit congé de son Abbé, sortit de son Abbaye avec un autre Religieux nommé *Scubilio* à dessein d'entrer en une Isle propre à leur dessein; ils avancent vers le pays de Constantin, Diocese de Constances, sans porter avec eux autre chose que le Psautier : poursuivant leur chemin, & cherchant lieu propre pour leur dessein, un saint homme, noble & craignant Dieu, les pria de rester en ce pays de Constantin, afin que par leur vie exemplaire, & saintes conversations, ils pûssent convertir plusieurs idolâtres, qui estoient en un lieu nommé *Seiscy;* quand ils entendirent qu'il y alloit de la Gloire de Dieu, ils y allerent, & se

retirerent dans une caverne proche. Un jour, comme ces idolâtres celebroient leurs Bachanales, ces deux saints s'y transporterent, pour avertir ce peuple abusé, de leur folie, leur enseignans le chemin du Ciel, & que les Dieux qu'ils adoroient n'estoient que des fantosmes. Ces miserables Payens n'en tinrent compte ; pour lors ces deux saints animez d'un saint zele, renverserent leur sacrifice, exposans ainsi leur vie pour l'intérêt de JESUS-CHRIST. Ces barbares, quoy qu'en grand nombre, n'oserent neanmoins en prendre vengeance, ayans esté saisis de crainte & frayeur extraordinaire ; une femme impudente osa bien faire quelque insolence pour leur faire honte, mais elle fut punie rigoureusement : car elle devint tout couverte d'ulceres, dont ne pouvant estre gueric, elle eut recours aux Saints, qui luy obtinrent la santé. Il fut charitable envers les pauvres, car n'ayant que la moitié d'un pain, il le donna à un pauvre, dequoy se faschant son compagnon, estant pressé de faim, il lui dit qu'il falloit avoir esperance en la Providence divine, & au mesme temps un homme nommé *Vuithec,* qui s'estoit joint avec eux, leur apporta quantité de vivres, & comme ils n'avoient d'eau à boire, saint Paterne planta son baston en terre, &, ayant finy sa priere il sortit une belle fontaine du lieu d'où il l'arracha. Le bruit de ses vertus s'estendant bien loin, parvint jusques à son Abbé qui le visita, & voyant tant de vertu en ce saint qui n'avoit qu'un peu de pain & d'eau, avec quelques herbes pour vivre, n'avoit pour couche que la terre, & ne donnoit aucun repos à son corps, il le recommanda à l'Evesque Lucian, qui luy confera les Ordres sacrez, & le fit Prestre. Paterne se voyant honoré d'une si haute dignité, s'employa tout de bon à l'exercice que requiert cette charge, & prescha genereusement la parole de Dieu, par l'efficace de ses predications il convertit ce peuple, & le Temple de *Seiscy,* si fameux, ne servoit plus que d'une estable. Il receut quantité de Religieux, fonda plusieurs Monasteres à Constances (1), Bayeux, le Mans, Evreux, & à Rennes en Bretagne, pour la raison que je vay dire.

II. Saint Amand, Evesque de Rennes, se voyant prest de quitter cette vie pour aller au Ciel, nomma S. Melaine pour son successeur, qui estant élevé au gouvernement de l'Eglise de Rennes, faisoit en tout la charge d'un bon Pasteur ; son employ estoit la Prédication, l'administration des Sacremens, la consolation des affligez, & autres choses que la charité, & le devoir de sa charge luy faisoient juger nécessaires ; il estoit tres-soigneux de faire observer les Saints Canons, & avoit en singuliere recommandation de pourvoir les Cures vaquantes à des gens de bien, doctes & pieux, qu'il estoit obligé de faire venir d'ailleurs, & qu'il faisoit sortir des Convents, pour leur faire prendre le soin des Ames. Or, afin d'en avoir à main, dont il se pust servir à la nécessité, & qu'il pûst employer avec luy au salut des Ames ; il resolut de bastir un Convent en la ville de Rennes, pour ce sujet ; et comme il connoissoit la vertu de saint Paterne singuliere, & que tous ses Convents estoient autant de pepinieres d'où il sortoit quasi autant de Saints, qu'il y avoit de Religieux, il le pria de venir prendre le gouvernement de ce nouveau Monastere. Le Saint obéït, & se transporte incontinent à Rennes, au grand contentement de l'Evesque & des gens de bien, il prend charge de ce nouveau Convent, qui produit incontinent une grande quantité de gens signalez en sainteté & doctrine. Ce fut en ce lieu qu'il mit toutes ses vertus en action, les personnes pieuses & zélées pour la vertu peuvent plus facilement se representer ses actions en cette charge, qu'aucune plume ne sçauroit les descrire. Il se voit obligé de former ses Religieux, & les instruire, tant à la science qu'à la piété, à quoy il n'y a rien de si efficace que le bon exemple, particulierement d'un Superieur, qui tout le premier met à execution ce qu'il ordonne aux autres, & ne commande rien qu'aprés l'avoir pratiqué. Sa charité le faisoit avoir soin de tous, & particu-

(1) Coutances, en Normandie.

lierement des affligez. Il y avoit une bourgeoise, de Rennes, qui estoit devenuë muette, le Saint en eut pitié, & lui oignant les levres d'huile beniste, il luy redonna la parole, & la délivra de son infirmité, qui luy fut un grand sujet de rendre graces à Dieu, qui avoit operé ce Miracle en sa personne, par les merites de son Saint. Il desnoüa la langue encore à une autre muette, & fit plusieurs autres Miracles. Il rendit aussi la santé à une fille en la ville d'Evreux, qui avoit les mains arides. Il guerit encore à Paris où il fut mandé par le Roy Childebert qui le voulut voir à cause du récit qu'on luy avoit fait de ses rares vertus, un jeune enfant, nommé *Mileno,* qui estoit tellement saisi du venin d'un serpent, qui l'avoit picqué, qu'on n'en attendoit que la mort ; le Saint fit le signe de la Croix & l'oignit d'huile benite, aprés quoy il se trouva sain & dispos. Il y a, à Paris, une Eglise bastie en son nom, au mesme lieu qu'il opera le Miracle. Il chassa le diable des corps de plusieurs, & guerit de plusieurs autres maladies. Pendant qu'il faisoit sa charge d'Abbé, l'Evesché d'Avranches vacqua, au gouvernement duquel il fut élevé tant à la priere du Roy que du peuple. Il estoit pour lors âgé de 70. ans. Cette nouvelle Dignité augmenta encore ses soins, & son zele, il commenca à rétablir les anciennes Eglises, à en bastir de nouvelles, nourrir les pauvres, enseigner son peuple, se rendant admirable en toutes ses actions. Enfin ayant gouverné l'Eglise d'Avranches l'espace de 13. ans, le lendemain de Pasques, il tomba en une forte maladie, qui affoiblissant les forces de son corps, delivra son Ame de la prison qui la retenoit, pour la mettre en possession du Royaume, qu'il y avoit si long-temps qu'il s'acqueroit. L'Evesque *Lauto* celebra ses funerailles & miraculeusement se trouva avec un autre Evesque nommé *Lautius* qui celebroit aussi celles de son compagnon *Scubilio,* qui estoit mort au mesme temps que luy, en un autre lieu bien éloigné, ces deux bons Evesques inhumérent ces deux Corps saints en une mesme Eglise, Dieu ne voulant pas les separer l'un de l'autre à cause de la grande conformité qui s'estoit trouvée en leurs esprits & volontez.

III. Il faut remarquer qu'il y a deux Saints, qui ont porté le nom de Paterne, sçavoir, celuy-cy dont nous descrivons la Vie, & un autre qui a esté le VII. Evesq. de Vennes. Et quoy que quelques uns pourroient croire, que ce n'est qu'un méme, attendu que l'Eglise de Vennes, & celle de l'Avranches celebrent à mesme jour la Feste de S. Paterne, & que la legende de Bretagne s'accorde avec les autres, en ce que celuy qui a esté Evesque de Vennes, a pris auparavant l'habit de Religieux d'un Abbé nommé *Defenseur,* ce que les autres disent de celuy qui a gouverné l'Eglise d'Avranches ; mais celle de Bretagne ne s'accorde avec les autres pour le lieu de sa naissance, attendu que les autres disent qu'il avoit pris naissance à Poitiers, & la nostre dit en nostre Pays de Bretagne. On les peut encore accorder attendu que celle de Bretagne dit que son Pere estoit de Poitiers, qui s'estant venu marier en Bretagne, y demeura avec sa femme, & ainsi la legende de Bretagne a raison de dire, qu'il y a pris naissance, au contraire les autres considerant le pays natal de son Pere, ont mieux aymé dire que ce fut à Poitiers ; jusques icy on les peut facilement entendre d'un seul : mais je n'en ay rencontré aucune qui dise que celuy dont nous décrivons la Vie ayt esté en Angleterre, ny qu'il ayt jamais passé la mer, n'y qu'il ayt esté Evesque de Vennes. Au contraire, toutes les Romaines & particulierement celle de Monsieur Benoist, Curé de St. Eustache, Docteur & Lecteur en Sorbonne, & de Monsieur Gazet, Chanoine d'Aire & Curé de la Magdeleine à Aras, qui ont escrit sa vie plus au long, disent expressément qu'il s'en alla au territoire de Constances, en Normandie, où il fut jusques à ce que St. Melaine l'appella à Rennes, & ne dit pas qu'il peut aller à Avranches lors qu'il quitta son Evesché estant persecuté de ses Religieux, car lorsqu'il fut appellé au Siege Episcopal d'Avranches, il estoit Abbé, comme l'attestent les susdits Benoist & Gazet. Enfin ne tenant ny l'affirmative ny la

negative, j'en laisse la decision au lecteur judicieux. Que si c'est un même, la Bretagne & spécialement la ville de Rennes, a encore un plus grand sujet de devotion & respect envers ce grand Saint qui la voulut si avantageusement favoriser de ses soins & arrouser de ses sueurs.

Cette Vie a esté recueillie par Mre Julien Nicole Prestre, des Autheurs susdits, du Breviaire d'Avranches, & de la Legende de Bretagne en la vie de saint Melaine le 6. de Novembre, & de quelques autres.

LA VIE DE SAINT SECONDEL RECLUS [1],

Le vingt neuviéme Avril.

Le Grand Saint Secondel, en Latin *Secondellus*, comme on peut plus probablement conjecturer, estoit Breton de nation, Religieux Reclus de Profession, & qui à cause de ses merites avoit esté elevé à la Dignité de Diacre. Le nom de ses parents, & de sa famille nous est inconnu, mais l'éclat de ses vertus, est un brillant pour la Bretagne, digne d'attirer des larmes du cœur des pecheurs, & une ample matiere aux bons Chrestiens, de produire mille actions de graces à la Souveraine Bonté, qui a voulu mettre au jour tant de merveilles par le ministere de son serviteur. Ce qui fait croire qu'il estoit natif de Bretagne, est à cause qu'il estoit Disciple de S. Friard, animé de mesme zele avec luy, & qui se rendit compagnon infatigable & inseparable de sa Penitence, & de ses austeritez. Secondel donc desireux de servir son Dieu en estat de perfection Evangelique, considerant que le monde pouvoit destourner ses desseins, & empescher ses intentions, jugea que pour prévenir des effets si pernicieux à ses desirs, il en falloit oster la cause ; ce fut pourquoy il dit adieu au monde, & de peur que ses attraits ne dérobassent son cœur, il voulut fermer les yeux à tout ce qu'il luy pouvoit promettre d'avantageux. Il se commit à la discipline de S. Friard, qui pour lors vivoit avec tant de Sainteté & de simplicité dans le pays Nantois, que ses vertus attirerent Secondel en sa compagnie à dessein de se rendre imitateur d'une vie si austerement douce. Or afin que ces deux Saints s'adonnassent tout de bon et totalement aux exercices de Piété & de Religion qu'ils embrassoient, davantage ne pouvant voir la cruauté qui pour lors s'exerçoit dans le pays Breton, qui sembloit estre devenu comme un theâtre où Mars representoit de sanglantes tragedies, ils jugerent à propos de se retirer loin des hommes, & de tout ce qui pouroit pervertir leur dessein. Ils entrent dans le desert, là où ils commencerent une façon de vivre, épouventable aux yeux du monde, plaisante aux yeux des Anges, & agréable à ceux de Dieu. Leur employ estoit la Priere, leur exercice la Meditation, leur repos les Extases, & le service de Dieu où ils s'estoient consacrez, estoit le centre & le but où se terminoient tous leurs soûhaits. Il y a une Isle dans le territoire de Nantes, que St. Gregoire de Tours en la vie des Peres *chap. 10.* appelle *Vindinuta*, & en françois *Vinduvit* située dans la riviere de Loyre vis à vis de la paroisse de Bénay, laquelle estant separée de l'approche des

(1) Voyez la Vie de saint Friard, au 1er août, p. 363.

hommes, leur sembla fort propre à leur dessein. Ils y entrent, y font de petites Cellules pour s'y retirer, & commencent à y mener une vie plus Angelique qu'humaine. Leur sainteté les faisoit respecter de tous, & St. Felix qui pour lors gouvernoit l'Eglise de Nantes environ l'an 560. fournissoit ce qui estoit necessaire à leur entretien, croyant que c'estoit un bon-heur pour son Evesché de posseder deux si innocentes tourterelles, qui envoyant amoureusement leurs gemissemens vers le Ciel n'en pouvoient attirer qu'une abondance de grâces. Ces deux bons Hermites avoient éloigné leurs Cellules l'une de l'autre, afin d'estre moins interrompus, & que tout sujet de divertissement fut separé de leur esprit. Leur vie estoit une austerité continuelle, & leur repos un travail assidu; leur desir n'estoit que pour le Ciel, leur pensée que pour Dieu, & leur Ame estoit une innocente victime, qui s'immoloit à tout moment au service de son Dieu, & que le feu de l'Amour Divin brûloit doucement sans la consommer. Mais helas! ils se trouverent bien tost miserablement separez; & Secondel croyant obéïr à Dieu, se trouvera enlacé dans le piege de Sathan, qui va travailler à sa ruine.

II. Le demon donc voyant tant de pieté, enflé de jalousie, & ennemi de l'honneur que les hommes taschent de rendre à Dieu, l'attaqua une nuit comme il estoit au plus fort de sa priere; & comme il a de coustume de ne presenter aux hommes autres choses, que le mensonge & leur siffler cette superbe qui l'a perdu, afin de tromper plus aysément, il prend la figure de JÉSUS-CHRIST, luy propose sa vertu, sa piété, sa penitence, comme une chose rare & digne de l'approbation des hommes & des Anges, & luy donnant des louanges qui auroient esté capables d'enfler un esprit mesme des moins susceptibles de cét air : *Tes grands mérites,* luy dit-il, et *les bons services que tu me rends icy, m'ont obligé de te venir visiter; tu veilles la plupart des nuits à mon service; tu menes une vie austère; tu sçais que l'amour que je t'ay porté a produit des effets estranges; mais aussi tu le payes bien par le tien; pour recompense de tous tes travaux, je te mettray en possession de la gloire de mes éleus; ton nom est déjà escrit dans le livre de vie, mais c'est à condition que tu travailleras à ma plus grande gloire. Hélas! tant d'Ames qui m'ont cousté si cher, se perdent dans le monde faute d'instruction, va, quitte ta solitude, presche leur mes volontez; que si je suis icy avec toy pour entendre tes prieres, & les exaucer, tu dois croire que je ne t'abandonneray pas en un employ que tu auras entrepris par mon ordre.* Quand cét ennemy déguisé eut finy ces discours trompeux, il s'évanoüit; mais ces paroles firent une grande impression sur le cœur de Secondel, qui n'estoit pas encore experimenté aux ruses de l'ennemy, & qui estoient capables d'ébranler une Ame qui n'a autre visée que de servir son Dieu selon ses volontez. Il sort vivement de son Hermitage, & sans examiner de qui pouvoit estre cette mission, ny en conferer avec Friard, lequel ayant plus d'expérience auroit decouvert la tromperie, il se jette dans la campagne, commence à prescher, cathechiser, & operer merveilles. Tout le monde le qualifioit du titre de Saint, tout le monde l'honoroit; & quoy que du commencement il n'avoit point de gloire propre, neanmoins comme c'est un poison qui s'insinuë doucement & quasi imperceptiblement, il se trouva incontinent prest de respirer cét air, tout joyeux du profit, qu'il luy sembloit faire, bien aise d'estre bien venu par tout : ces titres de Saint, de serviteur de Dieu, & semblables qu'on lui donnoit, estoient capables de luy flatter l'oreille. Enfin comme nous avons, naturellement, je ne sçay quelle passion de découvrir à nos amis, ce qui s'est rendu maistre de nostre cœur; il tend la presse, s'en va trouver son ancien Maistre & compagnon Friard, & la joye qui posseda son cœur, en tira ces paroles : *Ah! que faites vous icy, quittez cette solitude, il vaut mieux gagner des Ames à Dieu, le profit que j'ay fait depuis mon depart d'avec vous est quasi incroyable; allons de compagnie, les peuples nous recevront à bras ouverts, & se tiendront heureux de nous posséder.* Saint Friard, bien mieux versé aux ruses du démon, voyant son Disciple

quasi hors de luy, & ne sçachant le sujet d'un tel changement, en voulut sçavoir la cause, & ayant appris ce qui l'avoit obligé à cette entreprise, il n'avoit des larmes que pour déplorer sa misere, & des sanglots que pour regretter son malheur.

III. Secondel voyant la contenance de son Maistre, & pieusement touché des salutaires remontrances qu'il luy fit, se prosterne par terre, tantost s'adressant au Ciel pour obtenir absolution de sa faute, tantost pour impetrer l'assistance des prieres de son maître.

S'il se prosterne devant S. Friard, S. Friard le releve; s'il s'humilie devant Dieu, il prie avec luy; enfin, aprés une contestation si pieuse, chacun se retire en sa cellule, avec protestation que Secondel fit de bon cœur, de se prendre garde d'un tel séducteur. Il ne fut pas longtemps en repos, car voicy que le tentateur qui avoit réussi en son premier stratagéme, se sert encore du mesme, meslant avec ses douceurs trompeuses des menaces, s'il ne vouloit retourner à son ancien employ, comme il luy avoit donné ordre & commandement. Mais, ô vieil serpent, quoy que tes ruses soient bien subtiles, & tes traits bien acerez, à present l'humilité de ce champion de Jesus-Christ est inébranlable à tes secousses. Ce saint reconnoissant cette fausse lumiere qui l'avoit déjà trompé, voulut vaincre son ennemy avec les armes que luy presentoit ce fantôme, il avoit la forme de JESUS-CHRIST, & pour le vaincre il luy presente la Croix de JESUS-CHRIST, & pour lors il disparut; cette feinte & trompeuse lumiere s'eclipsa, & la victoire demeura à Secondel. Mais si le démon rusé & versé en toutes sortes de malice, quitta la partie pour cette fois, ce ne fut que pour reprendre de nouvelles forces, & aller inventer de nouvelles ruses. Et comme il sçavoit qu'il avait esté terrassé, & obligé de prendre une honteuse fuite, se jugeant trop foible, s'il estoit seul, il revint une autre fois avec une grande multitude de demons, afin que puisqu'un seul n'avoit esté capable de l'ébranler, du moins la multitude l'épouventast. Et n'ayant pu estre le maistre par la douceur, ils en reviennent aux coups, ils se jettent sur luy, terrassent son corps, & leur rage & cruauté se porta en un tel excez, que l'ayant tant chargé & meurtri de coups, il fut trouvé estendu sur le carreau, nageant dans son sang, & on croyoit qu'il estoit mort. Mais que peut toute la fureur du demon contre la constance d'un serviteur de Dieu? Il peut bien lui moissonner des Palmes, mais non pas luy arracher les Couronnes. Le diable comme honteux de sa defaite, & desesperans de jamais pouvoir triompher de celuy dont la constance estoit inébranlable, & le cœur ferme, fermé à tout cét air pestilentieux qu'il luy pouvoit souffler, s'en alla pour ne plus revenir, & n'osa depuis jamais l'attaquer.

IV. Secondel se voyant à couvert de ce costé-là, employa le reste de ses jours dans l'exercice de toutes sortes de vertus, & poursuivit la carriere de sa vie, selon la route qu'il avoit tenuë depuis si long-temps; ses Miracles furent continuels, sa pieté exemplaire & son amour estoit ardent. Enfin le temps arriva, que le Ciel le voulut avoir, & Dieu à qui il s'estoit consacré, & à qui il avoit offert tant d'austeritez, voulut essuyer ses larmes, & accomplir ses désirs. Il mourut, et voulut que son Ame partist de ce monde au milieu des austeritez parce que son Dieu avoit voulu expirer parmi la douleur. Le jour de sa mort fut le 29. avril, auquel jour l'Eglise de Nantes celebre sa Feste, son corps fut solemnellement inhumé à Benay, où Dieu opére plusieurs Miracles.

Cette Vie a esté recueillie par Missire Julien Nicole, prestre, du Breviaire de Nantes, de Monsieur Gazet, de la Legende de Bretagne en la Vie de S. Friard le 1. août, et de plusieurs autres.

ANNOTATION.

LES TOMBEAUX ET LES RELIQUES DE SAINT FRIARD ET DE SAINT SECONDEL (A.-M. T.).

Les reliques de ces deux saints amis sont de celles que les invasions normandes n'ont pas condamnées à l'émigration, et elles étaient regardées comme un trésor précieux pour l'église qui les possédait, car en donnant la paroisse de Besné aux moines de Saint-Sauveur de Redon, Brice évêque de Nantes leur imposa la condition de perpétuer le culte de saint Friard et de saint Secondel, et la défense, sous peine d'excommunication, de transporter ailleurs leurs reliques (1116).

En effet les tombeaux sont restés à Besné. Tous deux sont en pierre calcaire ; celui de saint Friard porte une décoration formée de raies en feuilles de fougère ; celui de saint Secondel est très simple. Le premier est intact ; le second a subi quelques fractures et on l'a raccommodé avec du ciment lorsqu'on les a placés tous deux dans la crypte de la nouvelle église.

Dans son dictionnaire, Ogée dit que les couvercles des tombeaux étaient presque usés par le grand nombre de personnes qui s'y couchaient pour se guérir de différentes douleurs.

M. l'abbé E. Lorre, curé de Besné, m'écrivait le 4 juillet que cet usage de se coucher sur les tombeaux des deux saints existe encore, surtout chez les habitants de la paroisse, qui dans ce pays toujours marécageux souffrent beaucoup des fièvres paludéennes. Les pèlerins étrangers ont diminué de nombre, mais il en vient cependant toujours, demandant d'être guéris non seulement de la fièvre, mais aussi de douleurs dans les reins.

Les reliques conservées à Besné ne sont pas très considérables : « deux fragments d'os à peine grands chacun comme le creux de la main et très minces, et quatre autres petits fragments. Depuis 1846 la cathédrale de Nantes possède aussi quelques reliques de saint Friard et de saint Secondel, destinées à remplacer celles qu'elle avait possédées autrefois, et qui avec le reste de son trésor, ont disparu pendant la Révolution. »

A un kilomètre du bourg de Besné, saint Secondel (ou saint Second comme on dit dans le pays) a une chapelle particulière et aussi une fontaine près de laquelle est un sarcophage qu'on appelle aussi son tombeau ; comme l'église elle-même cet endroit est visité par les pèlerins.

LA VIE DE SAINT MARCOUL,

Abbé et Confesseur, Patron de la Paroisse de Carantoy, en l'Evesché de Vennes, le 1. jour de May.

Ce n'est pas une petite gloire à la Ville de Bayeux en Normandie, de pouvoir se venter que saint Marcoul luy est redevable de sa naissance, & qu'elle a veu toute la premiere le levant de ses rares vertus ; mais aussi la Bretagne a un grand sujet de publier hautement, qu'elle en a veu le midy comme la plus belle partie de sa carrière, & le temps le plus propre pour l'esclairer de ses vertus,

l'eschauffer des flammes de sa charité, & l'arrouser de ses sueurs. Saint Marcoul, donc, estoit natif de la ville de Bayeux, d'une famille que l'antiquité de la Noblesse rendoit Illustre. Tous les avantages que la nature lui offroit, & dont il pouvoit jouïr, comme des appanages, que luy presentoit sa grande extraction estoient des motifs puissans pour luy enfler le courage, & le faire entrer en quelque haute estime de luy-mesme; mais tout cela quoy qu'éclatant aux yeux du monde, ne fut pas capable de faire impression sur son esprit. La Vertu estoit un objet bien plus charmant pour son Ame; c'est pourquoy incontinent qu'il eut atteint l'âge de discretion, il jugea qu'il estoit raisonnable, qu'il employast toutes les heures de sa vie au service de son Dieu, puisqu'il la tenoit totalement de luy. Tout son employ estoit de recevoir les Pelerins, servir les étrangers, consoler les affligez, & faire ressentir aux pauvres la douceur de ses charitez.

II. L'austerité de sa vie estoit admirable, car ses jeûnes estoient quasi continuels, son abstinence extraordinaire, l'Oraison estoit son employ, & les veilles son repos. Son zele croissant avec l'âge & desirant travailler au salut des Ames, non seulement par ses prieres & bons exemples, mais aussi par les prédications de l'Evangile, il resolut de prendre les Ordres Sacrez. C'est pourquoy, aprés avoir soigneusement recommandé cét affaire à Dieu, il s'achemina vers saint Possesseur, qui estoit pour lors le quatriéme Evêque de Constances en Normandie, & lui ayant déclaré son dessein, il receut l'Ordre de Prestrise, par l'imposition des mains de ce saint Evesque qui approuva son zele, & loüa hautement son dessein. Se voyant elevé à la haute dignité du Sacerdoce, il s'employa infatigablement à l'exercice de sa charge; il parcourut la Normandie & autres Pays circonvoisins pour y planter la semence du S. Evangile, & en fin d'arracher des cœurs les vices & les pechez qui les rendoient si abominables aux yeux de Dieu. Il ne se donne aucune relasche, ny en sa mission, ny en ses austeritez; & il est impossible qu'il puisse subsister plus long-temps, s'il ne donne quelque repos à son corps.

III. Dieu voulut luy-mesme mettre des bornes à son travail, & limiter sa penitence. C'est pourquoy un Ange est député vers luy, pour luy donner avis de moderer un peu ses fatigues; & que comme il est necessaire, qu'il persevere dans la vocation où Dieu l'a appellé, il est aussi expedient qu'il conserve ses forces, ce qu'il ne peut faire s'il ne se donne quelque peu de repos. Davantage que pour conduire à une heureuse fin, le dessein qu'il avait de fonder des Convents, & de bastir des Monasteres pour ses Religieux, il falloit qu'il allast trouver sa Majesté trés-Chrestienne, qui pour lors séjournoit à Metz, laquelle ayans appris ses desseins, luy aideroit de sa Munificence Royale, & lui assigneroit un lieu pour bastir un Convent, où il pourroit vivre en solitude, à la façon des anciens Reclus. Estant instruit de cette bonne nouvelle, il prend le chemin vers la Champagne, mene avec soy deux de ses Religieux, qu'il connoissoit d'une vie exemplaire; & afin de surmonter plûstot, & plus facilement la difficulté, & la longueur du chemin, il prit un petit asne pour le porter. Incontinent qu'il fut arrivé à Metz, où estoit la Cour de Childebert, il alla droit à l'Eglise, où il rencontra le Roy.

IV. Il y avoit long-temps que sa Majesté tres-Chrestienne avoit entendu parler de ce Saint, aussi le receut-elle avec toute sorte de respect & de douceur; elle parla avec luy familierement, & voyant que le brillant de ses vertus estoit tout autre qu'elle n'avoit entendu, elle le pria d'interceder pour plusieurs pauvres demoniacles, qui estoient là presens. Le Saint meu de compassion de leur misere & aussi pour obeïr à la priere du Roy, se prosterna en terre, & fit sa priere à la Divine Majesté, afin qu'il luy plust accorder la santé tant desirée à ces pauvres miserables, & les delivrer de la tyrannique puissance de ces demons, qui avoient tellement agité ces pauvres corps, que n'en pouvans plus ils estoient renversez sur le pavé de cette Eglise, nageans dans leur sang. Il n'y avoit conduit en tout leur corps, par lequel ils ne jettassent le sang. S. Marcoul se levant de

son Oraison, fit le signe de la Croix sur eux, & ils se trouverent heureusement libres, à leur grand contentement, & à l'admiration du Roy, & de tous les assistans, qui voyans tant de vertu en un homme, donnerent mille actions de graces à Dieu, qui en estoit l'Autheur.

V. Le Saint presenta sa requeste à sa Majesté, pour obtenir permission de bastir un Monastere dans les terres de son obeïssance; le Roy bien aise de joüir de la presence d'un si grand Saint, & desireux de le retenir en ses terres, & de l'obliger à prier pour luy, & pour toutes les nécessitez de son Royaume, luy donna, & à ses successeurs, tout le Parc ou place de *Nantueil,* où pour lors se faisoit la recepte generale des Finances de Normandie pour sa Majesté. Là il luy fit bastir un Convent à ses propres frais, & l'y etablit avec ses Religieux. Ils y passerent quelque temps, menans une vie plus Angelique qu'humaine; mais ce saint Homme, desireux d'une vie plus austere & plus solitaire, monta sur mer, à dessein de demeurer en quelque petite Isle, où il vivroit éloigné de toute conversation humaine estant seulement present aux yeux de Dieu. Il aborda à ce dessein en une petite Isle, à la coste de Normandie, où il fut quelque temps (1). La rude penitence, & les abstinences qu'il exerça en ce lieu, sont plûtost à admirer qu'à imiter. Satan envieux de l'honneur, que ce serviteur de Dieu rendoit à sa Majesté adorable, & jaloux des Couronnes qu'il se moissonnoit pour l'Eternité, resolut de luy livrer une sanglante guerre, & de le battre avec les armes, qui sembloient le pouvoir surmonter d'autant plus facilement, qu'ils portoient en apparence les livrées de la Charité.

VI. Le diable s'apparoist à luy, ayant pris la forme d'une femme, qui se disoit seule échappée du naufrage, & qui estoit encore en grand peril, s'il n'avoit compassion d'elle; elle luy fist un grand recit de la perte de son mary, & de toute la flotte, qui (à son dire) avoit miserablement peri dans les flots de la mer. S. Marcoul benist du pain, & le lui presenta, l'exhortant au nom de JESUS-CHRIST, de luy dire qui elle estoit. Alors ce demon déguisé disparut, faisant un cry effroyable; et laissant ainsi la victoire au soldat de JESUS-CHRIST, qui luy en rendit mille actions de graces. La solemnité de Pasques qui estoit prochaine, l'obligea de se retirer en son Convent, & de quitter ce quartier-là.

VII. Ce grand Saint toûjours desireux du salut des Ames, ne voulut pas priver la Bretagne de ses faveurs, il resolut de la visiter, & pour en executer le dessein, il prit le chemin vers ce Pays, & aborda en une petite Isle, que les habitans nommaient *Agna* ou *Agnaille,* laquelle n'estoit pas beaucoup habitée (2). Il avoit mené avec luy un compagnon, avec lequel comme il voyageoit par ce Pays, ils firent la rencontre d'un saint Religieux Hermite, qui se nommoit *Ilile,* qui leur raconta un grand nombre de tentations & illusions dont il avoit esté attaqué, & desquelles neanmoins il se voyoit victorieux. Il leur dit aussi comme il avoit decouvert les ruses du demon, & triomphé de ses finesses. Ils remercierent tous ensemble Dieu qui avoit permis ces combats, & donné ces victoires. Pendant qu'il restoit en ce Pays, toûjours dans l'austerité, toujours prêt de secourir tout le monde, qui avoit recours à lui; voicy qu'une troupe de Saxons, & de pirates Anglois y abordent à dessein de piller ce Pays, & exercer toute rigueur envers les habitans. Ces pauvres gens tout effrayez, & se voyant incapables de soustenir leur effort, & de resister à leur violence; de plus connoissant S. Marcoul comme un azyle où toutes sortes de personnes trouvaient de la consolation, ils eurent recours à luy &

(1) L'auteur ne nomme pas cette île, mais elle est designée plus loin dans la Vie de saint Hélier; ce serait *Gersay,* c'est-à-dire Jersey. — A.-M. T.

(2) S. Marcoul séjourna-t-il successivement dans deux îles, l'une anglo-normande, l'autre bretonne? — M. Guillotin de Corson, citant le P. Le Large, insinue que ces deux séjours n'en font qu'un, et que c'est la Bretagne qui posseda le saint abbé. « Ce fut a Cesambre, et non pas a Jersey, que vécut quelque temps saint Marcoulf, le contemporain et l'ami du martyr saint Hélier. » Césambre est une île qui se dresse très pittoresquement en face de Saint-Malo. — A.-M. T.

le prierent de le secourir en un peril si present. Le Saint les consola, les encouragea & les conseilla de combattre, & d'avoir bonne esperance que Dieu qui donne & oste les victoires, leur serait propice. Ce peuple va au combat, & S. Marcoul, comme un autre Moyse se prosterna à genoux, & levant les mains au Ciel, pria pour l'heureux succez de leurs Armes. A la mesme heure (chose merveilleuse) le Ciel prit les armes à sa priere, & une tempête furieuse s'éleva, qui combattant pour & avec ces pauvres habitans, défit entierement cette flotte ennemie. Aprés la victoire, ce peuple qui avoit imploré le secours de ce Saint, ayant experimenté l'effet de ses prieres, & reconnaissant l'obligation qu'ils luy avoient, le vint trouver, pour jetter tous leurs lauriers à ses pieds, & luy rendre grâces de la bonté qu'il avoit euë pour eux. Ils le trouverent encore les genoux en terre, prosterné devant la Majesté Souveraine de son Dieu, où il continuoit son Oraison.

VIII. Enfin ayant passé là quelque espace de temps, faisant du bien à tous, & ayant jetté la semence de l'Evangile en cette terre, aprés l'avoir arrousée de ses larmes, le devoir de sa charge le rappella à *Nantueil*, il s'y achemina, aprés avoir fait bastir grand nombre de Monasteres; & comme il n'arrivoit dans aucun lieu, sans y laisser quelque marque de sa bonté, un Gentil-homme nommé Gérard, le vint trouver sur le chemin, luy amenant son fils qui avoit esté mordu d'un chien enragé, afin que par ses prieres & merites, il pût recouvrer sa santé; l'enfant toucha les mains du Saint & il se trouva guery. Il fit plusieurs autres miracles en Bretagne. Continuant son chemin il arriva à Nantueil, où à cause des merveilles que Dieu operoit par son intercession, il fut visité des gens de bien, & la saincteté de sa vie en attiroit une si grande quantité à prendre l'habit de Religieux en tous ses Monasteres, que n'ayant de quoy suffisamment pour fournir à leur nourriture & entretien, il se vid obligé d'avoir encore une fois recours à la Munificence du Roy. Comme il estoit par le chemin, proche Pontoise, il se reposa un peu, & s'endormit sur le bord de la riviere d'Oyse. Le Roy Childebert estoit à la chasse aux environs, & comme les Venneurs poursuivoient un liévre, ce pauvre animal vint se réfugier sous les habits du Saint. Les chiens le poursuivoient, qui n'oserent approcher, mais voyant leur proye hors de leur pouvoir, faisoient grand bruit par leur glapissement. Un courtizan arrivant là-dessus, contraignit le Saint par ses importunitez de le laisser aller; mais les chiens qui estoient impatients de leur proye, n'oserent la poursuivre, la voyans en liberté, & le Gentil-homme qui avoit descendu de cheval, pour obliger le Saint d'envoyer ce pauvre animal fugitif, se fit une telle playe en remontant sur son cheval, que la douleur le fit tomber pasmé sur la place. Les autres cavaliers mirent incontinent le pied à terre pour le soûlager, mais tout leur service fut bien peu utile à ce pauvre patient, jusques à ce que s'humiliant devant ce bon Abbé, ils le prierent d'avoir compassion de leur misere. Le Saint fit le signe de la Croix sur la playe, qui se trouva miraculeusement guerie. Le Roy averty de tout ce qui s'estoit passé vint au devant de luy à pied pour le recevoir; & luy ayant témoigné tout ce qu'une Majesté trés-chrestienne devoit faire en cette rencontre; il le conduisit en son Louvre, pour luy accorder tout ce qu'il luy demanderoit.

IX. Il dota tous ses Convents, en quelque endroit qu'ils fussent, luy donna à luy & à ses successeurs, tout le revenu des villes prochaines de ses Monasteres, & tout ce qui dependoit en ces lieux-là, du Domaine ou Fisque Royal. Ce bon Abbé tout joyeux des presens de son Roy, l'asseura de ses prieres, & de celles de ses Religieux, & aprés luy avoir rendu action de grâces, prit congé de luy, & retourna en Normandie, où il passa quelque temps en l'exercice de toutes sortes de vertus. Enfin, aprés avoir multiplié de tout son possible les talents, que Dieu luy avoit donnez, le temps arriva auquel il luy en fallut aller rendre compte, & recevoir la recompense des grands travaux qu'il avoit

essayez au service de son Dieu. Voyant donc que ses forces diminuoient, & que l'heure de son trespas approchoit, il fit assembler tous ses Religieux, qui estoient dans tous les Convents qu'il avoit fait bastir, il leur fit plusieurs belles remonstrances, leur laissa l'exercice de toutes sortes de vertus par testament, comme le plus riche tresor qu'il eust possédé en ce monde, & leur donnant sa benediction & le baiser de paix, prit congé d'eux. Puis en recommandant son Ame à son Createur, il quitta cette vie mortelle, pour en commencer une immortelle, le premier jour de May environ l'an de grace 670.

X. Ses Miracles, & le secours ordinaire dont Dieu favorise tous ceux qui avec une vive foy, ont recours à son Saint, particulierement pour obtenir la guérison des escroüelles, ont tant donné de dévotion à la Foy des catholiques, que les Religieux de *Corberi* en *Laonnois*, (où reposent ses saintes reliques) ont de tout temps immemorial entretenu une neufvaine, au nom de ce Saint qui est un voyage qu'il faut faire avec observation de grandes & saintes ceremonies, par l'espace de neuf jours, avec d'autres singularitez de devotion. L'experience nous fait voir la grande puissance de saint Marcoul en la guerison des escroüelles, par l'attouchement du Roy trés-Chrétien qui y fait sa neufvaine, afin d'obtenir de Dieu par les merites de ce Saint le pouvoir de guerir de cette sorte de maladie. Or, pour y proceder, il se sert de cette ceremonie que j'ay bien voulu inserer en ce lieu pour satisfaire à la dévotion & curiosité de plusieurs. Le malade se présente au Roy, qui le touche avec la main dextre, depuis le front jusques au menton, disant ces paroles : *DIEU TE GUARISSE*, puis parachevant cette façon de toucher, en forme de Croix, il conduit sa main depuis l'une joüe jusques à l'autre, prononçant ces autres paroles : *LE ROY TE TOUCHE*. Aprés quoy sa majesté fait le signe de la Croix sur le chef du malade, qui incontinent se retire.

XI. Le Corps de S. Marcoul a esté transporté en beaucoup de Villes, en partie par devotion, en partie aussi pour eviter le pillage d'aucuns lieux, & en quelque endroit qu'il se soit trouvé, il a toûjours esté admirable, particulierement en la guerison des escroüelles; quoy qu'il n'aye pas esté moins puissant pour toutes sortes d'autres infirmitez. A Peronne, dans l'église de S. Jean-Baptiste, une jeune fille sourde et muette de naissance se trouva guerie, aprés qu'elle eut veillé une nuit proche la châsse du Saint. En la mesme église une pauvre femme privée de l'usage de tous ses membres, recouvra sa santé ; ce miracle fut mesme divulgé par le moyen des cloches de la mesme église, qui sonnerent toutes seules environ l'heure de midy, que le monde estoit retiré pour prendre sa refection ; ce signal fit assembler un grand concours de peuple, qui furent temoins de ce miracle. Un peu aprés les mesmes cloches se firent encore entendre de la mesme façon, on retourna à l'église, où on trouva plusieurs malades qui s'estoient assemblez de plusieurs lieües au recit de tant de miracles, qui tous estoient sains, & rendoient graces à Dieu de se voir libres de leurs infirmitez ; entre autres il y avait une femme aveugle, & une autre paralytique, qui fut guerie à la porte de l'église. Une autre fois deux autres malades furent gueris, l'ouye fut redonnée à un enfant sourd. Une femme infirme & son fils perclus de tous ses membres se trouverent dispos, & le demon quitta le corps d'un possedé. Un autre homme qui ne pouvoit cheminer qu'à l'aide de deux anilles, recouvra sa premiere santé.

XII. Enfin aprés que son Corps eut esté transporté en plusieurs lieux, il fut rapporté & remis reposer en son Monastere de Corberi, où il est à présent fort honoré par les Miracles qui y sont arrivez, & y arrivent encore tous les jours (1). La Bretagne reconnais-

(1) La première translation des reliques de saint Marcoulf fut faite peu d'années après sa mort par saint Ouen, archevêque de Rouen, à la priere d'Hervin, abbé de Nanteuil. Plus tard une partie de ses restes avec les corps de ses deux amis saint Domard et saint Criou fut transportée à Notre-Dame de Mantes (diocèse de Chartres). Quant aux reliques demeurées les plus célèbres, en raison de l'usage où étaient les rois de France d'aller les visiter à Corbeny

sant les grandes obligations qu'elle luy a, & experimentant ses faveurs en ses necessitez, luy porte une singuliere devotion & erige plusieurs autels & églises à Dieu sous l'invocation de S. Marcoul, & particulierement la paroisse de Carantoy l'a choisi pour son patron & celebre sa Feste le premier jour de may, où il y a un grand concours de Peuple de toutes les paroisses voisines.

L'Histoire de sa vie a esté recueillie par Mre. Julien Nicole, Prestre, de Monsieur Benoist Docteur, Monsieur Gazet et plusieurs autres.

LA VIE DE SAINT BEAT, OU BIENHEUREUX, RECLUS,

Le 9. May.

SAINT BEAT prit naissance au pays d'Aquitaine (1), appellé communément la Guyenne; voulant servir Dieu en estat de perfection, il vendit tous ses biens, en donna une partie aux pauvres & distribua l'autre aux églises. Ayant ainsi osté tous les obstacles qui le pouvoient retenir au monde, il quitta sa maison paternelle pour embrasser une pauvreté volontaire & suivre le chemin que JESUS-CHRIST nous a enseigné & frayé luy-même. Afin d'éviter tout sujet de vaine gloire & aussi afin de gagner plusieurs Ames à JESUS-CHRIST, il se transporta en divers lieux & partout où il crut qu'il y alloit de la gloire de Dieu. Sa doctrine estoit si excellente, & le Ciel luy donnoit telle efficace que plusieurs Payens l'ayans entendu, se convertissoient, & deplorans l'aveuglement, où ils estoient demeurez jusques alors, brisoient leurs idoles, renversoient leurs Temples, abjuroient leur erreur, et recevoient avec applaudissement la Foy qu'il leur preschoit.

II. Ayans parcouru plusieurs pays & fait beaucoup de progrez au salut des Ames en plusieurs lieux, il voulut aussi éclairer la Bretagne, auparavant que de se retirer du monde & entrer en une estroite solitude, aprés le doux séjour de laquelle il soûpirait. Il prend le chemin de Nantes, à dessein d'y demeurer quelque temps. Il fut bien aise d'y rencontrer quelque petit nombre de Chrestiens, qui servoient Dieu avec toute sorte de pieté; il consola ceux qui avoient déjà embrassé la Foy Catholique. Ah! qu'il faisoit beau voir l'accueil que luy firent ces nouveaux Chrétiens, & les entendre en leurs entretiens pieux. Il convertit grand nombre de Nantois par ses exemples et par sa Doctrine evangelique. Enfin apres y avoir séjourné quelque peu, & y avoir fait autant de bien qu'il pût, aprés avoir presché les infidèles, & exhorté les fidels & nouveaux convertis à la perseverance, ne respirant que l'air de la solitude, il se retira de la sorte. Estant résolu d'effectuer ce dessein, il cherchoit un lieu propre; un batelier qu'il aborda, luy dit, qu'il y avait proche la Ville de Vendosme, une montagne, en laquelle il y avoit une Grotte de forme ronde, & qui n'estoit bouchée que de buissons & de petits bocages que

(diocèse de Laon) dans les jours qui suivaient leur sacre, elles furent sauvées en 1793 par un chrétien dévoué appelé Pierre Dubois. Elles ont été reconnues par Mgr Le Blanc de Beaulieu, et déposées dans une nouvelle châsse en 1835 par Mgr de Simony, tous deux évêques de Soissons (*Hist. du Pèlerinage de saint Marcou, de Corbeny*, par l'abbé Blat).

(1) D'après les Bollandistes cités par M. de la Borderie, saint Béat (ou saint Bié) avait passé d'Orient dans le pays de Rennes; il n'avait donc rien de commun avec l'Aquitaine; il vint à Nantes, certainement après 340. — A.-M. T.

la nature avoit disposez sans ordre. Il crût qu'elle estoit propre à son dessein, attendu qu'elle n'estoit avoisinée que du desert, & du fleuve du Loyre qui roule ses eaux au pied de la montagne. Il dit adieu au Nantois pour aller prier pour eux, & pour tout le monde en cette retraite. Y estant arrivé, auparavant que d'y entrer, il fit sa priere, & s'armant du signe de la Croix, il en chassa un serpent qui incommodoit fort ceux du Pays.

III. Quand il se vid une fois en ce lieu, il luy sembla estre en un jardin de delices. Tout son soin et sa pensée estoit le service de Dieu. Quand à son vivre, c'estoit un peu de racines, d'herbes, que la terre produisoit sans estre cultivée, & qu'il cueilloit parmy les buissons autour de son Hermitage. Les jours de Festes solemnelles, quelques personnes de piété l'alloient visiter, qui luy donnoient quelques morceaux de pain, dont il se nourrissoit ces jours-là seulement. Il ne beuvoit que de l'eau & mesme avec toute sobrieté, afin de dompter davantage sa chair. Il estoit couvert d'un gros Cilice, & jour & nuit estoit en priere & meditation, qu'il n'interrompoit, s'il n'y estoit contraint par le sommeil, auquel il ne se donnoit que fort peu. Ayant passé un long-temps au milieu de ses austeritez, & estant parvenu à une extréme vieillesse, Dieu voulut couronner ses travaux & lui donner le Ciel pour recompense de la terre, qu'il avoit méprisée pour luy obeïr. Il fut saisi d'une grosse fiévre qui mit fin à sa vie. Saint *Alisie* avec quelques autres personnes pieuses, ensevelirent son corps dans la grotte où il avoit fait une si rude Penitence. Un grand nombre de Miracles se sont faits à son Sepulcre, par lesquels Dieu a signalé les vertus de son Serviteur.

Sa Vie a esté recueillie par Messire Julien Nicole, Prestre, du Martyrologe Romain, de Messieurs Benoist et Gazet et quelques autres.

LA VIE DU BIEN-HEUREUX MARTYR SAINT HELIER,

Patron de l'Eglise qui porte son Nom, aux Faux-bourgs de Rennes, le 16. Juillet.

Il est remarquable, qu'aprés la destruction de la cruelle Reyne *Brunechilde,* le Roy Childebert ayant esté couronné, & ayant embrassé le Gouvernement du Royaume de France, parmy les Peuples Orientaux & Gentils, se trouva en la Ville de Tongres, un certain homme de marque & de grande condition, qui y habitoit nommé *Sigobard,* opulent en richesses, élevé en grande dignité, & le plus genereux & puissant du Pays, qui vivoit à la façon des Payens, non pas neanmoins avec un tel desordre, qu'il est coutumier à telles personnes, ny avec telle force & outrecuidance qu'il fust fort rigoureux à l'encontre de ses esgaux ou inferieurs, mais avec une assez raisonnable mediocrité, ne se montrant cruel à personne. Lequel estant parvenu à l'âge nubile, espousa une jeune damoiselle (qu'on appelloit *Lucegart,* du costé paternel, de race de Bannerets, & du costé maternel de race des Escuyers), suivant la coûtume du Pays; lesquels combien qu'ils fussent florissans en biens & richesses à la fleur de

leur âge, si est-ce neanmoins qu'ils commencérent à mener une vie plus triste & melancolique de ne se voir point d'enfans, au bout de sept ans aprés leur mariage; ce qui leur donna sujet d'avoir recours à un saint Personnage, nommé *Cunebert*, fort dans l'estime, tant des Payens que des Chrestiens, à cause de la bonne odeur de sa vie. Comme un jour ce saint Personnage alla à la maison de ces deux jeunes espoux, tant à dessein de les convertir que de leur demander la charité dont il vivoit parmy les gens de bien, il leur prit un certain desir de le prier, d'invoquer en leur faveur le Dieu qu'il adoroit, & luy demander pour eux la fecondité, en telle sorte qu'ils pûssent avoir un fils, luy promettans assemblement qu'il en seroit le Maistre & le Directeur. A ces paroles Cunebert se retire fort joyeux & content de ces belles promesses, fait si bien par la force de ses humbles priéres, qu'il obtient de Dieu, pour ces deux jeunes mariez, la mesme fecondité qu'il donna à Sainte Anne; enfin la voix de Cunebert fut exaucée, car cette Noble Lucegart devint enceinte d'un fils, lequel neuf mois expirez, elle donna à la lumiere du jour, pendant que Cunebert fit le voyage de Jerusalem, d'où estant de retour, s'en vat hardiment en demander l'éducation à ses parens, comme ils luy avoient promis. Mais comme il n'y a que les fidels à bien tenir leurs paroles, le voilà refusé contre son esperance, luy representans qu'il n'y avoit point d'apparence de le nourrir parmy des personnes qui mandioient leur pain & leur vie de porte en porte, mais bien dans le monde, la pompe et la magnificence de leur Palais. S'en vat bien triste & confus, avec resolution de n'y retourner désormais; cependant cét enfant croissoit & de force & de beauté, par dessus ceux de son âge, & profita merveilleusement jusques à l'âge de sept ans, qu'il commença à s'attenuer & debiliter, en sorte qu'il devint sec & aride comme un roseau. Ce que ses parens ayans attentivement considéré, en eurent telle compassion, estonnez premierement de ce qu'il ne cessoit de crier : *O mon Pere! pourquoy m'avez-vous retiré de celuy qui m'a formé dans le ventre de ma mère? Si vous desirez ma guerison, rendez-moy à cét homme, par les prieres duquel je milite dans ce monde.*

II. Le pére & la mére entendans ces clameurs trop raisonnables, prennent resolution de le rendre à Cunebert, craignans que cette maladie tirast de longueur, le font chercher par tout jusques à ce que l'ayans trouvé, le prierent instamment d'en vouloir prendre le soin; le voilà donc sous sa conduite; mais cét enfant ne fut pas si-tost entre ses bras, qu'il s'écrie amoureusement : *O saint Pére, ayez pitié de moy! si je suis nay par vos prieres, pourquoy ne pourrois-je pas renaistre par icelles?* A cette voix Cunebert se jette à deux genoux, disant : Pere Eternel, qui avez rendu la veuë à un aveugle, rendez la santé à cét enfant languissant; comme nostre Seigneur est toûjours prest d'exaucer lorsque la priere est juste, cét enfant de paralytique qu'il estoit, revint en liberté de ses membres, demanda d'estre fait Cathecumene par le ministere de Cunebert, lequel le nomma ce faisant, *Herelius*, *Helier*, c'est à dire, misericordieux d'autant que la misericorde de Dieu l'avoit remis en santé.

III. L'un & l'autre à l'envie s'adonnent à la pieté, à chanter les loüanges de Dieu, jour & nuit, vivoient simplement de pain d'orge, d'herbes & de racines cruës, avec un peu de sel, & ce une fois le jour, hormis les jours de Festes & Dimanches, pour reprendre un peu de force.

IV. Dans ce lieu nôtre Bien-heureux & Misericordieux Helier se mit à clorre un jardin lequel il planta de ses propres mains de legumes & fruitiers afin de vivre plus commodement, dans la closture duquel, il se nourrit une telle multitude de lapins, qu'ils luy rabattoient presque tous ses fossez, devinrent si apprivoisez qu'ils luy venoient manger dans la main. Un jour voyant un chasseur en poursuivre quelqu'un jusque dedans le faux, luy fit ce reproche : « Pourquoy, dit-il, voulez-vous tirer un animal que vous ne nour-» rissez pas ? » Comme il voulut sautter la haye, il se creve un œil par une espine, de

quoy fort deplaisant se vat prosterner aux pieds de nostre Saint, & il recouvre la veuë à l'instant par le signe de la Croix; voilà ses premiers miracles.

V. Par aprés, une femme affligée d'un flux de sang, dont elle n'avoit pu trouver guerison par l'aide d'aucun medecin, pria saint Helier de luy donner des herbes de son jardin à manger, en les benissant, elle fut guerie. Le bruit & la renommée des miracles de ce saint commença à éclatter par tout. Voilà qu'un particulier s'estant endormy la bouche ouverte sentoit qu'une couleuvre avoit entré dans son estomach, entend la nouvelle de la guerison de cette femme, se fist transporter à saint Helier, lequel contraignit ce serpent de sortir du corps de ce languide, par un simple signe de croix & s'en retourna sain & sauf du danger qu'il avoit encouru.

VI. Sigobard admirant les merveilles que Dieu faisoit par son fils, commença à dire, que s'il y avoit moyen de faire perir Cunebert, qu'il tacheroit de le remettre à sa maison, ses serviteurs entendans ce discours promettent de le mettre à mort, n'eust été l'avertissement de l'Ange qui luy apparut & luy dit, que la nuit suivante on minutoit le faire sortir de cette vie, & qu'il eust à avertir son disciple de s'escarter du voisiné, pour differer sa mort à un autre temps.

VII. Le matin estant arrivé, l'un & l'autre s'en vont à l'Eglise, & ayant celebré l'Office Divin, Cunebert raconte la nouvelle de l'Ange à saint Helier, comme il entendit donc que son Maistre devoit bien-tost mourir, luy fit instance, & luy dit : Pourquoy donc est-ce que vous ne vous hastez pas de me baptiser? Il repond que c'estoit à une autre puissance de le baptiser, & qu'une autre fois pour cette intention il seroit baptisé par sa mort en JESUS-CHRIST.

VIII. Ces deux serviteurs de Dieu sans interruption, persevererent dans les loüanges qu'ils doivent à Dieu, aprés lesquelles sur le soir s'estans retirez chacun en sa Cellule, pendant que saint Cunebert parachevoit le centiéme Pseaume de David, *Quando venies ad me*, sur le champ toute la famille et domestiques de Sigobard arrivent, qui coupent la teste de Cunebert, le Maistre de nostre grand Saint.

IX. Lequel ayant entendu le tumulte de cette malheureuse & sanguinaire cohorte, court promptement à son secours, mais trop tard, car il trouva son corps estendu, tenant son livre à la main, & son doigt miraculeusement sur ces paroles du verset : *Quando venies ad me?* Quand est-ce que vous me viendrez visiter? A ce spectacle S. Helier tout baigné de larmes fait ses efforts de le traisner à pleins bras dans l'Eglise, ayans à la bouche ces paroles de David : *Mirabilis in Sanctis Deus;* Seigneur Dieu, combien vous estes admirable en vos Saints! fait si bien qu'il le mit & le couvrit dans la fosse.

X. Toute la nuit duquel exploit estant demeuré fort triste & ayant dé-meshuy ce lieu en horreur, prend resolution de s'en aller, & de fait ne tarda pas de s'en aller par des forests & lieux retirez jusques a sept jours de chemin qu'il se trouva fatigué, non seulement du chemin, mais de faim & de tristesse, dans la ville de Morines, *Morinensem in Civitatem*, laquelle ayant apperçuë de loin, commença à s'écrier : *Deduc me Domine, in via tua, &c.*

XI. Ces paroles luy ayans sorty de la bouche & du cœur sur le chemin, il rencontre par hazard une cabane où se retiroit une pauvre femme veuve, fort affectionnée au service de Dieu, entre dans son hostage, où il sejourna deux semaines, jusques à s'estre un peu renforcé, & qu'elle luy eust fait connoistre la situation & les environs de cette Ville, à l'extremité de laquelle elle le mene hors des murs, dans une Chapelle dediée à Nôtre-Dame, là où S. Helier assez long-temps combattit les ennemis du genre humain, par ses veilles & prieres ordinaires, haires & cilices, de telle façon que les pointes acerées qui estoient au bout des courges luy avoient entré bien avant dedans les espaules & dans les reins; non content de cela, il s'estoit enfermé entre des alesnes & pointes de gros

cloux, de telle maniere qu'il ne pouvoit pancher ny d'un costé ny de l'autre pour s'appuyer, ny se reposer, à moins de se poindre sensiblement, de quelque part qu'il eust voulu chercher son repos. Sous ses pieds il y avoit deux caves dans lesquelles il estoit jusques aux genoux, que de jour en jour il faisoit remplir de certaines humeurs froides & de sablon, qui luy perçoient rudement la plante des pieds, en telle maniere qu'il luy tomboit par fois de grosses goutes de sang caillé, voire mesme du pus abondamment de ses tumeurs ; voilà l'exercice qu'il continua dans ce lieu l'espace de cinq ans.

XII. Toutes les fois qu'il retournoit de l'église à la maison de cette pauvre veuve pour reprendre quelque force, tout son boire & manger n'estoit que du pain d'orge, de l'eau de fontaine & des herbes cruës, ses habits & vestemens n'estoient que de simples étoffes & des peaux de bestes, son lit n'estoit composé que deux ais cousus ensemble l'un prés de l'autre pour se recliner tant soit peu, soigneux de visiter les malades, pour leur apporter remede au corps & à l'Ame.

XIII. Ce grand Saint au lieu de tirer de la vanité de ses vertus, comme les hommes de ce temps, craignoit tellement que le bruit de ses merveilles noircit le cours de sa felicité commencée, qu'il medita de s'en fuir. Mais nostre Seigneur voulant glorifier son serviteur, ne luy permit pas de retraite, jusques à ce qu'il eust fait connoistre à tous ceux avec lesquels il avoit conversé qui il estoit, afin que connaissant sa vie, ils l'imitassent, & en fissent leur profit.

XIV. Dans la mesme Ville il se trouva un certain *Rotaldus*, marié avec une femme d'une simplicité exemplaire, de laquelle il avoit eu un enfant, qu'il aymoit si aveuglément, qu'il ne permit jamais d'estre nourry d'autre lait que du sien, il avoit presque déja un an, qu'il arriva qu'en l'allaitant elle fut surprise du sommeil, de maniere qu'elle l'étouffa ; à son réveil trouvant son enfant sans chaleur, eveille son mary, lequel saute du lit pour luy donner de la lumière, l'un & l'autre l'ayans connu sans pouls ny sans haleine ; les voilà dans des pleurs & des gemissemens jusques au point du jour, qu'ils prennent chemin vers l'église, pour le porter au tombeau ; à l'entrée d'icelle ils rencontrent des premiers de la Ville, qui émeus de compassion, vont supplier l'Evesque de vouloir commander à notre saint homme de descendre au lieu du deffunt & de se mettre en prieres, de quoy se jugeant indigne refusa cét employ à l'Evesque, neanmoins par plusieurs iteratifs commandemens, il se soumit à la volonté du Prélat.

XV. Enfin, il y vat, & fist si bien qu'estant à deux genoux auprés du cercueil, sa prière fut exaucée de Dieu ; en sorte que, au mesme temps qu'il se releva de terre, le mort ressuscita de son cercueil, criant à haute voix à sa mère, qu'elle l'eust allaité comme auparavant.

XVI. Ce miracle estant nottifié par la voix commune des habitans de la Ville de Morines, commencerent à loüer Dieu, & à exalter nostre grand saint Helier. Mais comme il ne se plaisoit pas à recevoir des loüanges qui ne sont deuës qu'à Dieu, ny des acclamations, d'autant qu'il sçavoit fort bien qu'il n'operoit pas de ses forces, mais par un emprunt de son Createur, il se retira dedans son hospice, & vers la minuit à demy eveillé, & comme demy extasié, son bon Ange luy vint donner avis de se retirer de la Ville, & d'aller en Normandie, là où il trouveroit un saint homme nommé *Marcoul*, en latin *Marculfus*, qui luy enseigneroit la perfection de sa Vie & le baptiseroit ; estant arrivé à certain lieu appellé *Nautus*, le lendemain s'en vont de compagnie sur le bord d'un fleuve appellé *Caucia*, rencontrent dans le chemin le demon, qui leur demande le sujet de leur voyage, duquel reconnoissant la ruse & la malice l'abjura, & luy commanda de se retirer confus à son office, & ainsi le chassa de sa presence. Il y avoit une fontaine dans ces environs, de laquelle personne n'osoit boire qu'il ne fust incontinent saisi de fiévre ou de langueur incurable, ce qu'ayant entendu saint Helier, se fit apporter

du sel, la benit & avec le signe de la Croix, le versa dans cette fontaine, & au mesme temps en puisa de l'eau pour en boire ; & encore à present s'appelle la fontaine de saint Helier, où l'on vat de toutes parts pour recevoir guerison de la fievre. Trois mois aprés le baptesme que receut saint Helier, la nuit de Noël, saint Marcoul luy donna liberté, & l'envoya comme Anachorete, dans un lieu propre nommé Gersut, & pour cét effet luy donna pour compagnon un certain *Rormardus* homme de bonne vie, passent par un lieu appellé Genets, d'où ils passerent dans une petite barque, jusques dans cette Isle de Gersit, maintenant Gersay, où ils ne trouverent pas plus de trente personnes de l'un & de l'autre sexe (1). Dans un rocher qui estoit tout proche, saint Helier rencontre d'abord un paralytique nommé *Anchitillus*, lequel il ne tarda pas de guerir par sa priere & par l'imposition des mains, en témoignage de quoy, les vestiges de ses pieds paroissent encore dans ce lieu. De l'autre costé il y avoit un autre rocher environné de tous costez de la mer, là où il dresse son lit & sa demeure, non pas de brocatelle ny de fin or, mais seulement dans une fente du rocher, dans lequel il se reposa jusques à la fin de sa Vie. Trois mois aprés son entrée, saint Marcoul s'en alla trouver saint Helier, lequel il trouva si abattu de veilles, d'oraisons & de jeûnes, qu'à peine le pût-il reconnoistre, imaginez-vous donc cette amoureuse entreveuë de ces deux vieillards, & combien long-temps ils demeurerent à s'embrasser, & combien la joye de se revoir tira de larmes de leurs yeux.

XVII. Saint Marcoul estant dans l'Isle, trente navires y aborderent, remplis de certains persecuteurs des Chretiens, appellez les Ocades, lesquels le Pedagogue du Bien-heureux Helier ayant apperceus, s'en vint soudain à luy, luy tenant ces paroles : Mon Pére, ne sçavez-vous point que nous voilà investis des larrons & ecumeurs de mer ? Alors Helier élevant la teste de sa couche, & ouvrant ses yeux fatigués de ses veilles ordinaires, avisa les pirates qui s'approchoient avec leurs vaisseaux ; tout estonné s'en va trouver le Bien-heureux saint Marcoul, & lui demande ce qu'ils alloient faire, à quoy il ne fit autre réponse, sinon qu'il falloit avoir recours aux armes divines, qui sont les prieres. Les saints prosternez la face contre terre, ont dressé leur Oraison au Ciel, demandans qu'eux et tous les habitans fussent delivrez de leur invasion ; au mesme temps l'ire de Dieu descendit sur les pirates & voleurs, en telle sorte qu'il permist qu'il s'eleva entr'eux une si forte discorde qu'ils se tuerent les uns les autres ; en sorte qu'il n'en demeura pas un qui porta nouvelle de leur mort dedans le Pays, de trois mille qu'ils estoient dans leur flotte. Les saints relevez de leur Oraison aussi-tost qu'ils reconnurent qu'ils estoient delivrez de leurs ennemis, benirent Dieu, qui ne manque à ceux qui ont esperance en luy.

XVIII. Le troisiéme jour d'aprés leur liberation & celle de l'Isle, saint Marcoul & le Bien-heureux Rormardus se retirerent d'avec saint Helier, esperans ne le revoir plus dedans ce monde ; du depuis saint Helier se mit à dompter & macerer son corps de telle maniere, qu'il ne prenoit de nourriture qu'une fois chaque semaine, afin que par cette simple refection ses membres, tant soi peu sustentez & fortifiez, servissent avec plus de liberté leur Createur ; car il estoit tellement abattu & fatigué, qu'il ne fust pas allé un jet de pierre en un jour, éloigné de sa grotte. L'an 15. d'aprés son entrée dans l'Isle, nostre Seigneur Jésus-Christ lui apparut, disant : *Venez, mon Bien-aymé, je vous annonce que dans trois jours vous sortirez de ce monde, tout baigné de vostre sang.* Au point du jour la mer se retirant, voicy arriver comme d'habitude son Pedagogue ou Compagnon, il luy raconta ce qui luy avoit esté annoncé de sa mort, de quoy Rormard

(1) Saint Hélier a donné son nom à la paroisse principale de l'île de Jersey ; l'église (desservie aujourd'hui par le clergé anglican) dépendait d'un monastère construit à l'endroit où le saint avait subi le martyre (*Propre* du diocèse de Coutances). — A.-M. T.

demeura grandement triste & desolé; le lendemain par la faveur d'un vent meridional, les Wandales arriverent avec une grande armée navale, & investirent l'Isle de toutes parts, à cette occasion saint Hélier se cacha dans un rocher, non par la crainte ou apprehension qu'il eust de mourir, mais à cause qu'il estoit extrêmément las de ses macérations. Nonobstant cela par permission divine il fut trouvé par ces Wandales au croüacement des oyseaux qui le voyoient tout dechiré, qui le contemplans en cét estat crûrent qu'il estoit fol; en sorte qu'un de leur compagnie ayant mis la main à l'espée luy enleva la teste de dessus les épaules; pour marque immemoriale de quoy les gouttes de son sang rejallissans de toutes parts, paroissent encore sur le rocher, & y paroitront toûjours; au mesme temps les Wandales demeurans tous effrayez de cette action se retirerent. Alors son compagnon approchant de ce rocher où il s'estoit caché, inopinément trouva son Maistre decollé, & sa teste entre ses bras, comme il l'avoit déjà portée la sixiéme partie d'une demie lieuë, sçavoir est, depuis le rocher jusques à une certaine terre voisine; Rormard voyant ces merveilles que Dieu avoit operé dans la personne de son martyr, loüa la puissance de son Dieu, qui exalte l'humilité de ses saints; il charge genereusement & la teste & le corps de son Maistre, les porte dedans une galere à trois rames, de peur que ces mal-heureux ne fissent quelque autre insulte à ce sacré Corps, & entré qu'il fut dans ce vaisseau, s'assied à la teste de son Maistre, si-bien qu'il s'endormit, lassé qu'il estoit de douleur, de crainte & de travail; & par une inspiration divine, le vaisseau à la faveur des vents qui le conduisoit fut porté en pleine mer, en sorte qu'heureusement il arriva à une ville nommée vulgairement *Hexvuarde*. Aussi-tost que Rormard fut éveillé de son sommeil, & qu'il eut considéré tous les lieux où il avoit passé, & ceux auxquels il avoit abordé, qu'il ne connoissoit aucunement, à la reserve de sa barque, devint tout estonné; & les habitans de cette Ville dans cét estonnement, crûrent d'abord que c'estoit un phantosme, mais ayans reconnu que c'estoit un homme, & interrogé qu'il fut, furent epris d'une merveilleuse joye; & au mesme instant s'en allerent trouver l'Evesque saint Gillebrius, qu'ils obligerent de venir jusques dans le navire, afin qu'il vid & reconnut mieux ce que c'estoit; mais aussi-tost qu'il eut entendu la suite de la chose, & ce qui s'estoit passé, il fit porter le Corps de saint Helier honorablement avec beaucoup de loüanges à Dieu, au lieu appellé *Stonenarleufe* & là fut inhumé dans un noble Mausolée, le 16. jour de juillet, là où il se fait beaucoup de Miracles par les vœux & priéres, le tout à l'honneur & gloire de Dieu, qui vit & regne és siecles des siecles.

Extrait d'un ancien livre latin trouvé en l'Eglise et Paroisse de Saint Hélier Evesché du Mans, escrit en lettres Gothiques fort curieusement, où tout l'Office du saint est tout propre et à notte de plain chant, Hymnes et Antiennes; iceluy rendu à ladite Paroisse de Saint Helier pays du Mayne, reduit en langue vulgaire, par moy soussigné Recteur de Saint Helier, lez Rennes, le 29. mars 1659.

I. LAMBARÉ.

LA VIE DE SAINTE OSMANE VIERGE,

Solitaire en Bretagne. Le 9. Septembre.

L'IRLANDE parmy les espines a produit un beau Lys, qui se trouve heureusement transporté dans le parterre de la Bretagne Armorique, pour prendre place au nombre de ses fleurs. Ce beau Lys, blanc de pureté, est l'Illustre Princesse Osmane, dont les Archives de l'Auguste Basilique de Saint Denys en France, font une honorable memoire. Elle se nommoit auparavant *Argariargua*, pendant qu'elle estoit encore en son Pays d'Irlande; où quoy que ses parens fussent infectez des ordures du paganisme, elle se sentoit neanmoins toûjours inspirée de se faire Chrestienne; pour y parvenir, voyant que son Pere, qui estoit un Roy de ce Pays, l'avoit promise en mariage à un autre Prince Payen, elle se resolut une fois de laisser son Pays, avec toutes ses richesses, & mesme le Royaume, auquel elle pretendoit, pour se refugier en France, où elle aborda par la petite Bretagne, appellée communément l'Armorique; n'ayant pour toute suite qu'une seule servante nommée *Anclitena.*

II. Elle s'adressa à l'Evesque de S. Brieuc, pour se faire instruire plus pleinement des divins Mysteres de nostre sainte Foy, desquels estant imbûë, elle se fit baptiser, & afin de vivre plus inconnuë au monde, ne voulant estre connuë que des yeux de Dieu, elle prit au Baptême le nom d'Osmane. Cette Sainte enflammée d'un saint desir de se rendre agréable à l'infinie bonté de son Dieu, & de conserver le precieux joyau de sa chasteté, s'enferma dans une cellule, où elle pouvoit bien dire avec le grand saint Paul : *Que toute sa conversion estoit au Ciel, où estoit son tresor.* Je ne sçay pas combien de temps, elle demeura en cette solitude, parce que son Histoire ne nous en dit rien; mais bien puis-je avancer aprés l'Autheur du Martyrologe des Saints de France, qui en a fait l'Eloge, que cette sainte Princesse ayant passé la fleur de son âge en toute chasteté, dans le jeûne, dans les prieres, & dans les saintes meditations, elle supplia son Evesque de luy vouloir apporter le sacré Viatique, dont estant munie elle s'en alla joyeusement dans les clartés éternelles, prendre possession du Royaume Celeste, pour recompense du terrestre, qu'elle avoit abandonné pour l'amour de son divin Espoux, à qui seul elle avoit voulu plaire, pour joüir de luy dans l'Eternité.

III. Aprés sa mort, Dieu faisant paroistre par les miracles qu'il operoit à son Tombeau, quel degré de gloire son âme possedoit au Ciel, son corps fut levé de terre, & enfermé dans une châsse de vermeil doré, que deux Evesques, l'un d'Aire & l'autre de Leon, luy firent travailler, où il reposa en Bretagne au grand bien de la Province, jusques au temps que pour la crainte des Normands qui n'ayans pas encore changé ce naturel farouche, & qui tenoit du Barbare, avec la douceur qu'ils ont prise par aprés, faisoient des irruptions en Bretagne; il a esté porté en l'Eglise de Saint Denys en France, où il fut receu le 22. Novembre qui est le jour marqué pour sainte Osmane, au Martyrologe des Anglois, suivant les Nottes de Philippes de Ferrare. Mais enfin ce precieux tresor que l'on avoit sauvé de la fureur des Normands, n'a pû éviter la rage des Heretiques Calvinistes, qui ont ravy ces precieuses Reliques, & les ont jettées au feu, faisans par ce moyen cette Sainte Vierge Martyre, long-temps aprés son trespas.

Cette Vie a esté recueillie par Messire Julien Nicole, Prestre, du R. P. Simon Minime, qui l'avoit prise du Martyrologe de France, composé par Monsieur du Saussay, & de Robert Buckland.

LA VIE DU VENERABLE FRERE JEAN DE S. SAMSON,

Aveugle dès le Berceau, & Religieux Carme de la Reforme de Rennes, decedé en odeur de Sainteté. Le 14 Septembre 1636.

LE Venerable Frere Jean de S. Samson, nâquit selon le monde, à Sens, ville archiepiscopale le 29. jour de décembre 1571. mais sa seconde & plus precieuse naissance (à la vie Religieuse) fut au Convent des Carmes de Dol en Bretagne ; dans lequel Convent, & depuis en celuy de Rennes, il passa le reste de ses jours avec une si merveilleuse Sainteté, que nous croyons ne devoir pas obmettre en ce lieu la vie de cét illustre Religieux, comme un des plus beaux ornemens dans son siecle, de cette Province, & ce qui regarde la vie Religieuse, vertueuse & contemplative.

Son Pere s'appelloit Pierre du Moulin, & sa Mere Marie d'Aiz, personnes considérables en noblesse, en richesses, & plus encore en pieté, specialement envers la Sainte VIERGE, à laquelle cette famille estoit de tout temps tres-affectionnée.

Il estoit encore dans le berceau lors qu'estant attaqué de la petite verole, ce mal luy fist perdre la veuë, faute d'avoir esté bien traité. Mais pour mieux dire, ce fut un effet de la Providence de Dieu, qui voulut priver cét enfant de la veuë corporelle, afin qu'étant aveugle aux choses de ce monde avant que de les pouvoir connoistre, il fust par aprés plus disposé à contempler en esprit celles de l'Eternité. Dés l'age de dix ans il perdit son Pere & sa Mere, & tomba sous les soins d'un tuteur qui l'eleva mediocrement dans l'etude des Lettres, & parfaitement en celle de la musique, du jeu de l'orgue, & de quelques autres instrumens. Mais Dieu le vray Pere des orphelins, commença dés lors à l'instruire à une plus sainte Ecole ; & le prévenant des bénédictions de sa douceur, le degousta de l'etude des Arts & des Sciences naturelles, afin de l'instruire sans empeschement en la science des Saints.

A l'imitation de nostre Sauveur JESUS-CHRIST, (lequel âgé de douze ans s'absenta de sa sainte Mere & de son Pere Putatif pour se retirer dans le Temple), cét enfant aveugle, non gueres plus âgé, quitta la maison de son oncle maternel, qui estoit son tuteur, & comme son Pere, & alla passer un long espace de temps en quelque lieu écarté, que je n'ay pû sçavoir, là où il avoit plus grande liberté de se faire lire des livres spirituels, & s'exercer à la pieté chrestienne, & à la vraye mortifieation de soy-mesme. Ce fut là que Dieu commença tout de bon à verser dans cette Ame innocente les douceurs de son amour. Il assistoit toûjours au service divin, au Predications, frequentoit les Sacremens, & s'adonnoit à l'Oraison vocale & mentale, avec des fruits tous singuliers ; de sorte que se nourrissant de ce pain des grandes Ames, il alloit croissant en âge & en sagesse devant Dieu & devant les hommes.

Estant âgé de 25. ans il alla demeurer à Paris chez son Frere qui estoit Secretaire, Tresorier, & Payeur de la Gendarmerie de France ; & là s'adonnant à la lecture qu'on

luy faisoit des livres spirituels & mystiques, il devint comme insatiable dans le fervent desir qu'il avoit de correspondre à l'affluence des graces qu'il recevoit de Dieu.

Il s'exerçoit à mediter la Passion de JESUS-CHRIST, & portoit continuellement en son cœur & en son esprit une idée, & une image de ce divin Sauveur tout couvert de playes, par où comme par autant de soûpiraux, s'exhaloient les flammes de son amour envers les pecheurs. A quoy ce jeune homme desirant correspondre, eust voulu donner à ce Dieu si liberal & si prodigue, sang pour sang, & vie pour vie, comme il lui donnoit amour pour amour. Mais se trouvant vaincu dans cét amoureux combat, & noyé du gracieux torrent des consolations divines, il alloit s'écriant à Dieu au fond de son cœur qu'il moderast l'affluence de ses dons, s'il ne vouloit qu'il mourust d'amour. *Combien de fois, ô mon Amour,* luy dit-il dans ses Soliloques, *ay-je eu sujet dans l'abondance de vos communications Divines, de vous prier de vous enfuïr hastivement de moy, si vous ne vouliez me voir mourir de joye & d'amour presentement à vos yeux? C'est, ô mon Bien-aymé, que mon âme estoit encore nouvelle aux exercices de vostre amour, & craignoit de n'avoir pas la force de soustenir les impetueux efforts de vostre voluptueux & lumineux amour.*

Cela se passoit au dedans de luy, & au dehors on en voyoit les fruits par toutes sortes de vertus fort heroïques : entr'autre de penitence & d'austerité, comme de jeusnes tres-rigoureux, de disciplines & autres macerations, qu'il ne pût tenir si secretes, qu'on n'en decouvrist par fois quelque chose. Mais à cét estat d'abondance & de suavité divine, succeda un estat de privation & desolation spirituelle, dans lequel le Bien-aymé de son cœur sembla l'abandonner totalement, afin d'épurer & affermir sa vertu. Il le jetta dans un estat d'aridité si cruelle, qu'il luy sembloit estre comme un reprouvé de Dieu, pouvant avec raison s'appliquer cette plainte du Prophete : *Il m'a jetté dans des lieux obscurs & tenebreux, comme les morts sempiternels.* Cette puissance des tenebres sur cét imitateur de JESUS-CHRIST, dura plusieurs années sans autre consolation, hormis peut estre quelques éclairs legers & momentanez, qui servoient plûtost à désoler qu'à consoler cette Ame, & à luy faire appercevoir plûtost l'horreur de sa mort & de son tombeau, qu'à la delivrer de cette fâcheuse obscurité.

Pendant tout ce temps de secheresse & d'amertume, il n'estoit pas comme ces cœurs mercenaires, qui se voyans privez du don de la grace sensible, quittent tout là, & vont au change de Dieu avec les creatures. Au contraire, il redoubla les actes de son amoureuse fidelité à soustenir Dieu fortement dans la nudité de cét affreux desert de son esprit. Plus il souffroit d'agonie, plus estoit-il assidu à l'Oraison, ainsi qu'il avoit appris à l'écolle du fils de Dieu, & quoy qu'à tous ses soupirs & gemissements vers le Ciel, il ne receut que des reponses de mort, il ne chercha point sa consolation dans les choses creées, ny descendre de la Croix où son amour l'avoit attaché.

Dieu voyant cette ame si forte à soustenir la pesanteur de sa main, continua de l'affliger & luy estre divinement cruel. Il luy osta presque à mesme temps ce qui luy restoit d'appuy en ce monde, qui estoient son Frere & sa belle-sœur. Mais cét aveugle jugeant par ce coup, qui le privoit de toute assistance humaine, que Dieu le vouloit dénuer de tout, tant au dedans qu'au dehors; il se voulut mettre de la partie avec son divin Persecuteur, afin de se perdre totalement à toutes les choses temporelles. C'est pourquoy il se dépoüilla volontairement des droits de toute sa succession & de tous ses biens, entre les mains d'une personne qui luy estoit peu conneuë, afin de n'avoir plus de recours dans sa pauvreté qu'à la pauvreté mesme & prit resolution (qu'il executa) de ne demander jamais aucun de ses besoins à personne qu'à Dieu seul.

Ainsi disposé par cette nudité & pauvreté, tant interieure qu'exterieure, il commença à gouster les experiences de ces genereux imitateurs de la pauvreté de Jesus-Christ, qui

ne pretendans plus rien dans la terre, mettent tout leur tresor dans le Ciel. Il se donna tout en proye au divin Amour qui penetra son cœur de mille fléches ardentes; mais entr'autres il y fit une playe egalement douloureuse & delicieuse, qui le navra jusques à la mort. Ce coup luy fut décoché, lorsque son Ame estoit en l'estat de caliginosité & d'obscurité divine, où elle estoit languissante & malade à cause de la grande distance qu'elle voyoit entr'elle & son bien-aymé. Ce chaste & divin Epoux etoit alors caché par un secret & inconcevable mystere d'Amour au plus intimé de son Epouse, & là insensiblement il la toucha & l'entama de ce trait d'Amour, qui la rendit languissante pour le reste de sa vie. Sur quoy cette Ame ainsi navrée reflechissant dans ses Soliloques, va disant : *Pourqnoy, mon cher Amour, vous cachiez-vous en moy, en mon cœur et en mon âme? Ne sçaviez vous pas que je demeurois tellement navrée d'un tel effet d'Amour qu'il me faudroit tristement & douloureusement passer le reste de mes jours en continuelle langueur d'Amour, sans soulagement ny consolation quelconque? &c.* Il appelle dans ses écrits cette playe, *la playe ignée d'amour;* & dit que ses effets sont, *la faim, la soif, la Chaleur & la langueur d'Amour.* Et qu'encore que le supréme repos de la contemplation porte l'âme beaucoup au delà de ces effets, elle demeure toûjours, nonobstant cela, profondement navrée de cette amoureuse blessure.

Ce dard enflammé que le saint Amour decocha contre ce cœur amoureux, y fit un embrasement sacré qui cherchant à saillir au dehors, porta ce bon Aveugle à procurer dés lors autant qu'il pouvoit la conversion des pecheurs & le salut des ames. Il alloit cherchant de toutes parts des sujets capables de participer au feu qui le consommoit, & tous ceux qui l'approchoient, tiroient de grands profits de ses entretiens; en cela neanmoins il se comportoit avec beaucoup de prudence & de discretion, afin de ne pas violer le secret qu'il devoit au divin Amour, de sorte que la prudence & l'humilité moderoient les excez, ausquels son ardente charité le pressoit continuellement de sortir : *Vous estonnez-vous, ô mon Amour,* dit-il en un Soliloque, *de voir mon âme comme folle en abondance de ses excez qui luy feroient publier aux creatures les prodiges de vôtre Amour, sans que vous vouliez que nostre union s'accomplisse et se possede en secret? Ah! que j'ay grand desir de vous donner à connoistre aux hommes, &c.*

Estant ainsi pressé de la charité de JESUS-CHRIST de s'adonner à la conqueste des ames, la sage Providence de Dieu, qui destinoit cét humble Aveugle, pour le grand ouvrage de la reparation du Carmel, voulut qu'il fist connoissance, & liast amitié avec un jeune Religieux Carme, nommé Frere Matthieu Pinault. L'occasion de cette connoissance & de cette amitié entre ces deux personnes, fut le jeu de l'Orgue, auquel l'un & l'autre estoit habile, & sous ce pretexte en deux ans de conversation qu'ils eurent par ensemble, nostre Aveugle éclaira si hautement l'esprit, & échauffa si bien le cœur de ce jeune Religieux par de saintes lectures qu'il luy faisoit faire tous les jours, & par des lumineuses instructions qu'il luy donnoit, qu'il le rendit capable d'estre un des principaux fondemens de la Reforme, qui peu aprés se fist dans le Convent des Carmes de Rennes, & qui depuis s'estant étenduë par toute la Province de Touraine, & en quelques autres Provinces de France, porte maintenant ses fruits dans tout l'Ordre, par la misericorde de Dieu.

Il vid aussi dans une occasion le R. Pere Philippes Thibault (qui fut depuis Chef & Superieur de la Reforme susdite) & l'ayant exhorté en peu de mots, & comme en passant, à entreprendre le dessein de la mesme Reforme, ses paroles frapperent au cœur de ce Pere (ainsi qu'il a depuis avoüé) comme un coup de foudre, & y demeurerent si profondement gravées, que non seulement il se joignit à ce dessein, mais encore il en fut le Chef & le principal Executeur. Ces deux exemples entre plusieurs autres que j'obmets, font assez voir que les paroles de ce bon Aveugle sortans de son cœur comme autant

de brandons allumez, portoient le feu du divin Amour en ceux qui joüissoient de ses entretiens.

Sa langue estoit une clef du Ciel, non seulement pour les vivans, mais encore pour les morts ; & ses oraisons estoient si puissantes qu'elles ont retiré plusieurs Ames des feux du Purgatoire. Il en retira celle de son frere aisné qui depuis plusieurs années estoit mort genereusement à la bréche d'une Ville, soûtenant la cause du Roy Henry le Grand, non encore paisible possesseur de sa Couronne de France. Mais comme ce grand Roy n'estoit pas alors converty au giron de la sainte Eglise, nostre pieux aveugle craignoit que son frere epousant les intérêts de la Couronne, ne se fust aussi engagé en ceux de sa Religion ; c'est pourquoy il n'avoit point encore osé prier pour l'Ame de ce sien frere deffunt, jusques à un jour qu'il le fit, par l'avis de Monsieur Blanzy son confesseur, Docteur de Sorbonne. Cette priere eut son entier effet, & il vid sortir cette Ame du feu du Purgatoire, non sans de grands signes d'estonnement, de frayeur, & d'une sainte rejoüissance, dont le Pere Mathieu Pinault sus-allegué fut témoin oculaire, & depositaire de tout le secret.

Depuis estant Religieux, & continuant toûjours aux deffunts la charitable assistance de ses prieres, il en delivra plusieurs des liens du Purgatoire, & Dieu permettoit que quelques Ames luy fissent connoistre le besoin qu'elles avoient de son secours, sensiblement, & par des voix plaintives & articulées, dont il y a des témoins irreprochables. C'est pourquoy il estoit fort soigneux de leur appliquer plusieurs indulgences chaque jour, & sollicitoit les autres Religieux à leur rendre le mesme office de Pieté.

Peu de jours aprés qu'estant encore Seculier il eut, ainsi que nous avons dit, delivré l'Ame de son frere, il fut extraordinairement inspiré de demander l'habit de l'Ordre des Carmes, & d'estre admis au Convent de Dol en Bretagne ; & cela par l'entremise du susdit Frere Mathieu, lequel il persuada de proposer ce dessein à ses Superieurs, sans aucune crainte d'estre refusé, luy prédisant avec assurance que les empeschemens tres-grands & tous manifestes qu'il voyoit à sa réception ne seroient aucunement considerez ; il asseura aussi que sans estre obligé de faire contre la resolution qu'il avoit prise de vivre en pauvre inconnu, & de ne demander ses besoins à personne, on luy donneroit par charité plus qu'il ne falloit pour faire les frais de son voyage & de sa vesture au noviciat, lesquelles choses arriverent ainsi qu'il les avoit prédites.

A son départ il parût une lumiere extraordinaire sur sa face, avec autres effets qui donnerent à connoistre aux Esprits bien éclairez que ce jour de sa vocation estoit un jour heureux pour nostre Ordre. Il alla donc prendre le saint habit à Dol, en l'an 1606. & fit sa profession un an aprés, avec des sentimens & des consolations d'esprit telles qu'on peut juger d'un homme si touché de Dieu, & dont la vocation estoit si rare & si extraordinaire.

Frere Jean de S. Samson (c'est le nom qui luy fut donné en Religion), fit naistre dans ce Monastere non encore reformé un nouveau Paradis, y donnant des exemples d'une vie toute angelique & divine. Sa modestie, son humilité, sa continuelle Oraison, sa patience admirable dans les souffrances, sa charité toute miraculeuse envers les malades, & le reste de ses excellentes vertus jetterent d'abord l'admiration & l'étonnement dans l'esprit des hommes, & l'épouvente parmy les demons, l'empire desquels estoit grand dans tout le Pays de Dol.

Ces esprits ennemis de la Sainteté remuerent toutes sortes de machines contre luy. Tantost ils l'accabloient de tentations, tantost ils luy faisoient souffrir des peines fort sensibles, tâchant de le suffoquer & de l'étouffer. Tantost ils l'attaquoient en troupe avec des cris épouventables, commes de bestes feroces. Tantost ils contrefaisoient des voix humaines qui luy reprochoient ses exercices de devotion, l'appelant hypocrite,

bigot, arrogant, qui se méloit d'instruire le peuple & de guerir les malades par ses prieres. *Pourquoy,* disoient-ils parfois, *es-tu venu de si loin pour nous troubler?* Parfois il avoit le corps tout brisé de coups, & le visage & les mains défigurez par les égratigneures qu'il recevoit de ces esprits enragez. Enfin pour ne rebattre point une autre fois ce mesme sujet, je diray en ce lieu que tout le reste de sa vie il fut ainsi molesté des diables en mille & mille façons; tantost à vive force & avec des tourmens tres-cruels; & tantost avec des stratagesmes & des ruses qui eussent surpris & déceu tout esprit moins éclairé que le sien.

Toutes ces persecutions de l'Enfer ne l'épouventerent jamais; il se lassoit moins de pâtir, que les demons de l'affliger, & le desir de souffrir luy croissoit avec les souffrances. Sa foy lumineuse, sa confiance & son ardent amour envers Dieu, & sa patience inebranlable estoient un bouclier contre lequel tous les traits de l'Enfer se brisoient & demeuroient sans aucune force. Quelques fois au plus fort de ses rigoureux exercices, il se gaussoit & se moquoit des diables, les appellans chiens, taupes aveugles, incapables de voir jamais Dieu; d'autres fois il les traitoit de dédain & de mépris, faisant semblant de ne ressentir pas leurs attaques. Quelques fois il crachoit contr'eux, & leur reprochoit leur foiblesse, de ne pouvoir vaincre un ver de terre armé de confiance en Dieu; & ainsi les envoyoit en Enfer se faire chastier par leur Prince maudit, pour s'estre laissez vaincre par un homme de neant. Mais le principal instrument de ses victoires, outre ceux que nous venons de dire, estoit la profonde attention à soy-mesme, pour n'admettre jamais aucune recherche ny veuë d'amour propre, afin de ne donner aucun lieu ny aucune entrée à ses ennemis.

Sa patience & son courage furent encore tres insignes à supporter & embrasser joyeusement les diverses incommoditez, & les austeritez de la vie Religieuse. Il s'estoit accoustumé dés le monde à ne vivre quasi que de pain & d'eau, ce qu'il eust bien desiré de continuer dans le Monastere, quoy que son vivre n'y fut gueres meilleur. Il souffrit aussi beaucoup dans ces commencemens touchant le vestir, estant plein de vermine dont il ne pouvoit se nettoyer à raison de son Aveuglement. Outre cela, Dieu ajoustant de l'affliction à l'affligé, frappa son corps de grandes & longues maladies, & mist son esprit en de grandes ariditez & secheresses, de sorte que comme un autre Job, ou pour mieux dire ainsi que Jesus-Christ, il estoit crucifié de toutes parts, & comme noyé dans une mer de souffrance & d'amertume. Toutes ces épreuves ne firent aucune bréche à sa resolution d'estre tout à Dieu. Au contraire, comme s'il eust voulu braver les souffrances, il se jetta en diverses occasions parmy les malades, mesme de peste, rendant la santé aux uns par ses prieres, & assistant les autres comme s'il n'eust point esté privé de l'usage de ses yeux.

Pour recompense donc de cette ardente charité envers les malades, il receut de Nostre Seigneur un don tout singulier de guerir les fiévres (que l'air de la contrée de Dol rend tres-communes, violentes & dangereuses en certaines saisons) prononçant sur les fiévreux cette Oraison, qui se dit à Saint Pierre de Rome pour le mesme sujet: *Dominus JESUS, qui curavit socrum Petri a febribus quibus tenebatur; ipse curet famulum suum à febri qua laborat: In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.* Ses superieurs l'obligerent par obedience à rendre ce secours aux malades, ayant découvert qu'il s'estoit guery luy-mesme de sa fiévre au commencement de son Noviciat, prononçant cette priere par le mesme motif d'obedience. En quoy il ne réussit pas moins pour autruy, qu'il avoit fait pour soy-mesme, & cette grace estant divulguée en bref par tout le Pays, il rendoit ainsi tous les matins la santé à plusieurs malades, qui se presentoient arrengez devant le grand Autel des Carmes de Dol.

L'un des domestiques de l'Evesque du lieu, ayant esté guery de la sorte d'une fiévre

quarte inveterée, laquelle ne cedoit à aucun remede, cét Illustre Prélat, qui estoit alors Messire Antoine de Revol, prit de là sujet d'examiner, comme il fit tres-sagement & exactement l'esprit & la façon d'agir de Frere Jean de Saint Samson, sur les malades, en presence de Docteurs & de personnes de Justice & d'authorité, mais n'y ayant rien trouvé que de saint, il l'approuva & luy fit commandement de continuer à guerir les malades, ainsi que j'ay dit plus au long dans la Vie entiere de ce pieux Aveugle.

Il souffrit encore en d'autres occasions de semblables épreuves, dans lesquelles il fist toûjours voir le mesme esprit d'humilité, & d'abnegation de soy-mesme. Celles du dedans de la Religion ne furent pas les moindres.

Sa reputation & l'odeur de ses vertus s'estant estenduë dans les autres Convens de la Province, les Superieurs l'appellerent en celuy de Rennes, où depuis peu d'années s'estoit commencée la Reforme, dont il devoit estre la plus brillante lumiere. Là d'abord il fut mis dans la pratique d'un plus severe Noviciat que s'il eust esté quelque Seculier nouvellement converty, & pour éprouver la solidité de sa vertu, on luy ordonna de mener desormais une vie solitaire, sans plus s'adonner aux exercices de cette éclatante charité envers les malades. Ce commandement qui l'appliquoit à la solitude, fut extraordinairement doux à cét homme, saintement ennemy de l'éclat, & qui se sentoit comme violenté, quand l'obeissance le portoit à quelque chose de remarquable au dehors. Il s'occupa donc dés lors uniquement à la contemplation Divine, & son employ exterieur estoit de joüer de l'Orgue à l'Office Divin, ce qu'il faisoit si excellemment, que des plus habiles en cét art ont crû qu'il y avoit quelque chose de surnaturel.

Les Superieurs non contens de l'avoir tenté sur cette obeïssance & soumission, & de luy avoir donné plusieurs autres épreuves, le sonderent encore plus fortement sur sa maniere de faire Oraison Mentale, le reprenans de ce qu'il vouloit faire du Contemplatif, & se dispenser des Regles communes de la Meditation. C'est pourquoy ils luy ordonnerent de suivre en cela le train des autres jeunes Religieux, & il s'y soûmist par obeïssance. Mais aussi-tost qu'il entroit en son sujet, son esprit se trouvoit élevé au-dessus de sa propre operation, de sorte que rendant compte de son estat interieur, il estoit obigé de s'exprimer avec des termes mystiques, & extraordinaires.

On luy commanda de dicter briesvement à quelqu'un sa maniere de s'appliquer à Dieu, ce qu'il fist, & dicta pour ce sujet, ce qui est contenu dans les trois premiers Chapitres de son Traité, *de la Souveraine consommation d'Amour*. Là il fait voir la pureté & simplicité du repos de sa sublime contemplation, & comme quoy son esprit estoit fortement tiré en Dieu, par la force du regard Divin, qui en quelque estat ou occupation qu'il fust, le ravissoit ineffablement au dessus de soy. Cét Escrit fut communiqué à des Docteurs de Sorbonne, & autres personnages Illustres dans la Sainte Theologie, tant Scholastique que Mystique, qui tous approuverent avec éloge & admiration les voyes de cét Aveugle si saintement éclairé.

Ses Superieurs pour s'asseurer encore davantage de l'esprit & de la verité de ce bon Religieux, l'exercerent un an durant, avec de si rudes & si frequentes mortifications, qu'elles eussent fait quitter prise à tout homme moins humble & vertueux que luy. Ces épreuves heroïquement supportées firent voir qu'il estoit conduit par un Esprit de lumiere, & que Dieu l'avoit choisi pour de hauts desseins. On luy permist alors d'édifier desormais ses Freres, par quelques entretiens familiers, de la vie spirituelle; & mesme de dicter & composer des Exercices spirituels, tant pour sa propre conduite que pour celle d'autruy.

Le Convent des Carmes de Rennes éclairé par cette grande lumiere, devint la Maison de Dieu, & la porte du Ciel. On y vivoit comme des Anges incarnez, qui n'avoient autre ambition ny desir que de croistre en vertu. Ce n'estoit là dedans qu'Oraison

continuelle, que Mortification & Austerité, qu'Obeïssance aveugle, que détachement de toutes choses, & une pauvreté tres-necessiteuse, mais tres-volontaire. Les Religieux tant Superieurs qu'Inferieurs, mesme des autres Ordres, venoient consulter ce bon Frere, sur les difficultez plus notables de la vie spirituelle, & de la conduite des Ames; & il les satisfaisoit tous admirablement par ses lumieres, & bien plus encore par sa ravissante humilité.

Il estoit, mais contre son gré, en grande estime dans l'esprit de plusieurs personnes de haute & éminente condition, comme de la Reyne Marie de Médicis, Mere de Loüis XIII. de triomphante memoire, de Messeigneurs les Evesques de Rennes, de Nantes, de Dol, & de Saint-Brieuc, de Messieurs de Cucé, l'un & l'autre successivement Premier President du Parlement de Bretagne, & de plusieurs autres Personnages Illustres dans le siecle & dans le Cloistre. Ils soûhaitoient parfois de le voir, & sortoient d'avec luy également surpris de sa Sagesse, & du profond aneantissement de soy-mesme, qui paraissoit dans son port & dans ses paroles. Car cette estime ainsi que j'ay dit, estoit sa Croix & son gibet. Il faisoit mesme son possible pour éviter l'estime de ses Freres au dedans de la Religion, leur cachant soigneusement ses graces extraordinaires, & s'estimant indigne de paroistre en leur compagnie, ce qui se voyoit manifestement aux occasions, par la pudeur qui couvroit alors son visage, & bien plus, lors qu'on luy donnoit quelque loüange. Du reste on peut voir dans le livre de ses *Maximes & de ses pieux sentiments*, quelles estoient ses pensées sur cette vertu d'humilité, aussi-bien que sur toutes les autres.

Il estoit parfaitement obeïssant à Dieu, à ses Superieurs, & aux Regles & Constitutions de son Ordre. Quant au premier, il ne faisoit pas la moindre chose, soit au dehors, soit au dedans de soy-mesme, que par mouvement de l'Esprit de Dieu; c'estoit ce Divin Esprit qui faisoit en luy (non sans luy) toutes ses actions, qui formoit toutes ses pensées, & qui luy faisoit énoncer ses paroles; & ç'a esté par ses sacrez mouvemens qu'il a composé plus de cent Traitez appartenans à la Theologie Mystique.

Il obeïssoit exactement à ses Superieurs, envisageant en eux, non l'homme mortel, mais JESUS-CHRIST. C'est pourquoy il executoit avec une simplicité non pareille tout ce qui estoit de leur volonté; jusques à donner quelques fois par obedience de petits divertissemens à des novices, qui passeroient pour puerilité aux yeux des Sages du monde. Mais ce grand Religieux ne trouvoit rien dans l'obeïssance qui fust bas & puerile; estant Sage avec les Sages, & se faisant enfant parmy les enfants, avec une ravissante innocence & simplicité. La tres-simple & aveugle obeïssance qu'il rendoit à ses Superieurs, passoit mesme quelques fois au delà de son pouvoir, car on l'a vu sarcler au jardin par ordre du Superieur, tout ainsi que s'il eust vu, & rendre des services à ses Freres, tant sains que malades, qui sembloient ne pouvoir pas compatir avec son aveuglement corporel. Il estoit de mesme tres-ponctuel à l'observance de ses regles & constitutions; si-tost qu'il entendoit le signe de quelque regularité, il quittoit tout employ, s'il n'estoit d'exprés commandement, pour s'y trouver; prenant mesme fort honnestement congé des personnes de haute condition, comme Evesques & autres qui le venoient voir, & disant que la sainte obedience l'appeloit.

A peine sçauroit-on trouver en ce siecle un plus grand desir de souffrir & de patir pour JESUS-CHRIST, que celuy de Frere Jean de S. Samson. Il estimoit la Croix au-dessus de toutes les choses de ce monde, & de quelque part qu'elle luy vint il la recevoit toûjours amoureusement de la main de Dieu; & disoit qu'il estoit comme forcé par l'ardeur de son amour à la poursuite de ce tresor, je veux dire des souffrances. *A cela*, disoit-il, *nous sommes portez fortement, & comme necessairement, toutesfois d'une liberté si interne, amoureuse & suave, que uous ne desirons, n'aymons, & n'acceptons rien si amoureusement que la Croix & les souffrances, etc.*

Il préferoit le bien de la Croix aux plus hauts sentiments de Dieu. *Que toute sublime Theorie,* dit-il en ses contemplations, *cede à cette veritable & fidelle Pratique. J'ayme bien mieux, ô mon Sauveur! vous voir & vous sentir par vive imitation de vos douleurs que de voir, sentir & connoistre la multiplique & diverse entrée de votre Sagesse, & les écoulemens de vos touches, notions & splendeurs, sans cette conformité à vostre vie.* Ailleurs il appelle les souffrances sa viande, & son breuvage plus delicieux. Par ce desir, affamé de souffrir, il avaloit avec joye toutes les angoisses & les morts interieures dont tout le cours de sa vie a esté parsemé; & ce qu'il a souffert de la part des demons ses ennemis jurez, luy estoit comme un jeu & un sujet de réjoüissances, ainsi qu'on peut voir dans ce qu'il en a mis par écrit. Que s'il a manqué d'estre persecuté des hommes, ce n'a pas esté sans regret de sa part; & il estimoit & reputoit à misere, confusion & chastiment de Dieu, de ne trouver personne qui le crucifiast selon son desir; tirant de là un sujet de profonde resignation, & humiliation, & abandonnement entre les mains de Dieu. *Le meilleur pour nous,* dit-il en son Traité de la Tribulation, *est d'attendre tout le pis que les Creatures nous puissent faire; & lors que rien de tout cela ne nous arrive, nous demeurons infiniment confus; nous renonçans neanmoins, etc.*

L'Ame de cét homme fidele, excellement enrichie des dons du S. Esprit, estoit toute comblée de la crainte de Dieu, & du respect amoureux & filial qu'il luy portoit. Il fust plûtost mort mille & mille fois que de consentir deliberément au moindre peché véniel; & disoit que ceux qui ne craignent pas d'offenser veniellement, sont monstres d'abomination devant Dieu; que l'Amour ne les reformera jamais, & qu'ils ne se convertiront qu'à force de fleaux & d'afflictions.

Il voyoit dans sa conscience, comme dans un tres-pur cristal, jusqu'au moindre atôme d'imperfection; & sa pureté estoit telle que d'ordinaire il ne pouvoit s'accuser d'autre chose en confession, sinon de n'avoir pas tendu à Dieu à l'infiny. Entendant par ce mot de tendre à l'infiny, l'arrest & la fermeté de toutes les puissances de son Ame, recueillies, fonduës & perduës entierement en l'Unité Divine par dessus l'esprit & son propre fond, en la joüissance & fruition de son Divin Objet. De sorte que si quelqu'une de ses puissances venoit à se lascher delà à son operation naturelle, ou à ne s'abstraire pas assez des objets créez qui ne luy touchoient point d'office & d'obligation, il faisoit de cela matiere de confession sacramentale.

Il eust fait grande conscience de manquer en quoy que ce fust à la parfaite composition de tout son homme interieur & exterieur, disant qu'une Ame fidele & veritable doit estre toute divine, & paroistre à Dieu, aux Anges & aux hommes comme un lumineux flambeau, éclairant comme au travers d'un corps transparent, & estre si attentive à soy-mesme, qu'elle n'eust jamais sujet de se repentir d'aucun de ses gestes ou de ses paroles.

Il ne reflechissoit jamais sur luy-mesme, que pour se perdre & s'aneantir devant Dieu; le seul pouvoir de reflechir autrement, luy estoit une cruelle mort; mais comme il ne pouvoit pas toujours prévoir toutes les circonstances de ce qu'il devoit faire à l'exterieur parmy les hommes, s'il manquoit parfois à y réussir, il s'accusoit en confession de n'avoir pas agy là dedans en esprit de Sagesse & de lumineuse Prudence.

Ce bon Religieux estoit extremément porté aux Pratiques de la sainte Pauvreté, tant interieure qu'exterieure, haïssant les superfluitez, les singularitez, & mesme les accomodemens necessaires à son corps; & se dénüant de toute affection desordonnée aux dons, graces, lumieres, & caresses Divines, afin d'aymer Dieu au-dessus de ses dons en luy-mesme. Delà venoit sa resignation suprême dans les morts d'esprit les plus insupportables, & sa vigilance incroyable à supprimer tout mouvement de nature, & à n'admettre que ceux de la grâce. De sorte qu'il vint à un point, qu'il n'estoit plus molesté d'aucunes recherches & appetits de la nature.

Il faisoit un tres-grand estat de toutes les choses Saintes & Divines, dont l'usage est receu dans la sainte Eglise. Il portoit une reverence toute singuliere aux Reliques des saints, aux noms de JESUS & MARIE, aux indulgences, & aux ceremonies Ecclesiastiques. Il avoit une ardente charité pour le prochain, une tendresse & compassion sur les infirmitez d'autruy, si grande, qu'il les ressentoit comme siennes propres. Cette tendresse s'étendoit, même jusqu'aux animaux, aux souffrances desquels il compatissoit avec amour.

La Divine Bonté semble de plus l'avoir honoré du don de Prophetie. Estant encore Seculier il predit le progrez de la Reforme des Carmes de Rennes. Depuis estant Religieux il prédit la Paix de l'an 1620. entre le Roy Louys XIII. & la Reyne sa Mere. Il prédit à cette mesme Reyne, que dans ses dernieres disgraces, elle auroit delivrance pour la premiere fois ; & qu'à la seconde, elle devoit se resoudre à la patience ; ce que l'évenement a confirmé. Une pauvre femme affligée de n'avoir point d'enfans, luy demanda l'assistance de ses prieres : il les luy promit, & luy dit qu'elle auroit consolation; mais que ce seroit une courte joye. En effet, elle eut un enfant dans un an, qui ne vescut que fort peu.

Le S. Esprit luy départit le don de force, qui dans toutes sortes d'évenemens, soit de morts & d'angoisses tres-cuisantes, soit de mouvemens extatiques, & de ravissemens d'amour le rendoit toujours égal. Souffrant avec la mesme égalité tous les assauts des demons, & toutes les Croix dont sa vie tres-solitaire a esté parsemée.

Dieu luy decouvroit quelques fois sa volonté par des signes sensibles, l'avertissant de quitter la conversation, ou quelque autre employ, lors qu'il en estoit temps, & toûjours il avoit une discretion admirable, pour discerner les inspirations & les lumieres fausses d'avec les veritables, & les mouvemens de la nature d'avec ceux de la Grace. Combien il a esté remply des dons de Science, d'Intelligence & de Sapience Divine, le grand nombre d'œuvres mystiques qu'il a composez le font voir plus excellement que nous ne sçaurions exprimer ; & par là, comme par un échantillon, on jugera combien cét aveugle a esté divinement éclairé, & combien il a gousté la douceur & l'amabilité de Dieu. C'est dans sa haute & sublime contemplation que luy a esté communiqué ce goust admirable de son Divin Objet, & cette haute intelligence des choses eternelles, aprés y avoir été disposé par plusieurs operations Divines.

Premierement le S. Esprit alluma au fond de son cœur, un feu brûlant & consommant, qui agissoit en toutes les puissances de son Ame, avec une indicible impetuosité & volupté. Il donnoit quelques fois liberté à son cœur, avec l'obeïssance de ses Superieurs, & par mouvement Divin, d'exhaler au dehors quelques flâmes de ce feu mystique, specialement lors qu'il dictoit ses sentimens & ses lumieres; car, disoit-il à Dieu : *Quel moyen de brûler au feu de vostre Amour, & n'en point parler ? Quoy ? brûler en silence d'un feu si doux & si délectable, sans exhaler la flâme d'amour par la bouche !* Il comparoit ce feu Divin à ces torrens de feu, qui sortans de certains lieux sousterrains, reduisent en cendre tout ce qu'ils rencontrent.

Il appeloit ce feu, *Tout devorant,* parce qu'au commencement il agissoit d'une force ineffable sur tout ce qu'il y avoit à consommer en luy. Mais à proportion qu'il devenoit plus simple & plus perdu en sa suressentielle unité, ce feu adoucissant sa rigueur faisoit en luy comme un doux embrasement d'amour, qu'il appelle au Livre de ses contemplations, *le Bapteme du S. Esprit.*

Il disoit que ce feu estant allumé dans une Ame, ne cessoit jamais qu'il n'y eust consommé tout ce qui étoit de la creature, & qu'il ne l'eust entierement fonduë, substantiée, & convertie en soy, incomparablement mieux que le feu ne fond & convertist en soy les metaux, & tout ce qui luy est appliqué ; l'Ame neanmoins demeurant toûjours

dans son estre créé. Que l'Ame embrasée de ce feu joüist en quelque maniere de la Gloire de Dieu icy-bas. Que les sens mesme participent quelques fois à cette Feste solemnelle. Et que ce feu est beaucoup plus actif à consommer certaines Ames, que d'autres, à cause de leur diverse force & disposition surnaturelle à supporter cette operation.

Cela le mist dans un estat tout extatique & de continuel ravissement, non selon la partie sensible, ainsi qu'il se fait dans les personnes moins fortes à soûtenir les operations Divines; mais selon la plus noble partie de l'Ame, & dans le plus pur Esprit, où par l'efficace de ce feu Divin elle est perduë totalement en Dieu. Si on veut voir quelque chose de plus sur cét estat extatique, on aura recours à ce que nous en avons marqué dans la vie entiere de ce bon Religieux.

On peut remarquer en second lieu, les autres sublimes operations des personnes de la Tres-Sainte Trinité dans cette belle Ame : car le Fils qui est la Lumiere & la Sagesse increée, ne l'a pas moins comblée de ses Lumieres, que le S. Esprit de ses Feux & de ses Embrasemens susdits. Ce qu'il exprime en quelques endroits de ses Escrits sous le nom du *Baiser* amoureux, qui est attribué au Fils Eternel. *Ah! Qu'est-ce à l'épouse*, dit-il en ses Soliloques, *d'avoir receu le baiser de la bouche de son espoux! Quel submergement de delices! Distes hardiment, ô espouses bien-aymées, s'il y a des delices, des ravissemens, & des embrasemens d'Amour semblables à cecy.*

L'operation attribuée au Pere Eternel, dans la memoire ou nuë pensée de l'Ame, est representée dans ses Escrits, sous le nom de *Regard divin.* Il sentoit continuellement ce divin Regard de l'amour increé, qui alloit sollicitant le sien à se plonger & se perdre insatiablement en sa Bien-Heureuse Origine; & disoit, que depuis qu'une Ame a esté vrayement touchée de Dieu, & ravie dans les splendeurs Mystiques, ce Divin Regard la suit toûjours inseparablement, pourveu qu'elle n'y mette point d'obstacle. Il ressentoit parfois qu'il estoit doucement frappé au fond de son cœur par l'efficace de ce Divin Regard, qui luy donnoit une douce & benigne asseurance de la presence de son Dieu; & son Ame alors se trouvoit toute renouvellée au dedans, & pleine plus que jamais d'amour, de force, & d'esprit.

Cette Ame sainte ainsi heureusement attachée par les yeux & par ses aymables regards à ceux de son Bien-aymé, passa ensuite à un estat de Contemplation tres-sublime, laquelle il appelloit son desert, & dont le repos & la suavité sont ineffables. Je n'en diray rien ici, renvoyant le Lecteur au narré entier de sa Vie, & à la lecture de ses Escrits, entr'autres de la premiere de ses Contemplations.

Il comparoit la Divine Essence dans laquelle il estoit heureusement perdu, & l'Amour de Dieu en luy-mesme, à une mer sans fond ny rive, dont le flux & l'ecoulement ou les ruisseaux, sont les Mysteres de nostre Salut, & les communications amoureuses que Dieu fait de soy-mesme aux Ames spirituelles. C'est pourquoy il ne parloit des Mysteres de la Foy, entr'autres de la Passion & des souffrances de JESUS-CHRIST, qu'avec des ravissemens & des suspensions quasi continuelles. *C'est icy*, dit-il sur un de ses Mysteres, *& sur cét aspect que la raison & le jugement me manquent, non par defaut, ny de jugement, ny de raison; mais par abondance de veuës & de penetration. Pour ce que nous ne voyons en vous, ô mon Amour! ny bornes ny limites. Rien dis-je qu'abysmes, &c.*

Il avoit une tendresse indicible pour le Mystere amoureux de la Naissance du Fils de Dieu, & disoit, que les Anges cherissent fort familierement les Ames devotes à ce Mystere. Que c'est un crime de se laisser emporter à la tristesse, depuis qu'un Dieu fait Homme, a fait naistre le Paradis dans la Terre; & que l'Incarnation du Verbe Eternel est un Mariage d'Amour entre Dieu & les pecheurs, que les Seraphins, & toutes les Ames saintes à leur imitation, adorent en silence.

Il avoit une devotion & affection tres-cordiale envers le S. Sacrement de l'Autel, & communioit tous les jours par ordre des Superieurs, avec une ardeur d'amour tres-admirable. Sortant de la Sainte Table il se trouvoit embrasé comme un Seraphin, ce qui mesme a souvent paru à l'exterieur. *Par votre amoureuse Somption & Communion,* dit-il à Dieu dans ses Contemplations, *nostre ame est embrasée, fonduë, plongée, & perduë en vostre Tout. Et nous sommes devorez & consommez de vostre feu & brasier infiniment ardent, pour n'estre plus qu'un avec Vous, au Tout de vostre Deïté infinie.* Il faisoit plus d'état d'une seule Communion du Precieux Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, que de toutes les autres graces & faveurs tres-singulieres qu'il avoit receuës de Dieu; disant que dans la Sainte Communion s'accomplissoit & se consommoit heureusement le Sacré Mariage, & les Nopces Mystiques de son Ame avec son Divin Espoux.

Dieu recompensa dés cette vie cette grande dévotion au S. Sacrement par deux rares privileges. Le premier est, qu'il donna à ce pieux aveugle une certaine faculté surnaturelle, qui suppléant le défaut de ses yeux luy faisoit ressentir la presence du Saint Sacrement; si bien que l'on l'a veu flechir les genoux pour l'adorer, lors qu'on le transportoit d'un lieu à l'autre, sans qu'il en fust averty. Il avoüa pareillement à un Superieur, que Dieu luy donnoit je ne sçay quel ressentiment qui luy faisoit discerner la presence des Prestres & des Superieurs, d'avec celle des autres personnes.

L'autre privilege est, qu'ayant communié, il sentoit encore six heures aprés & d'avantage, les Especes Sacramentales non consommées en son estomach, ce qu'il tenoit pour une grace incomparable. A cecy se rapportent les convis amoureux qu'il fait à son Bien-aymé dans son Epitalame, de venir à luy sous les Especes Sacramentales, & d'entrer en son jardin plein d'odeurs Spirituelles & Aromatiques. *Nous nous delecterons,* dit-il, *à plaisir, ô mon Epoux & ma vie, quand vous y serez entré. Et je m'asseure que le plaisir & le contentement que nous y aurons, sera si grand, qu'à peine en voudrez-vous jamais sortir, &c.* Et c'est la raison pourquoy il communioit ordinairement d'assez grand matin, afin que les Especes Sacramentales pûssent être consommées avant le repas, & aussi afin de joüir plûtost & tout à loisir de la douce presence du Bien-aymé de son cœur.

Il avoit succé avec le lait & dés le berceau la devotion envers la SAINTE VIERGE, Sœur, Mere, & Patronne singuliere de son Ordre, l'ayant receuë de ses parents comme un precieux heritage, qu'ils conservoient tres-cherement & de long-temps en leur famille. Dés son bas âge il taschoit d'insinuer cette devotion à ceux qui le hantoient, leur persuadant de se mettre dans les confrairies du St. Scapulaire & du Rosaire, & les entretenans des Miracles & des Graces de la Sainte VIERGE envers ses favoris. Mais depuis qu'il eût gousté les douceurs de la vie Spirituelle, il entra si avant dans la connoissance des perfections de cette VIERGE admirable, que c'est une chose ravissante de voir les sentimens qu'il nous a laissé sur ce sujet. Il l'appelloit la plus haute saillie de l'Amour de Dieu, & sa premiere idée entre les pures creatures; la plus mystique & la plus consommée d'Amour entre les Saints; la plus docte & éclairée dans la connoissance de Dieu & de la nature; mer innavigable & impenetrable; une autre Divinité, brûlante du feu de l'Amour Divin, plus élevée que les Séraphins, & dont les grandeurs ne se peuvent concevoir que par voye de negation, tant elles sont au-dessus de nos pensées, & de nostre esprit.

Il avoit aussi une devotion singuliere vers le grand S. JOSEPH espoux de la Sainte VIERGE; il luy rendoit des hommages tout particuliers, comme au vray Protecteur des Ames contemplatives, qui menent icy-bas une vie inconnuë aux hommes. Il l'appelloit un Ange incarné, choisi pour cooperateur dans le Mystere de l'Incarnation, pour gouverner le Fils de Dieu en qualité de Pere, & conserver la pureté de MARIE; la seconde idée de Dieu entre les pures creatures; le Roy des Anges puis qu'il avoit leur Reyne pour

espouse; le mystique la plus perdu & abysmé dans l'Essence Divine; & le plus plein de Dieu, de tous les Saints aprés la sainte VIERGE. Il disoit que la sainteté de S. JOSEPH consistoit dans cette vie inconnuë & perduë en Dieu, & ses miracles, en ce que son cœur est ravy & brûlant au feu de la Divinité; qu'il l'estimoit sanctifié dés le ventre de sa Mere; qu'il a vescu icy-bas dans un état fort semblable à celuy qu'avoit Adam avant son peché; que comme la vie de ce saint a esté toute d'Amour, aussi est-il mort d'Amour; & comme il a vescu dans les flâmes de ce feu Divin, il y a heureusement expiré.

Ce bon Religieux estoit si grand amateur de la solitude, qu'il estimoit que l'homme spirituel, en matiere de conversation, doit se montrer severe & rigide, quasi jusqu'à paroistre dépoüillé de toute humanité, afin de n'apporter pas d'empeschement à son introversion. Il a donc conversé, mais fort sobrement avec les hommes, lors seulement qu'il y alloit de la gloire de Dieu, & de la sainte obeïssance. Sa conversation estoit si sainte & si édifiante, que le souvenir qui nous en reste, nous est tres-doux & delicieux. Tout ce qu'il disoit au dehors, estoit accompagné d'une telle sagesse, & d'une si rare modestie, qu'encore que son estat interieur, & ses sentiments surpassassent ceux du prochain, il s'accomodoit en sorte à la capacité d'un chacun, qu'il sembloit estre d'une vie, & d'un estat tout semblable à ceux du commun.

Il disoit que les personnes spirituelles doivent garder une extréme modestie à l'extérieur, & en toutes les puissances de leur Ame, afin qu'éclatans à guise d'un tres-lumineux flambeau au travers d'un corps transparent, ils édifient le prochain, sans aucune affection ny recherche propre, comme hommes plûtost Divins que terrestres & corporels. Aussi n'a-t-on jamais rien apperceu en luy d'immodeste et desordonné. Nonobstant la pesanteur se son âge, & les peines interieures qu'il souffroit, il tenoit toûjours son corps dans une composition modeste, droite & vigoureuse sans s'appuyer indécemment, ny se mettre en des postures qui sentissent la lassitude ou l'ennuy. Il croyoit devoir non moins de reverence à son corps qu'à son Ame; l'un & l'autre estans le Temple du S. Esprit. Son abord estoit gracieux à tous, & quoy qu'il fust souvent dans des peines interieures fort angoisseuses, il avoit toûjours un visage doux, tranquille & égal. Il abhorroit extrêmément la tristesse, & ne pouvoit concevoir qu'une Ame sçachant *que Dieu est*, puisse tomber dans la melancolie.

Il fuyoit les vains complimens, & les flatteries des hommes, comme autant de recherches de nature. Il n'estoit pas neanmoins incivil, & deferoit beaucoup aux sentimens d'autruy, s'ajustant à leur capacité, selon Dieu. La prudence & la simplicité regnoient en toute sa conversation. La premiere le rendoit vigilant & attentif à tous ses mouvemens, n'en admettant aucun qui ne fust de Dieu, & prenant garde aux circonstances de chaque action, aux consequences de chaque parole, & aux diverses impressions qu'il pouvoit faire dans l'esprit de son prochain. *Nostre Sapience*, dit-il en quelque endroit de ses œuvres, *nous fait agir par tout avec une prudence digne d'elle, qui assaisonne divinement tout ce qui sort de nous; & nous ne sortons jamais d'elle, non plus que de Dieu, par la moindre extroversion.*

La simplicité l'unïssant intimément à Dieu, rendoit sa conversation sincere, & exempte de toute deception, simulation & deguisement en ses actions & en ses discours; abhorrant les équivoques, gausseries, railleries & duplicitez, comme les pestes de la conversation honneste & Chrestienne. Le principal fondement de cette simplicité, estoit la continuelle & infatigable élevation de son esprit en Dieu, avec une genereuse abstraction des choses sensibles. De sorte qu'il laissoit un chacun dans ses voyes, & dans ses pratiques, & se tenoit immobillement dans les siennes; supportans sans empeschement interieur les défauts & les desordres qu'il appercevoit en autruy.

Cette conversation si sainte gagnoit merveilleusement à Dieu les cœurs de ceux qui le

fréquentoient, soit qu'il fussent Religieux ou non. L'on en void un exemple dans le R. P. Dominique de S. Albert, decedé l'an 1634. en odeur de Sainteté dans le Convent des Carmes de Nantes, dont il estoit Prieur. Ce Religieux natif de Fougeres en Bretagne, d'une des bonnes & plus vertueuses familles de la Ville, estant entré dés l'âge de 15. ans, au Noviciat des Carmes de Rennes, gousta peu aprés si notablement de nostre pieux aveugle, & s'adonna si serieusement à la pratique de ses saintes instructions, qu'il sentit en son cœur comme un subit embrasement d'Amour, qui s'accreut jusqu'à des excés incroyables. Il appelloit cét Amour Divin, *un Exactateur inexorable*, qui ne dit jamais c'est assez, parce qu'il luy consommait insatiablement le cœur; et il estoit si embrasé de ce Divin Amour, que la nuit, en quelque saison que ce fust, s'éveillant plusieurs fois, il se jettoit autant de fois en place, emporté comme par un mouvement extatique, pour adorer à genoux la Majesté de Dieu. Ce feu Divin avoit excité des embrasemens jusques dans son corps; de sorte qu'au fond de l'hiver il luy falloit appliquer des linges moüillez sur l'estomach, pour adoucir la rigueur de ce feu Sacré.

Il mandoit un jour à F. Jean de S. Samson, son cher Maistre & guide spirituel, que c'est chose digne de compassion de voir une Ame, qui touchée de cét amour, tend toûjours à l'infiny, & ne le peut comprendre; & qu'il sentoit son cœur autant insatiable à aymer & à désirer, que Dieu est infiny à se communiquer. Sa devise consistait en ces deux mots : *Toûjours mourir*. Ce qu'il a pratiqué pendant tout le cours de sa vie, avec une telle fidélité, qu'on peut dire qu'en cette matiere il n'a rien obmis, quant à la pratique, de ce que nostre Divin Theodidacte luy qu'a enseigné de vive voix & dans ses escrits. On en verra quelque preuve au chap. XXVII. de la Vie de ce bon Frere, où j'ay touché en passant quelques principales vertus de ce grand homme, qui nonobstant les emplois de Vicaire provincial, de prieur, de lecteur en Theologie, de pere maistre des Novices, se tint toûjours soûmis à la conduite de ce lumineux Frere Laïc.

Un autre témoignage bien illustre des grands fruits que produisoit la sainte conversation de ce vertueux aveugle, a esté celle qu'il eut un long-temps avec feu Messire Antoine de Revol, Evesque & Comte de Dol. Depuis que ce Tres-Illustre & Tres-Vertueux Prélat eut éprouvé son esprit et sa vertu, par la vraye pierre de touche, qui est l'obeïssance & la parfaite humilité, ainsi que j'ay touché au chap. VI. de sa vie, il luy demeura tellement affectionné, & fut depuis si charmé par ses divins entretiens, que souvent il alloit voir ce bon Religieux trois fois en un même jour, à pied, quoy que le Convent fust assez éloigné de son chasteau, afin de conferer avec luy des choses saintes, & des moyens d'avancer la gloire de Dieu. Il acquist dans ces frequens entretiens une si grande tendresse, & une si ardente charité envers les malades, & les agonisans de sa Ville, & des lieux circonvoisins, qu'il ne manquoit point de les visiter quelques pauvres qu'ils fussent, afin de les disposer à bien mourir, ou a souffrir avec patience. C'estoit le vray Pere des orphelins & des pauvres. Son exercice le plus assidu estoit la sainte Oraison. Il estoit l'ennemy des vanitez du siecle, l'exemple & le flambeau non seulement de tout son Diocese, mais encore de tous les lieux où il a fait quelque sejour.

Depuis que nostre Aveugle fut dans le Convent de Rennes, ce grand Prelat prit la peine d'y faire un voyage exprés, pour le voir encore une fois, & luy fit composer l'exercice, intitulé *Le Miroir et les Flammes de l'Amour divin*, pour sa conduite & direction particuliere. Pendant ce dernier voyage qu'il fit à Rennes il visitoit tous les jours ce bon Frere dans sa cellule, & y demeuroit parfois deux ou trois heures, conferant avec luy des moyens de mourir saintement, comme prévoyant le temps de sa mort. En effet estant retourné à Dol il tomba malade, & couronna bien-tost aprés, par une sainte & précieuse mort, plusieurs autres grandes œuvres de vertu & de pieté, que je passe sous silence.

L'efficace encore de la sainte conversation de nostre bon Aveugle, se fit voir hautement pendant le séjour qu'il fit chez un venerable Recteur de la Paroisse de Roz-sur-Coësnon, prés Dol, qui l'emmena chez luy pour le faire traiter d'une fiévre quarte, dont ce Frere estoit affligé. A peine fut-il arrivé chez ce bon Ecclésiastique, qu'il commença à embaumer tout le Pays de l'odeur de ses vertus. Le Recteur & les autres Prestres se firent aussi-tost ses disciples en la vie Spirituelle. Tous les jours il leur faisoit de pieux entretiens touchant leur salut. A quoy se joignant encore plusieurs personnes laïques, jusques aux petits enfans, qui quittoient leurs jeux & leurs congez, pour profiter des Instructions de cét homme de Dieu. Cela remit dans tout le Pays l'exercice des Vertus Chrestiennes, la frequentation des Sacremens, & l'horreur du peché, que les guerres précedentes y avoient étouffé; ce qui s'étendit en sorte dans les Paroisses circonvoisines par une sainte émulation, que par ce moyen tout l'Evesché a esté peuplé de personnes fort devotes & vertueuses.

Mais sur tous, le Recteur de Roz, & sa bonne sœur qui estoit une veuve âgée, & fort venerable, firent gloire de se soumettre à la conduite Spirituelle de ce Frere, le considerant comme un Apostre de tout le Pays. Ils changerent leur maison comme en un petit Monastere, où ils vivoient d'une maniere fort sainte. Ils faisoient Oraison reglée, recevoient les pauvres & les passans avec charité, les servoient à table; bref, ils pratiquoient toutes les vertus Chrestiennnes fort exactement, & se conformoient si bien à la conduite de ce bon Religieux (qu'il leur donna mesme par écrit) qu'aprez leur decez, ils ont laissé dans tout le Pays une grande odeur de vertu.

Ce fut par les entretiens & les rares exemples de ce Frere que deux Predicateurs de l'Ordre de S. François embrasserent la Reforme. Lors mesme qu'il estoit encore seculier ceux qui luy faisoient des Lectures Spirituelles se trouvoient incontinent touchez de Dieu. Les uns se rendoient Religieux, les autres l'estant déja, embrassoient la Reforme; les autres vivoient dans le monde avec pieté. Un soldat mesme (ce qui est assez rare) devint si devot pour l'avoir frequenté, luy servant de lecteur, que s'estant jetté dans la solitude pour s'y exercer en continuelle Oraison, il prit enfin l'habit de Religieux, pour faire l'entier holocauste de soy-mesme au service de Dieu. Pour ce qui est des fruits de sa conversation dans nostre Observance, la chose parle d'elle-mesme, & je me contente d'en avoir donné un échantillon dans l'exemple du R. P. Dominique de Saint Albert.

Cette Ame née pour le Ciel, regardoit son corps, comme une facheuse prison, & la vie presente comme un exil; quoy qu'il souffrit l'un & l'autre avec une humble resignation, & conformité aux volontez divines, & disoit que cela l'eust accablé de tristesse, sans le secours de son divin Amour, qui faisoit que toutes les vicissitudes de la vie, ne servoient que pour l'espurer davantage. De là naissoit la haine irreconciliable qu'il portoit à son corps. Il eust soûhaité de rompre cette prison à force d'austeritez, s'il luy eust esté permis, & ce qu'il luy donnoit de repos, de nourriture, & d'autres soûlagemens necessaires, n'estoit qu'à contre-cœur, donnant à cela le nom de Martyre, & disant, que quand il cesseroit de manger il cesseroit d'estre Martyr.

« *Ce m'est une cruelle mort,* disoit-il, *d'estre obligé de conserver ma vie, qui seule empesche mon repos, & la joüissance de mon amour. O mort! que tu me serois bien plus douce : et que tu m'es cruelle! Helas! je te soûhaite cent fois chaque jour, et jamais tu ne viens. O Eternelle Grandeur! que je suis ardemment espris de vous; pourquoy tardez-vous tant de m'oster une vie si penible? Ne m'osterez-vous point de la tyrannie de ce corps, dans lequel je souffre un continuel Martyre? Vous voyez que je ne fais que languir dans ce sejour de peché. Mon Ame sera-t-elle toûjours languissante et sans repos? Mourra-t-elle mille et mille fois! Ouy, tandis qu'elle se verra dans cette vie miserable.*

Dictant un jour un traité qu'il nous a laissé de la Preparation à la Mort, & son esprit tout tiré en Dieu, se figurant que l'heure tant desirée de mourir estoit venuë, il alloit ainsi disant en presence de son cher Amour :

O désirée ! ô douce Mort ! Est-il possible, ô mon cher Amour ! que je sois enfin arrivé au point de mon sort tant desiré : Ah ! que j'ay esté pauvre jusques icy ; & que je suis maintenant riche en vostre pleine possession. Le reste de ces divins écoulemens, se peut voir au Livre que nous avons imprimé de ses Soliloques.

Ces grands desirs de mourir à cette vie mortelle furent enfin exaucez. Sa derniere maladie commença le 3. Septembre 1636. par une fiévre, avec une forte effusion de bile. Les douleurs de son corps furent grandes, mais celles de l'Ame le furent encore plus, parce que Dieu voulut rendre sa mort conforme en quelque chose à celle de son Fils, délaissé & dénué de toute consolation. Les demons de leur costé firent tous leurs efforts pour luy faire peine, & troubler sa constance par des representations horribles ; mais parmy tous ces assauts le Serviteur de Dieu demeura toûjours égal à luy-mesme, sans chercher appuy ny consolation dans les choses crées, soit sensibles, soit spirituelles. Il produisoit tous les actes d'Amour, de confiance en Dieu, & autres, qu'on luy formoit, se laissant conduire comme s'il eust esté dans le plus bas de la vie spirituelle.

Enfin l'heure qui devoit finir ses travaux estant venuë, il prit entre ses mains un Crucifix, le colla fortement à sa bouche, & prononçant ces paroles de l'Apostre : *Christo confixus sum cruci,* il rendit son Ame à son Createur, âgé de soixante-quatre ans, huit mois, & quinze jours, le 14. septembre, jour de l'exaltation de la Sainte Croix.

Sa patience fut si grande en cette maladie, que dans toutes ses douleurs tres-violentes, il ne se tourna point çà & là dans le lit, pour chercher soulagement & repos, soustenant avec force & vertu le poids de la main de Dieu, & cachant ses souffrances le plus qu'il pouvoit, afin qu'on ne luy portast pas compassion & qu'on le laissast, sans luy offrir les rafraischissemens, qu'on presente ordinairement aux malades. Il se consomma ainsi aux rayons de son divin Soleil, sans chercher appuy ny secours dans les creatures, & eut toûjours jusqu'à la mort un veritable sentiment de son neant & de sa misere, se jugeant le plus grand pecheur de la terre, le plus redevable à Dieu, & neanmoins le plus ingrat, & le plus necessiteux de sa Grace & de sa Misericorde.

Il faisoit plus d'estat de demeurer nuëment resigné à la Justice Divine, que de mettre son appuy sur l'infinie Misericorde de Dieu, à cause du mélange du propre interest qui s'y peut rencontrer. Le temps de la mort, disoit-il, est un temps de totale renonciation à soy-mesme. C'est lors, si jamais, qu'on doit craindre les propres recherches, & estre sans vouloir. Encore que le veritablement mort ait sujet de craindre la Justice Divine, il est pour luy du point de la mort, comme de sa vie la plus asseurée & confidente. Il ne se change pour aucun temps. *Helas !* poursuit-il, au lieu d'où j'ay tiré cette lumiere, *Nostre vie n'est-elle pas assez miserablement passée en mille recherches inconnuës, sans se rechercher sciemment & manifestement au point de la mort, reflechissant sur soy-mesme, ainsi que les hommes du commun, manque de foy et de confiance en Dieu ? C'est laisser l'Amour de Dieu pour se couvrir du bouclier de sa propre Justice ; et croire qu'on fera barriere à la Justice Divine.*

Le peuple se trouva en foule dans l'Eglise des Carmes au jour de ses Obseques. On luy rasa le poil, & on tâcha d'avoir de ses vestements, comme autant de Reliques. On fit toucher à son corps quantité de Chappelets ; & depuis on continue de plus en plus à honorer le lieu de sa Sepulture, par des Vœux & Images de cire, en témoignage des assistances, tant spirituelles que corporelles, que plusieurs parmy le peuple disent avoir receu de Dieu sous l'invocation, & par les prieres du V. F. Jean de Samson. *En voicy quelques exemples.*

L'an 1637. un President du Parlement de Rennes (1), Prestre de grande vertu, attaqué dans un âge septuagenaire d'une maladie, à laquelle les medecins ne voyoient plus de remede, fut en un moment soûlagé, & depuis parfaitement guery si-tost qu'on eut fait vœu pour luy, que s'il recouvroit sa santé, il diroit neuf jours consecutifs la Ste Messe, en la Chapelle où le Venerable Frere est enterré, & qu'il feroit mettre une tombe de marbre sur le lieu de sa sepulture. Ce que le President ratifia & executa entierement; & sur son tombeau a esté mis le suivant Epitaphe :

HOC SUB MARMORE QUIESCIT
VEN. FR. JOANNES A SANCTO SAMSONE,
Carmel. Reform. Laïcus, Observantiæ Rhedonensis. Verè cœcus illuminantissimus, quo sapientius aut fusius hoc sæculo scripsit nemo de rebus mysticis, et verâ contemplatione.
VITAM DUXIT
Austeritate et laboribus asperam,
Cœlestium contemplatione suavem;
Dæmonum continuo conflictu horribilem,
Angelorum consortio jucundissimam;
Humilitate ad ima depressam;
Ardore Seraphico in Deum transformatam.
QUOTIDIANA SYNAXI REFECTUS
Pabulum cœleste casto pectore fovebat etiam ad sex horas inconsumptum, nativo calore in amorem verso.
Quippe delicias putat Christus, purissimo sinù teneri.
QUID PLURA.
In vita sua fecit monstra, in morte mirabilia operatus est;
Quæ si linguæ mortalium sileant, istius saxa sepulchri perpetuo loquentur.
SISTE ITAQUE VIATOR
Et, si me amas, hîc Deum adora in suis gloriosum.
Obiit in Carmelo Rhedonensi vir verè mundo Crucifixus, in Festo exaltationis S. Crucis, 14. Septembris 1636.

Une fille attaquée d'une espèce de cancer à la jouë, & d'une grosse fiévre tres-violente, fut guerie par l'attouchement d'une parcelle de tunique du défunt.

Une fille du Connestable de Rennes, fut guerie de la fiévre, mettant à son col une petite medaille, que le bon Frere avoit portée pendant sa vie.

Une femme l'ayant invoqué, fut aussi-tost guerie d'un mal tres-violent qu'elle avoit à la cuisse, avec peril de gangrenne.

Un jeune homme ayant une taye en l'œil, qui l'empeschoit tout à fait de voir & d'estre receu en Religion dont il demandoit l'habit, fut guery parfaitement de ce mal, ayant invoqué le bon Frere & appliqué sur son œil par trois jours consecutifs une lettre qu'il avoit autrefois dictée.

Un enfant begue, receut le libre usage de la langue, ayant esté recommandé à Dieu au tombeau du V. Frere, aprés neuf messes celebrées à l'Autel qui en est proche.

Une personne seculiere, & un novice furent gueris d'un grand mal de jambes, s'estans trainez à toute peine à ce tombeau, & s'estans là recommandez à nostre charitable Aveugle.

Un enfant âgé de 3. à 4. ans, attaqué de fiévre, d'hydropisie, & de dissenterie, &

(1) Luc Godard, seigneur des Loges.

tendant tout visiblement à la mort, fut guery pendant qu'on celebroit une neufvaine de Messes prés le tombeau susdit.

La sœur de cét enfant, sourde dés son bas âge, assistant à la Messe qui se disoit pour elle au mesme lieu, lors qu'on fut à l'Elevation de la Sainte Hostie, sentit une main invisible qui luy toucha les oreilles, & luy osta sur le champ son infirmité.

Une Religieuse Urseline de Guerrande, lethargique, paralytique, sourde, aveugle, muette, & agonisante, fut guerie subitement par l'invocation du V. Frere, & par l'application d'une parcelle de sa tunique, avec des circonstances tres-notables, rapportées dans un acte autentique qui en a esté fait, le 5. Septembre 1654.

Une autre Religieuse Urseline du Convent d'Ancenis, picquée au tendon du bras droit, par un chirurgien qui la saignoit, aprés trois mois de grandes douleurs, sans recevoir soûlagement par les remedes, ny faire aucun usage de son bras, fut guerie par l'application d'une parcelle de la tunique du mesme Frere, sans qu'on ait esté obligé d'user d'aucun remede violent, quoy que les expers dans la medecine, & dans la chirurgie, jugeassent le mal incurable, si on n'y appliquoit les rasoirs, & autres operations chirurgiques, dont le succez n'estoit pas asseuré.

Outre ces guerisons, & quantité d'autres que je passe sous silence, on peut encore juger pieusement de la Sainteté de ce Religieux, parce qu'il a apparû depuis son decez à des personnes de grande vertu, & tres-dignes de foy : à sçavoir, par deux fois à une Religieuse, dont la memoire est en odeur de Benediction. La premiere fois elle le vid elevé en l'air, revestu d'une chappe tres-blanche, donnant la Benediction aux Monasteres de son Ordre. La seconde fois il luy apparût lors qu'elle estoit dans un estat de peines interieures, & luy dit qu'ils estoient liez ensemble par des liens glorieux & honorables, la laissant hautement consolée.

Depuis il apparût au R. P. Mathieu Ex-provincial, duquel j'ay fait mention cy-devant, & luy dit qu'il cessast de faire difficulté de donner les Memoires qu'on luy demandoit pour composer cette Vie. *Il est vray*, luy dit ce Venerable Frere, *que j'avois desiré, que ma vie fust inconnuë aux hommes ; mais si Dieu veut pour sa Gloire, que nos Freres en connoissent ce qui s'en peut connoistre, sa volonté soit faite, ne vous y opposez pas.* En suite dequoy le Reverend Pere donna les memoires qu'il avoit jusqu'alors refusé. Voilà ce que nous dirons en abregé de la Vie de ce grand Contemplatif F. Jean de Saint Samson. Ces choses tiennent sans doute du Miracle : ce que neanmoins nous ne voulons avancer que sous le jugement de la Sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

Mais ce qui est en luy de plus merveilleux, c'est la quantité & la qualité de ses divins Escrits, pleins d'une Sapience admirable, & d'une infinité de lumieres, que Dieu s'est plû de verser dans l'Ame de ce bon Frere Laïc, aveugle dés le berceau, ainsi que j'ay dit au commencement de cét abregé.

Nous avons imprimé partie de ces divins Ouvrages en divers volumes, dont le premier contient sa Vie plus au long, avec ses Maximes, & trois grands Traitez, l'un intitulé : *Le Miroir et les flammes de l'Amour Divin ;* l'autre, *De l'Amour Aspiratif, ou de l'Aspiration amoureuse de l'Ame vers Dieu.* Le troisiéme : *De la Souveraine Contemplation d'Amour.*

Le second volume, est celuy de ses Contemplations & de ses sacrez Soliloques. Le 3. est intitulé : *Le vray Esprit du Carmel, avec ses Lettres Spirituelles.* Le 4. est son Cabinet Mystique contenant les Regles de la conduite des Novices, & de la discretion des Esprits. Le 5. le Miroir des Consciences, & les Regles de Conversation pour les personnes spirituelles. Le 6. Ses Exercices ou Meditations pour les Retraites de dix jours. Le 7. La Mort des Saints précieuse devant Dieu. Le 8. Les divines qualitez de l'Ame morte à sa propre vie, &c.

Et d'autant que l'on a soûhaité de voir tous ces Traitez imprimez en grand Volume tous ensemble, avec ceux qui n'estoient encore à imprimer, c'est ce que l'on a fait pour la satisfaction du public ; ce qui soit à la plus grande Gloire de Dieu, & de toute la Cour Celeste. Amen.

Ce grand contemplatif breton, qui ne le cède en rien aux célèbres mystiques du Carmel espagnol, est loin d'être connu comme il conviendrait dans son propre pays.

Son chef est conservé dans le nouveau couvent des Carmes de Rennes.

LA VIE DE SAINT RENÉ,

Evesque d'Angers. Le 12. Novembre.

DANS le terroir & Evesché d'Angers, il y a une Paroisse nommée *Calonne*, qui a eu l'honneur d'estre éclairée de deux grands Saints, à l'un desquels elle a donné naissance, & a esté arrousée des larmes & des sueurs de l'autre. Il y avoit dans ce lieu une pieuse Dame mariée au Seigneur du Chasteau de la Poissonniere, qui passoit sa vie avec tristesse & ennuy, attendu que Dieu qui donne & oste les enfans, quand & à qui il luy plaist, n'avoit beny son mariage d'aucune lignée ; elle se voyait sterile & connoissoit qu'il n'y avoit que le Ciel de qui elle pûst recevoir consolation en ce rencontre. Pour lors S. Maurille conduisoit ce Peuple, & ayant fait bastir l'Eglise de Calonne, il la gouvernoit en qualité de Recteur; cette Noble femme connoissant le pouvoir que ce S. Recteur avoit auprés de Dieu, & sçachant que s'il vouloit estre son intercesseur vers le Ciel elle verroit ses desirs accomplis, & ses vœux exaucez, elle eut recours aux prieres du Saint qui ne furent point vaines, car incontinent elle se trouva grosse d'un enfant, lequel estant venu au monde donna un contentement à ses parens, d'autant plus grand qu'il estoit desiré de long-temps ; cét enfant fut le Saint dont nous descrivons la vie, & qui fut nommé *René* pour la raison que nous dirons cy-aprés ; cette joye que les Parens goustoient à longs traits, se passe vistement, & la douceur de leurs consolations se trouve suivie d'une tristesse bien sensible ; car l'enfant que Dieu leur avoit donné, & qu'on pouvoit à bon droit nommer Enfant de prieres & de larmes, se trouva saisi d'une maladie qui ne menaçoit de rien moins que de le priver de la vie ; cette pauvre Mere bien affligée ne pût faire autre chose que de le prendre entre ses bras s'acheminant vers Angers pour le porter à S. Maurille, qui pour lors estoit Evesque de cette Ville, afin de le prier qu'il luy conferât le Sacrement de Confirmation (quelques uns disent le Baptême), c'estoit un jour de Feste solemnelle & comme elle fut arrivée elle trouva le S. Evesque à l'Autel qui celebroit la Messe, pendant qu'il parachevoit le S. Sacrifice l'enfant mourut.

II. Que si cette mort fit une Mere éplorée, elle jetta aussi des regrets si sensibles dans le cœur de Maurille, que n'en pouvant supporter la pesanteur, il se resolut de s'enfuir afin de s'imposer une rude penitence d'une faute qu'il n'avoit pas commise.

III. On enterra cét Enfant, & quoy que la Sepulture le dérobât aux yeux de la Mere, elle ne luy arracha pourtant pas le regret du cœur, mais Dieu qui avoit resolu d'en faire une lumiere en son Eglise, n'avoit garde de l'esteindre de si bonne heure, s'il le prend ce n'est que pour le rendre ; & s'il commande à Abraham de luy sacrifier son Fils, ce n'estoit que pour le rendre Pere de plusieurs Enfans ; Maurille s'en est enfuy, mais il faudra qu'il revienne pour le ressusciter.

IV. L'Evesque donc croyant avoir commis un crime, où il n'y en a pas l'ombre, quitte son Evesché sans en avertir personne, prend le chemin vers la Mer à dessein de la passer, afin de finir le reste de ses jours en un Pays inconnu dans la penitence & les larmes, il rencontre un vaisseau qui le conduit en Angleterre, où il passa sept ans inconnu, faisant l'office de jardinier chez un Seigneur de marque. Mais le Ciel qui destinoit cét enfant à quelque chose de grand, le veut retirer du Sepulcre pour le faire voir aprés sa mort, & conduisant cette affaire par des voyes qui quoy qu'inconnuës à l'esprit des hommes sont pourtant bien establies par la sagesse Divine, obligea les Angevins à chercher leur Evesque afin de le rappeller en son Siége ; on le trouve avec toute peine & à cause qu'il avoit resolu de ne retourner jamais en son Evesché qu'on ne luy rendist la clef de la Sacristie, qu'il avoit jettée dans la mer en la passant, Dieu fist un miracle plûtost que cela empeschast que le monde fust privé de la lumiere de celuy que nous appellerons bientost RENÉ. Et il se trouve bien estonné quand les messagers les luy presenterent, les ayant trouvées dans le ventre d'un poisson qui avoit sauté dans leur batteau lorsqu'ils passoient la mer pour l'aller chercher. Maurille surpris de ces merveilles se vid contraint d'obeïr à ce peuple, & de retourner avec eux en son Eglise, laquelle regrettoit tant son absence.

V. Arrivé qu'il fut à Angers, il alla droit au sepulcre de l'enfant mort, & baignant la terre de ses larmes, se prosterne en terre adressant au Ciel ses vœux entrecoupez de sanglots, le sollicite de redonner au monde cét enfant, qu'il y avoit sept ans entiers que la sepulture tenoit prisonnier. Chose merveilleuse ; au mesme temps Dieu entendit la voix de son Serviteur, & on vid le Saint se lever de son Oraison, & l'enfant du tombeau, pour lors Maurille n'avoit des paroles que pour benir le Ciel, & des mouvemens que pour produire des actions de Graces.

VI. Tous les Angevins qui s'estoient assemblez pour honorer le retour de leur Pasteur sont dans l'estonnement, les uns tombent dans l'admiration voyant le pouvoir de leur Evesque auprés de Dieu, les autres prejugeoient bien que cét Enfant qui avoit esté si long-temps parmy les morts, seroit un jour quelque chose de grand sur la terre ; le S. Evesque luy confere le Sacrement dont il avoit esté privé par la mort, comme nous avons dit ; & afin de recommander la nouveauté de ce Miracle, le nomma RENÉ, comme qui diroit deux fois NÉ. Né la premiere fois lorsque ses parens luy donnerent la vie, l'ayant obtenu par les prieres de S. Maurille ; Né la seconde fois quand par la force de l'Oraison du même Saint il se leva du Sepulcre. RENÉ, qui avoit cousté tant de larmes à Maurille, commença dés lors à estre l'objet de ses soins, & son education luy estoit en singuliere recommandation, incontinent qu'il fut capable d'instruction, il luy donna un Maître pour suppléer à son deffaut, si de hazard les affaires de son Eglise l'apellant ailleurs l'empeschoient de l'enseigner luy-méme. Cét enfant doüé d'un bel esprit, fit un tel progrés aux Lettres qu'il parut en la jeunesse entre ses compagnons avec autant d'estime, comme il fit estant Evesque entre les Prelats de son siecle. Il s'avança non seulement aux Lettres, mais en la vertu, il estoit sage comme un vieillard, retenu comme un Religieux, & chaste comme un Ange. Comme il commença à croistre, il jetta avec plus de soin ses yeux sur S. Maurille, & considera plus meurement ses actions pour les imiter, tout ce que la pieté faisoit faire à Maurille, la méme vertu le produisoit

en RENÉ, de sorte que saint RENÉ estoit un prototipe animé, ou une Image mourante de saint Maurille.

VII. Ce bon Evesque voyant tant de zele dans cét homme, le fit Chanoine en son Eglise, & lui confera les saints Ordres, ce fut pour lors qu'il crût par cette haute dignité devoir mettre toutes ces vertus en l'exercice quand il considéroit la grandeur de sa dignité, son humilité le faisoit s'anéantir & s'il jettoit les yeux sur son Ministere, la charité le faisoit agir, elle le conduisoit partout où la misere & la necessité du prochain le desiroient, elle l'amenoit au Chœur, & la flâmme le brûloit saintement, mais vivement à l'Autel.

VIII. Bon Dieu! avec quelle ardeur de devotion celebroit-il la Sainte Messe? Tant de pieté, tant de science, tant d'humilité, de charité, de diligence, & de toutes sortes de vertus, furent des motifs puissans pour l'élever à l'Episcopat, afin que puisqu'il estoit successeur des vertus de Maurille, il le fût aussi de sa dignité, & puisqu'il avoit un zele d'Evêque, il eût aussi l'occasion de l'exercer.

IX. Maurille meurt, on élit *René* en sa place, on le consacre Evesque, & on luy donne le gouvernement de l'Eglise d'Angers ; se voyant en cette charge il étoit Tout à tous, & Tout à un chacun, car les pauvres pouvoient dire que sa maison estoit la leur, tant ils y estoient les bien venus, les malades se trouvoient bien consolez, quand il les recherchoit, les visitoit, les consoloit, les guerissoit, les lepreux trouvoient leur consolation à son seul attouchement, les demons quittoient les corps des possedez à sa seule parole, & après avoir tant fait de miracles, si quelqu'un l'en remercioit, ou luy en donnoit quelque loüange, il attribuoit tout à Dieu, & aux merites de saint Maurille sans rien en retenir ; si quelqu'un publioit ses miracles, il l'en reprenoit comme d'une chose la plus déplaisante qu'il pûst faire à sa personne ; tout le profit qui se voyoit en son Evesché à la conversion des Ames, il le donnoit tout à son Prédecesseur, & disoit que ses soins n'y contribuaient de rien, mais seulement l'intercession de saint Maurille.

X. Enfin, il eut desir de voir les lieux saints, pour visiter les stations de Rome, & baiser les pieds à sa Sainteté, & à cause de l'honneur qu'il portoit à son Maître & Précepteur S. Maurille, il desira passer par Milan d'où il estoit natif, il ordonna bien son Evesché, le pourveut de personnes saintes qui le gouvernassent en son absence, afin que son troupeau n'en souffrist aucunement : ayant pourveu à tout ce que la prudence & le zele lui fit juger de necessaire, il part d'Angers à ce dessein, passe les monts & traverse la Lombardie, faisant du bien à tous ceux qu'il trouvoit par ce chemin ; sa renommée qui voloit par tout arriva long-temps auparavant luy à *Sorrento*, les citoyens qui le receurent avec de grands témoignages de bien-veillance, le prierent de rester quelques temps avec eux ; sa charité luy fit arrester son chemin pour leur obeïr, cependant on luy amenoit de tous costez les malades pour recevoir guerison, il commandoit à la fiévre, & elle luy obeïssoit, il faisoit ouïr les sourds, dénoüoit la langue aux muets, & faisoit marcher les paralitiques par ses prieres & par l'imposition de ses mains.

XI. Pendant qu'il estoit dans cét employ, Dieu voulut l'appeller à la jouïssance de cette Gloire qu'il s'étoit acquise par ses travaux, il luy revele le jour de son trépas, & quelque temps aprés se sentant bien foible, & voyant que ses forces commençoient à défaillir, il fit venir à luy tous ceux qui l'avoient accompagné de France, & leur départit & aux pauvres ce qu'il pouvoit avoir, leur declare le jour de son trépas, lequel étant arrivé il s'y dispose, celebra devotement la Sainte Messe, & prît congé de tous les presens, & au milieu des prieres & loüanges à Dieu, rendit son Ame à son Createur à *Sorrento*, le 12. novembre environ l'an de nôtre salut 430.

XII. Tout le monde regretta une telle perte, les *Sorrentins* reconnoissans la faveur qu'ils avoient reçûe de Dieu par le Ministere de saint René, luy érigerent un tombeau

magnifique, & par aprés à cause des avantages qu'ils en reçûrent, ils firent bâtir une belle Eglise qu'ils consacrerent à Dieu, sous le nom de la Sainte Vierge & de saint René ; les miracles que Dieu y opere par l'intercession de son serviteur sont quasi sans nombre.

Comme les Huns ravageoient l'Italie ils placerent le camp devant Sorrento à dessein de la saccager ; un des citoyens se trouva miserablement entre leurs mains ; ces barbares le conduisent sur un pont tres-haut prés l'Eglise de saint *René*, pour le decoller ; ce pauvre miserable eut recours à ce saint & reclama son secours ; ces sacrileges s'en mocquoient, & afin de l'exterminer plus vite ils le précipiterent du pont : mais les eaux l'ayant reçû doucement, il se presenta à luy un vieillard venerable, qui le faisant cheminer par dessus comme s'il avoit esté sur la terre ferme, le conduit heureusement & miraculeusement en sa Ville, luy disant, *qu'il estoit celuy dont il avoit imploré l'assistance, & que Dieu l'avoit envoyé pour le délivrer du péril où il le voyoit.* Les Angevins se voyans privez du riche trésor du corps de leur Evesque, en pleurerent l'absence long-temps ; mais enfin l'ayant obtenu par l'autorité du Pape, ils le receurent en leur Ville avec une joye & magnificence Chrestienne, & l'ont conservé religieusement jusques à l'an 1562. que la chasse ayant esté sacrilegement ouverte par un de leurs compatriottes nommé Marchand, Huguenot, en tira toutes les saintes Reliques, & les jetta au feu, où elles furent presque toutes consumées, excepté quelques ossemens qu'un citoyen nommé René qui estoit trompette de la Ville, conserva & remit entre les mains du Clergé. Mais Dieu ne permit pas que cette action sacrilege demeurast long-temps impunie, il en voulut faire la vengeance dés ce monde ; car le miserable mourut peu de jours aprés enragé.

Cette Vie a esté recueillie par Missire Julien Nicole, Prestre, de divers Autheurs, sçavoir, du Martyrologe Romain, de la Legende de Monsieur Gazet, de Monsieur Benoist, & de quelques autres.

J'ay bien voulu ajouster la Vie de saint René, quoy qu'il ne soit pas un des saints de la Province, neanmoins à la priere de quelques personnes pieuses, & attendu que les Legendes nouvellement imprimées n'en font point, ou peu de mention, j'ay trouvé bon de l'inserer en ce lieu.

Un vitrail moderne à la Cathédrale de Quimper représente en dix médaillons les principaux épisodes de la Vie de saint René. — A l'église d'Elliant saint Maurille est représenté ressuscitant saint René enfant (grande et belle statue en bois, XVIIe siècle). L'usage de donner aux enfants le nom de *René* n'est nullement une preuve de la popularité de saint René, en Bretagne ; ce nom rappelle plutôt la dévotion à notre *saint Ronan.*

LA VIE DE SAINT COLOMBAN, ABBÉ,

Ses Reliques reposent à LOC-MENECH *en l'Evesché de Vennes, & est Patron de la paroisse de Breledy en l'Evesché de Tréguer. Le 21. Novembre.*

EN même temps que la clarté de l'Evangile commença à paroître dans l'Irlande, Dieu y fit naître un nouvel astre qui fut le B. Colomban, dont nous décrivons la vie. Auparavant qu'il fut au monde, sa Mere vit en songe sortir comme un soleil de son ventre, qui était un heureux pronostique de ce qu'il devoit estre un jour. Il employa ses premieres années en la pratique des vertus, & à l'étude des bonnes lettres, profitant également en l'un & en l'autre, à cause de sa bonne inclination naturelle, qui se trouvant heureusement favorisée de la Grace de Dieu, le portoit puissamment au bien. Dequoy le diable envieux, luy dressa de puissans combats, se servant de certaines femmes impudiques qui tâchoient de luy arracher ce beau joyau de chasteté, qui non seulement estoit enchassé en son cœur, mais encore convenoit à son nom. Du commencement il leur resista avec le glaive de la parole de Dieu, qu'il sçavoit fort bien manier de l'une & l'autre main; mais ayant rencontré une femme Religieuse qui depuis quinze ans vivoit en solitude, & ayant pris avis d'elle de ce qu'il devoit faire en ce rencontre, il se resolut de se retirer hors de son pays, afin d'oster toute occasion de perdre ce qu'il ne pourroit jamais recouvrer. Sa Mere voyant sa resolution fondoit en larmes, et se servant de tous les artifices qu'une Mere interessée peut inventer, elle tâchoit de le retenir, mais tout cela n'est point capable de gagner un jeune homme, qui a son salut en recommandation & qui veut suivre la vocation de Dieu.

II. Sorti qu'il fut de la maison de ses Parens, il se soûmit à la discipline d'un saint personnage nommé Senil, sous lequel il fit en peu de temps un tel avancement en toutes sortes de sciences, qu'il donna au public en sa jeunesse, plusieurs doctes ouvrages, & entr'autres une riche exposition sur les Pseaumes. Enfin aprés desireux de se retirer, & de s'avancer d'avantage en la vertu, il le quitta pour aller à Bencos ou Bensos, demander l'habit de Religieux, qu'il obtint de l'Abbé Comogel; il se commit à sa direction pour estre formé & instruit à la vie parfaite & Religieuse, à laquelle il fit un tel avancement, que c'étoit un vray Prototipe de sainteté & vertu. Il demeura long-temps en ce Monastère à son grand contentement, & édification des autres Religieux; mais Dieu qui vouloit se servir de ce saint comme d'une lumiere éclatante, qui devoit éclairer plusieurs, l'inspira de quitter l'Irlande, pour passer en France, afin d'y faire revivre la pieté & religion chrétienne, qui y étoit beaucoup refroidie à cause des pechez, qui s'y commettoient. Il conferà ce dessein à son Abbé, qui luy en accorda la permission; & luy donna douze Religieux, tous Doctes, pieux, & capables de l'ayder à poursuivre heureusement ce que le zele & la pieté luy faisoit entreprendre.

III. Par tout où il passoit, il faisoit merveilles, tant par ses doctes Prédications, que par ses bons exemples, & la Sainteté de sa Vie. Il étoit lors âgé de 30. ans. Il arrive donc en France, ayant passé par l'Italie sans s'y arrester. Pour lors Sigebert commandoit en toute l'Austrasie, & par toute la Bourgogne; il receut honorablement S. Colomban & ses Religieux, la bonne odeur de leurs vertus étant parvenüe à sa Cour, longtemps auparavant qu'ils y fussent arrivez. Dans le dessein que le Saint avoit d'anoncer les Volontez de Dieu dans ce pays, il crut qu'il luy estoit necessaire de chercher un lieu de retraitte, où aprés qu'il auroit jetté la semence de la Parole de Dieu dans le cœur des fidels, il se pourroit retirer afin d'atirer du Ciel par ses Prieres, la rosée des Graces dans cette

terre, qu'il venoit de cultiver. Il obtint du Roy une vaste solitude pour lors apellée *Volge* ou *Vosage*, où ils se retirent en un vieil château nommé *Anagrata*, où ses Religieux vêcurent quelque temps en une si grande disette de vivre, qu'une fois l'espace de neuf jours ils ne mangerent que des fueilles d'arbres. Mais Dieu qui a fait pleuvoir la manne au desert pour nourrir son peuple, pourveut aussi à ceux-cy de vivres en abondance, par une Providence tout admirable.

IV. Plusieurs personnes édifiées de la Sainteté de leur Vie, s'adresserent à S. Colomban, le suppliant de les admettre en sa Compagnie; ce Saint voyant que ce lieu n'étoit pas commode pour recevoir tant de personnes, en rechercha un autre, qui fut le château de *Luxueil*, distant de trois ou quatre lieuës de cette premiere solitude, c'est à present *Lisieux* (1). Là ils dresserent une Chapelle sous le nom du Prince des Apôtres S. Pierre, avec de petites Celulles en façon de cabanes pour leurs demeures; où jour & nuit ils vacquoient à la Contemplation des choses celestes, qui leur faisoient oublier celles de la terre. Et de la sorte commença l'Abbaye de Luxueil, où les Miracles ne manquerent non plus qu'en tout le reste de sa vie; mais je les reserve à la fin de l'Histoire de sa Vie, afin de n'en interrompre la suitte.

V. Saint Colomban voyant que la benediction de Dieu se repandoit si sensiblement sur son Monastere, & que le nombre de ses Religieux grossissoit, il travailla à bâtir un autre Monastere qu'il nomma Fontaines, pour la grande quantité des sources d'eau vive qu'il y trouva, cette nouvelle maison se trouva en peu de temps peuplée de Saints Habitans, Colomban leur Abbé leur prescrivoit des Regles qu'ils observoient ponctuellement. Pendant ce temps la renommée de Colomban voloit par tout, tant à cause de ses Miracles que de la sainteté de sa Vie, & du gouvernement de ses Monasteres; Theodoric ou Tierry qui pour lors regnoit en Bourgogne, en entendit parler. Cette Province luy étoit tombée en partage aprés la mort de Sigebert son Pere; Theobert son Frere étant en possession de l'*Austrasie*. Theodoric donc luy portoit beaucoup de respect, conversoit familierement avec luy, le venoit visiter & recommandoit à ses Prieres, & sa personne, & le Gouvernement de son Royaume. Ce Roy étoit un prince voluptueux, qui scandalisoit tout son peuple par ses amours impudiques, tenant en sa Cour des femmes de mauvaise vie, à la honte de sa femme legitime.

VI. Colomban comme un autre S. Jean Baptiste, l'en reprenoit & luy reprochoit librement l'infamie de son vice. Il refusa même de donner sa benediction aux enfans de ses concubines, & jamais ne voulut accepter les viandes qui luy furent envoyées de sa part, donnant pour reponse, cette Sentence de l'Escriture : *Le tres-Haut rejette les offrandes des impies*. Disant cela, les plats & les flaccons se briserent entre les mains des porteurs, & tant le vin que les viandes furent répenduës par terre. Le Roy saisi de crainte à cause de ce-cy, s'en alla de grand matin le trouver pour luy demander pardon, avec promesse de se corriger, & peut-estre il l'eût fait, étant persuadé par les vives raisons de ce Serviteur de Dieu; mais la Reyne Brunehaut, ou autrement Brunechilde, qui étoit une femme imperieuse, & qui étoit bien aise de gouverner l'Estat, entretenoit le Roy, qui étoit son petit Fils, en ses mauvaises pratiques, craignant que s'il se voyoit plus que la Reyne sa femme, son autorité ne diminuât, & que le pouvoir qu'elle avoit auprés de sa Majesté ne passât à la personne de la Reyne sa compagne. Brunechilde donc mît en l'esprit du Roy, que l'Abbé Colomban étoit un homme fâcheux & de mauvaise humeur, & qu'à la fin il se rendoit insuportable. Elle fist couler ses meschantes persuasions avec tant d'artifices dans l'esprit du Roy, que se degoûtant de la conversation du Saint, il luy fit commandement de se retirer de ses Estats, aprés y avoir séjourné vingt ans & avancé le service de Dieu en toute diligence.

(1) Lisieux, ville de Normandie, n'a rien de commun avec la célebre abbaye de Luxeuil, en Franche-Comté. — A.-M. T.

VII. Ce bon Religieux se voyant chassé de son Abbaye, se retira à Besançon, où en faveur de plusieurs personnes, il fit voir le pouvoir & autorité que Dieu lui avoit donné; car s'étant transporté en la prison où il exhorta les prisonniers à la Contrition & au repentir de leurs fautes, ces criminels l'écouterent, le Saint meu de compassion toucha leurs fers, qui se briserent au seul attouchement de ses mains, il leur lava les pieds, les essuya avec toute humilité, les conduit hors de la prison & de là à l'Eglise afin d'implorer la Divine misericorde pour l'abolition de leurs crimes. Comme ils approcherent de l'Eglise, ils trouverent les portes fermées, & apperçurent une troupe de soldats qui les poursuivoient, pour les reconduire en prison. Ils jetterent les yeux sur leur Liberateur; qui eut recours à l'Oraison, priant Dieu que puisque par la grace ces pauvres miserables avoient été delivrez, qu'il ne permit pas qu'ils fussent repris. Sa priere fut exaucée, car à l'instant les portes de l'Eglise s'ouvrirent d'elles-mêmes pour introduire ces pauvres fugitifs. Quand ils y furent entrez elles se refermerent de façon que les soldats qui les poursuivoient, voyans ce miracle, n'oserent attenter à leur personne, le peuple voyant cette action, loüa hautement la Bonté de Dieu, qui se faisoit ainsi paroître par le moyen de son Serviteur. Le Saint séjourna en ce lieu quelque temps, neanmoins épris d'un saint desir de revoir ses Religieux, & animé d'une sainte confiance, il s'en retourna en son Monastere, esperant que peut-estre le Roy changeroit d'avis & auroit égard à son innocence.

VIII. Brunechilde ayant entendu ce retour, resolut de s'en defaire, & abusant de l'autorité du Roy, envoya des satellites qui se saisirent de sa personne pour le conduire hors du Royaume. Comme ils arriverent pour executer le dessein de cette Reyne passionnée le Saint lisoit en un livre à la porte de l'Eglise; mais comme autrefois les soldats du Roy de Sirie furent aveuglez aux aproches d'Elizée, de méme ces soldats ou executeurs des volontés du Roy, ne pûrent jamais appercevoir l'homme de Dieu *Colomban*, quoy que souvent ils luy marchassent sur les pieds, & lui touchassent sa robbe, pendant qu'il rendoit mille actions de graces au Ciel, qui rend les efforts des puissants sans effet, quand il lui plaist. Par ce moyen les officiers de sa Majesté s'en allerent les mains vuides.

IX. Le Saint craignant qu'il ne fût la cause de quelque trouble, il ceda à son banissement, & se laissa conduire hors la France selon les ordres du Roy. Il partit donc de *Luxueil* & vint à Besançon, d'où prenant le chemin par Avalon & par Auxere, il se vint embarquer à Nevers sur la Loire, de là il descendit à Orleans & à Tours, où passant bon-gré mal-gré ses gardes, il luy fut permis de veiller une nuit au Tombeau de saint Martin, & puis enfin ils aborderent à Nantes, voulant par ce moyen honorer la Bretagne de sa presence, non seulement pendant sa vie, mais encore luy donner ses Reliques aprés sa mort, comme un gage de l'amour qu'il luy a porté, permettant qu'elles y ayent esté transportées au grand contentement de tout le Pays qui les compte au nombre de ses Thresors les plus precieux, & le met au catalogue de ses Saints, à cause de l'honneur qu'il luy a fait de la visiter dans une des plus fameuses de ses villes. Ce n'a pas esté sans raison que j'ay nommé tous les lieux par où il passa, car il ny en a aucun qu'il n'aye signalé par quelque signe ou prodige. Au partir d'Avalon il délivra 12 possedez par un demon enragé, & guerit cinq frenetiques. A Auxere il délivra un autre demoniaque qui avoit couru plusieurs lieux sans se reposer, afin de pouvoir trouver l'homme de Dieu. A Nevers un des gardes ayant donné un coup d'aviron sur le bras d'un de ses Religieux, il l'en reprit severément, le menaçant de la colere de Dieu, qui le punit de mort & fut noyé quelque temps aprés en la même place. A Orléans il donna la clarté à un aveugle, & délivra autant de possedez qu'on luy en amena.

X. A Tours, où comme nous avons dit, il passa la nuit au Sepulcre de S. Martin, son passage n'y fut pas sans Miracle; car contre le gré des gardes, qui ne luy vouloient pas

permettre de poser le pied en cette Ville, la nacelle s'arresta miraculeusement au milieu de l'eau. Un voleur ayant derobé les ustenciles de ces Religieux, pendant qu'ils etoient en l'Eglise à prier Dieu, & à leur retour ne les trouvant plus, ils en avertirent leur Abbé, qui s'en retourna promptement au Sepulcre de S. Martin pour luy faire ses plaintes, de ce qu'il n'avoit pas gardé ses hardes, & celles de ses Religieux pendant qu'ils veilloient auprés de ses Reliques. Chose étonnante! aussi-tost le voleur se sentant comme foüetté rudement par tout le corps, il declara le lieu où il les avoit cachées.

XI. J'en obmets plusieurs autres pour reciter celle qui nous touche plus de prés, qui est que s'étant embarqué pour se retirer de Nantes pour aller dans l'Irlande, ce Grand Saint étant un peu éloigné sur la mer, & regrettant de quitter si-tost la Bretagne, ne voulut pas luy dire adieu si promptement & desireux qu'il étoit de luy faire du bien, voulut retourner d'où il avoit parti, ceux qui le conduisoient en Irlande au lieu de son exil, ne purent jamais faire avancer le vaisseau, & les executeurs des arrets de sa Majesté, voyant tant de prodiges, n'oserent davantage s'opposer à la volonté de Dieu, qui vouloit que la Bretagne comptât au nombre des graces & bien-faits qu'elle reçoit de luy, la faveur qu'il luy fist de permettre qu'elle fut encore une fois honorée de la presence d'un si Grand Saint. Ces satelites donc font prendre terre & mettent S. Colomban en liberté d'aller par tout où il luy plairoit. Le Saint tout joyeux prit le chemin vers Nantes, où étant arrivé il y séjourna quelque temps. Je ne trouve point quels Miracles il fist à son retour, soit qu'ils n'ayent pas esté remarquez, où bien que Dieu les reservât à la vertu de ses Reliques qui reposent en la Bretagne où il s'opere plûtost une continuation de Miracle, qu'un Miracle particulier, comme nous dirons à la fin de cette Histoire.

XII. Aprés son séjour de Nantes, il alla trouver Clotaire second fils de Chilperic, qui pour lors regnoit en Loraine, qui le reçut honorablement, & luy promit de le favoriser en tout ce qu'il seroit possible, à cause des Vertus qui paroissoient en luy avec éclat. Ce Saint craignant que s'il sejournoit plus long-temps en France cela ne fût cause de quelque different entre luy & Theodoric Roy de Bourgogne, il voulut se retirer de son Royaume, se contentant, qu'aprés luy avoir prédit que dans trois ans il jouïroit des Estats de ses deux cousins : sçavoir, Theodoric & Theodebert, il le pria de luy moyenner le passage par les terres du même Theodebert, pour passer en Italie. Clotaire n'y manqua pas, & luy donnant des gens pour le conduire en Italie, ils prirent le chemin vers Paris. A la porte de la Ville il chassa un demon fort furieux du corps d'un pauvre homme, luy commandant avec autorité de ne pas rester davantage dans ce corps qui avoit esté lavé par le Baptesme de JESUS-CHRIST. De là ils allerent jusques à Meaux, où le Comte *Agneric* renvoya les officiers de Clotaire, & se chargea de conduire le Saint au Roy Theodebert, cependant il le retint chez soy afin de joüir quelque temps de sa presence, & qu'il benît toute sa famille, particulierement sa Fille *Fare* que quelques-uns ont nommée *Bourgondofore*, qui n'étoit encore qu'un Enfant, & qui depuis a esté une sainte Religieuse & Abbesse. Il visita aussi le Seigneur *Authaire* en sa maison de *Vulsi* sur Marne, où il donna sa benediction à trois de ses Enfans, l'un desquels étoit saint Ouen, depuis Chancelier de France, & Archevesque de Roüen.

XIII. Enfin, il alla au Palais de Theodebert, qui l'accueillit avec toute la courtoisie possible, le conjurant de ne point passer outre, mais de demeurer dans les terres de son Royaume, où il trouveroit des campagnes assez amples pour semer la Parole de l'Evangile. Le Saint voyant l'occasion d'augmenter la Gloire de Dieu, y consentit, à condition que le Roy suiveroit ses conseils. Il choisit sa demeure prés la ville de *Brigents*, le long du *Rhin*. Il se mit à prescher l'Evangile par tout ces Pays, où des personnes à milliers se rendirent au giron de l'Eglise, tant idolâtres que d'autres, qui aprés le Baptesme s'étoient laissez infecter du venin de l'heresie. Il employa trois ans en ce pieux Exercice;

& Nostre Seigneur confirma par tout la parole de son Saint par des miracles, jusques à ce que la guerre s'allumant entre les deux Freres Theodebert & Theodoric, celuy la fut vaincu en une bataille prés *Toul* en Loraine; d'où s'étant échappé il eut recours à saint Colomban, pour apprendre de luy ce qu'il devoit faire. Le Saint luy donna avis que s'il ne vouloit pas perdre le Royaume Eternel avec le temporel, qu'il se fist Religieux, & qu'aussi-bien s'il ne le faisoit de bon gré, maintenant qu'il étoit libre, il y seroit bientost contraint par la force des armes. Theodebert rejetta ce conseil comme l'avis d'un Hermite, qui ne void pas plus loin que sa Cellule, & s'appuyant sur la force de son bras, leva une nouvelle armée, qu'il hazarde de nouveau contre Theodoric prés *Tolbiac ;* mais avec une issuë encore plus malheureuse que la premiere, parce que non seulement il perdit la bataille, mais il y fut pris & livré à *Brunechilde,* laquelle le fist raser & rendre Moyne à Châlons, & peu de temps aprés par un horrible sacrilege, puis qu'elle l'avoit fait Clerc, elle le fit massacrer, ainsi qu'il est porté dans la Chronique de Saint *Benigne* à *Dijon.* Où il est à remarquer que ce saint Abbé étoit assis sous un chesne où il lisoit dans un livre, & appellant le Religieux qui luy assistoit, il luy commanda de prier Dieu pour les deux Roys qui étoient aux prises, avec beaucoup de sang humain répandu. A quoy le Religieux repart : *Mon Pere, employez vous même vos prieres, pour le Roy Theodebert vôtre Ami, afin qu'il emporte le dessus sur Theodoric nôtre ennemi.* Ce que le Saint qui étoit vrayement une colombe sans fiel, rejetta comme une tentation, luy disant que ce conseil n'étoit pas de Dieu, qui commandoit de prier pour les ennemis, & qu'au reste il étoit en la disposition du Souverain Juge de donner la victoire à qui il luy plairoit.

XIV. Aprés cela, Saint Colomban voyant le Roy Theodebert trépassé, il se resolut de quitter la France & l'Allemagne, pour passer en Italie, où il fut tres-bien receu par *Aigulphe* Roy des Lombards, qui luy donna option de choisir en ses terres, telle demeure qu'il luy plairoit. Il s'arresta donc à Milan, pour s'opposer aux heritiques Arriens, qui infectoient alors cette Ville, contre lesquels il écrivit un excellent livre rempli de la doctrine qu'il avoit puisée du Ciel. A quelques jours de là on luy donna avis que dans un rocher coupé de l'Apennin, qui est une Montagne, qui divise l'Italie, il y avoit une vieille Eglise dediée à Dieu sous le titre du Prince des Apôtres Saint Pierre, où se faisoient de grands Miracles, & que ce lieu qui se nommoit *Boby* seroit fort propre à son dessein, parce qu'il y avoit des eaux en abondance. Il se retira en ce lieu par le consentement du Roy *Aigulphe.* Il fit premierement rétablir l'Eglise, & y bâtir un fort beau Monastere où il passa un an qui luy restoit à vivre en ce monde, il s'y prepara par la meditation de sa fin, à la gloire qui l'attendoit au Ciel.

XV. Cependant le Roy Clotaire qui selon la prediction du S. vivoit paisiblement dans tous les Estats de Theodebert & Theodoric, menda l'Abbé Eustache qui étoit demeuré à Luxueil, & luy donna commission d'aller trouver le B. Colomban, pour le prier de sa part de revenir en France, où tous ses ennemis étoient morts, mesme l'impie *Brunechilde,* afin de joüir avec luy du bon-heur de la paix. Mais ce grand Saint qui ne pensoit plus qu'au voyage qu'il avoit à faire au Ciel & à la gloire qui l'y attendoit, remercia le Roy de sa bonne volonté, & luy renvoya par le mesme messager & Abbé Eustache, des Lettres pleines de bons avis, & salutaires corrections pour les vices passez, l'exhortant à une vraye penitence. Ce que Clotaire prît en bonne part, en faisant paroître les reconnoissances par plusieurs beaux Privileges & faveurs qu'il accorda à l'Abbaye de *Luxueil,* pour le respect qu'il portoit à son Prophete saint Colomban. Lequel ayant passé un an à Boby en Italie, il y deceda chargé d'années & de merites, & tout illustre de Miracles. Le jour de sa mort arriva le 21. de Novembre environ l'an six cens.

XVI. Les Miracles de ce Saint sont quasi sans nombre, je me contenteray d'en raconter

quelques-uns pour m'acquiter de la promesse que j'avois faite cy-devant. Comme il étoit encore à Luxueil, un jour comme il se promenoit par la montagne tout seul pensant à l'explication de quelques passages de l'Escriture Sainte, il luy vint en pensée, lequel des deux seroit le plus facile, ou de souffrir les injures des hommes, ou la cruauté des bestes, en une chose où on n'a point peché, attendu que les hommes perdent leurs Ames se persecutant les uns les autres. Il se trouva incontinent environné de douze loups, qui commencerent à le tirer à sa robbe. Le Saint demeura ferme & constant, faisant le signe de la Croix, il pria Dieu de le favoriser en ce rencontre; ces animaux ne l'ayant pû ébranler prirent eux-mesmes la fuite, & luy il continua son chemin. Incontinent il entendit comme un bruit de voleurs qui le poursuivoient, mais le Saint qui sçavoit fort bien que personne ne luy pouvoit nuire, si Dieu ne luy permettoit, & s'il le permettoit, se resignant à sa volonté, il ne s'avança pas plus viste, & se trouva incontinent en seureté. Aprés quoy il ne peut connoître veritablement si c'étoit une ruse de Sathan qui le vouloit épouventer, ou si ce qu'il avoit veu étoit vray & réel. Un de ses Religieux étant travaillé d'une grosse fiévre, & se voyant reduit en une grande necessité, n'ayant de quoy luy donner aucun rafraîchissement dans le desert, il mit ses Religieux en Prieres afin d'obtenir de Dieu quelque consolation en leur disette, & trois jours aprés il arriva dans ce desert un homme qui conduisoit des chevaux chargez de pain, & autres provisions, qui leur dist que Dieu l'avoit interieurement excité à venir soûlager ses Serviteurs qui le servoient dans le desert. Cét homme avoit une femme qui étoit affligée depuis un an de fiévres, hors d'esperance de pouvoir recouvrer sa santé; le Saint pria pour elle & elle fut guerie.

XVII. Une autre fois comme luy & ses Religieux se trouverent reduits à une telle necessité, que pendant neuf jours n'avoient mangé que des herbes; Dieu revela à un autre Abbé d'envoyer à saint Colomban ce qui luy étoit necessaire, il le fist, faisant vitement charger des chevaux pour leur porter de quoy soûlager leur pauvreté. Le Religieux à qui il avoit donné charge de conduire ces chevaux, ne sçachant de quel côté il devoit aller, ils se trouverent miraculeusement au Convent du Saint, dont ils remercierent Dieu tous ensemble. Une autre fois se trouvant en une grande necessité, les greniers qui estoient vuides se trouverent remplis de bleds. Un jour comme il avoit soixante de ses Religieux employez à semer du bled, il les rassasia tous de deux pains & un peu de biere, aprés qu'il eut prié Dieu de les multiplier. On ramassa beaucoup de fragments qui restoient, & demeura deux fois autant de biere qu'il n'y en avoit du commencement. Un jour il commanda à un de ses Religieux d'aller pescher en un certain ruisseau, & de luy apporter tous les poissons qu'il prendroit; ce Religieux pensant abreger son chemin alla à un autre, où ayant travaillé pendant le jour, il fut obligé de s'en retourner les mains vuides, quoy qu'il y vît une grande quantité de poissons. L'Abbé le reprît de sa desobeïssance & le renvoya à l'autre ruïsseau où il prît autant de poisson qu'il en pût aporter. Cecy montre quelle doit estre l'obeïssance que Dieu demande dans un inferieur au regard de son Superieur. Comme le depencier du Convent tiroit de la biere d'un tonneau, il fut apellé par le Saint, il courut aussi tost, s'oubliant de tourner la canelle; mais la liqueur s'arresta de soy-mesme sans en répandre une seule goutte. Il commanda un jour à un de ses Religieux de fraper un rocher pour en tirer de l'eau, & aussi tost la pierre se changea en une fontaine, qui coule encore aujourd'huy, Il commanda une autre fois à ses Religieux par obeïssance d'aller sier du bled par un temps de grosse pluye, ils s'y en allerent & Dieu empescha qu'il ne tombast une seule goutte d'eau en ce champ, quoy que les terres voisines fussent toutes innondées. Une autre fois que tous ses Religieux de Luxueil étoient malades au lit, excepté les infirmiers, le saint Abbé leur commanda à tous de se lever, d'aller battre du bled dans l'aire; ceux qui obeïrent se trouverent gueris le mesme jour, & les desobeïssans furent travaillez de leur fiévre toute l'année.

XVIII. Un corbeau luy prît un certain instrument avec lequel il travailloit & l'emporta, le Saint luy commanda de le luy rapporter, ce qu'il fist, & le mit au pied du Saint en presence de ses Religieux, s'arrestant comme pour attendre la punition qu'il en voudroit prendre ; le Saint luy commanda de s'en aller, aprés quoy il prist incontinent le vol. Un jour une riviere nommée Bosie se deborda tellement, que le moulin du Convent étoit en peril d'estre emporté, le Saint averti de cecy, envoya un de ses Religieux qui étoit Diacre, & se nommoit *Sincald*, auquel il donna son bâton, avec commission de commander au torrent de prendre un autre chemin, l'eau obeït à la voix de ce serviteur de Dieu qui faisoit le commandement de son saint Abbé. Un de ses Religieux se trouva travaillé d'une grosse maladie qui le menoit au tombeau ; ce bon Religieux qui se nommoit Colomban, du nom de son Abbé, priant continuellement Dieu qu'il luy pleust le délivrer de la prison de son corps, il apperçut auprés de luy un homme revêtu d'une éclatante lumiere qui luy dist, que cela ne se pouvoit faire, attendu que son Abbé s'y opposoit par ses prieres & par ses larmes. Ce pauvre malade pria le Saint de n'empescher point un bonheur qu'il souhaittoit avec tant de passion; le Saint changea ses prieres, & aprés luy avoir donné le Saint Viatique, & sa benediction, il s'en alla au Ciel.

XIX. Comme il faisoit bâtir son Monastere de Boby, on avoit coupé des poutres dans la forest prochaine qu'on ne pouvoit charroyer à cause de la difficulté du chemin, qui étoit trop raboteux. Il commanda à deux ou à trois de ses Religieux de les prendre, & de les apporter sur leurs épaules ; ils obeïrent & apporterent tout ce qu'il en fut necessaire, jusques à la perfection de son ouvrage, trois hommes soûtenant facilement ce que quatre bœufs n'auroient à peine pû traîner. Un de ses Religieux s'étant fait une grande playe avec une coignée, comme il coupoit du bois, il le rétablit en pleine santé à la mesme heure.

Le Duc *Valdon* qui commandoit dans les Alpes, vint avec sa femme *Flavia* trouver le Saint à Besançon, pour le prier d'interceder pour eux afin que Dieu leur donnât des enfans ; il leur promît, à condition qu'ils consacreroient le premier qu'il leur donneroit au service de Dieu. Ils acceptent cette condition, le Saint fit sa priere qui fut exaucée, car la Duchesse accoucha au bout de neuf mois d'un fils qui fut nommé *Donat*, & étant en âge fut donné au Saint pour l'instruire à la piété & aux sciences, où il fist un tel progrés, qu'il merita d'estre éleu Archevêque de Besançon aprés saint Claude, où il se comporta tellement, qu'il y éclata comme un grand Saint.

XX. Les Reliques de saint Colomban ont esté apportées en Bretagne, au grand contentement de toute la province ; car longtemps aprés sa mort, un de nos Ducs revenant de Rome, passa à Boby, & ayant trouvé tout ce beau Monastere desert de Religieux, emporta avec luy ce sacré depost, & le plaça avec beaucoup de respect dans la ville de *Locminech*, vulgairement dite *Locminé* au Diocese de Vennes ; on celebre sa Feste avec beaucoup de solemnité en la dite Ville, avec un office propre, dont l'Hymne de Laudes commence de la sorte,

Nascitur nobis Columbane Carmen
Locmini Custos vigil, atque Rector,
Tu quibus laudes animis petisti
Suffire vires.

Ses Reliques sont un thrésor que la Bretagne possede, & peut mettre au nombre d'un de ses plus précieux, tant à cause de la devotion qu'elle porte à ce grand Saint, qu'à cause du bien qu'elle en reçoit, par les Miracles continuels qui s'y font en la personne des phrenetiques, qui y viennent rendre leurs vœux, non seulement de la Province, mais encore des Païs voisins, où aprés leurs voyages accomplis, & leur neuf-vaines finies, ils se trouvent soûlagez dans leur affliction, avec l'admiration de tous.

L'Histoire de cette Vie a esté recueillie par Missire Julien Nicole, Prestre, de divers Autheurs : sçavoir, de Monsieur du Val Docteur en Sorbonne, du R. P. Simon Minime, du Breviaire de Vennes, d'une copie écrite en latin, qui a esté fournie par Missire Olivier Hervé, Recteur de Brelidy, où l'original est conservé en un vieil Breviaire écrit en lettres Gothiques, du Breviaire propre pour le jour de sa Feste, conservé à Lominech, & plusieurs autres Autheurs.

ANNOTATION.

LE CULTE DE SAINT COLOMBAN EN BRETAGNE (A.-M. T.).

Il n'est pas étonnant que notre Armorique ait voué et conservé une particulière dévotion au saint et illustre abbé de Luxeuil.

Sa règle était celle de la plupart des monastères qui surgirent en si grand nombre dans la Petite-Bretagne, au cours du Ve et du VIe siècle, et même quand la règle de Saint-Benoît eut été partout substituée aux observances monastiques jadis venues d'Irlande, les religieux considéraient avec raison saint Colomban comme un ancêtre. Aussi est-il resté chez nous patron de plusieurs églises et chapelles ; on peut signaler dans l'ancien diocèse de Dol (aujourd'hui dans le diocèse de Rennes), la paroisse de Saint-Coulomb ; dans le diocèse de Quimper, la paroisse de Kernével ; à Quimperlé on voit encore la façade en ruine de l'église paroissiale de Saint-Colomban (XVe siècle), et si l'on pénètre à l'intérieur, on y trouve les restes de belles colonnes romanes. A Locmaria-Quimper, non loin de l'abbaye des femmes, il y avait un monastère d'hommes sous le vocable de saint Colomban (1). Mais là où le saint est surtout honoré, c'est à Locminé. Sa chapelle, dit M. Le Mené « est au côté nord de l'église de Saint-Sauveur, et communique avec elle par une large arcade moderne. Le grand vitrail de cette chapelle représente plusieurs traits de sa vie, et des inscriptions gothiques expliquent le sujet de chaque tableau..... On possède à Locminé, depuis des siècles, quelques reliques du saint abbé, apportées de Bobio. En 1631, un incendie dévorant la rue de *Pontivy*, on y porta les reliques de « Monsieur Sainct Colomban, » et le feu cessa aussitôt. En 1758, ces reliques furent transférées dans un reliquaire neuf. On venait de fort loin vénérer ces restes précieux, et on y amenait particulièrement des aliénés, pour obtenir leur guérison ; sous la chapelle sont deux caveaux, dans lesquels on les attachait, il n'y a pas encore longtemps. »

Pour quiconque voudrait étudier la Vie de saint Colomban, vie d'un intérêt puissant, le meilleur ouvrage à consulter me paraît être *Les Moines d'Occident*, par le Comte de Montalembert.

LA VIE DU BIEN-HEUREUX SAINT BIEUZY,

Martyr. Le 24. de Novembre.

Le Bien-Heureux saint Bieuzy, étoit natif d'Angleterre, & étoit disciple du Bien-Heureux saint Gildas, lequel vint avec luy, quand il passa la mer pour venir en Bretagne Armorique, & fut l'un de ses Religieux dans son premier Hermitage de la Roche prés la riviere de Blavet, en la paroisse de Bieuzy,

(1) L'église paroissiale de Plougoulm (en Leon) a pour patron, non saint Colomban, mais saint *Columba* ou *Kolom-Kil ;* la ressemblance des noms a amené quelques-uns à confondre ici deux saints bien distincts.

où ledit saint Gildas faisoit tant de Miracles, qu'une quantité innombrable de personnes de tout sexe & qualité y abordoient, en sorte que ce bon Saint n'avoit pas une heure depuis qu'il étoit jour pour prier, voire mesme pour prendre sa refection. Sa vie tressainte & austere le faisoit coucher dans le rocher de la Chapelle, là où il entroit par une fenestre assez proche du Maitre Autel, (laquelle a esté depuis peu fermée) dans lequel rocher il prenoit son repos, & vacquoit aprés continuellement sans estre veu, ny de ses disciples ny du peuple, & arriva qu'un jour qu'il se trouvoit incommodé en sa santé, ayant celebré la Sainte Messe, d'un grand matin, il se trouva fort alteré en sortant de son Eglise pour aller boire à la fontaine, qui en estoit fort proche, le bon Saint rencontra déjà tant de peuple qui tous le vouloient avoir pour parler à luy, qu'il s'oublia de suivre son dessein, preferant pour l'amour de Dieu à conferer avec tout ce peuple pour leur instruction, que d'aller à la fontaine qui n'étoit pas à dix ou douze pas de luy, de façon que cette alteration & le long discours qu'il eut avec tout ce peuple, luy causa la fiévre, laquelle le pressant, il fut contraint de se retirer dans sa Cellule par la fenestre cy-devant dite, où ses disciples le venant visiter, & luy ayant dit qu'il y avoit encor plus de peuple que devant, qui le demandoit, il fit sa priere qui fut exaucée, car à l'instant ce grand rocher qui le couvroit, se fendit, en sorte qu'il trouva passage pour monter par iceluy jusques au haut de la montagne, (ce qui se voit maintenant audit rocher) d'où étant sorti il rendit graces à Dieu de ce qu'il luy avoit donné le moyen de se retirer hors du tumulte de tant de peuple, pour avoir lieu de vacquer à sa priere & meditation hors du bruit, ce qu'il continua du depuis lorsqu'il étoit trop pressé de peuple, car personne ne sçavoit la grâce que Dieu luy avoit faite, non pas mesme ses disciples, qui le croyoient dans sa Cellule, qu'il étoit à rendre graces à Dieu au haut de sa montagne.

II. Or arrivant que ce bon Saint fut appellé de Dieu à refaire l'Abbaye de S. Gildas, dans le territoire de Rhuys, prés de la mer, il laissa dans son Hermitage, à l'instante priere des nobles & autres paroissiens dudit lieu le bon saint Bieuzy, l'un de ses disciples, lequel journellement faisoit infinis Miracles, signamment pour le mal de la rage aux hommes & autres animaux, en sorte que leur Recteur étant decedé, les paroissiens d'une commune voix le demanderent à l'Evesque de Vennes, pour tenir sa place, & le leur donna.

III. Le bon Saint faisoit sa charge de Pasteur fort exactement. Un jour de Feste qu'il étoit prest à dire la Sainte Messe, un serviteur d'un Gentil-homme voisin proche, qui toutefois n'étoit pas de sa paroisse, luy vint dire que son Maître le mandoit de venir tout à l'instant pour guerir ses chiens qui étoient tous enragez dés la nuit precedente, & qu'il n'y eust point de manque, que tout à l'heure il fust allé trouver son Maître, auquel nôtre bon Saint luy répondit qu'il luy falloit dire la Messe au peuple qu'il l'attendoit pour cét effet, mais qu'incontinent aprés il iroit trouver son Maître, ce que le valet ne trouva pas bon, car jurant & blasphemant, il luy dit que s'il manquoit d'y venir, son Maître viendroit le chercher, qui le feroit bien marcher, le bon Saint luy dist qu'il falloit servir Dieu premier que les hommes, & qu'il ne bougeroit pas de son Eglise qu'il n'eût parachevé ce qu'il alloit commencer, qui étoit son service Ecclesiastique de la Solemnité du jour, mais qu'incontinent aprés qu'il se seroit acquité de son devoir, tant envers Dieu que ses paroissiens, il se trouveroit au logis de son Maître. Cette réponse n'étant pas agréable au valet qui s'en retourna en colere, alla dire à son Maître que le Moyne n'avait pas daigné venir & tout plain de paroles contre ce bon Saint, qui émeurent tellement ce Gentil-homme, qui d'ailleurs étoit tres vicieux, que sa colere le transporta si fort, qu'il vint en furie accompagné de grand nombre de mauvais garnimens qu'il avoit à sa suite, jusques au lieu où étoit ce bon Saint qu'il trouva à l'Autel qui

achevoit sa Messe, & sans veneration ny respect du Saint-Lieu où il étoit, ny du Saint Sacrifice qu'il parachevoit, il porta au Saint un coup de coûtelats sur la teste, qui la luy fendit par la moytié ; ce que fait ce misérable tyran se retira dans sa maison, luy laissant son glaive dans la playe, lequel étant arrivé chez luy, trouva que tous ses chevaux & autres bestiaux étoient tous enragez aussi bien que ses chiens, qui déjà l'étoient, lesquels par la permission de Dieu eschaperent du lieu où l'on les avoit enfermez, & dechirerent leur Maître & ses serviteurs qui le pensoient defendre, en sorte qu'ils moururent tous.

IV. Quand à nostre bon Saint, il paracheva sa Messe quoy que blessé, ayant toûjours le glaive en la teste, & prescha & admonesta ses paroissiens, & leur dit qu'il alloit trouver son bon Maître & Abbé le B.-H. Saint Gildas pour avoir sa benediction avant mourir, où à l'instant il prit chemin, où il fut suivi de tous ceux qui étoient lors en son Eglise, & Dieu permit que tout à l'instant que le bon Saint fut blessé, tous ses paroissiens par Miracle le sçeurent, lesquels tant nobles que gens champestres prindrent le chemin pour suivre leur bon Pasteur & avoir sa benediction, lequel ils trouverent arresté en un endroit de la Paroisse de Pleuvigné prés le bois de Lanvaux, où il passa la nuit avec tous ses paroissiens, ausquels miraculeusement se trouva des vivres suffisans pour leur nourriture.

V. Quand au bon Saint il passa la nuit à les prescher & en Oraison sans dormir, & le matin venu aprés la priere faite, il s'achemina jusques sur le bord de mer, en la paroisse de Baden, là où ils trouverent nombre de bateaux qui les attendoient, dans lesquels ils s'embarquerent, sur la confiance du bon Saint qui leur promit de la part de Dieu, que la grande tourmente qui faisoit ne les eût point engloutis ny noyez.

VI Et d'autant que la tourmente estoit si grande que la plûpart des habitans de Rhuys étoient courus sur le bord de la mer, à la maniere de ceux qui habitent prés la coste, aviserent venir le bon Saint & sa compagnie, lesquels passerent le trajet de la mer appellé Morbihan, depuis la coste de Baden jusqu'à celle de Rhuys sans peril, ne s'étans point apperçus qu'il y eust de tempeste, & tout à l'instant qu'ils furent descendus à terre leurs bateliers & bateaux disparurent, ce qui fist connoistre que sçavoient esté des Anges par la permission de Dieu qui les avoient si bien conduits dans cette tres-forte & perilleuse tourmente.

VII. Le bon Saint descendu à terre & toute sa suite, leur fit la derniere exhortation, leur predisant que dans une heure il rendroit l'Ame à son Createur, les exhortant de se souvenir des bons avis qu'il leur avoit donnez tandis qu'il étoit leur Pasteur, & qu'ils priassent Dieu pour luy, que s'il recevoit grace devant Dieu qu'il le prieroit pour eux, & seroit leur Protecteur à jamais, & prenant congé de ses Prestres, Nobles & autres du tiers Estat de sa paroisse, qui tous avoient les larmes aux yeux, de perdre un si bon Pasteur, il commença son chemin pour arriver à l'Abbaye, dans laquelle saint Gildas étoit qui chantoit Vespres dans l'Eglise où il eut revelation de l'arrivée de saint Bieuzy, dont il avertit les Religieux qu'il disposa d'aller processionnellement au devant du Saint qu'ils trouverent fort prés de l'Abbaye, lequel entré dans le Chœur de l'Eglise, se jetta à genoux demandant la benediction de l'Abbé saint Gildas, qui la luy donna, & tout à l'instant, il rendit son Ame à Dieu, donc toute la compagnie avec un grand regret, particulierement ses paroissiens qui l'avoient suivi jusques à l'Abbaye, où il fut enterré par le bon saint Gildas qui l'eût toute sa vie en grande veneration, & avoit prié ses Religieux qu'aprés sa mort ils l'eussent enterré auprés de luy.

VIII. Voilà à peu prés ce que l'on a pû colliger des vieux fragmens des lettres qui se trouverent à la Sacristie de ladite Eglise de Bieuzy aprés les cruelles & sanglantes guerres de la Ligue, où tout ce qu'il y avoit de bon fut emporté par les ennemis du Roy

en haine que le sieur de Rymaison, Seigneur de ladite paroisse étoit du parti contraire, & au service du Roy Henry le Grand (1).

Tout ce que dessus a esté extraict des papiers qui sont aux Chartres & Archives de ladite Seigneurie de Rymaison, & datté de l'an 1598. Avec aussi l'extraict des vieux Memoires qui ont resté aprés la guerre de la Ligue dans les Archives de l'Eglise paroissiale de Bieuzy, touchant la Vie & Mort du B.-H. S. Bieuzy martyr, & recteur de ladite paroisse de Bieuzy comme cy-devant. Et nous sous-signans Recteur de ladite Paroisse, les avons copié sur lesdits Memoires qui sont demeurez ausdites Chartres & Archives de ladite Seigneurie & Eglise paroissiale de Bieuzy, en foy de quoy nous avons signé ce 25. janvier 1659. & sous les signes de nostre Curé & Prestres de ladite Paroisse. La Feste dudit saint Bieuzy se celebre le 24. dudit mois de novembre, jour S. Chrisostome; le chef dudit Saint est encore à present conservé & reveré en l'Eglise de Pleuvigné Evesché de Vennes.

LA VIE DE SAINT JACUT,

Premier Abbé du Monastere de Landoüart, autrement Saint Jacut de l'Isle en l'Evesché de Dol, le huitième Février.

IL faut avoüer que si nous avons obligation à la Bretagne, de nous avoir conservé plusieurs saints, & excellents personnages, nous n'en n'avons pas moins à l'Angleterre de nous les avoir envoyez; & si faisant abstraction des motifs de ses liberalitez, on en vouloit seulement considerer les effets, ce seroit assez de sçavoir quelle a esté la mere d'un saint Paul de Leon, S. Méen, saint Samson, S. Ronan, & plusieurs autres, pour reconnoître qu'elle a esté plus large à en gratifier ceux qui les ont immediatement receuës, qu'eux affectionnez à les publier; puisque ce que nous avons à regretter en ce point, c'est d'avoir si peu d'instructions des vertus, gestes & miracles de ces grands saints, que plusieurs semblent inconnûs aux lieux mesmes qu'ils ont d'avantage habitez; c'est ce qui nous oblige à trancher en peu de mots un ample discours que requeroit l'exposition d'une vie commencée dans l'innocence, continuée dans la vertu, & consommée en la perfection, telle qu'a esté celle de saint Jacut.

Son pere, nommé Fragan, épousa une femme aussi vertueuse qu'elle étoit de noble extraction nommée Blanche, tous deux Anglois de nation, gens d'autoritez & de grande reputation. La benediction du Ciel qui ne pouvoit manquer à la perfection de ce mariage, les gratifia dans ces beaux commencemens de trois enfants : sçavoir, Guethenoc & Jacut qui furent freres gemeaux, & une fille nommée Ethirinne (2). Mais il falloit pour affirmer leur vertu que les ordres de la Providence leur apprissent que les plus douces consolations de cette vie sont ordinairement détrempées de l'amertume

(1) Voyez l'Annotation sur les Monuments de saint Gildas, p. 29.

(2) Plus connue sous le nom de sainte *Clervie* que lui donne Albert Le Grand dans la Vie de S. Guénolé. — A.-M. T.

des plus sensibles tribulations, comme ils l'experimenterent peu de temps aprés : car certains troubles & malheurs étans survenus en Angleterre, Fragan fut contraint de sortir de son Païs avec sa famille, comme un autre Abraham, & passer la petite Bretagne où ils aborderent au port de *Brehat*, où ayant residez quelques années avec assez de prosperitez, ils demanderent à Dieu un troisiéme fils qu'ils nommerent Guenolé, lequel à cause de son bel esprit son pere pensoit particulierement le faire du monde, mais en ayant miraculeusement esté détourné, il promit à Dieu qu'il luy donneroit non seulement ce Cadet, mais aussi les deux Aisnez ; & en effet, ayant mis Guenolé sous un bon maistre nommé Budoc, ses freres le suivirent incontinent aprés, où à l'envi les uns des autres ils profitoient à la vertu, mais spécialement Jacut que son maistre cherissoit à raison de son bon naturel, inclination à la vertu, & assiduité à l'étude.

Sa modestie servoit d'exemple à ceux de son âge, ses discours d'enseignemens, & sa gravité de retenue ; son humilité qui le mettoit à couvert de l'ambition & de la superbe le tenoit dans l'approbation ; sa candeur qui le faisoit chercher d'un chacûn lui donnoit creance parmi ses anciens, sa sincerité gagnoit leur affection, & sa prudence donnoit à tous de l'admiration. Ces belles semences tutelaires de son innocence ne pouvoient pas demeurer longtemps dans un si bon terroir sans produire des flâmmes d'une ardente charité.

Ce fut pourquoy un jour qu'il sortoit avec ses compagnons pour se récréer à la campagne, s'étant retiré d'eux & pris chemin d'un autre costé avec son frere Guethenoc à dessein de s'entretenir de discours pieux & de dévotion, Dieu qui les regardoit ou plûtost qui les accompagnoit de son Amour, comme il fit autrefois à ses deux disciples d'Emaüs, leur présenta à propos un sujet digne de leur pieté : car comme ils s'avançoient continuant leurs saints propos, voici qu'ils font rencontre d'un homme aveugle, lequel par un instinct particulier s'adressant à eux les supplie d'abord de luy donner guerison ; cette priere quoy que de soy plus temeraire que civile, ne leur donne point toutefois occasion de le mepriser, mais au contraire le regardans avec des yeux pleins de compassion & de charité, s'approchent de luy, luy parlent doucement, l'interrogent & le consolent, puis enfin vaincus de ses prieres & du ressentiment de son affliction, animez d'une humble confiance en Dieu, l'un d'eux de sa salive luy lavant les yeux, & l'autre faisant le signe de la Croix dessus, luy rendent à l'instant la veuë, mais craignant que le bruit de leur action leur acquist de la reputation, ils se retirent sur l'heure plus vite que le pas dans le Cloistre du Monastere où ils demeuroient, aussi honteux que s'ils eussent commis quelque grand crime.

Dieu toutefois qui se plaist à élever les humbles, ne permit pas que cette action demeurât inconnüe, mais il voulut que celuy qui en fut gratifié en fut luy-mesme le proclamateur & le témoin irreprochable ; car il ne se fut pas plûtost apperceu de leur fuite, qu'il les suivit à la course jusqu'aux portes du Monastere, publiant le Miracle tout transporté d'allegresse, en criant hautement qu'il venoit de recevoir la veuë par le moyen de deux escoliers de la Maison, mais ce n'étoit pas encore assez pour faire connoistre ceux que la crainte de l'honneur tenoit déja cachés, il failloit employer le credit de l'obeïssance pour déceler ce que l'humilité avoit entrepris de garder en secret ; voilà pourquoy les clameurs continuelles de celuy-cy étant enfin parvenües aux oreilles du maistre Budoc, qui pour s'informer plus particulierement du fait l'ayant fait entrer, fit appeller en mesme temps tous ses escoliers pour les assembler devant luy, lequel ayant incontinent remarqué entre les autres Jacut & Guethenoc pour ses bien-faicteurs, se prosternant devant eux en action de graces, les obligea enfin de reconnoistre la Vertu de Dieu en eux, demeurans au reste confus de la gloire qui leur en revenoit, ce qui rendit encore Jacut plus modeste & circonspect que devant ; car ce fut alors que prenant cette

grace pour motif d'une vie parfaite, il luy sembla qu'il n'avoit encore rien mis du sien à la poursuite de la vertu, & l'âge qui le mettoit dans l'adolescence, l'obligeoit d'entrer en ce commerce ; puis se proposant pour regle de vie la joye étroite des conseils Evangeliques, il commença de mortifier son corps par veilles, jeûnes & disciplines, cilices & autres austeritez entremeslées d'une frequente Oraison, apprenant ainsi son corps à obeïr à l'esprit devant qu'il y sceût regimber ; mais comme ses rigueurs extraordinaires ne suffisoient pas exterieurement à son dessein, il y adjoûtoit des interieures à châque occasion ; en sorte qu'un jour qu'il étoit sorti du Monastere ayant fait rencontre d'un pauvre lepreux qui le pria instamment d'une aumône, le Saint aprés avoir regardé de tous côtez, & reconnû qu'il n'étoit aperçu de personne, s'étant aproché du pauvre luy donna l'aumône, puis d'une merveilleuse force d'esprit, ferveur & charité, luy baisa les mains à demy pourries, duquel attouchement le lepreux demeura parfaitement guery.

Ce miracle ne peut demeurer caché, & bon-gré mal-gré saint Jacut, l'on sçut qu'il en avoit esté le mediateur, à raison de quoy voyant que sa renommée s'augmentoit de jour en jour, il pensa que pour fuir les occasions & attaques de la vaine gloire, qu'il haïssoit comme la mort, il devoit entierément donner du pied au monde ; c'est pourquoy il se resolut de prendre l'habit de Religieux avec son frere Guethenoc (1), dans lequel état il seroit difficile de raconter avec combien de rigueurs & austeritez il vêcut. Ce nouvel habit luy fit quant & quant renouveler ses premieres ferveurs, ses jeûnes étoient plus frequens, ses veilles plus continuelles, & ses Oraisons plus assiduës, & quoy qu'il semblât les interrompre pour vacquer au travail manuel, auquel il employoit la plûpart du jour, il en étoit toutefois si peu diverti, qu'il sembloit ne travailler que pour prier, ayant continuellement le cœur élevé en Dieu ; la qualité de son vivre plus propre à ruïner l'appetit qu'à satisfaire à la necessité, il alloit de pair avec l'austerité de ses jeûnes, n'usant pour son manger que des racines ou du pain mixtionné de cendre, & pour son breuvage d'un peu d'eau ; ses saints exercices qui ne laissoient rien de vicieux à détruire dans leur principe, produisoient de jour en jour de nouveaux desirs de perfection dans l'esprit de saint Jacut, en sorte qu'il prit resolution d'aller trouver S. Patrice qui vivoit lors en Ecosse (2) en grande sainteté pour apprendre sa forme de vie, ce qu'étant prés d'exécuter, S. Patrice luy apparut la nuit suivante, & le détourna de ce voyage, luy déclarant que la volonté de Dieu étoit qu'il demeurât dans la petite Bretagne, afin qu'elle fust illustrée de ses vertus, comme l'étoit l'Ecosse de ses Miracles.

Cette resolution qui portoit une entiere approbation de la part de Dieu du genre de vie que menoit saint Jacut, sembloit le devoir persuader de s'y arrester comme dans un vray sentier de perfection : mais tant s'en faut qu'il se laissa flatter de cette pensée, qu'au contraire, touché d'un vif ressentiment, & de ce témoignage de la bonté de Dieu, comme une nouvelle obligation, considerant que la multiplicité des occupations de la vie cœnobitique, qui partagent souvent les affections de l'ame, aussi-bien que la frequente conversation des personnes, mesmes les plus vertueuses, luy donnoient toûjours quelque contrepoids qui la détourne de la presence de son Dieu, que ce choix de Marie estoit preferable à celuy de Marthe, & la contemplation à l'action, resolut enfin par un desir

(1) D'autres disent que saint Guéthénoc aurait d'abord suivi la carriere des armes, puis aurait embrassé la vie monastique ; sa premiere profession lui aurait valu le surnom de Cadwan, c'est-à-dire *le guerrier*. C'est sous cette appellation qu'il est désigné dans une paroisse dont il est patron, Poullan (diocese de Quimperl). Le nom de Guéthenoc a subi différentes transformations : Guézénec, Guennec, Vénec. C'est sous ce dernier nom que le saint est honoré dans une gracieuse Chapelle non loin de la petite gare de Quéménéven.

L'église abbatiale de Landévénec possédait des Reliques de ce frere de saint Guénolé ; plusieurs églises, en particulier la Cathédrale de Quimper, en ont encore des parcelles. — A.-M. T.

(2) Ce qui fait tomber notre auteur dans cette erreur singuliere, c'est que les habitants de l'Irlande étaient alors appelés les *Scots*, nom qui plus tard est devenu celui des seuls habitants de l'Ecosse. — A.-M. T.

de vacquer incessamment à Dieu, aprés avoir conféré à son Maistre Budoc de se separer avec son Frere Guethenoc, poussé du mesme desir de la compagnie & conversation de leurs autres confreres, pour se retirer en un lieu à l'escart, où triomphant genereusement seul à seul, du monde, du diable, & de la chair, tout à la fois ils peussent converser plus familierement avec Dieu.

Cette genereuse entreprise passoit déjà pour une indiscretion de Novices dans le sentiment de plusieurs, quand il plût à Dieu de l'illustrer d'un miracle manifeste, qui montra bien de quel esprit elle procedoit : car s'estans retirés en un lieu assez propre à leur dessein, mais au reste fort incommode, pour la disette des eaux qui y manquoient par tout aux environs, voicy que rencontrans ce besoin par leurs oraisons qu'ils firent à Dieu, jalit incontinent une source plus que suffisante pour les necessités du lieu; mais comme le flambeau allumé ne se peut pas long-temps cacher sous le boüexeau, aussi la retraitte de ces deux Solitaires ne peut empescher que l'éclat de leurs Vertus ne passast incontinent aux lieux circonvoisins, d'où plusieurs accouroient journellement, pour se recommander à leurs prieres, & demander secours en leurs necessités, qui tous s'en retournoient soulagés & satisfaits, entr'autre une pauvre femme aveugle, assés proche du lieu où étoient les Saints, s'étant venüe prosterner à leurs pieds, qu'elle toucha de sa face, récouvrit incontinent la veuë; à l'occasion de quoy se voyans de plus en plus importunés de ceux qui y abordoient déja de toutes parts, se resolurent de sortir en quelque autre desert plus écarté, où ils ne seroient veus ny connus de personne; ce qu'ayant executé avec adresse, & découvert assés loin de là une petite Isle sur le bord de la mer, nommée Landoüart, qui sembloit fort propre au dessein qu'ils avoient entrepris, de laquelle pour ce sujet s'étant approchés, ils connurent incontinent que Dieu la leur avoit preparée à cét effet; car l'eau de la mer qui entouroit l'Isle leur empeschant l'entrée, & n'y ayant d'ailleurs personne qui les y passast, s'étans prosternés en Oraison, ils apperçurent soudain un petit sentier au travers de la mer par lequel ils pouvoient passer en asseurance.

Ces signes si manifestes que Dieu agréeoit leurs desirs, exauçoit leurs prieres, accompagnoit leur conduite, authorisoit leurs desseins, travailloit à leurs entreprises, fortifierent tellement le cœur de ces deux beaux Gemeaux, que remplis d'amour & de confiance entrans à l'envie dans ces deserts comme dans des lieux de plaisirs, ils rendirent graces à Dieu de cette heureuse rencontre, & n'avoient point d'autre regret que de ne l'avoir pas trouvée plûtost puis se formans tout ce qu'elle avoit d'affreux pour objet de delices, ils consideroient son étroite solitude, d'où procedoit une extréme disette de toutes les commoditez du corps comme une source de richesses qui en tant que nourice & gardienne fidele de leurs Ames, les retirans des occasions du vice, les retiroit comme ses principaux suports, le monde, le diable, la chair; & si la ferocité des bestes qu'elle leur presentoit pour compagnons, sembloit avoir quelque chose de hideux, l'aspect leur en étoit moins suspect que les vains applaudissemens des hommes qu'ils n'avoient pû fuïr jusqu'alors. Encore bien que de si solides fondemens mettent en assez grande evidence la hauteur & excellence de l'edifice Spirituel, qu'erigerent ensuite ces deux grands Saints, il seroit neanmoins à desirer pour nôtre instruction & utilité, que nous eussions une exacte connoissance des vertus qui ont servi à cette belle structure, quels ont esté leurs motifs, pratiques & moyens. Les mondains y apprendroient le mépris des vanitez, les voluptueux la continence, & les superbes l'humilité; la jeunesse y seroit instruite, & la vieillesse perfectionnée, les foibles y seroient fortifiez, & les lâches animez; les laïcs en tireroient des sentiments de pieté, les Ecclesiastiques des modeles de pureté, & enfin tous y verroient reluire une eminente Sainteté. Aussi devint-elle en peu de temps si notoire, nonobstant toutes les precautions contraires, qu'un jour certains

nautonniers agitez d'une furieuse tempeste, se voyans reduits en un si manifeste danger, n'eurent point de plus asseurez remedes que d'invoquer avec grande confiance saint Jacut & saint Guethenoc, qui les secoururent si à propos, qu'au mesme temps paroissans l'un au devant du navire, & l'autre au gouvernail, ils apaiserent la tempeste & les tirerent du danger.

Un autre fois arriva qu'un certain passager proche *Landoüart* nommé Cadreuc, qui avoit cette loüable coûtume que de ne rien prendre des pauvres personnes qu'il passoit, voulant un jour extorquer son salaire d'un pauvre miserable, il s'éleva sur le champ une si horrible tempeste dans la mer que Cadreuc croyoit estre perdu, puis le diable entrant dans le corps de ce passant, le tourmenta de telle sorte qu'il tomba mort à l'heure mesme aux pieds de Cadreuc, lequel bien étonné de ces accidens, passa la nuit en grande tristesse; le matin estant venu saint Jacut & saint Guethenoc advertis de ce qui s'étoit passé, se transporterent sur le lieu, où aprés avoir blâmé l'avarice de Cadreuc, faisant Oraison sur le mort luy obtinrent & la veuë & la santé meilleure qu'il n'avoit auparavant.

Ce mal-heur si manifeste donna tant d'efficace aux remonstrances faites à Cadreuc, qu'il proposa dés lors, comme un autre saint Pierre, de tout quitter pour se soûmettre à la discipline & conduite de ces deux Saints, ainsi qu'il fit peu de temps aprés, car l'odeur de leur vertu qui s'augmentoit de jour en jour, ayant attiré plusieurs personnes à se ranger sous leur discipline, ils furent obligés de faire construire le Monastere de *Landoüart*, pour satisfaire à cette devotion, auquel Cadreuc s'étant rendu des premiers, fut incontinent fait Religieux & y vescut en telle Sainteté, qu'il s'est acquis une place au Catalogue des Saints. Cependant comme le troupeau du Seigneur se multiplioit journellement entre les mains de ces deux bons Pasteurs, ils se virent en peu de temps contraints pour l'advancement de la gloire de Dieu & utilité de ses Oüailles, de se separer en prenant comme Loth & Abraham l'un la dextre, l'autre la senestre, & faire division du grand nombre de leurs Religieux en deux belles Communautez, afin de les conduire chacun en particulier avec plus de vigilance & d'effet au haut de la perfection, s'oublians ainsi de leur propre interest en faveur de leur Troupeau, de sorte que le Monastere de *Landoüart*, avec certain nombre de Religieux, estant demeuré sous la direction & conduite de saint Jacut, il commença à redoubler ses soins & ferveurs, pour leur avancement, disant que puisqu'il restoit seul en cette obligation il ne les pouvoit excuser d'en acquitter les conditions, & afin d'imiter aussi en cela son prototipe dont il est dit qu'il commença de faire avant que d'enseigner, & n'estimoit pas pouvoir faire une remonstrance ny donner un bon advis s'il n'en donnoit l'exemple & la pratique.

Enfin quoy que la negligence de ceux qui ont eu connoissance particuliere des gestes, pratiques & vertus de ce grand Saint, où les infortunes & mal-heurs des temps nous privent de la satisfaction d'en voir maintenant le debit, il suffit neanmoins pour en former de hauts sentimens de respect & d'admiration, de sçavoir que Abrallon second Roy de Bretagne, visitant ces quartiers là, fut attiré au bruit de la sainteté & perfection de saint Jacut, & le visita pour conférer avec luy, & en demeura tellement édifié qu'il l'estima digne de liberalitez, en confirmation de ce qu'avoit commencé le Saint de luy faire une ample donaison de toute l'Isle de *Landoüart* & de plusieurs autres terres & Seigneuries dépendantes, pour l'entretien & amplification de son Monastere. Plusieurs Seigneurs à son exemple en firent de méme, entr'autre un nommé Theotin, lequel donna plusieurs rentes & revenus au Monastere, pour estre fait participant des Merites de saint Jacut, & de ses Religieux, lequel aprés avoir saintement gouverné le Monastere plusieurs années, plein de jours & de merites, rendit enfin l'ame à son Createur le huitiéme jour de Février, environ l'an 440. auquel l'Eglise celebre sa Feste.

Sa vie fut encore illustrée de plusieurs Miracles aprés sa mort; & son pouvoir s'est

souvent fait paroistre à l'endroit de plusieurs démoniacles, fols & insensés, qui estans amenés au Monastere aussi-tost qu'ils ont esté conduits à l'Eglise, & recommandés aux prieres du Saint, & qu'ils ont touché à l'eau benîte, autrement appellée eau forte, que l'on dit avoir esté faite par saint Jacut, s'en sont retournés sains & deliberés, ce qui a continué jusques à nostre temps ; plusieurs Chapelles, Eglises & Paroisses, qui ont esté fondées, basties & érigées en son nom, font assez de foy de l'estime que fait toute la Chrestienté de ses merites, d'où il faut inferer que s'il nous reste encore maintenant mesme au milieu de l'oubliance tant de si fortes preuves des faveurs que Dieu luy a tres-liberalement départies devant & aprés sa mort, & à l'authorité qu'il luy a donné sur la mer & sur la terre, sur les grands, sur les petits, sur la maladie & sur la santé, sur la mort & sur la vie, & enfin sur les diables mesme, nos vœux & nos requestes presentées par ses mains, auront autant d'effet que nous rendrons d'honneur & de respect à ses hauts merites.

Cette Vie a esté tirée des anciens Breviaires & manuscrits du mesme Monastere par un Religieux Benedictin de la Congregation de Saint-Maur.

ANNOTATION.

L'ABBAYE DE SAINT-JACUT (A.-M. T.).

La Révolution y a tout détruit ; de l'église abbatiale elle-même il n'est pas resté pierre sur pierre. L'emplacement du monastère est aujourd'hui occupé par une communauté de Sœurs de l'Immaculée-Conception, dites de *Saint-Méen*. Ces bonnes religieuses ont érigé une statue de pierre représentant le saint qui a laissé son nom à ce lieu béni, et au-dessous de laquelle se lit cette inscription magnifique dans sa simplicité : SAINT JACUT, FILS DE SAINT FRAGAN ET DE SAINTE GWEN, FRÈRE DE SAINT GUÉNOLÉ ET DE SAINT GUETHENOC, DISCIPLE DE SAINT BUDOC.

C'est à l'abbaye de Saint-Jacut que mourut, le 3 juin 1727, Dom Guy-Alexis Lobineau, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. En 1707 il avait publié les deux volumes in-folio de son *Histoire de Bretagne*, et en 1725 les *Vies des Saints de Bretagne*. Dans la destruction de l'église abbatiale le tombeau du savant historien disparut comme tout le reste ; or, il y a quelques années, en traçant une allée de jardin, on trouva un cercueil en plomb portant encore gravé le nom de Dom Lobineau ; les ossements du célèbre historien y étaient en totalité. Le cercueil fut inhumé sans pompe dans le cimetiere de la paroisse. Vers 1886 ou 1887, Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, a fait élever sur la tombe un haut menhir de granit, supportant une croix, et présentant cette brève inscription imitée de celles qui étaient usitées aux premiers siècles de l'âge breton : DOMNI LOBINEAU CRUX (M. Guillotin de Corson, *Mélanges historiques*, 2e série, p. 249).

LA VIE DU VEN. ROBERT D'ARBRISSEL,

Fondateur de l'Ordre de Font-Evraud. Il mourut le 24. Fev. 1117.

CE devot instituteur d'un Ordre Religieux, nâquit au bourg d'Arbrissel, dit autrement Arbresec, prés de Rennes en Bretagne, de parens pauvres, mais gens de bien; car son pere, appellé Damalioque, se fit Prestre, soit que sa femme nommée Orguende fut morte, ou que du contentement de son mary, elle se fut faite Religieuse.

Voilà quels furent les parens de ce Robert, lesquels quoyque pauvres, prirent neanmoins grand soin de le faire étudier; & pour cela ils l'envoyerent à Paris où Robert fit bien-tost paroistre les forces de son esprit, tant pour les lettres que pour la pieté; car il sçeut si bien accorder les études avec la devotion, que chacun voyoit à l'œil des marques évidentes de ce qu'il deviendroit un jour. Enfin, il fit un tel progrez dans les sciences, & principalement en la Theologie, qu'il devint un celebre Docteur, dont il prit le degré, afin de s'acquiter dignement des fonctions d'un Predicateur de la parole Divine.

Alors, qui estoit environ l'an mil soixante & quinze, le siege de Rennes estant vacant, Sylvestre de la Guerche, Chancelier du Duc de Bretagne, Conan II. fut nommé à l'Evesché, plus par la consideration de sa naissance, que pour ses grandes lettres; toutefois, comme il estoit un homme de probité & craignant Dieu, il eut un grand soin de pourvoir son Diocese de doctes personnages, afin de suppléer par ce moyen au defaut de sa science, & s'acquiter dignement de sa charge. Ainsi oyant parler de la bonne conduite du Docteur Robert son Diocesain, & du riche talent que Dieu luy avoit donné pour la Predication, il l'envoya chercher à Paris, le conjurant de le venir assister à conduire les oüailles de JESUS-CHRIST.

Robert partit de Paris pour Rennes, où il servit ce Diocese en qualité d'Archiprestre & d'Official, mesme de grand Vicaire l'espace de quatre ans, qu'il employa à pacifier les differens, à retirer les biens Ecclesiastiques d'entre les mains des Laïques qui s'en estoient emparez, à rompre les mariages incestueux, & à reformer le Clergé. Mais la Divine providence, ayant appellé l'Evesque Sylvestre, au bout de ces quatre années, l'envie qui s'estoit attachée aux belles actions de Robert le voyant sans support, se resolut de le perdre. Ce que voyant le serviteur de Dieu, & craignant que les crimes qui se feroient à son occasion, luy pûssent être imputez, il se retira à Angers où il s'y arresta deux ans à lire la Theologie; en telle sorte pourtant qu'il ne perdit jamais la pratique de la priere. Outre cela, formant dés lors le dessein d'une vie plus austere, il endossa à nud une cuirasse, comme avoit fait autrefois S. Hubert, depuis S. Guillaume, qu'il couvroit de son habit, pour faire que Dieu seul & les Anges fussent les témoins de ses actions de penitence, qu'il vouloit cacher aux hommes. Aprés il alla en la solitude de la forest de Craon en Anjou, avec un seul disciple, sçavoir un bon Prestre, qu'il jugea seul capable de son dessein. Ce fut là, que redoublant ses ferveurs à chastier sa chair, il ajoûta à sa cuirasse de fer un cilice, & n'usant point d'autre aliment que des herbes qui croissoient en ce desert, avec de l'eau pure; & pour se coucher, la platte terre avec quelque pierre ou caillou pour luy servir de chevet.

Mais toutes ces choses n'estoient pas ses plus grandes souffrances; les combats qu'il soûtenoit interieurement estoient plus rudes; car il ressentoit, comme dit son Histoire, un certain rugissement dans son Ame, lequel se produisoit par de continuels sanglots,

& par des gemissemens ; de sorte que l'on eût dit à le voir qu'il estoit toûjours aux prises avec Dieu.

Le bruit de ses vertus se répandant en cette Province, les habitans des bourgs & des villages d'alentour de cette forest, alloient par troupes pour écouter les paroles de feu de ce nouveau Predicateur. Puis l'ayant entendu ils renonçoient à leurs pechez, & s'en retournoient ainsi changez en leurs maisons.

Il s'en trouva aussi lesquels s'offrans de luy obeyr parfaitement, ils le supplierent instamment de ne les point repousser d'auprés de sa personne, ce qui obligea le saint homme d'embrasser pour JESUS-CHRIST tous ses nouveaux enfans, & de jetter dés lors le plan de sa Congregation. A cét effet, il donna à ses disciples la regle des Apostres d'avoir tout en commun, & de n'estre tous qu'un cœur et qu'une Ame, & les appella simplement Chanoines ou Reguliers. Et parce que le nombre se grossissoit de jour à autre, le saint Pere bastit au milieu de cette forest une maison avec un Oratoire, pour y loger commodement ses disciples, qui jour & nuit s'occupoient à chanter les loüanges de Dieu, ce qui luy fit appeller cette demeure, Nostre-Dame de la Roüe, d'où il fut nommé Abbé.

En ce temps les nécessitez de l'Eglise ayant appellé le Pape Urbain II. en France, il alla en la ville d'Angers pour y dedier une Eglise de S. Nicolas, qu'un Comte d'Anjou, nommé Geoffroy Martel avoit fondée en se faisant Religieux. On fit venir par le commandement du Pape, nôtre Robert pour prescher à cette ceremonie ; de quoy sa Sainteté fut si pleinement satisfaite, qu'elle dit tout haut que le S. Esprit luy avoit ouvert la bouche ; & ensuite elle l'establit Predicateur Apostolique, avec le pouvoir d'aller partout en son nom, & de répandre en tout lieu le bon grain de la Doctrine de l'Evangile.

Robert mit incontinent la main à l'œuvre, & commençant à s'acquiter de sa commission, il entra dans les Villes, & prescha au milieu des carrefours & des places publiques, avec tant de ferveur & avec un tel concours & un si grand fruit, qu'en peu de temps une multitude inombrable de Fideles, de l'un & de l'autre sexe, renonçans aux vanitez de la terre pour gagner le Ciel, le suivoient par tout. Toutefois, le prudent serviteur de Dieu, apprehendant que le vice & le dereglement ne se jettât parmy cette innocente multitude, & que par ce moyen le diable ne regagnât les Ames acquises à JESUS-CHRIST, il projetta de chercher quelque desert, où separant les femmes d'avec les hommes, il espargnât par ce moyen la crainte de donner desormais de scandale à personne.

Il sçeut que sur les confins de l'Anjou & du Poitou, à une lieuë de la ville de Candes, lieu sanctifié par le decez de saint Martin, il y avoit de grandes campagnes, pour lors couvertes de buissons, avec une forest, separée par un vallon arrosé d'un petit courant de fontaine, le tout dans le Pays d'Anjou, quoy que du Diocese de Poitiers. Quelques-uns ont crû que le nom de Font-Evraud, estoit venu d'un insigne voleur, nommé Evraud, qui exerçoit ses brigandages en ce lieu là, lequel ayant esté gagné à JESUS-CHRIST, par les Predications du Bien-heureux Robert, il luy laissa ce lieu libre pour établir son Ordre. Toutefois l'Evesque de Dol Baudric, qui a écrit le premier cette vie & qui estant Abbé de Bourgueïl éloigné seulement de trois lieuës, n'a pû errer en une chose si vulgaire, dit que de temps immemorial on appeloit ce lieu de ce nom Font-Evraud. Quoy qu'il en soit, c'est ce desert que Robert choisit, & c'est de ce lieu que ce nouvel Ordre a emprunté son nom, comme ceux de Cluny, des Chartreux, de Prémontré, de Cisteaux & de Grammont, tous en France, ont pris ainsi le nom des lieux de leur premier établissement.

Cét établissement se fit sur la fin de l'onziéme siecle, & il commença par quelques cabanes pour se mettre à couvert des injures du temps, & par une petite Chapelle où chacun se venoit ranger pour y celebrer les loüanges du Tout-Puissant. Cependant on

bâtit d'un autre côté les maisons en particulier pour les femmes; mais la multitude de ces servantes de Dieu croissoit si fort, de jour à autre, que l'on ne pouvoit suffire à leur dresser des cellules. Déja trois ou quatre Cloistres avoient esté bâtis pour les filles, & presque autant separément pour les hommes en des lieux plus éloignez; mais tous ces Monasteres estans plûtost remplis qu'achevez, ce saint Patriarche en érigea encore d'autres, où il logea par trouppes ses enfans, selon que l'esprit de discrétion le luy faisoit connoistre, & qu'exigeoit leur ferveur presente, ou leur vie passée. Jusques enfin les bâtimens & les Eglises de Font-Evraud estant en estat, il mit jusques à trois cens Religieuses dans le grand Monastere, & six vingt femmes, ou filles repenties furent enfermées au Cloistre de la Magdelaine. Il n'y eut pas jusques aux lepreux dont le Bienheureux Pere n'entreprit aussi le soin, leur assignant un quartier separé au Monastere de saint Lazare.

Aprés cela, Robert suivant l'exemple des Apostres, ne voulut point quitter l'exercice de la Predication, à quoy il estoit appellé pour prendre le soin du temporel. A ce sujet, il establit tant pour la conduite des bâtimens, que pour la direction de tout ce grand peuple, qui vivoit à Font-Evraud, Hersende de Champagne, Comtesse de Montsereau, à laquelle il associa Petronille de Chemillé pour sa Coadjutrice, l'une & l'autre Dame d'éminente pieté & d'une rare prudence. Et de la sorte, ce Predicateur Apostolique se voyant soûlagé aux affaires domestiques par la sage conduite de ces deux braves Supérieures, il s'en alla faire un tour par la France, preschant avec sa ferveur ordinaire, & voyageant toûjours pieds nuds, jusqu'à ce que chargé d'années, de travaux & de mortifications, ses assistans le contraignirent d'user d'une monture.

Je n'ay pas dessein de parler icy des fruits, ny des profits, non plus que des Miracles que Dieu opera par son moyen, pour la confirmation des veritez qu'il preschoit, pour lesquels son historien Baudric de Dol, ne feint point de l'appeler le Taumaturge de son siecle, à cause des demons qu'il a chassez, des malades qu'il a gueris, des lepreux qu'il a nettoyez, & enfin pour les morts qu'il a ressuscitez. Mais le plus grand miracle qu'il ait fait, c'est qu'étant pauvre & sans soûtien, il a entrepris de bastir plusieurs Eglises pour les pauvres de JESUS-CHRIST, avec un grand nombre de Monasteres. Et bien qu'il n'y eut pas trouvé deux pierres l'une sur l'autre; il y a toutefois assemblé jusques à deux ou trois mille, tant serviteurs que servantes de Dieu, à tous lesquels il a assigné des cellules commodes; il les a pourvûs de revenus suffisans pour n'avoir point d'autre soin en la terre, que de benir sans cesse le trés-saint nom de Dieu, & de prescher ses loüanges. Enfin, en trés-peu de temps, il est venu à bout d'un dessein, qu'à grand'peine des Roys & des Princes pourroient exécuter en plusieurs années.

Nostre Serviteur de Dieu ayant ainsi estably le Monastere de Font-Evraud, comme le Chef d'un nouvel Ordre Religieux dans l'Eglise, tomba malade, ce qui l'obligea de supplier les Prelats voisins de le vouloir honorer d'une visite, pour consulter avec eux sur l'élection d'une Abbesse, qui fut la sœur Petronille de Chemillé. Aprés, le Pere Robert n'eût plus d'autre soin qu'à étendre son nouvel ordre en plusieurs endroits, tant du Poitou que d'ailleurs, où l'on establissoit de nouvelles maisons, & où partout il faisoit consacrer les Eglises des Religieuses à l'honneur de la sacrée Vierge Marie, & celles des Religieux à son fils adoptif Saint Jean l'Evangeliste.

Le Roy Loüis IV. dit le Gros, fit bastir une Maison de cét Ordre au desert de Haute-Bruyere à huit lieuës de Paris, où le P. Robert envoya des Religieuses sous la conduite de l'Abbesse Petronille, tandis que luy assisté du B. Bernard de Tyron, les suivit à petit pas, preschant la parole de Dieu par tout où il passoit. Ce fut en ce voyage qu'apprenant en l'Abbaye de Bonneval de l'Ordre de S. Benoist, la mauvaise intelligence de l'Abbé, nommé Bernard ou Bernier, avec Yves Evesque de Chartres, il les reconcilia

par ensemble. Et de là il se rendit à la Feste de la Nativité en sa nouvelle Maison de Haute-Bruyere, où il consola par sa presence ses cheres filles en JESUS-CHRIST.

Aprés les Festes il retourna à Chartres, pour y pacifier des troubles qui s'y estoient élevez, à cause de l'élection d'un nouvel Evesque, nommé Geoffroy, que le Comte de Chartres refusoit de reconnoistre. Saint Bernard de Tyron s'y estoit déjà employé de toutes ses forces, sans effet, parce que cela estoit reservé au B. Robert, que Dieu avoit avantagé de la Grace de reconcilier les differens. Il parla donc au Comte, avec des paroles si pressantes, que ce Seigneur convaincu par les raisons du serviteur de Dieu, restitua au Clergé tous ses biens, dont il s'estoit saisi, & consentit à l'élection de Geoffroy, à qui il permit d'entrer en la Ville, d'où il l'avoit chassé; & ce qui plus est, au lieu qu'il avoit fait fermer le Cloistre aux Chanoines, il leur ouvrit son cœur & sa maison, pour user avec eux de la mesme familiarité qu'auparavant, ce qui fit passer le P. Robert pour un homme extraordinaire. Mais il fit bien plus, car afin d'exterminer le detestable vice de Simonie, que ny les Papes, ny plusieurs Conciles n'avoient pû abolir jusques alors, il fit faire vœu à l'Evesque & à tous les Chanoines, sans excepter un seul, que desormais ils s'opposeroient de tout leur pouvoir à un crime si detestable.

A ce sujet, je ne veux pas oublier une action digne de gloire pour nostre grand Serviteur de Dieu. L'an mil cent, un Concile de cent quarante Prelats fut tenu en la Ville de Poitiers, où de la part du Pape Paschal II presidoient ses Legats Jean, & Benoist, Cardinaux, & où il s'agissoit de fulminer l'anathème contre les mariages incestueux, ce que redoutant le Duc d'Aquitaine Guillaume, qui pour lors estoit en cette Ville, il s'emporta si fort contre tous ces Prelats, qu'il donna à ses gens le pillage de tout ce qu'ils avoient, avec ce commandement exprés de se saisir de leurs personnes, mesme de les faire mourir. Alors, tous prirent la fuite, à la reserve des deux seuls Abbez, Bernard de Tyron, & Robert d'Arbrissel, lesquels firent paroistre une resolution si inébranlable, que sans partir de la sale du Concile, ils fulminerent l'excommunication, estimans qu'il leur estoit glorieux de mourir, ou de souffrir quelque supplice pour la gloire de son épouse la sainte Eglise.

De Chartres l'homme de Dieu toûjours accompagné du B. Bernard, se transporta en la Ville de Blois, où il rendit visite à Guillaume III. du nom Comte de Nevers, que celuy de Chartres y retenoit prisonnier, à cause qu'il soûtenoit le party de son Roy Loüis. Et le Comte de Nevers profita si bien de l'entretien du Saint homme, que luy-mesme s'est signalé durant sa vie par la justice & par la sainteté, & mesme sur la fin de ses jours il se rendit Chartreux, où il mourut en son Noviciat.

Aprés cette action le Pere Robert alla à Orsan en Berry, où l'on avoit bâty un Cloistre de simple charpente, pour les Religieuses de Font-Evraud, que le Serviteur de Dieu y avoit establies, attendant un autre bâtiment. En y allant quelques voleurs se jetterent sur sa compagnie, dont ils pillerent tout le bagage, & le demonterent; mais un Religieux de sa mesme compagnie, appellé Pierre, ayant crié à ces voleurs, qu'il estoit l'homme de Dieu Robert d'Arbrissel, ils furent à l'heure mesme saisis d'une telle épouvante, qu'ils se jetterent à ses pieds, & luy demanderent pardon, ce que voyant le bon Pere, il leur pardonna de bon cœur, puis les relevant, il les embrassa, & comme s'il leur eût esté grandement obligé; il leur donna la participation de tout le bien que Dieu avoit fait & devoit faire par luy & par tous ses enfans, leur accordant des lettres de filiation, que les Fondateurs & les Generaux des Ordres octroient à leurs plus insignes bien-faiteurs.

Il arriva en suitte en cette maison d'Orsan, où il passa environ quinze jours; aprés quoy il fut visiter les Religieux de Bourg-Dieu jusques à ce que pressé d'une maladie, qu'il jugea devoir estre sa derniere, il se fit reporter à Orsan. Dès qu'il se vid en cette maison, ses premiers soins furent de se munir des divins Sacremens de l'Eglise pour la

sortie de ce monde, de sorte qu'aprés une confession tres-exacte, il se fit administrer le Sacré Corps de JESUS-CHRIST, qu'il receut encore depuis tous les jours jusques au dernier de sa vie. Il se fit donner en suitte le Sacrement de l'Extréme-Onction; & le lendemain il receut la visite des plus grands du Pays, particulierement de l'Archevesque de Bourges Leger, que le Saint-homme supplia de vouloir permettre lorsqu'il seroit decedé, que son corps fut reporté à Font-Evraud, où il ne voulut pas de lieu plus honorable pour sa sepulture, que le Cimetiere, ce qu'il obtint avec peine de ce Prelat, qui avoit déja mis expressément des gardes autour d'Orsan, pour empêcher l'enlevement de son corps en cas de mort.

Ce fut pour lors que le Pere Robert ne voulut plus avoir d'autres pensées que du Ciel, avec Dieu & avec les Saints Anges; quoy qu'à fin de l'épurer d'avantage, Dieu permit qu'une trouppe de demons luy parurent en cette extrémité; mais le Serviteur de la Croix, s'estant fait presenter ce signe invincible de nostre Redemption, il s'arma pour repousser l'ennemy, à qui il dit : *Arriere d'icy trouppe maudite, tu n'as rien à y pretendre.* Puis faisant le signe de la Croix, toute cette troupe infernale s'évanoüit, pour ne pas interrompre les élans d'amour de ce Saint Religieux envers JESUS-CHRIST, à qui il dit ces dernieres paroles : *Seigneur, tirez mon ame de la prison : Je n'ay rien à souhaiter sur la terre, ayant mis tous mes desirs dans le sein de vostre bonté.* Et avec ces paroles il rendit son ame à Dieu, selon la Tradition de son Ordre le 24. de Fevrier, l'an de Nostre Seigneur 1117. estant âgé de plus de soixante & dix ans.

Son corps fut conduit par le mesme Archevesque de Bourges à Font-Evraud, où se trouverent Raoul Archevesque de Tours, Regnaud Evesque d'Angers, avec Foulques le jeune Comte d'Anjou, outre plusieurs Abbez & plusieurs Prestres, & toute la Noblesse du Pays, & une trouppe innombrable de peuple. Tout Font-Evraud alla au devant jusques à Candes pieds & têtes nües, quoy qu'en la saison d'hyver; & de la sorte il fut porté dans le Chœur du grand Monastere, où le mesme Archevesque Leger fit l'Oraison funebre. Et aprés, ce riche Tresor fut déposé auprés du grand Autel, où l'on void son Tombeau élevé de terre, & la Statuë de ce bien-heureux Pere en marbre blanc avec les habits Sacerdotaux, & le bâton Pastoral en la main, gisant sur une tombe de marbre noir. Son cœur estoit demeuré à Orsan, où cette precieuse Relique a esté mise en une petite pyramide de pierre de la hauteur de trois pieds que l'on void encore auprés du grand Autel. Il est vray qu'elle n'est pas en son entier, parce que pendant les desordres de la guerre pour la Religion, l'an 1562. un soldat de l'armée du Duc des deux Ponts, avoit entrepris de la rompre; mais aprés que cét impie eût frappé quelques coups sur la pierre, il devint aveugle, & son bras demeura immobile. Et alors, par un trait de l'infinie bonté de Dieu, ce soldat aveugle des yeux du corps, ouvrit ceux de l'Ame pour reconnoistre la verité & detester ses erreurs; & afin d'essuyer l'outrage qu'il avoit fait au Saint, il accomplit une neufvaine sur le mesme lieu, aprés laquelle il recouvra la veuë du corps ensuite de celle de l'Ame.

L'on rapporte plusieurs autres Miracles de ce tres-saint Patriarche de Religion, lesquels ont esté opérez à son tombeau ou ailleurs, par son intercession; pour lesquels, outre les tres-grandes vertus qui ont paru en sa vie, & qui sont les preuves les plus asseurées de la sainteté d'un Chrestien, quelques Autheurs qui ont écrit de ce grand Pere de Religion, ne feignent point de luy donner le titre de Bien-heureux & de Saint; comme par effet il passe pour tel dans son Ordre, où dans leurs anciennes Litanies ils disoient tout haut, *saint Robert, priez pour nous.* Et l'on void à Font-Evraud la fontaine, nommée de S. Robert, dont les eaux sont comme une source de Miracles.

Sa Vie a esté écrite en Latin premierement, à l'instance de Petronille premiere Abbesse

de Font-Evraud par Valdric, huitiéme Abbé de Bourgüeil, & puis Evesque de Dol en Bretagne, & qui vivoit de mesme temps que ce saint Fondateur. A quoy un de ses Religieux nommé André, a ajoûté ce qui se passa de plus particulier aux trois dernieres années de sa Vie. Et depuis peu, le R. P. Sebastien Ganot Religieux du mesme Ordre de Font-Evraud, a donné l'une & l'autre de ces Vies, amplement paraphrasée en nostre langue Françoise.

ANNOTATION.

LE BIENHEUREUX ROBERT D'ARBRISSEL ET L'ORDRE DE FONTEVRAULT (A.-M. T.).

L'AUTEUR de la *Vie* qu'on vient de lire a raison de dire que le Bienheureux Robert était le fils d'un prêtre, mais comme plusieurs hagiographes il s'écarte de la vérité quand il suppose que ce prêtre était veuf, ou séparé de sa femme. Damalioc et Orguen constituaient un de ces étranges ménages ecclésiastiques si communs au onzième siècle, et qui ne devaient disparaître qu'à la réforme opérée par le grand saint Grégoire VII dans l'ordre sacerdotal. Dom Lobineau n'a point caché la vérité : « Damalioc ou sa femme descendoient de quelques autres prêtres; c'étoit là une de ces familles de Prêtres mariez, qui regardoient le sanctuaire comme leur héritage. »

Relativement à l'Ordre religieux fondé par notre Bienheureux, l'auteur de la Vie omet de dire ce qui en fait le caractère propre : le voisinage obligatoire de deux communautés, l'une d'hommes, l'autre de femmes, et la subordination des moines à l'abbesse; je citerai encore ici Dom Lobineau : « Il leur commanda de n'avoir rien en propre, de se contenter de ce que les religieuses leur donneroient, de ne se point mêler des affaires des seculiers, et de dépendre de l'Abbesse. Cette dépendance consistoit en ce qu'ils ne pouvoient être reçus à Font-Evrauld, que par elle, et en ce qu'ils devoient recevoir d'elle toutes les necessitez de la vie, et la regarder comme leur mére.... Il les y exhortoit par deux motifs principaux : le premier étoit l'exemple de saint Jean l'Evangeliste, qui aprés que le Sauveur lui eut dit : *Voilà votre mére,* parlant de la sainte Vierge, l'avoit toujours depuis regardée comme sa mére, et lui avoit rendu tous les devoirs d'un fils; le second motif etoit son propre exemple : quoiqu'il fut le fondateur et le maître de l'Ordre, il ne s'appelloit cependant, que *l'homme d'affaires* des Dames Religieuses, et faisoit profession de s'être consacré à leur service. »

Dans un siècle où la dissolution des mœurs avait dépassé toutes les bornes, et pénétré jusque dans le sanctuaire, comme il a été dit plus haut, une innovation aussi étrange dans la vie monastique devait donner lieu à de fâcheux commentaires, et en effet plusieurs personnages considérables, en particulier Marbod évêque de Rennes, ne se firent pas faute de critiquer l'illustre fondateur, mais il fallut bien reconnaître enfin que la règle de Fontevrault devait être jugée d'après ses fruits; c'est ce qui a fait dire à Dom Lobineau, que je citerai encore : « Quelque nouvelle et quelque singulière que paroisse cette institution, elle a été approuvée de l'Eglise, et le tems a fait voir que c'étoit une œuvre de Dieu. Il y a eu même d'autres fondateurs d'Ordres, qui ont pris l'esprit de celui de Font-Evrauld, comme saint Gilbert en Angleterre, et sainte Brigide en Suède » (p. 216).

On s'imagine généralement que l'Ordre de Fontevrault n'a laissé qu'un souvenir; tout le monde sait en effet que la merveilleuse abbaye qui avait donné son nom à la famille monastique a été convertie en maison centrale, et que ses cinq églises profanées sont désormais *sécularisées,* mais ce qu'on ignore généralement c'est qu'en 1803 deux religieuses fontevristes fondèrent un pensionnat, et, en 1806, une communauté à Chemillé (1); elles reprirent l'habit de leur Ordre

(1) Petite ville où naquit Pétronille, première abbesse de Fontevrault (Maine-et-Loire).

en 1810; peu après cette date elles se trouvaient être treize anciennes Fontevristes dans leur nouvelle résidence. En 1847 elles purent rentrer en possession des restes de leur Bienheureux fondateur qui gisait sans honneur dans l'antique abbaye, et elles les transférèrent dans l'humble chapelle qu'elles s'étaient construite vingt ans auparavant.

C'est à bon droit qu'elles les honorent, car si l'auteur de la *Vie* que nous avons reproduite qualifie Robert d'Arbrissel du simple titre de *Vénérable,* dom Lobineau n'hésite pas à l'appeler *Bienheureux;* il dit même que la qualification de *Saint* lui a été appliquée, tout en constatant qu'on avait cessé de l'invoquer comme tel dans les litanies usitées à Fontevrault. Comme le culte du Bienheureux est antérieur de plusieurs siècles aux décrets d'Urbain VIII sur la canonisation des saints, il est parfaitement légitime.

LA VIE DE SAINT GUINGALOC, ABBÉ.

Le troisiéme Mars.

SAINT GUINGALOC, en Latin *Guingalocus*, estoit natif de la petite Bretagne, issu de sang illustre, & quoy que nous ne sçachions pas precisement le nom de ses parens, il est constant neanmoins qu'il estoit fils du cousin germain de Fracan Coton ou *Fracanus Cotonius,* Roy de la petite Bretagne. Ce saint enfant sembla suçer avec le lait de sa nourrice le zele, la vertu & la pieté Chrestienne; car dés ses tendres années, tous ses desirs estoient attachez à la recherche des choses du Ciel; les grandeurs, les divertissemens, & les plaisirs qui charment souvent la jeunesse, ne faisoient aucune impression sur son esprit, mais tout son employ estoit de tascher de plaire à son Dieu, pour lequel seul il vouloit vivre, puisqu'il ne tenoit sa vie que de luy.

Voyant que l'esprit d'un jeune homme est une table rase & un champ sterile, s'il n'est cultivé, & sçachant que les premieres teintures, dont l'esprit d'un enfant est imbu, sont ordinairement celles où il s'attache plus fortement, il pria ses parens de luy donner un Maistre pieux, qui en luy enseignant les Lettres, dressast aussi son esprit à la pieté, à laquelle il aspiroit, & qui estoit presque le seul but de ses desirs. Il n'eut pas beaucoup de peine à l'obtenir de ses parens, qui estoient déja assez soigneux de son éducation, & desireux de luy imprimer cette pieté que le Ciel avoit déjà si avantageusement versée dans son Ame.

Voyant que ses parens secondoient ses desirs, & que la pieté & doctrine de son Maistre correspondoient à ses soûhaits, il n'est pas croyable quelle joye il en conçeut: l'obeïssance que rendoit Guingaloc à son Maistre estoit singuliere, & sa docilité le rendoit admirable; le progrez qu'il fit, fut tel, que ce jeune Enfant parut incontinent un vray modele, ou un pourtrait animé de pieté, de vertu & de probité.

Avançant ses estudes avec son âge, & sa pieté croissant avec son esprit, connoissant la difficulté qu'il y a de servir Dieu parfaitement dans l'embarras du monde, qui bien souvent enchante avec ses charmes, & aveugle avec son éclat, resolu de quitter ses

pompes, & changer tout ce que la fortune luy promettoit avec un simple habit de Religieux, & de chercher dans l'aneantissement de soy-mesme, ce que le monde promet, sans le pouvoir donner. Il se fit donc Religieux, & ce fut pour lors que les vertus, qui paroissoient déja en luy avec lustre, commencerent à briller. Il luy sembloit que ce nouvel habit, dont il s'estoit revestu, luy estoit une obligation tres-étroite de vivre d'une nouvelle façon.

Je ne parle point de ses austeritez, jeûnes, disciplines, veilles, prieres & oraisons; celuy-là qui estant au monde estoit un miroir mouvant de pieté, que fera-t-il s'estant solemnellement consacré au service de Dieu ? Ce fut dans l'ardeur de ses devotions qu'il puisa l'esprit de prophetie, dont il fut doüé; ce fut la grandeur de sa foy qui ouvroit les Sepulchres, pour les obliger de rendre un jeune homme que la mort avoit ravi. Ç'a esté par la mesme foy qu'il a gueri tant de malades, leur appliquant des Saintes Huiles, & se servant du signe de la Croix, comme d'un antidote tres-precieux & tres-propre pour chasser toutes sortes d'infirmités.

Pendant que Dieu operoit tant de merveilles par le ministere de son Serviteur Guingaloc, saint Patrice vivoit en Hybernie, qui éclattoit comme un Astre brillant entre les Prelats de son siecle; sa renommée voloit par tout, & portoit son nom bien loin au delà des confins de son Païs; nostre Saint en entendit parler, & tout plein de bonne volonté, & de desir de se perfectionner de plus en plus; croyant que s'il avoit le bon-heur de converser quelque temps avec un si Saint Personnage, il feroit un heureux profit de son exemple, & la perfection qu'il verroit en luy en un si haut point, luy seroit un motif puissant pour le pousser à l'imitation de ses vertus; davantage, qu'il pouvoit apprendre de luy de vive voix les moyens qu'il falloit tenir pour parvenir à un haut degré de sainteté.

Lorsque toutes ces considerations le poussoient à entreprendre le chemin vers l'Hybernie, & qu'il s'y disposoit, le grand saint Patrice qui pour lors gouvernoit toute l'Hybernie par la sagesse de ses conseils, ne laissa pas long-temps nostre Saint en inquiétude, il ne luy voulut pas dénier la charité de ses bons enseignemens, mais il s'apparut à luy en songe, & luy dit : Guingaloc serviteur de Dieu, ce n'est pas sa volonté que vous quittiés vostre Païs pour aller apprendre ailleurs ce que vous devés faire; il a esté vostre Maistre & Precepteur jusques icy, il ne veut pas que vous en ayés un autre, suivés ses saintes inspirations; ç'a esté icy où vous estes qu'il vous a départi les talents que vous possédés, taschés de les y multiplier, son intention quand il vous les a donnés, qu'il les vous conserve & augmente, c'est que vous vous en serviés selon qu'il vous les découvrira; mettés-vous seulement en peine de suivre ce qu'il plaira à sa Sagesse de vous prescrire.

Nostre Saint ayant appris ces nouvelles, & connoissant que ce n'estoit pas la volonté de Dieu qu'il passast en Angleterre, comme un bon & fidele Serviteur il obeït; met sa volonté entre les mains de son Dieu, & se dispose de passer sa vie là où il plairoit à la divine providence de luy faire connoistre; & afin de mettre en execution ce qu'il disposeroit de luy, il prit le chemin vers le desert, avec onze Disciples qu'il avoit, tous resignés aux ordres qu'ils recevroient de la Sagesse Divine; y estans arrivés, ils y passerent quelque temps; mais la situation du lieu n'estant commode à leur dessein, ils eurent recours à Dieu, qui conduisoit leurs esprits, le solliciterent avec leurs ferventes prieres, que puisqu'il connoissoit leurs desseins, & qu'il sçavoit bien qu'ils rapportoient toutes leurs actions à sa plus grande gloire, qu'il pleût à sa bonté & sagesse, de leur assigner le lieu où il avoit agreable qu'ils le servissent.

Dieu qui est la bonté par essence, & qui regarde toûjours à la priere des humbles pour les exaucer, entendit leur voix, entherina leurs requestes, & leur declara que sa

volonté estoit qu'ils passassent la mer, & que là ils trouveroient l'effet de leurs desirs, & le lieu qu'il leur avoit destiné. Guingaloc tout joyeux & plein de bonne esperance, s'asseurant que puisque Dieu luy assignoit le lieu de sa retraite, il pourvoiroit aussi au reste de ses necessités, s'achemine vers le rivage de la mer, où estant arrivé & n'ayant point de vaisseau pour la passer, soit ou qu'il ne s'en trouvait point pour lors, ou que les nautonniers ne les voulussent recevoir, n'ayant que des prieres pour les payer, qui est une monnoye qui quoy qu'elle soit de bon aloy pour le Ciel, neanmoins les gens du monde n'aiment guere a en estre payés.

Nostre Saint se voyant en ce destroit, se prosterna devant la Majesté de son Dieu & avec une vive foy, fondée sur une profonde humilité, & animée d'une charité parfaite, luy fit cette priere : *Mon Dieu qui jusques icy m'avés servi de maistre & de guide, vous qui avés dit que vous accorderiés ce que vos Serviteurs vous demanderoient, pourveu que leur foy fut constante & ferme ; vous qui avés rendu les eaux calcables à vos pieds & à ceux de vostre Apostre ; vous qui avés fait passer vostre peuple au travers de la mer rouge, sous la conduite de votre Legislateur Moyse, où vos ennemis ont trouvé le lieu de leur Sepulture ; vous qui me designez un lieu où vous voulés que je vous serve, & ne m'avés encore pas fait connoistre le moyen par lequel vous voulés que j'y parvienne ; n'abandonnés pas vos Serviteurs, conduisés ceux qui se confient en vous ; vous voulés que nous vous servions dans cette retraite que vous nous avez préparée, conduisés-nous donc puisqu'il y va de vôtre gloire.*

Son Oraison estant finie, il se leve, s'avance vers les eaux de la mer & en invoquant le nom de JESUS, il les frappe avec une baguette. Alors la mer comme si elle eust esté sensible obeït à ce Serviteur de Dieu, se fend, & luy fait passage libre au travers ses flots mutinés. Guingaloc comme un autre Moyse conducteur du peuple d'Israël, passe avec ses Disciples au travers de la mer à pied sec, voyant à ses costez deux beaux remparts de cristal, & arriva heureusement dans cette demeure qui luy estoit destinée. Je ne parle point icy des actions de graces qu'il rendit à la Souveraine Majesté quand il se vid si heureusement transporté dans cette terre promise.

Il est plus facile aux Ames pieuses, de se representer, qu'à aucune plume d'escrire, comment nostre Saint passa le reste de ses jours, & quelles vertus il cultiva, ou plûtost quelles vertus il ne cultiva pas. Il sçavoit que ç'avoit esté l'esprit de Dieu qui avoit pris la peine de le conduire, que c'estoit sa volonté qu'il demeurast là, que c'estoit l'effet de ses prieres, qu'il estoit hors des dangers du monde, & que Dieu luy avoit donné des Religieux à qui il devoit servir d'exemple & de modelle, sans parler de son zele ; toutes ses considerations estoient de puissants motifs pour embraser sa pieté, & le porter puissamment au service de son Dieu, que pourtant il ne servoit pour aucune autre raison que pour sa seule gloire, qu'il envisageoit purement & simplement. Il passa le reste de ses jours en des actions de graces & de pieté, & y persevera jusques à une extrême vieillesse ; lors Dieu voulut couronner ses travaux, & luy donna le Ciel pour recompense des choses de la terre qu'il avoit abandonnées. Il l'avertit que le jour qui devoit terminer ses combats estoit proche, & qu'il estoit temps qu'il vint prendre possession du Royaume, qu'il luy avoit preparé de toute éternité. Il declara cette nouvelle à ses Religieux, nouvelle heureuse pour luy, mais bien triste pour ses enfants qu'il estoit prest de laisser ; ses bons Religieux bien tristes de sa mort, mais tous resignés à la volonté de Dieu, qui dispose de nos vies comme il luy plaist, s'adressent à luy & le prient, que puisqu'il plaisoit au Tout-puissant de le retirer d'avec eux, au moins qu'il ne les laissast pas orphelins, mais qu'il leur pourveut d'un Successeur, & que comme il les connoissoit tous, il en choisit un, qui aprés luy, eut la direction des autres. Il leur obeït & leur proposa celuy qu'il croyoit le plus capable de cette Charge.

Enfin le jour de sa mort estant venu aprés Tierce, il offrit le Saint Sacrifice de la Messe, donna la Benediction & le baiser de paix à ses enfants, receut le tres-Saint & tres-Auguste Sacrement de l'Autel, & appuyé qu'il estoit sur l'Autel, comme une innocente victime, rendit l'Ame à son Createur sans souffrir douleur quelconque. Ah! que la mort du juste est douce, & qu'il fait bon mourir au pied des Autels. Son Corps fut enseveli honorablement, & quelque temps aprés à cause des grands Miracles qui se faisoient à son Tombeau, on le leva de terre pour luy rendre les respects qui luy estoient deus; par aprés il fut transporté en Flandres, & fut mis reposer dans le Monastere de en la Ville de Gand où il repose à present.

Sa Vie a esté tirée tant des Leçons que l'Eglise de Nantes fait lire le jour de sa Feste le troisiéme jour de Mars, qu'autres copies deuëment approuvées, le tout fait et collationné par moy Jullien Nicole Prestre.

Le lecteur a pu constater que les Vies rédigées par *Messire Julien Nicole* n'offrent que peu d'intérêt, sont assez mal écrites, et qu'il s'est occupé de saints à peu près étrangers à la Bretagne, mais ce qu'il nous a donné de plus étrange c'est sa *Vie de saint Guengaloc* qui n'est pas autre chose qu'une médiocre contrefaçon de la Vie de saint Guénolé, en latin *Guengaloeus*. On ne comprend pas qu'il ait pu traduire sa légende du *Propre* nantais, au 3 mars, sans remarquer qu'il reproduisait l'histoire du glorieux fondateur de Landevenec. — A.-M. T.

LA VIE DE MONSIEUR DE QUERIOLET,

Prestre. Il mourut le 8. Octobre 1660.

Je ne m'étonne pas que celuy qui a écrit la vie de Monsieur de Queriolet ne l'ait fait connoistre que sous le nom du grand Pecheur converty, puisqu'il faut avoüer que le commencement de sa Vie fut aussi rempli de crimes & d'abominations, comme la fin fut accompagnée de Vertus, de penitences & de Sainteté; c'est aussi dans ce portrait que nous verrons que Dieu est toûjours admirable en ses Eleus, qu'il ne veut point la mort du Pecheur, & qu'il se sert de toute sorte de moyens pour nous convertir.

Monsieur de Queriolet vint au monde l'année 1602. en la Ville d'Auray en Bretagne; ses parens furent Olivier le Govello & sa mere Anne Guido, tous deux Nobles d'extraction, ce qu'on peut connoistre par ses Offices & les Dignitez que les personnes de leur Famille ont euës dans les Parlemens, & auprés de la Personne sacrée de nos Roys tres-Chrestiens.

Il eut nom Pierre au Baptesme, & ses parens n'oublierent rien de tous les soins possibles, pour l'élever en la vertu, & en la crainte de Notre-Seigneur; pour cela ils luy donnerent des maistres pleins de probité, & l'envoyerent au collége pour y apprendre les Humanitez; ce fut là que se joignant à une troupe de fripons, qui par leur libertinage corrompirent bien-tost son bon naturel, il se fit voir le plus dissolu de tous; il commença

ainsi par corrompre le beau flambeau de la raison par un aveuglement volontaire pour courir à toute bride dans les voyes de l'iniquité & de la perdition; ses parens qui estoient au desespoir de voir de si funestes commencemens luy en témoignoient leur déplaisir par de continuelles reprimendes. Pierre leur demanda d'aller achever ses estudes hors de sa Maison, leur promettant que le changement d'air & de compagnie, luy feroient produire de meilleurs fruits; on vid pourtant par la suite qu'il ne parloit ainsi que pour se mettre tout-à-fait en liberté & n'avoir plus de censeurs. Car ayant esté envoyé au college des Peres Jesuites de Rennes, au lieu de suivre les saintes instructions de ses Regens, il s'employa à faire des armes, & à frequenter plûtost les comedies & les cabarets que le college & les Eglises; il étudia quelques temps aprés en Philosophie, de quoy estant bien-tost content il s'employa aux Loys, pour en donner bien-tost aux autres.

Il revint à la Maison de ses parens où il continua ses débauches, & n'ayant plus d'argent pour fournir, il trouva l'invention d'ouvrir le cabinet de son pere, & d'y derober deux mille livres, mais ayant esté découvert dans cette action infâme, il ne put qu'emporter une partie de son butin, & demeura si honteux aprés un acte si lasche, luy qui se piquoit de la plus belle generosité qu'il resolut de faire le dernier coup d'un desesperé, si Dieu qui en vouloit faire un Saint, ne se fut opposé à sa manie; & en effet il fit dessein de s'aller faire Turc, & se mit mesme en chemin pour cela, mais ayant prodigué en peu de temps son argent, il se vid dans un estat le plus miserable du monde, comme il l'a depuis avouë, il n'oublia rien pour reparer ses pertes de quelle façon que ce fut, mais voyant que ses empressemens estoient inutiles, & qu'il n'avoit plus rien à esperer du côté des hommes, il voulut avoir recours au demon, & pour cela il chercha des magiciens par tout, mais n'ayans pas mieux réüssi en cette entreprise, cét esprit fougueux se vid obligé de revenir dans la Maison de ses parens.

Ce fut là qu'il recommença ses débauches plus que jamais, & qu'il fit gloire d'attaquer tout le monde, allant toujours armé, & bravant un chacun pour avoir sujet de se battre au moindre reproche. Ainsi il choquoit un chacun, tantost l'un & tantost l'autre, & souvent mesme dans leurs maisons pour les obliger d'en venir aux mains. Il se vantoit par tout de ses bravoures, & il étoit si redouté qu'il ne se trouvoit personne qui osât luy tenir teste; il eut mesme la temerité de faire une querelle sur un rien à un Gentilhomme de Monsieur le Marechal de Themines, pour lors Gouverneur de Bretagne, qu'il engagea à se battre contre luy, & l'assignation estant donnée, nostre débauché fut l'attendre sur un certain tertre à la campagne, mais ayant esté découverts, ils furent arrestez. Aprés, suivant son humeur bilieuse, il alla dans les guerres d'Italie & d'Allemagne, d'où estant de retour, il poursuivit toûjours à faire le Rodomont, & à se faire craindre sans se mettre en peine de rien; mesme ayant eu démélé dans la Ville de Vennes, avec un Seigneur de marque, & l'ayant rencontré un soir qu'il venoit accompagné de cinq ou six de ses domestiques dans le dessein de le tuer, il ne tourna point visage, mais s'avançant insolemment, il mit son ennemy par terre, & les autres en fuite, sans qu'il laissat pour cela de paroistre le lendemain en public.

Aprés la mort de son pere, se voyant le Maistre de plusieurs grands biens, il fit beaucoup de desseins, il voulut armer un vaisseau de guerre, dans le dessein de pirater sur la mer, puis ayant sçeu que le Turc estoit en Hongrie, il resolut de faire une compagnie de cavalerie, pour aller au secours de l'Empereur, mais à cette condition aussi lâche qu'impie de se renger du costé des Barbares, si leur party estoit le plus fort; enfin ayant pratiqué pour acheter la charge de grand Prévost, pour satisfaire à sa passion & colere, comme il n'en pût pas venir à bout, il en acheta une de Conseiller au Parlement de Rennes, où il fut receu bon-gré mal-gré qu'on en eut, menaçant tous ceux qui se

vouloient opposer à ses pretentions; se voyant dans cette Charge, il cherchoit party partout sans en vouloir trouver, son dessein n'estant que de cajoler les plus belles femmes, & de tromper les plus credules, pour cela il n'épargna rien; mais ne se contentant pas de satisfaire ses brutalitez, il s'efforça encore de causer mille soupçons & jalousies dans les familles, dequoy l'Autheur de sa Vie en a rapporté assez d'exemples.

Dieu qui n'épargne rien pour sauver les Pecheurs, voulut aussi rappeller nostre jeune fougueux, & se servit du tonnerre pour l'epouventer un jour qu'il étoit à la campagne, & lança des foudres sur sa maison, pendant que les tenebres regnoient sur la terre. Mais! audace insensée! ce furieux se fit apporter ses armes, & bandant un de ses pistolets, il fut le tirer contre le Ciel, aprés quoy il se remit dans le lit aussi en repos que s'il n'eut pas songé à commettre cét attentat effroyable; quelque temps aprés le tonnerre retourna fondre sur sa maison, & tombant le long de la muraille de sa chambre, il brûla un des piliers de son lit sans qu'il en fut touché, bien que ses valets qui couchoient dans une chambre prochaine, fissent des cris effroyables. Une autre fois ayant esté surpris par le mauvais temps, comme il passoit au milieu d'une lande, les tonnerres le jetterent à bas de son cheval, ce coup le fit apprehender; il vid mesme que c'estoit un effet de la colere de Dieu, sans toutefois le respecter & luy demander misericorde; sa haine contre Dieu, contre son Eglise & contre ses Ministres, alla si loin, qu'il ne frequentoit les Eglises que pour se moquer de nos sacrez mysteres, & rire des Ceremonies de la Religion; il avoit sur tout une passion démesurée de corrompre quelque Religieuse, & leur rendant visite, comme il avoit peur que sa méchanceté ne mit en fuite ces Epouses de JESUS-CHRIST, il contrefaisoit le devot & l'hypocrite pour les mieux surprendre par ces appas trompeurs, mais n'ayant pû rien gagner sur ces Ames chastes, il tourna ailleurs ses pas.

Ce fut en ce temps que Monsieur de Queriolet estant ensevely dans ces malheureuses pratiques, il vid en songe la place qui luy estoit preparée dans les abysmes, ce qui l'ayant touché jusques au vif, il parut durant quelques jours reveur & melancholique, & resolut mesme d'entrer aux Chartreux; mais il n'y eut pas plûtost demeuré sept ou huit jours, que ses passions brutales faisant un effort sur luy, il en sortit sans avoir pris l'habit, pour se vautrer plus avant dans toute sorte de crimes & d'abominations, & par ce qu'il avoit peur que ses amis ne traitassent cette action de legereté, il fut le premier à en faire des railleries sanglantes, quoy qu'il semble que ce Pecheur fût tombé dans la derniere impieté, & qu'aprés avoir manqué de crainte pour l'Enfer, il ne restoit plus de misericorde pour luy; toutefois Dieu dont les pensées sont bien differentes de celles des hommes, avoit laissé dans son cœur des semences, pour ainsi dire, certaines de sa predestination : scavoir, un respect particulier pour la Sainte VIERGE, à laquelle il disoit tous les jours quelques prieres, quand ce n'auroit esté qu'un *Ave Maria,* & une grande tendresse pour les pauvres, auxquels il faisoit volontiers du bien, ne laissant jamais aller les mains vuides ceux qui lui demandoient la charité.

L'heure de sa conversion estant donc venuë, nostre aveuglé Pecheur, plus animé que jamais, avoit fait partie avec quelques uns de ses amis, d'aller à Loudun sans autre dessein particulier, que pour y voir une Damoiselle Huguenote dont on parloit assez de la beauté, il y fut donc pour tâcher de corrompre la chasteté de cette fille, dans la resolution mesme de renoncer publiquement à sa foy pour gagner cette heretique; estant arrivé sur les lieux, il courut par la Ville selon sa coutume comme un insensé, & ayant passé devant l'Eglise de Sainte-Croix où il entendit un grand bruit, il s'informa du sujet, & on lui répondit, que c'estoit des filles possedées qu'on y exorcisoit où il se trouvoit pour l'ordinaire quantité de personnes, qui y venoient de bien loin, des Princes & des Seigneurs de la Cour, & que sa Majesté avoit deputé des Commissaires pour examiner ce qui s'y passoit, ayant mesme envoyé les plus habiles gens de Paris pour cét effet; il

entre dans cette Eglise par curiosité, pensant n'assister qu'à des farces joüées par des folles ; mais Dieu dont les voyes sont inconnuës se servit des demons mesmes pour luy ramener cét esprit égaré, qu'ils avoient eu si long-temps sous leur puissance.

Voicy comme la chose arriva, à ce qu'il a luy-mesme avoüé, le demon ne luy dit rien cette journée ny mesme le lendemain qu'il y revint, mais y estant retourné le troisiéme jour il commença à le railler de ses bravoures, & dans les suivans où il se trouva, il luy dit tant de choses cachées de sa Vie & de ses débauches que son cœur en fût touché ; il en parut mesme si melancholique, que son hoste estant surpris de ce changement ne pût s'empêcher de luy en demander des nouvelles, qu'il tâcha de pretexter le mieux qu'il pût ; cependant estant allé revoir le jour d'aprés les possedées, comme celuy qui les exorcisoit fit commendement au demon d'en sortir, cét esprit des tenebres le refusa, disant que ny les sorciers ny les magiciens ne le faisoient pas tenir là. Et « qu'y fais-tu donc, » reprit le Pere : « Que sçais-tu, dit le demon, si ce n'est pour la conversion de cét homme, en montrant Monsieur de Queriolet ; ces paroles l'ayant fait approcher, le demon luy mit devant les yeux ce qu'il avoit fait de plus abominable, sans oublier le coup de pistolet qu'il avoit tiré contre le Ciel, & il répondit en suite à toutes les demandes que ce cœur veritablement touché luy fit, & entr'autres pourquoy il estoit sorty des Chartreux, « pour ton impudicité, dit le demon, parce que Dieu ne voulut point souffrir un homme si impur en une si sainte Maison — Ce fut alors, a dit le sieur de Queriolet luy-mesme, que je commençay à avoir peur, je me sentis tout trensi ; le Pere me regarde, je luy dis, mon Pere, il a touché au but, j'ay fait ce qu'il vient de dire. Ah ! il est desormais temps de pleurer mes pechez, & de me convertir à Dieu, aprés que par sa misericorde, il m'a attendu tant d'années à penitence. Mais, hélas ! j'ay grand sujet de craindre de ne pouvoir jamais me défaire de mes abominables & inveterées habitudes ; j'en ressens deux entr'autres, qui me tiennent comme enchaisné, l'une est la libertine frequentation des femmes, l'autre de ne pouvoir ceder à personne. » Il commença d'abord une Confession publique de ses crimes accompagnée de sanglots & de larmes, qu'il refit en particulier à un homme de grande vertu, qui luy conseilla de retourner le jour suivant aux Exorcismes, où le demon ne le vid pas plûtost, qu'il dit au Pere Exorciste : « Voilà ton monsieur d'hier, » & aprés s'adressant au nouveau converty, il luy dit cent sortes d'injures, puis entassant un long discours sur le bon-heur de ceux que Dieu touche, & sur le mal-heur des demons qui ne sçauroient estre receus à penitence : il luy dit entr'autres choses ; « Autrefois j'estois familier de ce bourreau, maintenant par sa conversion il me tourmente & me gesne : je me vengeray bien de toy, quand tu t'en iras je t'accompagneray & je te feray battre comme un diable ; je te feray prendre pour un espion ; je te feray mourir de faim, empeschant qu'on te loge & qu'on te fasse l'aumône quand tu iras à l'Hospital ; tous les gueux te mal-traiteront, & j'y en feray aller d'autres qui te mettront tout nud. »

Il retourna en suite dans sa Maison dans le dessein de se donner tout à Dieu, où le demon ne manqua pas de l'attaquer de toutes les façons, & sur les parties dans lesquelles il estoit plus delicat ; il a dit luy-mesme que des femmes le sont aller chercher depuis dans sa maison, & une entr'autres qui a avoüé qu'elle l'avoit suivy dans l'Eglise, esperant faire sa fortune en l'épousant, & l'ayant attendu à la sortie de ce lieu Saint, elle luy découvrit son intention ; nostre Penitent luy declara en peu de mots les motifs & l'estat de sa conversion, les obligations qu'il avoit à la misericorde de Dieu de l'avoir attendu si longtemps à Penitence, le vœu qu'il luy avoit fait en recompense de renoncer au diable, au monde & a la chair, & à toutes leurs vanitez & leurs appas, l'exhortant de faire de mesme ou du moins de chercher party ailleurs, si elle ne vouloit se consacrer tout-à-fait au service de Dieu, choisissant la meilleure part. Il congedia en suite tous ses domestiques ; il restoit dans sa chambre à mediter sur les bontez de Dieu, & ne sortoit

jamais de son logis que pour aller conferer avec des personnes de piété, ou pour aller dans l'Eglise y faire amende honorable des scandales qu'il y avoit donnez, & pour en mieux venir à bout, il vendit sa charge de Conseiller, & ayant pris sur sa chair une chemise de la plus grosse & de la plus rude toile, il se revestit d'un vieux pourpoint sans manches, & tourné à l'envers, d'un méchant haut-de-chausse de mesme parure, & d'un chapeau crasseux sur sa teste; en cét estat il fit resolution d'aller dans les lieux les plus celebres de devotion, qui luy avoient servy le plus souvent de theatre pour y commettre mille impietez; & se ressouvenant que l'Eglise de Nostre-Dame de Bonnes-Nouvelles de Rennes, estoit une des principales qu'il avoit hantée & prophanée par ses cajoleries, & ses entretiens libertins avec les Dames, ce fut aussi où il entra pour faire ses amendes honorables. Il y demeura dans un coin au plus bas de l'Eglise, depuis le matin jusques au soir pendant neuf jours, dans une posture toute humiliée, sans oser lever les yeux vers le Ciel non plus que cét autre Publicain, & n'en sortant jamais durant le jour, que pour mendier quelque morceau de pain aux maisons les plus proches, & se retirant la nuit sous quelque porche, ou dans la premiere grange ou écurie qu'il rencontroit.

Je passe sous silence les occasions qu'il eut souvent de s'emporter, ayant esté attaqué par les chemins, le demon le prenant par cette passion de colere, qui avoit esté si forte en luy; mais il vainquit genereusement. Ayant mesme sçeu un jour que quelques voleurs pilloient les passans dans un bois, il y fut un soir au clair de la Lune pour les surprendre, & ayant entendu sonner le Salut à une Abbaye proche, il se mit à genoux pour faire ses prieres, cependant que les brigans l'ayant découvert ils luy tirerent dessus, pendant ce temps, & il fut mesme perçé du plomb, sans que cela fut capable de le faire remuer de la place. Depuis par le conseil de ses amis, & par le commandement de son Directeur il s'allia aux Ordres Sacrez, & receut celuy de la Prestrise, pendant lequel Dieu luy confera une telle abondance de graces qu'il vint doublement Pere des pauvres, les assistant corporellement & spirituellement, outre cela, comme il avoit resolu de mener une vie de pelerin, ce luy estoit une consolation tout-à-fait grande, de pouvoir celebrer tous les jours la Sainte Messe, & recevoir ce pain des anges, qui est la force & le soutien des Voyageurs.

Aprés, il fit un second voyage à Loudun par une vocation aussi Divine que la premiere; dans son équipage de Penitent, il entra dans l'Eglise où se faisoient les exorcismes, & s'estant mis à genoux derriere un pilier, le chapelet à la main, il y demeura jusques au neufiéme jour sans que personne le pût reconnoistre; il a avoüé depuis luy-mesme que son principal dessein estoit d'interroger le demon mentalement sur quelques points de difficultez, qui luy restoient; au bout des neuf jours le diable pressé par les forces des Exorcismes, dit qu'il ne quitteroit point ce corps qu'on ne fit sortir de l'Eglise ce gueux qui y estoit au bas; ce sont ses termes. Ayant cherché sans trouver personne, l'esprit des tenebres ajoûta : « Faites sortir ce coquin que je sens depuis si longtemps derriere ce pillier; » ce qu'il repeta jusques à la troisiéme fois; qu'ayant fait approcher nostre admirable converty, le Demon luy dit : « Hé! parle donc, que ressembles-tu avec tes guenilles? De quoy t'es-tu avisé de venir icy en cét estat? Parle donc, faiseur de pelerinage, tu as demandé à Dieu de te faire connoistre sa volonté; sçache qu'elle n'est pas que tu embrasses la pauvreté du Cloistre, parce qu'elle est trop honorable pour toy, mais que tu vives en pauvre Prestre. » Le demon continua ainsi à luy dire cent choses de cette nature, qui font adorer les secrets admirables de Dieu qui se servit de ces instrumens pour la conversion, & pour l'instruction de ce sien Serviteur. Il faut pourtant avoüer que le demon ne luy disoit point toutes ces choses, sans en témoigner un desespoir etrange, mais il confessoit qu'il estoit obligé malgré luy de le faire. Ces Colloques sont

rapportez au long dans sa Vie, où je renvoye le lecteur, afin de ne sortir pas des termes d'un Abrégé.

Pour parler aprés cela de ses penitences, il me semble qu'il suffit de dire qu'il les commença par ce vœu, autant austere qu'irremiscible, de faire pendant le reste de sa Vie, le plus de mal à son corps qu'il pourroit, & à son prochain le plus de bien qu'il luy seroit possible; pour cét effet il n'envisagea plus son corps que comme une beste de charge qu'il endossoit des plus rudes fardeaux, & considerant les plaisirs où il l'avoit plongé il inventa à proportion autant de genres de tourmens pour luy faire souffrir, couchant ordinairement à platte terre & tout habillé, & portant des chemises de grosse toile qu'il ne changeoit que de six en six mois, les laissant pourrir de sueur, de sorte qu'elles sembloient un cuir, lorsqu'on les luy ostoit de dessus les épaules toutes écorchées & mangées de vermine; ses habits estoient pour l'ordinaire tous déchirez, & quand il en avoit de meilleurs, il les donnoit aux pauvres; ses souliers estoient tous cousus avec de certaines maillettes qui luy piquoient les pieds, & avec cette incommodité la goutte qui luy estoit assez ordinaire, il faisoit dix lieuës par jour y employant partie de la nuit; il fit vœu de se tenir tous les jours durant sept ans 7 à 8 heures à genoux, & il continua tellement cét Exercice, qu'on l'y remarquoit 5 à 6 heures de suite; si-bien qu'il se forma de gros calus à ses genoux, mesme au commencement qu'il n'y estoit pas encore accoûtumé, il s'y forma une grosse loupe, laquelle ayant esté negligée, se corrompit de telle sorte, que crainte qu'il ne s'y engendrât une gangraine, on fut sur le point de luy couper la cuisse, s'il n'eût trouvé un remede plus doux, qui fut une priere pleine de confiance à S. Joseph, qui luy obtint la guerison, comme il a avoüé luy-même.

Pour se mortifier dans le plaisir indicible qu'il avoit eu pour les senteurs, il ne cherchoit plus que les infections des malades, ayant fait un hôpital de sa maison, où il recevoit toute sorte d'infirmes, & il traitoit avec plus de joye les plus puants; il ne fut pas moins ingenieux pour contrarier ses autres sens; car pour l'oüie il ne l'occupoit qu'à écouter les plaintes des veuves, les cris des pauvres & les demandes des orphelins; pour les yeux il les tenoit toûjours baissez contre terre, & ayant esté deux ou trois fois à Rome, il n'y voulut jamais voir le Pape, bien qu'il le pût facilement, pour mortifier sa curiosité; c'est pour cela que ayant esté une fois à Nostre-Dame de Montferrat, il s'en retourna d'abord qu'il eût découvert de loin le clocher de l'Eglise, parce qu'il en ressentit trop de joye.

Il fit vœu de jeûner au pain & à l'eau pendant trois ans, si la rencontre de quelque compagnie ne l'en empeschoit, ne voulant pas faire connoistre ses penitences de peur d'estre estimé. Mais en vérité nous pouvons dire que sa Vie a esté un jeûne continuel, puisqu'il mangeoit si peu, & qu'il passoit quelques fois les deux ou trois jours de suite sans rien prendre, & aprés il ne se sustentoit que de quelques croûtes de pain, comme il luy est arrivé mesme en voyageant. Il avoit tant de plaisir d'estre inconnu, qu'il passa la pluspart du temps de ses penitences en pelerinages.

Il faut pourtant avoüer qu'il n'entreprit point ses courses par divertissement, mais pour la gloire de Dieu & pour son bien propre, allant toûjours tout seul & à pied, le chapelet à la main, ou en meditant. Nous pourrions faire cent belles remarques sur ses Pelerinages, qu'il fit deux ou trois fois à Rome, à Nostre-Dame de Lorette, à Nostre-Dame de Montferrat, à S. Jacques, & à tous les lieux fameux de devotion, qui sont tant dedans que dehors le Royaume. Mais comme le dénombrement en seroit trop long, je me contenteroy de remarquer qu'il ne passoit jamais devant aucune Eglise, sans y aller adorer le tres-Saint Sacrement; que le demon n'oublia rien pour le traverser comme il l'en avoit menacé à Loudun; & que passant à Paris ils s'entreconnurent le Venerable Claude Bernard & luy, d'une façon merveilleuse & sans s'estre jamais veus, dans le

moment que nostre devot Prestre souhaitoit de le voir, & au moment que l'autre disoit à quelques Dames qu'il verroit bien-tost un Cavalier; ce que les Autheurs des Vies de ces deux saints Personnages n'ont pas oublié.

Mais quoy que les penitences exterieures de Monsieur de Queriolet ayent esté si extraordinaires, ses mortifications interieures ne l'ont pas moins esté, puisque nous pouvons dire avec verité, que sa Vie n'a esté qu'une continuelle mort à luy-mesme, depuis le premier moment de sa conversion; il souffroit un Martyre le plus douloureux du monde par une suspension d'esprit, qui le tenoit entre le Ciel & la terre pour ainsi dire, sans pouvoir s'élever en haut ce luy sembloit, par aucune vertu, ressentant au contraire un poids qui l'emportoit toûjours jusques au fond des abysmes, sans pouvoir s'oster de l'imagination, cette veüe qu'il avoit euë de la place qui luy estoit preparée dans l'enfer; cette crainte transperça si fort son cœur, que dés le premier moment de sa conversion il en sentit la pointe, & durant le reste de sa Vie penitente, qui fut de prés de vingt-six ans, il n'a jamais pû arracher cette épine, qui luy causoit une si grande douleur, qu'il a quelques fois avoüé que les plus cruels supplices, & mesme ceux de la rouë luy eussent esté plus supportables; il avoit toûjours cette apprehension ferme & asseurée, que la moindre infidelité, aprés tant de graces receuës de la misericorde de Dieu, provoqueroit sa justice à le precipiter dans l'enfer.

Mais ce qui est estonnant, c'est que tout ce long espace de vingt-six ans de penitence n'a jamais esté accompagné de la moindre consolation spirituelle, mais toûjours dans les croix, dans les calices, dans les ariditez, dans les abandonnemens & les craintes. Nous pouvons mesme dire que ces délaissemens interieurs luy ont donné le coup de la mort aprés l'avoir miné peu à peu; c'est pour cela que mesme dans ses maladies il recevoit toûjours quelque coups de ses meilleurs amis comme Job; de quoy je me contenteray de rapporter, qu'estant une fois quasi abandonné des medecins, un certain luy dit qu'il n'estoit malade que d'imagination, & le voulut faire passer pour hypocondriaque.

La hayne que Monsieur de Queriolet avoit pour son corps, luy faisoit avoir beaucoup d'amour pour Dieu & une tendre charité pour son prochain. Pour cette charité, outre ce que nous en avons déjà remarqué, il avoit un soin tout particulier d'instruire le peuple ignorant & les pauvres, auxquels il conferoit les Sacremens par la permission de ses Superieurs, avec beaucoup de bonté. Il s'employa fortement pour les pauvres Gentilshommes des Provinces, que la necessité porte quelque fois à d'étranges malheurs, & comme il avoit esté converty par le moyen des possedez, il fit consister un de ses principaux exercices de misericorde, à assister ces personnes infortunées, dont le corps est reduit sous un si dur esclavage. Il avoit coustume de dire que le demon luy donnoit toûjours sujet de pratiquer la vertu par le reproche qu'ii luy faisoit des crimes de sa jeunesse, & qu'outre cela il pouvoit servir à la conversion de quelque pecheur, ce qu'il sçavoit par sa propre experience; mais comme le demon luy avoit dit autrefois de ne faire rien de sa teste, il ne s'ingera pas à cét employ sans le consentement des Prelats de l'Eglise, puisqu'il les consultoit en toutes choses aussi-bien que son Directeur.

Depuis sa conversion il ne regarda plus ses grands biens, que comme le patrimoine des pauvres de JESUS-CHRIST, aussi il n'en prit la conduite que comme econome, bien qu'il eût fort souhaité de s'en démettre entierement, & de vivre inconnu comme saint Alexis qu'il s'estoit proposé d'imiter; il alloit chercher les pauvres d'un côté & d'autre, rapportant souvent les plus foibles sur ses épaules, & lorsqu'il estoit trop éloigné de sa maison il les laissoit dans la premiere hôtelerie, où il les faisoit traiter à ses dépens, ou bien il les envoyoit prendre pour les conduire chez lui; sa charité le portoit particulierement à donner en secret à des pauvres honteux, & de faire des dots aux pauvres

filles, disant qu'il n'y en avoit pas de plus à plaindre que ces personnes. Il n'avoit point de plus grande joye, que lorsqu'il voyoit aborder les pauvres de tous côtez à son logis; il les alloit prendre par la main avec bonté, les servoit luy-mesme, leur donnoit des chemises; & quand il n'avoit plus de quoy, il leur faisoit prendre les draps de son lit, les aumônes se continuoient tous les jours; & pendant ses voyages de cinq ou six mois, il donnoit ordre qu'on les fit de la mesme façon sans interruption. Je n'aurois jamais fait si j'estois obligé de rapporter tous les exemples de cette tendre misericorde de Mr. de Queriolet pour les affligez; il me suffira de dire qu'un vertueux & sçavant Ecclesiastique son intime amy, estant surpris de voir que ses aumônes continuelles depuis quinze ans ne diminuoient point ses biens, voulut faire un calcul du nombre des pauvres qu'il a receus & traitez dans sa maison, & il a trouvé que durant ces quinze ans il a logé environs trois cens mille pauvres, sans compter ceux des environs du Pays, qui venoient tous les jours à sa porte.

Un jour le diable s'estant revestu d'un puant cadavre, se presenta devant luy, comme il estoit proche d'arriver à sa maison; nôtre devot Prestre s'avançant vers luy, le prit sur ses épaules & le porta en son logis. Il est croyable que les desseins de l'ennemy ne tendoient qu'à le perdre, ou à se mocquer de sa charité, mais il n'en rapporta que de la confusion, parce que ne pouvant supporter plus longtemps les empressemens de cette charité bien faisante, il disparut ne laissant qu'une puanteur insupportable avec un cadavre qui avoit à peine la forme d'un homme; Monsieur de Queriolet dissimulant les reflections qu'il fit sur cette rencontre, fit jetter cette carcasse infecte dans un cloaque, & remercia Dieu voyant que personne n'en avoit esté incommodé. Il y eut tant de témoins de cét Histoire qu'elle fut bien-tost sçeuë de tout le monde. Mais on ne doit pas estre surpris de ces attaques de l'ennemy, qui ne cessa de le persecuter par luy ou par les siens, & sur tout dans ses voyages pour s'acquitter de ce qu'il luy avoit promis à Loudun qu'il pouvoit s'asseurer qu'il l'attaqueroit à tout moment.

Mais nostre serviteur de Dieu se mocquoit de ces efforts de l'enfer par la confiance qu'il avoit aux bontez de son Createur, & sur tout aprés avoir dit la Messe, qu'il celebroit avec des sentimens de devotion & d'humilité, qui tiroient les larmes des yeux les plus endurcis; aussi il avoit tant d'amour & de respect pour l'adorable Sacrement de nos Autels, qu'il passoit plusieurs heures du jour prosterné dans les Eglises à mediter sur l'excez de la bonté de JESUS-CHRIST, qui s'y est caché pour se donner à nous. Quand on le portoit aux malades il le vouloit toûjours suivre, & s'il se détournoit dans les ruës pour l'accompagner, & qu'on luy dit que ce n'estoit pas son chemin, il répondoit d'abord que de quelque côté qu'allât Nostre-Seigneur, c'estoit son chemin & qu'il ne s'égaroit point. Un jour il s'arresta deux ou trois heures dans une Eglise à faire compagnie, disoit-il, au Sauveur du monde, qu'un Prestre, aprés avoir dit la Messe, avoit laissé sur l'Autel pour aller confesser un malade à qui il le devoit porter; cét Amour pour Nostre-Seigneur estoit accompagné d'une grande devotion qu'il avoit pour les Saints & de la Pratique des vertus, entre lesquelles on voyoit reluire une parfaite humilité & une simplicité admirable en tout ce qu'il faisoit, ce qu'on remarquoit mesme dans ses Oraisons & ses Meditations, qui estoient presque continuelles.

C'est dans la Pratique de ces vertus & dans ces grandes penitences que Monsieur de Queriolet arriva à la fin de son Pelerinage, & à cette mort qu'il avoit tant souhaitée pour n'estre plus en pouvoir, disoit-il, d'offenser Dieu. Ce fut le 8. d'Octobre de l'année 1660. aprés avoir reçeu les Sacremens de l'Eglise tenant les bras en forme de croix, & les yeux élevez vers le Ciel. Aprés sa mort son visage parut avec une beauté ravissante, & un vermillon qu'on ne luy avoit jamais remarqué en sa Vie; outre cela il avoit les mouvemens de ses bras & de toutes les parties de son corps aussi souples

trente-huit jours aprés sa mort que s'il eût esté encore en parfaite santé. On peut voir d'autres Merveilles de sa Vie & de sa Mort dans le Livre qui en a esté composé par le Pere Dominique, Carme, qui est assez connu pour estre ordinairement entre les mains des personnes de vertu.

Il y a peu d'années, M. le vicomte Hippolyte Le Gouvello, arrière-neveu du Vénérable Pierre de Quériolet a écrit une nouvelle Vie de ce saint pénitent. C'est un livre bien fait et d'une lecture attrayante.

L'auteur de la *Vie* qu'on vient de lire a omis de dire que Pierre de Quériolet, qui avait demandé à être enterré dans la chapelle de Sainte-Anne d'Auray, fut inhumé au pied du maître-autel. Lorsque l'ancienne chapelle a été démolie pour faire place à la belle église érigée par la dévotion des Bretons, deux petites chapelles placées au bas de l'édifice furent destinées à recevoir les restes des deux grands serviteurs de sainte Anne : Yves Nicolazic repose désormais dans la chapelle de Saint-Yves, et Pierre de Quériolet dans celle de Saint-Pierre. Ces deux saints personnages sont représentés agenouillés devant leur *Bonne Maîtresse* dans un gracieux tableau qui orne la chapelle de la statue miraculeuse; à la sacristie se trouvent leurs portraits anciens, et au trésor de la Basilique on peut toujours voir le masque en cire, avec une partie de la soutane et une partie du chapeau du saint pénitent. — A.-M. T.

LA VIE EXEMPLAIRE ET APOSTOLIQUE
DU VENERABLE PERE PIERRE QUINTIN,

De l'Ordre des Freres Prescheurs, decedé en opinion de sainteté au Convent de S. Dominique de Vitré, au mois de Juin, l'an de grace, 1629.

LE Venerable Pere Pierre Quintin vint au monde l'an de grace mil cinq cens soixante-neuf dans la maison noble de Kerosar, située en la Paroisse de Ploujan, Diocese de Treguer; ses parents estoient considerables pour leur Noblesse, mais bien plus pour leur vertu. Son pere se nommoit Allain Quintin, Seigneur de Kerofar, & de Leinbahu ; & sa mere Perrine de Kermerhou, alliée de long-temps à la pluspart des meilleures maisons du pays. Sa naissance fut prévenuë d'un accident, qu'on peut estimer un présage de sa sainteté future, & du choix particulier que Dieu en avoit fait pour sa gloire. Sa mere estant grosse de luy se trouva un jour surprise en peril evident de sa vie, & de son fruit, si Dieu ne l'en eust préservée; car estant allée pour voir des laboureurs qui travailloient dans un champ proche de sa maison, comme elle s'en retournoit, elle fut vivement poursuivie par une couleuvre, d'une grandeur extraordinaire, ce qui l'obligea de courir toute tremblante vers le logis, où ce serpent la poursuivit opiniâtrement, traversa la cour, la salle, & la cuisine, la talonnant de si prés, qu'elle fut contrainte par un effort dangereux de monter sur une

haute table, sur laquelle ce serpent s'efforçoit de s'élancer, & avoit déja entortillé sa queuë à l'un des pieds de cette table, lorsque les domestiques, accourus aux cris de leur maîtresse, la delivrerent de ce terrible peril : ce qu'on a depuis attribué à une protection speciale du Ciel en faveur de cét enfant de benediction, dont elle accoucha heureusement quelque temps aprés. Il ne fut pas plûtost sevré de la mamelle, que sa bonne mere prist un grand soin de son éducation, & sur tout de le former de bonne heure à la pieté, en quoy elle n'eut point de peine, trouvant son esprit tout disposé à recevoir les plus saintes impressions de la pieté & de la vertu. Il n'avoit pas encore l'usage libre de la parole, qu'il apprit à faire le signe de la Croix, & à prononcer avec grande devotion & reverence l'adorable nom de JESUS & DE MARIE; il apprit ensuite le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, avec tant de facilité qu'il donnoit de l'admiration à tous ceux qui le voyoient. A l'âge de cinq à six ans il fut envoyé à l'écolle sous un Prestre nommé Missire Hervé Miorssec, homme de grande probité & de sainte vie, qui enseignoit publiquement les enfans en une Chapelle de Saint Nicolas proche Morlaix. Ce bon Prestre considerant avec admiration la candeur de son petit disciple, disoit souvent qu'il remarquoit en luy des presages d'une grande sainteté. Il disoit souvent dans sa simplicité d'enfant, qu'un jour il seroit Religieux de l'Ordre de saint Dominique. Il portoit toûjours son chappelet pendu à sa ceinture, comme font ordinairement tous les Religieux, & lorsqu'il n'estoit pas occupé à l'étude de ses leçons, il le disoit presque toûjours.

Aprés qu'il eut appris ses premiers principes sous ce vertueux maistre, son pere le pourveut d'un autre digne Précepteur qu'il prit chez soy pour instruire tous ses enfants, nommé Monsieur l'Archiver, Prestre de la Paroisse de Ploüezoch, du mesme Diocese de Treguer, qui depuis fut Evesque de Rennes, & dont la memoire y est encore aujourd'hui en benediction pour ses rares vertus & dignes qualitez d'un bon Prelat. Celuy-cy l'ayant enseigné quelque temps, le mena à Paris avec son aisné, où il estudia aux Humanitez jusques au commencement des guerres civiles, qui l'obligerent de retourner en son pays, où il changea sa condition d'ecollier en celle de soldat, qu'il embrassa par un bon zele pour le maintien de la vraye Religion, & par une horreur extrême que dés lors il avoit conceu contre les heretiques. Dans cette veuë il accepta la Lieutenance d'une compagnie de Gens-d'Armes sous le Seigneur de Coat-Tredrez, & l'on peut dire qu'il s'acquitta de cette charge au grand soûlagement du pauvre peuple, puisque par sa prudence & par ses soins on ne voyoit jamais aucun de ses soldats user de violence, ny faire aucun tort aux habitans des lieux où ils passoient. Pendant ce bel employ, sa compagnie estant en garnison dans la ville de Morlaix, il arriva qu'estant un jour avec quelques autres cavaliers dans une chambre, il entendit dans la ruë les crys pitoyables d'un pauvre païsan qui se plaignoit, que quelques soldats luy avoient pris tout le peu qu'il avoit de bien ; de quoy ce vertueux cavalier touché sensiblement & ne pouvant lors remedier par autre voye aux plaintes de ce pauvre homme, il luy donna liberalement tout ce qu'il avoit d'argent sur soy.

Cette action de charité singuliere dans un jeune soldat, le disposa à recevoir du Ciel la grace d'une vocation extraordinaire, qui luy fist aussi-tost mépriser le monde & toutes ses vanitez, pour embrasser genereusement la Croix de JESUS-CHRIST, car la nuit suivante il luy sembla à son réveil entendre ces mesmes paroles, dont Nostre Seigneur s'estoit autrefois servy pour gagner à son service le grand S. Augustin : *Accipe & lege*, Prens & lis ; & le premier livre qui luy tomba en main, aprés cét avertissement du Ciel, fut celuy des Confessions de cét illustre Docteur, où il prit un si grand goust dés le moment qu'il eut commencé à le lire, qu'il y passoit ensuite la plus grande partie des nuits pendant tout un hyver, & avec un tel progrez interieur & édification de son Ame,

qu'en peu de temps on le vid tout changé. Il commença dés lors à se dégouster de l'exercice des armes, & à mediter les moyens de s'en retirer pour vaquer serieusement aux affaires de son salut. Il jeûna tout l'Avent de l'année 1593. & le Carême suivant, nonobstant la fatigue des armes. Il se retiroit peu à peu des compagnies, & au temps de son loisir il se divertissoit à visiter les Eglises de Morlaix, specialement celle de S. Dominique, où d'ordinaire il entendoit la Sainte Messe, s'y confessoit & communioit souvent. Et pour verifier que cette lecture spirituelle qui luy avoit esté divinement inspirée, fut l'instrument de son bonheur, luy-même 40. ans aprés le confessa ingenüement à une vertueuse Damoiselle de Morlaix, chez qui il avoit logé pendant ce temps de son quartier d'hyver.

La guerre civile venant heureusement à son declin, nostre vertueux guerrier, qui se nommoit lors Monsieur de Leinbahu, se servit de l'occasion de se défaire de sa charge de lieutenant, & aprés avoir obtenu congé de son capitaine, il se resolut par une inspiration divine, de reprendre le premier train de l'écolle, & de poursuivre ses premieres études, qu'il avoit interrompües; mais ne jugeant pas que son pays luy fust propre pour l'execution de son dessein, il s'embarqua à Morlaix pour se rendre à Bourdeaux, d'où il passa jusqu'à la ville d'Agen; il se présenta au college des R. R. Peres Jesuites, & y fut admis pour la troisieme classe, où il estudia avec tant d'ardeur & d'assiduité, que par son travail, joint à la bonté naturelle de son esprit, il fut bientost des premiers de sa classe, & remporta des prix à la fin de l'année. Il acheva ses Humanitez & son cours de Philosophie dans ce college, avec le même succez & avantage sur ses compagnons; mais ce qui est bien plus merveilleux & considerable, c'est de le voir courir à grand pas à la plus haute perfection du Christianisme. Il commença par une confession generale qu'il fist de toute sa vie à un Pere de la Compagnie de JESUS, qui le fist recevoir en la Congregation de N. Dame, & pour sa pieté singuliere, il en fut presque toûjours Préfet. Il visitoit les hôpitaux, y servoit les pauvres avec grande charité, & les assistoit de tout ce qu'il pouvoit. Il frequentoit les Sacremens avec une devotion qui en donnoit aux autres, et ne perdoit aucune occasion d'assister aux Sermons & aux Conferances spirituelles. Dés ce temps-là outre les jeûnes commandés par l'Eglise, il jeûnoit encore plusieurs autres jours de l'année, prenoit la discipline jusqu'au sang, & pour vacquer plus librement aux exercices de penitence & de mortification, il s'enrôlla en la confrairie de S. Jérôme, nommée communement des Penitens bleufs, dont les Confreres s'exerçoient en de grandes rigueurs & macerations; & qui ayans reconnu sa vertu exemplaire l'eleurent Superieur, & le continuerent pendant qu'il fut en la ville d'Agen.

Il commença aussi dés lors à pratiquer ce que depuis il continua jusqu'à sa mort, avec un fruit indicible du salut des Ames, qui estoit de s'arrester dans les ruës & places publiques de la Ville, pour catechiser les enfans & particulierement les pauvres, sans se mettre en peine du mépris que faisoient de cette sainte conduite quelques escolliers peu vertueux, répondant modestement à ceux qui s'en railloient : *Non erubesco Evangelium Christi;* Je n'ay pas honte de pratiquer l'Evangile de JESUS-CHRIST. Mais son zele pour le salut des Ames n'en demeura pas là, car voyant le pays d'Agen tout infecté de l'heresie de Calvin, & que les Catholiques demeuroient à la campagne fort peu instruits des principes de la Foy, il gagna par son exemple & par ses remontrances plusieurs vertueux escolliers, qui faisans entr'eux une sainte Association, alloient les Dimanches & Festes, & jours de congé par les villages & maisons des païsans pour les instruire, & les fortifier dans la Religion Catholique, pour visiter leurs malades & porter l'aumosne à leurs necessiteux. En quoy il fut singulierement secondé par un sien amy, condisciple & compatriote nommé Monsieur le Noblets de tres-sainte & heureuse memoire, qu'il estimoit beaucoup & aymoit de tout son cœur pour sa rare vertu & grande pieté, &

depuis même qu'il fut Religieux de S. Dominique, l'autre vivant dans la condition de Prestre seculier, tous deux portez d'un même zele pour le salut des Ames, ont fait souvent ensemble des Missions en la Basse-Bretagne autant utiles qu'elles estoient ferventes & animées de l'esprit de Dieu. Mais pour revenir à cette premiere societé qu'il mesnagea dans la ville d'Agen, Dieu y cooperant par sa grace & benissant son travail, elle s'augmenta beaucoup en peu de temps au grand profit des pauvres villageois, qui de toutes parts se ressentirent des secours charitables & salutaires de cette pieuse pratique, qui s'est depuis continuée au même lieu jusqu'à nos jours.

Sa Charité envers les pauvres s'augmentant toujours en son cœur, il n'avoit ny regle ny mesure en ses aumosnes, ne pouvant rien souffrir sur soy, ny en sa disposition sans le donner au premier qu'il voyoit en necessité. Aprés avoir donné plusieurs fois tout l'argent qu'on luy faisoit rendre de son Pays pour sa subsistance, il envoya procure à l'une de ses tantes pour vendre le fond de son patrimoine, & fist un voyage à Morlaix pour en toucher l'argent, qu'il distribua tout aux pauvres à son retour, specialement aux pauvres honteux, ce qui obligea son hoste, qui craignoit d'en estre recherché comme fauteur de ces profusions, d'en donner avis aux Eschevins & Jurats de la Ville, qui l'ayant fait citer devant eux pour le reprimender, comme s'il eust prodigué son bien au jeu ou en quelqu'autre usage illegitime, il se vid contraint pour les desabuser, de découvrir avec une sainte confusion les tresors de sa charité, & de faire connoistre que JESUS-CHRIST avoit encore en ces derniers siecles de veritables Disciples,

Si-tost qu'il eut achevé son cours de Philosophie, il se resolut de quitter entierement le monde, & pour cét effet il jetta les yeux sur la Compagnie de Jesus, dont l'Institut luy sembla tout-à-fait conforme à l'inclination qu'il avoit de travailler à l'instruction & au salut du prochain, et s'estant declaré aux R. R. Peres Jesuites du college d'Agen, qui connoissoient ses bonnes qualitez, ils l'envoyerent avec les ordres necessaires pour estre receu dans leur Noviciat de Toulouze. Mais la Providence Divine, qui l'avoit destiné pour un digne Enfant de S. Dominique, disposa les choses de telle maniére, qu'il se vid obligé aprés 4 ou 5 mois de quitter cette venerable Compagnie, partie à cause d'une indisposition, pour laquelle les medecins jugerent qu'il estoit expedient qu'il retournast à son air naturel, partie aussi par le pressant motif que Dieu luy inspiroit de s'employer au salut de ses compatriottes, dont il connoissoit l'extrême necessité au regard de leur instruction qu'ils ne pouvoient recevoir de personne qui ne fust du Pays, à raison de la difficulté du langage Breton, & que pour lors les R.R. Peres Jesuites n'avoient aucune Maison en Bretagne.

Estant donc sorty de ce saint Lieu sans en perdre ny l'affection, ny l'estime, il se rendit à Bourdeaux, & peu de temps aprés, qui fut sur la fin d'Octobre de l'an 1600. il s'embarqua sur le vaisseau d'un marchand d'Audierne, qui faisoit voile pour se rendre à Morlaix. Il y arriva en peu de jours, & bien qu'il y revint en un estat qui apparemment devoit estre à charge à ses Parens, ayant distribué tout son partage aux pauvres, Dieu qui a promis de recompenser au centuple une action si genereuse, suscita l'une de ses sœurs, qui lui fist meubler honnestement une chambre en la Ville de Morlaix, & pourveut charitablement à son entretien, mais en peu de temps il dégarnit par deux fois cette chambre pour assister les pauvres, ausquels il continuoit de donner tout ce qu'il avoit. Sa bonne sœur, ennuyée de tant de frais reïterez, remeubla encore une fois sa chambre, à condition qu'à l'avenir il modereroit ses aumosnes, ce qu'il promit de faire, & pour mieux garder sa promesse, il receut en sa maison un vertueux Ecclesiastique, & tres-sçavant Theologien, Anglois de Nation, nommé Charles Louët, qui aprés deux ans de rigoureuse prison, pour avoir travaillé avec grand zele au soutien de la Foy Catholique, avoit esté banny de ce malheureux Royaume. Si-tost que le Sieur de Leinbahu eut

reconnu la rare vertu, & grande capacité de ce bon Prestre, il ne voulut plus agir que par ses sages conseils, & luy obeït ponctuellement, comme à son Superieur & Directeur; il estudia sous luy en Theologie avec autant de progrez que d'assiduité. Ils ouvrirent ensuite tous deux une escolle publique pour instruire la jeunesse, & eurent bien-tost un bon nombre de Disciples, qu'ils éleverent soigneusement, leur enseignans les Lettres humaines, & les formans à mesme temps à la pieté Chrestienne & à la crainte de Dieu.

Quelque temps aprés le V. P. Quintin se resolut par l'avis de son sage Directeur de prendre les Ordres Sacrez, pour s'unir plus parfaitement à Dieu par cét Auguste Caractere, & ayant receu l'Ordre de Prestrise aux Quatre-temps de Septembre 1601. âgé de 32. ans, il celebra sa premiere Messe dans l'Eglise de S. Melaine de Morlaix, où assisterent plusieurs de ses Parens & Amis, qui se montrerent tous fort liberaux à l'offrande, estans bien asseurez du bon employ qu'il feroit de leurs aumosnes. Quelques uns de ses plus proches avoient fait préparer dans sa chambre un beau Festin, pour regaler ceux qui estoient venus des champs, & quelques uns des principaux de Morlaix, suivant la coustume du Païs en pareille occasion; mais le nouveau Prestre plus soigneux des pauvres de Jesus-Christ, que des complimens & de la mode du siecle, fist porter à l'hospital les viandes préparées pour le disner, & les servit aux pauvres avec une gayeté & humilité admirable, puis disna sobrement de leurs restes; leur donna ensuite une amoureuse exhortation, & quelque temps après leur fist largesse & aux autres pauvres honteux, de l'argent de son Offrande.

Ce fut alors qu'il commença à monter en Chaire & à prescher d'un Esprit tout Apostolique la parole de Dieu, ce qu'il faisoit tous les Dimanches & Festes dans les Paroisses voisines de Morlaix, y employant toute la matinée, & l'aprés midy revenant en Ville, il faisoit le Catechisme dans l'Eglise de S. Melaine.

Mais pendant qu'il s'efforçoit de répondre à la sainteté de son Caractere par ses fonctions de Pieté, il fut privé à son grand regret de l'assistance & de la compagnie de son bon amy & cher maistre le sieur Charles Loüet, qui ayant receu du Pape Clement VIII. les Bulles de l'Archevesché de Cantorbery, s'en retourna en Angleterre pour y assister son Troupeau.

L'éloignement d'un si digne personnage l'affligea, & d'ailleurs se déplaisant beaucoup dans l'estat seculier, il se resolut d'obeïr sans aucun délay à la voix du Ciel, qui l'appelloit à un plus haut degré de perfection; de sorte qu'ayant postulé avec instance et humilité l'Habit des Freres Prescheurs au Convent de S. Dominique de Morlaix, il le receut à son extrême contentement le 30. jour d'Octobre 1602.

Peu de temps aprés sa Profession il fut éleu à la charge de soûprieur par un choix qu'on peut dire anticipé, ou plûtost par un coup de la Providence Divine, pour disposer les choses au restablissement de la Discipline Reguliere en cét ancien Convent, où elle s'estoit relâchée par la corruption du siécle, & sur tout par les desordres des Guerres Civiles. Cét homme de Dieu entrant en cette Communauté peu reglée, y passa vingt ans devant que la Reforme y fust establie, dont il jetta les premiers fondemens par l'exemple de ses rares vertus, exerçant cette charge de Soûprieur, & ensuite celle de Maistre des Novices, avec une exactitude si extraordinaire que chacun l'admiroit, & plusieurs r'entroient en eux-mesmes, & faisoient resolution de se soûmettre à sa sainte conduite, & de vivre selon leur Profession.

Il observoit les Constitutions de son Ordre dans toute leur rigueur, & non content de pratiquer si exactement tout ce que luy prescrivoient ses Regles, en une Maison où elles n'estoient pas lors observées, il y ajoustoit encore d'autres grandes austeritez; il ne beuvoit point de vin, couchoit sur la dure, veilloit la meilleure partie de la nuit, &

portoit presque continuellement la haire ou le cilice, qui souvent luy pourrissoit sur le dos comme sa tunique de laine.

A ces austeritez corporelles il joignoit la mortification interieure, par une entiere abnegation de soy-mesme, se reputant le moindre de tous, se réjoüissant lorsqu'on le le méprisoit, & souffrant avec une patience admirable les affronts & les injures. Il se plaisoit à pratiquer les actes d'humilité, & s'occupoit bien volontiers dans les choses les plus basses & les plus abjectes.

Il estoit ennemy du luxe & des superfluitez mondaines, specialement dans les habits, dont il taxoit l'abus, & en public & en particulier avec beaucoup d'exageration, & quand il trouvoit chez ses parens quelque chose de cette nature qui luy sembloit trop somptueuse & superfluë, il l'emportoit, la faisoit vendre, & en donnoit le prix aux pauvres.

Quand il alloit par Païs, il logeoit plus volontiers chez les moindres Villageois que chez les riches, parce qu'il y trouvoit mieux où pratiquer l'humilité, la pauvreté, & la mortification, n'y mangeant que du gros pain avec du lait, ou des legumes grossiers, & couchant sur la dure, ou sur un peu de paille. De plus parce qu'il y trouvoit aussi des personnes mieux disposées par leur simplicité à recevoir ses instructions, & plus dociles à la parole de Dieu, qu'il leur expliquoit familierement. Mais entre toutes les vertus qui le rendoient recommandable, la principale & celle qui faisoit son propre Caractere, estoit sa charité envers les pauvres; il les assistoit de tout son pouvoir, & quant à l'ame & quant au corps, & n'estimoit point de temps mieux employé que celuy qu'il mettroit à les visiter, confesser & catechiser, & subvenir autant qu'il pouvoit à toutes leurs necessitez. Quand il n'avoit rien pour leur donner, il faisoit la queste pour eux, parmy les personnes pieuses; il les recommandoit avec une grande instance en ses Prédications, persuadoit aux riches de les secourir, leur faisant connoistre le merite & le prix inestimable de l'aumône. Il leur distribuoit même l'argent des questes qu'il faisoit pour la communauté, & qu'il recevoit pour ses Prédications, jusqu'à ce que ses Superieurs le luy eussent deffendu; et Nostre Seigneur fist paroistre en plusieurs occasions combien cette charité de son Serviteur luy estoit agréable, multipliant miraculeusement le pain qu'il leur donnoit, & faisant rendre au double l'argent qu'il leur avoit distribué.

Il avoit aussi une compassion extrême pour toute sorte de miseres humaines, ne pouvant voir aucune personne affligée, sans en estre sensiblement touché au fond du cœur, ce qu'il témoignoit assez au dehors par ses larmes & ses soûpirs, pleurant avec les affligez, & souhaitant à soy-même toutes ces afflictions & miseres qu'il voyoit souffrir aux autres pour les en soulager s'il eust pû. Cette compassion s'estendoit même jusques aux animaux privez de raison, ne pouvant souffrir qu'en sa presence on eust tué un poullet, non pas même une beste inutile. Et pour monstrer que cela ne procedoit pas seulement d'une bonté naturelle, mais que c'estoit l'effet d'une grande vertu qui luy faisoit cherir & honorer les moindres creatures, par un respect à leur Autheur, il est à remarquer que Dieu pour honorer aussi sa vertu, permettoit que les animaux de leur costé luy témoignassent de la reconnoissance par des respects & des soûmissions merveilleuses, les plus fougueux se rendans doux & dociles comme des agneaux en sa presence.

Mais rien n'est si remarquable en sa Vie que son zele incomparable pour la Prédication; on l'entendoit souvent repeter ces paroles de l'Apostre : *Væ mihi si non evangelizavero,* Malheur à moy si je manque de prescher l'Evangile. Dieu secondant ce grand zele, l'assistoit si extraordinairement en cette fonction Apostolique, que bien souvent aprés avoir gardé le lit toute la semaine, estant tres malade, lorsque le Dimanche arrivoit ou quelque bonne Feste, on le voyoit se lever plein de vigueur & de courage pour aller prescher à la campagne, contre l'attente des medecins & des Religieux ses Confreres.

Il sçavoit par cœur le Texte de l'Evangile de S. Mathieu, & les Epistres de S. Paul, & s'en servoit fort à propos, fuyant en ses Prédications toutes les vaines curiositez & discours inutiles, & usant de raisons pressantes & animées qui embrasoient les cœurs & touchoient les plus endurcis. Il s'accommodoit à la capacité des esprits grossiers par des exemples & similitudes familieres, & faisoit des fruits si merveilleux parmy le peuple, que Monseigneur l'Evesque de Treguer Guy de Champion, le considerant comme un vray Apostre, l'envoyoit devant luy prescher de Paroisse en Paroisse, & disposer le peuple à sa visite, & sur tout à bien recevoir le Sacrement de la Confirmation.

Il avoit rendu le même service à Monseigneur l'Illustrissime Pierre Cornulier d'heureuse memoire, qui ayant esté transferé de l'Evesché de Treguer à celuy de Rennes, fut beaucoup réjoüy d'y trouver son bien-aimé & digne Missionnaire le R. P. Quintin, qui demeuroit lors au Convent de Bonne-Nouvelle, & continua de s'en servir comme il avoit fait à Treguer, où il avoit connu son zele vrayement Apostolique, & conçeu une si haute estime de sa sainteté, que parlant de luy on l'a souvent ouy dire & protester, que s'il eust esté Pape, il n'eut pas fait difficulté de le canoniser.

Ce témoignage si illustre est secondé de la voix publique & generale de tous ceux qui l'on veu & conversé.

Quand il prononçoit le S. Nom de Dieu, soit en Chaire soit en particulier, c'estoit toûjours avec un si grand sentiment d'amour & de reverence, qu'il sembloit estre tout hors de soy-même, & il ne pouvoit entendre jurer cét adorable Nom sans se transporter d'une sainte colere, sur tout contre les blasphemateurs qu'il reprenoit avec une ardeur non pareille. Ce grand zele pour les interests de la gloire de Dieu luy rendoit encore tous les autres pechez insuportables, ne pouvant endurer que sa Divine Majesté fut offensée en aucune façon, & corrigeant avec une liberté vigoureuse tous ceux qu'il voyoit l'offenser. Les jours de carnaval il alloit par la Ville pour retirer le peuple des spectacles des mascarades, & comme sa vertu luy avoit acquis une grande veneration dans l'esprit d'un chacun, par sa seule veuë & presence il faisoit tourner bride à ces follâtres & arrestoit tout court ceux qui les suivoient, & les preschoit en pleine ruë ; de là il alloit sous les halles & autres lieux publics pour empescher les dissolutions, & le jeu des dez & des cartes, & cette sainte liberté de reprendre le vice & de s'y opposer fortement, ne s'arrestoit pas seulement au simple peuple, mais s'estendoit jusqu'aux plus grands, qu'il reprenoit avec prudence, & sans respect humain.

Il possedoit singulierement le don de l'Oraison où il passoit la meilleure partie de la nuit, & même du jour quand il n'estoit pas occupé à l'instruction où à l'assistance du prochain, & quelque occupation qu'il eust on voyoit manifestement sur son visage, & en tout son maintien qu'il ne perdoit jamais la presence de Dieu. Sortant de l'Autel aprés avoir celebré la sainte Messe, on luy a veu la face si éclatante, que ceux qui l'envisageoient en estoient éblouis, & faisant Oraison la nuit dans la plus noire obscurité, plusieurs ont apperceu le lieu où il prioit éclairé d'une lumiere aussi brillante que celle du soleil ; si-bien qu'il ne faut pas s'estonner de voir que ses prieres estoient si efficaces, obtenant de Dieu ce qu'il luy demandoit pour sa gloire, & pour le salut des Ames qui estoit son unique but.

Quand il arrivoit des champs aprés avoir presché plusieurs fois sans avoir bû ny mangé, s'il entendoit la cloche sonner pour l'Office lorsqu'il prenoit sa refection, il quittoit incontinent tout pour aller promptement au chœur, & l'Office achevé, il s'en retournoit manger de ce qu'il avoit laissé tout froid & mal assaisonné, & quoy qu'il arrivast au Convent à 8. ou 9. heures du soir selon la saison de l'année, revenant de prescher à la campagne, & souvent tout crotté & moüillé, neanmoins à l'heure de minuit, c'estoit le premier au chœur pour assister à Matines, & le dernier à en sortir. Estant à

l'Office Divin, on remarquoit au ton de sa voix & à la posture de tout son corps, que son Esprit estoit totalement élevé au Ciel & ravy en Dieu.

Il portoit une singuliere devotion au tres-adorable Sacrement de l'Autel, & lorsqu'il faisoit voyage, si-tost qu'il arrivoit en quelque Ville, ou Bourg de la campagne, il alloit directement à l'Eglise & y restoit long-temps en Prieres devant le Tabernacle. A toutes les Croix qu'il rencontroit en son chemin, il s'agenoüilloit pour les adorer avec une tres-grande devotion, ce qu'il faisoit même quand il entroit dans des maisons où il voyoit l'image du Crucifix.

Il estoit aussi tres-devot à la tres-sainte Vierge comme vray Enfant de saint Dominique, & il employoit la ferveur de son zele pour gagner des Serviteurs & des Enfans spirituels à cette tres-Auguste Mere de Dieu; & sans parler de ses autres devotions speciales, il estoit singulierement affectionné au Glorieux Archange S. Michel, & discouroit souvent de ses loüanges dans l'entretien particulier & dans ses Prédications, prenant pour theme l'Etymologie de son nom : *Quis ut Deus*. Toutes les fois qu'il voyoit le clocher de l'Eglise Paroissiale de Ploujan, où il avoit esté baptisé, d'aussi loin qu'il le pouvoit découvrir, quelque temps qu'il fist, il se jettoit à genoux, & conjuroit son compagnon de vouloir joindre ses vœux avec les siens pour remercier la Divine Bonté de ce qu'il avoit esté fait Chrestien en cette Eglise-là.

L'amour de la Croix estoit gravé si profondément en son cœur, qu'il ne souhaitoit rien avec tant de passion que d'endurer quelque chose pour l'amour de JESUS-CHRIST Crucifié; il souffroit avec une patience heroïque toutes les traverses & persecutions, & on en peut voir des preuves admirables dans le cours de sa Vie. Il endura sans se plaindre plusieurs outrages & violences de quelques gueux insolens dont il reprenoit les défauts, aussi-bien que les persecutions domestiques qu'il receut de la part de ses Freres, pour le restablissement de la Vie Reguliere qu'il entreprist genereusement, & y réüssit heureusement aprés un travail infatigable qui exerça sa patience l'espace de 20. ans; mais cette belle vertu trouva sa derniere Perfection dans une autre épreuve, par laquelle Dieu voulut sur la fin de ses jours augmenter ses merites pour le glorifier davantage. C'est qu'environ un an avant son decez, il se sentit attaqué de tres-violentes douleurs, specialement aux reins & aux épaules, ce qu'il attribuoit à la fatigue qu'il avoit endurée en portant les armes pendant sa jeunesse; mais on sera tres-bien fondé de croire que la cause principale de ce dernier Martyre qui couronna sa patience, provenoit de ses grandes austeritez, penitences, disciplines, macerations, & veilles extraordinaires, & de ses courses continuelles, même dans les plus rudes saisons de l'année pour prescher la parole de Dieu qu'il annonçoit avec tant de feu & de fruit.

Il reste maintenant devant que de parler de l'heureuse Mort qui a fait la closture d'une si belle Vie, de faire voir comme Dieu, pour autoriser son employ Apostolique, l'honora de la grace des Miracles; mais de peur de grossir trop ce volume, je n'en rapporteray que quelques uns, renvoyant le pieux lecteur au livre qui contient plus au long l'Histoire de sa Vie, composé par un Pere de son Ordre, imprimé à Rennes en 1668.

Ce S. Homme estant un jour à Daulas, qui est un Prieuré de Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin dans le Diocese de Quimper, il prescha dans une Chapelle dediée à Ste Anne, des grandeurs de cette Auguste Ayeule de JESUS-CHRIST & au milieu de son Sermon, son corps attiré par la ferveur de son esprit, parut visiblement ravy & élevé en l'air quelque espace de temps.

S'estant une fois trouvé surpris la nuit au Païs de Cornoüaille proche d'une maison de Noblesse, où il demanda le couvert pour l'amour de Dieu, & la dame du logis l'en ayant refusé, elle fut aussi-tost punie de son ingratitude d'une façon bien étrange; car à l'heure même elle tomba dans une espece de rage & de manie au grand estonnement de tous

ses domestiques, qui la pouvoient à peine tenir, & elle ne cessoit de crier à pleine teste qu'on luy fist venir le bon Pere Leinbahu, autrement qu'elle estoit perdüe. Il avoit poursuivy son chemin sans se plaindre & se confiant en la Protection Divine, on le chercha promptement & il fut trouvé dans un village chez de pauvres gens, qui l'avoient retiré par charité pour passer la nuit, ou aprés avoir mangé pour son souper du pain noir & bû de l'eau, il s'estoit couché sur un peu de paille. On luy presenta le malheureux accident qui estoit arrivé à cette dame, & l'on le pressa instamment au nom de Dieu de vouloir l'aller soulager par sa presence, comme elle le souhaittoit. Il suivit ceux qui l'estoient venu chercher, & entrant en la maison, au moment qu'il parut devant la pauvre dame, elle revint en son bon sens, se jetta à ses pieds, luy demanda pardon de son inhospitalité, & depuis elle luy resta tres-affectionnée & aux autres Religieux de son Ordre en sa consideration.

Une autre fois s'estant embarqué au Conquest en Bas-Leon, pour passer en l'Isle d'Oyssant par un zele de catechiser ces pauvres insulaires, qui estans éloignez de cinq grandes lieuës de la terre ferme, manquoient beaucoup de l'instruction necessaire à leur salut, le passage pour y aller est fort dangereux à cause du concours violent qui s'y fait de diverses marées, & le batteau qui l'y portoit estant déjà bien avancé en mer, il s'eleva une si furieuse tourmente que les matelots n'avoient presque plus d'esperance de se sauver que par un secours extraordinaire de la Divine Bonté ; ils eurent aussi-tost recours aux prieres du Pere Quintin, qui les consola & fortifia dans la confiance qu'ils devoient avoir en la misericorde de Dieu ; & se baissant sur le bord du batteau, trempa son chapelet en la mer, qui aussi-tost devint calme & tranquille, & le vent s'estant levé bon & favorable pour eux, ils poursuivirent heureusement leur route, benissans Dieu de les avoir délivrez d'un peril si evident par les merites de son serviteur.

Un petit enfant d'un des principaux habitans de Morlaix estant malade à telle extrêmité, qu'on le croyoit déja agonizant, & prest à rendre l'esprit, la servante qui le soignoit, portée d'une grande confiance, que si le Pere Leinbahu l'eust seulement touché, & luy eust donné sa benediction, il se pourroit guerir, en cette pensée elle sort promptement pour aller chercher ce Venerable Pere jusqu'au Convent, & par bonheur le rencontra en la ruë, & tout proche la maison où estoit ce petit moribond ; y estant entré, il bénit l'enfant nommé Dominique, & pria Dieu pour luy, & tout à coup il sembla se réveiller comme d'un profond sommeil, & se mist à soûrire, bût & mangea à l'heure même, & fut incontinent guery au grand estonnement des medecins, & de tous ceux qui se trouverent presens à ce spectacle. La mere de l'enfant quelque temps aprés le decez du Pere Quintin en fist sa declaration devant des Notaires Apostoliques, signée de sa main, dont l'original fut envoyé au Pere Jean de Rehac de Sainte Marie, Historien de l'Ordre de S. Dominique, comme il le témoigne luy-même en un abregé de la Vie de ce saint Religieux, imprimé à Paris l'an 1644.

Estant un jour chez Madame de Mesle en sa maison de Chasteaugal, Evesché de Quimper, cette vertueuse dame qui l'honoroit singulierement comme un Saint, l'ayant obligé par importunité de souffrir qu'elle luy ostât le poignet d'une des manches de sa robbe, sous couleur qu'il estoit trop usé & déchiré, pour y en mettre un autre plus honneste, elle garda cherement ce morceau de vieux drap. Quelque temps aprés un sien petit enfant tomba malade jusqu'au point qu'on n'en esperoit plus de vie, ayant déja perdu la veüe & souffert deux convulsions ; la mere désolée se souvint tout à coup du Pere Quintin, qui estoit encore vivant, & du morceau qu'elle avoit de sa robbe ; elle court promptement à son cabinet pour le prendre, & retournant à son petit agonizant, elle l'applique sur ses yeux offusquez, & sur d'autres parties de son corps, disant avec une grande confiance : Mon Dieu, manifestez maintenant la sainteté du Pere Pierre

Quintin vostre bon serviteur, par les merites duquel j'implore vostre misericorde, & vous demande qu'il vous plaise rendre la vie & la santé à mon enfant. Au même instant qu'elle proferoit ses paroles, on apperceut en luy un changement extraordinaire, ses yeux reprirent aussi-tost leur aspect naturel, le sentiment luy revint, il prist à l'heure même de la nourriture, & se trouva guery. Ce cas merveilleux & plusieurs autres semblables avoient donné un si beau lustre à sa vertu & à ses merites, que l'on s'estimoit heureux dans une maison lorsqu'il y entroit; les malades se trouvoient soulagez par sa seule presence, & reprenoient courage, quand il leur promettoit de prier Dieu pour eux; ce qu'un Juge Royal de Morlaix qui avoit esté son disciple a déposé par écrit, ayant esté affligé d'une griesve maladie l'an 1615. pendant laquelle le Pere Quintin le visita souvent, & par ses prieres luy obtint de Nostre Seigneur le recouvrement de sa santé.

Monseigneur Pierre Cornulier, Evesque de Rennes, qui en faisoit une estime si particuliere, comme nous avons cy-devant remarqué, estant extrêmément malade en sa maison des Croix proche de Rennes, implora l'assistance Divine par les merites de ce bon serviteur de JESUS-CHRIST, qui vivoit encore pour lors, & s'estant trouvé soulagé à même temps, il luy attribuoit sa convalescence, comme il le témoigna au Pere Prieur du Convent de Bonne-Nouvelle, qui l'estoit allé visiter, ajoustant qu'il avoit souvent dit à d'autres personnes, parlant du même Pere Quintin, qu'il le consideroit comme un vray Saint, & un grand amy de Dieu. Ce bel oracle d'un si digne Prélat doit faciliter la créance de la merveille qui suit.

Un jour ce charitable Pere des pauvres ayant demandé à une bourgeoise de Morlaix un peu de vin pour une damoiselle malade & necessiteuse, la servante qui fut envoyée pour cét effet à la cave, au lieu de tirer à la barrique de vin, elle tira à celle de verjus qui estoit tout proche, & s'estant avisée sa méprise, elle courut aprés le Pere Quintin luy demander la bouteille remplie de ce verjus, afin de reparer sa faute & luy donner du vin; mais le bon Pere ne fist que soûrire, & ayant fait le signe de la Croix dessus, en fist gouster à ceux qui estoient presens, qui trouverent que c'estoit de tres-excellent vin, quoy que la servante de son côté contestast toujours, & jurast qu'elle l'avoit tiré à la barrique de verjus. Je pourrois ajouster icy quantité d'autres merveilles, comme des conversions & des reconciliations admirables, la multiplication miraculeuse des pains en faveur des pauvres, le don de Prophetie, & plusieurs autres choses merveilleuses qui sont couchées dans le livre de l'Histoire de sa Vie, que j'ay cité cy-devant, mais de peur d'estre trop long je me contente de rapporter quelques particularitez, qui precederent & accompagnerent la precieuse mort de ce saint Homme.

Le Chapitre Provincial de la Congregation Gallicane (qui est aujourd'hui la Province de Paris) de l'Ordre des FF. Prescheurs ayant esté assigné au Convent de Roüen l'an 1629. sous le tres-Reverend P. Noël Deslandes, lors Vicaire General de ladite Congregation, & qui fut depuis Evesque de Treguer pour ses rares merites, les Peres du Convent de Morlaix qui connoissoient la vertu du Venerable Pere Quintin, souhaitterent qu'il allast au Chapitre, où il avoit droit d'assister en qualité de Prédicateur General de leur maison; mais afin de l'y engager davantage, s'estant assemblez pour faire choix d'un député de leur Communauté qui accompagnast le Pere Prieur, selon la pratique de l'Ordre, ils ne voulurent point élire d'autre que luy, & ce parfait Religieux se laissant conduire, comme il avoit toûjours fait, par une obeïssance aveugle, & par les Ordres de la Divine Providence, s'y soumist avec humilité, quoy que vieil & fort infirme.

Le jour de son départ, prenant congé des autres Religieux, & les embrassant amoureusement, il leur dit le dernier adieu, & temoigna plus ouvertement à un particulier qu'il ne le reverroit plus en ce monde. Passant par Rennes à peine avoit il entré au Convent de Bonne-Nouvelle, qu'il demanda permission de sortir, & s'en alla visiter les

prisonniers, ausquels il fist une fervente exhortation, dont ils furent tres edifiez, & fort consolez d'avoir entendu cét Homme Apostolique & receu sa benediction.

Pendant le sejour qu'il fist à Roüen, il y continua avec plus de ferveur que jamais, ce qu'il avoit toûjours si utilement pratiqué, qui estoit de s'arrester par les carrefours & les places publiques pour instruire les enfans & specialement les pauvres. On admira dans cette grande Ville le zele incomparable de ce saint Homme, qui monstroit n'avoir rien en veüe que la gloire de Dieu, & le salut de son prochain. Et comme l'exemple agist encore plus puissamment sur les esprits, que la parole, il n'y fist pas moins de fruit par sa vertu & sa rare modestie, que par son ardente charité à enseigner les ignorans.

Mais ce qui acheva d'arrondir la Couronne de ses merites en ce dernier temps de sa Vie, fut la sainte generosité qu'il temoigna dans les Assemblées & Conferances de ce Chapitre Provincial, pour le maintien & le progrez de l'Observance Reguliere, qui ne faisoit que commencer dans la Congregation Gallicane, n'ayant encore esté receuë qu'aux Convents de Rennes & de Morlaix. Il parut tout de feu en cette affaire si importante, & soustint une si bonne cause avec une liberté admirable, nonobstant les menaces qu'on luy fist, même de la prison, monstrant par cette fermeté digne de son grand zele, que les rigueurs les plus fascheuses luy seroient des delices, s'il les souffroit pour la justice & pour la verité, toutefois ce Chapitre s'estant terminé dans la paix & la douceur d'une charité fraternelle, le Venerable Pere Quintin reprit le chemin de Bretagne avec son Prieur, & quelques autres Peres qui avoient même route à faire.

Les Dimanches & Festes il se presentoit à Messieurs les Curez, pour prescher dans les Eglises qu'il rencontroit en son chemin, & à l'exemple de son Patriarche S. Dominique il eust estimé avoir perdu le jour auquel il n'eust pas distribué ce pain spirituel; ainsi l'on peut dire qu'il finit glorieusement ses jours en ce divin employ, & qu'il mourut les armes à la main, passant de la chaire au tombeau, puisqu'il preschoit encore à toutes occasions revenant de Rouën, & devant que finir ce voyage, il fist celuy de la Terre au Ciel, & du temps à l'Eternité, comme il l'avoit prédit en sortant de Morlaix. En effet ayant traversé toute la Basse-Normandie, il rentra en Bretagne avec son Prieur, vers la fin du mois de May, & ne fut pas plûtost arrivé à Vitré, qu'il fut saisi d'une fiévre violente la veille de l'Ascension dans la Maison de son Ordre nouvellement establie au bout du faux-bourg S. Martin. Pendant sa maladie on observa que dans ses plus grandes douleurs, il avoit toûjours l'esprit attentif à Dieu, pour preuve de quoy souffrant son mal avec une admirable patience, il ne pouvoit souffrir que dans la chambre où il estoit malade on eust parlé d'autre chose que de Dieu. Aprés neuf ou dix jours de maladie tres-aiguë il se sentit soulagé, la fiévre le quitta, & il commença à se remettre en telle sorte, qu'on le croyoit hors de peril, & le Pere Prieur de Morlaix ne pouvant pas differer davantage son retour à son Convent, poursuivit sa route & laissa nostre Venerable Pere en celuy de Vitré pour y reprendre ses forces ; mais lorsqu'on le croyoit guery, il arriva que le 21. jour de Juin il fut surpris tout à coup d'une esquinancie, qui croissant d'heure en heure, aidée de la fiévre qui le reprit fort violente, luy osta la parole, & à ses Confreres l'esperance qu'il en pust revenir. On luy administra le Sacrement de l'Extrême-Onction, & ensuite il receut son Viatique, avec un témoignage exemplaire de Pieté, s'estant fait mettre à genoux, revestu de son Habit de Religieux, & ayant les yeux tous baignez de larmes. Enfin l'oppression que luy causoit son mal s'estant relaschée, un jour de Vendredy environ les trois heures aprés midy, ce grand Amateur de la Croix de JESUS Crucifié, levant les mains & les yeux au Ciel rendit paisiblement son esprit à son Cher Maistre à un pareil jour & heure que ce Divin Sauveur avoit rendu le sien à son Pere Eternel pour nostre Redemption. Ses obseques furent honorées d'un concours extraordinaire de peuple tant à Vitré qu'à Morlaix comme on peut voir dans le Livre susdit, où toutes les

particularitez de ses funerailles sont fidelement rapportées, & les merveilles que Dieu a operées en faveur de ceux qui l'ont invoqué depuis sa mort, ou qui ont devotement visité son Tombeau: c'est où je renvoye encore le pieux Lecteur, & me contente seulement d'ajouster à ce petit Recueil quelques Epitaphes qu'on luy dressa aprés sa mort, qui marquent la bonne odeur qu'il avoit laissée aprés soy de sa sainte Vie.

IN LAUDEM DEI OPT. MAX.

Et Servi ejus fidelissimi & ferventissimi R. P. F. PETRI QUINTINI Ordinis Prædicatorum.

Hymnus.

Herois celebres promere cantibus
Laudes altissonis gestaque fortia
Lator Dominici gaudia concino
Æternum decus Ordinis.

Quintinum genuit læta Britannia
Exultans meritis mater honoribus,
Illum nunc gelido marmore comprimens
Tundit pectora fletibus.

E cœlo deditas excipiens opes,
Sensit delicias terra Britannica,
Non quas Castalidum fossa, vel aureis
Pactolus vehit æstibus.

Divus verba feri pectoris efferos
Heu! mores pecudum fulmine verberans,
Pulsa mortiferæ corda caligine
Labis lucida reddidit.

Mundavit stygiæ Regna Tyrannidis,
Plutonisque fores clausit, in ardua
Quas jam Tartareus sorbuerat Canis
Mentes sydera compulit.

Jam fœlix nimium gaudia plurimis
Inter semi-Deos parta laboribus
Mixtus cum Jubilo Dominicis choris
Pleno gutture percipit.

Hinc tu sydereis lumina montibus
Inclina miseris grata sodalibus:
Perfunctosque pari da precibus Pater.
Tecum numine perfrui. Amen.

EPITAPHIA.

Versu Phaleuco.

Quisquis Vitriacum teris viator,
Noli nobile præterire marmor,
Virtus, nobilitas, Verenda puræ
Mentis Relligio: sacer canalis
Divini eloquii, tonantis alta
Linguæ fulmina, sanctioris urna
Dives pneumatis: hic laboris incus,
Fames justitiæ, favus piorum,
Parvorum Pater, impiûmque terror,
Fraternæ sitiens nimis salutis
Zelus, terrifici absque sole regni
Vastator, decus et decor sacrati
Cœtus Dominici, et breves gementis
Terræ deliciæ, et Poli perennes.
Hæc Quintine tuo tegis sepulcro
Hospes perge modo: inveni per orbem
Totum, si potis est, talem thesaurum.

HEROICO.

Quintini hic tegitur pars lutea,
et altera cœlo,
Nomen at et numen toto vulgabitur orbe.

ELEGIACO.

Cur Vitriaci, non Monte-Relaxi obierit.

Protulit Armoricæ sanctum pars ultima,
clausit
Altera, si ratio quæritur, una fuit.
Ortus, interitus divisa est gloria: namque
Una non potuit tanta manere solo.

EPITAPHIA EPIGRAMMATICA.

Quid stupes extremo Armoricæ novus
advena portu
Quid tanto (insolitûm) palpebræ rore madet?
Nescis heu! nescis, cœlestes parca thesauros.
Divino hæc dives vellere terra premit
Quintinus jacet hic alter Ferrerius,
ô quàm
Condis Apostolicum terra beata virum!

ALIUD.

Advena, quid lapidem manibus complete-
tere? quæris
Quintinum? quid eum quæris in hoc
tumulo?
Terram terra premit, reliqui tellure gra-
ventur
Sunt Quintino hominum corpora sarco-
phagus.
Votiva in patriis consurgere templa videbis
Littoribus, divi dicere mira redi.
Jam capitur cœlis, illum via lactea cingit
Inter semi-Deos, inde rogandus erit.

FINIS

M. le comte de Gouvello, dans son excellent livre : *Le Vénérable Michel Le Nobletz* (1898) a longuement parlé des rapports de son héros avec le Vénérable Pierre Quintin.

Le lecteur aura peut-être remarqué que la date de la mort de notre très pieux dominicain n'est pas donnée d'une manière précise dans le titre ou dans le récit de la Vie qui précède. Dom Lobineau dit que Pierre Quintin mourut « à pareil jour et à pareille heure que le Sauveur a consommé l'œuvre de notre rédemption, » et il met en note marginale : « 8, 15, 22 ou 29 juin. » M. de Garaby qui, il est vrai, n'hésite jamais, fixe cette pieuse mort au 22.

Qu'est devenue la sépulture du Père Pierre Quintin ? — L'église des Dominicains de Morlaix où elle fut visitée par tant de pèlerins, et glorifiée, dit-on, par de nombreuses merveilles, après avoir servi d'écurie et de grenier à fourrage à une caserne de cavalerie est devenue maintenant un musée, mais personne, que je sache, ne connaît le lieu ou fut inhumé le grand religieux qui en ce lieu même a tant souffert et tant fait de bien aux âmes. — A.-M. T.

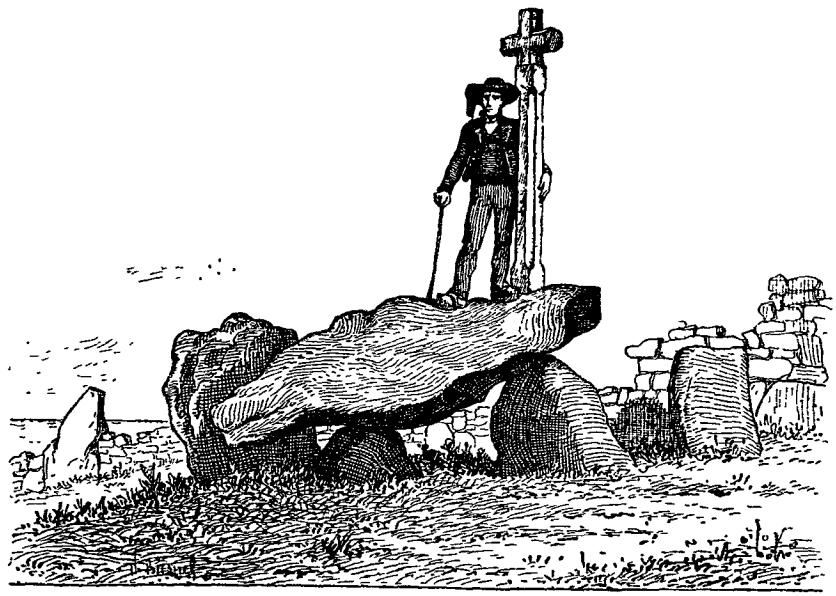

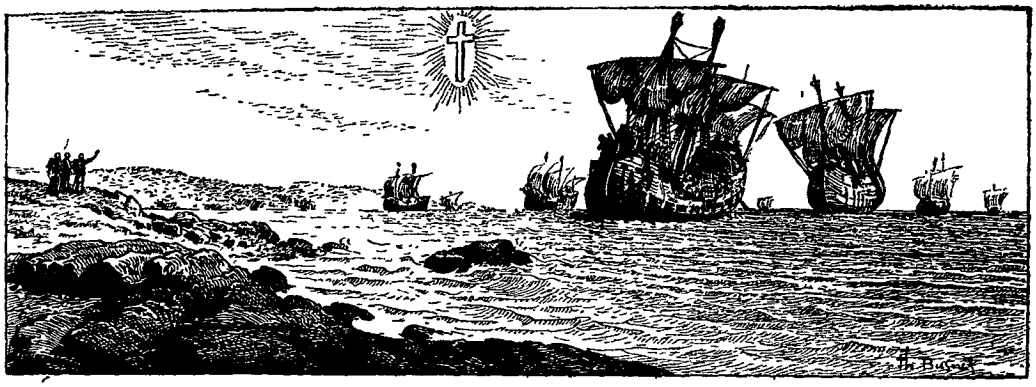

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE

ET HISTORIQUE [1]

DES EVESQUES DE RENNES

AVEC UN BREF RECIT

DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

ADDITION.

La ville de Rennes est la capitale de Bretagne, elle est située en la plus haute partie orientale du duché, & est bornée des Provinces de Normandie, du Mayne & d'Anjou; elle est décorée du siége du Parlement qui y fût estably l'an 1553. par le Roy Henry II. Et le Palais qui y a esté basty depuis 20. ans, est estimé l'ouvrage le plus beau & regulier de France.

En ladite Ville, qui donne le nom à tout le Diocese, a esté de tout temps le Siége des Evesques, lesquels pretendent la Presidence perpetuelle aux Estats de la Province à l'exclusion de tous les autres Evesques, quoy que ce rang leur soit contesté, particulierement par celuy de Dol.

Le Chapitre de Rennes est fort celebre, le Tresorier qui est a present noble & venerable Pierre Huart, fils de Monsieur de la Grand'Riviere Huart, conseiller au Parlement, possede la premiere Dignité par la resignation de deffunt Noble François Huart son Oncle. Aprés le Tresorier sont, le Chantre, deux Archidiacres, un Scholastique, & seize Chanoines.

(1) Sources où nous avons puisé pour annoter et compléter ce Catalogue des Evêques de Bretagne :

Dom Morice et l'abbé Trévaux : *Les Cartulaires de Quimper et de Quimperlé;* — l'abbé Duchesne : *Les anciens Catalogues épiscopaux de la province de Tours;* — Horéau : *Gallia Christiana;* — *Le Pouillé de Rennes* par M. l'abbé Guillotin de Corson; — *Histoire du diocèse de Vannes,* par M. l'abbé Le Mené; — *Les Evêchés de Bretagne,* par M. Geslin de Bourgogne; — Le père Jean S. J. : *Les Evêques et Archevêques de France de 1682 à 1801;* — Le père Pie Gams O. S. B. : *Series Episcoporum (1873);* — Conrad Eubel ord. min. conv. : *Hierarchia Catholica medii ævi,* éditée à Munster en 1898 d'après les Archives vaticanes; — *L'épiscopat Nantais à travers les âges (Revue de l'Ouest);* — pour les Evêchés de Quimper et de Léon nous avons eu de plus pour nous guider un Catalogue assez complet des pièces des Archives vaticanes intéressant ces deux diocèses. — P. P.

Maximinus (1), Disciple de l'Apôtre S. Philippes & de l'Evangeliste S. Luc, ayant esté envoyé es Gaules, vint en Bretagne, & s'arresta à Rennes, qu'alors on appelloit CIVITAS RUBRA, *ville rouge,* laquelle estoit située entre les rivieres de Vilaines & de l'Isle, & en peu de jours convertit ce Peuple, & purgea un temple prés de la Ville qui estoit dedié à la Deesse Thetis, dont il brisa l'Idole, & dedia ce lieu à Dieu, sous l'invocation de la glorieuse Vierge, laquelle Chapelle s'appelle encore à present Nostre-Dame de la Cité, située dans l'ancienne Cité de Rennes, entre la porte Morlaise & la Maison de Ville; & se servit ce Prelat & sept de ses successeurs de cette Chapelle pour l'Eglise Cathedrale, jusqu'au temps de S. Lunaire l'an 312. qu'on dedia l'Eglise de Saint Pierre; & en memoire qu'en ce premier lieu avoit esté le siége de l'Evesché, jadis le Chœur de la Cathedrale, y disoit les petites heures de N. Dame, & puis alloit reciter les Canoniales en la Cathedrale : et aux Festes solennelles de l'année, tous les Chanoines alloient de S. Pierre en solennelle procession aprés Tierce à Nostre-Dame de la Cité, chantans ces Respons :

Le jour de la S. Pierre	*Cornelius centurio, etc.*
Presentation de N. D.	*Stirps Jesse virgam produxit, etc.*
Purification de N. D.	*Accepit Simeon in ulnas, etc.*
Annonciation de N. D.	*Missus est Gabriël Angelus, etc.*
de l'Assomption N. D.	*Sancta Maria clemens et pia, etc.*
Ascension de N. S.	*Post gloriosum triumphum, etc.*
Pentecoste.	*Spiritus Domini replevit, etc.*

C'estoit en cette Eglise que nos anciens Roys & Ducs alloient rendre graces à Dieu, & faire hommage à la Mere de Dieu, après avoir esté couronnez, comme a remarqué le *sieur d'Argentré en son Histoire de Bretagne, liv. 12, chap. 1,* où il recite les ceremonies du Couronnement du Duc François I. *La ceremonie achevée* (dit-il) *qui est toute telle que celle du Couronnement d'un Roy (hors l'onction) s'en partit le Duc de l'Eglise, le Clergé devant aller en Procession à l'Eglise de NOSTRE-DAME DE LA CITÉ, les quatre Bacheliers de Bretagne portans un riche poësle sur luy, et le Seigneur de Blossac grand Escuyer de Bretagne, portoit l'espée en un fourreau estoffé de pierreries. L'Oraison finie, on retourna à l'Eglise de S. Pierre, où l'Evesque de Rennes celebra.* Et avant luy Alain Bouchard parlant du mesme Couronnement. *Incontinent que l'Evêque eût achevé le mystére qui est tout tel que celuy du Couronnement d'un Roy, etc. s'en partit le Duc de l'Eglise S. Pierre, etc. et allerent à l'Eglise de Nostre Dame de la Cité.* Ce Prelat ayant asseuré l'estat de la Religion à Rennes, passa outre, ayant laissé en sa place.

II. — **Sufrenius,** autrement nommé **Synerhonius,** fut Evesque de Rennes aprés que

(1) Liste des premiers Evêques de Rennes d'apres l'abbé Duchesne :

Athenius 461.	Haimoaldus 614.
Amandus, prédécesseur de saint Melaine.	Duriotorus 650.
Melanius 511-520.	Moderamnus 715-720.
Febediolus 549.	Warnarius 843-859.
Victurius 567.	Electrannus 866-871.

Série des premiers Evêques d'apres le *Pouillé de Rennes :*

Febediolus I, 439.	Warnarius.
Athenius 461-465.	Electran 866-871.
Saint Amand.	Nordoard 954.
Saint Melaine 511-530.	Thibaud 990.
Febediolus II, 549.	Gaultier 1014-1032.
Victorius 567.	Guérin 1037.
Durioterus 650.	Triscan Trigonel.
Saint Didier 687.	Main 1049-1076. — P. P.
Saint Moderan mourut 730.	

Maximin se fût retiré, & commença à siéger l'an 67. la dernière du Pontificat de S. Pierre, la seconde année de la premiere persecution suscitée par l'Empereur Neron contre l'Eglise, nonobstant laquelle il continua la conversion des Renois, ruïna un temple dedié à la Deesse Isis situé hors la ville (c'est le lieu où est à present l'Abbaye de Saint Georges), purgea la Tour qu'ils nommoient *la vision des Dieux*, qui estoit comme leur Pantheon, (& c'est où à present est la grosse Horloge) & y fit un Oratoire pour la commodité des Fideles, dont le nombre alloit croissant de jour à autre, lesquels il gouverna jusqu'à l'an 102. Du temps de ce Prelat, S. Clair envoyé par S. Lin és Gaules, allant à Nantes passa par Vitré, y prescha la parole de Dieu, & convertit bon nombre de Peuple, & luy reüssit si heureusement, qu'il eut le credit de convertir leurs Temples en Eglises ; car il purifia un Temple qui estoit dédié au Dieu Pan, situé sur le bord de la riviere de Vilaines (c'est où est à present le convent des Augustins) & le consacra à la Sainte Trinité, & un autre Temple de la Deesse Cerés fut par luy dedié à Dieu sous l'invocation de la Vierge Marie, (& c'est aujourd'huy la Paroisse de la Ville,) & peu de temps aprés, trois saints Personnages se retirerent és grottes qui sont prés de ladite riviere, auprés de l'Eglise des Augustins, où ils commencerent à vivre en Hermites, & y en eut toûjours jusqu'au temps du Roy Saint Judicaël, que son frere S. Josses ayant visité les saints lieux de Rome, s'arresta en cét Hermitage, & y vescut quelques années avant aller en Ponthieu, & de là le prochain fauxbourg s'appelle *la ruë des Hermites*, & le pont qui est au bas du bourg des Moynes, s'appelle encore aujourd'huy le pont Josses.

III. — **Rambertus** fut esleu par les Fideles aprés la mort du précedent l'an 102. sous le Pontificat du Pape S. Anacletus, & l'Empire de Trajan, il gouverna son Eglise pendant la troisiéme persecution commencée par Trajan, l'an 99. & continuée par son successeur Adrian, & mourut la premiere année d'Antonius Pius qui fut l'an 139. de JESUS-CHRIST.

IV. — **Servius** fut appellé par les Fideles au gouvernement de l'Eglise de Rennes l'an 139. sous le Pontificat de S. Sixte premier du nom Martyr, la premiére année d'Antonius Pius, & gouverna paisiblement son troupeau jusqu'à l'an de salut 163. le second de l'Empire de Marc Aurele.

V. — **S. Justus** succeda au gouvernement de cette Eglise la même année 163. sous le Pape S. Pie premier du nom Martyr, l'Empereur Marc Aurele, Antonin Verus, & Lucius Commodus son frere, lequel suscita la quatriéme persecution contre les Chrestiens l'an 178. en laquelle ce Prelat fut envelopé ; car les Payens ayans remis les Idoles que ses predecesseurs avoient ostez de la tour des Dieux & du Temple d'Isis, ce saint Prelat ne le pouvant endurer les en reprit, & leur prescha publiquement la foy de Jesus-Christ, à raison de quoy il fut apprehendé, & ayant refusé d'adorer les Idoles, aprés plusieurs tourmens on le mena hors la Ville, & y eut la teste tranchée, au lieu où il y a une Chapelle de son nom, dite S. Just, entre les Monasteres de S. Melaine & des Carmelites. Il fut martyrisé l'an 180.

VI. — **Honoratus** esleu l'an 181. sous le Pape S. Eleuthere Martyr, & l'Empereur Commode, fils de Marc Antonin, essuya la cinquiéme persecution, suscitée par l'Empereur Severe l'an 201. & la sixiéme suscitée par l'Empereur Maximin l'an 236. en laquelle il souffrit beaucoup, & enfin apprehendé pour la Foy en la septiéme, sous l'Empereur Decius, il eut la teste tranchée hors la Ville de Rennes par Sentence du Prefet *Licinius Gallus*, l'an de salut 253. ayant regy son Eglise soixante & douze ans.

VII. — **Placidus** gouverna son Eglise sous les Papes Saint Corneille, Saint Luce I.

Saint Estienne I. Saint Sixte II. Martyrs, Saint Denis I. Saint Felix I. Eutichian, Cajus & Marcellin Martyrs, depuis l'an 254. sous les Empereurs Gallus & Volusian, Valerien & Galien (qui susciterent la huitiéme persecution l'an 259.) Claude Aurelien (qui suscita la neufiéme persecution l'an 273.) Tacite, Florian, Probus, Carus, & ses fils Carin & Numerian, & parvint jusqu'au temps des Empereurs Diocletian & Maximian, cruels ennemis de Jesus-Christ et de la Religion, qui susciterent la dixiéme & plus cruelle persecution contre les Chrestiens, en laquelle ce Prelat fut martyrisé l'an 303.

VIII. — **S. Leonorius** communément nommé **S. Lunaire,** fut esleu aprés le Martyre de son predecesseur l'an 303. sur la fin de l'Empire des impies Diocletian & Maximian, sous le Pontificat de Saint Marcellin Pape & Martyr. De son temps l'Empereur Constantin le Grand, commanda de fermer les Temples des Idoles par tout son Empire, & qu'on édifiât des Eglises en l'honneur de Jesus-Christ. Les Fideles de Rennes ne furent des derniers à executer ce commandement & abatre les Idoles du Temple de la Ville, lequel ce Prelat purgea & dedia à Dieu sous le patronage & invocation du Prince des Apostres Saint Pierre & y transfera son Siege Cathedral de la Chapelle de Nostre-Dame de la Cité, l'an de grace 319. Il gouverna son Evesché jusques à l'an 357. qu'il deceda en paix, fut ensevely en sa Cathedrale.

Les noms de ces huit Evesques (non nommez par tous ceux qui ont traité cette matiere) ont esté tirez par feu le P. Augustin du Paz, Docteur en Theologie, Religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Bonne-Nouvelle lez Rennes d'un ancien livre manuscrit de la Librairie de Saint Pierre de Rennes, qu'il avoit veu & transcrit, & m'en donna coppie l'an 1625. qui s'est trouvée fort peu differente d'une autre coppie prise sur l'original, trouvée parmy les papiers & memoires de feu M. Pierre Oger Chanoine de Rennes, & Archidiacre du Desert, qui m'a esté communiquée par Venerable & Discret M. Michel Bourré, Chanoine de ladite Eglise & Protonotaire Apostolique. Quant à la Chronologie, elle est dudit P. du Paz, qui l'avoit ainsi redigée, pour servir à l'Histoire qu'il disposoit donner au public, si la mort ne l'eut prevenu. Voicy ce que contient ledit memoire.

TEMPORE quo Lazarus unà cum sororibus Maria Magdalene & Martha, post præparati minas naufragii Gallias adveniens, Massiliensem Docebat & Regebat Ecclesiam : Trophilus Pauli discipulus Arelatensem Instruebat Ecclesiam : Sedonius qui fuerat cœcus natus, eloquentissimus apud Aquensium fines : Saturninus Tholosates, Dyonisius Areopagita cum sociis Parisinos : Martialis Lemovicenses : Utbinus post Stemonium Aruernos ; Gatianus Turonenses : Sergius Narbonenses : Lucianus Bellovacenses : MAXIMINUS cum SYNCHRONIO (*l'autre manuscrit porte* SUFFRENIO) in Armorica VILLAM-RUBRAM, quæ RHEDONUM civitas dicitur, miserante domino visitavit atque instruxit, Rexitque Ecclesiam Rhedonensem in sublimi ad confluentiam fluvorium positam & ædificatam, atque juxta eam Oratorium (quod nunc CAPELLA DE CIVITATE dicitur) sublato inde Tethios ad Occidentem vano simulacro, Deo sub invocatione Beatæ Mariæ Virginis Deiparæ, consecravit Episcopus, VETERUM DEORUM VISIONIS turri purgata, & alio ad Orientem dejecto Jsidis Idolo, Ulteriusque ipse progrediens successorem sui Episcopatus dimisit SYNCRONIUM, cui succedens RAMBERTUS ibidem multos sibi adjunxit discipulos. Ramberto SERVIUS. Servio JUSTUS, qui persecutione Marci Antonini & secundi Commodi Gallias agitante, Martyrio Coronatus est. Decii persecutione HONORATUS ejusdem Ecclesiæ Episcopus est truncatus. Diocletiani persecutione PLACIDUS Episcopus, Martyr gloriosus occubuit. LEONORIUS Magni Constantini tempore, pace toti Ecclesiæ reddita, crescente pio fidelium cœtu, desideratus Urbi Rhedonicæ Pastor

exurexit, amplioremque illam, quæ Rhedonis videtur Sancti Petri Apostolorum Principis Basilicam, dejectis Paganorum Idolis, sibi Cathedralem Ecclesiam consecravit. *Je sçay bien que quelques doctes Escrivains modernes revoquent en doute que ces Saincts Fondateurs des Eglises des Gaules, nommez en ce memoire, soient venus de si bonne heure esdites Gaules, & cottent leur arrivée du temps de l'Empereur Decius, qui commença à regner l'an 252. & de fait, S. Gregoire de Tours l'a ainsi escrit il y a prés d'onze cens ans : Mais quand à la venuë du S. Lazare à Marseille, aucun (que je sçache) n'a douté qu'il n'y soit venu bientôt aprés la Passion de Nostre Seigneur, ce qui me suffit pour justifier l'establissement du Siege Episcopal de Rennes, avoir esté des premiers de la Province (quoy que je n'en puisse positivement cotter l'année) puisqu'il a esté estably par notre MAXIMIN, Contemporain dudit S. Lazare.*

IX. — **Moderannus I.** commença à siéger l'an 358. sous le Pape S. Liberius, & les Empereurs Constantin II. Constance & Constans, enfans du grand Constantin, & gouverna son Eglise pendant la persecution de Julian l'Apostat. De son temps l'an 383, Flave Maxime Clemens, passa de la grande en la petite Bretagne pour aller combattre l'Empereur Gratian, & Conan Meriadec ayant conquis la Bretagne Armorique, en fut couronné Roy par ce Prélat en son Eglise Cathedrale, laquelle Ville luy avoit esté renduë par *Sulpitius Gallus,* Capitaine de la Garnison Romaine qui y estoit. Ce couronnement se cotte l'an 384. Ce Prelat deceda l'an suivant.

ADDITION.

Saint Justin ou **Justitius,** fut successeur de Moderanus.

X. — **S. Riotismus** fut presenté par le Roy Conan au Chapitre de Rennes qui l'esleut au mois de May l'an 386. sous le Pape S. Sirice, & l'Empereur Theodose, & la mesme année il presida pour le Clergé à l'Assemblée des Estats à Rennes, où le Roy Conan, de l'avis de toute l'Assemblée, l'establit en ladite ville de Rennes le Chef de toute la justice de son Royaume, & un juge particulier pour le Comté de Nantes. Il mourut l'an 392. aprés avoir assisté aux obseques du Roy Conan en la ville d'Occismor en Leon, & couronné le Roy Grallon en son Eglise Cathedrale l'an 388.

XI. — **S. Ellerannius** autrement Electranus, fut sacré sous les mesmes Papes & Princes, & mourut l'an 403.

XII. — **S. Jean** surnommé **l'Abbé** ou **Albius,** fut sacré l'an 403. sous le Pape S. Innocent premier du nom, les Empereurs Arcade & Honoré, enfans du grand Theodose, & le Roy Grallon, aux obseques duquel il assista en l'Abbaye de Land-Tevenec en Cornoüaille, l'an 405. & de là accompagna le Prince Salomon à Rennes, qui reçut la Couronne de sa main en sa Cathedrale. Il mourut l'an 450. aprés avoir couronné trois autres Roys en sadite Cathedrale, à sçavoir le Roy Audran l'an 312. Budik son fils l'an 438. & Hoël premier du nom surnommé le Grand, l'an 448.

XIII. — **Arvhemius** ou **Athenius** fut sacré la même année 450. sous le Pape S. Leon le Grand, l'Empereur Marcian, & le Roy Hoël premier surnommé le Grand. Il assista au premier Concile de Tours, celebré par commandement du Pape S. Hilaire avec Eusebe Evesque de Nantes, & de precedent avoit assisté au Concile de Vennes l'an 453. avec S. Perpetuus Archevesque de Tours, & Paternus premier du nom Evesque de Vennes. Il mourut l'an 478.

XIV. — **S. Amandus** fut consacré l'an 478. & mourut l'an 505. ayant nommé S. Melaine son successeur. Il gouverna son Eglise sous les Papes S. Simplicius, S. Felix II. S. Gelase & Anastase II & l'Empereur Zenon, regnant en Bretagne les Roys Hoël I. & II. lequel il avoit couronné en son Eglise Cathedrale l'an 484.

XV. — **S. Melaine**, Gentilhomme Breton, de la Paroisse de Brain (autrefois dite Plets, en latin Placcio) au Diocese de Vennes, d'Abbé d'un celebre Monastere fût nommé à l'Evesché de Rennes par S. Amand l'an 505. lequel il tint sous les Papes S. Symmache, S. Hormisda, S. Jean I. Martyr, S. Felix III. Boniface II. S. Jean II. S. Agapet, S. Sylvere Martyr, Vigile, Pelage I. & S. Jean III. & les Empereurs Anastase I. Justin I. Justinian I. & Justin II. pendans les Guerres d'entre les Roys de France Clotaire & ses enfans contre les Comtes de Vennes, Rennes & Nantes. Il assista au Concile d'Orléans l'an 511. Il mourut l'an 567. le 9. Janvier. L'an 560. il couronna à Rennes le Roy Allain I, & l'an 563. le Comte Connobert ayant esté vaincu & tué à Nantes par le Roy de France Clotaire, la Ville de Rennes luy fut renduë. Du temps de ce saint Prelat, florissoit en son Diocese S. Mars originaire de la Paroisse de Bays prés la Guerche, qui ayant mené une vie Hermitique en l'Hermitage de Vitré, deceda en sa Paroisse, & fut illustré de grands miracles : son corps fut depuis transporté en l'Eglise de la Magdeleine de Vitré (comme nous dirons en son lieu.)

ADDITION.

Febediolus fut Evesque de Rennes aprés saint Melaine, & est nommé en un Synode tenu à Orleans l'an 549.

XVI. — **Victorius** ou **Victurius** fut sacré aprés le deceds de Febediolus, ledit an 567. sous le Pape S. Jean II. & l'Empereur Justin II. regnant en Bretagne le Roy Alain I. Il assista au second Concile de Tours l'an 570. & à la dedicace de S. Pierre de Nantes l'an 580. & mourut l'an 602. Il couronna en sa Cathedrale le Roy Hoël III. l'an 594. de son temps le Comte Dunalkh fils de Conobert (qui avoit esté élevé par Guerek Comte de Vennes) ayant levé une bonne armée, fourrageoit le pays de Rennes, & vainquit les François en diverses rencontres, se disposant à assieger la Ville. L'an 587. Chilperic Roy de France estant mort, les Comtes Dunalkh & Guerek assiegerent la Ville de Rennes, qui leur fut renduë, & en mirent hors les François lesquels, dix ans après, par commandement du Roy Childebert II. qui avoit succedé à Gontran, vinrent avec une puissante armée en Bretagne, en intention de recouvrer les villes de Rennes & Nantes : Le Roy Hoël adverty de cette expedition, assembla son armée à Rennes, & alla attendre l'ennemy à l'entrée de la Forest de Chevré, trois lieuës de la Ville, où les François parurent venans par le Chemin d'entre Rennes & Vitré, prés d'un petit ruisseau qui s'appelle Noir-Onde : incontinent les Bretons se rangerent en Bataille en la prochaine lande, & ayans laissé quelques compagnies à la garde de leur bagage, assaillirent les François, lieu qu'encore à present on appelle l'*Assaut*, & furent repoussez du premier choc; mais reprenant courage, ils rechargerent de plus belle, enfoncerent les troupes Françoises & les défirent avec grand meurtre & carnage. Cette bataille fut donnée l'an 599. & s'appelle le lieu où elle se donna, encore à present *le Champ de bataille*, où fut depuis fondé & basty le Prieuré d'ALLION par ce Prince, pour servir de Cimetiere aux morts & y mit des Moines pour prier Dieu pour leurs ames.

XVII. — **Durioterus** fut esleu l'an 603. sous le Pape S. Gregoire le Grand, & l'Empereur

Phocas, & le Roy Hoël III. Couronna à Rennes le Roy Salomon II. l'an 640. Assista à la fondation du Royal Monastere de S. Melaine lez Rennes, fondé par ce Prince l'an 648 qu'il approuva, en benit Abbé Bertulphe, lequel assista au Concile de Châlons l'an 654. comme Procureur de ce Prelat, lequel mourut l'année suivante 655.

XVIII. — **Guillaume** fut sacré l'an 655. sous le Pape S. Vitalien & l'Empereur Constans II. regnant en Bretagne le Roy Salomon II. aux obseques duquel il officia en l'Eglise Abbatiale de S. Melaine lez Rennes, l'an 660, & puis couronna le Roy Allain II. du nom surnommé le Long, duquel il fut conseiller d'Estat, il souscrit la patente dudit Roy, donnée à Occismor en Leon en May l'an 683. portant commission de reformer la Coustume, & mourut l'année suivante 684.

XIX. — **S. Maurand**, en latin *Moderandus vel Moranus*, fils du Comte de *Tornacis*, fut éleu & sacré l'an 684. sous le Pape S. Benoist II. du nom, l'Empereur Constantin IV. & le Roy Allain surnommé le Long, & se déposa en la personne du subsequent l'an 702.
Voyez le surplus de sa vie cy-dessus le 22. octobre, page 524.

XX. — **Auriscand** premier du nom, par resignation de saint Maurand fut sacré l'an 702. sous le Pape Jean VI. & l'Empereur Tybere III. & mourut l'an 725.

XXI. — **Rothandus** fut sacré l'an 725. sous le Pape S. Gregoire II. & l'Empereur Leon Isaurien III. du nom, mourut l'an 747.

XXII. — **Estienne** Moine de l'Abbaye de Saint Melaine de Rennes, éleu & sacré l'an 747. ¶ & mourut le 16. May .... en Italie, comme le raporte l'Historien Flodoart ‖ sous le Pape Zacharie premier, & l'Empereur Constantin V. surnommé Copronyme, mourut l'an 762.

XXIII. — **Auriscand II.** fut sacré l'an 763. sous le Pape Paul I. & l'Empereur Leon IV. mourut l'an 822. Ce Prelat assista avec les Evesques de Nantes, du Mans, de Leon, de Cornoüaille et d'Aleth, à un Synode convoqué à Rhedon par commandement du Roy Loüis le Débonnaire, où presida l'Archevesque de Tours.

XXIV. — **Guerin** fut consacré l'an 823. sous le Pape Pascal premier & l'Empereur Louis le Débonnaire, lequel l'année suivante envoya une puissante Armée en Bretagne, qui ravagea le païs Rennois & prit la Ville d'assaut, laquelle fut démantelée : Mais le Roy Neomene ayant secoüé le joug estranger, & remis le païs en sa pristine liberté, la rebastit, & foüissant le fondement des murailles, il trouva une grande quantité d'or & d'argent, qui lui servirent bien depuis. Ce Prelat vescut sous les Roys Neomene & Heruspée, duquel il fut Chancelier, & mourut l'an 866.

XXV. — **Elleran II.** du nom, en Latin *Electranus*, fut éleu l'an 866. & consacré le 29. Septembre par Erard Archevesque de Tours, sous le Pape Nicolas I. l'Empereur Loüis II. & le Roy S. Salomon III. du nom, lequel il couronna à Rennes la même année. Baronius écrit bien au long les actes de cette consecration faite : *Anno 28. potentissimi Regis Caroli*, c'est Charles le Chauve, present Actard Evesque de Nantes, & à la fin de sa consecration il fit sa profession de foy. L'an 877. les Comtes Pastheneten de Leon, & Urfeant de Goëlo meurtriers du Roy S. Salomon, se donnerent Bataille auprés de la Ville de Rennes, où Urfeant avec une Armée de mil ou douze cens hommes, tout au plus, défit

Pastheneten qui en avoit trente mille, la plupart Normands Payens, desquels quelques-uns s'estans sauvez à la fuite és faux bourgs de Rennes, se barricaderent en l'Eglise Abbatiale de S. Melaine, qu'ils abandonnerent la nuit suivante, & s'enfuirent à grande haste vers Rhedon, où leurs navires les attendoient. Ce Prelat mourut l'an 900. ayant veu la cruelle persecution des Normands sous leur Chef Hasteing; de laquelle neanmoins sa Ville fut préservée. Il avoit couronné à Rennes le Duc Allain premier dit *Rebras* l'an 894.

XXVI. — **Thebaud** fut sacré la même année 908. sous le Pape Serge III. & l'Empereur Loüis IV. Il couronna à Rennes le Duc Allain II. surnommé Barbetorte, l'an 931. & ayant loüablement gouverné son Evesché 46. ans, il resigna au subsequent son fils, & se fit Religieux à S. Melaine de Rennes l'an 954. dont il fut Abbé.

ADDITION.

Nodoart, en latin *Nodoardus,* obmis par nostre Autheur, estoit Evesque de Rennes l'an 954.

De gueules à deux Léopards d'or.

XXVII. — **Gautier I. de la Guerche,** prit possession de l'Evesché l'an 954. sous le Pape Agapete II. & l'Empereur Otton surnommé le Grand. Il donna à Manguené son frère, Seigneur de la Guerche, la Chapellenie de S. Cire, qui estoit de l'Evesché, lequel ayant tenu 32. ans, il resigna au subsequent son fils l'an 982. & survescut son resignataire.

XXVIII. — **Guerin de la Guerche,** en Latin *Guarinus,* fils du precedent, en vertu de la resignation de son pere, prit possession l'an 982. sous le Pape Benoist III. & l'Empereur Otton II. regnant en Bretagne le Duc Conan dit de Rennes, lequel il receut et couronna en sa Cathedrale la même année, il mourut l'an 988. ¶ ou selon d'autres 990. ‖

XXIX. — **Auriscand de la Guerche,** oncle de Guerin, fils de Thebaut, néveu de Manguené de la Guerche, & frere de Gautier, succeda à son néveu (car la corruption de ce siecle estoit si grande, que les Benefices estoient dévenus comme hereditaires, le concubinage, & la simonie n'estoient reputez pechez, comme remarque le P. du Paz en la Geneal. de la Guerche, p. 49. aprés Baronius); il prit possession l'an 988. Ce Prelat fut chery de son Prince, lequel l'employa en plusieurs charges honorables ès Guerres qu'il eut contre les Nantois, & l'an 992. ayant pris la Ville de Nantes, il commit la garde du Chasteau d'icelle à Auriscand, qui mourut l'an 999. Il gouverna son Eglise sous Jean XV. Gregoire X. & Silvestre II. l'Empereur Otton III. les Ducs Conan & Geoffroy, lequel il receut & couronna à Rennes l'an 992. Ce fut du temps de ce Prelat, que Genergaude dite la Vicaire (c'est Vicomtesse) de Rennes (que le Duc Conan avoit mariée à Rivallon fils de Martin Baron de Vitré son frere puisné) fit venir à Vitré les Hermites qui estoient à Toussaints en la basse ville de Rennes, & leur édifia un petit Monastere, prés l'Eglise de la Trinité au pied de son Chasteau; et dés là les Peres Augustins de Vitré repetent leur premiere fondation.

XXX. — **Gautier II.** du nom, fut sacré l'an 1000. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc. Il couronna le Duc Allain troisiéme à Rennes l'an 1008. & approuva les fondations du Prieuré de Livre prés S. Aubin du Cormier, & de l'Abbaye de S. Georges de Rennes (1)

(1) Voir dans dom Morice *Preuves,* I. f. 393, la charte de donation à l'abbaye de Saint-Georges, de la paroisse de Plougasnou. Cette libéralité est faite par la comtesse Berthe au moment où elle vient d'apprendre la nouvelle de la

fondée par le Duc Geoffroy premier. Il mourut l'an 1012. Voicy les noms des Abbesses de S. Georges.

ABBESSES DE S. GEORGES DE RENNES.

D'argent semé d'Hermines enlevées de sable.

I. **Adelle de Bretagne** fille du duc de Bretagne Geoffroy premier du nom, & de Havoise de Normandie, fut benîte premiere Abbesse de ce Monastere par Gautier second du nom, Evesque de Rennes l'an 1006. lequel elle gouverna soixante & un an, & mourut le 4. de Mars l'an 1067. gist en ladite Abbaye avec cét Epitaphe :

Hoc Adella die sua solvit debita terræ,
Cum genitrice Dei vivat per sæcula fœlix.

Elle donna permission à un sien vassal, nommé Donoald, de bâtir un chasteau en la Paroisse des Ifs Evesché de S. Malo, qui s'appelle le Chasteau de Montmuran, à condition de tenir d'elle et de ses successeures Abbesses de Saint Georges ledit Chasteau & terres, prochement, noblement, ligement à Foy, hommage, rachapt, & devoirs de Chambelnage, & que ledit Donoald ne donneroit refuge ny retraite aux ennemis desdits Abbesse & Monastere. Elle gouverna l'Abbaye 59. ans, sous les Ducs Geoffroy I. Alain III. Conan II. & Hoël I.

De gueules à quatre fusées d'Hermines, accompagnées de six bezans de mesme, trois en chef, & trois en pointe.

II. — **Hodierne de Dinan** sœur de Hamon Vicomte de Dinan, fut benîte Abbesse aprés le decez d'Adelle l'an 1067. par Mamo, ou Méen Evesque de Rennes. Ce fut de son temps que Geffroy Comte de Rennes donna audit Monastere la Prée dite de S. Georges proche la Ville. Elle gouverna l'Abbaye dix ans sous le Regne du Duc Hoel I. du nom. Elle mourut l'an 1077.

III. **Tiephaine** (1) fut beniste par Silvestre de la Guerche Evesque de Rennes l'an de grace 1078. Elle gouverna six ans sous les Ducs Hoël et Allain troisiéme. Elle mourut l'an 1084.

Portoit de Bretagne.

IV. — **Adelle de Bretagne** fille de Hoël Comte de Nantes, & puis Duc de Bretagne, & de Havoise de Bretagne, fut beniste l'an 1085. par Silvestre de la Guerche Evesque de Rennes, en presence du Duc Allain quatriéme, dit Fergent, son frere, & toute sa cour, lequel le même jour en sa consideration confirma la fondation, & dons que ses predecesseurs avoient fait audit Monastere, & y ajousta de nouveau le bouteillage de Kemper-Corentin & le Comté de Johi, & l'an 1121. le Duc Conan, dit le Gros, son néveu, luy rendit le devoir de trois deniers par boisseau de bled & de sel qui se transporte de Nantes, dont les Abbesses ses successeures joüissent encore aujourd'huy. Elle gouverna son Abbaye 67. ans, sous les Ducs Allain & Conan troisiéme, & Eudon. Elle mourut l'an 1152. le 14. Octobre.

mort de son époux, le comte Alain : décédé le 1er octobre 1040, et sous l'impression de terreur que lui inspirent les signes avant-coureurs de la fin du monde. Il est dit dans cette charte, que la paroisse de Plougasnou était « *in pago Leonensi* » et nous aurions été fort embarrassé de justifier cette assertion, si nous n'avions appris de M. de la Borderie, dans le troisième volume de son *Histoire de Bretagne*, que de 1035 à 1179, la chatellenie de Morlaix et Lanmeur fut rattachée au Comté de Léon. — P. P.

(1) Thephaine : *d'hermines au lion de sable. (Pouillé de Rennes.)*

De gueules à six Escussons d'or, 3, 2, 1.

V. — **Alix de Mathefelon** fut benîte par Allain Evesque de Rennes l'an 1153. Elle gouverna onze ans, sous le régne du Duc Conan quatriéme. Elle mourut l'an 1164.

VI. — **Estiennette** (1) fut benîte par Estienne de la Roche-foucaud l'an 1164. De son temps Pean Seigneur d'Acigné, fit de grands dons d'héritages à l'Abbaye, en consideration d'une fille qu'il y mit Religieuse. Elle gouverna cinq ans sous le même Duc, & mourut l'an 1169.

De gueules au Lyon d'argent.

VII. — **Adelaix de Vitré** fut benîte Abbesse par Estienne de Fougeres l'an 1169. Elle gouverna douze ans sous le Duc Conan quatriéme, & la Duchesse Constance. Elle mourut l'an 1181.

VIII. — **Estiennette II.** (2) fut benîte par Jacques Evesque de Rennes l'an 1181. resigna à la subsequente l'an 1203. survescut sa resignataire, & mourut l'an 1221.

IX. — **Jeanne** (3) fut benîte par Pierre de Dinan Evesque de Rennes l'an 1204. Elle mourut l'an 1209. le vingt-troisiéme Septembre.

X. — **Thiephaine** (4) fut benîte par Pierre de Fougeres Evesque de Rennes l'an 1209. Elle mourut l'an 1225.

XI. — **Mathee de Corcop** (5) fut benîte l'an 1215. par le même Prelat. Elle mourut l'an 1235. le premier jour de May.

D'azur à une bande d'argent accompagnée de deux cotices potencées & contre potencées d'or de treize pieces.

XII. — **Adelaix de Champagne** fut benîte l'an 1235. par Messire Jean Gicquel Evêque de Rennes. Elle mourut l'an 1250.

XIII. — **Agnes d'Erbrée** (6) fut benîte l'an 1250. par le même Prelat. De son temps Messire Rolland de Dinan Seigneur de Montafilant, donna en l'Abbaye de S. Georges les Prevostez de S. Georges de Plougaznou et de Treufmilon l'an 1263. Elle receut à l'habit audit Monastere Mahaud d'Erbrée sa niepce, fille de Pean d'Erbrée Chevalier son frere, & ce l'an 1252. Elle mourut l'an 1270. le 20 Novembre.

D'argent à trois faces de gueules.

XIV. — **Amice de Quedillac** fut benîte par Maurice de Trezviguidi Evesque de Rennes l'an 1270. Elle mourut l'an 1274. le premier Mars.

D'argent à trois mollettes de sable.

XV. — **Guyote d'Erbrée** fut benite par le même Prelat l'an 1274. Elle mourut le 19 Aoust 1278.

(1) Etiennette : *d'azur au croissant d'or accompagné de 4 annelets d'argent en orle.*
(2) Etiennette de Tinténiac : *d'argent à 2 jumelles d'azur chargées d'un bâton de gueules.*
(3) Jeanne : *de sable à la fusée d'hermines au chef de même.*
(4) Thiephaine II : *d'or à 2 fasces de gueules et une étoile de même en abîme.*
(5) Mathée : *d'hermines au croissant de gueules, au chef de même.*
(6) Agnès · *d'argent à 3 molettes de sable 2. 1.*

XVI. — **Jeanne de Boschaux** (1) fut benîte par Guillaume de la Roche Tanguy Evesque de Rennes l'an 1282. Se démit le quatorziéme des Kalendes de Juin, qui est le dix-neufiéme May, l'an 1294.

XVII. — **Catherine de Mathefelon** (2) fille de Foulques, Seigneur de Mathefelon, & d'Elisabeth sa femme, fut mise avec sa sœur Philipotte Religieuse à Saint Georges de Rennes l'an 1272. & en fut benîte Abbesse par R. P. en Dieu Guillaume de la Roche Tanguy l'an 1294. Elle eut son frere Foulques de Mathefelon Evesque d'Angers, homme de sainte vie, lequel ayant excommunié le Vicomte de Beaumont Baron de la Flesche ; voyant que ce Seigneur ne tenoit compte de la censure, afin de faire voir à tout le Peuple la force & vertu de l'excommunication, il prit un pain blanc, & l'ayant excommunié il devint noir comme poix, puis ayant proferé sur luy les paroles de l'Absolution, il devint blanc comme auparavant : on lit le mesme de S. Antonin Archevesque de Florence. Elle mourut le vingt-neufiéme Avril, l'an mil trois cens dix-sept.

XVIII. — **Philipote de Mathefelon** succeda à sa sœur Catherine, & fut benîte la même année 1317. par Messire Allain de Chasteaugiron Evesque de Rennes. Elle mourut le deuxiéme jour de Septembre l'an 1325.

XIX. — **Constance du Pont-Blanc** (3) fut benîte par le même Prelat l'an 1325. Elle mourut le vingt-sixiéme Septembre l'an mil trois cens cinquante-deux.

XX. — **Philipote de S. Pern** esleuë, ne fut pas benîte.

XXI. — **Alix de Mathefelon** fut benîte par Arcandus Evesque de Rennes l'an 1352. Elle estoit fille de Thibaud Seigneur de Mathefelon, & Luce de Gouleines, se démit l'an 1360. Elle deceda l'an 1370.

XXII. — **Jeanne de Laval** (4).

D'azur à neuf besans d'or.

XXIII. — **Marquise de Rieux** fut benîte l'an 1364. par Messire Raoul de Treal Evesque de Rennes, & resigna à Juliane du Guesclin l'an 1377. Elle mourut le vingt-neufiéme Mars l'an 1405.

D'argent à l'Aigle esployée de sable à deux testes, couronnée, languée, becguée, & membrée d'or, au baston de gueules, brochant sur le tout en forme de bande.

XXIV. — **Juliane du Guesclin** fille de Robert du Guesclin, & de Jeanne Mallemains, sœur de Bertrand Connestable de France ; elle fut mise Religieuse au Monastere de Saint Sulpice Evesché de Rennes, & aussi sa sœur Agathe du Guesclin, puis Prieure de Scoëts prés Nantes, enfin esleuë Abbesse de Saint Georges, fut benîte par le mesme Prelat l'an 1377. au desir de la resignation de la Predecesseure. Elle deceda le vingt-septiéme Mars l'an 1404. finissant, & fut enterrée au Chapitre où se void sa tombe avec cette inscription. *Cy gist Dame Juliane du Guesclin, en son vivant Abbesse de ceans, qui trépassa le XXVII. de Mars M. CCCCIV.*

(1) Jeanne : *de sable à la bande d'argent chargée de 3 coquilles de gueules.*

(2) Catherine de Matéfélon : *de gueules à 6 écussons d'or.*

(3) Constance : *d'or à 10 billettes de sable 4. 3. 2. 1.*

(4) Jeanne de Laval : *d'or à la croix de gueules chargée de 3 coquilles d'argent cantonnées de 16 Alérions d'azur.*

XXV. — **Yzabeau Turpin** (1) fille de Crissé en Poitou, fut premierement Religieuse à Saint Sulpice, & Prieure de Teillay : l'Abbaye lui fut disputée par **Philipote Buhoray :**

Neanmoins elle fut benîte par Anseaume Chantemerle Evesque de Rennes l'an 1405. & gouverna. Elle mourut l'an 1440.

Portoit de gueules à trois poignards d'argent mis en bande la pointe en bas.

XXVI. — **Perrine du Feu** fut benîte par Messire Guillaume Brillet Evesque de Rennes, l'an 1441. gouverna trente ans. Elle mourut l'an 1471.

XXVII. — **Elizabeth de Pié de Loup** fut éleuë l'an 1472. & ne fut benite, se démit l'an 1474.

D'argent à trois feüilles de Hou de Synople.

XXVIII. — **Olive de Quelen** fut benîte par Jacques d'Espinay Evesque de Rennes l'an 1475. & ayant gouverné dix ans, considerant l'indisposition de sa personne, tant pour son grand âge que pour ses frequentes & quasi continuelles maladies, resigna son abbaye à la subsequente, & vescut encore neuf ans aprés, jusqu'à l'an 1494. qu'elle deceda.

D'argent au Lyon de gueules coupé de Synople, couronné, lampassé, & armé d'or.

XXIX. — **Françoise d'Espinay** fille de Messire Richard d'Espinay & de Dame Beatrix de Montauban, fut pourveuë de l'Abbaye par le Pape Innocent VIII. en vertu de la resignation de la predecesseure, & fut presentée par les Dames Religieuses au Duc François second, lequel la leur expedia à leur contentement, & fut ladite Dame benîte Abbesse par R. P. en Dieu Michel Guibé Evesque de Rennes, l'an 1486. Elle fonda un Obit le jour de S. François 4. Octobre, & une Chapellenie de sept Messes par semaine l'an 1514. Le Pape Leon X luy bailla à sa requeste sa niepce Roberde Buffon pour Coadjutrice. Elle eut son oncle Messire Jacques d'Espinay Evesque de Rennes, ses freres André Archevesque d'Arles, puis de Bourdeaux, enfin de Lyon, Cardinal, Jean Evesque de Mirepois, puis de Nantes, Guillaume Evesque de Laon, autre Jean Evesque de Valence en Dauphiné, & Robert Evesque de Nantes. Elle mourut le quatriéme Juillet, l'an mil cinq cens vingt.

XXX. — **Roberde Busson** (2) fille de Robert sieur de Gazon, & de Magdelaine de la Chapelle, de Coadjutrice de sa tante Françoise d'Espinay, fut benîte Abbesse par R. P. en Dieu Frere Yves Mahyeuc de l'Ordre des Freres Predicateurs, Evesque de Rennes l'an 1520. Elle mourut le vingt-cinquiéme Juillet l'an 1521.

D'argent au Lyon de gueules coupé de Synople, couronné, lampassé, & armé d'or.

XXXI. — **Perrette d'Espinay** fille de Henry Seigneur d'Espinay, & de Catherine d'Estouteville, fut benîte par le mesme Prelat la mesme année 1521. Elle mourut le quatriéme octobre l'an 1522.

D'argent à trois macles de gueules à la face d'azur.

XXXII. — **Ysabeau Hamon** (3) fille de Guillaume Hamon, & de Guillemette Guibé, sœur de Messire

(1) Isabeau : *lozangé d'argent et de gueules.*

(2) Roberte : *d'argent au lion de sable couronné, lampassé et armé d'or.*

(3) Isabeau : M. Guillotin de Corson lui donne d'autres armes : *écartelé au 1 et 4 de... à 3 haches d'armes, au 2 et 3 de... à 3 huchets sur le tout de Guibé.*

André Hamon Evesque de Vennes, & François Hamon Evesque de Nantes, fut benîte par le mesme Prelat l'an 1522. Elle mourut le 13 Juillet 1523.

XXXIII. — **Christine Toutain** (1) fut benite par le mesme Prelat l'an 1524. & elle mourut l'an 1527.

XXXIV. — **Jeanne de la Primaudaye.**

XXXV. — **Jeanne de la Barre.**

XXXVI. — **Marie de Kermeno.**

XXXVII. — **Jeanne de Kermeno.**

XXXVIII. — **Philippe d'Espinay.**

XXXIX. — **Marquise de Beaucaire.**

XL. — **Françoise de la Faiette.**

XLI. — **Magdelaine de la Faiette.**

Suite des Abbesses de Saint-Georges jusqu'à la Révolution, d'après M. Guillotin de Corson (P. P.).

D'or au lion d'azur.	**Jeanne de la Primaudaye,** 1526-1534.
Écartelé aux 1. et 4. contre écartelé de gueules à 3 macles d'argent qui est Kermeno, *et de gueules à l'aigle éployée à deux têtes d'argent* qui est Clech du Garo, *aux 2 et 3 d'azur au sautoir engreslé d'or cantonné de 4 lionceaux d'or rampants* qui est Kerliver.	**Marie de Kermeno,** 1535-1557.
De gueules à 3 macles d'argent.	**Jeanne de Kermeno,** 1557-1572.
D'argent au lion coupé de gueules et de sinople, couronné, lampassé et armé d'or.	**Philippe d'Espinay,** 1572-1582.
Écartelé aux 1. et 4. d'azur au léopard lionné d'or, aux 2 et 3 de gueules à la croix ancrée d'or.	**Marquise de Beaucaire,** 1583-1609.
De gueules à la bande d'or à la bordure de vair.	**Françoise de la Fayette,** 1609-1663.

(1) Christine . *d'or à la bande échiquetée d'azur et de gueules de deux tires.*

Madeleine de la Fayette, 1663-1688.

D'azur au lion morné d'or. — **Marguerite du Halgouet de Kergrée**, 1688-1714.

De gueules à la tour d'argent maçonnée de sable accostée de 6 fleurs de lys d'or, 3 en chaque flanc. — **Elisabeth d'Alegre**, 1715-1741.

D'argent au mont de sable fumant de gueules. — **Judith de Chaumont de Guitry**, 1741-1779; elle mourut âgée de 102 ans.

Écartelé au 1. d'argent à la fasce de gueules, au 2. d'argent à la tour de sable, au 3. de gueules au lion d'argent, au 4. d'azur à la fasce d'or, soutenue en pointe d'une étoile de même, au chef endenché d'or, sur le tout d'or au chevron de gueules accompagné de 3 croissants de même. — **Julie Boreau de Girac**, 1779-1792.

XXXI. — **Guerin** troisiéme du nom, fut sacré l'an 1012. sous le Pape Serge quatriéme, l'Empereur Henry II. & le Duc Allain troisiéme, lequel il accompagna à la guerre qu'il fit au Prince Eudon l'an 1028. & soussigna aux dons que fit ledit Prince au Monastere de S. Méen de Gaël, & mourut le 17. May l'an 1036.

XXXII. — **Meen** fut sacré la mesme année 1036. sous le Pape Benoist neufiéme, & l'Empereur Conrad II. regnant en Bretagne le Duc Allain troisiéme, lequel ayant esté empoisonné en Normandie l'an 1039. Eudon Comte de Penthievre se saisit de la personne du jeune Prince son fils Conan, âgé seulement de trois mois, lequel ayant esté receu par les Barons, fut en l'âge de neuf ans couronné par ce Prelat à S. Pierre de Rennes l'an 1048. L'an 1065. il assista ce Prince en la guerre qu'il fit à Rivallon Comte de Dol, duquel le Chasteau fut pris. L'an 1066. fut veuë une effroyable Comette par toute la Bretagne, laquelle dura quinze jours, presage de la mort du Duc, lequel se preparant à la conqueste de la Normandie sur Guillaume le Bastard, fut par les menées dudit Guillaume empoisonné par son Chambellan, qui ayant pris d'un poison que le Normand luy avoit baillé, en empoisonna une paire de gands qu'il presenta au Duc, & en graissa les resnes de la bride de son cheval, de sorte que le Duc ayant touché ces gands & portant la main à la bouche, fut saisi d'une fiévre, dont il mourut, & fut enterré en l'Abbaye de S. Melaine de Rennes. Ce Prelat officia à ses obseques, & couronna en son Eglise le Prince Hoël, Comte de Nantes, & en ce Duc Conan finit la race des Comtes de Rennes. L'an 1069. fut celebré à Rennes un Concile national de l'Archevesché de Tours. Du temps de ce Prelat l'Abbaye de S. Melaine fut rebastie presque tout à neuf par Berthe de Dol Comtesse de Rennes, & reformée par l'Abbé Even. Pierre le Baud en son Hist. de Vitré c. 16. appelle ce Prelat Mamo, & dit que Robert Seigneur de Vitré du consentement de sa mere Ynogen, & de sa femme Berthe fille de Guerin de Craon, de ses enfans André & Robert, donna à Bartolomé Abbé de Marmoustier, la terre & bourg situé prés son Chasteau de Vitré, en laquelle avoit esté anciennement le vieil Chastel,

don qui fut accepté par ledit Abbé en presence de ce Prelat, lequel vint exprés à Vitré & du bout de sa Crosse traça & designa le lieu pour bastir le Monastere & son Cimetiere. C'est à present le Prieuré de sainte Croix, où ledit Robert fut enterré aprés sa mort. Du temps de ce Prélat, Geoffroy Comte de Rennes donna à l'Abbesse de S. Georges Hodierne de Dinan, la *Prée* qu'on dit à present de *S. Georges,* qui est joignant la riviere de Vilaines, qu'il appelle *Regale pratum,* en presence de Hamon Evesque de S. Brieuc, & plusieurs autres témoins. Ce Prelat deceda l'an mil septante & un.

De gueules à deux Leopards d'or.

XXXIII. — **Sylvestre de la Guerche** Seigneur dudit lieu & de Poncé en Anjou suivant le party du Comte d'Anjou contre le Duc Conan second, fut assiegé par ce Prince en son Chasteau de Poencé, qu'il luy rendit, & luy jura desormais fidelité, & entra si avant és bonnes graces dudit Conan, qu'il le fit son Chancelier l'an 1062. Sa femme morte, il prit les Ordres, & fut fait Prestre en l'Eglise de Rennes, & vescut si vertueusement en son Sacerdoce, qu'aprés la mort de Méen il fut éleu en sa place, mais se jugeant incapable d'une telle dignité il renonça à son élection, & ne la voulut accepter, ce qu'ayant entendu Geffroy Comte de Rennes, fils naturel et du Duc Allain troisiéme, & frere de pere du Duc Conan, il l'alla trouver, & le pressa tellement, qu'enfin il l'accepta, & fut sacré en son Eglise l'an 1071. sous le Pape Alexandre second, l'Empereur Henry quatriéme, & le Duc Hoel de Bretagne. Le Comte de Rennes assista à son Sacre, & luy donna le mesme jour à luy & à ses successeurs Evesques de Rennes en perpetuelle Aumône, tout ce qui luy appartenoit au Cloistre de Saint Pierre, le faux bourg nommé le *Bourg l'Evesque,* & toute la Paroisse de Breutz (on dit à present Brutz) il obtint aussi du même Comte abolition d'une injuste coûtume qu'avoient les gens des Comtes de Rennes, d'enlever & emporter tous les meubles des Evesques de Rennes aprés leurs decez ; ce que ledit Comte deffendit desormais sous griéves peines, & Sylvestre fulmina Sentence d'excommunication contre ceux qui y attenteroient. Le Duc Hoël estant decedé l'an 1084. son fils le Prince Allain vint à Rennes pour y estre couronné comme ses predecesseurs ; mais le Comte Geffroy son oncle bastard luy refusa l'entrée, dont le jeune Prince irrité, assembla son armée & assiegea la ville de Rennes, qu'il prit d'assaut, le Comte s'estant sauvé en habit deguisé au Chasteau de la Guerche appartenant à ce Prelat, lequel couronna le Duc Allain IV. en la forme accoustumée, & ensemble avec les Barons reconcilia le Comte Geffroy avec le Duc ; à condition neanmoins qu'il seroit banny pour quelques années, & fut relegué à Kemper-Corentin, où il mourut peu aprés. L'an 1085. le Duc épousa à Bayeux la Princesse Constance, fille du Roy Guillaume d'Angleterre, laquelle il amena à Rennes, où furent faits des Triomphes & Festes magnifiques ; elle vescut peu, & mourut au Chasteau de Rennes, son corps fut inhumé en l'Eglise de S. Pierre, y officiant ce Prelat, lequel en l'an 1087. du consentement de son Chapitre donna aux Abbé & Moines de Saint Serge lez Angers, l'Eglise de *Brieles.* Il mourut l'an 1095. L'année precedente 1094. Gautier Hay, & Basile sa femme, Seigneur & Dame de la Guerche & Poencé fonderent l'Eglise de la Magdeleine de Poencé, du consentement de ce Prelat ayeul dudit Gautier.

XXXIV. — **Marbodus** (1) autrement dit **Marbœuf,** fils de Robert & de Hildeburge, homme tres-docte & de bonne vie, Archidiacre d'Angers, fut pourveu de l'Evesché de Rennes par le Pape Urbain second au Concile tenu à Tours au mois de Mars l'an 1096. sous l'Empereur Henry quatriéme & le Duc Allain quatriéme surnommé Fergent. Ce fut

(1) Marbodi : *d'azur à 2 épées d'argent, garnies d'or et passées en sautoir les pointes en bas.*

luy qui institua premierement les écoles d'Angers en forme d'Université, il benit l'an 1117. la Princesse Marie fille de Berthe Duchesse de Bretagne & d'Estienne Comte de Champagne, premiere Abbesse du Monastere de S. Sulpice, autrement nommé N. Dame du Merle fondé par le Duc Allain l'an 1112. la même année 1117. *3. Idus Novemb. feria 4.* Foulques Comte d'Anjou, de Touraine & du Maine, & sa femme Aremburge, donnerent aux Abbesses & Religieuses du nouveau Monastere de S. Sulpice la terre dite, *la Fontaine de S. Martin, In manibus Radulphi Monachi Magistri Sanctimonialium, et eum de dono investivimus cum aureo annulo, in aulâ nostra Cœnomanis,* porte l'acte original, & encore le même an, Guillaume Evesque de Poitiers donne, *Domino RADULPHO DE FRAGREIO sanctissimo viro & Religiosissimo, etc.* l'Eglise de la Fougereuse, *ad opus Monialium sancti Sulpitij,* (porte l'acte du don.) Ce Raoul de Fragrey estoit Religieux de l'Ordre de S. Benoist de l'Abbaye de S. Joüin de Marne en Poictou, lequel fut envoyé pour assister les Religieuses de S. Sulpice estant comme leur Directeur & Procureur, ayant sous soy quelques autres Religieux de son Ordre pour le service dudit Monastere, entr'autres S. Aubert homme de grande sainteté; S. Raoul mourut le 6. jour d'Aoust l'an 1129. Comme il s'apprend du Necrologe dudit Monastere sur ledit jour, qui porte, *Decimo septimo Calendas septembris obijt Sanctus Radulphus, Monachus sancti Jouini, SERVUS ET PATER fratrum & Monialium Sanctarum abbatie sancti Sulpitij anno Domini 1129.* Le Necrologe de Landt-Tevenec met sa mort la même année, mais au mois de Février, *Kal. Februarij obijt Radulphus, pater sanctimonialium Sancti Sulpitij Rhedonensis, frater noster A. D. 1129.* Ces deux Religieux Raoul & Aubert ont esté reputez S.S. & sont ensevelis en l'Eglise Abbatiale de S. Sulpice, en une petite Chapelle basse à main droite de la principale porte, sous deux pierres tombales à fleur de terre, & y avoit jadis en ladite Eglise une Confrairie sous le nom des Saints Raoul & Aubert, comme il se justifie par un acte écrit sur vellin (que j'ay veu cette année 1635. sain & entier) passé par la Cour de S. Sulpice, du temps de Sœur Guillemette de Talic Abbesse, en date du 7. jour de Janvier l'an 1425. par lequel il se void que Jean Couffes vend à Jean Busson, *comme Prevost de la FRAIRIE DE S. AUBERT ET S. RAULT fondée en l'Eglise & Abbaye de S. Sulpice en l'honneur desdits corps saints,* trois sols quatre deniers de rente fonciere, par devant Macé de Penenpasse. Je n'ay trouvé rien de leur vie (à mon regret). Voicy les noms des Abbesses dudit Monastere.

ABBESSES DE SAINT SULPICE (1).

Marie fut benîte par Marbodus Evesque de Rennes, l'an 1117. sous le regne d'Allain Fergent IV. du nom, Duc de Bretagne, & mourut le 6. jour de May l'an 1159.

II. — **Nine** fut benîte par Estienne de la Rochefoucaud, Evesque de Rennes, sous le Duc Conan quatriéme surnommé le Petit. Elle deceda l'an 1171.

Avaugour porte d'argent au chef de gueules.

III. — **Enoguent de Bretagne, ou d'Avaugour,** fille d'Allain surnommé le Noir, ou de la Roche, quatriéme fils d'Estienne Comte de Penthievre, & d'Havoise Comte de Guenkamp; lequel Allain eut pour partage les Terres & Seigneuries de la Roche-Derien & d'Avaugour, & de la Prin-

(1) Lors de la fondation de ce Monastère, à Rennes, celui de Locmaria à Quimper cessa d'être abbaye pour devenir un simple Prieuré dépendant de Saint-Sulpice de Rennes. — P. P.

cesse Berthe fille de Conan troisiéme Duc de Bretagne. Elle fut receuë par Nine, & fait Abbesse aprés sa mort audit an 1171. benîte par Estienne de Fougeres Evesque de Rennes, sous le Duc Conan le Petit. Mourut l'an 1187.

De gueules au Lyon d'or environné d'un double trescheur ou essonnier de mesme.

IV. — **Ameline d'Escosse** fut benîte l'an 1187. par Hebert Evesque de Rennes, sous la Duchesse Constance, & mourut l'an 1210.

V. — **Olive** (1) fut benîte la mesme année, par Pierre de Dinan Evesque de Rennes, peu avant son decez, sous la Duchesse Alix & Pierre de Brenne ou de Dreux son mary, & mourut l'an 1215.

VI. — **Mabile** (2) fut benite par Pierre de Fougeres Evesque de Rennes, la mesme année 1215. sous les mesmes Duchesse & Duc. Elle mourut l'an 1224.

De gueules à quatre fusées d'Hermines en face, cantonné de six bezans d'argent chacun chargé d'une Hermine enlevée de sable, trois en teste, trois en pied.

VII. — **Amice de Dinan** fille de Rolland de Dinan, chevalier, Seigneur de Montafilant, Frere de Pierre Evesque de Rennes, fut benîte par Josselin de Montauban Evesque de Rennes, l'an 1224. sous le Duc Pierre premier, & mourut le 24 Janvier l'an 1239.

De gueules à la Croix ancrée d'Hermines, vivrée d'or.

VIII. — **Jeanne de Kœr** fut benîte la mesme année 1239. par Jean Gicquel Evesque de Rennes, sous le Duc Jean premier, dit le Roux. Elle mourut l'an suivant mil deux cens quarante.

IX. — **Jeanne Bon-Amy** (3) fut benîte l'an 1240. par le même Prelat, sous le mesme Duc, mourut le vingt-deuxiéme Septembre l'an 1249.

X. — **Yvette** (4) fut benîte l'an 1249. par le mesme Prelat, sous le mesme Duc, mourut le vingt-neufiéme Juin mil deux cens cinquante-quatre.

XI. — **Jeanne Saulnier** benîte par le mesme Prelat audit an, mourut l'an 1261.

XII. — **Marie Harel** (5) fut benîte l'an 1262 par Gilles Evesque de Rennes, mourut l'an 1289.

XIII. — **Perrine des Granges** (6) fut benîte l'an 1289. par Guillaume de la Roche-Tanguy Evesque de Rennes, sous le Duc Jean second du nom & mourut le vingt-neufiéme Avril l'an 1319.

Bandé d'argent & de gueules de six pieces.

XIV. — **Marguerite du Coatguen** fut benîte par Allain de Chasteau-Giron Evesque de Rennes, l'an mil trois cens dix-neuf, sous le Duc Jean troisiéme, & mourut le vingt-quatriéme Juillet l'an 1362.

(1) Olive . *de sinople à la fasce d'argent chargée d'un croissant de sable en abime.*
(2) Mabile : *d'hermines au croissant de gueules au chef de même.*
(3) Jeanne Bon-Amy : *de gueules à 3 croissants d'argent 2. 1.*
(4) Yvette : *d'or au sautoir de gueules.*
(5) Marie Harel : *fascé d'argent et de gueules de 6 pièces.*
(6) Perrine de Granges : *de gueules au lion d'or.*

Palé d'argent & de gueules de six pieces, à la bordure de sable chargée de huit bezans d'or.

XV. — **Guibourdis d'Orange** fut benîte l'an 1362. par Raoul de Treal Evesque de Rennes, sous le Duc Jean le Conquerant. Elle fit rebastir le Chœur de l'Eglise, & le moulin, elle mourut le premier jour de May 1391.

D'azur à trois testes de Lévrier d'argent colletée de gueules.

XVI. **Jeanne Milon** fut benîte l'an mil trois cens nonante-un par Anseaume Chantemerle Evesque de Rennes, sous le Duc Jean quatriéme dit le Conquerant. Elle fit rebâtir le Dortoir, & deux costez du Cloistre, & fit faire un beau reliquaire d'argent doré, & plusieurs autres reparations en l'Abbaye, mourut le douziéme Novembre, l'an 1407.

XVII. — **Guillemette Talic** (1) fut benîte l'an 1407. par le mesme Prelat, sous le Duc Jean V. & mourut le dix-neufiéme Juin l'an 1426.

XVIII. — **Guillemette Milon** fut benîte par le mesme Prelat, ledit an 1426 & mourut le septiéme Mars l'an mil quatre cens trente-sept.

D'argent à trois faces de gueules.

XIX. — **Jeanne de Quedillac** fut benîte par Guillaume Brillet Evesque de Rennes l'an 1437.

XX. — **Jeanne Milon** fille de Messire Bertrand Milon Chevalier, Seigneur de la Ville-Morel, Sénéchal de Plou-Armel, & puis President & Juge universel de Bretagne, & de Jeanne de Broon, fut benîte par Jacques d'Espinay Evesque de Rennes dés l'an 1461. sous le Duc François second, & mourut l'an 1498.

D'argent à une face de gueules.

XXI. — **Andrée de Belloneau** fut benîte l'an 1498. par Michel Guibé Evesque de Rennes. Elle fit revenir à l'Abbaye les Prieurez de Loc-Maria lez Kemper Corentin, de sainte Radegonde, & de la Fontaine de S. Martin, fit refaire les chaires & garnitures du Chœur, & notter les livres du chant. Elle mourut l'an 1531.

D'Hermines à quatre cotices de gueules.

XXII. — **Alizone du Pont-Bellanger** fut benîte l'an mil cinq cens trente-un, par Frere Yves Mahyeuc de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Morlaix, Evesque de Rennes. Elle mourut le 17. Juillet 1546.

De gueules à deux faces d'or.

XXIII. — **Jacqueline de Harcourt** fut benîte l'an 1546. par Claude Dodieu Evesque de Rennes, & mourut l'an 1577. le 5. Decembre.

XXIV. — **Gabrielle de Mores** (2).

XXV. — **Jeanne de Mores.**

(1) Guillemette portait pour armes : *un lion à la bordure endenté.*

(2) Gabrielle de Mores . *d'or à 6 annelets de sable 3. 2. 1.*

De sable au sautoër d'or.

XXVI. — **Marguerite d'Angennes** de la Maison de Poigné, gouverne aujourd'huy l'Abbaye, laquelle elle a reparée en pierres vives & mortes, ayant procuré la reformation, en laquelle elle conduit ses Religieuses avec une singuliere édification de tout le monde. Elle m'a courtoisement communiqué les titres de son Abbaye, dont je me suis servy pour dresser cette histoire.

Suite des Abbesses d'après le Pouillé de Rennes (P. P.).

Marguerite de Morais de Brezolles, 1662-1704.

D'argent au chef de sable.

Angelique-Renée de la Forest d'Armaillé du Boisgélin, 1704-1721.

De sable à 3 jars d'argent becqués et membrés de gueules.

Olive-Claude-Eléonore de Lesquen de la Villemeneust, 1721-1727.

Écartelé : *aux 1. et 4. d'argent à la fasce de gueules accompagnée de 3 éperviers de même,* qui est d'Esparbes, *au 2e de gueules à 3 léopards d'or* qui est de Bonchard, *au 3e lozangé d'or et d'azur au chef de gueules* qui est d'Aubeterre.

Madeleine-Elisabeth de Bouchard de Lussan d'Esparbes d'Aubeterre, 1727-1755.

De gueules à 3 bourdons d'argent en pal.

Madeleine-Clotilde de la Bourdonnaye de Clermont, 1755-1776.

Marie-Perrine de Verdière, 1776-1777.

D'azur au lion d'argent accosté de 2 épées de même en pal, garnies d'or la pointe en haut.

Marie-Angélique-Henriette Le Maistre de la Garlay, 1778-1792.

L'an 1119. l'Evesque Marbeuf assista aux obseques du Duc Allain IV. à S. Sauveur de Rhedon, avec Baldrik Archevesque de Dol, Brice Evesque de Nantes, & Jacques Evesque de Leon, & de là vint à Rennes en compagnie du Prince Conan le Gros, qui y prit la Couronne Ducale des mains de ce Prelat, & estant allé à S. Sulpice y mener sa sœur la Princesse Enoguent de Bretagne, donna audit Monastere en sa consideration toute la terre de Merle audit an, & peu aprés ce Prelat se démit de son Evesché, & se rendit Moine à Saint Aubin d'Angers, & y mourut l'an 1123. l'11. Septembre, & y gist avec Epitaphe.

ADDITION.

Si quis quantus erat Marbodus noscere quærat,
Postulat hoc quod ego dicere possem ego.
In toto Mundo non invenitur eundo
Ullus Compar ei nominis atque rei.

Omnes facundos sibi vidimus esse secundos
Nullus in ingenio par, nullus in eloquio.
Cessit ei Cicero, cessit Maro junctus Homero,
Ut dicam breviter vicit eos pariter.
Hic Præsul factus nolens licet atque coactus
Effecit melius quam bona cuncta prius.
Æquâ mensurâ mensurus singula jura.
Levis erat placidis & rigidus providis.
Jugiter orabat, jejunabat, vigilabat,
Quodque sibi minuit pauperibus tribuit.
Hic tam laudari dignus quam dignus amari
Sorte cadens hominum, transiit ad Dominum.
Omnes personæ quæ sunt in Religione
Ingemuere nimis planctibus & lachrimis.
Nobilitas flevit, nec plebs & flendo quievit
Nam gemit & plorat cum bona commemorat.
In cunctis annis nova mora erat ista Britannis,
Quæ vivens tenuit, quos aluit, docuit.
Natus erat quorum decus erat Andegavorum,
Post Rhedonum turbis & Clero præfuit urbis.

XXXV. — **Rhotaldus** fut sacré Evesque de Rennes la même année 1119. sous le Pape Calixte second, l'Empereur Henry cinquiéme, & le Duc Conan quatriéme dit le Gros, & mourut le vingt-uniéme Novembre l'an mil cent vingt-six (1).

XXXVI. — **Hamelin** (2) fut sacré le quinziéme jour de May l'an 1127. commençant, sous le Pape Honoré second, l'Empereur Lothaire second, & le Duc Conan le Gros quatriéme du nom. A la suasion de ce Prelat, la Duchesse Ermengarde d'Anjou Doüairiere de Bretagne, mere du Duc Conan, Princesse tres-pieuse, fille spirituelle de saint Bernard, fonda le Prieuré de Saint Michel au Chasteau de Rennes (qui estoit prés la Porte de Saint Michel, en l'an 1140. Ce Prelat estoit auparavant Abbé de S. Aubin d'Angers, & mourut le troisiéme Février l'an 1141.

XXXVII. — **Alain** (3) premier du nom, fut sacré la même année 1141. sous le Pape Innocent second, l'Empereur Conrad troisiéme, & le Duc Conan le Gros quatriéme du nom. L'an 1143. le Seigneur de la Guerche & quelques autres Barons ayant pris les armes contre le Duc, défirent les troupes Ducales au Pont de *Vie* sur *Seche,* & prirent ce Prelat prisonnier, lequel, néanmoins, ils renvoyerent à Rennes sans rançon pour la reverence de la dignité Episcopale. L'an 1145. il donna aux Nonnes de S. Malo *Monialibus sancti Machuti,* porte l'acte, (c'estoit quelque Prieuré dépendant de l'Abbaye de Saint Sulpice) l'Eglise d'Ercé, presente Marie Abbesse de Saint Sulpice. L'an 1148. mourut le Duc Conan le Gros au mois de Septembre, ayant désavoüé Hoël son fils, parquoy Eudon Comte de Penthievre & Vicomte de Porhoët, fut couronné à Rennes par ce Prelat, à cause de la Princesse Berthe sa femme, fille du feu Duc, laquelle estant morte l'an 1154. le Prince Comte de Richemont fils d'elle & d'Eudon, somma son pere de se démettre du gouvernement du Duché en sa faveur, estant son heritage maternel,

(1) Rhotaldus : *de gueules au sautoir ancré d'or.*
(2) Hamelin : *bandé d'argent et de gueules de six pièces.*
(3) Alain . *d'hermines au croissant d'azur bordé d'or.*

sur son refus se donna bataille, où le Prince fut défait, & alla en Angleterre requerir secours ; ce que le Roy Henry luy accorda, & estant descendu en Normandie l'an suivant 1155. il luy bailla une armée, avec laquelle il entra au Rennois, prit le Chasteau de *Mont-muran,* les villes & Chasteau de Hedé, & vint assieger Rennes dans laquelle estoit son pere, qui se deffendit long-temps faisant plusieurs sorties sur le camp du Prince ; mais à la longue Eudon prit la peur & se retira secretement de la ville, qui se rendit bagues sauves. Le Prince Conan entré dans Rennes, fut Couronné par ce Prelat, lequel mourut l'année suivante 1156. ¶ ou 1157. selon Robert Abbé du Mont S. Michel ‖ le 1. jour de May. L'an 1146. le Pape Eugene prit en sa protection le Monastere de Saint Sulpice, & tout ce qui luy apartenoit.

XXXVIII. — **Estienne de la Rochefoucaud** (1) fils de Helie & de Constance, se rendit Religieux au Monastere de S. Florent prés Saumur, duquel il fut Prieur, & enfin éleu Abbé le vingt-uniéme en nombre. Mais avant recevoir la benediction Abbatiale, il fut éleu Evesque de Rennes l'an 1156. sous le Pape Adrian IV. l'Empereur Frideric I. surnommé Barberousse, & le Duc Conan IV. L'an 1157. ‖ il est raporté present à l'acte de fondation du Prieuré de N. Dame de Vitré. Et l'an 1159. ou 1160. selon Robert du Mont ¶ il receut en sa Cathedrale les sermens des Barons de Bretagne, prestez entre ses mains au Comte Geffroy (en presence du Roy d'Angleterre son pere) futur Duc de Bretagne à cause de la Princesse Constance sa femme, heritiere dudit Duché. L'an 1161. le Pape Alexandre III. receut en sa protection le Monastere de S. Sulpice, & tous les biens qui luy avoient esté donnez qu'il specifie dans sa Bulle expediée à Tours audit an, qui estoit le quatriéme de son Pontificat. L'an 1164. Henry Roy d'Angleterre prit & raza le Château de Fougeres, à cause que Raoul Seigneur d'iceluy s'estoit ligué avec le Comte Eudon contre le Duc Conan : & cela fait, fut parachevé le mariage du Comte Geffroy & de la Princesse Constance en la Ville de Fougeres, d'où le Roy Henry avec les Princes, Barons & Seigneurs, vint à Rennes, pour par l'apprehension de la Ville capitale du Païs, se saisir de la possession de tout le duché l'an 1165. & l'an suivant 1166. ce Prelat deceda le 5. Septembre, & fut enseveli au Cloistre de l'Abbaye S. Melaine prés Rennes, où se void sa tombe à la sortie de l'Eglise. Il estoit homme docte & de vie exemplaire, & ecrivit la Vie de S. Vital premier Abbé de Savigné ¶ Et Robert du Mont le nomme *Vir literatus et eloquens.* ‖

XXXIX. — **Robert** Chanoine Regulier de Saint Pierre de Rislé prés Fougeres, fut esleu aprés la mort d'Estienne l'an 1166. sous les Pape, Empereur & Duc que dessus, & mourut l'année suivante 1167. le neufiéme Decembre.

D'or à une feüille de Fougere de Synople.

XL. — **Estienne de Fougeres** second du nom, Chapellain de Henry second Roy d'Angleterre, fut esleu Evesque de Rennes l'an 1168. sous le mesme Pape : il couronna à Rennes le Duc Geffroy. L'an 1173. Raoul Baron de Fougeres rebastit son Chasteau dudit Fougeres, que le Roy Henry d'Angleterre avoit demoli dés l'an 1164. & ne voulut faire hommage au Duc Geffroy à la sommation du Roy Henry son Pere : au contraire il s'allia avec Astulphe de S. Hilaire, Guillaume Patri, le Comte de Cestric, Raoul de la Haye, & le Comte Eudon pere du feu Duc Conan, tous lesquels ayans uny leurs troupes, défirent les Brabançons de l'Armée de l'Anglois, qui les étoient allez chercher ; dont l'Anglois, irrité, mena son Armée vers

(1) Etienne . *burelé d'argent et d'azur à 3 chevrons de gueules brochant sur le tout.*

Fougeres qu'il prit, un peu aprés que Raoul en fut sorty, lequel il fit suivre en la Forest, où il avoit fait porter les biens des Fougerois, pour les cacher dans des grandes caves sousterraines qu'il y avoit fait faire, communément nommées *les Celliers de Landean*, qui traversent dessous terre depuis ladite Forest jusqu'aux estangs, mais ils ne pûrent faire si bonne diligence de serrer leurs meubles dans ces caves, que l'Armée ne les surprit & pilla tout. Ce Prelat mourut le 25. Decembre l'an 1178. selon Sigebert.

XLI. — **Philippe** (1) premier Abbé du Monastere de Clermont prés Laval, fut sacré Evesque de Rennes l'an 1178. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc. Et l'an 1180. par inspiration divine il entreprit de bastir tout à neuf le Chœur de sa Cathedrale, & faisant ouvrir les fondemens il trouva une grosse masse d'argent, qui suffit pour les frais de l'édifice. Il mourut le 8. Avril l'an 1181.

XLII. — **Jacques** premier du nom, fut sacré la mesme année sous le Pape Lucius troisiéme. Sous ce Prelat la Ville de Rennes soûtint deux siéges & deux prises : car le Duc Geffroy ayant refusé de faire hommage de son Duché à son frere aisné Henry designé Roy d'Angleterre, le Roy son pere indigné de ce refus descendit en Bretagne, & l'an 1182. assiega & prit la Ville de Rennes & y mit le feu. Mais peu apres le Duc la r'assiega, & ayant fait bresche au Chasteau, s'en rendit maistre par assaut, & en mesme temps fit escalader l'Abbaye de saint Georges, d'où il entra dans la Ville, & la reprit, puis la fit rebastir. Ce Prelat mourut l'an 1184.

XLIII. — **Hebert** (2) ou **Erbert** Abbé du Monastere de Clermont prés Laval, esleu Evesque de Rennes, & consacré en Juillet la mesme année 1184. fit solemnellement celebrer les obseques du Duc Geffroy (duquel il fut Chancelier) mort à Paris l'an 1186. L'an 1195. Richard Roy d'Angleterre vint à Rennes sous couleur de visiter le jeune Duc Artur, & moitié par beau, moitié par force, extorqua un consentement forcé de la Duchesse d'épouser Renoul Comte de Cestric, lequel les Barons n'ayans voulu reconnoistre, l'Anglois revint l'an suivant 1196. en Bretagne, convoqua les Estats pour les devoir accorder avec le Comte ; ce que n'ayant pû, il rompit l'assemblée, se retira à Nantes, & enleva la Duchesse mere. Ces nouvelles oüies, ce Prelat se rendit prés de la personne du jeune Duc qui estoit à S. Malo de Baignon, où se rendirent aussi les Evesques de Nantes, Vennes, & S. Brieuc, les Comtes de Penthievre, de Goëlo, de Mayne la Juhel, André de Vitré, Geffroy de Fougeres, Guyomark & Hervé de Leon & grand nombre d'autres, pour aviser à la conservation du Prince, & à la délivrance de la Duchesse. Je ne puis obmettre en ce lieu la fidelité dudit André Baron de Vitré à garder le Duc, & procurer l'élargissement de la Duchesse, digne d'une éternelle memoire : car il alla en propre personne vers l'Anglois, luy donna sa propre fille en ôtage, & les Barons luy ayans consigné la garde du Duc, il le preserva de tomber entre les mains de l'ennemy, au danger de sa propre vie, le faisant si secretement & seurement transporter de Château en autre (dont il avoit bon nombre) que les Anglois ne pûrent jamais découvrir au vray où il étoit, & encore que l'Armée Angloise conduite par Robert Tournehan, & Marcadet Capitaine des bandoliers & voleurs, nommez *les costereaux* (envoyez par le Roy d'Angleterre Richard en Bretagne, avec commandement d'y faire du pis qu'ils pourroient) démolissent ses maisons & détruisissent ses terres, jamais il ne voulut fausser sa foy, ne livrer son Prince, quelque sollicitation & promesse qu'on

(1) Philippe : *de gueules à 3 demi vols d'argent posés 2. 1. accompagnant un besant de méme en abîme.*

(2) Hebert. *d'or au chevron de sable accompagné de 2 annelets de méme en chef et d'un croissant de méme en pointe.*

luy en pût faire de la part de l'Anglois, lequel la paix estant faite, admira la fidelité de ce Seigneur, la loüa & l'en recompensa, luy ayant rendu toutes ses terres, tant deça que delà la Mer entierement & pleinement, & pour l'amour de luy il rendit aussi à Messire Robert de Vitré son frere Chantre de Paris, toutes ses rentes deça la Mer, & pour restauration des choses perduës, la valeur de cent marcs d'argent en Angleterre, & à Anne de Vitré sa fille, ses terres & doüaire comme elle avoit eu devant les Guerres : Et la Duchesse Constance en reconnaissance de cette fidelité, luy quitta pour elle, & ses successeurs toutes les pretentions qu'elle avoit sur la Terre & Seigneurie de Vitré, en faisant les hommages & reconnaissances dûës, par lettres données à Plou-Armel. Ce Prelat deceda le 10. Decem. 1198.

De gueules à trois fusées d'Hermines accompagné de six bezans de mesme, trois en chef & trois en pointe.

XLIV. — **Pierre de Dinan** deuxiéme fils de Rolland de Dinan, Seigneur de Montafilant, fut Chancelier du Duc Geffroy, avec lequel il alla à Paris l'an 1186. l'assista en sa maladie mortelle, & écrivit son testament, depuis se fit homme d'Eglise l'an 1195. que Geffroy Archevesque d'York en Angleterre luy confera l'Archidiaconé de *Uvestring*, qui luy fut disputé par un certain *Adam de Tournoveren*, que le Roy Richard d'Angleterre supportoit, mais ils s'accorderent, & l'an 1199. il fut éleu & sacré Evesque de Rennes. L'an 1202. il assista aux Estats de Bretagne, & fut député pour aller avec le grand Mareschal de Bretagne vers le Roy de France, pour requerir justice du cruel meurtre commis par Jean sans terre Roy d'Angleterre, en la personne du Duc Artur I. & la même année il couronna Guy de Thoüars Duc de Bretagne, à cause de la Duchesse Constance sa femme. L'an 1206. Guillaume II. du nom, Seigneur de la Guerche, fonda le College des Chanoines de la Magdelaine en sadite ville de la Guerche, fondation que ce Prelat approuva. La même année André Baron de Vitré se voyant libre de grandes affaires qu'il avoit eu, en reconnoissance des biens que Dieu luy avoit fait, par le conseil de Robert de Vitré son frere Chantre de Paris, fonda l'Eglise Collegiale de la Magdelaine en la basse cour de son Chasteau de Vitré, & y fonda des Chanoines pour faire le service. Il mourut l'an 1210 & gist au Chœur de ladite Eglise de la Magdelaine, en un petit tombeau élevé. Et nostre Prelat deceda l'an mil deux cens neuf.

D'or à une fëuille de Fougere de Synople.

XLV. — **Pierre de Fougeres** néveu d'Estienne de Fougeres, duquel nous avons parlé cy-dessus, fut consacré au mois de Mars l'an 1210. sous le Pape Innocent III. l'Empereur Otton IV. & la Duchesse Alix femme de Pierre de Dreux dit Mauclerc, qu'elle épousa à Rennes l'an 1212. & receurent la Couronne Ducale par les mains de ce Prelat en sa Cathedrale. L'an 1222. ce Prelat mourut, ayant encouru la disgrace du Duc pour la defense des immunitez de son Eglise. Il deceda le dixiéme Juillet audit an.

De Rohan au lambel d'argent de quatre pieces.

XLVI. — **Josselin de Montauban** (1) fils de Jean premier du nom, & de Gasceline de Montfort, Seigneur & Dame de Montauban, fut sacré Evesque de Rennes l'an 1222. sous le Pape Honorius III. l'Empereur Fréderic II. & Pierre de Dreux surnommé Mauclerc, duquel il fut persecuté, comme les autres Evesques de Bretagne pour la défense des immunitez & libertez de son Eglise.

(1) Josselin, nommé au mois de mai 1223, mourut le 31 octobre 1235 (Gams). — Entre Josselin et Jean Gicquel Hauréau et Gams citent un évêque Alain, qui mourut en mai 1239.

L'an 1223. le Duc fit commencer le bâtiment du Château de S. Aubin du Cormier en ce Diocese, & desirant que la Ville fut peuplée, il accorda l'an 1225 des beaux privileges aux habitans d'icelle, comme d'estre exempts de tailles, peages, & coustumes en ce lieu, & negotians par tout le Païs, payant 5. sols à Noël, à la charge de servir aux armes; outre le pasturage en la forest, usage à bois mort, & à litiere, & de ne pouvoir estre contraints de payer que six deniers pour les bêtes qui y seroient prises & sans amende. Ce Château estoit petit de pourpris, mais de telle force qu'en ce temps-là il estoit imprenable, estant bien muny de vivres & soldats. Le donjon estoit parfait, mais les autres pieces détachées ne le furent jamais, & y travailloit-on encore lorsque les François le firent démolir. Ce Prince se plaisoit extrêmement en ce lieu pour le plaisir de la chasse, estant proche de la forest. Ce Château fut consigné par le Duc és mains du Comte de Bologne pour asseurance des tréves qu'il avoit avec le Roy de France en l'an 1231. mais il le recouvra peu aprés par la mort dudit Comte. La même année le corps de S. Melaine jadis Evesque de Rennes, fut levé au Château de Prulli par l'Archevesque de Tours. Ce Prélat mourut le 3. Novembre 1234. & fut enterré au Chapitre de l'Abbaye de S. Jacques prés Montfort.

D'azur au chevron d'argent chargé de crozillet de sable, accompagné de trois quintefëuilles d'argent.

XLVII. — **Jean Gicquel**, ¶ de la Maison de la Lohiere, Paroisse de Guer Evesché de Saint-Malo, fut sacré l'an 1235. sous le Pape Gregoire IX. l'Empereur Frideric II. & Pierre Mauclerc, lequel s'estant démis du Duché l'an 1237. au mois de Novembre, le Prince Jean son fils surnommé le Roux, fut couronné par ce Prelat à S. Pierre de Rennes, le 18. du même mois. L'an 1240. au mois de Février, Allain Seigneur d'Acigné, du consentement de ce Prelat, & de Mathieu Abbé du Monastere de S. Melaine de Rennes, fit bastir une Chapelle prés son Chasteau & Manoir nommé communément la Motte *d'Acigné,* laquelle il dotta de bons revenus pour l'entretien d'un Chapellain, duquel il se reserva la nomination, & aux Evesques de Rennes la collation. Ce Prelat fit le voyage de la Terre Sainte, & mourut l'onziéme Novembre l'an 1257 (1).

XLVIII. — **Gilles** (2) premier du nom, fut esleu la même année 1257. sous le Pape Alexandre IV. l'Empereur Conrad IV. & le Duc Jean premier surnommé le Roux. Le jour precedent son entrée, il vint loger en l'Abbaye de S. Melaine hors les murs de Rennes, où il mit pied à terre, le Seigneur de Vitré luy tenant l'estrier droit lorsqu'il descendoit de cheval, lequel avec son harnois & caparaçonnement demeura audit de Vitré, comme à luy acquis à raison de ce service. Ayant passé la nuit en ce Monastere en veilles & oraisons, le lendemain sur les neuf heures du matin, Mathieu Abbé dudit Monastere, assisté de tous ses Religieux, revestus des plus precieux ornemens de leur Sacristie, le conduisirent processionnellement jusques dans l'Eglise de Saint-Estienne, és Faux-bourgs de Rennes, où les Chanoines & Clergé de la Ville le vinrent prendre, & le conduisirent processionnellement jusqu'à la porte de la Ville, qu'on appelle *Porte Morlaise,* luy estant en habits Pontificaux, Mitre en teste, & Crosse en main, porté en une chaire par quatre Barons de son Evesché, qui sont les Seigneurs de Vitré, d'Aubigné, de Chasteaugiron, et de la Guerche. A l'entrée de ladite porte, il presta le serment aux Capitaines & Officiers de la Ville; & à l'entrée de l'Eglise Cathedrale devant le portail à son Chapitre & Clergé, en presence des Tresorier, Archidiacres, & Chanoines de son Eglise, desdits Seigneurs, Guy Baron de Vitré, & Seigneur d'Aubigné, Geffroy Sire de Chasteaugiron, & Geffroy

(1) Selon Gams, Jean Gicquel mourut le 15 janvier 1258.

(2) Gilles : *de gueules à 2 clefs d'or passées en sautoir.*

Sire de la Guerche. A la fin du disné le Seigneur de Vitré se saisit de toute la vaisselle qui avoit servy à la cuisine de l'Evesque, comme à luy acquise à raison de sa terre d'Aubigné, & pour avoir servy à porter un des posts de la Chaire Pontificale. Ce Prelat mourut l'an 1262.

D'or à trois pommes de Pin de gueules.

XLIX. — **Maurice de Treziguidi** fut sacré l'an 1263. sous le Pape Urbain IV. les Empereurs Richard & Alphonse, & le Duc Jean premier surnommé le Roux. ¶ Il fut executeur du Testament de Guy Seigneur de Laval, fait à Leon sur Saone l'an 1261. ‖ Il mourut le sixiéme Septembre l'an 1282. De son temps Saint Yves estudia en Theologie au Convent des PP. Cordeliers de Rennes.

L. — **Guillaume de la Roche-Tanguy** (1) fut sacré au mois de Février la même année finissant, sous le Pape Martin second, l'Empereur Rodolphe premier, & le Duc Jean premier ¶ qui le nomma executeur de son Testament ‖ aux obseques duquel il assista en l'Abbaye de Prieres l'an 1286. & en suite couronna son fils, le Duc Jean second du nom, lequel tint son Parlement general à Rennes l'an 1288. où il confirma les privileges de la Noblesse & du tiers Estat, & ceux de l'Eglise aussi, excepté qu'il ne voulut tenir les conventions faites par son pere avec le Clergé, touchant le tierçage & le past nuptial, & à cette cause se renouvella la querelle. Ce Prelat mourut l'an 1297.

LI. — **Frere Jean de Semois,** (2) tiré du monastère S. Melaine lez Rennes, pour tenir ce siège, fut sacré la mesme année 1297. sous le Pape Boniface sixiéme, l'Empereur Adolphe, & le Duc Jean second. Il tint ce siége cinq ans, & mourut l'an 1302.

LII. — **Yves** (3) fut sacré la même année, sous le Pape Boniface VIII, l'Empereur Albert & le Duc Jean second. Il confirma la fondation faite par messire Robert Raguenel Seigneur du *Chastelonger,* en Saint Herblon, d'une Chapellenie en son Eglise Cathedrale, qu'on appelle la Chapellenie de *Notre-Dame du Pillier,* que ledit Seigneur dota de bons revenus, donnant aux Chapellains qui la deserviroient, les dimes qui luy pourroient appartenir és Paroisses de *S. Herblon, Poligné, & Pancé,* s'en reservant à soy & à ses héritiers la presentation, & droit de Patronage, & la collation aux Evesques de Rennes, la fondation est de l'an 1304. en Juillet, & en Septembre suivant, ce Prelat mourut.

LIII. — **Gilles** (4) fut consacré l'an 1304. finissant, sous le Pape Benoist onziéme, Empereur Albert & le Duc Jean second, lequel fut accablé des ruïnes d'une muraille à Lyon à l'entrée du Pape Clement cinquiéme, l'an 1305. Son corps fut apporté à Rennes, où ce Prelat fit ses obseques, & l'accompagna avec les autres Prelats jusques en la Ville de Plou-Armel Diocese de S. Malo, où il fut enterré au Chœur de l'Eglise des Carmes qu'il avoit fondez puis s'en revint à Rennes en compagnie du Prince Artur Comte de Richemont, lequel il couronna Duc de Bretagne en sa Cathedrale de Rennes, & mourut le 27. Septembre l'an 1307. ou selon d'autres 1308.

(1) Guillaume : *d'azur emmanché d'argent en pointe de 3 pièces, au chef de même.*

(2) Jean de Samois fut nommé le 28 mars 1298, *rejectis Guidone Cantore et Guillelmo Scholastico ecclesiæ Rhedonen.* (Eubel). — Armes : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 2 besans de même en chef et d'un croissant de même en pointe.* M. Guillotin de Corson signale entre Jean de Samois et Yves, un Evêque de Rennes du nom de Gilles.

(3) Yves, mort d'apres Gams en 1307, portait : *de gueules au sautoir d'argent cantonné de 4 merlettes de sable.*

(4) Gilles : cet évêque est omis par Gams, et Eubel n'en a pas trouvé trace aux archives vaticanes ; cependant il est difficile de ne pas en admettre l'existence ; M. Guillotin de Corson en signale une mention expresse au nécrologe de Saint-Pierre de Rennes. Gams et Eubel, d'accord ici avec Albert Le Grand, ne donnent pas le nom d'un Evêque Guillaume signalé par le *Pouillé de Rennes* comme ayant occupé le siège de Rennes après Gilles. — P. P.

D'or au chef d'azur.

LIV. — **Alain de Chasteau-Giron** fils de Geffroy second du nom, fut Chanoine & Tresorier de Rennes & conseïller des Ducs Jean second, & Artur second, & aprés le decez du precedent fut éleu Evesque & sacré l'an 1308. sous le Pape Clement V. L'Empereur Henry de Luxembourg, & le Duc Artur second, duquel il fut extrémement chery, & par son conseil ce Prince accorda avec le Clergé, touchant le past nuptial & droit de tierçage, contesté depuis Mauclerc ; de sorte qu'il envoya le Prince Jean son frere vers le Pape en Avignon, ou se trouva aussi Daniel Evesque de Nantes pour le Clergé, & là le tierçage fut reduit au neuviéme. Le Duc estant décédé au Chasteau de l'Isle sur Vilaines, nostre Prelat accompagna son convoy, assista à ses obseques aux Cordeliers de Vennes, puis s'en retourna à Rennes, & y couronna le Duc Jean troisiéme du nom, au mois de Septembre l'an 1312. Ce Prelat mourut le Vendredy aprés Quasimodo 24. Avril l'an 1327. commençant, ayant fondé en son Eglise un Anniversaire de treize sols.

LV. — **Alain** (1), second de Chasteau-Giron, néveu du precedent, fils de son frere aisné Galeran second du nom, né l'an 1284. & tenu sur les sacrez fonds par sondit oncle, Chanoine & Tresorier de Rennes, lequel estant Evesque luy resigna son Canonicat & sa Tresorerie l'an 1308. & l'an 1312. il fut aussi Archidiacre de Rennes, & par le decez de son oncle Evesque, sacré l'an 1327. au mois de Juin, sous le Pape Jean vingt-deuxiéme, l'Empereur Louys de Bavieres quatriéme du nom, & le Duc Jean troisiéme. ¶ Il fut executeur du Testament du Duc. ‖ Et tint ce Siége dix-huit mois, & mourut le vingtiéme Novembre 1328. & fut enterré dans le cercle de son Eglise, derriere le grand Autel, où se void sa pierre tombale à fleur de terre, avec cette inscription. *Cy gist Monsieur Alain de Chasteau-Giron, en son vivant Evesque de Rennes, qui mourut l'an M. C.C.C.XXVIII.*

LVI. — **Guillaume Ouvroin** (2) fut sacré l'an 1328. sous les mesmes Pape, Empereur, & Duc, lequel estant mort à Caën en Normandie, le dernier jour d'Avril l'an 1341. ce Prelat fut au-devant de son corps, qui fut porté en terre aux Carmes de Plou-Armel. Il avoit assisté au Concile national tenu à Chasteau-Gontier l'an 1339. les Rennois s'estans declarez pour Charles de Blois. Le Comte Jean de Mont-fort s'estant asseuré du tresor du feu Duc, & de la ville de Nantes, prit plusieurs bonnes places, & vint assieger Rennes, qu'il ne pût si-tost prendre pour la valeureuse resistance des assiegez. Mais le Capitaine de la ville Messire Henry de Spinefort, ayant esté pris en une sortie qu'il fit sur les assiegeans, le Comte qui sçavoit que les citadins & gens de guerre aimoient extrémement ce Capitaine fit sommer les Rennois de se rendre, autrement qu'il feroit pendre à leur barbe leur Capitaine ; ce que ne voulans permettre ils se rendirent, & le lendemain ce Prelat couronna le Comte de Mont-fort Duc de Bretagne, avec les ceremonies & solemnitez accoustumées, au mois de Novembre l'an 1341. Et pendant les trois jours qu'il séjourna à Rennes, il receut le serment des Nobles du Comté de Rennes ; puis en sortit, y ayant laissé pour Capitaine Messire Guillaume de Cadoudal, lequel soûtint courageusement le Siége que Charles de Blois mit devant la ville l'an suivant 1342. mais les Habitans se rendirent mal-gré luy, & receurent Charles en leur Ville, & luy presterent le serment à S. Pierre de Rennes. Quelques mois aprés arriva à Rennes Messire Loüis d'Espagne,

(1) Eubel n'admet qu'un Alain de Châteaugiron qui aurait occupé le siège de Rennes depuis l'an I311 jusqu'à sa mort 12 avril 1327. — M. Guillotin de Corson nous dit que son sceau portait : *de vair à une bande de gueules chargée de 3 coquilles d'argent.* Gams admet avec les historiens bretons ce second Alain de Châteaugiron, élu au mois de juin 1327 et decédé le 21 novembre 1328. — P. P.

(2) Guillaume Ouvroin élu, selon Eubel, le 18 mai 1328, mourut en 1345 ; Il portait : *bandé d'or et d'azur de 10 pièces au franc quartier d'hermines.*

qui s'estoit sauvé en un esquif par la riviere de Vilaines jusqu'à Rhedon, d'où il prit la poste vers Rennes ; tous ses gens saccagez, & ses navires brûlez par les gens de la Comtesse de Montfort ; lesquels sous la conduite de Messire Yves de Treziguidi, & des Comtes de Salsberi & Penbroth, assiégerent Rennes l'an 1343. auquel siége se rendit peu aprés le Roy d'Angleterre Edoüard ; mais ce Siége fut levé par la tréve de Malestroit l'an 1344. L'an 1347. ce Prélat fut transferé à l'Evesché de Leon, où il vescut encore jusqu'à l'an 1349. ayant succedé à Yves de Treziguidi & precedé Guillaume de Rochefort, en quoy se sont trompez ceux qui le font mourir l'an 47. assignans à son decez l'an de sa translation à Leon (1).

D'or à trois gemelles de gueules.

LVII. — **Yves de Rosmadec** (2) fut sacré aprés le transport de Guillaume à Leon, ladite année 1347. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean IV. dit le Conquerant, & mourut le 15. octobre l'an 1349.

LVIII. — **Arcandus** (3) fut sacré la mesme année 1349. sous les memes Pape, Empereur & Duc. De son temps Charles de Blois fit de grandes reparations en l'Eglise Cathedrale de Rennes, *comme nous avons remarqué en sa vie le 29. Septembre p. 460. art. VIII.* Arcand mourut l'an 1354.

D'or à la Croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent cantonné de seize allerions d'azur.

LIX. — **Pierre de Laval** (4) fils de Guy neuviéme & de Beatrix de Gavre, Seigneur & Dame de Laval & Vitré, fut sacré l'an 1355. sous le Pape Innocent sixiéme, l'Empereur Charles quatriéme, & le Duc Jean quatriéme dit le Conquerant. Ce Prelat fit beaucoup de bien à son Eglise. L'an 1357. le Duc de Lanclastre assiégea la ville de Rennes environ la mi-may, & dura ce Siége neuf mois entiers, pendant lequel ce Prélat deceda le quinziéme jour de Janvier ledit an 57. finissant. Ce fut pendant ce Siége que la ville de Rennes fut miraculeusement preservée d'une mine que les Anglois avoient creusée, laquelle fut découverte par l'Image de Nostre-Dame, qui est en l'Eglise de Saint-Sauveur à Rennes, comme nous avons dit en nostre Histoire de Bonne-Nouvelle le quinziéme Aoust p. 376 art. XII. Enfin le Duc de Lanclastre ennuyé de ce long Siege, composa avec les Rennois, que pour sauver le serment qu'il avoit fait, de ne desemparer, qu'il n'eust planté ses Enseignes sur les portaux de la ville, & y fust entré, on les y mettroit tandis qu'il feroit un tour de ville, ce qui fut fait, & quand il fut sorti on luy jetta ses Enseignes à ses talons, dont il fut fort courroucé, & se retira. Claude Robert dit que ce Prelat avoit une sœur nommée Jeanne de Laval, Abbesse de Saint Georges de Rennes.

LX. — **Guillaume** (5) fut consacré l'an 1358. sous les Pape, Empereur, & Duc que dessus ; & la mesme année il approuva la Fondation de l'Hôpital de S. Yves, faite par

(1) Voir au catalogue des Evêques de Léon les rectifications à faire à ce sujet.

(2) Rosmadec. Eubel n'a pas trouvé trace de ce Prélat aux Archives vaticanes, cependant M. Guillotin de Corson cite une page du nécrologe de Saint-Pierre de Rennes qui ne permet pas de douter de l'existence d'un évêque de ce nom à Rennes vers cette époque. Rosmadec portait : *palé d'argent et d'azur de 6 pièces.* Les armoiries données par Albert Le Grand sont donc à rectifier. — P. P.

(3) Arcandus ou Artaud, abbé du monastère bénédictin de Ferrare au diocèse de Sens, nous dit Eubel, fut nommé à l'évêché de Rennes le 24 octobre 1347. — *D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 besans d'or.*

(4) Pierre de Laval, chanoine du Mans, simple clerc, fut nommé évêque à la mort d'Artaud le 15 avril 1353 et mourut le 11 janvier 1357 (Eubel).

(5) Guillaume Poulart ou Gibon, chanoine de Saint-Brieuc, simple sous-diacre, fut nommé évêque de Rennes le 5 juin 1357 et fut transferé à Saint-Malo le 14 janvier 1359 (Eubel). Il portait : *de gueules à une rose d'argent, écartelé de sinople plein.*

Messire Eudon le Bouteiller, Prestre du Diocese de Treguer. La bulle de ladite confirmation est du Lundy aprés la feste de la Conception Nostre-Dame audit an : Il mourut la mesme année.

LXI. — **Pierre de Guemené** (1) fit son entrée Pontificale à Rennes le troisiéme jour de Novembre, auquel il dedia son Eglise Cathedrale, l'an 1359. & mourut l'an 1361.

De gueules au croissant d'argent bureté d'azur de trois faces d'azur.

LXII. — **Raoul de Treal** (2) fut premierement Chanoine de Rennes, & aprés le decez de Pierre, eleu par le Chapître, & sacré l'an 1362. sous le Pape Urbain cinquiéme, l'Empereur Charles quatriéme, & le Duc Jean quatriéme dit le Conquerant, avec lequel il eut quelques differens, pour avoir esté accusé envers luy de plusieurs crimes ; de sorte que le Duc fit faire son procez par des Juges deleguez de l'Archevesque de Tours, mais il mourut avant avoir Sentence, le treiziéme jour de Février l'an 1383. Il assista & officia à la fondation, & position de la premiere pierre du Convent de Nostre Dame de Bonne-Nouvelle de l'Ordre des Freres Predicateurs, aux Faux-Bourgs de Rennes, faite par le Duc Jean quatriéme le second jour de Février l'an 1368. finissant : *voy. l'Histoire de Bonne-Nouvelle pag. 373 art. VI.* L'an 1372. le Seigneur de Laval surprit la Ville de Rennes, & les autres Barons en firent autant des autres Villes & fortes places de Bretagne, en haine de ce que le Duc y avoit mis des Capitaines & garnisons Angloises ; & manderent le Connestable de France Bertrand du Guesclin, qui vint avec son armée en Bretagne par Bazoges, & vint loger à Rennes ; & ayant chevauché le reste du pays, l'an mil trois cens septante-huit, le Roy de France fit apeller le Duc à Rennes en confiscation de son Duché, tendant à le faire comparoir devant ses Païrs de France ; ce que voyant les Barons de Bretagne, & que le Roy n'en vouloit pas seulement à la personne du Duc, mais encore tâchoit à empieter sur la liberté du Païs ; ils sortirent tous une nuit de Paris, & se rendirent en Bretagne, & firent de grandes ligues & associations pour leur propre conservation & de leur Païs ; entr'autres ceux de Rennes en firent une du vingt-cinquiéme Avril 1379. rapporté par le sieur d'Argentré 1. 9. chap. 4. par laquelle *ils conjurent & promettent les uns aux autres à s'entr'aider à la garde & deffense DU DROIT DUCAL de Bretagne, contre ceux qui voudroient entreprendre la saisine & possession dudit Duché, excepté à qui elle doit appartenir en droite ligne, & le Roy de France en souveraineté consentant qu'un franc fois levé sur chaque feu par toute la Bretagne, pour contribuer à payer les gensdarmes pour la garde du pays, à quoy seroient employez aussi les revenus du Duché ordinaires & extraordinaires ; eslisent quatre Mareschaux en Bretagne, pour le fait & conduite de la guerre, ausquels ils promirent obeyr :* & le vingt-sixiéme du mesme mois, Messire Amaury de Fontenay Seigneur de la Motte au Vicomte, fut ordonné Capitaine & garde des Ville & Chasteau de Rennes, auquel furent donnez vingt-deux compagnons, tous lesquels jurérent sur les saintes Evangiles, *de non rendre, bailler, ny livrer lesdites Ville & Chasteau à nulle personne, fors de la volonté & assentement des Seigneurs de Bretagne qui estoient de cette ligue, & de vivre & mourir ensemble sur ladite garde, & en gardant ledit Droit Ducal de Bretagne.* ¶ Il ratifia la Paix l'an 1380. & mourut l'an 1384.

(1) Pierre de Guémené, évêque de Leon puis de Saint-Malo, fut transféré à Rennes le 14 janvier 1359 et y mourut à la fin de l'an 1362 (Eubel). Il portait : *d'argent semé de merlettes d'azur à un croissant d'or en abime et au franc quartier de sable.*

(2) Raoul de Treal, pourvu le 16 janvier 1363 mourut le 13 février 1383 (Eubel.)

LXIII. — **Guillaume Briz** (1) prit possession de l'Evesché de Rennes par son entrée solemnelle l'an 1385. sous le Pape Urbain sixiéme, l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean quatriéme, benît l'année suivante 1386. Françoise d'Espinay Abbesse de S. Georges, & mourut l'an suivant 1387.

LXIV. — **Antoine** (2) ne tint ce Siége qu'un an, & mourut l'an 1388.

D'azur à la bande d'argent chargée de coquilles de gueules.

LXV. — **Anseaume Chantemerle** (3) conseiller & chancelier du Duc Jean le Conquerant, & fort aimé de ce Prince, fut par luy présenté au Chapitre de Rennes, qui l'éleut, & fut sacré le premier jour d'Octobre l'an 1389. sous le Pape Boniface IX. & l'Empereur Wenceslas ¶ assista aux Estats de Bretagne tenus en Février 1395. ‖ Le Duc Jean quatriéme estant mort à Nantes, l'an 1399, il receut & couronna le Duc Jean cinquiéme son fils és feries de la Pentecoste l'an 1400. & au mois d'Octobre l'an 1402. Il assista au Parlement tenu à Nantes, où la Duchesse mere, Jeanne de Navarre se démit de la garde de ses enfans au Duc de Bourgogne, & l'année suivante 1403. finissant, au mois de Janvier ¶ il fut député aux Estats tenus à Rennes l'an 1408. pour aller trouver le Duc de Bourgogne, & dans l'Acte de la députation il se trouve nommé Armel, ‖ il assista ce Prince en qualité de son Chancelier, lorsqu'il fit hommage au Roy Charles sixiéme en l'Hostel de Saint Paul à Paris. L'an 1422. le Duc Jean cinquiéme conseillé par le Comte de Richemond son frere, voyant que les faux-bourgs de la ville de Rennes deça Vilaines estoient extrémement peuplez à cause que grand nombre de Normands drappiers s'y estoient habituez, comme aussi à Vitré & Fougeres, les fit enclorre dans la ville, & en donna commission à Messire Henry de la Ville-Blanche, (d'où une des portes retient le nom de *Porte-Blanche*) lequel fit creuser les fossez depuis les arches de Saint Georges jusques aux arches de S. Yves, enfermant dans ce pourpris la Paroisse de Toussaints, le Convent des Carmes, la Chapelle & College de Saint Thomas Beket, & fit clorre le tout de gros pallis de bois en attente de murailles, faisant couler un bras de Vilaines dans les douves. L'an 1427. le Duc de Bethfort lieutenant du Roy d'Angleterre, (se disant aussi de France) mécontent du Duc de Bretagne, à cause qu'il avoit fait alliance avec le Roy Charles septiéme, & luy avoit aydé, vint avec toute son Armée par la basse Normandie, en intention de fondre en Bretagne ; ce qui intimida de telle façon le Païs, que de toutes parts on se refugioit és Villes & Chasteaux, y emportant ce qu'on avoit de plus beau & de meilleur. Pour éviter cét orage, les habitans de la Paroisse de Bays en ce Diocese, craignans que les Anglois (autant Religieux adorateurs des Reliques des Saints en ce temps-là, que depuis ils en ont esté sacrileges prophanateurs) n'enlevassent le corps de Saint Mars, qui reposoit en leur Eglise, le porterent en la ville de Vitré, & le consignerent en la garde des venerable Prévost & Chanoines de l'Eglise Collegiale de la Magdeleine ; & cét orage appaisé par le traitté que fit le Duc & les Estats de Bretagne avec ledit de Bethfort en Septembre audit an, ils repeterent leur dépost, mais il leur fut refusé, & est demeuré depuis en ladite Eglise, quelque effort qu'ayent fait ceux de Bays pour tâcher à le r'avoir, mesme usans de violence pour l'enlever un jour qu'on le portoit en Procession hors la ville ; ce qui

(1) Guillaume de Briz, chantre de l'église de Nantes, pourvu le 27 avril 1384, fut transféré a Dol le 27 août 1386 (Eubel), portait . *d'argent a 3 fasces bretessées de sable.*

(2) Antoine de Lovier, scholastique d'Angers, chapelain de Sa Sainteté, clerc de la Chambre apostolique, licencié es lois, simple clerc, fut pourvu le 27 août 1386 et transféré à l'évêché de Maguelonne (siege transféré en 1527 à Montpellier) le 8 novembre 1389. Armes : *d'azur à deux loups d'or passant.* — P. P.

(3) Anselme de Chantemerle, chanoine de Chartres, bachelier en décrets, sous-diacre, pourvu le 8 novembre 1389, mourut le 1er septembre 1427 (Eubel.)

fut cause qu'on resolut doresnavant de ne le sortir hors l'enclos de la ville. Cette Procession se fait le jour de la feste qui est le vingt-uniéme Juin. Les Reliques sont conservées en un coffre d'argent blanc façonné, ayant quatre tableaux d'émail, donné par Guy Comte de Laval & Baron de Vitré seiziéme du nom, & Anne de Montmorency sœur du grand Anne Connestable de France, dont les portraits sont representez esdits tableaux, de luy devant un Crucifix, d'elle devant une sainte Anne, avec ces huit Vers rithmiques, deux sous chaque Tableau.

JESUS qui mort souffrit pour les humains
Mercy de cœur te crie à jointes mains.
Reyne des Cieux pure & nette sans sy
Prie pour nous, fille Montmorency.
Saint Mars, Victor, Aubin, & Saint Melaine,
Priez tous Dieu qu'à sa gloire nous meine.
Corps de Saint Mars est icy enchassé
Par Guy & Anne, Requiescant in pace. Amen.

La chasse est portée sur le dossier du grand Autel de ladite Eglise du costé de l'Evangile. La mesme année 1427. le premier jour de Novembre feste de tous les Saints, ce Prelat deceda en son Manoir Episcopal, aprés avoir esté honoré par le Pape Martin cinquiéme du *Pallium* Archiepiscopal. Il institua dans son Eglise la feste de la Presentation de Nostre-Dame, & legua à chacune des deux cens trois Paroisses de son Diocese un Calice d'argent du prix de dix livres. ¶ On lit sur sa tombe cette inscription. ⅃

ADDITION.

Hic jacet Ancelmus Clarus prœsul Rhedonensis
De Cantu Merulœ, patiens, pius atque benignus,
Quem verus Papa pallio sacro decoravit
Martinus quintus, sumpto de corpore Petri,
Dumque prœsentat Virgo festum celebravit,
Per quem fundantur Missœ, sancti venerantur
Anno Mileno cum C. quatuor XXVII.
Septembris prima Cadaver defertur ad ima :
Parcat ei Dominus qui regnat trinus & unus. Amen.

D'argent à trois testes de loup arrachées de gueules.

LXVI. — **Guillaume Brillet** (1) fut premierement Chanoine de Rennes, & puis Evesque de Saint Brieuc, d'où il fut transferé à ce Siege par le Pape Martin cinquiéme l'an 1428. sous l'Empereur Sigismond, & le Duc Jean cinquiéme fils du Conquerant, lequel estant decedé l'an 1442. il couronna le Prince François Comte de Montfort son fils en sa Cathedrale à Rennes. Le neuviéme iour de Decembre l'an 1447. executant la commission luy decernée par le Pape Eugene quatriéme, à la Requeste & instance de Robert deuxiéme du nom, Seigneur d'Espinay, il transfera l'Eglise Paroissiale de Champeaux (qui estoit caducque & ruineuse) en la Chapelle de la Magdeleine prés Espinay, que ledit Robert avoit rebastie tout à neuf, & avoit fait édifier és environs des logis pour loger cinq Chapelains & un Doyen pour y faire le Service, lesquels ledit Pape Eugene avoit dés l'an 1441. le deuxiéme de son

(1) Guillaume fut pourvu le 26 septembre 1427.

Pontificat, erigez en Chanoines, & les Chapellenies en Prebendes, (par ses Bulles données à Florence le quinziéme Février audit an) & ladite Eglise en Collegiale, annexant à châque Prebende une Paroisse, desquelles celle de la Magdeleine de Champeaux, seroit unie au Doyenné, à condition que le Doyen d'icelle Eglise seroit Recteur de la Paroisse de Champeaux & en percevroit les fruits & dimes, & aux cinq autres Prebendes furent annexées cinq autres Paroisses, à sçavoir, *Saint Jean sur Vilaines, Guipel, Saint Mervé, Vergeal, & Montreüil sur Perouze.* Ce que confirmerent depuis Nicolas cinquiéme, par Bulle donnée à Rome le vingt-neuviéme Avril 1448. Sixte quatriéme & Leon dixiéme. Ce Prelat se demit de son Evesché és mains du Pape Nicolas V. (qui le nomma Archevesque de Cesarée) & à sa recommandation confera l'Evesché de Rennes à Robert fils de sa sœur Jeannette Brillet; & mourut le troisiéme jour de Février l'an 1448. finissant, & non pas l'an 1470. comme veut Claude Robert, aprés d'Argentré & Æmar Hannequin, qui le font survivre à son resignataire, car du Paz ayant examiné ces differentes dates, prouve qu'il deceda audit an 48. Il fonda trois Chapellenies en sa Cathedrale, & laissa à la Psalette du revenu pour l'entretien de trois enfans de Chœur, & donna ses ornements Pontificaux & Chapelles à l'Eglise de Nostre-Dame de Vitré, d'où il estoit natif. L'an 1443. le 15. jour de Février, le Duc François I. donna à Frere Guillaume Vauromillon Cordelier Observantin, un lieu en la forest de Fougeres, nommé *le pas au Meunier*, pour y bastir un convent de son Ordre.

LXVII. — **Robert de la Riviere** (1), fils de Jean, sieur dudit lieu, de la Chevalerie, d'Eslancé, & du Hautbois, Chevalier, Conseiller & Chambellan du Duc François premier, & quelque temps Chancelier de Bretagne, & de Jeannette Brillet sœur du défunt Evesque, fut par la resignation de son oncle Evesque de Rennes l'an 1448. sous les Pape Nicolas V. l'Empereur Frideric III. & le Duc François premier, il mourut le dix-huitiéme Mars l'an 1450. gist en sa Cathedrale sous une lame de cuivre. L'an 1448. le Lundy vingt-troisiéme Mars, François de Surienne dit l'Arragonois, Chevalier de l'Ordre de la Jartiere, Gouverneur de la basse Normandie pour le Roy d'Angleterre, ayant assemblé six ou sept cens soldats de la garnison de Saint James de Beuvron, & autres circonvoisins se rendit sur les trois heures aprés minuit prés la ville de Fougeres, qui s'estans glissez doucement dans les fossez, escaladerent la Ville & le Chasteau qu'ils surprirent sans guet ny ronde, & y exercerent des horribles cruautez, pillans les Eglises & toute la Ville, violans les femmes & filles, & emmenans prisonniers les plus riches des habitans. Le Duc fut fort offensé de cét Acte commis pendant la tréve jurée entre les Princes, & envoya un Heraut sommer le Duc de Somerset Lieutenant General du Roy d'Angleterre en Normandie, de reparer ce tort: L'Anglois se contenta de desavoüer le fait sans autre reparation dont le Duc plus indigné envoya ce Prelat & le Seigneur de Guemené son Chancelier en Ambassade vers le Roy de France à Chinon, lequel envoya sommer l'Anglois de reparer le tort fait au Duc de Bretagne, & sur son refus envoya vers le Duc le Comte du Dunois, les Seigneurs de Raix, de Coativi Admiral de France, & plusieurs autres qui vinrent à Rennes, où le Duc assembla les Estats, & de leur consentement s'allia au Roy, comme aussi le Roy à luy, contre le Roy d'Angleterre; de laquelle Ligue les articles furent jurez és mains de ce Prelat dans son Eglise, par le Duc & les Prince, Barons & Seigneurs de Bretagne, & les Ambassadeurs du Roy de France, & ainsi commença la guerre. L'an 1449. le Prince Pierre Comte de Guemkamp Lieutenant de l'armée de Bretagne, assiegea Fougeres, & fit bastir deux forts pour brider les saillies des ennemis; l'un devant la porte de S. Leonard (où estoit son quartier), & l'autre

(1) Robert : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à la croix pattée d'argent, aux 2 et 3 de gueules à la croix d'or frettée d'azur.*

du costé de l'Abbaye de Rislé, gardé par le Seigneur de Rieux. Le Duc survenant avec le reste de l'armée, blocqua les deux autres portes. La ville fut battuë d'artillerie, les murailles ébreschées, & les Anglois réduits à l'extrémité lesquels enfin furent reçus à composition, à cause que la peste s'étoit formée dans l'Armée. Cette reddition se fit le quatriéme Novembre audit an 49. les soldats sortans sans armes, un fardeau de hardes sur le dos, & le baston en main.

D'argent au sautoir de gueules cantonné de trois roses de mesme, & d'un annelet en chef de mesme.

LXVIII. — **Jean de Coatkis** de la maison de Kernegves prés Morlaix, Paroisse de S. Mathieu-Plourin, Diocese de Treguer; de Chanoine de Rennes, Archidiacre du Desert, fut éleu Evesque la mesme année, sous les mesmes Pape & Empereur, regnant en Bretagne le Duc Pierre second du nom, lequel il receut & couronna à Rennes au mois d'Aoust ladite année 1450. & l'accompagna en France, & assista à l'hommage qu'il fit au Roy Charles septiéme à Montbazon; le troisiéme Novembre audit an ¶ assista aux Estats de Bretagne l'an 1451. ‖ Il fut par le Pape Nicolas V. transféré de l'Evesché de Rennes à celuy de Treguer, aprés la démission de Raphaël Cardinal de Saint Georges, par ses Bulles dattées du vingt-septiéme Juillet 1453. duquel il prit possession par Procureur le seiziéme Mars 1454. & le Jeudy d'aprés le Dimanche de la Passion onziéme Avril audit an, il fit son entrée Episcopale en sadite Ville & Eglise de Treguer. Du temps de ce Prelat, Messire Henry de la Ville-blanche Chevalier, Seigneur de Maumusson, Gouverneur & Capitaine de Rennes, (laquelle il fit accroistre de toute la basse Ville par commandement du Duc Jean cinquiéme) Chambellan & conseiller du Duc, & Grand Maistre de Bretagne, & Renée de Bargas sa femme, firent bastir la Chapelle de S. André derriere le Chœur de S. Pierre de Rennes, où ils furent enterrez.

D'argent au lyon de gueules coupé de Synople, couronné, lampassé & armé d'or.

LXIX. — **Jacques d'Espinay** second fils de Robert, second du nom, Seigneur d'Espinay, & de Marguerite de la Courbe, homme fort docte & sçavant, chery des Ducs Jean V. François I. & Pierre II. desquels il fut Conseiller d'Estat & Privé, connu & aymé du Pape Nicolas V. lequel écrivit en sa faveur au Duc Pierre, qui le soupçonnoit avoir trempé au cruel traittement qu'on avoit fait au Prince Gilles de Bretagne son frere. Il perdit un procez contre Jean l'Espervier, avec lequel il avoit esté en concurrence éleu Evesque de Saint Malo. Mais le susdit Pape Nicolas V. au mesme temps qu'il transfera de Coat-Kis à Treguer, le pourveut de l'Evesché de Rennes, & en écrivit au Duc Pierre. Il fit son entrée solemnelle à Rennes le Mercredy 10. Avril 1454. & entra en dispute avec les Officiers de la Dame de Laval, pour le refus qu'il leur fit du cheval qu'il avoit chevauché ce jour, & des ustensiles de sa cuisine, à elle acquis, à cause du portement dudit Seigneur Evesque, & pour ses terres de Vitré & Aubigné (comme avons dit cy-dessus) & alla cela si avant, que le Pape Pie II. exempta ladite Dame, ses enfans, officiers & domestiques, de la Jurisdiction dudit Evesque. Il assista avec les autres Evesques de Bretagne, & le Cardinal Legat Alain de Coativi, à l'élevation du corps de S. Vincent à Vennes l'an 1455. le Duc Pierre second estant decedé le vingt-deuxiéme jour de Septembre l'an 1457. En Novembre suivant à la feste de Toussaints, Artur Comte de Richemond, fils de Jean le Conquerant, son oncle, fut receu Duc à Rennes, & receut la couronne des mains de ce Prelat. Il fut mal avec ce Prince, lequel obtint commission du Pape Calixte troisiéme adressée à l'Abbé de Kemperlé, ¶ & autre Bulle du Pape Pie II. adressante aux Archevesque de Tours, & à l'Evesque du Mans, ‖ pour informer contre luy, ¶ touchant la mort de Gilles de Bretagne. ‖ Mais le Duc estant mort le

26. Decembre 1458. François de Bretagne Comte d'Estampes son néveu vint à la Couronne, laquelle il receut par les mains de ce Prelat, à Rennes le Samedy devant la Chandeleur l'an 1459. Il benît Abbesse de S. Sulpice Dame sœur Jeanne Milon l'an 1461. & l'an 1468. il fut envoyé par le Duc vers le Roy Loüis XI. en Ambassade, en compagnie du Chancelier, Messire Guillaume Chauvin, & autres Seigneurs. Enfin, ayant esté par les calomnies & menées de Pierre Landays Tresorier de Bretagne, son ennemy, serré en prison, tous ses biens saisis en la main du Prince, affligé des gouttes & de misere, il mourut en Janvier 1482. finissant, & fut enterré à Champeaux (selon sa derniere volonté) où il fonda deux Chapellenies, & y donna sa Librairie. L'innocence de ce Personnage fut reconnuë aprés sa mort, & connut bien le Duc, que par la malice de Landays, il l'avoit persecuté à tort; ce qui fit que par Lettres de son grand Conseil datées du 20. Decembre 1485. il declare son innocence avoir esté verifiée en plein Conseil; & pour les biens & meubles qui avoient esté pris & saisis, s'obligea de payer à Guy premier Sire d'Espinay son heritier, la somme de vingt mille écus, qu'il luy assigna sur la Baronie de Fougeres. L'an 1455. le Prince de Navarre vint visiter le Duc Pierre à Rennes, qui luy envoya au devant grand nombre de Seigneurs jusqu'à Chasteaubriand, & le traitta vingt-cinq jours à Rennes en toute Magnificence.

D'azur(1)*à trois gemelles de gueules, accompagné de six coquilles d'azur, 3. 2. 1. au chef d'or.*

LXX. — **Michel Guibé**, fils d'Adenet Guibé, & d'Olive Landays, sœur de Pierre Landays Tresorier General de Bretagne, ¶ & frere de Robert Guibé, Evesque de Nantes & Cardinal ‖ par le port & faveur duquel il fut fait Evesque de Dol l'an 1474. aprés le decez du Cardinal de Coat-ivi qui l'avoit tenu en commande & Jacques d'Espinay ayant esté pris prisonnier au Manoir de Breuts, Michel luy fut baillé pour Coadjuteur en son Evesché, duquel il resta paisible possesseur par le decez dudit Jacques, avenu l'an 1482. sous le Pape Sixte IV. & le Duc François II. L'an 1485. au mois de Février, le Duc François second convoqua ses Estats à Rennes, lesquels assemblez en la salle de l'Evesché, jurerent sur le Corps de nostre Seigneur, la vraye Croix, & les saintes Reliques és mains de nostre Prélat, qu'avénant le decez du Duc sans hoirs masles, procrées de son corps en loyal mariage, ils reconnoistroient pour leurs Princesses & Dames souveraines, la Duchesse & Mesdames les Princesses, Anne & sa lignée en premier lieu, & en second lieu Madame Ysabeau, & ceux à qui elles seroient mariées, & les serviroient loyaument & justement vers tous & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir. Cette mesme année, le Duc donna commission au Prince d'Orange son néveu, & au Maréchal de Rieux, de visiter les Places fortes & Villes de Bretagne; ce qu'ayans executé, ils rapporterent au Duc que le haut quartier des faux-bourgs de la ville de Rennes, qui est entre les rivieres de Vilaines & de l'Isle, s'estant depuis peu extrêmement peuplé, il eût esté expedient de les enclorre de murailles. Le Duc y prit plaisir, & en fit tracer le plan & dessein, par lequel on voyoit que la ceinture devoit prendre depuis la porte Saint Georges au coin du ravelin, & embrasser l'Abbaye de Saint Melaine, la barre Saint Just, les ponts & moulins de Saint Martin, & estre conduit le long de la riviere de l'Isle, à venir joindre la Tour du Chesne, enfermant en ce pourpris les portes de Saint Georges, aux Foulons, de Saint Michel, & Morlaise, les ruës & faux-bourgs de Saint Melaine, la Reverdiaye, ruë haute, ruë Saint Michel hors la ville, la Lice & le bourg l'Evesque en partie, les Paroisses de Saint Jean, Saint Martin, Saint Aubin, & Saint Estienne, les Monasteres de Saint Melaine, Bonne-Nouvelle, les Capucins, les Minimes, les Carmelites,

(1) Lisez : *D'argent.*

Benedictines & filles de la Visitation, l'Hospital Sainte-Anne, & les Chapelles de Saint Just & Sainte Catherine, outre plusieurs places vagues, en attente de bastimens, & estoit la longueur de cette ceinture de huit mille huit cens trente pieds ; et à cét effet le Conseil ordonna estre levé un impost sur le vin par tout l'Evesché de Rennes, mais les Guerres qui survinrent empescherent l'accomplissement de ce dessein. L'an 1488. Loüis Seigneur de la Trimoüille, Lieutenant de l'Armée du Roy de France, assiégea la ville de Fougeres, & envoya partie de son Armée assiéger le Château de S. Aubin du Cormier, qui fut ceint & investy de toutes parts ; les batteries furent dressées en trois endroits, l'une devers la Ville, l'autre vers le Celinaye, & la troisiéme du costé de Nostre-Dame de Becherel. Le canon amené du Siége de Nantes, battit de telle furie, qu'il fit bréche si grande, que six hommes y pouvoient entrer de front. Le Capitaine nommé de Rosnevinen fit merveille de s'y bien deffendre, quoy qu'assisté de peu de soldats, (la plupart de sa garnison & les Habitans de la Ville s'estans sauvez à l'arrivée des François) de sorte que se voyant en danger d'estre forcé, sans esperance de secours, il rendit la place. L'Armée de Bretagne ayant sçeu la prise de S. Aubin, et craignant qu'autant en avint à Fougeres, s'y achemina, resoluë de combattre les François si l'occasion s'en presentoit. Mais au premier logis, qui fut au bourg d'Andoüillé, où elle se rendit le vingt-quatriéme Juillet, on eût nouvelles certaines de la reddition de Fougeres aux François ; partant l'Armée tourna vers S. Aubin, où l'Armée Françoise s'estant aussi renduë, s'ensuivit la calamiteuse journée de S. Aubin, où l'Armée de Bretagne fut mise en déroute le Lundy vingt-huitiéme de Juillet audit an 88. Dés le lendemain le Seigneur de la Trimoüille pensant avoir tout gagné à ce coup, envoya deux Herauts sommer la ville de Rennes de se rendre ; & pour espouventer les Habitans, fit approcher son Armée à Acigné, Chasteau-giron, Vern, Saint Sulpice, & autres villages des environs : Le Conseil de la Ville s'estant assemblé en l'Eglise de Saint Pierre, aprés plusieurs avis, fut resolu de ne se rendre, & députa Messire Jean le Vayer Chanoine de Rennes, le Seigneur du Plessix Baliczon pour la Noblesse, & Jacques Bouchard, lesquels s'estans presentez à l'une des portes de la Ville, respondirent aux Herauts de France, par l'organe dudit Bouchard : *Que les Habitans de la Ville de Rennes n'avoient pas délibéré de rendre leur Ville pour chose qui soit avenuë, tandis que le Prince auquel elle appartient, aura armes pour la deffendre ; & qu'au surplus, que le Seigneur de la Trimoüille ne leve point le cœur si haut, qu'il n'entende qu'il reste encore à leur Prince, & en leur Ville, quarante mille hommes, dont les vingt mille porteront les armes pour sa deffense & le Pays aussi ; que s'il s'y adresse, il y profitera moins que n'a fait le Roy son Maistre au Siége de Nantes. Et attendent les Habitans le juste jugement de Dieu, du tort que le Roy fait à leur Prince & à leur Pays, lequel il n'a nulle cause de guerroyer injustement & sans raison, comme il fait.* Cette response raportée à la Trimoüille, il tourna son Armée vers Dinan. Sur la fin d'Aoust, Guy de Laval quinziéme du nom, donna entrée aux François dans son Chasteau de Vitré, par une poterne ; de sorte qu'ils se rendirent maistres de la Ville, mal-gré les habitans qui n'estoient assez forts pour se deffendre. En Septembre suivant mourut le Duc François II. & en Février dudit an 88. finissant, se conclud à Rennes une ligue offensive & deffensive, entre le Roy d'Angleterre & la Duchesse Anne ; laquelle s'estant retirée à Rhedon, aprés que le Maréchal de Rieux luy eût refusé l'entrée de la ville de Nantes, à cause qu'elle ne luy vouloit complaire au fait de son mariage avec le Seigneur d'Albret, fut suppliée par les Habitans de Rennes de venir en leur Ville, pour y faire son entrée, comme ses predecesseurs Roys & Ducs de Bretagne, ce qu'elle fit, & y fut receuë & couronnée Duchesse de Bretagne, par ce Prelat ¶ qu'elle députa ; ensemble avec l'Evesque de Cornoüaille, & les Seigneurs du Guemené, & Chancelier de Montauban, pour aller à Tournay traitter & conferer avec les Ambassadeurs de France. ‖ L'an 1491. le Seigneur d'Albret ayant livré la ville de Nantes

aux François, le Roy y vint, & envoya son Armée pour assiéger la Ville de Rennes, en laquelle estoit la Duchesse. Enfin le Roy vint avec son Armée à S. Aubin, & pratiqua ceux du conseil de la Duchesse, pour luy persuader de le vouloir espouser, à quoy elle consentit aprés de grandes difficultez; quoy fait, le Roy se rendit aux faux-bourgs de Rennes, & fut conduit en la Ville, où il vid la Duchesse, & la fiança, & ainsi Rennes fut rendu en Novembre audit an 91. L'an 1500. mourut à Paris, & fut inhumé aux Celestins de ladite Ville Messire André d'Espinay, second fils de Richard & Beatrix de Montauban, Seigneur & Dame d'Espinay en ce Diocese, lequel de Prieur de S. Martin des Champs à Paris, fut creé par le Pape Sixte IV. Archevesque d'Arles l'an 1476. puis Archevesque de Bourdeaux Primat d'Aquitaine ; et par le Pape Innocent VIII. Cardinal Prestre du titre des Saints Sylvestre & Martin des Montagnes du titre d'Equitius l'an 1489. le quatorziéme Mars à la premiere creation. Il fut envoyé par le Roy Charles VIII. vers les Barons de Bretagne à Chasteau-briand, pour les attirer au party du Roy contre leur Duc François second; ce qui luy réüssit, & découvrit subtilement la négociation du Prince d'Orange avec Maximilien Roy des Romains, touchant le Mariage de la Duchesse Anne, & en donna avis au Roy & à son Conseil, fut enfin Archevesque & Comte de Lyon aprés la mort de Charles Cardinal de Bourbon. Il eut ses freres Jean d'Espinay Evesque premierement de Mirepoix, puis de Nantes, & Guillaume d'Espinay premierement Doyen de Nostre-Dame de Clery, puis Evesque de Laon; Robert d'Espinay Tresorier de Saint Pierre de Rennes, puis Evesque de Nantes ; & autre Jean d'Espinay dit le jeune, Chanoine & scholastique de Rennes, puis Abbé d'Aiguevive de l'Ordre de St Augustin, Diocese de Touraine, & enfin Evesque de Valence en Dauphiné, tous freres de pere & mere, fils desdits Richard d'Espinay & Beatrix de Montauban. Ce Prélat mourut l'an 1501. & fut enterré en une Chapelle par luy fondée en sa Cathedrale.

LXXI. — **Robert Guibé,** frere de Michel, jeune homme tres-docte, chargé de Benefices, par la faveur du Tresorier Landays son oncle, qui disposoit des Eveschez, Abbayes, & autres Benefices de Bretagne. Il fut Abbé Commendataire de Saint Melaine de Rennes, & de Saint Gildas de Rhuys, Prieur de Baaz, de la Trinité de Fougeres, & de sainte Croix de Chasteau-giron, Ambassadeur du Duc François second vers le Pape Innocent huitiéme, lequel le créa Cardinal à la recommandation de son maistre l'an mil quatre cens quatre-vingt-quatre, la dix-huitiéme année de son âge, nommé à l'Evesché de Treguer l'an mil quatre cens quatre-vingt-douze, & de là transferé à Rennes l'an mil cinq cens deux, ¶ par le Pape Martin cinquiéme, ⊥ & gouverna jusqu'à l'an 1506. qu'il fut transferé à Nantes.

D'argent à trois lyons de sable.

LXXII. — **Guy Le Lyonnays** (1) Chanoine de Saint Pierre de Rennes, & Abbé de Beaulieu, éleu par le Chapitre de Rennes le troisiéme Mars mil cinq cens six, aprés le transport de Robert à Nantes; mais son élection n'estant agréable à la Reyne Duchesse, il y renonça franchement, & ne fut point sacré.

LXXIII. — **Pierre Le Baud** fils de Messire Pierre le Baud Chevalier, Seigneur de Saint Oüen au Mayne & de Jeanne de Chasteau-giron, fille naturelle de Messire Patri de Chasteau-giron, troisiéme de ce nom. Il fut Chanoine de la Magdeleine de Vitré, & Chantre de Saint Tugduval de Laval, Aumosnier de Guy quinziéme, Baron de Vitré

(1) Guy le Lyonnais et Pierre Le Baud ne furent pas titulaires de l'Evêché de Rennes. — P. P.

Seigneur de Laval auquel il dedia l'histoire de Vitré qu'il écrivit par son ordre, il fut depuis Aumosnier & Conseiller de la Reyne Duchesse Anne de Bretagne, à laquelle il dédia l'Histoire qu'il écrivit des Roys, & Ducs de Bretagne, & receut d'elle pour cette piece un present de quatre mille florins : & non contente de ce, elle le presenta au Chapitre de Rennes aprés le decez de Robert Guibé, & iceux ayant éleu Maistre Guy le Lyonnais, sa Majesté voulut que ledit Chapitre luy donnast acte signé par Notaires, de declaration que telle élection estoit contre sa volonté, parce que les Ducs de Bretagne avoient un Indult & Privilege à eux accordé par les Papes, de nommer & presenter aux Eveschez de leur Pays, lequel estant maritime & sujet aux incursions des Estrangers, les Papes s'estoient obligez de ne conferer telles dignitez qu'à personnes agréables aux Ducs leurs Princes & Seigneurs souverains. L'Eleu de Rennes voyant que la Reyne Duchesse tiroit ce refus à consequence, renonça franchement à son élection : & ainsi Pierre le Baud leur ayant esté encore proposé, fut par eux éleu; mais avant que ses Lettres de Provision fussent venües de Rome, il mourut le dix-neuviéme Septembre mil cinq cens six.

D'argent à trois Hermines de sable au chef d'or, chargé de trois couronnes d'espines de synople.

LXXIV. — **Frere Yves Mahyeuc,** ¶ confesseur de la Reyne Anne de Bretagne, de laquelle il fit les obseques à Blois l'an mil cinq cens treize. ‖ *Voyez sa Vie bien au long cy-dessus le vingtiéme Septembre page 393.* De son temps & de son consentement, Guy Seigneur d'Espinay second du nom, fonda la Chapellenie du Diacre de la Magdeleine de Champeaux, & fit bastir la Chapelle de Saint Abraham & celle de Saint Job, fonda trois Processions l'an, à estre faites par les Chanoines & Chapellains de Champeaux ausdites Chapelles. L'an 1520. fut accordé par le Chapitre de Saint Pierre de Rennes à Guy second du nom, Seigneur d'Espinay, & à ses successeurs, une chaire au Chœur de ladite Eglise, vis-à-vis de celle de l'Evesque, de l'autre costé, avec les droits, distributions d'argent, & de pain de Chapitre, assistant luy ou son fils aisné à Matines à l'heure que l'on chante Tierce, en consideration des fondations, augmentations & bien-faits, que luy & ses Predecesseurs avoient fait à ladite Eglise, & aussi en consideration de plusieurs Evesques sortis de cette illustre Maison. La Lettre de ce Privilege est du dix-huitiéme Decembre audit an.

D'azur à la bande d'argent accompagné de deux Lyons de mesme.

LXXV. — **Claude Dodieu,** Lyonnois, sieur de Vely, Maistre des Requestes de l'Hostel du Roy François I. duquel il fut Ambassadeur vers le Pape Paul IV. ¶ fut premierement pourveu comme Coadjuteur en l'an 1540. ‖ & mourut à Paris l'an 1548. gist aux Celestins. Le dix-septiéme jour de Juin l'an 1543. Jean de Brosses Comte de Penthiévre & d'Estampes, fit son entrée solemnelle à Rennes, en qualité de Lieutenant General du Roy en Bretagne. L'an 1554. le Roy Henry second du nom, supprima la Chambre du Conseil de Bretagne, & establit la Cour de Parlement dudit Païs, à l'instar de celuy de Paris, & voulut qu'il fut sedentaire à Rennes.

LXXVI. — **Bernardin Bouchetel** (1) natif de Bourges, fils de Guillaume Seigneur de Sassy, Secretaire des Roys Tres-Chrestiens François I. & Henry II. lesquels l'employerent en plusieurs honorables affaires, concernant le service du Prince & le bien de l'Estat, ne fut sacré ; & ayant joüy du revenu de l'Evesché, ceda au profit de

(1) Portait : *D'argent à 3 glands de Sinople.*

D'argent maçonné de sable, remply de six merlettes de mesme, & un croissant de gueules en cœur.

LXXVII. — **F. Bertrand de Marillac** Auvergnac, du Diocese de Clermont, ¶ Frere de Charles de Marillac, Archevesque de Vienne en Dauphiné, & de Gabriël de Marillac Advocat General au Parlement de Paris, ‖ Religieux de l'Ordre de Saint François, Abbé de Thiers en Auvergne, fut pourveu de l'Evesché de Rennes, par le Pape Pie IV. le vingt-sixiéme Octobre 1565. sous le regne de Charles IX. & consacré en la Chapelle de l'Evesché à Paris, le 27. Decembre de la mesme année. Ce fut un grand & docte Predicateur, qui avoit un don tres particulier de reconcilier les ennemis : il reconcilia l'Eglise Cathedrale d'Avranches, polluë par effusion du sang d'un certain Sergent, tué d'un coup de cousteau dans le Chœur d'icelle, le vingt-neufiéme Juillet mil cinq cens, soixante & sept, mourut le vingt-neufiéme May mil cinq cens soixante & treize, gist au Chœur de sa Cathedrale.

ADDITION.

Avec cét Epitaphe, *Hic jacet Reverendus in Christo Pater & Dominus Bertrandus Marillacus Episcopus Redonensis, qui obiit die 19. mensis Maji 1573.* Et en suite se trouve les Vers suivants :

Mentem Christe tibi, Telluri corpus, egenis
Cætera do, moriens hæc Marillacus ait.
Mentem Christus habet, corpus reparabile servat
Tellus, arca inopum cœlica condit opes.
Inclita mens cœli corpus cœleste moratur
Ipsa suis solidum tunc fruitura bonis
Prœsulis hoc meruit pietas, hoc inclita virtus
Commissi hoc meruit sedula cura gregis.

Il laissa la pluspart de ses biens aux pauvres, & aux Religieux Mendians, par son Testament datté du dernier jour de Decembre, mil cinq cens soixante & douze.

Vairé d'or & d'azur au chef de gueules, chargé d'un Lyon passant d'argent.

LXXVIII. — **Æmar Hennequin** Parisien, ¶ fils de Dreux de Hennequin, President en la Chambre des Comptes de Paris, & de Renée Nicolai, & frere de Hierosme Hennequin Evesque de Soissons, fut premierement, ‖ Chanoine de Nostre-Dame de Paris, Conseiller au Parlement de ladite Ville, & Abbé d'Espernay, pourveu l'an 1573. sous le Pape Gregoire XIII. & le Roy Henri III. assista aux Estats de Blois l'an 1577. mourut le treiziéme janvier 1596. & fut inhumé le dix-septiéme du mesme mois aux pieds du P. Yves Mahyeuc, avec Epitaphe. Il translata les Confessions de S. Augustin de Latin en François, & aussi les Epîtres de S. Jerome, & reforma les Breviaires propres de son Diocése. La semaine de la Passion l'an 1580. quelques habitans de la Ville de Rennes, qui favorisoient le party de la Ligue, apellerent le Seigneur de Mercœur chef de ce Party en Bretagne, lequel ayant esté introduit en la Ville, mit hors le Seigneur de la Hunaudaye Lieutenant pour le Roy au Gouvernement de Bretagne, & le sieur de Montbarot Gouverneur & Capitaine de Rennes, sans leur faire aucun tort ny outrage ; & incontinent aprés, ledit Seigneur mit en déliberation du Conseil si on devoit aller assieger Vitré ; ce qui fut conclud. Et la mesme semaine il laissa à Rennes, pour la tenir en son nom & pour le service de la Ligue les sieurs de la Charonniere & de la Courpean, & le Capitaine Jean, sans aucunes Garnisons, s'asseurant des habitans, & marcha vers Fougeres, se

saisit de la Ville & du Château aussi. Mais il ne fut pas plûtost sorti de Rennes, que la meilleure part des Habitans, bons serviteurs du Roy, mediterent leur reduction au service de sa Majesté, & assistez du conseil & prudence de Maistre Guy le Meneust, Seigneur de Brequigné, President Presidial & Senéchal de Rennes (depuis President en la Cour de Parlement de ce Pays) executerent cette glorieuse entreprise, sans effusion de sang, & coup faire, & mirent hors Charonniere, se saisirent des personnes de Courpean & le Capitaine Jean, qu'ils constituerent prisonniers, avec quelques Habitans qui témoignerent trop de zele au party de la Ligue, & rapelerent les Seigneurs de la Hunaudaye & de Montbarot en la Ville. Cecy se passa en la semaine de Pasques, dont le Seigneur de Mercœur fut incontinent averti sur les chemins, comme il s'en retournoit de Fougeres à Rennes; ce qui le contraignit de tourner bride, & mettre le Siége devant Vitré, où il demeura long-temps. Le Roy averti des déportemens des Ligués en Bretagne, envoya le Comte de Soissons Prince du sang Royal, Lieutenant en son Armée de Bretagne, pour s'opposer au desseins du Duc de Mercœur, & avec luy le Comte de Vertus, le Seigneur de Lavardin, & plusieurs autres Seigneurs & Capitaines, lesquels arrivez le jour du Saint Sacrement premier de Juin en la Ville de Chasteau-giron, y séjournerent trop long-temps; de sorte que les troupes du Seigneur de Mercœur, qui les avoit talonnez tout le jour, entrerent furieusement par toutes les avenuës de cette villotte, qui n'est fermée de murailles, se saisirent des personnes des Comtes de Soissons & de Vertus, qu'ils menerent prisonniers à Nantes, Lavardin & quelques autres s'estans sauvez à toute bride vers Rennes. Le Roy ayant eu avis de cét accident, envoya le Prince de Dombes pour Lieutenant en son Armée de Bretagne, lequel estant arrivé à Rennes au mois d'Aoust, le Seigneur de Mercœur leva le Siege de Vitré, & se retira à Nantes. Les Ligués desireux de recouvrer Rennes gagnerent par leurs pratiques quelques uns des Habitans, & s'asseurans de leur intelligence, vinrent une nuit loger és Fauxbourgs de S. Hellier, avançans jusques prés les terrasses & boulevards de la porte Blanche, logez au logis de Bousillés & autres voisins : les Rennois ne pouvans endurer ces bravades, vouloient sortir sur eux, mais le Seigneur de la Hunaudaye les en empescha sagement, & ainsi par sa prudence conserva la ville, laquelle eût esté infailliblement prise si on les eût chargez, à cause de l'intelligence que l'ennemy avoit au dedans. Ce Seigneur estant allé trouver le Roy Henry IV. au Siege devant Rouën, en intention de luy rendre service, estant tombé malade, prit congé de Sa Majesté, & s'en retournoit à Rennes; mais estant en la Lande de *Conventé*, entre Vitré & Rennes, il mourut en sa litiere, l'an 1591. Son corps apporté à Rennes fut inhumé au Convent de Bonne-Nouvelle, maison qu'il aimoit uniquement, & de laquelle il avoit esté le vray protecteur, car la ville s'estant reduite à l'obeïssance du Roy l'an 80. les Habitans craignans que le Seigneur de Mercœur, au retour de Fougeres ne les assiegast, & qu'il ne se logeast en ce Monastere, proposerent d'en abattre la tour, de laquelle on eut pû incommoder les portes aux Foulons, de Saint Michel, & Morlaise, mais ce Seigneur rompit ce dessein, & promit de se jetter avec sa compagnie dans ledit Convent, pour le garentir au prix de son sang des efforts de l'ennemy, & proteger ce Sacraire de la Mere de Dieu, au peril de sa vie. Enfin l'an 1598. le Roy estant descendu à Nantes, vint à Rennes, & y fit son entrée, & témoigna la reconnoissance qu'il avoit de la fidélité des Habitans à son service, par plusieurs beaux Privileges qu'il leur accorda. Dès l'an 1577. le Parlement de Bretagne avoit esté augmenté de la Tournelle, & l'an 1581. des Requestes.

D'azur au Pigeon d'argent membré & becqué de gueules, tenant au bec une branche d'Olivier de synople.

LXXIX. — **Arnaud Dossat**, natif d'Auchs en Gascogne, fut Maistre des Requestes de l'Hostel du Roy, & Doyen de Varennes Diocese de Rhodés : ¶ Il avoit

esté premierement Avocat celebre au Parlement de Paris, & Disciple de Cujas. Monsieur de Foix Archevesque de Toulouze, allant Ambassadeur à Rome pour le Roy Henry III. le mena pour Secretaire; & y estant mort, Dossat demeura dans la conduite des affaires de France; ses Lettres imprimées en un grand volume justifient ses emplois & sa grande conduite contre les brigues de la maison d'Austriche. ‖ Estant à Rome, fut incontinent aprés le decez d'Æmar Hennequin, nommé par le Grand Henry IV. Roy Tres-Chrestien de France & de Navarre; & en suite pourveu de l'Evesché par nostre S. Pere le Pape Clement huitiéme, le neuviéme Septembre 1596. & sacré en l'Eglise de S. Marc, le vingt-septiéme Octobre suivant, par le Reverendissime & Illustrissime Cardinal Augustino Valerio Evesque de Verone, creé Cardinal du titre de Saint Eusebe par le Pape Paul V. le troisiéme Mars 1599. transferé à l'Evesché de Bayeux le vingt-sixiéme Juin l'an 1600. ¶ Il avoit demeuré à Rome l'espace de 31. ans, & vescut 67. ans & six mois, & fut enterré en l'Eglise de S. Loüis à Rome, le 15. Mars 1604. Il n'eut autres heritiers que les pauvres. ‖

D'azur à six bezans d'argent au chef de mesme, chargé d'un Lyon naissant de sable, armé & langué de gueules.

LXXX. — **Seraphin Olivier** (1), Gentilhomme Auvergnac, ¶ nâquit à Lyon enfant posthume, fit ses Estudes en l'Université de Boulogne, où mesme il enseigna le Droit; & le Pape Pie IV. le fit Auditeur de la Rote, où il demeura pendant 40. ans en l'exercice de la Justice, & a laissé de beaux escrits en la Jurisprudence. Le Pape Grégoire XIII. l'envoya Nonce au Roy Henry III. Clement VIII. le créa Patriarche d'Alexandrie; & en fin Cardinal du titre de S. Sauveur, à la nomination du Roy Henry IV. qui le nomma à l'Evesché de Rennes, aprés que le Cardinal Dossat fut transferé à Bayeux ‖, le neuviéme Juin 1604 & mourut à Rome le neuviéme Mars 1609. Gist au Convent des Minimes François. Il ne prit possession de l'Evesché, mais le resigna ¶ à François l'Archiver qu'il trouva à Rome, & duquel il connaissoit la pieté et le zele à l'avencement de l'Eglise ‖

D'argent à une double ancre de sable, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, soûtenu d'or à deux faces ou devises de gueules.

LXXXI. — **François l'Archiver** natif de la Paroisse de Ploüezokh prés Morlaix, Diocese de Treguer, estant Penitencier des Bretons à Rome, eut l'Evesché de Rennes par resignation du Cardinal Olivier, & fit son entrée Episcopale à Rennes le Dimanche premier jour de Septembre l'an 1602. Receut les Capucins à Rennes, qui furent bastis au bas du fauxbourg de la Reverdiaye. Et l'an 1604, le Collège de Saint Thomas fut donné aux Reverends PP. de la Compagnie de Jesus, qui peu après y commencerent leur exercice, au grand profit & utilité de la Bretagne, & des Provinces circonvoisines. L'an 1608. au mois de Septembre, le Duc de Vendosme fit son entrée à Rennes, comme Gouverneur de Bretagne. Le 22. jour de Novembre l'an 1609. ce Prélat benît Abbesse de Saint Georges, Dame Françoise de la Fayette, fille de Messire Claude de la Fayette, Chevalier de l'Ordre du Roy & de Dame Marie d'Allegre, née à Nades en Auvergne, Diocese de Clermont, le cinquiéme jour d'Aoust l'an 1588. vestuë Religieuse en l'Abbaye de Chales, Ordre de Saint Benoist, Evesché de S. Flour, le vingt-cinquiéme Novembre 1596. Professe le vingt-cinquiéme Novembre 1604. vint à Saint Georges en qualité de simple Religieuse le vingt-troisiéme Decembre l'an 1606. reçeuë Abbesse en ladite Abbaye & benîte le jour & an que dessus. *Elle porte de gueules à la bande d'or, à la bordure de vair.* De son temps prit commencement la reformation de l'Ordre des Carmes au Convent de cette ville, d'où elle s'est dilatée en moins de

(1) M. Guillotin de Corson donne pour armes à Séraphin Ollivier Rezali : *écartelé aux 1er et 4e de sinople à la branche d'olivier d'azur aux 2e et 3e de sable; sur le tout au chef d'azur à 3 fleurs de lys d'or et au lambel de gueules.*

trente ans par tous les Convens de la Province de Touraine. Ce Prélat assista aux Estats generaux du Royaume à Paris l'an 1615. ¶ comme premier député de Bretagne, ⅃ & mourut le 21. de Février feste de la Chaire S. Pierre en Caresme, l'an 1619. ¶ avec cét Epitaphe. *Me Britones genuere, inter capitolia crevi, suscepit Manes inclita Roma meos, ad Rhedonani ascendi Romano colle Thiaram, ad cœlum hinc, jam non altius incolo,* & fut enterré au Chœur de sa Cathedrale devant la chaire Episcopale. Le R. P. Gilles Camart General des Minimes, qui preschoit lors le Caresme à Rennes, fit son Oraison funebre. Le jour de Saint Jacques vingt-cinquiéme jour de juillet suivant, fut reformé le Convent de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle de l'Ordre des Freres Predicateurs d'où la reformation s'est dilatée en quatre Convens de la Congregation Gallicane sçavoir est : Morlaix 1621. Clermont en Auvergne 1630. Guenkamp 1630. Nantes 1631. & trois fondez de nouveau, Vitré 1621. Craon en Anjou 16 . & Vennes 1632. Les Urselines avoient esté establies à Rennes de son temps, & l'an 1609. par Lettres du Roy Henry IV. dattées du mois de Juin, les R. PP. Recolets furent establis à Vitré ; le consentement des Habitans selon leur Requeste du dixiéme juillet, émologué au Parlement le 13. Avril l'an 1611.

D'azur à la teste de Cerf d'or brisé au chef d'une Hermine d'argent.

LXXXII. — **Pierre Cornulier**, de la maison de la Touche au Comté Nantois, Conseiller au Parlement de Bretagne, Abbé de Saint Méen, & de Blanche Couronne, d'Evesque de Treguer, eut le placet du Roy pour l'Evesché de Rennes en date du dix-septiéme Mars audit an 1619. fit son entrée solemnelle en son Eglise en Septembre suivant. L'an 1621. fut fondé le Convent de l'Ordre des Freres Predicateurs au Fauxbourg de Saint Martin prés Vitré, en estant Fondateur le Seigneur des Neptunieres, Conseiller du Roy, & President au Parlement de Bretagne. Le deuxiéme jour de Février l'an 1622. ce Prelat dedia la Chapelle de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle, rebastie toute de neuf sous le Prieuré du Reverend Pere Hyacinthe Charpentier, Docteur en Theologie, premier Prieur en la reformation dudit Monastere. La mesme année le huitiéme jour de juillet, il fonda le Monastere de Saint Loüis de l'Ordre des Peres Minimes, sur la Lice, prés la porte Morlaise ; & de son temps ont esté fondez les Monasteres des Carmelites, dit le Saint Sepulchre, és Fauxbourgs de la Reverdiaye, les filles de la Visitation en la ruë de Saint Melaine, les Benedictines du Calvaire prés la Lice. Il a contribué à l'edifice de sa Cathedrale, a paternellement assisté son Peuple affligé de la contagion dix ans durant ; & liberalement contribué au vœu que lé corps de la Ville, composé de tous les Ordres, a fait à Nostre-Dame, en sa chapelle de Bonne-Nouvelle, lequel il y offrit le vendredy huitiéme Septembre l'an 1634. avec les solemnitez & magnificences que nous avons remarqué *en nostre Histoire de Bonne Nouvelle, cy-dessus le quinziéme Aoust, p. 378. 379. & 380. art. XV. XVI. XVII. XVIII & XIX.* Il a gouverné heureusement son troupeau jusques au vingt-deuxiéme juillet, mil six cens trente neuf qu'il deceda, ayant eu pour successeur Henry de la Motte Houdancour.

LXXXIII. — **Henri de la Motte Houdancour** (1), Docteur en la Faculté de Sorbonne, frere de Daniel Evesque de Mandé, & de Philippe de la Motte Houdancour, Duc de Cardone, Viceroy de Catalogne, Maréchal de France, & fils de Philippe de la Motte-Houdancour, fut pourveu de l'Evesché de Rennes aprés le decez de Pierre Cornulier, & nommé par le Roy Loüis treiziéme l'an mil six cens trente-neuf, & sacré le jour des

(1) Henri de la Motte Houdancourt fut transféré à l'Archevêché d'Auch en 1661, où il mourut en 1684. Il portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à la tour d'argent crénelée et maçonnée de sable, au 2 et 3 d'argent au levrier rampant de gueules, colleté d'azur, à la boucle d'or, accompagné de 3 tourteaux de gueules et surmonté d'un lambel de même à 3 pendants.*

Roys en l'Eglise de Saint Germain des Prez, l'an mil six cens quarante deux ; il possedoit la charge de Grand Aumosnier de la Reyne Anne d'Austriche, laquelle l'occupoit à la Cour, où il servoit Dieu, le Roy, & l'Estat, avec l'entiere satisfaction des gens de bien (1).

LXXXIV. — **Charles François de la Vieuville**, fils de haut & puissant Seigneur Charles de la Vieuville, Duc & Pair de France, premier Ministre d'Estat Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps de Sa Majesté, Lieutenant General en Champagne, & Gouverneur de Charleville & du Mont-Olimpe, fut sacré Evesque de Rennes dans l'Eglise des Filles-Dieu de Paris le trentiéme Avril mil six cens soixante-un par Messeigneurs les Evesques de Chartres, de Perigueux & de Cæsarée ; fit son entrée à Rennes & fut receu dans son Eglise Cathedrale le vingt-uniéme Decembre ensuivant. Les belles qualitez de son esprit, sa penetration dans les affaires les plus embarassées, & la grande experience qu'il s'estoit acquise dans les differens employs, demanderoient un Eloge des plus amples, si on ne s'estoit fait une Loy de ne donner icy que de simples abregez de ce qui s'est passé de plus considerable dans la vie de cét Illustre Prélat.

Dés sa plus tendre enfance il fit paroistre une vivacité d'esprit surprenante ; de sorte qu'ayant en fort peu de temps achevé ses estudes d'Humanité, il se rendit capable des plus hautes sciences, & fut fait Licentié en Theologie dans la Faculté de Louvain. Dés sa premiere jeunesse il sceut si bien ménager les bonnes graces du feu Prince d'Orange, pere de celuy qui gouverne à present, qu'il devint son principal Favory & le Negociateur de ses plus importantes affaires avec la France, fut élevé aux premieres charges de la Guerre, & fut fait Admiral de Zélande n'ayant pas encore 25. ans ; ce fut en cette qualité qu'il passa de Hollande en Angleterre le Roy Charles Stuart à present regnant, lorsqu'il retourna prendre possession de ses Estats.

Mais la Providence Divine qui le destinoit à quelque chose de plus saint, luy fit quitter l'espée pour le faire d'Eglise, à peine fut-il de retour en France, que le Roy, pour marque de son estime, l'honora des Abbayes de Savigny, de Saint Martial de Limoges, de Leipter, & en suite de celle de Saint Lomer de Blois, & le fit Conseiller d'Estat ordinaire n'ayant pas encore vingt-huit ans. Il s'acquitta de cette Fonction l'espace de sept années avec tant d'habileté & de suffisance, que depuis mesme son élevation à l'Episcopat, Sa Majesté luy renvoya plusieurs affaires importantes & épineuses, pour en faire le rapport en sa presence. Il sçavoit à fond les matieres de contreverse, & les traittoit avec tant d'adresse & de subtilité, que les plus habiles Ministres de la Religion prétenduë demeuroient souvent confus dans les conversations frequentes qu'il estoit obligé d'avoir avec eux en presence du Roy d'Angleterre, & de la deffunte Reyne sa mere, de laquelle il estoit Grand Aumosnier. Il parloit sept sortes de Langues en perfection ; il estoit versé dans les Mathematiques, & en a laissé de fort beaux Traittez qui se sont trouvez parmy les manuscrits. Il avoit une facilité merveilleuse de parler en Public, tant pour la Prédication que pour les Harangues, qui luy ont attiré plusieurs fois l'applaudissement de la Cour & des Estats de cette Province, ausquels il a présidé trois fois.

Il avoit un zele tres-grand pour la Discipline Ecclesiastique ; il faisoit exactement les visites dans toutes les Paroisses de son Evesché, & ne negligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à donner de bons Prestres à son Diocese, & à corriger ceux dont la vie paroissoit licencieuse.

C'est pour cela qu'il a fait tant de beaux Reglemens, & qu'en 1670. le huitiéme de

(1) Fut transféré à l'Archevêché d'Auch en 1661.

Mars, il a fondé & fait bastir de ses propres deniers dans un des fauxbourgs de cette Ville prés la Paroisse de Saint Estienne, un Seminaire de Prestres de la Congregation du Pere Eudes, pour y recevoir les Ecclesiastiques qui se préparent aux Saints Ordres, ou qui desirent faire retraite & se rendre plus capables des fonctions de leur Ministere; ce n'est pas icy où l'on peut dire tous les avantages de cét Establissement, duquel les Laïques aussi bien que le Clergé peuvent tirer de grands fruits pour l'avancement dans la vertu.

En 1665. il donna sa permission pour l'Establissement d'un Monastere des Peres Augustins aux fauxbourgs l'Evesque, avec pouvoir d'y faire les mesmes fonctions que dans celuy de Vitré, depuis il les a favorisé d'une bienveüillance particuliere.

Son zele pour empescher & reprimer les sales débauches & les prostitutions, luy fit obtenir en la mesme année des Lettres Patentes du Roy, pour l'Erection d'une Maison de Filles penitentes en cette Ville de Rennes, afin d'y instruire, diriger, & convertir les Femmes & Filles dévoyées, & entretenir dans les sentimens de pieté celles qui s'y seroient volontairement retirées; pour cét effet, il fit venir de la Ville de Caën un nombre de Religieuses de Nostre-Dame de Charité, & crût ne pouvoir mieux faire que de leur en donner la conduite, dont elles se sont acquittées jusqu'à present avec un heureux succez pour l'utilité & l'édification du Public.

Le 2. Avril 1667. il érigea en Paroisse l'Eglise de S. Sauveur de Rennes, qui n'estoit auparavant qu'une subcursale de la Paroisse de Toussaints; ce qui fut trouvé si util & si avantageux au Public, que le 7. Octobre ensuivant le Parlement confirma par son Arrest, & approuva ladite Erection.

Il obtint par son credit, & ses pressantes sollicitations à la Cour la démolition du Temple, que ceux de la Religion prétenduë avoient dans un des fauxbourgs de Vitré.

Il fit rebastir de neuf son Abbaye de Leipter, Diocese de Limoges, de l'Ordre de S. Augustin, & y establit en 1656. la Reforme. Et depuis l'année 1664. jusqu'au jour de son decez il a travaillé pour introduire la Reforme qui est à present en l'Abbaye de Savigny, Ordre de S. Bernard Diocese d'Avranches.

Il avoit plusieurs desseins pour le bien de son Diocese, mais il ne les a pû accomplir, Dieu l'ayant attiré à luy à l'âge de 52. ans, aprés une hydropisie de six mois, pendant laquelle il a eu le temps de se préparer à sa fin derniere.

Il deceda à Paris le 29. Janvier 1676. ayant receu tous ses Sacremens avec beaucoup d'édification & de pieté. Il ordonna par son Testament que son corps fust apporté dans son Eglise Cathedrale pour y estre inhumé; & fit un legs de six mille livres à Messieurs du Venerable Chapitre de cette mesme Eglise pour leur marquer la continuation de son estime & de son amitié, ayant toujours vescu avec eux dans une paix & union parfaite; aussi sa memoire leur sera en Benediction à jamais.

Ce Catalogue a esté par nous recüeilly des Histoires de Bretagne d'Alain Bouchard & d'Argentré, de l'Histoire Genealogique des Maisons Illustres de Bretagne par le R. P. du Paz, des catalogues des Evesques de Rennes, dressez par lesdits d'Argentré & du Paz, & employez par Claude Robert en sa Gallia Christiana, *& Jean Chenu en son Histoire chronologique des Evesques de France, mais plus particulierement des memoires manuscrits dudit P. du Paz, & les Catalogues des Abbesses de Saint Georges & Saint Sulpice, des memoires manuscrits de Messire Jean de Lanyon, Baron du Vieux-Chastel.*

Suite des Evêques de Rennes de 1661 jusqu'à nos jours (P. P.).

Écartelé aux 1er et 4e fascé d'argent et d'azur au chef d'argent chargé de 3 annelets enfilés de gueules qui est la Vieuville, *aux 2e et 3e d'hermines au chef endanché de gueules* qui est d'O *sur le tout; d'argent à 7 feuilles de houx de Sinople 3. 3. 1.* qui est du Cosquer.

Charles-François de la Vieuville sacré le 31 avril 1661, fit son entrée à Rennes le 21 decembre de la même année. Mourut à Paris le 29 janvier 1676.

D'azur à 3 fusées d'or.

Denis-François Bouthillier de Chavigny nommé Evêque de Rennes ne prit pas possession et fut transféré à Troyes en 1677.

D'azur à onze billettes d'argent 4. 3. 4.

Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin nommé en 1677, fut sacré le 20 fevrier 1678, et mourut à Rennes le 23 mai 1711.

D'argent lozangé de gueules.

Christophe-Louis Turpin Crissé de Sanzai fut nommé Evêque de Rennes le 15 août 1711; en 1717, il obtint en commende l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. Ce prélat fut transféré à Nantes en 1723.

D'azur à l'épervier au vol éployé d'or grilleté et aux longes de même.

Charles-Louis-Auguste Le Tonnellier de Breteuil nommé Evêque de Rennes le 17 octobre 1723, fut sacré le 15 juillet 1725, et mourut le 24 avril 1732.

D'argent au lion de sable tenant une hache de gueules, à la bordure d'azur semée de fleurs de lys d'or.

Louis-Guy Guérapin de Vauréal fut sacré Evêque de Rennes le 24 août 1732, et se démit de son siége en 1758.

D'azur à 2 bœufs passant d'or.

Jean-Antoine de Toucheboeuf Beaumont des Junies nommé Evêque de Rennes le 3 fevrier 1759, se démit pour raison de santé en 1761.

D'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

Henri-Louis-René Desnos sacré Evêque de Rennes le 16 août 1761, fut transféré à l'Evêché de Verdun en 1770.

Écartelé au 1er d'argent à la fasce de gueules, au 2e d'argent à la tour de sable, au 3e de gueules au lion d'argent, au 4e d'azur à la fasce d'or; sur le tout : d'or au chevron de gueules accompagné de 3 croissants de même.

François Bareau de Girac né à Angoulême fut Evêque de Saint-Brieuc de 1766 à 1770, puis transféré à Rennes où il était au moment de la Révolution, il protesta contre la constitution civile du clergé et la nomination de l'Evêque intrus Le Coz. Au retour de l'émigration en 1801, il remit sa démission de l'Evêché de Rennes entre les mains de Pie VII mais refusa d'être pourvu d'un nouveau siége et mourut chanoine-Evêque de Saint-Denis le 23 novembre 1820, à l'âge de 88 ans.

Jean-Baptiste Maillé de la Tour-Landry du diocèse du Mans, Evêque de Gap de 1778 à 1782. Evêque de Saint-Papoul de 1782 à 1791, demeura en France durant toute la Révolution, fut nommé en 1802 à l'Evêché de Rennes. Il mourut à Paris entre les bras de M. Emery, le 27 novembre 1804. Les armes de Mgr de Maillé étaient *d'or à 3 fasces ondées et nébulées de gueules,* mais il ne les porta pas en qualité d'Evêque de Rennes, car en 1803, 1804, les prélats ne portaient que leurs initiales sur un écu surmonté d'une mître et d'une crosse.

Étienne-Célestin Enoch originaire du Pas-de-Calais, fut sacré Evêque de Rennes le 21 avril 1805 par le Cardinal de Bellay, assisté de l'ancien Evêque de Mende et de Mgr André qui venait de donner sa démission de l'Evêché de Quimper. Mgr Enoch donna sa démission en 1819, pour devenir chanoine de Saint-Denis, il ne prit point d'armoiries sur son écusson où se lisaient simplement les initiales E. C. E.

Écartelé aux 1er et 4e d'azur au lion d'or aux 2e et 3e fascé d'argent et de gueules de 8 pièces.

Charles Mannay du diocèse de Clermont, nommé Evêque de Trêves au Concordat, démissionna en 1814 et fut nommé Evêque de Rennes en 1820, où il mourut le 3 décembre 1824.

De gueules à un épervier d'argent, la tête contournée, membré et becqué d'or accompagné en chef d'un croissant renversé en pal et de 2 molettes et en pointe d'une autre molette le tout d'argent.

Claude-Louis de Lesquen du diocèse de St-Malo. Il fut nommé en 1823 au siège de Beauvais puis transféré à Rennes en 1825, il donna sa démission en 1841 et se retira à Dinan où il mourut le 17 juillet 1855.

D'azur au pélican, en sa charité, d'argent avec la devise : *In omnibus caritas.*

Godefroy Brossays Saint-Marc né à Rennes, nommé Evêque en 1841. Devint Archevêque de Rennes par l'érection en Archevêché par bulle du 3 janvier 1859, de la métropole de Rennes, avec les diocèses de Quimper, Vannes et Saint-Brieuc comme suffragants. Mgr Godefroy Saint-Marc fut créé Cardinal le 17 septembre 1875 et mourut le 26 février 1878.

Coupé au 1er parti d'azur à la Vierge de N.-D. de la Garde, couronnée et portant l'Enfant-Jésus le tout d'argent, et de gueules à l'agneau pascal des Catacombes, au nimbe crucifère et portant une croix avec banderole, le tout d'argent, au 2e d'or au château fort ou place d'armes de sable maçonné d'argent, ouvert et ajouré du champ ; brochant sur le tout, une fasce d'hermines en devise. Devise : *Tua voluntas Deus.*

Charles-Philippe Place né à Paris, Evêque de Marseille de 1866 à 1878, puis Archevêque de Rennes, créé Cardinal en 1886. Mourut le 5 mars 1893.

De gueules, à la croix d'hermines aux bras alésés fichée dans un

Jean-Natalis Gonindard Evêque de Verdun de 1885 à 1887, puis nommé Archevêque de Sébaste et

champ de Sinople, accompagnée à dextre d'un lion contourné d'argent et à senestre d'un poisson de même posé en pal, au chef d'azur chargé d'un nimbe d'argent surmonté d'une étoile d'or entourant le bras supérieur de la croix brochant sur le chef, avec la devise : *De Cruce ad lucem.*

coadjuteur de Son Eminence l'Archevêque de Rennes, auquel il succéda en mars 1893. Mourut subitement peu après le 16 mai 1893.

D'hermines à la croix d'azur chargée du monogramme du Christ d'or. Devise : *Crux spes unica.*

Guillaume-Marie-Joseph Labouré Evêque du Mans de 1885 à 1893. Pourvu de l'Archevêché de Rennes le 15 juin 1893, créé Cardinal-Prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Sainte Marie-la-Nouvelle et Sainte Françoise au Forum Romain, dans le Consistoire du 19 avril 1897.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE

ET HISTORIQUE [1]

DES EVESQUES DE NANTES

AVEC UN BREF RECIT

DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

LA VILLE DE NANTES receut la Foy dés l'an soixante & dix, aprés la Nativité de Nostre Seigneur Jesus-Christ, par la Predication de

I. — **S. Clair**, lequel ayant esté envoyé és Gaules par le Pape Saint Lin, sous l'Empire de Vitellius finissant, penetra jusques és Armoriques, & s'arresta dans la Ville de Nantes, lors une des principales du Pays, & sejour ordinaire des Questeurs & Receveurs des Romains, pour les Ports & Havres des Citez Armoriques. Il establit son Siege en cette Ville, & envoya son Disciple Deodatus, convertir ceux de Vennes & de Cornoüaille, lesquels furent de son Diocese jusqu'à l'an trois cens octante-sept, que Conan Meriadek Roy de Bretagne Armorique, establit un Evesché à Vennes; & le Roy Grallon, son successeur, un autre à Kemper-Corentin pour la Cornoüaille. Il édifia à Nantes une petite Chapelle en l'honneur des Princes des Apostres S. Pierre & S. Paul, où il mit le clou dont la main droite de S. Pierre avoit esté attachée en Croix, & ayant enduré plusieurs fatigues, deceda en paix le 10. Octobre, environ l'an de grace 96. La tradition tient qu'il deceda en la Paroisse de Reguini au Diocese de Vennes, où se monstre encore à present son Sepulcre & son Chef, lequel on fait tremper en de l'eau, que l'on fait boire aux malades, & dont les aveugles ayant frotté leurs yeux, souvente fois ont recouvert la veuë.

II. — **Ennius** succeda à Saint Clair l'an nonante-six, durant la seconde persecution suscitée par l'Empereur Domitian, & deceda sous l'Empire de Trajan l'an cent un.

Les noms de ses successeurs ne se trouvent jusqu'à l'an 296.

III. — **S. Similien**, Saint Gregoire de Tours l'appelle Similinus, & le vulgaire

(1) Nous avons complété et annoté ce Catalogue des Evêques de Nantes d'apres le travail de M. de Kersauzon : *L'Episcopat Nantais à travers les siècles,* pour lequel il s'est servi utilement de l'*Armorial des Evêques de Nantes* par M. de la Nicollière. (*Revue de l'Ouest,* 1888-1889.) — P. P.

S. Sembin, fut Evesque de Nantes, du temps du Pape S. Marcellin Martyr, l'an deux cens nonante-six, pendant la cruelle persecution des Empereurs Diocletian & Maximian; il convertit & anima au martyre les Saints Freres Donatian & Rogatian, fils du Consul ou Comte de Nantes, ce qui excita contre luy la fureur des Prestres & Sacrificateurs du Temple du Dieu BOUL-JANUS; de sorte qu'il fut contraint de quitter la Ville, & mourut l'an trois cens dix, sous l'Empire du grand Constantin; voyez sa vie cy-dessus le dix-septiéme Juin, p. 228.

IV. — **Eumelius** ou **Fumelius** tint le Siege de Nantes sous les Papes S. Melchiades & S. Sylvestre I. du nom, ayant esté sacré l'an trois cens douze, sous l'Empire de Constantin le Grand, dont les Edits Imperiaux furent publiez à Nantes, par lesquels estoit commandé de fermer les Temples des Idoles, & bastir des Eglises en l'honneur de Jesus-Christ, & permis aux Chrestiens de faire exercice libre de leur Religion par toute l'estenduë de son Empire. A la faveur de cét Edit, nostre Prélat travailla de tout son pouvoir à exterminer le Paganisme, & commença par la démolition d'un fameux Temple dedié au Dieu BOUL-JANUS, prophane & imaginaire deïté adorée tres-specialement par les Armoricains Gaulois, lesquels trois fois l'an venoient à Nantes offrir leurs sacrifices en ce Temple. J'ay trouvé en un ancien manuscrit de fort vieille & antique écriture un memoire Latin de cette Antiquité, que j'ay jugé à propos de mettre icy. Il porte la médaille de ce Dieu, & dessous en grosses lettres, NUMISMA DEI BOUL-JANI, & puis DEUS BOUL-JANUS *peculiare quondam numen Armoricis, (ut ex antiquo Numismate & veterum monumentis colligimus). Simulacrum Jani orbi insidentis : Undè BOUL-JANUS* ἀπὸ τῶ *BOUL Armoricis Gallis Orbis et JANUS Divi nomine vocabulum conflatur triceps Deus uno triangulo tria cohibet capita his Græcis caracteribus notato* A. N. Ω, *protensis in altum brachiis dextra fulmen vibrat, lœnam nubes circum voluit. Pede uno terram, mare altero premit. Divi nomen Britonico & Idiomate & caractere circa orbem conspicitur. Nannetis fanum obtinuit nominatissimum, quo ex Armoricis Galliarum Civitatibus, ad sacra confluebant 3. Idus Januar. Nonis April. & Calendis Augusti. Flamines ei erant duodecim è Druidarum secta, popularibus selecti suffragiis, quorum res sacras prophanasve in urbe curare (quæ REIZ-KER* (1) *dicunt) inter erat : his barba capillisve abrasis Divo litare nephas, Porro phanum illud ab EUMELIO NANNETARUM antistite SEXTO PROBO Urbis Consule, Constantini Magni Imperatoris Edicto dirutum est, altè de fossa numinis Epigraphe Lapidis Insculptâ his plane verbis.*

NUMINIB. AUGUSTIOR.
DEO BOUL-JANO
M. GEMEL. SECUNDUS ET. C. SEDAT. FLORUS
ACTOR. VICANOR. PORTENS. TRIBUNAL
C. M. LOCIS EX STIPE CONFLATA
POSUERUNT.

Cette pierre fut trouvée au pied des murailles de la Ville, derriere l'Evesché, l'an 1592. & fut portée en la Maison de Ville, & agraffée dans la muraille de la basse gallerie, à la poursuite & solicitation de Noble Homme M. Pierre Biré, Sieur de la Doussiniere, qui travaille à son interpretation, & dont les doctes & riches escrits sont extrémement desirez du public. Monsieur Bertault en son livre *de Ara*, en a donné l'interpretation; mais celuy qui me semble avoir donné le plus prés du blanc, ça esté le Docte Lipsius, trés sçavant & trés-curieux Antiquaire, lequel consulté sur cette Epigraphe, avoüa

(1) De ce mot *Reiz-Ker* vient le mot *Regaires*.

ingenuëment qu'il ne sçavoit qui estoit ce Dieu BOUL-JANUS, mais qu'il croyoit que c'estoit un Dieu particulier de cette nation, dont la connoissance estoit perie avec sa Religion : l'un & l'autre est vray ; car par le memoire cy-dessus, il se void qu'il estoit si particulier aux Armoricains, & specialement aux Nantois, qu'il n'estoit adoré que dans le pourpris de leurs murailles, & tout ainsi qu'anciennement les Juifs alloient trois fois l'an adorer au Temple de Jerusalem, de mesme le Diable, comme un singe des actions de Dieu, tenoit tellement ce peuple aveuglé, que trois fois l'an il alloit adorer ce Dieu tutelaire & patriotte dans son Temple en la Ville de Nantes. Vray aussi que sa memoire perit avec sa Religion, puis que nostre Prelat fit en sorte qu'en vertu des Edits Imperiaux & du consentement de SEXTUS PROBUS Consul ou Gouverneur de Nantes, son Temple fut démoly, ses Autels rasez, son Idole brisé, son Culte aneanty, & pour en abolir entierement la memoire, cette inscription enfoüie en terre où elle a esté plusieurs siecles, de laquelle nous ne dirons qu'un mot de nostre sentiment, pour ne ravir le fruit de leurs travaux à ceux qui dés long-temps y travaillent, & desquels le public en attend l'entier éclaircissement.

Je me contenteray seulement de dire, qu'encore bien que je ne revoque aucunement en doute que par ce BOUL-JANUS, les plus grossiers des Gaulois entendissent Noé, (pour des raisons qui seroient trop longues à deduire en ce lieu) néanmoins les plus sages Druydes y vouloient tracer quelque figure Enigmatique, de ce Dieu Trin & Un, que nous adorons : Mystere duquel ils ont eu une obscure connoissance (pour le moins) aussi-bien que du Mystere de l'Incarnation. La seule description de la medaille fonde ma pensée ; car à quel propos eussent-ils renchery par sus les Romains, donnant trois faces à leur Janus, tous les Anciens Peuples à l'imitation des Romains ne luy en donnans que deux ? A quel propos enclorre ces trois visages d'un triangle avec l'*Alpha*, qui est la premiere lettre de l'Alphabet Grec, le *Ny* qui est celle du milieu, & l'*Omega*, qui est la finale ; que pour nous apprendre que cette Majesté Trine & Une, est le commencement, le milieu, & la fin de toutes choses ? La foudre, Symbole de Justice, en sa droite, & les nuées qui fournissant les pluyes & rosées pour fertiliser la terre, representent sa misericorde, en sa gauche ; sont-ce pas ces deux attributs que David alloit magnifiant sur sa docte Harpe ? *Misericordiam & judicium cantabo tibi Domine ?* par sa posture de tenir un pied sur la terre, & l'autre sur la mer, ils vouloient signifier que cette Divinité estoit également puissante en l'un & en l'autre. C'est mon sentiment, lequel je te donne (amy lecteur) attendant qu'une docte & curieuse plume releve le crayon de ce Tableau. Eumelius deceda l'an 337.

V. — **Marcus** (1) ¶ nommé **Marcinus** dans quelques actes ‖ fut sacré l'an trois cens trente-sept, sous les Papes Saint Marc, & Saint Jules I. & les enfans du Grand Constantin Empereurs, Constantin II. Constantius & Constans, & pendant la persecution de Julien

(1) Voici, d'après M. de Kersauzon, la liste des premiers Evêques de Nantes :

1. Saint Clair.
2. Ennius.
3. S. Similien 296-310.
4. Eumelius 355-374.
5. Marcus 381-391.
6. Arisius 391-404.
7. Desiderius 404-444.
8. Léon 444-458.
9. Eusèbe 458-464.
10. Nonnechius 464-475.
11. Kariundus 475-492.
12. Cerunius 492-498.
13. Clemens 498-502.
14. Epiphanius 502-527.
15. Eumelius 527-549.
16. Saint Felix 540-584.
17. Nonnechius II. 584-596.
18. Euphronius 599-613.
19. Leobardus 613-630.
20. Taurinus 638.
21. Haïco 640.
22. Salapius 650-658.
23. Saint Paschar 660-680.
24. Agatheus vers 700.
25. Amelo vers 700.
26. Saint Emilien 721.
27. Salvius 732.
28. Deotmarus 752-776.
29. Odilard 776-804.
30. Alanus 804-816.
31. Trudgarus 816-835.
32. Adon 835-837.
33. Saint Gohard 837-843.
34. Actard 843-872.
35. Hermengarius 872-886.
36. Landrannus 889-896.
37. Fulcherius 896-906.
38. Isaïas 906-908.
39. Adalardus 908-920.

l'Apostat. De son temps se firent de grands miracles au Tombeau de S. Lupianus, lequel ayant esté baptisé par Saint Hilaire Evesque de Poictiers, mourut peu aprés, & fut ensevely au Pays de *Rezay* en ce Diocese. Un müet y receut la parole, un aveugle la veuë, & un paralytique fut guery, dit *S. Greg. de Tours, de gl. confess. cap. 53.* Il estoit natif de la Paroisse de *Rezay,* où il y a un Prieuré de son nom (ils l'appellent Saint Lucian) dépendant de l'Abbaye de Geneston.

VI. — **Arisius** ou **Arifius** occupoit le Siege de Nantes, sous le Pape S. Damase, & les Empereurs Valentinien & Valens, ayant esté sacré par Saint Martin Archevesque de Tours, l'an trois cens soixante-huit. Il estoit homme de sainte vie, & liberal envers l'Eglise : Il edifia les Eglises Paroissiales d'*Oudon, Donges, Cordemez,* & trois autres. De son temps Conan Meriadek subjugua la Bretagne Armorique, & s'en fit couronner Roy : & d'autant que les Aquitains passans la Loire vouloient entrer en Bretagne, il establit sa demeure à Nantes, pour plus aisément brider leurs courses; & ayant recueilly les troupes de Maxime Clemens, défait par Theodose, il entra en Poitou, mettant tout au fil de l'épée, passa les rivieres de Dordonne & Garonne; courut la Xaintonge & le Lymosin, sans rencontrer quelqu'un qui luy tint teste, tous les Habitans ayans quitté la campagne, & s'estans retirez delà la Garonne, passa en Auvergne & Berry, prit Bourges, & y mit garnison, puis s'en retourna chargé de lauriers ; et se voyant paisible, se mit à policer son Royaume, & voyant que l'Evesché de Nantes estoit de trop grande estenduë, il le separa en deux, luy prescrivant ses limites à la riviere de Vilaines, & establit un Evesque à Vennes pour le Vennetois & Cornoüaille, & ce du consentement de ce Prelat, du ressort duquel ils avoient esté jusqu'alors; et pour la Justice, il institua deux Sénéchaux, l'un pour chef de la Justice de tout le Pays à Rennes, & un particulier à Nantes. Ce Prelat obtint du Roy Conan, que le corps de Saint Clair qui avoit esté enterré en l'Eglise de Reguini au Diocese de Vennes, fut apporté à Nantes, & en cette consideration il consentit que les Comtez de Vennes & Cornoüaille fussent separez de son Diocese.

VII. — **Didier,** en Latin *Desiderius,* Archidiacre de Nantes, éleu Evesque, fut sacré par le mesme S. Martin Archevesque de Tours, l'an trois cens octante-sept. Ce Prelat meu du zele de la gloire de Dieu, alla en Espagne prescher l'Evangile, où ayant fait quelque séjour, il passa par la Ville de Cesar Auguste, & obtint de l'Evesque d'icelle des Reliques du glorieux Levite & Martyr S. Vincent, lesquelles il apporta à Nantes, & colloqua dans une Eglise qu'il fit bâtir de son nom. Il fit aussi bastir l'Eglise de Saint-Julien en la Fosse de Nantes, où il fut ensevely, estant mort le dix-neuviéme Janvier l'an quatre cens neuf. Il vescut sous les Papes Saint Cyrice, Saint Anastase premier, & Saint Innocent I. Les Empereurs Arcade, Honoré, & Theodose second, & les Roys de Bretagne, Conan Meriadek, Grallon & Salomon premier. L'an quatre cens un, les Aquitains qui avoient esté si souvent battus par le Roy Conan, vinrent avec une puissante armée fourrager le pays Nantois, essayans à passer la Loire; mais le Roy Grallon leur donna bataille, en tua vingt mille pour un jour, et chassa le reste au delà de la Garonne. — A. L. 2. c. 9.

VIII. — **Leon** natif de Grece, fut sacré Evesque de Nantes par S. Brice Archevesque de Tours, successeur de S. Martin, la mesme année quatre cens neuf, sous le Pape Innocent premier, & l'Empereur Theodose le jeune, regnant en Bretagne le Roy Salomon premier, il apporta de son pays des Reliques de l'Apostre S. André, en l'honneur duquel il bastit une Chapelle és fauxbourgs de Nantes vers la riviere d'Erdre, & y mit

lesdites Reliques, & y fut enterré, estant mort le dernier jour d'Octobre, l'an quatre cens quarante-deux. Il receut à Nantes Guethelin Archevesque de Londres, venu en Ambassade de vers le Roy Audren, pour luy offrir la Couronne de la Grande Bretagne. De son temps fut édifié l'Eglise de Saint-Similien, que l'on dit Saint Sembin, laquelle il dédia l'an quatre cens dix-neuf, le jour de la Nativité de S. Jean Baptiste.

IX. — **Eusebe** issu de Noble race, du pays d'Anjou, fut sacré l'an quatre cens quarante-deux, sous le Pape Saint Leon le Grand & l'Empereur Valentinien troisiéme, regnant en Bretagne le Roy Budik : Il assista au premier Concile de Tours l'an quatre cens soixante-un, & l'an quatre cens quarante-huit il Officia aux obseques du Roy Budik, qui mourut à Nantes, & fut ensevely en l'Eglise de S. Cire (c'est à present Saint Leonard) fondée par luy és fauxbourgs (à present elle est en la Ville) & accompagna le Prince Hoël à Rennes pour recevoir la Couronne. Il assista aussi au Concile de Vennes l'an quatre cens cinquante-trois avec Saint Perpetuus Archevesque de Tours, & Paternus premier du nom Evesque de Vennes. Il arriva à ce Prelat une chose digne d'estre écrite, en confirmation du mystere ineffable de la sainte Trinité, lors impugné par les Heretiques, specialement les Arriens qui nioient la consubstantialité du Fils au Pere. C'est que celebrant un jour la Messe dans son Eglise Cathedrale, en presence d'une grande multitude de Peuple, trois gouttes tres-claires & cristallines de pareille grosseur, devalerent doucement du haut du lambris sur l'Autel, et estans vis-à-vis du Calice, s'unnirent toutes trois, & formerent une belle perle, laquelle il prit aprés la Messe, & l'enchassa en une riche Croix d'or qui estoit sur l'Autel, garnie de grand nombre de joyaux & pierreries de grand prix, lesquelles tomberent d'elles-mesmes, comme cedans la place à cette perle nouvelle, Miracle qui confirma les fideles en la foy de la sainte Trinité, à la confusion des Heretiques. Il mourut le 27. Avril l'an 464. ayant legué à son Eglise plusieurs terres & possessions scises en Anjou.

X. — **Nonnechius,** néveu de S. Sidonius Evesque de Clermont en Auvergne, fut consacré la mesme année 464, sous le Pape Saint Hilaire, l'Empereur Leon premier du nom, regnant en Bretagne le Roy Hoël premier du nom, lequel la mesme année institua l'Ordre de l'Hermine, dont les premieres ceremonies furent celebrées par ce Prélat en la presence du Roy & toute sa Noblesse, en sa Cathedrale de Nantes. Il mourut l'an quatre cens octante-sept, le 27. Juillet, & fut ensevely prés le sepulcre des Bien-heureux Martyrs Saints Donatian & Rogatian, où depuis on édifia une belle Eglise en leur honneur.

XI. — **Karmundus** natif d'Auvergne, ¶ que je trouve nommé Cariundus, par un acte de l'an 1160. qui en refere un autre de l'an 576. ⅃ fut envoyé par Saint Sidonus Evesque de Clermont vers Nonnechius son néveu, lequel le convertit ; & de Juif qu'il estoit, & né de parents Juifs, le fit Chrestien, & l'esleva si bien qu'il le rendit digne de luy succeder à l'Evesché, & fut consacré l'an quatre cens octante-huit, seant à Rome Saint Felix troisiéme ou deuxiéme, sous l'Empire de Zenon, & le regne de Hoël II. du nom. Il fit venir ses parents d'Auvergne en Bretagne, & les convertit à la Foy Chrétienne, de sorte qu'ils firent à leurs frais bastir l'Eglise de Saint Donatian hors les Fauxbourgs de Nantes, au lieu où les S.S. Martyrs avoient esté ensevelis, & ce Prelat estant mort le 27. Octobre l'an quatre cens nonante-deux, y fut ensevely.

XII. — **Cerimius** ou **Cermicus,** ou bien **Cervinus** natif de Nantes, fils d'un Noble Senateur, fut consacré la mesme année du decez de son predecesseur, sous le Pape

Saint Gelase premier, l'Empereur Anastase premier, & le Roy Hoël second; il fonda & bastit l'Eglise de Saint Clement aux Faux-bourgs de Nantes, & y fut ensevely estant mort le premier jour d'Octobre l'an quatre cens nonante-huit.

XIII. — **Clematius** ou **Clemanus**, ou bien **Clemens**, d'Archidiacre de Nantes en fut esleu Evesque, & consacré par Volusianus Archevesque de Tours, sur la fin de l'année quatre cens nonante-huit, sous le pape Symmachus, l'Empereur Anastase, & le Roy Hoël second, il mourut l'an cinq cens deux, le treiziéme Novembre, gist à Saint Sembin.

XIV. — **Epiphanius**, Gentilhomme natif du pays d'Anjou, fut consacré Evesque de Nantes l'an cinq cens deux, sous les mesmes Pape, Empereur & Roy; il assista au premier Concile d'Orleans, convoqué par autorité du Pape Saint Hormisda, & de Clovis premier Roy Chrestien des François, l'an cinq cens sept, ensemble avec S. Melaine Evesque de Rennes. Ce Prélat fit le voyage de Jerusalem, d'où il apporta des Reliques de Saint Estienne premier Martyr, sa mendibule d'enhaut avec les dents y enchassez, qu'il couvrit d'argent, & donna à sa Cathedrale, & s'y void encore à present en une statuë d'argent, representant ledit Saint Levite. Il fit bastir la Chapelle de S. Estienne prés l'Eglise des Saints Donatian & Rogatian, & y fut ensevely, estant mort l'an cinq cens vingt-sept.

XV. — **Eumelius**, natif d'Orleans de Noble extraction, fut sacré Evesque de Nantes la mesme année cinq cens vingt-sept, sous le Pape S. Felix, l'Empereur Justinian quatriéme, & le Roy Hoël second; il assista par son Procureur Marcellin au second Concile d'Orleans l'an 536. & en personne au quatriéme l'an 545. Il jetta les fondemens d'une ample & spacieuse Eglise Cathedrale, laquelle il ne pût parachever, prévenu de mort, qui fut le vingt-huitiéme Mars l'an cinq cens cinquante-neuf, ayant laissé de grands revenus à son Eglise, laquelle estoit deservie de son temps par six vingt Prestres. L'an cinq cens cinquante-huit, Connobert Comte de Nantes & de Rennes, épousa à Nantes Coldez fille de Villecaire, sœur de la femme de Chranne fils du Roy de France Clotaire, lequel Chranne peu aprés se refugia à Nantes vers le Comte Connobert son beau-frere.

XVI. — **S. Felix** natif de Bourges en Berry, fut éleu Evesque de Nantes l'an cinq cens cinquante-neuf, sous le Pape Saint Jean III. l'Empereur Justinian premier, & le Roy Alain second dit le Faisneant. Il acheva sa Cathedrale, & vescut durant les Guerres des François, & vid prendre & reprendre sa Ville plusieurs fois, dont la premiere fut par Clotaire Roy de France. Il mourut le 8. Janvier l'an cinq cens octante-six, & fut ensevely en sa Cathedrale. *Voyez sa vie le septiéme juillet, p. 288.* De son temps un soldat du Comte de Vennes Guerek, estant entré dans l'Eglise de S. Nazaire au bas de la Loire, enleva de force un baudrier d'or qu'on avoit offert au Saint Martyr, & ayant fait amener son cheval dans l'Eglise mesme, monta dessus au mépris du Saint, mais il n'eut plûtost donné des esperons à son cheval, qu'il alla donner de la teste au haut de la porte; de sorte que son crâne brisé il tomba à terre, & ayant esté porté en une maison là auprés, il mourut incontinent; ce que le Comte ayant sçeu, il fit restituer le baudrier, & donna de grands biens à l'Eglise de Saint Nazaire.

XVII. — **Nonnechius** ou **Donechius** second du nom, quitta la Grande Bretagne lors que les Saxons s'en rendirent maistres, & se refugia à Nantes vers Saint Felix, duquel d'Argentré dit qu'il estoit cousin germain; & aprés la mort de Saint Felix, voyant que Burgondion (à qui le défunt avoit voulu resigner) fasché de ce que S. Gregoire Arche-

vesque de Tours ne l'avoit voulu admettre à la survivance & sacrer du vivant dudit Saint Felix, avoit quitté la soûtane, & s'estoit donné au monde, entra en sa place, & fut sacré Evesque de Nantes l'an cinq cens octante-six, sous le Pape Saint Pelage second, l'Empereur Maurice, & le Roy Allain premier. L'an cinq cens octante-neuf Guerek Comte de Vennes ayant chassé les François de la ville de Rennes, assiegea Nantes, ce que voyant le Roy Gontran, il lui envoya demander la ville de Nantes, ce que Guerek n'ayant voulu faire, Gontran envoya une puissante armée sous la conduite d'Ebrecaire, auquel Guerek rendit combat, défit son armée, & s'en retourna au Siege de Nantes, qui se voyant sans espoir de secours se rendit à Guerek qui en chassa les François, & la restitua à Dunalkh fils du feu Comte Connobert. Ce Prelat mourut l'an six cens treize.

XVIII. — **Euphronius**, quelques uns disent **Sophronius**, fut consacré Evesque de Nantes l'an six cens quatorze, seant à Rome le Pape Saint Deusdedit, sous l'Empire d'Heracle, & le regne de Hoël troisiéme du nom, il mourut l'an six cens trente-cinq.

XIX. — **Leolbadus** ou **Leobardus**, fut sacré l'an six cens trente-cinq, sous le Pape Honoré premier, les mesmes Empereur & Roy, & mourut l'an six cens quarante.

XX. — **Saint Pascase**, communément dit **Pasquier**, ¶ en latin *Pascarius* ‖ fut esleu & sacré l'an 640. sous le Pape Jean IV. l'Empereur Heracle, & le Roy Salomon second du nom ; il fonda un Monastere en l'Isle d'Aindre pour Saint Herblon, l'an six cens quarante-six, & mourut l'an six cens quarante-neuf. *Voyez sa vie le dixiéme juillet, p. 299.*

XXI. — **Taurinus** deceda incontinent aprés son élection.

XXII. — **Harco** esleu l'an six cens quarante-neuf, sous le Pape S. Martin Martyr premier du nom, & l'Empereur Constans second, & le Roy Salomon, mourut l'an six cens cinquante-quatre.

XXIII. — **Salapius** fut sacré l'an six cens cinquante-quatre, sous le Pape Eugene premier, les mesmes Empereur & Roy que dessus. Il comparut par son Procureur Chaddon Archidiacre de Nantes au Concile National tenu à Chaalons l'an six cens cinquante-cinq (selon Charron six cens cinquante-huit) selon le troisiéme Tome des Conciles, & selon Baronius l'an 662. Il mourut l'an 663.

XXIV. — **Euphronius** second du nom, esleu l'an six cens soixante-quatre, sous le Pape Saint Vitalian, l'Empereur Constans second, & le Roy Allain second surnommé le Long, duquel il souscrit la Patente avec les autres Evesque de Bretagne, donnée à Occismor en Leon, l'an six cens octante-trois, il mourut l'an sept cens dix.

XXV. — **Amno** esleu l'an sept cens dix, sous le Pape Constantin et l'Empereur Justinian II. mourut l'an sept cens cinquante-sept.

XXVI. — **Deomarus** fut sacré l'an sept cens cinquante-sept, sous le Pape Paul premier & l'Empereur Constantin cinquiéme surnommé Copronime, mourut l'an sept cens septante-cinq, & fut ensevely en l'Eglise de Saint Donatian sous une table de marbre, laquelle ayant esté emportée par les Moynes de Bourgdieus en Berry, (qui ont possedé quelque temps cette Eglise) ils furent miraculeusement contraints de la rapporter, & la remettre en sa place.

XXVII. — **Odilardus,** Claude Robert le qualifie Saint & cite le Martyrologe Romain le quatorziéme Septembre, je ne sçay où il l'a pris. Il fut esleu l'an sept cens septante-six, sous Adrien premier, & l'Empereur Constantin Copronime ; il estoit homme de sainte vie, & mourut l'an huit cens quatre.

XXVIII. — **Alanus** fut sacré l'an huit cens quatre, sous l'empereur Charlemagne, qui fut le premier qui tint l'Empire en Allemagne, & le Pape Leon troisiéme, il mourut l'an huit cens seize. De son temps Hoël Comte de Nantes suivit l'Empereur Charlemagne en Espagne, avec huit mille hommes, & ayant esté tué, son corps fut apporté à Nantes, & ensevely à Saint Donatian. Du temps de ce Prélat en l'an huit cens douze, Saint Benoist de Macerac & sa sainte Compagnie arriva à Nantes. *Voyez sa vie le vingt-deuxiéme Octobre, p. 523.*

¶ Obmanus que je trouve avoir esté Evesque de Nantes l'an 812. a esté obmis par tous les Chronologistes. ⁋

XXIX. — **Trutgarus** ou **Trugarius,** éleu & sacré l'an huit cent seize, sous le Pape Estienne cinquiéme, dit quatriéme & l'Empereur Loüis le Débonnaire, assista à un Concile Provincial assemblé à Rhedon par l'Archevesque de Tours l'an huit cens dix-neuf, & mourut l'an huit cens vingt-cinq.

XXX. — **S. Gohard,** en latin *Gunhardus,* fut éleu & consacré l'an huit cens vingt-cinq, sous le Pape Eugene II. & l'Empereur Loüis le Débonnaire. L'an huit cens vingt-neuf, Neomene proclamé Roy de Bretagne assiégea Nantes, qu'il ne peut prendre ; mais l'an 843. les Normands la prirent & brûlerent, & tuerent nostre Saint Prélat à l'autel. *Voyez sa vie le 25. juin page 257. 8. 9. 60. I. II. III & IV.* Sur la fin de la mesme année l'Eglise Cathedrale purgée & reparée, fut reconciliée par Suzan Evesque de Vennes.

XXXI. — **Actard,** en latin *Hantardus,* Clerc de l'Eglise Metropolitaine de Tours, fut consacré Evesque de Nantes l'an 844. sous le Pape Serge second, & l'Empereur Lothaire, & le Roy Neomene, avec lequel il fut mal, pour estre partisan du Roy de France Charles le Chauve (qui le supportoit,) & ne se vouloir départir de l'obeïssance de l'Archevesque de Tours, & reconnoistre celuy de Dol. Il fut déferé & accusé de simonie par devant le Roy, qui le poursuivit à Rome & en Bretagne, & enfin le déposa de son Siége, & bannit du Pays l'an 855. comme un homme turbulant, seditieux, refractaire à son Prince & Seigneur, & perturbateur du repos public, & luy fit substituer Gislard. Actard se retira vers Herard Archevesque de Tours, faisant tous ses efforts pour r'entrer en son Siége, mais il ne le pût obtenir jusqu'aprés le decez du Roy, que son fils & successeur Heruspée, par l'accord qu'il fit avec le Roy de France l'an huit cens soixante-deux, permit à Actard de retourner en son Eglise, ce qu'il fit ; mais ne se pouvant contenir en son devoir envers son Prince & bien-faiteur, il fut derechef chassé l'an 865. & se retira en France, où il dévint Archevesque de Tours aprés le decez de Herard, par le port & faveur de Charles le Chauve, & y mourut l'an 874. De son temps, bien-tost aprés la prise de Nantes par les Normands, il s'émeut querelle entre les Nantois & leur Comte Lambert, pour le sujet d'une Tour de la Ville que Lambert vouloit joindre à son Chasteau, & en vint l'affaire à tel point, que Lambert chassé de la Ville se retira à Oudon, cinq lieuës au dessus de Nantes, où il bastit un Chasteau sur le bord de la riviere, incommodant extrêmement la Ville pour l'empeschement de la Navigation dudit fleuve. De son temps il y avoit un fameux & riche Monastere de Religieuses prés l'Eglise de S. Clement aux fauxbourgs de Nantes, dont la sœur de Lambert nommée Doda estoit

Abbesse, laquelle luy donna du bien de son Abbaye la terre de Craon en Anjou. De son temps aussi le Roy Heruspée donna à l'Eglise de Nantes la moitié du revenu des Ponts de Nantes, que depuis le Duc Alain second réduisit au tiers.

XXXII. — **Gislardus** fut substitué à Actard, déposé & banny pour n'avoir voulu assister au Couronnement du Roy Neomene, l'an huit cens cinquante-cinq, & fut consacré par l'Archevesque de Dol, sous le Pape Benoist III. l'Empereur Loüis second, & le Roy Neomene, il posseda paisiblement son Siége pendant le regne de ce Prince : mais le Roy Heruspée ayant permis le retour à Actard, Gislard se retira en la Ville de Guerrande, où il transfera & tint son Siége, reconnu pour legitime Evesque par ceux de cette partie de l'Evesché, qui est entre les rivieres d'Erdre & de Vilaines, qui fait bien la moitié du Diocese. Il siégea à Nantes sept ans, sçavoir jusqu'à l'an huit cens soixante-deux, & à Guerrande jusqu'à l'an 899. qu'il deceda. Il n'eut point de successeurs à Guerrande, toutefois ceux du Croisic, Guerrande & autres qui luy avoient obeï, se soustrairent de l'obeïssance de l'Evesque de Nantes, & se donnerent à celuy de Vennes, mais cela ne dura gueres.

XXXIII. — **Hermengarius** fut esleu Evesque de Nantes l'an 865. aprés qu'Actard eut esté pour ses rebellions & ingratitudes vers son Prince chassé de son Siége, sous le Pape Nicolas premier, l'Empereur Loüis second, & le Roy Heruspée. La mesme année les Normands estans entrez dans la riviere de Loire, ravagerent le Nantois contre le Traité fait par eux avec le Roy, lequel en fit sa plainte à Sideric leur general, lequel offensé de ce que contre sa parole donnée ils eussent pillé les terres du Roy, luy manda d'armer sur la Loire de son costé, & luy avec ses Navires boucheroit l'entrée de la riviere, pour envelopper ces pillards entre deux, lesquels se voyans ainsi attrapez, firent un Fort en la Prée de Biece devant Nantes, où ils furent assaillis par les Bretons, forcez & taillez en pieces. L'an huit cens soixante-huit, le Roy Saint Salomon III. du nom, fonda la Prévosté & College de S. Aubin en la Ville de Guerrande. Ce Prélat fit don à sa Cathedrale d'une portion de la vraye Croix de Nostre Sauveur, & d'un floquet du poil des barbes des Apostres Saint Pierre & Saint Paul, le tout enchassé en argent, & mourut l'an huit cens septante-cinq.

XXXIV. — **Lauderanus** ou **Landranus,** fut sacré l'an 875. sous le Pape Jean huitiéme, & l'Empereur Charles second dit le Chauve. Ce Prélat vid les courses & ravages que firent les Barbares dans son Diocese, aprés le massacre du Roy Saint Salomon jusqu'à l'an huit cens octante, que sa Ville ayant esté prise & pillée par eux, il se sauva à toute peine avec son Clergé, & ce qu'il pût emporter des tresors de son Eglise, & se retira à Angers, où Raynon Evesque du lieu, le recueillit. Cette bourrasque passée, il s'en retourna à Nantes, où il deceda le cinquiéme Février l'an huit cens nonante-sept, & fut enterré à Saint Donatian en un sepulcre de marbre.

XXXV. — **Fulcherius** ou **Fulericus,** Prélat de sainte vie, fut éleu aprés la mort de son prédecesseur, & sacré la mesme année huit cens nonante-sept, sous le Pape Estienne VII. & l'Empereur Arnoul. De son temps le titre Royal fut changé en Ducal, & fut premier Duc de Bretagne Alain surnommé Rebras, c'est à dire le trop grand, qui donna à ce Prélat l'Abbaye de S. André sur Erdre, ruïnée par les Normands, laquelle il repara, & aussi les murailles de sa Cathedrale, joignant laquelle le Duc luy permit de bâtir un Fort & petit Chasteau pour se loger, & se garentir des raffiées & incursions des Barbares ; & de plus luy restitua la portion de son Evesché, que les Evesques de Vennes

avoient retenuë depuis la mort de Gislard à Guerrande, & fit plusieurs autres biens à l'Eglise de Nantes, pour la recompenser des pertes qu'elle avoit fait és dernieres guerres des Normands. De son temps se tint un Concile à Nantes. Il mourut l'an neuf cens sept, & gist à Saint Donatian.

XXXVI. — **Isaias** éleu la mesme année sous le Pape Serge III. & l'Empereur Loüis quatriéme, aprés la mort du Duc Alain I. du nom, il ne vescut qu'un an en l'Evesché, & mourut l'an neuf cens huit, quoy que Robert le dise estre trouvé és Archives de Marmoustier, du 3. des Ides de Novembre l'an neuf cens douze. La mesme année de son decez les Normands avertis de la mort du Duc Alain, retournerent en Bretagne.

XXXVII. — **Adalardus** fut sacré la mesme année neuf cens huit, sous le Pape Serge troisiéme, & l'Empereur Conrad premier, & les Comtes Judicaël & Colledoc, enfans du deffunt Duc Alain premier. La mesme année les Normands s'en retournerent en Bretagne & assiegerent Nantes, qu'ils prirent & saccagerent; ce Prelat s'estans sauvé de nuït avec son Clergé, & ce qu'il pût emporter de plus beau & de meilleur, & se retira en Bourgogne. Les ennemis ayans bruslé la Ville, abatirent les murs, raserent le Chasteau; & ayant ruïné Angers & Tours, & rançonné les Orleannois, devalérent la Loire & assiégerent la Ville de Guerrande, laquelle fut miraculeusement delivrée de ce Siége par S. Aubin, ainsi que nous avons recité en sa vie le premier jour de Mars pag. 50. art. X.

Aprés la retraite d'Adalardus en Bourgogne, le Siege Episcopal vaqua jusqu'à l'an neuf cens trente-neuf, que le Prince Allain, fils de Matuede Comte de Porhoët, estant venu d'Angleterre aborda avec son armée à Dol, défit les Normands du Dolois & Brioçois; puis s'en vint au Nantois, où il les défit encore en la prée de Saint Aignan, ayant esté miraculeusement secouru d'une fontaine, qu'il obtint par les prieres de Nostre-Dame, à laquelle il s'estoit voüé; & aprés cette Victoire il reédifia la ville de Nantes, & y choisit son séjour, & donna l'Administration de l'Evesché à

XXXVIII. — **Octreo** ou **Octro** (1) Evesque de Leon, Prélat de grande vertu, & sainteté, auquel le Duc Alain donna la tierce partie du revenu des peages du Pont de Nantes, (qui est à present la Prévosté) pour estre employé à reédifier son Eglise, retenant un tiers pour soy, & le reste pour les Seigneurs du Comté de Nantes. Ce Prélat ne vesquit qu'un an, & mourut l'an neuf cens quarante.

XXXIX. — **Hostionus,** autrement **Hedenus,** Evesque de Leon, fut appellé par le mesme Duc Alain Barbetorte, pour estre perpetuel Administrateur de l'Evesché de Nantes, duquel il prit possession l'an neuf cens quarante, sous le Pontificat d'Estienne III. & l'Empire d'Othon premier dit le Grand. Mais ayant gouverné son Eglise quelques années, il décheut de la grace du Duc, & se voyant mal-voulu de la Noblesse Nantoise, il se retira en son Evesché de Leon, où il deceda l'an neuf cens soixante-deux. De son temps le Duc Alain Barbetorte fonda l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame de Nantes, en action de graces de la Victoire qu'il avoit gagnée sur les Normands à S. Aignan. *Voyez en l'Histoire de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle, le quinziéme Aoust, pag. 371. article II.* La premiere année de son Pontificat, le Duc Alain Barbetorte mourut au Chasteau de Nantes, & desira estre enterré en l'Eglise de Nostre-Dame qu'on bastissoit. Ce que n'ayant esté executé, son corps qui avoit esté enterré à S. Donatian, fut trouvé la nuit suivante hors de son sepulcre gisant sur le pavé : on le remit en son tombeau, mais la

(1) Octreo et Hesdren, Evêques de Léon, ne furent pas titulaires mais simples administrateurs de l'Evêché de Nantes de 940 à 959. — P. P.

mesme chose arriva, & encore la troisiéme nuit, ce qui fut cause qu'il fut rapporté en Ville, & solemnellement ensevely à Nostre-Dame, comme il avoit desiré.

XL. — **Gautier** (1), en latin *Galterius,* fut éleu Evesque de Nantes, aprés que Hostionus se fut retiré en Leon l'an neuf cens cinquante-huit, seant à Rome le Pape Jean douziéme, & sous l'Empire d'Othon premier. Ce Prélat donna aux Chanoines l'Eglise de Saint-Similien (communément dit Saint Sembin) située aux faux-bourgs de Nantes, laquelle avoit esté ruïnée par les Normands du temps d'Adalardus, à condition de la rebastir; & à cette fin l'Evesque indiqua une procession solemnelle, en laquelle furent portées les Reliques des bien-heureux Apostres S. Pierre & Saint Paul, lesquelles ayant esté trempées en de l'eau, un homme sourd & muet qui en beut fut guery : *Voyez en la vie de Saint Similian, le dix-septiéme juin, page 231. art. VIII.*

XLI. — **Guerek** ou **Erekh** (2), fils du Duc Allain Barbetorte, & de Judith veuve du Vicomte de Thoüars, fut tenu pour illegitime, aussi bien que son aisné Hoël Comte de Nantes qui querella le Duché avec Conan de Rennes. Ce Prince Guerek fut entretenu és estudes à Orleans, en un Monastere de l'Ordre de Saint Benoist, il fut pourveu de l'Evesché de Nantes aprés le decez de Gautier, l'an neuf cens soixante-six, & toutes fois il ne se fit pas sacrer; & son frere Hoël Comte de Nantes ayant esté tué à la chasse par les pratiques de Conan de Rennes, il fut receu des Nantois pour leur Comte, fit guerre mortelle audit Prince Conan, lequel il combattit és Landes de *Concquereux* au Nantois, & le blessa en un bras l'an 982. Il épousa une Noble Dame nommée Aremburge, laquelle bastit premierement le Chasteau d'Ancenix; & nonobstant il joüit toute sa vie des fruits & revenus de l'Evesché, qu'il employa partie aux reparations de l'Eglise Cathedrale, partie aux frais de la guerre qu'il fit continuellement au Prince Conan, lequel se défit enfin de ce Comte-Evesque, ayant gagné son Medecin Herioc Abbé de Rhedon, qui le seigna d'une lancette envenimée, & ainsi il mourut, ne voulant qu'on lui coupast le bras : Il fut enseveli à Rhedon. Le Duc Conan après s'estre défait de ce Comte Guerek, assiegea Nantes, prit le Château d'assaut, lequel il commit en la garde d'Auriscand Evesque de Rennes.

XLII. — **Judicael** fils de Conan dit de Rennes, Duc de Bretagne, fut pourveu de l'Evesché de Nantes l'an neuf cens octante-cinq, sous le Pontificat de Jean quinziéme, & l'Empire d'Othon troisiéme, & le tint jusqu'à l'an neuf cens nonante-six, qu'il fut transferé à Vennes. De son temps en l'an neuf cens nonante-deux, Aymon frere des Comtes de Nantes, Hoël et Guerek, bastards de Barbetorte (que Conan de Rennes avoit fait tuer) fit alliance avec Foulques Comte d'Anjou, & ayant amassé leurs forces, assiegerent la Ville de Nantes trois semaines durant : Le Duc Conan s'arma & vint avec son armée pour lever ce Siege, & rencontra Aymon & Foulques en la Lande de Concquereux : Conan ayant clos son champ de bataille, avoit fait tirer un large & profond fossé devant, lequel il avoit fait couvrir de feüillards & gazons, afin que la Cavalerie de l'ennemy venant de roideur vers son camp se precipitast dedans le fossé, à quoy ils ne faillirent; mais le reste de l'armée chargea les Bretons de telle impetuosité, qu'ils tournerent en fuite; & fut le Duc Conan blessé & abbatu de son cheval à terre, & tué (dit Bouchard) & aussi le Comte de Nantes Aymon. Le Duc Conan avoit l'année precedente neuf cens nonante & un, fait reparer les murailles de Nantes, & y bastir un chasteau pour sa demeure qu'il appela le Bouffay (C'est à present la prison publique).

(1) Gaultier, 959-980.

(2) Guerek et Judicaël 980-990, ne reçurent pas la consécration épiscopale, et l'Evêché fut administré de leur temps par Hugues, 980-992, mais celui-ci ne devint Evêque titulaire qu'en 990. — P. P.

XLIII. — **Hugues,** Personnage de vie sainte & austere, fut pourveu de l'Evesché de Nantes, après la translation de Judicaël à Vennes, l'an neuf cens nonante-six, sous le Pape Gregoire V. l'Empereur Othon III. & le Duc Geffroy premier du nom. Après que la bataille de Concquereux, où le Duc Conan mourut, les Nantois se rendirent à Judicaël, fils bastard du Comte Hoël; ce que voyant le Duc Geffroy il leva une puissante armée, fit le dégast au Nantois, & assiega la Ville, se disposant à la battre d'engins qu'il avoit fait affûter contre les Murailles, dont les assiegez épouventez se rendirent, & leur Comte Judicaël demanda pardon au Duc, lequel l'investit dudit Comté, à la charge de l'en reconnoistre; ce qu'il promit faire, & luy en fit hommage sur le champ.

XLIV. — **Hervé,** Prelat de grande sainteté, Aumosnier du Duc Geffroy premier, & Chanoine de Nantes, en fut éleu Evesque la mesme année du decez de son predecesseur, l'an 999. sous le Pape Sylvestre II. & l'Empire d'Othon III. Ce Prelat fut fort cheri du Duc son Prince, duquel il obtint le corps de Saint Hervé, lequel fut en grande solemnité apporté du chasteau de Brest à Nantes, & reverемment colloqué entre les Reliques de la Cathedrale. *Voy. la vie de S. Hervé le 17 Juin p. 239. art. XVIII.* ¶ Bernitius estoit Evesque de Nantes l'an 1002. & est obmis par tous les Historiens. ‖

XLV. — **Gautier II.** Noble Chevalier originaire de l'Evesché de Rennes, domestique du Duc Geffroy, fut par luy pourveu de l'Evesché de Nantes, aprés le decez de Hervé l'an 1006. sous le Pape Jean XIX. & l'Empereur Henry second dit le Boiteux. Le Comte Judicaël estant mort, son fils bastard Budik luy succeda, lequel ce Prelat dédaignoit extrémement, & entra en querelle avec luy; & pour le serrer de plus prés, il fit bastir prés de son Eglise le long du fort qu'avoit jadis fait bastir Allain Barbetorte, un grand corps de logis fort, & défensable, où il mit des soldats qui bridoient tellement le Comte, qu'il n'osoit sortir de son Chasteau du Bouffay, & estoit l'Evesque supporté du Duc, qui par sous main luy fournissoit d'hommes. Ce differend causa du dommage és biens de l'Eglise de Nantes, qui estoient pillez par les gens de guerre, & divertis pour leur solde & entretien; enfin cette querelle se termina, & accorderent l'Evesque & le Comte. Nostre Prelat se pensant en seureté par cét accord, & ne croyant avoir plus aucun ennemy, partit de Nantes l'an 1038. pour aller au voyage de la Terre Sainte, où il fut un an; Il ne fut guere loing, que le Comte Budik rompit l'accord, & prenant son avantage de son absence, butina l'Evesché, & s'empara des biens & possesions de l'Eglise de Nantes. L'Evesque de retour, trouvant son ménage ainsi fait, excommunia Budik & ses Adherants, & se retira à Rennes devers le Duc Allain III. luy demandant Justice, & remettant sa personne & son Evesché en sa protection. Le Duc à sa requeste leva des Compagnies qui fouragerent le Nantois, & se battirent souvent avec les gens de Budik, lequel pour soûtenir cette guerre s'alloit allier à Foulques Comte d'Anjou (nonobstant qu'il luy eust osté l'Abbaye de S. Florent, laquelle estoit auparavant des dépendances de la Seigneurie & Comté de Nantes). Mais Lancfranc Archevesque de Dol, homme sage & de grand entendement, les accorda, fit à Budik reparer les torts faits à l'Eglise de Nantes & à l'Evesque Gautier, & le reconcilia au Duc qui le receut à hommage. Ce Prelat signa le don que faisoit le Duc Allain à Hugueten Abbé de Saint Méen de Gaël, l'an 1030 & l'an 1041. il assista à la Dedicace de l'Eglise Abbatiale de Saint Florent le vieil sur Loire, avec Arnoul Archevesque de Tours, Hubert Evesque d'Angers, & Isembert Evesque de Poictiers, en presence de Geffroy Comte d'Anjou. Du temps de ce Prelat en l'an 1024. les païsans s'éleverent contre la Noblesse au Diocese de Nantes, aussi bien que par toute la Bretagne, & en firent une cruelle boucherie, mais on leur rendit la pareille. Ce Prelat ayant esté dés sa jeunesse nourri aux armes chez les Ducs Conan

premier, & Geffroy premier, ne se pût tenir estant Evesque de suivre cette profession, maniant l'épée & la crosse, portant tantost la mitre, tantost le casque; & ayant accordé avec le Comte Budik ne se pût tenir en repos, mais prit la charge de faire la guerre au Prince Eudon, puisné du Duc Allain troisiéme, lequel guerroyoit son frere pour n'avoir pas esté suffisamment partagé.

XLVI. — **Budik,** fils legitime de Gautier luy succeda à l'Evesehé, & fut sacré l'an 1043. sous le Pape Benoist IX. & l'Empereur Henry troisiéme dit le Noir, regnant en Bretagne le duc Conan second du nom. De son temps la Simonie estoit en vogue en l'Eglise, pour à quoy remedier le Pape Leon IX. fit assembler plusieurs Conciles, à Rome, à Pavie, à Mayence, & à Rheims en Champagne, où ce Prelat fut déposé par le Pape, y present, pour avoir esté convaincu de ce crime. L'an 1049. il entreprit le voyage de Rome aprés sa déposition, mais il mourut en chemin la mesme année.

XLVII. — **Evrard,** selon Robert, **Ayrard,** pourveu par le Pape Leon IX. au Concile de Reims, aprés la déposition de Budik l'an 1043. sous ledit Pape, & l'Empereur Henry troisiéme dit le Noir, & le mesme Duc Conan second. De son temps y eut guerre entre Allain Caignard Comte de Cornoüaille (qui disoit le Comté de Nantes luy appartenir à cause de Judith sa femme, fille legitime de Judicaël) contre Budik Comte de Nantes, qui mourut l'an 1037. & Mathias son fils, lequel estant mort l'an 1051. ledit Comté demeura sans contredit à Hoël fils de ladite Judith & d'Allain Caignard, lequel Hoël fut depuis Duc de Bretagne & Comte de Nantes. Ce Prelat mourut l'an 1055. (1).

XLVIII. — **Guerek** ou **Quiriacus,** *(il portoit de Bretagne)* frere de Hoël Duc de Bretagne, Comte de Nantes & de Cornoüaille, homme docte & de belle prestance, fut sacré l'an 1055. sous le Pape Saint Leon IX. l'Empereur Henry troisiéme, & le Duc Conan second, en laquelle année Harscoit second du nom Baron de Raix, du consentement de sa femme Uldegarde, & de leurs enfants Justin, Hilaire, Urvoy, & Audren, donna au Monastere de S. Sauveur de Rhedon un lieu appelé la *Chaume,* prés Maschecoul, pour y bastir un Monastere de l'Ordre de Saint Benoist, ledit don daté, *prid. Nonas Julij præsulatum Nanneticæ sedis Quiriaco providentia regente, & tam donum quam conventionem sigillo propriæ autoritatis roborante.* Justin son fils fonda depuis l'Abbaye de la Chaume, ¶ de laquelle ont esté Abbez plusieurs Grands personnages. ‖ Ce Prelat donna plusieurs dixmes, terres, heritages, & oblations à son Eglise, mentionnez en sa Bulle donnée l'an 1063. Il mourut l'an 1078. ¶ comme le remarque la Cronique de Kemperlé. ‖

XLIX. — **Benoist de Bretagne,** frere du Duc Hoël, ¶ & fils d'Allain Caignard ‖ fut pourveu de l'Evesché aprés le decez de Guerek, & ne fut sacré que l'an 1080. sous le Pape Saint Gregoire septiéme, & l'Empereur Henry quatriéme, & le Duc Hoël premier son Pere, aux obseques duquel il assista l'an 1084. Ce Prelat fut premierement Religieux profez en l'Abbaye ¶ de Landevenec ‖ alors estroitement reformée, & pour sa bonne vie il en fut éleu Abbé ¶ de Kemperlé ‖ & puis Evesque de Nantes : il gouverna son Evesché trente & un an, puis resigna ses Benefices, & se retira en son Monastere de Kemperlé l'an 1111 & y vescut le reste de ses jours privé Religieux. ¶ Il mourut l'an 1115. ‖ De son temps environ l'an 1090. arriva à Nantes cette effroyable apparition d'un jeune Clerc damné, laquelle nous avons décrite bien au long *en la vie de Saint Gedoüin le 31 janvier, p. 34. art. X.*

(1) Airard ne mourut que beaucoup plus tard apres 1093, mais il dut céder son Siege à Guerec dés 1052.

L. — **Brice Robert** (1), surnommé **le Gris**, d'Archidiacre de Vennes fut éleu Evesque de Nantes l'an 1111. après que Benoist se fut démis és mains du Chapitre; mais je ne sçay pour quelle raison il ne fut sacré que l'an 1113. sous le Pape Paschal II. & l'Empereur Henry V. regnant en Bretagne le Duc Allain Fergent. L'an 1117. il y eut par toute la Bretagne des horribles tempestes & effroyables tonnerres, des vents si impetueux, que les bois & forests furent renversez, & des gresles qui gasterent les bleds & les vignes : au Nantois il y eut forces tremble-terres, subites subversions de maisons, Eglises & Chasteaux, & la Ville de Nantes fut presque toute brûlée, on n'en peut sçavoir bonnement la cause. L'an 1125. fut celebré le second Concile de Nantes par Hildebert Archevesque de Tours, sous le Pape Honoré second. L'an 1130. ce Prelat fonda sept Prebendes en son Eglise Cathedrale, lesquelles furent approuvées par le Pape Innocent second, il rebastit son Manoir Episcopal, & donna à son Eglise quantité de precieux ornemens, des Calices & Orceux d'argent, etc. Et la mesme année Hamon le Bigot & sa femme Doa, Allain Maydo & Orgueilleuse sa femme, donnerent l'emplacement de l'Abbaye de Meilleray de l'Ordre de Cisteaux au Diocese de Nantes. L'an 1118. le Prince Conan le Gros faisant la fondation du Prieuré de la Magdelaine sur les Ponts de Nantes, donna lesdits Ponts aux Chanoines Reguliers de Toussaint d'Angers, en date *Sexto Idus Octob.* confirme la mesme année, *in Monasterio Redonico.* La mesme année le Duc Allain Fergent Pere dudit Prince, bastit le Chasteau de Blain. L'an 1119. ce Prelat assista à la Dedicace ou Benediction du grand Autel de Nostre-Dame du Ronceray à Angers, fait par le Pape Calixte second, assisté de nostre Brice, & de Gallo Evesque de Leon, & la mesme année il assista aux obseques du Duc Allain IV au Monastere de Saint Sauveur de Rhedon. L'an 1135. le seizième Juin fut fondé le Monastere de Buzay au Diocese de Nantes : Et Saint Bernard dans la Cathedrale de Nantes delivra une femme d'un démon incube qui la vexoit : *Voy. en la vie de la Bien-heureuse Ermengarde d'Anjou, le 25. Septembre p. 403-404. art. V & VI.* L'an 1138. il donna à Robert de la Tour-Landry, Abbé de Saint Aubin d'Angers, & à ses Moines, l'Eglise de Saint Martin dessus Oudon, laquelle il dit luy appartenir par droit Pontifical, l'ayant retirée de main laïque, & ce en reconnoissance de ce que lesdits Abbé & Religieux l'admettoient en la participation de leurs prieres & bonnes œuvres, l'acte est daté *5. Kal. Octob. indict. 2.* ratifié par les Chanoines de Saint Pierre de Nantes, en un Chapitre tenu audit mois, & par autre Chapitre tenu à Oudon, & fut mis l'acte avec un coûteau sur l'autel de Saint Aubin. L'an 1132. Guethenoc Baron de Raix fonda le Prieuré de Saint Méen du Cellier, sur le bord de la Riviere de Loire, où jadis Saint Méen avoit exterminé un horrible Serpent. Ce Prelat deceda le trentiéme Octobre l'an 1140.

LI. — **Iterius** (2) natif de Xainctes de Noble race, de Religieux & Abbé de Bourgueill fut éleu Evesque de Nantes, & sacré le jour de la Toussaints premier de Novembre l'an 1140. sous le Pape Innocent second, & l'Empereur Lothaire, regnant en Bretagne le Duc Conan troisiéme surnommé le Gros. Du temps de ce Prelat & son predecesseur fleurissoit Maistre Pierre Abaëlard Gentilhomme Nantois, natif de la Paroisse du Paletz prés Clisson, grand Philosophe, Abbé de S. Gildas de Rhuys; on tient qu'il composa ce Distique en l'honneur d'Alphonse Seigneur de Goulaines.

Arbiter hic Ambos Reges conjunxit amore,
Et tenet illustris stemma ab utroque domus.

(1) Brice Robert. — Albert Le Grand confond ici deux Evêques, Robert, Evêque de Nantes de 1111 à 1113, et qui, d'apres M. de Kersauzon, aurait été transféré sur le siège de Quimper, — et Brice, le Bris, qui tint le siège de Nantes de 1113 a 1140. — P. P.

(2) Avant Iterius, M. de Kersauzon constate l'existence d'un évêque de Nantes du nom de François, 1140-1141.

Sur ce que le Duc de Bretagne ayant employé ledit Alphonse, Seigneur prudent et sage, pour procurer une bonne paix & alliance entre les Roys de France & d'Angleterre. Cela reüssit si bien, qu'ils accorderent & offrirent audit Alphonse de grands presens, qu'il refusa ; seulement accepta du Roy d'Angleterre le Privilege de porter la moitié de ses armes ; ce que voyant le Roy de France, luy donna aussi la moitié des siennes, pour luy & ses successeurs ; de sorte que depuis les Seigneurs de cette maison ont porté my-party d'Angleterre & de France, qui est de gueules à trois demy Leopards d'or, parti d'azur à une fleur de Lys & demie d'or. L'an 1142. fut fondée l'Abbaye de Meilleray de l'Ordre de Cisteaux, dont l'applacement avoit esté donné dés l'an 1130. Ce Prelat mourut l'an 1147.

LII. — **Bernard** natif de la Paroisse d'Escoublac, près la ville de Guerrande, ¶ que je trouve nommé dans les titres Latins *Cinardus*, & par fois *Bernardus* ‖ homme benin & liberal, de Chanoine de Nantes se fit Religieux à Clervaux, ayant esté familier de S. Bernard, qui le retira du siecle pendant son séjour à Nantes, où il vescut si saintement qu'Iterius estant mort, il fut éleu Evesque de Nantes la mesme année 1147. sous le Pape Eugene IV. Religieux de son Ordre, & l'Empereur Conrad III. la derniere année du Duc Conan le Gros, aux obseques duquel, estant mort l'année suivante 1148. il assista, & aussi au Couronnement du Prince Eudon Comte de Penthievre & Vicomte de Porhoët, qui ayant épousé la Princesse Berthe, fille du feu Duc, fut Duc de Bretagne de par sa femme ; le Prince Hoël son beau frere ayant esté desadvoüé & déclaré illegitime par le défunt Duc, à sa Mort ; mais les Nantois recueillirent le Prince Hoël & le firent leur Comte, & le soustinrent contre le Duc Eudon deux ans entiers (comme nous dirons cy-aprés.) L'an 1149. le Prince Hoël Comte de Nantes donna au Monastere de S. Sulpice, *de Nido merulæ*, qui est de filles de Saint Benoist au Diocese de Rennes, *& Charissimæ proli suæ. O. & reliquis Monachabus ibi Deo servituris* (ce sont les termes de l'acte du don) *son Manoir de Scoels avec sa Chapelle, les Convenents, Metairies, Prez, Forests, Moulins, Ponts, Pescheries & Rentes depuis le Pont de Sevre [c'est le Pont Rousseau]* en date *Idibus Augusti* audit an ; & l'année suivante 1150. il donna au mesme Monastere en faveur de sadite fille O. faisant sa profession és mains de l'Abbesse Marie, *les Prieurez de Sainte Radegonde & de Sainte Honorine en Hericq & l'Isle de Groays*, tous lesquels dons notre Prelat confirma l'an 1152. Le Prince Hoël ayant esté receu des Nantois, fut leur Comte jusques à cette année, que le Duc voulant le reduire à son devoir, marcha vers Nantes avec une puissante armée, & ayant passé la Loire s'alla camper à *Rezay*, la Riviere entre-deux, faisant faire des courses sur le plat pays ; Hoël sortit de Nantes sur le Duc, le chargea furieusement, mais il fut repoussé. Sur ces entrefaites la Duchesse Berthe de Bretagne mourut, & le Prince Conan son fils entra en Guerre avec le Duc Eudon, auquel il demandoit le Duché comme son heritage maternel ; ils se battirent, où le Prince fut vaincu & se sauva en Angleterre ; repassa en Bretagne l'an 1155. prend Hedé, assiege son Pere à Rennes, qui est pris prisonnier par le Baron de Fougeres, mais il luy donna vent. Le Prince Conan fut receu Duc à Rennes, & incontinent se resolut de reduire tout le reste du pays à son obeïssance. Les Nantois redoutans sa colere, & se doutans que l'on les attaqueroit des premiers, abandonnerent Hoël, l'ayans reconnu homme lasche, le chasserent de leur Ville, & ne sçeut-on depuis que devint ce pauvre prince ; & ayans mandé Geffroy, fils d'autre Geffroy Comte d'Anjou, & frere du Roy Henry d'Angleterre, ils se donnerent à luy, & luy livrerent leur Ville pour la défendre, esperans avoir secours de luy & du Roy d'Angleterre, ce qui empescha le Duc de recouvrer Nantes pour ce coup ; mais Geffroy l'Angevin estant mort l'an 1157. le Duc fit sommer les Nantois de se rendre, ce qu'ils firent sans resistance, & receurent le pardon de leur revolte & abolition

du passé. Le Roy d'Angleterre Henry fut extrémement couroucé de la perte de Nantes, qu'il prétendoit luy appartenir, comme heritier de son frere Geffroy, auquel les Nantois s'estoient donnez; le Duc se défendoit, & soustenoit que ce n'estoit pas aux Nantois, qui estoient ses sujets, de se donner à qui bon leur sembloit; l'Anglois cependant descendit en Normandie, alloit entrer avec le Duc, mais ce coup fut rompu par le mariage de la Princesse Constance fille du Duc avec le Prince Geffroy III. fils du Roy Henry, lequel mariage faisant, le Duc donna avec sa fille le Comté de Nantes, & alla trouver le Roy Henry à Avranches, qui luy fit tres-bon recueil, & l'an 1159. le Roy Henry vint à Nantes, & prit possession du Comté au nom de son fils le Prince Geffroy. La mesme année ce Prelat assista à la Dedicace de S. Florent de Saumur. Le 6. du mois de May, il obtint des Papes Eugene quatriéme & Adrian quatriéme son successeur, des Bulles de confirmation des Privileges de son Eglise. L'an 1163. il pleut du sang en la Paroisse de Rezay prés Nantes, & de certaines fontaines environ la Ville on en vid couler, & aussi du pain, qui fut signe d'une grande famine qui survint depuis. Ce Prelat mourut l'an 1169. le vingt-huitiéme Septembre, & fut enterré en sa Cathedrale le 5. janvier suivant.

LIII. — **Robert,** neveu de Bernard, homme éloquent & de sainte vie, fut premieremeut Chanoine & Archidiacre de Nantes, & deux ans aprés la mort de son Oncle, il fut éleu Evesque de Nantes, le propre jour de Noël l'an 1171. en presence & du consentement de Henry Roy d'Angleterre, lequel n'ayant la patience d'attendre le decez du Duc Conan, avoit fait reconnoistre le Comte de Nantes Geffroy son fils, pour Duc de Bretagne, sous le Pape Alexandre III. & l'Empereur Fréderic Barberousse. Ce Prelat obtint nouvelle confirmation des Privileges de son Eglise, & fit le voyage de Jerusalem, & au retour il mourut à *Brandaise* en Italie le vingt-huitiéme Aoust 1183. Environ l'an onze cens quatre-vingt, Briand second du nom, Baron de Chasteau-Briand, fonda le prieuré de Bere, prés Chasteau-Briand, & en donna le fonds à Mairemoustier lez Tours. Son fils Geffroy le confirma, & Goxo fils de cettuy paracheva l'Eglise. L'an 1183. l'Evesque Robert avant d'aller en son voyage, il dedia l'Eglise Abbatiale de Nostre-Dame de Melleray, ¶ de l'Ordre de Cisteaux; de laquelle Abbaye ont esté pourveus plusieurs grands Personnages ‖

LIV. — **Maurice** (1), Robert le surnommé de Blaison, Gentilhomme Leonnois succeda à Robert, & fut sacré l'an 1184. sous le Pape Lucius troisiéme, l'Empereur Fréderic Barberousse, & le Duc Geffroy second du nom. L'an 1186. le Duc Geffroy mourut à Paris, laissant la Duchesse Constance grosse d'un fils, que ce Prelat baptiza le jour de Pasques, & le nomma Artur, en memoire du grand Artur de la Grande Bretagne. Incontinent aprés le Roy d'Angleterre vint à Nantes & y convoqua les Estats, ausquels il demanda la garde du jeune Prince; mais les Estats l'en refuserent, & confirmerent la Regence de la Duchesse Constance, laquelle fut par eux nommée garde du jeune Duc. Ce Prelat ayant gouverné son Eglise douze ans, fut transferé à Poictiers par le Pape Innocent troisiéme, à la petition des Chanoines & Clergé de Poictiers l'an onze cens nonante-six.

LV. — **Geffroy** (2) Tresorier de Saint Pierre de Nantes, fut éleu aprés la translation de son predecesseur, sous le Pape Innocent troisiéme, l'Empereur Philippes frere de Henry VI. & le Duc Artur premier & la Duchesse Constance sa mere. L'année suivante 1196. Richard Roy d'Angleterre ayant fait, partie par beau, partie par force, consentir la

(1) Entre Robert et Maurice, M. de Kersauzon nous dit qu'un certain Arthur tint le siege épiscopal pendant quelques mois en 1185. M. de Kersauzon donne pour armes à l'évêque Maurice un *bandé de 6 pièces.*

(2) Geffroy Pantin portait . *d'argent à la croix pattée de sable cantonnée de 4 merlettes de gueules.*

Duchesse à espouser Renoul Comte de Cestric, & voyant que les Barons ne se pouvoient accorder avec cét Anglois, assembla les Estats, où n'ayant pû rien faire il rompit l'assemblée & se retira à Nantes, & y manda la Duchesse sous couleur de traitter de leurs affaires; elle y alloit à la bonne foy, mais le Comte Renoul son nouveau mari la prit au Bourg de Teillé prés Ancenix, & la consigna en la garde d'Ascot Baron de Raix qui estoit de sa devotion & intelligence; ce que nostre Prelat ayant entendu il sortit de Nantes sans en dire mot au Roy Richard, & alla à Saint Malo de Baignon, où se trouverent les Evesques de Rennes, Vennes & Saint Brieuc, & la plus saine partie des Barons avec le jeune Duc Artur pour aviser à la conservation de la personne du Prince, & aux moyens de delivrer la Duchesse. L'an 1201. la Duchesse Constance fonda l'Abbaye de Nostre-Dame de Villeneuve, Ordre de Cisteaux en la Forest de Touffou à deux lieuës de Nantes, & y mit des Religieux qu'elle fit venir de Buzay, ¶ de laquelle Abbaye ont esté Abbez plusieurs grands Personnages, ‖ & l'an 1201. elle fonda l'Abbaye de la Cousture, prés le Mans. La mesme année, Jean *dit sans terre*, Roy d'Angleterre, ayant cruellement massacré le Duc Artur son neveu, nostre Prélat assista aux Estats tenus à Vennes, pour deliberer sur la poursuite de reparation du meurtre de ce Prince. L'an 1201. la Duchesse Constance deceda & fut enterrée à Ville-neufve, ce Prelat assista à son enterrement; son corps fut mis en un coffre de bronze, en une Chapelle, attendant l'accomplissement du bastiment. L'an 1207. le Roy Jean sans-terre descendit en Bretagne, & vint sonder les Nantois, pour voir s'il y pourroit entrer, mais il fut rudement repoussé par les Bourgeois, lesquels ouvrirent leurs portes au Roy de France Philippes qui revenoit de Poictou. L'année suivante 1208. le Roy Jean s'en vint vers Nantes, & l'assiegea, mais le Duc Guy de Thoüars le surprit, & le contraignit de lever le Siege. L'an 1209. ce Prelat assista avec Guillaume de Beaumont Evesque d'Angers, à la fondation du Prieuré de la Primaudiere de l'Ordre de Grandmont, que Geffroy Baron de Chasteau-Briand, & Guillaume de la Guerche Seigneur de Poëncé, de Martigné Ferchaud, & de Segré, fonderent en la Forest de Juigné en Anjou. Ce fut nostre Geffroy qui fit parachever la grosse Tour qui s'éleve par dessus le Chœur des Chanoines en sa Cathedrale, laquelle il fit paver & orner de beaux parements, & en accreut les revenus. L'an 1212. il officia aux obseques de Guy de Thoüars, qui fut enterré à Ville-neufve. Enfin Geffroy mourut en Février l'an 1216. & fut inhumé en sa Cathedrale. L'an 1204. Geffroy Baron de Chasteau-Briand fonda le Prieuré de Saint-Michel prés Chasteau-Briand, & y fut enterré l'an 1207. Dés l'an 1200. Olivier Sire de Clisson fonda l'Abbaye de Geneston, de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin. L'an 1212. Pierre de Dreux épousa Alix heritiere de Bretagne, dans le Chasteau de Nantes.

LVI. — **Estienne** natif de la Bruere, prés l'Isle Bouchard en Touraine, homme de grande integrité, doux & liberal, fut éleu la même année 1216. (1) sur la fin du Pontificat d'Innocent III. & l'Empire de Frederic II. regnant en Bretagne la Duchesse Alix & Pierre de Dreux, qui depuis fut surnommé Mauclerc, à cause du mauvais traittement qu'il fit au Clergé de Bretagne. L'an 1217. Saint Dominique de Guzman, Espagnol, fondateur de l'Ordre des Freres Predicateurs (communément dits Jacobins) vint à Nantes, & visita la Duchesse en son Chasteau dudit Nantes, laquelle le pria de luy envoyer des Religieux pour peupler un Convent en cette Ville, que André Baron & Seigneur de Vitré leur desiroit bastir en son Hostel, scitué prés l'Hôpital de la Ville & le Chasteau sur le bord de la Loire, entre les Portes nommées alors Drouin Lillard, & la Porte Briand-Maillard, mais la Fondation ne se fit que dix ans aprés. L'an 1221. Geffroy Seigneur de Chasteau-Briand

(1) Etienne succéda au précédent Evêque des 1213.

fonda la Chapelle & Chapellenie de Saint Martin de Teillé, qu'il dotta de bons & suffisans revenus pour l'entretien du Chapellain, il y a à present des Cordeliers (comme dirons cy-aprés en Jean de Malestroit). L'an 1223. le Duc Pierre défit les Barons alliez du Vicomte de Leon, leur ayant rendu bataille prés Chasteau-Briand, & envoya les prisonniers au Chasteau de Touffou prés Nantes. L'an 1225. le Duc convoqua son Parlement General à Nantes, où il fit des Edits rigoureux contre les Ecclesiastiques; peu auparavant estoit decedée la Duchesse Alix, & fut ensevelie à Ville-neufve prés ses pere & mere. La mesme année ce Prelat dedia l'Eglise abbatiale de Ville-neufve, assisté de Robert Evesque de Vennes, & Raynaldus Evesque de Cornoüaille. L'an 1226. ce Prelat entra en piques avec le Duc, touchant les immunitez & Privileges de son Eglise, pour la conservation desquels il se roidit contre ce Prince, lequel par dépit de luy fit démolir les pignons des Eglises de Saint Clement & de Saint Cire, és Faux-bourgs (à present Saint Leonard dans la ville) dont les materiaux furent par luy employez à l'ornement & fortification de son Château, il démolissoit les Presbyteres & maisons des Prestres, faisoit tirer des fossez à travers les Cimetieres, n'épargnant ny sacré ny prophane, lorsqu'il pouvoit incommoder les gens d'Eglise. Ce Prelat du commencement reprit modestement le Duc, lequel ne pouvant endurer que qui que ce fut contrariast ses volontez, le bannit de son Eglise. Le Clergé de Bretagne ne pouvant plus endurer les façons de faire du Duc, députerent nostre Prelat pour aller à Rome se plaindre au Pape Honoré III. lequel le receut benignement & expedia ses affaires à son contentement. Il deceda au retour de ce voyage le dixiéme Octobre la mesme année, ayant laissé par testament à son Eglise dix marcs d'or, dont furent faits trois Calices du poids de sept marcs, & une grande Croix d'or du poids de 3. marcs, dans le croizon de laquelle est enchassée une notable portion de la vraye Croix, qu'on expose à l'adoration le Vendredy Saint. Il fut inhumé en la Chapelle de Saint Michel en sa Cathedrale.

De gueules semé de fleurs de Lys d'or.

LVII. — **Clement de Chasteau-Briand** (1), Chantre de Nantes & puis d'Angers, fut éleu aprés le decez d'Estienne, & sacré l'année suivante 1227. sous le Pape Gregoire IX. & l'Empereur Frideric II. & le Duc Pierre Mauclerc. Il ne siega que cinq mois & mourut la mesme année.

LVIII. — **Henry**, natif de Vennes, fut éleu la mesme année 1227. sous le Pape Gregoire IX. l'Empereur Frideric II. & le Duc Pierre Mauclerc, avec lequel il eut de furieuses prises à cause des immunitez de son Eglise. L'an 1228. Frere Guillaume de Seguino de l'Ordre des Freres Predicateurs, Provincial de France, vint à Nantes par commandement de son General Frere Jourdain de Saxe Allemand, & accepta la fondation d'un Convent de son Ordre en ladite Ville, duquel il reçeut pour Fondateur, André Sire de Vitré, & y fit poser la premiere pierre le jour des Apostres S. Pierre & S. Paul, le vingt-neuviéme Juin audit an, present & Officiant ce Prelat. L'an mil deux cens vingt-neuf Henry troisiéme Roy d'Angleterre descendit à Saint Malo, à la semonce du Duc Pierre, de là il vint à Nantes, où il sejourna quelques mois attendant le reste de son armée, dépensant son argent en festins & banquets, & puis repassa la mer. Cette confederation du Duc avec l'Anglois, dépleut extrémement aux Barons, qui s'allierent au Roy de France, & se declarent contre leur Duc. L'an 1230. le Duc tâcha à attirer les Regents & Escolliers de l'Université de Paris à Nantes, leur proposant de grands Privileges, ayant sçeu qu'ils estoient mécontents à cause d'une querelle survenuë

(1) M. de Kersauzon lui donne pour armes : *Semé de plumes de paon au naturel.*

entr'eux & les Parisiens ; mais il y perdit sa peine. Le Jour de la Pentecoste audit an, le Roy de France Saint Loüis IX. se presenta devant Ancenix où les Barons de Bretagne le vinrent trouver en sa tente au camp, excepté Raoul de Fougeres qui se retira devers le Duc à Nantes. Ancenix s'estant rendu, l'armée marcha à Oudon, prit le Chasteau, & celuy de Champtoceaux, puis ces Princes s'accorderent. L'an 1231. l'Eglise de Ville-neufve fut achevée, & les corps de Guy de Thoüars, de la Duchesse Constance sa femme, & de la Duchesse Alix leur fille, lesquels avoient esté déposez en des Chapelles attendant l'achevement de l'édifice, furent mis en leur final repos, presens les neuf Evesques de Bretagne, le Duc & grand nombre de Barons & Seigneurs. L'an mil deux cens trente-deux le 22. Septembre, ce Prelat dedia l'Eglise de Saint Michel de Nantes, laquelle fut donnée l'an 1296. aux Peres Cordeliers (comme nous dirons cy-aprés). Il mourut l'an mil deux cens trente-quatre, ayant donné aux Chanoines de sa Cathedrale trois cens marcs d'argent pour accroistre le revenu de leurs Prebendes. Il fut enterré en l'Abbaye de Melleray.

LIX. — **Daniel.** *Argentré* le met Evesque de Nantes l'an 1237. & dit de plus, que ladite année il fut à Rome plaider pour son Clergé contre le Duc Jean I. fils de Mauclerc. *Robert* le met aussi en ce rang, mais M. Charron donne pour successeur immediat à Henry, le suivant.

LX. — **Robert,** natif du Diocese de Xainctes, fut premierement Evesque d'Aquilée, puis pourveu de l'Evesché de Nantes par le Pape Gregoire IX. l'an 1235. Il fut à Rome l'an mil deux cens trente-sept soustenir la cause de son Clergé contre Pierre Mauclerc, faisant pour le Duc Jean premier son fils. Ce Prelat fut fait Patriarche de Jerusalem l'an 1240.

LXI. — **Galeran,** natif de l'Evesché de Leon, fut premierement Doyen de Tours, puis éleu Evesque de Nantes l'an mil deux cens quarante, sous le Pape Gregoire IX. & le Duc Jean premier du nom surnommé le Roux. Il obtint du Pape Innocent IV. la confirmation des Privileges de son Eglise. Le 7. Novembre la mesme année, le Seigneur de Blain donna de grands revenus sur sa terre de Blain pour la construction du Convent des Freres Predicateurs de Nantes. L'an 1250, le Duc Pierre Mauclerc revenant de la guerre Sainte mourut sur mer, son corps rendu à Marseille, fut par le commandement du Duc Jean son fils apporté en Bretagne & inhumé à Ville-neufve prés la Duchesse Alix sa femme. La mesme année le Duc vainquit les Barons de Lanvaux & de Craon qui avoient pris les armes contre luy, confisqua la Baronnie de Lanvaux, & envoya de Craon tenir prison au Chasteau du Bouffay à Nantes. L'an 1252. le troisiéme jour de Septembre Geffroy IV. Seigneur de Château-Briand fonda le Monastere de la Trinité prés sadite Ville, en consideration que les Peres de cét Ordre l'avoient racheté des mains des Sarazins, desquels il fut pris en la Bataille de Massore l'an 1250. le 33. de son âge, avec le Roy Saint Loüis & le Duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, & ayant esté quelque temps prisonnier, sa rançon payée, il vint en Bretagne ; ce que sçachant sa femme, elle luy alla au devant, & luy donnant le baiser & accollade, trépassa de joye. Cette aventure se trouve remarquée par *Gilles Massérius* en ses Commentaires sur *Aule Gelle* l. 2. ch. 10. *Quidam Dominus Castri Adriando tempore Regis Gallorum D. Ludovici in terram sanctam cum aliis multis profectus est, at cum ob longam absentiam viri jam pro non vivo haberetur, infinitis est ab uxore desideratus lacrymis : tandem familiæ inexpectatus adesse nuncialur qui dudum ut mortuus plorabatur. Cum id uxor audisset, nec certo credens nuntio, procedit obviam, ibi tantus stupor primum, tantum deinde gaudium uxoris viscera ob inopinatum*

viri adventum subintrat, ut inter optatos mariti amplexus animam efflarit. Elle s'appelloit Sybille. Le Roy Saint Loüis en reconnoissance des services qu'il luy avoit rendus en cette guerre, luy donna pour armes à luy & à ses successeurs les fleurs de Lys d'or sans nombre, au lieu des pommes de Pin qu'il portoit auparavant. *Cui & ejus hæredibus S. Ludovicus tunc Francorum Rex, propter ejus probitatem in armis flores Lilii auri, loco pomorum Pini Auri, contulit,* (disent les memoires du Prieuré de la Primaudiere.) Ce Prelat mourut le vingt-cinquiéme Septembre, l'an douze cens soixante, & non douze cens soixante & quatre, & gist en sa Cathedrale.

LXII. — **Jacques,** natif de Guerrande, docte Theologien, fut Chanoine de Paris & Doyen de Tours, éleu Evesque de Nantes non pas l'an 1264. (1) comme l'ont écrit aucuns, mais dés l'an 1260. Ce qui se justifie par un acte signé de luy. *Mense Junio anno Domini M C.C. sexagesimo. Par lequel il approuve la donaison faite à l'Abbaye & Monastere de la Chaume, Ordre de Saint Benoist, de cent sols monnoye courante de rente, par Marguerite heritiere (Montis-Acuti & Ganappiæ) de Montaigu & la Garnache, du consentement de son mary Pierre de Branna, ladite somme a esté payée par le Senéchal de la Chastellenie de la Garnache, dans la quinzaine de la Purification Nostre-Dame, lequel terme écheu, autant de jours qu'il dilayera de payer ladite rente, il y adjoûtera autant de dix sols du sien.* Auquel acte est attaché l'acceptation dudit don fait par le Senéchal Royal de Poictou à la Roche-sur-Yon, *Die sabbathi post festum sancti Stephani 1277.* scellé d'un grand sceau de cire verte, l'écu chargé de dix fleurs de Lys 4. 3. 2. & 1. contre scellé d'un écu à quatre fleurs de Lys en Croix, deux grandes, deux moindres. Je vis & copié ledit acte à la Chaume l'an passé 1634. en Novembre, & l'ay voulu produire icy pour justifier mon date. L'an 1266. le Duc Jean I. estant allé à Rome, fit serment de ne plus persecuter les Ecclesiastiques de son Duché, & specialement concernant ce Prelat & son Eglise, il dit: *Item, juro & promitto quod Episcopo Nannetensi satisfaciam de Barbacanis secundum sententiam Domini Episcopi Petronensis, & incontinenti deponam omnem pecuniam in qua condemnatus sum Episcopo Nannetensi & Ecclesiæ, & parebo omnibus suis ordinationibus decretis & præceptis lectis contra me pro Episcopo & Ecclesia Nannetensi, etc.* Ce Prelat mourut le 7. février l'an 1267. gist en la Cathedrale prés des Saintes Reliques, ses ossements, avec sa tombe qui est de franc cuivre, furent transferez en la Chapelle de Saint Lazare l'an mil six cens vingt-deux.

LXIII. — **Guillaume** (Claude Robert le surnomme de Vern) natif de Rennes, fut sacré Evesque de Nantes l'an 1267. sous le Pape Clement IV. les mesmes Empereur & Duc, avec lequel il accorda pour les Regales par luy contestées. Il acheta de Henry Seigneur d'Aindre, la Jurisdiction de la Fosse de Nantes & du Bois-Garen, & l'annexa au fief de son Evesché. L'an 1273. au mois de Janvier, le Duc estant à Nantes changea le Bail en rachapt, ce qui fut de tous accepté horsmis du Baron de Fougeres & quelques autres, & de ce Prelat, lequel mourut l'an 1278.

LXIV. — **Maur;** Robert seul, dit qu'il dédia l'Eglise de Buzay l'an 1288. mais Monsieur Charron donne pour successeur immediat à Guillaume le suivant.

LXV. — **Durand** (2), natif de Rennes, fut sacré Evesque de Nantes l'année suivante 1279. sous le Pape Nicolas III. l'Empereur Rodolphe I. & le Duc Jean I. avec lequel il accorda pour les droits de son Eglise. Il acquit le Manoir de Chasseil en la Paroisse de Sainte

(1) M. de Kersauzon admet en 1264 un évêque de Nantes du nom de Gautier.

(2) Durand : *d'argent à neuf losanges de sable 3. 3. 3.*

Luce, cinq quarts de lieuës de la Ville pour la recreation des Evesques & mourut à Fougeray l'an 1292. Son corps fut apporté à Nantes, & inhumé dans le Chœur de sa Cathedrale prés le grand Autel, ses ossemens furent découverts l'an 1618. à cause du bastiment neuf, & mis derriere le grand Autel vis-à-vis du lieu où il estoit auparavant.

LXVI. — **Henry** (Robert le surnomme de Calestria) du Diocese de Treguer, fut sacré Evesque de Nantes environ l'an 1293. sous le Pape Nicolas IV. l'Empereur Rodolphe I. & le Duc Jean II. du nom, & l'année suivante 1294. il assista à Angers aux obseques de Nicolas Gellant 55. Evesque d'Angers & dit la Messe Pontificale à S. Maurice. Il mourut l'an 1304. L'an 1296. Guillaume de Rieux & Anne de Maschecol sa femme, fonderent le Convent des Cordeliers en l'Eglise de Saint Michel à Nantes.

LXVII. — **Daniel Vigier** (1), natif de la Paroisse de Guemene Penn-Fao en ce Diocese, fut sacré Evesque de Nantes l'an 1305. seant en Avignon le Pape Clement V. sous l'Empereur Albert I. & le regne de Jean II. & Artur II. Duc de Bretagne. La mesme année il fut député par le Clergé de son Diocese pour aller à Avignon devers le Pape, pour traitter avec les Députez du Duc Artur, touchant leurs differents, & luy fut baillé pour assistant le Curé de S. Medard au mesme Diocese ; ils consentirent la reduction de devoir de tierçage au neuviéme qui s'appelle droit de neufme, & en apporterent Bulles expediées *5. Cal. Julii Pontif. sui anno 4.* L'an 1318. sous le Pontificat du Pape Jean XXII. & le regne du Duc Jean III. Duc de Bretagne & Vicomte de Limoges, estant General de l'Ordre des Carmes R. P. F. Guy de Parpignan, Thebaut de Rochefort Chevalier, Vicomte de Donges, donna aux Religieux Carmes sa maison qu'il avoit à Nantes prés les Cordeliers, nommée communément l'Hostel de Rochefort (c'est le lieu où est de present le Monastere de Sainte Claire) où ils demeurerent neuf ans, faisant le service en une petite Chapelle qu'ils y avoient dressée ; mais ce temps expiré, pour éviter dispute à cause de quelques oppositions formées sur la proximité du lieu, du Monastere des P P. Cordeliers, le même Seigneur de Donges leur donna une autre sienne maison située entre la ruë de Verdun d'une part, & la Porte qui lors s'appelloit de l'*Echellerie* ou *Guerrandoise.* Les Religieux s'habituerent en cette maison au mois de Juin l'an 1327. & celebrerent six Messes dans la grande Salle dudit Hostel, avec Predication, l'apres-dinée ; le Samedy aprés la feste des Apostres Saint Pierre & Saint Paul. Ce Prelat les traversa extrémement & s'opposa à leur establissement, soustenant le Curé de Saint Vincent ; les Chanoines de Saint Pierre se joignirent à eux ; nonobstant les Religieux passerent outre, dont Daniel irrité les excommunia ; mais ils en appelerent au Pape, & dura ce litige trois ans entiers, jusques à l'an 1330. que le Seigneur de Donges leur fondateur desirant les voir en paisible possession de leur Monastere, s'obligea à payer tous les ans à l'Evesque de Nantes six livres monnoye, & cent au Chapitre *pro indemnitate & cessatione ab oppositionibus* (porte l'acte) lequel accord & convention fut confirmé l'an suivant 1331. par le Pape, qui absolut les Religieux de la censure, & le Duc à la requeste du Fondateur l'approuva aussi. Ce Prelat fut homme docte, de sainte vie & austere ; il fit de grands biens à son Eglise, à laquelle il donna des Chapes, Chapelles, & ornements precieux, les deux Images d'argent de Nostre-Dame & de Saint Jean, qui sont aux deux costez du Crucifix sur la porte du Chœur, la grosse cloche nommée le Félix, fonda plusieurs Chapellenies, Anniversaires & festes doubles en ladite Eglise, érigea le Doyenné de sa Cathedrale avec semblables honneurs & préeminences que celuy de Tours, luy assignant une Prebende avec les deux parts des gros fruits de la Paroisse de *Couairon,* fonda deux dignitez en l'Eglise

(1) Daniel Vigier : *une fasce accompagnée en chef de 2 étoiles et en pointe d'un croissant surmontant une étoile.* — Il mourut le 12 février 1337.

Collegiale de Nostre-Dame de Nantes, sçavoir le Chevecier (qui est le chef) & le Chantre, & sept Prebendes. C'estoit le Pere des pauvres de son Diocese, dont il nourrissoit grand nombre. Il deceda le treiziéme Février l'an 1337. gist en sa Cathedrale prés la Chapelle Paroissiale de Saint Jean Baptiste, bastie & consacrée par luy, & sur son tombeau est érigé un sepulcre de marbre noir, autour duquel on a autrefois veu de grandes clartez & lumieres. L'an 1332. Gerard de Machecoul, Seigneur de la Benaste, du Coustumier, de Bourg-neuf & de l'Isle de Boüin, & Alienor de Thoüars sa femme, fonderent le Monastere des Peres Cordeliers en leur Ville de Bourg-neuf, où furent enterrez ledit Gerard mort le dernier jour d'Octobre l'an 1343. & Alienor decedée le 26. Février 1363.

LXVIII. — **Olivier Salahadin** (1) Gentilhomme natif du Diocese de Leon surnommé *la fleur des Prelats de son temps*, fut éleu & sacré la mesme année 1337. sous le Pape Benoist XI. & l'Empereur Loüis de Bavieres IV. du nom, regnant en Bretagne le Duc Jean III. lequel estant decedé à Caën en Normandie en Avril 1341. les Nantois receurent le Comte Jean de Montfort pour Duc, qui y assigna les Estats, mais il n'y eut qu'un seul chevalier qui l'y vint trouver. Charles de Blois s'estant plaint au Roy de France son Oncle de ce que le Comte de Montfort conqueroit les Villes, le Roy envoya à Nantes le sommer de comparoistre devant les Pairs de France pour subir leur Arrest, il y alla; mais voyant qu'il battoit mal pour luy, il se sauva de Paris & se rendit en poste à Nantes, s'ensuivit l'Arrest de Conflans contre luy, pour lequel executer le Duc de Normandie & Charles de Blois vinrent en Bretagne avec une puissante armée, prirent Ancenix, Champtoceaux & Carquefou, & bloquerent Nantes, tant de ça que delà Loire, laquelle ils firent passer à partie de leurs soldats à Toüaré. Les Nantois se défendirent resolüment du commencement, & se battirent avec l'ennemy aux barrieres; mais voyans plus de 200. des leurs pris prisonniers, leurs terres & mestairies bruslées & pillées, ils accorderent sourdement avec l'ennemy de luy livrer la Ville, à condition que les prisonniers seroient délivrez sans rançon, & qu'on ne feroit tort à aucun des Bourgeois en corps ny en biens. Le moyen de rendre la Ville sans bruit, fut qu'on laissa une des portes ouverte (comme par mégarde) à l'heure dite, que les François ne manqueroient de s'y trouver, & ayant enfoncé les portes du Chasteau (assez mal gardé, le Comte croyant estre en seureté) prirent ledit Comte & le menerent à Paris, où il fut serré en la grosse Tour du Louvre; & cela fait, Charles entra dans Nantes, & receut le serment des Habitans, puis l'armée se retira sans faire tort à personne comme il avoit esté convenu. Cela se fit à la Toussaints ou environ l'an 1342. Au commencement du Printemps de l'année suivante 1343. Louis d'Espagne partisan de Charles de Blois assiegea Guerrande, & après quelque resistance des Habitans la prit d'assaut & la pilla, dont il tira un grand butin, ses soldats bruslerent cinq Eglises, tant en la Ville qu'es Fauxbourgs, dont Loüis fut fort courroucé, & fit pendre vingt-cinq de ces boutefeux. Delà il marcha au Croisic, qu'il prit puis s'embarqua & tint la mer quelque temps, & après revint au mesme port. La mesme année le Roy d'Angleterre Edoüard estant descendu à Morbihan, vint à Nantes, & l'assiegea, logeant son armée és Fauxbourgs de la Fosse, le Marcheix, S. Clement & Richebourg, lesquels il fit brusler, pour convier Charles de Blois à sortir hors la ville, lequel il attendoit en bataille rangée hors Sauvetour. En cette incendie des fauxbourgs de Nantes, fut bruslée l'Eglise de S. Julien, à l'entrée de la Fosse, bâtie

(1) Albert Le Grand omet de citer entre Daniel Vigier et Olivier-Barnabé ou Bonabes de Rochefort élu le 17 juillet 1338 (Eubel) *armes : Vairé d'or et d'azur.* — Olivier Salahadin de la maison des Seigneurs de Kermodec en Ploudiry, doyen de Paris, docteur en théologie, fut élu Evêque de Nantes le 14 juillet 1340. sur le refus du Saint-Siege de nommer Guillaume de Machecoul, chanoine de Nantes, désigné par le Chapitre; il mourut le 24 août 1354 : *d'or à 3 annelets d'azur.* — P. P.

autrefois par Desiderius Evesque de Nantes, où on a depuis édifié une petite Chapelle dédiée au mesme Saint. Les Anglois enfin leverent le siége pour aller à Vennes, où l'Armée de France s'alloit rendre. L'an 1347. Charles de Blois amassa son Armée à Nantes pour aller assiéger la Roche-Derrien. L'an 1352. la nuit de Caresme-prenant 17. jour de Février, les Anglois qui couroient le Nantois approcherent du Château de Nantes, & ayant apperceu que la place estoit mal-gardée, ils se coulerent doucement dans le fossé, & par escalade entrerent par une fenestre de la Tour neufve, & se saisirent de la place, mettans hors le Capitaine Messire Guy de Rochefort & sa garnison, mais il fit armer les Bourgeois & assiega ces Anglois, lesquels il força & tailla en pieces ne pouvans estre secourus. Ce Prelat mourut le 17. Aoust 1354 & gist en sa Cathedrale en la Chapelle de la Magdeleine sans Epitaphe.

Il portoit d'or à cinq cottices d'azur.

LXIX. — **Hugues de Montrelaix,** fils de Renaud & de Marie d'Ancenix, Chanoine et Chantre de Nantes, Doyen & puis Archidiacre de la Mée, fut éleu par le Chapitre de Nantes aprés le decez de Salahadin, mais le Pape d'Avignon ne le voulut confirmer, ains à la recommandation de Charles de Blois, competiteur du Duc Jean IV. transfera Robert Paynel de l'Evesché de Treguer à celuy de Nantes l'an suivant 1355. & pourveut nostre Hugues de l'Evesché de Treguer (y recours) lequel le fut depuis de Saint Brieuc.

D'argent à deux faces de gueules accompagné de 8. merlettes d'azur. 3. 2. 3.

LXX. — **Robert Paynel** (1), de Noble extraction, fut premierement Evesque de Treguer, puis transferé par le Pape d'Avignon à l'Evesché de Nantes, à la prière & recommandation de Charles de Blois, son grand & intime amy. Il commença à tenir ce Siége l'an 1355. pendant le plus fort de la guerre Civile entre Jean Comte de Montfort, & Charles de Blois, à qui demeureroit le Duché de Bretagne. L'an 1357. *Bertrand du Guesclin partisan de Blois, surprit le Chasteau de Fougeray en ce Diocese par un gentil stratagéme : Car ayant espié l'absence de Messire Robert Brembon, Capitaine des Anglois de la garnison de cette place, il se déguisa en Villageois, & fit faire autant à dix ou douze des siens, ayant mis le reste en embuscade le plus prés qu'il pût du Chasteau. Cela fait ils couperent chacun un faix de bois, & allerent vers le Chasteau demander si on avoit affaire de bois, la sentinelle respondit qu'oüy, & descendit abattre le Pont & ouvrir la porte, alors ces déguisez bucherons jetterent leurs fagots bas pour empescher la porte de fermer & ayans donné le signal à leurs compagnons embuscadez ils prirent la place, & tuerent ou prirent prisonniers tous les Anglois qui s'y trouverent.* Environ l'an 1360. Charles de Blois, Prince remply de pieté & devotion, fonda sur les Ponts de Nantes l'Eglise & Aumosnerie de Toussaints; il fit aussi rebastir l'Eglise des Carmes de la mesme Ville, & celle de Saint Leonard qui avoient esté ruinées par le malheur de la guerre. Ce Prince ayant perdu la vie & la bataille à la journée d'Auray le 29. Septembre 1364. nôtre Prelat en fut si attristé, qu'il en tomba malade d'ennuy, & mourut peu après, il fut enterré en sa Cathedrale devant l'Autel de Saint Eutrope. La même année finissant, le Vendredy Saint II. d'Avril, on travailla à Guerrande pour le Traité de paix, lequel le Duc ne vouloit accorder; mais ayant mis la teste à la fenestre de sa chambre, il vid toute la place couverte de peuple, qui l'apercevant se jetterent à genoux; & commencerent à crier : *Monseigneur, pour l'honneur de Dieu, donnez la paix à vostre pauvre peuple.* Ce spectacle l'attendrit, & le fit resoudre à la paix, laquelle fut concluë le lendemain Samedy de

(1) Robert Paynel transféré de Tréguer à Nantes le 19 novembre 1354, mourut le 23 février 1366. — D'après M. de Kersauzon, il portait : *d'or à 2 fasces d'azur accompagnées de 6. merlettes de gueules 3. 2. 1.*

Pasques, dernier jour dudit an 1364. en l'Eglise Collegiale de S. Aubin de Guerrande. L'an 1359. R P. en Dieu Messire Raoul de Machecol, fils de Gerard de Machecol, & d'Eustache Chabots, fut consacré Evesque d'Angers. Pendant ce temps, la Seigneurie de Derval en ce Diocese estoit possedée par Messire Robert Knolles vaillant Chevalier Anglois, auquel elle fut donnée par le Duc Jean IV. à cause que Bonabes de Rouge IV. du nom avoit abandonné son service & s'estoit rangé du party du Roy de France, & ne retourna à son vray Seigneur que la paix faite l'an 1380.

LXXI. — **Frere Simon de Langres** (1), Religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Langres en la Province de France, Docteur en theologie de la Faculté de Paris, fut éleu vingt & deuxiéme General de son Ordre, au Chapitre celebré au Convent de Castres l'an 1352. Il fit en sorte envers le Pape Urbain V. que le corps du Docteur Angelique Saint Thomas (lequel avoit demeuré en dépost septante-cinq ans au Monastere de Fosse-neuve, Ordre de Cisteaux, où il estoit decedé) fut rendu à l'Ordre. Le Roy d'Angleterre Edoüard tenant le Roy de France Jean (pris en la bataille de Poictiers) prisonnier à Londres, irrité de ce qu'on ne luy en vouloit donner telle rançon qu'il demandoit, passa la mer l'an 1359. & r'entrant en France alloit ruinant & desolant tout le Royaume, sans que personne luy osast resister. Pour remedier à ces malheurs, le Regent du Royaume Charles de France, de l'avis des Princes ses freres, de Guillaume de Montaigu Evesque de Terroüenne, Chancelier de France & de tout le Conseil, ne trouva meilleur expedient pour remedier à ces désordres, que de députer nostre frere Simon & l'Abbé de Clugny devers le Roy Edoüard, lequel ils trouverent à Galardon, & si puissamment le persuaderent, qu'ils obtinrent la paix, laquelle fut peu aprés concluë au village de Bretigny, prés Chartres. Ayant gouverné quatorze ans son Ordre, il fut éleu Evesque de Nantes l'an de grace 1365. & la mesme année il receut le Duc en sa Ville de Nantes le jour de la Saint André au mois de Novembre, & luy presta le serment de fidelité, lequel le remercia de cent marcs d'argent qu'il luy donna, qui luy estoient acquis du revenu de l'Evesché pendant la vacance du Siege ; & en sa consideration il confirma la fondation & les Privileges du Convent des Freres Predicateurs de Nantes & donna aux Religieux la vieille Monnoirie sçituée entre la ruë qui meine à la porte *Drouin Lillart,* & les degrez pour monter sur la muraille, prés la porte *Briand Maillard,* en consideration aussi que ledit Ordre des Freres Predicateurs a esté fondé par ses Predecesseurs Comtes de Montfort l'Amaury (porte l'acte du don). Il arriva deux beaux miracles à Nantes cette année, par les merites de Nostre-Dame, réclamée en l'Eglise des Carmes de ladite Ville, dont le Duc & tout le peuple furent témoins. Car le jour que ce Prince fit son entrée Ducale dans la Ville de Nantes, les ruës & fenestres estoient si pleines de monde, pour voir cette ceremonie, que les Archers de la garde de son Altesse travailloient bien à fendre la presse & ouvrir le passage. Comme le Duc passoit par les Changes, il arriva que la foule du peuple poussa un petit enfant, que sa mere avoit mis sur la marzelle du grand puits qui est en cette place ; de sorte qu'il tomba dedans & fut noyé. Le corps fut pesché & tiré hors faisant pitié aux assistans, mais specialement la pauvre mere laquelle ne se pouvoit consoler. Il se trouva alors auprés d'elle quelques devotes personnes qui luy conseillerent de voüer son enfant à Nostre-Dame du Mont-Carmel, laquelle ne dénioit son assistance à ceux qui avoient recours à elle en leurs afflictions ; la pauvre femme creut ce conseil, & prenant le corps mort de son fils le porta à la chapelle des Peres Carmes, le mit sur l'Autel, suppliant la Sainte Vierge de luy obtenir la vie. Ce qui fut fait, & l'enfant ressuscita sur le champ en presence de tout le peuple,

(1) Simon de Langres, élu le 16 mars 1366, fut transféré à Vannes en 1382. Son écusson portait : *une fasce accompagnée de 3 roses 2. 1.*

qui rendit graces à Dieu & à Nostre-Dame. Ce miracle fut suivy d'un autre aussi grand, car le bruit en estant divulgué par la Ville, le lendemain un Cordonnier en oyant dire quelque chose à des personnes arrestées prés sa boutique, leur dit qu'il n'en croyoit rien, & que c'estoit un bruit que ces Moines faisoient courir pour se mettre en credit, ajoustant ce blaspheme : *Qu'ils aillent au Diable ces Moines avec leur Nostre-Dame du Mont-Carmel.* Il n'eut pas plûtost achevé de proferer ces blasphemes, qu'il se passa son alesne par le milieu de la paulme de sa main, où elle s'arresta si fixement qu'il fut impossible de l'en retirer, quelques efforts que l'on y fit ; le Duc y envoya ses Medecins & Chirurgiens, qui ayans visité le patient & tasché en vain de le soûlager, rapporterent qu'il y avoit du surnaturel, & que c'estoit une juste punition de son blaspheme. Il fut en cét estat vingt-quatre heures en des douleurs extrémes, enfin il r'entra en soy-mesme, reconnut l'énormité de son peché, & pria qu'on le conduisit en la Chapelle des Carmes ; ce qui fut fait. Il se prosterna devant l'Image de Nostre-Dame, & versant un torrent de larmes, confessa publiquement sa faute, demanda pardon à la Sainte Vierge & la supplia de luy obtenir sa santé. Il n'eut plûtost fait cette petite satisfaction, que l'alesne luy tomba de la main sur le marchepied de l'Autel, & sa playe se guerit, de sorte que moyennant une legere imposition d'emplastre il fut guery en bref. Cela mit les Peres Carmes en credit, tant envers le Duc qu'envers le peuple, qui leur resta fort affectionné. La mesme année Nicolas Bouchard Admiral de Bretagne fit par commandement du Duc bastir la grosse tour & forteresse qui est au bout des Ponts vers Piremil, pour défendre l'entrée desdits Ponts. L'an 1366. la Duchesse Marie d'Angleterre fille du Roy Edoüard, estant decedée, le Duc épousa à Nantes Madame Jeanne de Hollande, fille de Thomas de Hollande, & de la Princesse de Galles & d'Aquitaine ; à ces nopces on n'épargna rien, & s'y firent les plus beaux Tournois qu'on eût veu depuis les guerres. La mesme année ce Prélat, & Frere Even Begaignon aussi Religieux de son Ordre, Evesque de Treguer, persuaderent au Duc de donner aux Freres Predicateurs le Convent qu'il avoit resolu de bastir à Rennes, en l'honneur de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle, ce qui fut fait. L'an 1369. ¶ le jour de S. André, ledit Simon fit serment de fidelité au Duc, & la mesme année ‖ les Comtes de Pembrok & de Canterbury, beaux freres du Duc, décendirent en armes au Port de Saint Malo, ausquels le Duc permit le passage à travers son pays pour aller en Poitou, & les festoya trois jours durant à Nantes, & leur armée és Fauxbourgs & Villages circonvoisins, puis passerent la Loire, & allerent joindre le Prince de Galles à Angoulesme ; plusieurs autres Compagnies tinrent la mesme route, dont le Roy de France & son Conseil sçeurent mauvais gré au Duc, lequel craignant quelque mal de ce costé, & se défiant de ses propres sujets, mit des garnisons Angloises és fortes places de son pays, dont les Barons irritez surprirent les bonnes places & manderent au Roy de France qu'il leur envoyast son armée, ce qu'il fit, sous la conduite de Bertrand de Guesclin Connestable de France. Le Duc cedant au temps, sortit de Nantes, & passa en Angleterre. Le Connestable prit le Chasteau de Derval, puis se presenta devant Nantes, qui luy refusa l'entrée, du commencement puis composa & entra dans la Ville. L'an 1378. au mois de Juillet, le Roy de France tendant à la confiscation du Duché de Bretagne, envoya à Nantes adjourner le Duc à comparoir en personne à l'assignation du quatriéme Decembre ensuivant, pour répondre à son Procureur General, sur ce qu'il voudroit proposer contre luy ; s'ensuivit Arrest au désir du Roy, portant confiscation du Duché ; & l'année suivante les Commissaires pour l'execution dudit Arrest vinrent à Champtoceaux, pensant commencer par Nantes, dont le Capitaine Amaury de Clisson frere d'Olivier leur eut bien voulu donner entrée, mais les Nantois coururent aux armes, & l'empescherent de rien faire au préjudice du Duc. Les Barons & Seigneurs extrémement irritez des procedures du Roy de France, appelerent le Duc, qui prit port à Solidor,

de là vint en Guerrande, qu'Olivier de Clisson avoit tâché à débaucher de son obeïssance, où il fut receu, comme aussi à Saint Nazaire, & és Isles de Baugé & de Ranroët. Tout cecy se passoit en l'an 1379. ¶ en laquelle année ledit Simon fit derechef nouveau serment de fidelité au Duc, qui se trouve aux Chartres, ‖ & l'année suivante 1380. le Comte de Boukingham, traversa le Royaume de France pour venir au secours du Duc ; ce que prévoyant le Roy de France envoya ses Agens à Nantes pour pratiquer cette Ville, laquelle peu aprés receut Olivier de Clisson & ses gens, qui y fit ses preparatifs pour aller assieger Guerrande, dont la garnison donnoit des affaires aux Nantois, faisant des rafflées sur leurs terres, & leurs donnans à toute heure des camizades & attaques jusqu'à leurs portes, ce qui les incommodoit fort. Clisson ayant fait devaler ses engins à S. Nazaire voulut assieger Guerrande, mais il ne l'osa entreprendre, ains manda à l'Admiral d'Espagne, qui tenoit la mer, de renger la coste & mettre ses gens à terre. Mais les Habitans des côtes y donnerent si bon ordre, qu'ils ne pûrent prendre terre, & allerent moüiller l'ancre au port de S. Nazaire, dont ils voulurent assieger le Chasteau gardé par Messire Jean d'Ust, lequel avoit arboré sur la grosse Tour du Donjon la Banniere de Bretagne, aux armes du Duc. L'Admiral ayant oüy par un de ses Soldats, qui fut en la place, qu'elle estoit bien avitaillée & munie, se retira vers Guerrande, où il fut chargé par Messire Guillaume du Chastel, qui tua tous ses gens qui avoient pris terre. Delà il alla en Rhuis, où il fut encore battu par le Capitaine de Sussinio. Enfin le Comte de Boukingham assiegea Nantes, & se logea aux Fauxbourgs de Sauvetour, & les autres à Saint Nicolas, Richebourg & S. Clement ; il se fit de belles armes en ce Siege, où les assiegez firent de grandes sorties sur les Anglois, lesquels voyans qu'ils n'y gagnoient que des coups, leverent le Siege, & allerent trouver le Duc à Vennes. S'ensuivit le second Traité de Guerrande conclud le quinziéme Janvier la mesme année 1380. finissant, en consequence duquel, l'année suivante 1381. aprés la feste de l'Ascension, la ville de Nantes fut renduë au Duc, & à la Saint Jean ensuivant les Chasteaux de Pillemy & de Touffou, & les autres forteresses qui en dépendoient. L'an 1382. mourut nostre Prélat, aprés avoir fondé en sa Cathedrale les doubles de Saint Dominique, Saint Pierre Martyr, & Saint Thomas d'Aquin de son Ordre. Il fut enterré au Chœur de l'Eglise des Freres Predicateurs, sous la seconde marche de l'Autel du costé de l'Evangile, son tombeau couvert d'une lame de franc cuivre burinée de son effigie & armes, avec Epitaphe ; cette lame fut fonduë en l'embrasement de ladite Eglise l'an 1410. comme nous dirons cy-aprés.

D'or à 5. Cottices d'azur.

LXXII. — **Jean de Montrelaix** (1), fils de Regnaud Sire de Montrelaix, & de Marie fille de Geffroy Baron d'Ancenix, fut transferé de l'Evesché de Vennes à celuy de Nantes l'an 1383. ¶ Le procez verbal de son entrée Episcopale se trouve aux Archives du Duché, & porte que le Duc tenant en main la Baronnie de Chasteau-Briand, eut le cheval de l'Evesque, & le Baron de Retz les nappes & serviettes qui avoient servy au disner & que les Barons du Pont-Chasteau, de Retz, d'Ancenix, & de Château-Briand, estoient les quatre qui faisoient les ceremonies des entrées des Evesques ‖ du temps du Pape Urbain VI. sous l'Empereur Wenceslas & le Duc Jean le Conquerant. La mesme année le Duc ordonna un combat de duël entre Messieurs Robert de Beaumanoir & Pierre Tournemine, lequel se fit en la place du Bouffay à Nantes. L'an 1385. le Duc estant veuf de sa seconde femme Jeanne de Hollande, morte en Angleterre sans enfans, épousa en troisiéme nopces la Princesse Jeanne de Navarre, en la ville de Saillé prés Guerrande, en grande pompe & magnificence ; & pour doüaire luy furent assignez au Nantois les Villes & Chasteaux de Nantes & Guerrande, la Baronnie de Retz (que le Duc

(1) Jean transféré de Vannes a Nantes le 20 octobre 1382, mourut le 13 septembre 1391.

avoit acquis) & la Chastellenie de Touffou, par Lettres du 14. Février 1386. L'an 1387. Clisson fut élargy du Chasteau de l'Hermine à Vennes, où le Duc le tenoit prisonnier, à condition de rendre au Duc les Châteaux & terres de Clisson, le Gauvre & Chasteau Guy sur Loire, lequel seroit rasé, & le devoir qu'on y prenoit aboly. L'an 1388. le Duc de Berry vint à Nantes, pour faire l'accord de Clisson avec le Duc. L'an 1389. en Novembre, les gens du Duc prirent par escalade le Chasteau de Champtoceaux, & en mirent hors les soldats de Clisson ; & le Samedy troisiéme Decembre ensuivant il y eut des horribles tremblemens de terre par tout le Comté Nantois. L'an 1390. le second jour de Fevrier Geffroy de la Tour fit bastir l'Eglise & Convent des Peres Augustins à Candé, en la Paroisse de la Cornoüaille, Diocese de Nantes quant au spirituel ; & donna aux Religieux droit de pesche aux anguilles en ses trois Estangs, à la charge de dire tous les matins une Messe, & de faire prieres en François à la grande Messe pour luy, & pour défunte Jeanne de Rougé sa femme. Ce Prélat deceda le douziéme Septembre 1391. si pauvre & dénué de biens, que le Chapitre fut contraint de faire les frais de ses funérailles. Il gist en la Chapelle de Saint Guillaume en sa Cathédrale, sans Epitaphe ny enfeu.

Vairé d'or & d'azur.

LXXIII. — **Bonabes de Rochefort** (1), frere de mere du precedent, fut Evesque de Nantes par resignation de sondit my-frere, & fut sacré la mesme année ; & l'an 1396. il presta le serment de fidelité au Duc Jean le Conquerant ¶ qui se trouve aux Chartres, en datte du Mercredy aprés *Reminiscere* de lad. année. ‖ Il fonda la Sacristie de sa Cathedrale, & y fit une autre fondation ; il mourut l'an 1398. le dix-neuviéme Novembre, & gist en sa Cathedrale. L'an mil trois cens quatre-vingt-seize, le Duc de Lanclastre banny d'Angleterre, vint à Nantes voir le Duc son oncle, lequel luy fournit gens, argent & navires pour conquerir le Royaume d'Angleterre.

LXXIV. — **Bernard du Pairon** (2), Gascon, Aumônier de la Duchesse Jeanne de Navarre, esleu Evesque de Nantes, ¶ aprés que le Siége eut vaqué jusques au dernier jour de janvier mil quatre cens, ‖ y fit son entrée Episcopale le vingtiéme Juillet l'an mil trois cens quatre-vingt-dix-neuf, sous le Pape Boniface IX. La mesme année le premier jour de Novembre, Feste de la Toussaints, le Duc Jean le Conquerant mourut en la Tour neufve du Chasteau de Nantes, & le lendemain son corps fut inhumé au milieu du Chœur de l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre de Nantes, où se void son tombeau élevé de marbre blanc, son Effigie couchée dessus, armée de toutes pieces, le bonnet & cercle Ducal en teste, & le collier de l'Hermine au col. On soupçonna le Prieur de Josselin, & un Prestre de Nantes d'avoir ensorcelé le Duc, & furent serrez prisonniers ; le Prestre y mourut, & le Prieur fut délivré. L'an mil quatre cens un, le troisiéme jour de Juillet peu aprés Soleil levé, il fit un vent si furieux à Nantes, que les clochers, cheminées, pavillons & crenaux des murailles furent enlevées & transportées de lieu en autre, les arbres & forests furent arrachées, plusieurs Edifices dans la Ville démolis, & n'osoit aucun sortir en ruë. Ce Prélat assista avec les autres Evesques de Bretagne à Nantes, au mois d'Octobre l'an mil quatre cens deux, lors que la Duchesse Mere du Duc se démit de la garde & tutelle des Princes ses enfans, la cedant au Duc de Bourgogne, comme leur plus proche parent, lequel jura de s'en acquitter loyalement. Bernard fut transferé du Siége de Nantes à celuy de Treguer l'an mil quatre cens quatre, où il deceda l'an mil quatre cens huit.

(1) Bonabes de Rochefort, archidiacre de la Mée, bachelier ès lois, diacre, fut élu le 19 août 1392 et mourut le 8 août 1398.

(2) Bernard du Peyron était archidiacre de la Mée. Ses armes figuraient *une colonne cantonnée de 4 roses.*

D'or au sautoir fleuronné d'azur.

LXXV. — **F. Henry le Barbu** (1), auparavant Evesque de Vennes, Moine & Abbé de Prieres, fut pourveu de l'Evesché de Nantes, aprés la translation de Bernard à Treguer, l'an 1404. sous le Pape Innocent VII. & l'Empereur Robert de Bavieres, regnant en Bretagne le Duc Jean V. L'an 1407. Olivier de Clisson Connestable de France, Baron de Clisson & de Belle-ville, estant au lit de la mort en son Chasteau de Josselin, fonda par testatement un college de Chanoines en l'Eglise de Nostre-Dame dans sa ville de Clisson, pour estre composé de Doyen, Chanoines, Chapellains, Clercs, & serviteurs, comme il plaira aux Commissaires nommez & ordonnez par nostre Saint Pere le Pape; & déslors donna sa Chastellenie de Montfaucon, qu'il avoit acheté du Comte de la Marche, ce qui fut fait en la forteresse du Chasteau de Josselin, en presence de Robert Evesque de Saint Malo, Jean Evesque de Saint Brieuc, Yves Abbé de N. Dame de Bon-Repos, Ordre de Cysteaux, Olivier de la Motte Doyen de Saint Malo, & plusieurs autres. L'an 1408. le Duc Jean cinquiéme fonda le Convent des F.F. Predicateurs de Guerrande, aprés avoir soustenu procez contre ce Prélat, qui supportoit les Prévôts & Chanoines de S. Aubin de Guerrande, pour l'interest qu'ils avoient en lad. fondation; enfin ce different fut terminé par la sagesse & prudence de R. P. en Dieu Gatian de Monceaux, natif de Nantes, Evesque de Cornoüaille, delegué du Pape Benoist XIII. d'Avignon, par Bulles dattées *Nonis Januarii Pont. sui anno 8.* (qui revient au cinquiéme janvier 1406) à ces conditions, que lesdits Prévôsts & Chanoines se desisteront de leurs oppositions, consentiront & approuveront ladite fondation en la Chapelle de la Trinité aux fauxbourgs de Guerrande; & le Duc pour les dédommager de tous les interests qu'ils pourroient pretendre en ladite fondation, leur délivreroit la somme de quatre mille livres monnoye, pour acheter des rentes & revenus pour l'utilité de leur Fabrique, & affaires de leur Communauté, lesquelles rentes son Altesse promettoit leur amortir, (ce qu'il fit depuis) & pour la quatriéme portion, & tous autres droits qu'ils pourroient pretendre contre lesdits Religieux; & aussi pour faire bastir une Chapelle de la Trinité (qui se void prés le Convent) pour celle qu'ils délaissoient ausdits Religieux. Cét accord fut passé & signé de part & d'autre, en presence des Reverends Peres en Dieu Frere Henry le Barbu Evesque de Nantes, Gatian de Monceaux Evesque de Cornoüaille, délégué du Pape, Jean de Malestroit Evesque de Saint Brieuc, Chancellier de Bretagne, Frere Jean le Danteuc de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Morlaix Confesseur du Duc, à la sollicitation duquel se faisoit cette fondation, & un grand nombre d'autres personnes de qualité; en presence desquels le Duc posa la premiere pierre aux fondemens de l'Eglise le 16. jour de Mars audit an 1408. (selon leur supputation) & fit approuver sadite fondation au Pape Jean XXIII. par ses Lettres expédiées à Boulogne la Grasse, *4. Nonas. Feb. Pont. sui anno 1.* qui revient au 2. de Février 1410. (selon leur supputation) & le jour de la fondation le Duc donna aux Religieux, les jardins, terres & prairies, qui sont enclos dans le pourpris de leur Convent. L'an 1410. le dixiéme jour d'Avril sur les 10. heures du soir, le feu prit au Convent des Freres Predicateurs de Nantes, de telle vehemence, qu'en moins de quatre heures, l'Eglise, la Sacristie, les Dortoirs, & la plupart des Edifices furent reduits en cendre, avec perte des ornemens de la Sacristie & ustensiles tant de l'Eglise que du Convent, entr'autres pertes la tombe de cuivre où gisoit feu R. P. en Dieu Frere Simon de Langres, jadis General de l'Ordre, & Evesque de Nantes, fut fonduë. Le Duc Jean fit reparer les murs de l'Eglise & l'emboisement, lambris & vitraux. Messieurs de la Ville firent rebâtir les Dortoirs, & les Chaires & garnitures du Chœur; & les Seigneurs de la maison du Duc firent faire le clocher, &

(1) Henri le Barbu élu le 2 mai 1404 par Benoist XIII siégeant à Avignon, mourut le 27 avril 1419. C'était le frère de Guy le Barbu, evêque de Léon, 1385-1410.

donnerent les cloches; de sorte que l'an mil quatre cens treize le dix-neufiéme jour d'Octobre, ce Prélat dédia l'Eglise en grande solemnité. La même année 1410. fut fondé le Convent des Cordeliers, prés la ville de Clisson, en execution du testament du feu Connestable de Clisson, par sa fille Margot de Clisson Comtesse de Pentiévre. L'an 1413. le Duc Jean fit bastir à ses frais le Sepulcre de Nostre Seigneur au Convent des Freres Prédicateurs à Nantes, & y fonda la Noble, ancienne & devote Confrairie de la Veronique, laquelle les Religieux dudit Convent (à la requeste dudit Prince, & de plusieurs notables Personnages, tant Prélats, Princes, Barons, Seigneurs, Gentilshommes & Bourgeois composans le Corps de ladite Confrairie) receurent & consentirent la deservir dans la Chapelle de *Sainte Catherine de Sienne,* (on l'appelle à present de la Veronique) qui est sous le pignon de la porte de l'entrée de leur Eglise : l'Acte dudit consentement & acceptation est capitulaire, datté du sixiéme Septembre audit an. L'an 1418. Charles de Dinan, Seigneur de Château-Briand & de Candé, ratifia la fondation des Peres Augustins de Candé, & indemnisa leurs terres, à la charge de faire un Service, & dire trois grandes Messes tous les premiers jours de May, pour ses amis trépassez. Nostre Prélat fonda la Psalette de son Eglise de six enfans de chœur & deux Maistres, l'un pour les Lettres, l'autre pour la Musique, acheta & meubla la maison où ils demeurent. Il donna à son Eglise plusieurs Chappes, Chasubles, Dalmatiques & autres ornemens, fonda plusieurs Chapellenies & Anniversaires en son Eglise, où il fut enterré en la Chapelle des Apostres S. Pierre & S. Paul (à present celle de S. Felix) estant decedé le 27. Avril 1419. Et le 17. May ensuivant, le Duc Jean V. fonda le Convent de S. François de Savenay. L'an 1402. la Duchesse Jeanne de Navarre partit de Nantes pour aller espouser le Roy d'Angleterre Henry & voulut délivrer la ville & Chasteau de Nantes és mains du Connestable de Clisson, pour la somme de douze mille escus ; mais Messire Guillaume Delbiest Capitaine de Nantes, dit qu'il ne les délivreroit qu'au Duc de Bourgogne, curateur du Duc. Ce Prélat assista à l'hommage du Duc Jean V. au Roy de France l'an 1403. L'an 1413. Gilles Monsieur de Bretagne mourut au Siége de Bourges, son corps fut apporté en Bretagne, & enterré à Saint Pierre de Nantes. L'an 1414. la riviere de Loire sortant de son canal, déborda si extraordinairement, que de memoire d'homme on ne l'avoit veuë telle; car les mois de Février, Mars & Avril, elle crût de telle impetuosité, que les fauxbourgs de la Fosse & de Richebourg, le Bourg de Vertays & toute la Ville, depuis les Jacobins jusques à la porte de Sauvetour & de Saint Nicolas furent inondez, avec perte d'hommes & de bestail, ruïne de maisons & perte de vaisseaux & marchandises ; de sorte qu'on ne pouvoit aller par les ruës que par batteaux. Quand on apporta la nouvelle de la mort du Duc Jean le Conquerant, au Connestable Olivier de Clisson, qui estoit malade en son Chasteau de Josselin, la Comtesse de Pentiévre sa fille se trouva presente, & voyant que son Pere s'en attristoit, prit la parole & luy dit : *Monseigneur, aidez nous à present, je vous prie, à r'avoir nostre heritage de Bretagne, puis que l'occasion s'en presente ; nous avons de beaux Enfans Dieu mercy.* Par quel moyen ? respondit le Connestable. *Vous sçavez* (dit-elle) *que le deffunt Duc nous a fait tant de torts, voilà l'occasion de s'en venger ; car il vous constituë curateur de ses enfans, ensemble avec le Duc de Bourgogne, lesquels tombans entre vos mains, vous pourrez vous en défaire avant que le Duc de Bourgogne en sçache rien, & ainsi nostre heritage nous retournera.* Le Connestable oyant ces paroles se mit en colere, & se levant en son seant dans son lit, luy dit : *Ah ! perverse & cruelle femme, as-tu bien le cœur si felon & déloyal ! pour qui me prends-tu ? est-il possible que tu aye ozé penser à un acte si cruel & barbare ? va, je te dis que si tu vis longuement* TU SERAS CAUSE DE LA RUINE DE TOY, DE TES ENFANS ET DE TA MAISON, *& t'en donne hardiment garde ;* & disant cela il sortit du lit, & empoignant un épieu la pensa enferrer, mais elle se sauva à la course, & dévalant le

degré prit un saut & se rompit la cuisse dont elle resta boiteuse le reste de ses jours. Ce fut en cette année 1419. que Marguerite accomplit cette prédiction de son pere ; car ayant resolu avec ses enfans de prendre le Duc, le Comte Olivier de Blois vint prier son Altesse d'aller voir sa mere à Champtoceaux ; ce qu'il promit faire, bien que plusieurs de ses domestiques taschassent à l'en divertir, & partit de Nantes par terre le treiziéme Février, & ayant passé le Loroux-Bottreau & le Pont nommé de la *Tuberde* qui est sur le ruisseau nommé *la Duvette,* il fut pris & mené par la ville de Clisson au Chasteau de Palũau en Poitou, & Monsieur Richard de Bretagne son frere à Champtoceaux. Sur ces entrefaites mourut nôtre Prélat, & fut enterré en sa Cathedrale.

De gueules à 9. Bezans d'or, 3. 3. 3.

LXXVI. — **Jean de Chasteau-Giron** (1), dit **de Malestroit,** President en la Chambre des Comptes de Bretagne, d'Evesque de S. Brieuc & Chancelier de Bretagne, fut transferé à l'Evesché de Nantes l'an 1419. seant à Rome le Pape Martin V. sous l'Empereur Sigismond & le Duc Jean V. ¶ Du Pas par erreur le fait fils de Jean de Chasteau-Giron & de la Dame de Kaër, quoy qu'il fut fils de Hervé de Malestroit, de la Branche Duzel, tournée par mariage en la maison de Coesquen. ‖ Il enrichit son Eglise Cathedrale de plusieurs ornemens, de Reliques d'argent, de livres, couverts d'argent, & de tapisseries, & de plusieurs belles fondations qu'il y fit. Ce fut ce Prélat qui porta la parole (comme Chancelier de Bretagne) à la Duchesse Jeanne de France, de la part des Prélats & Barons assemblez en la haute salle de la Motte à Vennes, & fit offre de leur part de poursuivre par armes la délivrance du Duc & fut député avec le Seigneur de Montauban pour aller à Melun trouver le Roy d'Angleterre, le suplier de prester le Comte de Richemont (qui estoit son prisonnier) pour conduire l'armée de Bretagne, mais ils en furent éconduits ; si est-ce que l'armée ne laissa de marcher, & ayant pris toutes les places du Comté de Pentiévre mirent le Siége devant Champtoceaux, qui aprés avoir soustenu trois mois se rendit en Juillet 1420. & fut razé. Le Duc se rendit incontinent aprés à Nantes, où ayant remercié les Barons & congedié son Armée, il fut en l'Eglise des Carmes de Nantes pour rendre à Dieu & à Nôtre-Dame un vœu qu'il avoit fait en sa captivité, qui estoit, que *si par les merites & intercessions de Nostre-Dame du Mont-Carmel, il se voyoit délivré de cette captivité & peril de sa vie, il offriroit à N. Dame au convent des Carmes de Nantes son pesant d'or & d'argent.* Il fit donc celebrer la Messe sur l'Autel de N. Dame, à laquelle il communia, puis en presence des Prélats, Barons, Princes, Seigneurs & autres de sa Cour, des Religieux Carmes & de tout le Peuple, il se fit armer de son harnois de Guerre, le heaume en teste, timbré des couronnes & trophées de Bretagne, & ainsi tout armé entra dans l'une des balances, & y fit encore mettre le harnois & caparaçonnement de son cheval d'armes, & charger l'autre baçin des balances d'or & d'argent, tant en monnoye, lingots, que vaisselle, jusqu'à ce que le poids l'enlevast, & de plus fit donner à chaque Religieux cinq florins d'or. De cét or & argent on fit faire une image de Nôtre-Dame devant laquelle estoit l'effigie de ce Prince à grandeur d'homme, à genoux, les mains jointes, & d'autre costé estoit représenté en Argent le Château de Champtoceaux avec ses tours, portaux, etc. & furent posez devant l'Autel de N. Dame. Mais le Duc François I. estant court de finances épuisées és guerres de Normandie contre les Anglois, emporta ce tresor & en fit battre monnoye, donnant des rentes & autres recompenses équivalentes aux Religieux, lesquels en memoire de la chose mirent en leur place une statuë de bois dudit Duc Jean V. & du Château de Champtoceaux, qui se void encore en lad. Chapelle sur le rebord du premier pilier. Pendant la

(1) Jean de Châteaugiron transféré de Saint-Brieuc à Nantes le 17 juillet 1419, mourut en 1443. — Armes d'après M. de Kersauzon : *de gueules à 10 besans d'or, 4. 3. 2. 1.*

captivité du Duc, l'Empereur Sigismond Auguste croyant que ceux de Pentiévre le feroient mourir, envoya une Ambassade vers la Duchesse à Nantes pour la rechercher de mariage, & luy envoya un riche drap d'or en present; la Duchesse receut le present, mais renvoya froidement les Ambassadeurs; le Duc estant arrivé à Nantes, elle luy conta ce qui s'estoit passé, & luy montra ce drap d'or; le Duc prisa beaucoup la piece, mais indigné contre l'Empereur, qui au lieu d'offrir aide à sa femme pour le délivrer, la recherchoit en mariage luy encore vivant, il voulut faire brûler ce drap d'or, mais Frere Jean le Danteuc son Confesseur se trouva là, lequel remontra à son Altesse la pauvreté du Convent de son Ordre des Freres Prescheurs, dont les ornemens furent brulez en l'incendie de l'an 1410. de sorte que le Duc luy donna ce drap d'or, dont furent faits les premiers & plus riches ornemens qui s'y voyent encore, armoyez des plèines armes de Bretagne supportez d'Anges. L'an 1428. fut commencé à bâtir le Convent des Cordeliers en la forest de Teillé prés Chasteau-Briand, ausquels fut donné la Chapelle de S. Martin pour leur servir d'Eglise, & y prit l'habit Robert de Dinan, Baron de Chasteau-Briand. L'an 1427. au mois d'Aoust, le Comte de Montfort François épousa à Nantes Yolande sœur de René Roy de Sicile, & le Prince Pierre épousa la même année audit Nantes Françoise d'Amboise. L'an 1432. le Duc d'Alençon néveu du Duc fils de Marie de Bretagne sa sœur, vint à Nantes sous prétexte de voir le Duc, mais en dessein d'enlever le Comte de Montfort; ce que n'ayant pû faire, il s'en retourna, le Duc luy donna ce Prélat son Chancelier pour le conduire, lequel il retint & envoya prisonnier au Chasteau de la Fleche, disant qu'il le faisoit pour se faire payer d'un reste de somme qui luy estoit dûë du mariage de sa mere. Le Duc fut extrêmément irrité de cét acte, & le Chapitre de Nantes se constitua demandeur en reparation d'injure pour cette prise de leur Evesque contre ledit d'Alençon, le Duc assiégea le Château de Poëncé, & alloit estre forcé si les Comtes de Richemont & d'Estampes ne se fussent mis entre-deux, & eussent induits d'Alençon à reparer sa faute. L'an 1434. le Duc Jean V. posa la premiere pierre au portail de l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre de Nantes au mois d'avril, present & officiant ce Prelat, lequel l'année suivante 1435. fut député du Duc avec l'Archidiacre du Desert de Rennes & les Sieurs de la Clartiere & du Bois Garnier pour assister pour son Altesse à l'assemblée d'Arras. L'an 1438. le lundy de la Pentecoste mourut à Clisson Monseigneur Richard de Bretagne Sieur dudit lieu & Comte d'Estampes de par sa femme, le corps duquel fut amené à Nantes, & le lendemain enterré prés le Duc Jean son pere au Chœur de l'Eglise Cathedrale. La même année Messire Gilles de Raix Mareschal de France, convaincu des crimes de sodomie, sortileges, violation d'immunitez Ecclesiastiques & autres, fut brûlé en la prée de Biece prés Nantes; neanmoins son corps peu offensé du feu fut enterré aux Carmes. Ce Prélat fut l'un de ses juges Ecclesiastiques avec Maistre Jean Blouys Official de Nantes & Inquisiteur de la Foy, d'autant que les crimes dont il estoit accusé estoient de connoissance mixte. Le 16. jour de Septembre l'an 1441. il dédia l'Eglise des Jacobins de Guerrande au nom de Saint Yves, & l'année suivante 1442. le Duc Jean donna aux Religieux dudit Monastere les Œillets & Salines qu'ils possedent encore à present. La même année ce Prince tomba malade au Chasteau de Nantes, & pour changer d'air se fit porter en la maison de la Touche hors la Fosse dudit Nantes, où il deceda au grand regret de tous ses sujets le vingt-huitiéme jour d'Aoust à minuit, & fut enterré en l'Eglise Cathedrale de Nantes, d'où il fut depuis enlevé & porté à Land-Treguer, (comme nous dirons en son lieu.) L'an 1431. il fit refaire tout à neuf les murs de la ville de Guerrande. Ce Prélat ne luy survescut qu'un an & mourut le 14. Septembre l'an 1443. & fut enterré au milieu de la nef de son Eglise Cathedrale devant la chaire du Prédicateur sous une lame de cuivre. ¶ Il avoit manié, comme Chancelier, Favory & premier Ministre d'Estat du Duc, toutes les plus grandes affaires de la Province; et par

divers actes que j'ay leus, le Duc Jean VI. le nomme son cher & feal cousin, Chancelier, Conseiller & Compere. ‖ Estant au lit de la mort, il fut pressé par plusieurs personnes de qualité de resigner son Evesché à son néveu Guillaume de Malestroit, mais il en fit grande difficulté; enfin par l'importunité du Comte de Richemont, il le luy resigna, mais il prédit à ce Prince qu'il seroit un jour au repentir de l'y avoir induit, parce que Guillaume (disoit-il) est homme dissimulé & peu fidele, préferant l'utilité publique & le service de son Prince à la parenté & affection naturelle, qui porte les hommes en des considerations de chair & de sang, particulierement en fait de resignation de gros Benefices. L'an 1427. il y eut au Comté Nantois un effroyable tremblement de terre, & aprés, le Duc de Bethfordt, se disant Regent en France pour le Roy d'Angleterre, vint avec toute son Armée pour entrer en Bretagne, si le Duc n'eut arresté sa furie par un Traité desavantageux au Pays à la verité, mais unique remède pour divertir la desolation d'iceluy, destitué de ses forces qui estoient en France à la suite du Connestable Comte de Richemont. Ce Traité fut signé des Trois Estats du Pays, & entr'autres de ce Prélat qui signe immédiatement aprés les Princes du sang de Bretagne, & pour le Chapitre de Nantes signerent Guillaume Chevalier Licentié és Loix, & Pierre Apucille Bachelier en Decret, Chanoines, Procureurs dudit Chapitre. L'an 1428. au mois de May, il se fit derechef un tremblement si horrible à Nantes qu'on pensoit que le monde deût finir; & pour se souvenir de cette aventure on composa ce Vers suivant les lettres nombrables, duquel composent l'an M.CCCC.XXVIII.

sVbtVs ConCVtItVr Malo NannetICa teLLVs.

l'M. valant mille, CCC trois cens, LL. deux cinquante, VVVV. quatre cinq font vingt. VIII. huit. Claude Robert dit que ce Prélat fut honoré par le Pape Felix V. du Chapeau de Cardinal, Diacre du titre de S. Onufre, & l'a apris de du Paz. L'an 1443. la Princesse Ysabeau de Bretagne, sœur du Duc François I. femme de Guy XIV. Comte de Laval, mourut en couche à Auray, son corps fut apporté à Nantes, & enterrée au milieu du chœur de l'Eglise des Jacobins, comme Fondatrice à cause de sa terre de Vitré. Elle fonda une Messe quotidiane à notte. Elle eut de son mary trois fils, & six filles, & ordonna qu'on fondast un Convent de Jacobins à Laval, mais son mary n'en donna que l'emplacement & quelques maisons & amortissement de fief; les Religieux bastirent le reste.

LXXVII. — **Guillaume de Chasteau-Giron** (1), dit **de Malestroit**, second fils de Hervé & de Thiefane de la Motte, néveu du precedent Evesque, mais d'affection au service de son Prince toute différente; par resignation de son Oncle fut sacré la mesme année 1443. sous le Pape Eugene IV. regnant en Bretagne le Duc François premier du nom : lequel à la sollicitation du Comte de Richemont son Oncle Connestable de France, fonda le Monastere des Chartreux, leur donnant la Chapelle de Saint Donatian, située aux fauxbourgs de Saint Clement prés Nantes, fondée jadis par le Duc Jean le Conquerant son ayeul, & convertissant le revenu de six Chanoines que le Duc Jean V. son pere y avoit fondez, pour entretenir douze Religieux Chartreux, y ajoustant d'autres rentes & dons, par ses Lettres données en la ville de Rieux l'an de grace 1445. *Guillaume Gruel le jeune* Historiographe du Duc Artur troisiéme, raconte le sujet de cette Fondation en cette sorte. Ce Prince, que Dieu par une speciale providence, pourveut à la France, pour la délivrer de la tyrannique & injuste servitude des Anglois, ennemis hereditaires de cette Couronne, les ayans chassé d'une bonne partie du Royaume, mit le siége devant la ville de Meaux, lequel tirant en longueur par la valeureuse & opiniastre resistance des assiégez, il se resolut de desemparer et lever le siége, desesperant de pouvoir avoir

(1) Guillaume de Malestroit : *de gueules à onze besans 1. 3. 4. au lambel de trois pendants de méme.*

cette Place, qui estoit tres-forte & bien munie, & importoit extrêmément à ses affaires. Sur cette pensée il fit un tour à Paris, où estant, le Prieur des Chartreux l'alla trouver & l'admonesta de ne perdre courage, pour l'estat auquel il voyoit les affaires ; le Roy estant gouverné par ses ennemis, son armée mal payée, & ses coffres épuisez de Finances ; toutefois, Monseigneur, (disoit-il) vous surmonterez toutes ces difficultez par la grace de Dieu, & dans trois jours la Ville que vous tenez assiégée, quoy que vous la jugiez imprenable, se rendra à vôtre discretion ; car Dieu l'a ainsi revelé à un de nos Religieux, qui m'a enchargé de vous le dire. Le Connestable fut bien aise de cette nouvelle, & se rendit incontinent en son camp, fit redoubler les batteries & dressa un assaut general, dont les assiégez s'épouventerent si fort, que n'osans attendre cette extrêmité ils se rendirent, & le Connestable y mit garnison. Estant de retour à Paris, il alla aux Chartreux remercier Dieu de ce succez, & pria le Prieur de luy faire parler à ce Religieux à qui cette revelation avoit esté faite ; le Prieur luy dit que pour luy parler il ne le sçauroit, parcequ'il l'avoit prié de ne le donner à connoistre à personne, mais bien qu'il le luy feroit voir, dont le Connestable se contenta. Le Prieur donc pour s'acquitter de sa promesse, fit dresser une chaire à l'entrée du Chœur vis à vis de la porte, où le Connestable s'assit & contempla à son aise tous les Chartreux un à un entrans au chœur pour dire les Vespres, & s'étans rengez en leurs siéges, il demanda au Prieur où estoit celuy dont il luy avoit parlé ; le Prieur luy répondit, Monseigneur, vous l'avez vû parmy les autres & autrement ne le verrez ; je me suis acquitté de ma promesse, qui estoit de vous le faire voir, je vous supplie de vous contenter, car il ne peut pas estre connu. Le Connestable se retira fort édifié de la modestie des Peres ; & estant venu en Bretagne voir le Duc François son néveu, il le porta à cette fondation, laquelle il augmenta depuis & y éleut sa sepulture. L'on crût que ce fut à Frere Hervé du Pont que fut faite cette revelation, lequel fut le premier Prieur de la Chartreuse de Nantes. La premiere pierre de ce Monastere fut posée par le Duc François I. le quatorziéme Octobre ; la seconde par le Prince Artur Comte de Richemont Connestable de France ; la troisiéme par le Prince Pierre Comte de Guenkamp Frere du Duc ; la quatriéme par nôtre Prélat ; la cinquiéme par le Bastard de Bretagne ; la sixiéme par Messire Artur de Montauban grand favory du Duc. L'an mil quatre cens quarante-huit fut commencé à bastir le Convent des Cordeliers prés la ville d'Ancenix, & le seiziéme Juillet ce Prélat assista au Synode Provincial de l'Archevesché de Tours, tenu au Refectoire d'Angers audit an mil quatre cens quarante-huit. Et en Juin précedent, le Duc François estant en son Chasteau de Nantes, fit traité avec Jean de Blois, qui fit conster qu'il n'avoit pas trempé en la conspiration de sa mere & ses autres freres, & pour ce le Duc luy laissa la joüissance de ses terres, à condition de renoncer à toutes ses prétentions au Duché, ce qu'il fit. L'an 1453. Frere Rolland le Cozic du Convent des Freres Prédicateurs de Morlaix, estant Provincial de son Ordre en la Province de France, le Chapitre General dudit Ordre fut celebré au Convent de Nantes, auquel se trouverent seize cens & tant de Religieux ; le Duc Pierre défraya liberalement le Chapitre, auquel fut éleu vingt-neufiéme General de l'Ordre Frere Martial Auribelli Avignonois. Ce Prélat assista aussi les Peres de ses moyens & presens. Il assista au Parlement de Vennes l'an 1455. où le Prince François de Bretagne Comtes d'Estampes & de Vertus épousa la Princesse Marguerite, fille du feu Duc François, és mains de ce Prélat, en la Chapelle de N. Dame prés le Château de l'Hermine ; les Duc & Duchesse & toute leur Cour presens & les neuf Evesques, plusieurs Abbez, & les Princes & Seigneurs du Parlement. La même année le Duc à la priere & sollicitation de la Duchesse Françoise d'Amboise sa compagne, obtint du Pape Calixte III. par Bulle expediée à Rome à S. Pierre le sixiéme des Ides de Juin l'an 1455. *Permission de bastir à Nantes, ou ailleurs où bon luy semblera dans sa*

Duché, un Monastere de Religieuses de l'Ordre de Sainte Claire, selon la reformation de la Bien-heureuse Colette, dans lequel il y auroit dix-huit Religieuses, dont l'une seroit Abbesse, & ne seroient contraintes d'en recevoir davantage contre leur gré ; & pour leur Direction leur permet d'avoir six Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, quamvis similia Monasteria quatuor tantum habeant, *lesquels & toutes autres personnes demeurans en leur Monastere, pour leur service, il reçoit en sa protection, & rend participans de tous & chacuns les Privileges octroyez aux autres Maisons & Monasteres du mesme Ordre & observance, nonobstant les Bulles de son Prédecesseur Boniface VIII. de bonne memoire, veut & entend que les droits Rectoriaux & Paroissiaux soient saufs ; pour desquels traiter à l'amiable avec le Recteur, il commet l'Evesque de Vennes, dispense avec lesdits Fondateurs & Religieuses de la distance de cent cannes des Monasteres des Freres Prédicateurs, Freres Mineurs, Carmes & Chartreux.* Sur la fin de la même année 55. au mois de Mars avant Pasques, lesdits Princes Fondateurs acquirent du Seigneur François de Rieux une maison fort ample & spacieuse, avec ses jardins, édifices, & autres appartenances, qui estoit située vis à vis de l'Eglise Paroissiale de S. Vincent, & s'appelloit communément *l'Hostel de Roche-fort, pour lequel ils acquitterent & rendirent quittes ledit de Rieux & ses hoirs de la somme de cent livres de rente en fief Noble & Jurisdiction, vers tres-noble & tres-puissante Marie de Rieux sa sœur, (Mere de la Duchesse Fondatrice) Vicomtesse de Thoüars, & ses heritiers, sur tel droit, partie & portion, que ledit Sire de Rieux doit ou pourra devoir à sadite sœur pour cause de la succession hereditaire du feu Seigneur de Rieux & de Rochefort dernier decedé leur Pere, & en bailleront lesdits Fondateurs, par Lettres & Contrat valable, octroy, promesse, obligation & hypotheque heritel audit Sire de Rieux en la personne de Jean du Cellier son Procureur. Ne comprend en ce transport ledit de Rieux, sa fondation, préeminence & logis qu'il a au Convent des Carmes, ny ses autres devoirs & revenus qu'il a en la Ville & fauxbourgs de Nantes, hors ledit Hostel de Rochefort.* En suite de cét Acquest, le Duc amortit le fief de cette Maison, par Lettres données à Nantes sous son signe & son grand sceau, sur cire verte, à un lac de soye aussi verte, où se void son portrait assis en un Trône, en datte du 5. Juillet l'an mil quatre cens cinquante-six ; & Messire Jean Huandi Recteur de la Paroisse de Saint Vincent, (dans laquelle est situé ledit Hostel) s'estant opposé à cette Fondation, pour raison de la diminution de ses devoirs Rectoriaux ; enfin fut accordé que pour tous ses droits Rectoriaux, de dixmes, prémices, oblations, portion Canonique de ceux de ses Paroissiens qui éliroient leur sepulture audit Monastere, le Duc promit sous Noël prochain luy asseoir la somme de dix livres monnoye de Bretagne sur hypotheque, asseuré dans la ville de Nantes ou ses fauxbourgs, neuf desquels seroient audit Recteur, & vingt sols à la Fabrique de ladite Paroisse ; & donna commission à Maistre Guillaume Chauvin premier President de ses Comptes, de faire ladite assiette, ce qui fut ainsi accordé au Chasteau de l'Hermine à Vennes le neufiéme Novembre l'an 1456. & le Monastere estant entierement accomply, le penultiéme jour du mois d'Aoust 1457. le Duc Pierre estant fort malade au Chasteau de Nantes, le Prince Artur son oncle Comte de Richemont & Connestable de France, assisté de la Princesse Ysabeau d'Escosse Doüairiere de Bretagne, la Duchesse fondatrice, la Princesse Catherine de Luxembourg, Comtesse de Richemont, Guy Sire de Laval, & grand nombre de Barons, Seigneurs & Gentils-hommes, se rendirent audit Monastere, accompagnées de dix-huit Religieuses, conduites par Frere Guillaume Vaurillon Docteur en Theologie, Ministre Provincial des Freres Mineurs de la Province de Touraine, & Frere Antoine du Buis Commissaire du General dudit Ordre, & Visiteur des Monasteres de Sainte Claire en ladite Province ; en presence de tous lesquels, Messire Bertrand de Coëtenette Docteur és Loix, & Aumosnier du Duc, leut à haute & intelligible voix la Bulle du Pape Calixte troisiéme ; et puis de l'autorité de Sa Sainteté, & desdits Duc & Duchesse, il introduisit

lesdites Religieuses dans leur dit Monastere, par une petite porte laquelle il ferma sur elles, & leur enjoignit la closture. Les noms de ces Dames sont :

Sœur Guillemette Joignette,	Abbesse.	Sœur Loüise de Toullon.
S. Jacqueline d'Amboise.		S. Loüise Ambladine.
S. Marguerite Batonnette,	Vicaire.	S. Laurence de Bridiers.
S. Marie Texiere,	Portiere.	S. Agnes de Bar.
S. Jeanne de Fontenay.		S. Gabriële de Chanterelles.
S. Jeanne Pavillon.		S. Ysabeau Grisone.
S. Marguerite de la Chapelle.		S. Lucque Dante.
S. Marie Regnaude.		S. Beatrix Betrande.
S. Jeanne Beauvoise.		S. Jeanne d'Orvalet.

Le bon Duc Pierre étant decedé au mois de Septembre ensuivant fut enterré au Chœur de Nostre-Dame de Nantes, & un an aprés la Duchesse Françoise entra en ce saint Monastere à dessein d'y passer le reste de ses jours ; mais ne pouvant supporter les grandes austeritez de l'Ordre, incompatibles avec sa petite complexion, elle fut contrainte d'en sortir deux diverses fois, y ayant eu de grandes maladies. L'an 1458. ce Prélat se broüilla avec le Duc Artur son Bien-faiteur, auquel il ne voulut prester le serment de fidelité, ¶ contrevenant à la transaction qu'il avoit passée le 26. Janvier 1458. ‖ dont le Duc fut si offensé qu'il en tomba malade, & mourut le jour Saint Estienne audit an, & fut inhumé au Chœur des Chartreux. Il continua ses desobeïssances à l'endroit du Duc François second, jusques à l'an 1462. que le Prince l'ayant entrepris il se démit de son Evesché entre les mains du Pape Pie II. en faveur d'Amaury d'Acigné son néveu, & fut titré Archevesque de Thessalonique. ¶ Et aussi-tost le Duc fit par Tanguy du Chastel son Chambellan, saisir en regale le temporel dudit Evesché, dautant que ledit Amaury vouloit prendre possession sans exiber ses Bulles de Provision. ‖ L'an 1459. le sixiéme jour d'Aoust, Denis Evesque de Laodicée suffragant de Guillaume dédia l'Eglise des Chartreux, & l'année suivante 1460. le Duc François second obtint du Pape Pie II. une Bulle d'érection de l'Université de Nantes, avec pareils privileges & prérogatives que celles de Paris, Boulogne, Sienne & Angers. L'an 1461. le Roy Louis XI. fut en voyage à Rhedon, & passa par Nantes.

D'Hermines à la face de gueules chargée de 3 fleurs de Lys d'or.

LXXVIII. — **Amaury d'Acigné** fils de Jean d'Acigné & de Catherine de Malestroit, sœur du precedent Evesque, suivant les pas de son oncle, voulut au mois de Septembre l'an 1462. prendre possession de l'Evesché en vertu de la resignation de son oncle, sans exiber ses Bulles aux gens du Duc, contre les droits de souveraineté, & les ordonnances des Ducs de Bretagne, ce qui irrita tellement le Duc, qu'il se saisit par ses officiers ¶ à sçavoir par le Ministere de Tanguy du Chastel son grand Chambellan ‖ du temporel de l'Evesché de Nantes, dont il priva Amaury, lequel de sa part jetta un interdit sur les terres du Duc de sa Jurisdiction, & furent en perpetuelle dispute dix ans durant. L'an 1464. le Duc de Berry se rendit à Nantes sous la protection du Duc, qui arma en sa faveur pour le faire suffisamment partager, & eut le Duché de Normandie, mais les Normands le chasserent l'an 1466. de sorte qu'il se vint derechef jetter entre les bras du Duc à Nantes. L'an 1467. le Duc de Bretagne ayant pris plusieurs places en Normandie pour le Duc de Berry, le Roy Loüis XI. envoya en Bretagne une armée de cinquante mille hommes, qui prirent Champtoceaux & Ancenix, puis se retirerent. Le 18. Septembre mil quatre cens

soixante & huit, se fit le traité d'Ancenix entre le Roy Loüis XI. & le Duc de Bretagne François II. L'an 1469. la Duchesse Marguerite de Bretagne deceda au Château de Nantes au mois de Septembre, & fut enterrée au Chœur de l'Eglise des Carmes ; & la mesme année le Roy envoya une Ambassade fort solemnelle vers le Duc à Nantes, pour luy offrir son nouvel Ordre de Saint Michel, que le Duc refusa par raison d'Estat. L'an 1470. le Duc jura le traité d'Ancenix, dans la Chapelle du Chasteau de Nantes, sur la vraye Croix, laquelle à cét effet fut en grande reverence & solemnité apportée de Saint Lo d'Angers à Nantes, par Guy Evesque de Langres, assisté de Messieurs Jean Joussel Chanoine de Chartres, de Saint Martin & de Saint Lo, & Henry Castic députez du Chapitre de ladite Eglise. Le premier Aoust l'an 1471. le Duc épousa en secondes nopçes la Princesse Marguerite de Foix, sœur du Comte de Foix ; les magnificences des nopçes se firent au Chasteau de Nantes. L'année suivante 1472. ce Prélat continuant en ses desobeïssances, supporté du port, conseil & assistance de son oncle Guillaume de Malestroit, qui s'estoit retiré en France, fut banny de Bretagne, pour ingratitudes, déloyautez, & damnables conspirations faites contre le Pays. La mesme année le Duc de Guyenne frere du Roy, fut empoisonné par l'Abbé de Saint Jean d'Angely, lequel fut envoyé prisonnier de Bordeaux au Bouffay de Nantes, où pendant qu'il y fut, il apparut des spectres & phantômes horribles ; enfin le foudre tombant dans cette prison l'écrasa. L'an mil quatre cens septante-sept, au commencement des Advents les Religieuses Carmelites furent mises en possession du Monastere des Scoëts, que le Duc avoit fait transferer de l'Ordre de Saint Benoist à celuy des Carmes, en faveur de Françoise d'Amboise sa cousine Doüairiere de Bretagne, qui y fut establie par Yves de Kerysac, grand Vicaire d'Amaury, lequel dés l'année precedente étoit venu en Bretagne, & n'osant entrer dans Nantes, mais se tenoit caché en sa maison de Chasseil, qu'il avoit fait fortifier de douves & pont-levis pour la seureté de sa personne, où il mourut audit an 1477. & fut son corps ensevely en sa Cathedrale en la Chapelle de S. Clair. Le jour de la Conversion de Saint Paul vingt-cinquiéme janvier mil quatre cens soixante & seize, la Duchesse Marguerite de Foix accoucha au Chasteau de Nantes d'une fille qui fut nommée Anne, laquelle depuis épousa deux Roys de France. L'an 1470. le Duc François second fonda la Chapelle de Saint Antoine de Pade, sur la Motte de Saint Pierre, laquelle depuis fut donnée aux Peres Minimes.

D'argent à la bande de gueules, chargé de 3. coquilles d'or.

LXXIX. — **Jacques Delbiest** (1), ou **de Lebiest,** second fils de Jean de Lebiest, Chevalier, Seigneur de Toüaré & de Jeanne du Chastellier, de Scolastique & Chanoine de Nantes, fut presenté par le Duc au Chapitre qui l'éleut, & fut sacré la mesme année 1477. & ne siégea que quatre mois, pendant lesquels il soustint opiniâtrement le procez suscité par les deux précedents contre le Duc, pour les Privileges de son Eglise, & l'obeïssance & serment de fidelité, mais cette querelle s'en va terminer sous le suivant.

Il portoit de Synople au Lyon d'or armé, couronné & lampassé de gueules.

LXXX. — **Pierre Du Chaffaut,** homme de sainte & austere vie, fut éleu par le Chapitre de Nantes aprés la mort de Jacques, qui dura fort peu. Il fut éleu contre son gré, & protesta que jamais il ne se laisseroit sacrer, que le different d'entre le Duc & les Evesques de Nantes ne fut vuidé, & qu'ils ne fussent d'accord de leurs differents

(1) Jacques d'Elbiest n'est pas admis comme Evêque de Nantes par plusieurs auteurs que suit M. de Kersauzon

touchant le serment de fidelité. Ce que le Duc & le Chapitre promirent procurer; & de fait, le Duc fit assembler incontinent à Nantes des gens doctes de toutes parts, lesquels les affaires bien débattuës, declarerent : *Que l'Evesque de Nantes par l'avis & conseil des Doyen & Chanoines de son Eglise, avoüa le Duc son souverain Seigneur, Fondateur & Protecteur de son Eglise de Nantes par dessus tout autre Prince & Seigneur temporel, & jura estre à luy & à ses successeurs Ducs de Bretagne, toute sa vie bon & loyal sujet, son ressort, souveraineté de luy & de ses Grands jours observer, & obeyr au relevement de son Parlement sous le dernier ressort du saint Siége Apostolique, & non d'ailleurs, & ce sans préjudice des privileges de son Eglise.* Cét accord fut fait le 27. jour de Decembre l'an 1477. au grand contentement du Clergé, de la Noblesse, & de tout le Peuple, qui firent des Processions & prieres extraordinairement tout le temps qu'on debattoit cette matiere, & peu aprés ce Prelat fut sacré. L'an 1478 ¶ & neanmoins dés le 28. Novembre 1477. il avoit fourny son aveu au Duc du temporel dudit Evesché ‖ le Duc fit alliance avec la Hanse Teuthonique, qui estoit une Association de Villes pour la seureté du trafic, & pour secourir les Roys & Princes lorsqu'ils auroient besoin d'argent en payant les interests moderez; cette Association de trafic rendit en peu de temps la Bretagne fort riche. L'an 1480. le 22 Mars, le Duc François donna commission pour mesurer les terres qu'il convenoit prendre du Convent des FF. Predicateurs de Nantes, pour la douve & fortification du Chasteau, dont fut fait acte & declaration du mesurage des terres, dont lesdits Religieux devoient estre recompensez. Cette année commencerent ouvertement les piques & animositez entre Messire Guillaume Chauvin Chancelier de Bretagne, & le Tresorier General Pierre Landays, le Chancelier ne pouvant endurer les pilleries & exactions dudit Landays, & un jour ils prédirent l'un à l'autre ce que depuis leur arriva; car Landays dit au Chancelier, *qu'il le rendroit si miserable que les pouls le mangeroient,* & le Chancelier luy repartit, *que son insolence & ses actions le conduiroient finir ses jours à un gibet;* ce que depuis arriva à l'un & à l'autre; & de fait l'an 1481. le cinquiéme Octobre, le Duc à la sollicitation de Landays, envoya le Sieur de la Clartiere Capitaine des Archers de sa garde & Gentil-homme de sa Chambre, arrester le Chancelier, qui fut serré prisonnier au Bouffay. La mesme année y eut grande cherté de bleds en Anjou, Poitou, Normandie, Touraine & autres Provinces du Royaume de France; au contraire en Bretagne y eut tres-bonne année & abondance de bleds, le Conseil du Duc craignant la Cherté, défendit d'en vendre aux Estrangers, mais le Duc fit cesser cette défense, & voulut qu'on leur en vendit. L'an 1483. les Barons de Bretagne extrêmement scandalisez des excez de Pierre Landays Tresorier general de Bretagne, nommément de la mort du Chancelier Chauvin, qu'il avoit fait mourir en prison, delibererent de s'en saisir & luy faire son procez, & à cette intention croyans le trouver au Chasteau de Nantes prés du Duc, ou en sa maison de la Papotiere une lieuë de la Ville, ils firent deux bandes, dont les uns entrerent dans le Château le septiéme Avril au soir, se saisirent des clefs & chercherent par tout; ce que voyans les Archers de la garde du Duc, ils se mirent en défense, & quelqu'un monta sur les creneaux de la muraille devers la Ville, criant allarme, allarme, & qu'on forçoit le Duc. A ce cry la Ville se mit en armes, & fut le Château bloqué & assiégé de toutes parts par les Bourgeois, qui n'en bougerent jusqu'à ce que le Duc se presenta sur la muraille, & les asseura qu'il n'y avoit rien de mal pour luy. Ceux qui estoient allez à la Papotiere firent trop de bruit, de sorte que le Tresorier eut loisir d'échapper, & se sauva à Poëncé en Anjou. Les Seigneurs qui estoient entrez au Chasteau de Nantes se retirerent le lendemain huitiéme Avril avant Pasques à Ancenix. Peu aprés Landays de retour à Nantes, fit condamner les Seigneurs qui l'avoient voulu prendre, comme criminels de leze Majesté au premier chef, & comme tels condamnez à mort, leurs terres confisquées, leurs Châteaux rasez, leurs bois de haute

fustaye coupez comme à traistres, & ce l'an 1484. en May. Le Jour de Pasques la mesme année, Loüis de France Duc d'Orleans vint visiter le Duc à Nantes, lequel en signe de bien-vüeillance luy donna pouvoir de delivrer tous les prisonniers qui se trouverent és prisons. Landays ayant fait donner Arrest contre les Barons, fit lever une armée pour les aller combattre & assiéger Ancenix où ils estoient; mais les deux armées s'accorderent & vinrent à Nantes, & députerent le Seigneur de Pont-Chasteau, pour aller sommer le Chancelier de faire justice de Landays, lequel le Duc délivra audit Chancelier, & fut constitué prisonnier en la grosse Tour de la porte Saint Nicolas, où ayant esté interrogé, son procez fut fait & parfait, & le Mardy dix-neufiéme juillet 1485. il fut pendu & estranglé au gibet de Biece prés Nantes, au grand contentement du Peuple & utilité du Pays, son corps fut enterré à Nostre-Dame de Nantes; & le treiziéme Aoust suivant le Duc donna Lettres d'abolition aux Barons de tout ce qui s'estoit passé, estant en son Château de Nantes, où il donna aussi des Lettres Patentes d'érection d'un Parlement sedentaire à Vennes, en datte du vingt-deuxiéme Septembre. La même année le Vendredy quatriéme Novembre suivant, deceda au Monastere de Scoëts lez Nantes sœur Françoise d'Amboise Religieuse Carmelite, Doüairiere de Bretagne, & y fut ensevelie le lendemain cinquiéme du mois. L'an 1486. la Duchesse Marguerite de Foix deceda au Château de Nantes le seiziéme jour de May, & fut inhumée en l'Eglise Cathedrale de Nantes, mais depuis transferée aux Carmes (comme nous dirons cy-aprés). La mesme année les Barons de Bretagne se retirerent avec le Mareschal de Rieux à Chasteau-Briand & Ancenix, où ils s'allierent au Roy Charles VII. contre le Duc, qui fut cause de la ruïne & desolation du Païs. L'an mil quatre cens quatre-vingt-sept, Amaury sieur de la Moussaye, allant de Dinan à Nantes trouver le Duc, fut combatu au Bourg de Joüé, cinq lieuës de Nantes, & ses gens défaits par le Capitaine Adrien de l'Hospital, ne s'en estant sauvé à Nantes qu'environ sept cens, le reste de sa compagnie tuez ou prisonniers. Le Roy sçachant que le Duc estoit à Nantes, s'en vint à Ancenix deliberé de l'assiéger, & fit marcher son armée à Nantes, qui fut bloqué le dix-neufiéme Juin; le Duc délogea du Chasteau, & se logea chez Guiole à la grande ruë, & les Princesses en l'Hostel de la Bouvardiere, dit à present de Briort basti par Landays. Pendant ce siége nostre Prélat & la Dame de Laval furent soupçonnez de quelque intelligence avec l'ennemy, & pour ce le Duc leur fit donner des gardes; enfin les François voyans qu'ils ne gagnoient rien en ce siége, le leverent le sixiéme Aoust la mesme année. Peu de temps aprés le Mareschal de Rieux déchira sa Croix blanche & se remit en son devoir, rendant au Duc sa ville d'Ancenix, puis surprit Chasteau-Briand qu'il rendit aussi au Duc, dont le Roy irrité envoya son armée à Ancenix, qui fut pris & razé; & en Avril mil quatre cens quatre-vingt-huit, Chasteau-Briand assiégé par les François leur fut rendu par composition. L'armée Bretonne ayant esté défaite à Saint Aubin, François d'Avaugour fils naturel du Duc, rendit sa Ville & Chasteau de Clisson au Roy, & eut pour recompense une Compagnie de quarante lances. Le Duc estoit à Coyron sur Loire, deux lieuës sous Nantes, où il tomba malade d'une cheute qu'il eut, & y mourut le Mardy neufiéme Septembre. Son corps fut apporté à Nantes, & ensevely au Chœur de l'Eglise des Carmes, prés sa premiere femme Marguerite de Bretagne. La Duchesse Anne aprés les obseques de son pere, se retira à Guerrande avec sa Cour, à cause que la contagion estoit forte à Nantes, où les Ambassadeurs de France la furent trouver. Ce Prélat mourut en Novembre suivant, & fut enterré en la Chapelle de Saint Felix tout auprés de l'Autel. L'an 1480. il eut commission du Pape Sixte IV. d'absoudre Messire Allain de Malestroit, Seigneur d'Oudon & de Couffé, de l'excommunication par luy encouruë pour avoir contracté mariage en degré prohibé avec Jeanne Raguenel dite de Malestroit, sa cousine au tiers degré de consanguinité, ce qu'il fit & legitima leurs enfans.

D'argent au Lyon de gueules coupé de synople ¶ armé, couronné & lampassé d'or. ⅃

LXXXI. — **Robert Despinay**, fils de Richard Despinay, & de Beatrix de Montauban, frere d'André, qui fut premierement Archevesque de Bourdeaux, puis de Lyon, Primat des Gaules, de Chanoine de Nantes fut Evesque de l'Escar, & de là transferé à l'Evesché de Nantes aprés la mort de Pierre, par le Pape Innocent VIII. sous le regne de la Duchesse Anne l'an 1488. Les Seigneurs du Conseil de la Duchesse estans en division touchant son mariage, cela vint si avant, que le Mareschal de Rieux assiégeast le Chancelier dans Guerrande, qui y tenoit la Duchesse, laquelle commanda au Mareschal de se retirer, ce qu'il fit. La Duchesse se rendit aux fauxbourgs de Nantes, l'entrée de la Ville luy estant déniée par le Mareschal de Rieux. Enfin aprés une entreveuë de ces Seigneurs en Janvier 1489. finissant, ils s'accorderent depuis à Rhedon. Le vingtiéme Mars l'an mil quatre cens quatre-vingt-dix, le Seigneur d'Albret dépité que la Duchesse ne l'avoit daigné épouser, surprit le Chasteau de Nantes, pilla les Tresors de l'Espargne, se fit maistre de la Ville, & la livra aux François, ravageant tout le Pays circonvoisin. L'an 1491. le Roy Charles VIII. ayant épousé la Duchesse Anne, vint à Nantes, & donna commission à Escuyer Allain de Mont-menard, sieur de Roche-lore, Capitaine de Nantes, pour continuer les fortifications du Chasteau commencées par le feu Duc François. Et l'an 1493. les Religieux Jacobins de Nantes presenterent Requeste au Roy, pour avoir recompense de leur Cimetiere employé à faire les douves du Chasteau, qui fut prisé à mil escus d'or. Ce Prélat mourut la même année, & fut persecuté par la Duchesse, à laquelle il estoit desagreable, tant pour estre du party François, que pour avoir esté préferé par le Pape à Messire Guillaume Gueguen qu'elle avoit presenté; de sorte qu'il ne joüit du temporel de son Evesché, que la Duchesse saisit par ses Officiers. L'an 1491. le Roy Charles IX. approuva le don fait par le Duc François second, de la Chapelle de S. Antoine de Pade, sur la Motte de Saint Pierre aux Peres Minimes.

LXXXII. — **Jean Despinay**, frere du précedent, d'Evesque de Mirepoix, fut transferé à Nantes par le Pape Alexandre III. mais il ne joüit pas de son temporel, non plus que le precedent, parce que la Reine Anne ayant derechef presenté Guegen au Chapitre de Nantes, cettuy luy fut préféré, dont la Reine s'irrita tellement, qu'elle se saisit du temporel à préservation de ses droits, & fit inserer en son traité de Mariage avec le Roy Loüis XII. que Sa Majesté feroit en sorte envers le Pape, que sa nomination auroit lieu, & cependant qu'il confirmât la saisie. L'an 1498. le Roy Charles VIII. mourut à Amboise, & la Reine se retira à Nantes, & le quatriéme Octobre elle donna commission à Messire Pierre le Baud Doyen de Saint Tugduval de Laval son Conseiller & Aumosnier, d'écrire l'Histoire de Bretagne. Le Roy Loüis XII. épousa la Reine en secondes nopces à Nantes l'an 1499. auquel an la Reine Anne donna aux Freres Prédicateurs de Nantes l'Hôpital situé prés son Chasteau (dont les Habitans luy avoient donné la disposition) pour accroistre leur Convent, avec amortissement de fief, confirmé par le Roy Loüis XII. aux Montils sous Blois en Avril audit an, & le deuxiéme Juin suivant, Frere Guillaume Mimi Docteur en Theologie, Prieur des Jacobins de Nantes en prit possession, opposé par M. Guillaume l'Archer, soy disant Curé de sainte Croix, & par M. Guillaume le Fuzelier gouverneur dudit Hôpital, lesquels le même jour desisterent de leur opposition. La même année le troisiéme jour de Janvier mourut la Princesse Françoise de Dinan, Dame de Laval, & fut enterrée au milieu du Chœur de l'Eglise des Jacobins de Nantes, en mesme tombeau que la Princesse Ysabeau de Bretagne, premiere femme de son mary. Elle estoit fille unique de Jacques de Dinan, Seigneur de Bodister, & de Catherine de Rohan, nâquit le vingtiéme Novembre 1436. succeda à son oncle Bertrand de Dinan, és Seigneuries

de Chasteau-Briand, Candé, Vioreau, les Huguetieres, Montafilant, Beaumanoir, le Guildo, & la Hardoüinaye, épousa en premieres nopçes le Prince Gilles de Bretagne, puîné du Duc François I. lequel ayant esté massacré l'an 1451. elle épousa en secondes nopçes Guy XIV. du nom, Comte de Laval, Baron de Vitré, Vicomte de Rennes, etc. veuf de la Princesse Ysabeau de Bretagne, sœur desdits Duc François I. & Prince Gilles. Elle eut de son second mary trois fils ; le premier fut Pierre de Château-Briand, qui épousa la fille de Jean de Rieux, sieur dudit lieu, d'Ancenix, de Rochefort, de Donges, Comte de Harcourt, & Mareschal de Bretagne ; le second fut François Seigneur de Montafilant, & le troisiéme Jacques. Elle fit son testament l'an 1489. en datte du premier Janvier, & requit estre enterrée en ce lieu, leguant aux Religieux Jacobins la somme de deux cens livres monnoye de rente sur le lieu & fief des Huguetieres en Raix, pour la Fondation & Dotation d'une Messe quotidiane à Notte, à perpetuité. Avant elle, y avoit esté inhumé son fils François de Laval Seigneur de Montafilant. Elle ordonna aussi par son Testament un Convent dudit Ordre estre fondé à Laval. Ce Prélat mourut la mesme année. L'an 1498. la Reine Anne donna aux Religieux Minimes un lieu en la Fosse de Nantes pour y bastir un Monastere ; c'est là où sont à present les Capucins.

D'argent à l'Olivier de Synople au quartier d'hermines, chargé de deux haches d'armes de gueules mises en pal.

LXXXIII. — **Guillaume Gueguen**, natif du Païs de Lamballe, homme de grand entendement, qui avoit manié de grandes affaires sous François II. le dernier de nos Ducs, duquel il fut Secretaire, & employé en plusieurs honorables Ambassades vers les Roys de France Loüis XI. & Charles VIII. ¶ qui le nomma à l'Evesché de Nantes dés l'an 1488 & se trouvent aux Archives du Duché, Lettres écrites par le Pape Innocent VIII. au Duc François, contenant excuse de n'avoir envoyé des Bulles audit Gueguen dés l'an 1488. ‖ Il fut aussi Conseiller de la Chancellerie & premier President de la Chambre des Comptes de Bretagne, Abbé Commendataire de Saint Sauveur de Rhedon, & Prieur de Leon, Chanoine & Archidiacre de Nantes ; enfin il posseda si bien l'affection du Duc son Maistre, que l'Evesché de Nantes venant à vacquer par le decez de Jacques Delbiest, il écrivit des Lettres de recommandation au Pape en sa faveur, suppliant sa Sainteté de le préferer en la provision au Cardinal de Foix son beau-frere, & à Messire Loüis Prothonotaire de Rohan (quoy que son proche allié) & les Papes ayans préferé Robert & puis Jean Despinay, la Duchesse Anne s'en tint fort offensée, & saisit en ses mains le revenu de l'Evesché ; & fallut pour contenter cette Princesse luy donner l'Evesché de Mirepoix, attendant le decez de Jean Despinay, aprés lequel il fut derechef presenté par la Reine, & éleu par le Chapitre de Nantes, & prit possession l'an 1500. sous le Pontificat d'Alexandre VI. & le regne de Loüis XII. & de la Reine Anne, lesquels l'honorerent de l'Estat de Vi-Chancelier de Bretagne. Il fonda en sa Cathedrale trois Messes à Notte à estre celebrées tous les Mardis, Vendredis & Samedis de l'année aprés Matines, fit bastir à ses frais la Chapelle de Sainte Magdeleine & S. Hervé, & y employa deux mille huit cens livres ; il rebastit bonne part de son Manoir Episcopal, qui estoit ruïné en plusieurs endroits, où se voyent ses armes en relief. Il mourut le 23. Novembre l'an 1506. gist en sa Chapelle de la Magdeleine en un sepulcre de marbre blanc, avec Epitaphe en vers Latins & François, gravez sur lames de cuivre doré, ¶ laissant pour heritier Messire Guillaume Gueguen son néveu. ‖

LXXXIV. — **Robert Guibé** (1), fils d'Adenet Guibé & d'Olive Landays, sœur de Pierre

(1) Robert Guibé portait : *d'argent à 3 jumelles de gueules accompagne de 6 coquilles d'azur 3. 2. 1. au chef d'or.*

Landays Tresorier General de Bretagne, homme docte & de grand esprit, Abbé de Saint Melaine lez Rennes, fut envoyé en Ambassade par le Duc François II. vers le Pape Innocent VIII. l'an 1484. auquel il se fit si bien connoistre, que par la faveur de son Maistre il fut fait Cardinal, n'étant encore âgé que de dix-huit ans; depuis il fut Evesque de Treguer; de là transferé à Rennes, & enfin à Nantes l'an 1506. & neanmoins il fut perpetuel Administrateur de l'Evesché de Vennes. Il fut du Conseil du Roy Loüis XII & son Ambassadeur vers les Papes Jules II. & Leon X. & en cette qualité il assista au Concile general, qui fut le cinquiéme de Latran. Il mourut à Rome l'an 1513. le neufiéme jour de Septembre, & fut ensevely en l'Eglise de Saint Yves. L'an 1507. le Mardy de la Pentecoste vingt-cinquiéme jour de May fut levé à Saint Pierre de Nantes le corps de la Duchesse Marguerite de Foix, mere de la Reine Anne, & fut solemnellement porté au Convent des Carmes & enterré prés de son mary le Duc François II. & la Duchesse Marguerite de Bretagne sa premiére femme, à laquelle solemnité se trouverent les neuf Evesques, les Abbez & Barons de Bretagne mandez par sa Majesté.

D'argent à une face d'azur accompagné de trois macles de gueules.

LXXXV. — **François Hamon,** de la famille de Bouvet, néveu du Cardinal Guybé, fils de sa sœur, fut pourveu aprés le decez de son oncle, estant à Rome l'an 1513. & assista à la session huitiéme du Concile de Latran, sous le Pape Leon X. Il eut son frere André Evesque de Vennes, & sa sœur Elisabeth fut Abbesse de S. Georges de Rennes. Le deuxiéme Janvier de cette année la Reine Anne tomba malade au Chasteau de Blois, & le neufiéme elle mourut, & fut enterrée à Saint Denis en France, mais son cœur fut enchassé en un vase d'or fait en orme de cœur couronné, & apporté à Nantes, où il fut receu le quinziéme jour de Mars suivant, & mis en l'Eglise des Chartreux sur le tombeau du Duc Artur son oncle, où il fut jusqu'au dix-neufiéme dudit mois, servy cependant de Rois & Herauts d'Armes à la Royale, & de là fut porté par le Chancelier de Bretagne, Messire Philippes de Montauban, sous un poisle d'or, porté par le Vi-Chancelier de Bretagne, l'Abbé de Kemper-Ellé, les Senéchaux de Rennes & de Nantes, dans l'Eglise des Carmes, où le service funebre ayant esté solemnellement celebré, il fut posé sous la voute du sepulcre de ses pere & mere. Ce Prélat mourut au Manoir de Chasseil, le jour des Roys sixiéme janvier l'an 1531. finissant, & fut ensevely en sa Cathedrale en la Chapelle Saint Clair. L'an 1516. le dernier jour de Novembre, Noble & puissant François l'Espervier Seigneur de la Bouvardiere, de la Gascherie, de l'Espine Gaudin, du Loroux-Bottreau, de Briort, & de la Chapelle sur Erdre, fils d'Artur l'Espervier, Seigneur de la Bouvardiere, Briort & la Chapelle sur Erdre & de Françoise-Landays Dame du Plessix-Raffré, Paroisse de S. Didier Evesché de Rennes, fille de Pierre Landays, Tresorier General de Bretagne, sous le Duc François II. fit profession au Convent des Freres Prédicateurs de Nantes, alors étroitement reformé, & y donna par son Testament datté du dix-septiéme du même mois audit an, la partie de *Belle-Isle* (dans la riviere de Loire) appellée *les Groys*, située entre *Perauges* & le village de *Rohar*, & la trenchée de Belle-Isle, à la charge de dire tous les jours une Messe basse à l'Autel de Nostre-Dame du Rosaire, & quatre Anniversaires solemnels, le 2. Mars, 22. Avril, 8. Aoust, & 1. de Septembre. Ladite Isle avoit esté achetée par Noble Homme Pierre Landays Seigneur de Briort, avec une maison qui y estoit, d'Escuyer Jean Babouin sieur de la Hermeriaye, pour la somme de deux mille deux cens quatre-vingt-onze livres six sols huit deniers monnoye, à la charge de payer au Duc cinq sols monnoye par an. Ce bon Pere fut Prieur dudit Convent trois diverses fois, & aussi Procureur; il avoit esté marié avant se rendre Religieux, & eut deux filles, sçavoir est Bonaventure mariée avec le Seigneur de la Noë Briort, & Perrine femme de Claude

de Boüillé Seigneur dudit lieu. Il contribua à la construction du grand Cloistre ou Prédicatoire de son Convent, où se voyent ses armes au premier pillier, qui sont *d'azur au sautoir en gresle d'or, cantonné de quatre bezans de mesme,* my-partis avec celles de sa femme, qui portoit *d'argent à deux Lyons de pourpre affrontez.* Il donna le second ornement ou Chapelle qui est de drap d'or ondé, & une autre Chapelle de couleur pers marelé d'or, outre plusieurs belles Chappes, Chasubles, paremens d'Autel & argenterie. Il mourut le 12. Février l'an 1555. finissant, & fut inhumé au milieu du Chœur devant les degrez du Presbytere, sous l'enfeu des Princesses. Du temps de ce Prélat, Jean de Laval, fils de François de Laval & Françoise de Rieux, Baron de Chasteau-Briand, que la Reine Anne avoit marié avec Françoise de Foix, sœur de Messire Odet de Foix, Vicomte de l'Autrec, bastit l'agréable & plaisant Chasteau de Chasteau-Briand auprés de l'ancien. Sa compagne estoit la merveille de son temps en beauté mais autant recommandable pour ses vertus, elle mourut l'an 1537. de mort violente & avancée par son mary, qui la fit saigner en un pied, sur un soupçon de son infidelité; elle fut ensevelie en l'Eglise de la Trinité & aprés sa mort la Seigneurie de Chasteau-Briand fut démembrée, & les Baronnies de Chasteau-Briand & Derval furent par luy transportez à Messire Anne de Montmorency Connestable de France. L'an 1526. la Maison & Seigneurie d'Oudon en ce Diocese fut aussi dissipée, par un malheur non moins déplorable que le précedent; car Jean & Julien de Malestroit, enfans de Guillaume & de Françoise de la Noë, Dame de la Noë en Goulaines, forlignerent de la vertu de leurs ancestres, tyrannisans tellement leurs sujets, qu'ils en furent tirez en justice; mais enfin Maistre Loüis Droüet natif d'Oudon, Advocat au privé Conseil, les accorda. Depuis ils reprirent leurs brisées, & voulurent contraindre leurs sujets de prendre la fausse monnoye qu'ils fabriquoient en leur Tour d'Oudon; & comme un crime attire l'autre, s'estans trouvez au Cimetiere des Jacobins de Nantes, (c'est où est à present la douve du Chasteau derriere leur Convent), avec le Seigneur de la Muce-Pont-Hus, sur quelques paroles picquantes, ils mirent la main à l'épée & le tuerent, puis se sauverent en leur Chasteau d'Oudon. Ayant esté accusez des susdits crimes, le Roy François fit commandement au Duc d'Estampes d'aller mettre le siége devant la Tour & Chasteau d'Oudon, ce qui fut executé, & y furent pris & rendus aux prisons du Bouffay à Nantes, & depuis condamnez à mort par Monsieur Guillaume l'Huilier, Commissaire du Roy, pour faire le procez aux Faux-monnoyeurs qui se trouveroient en Bretagne, & leurs biens confisquez au Roy, qui vendirent la terre d'Oudon à Messire Raoul de Juch, Seigneur de Molac & de Pratanroux, pour la somme de 8000. écus.

¶ Acigné, *d'Hermines à la face de gueules chargée de 3. fleurs de Lys d'or.*

LXXXVI. — **Louys d'Acigné,** puîné de la Maison de la Roche-jagu au Diocese de Treguer, Abbé du Relec Ordre de Cisteaux, Prieur de Lehon & de Combour, fut Evêque de Nantes dés l'an 1532. & n'y fit son entrée Episcopale que le sixiéme Novembre l'an 1541. & n'y fit gueres de residence, mais se retira au Chasteau de Fontenay prés Rennes, où il mourut le 15. Février ensuivant, & fut enterré dans le Chœur du Convent de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle à Rennes, derriere les courtines du costé de l'Epistre le 23. Mars suivant, & y fit fondation de dix livres monnoye.

D'or à la bande de gueules chargée de trois allerions d'argent.

LXXXVII. — **Jean de Loraine,** Prince magnifique, Cardinal du titre de Saint Onufre, fut designé la mesme année 1541. perpetuel Administrateur de l'Evesché de Nantes, qu'il tint jusqu'au mois de May 1550.

D'or au Crequier de gueules de sept branches.

LXXXVIII. — **Antoine de Crequi,** Picard, Seigneur de Canaples & de Crequi, fils de Jean de Crequi vaillant Capitaine (qui l'an 1533. soustint le siége de Montreul) & de Marie d'Acigné, fut premierement Abbé de Saint Julien de Tours, Chancelier de l'Ordre de S. Michel, & l'an 1552. nommé par le Roy Henry II. à l'Evesché de Nantes, eut ses Bulles de provision du Pape Jules III. & fut sacré l'an 1554. tint l'Evesché jusqu'à l'an 1562. qu'il fut transferé à Amiens & fait Cardinal; il y mourut au mois de May l'an 1574. Robert dit qu'avant avoir esté Evesque de Nantes, il estoit *Episcopus Moricensis.* L'an 1561. Marie de Beaucaire femme du Seigneur de Martigues, fut reçuë en grande magnificence à Nantes. La derniere action de ce Prelat en ce Diocese, ce fut le Baptesme de Marie de Luxembourg, fille du Seigneur de Martigues, & de ladite Marie de Beaucaire, duquel nous décrirons icy la ceremonie. Ce fut le seiziéme Juillet 1562. Elle estoit âgée de six mois, & eut pour parrain tres-haut & tres-puissant Prince Antoine de Bourbon Roy de Navarre, & pour marraines tres-hautes & tres-puissantes Princesses Marie Stuard Reine Doüairiere de France & Proprietaire d'Escosse, & Marguerite de France fille du Roy Henry II. Les Députés de ces Princes & Princesses furent logés en divers logis de la Ville de Nantes superbement ornez, tout ainsi que si les Princes y eussent esté, comme aussi ceux des Seigneurs d'Estampes & de Martigues. La grande salle du bal estoit semée des escus des armes desdits Seigneurs. Marchant à l'Eglise Cathedrale, d'un côté de la ruë alloient cent des principaux Habitans de la Ville, portans chacun une torche de cire blanche allumée & de l'autre côté cent Gentils-hommes, les Gens-d'armes & Archers, & toute la compagnie de Monseigneur d'Estampes, & la maison de Monseigneur de Martigues, chacun la torche de cire jaune en main. Ils estoient suivis d'un chariot remply de Nymphes, Satyres & Musiciens, qui faisoient une harmonieuse melodie de voix & d'instrumens. Au haut de ce chariot estoit écrit en lettres d'or, *Tessera militis Christiani,* & de chaque costé, trois Sentences de l'Escriture, toutes rapportées au saint Baptême. Aprés ce chariot marchoient l'Université & la Justice, chaque Corps tenant son costé de ruë, suivis de six trompettes qui précedoient le Heraut de Bretagne, vestu de sa cotte d'armes semée d'Hermines. Les Officiers de la ceremonie suivoient tous la teste nuë, sçavoir le Seigneur du *Gué de l'Isle* portant la serviette, le Seigneur de *Ker-symon* l'eau, le Seigneur de *Kermavan* le bassin, le Seigneur de *Bazoges* le cresmeau, le Seigneur de *Goulaines* le cierge & le Seigneur *d'Acerac* portoit la fille, ayant pour aydes à sa droite le Seigneur de *Sevigné,* & à sa gauche le Seigneur de *Tivoarar-len,* & derriere marchoit le Seigneur de Chasteau-neuf, qui portoit la queuë d'un riche drap d'or, greslé de pierreries, dont ladite fille estoit couverte; les Députez des Princes & Princesses suivoient, & grand nombre de Dames & Damoiselles; toutes les ruës par où passa cette compagnie estoient tenduës de tapisseries, & depuis le logis du Seigneur d'Estampes jusques en l'Eglise de S. Pierre, les ruës estoient bordées des quatre compagnies de gens de pied Estrangers, & sept compagnies des gens de pied de la garde ordinaire de la Ville; l'Eglise de Saint Pierre estoit richement tapissée, & au milieu de la nef fut dressé un pavillon de riche étoffe, sous lequel la fille fut baptisée par ce Prélat, & nommée Marie. Les grosses cloches ayans donné le signal de l'accomplissement de la ceremonie, le Seigneur de Sanzay Gouverneur & Capitaine des Ville & Chasteau de Nantes, fit lascher toute l'artillerie tant du Chasteau que de la Ville, & le sermon fait par le Theologal de Nantes, la Compagnie s'en retourna au logis du Seigneur de Martigues en mesme ordre.

LXXXIX. — **Antoine de Crequi,** neveu du précedent, eut l'Evesché par la démission

& resignation de son oncle, l'an 1562. & le tint jusqu'à l'an mil cinq cens soixante & six. L'an 1563. les Huguenots sous l'asseurance de l'Edit de Janvier, par lequel l'exercice libre de leur fausse Religion leur estoit toleré, oserent bien s'assembler & tenir leur Sabath & sacrileges Synagogues, qu'ils appellent le Presche, au fauxbourg de Nantes nommé le Marcheix, & en un pressoir un peu au delà des moulins de Barbin, & à la Gascherie, dequoy Monsieur de Martigues ayant esté averty, il les en chassa & brûla leur grange.

Losangé d'argent et de gueules.

XC. — **Philippes du Bec,** d'Evêque de Vennes par resignation du précedent, prit possession la mesme année 1566. & le gouverna jusqu'à l'an 1594. bien qu'il n'y résida depuis l'an 1590. ayant toûjours tenu le party du Roy. Il fut transferé de Nantes à l'Archevesché de Rheims, aprés la mort du Cardinal Pelvé au dit an 94 & y mourut l'an 1606. L'an 1584. le premier jour de Fevrier, deceda au Convent des Peres Carmes à Nantes le R. P. Frere Antoine de Sienne Portugais de l'Ordre des Freres Prédicateurs, & fut enseveli en l'Eglise dudit Convent (1), prés la chapelle de Nostre-Dame de Lorette, avec Epitaphe de cette substance. *D. O. M. Frater Antonius Senens. Lusitanus ord. Præd. Doct. insig. Lovaniens. de Repub. Christiana ubique bene meritus, patriam nobilium factionibus in servitutem ruentem, ad saniorem mentem revocare frustra conatus, nec alibi nisi hic apud Carmelitas Nannetenses hospitalitatis jus adeptus, anno 1584. Cal. Februarii in Christo obdormit.* L'an 1587. le Roy Henry III. confirma aux Peres Minimes le don que leur avoient autrefois fait le Duc François II. & la duchesse Reine Anne, & le Roy Charles VIII. son époux, de la Chapelle de S. Antoine sur la Motte de Saint Pierre, & d'une terre située en la Fosse, en consequence de quoy les dits Peres Minimes furent establis à Nantes par autorité de ce Prélat, l'an 1589. & accepterent pour leur Fondateur le Duc de Mercœur en leur Chapitre general, l'an 1593. laquelle année le mesme Prince Duc fonda le Convent des Capucins en la Ville neufve ou Marcheix de Nantes, là où est à present le Convent de Sainte Elizabeth. L'an 1590. en Juin, le Comte de Soissons Prince du sang, Lieutenant de l'armée du Roy en Bretagne, & le comte de Vertus, furent surpris en la Ville de Chasteau-giron par les troupes de Monsieur de Mercœur, & furent amenez prisonniers au Chasteau de Nantes (laquelle avoit receu ledit Seigneur de Mercœur dés l'an 89) mais il se sauva par une subtile ruse : il se faisoit apporter sa nourriture en grands paniers d'une hôtellerie de la Ville, & obtint de Madame de Mercœur que lorsque ses vivandiers passeroient le corps de garde du chasteau, les dits paniers ne fussent visitez, crainte (disoit-il) qu'on ne jettât du poison sur les viandes. Cela fait, il contrefit le malade deux ou trois jours, gardant la chambre & s'y faisant servir et ayant espié l'occasion de l'absence du Seigneur de Mercœur, il fit coucher un sien Page dans son lit, & s'estant dépoüillé en canneçon se coucha de son long en un des paniers des vivandiers, & se fit couvrir de vaisselles, linges et napperies, & ainsi passa le corps de garde, fut porté hors le Chasteau & rendu à son hostellerie, d'où il sortit en habit déguisé, & se rendit en poste à Angers; et delà il écrivit de ses nouvelles au Seigneur de Mercœur, qui receut plûtost ses Lettres qu'il ne s'étoit apperceu de son évasion.

XCI. — **Jean du Bec** eut l'Evesché par resignation de son Oncle, mais il ne fut point sacré, & permuta avec le suivant pour celuy de Saint-Malo l'an 1599. L'an 1598. le Roy Henry IV. voyant qu'il ne restoit plus rien de la Ligue que la Bretagne, & quelques fortes Places circonvoisines, se resolut de la mettre en son obeïssance, & à cette fin fit avancer

(1) Les Religieux de son Ordre ne l'oserent retirer, crainte que leurs confreres ne ussent persecutez pour son sujet en Espagne et en Portugal. — A.

ses Regimens & Troupes de gens de pied pour venir assiéger la dite Ville, séjour ordinaire du Seigneur Duc de Mercœur, lequel se disposa à soustenir le siége, & fit retrancher la Motte de Saint Pierre, & avictuailla le Chasteau & la Ville. Mais ayant assemblé la maison de ville pour sçavoir la volonté des Habitans; la proposition faite, il fut prié de se retirer, afin que plus librement le Peuple pûst donner ses suffrages. Il ne fut plûtost sorti du Conseil, que tous universellement & unanimément conclurent à la Paix, se déclarans sujets & serviteurs de sa Majesté, & envoyerent leurs Députez supplier le dit Seigneur Duc de ne se plus opiniastrer à ce Party; qu'il n'y avoit point d'apparence de soustenir seuls, toute la puissance du Roy reconnuë par toutes les autres Provinces & Villes du Royaume; que c'estoit s'exposer à la juste indignation du Prince & mediter leur propre ruïne de fonds en comble. Le Duc fut bien estonné de cette resolution, car il avoit toute autre intention, mais il en fallut passer par là. Il dépescha sa femme vers le Roy à Angers, pour dire à Sa Majesté, que le Duc son mary, avec toute la Bretagne, & tous ceux qui s'avoüoient de luy, se reduisoient sous l'obéïssance de Sa Majesté. La difficulté estoit de faire vuider les gens de guerre du Chasteau & de la Ville, & empescher qu'ils ne fissent quelque desesperade à la sortie : pour obvier, le Duc fit une feinte, & courir le bruit qu'il vouloit soûtenir le siége, & partant reconnoistre son monde, fit commandement à toutes les Compagnies de se trouver en la prée nommée des trois pendus, pour y faire monstre & toucher leur paye : sous cette amorce il les tira hors de la Ville, mais ayant esté averty par un des Chefs de ces Compagnies de se retirer, parce qu'ils avoient arresté de se saisir de sa personne, & en faire present au Roy, et piller la Ville pour se recompenser, il se retira vers la porte Saint Pierre, faisant contenance de renger les Escadrons, & estant sur la Motte piqua bride avalée vers la Ville, commandant de n'y laisser entrer personne que ceux qu'il nommeroit. Les soldats se voyant frustrez de leur attente se debanderent & rompirent. Or, ceux qui estoient au Chasteau au nombre de 5. ou 600. craignans qu'on ne leur en fit autant, se revolterent & se firent un chef; mais le Seigneur de Mercœur (qui estoit logé à l'Evesché) y entra par une petite porte à pont-levis, qui donnoit en l'Esperon qui est prés la tour des Meuriers, sur la muraille de la Ville, & les trouvans tous en armes en la grande place du Chasteau, les reprit de leur revolte, & promit une bourse de 500 écus à celuy qui luy nommeroit l'Auteur de la sédition. Cette parole les offença, disans qu'ils n'admettoient pas ces menaces pour paye, qu'ils aimoient mieux s'ensevelir dans les ruïnes de cette Place, que manque d'argent dévenir voleurs de grands chemins & proye des Prévosts; à cela le duc leur répondit qu'il les vouloit payer, ce qui fut fait, & ainsi sortirent du Château & de la Ville; & peu aprés le Duc de Mercœur suivi de sa Cavallerie alla trouver le Roy à Angers, où fut fait le Traité le dixiéme Mars, par lequel la fille unique dudit Seigneur Duc, fut accordée à César Monsieur de Vendosme, fils naturel du Roy et de Madame Gabriëlle d'Estrée Duchesse de Beaufort, auquel demeura le Gouvernement de Bretagne. Enfin le Roy descendit à Nantes, & y fut receu en grande réjouïssance, et receut l'ordre de la Jartière d'Angleterre en l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre.

D'argent au sautoir de sable, au canton de gueules, chargé de deux poissons d'argent.

XCII. — **Charles de Bourgneuf,** frere puisné ¶ de Jean de Bourgneuf ‖ Seigneur de Cucé, premier President au Parlement de Bretagne, ¶ & fils de Messire René de Bourgneuf Seigneur de Cucé, premier Président au Parlement de Bretagne, & de Dame Loüise Marquier, ‖ homme docte, & de vie sainte & austere, permuta son Evesché de Saint Malo avec celuy de Nantes, dont il prit possession le premier jour de May l'an mil cinq cens quatre-vingt-dix-neuf. Il a fait faire les jardins du Manoir de

Chasseil, & le petit Chastelet qui se void, pour s'y retirer & y faire ses exercices spirituels ; donna aux Peres de l'Oratoire (établis à Nantes au College de S. Clement l'an 1617.) sa Librairie estimée dix mille francs, & le Prieuré de la Montagne en l'Evesché de Vennes ; & à son Eglise Cathedrale deux tentes de tapisserie pour orner le Chœur & la nef aux Festes solemnelles, outre plusieurs riches paremens d'autel, & toute l'argenterie qui sert à l'Autel les grandes Festes de l'année. L'an 1614. le Roy tres-Chrestien Loüis le Juste XIII. du nom, fut magnifiquement receu à Nantes, & entra aux Estats assemblez au convent des Jacobins, ausquels présida nôtre Prélat pour l'Eglise. Il mourut le dix-septiéme Juillet l'an 1617. à Chartres en Beausse, retournant de porter le cahier des Estats à sa Majesté, & fut enterré à S. Pierre en Vallée.

XCIII. — **Henry de Bourgneuf,** fils du Seigneur de Cucé, premier President au Parlement de Bretagne, eut l'Evesché de Nantes par resignation de son Oncle Charles, lequel ayant retenu huit ans & demi sans estre sacré, il s'en démit és mains de Sa Majesté, laquelle y nomma le subsequent. L'an 1617. aprés la mort de Charles, le Convent des Peres Recollets fut fondé sur les Ponts de Nantes. Et l'an 1618. les Carmélites furent établies en la Chapelle de S. Gildas, ruë du Chasteau à Nantes. Le Dimanche 19. d'Aoust la mesme année, fut plantée la Croix des Capucins au Croysic, & le 29. Juillet 1619. fut la premiere pierre posée aux fondemens de leur Convent, par le Marquis d'Acerac.

XCIV. — **Philippes Cospeau** (1), natif de Monts en Haynaut, Docteur de Sorbonne, homme pieux & sçavant és Lettres Divines & humaines, Prédicateur ordinaire du Roy Tres-Chrêtien, fut sacré Evesque d'Aire en Guyenne l'an 1606. Puis l'Evesché de Nantes ayant vacqué prés de trois ans & demy, il y fut nommé par le Roy, au mois de Janvier l'an 1621. eut ses Bulles de provision du Pape Gregoire XV. prit possession le 17. Mars l'an 1622. De son temps la Ville s'est peuplée de quatre Monasteres, sçavoir est de celuy des Benedictines de la Congregation du Calvaire, fondé le 2. Février 1623. entre les portes de Sauvetour & de S. Nicolas ; celuy des Ursulines fondé le 30. Mars 1627. sur la Motte de S. Pierre ; celuy des filles de la Visitation fondé au mesme lieu à la Mironerie ; & celuy des filles de Sainte Elizabeth qui sont au Marcheix, en l'ancien Convent des Capucins, lesquels ont de son temps bâti au fauxbourg de la Fosse ou port de Nantes, un ample & spacieux Convent, l'un des plus beaux de la Province, en un lieu que la Reine Anne avoit jadis donné aux P.P. Minimes. Il leur fut aussi depuis fait don de la Chapelle & lieu de l'Hermitage au bas de lad. Fosse, & y a des Religieux. L'an 1626. Nantes fut encore honorée de la presence du Roy, qui assista aux Estats de Bretagne, assemblez au Refectoir du Convent des Freres Prédicateurs. L'an 1632. le Dimanche aprés la Feste des Roys onziéme jour de Janvier, R. P. en Dieu Jacques Raoul Evesque de Xaintes fut sacré en l'Eglise Cathedrale de Nantes par nôtre Prélat, assisté des Illustrissimes Evesques d'Angers & de Vennes, en presence d'une infinie multitude de peuple de tout Ordre & sexe, qui se trouva à cette belle solemnité. Plusieurs esprits relevez s'exercerent sur un si beau sujet, & presenterent au nouveau Prélat leurs Poëmes & Epigrasmes de congratulation ; l'un desquels non moins chery des Muses, qu'admiré des plus équitables adorateurs de la Déesse Astrée (2), exprime admirablement bien les deux diverses passions, dont le peuple Nantois se trouvoit combattu en cette solemnité ; de tristesse, pour se voir privé d'un si digne Magistrat, & de joye pour le voir (comme un autre S. Ambroise) de la Judicature seculiere élevé par ses merites au Thrône Episcopal : Voicy comme il luy fait parler le Genie Nantois.

(1) Portait : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 bouterolles d'or 2. 1. au 2 et 3 d'or à la croix de gueules.*

(2) Le Sieur du Housseau Poulain Advocat du Roy au Presidial de Nantes. — A.

SACRÉ Prélat tu vois de NANTES LE GENIE,
Qui saluë le tien en ce celebre jour,
Et te vient témoigner en cette compagnie,
Par l'excez de son dueil celuy de son amour.
EXCUSE le regret sensible qui me touche,
Si mon front & ma voix sont tristes aujourd'huy
Je ne sçaurois avoir le ris dedans la bouche,
Et porter dans le sein la douleur & l'ennuy.
EN me representant que le jour de ta Feste
Sera bien-tost suivy de ton eloignement,
Je dis qu'en te posant la Mitre sur la teste,
On m'arrache du Chef mon plus cher ornement.
CE pompeux appareil m'est un sujet de plaintes,
Ces trophées me sont importuns en effet,
Et ne puis sans gemir voir la ville de XAINTES
Qui triomphe chez moy du tort qu'elle me fait.
QUI eust jamais pensé t'aimant avec tendresse,
Que tes prosperitez m'eussent tant afffigé,
Que j'eusse desiré au fort de ma détresse
Que le PAPE et le ROY t'eussent moins obligé?
MON Païs qui vantoit l'honneur de ta Naissance,
N'eust pas crû que l'Aunis t'eust brigué dessus luy,
Ny qu'aucun accident eust assez de puissance,
Pour le rendre jaloux de la gloire d'autruy.
LE Loire murmurant de sa perte apparente,
S'est enflé de dépit, prest de se deborder,
Et va dans l'Océan quereller la Charante,
Qui luy ose ravir l'heur de te posseder.
CETTE Solemnité me seroit fort plaisante,
Si je pouvois encor après te retenir :
Mais les chatoüillemens de la joye presente,
Cedent aux sentimens de mon mal à venir.
PUISQUE tu es Pasteur, je te voudrois le nostre,
Si le GRAND COSPEAU ne retenoit mes vœux,
Ne pouvant avoir l'un sans me priver de l'autre,
Je ne puis par raison vouloir ce que je veux.
MAIS puisqu'un saint Decret maintenant vous assemble,
Je suis bien consolé de vous voir en ce lieu,
Car les noms de PHILIPPE & de JACQUES ensemble,
Sont d'un heureux présage en l'Eglise de Dieu.

Le Convent des Jacobins fut reformé par Arrest de la Cour la mesme année. Le Jeudy troisiéme jour de Novembre l'an 1634. l'Illustrissime Evesque de Vennes Messire Sebastien de Rosmadec, assisté de quelques Chanoines de son Eglise Cathedrale, entra dans le revestiaire ou sacristie de ladite Eglise ; & ayant reveremment ouvert la Chasse des Reliques du corps de Saint Vincent Ferrier de l'Ordre des Freres Prédicateurs, en tira le petit os d'une jambe, long de plus d'un pied & le délivra ensemble avec le verbal de ce procedé à Venerables & discrets MM. Jacques Belle-ville & Rolland Fruneau Chanoines dudit Vennes, & députez par lesdits Seigneurs Evesque & Chapitre, pour se

presenter de leur part à nostre Prélat & à son Chapitre de Nantes. Lesquels Députez estans arrivez au Bourg du Temple, y furent recueillis par les Députez du Chapitre de Nantes, qui leur presenterent le carosse, & le Vendredy dixiéme dudit mois ils arriverent aux fauxbourgs de Nantes, & descendirent à la Chapelle de S. Lazare, où la sainte Relique fut posée sur l'Autel richement orné, attendant que le sieur Recteur de Saint Sembin avec sa Procession la vint prendre & porter en son Eglise ; les ruës par où elle passoit rompans de la foule du Peuple qui estoit sorty de la ville pour assister à cette action ; & encore qu'il fut nuit, il y faisoit clair comme en plein jour, par la multitude des torches, flambeaux & luminaires allumez, tant és fenestres des maisons, que par les ruës. Le lendemain Samedy onziéme feste de S. Martin, se passa en visite de la Relique, la Procession ayant esté remise (à cause du marché) au lendemain Dimanche douziéme, qu'au son des grosses cloches tout le Clergé Seculier & Regulier se rendit en l'Eglise Cathedrale, d'où la Procession se rendit à Saint Sembin ; les Chanoines de Saint Pierre & de Nostre-Dame & le Clergé Seculier estans revêtus des mesmes ornemens qu'ils portent à la Procession du S. Sacrement. Arrivez à Saint Sembin, le motet chanté, les Députez de Vennes ayant fait lire à haute & intelligible voix leur verbal, & la teneur de leur députation, presenterent la Relique à nôtre Prélat, revêtu de ses ornemens Pontificaux, qui l'ayant receuë d'eux, la porta en ses mains jusques en son Eglise, la musique chantant les Hymnes propres de la Feste du Saint ; & devant l'Evesque marchoient deux Clercs revêtus de Dalmatiques de toile d'argent, qui portoient chacun un flambeau de cire blanche, ausquels pendoient deux tableaux, representant deux miracles operez par ledit S. Vincent en ce Diocese ; l'un de la veuë renduë à une Dame Tourangeoise, au Convent de son Ordre en cette Ville ; l'autre d'un homme qui étant sourd fut guery par luy en la Paroisse de Fégreac. La Procession estant rangée en la nef de l'Eglise de Saint Pierre, ce Prélat monta à l'Autel, dressé devant la porte du Chœur sous le Crucifix, y mit la sainte Relique, & celebra Pontificalement ; les Chanoines de S. Pierre, de Nostre-Dame, & les Religieux de S. Vincent estans dans le Chanceau ou barrieres dressées devant l'Autel. L'apresdisnée y eut Prédication des loüanges du Saint, & le reste du jour se passa en devotions & visites de la Relique. Ce sont les honneurs que la devote ville de Nantes rendit à ce grand Saint, deux cens seize ans aprés qu'elle l'eut receu, la premiere des villes de Bretagne, & entendu de sa bouche la parole de vie, à laquelle ce beau tresor a été procuré par nostre Prélat & son Chapitre, mais specialement par Venerable & discret M. Vincent Charron Chanoine de Saint Pierre de Nantes, qui a donné une jambe d'argent doré d'un pied & demy de haut, du poids de 150. livres pour enchasser lad. Relique, & dés l'an 1632. avoit fondé le double de Saint Vincent, à estre solemnisé tous les ans à perpetuité le cinquiéme Avril, és Eglises de Saint Pierre & Collegiale de Nostre-Dame de Nantes ; ayant à cét effet donné à Saint Pierre la somme de 22. livres & demie de rente annuelle, & à Nostre-Dame, autant, à condition que le jour de la Feste, les Reliques du Saint seront exposées sur l'Autel, pour estre venerées du Peuple. Peu de temps aprés nostre Prélat fut mandé par sa Majesté, qui l'a transferé de cét Evesché à celuy de Lysieux en Normandie, au regret de tout son Peuple ; & peu avant la translation, il m'avoit donné permission de faire par son Diocese les perquisitions requises pour la perfection de cét œuvre, dont voicy la teneur.

PHILIPPUS DEI ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ
GRATIA NANNETENSIS EPISCOPUS, CHRISTIANISSIMI
GALLIARUM ET NAVARRÆORUM
REGIS CONCIONATOR ET CONSILIARIUS.

UNIVERSIS ET SINGULIS NOSTRÆ DIŒCESIS

SALUTEM.

Justæ & laudabili supplicationi nobis à Fratre Alberto le Grand, Sacerdote Ordinis Fratrum Prædicatorum porrectæ annuentes, eidem Fratri permisimus, ut juxta formam & tenorem commissionis sui Provincialis, quam vidimus attenteque examinavimus, Vitis Sanctorum perquirendis per nostram Diœcesim libere pergat : Mandantes vobis, ut ei Cartas, Legendas, Memorialia, manuscriptos Codices, peculiaria Ecclesiarum Breviaria, aliaque ejus generis, communicare & commodare nullatenus renuatis quo facilius cœptum opus ad Dei gloriam perficere queat. Datum Nannetis in æde nostra, die sexta mensis Novembris, Anno Domini 1634.

PH. EPISCOPUS NANNETENSIS.

Locus sigilli

De mandato præfati illustrissimi Domini mei D. Episcopi,

TRUCHARD.

D'argent à quatre Lyons cantonnez de gueules, armez & couronnez d'or, à une estoile d'azur en cœur.

XCV. — **Gabriel de Beauvau**, nommé par sa Majesté à l'Evesché de Nantes, ¶ issu de la Maison illustre de Beauvais, fut sacré à Paris le 23. jour de May 1636. en l'Eglise des Chartreux, par les Evesques de Chartres, de S. Pol Trois-Châteaux & de Nismes ; il gouverne encore son Diocese en cette presente année ‖ extrêmément désiré de son Peuple (1).

Ce catalogue a esté par nous recueilly des Histoires de Bretagne, écrites par Alain Bouchard, & le sieur d'Argentré. Les Catalogues des Evesques de Nantes, dressez par le P. Augustin du Paz en son Histoire Généalogique des Maisons Illustres de Bretagne. Argentré en la description de l'Evesché de Nantes, au commencement de son Histoire. Claude Robert en sa Gallia Christiana, *és Evesques de Nantes. Jean Chenu en son Histoire Chronolog. des Evesques de France en ceux de Nantes, mais plus amplement Venerable & discret M. Vincent Charron Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Nantes, qui en a un ample Catalogue à la fin de son Calendrier Historial, qui l'a tiré des Archives du Chapitre de Nantes. Gregoire de Tours en son Histoire de* Gloria Confessorum. *Sigebert en son Chronicon, & Robert du Mont au supplément d'iceluy. Hiret en ses antiquitez d'Anjou, & Bourdigne en son Histoire d'Anjou. Les memoires manuscrits tirez des Archives des Monasteres de Ville-Neuve Ordre de Cysteaux, & la Chaume Ordre de Saint Benoist, & des Jacobins, Carmes & Chartreux de Nantes, du Seigneur Baron du Vieux-Chastel, & du sieur de l'Auberdiere Brydon. François Gonzague en son Histoire* de Ortu & progressu Seraphicæ Religionis. *Le P. la Noë en son Histoire generale de l'Ordre des Minimes, & Chrysostome Fernandez en son* Menologium Cisterciense.

(1) Gabriel de Beauvau se démit en 1667.

Suite des Evêques de Nantes de 1667 à 1900 (P. P.).

Coupé de gueules et d'or au léopard lionné d'argent sur gueules et de sable sur or.

Gilles de la Baume le Blanc de la Valière, neveu du précédent, prit possession le 12 juin 1668; se démit en 1677 pour se faire Jésuite.

Gilles-Jean-François de Beauvau du Rivau, nommé Evêque de Nantes en 1677, mais ne prit possession que le 1er septembre 1679 Il mourut le 7 septembre 1717.

Ecartelé au 1 et 4 d'or à 2 vaches de gueules accolées et clarinées d'azur l'une sur l'autre qui est Béarn, *au 2 et 3 d'or à 3 chevrons de sable* qui est Lévis-Mirepoix, et sur le tout *d'argent au chef de gueules chargé de 3 coquilles d'argent.*

Louis de Lavergne du Tressan, 1717-1723. — Nommé à l'Evêché de Nantes en septembre 1717 fut sacré à Dinan le 10 juillet 1718 par l'Evêque de Tréguier, en présence des Etats. Il fut transféré à Rouen le 17 octobre 1723.

Losangé d'argent et de gueules.

Christophe-Louis Turpin de Crissé de Sanzay, 1723-1746. Evêque de Rennes, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, fut transféré à Nantes le 17 octobre 1723. Il mourut le 29 mars 1746.

D'argent à la croix potencée de gueules.

Pierre Mauclerc de la Muzanchère, 1746-1775. Sacré à Paris dans l'église des Jésuites le 6 octobre 1746. Mourut à Nantes le 1er avril 1775.

D'azur à 2 roses d'or en chef, au croissant d'argent en pointe.

Jean-Augustin de Frétat de Sarra, 1775-1783, originaire de l'Auvergne. Sacré Evêque de Tréguier le 22 janvier 1774, il fut transféré à Nantes l'année suivante, où il mourut le 20 septembre 1783.

D'azur à l'aigle à deux têtes au vol abaissé d'argent.

Charles-Eutrope de la Laurencie de Cressac, 1784-1801, originaire du diocèse de Saintes. Nommé Evêque de Nantes le 19 octobre 1783, protesta contre la constitution civile du Clergé, émigra en Angleterre, refusa sa démission à Pie VII, ne revint en France qu'à la Restauration et mourut à Paris le 13 mai 1816.

L'évêque intrus de Nantes fut Julien Minée, originaire de cette ville, qui mourut vers 1803 à Paris, y tenant, dit-on, une boutique d'épicerie.

D'Hermines à l'étoile d'or en abyme au franc quartier senestre, des barons Evêques, *de gueules à la croix alésée d'or.*

Jean-Baptiste Duvoisin, du diocese de Langres, était vicaire général de Laon au moment de la Révolution; au retour d'émigration il fut nommé au Concordat à l'Evêché de Nantes et sacré à Paris le 1er août 1802, dans l'église de Saint Thomas d'Aquin, par Monseigneur André, Evêque de Quimper. Il mourut à Nantes le 9 juillet 1813, et le Siège épiscopal demeura vacant pendant quatre ans.

D'argent à 3 aigles ou aiglettes au vol rabaissé de gueules becquées et membrées d'azur. Devise : *Aquila non capit muscas.*

Louis-Jules-François d'Andigné de Mayneuf, 1817-1822. Originaire d'Anjou, nommé Evêque de Nantes le 17 octobre 1818, mais ne fut sacré que le 17 octobre 1819. Il mourut à Nantes le 2 février 1822.

D'azur au chevron d'or accompagné de 2 étoiles en chef et d'une merlette en pointe, le tout d'argent.

Joseph-Michel-Jean-Baptiste-Paul-Augustin Micolon de Guèrines, du diocèse de Clermont, fut sacré le 9 novembre 1822. Se choisit un coadjuteur dans la personne de Monseigneur de Hercé, auquel il donna la consécration épiscopale dans la Cathédrale de Nantes le 17 avril 1836. Monseigneur de Guérines mourut le 12 mai 1838.

D'azur à 3 herses d'or.

Jean-François de Hercé, 1838-1849, originaire de la Mayenne. Veuf, il entra dans les Ordres et devint coadjuteur de Monseigneur de Guérines en 1836, sous le titre d'Evêque de Botra. Il lui succéda en 1838 et tint le siège de Nantes jusqu'à sa mort, 31 janvier 1849.

D'azur à la croix épiscopale d'argent en chef, accompagnée en pointe d'une clef d'or et d'une épée d'argent à la garde d'or en sautoir.

Antoine-Mathias-Alexandre Jaquemet, 1849-1869. Né à Grenoble ; grand vicaire de Monseigneur Affre, il était à ses côtés quand l'Archevêque de Paris fut tué sur la barricade. Fut sacré Evêque de Nantes le 29 juillet 1849. Il mourut le 9 décembre 1869.

De gueules à l'église gothique d'argent. Devise : *Amator fratrum et populi Israël.*

Félix Fournier, 1870-1877, originaire de Nantes, Curé de Saint-Nicolas de 1836 à 1870. Sacré Evêque de Nantes le 10 août 1870. Mourut à Rome le 9 juin 1877.

Parti, à dextre, de gueules à deux léopards d'or l'un sur l'autre, qui est CAEN, *au chef de Bretagne d'argent semé d'hermines.* Devise : *Missus a Deo.*

Jules-François Le Coq, 1877-1895, du diocèse de Bayeux, nommé Evêque de Luçon en 1875, puis transféré à Nantes le 30 juillet 1877. Est mort le 25 décembre 1892.

D'azur au rocher de sable issant d'une mer de sinople, surmonté d'une croix rayonnante d'or cantonnée de 2 étoiles d'argent à la bordure d'hermines.

Léopold-Auguste Laroche, originaire du Loiret, vicaire général d'Orléans, nommé à l'évêché de Nantes le 19 janvier 1893, décédé en 1896.

Ecartelé aux 1 et 4, bâtonné d'or et d'azur de 6 pièces à la bordure de gueules, aux 2 et 3 d'hermines, sur le tout, *d'azur à la croix alaisée d'or.* Devise : *Non sibi sed gregi.*

Pierre-Emile Rouard, Vicaire général du diocèse de Dijon. Sacré Evêque de Nantes le 20 août 1896.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES EVESQUES DE VENNES
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

ADDITION.

LA Ville de Vennes bien fermée de murailles, et qui estoit anciennement le principal séjour des Ducs de Bretagne, donna le nom à tout le Diocese, & est située en la partie Meridionale de cette grande Province. Cesar reconnut n'avoir trouvé aucune resistance si forte que celle des Vennetois en toute sa conqueste des Gaules, & écrit que ce Peuple dominoit à tout un grand Pays, & faisoit le principal commerce de l'Ocean ; le grand & excellent Port & Havre de Morbihan, qui fait l'emboucheure de deux bras de rivieres, qui portent à Vennes & à Auray les vaisseaux de grand port, rend le trafic de ces Villes considerable ; joint la bonté du terroir le plus abondant en bleds & fruits de cette Province.

LA VILLE DE VENNES receut la Foy par la Prédication de S. Clair Evesque de Nantes, lequel ayant esté envoyé és Gaules par le Pape Saint Lin, l'an de grace soixante & dix, establit son Siége dans la Ville de Nantes, & envoya ADEODATUS son Archidiacre prescher les Vennetois & ceux de Cornoüaille, desquels il en convertit nombre, qui furent de la juridiction de S. Clair & ses Successeurs Evesques de Nantes, jusqu'à ce que Conan Meriadec ayant conquis le Royaume de Bretagne Armorique, & estably son Siége à Nantes ; voyant l'estenduë de ce Diocese estre trop grand, disposa d'establir un Siége à Vennes, ce qu'il fit depuis, aprés qu'ayant rembarré les courses des Aquitains, & se voyant en une profonde Paix, il commença à policer son Royaume ; & quand au spirituel, il establit six Eveschez, les distribuant par Paroisses, & prescrivant à chaque Evesché ses bornes & limites, l'un desquels fut celuy de Vennes, qu'il separa d'avec celuy de Nantes, & en fut premier Evesque.

Judicaël, nommé par le Roy Conan Meriadec à l'Evesché de Vennes, par permission du Pape Siricius, fut consacré par Electranus Evesque de Rennes, & Desiderius Evesque de Nantes, l'an de grâce 388. sous l'Empire de Theodose I. Le Pape S. Anastase I. du nom le fit son Legat & Commissaire des parties d'Occident deça les monts, & en cette qualité il approuva la fondation

du Monastere de Saint Gildas en l'Isle de Rhuis, faite par le Roy Grallon le Grand, l'an 399. & fulmina Sentence d'Anatheme & excommunication contre tous ceux qui voudroient troubler lad. fondation. Il consentit aussi audit Roy Grallon l'establissement d'un Siége Episcopal en Cornoüaille (qui faisoit portion de son Evesché) en faveur de Saint Corentin, & assista aux obseques dudit Roy au Monastere de Land-Tevenec l'an 405. & mourut l'an 408. ayant siégé 20. ans (1).

II. — **Paternus I.** du nom fut consacré l'année suivante 409. sous le Pape S. Innocent premier du nom, & l'Empereur Theodose le jeune II. du nom, regnant en Bretagne le Roy Salomon premier du nom; il assista au sacre des Roys Audren l'an 412. & Budik l'an 438. & Hoël premier du nom l'an 448. receut les Evesques qui assisterent au Concile Provincial tenu en la Ville de Vennes l'an 453. sous S. Leon le Grand Pape, & mourut l'an 458. ayant siégé 39. ans.

III. — **Mansuetus** fut sacré au commencement de l'année quatre cens cinquante-neuf, seant à Rome le Pape Saint Leon, surnommé le Grand, sous l'Empereur Leon premier, & le Roy Hoël I. dit le Grand; il assista au premier Concile de Tours avec Arthemius Evesque de Rennes, & Eusebius Evesque de Nantes, & y souscrit *Mansuetus Evesque des Bretons*. L'an quatre cens soixante & dix-sept, Rhiotin Lieutenant General du Roy Hoël, dressa une puissante armée au Havre de Morbihan, y ayant fait bastir trois cens tant de batteaux plats qu'il chargea de soldats, avec lesquels il monta la Loire, & alla en Berry rencontrer Euric Roy de Wisigots, où il fut tué. Ce Prélat mourut l'an quatre cens quatre-vingt-dix-neuf, ayant siégé quarante ans.

ADDITION.

Clement fut succeseur de *Mansuetus*. **Amans** fut Evesque aprés Clement, auquel Amans succeda.

IV. — **Modestus** fut éleu & consacré la mesme année 499. sous le Pape S. Symmachus, & l'Empereur Anastase I. regnant en Bretagne le Roy Hoël II. du nom. De son temps l'an 502. commença le Royaume Dononéen, comprenant les Eveschez de Leon, Treguer, Cornoüaille, partie de Vennes, de S. Brieuc. Il assista au premier Concile d'Orleans avec S. Aubin Evesque d'Angers, & Saint Melaine Evesque de Rennes, l'an 507. Il deceda l'an 551.

V. — **Maclianus** frere de Conan Comte de Vennes, ayant évadé lorsque sondit frere

(1) Voir pour la série des premiers Evêques, l'*Histoire de l'Évéché de Vannes* par M. Le Mené, chanoine. Saint Patern est généralement admis comme le 1er Evêque de ce diocèse. Voici, d'après le *Cartulaire de Quimperlé*, édité par M. de Berthou, la liste des premiers Evêques :

Sanctus Paternus tempore Hildeberti regis Francorum qui cepit regnare anno 677, quo obiit Clodoveus ejus Pater. M. de Berthou fait remarquer l'inconséquence de cette assertion : Childebert successeur de Clovis régna de 511 à 558 — et on admet que St. Patern gouvernait l'Eglise de Vannes vers 465.

Stus Dominius.
S. Clemens.
S. Amans.
S. Saturninus.
S. Guisminus.
S. Vignorocus tempore Ogerii Comitis.
Rainaldus.
Susannus (841-848).
Junhenguel.
Budocus.
S. Hinguethenus.
S. Meriadocus.
S. Meldrocus.
Haimon.
Mabon.
S. Comeanus.
Diles.
Kenmonocus (872-878).
S. Justocus.
Jagu.
Galgon.
Luethuarn.
Bili (872-878).
Cunadan.
Blinlivet.
Alin.
Orscant.
Jedecael qui fuit frater Gaufridi Ducis, qui Gaufridus cepit regnare anno 992.
Budicus.
Maëngius.

Conan fit tuer ses trois autres freres, pour n'avoir de Competiteur en son Estat, fut pris & presenté a son frere, qui le serra en prison à dessein de luy en faire autant, mais l'Evêque de Nantes luy obtint la vie & la liberté, à condition qu'il ne remueroit rien contre son frere; ce que n'ayant tenu, il s'enfuit vers Comore, qui le cacha en un sepulcre, & ainsi évada pour la seconde fois; & pour lever tout soupçon à son frere, qu'il voulut rien pretendre au Comté à son préjudice, il quitta sa femme, ceda son heritage à sondit frere, se fit d'Eglise, & fut nommé Evesque de Vennes l'an 553. sous le Pape Vigilius, & l'Empereur Justinien I. regnant en Bretagne le Roy Hoël II. Mais le Comte Conan estant mort, il renversa sa Mître, reprit sa femme, & se fit Comte de Vennes, retenant neanmoins le revenu de l'Evesché jusques à l'an 568. qu'il fut tué par Theodoric fils de Budik Comte de Cornoüaille. Il retira en sa Ville, Dunalkh fils de Connobert Comte de Rennes, & l'assista en sa necessité. ¶ Toute cette Histoire est bien au long ecrite par Gregoire de Tours, *livre 4, Chap. 4.* ‖

VI. — **Ennius** succeda à l'Evesché de Vennes, comme Guerekh au Comté, l'an 568. sous le Pape S. Jean III. & l'Empereur Justin II. regnant en Bretagne le Roy Alain I. du nom. La guerre continuant entre les François & les Bretons, pour le sujet des Villes de Rennes & Nantes prises par Clotaire, sur Connobert Comte des deux Villes; le Roy Chilperic envoya 20. mille soldats ramassez de Poitou, Maine & Normandie, contre le Comte Guerekh, lequel les attaqua à *Messac* sur Vilaines, en defit 15. mille, & mit le reste en deroute : cette perte obligea Chilperic à requérir Guerekh de Paix, lequel s'y accorda; & pour icelle traiter & conclure, il deputa ce Prelat, lequel Chilperic ayant maltraité, l'envoya en Exil, d'où l'ayant rappellé il l'envoya à Angers, avec defense de retourner en Bretagne; Guerek irrité de la détention injuste & Exil de ce Prelat, ramassa ses Troupes, & recommença la Guerre de plus belle. Ennius mourut à Angers l'an 575. ¶ Voyez Gregoire de Tours *liv. 5, chap. 27. et 41.* ‖

VII. — **S. Patern II.** fut appellé à la dignité Episcopale, par la voix commune de tout le Peuple Vennetois, l'an 575. seant à Rome le Pape S. Benoist premier du nom, sous l'Empereur Justin II. regnant en Bretagne le Roy Alain I. du nom. Il obtint du Comte Guerekh son Palais, & agrandit son Eglise Cathedrale, & ayant saintement gouverné son Troupeau, deceda l'an 590. ayant siegé 15. ans. Le Roy de France Chilperic estant mort en l'an 587. les Comtes Guerekh & Dunalkh poursuivans leurs Conquêtes, assiegerent la ville de Rennes, laquelle aprés legere resistance se rendit, & receut Garnison des Comtes. Bapolen General de l'armée Françoise la rassiéga, mais les Rennois firent une sortie sur son Camp, tuerent son propre fils, & mirent son armée en déroute avec grand carnage, dont Gontran (qui avoit succedé à Chilperic) épouventé requit les Comtes de Paix; pour laquelle conclure il envoya à Vennes ses Députez, qui furent Namace Evesque d'Orleans, & Bertrand Evesque du Mans; Guerekh les entretint de promesses sans autre effet, au contraire assiéga estroitement Nantes.

¶ **Regalis** estoit Evesque de Vennes l'an 590. ‖

VIII. — **Dominius** fut esleu aprés **Regalis**, & sacré au commencement de l'an 591. seant à Rome le Pape S. Gregoire le Grand, sous l'empire de Maurice, & le regne d'Alain I. du nom, dit le Faineant. Ce fut de son temps que Gontran Roy de France, irrité de ce que le Comte Guerekh, non content d'avoir pris la ville de Rennes, tenoit Nantes étroitement assiégé, envoya deux puissantes armées en Bretagne, sous la conduite de Bapolen & Ebrecaire deux experimentez Capitaines, mais qui ne se pouvoient accorder ensemble.

Ils entrerent en Bretagne, & enfoncerent jusqu'auprés de Rhedon, où ils passerent la riviere de Vilaines, & là se separerent; Ebrecaire ayant passé la riviere d'*Aouste*. Guerekh averti du different de ces deux Chefs, quitta le siege de Nantes, & s'en vint à grandes journées attaquer l'armée de Bapolen, laquelle trouvant enfermée entre ces deux rivieres parmy les marests, où mal-aisément il pouvoit mettre ses gens en Bataille, ny se servir de sa Cavalerie, en laquelle consistoit sa principale force, il la mit en deroute aprés trois jours de combat, ayant tué Bapolen de sa propre main, & ainsi toute l'armée Françoise fut taillée en pieces. Ebrecaire retournant sur ses pas repassa *Aouste*, & tira vers Vennes, qui luy ouvrit les portes, ne se trouvant assez forte pour resister, & nostre Prélat ayant amassé son Clergé luy sortit au devant, le suppliant d'épargner son Troupeau, ce qu'il obtint. Guerekh ayant eu nouvelle de la reddition de Vennes, s'en vint vers Ebrecaire, lequel ayant sçeu la défaite de son compagnon, & se voyant trop foible pour rendre bataille, accorda avec Guerekh de rendre Vennes, & se retirer. Vennes rendu au Comte, les François se retirerent, mais Guerekh les suivit, & les ayant attrapez au passage de Vilaines, il en tua grand nombre, & donna la chasse au reste, menant battant Ebrecaire jusques dans Angers, où il le contraignit de se sauver, la riviere de Maine entre deux. Nostre Prélat ayant gouverné son Eglise onze ans, mourut l'an 602.

IX. — **Clement** fut esleu & sacré la mesme année 602. sous le Pape S. Gregoire le Grand, l'Empereur Phocas, & le Roy Hoël III. & ayant siégé 7. ans, mourut l'an 609.

X. — **Amans** esleu l'an 609. sacré au commencement de l'an 610. sous le Pape Boniface IV. l'Empereur Heraclius, & le Roy Hoël III. mourut l'an 615. ayant siégé cinq ans.

XI. — **Saturninus** fut sacré l'an 615. sous le Pontificat de S. Dieudonné, les mesmes Empereur & Roy, mourut l'an 618. aprés trois ans de Siége.

XII. — **S. Guenninus** fut esleu unanimément le mesme an 618. sous le Pape Boniface V. les mêmes Empereur & Roy, mourut l'an 622. aprés quatre ans de Siége. Le *Proprium* Vennetois en fait Office le 19. Aoust.

XIII. — **S. Ignoroeus** sacré l'an 622. sous les mesme Pape, Empereur & Roy, Ogerius estant Comte de Vennes, deceda l'an 627. ayant siégé cinq ans.

XIV. — **Bamaldus,** ¶ que je trouve nommé *Rainaldus*. ‖ sacré l'an 627. sous le Pape Honoré I. les mesmes Roy & Empereur, mourut l'an 631. ayant gouverné quatre ans.

XV. — **Susannus I.** sacré la mesme année 631. sous les mesmes Pape, Empereur & Roy, mourut l'an 640. aprés 9. ans de Siége.

XVI. — **Junkehel,** ou **Judicaël,** esleu & sacré l'an 641. commençant, sous le Pape Jean IV. l'Empereur Heracle & le Roy Salomon II. mourut l'an 648. ayant siégé sept années. Le Siége vacqua quatre ans.

XVII. — **S. Budochus,** ou **Judoeus,** sacré l'an 652, sous le Pape Martin premier du nom, l'Empire de Constans II. & Constantin III. regnant en Bretagne le Roy Salomon II. du nom, il mourut l'an 657. ayant siégé cinq ans. Le *Proprium* Vennetois en fait Office le 9. Decembre.

XVIII. — **S. Hinguiten, ou Huguitenus,** sacré l'an 657. sous le Pape S. Vitalien, les mesmes Empereur & Roy, mourut l'an 659. ayant gouverné deux ans seulement.

XIX. — **S. Mereadocus** sacré l'an 659. sous le Pape, Empereur & Roy que dessus, mourut l'an 666. ayant siégé sept ans. Sa Feste se celebre le 7. Juin, & prenez garde qu'il y a erreur au datte de sa naissance en sa Vie, y ayant *l'an 758. pour 626. en la page 219.*

XX. — **S. Meldeocus** esleu & sacré la mesme année 666. sous les mesmes Pape & Empereur, & le Roy Alain II. du nom, dit le Long, mourut l'an 672. le 6. de son Pontificat.

XXI. — **Hamon** fut sacré l'an 672. sous le Pape Adeodatus & l'Empereur Constantin IV. & le Roy Alain le long, mourut l'an 678. ayant gouverné six ans.

XXII. — **Mabbo, ou Mabon,** fut sacré l'an 678. sous le Pontificat de S. Agatho, l'Empereur & Roy susdits, ne vescut que 2. ans, mourut l'an 680.

XXIII. — **Mauritius, ou Morvan** en Breton, sacré la mesme année 680. sous les mesmes Pape, Empereur & Roy, assista aux Estats Generaux tenus par le Roy Alain II. surnommé le Long, en la Ville d'Occismor en Leon, au mois de May l'an 683. & signa aux Lettres Patentes dudit Roy, dattées du 10. dudit mois; ensemble avec Genevée Archevesque de Dol, Gauthier Evesque d'Aleth, Chancelier de Bretagne, Guillaume Evesque de Rennes, Euphronius Evesque de Nantes, Hugues Evesque de Cornoüaille, Alain Evesque de S. Brieuc, Gilbert Evesque de Leon, & Robert Evêque de Lexobie. *Arg. l. 2. c. 19.* Il mourut l'an 700. ayant siégé 20. ans.

XXIV. — **S. Gobrianus,** autrement **Chomeanus,** sacré l'an 701. au commencement de l'année, sous le Pape Jean VI. & l'Empereur Tybere III. aprés la mort du Roy Alain le Long, resigna au subsequent l'an 717. & se retira au desert, & mourut l'an 725.

XXV. — **Diles** fut sacré sur la fin de l'an 717. sous le Pape S. Gregoire II. & l'Empereur Leon Isaurien III. du nom, mourut l'an 729. ayant occupé le Siége douze ans.

XXVI. — **Kenomonokus** fut sacré l'an 731. aprés treize mois de vacance du Siege Episcopal, sous le Pape S. Gregoire III. & le mesme Empereur, & ayant siégé 14 ans, mourut l'an 745.

XXVII. — **S. Justokus** commença à siéger la mesme année 745. sous le Pape S. Zacharie premier, & l'Empereur Constantin Copronyme cinquiéme du nom, & mourut l'an 756. aprés onze ans de Siége.

XXVIII. — **Jacutus** sacré l'an 756. sous le Pape Estienne II. & le mesme Empereur, mourut le troisiéme de son Pontificat, l'an de grace 759.

XXIX. — **Calgonus** fut sacré l'an 759. sous le Pape Paul I. & le mesme Empereur, siégea 7. ans, & mourut l'an 766.

XXX. — **Luchenard** sacré l'an 766. sous les mesmes Pape & Empereur, mourut l'an 783. le 17. de son Pontificat.

XXXI. — **Bilius I.** fut sacré l'an 783. sous le Pape Adrien premier, & l'Empereur

Constantin VI. & sa mere Irene, mourut l'an 790. ayant siégé sept ans. De son temps Charlemagne Roy de France, voyant la Bretagne divisée en factions et partialitez, y envoya une puissante armée sous la conduite d'Astulphe Seneschal de la Marche de Bretagne, lequel assiégea Vennes, qui se rendit à composition, & receut Garnison Françoise l'an 786. *Arg. l. 3. chap. 7.*

XXXII. — **Cunadan,** ou **Enadan,** fut sacré l'an 790. sous les mesmes Pape et Empereur, mourut l'an 794. le quatrième de son Pontificat.

XXXIII. — **Blinlivet** fut sacré l'an 794. sous les mesmes Pape et Empereur, ne vêcut que deux ans, et mourut l'an 796.

XXXIV. — **Oreand I.** sacré l'an 796. sous le Pape Léon III. & le mesme Empereur, mourut l'an 799. le 3. de son Pontificat.

ADDITION.

Morvanus, ou **Morvan,** estoit Evesque de Vennes l'an sept cens quatre-vingt-dix-huit.

XXXV. — **Ago** fut sacré évêque l'an 799. sous le mesme Pape et l'Impératrice Irene. L'année suivante, qui fut de nostre salut 800. Charlemagne ayant esté couronné Empereur, envoya le Comte Guy en Bretagne, lequel la reconquit. Ce Prelat mourut l'an 810. ayant tenu le Siége onze ans.

XXXVI. — **Isaac** succeda incontinent, & fut sacré la mesme année 810. sous le mesme Pape et l'Empereur Charlemagne. Il vid la desolation du Païs par l'armée Imperiale, laquelle la mesme année courut et pilla toute la Bretagne, espargnant aussi peu le Vennetois que les autres Eveschez. Ce bon Prelat preserva sa Ville, ayant intercédé pour ses Citoyens envers le General de l'armée, & mourut en Decembre l'an huit cens quatorze, un mois avant l'Empereur Charlemagne.

ADDITION.

Kermaricus denommé en une Chartre de l'Abbaye de Rhedon de l'an huit cens dix-huit.

XXXVII. — **Wihelok** fut consacré la mesme année 814. sous le mesme Pape Leon III. & l'Empereur Loüis le Débonnaire, lequel ayant tué Morvan que les Bretons avoient esleu Roy, & rompu leur armée prés la forest de Brizerac, s'en vint à Vennes, y convoqua les Estats l'an 819. & fit une chevauchée par la Bretagne, & introduisit la Regle de S. Benoist es Monasteres de Saint Guedas de Rhuis & Loc-Menekh. Ce Prélat mourut l'an 820. ayant siégé 6 ans.

XXXVIII. — **Ragenarius** ou **Raynaldus,** c'est **Renier,** fut sacré l'an 820. sous le Pape Pascal I. & l'Empereur Loüis le Débonnaire, il assista aux Estats de Bretagne en sa ville de Vennes, ou fut esleu Roy Guihomar Vicomte de Leon, l'an 824. lequel il accompagna devers l'Empereur à Aix-la-Chapelle l'année suivante 825. Excommunia Lambert Gouverneur de la Marche Nantoise pour l'Empereur, à cause du meurtre par luy commis en la personne du Roy Guihomar, l'an 826. fut député des Estats du Païs pour offrir la Couronne de Bretagne à Neomene, Lieutenant de l'Empereur, duquel il fut Chancelier, & mourut l'an 841. ayant siégé 21. ans. Ce prelat donna permission à S. Convoion de se

retirer à Rhedon, & y bastir un Monastére, lequel fut fondé l'an 833. *Voyez la vie de S. Convoion 5. Janvier.*

XXXIX. — **Susan II.** prit possession de son Evesché l'an 841. sous le Pape Gregoire IV. & l'Empereur Lothaire, regnant en Bretagne le Roy Neomene, duquel il fut poursuivy en Justice pour crime de Simonie, & enfin contraint de renoncer à sa Dignité & envoyé en Exil, où il mourut l'an 860. ayant siégé 15. ans seulement. *Voyez la vie de S. Convoion, page 4, art. XI.* Il avoit beny & reconcilié l'Eglise Cathedrale de Nantes, laquelle avoit esté polluë, pillée & brûlée par les Normands. *Voyez la vie de S. Gohard, le 25. Juin, page 257, art. VIII.*

XL. — **Courantgenus** fut nommé par le Roy incontinent aprés la déposition de Susan l'an 856. & sacré par l'Archevesque de Dol en l'Eglise de S. Samson, sous le Pape Benoist III. & l'Empereur Loüis II. L'an 865. les Normands emporterent d'assaut la ville de Vennes, la brûlerent, & prirent prisonniers ce Prelat & le Comte Pascuiten, mais ils furent rendus sans rançon à la requête du Roy Heruspée, fils de Neomene, & ayant reparé son Eglise polluë & brûlée par les Normands, il deceda l'an 867. l'11. de son Pontificat.

XLI. — **Herennas** ou **Harenna,** esleu & sacré la mesme année 867. sous le Pontificat d'Adrien II. & l'Empire de Loüis II. regnant en Bretagne le Roy S. Salomon III. du nom, duquel il fut Chancelier, & envoyé Ambassadeur à Rome vers ledit Pape Adrien. *Voyez la vie de S. Salomon, le 25. Juin, p. 262, art. V.* Il mourut le 9. de son Pontificat l'an de grâce 876.

XLII. — **Kenmonokus** ou **Kenomonokus II.** fut esleu aprés quinze mois de vacance, l'an 878. sous le Pape Jean VIII. & l'Empereur Loüis le Begue. L'an suivant 879. Alain Comte de Vennes (depuis Duc premier du nom) défit les Normands prés Guerrande, & encore prés le bourg de Quitemberg au Vennetois. Mais ayans ramassé leurs Troupes, ils se ruerent sur la Ville ; de sorte que ce Prélat craignans leur fureur, se retira en France avec son Clergé, les Reliques et Tresor de son Eglise, & aprés quelques années retourna en son Evesché, où il mourut l'an 882. le quatriéme de son Pontificat.

XLIII. — **S. Bilius II.** du nom, fut esleu aprés la mort de Kenmonok, la mesme année huit cens deux, sous le Pape Martin II. & l'Empereur Charles le Gros quatrieme du nom, durant encore les Guerres civiles & dissentions en Bretagne. Il signa le don que fit le Duc Alain Rebras, de l'Abbaye de S. André sur Erdre prés Nantes, à Rainon Abbé de S. Serge d'Angers. Il mourut l'an 895. ayant siégé treize ans (1). Le *Proprium Sanctorum* Vennetois en fait mention comme d'un Martyr le 23. Juin, mais je n'ay trouvé ny sa Legende, ny la façon de son martyre. Le Martyrologe de la Cathedrale de Vennes en fait aussi mention comme d'un Martyre le 24. Juin. Il y a en la Paroisse de Plandreh audit Diocese, une Chapelle qui s'appelle le Prieuré de S. Bili.

Les noms des Evesques *ne se trouvent depuis la mort de S. Bili, avenuë l'an 895. jusques à l'an 997.*

XLIV. — **Orscand** ou **Auriscand II.** du nom, fut sacré sous le Pape Gregoire V. & l'Empereur Otto III. regnant en Bretagne le Duc Geffroy I. du nom, il mourut l'an 1009.

(1) Argentré, l. 4. c. 5. — A.

De son temps Henry de Rohan, fils de Solyman, confirma & augmenta la fondation de Nostre-Dame de KERQUELEN l'an 1002. que ce Prelat ratifia, & la donaison qu'en avoit fait ledit Solyman à l'Abbaye de S. Melaine de Rennes, en titre de Prieuré.

XLV. — **Judicael II.** de Bretagne, fils du Duc Conan I. du nom, dit de Rennes, & frere du Duc Geffroy premier, fut sacré Evesque de Vennes l'an 1009. sous le Pape Jean VIII. & l'Empereur Henry II. du nom, regnant en Bretagne son frere le Duc Geffroy III. Il semble neanmoins qu'il fut plûtost Evesque de Vennes, car Alain Bouchard dit que le Duc Geffroy allant au voyage de la Terre Sainte, laissa le gouvernement de son Duché & de ses enfans, à son frere Judicaël Evesque de Vennes, & à la Duchesse Havoise sa compagne. Or, il fit ce voyage (auquel il mourut) l'an 1008. même dès l'an 1000. Il se trouve par Acte gardé en la Chambre des Comptes de ce Païs, que ladite année 1000. Judicaël Evesque de Vennes receut à Vennes S. Felix (1), envoyé par Goslinus Abbé de Fleurigné, auquel il donna les Monasteres de S. Guedas de Rhuis & Loc-Menekh, qui sont en son Diocese, & luy tint main forte pour rebastir & reformer les autres Monasteres de l'Ordre de S. Benoist en Bretagne. Il mourut l'an 1037.

XLVI. — **Budic,** c'est **Benoist,** fut sacré la mesme année 1037. sous le Pape Benoist IX. dit X. & l'Empereur Conrad II. regnant en Bretagne le Duc Conan second ; & la mesme année il donna à l'Abbaye & Religieux de Sainte Croix de Kemper-Ellé l'Isle de *Tanguiten,* & mourut l'an 1060.

XLVII. — **Pierre** (2) fut esleu & sacré l'an 1060. sous le Pape Nicolas second, & l'Empereur Henry IV. & l'an 1062. il reconnut le Duc Conan second son souverain Seigneur, & luy fit le serment de fidelité, comme tous les autres Evesques de Bretagne ; il mourut l'an 1066. qui estoit le 6. de son Pontificat.

¶ PORHOET, *de gueules au Chasteau d'or, au franc quartier d'hermines.* ¶

XLVIII. — **Meen,** ou **Maengius,** ou **Maengesius de Porhoet,** fils de Josselin, & frere d'Eudon Comte de Porhoët, fut sacré l'an 1066. sous le Pape Alexandre second, & l'Empereur Henry IV. regnant en Bretagne le Duc Hoël I. du nom, au couronnement duquel il assista à Rennes aprés les obseques du feu Duc Conan second, enterré à S. Melaine lez ladite Ville ; il vescut jusqu'à l'an 1081. auquel an il donna aux Abbaye & Moynes de Sainte Croix de Kemper-Ellé (dont lors Benedict estoit Abbé) ce qu'il avoit de dixmes en la Paroisse de Redené, & au Chapitre de Vennes la moitié de la Paroisse de Saint Patern. De son temps Guenok Vicomte du Chasteau Thro pres Josselin, fut à S. Sauveur de Rhedon en voyage, y offrit un Tableau d'argent, & obtint pour soy & ses Successeurs droit de sepulture en ladite Abbaye, en reconnoissance dequoy il soûmit le lieu où il vouloit bastir son Chasteau, à ladite Abbaye, voulant que si ce lieu devenoit avec le temps capable de fonder un Prieuré Monastique, il ne fut donné à autres qu'aux Moines dudit Rhedon.

XLIX. — **Morvan II.** c'est **Maurice** esleu & sacré la mesme année 1081. sous le Pape Gregoire VII. & l'Empereur Henry IV. regnant en Bretagne le Duc Hoël premier, vescut jusqu'à l'an 1117. (selon aucuns 19.) qu'il fut nommé par le Pape Calixte II. Commissaire pour connoistre du different survenu entre Hervé Abbé de Rhedon & Gurchandus Abbé de Sainte Croix de Kemper-Ellé, touchant l'Isle de Belle-Isle. L'an 1092. mourut Anne

(1) Voyez en sa vie le 9. Mars p. 94, art. VI et VII. — A.

(2) Pierre ne figure sur aucun autre Catalogue. — P. P.

de Leon Comtesse de Porhoët, seconde femme du Prince Eudon, lequel pour le remede de son ame, du consentement de Gosselin son fils aisné & ses autres enfans, fit de grands dons de dixmes au Prieuré de Sainte Croix, de Josselin, & y donna *Valoria sui honoris*, & obtint de ce Prelat, qu'on y fit l'Office Ecclesiastique. *Actum præsentibus* **Morvano** *Epis. Venetensi, Benedicto sancti Maclovii Episcopo, Guillermo S. Brioci Ep. cum eorum Archidiaconis et Clericis; Abbatibus quinque, Justino S. Salvatoris, Gervasio S. Melanii, Guihomardo S. Jacobi, Briencio S. Meivenni, Fravalo S. Gildasii; Baronibus etiam ipsius Eudonis et finitimis, Conano videlicet de Montoncour, Rio de Lohoiac, etc. Alano Fergentio Hoëli filio, totius Britanniæ Consule, Eudone Proconsule.*

L. — **Jacques I.** fut sacré l'an 1118. sous le Pape Gelase second & l'Empereur Henry V. regnant en Bretagne le Duc Conan III. il assista l'an 1127. à la Consecration du grand Autel de S. Sauveur de Rhedon, avec Hildebrand Archevesque de Tours, & les Evesques de Rennes, Nantes, Saint-Malo, Cornoüaille, & Leon, & dés l'an 1119. avoit assisté aux obseques du Duc Alain Fergeant, mort & enterré en habit de moine à l'Abbaye de S. Sauveur de Rhedon. *Du Paz, Geneal. Malestroit, p. 177.* Il assista au Concile de Nantes, celebré l'an 1125. sous le Pape Honoré II. & Brice le Gris Evesque de Nantes, auquel presida le susdit Archevesque de Tours Hildebrand. Il mourut l'an 1132. ayant siégé 12. ans.

LI. — **Even** consacré la mesme année 1132. seant à Rome Innocent II. sous l'Empereur Lothaire II. regnant en Bretagne le Duc Conan III. De son temps fut fondée l'Abbaye de Lanvaux Ordre de Cysteaux pres Auray, par Alain Baron de Lanvaux. Il mourut l'an 1143. l'11. de son Pontificat.

LII. — **Ruandus** ou **Rodaldus** Moyne de l'Ordre de Cysteaux esleu l'an 1143. fut par force tiré du Cloistre & sacré l'an 1144. sous le Pape Lucius II. & l'Empereur Conrad troisiéme, regnant en Bretagne le Duc Conan III. du nom, Prince trés-affectionné à l'Ordre de Cysteaux, & amy intime de ce Prelat, lequel fut contemporain de S. Jean de la Grille Religieux du mesme Ordre, Evesque premier de S. Malo, & de Pierre Abaëlard natif de Palets au Diocese de Nantes, Abbé de S. Gildas de Rhuis, contre lequel il eut plusieurs prises, taschant de le ramener à la raison. L'an 1168. le Roy d'Angleterre Henry indigné contre Eudon Comte de Porhoët & Bro-Erekh, parce qu'il ne le vouloit suivre à la guerre contre le Roy de France, descendit en Bretagne, assiégea Vennes Chef du Comté de Bro-Erekh, laquelle il prit, & traita doucement les Vennetois en consideration de nostre Prélat, qui l'en supplia : de Vennes il marcha à Auray, assiégea le Château qui se rendit & receut garnison de sa part. *Argent., l. 4. c. 56.* Mais l'an 1173. le Comte Eudon prit courage, nonobstant que tous ses alliez eussent esté défaits avec Raoul de Fougeres, par le Roy Henry, il rentra en sa Comté de Porhoët, rebastit le Château de Josselin, surprit Plo-Armel, Vennes & Auray, y mit Garnison, mais l'an 1176. Rolland de Dinan Lieutenant du Duc Geffroy, fils du Roy Henry, luy osta par force d'armes toutes ses Terres, entr'autres Vennes & Auray, qui furent prises & reprises au grand regret de ce bon Prélat, qui n'obmit rien de ce qui regarde l'Office d'un vray Pasteur vers son Troupeau. Il mourut en opinion de sainteté le vingt-deuxiéme Octobre 1177. Le *Fasciculus sanctorum ord. Cyster. lib. 2. c. 31.* le tient pour Beat, & Barnabé de Montalvo Moine & Chroniqueur de l'Ordre de Cysteaux en Espagne : *En la primera parte de la Chronica de l'Orden de Cyste, lib. 2. c. 31.* dit de luy ces paroles : *En Vienna* (il doit dire Venna) *dit Francia, fue Obisbo Ruande Monge Cistercience varon de mucha virtud, y gouvierno y que dexo de grande opinion de Sancto.*

LIII. — **Guehenoc** (1) d'Archidiacre de Rennes fut esleu Evesque de Vennes, & sacré la mesme année 1177. sous le Pape Alexandre troisiéme, & l'Empereur Frideric surnommé Barberousse, regnant en Bretagne le duc Geffroy II. du nom, fils de Henri Roy d'Angleterre : ce Prelat enrichit son Eglise de grand nombre de Reliques de Saints, lesquelles il mit dans un coffre d'argent doré qu'il donna à sa Cathedrale, dans lequel il mit de la frange de l'habit de nostre Seigneur *Jesus-Christ*, des habits de N. Dame, une dent de S. Pierre, des cheveux de la Magdeleine, des ossements des Saints Maurice, Candide, & Exupere & Innocent Martyrs, que le Roy de France avoit autrefois données à Saint Patern. De plus une partie du bras de S. André Apostre & des cendres de son corps, des Reliques de S. Gildas, & le Livre qui fut trouvé sous son chef dans le fond de la mer, trois jours aprés son decez; de l'huile en laquelle S. Jean l'Evangeliste fut jetté, la pluspart des ossements de S. Patern, qu'un moine par commandement dudit Saint apporta à Vennes de son temps : Outre lesquelles Reliques il obtint des Chanoines de S. Jean d'Angers du sang de S. Jean Baptiste, un jour de S. Jean qu'il y celebra la messe Pontificalement, & des moines de S. Germain des Prez à Paris, un bras de S. Thuriau, jadis Archevesque de Dol, lequel Pierre Archidiacre, & G. Chanoine de Vennes furent querir à Paris, & apporterent à Vennes avec les verbaux & asseurances requises. Il obtint aussi de Geffroy Evesque de Nantes & de son Chapitre un bras de S. Felix Evesque de Nantes, & une portion du chef de Saint Donatien, *& de capillis Sanctæ Secilinæ Nannetensis reclusæ, cui Dominus [ut dicitur] crebro se ostendere dignatus est visibiliter.* Il donna aux Chanoines de son Eglise l'autre moitié de l'Eglise de S. Patern. La duchesse Constance ayant esté prise prisonniere par Richard Roy d'Angleterre l'an 1169. & consignée en la garde d'Ascor de Raix, ce Prelat se retira à Saint-Malo de Baignon vers le jeune duc Artur, où se trouverent aussi Herbert Evesque de Rennes, Geffroy Evesque de Nantes,

(1) Guehenoc, élu en 1182, démissionnaire en 1220.

Un manuscrit de la bibliotheque nationale (titres latins de Bretagne I, 9.093) dont l'écriture porte les caractères du XVe siècle, vient confirmer et compléter cette nomenclature des reliques de l'Eglise de Vannes, donnée par Albert Le Grand. Après avoir raconté comment le roi Karadoc surnommé *Brech bras* donna son palais pour y construire la cathedrale de S. Pierre, la notice qui a pour titre : declaratio reliquiarum et vocabilis recommandatio ecclesie veneten. ajoute : O quam felix hujus loci mutacio, qui de aula terreni principis in aulam transiit summi regis !

... Eciam hujus nascentis ecclesie decor apparuit quod Clodoveus felicis recordacionis rex Francorum, per Beatum Paternum patronum nostrum, transmisit huic ecclesie desiderabilem thesaurum videlicet :

De vestimenti dominici fimbriis. — De vestimento Beate Virginis. — Dentem B. Petri Apostoli nostri ducis. De Capillis B. M. Magdalene illius gloriosissime peccatricis. O quam felix hujus ecclesie nuditas que tam preciosas habere meruit vestituras !

Contulit eciam prefatus Rex huic ecclesie per beatum Paternum de reliquiis Beati Mauricii et quatuor sociorum ejus : Exuperii, Candidi, Victoris et Innocentis.

In hac eciam ecclesia habetur pars de brachio S. Andree Apostoli et de cruce ejusdem, et de beato Gildasio et libellus quem suppositum capiti ejus in mare, narrat ejus historia, per tres menses. — De sanguine Johannis Baptiste quem canonici Beati Johannis Andegavensis domino Guedh (enoc) episcopo in festo ecclesie Beati Johannis Baptiste et in ejusdem ecclesia missam cantanti, dederant. — De sancto Eligio Confessore, — de capite Guengaloei confessoris. — Maxima pars ossuum Beati Paterni et brachium ejus quod de Exodum ubi reliquum corpus ejus quiescat attulit nobis quidam monachus, per Beatum Paternum crebro admonitus in sompnis, de pago venetico oriundus, attulit eciam nobis in quadam ampula, de oleo in quo fuit missus Johannes evangelista, brachium quoque S. Thuriavi dolen. Archiepiscopi, quod abbas et monachi S. Germani parisiensis per Petrum archidiaconum et Magistrum G Canonicum veneten. in hac ecclesia transmiserunt cum litteris suis hoc testificantibus, que apud nos extant, sigilli sui testimonio roboratis. — Brachium Felicis Nanneten. epi. et de capite Donaciani martyris quod G episcopus et Canonici Nanneten. G episcopo Venetensi magna ejus amicicia devicti, dederunt — humerus Beati Juliani Cenomanen. epi. quem abbas et Monachi Beati Albini Andegaven. dno. G epo. Veneten. dederunt et costa S. Tremori, et de capite S. Salomonis martyrum. — Corpus S. Guenhaeli confessor. — De reliquiis Ste Cecilie virg. et mart. — De Sancto Brioco confessore. — De Capite Sancti Simphoriani martyris. — De sancto Martino vertavensi. — De Beata Brigida. — De Sepulchro Domini — De capillis Seceline Nanneten. recluse, cui Dominus, ut dicitur, crebro se ostendisse dignatus est visibiliter, videns itaque Dominus eam a multis hostibus angustandam ei fulcimentum summum prestitit.

Harum (reliquiarum) veneracioni invigilans Guedh (enoc) hujus ecclesie sacerdos providus, episcopatus sui administrator strenuus locellum argenteum fabricari fecit in quo hodierna die Sanctorum apud nos quiescencium corpora locavit. — P. P.

l'Evesque de S. Brieuc & les Barons de Bretagne, *Arg. l. 4. c. 65.* pour aviser à preserver la personne du Prince & delivrer la duchesse, lesquels ayans consigné le duc és mains d'André Seigneur de Vitré, nommerent nostre Prelat pour son Maistre & Précepteur. Ce Prélat eut forte contestation avec l'Abbé de Rhedon, pour les exemptions que prétendoit ledit Abbé, qui l'obtint contre luy par Sentence du Pape Innocent troisiéme, comme il se void par la decretale, *Cum venissent, X. de Integ. restit.* C'est aussi à luy que s'adressent deux Constitutions d'Honoré troisiéme, rapportées aux decretales, *Cap. ex parte de Capellis Monachorum et aliorum Religiosorum cap. 10. Joh. de homicidio voluntario.* Le Duc Artur ayant esté cruellement massacré par son oncle Jean dit sans Terre Roy d'Angleterre, les Estats furent convoquez à Vennes pour aviser aux moyens de se venger de cet abominable parricide, où nostre Prelat assista avec Pierre de Dinan Evesque de Rennes, chancelier du feu Duc, Geffroy Evesque de Nantes, Josselin Evesque de Saint-Brieuc, Jean Evesque de Leon, Guillaume Evesque de Cornoüaille, & autres : & l'an 1213. il assista à l'assemblée, où fut conclu le mariage de la Princesse Alix, avec Pierre de Dreux : enfin il mourut l'an 1217. ayant legué à sa Cathedrale vingt sols de rente pour un Anniversaire, ayant esté Evesque 40. ans. L'an 1184. Alain vicomte de Rohan, & Constance de Castille sa femme, fille d'Alphonse dit le Noble, Roy de Castille, fonderent l'Abbaye de Bon-Repos, Ordre de Cysteaux.

LIV. — **Guillaume** (1) fut sacré aprés le decez de Guehenoc la mesme année 1217. sous le Pontificat d'Honoré III. & l'Empire de Frideric II. regnant en Bretagne la Duchesse Alix & Pierre Mauclerc son mary, il deceda l'an 1224. ayant siégé 7. ans.

LV. — **Robert** esleu & sacré la mesme année, sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, & l'année suivante 1224. il assista à la Dedicace de l'Eglise Abbatiale de Nôtre-Dame de Ville-neufve O. C. Diocese de Nantes, avec les autres huit Evesques du Pays. Il eut des prises avec le duc Pierre, à cause des Immunitez et Privileges de son Eglise, que ce Prince vouloit enfraindre, lequel voulant faire la guerre au Roy de France, assembla ses Estats à Rhedon en ce Diocese, où Robert assista avec les autres Evesques, & signa la Requête des Ecclesiastiques, par laquelle ils supplierent le Duc, de casser, annuler & revoquer tout ce qu'il avoit fait contre leurs Priviléges, avant de parler d'aucune affaire; la Noblesse de son côté fit de mesme, ce qui fit que l'Assemblée se rompit sans autre effet, ce fut en l'an 1230. & l'année suivante 1231. il assista avec les autres Evesques de Bretagne au transport des Corps de Guy de Thoüars, les Duchesses Constance et Alix, de la Chapelle où ils avoient été déposez, en l'Eglise de Ville-neufve. Il mourut l'an 1236. ayant siégé 12. ans.

LVI. — **Cadiocus** (2), autrement **Cathocus**, ou **Gadiocus**, esleu sur la fin de la mesme année, fut sacré au commencement de l'an 1237. & la mesme année assista à Rennes au Couronnement du Duc Jean premier, avec lequel il entra en querelle pour sa juridiction de Regales, dont le duc le spolia : C'estoit du temps du Pape Grégoire IX. Il baptisa la Princesse Alix de Bretagne fille du Duc, née au Chasteau de Sussinio l'an 1243. place que ce Prince avoit bastie, & fermé le parc que le duc Geffroy premier avait acquis de S. Felix Abbé de Rhuis, dés l'an 1001. Le mesme Duc fonda le Monastere de Prieres de l'Ordre de Cysteaux, à l'embouchure de la riviere de Vilaines l'an 1248. pour prier Dieu pour les âmes de ceux qui feroient naufrage en cette coste. L'an 1250. le Baron de Lanvaux & le Seigneur de Craon ayant pris les armes contre le Duc Jean, pour la deffense

(1) Guillaume ne doit pas figurer au Catalogue des Evêques de Vannes (Le Mené).

(2) Cadioc 1251-1254.

de leurs droits Patrimoniaux, furent pris par les gens du Duc, qui envoya de Craon tenir prison au Bouffay à Nantes, & le Baron de Lanvaux à Sussinio en Rhuis, confisqua sa terre pour crime de rebellion & leze-Majesté, & en donna une partie à l'Abbaye de Lanvaux; & la mesme année la Duchesse Blanche de Navarre fonda le Monastere de la Joye de Nostre-Dame près Hennebond, qui est des filles de l'Ordre de Cysteaux, et en fut premiere Abbesse sa niece Sybille de Boisgency, qui fut amenée du Monastere de sainct Antoine de Paris. Cadioc mourut l'an 1254. ayant siégé 17. ans, & donné au Chapitre de Vennes, *Ecclesiam sancti Majoli*, & quinze sols de rente pour son Anniversaire. Ce Prelat ayant esté spolié par le Duc Jean premier de ses Regales & Jurisdiction, dont fut informé par l'Evesque de Lucques : Voicy les noms des Abbesses de la Joye.

ABBESSES DE LA JOYE DE NOSTRE DAME.

Sybille de **Boisgency**, niece de la Duchesse de Bretagne Blanche de Navarre, fut tirée du Monastere de S. Antoine, prés Paris.

II. — **Jeanne.**

Portoit facé d'argent & de sable de six piéces.

III. — **Amice de Kergroases.**

Portoit Vairé-contre-vairé d'argent & de sable.

IV. — **Jeanne de Pestivien.**

Portoit d'or au sautoir d'azur fleuronné.

V. — **Adelice le Barbu.**

¶ *Portoit d'or au sautoir fleuronné d'azur.* ‖

VI. — **Marguerite le Barbu**, fille de Jean sieur du Quiliou, et de Constance de Pen-Markh.

Portoit de gueules à trois chasteaux d'or 2 & 1.

VII. — **Jeanne du Chasteau-Gall.**

Portoit d'argent au Lyon de gueules, armé et couronné d'or.

VIII. — **Marguerite Gouyon.**

IX. — **Alize Convantizan de Bletz.**

¶ *Portoit d'argent au chevron de gueules accompagné de trois roses de mesme.* ‖

X. — **Guillemette Rioualan** mourut le 25. fevrier l'an 1512.

Portoit lozangé d'argent & de sable, à la couppe couverte d'or sur le tout.

XI. — **Marie Omnes.**

XII. — **Françoise Omnes.**

Portoit d'or à deux faces de gueules.

XIII. — **Catherine de Carné.**

XIV. — **Catherine Geffroy** ¶ *portoit d'argent à une face d'azur supportant un oyseau de mesme.* ⚓

XV. — **Françoise de Kermorvan** ne fut pas beniste, neanmoins elle gouverna, & mourut le premier jour de Janvier, l'an 1595. *Elle portoit d'argent à la Croix niellée d'azur.*

XVI. — **Thomasse de Rieux,** fille de Guy & de Magdeleine d'Espinay, *portoit de Rieux qui est écartelé de Rochefort, & Harcourt sur le tout;* elle se démit de l'Abbaye, entre les mains de Monsieur de Cysteaux, qui luy nomma pour Successeure la subsequente, & mourut l'an 1631.

XVII. — **Loüise Robert,** fille de N. Robert, fameux Advocat au Parlement de Paris, Religieuse Professe du Monastére de S. Antoine des Champs en ladite Ville; elle fut benîte par l'Illustrissime Evesque de Vennes Messire Sebastien de Rosmadec, l'an 1626. gouverne son Abbaye cette presente année (1).

Suite des Abbesses de 1647 à 1792 (P. P.).

D'azur à 3 porcs épics d'or.	**Madeleine le Coigneux,** 1648-1688. C'est sous son gouvernement que fut fondée l'abbaye de Kerlot à Quimper.
D'Hermines à 3 chevrons de gueules.	**Suzanne de Plœuc du Timeur,** 1689-1705.
	Jeanne Rogere de Blanchefort, 1705-1719.
D'argent semé de fleurs de lys de sable.	**Antoinette-Jeanne du Faye d'Athis de Silly,** 1719-1731.
D'azur au sautoir d'or accompagné de 4 billettes de même.	**Marie-Guillemette de Langle,** 1731-1738.
D'azur à 2 fasces d'argent accompagnées de 6 besants d'or.	**Thérèse du Boetiez de Kerorguen,** 1739-1756.
Ecartelé au 1 d'azur à une épée d'argent en pal, aux 2e et 3e d'or à 3 roses de gueules plantées sur une terrasse de sinople, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or, au 4 d'azur au lion d'or.	**N. de Bertin,** 1756-1766.

(1) Voici comment doit être rectifiée et complétée la liste des abbesses de la Joie (M. le Mené).

Sybille de Boigency, 1260-1281.
Jeanne Bizien, 1312-1339.
Jeanne Amaury, 1339-1349.
Amicc de Kergroadez, 1349-1363.
Jeanne de Pestivien, 1363-1370.
Jeanne de Chasteaugall, 1370-1390.
Adelice le Barbu, 1391-1416.
Marguerite le Barbu, 1417-1451.
Jeanne de Coëtivy, 1452-1465.
Isabeau de Bellonau, 1469.
Annette de Kergroëzes, 1470-1490.
Guillemette Rioualan ou Rivalon, 1490-1510.
Marie Omnès, 1520-1546.
Françoise Omnès, 1546-1579.
Catherine de Carné, 1580-1589.
Françoise de Kermorvan, 1589-1591.
Catherine Geoffroy, 1591-1599.
Thomasse de Rieux, 1605-1626.
Louise Robert, 1626-1647.

Marie-Perrine de Verdière, 1766-1776.

De gueules à 3 bourdons d'argent en pal.

Madeleine-Clotilde de la Bourdonnaie, 1776-1792.

LVII. — **Guillaume du Quellenec II.** du nom, esleu & sacré la mesme année 1254. sous le Pape Alexandre IV. & l'Empereur Conrad IV. regnant en Bretagne le Duc Jean premier, ne vescut que deux mois. *Il portoit d'Hermines au chef de gueules, chargé de trois fleurs de Lys d'or.*

LVIII. — **Alain I.** fut sacré aprés la mort de son Prédécesseur, la mesme année 1254. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, & l'année suivante 1255. la Duchesse Blanche de Navarre fonda le Convent des Fréres Prédicateurs prés la Ville de Kemper-Ellé en ce Diocese, du consentement de ce Prélat, lequel fut député du Clergé de Bretagne pour aller à Rome défendre leur droit contre les violences du Duc. Il admit les Peres Cordeliers à Vennes, qui y furent fondez par le Duc Jean I. l'an 1260. Enfin il mourut l'an 1267. le douziéme de son Pòntificat, ayant légué pour son Anniversaire 40. sols de rente sur son four de Calmont, 20. pour les Chanoines & 20. pour les Chapelains & Choristes.

LIX. — **Guy de Colledo** sacré l'an 1261. seant à Rome Urbain IV. sous les Empereurs Richard & Alphonse, & le Duc Jean I. Il dédia le Convent des Cordeliers de Vennes l'an 1265. & mourut l'an 1267.

LX. — **Guidomarus Couleu** fut consacré la mesme année du decez de son Prédecesseur 1267. sous le Pape Clement IV. les Empereurs Richard & Alphonse, & le Duc Jean premier. Il avoit un frere Archevesque de Vienne, nommé *Terricus Couleu,* il mourut l'an 1270. le troisiéme de son Pontificat, ayant donné à ses Chanoines pour son Anniversaire 60. sols.

LXI. — **Henry Blokh** (1) prit possession l'an 1271. sous le Pape Gregoire X & les Empereurs & Duc que dessus. L'an 1280. il officia aux obseques de Blanche de Navarre duchesse de Bretagne, qui fut inhumée en l'Abbaye de la Joye de Nostre-Dame prés Hennebond, par elle fondée, & l'an 1286. la Vigile de S. Denis en Octobre, il assista à l'enterrement du duc Jean I, au Monastere de Prieres par luy fondé (comme avons dit), & en decembre suivant il mourut, ayant donné 60. sols de rente pour son Anniversaire.

LXII. — **Hervé** autres disent **Henry Tors II.** (2) du nom, sacré la mesme année 1286. au mois de Janvier. sous le Pape Honoré IV. & l'Empereur Rodolphe premier, & le Duc Jean II. regnant en Bretagne, unit à la Mense Capitulaire la Paroisse de *Ple-meur,* le jeudy aprés la S. Luc 1287. rebastit le Chasteau de la Motte, qui est le Manoir Episcopal, & ayant fondé son Anniversaire de 100. sols, 50. sols pour les chanoines, & autres 50. pour les Chapelains & bas Chœur, mourut l'onziéme décembre l'an 1288. le 2. de son Pontificat.

LXIII. — **Yves** fut consacré l'an 1288. seant à Rome le Pape Nicolas IV. sous l'Empereur Rodolphe I. & le Duc Jean II. mourut l'an 1291.

(1) Hervé et non Henri, fut élu le 12 décembre 1279 et mourut le 22 mars 1287. (Eubel).

(2) Henri Tors, 1287-1310 — auquel succède immédiatement Jean le Parisy en 1312, d'après Gams et Eubel — Yves, Henri, et Jean devraient donc être éliminés du catalogue — et Geffroy de S. Guen, et non de Rochefort, devrait être placé entre Jean le Parisy et Gautier. — P. P.

LXIV. — **Henry** troisiéme esleu l'an 1292. sous les mesmes Pape & Duc, & l'empereur Adolphe. L'an 1302. il assista au Parlement tenu en sa ville de Vennes par le Duc Jean second, où l'assise au Comte Geffroy fut modifiée. L'an 1307. il unit la Paroisse de *Landt-Guidic* à la Mense Capitulaire, & deceda l'an 1310. le 18. de son Pontificat.

LXV. — **Jean** sacré l'an 1310. sous le Pape Clément V. & l'Empereur Henry de Luxembourg VIII. regnant en Bretagne le Duc Artur II. lequel mourut au Chasteau de l'Isle, prés la Roche-Bernard, l'an 1312. & son corps apporté à Vennes, fut inhumé en l'Eglise des Cordeliers. L'année suivante 1313. il confera la Paroisse de Landt-Guidic, à la charge de payer la pension qu'elle doit au Chapitre. Il mourut l'an 1315. le 5. de son Pontificat.

Vairé d'or & d'azur.

LXVI. — **Geffroy de Rochefort**, sacré l'an 1316. sous le Pape Jean XXVII. & l'Empereur Loüis de Bavieres IV. du nom, regnant en Bretagne le Duc Jean troisiéme, mourut l'an 1328. ayant fondé son Anniversaire de 40. sols.

¶ PARISI, *d'azur à la Croix lozengée d'argent.* ‖

LXVII. — **Jean Parisi** (1) fut sacré la mesme année 1328. sous les mesmes Pape, Empereurs & Duc; & l'an 1132. le vendredy aprés le Synode de la Pentecoste, il augmenta la portion du Vicaire perpetuel de Plou'-Armel, de six tonnaux de froment, & deux de seigle. Il mourut l'an 1338. ayant siégé dix ans.

¶ S. PERE, *d'or à la bande d'azur, accompagnée de deux Cottices de mesme.* ‖

LXVIII. — **Gautier de S. Pere** (2) succeda la mesme année sous le Pape Benoist XI. l'Empereur Loüis de Bavieres, & le Duc Jean troisiéme, & la mesme année 1338. le dimanche *Cantate* donna la provision de la Paroisse de Landt-Guidic. De son temps le pays Vennetois servit de Theatre, sur lequel se joüerent de sanglantes tragédies entre les Partisans de Charles de Blois, & de Jean de Montfort, lequel l'an 1341. voyant le duc Jean troisiéme decedé sans enfans, s'opposa à de Blois, & entr'autres places de consequence, assiégea Vennes et Auray, qu'il prit, & y mit Garnison, comme aussi Hennebond : L'année suivante 1341. Charles assiéga la Comtesse de Montfort dans Hennebond, laquelle soûtint ce siége, & y fit merveilles d'armes; en sorte que les François furent contraints de lever le siége, & aller assiéger Auray qui soutint six semaines, & pressé de famine se rendit. D'Auray l'armée Françoise tira à Vennes, qu'elle assiégea, mais les Anglois de la Garnison de Plou'-Armel surprit les François, & les mit en desordre, toutefois ils se r'allierent, chasserent les Anglois & continuërent le siége si opiniâtrement, que les Vennetois n'en pouvant plus, se rendirent. De là Charles de Blois assiéga Hennebond pour la seconde fois, mais il y gagna aussi peu qu'au premier siége, & fut contraint de desemparer. L'an 1343. la Comtesse de Montfort retournant d'Angleterre, combattit en mer Loüis d'Espagne avec avantage, & ayant mouillé l'ancre au Morbihan assiégea Vennes qu'elle prit d'assaut, & abandonna au pillage de ses soldats, mais peu aprés elle fut reprise par Robert de Beaumanoir, se portant Maréchal de Bretagne pour de Blois. Ce ne fut pas la fin des Calamitez de cette pauvre Ville, car le Roy d'Angleterre ayant passé la mer, vint descendre au Morbihan, & assiégea derechef la ville de Vennes, ayant laissé ses Navires au Morbihan, que Loüis d'Espagne essaya

(1) Jean le Parisy élu en 1312, mourut le 20 janvier 1339 et fut remplacé par Geoffroy de Saint-Guen, diacre, chanoine de Vannes, pourvu le 10 mars 1339, mort en 1347 (Eubel).

(2) Gautier de Saint Patern, chanoine de Rennes, nommé le 10 janvier 1347, mourut en 1360 (Eubel). — Il avait pour armes : *d'azur à 10 billettes percées d'argent, 4. 3. 2. et 1.* Devise : *Fortiter Paternus* (de Courcy).

de brûler, mais il fut découvert & battu. L'armée Françoise conduite par le Duc de Normandie se rend à Vennes, & se campe vis-à-vis de celle du Roy d'Angleterre, mais les Cardinaux de Preneste & de Clermont envoyez par le Pape Clement V. moyennerent une tréve. L'an 1345. au mois de Septembre, le comte Jean de Montfort (depuis peu revenu d'Angleterre) tomba malade au Chasteau de Hennebond, & y estant decedé, son corps fut porté enterrer au Convent des FF. Prédicateurs de Kemper-Ellé. Charles de Blois ayant esté pris à la Bataille de la Rochederien l'an 1347. fut envoyé prisonnier a Vennes, où par permission du Jeune Comte de Montfort, il fut visité de sa femme. L'an 1350. Thomas Dagorne renommé Anglois Capitaine d'Auray, ayant fait une sortie sur la Compagnie de Raoul de Cahors Capitaine François, y fut tué. Ce prélat mourut l'an 1350. ayant siégé en un temps autant calamiteux qu'il se pouvait : l'an 1345. (autres disent 1305.) Jean sieur de Rieux fonda au Bourg de Rieux un convent de Mathurins. J'ay lû en l'Abbaye de Ville-neufve au Nantois une Lettre écrite sur parchemin, dattée de l'an 1350. par laquelle la Princesse Jeanne de Bretagne dite la Boiteuse, Comtesse de Penthiévre, femme de Charles de Blois, se qualifiant Duchesse de Bretagne, Vicomtesse de Limoges, Dame de Guyse & Mayne, reconnoist avoir receu de Jean *de Rezay* Docteur en Theologie, Abbé de Ville-neufve Ordre de Cysteaux, par les mains de son trés-cher & amé Conseiller Messire *Gaultier de S. Pere* Evesque de Vennes, & Estienne *Gouyon* sieur de Matignon, un Acte de confirmation dudit Moustier, par la Princesse Alienor de Bretagne, sœur du Duc Artur premier, & fille de la Duchesse Constance, laquelle fondation elle reconfirme, en datte du 14. Decembre audit an 50. & envoya ledit Acte en Angleterre à son mary Charles, pour luy servir, & veut qu'en cas que ledit Acte soit égaré, on ajouste autant de foy à ladite Lettre.

LXIX. — **Gulllaume** fut sacré la mesme année du decez de son Predecesseur, qui estoit 1350. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Comte Jean de Montfort le Jeune. Il mourut l'an 1360. n'ayant siégé que trois ans.

LXX. — **Geffroy** (1) consacré la mesme année 1360. sous les mesmes Empereur & Duc. L'an 1362. le Duc amassa ses Troupes à Vennes pour aller assieger Becherel, & l'an 1364. ayant pris les Chasteaux de Sussinio & de la Roche Periou, & perdu Vennes, il mit le siége devant Auray, où Charles de Blois s'étant rendu en diligence, ne pouvant lever ce siége, luy presenta la Bataille, qu'il accepta; s'ensuivit la journée d'Auray, où Charles fut tué, & son armée mise en déroute, le Duché demeura au Duc Comte de Montfort, auquel Auray se rendit, & peu aprés Vennes luy apporta ses clefs, comme fit aussi Rhedon. Geffroy mourut l'an 1367. ayant assisté l'année precedente aux Estats à Rennes, où fut concluë la fondation du Monastere de N. Dame de Bonne-Nouvelle les ladite Ville, Ordre des Freres Prédicateurs, en actions de graces de la journée d'Auray; il siéga 7. ans.

LXXI. — **Yves** sacré l'an 1367. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc Jean le Conquerant, il mourut l'année suivante 1368.

D'or à six cottices d'azur.

LXXII. — **Jean de Montrelaix** (2) surnommé mal par aucuns de **De Malestroit,** fils de Regnaud sieur de Montrelaix, & de Marie fille de Geffroy Baron

(1) Geffroy de Rohan, chanoine de Saint-Malo, fut pourvu à la mort de Gautier le 22 avril 1360 et mourut en 1378.

(2) Jean de Montrelaix, doyen de l'église de Tours, licencié es lois pourvu par Urbain VI en avril 1378 et confirmé par Clément VII d'Avignon le 5 novembre 1378, fut transféré à Nantes en 1382 (Eubel) et remplacé a Vannes par Simon de Langres, Evêque de Nantes le 20 octobre 1382, mais il ne tarda pas à résigner son siège à Henri le Barbu.

d'Ancenix, fut sacré l'an 1368. seant à Rome le mesme Pape, sous les mesmes Empereur & Duc. L'an 1372. les Barons marris de ce que le Duc mettoit des Garnisons Angloises és meilleures Villes de son Estat, surprirent les places de consequence, & appellerent à leur secours Bertrand du Guesclin Connestable de France, & contraignirent le Duc de s'enfuïr en Angleterre, ayant laissé la Duchesse au Chasteau d'Auray, en la garde de Messire Jean Augustin Capitaine Anglois. Le Vicomte de Rohan surprit Vennes, où peu aprés arriva du Guesclin, qui y tint un Parlement, marcha à Sussinio qu'il prit aussi, assiégea Hennebond qui aprés de grandes resistances se rendit. Après Noël le Duc estant allé à Bourdeaux, s'en retourna en Angleterre, visita la Duchesse à Auray, & l'an 1374. il descendit avec une armée à S. Mahé, & prit plusieurs places dans ce Diocese. L'an 1376. Auray assiégé par les François, aprés une longue resistance se rendit le jour de la Magdeleine. L'an 1379. la Mer eut flux & reflux trente-trois fois au Port de Hennebond, chose extraordinaire & contre le cours ordinaire de cette Mer. En la mesme Ville on apporta la nouvelle au Duc, de la mort du Roy Charles V. dont il ne s'attrista gueres, aussi n'en avoit-il point de sujet, c'estoit l'an 1380; d'icy le même Duc se retira tandis qu'il amusoit le Comte de Bukingham à assiéger Nantes, lequel lassé de ce siége, vint trouver le Duc à Vennes, qui le logea à la Motte, & ses gens en la Ville & fauxbourgs, & à Hennebond, & luy se retira au Sussinio; & l'Hyver estant passé il leur fournit des vaisseaux au Morbihan, pour les passer en Angleterre. L'an 1382. le sixiéme fevrier, le Duc fonda la Chapelle de Saint Michel du Champ de Bataille prés Auray, & y mit des Chanoines pour prier Dieu pour les ames de ceux qui y finirent leurs jours à la Bataille d'Auray, & les dotta de 600. Liv. de rente, qui seroient pris sur la Baronnie de Lanvaux en la recepte de Vennes. Le mesme an, le Duc ratifia le deuxiéme Traité de Guerrande au Sussinio, present nostre Prélat qui l'accompagna en Guerrande, où il jura solemnellement d'observer ledit Traité, en presence de grand nombre de Seigneurs en la Chapelle de N. Dame la Blanche; enfin l'an 1383. ce Prélat fut transféré à l'Evesché de Nantes, où il mourut l'an 1391. si pauvre, que le Chapitre fut contraint de faire les frais de ses funerailles.

D'or au sautoir fleuronné d'azur.

LXXIII. — **Fr. Henry le Barbu** (1). issu de la Noble famille & Maison de *Quilliou*, Religieux de l'Ordre de Cysteaux, Docteur en Theologie, & Abbé de Sainte Marie de Prieres, pour sa vertu, doctrine & probité, tiré du Cloistre, & esleu Evesque de Vennes aprés la translation du précedent à Nantes, la mesme année 1383. sous le Pape Urbain VI. l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean le Conquerant, duquel il fut Chancelier. L'an 1387. le Duc ayant convoqué ses Estats à Vennes, y fit semondre le Connestable de Clisson, qui donnoit ordre à l'expedition navale du Roy, au port de Land-Treguer, sans le congé du Duc, lequel sous prétexte de luy faire voir le Chasteau de l'Hermine, qu'il bastissoit lors en un bout de la ville de Vennes, l'y fit arrester prisonnier & enfermer en une grosse Tour, qui encore à present s'appelle la Tour du Connestable, mais il le délivra quelques jours aprés, à la priére du Seigneur de Laval; & peu aprés les Deputez de France vinrent trouver le Duc à Vennes, luy requerir reparation du tort & injure qu'il avoit fait au Connestable, lesquels n'ayant rien fait, le Comte d'Estampes parent & amy du Duc y vint, & luy fit faire partie de ce qu'il desiroit. L'an 1391. le Duc estant allé à Tours trouver le Roy, y mena ce Prélat comme son Chancelier. L'an 1392. Pierre de Craon ayant blessé le Connestable de Clisson à Paris, se retira au Sussinio devers le Duc, qui le recueillit, dont le Roy offensé, s'arma contre le Duc, resolu de le ruïner; le Duc pour esquiver cét orage, envoya ce Prélat en

(1) Henri le Barbu de l'Ordre de Citeaux, licencie en theologie, fut pourvu le 3 août 1383 et transféré à Nantes en 1404.

Ambassade vers le Roy, lequel il ne pût divertir de venir en Bretagne ; dés le lendemain de son départ, sortit du Royaume avec toute son armée pour venir en Bretagne, mais Dieu l'arresta par un accident estrange, & rompit ce voyage, dont l'effroyable appareil s'évanoüit en fumée. L'an 1391. le Duc ayant levé 5000. hommes à Vennes, alla assiéger les places du Seigneur de Clisson, avec lequel enfin il s'accorda, ayant esté en conferance long-temps au jardin des Cordeliers de Vennes. L'an 1393. le Prince Pierre Comte de Montfort receut le Sacrement de Confirmation par les mains de nostre Prélat, qui luy changea son nom & l'appella Jean ; & la mesme année le Duc équipa une flotte de Navires au Morbihan & y mit des soldats & munitions qu'il donna au Duc de Lanclastre son néveu, lequel au moyen de ce secours conquist le Royaume d'Angleterre. Ce Prélat tint son Synode à S. Patern l'an 1384. à la Pentecoste, assista aux obseques du Duc Jean le Conquerant à Saint-Pierre de Nantes en novembre 1399. & au Parlement General de Nantes en Octobre 1402. auquel la Duchesse Mere se démit de la garde de ses enfans és mains du Duc de Bourgogne. Il fut transferé à l'Evesché de Nantes l'an 1405. où il deceda l'an 1419.

LXXIV. — **Fr. Hugues Stoquer** ¶ (1), natif de la ville de Lantreguer, ⅃ Religieux de l'Ordre des FF. Prédicateurs du Convent de Morlaix, fut transféré de l'Evesché de Treguer à celuy de Vennes, à l'instance du duc Jean V. & par election du Chapitre dudit Vennes, la mesme année 1405. aprés la translation de son Prédécesseur à Nantes, sous le Pape Innocent VII. & l'Empereur Robert de Bavieres. Il assista à l'Assemblée de Malestroit faite par le Duc Jean V. l'an 1407. pour donner ordre à rembarrer les insolences de Margot de Clisson, femme du comte de Penthièvre, où il fut comme conseiller dudit duc. Il mourut le 10. Octobre 1408. la troisiéme année de son Pontificat.

Bandé & engreslé d'argent, & de gueules de six pieces.

LXXV. — **Amaury de la Motte** (2) (non pas d'Acigné comme aucuns ont écrit) fut esleu la mesme année 1408. sous le Pape Gregoire XI. les Empereur & Duc que dessus. L'an 1416. il receut à Vennes l'Apostolique S. Vincent Ferrier, qui y deceda l'an 1419. & se firent des Miracles si grands & si frequents à son Sepulcre, & les oblations & vœux y estoient apportez en telle abondance, qu'il se trouve un Concordat dans les Archives du Chapitre de Vennes, en datte du dernier Octobre audit an 1419. par lequel est dit que le Tresorier de Vennes joüira sans charges du droit des dixmes de la Paroisse de *Plouie* parce que les oblations qui venoient au Sepulcre de Saint Vincent, cederoient au profit de la Fabrique. La même année les nouvelles de la prise du Duc par ceux de Penthiévre, rapportées à la duchesse Jeanne de France, estant alors à Vennes, Elle assembla les Evesques de Dol, de Rennes, & nostre Prélat, en la haute Salle du Manoir de la Motte, pour aviser aux moyens de recouvrir la personne du Prince, & l'an 1420. le Parlement General tenant à Vennes, on proceda contre Margot et ses enfans, lesquels par Arrest d'autre Parlement tenu aussi à Vennes, le 16. fevrier 1424. furent condamnez comme criminels de lèse-Majesté, à avoir la teste coupée, les chevestres attachez aux portes de Rennes, Nantes & Vennes ; privez perpetuellement de tous honneurs, & des noms & armes de Bretagne, &c. L'an 1430. le duc Jean V. voyant la continuation de miracles qui se faisoient au tombeau de Saint Vincent, donna au Chapitre de Vennes 30. livres monnoye de rente, à prendre sur un moulin & chaussée, situez en la Paroisse de *Baden,* pour dire des Messes sur l'Autel de Saint Vincent, 23. ans avant sa Canonization. Ce Prélat fut transféré à S. Malo l'an 1432.

(1) Hugues, Evêque de Tréguier, fut transféré à Vannes le 25 août 1404, mourut le 10 octobre 1408 (Eubel).

(2) Amaury, pourvu le 25 février 1410. M. le Mené donne pour armes à ce Prélat : *de vair au lambel de gueules.*

aprés avoir baptizé Françoise de Laval, fille de Guy comte de Laval, & Ysabeau de Bretagne, *Le Bault. Hist. Vitré, c. 75.* où il l'appelle Amaury de la Motte.

D'azur au chef de gueules chargé de 3. quintefeüilles d'argent, percées d'or.

LXXVI. — F. **Jean Valydire**, autrement de S. Leon, natif de la Paroisse de *Merleac*, diocese de Cornoüaille, se rendit Religieux au Convent de l'Ordre des FF. Predicateurs en la Ville de Morlaix, fut Confesseur du Duc Jean V. puis Evesque de Leon, & de ce Siége transferé à Vennes l'an 1433. Il édifia une Chapelle en l'honneur de S. Leon au Bourg d'Uzel en ladite Paroisse de Merleac, prés la maison de ses parens; il fit bastir le Revestiaire de son Eglise Cathedrale, & le lieu Capitulaire, & la voûte de la Chapelle de Nostre-Dame derriere le Chœur, où il gist. Il ordonna que les Festes des quatre Docteurs fussent solemnisées d'Office double, & que les Moynes n'allassent par son Diocese sans leur froc, & les Jacobins & Carmes sans leurs Chappes Il déclara l'an 1437. que la provision de la Cure de S. Salomon appartient au Chapitre. Il fonda 6. Anniversaires, 2. de 6. livres, l'un le 10. Février, & l'autre le 17. Avril; & une Messe Quotidiane a estre celebrée par deux Chapellains en la Chapelle de N. Dame derriere le Chœur, où il gist en un tombeau élevé, pratiqué dans le mur du costé de l'Evangile où son Effigie se void, presenté par S. Pierre martyr de son Ordre, & les vitres de lad. Chapelle sont armoyées de ses armes. Il mourut l'an 1444 (1). L'an 1441. les Nonces du Pape Eugene, qui estoient l'Evesque de Voltere, le Doyen de Louvain, & Guillaume Boust son Chapellain, vinrent à Rhedon au mois de Juillet, pour faire que le duc se tint du côté du Pape, contre le Pseudo-Pape Fœlix, éleu au Concile de Basle : Nostre Prélat les receut honorablement, & fit en sorte qu'ils eurent satisfaction du Duc, & eux promirent de moyenner envers le Pape, qu'il ne pourvoiroit aux Prélatures de Bretagne, que des personnes qui seroient agréables aux Ducs. Du temps de ce Prélat, le Duc Jean V. du nom donna aux Carmes une sienne maison de plaisance, située hors la ville de Vennes; & estant arrivé le soir en son Chasteau de l'Hermine, raconta à la Duchesse Jeanne de France sa compagne, le Don qu'il venoit de faire de ce lieu aux Religieux Carmes, dont elle bien-aise répondit, MONSEIGNEUR, C'EST UN BON DON, dont le lieu fut appelé LE BON DON, où le Duc Jean V. assisté de ce Prélat, posa la premiere pierre la mesme année 1434. Et l'an 1440. Jean de Rieux Mareschal de Bretagne, fonda le Monastere de S. François de Bodilio, pour les P P. Cordeliers, une lieuë de Rochefort. L'an 1442. il assista aux obseques du Duc Jean V. à Saint Pierre de Nantes. Et peu aprés la Princesse Ysabeau, fille de Hamon Roy d'Escosse, arriva à Auray, où le Duc l'espousa entre les mains de ce Prélat, lequel assista à l'entrée Ducale dudit Duc François I. à Rennes. L'an 1440. mourut la comtesse de Montfort Yoland d'Anjou, au Chasteau de Plaisance, & fut inhumée aux Cordeliers de Vennes.

D'argent à la face de gueules, chargée de 3. bezans d'or, accompagné de six Hermines de sable, 3. en chef, & trois en pointe.

LXXVII. — **F. Yves de Pontsal**, de la maison de Pontsal, paroisse de Plougonvelen, Diocese de Vennes, prit l'habit des Freres Jacobins au Convent de Kemper-Ellé, fut Docteur de Paris, & Tresorier de Vennes, & aprés la mort de son Prédécesseur, esleu Evesque l'an 1444. sous le Pape Eugene IV. & l'Empereur Frideric III. regnant en Bretagne le duc François I. L'an 1446. il admit les P. P. Cordeliers à Blavet, lesquels furent fondez en l'Isle de Sainte Catherine, par Loüis

(1) Jean Validire mourut selon M. le Mené le 16 avril 1449.

de Rohan Seigneur de Guemené & Loüise de Rieux sa femme. L'an 1446. le Duc François I. convoqua les Estats à Rhedon, pour proceder contre le prince Gilles son frere, qui fut accusé de crime de trahison & leze Majesté, mais il y eut opposition, & ainsi ne passa-t-on outre. L'an 1448. le Roy de France Charles VII. envoya le Seigneur de Raix vers le Duc à Vennes, pour moyenner la délivrance de Monsieur Gilles son frere, mais ses ennemis rompirent le coup. L'an 1450. le Chapitre General des Cordeliers fut celebré au convent de S. François de Vennes, pendant lequel le Duc François I. mourut au Chasteau de Plaisance, prés Vennes, le samedy 17. juillet feste de S. Arnoul, l'an du Jubilé, & fut son corps porté enterrer à Rhedon, où officia nôtre Prélat, & fut enterré le corps au milieu du Chœur, vis-à-vis du grand Autel de Rhedon, nôtre Prélat suivit le Duc Pierre à Rennes, où il assista aux solemnités de son entrée, puis le r'amena à Vennes, où il épousa Guy Seigneur de Laval, veuf de la Princesse Ysabeau de Bretagne, & la Princesse Françoise de Dinan, veufve de feu Prince Gilles Monsieur de Bretagne, & le 3. de Novembre le Duc partit de Vennes pour aller en France vers le Roy; & pendant ce voyage le comte de Richemont Artur de Bretagne Connestable de France, ayant fait prendre quelques uns des meurtriers de feu Monsieur Gilles, les envoya à Vennes, où ils furent executez à mort, & leurs membres attachez à des potences sur les avenuës des principales villes de Bretagne. L'année suivante 1451. au mois de May, le Duc Pierre tint son Parlement General à Vennes, où nostre Prélat assista avec les Evesques de Dol (qui y présida) Rennes, Cornoüaille, S. Brieuc, Leon & Treguer, auquel Parlement le Duc érigea les terres de Derval, Malestroit & Quintin en Baronies. L'an 1453. ce Prélat assista au Chapitre General de son Ordre, celebré au Convent de Nantes, & l'an 1455. au mois de Novembre, le Duc tint son Parlement General à Vennes, où fut conclû en execution du Testament du feu Duc, le mariage de la Princesse Marguerite sa fille aisnée, à François de Bretagne Comte d'Estampes, lesquels furent fiancez solemnellement par Messire Raoul de la Moussaye Evesque de Dol, Président és Estats pour l'Ecclesiastique; & le Samedy quinziéme du même mois, la Princesse Marie fille puisnée du mesme Duc, épousa Jean fils aisné du Vicomte de Rohan, és mains de Guillaume de Malestroit Evesque de Nantes, en la chapelle de Nostre-Dame des Lices prés le Chasteau de l'Hermine. La mesme année fut Canonisé à Rome S. Vincent Ferrier, & l'an suivant 1456. le 6. jour de Juin à l'heure de minuit, le Cardinal d'Avignon *Allain de Coativi* leva son corps de terre, en presence du Duc et de grande affluence de peuple. L'an 1457. le Duc Pierre estant decedé au Chasteau de Nantes, fut enterré en l'Eglise de N. Dame de lad. Ville, aux obseques duquel ce Prélat assista; & l'an 1458. il admit deux Convens de Cordeliers en son Diocese, l'un à Pontivy fondé par Allain Seigneur de Rohan, l'autre à Bernon en l'Isle de Rhuis, fondé par le duc François II. l'an 1459. il annexa la Paroisse de *Treflean* à la Psallette, & une Prébende Canoniale aussi, à la charge de bastir une maison de Psallette, parce que les Evesques estoient obligez de payer 80. livres monnoye à ladite psallette : les Bulles d'union sont du Pape Pie II. 19. *Cal. Januar.* audit an. L'an 1461. il receut à Rhedon le Roy Loüis XI. venu en Pelerinage à ce saint lieu; & l'an 1459. il receut la commission du Pape Pie II. de soigner à la fondation & construction du Monastere des Trois Maries Ordre des Carmélites, & depuis il voila la Duchesse Françoise d'Amboise Doüairiere de Bretagne, Religieuse audit Convent. Enfin il mourut l'an 1471. gist en sa Cathedrale en la Chapelle de S. Vincent martyr en une tombe élevée. L'an 1451. le Pape Nicolas V. confirma par Bulle la possession du corps de S. Vincent aux Chanoines de Vennes, la Bulle est dattée du 7. *id. Octobr.* L'an 1452. le mesme Prélat executant la Bulle du mesme Pape, annexa à la Mense Capitulaire les Paroisses de PLAUDREN, SENC, PLUHERLIN, BEGANC, CRAKH & BREKH, à la charge que le Chapitre payeroit les deux parts des Visites de l'Evesque & Archidiacre. L'an 1457. le Duc Pierre decerna Lettres

de Mandement pour lever 5. deniers par escuelle par tout son Duché, pour fournir aux frais de la Canonisation de Saint Vincent. L'an 1462. le Duc François II. tint son Parlement à Vennes, où assista ce Prélat. L'an 1463. la ville de Malestroit fut ceinte de murailles par la permission du Duc. L'an 1456. le corps de Saint Hamon noble Chevalier Breton, fut trouvé par des Villageois de la Paroisse de PLOU-ESCOP prés Vennes, parmy des halliers d'épines qui fleurirent au cœur d'Hyver; il fut solemnellement levé, & une Chapelle bastie en son nom au mesme lieu.

Amaury d'Acigné, est mis en ce rang par d'Argentré, *livre 13. c. 15.* & dit que l'an 1471. il fut banni, ensemble avec l'Evesque de Nantes son Oncle, mais je trouve le subsequent avoir immediatement succedé à de Pont-sal.

LXXVIII. — **Loüis de Salarun** (1) fut sacré la mesme année 1471. sous Sixte IV. l'Empereur Frideric III. & le Duc François second, il mourut l'an 1472.

D'or à trois Palz de gueules, écartelé de BEARN, *qui est d'or, à 2. vaches passantes de gueules, accornées & clarinées d'azur.*

LXXIX. — **Fr. Pierre de Foix**, fils de Gaston IV. du nom, Comte de Foix & de Bigorre, Prince souverain de Bearn, & d'Eleonor Reyne de Navarre, frere de la Duchesse Marguerite de Foix, seconde femme du Duc François deuxiéme, né au Chasteau de Pau, le septiéme Février, l'an 1449. se rendit Religieux Cordelier, & fut fait Evesque de Vennes, l'an 1472. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc. Il avoit fait ses estudes à Paris, sous *Felinus Sandœus*, & fut creé Cardinal du titre de S. Cosme & Damien par le Pape Sixte IV. le premier de Janvier, l'an 1476. ayant auparavant esté Evesque d'Aire. Il fut aussi Abbé Commendataire de S. Melaine de Rennes; donna cent jours de Pardon à ceux qui visiteroient le Sepulcre de S. Vincent en sa Cathedrale, le jour de la Feste, & lad. Eglise le jour des Apostres S. Pierre & S. Paul, par Bulle du 2. Mars 1484. Il est nommé en la Lettre d'abolition donnée aux Barons par le Duc François II. l'an 1485. & mourut à Rome le 8. Aoust l'an 1490. gist à N. Dame *Del Populo*. L'an 1475. les Estats tinrent à Rhedon, & furent ratifiez les articles de la Paix faite avec le Roy de France à l'Abbaye de la Victoire. L'an 1479. la negociation du Duc avec l'Anglois, fut découverte au Roy de France, par la deloyauté d'un Courier, qui delivroit les lettres aux Agens de France, lequel fut serré prisonnier au Chasteau d'Auray, & noyé és douves par commandement du Duc. L'an 1482. Messire Guillaume Chauvin Chancelier de Bretagne, aprés plusieurs persecutions & mauvais traitemens que luy fit Pierre Landays Tresorier du Duc, mourut de disette prisonnier au Chasteau de l'Hermine, si pauvre qu'on ne luy trouva de quoy faire les frais de ses funerailles, & fut porté par quatre pauvres aux Cordeliers, où il fut enterré. L'an 1484. Richard Roy d'Angleterre envoya une Ambassade vers le Duc à Vennes, pour l'induire à remettre le Comte de Richemont (qui s'étoit refugié vers ce Prince) entre ses mains, toutefois le Duc n'en fit rien; au contraire il assista ce pauvre Prince de 5000. hommes, d'argent & de vaisseaux pour passer en Angleterre, mais ayant esté rejetté à la coste de Normandie, les Ambassadeurs d'Angleterre vinrent à Vennes le querir pour recevoir la Couronne, Landays le voulut rendre à ses ennemis, dequoy estant averty par l'Evesque d'Ely, il s'enfuit de Vennes, & se rendit à Angers, dont le

(1) Louis de Salarun, originaire de la paroisse de Theix, Morbihan; portait : *de gueules à la bande d'argent chargée de 4 mouchetures de sable*, Evêque : 1471-1472.

Duc fut tres-mécontent de Landays. L'an 1480. le Parlement tint à Vennes, où le Duc affiefa la Baronnie d'Avaugour à François de Bretagne son fils naturel, & le créa premier Baron de Bretagne. L'an 1485. le Duc érigea un Parlement stataire en la ville de Vennes, par lettres données à Nantes le 22. Septembre audit an. L'an 1487. les Barons s'estans alliez au Roy de France Charles VIII. surprirent Rhedon ; le Duc amassa ses troupes à Malestroit, qui se montoient à 600. lances & seize mille pietons. Vennes se rendit aux François, d'où le Duc s'estoit peu auparavant embarqué pour aller à Nantes, mais le Mareschal de Rieux s'estant réüny en l'obeïssance du Duc, & fait General de son armée, l'assiégea, battit & emporta.

D'argent au chef endanché de gueules.

LXXX. — **Guillaume Le Borgne,** fils de Robert & de Thiephaine de Keranrais, Chanoine & Chantre de N. Dame de Nantes, premier Président de la Chambre des Comptes, fut esleu aprés le decez du Cardinal de Foix, mais le Pape Innocent VIII. cassa son Election.

LXXXI. — **Laurens Kibo** (1) Genevois, pourveu par le Pape Innocent VIII. aprés la cassation de Guillaume le Borgne, il estoit Cardinal, premierement du titre de Sainte Cecile, puis du titre de S. Marc, dit vulgairement Cardinal de Benevent. Il envoya des Vicaires pour exercer sa charge, comme il se void par les lettres de l'érection de la Chapellenie de S. Guillaume du 23. Octobre 1491. Il érigea les deux derniers Archiprestres en sa Cathedrale de Vennes, tant d'autorité ordinaire que par Indult du Pape Alexandre VI. *Datum Romæ apud Sanctum Marcum in domibus suis,* 1502 où il se qualifie *Laurentius miseratione divina Albanensis, concessione & dispensatione Apostolica Venetensis Episcopus, sacro sanctæ Romanæ Ecclesiæ Archiepiscopus Cardinalis Beneventanus.* Le Pape Innocent VIII. son Oncle, le recommanda au Chapitre de Vennes par lettres dattées *13. Cal. Novemb.* l'an 1490. ¶ Il mourut à Rome le 22. Decembre 1503. fut inhumé en l'Eglise de Sainte Marie de Populo, sous un tombeau de marbre, qui porte cét Epitaphe.

ADDITION.

D. O. M.

LAURENTIUS CIBUS Gennensis Episcopus Prœnestensis, S. Marci Cardinalis Beneventanus Innocentii VIII. Pont. Max. nepos. Religionis cultor, ita amplissimæ dignitatis memor ut à justitiâ, fide & pietate nunquam desciverit, qui Tertium & Quinquagesimum agens annum sanctissime ut vixit, moritur, anno salutis Christianæ 1503.

D'argent à la bande vivrée d'or.

LXXXII. — **Jacques de Beaulne** (2) fils de Jacques Seigneur de Samblançay, & de Jeanne Ruzé, d'Archidiacre de Porhoët en l'Evesché de S. Malo, & Tresorier de Vennes, fut pourveu de l'Evesché par Bulle de Jules II. dattées *Prid. Id. Octob.* l'an 1504. n'estant âgé que de 19. ans, il mourut l'an 1511. Il eut un frere nommé Martin, qui fut Archevesque de Tours. Il annexa à la Mense Capitulaire la Paroisse de *Guchur,* à la charge de payer au Vicaire nombre de mines de seigle, trois de froment, & deux d'avoine, au desir de la Bulle du Pape Alexandre VI. dattée *17. Cal. Novemb. 1501.*

(1) De Cibo portait : *de gueules à la bande échiquetée d'argent et d'azur, de 3 titres qui est Cibo, au chef de Genes qui est d'argent à la croix de gueules ;* administra le diocese par un grand vicaire.

(2) Jacques de Beaune portait, selon M. de Courcy : *de gueules au chevron d'argent accompagné de 3 besants d'or ; de 3 étoiles ou molettes,* selon M. Le Mené.

D'argent à trois Gemelles de gueules, accompagné de six coquilles d'azur 3. 2. 1. au chef d'or.

LXXXIII. — **Robert Guibé** Evesque de Treguer premierement, puis de Rennes, enfin de Nantes, fut perpetuel Administrateur de l'Evesché de Vennes, par Bulle du Pape, *consideratione carissimæ in Christo filiæ Annæ Francorum Reginæ & Britonum Ducissæ.* Il mourut à Rome l'an 1515. gist à S. Yves ; nous en avons parlé plus amplement en ceux de Rennes, Nantes & Treguer.

D'argent à la face d'azur, accompagné de trois macles de gueules, deux en chef, une en pointe.

LXXXIV. — **André Hamon**, fils de Guillaume, & Guillemette Guybé, frere de François Evesque de Nantes, & d'Ysabeau Abbesse de Saint Georges de Rennes, enfans de la maison de BOUVET, Chanoine de Rennes, & Abbé de Saint Guedas de Rhuis, promû en l'âge de 27. ans, par cession du Cardinal Puccius, à la recommandation du Roy François I. & de la Reyne Claude, avec dispense de retenir son Canonicat de Rennes & ses autres Benefices, avec les regrées reservées audit Sieur Cardinal, & de retenir le titre d'Evesque de Vennes, d'y mettre grands Vicaires, & conferer les Benefices. Aprés sa mort, qui fut l'an 1514. l'Evesché fut donné en commende à

LXXXV. — **Alexandre,** Cardinal, Diacre, du titre de Saint Eustache, mais

LXXXVI. — **Laurens Puccius** (1), Florentin de nation, qui l'avoit cedé à André Hamon, le reprit. Il fut Chanoine de Florence, creé Cardinal du titre des SS. Quatre Couronnez, par le Pape Leon X. ¶ Il fut Cardinal, Grand Penitencier d'Ataire, & Legat du Pape au Concile de Latran, il mourut à Rome l'an 1531. âgé de 73. ans, & inhumé en l'Eglise Nostre-Dame de la Minerve, au pied du Tombeau du Pape Leon X. & sur sa sepulture on lit cét Epitaphe.

ADDITION.

D. O. M.

LAURENTIO PUCCIO Episcopo Prœnestino Cardinali Sanctorum Quatuor, Majori Pœnitentiario, singularis probitatis ac amabilitatis, & in Apostolicis negotiis experto, qui vixit annos 73. mensem unum dies 9. juxta Leonis Papæ decimi sepulchrum Robertus Puccius, Cardinalis major pœnitentiarius fratri optimo, ac benemerenti faciendum curavit.

Il constitua son grand Vicaire l'an 1515. Bertrand de Quisistre Chanoine de Nantes, Vennes, & Cornoüaille, lequel fut condamné l'année suivante 1516. par Arrest du Parlement de Bretagne, de contribuer de 200. livres par an à la reparation de l'Eglise Cathedrale. L'an 1529. l'Eglise de *Nostre-Dame de la Fosse* en la ville de Guemené, fut érigée en Collegiale, par François de Salarins, Vicaire General de Laurens Evesque de Preneste & de Vennes, Cardinal des SS. Quatre, à la requeste de Dame Marie de Montauban & Loüis de Rohan son fils, qui donnerent quatre cens quatre-vingt-dix livres pour un Prévost, six Chanoines, quatre Chapellains, & six Manuels ; la Bulle est du Pape Clement VII. du 24. Decembre audit an.

LXXXVII. — **Antoine Puccius,** néveu du précedent ¶ fils de son frere Alexandre, Cardinal du mesme titre des SS. Quatre, creé par le Pape Clement VII. l'an 1531. Grand

(1) Les Pucci portaient · *d'argent à la tête de maure de sable.*

Penitencier & Evesque de Sabinense, Protecteur de l'Ordre des Minimes, fut Evesque de Vennes par la resignation de son Oncle. ¶ Il estoit tres-sçavant, & a fait imprimer plusieurs Livres. Il mourut à Rome l'an 1544. & est inhumé auprés du Cardinal Laurens son Oncle, avec cét Epitaphe. ‖

ADDITION.

ANTONIO PUCCIO Episcopo Sabino Cardinali Sanctorum Quatuor, Majori Pœnitentiario Moribus & Religione, ac in omnes probos liberalitate singularissimo, qui vixit annos 60. dies 4. Robertus Puccius Cardinalis Major pœnitentiarius fratris filius, juxtà Clementem Papam VII. à quo purpuram acceperat, sepulchrum faciendum curavit mortem obiit 1544.

Laurentius Puccius, néveu d'Antoine, fut esleu son Coadjuteur l'an 1531. en l'âge de 18. ans, mais par sa démission fut pourveu.

D'argent maçonné de sable, accompagné de six Merlettes de sable, brisé en cœur d'un Croissant de gueules.

LXXXVIII. — **Charles de Marillac,** natif du Diocese de Clermont en Auvergne, ¶ Conseiller d'Estat, & Maistre des Requestes, obtint l'Evesché de Vennes l'an 1551. & gouverna son Diocese par le Ministere de Bertrand de Marillac son frere, & grand Vicaire, depuis Evesque de Rennes, ledit Charles fut transferé à Vienne en Dauphiné, & son Evesché de Vennes fut donné à ‖

LXXXIX. — **Sebastien de l'Aubespine** (1), par la translation de son Prédecesseur à Vienne l'an 1558. fut pourveu, & la mesme année son Grand Vicaire confera la Chapellenie de S. Guigner en l'Eglise Cathedrale, le 27. May. Il ceda au profit du suivant, l'an suivant 1559.

Lozengé d'argent & de gueules.

XC. — **Philippes du Bec,** du Diocese de Rouën, fils de Charles de Bouri, grand Doyen de Saint Maurice d'Angers, pourveu par la cession du précedent, l'an 1559. prit possession, & présida au Synode de la Saint Luc, assista au Concile de Trente, & fut transferé à Nantes l'an 1566. ¶ & enfin à l'Archevesché de Rheims. ‖

XCI. — **Jean Le Feuvre** (2) natif de Vennes, Chanoine & Chantre de S. Pierre, par resignation de son prédecesseur, eut ses Bulles du Pape Pie V. en datte *id. Martii 1565.* mourut l'an 1570.

XCII. — **Pierre De S. Martin,** Gascon, fut pourveu à la recommandation du sieur de Sainte Colombe, à qui le Brevet avoit esté donné, il l'estoit l'an 1573.

XCIII. — **Jean de la Haye** (3), Gascon, Moyne de l'Ordre de S. Benoist, Docteur en Theologie, grand Vicaire du défunt Evesque, vint à l'Evesché par la nomination dudit Seigneur de Sainte Colombe, prit possession environ la Pentecoste l'an 1574. mourut en Aoust suivant, empoisonné par un garçon Apoticaire, gist en la Chapelle de Nostre-Dame derriere le Chœur du costé de l'Epistre, vis-à-vis de Frere Jean de S. Leon.

(1) De l'Aubespine portait : *écartelé aux 1. et 4. contreécartelé aux 1. et 4. d'azur au sautoir alésé d'or accomp. de 4 billettes de même,* qui est Aubépin ; *aux 2. et 3. de gueules à 3 fleurs d'aubépine d'argent,* qui est l'Aubépine, *aux 2. et 3. des écartelures de gueules à la croix ancrée de vair,* qui est de la Châtre.

(2) Jean Le Febvre : *de gueules à la croix d'argent cantonnée de 4 croissants de même.*

(3) De la Haye porte *une bande cotoyée de 6 mouchetures d'hermines.*

XCIV. — **Loüis de La Haye**, frere du défunt, de Conseiller au Présidial de Vennes, fut pourveu de l'Evesché à la nomination dudit Sieur de Sainte Colombe, il mourut en Janvier 1587. gist en la Chapelle de Nostre-Dame. De son temps en l'an 1584. Guennel le Hokh Tresorier & Chanoine de Vennes, fonda le Double de S. Vincent en la Cathedrale, de 8. livres 16. sols 8. deniers. Pour gagner le pain il se faut trouver à six heures et demie aprés trois gobets, en la Revestirie, où les quatre plus anciens Chanoines revêtus de Chappes, prendront le chef de S. Vincent, tout le Chœur chantant le ℟. *Sancte Vincenti,* & en le remettant en son lieu on chantera l'*Iste Confessor,* de là on viendra sur la tombe du Fondateur, où sera chanté *Ne recorderis,* & le plus ancien des Chanoines prendra une Chappe de velours noir pour dire l'*Inclina.* De son temps aussi l'an 1577. René d'Aradon Sieur dudit lieu, fonda le College de Vennes sur le marché, à present il y a des P.P. Jesuistes.

De sable à 7. Macles d'argent.

XCV. — **Georges d'Aradon** de la maison d'Aradon, deux lieuës de Vennes, esleu par le Chapitre le 13. Février 1590. prit possession par procureur l'an 1593. le 6. Aoust. Il avoit esté auparavant Conseiller au Parlement de Bretagne, mourut le dernier jour de May 1596. gist au Chœur de la Chapelle de Saint Jean, prés la Cathedrale.

XCVI. — **Jacques Martin** (1), Bourdelois, pourveu par le Pape Clement VIII. *per obitum Georgii d'Aradon, 6. id. Decemb.* apporta ses Bulles au Chapitre, & prit possession par Procureur le 4. Janvier 1600. Introduit en l'Eglise l'Office selon le Concile de Trente, le premier de Février veille de la Purification N. D. L'an 1613. receut les Capucins fondez aux Fauxbourgs de Calmont par Messire Laurens Peschart, sieur de Lourme. L'an 1615. il permuta son Evesché avec l'Abbaye de Penpont, avec retention d'une pension de 3000. livres. mourut l'an 1623. L'an 1617. Jean Morin sieur de Boisdetrehant Conseiller du Roy, Président & Seneschal de Vennes & Damoiselle Jeanne Hutteau sa compagne, fonderent en la Cathedrale dudit Vennes, la Procession de Minuit le jour de S. Vincent, en laquelle le Chef dudit Saint, pris de la Sacristie, est porté par le plus ancien Chanoine, assisté du Chantre ayant son baston Cantoral, & des Chanoines & Choristes, jusques à la tombe d'iceluy, sur lequel il sera mis, puis le Motet chanté, il sera montré au peuple, & porté processionellement à l'entour du Chœur & des Fonds, chantant l'*Iste Confessor,* & autres hymnes propres, avec les orgues & la Musique & posé sur l'Autel Paroissial de Nostre-Dame, où on chantera un autre Motet, & se fera une Station en la Nef, où on chantera le *Stabat* (si c'est en Caresme) ou le *Regina cœli* (si c'est au temps Paschal) en Musique ou faux bourdon, & ce durant la vie du Fondateur, mais aprés son decez on chantera, *Ne recorderis, De profundis, Inclina & Fidelium.* La Vigile de la Feste se fera la sonnerie des grosses cloches à huit heures du soir, & aprés le second de Matines, se dira une basse Messe sur l'Autel de S. Vincent, & a legué pour cela 25. livres de rente. Ladite Fondation en datte du sixiéme Janvier audit an 17. ¶ Jacques Martin mourut à Paris l'an 1624 & fut enterré en l'Eglise des Celestins avec cét Epitaphe. ❙

ADDITION.

D. O. M.

Hic jacet Reverendus in Christo Pater Dominus Jacobus Martin de Belle-Assise, Venetensis Episcopus, insignis dum viveret pietate Vir, qui relictis intrà Diœcesis illus fines ulteriusque suæ virtutis insignibus, ut cultui divino commodius inserviret orationique vacaret Episcopalem

(1) Martin portait : *d'azur à la tour d'argent, donjonnée à dextre d'une tourelle de même le tout maçonné de sable.*

dignitatem deposuit, sed dum hoc Anno Romam iter facere loca sacra invisendi gratia denuo meditabatur, immatura morte præreptus decessit ibique sepultus. Obiit 12. die mensis Januarii anno 1624.

XCVII. — **Sebastien de Rosmadec**, fils de Jean, Seigneur du Plessix-Josso, & de Marguerite Jego; d'Abbé de Penpont ¶ obtint l'Evesché de Vennes par permutation avec l'Abbaye de Penpont ⅃ fut sacré à S. Germain des Prez à Paris, le Dimanche 11. Février 1624. par l'Archevesque de Tours, assisté des Evesques d'Angers & de Rennes, fit son entrée Episcopale à Vennes, le Samedy 30. Mars vigile des Rameaux, la même année que les Carmes du *Bon-don* furent réformés. L'an 1626. il dédia l'Eglise des Capucins d'Auray. Le 8. jour de Decembre l'an 1628. Messire Jean Morin, Seigneur du Boisdetrehant, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Président au Siége Présidial de Vennes, fonda le Convent des Peres Carmes Deschaussez, en une sienne maison située sur le Port dudit Vennes, vis-à-vis de la Chapelle de S. Julien, & leur donna ses jardins, & une prée joignant ladite maison, l'Isle de LERNE située dans la Baye du MOR-BIHAN, & 500. livres tournois de rente; porté à cette Fondation par l'affection qu'il a à la Mere de Dieu, & audit Ordre, dans lequel ses deux fils aisnez Joachin & André ont fait profession; veut que ledit Monastere soit dédié à Dieu, sous l'invocation de S. Vincent Ferrier, en reconnoissance de plusieurs faveurs qu'il a obtenu de Dieu par son intercession, mais specialement de la vie renduë à son fils Rolland. *Et quoniam* (porte l'Acte) *Beatus VINCENTIUS FERRIER sanctus tantis & numero & qualitate insignis miraculis, sua protectione hanc Urbem (quam dormitioni suæ Deus disposuit) semper tuitus est, & nos peculiari favore multis modis, sed potissimum IN RESTITUTIONE VITÆ ROLLANDO NOSTRO prosecutus est, sub illius nomine (domum) consecrari desideramus, pro nostris defectibus tanti sancti merita opponentes.* Et l'onziéme jour de May l'an 1629. les Estats tenans à Vennes, Monseigneur le Prince de Condé posa la premiere pierre és fondemens de l'Eglise, & ledit sieur Président posa celle du bastiment du Monastere, l'11. jour de Juin l'an 1632. En Septembre les Ursulines furent admises, & le 21. Decembre suivant, feste de S. Thomas l'Apostre, les Carmes établis à Sainte Anne prés Auray. En Février 1629. il benit l'Abbesse de la Joye de Nostre-Dame prés Hennebond, Ordre de Cysteaux, & l'Abbé de Prieres du même Ordre en sa Cathedrale. Les Jesuistes furent admis à Vennes, l'an 1631. & les Recollets mis au Convent des Cordeliers de Pontivy par Arrest de la Cour, l'an 1632. Les Cordeliers en Auray l'an 1633. & les Ursulines establies à Pontivy, & la même année le dimanche 23. Octobre, les Freres Prédicateurs aux Fauxbourgs de S. Patern à Vennes, & les Capucins à Hennebond, l'an 1635. les Filles de la Charité, & les Filles de la Visitation à Vennes. L'an 1634. le Samedy 28. Octobre, feste des Apostres S. Simon & S. Jude, le Seigneur du Plessix de Rosmadec, Fondateur du Convent de S. Vincent, Ordre des Freres Predicateurs, en presence de ce Prélat son Oncle & de tout le Clergé, Noblesse & Peuple de Vennes, posa la premiere pierre és fondemens de l'Eglise dudit Convent, qui fut assise sous le premier pillier du costé de l'Epistre; ladite pierre fut couverte d'une autre pierre, une placque d'argent entre deux, en laquelle sont gravez ces mots :

Pallé d'argent & d'azur de 6. pieces.

DEO OPT. MAX. VIRG. CHR. M.
SANCTISSIMO URBANO VIII. SUMMO PONTIFICE,
ILLUSTRISSIMO ET REVERENDISS. SEBASTIANO
DE ROSMADEC VENETENSI EPISCOPO
IUSTISSIMO ET CHRISTIANISS. LUDOVICO XIII.
GALLIARUM REGE.

ILLUSTRISSIMUS AC POTENTISSIMUS DOMINUS
SEBASTIANUS DE ROSMADEC, DOMINUS DU
PLESSIX-ROSMADEC, KERNICOL, LE PONT,
LES-NEVE, L'ESPINAY, E. C.
VENETI.

In jaciendis fundamentis hujus Ecclesiæ, quam Deo Opt. Max. & Beatissimæ Virgini Deiparæ, sub sancti Vincentii Ferrerii, Urbis Venetensis Patroni invocatione devovebat, & Fratribus Prædicatoribus excitabat, Urbis Antistite Illustrissimo illius Patruo benedicente, primum hac argentea lamina suffundavit lapidem, 28. Octob. M.DC.XXXIV.

Ce Prélat m'a permis de faire dans son Diocese les perquisitions requises pour la perfection de cét œuvre, par ses Lettres, dont la teneur s'ensuit :

SEBASTIANUS DE ROSMADEC, DEI ET SANCTÆ
Sedis Apostolicæ gratia Episcopus Venetensis, & à secretioribus
Regis Christianissimi consiliis, omnibus fidelibus
nostræ Diœcesis salutem.

Visâ attentèque examinatâ licentiâ, & commissione quam habuit à suis superioribus Frater Albertus Le Grand, Sacerdos Ordinis fratrum prædicatorum strictioris observantiæ, Conventus Nannetensis, scribendi gesta sanctorum Britanniæ, ejus zelum laudantes, ei concessimus, ut per nostram Diœcesim eorum vitas perquirat : Rectores, Curatos, cæterosque Clericos ac Laïcos nostræ curæ commissos monentes, ut suam illi in hoc labore opem hilariter exhibeant, libereque Chartas, Memorialia, Codices, Manuscriptos, aliaque hujusmodi communicare ac commodare velint. Datum in nostro Episcopali Palatio de Motta, die decima sexta mensis Junii, Anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo quarto.

SEBASTIANUS DE ROSMADEC E. VENETENSIS.

De mandato præfati Reverendissimi
Locus sigilli Episcopalis. Domini D.mei Episcopi Venetensis.
NURLAZO, *Secretarius.*

ADDITION.

Ledit Sebastien de Rosmadec mourut le 29. Juillet 1646. & fut enterré en la Chapelle de Saint Vincent Ferrier, en sa Cathedrale.

Charles de Rosmadec (1) de la mesme Maison, fils de Mathurin de Rosmadec, Baron de S. Joüan, de Gaël, & de Comper, & de Jeanne de Trogof, fut premierement pourveu de l'Abbaye du Tronchet, & en l'an 1648. de l'Evesché de Vennes; il gouverna heureusement son Evesché dans une haute estime de pieté.

Ce Catalogue a esté par nous recueilli des Histoires de Bretagne d'Allain Bouchard & d'Argentré, & du Catalogue des Evesques de Vennes, dressé par le feu R. P. du Paz à la fin de son Histoire Genealogique des Illustres Maisons de Bretagne. Claude Robert en sa Gallia Christiana. *Jean Chenu en son Histoire Chronologique des Evesques de France, mais plus*

(1) Charles de Rosmadec fut sacre par Monseigneur de Rieux, Evêque de Léon, le 11 octobre 1648, transféré à l'Archevêché de Tours en 1671, il mourut peu apres en avril 1672.

particulierement des memoires manuscrits dudit P. du Paz, du Seigneur Baron du Vieux-Chastel, des Sieurs de Launay, Padioleau Conseiller du Roy & Auditeur de ses Comptes en Bretagne, & de l'Auberdiere Brydon, & d'un Catalogue manuscrit des Evesques de Vennes, & aussi de l'Histoire manuscrite de la Maison de Rohan, & autres memoires que m'a communiqué le sieur de la Coudraye Seneschal de Hennebond, & Alloüé de Vennes.

Suite des Évêques de Vannes (P. P.).

D'azur à trois aigles d'or. (De Courcy).

Louis Casset de Vautorte, 1671-1687, Evêque de Lectoure de 1655 à 1671 ; succéda à cette époque à Mgr de Rosmadec et mourut à Vannes le 27 décembre 1687.

Écartelé d'or et d'azur à 3 quintefeuilles de gueules brochantes. (De Courcy).

François d'Argouges, 1688-1716, nommé à Vannes en 1688, ne fut sacré qu'en 1692; il mourut le 15 mars 1716, et fut enterré en son église Cathédrale.

D'argent au chef de gueules, chargé de 3 coquilles d'argent.

Louis de la Vergne de Tressan, 1716-1717, fut nommé à Vannes en mars 1716 ; mais avant de s'être fait consacrer, il fut transféré à Nantes l'année suivante.

D'azur à cinq trangles d'argent.

Jean-François de Paule Lefevre de Caumartin, 1718-1719, de l'Académie Française, doyen du Chapitre de Tours, fut nommé à Vannes et sacré le 17 juillet 1718 ; le 27 août de l'année suivante il était transféré à Blois.

D'azur au lion rampant et contourné d'or, regardant un mouton, passant d'argent sur une terrasse de Sinople, accompagné en chef à senestre d'un soleil d'or.

Antoine Fagon, 1719-1742, fils de Guy Fagon, médecin du Roi ; Evêque de Lombez en 1711, fut transféré à Vannes en novembre 1719, où il se montra fort entaché de Jansénisme ; il mourut le 16 février 1742.

D'azur à une chapelle d'or.

Jean-Joseph Chapelle, de Saint-Jean de Jumilhac, 1742-1746, originaire de Limoges ; sacré Evêque de Vannes le 12 août 1742, puis transféré à l'Archevêché d'Arles en 1746.

Écartelé au 1. d'azur à une épée d'argent en pal ; aux 2. et 3. d'or à 3 roses de gueules plantées sur une terrasse de Sinople au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or ; au 4. d'azur au lion d'or.

Charles-Jean Bertin, 1746, originaire de Périgueux ; sacré Evêque de Vannes le 27 septembre 1746, mourut le 23 septembre 1774, après avoir combattu le Jansénisme.

D'azur à 3 cœurs d'or surmontés d'un soleil de même. Devise : *Est illis igneus ardor.* (De Courcy).

Sébastien-Michel Amelot, 1774-1801, originaire d'Angers, était vicaire général de Mgr de Boisgelin à Aix lorsqu'il fut nommé à Vannes, et sacré le

23 avril 1775; il protesta contre la constitution civile du clergé, et se réfugia en Suisse, puis en Angleterre. Au Concordat il refusa sa démission et ne la donna qu'en 1815, sous la Restauration; mais il ne fut pas nommé à un nouveau siège et mourut à Paris le 2 octobre 1829.

Evêque intrus pendant la Révolution : Charles le Masle, originaire de Guérande (1791-1801), mourut le 2 octobre 1803.

Écartelé aux 1. et 4. d'argent à 3 molettes de sable; aux 2. et 3. d'azur à la tour d'or.

Antoine-Xavier Maynaud de Pancemont, 1802-1807, originaire du diocèse d'Autun, curé de Saint-Sulpice à Paris au moment de la Révolution, refusa de prêter le serment; il fut sacré Evêque de Vannes par le Cardinal Caprara le 11 avril 1802; il mourut le 13 mars 1807.

D'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles à 6 rais d'argent et en pointe d'un rocher de six coupeaux de même. Devise : *Sola salus servire Deo.*

Pierre-François-Gabriel-Ignace-Ferdinand-Raymond de Bausset-Roquefort, 1807-1817, né à Béziers, grand vicaire d'Orléans au moment de la Révolution, il émigra en Angleterre puis à Trieste; chanoine d'Aix au Concordat, il fut sacré Evêque de Vannes le 29 mai 1808; en 1817 il était transféré à l'Archevêché d'Aix où il mourut en 1828.

D'argent à la rose de gueules boutonnée d'or. Devise de la famille : *Flos florum eques equitum.* (De Courcy).

Henri-Marie-Claude de Bruc, 1817-1826, du diocèse de Nantes, émigra en Espagne; était curé de Guérande depuis 1802 lorsqu'il fut nommé à l'Evêché de Vannes en 1817, mais il ne fut sacré que le 17 octobre 1819 : il avait alors 68 ans. Il mourut le 18 juin 1826.

Parti au 1. d'azur à la croix treflée d'or; au 2. burelé d'or et de gueules.

Simon Garnier, 1826-1827, originaire de Langres, grand vicaire de Rennes, fut nommé Evêque de Vannes le 28 juin 1826 et sacré à Paris le 12 novembre de la même année par Mgr le Pape de Trévern, alors évêque d'Aire, il mourut peu après son arrivée à Vannes, le 8 mai 1827.

D'argent fretté d'azur de 6 pièces.

Charles-Jean de la Motte de Broons et de Vauvert, 1827-1860, du diocèse de Rennes, fut sacré Evêque de Vannes par Mgr de Quélen, archevêque de Paris, le 28 octobre 1827; il mourut le 5 mai 1860.

Tranché d'azur et d'or, l'azur chargée d'une croisette treflée d'argent et l'or d'une branche d'olivier de sinople. Devise : *Pax in virtute* (De Courcy).

Louis-Marie Dubreil, 1861-1864, originaire de Toulouse. Sacré évêque de Vannes le 8 septembre 1861, transféré à l'évêché d'Avignon 1864, où il est mort en 1880.

D'azur au chevron d'or accompagné de 3 flambeaux d'argent allumés de gueules : au chef d'argent, chargé de 3 croisettes rangées de gueules, avec la devise : *Ardens et lucens.*

D'hermines à la croix d'azur, et la devise : *Caritas cum fide.*

Mi-parti au premier d'azur à l'agneau passant d'argent portant une croix à banderole de même, au second de gueules à 3 annelets d'or, au chef plein d'hermines.

Gazailhan, 1864-1865, originaire de Guyenne, nommé à Vannes en 1864, donna sa démission l'année suivante, mourut en 1872.

Jean-Marie Bécel, 1866-1897, nommé évêque de Vannes en 1866, restaurateur de la basilique de Sainte-Anne d'Auray. Il fut décoré du pallium par privilège personnel le 14 juillet 1871 et mourut le 6 novembre 1897.

Amédée-Jean-Baptiste Latieule, curé de Saint-Amans de Rodez, préconisé le 24 mars 1898, sacré le 29 juin 1898.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES EVESQUES DE CORNOÜAILLE
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

ADDITION.

LA ville de Kemper, à present nommée Kemper-Corentin, du nom de son premier Evesque, est la Capitale de basse Bretagne, aussi-bien que du Comté & Evesché de Cornoüaille. Elle est située sur la riviere d'Odet, qui se perd en l'Ocean à trois lieuës au dessous de la Ville au Port & Havre de Diodet; & le reflux de la mer se porte jusques au quay de cette Ville, laquelle est fermée de murailles, machecoulisée, garnie de Tours & Tervelines. Elle est décorée d'un Siége Episcopal, d'un Chapitre composé de cinq dignitez, à sçavoir du Grand Archidiacre (1), du Chantre, du Tresorier, de l'Archidiacre de Pohar, & d'un Theologal, & de douze Chanoines, & enfin d'un Siége Présidial, & d'un College de Jesuites.

Cét Evesché qui a son Usement Local particulier, est à mon avis le plus grand du Royaume, contenant plus de trente lieuës de longueur, qui font trois grandes journées de chemin, en prenant depuis l'extrémité Orientale, de l'une des Paroisses du Bourg de Quintin, du Bas-Corlay, de Mur ou de Nulliac, jusques à la pointe du Raz Paroisse de Plogof, ou à celle de Crozon & de Cameret.

Cét Evesché qui contient plus de deux cens Paroisses (2) estoit anciennement un Comté, duquel les Seigneurs estoient les plus puissans & considerables du Duché. GRALLON second Roy de Bretagne en estoit Seigneur du temps de Conan Meriadec; & estant parvenu à la Couronne, donna son Palais à S. Corentin premier Evesque & depuis il y eut une autre branche des Comtes de Cornoüaille, qui finit en la personne d'Allain Caignart, duquel le fils fut enfin Duc universel de Bretagne.

(1) En réalité le Chapitre était composé de quatre dignités :
L'archidiaconé de Cornouaille percevant les gros fruits de la paroisse de Beuzec-Cap Caval.
La chantrerie percevant les gros fruits de la paroisse de Merléac.
La trésorerie percevant les gros fruits de la paroisse de Pluguffan.
L'archidiaconé de Poher percevant les gros fruits de la paroisse de Plounévez-du-Fou.
Les prébendes étaient celles de (1) Bannalec, — (2. 3. 4) les trois prébendes de Beuzec-Cap Sizun — (5) celle de Carnoët (aujourd'hui en Saint-Brieuc) — (6) Combrit — (7) Kerfeunteun — (8) Landeleau — (9) Nevez — (10) Plomodiern — (11) Plozévet — (12) Spézet — (13) Scaer — (14) la prebende dite *Segetum* ou plutôt *Septem Segetum*, consistant en dimes partielles sur diverses paroisses voisines de Quimper — (15) Berrien — (16) Saint-Mathieu de Quimper, mais cette derniere ne rapportait absolument aucun bénéfice à son titulaire depuis le XVIe ou le XVIIe siècle.

(2) C'est-à-dire exactement 169 paroisses, en ne comptant qu'une seule paroisse à la Cathédrale, et 85 trêves.

LE ROY DE BRETAGNE Conan Meriadek (1) *estant decedé, le Prince Grallon luy succeda à cette Principauté, & ayant esté couronné, establit sa residence ordinaire dans la ville qu'on nommoit alors KEMPER-ODETZ, à cause qu'elle est située sur la Riviere ODETZ, laquelle je trouve nommée CIVITAS AQUILÆ, par Usward en son Martyrologe & AQUILONIA CIVITAS par Benoist Evesque de Cornoüaille, en l'acte d'un Don qu'il fait à l'Abbaye de S. Sulpice prés Rennes l'an mil cent dix-huit, mais à present s'appelle KEMPER-CORENTIN, pour la raison que nous avons dit en sa vie. Ce Prince ayant eu l'avis des Estats de son Royaume, trouva que le Diocese de Vennes estoit de trop grande étendüe, et comme son Predecesseur avoit fait ériger un Siége Episcopal à Vennes, aussi il en fit ériger un en cette Ville, pour le Comté de Cornoüaille, & ce par la permission de Saint Syrice Pape, & du consentement de Saint Martin Archevesque de Tours, qui consacra premier Evesque de ce Siége.*

Saint Corentin (2), nommé par le Roy Grallon, l'an 392, auquel ce Prince délaissa son Palais pour luy servir de Manoir & Palais Episcopal, prés duquel il bastit & fonda l'Eglise Cathedrale, comme il appert par une inscription qui se void au portail de ladite Eglise sous l'Effigie dudit Roy, contenant ces Vers assez bons pour le temps qu'ils y furent posez, qui fut l'an 1424. que l'Eglise fut rebastie.

Com' au Pape donna l'Empereur Constantin
Sa terre, aussi livra cest' à S. CORENTIN,
GRALLON ROY Chrestien des BRETONS ARMORIQUES,
Que l'an quatre cens cinq selon les vrais chroniques
Rendit son ame à Dieu, cent & neuf ans ainçois
Que CLOVIS premier Roy Chrestien des François,
Cy estoit son Palais & triomphant demeure,
Mais voyant qu'en ce monde n'est si bon qui ne meure,
Pour éternel' memoire sa statuë à cheval,
Fut cy-dessus assise au haut de ce portail,

(1) Voir la dissertation de M. de la Borderie *(Histoire de Bretagne)* sur ce pseudo roi des Bretons.

(2) La suite des Evêques de Quimper jusqu'au XIe siecle est bien difficile à établir d'une manière authentique, les documents sur cette premiere époque de notre histoire faisant presque totalement défaut ; nous n'avons en effet comme source un peu ancienne pour établir le catalogue des premiers Evêques de Quimper que la nomenclature donnée au XIIe et XIIIe siecles par les Cartulaires de Quimperlé et de Quimper. Nous la transcrivons ici :

CARTULAIRE DE QUIMPER.	CARTULAIRE DE QUIMPERLÉ.
Hec sunt nomina presulum Corisopitensium.	Nomina Cornubie presulum.
Sanctus Chorentinus episcopus cujus est ecclesie primatus.	In primis Sanctus Chourentinus cujus est sancte ecclesie primatus.
S. Goennoc eps.	S. Guenuc.
S. Allorus eps.	S. Allorus.
Bundic.	Binidic.
Gunthebed.	Gurthebed.
Harnotaothen,	Harnguethen.
Morguethen.	Morguethen.
Tremerin.	Tremerin.
Ragan.	Ragian.
Salamun.	Salamun.
Abaret.	Aluret.
Golohet eps.	Gulhoet.
Bindic episcopus et Comes filius Budic Castellin.	Binidic episcopus et Comes filius Budic Castellin.
Orscant eps frater Chaniart.	Orscant frater Alani Cainard.
Bundic eps filius Orscant.	Binidic filius ejusdem Orscandi.
Robertus eps qui fuit heremita apud Locrenan.	Rotbertus.

Sculpée en pierre bize, neufve & dure
Pour durer à jamais si le portail tant dure ;
A LANDT-TEVENEC gist dudit Grallon le corps,
Dieu par sa sainte grace en soit misericords.

Ce prélat bénit Saint Wennolé Abbé du Monastere de Land-Tevenec, basty par le Roy Grallon en un sien Chasteau, & l'an 401. le 8. des Calendes d'Avril (c'est le 25. mars) *Indicti* 10. il vint voir ledit S. Abbé, & le rencontra en chemin au lieu nommé *Pulcarvan*, & aprés avoir conféré avec luy, il luy donna en presence de plusieurs Princes & Seigneurs, *de propria mea hereditate* (porte l'Acte du don) *in decumbitione, & ut merear cœlestia regna, & ejus preces assiduas pro anima mea, atque pro animabus parentum meorum sive vivorum ; sive defunctorum &c. coram multis testibus cornubiensibus Nobilissimis & fidelissimis : Tribum* CARVAN XIV. *villas, & insulam quæ vocata est* SEIZ-HUN *cum omnibus ejus appenditiis, tribum* PEIRANI XXX. *villas, Tribum* CLECHEK VII. *villas, & omnem plebem* ARCOL *à mari usque ad mare, & omnem plebem* TELCHRUC, *excepto* LANLOEBON. *Tertiam partem* PLEUCRAUZON *ejusque Ecclesiam,* MUARPREEN, *Landt-Loet in perpetuam hereditatem.* L'an 402. mourut le Prince RIVELLEN second fils du Roy Grallon, & de la Reine ADEVISIA, & fut enterré à Landt-Tevenec, & le Roy allant à l'offrande donna audit Monastere *Tribus tres de sua propria hæreditate* (dont les villages sont specifiez dans l'Acte) *pro anima Rivelen, in decumbitione æterna. Amen.*

L'année suivante 403. mourut S. Corentin.

¶ La Palue, *d'or au Lyon de sable & un lambeau de gueules de trois pieces.* ♭

II. — **Saint Guenegan** ou **Guennuc**, de la noble Maison de la Palue prés Landt-Ternok, fut esleu aprés la mort de Saint Corentin, l'an 403. sous le Pape Saint Innocent I. les Empereurs Arcade & Honoré, & le Roy Grallon. L'an 404. fut submergée la Ville d'Is, & l'année suivante 405. finissant, le 5. Janvier le corps du Roy Grallon fut solemnellement enterré en l'abbaye de Landt-Tevenec en une petite Chapelle, avec Epitaphe : Ce Prelat officia à ses obseques, comme il conste par un fragmant que je vis audit Monastere le jour de Saint Mathias en Février, l'an mil six cens vingt-neuf, qui portoit ce titre : *De exequiis Regis Gradlonis Fundatoris nostri,* & puis suivoit : *Erant cum GUENNUCO Episcopo Pontificante, Winwaloeus Abbas de Landt-Teguennok, & Haëmon ejusdem Castelli Prior : Gildas Abbas Rhuiti, & Halcuin ejusdem loci Prior, hi duo Abbates : Monachi Jacut, Daniel, Biabilius, Martinus Guennaël, Bilius, & alii plurimi. Halcun Presbyter de Arcol, Perceval Presbyter Din-heaul, Sacerdotes Yvo, Melchun, Israël, Ilion, Inizan, Tyrizianus, Gaufredus, Rivallon, Alfredus, & alii plurimi. Cum Salomone Rege & Adevisia Regina, Laïci, Hameus Vicecomes, Inizan Vicecomes, Eudo Matibernus, Joz Vicecomes, Fracanus consul de Leodia, Tugdonus consul de Goelovia, & alii plurimi.*

L'Anniversaire duquel Prince se lit dans le Necrologe de ladite Abbaye ledit jour, en ces termes : *Nonis januarii anno 405. obiit Rex Grallonus Magnus fundator istius Monasterii & debet anniversarium ejus celebrari cum cappis ante sepulcrum ejus anno quolibet.* Il est parlé en ce fragmant des Moines Biabilius & Martinus, qui estoient deux SS. Personnages, disciples de S. Wennolé, qui menerent une vie tres sainte, en un Hermitage prés le Faou *in Plebe* Ermellac (porte le Martyrologe de Landt-Tevenec) & firent plusieurs miracles, tant pendant leur vie qu'aprés leur mort. Ce prélat mourut l'an 456. Durant son Pontificat, S. Tugdi autre disciple de S. Wennolé fonda une Abbaye en une Isle qui s'appelle Enes-Tudi à l'embouchure des rivieres d'Odetz & de Their, sous Penn-Odetz ; ladite Abbaye fut depuis transferée à Loc-Tudi, où il y eut long-temps des Templiers.

III. — **S. Alorus** fut éleu par le Chapitre de Cornoüaille, l'an 456. sous le Pape S. Leon le Grand, l'Empereur Marcian, & le Roy de Bretagne Hoël I. du nom. De son temps Ste Nennok Princesse Bretonne Insulaire passa la mer, & vint prendre port au Havre de Poullilfin, en la Paroisse de Plemeur en ce Diocese, à laquelle le Prince Erekh comte, ou (comme ils disoient alors) Consul de Cornoüaille, fit don des terres qui dépendent du Prieuré de Landt-Naneuc, ou Landt-Nennok, l'an 458. *Voyez sa vie le 4 Juin, page 272. art. VI.* Ce prélat mourut l'an 462. Il est Patron des Paroisses de Plou'-Bazlanec, Tremeoc, & Tre-Guenec; en laquelle Paroisse de Plou'-Bazlanec, il y a une autre Chapelle en son honneur demie lieuë du Bourg (1).

IV. — **Budic** ou **Benoist**, fut consacré l'an 462. sous le Pape S. Hilaire, l'Empereur Leon I. & le Roy de Bretagne Hoël I. du nom; il mourut l'an 469.

V. — **Gurbedus** ou **Gurthebedus**, fut sacré l'an 470. sous le Pape S. Simplicius, l'Empereur Leon I. & le Roy de Bretagne Hoël I. du nom, dit le Grand, & mourut l'an 488.

VI. — **Harnietenus** ou **Aruguentenus**, éleu l'an 488. sous le Pape S. Felix III. l'Empereur Zenon, & le Roy Hoël II. De son temps prit commencement le Royaume Dononeen ou de Basse-Bretagne, comprenant les Eveschez de Cornoüaille, Leon, Treguer, partie de S. Brieuc, & Vennes. Ce Prélat mourut l'an 499.

VII. — **Morgueten** ou **Morguetenus**, fut sacré l'an 500. sous le Pape S. Symmachus, l'Empereur Anastase I. & le Roy de Bretagne Hoël II. du nom; il mourut l'an 515.

VIII. — **Tremerin** ou **Tremerinus**, fut éleu l'an 515. sous le Pape S. Hormisda, les mêmes Empereurs & Roy, & mourut l'an 537.

IX. — **Fragan**, ¶ que je trouve nommé *Ragianus* en Latin ‖ fut sacré Evesque de Cornoüaille l'an 537. sous le Pape S. Sylvestre martyr, l'Empereur Justinian I. & le Roy

(1) Albert Le Grand aurait pu ajouter que S. Alor est patron d'Ergué Armel, et il semble que c'est cette paroisse qui est désignée au Cartulaire de l'eglise de Quimper, où nous lisons qu'au XIIIe siecle une des processions des Rogations se faisait ad *Sanctam Agloram* mauvaise lecture du copiste pour Sanctum Aglorum, ou S. Alor. — Nous mentionnerons ici le nom de quelques prélats qui ne figurent pas sur ces listes mais que l'abbé Gallet donne comme successeurs de S. Corentin.

C'est d'abord S. Ronan (460-540) qui fut certainement évêque, mais ne fut pas évêque de Quimper, car on ne comprendrait pas sur ce point important le silence de la vie très détaillée de ce Saint composée au XIe siècle, et que Dom Plaine a publiée en 1889 dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistere : en 1273, la cathédrale de Quimper se glorifiait de posséder la tête du bienheureux Ronan dans un reliquaire d'argent « item invenimus caput Beati Ronani in vase quodam argenti. » (Cartulaire).

Apres S. Ronan l'abbé Gallet mentionne un second S. Corentin vivant sous Grallon comte de Cornouaille, mais son existence ne saurait être admise; puis un saint evêque nommé S. Menou ou Sanctus Menulphus qui aurait vécu du temps de Dagobert, venu d'Irlande a Quimper sous l'épiscopat de S. Corentin, second du nom il lui aurait succédé, mais s'étant rendu en pelerinage à Rome il mourut à son retour dans une petite ville de l'Allier, nommée Mouilly qui depuis s'est appelée S. Menoux ; sa fête s'y célebre encore le 12 juillet. M. l'abbé Auclert nous écrivait en 1880 de S. Menoux, qu'on y vénere les restes de ce saint personnage conservés dans un immense sarcophage du VIIe siècle, l'église qui abrite ce tombeau, ajoutait-il, est remarquablement belle ; « il serait difficile de trouver un plus élégant spécimen de l'architecture Romano bysantine ; dans le sarcophage est pratiquée une ouverture semi circulaire qui porte un nom fort pittoresque de la vieille langue, elle s'appelle la Débredinoire. Autrefois les *Bredins* (insensés) y mettaient la tête et s'en retournaient souvent guéris. Pendant son séjour à Moelly, où il mourut, S. Menoux avait guéri un jeune fol des environs. C'est l'origine de l'étrange dévotion de la *débredinoire.* » Dom Gallet cite encore les noms de S. Alain et de David, Evêques de Quimper qui ne sont cités ni par les Catalogues bretons ni par Albert Le Grand, on ne peut cependant contester vers cette époque l'existence d'un S. Evêque du nom d'Alain à Quimper, et Dom Plaine vient d'établir son identification avec S. Alain de Corlay. — Voir Bulletin de la Soc. Archéol. du Finistère, tome 27, p. 175. — P. P.

de Bretagne Hoël II. du nom. L'an 542. florissoit Saint Balay Moine de Landt-Tevenec, disciple de S. Valery, lequel mena une sainte vie en un Hermitage dans la montagne de Penn-Flour prés le Chasteaulin, où on a depuis basti une Chapelle en son honneur, & y a-t'on recours pour trouver les choses égarées. Le Martyrologe de Landt-Tevenec en fait mention le quatriéme des Ides de Juillet. L'an cinq cens cinquante, Guerek ou Karadok, surnommé Brekh-bras Comte de Vennes, fonda l'Abbaye de sainte Croix de Kemper-Ellé, & y fut premier Abbé Saint Gurthiern.

X. — **Salaun,** c'est Salomon, fut éleu l'an 559. sous le Pape S. Jean III. l'Empereur Justinian I. & Hoël II. de ce nom, Roy de Bretagne Armorique, & mourut l'an 582.

XI. — **Aluret,** ou **Abaret,** ou **Aluretus,** éleu aprés la mort de Salomon l'an 582. sous le Pape S. Pelage II. du nom, l'Empereur Tybere II. & le Roy de Bretagne Allain I. de ce nom, il mourut l'an 619.

XII. — **Golhoet,** ou **Goloreth,** ou **Golhoetus,** fut esleu l'an 620. sous le Pape Boniface V. l'Empereur Heracle, & le Roy de Bretagne Hoël III. de ce nom, il mourut l'an 667.

XIII. — **Hugues** fut sacré Evesque de Cornoüaille l'an 667. sous le Pape S. Vitalian, les Empereurs Constans II. & Constantin III. regnant en Bretagne le Roy Allain le Grand, au Parlement duquel il assista à Occismor en Leon, l'an 689. & signa avec les autres Evesques l'Edit que fit ce Prince, touchant la reformation de la Coustume du Pays, il mourut l'an 701.

Les noms de ses successeurs ne se trouvent par le laps de cent trente & un an.

XIV. — **Felix** (1) fut nommé à l'Evesché par l'Empereur Loüis le Débonnaire, & fut sacré l'an 832. sous le Pape Gregoire IV. fut déposé pour crime de Simonie, l'an 848. & mourut l'an 868.

XV. — **Anavelen,** substitué au précedent, par le port & faveur du Roy de Bretagne Neomene, l'an 848. sous le Pape Adrian II. tint ce Siége jusqu'à l'an 872. ¶ Il est nommé en un titre de l'Abbaye de Rhedon.

Les noms de ses successeurs ne se trouvent jusqu'à l'an 1003. par le laps de cent trente & un an (2).

(1) Voir l'*Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie, et plus haut à la suite de la vie de saint Convoyon page 12, les notes de M. l'abbé Thomas sur Nominoé et les Evêques simoniaques.

(2) Voici pour cette période de plus de cent ans, quelques noms d'Evêques de Quimper cités par Dom Morice :

Salvator « fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Landevennec sous le règne de Budic Comte de Cornouaille, c'est-à-dire à la fin du IXe siecle ou au commencement du suivant. »

Cette donation est celle de la noble dame Iunargant, qui donne à saint Guénolé sa terre de Dineaul, « quamdam plebem nomine Dineule. » Les signataires de cette pièce sont : Budic, Comte ; Salvator, Evêque ; Alfrett, archidiacre, etc .. (Voir le *Cartulaire de Landevennec* édité par M. de la Borderie, p. 166.)

Benedic Ier du nom (906-940), « était fils de Budic Comte de Cornouaille, il monta sur le siège de Quimper après la mort de Salvator, et le remplit avec beaucoup de capacité. Lethalde parle de ce prélat avec éloge dans l'histoire de Gradilon son oncle, solitaire de l'île de Noirmoutier. Il est fait mention de Benedic dans une charte de Landevennec datée d'Alain le Grand » (888-907).

Cette charte est celle par laquelle le Comte Budic donne à saint Guénolé le vicariat d'Edern (p. 169).

Le portrait de cet Evêque nous est donné dans un extrait des Actes de saint Mesmin cité par D. Morice (*Pr.* I, 334), en voici la traduction :

« Ce saint Evêque était d'une grâce parfaite, de noble naissance, d'une taille élevée, fort maigre de corps mais fort

XVI. — **Budik, ou Benoist,** fils de Budik surnommé Castellin, Comte de Cornoüaille, ainsi nommé à cause qu'il bastit le Chasteau de Castellin sur la riviere Aon, fut sacré l'an 1003. sous le Pape Jean XVIII. l'Empereur Henry II. surnommé le Boiteux, & Geffroy I. du nom Duc de Bretagne, & mourut l'an 1022. Il se qualifioit Evesque & Comte de Cornoüaille.

XVII. — **Auriscand** ou **Orscand,** fils d'autre Budik Comte de Cornoüaille, & frere d'Allain Caignard aussi Comte de Cornoüaille, fut sacré l'an 1022. sous le Pape Benoist VIII. l'Empereur Henry II. & le Duc de Bretagne Allain III. de ce nom, & mourut l'an 1074. le 12. Octobre. Environ l'an 1062. Allain Caignard Comte de Cornoüaille, rebâtit l'Abbaye de Sainte Croix de Kemper-Ellé, fondée autre-fois par Guerekh surnommé Brek-bras Comte de Vennes, mais ruinée par le malheur des guerres; il la dotta & y donna de grands revenus, entr'autres terres les Isles de Guedel ou Guidel, & de Belle-Isle, & le lieu où de present est bâtie la Ville de Kemper-Ellé, qui lors s'appelloit Anaurot, où s'assemblent les deux rivieres Ellé & Yzol. *Voy. Argentré, l. 4. ch. 25.*

XVIII. — **Budik** ou **Benoist** fils du precedent (1), fut sacré l'an 1074. sous le Pape S. Gregoire VII. l'Empereur Henry IV. & le Duc de Bretagne Hoël premier de ce nom. Il dédia l'Eglise de S. Gurthiern, & l'an 1114. il donna au nouveau Monastere de Sainte Marie en la Ville de Kemper-Corentin (c'est le Prieuré de *Loc-Maria,* qui est de filles de l'Ordre de S. Benoist) la troisiéme partie de l'Eglise de Gnourlizon, prés le Juch, Paroisse de Plouarré, & les terres specifiées en un Acte qui se trouve és Archives de l'Abbaye de S. Sulpice Diocese de Rennes, qui porte que *Benedictus Episcopus & Comes Cornubiensis dedit pro redemptione animæ suæ, etc. tertiam partem Ecclesie GNOURLIZON Monasterio sanctæ Mariæ, in AQUILONIA CIVITATE, & terram à lapide qui dicitur MÆNTUDI usque ad montem CUCHI hinc ad fontem PABU, deinde ad flumen ODETZ.* Ce Prelat mourut l'an 1120.

XIX. — **Robert Hermite,** habitué en l'Hermitage de *Loc-Renan Coatnevent,* trois

ardent à la poursuite de tous les biens spirituels, adonné particulierement à la prière, célébrant chaque jour le sacrifice du Sauveur et à la suite de la messe il récitait de mémoire l'Evangile selon saint Jean. »

Blenlivet (945), « est indiqué comme évêque de Quimper dans la fondation du prieuré de Batz faite par le Duc Alain Barbetorte vers l'an 945 » (D. Morice).

Cette donation figure au Cartulaire de Landevennec (p. 156) ; elle est signée d'un Blenlivet Evêque, mais il n'est pas dit qu'il fut Evêque de Quimper ; elle est également signée d'un Evêque Salvator, qui pourrait être aussi bien appele Evêque de Quimper.

Joseph « confirma la donation précédente et paraît avoir été le successeur de Blenlivet, car il n'y a pas d'apparence qu'on se soit adressé à un Evêque étranger pour cette ratification. »

Dom Morice doit faire ici erreur, car dans la confirmation a laquelle il fait allusion figure un Joseph, mais qui ne semble en aucune maniere se qualifier d'Evêque de Quimper. Il signe en effet ainsi : « Ego Joseph, toronensia urbe pastor, hoc affirmo (Vide *Cartul. de Landevennec,* p. 158).

Oratius (990), « vivait sous le regne de Conan le Tort, Comte de Rennes, et il est fait mention de cet Evêque dans la charte du Mont-Saint-Michel datée de 990, » (Mor., *Pr.* I, 351 ; Lobineau, c. 95).

Dom Morice nous dit que Benedic épousa d'abord Guigoeden, dont il eut cinq enfants, et qu'après la mort de son épouse il embrassa l'état ecclésiastique et fut élu ou se fit élire Evêque de Quimper ; il se démit vers 1022 en faveur de son fils puîné Orscand.

Nous croyons volontiers que Benedic n'entra dans les ordres qu'après son mariage avec Guigoeden, mais il est certain qu'il devint Evêque de Quimper du vivant de son épouse, car nous voyons celle-ci souscrire à une charte de fondation en faveur du monastere de Locmaria de Quimper vers 1022, alors que Benedic avait déjà résigné son siege à Orscand. Cette charte de fondation a été publiée dernierement par M. de la Borderie, sur le texte original (*Soc. Arch. Fin.*, t. XXIV, p. 98). — P. P.

(1) Dom Morice dit à tort que ce Benoît ou Benedic fut fils d'Alain Cagnard et de Judith. Ce fut bien le fils de l'Evêque Orscand, mais il est évident que tout ce que dit ici Albert Le Grand de la fondation de Locmaria doit être attribué à Budic Evêque, père d'Orscand et d'Alain Cagnard. — P. P.

lieuës de la Ville, fut éleu par le Chapitre de Cornoüaille, & ravi de la solitude à cette dignité l'an 1120. sous le Pape Calixte II, l'Empereur Henry V. & le Duc de Bretagne Conan III. dit le Gros. L'an 1124. il donna à S. Raoul de Fragray Prieur & Directeur des Religieuses de Saint Sulpice de Nid de Merle au Diocese de Rennes, & à Marie de Champagne Abbesse dudit Monastere, le Prieuré de *Loc-Maria* prés la ville de Kemper-Corentin, *sicut Conanus Comes, & sui; videlicet mater,* Emengarde d'Anjou Doüairiere de Bretagne, & *uxor* (la Duchesse Mathilde d'Angleterre) & *soror* (la Princesse Enognent de Bretagne qui fut troisiéme Abbesse dudit Monastere) & *H. Nona, voluerunt.* Ce Prelat mourut l'an 1130 (1).

XX. — **Raoul** fut sacré l'an 1130. sous le Pape Innocent II. l'Empereur Lothaire II. & le Duc Conan III. & mourut l'an 1158. L'an 1152. il confirma le don fait du Prieuré de Loc-Maria, au Monastere de Saint Sulpice, reserve la reverence deuë à soy & à ses Successeurs Evesques de Cornoüaille, & appelle ce don *DONUM REGALE, ab antiquis Britanniæ DUCIBUS, CHAGNARDO, Hoëllo, Allano, Conano, etc.* datté du mois de Septembre audit an. L'an 1136. le Duc Conan fonda l'Abbaye de Langonet O. C. en ce Diocese, & ce Prelat estant mort l'an 1158. fut enterré au Chapitre de ladite Abbaye. L'an 1148. Saint Maurice Abbé de Langonet, eut don du Duc Conan de l'emplacement d'un Monastere en la Forest de Carnoët, Paroisse de Clohar en ce Diocese; & de precedent l'an 1142. avoit esté fondée l'Abbaye de Coat-Maloën du mesme Ordre, en la Paroisse de Saint Gilles Plegeau, sur les confins de ce Diocese, devers Treguer.

XXI. — **Bernard de Moëlan,** peut-estre estoit-il natif de la Paroisse de Moëlan en ce Diocese, fut Chancelier de l'Eglise de Chartres, & éleu Evesque de Cornoüaille aprés la mort de Raoul, sacré au mois d'Aoust l'an 1159. sous le Pape Alexandre troisiéme, l'Empereur Frideric Barberousse premier du nom, & le Duc Conan IV. dit le Petit. Il assista & confirma la Fondation de l'Eglise Abbatiale de Nostre-Dame de *Daoulas,* Ordre de Chanoines Reguliers de Saint Augustin, l'année qu'il mourut, qui fut l'an 1167. laquelle Fondation avoit esté faite dés l'an 1125. par Allain Seigneur de Rohan. Il mourut l'an 1167.

XXII. — **Geffroy** fut sacré l'an 1168. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc de Bretagne. L'an 1173. il mit les Chanoines Reguliers en possession de l'Abbaye de Daoulas, fondée par Allain Seigneur de Rohan, & Constance sa femme. L'an unze cens soixante

(1) Les Bénédictins de Sainte-Croix de Quimperlé réclament pour eux ce saint personnage. Voici comment s'exprime Placide Le Duc dans son *Histoire de l'Abbaye de Sainte-Croix,* relatant « les hommes illustres de la maison qui ont vécu du temps de l'abbé Gurhand; pour le rang et pour le mérite, le premier est Robert Evêque de Quimper; il etait religieux de céans, comme marque notre Nécrologe. L'on peut croire qu'il etait prieur de Saint-Ronan des Bois, quoique l'acte du traité qu'on fit avec Donguallon Sénéchal (peut-être de Cornouaille) le nomme Hermite et lui donne Chrestien pour son compagnon, Albert Le Grand dit qu'il était habitué en l'ermitage de Loc-Renan Coetnevent à trois lieues de la ville de Quimper. Il peut peut-être prendre le bois prochain pour le lieu même de Saint-Renan, mais je ne puis entrer dans le sentiment qu'il a que ce solitaire ne fut élu par le Chapitre et tiré de sa solitude qu'en 1120, puisque notre Chronique, qui est fort fidele, marque la mort de son prédécesseur Benoît en 1113 et je ne vois pas de raison pour avoir tant retardé son élection. » — Dom Placide a raison car nous voyons l'Evêque Robert proclamer lui-même qu'il était Evêque de Quimper des avant 1118 dans la charte de donation du prieuré de l'île Tristant au monastere de Marmoustiers.

Cette charte est en effet datée de l'an 1126, mais Robert y dit expressément : « Anno ab incarnationis Domini MCXVIII indictione XI^a^ majus monasterium expetii et donum de his omnibus in manu Domini Wilelmi abbatis, omni vidente capitulo, posui. » Dans cette charte l'île Tristan est appelée *insulam Sancti Futuarni Episcopi,* et ce nom d'île Tutuarn lui a été conservé jusqu'a la fin du XVIIe siecle, aussi sommes-nous fort incliné à y trouver l'etymologie du mot Douarnenez, Tutuarnenez, Tuarnenez. (Voir l'Acte de fondation, *Soc. Arch. Finistère,* t. XI, p. 44.) — P. P.

& dix-sept, sous le Duc Conan IV. dit le Petit, fut fondée l'Abbaye de Saint Maurice dite de Carnoët (1), au Portail de laquelle se lisent ces deux vers :

Stet domus hæc donec fluctus formica marinos
Ebibat, & totum testudo perambulet orbem.

& sous l'institution de l'Ordre de Cysteaux.

Anno Milleno Centeno bis minus uno
Sub Patre Roberto cœpit Cystercius ordo.

L'an 1184. Allain Seigneur de Rohan, & Constance sa femme, fonderent l'Abbaye de Bon-Repos de l'Ordre de Cysteaux, & l'année suivante 1185. ce Prélat mourut.

XXIII. — **Thebaud** ¶ Moine de l'Abbaye de Kemperlé ‖ fut sacré l'an 1185. (2) sous le Pape Urbain III. l'Empereur Frideric Barberousse, & la Duchesse Constance, mourut l'an 1192. le 18. May.

XXIV. — **Guillaume** sacré l'an 1193. sous le Pape Celestin III. l'Empereur Henry VI. & la Duchesse Constance, mourut l'an 1218. L'an 1202. ce Prélat avec Pierre de Dinan Evesque de Rennes Chancelier de Bretagne, Geffroy Evesque de Nantes, Josselin Evêque de S. Brieuc, & Jean Evesque de Leon, assista aux Estats de Vennes, où on traita des moyens pour se venger du parricide commis par Jean sans Terre en la personne du Duc Artur I. son néveu (3).

XXV. — **Renaud** ou **Raynald,** François de nation, fut esleu & sacré l'an 1218. sous le Pape Honoré III. l'Empereur Frideric III. & la Duchesse de Bretagne Alix femme de Pierre de Brenne ou de Dreux dit Mauclerc. Il assista à la Dedicace de l'Eglise Abbatiale de Ville-neuve, Ordre de Cysteaux au Diocese de Nantes, & au transport des corps des Princes de Bretagne, le 24. Novembre 1224. Il fonda le Convent des Cordeliers de Kemper l'an 1232. comme il appert dans le Necrologe dudit Monastere, où il est écrit au jour de son decez, qui fut au mois de May l'an 1245. *Obiit Reverendus Pater & Dominus Renaldus Episcopus Corisopitensis, fundator hujus Conventus, Pater & amicus fratrum, sepultus coram Majori altari sub capsa lignea Anno Domini M.CC.XLV.* Sa tombe est devant le grand Autel, basse & non élevée, sur laquelle est gravée la représentation d'un Evesque, neanmoins le P. Gonzague General des Cordeliers, en son Livre *de ortu & progressu Seraphicæ Religïonis,* dit que ce fut le Seigneur du Pont qui fonda ledit Monastere ; l'un & l'autre peut estre, & que concurremment l'Evesque & ledit du Pont ayent fait ladite Fondation. L'an 1234. il dédia l'Eglise dudit Convent. L'an 1241. Eudon de Foesnant fonda l'Eglise de Saint Thomas de Pen-Odetz, (dit *Benodez*) (4).

(1) Albert Le Grand nous dit que Conan IV fonda l'abbaye de Carnoet en 1177 ; c'est évidemment une erreur, car lui-même nous dit plus loin que Conan IV mourut en 1171. C'est donc à l'année 1170 qu'il faut faire remonter cette fondation dont fut témoin Geoffroy, Evêque de Quimper. — Cet Evêque souscrivit également à la fondation de l'abbaye de Daoulas par Guidomar de Léon et Nobile son épouse en 1173, et lui fit plusieurs libéralités. Il ne faut donc pas tenir compte de ce que dit plus haut le Pere Albert de la fondation de cette abbaye dès 1125 par Alain de Rohan.

(2) En 1187, Thébaud n'est encore qu'évêque élu de Quimper, mais par délégation Apostolique il règle, de concert avec l'archiprêtre de Tours, un accord entre l'Evêque de Saint-Malo d'une part, et de l'autre l'Abbé et les religieux de Marmoutiers ; cet accord commencé à Vitré fut signé a Tours. (D. Mor. *Pr.* I. 709.)

(3) Le *Cartulaire de Quimper* contient plusieurs pièces concernant l'épiscopat de Guillaume ; nous signalerons entre autres celles qui se rapportent a ses démêlés avec le comte Guy de Thouars qui avait entrepris des constructions dans la ville close, et l'acte donné à Soussignio en 1218, par lequel Pierre Mauclerc et la duchesse Alix donnent toute liberté au Chapitre de Quimper de choisir un Evêque lorsque le siège viendrait à vaquer. — Guillaume mourut le 15 décembre de cette même année 1218.

(4) Renaud fut un des plus illustres Evêques de Cornouaille. Le *Cartulaire* nous donne un grand nombre d'actes de son long épiscopat. En voici les principaux : en 1223 il porte à quinze le nombre des prébendes canoniales qui jusqu'a cette époque n'avait été que de douze. Il entre en accord la même année avec les seigneurs du Pont et l'abbé de Rhuys,

XXVI. — **Hervé dit de Landt-Elleau,** à cause qu'il estoit natif d'une Bourgade de ce Diocese ainsi nommée, où il y a une Jurisdiction Royale, fut sacré Evesque de Cornoüaille l'an 1245. sous le Pape Innocent IV. l'Empereur Henry VII. & le Duc de Bretagne Jean premier du nom. L'an 1254. Blanche de Navarre Duchesse de Bretagne, fonda le convent des Freres Prédicateurs prés la ville de Kemper-Ellé (au Diocese de Vennes neanmoins) ce Prélat mourut la vigile de S. Laurens au mois d'Aoust l'an 1261. & fut enterré au milieu du Chœur de l'Eglise Cathedrale en un tombeau de pierre élevé, sur la table duquel est sa représentation élevé en bosse, en habits Pontificaux, le tout d'airain avec cét Epitaphe gravé sur les rebords de ladite table. *Hic jacet Magister Hervæus de Landelleau, quondam Episcopus Corisopitensis, qui decessit in Vigilia beati Laurentii martyris anno Domini M.CC.LXI. orate pro eo fideles.* Ce Prélat mourut en opinion de sainteté, & à son sepulcre une femme aveugle recouvrit la veuë, l'an 1313. comme nous dirons cy-dessous.

XXVII. — **Guy de Plou'-Nevez,** en un des Catalogue MSS. de l'Eglise Cathedrale, il est surnommé de Ploe-Devet. Mais il y a plus d'apparence que c'est Plou'-nevez, fut sacré l'an 1262. sous le Pape Urbain IV. les Empereurs Richard & Alphonse, & le Duc Jean premier de ce nom, mourut l'an 1267 (1).

¶ CABELLIC, *de gueules à la Croix potencée d'argent, cantonnée de 4. Croisettes de mesme.*

XXVIII. — **Yves Cabellic** (2), sacré l'an 1267. sous le Pape Clement IV. les mesmes Empereurs & Duc, mourut l'an mil deux cens quatre-vingt.

¶ LA FOREST, *de gueules à l'Aigle éployée d'argent.*

XXIX. — **Even de la Forest** (3), du Diocese de Cornoüaille, fut sacré Evesque de Cornoüaille,

touchant les prébendes de Saint-Tudy. En 1228, sur le point d'entreprendre un pelerinage à Saint-Nicolas de Bari, en Apulie, il fonde un anniversaire à la Cathédrale, et à son retour en 1232, il établit le monastère des Cordeliers à Quimper. Il régla par accord, en 1233, plusieurs difficultés pendantes entre lui et le monastere de Landévennec, et accorda, en 1339, le droit d'annate au Chapitre pour les paroisses à sa collation, afin d'en appliquer le revenu à la reconstruction du chœur de la Cathédrale qu'il rattacha a la chapelle de Notre-Dame.

L'Evêque Renaud avait fait vœu de partir pour la Croisade, mais Alain le comte de Bretagne, qui avait fait la même promesse, ne voulait l'accomplir que si l'Evêque de Quimper consentait à se charger de la garde de ses terres. Le Pape Grégoire IX consulté répondit le 21 octobre 1237, qu'il dispensait pour cet objet l'Evêque de son vœu et que, cependant, il pourrait gagner l'indulgence comme s'il l'avait accompli effectivement. — Voici le texte de cette piece extraite des archives du Vatican (Regest. Gregorii IX, epist. 283.)

Episcopo Corisopiten.

Quum dilectus filius noster vir Comes Britannie zelo fidei ac devotionis accensus, signo militiæ crucis assumpto, in imperii Constantinopolitani succursum ire proponat, ut tibi disponet committere custodiam terre sue, per nostram auctoritatem concedimus, ut non obstante quod crucis signaculum assumpsisti in terre sancte subsidium profecturus in custodia terre prefate libere valeas manere, indulgentiam habiturus eamdem quam haberes si te in ipsam ire succursum, contigeret proficisci...

Datum Reate IX Kal. novembris anno decimo.

Ce fut bien aux Cordeliers comme le dit Albert Le Grand, et comme l'a prouvé M. Trévedy contre l'opinion de M. le Men, que l'Evêque Renaud fut enterré en qualité de fondateur de ce couvent. — P. P.

(1) Il fut enterré dans l'église des Cordeliers de Quimper « *juxta Reginaldi tumulum* » (Notice de Beaujouan, Bulletin Archéol. du Finistere).

(2) Ce saint Evêque que l'ancien Catalogue des Evêques de Quimper qualifie *Yvo bone vite* était probablement de la famille de Lezergué car comme le fait remarquer M. de Courcy dans son Nobiliaire, les armes de Cabellic et de Lezergué étaient les mêmes, et il est bien à croire que nous avons dans le mot Cabellic l'ancienne forme de Gabéric qui sert à désigner la paroisse d'Ergué, où se trouvent les terres de Lezergué.

Yves Cabellic figure comme Evêque élu en Octobre 1267, le vendredi après le Synode de la S. Luc, dans un acte par lequel il confirme les dons faits par ses prédecesseurs au Chapitre. (l. 56. 34)

(3) A la mort d'Yves Cabellic tous les chanoines se réunirent au nombre de 18 y compris le procureur de l'un d'entre eux pour lors absent et s'occupèrent du choix d'un successeur, la majorité se prononça en faveur de Guillaume de Locmaria, archidiacre de Porhoër, mais la minorité protesta, alléguant que Guillaume était indigne de cette charge parce que sans dispense du siège apostolique il détenait deux benéfices à charge d'âmes, à savoir l'archidiaconé de

l'an 1280. sous le Pape Nicolas III. l'Empereur Rodolphe premier, & le Duc de Bretagne Jean I. du nom. Il mourut l'an 1290. le 14. jour de Mars, gist en sa Cathedrale en la Chapelle de la tres-sainte Trinité, en un sepulcre eslevé avec sa représentation en relief.

RIEC, *J'ay veu Acte de l'an 1308. fait sous le seau d'Allain Evêque de Cornoüaille, empreint d'un Croissant & 3. croisilles.*

XXX. — **F. Allain Morel de Riec** (1), de la Paroisse de Riec, fut esleu Evesque de Cornoüaille, l'an mil deux cens nonante-deux, sous le Pape Nicolas IV. l'Empereur Adolphe, & le Duc de Bretagne Jean deuxiéme, il mourut l'an deux cens nonante-neuf, comme il se void par l'Epitaphe qui se lit sur son tombeau pratiqué sous une voûte en la Chapelle de la Trinité en sa Cathedrale, qui

Poher et l'église de Plonévez du Faou, la *minorité* soutenait en outre que la *majorité,* par le choix qu'elle avait fait sciemment d'une personne indigne, se trouvait par là privée, pour cette fois, du droit d'élire un successeur au Prélat défunt, et que ce droit appartenait exclusivement à la minorité qui de fait fit choix pour Evêque d'Even de la Forest chanoine de la cathédrale. La majorité ne voulant pas souscrire à ce mode de faire, la Cause fut portée au jugement du S. Siege, qui en chargea le Cardinal diacre de Ste Marie in Cosmodin, mais dans l'intervalle mourut Guillaume de Locmaria après avoir reçu bien probablement la consécration épiscopale, car le Déal du chapitre 1464-1471 fait mention de son anniversaire en ces termes : obitus Domini Guillelmi de Loco marie episcopi. — Quoi qu'il en soit à sa mort Even s'empressa de résigner entre les mains du Pape tous les droits qu'il pouvait avoir en vertu de l'élection faite précedemment de sa personne par le chapitre. Mais le Souverain Pontife Martin IV, après s'être assuré qu'Even était un sujet digne et capable, le nomma en vertu de son autorité Apostolique au siege de Quimper le 14 mai 1283. (Nous connaissons tous les détails qui précedent par la bulle même de Martin IV, publiée par M. Horéan, *Gallia Christiana*).

Even de la Forest n'était pas de Blois comme le dit Ogée, ni de Cornouaille comme le dit Albert Le Grand, mais du diocese de Léon comme le porte l'epitaphe de son tombeau; il était chanoine de Quimper dès 1278 et fut consacré à Tours par l'archevêque Jean, le dimanche apres la S. Clément (28 octobre 1283) comme nous l'apprenons par une lettre de l'evêque de Dol Thibaud, qui s'excuse près de l'archevêque de ne pouvoir se rendre à cette cérémonie à laquelle étaient convoqués tous les suffragants de la province. (Mor. I. 1070).

Even, qui mérita d'être appelé en l'ancien Catalogue des Evêques de Quimper (Cartul.) « verus Pastor et defensor ecclesie » mourut le 14 mars 1290 et fut inhumé le jeudi 16 mars. Nous l'apprenons par cette note positive insérée au Cartulaire 56. f° 35 « Obiit Evenus episcopus Corisopiten. quarto decimo die marcii et decimo sexto die ejusdem mensis fuit ejus corpus traditum ecclesiastice sepulture anno Domini 1289 » (Nouveau style 1290).

Le lendemain de l'enterrement, le vendredi 17 mars, le chapitre écrivait à Buchard archevêque de Tours que l'évêque était mort le mardi après le dimanche *Lætare* 4e dimanche de carême, or Pâques tombant en 1290 le 2 avril, le mardi après le 4e dimanche était bien le 14 mars, et ces dates absolument certaines nous servent a expliquer l'inscription que l'on peut lire encore sur sa tombe dans la chapelle de la Victoire, autrefois dite chapelle de la Trinité d'en haut, pour la distinguer de la chapelle du même vocable placée au bas de l'église. Voici ce qu'on peut lire autour de la pierre tombale sur laquelle est gravée au trait l'effigie d'un evêque bénissant : « Hic Jacet Evenus de Foresta Leonensis diœcesis episcopus quondam corisopitensis obiit XVII *nonas* Aprilis A. D. » le millésime de l'année fait défaut. Le mot *nonas* qui est parfaitement lisible est certainement une faute pour *Kalendas,* et le XVII des Kalendes d'avril correspond au 16 mars, jour non de la mort mais de la sépulture de l'Evêque. M. le Men dans sa Monographie de la Cathedrale nous dit que cette pierre qui fut vue par M. de Blois de Morlaix avait disparu lorsqu'en 1836 on restaura la chapelle de la Victoire, mais une restauration plus heureuse entreprise par les soins de M. de Penfentenyo en 1892, a de nouveau mis à jour cette pierre qui se trouve dans un enfeu du côté de l'Evangile, derrière les stalles du chœur.

(1) Après Even, il y a de 1290 à 1320 une grande confusion dans la suite des Evêques.

Albert Le Grand compte deux Evêques Alain Morel 1290-1299 et Raoul ou Regnaud 1300-1320.

L'abbé Tresvaux compte Alain Morel qu'il fait mourir en 1299, puis Rainaud mort en 1315 ou 1316, et un autre Alain mort en 1319. Enfin M. le Men admet deux Evêques, Alain Revelen mort en 1299 et Alain Morel mort en 1320. Nous pensons avec M. Hanrean qu'il n'y eut qu'un Evêque du nom d'Alain qui a siégé de 1290 à 1320.

Apres avoir écrit qu'Alain mourut en 1299 Albert Le Grand ajoute en marge : « J'ay veu Acte de l'an 1308, fait sous le seeau d'Alain Evesque de Cornouaille empreint d'un croissant et de 3 crosilles. » Ce qui est une contradiction évidente et prouve que l'épitaphe aura été mal lue.

L'abbe Tresvaux admet avec les MM. de Sainte-Marthe un évêque Rainaud comme successeur d'Alain mais dit qu'il mourut en 1315 ou 1316, car il faut de toute évidence qu'on trouve un Evêque de Quimper Alain mourant a la fin de l'annee 1319, aussi l'abbé Tresvaux fait succéder à Rainaud vers l'an 1316 un Alain qui ne nous est connu,' dit-il, que par la Commission qu'il donna en 1317 à l'official de Poher et Quintin pour terminer un différend qui s'était élevé entre Olivier vicomte de Rohan, le grand chantre de l'église de Quimper et le vicaire de Merléac au sujet des revenus de la chapelle de Saint-Jacques située en cette paroisse.

M. le Men de son côté dans la monographie de la Cathédrale n'a pas de peine à démontrer qu'Alain Morel siégea de 1300 a 1320, mais on ne voit pas pourquoi il veut le distinguer de l'Evêque Alain qui succéda à Even de la Forêt en 1290. Car l'evêque de Quimper nommé a cette époque s'appelait Alain Moreu ou Morel tout comme celui qui mourut en 1219. Martene dans ses *Anecdotes* III. 970., nous donne comme Evêque de Quimper en 1290, Alanus Morel, et dom

porte : *Hic jacet humilis frater* (qui me fait croire qu'il avoit esté tiré de quelque Monastere) *Alanus Corisopitensis Episcopus, qui decessit Aprilis Anno Domini, M.CC.LXXXXIX.* Sur la table de son tombeau est sa representation.

XXXI. — **Raoul** ou **Regnaud,** fut esleu l'an 1300. sous le Pape Benoist XI. de l'Ordre de S. Dominique, l'Empereur Albert premier, & le Duc de Bretagne Jean II. Il mourut l'an 1320. De son temps, l'an 1313. le jeudy avant la feste de S. Denys, une femme nommée *Doëzal,* native de la Paroisse de *Peillac* Evesché de Vennes, aveugle depuis le mois de May precedent, estant venuë en pelerinage à Kemper-Corentin, fut avisée par un petit garçon de toucher ses yeux au tombeau de Hervé de Landt-Elleau, jadis Evesque de Cornoüaille, qui est au milieu du Chœur de l'Eglise Cathedrale : ce qu'ayant fait, elle recouvra la veuë.

XXXII. — **Thomas Danast,** fils de Thomas d'Anast, & de Peronne l'Espine, ¶ auparavant Doyen d'Angers ‖ fit son entrée Pontificale en son Eglise de Cornoüaille, le 12 Avril l'an 1321. sous le Pape Jean XXII. l'Empereur Louys de Bavieres IV. du nom, & le Duc Jean III. & mourut le 19. Juin l'an suivant, 1322. gist en l'Eglise de Maure avec cét Epitaphe.

ADDITION.

PONTIFICIA Thomæ Lector Præconia prome
Fama probat castum, cui dat cognomen Anastum.
Justum facundum, sine fastu, jure profundum
Judex Lemovicus hic, necnon pacis amicus
Sobrius Urbanus, Pius, Andegavisque Decanus :
Hinc sublimatus ad Thronum Pontificatus
Corisopitensis fuit et gregis Pastor & ensis.
Aspera mors talis notis dolor est generalis,
Patria, quem plangit, quia multos mors sua tangit :
Dux dolet & Britones, Cornubia tota, Barones.
Anno Milleno bis quater octuageno
Gervasii festo tumulatus funere mœsto
Ad veniam præsto, Deus illi te precor esto (1).

Morice reproduit dans ses *Preuves* (I. 1094) une lettre de Thibaud évêque de Dol au chapitre de Tours, lettre datée du vendredi avant la fête des SS. Fabien et Sébastien 1290 (janvier 1291) par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister le dimanche avant la Purification à la consécration de son excellent ami Alain Morel « pro consecratione venerabilis viri dilecti et specialis amici nostri, Magistri *Alani dicti Morel* electi confirmati Corisopitensis. » Alain Morel mort en 1320 a donc eté élu et sacré évêque de Quimper des 1291, et par conséquent il n'y a eu qu'un seul Evêque Alain de 1290 à 1320. Mais comment expliquer alors l'inscription suivante qui se lit sur la table d'autel de la chapelle de la Victoire où il est question d'un Alain Rivelen évêque de Quimper. Voici cette inscription telle que la lut M. le Men. Nous mettons entre parentheses les restitutions proposées par M. le Men. (Alanus episcop.) S · CORISOPITENSIS : ME : CONSECRAVIT : IN : HONOREM : (beate) MARIE : DIE : ASSVMPCIONIS : EJVSDEM · ANNO · DOMINI : MILLESIMO : DVCENTESIMO . (nonagesimo) QVINTO : ORATE : PRO : ME : ALANO : RIVELENI : (quondam) EPISCOPO : CORISOPITEN : Le mot *quondam* proposé par M. le Men ne semble pas pouvoir se justifier, car il n'est pas croyable qu'on ait martelé cette pierre quatre ans apres sa consécration pour y faire mention de l'evêque consécrateur décédé, puisque la pierre aurait été consacrée en 1295, et qu'Alain Rivelen serait mort suivant M. le Men en 1299. Il est du reste contraire à l'usage et aux regles liturgiques de marteler une pierre déjà consacrée ; au lieu de *quondam* nous proposerions de lire plutôt « DICTO MOREL » et ainsi se résoudrait la difficulté soulevée par la lecture de cette inscription.

Eubel nous dit positivement qu'Alain Morel sacré au mois de février 1291, mourut le 13 décembre 1320. — P. P.

(1) Thomas d'Anast avait pour armes : *d'or à la croix engreslée de sable cantonnée de 4 étoiles de même.* — Nous savons, par les registres du Vatican, que Thomas, doyen d'Angers, fut élu Evêque de Quimper le 12 des Kalendes de Mars l'an V du Pontificat de Jean XXII, c'est-à-dire le 18 février 1322 (N. st.) L'époque de son entrée à Quimper nous est

XXXIII. — **Fr. Bernard,** Religieux de l'Ordre de S. François, fut sacré Evesque de Cornoüaille, sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, la mesme année 1322. & de là transferé à l'Evesché de Noyon en Picardie, le 20. Juillet 1324 (1).

Escartelé au premier & 4. DE LAVAL, *au second & 3.* DE FRANCE, & DE BERRY, *sur le tout* DE VITRÉ.

XXXIV. — **Guy de Laval,** fils de Guy VII. du nom, Seigneur de Laval, & de Thomasse de Mathefelon, sacré la mesme année 1324. sous les mesmes Pape & Princes, tint ce Siége 2. ans, & fut transferé par le Pape à l'Evesché du Mans, l'an 1326.

XXXV. — **F. Jacques** (2), Religieux de l'Ordre des F.F. Prédicateurs, fit son entrée Episcopale en la Ville de Kemper-Corentin, le Dimanche avant la feste de la Magdeleine, l'an 1326 & tint ce Siége jusques à l'an 1346. qu'il deceda. L'an 1344. Charles de Blois assiégea & prit la Ville de Kemper-Corentin, où il y eut grande tuërie des Habitans.

D'hermines au chef de gueules chargé de trois macles d'or.

XXXVI. — **Yves de Bois-Boesel** (3), fut sacré Evêque de Treguer, l'an 1340. & fut transferé à Cornoüaille, l'an 1347. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean IV. & l'an suivant permuta avec le subsequent, pour l'Evesché de S. Malo.

XXXVII. — **Allain Gontier** (4), natif de l'Evesché de Cornoüaille, ¶ Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Principal du College de Navarre ‖ fut sacré Evesque de S. Malo, l'an 1318. & permuta avec le precedent, l'an 1348. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, & mourut l'an 1353. L'an 1349. il y eut une peste si grande au Diocese de Cornoüaille, & de laquelle il mourut tant de peuple, qu'à peine les survivans pouvoient

donnée par le Catalogue des Evêques de Quimper inscrit au *Cartulaire,* 56 folio 59, où nous trouvons cette mention : « Thomas Danast amator ecclesie et legista, et fuit receptio sua in ista civitate et ecclesia XII Kalendas Aprilis anno Domini M° CCC° vicesimo primo », c'est-a-dire le quatrieme dimanche de Carême 21 mars 1322 (N. st.). Pâques arrivait cette annee le 11 avril. Thomas d'Anast etait un grand personnage, jurisconsulte habile, et c'est sans doute à raison de sa science du droit qu'il fut choisi en 1302 par le duc Jean II comme un des exécuteurs de son testament. (D. Lobineau, *Preuves,* 451.) Son épitaphe nous dit qu'il fut pour son troupeau un pasteur et un défenseur, *Pastor et ensis,* malheureusement l'église de Quimper ne jouit pas longtemps d'un prelat aussi éminent car il mourut apres quelques mois d'épiscopat au mois de juin 1322 et fut inhumé le jour de la fête de Saint-Gervais, 19 juin. — P. P.

(1) Bernard nommé à Quimper le 16 juillet 1322 fut transféré à Nîmes en juin 1324, sans avoir pris possession du siege de Quimper; il mourut même avant d'aller à Nîmes comme nous l'apprend Eubel : « Erat Germanus Bertrandi Poyet S. R. E. Cardinalis et legati in Lombardia ubi decessit eodem tempore quo ad ecclesiam Nemausen. translatus est. »

Voici les extraits des archives du Vatican qui concernent ce Prélat :

1322. — Vacante ecclesia Corisopiten. per obitum Thomæ episcopi Dominus Bernardus ordinis minorum de eadem providetur XIV. Kal. Augusti an. VI (de Jean XXII) Regest. ep. 1029.

1322. — 16 augusti. Bernardus Corisop. electus obtulit 1,000 florinos. — Oblationes, t. VI, p. 31. — t. V, p. 45. — t. III, p. 108.

1323. — 12 mars Bernardus electus Corisopiten. apud ducem Britannie excusatur de sua absentia. Collect. Wading., t. XVII, lect. VII, p. 791.

1324. — Guido Corisop. episcopus per translationem Bernardi ad *Nemausen.* ecclesiam. Reg. ep. 1295, 1384, 1387, 2077.

(2) Ce Dominicain était le celebre Jacques de Corvo, confesseur de la Reine, nommé d'abord au siège d'Agra, en Slavonie, en 1322. puis transferé à Quimper le 13 mars 1326 (Eubel). Il est cite dans les lettres de la fondation faite par Gormalon du Stang à la fin de novembre 1326 (Cart. 51-61). Il ne demeura pas longtemps a Quimper et fut transfere a Toulon le 13 aout 1330; le 30 août son successeur à Quimper était nommé : « Per translationem Jacobi episcopi Corisopitensis ad Tolonen, Yvo Episcopus Trecorensis transfertur ad Corisopiten. 2 Kalend. Septembris anno XIV Joannis XXII (an 14). T. 96, ep. 3,808. La date de 1346 donnée plus haut par Albert Le Grand est donc erronée.

(3) Yves de Boisboissel, nommé Evêque de Quimper le 31 août 1330, fut transféré à Saint-Malo au commencemen de l annee 1334. Alain Gontier, Evêque de Saint-Malo, devint Evêque de Quimper.

(4) Alain Gontier, nommé Evêque de Quimper le XI° des Kalendes de février 1333, 22 janvier 1334. (N. st.) et mour en 1335; portait *écartelé au 1. et 4. une fasce aux 2. et 3. un sautoir.*

suffire à enterrer les morts, entr'autres y mourut le Bien-heureux Jean surnommé Discalceat, de l'Ordre de S. François, duquel nous mettrons la vie à la fin de ce Catalogue.

XXXVIII. — **Allain Le Gal de Riec** (1), qui est une Paroisse de ce Diocese, fut sacré l'an 1353. sous le Pape Innocent VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean IV. il mourut l'an 1361. Ce Prélat eut procez avec le Seigneur de Nevet, pour le droit de bail qu'il pretendoit sur ladite Seigneurie de Nevet, qui releve de l'Evêque.

¶ KERMOYSAN, *de gueules à 7. crosilles d'argent 3. 3. 1.*

XXXIX. — **Geffroy de Kermoysan** (2), de la maison de Kermoysan, Paroisse de Peumerit le Vicomte, de l'Evesché de Treguer, fut Evesque de Cornoüaille, l'an 1361. sous les Pape, Empereur, & Duc que dessus, & fut transferé à l'Evesché de Dol, l'an 1376.

D'argent au Lyon de gueules, chargé d'une face de sable à trois molettes d'argent.

XL. — **Geffroy Le Marrec,** Docteur en Theologie, fut sacré Evesque de Cornoüaille, l'an 1376. sous le Pape Gregoire XI. l'Empereur & Duc que dessus, & mourut l'an 1383. Ce Prélat (3) accorda avec Jean de Nevet Tuteur de Hervé, Seigneur de Nevet, & consentit de changer le Bail qu'il prétendoit sur les terres de Nevet, en rachapt, & ce de l'avis de Monsieur de Jukh, M. Riou de Rosmadec, M. Guy Vicomte du Fou, M. Eon de Tresiguidi, M. Guillaume de Rosmadec, Guillaume de Tregougnen, Raoul de Lanros, & autres parens, l'accord est datté du 15. Juillet, l'an 1377 La mesme année M. Galeran, & Nicolas dit le Gravia, fonda le College de Cornoüaille à Paris, en la ruë du Plastre, aboutissant à la ruë Garlande; & y fonda cinq bourses; & depuis Maistre Jean de Guyscri Docteur en Medecine, & Chanoine des Eglises de Paris, Nantes, & Cornoüaille, y ajoûta quatre autres boursiers, & donna la maison où est à present le College, & par son Testament il y ajoûta un cinquiéme boursier, qui tous ensemble font dix, & ont chacun quatre sols parisis par semaine, & sont logez; à leur entrée ils doivent 20. sols parisis pour estre convertis à la reparation & entretenement des ustensiles de la maison. Ils sont obligez de chanter à notte en la Chapelle du College, les Vespres & Complies, les Samedis, Dimanches, & Festes solemnelles de l'année, & les Festes de S. CORENTIN & S. YVES. Voyez le reste de leurs statuts és antiquitez de Paris, de Frere Jacques de Breul, *livre 2. page 729.* L'an 1383. Hervé Seigneur du Pont, & Peronelle de Rochefort sa femme, fondérent le Convent des Carmes de Pont-l'Abbé.

ADDITION.

Guy (4) Evesque de Cornoüaille obmis par tous les Chronologistes, mourut le quatriéme des

(1) Alain Le Gal de Riec, nommé en 1335, mourut en 1352. (Archives Vaticanes) 1335 : « Alanus episcopus alterius Alani successor. » — 1352 : « Gaufridus abbas monasterii de cultura cenomanen. fit episcopus Corisopitensis per obitum Alani. » C'est donc sous l'épiscopat d'Alain que mourut le Bienheureux Jean Discalceat, et que la ville de Quimper fut prise par Charles de Blois.

(2) Geoffroy de Coetmoisan, abbé de la Couture du Mans, elu en 1352, fut envoyé comme nonce en Bretagne en 1356 par Innocent VI. « 1356 : Gaufridus eps. Corisop. mittitur nuntius Britannie. » Fut transferé à Dol en 1357.

(3) Geoffroy Le Marhec, « Canonicus Constantiensis (chanoine de Coutances), fit episcopus Corisopiten. per translationem Gaufridi ad Dolensem; le 20 mars 1357 (Eubel). Ce prelat mourut en 1383. L'ancien Catalogue des Evèques de Quimper le qualifie ainsi : « Perfectus clericus, vir conversationis honeste, doctor sacre pagine. » Sur sa tombe conservee à la cathédrale, on lit : « Hic jacet Gaufridus an Marhec magister in artibus medicine et theologie LICIVS (licenciatus) episcopus Corisopiten. qui decessit A. D. MCCC° octuagesimo tercio. »

(4) L'addition de Missirien n'est pas heureuse, car il est bien etabli que l'episcopat de Thebaud de Malestroit dura de 1384 à 1408.

Ides de Juillet 1402. & fut inhumé au Chœur de l'Eglise des Cordeliers, comme il est marqué dans leur Nécrologue.

De gueules ¶ à neuf besans d'or, 3. 3. 3.

XLI. — **Thebaud de Malestroit** (1), transferé de Treguer, prit possession de l'Evesché l'an 1384. sous le Pape Urbain VI. l'Empereur Wenceslas, le Duc Jean IV. dit le Conquerant. L'an mil quatre cens deux, le Duc de Bourgogne avant d'amener le Duc Jean V. en France, prit le serment des Nobles de ce Diocese, pour la garde des fortes places d'iceluy, à sçavoir pour la Ville & Chasteau de Kemper-Corentin, Jean sieur du Poulmic, & Henry du Jukh Chevalier. Pour la garde de Kemper-Ellé, Jean de Contenance sieur dudit lieu, Henry de S. Monan, Charles de l'Espinay & Henry Thomelin, Eon, Guillaume & Jean de Quelen, Jean Coat-neuc. Pour Ker-Ahes, Jean Crebier, Yves Hamon, Jean du Pont sieur du Pont-l'Abbé & de Rostrenan. Pour le Chasteau de Chasteaulin, Guillaume le Long. Pour le Chasteau de Uhel-coat, Eon de Kerivalan. Pour les Ville & forteresse de Con-Kerneau, Jean de la Feüillée, Nicolas Bouchard, Eon Ferré, Jean Poulmic. La mesme année, & incontinent aprés lesdits Estats de Nantes, la Duchesse de Navarre se vint embarquer au Port de Fret, en la Paroisse de Croazon en ce Diocese, pour passer en Angleterre, épouser le Roy d'Angleterre Henry de Lanclastre. Ce Prélat mourut l'an 1408.

D'azur à la face d'argent, accompagné de trois estrieux d'or, deux en chef, un en pointe.

XLII. — **Gacian de Monceaux** (2), natif de Nantes, homme de grand entendement, Conseiller, Clerc au Parlement & Privé Conseil des Ducs Jean IV. & Jean V. fut sacré Evesque de Cornoüaille, l'an 1408. sous le Pape Gregoire XII. l'Empereur Robert de Bavieres, & le Duc Jean V. Il bastit les moulins de l'Evesque proche son Manoir à Kemper. Avant estre Evesque, le Pape Benoist XIII. qui seoit en Avignon, le nomma son Commissaire pour terminer le different survenu entre le Duc & les Religieux de l'Ordre de S. Dominique d'un costé, & d'autre l'Evesque de Nantes, & les Prévost & Chanoines de S. Aubin de Guerrande, touchant la fondation du Convent des Jacobins de ladite Ville, *comme avons dit cy-dessus, p. 74**. Il mourut en la ville de Fougeres, le 16. Octobre l'an 1416. & fut apporté enterrer en sa Cathedrale, où il gist avec Epitaphe en rithmes du temps, en ces termes :

Omnibus Urbanus, de Moncellis Gatianus
Prœsul Cornubiæ jacet hic, servusque MARIÆ,
Sagax, facundus, de Nannetis oriundus.
Ipse Chori vostas fieri fecit plus altas,
Rexit subjectos octo, cum mense, per annos.
Post hœc Milleno bis & octo C. quater Anno,
Octobris sextadecima migravit ad alta.
Quisque Deum poscat, cum sanctis pace quiescat,
Ac felix agmen sanctorum concinat. Amen.

(1) Thébaud de Malestroit, élu le 3 décembre 1383, mourut en mai 1408 ; il fut un grand défenseur des droits de l'Evêché. La duchesse de Navarre, veuve du duc Jean IV. ayant voulu lever des droits sur les marchandises dans la ville de Quimper, l'Evêque revêtu de ses habits pontificaux et accompagné de son clergé, parcourut le marché et les rues de la ville entre midi et le coucher du soleil et défendit sous peine d'excommunication de payer aucun devoir aux lieutenants de la Duchesse. (Mor., T. II, *Preuves*, 704.)

(2) Trésorier de l'église de Rennes, licencie ès lois, fut nommé le 16 juin 1408.

Pallé d'argent & d'azur de six pieces.

XLIII. — **Bertrand de Rosmadec** (1), fils de Guillaume Seigneur de Rosmadec, & de Marguerite du Chastel sa seconde femme, fut premierement Conseiller & Aumosnier des Ducs de Bretagne, Jean IV. le Conquerant, & Jean V. surnommé le Sage, lequel aprés le decez de Gatian, le presenta au Chapitre de Cornoüaille, qui l'éleut l'an de grace 1416. sous le Pape Jean XXIII. & l'Empereur Sigismond. Ce Prélat fut homme de sainte vie & de singuliere integrité, si connuë à tout le monde, que jamais aucun ne le recusa en jugement; en témoignage de quoy il se trouve un accord parmy les titres de l'Evesché, par les subdeleguez du Pape, entre le Chantre & le Tresorier de Cornoüaille, dans lequel nostre Bertrand fut admis au jugement, bien que l'un des deux fut son parent, & portast le surnom de Rosmadec, sa partie ne l'ayant voulu recuser *(propter eximiam viri sanctitatem)*. Il fit plus de bien luy tout seul à son Eglise, que la pluspart de ses Prédecesseurs ensemble. Il repara son Palais Episcopal, & le Manoir de Laneiron qui est aux Evesques de Cornoüaille. Il contribua liberalement à la construction de la nef de sa Cathedrale, dont le Portail fut fondé le jour de sainte Anne 26. Juillet l'an 1424. & y mirent les pierres fondamentales; ce Prélat & Jean de LANGUENOEZ, député par le Duc Jean V. pour ce faire en son nom. De plus, il éleva les deux Tours qui sont de part & d'autre dudit Portail, & entre les deux fit poser la grosse cloche, qui de son nom s'appelle le *Bertrand*. Il bastit à ses frais la Sacristie & la Librairie de la Cathedrale, à laquelle il donna deux paires d'orgues; fonda & dotta six enfans de Chœur & leur Maître, de cent cinquante livres monnoye de Bretagne de rente annuelle; donna cent quatre livres pour l'entretien de la lampe, une table, & quatre pilliers de cuivre doré, une piscine, deux grands chandeliers, & un baston de Croix, le tout d'argent; donna cent huit marcs d'argent pour faire les Images de Nostre-Dame & de S. Jean à costé du Crucifix; laissa deux cens soixante livres de rente pour estre aumônées aux quatre Hospitaux de la Ville de Kemper-Corentin, par les mains de deux notables Bourgeois de ladite Ville, que le Chapitre nommeroit. Il mourut le 7. Février l'an 1445. & fut enterré en sa Cathedrale, en la Chapelle de Rosmadec, en un tombeau élevé de pierre, avec sa representation taillée en bosse, & sur le bord de la table est écrit : *Cy gist le Reverend Pere en Dieu Bertrand de Rosmadec, jadis Evesque de Cornoüaille, par l'espace de vtngt-huit ans, qui deceda le 7. jour de Fevrier M.CCCC.XLV. priez Dieu pour son ame.* La memoire de ce Prélat se conserve és Archives de la Cathedrale, qui en parlent ainsi : BERTRANDUS DE ROSMADEC, *Bonus Pastor, novum opus Ecclesiæ Corisopitensis incœpit, videlicet vetus prostrando, & novi fundamenta statuendo, Turres ejusdem Ecclesiæ erexit, campanam miræ magnitudinis nominis sui titulo insignitam, inter medias turres ejusdem Ecclesiæ collocavit, sacristiam cum Libraria propriis ædificavit expensis, organa bina dedit præfactæ Ecclesiæ, sex pueros una cum Magistro suo fundavit & dotavit centum quinquaginta libris, annis perpetuis, monnetæ currentis; Centum quatuor libras pro lampade dedit, quator pilaria cuprea cum tabula deaurata, ac piscinam cum duobus magnis candelabris pro thure deferendo dedit & donavit; Centum & octo marchas argenti disposuit expendendas pro duabus imaginibus, videlicet Beatæ Mariæ Virginis & B. Joannis Evangelistæ ad latera crucifixi statuendis; Ducentas sexaginta libras annui redditus, pro eleemosynis faciendis pauperibus, quatuor Hospitalibus Villæ & Civitatis Corisopitensis per duos notabiles viros distribuendas, & à Capitulo Ecclesiæ Corisopitensis instituendos, dedit & donavit.*

(1) Bertrand de Rosmadec résigna la charge épiscopale un peu avant sa mort, car nous lisons au Catalogue des Archives Vaticanes : « IX Kal. Septembris (1444) Alanus Dolensis episcopus transfertur ad Corisopiten vacantem per resignationem Bertrandi. »

Face d'or et de sable de six piéces.

XLIV. — **Allain de Coativi** (1), fils d'autre Allain de Coativi chevalier, & de Catherine du Chastel, ¶ & frere du tant renommé Pregent de Coativi, Admiral & Maréchal de France ; ‖ d'abbé de S. Sauveur de Rhedon, fut fait Evêque de Dol l'an 1438. d'où il fut transferé à Cornoüaille l'an 1445. sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Frideric III. & le Duc François premier. Il fut créé Cardinal l'an 1448. reprit l'Evesché l'an 1456. ¶ fut Legat à *latere*, en France & Bretagne, & mourut à Rome le vingt-deuxiéme juillet, l'an mil quatre cens soixante & dix-sept, & enterré en l'Eglise de Sainte Praxede, qui estoit son titre, avec cét Epitaphe :

Sedenti Sixto IV. Allanus Episcopus Sabiensis Romanæ Ecclesiæ Cardinalis, Nobilissima in Britonibus Coativiorum gente natus, Illustri Legatione ad Gallos, pro fide functus, cujus vita exemplum virtutis, actiones autem privatim & publice salutares fuere, hoc monumento conditus est, vixit annos 66. menses 8. dies 15. obiit anno 1477. mense Julio. ‖

De sable à 3 gemelles d'or.

XLV. — **Frere Allain de Lespervez,** troisiéme fils de Messire Jean de l'Espervez, Chevalier Seigneur dudit lieu, & du Prat-heir, & de Dame Gueldrekh de Tress-heaul ; de Religieux de l'Ordre de Saint François, fut fait Evesque de Cornoüaille, l'an 1448. sous le Pape Nicolas cinquiéme, l'Empereur Frideric troisiéme, & le Duc François premier. Il devint muët par quelque accident, estant fort âgé, & se démit de son Evesché és mains du Pape, en faveur de son néveu Jean, se reservant une pension de huit vingt livres, & fut creé Archevesque de Cesarée l'an 1451. par le Pape Nicolas V, & mourut le 17 mars 1455. & fut enterré au Chœur du Convent de son Ordre à Kemper-Corentin, sous un tombeau eslevé de pierre.

Escartelé au premier & quatriéme de sable à trois gemelles d'or, au second d'or au Lyon de synople, armé, couronné et lampassé de gueules, qui est de BRIQUEBEC, *au quatriéme d'or à deux faces d'azur, accompagné de neuf merlettes de gueules, quatre en chef, deux au milieu, trois en pointe, qui est de* PAINEL-HAMBYE.

XLVI. — **Jean de Lespervez** (2), néveu du precedent, fils de Charles, Chevalier, Conseiller du Duc François premier, & premier President de la Chambre de ses Comptes, & de Guillemette Paynel, pourveu par le Pape Nicolas V. en vertu de la résignation de son oncle, fit le serment de fidelité au Duc Pierre II. pour le Temporel de son Evesché, en Septembre 1451. Il mourut l'an mil quatre cens soixante & unze, gist en sa Cathedrale en un tombeau eslevé, pratiqué dans le mur septentrional de la croisée de l'Eglise.

(1) Alain évêque de Dol qui succéda a Bertrand de Rosmadec ne peut être Alain de Coëtivi, comme le dit Albert Le Grand, puisque le cardinal de Coëtivi ne fut nommé Evêque commendataire de Dol qu'en 1456. Alain de Coetivi est donc à rayer du Catalogue des Evêques de Quimper, et doit laisser la place à Alain de Lespervez qui fut évêque de Quimper de 1444 à 1451 époque où il fut nommé Archevêque de Césarée. (Veneris 17 Kal. februarii Alanus episcopus Corisop. transfertur ad ecclesiam cæsariensem).

(2) Jean de Lespervez succéda à son oncle dont il avait été quelque temps coadjuteur. (X Kal. januarii 1450 Alano datur in Coadjutorem Joannes de Lespervez decanus Nannetensis. (Arch. Vatic.) Jean de Lespervez doyen de Nantes, était également protonotaire apostolique et n'avait pas l'âge canonique (30 ans) pour être promu à l'épiscopat : Johannes de Lespervier sedis Apostolicæ protonotarius fit episcopus corisopiten cum dispensatione super defectus ætatis.

En 1455 le pape Callixte III oblige le duc de Bretagne à indemniser l'Evêque du tort qu'il lui a fait en entreprenant la construction d'un château sur ses terres. « Recompensatio facienda ecclesiæ Corisopiten a Duce Britannie pro fortalicio incepto apud muros civitatis in prejudicium ecclesie. »

Paul II (1466) accorda à Jean de Lespervez la nomination des bénéfices à l'alternative, auparavant le pape nommait huit mois sur 12. Jean de Lespervez mourut en 1472.

Escartelé au 1. et 4. d'azur à cinq bezans d'or en sautoir pour RIEUX, *au 2. & 3. vairé d'or & d'azur qui est* ROCHEFORT.

XLVII. — **Thebaud de Rieux** (1), fut sacré l'an mil quatre cens soixante & douze, sous Sixte quatriéme, l'Empereur Frideric troisiéme, & le Duc François deuxiéme, et mourut l'an mil quatre cens soixante & dix-neuf.

XLVIII. — **Guy du Bouchet** (2), Conseiller du Duc François deuxiéme, & Vichancelier de Bretagne, esleu l'an 1479. sous les mesmes Pape, Empereur et Duc, fit son entrée solemnelle à Kemper-Corentin, l'an 1480. le Dimanche quinziéme Octobre, accompagné de Loüis de Rohan sire de Guemené, Pierre sire de Pont-l'Abbé, Jean de Bouteville, Seigneur du Faouët, Jean Seigneur de Treziguidi, Charles Seigneur de Keinmerkh, & autres Seigneurs; Guillaume de Ville-Blanche Abbé de Sainte-Croix de Kemper-Ellé, Jacques de Ville-Blanche Abbé de Lant-Tevenec, Henry de Kergoat Abbé de Langonet, Jean de Kerdeffrec Abbé de Saint Maurice, & plusieurs autres personnes de toutes professions : Les quatre pilliers du poësle porté par Jean Seigneur du Quellenec vicomte du Faou, Henry Seigneur de Nevet, Guillaume Seigneur de Plœuc, & Guyhomark Seigneur de Guengat, & devant marchoit Conan du Pont-Quellec, portant une baguette blanche, servant pour Olivier de Quelen Seigneur de Vieux-Chastel. L'an 1484. Jean vicomte de Rohan fonda le Convent des Peres Cordeliers prés la Ville de Landt-Ternok, en la Paroisse de S. Thomas. Ce prélat signa la lettre de grace dépeschée aux Barons, pour la prise de Pierre Landays, en Aoust 1485. & mourut à Nantes en Février suivant, le 8. dudit mois.

D'argent à un chevron d'azur chargé d'un filet d'or en orle.

XLIX. — **Allain Le Maout** (3), natif du Faouët en Cornoüaille, fut transféré de l'Evesché de Leon à celuy de Cornoüaille, l'an mil quatre cens quatre-vingt-six, sous les mesmes Pape, Empereur & Duc de Bretagne François II. du nom, duquel il estoit Conseiller & Prédicateur ordinaire, & employé en plusieurs honorables Ambassades. Il tint ce Siége dix ans, & mourut le deuxiéme Novembre, l'an 1493. gist en la Chapelle de la Magdeleine en sa Cathedrale.

L. — **Raoul Le Moel** (4), fit son entrée en son Eglise de Cornoüaille le Dimanche seiziéme Octobre, l'an mil quatre cens nonante-six, assisté de Robert Guibé Evesque de Treguer, Louys de Rohan Seigneur de Guemené, Jean Seigneur du Quellenec Vicomte du Faou, Jean Seigneur de Nevet, Vincent Seigneur de Plœuc, & Guyomark Seigneur de Guengat, Guillaume de Liziau Sr. de Trohanet, servoit pour le Seigneur de Vieux-Chastel. Ce Prélat deceda le dernier jour de May l'an 1501. & fut enterré en la Chapelle de la tres sainte Trinité en sa Cathedrale. L'an 1498. il assista aux obseques du Roy Charles VIII. à Paris, & à l'entrée du Roy Loüys XII. au Contrat de mariage duquel avec la Reyne Anne, il signa avec les Evesques de Leon, de S. Brieuc, d'Alby, de Luçon & de Septe, en Janvier, l'an 1498. De son temps l'Hospital de Ker-Ahes fut fondé par Messire Maurice du Mené, qui y exerça l'hospitalité le reste de ses jours.

(1) Thebaud de Rieux fut nommé le 16 des Kalendes d'août, (17 juillet 1472). Il était protonotaire apostolique, il mourut le 18 février 1479.

(2) Guy du Bouchet portoit : de sable à une croix engreslée d'argent.

(3) Alain Le Maout fut transféré à Quimper le 4 mars 1484 (N. st. 1485), et mourut le 2 novembre 1493.

(4) Raoul Le Moel, « Rodolphus *Calve* fit episcopus Corisopitensis 14 Kal. Decembris 1493 » (*Archiv. Vatic.*). *Moel* signifie *Chauve* en breton; portait : *de gueules au chevron d'or accompagné de 3 besants de même.*

De gueules à neuf mâcles d'or, 3.3.3.

LI. — **Claude de Rohan** (1), fils de Jean Vicomte de Rohan, Seigneur de Leon & de Marie de Bretagne, fut nommé à l'Evesché de Cornoüaille, l'an 1501. sous le Pape Alexandre VI. & la Reyne Anne de Bretagne, & son mary Louys XII. ne fut sacré que l'an 1510. le Dimanche *Judica* 6. Avril en la Chapelle du Chasteau de Blain au Diocese de Nantes, fit sa premiere entrée en son Evesché, l'an 1518. & mourut ¶ au Chasteau du Guemené ⚓ en Juillet, l'an 1540. ¶ Il recueillit la succession de la Maison de Rohan & de Leon, par la mort de Jacques Seigneur de Rohan son frere aîné, il a fait bâtir somptueusement le Palais Episcopal des Evesques de Cornoüaille, & a fondé en sa Cathedrale un Anniversaire qui se celebre à chaque premier jour d'Avril, & son corps fut inhumé en l'Eglise Collegiale du Guemené, de laquelle il avoit esté Doyen, & son cœur fut porté en l'Eglise de Corlé. Il eut pour heritiere Anne de Rohan sa sœur, laquelle pour conserver le nom de sa Maison, épousa Pierre de Rohan Seigneur de Fontenay, fils puisné du Maréchal de Gié.

De gueules à une face d'argent, accompagné de trois quinte-feuilles de mesme.

LII. — **Guillaume Eder** (2) ¶ auparavant Chantre & Chanoine de Rennes, & Abbé de S. Gildas de Rhuis, ⚓ fut sacré Evesque de Cornoüaille le Jour de Noël 25. Decembre, l'an 1541. sous le Pape Paul IV. & le Roy François I. fit son entrée Pontificale en son Eglise, le 29. Avril l'an 1543. mourut le 22 May 1546.

LIII. — **Philippe de Camera** (3), Cardinal de BOLOIGNE, eut l'Evesché de Cornoüaille l'an 1547. ¶ & le quitta l'an 1549. ⚓

LIV. — **Louys**, Cardinal Sermonette (4), Milanois, ¶ Legat au Concile de Trente, Préfet des Signatures, mourut à Rome l'an 1568. & fut inhumé en l'Eglise des Chartreux, ⚓ il tint l'Evesché de Cornoüaille en Commende. Et l'an 1552. Jean du TI-VARAR-LENN Chanoine de Cornoüaille, se porta son Vicaire General dans sondit Evesché ¶ au Spirituel, & JUGUEL AUTRET au Temporel, ⚓ & l'an 1555. on luy donna delay d'un an, pour faire serment de fidelité pour le Temporel de son Evesché.

¶ BOUCHER, *d'argent à trois Escrevices de gueules.* ⚓

LV. — **Estienne Boucher** (5), ¶ natif de Troyes en Champagne, Secretaire du Roy, Ambassadeur

(1) De 1501 à 1518, Claude de Rohan confia l'administration de son diocèse à Jean du Largez, abbé de Daoulas. qu'il choisit pour Evêque suffragant le 8 juin 1505 ; il recevait pour cela une pension de 200 fr. sur l'Evêché (abbaye de Daoulas, page 63). Sur la fin de son épiscopat, Claude de Rohan eut plusieurs Coadjuteurs qui sont ainsi désignés dans le Catalogue des Archives Vaticanes :

15 Kal. augusti (18 juillet 1533) : « Joannes de la Motte, archidiaconus Nannetensis Coadjutor Claudii de Rohan. »

12 août 1538 : « Ludovicus du Combont, episcopus Aveneten. fit suffraganeus Corisopiten. »

(2) 8 août 1539 : « Guillelmus de Alder (Eder), fit Coadjutor Claudii de Rohan ; » il devint Evêque en titre à la mort de Claude de Rohan 1540.

(3) Philippe de la Chambre était fils de Louis, Comte de la Chambre, et d'Anne de Bologne. Clément VII le créa cardinal avec le titre d'Evêque de Tusculum, et Paul III le nomma administrateur de l'Evêché de Quimper le 19 juillet 1546. « XIV. Kal. Augusti Philippus Tusculanus Cardinalis de Bononia fit administrator Corisopiten. per obitum Guillelmi. » (*Arch. Vatic.*). Il mourut à Rome le 21 février 1549 ; il portait : *de France au bâton de gueules.*

(4) Nicolas-Cajetan Sermonetta, Cardinal du titre de Saint-Eustache, fut nommé administrateur de l'Evêché de Quimper à la mort de l'Evêque de Tusculum, le 10 juillet 1550. En 1560 il céda ses droits à l'Evêché de Quimper moyennant une pension.

1560 : « Nonas (5) aprilis, Nicolao Sancti Eustachii Cardinali Sermonetta, qui cessit administrationem ecclesie Corisopiten., pensio reservata Stephanus electus ; » portait : *d'or à la jumelle ondée d'azur périe en bande ;* alias *au pal croisetté de gueules au chef parti d'argent et de sable.*

(5) Le 5 avril 1560 Etienne Boucher fut nommé Evêque de Quimper où il n'entra que le 23 février 1561 ; il arriva à Trente pour assister au Concile le 13 novembre 1563. Il mourut le 17 août 1573.

pour le Roy à Rome, assista au Concile de Trente, ¶ fit son entrée Episcopale en son Eglise de Cornoüaille le 23. Février l'an 1560. mourut à Paris l'an 1571. le 20. Aoust, & fut enterré au Chasteau de Florigny en Champagne. Il sacra Charles d'Espinay Evesque de Dol, ensemble avec Rolland de Neuf-ville Evesque de Leon, & Antoine Evesque d'Avranches, le 16. Septembre 1565. & assista au Concile de Trente.

LVI. — **Louys Simoneta** (1), Milanois, eut l'Evesché aprés la mort du précedent, & le tint jusques à l'an 1568.

D'azur à la Tour semée d'or.

LVII. — **Frere François de La Tour,** fils d'Escuyer Guillaume de la Tour, & Jeanne de Goazbriant, Sieur & Dame de PENNAR-STANQ, fut Moyne profez de l'Ordre de Cysteaux, en l'Abbaye du Relec Diocese de Leon, & sacré Evesque de Cornoüaille le jour des Roys, l'an 1574. sous le Pape Gregoire, le Roy Tres-Chrestien Charles IX. & fut transferé à Treguer l'an 1585. où il mourut l'an 1593. au Manoir Episcopal de Pennar-stanq, gist en la Paroisse de Plougonven, sans enfeu ny Epitaphe.

D'argent au chef de gueules, chargé ¶ de sept billettes d'argent, 4. 3. ¶

LVIII. — **Charles du Liscouët** (2), ¶ fils de Messire Pierre du Liscouët sieur de Kergoleau & de Coetnempren, & de Beatrice Barbier de la maison de Kerjan, ¶ fut Evesque de Cornoüaille aprés François de la Tour, & tint ce Siége pendant le plus fort des Guerres de la Ligue. Enfin l'an 1594. l'armée Royale conduite par le Seigneur Maréchal d'Aumont, blocqua Kemper-Corentin, & y entra par composition le 13. dudit mois. Conkerneau fut aussi pris, & le Fort que les Espagnols avoient basti sur la pointe de ROS-KANVEL, sur le goulet ou emboucheure du Golphe de Brest fut blocqué, battu, assailli, & aprés une opiniastre resistance pris d'assaut par l'Armée du Maréchal.

De gueules à trois Escussons d'Hermines, deux en chef, un en pointe, l'Escu brisé d'une bordure engreslée d'or.

LIX. — **Guillaume Le Prestre** (3), ¶ fils de Loüis le Prestre, Seigneur de Lezonnet, Gouverneur de Conquerneau, & de Dame Marie Bizien de la Maison de Kergomar. Ce Prélat fut premierement Chantre de l'Eglise Cathedrale de S. Brieuc, du temps que Melchior de Marconay son parent en estoit Evesque, & depuis Doyen de l'Eglise Collegiale du Guemené en l'Evesché de Vennes; & enfin ayant obtenu l'Evesché de Cornoüaille l'an 1614. il fut consacré à Paris l'an 1615. Il a rétably les maisons Episcopales ruinées pendant les Guerres de la Ligue, beaucoup ménagé & augmenté le Temporel de son Evesché. Quand il a assisté aux Estats de la Province, il a appuyé par son conseil & sa genereuse resolution les Privileges d'icelle, & les a souvent soûtenus devant le Roy en son Conseil, vers lequel les Estats l'ont

(1) Louis Simonetta est mis ici à tort, et Mgr de la Tour avait été nommé à Quimper le 26 août 1573 : *Franciscus de la Tour Trecoren. fit episcopus Corisopiten. per obitum Stephani.*

(2) Charles du Liscouet fut nommé Evêque de Quimper le 15 novembre 1582 : *Carolus de Liscouet fit episcopus Corisopiten. per cessionem Francisci.* — Voir pour ce qui concerne *la Ligue* sous son épiscopat, le récit du chanoine Moreau, assez partial lorsqu'il est question de l'Evêque, qui s'était rallié de bonne heure au parti du Roi. Il mourut le 14 mars 1614 et fut enterré dans la chapelle de la Victoire, à la Cathédrale. Sous son épiscopat les Capucins s'etablirent à Quimper en 1613 et non en 1601, comme on l'a dit, car à la date du 23 mars 1613, le *Déal* du Chapitre marque que les Sieurs Briant, Petit et Collet, sont députés pour représenter le Chapitre a l'assemblee générale qui doit se tenir ce jour au manoir épiscopal pour délibérer sur l'établissement des Peres Jésuites et des Capucins en la ville de Quimper. L'établissement des Jésuites fut ajourné, mais celui des Peres Capucins fut décidé immédiatement, et par testament de novembre 1614, le Sieur Mocamt du Perennou lègue une somme pour aider à la bâtisse du Couvent.

(3) Fut nommé Evêque de Quimper le 15 novembre 1583. (*Arch. Vatic.*).

député par trois diverses fois, pour porter les Cahiers de leurs Remontrances, & les animer par son éloquence & la vivacité de ses reparties. Il mourut au Manoir de Kervegant en l'Evesché de Vennes (1), le 8. Novembre 1640. laissant à ses freres & sœurs pour cent mille écus de biens. ‖ De son temps le Convent des Capucins a esté basti à Kemper-Corentin, joignant la Chapelle de S. Sebastien, à eux donnée pour leur servir d'Eglise. Et les RR. PP. Jesuistes y furent établis l'an 1619. Au commencement de l'an 1620. l'éguille de plomb du Clocher qui estoit sur la croisée de l'Eglise Cathedrale fondit par un étrange accident. Les Urselines, Benedictines, & Religieuses de Ste Elisabeth y ont esté aussi fondées. Le 26. jour de Novembre, l'an 1634. Haut & Puissant Messire Sebastien Marquis de Rosmadec, Baron de Molac, Comte de la Chapelle, etc. Chevalier de l'Ordre du Roy, fit entrée solemnelle à Kemper-Corentin, en qualité de Gouverneur d'icelle, assisté de deux cens Gentilshommes du Pays, & fut receu à demie lieuë de la Ville par les Habitans sous les armes, en nombre de plus de huit cens, qui le conduirent dans leur Ville, où il fut salué par tous les Ordres, & harangué selon les formes.

Ce Prélat me permit de faire par son Diocese les perquisitions & recherches necessaires pour la perfection de cét œuvre, par ses lettres dont la teneur s'ensuit.

GUILLELMUS DEI ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ gratia Corisopitensis Episcopus, omnibus nostræ Diœcesis presentes Litteras inspecturis, Salutem in Domino.

Justæ laudabili supplicationi nobis à P. F. Alberto le Grand, Sacerdote ordinis FF. Prædicatorum Conventus Montis Relaxi strictioris observantiæ porrectæ, annuentes; Facultatem eidem Fratri concessimus, ut juxta commissionem R. sui Provincialis, quam vidimus attentéque examinavimus, per nostram Diœcesim libere cœpto operi conficiendo necessaria requirat; Mandantes vobis & vestrum singulis, ut prædictum Fratrem benigne suscipiatis, eique quæ sibi apta fore, suoque instituto convenire judicaverit, exhibere, communicare, commodareque velitis. Datum Corisopiti in nostra æde Episcopali, hac die decima nona Octobris Anno Domini 1628.

GUILLELMUS EPISCOPUS CORISOPITENSIS.

Locus sigilli Episcopalis.

De mandato dicti D. Domini Episcopi Corisopitensis præfati. Y. Euzenou, *Secr.*

ADDITION.

Du Louet, *d'or à trois testes de loup de sable, écartelé de face de six pieces de gueules, & de vairé.*

René du Louët (2), fils de Messire Jean du Louët, Chevalier Seigneur de Coëtiunval, de Kernhoat, de Kerguisiau, de Kerrom & de Quijac, & de Dame Jacquette de Bresal, étoit Chantre & Grand Vicaire de Leon, lorsqu'il fut nommé en l'an 1640. par le

(1) Au manoir de Kervegant, paroisse de Scaër, en l'Evêché de Quimper. Il y a ici confusion avec le manoir de Kervégant, paroisse de Redené, ancien Evêché de Vannes.

Sous l'épiscopat de Mgr Le Prestre, 1614-1640, outre l'établissement des Pères Jésuites au Collège de Quimper, nous voyons s'y fonder plusieurs communautés religieuses de femmes :

Les Ursulines le 24 juin 1623.

Les Religieuses de Sainte-Elisabeth ou Sœurs Cordelieres du Tiers-Ordre de Saint-François, établies au Monastere de Saint-Joseph, en la terre au Duc, en octobre 1633.

Les Bénédictines du Calvaire s'établirent à Quimper le 5 novembre 1634.

C'est Mgr Le Prestre de Lézonnet qui procura au diocèse la relique du bras de St. Corentin, qu'il obtint des religieux de Marmoutiers, par acte du 10 mai 1623.

(2) René du Louet, fils de Jean du Louet seigneur de Coetjunval en Ploudaniel, de Keranhoat en Loperhet, de Kerguisiau en Bohars, de Kerrom au minihy de S. Pol, et de Quijac en Lambézellec. (De Courcy).

Roy Loüis le Juste à l'Evesché de Cornoüaille, sans autre recommandation que celle de son merite. Il fut sacré à Paris le second jour de Février 1642. en l'Eglise des Religieuses Benedictines, & fit son entrée Episcopale en son Eglise le trentiéme du mesme mois.

Outre les autres marques de piété qu'il laisse dans son Diocese, qu'il a visité à pied une fois par an depuis l'an 1642. celles-là sont considerables, qu'il a estably la Confrairie du S. Rosaire en plus de trente Eglises, Paroisses ou Chapelles qu'il a fait rebastir, & plusieurs Eglises rüinées, a décoré sa Cathedrale de plusieurs nouveaux édifices, augmenté les bastimens du Palais Episcopal (1) & du manoir de Laniron.

De son temps se sont establis en son Diocese quatre Convens de Religieuses Ursulines ; A sçavoir, à Carhaix (2), à Kemperlé (3), à Pontecroix (4), & au Faouët. Un Convent de Dames Religieuses du tiers Ordre de S. François dites Cordelieres (5) au Faubourg de la Terre au Duc, proche la ville de Kemper-Corentin, sous la conduite de Dame Elisabeth Fouquet Superieure ; en consideration de laquelle Messire Christofle Fouquet son Pere Seigneur de Chalain, President au Parlement de Bretagne, a fait bastir à ses frais un tres-beau Monastere, duquel il est Fondateur & Dotateur.

En l'an 1657. Messire Vincent du Menez Seigneur de Lesurec, fils d'Yves du Menez, & de Marguerite de Bresal, prit l'habit de Capucin en l'âge de trente ans, & fonda en mesme temps un Convent de Capucins en la ville d'Audierne (6).

Quelque temps auparavant, Messire Guy Autret Seigneur de Missirien auroit fait bastir deux belles Chapelles ; l'une en la Paroisse de Ceuzon sous l'invocation de S. Denis ; l'autre en la Rabine de sa terre de Lesergué, Paroisse Dergué Galéric, sous l'invocation de S. Joachim Pere de la Ste Vierge, en laquelle derniere il a fondé 4. Messes par chaque semaine. Dieu concede journellement de grandes graces aux Pelerins qui de toutes parts la viennent visiter, & qui gagnent l'Indulgence pleniere que le Pape Innocent X. a concedée.

Ledit René du Louet, par une action d'extrême pieté & ferveur, qu'il avisage d'un esprit ferme la mort à laquelle il est de longue main préparé, a fait contruire & eslever en sa Cathedrale un magnifique Tombeau de marbre noir, enrichy de six colomnes de

(1) L'aile ouest du palais épiscopal incendié sous la ligue, ne fut reconstruite qu'en 1646 date qui se voit encore dans le tympan d'une fenêtre de la bibliothèque. Voir l'*Incendie de l'évêché de Quimper en 1595*, (Bulletin de la Société Archéolog. du Finistère, tome XIX, p. 3) où il est démontré que cet incendie eut lieu par l'incurie des soldats qui tenaient garnison dans le palais épiscopal et y donnaient un bal le jour même du sinistre.

(2) Une pieuse veuve, Marie Olymant, veuve de M. du Guerharo, favorisa l'établissement des Ursulines de Carhaix. Le 25 octobre 1644, sous la conduite de la mère Jacquette de la Bourdonnaye dite Ursule de la Mere de Dieu, cinq religieuses de la maison de Pontivy vinrent fonder la nouvelle communauté de Carhaix.

(3) Cinq religieuses Ursulines de Tréguier, sous la conduite de Claude des Anges de Kerouartz, fondèrent la maison de Quimperlé le 14 juillet 1652.

(4) Le 20 septembre 1652, par ordre de Mgr du Louet, quatre religieuses Ursulines de la maison de Quimper vont fonder une communauté de leur ordre à Pont-Croix, dont est première supérieure Urbane-Jeanne de Saint-Bernard.

(5) Il est question ici du monastère des Cordelières de Saint-Joseph venant de Nantes « établies à Quimper des 1634, et autorisées à cet établissement par délibération des bourgeois de Quimper du 2 octobre 1633 (H. 212) ; en 1638, la première supérieure était dame Jacquette le Maignen. Mais ce ne fut qu'en 1650 que M. Fouquet de Chaslain, président au Parlement de Bretagne, commandant de Quimper et du château de Concarneau, donna aux religieuses établies au *Meaz-Minihy*, une partie des biens sur lesquels furent construits en 1654 leur église et leurs dortoirs, ce qui lui valut le titre de fondateur de la communauté. — Par ordonnance du 28 mars 1742 le Roi interdit aux Religieuses de recevoir des novices, et les dernieres religieuses quittaient la maison au mois de juillet 1749. Dès 1745 les biens en étaient administrés par M. Galéran, économe du Séminaire, nommé à cet effet par Mgr de Cuillé (H. 212).

(6) On doit ajouter à ces fondations celle de l'abbaye de Notre-Dame de Kerlot, faite par M. Pierre de Gégado, sieur de Crécholain, en faveur de sa sœur Elisabeth religieuse de l'ordre de Citeaux. Cette fondation, qui date de l'année 1652, donna lieu à des contestations d'une violence inouïe, et nécessita l'emploi de la force armée (100 hommes et du canon) pour mettre définitivement l'abbesse en possession de son monastere. On peut lire une notice concernant cette fondation au *Bulletin Archéol. du Finistère*, tome XVI, p. 1. — A l'épiscopat de Mgr du Louet se rattache encore la fondation des Hospitalieres de Carhaix en 1663, par une dame de Kerlech. — Voir *Carhaix et son passé*, par Madame la comtesse du Laz. — P. P.

mesme, & des Figures en bosse des quatre Vertus Cardinales, posées aux quatre coins dudit Tombeau sur lequel est élevé la Statuë dudit Seigneur Evesque, representé à genoux, travaillée au naturel, avec plusieurs Epitaphes & pieuses Sentences tirées de l'Escriture, à sçavoir; Expecto donec veniat immutatio mea, sive vivimus, sive morimur Dei sumus.

Le Sieur de Missirien a fait ajouster un beau Chapiteau au dessus de l'Arcade qui enferme ce Tombeau, & dans une grande Table de marbre noir, graver en Lettres d'or cét Epitaphe.

D. O. M.

Sub hoc Jacet marmore Illustriss. & Reverendiss. Dominus RENATUS DU LOUET, fœlicis memoriæ Prœsul, Cornubiæ dignissimus Antistes, Bono Ecclesiæ natus, natalibus Illustris, virtute illustrior. Patrem habuit Joannem du Louët virum strenuum, Dominum de Coëtiunval. Avum vero Franciscum du Louèt qui omnes rei militaris insignes de Patria benè meruerunt, maternas vero origines ad primarios Britanniæ proceres multiplici cognationis vinculo referebat. Et hic armorum gloriam cum litterarum cognitione coopulasset neglectæ tamen fortunæ donis ad firmiora se contulit præsidia, quæ nullis possunt amitti casibus & meliorem partem eligens totum se Deo dedit. Presbyter ordinatus, concionator fuit celeberrimus, & ita morum candore amabilis & vitæ integritate Clarus ut una omnium voce, Oliva pacis, Palma Justitiæ, speculum vitæ, regula morum, veritatis prœco & pauperum Patronus diceretur. Ob hanc merito diffusam famam à Rege Ludovico Justo ad Sedem Cornubiensem, tanquam ad virtutis præmium designatus est, & Episcopatum sœpè oblatum tandem admisit ne divinæ se opponeret voluntati, nempè Ludovici Justi regiâ victus justitiâ. Parisiis die secunda Febr. anno Domini 1643. consecratus est et 22. ejusdem mensis in Urbe & Ecclesia sua solemniter exceptus, faustâ omnium ordinum acclamatione. Singulis annis Diœcesim visitavit, depravatos mores reformavit, ignaros docuit, alumnos instruxit, pios confortavit, rerum inopiam pia benignitate sustentavit, Ecclesias restauravit, Altaria erexit, Palatia & Basilicas Episcopales pœnè funditus eversas extruxit & amplificavit; profuit Pastor Bonus quibus potuit, obfuit nemini. Sed illud rarum quod vivus sibi tumulum paraverit ut sibi quotidiè mortuus, aliis quotidiè Renatus videretur; tandem, proh dolor, sol noster, patriæ sydus & luminare magnum Ecclesiæ extinguitur, die mense Anno mundo vixit annos sed hominum memoriæ æternum vivet. Cujus honori N. Guido Autret Toparcha de Missirien, & de Lesergue Eques Torquatus, amicitiæ memor hoc sepulchrale Elogium suis lachrymis irrigatum mœrens posuit.

Quelques mois aprés, ledit Sieur de Missirien estant si malade que l'on croyoit sa mort toute prochaine, le Sieur du Run Furic Advocat au Parlement, homme de singuliere érudition, probité & merite composa à son honneur une Epitaphe que l'on a bien voulu inserer en ce lieu, à la memoire du Correcteur de cét Ouvrage.

EPICEDIUM.

Hic jacet Guido Autret Dominus de Missirien & de Lesergue, Eques Torquatus sed qui potest jacere Eques cujus proprium est stare qui animo semper fuit erecto, imo qui semper pro aliis stetit. Jacet tamen hic Vir fortis Eques, litteratus, gentilitio stemate insignis in hoc ævis major quod virtute clarior fuerit. Lugete Musæ, occubuit Apollo vester omni Elogio deflendus; sed cur lachrymæ hominis suo sœculo fortiori qui semper æqualiter tulit omne inæquale, nullos honores gessit, qui sella curuli dignus fuit sed quî posset, munera publica ambire qui, ut capesceret à Republica ambiendus erat? Præcepta benè gerendæ Reipublicæ dedit, sumenda respuit, non per fastum sed præ eximiâ animi moderatione quâ claruit. In

se Magistratum perpetuum exercuit ut mores legibus adæquaret, & exemplum benè regendi animi exhiberet. Nullus in Orbe Gallico nostro Autretio in familiarum stematibus peritior, quippè qui in minoribus familiis laudabilem antiquitatem invenerit, in majoribus præclaram fortitudinem, in supremis heroïcam celsitudinem. In hoc aliis fœlicior quod obscuris claritudinem, claris fœlicitatem, principibus summam gubernandi scientiam dederit. Colite ergo doctor cineres qui doctrinam stemmatum colitis, quin immo quinquatria palladi vestræ celebrate, nulla sit atra dies in funere Laureato. Abi viator & alibi quam in hoc tumulo manes Autreti perquirere, non potest urna quinque pedalis hominem productilem contegere inter sydera perquirendus est qui vitam syderibus dignam egit.

Ledit Seigneur RENÉ DU LOUET, se voyant plus que sexagénaire a fait eslection d'un Coadjuteur en la personne de FRANÇOIS VISDELOU, Chantre & Chanoine de Cornoüaille, qui estoit auparavant son Grand Vicaire.

VISDELOU, *d'argent à trois testes de loup de sable, arrachées & lampassées de gueules.*

François Visdelou, fils de Messire Gilles de Visdelou, Chevalier Seigneur de la Goublaye, Lieutenant de la Compagnie des Gens-d'armes de deffunt Jean Marquis de Coëtquen Lieutenant du Roy en la haute Bretagne, & de Dame Françoise du Quellenec, a esté premierement Chantre, Chanoine, & Grand Vicaire de Cornoüaille, & ayant esté choisi Coadjuteur de l'Evesché de Cornoüaille par ledit du Loüet, & obtenu la nomination du Roy le dix-huitiéme May mil six cens cinquante, par la recommandation de son merite; & à la priere des Députez des Estats de Bretagne il fut sacré à Paris sous le titre d'Evesque de Madaure, en l'Eglise du grand Convent des Jacobins le septiéme May mil six cens cinquante & un, par les Seigneurs Evesques de Dol, de Saint Malo, & de Vennes. Les Prédications pleines de zéle & de doctrine qu'il a prononcées devant le Roy & toute la Cour, & dans les plus grandes Audiances du Royaume, ont fait admirer la bonté de son esprit, & la force de son Génie & de son éloquence (1).

François de Coetlogon, Evesque de Quimper & Comte de Cornoüaille, est fils de Messire Loüis de Coetlogon, Chevalier, Seigneur Vicomte de Mejeusseaume, la Gaudinaye, & autres terres, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & au Parlement de Bretagne, & de Dame Louise le Meneust de Brequigny, & frere de Monsieur le Marquis de Coetlogon, Conseiller du Roy en ses Conseils, Lieutenant de Sa Majesté aux Eveschez de Rennes, Dol, S. Malo & Vennes, & Gouverneur de Rennes.

René du Louët Evesqûe de Quimper, connoissant sa vertu & son merite, le choisit en 1665. pour estre son Coadjuteur; il eut la nomination de la Reyne Mere Anne d'Austriche Gouvernante de Bretagne, & ensuite celle du Roy à la sollicitation des Estats de la Province qui la demanderent par leurs Députez. Il a presché avec applaudissement en presence de leurs Majestez & dans les plus grandes Audiances de Paris. Depuis qu'il est Evesque, il a porté la parole au Roy avec approbation de Sa Majesté & les loüanges de toute la Cour, à la teste des Députez de la Province, dont il a soûtenu les interests avec beaucoup d'intelligence & de fermeté. Il gouverne son Diocese avec grand zele, pieté & assiduité, & prend un soin particulier de maintenir son Eglise, de restablir & d'embellir les Maisons Episcopales; il fut sacré à Paris sous le titre d'Evesque de Madaure en l'Eglise du grand Convent des Bernardins le 18 avril 1666. par les Seigneurs

(1) Mgr de Visdelou fut transféré à l'Evêché de Léon en 1665 et fut remplacé comme coadjuteur à Quimper par Mgr François de Coetlogon en 1666. Celui-ci succéda à Mgr du Louet sur le siège de S. Corentin, à la mort de ce prélat qui advint le 18 février 1668. — P. P.

Evesques de Rennes, de Dol, & de Leon. *Ses armoiries sont trois Escussons d'Hermines de Bretagne.*

Ce Catalogue a esté par nous recueilly des Histoires de Bretagne d'Allain Bouchard & d'Argentré, & du P. Augustin du Paz, tant en son Histoire Genealogique des Illustres Maisons de Bretagne, qu'en son Catalogue des Evesques de Bretagne, à la fin dudit œuvre. Jean Chenu en son Histoire Chronologique des Eveschez de France, en ceux de Cornoüaille, & Claude Robert en sa Gallia Christiana, *lettre c. mais particulierement des Memoires MSS. dudit P. du Paz, & de Messire Sebastien Marquis de Rosmadec, comte de la Chapelle, baron de Molac, Chevalier, Gouverneur de la Ville de Kemper-Corentin, & Messire Jean de Lanyon, Baron du Vieux-Chastel, Chevalier Gouverneur des Villes de Vennes & Auray, & Messire Guy Autret sieur de Missirien & de Lesergué, ¶ qui depuis a fait les additions & corrections du present Ouvrage.* ❡

Suite des Evêques de Quimper de 1668 jusqu'à nos jours (P. P.).

De gueules à 3 écussons d'hermines.
Devise : *En tout temps Coetlogon.*

François de Coëtlogon, 1668-1706, né le 3 juin 1631 dans le diocèse de Saint-Brieuc, fils de Louis de Coëtlogon vicomte de Méjusseaume et de Louise Lemeneust, après avoir été coadjuteur de Mgr du Louet sous le titre d'évêque de Madaure, de 1606 à 1668, devint évêque titulaire de Quimper et prêta serment de fidélité au Roi le 23 avril 1668. L'année suivante 1669, grâce à la généreuse initiative de M. Picot, recteur de Plouguernevel, le séminaire était fondé. Mgr de Coëtlogon fut, à l'exemple de Mgr du Louet, grand protecteur des missions et des missionnaires. En 1675 il s'employa avec le V. P. Maunoir et l'abbé de Quimperlé à pacifier les esprits; il autorisa en 1678 Mlle Claude Hévin de Kermeno à fonder une maison de retraite pour les femmes. Sous son épiscopat, les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve prirent la direction de l'hospice Saint-Antoine en 1688. Mgr de Coëtlogon mourut le 6 novembre 1706.

A la cathédrale de Quimper, à main gauche de l'entrée de la chapelle de la Victoire, une plaque de marbre rapporte l'épitaphe qui se lisait autrefois sur un mausolée en forme de pyramide placé à l'entrée du chœur. En voici la teneur :

Hic jacet illustrissimus et reverendissimus D. D. Franciscus de Coetlogon natus tertio junii 1631, Episcopus Mandaurensis, illustrissimi et Reverendissimi D. D. Renati du Louet, episcopi Cornubiensis coadjutor inauguratus 18 aprilis 1666. Mox in ejusdem prœsulis locum suffectus est 1668. Ecclesiam cornubiensem in proprium decus, in privatum familiæ nobilis honorem, in publicam dioceseos et totius Armoricæ utilitatem, ad majorem Dei gloriam, Domibus asceticis, xenodochiis, seminario clericorum instauratis, virorum Apostolicorum laboribus munificentia et exemplo adjutis, annos XLI et amplius mitissime rexit. Obiit sexto novembris 1706.

Memento, Domine, David et omnis mansuetudinis ejus.

D'hermines à 3 chevrons de gueules.
Devise : *L'âme et l'honneur.*

François Hyacinthe de Plœuc, 1707-1739, né le 16 avril 1662, fut nommé à l'évêché de Quimper le 26 décembre 1706, il prêta serment de fidélité au Roi le 22 juin 1707, et ne fit son entrée solennelle à

Quimper que le 16 août 1707 (1). Nous devons signaler particulièrement à l'honneur de l'Episcopat de Mgr de Plœuc une nouvelle édition des Statuts diocésains en 1710, et la construction d'une partie notable des bâtiments du séminaire, notamment de la chapelle qui sert actuellement à l'hospice civil. Ce prélat mourut le 6 janvier 1739, et fut enterré au chœur de la cathédrale. Mgr Sergent a fait élever un monument à la mémoire de ce prélat, dans un enfeu proche le transept nord, et y a fait graver l'ancienne épitaphe :

Franciscus Hyacinthus de Plœuc, illustrissimo genere ortus, 16 aprilis 1662 natus, Episcopus Corisopitensis 26 decembris 1706 consecratus : zelum Dei zelans, forma gregis ex animo factus, disciplinæ et liturgiæ restaurator, vastam diœcesim per annos 22 diligenter invisit, parochiis optimos pastores preelegit, clerum nulli secundum firmavit, seminarium munificentia amplificavit, insigni basilica decoravit; viros apostolicos ære adjuvit; verbo et exemplo animavit; xenodochia, domos asceticas instauravit et ædificavit, sibi parcus, in pauperes largus se suaque impendit; plenus dierum et operum dilectus Deo et hominibus, gregi, clero et principi charus obiit die sexta januarii 1739.

Purgavit filios Levi et colavit eos quasi aurum, et fuerunt Domino offerentes sacrificia in justicia.

D'or fretté d'azur de 6 pièces au chef de gueules.

De Farcy de Cuillé, 1739-1772. Auguste-François-Annibal de Farcy de Cuillé, né au château de Cuillé, en Anjou, le 13 juin 1706, fut sacré Evêque de Quimper le 8 novembre 1739 et prit possession le 15 décembre de la même année.

Il combattit avec un grand zèle les erreurs du Jansénisme, et lutta de tout son pouvoir contre l'envahissement progressif du présidial sur la Justice des Régaires. Sous son épiscopat, en 1749, s'établirent à Quimper les Sœurs de la Charité ou Sœurs Blanches (2) pour le soin des malades en ville. Mgr de Cuillé mourut à Lorient le 28 juin 1772. Dans le préambule de son testament, daté du 23 janvier 1768, le vénérable prélat s'exprimait ainsi : « J'invoque spécialement pour ma dernière heure la Très Sainte Vierge, à qui j'ai eu une particulière dévotion que j'ai toujours désiré d'inspirer à mes diocésains et que je leur laisse comme mon plus précieux héritage. » Il demandait à être inhumé dans l'arcade au dessous de celle de Monseigneur de Coëtlogon. M. le Men nous dit que la tombe de Mgr de Cuillé était adossée au chœur vis-à-vis de la chapelle Saint-Michel, aujourd'hui chapelle Saint-Joseph. Une disposition spéciale de son testament nous permet de conclure que les tableaux des Evêques que nous voyons dans la salle Synodale y furent placés par ses soins : « Je veux, écrivait-il, que les tableaux et portraits qui sont dans la grande salle de l'Evêché restent à mon Successeur. »

D'or au lion de gueules issant d'une rivière d'argent, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.

De Grossoles de Flamarens, 1772-1773. Originaire du diocèse d'Angers, grand vicaire de Chartres, Emmanuel-Louis de Grossoles de Flamarens fut nommé Evêque de Quimper le 7 juillet 1772. Il assista aux Etats qui se tinrent à Morlaix du 20 octobre 1772 au 20 janvier 1773, et fut sacré à Morlaix en l'église Saint-Mathieu le 17 janvier 1773. Il prêta serment de fidélité au Roi le 4 mars de la même année ; mais ayant donné sa démission le 2 mai 1773, il fut transféré à Périgueux. Prélat anticoncordataire, il mourut à Londres en 1815.

(1) M. le Men a publié dans sa monographie de la cathédrale de Quimper, p. 167, le procès-verbal de cette prise de possession d'après un cérémonial du temps conservé aux archives de l'évêché.

(2) Voir l'intéressante notice de M. Trévédy sur cette fondation.

Coupé d'or et d'argent au lion de l'un en l'autre, armé, lampassé et couronné de gueules.

Conen de Saint-Luc, 1773-1790. Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, né à Rennes le 17 juillet 1734, chanoine en 1762, abbé commendataire de l'abbaye de Langonnet en 1767, fut nommé à l'Evêché de Quimper le 2 mai 1773. Il fut sacré à Conflans par Mgr de la Royère, Evêque de Tréguier, le 29 août 1773. Par ses soins le palais Episcopal fut restauré, et l'abbaye de Landevennec unie à la mense Episcopale en 1781. Il s'éleva en chaire avec un grand courage contre la Franc-Maçonnerie. Il fut toujours un modèle de piété, et mourut en protestant contre la Constitution civile du clergé, le 30 septembre 1790 (1).

A l'entrée de la chapelle de la Victoire, à la Cathédrale, une inscription rappelle en ces termes sa mémoire :

Hic expectat vitam venturi seculi
Tussanus Franciscus Conen de Saint Luc
natus Rhedonibus 1724
ad Sedem Sancti Corentini evectus est 1773
pater amantissimus, suos sacerdotes adversus persecutores
fortiter defendit,
legibus impiis interritus obstitit,
contra constitutionem civilem clericorum
jam morti proximus ad Pium VI. pont. Max. protestatus est,
et dolore fractus obiit die XXX Septembris 1790.
primum in limine templi,
postea in capella B. Mariæ Virginis,
hic tandem depositus est.

Pendant la vacance du siège, de 1790 au Concordat de 1801, deux Evêques constitutionnels prétendirent à la juridiction ecclésiastique du Finistère.

Louis-Alexandre Expilly, né à Brest le 24 février 1742, curé de Saint-Martin de Morlaix, nommé par les Electeurs le 1er novembre 1790, Evêque du Finistère, eut le triste honneur d'inaugurer le schisme en France. Il périt sur l'échafaud, à Brest, le 21 juin 1794.

En 1798, il eut comme Successeur dans le schisme Yves-Marie Audrein, né à Goarec, diocèse de Cornouaille, en 1741. Elu évêque du Finistère le 22 avril 1798, il fut sacré à Quimper le 22 juillet par Claude Le Coz. Il fut assassiné sur la route de Briec, dans la nuit du 19 au 20 novembre 1800, par des Chouans qui le fusillèrent parce qu'Audrein avait voté la mort du Roi (2).

André, 1802-1804. Claude André, né en Dauphiné, le 30 mai 1743, chanoine de Troyes, fut désigné au Concordat pour occuper le siége de Quimper ; sacré à Paris le 9 mai 1802, il arriva à Quimper le 19 août, et fut installé solennellement le 22 du même mois. La grandeur de sa tâche le déconcerta, et après avoir essayé d'organiser le clergé de son diocèse, il se heurta à une mauvaise volonté arrêtée de la part de l'autorité civile et aux prétentions peu justifiées des prêtres constitutionnels pour les postes les plus importants, et ne tarda pas à donner sa démission à la fin de l'année 1804 (3).

(1) Voir sa Vie écrite par l'abbé Boissière, son secrétaire, et publiée par M. Téphany, chanoine, dans son *Histoire de la Persécution religieuse.*

(2) Voir la *Fin de l'Eglise Constitutionnelle dans le Finistère.* — (P. P.).

(3) Voir la « Restauration du culte dans le diocèse de Quimper. » — *Semaine religieuse*, 1898.

En 1806, il fut nommé chanoine de Saint-Denis et mourut à Paris le 25 août 1818. Mgr André ne portait pas d'armes, mais les initiales de son nom, C. A., étaient simplement gravées sur le sceau épiscopal.

D'argent à l'arbre terrassé de sinople, le tronc chargé d'un léopard lionné de gueules, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.

Dombideau de Crouseilhes, 1805-1823. Pierre-Vincent Dombideau de Crouseilhes, né à Pau le 19 juillet 1751, ordonné prêtre le 23 décembre 1775, était grand vicaire de Mgr de Boisgelin, Archevêque d'Aix, au moment de la Révolution. Au Concordat il suivit Mgr de Boisgelin à Tours et fut nommé à l'Evêché de Quimper par décret du 10 pluviose an XIII (30 janvier 1805). Sacré à Notre-Dame par Mgr de Belloy assisté de Mgr Chabot, ancien Evêque de Mende, et de Mgr André, démissionnaire du siège de Quimper, le 21 avril 1805, il n'arriva à Quimper qu'au mois d'octobre de la même année. Grâce à son expérience de l'Administration il sut vaincre les difficultés qui avaient déconcerté son prédécesseur et il procéda avec une grande fermeté à la restauration du culte dans le diocèse ; il fut enlevé presque subitement d'une attaque d'apoplexie dans la nuit du 28 au 29 juin 1823.

Son corps repose au cimetière du Séminaire, au rétablissement duquel il avait tant travaillé. On lit sur sa tombe cette inscription qui résume son épiscopat :

Hic jacet Illustrissimus ac Reverendissimus D. D.
Petrus Vincentius Dombideau de Crouseilhes episcopus Corisopiten.
Commissi gregis sollicitudine Pastor,
caritate Pater, moribus forma,
Cum palam sæviret impietas, fidei Custos integer,
cum occulte insidiaretur ecclesiæ sapiens moderator,
Seminariorum erectione
monasteriorum, piorum secessuum, missionum Sacrarum
restauratione.
tulit abominationes impietatis et consolatus est lugentes in Sion.
Clero ad pietatem et scientiam informando
præsertim incumbens
Seminarium hoc fundavit, enixe dilexit,
et hic dilectus
ipse juxta crucem jacere voluit.
Rexit ecclesiam Corisopitens. annis XVIII
obiit die XXVIII junii anno MDCCCXXIII, annos natus LXXII.
Requiescat in pace.

D'azur à 3 pies de mer becquées et membrées de gueules.

Mgr de Poulpiquet, 1824-1840. Jean-Marie-Dominique de Poulpiquet de Brescanvel est né au château de Lesmel, paroisse de Plouguerneau, le 4 août 1759. Docteur en Sorbonne, il fut nommé par Mgr de La Marche, chanoine, grand vicaire, puis en 1788, curé de Plouguerneau à la mort de l'abbé de Lesmel son oncle maternel.

Il protesta avec éclat contre la constitution civile du clergé, émigra en Angleterre, prit part en qualité d'aumônier à la malheureuse expédition de Quiberon, où il n'échappa à la mort qu'en gagnant à la nage une embarcation déjà pleine de monde, aussi fut-il choisi pour présider à l'inauguration du monument du Champ des Martyrs élevé à la mémoire des victimes qui périrent en cette circonstance.

Peu après le Concordat, en 1806, M. de Poulpiquet devint vicaire général de Mgr Dombideau et le seconda puissamment de son expérience et de son crédit dans l'œuvre de réorganisation du clergé et des communautés religieuses.

En 1822, il refusa l'évêché de Langres, mais Mgr Dombideau étant mort, il accepta de le remplacer sur le siège de S. Corentin. Préconisé le 4 mai 1824, il fut sacré à Notre-Dame de Paris par Mgr de Quelen, assisté de Mgr d'Hermopolis et de Mgr Millau évêque de Nevers, le dimanche de la Trinité 13 juin 1824. Sous son épiscopat fut fondée la première maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes, ainsi que la Congrégation des religieuses de l'Adoration perpétuelle pour assurer la pratique de cette dévotion qui fut étendue à tout le diocèse. Après une courte maladie, Monseigneur de Poulpiquet mourut le 1er mai 1840. Son oraison funèbre fut prononcée le 2 juin par M. l'abbé Graveran, curé de Brest, déjà désigné comme son successeur.

Sur la recommandation expresse du Prélat son corps fut transporté dans l'église de Plouguerneau sa paroisse natale.

Voici l'inscription qu'on lit sur son tombeau :

Hic, in optato Juxta ecclesiam quam olim pie rexit tumulo
appositus ad patres jacet illustrissimus ac reverendissimus D. D.
Joannes Maria Dominicus de Poulpiquet de Brescanvel
Doctor Sorbonicus Episcopus Corisopitensis.
Avitæ fidei confessor et custos, alter apostolica charitate Christus
populi sollicitudine pater, clericorum pietate forma,
Zelo sacerdotum amor et exemplar omnibus omnia factus ex animo,
In adversis corroboravit quod ampliavit in prosperitate templum.
Lugent innumeri quos enutrivit pauperes præsbyteri quibus providit
de senectute bona, novi quos conduxit in vineam operarii et quibus in perpetuum
ad altare consociavit adoratores angeli pacis lugent.
Natus die IV augusti M.DCC.LIX Ecclesiam corisopitensem feliciter
rexit annos XV menses XI dies XIII. obiit die Ia Maii MDCCCXL.
Requiescat in pace.

La Cathédrale conserve son cœur placé au côté de l'épître de la chapelle de la Victoire.

De sinople à la croix alésée d'or.
Devise : *Verbum crucis Dei virtus.*

Joseph-Marie Graveran, 1840-1855, né à Crozon le 16 mars 1793, ordonné prêtre le 20 décembre 1817, fut successivement professeur au Grand-Séminaire où il se fit remarquer par sa science, puis curé de Saint-Louis de Brest où il se révéla comme administrateur habile, sachant allier à une grande prudence une fermeté inébranlable. A la mort de Mgr de Poulpiquet il fut, moins d'un mois après, appelé à le remplacer et sacré à Paris dans la chapelle du couvent des Oiseaux par Mgr Affre, assisté de Mgr Bonami archevêque de Calcédoine et de Mgr Morlot évêque d'Orléans. Après la Révolution de février 1848, l'évêque de Quimper fut envoyé représenter le Finistère à l'Assemblée Constituante où il sut en fort bons termes défendre les droits de l'Eglise et la liberté d'enseignement. Mgr Graveran rédigea des Statuts diocésains, pleins de mesure et de sagesse, qui montrent dans le Prélat une grande expérience et une connaissance approfondie des besoins particuliers du diocèse. Sur la fin de sa vie il entreprit la réalisation d'un projet qui lui tenait au cœur depuis longtemps, le couronnement des tours de sa Cathédrale par la construction de deux flèches en harmonie avec le reste du monument, et il réalisa les

ressources suffisantes à cette entreprise en demandant à chacun de ses diocésains un sou par an pendant cinq ans; par ce moyen ingénieux, l'œuvre commencée par lui fut menée à bonne fin par les soins de son successeur. Après une longue maladie, Mgr Graveran fut enlevé à l'affection de ses diocésains le 1er février 1855. Son corps fut inhumé à la Cathédrale dans la chapelle Saint-Pierre, une statue y représente le prélat à demi couché, avec cette inscription :

Hic jacet Josephus Maria Graveran episcopus Corisopiten. et Leonen. annos vixit LXI menses X dies XVI obiit die I februarii M.DCCC.LV — in Pace — erat vir ille simplex et rectus ac timens Deum et recedens a malo.

Son cœur fut déposé dans l'église de Saint-Louis de Brest derrière le chœur. On y lit cette inscription :

Hic ad suos redux quiescit amans cor
illustriss. Reverendiss. Domini Joseph Maria Graveran
Corisopitensis et Leonensis episcopi.
Hanc pie pastor bonus annis XIV rexit ecclesiam
in finem dilexit redamantes in finem.
Congenito, Crozone genitus Parochus erexit.

Son éloge funèbre fut prononcé le 1er mars 1855 par M. de Léseleuc de Kerouara, recteur de Plougonven.

D'azur à une Sainte Vierge d'argent rayonnante d'or, à l'orle d'étoiles de même. Devise : *Ave Maris stella.*

Monseigneur Sergent, 1855-1870. Né à Corbigny dans la Nièvre le 12 mai 1802, M. Nicolas-Marie Sergent était recteur d'académie de ce département et vicaire général de Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, quand il fut nommé par l'Empereur évêque de Quimper le 6 février 1855. Sacré à Paris dans la chapelle des Sœurs du Bon-Secours, le 20 mai 1855, par le cardinal Morlot archevêque de Tours, assisté de Mgr Sibour, évêque de Tripoli, et de Mgr Tirmarche évêque d'Arras.

Toujours fort attaché aux doctrines romaines, il prit une part importante aux travaux du concile du Vatican et fut élu membre de la Commission de discipline. On lui doit la belle restauration intérieure de la Cathédrale, qui fut son œuvre de prédilection. Il mourut subitement en wagon en gare de Moulins, dans la nuit du 25 au 26 juillet 1871. Son corps repose dans l'enfeu qu'il avait choisi lui-même pour sa sépulture, près la porte de la sacristie. Sur son tombeau se voit son image sculptée en pierre de Kersanton, avec cette inscription :

Renatus Nicolaus Sergent episcopus Corisopit. et Leonen.
Sancti Chorentini nostri sedem XVI annos impiger tenuit,
ecclesiam cathedralem munificentissimus ornavit,
fidem inconcussam
in synodo Vaticana fideliter firmiterque professus est.
Vixit annos LXIX menses II. dies XIII
obiit D. XXV julii An. MDCCCLXXI
in pace.

Son panégyrique fut prononcé par l'abbé Darras l'auteur de l'*Histoire de l'Eglise.*

Mi-parti au 1er les armes de saint Benoit, au 2e d'argent au pin terrassé d'azur supporté par deux cerfs affrontés de gueules. Devise : *In visceribus Jesu Christi.*

Monseigneur Nouvel. Charles Nouvel de la Flèche, né à Quimper le 26 décembre 1814, fit ses études de Droit à Rennes où son père était conseiller à la Cour. Après avoir exercé quelque temps comme avocat, il entra en 1838 au Séminaire de Saint-Sulpice et, ordonné prêtre, fut successivement vicaire à Saint-Germain, professeur de théologie morale au Grand-Séminaire, aumônier de l'Hôpital Saint-Yves, curé de Toussaints, puis vicaire général de Mgr Godefroy Saint-Marc, archevêque de Rennes. En 1869 il voulut entrer en religion, et se retira au Monastère des Bénédictins de la Pierre-qui-Vire, au diocèse de Sens, mais à peine avait-il fait profession sous le nom de Dom Anselme, que par décret de M. Thiers, président de la République, il fut désigné pour remplacer Mgr Sergent sur le siège de saint Corentin. Sacré à la Pierre-qui-Vire le 4 février 1872 par l'Archevêque de Sens, assisté de l'Evêque de Nevers et de l'Evêque de Tarbes, il fit son entrée solennelle à Quimper le 15 février 1872; il conserva pendant tout son épiscopat son costume religieux, et suivit en tout point sa règle qui prescrit l'abstinence quotidienne des aliments gras, couchant tout habillé sur une simple paillasse. On lui doit l'unification des quatre Catéchismes de Léon, Tréguier, Cornouaille et de Vannes, jusque-là en usage dans le diocèse, la fondation d'un couvent de son Ordre à Kerbeneat, paroisse de Lanneuffret, et la reconnaissance de la relique du Bras de saint Corentin. Mgr Dom Anselme Nouvel mourut le 1er juin 1887, huit jours après sa rentrée à Quimper de sa visite pastorale, sans la moindre illusion sur sa fin prochaine et s'y préparant avec une énergie et une grandeur d'âme peu communes. Il est inhumé dans l'enfeu de la chapelle de Saint-Corentin, en la Cathédrale, avec sa représentation en marbre blanc. Son éloge funèbre fut prononcé par Mgr Bécel, évêque de Vannes.

D'azur à la croix d'or au chef de Bretagne. Devises : *Doué hag ar vro* (Dieu et Patrie), et *Ama et confide.*

Monseigneur Lamarche, 1887-1892. Jacques-Théodore Lamarche, né à Paris le 15 mars 1827, ordonné prêtre le 21 décembre 1851, accompagna nos soldats en Crimée en qualité d'aumônier. Etait vicaire à Saint-Germain de Charonne quand éclata la guerre de 1870; il assista nos soldats aux combats de Saint-Privat et de Gravelotte, et après la capitulation de Metz les accompagna prisonniers jusqu'à Kosel en Silésie. Successivement curé de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle et de Sainte-Marie des Batignolles; préconisé évêque de Quimper dans le Consistoire du 25 novembre 1887, Mgr Lamarche fut sacré à Notre-Dame de Paris le 29 janvier 1888 par Mgr Richard, archevêque de Paris, assisté de Mgr Coullié, évêque d'Orléans et de Mgr de Briey, évêque de Meaux. Mgr Lamarche donna un témoignage éclatant de son amour pour Marie dans les belles fêtes du Couronnement de Notre-Dame du Folgoët et prit à cœur la Cause du Vénérable Serviteur de Dieu Michel Le Nobletz, qui fut commencée sous ses auspices. Après un court épiscopat, le regretté Prélat fut enlevé à l'affection de ses diocésains le 15 juin 1892. Son éloge funèbre fut prononcé le 20 juillet par Mgr d'Hulst. Le corps du Prélat repose dans la Cathédrale, dans l'enfeu du bas-côté sud, voisin de la fresque de Yan d'Argent, représentant la prédication du grand Serviteur de Dieu Michel Le Nobletz. On lit sur sa tombe cette simple inscription :

HIC JACET
R. D. Jacobus Theodorus
Lamarche,
ecclesiam Corisopiten. IV. ann. gubernavit
obiit A. D. MDCCCXCII. die XV Junii.

D'azur à la barque gréée d'argent voguant sur une mer agitée de sinople vers une étoile rayonnante d'or au franc canton d'hermines. Devise : *In te Domine speravi.*

Monseigneur Henri-Victor Valleau. Henri-Victor Valleau, né à la Couarde, île de Ré, au diocèse de La Rochelle, le 17 novembre 1835, prêtre en 1861; était curé-archiprêtre de la Cathédrale de Saint-Pierre de Saintes lorsqu'il fut nommé à l'Evêché de Quimper le 26 novembre 1892, préconisé le 16 janvier 1893, et sacré dans la Cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, le 5 mars 1893, par Mgr Ardin, archevêque de Sens, assisté de Mgr Petit, évêque du Puy, et de Mgr Cœuret, évêque d'Agen. Mgr Valleau mourut subitement le 24 décembre 1898. Pendant son court épiscopat il présida aux fêtes du Couronnement de Notre-Dame de Châteauneuf et à la Translation des reliques de saint Pol de Léon au mois de septembre 1897. Sur sa recommandation aucun éloge funèbre n'a été prononcé sur sa tombe.

D'azur à trois épis d'or à la feuille ployée d'argent 2. 1. Devise : *Qui seminat in benedictionibus. Deus adjuva me.*

François-Virgile Dubillard, né à Soye, diocèse de Besançon, le 16 février 1845. Successivement professeur, supérieur du Grand-Séminaire et vicaire général, il fut nommé évêque de Quimper au Consistoire du 14 décembre 1899. Sacré à Besançon par l'archevêque, Mgr Petit, le 24 février 1900, il a fait son entrée solennelle à Quimper le 22 mars de la même année.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES EVESQUES D'ALETH ET S. MALO
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

EVESQUES D'ALETH
OU GUIC-ALETH.

PREMIER LIEU DU SIEGE EPISCOPAL DE S. MALO,

Depuis ledit S. Malo, jusqu'à S. Jean de la Grille, qui transfera le Siege en la ville de S. Malo, l'an de grace 1141.

ADDITION.

SAINT MALO est une Ville celebre, située en une peninsule de la coste Septentrionale de la Mer en la haute Bretagne; elle a pris le nom de son premier Evesque, & l'a donné à tout le Diocese auparavant nommé Aleth. Entre les principales remarques que l'on peut faire en cette ville-là est singuliere, que la garde d'une Place si importante est commise toutes les nuits à la fidelité d'un certain nombre de dogues, qui sont attachez le jour, & qui font la ronde toutes les nuits à l'entour des remparts & des fossez, avec telle furie qu'ils seroient capables de devorer ceux qu'ils pourroient rencontrer. Le grand trafic exercé par les Habitans de Saint Malo, d'où estoit Jacques Cartier, qui le premier découvrit le Canada leur donna de la reputation en toutes les parties du monde. Le Chapitre est composé d'un Doyen, des Archidiacres de Dinan & de Porhoët, d'un Chantre et des Chanoines.

ENTRE les Epistres de saint Jerosme, que le docte Pierre Canisius a triées, & distribuées en trois Livres, il s'en trouve une qui est la 42. du Livre premier, que ce S. Docteur Sarmate de nation, mais qui avoit long-temps demeuré és Gaules, écrit à une sienne fille spirituelle, grande Dame Gauloise, nommée Algasia, & commence ainsi : *Filius meus Apodemius, qui interpretationem nominis sui,*

longa ad nos navigatione signavit, & de Oceani littore atque ultimis Galliarum finibus Româ præterita quæsivit Bethleem, etc. detulit mihi in parva schedula maximas quæstiones, etc. Et aprés avoir comparé la pieuse curiosité de cette devote Dame à celle de la Reine de Saba, avant luy donner la resolution de ses doutes, il luy fait cét humble compliment. *Satis miratus sum, cur, purissimo fonte vicino relicto, nostri tam procul rivuli fluenta quæsieris, & omissis aquis Siloë quæ vadunt cum silentio, desideres aquas Sihor, quæ turbidis sæculi hujus vitiis sordidantur. Habes isthic* Sanctum virum ALETHIUM Presbyterum, *qui viva (ut aiunt) voce, & prudenti disertoque sermone, possit solvere quæ requiris,* & quelques lignes aprés. *Itaque nostram amaritudinem, illius* (Alethii) *nectareo melle curato.* Ayant leu cette Epistre, je me suis incontinent persuadé, que ce saint & docte personnage Alethius (à la sainteté & erudition duquel le S. Docteur deffere tant) pourroit avoir esté de ce Diocese, puisqu'il estoit du Pays de cette Dame, qui demeuroit aux dernieres extremitez des Gaules, & és rivages de l'Ocean, ce qui ne se peut entendre que de nostre Bretagne (au regard de Bethleem, d'où saint Jerosme écrivoit) laquelle s'avance dans l'Ocean, & est tellement environnée de luy, de trois costez, que Pline l'appelle, *Spectatiorem Peninsulam;* & peut-estre auroit-il esté nommé Alethius, *à diuturna in habitatione civitatis Alethi;* & si je n'estois asseuré que long-temps avant saint Jerosme, le premier lieu du Siege de cét Evéché se nommoit ALETH, (comme il se void dans le livre intitulé *Notitia imperii,* où il se lit *ALETHUM sub dispositione viri spectabilis Ducis tractus Armoricani,* & ailleurs, *Præfectus militum Marrensium, Maurorum, Osismiacorum ALETHO)* j'aurois pensé qu'il auroit esté nommé Aleth, du nom de notre Alethius, puisque l'experience nous fait voir, que nos anciens Bretons avoient coûtume de donner aux Villes, Bourgs & Paroisses, les noms des S.S. Personnages qui y avoient vécu, quelques fois sans composition, comme aux Villes de saint Malo, saint Brieuc, saint Paul de Leon, saint Aubin du Cormier, & semblables; autrefois adjoustant l'une de ces quatre Dictions Bretonnes, Guic, qui signifie *Bourg* en Latin *oppidum,* Landt, qui en vieux Breton signifie *Eglise,* Ploue, d'ordinaire apostrophé & prononcé Plou' qui signifie *Paroisse* ou *peuple champestre,* en Latin *Plebs,* & Loc, qui signifie *lieu;* comme par exemple GUIC-ALETH, (non pas Quidaleth,) qui signifie *Bourg-d'Aleth,* GUIC-SANE, Bourg de saint Sané, etc. Landt-Houarné, *Eglise de saint Hervé,* Landt-Thivizio, *Eglise de saint Thuriau,* Plou'-Armel, *champ de saint Armel,* Plou'-Neventer, *champ* ou *Paroisse champestre de saint Neventer,* Loc-Mazhé, *lieu de saint Mathieu,* Loc-Ronan, *lieu de saint Ronan,* & une infinité de semblables. Quoy que c'en soit, il nous conste par le temoignage de saint Jerosme, que nostre Alethius a esté un saint & docte Personnage; & par la description du lieu où il demeuroit, il nous reste une forte conjecture qu'il fut Breton Armoricain (quoy que je ne le puisse asseurer), & partant je luy devois ce souvenir en ce lieu, ne le pouvant placer en mon Catalogue, pour avoir precedé saint Malo, qui luy donnera commencement.

Saint Malo, ou Maclovius (dont nous avons décrit la vie) fut sacré Evêque d'Aleth, l'an de grace 541. sous le Pape Vigilius, l'Empereur Justinian I. & Hoël II. du nom Roy de Bretagne Armorique, gouverna son Evéché soixante & dix ans, & mourut l'an 612. âgé de cent dix ans.

II. — **S. Gurval,** ou **Gurvalus,** fut éleu aprés la mort de saint Malo l'an 612. sous le Pape Boniface IV. l'Empereur Heraclc, & le Roy Hoël III. Il ne tint ce Siege que deux ans, se déposa l'an 614. & se retira au desert, où il deceda l'an 625. *Voyez le surplus de sa vie le 6. juin, p. 216.*

III. — **S. Colaphin,** ou **Colaphinus,** Archidiacre d'Aleth, fut éleu incontinent aprés que

saint Gurval se fut démis de l'Evéché, sous le Pape S. Deus-dedit, & les mémes Empereur & Roy de Bretagne, tint ce Siege six ans, & mourut l'an 619.

IV. — **S. Armel,** ou **Amargilus,** éleu la méme année 619. sous le Pape Boniface V. & lesdits Princes, deceda l'an 627. ayant siegé 8. ans.

V. — **S. Egnogat,** ou **Enogatus,** fut sacré au commencement de l'an 628. sous le Pape Honoré I. & les Empereur & Roy que dessus, tint ce Siege trois ans, & mourut le treiziéme de Janvier l'an 631. auquel jour l'Eglise de S. Malo en fait office. Il y a auprés de Dinan une Paroisse de son nom.

VI. — **S. Melmon** (1), ou **Malmon,** succeda la méme année 631. par eslection du Chapitre d'Aleth, sous les mémes Pontife, Empereur & Roy, & deceda le septiéme de son Pontificat, qu'on nombroit de Jesus-Christ 638.

VII. — **S. Geffroy** ne tint ce Siege que deux ans, ayant esté esleu sous le Pape Jean IV. l'an 639. & mourut l'an 641.

VIII. — **Ocdumal,** ou **Ocdmalus,** fut éleu l'an 641. sous le Pape Theodore, & deceda l'an 644. ayant siegé trois ans, sous l'Empereur Constans III. fils d'Heracle, & le Roy de Bretagne Salomon II. du nom.

IX. — **Hamon** occupa ce Siege depuis ledit an 644. jusqu'à l'an 651. sous le Pape Theodore & S. Martin I. martyr, sous les mémes Princes. Du temps de ce Prelat S. Judicaël Roy de Bretagne Dononée rebastit l'Abbaye de saint Méen de Gaël, & s'y rendit Religieux.

X. — **Noedi,** ou **Noedius,** éleu l'an 652. sous les mémes Pontife & Princes, ne siegea que neuf mois, & mourut en Mars l'an 653.

XI. — **Riatuvalus** succeda par élection du Chapitre la méme année 653. tint le Siege six ans, sous les Pape Eugene I. & saint Vitalien, & les mémes Empereur & Roy, & mourut l'an 659.

XII. — **Tutamen** ou **Tutamenus,** fut sacré au commencement de l'an 660. sous le Pape S. Vitalien, l'Empereur Constans II. & le Roy de Bretagne Allain II. du nom, ne siegea que 3. ans, & mourut l'an 663.

XIII. — **Ravili,** ou **Ravilius,** éleu la méme année 663. sous les mémes Pontife & Princes, mourut l'an 670. ayant siegé 7. ans.

XIV. — **Bili,** ou **Bilius,** fut sacré l'an 670. sous le Pape Adeodatus, l'Empereur Constantin IV. & le Roy Allain II. & mourut l'an 672. le deuxiéme de son Pontificat. Ce fut du temps de ce Prelat, que les Reliques de S. Malo furent rapportées de Xaintonge en Bretagne; il écrivit amplement la vie dudit S. Malo, telle qu'on la void és anciens Legendaires manuscrits, distribuée en neuf Leçons, tant le jour de la Feste, que chaque jour de l'Octave, & à sa translation.

(1) A partir de saint Melmon jusqu'à l'évêque Helocar, la suite des Evêques d'Aleth n'offre aucun caractere d'authenticité. (M. de la Borderie, *Annuaire de Bretagne,* 1862.)

XV. — **Moenus** fut éleu l'an 672. & mourut l'an 675. n'ayant siegé que trois ans sous les mémes Pape, Empereur & Roy.

XVI. — **Edbodus** ¶ que je trouve nommé **Ebondus,** ‖ siegea sous les Pape Domnus ou Domnio I. du nom, & S. Agathon, & les susdits Empereur & Roy, dépuis l'an 675. jusqu'à l'an 679. qui font 4. ans.

XVII. — **Guibertus** ne siegea que deux ans, depuis l'an 679. jusqu'à 681. sous les mêmes Pontifes & Princes.

XVIII. — **Hamon** esleu la mesme année 681. se demit l'an 683. & mourut l'an 695. ayant tenu ce Siege deux ans, sous le Pape, Empereur & Roy que dessus.

XIX. — **Gautier,** ou **Galterius,** Chancelier du Roy de Bretagne Allain surnommé le Long, la méme année de son eslection assista au Parlement General, convoqué par ce Prince en la ville d'Occismor en Leon & signa l'Edict y fait, immediatement aprés l'Archevêque de Dol Genevée. Il tint ce Siege douze ans, sçavoir est depuis ledit an 683. jusqu'à 695. qu'il deceda. Il assista avec les autres Prelats de Bretagne aux obseques dudit Roy Allain, en l'Abbaye de S. Melaine de Rennes, l'an 690. Il siegeoit du temps des Papes S. Leon II. S. Benoist II. Jean V. Conon, & saint Serge I. & l'Empereur Justinien II.

XX. — **Cadocavan,** ou **Cadocavanus,** fut esleu l'an 696. sous le Pape S. Serge I. & l'Empereur Tybere III. dit Absimare, pendant l'interregne qui fut en Bretagne aprés la mort du Roy Allain II. tint ce Siege treize ans, & mourut l'an 709.

XXI. — **Rivallon** ayant esté sacré l'an 711. sous le Pape Constantin & l'Empereur Philippicus Bardanes, tint ce Siege jusqu'à l'an 734. qui font 23. ans.

XXII. — **Judicael** sacré l'an 734. sous le Pape Gregoire III. & l'Empereur Leon Isaurien III. du nom, mourut l'an 740. ayant siegé six ans.

XXIII. — **Reginaldus** fut esleu l'an 740. sous le Pape Saint Zacharie I. du nom, l'Empereur Constantin Copronyme V. du nom, & mourut l'an 758. le 18. de son Pontificat.

XXIV. — **Menfenicus** entra dans ce Siege par eslection du Chapitre d'Aleth, l'an 758. sous le Pape Paul I. & l'Empereur que dessus, mourut l'an 780. ayant siegé vingt-deux ans.

XXV. — **Budic,** ou **Benoist,** c'est tout un, succeda l'an 781. sous le Pape Adrien I. & l'Empereur Constantin VI. & Irené sa mere, tint ce Siege unze ans, & mourut l'an 792.

XXVI. — **Docmael** fut esleu l'an 792. sous le mesme Pape Adrien I. & l'Emperiere Irenes, du temps que l'Empereur Charle-magne conqueroit la Bretagne, duquel l'armée assiegea & prit la ville d'Aleth de son temps. Il mourut l'an 812.

XXVII. — **Heloca** ou **Helocarus,** fut sacré l'an 812. sous le Pape Leon III. & l'Empereur Charle-magne ; il assista à un Concile celebré par l'Archevêque de Tours à Rhedon, où assisterent aussi les Evêques du Mans, d'Occismor (c'est Leon), de Rennes, de Nantes &

de Cornoüaille, l'an 817. le 3. de l'Empire de Loüis le Debonnaire; auquel Concile ces Prelats confirmerent les Lettres dudit Prince, données à Aix la Chapelle, par lesquelles il reconnoissoit que l'Abbaye de saint Méen de Gaël (située en ce Diocese) avoit esté fondée & bastie par S. Judicaël Roy de Bretagne, émancipée de la main seculiere des Princes (c'est à dire exemptée & amortie de leur obeïssance seculiere) par Charle-magne & ledit Louïs, & excommunierent Raoul sire de Montfort, qui l'avoit voulu reduire en son obeïssance, & tous autres qui voudroient attenter aux immunitez de l'Eglise. Il deceda l'an 817.

XXVIII. — **Ermor** ou **Ermorus,** fut éleu l'an 817. sous le Pape Pascal I. l'Empereur Loüis le Debonnaire, & mourut l'an 835. ayant siegé dix-huit ans.

XXIX. — **Jarnuvaltus** ou **Tarnuvaltus,** succeda par élection l'an 835. sous le Pape Gregoire IV. & le méme Empereur, deceda l'unziéme Novembre l'an 837. n'ayant siegé que deux ans.

XXX. — **Meen** éleu l'an 837. sous les mêmes Pape & Empereur, mourut l'an 840. ayant siegé trois ans.

XXXI. — **Salaçon** fut nommé à l'Evêché d'Aleth par Loüis le Debonnaire l'an 840. sous le Pape Gregoire IV. & ayant esté accusé de Simonie, il fut déposé à l'instance du Roy de Bretagne Neomene, l'an 855. *Arg. l. 3. c. 16.*

ADDITION.

Guernallius mentionné en une Epistre du Synode de Tulle, écrite aux Evêques de Bretagne.

XXXII. — **Ratuvalatrus** succeda par nomination du Roy Neomene, & par élection du Chapitre d'Aleth, l'an 855. & tint ce Siege 7. ans jusqu'à l'an 862. qu'il mourut. Il consentit la fondation du Royal prieuré de S. Magloire de Lehon prés Dinan, faite l'an 860. ou environ, par Neomene Roy de Bretagne Armorique, du temps duquel & du Roy Heruspée son fils il siegeoit, seant à Rome le Pape Benoist III. & Nicolas I. sous les Empereurs Lothaire & Loüis II.

XXXIII. — **Ratuvili** ou **Ratuvilius,** fut sacré l'an 863. sous le Pape Nicolas premier, l'Empereur Loüis second, & Heruspée Roy de Bretagne Armorique, & ayant siegé 9. ans il deceda sur la fin de l'année 872. L'an 869. il signa une patente du Roy Salomon III. touchant les presents qu'il faisoit à l'Abbaye de Rhedon, où ce Prince se qualifie *Salomon Dei gratiâ totius Britaniæ magnœque partis Gallie Princeps,* & est signée de nôtre Prelat, qui y est nommé *Rathinus Alethensis Episcopus,* en presence des Princes Rivallon & Guegon fils du Roy, Pastheneten & Brannus enfans du feu Roy Neomene. Ce Prélat consentit aussi la fondation du Prieuré de S. Sauveur de Plelan que le mesme Prince fonda en son Manoir de Brecilien en ce Diocese, & le fit appeller MOUSTER SALAUN, c'est à dire Monastere de Salomon, où nostre Prélat déposa le corps de S. Maixant qu'on avoit envoyé en present à ce Prince. Il officia aussi aux obseques de la Reyne Guyhenerec premiere femme du Roy enterrée en ce mesme Prieuré (1).

XXXIV. — **Salvator** fut sacré l'an 873. sous le Pape Jean VIII. & l'Empereur Loüis II. La derniere année du Roy de Bretagne saint Salomon III. du nom, lequel ayant esté

(1) Aprés Ratuili, l'abbé Duchesne mentionne Bili, auteur de la *Vie de saint Malo,* comme Evêque d'Aleth vers 900.

cruellement massacré (1), les Seigneurs qui avoient conspiré sa mort entrerent en guerre à qui resteroit Roy, & sur ces entrefaites, les Normands & Danois descendirent en Bretagne en plusieurs Havres, l'an 878. entr'autres au Havre d'Aleth (c'est le port de Solidor, à l'emboucheure de la riviere de Rance) crainte desquels ce Prélat & son Clergé se retira en France, & passant par le Prieuré de Lehon prés Dinan, il emporta le corps de Saint Magloire à Paris, où il a esté depuis retenu. Ce Prelat mourut l'an 915. ayant siegé 42. ans, pendant lesquels il vid le regne du Duc Allain Rebras premier du nom, & la desolation de son Evéché par les Normands, sous leur Duc Rollo, qui se jetta sur le pays Dolois, Dinannois & d'Aleth, l'an 912.

Les Noms de ses successeurs ne se trouvent depuis l'an 915. jusques à l'an 1002.

XXXV. — **Hamon** (2) fut sacré l'an 1002. sous le Pape Jean XVII. l'Empereur Henry le Chauve II. du nom, & le Duc de Bretagne Geffroy premier de ce nom, & mourut l'an 1034. le trente-deuxiéme de son Pontificat. Du temps de ce Prelat, le Prince Eudon ne se contentant de son partage y voulut adjouster le païs Alethois & Dolois, supporté en ses pretentions par le Vicomte de Leon, dont le Duc Allain III. son frere, estant adverti, il entra en armes au Dinannois, assiegea le Chasteau de Lehon prés Dinan, & laissant l'Archevéque de Dol, & le Vicomte de Leon pour conduire ce Siege, il marcha avec la moitié de son armée vers la ville d'Aleth, en dessein de l'assieger. Eudon en eut nouvelle, & alla charger ceux qui estoient devant Lehon, dont le Duc adverti, rebroussa chemin pour ayder ses gens, mais trouvant la riviere de Rance fort enflée, il fallut aller plus haut chercher le passage; enfin ils se joignirent, s'ensuivit la bataille que le Duc gagna, le Prince s'étant sauvé à pointe d'éperon, dans Guenkamp. Ce Prelat suscrivit à la fondation de l'Abbaye de saint Georges de Rennes, faite par le Duc Allain III. Du temps de ce Prelat Junkeneus de Dinan Archevêque de Dol bastit le Chasteau de Combourg en ce Diocese, & le donna à son frere Ruellan surnommé Chevre-Chenuë Vicomte de Dinan.

XXXVI. — **Raoul** fut éleu l'an 1034. sous le Pape Benoist IX. l'Empereur Conrad II. & le Duc Allain III. tint ce Siege vingt-cinq ans, & mourut l'an 1059. Ce Prelat soussigna le don que fit le Duc Allain & le Prince Eudon son frere à Hugueten Abbé de saint Méen de Gaël (que le Duc Geffroy leur pere avoit rebasti) de la terre & forest de Gadel, change d'or & d'argent en leur bourg, la Chapelle & territoire de S. Tremore, le Menehi de Quedillac & autres terres, où il signe RODOLPHUS Episcopus DIALETENSIS, mais il y a erreur au datte de l'an 1000. ce qui se justifie aisément, car en cette année le Pere des Princes vivoit, qui ne mourut que l'an 1008. & icy c'est leur mere veuve dudit Geffroy qui fait le don. D'ailleurs Karkeneus (qui y signe Archevéque de Dol) ne fut sacré que l'an 1026. Guérin Evéque de Rennes, qui y signe aussi, ne fut sacré que l'an 1012. Gautier Evéque de Nantes qui y signe pareillement, ne fut éleu que l'an 1006. & nostre Prelat l'an 1034. d'où je conclus qu'il faut de necessité que ce don a esté fait depuis ledit an trente-quatre.

XXXVII. — **Reginald** fut éleu l'an 1059. & sacré la méme année, sous le Pape saint Gregoire VII. l'Empereur Henry IV. & le Duc de Bretagne Hoël, & mourut l'an 1091. le dix-septiéme Novembre. Il assista à l'enterrement du Comte Eudon en la Cathedrale de saint Brieuc la méme année de son sacre, & l'an 1087. il assista au Parlement de Bre-

(1) Voyez la vie de S. Salomon, page 266, art. XII. — A.

(2) Le *Pouillé de Rennes* place Raoul avant Hamon et fait suivre celui-ci d'un Evêque Martin : Raoul, 990-1020. Hamon, 1028-1049. Martin, 1054-1056.

tagne tenu à Rennes par ledit Duc Allain IV, dit Fergent, duquel il fut Chancelier. L'an 1060. il approuva le don que faisoient Judicaël & Waceline à Seigneur & Dame de Loheac, de la Paroisse de Goven en son Evéché, à l'Abbaye S. Sauveur de Rhedon. *Annuente REGINALDO, qui tunc temporis Episcopatum sancti Maclovii regebat* (porte l'acte dudit don). L'an 1080. Geffroy premier du nom Vicomte de Dinan, du consentement de sa femme Orio, & aussi Olivier & Allain leurs enfans, fonderent le Prieuré de la Magdeleine au Pont sur Rance sous Dinan, & le donnerent à Frere Guillaume du Dol leur proche parent, Abbé de S. Florent lez Saumur. Du temps de ce Prelat, Judicaël Seigneur de Loheac (duquel nous avons parlé un peu plus haut) commença à bastir dans son Chasteau une Chapelle en l'honneur du Sauveur du monde JESUS-CHRIST, que son fils Gaultier paracheva (comme nous dirons tantost).

XXXVIII. — **Benoist** fut sacré l'an 1091. finissant, en Fevrier, sous le Pape Urbain II. l'Empereur Henry IV. & le Duc Allain Fergent IV. du nom; siegea neuf ans & mourut l'an 1100. L'an 1092. il assista à l'enterrement d'Anne de Leon Comtesse de Porhoët, veuve d'Eudon, à sainte Croix prés Josselin, avec Morvan Evêque de Vennes, & Guillaume Evéque de Saint Brieuc, & leurs Archidiacres, Justin Abbé de Saint Sauveur de Rhedon, Gervais Abbé de S. Melaine, Guihomar Abbé de S. Méen de Gaël, Fraval Abbé de S. Guedas de Rhuys. L'an 1098. un Seigneur nommé Guegon le Vicaire (c'est Vicomte) fils de Herard, fit infraction violente en l'Eglise Cathedrale de S. Pierre d'Aleth, au saint Temps de Caréme, & l'Esté suivant il fut griévement blessé en la teste; ce qui luy fit reconnoître sa faute, & faire venir ce Prelat, qui s'estoit retiré au Monastere de S. Malo en l'Isle d'Aaron, auquel ayant demandé pardon & absolution des sacrileges par luy perpetrez en ladite infraction & invasion injuste des biens de ladite Eglise, il les restitua & promit à ce Prelat de ne plus prendre les armes que par son conseil & consentement, & restitua à l'Eglise d'Aleth les terres que luy avoit jadis donné Robert fils de Bresel de Plohiern, & plusieurs autres biens, consentant que quiconque les troubleroit en la possession desdites terres, fut excommunié.

XXXIX. — **Judicael** (1) fut sacré l'an 1101. sous le Pape Paschal II. les Empereurs & Duc que dessus, deceda l'an 1108. ayant tenu le Siege sept ans, il eut un frere Archevéque de Roüen. La méme année du sacre de ce Prelat, & de son consentement, Gautier Seigneur de Loheac paracheva la Chapelle de S. Sauveur, que son pere Judicaël avoit commencée, & y fonda un Prieuré, qui dépendoit de l'Abbaye de Rhedon, dont l'Abbé Justin fut investi en presence de ce Prelat, & de Robert d'Arbrissel, homme tres-saint, Instituteur de l'Ordre de Font-Evraud, qui y assista avec grand nombre de ses Disciples; & y fit le méme Seigneur mettre une portion de la vraye Croix, & une portion de la pierre du Sepulchre de Nostre-Seigneur, que son frere Riou de Loheac luy avoit envoyé de la Terre-Sainte.

XL. — **Benoist** fut sacré l'an 1108. sous les mémes Pape & Duc de Bretagne, & l'Empereur Henry V. mourut l'an 1118. le 10. de son Pontificat. Ce Prelat donna à Guillaume Abbé de Marmoustier lez Tours, l'Abbaye qui estoit en l'Isle Aaron (c'est à present la Cathedrale de S. Malo) & le Prieuré de S. Malo de Dinan, qui dépendoit de ladite Abbaye, fondée par Olivier Vicomte de Dinan, à condition d'y avoir huit moines, desquels ledit Olivier voulut estre le cinquiéme, du consentement du Vicomte Geffroy fils dudit Olivier, ce que le Pape Paschal II. confirma par un Bref adressé audit Abbé Guillaume, datté *de Id. Maii Indict. 3. A. C. 1109.*

(1) Les trois noms d'Evêques donnés ici, Benoit, Judicaël et Benoit, appartiendraient à la même personnalité et, d'après le *Pouillé de Rennes*, il n'y aurait eu, de 1089 à 1112, qu'un seul Evêque du nom de Judicael, surnommé Benoit.

XLI. — **Rivallon** (1) ne tint ce Siege un an entier, estant sacré l'an 1118. finissant, & mourut l'an 1119. il siegea sous le Pape Gelase II.

XLII. — **Albert** fut sacré l'an 1119. sous le Pape Calixte II. l'Empereur Henry V. & le Duc Conan le Gros, aprés 4. ans de siege, mourut l'an 1123.

XLIII. — **Donoal, ou Donoaldus,** fut esleu l'an 1124. sous le Pape Calixte II. les mesmes Duc & Empereur, mourut l'an 1131. le dix-neufiéme Aoust. Il estoit Moine Benedictin, profez du Monastere du Mont Saint Michel, ¶ & assista avec Hugues Archevêque de Tours à la Dedicace de l'Eglise de S. Morice de la Rouë, au Diocese d'Avranches.

XLIV. — **Benoist** succeda par eslection l'an 1131. sous le Pape Innnocent II. l'Empereur Lothaire II. & le Duc Conan le Gros, mourut l'an 1140. ayant siegé neuf ans. Du temps de ce Prelat, la Forest de Brecilien en ce Diocese fut peuplée de certains faux Hermites de la secte d'Heon de l'Estoile, insigne imposteur de ce siecle, natif d'auprés de la Forest de Loudeac, qui entre ses autres erreurs & blasphémes se disoit estre le fils de Dieu, & se faisoit adorer comme tel par ses Disciples. Ils en vouloient particulierement au Clergé & aux Evêques, & multiplierent tellement, que le Duc eut bien de la peine à les dénicher de cette Forest, mais ce Prelat y apporta tant de diligence, qu'ils furent attrapez, & ne voulans se repentir de leurs blasphémes ils furent exterminez de divers supplices. Le Sieur d'Argentré en parle amplement *en son Histoire de Bret. livre 4. c. 51.*

XLV. — **S. Jean** (2) surnommé **De La Grille,** Religieux de l'Ordre de Cysteaux, d'Abbé de Begar fut sacré Evêque d'Aleth, l'an 1140. sous le Pape Innocent II. l'Empereur Conrad III. & le Duc Conan surnommé le Gros. Il mourut l'an 1170.

EVESQUES DE SAINT MALO

Depuis l'an mil cens quarante & un jusqu'à l'année mil six cens trente-six.

L'ANNÉE suivante de son sacre qui fut 1141. ce Prelat voyant que la nouvelle Ville qui se bastissoit en l'Isle d'Aaron s'accroissoit de jour à autre, & que les Habitans de l'ancienne Cité d'Aleth s'y en alloient demeurer, obtint permission du Pape & du Duc d'y transferer son Siege Episcopal, & se servant de l'Abbaye pour son Eglise Cathedrale & son manoir Episcopal, y mit des Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin, & bâtit le chœur tout à neuf, comme il se void aujourd'huy. Il soûtint procés contre les Moines de Marmoûtier, à cause de son Eglise Cathedrale en l'Isle d'Aaron, qui appartenoit auxdits Moynes, contre lesquels il gagna. *Voyez le surplus de sa vie le 3. de Février, page 37.* L'an 1168. Henry II. Roy d'Angleterre vint en Bretagne avec une puissante armée, pour châtier les rebellions du Prince Eudon Comte de Porhoët; & pour premier exploit il assiegea & prit les Ville & Château de Josselin Capitale dudit Comté, lequel il courut & fourragea; & s'en retournant en Normandie, il assiegea le Château de Hédé, qui luy fut rendu par Geffroy de Montfort, puis il prit le Château de Tinteniac, & celuy de Becherel, aprés avoir resisté quelques jours aux efforts des machines & engins dont il fut battu, fut forcé le jour de la Saint Jean. De là l'Anglois

(1) Rivallon, 1112-1118. Suivi non d'Albert mais de Daniel qui mourut en 1120. Celui-ci fut remplacé non par Benoit mais par Donoald mort en 1143.

(2) Saint Jean de la Grille, 1144-1163. — Transféra le siège de son Evêché d'Aleth à Saint-Malo.

marcha vers Dinan, & brûla les maisons qui sont aux fauxbourgs de Lehon, épargnant seulement celles qui appartenoient au Prieuré, puis courut & pilla tout le Dinanois & Maloüin, en dépit du Vicomte de Dinan Rolland qui avoit tenu le party d'Eudon. Mais l'an suivant 1169. les Princes étans tombez d'accord, le Vicomte de Dinan y fut compris, à condition que le Château de Lehon fut démoly ce qui fut executé. L'an 1152 Guillaume Comte de Montfort fonda l'Abbaye de S. Jacques prés la ville de Montfort, qui est de Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin & l'an 1156. ce Prelat consacra le grand Autel de lad. Eglise. De son temps aussi, Rivallon Seigneur de Combour, donna à Albert Abbé de Marmoustier la moitié de l'Eglise de Nôtre-Dame prés son Château, & beaucoup de terres specifiées en l'Acte dudit don, qui est de l'an 1149. & ce pour fonder un Prieuré, où il y auroit des Moines tirez de ladite Abbaye, de laquelle il dépendra.

XLVI. — **Albert** (1), Chanoine Regulier & Archidiacre de saint Malo, fut esleu aprés la mort de sainct Jean, au commencement de l'année 1171. sous le Pape Alexandre III. l'Empereur Frideric Barberousse premier du nom, & le Duc Conan surnommé le petit, & mourut l'an 1184. le 13. de son Pontificat, ¶ ou selon Robert du Mont l'an 1182. ‖ L'an 1171. le Comte Eudon tant de fois battu & rebattu, rentra de rechef en sa Comté de Porhoët, & rebastit son Chasteau de Josselin le mieux qu'il pût, mais le Duc Conan son fils ne luy donna loisir de l'achever, luy courut sus, & le chassa derechef hors de ses terres ; & encore que le Roy d'Angleterre eût l'an 1173. défait tous ses Alliez, de telle sorte qu'il ne luy en restoit pas un seul. Neant-moins ce miserable Prince, combattant la fortune mesme, entra derechef en son Comté de Porhoët, rebastit son Château de Josselin, & prit celuy de Plou'-Armel, & les tint trois ans, jusqu'à l'an 1176. que le Prince Geffroy d'Angleterre (qui avoit épousé la Duchesse Constance fille unique du feu Duc Conan) estant arrivé en sa Duché, commanda à son Gouverneur Rolland Vicomte de Dinan d'armer contre ledit Eudon, & le reduire en son devoir ; ce qu'il fit, entrant avec une puissante armée dans le Comté de Porhoët, qu'il prit, & luy osta les villes de Vennes, Auray, Josselin, Plou'-Armel & toute la Cornoüaille, ne luy laissant que deux chetives paroisses pour son entretien. L'an 1182. le Roy d'Angleterre dépité de ce que le Duc Geffroy ne luy voulut faire hommage, assiegea & prit Becherel & plusieurs autres places en Bretagne. Ce Prelat confirma le don que Geffroy fils d'Olivier de Dinan avoit fait aux Moines de Marmoûtier, lorsqu'il prit l'habit de leur Ordre. Il confirma aussi le don que fit Pierre Seigneur de Loheac à Bernard premier Abbé de S. Jacques prés Montfort, d'une partie des dixmes de la Valée Geléen, la Terre, Halles & autres heritages sciz & scituez en la Paroisse de Guipry en ce Diocese, mais le datte ne peut accorder, car il est de l'an 1163. Du temps de ce Prelat, Rolland Vicomte de Dinan fonda une Abbaye de Chanoines Reguliers de l'Ordre de saint Augustin, qui fut dite Nôtre-Dame du PONT PILARD, à laquelle nôtre Prelat donna la Paroisse de PLOMAUDEN, du consentement des Abbé & Moines de saint Melaine de Rennes qui y avoient interest, mais appointerent. Cette Abbaye n'est plus.

XLVII. — **Pierre Giraud** Chanoine de Rennes, fut sacré ledit an 1184. sous le Pape Lucius III. le mesme Empereur & la Duchesse de Bretagne Constance, femme du Duc Geffroy d'Angleterre, & mourut l'an 1218. Ce Prelat meu de zele de la gloire de Dieu, se croisa contre les Heritiques Albigeois, qui faisoient de grands ravages dans le Languedoc és environs de Tholose & y alla l'an 1216. ensemble avec ALLAIN Seigneur de LANVALAY qui conduisoit une compagnie de vaillans soldats au Comte de Mont-fort l'Amaury

(1) Albert, 1163, 1184.

Simon, Colonel General de l'Armée Catholique, où estant arrivé, il assista un jour à la Predication de S. DOMINIQUE, Patriarche & Fondateur de l'Ordre des Freres Predicateurs, lequel l'enrolla dans la confrairie du S. Rosaire de Nôtre-Dame, dont le Saint avoit préché les loüanges. Ce jeune Seigneur battant un jour la Campagne, fut attaqué d'une Compagnie Heretique, & tellement pressé d'eux, qu'il ne voyoit aucun moien humain de se retirer de cette presse. Alors il eut recours à la sainte Vierge, & jetta son Rosaire à son col sur ses armes, & incontinent la sainte Vierge apparut en l'air, & de son éclat ébloüit les Heretiques (qui prirent la fuitte) & desserra sur eux cent cinquante pierrades, dont ils furent tellement martelez, que plusieurs resterent morts sur la place, & les autres se sauverent à la suitte, & ainsi fut dégagé ce Seigneur, lequel étant de retour au païs, fonda le Convent des Freres Predicateurs en la ville de Dinan, & quelque temps aprés s'y rendit Religieux, & devint un grand Predicateur des loüanges de Nôtre-Dame & de son St. Rosaire, par la vertu duquel il fut délivré encores d'un naufrage, car revenant du Voyage de la Terre Sainte (qu'il avoit fait par permission de ses Superieurs) le vaisseau auquel il estoit se brisa à un rocher à haute mer, mais la Ste Vierge le preserva & tous les passagers qui estoient en son Navire, par le moyen de 100. cinquante petites Isles qui parurent miraculeusement contiguës les unes aux autres, sur lesquelles ils passerent en terre ferme, comme par dessus un Pont. Ce bon Pere ayant saintement vêcu en son Ordre, mourut à Orleans, & fut enterré au Convent de son Ordre. L'an 1196. le Roy d'Angleterre Richard s'étant saisi de la personne de la Duchesse Constance, le Duc Artur son fils se retira à saint Malo de Baignon en ce Diocese, où les Prelats & Barons de Bretagne le vinrent trouver, & lui firent leurs hommages comme à leur Duc & Prince souverain, ce qui se fit le 22. d'Aoust.

XLVIII. — **Raoul** fut éleu l'an 1218. sous le Pape Honoré III. l'Empereur Frideric second, & la Duchesse Alix femme de Pierre dit Mauclerc & mourut le huitiéme Octobre 1229. Cette mesme année ledit Pierre de Brenne, veuf de la Duchesse, fit alliance avec le Roy d'Angleterre, sans le sçeu ny le consentement des Barons, lesquels se départirent de son obeïssance, & s'allierent au Roy de France contre l'Anglois, qui descendit à saint Malo avec toute son armée, & y fut receu & traité par ledit Mauclerc, le jour de la sainte Croix en May ; mais ce ne fut qu'une monstre car ce Roy se retira à Bourdeaux sans rien faire, puis repassa en Angleterre.

XLIX. — **Geffroy** fut sacré l'an 1229. sous le Pape Gregoire IX. le mesme Empereur, & Pierre Mauclerc pere du Prince Jean, & veuf de la Duchesse Alix. Il resigna l'an 1255. au subsequent. De son temps Henry d'Avaugour fils d'Allain second, Comte de Pentievre, de Goëlo & de Guengamp, Baron d'Avaugour, & de sa femme Alix d'Espagne, se croiza pour le voyage de la Terre-Sainte sous la conduite de saint LOUYS Roy de France l'an 1249. & voyant l'armée des Sarazins puissante & bien munitionnée, & celle des Chrétiens beaucoup moindre, & en terre d'ennemy, il fit vœu à Dieu & se recommanda au Seraphique Pere S. François, & promit que si Dieu donnoit la victoire aux Chrétiens, il bastiroit un Monastere aux Religieux Cordeliers en son Hôtel en la ville de Dinan, & y prendroit l'habit de leur Ordre. Ayant fait ce vœu S. François luy apparut & le consola. La guerre finie, il prit congé du Roy pour s'en retourner en Bretagne, & passant par l'Italie prit l'habit de la main de saint Bonaventure General de l'Ordre, qui luy envoya depuis une Image de N. D. (on l'appelle N. D. DE VERTU) laquelle il mit dans le Convent qu'il fonda à Dinan l'an 1251. où il vécut en grande austerité jusqu'à l'an 1281. qu'il deceda le lendemain de la saint François, cinquiéme Octobre, comme il est marqué au Necrologe dudit Convent l'an 1243. Ce Prelat & Jean Evêque de Rennes soubscriverent

à la fondation de la Chapellenie de saint Martin, faite par Geffroy de Poëncé & Geffroy de la Guerche son fils, pour estre deservie en l'Eglise Cathedrale de Rennes par le Prieur de saint Martin dudit Rennes. L'an 1239. le Duc Jean I. de ce nom, tenant son Parlement general en la ville de Plou'-Armel, fut supplié par les trois Estats de son Duché de chasser les Juifs de ses terres, d'autant que par la cruauté & inclemence de leurs usures (qui leur estoient permises) ils consommoient la substance & des Nobles & du menu peuple, qui n'en pouvant plus s'émeut, & s'en pleignit au Prince, lequel par ses Lettres patentes données audit an en ladite ville, à la requête des Evêques, Abbez, Barons, Vassaux de Bretagne, pour l'utilité publique banit les Juifs de son Duché (1).

L. — **Nicolas** (2) entra par la resignation de son predecesseur l'an mil deux cens cinquante-cinq, sous le Pape Alexandre quatriéme l'Empereur Conrad quatriéme, & le Duc Jean premier du nom, ne vêcut que quatre ans Evêque, & mourut le douziéme Octobre, l'an 1259.

De gueules au Lyon d'argent armé & couronné d'or.

LI. — **Fr. Simon de Clisson,** Docteur en theologie, Religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Nantes, fut esleu par le Chapitre de Saint Malo l'an mil deux cens cinquante-neuf, sous le Pape Alexandre quatriéme, l'Empereur Conrad quatriéme & le Duc Jean premier, tint ce Siege vingt-six ans, & mourut le troisiéme de Février l'an mil deux cens quatre-vingts cinq. L'an mil deux cens soixante & treize, l'Abbaye de Nôtre-Dame & saint Salomon de *Pen-Pont,* de l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin, fut fondée par les Seigneurs de Loudeac, qui y donnerent droit de Chasse, de Chauffage, & de Merrein en leur Forest. Le Prince Jean Comte de Richemont, fils aisné du Duc Jean premier, qui avoit fait le voyage de la Terre-Sainte avec les Roys saint Louys de France, & Edoüard d'Angleterre, emmena deux Religieux Carmes en Bretagne, auxquels il fonda un Convent prés la ville de Plou'-Armel, l'an mil deux cens soixante & unze. Le Duc Jean premier se voyant en paix avec tous ses voisins, riche & opulent autant que Prince de son siecle, acquit la Vicomté de Leon, & celle de Dinan, & bailla en échange quelques Terres à Allain d'Avaugour Comte de Goëlo, à qui elle appartenoit de par sa femme, heritiere de Juaël de Mayenne, & Gervaise heritiere de Dinan, & le surplus luy fut payé en argent.

D'or au Lyon de gueules armé & lampassé d'azur.

LII. — **Robert du Pont,** esleu l'an mil deux cens quatre-vingt cinq, sous le Pape Honoré quatriéme, l'Empereur Rodolphe premier, & le Duc Jean premier, & mourut l'an mil trois cens six. L'an 1305. ce Prelat assista & officia aux obseques du Duc Jean second du nom, lequel mourut à Lyon, ayant esté accablé d'une rüine de muraille, au sacre du Pape Clement V. d'où le corps fut apporté en Bretagne, & enterré au milieu du Chœur du Convent des Carmes de Plou'-Armel, par luy fondé, où il gist avec cét Epitaphe. *Cy gist Jean, jadis Duc de Bretagne, qui trépassa à Lyon sur le Rône, le Jeudy és Octaves de la saint Martin d'Hyver, l'an 1305. priez Dieu pour l'ame de luy.*

D'argent à trois haches d'armes de sable.

LIII. — **Raoul Rouxellet** (3), de la Noble famille de Limoëlan, Paroisse de Sevignac, fut sacré l'an 1306.

(1) Geffroy, 1231, résigna : 1254.

(2) Nicolas de Flac, mourut le 11 octobre 1262.

(3) Raoul, clerc séculier du roi de France, fut pourvu le 9 février 1311 et transféré à Pampelune en Espagne puis de là à Laon, le 2 mars 1317 (Eubel).

sous le Pape Clement V. l'Empereur Henry de Lutzembourg VIII. du nom, & le Duc Artur II. Il fut transferé à l'Evêché de Laon en Picardie l'an 1318. L'an 1315. ce Prelat reconnût le Duc de Bretagne Jean troisiéme & ses successeurs ses souverains Seigneurs, (comme firent aussi les autres Evêques) *advoüant tenir d'eux ses Regaires, & tous ses biens temporels, Justice, & Jurîdiction immediatement & non d'autres, & y ajoûta le droit de bastir Chasteaux & Forteresses en tel endroit que le Duc voudroit, & y mettre Capitaines, Gardes & Officiers pour la garde d'iceux.*

LIV. — **Allain Gontier** (1) Docteur en theologie, fut sacré l'an 1318. sous le Pape Jean vingt-deuxiéme, l'Empereur Louys de Bavieres quatriéme du nom, & le Duc Jean troisiéme. Il permuta pour celuy de Cornoüaille l'an 1348. L'an 1341. il officia aux obseques du Duc Jean troisiéme du nom, dont le corps fut apporté de Normandie, où il estoit decedé, & conduit en la ville de Plou'Armel, où il fut enterré en un sepulchre de marbre, dans le Chœur de l'Eglise Conventuelle des Carmes, prés du Duc Jean second son ayeul, avec Epitaphe. *Cy gist Jean III. du nom Duc de Bretagne, Vicomte de Limoges, qui trépassa à Caën en Normandie, le dernier jour d'Avril, l'an M.CCC.XLI. priez Dieu pour luy.* L'an 1324. Olivier & Geffroy de Montfort, en reconnoissance de ce qu'ils avoient esté racheptez des mains des Turcs par les Religieux Mathurins, leur fonderent l'Eglise & Ministrerie de saint Jacques & saint Philipes, nommée jadis *l'Hôpital Bechet*, situé en la Paroisse de St. Enogat prés Dinan, & l'an 1346. Guillaume le Vayet, sieur de Tregomar, & Jeanne Rouxel sa femme, fonderent le Prieuré de saint Georges en Tremeur, lequel dépend de l'Abbaye de sainte Croix de Guengamp, Ordre de saint Augustin. L'an 1322. Messire Geffroy du Plessix Baliçon, Gentil-homme de ce Diocese, Secretaire du Roy Philipes le Long, fonda le College du Plessix à Paris; & depuis se faisant Moine à Marmoustier les Tours, il fonda le College de Marmoustier en la même ville, lesquelles Fondations furent approuvées par le Pape Jean XXII. L'an 1341. commença la guerre en Bretagne, entre Charles de Blois, Epoux de la Princesse Jeanne de Bretagne d'une part, & Jean Comte de Montfort d'autre, lequel ayant conquis & muni quelques places, s'embarqua au port du Guildo pour passer en Angleterre, d'où il eut secours. Et l'an 1342. il mit une Garnison Angloise à Plou'-Armel, qui donnoit bien souvent des allarmes au camp de Charles arresté devant Vennes. La mesme année le Seigneur de Beaumanoir Mareschal de Bretagne pour Charles, gagna un Citoyen de la ville de Jugon, qui luy ouvrit une des portes de la Ville à minuit, & y entra avec sa Compagnie. Les Cytadins s'enfuirent au Chasteau, & parmy eux le traistre (pour mieux couvrir sa trahison) mais ayant esté découvert, il fut pendu & estranglé aux creneaux de la grosse Tour; le Château fut assiegé & rendu quelques jours aprés, faute de vivres. L'an 1344. Messire Robert d'Artois courut tout le païs Dinanois jusqu'aux portes de la ville, sans la vouloir assieger, à cause qu'elle estoit forte & d'assiette & de garnison. L'an 1345. le Comte de Montfort estant sorti de sa prison vint en Bretagne, recommença la guerre de plus belle, & pour premier exploit, assiegea, prit, pilla & brusla la ville de Dinan. La ville de Plou'-Armel, qui aprés la tréve avoit esté renduë à Charles, fut surprise par les Anglois l'an mil trois cens quarante-six.

D'Hermines au chef de gueules, chargé de trois macles d'or.

LV. — **Yves de Bois-Boessel** (2) fut transferé de Cornoüaille à S. Malo, par permutation du precedent,

(1) Alain, chanoine de Nantes, protonotaire apostolique, fut pourvu le 2 mars 1317 (Eubel). — Portait : *écartelé aux 1 et 4 une fasce, aux 2 et 3 un sautoir.*

(2) Yves de Boisboisselle portait sur son sceau : *une fasce accompagnée de 3 molettes, deux en chef, une en pointe, une crosse posée en pal brochant sur le tout. (Pouillé de Rennes.)*

audit an 1348. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean de Montfort, qui depuis fut appellé le Conquerant IV. du nom. Il mourut l'an suivant 1349.

LVI. — **Guillaume Mahé** Chanoine de Rennes (1), fut éleu la mesme année 1349. sous les mesmes Pontife & Princes, il ne tint ce Siege qu'un an, estant mort le 20 mars 1350. La mesme année le Samedy devant le Dimanche *Lætare*, se donna la bataille nommée *des Trente* (2), entre trente Gentils-hommes Bretons, sous la conduite du Seigneur de Beaumanoir Maréchal de Bretagne & Capitaine de la ville de Josselin pour Charles de Blois, & trente Gentils-hommes Anglois commandez par Messire Richard Brembo, Seigneur Anglois, Capitaine de la ville de Plou'-Armel, pour le Duc Comte de Montfort. Le Champ de bataille fut à un chesne, mi-chemin des deux villes, où les Anglois furent défaits.

LVII. — **Pierre Benoist** (3) fut esleu l'an 1350. sous les mesmes Pape & Princes, & mourut l'an 1362. L'an 1359. le Duc de Lanclastre assiegea la ville de Dinan, qui fut vaillamment défenduë par le Seigneur de Penhoat Capitaine d'icelle; mais d'autant qu'elle estoit de grande garde, & peu garnie de gens de guerre, les assiegez parlementerent, & fut concluë une tréve de quinze jours, surquoy survint la tréve generale entre les Roys de France & d'Angleterre, en laquelle les deux partis de Bretagne estans compris, le siege de Dinan fut levé.

De gueules ¶ à une face d'argent, accompagnée de trois mains dextres de mesme.

LVIII. — **Guillaume Poulard** (4), fils de Messire Pierre Poulard, sieur de KER-GOALEU ou KER-GOLLEAU, & de Constance de Ker-Raoul, fut Evêque par resignation de son Predecesseur, l'an 1362. sous le Pape Urbain V. & les mémes Princes, & tint ce Siege jusqu'à l'an 1384. L'an 1366. Olivier Brecel & Tienette sa femme fonderent l'Aumônerie de S. Jacques & S. Yves prés Dinan, & y donnerent 25. livres de rente pour l'entretien d'un Religieux Mathurin, qui y recevroit & logeroit les Pelerins. La méme année du sacre de ce Prelat, qui fut l'an 1362. Richard Grevaque Capitaine Anglois de la garnison de Plou'-Armel attaqua le Bourg de S. Méen de Gaël, & y fit une grande boucherie de François, mais Bertrand du Guesclin qui estoit logé dans l'Abbaye, sortit sur luy, & luy tua beaucoup de son monde, & l'emmena prisonnier à Pontorson. Cette méme année fut fait une tréve à Château-neuf de la Noë, laquelle Charles enfreignit, pensant surprendre le Duc Comte de Montfort, qui avoit licentié son armée; mais sçachant que son ennemy battoit aux champs, il r'assembla ses Troupes à Vennes, & marcha vers Becherel (que Charles tenoit estroitement assiegé, ayant surpris le Château de la Roche-aux-asnes sur Rance, par du Guesclin), le Comte estant campé en teste de son ennemy, luy presenta la bataille, ce qu'il ne voulut accepter, le lieu luy estant trop desavantageux; partant il fut avisé de l'assigner aux Landes de Beaumanoir, entre la place assiégée & le Bourg d'Evran, où les deux armées étant sur le point de choquer, les Seigneurs de part & d'autre moyennerent en Juillet 1363. un Traitté, qui fut nommé LE TRAITTÉ D'EVRAN, par lequel le Duché devoit estre divisé en deux parties égales, dont le Comte en auroit une, & Charles l'autre. Cela fut ainsi accordé, signé & seellé

(1) Guillaume Mahé, chanoine de Saint-Malo, pourvu le 27 octobre 1348 (Eubel). Portait pour armoiries : *3 chevrons.*

(2) Voy. Arg. L. 6 et 7.

(3) Pierre Benoit ou de Guémené portait : *d'argent semé de merlettes d'azur à un croissant d'or en abime et au franc quartier de sable.* Fut transféré sur le siège de Rennes en 1359.

(4) Guillaume Poulard élu le 14 janvier 1359 mourut avant 1376 (Eubel). — Il avait pour armes : *de gueules à une rose d'argent écartelé de sinople plein.*

des Seaux des Prelats, Barons & Seigneurs de l'un & l'autre Party, & en furent donnez ostages, & promirent les deux Chefs envoyer dans huit jours leurs Deputez au Chesne, my-chemin entre Plou'-Armel & Josselin, pour ratifier ledit accord en bonne forme & seureté ; mais la Princesse Jeanne n'y voulut consentir, & desavoüa ce qu'avoit fait son mary. Nonobstant le Duc Comte de Montfort délivra les ostages qu'il tenoit à Guerrande & à Pen-Mark en Cornoüaille. S'ensuivit la journée d'Auray, en Septembre l'an mil trois cens soixante & quatre, où cette vieille querelle ayant esté terminée, le Duc Jean le Conquerant marcha vers Jugon, la Ville se rendit, mais le Château soûtint trois jours, puis se rendit. De Jugon le Duc se presenta devant Dinan, où s'estoient rassemblez ceux qui estoient échapez d'Auray, qui soustinrent bien avant dans l'Hyver jusqu'à l'extremité ; mais craignans d'estre forcez, ils se mirent en leur devoir, & reconnûrent leur Prince, & depuis ce Diocese joüit du bien de la Paix, jusqu'à l'an mil trois cens soixante & neuf, que les Princes, Comtes de Pembroth & de Cantorbery, enfans du Roy Edoüard d'Angleterre, & beaux-freres du Duc arriverent à Saint Malo avec une armée de quatre cens hommes d'armes, & quatre cens Archers, & furent tres-bien reçeus & festoïez par le Duc, qui leur permit passage par ses terres pour aller trouver le Prince de Galles en Poictou, à condition qu'ils ne feroient tort à ses sujets, & payeroient tout ce qu'ils prendroient, & ainsi vinrent à Nantes, où le Duc les festoya trois jours. Tost aprés Messire Eustache d'Auberticourt arriva à St. Malo avec les forces de Normandie, tint méme route, ce qui mit le Duc en défiance envers le Roy de France, & luy causa l'inimitié de ses propres Barons, qui s'offençans de ce qu'il se fioit plus esdits Anglois qu'en eux, s'allierent au Roy de France contre luy, & manderent le Connestable de Guesclin pour luy faire la guerre, qui y vint avec l'armée l'an mil trois cens soixante & treize, & de Rennes vint à Dinan, qui le reçeut, prit la Tour & Forteresse de Solidor à l'emboucheure de la riviere de Rance ; delà il marcha à Jugon, qui se rendit malgré le Capitaine du Fort, qui les vouloit tenir en leur devoir. Plou'-Armel se rendit aussi sans resistance ; mais Bechérel soûtint le siége prés d'un an, qu'elle fut renduë à Clisson le vingtiéme Octobre mil trois cens soixante & quinze. Saint Malo s'estoit rendu des premiers au Connestable, qui y avoit mis bonne garnison ; mais l'an mil trois cens soixante & seize, le Duc de Lanclastre vint avec une armée navale prendre port au Havre dudit Saint Malo, & d'arrivée brusla grand nombre de Navires Rochelois chargez de vin, qu'il trouva dans le Port, & assiegea la ville, ayant fait faire le dégast par le Païs circonvoisin ; mais l'armée de France estant venuë au secours, le Duc s'embarqua & s'en retourna en Angleterre. Dés l'an mil trois cens soixante & treize, les mémes Anglois avoient bruslé les Navires Espagnols qui estoient à l'ancre au Port de Saint Malo, mais ils n'y arresterent pas. L'an mil trois cens soixante & dix-neuf, le troisiéme jour d'Aoust, le Duc rappellé par les Barons & Estats de son Païs arriva à S. Malo, accompagné de Messire Robert Knoles avec deux cens Archers & cent hommes d'armes, & entra dans le Havre de Solidor, où il fut reçeu des Seigneurs avec de grandes benedictions & excuses du passé, ses Navires de bagage qui suivoient, faillirent à estre pris par les François & Espagnols qui tenoient la Mer, & s'estoient jettez entr'eux, & l'entrée du Port bordée de dangereux rochers qu'on appelle les portes ; mais Messire Huë de Caurelée se mit au gouvernail, & le tint si heureusement qu'ils entrerent tous à la file malgré l'effort de l'ennemy. Le Duc fut reçeu & reconnû à S. Malo, Dinan, & autres places de ce Diocese, hormis Lehon & Plou'-Armel, qui ne luy furent renduës qu'aprés le second Traitté de Guerrande.

De gueules à neuf macles d'or, 3.3.3. LIX. — **Josselin de Rohan** (1) fut sacré l'an mil

(1) Josselin, scholastique de l'Eglise de Saint-Brieuc, licencié ès-lois, simple minoré, pourvu le 7 avril 1376 (Eubel), mourut le 21 mars 1389.

trois cens quatre-vingt-quatre, sous le Pape Urbain sixiéme, l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean le Conquerant, & mourut l'an mil trois cens quatre-vingt-neuf. L'an mil trois cens quatre-vingt-sept, Robert de Guitté & Geffroy Ferron, Partisans du Connestable de Clisson, ayans épié l'absence des Seigneurs de Montauban, de Chasteaugiron, & du Vicomte de la Belliere, qui avec leurs Compagnies estoient en garnison à Saint Malo, & traictoient fort insolemment les Bourgeois, se presenterent la nuit du dixiéme Octobre aux pieds de la muraille, en un endroit que les Bourgeois de leur intelligence leur avoient dit, & par escalade entrerent dans la ville, qu'ils prirent pour le Roy de France, qui depuis la retint jusqu'à l'an mil quatre cens treize, & la fortifia pour s'en servir.

Bandé & engreslé d'argent & de gueules de six pièces.

LX. — **Robert de la Motte** (1) fut sacré l'an mil trois cens quatre-vingt-neuf, sous le Pape Boniface neufiéme, & les mémes Empereur & Duc, mourut le cinquiéme Aoust, l'an mil quatre cens vingt-trois. L'an 1392. le Connestable de France Messire Olivier de Clisson ayant esté destitué, se sauva de Paris crainte de pis, & se vint rendre à Josselin, dont il avoit basti le Château, & cette belle grosse Tour qui a esté démolie és années dernieres, d'où il faisoit la guerre au Duc, lequel n'en pouvant plus suporter, mit le siege devant Josselin, & serra de si prés les assiegez, qu'ils estoient sur le point de se rendre, si Clisson (qui tenoit les champs) n'eut promis de faire cession de toutes ses places au bon plaisir du Duc, qui sur cette promesse leva le siege, & se trouva mocqué, car Clisson ne tint rien de ses promesses. Le Duc voyant qu'il n'y avoit que la ville de Saint Malo qui ne le reconnut, se resolut d'en avoir la raison, l'assiegea si estroitement, qu'on n'y pouvoit entrer ny en sortir que par sa permission. Il saisit le revenu de ce Prelat & de son Chapitre, & tous les biens des Habitans qui sont en terre ferme, les mit au ban de son Duché, les abandonnans au feu & aux armes de tous ceux qui les pourroient endommager, fit deffences à tous ses sujets de trafiquer ny converser avec eux sur peine de la vie; & pour les boucler entierement, il mit en mer deux armées, sous la conduite de deux experimentez Capitaines, qui voltigerent perpetuellement devant l'entrée du Havre (gardé par le Seigneur de Matignon) avec quelques vaisseaux, pour empescher qu'aucun secours n'y entrast; de sorte que vaisseau aucun n'y pouvoit entrer ny en sortir. Ce siege dura quelques mois, mais le Duc voyant qu'il n'y avançoit gueres, le leva. L'année suivante mil trois cens quatre-vingt-treize, ce Prelat & son Chapitre, & les Habitans de Saint Malo se voulans fortifier contre le Duc, inviterent le Roy de France à bastir un Chasteau dans leur ville, ce qui fut fait, nonobstant les oppositions du Duc. L'an mil trois cens quatre-vingt-quinze, les Seigneurs de Bretagne s'entremirent pour accorder le Duc & le Seigneur de Clisson; si bien qu'enfin aprés plusieurs allées & venuës, le Duc y entendit, & manda Clisson le venir trouver à Vennes; mais se souvenant de sa prise & detention au Château de cette ville, il fit refus d'y aller, s'il ne plaisoit au Duc luy envoyer le Prince Comte de Montfort son fils aisné, tenir ostage à Josselin pendant qu'il seroit devers luy à Vennes. Le Duc s'offença de ce qu'outre sa parolle il luy demandast un gage si cher, & demeurerent quelque temps les choses en tel estat, mais les Seigneurs qui s'estoient entremis de cét accord presserent tant le Duc, qu'il y consentit, fit conduire le Prince à Josselin dont Clisson estant averti, ne l'y voulut attendre, ains monta à cheval bien accompagné, & luy alla au devant, & d'aussi loin qu'il le vid il mit pied à terre, & luy ayant fait une profonde reverence, luy dit : *Monseigneur, je connois à present que le Duc vostre Pere n'a*

(1) Robert, clerc de Saint-Malo, pourvu le 8 novembre 1389, mourut le 5 août 1423 (Eubel). Son sceau portait pour armes : *de vair à un lambel à 3 pendants.*

aucune mauvaise volonté contre moy, retournons nous-en devers luy : & ainsi ramena le Prince dont le Duc fut fort aise, & accorderent tous leurs differents, & depuis resterent si bons amis, que le Duc decedant quatre ans aprés, nomma Clisson l'un des Curateurs de ses enfans. L'an 1402. le Duc de Bourgogne nommé Curateur du Duc Jean V. estant en Bretagne, ayant emmené quand & soy en France le jeune Prince, prit les serments & seuretez des Capitaines des bonnes places de Bretagne, & s'obligerent de bien garder celles de ce Diocese à ses Seigneurs. Pour la garde des ville, château & forteresse de Dinan, s'obligerent Guillaume Sire de Montauban, Eustache de la Houssaye, Jean de saint Gilles, Robert de Kergouzel, & Jean Keroulec, pour Thomas du Châtel Capitaine de la place. Pour la Tour & Forteresse de Solidor, Berthelot Dangoulvent, Lieutenant de Robert de Guitté Sieur de Vaucouleur. Pour le Château de Hedé, Simon & Robert d'Espinay, Guyon Turpin, & Pierre de la Marzeliere. Pour le Château de Lehon prés Dinan, Josselin de Guitté, Raoul de Coaiguen pere & fils, Estienne Gouyon & Pierre de la Cornulliere. Pour la ville de Plou'-Armel, Jean de Malestroit Evêque de saint Brieuc Chancelier de Bretagne, Guillaume Tournemine Sieur de la Hunaudaye, & Guy Sieur de Molac & de Pestivien. Pour le Château de Jugon, Bertrand Gouyon sieur de Matignon, Artur de Montauban, Guy Comte de Laval, Baron de Vitré & de la Roche, Louys de Laval sieur de Châtillon, Geffroy & Olivier de Malechat & Estienne Gouyon. L'an mil quatre cens sept mourut Messire Olivier de Clisson Connestable de France, dans le Château de Josselin, & peu avant sa mort il fonda le College de Nôtre-Dame de Clisson, present ce Prelat, Jean Evêque de saint Brieuc, Yves Abbé de Bonrepos Ordre de Cyteaux, & Olivier de la Motte Doyen de saint Malo. Il fut enterré dans le Chœur de l'Eglise de Nôtre-Dame de Josselin. L'an mil quatre cens treize la Duchesse de Bretagne Jeanne de France accompagnée du Prince Richard de Bretagne, Seigneur de Clisson, & de plusieurs Seigneurs & Dames, partit de Nantes pour aller à Paris voir le Roy son pere, & la Reyne sa mere, & le Duc de Guyenne son frere aisné, et quand elle y eut sejourné quelque temps, elle prit congé du Roy, lequel à son départ, rendit en sa faveur la ville de Saint Malo au Duc son mary, & en fit vuider ses soldats, & peu de temps aprés le Duc y fit son entrée, tous les habitans estans sortis hors la ville pour le recueillir & recevoir, & estoient tous accoustrez de robes my parties des livrées de Bretagne qui sont blanc & noir, & les petits enfans portans des petits guidons ou estendars d'Hermines, & fut reçeu à la porte de la ville par ce Prelat & son Clergé, ausquels & aux habitans il pardonna leur offence passée, leur rendit leurs terres & heritages saisis en sa main, reçeut leurs hommages & serments, & mit Officiers de sa part tant dans le Château que dans la Ville. L'an 1419. l'armée de Bretagne prit la ville de Jugon sur ceux de Pontievre, & mit le siege devant le Château de Broon qui tint quelque temps.

D'argent à la croix ancrée de gueules, guivrée & virolée d'or.

LXI. — **Guillaume de Mont-fort,** fils de Raoul Seigneur de Mont-fort & de Gaël & d'Ysabeau de Lohéac Dame dudit lieu & de la Roche Bernard, fut esleu la mesme année 1423. sous le Pape Martin V. l'Empereur Sigismond, & le Duc Jean V. & mourut l'an 1432. le 27. Septembre en la ville de Sienne, retournant à Rome. Il fut Cardinal, & l'appelloit-on d'ordinaire le Cardinal de Bretagne.

LXII. — **Amaury de la Motte** transferé de l'Evêché de Vennes à cettui-cy l'an 1432. par le Pape Eugene IV. sous les mesmes Empereur & Duc de Bretagne, mourut l'an 1434. De son temps Messire Jean Gouyon, puisné de la maison de Matignon en ce Diocese, estoit grand Escuyer de France.

De gueules semé de fleurs de Lys d'or à la bande d'argent brochant sur le tout.

LXIII. — **Louys Aleman** (1), de Chantre de Valence, Abbé de Tournus, fut esleu Evêque de S. Malo l'an 1434. sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Sigismond & le Duc Jean V. Il fut Cardinal, & consacra le Pape Felix V. au Concile de Basle, pas un autre des Cardinaux ne s'y estant trouvé. Il fut transferé à l'Archevêché d'Arles en Provence, l'an 1445. & y mourut le 16. Septembre l'an 1450. L'an 1445. le Prince Gilles de Bretagne fut pris au Château de Guildo par commandemant du Duc François son frere, & mené à Dinan devers luy.

LXIV. — **Pierre Predou** (mal nommé **Pié-Dru**) transferé de l'Evêché de Treguer à cettui-cy l'an 1445. aprés la translation du Cardinal Aleman à Arles, sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Frideric III. & le Duc François I. de ce nom. Il mourut l'an 1450.

D'azur au Lyon de gueules coupé de synople, couronné, lampassé & armé d'or.

LXV. — **Jacques d'Espinay** second fils de Robert, Seigneur d'Espinay & de Marguerite de la Courbe, fut esleu Evêque de Saint-Malo (aprés la mort de Pierre) en concurence avec le subsequent, & entrerent en procez, que Jacques perdit.

D'azur au sautoir engreslé d'or, cantonné de 4. Bezans de méme.

LXVI. — **Jean d'Espervier** Conseiller du Duc François II. & Premier President en la Chambre des Comptes de Bretagne, fut esleu en concurence avec Messire Jacques d'Espinay, contre lequel il gagna, & fut sacré l'an 1451. sous le Pape Nicolas V. l'Empereur Frideric III. & le Duc Pierre II. dit le Simple. Il tint ce Siege jusqu'à l'an 1486. Du temps de ce Prelat florissoit un saint & Religieux Personnage nommé frere Pierre Morin, originaire de la Paroisse de GUINEN en ce Diocese, & fut enterré dans le Cimetiere de ladite Paroisse, il estoit de vie austere & exemplaire, prêchoit infatigablement, blâmoit le luxe, & superfluité d'habits, & à ce propos disoit souvent, qu'un siecle viendroit si corrompu, que les hommes porteroient sur leurs testes ce qu'ils devroient porter aux pieds, & les femmes chausseroient ce qu'elles devroient porter pour habillement de teste, je ne sçay s'il n'entendoit point nôtre siecle, & les calottes de marroquin dont nous usons à present, & les patins des Dames, qui ne daignant user de cuir ou de marroquin, couvrent leurs souliers de velours ou de panne, voire y emploient l'or à la broderie. Il predit aussi l'union du Duché de Bretagne à la Couronne de France, lorsqu'il y en avoit moins d'apparence; car au plus fort des guerres qu'eut le Duc François II. avec les Roys de France Louys XI. & Charles VIII. il predit qu'en peu d'années on verroit le Roy de France & le Duc de Bretagne chevaucher en méme selle & sur un méme cheval, ce qu'on prenoit pour un paradoxe; mais quand la prediction fut accomplie, par l'heureux mariage de la Duchesse Anne au Roy Charles VIII. on se souvint de la prediction du bon saint homme, le sepulchre duquel est tenu en reverence, & tient-on que plusieurs s'étans recommandez à luy en leur besoin, s'en sont bien trouvez. L'an 1469. ce Prelat fut envoyé par le Duc, accompagné du Chancelier Maistre Guillaume Chauvin, Vincent de Kerlau Abbé de Begar, & les Seneschaux de Rennes & de Vennes, trouver les Députez du Roy de France Louys XI. à Saumur, & fit si bien son devoir, qu'il fut arresté que le Roy se contenteroit des raisons que le Duc fournissoit, pour ne recevoir son nouvel ordre de saint Michel. Dés l'an 1462.

(1) Le *Pouillé de Rennes* n'admet pas Louis Aleman et fait succéder à Amaury de la Motte Pierre Piedru, pourvu le 27 août 1435, décédé le 24 novembre 1449. — Portait : *parti d'or et de sable au lion passant, coupé de l'un dans l'autre.*

il avoit assisté au Parlement general tenu à Vennes par le Duc François II. & l'an 1481. le Comte de Richemont, jeune Prince Anglois, qui s'estoit refugié devers le Duc, ayant été par luy délivré aux Ambassadeurs du Roy d'Angleterre, sous pretexte de le faire épouser la Princesse fille dudit Roy, tomba malade à S. Malo, ce qui retarda son embarquement, bien à propos pour luy ; car le Duc ayant esté averti que le dessein du Roy Anglois, estoit de faire trancher la teste audit Comte si-tost qu'il seroit en Angleterre, il l'envoya querir à S. Malo, où s'étant échapé de ses Gardes, il s'estoit jetté en franchise (1) en l'Eglise Cathedrale, d'où il fut r'amené vers le Duc à Vennes, & depuis il vainquit son ennemy, & fut couronné Roy d'Angleterre Henry VII. du nom, & ce par l'aide du Duc de Bretagne, qui luy fournit quinze vaisseaux, qu'il fit armer és ports de Solidor & S. Malo. Du temps de ce Prelat, deux Religieux Cordeliers residans au Monastere de sainte Claire de Nantes, pour la direction des Religieuses, dont l'un s'appelloit frere *Nicolas Cavaret*, du Convent de Dinan & l'autre frere *Jean Sptir*, du Convent de Vennes, obtinrent du Duc François II. don de sa Chapelle de sainte Catherine en sa ville de Dinan, pour y fonder un Monastere de Religieuses de leur Ordre, & à ces fins, ledit Duc écrivit au Pape Sixte IV. pour avoir permission de faire ladite Fondation, pour laquelle procurer *Sptir* fut à Rome & presenta les Lettres du Duc au Pape, lequel luy accorda sa requête, & en expedia Bulle en forme, qui se commence. *Exigit singularis devotionis affectus, quam ad nos & Romanam geris Ecclesiam, &c.* donnée *Romæ apud S. Petrum, Idibus Decembris anno dominicæ Incarnationis 1480. Pontificatus sui anno 10.* par laquelle *il permet au Duc de bastir ledit Monastere, il y establit lesdites Religieuses, ausquelles il octroye par Privilege, qu'elles ne pourront estre contraintes de recevoir plus de dix huit sœurs, contre leur volonté, desquelles l'une sera Abbesse, & pour leur service & direction six Religieux de l'Ordre de S. François, y compris le P. Confesseur, (bien que les autres Monasteres du méme Ordre n'en ayant que quatre,) tous lesquels tant Religieux que Religieuses, il oblige de vivre toûjours sous l'obeïssance des Superieurs de l'observance reguliere de l'Ordre S. François, de sainte Claire, & les statuts & Coûtumes de la Reformation de sainte Collette, deffendant à toutes personnes sous peine d'excommunication, de les troubler, molester ou empêcher.* Le Pere *Sptir* ayant receu cette Permission s'en retourna en Bretagne & incontinent le Duc donna Commission à ses Seneschaux & Procureurs de Rennes & de Dinan, de priser les Terres, Jardins & Hebergements d'alentour ladite Chapelle, necessaires pour la construction dudit Monastere, & en delivrer le prix aux proprietaires (hormis à Jacques de S. Paul Sieur dudit lieu, qui donna sa maison & son jardin) lesquelles terres il amortit & affranchit : Et le 17. jour de Juin l'an 1482. le Seigneur du GOAT-GUEN Grand Maistre de Bretagne & Capitaine de Dinan, député par le Duc, & en son nom, posa la premiere pierre aux fondements ouverts pour ledit Monastere, & le Senéchal posa la seconde, avec une joye extréme de tout le peuple ; & le Duc ayant delivré de l'argent pour l'édifice, on y travailla nonobstant les guerres.

MONTFORT, *d'argent à la Croix ancrée de gueules, ¶ guivrée & virolée d'or.*

LAVAL, *d'or à la Croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, cantonné de seize allelyons d'azur.*

LXVII. — **Pierre De Montfort** (2), dit **De Laval**, fils de Guy de Montfort, dit de Laval quatorziéme du nom, Comte de Montfort & de Laval, Baron de Vitré, & de la Princesse Ysabeau de Bretagne, fille du Duc Jean V. fut esleu Evêque de Saint-Malo l'an 1486. sous le Pape Innocent VIII. l'Empereur

(1) Nota. L'Azile ou Menihi de franchise à S. Malo, duquel parle Polydore Virgile en son Hist. livre 24. en ces mots, l'an 1447. *Azilum quod in ea urbe est inviolatissimum.* — A.

(2) Ce Prélat portait : *de gueules au léopard d'or*, anciennes armes de Laval. Le P. Albert lui attribue ici les nouvelles armes de Montmorency-Laval. *(Poullé de Rennes.)*

Frideric troisiéme, & le Duc François second. Il tint ce Siege jusqu'à l'an 1492. qu'il fut sacré Archevêque de Rheims, Duc & Pair de France. Il fut aussi Abbé Commendataire des Abbayes de saint Michel, de saint Méen, de saint Aubin & de saint Nicolas d'Angers, en laquelle il mourut le 14. Aoust 1493. & y fut inhumé. Voicy son Epitaphe.

Aspice mortalis gressus qui dirigis istuc,
Proh ! speculum mortis cernis me vermibus escam,
Regia cum fuerim prolex, Dux, Prœsul & Abbas.
Octavi Caroli unctor, deque LAVAL decus omne.
Arrisit ludens mihi sors mea, fragile donum
Quod dedit, hoc rapuit Clotho : nunc pro œdibus urna est.
Lustra decem mensesque duos mea vidit & ætas
Disce mori qui Regna petis : MORS omnia sternit.

L'an mil quatre cens quatre-vingt-sept, l'armée Françoise introduite en Bretagne par les Barons liguez avec le Roy de France contre leur Duc, prit & pilla la ville de Plou'-Armel, aprés trois jours de siege, & peu aprés le Comte de Dunois & Messire Olivier de Coatmen s'embarquerent à Saint-Malo pour aller demander secours en Angleterre. Aprés la déroute de Saint-Aubin du Cormier, l'an mil quatre cens quatre-vingt-huit, Dinan se rendit aux François sans soutenir siege, à veuë de l'armée conduite par le Seigneur de Rohan, & peu aprés la ville de Saint-Malo fut bloquée par l'armée Françoise, commandée par le Seigneur de la Trimoüille, lieutenant du Roy, lequel dressa sa batterie en la vieille cité de Guic-Aleth, & dans la gréve qui est au-dessous, & nonobstant que la mer la couvrit deux fois le jour, ils couvroient si bien leur canon tout chargé de peaux & cuirs graissez, qu'incontinent que la mer s'estoit retirée, ils y donnoient aisement le feu, sans que la poudre se ressentit de l'humidité de l'eau : aprés quelque resistance, la ville se rendit par composition. La mesme année, le P. Raymond Cholet Provincial des PP. Cordeliers de la Province de Touraine, & frere Pierre Chambon, visiteur des Religieuses de sainte Claire, voyans qu'à cause de la Guerre l'edifice du Monastere de sainte Claire de Dinan avoit esté interrompu, jugerent que la présence des Religieuses echaufferoit la devotion du peuple à la perfection de l'œuvre; & partant, le Chœur, Reffectoir, & Dortoirs estans bastis, le Pere Chambon fit sa visite à sainte Claire de Nantes, & ayant écrit le nom de dix-sept Religieuses pour mener à Dinan, il mit son panier sous les Corporaux, & dit la Messe fort devotement, priant Dieu que s'il avoit esleu ce nombre il demeurast ainsi, s'il en avoit autrement disposé, qu'il lui pleust luy manifester sa volonté. La messe dite il monta à la grille, & des 17. qu'il avoit écrites il ne s'en trouva que 16. auquel nombre il se tint, & les ayant assemblées aprés le dîné, il fit faire eslection des officiers du nouveau Monastere, duquel fut éleuë premiere Abbesse, la Maîtresse des Novices nommée

SŒUR Catherine Dollo, de noble race, qui avoit esté eslevée prés la Dame de Rohan, jusqu'à l'âge de quatorze ans qu'elle se rendit Religieuse à sainte Claire de Nantes.

II. Sœur Catherine de Bar, une des premieres Meres qui estoient venuës à Nantes, fut esluë Vicaire.

Les noms des autres quatorze sont :

III. Sœur Catherine de Fesse-Guérin.
IV. Sœur Guillemette Doublard.

V. Sœur Marguerite de Demou.
VI. Sœur Jeanne Corget.
VII. Sœur Jeanne Ferron.
VIII. Sœur Jacquette Corno.
IX. Sœur Ysabeau de Vargues.
X. Sœur Marie Cerne.
XI. Sœur Françoise Martin.
XII. Sœur Catherine Chenu.
XIII. Sœur Aliete de Besic.
XIV. Sœur Ysabeau Trapier.
XV. Sœur Renée Ollivier.
XVI. Sœur Marguerite Olivier, laïque.

Cette religieuse Troupe partit de Nantes le vingt-sixiéme Novembre l'an 1488. & le troisiéme Decembre suivant elles furent receuës à Dinan avec beaucoup d'honneur, les Bourgeois & officiers leur estans allez au devant une lieuë hors la ville, & le lendemain feste de sainte Barbe, elles furent conduites en Procession Generale par toutes les Eglises de la ville, puis renduës en leur Chapelle de Sainte-Catherine, & delà à la porte de leur Monastere, où la Bulle du Pape ayant esté hautement leuë, les clefs furent delivrées à l'Abbesse, qui y fit entrer ses Filles, & ayant receu la benediction du P. Commissaire & Provincial, elles s'enfermerent, & allerent au Chœur chanter le *Veni Creator,* tandis que les PP. s'habillerent pour celebrer la grande Messe, qui fut solemnellement chantée. Le lendemain le Seigneur de Rohan arriva à Dinan, avec l'armée Françoise qu'il conduisoit contre la Duchesse Anne sa princesse et proche parente, lequel fit de grands biens au nouveau Monastere, à l'aide desquels & de la charité des gens de bien, leur Eglise, Cloistre, Infirmeries, Maisons des Religieux & Sœurs de dehors furent en bref achevez. Les Meres de Nantes leur donnerent à leur sortie plusieurs meubles, tant d'Eglise que de Convent, & les assisterent de plusieurs charitez, comme leurs tres-aimées Sœurs & Filles.

Les noms des Abbesses de ce Monastere, sont :

I. Sœur Catherine **Dollo,** fille de bon esprit & d'estude, elle tourna en François le Breviaire Romain & partie du Messel, pour la consolation & satisfaction de ses sœurs, travailla à l'establissement de la Religion & Observance, & au bastiment du Monastere, l'espace de 24. ans qu'elle fut Abbesse, & mourut le 14. jour de Mars l'an 1512.
II. Sœur Ysabeau **Trapier,** l'une des seize qui vinrent de Nantes, mourut le 8. May 1534.
III. Sœur Magdeleine **d'Homme,** mourut le 16. octobre 1544.
IV. Sœur Marguerite **Pars,** mourut le 17. decembre 1561.
V. Sœur Nicole **Rouaud,** mourut le 24. février 1567.
VI. Sœur Renée **De Maure,** mourut le 15. octobre 1577.
VII. Sœur Marquise **De la Haye,** mourut le 8. octobre 1595.
VIII. Sœur Perronelle du **Boisboessel,** mourut le 19. avril 1601.
IX. Sœur Marguerite **Noblet,** mourut le 9. septembre 1623.
X. Perronelle **Guiton,** mourut le 14. octobre 1625.
XI. Sœur Amaurie **Romain,** mourut le 30. janvier 1632.
XII. Sœur Bertrande de **Quergu,** gouvernante en l'année mil six cens trente-six.

D'azur à la bande componée d'or & de gueules, ¶ accompagnée de deux Estoiles d'or en chef, & d'un Croissant en pointe. ⅃

LXVIII. — **Guillaume Briçonnet** (1), fut sacré Evêque de Saint-Malo l'an 1493. sous le Pape Alexandre VI. & le Roy tres-chrétien Charles VIII. & la Reyne Anne sa compagne Duchesse de Bretagne, fut envoyé en Ambassade à Rome vers le Pape Alexandre VI. lequel le crea Cardinal le quinziéme iour de Janvier l'an mil quatre cens quatre-vingt-quinze, & luy mit sur la teste son propre Chapeau de Cardinal. Il tint son Synode l'an 1496. & l'an suivant 1497. fut transferé à l'Archevêché de Rheims, aprés la mort de Robert Briçonnet son frere, & fut fait Duc & Pair de France, & sacra le roi Louys XII. l'an suivant 1498. Il fut transferé à l'Archevêché de Narbonne l'an 1507. où il mourut l'an 1514. Outre ses Evêchez il avoit encor en commande l'Evêché de Nimes, & les Abbayes de Saint-Germain, prés Paris, de Grand-Mont, & de Saint Nicolas d'Angers. Il dressa le Formulaire de prieres ou Heures journalieres, dont les Fidelles usent (on les appelle communement DES HEURES) & les dédia au Roy Charles VIII. duquel il fut extremément cheri. La Reyne Anne restant pâmée en un coin de salle, à la nouvelle de la mort du Roy Charles VIII. son epoux, & revenuë à soy ne voulant admettre aucune consolation, le Roy Louys XII. ne jugea homme plus propre pour la consoler que nôtre Prelat, lequel assisté de l'Evêque de Condom s'en acquita tres-bien. Il avoit esté marié avant estre d'Eglise, & avoit trois fils de sa femme, *Roberte de Beaulne,* tous trois Evêques, l'un de Meaux, l'autre de Lodeve, & le troisiéme luy succeda en ce Diocese, desquels les deux premiers le servirent un jour à l'Autel, faisant Office de Diacre & Soûdiâcre. Ce fut un grand Ministre de l'Estat, qui fut toujours en grand credit auprés du Roy Charles VIII. & Louys douziéme. ORACULUM REGIS, COLUMNA REGNI, CUJUS CONSILIO IN OMNIBUS REX NITEBATUR, CUI AULÆ SIMUL ET CAULÆ SERVIRE *(quod rarum)* DATUM FUIT. Ce sont les Eloges que les Autheurs luy donnent. Il retint toujours l'Evêché de S. Malo, nonobstant ses autres benefices, & les occupations qui le dispensoient de residence.

LXIX. — **Denys Briçonnet,** fils legitime du precedent, fit son entrée solemnelle en la Ville de Saint-Malo, & prit possession de son Eglise le dix-septiéme d'Aoust 1513. sous le Pape Leon X & le Roy Tres-Chrétien Louys XII. Ce Prelat fut homme de sainte & austere vie, portoit le cilice, & se disciplinoit souvent jusques à effusion de sang, il passoit la meilleure partie des nuits en Oraison, assistoit journellement à tout l'Office Canonial dans sa Cathedrale, jeûnoit presque toûjours, se contentant de pain & d'eau pour l'ordinaire; il nourrissoit en sa maison Episcopale treize pauvres, lesquels il servoit tous les iours, & ne mangeoit qu'il ne leur eut rendu ce service. Ce Prelat fut envoyé en Ambassade vers le Pape Leon X. par le Duc d'Angoulesme François (qui depuis fut Roy premier de ce nom) pour procurer la canonisation de saint François de Paule, Instituteur de l'Ordre des Minimes, ce qu'il negocia si heureusement, que le Pape le Canonisa le premier jour de l'an 1519. deux ans aprés l'Ambassade de nôtre Prelat, lequel fit par le méme Pape beatifier saint Jean de la Grille son predecesseur, Evêque de Saint-Malo, & eut permission de sa Sainteté d'en faire feste, & en reciter l'Office, attendant la commodité de le Canoniser, dont furent expediées Bulles qu'il apporta l'an 1517. Il mourut l'an 1534. en opinion de sainteté.

LXX. — **François Bohier** (2), neveu de Denys fils de sa sœur, fut nommé par le Roy

(1) D'après M. Guillotin ses armes seraient : *d'azur à la bande componée d'or et de gueules, le 1er Compon de gueules chargé d'une étoile d'or, une autre étoile d'or occupant le côté senestre.*

(2) Bohier portait . *d'or au lion rampant d'azur au chef de gueules.*

François I. à l'Evêché de St. Malo, l'an 1535. sous le Pape Paul troisiéme. De son temps fleurissoit JACQUES CARTIER, natif de ce Diocese, l'un des fameux & renommez Pilottes de son temps, tres expert en la Navigation & Geographie, qui fut employé par le Roy François premier en plusieurs longs voyages, esquels il découvrit plusieurs Terres (1).

LXXI. — **François Thomé** (2) fut nommé à l'Evêché l'an 1567. & mourut le dix-septiéme Février l'an 1590. Il presida pour l'Ecclesiastique aux Estats tenus à Plou'-Armel en l'an 1580. où la coûtume de Bretagne fut reformée.

D'argent au sautoir de sable au quartier de gueules, chargé de deux poissons d'argent.

LXXII. — **Charles de Bourgneuf** (3), frere du Seigneur de Cucé, premier President au Parlement de Bretagne, eut le placet l'an 1590. sous le Pontificat d'Innocent IX. & tint ce Siege jusqu'à l'an 1599. qu'il permuta avec le subsequent, & fut reçeu a Nantes en May audit an. L'an mil cinq cens quatre-vingt-unze, le Seigneur de Guemadeuc Gouverneur de Plou'-Armel, fit descendre le grand Vitrail de l'Eglise des Carmes de ladite ville, en suite d'une Ordonnance du Conseil du Prince de Dombes, Gouverneur du Dauphiné, & Lieutenant du Roy en ses armées & Province de Bretagne, qui jugea la démolition de ce Convent importer au service du Roy, & à la conservation de la ville, ayant esté préalablement fait procés verbal de l'estat de la maison & ses bastimens pour estre rebastie aux frais du Roy aprés la guerre, ce qui a esté fait.

Lozengé d'argent & de gueules.

LXXIII. — **Jean du Bec**, neveu de Philipes du Bec Evêque de Nantes lequel ayant esté transferé à l'Archevêché de Rheims l'an 1594. resigna l'Evêché dudit Nantes à Jean qui ayant jouy du revenu cinq ans, permuta avec Charles de Bourgneuf Evêque de St. Malo, & fut consacré à Paris en la Chapelle de la Reyne la Vigile de Pasques fleurie l'an 1599. par le Cardinal de Gondy, assisté des Evêques de Maillezais & de Paris. Il tint ce Siege jusques à l'an 1610. qu'il deceda le 20. Janvier. Son cœur & ses entrailles furent portées en l'Eglise de St. Malo de Baignon & son corps porté inhumer en l'Abbaye de Mortemer en Normandie, dont il estoit Abbé Commendataire.

D'azur à la Croix d'argent, cantonné de deux estoilles au chef, & deux croissants en pied.

LXXIV. — **Guillaume Le Gouverneur** (4) fut nommé à l'Evêché de St. Malo par le Roy Tres-Chrétien HENRY LE GRAND IV du nom, le 29. Janvier l'an 1610. pourveu par le Pape Paul V. le 30. Aoust audit an, & consacré aux Capucins de Paris par le Cardinal de Joyeuse, assisté des Evêques d'Angers & de Nantes, & le 20. Février de l'an 1611. Durant son Pontificat, les Peres Benedictins Anglois ont esté establis à St. Malo, & aussi les Urselines, & les Dames Benedictines, les Capucins au fauxbourg de Saint-Servan. Le Convent de Cesembre qui est des Cordeliers, fut par

(1) Entre François Bohier et François Thomé dom Morice fait mention d'un Prélat, Guillaume Ruzé, nommé l'Evêché de Saint-Malo en 1570 ; il demeura deux ans sans recevoir la consécration épiscopale, donna sa démission en 1572 en faveur de François Thomé, et fut pourvu de l'Evêché d'Angers. Il portait pour armes : *de gueules au chevron fascé, ondé d'or et d'azur, accompagné de 3 lionceaux d'or, deux affrontés en chef et un en pointe,*

(2) Thomé, 1573-1586, portait : *d'argent au chevron de gueules abaissé sous un chef d'azur chargé de 2 étoiles d'or, accompagné en pointe d'un cœur de gueules surmonté d'une croix de même.*

(3) Charles du Bourgneuf, 1586-1598.

(4) C'est ce Prélat qui signa comme témoin à Marmoutiers, le 10 mai 1623, la remise de la relique de saint Corentin à Mgr le Prestre de Lézonet Evêque de Quimper.

Arrest de la Cour reformé & leur hospice fondé en la ville, & le Dimanche quatriéme Janvier l'an 1621. ce Prélat dédia la Chapelle de saint Aaron rebastie tout à neuf par venerable & discret Me. Michel Quenoüal Chanoine de Saint-Malo, au lieu où on tient que ledit Saint accueillit & receut saint Malo. De son temps aussi a esté fondé le Convent des Capucins de Dinan, & ceux des Urselines & des Jacobines en ladite ville. Je ne veux oublier à dire que ç'a esté au Royal Prieuré de LEHON prés cette ville, qu'a pris son origine & premier commencement la derniere reformation de l'Ordre de saint Benoist en Bretagne, d'où elle a derivé és autres Monasteres du méme ordre en ladite Province. De son temps aussi le Convent des Peres Carmes de Plou'-Armel a esté restably, & ceux de Josselin & de Guido fondez, comme aussi le Monastere des Carmelines & celuy des Urselines de Plou'-Armel. Je ne dois oublier l'assistance que la noble ville de St. Malo a donné de nostre temps au Roy Tres-Chrétien Louys XIII. contre les rebelles Rochelois, l'an 1622. luy ayant fourny une flotte de vingt-deux Navires de guerre, armées & équipées, desquelles les Capitaines, Pilottes, Maistres, Canoniers, Mariniers & la pluspart des soldats, estoient Maloüins; laquelle demara du havre de saint Malo le jour de saint Laurens dixiéme Aoust, & alla joindre les vaisseaux & galleres de Monseigneur le Duc de Guise, lequel aydé de ce secours livra la bataille aux mutins rebelles qu'il vainquit, ayant ou bruslé ou coulé à fonds quinze de leurs vaisseaux (2).

D'argent à deux Palz de sable.

LXXV. — **Achilles de Harlay** ¶ Seigneur de Sancy ‖ de la Maison de Harlay, assez conneuë en France pour avoir produit de grands personnages, qui pour leur vertu ont esté eslevez à de grandes dignitez, tant Ecclesiastiques que Seculieres : Entr'autres ¶ Nicolas de Harlay ‖ Seigneur de Sancy son pere, qui a esté Surintendant des Finances sous le GRAND HENRY IV & Ambassadeur de sa Majesté vers les Suisses, & ce Prelat avant sa nomination avoit esté Ambassadeur ¶ pendant dix ans ‖ du Roy Tres-Chrestien LOUYS LE JUSTE XIII. du nom à la porte du grand Seigneur. ¶ Et estant retourné en France se rendit Pere de l'Oratoire de JESUS. ‖ Et enfin fut nommé à l'Evêché de St. Malo aprés le deceds du precedent l'an 1630. y fit son entrée Pontificale la veille de la Pentecoste 1632. & le lendemain il prescha son peuple, presida aux Estats de Bretagne à Dinan, l'an 1634. & aprés avoir gouverné heureusement son Evêché. ¶ Il deceda le 20. Novembre à St. Malo, l'an 1640. (3) en l'âge de 65. ans, laissant l'Evêché à son neveu Ferdinand de Neufville, qu'il avoit déja fait son Coadjuteur. ‖ Il m'a permis par son grand Vicaire de faire les perquisitions requises pour la perfection de cét œuvre, par ses lettres dont la teneur s'ensuit :

VICARIUS GENERALIS ILLUSTRISSIMI
& Reverendissimi D.D. ACHILLIS DE HARLAY.
Dei & sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ Macloviensis
Episcopi, omnibus Presbyteris aliisque nobis
Subditis hujus Diocesis. Salutem.

Diligenter perspectâ commissione colligendi Sanctorum Britanniæ vitas, P. Fratri Alberto le Grand Ordinis F.F. Præd. Conventus Nannetensis strictioris observantiæ, concessâ à R. P. F. Petro Joüault conventuum Reformatorum congregationis Gallicanæ substituto, tam pium institutum, laudantes, plenariam dictæ commissionis executionem in hâc Diœcæsi permittimus, mandamusque vobis & vestrum singulis, ut eidem Patri Legendas, Breviaria,

(2) Guillaume le Gouverneur mourut le 25 juin 1630.

(3) Erreur de date pour 1646.

manuscriptos codices, aliaque id genus communicare ac commodare nullatenus renuatis, quo tam pium opus retrolapsis temporibus neglectum, ad Dei Opt. Max. gloriam, sanctorum honorem, Ecclesiæque utilitatem perficiat. Datum Maclovij, die 3. Januarij, Anno Domini 1634.

LUDOVICUS D'ORGEVILLE, PRESBYTER
Oratorij Domini JESU, Vicarius Generalis.

Locus sigilli Episcopalis.

De mandato dicti Domini mei Vicarij Generalis PAIGNART pro secret.

ADDITION.

Ferdinand de Neufville (1), auparavant Abbé de S. Méen, fils de Charles de Neufville, Marquis de Villeroy, Gouverneur de Lyon, & frere de Nicolas de Neufville, Duc de Villeroy, Mareschal de France, & Gouverneur du Roy Louys XIV. Ce Prelat né à Rome, pendant que son pere y estoit Ambassadeur, & nommé par Ferdinand de Medicis Grand Duc de Florence, avoit esté destiné Chevalier de Malthe, avoit desja rendu à cét Ordre des services signalez, lors qu'Achiles de Harlay son Oncle maternel le souhaita pour son Coadjuteur en son Evêché de St. Malo, lequel il a gouverné avec zele & pieté, depuis le deceds dudit de Harlay jusques en l'an 1657. qu'il a esté transferé à l'Evêché de Chartres, au grand regret de tous les Ordres de la Province de Bretagne, qui trouvoit un grand appuy en sa protection.

Ce Catalogue a esté par nous recueilli des Histoires de Bretagne d'Allain Bouchard & d'Argentré, & de ce qu'en ont écrit Claude Robert en sa Gallia Christiana, *& Jean Chenu en son Histoire des Evêques de France, & du Catalogue dressé par le P. du Paz à la fin de son Histoire Genealogique des Illustres maisons de Bretagne, mais plus amplement des memoires manuscrits dudit P. du Paz, & du Seigneur Baron de Vieux-Chastel.*

Suite des Evêques de Saint-Malo, de 1657 à 1790 (P. P.).

D'azur au chef d'or chargé d'un lion lézardé de sable. (Pouillé de Rennes).

François de Villemontée, 1658-1670, conseiller au Parlement de Paris, marié à une demoiselle de la Barre, puis séparé de sa femme, embrassa l'état ecclésiastique, et fut nommé évêque de Saint-Malo en 1658 ; sacré le 29 juin 1660, il mourut le 16 octobre 1670.

De sable au léopard d'argent accompagné de 6 coquilles de même 3 en chef, 3 en pointe.

Sébastien du Guémadeuc, 1671-1702, aumônier d'Anne d'Autriche, fut nommé en 1670 à l'Evêché de Lavaur puis peu après à l'Evêché de Saint-Malo, sacré le 5 juillet 1671 il mourut le 2 mars 1702.

D'azur au dextrochère armé d'argent sortant d'un nuage de même à senestre & tenant 3 lys au naturel. (Pouillé de Rennes.) Il écartela aussi les armes des MARETZ de celles de COLBERT : *d'or à la couleuvre ondoyante d'azur posée en pal.*

Vincent François des Maretz, 1702-1739, fils d'une sœur de Colbert, vicaire général de Pontoise, fut sacré évêque de Saint-Malo le 17 septembre 1702, il mourut à l'âge de 82 ans le 25 septembre 1739.

(1) Mgr de Neufville, coadjuteur de Mgr de Harlay depuis 1644, portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or accompagné de 3 croisettes de même,* qui est Neufville, *aux 2 et 3 d'argent à 2 pals de sable,* qui est Harlay.

De gueules au chef d'argent chargé de 3 roses du champ.

Jean-Joseph de Fogasse d'Entrechaux de la Bastie, 1739-1767, originaire d'Avignon, nommé Evêque de Saint-Malo le 14 novembre 1739, sacré le 27 novembre 1740, mourut le 29 janvier 1767.

D'or à deux branches de palme de sinople.

Antoine-Joseph des Laurents, 1767-1785, originaire d'Avignon, vicaire-général de Saint-Malo et abbé Commendataire de Coatmolonen et de Saint-Jacut, fut sacré Evêque de Saint-Malo le 2 août 1767 et mourut subitement le 15 octobre 1785.

D'or à l'aigle éployée de sable, coupé d'argent à la trainée de lierre de sinople posée en fasce les feuilles en bas.

Gabriel Cortois de Pressigny, 1785-1801, originaire de Dijon, vicaire général de Langres, nommé Evêque de Saint-Malo le 6 novembre 1785, sacré le 15 janvier 1786, protesta en 1790 contre la suppression de son siège, se retira en Suisse puis en Bavière; au concordat il donna à Pie VII la démission de son siège. A la Restauration il fut nommé en 1816 à l'archevêché de Besançon, où il remplaça Le Coz, il mourut à Paris le 2 mai 1823.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES ARCHEVESQUES DE DOL
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

Saint Samson fut Archevêque de Dol l'an 555. & mourut le 28. Juillet l'an 607, ayant siegé 52. ans. Il estoit natif du Diocese de Vennes en Bretagne Armorique, passa en l'Isle, où il estudia és écoles d'Hydultus, fut éleu Archevêque d'York (autres disent de Mevenie) lequel il quita, & par revelation divine repassa en Bretagne Armorique, ayant fait eslire en sa place un nommé THEBAS, prit port à Dol, où il édifia un Monastere & un autre en la ville de LAND-MEUR prés Morlaix, alors nommée *Kerfeunteun*, & fut institué Archevêque de Dol l'an 555. par le Pape Pelagius qui luy envoya le Pallium, assista au Concile de Paris l'an 559. *Voyez le surplus de sa vie le 28. Juillet, page 314. jusqu'à 329* (1).

II. — **S. Magloire** éleu l'an 607. resigna l'an 610. mourut l'an 617. Il estoit natif du pays de S. Samson, nourry & élevé à son écolle en l'Isle, repassa la Mer avec son Maître, fut Abbé de Kerfeunteun & Archevêque de Dol, confirmé par le Pape Boniface IV. sous l'Empire de Phocas & le regne de Hoël III. Roy de Bretagne Armorique, resigna la troisiéme année de son Pontificat à saint Budoc. *Voy. sa vie le 24. Octobre, page 534.*

III. — **S. Budok, ou Buzeuc,** éleu l'an 610. mourut l'an 634. Il estoit fils du Comte de Goelo, & fut éleu par le Chapitre de Dol aprés que saint Magloire se fut défait de son

(1) Série des premiers Archevêques de Dol d'après le *Pouillé de Rennes :*

Saint Samson, 555-565.	Restowald, ce dernier vivait vers 640.
Saint Magloire, 565-586.	Armaël.
Puis saint Budoc.	Lovenan.
Saint Leucher.	Jumael vers 780.
Tiermael.	Salacon, 848.
Saint Thuriau.	Festinien, 850.
Saint Génévée.	Main, 878.

M. l'abbé Duchesne reconnaît l'existence de Festinien de 850 à 866, de Mahen ou Main de 874 à 878, et d'un Louënan de 901 à 925. Ce Louënan est appelé par M. Guillotin de Corson Jovinien, apres lequel il place Wicohen ou Juthoën, 950-988, et Main II, 990. Il n'admet pas Rolland, Guyomarch et Lanfranc, et mentionne immédiatement apres Main II, Guinguené ou Junkené.

Archevêché, & eut le Pallium du méme Pape Boniface IV. sous l'Empire de Heraclius & le Regne de Hoël III. du nom, Roy de Bretagne Armorique.

IV. — **S. Genevaus** éleu l'an 634. mourut l'an 639. fut éleu aprés la mort de S. Budok, & son élection fut confirmée par le Pape Honoré I. sous les mémes Empereurs & Roy de Bretagne.

V. — **Rostaldus** éleu l'an 638. mourut l'an 650. il fut éleu par le Clergé de Dol, & fut confirmé par le Pape Severianus qui luy envoya le *Pallium*, sous les mémes Empereur & Roy de Bretagne.

VI. — **S. Armael** eleu l'an 651. mourut l'an 663. il fut éleu aprés le decez de Rostoald, confirmé par le Pape S. Martin I. du nom, sous l'Empire de Constantin III. & le regne de Salomon II.

VII. — **S. Jumael** éleu l'an 663. mourut l'an 678. il fut confirmé par le Pape saint Vitalian qui luy envoya le *Pallium*, sous le regne d'Alain surnommé le Long, Roy de Bretagne.

VIII. — **Genevaus II.** fut éleu l'an 679. sous le Pape saint Agathon, l'Empereur Constantin IV. & le Roy Alain le Long, à la patente duquel donnée en la ville d'Occismor l'an 683. il signa avec Guillaume Evêque de Rennes, Euphronius Evêque de Nantes, Hugues de Cornoüaille, Morvan Evêque de Vennes, Alain Evêque de Saint Brieuc, Gilbert de Leon, & Robert de Treguer, il mourut l'an 717.

IX. — **Tiarmailus** éleu l'an 717. mourut l'an 733. sous le Pape saint Gregoire II. du nom, qui confirma son élection & luy envoya le *Pallium*, & l'Empereur Leon Isaurien, pendant les guerres civiles, & l'interregne qui fut en Bretagne aprés la mort du Roy Allain le Long.

X. — **S. Thuriau** éleu l'an 733. mourut l'an 749. il fut domestique du precedent Evêque, duquel il fut aussi Suffragant, & luy succeda à l'Archevêché, confirmé par le Pape Gregoire III. *Voyez le surplus de sa vie le 13. juillet, page 302.*

XI. — **Salomon** éleu l'an 631. sous le Pape Gregoire IV. à la nomination de l'Empereur Louys le Debonnaire, tint le siege jusqu'à l'an 851, qu'il fut déposé ¶ par Neomene Duc de Bretagne.

XII. — **Festinian** fut éleu Archevêque par le Clergé de Dol, l'an 851. sous le Pape saint Leon IV. du nom, & l'Empereur Lothaire, regnant en Bretagne le Roy Neomene, lequel il couronna à Dol la méme année. Le Pape Nicolas luy osta le *Pallium*, parce qu'il ne trouvoit l'Ambassade de Bretagne assez honorable à son gré; mais le Pape Adrien II. le luy redonna à la priere & requeste du Roy saint Salomon. Ce Prelat mourut l'an 870. L'an 859. les Archevêques de Lyon, Rouën, Tours, Bourges, Rheims, Cologne, Besançon, & autres Evêques assemblez aux faux-bourgs de la ville de Toul en Loraine, adresserent une monition à ce Prelat (qu'ils apellent FASCARIUS) & à ses Suffragans de Bretagne, pour les reduire à l'obeissance d'Erard Archevêque de Tours; mais sans effet.

XIII. — **Maino** ou **Meen**, fut sacré l'an 870. sous le Pape Adrian II. & le Roy saint Salomon. Le Pape Jean VIII. qui succeda à Adrian luy écrivit l'an 871. Il mourut l'an 879.

XIV. — **Jean** Abbé de saint Melaine lez Rennes, homme docte & de sainte vie, fut éleu par le Clergé de Dol, & confirmé par le Pape Jean VIII. qui le consacra à Rome l'an 880. ¶ Il estoit issu de la Maison de Bretagne, & auroit long-temps gouverné sous l'authorité des Princes, avant avoir pris les Ordres Ecclesiastiques. L'on trouve dans Baldric Archevêque de Dol, les vers suivans, composez en l'honneur dudit Jean, & comme pour luy servir d'Epitaphe. ‖ *Arg. l. 4. c. 68. page 256.*

ADDITION.

Splendidus ex atavis, atavorum splendor & ipse
Gente Britannus homo conditur hoc Tumulo
Hic armis, patria, natis cum matre relictis
Dux modo, continuo de duce fit Monachus
Metropolitanæ Sedi, quia vixit honestè
Cui dolus est nomen, præsul hic eligitur
Ut quibus extiterat Consul, de Consule præsul
Præsul quam Consul consulerat melius
Ad Papam venit sacrari poscit ab ipso
Quod dum differtur in domino moritur
Ponitur hic Cultor nec non Regionis amator.
Quemque dolent Britones sancta sophia fovet
Si quæras nomen, nomen sibi scito Joannem
Si què diem mortis da decimam decimi.

XV. — **Wicohen** fut consacré Archevêque l'an 883. sous le Pape Martin II. & l'Empereur Charles III. dit le Gros, pendant les guerres civiles qui advinrent en Bretagne aprés la mort du Roy saint Salomon. Il mourut l'an 895.

XVI. — **Guyomarkh** éleu & consacré l'an 895. sous le Pape Formose & l'Empereur Arnulphe, regnant en Bretagne le Duc Alain premier du nom, surnommé Rebras; il mourut l'an 927. L'an 912. Rollo ayant épousé Gilon fille de Charles le simple, receut en dot la Neustrie (qu'ils appellent la Normandie) & l'hommage pretendu par ce Roy de la Bretagne; Rollo sur cette cession d'hommages entra au pays Dolois qu'il saccagea, prit la ville de Dol qu'il brûla & pilla l'Eglise Metropolitaine, ce Prelat s'estant retiré de bonne heure. Guillaume le Bâtard fils de Rollo entra aussi en armes au pays Dolois & Maloüin, & y ayant fait de grands degasts, se retiroit avec un butin tres-riche; mais Alain Comte de Dol, & Berenger Comte de Rennes le suivirent delà Coaisnon, & le menerent battant jusqu'au pays Constantin, le contraignant de se sauver dans Bayeux. Le Normand confus de cette retraitte, r'assembla plus grandes forces, & vint au Dolois resolu d'assieger le Comte Alain dans Dol, lequel ne se trouvant assez fort pour soûtenir telle puissance, se retira en Angleterre vers le Roy Adelscane.

XVII. — **Gingoneus** autrement **Junkeneus**, fut sacré l'an 927. aprés le decez de Guimarkh, sous le Pape Jean X. & l'Empereur Henry I. dit l'Oyseleur, pendant l'interregne qui fut depuis la mort du Duc Alain I. & le couronnement du Duc Alain II. & tint ce siege jusqu'à l'an 944. que les Comtes de Rennes & Alain de Dol ayans esté défaits par les Normands, ils prirent la ville de Dol, & le peuple fuyant en l'Eglise étouffa ce Prelat à la foule.

XVIII. — **Juthoven** fut éleu l'an 945. sous le Pape Martin III. l'Empereur Otton I.

& le Duc Alain II. dit Barbetorte, lequel confirma les privileges du Monastere de Landt-Tevenec, & y donna des rentes, auxquelles donaisons ce Prelat soubscrit. Il mourut l'an 987.

XIX. — **Gingoneu** ou **Junkeneus II.** fut éleu l'an de grace 987. sous le Pontificat de Jean XV. l'Empire d'Otton III. & regne de Conan I. dit de Rennes, Duc de Bretagne. Il mourut l'an 992.

XX. — **Roland** fut sacré l'an 992. sous les mémes Pape & Empereur, la premiere année du regne du Duc Geffroy premier du nom. Il mourut le 12. mars 1004 ¶ & est enterré en l'Eglise Abbatiale du Mont Saint-Michel, où il avoit esté Religieux. ‖

XXI. — **Lancfranc** homme sage & de grand entendement, de Chanoine de Dol en fut fait Archevêque l'an 1004. sous le Pape Jean XVII. l'Empereur Henry II. & le Duc Geffroy, lequel estant sur le point d'entrer en guerre contre Budik Comte de Nantes, allié de Foulques Comte d'Anjou, fut appaisé par ce Prelat, & par sa prudence il mania tellement ces Princes, qu'ils s'accorderent. L'an 1008. les Danois & Normans se mirent en mer à la requeste de Richard Duc de Normandie, & descendirent au pays Dolois au havre de Cancale : les Bretons leur allerent au devant, mais ils tomberent dans de profonds fossez que l'ennemy avoit creusé en leur chemin & couvert de gazons & feüillages, de sorte que se ruans de furie sur ces pauvres gens entassez & embarassez en ces fondrieres, ils en tuerent grand nombre & donnerent la chasse aux autres, puis assiegerent la ville de Dol, laquelle estant destituée de soldats pour sa deffence, ils prirent d'assaut, tuerent le Comte Salomon, les Seigneurs de Dol & de Combour, passerent la populace au fil de l'espée, emmenerent ce Prelat prisonnier & nombre de ses Chanoines, mais le Duc de Normandie les fit delivrer sans rançon, puis pillerent la ville & y mirent le feu. La méme année Berthe fille unique & heritiere de Salomon Comte de Dol, épousa entre les mains de ce Prelat, Geffroy fils naturel du Duc Geffroy, auquel sondit pere avoit fait don du Comté de Rennes. L'an 1024. Robert Duc de Normandie fit bastir un fort sur la riviere de Coaisnon, qui separe les deux Duchez, qu'il appella Caroustes (c'est Pontorson) d'où il fit une raflée sur le pays Dolois ; mais le Duc Alain le suivit sur sa retraite & défit ses gens ; le Normand arma en mer sous couleur d'aller en Angleterre, & subitement descendit en Bretagne ; le Duc Allain III. assembla son armée, & alloient entrer en forte guerre, mais l'Archevêque de Roüen oncle des deux Princes, & ce Prelat les mirent d'accord, lequel deceda l'an 1026.

De gueules à trois fusées d'hermines accompagné de six bezans de méme.

XXII. — **Junkeneus** ou **Gingoneus** ou **Karkeneus** de Dinan III. du nom, fut sacré Archevêque de Dol la méme année 1026. sous le Pontificat du Pape Jean XIX lequel confirma son élection & luy envoya le *Pallium*, sous l'Empereur Conrad II. & le Duc Alain III. du nom, duquel il suivit le party contre le prince Eudon frere puisné du Duc, lequel ne se contentant de son partage qui luy estoit assigné au pays dononeen qui consistoit és Comtez de Pontievre, de Porhoët & Goëlo, comprenant les villes & terres de Carhaix, Lamballe, Chastel-Audren, Chasteaulin, Jugon, Broon, la Rochuart, Menilbriac, Chasteaulin sur Tre, Lanvolon, Saint-Brieuc & plusieurs autres, demandoit en outre les terres d'Alethe (à present Saint-Malo) & de Dol : & sur le refus que luy en fit le Duc son frere, il luy denonça la guerre, & pour premier exploit se rua sur le pays Dolois, & occupa de violence les terres de l'Eglise & de l'Archevêché : de sorte que ce Prelat se retira devers le Duc, lequel ayant mis le siege devant le château de Lehon lez Dinan, appartenant au Vicomte de Dinan partisan du Prince Eudon, il en donna la conduite à nôtre Junkenée & à Hainon vicomte

de Lehon, & alla avec le reste de son armée assieger la ville d'Aleth, pareillement occupée par les gens d'Eudon, lequel vint attaquer le camp devant Lehon, & l'eut mis en deroute, si le Duc avec son armée ne fust venu au secours, lequel tailla en pieces l'armée du Prince, luy s'estant sauvé à pointe d'esperon jusqu'à Guenkamp. Ce Prelat soussigne avec Raoul Evêque d'Alethe, Guerin Evêque de Rennes, & Gautier Evêque de Nantes, au don que fit le Duc Alain III. à l'Abbé de Saint-Méen de Gaël, de plusieurs terres & possessions, où il s'appelle KAERKENUS *Archiepiscopus Dolensis.* Il mourut l'an 1038. Ce fut ce Prelat qui éleva & instruisit S. Gedoüin son neveu, comme nous avons remarqué en sa vie le 30. Janvier, *p. 30, art. II.*

XXIII. — **Judhael** ou **Judicael,** d'Archidiacre de Dol en fut éleu Archevêque l'an 1039. sous le Pape Benoist IX. l'Empereur Henry III. dit le Noir, la premiere année du Duc Conan II. du nom. L'an 1066. le Duc voyant que Rivallon comte de Dol favorisoit le Duc de Normandie & le Comte de Cestric capitaine de Saint-Jeammes de Bouvron, assiegea Dol & prit le Château. Judhaël mourut l'an 1068. La premiere année de son Pontificat, qui fut 1039. il souscrivit au don que fit la Duchesse Berthe veuve du Duc Alain III. de la Paroisse de Plougaznou, au Monastere de S. George de Rennes, où il signe JUTHAEL *Archiepiscopus Dolensis,* avec Salomon Evêque de Leon.

XXIV. — **Johovæus** (1), fut sacré l'an 1068. (& non pas l'an 1073. comme veut Onuphrius, qui le nomme Joannes Gallus), sous le Pape Alexandre second, l'Empereur Henry IV. & le Duc Hoël. Ce Prelat fut mal reputé, abusoit des biens de son Eglise qu'il dissipoit fort mal à propos : se rendit insuportable à ses suffragans, aucuns desquels n'en pouvans plus endurer, adhererent à l'Archevêque de Tours, lequel trouvant cette ouverture ne perdit cette occasion, ains assembla un Concile de sa Province à Rennes l'année suivante 1069. Johovée cependant continuant en sa vie dissoluë & à mécontenter tous ses sujets, fut chassé de son Eglise & de la ville par les Dolois, qui le contraignirent de se sauver au Mont Saint-Michel, où il se fortifia, & y ayant amassé des soldats, faisoit des courses & rafflées sur le plat pays, faisant des sorties & donnant des camisades aux Dolois à toute heure. Il fut chassé de la ville l'an 1075.

DOL *d'azur fretté d'or.*

XXV. — **Saint Gedoüin de Dol.** Les habitans de Dol n'ayant ny treve, ny repos de l'Archevêque Johovée refugié au Mont de Saint-Michel, d'où il les grevoit extrémement, bruslant leurs maisons & mettairies, & rançonnant excessivement tous ceux qu'il pouvoit attraper, jugerent estre necessaire de luy opposer un Prelat qui fut de grand maison & riche, pour le pouvoir rembarrer, & jetterent tous les yeux sur saint Gedoüin chanoine de Dol, fils de Riovelen ou Rudalen Comte de Dol & de Combour, & l'éleurent unanimément la méme année 1075. mais il refusa, & sur le refus qu'ils firent d'accepter sa renonciation, il en appela au Pape Gregoire septiéme, & alla à Rome deffendre sa cause l'an 1076. où ayant déduit ses raisons, le Pape le dispensa, recevant sa renonciation, mais il voulut qu'il nommast quelqu'un pour tenir l'Archevêché, & il nomma Even Abbé de Saint-Melaine lez Rennes, qu'il avoit en sa compagnie. Il mourut à Chartres en Beausse l'an suivant 1077. & fut enterré à Saint-Pierre en Vallée. *Voyez sa vie le 30 janvier, pages 30. 31. 32. 33.*

XXVI. — **Even** (2), Abbé de saint Melaine lez Rennes, fut pourveu par le Pape Gregoire

(1) Judhael et Johovæus, ne sont qu'un même personnage dont l'épiscopat dura de 1039 à 1076. *(Pouillé de Rennes.)*

(2) Entre Even mort en 1081, et Rolland, élu en 1093, M. Guillotin de Corson place l'Episcopat de Jean I (1082-1093).

septième, de l'Archevêché de Dol à la recommandation de saint Gedoüin, avec lequel il estoit allé à Rome, l'an 1076. & fut sacré en presence des Cardinaux & Prelats qui se trouverent lors en l'Eglise de Latran, & le renvoya à son Eglise avec lettre de recommandation à ses suffragans & aux Princes de Bretagne. L'an 1079. la guerre durant entre le duc Hoël & le prince Eudon, le Duc assiegea la ville de Dol, dans laquelle estoit Geffroy surnommé Gravomen fils d'Eudon : à son secours vint Guillaume d'Angleterre, & fut la ville & chasteau battu d'engins & machines l'espace de quarante jours, pendant lequel temps se firent de belles armes aux bréches, les assiégez faisans merveilles de se bien deffendre; le Roy de France Philipes se mesla au jeu, & vint avec une puissante armée pour lever ce siege, ce qui fut fait au grand contentement de Geffroy. L'an 1093. le Duc Alain Fergent tomba en different avec ledit Geffroy, & l'assiegea en la ville de Dol, où il fut tué, laissant un fils nommé Conan. Even deceda le 17. septembre l'an 1095.

XXVII. — **Roland,** fut éleu après la mort d'Even, la méme année 1095. finissant sous le Pontificat d'Urbain second, l'Empereur Henry quatriéme, & le Duc Alain Fergent quatriéme du nom. ¶ Il avoit esté Chanoine d'Avranches. ‖ Rolland deceda ¶ en estime de sainteté ‖ l'an 1107. non pas 1111. comme veut d'Argentré. *l. 4. cap. 44.* (1).

XXVIII. — **Wulgrin,** chancelier de l'Eglise de Chartres, fut éleu Archevêque par les Chanoines de Dol, mais il ne voulut accepter son élection; ce nonobstant les électeurs insisterent envers le Pape Pascal second, qui le voulut confirmer, toutefois il ne le fut pas. Yves de Chartres écrivit aux Chanoines de Dol, l'excusant de n'avoir accepté, laquelle Epistre se trouve parmy ses œuvres la 176. & contient ces mots :

ADDITION.

Reversus a consilio Trecensi filius noster Vulgrinus Ecclesiæ nostræ Cancellarius anxie conquestus est quod Dolensis Ecclesiæ destinatis excellentiæ vestræ quibusdam legatis suis cum sibi in Episcopum sub præsentia vestra elegerit, & huic electioni ad eorum petionem vestra paternitas assensum præbuerit, nec ejus excusationibus quamvis idoneis adhuc aurem accommodare noluerit, quamvis enim sit bene literatus & bonis moribus ornatus, multis tamen allegationibus humiliter insufficientiam suam prætendens, dicit se potius multa gravia, perpessurum quam onus Episcopi hoc tempore subiturum. Et ne diu verbis oneremus sanctitatem vestram, flexis genibus cordis oportunè & importunè imploramus clementiam vestram, ut nullis vinculis obedientiæ prædictum fratrem constringatis, cujus saluti quantum possumus providere debemus, quia eum de sacro fonte suscepimus, qui etiam elegit magis in loco humili salvari, quam in alto periclitari. Et dans l'Epistre 178. il escrit au Clergé de Dol en ces termes : *Bonæ intentionis vestræ laudamus effectum quod Vulgrinum filium nostrum, vita honestum & scientia clarum elegistis nobis in Archiepiscopum, sed quantum nobis videtur frustra laborat studium, vestrum, quia nec prætaxati filii nostri voluntas est electioni vestræ acquiescere, nec nostræ potestatis ad hoc eum multum cogere, prædictus enim frater jam super hoc per litteras nostras & suas allegationes domino Papæ transmisit & omnes Episcopos prout potuit, refutavit.* Par ces termes ledit Yves de Chartres fait voir que dés le temps qu'il écrivoit, on tenoit pour constant en l'Eglise que le Pape seul estoit maistre des volontez, & pouvoit obliger un Prestre d'accepter une dignité en l'Eglise.

(1) Après Rolland, le *Pouillé de Rennes* cite comme successeur immédiat Jean II. qui mourut avant d'être sacré, et ce fut alors qu'au refus de Wulgrin, Baldric fut élu en 1107.

XXIX. — **Baldrik,** homme docte & de bonne vie, d'Abbé de Bourges fut éleu Archevêque de Dol, & sacré le vingt-cinquiéme Decembre jour de Noël l'an 1114. ¶ comme le remarque Odericus Vitalin Anglois, en son Histoire Ecclesiastique, liv. 9. qui écrit que ledit Baldric estoit natif d'Orleans & Abbé de Bourgœil, homme sçavant & Religieux, & que estant Archevêque de Dol, il vivoit comme lorsqu'il estoit Religieux, & conversoit tres-souvent avec eux; ‖ sous le Pape Paschal II. l'Empereur Henry IV & le Duc Alain Fergent IV. du nom. Il assista avec ses huit suffragans au Parlement de Bretagne, convoqué à Rennes par ce Prince l'an 1109. Il officia aux obseques de ce Prince assisté de ses suffragans, à Saint-Sauveur de Rhedon l'an 1119. Il avoit receu le *Pallium* du Pape Paschal second, & le Pape Calixte second le semond au Concile de Rheims, où il fut avec deux de ses suffragans. Il écrivit les Annales de son Eglise depuis saint Samson jusqu'à son temps, & l'histoire de la guerre sainte sous Geffroy de Boüillon ¶ en quatre heures, & plusieurs Livres en Vers Latins que Mr. André du Chesne a fait imprimer de nostre temps. ‖ Il dédia l'Eglise de saint Samson de Risle en Normandie (qui est de son Archevêché, és enclaves de celuy de Rouën) en l'honneur de Nôtre-Dame, Saint Pierre & Saint Samson Confesseur, l'an 1129. comme porte l'ecrit qui se lit sur la paroy de ladite Eglise, en laquelle il fut enterré, estant mort le 7. Janvier la méme année ¶ *Notum sit præsentibus & futuris quod Baldricus bonæ memoriæ Dolensis Ecclesiæ Archiepiscopus, dedicavit hanc Ecclesiam in honorem B. Virginis Mariæ, & B. Petri Apostolorum principis, & S. Sampsonis B. Confessoris 5. idus Decemb. an. ab Incar. Dom. 1129. Eodem anno dedicavit Ecclesiam S. Laurentii de Marisco, 6. idus Decemb. Qui Baldricus regit Ecclesiam Dolensem 22. annis & 44. diebus, trigesimo autem die post consecrationem hujus Ecclesiæ obiit in Christi confessione & pratellis dormit, cujus anima æternam requiem possideat.* ‖ Il dédia aussi l'Eglise de Saint-Laurens du Marets, & tint le siege Archiepiscopal 22. ans 44. jours.

XXX. — **Geoffroy le Roux,** ¶ auparavant Archidiacre de Dol, ‖ fut éleu l'an 1130. sous le Pape Innocent II. l'Empereur Lotaire II. & le Duc Conan surnommé le Gros. Ce Prelat estant allé au Concile de Pise, où il avoit esté semond par le Pape Innocent second, s'acquita tres mal de sa charge, & ne deffendit pas les droits de son Eglise, ains colluda avec celuy de Tours sur l'esperance qu'il avoit de l'Evêché de Capouë en Italie, où il fut transferé par le Pape Lucius second l'an 1144. aprés luy avoir deffendu l'usage du *Pallium* en son Archevêché de Dol, par Bulle expediée *Idibus Maii, indictione 7. Pontificatus sui anno I.* & investit Hugues Archevêque de Tours des Eglises & Dioceses de Dol, Treguer & Saint-Brieuc, octroyant neanmoins audit Geffroy pendant sa vie seulement, l'usage du *Pallium,* & l'exemptant de la juridiction du Tourangeau, voulant qu'il relevast immediatement de sa saincteté, mais il fut peu aprés transferé à Capouë. L'an 1137. Gedoüin de Monsorel Seigneur de la Landal, fonda l'Abbaye de Vieux-Ville, Ordre de Cysteaux, Diocese de Dol.

XXXI. — **Ollivier,** fut éleu apres le transport de Geffroy à Capouë, l'an 1144. sous le Pape Lucius II. l'Empereur Conrad III. & le Duc Conan le Gros. Il mourut l'an 1155.

XXXII. — **Hugues,** fut éleu l'an 1156. par le Clergé de Dol, & s'oublia tant que de recevoir sa consecration de l'Archevêque de Tours, ayant été surpris & circonvenu en cette action, dont il fut fort mal voulu de son Clergé, auquel il se joignit pour informer le Pape Adrien IV. de la surprise dont on avoit usé en son endroit : de sorte que sa Sainteté, par connoissance de cause, le declara absous de l'obeïssance dudit Archevêque de Tours, luy restitua son droit, & luy envoya le Saint *Pallium.* Ce Prelat devint aveugle, de sorte que l'an 1162. le jour des Cendres, étant au Mans en presence de Henry Roy

d'Angleterre, & de deux Legats du Pape Alexandre III. Henry de Pise & Guillaume de Pavie, il se démit de sa dignité Archiépiscopale, laquelle il avoit tenuë six ans, pendant lesquels il y avoit fait beaucoup de bien. L'an 1160. le Prince Eudon pere du Duc Conan dit le petit ayant épousé la fille de Guyhomark vicomte de Leon, recommença la guerre contre son fils le Duc Conan, duquel côté se rengea aussi Raoul de Fougeres, lequel aprés la mort de son beau-pere Jean Comte de Dol, se saisit des Chasteaux de Dol & de Combourg. Ce Prélat ayant été appellé par devant le Pape, ne s'osa presenter, parce qu'il étoit fort peu capable, & alla à Angers trouver l'Archevêque de Tours, avec lequel il traita contre la volonté de ceux qui lui avoient été baillez pour adjoints, & receut de luy la consecration au prejudice de son Eglise : ce qui fit que le Chapitre de Dol luy refusa son entrée; & ayant informé le Pape Adrien IV. de la surprise, il fut absous de l'obeïssance de celuy de Tours, & restitué à ses Privileges.

D'argent à trois fleurs de Lys de gueules.

XXXIII. — **Roger du Homet,** ¶ fils de la Maison du Homet en Normandie, ‖ fut sacré l'an de grace 1162. aprés la renonciation de Geffroy, sous le Pape Alexandre III. l'Empereur Federic I. dit Barberousse, & le Duc Conan le petit, lequel l'an 1163. secouru de l'armée d'Angleterre sous la conduite de Richard du Homet Connétable de Normandie, assiegea Dol, qui luy fut rendu, & puis mena son armée à Combourg, qui se rendit pareillement. Ce Prélat mourut l'année suivante 1164.

XXXIV. — **Jean** fut élû & sacré l'an 1164. sous les Pape, Empereur & Duc que dessus. L'an 1165. Henry second Roy d'Angleterre, retournant de Rennes en Normandie, passa par Combourg & Dol qu'il renforça de garnisons, pour les garder pour le Duc Conan & le Prince Geffroy son troisiéme fils, Comte de Nantes, qui avoit épousé la Princesse Constance fille unique du Duc Conan. L'an 1169. y eut de grands prodiges au pays Dolois, car il y plut du sang en abondance, & courut du pain és ruisseaux d'une fontaine, qui presageoit la grande famine qui avint peu aprés, laquelle étrangla la tierce partie des hommes par toute la Bretagne, la disette de vivres étant telle, que plusieurs mangeoient la terre, autres tuoient & mangeoient leurs enfans; outre ces prodiges, on voyoit des chevrons ardans en l'air qui tomboient sur les Villes & Chasteaux; la mer aussi outrepassa ses bornes & se jetta dans les marais qu'elle inonda jusqu'aux murailles de la ville de Dol; ce furent des presages des maux que fit depuis l'armée de Henry II. Roy d'Angleterre en cét Archevêché. L'an 1177. Raoul de Fougeres ayant été vaincu & ses gens mis en route par le Roy d'Angleterre Henry second, s'enfuit vers Combourg & Dol, lesquelles places il gagna par pratiques & intelligences. Le Roy averty de cela, envoya assieger Dol où s'étoit sauvé le Baron de Fougeres, & la ville étant bloquée, le Roy y vint en poste, & pressa de si prés les assiegez, que la ville fut prise d'assaut. Raoul se retira au Chasteau, mais il fut contraint de se rendre à la mercy du Roy.

XXXV. — **Rolland** natif de Pise, fut élu Archevêque de Dol le jour de S. Martin 11. Novembre l'an 1177. sous les mêmes Pape & Empereur, regnant en Bretagne la Duchesse Constance & Geffroy troisiéme fils d'Henry II. Roy d'Angleterre son mary. A l'élection de ce Prélat, qui auparavant étoit Doyen d'Avranches, homme de bien & docte, furent presens Henry Evêque de Bayeux & Richard Evêque d'Avranches, Robert du Mont (qui en a écrit l'histoire) & plusieurs autres personnages de qualité. L'an 1183. le jour des Cendres, le Pape Lucius troisiéme le créa Cardinal Diacre, ensemble avec Maistre Melior son Camerier & Raoul Nigellus. Il mourut l'an 1186.

XXXVI. — **Henry** fut éleu l'an 1187. sous le Pape Gregoire huitiéme, l'Empereur Frideric Barberousse, & la Duchesse Constance veuve du Duc Geffroy mort à Paris en Aoust l'année precedente. Ce Prelat mourut l'an 1188.

VAUNOESÉ *d'or à un aigle d'azur.*

XXXVII. — **Jean**, je le trouve surnommé de *Vaunoesé* de Valnosia, Moine & Abbé de Montfort, Ordre de saint Augustin fut éleu Archevêque de Dol, la méme année 1188. & deceda, peu aprés avoir esté sacré.

De sable à trois crozilles d'argent.

XXXVIII. — **Jean de Les-enet**, de noble race, fut premierement Chanoine de Dol, puis élû Archevêque l'an 1189. sous le Pape Clement troisiéme, l'Empereur Frideric Barberousse, & le Duc Artur premier du nom. Il mourut l'an 1199. le 8. janvier.

XXXIX. — **Jean de la Mouche** (1) fut élû Archevêque de Dol au mois de Fevrier l'an 1199. sous l'Empereur Ottho quatriéme & le Duc Artur, seant à Rome le Pape Innocent III. Mais Barthelemy Archevêque de Tours s'opposa à sa consecration, & reprint la querelle de l'Archevêché, & fut écrit de part & d'autre au Pape Innocent, lequel évoqua la cause par devant soy à Rome, où les deux Prélats envoyerent chacun trois Chanoines pour débattre leur droit, lesquels fournirent leurs raisons & deffences ; & icelles veües en plain consistoire par le Pape, il condamna l'Eslû de Dol & ses successeurs d'obeïr perpetuellement à l'Archevêque de Tours comme à son Metropolitain, luy deffendant de jamais pretendre l'usage du *Pallium*, cassant toutes les Lettres, Chartres & titres dont il se pourroit aider de là en avant, & en écrivit au Roy de France, Duc & Duchesse de Bretagne, Chapitre de Tours & de Dol; & depuis les Prélats de cette Eglise ne se sont nommez qu'Evêques, ausquels toutes fois plusieurs Papes ont accordé de beaux Privileges en memoire de l'ancien titre d'Archevêque comme nous verrons au progrez de cette Histoire.

(1) Jean de la Mouche succéda immédiatement à Jean de Vaunoise, 1190, mais ne fut sacré que neuf ans apres, 1199. — Jean de Lesenets, dans lequel M. de Courcy reconnaît un membre de la famille des Lézonnet, succéda à Jean de la Mouche et occupa comme évêque le siege de Dol de 1200 à 1231. — Clément de Vitré lui succéda en 1231 et résigna vers 1241. — P. P.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES EVESQUES DE DOL

Jean dit **De la Mouche**, depuis cette Sentence du Pape Innocent III. ne se qualifia plus Archevêque, & tous les autres Evêques de Bretagne reconneurent l'Archevêque de Tours pour leur Metropolitain, & vêcut Evêque de Dol 25. ans depuis cette Sentence donnée, jusqu'à l'an 1224. qu'il deceda, & fut enterré en sa Cathedrale. Durant son Pontificat, l'an 1203. Jean dit sans Terre, Roy d'Angleterre, fit rebastir le Chasteau de Dol, qui avoit esté ruiné és guerres precedentes.

De gueules au Lyon d'argent.

XLI. — **Clement de Vitré** fut éleu aprés la mort de Jean l'an 1224. sous le Pontificat d'Honoré III. l'Empereur Frideric II. & le Duc Pierre Mauclerc veuf de la Duchesse Alix heritiere de Bretagne. L'an 1231. il assista avec les autres Prelats de Bretagne, au transport des corps de Guy de Toüars & des Duchesses Constance & Alix, à Villeneuve au Nantois. Il mourut le neufiéme Octobre 1244. Il avoit assisté à Rennes l'an 1236. à l'entrée Ducale du Duc Jean I. L'an 1229. le Pape Gregoire IX. confirma par deux Bulles, l'une dattée de *undecimo Cal. Julij*, & l'autre *septimo Idus Septembris*, données toutes deux à Perouze, l'annexe que ce Prelat avoit fait, du consentement de son Chapitre, de la Paroisse de Mont Dol à la Mense Episcopale.

XLII. — **Estienne** fut éleu l'an 1244. sous le Pape Innocent IV. l'Empereur Frideric II. & le Duc Jean I, mourut le 7. Novembre l'an 1265. L'an 1247. ce Prélat fut cité par le Duc pour luy fournir le nombre des Chevaliers que luy doivent les Evêques de Dol fournir de leur Comté, dont l'enseigne étoit portée par le Seigneur de Combourg, *Voy. du Pas, Genealog. du Guesclin, pag. 396* (1).

XLIII. — **Hervé** natif de Bazoges la Pierreuse, au Diocese de Rennes, fut élû Evêque de Dol au mois de Janvier 1265. finissant, & tint ce siege quatre ans, puis s'en défit & se rendit Chanoine Regulier de l'Ordre de Premonstré au Monastere de Beauport en Goëlo l'an 1269, d'où il fut cinquiéme Abbé par resignation de Roger son predecesseur, l'an 1272. Il fit bâtir le grand Refectoir & les infirmeries dudit Monastere, & y fit d'autres

(1) A Etienne, mort en 1265, succéda immédiatement Jean Mahé, 1266-1279, puis Thibaud de Pouencé, 1280-1301, *de gueules à 2 léopards d'or*, et enfin Thibaud de Moréac, 1301-1312. *Pouillé de Rennes : d'azur à 3 croissants d'or.*

grands biens. Il tint l'Evêché du temps du Pape Clement IV. de l'Empereur Alphonse & du Duc Jean I.

XLIV. — **Jean Mahé** fut élû l'an 1269. sous le Pape Clement IV. l'Empereur Alfonse & le Duc Jean I. Il deceda le 13. May l'an 1279.

De gueules à deux Léopards d'or.

XLV. — **Thebaud de Poencé.** Il fut transferé de Saint-Brieuc à ce Siege par le Pape Nicolas III. l'an 1280. sous l'Empereur Rodolphe I. & le Duc Jean I. ¶ Il fut nommé par Philippes III. Roy de France, pour l'un des executeurs de son testament, l'an 1284. Fit de grandes fondations à son Eglise, y adjousta deux prebendes, & augmenta les revenus de son Chapitre. ℔ Il mourut l'an 1287.

XLVI. — **Thebaud De Moreac** fut élû Evêque de Dol l'an 1287. sous le Pape Nicolas IV. l'Empereur Rodolphe & le Duc Jean II. lequel ayant assemblé ses Estats l'an 1288. confirma les privileges de chacun Ordre, fors qu'il tint ferme contre le Clergé, n'ayant pas voulu tenir les conventions qui avoient été precedemment faites avec les Prélats & gens d'Eglise pour le tierçage & past nuptial. Nôtre Prélat entreprit pour le Clergé contre le Duc, duquel il encourut pour ce sujet la mallegrace, & fut son temporel saisi par les Officiers du Prince, ses gens emprisonnez, & le Clergé persecuté autant rigoureusement que du temps du Duc Mauclerc. Les Evêques voulans donner ordre à ces confusions, firent une assemblée à Dol l'an 1289. & deputerent ce Prélat pour aller à Rome devers le Pape Nicolas IV. pour faire plainte du Duc & de la Noblesse, & remontrer leurs droits, pour obtenir contrainte, interdits & censures contre le Duc; lequel averty de cette resolution, prevint cét Evêque, & par autres chemins envoya ses Agens à Rome, lesquels rompoient ce coup, de sorte qu'il ne peut obtenir qu'une remise sans rien plus. L'an 1293. Durand Evêque de Nantes, étant decedé, Henry II. de ce nom fut élû en sa place, & envoyé à Tours pour étre consacré par RAGUS DE MONTBAZON Archevêque dudit Tours, lequel manda nôtre Thebaud de se trouver à ce sacre; mais il n'y voulut pas aller, à cause qu'il n'avoit esté mandé en la forme deüe; sur quoy se meut un procez entre ces deux Prelats, lequel dura jusqu'à l'an 1299. que le Pape Boniface VIII. le termina, & ordonna que *In signum prærogativæ specialis honoris, OB MEMORIAM ARCHIEPISCOPALIS DIGNITATIS, quæ olim in Ecclesia Dolensi fuisse dignoscitur,* EX MORÈ *& consuetudine longius retro temporibus observata, cum Archiepiscopus Turonensis qui est pro tempore, suffraganeos suos ex aliqua causa vocat,* DOLENSEM *Episcopum qui est pro tempore,* NON CUM ALIIS SUFFRAGENEIS IN EISDEM LITTERIS, SED PER SPECIALES DEBEAT LITTERAS EVOCARE, *& si forsan cum aliis in eisdem litteris evocetur,* EXPRESSO SUÆ NOMINE DIGNITATIS DEBEAT OMNIBUS ALIIS SUFFRAGANEIS ANTEPONI. Voulant de plus les privileges & prerogatives de l'Eglise de Dol étre saufs, par Bulle expediée sous plomb, *Anagniæ XII. Cal. Julii, Pontificatus sui anno 5.* qui revient audit an 1229. Ce Prélat se voyant persecuté du Duc, fortifia le Chasteau de Dol & bastit la grosse Tour du Donjon (à present ruinée) du côté de la ville; c'étoit une tres-forte piece, elle avoit trois étages, le premier étoit quarré, le second étoit octogonne ou de huit faces, le troisiéme étoit rond, découverte par haut en plate forme; il fortifia aussi le Chasteau des Ourmes (qui est une Maison de plaisance des Evêques de Dol, à une lieuë de la ville) & tenoit en ces deux places des gens de guerre pour la seureté de son pays & de son bien : enfin le Duc Artur II. & le Clergé pacifierent leurs differens, & accorderent les Deputez d'une & d'autre, par la reduction du tierçage au neufme, & sur leur consentement le Pape Clement V. en expedia Bulles en datte de *5. Cal. Julii, Pont. sui anno 4.* qui revient à l'an 1309. Ce Prélat mourut l'an 1312.

XLVII. — **Jean du Bois** (1), fut fait Evêque de Dol l'an 1312. sous le Pontificat de Clement V. l'Empereur Henry de Luxembourg 8. du nom, & le Duc Jean III. Il fonda l'Hôpital & Chapelle de Saint-Michel en la ville d'Angers, pour loger 13. pauvres, dont le 13. c'est le Gardien, entre lesquels y doit avoir quatre aveugles, à chacun desquels le gardien doit donner tous les matins un denier, & luy en prend deux. L'an 1315. le Duc se voulant esclaircir de ses droits sur le Clergé de Bretagne, appella les 9. Evêques en plains Estats, & requit qu'ouvertement & sans dissimulation ils eussent à déclarer leur intention touchant le fait des Regales, & de bouche & par écrit afin que selon leur declaration il y donnast ordre : ce qu'ils firent apres avoir long-temps consulté par entr'eux, *& recogneurent le Duc leur Seigneur souverain, & avoüerent tenir de luy leurs Regales* & tous leurs biens temporels, Justices & Juridictions immediatement & non d'autres; le méme avoüerent les Procureurs des Chapitres & autres suppots de cét Estat, par acte datté du Jeudy aprés, *Misericordia* en cét an. Mais ce Prélat outre la commune reconnoissance, accorda au Duc LE DROIT *de bastir chasteaux & Forteresses dans ses terres là par où il voudroit, & y mettre Capitaines, Gardes & Officiers pour la garde d'iceux,* ce qui fut fait à cause des fortifications que le precedent Evêque avoit fait sans le congé du Duc és chateaux de Dol & des Ourmes : Ce Prélat mourut le 25. janvier, feste de la Conversion de S. Paul, l'an 1324. ¶ & est inhumé en son Eglise Cathedrale, sous une tombe qui porte cette inscription : *Hic jacet JOANNES DE BOSCO Episcopus Dolensis, ex Cenomania natus, utriusque juris Doctor excellens, qui obiit anno Domini 1323.*

XLVIII. — **Guillaume** (2), élû l'an de grace 1324. sous le Pape Jean 22. l'Empereur Louys de Baviere 5. & le Duc Jean 3. mourut l'an 1329.

D'argent au chef de gueules.

XLIX. — **Jean d'Avaugour** (3), fils de Henry troisiéme du nom, baron d'Avaugour & de Mayne, & Comte de Goëlo; & de Marie de Beaumont, fille de Louys vicomte de Beaumont, d'évêque de Saint-Brieuc fut transferé à Dol l'an 1329. & gouverna son Evêché jusqu'à l'an 1340.

L. — **Henry Cœur** (4) fut sacré l'an 1341. sous le Pape Benoist XI. & l'Empereur Louys de Bavieres. Accompagna le Corps du Duc Jean III. de Caën en Normandie où il étoit decedé, à Plou-Armel, où il fut ensevely au milieu du Chœur de l'Eglise des Carmes. Il avoit esté Chancelier de Bretagne sous ce Prince, au testament duquel il se tint, & recognut la Princesse Jeanne, Duchesse de Bretagne, & se mit du party de Charles de Blois son mary. L'an 1343. les Cardinaux de Preneste & de Clairmont furent envoyez par le Pape Clement VI. en Bretagne pour moyenner une tréve entre les Roys de France & d'Angleterre, dont les armées étoient campées devant la Ville de Vennes; ce qu'ils firent, & fut la tréve accordée jusqu'à la feste de la Nativité de Nôtre Dame de l'année 1344. & cela fait, les Cardinaux s'en allerent à Dol voir ce Prélat, qui les traita liberalement, puis s'en retournerent devers le Pape en Avignon. Il mourut l'an 1349.

(1) Jean du Bois, élu en 1312 mourut le 25 janvier 1324. Portait : *écartelé d'argent et d'azur à 3 têtes de lévrier de gueules brochant.* Voici la note que lui consacre Eubel : « Ei senio confracto et notaria cecitate percusso coadjutorem constitui jussit Joannes XXII (A. 4. t. 70, ep. 229), 11 Januarii 1320, quare per episcopum Abrincensem (Avranches) ejus coadjutor constitutus est Rodulphus archidiaconus ecclesiæ Dolensis ; postquam vero hic istud munus resignavit, Joannes XXII, 1322, 26 februarii, episcopo Dolensi permisit ut cum consilio episcopi Andegavensis et abbatis monasterii Sancti Vincentii Cenomanen alium sibi eligeret in coadjutorem.

(2) Guillaume Méchin, transféré de Troyes à Dol le 26 avril 1324, mourut le 15 mars 1328 (Eubel).

(3) Jean d'Avaugour transféré à Dol le 27 avril 1328 mourut le 8 mai 1340.

(4) Henry du Bois, Archidiacre de Dol, simple diacre, fut pourvu le 25 octobre 1340 et mourut en mars 1348. (Eubel.)

LI. — **Simon Le Maire** (1) Abbé de Marmoustier lez Tours, fut sacré Evêque de Dol l'an 1350. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean le Conquerant. Il fut transferé à l'Evêché de Chartres en Beausse par le Pape Innocent VI. l'an 1367 (2).

LII. — **Geffroy de Coatmohan** fut transferé de l'Evêché de Cornoüaille à celuy de Dol l'an 1376. sous le Pape Gregoire XI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean le Conquerant IV. du nom, & tint ce siege jusqu'à l'an 1380 (3).

LIII. — **Pierre,** Moine profez & Abbé de Saint Meen de Gaël, Diocese de saint Malo, fut fait Evêque de Dol l'an 1380. sous le Pape Urbain VI. les mesmes Empereurs & Duc & mourut la Vigile de Noël l'an 1382.

D'argent à trois écus de gueules, chargez chacun de trois fusées d'or.

LIV. — **Everard de Tremigon** ¶ Chanoine de Chartres, ‖ aprés le decez du precedent fut élû l'an 1382. sous le Pape Boniface IX. l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean IV. tint ce siege 4. ans, & mourut l'an 1386.

ADDITION.

Guy De Roye fut transferé de l'Evêché de Verdun à celuy de Dol par l'Anti-Pape Clement VII. & de Dol fut encore depuis transferé à l'Archevêché de Tours, & tous ceux qui ont écrit des Evêques de Dol l'ont obmis.

LV. — **Guillaume** (4) sacré l'an 1387. sous les mêmes Pape, Empereur & Duc, mourut le jour de la Purification de Nôtre-Dame, deuxiéme jour de Février 1391.

LVI. — **Richard de Les-Menez** (5) fut élû l'an 1391. & tint ce Siege jusqu'au 26. May de l'an 1405. La méme année de son sacre il accompagna le Duc à Tours devers le Roy de France, avec Anseaume Chantemerle Evêque de Rennes, & Henry le Barbu Evêque de Vennes Chancelier de Bretagne. Ce Prélat voyant qu'il n'y avoit aucun Monastere de Mendians en sa ville, y appella les Religieux Carmes, auxquels il donna la place nommée l'Aire-Beard, joignant l'une des portes de la Ville, ensemble quelques maisons & franchises qui appartenoient à son Eglise; lequel don fut accepté par lesdits Religieux, & le jour de la Chaire S. Pierre 22. Fevrier 1401 (selon la supputation ancienne) le Duc Jean V. assisté de ce Prélat, du Clergé, de la Noblesse & du Peuple, y assid la premiere pierre, & fut ledit Monastere basty par ledit Evêque, aydé des liberalitez de Guillaume (fils d'Olivier de Montauban & de Mahaut d'Aubigné) & de Marguerite de Loheac sa premiere

(1) Simon le Maire, abbé de Marmoutiers, pourvu par Clément VI le 19 octobre 1352, ne reçut les lettres apostoliques d'Innocent VI que le 3 janvier 1353 ; il fut transferé a Chartres en 1357 (Eubel). Sa famille portait : *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 merlettes de sable.*

(2) Le *Pouillé de Rennes* fait succéder à Simon le Maire Nicolas, 1366, et Jean des Pas, 1367, mais Eubel cite la nomination de Geoffroy de Coetmoisan, transféré de Quimper à Dol des le 20 mars 1357 (Innocent VI. Av. t. 16, f. 55.)

(3) L'Evêque Pierre cité ici par Albert Le Grand serait à supprimer, car à la mort de Geoffroy, en 1380, Guy de Roye Evêque de Verdun, fut transféré à Dol par Clément VII, le 27 mai 1381 ; il portait : *de gueules à la bande d'argent.* Guy ayant été transféré à l'Archevêché de Tours, eut pour successeur le 17 octobre 1382, Evrard de Tremaugon, sous-diacre, doyen de Chartres, docteur *in utroque.* (Eubel.)

(4) Guillaume Melchin Bris, Evêque de Rennes, pourvu de Dol à la mort d'Evrard, le 27 août 1386, mourut le 2 février 1391. (Eubel). Portait : *d'argent à 3 fasces bretessées de sable.*

(5) Richard de Lesmenez, sous-diacre, chantre de l'église de Nantes, pourvu le 17 février 1391 mourut le 26 mai 1405. Portait : *de gueules à la croix d'or cantonnée de 4 têtes de lion de même.*

femme. Mais d'autant que Messire Robert de la Motte Evêque de Saint-Malo, à qui le Pape avoit donné Commission d'accepter en son nom cette fondation, n'avoit pas, au desir des lettres de sa Sainteté, appellé le Chapitre de Dol, & les Recteurs portionnaires de l'Eglise paroissiale de Nôtre-Dame de Dol, qui y pretendoient interest, ils opposerent à cét établissement, & plaiderent devant le Pape en Cour Romaine, où les Procureurs du Chapitre & Recteurs obtinrent sentence de Contumace, sur deffaut & non comparution desdits Religieux, lesquels furent condamnez à démolir à leurs frais ce qui avoit esté basty, & remettre les choses en leur premier état, & aux dépens de la cause, taxez à quarante-huit florins d'or & huit gros d'argent.

D'azur à trois cœurs d'or, 2 & 1.

LVII. — **Estienne Cœur** (1), natif de Fougeres, fut transferé de l'Evêché de Saint-Brieuc à celuy de Dol l'an 1405. & mourut le 6. Decembre l'an 1429. incontinent aprés son sacre. Le Pape Benoist III. confirma la sentence donnée de precedent contre les Carmes de Dol, au profit des Chapitre & Curez de Dol & commanda aux Abbé de Saint-Sernin de Tolose, Doyen de Saint-Malo & Official d'Avranche, d'en poursuivre l'execution par Bulle donnée *Nauli Idib. Novemb.* l'an 1406. Mais ce Prélat en arresta l'execution, & obtint que les parties s'en remissent à son arbitrage; ce que sa Sainteté luy accorda, & luy donna pouvoir de les accorder, & d'absoudre lesdits Religieux de la Censure par eux encouruë, pour n'avoir promptement consenty la démolition de leur Monastere, au desir de la Sentence obtenuë contr'eux. Il celebra son Synode Diocesain le jeudy aprés la Pentecôte 1411. & l'an 1417. au mois de Juin, ce Prelat (qui étoit un fameux Jurisconsulte, & avant étoit Evêque de Saint-Brieuc, & auparavant Official de Paris & lors étoit Chancelier de Bretagne), alla à ses frais & dépens au Concile de Constance, & obtint des 4. Evêques Juges & Commissaires deleguez du Concile, un beau Privilege pour le Duc de Bretagne son maistre, par lequel lesd. deleguez declarerent, que le Duc de Bretagne ne seroit compris sous les commissions & legations generales adressées au Roy & Royaume de France, encore que les neuf Evêchez de Bretagne soient sous l'Archevêché de Tours. L'an 1427. il signa le traité fait par le Duc & les Estats avec le Duc de Bethfort lieutenant du Roy d'Angleterre, soy disant Roy de France.

D'argent à la rose de gueules percée d'or.

LVIII. — **Jean de Brue** (2), fut transferé de l'Evêché de Treguer à celuy de Dol l'an 1430. par le Pape Martin V. sous l'Empire de Sigismond, regnant en Bretagne le Duc Jean V. avec lequel il eut contestation pour la garde des Chasteaux de Dol & des Ormes, esquels le Duc vouloit mettre garnison de sa part; mais ce Prélat s'offrit à en faire sure garde, & y tenir à ses frais tel nombre de soldats qu'il plairoit au Duc, qui y consentit. De ce temps commença la reformation des Cordeliers qu'ils appellent les Freres de la petite Manche, ou Province de Bretagne, lesquels embrasserent un genre de vie si austere, qu'on y voyoit revivre la ferveur des premiers Peres de l'Ordre Seraphique. Ils se retiroient és Isles les plus desertes & écartées de la frequentation des hommes, & passoient rarement en terre ferme, d'où le peuple leur portoit à foison ce qui leur faisoit besoin pour leur nourriture. Ce fut l'an 1434. que par la permission de ce Prélat ils fonderent leur premier Monastere dans un Rocher, ou petite Isle appellée Enes Glas, c'est à dire Isle Verte, appartenante aux Seigneurs de la Roche-Jagu, située deux lieues avant en mer, vis à vis de l'embou-

(1) Etienne Cœuvret archidiacre de Nantes, docteur *in utroque*, pourvu le 6 novembre 1405 par Benoit XIII, mourut le 6 décembre 1429 *(Eubel)*.

(2) Jean de Brue transféré de Treguier à Dol le 25 septembre 1430; il mourut en 1437.

cheure de la riviere de Pont-Trieu, entre les Isles de Modez & Brehat lesquelles trois Isles sont du Diocese de Dol és enclaves de Saint-Brieuc. En cette solitude ils édifierent une petite Chapelle & quelques petites cellules à la mode des anciens Anachoretes, & l'an 1436. le jour de la Pentecôte, le Chapitre Provincial de leur Province y tenant, on voyoit de la côte de Landt-Modez & Plemeur-Gautier en Treguer, & des Paroisses de Penros & Ploubalance en Goëlo, & de l'Isle de Brehat, un grand brandon de feu enveloppant toute l'Isle, de sorte qu'on pensoit que le feu s'estoit pris dans le Convent; ce qui fit que plusieurs batteaux de ces Parroisses & côtes, y allerent en grande haste pour sauver les Religieux; mais étans arrivez en l'Isle, ils trouverent tous les Religieux assistant à la grande Messe, dont ils furent bien étonnez. Ce Prélat mourut le premier jour de Novembre l'an 1437.

Facé d'or et de sable de six piéces.

LIX. — **Alain de Coat-ivi** (1), fut élû Evêque de Dol l'an 1438. sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Sigismond, & le Duc Jean V. & fut transferé à Cornoüaille l'an 1444. Il étoit ¶ second fils de Messire Alain de Coetivy seigneur de Coetivy en l'Evêché de Leon, & de Catherine du Chastel, & frere de Pregent de Coetivy Maréchal & admiral de France, & non son fils, comme il a esté écrit par erreur en la premiere impression. Led. Alain print naissance le 8. jour de Novembre 1407. receut l'Ordre de Prestrise l'an 1438. fut premier Abbé Commendataire de Redon, élû Evêque de Dol le premier jour de Novembre 1438. & transferé à l'Evêché de Cornoüaille l'an 1445. aprés le decez de Bertaud de Rosmadec son parent. Il fut créé Prestre Cardinal du titre de Ste Praxede, le 20. Decembre 1449. par le Pape Nicolas V. qui le pourveut au méme temps de l'Archevêché d'Avignon, & de là en aprés il fut nommé le Cardinal d'Avignon. Aprés la mort dud. Pape Nicolas, le Cardinal de Coetivy entré au Conclave, dissipa une brigue qui s'y étoit faite pour l'élection du Cardinal Bessarion Grec de Nation, Moyne de l'Ordre Saint Basile & Archevêque de Nice, lequel ayant assisté au Concile de Florence l'an 1438 auroit induit les Eglises Grecque & Armenienne de reconnoistre la Romaine; en considération desquels services le Pape Eugene IV. l'auroit créé Cardinal le 18. Decembre 1439. Ce Bessarion duquel le sieur du Verdier a écrit la vie en son histoire des Cardinaux illustres, estoit un profond Theologien & tres-sçavant aux Langues Grecque & Latine & s'estoit acquis telle creance, que le Conclave fut en pensée de le créer Pape par adoration sans aller au scrutin, mais le Cardinal de Coetivy s'éleva avec generosité, s'opposa au dessein des autres, & dit selon Platine ces paroles : *Latinæ Ecclesiæ Grecum Pontificem dabimus, & in capite libri Neophitum collocabimus, nondum barbam rasit Bessario & nostrum caput erit, & quid scimus an vera sit ejus conversio? Heri & nudius tertius fidem Ecclesiæ impugnabat & quia hodie conversus est magister erit noster & Christiani ductor exercitus? En paupertas Ecclesiæ Latinæ quæ virum non reperit summo apostolatu dignum nisi ad Grecos recurret, agite patres quod libet, ego & qui mihi credent in Grecum præsulem nunquam consentiemus.* Ces paroles eurent un tel effet, que les Cardinaux changerent d'opinion & éleurent Alphonse Borgia qui print le nom de Caliste III. & qui à la solicitation du Cardinal de Coetivy, qui avoit esté cause de son élection, fit canoniser S. Vincent Ferrier, envoya ledit Coetivy en France & Bretagne Legat *à latere*. Il reprint l'Evêché de Dol après le decez de Raoul de la Moussaye, comme il sera dit cy aprés, & en fut perpetuel Administrateur jusques à son decez, possedant plusieurs autres Benefices, comme les Provostez de l'Eglise Metropolitaine de Toulouse & de Saint-Martin de Vertou au Diocese de Nantes, les Prieurez de Beré, du Tertre, de Prugny, de Montaigut, de Courom, & l'abbaye de Redon. Il donna des Ornemens

(1) Avant Alain de Coetivi, il faut mentionner avec le *Pouillé de Rennes* et Tresvaux : Alain de Lespervez 1437, transféré à Quimper en 1444, portait : *de sable à 3 jemelles d'or*, et Raoul de la Moussaye, signalé plus bas 1444-1456.

somptueux à l'Eglise de Nôtre-Dame du Folgoët au Diocese de Leon, & fit bastir prés de ladite Eglise la belle Croix de pierre de taille qui se voit encore, où l'on remarque l'effigie à genoux dudit Cardinal, qui avoit choisi sa sepulture en ladite Eglise s'il fût decedé en Bretagne. Il mourut à Rome le 22. juillet 1477. & fut enterré en l'Eglise de S. Praxede avec cét Epitaphe : *Sedente Xisto IV. Alanus Episcopus Sabiensis Romanæ Ecclesiæ Cardinalis nobilissima in Britonibus Coetiniorum gente natus illustri, legatione ad Gallos pro fide functus, cujus vita exemplum virtutis actiones autem privatim & publicè salutares fuere, Hoc monumento conditus est. Vixit annos 66. menses 8. dies 15. obiit anno 1477. mense Julio.*

D'or fretté d'azur.

LX. — **Raoul De la Moussaye** fut élû l'an 1442. sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Frideric III. & le Duc Jean V. L'an 1445. il accompagna le Duc François I. devers le Roy de France Charles VII. à Chinon, & signa en l'acte de l'hommage que le Duc fit au Roy. L'an 1448. l'Archevêque de Tours convoqua un Synode au Refectoire d'Angers, auquel assisterent Robert Evêque de Rennes, Guillaume Evêque de Nantes, & Pierre Evêque de S. Malo, & le Mercredy 10. Juillet, *Indict. II Pontif. Nicolai Papæ 5. anno 2.* Ce Prélat y comparut par son Procureur Me. Jean de la Moussaye, Docteur és Loix, & Regent à Angers, lequel sur ce que la Chaire dudit Evêque de Dol n'étoit décemment ornée, fit sa protestation, exposant, *Quod Dominus & præfatus Magister suus D. Radulphus Episcopus Dolensis, ratione dignitatis Episcopalis, ab antiquo etiam toties quoties casus occurreret, per se & suos prædecessores Episcop. Dolenses, erat in possessione & consueverat sedere,* EX ADVERSA PARTE DIRECTA (IN DECENTI ET PRÆPARATA CATHEDRA) DICTI DOMINI ARCHIEPISCOPI, *in Concilio prædicto, quoties casus occurreret; qui procurator loco & nomine prædictis, petiit Cathedram & locum decenter sibi nomine Domini sui in eodem concilio assignari, asserens hoc debere fieri. Quiquidem Dominus Archiepiscopus respondit, quod exijam* ASSIGNARI FECERAT CATHEDRAM, DIRECTE EX ADVERSO CORAM SE, EIDEM DOMINO EPISCOPO DOLENSI *ad consedendum in eadem, si personaliter interesset eidem Concilio : & quia eidem Dominus Joannes Procurator dicebat Cathedram non esse decenter ornatam prædicto Domino Dolensi, ipse D. Archiepiscopus dixit, quod dum & si ipse D. Dolensis personaliter adveniret in Concilio prædicto, quod Cathedram huiusmodi decorare & decenter ornare faceret pro ipso D. Dolensi, & facere dixit.* Ce Prélat soustint procez en Cour de Rome contre le même Archevêque de Tours, touchant les procurations ou contributions pour les visites dudit Archevêque, que le Pape Nicolas V. termina par Sentence, dont la Bulle se voit és Archives de l'Evêché, donnée à S. Pierre à Rome, *anno Incarn. Dom. 1451. Pont. sui anno 6.* sous plomb à cordons de chanvre rouge & jaune, en laquelle il spécifie tous ceux de l'Evêché de Dol qui sont contribuables ausdits frais, & de combien, & ordonne que si l'Evêque de Dol se trouve present à la visite de l'Archevêque de Tours, *Debet parari Episcopo Dolensi Cathedra* EX ADVERSA PARTE DIRECTA *Archiepiscopi Turonensis, sicut in Provinciali Concilio sedere consuevit.* L'an 1455. au mois de Novembre, il assista au Parlement du Duc Pierre tenu à Vennes, & à la fin dudit Parlement le Comte d'Etempes François de Bretagne, fiança entre ses mains la Princesse Marguerite fille du Duc François I. Il mourut l'an 1456.

LXI. — **Alain de Coat-ivi** reprint l'an 1456. sous le Pape Calixte III. l'Empereur Frideric III. & le Duc Pierre II. Il donna commission à Jean Jozien Archidiacre de Sancerre en l'Eglise de Bourges, son Secretaire, de visiter tous ses Benefices, & faire un état de tout son revenu, ce qu'il commença à executer en la Ville de Dol l'an 1459. Il mourut le 22. Juillet l'an 1477. ¶ Æneas Silvius, qui depuis fut Pape sous le nom de Pie II. a écrit

que le Cardinal de Coetivy étoit un homme de grand esprit, conduite, prudence, & d'un cœur invincible & assuré. (1)

De gueules à trois fasces d'argent chargées de six coquilles d'azur, trois, deux, un, au chef d'or.

LXII. — **Michel Guibé** quatriéme fils d'Adenet Guibé & d'Olive Landays, sœur de Pierre Landays Tresorier general de Bretagne, & favory du Duc François II. fut par le support de son oncle, d'Evêque de Leon transferé à Dol aprés le decez du Cardinal d'Avignon, l'an 1478. sous le Pape Sixte IV. l'Empereur Frideric III. & ledit Duc François II. & ayant tenu ce siege dix ans, il fut baillé pour Coadjuteur à Messire Jacques Despinay Evêque de Rennes, qui fut deux ans prisonnier, ayant esté pris au manoir de Brutz par les menées de Landays, et estant mort en prison l'an 1482. Michel resta evesque de Rennes, où il mourut l'an mil cinq cens un.

D'azur au chef d'or chargé d'une quinte feuille de gueules.

LXIII. — **Thomas James** natif de S. Aubin du Cormier Diocese de Rennes, fils de Pierre James. Il étoit Docteur és Droits Canon & Civil, fut Archidiacre de Pentevre en l'Eglise de S. Malo, Prieur de Piremil, Ambassadeur ordinaire du Duc François II. prés du Pape Xiste IV. lequel se fia tant en sa fidelité, qu'il le fit Chastellain du Chasteau de S. Ange à Rome, & l'Evêché de Leon vacant par la translation de Michel Guibé à Dol, il en fut pourveu, lequel il gouverna depuis l'an 1482. que Michel ayant esté transferé de Dol à Rennes, le méme Xiste IV. transfera Thomas de Leon à Dol. Le Pape Alexandre VI. luy restitua le privilege de porter la Croix dans son Diocese, en timbrer ses armes, & s'en servir en ses sceaux. Voicy la Bulle de l'octroy qui est sous plomb, dattée de l'an 1492.

ALEXANDER EPISCOPUS SERVUS
servorum Dei.

EXPOSCUNT grandia merita Venerabilis Fratris nostri Thomæ Dolensis Episcopi, quem paterna diligimus in Domino charitate, ut non solum eum, sed etiam ejus consideratione successores suos Episcopos Dolenses specialibus favoribus & gratiis prosequamur. Hinc est, quod nos volentes præfatum Thomam & successores suos Episcopos Dolenses qui pro tempore fuerint, favoribus prosequi gratiosis, ipsius Thomæ Episcopi in hac parte supplicationibus inclinati, eidem Thomæ & successoribus suis, qui pro tempore erunt, Episcopis Dolensibus, ut perpetuis faturis temporibus, dum eos per quævis loca etiam exempta civitatis & Diœcesis Dolensis transitum facere, sive discurrere, CRUCEM ANTE SE (dummodo pro tempore existens Archiepiscopus Turonens. loci Metropolitanus, aut aliquis Apostolicæ sedis legatus à latere præsens non existat) deferri ac in eorum armis, insignibus pingi ac sculpiri facere, ac sculptam & depictam habere & tenere, ac sigillo cum cruce huiusmodi uti, INSTAR ARCHIEPISCOPORUM (absque tamen dicti Archiepis. præjudicio) libere & licite valeat, Apostolica authoritate præsentium tenore concedimus & indulgemus; Non obstantibus constitutionibus & ordinationibus Apostolicis, cæterisque contrariis quibuscumque. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis & indulti infringere, vel ei casu temerario contra ire. Si quis hoc autem attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei & B. Petri & Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Romæ apud S. Petrum, anno Incarnationis Dominicæ milles. quadring. nonages. tertio, 5. idus April. Pontificatus

(1) Après Alain de Coëtivi, 1456-1474, qui n'a jamais été Evêque de Quimper, Albert Le Grand ne mentionne pas Christophe de Penmarch parce que bien qu'il fût pourvu de ce siege apres Alain de Coëtivi, 1474-1478, sur l'opposition du Duc il fut transféré à Saint-Brieuc en 1478. Penmarch portait : *d'or à 3 colombes d'azur.*

nostri anno 1. qui revient à l'an 1492. Il fist rebastir les murs du Chasteau de Dol qui regardent vers la Ville, esquels se voient encore à present ses armes en pierre. Il mourut le Vendredy Saint 5. jour d'Avril, entendant prêcher la Passion en sa Cathedrale l'an 1503. ayant siegé vingt-un an & sept jours. Il gist en la Chapelle de S. Samson, qui fait l'aile Septentrionale de la Cathedrale de Dol, en un Sepulchre élevé, pratiqué dans le mur sous la vitre du pignon, avec cet Epitaphe.

ADDITION.

Dominus THOMAS JAMES jurium Doctor, patria Santalbimus, de Conmerio Francisci Britonum ducis orator & procurator, Leonensis Episcopus creatus est, & paulo post in Dolensem Episcopatum translatus, vir optimus, divini cultus cupidus, pauperum & viduarum causas ita tuitus est, ut merito pater pauperum diceretur, virgines egenas clam dotabat, cilicio utens, ter in hebdomada jejunabat, ab Alexandro Papa ob ejus eximias virtutes crucis defferendæ beneficium ante se per Diœcesim & sibi successoribus obtinuit ut in armis & sigillis ubique palam possent Dolenses Episcopi uti, Ecclesiam restauravit, opibus dotavit ornamentis ex auro & serico, vasisque argenteis & auratis decoravit : Obiit prœsul nonas April. die Veneris, hora 9. 1503. passionem Domini devote audiendo & hic collachrimantibus omnibus sepelitur, cujus anima in pace requiescat. Amen (1).

L'an 1487. Gilbert de Bourbon Comte de Montpensier & Lieutenant du Roy, revenant du siege de Nantes, qu'on avoit levé, assiegea la Ville de Dol, laquelle fut prise d'assaut sans resistance, sinon que les portes étoient fermées, personne s'estant mis en defence, dont le Capitaine Messire Esprit de Montauban sieur de Tromeur fut blâmé ; la ville fut pillée, & les gens de guerre Bretons & habitans prisonniers, & LES TRESORS ET LETTRES DE L'EGLISE ENLEVEZ pour la seconde fois, la premiere ayant esté du temps des guerres civiles entre Eudon Comte de Porhoet & le Duc Conan le petit son fils, supporté du Roy d'Angleterre Henry II. duquel la Princesse Constance sa fille avoit épousé le troisiéme fils, que la ville de Dol & son Chasteau furent tant de fois pris & repris, pillez, brûlez, saccagez & ruinez, que tous les instrumens, actes, titres, livres, papiers, memoires & instructions de l'Eglise, Evêché & Chapitre, furent brûlez ou enlevez, & perirent de telle sorte, que Rolland XXXVe Archevêque de Dol, fut contraint de supplier la Duchesse Constance & le Duc Geffroy son mary, de faire informer de ses droits, terres & seigneuries ; ce qui luy fut accordé, & y vaqua Renaud Botherel Sénéchal de Rennes, qui commença son enqueste en la Ville de Dol au mois d'Octobre l'an 1181. laquelle fut approuvée par le Pape Lucius III. & par le Duc Geffroy.

D'or â sept macles d'azur. 3. 3. 1.

LXIV. — **Mathurin de Pledran** fut élû aprés la mort de Thomas l'an 1503. & prit possesion l'an 1505. sous le Pape Jules second, le Roy Louys douziéme, & la Reyne Anne Duchesse de Bretagne. ¶ Il fit reformer le Breviaire à l'usage de Dol. ‖ Il mourut le 10. Decembre l'an 1521. Ce fut ce Prélat qui ensevelit le cœur de la Reyne Anne aux Carmes de Nantes l'an 1521. en Mars. Sa representation se voit en l'Eglise de S. Pierre de Nantes, en la vitre de la Chapelle de S. Hervé & Sainte Magdelaine (bastie par Guillaume Gueguen Evêque de Nantes) étant à genoux, la Mitre en tête, & la Croix Archiepiscopale en main, vestu d'une Chappe d'or semée de macles d'azur, ses armes auprés, présenté par S. Mathurin.

(1) Voir dans le *Pouillé de Rennes* cette inscription plus complète, d'après une lecture qui en a été faite au XVIIIe siècle par les Bénédictins.

LXV. — **Thomas Le Roy** (1) fut nommé, mais non sacré.

D'or à la Croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, cantonné de seize allelions d'azur.

LXVI. — **François de Laval** (2), fils naturel de Guy XVI. du nom, qu'il eut en sa viduité d'une fille d'Espinay qu'il entretenoit hors de legitime mariage, fut Abbé de Pen-Pont & du Tronchet, Prieur de Sainte Catherine de Laval, & enfin nommé par le Roy François I. à l'Evêché de Dol l'an 1523. fit de grands biens aux Eglises Cathedrales de Dol & de Nôtre Dame de Vitré, & de Nôtre Dame de Bonne-Nouvelle à Rennes, où ses armes se voyent és vitres de la premiere haute salle du logis neuf qui repondent sur la cour. Il mourut au Prieuré de Ste. Catherine à Laval le 2. Juin l'an 1554. De ce Prélat fut suffragant Frere Charles Pineau de l'Ordre des Freres Predicateurs, Abbé de Montfort, qui mourut de paralysie à Dol l'an 1549. C'estoit un excellent Predicateur, & précha non seulement en France & en Bretagne, mais aussi à Rome, si élegamment, que nos Chroniques parlant de luy, disent que *ejus fluidam ubertatem Romæ mirata est.*

D'argent fretté de gueules au chef eschiquetté d'or & de gueules de trois traits.

LXVII. — **Jean du Mas** (3), Seigneur *Baron* de Mathefelon & Duretal, ¶ fils de René du Mas & de Marguerite de la Jaille, ‖ eut le placet du Roy l'an 1554. aprés la mort du precedent, & joüit du revenu de l'Evêché l'espace de onze ans, jusqu'à l'an 1565. ¶ qu'il deceda, & fut enterré en l'Eglise de Saint-Maurice d'Angers, de laquelle il étoit Doyen, où son frere René du Mas, Chevalier du Bressant, luy fit élever une belle sepulture. ‖

D'argent au Lyon de gueules coupé de Synople, ¶ armé, couronné & lampassé d'or. ‖

LXVIII. — **Charles d'Espinay** (4), fils de Guy d'Espinay & de Louyse de Goulaine, fut consacré en son Eglise Cathedrale le 16. Septembre l'an 1565. par Estienne Boucher Evêque de Cornoüaille, Rolland de Neufville Evêque de Leon & Antoine Evêque d'Avranche. Il avoit une sœur nommée Philippes, qui fut Abbesse de S. Georges, & un frere Abbé de S. Meen de Gaël. Il assista au Concile de Trente avant sa consecration. L'an 1591. le 7. jour de janvier, Messire Antoine d'Espinay Seigneur de Broon & Capitaine de Dol, fut blessé en une rencontre qu'il eut du comte de Montgomery & le Capitaine Lorge son frere, qui demeura mort sur la place, aprés un opiniastre combat, & le champ luy étant demeuré & aux siens, il fut apporté en la ville, & rendit l'esprit devant l'Eglise Cathedrale, mourut au lit d'honneur apres avoir servy quatre Roys de France en plusieurs batailles, rencontres, sieges de Villes & autres occasions. Ce Prélat mourut l'an 1591. en septembre, & gist en sa Cathedrale.

LXIX. — **Edmond de Revol** (5), fils unique de Louis de Revol ¶ natif de Dauphiné ‖ Secretaire d'Estat ¶ sous les Roys Henry III et Henry IV. ‖ ayant tenu l'Evéché trois ans, le resigna ¶ sous quatre mil livres de pension, à Antoine son cousin. Ledit Edmond ne fut jamais sacré, fut Doyen des Conseillers du grand Conseil, & mourut fort âgé l'an 1627. ‖

(1) Thomas Le Roy avait pour armes : *d'or à 2 fleurs de lys d'azur mises en fasce.*

(2) François de Laval nommé en 1528 mourut le 2 juillet 1556.

(3) Jean du Matz, pourvu en 1557, mourut la même année sans avoir été sacré. *(Pouillé de Rennes).*

(4) Charles d'Espinay, pourvu en 1558 ne fut sacré qu'en 1565 et mourut le 12 septembre 1591. *(Ibid).*

(5) Edmond de Revol, 1593, nommé par le roi ne fut ni pourvu par Rome ni sacré, mais jouit des revenus de l'Evêché pendant 10 ans, céda ses droits à son cousin Antoine en 1603. *(l. cit).*

D'argent à trois trefles de Sinople.

LXX. — **Antoine de Revol** (1), fut consacré l'an 1594. le 6. Janvier. ¶ Il fit son entrée en sa ville de Dol. le 18. Fevrier 1604. il gouverna l'Evêché pendant vingt-cinq ans; il établit en sa ville les Religieuses de la Visitation, lesquelles se retirerent apres son decez : il mourut à Dol l'an 1629, en l'âge de 61. ans le 6. Aoust. Son corps fut inhumé au milieu du chemin de sa Cathedrale, avec cét Epitaphe gravé en une lame de cuivre attaché à la paroy, *vide* les 2. Epitaphes, *fol. 569. verso & fol. 570 recto* du second tome du *Gallia Christiana,* & reste les inserer icy. ¶ L'an 1604. ce Prélat fit dire par Arrest de la Cour de Parlement de Bretagne du 6. Septembre, que les Seigneurs Evêques de Dol pourront changer les Juges, Procureurs, Notaires, & Sergens de la Juridiction & franc-Regaire de Dol, à leur arrivée ausdits Evêché & Comté. L'an 1608. au mois de septembre, le Duc de Vendosme print possession de son gouvernement de Bretagne par son entrée à Rennes, où les Estats étans assemblez, les Evêques arresterent, pour obvier à confusion, que l'Evêque en son diocese presideroit, prendroit l'avis du Clergé, prononceroit l'Arresté des Estats, signeroit leurs Registres, & en tout precederoit les autres huit Evêques; mais ce Prélat n'y voulut consentir, & se retira aprés avoir fait sa protestation qu'il devoit tenir le premier lieu, occupé par l'Evêque de Rennes.

¶ DOUVRIER, *d'azur au chévron d'argent, chargé de 7. merlettes de sable, accompagné de 3. gerbes d'or liées de méme.* ¶

LXXI. — **Hector Douvrier,** natif de la Ville de Toulouze, capitale du Languedoc, Abbé de Saint Memie lez Chaalons en Champagne, Conseiller & Aumônier de la Reyne Mere du Roy LOUYS treiziéme. ¶ Il étoit fils de Rigal Douvrier Conseiller au Parlement de Toulouse, & de Beatrice Potier, fut Evêque & Comte de Dol, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Gouverneur des Ville & Chasteau de Dol, l'an 1629. sous le Pape Urbain VIII. & le Roy Tres Chretien de France & de Navarre LOUYS LE JUSTE XIII. du nom. Ce Prélat m'a liberalement communiqué les titres, actes, memoires & autres instructions de son Evêché, desquels je me suis servy pour dresser ce Catalogue, & les vies de ses saints Predecesseurs. *Il porte d'azur au chévron d'argent, chargé de 7. merlettes de sable, accompagné de trois fleurs de Lys, formées d'espics de bled d'or, liez de deux cordons d'argent, deux en chef, une en pointe, timbrée de Couronne Comtale, qui est d'un cercle d'or greslé de pierreries, & relevé de perles, surmonté de la Croix Archiépiscopale, sommée d'une Mitre, mise en forme de cymier :* sur lesquelles armes je luy ay presenté pour Estrennes au commencement de cette presente année 1636. les Vers suivants.

Qui pastoralis tibi dat pietatis honores,
Ipsius indiderat stemmate signa tuo.
Candida, cæruleo *splendent* insignia scuto
Hæc nota virtutis, cœlicus ille color.
Hinc patet ut nivea tibi mens virtute beatur,
Ut tua cœlestis pectora pungit amor.
Unde nitet Tigni *species argentea? tectum*
Ut tignus stabilit, tu decus ipse sacrum.
Id tignus domui est populo quod præsul, uterque
Sustinet, impositum dum bene portat onus.
Plebs cadit ut cecidit Præsul, quo stante resurgit,
Tigno stante manent tecta, cadente cadunt.

(1) Antoine de Revol sacre le 6 janvier 1604, mourut le 6 août 1629. Voir son épitaphe au *Pouillé de Rennes.*

Quæ tigno residet pedibus caret atra volucris
Et rostro, *volucrum signa quod omen habent?*
Hæ volucres populus, qui te sine stare recusat,
Et nisi des sacrum nescit habere cibum.
Cur abit in flores, fulvis seges aurea spicis?
Hæc OPERIS pretium spicea serta manent.
Munere digna suo manus est OPERARIA, spicas
Pro sancto emeritas semine cultor habet.
Post longos Jani reditus, post Nestoris annos
Quæ tibi parta citò præmia, sero petas.

Dès l'an 1634. ce Prélat m'avoit permis de faire par son Diocese les perquisitions necessaires pour la perfection de mon Œuvre, par ses lettres dont la teneur ensuit.

HECTOR DOUVRIER EPISCOPUS ET COMES DOLENSIS, OMNIBUS ET SINGULIS NOSTRÆ DIOCESIS, SALUTEM IN DOMINO.

Supplex ad nos accessit F. Albertus le Grand Sacerdos, Ord. Prædicatorum conventus Rhedonensis, Rogavitque ut ei plenariam exequutionem commissionis, quam habuit à suo Provinciali, colligendi gesta sanctorum Britaniæ, in nostra diœcesi permittere dignaremur. Cujus votis annuentes, eidem Fratri tenore præsentium permisimus, ut per nostram Diœcesim prædicto operi conficiendo libere pergat, mandantes vobis & vestrum singulis, ut eidem Fratri manuscriptos codices, cartas, legendas, memorialia, aliaque id genus communicare commodareque non renuatis, quo facilius cœptum opus, ad Dei gloriam perficere queat. Datum in æde nostra Episcopali in Civitate Dolensi, die 14. Februarii, Anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo quarto, sub manuali nostro signo, & sigilli nostri Episcopalis adpressione.

Locus sigilli. HECTOR EPISCOPUS
ET COMES DOLENSIS.

ADDITION.

L'an 1644. ledit Hector Douvrier permuta l'Evêché de Dol avec celuy de Nismes en Languedoc, que possedoit Messire Denis Cohon, & a gouverné ledit Evêché de Nismes jusques en l'an 1653.

Denis Cohon (1), natif de la Province d'Anjou, Docteur en Sorbonne, tres celebre Predicateur du Roy, obtenut l'Evêché de Dol par permutation avec celuy de Nisme l'an 1644. Les fonctions de la Predication l'ont obligé de rester perpetuellement à la Cour, où il remit son Evêché de Dol entre les mains du Roy, lequel en l'an 1655. apres la mort de Hector Douvrier, l'a nommé pour la seconde fois à l'Eveché de Nismes.

Robert Cupif (2), né à Paris, originaire d'Anjou, nommé par le Roy à l'Evêché de Dol l'an 1648. pour par ce moyen appaiser le procez d'entre ledit Cupif auparavant Evêque de Leon, & René de Rieux precedent Evêque, qui par jugement auroit obtenu le regret en son Evêché. Ledit Cupif fut premierement Chanoine & Grand Archidiacre de Cornoüaille, Doyen du Folgoet en l'Evêché de Leon, & enfin Evêque de Leon, d'où il fut transferé à Dol. Il fut trois ans sans pouvoir obtenir ses Bulles, qui luy furent enfin expediées l'an 1651. & en suite il fit son entrée Episcopale en sa ville de Dol. le 16 Fevrier 1653.

(1) Anthyme Denis Cohon portait : *d'or à 2 serpents entrelacés et adossés de sable au chef de même chargé d'une étoile à six rais d'argent.*

(2) Mgr Cupif mourut le 21 septembre 1659 ; il portoit : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 trèfles de même.*

Ce Catalogue a esté par nous recueilly des Histoires de Bretagne escrites par Alain Bouchard & le Sr. d'Argentré, des Catalogues des Prélats de Dol dressez par le P. du Paz à la fin de son Histoire Geneal. des Maisons Illustres de Bretagne, Claude Robert en sa Gallia Christiana. *Jean Chenu en son Histoire Chronol. des Evêques de France,* Baldrik *Archevêque de Dol en l'Histoire manusc. de son Eglise, les Epistres de Gregoire VII. Gonzaga* de Ortu & progressu Seraphicæ Religionis. *Les memoires manusc. de M. Yves Arrel Doyen de Landi-Meur, & Grand Vicaire de Dol, és enclaves de Treguer, Leon & Cornoüaille, mais specialement les titres de l'Evêché de Dol, dont l'Illustrissime Seigneur Evêque & Comte m'a donné entiere communication au mois de May l'année 1635.*

Suite des Evêques de Dol de 1659 à 1790 (P. P.).

De gueules (alias d'azur) au taureau rampant d'or la queue relevée en pal.

Mathieu Thoreau, 1661-1692, du diocèse de Poitiers. Sacré en 1661 il mourut le 31 janvier 1692.

D'azur à la levrette passant d'argent, colletée de gueules au chef d'or chargé de 3 étoiles de sable.

Jean-François de Chamillart, 1692-1714, de Paris. Sacré en 1692, il fut transféré à Senlis en 1702.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur à 2 lions léopardés d'or passant l'un sur l'autre, couronnés de même, qui est DE VOYER, *au 2 et 3 d'argent à la fasce de sable,* qui est GUEFFAULT, *sur le tout d'azur au lion ailé d'or tenant un livre ouvert et soutenu d'une champagne de sinople,* qui est VENISE.

François-Elie de Voyer de Paulmy d'Argenson, 1703-1715. Sacré en 1703, il fut transféré à Embrun en 1715. Mourut archevêque de Bordeaux.

Ecartelé au 1 et 4 d'argent à 2 fasces de sable, qui est DE BOUSCHET, *au 2 et 3 d'azur semé de fleurs de lys d'argent accompagnées d'un lion de même,* qui est MONTSOREAU.

Jean-Louis de Bouschet de Sourches, 1716-1748. Sacré en 1716, mourut en 1748.

D'azur au porc épic d'or.

Jean-François Dondel, 1749-1767. Sacré en 1749, décédé le 11 février 1767.

D'azur à 3 herses d'or, 2. 1.

Urbain-René de Hercé. Sacré en 1767, fusillé lors de la descente de Quiberon le 3 juillet 1795. (Voir sa *Vie* par le P. Robert de l'Oratoire.)

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES EVESQUES DE S. BRIEUC
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

ADDITION.

La ville de S. Brieuc est l'une des jolies de Bretagne; elle a pris son nom de son Premier Evêque qu'elle a donné à tout le Diocese, situé en la partie Septentrionale de cette grande Province. L'Evêque est Seigneur Spirituel & Temporel en la Ville, encore que l'on y aye étably un Juge Royal. Le Chapitre est celebre, composé de six Dignitez, à sçavoir du Doyen, Thresorier, Archidiacre de Pontierre, Archidiacre de Goëllo, le Scolastique & le Chantre, & vingt Prebendes, trois desquelles sont affectées au Theologal, au Maître d'Escolle & de la Psallette.

Saint Brieuc premier Evêque de ce Diocese, natif de la Province de Cornouaille, en la Grande Bretagne, fut élû premier Evêque de ce Diocese environ l'an 560. mourut l'an 634. Ses reliques furent portées à Saint Serge d'Angers, & y sont reverées. *Voyez sa vie cy-dessus le premier May, page 132. Ausbert Mireus en sa cosmographie Ecclesiastique, dit qu'il estoit natif de Cork en Hibernie.*

Les noms de ses successeurs ne se trouvent jusques à l'an 680.

II. — **Alain,** sacré Evêque de S. Brieuc l'an 680. sous le Pape S. Agathon, l'Empereur Constantin IV. & Alain surnommé le Long II. du nom, Roy de Bretagne, à l'Edit duquel, portant commission de reformer la coûtume, il souscrit avec les autres Evêques de Bretagne és Estats assemblez en la Ville d'Occismor en Leon le 10. May, l'an 683.

Les noms de ses Successeurs ne se trouvent jusques à l'an 1004.

III. — **Adam** (1) élu l'an 1008. sous le Pape Jean XIX. l'Empereur Henry II. & le Duc

(1) Depuis saint Brieuc jusqu'à Adam on ne peut citer aucun titulaire certain de ce siège. — Adam assiste à la fondation de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes en 1032. (*Evêchés de Bretagne.*)

de Bretagne Geffroy I. du nom, souscrivit à la fondation du Monastere de Saint Georges de Rennes, l'an 1006. & mourut l'an 1069.

IV. — **Hamon** (1) élû l'an 1069. sous le Pape Alexandre II. & le Duc de Bretagne Hoël I. Il souscrit au don que fit Geffroy Comte de Rennes, d'une prée joignant la ville, à Hodierne Abbesse de S. Georges, & l'an 1079. il assista à l'enterrement du Prince Eudon, Comte de Pontievre, ensevely en sa Cathedrale, & mourut l'an 1090.

V. — **Guillaume I.** (2) de ce nom, fut élû l'an 1090. sous le Pape Urbain II. l'Empereur Henry IV. & le Duc de Bretagne Alain IV. dit Fergent, & mourut l'an 1099. L'an 1092. il consentit le don fait par Anne de Leon Comtesse de Porhoet, de plusieurs terres sises en son Diocese, au Prieuré de Ste. Croix de Josselin, comme avons dit en Morvan 49. Evêque de Vennes, *cy dessus pag. 106**.

VI. — **Robert** (3) sacré l'an 1099. sous le Pape Pascal III. les mêmes Empereur & Duc, ne tint le siege qu'un an, & mourut l'an 1100.

VII. — **Estienne** fut élû sur la fin de l'an 1100. sous les mêmes Pape, Empereur & Duc de Bretagne, & mourut l'an 1125.

VIII. — **Guillaume Le Bescheux** élû l'an 1125. sous le Pape Honoré second, l'Empereur Lothaire second, & le Duc de Bretagne Conan troisiéme du nom, mourut l'an 1131. ayant assisté au Concile de Nantes. Il a fait une fondation en son Eglise, qui y est desservie tous les ans le 2. Novembre. ¶ Il fut inhumé en la Chapelle Nôtre Dame.

IX. — **Jean** fut élû l'an 1131. sous le Pape Innocent deuxiéme, l'Empereur Lothaire second, & le Duc de Bretagne Conan troisiéme, & mourut l'an 1150. De son temps Olivier deuxiéme du nom & Agnorie de Pontievre sa femme, fonderent le Monastere de Bokien de l'Ordre de Cisteaux, en l'an 1137. & y fut beny premier Abbé Adonie frere dudit Olivier par Guillaume Evêque de Treguer. La même année, és Ides de Septembre, fut fondée l'Abbaye de Saint Aubin des Bois en ce Diocese.

X. — **Josse**, autrement **Gottho**, Conseiller d'Estat du Duc Eudon, élû l'an 1151. sous le Pape Eugene second, & l'Empereur Conrad second, fut l'année suivante 1157. pour ses rares vertus, & à la recommandation dudit Duc, élû Archevêque de Tours. La même année de son sacre, il assista en la Ville du Mayne aux Nopces de Henry Comte de

(1) Hamon, 1075-1084. — L. C.

(2) Guillaume, en 1092, souscrivit à une donation faite à Sainte-Croix de Josselin. — L. C.

(3) Robert, Etienne et Guillaume II seraient à supprimer. — Jean confirma en 1109 des donations faites à Saint-Florent les Saumur et à Saint-Martin de Lamballe; il assista au Concile de Latran en 1116 et donna, en 1138, l'église de Brehant aux religieux de Saint-Melaine. *(Evêché de Rennes.)*

M. Geslin de Bourgogne redresse comme il suit la chronologie des Evêques de Saint-Brieuc donnée par le P. Albert; nous renvoyons pour les détails a son ouvrage *Les Evechés de Bretagne.*

Apres Jean, Rolland, 1144-1147.
Geoffroy, 1149.
Joscius, 1150-1155, transiére à Tours.
Judicael, 1161.
Geoffroy, 1164-1166, assista au Concile de Latran, en 1179, mourut en 1202.
Josselin, 1202-1206.
Guillaume, 1207-1208.
Pierre, 1208-1212.
Silvestre, 1213-1220.
Saint Guillaume, 1220-1234
Philippe, 1235-1248.
André, 1251-1255.
Raoul, 1257, elu le 23 février, était official et chanoine de Saint-Brieuc.
Simon, 1260-1271.
Pierre de Vannes, 1271-1290, élu le 29 mai 1273.
Geoffroy, 1295-1312.

Pontievre, & Mathilde fille de Jean Comte de Vendosme, fait par Engelbaud Archevêque de Tours, present Guillaume Evesque de Treguer.

XI. — **Judicael,** fut élû l'an 1157. apres le transport de Gottho à Tours, sous les mémes Pape & Princes, & tint ce siege jusqu'à l'an 1161. qu'il deceda.

XII. — **Olivier de Tilly,** (dit Argentré) **Durilet** (selon du Paz) fut élû l'an 1162. sous le Pape Alexandre troisiéme, le méme Empereur, & le Duc Conan IV. & mourut l'an 1172. ayant fait une fondation en sa Cathedrale, qui y est desservie tous les ans le troisiéme ianvier.

XIII. — **Geffroy,** élû l'an 1173. sous les mêmes Pape, Empereur, & la Duchesse Constance femme du Duc Geffroy. ¶ Il assista au Concile de Latran, ‖ & mourut l'an 1179.

XIV. — **Pregent,** fut élû l'an 1180. sous les mémes Pape, Empereur & Duchesse. mourut l'an 1192. L'année de son sacre il assista au Concile National tenu à Rennes, & a fait plusieurs fondations en sa Cathedrale.

XV. — **Geffroy,** élû l'an 1192. sous le Pape Celestin troisiéme, l'Empereur Henry VI. & la Duchesse Constance mere du Duc Artur, & mourut l'an 1202. Ce Prélat ayant sceu que le Roy d'Angleterre Richard se vouloit saisir de la personne du Duc Artur, s'opposa vigoureusement à ses desseins.

XVI. — **Josselin,** fut élû l'an 1202. sous le Pape Innocent troisiéme, l'Empereur Otton quatriéme, & le Duc Artur premier, & sa mere la Duchesse Constance. Il mourut l'an 1207. La méme année de son élection, il assista aux Estats tenus à Vennes, ensemble avec Pierre de Dinan Evêque de Rennes Chancelier de Bretagne, Geffroy Evêque de Nantes, Jean, evêque de Leon, Guillaume, evêque de Cornoüaille, & les autres Evêques du païs, pour aviser aux moyens de venger le parricide commis par Jean dit Sans-Terre Roy d'Angleterre, en la personne du Duc Artur son neveu. Encore la même année Alain Comte de Goëlo, & Perronelle sa femme, fonderent & dotterent l'Abbaye de Nôtre Dame de Beauport de l'ordre de Premonstré, sur le rivage de la mer, en la paroisse de Plouezec, au comté de Goëlo.

XVII. — **Pierre** succeda par l'élection du Chapitre, l'an 1207. sous les mesmes Pape & Empereur, & les Duchesses Constance & sa fille Alix, & mourut l'an 1218. Ce Prélat en l'an 1210. apporta des reliques de S. Brieuc en son Eglise, comme nous avons dit en la vie dudit Saint le *1. May, page 151. art. VII. VIII. IX.* L'an 1211. ce Prélat signa l'acte de confirmation faite par Alain comte de Pontievre, & de Goëlo, des terres, bois, & autres appartenances de l'abbaye de Bokien, depuis ladite Abbaye jusques à Langourla, & à la riviere de Rance.

XVIII. — **Silvestre,** sacré l'an 1218. sous le Pape Honoré troisiéme, l'Empereur Frideric second, la Duchesse Alix & Pierre de Brenne dit Mauclerc son mary, mourut l'an 1220.

XIX. — **S. Guillaume Pichon,** fut sacré l'an 1220. sous les mêmes Pape, Empereur & Duchesse, & mourut l'an 1237. *nous avons écrit sa vie cy-dessus le 29. juillet pag. 336.*

XX. — **Philippe,** sacré l'an même 1237. sous le pape Gregoire neufiéme, l'Empereur

Frideric troisiéme, & Jean premier du nom Duc de Bretagne; il mourut l'an 1250. L'an 1238. Geffroy Tournemine Seigneur de la Hunaudaye & les Abbé & Convent de Saint Aubin de l'Ordre de Cisteaux, le prirent pour Arbitre de leur different, touchant leur usage de bois en la forest de Lanmor.

XXI. — **André,** sacré l'an 1250. sous le Pape Innocent quatriéme, l'Empereur Henry septiéme, & le méme Duc, mourut l'an 1255.

XXII. — **Simon,** élû l'an 1225. sous le Pape Alexandre quatriéme, les Empereurs & Duc que dessus, mourut l'an 1257.

XXIII. — **Raoul,** élû l'an 1256. sous le Pape Alexandre sixiéme, l'Empereur Conrad quatriéme, & le Duc Jean I. mourut l'an 1259.

XXIV. — **Thebaud de Poencé** (1), élû l'an 1260. sous les mémes Pape & Duc fut transferé à Dol l'an 1280. par le Pape Nicolas III.

XXV. — **Pierre,** deuxiéme du nom, élû l'an 1280. aprés la translation du precedent à Dol, sous le Pape Nicolas III. l'Empereur Rodolphe I. & le Duc Jean I. du nom. ¶ Il fut arbitre du different d'entre l'Abbé de S. Aubin des bois, & Alain Goyon Seigneur de Matignon, l'an 1289. ‖ mourut l'an 1289. Ce Prélat eut des prises avec le Duc, pour s'être joint à l'Evêché de Dol & autres du Clergé, pour la conservation de leurs Privileges & immunitez.

XXVI. — **Alain de Lamballe** (2) fut élû l'an 1289, sous le Pape Nicolas quatriéme, l'Empereur Rodolphe premier, & le Duc Jean second; il mourut l'an 1297.

XXVII. — **Guillaume Gueguen** (3), natif de la Paroisse de Helion en ce Diocese, fut élû l'an 1297. sous le Pape Boniface VIII. l'Empereur Adolphe, & le Duc Jean second. Il mourut l'an 1302. ¶ & fonda plusieurs prebandes en son Eglise Cathedrale. ‖

XXVIII. — **Geffroy** fut élû l'an 1304. sous le Pape Benoist XI. l'Empereur Albert I. & le Duc Jean II. mourut l'an 1311.

XXIX. — **Louis d'Avaugour** est mis en ce lieu par le sieur d'Argentré, qui le fait assister au Parlement general de Bretagne, l'an 1315. & y reconnoître le Duc son Souverain, & tenir de luy ses Regaires & temporel, dit qu'il mourut le 16. Fevrier 1319. & fut enterré aux Cordeliers de Guenkamp. Du Paz ne parle que de Jean, qui ne fut sacré qu'en 1319. ou vingt tout au plus, comme nous allons montrer.

D'argent au chef de gueules.

XXX. — **Jean d'Avaugour** (4), deuxiéme fils de Henry III. du nom, Baron d'Avaugour & de Mayne, Comte de Goëlo, & de Marie de Beaumont, fut sacré Evêque de S. Brieuc l'an 1320. sous le Pape Jean vingt deuxiéme, l'Empereur Loüis IV.

(1) Thebaut de Pouencé portait : *de gueules à l'épervier grilleté d'or se repaissant d'une cuisse de perdrix au naturel.*

(2) Alain de Lamballe, élu le 8 janvier 1313 n'était que sous-diacre; il mourut en 1320. (Eubel.) Portait : *d'hermines à la bordure de gueules.*

(3) Guéguen, de la paroisse d'Hillion, portait : *d'argent à l'olivier de sinople au franc quartier d'hermines, chargé de 2 haches d'armes de gueules en pal.*

(4) Jean d'Avaugour, chantre de l'église de Tréguier, diacre, âgé de 29 ans, fut élu le 15 février 1320; il fut transféré à Dol. (Eubel.)

& le Duc de Bretagne Jean III. En Novembre suivant, il disposa son voyage vers l'Archevêque de Tours, & écrivit à R. Pere en Dieu Hugues Odart Evêque d'Angers, une lettre que j'ay voulu inserer en ce lieu. *Reverendo in Christo patri ac Domino H. Dei gratia Andegavensi Episcopo, Joannes eadem permissione Episcopus Briocensis, salutem & sinceram in Domino charitatem. Venientes post consecrationem nostram, pro reverentia sedi Metropolitanæ, prout decet facienda, transeuntesque per Ecclesiam vestram, intendimus hac instante die veneris vos ibidem videre, & vobiscum pernoctare. Quare rogamus vos, quoatenus pro nobis & pro nostris faciatis, prout moris est, necessaria præparari. Datum sub sigillo nostro, die Martis in Octava festi B. Martini Hyemalis. Anno Dom. 1320.* & adjoûte le manuscrit dont j'ay extrait cette lettre (qui semble être un Deal ou Journal dudit Evêque d'Angers) que *dicta die veneris ante festum B. Clementis, accedentem ipsum reverendum* (Briocensem) *in nostra Ecclesia, ut moris est, processionaliter recepimus, qua die nobiscum in nostro Manerio comedit, & apud ESVENTARD pernoctavit, die Sabbathi sequenti, apud villam Episcopi accessimus, & ibidem comedimus & pernoctavimus.* Ce que je produis pour justifier son élection en l'an 1320. & non 22. comme on l'a écrit. L'an 1325. ses pere & mere, Seigneur & Dame de Goëlo, amortirent la terre que Jean de Ker-Raoul & ses predecesseurs avoient donné pour faire le Cimetiere de Nôtre Dame de Penn-Poull & consentirent que ce Prélat le benisse, en datte du Lundy de la Pentecoste audit an. L'an 1329. il fut transferé à Dol.

ADDITION.

Mathieu (1) étoit Evêque de S. Brieuc l'an 1328.

XXXI. — **Raoul de Sear** (2), en François **De La Flesche,** sacré l'an 1330. sous le Pape Jean vingt deuxiéme, l'Empereur Loüis de Bavieres IV. du nom, & le Duc Jean III. Il mourut l'an 1346. L'an 1341. Messire Olivier Tournemine Seigneur de la Hunaudaye, le nomma executeur de son testament, & y fut enterré au Convent des Augustins de Lamballes, que luy & Ysabeau de Machecol sa femme avoient fondé l'an 1337. La méme année, ce Prélat emologa la fondation de la Chapellenie de Nôtre-Dame du Goadic prés la Ville de Saint Brieuc.

D'argent à la croix ancrée de gueules, ¶ virollée & guivrée d'or.

XXXII. — **Guy de Montfort** (3) fut élû l'an 1346. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Comte Jean de Montfort depuis Duc IV. du nom. Il mourut l'an 1359.

D'or à six cottices d'azur.

XXXIII. — **Hugues de Mont-Relaix** (4) fut transferé de l'Evêché de Treguer à celuy cy, l'an 1360. sous le Pape Innocent VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean IV. Il fut passionné partizan de Charles de Blois, & assista au traité de Guerrande l'an 1366. comme Procureur de la Princesse Jeanne veuve dudit Charles. Il n'étoit pas

(1) Mathieu Ferrand, chanoine du Mans, chancelier du Roi de France, fut nommé le 13 juillet 1328, il résigna n'étant encore qu'élu. (Eubel.)

(2) Raoul d'Escar de la Flèche, chanoine d'Angers, élu le 23 janvier 1329 mourut le 17 mars 1335. (Eubel.) Portait : *d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or.*

(3) Guy de Montfort élu en 1335 mourut en 1357. (Eubel.)

(4) Hugues de Montrelaix, Evêque de Tréguier, fut transféré à Saint-Brieuc le 21 août 1357 ; il fut promu au cardinalat le 20 décembre 1375. A Hugues de Montrelaix, Eubel fait succéder immédiatement Laurent de la Faye, archidiacre de Gand en l'église de Tournai, docteur *in utroque*, le 2 janvier 1376. Il fut transféré à Avranches en 1379.

veu de bon œil du Duc, ce qui fit que l'an 1370. il se retira de Bretagne en Avignon, prés du Pape Gregoire XI. qui le créa Cardinal du titre des SS. Quatre Couronnez, le 20. Decembre 1376. & depuis Evêque de Preneste, par le Pape Clement VI. & mourut en Avignon l'an 1390. *Ciacconus l'appelle de Monte-Longo.*

ADDITION.

Robert fut successeur de Hugues selon les meilleurs memoires.

De gueules à 9. macles d'or, 3. 3. 3.

XXXIV. — **Geffroy de Rohan,** fils d'Olivier Vicomte de Rohan, ¶ & de Jeanne de Leon, & frere de Josselin de Rohan Evêque de S. Malo, ‖ fut pourvu aprés la retraite de Montrelaix, l'an 1370. à la recommandation du Duc Jean le Conquerant, qui affectionna fort ce Prélat. Il mourut l'an 1375.

XXXV. — **Alain De la Rue** (1), sacré l'an 1375. ne fut Evêque qu'un an, & mourut l'an 1376. Ce Prélat fit plusieurs belles & utiles Ordonnances & Reglements, tant pour la celebration du Service Divin, que pour le gouvernement de son Diocese, & fonda deux Messes matinales qui se celebrent chaque jour en sa Cathedrale.

XXXVI. — **Laurens** *de Belefaye* fut sacré l'an 1376. sous les mémes Pape & Princes, fut transferé à Avranches en Normandie l'an 1380.

De gueules à 9. bezans d'or, 3. 3. 3.

XXXVII. — **Thebaud de Malestroit** (2), tiers fils de Hervé de Chasteaugiron, & de l'heritiere de Malestroit, fut élû Evêque de Saint Brieuc l'an 1380. sous le Pape Urbain VI. l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean IV. transferé à Cornoüaille l'an 1384.

Vairé d'argent & d'azur de 5. pieces.

XXXVIII. — **Guillaume Anger** (3), troisiéme fils de ¶ Thebaud Anger, sieur du Plessis Anger et de Marguerite de Chasteaubriand. ‖ Il étoit Conseiller du Duc Jean V. fut sacré Evêque de S. Brieuc l'an 1384. sous le Pape Urbain VI. l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean IV. mourut l'an 1403. au retour de France, où il avoit accompagné le Duc Jean V.

ADDITION.

Guillaume, fut nommé Evêque par Clement VII. Antipape.

D'azur à 3. cœurs d'or, 2. en chef 1. en pointe.

XXXIX. — **Estienne Coevret** (4), fameux Jurisconsulte, natif de Fougeres, fut official de Paris, Chancelier de Bretagne sous le Duc Jean V. sacré l'an 1404. sous le Pape Innocent VII. l'Empereur Robert de Favieres, & le Duc Jean V. fut transferé à Dol la méme année.

(1) De la Rue portait . *trois croissants surmontés chacun d une billette. Voir plus bas* Alain de Léon 1419-1424.

(2) Malestroit portait : *de gueules à 9 besants d'or.* — Ce ne fut pas Thébaud de Malestroit mais Guillaume Beschard, archidiacre de Dol, nous dit Eubel, qui succeda à Laurent le 6 août 1379.

(3) Guillaume Angers, archidiacre de Penthievre, licencié es lois, simple minoré, fut pourvu le 7 juin 1385 et mourut le 22 mars 1404. (Eubel.)

(4) Eubel ne mentionne pss Etienne Cœuret et nous dit que Jean de Malestroit licencié en droit, archidiacre de la Mée au diocese de Nantes, fut pourvu le 2 mai 1404, et fut transféré à Nantes en 1419. (Eubel).

XL. — **Jean de Malestroit,** premier president de la Chambre des Comptes de Bretagne, succeda par la faveur du Duc Jean V. duquel il étoit conseiller, & depuis fut chancelier de Bretagne & fut sacré Evêque de ce Diocese l'an 1405. le tint jusqu'à l'an 1419. qu'il fut transferé à Nantes. Le 14. Decembre l'an 1406. Marguerite de Rohan, dame de Clisson & de Belle-ville, vicomtesse de Porhoët, seconde femme d'Olivier de Clisson Connestable de France, faisant son testament au chasteau de Josselin, en commit l'execution à ce Prélat & à Regnaud Evéque de Saint-Malo; il fonda une Messe annuelle dans le chœur de sa Cathedrale, pour dotation de laquelle il donna au Chapitre la terre de Brie prés Rennes, l'an 1414. en laquelle année mourut Beatrix de Thoüars, Dame de Quintin, laquelle & son mary Geffroy V. du nom, comte de Quintin fonderent en leur Chapelle prés le Chasteau, cinq Prebandes Canoniales, & deux enfans de chœur, ausquels ils assignerent 32. tonneaux de gros bled mesure de Moncontour, à étre pris sur certaines dixmes specifiées par la lettre de fondation dattée du 15. May de l'année 1405. L'an 1406. les habitans de la Ville de Saint-Brieuc se mutinerent contre les officiers du Duc, jusqu'à les battre & outrager, & déchirer & fouler aux pieds les mandemens du Prince; pour appaiser ce trouble & chastier les seditieux, le Duc y envoya le Prince Artur son frere comte de Richemond, qui ne faisoit que d'arriver de France, lequel y entra avec mille hommes seulement, & ayant appaisé l'emotion se saisit des plus coupables, & en fit faire punition exemplaire. L'an 1409. le Duc Jean V. étant en France, le Seigneur de Mont-fort son Lieutenant General arma contre Marguerite de Clisson, pour reprimer ses insolences; & d'autre part la Reyne d'Angleterre Jeanne de Navarre, sçachant les entreprises de lad. Dame Comtesse de Pontievre, depécha une armée navale sous la conduite du Comte de Kent, laquelle entra dans la chambre de l'Isle de Brehat, & les Anglois sautans à terre, pillerent toute l'isle, qui appartenoit au comte de Pontievre, brûlerent les maisons, assiegerent & forcerent le Chasteau, qu'ils razerent, & firent tel ravage dans l'isle, que long-temps elle demeura deserte. L'onzieme jour de May, l'an 1414. la Duchesse Jeanne de France, à son retour de Paris, accoucha de son fils aisné, qui fut baptisé en l'Eglise cathedrale dudit Vennes par ce Prélat, & fut nommé François, tenu sur les fonds par David de Bavieres Seigneur de Hinbercourt representant le Duc de Guyenne Charles (depuis Roy VII. du nom) qui l'y avoit expressément envoyé. L'an 1419. l'armée de Bretagne assiegea & prit le Chasteau de Lamballe, qui aprés quelque resistance se rendit, dont Marguerite de Clisson & ses enfans qui tenoient le Duc prisonnier à Chantoceaux, furent étonnez, car c'étoit l'une des fortes places de leur Comté de Pontievre. Jugon fut aussi assiegé & pris.

D'or au Lyon de sable.

XLI. — **Alain de Leon** (1), de l'ancienne & illustre Maison de Leon, fut sacré l'an 1419. sous le Pape Martin V. l'Empereur Sigismond, & le Duc Jean V. mourut l'an 1424. Il étoit Referendaire & Chambrier dudit Martin V. L'an 1420. le Duc faisant executer l'Arrest donné contre ceux de Pontievre, fit raser les Chasteaux & forteresses de Lamballe & Jugon.

D'argent à trois testes de Loup arrachées de gueules.

XLII. — **Guillaume Brillet** (2), natif de Vitré, fut élû Evêque de Saint-Brieuc l'an 1424. sous les mêmes Pape, Empereur & Duc, fut transféré à Rennes l'an 1420.

(1) Alain de la Rue ou de Léon, évêque de ce diocèse fut transferé à Saint-Brieuc le 18 septembre 1419, il mourut le 4 juin 1424. (Eubel.)

(2) Guillaume de Brillet, chantre de l'église de Rennes, licencié *in utroque,* referendaire de Sa Sainteté, fut pourvu le 7 juillet 1424 et fut transféré à Rennes en 1428. (Eubel).

De gueules à la face d'argent, accompagné de trois quintefeuilles de même 2. en chef 1. en pointe.

XLIII. — **Guillaume Eder** (1), (Robert adjoûte de **Beaumanoir**), de la maison de Beaumanoir Eder prés Quintin, referendaire du Pape Martin V. fut pourveu par ledit Pape l'an 1428. sous les mêmes Princes & le tint jusqu'à l'an 1431. qu'il deceda.

¶ HUGUET *d'azur à 4. fasces d'or, accompagnées de 8. bezans de même 4. en chef & 4. en pointe.* ¶

XLIV. — **Hervé Huguet** (2) fut sacré l'an 1431. sous le Pape Eugene IV. & les Empereur & Duc que dessus, mourut l'an 1439. L'an 1431. Messire François de la Ruë Doyen de l'Eglise Collegiale de Quintin, y fonda une Prebande, pour dottation de laquelle il affecta une maison & une mestairie noble, & l'an 1438. Jean du Pierret Comte de Quintin, augmenta ledit College de trois Prebandes qu'il y fonda, & les dotta de 60. raz de segle mesure de Quintin, à être pris sur certaines dixmes qui luy appartenoient.

ADDITION.

Olivier (3) étoit Evêque l'an 1435.

D'or à la Croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, cantonné de seize allelions d'azur.

XLV. — **Pierre de Laval** (4), de l'Illustre maison de Laval, fut sacré l'an 1440. sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Frideric III. & le Duc Jean V. & mourut l'an 1443. Il assista au Couronnement du Duc François premier à Rennes, l'an 1442.

D'azur à la face d'or, accompagnée de 3. merlettes de même.

XLVI. — **Jean Pregent**, Conseiller des Ducs Jean V. & François I. transferé de l'Evéché de Leon à cettuy-cy l'an 1443. sous les Pape & Empereur que dessus, & le Duc François I. mourut l'an 1451. Il assista à l'hommage que ledit Duc fit au Roy Charles VII. L'an 1445. assista comme Chancelier de Bretagne au procez du Prince Gilles, refusa neanmoins d'opiner, la matiere étant criminelle, assista ledit Duc à sa mort au Chasteau de Plaisance lez Vennes l'an 1450. en Juillet & signa son testament; & l'année suivante 1451. il assista au Parlement General convoqué par le Duc Pierre à Vennes. Ce fut luy qui rebastit à ses frais la Chapelle de S. Guillaume en sa Cathedrale, & au dessus fit une belle grande salle, pour servir de Librairie & Gard'archives du Chapitre. Il fut depuis premier President au Parlement de Rouën, & comme tel excusé au Parlement du Duc François II. à Vennes, l'an 1462. L'an 1451. le Duc Pierre II. du nom, fit venir à S. Brieuc les Peres Cordeliers, & les fonda en un petit hôpital ruineux, jadis fondé par M. Jean Gonier Chanoine dudit S. Brieuc, que ledit Prince rebastit & accommoda en forme de Convent pour lesdits Peres, lesquels en furent chassez par les Chanoines, mais depuis restablis par le Duc Artur III. & de rechef expulsez par lesdits Chanoines, pour la seconde fois, mais ils se retablirent sous le subsequent Prélat.

(1) Guillaume Eder, doyen de Nantes, fut pourvu le 15 mars 1428.

(2) Hervé Huguet de Boisrobin, 1431-1435.

(3) Olivier du Tillet, 1436-1438. Les Archives départementales du Finistère possèdent son cachet (G. 133) representant *une bande chargée de 3 fusées.*

(4) Pierre de Laval doit être écarté, d'après M. Geslin de Bourgogne, et remplacé par Jean l'Epervier, 1439-1450, *(Evêchés de Bretagne)*, mais d'après les Archives vaticanes c'est Jean Pregent qui, en 1439, fut transféré de Léon à Saint-Brieuc.

ADDITION.

Jean Lespervier étoit Protonotaire du S. Siege, & fut Evêque de Saint Brieuc l'an 1450.

Jean Prevel Docteur en Droit, fut Evêque aprés Jean Lespervier.

PEN-MARKH. Ancien *portoit de gueules à une teste de cheval d'argent bridé d'or.* Moderne *d'or à trois merlettes d'azur, deux en chef, & une en pointe.*

XLVII. — **Christophle de Penmarkh,** de la maison de Penmarkh en Leon, fut sacré l'an 1471. sous le Pape Sixte quatriéme, l'Empereur Frideric troisiéme, & le Duc François second, mourut l'an 1505 (1). ¶ Ce Prélat fut magnifique & liberal, fit plusieurs belles fondations en sa Cathedrale, où il fut enterré en la Chapelle nommée encore à present de Pennemarche. ‖ L'an 1482. Tristan du Perrier Comte de Quintin, augmenta le nombre des Chanoines de sa Chapelle, de deux Prebandes, qu'il dotta de quinze justes & trois boëisseaux de segle, sur certaines terres & heritages debornés en la lettre de ladite fondation, dattée du 10. Mars audit an. L'an 1487. Pierre de Rohan Comte de Quintin, portant les armes pour le Roy Charles huitiéme, contre le Duc François deuxiéme, surprit la ville de Moncontour, ayant épié l'absence du Capitaine, qui étoit prés le Duc à Nantes; mais en Juin suivant elle fut assiegée par l'armée de Bretagne, & furieusement battuë, les François soutinrent vaillamment jusqu'au 5. Juillet, que le siege fut levé. Le méme mois de Juillet la ville de Quintin fut renduë au Capitaine de Rocerf du party du Duc; toutefois le Comte trouva moyen de la recouvrir peu aprés, & y rentra, mais le Capitaine Goüiquet (sur qui il avoit pris Moncontour) étant à Guenkamp, surprit Quintin, & y pensa attraper le Comte qui à pointe d'épron se sauva dans Moncontour avec sa femme, abandonnant son Chasteau & tous ses meubles, qui furent pillez; neanmoins les Bretons ne garderent gueres cette place, car ledit Comte de Quintin y rentra; mais le Prince d'Orange Lieutenant General du Duc, s'étant resolu de l'assieger, la garnison ne l'osa attendre & vuida la place. L'an 1489. arriva à Lamballe l'armée angloise, envoyée au secours de la Duchesse Anne, & y eut son departement, attendant que la ligue se formast. L'an 1498. ce Prélat signa le Contrat de Mariage de la Reyne Duchesse Anne au Roy Louys douziéme; & l'an 1503. il rapella les P.P. Cordeliers qui avoient esté expulsez par deux fois de la ville, & leur bastit leur Monastere sur le fonds donné par Thebaud de Keimerkh.

Facé d'or & de gueules de 6 pieces.

XLVIII. — **Olivier Du Chastel,** de la maison du Chastel Tremazan en Leon fut sacré l'an 1505. sous le Pape Jules second, le Roy Tres-Chrestien Loüis douziéme, deuxiéme mary de la Reyne Anne Duchesse de Bretagne; posseda ce Siege dix-huit ans, & mourut l'an 1523. ¶ aprés avoir rebasty & augmenté les maisons Episcopales. ‖

D'azur bezanté d'or.

XLIX. — **Jean de Rieux,** Seigneur de Chasteauneuf, ¶ Abbé de Prieres, ‖ fut nommé par le Roy Tres-Chrestien François I. l'an 1523. ne fut point sacré, joüit neanmoins du temporel de l'Evêché jusqu'à l'an 1548. ¶ & depuis fut marié, & de luy sont issus les Seigneurs de Chasteau-neuf & de Sourdeac. ‖

(1) D'après M. Geslin de Bourgogne, Guy de Laval fut Evêque de Saint-Brieuc en 1472, puis transféré l'année suivante à Reims, tout en conservant en commende l'Evêché de Saint-Brieuc jusqu'en 1478, époque où commence l'épiscopat de Christophe de Penmarch.

D'or à un croissant de gueules.

L. — **François Michel de Mauni,** fut nommé à l'Evêché de Saint Brieuc l'an 1548. par le Roy Tres-Chrestien Henry II. sous le Pontificat de Paul III. & le tint jusqu'à l'an 1553. ¶ Il fut depuis Archevêque de Bordeaux. ‖

D'azur au chevron d'or, accompagné de trois estoilles de méme.

LI. — **Jean du Tillet** Parisien, ¶ homme tres-sçavant, ‖ fut nommé à cét Evêché par le méme Roy Henry II. l'an 1553. & le tint jusqu'à l'an 1565. ¶ qu'il fut transferé à Meaux. ‖

LII. — **Nicolas Langelier** (1) aussi Parisien, par la resignation du precedent, fut pourveu l'an 1565. sous le Pape Pie V. de l'Ordre des Freres Predicateurs, & le Roy Tres-Chrestien Charles IX. mourut en la Ville de Dinan l'an 1595. au mois de Septembre. Ce Prélat a esté plusieurs fois député des Estats de Bretagne vers le Roy Henry III. Il assista au Concile de Tours l'an 1583. ¶ en redigea les Decrets. Il fut inhumé au milieu du Chœur de sa Cathedrale. ‖

Pallé de gueules & de vair de sept pieces, au chef d'or.

LIII. — **Melchior de Marconaye,** Poictevin, issu de la race des Comtes de Blois & de Dreux, aprés que le Siége eut vaqué cinq ans & trois mois, fut nommé par le Roy Tres-Chrestien Henry IV. l'an 1601. Il étoit dés l'année precédente 1600. Abbé Commendataire de S. Pierre de Rislé prés Fougeres. De son temps le Convent des Capucins fut fondé à S. Brieuc.

De gueules au croissant montant d'hermines, rebordé d'or.

LIV. — **André Le Porc de la Porte de Vezin,** ¶ de la maison des Barons de Vezins en Anjou, fils de René le Porc de la Porte, & de Anne de la Tour Landri, ‖ pourveu par le Roy Tres-Chrestien LOUIS XIII. l'an 1619. Il a fondé à S. Brieuc le Convent des Ursulines où il gist, étant mort l'an 1632.

LV. — **Estienne de Vilazel** (2), Conseiller & Predicateur ordinaire du Roy Tres-Chrestien LOUIS XIII. Abbé & Baron de S. Sever pourveu de l'Evêché par sa Majesté l'an 1632. ¶ fut sacré à Paris l'an 1632. & mourut à Saintes le premier jour de Juin 1641. ‖ cette presente année. Il m'a permis de faire par son Diocese les perquisitions requises pour la perfection de cét œuvre, par ses Lettres dont la teneur s'ensuit.

STEPHANUS DE VILAZEL DEI ET S. SEDIS APOSTOLICÆ

gratiâ Briocensis Episcopus, Abbas & Comes sancti Severi : Consiliarius & Concionator ordinarius Regis Christianissimi : Omnibus Rectoribus, Curatis, Vicariis, Presbyteris, Clericis, cæterisque hujus nostræ Diœcesis nobis subditis, Salutem.

Notum facimus, vidisse nos licentiam, Fratri Alberto Le Grand Ord. F.F. Prædicatorum, Conventus Nannetensis strictioris observantiæ, à superioribus suis concessam, colligendi ac scriptis mandandis gesta sanctorum hujus Provinciæ : Cujus piis studiis quantum in nobis est favere cupientes, eidem Fratri facultatem concessimus, prout de facto per præsentes concedimus, ut juxta præfatæ licentiæ formam & tenorem, per nostram Diœcesim libere

(1) Langelier portait : *un Enfant Jésus tenant deux anges liés,* alias *un chevron accompagné de 3 coquilles.*

(2) Vilazel : *d'or à une corneille de sable tenant en son bec une branche d'olivier de sinople, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent.*

pergere, dictoque operi valeat incumbere. Mandantes vobis & vestrum cuilibet, ut illi in tam pio desiderio auxilium præstetis ipsique Manusc. Codices, Legendas, aliasque cartas huic negotio conferentes benevole communicetis, quo facilius attentatum opus ad Dei optimi Maximi gloriam, Sanctorum honorem, Ecclesiæ utilitatem, totiusque populi Catholici ædificationem, perficere possit. In cujus rei fidem, præsentes & nostra & secretarii nostri manu subscriptas, sigilloque nostro munitas, per eundem Secretarium facimus expediri. Datum Brioci in nostro Episcopali Palatio, die decima nona mensis Februarii, Anno à partu Virginis, supra millesimum sexcentesimo trigesimo quarto.

STEPHANUS E. BRIOCENSIS.

Locus sigilli Episcopalis.

Ex Mandato prædicti Domini D. Episcopi Illustr. COMPADRE, Secret.

ADDITION.

Denis De la Barde (1) Parisien, Conseiller, Aumônier & Predicateur du Roy, Sindic General du Clergé de France, & Docteur de Sorbonne, fut nommé par le Roy à l'Evêché de S. Brieuc après la mort d'Estienne Vilazet parent de Messire Bouthilier, & avoit esté Chanoine de Nôtre Dame de Paris.

Ce Catalogue a esté par nous recueilly des Histoires de Bretagne d'Alain Bouchard & d'Argentré, & des Catalogues dressez par ledit Argentré, & le P. Augustin du Paz à la fin de son Hist. Geneal. des Illustres Maisons de Bretagne, suivy par Jean Chenu en son histoire chronologique des Evêques de France, & Claude Robert en sa Gallia Christiana *lettre B. mais specialement des memoires Manuscrits dudit P. du Paz, & de Messire Pierre de Lanyon Baron du Vieux-Chastel.*

Suite des Evêques de Saint-Brieuc de 1675 jusqu'à nos jours (P. P.).

D'azur au chevron d'or accompagné de 3 molettes de même.

Hardouin Fortin de la Hoguette, 1676-1680, originaire du Périgord; il fut sacré le 3 mai 1676, comme Evêque de Saint-Brieuc, puis transféré en 1680 à l'Evêché de Poitiers. Il mourut Archevêque de Sens en 1715.

De gueules à 3 écussons d'hermines.

Louis-Marcel de Coetlogon, 1681-1705, né en 1648, abbé de Bégard, vicaire général de son oncle Evêque de Quimper, fut sacré Evêque de Saint-Brieuc le 14 décembre 1681. Transféré en 1705 à Tournai, il y mourut le 17 avril 1707.

D'azur à 2 roses d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.

Louis Fretat de Boissieu, 1705-1720, né en Auvergne en 1668, capitaine de vaisseau puis prêtre; il travailla aux missions avec les prêtres de Saint-Lazare. Sacré Evêque de Saint-Brieuc le 11 octobre 1705, il mourut à Ancenis pendant la tenue des Etats, le 30 octobre 1720.

(1) Mgr de la Barde mourut le 22 mai 1675 : *Coupé d'or et d'azur, l'azur chargé d'une molette d'or et l'or de trois coquilles de sable.*

De gueules au lion d'argent couronné d'or.

Pierre-Guillaume de la Vieuxville-Pourpris, 1721-1727, originaire du diocèse de Saint-Malo, vicaire général de Nantes et abbé de Saint-Maurice de Carnoet, fut sacré Evêque de Saint-Brieuc le 6 juillet 1721. Il mourut le 13 septembre 1727.

Ecartelé au 1 d'azur au cygne d'argent nageant sur une mer de même au chef de gueules, chargé de 3 molettes d'or, au 4, d'argent à 3 pals de gueules, au 2 d'azur au lion d'argent, au 3 d'azur à la tour donjonnée d'or, à l'écu d'argent chargé d'un sautoir cantonné de 4 croisettes, le tout de gueules, brochant sur le tout.

De Vivet de Montclus, 1728-1744, originaire du Languedoc, sacré à Senlis le 9 mars 1728, fut transféré à Alais en 1744 où il mourut en 1755.

De gueules à la croix alaisée d'or qui est BIHIC, *adextrée d'une macle de même.*

Hervé-Nicolas Thépault du Breignou, 1745-1766, sacré le 7 mars 1745, décédé le 26 janvier 1766, âgé de 63 ans.

François Bareau de Girac, 1766-1769, d'Angoulême, sacré le 31 août 1766, transféré à Rennes en 1769. Voir description de ses armes page 43*

D'azur à 6 billettes d'argent 3. 2. 1. au chef de gueules chargé de 3 annelets d'or. Devise : *in hoc ferro vinces.*

Jules Ferron de la Ferronays, 1769-1775, sacré le 8 avril 1770, transféré à Bayonne en 1775.

De gueules à la fasce d'argent surmontée et soutenue d'un losange d'or. Devise : *ardens et æquus.*

Hugues-François de Regnault Bellescize, 1775-1796, de Lyon, sacré le 25 juin 1775 ; après une longue incarcération il mourut à Paris le 20 septembre 1796.

Parti au 1 d'argent au lion de sable au 2 coupé : le 1 taillé d'argent et de gueules, le 2 tranché d'argent et de gueules au chef cousu d'or sur les deux partis.

Jean-Baptiste-Marie Caffarelli, 1802-1815, du Languedoc, sacré le 1er mai 1802, mort le 11 janvier 1815.

D'argent à 3 têtes de lion arrachées de gueules. Devise : *Aper non Asper.*

Mathias le Groing de la Romagère, 1817-1841, du diocèse de Moulins, nommé en 1817, fut sacré le 17 octobre 1819, mourut le 19 février 1841.

D'azur à la croix terrassée et alésée d'or rayonnante de même, chargée au pied de deux ancres d'argent en sautoir. Devise : *ecclesiæ securitas.*

Jacques-Pierre Lemée, 1841-1858, né à Iffiniac diocèse de Saint-Brieuc, sacré le 8 août 1841, décédé le 31 juillet 1858.

D'azur au lion d'or. Devise : *Traham eos in vinculis charitatis.*

Guillaume-Elisée Martial, 1858-1861, né à Bordeaux, sacré le 28 octobre 1858, décédé le 26 décembre 1861.

D'azur à la tour crénelée d'argent mouvante d'ondes en courroux de même et surmontée d'une étoile d'or. Devise : *Ruunt et stat.*

Augustin David, 1862-1882, né à Lyon le 28 mars 1812, sacré le 2 juillet 1862, décédé le 27 juillet 1882.

D'hermines à 3 fasces de gueules qui est ROSTRENEN, *au buste de vierge couronnée d'argent brochant.* Devises : *Pro Deo pro patria,* et *in charitate et pace.*

Bouché, 1882-1889, né à Rostrenen le 7 septembre 1828, sacré le 30 novembre 1882, décédé le 4 juin 1888.

D'azur au calice d'or avec la devise : *Sacerdos in æternum.*

Pierre-Marie-Frédéric Fallières, né le 9 avril 1834, à Mézin (Lot-et-Garonne), vicaire général de Bordeaux, sacré évêque de Saint-Brieuc le 23 février 1890.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DES EVESQUES DE LEON

AVEC UN BREF RECIT

DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

ADDITION.

L'Evêché de Leon est situé en la côte Septentrionale de la Basse Bretagne. Les habitans de ce Diocese parlent le franc Breton, & sont nommés par Cesar & Pomponius Mela, *Ossisimi*, & leur Ville capitale *Civitas Ossisimorum*, & depuis nommez de S. Paul, du nom de son premier Evêque. Le siege Episcopal y est établi : le Chapitre est composé d'un Chantre, qui est premiere dignité, de trois Archidiacres, douze Chanoines, & sept Vicaires du bas chœur.

En ce Diocese sont situées les Abbayes de Relec & de S. Mathieu, la Chapelle de Nôtre-Dame du Folgoet, les Villes de Saint-Paul, de Brest, de Lesneven, de Landerneau, de Morlaix, & de Saint-Renan.

L'an 383. l'Empereur Flave Maxime Clemens s'étant révolté contre l'Empereur Gratian, se proposa pour premier exploit deça la Mer, la conqueste des Gaules, & à cét effet descendit en Bretagne avec une puissante armée, prenant terre à la coste de Leon, (que lors on appelloit Legion) & passant plus avant ès Gaules, laissa cette Province au Prince Conan Meriadek (1), qui ayant vaincu Jubaut Roy du pays, neanmoins tributaire aux Romains, (ou, pour mieux dire) leur Lieutenant en ce pays, & tué vingt-cinq mille des siens, & donné la chasse aux garnisons Romaines, commença à policer son Royaume, & établit deux Comtes, qu'il appella *Consules* (retenant encore les termes dont usoient les Romains lorsqu'ils étoient Seigneurs du pays) l'un de de Leon l'autre de Cornoüaille. Il rebastit & fortifia le Royal Chasteau de Brest, que Jules Cesar avoit jadis basty sur une pointe de terre qui s'avance en la mer à l'emboucheure de la riviere de Caprel, & en bastit un autre sur le bord de la mer en la Paroisse de Plourin en bas Leon, qui fut nommé *Castell-Meriadec*, & repara l'Eglise de la Ville d'Occismor, où il fut enterré l'an 388. L'an 401. Fragan Pere de S. Wenolé, Gouverneur de Leon sous le Roy Grallon, défit une armée de Barbares qui étoit descenduë à la côte

(1) Voir *la fable de Conan Meriadec*. M. de la Borderie, *Hist. de Bret.* II, p. 442.

de Leon, és Paroisses de Guic-Sezni & Kerlouan, & en action de graces de cette victoire, il fonda une Eglise en l'honneur de la Sainte Croix, au lieu où s'étoit donné la bataille, & s'appelle encore à present Loc-Christ an Isel-guez, en la Paroisse de Plou-nevez. L'an 477. Audoacro General des Saxons aborda au bas Leon, & brûla le pays d'entre les rivieres de Wrakh & Elorn : mais comme il s'amusoit à assieger quelque chasteaux à la campagne, le Roy Hoël le surprint, & ayant rompu son armée, le mena battant jusqu'au rivage de la mer, & le contraignit de gagner promptement ses Navires, & se mettre à la voile. L'an 489. Corsolde General des Danois tint méme route, & étant descendu au bas Leon, s'y tint jusqu'à l'an 502. que le Prince Rivallon Murmaczon quittant l'Isle de Bretagne descendit en Leon, d'où il chassa Corsolde & ses Danois, les ayant contraints aprés plusieurs pertes, de se retirer en l'Isle de Callot, où il les poursuivit, força leur camp & les tailla en pieces, & en memoire de cette victoire obtenüe par les intercessions de Nôtre-Dame, il fonda une Chapelle au nom de la Vierge Marie, au même lieu où étoit la tente du Barbare Corsolde, & c'est la devote Chapelle de Nôtre-Dame de Callot. L'an 518. S. Paul Aurelian natif de l'Isle de Bretagne, passa la mer, & aborda en l'Isle d'Ouessant à la coste de Leon, d'où il passa en l'Isle de Baas, & y bastit un Monastere qu'il gouverna si saintement, qu'il fut demandé pour estre Evêque de Leon, & donner commencement à ce Catalogue.

I. — **S. Paul** surnommé **Aurelian,** Abbé des Monasteres d'Ouessant & de Baas, fut demandé par le Comte Guytur (qui bastit le Chasteau, & donna commencement à la Seigneurie de Penhoet) & le Peuple Leonnois, & nommé par les Roys Childebert de Paris, & Juduval de Bretagne Dononée, alors refugié en la Cour dudit Childebert, & fut sacré à Paris l'an 529. sous le Pape S. Felix IV. & l'Empereur Justinian I. & l'an 542. il dedia la Chapelle de Nôtre Dame de Creisker, fondée l'an 542. *pour l'occasion que nous avons rapportée en la vie de S. Guevroc, le 17. Fevrier, p. 44. art. VI.* il se démit de son Evêché l'an 553. & se retira en son Abbaye de Baas.

II. — **S. Joava** Disciple de S. Paul, Moine de Landt-Tevenec, Abbé de Daougloas & Recteur de Braz-parz en Cornoüaille, par la démission de S. Paul fut sacré Evêque de Leon l'an 553. sous le Pape Vigilius, l'Empereur Justinian I. & le Roy de Bretagne Hoël II. du nom. Il ne vécut qu'un an en ce Siege, & mourut le deuxiéme de Mars l'an 554. *Voy. sa vie le 2. Mars, pag. 52.*

III. — **Tiernomal** Disciple de S. Paul, & Chanoine de Leon, élû l'an 554. sous les mémes Pape, Empereur & Roy, gouverna son Evêché deux ans, & mourut l'an 556. aprés lequel,

IV. — **S. Paul** pressé des importunitez de ses Chanoines, reprint l'Evêché, & le gouverna jusqu'à l'an 590. qu'il s'en démit de rechef en faveur de

V. — **Cetomerinus** qui fut sacré la méme année, sous le Pape S. Gregoire le Grand, l'Empereur Maurice, & le Roy Alain I. Il officia aux obseques de S. Paul l'an 594. & mourut l'an 602.

VI. — **S. Goulhen,** de grand Penitencier de Leon en fut élû Evêque la même année, & ne voulant consentir à son élection, il s'enfuit à Rome, où il fut poursuivy par les deputez du Chapitre de Leon, qui l'ayant recogneu le presenterent au Pape saint Gregoire le Grand, qui le consacra & envoya en son Evêché. Il mourut à Rennes le premier jour de Juillet l'an 616. *Voy. le surplus de sa vie, audit jour, pag. 277.*

VII. — **S. Tenenan** fut élû aprés la mort de S. Goulhen, l'an 616. sous le Pontificat de S. Deusdedit, l'Empire de Heraclius, & le regne de Hoël III. du nom, Roy de Bretagne Armorique, il mourut l'an 635. *Voy. le surplus de sa Vie le 16. Juillet, pag. 307.*

VIII. — **S. Houardon** élû l'an 635. sous le Pape Honoré premier, l'Empereur Heracle, & le Roy de Bretagne Hoël troisiéme, mourut l'an 650.

IX. — **S. Goeznou** d'Abbé de Landt-Goeznou & Chanoine de Leon, en fut élû Evêque à la recommandation de son predecesseur l'an 650. sous le Pape S. Martin I. l'Empereur Constantin III. & Salomon II. Roy de Bretagne Armorique. Il mourut à Kemper-Ellé, l'an 675. le 25. Octobre. *Voy. le surplus de sa Vie le 25. Octobre, p. 540.*

X. — **Gilbert** (1) fut élû aprés la mort de S. Goeznou, l'an de grace 667. sous le Pape Adeodatus, l'Empereur Constantin III. & le Roy de Bretagne Alain le Long II. du nom, lequel la septieme année de ce Pontificat, tint son Parlement general en la Ville de Saint Paul de Leon (alors appellée Occismor) auquel assisterent Saint Genevée Archevêque de Dol, Gaustier Evêque d'Aleth Chancelier de Bretagne, Guillaume Evêque de Rennes, Euphronius Evêque de Nantes, Hugues Evêque de Cornoüaille, Morvan Evêque de Vennes, Alain Evêque de S. Brieuc, nôtre Gilbert Evêque de Leon, & Robert Evêque de Lexobie; les deux Comtes de Bretagne, sçavoir Budik Comte de Cornoüaille, & Renould Comte de Leon, les Seigneurs d'Avaugour, de Goëlo, de Fougeres, de Vitré, de Rohan & autres, en laquelle assemblée le Roy decerna Commission à Morice du Faou, Bassian de Fontenay, & Rivallon de Rostrenen ses Chambellans, de reformer les coûtumes & usances de son Royaume, en datte du 10. May l'an 683. Ce Prélat mourut l'an 701.

XI. — **Omenesius** (2) succeda, ayant esté élû l'an 702. sous le Pontificat de Jean VI. & l'Empire de Justinian II. pour la seconde fois pendant l'interregne qui fut en Bretagne aprés la mort du Roy Alain le Long. Il mourut l'an 735.

XII. — **Guyomark** fut sacré l'an 735. sous le Pape Gregoire III. & l'Empereur Leon Isaurien, & mourut l'an 783.

XIII. — **Leonorius** (3) fut sacré l'an 784. sous le Pape Adrian I. & l'Empereur Constantin VI. & Irenes sa mere, & mourut l'an 813.

XIV. — **Liberalis** fut nommé à l'Evêché de Leon par l'Empereur Charle-magne qui avoit subjugué la Bretagne, l'an 814. sous le Pape Leon troisiéme; mais le Roy Neomene ayant mis le pays en sa premiere liberté, & donné la chasse aux Officiers des Empereurs François, se voulut aussi defaire des Evêques, de leur nomination, & ayant fait faire des perquisitions de leurs deportemens, il trouva que ce Prélat & Suzan Evêque de Vennes, Salaçon Evêque d'Aleth, & Felix Evêque de Cornoüaille, étoient accusez du crime de simonie, & pour en connoître plainement, le Roy fit convoquer grand nombre de Theologiens & Jurisconsultes en son Chasteau de Coat-Loukh, où la matiere ayant esté examinée, les Evêques accusez ne se purent purger; mais d'autant que cette action ne se

(1) Ce Prélat n'est pas mentionné par dom Morice ; Gams le donne comme douteux.

(2) Omenesius, donné comme douteux par Gams, doit être vraisemblablement le même que l'Evêque Omnes dont nous allons parler, p. 228*.

(3) Guyomark et Leonorius ne sont donnés que par Albert Le Grand sans qu'il en soit fait mention dans aucun acte.

pouvoit terminer bonnement par l'authorité d'un Prince seculier sans le decret du Pape, il fut resolu que deux desdits Evêques iroient à Rome se purger devant le Pape. Ils y en envoyerent deux qui se purgerent fort mal, & ne pouvoient répondre aux allegations de S. Convoyon Abbé de Rhedon, que le Roy avoit envoyé pour suivre leur deposition envers le Pape Leon IV. lequel les envoya en Bretagne sans autre punition qu'une admonition de mieux faire à l'avenir; mais je croirois plûtôt que sa Sainteté donna commission aux autres Evêques non diffamez d'en connoître, & de fait ce qui s'en ensuivit le justifie, car si-tôt qu'ils furent arrivez en Bretagne, le Roy convoqua le Conseil à Rhedon, & y manda les Evêques tant les diffamez que les autres, & ayant par une ruze fait avoüer la faute des accusez, il les fit deposer, ce qu'il n'auroit jamais entrepris de faire, s'il n'y eût eu quelque secrette commission du Pape, auquel il venoit tout fraischement de rendre obeïssance. L'an 855. Liberal craignant pis s'en retourna à Occismor, prit secrettement les Reliques du Corps de S. Paul, & les porta en France au Monastere de Floriac & puis se retira vers le Roy de France Charles le Chauve. Ce Prélat avoit assisté l'an 817. à un Synode Provincial celebré à Rhedon par l'Archevêque de Tours, assisté des Evêques de Rennes, du Mans, de Nantes, d'Aleth & de Cornoüaille, où fut approuvée la confirmation faite par l'Empereur Loüis le Debonnaire, des Privileges des Abbayes de S. Meen de Gaël & de S. Jacut. L'an 824. les Bretons voulans secouër le joug de l'Empire, éleurent pour leur Roy Guyomark Comte de Leon, auquel Neomene Lieutenant de l'Empire fit teste, & entra en armes au pays de Leon, qu'il pilla & saccagea. Dés l'an 825. à la nouvelle de la mort de Charlemagne, Morvan Comte de Leon avoit esté élû Roy par les Bretons, & mena son armée contre l'Empereur Louis le Debonnaire, mais il fut tué prés la forest de Brizerac, s'estant trop avancé pour reconnoître l'ennemy (1).

XV. — **Isaias** (2) natif de Landt-Ternok, Chanoine de Leon, Archidiacre de Kimilidili, fut nommé par le Roy Neomene à l'Evêché de Leon si-tôt qu'il eut ouy la nouvelle de la retraite de Liberal en France l'an 855. sous le Pape Benoist III. & l'Empereur Loüis II. Il fut sacré par l'Archevêque de Dol, & vécut en ce siege jusqu'à l'an 902. non sans constestation de Liberal, qui mourut l'an 867. L'an 864. S. Salomon III. du nom, Roy de Bretagne, fut tué par les Comtes Pasteneten de Leon, & Urfeaut de Goëlo, & dit-on que ce fut au lieu où est à present la devote Chapelle de Nôtre-Dame dite Armerzer, c'est à dire le Martyr, Parroisse de Ploudiri, prés la ville de Land-Ternok. Aprés cette mort le Comte de Leon Pasteneten fut pris par les Danois, Norvegues & Normands, qui descendirent en Leon & ravagerent le païs, brûlans les Eglises, Monasteres, Villes & Chasteaux. L'an 875. au commencement du Printemps, les Galeres Romaines entrerent au Havre du Conquest, & ayant mis leur armée à terre, pillerent l'Abbaye de S. Mathieu & emporterent le corps du Saint assiegerent & prirent les Villes de Lesneven, S. Paul, Roscow, & la riche Ville de Tolente située sur la riviere de Vrakh, Paroisse de Plou-Kerneau, & assiegerent Brest par mer & par terre, qu'ils ne peurent prendre. L'an 878. les Danois, Normands & Norvegues retournerent en Bretagne, & commirent de grandes cruautez au Leonnois.

XVI. — **Octreo** (3) fut élû par le Chapitre de Leon l'an de grace 904. aprés que le siege eut vaqué deux ans, seant à Rome le Pape Jean IX. sous l'Empire de Loüis IV. &

(1) Liberalis, dit l'abbé Duchesne, fut dépossédé de 850 à 860 et remplacé sur le siege de Léon par un certain Dotwion connu par ce que dit de lui Bili dans sa biographie de saint Malo.

(2) Albert Le Grand est seul à donner le nom de cet Evêque.

(3) Avant Octreo il doit être fait mention de l'Evêque Hinvoret, auquel Wurmonoc dédia sa Vie de saint Paul de Léon en 881.

le regne du Duc Alain I. du nom. Il gouverna l'Eglise de Leon pendant la persecution des Normands sous leur Duc Rollo, & parvint jusqu'au regne du Duc Alain second, surnommé Barbetorte, lequel le fit perpetuel Administrateur de l'Evêché de Nantes l'an 939. où il mourut l'an suivant 940.

XVII. — **Hostionus** ou **Hedenus** (1), fut nommé à l'Evêché de Leon par le Duc Alain Barbetorte aprés la translation d'Octreo à Nantes, l'an 939. & l'année suivante 940. Octreo étant decedé, le même Prince le fit perpetuel administrateur de l'Evêché de Nantes. Il resigna son Evêché de Leon au subsequent, mais étant décheu de la grace du Duc, & mal voulu de la Noblesse & du Peuple de Nantes, il s'en retourna en Leon, où il vescut jusqu'à l'an 962. qu'il deceda (2).

XVIII. — **Marbo** fut élû & sacré Evêque de Leon la même année 940. sous le Pape Agapette II. l'Empereur Otto le Grand & le Duc Alain Barbetorte. Claude Robert dit que ce fut ce Prelat qui transfera les Reliques de S. Paul au Monastere de Floriac, quoy que Liberal y en eût déja emporté une partie (comme nous avons dit) il fut present & souscrivit au rétablissement de l'Eglise Abbatiale de S. Pierre en Vallée prés Chartres, l'an 954. où il se nomme PAULILIANUS IN BRITANNIA EPISCOPUS. Il mourut l'an 995 (3).

(1) Hostion ou Hesdren ne devrait pas être distingué de l'Evêque Octreon (M. de la Borderie, *Hist. de Bret.* II, 403). Devenu chancelier du duc Alain, Hesdrenus rapporta l'an 952 la donation que fit ce prince à l'abbaye de Landévennec, de l'église Saint-Médard de Doulon, de l'église de Sainte-Croix de Nantes et de celle de Saint-Cyr hors les murs, de la vicairie et de l'église de Sucé, à cinq milles de Nantes, et de l'île de Batz pres Guérande. Le *Cartulaire* de Saint-Florent le Vieil mentionne Hesdren Evêque de Nantes, comme ayant assisté en septembre 958 à une assemblee aux extrémités du diocese de Tours. (*Episcopat Nantais.*) M. de Kersauzon ajoute que pendant son séjour à Nantes Hesdrenus reçut dans le clergé Hervé et le fit exorciste.

(2) Avant Marbo nous devons signaler deux prélats : Conan, omis par Albert Le Grand, est cité comme Evêque de Léon par Mabillon (*Annales*, II, 391), par l'abbé Trévaux et par Gams qui le fait vivre vers 962.

Nous pensons que c'est à cet Evêque que doit appartenir le tombeau que l'on voit encore au bas de l'église de Saint-Paul et qui est dit le tombeau de Conan Mériadec. Conan Meriadec n'a jamais existé, mais au XVIIe siecle sa légende était partout admise et grâce à ce préjugé le P. de Saint-Luc se trouvant en face de ce tombeau remarquable et y lisant « une inscription fort vieille en lettres capitales presque effacées « Hic Jacet Conanus, » n'avait pas hésité a lire ou à deviner *Britonum Rex*, alors que vraisemblablement on aurait dû dechiffrer *Leonen. Episcopus*. Nous croyons cette hypothèse fort admissible, étant donné que le tombeau porte les caracteres du Xe ou du XIe siecle comme le dit lui-même M. de Courcy.

Jacob, omis par Albert Le Grand, est donné comme Evêque de Léon par la *Gallia Christiana*, t. III, p. 1247 et VIII, p. 1550, par Gams et par Trévaux qui nous dit qu'il était originaire de la Grande-Bretagne, où il avait professé la vie monastique. Il passa en France sous le regne de Louis d'Outremer et demeura quelque temps dans une solitude du Berri ; il habita ensuite le Monastere de Saint-Mesmin dont il fut abbé. Alain Barbetorte le fit elire évêque de Léon aprés la mort de Conan. Jacob consentit à son élection et fut sacré évêque, mais il ne put se résoudre à quitter son abbaye où il passa le reste de ses jours ; il y mourut en 950. Il ne vint donc jamais à Saint-Paul.

(3) Cette dernière assertion ne semble pas vraisemblable et Paulinianus, dont nous parlerons plus bas, doit être distingué de l'évêque Mabbo.

Horéau nous dit que cet Evêque souscrivit vers 950 aux lettres de Ragenfroid, Evêque de Chartres, rétablissant les religieux de Saint-Pierre en Vallée, au diocese de Chartres, et l'an VIII du regne de Lothaire, c'est-à-dire en 962, pour soustraire les reliques de saint Paul aux ravages des Normands, il les transporta au monastère de Fleuri où il fut bien accueilli par l'abbé Vulfade qui lui donna l'habit monastique, si bien que les Normands continuant leurs ravages sur les côtes du Léon, Mabbo se demit de son Evêché et mourut religieux de l'abbaye de Fleuri, aujourd'hui Saint-Benoît sur Loire, paroisse possédée aujourd'hui par des religieux benédictins de la Pierre qui Vire.

Paulinianus fut Evêque, dit Trévaux, avant l'an 974 ; il est l'auteur de l'*Histoire de la translation des reliques de saint Mathieu*. Voir M. Gallet et M. de la Borderie dans sa note sur cette translation, dans la brochure de le Vot sur Saint Mathieu fin de terre. Dom Martene le donne également comme Evêque de Léon au Xe siècle.

Apres Mabbo, dit Horéau, on en est réduit aux conjectures pour la continuation de la série des Evêques. Quelques-uns veulent voir un Evêque de Léon dans un Drescandus qui souscrivit en 990 aux lettres du duc Conan touchant l'abbaye de Saint-Michel ; mais outre que cette charte mérite peu de créance, il y est question de Constantin et de Rethwaladre, Evêques, sans désignation de siege qui, au même titre que Drescandus, pourraient être pris comme Evêques de Léon.

XIX. — **Eudon** (1) Chanoine de Leon & Recteur de *Landt-Goueznou*, fut sacré l'an 995. sous le Pontificat de Jean quinziéme, & l'Empire d'Otton troisiéme, regnant en Bretagne le Duc Geffroy premier du nom. L'an 1019. il fit composer par Guillaume son chapelain ou Aumônier, l'Office de Saint Goeznou jadis Evêque de Leon. Il mourut l'an 1033.

XX. — **Salomon,** d'Archidiacre de Leon en fut fait Evêque l'an 1034. sous le Pape Benoist IX. l'Empereur Conrad second, & le Duc Alain III. & la méme année il signa la ratification de la Fondation du Monastere de S. Georges de Rennes. L'an 1039. il souscrivit au don que fit la Duchesse Berte veuve du Duc Alain, de la paroisse de Plougaznou Diocese de Treguer (2), audit Monastere da S. Georges de Rennes. L'an 1065. le Duc Conan II. du nom, fit accroistre & fortifier les ville & chasteau de Brest. L'an 1096. Hervé fils de Guyomarc Vicomte de Leon, se croiza avec le Duc Alain Fergent pour le voyage de la Terre Sainte, & pendant son absence son pere le Vicomte Guyomarc fut tué en une sedition populaire à S. Paul par ses sujets. Ce Guyomarc fit de grands biens au Monastere de Saint Melaine de Rennes, que ce Prélat confirma, nous en parlerons en Salomon second. Ce Prélat mourut l'an 1098 (3).

XXI. — **Jacques** (4), fut élû l'an 1099. sous le Pape Pascal, l'Empereur Henry IV. & le Duc Alain Fergent, aux obseques duquel il assista à Saint Sauveur de Rhedon, avec Baldrik Archevêque de Dol, Marbœuf Evêque de Rennes, & Brice Evêque de Nantes, l'an 1119. il mourut l'an 1122.

XXII. — **Uvallo** ou **Gallo** (5), Moyne de l'Abbaye de S. Florent le Vieil sur Loire, fut

(1) Trévaux ne mentionne pas cet Evêque qui est cité comme douteux par Horéau et Gams. — En 1019, l'auteur de la *Vie de saint Goeznou*, nous dit que Eudes est Evêque depuis 23 ans. Albert Le Grand a donc raison de le faire sacrer vers 995. (Voir M. de la Borderie, II, Appendice exode de la *Vie de saint Goeznou.)*

(2) Dans la charte il est dit que Plougathnou se trouve *in pago Leonensi*, car comme nous l'apprend M. de la Borderie cette partie du Tréguier dépendait alors des vicomtes de Léon.

(3) Apres Salomon nous devons signaler Omnes, 1040-1055, omis par Albert Le Grand. Son nom est donné par l'abbé Trévaux et Gams et figure dans une charte de l'église de Sainte-Croix de Quimperlé de 1040 à 1055, par laquelle la comtesse Judith donne à l'abbaye plusieurs villages au port de Douelan en Clohars-Carnoët. Le nom donné à l'Evêque de Léon dans cette charte est *Omnis*.

(4) L'existence de cet Evêque est assez problématique ; il est du moins certain que ce fut Galon qui assista en 1119 aux obseques d'Alain Fergent.

(5) L'abbé Trevaux nous dit qu'il fut religieux de Landévennec et élu Evêque de Léon sur la fin du XIe ou au commencement du XIIe siecle ; Martene (*Anecdot.* IV, 127.) le cite comme évêque en 1106, et Horéau nous dit qu'en 1108 il souscrivit à la charte de Leodegar, Evêque de Bourges, donnant l'église de Saint-Etienne au monastere de Saint-Florent. — Le 7 décembre 1111 il fut témoin de la confirmation de cette donation faite par Jean Evêque d'Orléans.

En 1112 il assista au concile de Vienne.

En 1119 il assistait à Angers à la consécration de l'église de Notre-Dame de la Charité ou du Roncerai.

En 1127 il figure comme juge dans l'accord intervenu entre l'Evêque de Séez et Odon abbé de Marmoutiers. — La même année il assiste Hildebert son métropolitain, dans la réconciliation de l'église de Saint-Sauveur de Redon.

En 1128, assistant au concile de Dol présidé par Girard Evêque d'Angoulême, légat du Saint-Siège, il confirme conjointement avec l'Evêque de Tréguier la donation de Saint-Martin de Morlaix faite par Hervé, vicomte de Léon, aux religieux de Marmoutiers, en cette forme : « Au nom du Pere, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Moi Galo Evêque de Léon, et moi Raoul, Evêque de Tréguier, faisons connaitre que nos freres de Marmoutiers nous vinrent prier de confirmer de notre autorité épiscopale le don que leur a fait Hervé, vicomte de Léon. En conséquence, moi Galo, Evêque de Léon, sauf les droits de l'église de Léon, donne et concede aux dits religieux tout ce qu'ils ont ou pourront avoir dans l'eglise de Saint-Martin de Morlaix, et notamment la chapelle de Sainte Marie-Madeleine et la chapelle de Saint-Augustin, avec toutes leurs appartenances.

Et moi Raoul, Evêque de Tréguier, je leur donne et concede, sauf le droit episcopal, tout ce qu'ils possedent ou possederont au fief du dit vicomte Hervé, et dans ce concile de Dol, présidé par le vénerable légat Gérard d'Angoulême, je donne par mon anneau l'investiture de ces biens aux religieux de Marmoutiers ; de même, moi Galo, Evêque de Leon, par ma mitre je leur donne la même investiture. »

Depuis cette époque jusqu'à la révolution, Saint-Martin de Morlaix n'a cessé d'être un prieuré dépendant de Marmoutiers. — Voir le texte de cette pièce dans Horéau, dom Morice et dom Lobineau.

On ignore l'année de la mort de Galo, mais le jour en est marqué au 9 septembre dans le *Nécrologe de Landévennec*.

sacré l'an 1122. sous le Pape Calixte II. l'Empereur Henry V. & le Duc Conan le petit. Il assista à un Concile national tenu à Nantes l'an 1127. & à la consecration du grand Autel de S. Sauveur de Rhedon, avec les autres huit Evêques de Bretagne. Il avoit assisté peu de temps aprés son sacre, l'an 1122. le Pape Calixte II. à Angers, lorsqu'il consacra l'Autel, sur lequel les Chanoines celebrent la Messe en l'Abbaye du Ronceray, ensemble avec Bernard le Gris Evêque de Nantes, & Regnaud Evêque d'Angers, étant lors Abbesse dudit Monastere Tiburge, laquelle consecration fut faite le 17. Septembre. Il mourut l'an 1134.

XXIII. — **Salomon** (1), fut consacré l'an 1135. sous Innocent II. l'Empereur Lothaire II. & le Duc Conan le Gros. Guyomarc IV. du nom, fils de Hervé Vicomte de Leon (qui avoit fait le voyage de la Terre Sainte avec le Duc Alain IV. l'an 1069) confirma aux Abbez & Religieux de S. Melaine de Rennes, le don que leur avoit fait sondit pere, de bois mort en sa forest de Cuburien prés Morlaix, pour le chauffage des Moines qui demeuroient au Prieuré de Saint Melaine en ladite ville, & pour l'usage de leur four, & la cuisson du sel qui se faisoit sur la riviere dudit Morlaix, toute la Chapellenie de Bourreet, les deux parts de la dixme de Plou-menoen (2), & la dixiéme de sa dixme de miel en Leon & en Plou-Kasteli, lequel don il confirma l'an 1160. & de plus adjousta aux dons de son pere, la dixme de toutes ses dixmes du Comté de Leon. Les lettres s'en trouvent au Cartulaire de S. Melaine de Rennes en ces termes : *Dedit etiam prædictus Vicecomes* (G. Pater meus) *jam dictis Monachis, ad usum domus suæ, & furni, & sartaginis suæ ubi sal conficiebatur, sufficientiam de lignis quæ in sylva sua* Cuburium *vocata reperiuntur, & molendinum suum, & duas partes decimæ mellis sui* de Pago Leonensi, & de Pago Castelli, *& totam capellaniam* de Bourret, *quam eis prœcatu dicti Vicecomitis hoc donum facientis, Salomon* (c'est Salomon I. du nom) *Leonensis Episcopus concessit & confirmavit.* Addidi etiam *dono Patris mei pro salute ipsius & animæ meæ, redecimam decimarum mearum* per totam Leoniam, *& hæc & omnia & quicquid acquirere poterunt dono meo, & Baronum meorum, libere & quiete habenda concessi & confirmavi, in presentia filiorum meorum. E. scilicet Albi, & H. Leonensis electi, qui hoc donum viderunt & gratulanter concesserunt. Ego II. & duo filii mei testes.* Ce Prélat signa le don fait par Hoël Comte de Nantes, du Prieuré de Nôtre-Dame de Scoets & autres terres, aux Abbesses & Religieuses de S. Sulpice Diocese de Rennes, l'an 1149. Il mourut l'an 1161.

XXIV. — **Hamon de Leon,** fils puisné de Hervé Vicomte de Leon, eut la survivance de Salomon, ayant esté designé son successeur & accepté par le Chapitre dés l'an 1159. & incontinent aprés la mort dudit Salomon il fut consacré l'an 1161. sous le Pape Alexandre III. l'Empereur Frideric Barberousse I. du nom, & le Duc Conan surnommé le petit; lequel ayant accordé la Princesse Constance sa fille unique au comte Geffroy fils III. de Henry II. Roy d'Angleterre, fit faire hommage à son gendre. Le Comte Eudon pour se fortifier contre le Duc Conan son fils épousa la fille de Guyomark de Leon, sœur de ce Prélat, & en faveur de ce mariage ledit Guyomark quitta le party du Duc & se rangea du côté de son beau-pere, & mit ses sujets en armes, brûlant les terres du Duc; ce qu'ayant entendu le Roy d'Angleterre, il revint en Bretagne, chastia les rebelles, & contraignit le Vicomte Guyomark de se soumettre à sa volonté, & luy donner des ostages, aprés avoir en sa barbe fait razer les chasteaux de S. Paul de Leon, Trebez sur la riviere de Morlaix, & de Lesneven. Le Vicomte Guyomark ainsi rangé à son devoir, tourna sa

(1) Guy, 1142-1145. — Cet Evêque, que ne cite pas Albert Le Grand, assista, nous dit Horéau, au concile du Mans, vers 1143, et paraît comme témoin, en 1145, du comte Alain dans une donation de ce prince à Hervé abbé de Saint-Melaine.

(2) Plougonven.

furie contre ce Prélat son frere, parce qu'il avoit toûjours tenu le party du Duc Conan; il le chassa de son siege & le bannit du Leonois (1). L'an 1171. l'Evêque eut recours au Duc, qui aprés avoir admonesté Guyomark de son devoir, & ce sans aucun effet, entra en armes au Leonois, & fit forte guerre à Guyomark, prit la ville de S. Paul & le reduisit en tel point, qu'il fut contraint de promettre au Duc qu'il feroit de ses terres selon sa volonté, & permit à son frere de retourner en son Eglise, lequel par cét accord rentra dans son Evêché, ramenant quant & soy Messire Hervé de Leon son frere vaillant chevalier, qu'il avoit tiré des prisons du Vicomte de Faou & son fils, lesquels en furent depuis recherchez, pris & constituez prisonniers, où ils moururent de mauvais traitement. L'an 1172. la mer outrepassant ses limites se jetta sur les terres de Leon, & en inonda grande quantité, laissant plusieurs immondices & charoignes, dont la puanteur causa de grandes maladies, presage de la mort de ce bon Prélat, lequel fut cruellement massacré sur la grande Place devant son Eglise Cathedrale, sortant de l'office le jour de la Conversion de S. Paul, le 25. janvier ledit an finissant. Ce massacre fait par le commandement du Vicomte Guyomark, offença extrémement tout le Clergé de Bretagne, qui se porta plaintif au Duc, requerant justice du Vicomte. Ce Prélat mourut en opinion de saincteté, & ceux de ce temps-là le tenoient comme Martyr, étant mort pour la défence des immunitez de son Eglise, n'ayant jamais pû estre induit à aller à l'encontre, voire par son propre frere. Aprés les obseques de ce Prélat, les Electeurs entrerent en different touchant son successeur, y ayant plusieurs brigues, mais le grand Archidiacre fut éleu, d'autant qu'il étoit porté par la pluspart du clergé & du peuple, toutefois son élection ayant été jugée simoniaque, elle fut cassée.

XXV. — **Barthelemy** (2), ¶ auparavant Doyen de Tours ‖ homme de grande authorité dans le païs, fut éleu la méme année, & jura à son sacre de poursuivre la reparation de l'assassinat commis en la personne de son predecesseur, & à ces fins ayant fait son entrée en son Eglise, il alla trouver le duc Geffroy & la Duchesse Constance, leur remontra le detestable fratricide commis par le Vicomte de Leon en la personne de son frere & de son Prélat, en requerant justice; ce que le Duc luy promit; Guyomarc voyant sa ruine totale si le Duc luy couroit sus, vint trouver le Roy d'Angleterre à Pontorson, s'humilia devant luy, & rompit ce coup, en sorte qu'on ne le poursuivit plus & demeura en paix jusqu'à l'an 1177. que le comte Eudon son beau-pere ayant esté vaincu, le Comte Guyomarc qui contre sa promesse avoit armé en sa faveur, demeura exposé à la mercy du Duc Geffroy, lequel entra en armes en Leon, prit toutes les places dudit comté & en chassa le Vicomte Guyomarc, lequel se voyant dépoüillé, se vint jetter aux pieds du Duc, qui encore ce coup luy pardonna, & luy rendit ses terres excepté la ville & chasteau de

(1) Voici comment M. Horeau rapporte ces faits. En 1163, Hervé père du prélat et Guyomarch son frère, ayant été faits prisonniers par les vicomtes du Fou, Hamon, réunissant des hommes d'armes et soutenu par le duc Conan le petit, vint assiéger le château du Lin où son père et son frere étaient détenus et réussit à les délivrer; mais peu après vers 1169, leur pere Hervé étant mort, Hamon et Guyomarch ne purent s'entendre, et celui-ci finit par chasser son frere Hamon de sa ville épiscopale. Hamon eut de nouveau recours à Conan et tous deux marchant avec des forces respectables contre Guyomarch, le défirent dans une bataille au lieu de Mechonet et Hamon fut remis en possession de son siège. Mais ce ne fut pas pour longtemps, car son frère le fit assassiner le 25 janvier 1172, sur la place de Saint-Paul à la sortie de l'office, au lieu dit le Rengar, dit Horéau.

C'est pour expier ce crime que le meurtrier fonda l'année suivante 1173 l'abbaye de Daoulas. — On se demande comment, pendant un épiscopat aussi agité, Hamon put s'occuper de travaux de restauration à sa Cathédrale. Cependant M. de Courcy lui attribue la construction de l'abside romane qui a été remplacée au xve siecle par le chœur actuel. Il serait à désirer qu'un monument, quelque modeste qu'il fût, rappelât dans la cathédrale le souvenir d'un Evêque qui est mort pour la défense des droits de son église. — P. P.

(2) L'abbé Trévaux admet comme Albert Le Grand l'existence de Barthélemy, doyen de l'église de Tours, comme successeur de Hamon, mais Horéau démontre que c'est impossible, car cette même année 1174 le même Barthélemy est choisi par les clercs de Tours, non pas comme Evêque de Léon, mais comme Archevêque de Tours à la mort de Josse.

Morlaix qu'il retint comme place frontiere, clef du comté de Leon, & place propre pour brider les courses des Leonnois. Sur la fin de la même année soixante-dix-sept, mourut ce Prélat.

XXVI. — **Guy** fut sacré l'an 1178. sous le Pape Alexandre III. l'Empereur Frideric Barberousse, & le Duc Geffroy. L'année d'aprés il assista au fameux Concile de Latran à Rome, qui fut de deux cens Evêques, & mourut l'an 1180.

XXVII. — **Yves Touill** (1) fut sacré l'an 1180. sous le Pape Lucius III. les mêmes Empereur & Duc & assista avec les autres Evêques de Bretagne au Parlement general, où fut fait l'assise qu'on appelle du Comte Geffroy, l'an 1185. Il mourut à Rennes l'année suivante 1186. la même année que le Duc Geffroy à Paris, & gist en l'Abbaye de S. Melaine prés Rennes.

XXVIII. — **Jean** (2) fut consacré l'an 1187. sous le Pape Gregoire huitiéme, vivans encore les Vicomtes de Leon Guyomarc & Hervé, lesquels l'an 1189. s'opposerent ensemble avec les autres Barons de Bretagne, aux desseins du Roy Richard d'Angleterre, qui se vouloit saisir de la personne du jeune Duc Artur, & consequemment du Gouvernement du Duché, dont ledit Roy irrité envoya en Bretagne une armée de Bandolliers nommez les Cottereaux, avec commandement d'y faire le pis qu'ils pourroient, sur tout de prendre André Seigneur de Vitré, auquel la personne du Duc avoit esté consignée en garde; ce que les Seigneurs ayant ouy, ils deposerent le Duc en garde au fort Chasteau de Brest. L'an 1196. ces compagnies de voleurs firent des grands maux en Leon, mais ils furent enfin combatus, vaincus & exterminez de rigoureux supplices. Ce Prélat mourut l'an 1202. ayant assisté l'année precedente aux obseques de la Duchesse Constance, à Villeneuve prés Nantes.

XXIX. — **Jean** fut sacré la même année 1202. sous le Pape Innocent III. & l'Empereur Otton IV. assista peu de temps aprés son sacre aux Estats assemblez pour deliberer des moyens de tirer vengeance du meurtre commis par le Roy d'Angleterre Jean dit sans Terre, en la personne du Duc Artur son neveu. L'an 1206. Ahel (c'est Alix) Duchesse de Bretagne & Pierre son mary, donnerent à Ameline d'Ecosse Abbesse de S. Sulpice, Ordre de S. Benoist, au Diocese de Rennes, l'Eglise de Nôtre-Dame de Lesneven, & le fournage de ladite ville, & plusieurs autres devoirs, pour fournir le pain quadragesimal aux Religieuses, don que ce Prélat confirma la même année au mois de Septembre. L'an 1207. les partisans du Roy d'Angleterre bastirent un fort Chasteau en l'Isle du Conquest, & se saisirent du Bourg & du port, pour y recueillir les forces d'Angleterre, mais ils en furent délogez l'année suivante 1208. & leur fort razé. L'an 1225. le Duc Pierre Mauclerc voulut oster à Guyomarc Vicomte de Leon, les droits de bailler briefs en sa terre, d'autant, disoient-ils que c'étoient droits Royaux & de Princes Souverains, dont tous autres possesseurs étoient incapables, fors le seul Prince Souverain; le Vicomte se defendit & s'allia de Hervé & Soliman de Leon, le Vicomte de Rohan & ses freres, Houdan Vicomte du Faou, Hervé sieur du Pont & plusieurs autres Seigneurs, qui se lierent si bien ensemble, que le Duc ne put rien executer en leurs terres; de plus ils surprirent plu-

(1) Dom Morice, *Preuves*, I. c. 705, donne l'accord intervenu entre les moines de Saint-Melaine de Morlaix et les officiers du duc Geffroy, par devant l'Evêque de Léon. Ceux-ci prétendaient que les paroissiens de Saint-Melaine devaient faire cuire leur pain au four du duc, mais les religieux prouverent par témoins que tous les paroissiens de Saint-Melaine étaient tenus de faire cuire au four des religieux de Saint-Melaine. L'Evêque donna raison aux religieux contre les prétentions des officiers du duc vers 1180.

(2) Albert Le Grand est seul à donner le nom de ce Prélat qui sans doute ne doit pas se distinguer du suivant.

sieurs de ses places & luy declarerent guerre ouverte, dont s'ensuivit la bataille de Chasteaubriand, où les Barons furent mis en route. Ce Prélat avoit assisté au Concile tenu à Rennes, & l'an 1224. il assista à la Dedicace de l'Eglise Abbatiale de Ville-neuve au Nantois, avec Guillaume Evêque d'Angers, Estienne Evêque de Nantes, Josselin Evêque de Rennes, Robert Evêque de Vennes, & Raynaldus Evêque de Cornoüaille, Guillaume Evêque de Treguer, & S. Guillaume Pichon Evêque de S. Brieuc, & 12. Abbez de l'Ordre de Cisteaux. Il mourut l'an 1227.

XXX. — **Derien** ou **Dernerius** fut sacré l'an 1227. sous le Pape Gregoire IX. l'Empereur Frideric II. & le Duc Pierre Mauclerc. L'an 1237. le Dimanche aprés les Octaves des B. H. Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, il assista à la fondation du Convent de S. Dominique de Morlaix, de l'Ordre des Freres Predicateurs, & y donna *quadraginta targuas argenti* (c'étoit une espece de monnoye) pour aider au bastiment, & en Novembre suivant il assista au Couronnement du Duc Jean premier à Rennes. L'an 1242. Henry III. Roy d'Angleterre, faisant voile vers Bordeaux, fut contraint par mauvais temps de relâcher au Conquest, & logea quelques jours en l'Abbaye de S. Mathieu, où s'étant rafraischy il remonta sur mer, & poursuivit sa route. L'an 1250. le Duc Jean I. reprenant les arres de son pere, voulut lever les briefs és terres de Guyomarc Vicomte de Leon, lequel n'y voulant consentir, le Duc entra en armes en Leon, brûla le païs & prit quelques places; enfin cela s'appaisa pour un temps, & demeura Guyomarc en ses anciennes possessions. Ce Prélat mourut l'an 1262 (1).

XXXI. — **Yves** fut élû l'an 1262. sous le Pape Urbain IV. l'Empereur Conrad IV. & le Duc Jean I. L'an 1273. il dedia l'Eglise Conventuelle de S. Jacques de Dinan Ordre des Freres Predicateurs & y donna quarante jours d'indulgences. L'an 1275. le Duc Jean I. acquist des Vicomtes de Leon, leur Vicomté dudit Leon, & par ainsi appliqua à soy le droit de briefs & bris, lesquels avoient esté si souvent contestez par ses predecesseurs ausdits Vicomtes, qui soûtenoient ses droits leur avoit esté octroyez dés l'établissement du Royaume de Bretagne Armorique (2).

De gueules à la grande boucle d'argent.

XXXII. — **Guillaume de Kersauzon.** Le procez de la canonization de S. Yves l'appelle DE VILLI SAUZON. D'archidiacre d'Akh & Chanoine de Leon, en fut élû Evêque aprés la mort d'Yves l'an 1292. Il étoit puisné de la noble maison de *Kersauzon,* Paroisse de Guic-lan audit Diocese, & fut sacré sous le Pontificat de Nicolas IV. l'Empire d'Adolphe & le Duc Jean II. L'an 1295.

(1) D'après don Morice, Horéau et Gams, à Derrien succéda immédiatement Guy, qui fut sacré en 1238. On ne sait au juste quand il mourut, mais il est à présumer que son épiscopat se prolongea jusqu'à l'élection d'Yves en 1262. — M. Horéau nous dit que d'après le Cartulaire de Marmoutiers il accorda en 1246 à ce monastère le droit de patronage sur l'église de Saint-Martin de Morlaix; nous avons dit plus haut comment cette paroisse appartenait déjà à Marmoutiers des 1112.

(2) Entre Yves et Guillaume de Kersauzon l'abbé Trévaux, avec dom Morice, place un Guillaume de Leon qui figure comme tel dans l'obituaire de Nantes, au 27 juin et qui aurait occupé le siège de Léon en 1306, selon un sceau gravé donné par Lobineau. — Horéau ajoute que c'est peut-être ce Guillaume qui signe de la lettre G. une sentence contre Boniface VIII, le 20 octobre 1303. — Cependant nous croyons qu'ici Albert Le Grand a raison et que de 1292 à 1327, il n'y a eu qu'un seul Evêque Guillaume sur le siege de Saint-Paul et que cet Evêque est Guillaume de Kersauzon.

L'auteur de l'*Episcopat Nantais à travers les âges* (*Revue de l'Ouest,* 1890, page 196) nous dit positivement que Guillaume de Kersauzon Evêque de Léon était un des prélats assistant en 1393 au sacre de l'évêque de Nantes Henri de Calestric.

C'est Mgr de Kersauzon qui, en 1309, en cours de visite pastorale en la paroisse du Tréhou, voua à saint Yves une femme atteinte de folie furieuse qui, conduite à son tombeau, fut complètement guérie. (Enquête de canonisation, déposition du témoin *Yvo Natalis.*) — P. P.

les treves n'étans pas encore expirées entre les Roys Edoüard d'Angleterre & le Roy de France, l'Anglois envoya une armée de 350. voiles à Bordeaux, sous la conduite du Comte de Lanclastre Edmond son frere & Henry de Lancy Comte de Lincolne, lesquels démarerent de Plemuë le lendemain de S. Hilaire 15. Janv. & vinrent moüiller l'anchre à la rade entre les deux villes du Conquest & de S. Mathieu, dont les habitans s'enfuirent ; mais n'ayant eu le loisir d'emporter leurs meubles, ils s'en retournerent & demanderent un respir jusqu'à huit heures du soir, pour deliberer, disoient-ils, s'ils se rendroient ou non ; mais en effet c'étoit pour sauver leurs meubles ; dont les Anglois s'étant apperceus, ils sauterent à terre, pillerent les deux Villes & y mirent le feu, brûlerent les vaisseaux Bretons & une grosse galere qui étoit au port, pillerent l'Abbaye de S. Mathieu, & emporterent tous les ornemens & argenteries en leurs vaisseaux, & presenterent au General Edmond le Chef de S. Mathieu (precieuse Relique gardée en cét Abbaye) mais il la rendit aux Ecclesiastiques. Les Anglois continuerent à piller le plat païs & brûler les maisons des paisans, & s'étans enrichis de dépoüilles, entrerent dans le Golphe de Brest, où ils aborderent, puis ayans fait quelque raflée, remonterent sur leurs vaisseaux. Ce Prélat fonda & bastit la Chapelle de Saint Martin en son Eglise Cathedrale, où se voit sa tombe sans armes, lesquelles sont en deux vitres du Chœur du costé de l'Epistre. Son anniversaire se fait en la Cathedrale le 15. Juin. Il deceda l'an 1327.

XXXIII. — **Pierre** fut sacré l'an 1328. sous le Pape Jean XXII. l'Empereur Loüis de Bavieres IV. & le Duc Jean III. Il mourut l'an 1340 (1).

D'or à trois pommes de pin de gueules.

XXXIV. — **Yves de Tresviguidi,** Gentil-homme du païs de Leon, Chanoine de l'Eglise Cathedrale, fut élû l'an 1340. sous le Pape Benoist XI. l'Empereur & Duc que dessus, lequel étant mort à Caen en Avril 1341. & son corps enterré aux Carmes de Plou-Armel, la guerre civile commença en Bretagne entre Jeanne de Bretagne Comtesse de Penthievre, & Jean Comte de Montfort, chacun d'eux pretendant le Duché luy appartenir. Le Comte ayant convoqué ses Estats à Nantes, un seul Messire Henry de Leon l'y vint trouver, neanmoins il ne perdit courage, & ayant mis ses troupes aux champs, il assiegea Brest, qui fut deffendu par Messire Garnier de Clisson Capitaine de la place, qui par le commandement du feu

(1) Pierre, que M. Horéau et Eubel surnomment Bernard, doyen du doyenné rural de Châteaubriand, au diocese de Nantes, est nommé Evêque de Léon à la mort de Guillaume, le 15 des kal. de juin (18 mai 1328. Joan. XXII, A. B. t. 87, cp. 2093 la VIIIe année du pontificat de Jean XXII (1328).

Les Archives Vaticanes contiennent plusieurs pièces touchant cet Evêque, nous signalerons seulement en 1334 (Jean XXII, lettres aux princes, an XVIII 1. 1133) la confirmation, par le Souverain Pontife, d'un accord intervenu entre l'Evêque de Léon et le Duc de Bretagne touchant le droit de pêcherie dans l'île d'Ouessant. Pierre tint le siege de Léon jusqu'en 1349, car nous trouvons cette mention dans le Catalogue des Archives Vaticanes pour l'année 1349 :

« 1349 : Idibus maii, Guillelmus Canonicus cenomanensis subdiaconus fit episcopus Leonensis per translationem Petri ad Macloviensem sub Turonen. » — Nous voyons en effet en 1349 un Pierre *Benoît* de Guémené, monter sur le siege de Saint-Malo (Benoît XII, an IV, epist. 2, 431). Il est encore certain qu'en 1338 et 1342, c'était un Evêque du nom de Pierre qui était titulaire de l'Evêché de Léon (Clément VI, an I. reg. epist. 385, p. 311). Si nous insistons sur ce point, c'est qu'à cette date 1342, nous voyons Dom Lobineau affirmer que c'est un Evêque de Léon nommé *Gui*, oncle d'Hervé de Léon, qui au siege d'Hennebont s'entremit pour faire lever le siège. Le rôle de l'Evêque de Léon dans cette guerre ne peut être nié, mais je crois qu'il y a erreur sur son nom. M. Horéau, Albert Le Grand, et d'Argentré, attribuent ce rôle d'Evêque batailleur à un Yves de Treziguidy qui n'a jamais été Evêque de Léon, et leur erreur vient sans doute d'une mauvaise lecture du vieux chroniqueur Alain Bouchart qui s'exprime ainsi au sujet du siege d'Hennebont f° 120 : « Le lendemain au matin, l'Evesque de Léon qui estoit dedans la ville, Messire Yves de Tresiguidy et les autres capitaines et bourgeois..... » la phrase peut paraître amphibologique, mais avec un peu d'attention il est facile de voir que la personne de l'Evêque de Léon est bien distincte de celle de M. de Treziguidi dans cette énumération.

Nous pouvons donc attribuer à Pierre, Evêque de Léon, ce qu'Albert Le Grand rapporte de Yves de Treziguidi, et ce que Dom Lobineau attribue à Gui de Léon.

Duc avoit fait serment à Charles de Blois mary de la Princesse Jeanne, de le garder pour luy. Ce Capitaine soustint plusieurs assauts, & fit de belles sorties, en l'une desquelles il fut blessé, & mourut trois jours aprés; ce que le Comte ayant sçeu, il fit donner aux assiegez un assaut general si furieux, que ne le pouvans supporter, ils se rendirent audit Comte qui y mit garnison de sa part. Le Chasteau de Gouelet-Forest, autrement nommé *Joyeuse-garde,* à my-chemin de Brest à Landt-Ternok, sur le bord de la riviere Elorn, luy fut aussi rendu par le Capitaine d'icelle, à la suasion de Messire Henry de Leon. Delà l'armée marcha à Ker-ahez en Cornoüaille, en laquelle commandoit ce Prélat, qui la rendit au Comte à la sollicitation dudit Messire Henry de Leon son neveu, & luy fit serment avec cette exception, *qu'il le reconnoissoit pour Seigneur & Duc, jusqu'à ce qu'il luy apparut qu'autre y eut pareil ou meilleur droit,* qui fut un pretexte pour quitter son party, comme il fit depuis. L'an 1342. il fut assiegé avec la Comtesse de Montfort, & messire Yves de Tresviguidi son neveu, en la Ville de Henebont, laquelle il tâcha à faire rendre à Charles de Blois, & ce à la suasion de son neveu Messire Henry, lequel pour un reproche receu du Comte au siege de Nantes, avoit quitté son party & suivoit de Blois; mais le secours d'Angleterre étant arrivé, rompit le cours aux menées de cét Evêque, lequel voyant sa mine découverte, se declara, sortit de la ville, & se retira au camp de Charles de Blois. Les François ayant levé le siege de Henebont, marcherent vers le Conquest, lequel ils assiegerent, & prirent le Chasteau aprés une valeureuse resistance. La Comtesse de Montfort ayant sceu que l'ennemy marchoit cette part, avoit envoyé Messire Gautier de Mauny Lieutenant de l'armée d'Angleterre, pour renforcer la garnison du Conquest, lequel trouvant la place prise & la garnison taillée en pieces, la rassiegea, la reprit, & passa tous les François au fil de l'épée, reservé seulement dix prisonniers, abatit les tours, portaux & forteresses, & la laissa sans garnison. Le Chasteau de Gouelet-Forest qui appartenoit au Seigneur de Rohan, courut méme fortune, ayant esté pris par Charles de Blois sur les gens de la Comtesse, mais peu aprés repris sur de Blois par ledit de Mauny. L'an 1343. ledit sieur de Mauny averty par Messire Yves de Tresviguidi, neveu de ce Prélat, & Messire Taneguy du Chastel, que Hervé de Leon sieur de Leon sieur de Noyon, les sollicitoit continuellement de quitter le party de Montfort pour prendre celuy de Blois, alla en compagnie de ces Seigneurs l'assaillir au Manoir de Trekarantec (appartenant à ce Prélat) où ayans enfoncé les portes ils tuerent tous ses gens, le prirent prisonnier & l'envoyerent tenir prison en Angleterre. Cette méme année les Vaisseaux du Roy d'Angleterre ayant pensé estre brûlez à Morbihan, furent envoyez à Brest pour y estre plus seurement. L'an 1347. Charles de Blois ayant esté pris prisonnier à la Roche-Derrien, fut mis sur un vaisseau à Brest & mené tenir prison en Angleterre. Ce Prélat mourut la méme année.

XXXV. — **Guillaume Ouvroin** (1), fut transferé de l'Evêché de Rennes à celuy de Leon l'an 1347. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Comte de Montfort Jean IV. guerroyé par Charles de Blois. Il mourut l'an 1369. Du temps de ce Prélat le Duc Jean IV. & la Duchesse Marie fille d'Edoüard Roy d'Angleterre, fonderent

(1) Guillaume Ouvroin, chanoine du Mans, sous-diacre, fut nommé par le Pape le jour des ides de mai (11 mai 1349, Eubel), et tint le siege de Léon jusqu'a ce qu'il le résignât en 1385 à son successeur immédiat Guy le Barbu. Il faut donc compter comme non avenus les trois successeurs qu'Albert Le Grand donne à Guillaume Ouvroin jusqu'à l'avènement de Guy le Barbu. savoir : Guillaume de Rochefort, Jean du Juch et Pierre Ouvroin.

Guillaume Ouvroin n'avait que 28 ans quand il fut nommé ; aussi, le 5 des ides de mai, obtient-il de Clément VI an. VIII, tom. 5, p. 147), dispense d'âge ; et le 3 des kal. de juillet il reçoit un bref l'autorisant à proroger sa consécration (Clément VI, an VIII, t. 2, p. 369). En 1354 Guillaume n'a encore que le titre d'élu (Innocent VI, an II, tom. 2, p. 204).

Guillaume Ouvroin n'avait que 64 ans quand il résigna à son successeur l'Evêché de Léon après un épiscopat de 36 ans.

le Convent des Carmes en la Ville de S. Paul de Leon l'an 1348. lequel étant décheu de bastimens, a esté reparé depuis vingt ans en ça, par le moyen des deniers octroyez à cét effet par le Roy tres chrestien Louis XIII. comme il appert par cette inscription.

In honorem DEI & B. MARIÆ de Monte Carmelo, JOANNES IV. DUX BRIT. me fecit, & singulari erga me percelebris Cleri, Nobilium, & populi affectu, LUDOVICUS XIII. Galliæ, Navarræ Rex Christianissimus, me jam vetustate & temporis injuria fere collapsum, à fondamentis renovavit. Sanctiss. PAULO V. Rom. Pontifice, Reverend. RENATO de Rieux Leonensi Episcopo, F. Petro Maillard humili Provinciali Turoniæ, & hujus Conventus Priore. 8. April. 1618.

Vairé d'or & d'azur.

XXXVI. — **Guillaume de Rochefort,** fut consacré l'an 1349. sous les mémes Pape & Duc. Ce Prélat fit de grands biens à son Eglise, & fit couvrir le livre de S. Paul de lames d'argent doré armoyées de ses armes. Il mourut l'an 1356.

D'azur à lyon d'argent armé & lampassé de gueules.

XXXVII. — **Jean du Juckh,** fut élû l'année suivante 1367. seant à Rome le Pape Innocent VI. sous l'Empire de Charles IV. & le Duc Jean IV. L'an 1358. deceda l'innocent SALAUN prés la Ville de Les-Neven & peu aprés fut concluë la fondation de l'Eglise de N. Dame du Foll-Coat, *dont nous avons récité l'Histoire le 8. mars page 84.* Ce Prélat étoit puisné de la Noble Maison du Juckh, Paroisse de PLOUARÉ prés Doüarnenés, Diocese de Cornoüaille, ses armes sont en la Maitresse vitre du Chœur de l'Eglise Cathedrale, & aux deux Vitres de la Chapelle de Toussaints en la méme Eglise. L'an 1363. il confera la Chapellenie de PEN-COAT, & l'an 1365. il receut le Duc Jean IV. à S. Paul, & la méme année il confirma la fondation du Foll-Coat faite par ledit Prince. Il mourut l'an 1369. De son temps Messire Guillaume du Chastel, de la maison du Chastel-Tremazan en ce Diocese, grand Panetier de France & Escuyer d'Escurie du Roy Charles V. dit le Sage, se fit signaler par les services qu'il rendit à la Couronne de France, il fut tué au passage de Pontoise, défendant la riviere contre les Anglois, commandez par le Duc d'York qui vouloit lever le siege dudit Pontoise : son corps apporté à Paris, fut par commandement du Roy enterré à S. Denis en France, comme on monte au grand Autel sous l'horloge.

XXXVIII. — **Pierre Ouvroin,** fut élû l'an 1370. sous le Pape Urbain V. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean IV. L'an 1372. les Anglois que le Duc avoit mis en garnison à Lesneven, Concq, & Saint Mahé, furent mis hors par les Seigneurs du Leonnois, dequoy le Duc irrité assiegea S. Mahé où l'armée qu'il avoit mandé d'Angleterre vint moüiller l'ancre, avec laquelle il s'en retourna en Angleterre voyant tous ses sujets bandez contre soy. La semaine de Quasimodo l'an 1373. le Comte de Salisberi avec son armée ayant brûlé les Vaisseaux qui étoient au Port de Saint-Mahé, entra dans Brest, où il sçeut que tout le pays s'étoit revolté contre le Duc. Peu aprés le Connestable de France Bertrand du Guesclin entra en armes en Leon, les Anglois qui étoient à S. Mahé ne trouvans la place tenable se retirerent dans Brest, les François prirent Saint-Mahé & bloquerent Brest, place tres forte, mais pour lors mal avictuaillée; de sorte que les assiegez ayant mangé chevaux, chiens, rats, & souris, composerent, que si dans un mois le Duc ne revenoit si fort qu'il peut tenir la campagne, ils se rendroient, & en donnerent ostages. Le Duc ayant ouy nouvelle de cette capitulation, presta le secours, qui arriva à Brest au nombre de 80. voiles, avant le terme de la tréve, ce qu'ayant ouy le Connestable qui étoit allé assieger Derval, il vint en poste à Brest, & rengea ses gens en bataille és landes qui sont devant le Chasteau, & envoya un heraut sommer les Anglois (qui s'étoient

retrenchez prés le chasteau) de prester combat, à quoy n'ayans répondu, il renvoya le méme heraut sommer les Seigneurs de Neuville & de Knolles qu'ils eussent à acquiter leurs ostages autrement qu'il leur feroit trancher la teste, mais ce ne furent que menaces pour ce coup, car le Connestable étant appellé ailleurs se retira de Brest, & n'y laissa que 2000. hommes, ayant octroyé aux assiegez un respit de quarante jours. Le Comte de Salsberi qui avec une armée de 1000. hommes d'armes & 2000. Archers tenoit la mer, étant averty de ce traité, se resolut de décharger ceux de Brest de leur promesse & composition, fit voile vers Brest où il entra, rafraischit & renforça la garnison, & tous les jours se présentoit en rang de bataille pour convier le Connestable (qui étoit arrivé au siege avec toute son armée) puis le soir se retiroit en ses navires, & voyant que le Connestable ne l'osoit combattre, il l'envoya sommer, mais il s'en excusa, le Heraut retourna derechef luy dire de la part du comte de Salsberi, qu'il n'avoit pas de cavalerie, & nonobstant cét avantage qu'il le combatroit; le Heraut y alla, & n'eut point de réponse du Connestable, sinon de dire à Messire Robert Knolles qu'il acquitast ses ostages autrement qu'il leur feroit trancher la teste. Cela n'étonna pas le Capitaine Knolles, lequel se resolut à garder sa place. Il se trouva un Gentil-homme Gascon Maréchal de Camp du Duc d'Anjou, lequel representa audit Seigneur qu'à ces pauvres ostages ne tenoit que la place ne fut renduë, & que ce seroit une grande injustice de les faire mourir; mais Olivier de Clisson survenant rompit ce coup, & obtint dudit Duc qu'ils auroient la teste tranchée; ce qui fut executé à veuë des assiegez. C'étoit deux nobles Chevaliers & un Escuyer. Le Sire Robert Knolles ayant veu cét acte inhumain, pour s'en venger par acte reciproque, fit avancer des limandes de bois hors les fenestres de la haute salle du donjon du Chasteau, & par dessus dresser des aix & planches de sapin en forme d'échaffaut, & à la barbe de l'armée Françoise fit amener quatre Seigneurs François qu'il tenoit à grande rançon, & leur fit trancher les testes, lesquelles il fit par certains engins lancer dans le camp des François, dont l'une tomba prés la tente de Clisson, comme criant vengeance de ce sang innocent, & les corps furent jettez en la douve, & tout à méme temps les assiegez firent une saillie sur les François, où ils furent si bien servis, que voyans n'y avoir à gagner que des coups ils leverent le siege. L'année suivante 1374. le Duc envoya ce Prélat en Ambassade vers le Roy d'Angleterre, avec le Seigneur de Montauban & Estienne Goveon, pour traiter de la reddition des places & du remboursement des avances faites par ledit Roy pour les frais de la guerre, aprés son retour au païs & qu'il eut pris S. Mahé, le Conquest, Lesneven, Roscow, Landt-Ternok, & passé les garnisons ennemies au fil de l'épée. L'an 1378. les François voyans que le Duc s'étoit retiré en Angleterre, assiegerent derechef Brest, mais les Comtes de Salsberi et d'Arondel armerent 200. hommes d'armes et 400. Archers pour le venir secourir, mais avant qu'ils arrivassent les François s'étoient retirez. Ce Prélat n'étoit pas encore sacré l'an 1380. & n'en sçay pas la cause, & en cette année le Duc (du conseil duquel il étoit) l'envoya en compagnie du Seigneur de Montboucher, Messire Estienne Goveon, Guillaume Tanguy, Eustache de la Houssaye, Geffroy de Kerimel, pour bien venger le Comte de Bukingham qu'ils trouverent à Chasteaubourg entre Rennes & Vitré. Ce Prélat mourut l'an 1385.

D'or au saultoir fleuronné d'azur. XXXIX. — **Guy le Barbu** (1), de la maison de Quiliou,

(1) Guy le Barbu fut nommé Evêque de Léon le 22 mars 1385 (Eubel), au temps de l'anti-pape Clément VII. Il était fils de Jean le Barbu député en 1360 par Jean de Bretagne comte de Montfort aux conférences de Calais pour négocier la paix avec Charles de Blois (généalogie de la famille de Plœuc, p. 144). Les Archives départementales du Finistère conservent de nombreux actes passés au nom de Guy le Barbu; plusieurs ont conservé de tres bonnes empreintes de son sceau (Série G — 133-134). Lors de sa nomination il était chanoine de Vannes, docteur es lois, mais simplement sous-diacre. C'est à tort, croyons-nous, que M. Horéan reconnaît deux évêques du nom de Guy, de 1385 à 1396, et de 1396 à 1410. Guy le Barbu mourut le 5 décembre 1410.

¶ Paroisse de Plougastel, Evêché de Cornoüaille ‖ frere de Henry Evêque premierement de Vennes, puis de Nantes, Chancelier de Bretagne, fut élû la méme année du decés du precedent 1385. sous le Pape Urbain VI. l'Empereur Wenceslas & le Duc Jean le Conquerant IV. du nom. Il fit bâtir son tombeau en sa Cathedrale en la Chapelle de S. André, où il fut enseveli l'an 1410. Il donna à son Eglise 20. marcs d'argent, sa mitre & sa crosse & 200. écus d'or. L'an 1386. le Duc ayant quitté l'alliance d'Angleterre, pour prendre celle de France, ne pouvant obtenir de l'Anglois qu'il fit vider ses gens du Chasteau de Brest, se resolut de les en déloger, & l'assiegea par mer & par terre, ayant fait bâtir tout exprés des chasteaux de bois de la hauteur des murailles, montez sur de grands vaisseaux ronds chargez de Soldats, & par terre force blocus & bastions tout à l'entour de la place ; de sorte que les Anglois n'en pouvoient sortir aucunement, avec lesquels les Bretons étoient tous les jours aux mains. Avint sur ces entrefaites, que le Duc de Lanclastre passant avec une grosse flotte pour aller en Espagne, fut averty de ce siege, & du danger où étoient ceux de Brest; ce qui luy fit resoudre de les aller aider, & ayant doublé le cap de S. Mahé, il entra dans le Golphe, & puis dans le havre de Brest, au son des clairons & trompettes qui faisoient retentir tous les rivages circonvoisins. Les Anglois ayant pris terre, bloquerent de tranchées & de forts les assiegeans, qui ainsi se virent contre-assiegez, & leur falloit entendre aux Anglois de la place, & à ceux de dehors, étant envelopez entre les deux. Les Anglois resolus de lever ce siege à quelque prix que ce fut, assaillirent le camp des Bretons si vivement, qu'ils jetterent par terre la pluspart des murailles, à force de saper, & les decouvrirent à nud ; mais la nuit survint, laquelle fut favorable à la retraite des Bretons, lesquels s'enfuirent tous, de sorte que le lendemain il ne s'en trouva un seul. Les Anglois avictuaillerent la place, puis poursuivirent leur route. L'an 1387. les Partisans du Connestable de Clisson ayans sçeu sa delivrance du chasteau de l'Hermine, surprirent les Ville, Chasteau & Abbaye de S. Mahé, & en mirent hors les gens du Duc. L'an 1395. Richard surnommé de Bourdeaux Roy d'Angleterre delivra au Duc le Chasteau & fort de Brest, qu'il tenoit dés longtemps en gage de 12000. escus, que le Roy Edoüard son ayeul avoit presté au Duc au plus fort de ses affaires, de laquelle reddition le peuple & les Milords d'Angleterre furent extremément courroucez. L'an 1402. ce Prélat assista avec les autres Evêques de Bretagne aux Estats convoquez à Nantes par le Duc de Bourgogne curateur du Duc Jean V. auquel les Nobles du pays s'obligerent de garder fidelement les places pour le Duc, & en ce Diocese s'obligerent pour la garde des Ville, Chasteau & forteresse de Brest & la Bastille de *Quilbignon* Jean de Lannion, Jean du Quellenec, Vicomte du Faou, Geffroy du Pont-glaou, Henry du Juch & Jean Periou. Pour la garde des Ville, Chasteau & forteresse de Lesneven, s'obligerent Tanguy de Kermavan, Jean Perceval, & Jean Periou. Pour le Chasteau & forteresse du Conquest Jean de la Feüillée, Eon Ferré, Nicolas Bouchard, & Eon son fils. Pour la ville & forteresse de S. Paul de Leon, s'obligerent Raoul de Coatguen, Tanguy de la Charmoye, & Jean de Poulhaye. L'an 1404. le Seigneur de Penhoat Admiral de Bretagne, averty que les Anglois tenoient la mer, partit du Havre de Roscow, pour les aller combattre, & les trouva à la pointe de S. Mahé, où ils combattirent trois heures durant, la victoire demeurant aux Bretons, qui tuérent deux mille Anglois, & emmenerent à Brest 10. vaisseaux à voiles & une grosse caracque chargée de butin, sans compter ceux qui furent coulez à fonds. Peu aprés les Anglois ayans failli à prendre la Rochelle par l'intelligence du Comte de Beaumont, descendirent prés de Brest, & commencerent à piller le plat païs, mais la Noblesse & la Commune leur resisterent, & le Duc arrivant peu aprés d'un côté, & le Seigneur de Clisson de l'autre, l'ennemy fut défait, le Comte de Beaumont tué, & le reste chassé dans leurs vaisseaux. Ce Prelat mourut l'an 1410.

D'argent à trois faces de gueules, à deux vivres affrontées d'azur, entrelassées dans les faces.

XL. — **Allain de Kerazred** (1), fut élû l'an 1410. & sacré au commencement de l'an 1411. sous le Pape Jean XXIII. l'Empereur Sigismond, & le Duc Jean V. Il mourut l'an 1414.

XLI. — **Allain,** fut sacré l'an 1414. sous les Pape, Empereur & Duc susdits, mourut l'an 1420.

D'argent au sautoir de gueules, cantonné de trois roses de méme, & d'un annelet en chef de méme.

XLII. — **Philippes de Koat-Kiz** (2), de la maison de KER-NEGUEZ, prés Morlaix, élû Evêque de Leon l'an 1422. sous les mémes Pape, Empereur & Duc, fit son entrée solemnelle en la Ville de S. Paul, & en son Eglise le Lundy aprés les Rameaux, 17. jour de Mars, ledit an finissant, en la forme contenuë en un instrument ou procez verbal rapporté par Notaires Apostoliques, dont voicy la substance.

L'an de grace 1422. Indiction quatorziéme, le Lundy aprés le Dimanche des Rameaux 17. jour de Mars, l'an quatriéme du Pontificat de nôtre Saint Pere le Pape Martin V. R. P. en Dieu Messire Philippes de COAT-KIS Evêque de Leon, arriva en belle & grande compagnie prés l'Eglise de S. Pierre, au faux-bourg qui méne de S. Paul à Sainte Magdeleine, où s'étant arresté dans le chemin prés le Cimetiére, se presenta bien monté Tanguy Seigneur DE KERMAVAN, lequel obeïssant à la sommation à luy faite par ledit Seigneur Evêque, mit pied à terre, & le chapeau à la main conduisit ledit Seigneur par la bride de son cheval, jusques dans le portail de ladite Eglise de S. Pierre, où il mit pied à terre ; ledit de Ker-mavan luy tenant l'étrieu droit, à raison duquel service, le cheval que ledit Seigneur Evêque avoit monté jusques là demeura audit Seigneur de Ker-mavan, & tout son équipage aussi. Cela fait, l'Evêque s'assit en une chaire dans le porche de ladite Eglise, à côté droit de la porte, où le susdit de Ker-mavan luy osta les éperons & tira les bottes, luy leva le manteau & le chapeau, toutes lesquelles hardes luy demeurerent acquis à raison de ce service. Cependant l'Evêque fut par ses Chapellains revétu de ses ornemens Pontificaux, & le Clergé précedant, il entra dans l'Eglise, où l'Oraison recitée, il appella les Seigneurs Tanguy de Ker-mavan, Allain de Coat-ivi, & Guyomar de Kervern, & leur fit entendre, qu'à eux comme vassaux de l'Eglise & Nobles Chevaliers de son Diocese, appartenoit l'honneur de porter trois des poteaux ou pilliers de sa chaire, en son entrée solemnelle dans ses Eglise & Ville, les sommant de deffendre soy & son Eglise de toute injure, violence & oppression, luy aider de tout leur possible à administrer la Justice, à la deffense de soy & sadite Eglise, ainsi & comme il appartenoit à tous & chacun d'eux, conformément aux Droits & Sanctions legitimes : A quoy firent réponse les susnommez, qu'ils étoient prests & appareillez d'obeïr de tout leur pouvoir à la juste semonce dud. Seigneur Evêque. Cela fait, se presenterent Prigent Seigneur de Coat-menekh chevalier, procureur de son pere autre Prigent de Coat-menekh, & Henry

(1) Alain de Kerasred ou de la Rue, en latin de Vico, était chanoine de Nantes et docteur en droit, et fut recommandé au duc de Bretagne par le Pape Jean XXIII le 6 des ides de janvier 1411 (1412 n. st.). — En 1418, il fut nommé nonce pres du dauphin et creé référendaire du Pape. (lib. VI. *Officialium*, p. 45.) Le 17 septembre il fut transféré à Saint-Brieuc. Il ne faut donc pas admettre deux Evêques Alain se succédant de 1411 à 1420 comme le fait ici Albert Le Grand.

Les nombreux sceaux de cet Evêque, que possedent les archives départementales, ne portent pas d'armoiries, mais l'empreinte superbe d'un Evêque debout tenant d'une main la crosse et bénissant de l'autre.

(2) Philippe de Coetquis, chanoine de Tournai, dit Eubel, mais d'origine bretonne, comme le disent nos catalogues, et comme l'indique la forme bretonne de son nom, était docteur en droit. Les armes que lui attribue Albert Le Grand figurent sur son sceau, dont plusieurs beaux spécimens sont conservés aux archives. (G. 133.) — Il fut nommé à Léon le 16 octobre 1419 par Martin V ; en 1427 il fut député du Pape pres le duc de Milan et transféré en juin de la même année à l'archevêché de Tours.

Seigneur de Penmarkh, âgé environ de huit ans, lesquels representerent par l'organe d'Escuyer Yves de Kermelec, qu'autrefois s'étoit mû procez entre le Seigneur de Coat-menekh & feuë Damoiselle Guillemette le Velli, chacun contestant le droit & privilege de porter le quatriéme posteau ou pillier de la chaire Pontificale, & de percevoir la quatriéme partie des utensiles de la cuisine Episcopale, à tel jour leur appartenir; lequel droit de ladite le Velli étoit devolu au Seigneur de Penmarkh, lesquels de Penmarkh & de Coat-menekh seroient parvenus à certain appointement, par lequel étoit accordé entr'eux, que le Seigneur de Coat-menekh porteroit led. posteau ou pillier, jusques à certain endroit du chemin convenu entr'eux, & le Seigneur de Penmarkh, le reste du chemin, & diviseroient également entr'eux ladite quatriéme partie des utensiles de la cuisine, partant supplioient ledit Seigneur Evéque qu'il luy plût agréer cet appointement, & les admettre à ce service, honneur & Privileges. A quoy le susdit Seigneur Evêque fit reponse, qu'attendu qu'il ne luy constoit pas qu'a aucun des Supplians appartint ce droit, & qu'ils en fussent en possession, ny que le procez intenté entr'eux pour ce sujet n'étoit encore décidé ny terminé; & joint aussi que quand bien aucun desdits Seigneurs seroient en possession de ce droit sans dispute ny conctradition, neanmoins le Seigneur de Coat-menekh n'avoit pas suffisante procure, & le Seigneur de Penmarkh étoit trop jeune; pour lesquelles & autres raisons, ledit Seigneur Evêque ne pouvoit leur accorder leur Requeste, jusqu'à estre plus à plain informé des droits des parties, & partant (sans préjndice) il sequestra ce droit entre ses mains pour cette fois, & le donna à Escuyers Henry du Chastel, & au Seigneur de Ker-azred, pour cette fois seulement.

Incontinent la Procession sortit pour marcher vers la Ville, les Chanoines & Dignitez revestus de chapes & ornements precieux, marchans chacun en son rang & ordre, l'Evêque sorti de l'Eglise de S. Pierre, s'arresta dans le porchet ou portail, & mettant la main à la poitrine préta le serment ausdits de Ker-mavan, de Coat-ivi, de Kervern, du Chastel, & de Ker-azred, representans les Chevaliers & Nobles du Diocese de Leon, & pour eux stipulans, & *promit de conserver, deffendre & maintenir les droits, franchises, & libertez de l'Eglise Leonnoise, n'allíener les biens immeubles de son Eglise (fors és cas permis par le droit) & reduire les biens allienez (s'il y en a) à la propriété & possession de son Eglise en tant que possible luy sera,* promit encores par serment, *de conserver, deffendre, & maintenir les Seigneurs, Nobles & Gentils-hommes de son Diocèse en leurs droits, privileges, franchises, libertez, & anciennes & loüables coûtumes.* Lequel serment ainsi presté, il monta & s'assit en sa chaire, & incontinent le Seigneur de Ker-mavan prit le poteau droit de devant, le Seigneur de Coat-ivi le gauche, le Seigneur de Ker-vern le droit, & les Seigneurs du Chastel & de Ker-azred le gauche du derrière de ladite chaire, & ainsi porterent ledit Seigneur le long de la ruë de Verderel, jusqu'à la porte de la ville, qui est joignant l'Eglise de Nôtre-Dame de CREIS-KER, vis à vis de laquelle étant arrivé, les Habitans de la Ville fermerent la porte, & firent sortir par le guichet Escuyer Guillaume HENRY, leur Procureur Syndic & Miseur, & par son organe requirent ledit Seigneur Evêque, qu'avant qu'il eût entrée en ladite Ville, il prêtast le serment accoûtumé par ses predecesseurs Evêques de Leon, aux Bourgeois & Habitans de ladite Ville de S. Paul. Ce que ledit Seigneur Evêque fit, promettant audit Henry stipulant & acceptant pour et au nom desdits Bourgeois, *de conserver les droit, privileges, franchises & libertez de l'Eglise Leonnoise. Item de conserver les Bourgeois & Habitans de la Ville de S. Paul de Leon & leurdite Ville, en leurs franchises, libertez & immunitez anciennes, n'allíener les biens immeubles de son Eglise (fors és cas permis de droit) faire revenir les biens allienez, en tant que Dieu luy en donneroit le moyen.* Ce serment presté, le susdit Henry requit au nom de la Ville et Communauté de S. Paul, acte authentique luy estre decerné. Incontinent

la porte fut tout au grand ouverte, & la Procession entra dans la Ville, ledit Seigneur Evêque porté dans sa chaire, comme dit est, lequel fut honorablement receu des Bourgeois & Habitans, qui l'accompagnerent jusques à l'Eglise Cathedrale, où s'étant arresté devant le principal portail, Venerable & circonspect Me. Jean de VIGERIS, Archidiacre d'Akh & Chanoine de Leon le vint trouver, & le requit de la part du College & Chapitre de l'Eglise de Leon, de luy prester le serment accoustumé estre presté par ses predecesseurs Evêques de Leon ausdits Chapitre & College, en telle solemnelle entrée. Ce que ledit Seigneur Evêque fit volontiers, jurant sur les Saints Evangiles (qui luy furent presentées par led. de Vigeris, stipulant & acceptant pour lesdits Chapitre & College) de conserver, maintenir & deffendre les droits, franchises, libertez, & loüables coûtumes des Eglise & Chapitre de Leon, & fit les autres sermens selon la forme prescrite en un memoire que ledit sieur Archidiacre tenoit entre ses mains & luy lut hautement en cette forme. L'Archidiacre luy demande, *Etes-vous le Seigneur Philippes de Coat-Kis, que nôtre S. Père le Pape Martin V. envoye pour Pasteur & Evêque de ce Diocese de Leon?* L'Evêque répondit, *Ouy.* L'Archidiacre, *Promettez-vous pas donc comme bon Pasteur & Evêque de Leon, de ne pas allener les rentes, possessions & autres biens immeubles de vôtre Eglise, fors és cas permis par le droit, mais les garder fidellement?* L'Evêque répondit, *Nous le promettons.* L'Archidiacre, *Promettez-vous pas aussi de ramener & faire revenir au droit & propriété de vostredite Eglise, les rentes, possessions, & autres biens immeubles, si vous trouvez ou connoissez qu'il y en aye d'allienez?* L'Evêque, *Nous le promettons.* L'Archidiacre, *Promettez-vous aussi de deffendre, maintenir & conserver les droits, franchisses, libertez & immunitez Ecclesiastiques de cette Eglise, Chapitre & Beneficiers, & maintenir les Ecclesiastiques dans leurs droits, privileges, franchises & libertez, ainsi comme ont fait vos predecessseurs Evêques de Leon?* L'Evêque, *Nous le promettons.* L'Archidiacre, *De plus, promettez-vous observer les Statuts de ladite Eglise, & les loüables coustumes & observance y observées & receuës?* L'Evêque, *Nous le promettons.* L'Archidiacre, *Vous promettez donc de tenir, garder, & fidellement accomplir toutes & chacunes des choses dessus-dites, Ainsi Dieu vous aide & ses Saintes Evangiles,* l'Evêque répond, *Amen.* Et lors les portes de l'Eglise sont tout au grand ouvertes, & la procession y entre, l'Evêque porté comme dit est. Etant arrivé à la porte du chœur il reïtera le même serment entre les mains du susdit sieur Archidiacre, & encore une fois devant le grand Autel, puis ayant fait sa priere il entra au Chapitre, où il réïtera encore le même serment, puis baisa & salüa tous les Chanoines; en suite la grande Messe fut solemnellement chantée, & puis fut le disné, à l'issuë duquel, les Seigneurs de Ker-mavan, de Coat-ivi, de Kervern, du Chastel, & de Ker-azred, se saisirent de toute la vaisselle & utensiles du disné, comme à eux acquis à raison des services par eux rendus audit Seigneur Evesque en sa solemnelle reception & entrée. Il fut homme de grand jugement, trés docte & éloquent, fut transferé à l'Archevesché de Tours l'an 1427. & estant de bon entendement & experience aux affaires, le Roy de France Charles VII. l'employa en plusieurs honorables Ambassades à Rome & en Allemagne, & au Concile de Basle, où il assista comme Ambassadeur & chef du Conseil du Roy, & y fut fait Cardinal par le Pape Felix V. le 12. Novembre l'an 1440. le second de son Pontificat, à la troisiéme creation. Il se trouva present en la dispute qui fut entre les deputez du Duc de Bretagne & ceux de celuy de Bourgogne, pour la préseance entre ces Princes au Concile & fit retracter ce qui avoit esté ordonné par le Concile en faveur du Bourguignon, faisant donner le premier lieu au Duc de Bretagne. Il estoit en si grande reputation parmy les Italiens, qui l'appelloient ordinairement *Gallum Gallorum,* le coq des Prelats de France. S'estant trouvé à Paris sur la détermination faite par la Faculté sur les differens des Papes, il fut trouvé si bien dire & fournir son avis de si praignantes raisons & autoritez

de tel poids, qu'il estonna toute l'assistance. Il adhera constamment au Pape Felix contre Eugene IV. Ce Prélat estant venu en Bretagne aprés la celebration du Concile de Basle, fut extrémement chery du Duc, pour y avoir maintenu ses droits de preseance par dessus le Duc de Bourgogne.

D'azur au chef de gueules chargé d'une quinte feuille d'argent percée d'or.

XLIII. — **Frere Jean Validire** (1), autrement de **S. Leon**, Religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Morlaix, fut eleu par le Chapitre de Leon aprés la translation du precedent à Tours, l'an 1428. Il estoit Docteur en Theologie de la faculté de Paris, fut Prieur de son Convent, & Confesseur du Duc Jean V. lequel le presenta audit Chapitre de Leon & fut son élection confirmée par le Pape Martin V. L'an 1430. ce Prélat fit de belles reparations en son Convent de Morlaix, nommément en l'Eglise, dont il fit lambrisser la nef, & y fit peindre son portrait vis à vis de la chaire du Predicateur, en habit de l'Ordre, à genoux devant une Image de Nostre Dame, tenant un petit JESUS en son giron, la crosse, mittre & ses armes à ses pieds avec sa devise DEUM TIME, à laquelle se rapportent toutes les sentences suivantes. La premiere procede de la bouche dudit Evesque, & se termine vers l'image de l'enfant JÉSUS, en un rouleau & contient ce verset du Ps. 22. *Dominus illuminatio mea & salus mea QUEM TIMEBO,* & l'Image de nôtre Sauveur luy renvoye un autre rouleau où est écrit cette sentence de l'Evangile, *Noli timere eos qui occidunt corpus, sed potius DEUM TIME,* & le Patriarche S. Dominique qui le presente, porte escrit dans son rouleau ce verset du Psalme 127. *Quia beati omnes qui TIMENT DOMINUM,* & au dessous est escrit *Jean de saint Leon Frere natif du convent de ceans, Evesque de Leon, & confesseur de Noble Monseigneur le Duc, fit lambrisser & peindee à ce nouvel lambris en l'an M.CCCC.XXX.* Derriere l'Evesque est le pourtrait d'un Religieux de son Ordre pareillement à genoux, présenté par Saint Pierre Martyr, qui profere cette Sentence dans son rouleau, *NE TIMUERIS cum dives factus fuerit homo,* & ledit Religieux repart, *Non timebo millia populi circumdantis me.* Et dessous est escrit, *Frere Yves le Milbeu de ceans, Bachelier en Theologie, compagnon dudit Evesque de Leon, & lieutenant dudit Office de Confessourerie.* Puis suit encore un autre Religieux du mesme Ordre, pareillement à genoux, presenté par S. Thomas d'Aquin qui porte en son rouleau, *Ne timueris à facie eorum, quia ego tecum sum,* & ledit Religieux respond, *Non timebo mala quoniam tu mecum es,* & au dessous est escrit, *Frere Prigent Bouga, Maistre en Theologie, compagnon & Penitencier dudit Evesque, natif & Prieur du Convent de ceans pour le temps.* L'an 1431. ce Prelat assista au Concile National celebré à Nantes le 22. jour de May. L'an 1433. le Duc Jean V. fit un voyage à Les-Neven, accompagné de ce Prelat, & y estant amplifia la fondation faite par le Duc son pere, des Doyen & College de FOLL-COAT, qu'il avoit déjà confirmé dés l'an 1404. à son retour de France, ordonnant que le service s'y fist à l'instar de l'Eglise Cathedrale de Leon. La statuë de ce Prince se voit au portail de ladite Eglise, relevé en pierre de Kersanton, armé de toute piece, la Couronne Ducale en teste & l'espée nuë en la main, & à ses pieds est gravé en pierre cette inscription : *Joannes illustris Dux Britonum fundavit præsens collegium, anno Domini M.CCCC.XXXIII.*

XLIV. — **Olivier** fut éleu l'an 1433. aprés que Jean eut esté transferé à Vennes, sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Albert d'Autriche II. du nom, & le Duc Jean V. &

(1) Jean Validire de Saint-Léon, né à Merléac, fut nommé Evêque de Léon par Martin V le 30 juillet 1427, mais fut bientôt transféré à Vannes le 5 décembre 1432. Il portait pour armes : *d'argent au chef de gueules chargé de 3 quinte-feuilles d'argent.* Il fut nommé chancelier et confesseur du duc Jean V par lettres du 25 janvier 1429, et obtint du duc 12,000 francs pour l'aider à reconstruire le chœur de la Cathédrale. — P. P.

gouverna cette Eglise deux ans, jusqu'à l'an 1435. qu'il fut transferé à S. Brieuc (1).

D'azur à la face d'or accompagné de trois merlettes de mesme.

XLV. — **Jean Pregent** (2) fut sacré Evesque de Leon l'an 1415. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, & fut transferé à S. Brieuc l'an 1443. Il assista au Concile de Florence l'an 1439. Ses armes se voyent en l'Eglise de Foll-coat au portail, & en une vitre en la nef du costé du Nort.

De pourpre au Lyon d'argent armé & couronné d'or.

XLVI. — **Alain de Kerouzere** (3), de la noble maison de Kerouzere Paroisse de *Sybirill* au Diocese de Leon, de Chanoine en fut Evesque audit an 1443. sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Frideric III. & le Duc François I. du nom. Il estoit auparavant Archidiacre de *Kimilidili* en ladite Eglise. Il mourut l'an 1445. L'an 1443. le Duc François I. ratifia la fondation des Eglise & College du Foll-coat, faite par ses pere & ayeul. L'an 1441. Alain Vicomte de Rohan Comte de Porhoët & Seigneur de Leon, fonda deux Anniversaires en l'Eglise Cathedrale, & pour y estre Chanoine hereditaire luy & ses successeurs Seigneurs de Rohan, il donna audit Chapitre la dixme de la Paroisse de Plou-nevez & cinq quartiers fourment de rente à luy deûs sur les dixmes que ledit Chapitre levoit en ladite Paroisse, parce que lesdits Chapitre & Chanoines seront obligez luy venir au devant processionnellement avec sonnerie, luy bailler douze pains, & l'envoyer à son logis, & huit jours apres que son decez leur sera notifié, faire service, auquel le peuple sera semond le Dimanche precedent, par prieres & recommandations publiques ; mettront six écussons de ses armes, dont deux seront en pierre, en tel lieu qu'il designera dans leur Eglise.

D'azur semé de billettes d'argent à la bande d'Hermines sur le tout.

XLVII. — **Guillaume Ferron** (4) fut éleu l'an 1445. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc. Ce Prelat

(1) Olivier du Tillay ou du Tillet, *Oliverius de Tileyo,* chanoine de Saint-Malo, fut nommé Evêque de Léon le 4 des kalendes de novembre 1432 (Eugene IV, tome 3, ep. 1421) et fut transféré en 1436 à l'Evêché de Saint-Brieuc : « Mercurii IV nonas julii ad supplicationem capituli Leonensis Oliverius transfertur ad ecclesiam Briocensem per obitum Joannis extra Romanam curiam (Obl. t. 65). Son sceau porte *une bande chargee de 3 fusées. (Arch. dép. du Finistère.* G. 133).

(2) Joannes Prigentius electus Leonensis, 4 nonas julii 1436 (Eugene IV, a. VI, t. 5, ep. 223) fut transféré à Saint-Brieuc à la mort d'Olivier du Tillet, le 3 des kalendes de mars. « Veneris 3 kalendas martii Joannes episcopus Leonen transfertur ad ecclesiam Briocen, per obitum Oliverii extra Romanam Curiam. » (Oblat. t. 65, p. 45). Jean Prigent etait depuis 1429 archidiacre d'Ack et conseiller du duc Jean V.

(3) Alain de Kerousere cité ici par Albert Le Grand ne peut être considéré comme Evêque titulaire de Léon, car les registres du Vatican nous montrent Guillaume Ferron succédant immédiatement à Jean Prégent, mais peut-être doit-il être considéré comme Evêque originaire de Léon, toujours est-il que dans un etat des tombes de la cathédrale de Léon en 1726 celle de l'Evêque Alain de Kerouzere est signalée pres de l'autel de saint Jean-Baptiste ou du Rosaire.

(4) Guillaume fut nommé Evêque de Léon le vendredi 20 mars 1440, n. st. Pâques était cette année le 5 avril. « Veneris 13 kal. aprilis Guillelmus le Ferron, archidiaconus de Media (de la Mée) in ecclesia Nanneten. fit episcopus Leonensis. per translationem Joannis ad Briocen. (Obl. S. C. t. 64, p. 28.) Les armes attribuées par Albert Le Grand et M. de Courcy au Prélat, ne sont certainement pas celles dont il usait, car les sceaux fort nombreux qu'il a laissés portent invariablement une fasce accompagnée de 3 grelots, deux en chef et un en pointe. Ces armes se voient encore en plusieurs endroits de la cathédrale de Saint-Pol, notamment au porche méridional.

L'année même de son élection, Guillaume souscrivit au décret de l'union des Grecs au concile de Florence. « Guillelmus electus Leonen. subscribit Decreto unionis Grecorum. » (*Arch. du château Saint-Ange,* cap. 2, n. 11, 12). En 1461, au mois de février, une baleine ayant échoué sur les côtes de l'evêché, l'Evêque en fit extraire huit barils d'huile, mais le Duc en ayant eu connaissance et prétendant que c'était une usurpation de ses droits, envoya à Saint-Pol toute une troupe « equites et pedites sagittarios et armatos » qui se livra aux plus grands excès, pilla l'Evêche et la cathedrale et charga de chaines les chapelains et le concierge de l'évêché qui ne voulait pas dire ou l'Evêque était caché. Guillaume Ferron, fort de son bon droit, se réfugia a Angers d'où il intenta un proces au Duc en cour de Rome. Voici comment le Catalogue des Archives vaticanes mentionne ce fait. « Guillelmus le Ferron episcopus Leonen. graviter offensus a Duce Britannie occasione balene capte in parte maris ad cathedram spectantem, et processus ab eo factus in civitate andegaven in qua se contulit. » (Pie II, t. 37, ep. 281). — P. P.

portait une singuliere devotion à Nostre-Dame de Foll-coat, visitoit souvent sa Chapelle, & y fonda deux Chapelenies : ses armes se voyent encore aux parois de ladite Eglise. L'an 1158. Alain Vicomte de Leon & de Rohan, fonda le Monastere des Cordeliers en sa forest de Cuburien prés Morlaix, lequel est le sixiéme en ordre des Convens de la petite Province de Bretagne. Ces Peres suivans le premier esprit de leur reformation qui commença à l'Isle Verte l'an 1434 (comme nous avons remarqué ailleurs) s'estoient pauvrement bastis en une Isle à la coste de Leon nommée Enes-guerhk, (c'est à dire Isle Vierge). Mais ce lieu estant devenu inhabitable à cause de sa sterilité & du peu de moyen qu'il y avoit de l'avictuailler de la grande terre, fut par eux delaissé, & furent recueillis par ledit Seigneur de Leon, qui leur donna ce lieu de Cuburien, situé sur le bord de la riviére de Morlaix, demie lieuë de la Ville. François Gonzague General des Cordeliers, en son œuvre, *De ortu & progressu Seraphicæ Religionis*, parle ainsi de cette fondation. *Construxerant antiquiores hujus provinciæ patres, in insula maritimis undique cincta fluctibus (quæ Latinè Virgo appellatur* (1), *subestque; jurisdictioni Episcopatus Leonensis) ex humili materia Conventum, cumque is ob præfatæ insulæ sterilitatem incommodus omnino atque ad habitandum ineptus locus evasisset, eo relicto, tres alios nempe. Landerniensem, & sanctam Mariam de Angelis, & Cuburianensem, aliis in locis sibi construendos curarunt. Hinc natum est inter Fratres proverbium.* Virgo peperit tres, & postea infirmari cœpit, & fuit derelicta & sterilis. *Id est, insula Virgo tres peperit conventus posteaque mansit sicut & antea habitatoribus destituta, Antiquioribus igitur præfatis patribus, ex incredibili in Deum pietate compassus Generosus Heros* ALANUS ROHANNENSIUM & LEONENSIUM *Vicecomes, hoc sacrum Monasterium (quod viginti quinque fratres frequentius incolunt) non procul ab urbe cui Mons Relaxus nomen est, nemoroso quodam in loco nomine Cuburium, à fundamentis ad apicem usque construi perficique fecit, authoritate Eugenii IV. summi Pontificis, circa annum Domini 1454. Ouy bien il fut achevé, mais il fut commencé dés l'an 1445.* L'an 1462. le Duc François second fit son voyage au Foll-coat, en Juillet à l'issuë des Estats de Vennes, & confirma les Fondations de ses Predecesseurs.

D'azur au cerf passant d'or.

XLVIII. — **Vincent De Ker-leau** (2), de la noble famille de l'Isle en Goëlo, en Breton *An Ener Goas ar-Kharant*, Conseiller du Duc François II. Chancelier de Bretagne & Abbé de Begar Ordre de Cisteaux, ayant loyallement servy ce Prince, & esté envoyé en plusieurs honorables ambassades, fut présenté par son Maistre au Chapitre de Leon, qui l'esleut & fit son entrée solemnelle en son Eglise le 10. Jour de juin l'an 1473. seant à Rome le Pape Sixte IV. Il ne tint ce siege que trois ans, & deceda l'an 1476. Du temps de ce Prelat, Noble & discret *M. Yves Le Grand*, puisné de la maison de *Kerigonval* en ce Diocese, Aumosnier du Duc François II. Chanoine de Leon & du Foll-coat, & Recteur des Parroisses de Plou'-Neventer, & depuis de Plou'-Daniel, fit par le commandement du Duc, des recherches des Antiquitez des Eglises du Diocese de Leon, lesquelles m'ont donné de grandes lumières, tant pour dresser cette histoire, que celle des SS. Patrons spéciaux de ce diocese. Je croirois qu'il avait ordre de son Prince de donner au public une histoire du pays, ou bien il faisoit ce recueil pour quelque autre à qui ledit Prince avoit donné charge d'escrire, car il dit specifiquement, qu'il y a travaillé par exprés commandement du Duc, & de fait M. Pierre le Baut qui depuis a (par

(1) L'île Vierge est sur la côte de la paroisse de Plouguerneau.

(2) Vincent de Kerleau, abbé de Notre-Dame de Prieres au diocese de Vannes, et de Bégard au diocese de Tréguier, fut nommé à l'évêché de Léon vacant *per obitum* le 4 mai 1472. (Sixte IV, a. 2, t. I, ep. 48.)

En 1476, Vincent obtint un indult pour nommer a l'*alternative* aux benéfices de son diocese. (Sixte IV, a. 5, t. 3, ep. 296.)

commandement de la Reyne Anne) écrit l'histoire de Bretagne, a pris de lui ce qu'il dit de l'Evesché de Leon. Ces memoires me furent communiquez l'an 1622. & en pris coppie.

D'argent à trois gemelles de gueules accompagnées de six coquilles d'azur 3. 2. 1. au chef d'or.

XLIX. — **Michel Guybé** (1), neveu de Pierre Landays Tresorier General de Bretagne fut éleu Evesque de Leon l'an 1476 & fit son entrée Episcopale en ses Ville & Eglise de Leon, le 27 Avril l'an 1477. & l'année suivante 1478. il fut transféré à Dol, puis à Rennes.

D'or au chef d'azur chargé d'une rose d'or.

L. — **Thomas James** (2), natif de Saint-Aubin du Cormier, Diocese de Rennes, Docteur en Droit, fut du temps du Pape Xixte IV. Chastelain du Chasteau S. Ange à Rome, & Ambassadeur du Duc François II. vers le Pape, Archidiacre de Pentevre en l'Eglise de S. Malo, Prieur de S. Jacques de Piremil prés Nantes, & aprés la translation de Michel de Dol à Rennes il fut éleu Evesque de Leon audit an 1478. sous le Pape Xixte IV. & le Duc François II. Il gouverna le Diocese jusqu'à l'an 1482. que Michel ayant esté transferé à Rennes, il fut fait Evesque de Dol.

LI. — **Allain le Maout** (3), fit son entrée Episcopale la même année 1482. & fut transferé l'année suivante 1483. à Cornoüaille. Il avoit esté Conseiller au Parlement du Duc François II. & en cette qualité assista au Parlement tenu à Vennes par ledit Duc l'an 1462. où il eut seance au banc des Conseillers. *Arg. l. 13. c. 3. p. 855.*

¶ LONGUEIL, *D'azur à trois roses d'argent au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.* ‖

LII. — **Antoine de Longueil** (4), fut éleu en la mesme année 1483. & au commencement de l'an 1484. fit son entrée solemnelle en la Ville de S. Paul, il estoit fis de Messire Jean de Longueil, de Vuarangeuille, d'Offrainville, des Maisons, de la Riviere & du Rancher, Conseiller du Roy & President aux Requestes du Palais du Parlement de Paris, puis Lieutenant Civil de Paris, & enfin Maistre des Requestes de l'Hôtel du Roy; & de Dame Marie de Morvillers fille de Messire Philippes de Morvillers, premier président au Parlement de Paris, & de Jeanne du Drac fille de Messire Pierre de Morvillers Chancelier de France. Ledit ANTOINE DE LONGUEIL, Evesque de Leon, fut Chancelier & grand Aumosnier de la Reyne Anne de Bretagne. L'an 1486. le Duc François second l'envoya Ambassadeur vers l'Empereur Maximilian avec Messire Jean le Bouteiller sieur de Maupertuis, & Gratian Mathieu son Secrétaire; & l'an 1496. il eut le mesme employ vers le Roy d'Espagne & le Duc de Savoye : il s'employa avec succez pour traitter le second mariage de ladite Reyne Anne avec le Roy Louis XII. & a signé le contrat de leur mariage passé au Chasteau de Nantes au mois de janvier 1498. par contrat passé à Malines le 9. Septembre 1490. & à Paris le 6 Octobre 1492. Il institua ses heritiers Jean de Longueil Seigneur des Maisons, & Louis de Longueil Seigneur de Bon, ses neveux, decéda dans le Chasteau de Maisons sur Seine le 25. jour d'Aoust 1500. d'où son corps fut apporté en

(1) « Michael Guibe in decretis baccalaureus fit episcopus Leonen. in Britannia per obitum extra curiam » 1477, 24 janvier. (Sixte IV a VIII, tom 8. ep 66)

(2) Thomas James le 14 janvier 1478 « fit episcopus Leonen per translationem Michaelis ad Dolen. » Transféré à Dol il y mourut le 5 avril 1504. Voir son Epitaphe dans le *Pouillé de Rennes.*

(3) « Alanus le Maout electus Leonen. provisus 4 Kal. aprilis 1482. » (Sixte IV an XI. t. 2. ep. 250.) Il portoit pour armes *D'argent a un chevron d'azur charge d'un filet d'or en orle.*

(4) « Anthonius Longeil diaconus parisiensis fit episcopus Leonen. per translationem Alani. » 5 mai 1584. (Obl. t. 83. p. 89). (Sixte IV. an. 13. t. 3. ep. 203). Il mourut en 1500.

l'Eglise des Cordeliers de Paris, & enterré en la Chapelle de Longueil avec ses pere & mere & leurs predecesseurs : en laquelle Chapelle il est representé sur un tombeau élevé dans le mur, qu'il avoit fait preparer avant sa mort. L'an calamiteux 1488. l'armée Françoise continuant à assieger & prendre les Places du païs, aprés avoir pris Guenkamp entra en Leon, sous la conduite du Vicomte de Rohan, qui assiegea & prit la forteresse de l'Isle du Conquest. La Duchesse voyant Conq assiegé commanda au Seigneur de Kerousi de s'aller jetter dans Brest avec le plus de soldats qu'il pourroit, pour garder la Place, ce qu'il fit; toutefois peu aprés cette Place vint en la possession des François, on ne sçait si ce fut par composition ou autrement, y commandant pour lors de la part de la Duchesse, Thomas de Ker-asred Capitaine d'hommes d'armes, & Prevost de l'Hostel de ladite Duchesse. L'an 1489. Claude de Monfaucon fut fait Capitaine du Conquest pour les François, & y fut envoyé de l'artillerie & munitions, & pour la garde de la Place, le Capitaine Bongats avec sa compagnie de gens de pied. Le Vicomte du Faou Admiral de Bretagne, ayant abandonné le party de la Duchesse se declara François, & avec ses Navires tint la mer de Brest, pour empescher que les Bretons ne l'assiegeassent. En Juillet suivant le Mareschal de Rieux ayant apris que les François qui estoient dans Brest estoient courts de vivres, l'assiegea par mer & par terre, & les Anglois assiegerent Conq, mais ils furent secourus & avictuaillez par les François en Septembre suivant (1).

D'azur à la tour tournante d'argent, escartelé d'or au Lyon d'azur.

LIII. — **Jean de Kermavan** (2), de l'Illustre maison de Kermavan au Diocese de Leon, fut esleu Evesque de Leon l'an 1503. (& assista à son élection, & y eut voix Jean Vicomte de Rohan, comme Chanoine honoraire & hereditaire, en vertu de la fondation dont nous avons parlé cy-dessus) sous le Pape Alexandre VI. le Roy tres-Chretien Louis XII. Roy de France & Duc de Bretagne & la Reyne Anne sa compagne, laquelle ce Prélat receut à Saint Paul de Leon l'an 1505. l'ayant assistée en son voyage de Bretagne, Sa Majesté arriva à Nostre-Dame du Foll-Coat le Mardi dix-neufiéme Aoust, & y fit sa neuvaine, y fonda un Sacriste pour avoir soin des ornemens, trois enfans de Chœur pour ayder à la musique, fit achever le dome, & y fit beaucoup d'autres biens. Les armes de ce Prélat se voyent au Portail de ladite Eglise taillées en pierre. Il mourut l'an 1514. gist en la Chapelle de Kermavan en l'Eglise Parrochiale de Plounevez Diocese de Leon, en un sepulcre de pierre de Kersanton. L'an 1507. le premier Dimanche de May, quatriéme aprés Pasques, Tanguy Seigneur du Chastel & Marie de Juch sa compagne, fonderent le Convent de Nostre-Dame des Anges de l'Ordre de Saint François au Havre d'Aber-vrakh Paroisse de Landeda en ce Diocese.

LIV. — **Guy le Clerc**, Abbé de Saint Jacques de Montfort & de la Roë en Anjou, Aumosnier de la Reyne Claude femme du Roy François I. fut nommé par sa Majesté à l'Evesché de Leon l'an 1514. sous le Pape Leon X. Il reforma les Breviaires à l'usage de son Eglise de Leon. L'an 1517. il porta le S. Sacrement à Angers lorsque le Roy François I.

(1) Après Antoine de Longueil, il y a lieu de placer comme Evêque de Leon Jean d'Espinay qui fut transféré de Nantes à S. Pol le 25 septembre 1500. « Johannes de Spinai Nanneten episcopus transfertur ad Leonen ecclesiam per obitum Antonii » 25 septembre 1500. (Prov. S. C p. 176). D'apres M. de Kersauzon (*Revue de l'Ouest*, VII, p. 695) il portait pour armes : *ecartelé aux 1 et 4 d'argent au lion coupé de gueules et de sinople armé et lampasse d'or* qui est d'Espinay, *aux 2 et 3 de gueules a 9 macles d'or 3. 3. 3.* qui est Montauban ramage de Rohan, *et sur le tout d'argent à la guivre d'azur en pal dévorant un enfant issant de gueules couronnee de mesme* qui est Milan Viscomti.

(2) Jean de Kermavan fut pourvu de l'Evêche de Léon par Jules II le 29 novembre 1503. Ses armoiries se voient sur les stalles du chœur de la cathedrale, qui furent commencees de son temps et achevees sous l'épiscopat de son successeur.

& la Reyne Claude y firent leur entrée. Il mourut l'an 1521. en son Abbaye de la Roë, & y fut enterré (1).

¶ CHAVIGNÉ, *d'hermines à deux faces d'argent & trois tourteaux de mesme en chef.* ¶

LV. — **Christophle de Chavigné** (2) fut nommé à l'Evesché de Leon par le Roy François I. l'an 1521. sous le Pontificat de Leon X. L'an 1527. l'Eglise Conventuelle des Cordeliers de Cuburien prés Morlaix fut commencée à bastir, & y fut assise la premiere pierre l'onzieme jour de Mars audit an, comme il appert par une inscription gravée en pierre au porche de ladite Eglise, & l'an 1531. le 25. Juin elle fut dediée à Dieu sous l'invocation de Saint Jean l'Evangeliste, par le R. P. en Dieu Maistre Jean de Larger. L'an 1532. le Roy François I. & la Reyne Claude furent au Foll-coat, y donnerent des riches presens, & confirmerent les privileges & fondations faites par leurs predecesseurs à ce saint lieu. L'an 1539. le Roy donna à ce Prélat l'Abbaye de Bocquien Ordre de Cysteaux. L'an 1541. les Nobles Bourgeois de la Ville de Morlaix, qui depuis que leur Ville eut esté brûlée par les Anglois l'an 1521, avoient de coustume en temps de guerre d'aller faire le guet au bas de la Riviere, ceux de la Ville close de Saint-Martin, assistez des Paroisses de Taulé, Henvic, & Karantec à Penallan en Trecarantec; & les habitans des Faux-bourgs de saint Mathieu & saint Melaine, assistez des Paroisses de Plou-Jean, Plouezockh, & Plougaznou, à Bar-ar-Menez; ennuyez de ces guets furent conseillez par un Religieux du Convent de saint Dominique de leur Ville nommé Frere Nicolas le Trocler, de bastir un fort sur un rocher qui est à l'entrée du Havre dudit Morlaix nommé le Torcau vis à vis de la pointe de Karantec. Cét avis fut trouvé bon, & fut presenté requeste au Roy pour en avoir la permission, surquoy fut commis Monseigneur Jean de Bretagne Comte d'Estampes qui descendit sur les lieux, prit l'avis de la Noblesse & autres Estats, qui conclurent la construction dudit fort, que sa Majesté permit; & y fut mis premier Capitaine Escuyer *Jean de Kermelec* sieur de *Kergoat*. L'an 1545. le 25. jour de Mars fut fondée la Chapelle de Nôtre-Dame des Vertus, prés l'Eglise Priorale & Parrochiale de Saint Martin és Faux-bourgs de Morlaix. L'an 1548. tres noble et tres illustre Princesse Marie Stuard Reyne d'Ecosse fonda la Chapelle de Saint Ninien (en Breton ils l'appellent *Sant Dreignon*) en l'endroit mesme où elle descendit du Navire, au Bourg de Roscow, lorsqu'elle vint espouser le Roy Tres-Chrestien François II.

LVI. — **Rolland de Chavigné** (3) neveu du precedent, eut l'Evesché par resignation de son Oncle, & en prit possession l'an 1554. sous le Pontificat de Jules III. & le Roy Henry II. L'an 1556. le second Dimanche d'Aoust R. P. en Dieu Frere Louys de Combout Religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs, Suffragant de l'Evesché de Cornoüaille, dedia la Chapelle de Nostre-Dame des Vertus prés l'Eglise de S. Martin és faux-bourgs de Morlaix. L'an 1558. le Seigneur de Kersimon Capitaine de Brest, défit plus de six mille Anglois, qui ayans descendu à terre au port de Perzell en la Parroisse de Plougonvelen en bas Leon, avoient pillé les bourgs du Conquest & de S. Mahé, & fait le degast par le plat païs. Il en fut pris de seize à dix-sept cens, qui furent envoyez au Comte d'Estampes à Lamballe, qui les fit travailler aux fortifications de cette place.

(1) Guy le Clerc était nommé évêque de Léon des 1414, mais il ne fut sacré qu'en 1520 et fit son entrée solennelle à S. Pol le 13 mai de cette année mais donna sa démission l'année suivante, pour aller mourir en 1523 au manoir de Saint-Ouen pres Chateaugontier que lui avait donné la Reine Anne dont il avait été aumônier. (Chateaugontier et ses environs par Paul Belleyue). Ses armes qui se voient sur les stalles du chœur de la cathédrale sont : *d'argent à la croix engreslée de sable cantonnée de 4 aiglons de même.*

(2) Christophe de Chavigné fut nommé par le pape Léon X le 3 juin 1521. (Arch. dép. G. 112.) Il composa, de concert avec le chapitre, un recueil de statuts pour les chanoines, dont l'exemplaire original sur parchemin se trouve aux Archives départementales. (G. 118.) Rédigés en 1531, ils furent approuvés à Rome le 13 des kalendes d'avril 1541.

(3) Rolland de Chavigné le 6 avril 1554 « fit administrator Leonen per cessionem Christophori. »

De gueules à un sautoir de vair.

LVII. — **Rolland de Neufville** (1) puisné de la maison du Plessis Bardoul, eut l'Abbaye de Montfort l'an 1552. & l'Evesché de Leon par resignation du precedent l'an 1562. sous le Pontificat de Pie IV. & le regne du Tres-Chrestien Roy Charles IX. L'an 1565. il consacra Charles d'Espinay Evesque de Dol, assisté d'Anthoine Evesque d'Avranches, & d'Estienne Boucher Evesque de Cornoüaille. L'an 1571. le R. P. Frere Christophle Cheffontaines, puisné de la maison de Kermoruz Penfeunteuniou, Religieux Cordelier du Convent de Cuburien prés Morlaix, fut esleu cinquante-septiéme General de son Ordre au Chapitre celebré au Convent d'Aracœli à Rome, charge qu'il exerça huit ans, sous les Papes Pie V. & Gregoire XIII. qui le creéa Archevesque titulaire de Cesarée. Il écrivit plusieurs livres, entr'autres un traité *Du franc arbitre,* un autre *Du merite des bonnes œuvres,* un autre *De la reelle presence du Corps de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Autel,* un autre *Du point d'honneur contre les Duels,* un autre intitulé *La deffense de foy de nos Majeurs,* & plusieurs autres (pour l'Impression desquels il avoit par permisssion speciale du Roy une Imprimerie en sondit Convent de Cuburien) deffendus neanmoins par le Concile de Trente, *Donec expurgentur,* à raison de quelques opinions particulieres qu'il a tenuës. Ce bon pere fut extremement devot au tres S. & tres-Auguste Sacrement de l'Eucharistie (contre lequel les Huguenots de son temps blasphemoient) & aida extremement à nôtre Prélat à preserver ce Diocese de la contagion de l'heresie sacramentaire, tant par ses predications que par l'establissement de la Confrairie du S. Sacrement, qu'il institua en presque toutes les Paroisses de ce bas païs, malgré tonte la resistance des Huguenots ; il mourut à Rome, & fut enterré en son Convent *d'Aracœli,* assuré d'un Chappeau, si la mort ne l'eut ravy si tost. L'an 1574. le College de Leon à Paris, autrement nommé de Kerembert, fondé jadis par les Seigneurs de Kergroases, fut annexé à celuy de Treguer. Ce Prélat mourut au Prieuré de Saint Maurand en la Ville de Rennes l'an 1613. en opinion de Sainteté. Son corps fut apporté en son Eglise, & ensevely dans le Chœur du costé de l'Epistre, en une tombe eslevée dans le chanceau de l'Autel, avec Epitaphe de cette substance.

MISERICORDIAS DOMINI IN ÆTERNUM CANTABO.

PSALM. LXXXVIII.

Cy gist Messire Rolland de Neufville, puisné de la maison du Plessis Bardoul, en son vivant Evesque de Leon, lequel deceda en la ville de Rennes, le 5. jour de Fevrier l'an 1613. aagé de 83. ans, & fut enterré le 17. jour de Mars, ayant possedé l'Abbaye de S. Jacques prés Montfort 61. ans, & ledit Evesché 51. ans. LE LAISSANT PAR SA VIGILANCE SANS AUCUN HERETIQUE. Glorieux Eloge de ce digne Prélat, lequel ayant trouvé la Noblesse de son Diocese pour la meilleure part meublée de livres heretiques (que les Huguenots faisoient semer parmy eux, par un certain de leur party qui feignoit le Catholique, & mesme estoit constitué en dignité Ecclesiastique, & avoit charge d'ames, dans lesquelles il glissoit couvertement le venin de son heresie) fit si bonne perquisition de ces livres, que les ayant retirez par devers soy & admonesté ces pauvres abusez de leur devoir, il

(1) Rolland de Neufville, né en 1530, de Regnault de Neufville seigneur du Plessix Bardoul en Pléchâtel, gouverneur du comté de Montfort, et de Charlotte Ruffier, fut pourvu en 1550 de l'abbaye de Montfort et en 1562 de l'Evêché de Léon sur la résignation de Rolland de Chavigné, *(Pouille de Rennes.)* — En 1592 il fonda une prebende au chapitre de Léon qui devait appartenir aux Evêques de Léon ses successeurs. Cette fondation fut approuvée par Bulle de Clement VIII, donnée à Rome « pridie nonas martii anno incarnationis 1595. » La même année il céda son domaine temporel sur l'île d'Ouessant a René de Rieux qui donna en échange à l'Evêche de Léon le château et domaine de Porlech en Tregarantec. (G. 80.) — P. P.

Mgr de Neufville mourut en odeur de sainteté et apparut dans la gloire à Amice Picard, comme le raconte le venerable Pere Maunoir dans la vie manuscrite de cette servante de Dieu. — P. P.

les reconcilia à l'Eglise Romaine, brusla ces libelles & bannit l'heresie de son Diocese, en telle sorte qu'il n'y a guere Evesché en France qui se puisse vanter d'en estre si nettement exempts que celuy de Leon. L'an 1609. la grosse tour du Chateau du Toreau située à l'entrée du Havre de Morlaix coula de dessus le roc sur lequel elle estoit bastie, & la sentinelle, disant actuellement son rosaire, tomba & fut couvert des ruines, en telle façon toutefois qu'elles se formerent en guise d'un petit dome tout à l'entour de luy, laissant un trou au haut pour luy servir de soûpirail. Ayant esté long-temps en cet antre, il advint qu'un des dogues du Chasteau allant parmy ces ruines, mit le museau à ce trou, & sentant cet homme se mist à japper & gratter la terre de ses pattes, ce que voyans les soldats, ils crurent que c'estoit le corps de ce pauvre homme qu'il avoit trouvé, & estans allé voir que c'estoit ils l'entendirent se plaindre, & ayans osté plusieurs charetées de pierre de dessus luy, ils le trouverent en cette grotte miraculeuse, le Chapelet en main remerciant Dieu & N. Dame du Rosaire.

¶ RIEUX, *D'azur à 10 bezans d'or 4. 3. 2. 1.*

LVIII. — **René de Rieux,** fils de René Seigneur de Sourdéac, Gouverneur des Ville & Chasteau de Brest, & de Suzanne de Sainte Melaine, Abbé commandataire de Nôtre-Dame du Relec Ordre de Cysteaux, & de Daoulas Ordre de Saint-Augustin, & d'Orbec, Ordre de Saint-Augustin, fut nommé à l'Evesché de Leon par le Roy tres-Chrestien Loüis XIII. qui depuis luy donna l'Abbaye d'Ordés. L'an 1619. le 20. jour de Decembre arriverent par mer à Morlaix neuf Religieuses Carmelines, mandées de Flandres pour l'establissement d'un Monastere de leur ordre en la Chapelle de Nôtre-Dame des Fontaines és faux-bourgs de ladite Ville; mais l'Evesque de Treguer ayant denié son consentement sur leur establissement, en cas qu'elles ne voulussent subir la direction des Prestres de l'Illustrissime Cardinal de Berule (comme les autres du mesme Ordre en ce Royaume) elles quitterent son Diocese, & passerent en Leon, où ce Prélat les recueillit, & les establit en l'Hostel du Seigneur de Kernaou, au faux-bourg de Bourret, & l'année suivante 1620. fut solemnellement leur Croix plantée, & l'emplacement de leur Monastere pris au haut dudit faux-bourg, prés la grande place de Saint-Martin. L'an 1621. les Capucins furent establis au bourg de Roscow & l'an 1622. Noble & discret Messire Pregent de Coat-ælez, Tresorier de Leon, & Recteur de Plou-coulm donna sa maison Canoniale à Saint Paul aux Peres Minimes qui y furent establis ladite année. *Le P. François de la Nouë en son Hist. Generale de l'Ordre des Minimes dit,* que ledit sieur Tresorier fut porté à cette fondation par une apparition de saint François de Paule, qui le luy enjoignit. L'an 1623. la contagion estant forte aux faux-bourgs de Bourret prés Morlaix, les Religieuses Carmelines se retirerent au Manoir de Leskifiou demie lieuë de la Ville, & de là à Saint Paul, où ce Prélat les logea en un quartier de son Palais, & l'année suivante 1624. elles furent receuës au Chasteau de Brest, & accommodées en la Chapelle Priorale de Nôtre-Dame. L'an 1625. les Festes & quinzaines de la Pentecoste, l'Eglise Cathedrale de Leon, & les Paroisses Monasteriales (1) qui s'y deservent ayant esté interdites, les Chanoines se transporterent en la Chappelle de Nôtre-Dame de Creis-Ker, & y firent le service pendant le temps de l'interdit. En 1626. le 24. jour de Mars fut posée la premiere pierre és fondemens de l'Eglise des Peres Minimes à Saint Paul. Enfin les Carmelines Flamandes qui de Brest s'estoient retirées au Chasteau de *Breignou* (2), & de là au Chasteau de Ker-jean, furent

(1) Monasteriales, il est question ici des sept paroisses dites *du Minihy,* desservies à la Cathédrale : Toussaints, Saint Pierre, Saint Jean Baptiste, Saint Jean l'Evangéliste, le Crucifix de la ville, le Crucifix des champs et Notre-Dame de Cael. — P. P.

(2) Château de Breignou au Bourgblanc.

commandées de se retirer en leur païs, ce qu'elles firent, & s'allerent embarquer à Saint-Malo, emmenans quant & soy la Dame Doüairiere de Lesmes, & nombre de filles de maison qu'elles avoient vestuës pendant leur sejour en Bretagne. L'an 1628. les Peres Recolets furent establis en la Ville de Lesneven, & l'an 1630. les Religieuses Urselines à Saint Paul, & és Avents de la mesme année la foudre tomba sur le clocher de Nôtre-Dame de Creisker, abattit la pointe de la piramide & les rebords de la guerite, tua une femme dans l'Eglise, & fondit une juste moitié du Chanceau de bronze à fueillages qui est devant l'autel, rompit l'escalier de la tour en plusieurs endroits, & desseicha tous les benestiers de l'Eglise. L'an 1634. les Capucins furent establis à Landt-Ternok.

ADDITION.

Ledit René de Rieux fut maistre de l'Oratoire du Roy Louis XIII. il suivit la Reyne Marie de Medicis lorsqu'elle partit de France l'an 1633. & se retira en Flandres, pour lequel sujet le Cardinal Duc de Richelieu, qui avoit lors toute authorité dans le Royaume, obtint des Commissaires du Pape pour luy faire son procez, lesquels par jugement du dernier jour de May 1635. declarerent ses benefices impetrables, & le Roy nomma audit Evesché Charles Talon Docteur en Sorbone curé de Saint-Servais de Paris, lequel ayant eu le brevet du Roy le 28. Aoust 1635. le remit entre les mains de sa Majesté l'an 1637. n'ayant jamais obtenu de Bulles.

LIX. — **Robert Cupif** (1), Parisien de naissance & Angevin d'origine, doyen du Folgoet, grand Archidiacre & Vicaire Général de Cornoüaille, fut nommé par le Roy, & obtint ses Bulles l'an 1639. fut consacré en l'Eglise de l'Abbaye de S. Germain des Prez à Paris le 25. May 1640. Il a beaucoup menagé & augmenté le temporel de ce Diocese, & rebastit les Eglises & les maisons, mais aprés la mort du Cardinal de Richelieu, René de Rieux fit action pour rentrer en ses Benefices, & ayant obtenu des Commissaires pour voir le procez, il fut rétably en ses droits par jugement du 6. septembre 1646. auquel jugement Robert Cupif n'ayant voulu acquiescer il s'ensuivit un grand procez, pour terminer lequel, le Roy nomma ledit Cupif à l'Evesché de Dol, & par ce moyen René de Rieux rentra en la possession de son Diocese de Leon, & fut receu en son Eglise avec joye & applaudissement le 24. Decembre 1648. Mais il n'en a jouy que peu d'années, estant decedé le 8. jour de Mars 1651. en l'age de 63. ans en son Abbaye du Relec, & son corps a esté inhumé en sa cathedrale proche le grand Autel (2).

LX. — **Henry de Laval** (3), issu de l'illustre maison de Laval, petit fils d'Urbain de Laval Seigneur de Boisdauphin, Mareschal de France & fils de Philippes Emanuel de Laval Marquis de Sablé, & de Dame Magdeleine de Souvré, fut nommé par le Roy Louis XIV. l'an 1651. & fut sacré en l'Eglise des Fueillans à Paris le 17. Aoust de ladite année. Le Grand Vicaire de René de Rieux permit au Pere Albert de faire les perquisitions necessaires dans son Diocese par ses Lettres, dont voicy la teneur.

(1) Robert Cupif portait · *d'argent à trois trefles de sinople.*

(2) Sa tombe se voit actuellement adossée a la grille du chœur côté de l'Evangile avec cette inscription :
HIC. JACET. ILLVSTRISS. ET. RRDISS. D. D. RENATVS DE RIEVX-SOVRDEAC. EPC. LEONENSIS. ANNO. 1613. OBIIT. OCTAVO. DIE. MENSIS. MARTII 1651.

(3) Henri de Laval portait d'apres M. de Courcy : *d'or à la croix de gueules cantonnée de 16 alerions d'azur* qui est Montmorency, *la croix chargée de 5 coquilles d'argent.* Sur un sceau de ce prélat conservé aux Archives du Finistere (G. 134) est figurée une croix de vaire. Il fut transféré a la Rochelle en 1662. Le Roi nomma alors à l'Evêché de Leon Claude Joly curé à N.-D. des champs, mais il ne prit pas possession et avant sa consécration fut transféré a Agen en 1665. Ses armes étaient : *d'azur à la fasce d'or accompagnee d'une aigle d'argent en chef et d'une rose de même en pointe.* (De Courcy).

JOANNES GUILLERM, IN UNIVERSITATE Parisiensi Sacræ Theologiæ Doctor, Rector de Guic-Miliau, Reverendissimi in Christo Patris Domini D. RENATI DE RIEUX, Dei & Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia Leonensis Episcopi, in Spiritualibus & temporalibus Vicarius Generalis.

OMNIBUS NOSTRÆ DIŒCESIS, SALUTEM.

NOVERITIS, omnes ad quos hæ nostræ litteræ pervenerint, quod diligenter perspeximus Licentiam, imo commissionem colligendi Sanctorum Britanniæ vitas, Fratri ALBERTO LE GRAND, Sacerdoti ord. FF. Præd. Conventus Rhedonensis, à suo Provinciali concessam, ejusque plenariam ac liberam exequationem in hac Diœcesi permisimus. Quapropter mandamus vobis & vestrum singulis, ut eidem Fratri cartas, memorialia, Legendas, Breviaria manusc. Codices, aliasque hujus modi commodare non renuatis, qua opus tam utile, retrolapsis temporibus, ingratâ nimis oblivione sepultum, ad Dei opt. Max. gloriam, Sanctorum honorem, Ecclesiæ Catholicæ utilitatem, splendorem Patriæ Populique fidelis ædificationem, suscitare facilius possit. Datum in oppido de GUIC-MILIAU, sub nostro & Secretarii nostri signis Manualibus & sigilli Episcopalis quo in talibus utimur appensione. Hac die 15. septemb. Anni Domini M.DC.XXVIII.

I. GUILLERM. *MARTIN*
Vicarius Generalis *Secret.*

Locus sigilli Episcopalis.

Ce Catalogue a esté par nous recueilly de ce qu'en ont écrit d'Argentré en son Histoire de Bretagne, & Alain Bouchard en sa Chronique, le P. du Paz, Jean Chenu, & Claude Robert en leurs Catalogues des Evesques de Leon, mais specialement des recherches du Diocese de Leon, faites par Noble & discret M. Yves le Grand, chanoine de Leon & du Foll-Coat, Recteur du Plou-Neventer & Plou-Daniel audit Diocese, & Aumosnier du Duc François II. & des memoires de Noble et discret M. Rolland Poul-Piguet, sieur du Feunteun Speuzr, & des memoires Manuscrits de Messire Jean de Lanion Baron du Vieux-Chastel.

Suite des Evêques de Léon de 1665 à 1802 (P. P.).

D'argent à 3 têtes de loup de sable arrachées et lampassées de gueules.

François de Visdelou, chanoine, grand chantre de Quimper, sacré évêque de Madaure en 1661, fut à Quimper coadjuteur de Mgr du Louet jusqu'à sa nomination à Léon en 1665; il mourut le 18 mars 1668, et son tombeau en marbre, œuvre de la Colonge, est une des plus belles sculptures de la cathédrale de Saint-Pol. On y lit cette inscription :

FRANCISCVS VISDELOV LEONEN EPVS ET COMES
ANNAE AVSTRIACAE GAL. REGINAE CONCION. ET EPS. MADVRAE
DEIN EPI CORISOPIT. COADIVTOR. DEMVM. LEONEN.
EPS ET COMES OBIIT XVIII MART.
AN. MDCLXXI.

Nicolas de la Colonge fecit ann. 1711.

D'argent au lion de gueules chargé sur l'épaule d'une étoile d'or et accompagné de 8 coquilles d'azur en orle 3. 2. 2. 1.

Jean de Montigny, membre de l'Académie française, nommé par le Roi à l'Evêché de Léon en 1670, ne fut pourvu par le Pape que le 23 août 1671 (Archives Vaticanes). Il mourut à Vitré le 26 septembre 1671,

comme il se rendait à son Evêché. Nous trouvons cette mention sur les registres du Chapitre à la date du 24 septembre 1671 : « L'Evêque de Léon étant détenu de maladie en la ville de Vitré, pour sa guérison on ira processionnellement chanter la messe à l'église des Pères Minimes, et d'ici la Toussaint on ira tous les samedis en procession à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. »

Ecartelé au 1 et 4 de gueules à 6 billettes d'argent 3. 2. 1. et au 2 et 3 d'azur à 3 fusées d'argent.

Pierre Neboux de la Brosse, 1671-1701, Archidiacre de Goëllo, fut nommé évêque de Léon en 1671, et abbé de Landevenec en 1696. Sous son épiscopat furent fondés les Capucins à Brest 1672, les Ursulines à Lesneven 1678, la Maison de Retraite de femmes à Saint-Pol 1er décembre 1680, les Sœurs de l'Union chrétienne du Sacré-Cœur de Jésus à Brest 1694, le Séminaire des Aumôniers de Marine dans la même ville sous la direction des Pères Jésuites. Mgr de la Brosse mourut le 18 septembre 1701 et fut inhumé près de Mgr de Neufville au chœur du côté de l'épître; son chef est conservé dans un des petits reliquaires posés au-dessus des stalles à l'extérieur du chœur côté de l'évangile.

De gueules à 3 bourdons d'argent posés en pal.

Jean-Louis de la Bourdonnaye, 1701-1745. Originaire du diocèse de Rennes, docteur en théologie, archidiacre de Nantes, nommé le 31 octobre 1701, fut sacré le 25 avril 1703, mourut à Brest le 22 février 1745. La rigueur de la saison n'ayant pas permis le transport de son corps à Léon, il fut inhumé dans l'église dite du Petit couvent ou de la Communauté de l'Union chrétienne; son cœur seul fut déposé au chœur de sa cathédrale de Saint-Pol. (G. 154).

D'argent au lion de gueules couronné d'or.

Jean-Louis Gouyon de Vaudurand, 1745-1763. Né en 1702 à Vannes, vicaire général de Coutances. Sacré Evêque de Léon le 12 octobre 1745, il était abbé de l'abbaye de Saint-Mathieu fin de terre. On doit lui reprocher une trop grande indulgence pour les partisans du jansénisme. Il donna sa démission de l'Evêché de Léon, mais non de l'abbaye de Saint-Mathieu, en 1763, et mourut en 1780.

D'argent à 3 aiglettes de gueules becquées et membrées d'azur.

Jean-François Dandigné de la Chasse, 1763-1772. Né à Rennes le 24 janvier 1724, grand archidiacre de Rennes, fut sacré à Paris le 21 août 1763, par Monseigneur de Beaumont assisté de Monseigneur de Vaudurand, Evêque démissionnaire de Léon et de Monseigneur de la Muzanchère Evêque de Nantes. Il fut transféré à l'Evêché de Châlons-sur-Saône en 1772.

De gueules au chef d'argent.

Jean-François de La Marche, 1772-1802. Né en 1729 au château de Lezergué, en Ergué Gabéric, fut capitaine au Régiment de la Reine avant d'entrer dans les ordres. Prêtre le 6 avril 1756, il devint vicaire général de Tréguier puis Evêque de Léon en 1772; il dépensa une somme de 500,000 livres pour la construction du collège de Léon qui était au moment de la révolution l'un des plus beaux de la province. Monseigneur de la Marche protesta avec une grande fermeté contre la constitution civile du Clergé, et la suppression de son Evêché. On voulut l'arrêter le 25 février 1791, mais il s'échappa et put s'embarquer le 1er mars pour l'Angleterre où il fut préposé pendant l'émigration à la distribution des secours recueillis pour les prêtres français réfugiés. Au moment du Concordat il fut du nombre des prélats qui crurent devoir refuser leur démission au

Pape. Il mourut à Londres le 25 novembre 1806. Ses restes, inhumés au cimetière de Saint-Pancrace, ont été transférés à sa cathédrale de Saint-Pol en 1868 et reposent dans un tombeau en marbre sur lequel on lit cette inscription :

Hic jacet
Joannes Franciscus de la Marche Episcopus et Comes Leonen
Stirpe antiqua et progenie clara nobilis,
virtute, pietate et laboribus longe nobilior
Senatui et provinciæ Gallo-Britonum Carus,
Quibus denique eversis
Militiæ clero ceterisque Gallorum in Anglia exulantium
Subsidia sibi a Rege et Senatu Britannico commissa
Sollicitudine et charitate amicus
Pater et Pastor ministravit.
Officiorum quæ religio, quæ Gallicana, quæ jura Regni
quæ fides et amor erga Regiam Borboniam gentem
imposuissent
propugnator strennus et recte tenax
non opprobriis nec illecebris prava jubentium movendus
splendidam paupertatem adscivit sibi
Caram habuit et honestavit.
His tantisque laboribus indefessus
Misericordia Divina confidens et meliora spirans
Obiit die XXV^ta novembris anno MDCCCVI.
ætatis LXXVII.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES EVESQUES DE TREGUER
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

EVESQUES DE LEXOBIE
OU LE COZ GUEAUDET

Premier lieu du siege Episcopal de Treguer, depuis l'an 73. jusqu'à l'an 859.

ADDITION.

TREGUER, ou Lantreguer, est une petite Ville en la coste Septentrionale de la Basse Bretagne, & donne son nom à tout le Diocese, qui est borné d'Orient de l'Evesché de S. Brieuc, d'Occident de celuy de Leon, du Midy de celuy de Cornouaille, & du Septentrion de l'Ocean Britanique. Le siege Episcopal est establi en la ville de Treguer, depuis la ruine de l'ancienne Ville de Lexobie, que l'on trouve marquée dans les plus anciens Historiens; le Chapitre de ce Diocese est composé de cinq Dignitez, à sçavoir du Tresorier, du Chantre, du Scolastique, de l'Archidiacre de Treguer & de celuy de Pluscallec, de quatorze Chanoines, six Vicaires, un Maistre de Sallette, les Musiciens & le bas Chœur. En cette Eglise Cathedrale est le tombeau de Saint Yves l'un des Patrons et Saint Tutelaire de Bretagne, que les Pelerins vont visiter avec une extréme devotion, et où plusieurs recouvrent diverses graces par son intercession.

Drennalus (qu'on tient avoir esté disciple du noble Decurion Joseph d'Arimathie) ayant traversé la Grand'Bretagne, passa és Gaules, & aborda au Havre Saliocan (c'est le Port de Morlaix nommé Hanterallen) & vint en la Ville, qui lors s'appelloit JULIA au dire de *Conradus Archidiaconus Salsburiensis, in descriptione utriusque Britaniæ libro 9. cap. 56.* où il dit : *Morlœum oppidum istius (quæ armorica dicitur) Britanniæ, quondam JULIA appellatum, ad radices Castri Cæsaris in crepidine montis situm ad imam vallem vergens, quod duo hinc inde fluvioli*

alluunt, in alveum aquæ marinæ ad Septentrionem recepti. Huic DRENNALE *majori Britannia veniens, Christi fidem prædicavit postea* LEXOBIÆ *præsul effectus.* Ce Conradus estoit Aumonier du Roy d'Angleterre Henry, pere du Duc Geffroy, mary de la Duchesse Constance, par commandement duquel il composa ce livre l'an 1167. Ce fut environ l'an 72. que ce S. homme arriva à Morlaix, sous le Pontificat de S. Lin, & l'Empire de Vitellius ; il convertit les Morlaisins & y edifia un petit Oratoire (c'est à present la Chapelle de S. Jacques prés la halle) & à l'une des avenuës de la Ville il erigea une colomne, au haut de laquelle il esleva une Croix, & dessous une petite niche il posa une image de N. Dame, & s'appelle encore cette Croix *Croas Arlettern,* à cause que la devotion du peuple y entretient toutes les nuits une chandelle allumée, elle est située au carrefour de la ruë dite de la fontaine. De là Drennalus passa en la Ville de Lexobie, en Breton *le Coz Gueaudet,* située à l'emboucheure de la riviere de Leguer, où il establit son siege Episcopal, & envoya à Nantes vers S. Clair, pour traitter avec luy des moyens pour l'avancement de la Religion Chrestienne és Armoriques. Il mourut l'an de grace 92.

II. — **Congalus** fut esleu par les fideles aprés la mort de Drennalus l'an de grace 92. que commença la seconde persecution suscitée par l'Empereur Domitian, sous le Pape S. Clement. Il gouverna 6. ans, & mourut l'an 98.

III. — **Hostolierus** entra en ce siege ledit an 98. sous le mesme Pape & l'Empereur Nerva, gouverna 8. ans, & mourut l'an 106. ayant veu la troisiéme persecution suscitée par Trajan Empereur.

IV. — **Feletus** sacré l'an 106. sous le Pape S. Anaclet martyr & l'Empereur Trajan, il mourut l'an 115. le 9. de son Pontificat.

V. — **Isarietus** fut sacré l'an 115. sous le Pape S. Evariste & l'Empereur Trajan, mourut 121. le 6. de son Pontificat.

VI. — **Grallon** sacré l'an 121. sous S. Alexandre I. du nom Pape & martyr, & l'Empereur Adrien ; mourut l'an 123. ayant siegé 2. ans.

VII. — **Hastrink** entra l'an 123. sous les mesmes Pape & Empereur, gouverna 7. ans & mourut l'an 130.

VIII. — **Semperius** fut sacré l'an 130. sous les mesmes Pape & Empereur, gouverna 4. ans, & mourut l'an 134.

IX. — **Erminus** fut sacré l'an 134. sous le Pape S. Xixte I. Martyr, & l'Empereur que dessus, gouverna 3. ans & mourut l'an 137.

X. — **Guennael** entra en ce siege l'an 137. sous le Pape & Empereur que dessus, mourut l'an 139. le 2. de son Pontificat.

XI. — **Drobuaclus,** sacré l'an 139. sous le mesme Pape & l'Empereur *Antoninus pius,* mourut l'an 144. ayant siegé 5. ans.

XII. — **Manuanus,** sacré l'an 144. sous Telesphore Pape & martyr & le mesme Empereur, siegea 6. ans, & mourut l'an 150.

XIII. — **Hugarnotus,** esleu l'an 150. sous les mesmes Pape & Empereur, mourut l'an 156. ayant siegé 6. ans

XIV. — **Nitorius,** sacré l'an 156. sous le Pape S. Higine martyr, mourut l'an 161. ayant gouverné son Eglise 5. ans.

XV. — **Fracorius,** ne vescut qu'un an, & mourut l'an 162.

XVI. — **Bodmaleus,** sacré l'an 162. sous le Pape S. Pie premier du nom martyr, vescut 5. ans, & mourut l'an 167.

XVII. — **Tuterius,** esleu l'an 167, sous le Pape S. Anicete & l'Empereur *Antonius Aurelius verus,* mourut l'an 169. aprés 2. ans de siege.

XVIII. — **S. Guennaelus,** sacré l'an 169. sous les mesmes Pape & Empereur, ne vescut en ce siege que 5. ans, & mourut l'an 172.

XIX. — **Congalus,** esleu l'an 172. mourut l'an 175. ayant siegé 3. ans.

XX. — **Dopelomus,** esleu l'an 175. sous le Pape S. Sother martyr, mourut l'an 179. ayant gouverné son siege 4. ans.

XXI. — **Guennaelus,** sacré l'an 179. sous le Pape S. Eleuthere martyr, mourut l'an 184. pendant la quatrieme persecution suscitée par l'Empereur Verus, il tint ce siege 5. ans.

XXII. — **Hoarvaeus,** fut esleu l'an 184. sous le mesme Pape & l'Empereur Commode, & mourut l'an 188. le 4. de son Pontificat.

XXIII. — **Widohelus,** sacré l'an 188. mourut l'an 192. ayant siegé 4. ans.

XXIV. — **Dispius,** sacré l'an 192. mourut l'an 198. ayant tint ce siege six ans.

XXV. — **Francianus,** sacré l'an 198. sous le Pape Victor & l'Empereur *Ælius Pertinax* mourut l'an 203. ayant siegé 5. ans, durant la cinquiéme persecution suscitée l'an 201. par l'Empereur Severus.

XXVI. — **Riticarius** fut sacré l'an 203. sous le Pape S. Zepherin martyr, et mourut l'an 214. ayant siegé 11. ans.

XXVII. — **Nicorus** sacré l'an 215. sous le mesme Pape & l'Empereur *Antonius Caracalla,* mourut l'an 218. le 3. de son Pontificat.

XXVIII. — **Guivenninus** esleu l'an 218. sous le mesme Pape, & l'Empereur *Macrinus,* mourut l'an 225. ayant siegé 7. ans.

XXIX. — **Brumælus** sacré l'an 225. sous le Pape S. Urbain I. martyr, & l'Empereur Alexandre, mourut l'an 239. ayant vescu en ce siege 14. ans, pendant la 6. persecution suscitée par l'Empereur Maximin l'an 236.

XXX. — **Guennælus** sacré l'an 239. sous le Pape S. Fabien martyr, & les Empereurs

Balbinus & Puppienus, & mourut l'an 257. pendant la 7. persecution suscitée par l'Empereur Decius, l'an 253. il tint ce siege 18. ans.

XXXI. — **Godamius** sacré l'an 257. sous le Pape S. Estienne, premier martyr, & les Empereurs *Valerien & Galere*, qui deux ans ans aprés, qui fut 259. susciterent la 8. persecution, pendant laquelle nostre Prélat mourut l'an 268. ayant siegé 11. ans.

XXXII. — **Hoarvæus** sacré l'an 268. sous S. Denys premier du nom, & les mesmes Empereurs, vescut 2. ans en ce siege, et mourut l'an 270.

XXXIII. — **Neoturnus** sacré l'an 270. sous le mesme Pape, & l'Empereur Claude; vescut pendant la neufiéme persecution suscitée par l'Empereur Aurelien, l'an 273. & ayant siegé douze ans, il mourut l'an 285.

XXXIV. — **Guennoleus** sacré l'an 285. sous le Pape S. Cajus martyr, & les Empereurs Diocletien & Maximien, mourut l'an 291. ayant vescu Evesque de Lexobie 6. ans.

XXXV. — **Cormennus** sacré l'an 291. sous le mesme Pape, & les Empereurs Diocletien & Maximien, qui susciterent la dixiéme & plus cruelle persecution contre l'Eglise, l'an 302, en laquelle ce Prélat mourut l'an 312. le 21. de son Pontificat.

XXXVI. — **Guennælus** sacré l'an 313. sous le Pape S. Melchiades martyr, & l'Empereur Constantin le Grand, lequel ayant permis l'exercice libre de la Religion Chrestienne par tout son Empire, ce Prélat osta les Idoles de la Ville de Lexobie & autres de son Diocese, & jetta les fondemens de sa Cathedrale & plusieurs autres Eglises, & mourut l'an 324. ayant tint ce siege 11. ans.

XXXVII. — **Viennenus** sacré la mesme année 324. sous le Pape S. Sylvestre, & le mesme Empereur, gouverna paisiblement son Eglise 14. ans, & mourut l'an 338.

XXXVIII. — **Cretus** sacré l'an 338. sous le Pape S. Jules premier du nom, & les Empereurs Constantin II. Constance & Constans, gouverna son Evesché 7. ans, & mourut l'an 345.

XXXIX. — **Tugduval** sacré l'an 345. mourut l'an 354. ayant siege neuf ans.

XL. — **Manuanus** sacré l'an 354. sous le Pape S. Libere & les mesmes Empereurs, mourut l'an 361. le 7. de son Pontificat.

XLI. — **Guernaclus** esleu l'an 361. sous le mesme Pape & l'Empereur Julien l'Apostat, mourut l'an 377. ayant siegé 16. ans.

XLII. — **Guernaclus** sacré l'an 377. sous le Pape S. Damase, & les Empereurs Gratian & Valentinien II. mourut l'an 380. le troisiéme de son Pontificat.

XLIII. — **Chrismatus** sacré l'an 380. sous le Pape S. Damase, & l'Empereur Gratian. De son temps en l'an 382. Flave Maxime Clemens passa en Bretagne Armorique pour la conqueste des Gaules, & aborda au Port Saliocan ou havre de Morlaix, & logea au Manoir de l'ARMORIQUE, appartenant à present au Seigneur de Goazriant. Ce Prélat mourut l'an 386.

XLIV. — **Guernanus,** fut sacré l'an 386. sous le Pape S. Sirice, & mourut l'an 393. ayant siegé 7. ans, vescut sous Conan Meriadec Roy de Bretagne Armorique.

XLV. — **Guernaolus,** sacré l'an 393. mourut l'an 398. le 5. de son Pontificat sous le regne de Grallon deuxiéme Roy de Bretagne Armorique.

XLVI. — **Enduvaleus,** sacré l'an 398. sous le Pape S. Annastase I. & les Empereurs Arcade & Honoré, mourut l'an 401. ayant gouverné trois ans sous le mesme Roy Grallon.

XLVII. — **Goceatus,** sacré l'an 401. vescut sous le Pape Innocent I. & les mesmes Empereurs, & mourut l'an 412. ayant siegé 11. ans, sous les Roys de Bretagne Grallon & Salomon I. du nom son fils.

XLVIII. — **Cathocus,** fut esleu l'an 412. sous le mesme Pape, l'Empereur Theodose le jeune, & le Roy de Bretagne Audren, qui bastit une Ville en ce Diocese sur les confins de celuy de S. Brieuc, laquelle il nomma de son nom Kastell-odren, my-chemin entre Saint-Brieuc & Guenkamp, à distance de trois lieuës de chacune. Ce Prélat mourut l'an 428. ayant siegé 16. ans.

XLIX. — **Rinoketus** sacré l'an 428. sous le Pape S. Celestin I. les Empereurs Theodose le jeune & Valentinien premier, & le Roy de Bretagne Audren, tint ce siege 9. ans, & mourut l'an 437.

L. — **Bethmaelus** fut sacré l'an 437. sous le Pape S. Xixte III. & les mesmes Empereurs, gouverna 7. ans sous le regne de Budick Roy de Bretagne Armorique, & mourut l'an 444.

LI. — **Idigenus** gouverna depuis l'an 444. jusqu'à 452. qui font 8. ans sous le Pape S. Leon, l'Empereur Marcian, & les Rois de Bretagne, Budik & son fils Hoël I. au couronnement duquel il fut present.

LII. — **Melvianus** sacré l'an 452. sous les mesmes Pape, Empereur, & Hoël Roy de Bretagne, tint ce siege 4. ans, & mourut l'an 456.

LIII. — **Diabomaldus** entra au siege de Lexobie l'an 456. sous les mesmes Pape, Empereur & Roy, mourut l'an 460. le quatriéme de son Pontificat.

LIV. — **Gorennenus** sacré l'an 460. gouverna sous le Pape S. Hilaire, l'Empereur Leon I. & le Roy de Bretagne Hoël I. & mourut l'an 464. le 4. de son Pontificat.

LV. — **Isannacus** esleu l'an 464. sous les mesmes Pape, Empereur & Roy, siégea 7. ans, & mourut l'an 471.

LVI. — **Tanguidus** sacré l'an 471. mourut l'an 479. ayant siegé 8. ans sous le Pape S. Simplicius & les mesmes Empereur & Roy de Bretagne.

LVII. — **Gohaelus** fut sacré l'an 479. sous le mesme Pape, l'Empereur Zeno, & le Roy de Bretagne Hoël I. mourut l'an 481. aprés trois ans de siege.

LVIII. — **S. Docmaelus** sacré l'an 484. sous le Pape S. Felix II. & les Empereur & Roy

de Bretagne que dessus, il vescut en ce siege 15. ans, & mourut l'an 499. L'an 498. le Roy Hoël II. du nom, maria sa fille la Princesse Alienor de Bretagne au Vicomte de Leon, & luy donna la Ville & Chasteau de Morlaix, laquelle tant de ça que delà la riviere de Keuleut luy demeura jusqu'à l'an 1177. comme nous dirons cy-aprés (Dieu aidant.)

LIX. — **Connanus** sacré l'an 499. sous le Pape S. Symmache, l'Empereur Anastase I. & le Roy de Bretagne Hoël II. du nom, gouverna son Diocese 4. ans, & mourut l'an 503.

LX. — **Riocus** esleu l'an 503. sous les mesmes Pape, Empereur, & Roy de Bretagne. De son temps prit commencement le Royaume Dononéen, ou de basse Bretagne, comprenant les Eveschez de Cornoüaille, Leon, Lexobie, partie du Brioçois & Vennetois. *Argentré,* l. 2. c. 14. Ce Prélat mourut l'an de grace 515. & de son Pontificat le 12.

LXI. — **Rivalonus** sacré l'an 515. mourut l'an 518. le troisiéme de son Pontificat.

LXII. — **Joannes** esleu l'an 518. sous le Pape S. Horsmida, l'Empereur Justin I. & le mesme Roi, gouverna jusqu'à l'an 527. qui font 9. ans.

LXIII. — **Guennaelus** sacré l'an 527. sous le Pape S. Felix III. & l'Empereur Justinian I. mourut l'an 531. le 4. de son siege.

LXIV. — **Tirisinus** sacré l'an 531. sous le Pape S. Jean second, les mesmes Empereur & Roy, ne fut un an entier, & mourut au commencemeut de l'an 532.

D'or au Chesne de Synople, timbré de tiare Papale, deux chefs d'azur se croizans sous l'Escu.

LXV. — **S. Tugduval,** duquel nous avons descrit la vie cy dessus, page 667. fut sacré l'an 532. sous le Pape Jean II. du nom, l'Empereur Justinien premier, & le Roy de Bretagne Hoël I. du nom, gouverna son Evesché 66. ans, & mourut l'an 598.

LXVI. — **S. Ruelin** ou **Revelinus,** homme de sainte vie, Moyne de l'Abbaye de Trecor, & disciple de S. Tugduval, lequel le designa son successeur, ayant recommandé à son Chapitre de l'eslire aprés son decez; mais l'Archidiacre Pergatus fit des brigues si fortes pour soy, qu'on le pensa eslire, si saint Tugduval ne fut apparu en l'assemblée resplendissant comme un soleil, & presidé à l'eslection de ce S. Prélat, lequel prit possession de son siege, & fut sacré l'an méme 598. sous le Pape S. Gregoire le Grand, l'Empereur Maurice, & le Roy Hoël III. du nom, & le gouverna 43. ans jusqu'à l'an 641. qu'il deceda. Il y a une Chappelle de son nom en la Ville de Landt-Treguer en la ruë neuve prés la Psallette.

LXVII. — **Pebecontus** fut esleu l'an 642. sous le Pape Theodore I. les Empereurs Constantin III. & Constans II. & le Roy de Bretagne Salomon II. du nom, tint ce siege 20. ans, & mourut l'an 662.

LXVIII. — **Robert** esleu l'an 662. sous le Pape S. Vitalien, les Empereurs que dessus, & Alain III. du nom surnommé le Long, Roy de Bretagne Armorique, à l'Edit duquel touchant la reformation de la Coustume du païs, il soussigna avec les autres huit Evesques en la Ville d'Occismor en Leon l'an 683. & y signe *Robertus Lexobiensis Episcopus.* Il mourut l'an 693. ayant siegé 31. ans.

LXIX. — **Stelereus** fut sacré la mesme année du decez de son predecesseur, qui fut l'an 693. sous le Pape S. Serge I. l'Empereur Justinien II. & trois ans aprés le decez du Roy Alain le Long, tint ce siege 16. ans, & mourut l'an 709.

LXX. — **Martin** fut esleu l'an 709. sous le Pape Constantin, & l'Empereur Justinien II. pour la seconde fois, pendant l'interregne qui fut en Bretagne aprés la mort du Roy Alain III. siegea 12. ans, & mourut l'an 721. Ce Prélat faisant sa visite en la Parroisse de Plou-igno au païs Morlaisin esteignit une grande incendie par la vertu des Reliques de S. Tugduval, comme nous avons dit en sa vie le 30. Novembre, article XVII.

LXXI. — **Denis** fut sacré l'an 721. sous le Pape S. Gregoire & l'Empereur Leon Isaurien III. & mourut l'an 764. ayant siegé 43. ans.

LXXII. — **Gouarranus** fut esleu l'année suivante, 765. sous le Pape Paul premier, & l'Empereur Leon surnommé Copronyme, & l'an 786. Astulphe Lieutenant de Charlemagne Empereur vint en Bretagne, & entre autres Villes prit Lexobie. Ce Prélat tint ce siege 70. ans. sous les Roys de Bretagne Daniel Drem-rus, Arastagn, Grallon, Allain II. du nom, Morvan, Guyomark & Neomene, jusqu'à l'an 836. que Hasteing Capitaine des Danois qui escumoient la mer Oceane, vint avec toute sa flotte aborder au havre de Bec-Leguer, assiegerent & emporterent d'assaut la Ville de Lexobie ou Coz-Gueaudet, massacrerent le Clergé & le peuple, & pillerent le tresor de l'Eglise Cathedrale, hormis les reliques du corps de S. Tugduval, que ce Prélat enleva & emporta à Chartres en Beausse où elles sont encore reverement gardées. Il y a encore à present une vieille Tour carrée sur le pignon de l'aisle senestre de l'Eglise Cathedrale de Treguer joignant l'Evesché, qui s'appelle *la Tour de Hasteing*, & se trouve quelques vieux vers Latins de cette aventure, que je mettrai icy, encore que je ne m'y appuye gueres.

HASTEING *obtinuit sedem, per eumque vacavit,*
Annis per centum demptis bis quinque, Perempto
Præsule, non ente in hac aliquo residente.

Car il se trompe de faire vacquer le siege quatre-vingts dix ans, comme vous allez voir. Neanmoins le Prince Neomene, qui encore se portoit Lieutenant où Vice-Roy de l'Empereur Loüis le Debonnaire en Bretagne, donna la chasse aux Barbares.

EVESQUES DE TREGUER

Depuis la Translation du Siege Episcopal de Lexobie ou le Coz-Gueaudet en la Ville de Landt-Treguer, qui fut l'an 856. jusqu'à la presente année 1679.

LE SIEGE EPISCOPAL de Lexobie ayant vacqué vingt & trois ans aprés la ruine de la Ville; l'Evesque Gouarranus estant decedé en France peu aprés, pendant cet intervalle de temps, il arriva de grands changemens en l'Estat de Bretagne, car l'Empereur Loüis le Debonnaire ayant esté pris, degradé & abandonné des siens, les Bretons esleurent Roy Neomene, Prince du sang de leurs Rois, lequel aprés avoir vaincu plusieurs fois les François qui se vouloient opposer à ses desseins & asseuré l'Estat de son Royaume, se fit couronner & (l'unique de nos Rois Bretons) oindre en l'Eglise Metro-

politaine de Dol l'an 855. par l'Archevesque Festinian, à l'obeïssance duquel & de ses successeurs il reduisit les huit autres Evesques, qui s'en estoient separez pour adherer à celuy de Tours ; & l'Evesché de Lexobie ayant vacqué depuis l'an 838. il le rétablit & y nomma.

LXXIII. — **Gratian,** l'un de ses Aumosniers, qui ne fut sacré que l'an 859. sous le Pape Nicolas I. & l'Empereur Loüis II. Ce Prélat obtint dudit Roy Neomene permission pour transporter son siege en la Ville de Trecor, distant 4 lieuës de Coz-Gueaudet, & se servit pour Cathedrale de l'Eglise Abbatiale dudit Trecor, ce qui luy fut permis, & transporta ledit Prince tous les Privileges de l'ancienne Ville de Lexobie, à la nouvelle Ville qu'on commença à bastir prés ledit Monastere de Trecor, sur une petite pointe ou longe de terre qui est entre les emboucheures des rivieres de Jaudi & Guendi, esquelles la mer refluë, & y fait un des bons Ports de toute la coste ; & fut cette nouvelle Ville appellée Landt-Treguer, du vieil mot Breton Lant, qui signifie *Eglise* & *Treguer,* qui est le nom commun de tout l'Evesché & non pas de cette Ville particulière (comme aucuns se sont licenciez de le vouloir persuader de nos jours contre la verité, & la pratique de huit cens tant d'années). Ce Prélat mourut l'an 924. ayant tenu ce siege 64 ans.

Martin, l'an 862.

Dionisius ou **Denis,** l'an 876.

Consennanus, l'an 890.

Gratianus, l'an 915.

Les noms de ses successeurs ne se trouvent jusqu'à l'an 990.

LXXIV. — **Paul** Moyne & Abbé du Monastere de S. Paul en l'Isle d'Oüessant à la coste de Leon, fut pour sa sainte vie esleu Evesque par le Chapitre de Treguer l'an de grace 990. sous le Pape Jean XV (1), l'Empereur Otton III. & le Duc de Bretagne Conan I. du nom dit de Rennes, & ayant gouverné son Evesché unze ans, il mourut l'an 1001. L'an 994. il leva les Reliques du corps de S. Efflam Prince Hybernois en la paroisse de Plestin en son Diocese (2).

LXXV. — **Soffrus** fut sacré l'an 1001. sous le Pape Sylvestre II. l'Empereur Otton III. & Geffroy I. du nom Duc de Bretagne, & ayant gouverné son Evesché 38. ans, il mourut l'an 1039.

LXXVI. — **Guillaume** fut sacré l'an 1039. sous le Pape Benoist II. ou X. selon aucuns, l'Empereur Conrad II. du nom, & le Duc Conan II. du nom, tint ce siege 5. ans, & mourut l'an 1044. L'an 1039. la Duchesse Berthe veuve du Duc Alain troisiéme, donna aux Abesses & Religieuses de S. Georges de Rennes la Prevosté de saint Georges en la Paroisse de Plougaznou en ce Diocese. Il erigea l'Eglise de S. Magloire de *Castello Totban* en Parrochiale, à la requeste de Henry Comte de Pontievre, lequel depuis la donna à Durand Prieur de Lehon prés Dinan.

LXXVII. — **Guy** fut esleu l'an 1045. sous le Pape Gregoire VI. l'Empereur Henry III. surnommé le Noir, & le Duc Conan II. mourut l'an 1067. le 22. de son Pontificat.

(1) Voy. la vie de S.Felix, page 93, art. III. — A.

(2) Voy. en sa vie, p. 92, art. II. — A.

LXXVIII. — **Martin** fut élû l'an 1067. sous le Pape Alexandre II. (1) l'Empereur Henry IV. & le Duc Hoël premier du nom, tint ce siege 31. ans, & mourut l'an 1098. Du temps de ce Prélat, Derien quatriéme fils de Henry Comte de Pontyevre, qui avoit eu pour son partage la Seigneurie de la Roche-Jaudy, y fit bastir un beau & fort Chasteau, & ceindre de murailles la Ville, qui de son nom fut appellée *la Roche-Derien.*

LXXIX. — **Raoul** fut élû l'an 1098. sous le Pape Urbain II. l'Empereur Henry IV. & le Duc de Bretagne Alain IV. surnommé Fergent. L'an 1110. fut fondée en l'Eglise Priorale Monastique de Saint Mathieu és faux-bourgs de Morlaix, la Confrerie de la Sainte-Trinité, par concession de ce Prélat, de Hamon Vicomte de Leon, Seigneur propriétaire de Morlaix, & de Daniel Abbé de S. Mathieu, comme il appert par ce memoire, affiché au premier pillier du costé de l'Evangile, hors le Chœur de l'Eglise Collegiale de Notre-Dame le Meur à Morlaix, écrit sur velin l'an 1486. à la diligence de Guillaume Roland, Yves Kerouarkh, & Guillaume Prouff lors Abbez de ladite Confrerie, & rafraischi l'an 1547. dont voicy la teneur : *Hæc sunt nomina fratrum de confraternitate, quæ constituta fuit affluante spiritu sancto, apud Montem Relaxum, in honorem Sanctæ Trinitatis, & sancti Matthæi Apostoli & Evangelistæ, Anno millesimo centesimo decimo ab incarnatione Domini, concedentibus Radulpheo Trecorensis Episcopo, Daniele Abbate Sancti Matthæi, & Hoarvæo Vice-comite.* Puis suivent les noms des Confreres : *Imprimis Monachi : Haemo Monacus S. Matthæi, & ejusdem Castelli & confraternitatis Prior : Hervœus Monachus Sancti Melanii : Bili Monachus Sancti Jacuti* (c'est S. Jacques au bout de la halle dudit Morlaix) *Sacerdotes, Daniel, Halcuin, Yvo, &c. Laïci, Haoarveus Vicecomes, &c. Mulieres, adevisia, Orven &c.* Puis suivent les conditions de cette société & Confrairie, qui sont telles, *Horum autem fratrum inter se tales sunt conditiones, quatenus dicti Monachi & clerici, ipsi & omnes suæ possessiones in tutela sunt & deffensione Hervœi Vicecomitis & aliorum fratrum Laïcorum sub juramento constituti : Ipsi vero Hervœus Vicecomes & omnes Laïci fratres, in ordinibus & beneficiis Monachorum & Clericorum Fratrum recepti sunt ; ipsi vero inter se Laïci sic in pace permanere affirmaverunt, ut nullus alteri foris faciat, dolo vel traditione ; Cum vero unus de confraternitate illa mortuus fuerit, illi debent Monachi & clerici Missam annualem, & laïci aliam.* Cette confrairie fut depuis transferée en l'Eglise de Nôtre-Dame le Meur en la Ville close. Par ce memoire il se voit qu'en l'an 1110. il y avoit des Moines dans trois Eglises de Morlaix, sçavoir est à saint Mathieu, saint Jacques, & saint Melaine, pour ce dernier, l'acte du don du Prieuré à l'Abbaye saint Melaine de Rennes est rompu au Cartulaire de ladite Abbaye, mais j'ay trouvé la confirmation que j'insereroy cy-dessous en son lieu. Ce Prélat mourut l'an 1117.

LXXX. — **Geffroy** sacré l'an 1118. sous le Pape Gelase II. l'Empereur Henry V. & le Duc Alain IV. tint ce siege 10. ans, & mourut l'an 1142. L'an 1130. il consentit la fondation de l'Abbaye de Begar, Ordre de Cysteaux faite par le Comte de Pontyevre Estienne 3. & la Comtesse Havoyse de Guenkamp sa femme, lesquels l'an 1135. fonderent aussi l'Abbaye de sainte Croix prés Guenkamp, & y mirent des Chanoines Reguliers de S. Augustin.

LXXXI. — **Hugues** fut esleu l'an 1142. sous le Pape Innocent III. l'Empereur Conrad III. & le Duc Eudon, mourut l'an 1150. ayant siegé 8. ans.

LXXXII. — **Guillaume** fut sacré l'an 1150. sous le Pape Eugene III. l'Empereur

(1) Arg. l. 4. ch. 31. — A.

Conrad III. & le Duc de Bretagne Eudon pere de Conan le petit, gouverna 14. ans, & mourut l'an 1164. L'an 1160. Hervé II. du nom Vicomte de Leon & Seigneur de Morlaix, confirma le don fait par son pere Guyomar de l'Eglise de Nôtre-Dame en Plou-jean, (c'est à present saint Melaine) aux Abbé & Monastere de saint Melaine de Rennes, en voicy les Lettres qui se trouvent entieres au Cartulaire de ladite Abbaye. *Ego H. DEI GRATIA Leonensis Comes, pro salute mea, & pro animabus parentum meorum, tam prædecessorum quam successorum, do & concedo, & sigilli mei impressione confirmo, donum quod Pater meus G. Vicecomes donavit Deo & sancto Melanio, & Monachis ejus perpetualiter habendum, scilicet Ecclesiam SANCTÆ MARIÆ apud Montem Relaxum, in PLEBE JOANNIS Sitam, & quidquid sui juris erat in tota terra illa, à furno Monachorum scilicet, usque ad Vallem quæ Vallis DOLCTAN (Vulgo, TRAOUN-DOUSDER) dicitur, quod donum Allodarii ipsius terræ Godienses scilicet, gratanter in præsentia prædicti Patris mei & Plurimorum aliorum, qui in carta inde facta plenius adnotati reperiuntur, libere & quiete dederunt & concesserunt :* Voyez le reste du don en nostre Catalogue de Leon en Salomon XXIII. Evesque de Leon, *cy-dessus page 229**. Ce Prelat signa le don que fit Marguerite Comtesse de Pontyevre, de la moitié des moulins de Rochefort prés Guenkamp, aux Abbé & Moynes de Sainte Croix ; & l'an 1151. le 13 jour de Septembre, il fut present avec Josse Evesque de Saint Brieuc, en la Ville de Mayne, lorsque Henry premier du nom Comte de Pontyevre & de Guenkamp, épousa Mathilde fille de Jean Comte de Vendosme, és mains d'Engelbaud Archevesque de Tours.

LXXXIII. — **Louis Le Bourgeois** natif de Guenkamp, sacré l'an 1164. sous le Pape Alexandre III. l'Empereur Frideric Barberousse I. du nom, & le Duc de Bretagne Conan surnommé le Petit IV. du nom, tint ce Siege onze ans, & mourut l'an 1175. L'an 1165. le Duc Conan mariant la Princesse Constance sa fille unique au Prince Geffroy III. fils de Henry II. Roy d'Angleterre, ordonna que ladite Constance auroit aprés sa mort tout le Duché, excepté le Comté de Guenkamp (qui luy estoit écheu de par son ayeule) duquel il voulut que le Comte Eudon son Pere joüit pendant sa vie ; mais ce Prince estant mort l'an 1171. & son corps ensevely en l'Abbaye de Begar, Ordre de Cysteaux en ce Diocese, l'Anglois se saisit aussi-bien du Comté de Guenkamp, que du reste du Duché, au nom du Duc Geffroy son fils.

LXXXIV. — **Yves-Ovinon,** Archiprestre de l'Eglise de Tours, fut sacré l'an 1176. sous les mêmes Pape & Empereur, & la Duchesse de Bretagne Constance, il ne tint ce siège que 2. ans, & mourut l'an 1178. allant à Rome, ayant esté tant battu de certains voleurs, qui luy enlevérent ses chevaux & bagage, qu'il deceda 8. jours aprés. L'an 1177. le Duc Geffroy entra en armes au païs de Leon, qu'il prit, & aussi la Ville de Morlaix, où le Vicomte Guyhomar le vint trouver, & luy demanda pardon de ses rebellions, le Duc luy pardonna, & luy rendit ses terres de Leon, mais il retint en sa main, & unit inseparablement au Duché la Ville & Chasteau de Morlaix, qu'il fortifia, jugeant cette place estre d'importance pour brider les Vicomtes de Leon, estant la clef & entrée de leur Païs.

LXXXV. — **Geffroy Loya** fut sacré l'an 1179. sous les mesmes Pape & Empereur, & le Duc Geffroy mary de la Duchesse Constance, siegea 23. ans, & mourut l'an 1202. L'an 1180. se meut procez entre les moines du Prieuré de S. Melaine de Morlaix d'une part, & les Officiers du Duc Geffroy d'autre, touchant le Fouraban dudit Saint Melaine, *super coctorio furni quod est in Burgo Monachorum de Monterelaxo* (porte l'acte); ceux-cy soustenans que les sujets du Duc audit Bourg des Moines (ce sont les faux bourgs de Saint Melaine, de Plou-Jean, & le Quay de Treguer jusqu'à l'Estang de Penarru, & la

Fontaine de Traoudouster, devoient cuire au Four du Duc, & les Moines contestans & asseurans estre en possession du contraire, par don & octroy à eux fait par Guyhomar Vicomte de Leon, & son fils Hervé, & d'autre Guyhomar fils de ce Hervé, & sa femme Nobilis, de contraindre tous les Habitans dudit Bourg de cuire à leur Four, de quoy ils informerent par le témoignage de gens d'honneur & d'âge, par devant Derien Baillif dudit Morlaix, lequel sur ladite Enqueste prononça Sentence au profit des Moines, signé d'Yves Evesque de Leon, Derien Baillif du Duc à Morlaix, Hervé, Eudon, Sabioc, Clercs; Briend & Rivallon, Moines; Salomon Chapelain, Hamon Senéchal, Eudon & plusieurs autres. Ce procez est entier au Cartulaire de S. Melaine de Rennes, & commence, *Quoniam visui & auditui prœbenda est authoritas, &c.* Le Duc Geffroy estant mort à Paris l'an 1186. Guyhomar Vicomte de Leon & Hervé son frere, qui portoient impatiemment la perte de la Ville de Morlaix, la surprirent par l'intelligence de quelques habitans, mirent hors les Officiers du Duc, & y mirent bonne garnison, mais l'année suivante 1187. Henry II. Roy d'Angleterre, se portant Tuteur du jeune Duc Artur, descendit en Bretagne, & ayant assemblé les Barons & Seigneurs du Païs, il mena son armée vers Morlaix, laquelle il assiegea de trois costez, ayant divisé son armée en trois à cét effet, dont une partie estoit retranchée au Parc de S. Nicolas, l'autre dans le Parc au Duc, la troisiéme au Bourg de S. Martin, & avoit ses engins de machines en ce Bourg de S. Martin, & sur le Mont-Relaix, la riviere de Kevleut entre deux, sur laquelle il avoit fait un Pont aux Moulins de *Trouarmilin,* pour passer d'un camp à l'autre. Ce siege dura neuf semaines avec des assauts journaliers, livrez & soustenus d'une merveilleuse opiniastreté, sur tout les engins de l'Anglois faisoient voler des pierres d'une prodigieuse grandeur, qui incommodoient extrémement le Chasteau & la Ville, & la faim se fourrant parmy les assiegez, les contraignit de composer, ce qu'ils firent & ouvrirent leurs portes au Roy, qui y remit les Officiers du Duc, & depuis cette place a esté aux Ducs. On tient que pendant ce siege, il se trouva un jeune soldat Morlaisin au camp du Roy d'Angleterre, lequel estant d'une statuë & corpulence excedant la commune proportion des hommes, un jour le Roy chassant au sanglier, poursuivit la beste si chaudement, qu'il pensa perdre la vie, car le sanglier se tournant de court, s'alloit fourrer entre les jambes de son cheval, ce que voyant notre Morlaisin qui se trouva là auprés, il courut vers le Sanglier, & de son coutelas luy desserra un coup si nerveux, qu'il luy abattit la hure tout d'un coup, ce que le Roy ayant veu, il voulut qu'en memoire de cét acte, il portast doresnavant pour armes, d'argent à une hure de Sanglier de sable, & le recompensa d'autre part. Robert de Houveden Historien Anglois parlant de ce siege, dit ainsi. *Anno Anno 1187. Rex Angliæ profectus est in Britanniam, & obsidione cœpit castrum de MONTRELAIX, quod Hervœus de Leons & Guydomarus frater ejus occupaverant, post mortem Gaufridi Comitis Britanniæ.*

LXXXVI. — **Guillaume** fut sacré l'an 1203. sous le Pape Innocent III. l'Empereur Othon IV. & la Duchesse Alix, qui depuis épousa Pierre de Brenne, gouverna 28. ans, & mourut l'an 1230. L'an 1213. S. DOMINIQUE DE GUZMAN, Fondateur de l'Ordre des Freres Predicateurs vint en Bretagne, & vint trouver le Duc Pierre & la Duchesse Alix, qui estoient à Morlaix, logea en leur Palais, dit la Messe, & prescha en la Chapelle de Saint Jean audit Palais, (c'est la Chapelle de Saint Jean, qui fait l'aisle de l'Eglise Conventuelle de Saint Dominique audit Morlaix) on tient que le sujet de ce voyage fut pour exciter le Duc & la Noblesse de se croiser contre les Albigeois.

LXXXVII. — **Estienne** (1) fut éleu l'an 1230. sous le Pape Gregoire IX. l'Empereur

(1) Etienne, archidiacre de Tréguier, fut élu le 23 janvier 1223. (Honorius III, art. VII).

Frideric II. & le Duc Pierre Mauclerc, veuf de la Duchesse Alix. Il tint ce Siege 18. ans. & mourut l'an 1248. L'an 1233. ce Prelat unit à la Mense Episcopale la Paroisse de PENGUENAN, & les dixmes de la Paroisse de PLOU'-GRESCANT, & l'an suivant 1234. il se joignit aux Habitans de Morlaix, pour procurer la Fondation d'un Convent de S. Dominique en ladite Ville, & envoya à Paris vers le General de l'Ordre, Frere Jourdain de Saxe, lequel commanda au Provincial de France F. Raymond de Tarentaise de se transporter sur les lieux, avec pleine puissance de traiter de ladite Fondation, ce qu'il fit, & descendit à Morlaix l'an deux cens trente-cinq, aprés avoir visité les Convents de Nantes & Dinan, amenant quant & soy deux Religieux bas Bretons, Frere Olivier de Treguer du Convent de Dinan, & Frere Guillaume de Ker-Isac profez du Convent de Nantes, qui furent tous receus à Morlaix en grande réjouïssance, & en presence de ce Prelat, & du consentement du Duc, qui pour l'emplacement du Convent donna son Palais & ses vergers, la Fondation fut concluë, & se monstrerent les Morlaisins si desireux d'avoir ces Religieux, qu'à raison que la Ville estoit petite, ils se cottizerent, le fort aidant au foible, à donner tous les ans certaine mesure de bled pour aider à la nourriture desdits Religieux, qui se payoit & mesuroit en des mesures de pierre de grain, cavées expressement, & à cét effet gaugées, & posées sous le porche de la Chapelle de la Veronique, joignant le portail de l'Eglise, où elles ont esté conservées, en memoire de cette antiquité, jusques à l'an 1629. que le Prieur dudit Convent fit démolir ladite Chapelle de la Veronique, & (sans considerer l'importance de ce changement) oster ces mesures, le cœur nous seignant de voir aliener les monumens d'une si remarquable antiquité. L'an 1236. le Dimanche 29. Juin, feste des Apostres Saint Pierre & Saint Paul, arriverent à Morlaix neuf Religieux envoyez par le susdit Pere Provincial, qui furent logez à l'Hostel des Moines du Relec prés Saint Melaine, & le jour du Vendredy Saint, l'an 1237. (selon leur supputation, mais selon la moderne commençant l'année en Janvier 1238.) on fit marché avec un Maistre Architecte de Landt-Meur, pour l'édifice de l'Eglise, laquelle fut fondée le Dimanche dans les Octaves de l'Ascenscion suivante, dans les Vergers & Palais du Duc, entre les murs de la Ville, la riviere Jarleau, & le Fauxbourg des Vignes, present & officiant ce Prelat, assisté de Dernier ou Derien Evesque de Leon & leurs Officiers, de tout le Clergé, Noblesse & peuple de Morlaix, tous lesquels à l'envy l'un de l'autre, contribuerent à cét edifice. Le Chœur, sa maistresse Vitre & l'excellente rose qui s'y void, le Jubé & les garnitures du Chœur, haut & bas, furent faits faire par ALLAIN MINOT & AMOU sa femme, la Chapelle de Nostre-Dame, la Sacristie. & le grand Dortoir, furent bastis par YVES FARAMUS, & les autres bastiments par plusieurs autres Seigneurs, comme il appert par des plaques de Bronze, qui se voyent en divers lieux, tant de l'Eglise que du Cloistre. L'Epitaphe de la Fondatrice se lit autour de la lame de letton rouge, dont son tombeau est couvert, au milieu du Chapitre, devant l'Autel de Nostre-Dame, en ces termes.

Ecce sub hoc Saxo Fratrum de Monte-Relaxo
Est sita fundatrix JULIANA Dei veneratrix ;
Hujus erat virtus (quâ pollet fœmina raro)
Mens sincera, manus larga, pudica caro (1).

(1) M. de Kersauzon (*Revue de l'Ouest*, I. p. 187) a démontré que cette Julienne était de la famille du Penhoët et il cite à l'appui une lettre de M. le comte de Kersauzon au Pere Coste, prieur du Couvent en 1773, dans laquelle il est dit : « Vous n'ignorez pas que c'est à l'illustre maison de Penhoet, dont je descends, qu'appartenait Julienne votre fondatrice, dont l'épitaphe rappelait en quelques mots la belle vie : *Mens sincera, manus larga, pudica caro.* » M. de Kersauzon établit également que, selon toute probabilité, Julienne ne fut pas fondatrice du Couvent au XIIIe siècle, mais seulement au commencement du XVe, car elle est inhumée dans la chapelle de Notre-Dame construite à cette époque. — P. P.

LXXXVIII. — **Hamon** fut éleu l'an 1249. sous le Pape Innocent IV. l'Empereur Guillaume, & le Duc de Bretagne Jean I. du nom, surnommé le Roux, il siegea 13. ans, & mourut l'an 1262. Il dedia l'Eglise Conventuelle de Saint Dominique de Morlaix, le Dimanche aprés les Octaves de Saint Pierre & Saint Paul, l'an mil deux cens cinquante.

LXXXIX. — **Allain de Lesar-Trew** (1) de la Maison de LESAR-TREW en la Paroisse de Plou'-MEUR-GAUTIER sur le rivage de la riviere de TREW, au Diocese de Treguer, fut sacré l'an 1262. sous le Pape Urbain IV. l'Empereur Alphonse, & le Duc de Bretagne Jean premier du nom; deceda l'an 1267. le V. de son Pontificat, ayant accordé avec le Duc pour le different des Regales, duquel accord l'acte se void en *Argentré livre 5. chap. 24.* en date du jour devant la Saint Laurens, ladite année 67. L'an 1263. Rolland de Dinan IV. du nom, Seigneur de Montafilant, fit de grands dons aux Abbesse & Religieuses de S. Georges de Rennes, pour prier Dieu pour l'ame de luy & de ses predecesseurs & successeurs.

D'argent à la rose de gueules percée d'or.

XC. — **Allain de Bruc** fut sacré l'an 1268. sous le Pape Clement IV. l'Empereur Alphonse, & le Duc Jean premier, tint ce Siege 17. ans, & mourut l'an 1285. Il fit S. Yves de KER-MARTIN, Official de Treguer, & luy donna la Recteurie de TRE-TREZ. L'an 1283. le quatriéme Octobre, jour & feste de Saint François, Guy de Bretagne Comte de Pontyevre, & Jeanne d'Avaugour sa femme, fonderent le Convent de Saint François de l'Ordre des Cordeliers, sur le bord des fossez de leur Ville de Guenkamp, entre les Portes de la fontaine & de Treguer, & l'an 1284. ce Prelat par Commission du Pape Martin IV. Officia à la fondation du Convent de l'Ordre des Freres Predicateurs, basti vis-à-vis de celuy des Cordeliers prés ladite Ville de Guenkamp, entre les Portes de Rennes & de la fontaine. Ces deux Monasteres furent ruinez l'an 1591. (comme nous dirons cy-aprés.)

Escartelé d'Or & d'Azur.

XCI. — **Geffroy Tournemine** fut sacré l'an 1285. sous le Pape Honoré IV. l'Empereur Rodolphe premier, & le Duc Jean premier, siégea 15. ans, & mourut l'an 1302. Il confera la Recteurie de Lohanec à Saint Yves de Kermartin, qui la posseda jusqu'à sa mort. De son temps florissoit Frere Olivier surnommé de Treguer, Religieux de l'Ordre des F.F. Predicateurs, du Convent de S. Dominique de Dinan, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, homme versé en toutes sortes de sciences, qui fut premier Prieur du Convent de Guenkamp, & Provincial de France le XII. en ordre; il fit des Commentaires sur les Elenches d'Aristote, & sur les quatre livres des Sentences. Il est appellé par Frere Antoine de Sienne en sa Bibliotheque, lettre O. *Philosophus Nobilis, Theologus non minus clarus, Religionis præstantia & disciplinarum omnium cognitione commendandus.* L'an 1295. le jour de l'Assomption de N. Dame, le Duc Jean second du nom, assisté de ce Prelat, Guillaume de la Roche-Tanguy Evesque de Rennes, Henry Evesque de Nantes, Thebaud de Moreac Evesque de Dol, & Guillaume de Kersauzon Evesque de Leon, fonda la Chapelle de N. Dame le Meur au pied de son Chasteau de Morlaix, & y mit huit Chapelains pour y faire le service, & y fit transferer la Confrairie la Trinité qui se desservoit en l'Eglise Priorale & Paroissiale de S. Mathieu. Ce Prince fit aussi rebastir les murs du Parc au Duc prés Morlaix (2).

(1) Alain de Lézardrieux portait : *fascé de 6 pièces surmonté de 3 merlettes.*

(2) Geffroy de Tournemine mourut à la fin de 1316. (Eubel.)

XCII. — **Jean Rigaud** fut sacré l'an 1300. (1) sous le Pape Benoist XI. de l'Ordre de S. Dominique, l'Empereur Albert premier, & le Duc de Bretagne Jean II. tint ce Siege 19. ans, & mourut l'an 1319. L'an 1303. le 19. May, mourut au Manoir de Ker-martin prés la Ville de Landt-Treguer, S. Yves de Kermartin, & fut porté enterrer en l'Eglise Cathedrale dudit Treguer, & fut depuis Canonisé, comme avons dit en sa vie audit jour. L'an 1315. ce Prélat ensemble avec les autres Evesques & Ecclesiastiques de Bretagne assemblez és Estats, reconneut le Duc son souverain Seigneur. L'an 1318. Frere Hervé Nedelec, de l'Ordre des F.F. Predicateurs du Convent de Morlaix en ce Diocese, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, de Provincial de France vingt-uniéme en Ordre, fut éleu quatorziéme General de son Ordre, au Chapitre celebré à Lyon sur le Rosne, la Vigile de la Pentecoste audit an. Il fit canoniser S. Thomas d'Aquin, & a écrit plusieurs Livres, entr'autres

1. *Commentaria in quatuor libros sententiarum.*
2. *De ente & Essentia contra Henricum de Gandavo.*
3. *De pluralitate formarum.*
4. *De intellectu.*
5. *De unitate formæ.*
6. *De unitate formarum contra Durandum.*
7. *Contra eumdem, de iis in quibus Divo Thomæ adversatur.*
8. *De Cognitione primi Principii.*
9. *De Beatitudine.*
10. *De Secundis intentionibus tractatus duos.*
11. *De Sacramentis.*
12. *De æternitate mundi.*
13. *De materia cœli.*
14. *De voluntate.*
15. *De verbo.*
16. *De motu Angeli.*
17. *De Relationibus.*
18. *De potestate Papæ.*
19. *De potestate utraque, Regali & papali.*
20. *De virtutibus moralibus.*
21. *De paupertate Christi & Apostolorum.*
22. *De ordine secundæ intentionis ad primam.*

Et plusieurs autres Traitez qui se trouvent parmi les plus fameuses bibliotheques de son Ordre. Frere Leandre Albert de Bologne en sa Chronique parlant de luy, dit : *Vir eruditissimus, qui sua tempestate in doctrina superiorem non habuit,* & Frere Antoine de Sienne en sa Bibliotheque lettre H. dit qu'il estoit, *Vir ingenio acutissimus, in disputando acerrimus, & mirus Divi Thomæ doctrinæ (in qua erat profundè & solidè doctus) propugnator, atque inter celeberrimos suæ ætatis viros habitus.*

Il mourut à Narbonne au Convent de son Ordre le 26. Septembre l'an 1323. Du temps de ce Prelat le Duc Artur II. du nom, donna au Prince Guy son frere, les Villes de Guenkamp, la Roche-Derrien, Pont-Trew, & toute la Comté de Pontyevre.

De gueules au Croissant d'argent, accompagné de trois crosilles de mesme.

XCIII. — **Pierre de Belle-Isle** (1) fut sacré l'an 1319. sous le Pape Jean XXII. l'Empereur Louys de Bavieres IV. du nom, & le Duc Jean III. tint ce Siege trois ans, & mourut l'an 1321. La mesme année de son sacre, Messire Guillaume de Coat-mohan, de la maison de Guernachané, Paroisse de Plouaret, Chanoine de Nostre-Dame de Paris, & Conseiller au Parlement de ladite Ville, fonda en une sienne Maison à Paris le College de Treguer, appellé COLLEGIUM OSISSIMORUM, & en reserva la presentation aux Seigneurs de Guernachané qui encore en jouyssent.

(2) Jean Rigaud, de l'ordre des Freres Mineurs, fut pourvu de l'Evêché de Tréguier par Jean XXII le 21 février 1317. Il mourut en 1323. (Eubel.)

(2) Pierre de l'Isle, archidiacre de Tréguier, maître en théologie, fut pourvu le 16 septembre 1323; il mourut en 1327. (Eubel.)

¶ HELOURI *d'or à la Croix grellée de sable, quantonnée de 4. alelions de mesme.*

XCIV. — **Alain Helouri** (1) éleu l'an 1321. sous le Jean XXII. l'Empereur Loüis de Bavieres, & le Duc Jean III. mourut l'an mil trois cens vingt-sept. L'an mil trois cens vingt-un, F. Hervé Nedelec de Morlaix, General de l'Ordre des FF. Predicateurs, fit Canonizer Saint Thomas d'Aquin du mesme Ordre, par ledit Pape Jean XXII. en la grande Eglise d'Avignon. L'an 1326. mourut Jeanne d'Avaugour Comtesse de Pontyévre, & fut enterrée en l'Eglise des Cordeliers de Guenkamp, qu'elle & son mary avoient fondez.

D'azur à dix Billettes d'or, 4. 3. 2. 1.

XCV. — **Richard Du Perrier** fut sacré l'an 1327. sous les mesmes Pape & Prince. Le 27. jour de Mars l'an 1330. (selon l'ancienne supputation) mourut à Nigeon lez Paris le Prince Guy de Bretagne, Comte de Pontyevre, dont le corps fut apporté enterrer aux Cordeliers de Guenkamp, prés sa femme Jeanne d'Avaugour. Ils laissérent une fille unique, nommée Jeanne, qui épousa Charles de Chastillon, dit de Blois, lequel l'an 1338. fit de grandes reparations aux Convents des Cordeliers & Jacobins de Guenkamp, comme nous avons dit en sa vie cy-dessus *le 29 Septembre, page 460. article VIII.* L'an 1339. fut posée la premiere pierre au bastiment neuf de l'Eglise Cathedrale de S. Tugduval à Landt-Treguer, & l'année suivante 1340. ce Prélat decéda.

D'Hermines au chef de gueules, chargé de 3. Macles d'Or.

XCVI. — **Yves Du Bois-Boessel,** conseiller du Duc Jean III. Chanoine & Official de Treguer, fut sacré Evesque l'an 1340. sous le Pape Benoist XI. de l'Ordre de Saint Dominique, l'Empereur Loüis de Bavieres IV. du nom, & le Duc Jean III. & tint ce Siége jusques à l'an 1347. qu'il fut transferé à Cornouaille. Il avoit esté avant estre Evesque, en Ambassade à Rome avec le Prince Guy Comte de Pontyévre. L'an 1341. Charles de Blois, qui apres la mort du Duc Jean III. s'alla faire reconnoistre Duc de Bretagne, estant à Morlaix, fit reparer tout à neuf les Dortoirs du Convent des Freres Predicateurs de ladite Ville, & à cét effet leur donna autant de bois à prendre en ses Forests, qu'il leur en seroit besoin, & fit plusieurs autres reparations aux Convents des Freres Prescheurs & Mineurs de sa Ville de Guenkamp, comme nous avons remarqué en sa vie cy-dessus *page 460. art. VIII.* L'an 1342. Loüis d'Espagne Admiral de France, ayant pris le Conquest pour Charles de Blois, passa à Morlaix, & vint assiéger Guenkamp, qui n'estoit fermé de murailles, mais seulement de fossez & palissade; le Capitaine nommé Messire Regnaud le fils tint bon cinq jours, & eust davantage soustenu, mais les Habitans le contraignirent de se rendre, & fut tué en plein marché par les François, qui y laisserent pour Capitaine le Sieur de Portebeuf : Mais l'an suivant 1343. le Roy d'Angleterre, qui tenoit Nantes assiegé, vint avec une partie de son armée faisant 900. hommes d'armes & 4000. Archers, brûlant & gastant le Païs jusqu'à Guenkamp, qu'il assiegea du costé du Midy & fit faire des Basteaux sur la riviere de Trew, qui coule és fossez de ce costé, sur lesquels il chargea des Archers pour tirer sur ceux qui se presenteroient pour deffendre la palissade, dont un grand pan ayaut esté abattu à la sappe, les Anglois entrerent de furie dedans & la pillerent & bruslerent, sans la vouloir tenir, à cause qu'il n'y avoit pas de forteresse.

(1) La chronologie des Evêques est à rétablir comme il suit d'après Eubel :
Yves de Boisboessel, chantre de Saint-Brieuc, succéda immédiatement à Pierre de l'Isle le 7 octobre 1327 et fut transféré à Quimper en 1330. (Eubel.)
Alain Hœlory, chanoine d'Orléans, docteur *in utroque*, fut pourvu le 31 août 1330 et mourut en 1337. (Eubel.)
Raoul-Richard du Poirier fut sacré en 1338 et mourut en 1353. (Eubel.)

Mais les gens de Charles de Blois y revinrent, & la fortifierent en diligence, de sorte que l'an 1345. le Comte de Noranton Chef du secours d'Angleterre ayant fait son gros à Ker-Ahes, la vint assieger & aprés plusieurs assauts ne la put prendre, seulement pilla & brusla les faux-bourgs, & marcha à la Roche-Derien, distant de 5. lieuës de Guenkamp, laquelle il assiegea & ceignit de toutes parts, tant deça que de là la riviere de Jaudy, & aprés plusieurs assauts, la Ville leur fut renduë vies & bague sauves, de laquelle sortit entr'autres ce Prélat, & s'en retourna en sa ville de Landt-Treguer, dont les Anglois se saisirent aussi & rompirent partie de l'Eglise Cathedrale pour faire des Forts, mais ils ne toucherent pas au tombeau de S. Yves, d'autant qu'il estoit mal pris à aucuns d'eux pour avoir attenté aux Reliques de saint Tugduval. De la Roche, le Comte de Noranton marcha à Lanion, qu'il assaillit, mais la voyant bien gardée il passa outre, ayant passé la riviere du Legué à Tonkedek. Il passa à Morlaix, & entra en Leon, & y ayant asseuré les Garnisons du party de la Comtesse, s'en retourna à la Roche. L'an 1346. la Ville de Lanion fut livrée aux Anglois de la garnison de la Roche par un soldat, qui estant de garde un Dimanche matin. ouvrit une des portes à Richard Toussaints Capitaine de la Roche, & ses gens, qui y commirent de grands excez. Les François de la Garnison de Guenkamp avertis que ceux de la Roche estoient allez à Lanion, sortirent sous la conduite de Messire Geffroy Tournemine, pour aller surprendre la Roche; mais Toussaints en ayant eu avis, s'en retourna hastivement, & pour n'estre rencontré des François, alla passer la riviere de Jaudy au Quay du Pontrod, & ayant fait entrer son butin en la Ville, alla rencontrer les François qu'il battit & chassa jusqu'aux portes de Guenkamp. Le 19. jour de May l'an 1347. le Pape Clement VI. canonisa S. Yves de Ker-martin, comme nous avons dit en sa vie *cy-dessus p. 174. art. XXXV.* Le 20. de Juin ensuivant fut la bataille de la Roche-Derien, où Charles de Blois fut pris, & la plupart de son monde tué.

XCVII. — **Raoul** (1) fut élû aprés la translation du precedent à S. Malo l'an 1348. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean IV. tint ce siege jusqu'à l'an 1350. La mesme année de son sacre la Comtesse de Pontyevre prit la Ville de la Roche-Derien sur les Anglois du party de Montfort, aucuns desquels se sauverent au Chasteau, lesquels furent assiegez, forcez & taillez en pieces. Le Seigneur de Craon voyant la difficulté de prendre cette place, pendit à un baston une bourse où il y avoit cinquante escus, qu'il promit bailler au premier qui monteroit sur la muraille, qui fut un Genevois.

XCVIII. — **Allain Thome** (2), fut sacré l'an 1350. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, ne tint ce siege un an entier, estant mort l'an 1351.

D'or à 2. faces d'azur, accompagné de neuf merlettes de gueules, 4. en chef, 2. au milieu, 3. en pointe.

XCIX. — **Robert Paynel** (3), fut élû Evesque de Treguer l'an 1351. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. pendant le plus fort de la guerre Civile entre le Duc Comte de Montfort, & Charles de Blois, duquel ce Prélat fut intime amy. Il tint ce siege jusqu'à l'an 1355. qu'il fut transferé par le Pape d'Avignon à l'Evesché de Nantes. L'an 1351. Charles de Blois ayant esté delivré de prison par le moyen de la Reyne d'Angleterre Philippe de Haynault sa cousine, se rendit à la Roche-Derien & de là vint en pelerinage teste & pieds nuds jusqu'à S. Tugduval de Landt-Treguer, rendre son vœu

(1) Ce Raoul est évidemment l'Evêque signalé plus haut sous le nom de Raoul Richard.

(2) Alain Thomé doit être placé après Hugues de Montrelaix.

(3) Robert Peynel, chanoine d'Orléans, licencié ès lois, pourvu le 15 mai 1353, fut transféré à Nantes en 1354.

à S. Yves, où il fut receu de ce Prélat & son Chapitre ; delà il vint à Guenkamp, & repara les Eglises de S. Michel & S. Leonard, & fonda l'Hospital de Nôtre-Dame, & fit de grands presens aux Eglises de Nôtre-Dame, Saint Dominique & Saint François de ladite Ville, *comme nous avons dit en sa vie le 29. Septembre, page 460. & 461. article VIII.*

D'or à six cottices d'azur.

C. — **Hugues de Mont-Relaix** (1), fils de Regnaud & de Marie d'Ancenix, Chanoine, Chantre, Doyen de Nantes, & Archidiacre de la Mée, fut élû par le Chapitre de Nantes, aprés le decez d'Olivier Salahadin, mais le Pape d'Avignon ne le voulut confirmer, mais à la recommandation de Charles de Blois, il transfera Robert Paynel de Treguer à Nantes, & pourveut nôtre Hugues de l'Evesché de Treguer, lequel il tint jusqu'à l'an 1360. qu'il fut transferé à l'Evesché de S. Brieuc, & mourut Cardinal, *voy. és Evesques de S. Brieuc* (2).

D'argent frêté de gueules, de six pièces.

CI. — **Frere Even Begaignon** (3), de la maison de *Rumen-Begaignon*, en la Parroisse de *Plestin* Diocese de Treguer, prit l'habit de l'Ordre des Freres Predicateurs au Convent de S. Dominique de Morlaix, l'an 1326. & y fit profession l'an revolu, receut le bonnet de Docteur en la Faculté de Theologie à Paris, l'an 1338. & l'an 1360. eut l'Evesché de Treguer par resignation du precedent, duquel il estoit Penitencier & Aumosnier. L'an 1365. il receut en sa Ville de Landt-Treguer le Duc Jean le Conquerant, & luy fit le serment de fidelité, & obtint de luy Lettres d'exemption aux Evesques, Chanoines & College de Treguer, de toutes Taces, Devoirs, Subsides, & Impositions, pour charges & décharges en tous les Havres de l'Evesché de Treguer. Il officia à la position de la premiere pierre du Magnifique Portail de l'Eglise Collegiale de Nôtre-Dame le Meur à Morlaix (fondée jadis par le Duc Jean II.) où le Duc Jean IV. assisté de plusieurs Princes, Barons & Seigneurs, mit la premiere pierre le jour de l'Assomption de Nôtre-Dame, l'an 1366. Il conseilla au mesme Prince de donner aux Religieux de son Ordre le Monastere qu'il avoit voüé de fonder en sa Ville de Rennes, en l'honneur de Nôtre-Dame de Bonne-Nouvelle. Il fut appellé en Cour par le Pape Urbain V. duquel il fut premierement Penitencier, & puis Auditeur de Rote. Il suivit le Pape Gregoire XI. d'Avignon à Rome, & y deceda l'an mil trois cens soixante & dix-huit, gist au Convent de la Minerve, qui est de son Ordre. Je l'ay trouvé en un ancien manuscrit, datté de l'an 1372. nommé Cardinal en ces termes : *FRATER YVO alias EVENUS BEGAIGNON Ord. Præd. CARDINALIS EPISCOPUS PRENESTINUS, vulgo CARDINALIS DE MORLACIA dictus.* Mais Alphonse Ciacconus n'en parle pas. L'an 1393. les Habitans de Guenkamp qui tenoient le party de Charles de Blois, aidés des Troupes de Bertrand du Guesclin, prirent le Chasteau de Pestivien, sur Roger David Capitaine Anglois, & celuy de Trogoo prés Morlaix, sur un autre Anglois nommé Thomelin. L'an mil trois cens soixante & quatre, le corps de Charles de Blois (tué à la bataille d'Auray) fut apporté enterrer au Convent des Cordeliers de Guenkamp. L'an mil trois cens soixante et quatre Geffroy de KERRIMEL, & Adelice de Launay, sieur & Dame de Launay en BRE-LEVENEZ fonderent le Convent des Augustins, nommé communément le PORCHOU au bout du Pont-legué en la Ville de Lanion.

(1) Hugues de Montrelais, sous-diacre, doyen de Nantes, pourvu le 19 novembre 1354, transféré à Saint-Brieuc en 1357.

(2) Après Hugues, vient frère Alain Thomé, de l'ordre des Frères Prêcheurs, pourvu le 21 août 1357, il mourut en 1362.

(3) Even Begayon, de l'ordre des Frères Prêcheurs, pourvu le 28 novembre 1362, mourut en 1371.

D'azur, au Chasteau ¶ semé de trois tours d'argent. ℔

CII. — **Jean Le Brun** (1), Conseiller & Aumônier du Duc Jean le Conquérant, Docteur ès droits, Avocat en Cour Romaine, eut l'Evesché de Treguer par resignation du Cardinal Begaignon, & provision du Pape Gregoire unziéme, l'an 1372. sous l'Empereur Charles IV. Il estoit natif de la Paroisse de *Pleumeurit Arbescont* prés Guenkamp, tint ce siege 5. ans, & mourut l'an 1377. L'an 1372. le Duc fut conseillé par un Capitaine Anglois nómmé Milleborne qui le possedoit entierement, de mettre des Garnisons Angloises és meilleures Villes de la basse-Bretagne, entr'autres à Morlaix, dont les Habitans irritez & vexez desdits Anglois se joignirent à la Noblesse du voisiné, & ayant donné entrée secrettement à quelques compagnies Françoises, donnerent la chasse aux Anglois, partie desquels furent tuez, autres mis dehors, & ceux qui se sauverent au chasteau tellement blocquez & harassez de toutes parts, mais specialement par les Archers qu'on avoit mis sur la platteforme de la Tour de Nôtre-Dame le Meur, (qui n'estoit achevée que jusques à la gueritte) qu'ils furent contraints de se rendre, & viderent le Chasteau le baston blanc en main, & un petit fardelet sous l'aisselle. La mesme année tout le Païs s'estant revolté contre le Duc en haine des Anglois, esquels il se fioit plus qu'en ses Barons, le Vicomte de Rohan prit les Chasteaux de Chasteaulin sur Trew, & le Chasteaublanc prés Morlaix, s'ensuivit le voyage du Connestable de France Bertrand du Guesclin en Bretagne, & la retraite du Duc en Angleterre, lequel y ayant amassé une armée de deux mille hommes d'armes & trois mille Archers, monta sur mer au Port de Hamton, l'an 1374. & vint aborder au Conquest, qu'il prit, ensemble le Chasteau de Locmazhé, fit pendre le Capitaine, & passer tous les François au fil de l'épée, vint droit à S. Paul sans s'amuser à assieger aucune place, pour venir à Morlaix, à laquelle il en vouloit particulierement, parce que c'étoit elle qui avoit commencé à donner la chasse aux Anglois. Les Morlaisiens craignans la juste indignation de leur Prince, mirent hors les François, degonterent leurs portes, & envoyerent leurs Députez vers le Duc à S. Paul, lequel les fit arrester prisonniers, & avancer son armée vers Morlaix, dont tous les Bourgeois & tout le peuple lui vint au devant jusqu'à la vallée de *Dognant*, criant misericorde, vive Bretagne. Le Duc s'attendrit aux cris de cette multitude, & pardonna à la Ville (qu'il avoit resolu d'abandonner au pillage de ses soldats) mais n'y voulut entrer qu'on ne luy eût mis entre les mains cinquante des principaux autheurs de la révolte; il logea cette nuit au Chasteau de Cuburien (appartenant au Seigneur de Rohan) duquel les François estoient deslogez à la nouvelle de l'arrivée du Duc, lequel en sortant le lendemain y fit mettre le feu, & entra dans Morlaix, traisnant ses prisonniers, lesquels l'apres dinée il fit tous pendre à des gibets dressez sur les murs du Chasteau, tout le peuple convoqué à son de trompe pour voir cette execution, & sortant leur laissa huit cens Anglois en garnison, pour trois cens qu'ils avoient chassez. De Morlaix le Duc marcha en Treguer, prit les Villes & Chasteaux de Lanion, la Roche-Derien, Landt-Treguer, Guenkamp, & Chastel-Audren, qui craignans pareil traittement que ceux de Morlaix, licentierent les François & receurent leur Prince. Mais l'an 1376. le Duc estant allé voir le Comte de Flandres son cousin, les Morlaisiens ne pouvant plus supporter les insolences des Anglois, firent entrer les François en leur Ville, & donnerent de rechef la chasse aux Anglois; ce que le Duc ayant oüi, il se résolut de les ruïner, mais il eut d'autres affaires qui divertirent pour ce coup sa vengeance.

De gueules ¶ à 9. bezans d'or, 3. 3. 3. ℔

CIII. — **Thebaud de Malestroit** (2), troisiéme fils de Jean de Chasteaugiron Seigneur de Malestroit, &

(1) Jean le Brun, chantre de Dol, licencié *in utroque*, pourvu le 5 mai 1371, mourut en 1378.

(2) Thibauld de Malestroit, pourvu le 19 mars 1378, fut transféré à Quimper en 1383.

de l'héritiere de Ker, fut esleu par le Chapitre de Treguer, l'an 1377. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc & fut transferé à l'evesché de Cornoüaille l'an 1380.

CIV. — **Pierre,** d'Archidiacre de Plou-Kastell fut élû Evesque de Treguer, aprés le transport du precedant à Cornoüaille, audit au 1380. sous le Pape Urbain VI. & les mesmes Princes. La mesme année fut fait le second traitté de Guerrande, par lequel la Ville de Morlaix devoit estre renduë au Duc, ce qui fut executé aprés l'Ascenscion l'an suivant 1381. & le Duc luy pardonna tout le passé, moyennant quelques amendes pecuniaires, dont il la mulcta. Ce Prelat mourut l'an 1384. laquelle année la Princesse Jeanne de Bretagne, veuve de Charles de Blois, fut inhumée au Convent des Cordeliers de Guenkamp.

CV. — **Hugues de Ker-Rivoalen** (1), originaire de l'Evesché de Leon, fameux Docteur en droits, ne tint ce siege qu'un an, & mourut l'an 1385.

CVI. — **Pierre Morel** (2), natif de Guenkamp, fut élu par le Chapitre de Treguer le deuxiéme jour d'Aoust, l'an mil trois cens quatre-vingts cinq, & sacré le dix-septiéme Septembre suivant sous le Pape Urbain VI. l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean IV. mourut l'an 1401. Le 3. May. l'an 1387. le Connestable de Clisson fit appareiller les Navires du Roy de France au port de Landt-Treguer, mais le Duc le fit serrer au Chasteau de l'Hermine à Vennes, d'où ayant esté delivré par le Traitté, il rendit au Duc les places de Guenkamp, la Roche-Derien & Chastel-Audren, qui furent peu aprés reprises par les Partisans de Clisson à sçavoir Guenkamp, & la Roche-Derien, par le Vicomte de Coatmen, & Chastel-Audren, par le sire de Rostrenen. Ce que voyant le Duc, & se doutant que le Roy de France l'attaqueroit en faveur de Clisson il disposa les Habitans de plusieurs Villes à recevoir & loger les secours Anglois, entr'autres en ce Diocese, Landt-Treguer & Morlaix. L'an 1393. le Duc mescontent du Connestable de Clisson, assiegea, battit & força le Chasteau de la Roche-Derien, & le fit raser rez terre, comme il se void à present, abandonnant la Ville au pillage de ses soldats, fit pendre la Garnison, & voulut faire trancher la teste à Rolland Vicomte de Coatmen Capitaine de la place, lequel luy requist pardon les genoux en terre, & la teste nuë, qu'il obtint à la requeste des Princes & Seigneurs qui estoient prés du Duc. Le Seigneur DU PERRIER grand Mareschal de Bretagne, en mesme temps prit le Chasteau de Tonkedec, & autres places du bas Treguer; enfin le Duc licencia ses trouppes, & se retira en la Ville de Morlaix, où il avoit un beau, grand & spacieux parc fermé de hautes murailles remply de bestes fauves pour le plaisir & déduit de la chasse. Olivier de Clisson voyant le Duc desarmé, empoigna cette occasion, bat la campagne, entre en Treguer; & le premier jour de Juin, assiege, bat, emporte, & rase le Chasteau du Perrier, en haine du grand Mareschal. De là il marcha à la *Roche-Jagu*, qu'il prit, & y mit Garnison, passa la riviere du Trew, assiegea, & prit le Chasteau de *Fri-n'Aoudour*, sur le bord du Trew, à l'emboucheure de la riviere de Lew, entra au Comté de Goëlo, & alla mettre le siege devant Saint Brieuc.

D'argent à cinq fuzées de gueules, accompagné de quatre roses de mesme en chef.

CVII. — **Yves de Kercoat** (3) fut sacré l'an 1401 Il fut Docteur en Medecine, & Medecin ordinaire des Ducs Jean IV. & Jean V. qui le presenta au Chapitre

(1) Huges Poder de Keroulai, doyen de Saint-Malo, auditeur du palais Apostolique, docteur *in utroque,* pourvu le 3 décembre 1383, mourut en 1385 et succéda immédiatement à Thibaud de Malestroit. — P. P.

(2) Pierre Morel, archidiacre de Treguer, docteur en decrets, nommé le 21 août 1385, mourut le 3 mai 1401. Il portait : *D'argent au léopard de gueules.*

(3) Yves de Kergoat élu en 1401 décédé en 1403.

de Treguer; enfin esleu l'an 1401. sous les mesmes Pape & Empereur. L'an 1402. au mois d'Octobre, il assista au Parlement General de Bretagne à Nantes, lorsque la Duchesse Jeanne de Navarre, Mere du Duc, se démit de la garde de ses enfans & les ceda au Duc de Bourgogne. Ce Prélat mourut l'an mil quatre cens trois, laquelle année mourut Jean de Blois Comte de Pontyevre, Vicomte de Limoges, Seigneur d'Avennes, de Noyon & de Guyse, & fut apporté de Lamballe à Guenkamp, où il fut enterré prés de Charles de Blois son Pere, en l'Eglise des Cordeliers. L'an 1402. le Duc de Bourgogne, avant emmener le jeune Duc en France, prit l'asseurance de la Noblesse pour la garde des places d'importance du Duché; & s'obligerent pour celles de ce Diocese, Jean Sieur de PEN-KHOAT, pour la garde des Villes & Chasteau de Morlaix, Eon de KERIMELEC, Geffroy Sieur de Quintin Chevalier, Yvon de KER-MENÉ pour le Chasteau de Chasteau-lin sur Trew. Robert de Guitté Sieur de Vaucouleur & Thomas de Kerimel pour la Ville & Chasteau de la Roche-Derien.

CVIII. — **Frere Hugues Stocker** (1), de la paroisse du Menehi prés Landt-Treguer, Religieux de l'Ordre des Fr. Prédicateurs de Morlaix, où il prit l'habit l'an 1332. fut Docteur de Paris, Confesseur & Conseiller des Ducs Jean IV. & Jean V. qui le presenta au Chapitre de Treguer, apres le deceds de Ker-coat, fut esleu & sacré l'an 1403. sous le Pape Innocent IV. & l'Empereur Robert de Baviere. Il tint ce Siege jusqu'à l'an 1405. que le Pape d'Avignon Benoist XIII. le transfera à Vennes, à la requeste du Duc.

CIX. — **Bernard du Parron** (2), Gascon, fut transferé de l'Evesché de Nantes à celuy de Treguer, en Janvier l'an 1404. selon leur suputation, mais selon la moderne 1405. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, & mourut l'an 1408. L'an 1407. Marguerite de Clisson Comtesse de Pontyevre, estant en la Ville de Guenkamp, lors que le Seneschal de Goëlo tenoit les plaids du Duc, alla à l'Auditoire, & ayant fait descendre ce magistrat de sa chaire, elle le fit chasser de la Ville & fit emprisonner les Sergents du Duc exploitans par ordonnance des Juges pour son Droict, qui fut le premier échelon pour sa ruine & fut cause de l'Assemblée de Malestroit, où on chercha tous les plus doux moyens & remedes lenitifs, pour reduire cette femme à son bon sens.

CX. — **Frere Chrestien de Haute-Rive** (3), natif de Tournay, Religieux de l'Ordre des Hermites de Saint Augustin, Docteur en theologie, estant au Convent de son Ordre. dit *Le Porchou*, en la Ville de Lanyon, fut esleu Evesque de Treguer l'an 1409. sous le Pape Alexandre V. les Empereur & Duc que dessus & mourut l'an 1411. ayant fondé un Anniversaire en sa Cathedrale qui se fait le 22 Decembre, & a legué à cet effet six livres monnoye de rente. L'an 1409. le Duc estant en France, la Comtesse de Pentyevre continuant en ses rebellions mit en ses places des soldats ramassez de toutes nations, lesquels pillerent le plat païs de telle sorte que le Seigneur de Montfort Lieutenant du Duc fut contraint de lever des soldats & ayant fait son gros se presenta au commencement de Juillet devant la Ville de Roche-Derien, qui se rendit, & aussi le Chasteau, & y laissa bonne garnison; de là il marcha à Chasteaulin sur Trew, prit le Chasteau & y mit garnison & semblablement au Chasteau d'Avaugour, lesquels le Duc rendit à Marguerite, l'an 1410.

(1) Hugues le Stoquer, dé l'Ordre des Freres Prédicateurs, bachelier en théologie, pourvu le 20 août 1403, fut transféré à Vannes en 1404.

(2) Bernard du Peyron, archidiacre de la Mée, fut pourvu le 25 août 1404 et transféré à Tarbes en 1408. Il portait pour armes : *une colonne cantonnée ds 4 roses.*

(3) Chrétien de Haute-Rive élu le 17 septembre 1408 mourut en 1417.

¶ *De gueules à cinq Annelets d'argent, 3. 2. au chef d'argent, chargé de 3. roses de gueules.* ‖

CXI. — **Chrestien de Kermarrec** (1), de la maison DE KERMARREC, Paroisse de Buhulien, fut sacré l'an mil quatre cens unze, sous le Pape Jean XXIII. l'Empereur Sigismond, & le Duc Jean cinquieme, mourut l'an 1417.

¶ *D'or au Sanglier de sable.* ‖

CXII. — **Frere Mathias du Cosker** (2) Religieux de l'Ordre des Hermites de S. Augustin du Convent de Lanyon, & fut esleu l'an 1417. sous le Pape Martin V. les Empereur & Duc susdits, mourut l'an 1419.

D'argent à la Rose de gueules percée d'or.

CXIII. — **Jean de Bruc** (3), fut esleu l'an 1419. finissant, & sacré au commencement de l'an 1420. sous les mesmes Pape & Princes, & ayant tenu ce siege 10. ans, fut transferé par le Pape Martin V. à l'Evesché de Dol, l'an 1430. L'an 1427. il signa l'accord fait entre le Duc de Bretagne d'une part, & le Duc de Bethfort Lieutenant du Roy d'Angleterre. L'an 1419. le Duc ayant esté pris prisonnier par la Comtesse de Pontyevre Margot de Clisson, l'armée de Bretagne assiegea & prit Guenkamp, la Roche-Derien & Chasteaulin sur Trew. Ce Prélat fut envoyé avec l'Abbé de S. Mahé en Ambassade vers le Dauphin, pour se plaindre de l'attentat de ceux de Pontyevre & moyenner la delivrance du Duc; mais Jean de Blois, fils de Margot de Clisson les prit en leur hostellerie à Saumur, & les mena prisonniers en diverses places de Poictou. L'an 1421. la Ville de Guenkamp fut prise par le Duc en execution de l'Arrest contre ceux de Pontyevre & par son commandement démantelée, comme aussi la Roche-Derien, Chastel-Audren, Chasteau-lin & Avaugour dont les Chasteaux furent rasez.

CXIV. — **Pierre Predou** (4), (non pas Piedru) fut sacré Evesque de Treguer l'an 1430. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, & fut transferé à l'Evesché de S. Malo l'an 1445. L'an 1431. au mois d'Octobre, il baptisa à Nantes Yolande de Laval, fille de la Princesse Ysabeau de Bretagne, & de Guy XIV. comte de Laval, estant Parain le Prince Richard de Bretagne Comte d'Estampes, & Maraine la Princesse Yolande d'Anjou Comtesse de Montfort, femme du Prince François. *Le Baud Hist. de Vitré, ch. 75.* Ce Prelat fonda en sa Cathedrale deux Obits, l'un de douze livres monnoye le 21. Novembre, l'autre le lendemain, de cinq livres monnoye.

CXV. — **Raoul Rolland** (5), de la maison de Kerhelouri, Paroisse de PLOU-NEIZ au Comté de Goëlo, Diocese de S. Brieuc, Maistre ès Arts, Docteur en Droit, Auditeur des causes du sacré Palais Apostolique, fut pourveu à Rome par le pape Eugene IV. le 16. Avril 1445. siegea trois ans, & mourut l'an 1448. L'année de son sacre, le Chapitre Provincial des Cordeliers fut celebré à Guenkamp.

Chevronné d'hermines, & de gueules de six pieces.

CXVI. — **Jean de Ploeuc** (6), de la maison de Ploëuc, Docteur ès Droits, éleu par unanimes

(1) Chrétien de Kermarec doit être confondu avec le précédent.

(2) Mathieu du Kosker, maître en théologie, pourvu le 15 décembre 1417 mourut en 1422. (Eubel.)

(3) Jean de Bruc, chanoine de Nantes, bachelier en décrets, pourvu le 25 avril 1422, fut transféré à Dol en 1430.

(4) Pierre Predru, chanoine de Nantes, licencié ès lois, fut pourvu le 25 septembre 1430.

(5) Raoul Rolland portait : *d'argent à 3 aiglons d'azur membrés et becqués d'or.* Il mourut en 1441.

(6) Jean de Ploeuc, 1442-1453.

suffrages des Chanoines de Treguer, le 24. May l'an 1448. confirmé par le Pape Eugene IV. L'an 1451. il receut & enterra en sa Cathedrale le corps du Duc Jean V. & mourut au Manoir de COAT-EZLAN, le 6. Juin l'an 1456. & le lendemain fut enterré en sa Cathedrale.

CXVII. — **Raphael Gerbe,** Cardinal Diacre du titre de S. Georges, *ad velum* AUREUM, pourveu par le Pape Nicolas V. resigna à

D'argent au sautoir de gueules, cantonné de trois roses de mesme, & un annelet en chef.

CXVIII. — **Jean de Coat-Kiz,** de la maison de KERNEGUES, prés Morlaix, qui fut transferé par le Pape Nicolas V. de l'Evesché de Rennes à celuy de Treguer, par Bulle du 27. Juillet, l'an 1453. & prit possession par Procureur le 16. Mars 1454. sous le Duc Pierre II. Il mourut le 23. Septembre l'an 1464.

D'hermines à deux faces de sable.

CXIX. — **Jean Du Groes-Ker** (1), de la Maison de Groës Ker, en la Tréve du Mousterruz, Paroisse de Pedernek en ce Diocese, fut sacré l'an mil quatre cens soixante & quatre, sous le Pape Paul II. l'Empereur Frideric III. & le Duc François II. mourut l'an 1467.

Escartelé aux 1. & 4. de gueules à une face d'argent, aux 2. & 3. d'argent au Lyon de gueules.

CXX. — **Hugues de Coat-Tretrez,** de la Noble Maison de Coat-Tretrez, fut éleu Evesque de Treguer l'an 1467. sous le Pape Paul II. l'Empereur Frideric III. & le Duc François II. L'année suivante 1468. il fut fait Cardinal, & alla à Rome, ayant resigné à Christofle du Chastel. Il mourut en sa maison de Coat-Tretrez, & fut enterré en sa Cathedrale, dans le Chœur, du costé de l'Evangile.

Facé d'or & de gueules de six pieces.

CXXI. — **Christofle du Chastel** (2), de la Maison du Chastel-Tremazan en Leon, par la resignation de son Predecesseur, & acceptation du Chapitre de Treguer, fut sacré la mesme année 1468. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc. La mesme année, le 25. jour d'Avril, il dédia en grande solemnité l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame le Meur à Morlaix. L'an 1481. le Convent de Saint Dominique de Morlaix fut reformé par les Peres de la Congregation de Hollande, qui en prirent possession le 25. Aoust. L'an 1483. le Duc François II. du nom, fit venir les Peres Cordeliers, qui estoient en une des sept Isles (que le Pere Gonzague appelle TALVERA & le vulgaire ENES AR BREUZE, pour la raison que nous dirons cy-aprés) en intention de leur fonder un Convent prés la Ville de Landt-Treguer, duquel furent Fondateurs Jean sieur de Kerousi, & Jeanne de Barkh sa femme, qui leur donnerent un lieu au pied du bois de leur Manoir, sur le bord de la Riviere de GUINDI, en la Paroisse de PLOU-GUIEL. La tradition est, que lorsque ces bons Peres quitterent leur Isle pour se venir establir en terre ferme, il s'en trouva un qui n'en voulut bouger, disant que là où il avoit promis ses vœux à Dieu, là mesme il les rendroit, & y demeura par permission de son Provincial, y vescut jusques à un âge decrepit, & y mourut en opinion de sainteté, & delà cette Isle fut nommée *Enez ar Breuze,* c'est-à-dire l'Isle au Frere. L'an 1488. la semaine de la Passion arriva à Morlaix une armée Angloise envoyée par le Roy Henry VII. à la Duchesse Anne,

(1) Jean du Groesquer et Hugues de Coat-tretrez ne furent pas évêques titulaires de Tréguier.

(2) Christophe du Chastel, 1466-1479.

& furent recueillis ces Anglois par Jean Sire du *Coat-Guen,* Jean Sire de Kerrimel, Jean de Karguesay, Jean de Lanyon & plusieurs autres. L'an 1489. les Paroissiens de Saint Melaine à Morlaix, rebâtirent tout à neuf leur Eglise & la Tour ; & le 7. jour de Septembre suivant, Richard Eggecimille Controleur de l'Hostel du Roy Henry VII. mourut à Morlaix, & fut enterré au Convent de Saint Dominique au milieu du chœur, sous une tombe de pierre verte, sur les rebords de laquelle est écrit son Epitaphe & aussi en une lame de cuivre doré, agraffée dans la muraille du Chœur au bout des chaires, du costé de l'Evangile. Ce Prelat mourut l'an 1491. ayant fondé deux Obits en sa Cathedrale, l'un de 4. livres monnoye le 14. Juillet, & l'autre de pareille somme le 12. Decembre, & donné une grande piscine d'argent. L'an 1488. Jean de Coatmen Seigneur de Chasteau-Guy, Capitaine de Guenkamp pour le Duc François II. surprit en l'Abbaye de Begar plusieurs Gentilshommes de Party contraire, qu'il mena prisonniers en sa place de Guenkamp. En janvier audit an finissant, le Seigneur de Rohan venant devers Dinan pour assieger Guenkamp, prit & pilla les Villes de Pont-Trew & Chasteaulin, & puis assiegea Guenkamp ; & d'arrivée les François attaquerent un Fort basty joignant l'Eglise de Saint Leonard, qui gardoit le Fauxbourg de Treguer, mais ils furent repoussez, & se retirerent au Fauxbourg du *Montbarill,* qu'ils pillerent le lendemain, & aussi celuy de Porzanken ; & le Seigneur de Rohan se logea à Sainte Croix, dont il brûla le Bourg pour venir loger au Convent des Cordeliers, & fit dresser sa batterie aux jardins des Jacobins, pour battre la courtine d'entre les Portes de la Fontaine & de Rennes, où il fit bresche, & aussi entre les portes de la Fontaine & de Treguer. Les assiegez prests à composer, le Capitaine de Bois-Boëssel se fit François, & se saisit de la Poterne de Tourkelennic, qui répond sur le Fauxbourg de Traoun-Trew, & y fit entrer le Comte de Quintin, frere du Seigneur de Rohan, qui la pilla. La Duchesse voulant recouvrer Guenkamp, y envoya partie de son armée, qui prit la Ville de Pont-Trew, d'où estans sortis à la campagne, ils rencontrerent les François de la Garnison de Guenkamp, prés le Pont de Skifiec, où il y eut une sanglante meslée, en laquelle demeurerent sur la place plusieurs Seigneurs Bretons ; quoy fait, les François prirent derechef Pont-Trew, la pillerent & brûlerent pour la seconde fois. Le lendemain le Capitaine Goviquet amena les Anglois à Pont-Trew, dont les François de la Garnison de Guenkamp se donnerent telle peur, qu'ils mirent le feu en plusieurs endroits de la Ville, ayans butiné tout ce qu'ils pûrent trouver, exigé douze mil escus des Habitans, & emmené huit ostages pour la somme de cinquante mil livres, lesquels depuis payerent rançon, & le lendemain, qui estoit le jeudy devant les Rameaux, arriva le Capitaine Goviquet avec les Anglois, qui reprit la Ville pour la Duchesse, & la repara. L'an 1491. Guenkamp se rendit au Seigneur de la Trimoüille, Lieutenant de l'armée Royale, qui la pilla derechef.

¶ Raphaël Cardinal de S. Georges (1) l'an 1490.

D'argent à trois gemelles de gueules, accompagné de six coquilles d'azur, 3. 2. 1. au chef d'or.

CXXII. — **Robert Guibé** (2), neveu de Pierre Landays Tresorier de Bretagne, fut sacré l'an 1492. sous le Pape Alexandre VI. & le Duc François II. & fut transferé à Rennes l'an 1502. *Voyez-y ce qu'en avons dit.* L'an 1499. fut fondée la Confrairie de la Chandeleur, en l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame le Meur à Morlaix, par Bulle du Pape Alexandre VI. obtenuë à l'instance de Noble & discret M. Guillaume de Guicaznou, licencié és droits, Chanoine de Treguer, & Prevost de ladite Eglise du Meur, & de Meriadec

(1) Raphael, cardinal de Saint-Georges, prit possession par procuration à titre d'administrateur et résigna a Robert Guibé. 1483.

(2) Robert Guibé, pourvu en 1483. transféré à Rennes en 1501, mourut le 7 mars 1505.

de Guicaznou, son frere, Maistre d'Hostel de la Reyne Duchesse Anne, & Capitaine pour leurs Majestez des Ville & Chasteau de Morlaix. L'an mil cinq cens, la Reyne Anne fit bastir au bas de la Riviere de Morlaix, un Vaisseau de grand port nommé la Cordeliere, dont la Capitainerie fut donnée à Hervé Porzmoguer, Gentilhomme Leonnois, & tres-expert Capitaine de mer, qui se perdit avec son Vaisseau, ayant accroché l'Admirale d'Angleterre dans le Golfe de Brest, le jour de Saint Laurens.

D'or à la face d'azur, surmonté d'une Merlette de mesme.

CXXIII. — **Jean Calloet,** puisné de la Maison de LANIDI, prés Morlaix, Paroisse de PLOU-IGNO, fils de Pierre, Conseiller du Duc de Bretagne Jean V. & Secretaire de Charles VII. Roy de France & de Navarre, & d'une fille de KERNEGUES, Paroisse de PLOU'-RIN, fut sacré l'an mil cinq cens deux, sous le mesme Pape, & les Roy & Reyne Tres Chrestiens Loüis XII. & Anne Duchesse de Bretagne, mourut à Saint Michel en Gréve, le septiéme Mars mil cinq cens quatre, (selon leur supputation) selon la moderne mil cinq cens cinq & fut enterré en sa Cathedrale devant la Chaire Episcopale, sous une lame de cuivre, avec cét Epitaphe : *Hic jacet Reverendissimus Pater in Christo Dominus, Joannes Calloët, juris utriusque Doctor, Trecorensis & Corisopitensis Ecclesiarum Cantor & Canonicus, Christianissimi Regis Consiliarius, Britanniæque Cameræ Præses.* Par où il appert qu'il estoit Docteur és Droits, Chantre & Chanoine des Eglises de Cornoüaille & de Treguer, Conseiller du Parlement du Duc, & President en la Chambre des Comptes de Bretagne. Il fut un des Députez envoyez par la Duchesse Anne à Tournon, pour traitter avec le Roy Charles VIII. L'an 1491. il dedia l'Eglise Paroissiale de Saint Mathieu és Faubourgs de Morlaix, l'an 1405. & a fondé deux Obits en sa Cathedrale, l'un le 4. Mars, & l'autre le 6. Septembre, chacun de douze livres monnoye; & en la Cathedrale de Cornoüaille deux autres de mesme nature, & encore deux autres en l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame le Meur à Morlaix, & pour cela a legué cent livres monnoye, & donné au Chapitre de Treguer une maison située au bas du Cimetière de l'Eglise de Saint-Fiacre à Landt-Treguer (qui maintenant est Canoniale.)

¶ GRIGNEAUX, *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois croix potencées de mesme.* ¶

CXXIV. — **Antoine de Grigneaux,** de la famille des Cholets en Perigord, Abbé de S. Sauveur de Rhedon, pourveu l'an 1505. sous le Pape Jules second, tint ce Siege jusqu'à l'an 1537. qu'il mourut. La mesme année de son sacre, le sieur des Fossez Capitaine es Ville & Chasteau de Morlaix, receut commandement de la Reyne Anne de fortifier le Chasteau, ce qu'il commença à faire, & y bastir le Bastion qui flancque la poterne de Keuleut. Le quatriéme Octobre audit an, la Reyne Anne estant en l'Abbaye de Clermont, ratifia la Fondation faite par ses Predecesseurs Ducs de Bretagne, d'un Prevost & huit Chapellains en l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame le Meur à Morlaix, & y fonda de nouveau deux enfans de Chœur. L'an mil cinq cens six, ladite Reyne estant venuë en devotion à Notre-Dame du Foll-coat, vint à Les-Neven, S. Paul, & à Morlaix, où elle fut receuë avec de grandes magnificences. On admira une arbre de Jessé, dressée dans le Cimetiere du Convent de Saint Dominique (où sa Majesté fut logée) laquelle representoit sa Genealogie, depuis Conan Meriadek, lequel y estoit representé, suivi des autres Roys & Ducs de Bretagne, & tout au haut estoit une belle fille representant sa Majesté, qui en passant luy fit une belle harangue. La Ville luy fit present d'un petit Navire d'or, enrichi de pierreries, & d'une Hermine apprivoisée, blanche comme neige, ayant au col un collier de pierreries d'un grand prix; ce petit animal receu de la Reyne, sauta de dessus son bras sur son sein, dont elle s'épouventa un peu, mais le Seigneur de Rohan qui se

trouva auprés, luy dit : *Madame, que craignez-vous? Ce sont vos armes.* De Morlaix la Reyne fut à Saint Jean du Doy, où il arriva ce que nous avons dit, *le 1. d'Aoust, pag. 355. art. IX. & X.* passa à Lanyon, & à Landt-Treguer. L'an mil cinq cens treize le 7. jour d'Avril, ce Prelat, pourveu dés l'an mil cinq cens cinq, prit possession de son Evesché, & le 18. Novembre suivant, il dédia l'Eglise de S. Jean Traon-Meriadec en la Paroisse de Plougaznou. L'an 1515. le Chapitre Provincial des Peres Cordeliers, fut celebré au Convent de Guenkamp. L'an 1513. en Janvier se firent par les Villes de ce Diocese, les obseques de la Reyne Anne. L'an 1518. Fr. Nicolas le Masson, Religieux du Convent de S. Dominique de Morlaix, Docteur en Théologie de la Faculté de Nantes, & Prieur de son Convent, fut éleu deuxiéme Vicaire general de la Congregation Gallicane reformée au Chapitre tenu à Lyon sur le Rosne. Le Jeudy 23. Septembre suivant, le Roy François premier arriva à Morlaix, & y fut receu avec de grandes allegresses, & delà il fut aux autres Villes de ce Diocese. L'an 1522. le Roy d'Angleterre Henry VIII. mit en mer grand nombre de Vaisseaux pour tenir la mer, & piller les Marchands François, & (pour parler en leur jargon) courre le bonbord. Ces voleurs coururent la Manche tout le mois de Juin, rangeans les Isles de Jarsay & Grenezé, & les Havres de la Hougue, Cherbourg & autres de Normandie, où un traistre Capitaine de Morlaix nommé la Trigle, les envoya avertir de descendre au port dudit Morlaix, qu'ils trouveroient dégarni de défense, d'autant que la Noblesse estoit allée aux Monstres generales assignées à Guenkamp par le Seigneur de Laval, Lieutenant du Roy en Bretagne, en l'absence du Duc d'Alençon, & les Marchands & Bourgeois estoient pour la meilleure part allez à la foire de NOIALE prés Pontivy, qui dureroit depuis le cinquiéme Juillet, jusqu'au treiziéme, les assurant de son secours & de sa Garnison. Les Pyrates affriandez de ces apasts, se mirent à la voile, & entrerent dans le Havre de *Hanterallen*, le dernier jour de Juin, mirent pied à terre, & commencerent à marcher vers la Ville, déguisez partie en paysans, autres en Marchands desquels on ne se défioit, à cause du trafic ordinaire de cette nation à Morlaix, aucuns se coulerent dans le Chasteau, autres dans les Fauxbourgs, & le gros se cacha dans le bois *du Stifell*, ayans donné ordre qu'à la marée du soir on amenast leurs Pataches au Quay pour charger le butin. Mais ils ne pûrent joindre le Quay, ains s'arresterent devant la Croix neuve, sans arriver, à cause que les paysans ayans entendu l'allarme, arracherent 10. ou 12. arbres des rabines de Cuburien, dont ils barricaderent le chesnal; ce que voyans les pillards ils sauterent à terre pour venir aider leurs compagnons. Sur la minuit, tout le monde s'estant retiré, quand moins on y pensoit, les ennemis sortirent en ruë, saisirent les Portes, & donnerent chaudement l'allarme, avec un tel effroy que les Cytadins quittans leurs maisons & tout leur bien, se sauverent à la fuite. Deux seules personnes se mirent en défense, le Recteur de Plou-Jean, Chapellain de Nostre-Dame le Meur, lequel ayant levé le pont de la porte de Nostre-Dame, monta dans la Tour, d'où à coup de mousquet il versa en poudre plusieurs des plus eschauffez; mais enfin il fut miré & tiré : Et une chambriere de la grande ruë, laquelle voyant que tout le monde du logis s'estoit sauvé à la fuite, amassa quelques autres filles de la ruë en la maison, & ayant ouvert l'escoutille ou trappe de la cave, qui estoit à l'entrée de la porte en dedans, laissa la porte à demie ouverte; de sorte que les ennemis entrans de foule tomboient dans la cave les uns sur les autres, où ils se noyerent au nombre de plus de quatre-vingts. Enfin la maison fut forcée & la genereuse fille, qui avec ses compagnes s'estoit retirée & enfermée au sommet du logis, poursuivie des soldats, fut prise & jettée du haut en bas sur le pavé. La Ville fut pillée, sans épargner mesme les Eglises, & sur le point du jour ils se retirerent à leurs Navires, avec grand nombre de butin & de prisonniers, horsmis six ou sept cens, qui s'estans amusez à faire bonne chere és celliers sur le Port de Treguer, s'endormirent au bois *du Stifell*. quelque six

cens pas de la Ville, où le Seigneur de Laval les tailla en pieces, & recouvra leur butin, & en memoire de cette deffaite, la prochaine Fontaine s'appelle encore à present FEUNTEUN AR SAOZON, c'est à dire, *la Fontaine des Anglois*, d'autant que ces eaux furent rougies de leur sang ce jour. Allain Bouchard ayant raconté au long cette aventure, ajoûte ces mots : *C'est la recompense faite par lesdits Anglois, des grands biens, plaisirs & services, que leur ont fait & font par chacun jour les bons Bourgeois de ladite Ville, & pour averer le Prôverbe, qui dit : Racheptez un larron du gibet, & luy mesme vous voudroit avoir pendu, parquoy s'y fie qui voudra.* L'an 1534. le jour de saint Gregoire 12. jour de Mars en Caresme, un jeune homme nommé Allain Guezennec, assistant à la Messe d'un Prestre de distribution en l'Eglise Paroissiale de S. Melaine de Morlaix, qui celebroit sur l'Autel de la Chapelle de Nostre-Dame, lors de l'élevation se leva & arracha le CORPS DE JESUS-CHRIST des mains du Prestre, le jetta par terre, & le foula aux pieds, pour lequel crime, il fut le lendemain brulé vif au carrefour devant ladite Eglise. L'an 1535. grand nombre de Bourgeois de Morlaix estans allez par mer au Convent de Cuburien le 27. Decembre Feste de Saint Jean l'Evangeliste, surpris d'une tourmente entre ledit Convent & le Manoir de Kir-ar-rous s'opiniastrans à tenir voile, se perdirent, le batteau ayant treviré, battu d'un coup de vent; on conta le lendemain dix-sept veuves à leur service funebre. L'an 1537. le 24. Decembre veille de Noël, ce Prelat mourut au Chasteau de Loches.

CXXV. — **Louis de Bourbon,** pourveu l'an 1537. par le Pape Paul IV. tint ce Siége jusqu'à l'an 1543. Il fut depuis Archevesque & Duc de Rheims, Pair de France, & Abbé de Savigné. L'an 1542. le Roy François premier permit aux Habitans de la Ville de Morlaix, de bastir un Fort à l'emboucheure de leur Havre, sur un rocher nommé le Torreau, pour la construction duquel, le Dauphin Duc de Bretagne leur donna Lettres d'affranchissement, exemption, & don des devoirs d'aides, des imposts & billots, & deniers des ports & havres qui avoient coûtumes de se lever en leur Ville & Fauxbourgs, pour le temps de six ans, & leur permit d'y mettre un Gouverneur ou Capitaine pour le tenir & gouverner de par eux sous l'obeïssance de Sa Majesté. Ledit Fort fut bâti d'une incroyable diligence, & achevé en 2. ans; de sorte que l'an 1544. le 3. jour de Janvier en pleine Assemblée de Ville, tenuë sur l'Œuvre de Nostre-Dame le Meur, Escuyer Jean de Ker-Melec sieur de Ker-coat, fut éleu & nommé pour porter sous & de par lesdits Habitans & en leur nom, la charge & gouvernement dudit Fort, pour & durant un an entier seulement, ou moins s'il leur plaist : Ne pourra ledit de Kermelec admettre aucun soldat audit Fort sans le consentement & congé desdits Bourgeois, ou de leur Procureur Syndic, & six pour le moins de leurs Jurats, ausquels ils ont donné pouvoir d'y mettre tel nombre de soldats qu'ils jugeroient necessaire, & les destituer & casser quand bon leur semblera; prendra ledit de Kermelec, par inventaire les biens & munitions dudit Fort, des mains du Procureur desdits Habitans, devant l'un des Juges Royaux, pour sur iceluy inventaire bailler plege & caution, de fournir & rendre lesdits biens & munitions quand requis en sera; fera ledit de Kermelec serment devant l'un des Juges de la Cour de Morlaix, de bien & loyaument s'acquiter en ladite charge, sous & de par lesdits Bourgeois & en leur nom. Et pour estat en ladite charge, lesdits Habitans luy ordonnerent la somme de 200. livres monnoye à luy estre payée par les quartiers de son année, & à chaque soldat soixante livres par an, de deniers provenans desdits affranchissement, exemption & octroy. Quoy fait, ledit sieur de Ker-coat presta le serment entre les mains de Nobles hommes M. Paul Pinart sieur du Val, licutenant Royal de Morlaix, & puis Jacques Penfornou & Jean Rigole Procureurs Syndics & Miseurs desdits Habitans, luy ceignirent l'épée, & mirent les clefs dudit fort és mains. Et ainsi les Morlaisins

De France au baston de gueules.

furent delivrez de l'importunité des guets qu'ils faisoient (depuis la surprise de leur Ville l'an 1522.) au bas de leur riviere, ceux de la Ville close & des faux-bourgs de Saint-Martin, à Pen-allen en Tre-Karantec, & ceux de Saint Mathieu & Saint Melaine, à Bar-armenez. On tient que le P. Fr. Nicolas Trocler, Religieux & Prieur de S. Dominique de Morlaix, donna le premier avis de bastir ce fort, & en porta la parole à Monseigneur le Duc d'Estampes, gouverneur pour le Roy en Bretagne.

ADDITION.

Hypolite D'Est, Cardinal, obtenut l'Evesché aprés Loüis de Bourbon, en l'an 1543.

CXXVI. — **Hypolite D'Est.**

Bandé d'argent & de gueules de six pieces, au chef de gueules chargé d'une quintefeüille d'argent, le chef cousu d'or.

CXXVII. — **Jean Juvenal Des Ursins,** Parisien, pourveu l'an 1546. fit son entrée Episcopale en sa Ville de Landt-Treguer le jour des Rameaux, de l'an 1548. sous le Pape Paul IV. & le Roy Tres-Chrestien Henry II. & mourut à Paris le 27. Octobre l'an 1566. Le dixiéme jour de juillet, l'an 1548. fut fondée la Tour de l'Eglise de S. Mathieu és faux-bourgs de Morlaix, l'une des hardies pieces de Bretagne, & le Lundy vingtiéme jour d'Aoust suivant, arriva par mer en ladite Ville, tres Noble & tres puissante Princesse Marie Stuart Reyne d'Escosse, qui alloit à Paris épouser le Dauphin François, depuis Roy II. de ce nom. Le Seigneur de Rohan accompagné de la Noblesse du païs, l'alla recevoir, & fut logée au Convent de Saint Dominique : comme sa Majesté retournant de l'Eglise de Nôtre-Dame, où le *Te Deum* avoit esté chanté, eut passé la porte de la Ville qu'on appelle de la prison, le pont-levis trop chargé de Cavallerie, creva & tomba dans la riviere, toutefois sans perte de personne ; les Escossais du train de la Reyne restez dans la Ville, jugeans mal de cét accident, commencerent à crier trahison, trahison ; mais le Seigneur de Rohan, qui marchoit à pied prés la portiere de la litiere de sa Majesté, leur cria à plaine teste : JAMAIS BRETON NE FIT TRAHISON, & les deux jours que la Reyne demeura à Morlaix, pour se délasser de la fatigue de la mer, il fit dégonter toutes les portes de la Ville, & rompre les chaisnes des ponts. L'an 1556. le 2. Dimanche d'Aoust, R. P. en Dieu Fr. Loüis de Combout, Religieux de l'Ordre de S. Dominique du Convent de Morlaix, Evesque titulaire d'Avenets, & suffragant de Cornoüaille, dedia la Chapelle de N. D. de Vertus prés S. Martin és faux-bourgs de Morlaix, fondée le 25. Mars 1445. L'an 1554. le Chapitre Provincial des Peres Cordeliers fut celebré au Convent de Guenkamp. L'an 1557. les Estats de Bretagne tinrent au Convent de S. Dominique à Morlaix, & y estoient les Seigneurs Duc d'Estampes, de Martigues, & de Montpensier. L'an 1558. furent rendus à Morlaix seize cens Anglois prisonniers, pris par le sieur de Kersimon à la défaite de Perzell prés le Conquest, lesquels furent envoyez au Duc d'Estampes, qui les employa à travailler aux fortifications du Chasteau de Lamballes. L'an 1562. les habitans de Morlaix obtinrent lettres patentes & pouvoir de créer & élire un Maire & Eschevins, lesquelles lettres furent publiées en Parlement le 28. Septembre audit an, à la charge qu'ils n'auroient jurisdiction contentieuse, & qu'à leur Assemblée de Ville, le Substitut du Procureur du Roy y assistera, pour l'interest de sa Majesté. L'an 1566. au mois d'Octobre, le Roy Charles IX. erigea à Morlaix la Cour & Jurisdiction du Consulat, leur permettant de nommer & élire en l'Assemblée de cinquante notables Marchands de ladite Ville, trois de leur nombre, ou autres absens, pourveu qu'ils soient originaires du Royaume, & demeurans en ladite Ville, le premier desquels sera nommé Juge, & les deux autres Consuls, desquels la

charge ne durera qu'un an, pour connoistre des procez & differents entre Marchands trafiquans en ladite Ville, aux mesmes pouvoir & authorité, & en tel degré, ordre & Jurisdiction, qu'il est permis aux Juge & quatre Consuls establis en la Ville de Paris, lesquels feront le serment devant le Seneschal du lieu.

Vairé d'argent & de gueules au canton d'hermine.

CXXVIII. — **Claude de Kernavanay** (1), Abbé de Begar, eut le placet du Roy aprés la mort du precedent, & jouït du revenu de l'Evesché jusqu'à l'an 1572. qu'il le resigna au subsequent, voyant que le Pape ne luy vouloit donner ses Bulles. L'an 1568. le Roy erigea la Capitainerie de Morlaix en gouvernement, & en fit premier Gouverneur Messire Troylus du Mesgouez, Chevalier de l'Ordre, Marquis de la Roche & de Coat-armoal : mais d'autant que la pluspart du temps il estoit en Cour, au service des Rois Charles IX. & Henry III. il mit un Lieutenant en sa place. L'an 1572. le sieur de Fontenelles estant sorty de Morlaix avec cinq cuirasses, & sept harquebuziers seulement, fut pris par les ennemis devant le Chasteau de Guerrand, & mené prisonnier à Tonckedec, d'où il fut delivré le vingtiéme du mesme mois, ayant pour sa rençon rendu le Chasteau de Coat-Frec, & touché la somme de deux mille escus pour ses fortifications.

CXXIX. — **Baptiste le Gras** (2), ¶ Religieux de l'Ordre de Saint Dominique ╜ par la resignation de l'abbé de Begar, fut pourveu par le Pape Gregoire XIII. l'an 1572. & mourut le 22. Fevrier, l'an 1585. gist sous une tombe de marbre blanc à l'entrée de la Chapelle au Duc, & a fondé un obit de quinze livres monnoye, qui se dessert en la Cathedrale le Lundy du pardon de Landt-Treguer. L'an 1574. fut achevée la Tour de S. Melaine, & l'horloge y montée. L'an 1583. le 13. jour d'Avril, Philippes Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, fit son entrée solemnelle à Morlaix, & y fut receu en qualité de Gouverneur de Bretagne.

¶ La Tour, *d'azur à une tour sommé d'or.* ╜

CXXX. — **François de La Tour,** de la Maison de Penn-ar-stanc, Parroisse de Plougonven, fut transferé de l'Evesché de Cornoüaille à celuy de Treguer, l'an 1585. & mourut l'an 1593. gist à Plougonven, sans enfeu ny Epitaphe. L'an 1586. le Marquis de Roche & de Coartarmoal, resigna son Gouvernement de Morlaix au sieur de Kergariou, lequel y fut receu en cette qualité le 11. Novembre 1587. & les années suivantes 88. & 89. il commença à continuer les fortifications de la Realte au Chasteau dudit Morlaix, & fit faire les deux bastions qui regardent vers la Ville. L'an 1589. la Ville de Morlaix se declara du party de la Ligue, & la pluspart des autres places de ce Diocese. L'an 1591. la Vigile de l'Ascencion, l'armée du Prince de Dombes assiegea la Ville de Guenkamp, qui soustint 8. ou 10. jours, pendans lesquels les faux-bourgs furent razez, & les Monasteres des Cordeliers & Jacobins, qui estoient situez sur les contrescarpes des fossez, furent aussi razez, la Ville fut enfin renduë. En May 1592. mourut le Sr. de Kergariou Gouverneur de Morlaix, en Juin suivant, les garnisons de Guenkamp, Lannion & autres places s'assemblerent, & se rendirent au bourg de Guerliskin, resolus de surprendre Morlaix, mais ils se retirerent voyans qu'on se disposoit à les bien recüeillir, & prirent les Chasteaux de Callac & Rostrenen ; en Juillet le sieur de Fontenelles reprit & fortifia le chasteau de Coatfrecq, où il fut assiegé par les Guenkampois & païsans du plat païs, sur lesquels il fit plusieurs sorties, & les

(1) Claude de Kernavanay ou Carnavalet portait pour armes selon M. de Courcy : *vairé d'or et de gueules, au franc canton d'argent chargé de 5 hermines en sautoir.*

(2) Baptiste Gras portait sur son blason : *un sautoir chargé de 5 besants.* (De Courcy, 1572-1583).

contraignit de lever le siege. En Aoust, une Armée de deux Galeres & dix-huit Navires espagnols, ayant mis le feu en l'Isle de Brehat, entra le 17. Septembre dans le port de la Ville de Landt-Treguer, qu'ils brûlerent & pillerent, & emporterent le bras de Saint Tugduval, & la gencive de Saint Yves.

D'azur au Lyon d'or.

CXXXI. — **Guillaume du Hallegoet**, de la maison du Kergresq, Paroisse de Plou-greskant, eut l'Evesché par resignation de son predecesseur, l'an 1594. & mourut le vingt-neufiéme Octobre 1602. La mesme année 1594. la Ville de Morlaix fut reduite à l'obeïssance du Roy, de laquelle reduction les particularitez assez remarquables, n'ayant esté encore écrites, je les mettray icy amplement, selon que je les ay dressées sur les memoires & diaux fidelles de plusieurs personnes de qualité. Alors que la guerre estoit plus forte en Bretagne, & les partis plus animez les uns contre les autres, & que moins on esperoit voir la fin des mal-heurs & calamitez qui travailloient la pauvre France, Dieu prenant pitié de l'affliction de son peuple, inspira le Roy Tres-Chrestien HENRY IV. de renoncer à la Religion prétendue (en laquelle sa Majesté avoit esté eslevée dés sa jeunesse), & embrasser la vraye Religion de ses Ancestres; ce qu'il executa à l'extréme contentement de toute la France, qui ayant entendu que sa Majesté avoit esté à la Messe à Saint Denis le vingt-cinquiéme jour de Juillet, feste de Saint Jacques le Majeur Apostre, l'an 1593. se disposa à luy rendre l'obeïssance qu'elle luy devoit, à mesure que ce puissant corps de la Ligue commençoit à se dissoudre à l'aspect de cette Majesté Tres Chrestienne & Catholique, comme une legere nuée devant le Soleil. Car sur la fin de ladite année Meaux se rendit; au commencement de l'an 1594. la Cour de Parlement d'Aix reconneut sa Majesté; Orleans & Lyon se rendirent en Fevrier; le Roy fut sacré à Chartres; Paris se rendit au commencement de Mars, ensuite Troyes, Laval & Agen en Avril, Sens en Juin, Poitiers & Laon en Juillet, Amiens, Beauvais, Abbeville, & toutes les places de Picardie, fors Soisson & la Fere; bref par tout on se rendoit à sa Majesté.

La Bretagne desiroit extremément de participer à ce bonheur, specialement les habitans de la Ville de Morlaix; mais le party de la Ligue estoit si puissant dans le païs circonvoisin, qu'ils y rencontrerent de grandes difficultez, toutefois l'insolence des soldats, & les insupportables vexations que faisoient au peuple les Chefs dudit party, branquetants & pillans les Paroisses & Villages, sous pretexte d'entretenir la garnison de Morlaix & les gens de guerre du Leonnois, les rendit tellement odieux, que les païsans s'eleverent contre ses fourrageurs, & en tuerent trois ou quatre cens prés Lesneven, dont le Capitaine de Leon pour la Ligue, offensé, appella le Comte de Maignane avec son Regiment, & ayant attaqué un gros de cinq ou six mille païsans, en tua bien deux mille, & mit le reste en fuite, pilla tout le pays, & se retira à Morlaix avec son butin. Le Seigneur de Sourdeac Gouverneur de Brest, & Lieutenant pour le Roy en l'Eyesché de Leon, ne laissa perdre cette occasion, & reduisit sans coup ferir tout le Leonnois à l'obeyssance de Sa Majesté, Morlaix seul restant pour la Ligue, ayant tout le pays bandé contre soy.

Le Seigneur de Mercœur estoit à Nantes, & voyant avoir perdu le pays de Leon, craignant de perdre la Ville de Morlaix, qui luy estoit si commode pour tenir en bride les trois Eveschez, & que le Mareschal d'Aumont Lieutenant General du Roy en ses pays & armée de Bretagne, avançoit vers Morlaix, il écrivit une lettre en datte du 30. Juillet, pour la retenir de son party jusqu'à l'abouchement & entreveuë de la Reyne sa sœur & luy, auquel il leur promettoit de trouver quelque ouverture pour la Paix generale. Cependant le Mareschal d'Aumont vint à Guenkamp, assiegea & prit le Chasteau de

Poulmanakh en la Paroisse de Tre-Kastell, d'où il écrivit aux Gouverneur & habitans de Morlaix, les sommant de se reduire à l'obeyssance de Sa Majesté, & avançant son armée, se vint loger au bourg de Landt-Meur, distant de Morlaix de deux licües seulement, d'où il écrivit de rechef aux Morlaisins, & leur envoya un sauf conduit pour leurs Deputez (s'ils en vouloient envoyer) avec promesse de bonne composition. La plus saine partie des habitans voyant le sujet de la querelle osté, le Roy Catholique, reconneu du General des Catholiques, & receu de la meilleure part des Villes du Royaume, ne vouloient differer d'avantage de se reduire en leur devoir envers Sa Majesté, n'osoient toutefois dire franchement leur avis, crainte du Gouverneur, lequel ayant eu avis des propositions que le Mareschal avoit faites aux habitans, se doutoit fors qu'ils y entendissent, joint le refus precis qui luy fut fait en plaine assemblée de Ville, tenuë en la Chapelle de saint Jacques, de donner entrée en la Ville au Regiment du Comte de la Maignane, sur lequel refus y eut de grosses paroles entre le Gouverneur & lesdits Habitans, & sortirent de l'assemblée mécontens les uns des autres. Cependant le Comte de la Maignane se presenta avec ses troupes à la porte du Markhallakh, & y trouvant visage de bois, fut contraint de prendre quartier au faux-bourg dit des Brebis.

Ces divisions & alienations de volontez aiderent fort aux affaires de Monseigneur le Mareschal; car au sortir de l'Assemblée de Ville, ceux des habitans qui estoient portez à la reddition, s'assemblerent à la sourdine & en cachette, au nombre de douze ou treize seulement, en la Chapelle de Saint Yves en l'Eglise Parroissiale de Saint Melaine, & là arresterent de se rendre, articulerent leur capitulation, & nommerent quatre d'entr'eux qui iroient trouver le Mareschal, comme deputez de toute la ville, pour la lui offrir aux conditions portées dans leurs articles; mais d'autant que ces Deputez ne pouvoient aller à leur deputation sans estre découverts des autres habitans, Noblesse, peuple & gens de guerre qui ne sçavoient rien de leur negociation, il fallut trouver quelque specieux pretexte pour pallier leur voyage; ce que fit ingenieusement Monsieur le Seneschal, homme de grand entendement, & tres-versé en affaires, lequel à la prochaine assemblée de Ville, où de bonne fortune le Gouverneur ne put ou ne voulut assister, leur proposa que Monsieur le Mareschal d'Aumont estoit avec toute son armée aux barrieres de leurs faux-bourgs (par maniere de dire) prest à fondre sur eux, & s'ils trouveroient pas bon que pour preserver la Ville d'un danger si éminent, on deputast vers ledit sieur Mareschal, pour luy faire offre d'une piece de dix mille escus, pour retirer son armée dix ou douze lieuës de leur Ville, pour une quinzaine de jours, attendant l'issuë de l'abouchement d'entre la Reyne Louise de Lorraine & le Duc de Mercœur, qui traitoient à Ancenix des moyens de donner la Paix generale à la France, leur remontrant que le moindre de leurs faux-bourgs que l'armée pilleroit leur porteroit perte de plus de quinze mille escus. Cette proposition fut trouvée bonne de toute l'Assemblée, & fut resolu d'envoyer des Deputez, que ledit Sieur Seneschal nomma, & l'Assemblée confirma, & tout de ce pas monterent à cheval, & picquerent vers Land-Meur.

Monsieur le Gouverneur ayant esté averty de ce qui s'estoit passé en l'Assemblée, se repentit bien de n'y avoir esté, & craignant l'issuë de cét abouchement, mit hors six cuirasses, qui battirent l'estrade nuit & jour pour devoir surprendre ces Deputez; mais ils se conduisirent si bien par des voyes écartées du grand chemin, qu'ils arriverent le mesme soir devers ledit Seigneur Mareschal, & le lendemain 24. jour d'Aoust, ils luy presenterent leur instruction & articles, que ledit Seigneur signa, & receut jour au landemain 26. pour entrer en Ville. Cela fait, deux des Deputez prirent congé, & s'en retournerent par les mesmes chemins, les deux autres estans restez au camp pour Ostages, & rendirent conte de leur voyage, au contentement des Capitulateurs. Mais à ce que telle entrée se fist en seureté, il falut trouver quelque expedient pour dérober

l'armée des François de la veuë du Chasteau & de la Ville lors de leur entrée, on n'en peut trouver de plus propre, que de fomenter les picques & animositez entre le Gouverneur & les habitans, & les entretenir en défiance les uns des autres. On fait courir le bruit, & publie-t'on hautement par les ruës, qu'on avoit accordé avec Monseigneur le Mareschal, qui moyennant ladite somme de dix mille escus avoit retiré son armée, qu'il ne se falloit point donner peine de ce costé là, mais qu'il se falloit donner garde du Gouverneur & de la garnison du Chasteau, qui se montroient ennemis du public, ayans fait guetter les Deputez à dessein de les faire pendre, & menaçans de fondre sur la Ville quand moins on y penseroit, en haine de ce qu'on avoit refusé l'entrée au Regiment du Comte de la Maignane, qui de son côté ne cherchoit que quelque occasion pour se vanger de cét affront.

Ces bruits dextrement semez, & ces apprehensions plus soigneusement & vivement jettées en l'ame du peuple, il tourna toute sa pensée à se garantir des surprises de ceux du Chasteau, & poserent des corps de garde és avenuës d'iceluy, negligeans de donner ordre aux autres avenuës de la Ville, fors des gardes ordinaires. Neanmoins plusieurs lisans à travers ces feintes se douterent de l'affaire, & sur le soir dudit jour courut parmy la Ville une frayeur sourde, tout le monde estant en épouvente, & ne sçachant bonnement dequoy, & en cét effroy il fut fait commandement de tenir les lanternes aux fenestres, & se tenir prest pour recevoir l'ennemy, & ainsi se passa la nuit, non sans grande apprehension des Capitulateurs que leur menée ne fust découverte, toutefois ils donnerent ordre à ce qu'aux portes des Vignes & de Nôtre Dame, il y eust des gardes à leur devotion & de leur intelligence. Le Vendredy 25. Aoust au point du jour, les François parurent au haut du faux-bourg des Vignes, ausquels la porte fut ouverte toute de grand, & filerent les compagnies le long des ruës des Vignes, du fil, de l'Hospital, & passerent sur le pont aux Choux pour se presenter devant la porte de la Ville close, dite de *Nôtre-Dame*, & firent ce tour, pour se dérober de la veuë du Chasteau. Monsieur le Mareschal estant devant la porte du Convent de Saint Dominique dans le carrefour, avisant Messieurs les Magistrats & le Procureur Sindic de la Ville, assisté de ses douze Jurats qui l'attendoient, s'arresta pour les devoir recueillir, mais l'un des Ostages qui chevauchoit à costé de luy, luy dist : *Monseigneur, avancez dans la ruë, car le Chasteau découvre cét endroit;* ce qu'il fit, & ayant entendu une briéve harangue desdits habitans, il leur dist : *Messieurs je suis le Mareschal d'Aumont, dont vous avez tant ouï parler, prenez tous des écharpes blanches ou du ruban à vos chapeaux, & ceux qui n'en avez mettez-y vos mouchoirs*, & ayans pris les Clefs des mains du Procureur de Ville, il poursuivit son chemin. Il estoit au milieu de sa Cavalerie, armé de toute piece, l'escharpe & la plume blanche au vent, appuyé sur son baston de Mareschal, arresté en l'estrieu gauche ; de costé & d'autre de luy marchoient les deux Bourgeois de Morlaix, ostages pour l'assurance du traité. Estans arrivez devant la porte de la Ville close, ils trouverent le pont levé, & qui pis est les clefs estoient au corps de garde dans la Ville ; il se trouva un orfevre qui passa la riviere, abatit le pont, & crocheta le guichet, puis ouvrit la porte, de sorte que les Compagnies entrerent doucement dans la Ville & se rangerent dans les ruës, sans faire tort à personne. Monseigneur le Mareschal passant par la place dite le Pavé, considera la Tour de Nôtre-Dame le Meur, & commanda qu'on fit monter une Compagnie de Mousquetaires dans la haute gueritte d'icelle, pour harasser ceux du Chasteau. Le matin quand on ouvrit les fenestres & les portes, on vit les ruës remplies de gens d'armes ; ceux qui estoient en garde és autres portes, avertis de cette reddition, vinrent doucement salüer Monseigneur le Mareschal, qui incontinent aprés fit publier les articles de la Capitulation, que nous insererons cy-dessous, Dieu aidant.

Quelques uns du Chasteau qui estoient en Ville, & plusieurs autres Gentils-hommes

& Damoiselles, soldats & autres de toute qualité, la pluspart bouches inutiles, entendans que l'ennemy s'estoit rendu maistre de la Ville, & ne sçachans comment ny à quelle condition, se sauverent au Chasteau, & qui pis est, ils n'y purent porter des vivres & munitions suffisamment en une si subite & inopinée surprise. Estant tous dedans, ils fermerent les portes & leverent les ponts, & se barricaderent contre la Ville. Monseigneur le Mareschal voyant leur contenance, les fit bloquer & investir le Chasteau de toutes parts, & amassa toutes ses troupes pour faire son gros. Le Samedy 27. Aoust il dressa ses batteries, l'une sur le Mont-Relaix, du costé du Midy, qu'il pointa contre le Donjon, entre le bastion des fossez & celuy du Mont-Relaix. L'autre fut dressée sur la plate-forme de la Tour de S. Mathieu, non encore achevée; la troisiéme en la haute gueritte de la Tour de N. Dame le Meur. Dans le Chasteau estoit le Seigneur de Ros-arpoull Gouverneur de Morlaix, avec sa garnison ordinaire qui estoit de 200. hommes, 150. soldats commandez par le Comte de la Maignane, & 80. commandez par le Capitaine Rostin, sans conter les refugiez, dont la pluspart estoient bouches & mains inutiles, tous neanmoins se disposerent à soustenir le siege, sur l'esperance du secours du Seigneur Duc de Mercœur.

Dés ledit Samedy 27. Aoust, les mousquetaires qui avoient esté placez en la haute gueritte de la Tour de N. Dame, incommoderent extrémement les assiegez, car aucun n'osoit se montrer sur les remparts & bastions qui ne fust miré & tiré. Pour se lever cette épine du pied, le lendemain Dimanche 28. Aoust, ils pointerent leur Canon contre cette Tour, & la battirent tout le jour de quatre Canons, foudroyant les Tourelles & gueritttes, & ébranlans bien fort l'éguille : ce que voyant les habitans, & craignans la ruine de ladite Tour & de l'Eglise, ils prierent Monseigneur le Mareschal de faire changer cette batterie, ce qui fut fait; ces Mousquetaires dénichez du Meur, ils contrepointerent leur Canon à la batterie de S. Mathieu, & aprés plusieurs volées de Canon de part & d'autre, le Canonnier du Chasteau mira si droit, que d'un coup il cassa une cloche, donna dans la gueule du Canon ennemy, lequel crevant tua son Canonier, emporta le maschecoulis & plateforme, & un quartier de la Tour : ces deux batteries renduës inutiles, restoit celle du Mont-Relaix, laquelle fit bréche entre les bastions susdits, de sorte que tous les jours on venoit à l'assaut, où il se faisoit de belles armes. Cependant sur la fin du mois d'Aoust arriva à Morlaix l'armée Angloise composée de 7500. hommes, commandez par le General Milord Nouris; ils eurent quartier aux fauxbourg des Brebis & és environs.

Ce renfort en l'armée du Mareschal, fit que les assiegez envoyerent de rechef leurs postes devers Monseigneur de Mercœur, pour le prier de se haster de leur venir au secours, autrement ils couroient risque d'estre forcez. Le Duc, qui dés qu'il eût eu nouvelles de la perte de Morlaix & siege du Chasteau, s'estoit proposé de recouvrer l'une, & delivrer l'autre du siege, s'en vint à grandes journées avec toute son armée, & donna le rendez-vous à Dom-Jouan de Aquila General des Espagnols, pour le venir joindre à l'Abbaye du Relec, trois lieuës de Morlaix, & estant arrivé à Ker-Ahes le 14. de Septembre jour de sainte Croix, il envoya un Heraut au Seigneur Mareschal, pour le sommer de faire treve & cession d'armes pour trois mois, parce que telle estoit l'intention du Roy, à luy manifestée par la Reyne sa sœur, & qu'en cas de refus, il luy donneroit bataille. Monseigneur le Mareschal assembla son Conseil, où cette matiere bien debatuë, la pluspart étoient d'avis de lever le siege & se retirer doucement, veu leur peu de forces, & la puissance du Duc joint à l'Espagnol, ausquels ils ne pourroient resister. Mais Monseigneur le Mareschal ne voulut condescendre à ce Conseil, & protesta qu'il aimeroit mieux estre taillé en pieces, que d'abandonner les habitans & la Ville, qui s'estoient rendus au Roy sous la promesse de sa protection, & fut arresté qu'on accepte-

roit la bataille si le Duc la presentoit, & à cét effet ledit sieur Mareschal fit clorre son champ de bataille depuis le Val Pinart jusqu'à Rokh-ar-bleiz, entre les rivieres de Jarleau & Kevleut. Le 16. jour de Septembre, entrerent au havre de Morlaix deux Navires Anglois, chargez de munitions de poudres & balles pour les soldats du General Nouris.

Cependant les assiegez se trouverent investis dans leurs murailles d'un ennemy domestique, sçavoir la famine & disette de vivres, de sorte qu'il leur fallut manger leurs chevaux, chiens & chats, & faire la chasse aux rats & souris; ce qu'estant venu à la connoissance de Monseigneur le Mareschal, il les serra de plus prés, & fit creuser une mine du costé de la Ville, mais les assiegez contreminerent si heureusement, qu'ils y penserent enfoüir les François, & eventerent la mine, & tout à l'instant firent une sortie sur les assiegez, où il fut opiniatrement combatu, & à la retraitte entra pesle-mesle avec eux un Courrier du Duc, qui leur apporta nouvelles asseurées de son arrivée & de Dom Joan au Relec, ce qui leur enfla tellement le courage, que le lendemain ils firent une sortie sur le camp, & par la poterne qui répond sur la riviere de Kevleut, ils mirent hors grand nombre de bouches inutiles, & tous les jours ne failloient à faire telles sorties sur quelque quartier du camp ennemy. Du costé de la Ville, tout autant qu'on pouvoit appercevoir, ou dans les rües, ou és fenestres & chambres des maisons, soit de jour soit de nuit à la lueur de la chandelle, estoient tirez.

Tandis que les assiegez tenoient en cervelle & le camp & la Ville, le Seigneur de Mercœur faisoit ses preparatifs pour venir lever le siege & combattre le Mareschal, mais quand il fallut marcher il se leva quelques differens entre luy & le General Espagnol, lequel demandoit & vouloit opiniastrément deux choses, sçavoir est, qu'il marchast en la bataille, & qu'on luy donnast le pillage de Morlaix : cettuy-cy luy fut refusé, allegant le Duc qu'il avoit plusieurs bons & loyaux serviteurs en la Ville, qui n'avoient trempé en cette reddition, qu'il n'estoit pas raisonnable de punir l'innocent comme le coupable, bien luy accordoit-il le pillage des biens de ceux qui se trouveroient coupables de ce fait; quant au marcher, il luy fit offre de la conduite de l'avant-garde. L'Espagnol indigné de ces refus, dit qu'il voyoit bien qu'on le vouloit exposer luy & les siens à la boucherie, & aprés mille reproches, il fit bande à part, & se campa avec ses troupes un peu au loin du camp du Duc, lequel voyant combien il luy importoit de ménager ce secours, sans lequel il avoit les bras trop courts, envoya plusieurs Seigneurs pour le devoir appaiser.

Monseigneur le Mareschal bien servy d'espions, ayant sceu ce different, prit cét occasion aux cheveux, & écrivit de sa propre main une lettre, adressée au Duc de Mercœur, par laquelle il le supplioit de se hater d'accomplir ce qui estoit convenu entr'eux, afin qu'ayant dépoisonné la France de ces Espagnols, ils s'unissent tous au service du Roy leur Prince & Seigneur; il la signa & scella de son petit scel ou cachet, & la fit subtilement tomber és mains d'un soldat du camp de Dom Joan, qui l'ayant ouverte, creut qu'elle disoit vray, & aprés avoir dit plusieurs reproches au Duc de Mercœur, sans vouloir admettre ses excuses, ny croire rien de ce qu'il luy dit ou fit dire, il rompit entierement paille avec luy, & se retira à Croazon en bas Cornoüaille, d'où on eut bien la peine depuis à le dénicher. Le Seigneur de Mercœur voyant avoir perdu ce secours, n'osa attaquer le Mareschal, mais se retira coyement vers Nantes, & fut cette retraite le 19. septembre.

La nouvelle de cette retraite rapportée au camp, le sieur de Coat-Tredrez fut commandé aller avec 80. soldats reconnoistre l'ennemy, & découvrir quelle route tenoit leur armée; il les trouva à Uhelgoet & vint faire son rapport; sur quoy quelques Capitaines qui se trouverent presens, dirent, que si Coat-Tredrez eût esté homme de courage, il les auroit

attaquez, & demanderent congé de leur aller donner sur la queuë; ce qu'ils obtinrent par importunité, & sortirent le mesme jour au soir au nombre de 60. cuirasses, lestes & en bonne couche ; le lendemain matin ils découvrirent l'armée du Duc, dans laquelle s'estant fourré trop avant, ils furent envelopez de toutes parts, & tous tuez ou pris prisonniers, entr'autres y mourut le Seigneur de Lesmes, lequel ayant esté pris vif, deux Cavaliers disputans à qui il seroit, l'un d'eux dit à l'autre : Or il ne sera ny à toy ny à moy, & ce disant luy donna du pistolet par la teste, & le tua roide mort. Le Seigneur de Mercœur renvoya tous les prisonniers sur leur foy, excepté les Chefs, & manda au Mareschal que tel traitement qu'il feroit aux assiegez du Chasteau de Morlaix, tout tel feroit-il aux prisonniers qu'il tenoit.

Les assiegez ayant perdu toute esperance de secours, assaillis de la faim, & ayant perdu grand nombre de leur monde, demanderent un respit de trois jours, qui leur fut accordé, & fit-on cesser les batteries & tout acte d'hostilité, & pendant ce temps ils parlementerent ensemble, & composerent à ces articles & conditions. I. *Que les sieurs de Rosarpoull, Comte de la Maignane, & Rostin, videront la place avec tous leurs soldats, & la livreront avec son canon & munitions és mains dudit Seigneur Mareschal.* II. *Que tous ceux qui auront moyen de payer rançon, tiendront prison jusqu'à avoir acquité tous les prisonniers de guerre que Monseigneur le Duc de Mercœur tient de l'armée dudit Seigneur Mareschal, & trente mille escus en outre, & s'ils ne pouvoient faire ledit racquit, seroit la rançon taxée, à la discretion & esgard dudit Seigneur Mareschal.* III. *Les soldats de fortune sortiront l'épée au costé seulement, sans qu'ils puissent en trois mois porter les armes contre le Roy.* Fait & accordé au Camp devant le Chasteau de Morlaix, le 21. Septembre au soir. L'an 1594. le lendemain 22. dudit mois, Monseigneur le Mareschal entra dans le chasteau, & ayant fait visite par tout, y mit garnison de sa part, & ayant fait un emprunt de 10000. escus des habitans, & laissé pour Gouverneur à Morlaix le Seigneur de Corboson, il sortit de la Ville le 2. jour d'Octobre, ayant fait crier par toute la Ville que si quelqu'un de ses soldats avoit fait tort à aucuns des Citadins, on s'en vint plaindre, & en feroit justice, & ne laissa à Morlaix pour garnison, que les Compagnies des Seigneurs de Bois-Eon, de Coat-Tredrez, & de Corboson. Voicy les Articles de cette reddition.

ARTICLES ACCORDEZ PAR MONSEIGNEUR D'AUMONT,

Mareschal de France, Comte de Chasteau-Roux, Gouverneur pour le Roy au Dauphiné, & Lieutenant General pour sa Majesté en ses Païs & Armées de Bretagne.

A Messieurs les Magistrats, Habitans, & refugiez en la Ville de Morlaix, pour la reduction de ladite Ville en l'obeïssance de sa dite Majesté, & sous le bon plaisir d'icelle.

I. Que l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, sera seul permis & non autre, & ne se fera presche ny aucun exercice de la Religion pretenduë reformée, tant dedans la Ville qu'en tout le Baillage d'icelle.

Réponse. Le Roy a agreable, veut & ordonne, qu'il ne se face exercice que de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, és Ville, Chasteau & Faux-bourg dudit Morlaix, ny és autres lieux defendus par l'Edict de l'an 1577.

II. Qu'ils seront generalement maintenus & conservez en tous & chacuns leurs Privileges, Dignitez, Offices & Benefices, & tous autres droits desquels ils ont joüy sous les predecesseurs Rois, sans qu'il y soit rien innové ny diminué, dont leur seront dépeschées Lettres patentes de confirmation, portant aussi abolition & assoupissement de tout ce qui se pourroit avoir esté par eux fait à l'occasion des presens troubles, en l'exercice de la Justice, Chambre appellée de l'Union, ou autrement, & n'en sera fait aucune recherche.

Réponse. Le Roy les veut maintenir & conserver en tous leurs Privileges, Dignitez, Offices et Benefices, & tous autres droits, pour en joüir ainsi qu'ils ont bien & deuement fait par le passé, & outre les decharge entierement de tout ce qu'ils ont fait pendant & à l'occasion des presens troubles.

III. Qu'il ne sera estably Gouverneur en leur Ville qui ne soit Catholique, & du Païs.

Réponse. L'occasion s'offrant, sera pourveu par sa Majesté, le plus à leur soulagement & contentemeut que faire se pourra.

IV. Que pour le regard du Chasteau de la Ville, iceluy reduit, il sera avisé entre lesdits habitans & nous, lequel sera plus à propos pour le service du Roy & seureté de la Ville, ou de laisser ladite place en son entier, ou de la démolir, enquoy sera pris peine de satisfaire, & rendre contens lesdits habitans, & sera leur avis le premier sur ce pris.

Réponse. Monsieur le Mareschal d'Aumont y a pourveu.

V. Que les dons cy-devant faits par le Seigneur de Mercœur, de quelque nature de deniers que ce soient, tant à la Commune de ladite Ville, qu'aux particuliers d'icelle, ou autres, auront lieu, sans que les debiteurs habitans de ladite Ville puissent en estre recherchez ny inquietez, en quelque façon que ce soit, ny aussi les donataires; & qu'en cas de trouble ou empeschement en l'execution du present article, & autres precedens & subsequens, Sa Majesté en retiendra la connoissance en son Conseil, & icelle interdira à tous autres Juges quelconques tant subalternes que souverains de cette Province, en consequence de quoy seront Lettres & Commissions necessaires depeschées aux habitants de ladite Ville en general & à chacun d'eux en particulier.

Réponse. Accordé la décharge & évocation.

VI. Auront lesdits habitans main levée de tous leurs biens saisis en la main du Roy, sans qu'ils puissent estre inquietez en la joüissance d'iceux.

Réponse. Accordé.

VII. Quant au fort du Torreau, il sera gouverné & manié selon & suivant les anciens Privileges de leur Ville, par tel que bon leur semblera.

Réponse. Accordé comme ils ont cy-devant bien jouy & usé.

VIII. Pour le regard des deniers levez & deus par quelques-uns desdits habitans en qualité de Receveurs des imposts & billots, ports & havres, foüage, deniers des Estats, saisies, pancartes, & deniers extraordinaires qu'ils ont esté contraints de payer audit Seigneur de Mercœur, ou à ses Commis, & levez sur eux, en demeureront quittes, & n'en pourront estre recherchez à l'avenir.

Réponse. Accordé en rendant compte, auquel seront alloüées les parties employées en vertu des acquits, Mandements, & autres Ordonnances dudit Duc de Mercœur, qui sont validées pour ce regard seulement.

IX. Que certaine pancarte accordée cy-devant ausdits habitans par les Gouverneurs du païs, pour subvenir aux frais qu'il leur convient faire, tant pour les fortifications de ladite Ville, que pour leurs autres urgentes affaires, sera continué pour un an, & de nouveau baillée à ferme, sans qu'on en puisse prendre aucuns interests; & pourront neanmoins lesdits habitans faire rendre compte à ceux qui auront eu les deniers de

ladite pancarte, ou les faire payer, ayant égard au temps qu'on aura jouy, & à commencer du jour du bail.

Réponse. Accordé, prenant Commission du Roy, & pour ledit temps seulement, permettant sa Majesté la reddition du compte par eux requise.

X. Les Gentils-hommes & autres refugiez estans de present en ladite Ville, joüiront des mesmes Privileges, franchises & libertez, accordez ausdits habitans, faisant le serment de fidelité à sadite Majesté entre nos mains, & sans en ce comprendre les Receveurs des deniers Royaux, & non originaires & habitans de ladite Ville.

Réponse. Accordé.

Fait & accordé au camp de Landt-Meur le 24. jour d'Aoust, l'an 1594. signé D'AUMONT en l'Original.

Les presens Articles ont esté veus & resolus par le Roy estant à Paris, le vingt-uniesme jour d'Avril 1595. Ainsi signé en l'Original, HENRY : *& plus bas,* POTIER *& confirmées par Sa Majesté en ces termes.*

CONFIRMATION DU ROY.

HENRY par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à nos aimez & feaux les Conseillers & gens tenans nôtre Cour de Parlement, Chambre de nos Comptes, Intendans & Generaux de nos Finances en Bretagne, Seneschal de Morlaix ou son Lieutenant, & à tous autres nos sujets & Officiers qu'il appartiendra, ausquels ces presentes seront montrées, Salut. Veu par Nous les Articles cy-attachez, cy-devant presentez à nôtre Cousin le Mareschal d'Aumont nôtre Lieutenant General en nôtre pais & armée de Bretagne, par luy accordez sous nôtre bon plaisir à nos chers & bien-aimez les Magistrats, Habitants, & refugiez en la Ville de Morlaix, le tout meurement veu & consideré, Nous voulons & vous mandons que chacun desdits Articles vous ayez à verifier & enteriner, & le contenu d'iceux faire entretenir, garder & observer, tant en ce qui concerne l'exercice de la Religion esdites Ville & Chasteau de Morlaix & autres lieux. La continuation & confirmation de tous & chacuns lesdits Magistrats, habitans & refugiez, en tous & chacuns leurs Privileges, Offices, Dignitez, Benefices, & tous autres. L'abolition & decharge de tout ce qui a esté par eux & chacun d'eux fait, durant & à l'occasion des presens troubles. L'établissement du Gouverneur & Capitaine esdites Ville & Chasteau. La recherche & repetition des dons faits par le sieur Duc de Mercœur, tant à la Communauté de ladite Ville, qu'aux particuliers habitans d'icelle, ou autres y refugiez. La main levée de tous leurs biens, Gouvernement & maniment du fort du Torreau. Validation & décharge des levées, employ, maniment & distribution des deniers. La continuation de la levée qui se fait pour un an, suivant la pancarte, & la reddition de compte & maniment d'icelle, & la joüissance de la mesme grace accordée par nôtre dit Cousin ausdits habitans, tant pour les Gentils-hommes, & autres refugiez estans en ladite Ville lors de la reddition d'icelle. Le tout suivant & conformément aux réponses & apostilles par nous mis & apposez à chacun desd. articles contraignans à ce faire, souffrir & obeïr, tous ceux qu'il appartiendra, & que pour ce seront à contraindre ; nonobstant appellations ou oppositions quelconques, pour lesquelles, & sans prejudice d'icelles, ne voulons estre differé, & quelconques Edits, Ordonnances, Declarations, Mandements, deffenses, & lettres à ce contraires, auxquels à la dérogatoire des dérogatoires y contenuës, nous avons dérogé & derogeons par ces presentes. Car tel est nôtre plaisir. Donné à Paris le 20. Avril l'an 1595. & de nôtre Regne le septiéme. *Ainsi signé en l'Original,* HENRY, *& au dessous,* par le Roy, Pottier, *& scellées en cire jaune sur simple queuë.*

Le troisiéme jour d'Octobre audit an 94. le Seigneur de Coat-Inizan fut receu Gouverneur des Ville & Chasteau de Morlaix, & presta le serment en l'Eglise de Nôtre-Dame le Meur, és mains de Noble & Discret M. Nicolas de la Boissiere, Archidiacre de Plou-Kastell & Prevost de ladite Eglise, & aprés Messe oüye & le *Te Deum* chanté, il assista à l'Assemblée de Ville. Aprés la retraite des Armées, la peste prit à Morlaix, & y fit un grand ravage. L'an 1596. les habitans de Morlaix remontrerent au Roy que les anciens Marchands Bourgeois de leur Ville, ayans une fois servy à la Jurisdiction & Cour du Consulat, faisoient difficulté & refus d'accepter l'élection faite de leurs personnes pour une autre fois tenir ladite Jurisdiction, tellement qu'il ne se trouvoit que des jeunes gens qui n'ont pas telle connoissance que les anciens, supplians Sa Majesté d'y pourvoir; surquoy sadite Majesté permet ausdits habitans d'élire ceux qu'ils aviseront plus capables pour exercer ladite Jurisdiction, qui seront tenus d'accepter leur élection, soit qu'ils ayent jà exercé ou non, pourveu que ce soit (au regard de ceux qui l'ont jà exercé) cinq ans aprés, sans qu'ils puissent s'en excuser en quelque maniere que ce soit; commandant aux gens tenans sa Cour de Parlement, & au Seneschal de Morlaix ou son Lieutenant, de tenir main forte à faire observer ledit commandement. Donné à Paris le 6. Juillet 1596. & scellé de cire jaune.

¶ *D'azur au Lyon d'or, au chef pallé d'or & de gueules, de six pieces, le premier parbrisé d'un Dauphin d'azur.* ¶

CXXXII. — **Adrien d'Amboise,** Parisien, Docteur en Theologie, grand Maistre du College de Navarre, fut sacré l'an 1604. sous les Papes Leon XI. & Paul V. & le Roy Tres-Chrestien de France & de Navarre HENRY IV. La mesme année le fort du Torreau a l'entrée du Havre de Morlaix, fut rendu aux habitans, moyennant une somme de deniers qui fut delivrée à celuy qui l'avoit tenu depuis l'an 1594. L'an 1609. la grosse Tour ou Donjon dudit Fort coula de dessus le roc sur lequel elle estoit fondée, comme avons dit en nôtre Catal. de Leon. La mesme année le Duc de Rohan Prince de Leon, fut receu à Morlaix. Le Lundy 14. jour de Juin, l'an 1610. fut posée la 1. pierre és fondements de la Maison de Ville de Morlaix, & l'an 1611. Monseigneur le Duc de Rets fut receu en ladite Ville, & posa la premiere pierre és fondemens du Convent des Peres Capucins, placez hors le Quay de Treguer, au lieu autrefois nommé Coat-ar-Stifil, appartenant au Seigneur de Ker-Jean Leon, Officiant Noble & discret M. Guy Pinart, Chanoine de Treguer, & Recteur de *Plou-Jean*. Au mois de Juin l'an 1613. Claude Comte de Bois-Eon, fils aisné du Seigneur de Coat-Inizan, ayant eu la survivance de son pere au Gouvernement de Morlaix, fut receu en cette qualité, avec de grandes magnificences, exercices militaires, feintes d'assauts & prises d'un Fort, Cartel, Tournois, Courses de bagues, Naumachies, & assauts d'un Fort artificiel flottant sur l'eau, Harangues, Comedies, Bals, Festins, & autres réjoüissances qui durerent quatre ou cinq jours. Nôtre Prélat ayant gouverné son Troupeau douze ans, mourut en son Manoir de Landt-Treguer, le 16. de Juillet l'an 1616. ayant fondé deux obits à perpetuité en sa Cathedrale, & une Altaristie, & deux Messes Hebdomadales en l'honneur de S. Adrien, pour lesquelles il a donné grande somme de deniers pour mettre en rente, & augmenté le revenu du College de la Ville de Landt-Treguer. Il fut enterré dans le Chœur de sa Cathedrale, avec cét Epitaphe.

ADDITION.

Amboisi pater eruditorum, Argina & batia madens minerva; Paulina in Cathedra diserte præco, idemque hæreseos severe censor, priscorum nova Norma Episcoporum, Antistes pie, pauperum patrone, custos Virginitatis atque amator. Tu quocumque ieris sequeris Agnum.

Quand on ouvrit le Sepulcre de Jean Calloët jadis Evesque de Treguer, pour y devoir enterrer ce Prélat, on trouva son corps entier, cent douze ans aprés sa mort, estoit vestu de Mitre, Chasuble, Fanon, Estole, Tunicelles, gands & sandales de taffetas orangé.

D'azur à la teste de Cerf d'or, brisé en chef d'une Hermine d'argent.

CXXXIII. — **Pierre Cornulier,** de la Maison de la Touche, Evesché de Nantes, Conseiller au Parlement de Bretagne, Abbé de Saint Méen de Gaël, & de Blanche Couronne de l'Ordre de Saint Benoist, fut pourveu l'an 1617. sous le Pape Paul V. & tint l'Evesché jusqu'à l'an 1619. qu'il fut transferé à Rennes, aprés la mort de François l'Achiver. Le 2. Aoust 1618. il dédia le Convent des Capucins de Morlaix. Et la mesme année, le jour de Saint Barnabé au mois de Juin, il y eut à Morlaix une si horrible tourmente d'éclairs, de tonnerres, & foudres, qu'on pensoit la fin du monde estre venuë, & le foudre tombant sur la Tour de Nôtre-Dame le Meur, abatit quelques brasses de la pointe de l'éguille. Le 20. jour de Decembre l'an 1619, les Religieuses Carmelines Deschaussées, apellées de Flandres pour fonder un Monastere à Morlaix, arriverent par Mer au Manoir de *Ker-ar-Rous,* la mer estant trop basse pour les porter au Quay, & le lendemain elles furent receuës en la Ville.

D'azur à trois Escus bandez d'argent & de gueules de six pieces.

CXXXIV. — **Guy Champion,** de la Maison de CICÉ Diocese de Rennes, Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, Abbé de Saint Estienne de Fontenay les Caën, par resignation du precedent, fut sacré à Paris, l'an 1620. & fit son entrée Episcopale en la Ville de Landt-Treguer audit an. Le 20. jour d'Octobre, les Religieuses Carmelines passerent du côté de Leon, ce Prélat n'ayant voulu consentir leur établissement en son Diocese. Es Avents de l'an 1621. le Convent de Saint Dominique de Morlaix se reduisit à la vie Reguliere, à l'instar de celuy de Bonne-Nouvelle de Rennes. Et l'année suivante 1622. au mois d'Avril, le R. P. Adrien Bechu Docteur en Theologie, Vicaire General de la Congregation Gallicane de l'Ordre des Freres Predicateurs, celebra son Chapitre audit Convent, lequel fut splendidement receu, & entierement défrayé par Messieurs de la Ville, qui en faveur de la vie Reguliere l'ont presque tout rebasti, & accomodé d'ornemens & parures, tant d'Eglise que de Convent. La mesme année les P.P. Recollets furent établis és Convens de Landt-Treguer & de Morlaix. L'an 1624. le premier Dimanche de May, quatriéme jour du mois, ce Prélat ayant indiqué une solemnelle Procession, porta le Saint Sacrement depuis l'Eglise Collegiale de Nôtre-Dame le Meur, jusqu'à l'Eglise de Nôtre-Dame de la Fontaine, és faux-bourgs de Morlaix, y celebra la grande Messe, & mit les Religieuses Carmelines, de la Direction de l'Illustrissime Cardinal de Berule, en possession de ladite Eglise. La mesme année, le 24. Octobre, il benit le grand Autel du Convent de Saint Dominique de Morlaix, & y mit des Reliques de S. Melaine, & le lendemain il dédia la Chapelle de Sainte Marguerite au bas du Cimetiere de S. Mathieu en la mesme Ville. Le Lundy 18. Novembre suivant, Monseigneur le Duc de Vendosme fut receu solemnellement à Morlaix, toutes les Compagnies sous les armes. A la seconde porte du Quay de Leon, au droit de la place dite le *Pavé neuf,* estoit eslevé un arc triomphal à trois estages. Au premier estage haut de quatorze pieds, estoit le portrait du Roy en relief à hauteur d'homme, habillé en Mars, la Couronne en teste, & Sceptre en main, au sommet les armes de France, de part & d'autre celles de Navarre & de Bretagne. En l'étage du milieu sous la representation du Roy, estoient les Armes de Monseigneur le Duc de Vendosme, soûtenuës d'un costé de la Deesse Thetis, & de l'autre du Dieu Neptune, pour representer le pouvoir que le Roy luy avoit donné en cette Province, par terre en estant Gouverneur, & par mer en

estant Admiral, & estant actuellement en visite des Costes. A l'autre estage estoient les Armes du Seigneur de Coat-Inizan Gouverneur de la Ville, placées entre deux trophées, & au dessous celles de la Ville, qui est d'azur au Navire d'argent aux voiles éployées & mouchettées d'Hermines, à la devise *S'ils te mordent, mor'-les.* Du costé droit de l'Escu paroissoient trois Nymphes Orcades, ou Montagneres, representans les trois Montagnes dont la Ville est fermée, chaque Nymphe accoudée sur une colline ou montagne en relief, pour témoigner leur soûmission audit Seigneur Duc. Au costé gauche on voyoit deux Nymphes Naïades, portées sur deux petites rivieres peintes sur le fonds de l'Arcade, rencontrées d'une Syrene portée sur un flot de mer, representans les deux petites rivieres de *Jarleau* & *Kevleut*, qui fluënt entre ces montagnes, & embrassans la Ville close, se jettent au canal de mer, qui donne jusqu'à la maison de Ville, & estoient ces Enigmes animez d'un Distique, comprenant une succincte description de la Ville, gravé en grosses lettres d'or, sur une table de faux marbre noir, en ces mots :

Tres inter Montes jacet urbs in Valle : fluenta
Bina rigant, pelagi conciliata sinu.

L'an 1626. le quatriéme jour d'Aoust, le Seigneur Mareschal de Themines fit son entrée à Morlaix en qualité de Gouverneur de Bretagne, & y repassa encor au commencement du Caresme, l'an mil six cens vingt-sept. Le Dimanche de *Quasimodo,* unzieme jour d'Avril audit an, les Processions Generalles de la ville assisterent à la ceremonie, quand on planta la Croix des Religieuses Benedictines de la Congregation du Calvaire, au haut du Faux-bourg de Plou'Jean, vis à vis de l'Hostel de Guicaznou, y officiant Monsieur le Chantre de Leon, par Commission de nostre Prelat. Le sixiéme Aoust suivant, toute la Ville sous les armes fut en düeil, & precedé de tout le Clergé, lever le corps du Seigneur de Coat-Inizan leur Gouverneur, rendu en la Chapelle de Saint Nicolas hors les Faux-bourgs de Plou-Jean, & le conduisirent armes basses, picques trainantes, & mesche esteinte, au triste plan plan des tambours, jusqu'au Convent de Saint Dominique, où il fut enseveli en une cave au milieu du Chœur. L'an mil six cens vingt-huit, au mois de Novembre, le Sacriste de l'Eglise de Nôtre-Dame le Meur, s'estant presenté à la fenestre de la Tour, où demeurent les Sacristes de cette Eglise, tomba à bas sur le bord du fossé de la riviere Kevleut, à veuë de la Poterne du *Spernen*, sans avoir aucun membre rompu ny démis, mais seulement le corps meurtri de la cheute qui fut du moins de vingt pieds de haut, preservation miraculeuse, qu'a bon droit tout le monde attribua à la singuliere protection de la Maîtresse qu'il servoit, devotement honorée & reclamée en cette Eglise. L'an mil six cens vingt-neuf au mois de Janvier, les Chapellains de ladite Eglise prirent les Aumusses par commandement de ce Prélat. L'an mil six cens trente-deux, au mois de Septembre, le Tresor de l'Eglise Cathedrale de Treguer fut brûlé par accident, sans qu'on en pût sçavoir la cause. Le Lundi unziéme avril, l'an mil six cens trente-trois, fut fondé le Convent des PP. Cordeliers de Guenkamp, prés la Chapelle de Nostre-Dame de Grace, Paroisse de PLOU-IZI. Du temps de ce Prelat ont esté encor fondez les Monasteres des Capucins de Lanyon, les Urselines de Landt-Treguer, & les Carmelines, de la Direction de l'Illustrissime Cardinal de Berule, mises en la Chapelle de saint Yves en la Ville de Guenkamp & le Convent des Jacobins de ladite Ville reduit, à la vie Reguliere, par Arrests de la Cour. Enfin le quatorziéme jour de Septembre feste de Sainte Croix, l'an mil six cens trente-cinq, ayant achevé le cours de sa visite, il mourut d'apoplexie en son Manoir Episcopal, & fut enterré en sa Cathedrale. Il m'avoit permis dés l'an mil six cens vingt six, par son Grand-Vicaire, de faire les perquisitions requises dans son Diocese, pour la perfection de cét œuvre, en voicy la teneur.

GUILLELMUS ANDRÆAS CANONICUS ET OFFICIALIS
Trecorensis, nec-non Reverendissimi in Christo Patris ac Domini D.
GUIDONIS CHAMPION. Dei & sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ Trecorensis
Episcopi ac Comitis, Vicarius Generalis, omnibus nostræ Diœcesis,
presentes Lilteras inspecturis. Salutem in Domino.

Omnibus vobis notum facimus, vidisse nos licentiam Fratri Alberto Le Grand Ordinis Fratrum Prædicatorum conventus Montis-Relaxi à superioribus suis consessam, colligendi, ac colligandi gesta sanctorum hujus Provinciæ : Cujus piis studiis quantum in nobis est favere cupimus, eidem Fratri facultatem concessimus, ut juxta formam & tenorem prædictæ licentiæ & commissionis, à Vicario substituto sui Provincialis sibi concessa, per hanc Diœcesim liberè pergere, cœptoque operi incumbere valeat : Mandantes vobis & vestrum singulis, ut eidem Patri in tam pio opere auxilio sitis, eique MSS. Codices, Legendas, Chartas, Memorialia, aliaque huic negotio conferentia, liberè communicetis, quo facilius attentatum opus, ad Dei laudem, Sanctorum honorem, Ecclesiæ utilitatem, populique Catholici ædificationem, perficere valeat. Datum Trecoris in ædibus nostris, sub nostra & Secretarii nostri Syngraphis, & sigilli Episcopalis, quo in talibus utimur adpressione. Hac die Maii 13. Anni Domini Millesimi sexcentesimi Decimi Octavi.

GUILLELMUS ANDRÆAS, Vicarius Generalis & Officialis, qui suprà.

Locus sigilli Episcopalis.

De Mandato dicti D.D. Vicarii Generalis,
Y. GUYMARCH, Secretarius.

De sable à la Croix pleine, racourcie d'argent.

CXXXV. — **Frere Noel Deslandes**, Religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs, dits Jacobins, profez du Convent de Blois, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Predicateur du Roy Tres-Chrestien Loüis XIII. fut élû Vicaire General de la Congregation Gallicane de son Ordre, au Chapitre celebré à Paris l'an mil six cens vingt-six, & faisant sa visite au Convent de Morlaix (où j'estois alors d'assignation) il me commanda d'entreprendre cét œuvre par ses lettres dont vous pouvez voir la teneur au commencement de ce livre. Il fut nommé par le Roy à l'Evesché de Treguer le vingt-neufiéme jour d'Octobre, l'an mil six cens trente-cinq (jour d'heureux presage, pour estre la Feste de l'élevation du corps de saint Yves, Patron universel de Bretagne, mais particulierement de l'Evesché de Treguer duquel il estoit originaire) extremément desiré de son peuple. La mesme année mil six cens trente-six, le vingt-cinquiéme jour de Fevrier feste de saint Mathias Apostre, en Caresme, entre dix & unze heures de nuit, le feu prit aux Infirmeries du Monastere des Benedictines de Morlaix, & courut subitement par tous les coins du Convent. Cét embrasement fut premierement aperçeu par les sentinelles du Château, qui en avertirent la Ville. On y courut de toutes parts au secours, mais l'incendie ayant pris trop de pied, & n'y ayant commodité d'eau en ce lieu, joint que le vent estoit extraordinairement vehement, on n'y pût apporter autre remede, que d'enfoncer les portes pour donner issuë aux Religieuses, qui en cét effroy avoient égaré les clefs, & fut tout le bastiment reduit en cendre, sans qu'on pût sauver autre meuble, que le saint Ciboire & le Crucifix. Les Religieuses se retirerent au Manoir de COAT-SERKHOU, où elles avoient premierement demeuré, & depuis se sont accomodées au Manoir de PENN-AR-RU, attendant le restablissement de leur Monastere. ¶ Noël des Landes mourut l'an mil six cens quarante-cinq, duquel fut successeur, ‖

ADDITION.

GRANGIER, *d'azur au Chevron d'or, accompagné de trois gerbes de bled de mesme, au chef vairé d'argent & de gueules.*

Balthazar Grangier, fils de Timoleon Grangier, Seigneur de Liverdin, President aux Enquestes, & d'Anne le Refuge, il estoit Aumosnier du Roy Loüis XIII. qui le nomma à l'Evesché de Treguer au mois de Fevrier mil six cens quarante-six, & fut sacré à Paris le dix-huitiéme Novembre ensuivant, en l'Abbaye de Saint Victor. Il gouverne son Diocese avec un zele & pieté toute exemplaire (1).

Ce Catalogue a esté par nous recueilli des Histoires de Bretagne, d'Allain Bouchard & d'Argentré, & des Catalogues des Evesques de Treguer, dressés par le Pere du Paz à la fin de son Histoire Genealogique des Illustres Maisons de Bretagne. Claude Robert en sa Gallia Christiana *lettre T. & Jean Chenu en son Histoire Chronologique des Evesques de Treguer, mais plus particulierement du Catalogue manuscrit extrait d'un Legendaire manuscrit de l'Eglise Cathedrale de Treguer, l'an mil cinq cens quatre vingt dix, par Noble & Discret M. Maudez de Trogooff Chantre & Chanoine de ladite Eglise, à moy communiqué par le sieur de Pont-Gautier de la Parroisse de Langoat prés la Roche-Derien, le douziéme Septembre mil six cens vingt-sept; & du Catalogue aussi manuscrit de Noble & discret M. Pierre Calloët sieur de Trofos, Chanoine & Grand-Archidiacre de Treguer, & Prevost de l'Eglise Collegiale de Nôtre-Dame le Meur à Morlaix, qu'il me communiqua le treiziéme May mil six cens vingt-huit & de plusieurs autres Memoires, Actes & recherches.*

Suite des Evêques de Tréguier de 1679 à 1802. (P. P.).

D'azur au lion léopardé d'or, la patte dextre posée sur un tronc écoté et abaissé de même en pal, accompagné en chef de 3 fleurs de lys d'or, surmontées d'un lambel à 3 pendants de même. Devise : *omne solum forti patria est.*

François-Ignace de Baglion de Saillant. Originaire d'Agen. fut sacré le 23 juillet 1679 et transféré à Poitiers en 1686. Il mourut le 26 janvier 1698.

D'azur à 9 macles d'or, 3. 3. 3.

Eustache Le Sénéchal de Carcado. 1686-1694, Originaire de Bretagne. Fut sacré en 1686 et mourut subitement à Paris le 15 mai 1694.

D'argent au huchet de sable accompagné de 3 bannières d'azur chargées chacune d'une croisette pommetée d'or. Devise : *Nec spes me mea fefellit.*

Olivier Jégon de Quervilio, 1694-1731. Fut sacré le 3 octobre 1694. Janséniste enragé; il mourut à l'âge de 88 ans, le 2 août 1731.

D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules. Devise : *De tout et une pose* et *os et ungues sanguine madent.*

François-Hyacinthe de la Fruglaye, 1731-1745. Etait vicaire général de Quimper et curé de Crozon. Sacré le 4 mai 1732, proscrivit le Jansénisme. Il mourut à Tréguier le 3 décembre 1745, à l'âge de 60 ans.

1) Mgr Grangier mourut à Tréguier le 2 février 1679.

D'azur à 3 huchets d'or liés et virolés de même. Devise : *Attendant mieux* et *Tout ou rien.*

Charles-Guy Le Borgne de Kermorvan, 1746-1761. Sacré le 11 juillet 1746; mourut le 1er octobre 1761.

D'azur à un dauphin d'argent et un levrier d'or affrontés, le dauphin couronné d'or, le levrier colleté de gueules. Devise : *Fé et honneur.*

Joseph-Dominique de Cheylus, 1762-1766. Originaire d'Avignon. Fut sacré le 25 avril 1762 et transféré en 1766 à Cahors, puis à Bayeux. Il mourut à Jersey en 1797.

De gueules à 3 fasces de vair.

Jean-Marc de la Royère, 1767-1773. Originaire du Périgord. Fut sacré le 26 avril 1767 et transféré à Castres en 1773; décédé en 1802.

D'azur à 2 roses d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.

Jean-Augustin de Frétat de Sarra, 1774-1775. Originaire d'Auvergne. Fut sacré le 22 janvier 1774 et transféré à Nantes en 1775.

De gueules au loup d'or.

Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, 1775-1780. Originaire d'Arles. Fut sacré le 6 août 1775 et transféré à Chartres en 1780.

De gueules à la croix engreslée d'argent. Devise : *Deus meus, omnia sunt* et *Tout ou rien.*

Auguste-René-Louis Le Mintier, 1780-1801. Fut sacré le 30 avril 1780 et mourut à Londres le 21 avril 1801.

CATALOGUE GENEALOGIQUE
ET CHRONOLOGIQUE
DES ROYS ET REINES
DUCS ET DUCHESSES
DE BRETAGNE ARMORIQUE

LEURS ALLIANCES, ENFANS, & BLASON DE LEURS ARMES, LEURS CHANCELIERS, & LA SUITE DES GOUVERNEURS POUR LES ROIS TRES-CHRESTIENS AUDIT PAIS.

ROYS ET REINES DE BRETAGNE ARMORIQUE.

Conan Meriadec, fils d'Agripinus & de Demetia, Princes Bretons insulaires, passa la mer avec Flave Maxime Clemens, & ayant conquis la Bretagne Armorique, s'en fit Couronner Roy l'an de grace 383. mourut l'an 388. gist en l'Eglise de Leon. Il prit pour Armes *un Escu d'argent, chargé de 10. Hermines de sable, 4. 3. 2. 1.*

1. *FRAGAN, Pere de S. Wenolé, fut son Chancelier, & depuis Gouverneur du Leonnois.*

II. **Grallon**, Duc ou Comte de Cornoüaille, couronné l'an 388. tint sa Cour en la Ville de Kemper, & puis en la ville d'Is, mourut au *Castel-Tevenec* prés le Faou, l'an 405. gist en l'Abbaye de Lant-Tevennec qu'il avoit fondée prés sondit Chasteau.

2. *S. GILDAS, surnommé* le Sage, *Abbé de Rhuis, fut Chancelier de Bretagne sous luy.*

S. Ursule, fille de Dionorus Maurus Roy d'Albanie & de Cornoüaille en l'Isle, & de la Reine Darie, fiancée au Roy Conan, le voulant venir épouser en Bretagne, jettée par une tourmente à l'emboucheure du Rhein, y fut martyrisée par les Huns, comme nous avons dit le 21. Octobre *pag. 514. Elle portoit d'*ALBANIE, *qui estoit d'or au Lyon de gueules.* Nota *que le Trescheur ne fut pris que long-temps depuis par Fergus Duc des Skiths ou Skots, & le fleuré contre fleuré par Acaius, du temps de Charlemagne.*

Adevisia, fut femme de ce Prince, *MSS. Coa. Landevennec.*

III. **Salomon I.** fut couronné l'an 405. mourut l'an 412.

Ovenne, femme de Salomon.

IV. **Audren,** couronné l'an 412. deceda l'an 438.
V. **Budik,** couronné l'an 438. mourut l'an 448.

Enfans d'AUDREN
BUDIK.
EREKH, Comte de Bro-Erekh.

VI. **Hoël I.** surnommé *le Grand,* couronné l'an 448. mourut l'an 484. Il institua l'Ordre de Chevalerie de Bretagne qu'il apella *de l'Hermine,* que le Duc Jean le Conquerant releva depuis, & amplifia, comme nous dirons tantost (Dieu aidant).

Anne, ou **Enime,** fille du Prince Uther surnommé PENN-DRAGON, & sœur du Roy Arthur le Grand, eut de ce Prince un fils nommé
— HOEL.

VII. **Hoël II.** surnommé le Fainéant, couronné l'an 484. mourut l'an 560.

3. *S. MELAINE Evesque de Rennes, fut de son temps Chancelier de Bretagne.*

Le nom de sa femme ne se trouve, il eut un fils & une fille :
ALLAIN qui luy succeda.
ALIENOR mariée au Seigneur de Leon.

VIII. **Alain I.** couronné l'an 560. mourut l'an 594.

4. *VICTORIUS aussi Evesque de Rennes, fut fait par ce Prince Chancelier de Bretagne, l'an 568.*

IX. **Hoël III.** couronné l'an 594. mourut l'an 640.

X. **Salomon II.** couronné l'an 640. mourut l'an 660.

5. *BERTULPHE, Chancelier de Bretagne sous le Roy Hoël, fut continué par Salomon jusqu'à l'an 643. qu'il se fit Moyne. et l'an 648. fut beni Abbé de S. Melaine de Rennes, fondé par ce Prince.*

XI. **Allain II.** surnommé *le Long,* fut couronné l'an 660. mourut l'an 690.

6. *GAULTIER, Evesque d'Aleth, fut de son temps Chancelier de Bretagne.*

Les noms de leurs femmes ne se trouvent pas.

Interregne de 161. ans.

XII. **Neomene** fut couronné à Dol l'an 851. mourut l'an 859.

7. *RAGENARIUS, Evesque de Vennes, fut Chancelier de Bretagne pendant son regne.*

XIII. **Heruspée** couronné l'an 859. tué par le subsequent, l'an 866.

8. *GUERIN, Evesque de Rennes, fut Chancelier de Bretagne sous ce Prince.*

Marmonthreth, femme du Roy Heruspée.

XIV. **Salomon III.** couronné l'an 866. fut tué par ses neveux l'an 874.

9. *HARENNA, ou HERENNA, Evesque de Vennes, fut Chancelier de Bretagne sous ce Prince.*

Guihenerec, première femme du Roy Salomon troisiéme, duquel elle eut deux fils,
GUEGON,
RIVALLON,
mourut l'an 862. gist à Saint Sauveur de Plou'-Ian.

Cecile, fille de Flavius Patrice Romain, epousa ce Roy à Nantes, l'an 864. & eut de luy un fils nommé
ALBIGEON,
mourut l'an 871. gist à Saint Sauveur de Rhedon.

ROYS DONONEENS, OU DE BASSE BRETAGNE.

Rivallon Murmaezon, Prince insulaire, ayant chassé les Barbares du Leonnois, s'en intitula Roy, & establit sa demeure en la Ville de Brest, l'an 499.

II. **Derokh** estendit sa domination en Treguer & Goëlo.

III. **Riathan** adjousta à son petit Estat la Cornoüaille, & partie du Vennetois.

IV. **Jona** tué à la chasse par Comorre, qui s'empara des Comtez de Leon & Cornoüaille.

V. **Juduual,** refugié en la Cour de Childebert, Roy de France, restably en ses terres par les merites de saint Samson.

VI. **Juhael** paisible possesseur des Estats de ses predecesseurs, épousa une belle Princesse nommée Pritella, fille aisnée d'Ausoche Prince au Comté de Leon, duquel elle eut grand nombre d'enfans, à sçavoir :

		Filles.
S. Judicaël.	Larghaël.	Ourelie.
S. Josse.	Rhimas.	Ovenne.
S. Winokh.	Judunahel.	Bredakh.
Judganokh.	Heblon.	Guenn.
Gamaël.	Gueman.	Leor.
Glazran.	Juhaël.	
Hamaël.	Hoël.	
Doëtwald.		

VII. **Saint Judicael,** qui se fit Religieux au Monastere de Saint Méen de Gaël.

DUCS ET DUCHESSES DE BRETAGNE.

Allain I. surnommé **Rebras,** c'est à dire le trop grand, entra au Duché l'an 894. mourut l'an 907.

10. *BILI Evesque de Vennes, fut Chancelier de Bretagne pendant son regne.*

I. **Orgain,** femme du Duc Allain premier, duquel elle eut trois enfans, à sçavoir :

JUHAEL
COLLEDOC } qui aprés la mort de leur père s'intitulerent Comtes de Bretagne ;

& une fille qui épousa Mathuede Comte de Porhoet.

II. **Allain** second surnommé **Barbetorte**, fils de Mathuede Comte de Porhoët, & de la fille du Duc Allain premier, entra au Duché l'an 931. mourut l'an 959. gist à Nôtre-Dame de Nantes.

11. *HOSTIONUS Evesque de Leon, fut Chancelier de Bretagne sous luy.*

JUDITH, veuve du Vicomte de Thoüars, belle Dame autant qu'autre de son siecle, se donna à ce Prince, qui l'entretint toute sa vie hors de legitime mariage, & en eut deux enfans, sçavoir :

HOEL.

GUEREC.

Et partant nous ne la nombrerons entre les Duchesses.

II. **Alix** ou **Berthe de Blois**, fille de Thebaud Comte de Blois & de Chartres, épousa le Duc Allain deuxiéme au Château de Blois, l'an 948. eut de luy un fils, qui fut nommé :

DROGON, tué par sa nourrice à l'instance du Comte d'Anjou Foulques, que cette Dame avoit épousé en secondes nopces. *Portoit de* CHARTRES, *qui est d'or à trois faces de sable, & un orle de six Merlettes de mesme.*

III. **Conan** premier, dit de Rennes, entra au Duché l'an 982. & mourut l'an 992.

12. *AURISCAND Evesque de Rennes, fut son Chancelier.*

III. **Ermengarde d'Anjou**, premiere de ce nom, fille de Maurice Comte d'Anjou, fils de Grisegonelle, & sœur de Foulques aussi Comte d'Anjou, épousa le Duc Conan premier, l'an neuf cens quatre-vingt & eut de luy quatre enfans :

GEFFROY.

JUHAEL.

JUDICAEL, qui fut Evesque de Vennes. *Voy. page 106*.*

JUDITH.

*Elle portoit d'*ANJOU, *qui estoit (alors) écartelé de gueules à l'escarboucle pomettée et fleuronnée d'or, & d'or à l'Aigle éployée de sinople, qui estoient* ANJOU *deçà & delà* MAYNE.

IV. **Geffroy I.** succeda à son Pere l'an 992. & mourut l'an 1008. fut enterré à Rennes.

IV. **Havoise de Normandie**, premiere du nom, fille de Richard Duc de Normandie, fils de Guillaume Longuespée, espousa le Duc Geffroy premier, qui engendra en elle trois enfans, sçavoir :

ALLAIN,

EUDON,

ADELLE, premiere Abbesse de S. Georges de Rennes.

Elle portoit de NORMANDIE, *qui est de gueules à deux Leopards d'or l'un sur l'autre.*

V. **Allain III.** couronné l'an 1008. empoisonné par les Normands, l'an 1039. mourut à Westmonstier, gist à Fescamp.

13. *CAVALLON, Abbé de S. Sauveur de Rhedon, fut son Chancelier.*

V. **Berthe de Champagne,** premiere du nom, fille d'Odon Comte de Blois, Chartres & Champagne, veuve de Huon Comte du Mans, recherchée de plusieurs Princes, pour sa rare beauté, fut amenée en Bretagne par Allain Caignard Comte de Cornoüaille, qui la presenta au Duc, qui l'épousa, & pour ce service, il pardonna audit Caignard qu'il avoit banni, luy rendit ses terres, & luy donna pour femme la Princesse Judith, heritiere de Judicaël Comte de Nantes. Elle eut deux enfans :

CONAN,

HAVOISE, mariée depuis à Hoël fils d'Allain Caignard.

Aprés le deceds de son mary elle fut traversée par le Prince Eudon, son beau-frere pour la garde de ses enfans, deceda l'an 1084. *Elle portoit écartelée de* CHARTRES *(cy-dessus) & de* CHAMPAGNE, *qui est d'azur à la bande d'argent, accompagné de deux cotices d'or, potencées & contrepotencées de treize pieces.*

Ce Duc eut encore deux enfans hors de legitime mariage :

GEFFROY, auquel il donna le Comté de Rennes, & le maria à l'heritiere de Dol,

& RIVALLON.

VI. **Conan II.** âgé de trois mois, couronné en l'âge de sept ans, l'an 1046. fut aussi empoisonné par un sien Chambellan, pratiqué par le Duc de Normandie, l'an 1066. gist à S. Melaine de Rennes.

14. *SYLVESTRE DE LA GUERCHE, Evesque de Rennes, fut son Chancelier.*

Ne fut marié.

VII. **Hoel I.** fils aisné d'Allain Caignard, de Comte de Cornoüaille de par son Pere, & de Nantes par la mort de Mathias fils de Budik Comte dudit Nantes, porté par sa femme au Duché l'an 1066. mourut l'an 1084. *Il portoit de* NANTES *Comté, qui est de* BRETAGNE *au Chef de gueules.*

VI. **Havoise de Bretagne,** seconde du nom, fille du Duc Allain III. & de Berthe de Champagne, sœur du Duc Conan, mort sans enfans, recueillit la succession, & porta son mary au Duché l'an 1066. & eut de lui trois fils :

ALLAIN,

MATHIAS &

BENOIST, Abbé de Kemper-Ellé, Evesque de Nantes, puis Archevesque de Tours.

Elle portoit de BRETAGNE, & mourut l'an 1071.

VII. **Constance d'Angleterre,** premiere du nom, fille de Guillaume le Conquerant Roy d'Angleterre, fiança le Duc Allain IV. à Bayeux en Normandie, l'épousa en grande pompe à Rennes; elle ne donna point d'enfans, & mourut l'an 1093. gist à Saint Pierre de Rennes. *Elle portoit d'*ANGLETERRE, *qui est de gueules à trois Leopards d'or armez et lampassez d'azur, qui sont les armes de* NORMANDIE *et* GUYENNE *assemblez, que Guillaume dit le Conquerant donna à l'Angleterre aprés l'avoir conquise.*

VIII. **Allain** quatriéme dit **Fergeant,** fut couronné l'an 1084. & mourut l'an 1119. eut deux femmes, à sçavoir :

15. *REGNAUD Evesque d'Aleth, Chancelier de Bretagne sous son regne.*

VIII. **Ermengarde d'Anjou,** deuxiéme du nom, fille de Foulques Rechim Comte d'Angers, veuve de Guillaume Comte de Poictou qui l'avoit répudiée, de son vivant épousa en secondes nopces le Duc Alain IV. & eut de luy deux fils :

CONAN &
GEFFROY.

Aprés la mort du Duc elle se fit Religieuse. Voyez sa vie cy-dessus, page 401.

*Elle portoit d'*ANJOU *ancien. Blasonné cy-dessus.*

IX. **Mathilde d'Angleterre,** quelques uns la nomment *Marguerite,* fille de Henry I. Roy d'Angleterre, épousa le Duc Conan troisiéme, du vivant de son Pere Allain quatriéme, & eut de luy deux filles :

BERTHE, mariée à Eudon Comte de Pontyevre & Porhoët, &
CONSTANCE.

Il eut aussi un fils nommé Hoël, qu'il desavoua à sa mort, mais les Nantois le recueillirent, & le firent leur Comte. *Elle portoit d'*ANGLETERRE. *Blasonné cy-dessus.*

IX. **Conan** troisiéme, surnommé **le Gros,** couronné l'an 1119, mourut l'an 1148.

X. **Berthe de Bretagne,** deuxiéme du nom, veuve d'Allain de Pontyevre Seigneur de la Roche, dit le Noir, fille aisnée du Duc Conan troisiéme, & de Mathilde d'Angleterre, par le desaveu fait de son frere Hoël recüeillit la succession, & porta son mary au Duché, & eut de luy un fils nommé :

CONAN.

Elle mourut l'an 1160. *Elle portoit de* BRETAGNE.

X. **Eudon,** Comte de Pontyevre, Vicomte de Porhoët, porté par sa femme au Duché, au desaveu fait de Hoël par le Duc. Il estoit fils d'Estienne Comte de Pontyevre, fut couronné l'an 1148. gouverna jusqu'à l'an 1155. que le Prince Conan son fils le contraignit de s'en demettre à son profit.

Anne, ou selon aucuns Ysabeau de Leon, seconde femme d'Eudon, dépoüillé du Duché, estoit fille de Guyomark Vicomte de Leon, n'eut point d'enfans.

Elle portoit de LEON, *qui est d'or au Lyon de sable.*

XI. **Conan** quatriéme, fils de la Duchesse Berthe & du Duc Eudon, couronné l'an 1155. mourut l'an 1171.

16. *Sous luy fut Chancelier de Bretagne un certain ROBERT, duquel je n'ay trouvé le surnom.*

XI. **Marguerite de Pontievre**, premiere du nom, fille de Conan Comte de Pontyevre, & de Noga fille de Gédoüin premier du nom, Comte de Dol, épousa le Duc Conan deuxiéme par dispense du Pape Adrien, pour la proximité de lignage, & eut de luy une fille,

CONSTANCE.

Elle portoit de PONTYEVRE, *qui est de* BRETAGNE *à la bordure de gueules.*

XII. **Marguerite d'Escosse** deuxiéme du nom, femme de ce Duc. *Elle portoit d'*ESCOSSE, *qui est d'or au Lyon de gueules, enclos dans une double trescheur ou essonnier, fleuré & contrefleuré de fleurs de Lys de mesme.*

XII. **Geffroy d'Angleterre**, II. du nom, fils de Henry Roy d'Angleterre, & de Leonore ou Alienor d'Aquitaine, Comte de Nantes, de Richemont & d'Anjou, épousa nôtre Duchesse à Fougeres l'an 1186. *Portoit écartelé d'*ANGLETERRE *& de* BRETAGNE.

17. *HEBERT Evesque de Rennes, fut chancelier de Bretagne pendant son regne.*

RENOUL, Comte de Cestrix son II. mary, ne fut receu en qualité de Duc.

XIII. **Guy de Thouars**, issu de la Maison de France, III. époux de la Duchesse Constance, mourut l'an 1213. *Portoit de* FRANCE *renversé, qui est d'or semé de Lys d'azur, au quartier de gueules, qui est* THOUARS.

XIII. **Constance de Bretagne**, deuxiéme de ce nom, fille unique & heritiere du Duc Conan, épousa en premiére nopce le Prince Geffroy III. fils du Roy d'Angleterre Henry II. & ce du vivant de son Pere le Duc Conan quatriéme, qui en consideration dudit mariage donna à son gendre le Comté de Nantes, & aprés sa mort cette Princesse recueillit sa succession, & porta son mary au Duché, duquel elle eut deux enfans.

ARTUR,

ALIENOR, qui fut detenuë par Jean Sans-Terre Roy d'Angleterre, en un Convent de Nonains à Bristou, où elle mourut.

En secondes nopces elle épousa par importunité de Richard Roy d'Angleterre, Renoul Comte de Cestrik, lequel les Barons ne voulurent recevoir pour Duc, & elle n'en eut point d'enfans.

En III. nopces elle épousa Guy de Thoüars, & en eut deux filles, à sçavoir :

ALIX &

CATHERINE, qui fut mariée au Seigneur de Vitré.

Cette Princesse mourut l'an 1202. gist à Villeneuve. *Portoit de* BRETAGNE.

XIV. **Artur I.** fils de lad. Duchesse & du Duc Geffroy d'Angleterre, (doit preceder Guy de Thouars, lequel j'ay mis devant pour ne confondre l'ordre des couches de ladite Constance) nasquit le jour de Pâques l'an 1187. apres la mort de son Pere, de l'Estoc duquel il estoit Comte d'Anjou & du Mayne, Duc d'Aquitaine, & Roy legitime d'Angleterre, que son Oncle Jean dit Sans-Terre usurpa sur luy, & l'ayant pris l'assassina cruellement à Cherbourg en Normandie, l'an 1202. *Portoit écartelé au I. quartier de* BRETAGNE, *au II. d'*AQUITAINE, *au tiers d'*ANJOU, *au quart du* MAYNE *& d'*ANGLETERRE *sur le tout.*

Ne fut point marié.

18. *PIERRE DE DINAN Evesque de Rennes, estoit Chancelier de Bretagne, portoit de* DINAN *blasonné és Evesques de Rennes.*

XV. **Pierre de Dreux** I. de ce nom, dit Mauclerc fils de Robert de Dreux, fils de Loüis le Gros Roy de France, épousa la Duchesse Alix l'an 1212. se démit du Duché l'an 1237. mourut l'an 1250. le 28. Juin, gist à Ville-neuve. *Portoit de* DREUX, *qui est échiqueté d'or & d'azur à la bordure de gueules. au quartier de* BRETAGNE.

XIV. **Alix de Bretagne** II. du nom, fille aînée de Guy de Tours & la Duchesse Constance, fut mariée par deliberation des Estats à Pierre de Brenne ou de Dreux, l'an 1212. eut de luy deux enfans.

JEAN,

YOLANDE, mariée à Hugues le Brun, Comte de la Marche. Elle mourut l'an 1225. gist à Ville-neuve.

XV. **Blanche de Navarre,** fille de Thibaut IV. du nom, Roy de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, & d'Agnès de Beau-Jeu sa seconde femme, *(qui portoit d'or au Lyon de sable armé & lampassé de gueules, au Lambel d'azur de 5. pieces, qui est* BEAU-JEU) espousa le Duc Jean I. l'an 1237. & eut de luy neuf enfans, sçavoir :

JEAN, Comte de Richemont, né en Janvier 1238.

PIERRE, né à Chasteaulin l'an 1241. mourut à Paris, gist aux Cordeliers.

ALIX, née au chateau de Sussinio, l'11. Juin 1243. mariée à Jean de Chastillon, I. du nom, Comte de Blois, de Chartres, & de Dunoys, *qui portoit de* BLOIS *blasonné cy-dessus.*

THEBAUD, né en Aoust 1245. mourut l'an suivant, gist à S. Guedas de Rhuis.

THIBAUD, autre, né l'an 1247.

ALIENOR, née l'an 1248. mourut 1249. gist à S. Guedas de Rhuis.

NICOLAS, né en May l'an 1249. tenu sur les fonds par Loüis fils aisné de France.

ROBERT, né l'an 1250.

JEANNE, mariée à Mathieu Seigneur de Montmorency, III. du nom, duquel est issuë toute la famille de Montmorency jusqu'à present.

MONTMORENCY, *porte d'or à la Croix de gueules, cantonné de seize Allelyons d'azur.*

Cette Duchesse mourut és octaves de S. Dominique, l'an 1284. & fut enterrée au Monastere de la Joye, prés Henebont, qu'elle avoit fondé. *Elle portoit écartelé de* NAVARRE, *qui est de gueules aux raix d'escarboucle, pommeté d'or, & de* CHAMPAGNE, *blasonné cy-dessus.*

XVI. **Jean** premier, dit le Comte **Roux,** fut couronné l'an 1237. & mourut la Vigile de S. Denis en Octobre, l'an 1286. *Portoit de* DREUX, *qui est échiqueté d'or & d'azur, à la bordure de gueules, à petits Leopards d'or, au franc quartier de* BRETAGNE.

Beatrix d'Angleterre, fille de Henry III. Roy d'Angleterre, espousa le Prince Jean Comte de Richemont à Paris, en presence des Roys de France & d'Angleterre, les Duc & Duchesse de Bretagne, eut de luy six enfans.

ARTUR, né l'an 1262.

PIERRE,

JEAN,

BLANCHE, mariée à Philippes d'Artois, fils de Robert de France. ARTOIS, *porte de* FRANCE *au Lambel de gueules, châtelé d'or de neuf pieces.*

MARIE, mariée à Guy de Chastillon Comte de Saint Pol, l'an 1292. SAINT POL, *porte d'argent au Lyon de gueules, la queue fourchée & noüée, armé, lampassé, & couronné d'or.*

MARGUERITE, qui fut Abbesse de Fontevraud.

Cette Princesse mourut l'an 1272. avant que son mary parvint au Duché, son corps fut porté enterrer en un Convent de Cordeliers qu'elle avoit fondé prés Londres. *Elle portoit d'*ANGLETERRE, *blasonné cy-dessus.*

XVII. **Jean II.** couronné à Rennes l'an 1286. mourut à Lyon, accablé des ruïnes d'une muraille l'an 1305. gist aux Carmes de Plou-Armel par luy fondez. *Il reprit les pleines armes de* BRETAGNE *& quitta celles de* DREUX.

XVI. **Marie de Limoges,** fille heritiere de Guy Vicomte de Limoges Dame d'Avesnes en Haynault, de l'Aigle, de Noyon, épousa le Comte de Richemont Artur, l'an 1274. & eut de luy trois Fils.

JEAN, né à Champtoceaux, & Baptisé à S. Florent le Vieil.

GUY, qui épousa Jeanne, heritiere d'Avaugour, fille de Henry Baron d'Avaugour, & de Mayne, & de Goëlo, duquel mariage issit Jeanne de Bretagne, femme de Charles de Blois.

PIERRE, qui mourut jeune, estant né l'an 1289.

Elle portoit de LIMOGES, *qui est écartelé de* BRETAGNE *à la bordure de gueules, & d'or à trois Lyonceaux de gueules.*

XVII. **Yolande de Dreux,** fille d'Amaury Duc de Narbonne, Comte de Tholose, Vicomte de Bourges, & de Carcassonne, & de la Comtesse de Montfort l'Amaury, estant veuve d'Alexandre Roy d'Escosse, épousa en secondes nopces ce Prince, l'an 1292. & en eut cinq enfans.

JEAN, Comte de Montfort l'Amaury *(qui porte de gueules au Lyon d'argent, à la queuë fourchée)* Competiteur de Charles de Blois au Duché, qui épousa Jeanne de Flandres.

JEANNE, mariée à Robert de Flandres, fils de Robert de Bethune, Comte de Marle & de Cassel.

ALIX, mariée au Comte de Vendosme *(qui porte de* FRANCE *au baston de gueules, chargé de trois Lyonceaux d'argent.)*

BEATRIX, mariée au Seigneur de Laval.

MARIE, fut Religieuse Jacobine à Poissi.

Cette Duchesse mourut l'an 1322. *Portoit de* DREUX, *blasonné cy-dessus.*

XVIII. **Artur II.** succeda à son Pere aud. an 1305. & mourut l'an 1312. au Château de l'Isles sur Vilaines, prés la Roche-Bernard, fut enterré aux Cordeliers de Vennes.

XIX. **Jean III.** couronné l'an 1312. mourut à Caën en Normandie le dernier d'Avril, l'an 1341. gist aux Carmes de Plou'-Armel.

19. *HENRY, évesque de Dol, fut chancelier de Bretagne sous ce prince.*

Jean, Comte de Montfort, *Compétiteur de la Princesse Jeanne sa cousine, soûtint guerre contr'elle jusques en Septembre 1345. qu'il mourut au Chasteau de Henbont & fut enterré aux Jacobins de Kemper-Ellé, mais d'autant qu'il n'a esté paisible en la possession du Duché, il n'est pas mis au nombre des Ducs. Portoit de* MONTFORT L'AMAURY, *blasonné cy-dessus; & puis de* BRETAGNE, *quand il s'en portoit Duc.*

XX. **Jean IV.** surnommé le Conquereur, fils de Jean Comte de Montfort, & de Jeanne de Flandres, succeda aux justes pretentions de son Pere, l'an 1345. Et sous la genereuse conduite de sa Mere, poursuivit la querelle du Duché, terminée enfin à la journée d'Auray, l'an 1364. où son competiteur laissa la vie. Il mourut au Château de Nantes, l'an 1399. Ce Prince aprés avoir pacifié son Estat, & asseuré la Paix par le Traitté de Guerande, releva l'ancien Ordre de Bretagne, apellé de *l'Hermine,* institué jadis par Hoël premier du nom, Roy de Bretagne Armorique, l'an 452. & au lieu *du ruban blanc & noir, duquel pendoit une Hermine passante,*

XVIII. **Jeanne de Valois,** I. du nom, fille de Charles Comte de Valois, d'Anjou, d'Alençon & de Chartres, fils de Philippes Roy de France, épousa le Duc Jean troisiéme, luy n'estant encore que Comte de Richemont, ne donna point d'enfans, & mourut l'an 1313.

XIX. **Ysabeau d'Espagne,** I. du nom, fille de Sancie Roy de Castille, seconde femme du Duc Jean III. ne donna pas d'enfans. *Portoit de* CASTILLE, *qui est de gueules au Chasteau d'or, donjonné de mesme.*

XX. **Jeanne de Savoye,** deuxiéme du nom, fille d'Othon Comte de Savoye, troisiéme femme du Duc Jean troisiéme, qu'elle espousa à Nostre-Dame de Chartres, l'an 1329. ne donna pas non plus d'enfans. *Elle portoit de* SAVOYE, *qui est de gueules à la Croix pleine d'argent.*

Jeanne de Flandres, *fille de Loüis de Flandres, Comte de Nevers & de Rhetel, femme du Comte de Montfort (qui disputa le Duché, contre Jeanne de Bretagne, ditte la Boiteuse) Princesse Guerriere, & autant experimentée que Capitaine de son temps, comme temoignent les Histoires de Bretagne, France, & Angleterre. Elle eut de luy,*

JEAN, Comte de Montfort.

Elle portoit de FLANDRES, *qui est d'or au Lyon de sable.*

NEVERS, *porte de* FRANCE *à la bordure componnée d'argent & de gueules.*

RHETEL, *porte de gueules, à trois testes de rateaux endanchez d'or.*

XXI. **Marie d'Angleterre,** deuxiéme du nom, fille d'Edouard III. Roy d'Angleterre, premiere femme du Duc Jean IV. surnommé le Conquereur, recherchée par Messire Amaury de Clisson, député de la part de la Comtesse de Montfort, pendant que son mary estoit detenu à Paris, mourut avant la journée d'Auray, sans avoir eu enfans. *Portoit d'*ANGLETERRE.

XXII. **Jeanne de Holande,** troisiéme du nom, fille de Messire Thomas de Holande, & de la Princesse de Galles, espousa le Duc Jean quatriéme à Nantes, l'an 1366. mourut à Londres l'an 1385. n'eût point d'enfans. *Elle portoit de* HOLANDE, *qui est d'or au Lyon de gueules.*

XXIII. **Jeanne de Navarre,** quatriéme du nom, fille de Charles I. Roy de Navarre, & de Jeanne de France, fut envoyée querir par le Duc Jean IV. & amenée en Bretagne par le Seigneur

émaillée de blanc, que portoient au col lesdits chevaliers, il leur donna *des colliers d'or chargez d'Hermines passantes, émaillées de blanc, au Collier d'or, traversées de rouleaux émaillez de mesme à la devise Bretonne*, Kent-Mervell, *qu'on diroit en François*, Plûtost Mourir, *lesdites Hermines & escritaux s'entretenans à des chesnons d'or, aboutez à la boucle de mesme; au bas duquel collier pendoit à chesnons d'or, une Hermine passante, accolée de la Jartiere de Bretagne, sous une Couronne d'or, relevée d'Hermines de mesme, à la mesme devise.* Comme il se void au col de son Effigie sur son tombeau, au Chœur de l'Eglise Cathedrale de Nantes. Et en memoire eternelle de la signalée victoire qu'il avoit gagnée devant Auray, le jour de sainct Michel, l'an 1364. il voulut que cét Ordre de Chevalerie, fut sous la protection du Glorieux Archange sainct Michel, ordonnant que tous les ans au jour de sa Feste, les Chevaliers se trouveroient en la Chapelle Ducale de sainct Michel du Camp, prés Auray, (où est à present la Chartreuse) pour y faire prier Dieu pour les ames de ceux qui seroient decedez de leur compagnie; dont les heritiers seroient obligez apporter les Colliers, & en faire don aux Doyens & Chapellains de ladite Chapelle, pour estre convertis au profit d'icelle; comme il appert par un Acte sur vellin, deuëment garenti & seellé, qui est aux Archives de ladite Chartreuse d'Auray, *cotte* ✠ *XX.* sous l'étiquette : *Mandement des Colliers*, que le R. P. Prieur de ladite Chartreuse m'a communiqué, en Juin l'an 1636. lequel j'ay jugé à propos de mettre icy tout au long, pour justifier l'existance de cét Ordre, d'institution anterieure à celuy de L'ESPY, institué long-temps aprés par le Duc François premier. Il est tel :

de Chasteaugiron, & espousa ce Prince à Guerrande, l'1. Septembre 1386. & donna à la Bretagne huict enfans, sçavoir,

JEAN,
ARTUR, né à Sussinio, l'an 1393.
RICHARD, Comte d'Estampes, qui espousa Marguerite d'Orleans.
GILLES, mourut enfant.
MARIE, mariée à Pierre, premier Duc d'Alençon.
MARGUERITE, mariée à Allain Vicomte de Rohan, neufiéme du nom.
BLANCHE, mariée au Comte de Lomaigné, fils aisné du Comte d'Armaignac.
JEANNE, née l'an 1387. mourut jeune, gist à Sainct Guedas de Rhuys.

Cette Princesse, aprés la mort du Duc, espousa en secondes nopces Henry de Lanclastre Roy d'Angleterre, le 7. Fevrier 1402. fut couronnée à à Londres le 26. du mesme mois, mourut en Juillet 1437. *Portoit de* NAVARRE, *blasonné cy-dessus.*

JEAN PAR LA GRACE DE DIEU DUC DE BRETAGNE, Comte de Montfort & de Richemont : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront & orront, Salut. Comme nostre tres-redouté Seigneur le Duc nostre Pere (à qui Dieu pardonne) eut ordonné & fait UN ORDRE DE SON COLLIER, *à la reception duquel Collier, ceux de qui nostredit Seigneur & Pere recevoit le serment, estoient tenus & par serment, eux rendre le jour de la feste sainct Michel, en Montegargane, à nostre Chapelle de S. Michel du Camp, prés Auray, si à celuy jour ils estoient en nostredit Duché, hors de tout empeschement. Et pour chacun deffunct d'iceluy Ordre du Collier, les survivans faire dire & celebrer certain nombre de Messes pour le salut & redemption desdits deffuncts : Et les heritiers desdits deffuncts, rendre les Colliers qu'iceux deffuncts souloient porter, aux Doyen & Chapellains de ladite Chapelle, pour estre convertis & employez en Callices, ornemens & autres bonnes œuvres de ladite Chapelle. Et il est ainsi, que depuis iceluy Ordre du Collier ordonné par nostredit feu Seigneur & Pere, soient decedez plusieurs personnes qu'iceluy Ordre du Collier portoient; desquels ou d'aucuns d'eux, si, comme on nous a signifié & donné à entendre, les Colliers nullement n'ont esté*

rendus à ladite Chapelle : Pour ce est-il, que, NOUS, lesdites choses considerées, desirant de tout nostre cœur, ainsi que droict est, ensuivir nostredit feu Seigneur & Pere, en tous ses bons propos & Ordonnances, attendu mesme que les Chapellains de nostredite Chapelle sont tellement obligez & astraints à faire le divin Office, que faisant leur devoir, ne pourroient bonnement vacquer et entendre à faire la poursuite, qui pour ce faire est convenable, & autres justes causes à ce Nous mouvans. MANDONS ET COMMANDONS à nos Procureurs Generaux & Particuliers, qui de present sont, & à chacun d'eux en son temps & pour ce que luy en appartiendra, vigoureusement & sans deport contraindre à faire restituer lesdits Colliers aux Doyen & Chapellains de ladite Chapelle; et en cas de refus, delay ou opposition, adjourner ou faire adjourner tels opposans & contre-disans, devant Nous & nostre Conseil, où à nos generales assignations, où Nous voulons qu'ils soient poursuivis, afin de ladite restitution. En mandant à nos bien-amez & feaux Conseillers & autres gens de nostredit Conseil, tenant nosdites assignations. en decider & sentencier, parties deuëment apellées, & sur ce faire brief accomplissement de Justice, CAR IL NOUS PLAIST; & de ce faire leur donnons plein pouvoir de par NOUS, & Mandement special. MANDONS ET COMMANDONS à tous nos Feaux & Sujets en ce faisant leur obeïr, & diligemment entendre. Donné en nostre Chastel d'Auray le 15. jour de Novembre, l'an mil quatre cens trente-sept. Par LE DUC, de son Commandement. BOURGET.

De ce Prince furent Chanceliers :

20. *ANSEAUME CANTEMERLE, Evesque de Rennes.*

21. *HENRY BOKHU, grand Jurisconsulte.*

22. *ROBERT BROCHEREUL, sieur de Sens, Seneschal de Rennes & de Nantes, creé le premier Aoust 1399.*

XXI. **Jean V.** dit le Sage, couronné l'an 1399. mourut au Manoir de la Touche, prés Nantes, le 28. Aoust 1442. gist en la Cathedrale de Treguer.

Sous luy furent Chanceliers de Bretagne.

23. *F. HENRY LE BARBU, Evesque de Vennes.*

24. *ESTIENNE CŒURET, Evesque de Dol.*

25. *JEAN DE MALESTROIT, Evesque premierement de Sainct Brieuc, & puis de Nantes.*

XXII. **François I.** dit *le Bien-Aimé*, fils aisné de Jean V. couronné à Rennes l'an 1442. mourut au Manoir de Plaisance prés Vennes, l'an 1450. gist au Chœur de Sainct Sauveur de Rhedon.

Ce Prince institua un autre Ordre ou Collier de Chevalerie, en l'honneur & memoire du Duc Jean le Conquerant son Ayeul, & le nomma l'*ORDRE DE L'ESPIC*, d'autant que

XXIV. **Jeanne de France,** cinquiéme du nom, fille de Charles VI. Roy de France, fiança ce Prince, n'estant encor que Comte de Montfort l'an 1391. l'espousa à Paris l'an 1404. & eut de luy cinq enfans.

FRANÇOIS, Comte de Montfort.

PIERRE, Comte de Guenkamp & de Benon.

GILLES, marié à Françoise de Dinan, Dame de Chasteaubriand.

YSABEAU, mariée au Comte de Laval, aprés le deceds de *MARGUERITE* sa puisnée, qui avoit esté promise audit de Laval.

Elle mourut l'an 1433. gist au Chœur de la Cathedrale de Vennes. *Portoit de* FRANCE.

Yolande d'Anjou, fille de René Roy de Sicile, espousa le Comte de Montfort François à Nantes, l'an 1431. & mourut l'an 1440. deux ans avant que son mary parvint au Duché. *Elle portoit l'Escu tiercé en pal. 1.* JERUSALEM, *2.* SICILE, *3.* ANJOU.

XXV. **Ysabeau d'Escosse,** fille de Hamon Roy d'Escosse, espousa ce Prince à Auray, audit an 1440. & en eut deux filles,

MARGUERITE, mariée à François de Bretagne, Comte d'Estampes.

MARIE, mariée au Vicomte de Rohan.

le Collier d'or que les Chevaliers portoient au col, estoit fait en forme d'espics de bled, joints les uns aux autres, les queuës nattées & entrelassées les unes dans les autres en lacs d'amour, & au bas dudit Collier pendoit à deux chainettes une Hermine passante sur un gazon d'herbe verte, supporté d'un rouleau à la devise dudit Jean quatriéme, qui est A MA VIE, duquel Ordre ledit Duc se declara grand Maitre & Souverain.

26. JEAN PREGENT *Evesque de S. Brieuc, estoit Chancelier de Bretagne.*

27. *Et puis le* SEIGNEUR DE GUEMENÈ *le fut aussi du regne de ce Prince.*

XXIII. **Pierre II.** frere du precedent, couronné l'an 1450. mourut le 22. Septembre 1457. gist à Nostre Dame de Nantes, au Chœur.

28. *JEAN DE LA RIVIERE, sieur de la Channeliere, d'Eslancé & du Hautbois, Chambellan du Duc François I. fut Chancelier de Bretagne sous ce Prince.*

XXIV. **Artur III.** fils de Jean quatriéme, Comte de Richemont, Connestable de France, couronné Duc à Rennes, en Novembre l'an 1457. mourut le jour de saint Estienne le lendemain de Noël l'an 1458. gist au Chœur des Chartreux de Nantes, devant le Maistre-Autel.

29. *JEAN DU CELLIER, grand Jurisconsulte, fut Chancelier de Bretagne sous ce Prince.*

XXVI. **Françoise d'Amboise,** fille de Loüis d'Amboise Vicomte de Thoüars, Prince & Seigneur de Talmont, & de Marie de Rieux, espousa le Duc Pierre l'an 1431. & luy decedé se rendit Religieuse Carmeline. *Voy. sa vie 28. Septembre, page 409. &c. Elle portoit écartelé d'*AMBOISE, *qui est d'or à trois pals de gueules, & de* THOUARS, *blasonné cy-dessus.*

Marguerite de Bourgogne, fille de Jean Duc de Bourgogne, veuve du Duc de Guyenne, Loüis fils du Roy de France Charles VI. espousa le Comte de Richemont Artur de Bretagne, à Dijon, l'an 1423. Elle n'eut point d'enfans, & mourut à Paris le jour de la Chandeleur, l'an 1442. gist aux Carmes.

Portoit de BOURGOGNE *moderne, qui est un ecartelé premier & 4. de* FRANCE, *à la bordure componée d'argent & de gueules, contr'écartelé au 2. de l'ancien* BOURGOGNE, *qui est bandé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueules, parti de* BRABANT, *qui est de sable au Lyon d'or, & au 3. dudit* BOURGOGNE *ancien, parti d'argent au Lyon de gueules) &c. qui est* LUXEMBOURG, *sur le tout de* FLANDRES, *qui est d'or au Lyon de sable.*

Jeanne d'Albret, espousa le mesme Prince à Nerac, le 29. Aoust 1442. n'eut point d'enfans, & mourut en Septembre 1445. *Portoit d'*ALBRET, *qui est écartelé de* FRANCE *& de gueules.*

XXVII. **Catherine de Luxembourg,** fille de Pierre Comte de Sainct Paul, fiancée au mesme Prince le dernier jour de Juin, l'an 1446. l'espousa en Juillet suivant. Survescut son mary. *Portoit de* LUXEMBOURG, *qui est d'argent au Lyon de gueules, la queuë noüée & passée en sautoir, armé. couronné & lampassé d'or.*

XXV. **François II.** Comte d'Estampes & de Vertus, fils de Richard de Bretagne, & de Marguerite d'Orleans, couronné à Rennes l'an 1418. mourut à Coüairon sous Nantes, l'an 1488. gist au Convent des Carmes de Nantes. *Sous luy furent Chanceliers de Bretagne,*

30. *VINCENT DE KERLEAU, Evesque de Leon.*

31. *GUILLAUME CHAUVIN.*

32. *FRANÇOIS CHRESTIEN.*

33. *JACQUES DE LA VILLE-EON.*

XXVIII. **Marguerite de Bretagne,** troisiéme du nom, fille aisnée du Duc François I. & d'Ysabeau d'Escosse, mariée (par dispense) au Duc François II. avant qu'il vint au Duché, du vivant du Duc Pierre leur Oncle, espouserent és mains de Messire Raoul de la Moussaye Evesque de Dol à Vennes, en Novembre 1455. mourut au Château de Nantes le 25. Septembre 1459. gist aux Carmes de ladite Ville. *Portoit de* BRETAGNE.

XXIX. **Marguerite de Foix,** IV. du nom, fille de Gaston Roy de Navarre, Prince de Bearn, & Comte de Foix, & d'Alienor ou Leonor Reine de Navarre, espousa le Duc François II. en la Chapelle de S. Anthoine de Clisson, le 27. Juin 1472. & en eut deux filles.

ANNE, née au Chasteau de Nantes, le 25. Janvier jour de la Conversion de S. Paul, l'an 1476.

YSABEAU mourut jeune, gist au Chœur de S. Pierre de Rennes.

Elle mourut à Nantes le 15. May 1486. & fut enterrée en l'Eglise Cathedrale, d'où son corps fut levé 22. ans aprés le Mardy de la Pentecoste, l'an 1508. & porté aux Carmes, où il fut dépose prés le Duc François II. son espoux, & ce par exprez commandement de la Reine Anne sa fille, qui avoit fait faire le magnifique Tombeau qui se void au Chœur dudit Monastere.

Elle portoit ses armes de deux pieces, la premiere écartelée, chargée au premier de NAVARRE, *au 2. de* FOIX, *au 3. de* BEARN, *& au quatriéme de* FRANCE *moderne, à la bande componée d'argent & de gueules, l'autre piece écartelée en sautoir, la premiere & derniere d'or à quatre paux de gueules, qui est* ARRAGON, *le 2. de gueules au Chasteau d'or, le 3. au Lyon de gueules.*

XXVI. **Charles,** Roy de France, huitiéme de ce nom, espousa la Duchesse Anne heritiere de Bretagne, à Rennes l'an 1491. & de par elle fut Duc de Bretagne le premier des Roys de France, mourut à Amboise l'an 1498. *Portoit écartelé de* FRANCE *& de* JERUSALEM, *qui est d'argent à la Croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de mesme.*

34. *PHILIPPES DE MONTAUBAN, fils de Guillaume & de Jeanne de Keradreux, Seigneur du Bois de la Roche, de Lens, du Binio &c. Capitaine à Rennes sous le Duc François II. fut creé Chancelier de Bretagne, aprés la mort de la Ville-Eon, en Septembre 1487. servit loyaument la Duchesse Anne & l'induisit à espouser le Roy Charles VIII. qui l'en recompensa. L'an 1494. la dignité de Chancelier de Bretagne fut supprimée, & luy creé Garde-seel de la Chancellerie, & Chef d'une Chambre*

XXX. **Anne,** fille aisnée du Duc François II. espousa en premieres nopces le Roy de France Charles VIII. du nom, à Langeais en Touraine, l'an 1491. & eut de luy trois enfans :

CHARLES ORLAND, né au Plessis le 10. Octobre 1429. & mourut à Amboise.

Autre fils qui mourut aux Moutils lez Tours.

Autre fils qui mourut à Couselles.

Le Roy Charles estant mort à Amboise; l'an 1498. elle fut recherchée en secondes nopces par le Roy Loüis XII. qu'elle espousa au Chasteau de Nantes, en Janvier audit an finissant, & elle en eut deux filles & un fils à sçavoir :

de Justice érigée auditPaïs, & luy fut donné pour Vichancelier :

35. *GUILLAUME GUEGUEN, Secrétaire du deffunt Duc, & depuis Evesque de Nantes, & en luy nous finirons le Catalogue des Chanceliers, pour parler des Gouverneurs de Bretagne pour les Roys tres-Chrestiens de France.*

1. *JEAN DE CHALON, Prince d'Orange, Comte de Tonnerre, Seigneur d'Arlay & d'Argueil, Gouverneur de Bretagne pour le Roy Charles VIII. l'an 1493. eut pour Lieutenant Pierre de Rohan Mareschal de Gye.*

XXVII. **Louis** Roy de France XII. de ce nom, fut Duc de Bretagne à cause de ladite Duchesse Reine qu'il espousa audit an 1498. & mourut l'an 1515.

2. *GUY DE LAVAL, quatorziéme du nom, fut Gouverneur de Bretagne sous le Roy Loüis XII. mourut l'an 1531.*

XXVIII. **François,** Duc de Valois, & de Bretagne de par sa femme, depuis Roy de France I. du nom, deceda l'an 1547. ayant esté Duc dés l'an 1514. Ce Prince au premier Chapitre de l'Ordre S. Michel par luy tenu l'an 1516. en Septembre, ordonna en consequence de l'alliance de la Maison de Bretagne à celle de France, qu'au lieu des éguilettes noires ferrées d'or, qui attachoient les doubles croisilles de l'Ordre de Sainct Michel, on mettroit desormais la Cordeliere dudit Ordre institué par la Reyne Anne de Bretagne.

3. *JEAN DE LAVAL, fils de François & de Françoise de Rieux, Baron de Chasteau-Briand, Chevalier de l'Ordre, chery du Roy François I. qui luy donna le Gouvernement de Bretagne, l'an 1531. Il mourut l'an 1543. gist à Sainct Nicolas de Chasteau-Briand.*

4. *JEAN DE BROSSE, fils de René & de Jeanne de Comines, Comte de Pontyevre & d'Estampes, (à luy rendus par ce Prince) qui luy donna le Gouvernement de Bretagne l'an 1543. fut receu à Rennes en cette qualité, le 17. Juin audit an, mourut à Lamballes l'an 1565. gist aux Cordeliers de Guenkamp.*

CLAUDE,
RENÉE, née l'an 1516. mariée au Duc de Ferrare, & eut un fils qui mourut enfant.

Elle mourut au Chasteau de Blois, en Janvier 1513. gist à S. Denys, & son cœur aux Carmes de Nantes. *Elle portoit de* FRANCE, *parti de* BRETAGNE, *l'Escu entouré de l'Ordre de la Cordeliere par elle institué, abouté d'une Hermine passante.*

Marie d'Yorkh, sœur de Henry VIII. Roy d'Angleterre, épousa ce Prince aprés le deceds de la Reyne Duchesse Anne.

XXXI. **Claude de France**, fille de la Reine Anne & du Roy Loüis XII. née le quatorziéme Decembre 1499. promise premierement à Charles d'Austriche Prince d'Espagne, (depuis Empereur V. du nom) fut du vivant de ses Pere & Mere accordée à François Duc de Valois, fils de Charles de Valois Comte d'Angoulesme, & de Loüise de Savoye, & l'épousa l'an 1514. eut de ce mariage trois fils & quatre filles. *Portoit de* FRANCE, *parti d'un écartelé de* FRANCE *& de* BRETAGNE, *entouré de ladite Cordeliere.*

FRANÇOIS,
HENRY, né à S. Germain en Laye l'an 1518.
CHARLES, Duc d'Orleans, mourut l'an 1545.
MAGDELEINE, mariée au Roy d'Escosse Jacques V. mourut l'an 1536.
LOUYSE, promise à Charles d'Austriche, ne fut mariée.
CHARLOTTE, mourut jeune.
MARGUERITE espousa Emmanuel Philbert Duc de Savoye, en Juillet 1559.

La Reine Claude mourut l'an 1524.

Eleonor d'Austriche, fille de Philippes, Archi-Duc d'Austriche, Roy d'Espagne, sœur aisnée de l'Empereur Charles V. veuve d'Emmanuel Roy de Portugal, épousa en secondes nopces le Roy François I. aprés le deceds duquel elle se retira vers l'Empereur son frere, & deceda en Espagne.

XXIX. **François,** fils aisné du Roy François, & de la Reyne Claude, couronné Duc à Rennes l'an 1532. empoisonné à Tournon l'an 1536. *Portoit écartelé au 1. & 4. contr'écartelé de* FRANCE & *de* BRETAGNE, *au 2. et 3. aussi contr'écartelé de* FRANCE & *de* DAUPHINÉ.

XXX. **Henry,** fut aprés la mort de son frere François Duc de Bretagne, couronné à Rennes, & l'an 1547. fut Roy de France II. du nom, mourut à Paris le 17. Juillet 1559. gist à Sainct Denys.

XXXI. **François,** Roy de France II. de ce nom, l'an 1559. mourut l'an 1560. *Portoit écartelé de* FRANCE & *d'*ESCOSSE.

XXXII. **Catherine de Medicis,** fille de Laurens de Medicis Duc d'Urbin, niepce de deux Papes Leon X. & Clement VII. Comtesse de Bologne, Clermont & Lorargues, espousa ce Prince encore Dauphin & Duc de Bretagne, du vivant de son Pere, à Marseille en Octobre 1533. en l'entreveuë qu'y eurent le Pape & le Roy, a donné à la France cinq fils & cinq filles :

FRANÇOIS, Dauphin.
LOUIS, Duc d'Orleans, mourut jeune l'an 1550.
CHARLES MAXIMILIEN, Duc d'Alençon & Angoulesme, & puis d'Orleans, enfin Roy de France.
ALEXANDRE EDOUARD, depuis nommé HENRY Duc d'Angoulesme, depuis d'Orleans.
HERCULES, depuis nommé FRANÇOIS, Duc d'Anjou & du Mayne, & puis d'Alençon.
ELIZABETH, accordée à Edouard Roy d'Angleterre, mais depuis mariée au Roy Catholique.
CLAUDE, mariée au Duc de Lorraine.
MARGUERITE, mariée à Henry de Bourbon Roy de Navarre.
JEANNE, VICTOIRE } d'une ventrée. { vescut six semaines, mourut incontinent.

Cette Reine mourut au Chasteau de Blois le 5. Janvier 1589. *Portoit écartelé, au premier & 4. d'or à 5. tourteaux de gueules, & en chef un d'azur chargé de trois fleurs de Lys d'or, qui est* MEDICIS, *contr'écartelé au 1. & 4. d'azur semé de fleurs de Lys d'or, à une Tour d'argent, qui est* LA TOUR, *au 2. & 3. d'or au gonfanon de gueules frangé de Synople, qui est* AUVERGNE, *& sur le tout de l'Escu contr'écartelé d'or à trois tourteaux de gueules, qui est* BOLOGNE.

XXXIII. **Marie Stuart,** troisiéme du nom, fille de Jacques Stuart Roy d'Escosse, espousa le Dauphin François, du vivant du Roy Henry II. son Pere, l'an 1558. & aprés le deceds de son mary se retira en Escosse, mourut au Chasteau de Fordringhaye en Angleterre le 26. Fevrier, l'an 1588. *Elle portoit d'*ESCOSSE.

XXXII. **Charles**, Roy de France, IX. de ce nom, l'an 1560. mourut au Chasteau de Vincennes, le 30. May l'an 1574.

5. *SEBASTIEN DE LUXEMBOURG, Vicomte de Martigues, Comte, puis premier Duc de Pontyevre, mourut en Octobre 1569.*

6. *LOUIS DE BOURBON, Duc de Montpensier, s'en démit l'an 1574.*

XXXIII. **Henry**, Roy de Pologne, & puis de France III. du nom, l'an 1574. mourut l'an 1589. *Portoit de* FRANCE, *joint à l'Escu de* POLOGNE, *qui est de gueules à l'Aigle éployée d'argent, couronnée, membrée & becquée d'or, parti de* LITHUANIE, *qui est de gueules à un Cavalier d'argent, tenant une espée nuë en main, ayant au col un Escu d'azur à une double Croix d'or, son cheval houssié d'azur, & cloüé d'or.*

7. *HENRY DE BOURBON, Prince de Dombes, pourveu par la démission du Duc de Montpensier son Oncle.*

8. *PHILIPPES EMANUEL DE LORAINE, Duc de Mercœur, pourveu par ce Prince du Gouvernement, l'an 1575. ceda au Duc de Vendosme son Gendre, l'an 1598.*

XXXIV. **Henry**, Roy de Navarre, & par le deceds du precedent de France, quatriéme du nom, l'an 1589. mourut à Paris en May, l'an 1610. *De* FRANCE *joint à l'Escu, & de* NAVARRE,

9. *CÆSAR Duc de Vendosme, d'Estampes, & de Beaufort, mariage faisant avec Françoise de Loraine, heritiere du Duc de Mercœur, eut le Gouvernement de Bretagne & fut receu à Rennes l'an 1608.*

XXXIV. **Elizabeth d'Austriche**, fille de l'Empereur Maximilien, espousa le Roy Charles IX. à Mezieres, le 26. Novembre 1570. eut de luy une fille nommée :

MARIE, née le 28. Octobre 1572. & mourut jeune. *Portoit écartelé au premier & quatriéme, facé d'argent & de gueules de huict pieces, qui est* HONGRIE, *au 2. & 3. d'argent au Lyon de gueules, à la queuë nouée & passée en sautoir, qui est* BŒME, *sur le tout d'*AUSTRICHE, *qui est de gueules à la face d'argent, parti de* BOURGOGNE *Duché, de la premiere branche, qui est bandé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueules.*

XXXV. **Louyse de Loraine**, fille de Nicolas Comte de Vaudemont, de la Maison de Loraine, espousa le Roy Henry III. en la Grande Eglise de Rheims, és mains du Cardinal de Loraine, le 15. Fevrier 1575. Aprés la mort du Roy elle se retira à Moulins en Bourbonnois, y deceda, gist aux Capucines de Paris par elle fondées. *Portoit l'Escu coupé de huict pieces, 4. en chef, & 4. en pointe. En la premiere du chef de* HONGRIE, *qui est facé d'argent & de gueules de 8. pieces. En la 2.* ANJOUNAPLES, *qui est semé de* FRANCE *au Lambel de gueules de 3. pieces. En la 3.* JERUSALEM, *qui est d'argent à la Croix potencée d'or, cantonné de quatre croisettes de mesme. En la 4. d'*ARAGON, *qui est d'or à 4. Pals de gueules. En la premiere de la pointe* ANJOU. *En la 2. de* GUELDRES, *qui est d'azur au Lyon contourné d'or, couronné, armé, lampassé de gueules, parti en la troisiéme de* FLANDRES, *qui est d'or au Lyon de sable, armé & lampassé de gueules. En la 4. de* BAR, *qui est d'azur à deux Bars addossez d'or, dentez & allumez d'argent, l'Escu semé de Croix croisettées au pied fiché d'or, sur le tout de* LORAINE, *qui est d'or à la bande de gueules, chargée de trois allelyons d'argent.*

XXXVI. **Marie de Medicis**, IV. du nom, fille de François de Medicis Duc de Toscane & de Sienne, espousa le Roy Henry IV. à Lyon le 17. Septembre 1600. a eu six enfans.

LOUIS.

N. Duc d'Orleans.

GASTON, Duc d'Anjou, puis d'Orleans.

ELIZABETH, Reine d'Espagne.

CHRISTINE, Duchesse de Savoye.

HENRIETTE MARIE, Reine de la Grand' Bretagne.

*Portoit écartelé au premier & 4. d'or, à six tourteaux, un en chef, d'azur chargé de trois fleurs de Lys d'or, & 5. de gueules 2. 2. 1. au 2. & 3. d'*AUSTRICHE, *qui est de gueules à la face d'argent.*

XXXV. **Louis,** Roy de France & de Navarre XIII. du nom, couronné l'an 1610. gouverna heureusement la Bretagne & tout le Royaume.

10. *PONS DE LA USIERES, Marquis de Themines, Mareschal de France, Gouverneur de Bretagne, l'an 1626.*

11. *ARMAND JEAN DU PLESSIS, Cardinal Duc de Richelieu, Pair de France, Gouverneur de Bretagne, pour le Roy Tres-Chrestien de France & de Navarre LOUIS XIII.*

XXXVII. **Anne d'Austriche** II. du nom, fille aisnée de Philippes Roy des Espagnes, & de Marguerite d'Austriche, fille de l'Archiduc, femme du Roy Tres-Chrestien LOUIS LE JUSTE, qu'elle espousa par Procureur à Madrik, le 18. Octobre 1615.

Elle porte de FRANCE *parti d'*ESPAGNE, *écartelé au premier quartier, contr'écartelé au 1. & 4. de* CASTILLE, *au 2. & 3. de* LÉON. *Aux 2. grands quartiers d'*ARRAGON, *parti d'*ARRAGON, SICILE. *A la pointe de ces 2. quartiers ou Escus, est enté celuy de* GRENADE, *sur le tout de ces mesmes quartiers est* PORTUGAL, *au 3. grand quartier d'*AUSTRICHE, *soustenu de* BOURGOGNE *de la 1. branche, au 4. quartier.* BOURGOGNE *de la 2. branche, soûtenu de* BRABANT, *& sur ces 2. quartiers est l'Escu de* FLANDRES, *parti du Marquisat du S. Empire.*

Aprés le deceds d'Armand Jean du Plessix, Duc & Cardinal de Richelieu, arrivé au mois de Decembre 1642. le Gouvernement demeura sans estre pourveu, pendant quelques années. Mais aprés la mort du Roy Loüis XIII. arrivée le 14. May 1643. la Reine Anne d'Austriche Mere du Roy regnant, & Regente du Royaume, prit l'assignation de son doüaire sur le Domaine de Bretagne, de laquelle le Gouvernement luy est aussi demeuré. Les Estats de la Province l'ayant suppliée par une deputation expresse de le retenir, auquel Gouvernement Elle a esté continüée depuis la majorité du Roy son Fils glorieusement regnant.

Et sous le Gouvernement de cette Auguste Reine, ont esté Lieutenans Generaux, & faisant la fonction de Gouverneurs, Haut & Puissant Seigneur Messire Charles de la Porte, Duc de la Melleraye, Chevalier des Ordres du Roy, Grand-Maistre de l'Artillerie, Pair & Mareschal de France, & General des Armées du Roy, & l'un des plus Grands & Illustres Capitaines, comme des plus grands Genies de l'Europe. De laquelle Lieutenance Generale ledit Seigneur Duc s'est démis l'an 1656. en la Personne de Haut & Puissant Seigneur Messire Armand de la Porte son fils unique, Grand-Maistre de l'Artillerie de France, lequel a esté receu avec applaudissement en la survivance de Monseigneur son Pere.

REGI SÆCULORUM IMMORTALI

SOLI DEO

QUI EST GLORIOSUS IN

SANCTIS SUIS

HONOR ET GLORIA IN SÆCULA SÆCULORUM.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE [1]

DES CHEFS BRETONS ARMORICAINS

DU Ve AU VIIIe SIÈCLE.

I. — *Dynasties des trois principautés bretonnes.*

COMTES DU VANNETAIS BRETON OU BRO-WEROC.

Caradauc, vers l'an 465.
Weroc Ier, père de Trifine, de Conoo, de Macliau et de trois autres fils, 500 à 550 environ.
Conoo, fils de Weroc Ier, 550 à 560.
Macliau, fils de Weroc Ier, 560 à 577.
Weroc II ou *Waroch,* fils de Macliau, 577 à 594 environ.
Canao, fils de Waroch, en 590.

ROIS OU COMTES DE CORNOUAILLE.

Gradlon Mur, 470-475 à 505 environ.
Iaun Reith, venu de l'île de Bretagne vers 510.
Daniel, fils d'Iaun Reith.
Budic Ier, fils de Daniel.
Meliau, fils de Budic Ier, 530 à 537 environ.
Melar ou *Meloir,* fils de Meliau, 538 à 544.
Rivod, fils puîné de Budic Ier, régent de Cornouaille pendant la minorité de Melar, 538 à 544.
Budic II, parent et héritier de Gradlon Mur, chassé de Cornouaille vers 510, rétabli vers 545, meurt vers 570.
Teudric, fils de Budic II, dépouillé du comté de Cornouaille aprés la mort de son pére, rétabli en 577.

ROIS, DUCS OU COMTES DE DOMNONÉE.

Riwal, 515 à 520 environ.
Deroch, fils de Riwal, 520 à 535 environ.
Iona, fils de Deroch, 535 à 540 environ.
Conomor, régent et usurpateur de la Domnonée, 540 à 554-555.
Judwal, fils d'Iona, chassé par Conomor vers 545, rétabli en 554-555, mort vers 580.
Judaël, fils de Judwal, 580 à 605 environ.
Haëloc, fils puîné de Judaël, usurpateur de la Domnonée de 605 à 610 environ, meurt vers 615.
Judicaël, fils aîné de Judaël, 610 à 640 environ, abdique vers 640, meurt vers 650.

(1) Ce Catalogue et les suivants sont empruntés à l'*Histoire de Bretagne* de M. A. de la Borderie. — P. P.

II. — *Chefs et Tierns bretons isolés sur divers points de la péninsule armoricaine, en dehors des dynasties ci-dessus.*

SUR LE LITTORAL SUD DE LA PÉNINSULE.

Riothime, en 469.

SUR LE LITTORAL NORD DE LA PÉNINSULE.

Fracan, vers 460.
Rhigall, 470 à 510 environ.
Conothec, vers 480.
Conan, 500 à 510.
Loïescon, vers 570.
Meliau, dans le pays d'Aleth vers 580.
Riwallon, dans le pays de Dol vers 630.

EN CORNOUAILLE.

Riwelen Mur Marc'hou, vers 470.
Riwelen Marc'hou, Id.
Congar, Id.
Conomor, comte de Poher, 520 à 554-555. — C'est l'usurpateur de la Domnonée ; aprés sa mort en 554-555, le Poher disparut comme comté ; la plus grande partie de son territoire fut absorbée par la Cornouaille ; une zône septentrionale fut rattachée à la Domnonée.
Mevor, VIIe siècle.

DANS LE LEON.

Tudoghil, vers 500.
Romelius, Id.
Withur, comte de Léon, 510 à 530 environ. — Après sa mort, le Léon fut réuni à la Domnonée. Conomor s'empara du pays d'Ach vers 535, et quelques auteurs lui donnent le titre de comte de Léon ; mais comme il devint vers 540 régent de la Domnonée, le Léon resta désormais uni à ce royaume.
Carenkinal, 520 à 525 environ.
Ausoch, vers 580.

DANS LA FORÊT DE BRECILIEN.

Alvandus, vers 530.
Caduon, vers 550.
Lelian, VIIe siècle.

III. — *Comtes et Ducs de la Marche franko-bretonne.*

Eusebius, duc à Vannes, commencement du VIe siècle.
Beppolen, duc à Rennes, en 579 et 586.
Ebrakher et *Beppolen,* ducs envoyés par Gontran dans le Vannetais contre Waroch, 590.
Theudoald, comte de Nantes, 610.
Centulfe, maire du palais, envoyé par Dagobert à Vertou, 628-638.
Agathéus, comte-évêque de Nantes et de Rennes, commencement du VIIIe siècle.
Amito ou *Amélo,* comte-évêque de Nantes, VIIIe siècle.
Comte de Vannes, ayant pour intendant saint Emilion, vers 720.

ROIS. DUCS, COMTES DE BRETAGNE

AUX IXe ET Xe SIÈCLES.

Rois et Chefs souverains des Bretons.

Iarnhitin, en 814.
Morvan, en 818.
Wiomarc'h, 822-825.
Nominoë, gouverneur de la Bretagne pour l'empereur Louis le Débonnaire, 826-840.
Nominoë, chef souverain et roi des Bretons, 841-851.
Erispoë, fils de Nominoë, roi des Bretons, 851-857.
Salomon, cousin d'Erispoë, roi des Bretons, 857-874.
Gurwant comte de Rennes et *Pascweten* comte de Vannes, co-souverains des Bretons, 874-877.
Judicaël, comte de Rennes et *Alain* comte de Vannes, co-souverains des Bretons, 877-888.
Alain le Grand, comte de Vannes, roi des Bretons, 888-907.
Wrmaëlon, comte de Cornouaille, roi de Bretagne, 908-919.

Ducs de Bretagne.

Alain Barbetorte, comte de Nantes, duc de Bretagne, 937-952.
Lutte pour la possession de la dignité ducale entre *Conan le Tort* comte de Rennes, et les comtes de Nantes *Hoël* et *Guérec*, fils naturels d'Alain Barbetorte, 970-990.
Conan le Tort, comte de Rennes, duc de Bretagne, 990-992.
Geofroi Ier, fils de Conan le Tort, comte de Rennes, duc de Bretagne, en 995.

Comtés et Comtes de Bretagne.

Comtés et comtes de Bretagne au IXe et au Xe siècle.

Comtes de Cornouaille.

Riwal ou *Riwelen*, 857 à 874 environ.
Wigon, fils du précédent, 874.
Wrmaëlon, vers 905, en 913, 914.

Comtes de Poher.

Riwallon, 844.
Jedecaël, 871, 892.
Matuédoi ou *Matwidoë*, 895, 913, 914.

Comtes de Léon.

Even le Grand, 937.

Comtes de Rennes.

Gurwant, gendre du roi Erispoë, 874-877.

Judicaël, 877-888. — *Bérenger*, 890.

Juhel Bérenger, en 931, 939, 944, 945, 952, † 970.

Conan le Tort, 970-992.

Geofroi Ier, 992-1008.

COMTES DE VANNES ET DE NANTES.

N.

Pascweten, gendre du roi Salomon, 865 † 877, comte de Vannes en 865, comte de Nantes après la mort de Salomon en 874.

Alain, comte de Vannes et de Nantes, 877 † 907, connu comme roi des Bretons sous le nom d'*Alain le Grand*.

Rudalt, comte de Vannes, 909, 913.

Quatre ou cinq autres fils.

Une fille mariée à Matuédoi comte de Poher.

Alain Barbetorte, comte de Nantes et de Vannes, 937 † 952.

Drogon, mort jeune très peu après son père.

Hoël, fils naturel (1), 960 † 981.

Guérec, fils naturel, 981-988.

Judicaël, fils naturel, 992 † 1004.

Hoël, fils naturel.

Alain II, 988-990.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE ET GÉNÉALOGIQUE DES DUCS DE BRETAGNE ET DES COMTES DE PENTHIÈVRE

A.

DUCS DE BRETAGNE DE LA MAISON DE RENNES.

CONAN I *dit* LE TORT, comte de Rennes en 970, duc de Bretagne, 990 † 992, 27 juin. Marié à Ermengarde d'Anjou (2).

GEOFROI Ier, comte de Rennes en 992, duc de Bretagne, 995 † 1008. Marié à Havoise, fille de Richard Ier, duc de Normandie.

ALAIN III, duc de Bretagne, 1008 † 1040, 1er octobre. Marié à Berte, fille d'Eude II, comte de Chartres.

Eudon, tige de la maison de Pentiévre.

CONAN II, duc de Bretagne, 1040, 1er oct. † 1066, 11 déc. Sans alliance.

Havoise, Mariée à Hoël, comte de Cornouaille.

Geofroi dit Grenonat, fils naturel, comte de Rennes, 1066 † 1084.

(1) Cet Hoël ni son frère Guérec ni son fils Judicaël ne sont nulle part intitulés comtes de Vannes; Conan le Tort s'était peut-être dès lors emparé du Bro-Weroc.

(2) Le signe † indique que la date qui suit est une date mortuaire.

B.

DUCS DE BRETAGNE DE LA MAISON DE CORNOUAILLE.

HOEL comte de Cornouaille en 1058.
Marié à HAVOISE de Rennes, fille du duc Alain III,
et par elle duc de Bretagne, 1066, 11 déc. † 1084, 13 avril.

ALAIN IV *dit* FERGENT, duc de Bretagne, 1084, 13 avril, à 1112.
Déposa le pouvoir en 1112, mourut en 1119.
Marié : 1° en 1087-1090 à Constance de Normandie, sœur de Guillaume le Conquérant;
2° en 1093 à Ermengarde, fille de Foulque le Réchin, comte d'Anjou.

DU 2e LIT.

CONAN III *dit* LE GROS, duc de Bretagne 1112 † 1148, 17 sept.
Marié à Mathilde, fille naturelle de Henri Ier, roi d'Angleterre.

BERTE, mariée : 1° avant 1137 à Alain de Penthièvre dit le Noir, mort en 1146, dont elle eut un fils qui fut Conan IV, duc de Bretagne;
2° aprés 1146 à EUDON II, vicomte de Porhoët, qui fut à cause d'elle duc de Bretagne de 1148 à 1156.

Hoël, désavoué par Conan III.

C.

DUCS DE BRETAGNE DE LA MAISON DE PENTHIÈVRE.

CONAN IV *dit* LE PETIT, fils d'Alain de Penthièvre dit le Noir, comte de Richemont, et de BERTE, fille du duc Conan III, par laquelle le duché de Bretagne fut transmis à Conan IV, qui fut duc de Bretagne de 1156 à 1166, date à laquelle il abdiqua entre les mains de Henri II roi d'Angleterre.
Marié à Marguerite d'Ecosse, mourut en 1171.

CONSTANCE, duchesse de Bretagne, 1171 † 1201, 4 septembre.
Mariée : 1° en 1181 à Geofroi, fils de Henri II roi d'Angleterre, qui fut à cause d'elle duc de Bretagne sous le nom de GEOFROI II, 1181 † 1186, 19 août.
2° à Ranulf de Chester, qu'elle répudia.
3° à Gui de Thouars.

1er LIT.

ARTHUR Ier, duc de Bretagne, 1186, 19 août † 1203, 3 avril,
Sans alliance.

3e LIT.

ALIX de Bretagne, duchesse de Bretagne, 1203, 3 avril † 1221.
A cause d'elle pendant sa minorité.
GUI DE THOUARS, son père, duc-régent de Bretagne 1203 à 1213, 27 janvier.
Mariée en 1213 à Pierre de Dreux, dit Mauclerc.

D.

DUCS DE BRETAGNE DE LA MAISON DE DREUX.

PIERRE DE DREUX *dit* MAUCLERC, fils de Robert II, comte de Dreux, duc de Bretagne de 1213, 27 janvier à † 1237, 16 novembre, par son mariage en 1213 avec Alix de Bretagne, fille aînée de Constance duchesse de Bretagne et de Gui de Thouars, ledit Pierre de Dreux mort en 1250.

JEAN Ier *dit* LE ROUX, né en 1217, mort en 1286, 8 octobre. Duc de Bretagne de 1237 à † 1286, 6 octobre. Marié en 1235 à Blanche de Champagne, fille de Thibaud IV, comte de Champagne.

JEAN II, né en 1239, mort en 1305, 16 ou 18 novembre, Duc de Bretagne de 1286, 8 octobre à † 1305, 16 ou 18 novembre. Marié en 1259 à Béatrix d'Angleterre, fille du roi d'Angleterre Henri III.

ARTHUR II, né en 1262, 25 juillet, mort en 1312, 27 novembre. Duc de Bretagne de 1305, 16 ou 18 novembre, à † 1312, 27 novembre, Marié : 1° en 1275 à Marie, vicomtesse de Limoges; 2° en 1294 à Iolande de Dreux, comtesse de Montfort l'Amauri.

ARTHUR II, duc de Bretagne de 1305 à 1312.

1er LIT.		2e LIT.
Jean III, né en 1286, 8 mars, mort en 1341, 30 avril. Duc de Bretagne de 1312, 27 nov. à † 1341, 30 avril. Marié : 1° en 1297, à Isabeau de Valois; 2° en 1310, à Isabeau de Castille; 3° en 1329, à Jeanne de Savoie. Sans postérité.	Gui, comte de Penthièvre, mort en 1331. Marié en 1318 à Jeanne, comtesse de Goëlo morte en 1327.	*Jean de Bretagne*, comte de Montfort en 1345, 26 sept., qualifié duc de Bretagne de 1341, 30 avril à † 1345, 26 septembre. Marié à Jeanne de Flandre, fille de Louis de Flandre, comte de Nevers, morte vers 1374.
	Jeanne de Bretagne, comtesse de Penthièvre, mariée en 1337 à *Charles de Blois*, mort en 1364; qualifiés duc et duchesse de Bretagne de 1341 à 1364.	*Jean*, comte de Montfort, né en 1340, mort en 1399; duc de Bretagne sous le nom de JEAN IV *dit* LE CONQUÉRANT.

E.

PREMIÈRE MAISON DE PENTHIÈVRE.

Eudon I, fils du duc Geofroi I, frère du duc Alain III, 1035 ÷ 1079.

Geofroi I Boterel, comte de Penthièvre, 1079 † 1093.	*Brient*, *Alain le Roux*, *Alain le Noir*, comtes de Richemont, l'un après l'autre, morts sans postérité.	*Etienne I*, comte de Tréguer depuis 1079 comte de Penthièvre depuis 1093 † 1137.	
Geofroi II Boterel, comte de Penthièvre, 1137 † 1148.	*Alain le Noir*, comte de Richemont, marié à BERTE, fille du duc Conan III, 1137 † 1146.	*Henri Ier*, comte de Tréguer 1137 † .... marié en 1151 à Mathilde de Vendôme.	
Rivallon, comte de Penthièvre.	CONAN IV, *dit* LE PETIT, *duc de Bretagne*. 1146 † 1171.	*Alain*, *comte de Tréguer* et de Penthièvre. .... † 1212.	
Etienne II, comte de Penthièvre. Geofroi III, comte de Penthièvre, frères, succédèrent l'un à l'autre, tous deux morts sans enfants. Geofroi III, en 1204 ou 1205, légua tous ses biens et son droit d'aînesse à Alain comte de Tréguer, fils d'Henri Ier, lequel Alain était son oncle à la mode de Bretagne.	CONSTANCE, *duchesse de Bretagne*, 1171 † 1201, mariée : 1° à GEOFROI II Plantagenet, *duc de Bretagne*. 1169 ou 1171 † 1186. 2° à Ranulf de Chester. 3° à Gui de Thouars.	*Henri II* du nom, comte de Penthièvre et de Tréguer pendant deux ans, 1212-1214, puis réduit au Goëlo, prit le surnom d'Avaugour. — Cordelier à Dinan en 1279 † 1281.	*Geofroi dit Boterel* a fait la branche des sires de Quintin.
	ARTHUR Ier, *duc de Bretagne*, fils de Geofroi II. 1186 † 1203.	*Alix*, fille de Gui de Thouars, *duchesse de Bretagne* en 1203, mariée à Pierre de Dreux en 1213.	

F.

SECONDE MAISON DE PENTHIÈVRE, DITE D'AVAUGOUR.

Henri II de Penthièvre ou *Henri Ier d'Avaugour.*
Né en 1205, comte de Penthièvre en 1212.
Réduit au Goëlo en 1214, prit alors le surnom *d'Avaugour.*
Marié à Marguerite, dame de Dinan et de Mayenne.
Cordelier en 1279, mourut en 1281.

Alain d'Avaugour, comte de Goëlo, marié à Clémentine de Dinan, mourut avant son père, en 1265.

Henri II d'Avaugour, comte de Goëlo, mourut vers 1301.

Henri III d'Avaugour, comte de Goëlo, marié en 1306 à Jeanne d'Harcourt, mourut en 1334.

Jeanne d'Avaugour, comtesse de Goëlo, mariée en 1318 à *Gui de Bretagne, comte de Penthièvre,* frère puîné du duc de Bretagne Jean III, mourut en 1327.

JEANNE DE BRETAGNE, *comtesse de Penthièvre,* mariée en 1337 à CHARLES DE BLOIS, mort en 1364, portèrent l'un et l'autre le titre de duc et duchesse de Bretagne. Ladite Jeanne morte en 1384 (1).

(1) *Cron. ann.* D. Morice, *Pr.* I, 114.

TABLE TOPOGRAPHIQUE

DES VILLES ET PLACES DE BRETAGNE

MENTIONNÉES EN CÉT ŒUVRE.

Aleth, ancienne ville Episcopale.

S. Aubin du Cormier, Ville au Diocése de Rennes.

Auray, ville maritime en l'Evesché de Vennes, renommée pour sa Chartreuse & la chapelle de Sainte Anne qui n'en est éloignée que d'une lieue.

Ancenix, ville au Diocése de Nantes sur la riviere de Loyre.

Audierne, en breton *Goazien,* bourg maritime et port fort renommé pour l'experience de ses pilotes & matelots, & le trafic de ses marchands, situé eu Basse-Cornoüaille.

Becherel, jadis bonne ville de l'Evesché de S. Malo.

Blavet, à présent nommé le Port-Louys, bon port, forte citadelle & gros bourg en l'Evesché de Vennes.

Brest, ville, chasteau & fameux port situé sur un golphe en l'Evesché de Leon.

Brehat, isle habitée à la coste de Goëlo, au diocése de Dol és enclaves de S. Brieuc.

S. Brieuc, ville Episcopale, l'Evesque y est Seigneur spirituel & temporel dont le Regaire s'estend és paroisses de Langueux, Tregueux, Poull-Fragan, la ville et faux-bourgs, & ses juges font la Police. Le Chapitre est composé de six dignitez : le Doyen, le Thresorier, l'Archidiacre de Pontevre, l'Archidiacre de Goëlo, le Scholastique, le Chantre & 20 Prébendes, trois desquelles sont affectées, l'une au Theologal, l'autre au Maistre d'Ecole, la troisiéme à la Psallette. Il y a une barre Royale qui jadis estoit à Lanvolon dont les meneans sont : le comte de Goëlo, comte de Quintin, Plourhan, Rochesnard, Brehat, les Chastellenies de Plouha, Plouezek, Yvias, Plouneiz, Lanvignec, Crekheren, Ploucinam, Kerguis en Plouvara, Ploubannalec & Perros, Lannetic, Landegonec, la Vicomté de Pemmerit & Guémené, Callac & Robien.

Chasteaubriand, ville & baronnie en l'Evesché de Nantes.

Conc-Leon ou **Conquet,** ville maritime en Leon.

Chastel-Audren, jadis bonne ville & fort chasteau du comté de Pontyevre en l'Evesché de Treguer.

Combour, ville champestre & fort chasteau en l'Evesché de S. Malo.

Croasic, gros bourg maritime & bon port en l'Evesché de Nantes, renommé pour son trafic & ses salines, distant d'une lieüe de Guerrande.

Clisson, petite ville murée & beau chasteau sur la riviere de Sevre, diocése de Nantes, sur les frontieres de Poictou, il y a un Collége de Chanoines.

Conc-Kerneau, petite place maritime, mais forte, scituée dans l'Evesché de Cornoüaille.

Il y a un siege Royal, dont les meneans sont Chefdebois, Trominec, la Porte-Neuve, & Kerguz.

Couayron, gros bourg sur la riviere de Loyre, trois lieües sous Nantes, où s'arrestent les vaisseaux de grand port.

Croazon, Bourg & paroisse maritime en bas Cornoüaille.

Dol, Ville, Evesché & Comté.

Dinan, Ville au Diocese de S. Malo.

Fougeres, ville & Baronnie au Diocese de Rennes, *porte d'or à une tige de fougére de synople;* il y a une barre royale.

Guerrande, petite ville en l'Evesché de Nantes, jadis chérie des Duc de Bretagne, ceinte de murailles par le Duc Jean V & la Reine Anne; il y a un Collége de Chanoines & une barre Royale.

Guenkamp. On prononce par corruption Guinkamp, petite ville en l'Evesché de Treguer sur la riviere de Trew, Capitale du Duché de Pentevre & séjour ordinaire de cét ancien Comté; elle fut murée par le Duc Pierre II. qui en estoit Comte. GUENKAMP porte *facé d'argent & d'azur de 4. pieces.*

La Guerche, ville champestre au Diocese de Rennes sur les frontieres de l'Anjou; il y a un College de Chanoines.

Guéméné, petite ville au Diocése de Vennes; il y a un College de Chanoines.

Herbauges, ancienne ville de l'Evesché de Nantes.

Hennebont, ville de l'Evesché de Vennes.

Jugon, jadis ville & fort chasteau au Diocese de S. Malo.

Josselin, petite ville, mais bien murée, scituée sur la Riviere Aouste, aux extremitez de l'Evesché de S. Malo, que ladite riviere sépare de celui de Vennes, capitale du Comté de Porhoët, renommée pour une tres-haute, tres-forte & tres-belle tour qui y estoit, ruinée de nostre temps.

Kemper-Corentin. On dit par corruption de langage, *Quimper-Corentin,* ville capitale du Comté & Evesché de Cornoüaille, scituée entre les rivieres d'ODETZ & THEIR; *porte de gueules au cerf passant d'or au chef de* FRANCE. La Cathedrale est dédiée à N.-D. & à S. Corentin. Le Chapitre est composé d'un Doyen (annexé à l'Abbaye de Daoulas) qui a sa chaire dans le Chœur, vis à vis de celle de l'Evesque, l'Archidiacre de Cornoüaille, l'Archidiacre de Poher, le Trésorier, le Chantre, le Théologal, douze Chanoines & le bas chœur. Les sept paroisses de la Ville se servent par les semi-prebendés du Chœur. Le Siege Présidial establi par le Roy Henry II, est composé d'un President, Seneschal, Alloué, Lieutenant, Juge Criminel, douze Conseillers, Advocats & Procureur du Roy. Les meneans sont, le Pont, Rosmadec, le Juch & la Roche-Elgomar; c'est en outre un port de mer.

Kemper-Ellé, Ville maritime au diocése de Cornoüaille, ainsi nommée à cause qu'elle est scituée sur la riviere Ellé, par corruption on l'appelle *Quimperlé* jadis *Anaurot,* & à cause qu'elle estoit habitée par des Saints personnages, *Civitas a Deo electa.* Il y a une barre Royale sous le Présidial de Vennes, dont le ressort s'estend en douze Paroisses. Ses meneans sont l'Abbé de Sainte-Croix, Keimerc & la Porte-neuve en Riec.

Ker-Ahes. On dit par corruption *Carhaix,* ville bastie autrefois par la Princesse *Ahes,* qui fit faire deux grands chemins pavez, l'un depuis cette ville jusques à Nantes, l'autre jusques à Brest, dont on void encore des interruptions, qu'on appelle HENT-AHES c'est à dire chemin D'AHES. Il y a un College de Chanoines & une Barre Royale de grande estenduë, dont les meneans sont : Rostrenen, Callac, Carnoet, Kergorlay, Montafilant, Kerbrat, Pemmerit & le Ti-Meur.

Kergour-Nadekh. Illustre maison au Diocese de Leon, paroisse de Cleder. *Porte echiqueté d'or & de gueules.* Cymier, *une teste de limier d'Argent.* Cri : EN DIEU EST, appartient au Seigneur Marquis de Rosmadec, Madame sa femme en estant heritiere.

Ker-Martin. Surnom & maison de Saint Yves.

Landt-Treguer. Ville Episcopale & Capitale du Comté de Treguer, scituée entre les rivieres de JAUDI & GUINDI qui y font un des meilleurs ports de la coste. *Porte d'azur à trois fleurs de lys, formées d'espics de bled d'or, deux en chef & une en pointe.* L'Evesque y est Seigneur spirituel & temporel, s'intitule Evesque Comte de Treguer, & sa jurisdiction s'estend en trente Paroisses & la Ville ; il y a un Droit particulier qu'ils appellent *la table de Janvier,* en vertu duquel il luy est permis deslors d'establir poids à toutes denrées qu'on luy doit, froment, seigle, avoine & autres grains que l'on fait payer à tous ses sujets. La Cathédrale est dédiée à S. Tugdwal, Evesque de Treguer, dont le Chapitre est composé de cinq dignitez : l'Evesque chef du Chapitre, le Tresorier, le Chantre, le Scholastique, l'Archidiacre de Treguer & l'Archidiacre de Plou-Kastell, quatorze Chanoines, un Théologal, dix-huit suppots de Chœur, six Vicaires, trois Curés, un Maistre de Psallette, un Précepteur pour les Enfans.

Lanyon, ville maritime au diocèse de Treguer, sur la rivière de Leguer, *porte d'azur à l'aigneau couché d'argent souttenu d'une croix d'or au guidon de gueules.* Il y a une Barre Royale et qui connoist des cas Royaux de Landt-Treguer et de Guen-Kamp. Les meneans sont : Runfov, Coat-Tredez, Ton-Kedec et Traoun-Guindi.

Landt-Meur, jadis bonne ville nommée **Kerfeunteun,** à présent simple bourg au diocèse de Dol és enclaves de Treguer, il y a une Barre Royale qui s'estend és paroisses de Landt-Meur, Lokirek, Plou-Gaznou, Guimek, Plou-Egat et Plou-Ezokh. Les meneans sont : Plou-Gaznou, le Coz-Ker, Ker-Halon et Bois-Eon.

Lamballes, Ville et Duché de Pentevre au Diocese de St.-Brieuc ; il y avoit un fort chasteau, démoli de notre temps.

Léon, Evesché, Comté et à présent Principauté. *Porte d'or au lyon de sable cantonné de trois mollettes de mesme.*

Lehon, Chasteau et Prieuré de l'Ordre de S. Benoist sur la rivière de Rance prés Dinan.

Lexobie, autrement le **Cozgueaudet,** jadis Ville forte située à l'embouchure de la riviere de Leguer, premier lieu du siege de l'Evesché de Treguer.

Lesneven, jadis bonne ville, à présent démantelée, située au cœur de l'Evesché de Leon. Il y a un College de Chanoines et une Barre Royale de grande estenduë ; elle est renommée à cause du voisiné de la devote chapelle de N.-D. de Foll-Coat.

Locronan-ar-Fanc, beau bourg en Leon, où il y a une Barre Royale pour le Bas Léon.

Locronan-coat-Nevent, gros bourg en Cornoüaille, sur la coupe de la Montagne de S. Ronan, trois lieuës de Kemper-Corentin.

S. Mathieu. Abbaye de l'Ordre de S. Benoist, et bourg scitué sur un Cap ou longe de terre en Bas Léon.

Machecoul, Ville champestre, mais beau chasteau fortifié à la Realte, au Duché de Raix Diocese de Nantes séjour ordinaire des Seigneurs.

Malestroit, petite ville au Diocese de Vennes. Il y a un Convent d'Augustins qui s'y sont habituez de nos jours, il est scitué en une petite isle que fait la riviere d'Aouste, tout proche d'une des portes vers le fauxbourg de la Magdeleine. Leur église est dediée sous l'invocation de la Sainte Vierge, en laquelle auparavant leur establissement on desservoit la confrairie du Saint-Rosaire. Le tableau en fut porté à S. Gilles qui est la seule église située en la ville, quand ils furent admis à la susdite église de Notre-Dame.

Moncontour, petite ville de l'Evesché de St.-Brieuc.

Morlaix, en Breton **Montroulles,** ville maritime scituée és dernieres extrémitez de l'Evesché de Tréguier, entre les rivieres de Jarleau et de Kevleut qui la sépare de l'Evesché de Léon. Il y a une jurisdiction Royale dons les meneans sont : Bodister, Trogoo, Guerliskin, le Pontou, et une jurisdiction de Consulat pour les marchands. *Elle porte d'azur au navire équipé d'or, les voiles d'argent semées d'Hermines de sable, l'escu entouré de la Cordeliere de Bretagne, au bas de laquelle pend une Hermine passante, accolée de la jartiere de Bretagne ; supports : un lyon et un tygre à la devise : S'ils te mordent, morles.* Les habitants de cette ville jouïssent de beaux privileges, entr'autres du Gouvernement du fort du Toreau, scitué à l'emboucheure de leur Havre.

S. Malo. Cette ville est scituée sur un rocher en la mer qui l'environne de toutes parts en forme d'isle ; elle est bien murée et a un bon chasteau. L'Evesque est Seigneur spirituel et temporel, et ne s'exerce aucune jurisdiction en la ville que la sienne. Le Chapitre est composé d'un Doyen, Archidiacre de Dinan, l'Archidiacre de St.-Malo, 20 Chanoines, 4 semi-prebendes, le bas chœur et la Psalette.

Nantes. Ville Evesché et Comté. Porte *de gueules au navire équipé d'or, aux voiles esployées d'argent, semées d'Hermines de sable, l'escu couronné du cercle Comtal, entouré de la Cordeliere d'argent, au bas de laquelle pend une Hermine passante.* La ville est scituée sur la riviere de Loyre, la Cathédrale est dédiée à Dieu sous l'invocation des B.-H. Apostres S. Pierre et S. Paul. Le Chapitre est composé d'un Doyen, l'Archidiacre de Nantes, l'Archidiacre de Mée, un Chantre, un Trésorier, un Scholastique et un Pénitencier, 20 prébendes, le bas chœur et la Psallette. Il y a un Canonicat à Notre-Dame composé d'un Chevecier, le Chantre et 19 prébendes, le bas chœur et la Psalette. En la mesme ville est la Chambre des Comptes de Bretagne, composée de quatre Présidents, deux à chaque semestre, vingt-trois Maistres, deux Correcteurs, vingt-huit Auditeurs, Advocat et Procureur Général, neuf Huissiers, un Garde et deux Greffiers. Le Présidial est composé d'un Président, Sénéchal, Alloué, Juge Criminel, un Lieutenant, douze Conseillers, deux Avocats et un Procureur du Roy. La Communauté est gouvernée par un Maire, six Eschevins, un Controollé et un Miseur. Il y a aussi une Cour de Consulat pour les marchands.

S. Nazaire, gros bourg situé à l'embouchure de la riviere de Loyre au Diocese de Nantes.

Oudon, ville champestre au Nantois.

Plou-Armel, bonne ville et jurisdiction Royale au Diocese de S. Malo ; on dit par corruption de langage **Plermel.**

Pontreu, ville champestre et port de mer en l'Evesché de Treguer ; on dit communément Pont-Trieu.

S. Paul de Leon, en Breton **Kastel-Paul,** jadis *Civitas occismorensis,* ville Episcopale et Capitale de la Principauté de Léon ; l'Evesque est Seigneur spirituel et temporel. La Cathedrale est dédiée à S. Paul, Evesque de Léon, dont le Chapitre est composé de quatre Dignitez : le Chantre, l'Archidiacre de Léon, l'Archidiacre d'Arkh, l'Archidiacre de Kimilidili, seize Chanoines, sept Vicaires, le bas chœur et la Psalette.

Penn-Poull. C'est le port de S. Paul de Léon, distant de la ville d'un quart de lieue.

Penn-Odetz, port de mer à l'emboucheure de la rivière Odetz, qui vient de Kemper-Corentin ; par corruption de langue on dit Benodetz.

Penn-Markh, bon port de mer en bas Cornoüaille ; les François ne pouvant prononcer nos aspirations gutturales disent Penn-Marc.

Quidaleth, mot corrompu pour **Quic-Aleth,** c'est-à-dire bourg d'Aleth ; c'est la vieille cité d'Aleth, prés le chasteau de Solidor, à l'emboucheure de la riviere de Rance, prés Saint-Malo.

Rennes, en Breton **Roazon,** ville Episcopale et Capitale du Comté de Rennes, siége du Parlement de Bretagne qui est composé de quatre Chambres : la Grande Chambre, la Tournelle, les Enquestes et les Requestes. La Cathédrale est dédiée au Prince des Apostres S. Pierre, dont le Chapitre est composé d'un Trésorier, un Chantre, un Scholastique, l'Archidiacre de Rennes, l'Archidiacre du Desert, quatre Prieurs Monastiques pourveus des quatre Abbayes de Chanoines Réguliers de S. Augustin, les Chanoines, le bas chœur et la Psalette.

Roche-Derien, ville jadis bonne du Comté de Pontyevre en l'Evesché de Treguer.

Rhedon, en Latin **Rothonum,** ville scituée sur la riviere de Vilaine, qui y fait un bon port riche et de trafic, estant le passage pour aller à Rennes, où les batteaux montent sur ladite riviere rendue navigable par le moyen de cinq ou six escluses, qu'on y a fait depuis trente à quarante ans en çà.

Rostrenen, on devroit dire **Ros-Dresen,** c'est-à-dire Rose cueillie entre les Episnes, à cause que la dévote image qui est en vénération en l'Eglise Nostre-Dame, fut trouvée parmy les Ronces, qui portoient de belles Rozes en cœur d'Hyver, par lequel miracle ladite image fut trouvée. Petite ville au Diocese de Cornoüaille, appartenant à présent au Seigneur Marquis de Rosmadec dont les Seigneurs portoient : *d'Hermines à trois faces de gueules* ; il y a un Collége de Chanoines, dont le Chef s'appelle Doyen.

Roche-Bernard. Ancienne Baronie en l'Evesché de Nantes : le bourg est scitué sur la riviere de Vilaine.

Rohan, jadis Vicomté, à présent Duché, situé dans l'Evesché de Vennes ; c'est un beau bourg.

Rhuys, agreable presqu'ile à la coste de Vennes, renommée par le chasteau et plaisant Manoir de SOUCI-NI-OT, qu'on dit à présent Sussinio.

Treguer, Evesché et Comté. *Voyez cy-devant :* Landt-Treguer.

Vennes, en Breton **Guinet,** ville maritime tres ancienne, siege d'Evesché et Capitale du Vennetois, porte *de gueules à l'Hermine, accolée de la jartiere flottante de Bretagne, l'escu couronné d'une couronne comtale entourée de la cordeliere de Bretagne.* La Cathédrale est dédiée à Dieu sous le patronage des bienheureux Apostres S. Pierre et S. Paul. Le Chapitre est composé de cinq dignitez : l'Archidiacre, le Trésorier, le Chantre, le Scholastique et le Pénitencier ; quatorze Chanoines, quatre Archiprestres, le bas chœur ou Chapellains, six Choristes et la Psalette. Il y a un siege Présidial composé d'un Président, Sénéchal, Alloué, Lieutenant, neuf Conseillers, Juge Criminel, Advocat et Procureur du Roy et un Enquesteur.

INDICEM HUNC RESTITUEBAT DOM. JULIANUS NICOLE *ARBORETANUS.*

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

Les chiffres marqués d'une astérisque se rapportent à la pagination des Catalogues chronologiques.

Aaron ile, 594.
Aber beniguet, 384.
Aber fraw, 632.
Acigné, 34*.
Ack, 102.
Aindre, 301.
Aindrette, 659.
Aire, 92*, 127*.
Alby, 307.
Aleth, 38, 109, 160, 216, 327, 484, 512, 538, 590, 599, 698, 103*, 162*, 191*, 225*
Ambresbury, 494.
Amcinim, 110.
Amiens, 352, 700.
Anaurot, 55, 75, 134*.
Ancenix, 68*, 79*, 81*.
Angers, 15, 47, 50, 75, 87, 156, 161, 295, 401, 442, 466, 572, 662, 11*, 19*, 56*, 60*, 67*, 70*, 81*, 100*, 122*, 139*, 198*, 202*, 205*, 209*, 213*, 229*, 232*, 242*, 246*.
Angoulême, 174.
Antrain, 124.
Anvers, 181.
Arakt, 79.
Archambray, 601.
Arcluyd, 26.
Argol, 62, 64.
Arles, 49, 12*.
Armagh, 79, 222.
Arras, 723*.
Artfort, 79.
Asso, 174.
Auch, 38*.
Audierne, 28, 516, 149*.
Auray, 95, 124, 355, 372, 458, 464, 667, 107*, 113*, 115*, 124* 128*.
Autun, 49, 127*.
Auxerre, 49, 570.
Avignon, 131, 465, 26*, 201*.
Avranches, 49, 416, 593, 37*, 192*, 194*, 200*, 213*,
Baaz, 35*.
Baden, 116*.
Bannalec, 612, 690, 129*.
Bagneux, 663.
Baignon, 398.
Barget, 41.
Baud, 306, 611, 698.
Baugé, 72*.
Bayeux, 466, 39*.
Bays, 6*.
Bazoche, 196*.
Bazouche, 124.
Beauport, 171, 622, 634.
Beausse, 32.
Becherel, 463, 168*, 173*.
Becmilliau, 172.
Bégar, 37, 167, 403, 407, 459, 679, 168*, 177*, 219*, 243*, 261*, 275*.
Belle ile, 8, 87*, 134*.
Belle ile en terre, 237.
Belz, 548.
Benaven, 550.
Benay, 289, 363, 366.
Benodet, 136*.
Bercetto, 527.
Bergues, 578, 580.
Berric, 306.
Berrien, 663, 129*.
Berven, 111.
Besançon, 294, 159*, 185* 188*.
Beuzec-Cap-Caval, 650.
Beuzec-Cap-Sizun, 650, 129*.
Beuzec-Conq, 644, 649.
Beuzit, 313, 503.
Biduce, 146, 151.
Bieuzi, 336.
Bieuzi des eaux, 29.
Bignon, 408.
Blain, 60*.
Blavet, 18.
Blois, 41*.
Bobital, 336.
Bodeo, 551.
Bohars, 148*.
Bokien, 210*, 246*.
Bolazec, 561, 611.
Bolez, 173.
Bondon, 422.
Bonrepos, 136*.
Bordeaux, 12*, 85*, 218*.
Bothoa, 28, 244, 472.
Bourbriac, 173, 244, 421, 589, 715.
Bourgblanc, 242, 244, 249*.
Bourg de Batz, 66.
Bourges, 44, 123, 267, 288, 609.
Bourgneuf, 193*.

Bourgoeil, 193*
Boverton, 98.
Brains, 5, 11, 568, 571.
Branguilli, 117, 119, 126.
Braspartz, 52, 58, 102, 224*.
Brecilian, 265.
Brec'h, 640.
Brehat, 336.
Brelevenez, 269*
Brelidy, 679.
Brengorut, 275.
Brest, 42, 52, 224, 239, 267, 308, 355, 458, 544, 624, 629, 650, 651, 231*, 233*, 234*, 237*, 245*, 251*, 297*.
Briec, 190, 538, 664, 154*.
Broon, 190*.
Bruz, 396.
Buhulien, 273*.
Buys (du), 92, 112.
Buzay, 38, 371, 401, 403, 407.
Cadelac, 336.
Caën, 125, 422, 457, 68*, 198*,
Cahors, 49.
Caire (le), 264.
Caldy-island, 329.
Camaret, 42.
Cambrie, 98, 246.
Campbon, 388.
Candé, 75*.
Canihuel, 28, 664.
Cap Haïtien, 87.
Cardiff, 98.
Cardigan, 158.
Carfantain, 324.
Carhaix, II, 111, 124, 284, 421, 458, 553, 664, 142*, 149*, 190*, 234*, 268*.
Carnoët, 28, 407, 129*.
Carquefou, 68*.
Cast, 550.
Castel doun, 111.
Castel Paul, 105, 109.
Castennec, 29.
Caudan, 560.
Caurel, 288.
Cavan, 664.
Cezembre, 253, 182*.
Cesson, 154.
Chalons-sur-Saône, 49, 251.
Champ du Rouvre, 159.
Champeaux, 30*, 33*, 36*.
Champtocé, 128, 179.
Champtoceaux, 68*, 76*, 81*.
Chantenay, 301.
Chartres, 33, 49, 267, 678, 92*, 95*, 191* 199*.
Chateaubourg, 336*.
Chateaubriand, 338, 63*, 65*, 77*, 84*.
Chateau du loir, 75.
Chateaugiron, 34*, 90*.
Chateaugontier, 26*.
Chateaulin, 62, 64, 141, 209, 513, 612, 134*, 142* 190*, 273*.
Chateaulin sur Treu, 421, 190*, 270*, 272*.
Chateauneuf de la Noë, 175*.
Chatelaudren, 124, 540, 650, 190*, 257*, 270*, 273*.
Chatillon, 418.
Chaume (la), 59*.
Cherbourg, 651.
Cheze (la), 3.
Clamorgan, 98.
Clarach, 144, 391.
Clavizac, 264.
Cleden Cap Sizun, 679.
Cleder, 101, 563, 611.
Cleguérec, 221.
Clermont, XV, 194, 258, 51*.
Clichy la Garane, 712.
Clisson, 75*.
Cloastr (ar), 82.
Clohars Carnoët, 408, 468, 478, 611, 135*, 136*, 145*, 220*.
Clohars fouesnant, 474, 478.
Cluny, 24.
Coatascorn, 611.
Coat gars, 54.
Coatmalouen, 185*.
Coatmeal, 244.
Coatmenet, 111.
Coblentz, 9.
Coetlouc'h, 14, 15, 334.
Cologne, 515.
Collorec, 664.
Comblessac, 1.
Combour, 30, 166*, 194*.
Combrit, 244, 679.
Concarneau, 66, 124, 695, 142*, 147*.
Congard, 26.
Conquet, 81, 267, 458, 231*, 232*, 235*, 237*, 245*, 247*, 267*.
Coray, 561.
Corbeil, 267, 558.
Corbigny, 159*.
Cork, 209*.
Corlay, 146*.
Couairon, 67*.
Coutances, 49, 295, 572, 722.
Coz-guéaudet, 487, 585, 607, 672, 254*, 259*.
Creisker, 44, 113.
Croizic, 66, 124, 666, 55*, 92*.
Crozon, 62, 64, 69, 244, 131*, 142*, 156* 293*.
Daoulas, 42, 54, 56, 102, 135*, 146*.
Deols, 149.
Diez, 34.
Dinan, 38, 124, 336, 338, 458, 461, 518, 604, 690, 34*, 170*, 179*, 183*, 232*, 265*.
Dineault, 64.
Dirinon, 25, 288, 547.
Dol, IV, 13, 17, 30, 34, 55, 124, 246, 302, 305, 320, 336, 510, 534, 614, 615, 19*, 33*, 55*, 103*, 144*, 166*, de 188* à 208*, 225*, 244*, 249*, 265*.
Douarnenez, 62, 244, 56, 695, 135*.
Douëlan, 228.
Douna, 242.
Drennec, 242.
Duault, 553, 61.
Dumbarton, 26.
Dunalch, 145.
Durin, 531.
Edern, 288, 611.
Elliant, 190.
Elmail, 17, 561.

Embrun, 24.
Epiniac (d'), 407.
Ercé, 20*.
Eréac, 604.
Ergué Armel, 687, 690, 693, 710, 132*.
Ergué Gabéric, IV, 71, 561, 612, 644, 137*, 149*, 252.
Erquy, 679.
Escoublac, 61*.
Esquibien, 516.
Etel, 552.
Evran, 611, 173*.
Evreux, 49.
Faou, 53, 62, 111, 664, 295*.
Faouët, 476, 149*.
Fleurigné, 93, 94, 97.
Fleury sur Loire, 106, 108.
Floriac, 25.
Folgoët, VIII, 46, 68, 84, 86, 88, 111, 133, 190, 239, 355, 202*, 235*, 241, 242*, 243*.
Fontenay, 62.
Fontenelles, 300, 336.
Foret Landerneau, 42, 309, 313, 653, 234*.
Frossais, 508.
Fougéres, 224, 21*, 34*, 37*, 142*.
Gaël, 247, 251.
Gand, 181.
Gap, 44*.
Garlan, 173.
Gavre, 421, 432.
Geneston, 65*.
Gerber, 331.
Glanfeuil, 11.
Glomel, 567.
Goarec, 154*.
Goëlo, 421.
Gouelet Foret, 458.
Gouesnou, 190, 544, 225*, 228*.
Gouezec, 190.
Goueznach, 551, 611.
Goulien, 112, 221, 287, 649.
Goulven, 278, 281, 283, 287.
Gourin, 244.
Gourlizon, 134*.
Gracer Guingamp, 611.
Granchamp, 407, 679.
Grand lieu, 289.
Grenoble, 49.
Grouanec, 110.
Groys, 61*.
Guchur, 120*.
Guéaudet, 172.
Guedel, 8.
Guégou, 550.
Guemené, 124, 244.
Guemené-Penfao, 67*, 146*,
Guengamp, 37, 39, 124, 237, 354, 412, 421, 455, 462, 465, 40*, 172*, 212*, 217*, 261*, 265*, 270*, 272*, 275*, 281*.
Guengat, 664.
Guer, 217.
Guerche (la), 15*, 23*.
Guerlesquin, 313, 611.
Guern, 269.
Guernesey, 322, 331.
Guerrande, 50, 124, 127, 173, 178, 264, 273, 355, 458, 55*, 56*, 66*, 72*, 77*, 115*, 127*, 142*, 174*.
Guic Kastel, 99.
Guiclan, 111.
Guillac, 109.
Guildo, 458.
Guilers S. Germain, 664.
Guilligomarch, 252.
Guimaëc, 255, 664.
Guimilliau, 190, 244, 487.
Guinen, 177*
Guipavas, 543.
Guipel, 31*.
Guisseny, 60, 393, 224*.
Gurunhuel, 679.
Gwent, 251.
Hanvec, 111, 288.
Haut Corlay, 611.
Hedé, 168*.
Helion, 212*
Hennebont, 124, 355, 371, 425, 458, 110*, 113*, 124*, 234*, 304*.
Henvic, 611, 612, 246*.
Herbauge, 289, 529.
Hermitage (L') 567.
Heussa, 100.
Houath, 22, 665.
Huelgoat, 190, 664, 142*,
Hybernie, 17.
Ifs (les) 75*.
Ile de Batz, 53, 56, 93, 100, 102, 108, 111, 654, 664, 224*.
Ile Bréhat, 611, 201*, 215*.
Ile de Groix, 470, 556, 560.
Ile Modetz, 611, 201*.
Ile Ouessant, 224*, 260*.
Ile de Ré, 410.
Ile de Sein, 61, 689.
Ile de Suliau, 482.
Ile Tristan, 322.
Illifaut, 336.
Inis-Kaha, 82.
Inis-Pir, 329.
Irlande, 25.
Irvillac 131*.
Is, 60, 63, 70.
Issoudun, 149.
Jersey, 322, 331, 537.
Josselin, 125, 129, 75*, 168*, 210*, 215*.
Juch, 610.
Jugon, 124, 174*, 176*, 190*.
Kereran, 233.
Kerfeunteun, 18, 43, 71, 129*.
Kerilien, 111.
Kerity, 336, 611.
Kerlaz, 244.
Kerléon, 319, 329, 484.
Kerlouan, 102, 114, 393, 224*.
Kermartin, 162, 165, 171, 180.
Kermorvan, 111.
Kernic, 100.
Kerpaul, 102.
Kerpert, 551.
Kerraroué, 63.
Kerierri, 79.
Kerrien, 476.
Kersaint Plabennec, 656.
Kervignac, 590.
Lababan, 679.
Lacroix Helléan, 611.
Lamballe, 124, 181, 264, 461, 86*, 190*, 210*, 215*, 217*.

Lambezellec, 148*.
Lampaul Guimilliau, 15, 111, 114, 244.
Lampaul Ploudalmezeau, 102, 110, 115, 287.
Lancarvan, 560.
Landaff, 188, 331.
Landebahéron, 611.
Landéda, 246.
Landeleau, 188, 532, 611, 612, 129*, 137*.
Landerneau, 40, 308, 312, 503, 131*, 145*, 226*, 234*, 236*.
Landévennec, VIII, 5, 25, 29, 42, 52, 59, 77, 84, 106, 110, 225, 503, 513, 555, 5*, 29*, 100*, 131*, 145*, 190*, 224*, 228*, 251*, 295*.
Landivisiau, 305, 561.
Landmodetz, 608, 611, 201*.
Landouzan, 242.
Landrévazec, 190, 204, 554.
Landrieux, 645.
Landudal, 185, 679.
Landunvez. 336, 650.
Langoat, 669, 679.
Langonnet, 407, 468, 474, 135*, 145*.
Langres, 49.
Languedrec, 236.
Languelan, 590.
Languengar, 650.
Languevroc, 43.
Languidic, 47, 112*.
Langouesnou, 542.
Lanhermoët, 28.
Lanhouarneau, 111, 135, 239, 243.
Laniltud, 329.
Laniscat, 28, 408, 611.
Lanlœseuc, 505.
Lanmeur, 43, 78, 246, 320, 323, 336, 355, 487, 495, 509, 534, 188*.
Lannebert, 611.
Lannedern, 611.
Lannennoc, 272, 274.
Lannilis, 111.
Lannion, 124, 170, 173, 460, 590, 268*, 273*, 277*.
Lanrioul, 242.
Lanrivain, 28, 71.
Lanrivoaré, 244, 664.
Lantic, 611.
Lantreguer, 460.
Lanvadan, 611.
Lanvaux, 129.
Lanvellec, 336, 611.
Lanvenegen, 476, 505.
Lanvengat, 60, 336.
Lanveoc, 224.
Lanveur, 111.
Lanvolon, 589, 190*.
Laon, 24, 12*, 96*, 172*.
Lauré, 408.
Lauré (Ile), 70.
Laval, 87, 668, 678, 35*, 78*, 85*.
Lehon, 5, 463, 494, 538, 540, 691, 86*, 88*, 165*, 166*, 169*, 190*, 260*.
Legué, 154.
Lennon, 611.
Léon, 13, 17, 542, 622. Voyez Saint Pol de Léon.
Lescoet Goarec, 244, 590.
Lesdrenic, 423.
Lesfan, 11.
Lesneven, I, 84, 86, 124, 135, 224, 267, 277, 279, 610, 229*, 235*, 237*, 249*, 251*.
Lesguelen, 309.
Leuhan, 332, 551, 664.
Lexobie, 491, 498, 676, 716, 103*, 225*, 254*, 259*.
Lezardrieux, 611.
Liege, 422.
Limbrik, 79, 82.
Limoges, 175, 458, 41*, 126*.
Lizieux, 49, 466.
Locarn, 553.
Loc Brévalaire, 603.
Loc Eguiner-Ploudiry, 704.
Loches, 611, 663.
Locmajan, 110, 540.
Locmaria-Plouzané, 81.
Locmaria Quimper, 16*, 18*, 130*, 134*.
Locmazé Traon, 103.
Locmélard, 244, 494, 496.
Locmenech, 94, 104*, 106*.
Locmikel, 583.
Locminé, 76, 97.
Locoal Camors, 218.
Locquenolé, 75, 78.
Locquirec, 43, 590.
Lochrist an Iselvez, 543.
Locrenan, 474, 134*.
Loctudy, 29, 76, 685, 131*.
Locunduff, 274.
Lohanec, 162, 165, 171.
Lohéac, 16, 468.
Loguivi Plougras, 679.
Londres, 460, 70*, 252*.
Lopechet, 148*.
Loqueffret, 3, 11, 664.
Louanec, 187.
Louargat, 237.
Loudéac, 469, 474.
Loutehel, 387.
Louvigné du Désert, 243.
Luçon, 9, 97*.
Luythen, 17.
Lyon, 49, 12*, 85*, 303*.
Macérac, 16, 523, 54*.
Macon, 49.
Maël-Carhaix, 112.
Maël-Pestivien, 28.
Mahalon, 540, 612.
Maine, 12.
Malestroit, 27*.
Malguénac, 269.
Malines, 181.
Mans (Le), 341, 571, 27*, 32*, 45*, 101*, 193*, 197*, 213*.
Marmoutiers, 38, 39, 147, 257, 267, 687, 690, 62*, 167*, 199*, 228*.
Marseille, 716, 65*.
Martyre (La), 115, 266, 269, 226*.
Mauves, 431.
Mayenne, 12.
Meaux, 494, 78*, 218*.
Mediona, 110.
Megrit, 611.
Meilars, 141, 494, 495, 664.

Meilleray, 407, 60*, 62*, 65*.
Mejou Radenoc, 111.
Melgven, 551, 690.
Mellac, 690.
Menehy-Treguier, 162. Voir Tréguier.
Menezbré, 237, 242, 244, 332.
Menilbriac, 190*.
Merléac, 611, 612, 117*, 129*.
Mespaul, 114.
Mesquer, 175.
Messac, 141, 101*.
Mirepoix, 12, 35.
Moëlan, 551.
Montaigut, 201*.
Montcontour, 190, 217*.
Montertelot, 332.
Montfort, 125, 24*.
Montmoine, 79.
Montoir, 604.
Montreuil, 74, 76, 267, 506, 513, 602, 702.
Montreuil-sur-Pérouze, 31*.
Mont Saint-Michel, 30, 416, 461, 21*, 168*, 190*, 191*.
Morlaix, I, II, 43, 86, 102, 142, 178, 180, 284, 354, 371, 374, 393, 456, 460, 462, 467, 497, 509, 573, 575, 590, 679, 18*, 33*, 40*, 74*, 153*, 228*, 229*, 232*, 238*, 241*, 243*, 246*, 248*, 253*, 258*, 261*, 263*, 266*, 269*, 272*, 275*, 276*, 279*, 283*, 291*.
Mouilly, 132*,
Mouster Paul, 54, 102.
Nades, 39.
Nailloux, 252.
Nan Carvan, 27.
Nancy, 123.
Nantes, II, IX, XV, 7, 12, 29, 40, 49, 59, 123, 135, 178, 180, 190, 192, 196, 228, 288, 298, 323, 340, 355, 366, 371, 374, 395, 403, 411 et suiv., 441, 455, 460, 496, 518, 528, 573, 559, 724, 5*, 7*, 12*, 19*, 22*, 26*, 29*, 35*, 38*, 43*, de 45* à 97*, 105*, 115*, 117*, 121*, 136*, 142*, 146*, 171*, 179*, 199*, 202*, 204*, 210*, 225*, 227*, 232*, 233*, 238*, 245*, 265*, 268*.
Nermoutiers, 507, 509, 133*,
Nevers, 49,
Nevez, 516, 129*.
Nimes, 95*, 207*.
Niuillac, 336.
Nizon, 611.
Noala, 120.
Noyal Pontivy, 117, 220, 222, 469, 474.
Occismor, 100, 105, 281, 488, 653, 655, 664, 5*, 7*, 53*, 103*, 133*, 164*, 209*, 223*, 225*.
Odéna, 275, 280.
Orléans, 49, 163, 207, 494, 570, 574, 127*.
Orkh, 246.
Ostrinct, 391.
Oudon, 157, 65*, 88*.
Ouessant, 52, 87, 92, 100, 110, 654.
Pabu, 679.
Paimpont, 269.
Palet, 403.
Pancé, 25*.
Paris, 49, 161, 163, 267, 304, 352, 494, 602, 692, 698, 142*, 151*, 158*, 172*, 266*.
Paule, 112, 269.
Pedernec, 244, 590, 611, 274*.
Peillac, 139*.
Pencran, 115, 612.
Penguenau, 176.
Pengwent, 385.
Penhars, 505, 561.
Penmarch, 223, 516, 174*.
Penohen, 98, 383, 385.
Penpont, 609, 123*, 171*, 205*.
Penpoul, 213*.
Penvenan, 611.
Perzel, 81.
Pervet, 611.
Peumeurit-Jaudy, 162, 190, 589, 679.
Pierric, 73.
Piremil, 529.
Pithiviers, 533.
Plabennec, 56, 603.
Plaisance, 527.
Planye, 269.
Plebs Sancti Demetrii, 21.
Pledeliac, 332, 407.
Pleguien, 604.
Plehedel, 336.
Plelan, 263, 265, 268.
Plelauff, 244, 567,
Plemeur, 272, 274, 547, 586, 132*.
Plemeur Gauthier, 172, 611, 201*.
Plenet-Jugon, 407.
Plenet-guic, 336.
Plérin, 611.
Plestin, 174, 551, 582, 587, 611, 679, 269*.
Pleubihan, 141, 173, 607, 611.
Plevin, 306.
Pleyben, 115, 190, 287.
Pleyber-Christ, 611.
Pligeau, 28.
Ploaré, 235*.
Plobannalec, 387, 132*.
Ploerdut, 246.
Ploermel, 125, 371, 386, 457, 508, 518, 25*, 26*, 113*, 169*, 172*, 173*, 176*, 182*, 183*, 233*, 303*, 304*.
Ploëven, 253, 695.
Ploezval, 611.
Plogoff, 567, 649.
Plogonnec, 305, 306, 332, 351, 610, 612.
Plomauden, 169*.
Plomeur, 516, 650, 664.
Plomodiern, 59, 244, 540, 683, 695, 129*.
Ploneis, 174, 478, 561, 612.
Ploneour Lanvern, 612.
Plonevez du Faou, 663, 679.
Plonevez-Porzay, 494, 664.
Plouaret, 336, 611, 664, 679, 266*.
Plouarnel, 551.
Plouarzel, 384,

Ploubannalec, 611.
Plouberz, 172.
Ploudalmezeau, 110.
Ploudaniel, 43, 86, 174, 505, 148*.
Ploudiry, 266, 268, 226*.
Plouënan, 111, 173.
Plouescop, 119*,
Plouezec, 608, 610.
Plouezoch, 355, 246*.
Ploufragan, 70, 244.
Plougar, 53, 102, 114.
Plougasnou, 220, 315, 336, 352, 679, 8* 228*, 246*, 260*.
Plougastel-Daoulas, 87, 237*.
Plougonvelen Léon, 81, 561. 247*.
Plougonvelen Vannes, 117*.
Plougonven, 147*, 157*.
Plougonver, 679.
Plougoulm, 521, 248*.
Plougoumelin, 306.
Plougrescant, 117, 119, 281*.
Pouguerneau, 55, 110, 242, 567, 155* 226*, 243*.
Plouguernevel, 152*.
Plouguiel, 173, 274*.
Plouguin, 51, 110, 244, 540.
Plouha, 336.
Plouhinec, 498, 581, 679.
Plouider, 275, 281.
Plouié, 116*.
Plouigneau, 276*.
Plouizi, 466.
Ploujean, 315, 246*, 262*, 289*.
Ploulech, 664, 670.
Ploumiliau, 487, 551, 590.
Ploumoguer, 670, 714.
Plouneiz, 611.
Plouneour-Menez, 322, 407, 657.
Plouneour-Trez, 41, 275, 280, 284.
Plounéventer, 42, 56, 111, 494, 243*.
Plounevez-Lochrist, 60, 100, 224*, 242*.
Plounévez Moëdec, 306, 679.
Plourach, 611.
Plouray, 611, 679.
Plourhan, 611.
Plourin Morlaix, 276*.
Plourin Léon, 637, 640.
Plouvien, 56.
Plouvorn, 393.
Plouyé, 611.
Plouzané, 79, 81, 84, 610.
Plouzelambre, 590.
Plouzévédé, 242, 244.
Plovan, 95.
Plozevet, 28, 129*.
Plufur, 590.
Pluguffau, 129*.
Plumergat, 306.
Plumieux, 306.
Pluneret, 121.
Plurthuys, 336, 338.
Poencé, 15*, 83*.
Poitiers, 267, 294, 342.
Polignac, 25*.
Pont Christ, 40.
Pont Croix, 110, 112, 221, 149*.
Pondichéry, 87.
Pontivy, 112, 124, 220, 518.
Pont-l'abbé, 90, 124, 408, 456, 695, 141*.
Pontorson, 173*, 190*, 230*.
Pontrieux, 412, 275*.
Porsguen, 611.
Porspoder, 110, 636.
Portillon, 531.
Poulbeunzval, 41.
Pouldavid, 83, 190.
Pouldergat, 664.
Poulilfin, 272.
Poullaouen, 173, 561.
Poulluhen, 393.
Prat, 173, 611, 679.
Pratpaul, 110.
Primaudiere, 63, 65.
Primelin, 55.
Prouille, 367.
Quemenedilly, 102.
Quemper Guezennec, 336, 611, 679.
Querrien, 567.
Quimper, I, 55, 61, 86, 92, 124, 141, 150, 167, 200, 204, 206, 210, 355, 456, 473, 489, 503, 506, 509, 518, 555, 610. 684, 692, 695, 707, 9*, 15*, 44*, 47*, 64*, 74*, 96*, 100*, 103*, 107*, 109*, 111*, 118*, 121*, de 129* à 159*, 199*, 203*, 211*, 214*, 219*, 225*, 232*, 247*, 250*.
Quimperlé, 8, 55, 75, 124, 127, 143, 355, 403, 411, 423, 433, 459, 469, 473, 509, 542, 552, 560, 604, 690, 694, 698, 32*, 43*, 59*, 87*, 96*, 106*, 112*, 117*, 131*, 133*, 137*, 142*, 145*, 149*, 228*, 271*, 299*, 304*.
Quimperven, 611.
Quintin, 28, 124, 306, 215*.
Ranrouet, 398, 72*.
Redené, 551, 690.
Redon, de 1 à 7, 16, 24, 35, 67, 124, 264, 342, 374, 402, 405, 416, 425, 494, 7*, 19*, 57*, 59* 60*, 81*, 86*, 105*, 107*, 118*, 164*, 201*, 226*, 299*.
Reguini, 498.
Relec (abbaye), 103, 163, 322, 331, 407, 471, 654, 657, 88*, 147*, 248*, 249*.
Rennes, II, VI, IX, XXV, 8, 24, 39, 50, 68, 95, 124, 135, 163, 181, 243, 252, 282, 286, 295, 323, 342, 370, 375, 395, 458, 461, 518, 524, 568, 575, 705, 722, de 1* à 45*, 53*, 57*, 63*, 66* 71*, 87*, 100*, 103*, 114*, 117*, 119*, 121*, 127*, 158*, 164*, 171*, 189*, 191*, 202*, 209*, 215*, 224*, 228*, 231*, 244*, 274*, 296*, 300*.
Renguys, 273.
Rezay, 528, 61*.
Rheims, 90*, 122* 181*, 182*.
Rhuys, 21, 23, 92, 94.
Riec, 244, 138*, 141*.
Rieux, 114*.
Roche-Derien, 124, 154, 162, 459, 462, 589, 261*, 268*, 270*, 273*.

Rochefort en terre, 117*.
Rochejagu, 271*.
Rochelle, 237*, 250*.
Roche Maurice, 40, 190.
Roche noire, 172.
Roche sur Yon, 66*.
Rochuart, 190*.
Rodez, 128*.
Rohan, 117, 220, 244.
Rome, 132, 185, 600, 87*.
Ronceray, 229.
Roscoff, 55, 93, 100, 104, 267, 226*, 236*, 237*, 241*.
Roset, 427.
Rostrenen, 124, 170, 221*.
Roudouguen, 111.
Rouans, 407.
Rouen, 49, 570, 602, 662.
Saint-Abban, 336, 338.
Saint-Agathon, 611.
Sainte-Anne d'Auray, 219, 456.
Saint-Armel-de-Boschaux, 387.
Saint-Aubin-du-Cormier, 50, 377, 8*, 24*, 34*, 84*, 179*, 203*.
Saint-Aubin-des-Bois, 407.
Saint-Aubin-de-Crepy, 678.
Saint-Benoît-sur-Loire, 76, 227*.
Saint-Bihi, 28.
Saint-Brieuc, 9, 124, 151, 161, 183, 336, 349, 518, 649, 103*. 118*, 136*, 167*, 174*, 176*, 190*, 198*, 200*, de 209* à 221*, 238*, 242*, 271*.
Saint-Cadou, 550.
Saint-Cast, 550.
Saint-Clet, 550.
Saint-Congar, 15.
Saint-Denis, 39.
Saint-Didier, 238.
Saint-Divy, 235.
Saintes, 267, 601, 60* 65*, 92*, 159*.
Sainte-Sève, 679.
Saint-Eloy, 111.
Saint-Enogat, 172*.
Saint-Evarzec, 664.
Saint-Florent, 30, 267.
Saint-Florent-le-vieil, 252, 660, 58*, 228*.
Saint-Florent-sur-Loire, 249, 252, 21*.
Saint-Gildas-des-Bois, 10, 24.
Saint-Gildas-du-Pré, 28.
Saint-Gildas-de-Rhuys, 24, 76, 143, 403, 560, 666, 35*, 60*, 72*, 100*, 104*, 106*, 146*, 167*.
Saint-Gilles-Pligeaux, 407.
Saint-Goarec, 664.
Saint-Guelven, 611.
Saint-Herblon, 257, 662, 25*.
Saint-Ideuc, 336.
Saint-Jacques-de-Lézérazien, 111.
Saint-Jacut, 226*.
Saint-Jean-d'Angely, 352.
Saint-Jean-de-Gaël, 213.
Saint-Jean-du-doigt, 221, 222, 352, 361, 610, 277*
Saint-Jouin-de-Marne, 252, 267, 712, 16*.
Saint-Laurent, 399.
Sainte-Luce, 67.
Saint-Maclou de Moiselle, 602.
Saint-Malmon, 699.
Saint-Malo, 1, 38, 124, 216, 256, 374, 518, 599, 20*, 28*, 63*, 74*, 90*, 136*, 140*, de 162* à 185*, 214*, 244*.
Saint-Malo de Beignon, 22*, 170*, 182*.
Saint-Martin de Oudon, 60*.
Saint-Martin de Toaré, 174*.
Saint-Martin de Vertou, 201*.
Saint-Mathieu, 81, 224, 267, 650, 654, 656, 114*, 226*, 233*, 235*, 237*, 247*, 251*, 273*.
Saint-Maudetz, 611.
Saint-Maur sur Loire, 3, 11.
Saint-Maxent, 6, 269.
Saint-Médard, 67*.
Saint-Meen (Léon), 253.
Saint-Meen (Rennes), 24, 251, 474, 713.
Saint-Meen du Cellier, 60*.
Saint-Meen de Gaël, 38, 576, 166*, 191*, 205*, 226*, 290*.
Saint-Melaine (Rennes), 31.
Saint-Meloir-des-Bois, 494.
Saint-Meloir-des-Ondes, 494.
Saint-Mervé, 31*.
Saint-Michel-en-Greve, 551, 590.
Saint-Morice de la Roue, 168*.
Saint-Nazaire, 256, 388, 665, 72*, 82*.
Saint-Nic, 64, 252, 664.
Saint-Nicolas des Eaux, 29.
Saint-Nicolas du Pelem, 28.
Saint-Omer, 578.
Saint-Pabu, 111, 667, 679.
Saint-Papoul, 44*.
Sainte-Pazanne, 509.
Saint-Philibert de Grandlieu, 78.
Saint-Pierre en Vallée, 33, 191*.
Saint-Pierre-Quilbignon, 654, 237*.
Saint-Pol de Léon, 43, 52, 55, 59, 90, 108, 112, 124, 220, 235, 243, 264, 267, 281, 286, 307, 310, 354, 393, 456, 518, 655, 19*, 27*, 28*, 60*, 65*, 74*, 103*, 109*, 118*, 125*, 145*, 148*, 191*, 201*, 203*, 205*, 207*, 211*, 216*, de 224* à 252*.
Saint-Pol-Trois-Chateaux, 95*.
Saint-Quay, 567.
Saint-Renan ar Fanq, 207, 580.
Saint-Samson, 336.
Saint-Samson de Rillé, 193*, 218*.
Saint-Sauveur Treve-Neuve, 663.
Savigny, 42*.
Saint-Suliau sur Rance, 485.

Saint-Telo, 332.
Saint-Thegonnec, 115, 287.
Saint-Thois, 683.
Saint-Thual, 679.
Saint-Thugdual, 679.
Saint-Thurial, 306.
Saint-Thuriau, 306.
Saint-Thurieu, 306.
Saint-Urfol, 242.
Saint-Viau en Raix, 507.
Saint-Vougay, 224, 709.
Saint-Yvi, 690.
Saliocan, 509, 514.
Scaer, 15, 274, 567, 129*.
Scobrith, 508.
Scrignac, 171.
Seez, 49, 87.
Seglien, 221.
Sens, 49.
Serk, 539.
Seven-Lehart, 611, 679.
Shanon, 79.
Sibiril, 611, 242*.
Sienne, 111.
Sithieu, 576, 579.
Sizun, 111, 487, 611.
Soissons, 570.
Spezet, 129*.
Stival, 112, 221, 287.
Succinio, 23, 460, 114*.
Sulim, 29.
Taf, 98.
Tariec, 111.
Taulé, 246*.
Taurac, 513.
Tefauge, 231, 251.
Teillaye, 12*.
Telgruc, 64, 131*.
Telmedon, 285.
Theix, 119*.
Thiers, 37*.
Thouars, 452.
Tiroza, 174.
Tolente, 14, 267, 226*.
Tonquedec, 280*.
Tornus, 509.
Touaré, 68*.
Toucquer (le), 125.
Touffou, 63*, 72*.
Toul, 188*.
Toul ar Kirri, 43.
Toul ar Serpant, 101.
Toul Efflam, 584.
Toulouse, 39*, 206*.
Touril, 274, 664.
Tournay, 34*, 219*, 238*.
Tours, 11, 32, 49, 61, 71, 123, 164, 292, 295, 297, 328, 352, 528, 662, 685, 694, 126*, 136*, 188*, 191*, 197*, 200*, 202*, 212*, 230*, 238*, 240*.
Trans, 611.
Traon ar Vilin, 111.
Traon Guevroc, 44.
Trebabu, 667, 670, 677, 679, 715.
Trebri, 611.
Trebrivant, 679.
Trecor, 43.
Tredarzec, 172.
Trefflaonévan, 242.
Tregarantec I, 314, 234*, 279*.
Tregarvan, 650, 131*.
Tregastel, 282*.
Treglonou, 110, 115.
Tregrom, 679.
Treguennec, 223, 287, 132.
Treguidel, 679.
Treguier, III, XIV, 24, 93, 119, 124, 154, 162, 166, 169, 178, 182, 327, 374, 417, 479, 518, 668, 674, 678, 32*, 35*, 67*, 69*, 71*, 73*, 88*, 96*, 116*, 118*, 121*, 140*, 145*, 147*, 212*, 228*, 232*, de 253* à 294*.
Trehou, 170.
Tréméoc, 387, 132*.
Treméven, 253, 476.
Tretrez, 49, 130.
Trévoux, 690.
Trézélan, 679.
Tronchet, 205*.
Troyes, 49, 130, 198*.
Ultonie, 391.
Uzel, 244, 350, 117*.
Valence, 123, 12*.
Valentia, 26.
Vannes, 2, 10, 13, 20, 26, 47, de 87 à 97, 123, 141, 150, 179, 219, 327, 354, 374, 417, 425, 435, 445, 456, 458, 472, 518, 534, 558, 560, 605, 704, 5*, 22*, 26*, 40*, 44*, 63*, 70*, 73*, 87*, de 100* à 128*, 167*, 178*, 202*, 211*, 215*, 225*, 232*, 236*, 241*, 297*.
Varennes, 38*.
Vergeal, 31*.
Vern, 34*.
Vertou, 448, 528.
Vienne, 49, 37*.
Vieux bourg Quintin, 28.
Vieux-ville, 193*.
Ville de Guer, 1.
Villeneuve, 371, 64*, 136*, 231*.
Vitré, 124, 6*, 14*, 29*, 36*, 40*, 205*, 215*, 251*.
Warham, 392.
Wincester, 99, 590.
Wormholt, 576.
York, 17, 98, 246, 318, 330.

TABLE DES MATIÈRES (A.-M. T.).

PREMIÈRE PARTIE.

	Pages
Notice sur Albert Le Grand	ij
Les différentes éditions du livre d'Albert Le Grand	iv
Lettre du R. P. Albert Le Grand à M. le marquis de Rosmadec *(non paginée)*.	
A Messeigneurs des Estats de Bretagne *(Dédicace)*	ix
Avertissement au lecteur	x
Permission et Approbation	xiv
Petits Poèmes à la louange de l'Auteur des Vies des Saints	xvij
Dédicace de la IIe édition par Guy Autret de Missirien à Fr. de Visdelou Coadjuteur de Cornouaille	xxij
Le libraire aux lecteurs	xxiij
Approbation du Roi	xxv

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE JANVIER.

5 janvier. — **S. Convoyon,** Abbé de Saint-Sauveur de Rhedon	1
Addition. — Catalogue des Abbés de Saint-Sauveur	7
Saint Convoyon et Nominoé	10
Nominoé et les évêques simoniaques	12
Les Reliques de l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon	15
29 janvier. — **Saint Gildas le Sage,** Abbé de Rhuys	17
Addition. — Catalogue des Abbés de S. Gildas de Rhuys	23
Advertissement. — (Faut-il distinguer plusieurs Gildas ?)	25
Le Jérémie de la Bretagne	26
Fondations monastiques de saint Gildas en Cornouaille	27
Les Reliques de saint Gildas	28
Ermitage du Blavet	29
L'Eglise de saint Gildas	»
31 janvier. — **S. Geldouin,** chanoine de Dol	30

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE FÉVRIER.

3 février. — **S. Jean de la Grille,** Evesque de Saint-Malo	37
Culte et Reliques de S. Jean de la Grille. — Voir annotations à la Vie de saint Malo	600
12 février. — **S. Riok,** Anachorète	40
17 février. — **S. Guevroc** ou **Kirec,** chanoine et grand vicaire de Léon	43
Notre-Dame du Creisker	45

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE MARS.

1 mars. — **S. Aubin,** Evesque d'Angers	47
2 mars. — **S. Jaoua** (ou Joëvin), Evesque de Léon	52
Tombeau et Reliques de saint Jaoua	56

		Pages
3 mars. —	**S. Guennolé**, premier Abbé de Land-Tevenec	59
	Addition. — Catalogue des Abbez de Land-Tevenec	67
	Divergences entre historiens sur la Vie de saint Guénolé	70
	La Légende des Immortels. (Poème de Brizeux)	71
	Chronologie de la Vie de saint Guénolé	73
	Caractère propre de la sainteté de saint Guénolé	»
	Les Reliques de saint Guénolé	»
	Eglise abbatiale de Landévennec	76
	Eglise de Locquenolé	77
6 mars. —	**S. Sané**, Evesque Hybernois	79
8 mars. —	Histoire de la fondation de **Notre-Dame du Folleoat**	84
	Couronnement de la statue de Notre-Dame du Folgoat	86
	Le Duc de Bretagne et le Folgoat	88
	Eglise de Notre-Dame du Folgoet	»
9 mars. —	**S. Félix**, Abbé de Rhuys	92
	Tombeau de saint Félix : Voir annotations à la vie de S. Gildas	29
12 mars. —	**S. Paul (Pol-Aurélien)**, Evesque et Patron de Léon	98
	L'école hagiographique de Landevenec et l'historien de saint Pol-Aurélien	105
	S. Jaoua, Tighernomagle et Ketomeren, évêques de Léon	107
	Les Reliques de saint Pol-Aurelien	»
	Voyages de saint Pol-Aurelien	110
	Monuments de saint Pol. — Etole	111
	Cloche	112
	Eglise ensablée de l'Ile de Batz	»
	Cathédrale de Saint-Pol de Léon	»
	Autel des Reliques.	113
	Le nouveau Reliquaire	»
	Lampaul-Guimiliau	114
	Clocher de Lampaul-Ploudalmézeau	115
	Statues	»

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS D'AVRIL.

4 avril. —	**S. Gonéri**, Anachorète	117
	La première station de saint Goneri en Bretagne	120
	Les Reliques et le Culte de saint Goneri	»
	L'Hymne de saint Goneri, extraite d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale	121
5 avril. —	La Conversation de **S. Vincent Ferrier** en Bretagne	123
	Les Reliques de saint Vincent Ferrier	136
	Prédication de saint Vincent Ferrier à Morlaix	142
16 avril. —	**S. Patern**, Evesque de Vennes	142
	Le premier évêque de Vannes	147
	Les reliques de Saint Patern	149

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE MAY.

1 mai. —	**S. Brieuc**, Premier Evesque de Biduce ou Saint-Brieuc	151
	L'époque et le lieu de la naissance de Saint Brieuc	157
	La Vie monastique à l'Abbaye du Champ du Rouvre	158
	Saint Brieuc Abbé-Evêque	160
	Les Reliques de saint Brieuc	161
	Oratoire de Saint Brieuc et Notre-Dame de la Fontaine	»

		Pages
19 mai.	— **S. Yves,** Prestre, Official de Tréguer, et Recteur	163
	Les Reliques de saint Yves	181
	L'église Saint-Yves-des-Bretons, à Rome	185
	Monuments de saint Yves. — Eglise de Louanec.	187
	Sa Chasuble. — Sarcophage de Landeleau. — Nouveau tombeau	188
	Eglises et chapelles. — Iconographie de saint Yves	190
24 mai.	— Le Martyre des **SS. Donatian et Rogatian,** Frères	192
	Les Actes des Martyrs Nantais	195
	Les reliques de S. Donatien et de S. Rogatien	196
	Le Tombeau, les Eglises, la Basilique	201

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE JUIN.

1 juin.	— **S. Ronan,** Anachorète.	205
	Saint Ronan et la *Troménie*	208
	Les Reliques de saint Ronan	210
	Gwerz de saint Ronan (extrait du *Barzaz-Breiz*)	211
	Eglise de Locronan et tombeau de saint Ronan	214
6 juin.	— **S. Gurval,** Evesque d'Aleth.	216
	S. Gurval et saint Gudwal ou Goual	217
7 juin.	— **S. Meriadec,** Evesque de Vennes	219
	Monuments de saint Mériadec. — Eglise de Stival	221
	Cloche de saint Mériadec	»
	Noyal-Pontivy. — Saint-Jean-du-Doigt	222
15 juin.	— **S. Vouga,** ou Vio, Evesque	»
	Le Missel et les Litanies de saint Vougay	224
17 juin.	— **S. Similian,** ou Semblin, Evesque de Nantes	228
»	**S. Hervé,** Hermite	232
	Vie latine de saint Hervé, ancienne et inédite	239
	Les Parents de saint Hervé	241
	L'Assemblée du Menez-Bré	242
	La topographie dans la Vie de saint Hervé	»
	Le Cantique du Paradis	243
	Les Reliques de saint Hervé. — Le Berceau de saint Hervé	»
	Reliquaire de Lanhouarneau. — Eglises et Chapelles. — Statues	244
	Aphorismes de saint Hervé	245
21 juin.	— **S. Méen,** Fondateur et premier Abbé du Monastère de Gaël	246
	L'origine de saint Méen	251
	L'Abbaye de Gaël	»
	Reliques de saint Méen. — Monuments de Saint Méen. — Chapelle de Bertrand d'Argentré à Rennes.	252
22 juin.	— **S. Aaron.**	253
	Chapelle de saint Aaron	254
	Reliques de saint Aaron. — Voir annotation à la Vie de saint Malo	602
25 juin.	— **S. Gohard,** Evesque de Nantes et Martyr	254
»	**S. Salomon,** Roy de Bretagne.	261
	La Royauté de Salomon	268
	Les Reliques de saint Salomon	»
	Le *chef* de saint Salomon. — Voir la Vie de saint Martin de Vertou	533
	Monuments de saint Salomon. — Eglise de La Martyre	269
4 juin.	— **Sainte Nennok,** Vierge	270
	Landt-Nennok. — Sainte Candide de Tourc'h et de Scaer	274

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE JUILLET.

		Pages
1 juillet.	— **S. Goulven,** Evesque de Leon	277
	Etat du pays breton au moment de la naissance de saint Goulven	284
	Le caractère de saint Pol et celui de saint Goulven	285
	Reliques de saint Goulven	286
	Eglise, — fontaine, — cloche de saint Goulven	287
	Chapelles de saint Goulven	288
7 juillet.	— **S. Félix,** Evesque de Nantes	»
	Saint Félix dans l'histoire	298
	Nantes et saint Félix. (Brizeux. — *La Fleur d'or.*)	299
10 juillet.	— **S. Paschare** (ou Pasquier), Evesque de Nantes	»
13 juillet.	— **S. Thuriau** (ou Thiviziau)	302
	Monuments de saint Thuriau ou Thiviziau, Archevesque de Dol	306
16 juillet.	— **S. Tenenan,** Evesque de Leon	307
	Le premier patron de Landerneau	312
	Saint Carantec	314
	Monuments de saint Ténénan	»
28 juillet.	— **S. Samson,** Archevesque de Dol	314
	Les anciennes Vies de saint Samson	329
	Saint Téliau — Voir vie de S. Yves 188; et S. Maudet 610	331
	Les Reliques de saint Samson	332
	L'Archevêché de Dol	333
	Monuments de saint Samson	336
29 juillet.	— **S. Guillaume Pichon,** Evesque de Saint-Brieuc	»
	Saint Guillaume et le duc Pierre Mauclerc	349
	Monuments de saint Guillaume : Cathédrale de Saint-Brieuc, Tombeau	»
	Reliques. — Eglise collégiale de Saint-Guillaume	350

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS D'AOUST.

1 août.	— Histoire de la Translation miraculeuse du **Doigt de Saint-Jean-Baptiste,** de Normandie en Bretagne	351
	Saint Jean et le poète des Bretons (deux citations de Brizeux)	359
	Monuments de Saint-Jean-du-Doigt : Eglise et trésor	361
»	**S. Friard,** reclus	363
	Tombeau et Reliques de saint Friard. — Voir annotations à la Vie de saint Secondel	727
4 août.	— **S. Dominique de Guzman,** fondateur de l'Ordre des FF. Prédicateurs	367
15 août.	— Histoire de la fondation du Convent et Chapelle miraculeuse de **Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, lès Rennes**	370
	Les vrais Fondateurs de Bonne-Nouvelle	381
16 août.	— **S. Armel,** ou Arzel, Abbé	383
	La Topographie dans la Vie de saint Armel	385
	Reliques de saint Armel *(aux addenda)*	346*
13 août.	— **S. Victor de Campbon,** Confesseur	387
	Les Reliques de saint Victor	389

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE SEPTEMBRE.

19 septembre.	— **S. Sezni,** Evesque	391
20 septembre.	— Bienheureux Père F. **Yves Mahyeuc,** F. P. Evesque de Rennes	393
	Le Tombeau du Bienheureux Yves Mahyeuc	400
	Le souvenir du Bienheureux Yves Mahyeuc	401

Pages

25 septembre. — Bienheureuse **Ermengarde d'Anjou**, duchesse de Bretagne 401
Le Duc Alain Fergent et la Duchesse Ermengarde 405
28 septembre. — Bienheureuse **Françoise d'Amboise**, duchesse de Bretagne 409
Le culte de la Bienheureuse Françoise d'Amboise 449
Les Reliques de la Bienheureuse Françoise 452
Iconographie de la Bienheureuse Françoise 455
29 septembre. — Bienheureux **Charles de Chastillon dit de Blois** 456
Le Culte rendu à Charles de Blois 467
30 septembre. — **S. Maurice**, Abbé de Langonnet et de Carnoet *(Ordre de Cysteaux)* 468
Additions et rectifications à la Vie de saint Maurice »
Le culte de saint Maurice 473
Les Reliques de saint Maurice 475
Monuments de saint Maurice 478

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS D'OCTOBRE.

1 octobre. — **S. Suliau** ou Syliau, Abbé 482
Le cuisinier de saint Suliau 485
L'église de Saint-Suliac 486
Monuments de saint Suliau 487
3 octobre. — **S. Melaire** ou **Melar**, prince de Bretagne »
Rectifications à la Vie de saint Mélar 491
Le martyre de saint Mélar 493
Les Reliques et le Culte de saint Mélar »
Monuments de saint Mélar : Castel-Mélar ou Beuzit, Crypte et église de Lanmeur, Meilars 495
Loc-Mélar-Sizun 496
10 octobre. — **S. Clair**, premier Evesque de Nantes »
Les Reliques de saint Clair 499
Apostolicité de l'Eglise de Nantes 501
15 octobre. — **S. Guénégan** ou **Conogan**, Evesque de Cornoüaille 503
Saint Conogan et saint Guénolé 505
Reliques de saint Conogan 506
16 octobre. — **S. Vial** ou **Vital** (ou Viau), Hermite 507
19 octobre. — **S. Ethbin**, Abbé 510
Le cartulaire de Landévénec et la Vie de saint Ethbin 513
Reliques de saint Ethbin »
21 octobre. — **Ste Ursule** et les onze mille Vierges ses compagnes, Martyres 514
La légende de sainte Ursule 519
Conan-Meriadec 520
22 octobre. — **S. Benoist de Macerac**, Abbé 523
» **S. Maurand** ou **Moderan**, Evesque de Rennes 524
Saint Modéran et les Reliques de saint Remi 527
24 octobre. — **S. Martin**, Abbé de Vertou 528
Saint Martin et la règle de saint Benoit 533
Monuments de saint Martin de Vertou »
» **S. Magloire**, deuxième Archevesque de Dol 534
Le monastère de Serk 539
Monuments de saint Magloire : Prieuré royal de Léhon 540
25 octobre. — **S. Goeznou**, Evesque de Léon »
Eclaircissements à la Vie de saint Goeznou 543
Les Reliques de saint Goeznou 544

Pages

Monuments de saint Goueznou : l'église 544
La fontaine 545

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE NOVEMBRE.

1 novembre. — **S. Cado** ou **Cadoud**, Evesque et Martyr 547
Saint Cado en Armorique et en Italie 549
Le Culte de saint Cado en Bretagne 550
Saint Cado et les Chevaliers bretons du combat des Trente 551
Monuments de saint Cado : le Pont et le Monastère 552
2 novembre. — **S. Hernin** ou **Thernen**, Confesseur 553
Monuments de saint Hernin 554
3 novembre. — **S. Guen-Æl**, Deuxième Abbé de Land-Tevenec »
Date et lieu de naissance de saint Guenael 558
Différentes étapes dans la Vie de saint Guenael 559
Reliques de saint Guenael »
Monuments de saint Guenael 560
5 novembre. — **S. Ké** ou **Kenan** (surnommé Colodoc), Evesque 561
Guers an Autrou Sant Ke 567
Le culte de saint Ké 564
6 novembre. — **S. Melaine**, Evesque de Rennes 568
Saint Melaine et Clovis. — Le Concile d'Orléans 574
Saint Melaine convertit des païens dans le pays des Venètes 575
Monuments de saint Melaine : Eglises à Rennes, à Morlaix »
» **S. Winokh**, Prince Breton, Abbé de Wormholt, en Flandres 576
Les Reliques de saint Winoch en l'an 1900 579
Eglise de Plouhinec, près Pont-Croix 581
» **S. Efflam**, Prince Hybernois 582
Caractère historique de la Vie de saint Efflam 588
Les Reliques de saint Efflam 589
Monuments de saint Efflam 590
15 novembre. — **S. Malo** (ou **Machutes**), Premier Evesque d'Aleth »
L'Evêché d'Aleth transféré à Saint-Malo 599
Saint Malo à Rome. — (Poème de Brizeux) 600
Les Reliques de saint Malo 601
Saint Brendan ou Brévalaire 603
Monuments de saint Malo 604
16 novembre. — **S. Gobrien**, Evesque de Vennes 605
Le Culte de saint Gobrien 606
18 novembre. — **S. Maudez**, Anachorète »
Addition à la Vie de saint Maudez 609
Reliques de saint Maudez »
Monuments de saint Maudez. — Forn-Modez. — Eglises et chapelles 611
Statues 612
Aux lecteurs de l'Histoire admirable de saint Budoc 613
» La Providence de Dieu sur les justes, en l'Histoire admirable de **saint Budoc**, Archevesque de Dol et de la Princesse **Azenor** sa mère, Comtesse de Treguer et Goelo
A Monseigneur Hector d'Ouvrier, Evesque et Comte de Dol *(Dédicace)* 614
Avis au lecteur 617
Avant-Propos »

		Pages
	Sommaire du contenu en cette histoire	621
	S. Budoc (récit de sa Vie)	622
	Réflexion sur cette histoire et le fruit qu'on en peut tirer	640
	Saint Budoc dans l'histoire et dans la légende	643
	La Tour d'Armor, poème breton extrait du *Barzaz-Breiz*	645
	Monuments de sainte Azénor et de saint Budoc	650
18 novembre. —	**S. Tanguy**, Abbé de Saint-Mathieu, et **Ste Haude**, Vierge	»
	Le Culte de saint Tanguy (Voir aux *errata*, page 346*)	656
	Les Reliques de l'apôtre saint Mathieu	»
	Monuments de saint Tanguy	657
25 novembre. —	**S. Herblon** (ou **Hermeland**), Abbé du Monastère d'Aindre	658
	Les Reliques de saint Herblon	663
	Saint Herbot	»
27 novembre. —	**S. Gunstan**, Confesseur	664
	Monuments de saint Gunstan	666
30 novembre. —	**S. Tugduval**, Evesque de Treguer	667
	Mission particulière de saint Tugdual	677
	Pourquoi Conomor persécuta saint Tugdual	»
	Episcopat de saint Tugdual	678
	Les Reliques de saint Tugdual	»
	Saint Tugdual, orgueil de son peuple	679
	Monuments de saint Tugdual	»

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE DECEMBRE.

12 décembre. —	**S. Corentin**, Premier Evesque de Cornoüaille	683
	Autorité de la Vie de saint Corentin	687
	Saint Corentin à Plomodiern	688
	Le plus ancien document relatif à saint Corentin	»
	Extrait de l'épître du Vénérable Père J. Maunoir au glorieux saint Corentin (1659)	689
	Les *Sept Saints de Bretagne*	»
	Les Trois Gouttes de Sang	691
	Les Reliques et le culte de saint Corentin	»
	Le *Bras de saint Corentin* à Quimper	692
	Monuments de saint Corentin	696
	Les Reliques conservées dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas à Paris	698
13 décembre. —	**S. Josse** ou **Judoc**, Prince de Bretagne, Hermite	699
14 décembre. —	**S. Guiner** ou **Eguiner**, Martyr	703
16 décembre. —	Bienheureux **Jean**, surnommé **Discalcéat**	704
	Le couvent de Saint-François à Quimper	708
	Les Reliques, la Statue et le Culte de S. Jean Discalcéat	710
»	**S. Judicael**, ou **Gicquel**, Roy de Bretagne Dononée	711
	Saint Judicael Moine, et puis Roi	713
	Reliques de saint Judicael *(aux addenda)*	346*
17 décembre. —	**S. Briac**, Abbé	714
	Le Tombeau et les Reliques de saint Briac	718

Le rôle des Saints dans l'*Histoire de Bretagne*, par M. de la Borderie. — (Appréciation de M. Ed. Biré dans le journal l'*Univers*.) 719

DEUXIÈME PARTIE.

VIES AJOUTÉES PAR GUY AUTRET DE MISSIRIEN, JULIEN NICOLE, PRESTRE, ET AUTRES.

	Pages
16 avril. — **S. Paterne,** Evesque d'Avranches	721
29 avril. — **S. Secondel,** reclus	724
Les Tombeaux et les Reliques de saint Friard et de saint Secondel	727
1 mai. — **S. Marcoul,** Abbé	»
9 mai. — **S. Beat ou Bienheureux,** Reclus	732
16 juillet. — **S. Helier,** Martyr	733
9 septembre. — **Ste Osmane,** Vierge	739
14 septembre. — **Le Vénérable Frère Jean de Saint-Samson,** Religieux Carme	740
12 novembre. — **S. René,** Evesque d'Angers	757
21 novembre. — **S. Colomban,** Abbé	761
Le culte de saint Colomban en Bretagne	768
24 novembre. — **S. Bieuzy,** Martyr	»
8 février. — **S. Jacut,** Premier abbé de Landoüart	771
L'abbaye de Saint-Jacut	776
24 février. — **Le Vénérable Robert d'Arbrissel**	777
Le Bienheureux Robert d'Arbrissel et l'Ordre de Fontevrault	782
3 mars. — **S. Guingaloc**	783
8 octobre. — **M. de Queriolet,** Prestre	786
juin. — **Le Vénérable Père Pierre Quintin,** Frère-Prêcheur	794

TABLE DES CATALOGUES

CHRONOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

	Pages
Evesques de Rennes	1*
Evesques de Nantes	47*
Evesques de Vennes	100*
Evesques de Cornoüaille	129*
Evesques d'Aleth et de Saint-Malo	161*
Archevesques de Dol	187*
Evesques de Dol	196*
Evesques de Saint-Brieuc	209*
Evesques de Léon	223*
Evesques de Treguer	253*
Abbez de Saint-Sauveur de Rhedon	8
Abbez de Saint-Gildas de Rhuys	23
Abbez de Land-Tevenec	67
Abbesses de Saint-Georges, de Rennes	9*
Abbesses de Saint-Sulpice, de Rennes	16*
Abbesses de la Joye de Nostre-Dame prés Hennebond	110*
Chefs Bretons Armoricains du Ve au VIIIe siècle	313*
Rois, Ducs, Comtes de Bretagne au IXe et Xe siècle	315*
Ducs de Bretagne et Comtes de Penthièvre	316*

PERMISSIONS DONNÉES A FR. ALBERT LE GRAND DE FAIRE LES PERQUISITIONS REQUISES POUR LA PERFECTION DE CÉT ŒUVRE.

De l'Evesque de Nantes, Philippes Cospeau	94*
De l'Evesque de Vennes, Sébastien de Rosmadec	125*
De l'Evesque de Cornoüaille, Guillaume Le Prestre de Lezonnet	147*
De l'Evesque de Saint-Malo, Achilles de Harlay	183*
De l'Evesque de de Dol, Hector Douvrier	616 et 207*
De l'Evesque de Saint-Brieuc, Estienne de Vilarzel	218*
De Jean Guillerm recteur de Guic-Miliau, autrefois Grand Vicaire	
De l'Evesque de Léon, René de Rieux décédé	250*
De l'Evesque de Treguer, Guy Champion de Cicé	292*
Epitaphe de Guy Autret de Missirien	150*

TABLE DES NOMS DES SAINTS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE (1) (A.-M. T.)

	Pages
S. Aaron	253
S. Armel	346*, 383
S. Arthian ou Martian	234, 242
S. Aubin	47
Ste Azénor	623
S. Béal	732
S. Benoit de Macerac	16, 523
S. Bieuzy (Pierre sonnante, 29)	768
Bonne-Nouvelle (Fondation)	370
S. Brendan ou Brévalaire	603
S. Briac	714
S. Brieuc	151
S. Budoc, Abbé de Lavré	70, 772
S. Cado	547
S. Cadouan, Cadwan ou Guéthénoc	773
Ste Candide ou Nennok	274
B. Charles de Blois	456
Ste Christine ou Chrétienne	238
S. Clair	496
Ste Clervie	62
S. Colodoc, Ké ou Kénan	561
S. Colomban	761
S. Conogan ou Guenegan	503
S. Convoyon	1
S. Corentin	683
S. Derrien et S. Néventer	40
S. Dominique	367
S. Donatien et S. Rogatien	192
S. Efflam	582
S. Eguiner ou Guiner	703
Ste Eliboubane	120
Ste Enora ou Honora	582
Bienheureuse Ermengarde d'Anjou	401
S. Ethbin	510
Ste Evette	516
S. Félix Abbé de Rhuys	92
S. Felix, Evêque de Nantes	288
Le Folgoat (Fondation)	84
S. Fragan	58, 771
Bienheureuse Françoise d'Amboise	409
S. Friard et S. Secondel	727, 363
S. Geldouin	30
S. Gestin	582
S. Gicquel ou Judicael	346*, 711
S. Gildas	17
S. Gobrien	605
S. Goeznou	540
S. Gohard	254
S. Goneri	117
S. Goulven	277
S. Gudwal ou Goual	217
S. Guen-Æl	554
S. Guénégan ou *Conogan*	503
S. Guingaloc (2)	783
S. Guénolé Abbé de Landévénec	59
S. Guénolé, Moine	511, 513
Ste Guenn ou Blanche	58, 771
S. Guéténoc, Gvennec ou Venec	773
S. Guevroc	43
S. Guillaume	336
S. Guiner ou *Eguiner*	703
S. Gunstan	664
S. Gurval	216
Ste Haude et S. Tanguy	346*, 650
S. Hélier	733
S. Herblond ou *Hermeland*	658
S. Herbot	663
S. Hernin ou *Thernen*	553
S. Hervé	232
S. Hiltut ou Iltut	98, 315

(1) Les caractères romains indiquent les noms des saints dont la vie est donnée in-extenso, les caractères italiques, ceux qui sont l'objet d'une simple annotation ou note, ou d'une mention dans le texte.

(2) Ce nom et cette vie constituent une pauvre contrefaçon du nom et de la vie de S. Guénolé, abbé de Landévénec (*Winwaloeus* ou *Guengaloeus*).

	Pages
S. Hoardon	541, 242
Ste Honora ou Enora	582
S. Hyvarnion ou Hoarvian	232, 241
S. Idunet	513
S. Jacut	771
S. Jaoua ou *Joévin*	52
S. Jean-Baptiste (Translation de son doigt)	351
S. Jean de la Grille	600, 37
S. Jean Discalcéat	704
S. Jean de Saint-Samson	740
S. Josse ou *Judoc*	699
S. Judicael ou *Gicquel*	346*, 711
S. Judoc ou Josse	699
S. Ké, *Kénan ou Colodoc*	561
S. Kerrien ou Querrien	563, 567
S. Kirecq ou Guévroc	43
S. Léonor ou Lunaire	677
S. Magloire	534
S. Majan	237, 540
S. Malo	590
S. Marcoul	727
S. Martin de Vertou	528
S. Maudez ou Mandé	606
S. Maurand ou Moderan	524
S. Maurice	468
S. Meen	246
S. Mélaine	568
S. Méliau ou Miliau	487
S. Mélar ou *Méloir*	487
S. Mériadec	219
S. Moderan ou Maurand	524
Ste Nennok ou *Candide*	270
S. Néventer et S. Derrien	40
S. Nona ou Vougay	222
Ste Osmane	739
S. Pasquier	299
S. Patern Evêque de Vannes	142
S. Paterne Evêque d'Avranches	721
S. Paul-Aurelien ou *Pol-de-Léon*	98
Ste Pompée	669

	Pages
S. Primel	683
S. Quay, Ké ou *Kénan*	561
M. P. de Quériolet	786
S. Querrien ou *Kerrien*	563, 567
V. P. Quintin	794
S. Quirec, Kirec ou Guévroc	43
S. René Evêque d'Angers	757
S. Riok	40
S. Riok, Riec ou Riou	65, 40
Ste Rivanone	233, 241
S. Rivoaré ou Riovaré	234
B. Robert d'Arbrissel	777
S. Rogatien et S. Donatien	192
S. Ronan	205
S. Salomon	533, 261
S. Samson	314
S. Sané	79
S. Secondel	363, 724
Ste Séve	670
S. Sezny	391
S. Similien	228
S. Suliau	482
S. Tanguy et Ste Haude	346*, 650
S. Téliau	610, 331
S. Ténénan	307
S. Thernen	553
S. Thivisiau, Thuriau ou *Thurien*	302
Ste Thumette	516
S. Thuriau, *Thurien ou Thivisiau*	302
Ste Triphine et S. Trémeur	21
S. Tugdual	667
S. Urfol, Urfoed ou Wlphroedus	234
Ste Ursule *et les onze mille Vierges*	514
S. Venec, Guennec, Guéthenoc	773
S. Vial ou *Vital*	507
S. Victor de Campbon	387
S. Vincent Ferrier	123
S. Vougay ou Nona	222
S. Winokh	576
B. Yves Mahyeuc	393
S. Yves	163

TABLE DES GRAVURES.

	Pages
Saint Pol-Aurélien. — Statue à la cathédrale de Saint-Pol de Léon	xxvj
Frontispice : Notre-Dame du Folgoat et nos saints	1
Eglise abbatiale de Saint-Sauveur de Redon. — Chevet	35
Oratoire de saint Guevroc, à Ploumanac'h	46
Buste-reliquaire en argent de saint Guénolé, à Locquénolé	78
Chasse monumentale de saint Pol — à la cathédrale de Saint-Pol de Léon	115
Buste-reliquaire en argent de saint Vincent Ferrier, à la cathédrale de Vannes	150
Saint Yves entre le riche et le pauvre. — Groupe à la chapelle de Quilinen	204
Tombeau de saint Ronan — à Locronan	215
Saint Hervé. — Statuette à l'église de Lampaul-Guimiliau	245
Reliquaire en argent de saint Salomon. — La Martyre	275
Clocher de Goulven	350
Armes de l'Ordre des Frères-Prêcheurs — au temps d'Albert Le Grand	368
Statue de saint Jean-Baptiste — au porche de Saint-Jean-du-Doigt	390
Reliquaire de saint Maurice — à l'ancienne Abbaye de Carnoët	479
Crypte du martyr saint Mélar — à Lanmeur	545
Abbaye de Saint-Guénolé de Landévénec	681
Reliquaire de saint Corentin	720
Arrivée des Saints de la Grande Bretagne en Armorique	1*
Catholique et Breton toujours	806

ERRATA, ADDENDA.

Page V. Il n'est pas exact que Guy Autret de Missirien ait écrit la Vie de F. Jean de Saint-Samson. L'auteur de cette notice est un religieux Carme qui avait déjà publié une grande Vie de ce Vénérable Serviteur de Dieu.

Page 386. La ville de Ploërmel, toujours très dévote à son saint patron, conserve son chef. La cathédrale de Quimper en possède une parcelle donnée par Monseigneur Bécel, évêque de Vannes. Lors des inventaires de 1273 et 1361 elle possédait de lui une relique plus considérable dans une boîte d'ivoire incluse dans une grande coupe d'argent.

Page 510. Le signe (1) après le titre de la Vie de saint Ethbin n'a pas de raison d'être.

Page 656. Des statues de saint Tanguy et de sainte Haude sont signalées comme étant à l'église de Kersaint-Plabennec; lisez : à l'église de Kernilis.

Page 713. A la fin du xe siècle, le corps de saint Judicaël était encore à Thouars en Poitou ; il en fut alors enlevé et transporté à Saint-Florent de Saumur d'où Guillaume, abbé de ce monastère, et en même temps évêque de Dol, le fit revenir en Bretagne, ainsi que les reliques de saint Méen. Elles furent reçues à Dinan avec une joie indicible, et plus tard transférées à l'abbaye de Gaël. Les ossements du saint roi furent mis dans un sépulcre qui existait encore en 1640. C'était « un tombeau élevé en pierre et soutenu de deux piliers, placé au bas de l'église, du côté de l'Evangile, un peu au-dessus de la porte qui donne entrée dans les cloîtres. » Monseigneur de Harlay le fit ouvrir à cette époque et y trouva un coffre renfermant de nombreux ossements. Elles furent déposées, ainsi que celles de saint Méen, dans de riches châsses d'argent. Bien longtemps avant la date précitée, le chef de saint Judicael et celui de saint Méen avaient été inclus dans des bustes d'argent, un bras de chacun d'eux dans des bras également d'argent ; le buste représentant saint Judicael était orné de pierres précieuses. La Révolution a fait disparaître les reliquaires et les reliques; du corps du saint roi il ne reste plus à Gaël que la partie inférieure d'un fémur.

(L'abbé Tresvaux et l'abbé Guillotin de Corson).

M. H. Vatar veut bien nous donner communication d'une lettre nous faisant savoir que les précieux restes de saint Judicael n'ont pas aussi complètement disparu que nous l'avions soupçonné. L'église de l'ancienne abbaye de Paimpont, fondée par le saint roi, possède encore un reliquaire d'argent « ayant la forme d'une main avec l'avant-bras, tenant un livre à fermoir dont les ciselures sont dorées. Sur les côtés on voit gravé l'écusson de Bretagne avec la devise A MA VIE, UTINAM et un M gothique dessiné au milieu des rinceaux qui ornent le revêtement du bras. La tradition en fait un don de la duchesse Marguerite de Bretagne épouse de François II (1457). » L'or et les pierreries qui ornaient le reliquaire ont été enlevés à l'époque de la Révolution, mais la relique insigne a été conservée, et l'authentique revisé le 12 juillet 1811. Ces intéressants détails, consignés au *Livre de Paroisse* de Paimpont, ont été communiqués à M. Vatar par M. l'abbé Joseph Théaudin, recteur de Paimpont, le 15 février 1901.

M. Guillotin de Corson a parlé de ce reliquaire *(Pouillé de Rennes)* mais il a cru que la relique appartenait à saint Méen et non à saint Judicael.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

DU FINISTÈRE

PREMIÈRE ANNÉE

1879-1880

DEUXIÈME FASCICULE

MORLAIX
IMPRIMERIE JULES MAUGER
11, RUE DE BREST, 11

1879

LISTE DES MEMBRES

REÇUS DEPUIS

LA PUBLICATION DU DERNIER BULLETIN

MEMBRES RÉSIDANTS

MM. MAUGER, imprimeur à Morlaix ;
WACQUEZ, capitaine au 22e bataillon de chasseurs ;
DESROCHERS, professeur au collége de Morlaix ;
FLORISSON, négociant à Morlaix ;
LE BRIS, Georges, à Ploujean ;
LE ROY, Daniel, à Morlaix ;
DU BEAUDIEZ, à Saint-Pol-de-Léon ;
MAHÉO, négociant à Morlaix ;
LE BRAS, à Morlaix ;

MEMBRES CORRESPONDANTS

LE GAC, adjoint à la mairie de Plestin (Côtes-du-Nord) ;
BOULOT, lieutenant d'infanterie à Dellys (Algérie) ;
Th. LEFEBVRE, 89, rue Nollet, à Paris ;
ANDOUARD, professeur à l'école de médecine de Nantes ;
Mgr MAUPIED, à Saint-Martin-de-Lamballe (Côtes-du-Nord) ;
DELAGE, docteur ès-sciences à Rennes.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 10 AVRIL 1879

Présidence de M. MICIOL.

La séance est ouverte à 7 heures 3/4.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président annonce l'adhésion de cinq nouveaux membres, ce qui porte à 145 le nombre actuel des sociétaires.

Il est donné lecture d'une lettre de M. P. de Bonnechose, relative à différentes espèces de mousses nouvelles pour le Finistère.

M. Miciol fait connaître l'existence, à Morlaix (bois de Pennélé), de l'*Hypnum resupinatum*, non encore signalé en Bretagne.

M. le docteur Sanquer lit un mémoire sur la mortalité et la natalité dans la ville de Morlaix. Ses observations remontent à l'année 1800. Il appelle l'attention sur les remèdes à apporter à la mortalité des enfants nouveaux-nés, et notamment sur la surveillance à exercer sur le nourrissage.

M. Luzel commence la lecture d'un travail sur les origines des contes bretons et sur leurs relations avec ceux des autres nations; il fait remarquer que presque tous les contes de fées se retrouvent, sauf Riquet à la Houppe, dans toutes les régions, avec quelques légères modifications.

M. le Président donne lecture d'un catalogue des champignons *Hyménomicètes* de l'arrondissement de Morlaix, dressé par M. le conte de Guernisac, avec la description d'espèces nouvelles.

M. Miciol lit une note sur les granites les plus anciens du Finistère, et sur la formation des blocs granitiques du Huelgoat.

Divers objets d'histoire naturelle sont présentés à la Société.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

SÉANCE DU 8 MAI 1879

Présidence de M. MICIOL.

La séance est ouverte à 7 heures 45.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observations.

M. Le Gac, adjoint au maire de Plestin, présenté par MM. Le Marchant et Miciol, et M. Mauger, imprimeur à Morlaix, présenté par MM. Miciol et Hervé, demandent à entrer dans la Société, le premier comme membre correspondant et le second comme membre résidant. Le vote aura lieu à la première séance.

M. le Président annonce qu'il a reçu, de différents membres, pour le Musée de la Société, les dons suivants de :

MM. de Kertanguy, Camille. — Des coquilles terrestres de la Nouvelle-Calédonie ;
« Pennanech, Denis. — Une tête d'hippopotame.
« Vichot. — Des minéraux.
« Abbé Labigou. — Un cygne sauvage ;
« Alexandre, Henri. — Divers oiseaux ;
« Cte de Pennélé. — Un celt en bronze ;
« Lukis. — Meule provenant des fouilles du camp d'Artus.
« Bilnvence, Albert. — Des monnaies anciennes ;
« Luzel. — Un celt en bronze ;

Il insiste plus spécialement sur le don de M. le comte de Tromelin, qui se compose d'un herbier des Pyrénées, contenu dans deux volumes reliés; d'un commencement d'herbier général de la France, comprenant environ douze cents plantes; de plusieurs instruments des âges de pierre et de bronze, et du traité de Lubbock, *L'homme préhistorique*.

M. Lukis lit un mémoire sur les instruments de l'âge de pierre; il traite principalement de la méthode à observer dans les recherches de ces instruments, suivant la nature des terrains étudiés.

A l'appui de sa démonstration, M. Lukis présente à la Société

de magnifiques échantillons d'instruments en silex des différentes époques préhistoriques.

M. le docteur Sanquer, à l'occasion d'un cas d'éléphantiasis, observé sur un jeune enfant à Morlaix, fait l'historique de cette maladie qui serait due, d'après M. Cobbold, à un annélide découvert en Australie par Bancroft, le *Filaria Bancroftii*; il a examiné au microscope le sang de cet enfant, et présente le résultat de ses observations.

Il communique la photographie du sujet atteint de cette maladie.

M. Miciol présente, d'après les relevés faits par M. le docteur Sanquer, les tracés de diverses courbes représentant les variations de l'état civil à Morlaix, depuis l'an 1800, et indique les origines possibles de ces variations.

La séance est levée à neuf heures un quart.

SÉANCE DU 12 JUIN 1879

La séance est ouverte à sept heures trois quarts.

Après lecture du procès-verbal, qui est approuvé, M. le président fait part de la perte que la Société a éprouvée en la personne de M. le comte de Guerdavid, l'un de ses vice-présidents.

L'assemblée charge M. le président d'être l'interprète de ses regrets auprès de sa famille.

MM. Mauger, imprimeur à Morlaix, et Le Gac, adjoint à Plestin, sont reçus membres de la Société, le premier comme résidant, le second comme correspondant.

Sept présentations sont faites à la Société qui votera dans la première séance.

M. le président donne communication d'une lettre de M. Allier, professeur au collége de Morlaix, au sujet d'un prix à décerner à l'élève le plus méritant des cours de sciences physiques et naturelles. Le renvoi à l'examen du bureau est décidé par l'assemblée.

La Société de botanique de Lyon est inscrite parmi les Sociétés correspondantes.

M. C. de Kertanguy offre, pour le musée de la Société, deux albatros et deux damiers pris au cap Horn.

M. H. Alexandre présente une mouëtte cendrée et ses œufs.

M. Luzel donne lecture de la suite d'une étude sur les contes populaires, et commence l'historique de la fable de la *Laitière et le Pot au lait*, retraçant son itinéraire et ses variations depuis l'Inde jusqu'en France.

M. Miciol remet deux notes, l'une sur une Véronique *(Veronica Peregrina L.)* nouvelle pour la région et l'autre sur diverses algues rares ou nouvelles pour nos côtes.

M. Miciol fait une conférence sur les algues au point de vue de leur utilité et du rôle qu'elles jouent dans la nature.

M. le président avertit l'assemblée que dans la prochaine séance qui aura lieu le dix juillet la Société aura à élire un vice-président.

La séance est levée à neuf heures un quart.

SÉANCE DU 10 JUILLET 1879

Présidence de M. MICIOL

La séance est ouverte à 1 heure 1/4.

Le procès-verbal de la séance du 12 juin est adopté sans observations.

M. le président donne communication :

1° D'une lettre de Mme la comtesse de Guerdavid en réponse à une lettre du président, chargé par la Société d'exprimer ses regrets de la perte de M. de Guerdavid, l'un des vice-présidents ;

2° D'une lettre de M. Le Dantec, de Brest, signalant, d'une part, une plus grande extension du *Cirsus hirsutus* que M. Miciol ne l'avait indiqué, et d'autre part, la présence près de Brest du *Viola Provostii* Bor. et de certaines mousses ; *Orthotrichum phyl-*

lanthum, *Scleropodium illecebrum*, *Hypnum circinnatum*, *Hypnum cupressiforme*, *var. resupinatum*, dont il a été question dans le premier fascicule du bulletin de la Société.

MM. Vérant et Hervé présentent à la nomination de la Société comme membre résidant, M. Daniel Le Roy, de Morlaix.

La Société admet, à l'unanimité, comme membres résidants :

MM. Florisson, présenté par MM. le docteur Lefebvre et Miciol ;

Desrochers, présenté par MM. Chabrier et Miciol ;

Et comme membres correspondants :

MM. Th. Lefebvre, à Paris, présenté par MM. Miciol et Hervé :

Andouard, professeur à l'école de médecine de Nantes, présenté par les mêmes ;

Boulot, lieutenant à Dellys (Algérie), présenté par MM. Chabrier et Miciol.

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un vice-président, en remplacement de M. de Guerdavid, décédé.

M. Prat-Carrabin fait une communication sur la floraison d'un Agave à Morlaix, et indique les causes probables de cette floraison. M. Lukis cite à cet égard le fait de la floraison d'une souche d'Agave privée de feuilles et complètement enterrée.

M. le comte de Guernisac donne la liste des champignons Discomycètes de l'arrondissement de Morlaix.

M. Miciol lit une note sur la présence, à Morlaix, des *Ranunculus parviflorus* Lin et *Erysismum perfoliatum* Crantz, et dans l'île Louët, des *Raphanus maritimus* (Lin), et *Silene quinquevulnera* Lin).

Il expose les relations qui existent entreles flores comparées des landes de la Gascogne et celles de la Bretagne. M. Ritter signale, de son côté, la similitude d'aspect de ces régions.

M. Lukis fait un exposé du rôle des Infusoires et des Diatomacées dans la nature. Il fait circuler des planches gravées de ces êtres organisés. M. Miciol en présente divers échantillons à examiner au microscope.

M. le docteur Sanquer lit une note sur l'utilité et l'influence du bouillon gras dans l'alimentation.

M. Th. Lefebvre fait don à la Société de divers ouvrages et brochures relatifs à la Bretagne.

Le scrutin, pour la nomination d'un Vice-Président, est dépouillé et donne, sur 27 votants, le résultat suivant :

MM. LUKIS, 11 voix.
Docteur SANQUER, 8 voix.
DE GUERNISAC, 7 —
DELESTRE, 1 —

Personne n'ayant obtenu la majorité absolue, une discussion s'élève sur la question de savoir si on procédera de suite à un second tour de scrutin. Après observations présentées par MM. Prat, Ritter, Maljean, de Lanlay, la Société décide qu'il y a lieu de passer au second tour de scrutin qui, sur 18 votants, donne les résultats suivants :

MM. LUKIS, 11 voix.
Docteur SANQUER, 6 voix.
DE GUERNISAC, 1 —

M. Lukis ayant réuni la majorité absolue, est proclamé Vice-Président pour le reste de l'année 1879.

Il remercie la Société de sa nomination.

La séance est levée à 2 heures 1/2.

SÉANCE DU 14 AOUT 1879

Présidence de M. MICIOL.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. Daniel Le Roy, de Morlaix, est admis comme membre résidant.

Sont présentés à la Société :

Comme membres résidants : M. Mahéo, par MM. Chaperon et Hervé, et M. du Baudiez, par MM. Miciol et de Kertanguy ;

Comme membre correspondant, M. l'abbé Maupied, de Lamballe, par MM. l'abbé Sévézen et Miciol.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Th. Lefebvre, de Paris, membre correspondant, annonçant que, sur sa demande, M. le ministre des Beaux-Arts comprendra le Musée de Morlaix dans le nombre de ceux auxquels sont accordés périodiquement des tableaux et objets d'art.

Lecture est faite de la lettre de M. le Ministre.

M. l'Inspecteur d'Académie de Quimper adresse à la Société, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, une demande de communication des documents et travaux qu'elle peut posséder relativement à l'enseignement primaire et en particulier aux écoles avant 1879. Les copies de ces documents figureront dans une bibliothèque centrale scolaire et un musée pédagogique annexe que le gouvernement crée à Paris. Les membres de la Société, en possession de travaux utiles pour cet objet, sont invités à contribuer à cette création.

M. l'abbé Maupied adresse divers renseignements sur les Héronnières des environs de Carhaix, et sur un gisement de Trilobites, à Roc'h-ar-Vrand, entre Motreff (Finistère), et Gourin (Morbihan).

M. Th. Lefebvre offre à la Société divers ouvrages et brochures. La Société charge le Bureau de remercier M. Lefebvre du concours dévoué qu'il apporte à son développement.

M. Chabrier présente une brochure sur diverses analyses intéressant l'agriculture et l'histoire naturelle du pays. Ce travail est complèté par une notice de M. de Champagny sur la production du lait dans les différentes espêces de la race bovine.

M. le Président communique un extrait d'une note de M. Tournier, sur l'extraction de l'iode des goëmons et sur leur mode de traitement dans les usines de MM. Mazé-Launay et Pellieux.

M. le docteur Sanquer donne lecture d'un travail sur la consommation de la viande à Morlaix. Ce mémoire est accompagné de tableaux statistiques présentant les résultats relatifs à chaque nature de bétail. Il fait ressortir que la consommation par habitant, à Morlaix, est plus faible que dans la presque totalité des autres villes de France.

Diverses observations sont présentées au sujet de cette communication par MM. de Guernisac, Swiney, Puyo et Miciol.

La séance est levée à 9 heures.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1879

Présidence de M. MICIOL.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Admission, comme membres titulaires, de MM. Mahéo et du Beaudiez, et comme membre correspondant, de M. l'abbé Maupied, de Lamballe.

Plusieurs membres font connaître de nouvelles espèces de plantes non encore signalées dans ces régions. *Le crepis setosa*, trouvé par M. Hervé, à Pennelé, près Morlaix, le *Botrychium lunaria* Lin, intéressante fougère, trouvée par M. l'abbé Le Corre, près Pont-Melvez (Côtes-du-Nord), le *Geranium platypetalum*, Marsh., plante du Caucase, récolté dans les prairies de l'Hôpital à Morlaix, et entre Quimper et Pont-Croix, par M. l'abbé Livinec.

M. le président donne lecture de la suite du travail de M. Luzel sur l'origine des contes populaires en prenant comme type, la fable : *la Laitière et le Pot au lait.* »

M. le docteur Sanquer lit une note sur la consommation des boissons à Morlaix. De ce travail, il ressort que les chiffres de consommation des boissons alcooliques dépassent ceux de la plupart des autres villes.

Cette quantité est, pour 1878, d'environ 60 litres par an et par tête d'homme adulte.

M. Clech commence l'exposé de « *l'Histoire de la verrerie et des vitraux en Bretagne.* » Ce travail important sera continué.

M. Hervé présente à la Société trois boîtes d'insectes envoyées par M. Duchaîne, de Paris, et M. Nugue, de Nogent-sur-Marne.

La séance est levée à 9 heures.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Sont présentés :

Comme membre résidant, M. Le Bras, par MM. Le Sévère et Miciol ; comme membre correspondant, M. Delage, professeur au Lycée de Rennes, par MM. Chabrier et Miciol.

Le Président donne lecture d'une lettre du président de la Société entomologique de Bruxelles, relative à l'échange des comptes rendus des séances des deux Sociétés.

Plusieurs espèces de plantes nouvelles pour le Finistère ou la Bretagne, ou provenant de localités non-signalées sont indiquées:

Crambe maritima L. à la pointe de Plestin (M. de Lanlay).

Hymenophyllum Thunbridgense Sm., grotte de Roc'h-Toul (M. Hervé).

Galeopsis versicolor Curt., à Pont-Melvez, Côtes-du-Nord, (M. l'abbé Le Corre).

Polygonum dubium Stein., à Pont-Melvez, Côtes-du-Nord, (M. l'abbé Le Corre).

Corrigiola littoralis L., à Collorec (M. l'abbé Livinec).

Galeopsis pubescens Besser., à Collorec (M. l'abbé Livinec).

— — Besser., à Carantec (M. Hervé).

— *bifida* Boënn., à Morlaix (M. Miciol).

Festuca gigantea Will. (M. Hervé).

Mentha subspicata Weiche, à Ploujean (M. Miciol).

— *Hostii* Bor., à Plouigneau (M. Hervé).

— *palustris* Mœnch. — —

— *salebrosa* Bor., à Carantec (M. Hervé).

— *nemorosa* Wild., à Morlaix (M. Miciol).

Polygonum microspermum Jord., à Carantec (M. Hervé).

— *polychnemiforme* Jord., — —

— *humifusum* Jord., — (M. Miciol).

— *rurivagum* Jord., à Morlaix —

M. Le Dantec, de Brest, signale 58 espèces de mousses nouvelles pour le Finistère et même pour la Bretagne.

M. Hervé présente des échantillons de cocons, chrysalides et papillons du ver-à-soie du chêne *(Attacus Yama Maï)* obtenus de graines, à Morlaix, par Mme Rigolage.

M. Lukis donne lecture d'un mémoire sur la classification des stations préhistoriques de l'âge de pierre et sur les habitations des cités lacustres. A propos de ce travail, M. Hervé présente divers objets en silex taillé trouvés récemment par lui dans la grotte de Roc'h-Toul, en Guiclan.

Des échantillons de blende *(Sulfure de zinc)* d'Huelgoat, sont soumis à la Société.

Le Président signale divers dons ornithologiques faits par MM. H. Alexandre, H. de Forges et de Créac'quérault. Il annonce que M. le Maire et la Municipalité de Morlaix ont mis, pour l'établissement du Musée, à la disposition de la Société, une salle attenant à la grande salle des Jacobins. Cette installation pourra être prochainement achevée, grâce à un don de vitrines fait par M. le comte de Tromelin.

Ce membre complète ce don par une collection de papillons.

La Société décide que des remerciements seront adressés à M. le comte de Tromelin.

La séance est levée à 8 heures 45.

NOTE SUR LA CONSOMMATION DE LA VIANDE A MORLAIX

Par M. le Dr SANQUER.

Une des questions les plus importantes de l'hygiène publique est celle de l'alimentation. Les hygiénistes se sont surtout occupés des blés, et un de nos compatriotes de Quimperlé, M. Moreau de Jonnès, a montré le rapport qu'il y avait entre le prix des grains et la mortalité. La question de la viande est tout aussi digne d'intérêt.

Pour maintenir ses forces, l'homme fait face par l'alimentation aux pertes auxquelles il est soumis ; il doit y avoir égalité entre ce qui entre et ce qui sort de l'organisme ; et comme l'on perd par jour en moyenne 20 grammes d'azote et 300 grammes de carbone, c'est donc cette quantité de carbone et d'azote que les aliments quotidiens doivent contenir. Si une personne se nourrit uniquement de pain, par exemple. (100 grammes de pain, d'après Payen, contenant 30 grammes de carbone et 1 d'azote) il lui faudra en consommer 2,000 grammes par jour. Or la moitié, 1,000 grammes, contenait les 300 grammes de carbone suffisants pour l'entretien ; il y aura donc surcharge inutile et fatigue pour les facultés digestives ; et cet état de choses répété arrivera fatalement à altérer la santé. De là la nécessité, pour avoir une nourriture vraiment hygiénique, de choisir les aliments qui offrent les principes réparateurs sous le plus petit volume possible ; le régime que déterminerait la physiologie devrait comprendre 1,000 grammes de pain (avec 300 grammes de carbone et 10 d'azote) et 300 grammes de viande qui contiennent 30 grammes de carbone et 10 d'azote, et chose curieuse ! ce que la théorie indique, l'expérience, l'observation pratique viennent le confirmer ; c'est ainsi que depuis longtemps, par exemple, était établie la ration du marin français.

300 grammes de viande sont donc indispensables à l'homme pour s'entretenir en santé. En Angleterre on approche de cette quantité ; la moyenne générale était, il y a quelques années, de

84 kilogrammes par habitant et par an. En France on est loin de ce compte. Les campagnards mangent peu de viande, et voici le tableau que donne M. Maurice Block pour la consommation moyenne individuelle des chefs-lieux de département et d'arrondissement.

1816.....	50 k.	70
1839.....	48	59
1844.....	50	12
1854.....	53	43
1862.....	56	60
1867.....	57	49
1872.....	59	

J'ai fait le relevé de la viande consommée à Morlaix pendant 11 années et j'arrive aux moyennes suivantes par an et par habitant :

1867.....	52 k.	3
1868.....	52	1
1869.....	52	1
1870.....	50	8
1871.....	48	1
1872.....	44	3
1873.....	44	
1874.....	48	9
1875.....	57	2
1876.....	55	4
1877.....	55	
1878.....	48	3

Il résulte de ce tableau que notre consommation est inférieure à la moyenne générale des chefs-lieux d'arrondissement de France. Nous ressentons le contre-coup de la guerre de 1870 ; notre consommation diminue. Elle baisse en 1871, plus encore en 1872 et atteint son minimum en 1873, pour se relever un peu en 1874, et dépasse en 1875, 1876, 1877 les chiffres des dernières années de l'empire ; il y a cependant encore une diminution en 1878. Il résulte surtout de ce tableau que la quantité de viande que les Morlaisiens mangent est de beaucoup trop faible. Si nous prenons l'année dernière 1878, il y a eu 48,3 kilogrammes con-

sommés par habitant, ce qui met la ration quotidienne à 132 grammes. En faisant un simple calcul, on arrive facilement à voir que pour être dans les conditions exigées par la physiologie, il eût fallu, au lieu de 733,162 kilogrammes consommés, ayant paru à l'octroi, il eût fallu près de 2 millions de kilogrammes : en chiffres exacts 1,664,147. L'alimentation de Morlaix est donc tout-à-fait insuffisante.

Comment remédier à un état de choses qui influe si facheusement sur la santé publique ? En hygiène on est partisan de la suppression des octrois sur les subsistances. Les octrois, dit Michel Lévy, ont une influence fâcheuse sur la nourriture du peuple ; ils n'empêchent point l'abondance ni n'augmentent la disette, mais ils aggravent les effets dépopulateurs de renchérissement du prix des vivres et, dans tous les temps, ils réduisent la proportion de nourriture animale qui entre dans le régime des classes inférieures. Quel impôt plus irrationnel et plus désastreux que celui qui en ôtant aux travailleurs les moyens de restaurer leurs forces, abaisse la puissance productive du pays, accroît les charges de la société par l'augmentation des chances de maladie parmi les classes les plus nombreuses, diminue la valeur de la population par la succession plus rapide des générations. M. de Kergorlay, probablement un compatriote, prouve par des chiffres que la consommation de la viande augmente avec la diminution des droits d'octroi, et baisse avec l'accroissement des mêmes droits.

La question des importations nous intéresse aussi. Généralement il y a antagonisme marqué entre ceux qui produisent et ceux qui consomment. Une conclusion assez curieuse ressort pourtant du tableau que j'ai dressé : le nombre de porcs qui paraissent à l'abattoir et leur poids net sont restés sensiblement les mêmes et cependant la quantité de lards importés, représentée par le nombre de kilog. de viandes salées paraissant à l'octroi, a considérablement augmenté depuis quelques années. Vu le bon marché de ces lards, le nombre des consommateurs s'est donc accru.

Ce que l'on a fait pour les lards d'Amérique, on désirerait le voir faire dans l'avenir pour les bœufs, à Morlaix qui a tant de relations avec les ports anglais et le Havre, et ce serait une ques-

tion d'un si grand intérêt pour l'hygiène publique morlaisienne que je cite quelques chiffres pris dans des publications récentes. La viande étrangère est certainement inférieure à celle de nos races indigènes; elle est inférieure naturellement; elle devient inférieure par le transport ou par le surmenage que les méthodes d'abattage font subir aux bœufs; elle n'aura chance d'être admise sur nos marchés qu'avec une grande différence de prix. La question est encore loin d'être résolue.

Deux systèmes sont en présence : l'importation d'animaux vivants, et l'arrivée de viandes conservées par le froid.

D'après un article très-intéressant de la *Revue scientifique* du 19 juillet 1879, l'importation des animaux vivants aurait très-peu d'avenir. Un bœuf de la Plata coûte en moyenne :

Frais de transport et de nourriture	353 fr.
Prix moyen d'achat	55 25
Pertes évaluées à 7,50 0/0	30 60
	438 fr. 85

Et on a à l'arrivée un bœuf des plus étiques, se trouvant dans des conditions déplorables et pour lequel on a même proposé au débarquement un système de parcage, d'ailleurs impraticable.

Les bœufs des Etats-Unis sont dans de meilleures conditions; la traversée n'est que de 12 jours; mais malgré tout, elle les fatigue, les amaigrit, en fait mourir un grand nombre. Le prix de transport, nourriture comprise, serait de 210 à 220 francs; tandis que la même quantité de viande arrivant conservée par la glace, ne coûte que 40 francs, et il n'y a à tenir compte ni de déchet par amaigrissement ni de mortalité. Cependant Figuier *(Année scientifique)* cite une note adressée à la Société d'encouragements pour l'industrie, d'après laquelle, sur les marchés de Liverpool et de Glascow, le kilog. de bœuf conservé par la glace se vendrait 1 fr. 40 le kilog. et on ne compterait que 0 fr. 20 par kilog. pour le fret de Chicago à New-York, de New-York en Angleterre, frais généraux et bénéfices des entremetteurs. Aussi la *Revue scientifique* termine-t-elle son article en exprimant un doute sur la quantité de viandes signalée comme importée.

L'avenir semble plutôt réservé au *Frigorifique* et surtout au *Paraguay*, car à la Plata le bœuf est moins cher qu'aux États-Unis.

A bord du *Frigorifique*, le froid est produit par l'action et la vaporisation de l'éther méthylique sur une solution de chlorure de calcium. Cette solution, quoique à — 10°, ne se congèle pas et est amenée dans les chambres dites de froid. Le *Paraguay* a adopté le système congélateur Carré : il y a dégagement du gaz ammoniac dissous dans l'eau, passage de l'ammoniaque de l'état gazeux à l'état liquide, puis réfrigération produite par le retour à l'état gazeux de l'ammoniaque liquéfié. Voici le résumé du parallèle que fait M. Féris, dans les archives de médecine navale, (mars 1878) entre les systèmes de ces deux navires : la viande du *Frigorifique* est couverte d'une espèce de vernis noirâtre qui ne flatte pas l'œil, que l'on enlève, d'où un déchet qui diminue le rendement. En outre une certaine quantité d'eau de constitution de la chair s'évapore pendant l'opération, ce qui détermine une perte de poids ; dans le *Frigorifique* encore, les quartiers sont séparés les uns des autres, et suspendus à des crocs ; de là perte d'espace et élévation du frêt. Dans le système adopté par le *Paraguay*, le froid produit est plus considérable — 28° ou — 30°. Une première opération s'effectue à terre ; 12 heures environ sont nécessaires pour que la congélation s'opère jusqu'au cœur, pour ainsi dire, de la substance animale. La viande est dure comme le carton-pierre, puis empilée dans les cales du *Paraguay*. Au sortir des cales, elle a l'aspect de la viande ordinaire ; son seul inconvénient, c'est d'avoir les fibres brisées par la congélation (il me semble aussi que son goût doit être modifié). La viande glacée doit être exposée 24 heures à l'air pour pouvoir être mangée et elle s'est conservée d'une façon parfaite pendant 4 jours à une température de — 24°. L'on voit donc, quand le bon marché de la viande sera réel, que l'hygiène morlaisienne pourrait profiter de ces expéditions. Mais on n'en est encore qu'à la période d'essai.

Intéressons-nous à toutes ces tentatives et désirons vivement que nos races indigènes de boucherie s'améliorent et produisent davantage, mais en même temps que les importations réussissent et nous apportent une viande de qualité inférieure mais à bon

marché. Quand il y a de si grands vides à combler, il y a place pour tous. Que les Morlaisiens arrivent à consommer à peu près ce qui leur est indispensable, c'est le but à poursuivre; il est encore loin d'être atteint.

Depuis la communication de cette note, j'ai lu que la société du *Frigorifique* avait fait une liquidation fâcheuse; et que le *Paraguay* avait malheureusement eu à subir un abordage en mer. Mais l'acquisition scientifique reste; et la question sera certainement reprise.

CONSOMMATION DE LA VIANDE A MORLAIX DEPUIS 1867 JUSQU'A 1878.

ANNÉES	BŒUFS	VACHES	VEAUX	MOUTONS	PORCS	TOTAL DES POIDS	MOYENNE	OBSERVATIONS
1867	Têtes..... 1.056 Poids brut. 379.344 kil. Poids net.. 189.672 —	898 261.842 130.921	7.060 278.572 185.715	4.800 118.511 59.255	981 147.692 118.154	Poids net..... 693.717 k. Viande fraîche... 38.084 — Viande salée.... 4.204 — 736.005 k.	52 k 3	Les feuilles d'octroi donnent le nombre de têtes et le poids brut. Pour avoir le poids net, se rappeler que le déchet est pour les bœufs, vaches, moutons, de 1/2; de 1/3 pour les veaux et de 1/5 pour les porcs. (Loi du 24 juillet 1867). — Dans la colonne des totaux, le poids net est celui de l'abattoir; le poids des viandes fraîches et des viandes salées représente les quantités entrant aux autres bureaux de la ville —
1868	Têtes..... 1.038 Poids brut. 363.365 kil. Poids net.. 181.682 —	972 284.554 142.277	7.297 278.599 185.733	4.745 119.968 59.984	991 143.832 115.066	Poids net..... 684.742 k. Viande fraîche... 43.534 — Viande salée.... 3.604 — 731.880 k.	52 k 1	
1869	Têtes..... 1.096 Poids brut. 384.075 kil. Poids net.. 192.037 —	902 267.683 133.841	6.583 256.690 171.127	4.361 111.753 53.876	909 143.046 114.439	Poids net..... 667.320 k. Viande fraîche... 60.556 — Viande salée.... 4.550 — 732.426 k.	52 k 1	
1870	Têtes..... 1.180 Poids brut. 410.076 kil. Poids net.. 205.038 —	769 223.491 111.745	8.325 291.219 194.146	5.138 130.063 65.031	869 133.438 106.751	Poids net..... 682.711 k. Viande fraîche... 23.569 — Viande salée.... 7.659 — 713.939 k.	50 k 8	
1871	Têtes..... 1.047 Poids brut. 342.411 kil. Poids net.. 171.205 —	894 251.264 125.632	6.636 229.370 152.914	5.190 128.081 64.040	891 134.894 108.916	Poids net..... 622.707 k. Viande fraîche... 38.441 — Viande salée.... 14.833 — 675.981 k.	48 k 1	
1872	Têtes..... 950 Poids brut. 327.775 kil. Poids net.. 163.887 —	826 240.330 120.165	6.309 235.705 157.237	3.363 86.964 43.482	688 106.940 85.552	Poids net..... 570.323 k. Viande fraîche... 46.131 — Viande salée.... 20.036 — 636.490 k.	44 k 3	
1873	Têtes..... 842 Poids brut. 291.071 kil. Poids net.. 145.535 —	684 204.753 102.376	6.133 234.408 156.272	3.487 87.918 43.959	848 125.148 100.119	Poids net..... 548.261 k. Viande fraîche... 43.610 — Viande salée.... 40.619 — 632.490 k.	44 k 0	14,359 habitants.
1874	Têtes..... 1.037 Poids brut. 366.355 kil. Poids net.. 183.177 —	678 193.579 96.789	7.778 290.963 194.016	3.886 102.138 51.069	964 143.921 115.137	Poids net..... 640.188 k. Viande fraîche... 38.738 — Viande salée.... 23.361 — 702.287 k.	48 k 9	
1875	Têtes..... 1.243 Poids brut. 406.015 kil. Poids net.. 203.007 —	919 251.817 125.958	8.270 306.107 204.072	4.979 132.099 66.049	1.115 175.857 140.686	Poids net..... 739.750 k. Viande fraîche... 70.884 — Viande salée.... 11.923 — 822.557 k.	57 k 2	
1876	Têtes..... 1.484 Poids brut. 462.164 kil. Poids net.. 231.082 —	1.064 293.461 146.730	7.354 272.782 181.855	5.481 141.479 70.739	1.066 162.954 130.364	Poids net..... 760.770 k. Viande fraîche... 63.755 — Viande salée.... 17.979 — 842.504 k.	55 k 4	
1877	Têtes..... 1.201 Poids brut. 375.370 kil. Poids net.. 187.695 —	1.435 389.170 194.585	7.153 272.451 181.634	5.222 139.925 69.962	998 153.513 122.811	Poids net..... 756.687 k. Viande fraîche... 55.204 — Viande salée.... 27.598 — 839.489 k.	55 k 0	15,183 habitants.
1878	Têtes..... 795 Poids brut. 262.380 kil. Poids net.. 131.190 —	1.519 323.412 161.706	6.180 241.508 161.006	4.756 130.102 65.051	877 141.382 113.106	Poids net..... 632.059 k. Viande fraîche... 47.335 — Viande salée.... 53.768 — 733.162 k.	48 k 0	

J'ai montré à la dernière séance que le Morlaisien ne consomme pas la moitié de ce qui lui est indispensable comme viande.

Si l'on examine les chiffres indiquant les quantités de boissons consommées, on voit que, contrairement à ce qui a lieu pour les viandes, la progression est constante et énorme.

En 1878, la consommation d'alcool est à peu près le double de ce qu'elle était en 1857, et cependant la population est loin d'avoir doublé.

La consommation d'alcool est plus forte à Morlaix qu'à Paris.

Paris 1858.....	80,470	hectolitres.
1862 (après l'annexion)....	105,406	—

Morlaix qui a une population environ 100 fois moindre :

1858.....	962 hectol.	18
1861.....	1,127 —	81

En prenant pour base du prix que coûte l'alcool aux consommateurs, les chiffres que donne un éminent publiciste, Alglave, dans la *Revue politique et littéraire*, on voit que l'hectolitre d'alcool revenant à 444 francs,

Prix de revient du fabricant.....	52 francs.
Impôts et octrois.....	155 —
Bénéfices et frais des intermédiaires..	237 —
	444 francs.

chaque Morlaisien aurait consommé, en 1878, près de 45 francs; chaque famille composée de cinq membres consommerait en moyenne près de 225 francs, sans parler du vin, cidre, bière et autres boissons. Il est vrai qu'il serait intéressant de savoir de quelle quantité la consommation des campagnards qui prennent en ville des verres ou des litres d'eau-de-vie, au détail, atténuerait celle de nos concitoyens. Toujours est-il que le desideratum de l'hygiène serait, en même temps que la suppression des droits sur la viande, l'établissement des maxima sur l'alcool.

Dr SANQUER.

TABLEAU

DE LA

CONSOMMATION DES BOISSONS

A MORLAIX

Ce Tableau est dressé en hectolitres, si ce n'est pour les alcools contenus dans les vins alcoolisés au-dessus de 15° pour lesquels l'unité est le litre.

ANNÉES	VINS	CIDRES	ALCOOLS	BIÈRES	Alcools de vins alcoolisés.
1857	2006,01	846,69	894,88	3570,90	
1858	2094,40	1669,84	962,18	3940,90	
1859	2704,11	3561,10	1062,40	3360,31	
1860	2590,58	2406,17	1034,61	3292,15	
1861	2677,32	4150,49	1127,81	3294,10	
1862	3072,01	3934,01	1201,63	3431,89	
1866	4977,00	1673,91	1300,39	3360,59	
1867	4502,77	2482,47	1239,39	2219,48	
1868	4205,35	4752,05	1251,03	2081,65	
1869	4552,64	3275,81	1281,40	2293,92	
1870	4557,70	2575,17	1252,69	2691,03	
1871	4701,11	4110,78	1194,19	1777,25	
1872	5290,00	912,29	1124,07	2200,70	176
1873	5089,87	2153,27	1222,00	1712,90	195
1874	4078,12	5622,37	1187,15	1576,00	509
1875	5244,56	4528,39	1317,44	1787,96	413
1876	5456,84	4595,98	1343,35	1369,61	334
1877	5473,03	2739,29	1464,18	1519,14	503
1878	5344,05	4143,01	1513,20	1380,00	608

CONTES POPULAIRES

Leur origine, leur propagation et leur importance scientifique.

PAR M. LUZEL

(Suite)

Tout le monde connaît la charmante fable de La Fontaine : *La laitière et le pot au lait :*

> Perrette sur sa tête ayant un pot au lait,
> Bien posé sur un coussinet,
> Prétendait arriver sans encombre à la ville.

Mais l'on sait moins communément que la fable n'est pas de l'invention de La Fontaine et qu'il en a emprunté le thème primitif à un recueil de fables indiennes, dont je vais essayer de retracer les fortunes diverses et l'itinéraire suivi pour arriver jusqu'à nous.

La Fontaine publia les six premiers livres de ses fables, en 1668, et personne n'ignore que la plupart d'entre elles sont imitées d'Esope, de Phèdre, d'Horace et de quelques autres écrivains plus modernes. Mais ce sont là des imitations comme lui seul savait en faire, égales sinon supérieures aux originaux et dont il a dit lui-même :

> Mon imitation n'est point un esclavage.

En 1678, parut une nouvelle édition de ces six livres, augmentée de cinq livres de fables nouvelles ; et en 1694, une autre édition vint clore le cycle de ces immortels petits poëmes.

La fable de *La laitière et le pot au lait* se trouve dans le septième livre et parut, par conséquent, pour la première fois, dans l'édition de 1678. Or, dans la préface de cette édition, on lit ce qui suit :

« Je ne crois pas qu'il soit bien nécessaire de dire..... où j'ai « puisé ces derniers sujets. Seulement, je dirai, par reconnais- « sance, que j'en dois la plus grande partie à Pilpay, sage indien. « Son livre a été traduit en toutes les langues. Les gens du pays « le croient fort ancien et original à l'égard d'Esope, si ce n'est « Esope lui-même, sous le nom du sage Lokman. »

Voilà qui est entendu et à l'abri de toute contestation, puisque c'est La Fontaine lui-même qui nous le dit : C'est à Pilpay ou Bidpaï (l'orthographe du nom est incertaine), sage indien, que notre fabuliste a emprunté les sujets d'un grand nombre de ses fables. Cherchons donc si, dans l'ancienne littérature de ce pays, nous trouverons quelques traces de Perrette et de son pot au lait.

La littérature indienne est très-riche en fables et en contes, et aucune autre ne peut lutter avec elle, sous ce rapport. Il est même très-probable que c'est aux Indiens et principalement aux Bouddhistes, que nous devons l'invention des fables et plus particulièrement de celles où figurent des animaux comme interlocuteurs ou agents principaux.

La plus connue des collections de fables en sanscrit est le *Pantchatantra*, espèce de *Pentateuque* ou de *Pentamerone*. Un autre recueil, également sanscrit et qui porte le titre de l'*Hitopadesa* ou l'*Avis salutaire*, n'est qu'une combinaison des récits du premier avec d'autres récits de sources diverses. Le *Pantchatantra* est fort ancien ; il est impossible aujourd'hui d'en déterminer la date, d'une manière quelque peu précise. Nous savons seulement qu'il en existe une traduction en ancien persan, qui fut faite environ 550 ans après J.-C. Mais la rédaction première en sanscrit était de beaucoup antérieure.

Existe-t-il quelque chose dans le *Pantchatantra* qui ressemble à la fable française ? Que l'on en juge par l'histoire suivante, que nous y trouvons :

« Il y avait quelque part un Brahmane, dont le nom était « Svabhâvakripana, ce qui veut dire un avare de naissance. Il « avait, en mendiant, amassé une grande quantité de riz. Après « en avoir pris ce qu'il fallait pour son repas, de ce qui restait, « il remplit un pot. Il accrocha ce pot à une cheville enfoncée « dans le mur, plaça son lit au-dessous, et, les yeux fixés, toute « la nuit, sur ce vase, il songeait : — Ah ! ce pot est à la vérité « plein de riz jusqu'au bord. S'il y avait maintenant une famine, « j'en tirerais certainement une centaine de roupies ! Avec cela, « j'achèterai une paire de chèvres. Elles feront des petits, au bout « de six mois, et j'aurai ainsi un troupeau de chèvres. Alors, avec « les chèvres, j'achèterai des vaches. Aussitôt qu'elles auront « vêlé, je vendrai les veaux ; ensuite, avec les vaches, j'achèterai « des buffles ; avec les buffles, des juments. Quand les juments « auront mis bas, j'aurai une grande quantité d'or. Avec cet or, « j'achèterai une maison à quatre corps de logis, et alors, un « Brahmane viendra chez moi et me donnera en mariage sa fille, « une beauté, qui aura une grosse dot. Elle mettra au monde un « fils, et je l'appellerai Somasarman. Quand il sera assez grand « pour que je le fasse sauter sur mes genoux, je m'assiérai « avec un livre derrière l'écurie, et tandis que je serai occupé à « lire, l'enfant me verra, s'élançant du giron de sa mère, et courra « vers moi, pour que je le fasse sauter sur mes genoux : il vien- « dra trop près des pieds des chevaux, et, plein de colère, j'appel- « lerai ma femme : — « Prenez l'enfant, prenez-le ! » Mais elle, « absorbée par quelque soin domestique, ne m'entend pas. Alors, « je me lève et lui donne un coup de pied comme celui-ci. » — « En rêvant ainsi, il donne un coup de pied et brise le pot. Tout « le riz tombe sur lui et l'enfarine. C'est pourquoi je dis : — « Celui qui fait des projets insensés pour l'avenir sera tout bar- « bouillé de blanc, comme le père de Somasarman. »

Le même conte se retrouve dans le second recueil sanscrit l'*Hitopadesa,* légèrement modifié dans la forme, comme on va le voir. C'est toujours la satire de l'homme qui bâtit des châteaux en Espagne.

« Dans la ville de Devikotta, vivait un Brahmane du nom de « Devasarman. A la fête du grand équinoxe, il reçut une assiette

« pleine de riz. Il la prit, alla dans la boutique d'un potier, qui « était pleine de faïence, et, accablé par la chaleur, il se coucha « dans un coin, pour faire la sieste. Afin de préserver son plat de « riz, il tenait un bâton dans ses mains, et il commença à songer « ainsi : — « Maintenant, si je vends cette assiette de riz, je « recevrai dix couries (kapardaka). J'achèterai alors ici des pots, « des assiettes, et, après avoir encore augmenté mon capital, « j'achèterai et je vendrai des noix d'arec et des vêtements, jus- « qu'à ce que je devienne extrêmement riche. J'épouserai alors « quatre femmes, et je ferai ma favorite de la plus jeune et de la « plus belle des quatre. Alors, les autres femmes en seront très- « irritées et commenceront à se disputer : mais j'entrerai dans une « grande colère, je prendrai un bâton, et je les rosserai d'impor- « tance. » Tout en parlant ainsi, il lança devant lui son bâton ; le « plat de riz fut brisé en mille morceaux, et plusieurs des pots « qui se trouvaient dans la boutique furent cassés. Le potier, en « entendant ce bruit, accourut dans la boutique, et quand il vit « ses pots brisés, il adressa au Brahmane une verte semonce et « le chassa de sa boutique. C'est pourquoi je dis : — « Celui qui « fait des plans pour l'avenir et s'en réjouit d'avance verra sa « joie se changer en tristesse, comme le Brahmane qui brisa les « pots. »

Bien que nous ayons dans ces deux contes ou fables un Brahmane et non une faitière, personne ne contestera, je le suppose, que les premiers germes de la fable de La Fontaine n'y soient contenus. Cela étant donc admis, il s'agit, à présent, de savoir comment a dû s'effectuer le voyage de l'Inde en France et par quelles transformations successives le Brahmane primitif est devenu, chez nous, une alerte et pimpante laitière, au cotillon simple et souliers plats. C'est ce que je vais essayer, et bien que quelques documents et intermédiaires nous fassent défaut, comme on doit s'y attendre en pareille matière, il en reste encore suffisamment pour établir la filiation et appuyer solidement notre thèse.

Mais une réflexion, avant d'aller plus loin.

N'est-il pas vraiment étonnant de voir que les premières leçons de sagesse terrestre que nous donnons à nos enfants, nous les

tirions d'une source si éloignée, bien plus, d'une source profane et gravement entachée d'hérésie et d'idolâtrie ? C'est ainsi encore que nous voyons, par suite d'un phénomène psychologique de même nature, la légende du Bouddha Cakya-Mouni passer dans le martyrologe ou l'hagiographie chrétienne, sous les noms de saints Barlaam et Josaph, qui n'ont jamais existé.

Ce sujet de la transmission des fables indiennes en Europe, et principalement en France, a été traité d'une manière supérieure par deux savants français, d'abord, MM. Sylvestre de Sacy (1) et Loiseleur Deslonchamps (2), — puis un savant allemand, M. Théodore Benfey, dans sa remarquable préface du *Pantchatantra*. Avant eux, Huët, le savant archevêque d'Avranches, avait démontré, avec toute la science de son temps, en ces matières, que les fables orientales nous sont venues de l'Inde, à travers la Perse, par la route de Bagdad et de Constantinople.

Dans le milieu du VIIIe siècle, sous le règne du calife Almanzor, Abdallah Ibn Almokaffa composa son recueil de fables connu sous le nom de : *Calilah et Dimnah*, que nous possédons encore aujourd'hui. Dans sa préface, Abdallah nous dit qu'il a traduit ces fables du Pehlvi, l'ancienne langue de la Perse, et qu'elles avaient été traduites en Pehlvi, environ 200 ans avant lui, par Bazuyech, le médecin de Chosroës Nushirvan, le roi de Perse contemporain de l'empereur romain Justinien. Dans cette traduction, le conte ou la fable du Brahmane et du pot de riz est racontée comme suit :

« Un religieux avait l'habitude de recevoir, chaque jour, dans « la maison d'un marchand, une certaine quantité de beurre « (c'est-à-dire d'huile) et de miel. Lorsqu'il en avait mangé ce « dont il avait besoin, il mettait le reste dans une cruche qu'il « pendait à un clou, dans un coin de la chambre, espérant qu'a- « vec le temps, la cruche finirait par se remplir. Or, un jour qu'il « était étendu sur son lit, avec un bâton à la main, et la cruche

---

(1) *Calilah et Dimnah*, ou fables de Bidpaï, en Arabe, Paris, 1816.

(2) *Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction* en Europe, Paris, 1838.

« suspendue au-dessus de sa tête, il se mit à songer au prix du « beurre et du miel, et se dit à lui-même : — « Je vendrai ce qui « est dans la cruche, et avec l'argent que j'en aurai j'achèterai « dix chèvres ; elles me donneront un jeune, tous les cinq mois, « et, en y ajoutant le produit des chevreaux, aussitôt qu'ils com- « menceront à porter, il ne se passera pas beaucoup de temps « que je n'aie un grand troupeau. »

« Il continua de faire ses calculs, et trouva, que de ce train-là, « dans l'espace de deux ans, il aurait plus de quatre cents chèvres. « — « A l'expiration de ce terme, j'achèterai, dit-il, une centaine « de bêtes à cornes, dans la proportion d'un taureau ou d'une « vache par quatre chèvres. Je ferai alors l'acquisition de terres, « et je louerai des ouvriers pour les labourer avec les bêtes et les « mettre en culture. De cette manière, avant cinq ans révolus, « j'aurai sans aucun doute réalisé une grande fortune, par la « vente du lait que les vaches donneront et par le produit de ma « terre. Je m'occuperai ensuite de faire bâtir une maison magni- « fique et d'engager un grand nombre de serviteurs mâles et « femelles. Quand mon établissement sera terminé, j'épouserai la « plus belle femme que je pourrai trouver. Dans le temps voulu, « étant devenue mère, celle-ci me fera présent d'un héritier de « mes biens. L'enfant, en grandissant, recevra les meilleurs « maîtres que je pourrai lui procurer, et, si les progrès qu'il fait « dans ses études sont ce que je puis raisonnablement espérer, je « serai amplement payé des peines et des dépenses que j'aurai « faites pour lui ; mais si, au contraire, il trompe mes espérances, « le bâton que j'ai là sera l'instrument dont je me servirai pour « lui faire sentir le mécontentement d'un père justement irrité. » « — A ces mots, il leva brusquement vers la cruche le bâton « qu'il tenait à la main ; il la brisa, et tout le contenu s'en « répandit sur sa tête et sur son visage. »

Ceci est la première version arabe. La coïncidence entre elle et les deux versions sanscrites et Pehlvi, que nous avons déjà citées est remarquable ainsi que la divergence qui existe dans le dénoûment de l'histoire. Le Brahmane et le religieux bâtissent tous les deux des châteaux en Espagne ; mais, le premier donne un coup de pied à sa femme, et le second châtie seulement son fils. Dans

cette dernière version, il est déjà question de lait ; il est vrai que la laitière manque encore, mais nous finirons par la trouver aussi.

Nous avons jusqu'ici suivi les traces du conte sanscrit au Pehlvi et du Pehlvi à l'Arabe. Nous l'avons vu passer de l'ermitage des sages indiens à la cour des rois de Perse, et de là, au palais des puissants califes de Bagdad. Il est bon de faire remarquer ici que le calife Almanzor, sur l'ordre duquel fut faite la traduction arabe, était le contemporain de Abder-Rhaman, et que tous les deux sont antérieurs de peu d'années à Haroun-Al-Raschid, le grand amateur de contes des *Milles et une nuits*, lequel, comme on sait, était contemporain de Charlemagne. A cette époque, par conséquent, la route était grande ouverte aux fables orientales. Cependant, près de trois cents ans s'écoulent avant que nous rencontrions ces fables dans la littérature de l'Europe. Elles existaient sans doute dans le peuple, à l'état de traditions orales, mais elles n'avaient pas encore été rassemblées dans des livres ou plutôt des recueils manuscrits.

Nous en resterons là, pour aujourd'hui, et poursuivrons notre enquête, dans une prochaine réunion, où nous la conduirons jusqu'à La Fontaine, qui a donné à la fable indienne, puis persane et arabe, la forme parfaite et définitive sous laquelle elle passera à la postérité la plus reculée.

(A suivre.)

VERRE ET VITRAUX

Les arts, on le sait, reflètent une double civilisation : celle d'un peuple et celle d'une époque ; bien connus, ils peuvent aider à élucider, même à résoudre des problèmes dignes d'attention. Dans la question dont nous allons nous occuper notre ambition sera moindre, mais, l'objet dont il s'agit, est d'une valeur industrielle

si connue, il offre à la vue un épanouissement si brillant, que même réduite, son histoire fournira encore quelque intérêt ; nous voulons dire l'histoire du vitrail colorié, et préalablement celle du verre.

D'après Pline, l'invention de cette *pierre factice transparente* est due à des navigateurs Phéniciens, qui, un jour entr'autres, prirent attérissage sur une plage dont les grains sablonneux étaient mélangés de carbonate de potasse. A ces matières, il ne manquait qu'une troisième condition pour produire du verre : celle d'un feu prolongé et violent, comme celui qui sert au travail des pièces de fer de gros calibre.

Mais Pline ne va pas si loin, son texte est explicite ; et, sa flamme ne doit servir qu'à produire l'anodine ébullition du pot-au-feu ; d'où sa version, aux yeux de la science, est regardée comme inadmissible.

Aussi, a-t-il fallu chercher l'origine du verre ailleurs ; et, on l'a trouvée sans nul doute, dans le traitement du minerai de fer, qui, d'une part, donne du métal, de l'autre, des gangues changées en scorifications et en granules, lesquelles bien observées sont du verre, comme l'attestent les personnes ayant la connaissance des hauts fourneaux métallurgiques.

Ayant reconnu la connexité des deux substances, il advient que le premier travailleur du métal précité est aussi l'inventeur du verre.

Or, d'après Flavius Josèphe, il est généralement admis, que le premier homme ayant mis le fer en œuvre est Tubal-Caïn, fils de Lamech, qui, selon la chronologie la plus accréditée, vivait vers l'an 3300 avant l'ère chrétienne ; date qui, à la rigueur, pourrait être acquise aussi bien qu'une autre en faveur de l'antiquité du verre, en reconnaissant toutefois, que les ruissellements solidifiés qui le caractérisent souvent, ont dû se produire pendant longtemps avant d'être régulièrement exploités.

Ce point de départ, conjectural jusqu'ici, ne va pas moins entrer dans le domaine des faits positifs, si nous nous rapportons aux découvertes faites il y a peu d'années, dans les sarcophages de l'ancienne Egypte. On les doit à un savant anglais, sir Gardner Wilkinson.

Plusieurs dessins et peintures à fresque qui représent des ouvriers Egyptiens soufflant et travaillant le verre à diverses phases de sa fabrication, ont aussi été publiés par le même auteur qui assigne aux originaux une date de 3307 ans avant notre ère.

Mais ce n'est pas seulement dans les livres, ni en Egypte que les curieux peuvent prendre connaissance de divers objets en verre appartenant à une époque aussi reculée que celle dont nous venons de parler. Le Musée du Louvre, aussi bien que plusieurs collections de Province nous en offrent d'interressants spécimens. Les grains de verre, les bracelets, les fibules, les baignoires pour les yeux, s'y voient assez fréquemment.

Tous ces objets aussi bien que les suivants, coulés dans des moules sont opaques, et rappellent beaucoup la porcelaine blanche, la grise quelquefois, il y en a aussi de bleu pâle et de couleur verdâtre.

Les statuettes des dieux domestiques, Lares et Pénates, à genoux ou accroupies, bien qu'en nombre, se rencontrent cependant moins que celles du Dieu Anubis avec sa tête de chien ; celui-ci offre surtout cette particularité ; qu'il exécute toujours un pas, le pied gauche placé en avant, comme étant le mouvement le plus naturel à l'homme qui se met en marche.

Cette tête de chien, emblème de l'activité vigilante, jointe à un corps en marche ou en mouvement, très portatif par sa petite dimension, ne semble-t-il pas indiquer dans l'ancienne Egypte, un Dieu préposé à la garde du voyageur pédestre.

Dans le cas d'une affirmative, celui-ci reconnaîtrait son infériorité, le portant à chercher un protecteur où il croit pouvoir le trouver.

Durant son séjour et sa longue captivité en Egypte, le peuple juif put y connaître le verre, et plusieurs usages auxquels il pouvait servir. Voisin des rivages Phéniciens ce même peuple put aussi entendre quels merveilleux produits sortaient des ateliers de Sidon. Et probablement elle ne lui était pas inconnue cette fameuse colonne en verre émeraude, qui, au dire d'Hérodote, jetait un éclat si extraordinaire.

Aussi un grand personnage biblique, Job, au chap. 28e vt 17e du livre qui porte son nom, a-t-il une grande idée du verre,

quand il associe cette matière à l'or, et qu'il s'écrie : « Ni l'or, ni « le verre ne pourront lui être égalés (*à l'intelligence.* »)

Seulement, il convient d'ajouter, d'après M. le chevalier de Jaucourt (1), que depuis son origine jusqu'au cinquième siècle le verre était confondu sous la même dénomination que toute matière dure, brillante et transparente, et que ce fut Saint Jérome qui le premier appliqua exclusivement le mot de « *Vitrum.* » pour désigner le produit dont nous parlons.

Mais n'anticipons pas sur le temps; et revenons à Pline et autres auteurs, qui ont encore à nous citer des ouvrages publics. « Si considérables qu'on a de la peine à y ajouter foi, tant ils étonnent l'imagination. » Ainsi, ce dernier écrivain, liv. 36, page 24 de ses écrits, nous rapporte que Scaurus fit faire, pendant son édilité, un théâtre dont la scène était composée de trois ordres; le premier était de marbre, celui du milieu était de verre — espèce de luxe qui n'a pas été renouvelé depuis; — et le troisième était de bois doré.

Clément d'Alexandrie rapporte aussi que Saint Pierre fut prié de se transporter dans un temple de l'île d'Aradus — sur les côtes de la Phénicie — pour y voir un ouvrage de renommée, c'était un édifice orné de colonnes de verre d'une grandeur et d'une grosseur si extraordinaires qu'elles captivèrent l'admiration du prince des apôtres.

Un autre ouvrage en verre non moins célèbre dans l'antiquité, était une admirable sphère céleste de l'invention d'Archimède. L'écrivain latin Claudien (IV s.) la célèbre en une pièce de vers citée par Merret dans son ouvrage sur la verrerie.

Que ces récits soient exagérés ou non ; il n'en est pas moins vrai que les auteurs à qui nous les empruntons, se fussent exposés à la dérision de leurs contemporains, s'il n'avait été reconnu et contrôlé par ceux-ci que le verre était susceptible de magnifiques applications.

Si invraisemblables que soient ces mêmes récits, on sera moins tenté de les qualifier d'apocryphes, si l'on veut bien se rappeler

(1) Ecrivain et amateur de Beaux-Arts sous Louis XV.

que Clément d'Alexandrie ne dit point que les colonnes dont il vient d'être parlé, fussent d'une pièce ou composées de grandes sections.

D'ailleurs, les « anciens » savaient couler en bronze, même une statue équestre de grandeur colossale ; celle de l'empereur Marc-Aurèle qui nous est parvenue en est une preuve. Est-il besoin d'ajouter que ce dernier travail est plus difficile à réussir que la fonte d'une colonne et que dans l'un et l'autre cas les procédés à employer se ressemblent beaucoup ; quelle que soit la différence des matières.

Voici une autre preuve — physique ou matérielle — de ce que pouvaient les anciens ; supposons qu'un auteur quelconque eût ajouté un quatrième récit à ceux que nous venons de lire, et qu'il eût dit : Nos devanciers extrayaient dans les carrières des blocs de granit, ils les équarissaient, les transportaient au loin, et, les érigeaient verticalement sur un socle ou piédestal élevé. Ces blocs, ainsi ouvrés sur un plan rectangulaire, avaient quelquefois 100 pieds de longueur (1) et, sur chaque face, une largeur moyenne de 8 pieds. (2)

Hé bien ! nous croyons que plus d'un lecteur eût regardé cette constatation comme étant aussi extraordinaire que les précédentes ; jusqu'au moment, peut-être même après la déclaration qui suit : c'est que le monolithe dont il vient d'être question, n'est autre qu'un ancien obélisque — celui de Ramessès — actuellement élevé sur la place de Saint-Jean-de-Latran, à Rome (3).

Après la question d'art et celle de la décoration monumentale vient aussi celle de l'industrie laquelle compte parmi ses produits des miroirs en verre noir ou fausse obsidienne. En ce qui concerne le monocle de Néron, on ignore si c'était une vraie émeraude ou du verre coloré ; mais le doute n'existe pas au sujet des deux tasses qu'il avait payées 6,000 sesterces (1,200 fr.)

En se rapportant aux exhumations de Pompeï décrites et consignées dans le bel ouvrage de M. Mazois, on voit que des vitres

(1) 32 m 16.
(2) 2 m 60.
(3) Brisé lors de l'invasion des barbares et raccordé depuis, cet obélisque était de dimensions plus grandes que celles désignées.

blanches semblables aux nôtres étaient connues dès, et peut-être avant le premier siècle de notre ère.

L'habileté dès ouvriers Romains était telle qu'il exécutaient ce que plus tard on regarda comme une nouvelle découverte et un immense progès; celle des verres dits plaqués, ou la superposition de deux ou plusieurs couches de couleurs distinctes obtenues par le soufflage; de telle manière qu'en incisant avec une pointe aigüe l'une des surfaces on obtenait une gravure sur un fond de couleur différente.

Les lentilles ou verres convexes étaient aussi connues dès l'antiquité, c'est Aristophane qui nous l'apprend par la facétie d'un acteur, Sthrepsiade, qui, pour rire aux dépens de Socrate, enseigne une nouvelle méthode pour payer de vieilles dettes : « C'est, dit-il, de mettre entre le soleil et le billet du créancier, « une belle *pierre transparente*, que vendaient les droguistes, et « d'effacer par ce moyen les lettres du billet. » (1)

Avec ces objets et d'autres verreries qu'il serait superflu de décrire, nous pouvons actuellement, par la pensée, nous représenter un groupe industriel d'autant plus intéressant que l'art antique peut le couronner par une vraie merveille : le vase dit Barberini, lequel au dire de Wiackelmann (2) est dans le style qui caractérise le siècle de Phidias ; c'est aussi l'œuvre d'un artiste Grec, à en juger par le choix du sujet qui y est représenté.

Ce sujet paraît avoir été dicté pour flatter Alexandre Le Grand et affirmer sa prétendue descendance de Jupiter. Olympias, mère du héros, occupe une place distinguée dans chacune des deux compositions qui entourent ledit vase (3) et il se trouve, le serpent compris, qu'un célèbre récit primordial n'aurait pas été inconnu à l'artiste modeleur. C'est d'ailleurs ce qui se remarque souvent dans l'antique théogonie.

---

(1) V. Les Nuées, act. 2; sc. 1.

(2) Critique renommé d'art ancien, 1717-1768.

(3) En effet les sujets qui entourent ledit vase, renferment en tout sept figures blanches en relief, appliquées sur un fond uni noir, conditions de travail qui subissent au feu des dilatations très inégales, et par suite, des craquelures qu'une grande expérience peut seule faire éviter.

Devenu plus tard un des précieux ornements du musée de Londres, le vase Barberini y est admiré, non seulement comme œuvre d'un ordre élevé, mais encore comme offrant un rare exemple de la manière habile avec laquelle les anciens artistes savaient surmonter les obstacles matériels. Pour tout dire, c'est aussi un des grands modèles de « l'art appliqué à l'industrie. »

Comme on vient de le voir, le fil de notre narration nous a conduit à mentionner plusieurs peuples riverains de la mer Méditerranée ; des découvertes faites à notre époque nous permettent d'y ajouter l'Archipel, et près du « golfe Arabique » Mycènes ; où M. Schliemann a découvert du verre en 1876. C'était dans le caveau funéraire d'Agamemnon, celui qu'Homère dans l'Iliade appelle le roi des hommes.

D'autres découvertes faites dans des sarcophages Assyriens et dans le palais de Nemrod, ont aussi mis au jour plusieurs objets et des fragments de verre.

Il résulte de ces diverses constatations que cette matière a été connue à une date très reculée dans l'antiquité ; elle a aussi été répandue et exploitée avec éclat jusque dans la Perse, et on peut dire avec vérité, qu'à part quelques peuplades barbares, elle a reçu le droit de cité dans toutes les nations connues des anciens, y compris les peuples Celtiques.

(A suivre.)

Morlaix, le 11 septembre 1879.

E. CLECH.

NOTES ENTOMOLOGIQUES

Par M. HERVÉ

Mes dernières chasses ont encore augmenté de quelques espèces la liste des Coléoptères et des Hémiptères récoltés aux environs de Morlaix.

En 1879, et malgré les pluies persistantes, j'ai trouvé, pour la première fois, les Coléoptères suivants : *Cœliodes ruber*, *Cerambyx Scopolii*, *Blaps similis*, *Ips ferruginea*, *Hydrocyphon deflexicollis*, *Crepidodera transversa*, *Ceutorhynchus crucifer* (en nombre sur *Cirsium arvense)*, *Hylotrupes bajulus*, *Salpingus castaneus*.

Parmi les bonnes espéces retrouvées, je citerai le *Encephalus complicans*, dont j'ai pu prendre, en Ploujean, le 12 mars, trois exemplaires dans un fagot d'ajoncs, et deux autres exemplaires, en Plouigneau, le 31 août, sous un tas d'herbes ; c'est ce même jour que j'ai recueilli, sur les arbustes, le long de la rivière, dix-huit *Hydrocyphon deflexicollis*.

Je citerai encore le *Scydmenus nanus*, espèce rare et difficile à trouver, à cause de sa petite taille, et un *Cathormiocerus* que je n'ai pu encore parvenir à classer.

En Hémiptères, je citerai aussi de bonnes captures : *Orthotylus viridinervis*, *Psallus diminutus*, *Typhlocyba quercus*, *T. expunctata*, *Cicadula variata*, *Acocephalus albifrous*, *A. bifasciatus*, *Athysanus striatulus*, *Thamnottetix cruentata*, *Delphax 4-maculata*, *D. fuscifrons*, *Deltocephalus maculiceps*, rare espèce, nouvelle, je crois, pour la France.

Enfin, je citerai *Trioza crithmi* (Low) retrouvée en rade de Morlaix, sur le *Crithmum maritimum*. Cette espèce, alors inédite, a été découverte par mon excellent collègue et ami, le docteur Puton, de Remiremont, dans une excursion que nous fîmes ensemble à Roscoff, le 24 juin 1878. Elle a été depuis décrite par le docteur Low, de Vienne.

FLORAISON D'UN AGAVE A MORLAIX

Par M. PRAT-CARRABIN

Un fait assez rare pour la région du Nord-Finistère se produit en ce moment chez M. Croissant, place Traoulen, à Morlaix, c'est celui de la floraison d'un Agave *(vulgo Aloës)*.

Cet Agave qui n'est pas l'*A. americana* ordinairement cultivé, mais une espèce voisine, l'*Agave attenuata*, est originaire de l'Amérique centrale et fleurit assez facilement dans nos régions, à Roscoff par exemple où un fait de floraison remarquable a pu être observé récemment.

Ce qui peut appeler l'attention sur le fait produit à Morlaix, c'est que la plante est cultivée en caisse et que ses rejets latéraux ont été gelés, ce qui a permis à la sève de la plante de se porter sur un rejet unique qui, en raison des conditions de difficultés apportées à sa foliation, a permis d'apporter à la floraison cet excédant de sève.

Ce fait curieux n'est pas nouveau et M. Lukis signale à la Société l'exemple d'autres Agaves qui, réduits à leur simple souche, ont pu dans l'année donner des rejets florifères.

PLANTES RARES OU NOUVELLES

POUR LE FINISTÈRE

Par M. MICIOL.

Ranunculus parviflorus L. — Cette plante assez rare en Bretagne n'a pas encore été signalée dans les environs de Morlaix, elle s'est rencontrée ce printemps dans une murette en pierre près de l'abbaye de St-François.

Erysimum orientale R. Br. — *(E. Perfoliatum, Crantz, Brassica orientalis L.)* Cette plante ne me paraît pas avoir encore été indiquée en Bretagne. Je l'ai récoltée près de la Manufacture des tabacs à Morlaix. Comme c'est une plante calcicole, elle doit être regardée comme adventive ; mais j'ai cru devoir signaler sa présence évidemment accidentelle, sans que son nom doive être joint à la flore régionale.

Raphanus maritimus (Smith). — Le radis maritime est assez rare dans les environs de Morlaix. Il se trouve surtout dans l'île Louët. Il est à remarquer que ce végétal ne se rencontre pas dans les autres îles de la rade et qu'il soit confiné en ce point.

Silene quinquevulnera (L.). — Le *Silene quinquevulnera* de Linné, que certains auteurs réunissent au *S. Gallica*, mérite d'en être réellement séparé. Tout ce groupe d'ailleurs assez confus a été déjà l'objet de travaux et MM. Jordan et Fourreau en ont séparé des types assez nettement caractérisés.

Ce *Silène*, qui est une plante méridionale de la Méditerranée, se trouve en quantité assez considérable sur le côté sud de l'île Louët. C'est donc une acquisition pour la flore bretonne.

Les échantillons récoltés paraissent se rapporter au *Silene myloptera. Jord. Four.* — Une des formes établies par MM. Jordan et Fourreau, en subdivisant le *Silene quinquevulnera* de Linné.

CATALOGUE DES DISCOMYCÈTES

De l'arrondissement de Morlaix

(CLASSÉS D'APRÈS LE SYSTEME DE FRIES)

Par M. Le Comte de GUERNISAC.

Les espèces marquées d'un astérique ne sont pas signalées dans la Florule du Finistère des Crouan.

HELVELLACÉES

MORCHELLA.

Esculenta	Pers.
v. a. Rotunda	Pers.
v. d. Conica	Pers.

HELVELLA.

Crispa	Fr.
Elastica	Bull.
Lacunosa	Afz.
Esculenta	Pers.
*Monachella	Scop.

MITRULA.

Paludosa	Fr.

LEOTIA.

Lubrica	Pers.

GEOGLOSSUM.

Viride	Pers.
Glabrum	Pers.
Uliginosum	Pers.

ACROSPERMUM.

Compressum	Eode.

RHIZINA.

Undulata	Fr.

VIBRISSEA.

Truncorum	Fries.
Guernisaci	Crn. (*Note*)

PEZIZÉES

PEZIZA

PEZIZA.

Acetabulum	L.
Mougeoti	Leveillé.
Rutilans	Fr.
Subhirsuta	Pers.
Arenicola	Lev.
Pustulata	Pers.
Macropus	Pers.
Melaloma	Alb. Schw.
*Ampliata?	Pers.
Cupularis	L.
Cerea	Sow.

PEZIZA.

Aurantia	Œd.
* Coccinea	Jacq.
Badia	Pers.
Cochleata	L.
* Alutacea v. b.	Pers.
Creachqueraultii	Crn. (Note)
Radula	Berk et Br.
Vesiculosa	Bull.
Granulata	Bull.
Leucoloma	Reb.
Pseudo aurantia	Crn. *(note)*
* Alboviolascens	Alb. Schw.
* Clandestina	Bull.
* Vulgaris	Fr.
a. Incarnata	
b. Diaphana	
Tuberosa	Bull.
Rapulum	Bull.
Abietina	Pers.
Campestris	Crn.
Vesiculosa	Bull.
Sulphurata	Fr.
Granulata	Bull.
Merdaria	Fr.
Radula	Berk et Br.
Sulfurea	Pers.
Patula	Pers.
Caulincola	Fr.
Barbata	Knze.
Radiculata	Sow.
Hemisphærica	Wig.
Stercorea	Nees.
Anomala	Pers.
Pseudofarinacea	Crn.
Ulicis	De Guern. *(Note)*
Palearum	Desm.
Clandestina	Bull.
Virginea	Batsch.
Ciliaris	Schrad.
Bruneola	Desm.
Hyalina	Pers.
Fusca	Pers.
* Umbrorum	Fr.
Bicolor	Pers.
Cinerella	Crn.
Melastoma	Sow.
Hirta	Schum.
Brunnea	Alb. et Schw.
Cerina	Pers.
Nidulus	Grev.
Roseola	Fr.
Calycina v. abiétis	Fr.
Nigrella	Pers.
Striata	Pers.
Calyculus v. infundibulum	Sow.
Cyathoïdea	Bull.
Clavellata	Desm.
Culmicola	Desm.
Cerastiorum	Wallr.
Virescens	Alb. Schw.
Petiolorum	Desm.
Phyllophila	Desm.
Firma	Pers.
Subularis	Bull.
Melanosperma	Crn. *(Note)*
Pteridicola	Crn.
Dilutella	Fr.
Versicolor	Desm.
Pteridis	Alb, Schw.
Spirææ	Kirchn.
Cinerea	Batsch.
Curreyi	Berk.

Carolinœ	De Guern.
Infixa	Wallr.
Xanthostigma	Fr.

SOLENIA.

Fasciculata	Pers.

HELOTIUM.

Uliginosum	Fr.
Acuum	Fr.
Guernisaci	Crn. (Note)
Herbarum	Fr.
Claroflavum	Besk.
Citrinum	Fr.
Pallescens	Fr.
Lenticularis	Fr.
Blechni	Crn.
Epiphyllum	Fr.
Luteovirescens	Fr.
Fructigenum	Crn.
v. virgultorum	Bull.

LAQUEARIA.

Nylanderi	Crn.

FATELLARIA.

Vibrisseoïdes	Crn.
Ilicicola	Crn.
Umbrellina	Desm.
Rubi	Libert.
Juncina	Crn.

LECANIDION.

Atratum	Crn.
Lacustris	Crn.

PYRONEMA.

Confluens	Tul

CALLORIA.

Fusarioïdes	Fr.

CORYNE.

Sarcoïdes	Tul.

TROCHILA.

Craterium	Fr.
Lœvigata	Crn.
Ilicis	Crn.
Laurocerasi	Crn.

CENANGIUM.

Coronatum	Crn.
Ribis	Fr.
Ferrugineum	Crn.
Pinastri	Fr.
Echinophilum	de Not.
Ligni	Desm.
Pulveraceum	Fr.

TRIBLIDIUM.

Chailletii	Pers.
Hysterinum	Fr.
Quercinum	Fr.

DERMATEA.

Cerasi	Fr.
Betulæ	Crn.
Carpinea	Fr.

TYMPANIS.

Conspersa	Fr.

ASCOBOLUS

ASCOBOLUS.

Coccineus	Crn.
Kerverni	Crn (*).
Argenteus	Curr.
Furfucaceus	Pers.
Guernisaci	Crn (*).
Creac'hqueraultii	Crn (*).
Pelletieri	Crn (*).
Sexdecimsporus	Crn.
Carneus	Pers.
Granuliformis	Crn.
Papillatus	Wallr.

* Carneus	Pers.
Albidus	Crn.
* Ciliatus	Schum.
* Trifolii	Bernh.

BULGARIA

BULGARIA.

Inquinans	Fr.
Saccoïdes	Jacq.

PHACIDIACÉES

PHACIDIÉES

STICTIS.

Circinnata	Lib.
Radiata	Pers.
Cinerascens	Pers.
* Versicolor	Fr.
Ocellata	Eul.

RHYTISMA.

Salicinum	Fr.
Acerinum	Fr.

HYSTÉRINÉES

HYSTERIUM.

Cladophilum	Lev.
Caricinum	Roberg.
Arundinaceum	Schrad.
Pinastri	Schrad.
Virgultorum	Desm.
Luzulæ	Crn.
Vagum	Desm.

HYSTERIUM.

Rousselii	de Not.
Fraxini	Pers.
Curvatum	Fr.
Biforme	Fr.
Castanæ	Sow.
Acuminatum	Sow.
Wallrothii	Duby.

DIAGNOSES DE QUELQUES ESPÈCES

Du Catalogue ci-dessus

Vibrissea Guernisaci.Crn, *Ann. Sc. nat.*, 1857, et florule. 46.

Réceptacle de 1-3 mill., sessile, lentiforme ou turbiné, brun à l'extérieur, hymenium blanc, ochracé ou gris, convexe, thèques subcylindriques longues à 8 spores, hyalines filiformes incurvées, paraphyses capillaires, terminées à leurs sommets par des bifur-

cations formées par des cellules moniliformes dont la supérieure est pyriforme.

Sur branches mortes et submergées de saules dans les ruisseaux. — Automne.

Peziza Creac'queraultii. Crn. florule, p. 53.

Réceptacles de 1 mill. et plus, très-serrés en groupes, d'un beau jaune d'or, subcylindriques ou turbinés, peu concaves, squamulofibreux blanchâtres à l'extérieur, à bords membraneux hyalin, thèques cylindriques à 8 spores naviculiformes, ayant 2 sporidioles, paraphyses simples filiformes recourbées en crosse aux sommets, receptacle formé par de grandes cellules rondes ou anguleuses, émettant à sa base beaucoup de filaments radiculaires blancs, cloisonnés, formant stratum.

Sur la terre de bruyére, près Morlaix. — Hiver (de Créac'hquérault.)

Peziza pseudoaurantia. Crn. florule, p. 54.

Réceptable sessile de 2 cent. d'un jaune orangé, peu concave, à bord entier subtomenteux, blanchâtre, fixé au sable par des fibres radiculaires nombreuses, hyménium rouge, thèques subcylindriques à 8 spores ovoïdes incolores et granuleuses, paraphyses filiformes épaissies à leurs sommets, tissu formé par des cellules subhexagonales à la base du receptacle, puis par des cellules filiformes anastomosées.

Champs sablonneux maritimes à Lannevez (de Créach'quérault).

Peziza ulicis. de Guernisac.

Réceptable pédicellé de 5 mill. à 1 centim., d'un beau jaune à l'intérieur, plus pâle à l'extérieur, qui est tomenteux blanchâtre, cupule à bord entier peu lobé, subconcave ou convexe, thèques subcylindriques à 8 spores oblongues, paraphyses subfusiformes, tissu formé par des cellules rondes et des filaments très-fins anastomosés.

Sur branches mortes d'Ulex et de Salix repens. — Brest et Morlaix. (de Guernizac).

Peziza melanospera. Crn. florule, 50.

Réceptable de 1-2 cent., brun foncé, sessile, subhemisphérique, fragile, à bord lobé. Hymenium brun, d'abord peu concave, puis convexe, thèques cylindriques à 8 spores rondes, granuleuses, noirâtres, paraphyses filiformes se bifurquant aux sommets qui sont pyriformes colorés, tissu formé par de grosses cellules rondes ou ovées, s'allongeant en filaments cloisonnés à articles étroits tuméfiés à une de leurs extrémités.

Sur la terre des écobues — Morlaix (de Guernisac).

Peziza *(Helotium)* **Guernisaci.** Crn. florule 48.

Réceptacle de 1—2 centim., turbiné, blanc carné ou brun, charnu, glabre, peu concave puis convexe, thèques subcylindriques à 8 spores oblongues à 4 sporidioles, paraphyses filiformes, tissu formé par de grosses cellules ovoïdes mêlées à des filaments cloisonnés.

Sur la terre écobuée — Morlaix (de Guernisac).

Ascobolus Kerverni. Crn. Ann. Sc. nat. t. 10. — Cooke. monog. — Crouan florule p. 57.

Réceptacle de 1—2 mill., sessile, jaune d'or, hemispherique ou subcylindrique, hymenium plan ou convexe, formé par des thèques claviformes incurvées, à 8 spores ovoïdes blanches puis roses puis violettes, disposées dans le sommet de la thèque en une petite masse; paraphyses filiformes un peu en massue et jaunes. Receptacle formé par un tissu très-fin s'anastomosant en reseau.

Sur les bouzes de vache anciennes. Dédié au capitaine d'artillerie Le Denmat-Kervern.

Ascobolus Guernisaci Crn. florule 56.

Receptacle de 2—3 mill., brun, blanchâtre à la base, hemisphérique, lisse, à bords membraneux lobés, théques larges subcylindriques à 8 spores cymbiformes incolores à granules de grosseur variable, paraphyses simples filiformes, tissu épais, reticulé, coloré.

Sur les talus schisteux et les vieux murs.

Ascobolus Creac'hqueraultii. Crn. Ann. Sc. nat. t. 10 et florule 56.

Receptacle sessile de 5 mill., subhemisphérique, glabre, gélatineux, jaune orangé, hymenium plan, thèques cylindriques à 8 spores sphériques échinées incolores, paraphyses plus longues que les thèques, fasciculées, simples ou fourchues, en massue aux sommets; tissu formé de grandes cellules rondes ou ovoïdes.

Sur la terre argilo-graveleuse humide. — Brest et Morlaix.

Ascobolus Pelletieri. Crn. loc. cit. et florule 56.

Réceptacle de 1—3 mill., blanc ou grisâtre, sessile, hemisphérique ou subcylindrique, quelquefois en forme de cône tronqué au sommet, à bord à peine senti, gélatineux, thèques grandes, clavi - formes nombreuses à 32 spores ovoïdes hyalines, paraphyses filiformes dépassant les thèques, plongées dans un gelin; tissu formé de filaments très-fins s'anastomosant entre des cellules ovoïdes ou sphériques.

Sur les crottins de cheval et les bouzes de vache anciennes Dédié au capitaine Pelletier, habile dessinateur de cryptogamie.

ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

Par M. LUKIS

Je viens ici aborder une série de questions préhistoriques. Parmi les faits et documents que je vous présenterai, nombre d'entr'eux se trouvent déjà dans le domaine scientifique et si je les reproduis ici, c'est pour permettre d'encadrer parmi eux les points sur lesquels je désire appeler l'attention.

Lorsqu'on examine les instruments que nous ont laissés les âges préhistoriques, il est impossible de ne pas constater dans

leur fabrication la preuve de l'intelligence humaine ; leur état de travail primitif, si on peut employer ce mot pour ces produits humains, tient uniquement au peu de procédés et de moyens mécaniques que possédait alors l'espèce humaine.

L'universalité des restes que nous a laissés ce monde encore inconnu, leur présence constatée dans presque toutes les régions du globe, démontre l'expansion de l'homme, et surtout, leur similitude établit que partout les mêmes usages, venant des mêmes besoins, nécessitaient les mêmes formes.

Naturellement, les formes les plus anciennes trouvées melées aux cailloux roulés, aux espèces d'animaux disparues, hippopotames, rhinocéros, etc., et autres grands mammifères, ont été les plus grossières. Si jusqu'à présent parmi elles, on n'a pas trouvé d'ossements humains, cela tient à ce que l'homme n'ayant ni retraite, ni sépulture, tombait où il pouvait tandis qu'il accumulait en un point les animaux destinés à sa nourriture. Lorsqu'il est devenu plus sociable, les grottes lui ont donné un refuge et c'est à cette circonstance que nous devons les trouvailles faites en Auvergne et dans la Dordogne où ses ossements se sont trouvés mêlés avec des outils et avec les restes des animaux qu'il combattait et dont il se nourrissait.

Lorsque l'homme possède un certain degré de civilisation, ses restes l'accusent, mais de l'homme primitif, de ce sauvage, errant es bois, n'ayant d'autre moteur que ses bras, d'autre outil qu'une pierre, d'autre modèle que la nature, l'œuvre a été aussi imparfaite que les outils, aussi sauvage que la nature inculte.

C'est, sans contredit, une étude difficile que de déméler au milieu d'un si petit nombre de traces, l'œuvre d'un pareil homme, son histoire, sa vie.

Mais, quel qu'il soit, son travail n'en est pas moins le résultat d'une volonté déterminée.

Sans doute, lorsqu'on examine ces haches si grossières, leur vue isolée peut faire naître un doute et amener à la croyance d'un fait purement accidentel, mais leur ensemble doit éloigner cette idée.

Lorsqu'en 1715 et en 1800, les fouilles de Londres et de Suffolk mirent à jour les premiers instruments de silex, personne

ne songea à une influence humaine et ces restes furent conservés comme formes curieuses dans le musée de la Société géologique de Londres.

Il fallut que Boucher de Perthes (d'Abbeville) en découvrit par milliers dans les terrains diluviens des vallées de la Somme et de la Seine et qu'après bien des contestations, les géologues, anglais d'abord, puis ceux de France, reconnurent l'exactitude de ses recherches, pour qu'on créat la science de l'Antropologie préhistorique. Les terrains quaternaires furent partout fouillés, les résultats furent comparés et l'on put classer les grands âges de l'homme primitif.

On nomma époque *paleolithique* celle ou la pierre éclatée et rencontrait avec les ossements du mammouth, de l'ours des cavernes, de l'hippopotame, etc.

L'époque *mesolithique* fut celle de la pierre taillée ; l'homme vivait alors avec le renne. La période *neolithique* fut l'âge des dolmens, de la pierre polie ; déjà le chien, le bœuf, le cheval étaient asservis par l'homme.

C'est un problème qui se présente au savant, problème des plus grandioses à résoudre, quel était l'homme primitif, quelles étaient ses mœurs, sa vie, ses croyances ? Et pour le résoudre nous n'avons que ces faibles vertiges du passé à comparer avec l'état de civilisation de l'homme actuel. Ce n'est que par l'induction et le raisonnement qu'on pourra reconstituer ce passé, car nous n'avons pas, comme pour les premiers âges historiques des documents faciles a étudier tels que les inscriptions, les médailles, les statuettes, les poteries, etc.

L'archéologie est une science qui se lie à plusieurs autres, si, dans les âges modernes elle s'aide de l'histoire, dans ceux du passé elle s'appuie sur la géologie.

C'est par l'étude des outils de l'homme ancien, de ses haches, de ses marteaux et de leur situation dans le sol qu'on peut arriver à le connaître. C'est avec ces outils qu'il abattait les arbres pour faire ses canots, qu'il attaquait des ennemis, qu'il chassait l'animal dont il se nourrissait, qu'il le dépeçait, qu'il défrichait le sol, etc. Ce n'est donc que par cette étude que nous pouvons

nous trouver face à face avec ces races disparues sans même avoir laissé un nom sur le globe.

Partout ou il trouvait des matériaux de bonne qualité, l'homme primitif s'établissait et vivait de génération en génération, de siècle en siècle, en continuant, mais bien lentement, le perfectionnement de ses armes et de ses ustensiles. La loi du progrès existait même à ces époques reculées ; en effet qu'on suive d'âge en âge la forme de leurs haches, par exemple ; d'abord brutes, on a poli ensuite le tranchant, puis une moitié et enfin toute la surface. Mais que de siècles accumulés par un pareil effort.

L'homme, alors, en face des produits naturels, a longtemps cherché ses matériaux ; il employait ce qui se trouvait à sa portée, bois, corne, os, ivoire, dents, écailles, coquillages et surtout le silex qui, plus dur que ces divers corps, servait à les travailler.

Comment maintenant ces divers objets se sont-ils accumulés dans les vallées et en général enfouis dans des couches de plusieurs mètres de hauteur, mêlés aux cailloux roulés, aux ossements des mammifères, etc. Il est évident que, par l'action des eaux, les vallées furent fréquemment inondées ; dans ces immenses nappes d'eau les corps les plus gros et les plus lourds se déposaient d'abord et leur lit était recouvert par une couche de sable, de pierres et de terre que le courant transportait dans les parties plus calmes. De nouvelles inondations vinrent former de la même manière des couches sur les premières, et cela à des époques de plus en plus rapprochées de nous.

On peut donc trouver, par la section des terrains, des échelles des âges qui permettent d'établir l'histoire des générations successives. Les couches les plus profondes seront celles des populations les plus vieilles, les couches supérieures des plus modernes.

Il faut savoir lire ce livre dans la nature, et ne pas mêler ensemble les restes des diverses périodes et, malheureusement, trop de fouilles ont été faites sans l'observation de cette loi par des ouvriers malhabiles ou ignorants.

Si, d'âge en âge, chaque nation civilisée est caractérisée par son architecture, par la forme de ses objets de travail et d'art,

chaque peuple barbare ne l'est pas moins par ses ustensiles, par la forme et la matière de ses armes et de ses outils. Là, les siècles deviennent d'immenses périodes pendant lesquelles les peuples sont restés stationnaires et, par la lenteur des progrès, on peut juger de l'amplitude des périodes. Il en résulte que des objets fabriqués, des armes, des ustensiles absolument semblables de forme, peuvent appartenir à des âges très-différents.

Comment alors établir leur distinction, ce ne peut être que par leur position dans le sol, par la plus ou moins grande profondeur où on les rencontre.

C'est ainsi qu'après avoir traversé un sol romain, puis un sol gaulois, on arrive à un gissement celtique reconnaissable à la forme et à la nature de ses poteries. Déjà apparaissent les haches de pierre, mais ces haches sont polies, vous y trouverez des objets en bronze, très-rarement en fer, alors presque inconnu. Continuez votre sondage, sous une tourbe probablement ancienne, vous trouvez un lit de sable et, dans ce lit, une hache de pierre gisant sur un autre sol primitif. De là résulte évidemment que cette hache est séparée de la première par la série de siècle nécessaire à la formation de la tourbe, série qu'il n'est pas impossible de déterminer, au moins approximativement, d'après la composition, l'épaisseur et la plus ou moins grande compacité de ce combustible. Tels sont donc, dans cet exemple, les éléments qui nous sont présentés pour établir l'antiquité du peuple à qui cette hache servait : distance de la surface, nature du terrain et des couches superposées, composition des débris accumulés. Naturellement, c'est à force d'observations et surtout d'observations sagaces que l'on arrive à la certitude et c'est faute de suivre ces règles que des explorateurs sont arrivés à confondre des races que séparaient pourtant de lodgues périodes.

Cette étude est de même ordre que celle des géologues, ces derniers classent les étages du globe d'après la superposition des diverses natures de terrain, les archéologues, d'après celle des couches de détritus organiques. Les premiers y recherchent la succession des races d'animaux, les seconds la succession des générations d'hommes.

G'est ainsi qu'après avoir déblayé les restes de l'époque moderne ou de la génération présente, le moyen âge se révèle à

nous par ses poteries au vernis jaune, gris ou verdâtre, par ses verreries irisées, par ses statuettes en terre grossière, ses madones tronquées, ses monnaies françaises, espagnoles, ou de toute autre nation. Au-delà, une couche nouvelle nous offre les monnaies du Bas-Empire ou d'une époque de transition qui recouvre le sol Gallo-romain. Dans ce dernier, des poteries sans vernis, mais de couleur vive, d'une pâte plus fine, de forme élégante ; peu de médailles consulaires, mais des Césars en bronze, en cuivre, en argent de bas alloi, en cuivre mêlé d'étain dont le tranchant présente le mordant du fer. (Les bronzes celtiques renfermaient 10 à 12 sur cent d'étain). Là encore nous trouvons des médailles au cheval gaulois, au sanglier, ou offrant des symboles encore inconnus. On arrive ensuite à la période dite *celtique*, ici plus de médailles, plus d'armes en métal, ou s'il en apparait encore, c'est en fragments presque informes ; les poteries sont d'une pâte noirâtre, sèchées au four et fabriquées au tour. Les nations avaient encore un certain degré de civilisation.

Creusons davantage, pénétrons dans ce tuf ou dans ce nouveau lit de tourbe, encore des poteries, mais plus épaisses, plus friables, façonnées à la main, sèchées au soleil ; ces vases, peu solides, ont été brisés par l'accumulation des terres et ce ne sont pas les plus informes, car, plus bas encore, vous trouverez d'autres vases plus rudimentaires, plus primitifs de fabrication.

Cet aperçu montre les précautions que l'on doit prendre dans les fouilles et la nécessité de ne pas s'arrêter aux premières investigations.

Dans les tumuli et dans les dolmens, on observe souvent deux et trois couches de poteries, d'ornements et de haches, tantôt séparés par de la terre, tantôt isolés par un pavage en pierres plates. Souvent le plan supérieur renfermera des objets appartenant à l'époque romaine, et ce fait semble indiquer qu'à cette époque, ces lieux étaient regardés comme sacrés et respectés par les générations qui se succédaient. Ce sentiment se prolonge même instinctivement dans les races modernes ; c'est-à-dire qu'à Plouaret (Côtes-du-Nord), l'église « des Sept Saints » repose sur un dolmen qui sert même de chapelle souterraine au-dessous du transept sud de l'église.

Ces couches ne sont pas toujours faciles à percer dans les

recherches archéologiques ; dans quelques grottes qui ont servi aux âges de la pierre polie ou du renne, il a fallu traverser des couches de stalagmites. Ce fait indique des terrains calcaires ; dans les terrains primitifs, au contraire, les grottes, telle que celle de Roc'h-Toul, commune de Guiclan (Finistère), explorée par feu le docteur Le Hir, les fouilles sont plus faciles et on n'a à déblayer que les produits de la décomposition des granites ou des schistes en général friables. Dans d'autres cas, par exemple, dans les lacs ou certaines populations établissaient leurs villages sur pilotis, les recherches sont plus pénibles, elles doivent se faire dans les dépôts accumulés au fond des eaux. Les premières couches de vase offrent alors des instruments de fer ou de bronze, au-dessous des outils et haches en silex, des cornes de cerf, etc.

Telles sont les considérations générales qui président à l'étude des questions relatives à l'homme primitif. Partout, dans les terrains quaternaires, ses vestiges ont été reconnus ; est-il plus ancien, et peut-on affirmer qu'il ne remonte pas à l'étage miocène et même au-delà. Rien ne peut encore l'indiquer et il est difficile de remonter plus avant dans son histoire. Depuis un demi-siècle, on a marché à grands pas dans cette étude, mais où s'arrêtera-t-elle ? L'homme, certainement, est jeune sur la terre ; mais cette jeunesse est formée d'un nombre considérable de jours dont chacun vaut un siècle.

Les générations se sont succédées, les peuples se sont remplacés. Le temps, les tempêtes, les incendies, la guerre ont détruit leurs demeures, les habitants ont disparu ; mais sur ces débris de nouvelles nations se sont formées et se sont créé de nouvelles habitations. La vie repose sur la vie. De même, la France a remplacé le Gallo-Romain, comme celui-ci avait remplacé le Celte L'archéologue peut donc, d'effort en effort, et, malheureusement, de ruines en ruines, parvenir au propriétaire originel du sol, à celui qui, le premier, y plaça une pierre sur laquelle il s'appuya en disant : « ce champ est à moi. »

Pour classer ces âges, rien n'était plus naturel que de suivre, autant que possible, l'ordre des civilisations, mais que de lacunes dans la série, aussi c'est avec raison que M. de Mortillet s'exprime ainsi : « Entre les diverses époques paléolithiques, on suit le « développement régulier et logique de l'industrie ; on en trouve

« des transitions et des passages. Des degrés, des points inter-
« médiaires peuvent encore faire défaut, mais on sent, on recon-
« naît qu'il y a suite continue. Il n'en est plus de même entre le
« paléolitique et le néolithique, entre le magdalénien (grottes de
« la Dordogne) et le robenhausien (habitations lacustres). Il y a là
« une large et profonde lacune, un grand hiatus ; il y a trans-
« formation complète. Avec le magdalénien disparaissent les ani-
« maux quaternaires, le grand ours, le mammouth, le mégacère ;
« avec le magdalénien, émigrent les espèces des régions froides
« qui peuplaient nos plaines : le renne, le glouton, le bœuf mus-
« qué, remontent vers le pôle ; le chamois, le bouquetin, la
« marmotte, gagnent les sommets neigeux de nos montagnes.
« Avec le robenhausien (ou neolithique des lacustres), ont apparu
« non seulement les instruments en pierre polie, mais la poterie,
« les dolmens, les menhirs et autres monuments mégalithiques,
« mais encore les animaux domestiques et l'agriculture. C'est
« donc un changement complet. »

L'ordre des civilisations se lie d'autre part à la faune du Globe ; à tels hommes, tel gibier, telle chasse et par suite telles armes pour combattre. Or, d'après le résultat des fouilles l'homme vivait à l'époque quaternaire, époque des grands mammifères dont la race est a présent en partie éteinte.

A cette époque, on distinguait :

3 espèces d'éléphants *(Elephas antiquus, E. primigenius, E. priscus).*

5 espèces de cerfs *(C. elaphus, C. tarandus, C. canadensis, C. Belgrandi, C. somonensis).*

L'élan *(Megaceros hibernicus).*

Le loup *(Canis lupus).*

4 bœufs *(Bos priscus, B. primigenius, B. indicus, B. taurus).*

Le bœuf musqué *(Ovibos moschatus).*

L'aurochs *(Bison europœus).*

3 espèces de chevaux *(Equus fossilis, E. caballus, E. asinus).*

3 espèces de rhinocéros *(Rhinoceros tichorhinus, R. leptorhinus, R. hemitœchus).*

L'*Hippopotamus major.*

Le sanglier *(Sus scropha).*

Le glouton *(Gulo luscus).*

2 ours (*Ursus spelœus, U. priscus*).

La hyène des cavernes (*Hyæna spelæa*).

Le lion des cavernes (*Felis spelæus*) et le lynx, plus un certain nombre de petits mammifères. De cette période, un certain nombre a disparu, les autres ont continué à résider sur le globe soit à l'état sauvage, soit à l'état de domesticité.

Aprés l'époque des animaux éteints vient celle des animaux émigrés ; là, les stations sont plus nombreuses et les restes plus variés permettent de mieux connaître l'homme. C'est l'*âge du renne* si bien étudié par M. Lartet dans les grottes de la Dordogne et dont nous nous occuperons dans le prochain chapitre.

(*A suivre*).

Nous avons maintes fois parlé des hâches de pierre dans le résumé qu'on vient de lire. Aujourd'hui nous savons que tous ces morceaux de silex ne sont autres que des outils (hâches, couteaux, marteaux, pointes de flèches, etc.) façonnés par la main des hommes des diverses races qui se sont succédé sur le globe. Cette connaissance est récente et bien souvent on les avait rencontrés en tous pays (Europe, Indes, Chine, Afrique, Amérique) avant qu'on ne sut leur usage ; il n'est donc pas étonnant qu'en présence de formes aussi étranges les hommes aient attaché à ces fragments des idées superstitieuses, des vertus mystérieuses.

En Bretagne, on les appelle pierres de foudre, pierres de tonnerre (*mein-gurun*). Les anciens croyaient en effet qu'elles tombaient du ciel lors des coups de foudre. Cette prétendue origine les faisait regarder avec une sorte de respect ; on les croyait lancées par la main de Dieu. Les Indiens qui les trouvent les placent en effet sur leurs autels comme fétiches tombés du ciel ou les conservent comme talismans contre le tonnerre. D'autres fois on les jette dans les puits pour purifier l'eau ; dans certaines localités de la Bretagne, on les fait bouillir, et l'eau dans laquelle on les a fait bouillir est administrée contre certaines maladies. Une paysanne du Morbihan était un jour étonnée : « Je les ai fait bouillir, disait-elle, tant que « j'ai pu, mais elles ne diminuent pas. »

Dans les Alpes les bergers les attachent à la laine des épaules du bèlier d'un troupeau, afin de garantir les moutons de diverses maladies.

Quelques personnes portent, enchassées dans de l'or ou de l'argent, des pointes de flèches en silex en guise de porte-bonheur.

Cette notion des porte-bonheur est fort ancienne. Dans les grottes, dans les dolmens, dans les tumuli, dans les habitations lacustres on rencontre soit des anneaux en pierre polie de diverses dimensions, des coquilles, des dents d'animaux percées d'un trou destiné à leur suspension, des cristaux, des objets d'ambre, de jais, même des os, des cailloux ronds ou ovales, blancs ou noirs, mêlés dans les tombeaux aux squelettes des personnages. Le petit caillou blanc représentait le bonheur ; le noir, le malheur, et ces symboles étaient admis chez les Romains, les Thraces et une foule d'autres races. Le

caillou mystique des Indiens, le *Salagramma,* était placé dans les mains des Hindous à l'agonie pour les préserver des douleurs éternelles, mais ce caillou mystique était noir.

Les Scandinaves eux-mêmes adoptaient les pierres comme talismans, certaines d'entr'elles devaient leur assurer la victoire.

N'est-pas là aussi l'origine des cailloux servant à voter, et même des boules blanches et noires des scrutins,

On pourrait aller loin dans l'étude de ces questions de superstitions, mais il était intéressant de montrer qu'elles sont aussi vieilles que l'homme et qu'elles n'ont fait que se transformer par la civilisation.

MOUSSES NOUVELLES POUR LE FINISTÈRE

Par M. LE DANTEC

Physcomitrella	patens	*Schimp*	Envir. de Brest	R R
Gymnostomum	tenue	*Schrad*	Lambézellec	R R
Dicranum	Scottianum	*Turn*	Plougastel	A C
Campylopus	fragilis	*Br. eur*	Plougastel	C
—	torfaceus	*Br. eur*	Pencran	C
Fissidens	pusillus ?		Brest	R R
—	decipiens ?	*de Ntrs*		R R
Pottia	Wilsoni	*Br. eur*	Brest	A R
—	Heimii	*Br. eur*	Penfeld	R
Didymodon	luridus	*Horn*	Brest	A C
—	cylindricus	*Br. eur*	Plougastel	R
—	flexifolius	*H. et T.*	Pencran	R R
Leptotrichum	tortile var *pusillum*	*Schim*	Lambézellec	R R
—	flexicaule	*Hampe*	Camaret	A R st
Trichostomum	tophaceum	*Brid*	Brest	C
—	flavovirens	*Bruch*	Crozon	A C
—	littorale	*Mitten*	Saint-Marc	C st
—	crispulum	*Bruch*	Camaret	A C
—	mutabile	*Br. eur*	Le Fret	A R
Barbula	ambigua	*Br. eur*	Brest	C
—	papillosa	*Müll*	Brest	A R st
—	gracilis	*Schw*	Crozon	R R
—	recurvifolia	*Schimp*	Crozon	R st

Barbula	cylindrica	*Schimp*	Saint-Marc	C
—	Hornschuchiana	*Schultz*	Saint-Marc	R
—	squarrosa	*Br. eur*	Plougastel	A R st
—	canescens	*Bruch*	Kerhuon	A R
—	marginata	*Br. eur*	Lambézellec	A R
—	ruraliformis	*Besch*	Crozon	C
Grimmia	leucophœa	*Brid*	Crozon	R R
Rhacomitrium	fasciculare	*Brid*	Tromeur	R R st
Ulota	phyllantha	*Brid*	Lambézellec	C C st
Orthotrichum	saxatile	*Wood*	Keranroux enP.	R
—	leiocarpum	*Br. eur*	Roche-Maurice	A
—	Lyellii	*H. et T.*	Kerosar en Pl.	R st
Phascomitrium	fasciculare	*Br. eur*	Brest	C C
Bryum	pendulum	*Schimp*	Crozon	A R
—	carneum	*L*	Saint-Marc	R
—	torquescens	*Br. eur*	Brest	R R
—	erythrocarpum	*Schw*	Sᵉ Anne de Port.	A R
—	atropurpureum	*Schimp*	Brest	A C
—	alpinum	*L*	Sᵉ Anne de Port.	C
—	filiforme ?	*Dicks*	Brest	R R
Neckera	crispa	*Hedw*	Le Cranou	C
Heterocladium	heteropterum	*Br. eur*	Penfeld	A R st
Isothecium	myurum	*Brid*	Plougastel	A C
Brachythecium	populeum	*Br. eur*	Gouesnou	A C
Scleropodium	illecebrum	*Br. eur*	Saint-Marc	C
—	Cœspitosum	*Br. eur*	Landerneau	R R st
Eurynchium	circinnatum	*Br. eur*	Camaret	C st
—	megapolitanum	*Br. eur*		
Plagiotecium	orthocladium	*Br. eur*	Plougastel	R
—	elegans	*Hook*	Plougastel	R
Amblystegium	riparium var. *subsecundum*	*Schimp*	Bohars	R
Hypnum	elodes	*Spr*	Roscanvel	R st
—	polygamum	*Schimp*	Roscanvel	R
—	stellatum, v. *protensum*	*Schimp*	Camaret	R st
—	Sendtneri, v. *Wilsoni*	*Schimp*	Roscanvel	R st

Hypnum	vernicosum	*Lndb*	Guilers	R st
—	exannulatum	*Günnb*	Dirinon et Croz.	A C st
—	filicinum	*L*	S. Prigent	C C
Andræa	rupestris	*Br. eur*	Roche-Maurice	R R
Sphagnum	molluscum	*Brusch*	Kergentès	R

A ces mousses, on peut ajouter la Jungermanne suivante :

Trichocolea	tomentella	*Dmrt*	Plougastel	R

Ces soixante-trois espèces de mousses doivent s'ajouter à celles énumérées dans la florule des Crouan. Il est vrai qu'un certain nombre de celles-ci doivent être rayées de la flore comme ayant une existence hypothétique, telles sont les *Systegium mutticapsulare*, *Seligeria recurvata*, *Cynodontium polycarpum*, *Dicranum fucescens*, *Campylopus setifolius*, *Homalia trichomanoïdes*, *Cinclidotus riparius*, etc. M. Husnot a constaté, en effet, des erreurs manifestes au sujet de quelques espèces, c'est ainsi que quelques-unes, indiquées comme très-communes près de Brest, par les Crouan, ne s'y retrouvent pas. Cet anteur, dans sa flore bryologique du nord-ouest de la France, a rectifié plusieurs points à cet égard.

L'indication de stérilité est souvent variable, telle mousse fructifiera ou ne fructifiera pas suivant les conditions climatériques de l'année. Ainsi l'*Hypnum polygamum*, le *Rhacomitrium fasciculare*, le *Campylopus fragilis* et d'autres espèces fructifient peu ou pas pendant les années pluvieuses.

Parmi les espèces signalées ci-dessus il convient d'ajouter que le *Fissidens decipiens* de *Ntrs.* serait ainsi que le *Bryum torquescens*, *Br. eur*, des espèces douteuses ou controversées, suivant l'opinion de M. l'abbé Boulay.

Quant au *Fissidens* indiqué avec doute sous le nom de *Fissidens pusillus* et que M. Schimper regarde comme non identique à celui qu'il a désigné sous ce nom, il résulte de l'examen d'un de nos plus habiles bryologues, M. Debat, que cette espèce serait une mousse portugaise non encore signalée en France, le *Fissidens algarvicus* du Synopsis.

D'un aulre côté le *Bryum* désigné sous le nom de *B. filiforme Dicks*, parait différer du véritable *B. filiforme*, plante des Alpes du Mont-Blanc, tant par son port que par la forme des feuilles et la texture du tissu. Il serait, suivant M. Debat, une espèce voisine le *B. juliforme* mousse du Portugal et de l'Europe méridionale.

Il est certainement très-curieux de retrouver dans le Nord de la Bretagne des plantes aussi méridionales que le *Bryum juliforme* et le *Fissidens algarvicus*.

M. Le Dantec dans une lettre relative aux deux précédentes mousses, fait observer M. Schimper, « dit seulement dans sa « lettre que j'ai sous les yeux, qu'après un premier coup d'œil en « attendant un examen plus approfondi, *il ne connait pas de Fissi-* « *dens européen qui puisse être identifié avec le nôtre.*

« Quant au *Bryum* que d'après un Bryologue très-compétent, « je vous ai envoyé sous le nom de *B. filiforme. Dicks (B. julaceum* « *Sm. ex parte)* il me parait se rapporter assez exactement à la « description de ce dernier, son synonyme : *rameaux julacés,* « *feuilles exactement imbriquées, ovales-oblongues, mutiques, d'un vert* « *brillant ou jaunâtre, munies d'une longue nervure de même nuance ;* « *cellules de la base rectangulaires, les moyennes rhombées ou hexago-* « *nales aigues ; celles du tiers supérieur linéaires-obtuses, flexueuses ;* « *lanières du peristome ouvertes sur la carène ; cils appendiculés.*

(Note de M. Miciol.)

SUR LA VERONICA PEREGRINA. L.

Par M. MICIOL.

La *Veronica peregrina*. L. a rarement été signalée en France. Pourret la signale dans le Roussillon, Baucheman à Trianon, M. Serres près de Montpellier et de Rennes (d'après MM. Grenier et Godron). — Boreau l'indique seulement près de Chinon et naturalisée dans le jardin botanique d'Angers. MM. Lloyd, Crouan, Le Gall ne la signalent pas en Bretagne. Cette plante doit donc être ajoutée à la flore de Bretagne puisque je la trouve assez communément à Morlaix et à Saint-Martin-des-Champs.

Elle ne parait pas spontanée, comme dans ces diverses régions, elle est probablement introduite et naturalisée, car c'est une plante commune dans l'Amérique septentrionale au-dessous du Canada et qui se retrouve dans le Mexique, le Brésil, le Pérou,

et qui a été indiquée par Humboldt, Kunth et Bonpland jusque dans le Chili et la Patagonie.

Elle s'est introduite en Europe dans les régions les plus diverses, car on a constaté sa présence en Bohême, en Hollande, près de Hambourg, dans le Brabant et le Luxembourg, à Naples et à Rome, dans la Transylvanie et la Lithuanie. C'est indiquer une puissance de naturalisatiou extraordinaire et qui explique sa présence sur ces points si éloignés.

D'ailleurs, sa synonymie prouve combien on a dû être embarrassé pour la chasser, chaque botaniste la rencontrant dans un pays différent s'est cru obligé de lui donner un nom nouveau, la croyant nouvelle. Linné à lui seul lui a donné trois noms, il l'a appelée Veronica marylandica, V. Romana et V. peregrina. Lamarck lui a imposé ceux de V. carnosula et V. lœvis. L'auteur de la flore de Montauban la nomme V. pallescens, Walter la baptise V. caroliniana, et enfin Humboldt, Kunth et Bonpland l'ont désignée tour à tour sous ceux de V. Xalapensis et V. Chilensis.

Ces noms sont bien spéciaux à une seule localité, aussi le meilleur est encore celui que Linné avait fini par lui donner Veronica peregrina (Veronique voyageuse) qui peint les habitudes de cette plante fort modeste d'ailleurs d'apparence.

Comment et pourquoi est-elle venue à Morlaix ? Si je ne me trompe, elle a dû être apportée par les tabacs d'Amérique et principalement par le Maryland, et c'est sans doute la cause de ses stations dans des points si éloignés et notamment près de Hambourg, l'un des plus grands marchés de tabacs, et près de Lille où M. Lloyd m'a dit l'avoir rencontrée. Lille possède une manufacture de tabacs.

Ce qui me fait pencher pour cette cause c'est que je la trouve extrêmement abondante aux abords de la manufacture. Il est facile de comprendre que le tabac, si visqueux à l'état de plante, peut retenir à sa surface les graines et que les poussières et balayures rejetées ensuite aient entraîné les semences dans le voisinage. Ce fait prouve en faveur de la longévité de la puissance germinative des graines de cette Véronique.

Il montre une des nombreuses causes de dispersion des végétaux à laquelle j'ai déjà dû de constater en France l'*Euphorbia depressa* de Torrey, plante du Sud des Etats-Unis.

Je ne crois pas utile de donner plus de détails sur cette plante dont on peut trouver la description dans la Flore de MM. Grenier et Godron, t. II, p. 595; dans le Prodomus de de Candolle, t. X., p. 482; dans Lamarck fl. fr. 2, p. 441, et dans les flores américaines.

Elle a été figurée par Reichenbach dans ses illustrations (Rahb. incon. I t. 36 f. 74, 75, 76) et dans Flore Danica pl. 407.

SUR QUELQUES ALGUES DU NORD-FINISTÈRE

Par M. MICIOL

I

FUCACÉES

Ectocarpus secundus, Ktg. — Cette forme créée par Kützing pour une algue des environs de Biarritz est une petite espèce parasite des Polysiphonia, elle est assez voisine de l'*E. Griffithsianus. Le Jol.* (*E. brachiatus* Griff E. *cruciatus* Ktg), que l'on rencontre fréquemment sur le *Rhodymenia palmata.*

Elle en diffère par sa taille notablement plus petite, par ses ramules supérieures atténués, rigidules et penchés. Elle n'a pas été signalée dans la florule des frères Crouan.

E. sphacelarioides, Crn. in-florule, 162. — Espèce non-publiée par Crouan dans les Exsiccata et indiquée comme rare. Elle se retrouve dans notre région parasite sur le *Desmarestia aculeata.*

E. crassicaulis, Crn. in-florule, 162. — Même observation que pour la précédente; se trouve également parasite sur le même Desmarestia. Je l'ai rencontrée à Saint-Efflam, près Plestin, Côtes-du-Nord).

Elle est surtout caractérisée par sa tige relativement grosse, ses ramules subdivariqués, terminés par un long poil fin.

E. Landsburgii, Harv. Phyc. Brit. pl. 233. — Signalée par les Crouan comme rare; cette curieuse algue, si remarquable par la divarication de ses branches, par ses ramules courts,

presque épineux, presque toujours simples, presque perpendiculaires sur les branches renflés au sommet, a été trouvée d'abord à Lamlash dans l'Ile d'Arran (Irlande), par M. Landsborough, puis en Ecosse par M. Harvey et enfin dans la rade de Brest par MM. Crouan.

Elle existe aussi à Primmel, près Plougasnou, parasite sur le *Desmarestia aculeata.*

Sphacelaria. — On trouve parfois sur Fucus serratus un Sphacelaria remarquable par ses tiges simples, munies seulement de quelques branches très-courtes, très-espacées, se rapprochant du *S. radicans Ag.* mais en différant par la structure des frondes. Je n'ai pu étudier encore sa fructiücation qui paraît être supportée par ces branches très-courtes et être paniculée comme dans le *S. racemosa. Grev.*

Bryopsis tenuissima Moris et de Notaris, fl. Car. (*Derbesia marina. Solier. — Derbesia tenuissima, Crn.)* mérite d'être indiqué, car il a été signalé comme rare dans la rade de Brest. Il se rencontre aussi à l'ile Ricard, dans la rade de Morlaix.

Ce végétal, d'un beau vert, se retrouve surtout dans les mers Méditerrannée et Adriatique. Il a été récolté également aux îles Féroë.

Elachista gracilis, Ktg (sub nomine *Phicophyla gracilis).* — Cette espèce croit sur le Fucus vesiculosus, mêlée parfois à *l'E. fucicola. Fr.*, mais tout en restant distincte elle se rapproche de l'*E. flaccida Aresch.* tout en ne méritant pas son nom de *gracilis* car elle est plus grande que la plupart des autres espèces du même genre.

Elle n'a pas été encore signalée dans le Finistère et je l'ai rencontrée sur le Fucus vesiculosus à Santec.

Dictyota dichotoma, *var implexa et var intricata.* — Bien que l'on puisse suivre toutes les formes du *Dictyota dichotoma* par passages insensibles depuis le type jusqu'à ses très-nombreuses variétés et que même sur le même pied on puisse parfois trouver des formes différentes, je pense qu'il y a lieu de distinguer la forme *intricata* et la forme *implexa* bien que semblables de port. MM. Crouan les avait réunies, mais la disposition des fructifications permet de les différencier. Dans la première, en effet,

elles sont éparses dans les segments, et dans la seconde réunies dans le bas des frondes excepté sur les bords. M. Kützing fait une espèce de la seconde qui, en réalité, n'est qu'une variété du type, mais variété méritant d'être séparée.

Laminaria Saccharina, L. — On trouve parfois sur nos côtes une forme singulière de cette Laminaire. Le sommet se soude avec la base et finit, détaché du stipe, par former une couronne complète. Cette bizarrerie peut être signalée ; elle se rencontre dans la rade de Morlaix, je l'ai plusieurs fois observée sur les Laminaires apportées à quai pour les besoins de l'agriculture.

Cystoseira. — Les Cystoseira des côtes du Finistère mériteraient une étude plus complète de leurs diverses formes. Ces formes sont en effet si nombreuses qu'il est difficile de les distinguer bien nettement, bien qu'elles ne se rapportent qu'à un nombre restreint d'espèces.

Le grand genre *Cystoseira* créé par C. Agardh pour séparer de la vague dénomination de Fucus diverses espèces reconnues par Linné, Turner, Gmelin, Hudson, etc., a donné lieu à divers démembrements. Endlicher en a séparé le genre Hormisira, M. Decaisne, les Blossevillea ; M. Gréville, le Coccophora. Tel qu'il est resté, il comprend encore, d'après Endlicher, Supp. III, p. 30, 22 espèces. Kützing (*Phyc. gén.*) le subdivise ainsi :

Treptacantha.....	4	espèces,
Halerica.....	9	—
Phyllacantha.....	14	—
Cystosira	21	—
Sirophysalis!.....	9	—

soit 57 espèces, mais il y a lieu de croire que plusieurs d'entre elles pourraient être réunies. En l'état, on peut admettre les genres de ce dernier auteur, comme sous genres, et une étude plus approfondie permettra sans doute d'en réduire le nombre des espèces.

Quelles sont celles que nous pouvons rencontrer sur nos côtes :

6, d'après Endlicher, les C. ericoïdes, granulata, barbata, discors, abrotanifolia et fibrosa.

Kützing désigne les C. (*Halerica*) ericoïdes, C. (*Phyllacantha*) granulata et sa variété Chauviniana, C. (*Phyllacantha*) fibrosa, C.

barbata, C. paniculata, C. abrotanifolia, C. patentissima et C. discors et porte ce nombre à 8.

M. Harvey (Phyc. Brit.) signale les C. ericoïdes granulata, barbata, fœniculacea et fibrosa et enfin Crouan (in-florule p. 171) n'en signale également que cinq, les mêmes, seulement il désigne sous le nom de C. discors le C. fœniculacea de Harvey.

Il est quatre de ces espèces qui ne peuvent donner lieu à aucune ambiguité, ce sont les C. éricoïdes, C. granulata, C. barbata et C. fibrosa.

Le C. discors seul peut présenter des difficultés qui augmenteraient encore si on voulait comparer les formes méditerranéennes et celles de l'Océan.

Ces formes peuvent se ramener à quatre principales: paniculata ou fœniculacea, abrotanifolia, patentissima et discors, et pent-être, suivant l'opinion de Mᵉ Griffiths, une des plus célèbres phycologues de l'Angleterre, ces espèces ou variétés proviennent-elles d'un même type modifié par les courants, la profondeur de l'eau. Elle signale l'influence de la saison pendant laquelle on les recueille, mais à toutes les époques on peut rencontrer les diverses formes sur la côte nord du Finistère.

Voici, d'après Kutzing, les différences qui le caractérisent :

Fœniculacea : Tiges rameuses, rameaux irréguliers disposés rigides, muriqués.— Carpophores simples. Pinnules filiformes très rameuses au-dessus des aerocystes.

Abrotanifolia : Tiges rameuses à rameaux primaires pinnés presque régulièrement, rameaux secondaires paniculés moins rigides — Carpophores doubles ou rameux — Pinnules plus larges quoique étroites planes.

Patentissima : Tiges très rameuses, rameaux débiles, grêles disposés sans ordre régulier — Carpophores bifurqués plus petits — Aerocystes à peines plus larges que les feuilles.

Discors : Tiges inférieurement muriquées, rameaux régulièrement pinnés, larges et aplatis — Carpophores épais, oblongs, obtus, rameux, pinnules larges. Toutes les dimensions plus larges que dans la forme abrotanifolia.

On peut observer sur nos côtes toutes ces formes, mais plus rarement la forme C. abrotanifolia qui se trouve au contraire

abondante dans la Méditerrannée et on pourrait suivre en partie les indications de Kützing et séparer ainsi le Cystoseira discors Ag. signalé dans Crouan comme seule espèce bretonne.

C. fæniculacea. Grev. à carpophores simples.

C. Discors. Ag. à carpophores divisés et rameaux larges et rigides pinnés.

Var. *Abrotanifolia*, à rameaux étroits et peu rigides, pinnés.

Var. *Patentissima* à rameaux filiformes et mous, distribués sans ordre autour des tiges.

En terminant, je dois signaler qu'il se rencontre sur nos côtes une variété du *Cystoseira fibrosa* qui ne me parait différer du type que par la largeur des ramules qui atteint un demi-centimètre et au-delà. Cette belle variété, que j'ai recueillie à Roscoff, mériterait peut-être d'être distinguée.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Au commencement d'octobre 1879 *(Journ. offic.* du 18 octobre 1879) on a découvert à un kilomètre de Guissény, sous un amas de roches appelé « Dibennou » une caverne de quinze mètres de long sur quatre de large, présentant deux orifices, l'un regardant la mer et à 3 m. au dessus du niveau moyen, l'autre dirigé vers la campagne.

Le sol de cette caverne était, sous la terre accumulée, formé d'une couche de cendre sur une couche de charbon et ces deux couches reposaient sur une sorte de dallage en pierres sèches. Au dessous de ce dallage ont été recueillis des ossements humains des débris d'urnes celtiques, et de nombreux ossements de mammifères dont quelques unes n'appartiennent plus à la faune, et enfin un marteau de pierre et une hâche de porphyre polie et tranchante. Cette caverne était apparemment une grotte sépulcrale.

MORLAIX. — IMPRIMERIE JULES MAUGER, RUE DE BREST, 11.

SOMMAIRE

	Pages.
Liste des Membres admis depuis le dernier fascicule.....	3
Procès-verbaux des séances.....	5
Note sur la Consommation de la Viande et des Boissons à Morlaix (M. le Dr Sanquer).....	14
Origine des Contes populaires bretons (*suite*) (M. Luzel)..	24
Verre et Vitraux (M. Clech).....	30
Notes entomologiques (M. Hervé).....	37
Floraison d'un Agave à Morlaix (M. Prat-Carrabin).....	38
Plantes rares ou nouvelles pour le Finistère (M. Miciol)...	38
Catalogue des Discomycètes de l'arrondissement de Morlaix (M. le comte de Guernisac)	40
Etudes préhistoriques (M. Lukis).....	46
Mousses nouvelles pour le Finistère (M. Le Dantec).....	55
Sur la *Veronica peregrina* (M. Miciol).....	58
Sur quelques Algues du Nord-Finistère (M. Miciol).....	60
Note bibliographique.....	64

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

DU FINISTÈRE

DEUXIÈME ANNÉE

1880

PREMIER FASCICULE

MORLAIX

IMPRIMERIE JULES MAUGER

11, RUE DE BREST, 11

1880

LISTE DES MEMBRES

REÇUS DEPUIS

LA PUBLICATION DU DERNIER BULLETIN

MEMBRES TITULAIRES

MM. LE BRAS, Morlaix ;
GUYOMAR, Architecte, Morlaix ;
LE GUAY, Commissaire de la Marine, Morlaix ;
De LAMASE, Rédacteur en chef de *Ar Wirionez*, Morlaix ;
Comte de GUERDAVID, Morlaix ;
ROQUES, Professeur au Collége, Morlaix ;
MOREL (Armand), Morlaix ;
LE DANTEC, Brest ;
HUET, Avocat, Morlaix ;
JEGO, Morlaix ;
Capitaine SAMALENS, à Morlaix ;
De LAUZANNE (Henri), à Saint-Martin ;
Du RUSQUEC, maire de Sibiril ;
LE GOFF (Jules), à Morlaix ;
DUCLOS, notaire, à Carhaix ;
FEILLET, percepteur, à Taulé.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. DELAGE, docteur ès-sciences, aggrégé de l'Université, à Rennes ;
BAROT, à Reims ;
CRIE, professeur à la Faculté des sciences, à Rennes ;
MACÉ, préparateur à la Faculté de médecine, à Nancy ;
De QUELEN, à Locarn (Côtes-du-Nord) ;
VALLÉE (Théodore), directeur de l'usine de Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord) ;
TILLET, botaniste, à Lyon ;

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1879

Présidence de M. MICIOL.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations, il est procédé à l'admission de MM. Le Bras, de Morlaix, comme membre titulaire, et Delage, professeur au lycée de Rennes, comme membre correspondant.

Trois présentations sont faites à la Société.

MM. Guyomar, architecte de la ville, présenté par MM. Miciol et Hervé.

Le Guay, commissaire de la marine, par MM. Hervé et Miciol.

De Lamase, rédacteur de *La Vérité*, par MM. Cornu et Miciol.

Le vote aura lieu à la première séance.

M. le président annonce l'achèvement des travaux d'agencement de la salle du Musée de la Société.

Il donne communication de lettres de MM. Jules Simon et Henri Martin, de l'Académie française, Ménier, député, et Laurent, publiciste, et des réponses qu'il leur a adressées au nom de la Société.

Présentation est faite d'ouvrages offerts par MM. Ménier, Laurent, Th. Lefebvre.

M. le docteur Ignacio Bolivar, entomologiste de Madrid, a aussi envoyé à la Société diverses brochures sur les Hémiptères et les Orthoptères.

Des remerciements sont votés par la Société.

A propos de la lettre de M. Henri Martin et de la réponse qui lui a été adressée, une discussion s'engage sur la question de conservation des monuments celtiques ou mégalithiques de la région, ainsi que des curiosités naturelles d'Huelgoat, menacées d'une destruction prochaine.

MM. Puyo, Le Marchand, de Lanlay, Duval, Miciol, prennent part à la discussion.

Il est décidé par la Société qu'un inventaire des monuments mégalithiques de l'arrondissement sera dressé, à l'aide d'un questionnaire spécial adressé aux maires, curés, instituteurs, etc., —

que les autorités compétentes seront saisies de la question de leur conservation, et, qu'attendu l'urgence, des démarches seront immédiatement faites pour arrêter la destruction des richesses naturelles d'Huelgoat.

Communication est faite des notes suivantes :

De la Bretagne à l'Académie française, à l'occasion de l'ouvrage de M. R. de Kerviller.

Résultat des fouilles d'une grotte à Guissény.

Lecture, par M. le docteur Sanquer, de la première partie d'un travail important et inédit de feu M. Le Morvan, ancien principal du collége de Lesneven, sur l'histoire des hôpitaux de Morlaix, à partir du quinzième siècle.

M. Miciol présente une note sur une nouvelle cause de transport des espèces végétales.

En terminant la séance, le président rappelle à la Société que, aux termes des statuts, il sera procédé au renouvellement du Bureau, à la prochaine réunion, et il invite, en conséquence, les membres de la Société à vouloir bien y assister.

La séance est levée à neuf heures.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE

Présidence de M. Miciol.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations, le Président annonce le décès de M. Le Moult, et exprime les regrets que sa perte doit inspirer à la Société.

Sont admis comme membres titulaires : MM. Guyomar, architecte, Le Guay, commissaire de la marine et de Lamase, rédacteur en chef de *Ar Wirionez*.

Cinq présentations sont faites à la Société :

MM. Le comte de Guerdavid, présenté par MM. Miciol et Hervé.

Roques, professeur au collége, par MM. Chabrier et Miciol.

Morel (Armand), de Morlaix, par MM. Ch. Labbé et Miciol.

Le Dantec, de Brest, présenté par MM. Le comte de Guernisac et Miciol.

Le vote aura lieu à la première séance.

Le Président rend compte de la situation de la Société qui est très-prospère et reçoit partout de vives adhésions. Il résume l'ensemble des travaux présentés pendant l'année.

Il annonce que M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a accusé réception de la notification de constitution de la Société.

Il est donné lecture de lettres de MM. Henri Martin, Jules Simon, Lloyd, le Préfet des Côtes-du-Nord.

M. Hervé dépose sur le bureau une série d'ouvrages offerts par M. Vendryès, de Paris. La Société charge le Président de transmettre ses remerciements à M. Vendryès.

M. Henri Martin annonce qu'il est nommé président d'une commission créée par l'Etat pour assurer la conservation des monuments mégalithiques et des blocs erratiques. Il insiste sur le concours que la Société d'Etudes scientifiques du Finistère doit donner à cette œuvre utile.

M. Jules Simon offre à la Société son ouvrage : *Le Devoir.*

M. Le Dantec, de Brest, fait connaître une nouvelle plante pour la Flore du Finistère, le *Lotus parviflorus, Desf,* trouvé à Brest.

M. Lloyd, signale une nouvelle fougère, non-seulement pour le Finistère, mais pour la France, l'*Hymenophyllum Wilsoni. Sm.*, trouvée à Commana.

Aux termes du règlement, le Secrétaire-Archiviste présente à la Société la liste des ouvrages reçus pendant l'année 1879.

Le Président annonce que les pouvoirs du Bureau sont expirés, et que, conformément aux Statuts, il y a lieu de procéder à la constitution d'un nouveau Bureau.

Sur la proposition de M. Ritter, des remerciements sont votés au bureau sortant.

Le vote ayant eu lieu, le scrutin est dépouillé, et donne le résultat suivant :

Sur vingt-cinq votants, M. Miciol réunit, comme Président, 24 voix ; comme Vice-Présidents, M. Lukis obtient 22 voix, M. Puyo, Edmond, 17 voix, M. Sanquer, 8 voix; comme secrétaire, M. Hervé obtient 24 voix; comme Secrétaire-Adjoint, M. Camus, 23 voix, et comme trésorier, M. Le Sévère, 24 voix.

En conséquence, le Bureau, pour l'exercice 1880, est constitué comme suit :

Président.....	MM. Miciol ;
Vice-Présidents.....	Lukis ;
»	Puyo, Edmond ;
Secrétaire-archiviste.....	Hervé ;
Secrétaire-adjoint.....	Camus ;
Trésorier.....	Le Sévère.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1880

Présidence de M. MICIOL.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Trésorier expose la situation financière de la Société.

RECETTES

121 cotisations de membres résidants.....	1210 francs.
16 cotisations de membres correspondants..	80
Total des recettes.....	1290 francs.
Reste à recevoir : de 10 membres résidants..	100 francs.
— de 6 memb. correspondants	30
Total à recouvrer	130 francs.

DÉPENSES

Frais d'impression du bulletin (1er fascicule).	1er tirage (300 exemp.) 193. / 2e tirage (200 exemp.) 100.	293 fr
Imprimés et registres divers		86 10
Fournitures de bureau et frais de correspondance.....		56 60
Frais divers		16 90
Frais d'empaillage		13 50
Transport de vitrines.....		2 40
Gratification au concierge de la mairie.....		30 »»
Total des dépenses.....		499 fr. 10

BALANCE

Recettes.....	1290 fr.
Dépenses.....	499 10
Solde en caisse au 31 décembre 1879 ...	790 fr. 90

Les comptes du Trésorier sont approuvés par l'Assemblée.

M. le Président fait observer qu'il reste encore à payer sur l'exercice 1879, les réparations et installations faites à la salle du Musée, montant à environ 426 francs et les frais d'impression du deuxième fascicule du Bulletin, actuellement sous presse, qui s'élèveront à environ 260 francs; mais que néanmoins, malgré ces dépenses, dont les plus fortes (installation du Musée) ne se reproduiront plus, l'exercice se solde définitivement avec environ cent francs en caisse.

Sont admis, après vote, comme membres résidants, MM. le comte de Guerdavid, Roques, professeur au collége de Morlaix, Morel (Armand) et Le Dantec, de Brest.

Est présenté comme membre correspondant, M. Barot, de Reims, par MM. Hervé et Miciol.

Le Président dépose sur le bureau une brochure intitulée : *Mélanges de géographie et d'ethnographie*, par M. l'amiral Fleuriot de Langle, offerte par lui, trois années de la *Revue de Zoologie*, une année des *Annales de la Société entomologique de France*, et le *Bulletin* (année 1877) *de la Société de botanique de France*, donnés par M. Vendryès.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Quillien, de la Roche-Derrien, offrant à M. Th. Lefèbvre, pour la Société, ses *Poésies bretonnes*, et d'une lettre à ce sujet de M. Th. Lefèbvre.

M. Delage, de Rennes, a envoyé un important mémoire sur l'étude géologique des lignes d'Avranches à Dol, de Dol à Lamballe et de Rennes à Saint-Malo. Ce travail est accompagné de planches représentant le résultat de ses recherches. M. Miciol fait ressortir, entr'autres points, le fait de l'affaissement du sol de la Bretagne, affaissement relativement rapide, et qui, pouvant être évalué à vingt centimètres par siècle, correspondrait à une période facile à déterminer pour chaque localité.

M. Clech donne lecture de la suite de son étude sur l'histoire des vitraux en Bretagne. Ce travail sera continué dans l'une des prochaines séances.

M. Delestre offre à la Société, pour son Musée, une remarquable épreuve photoglyptique d'une portion de la surface solaire, exécutée à l'Observatoire de Meudon, par M. Janssen, membre de l'Institut, directeur de cet Observatoire. Ce don est accompagné d'une note sur la constitution physique de la photosphère solaire. La Société décide que des remerciements seront adressés par le Bureau à M. Delestre.

M. E. Labbé du Bourquet trace l'historique du corsaire l'*Alcide*, perdu à l'entrée de la rade de Morlaix, le 23 décembre 1747, à la suite d'un combat contre un navire anglais qu'il avait coulé le 21 décembre 1747.

Divers objets provenant du sauvetage de l'*Alcide*, opéré en ce moment par M. Guérin, sont offerts à la Société par M. Le Guay.

M. l'amiral de Langle fait une communication orale sur la relation entre les noms sanscrits et les noms bretons des instruments agricoles et des vêtements. Il présente à cet égard des observations sur la nécessité de reviser les lexiques bretons.

M. le docteur Sanquer dépose un tableau donnant le relevé des températures à Morlaix, du 17 décembre dernier au 8 janvier courant.

M. Miciol lit une note sur l'existence, dans le Finistère, de deux mousses portugaises: le *Bryum juliforme* et le *Fissidens algarvicus*, non encore signalées en France et déterminées par M. Debat.

La séance est levée à neuf heures et quart.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER

Présidence de M. MICIOL.

La séance est ouverte à une heure de l'après-midi.

Quarante-deux membres sont présents.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est procédé à l'admission de M. Barot, de Reims, comme membre correspondant.

Sont présentés, comme membres résidants :

MM. Huet, avocat à Morlaix, présenté par MM. Miciol et Hervé.
Jégo, à Morlaix, par MM. Miciol et Hervé.
Samalens, capitaine de gendarmerie, par MM. Prat et Miciol.
De Lauzanne, Henri, à Morlaix, par MM. Le Sévère et Miciol.
Le Goff, Jules, étudiant à Morlaix, par MM. Sanquer et Hervé.
Du Rusquec, maire de Sibiril, par MM. Chabrier et Miciol.
Duclos, notaire à Carhaix, par MM. Le Marchand et Miciol.

Et comme membres correspondants.

MM. Crié, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, présenté par MM. Delage et Miciol.
Macé, préparateur à la Faculté de médecine de Nancy, par MM. Miciol et Hervé.
De Quélen, propriétaire à Locarn, par les mêmes.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Broca, sénateur, invitant la Société à s'occuper des études ethnologiques relatives à la Bretagne; il a envoyé deux exemplaires de mémoires publiés par lui et traitant de cette question.

M. Théodore Lefèbvre, de Paris, fait don à la Société de l'important traité d'anthropologie du docteur Topinard.

M. Vendryès envoie, pour la bibliothèque, un certain nombre de publications de diverses Sociétés savantes.

M. Roques dépose sur le bureau un ouvrage considérable : le Dictionnaire de l'Industrie et du Commerce en 12 volumes.

Madame Donelly offre, pour le Musée de la Société, deux aquarelles encadrées représentant divers coquillages d'une exécution et d'un fini remarquables.

Parmi les objets destinés aux collections et pour le Musée, la Société reçoit : de M. de Lauzanne, des œufs d'oiseaux du pays, ainsi que deux *Loxia coccotraustes*, L. oiseaux rares tués dans la région.

De M. Barot, des fossiles de terrains crayeux et des terrains tertiaires d'eau douce;

De M. Picaud, un Trigonocéphale;

De M. de Tonquédec, un vanneau empaillé;

De M. H. Alexandre, une mappemonde solaire ancienne, gravée sur cuivre, et paraissant de facture suédoise.

La Société décide que des remerciements seront adressés en son nom aux donateurs.

Le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative à la réunion des Sociétés savantes de France, à la Sorbonne, et aux conditions que devront remplir les délégués. Une note relative à cette lettre a déjà été insérée dans les journaux de la localité.

La Société décide qu'elle sera représentée à la réunion de la Sorbonne : 1° par des membres qui communiqueront des Mémoires scientifiques : MM. le docteur Quintin, de Kéricuff, Delage; et 2° par des délégués auditeurs : MM. le docteur Sanquer, le Maire de Morlaix et Hervé.

Le Président dépose sur le bureau le deuxième fascicule de l'exercice 1879 du Bulletin des travaux de la Société.

La Société décide ensuite qu'elle sera abonnée au journal *La Nature*.

Sur la demande d'un certain nombre de Membres, qui souscrivent à cet effet une cotisation de un franc, ces Membres seront abonnés en outre, *au Cosmos*, journal scientifique de l'abbé Moigno, dont les exemplaires resteront la propriété de la Société. Ceux qui désireront recevoir cette publication sont invités à s'inscrire chez le Secrétaire.

M. Delage, membre correspondant à Rennes, fait une communication sur les calcaires des terrains tertiaires de la Bretagne, et sur les ressources qu'ils présentent au point de vue de la fabrication des chaux hydrauliques et des ciments.

M. de Kéricuff lit un mémoire sur une nouvelle théorie de la scintillation des étoiles. Ce travail reçoit l'approbation de la Société pour être présenté en séance à la Sorbonne.

M. Lukis continue la lecture de son travail sur les monuments préhistoriques et en particulier sur ceux de la Bretagne. L'honorable Vice-Président présente à la Société diverses planches et dessins types des principales formes de ces monuments.

M. Hervé donne lecture d'une lettre de M. Th. Lefèvre qui résume une théorie de divers auteurs sur la question des ces monuments.

M. Hervé fait ensuite passer sous les yeux des assistants les insectes dont les noms sont signalés dans la note entomologique insérée au deuxième fascicule.

La séance est levée à deux heures.

SÉANCE DU 11 MARS

Présidence de M. MICIOL.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Il est procédé à la nomination de MM. Huet, Le Goff (Jules), Jégo, Samalens, de Lauzanne, du Rusquec, Duclos, comme membres résidants, et de MM. Crié, Macé et de Quélen, comme membres correspondants.

Sont présentés, comme membres résidants :

M. Feillet, percepteur à Taulé, par MM. Le Normand et Miciol.

Et comme membres correspondants :

MM. Vallée (Théodore), Directeur de l'usine de Belle-Isle-en-Terre, et Tillet, botaniste à Lyon, les deux par MM. Miciol et Hervé.

La Société a reçu plusieurs dons :

De M. le comte de Guernisac, une collection de Lépidoptères des perdrix et lagopèdes ;

De M. Vendryès, des publications de Sociétés savantes ;

De M. Th. Lefèbvre, divers ouvrages, et notamment les *Instructions anthropologiques* de M. le docteur Broca.

De M. de Lauzanne, divers oiseaux, des minéraux et plusieurs brochures ;

De MM. de Kergariou, Le Bolloch, Duclos et Soing, plusieurs oiseaux ;

De M. Dyèvre, un échantillon de *grauwacke fossilifère* ;

De M. Delestre, une photographie de l'Observatoire de Meudon ;

De M. Le Goff, un putois.

La Société d'Etudes Scientifiques d'Angers envoie la collection de ses publications et demande l'échange avec celles de la Société ; l'Assemblée vote cet échange.

M. le Président donne communication du questionnaire relatif à la conservation des monuments mégalithiques, envoyé par M. Henri Martin, et expose la suite à donner à ces recherches. Il présente ensuite le questionnaire ethnologique de M. le docteur Broca, et invite les membres de la Société, à aborder ces études.

La Société décide la nomination d'un Conservateur de son Musée qui sera prochainement ouvert.

M. Roques, professeur au Collége, est nommé Conservateur.

Elle décide ensuite la création d'une section chargée spécialement d'examiner les questions relatives aux Beaux-Arts et notamment au Musée artistique que la ville de Morlaix vient de créer.

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Clech, Mahéo, Miciol, Nicolas, Puyo (Edouard), de Tonquédec, de Tromelin.

M. Puyo (Edmond) expose le résultat des fouilles qu'il a faites à Bagatelle, près Morlaix, dans un cimetière gallo-romain. Il montre à la Société divers objets, ustensiles, et monnaies provenant de ces fouilles, entr'autres une sorte de fourchette, d'un type jusqu'alors inconnu des archéologues.

M. Picaud lit une note sur le Calvaire de Plougastel ; sur sa demande, la Société charge le Président de transmettre à la Commission des monuments historiques, le vœu qu'elle formule en faveur du classement de cet édifice.

M. de Lauzanne présente le catalogue ornithologique des environs de Morlaix.

M. Miciol décrit la bande de *Grauwacke* du Finistère, à propos de l'échantillon de M. Dyèvre.

Il fait ensuite un rapport sur un important travail de M. Crié, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, membre correspondant de la Société, sur la flore fossile de l'Ouest de la France, et sur les climats aux époques géologiques.

M. le docteur Sanquer lit une intéressante note sur les questions relatives au recrutement, dans l'arrondissement de Morlaix.

M. Lukis présente les types des monnaies d'or trouvées récemment à Roscoff.

Il fait ensuite une communication sur le Gui, et sur sa présence sur le Chêne.

La séance est levée à neuf heures un quart.

NOTE SUR LA SCINTILLATION

DES ÉTOILES

Par M. de KERICUFF

(Lue en Séance des Sociétés Savantes, à la Sorbonne)

Le phénomène de la scintillation a dû être connu de tout temps ; il suffit de regarder le ciel, par une nuit sereine surtout, quand l'air est très-pur. Mais si ce phénomène était connu, l'explication ne l'était pas.

Je ne parlerai pas ici de toutes les suppositions des géomètres et philosophes anciens.

J'arrive de suite à la première explication vraiment scientifique : celle d'Arago.

Malgré les petites dimensions de la pupille, on peut admettre que, dans le faisceau de rayons émanant d'une étoile et pénétrant dans notre œil, des rayons de droite comparés à des rayons de gauche, par exemple, ont pu traverser des couches d'air de densité différente, depuis leur entrée dans l'atmosphère.

Résultat : tous les faits connus d'interférence ; d'où toutes les apparences observées dans la scintillation : variations d'éclat et de couleurs.

Mais les dimensions de la pupille sont trop petites pour qu'on pût admettre cette explication et le rejet de sa théorie fit beaucoup de peine à l'illustre Arago.

Plus tard, M. de Montigny, en Belgique, après longues et nombreuses observations, dit que, l'air étant toujours plus ou moins en mouvement, il pouvait passer devant le rayon d'une étoile, dans des instants très-rapprochés, des couches d'air de densité différente d'où résultaient les faits connus.

Mais cela n'expliquait pas pourquoi l'intensité du phénomène diminue avec la distance polaire des étoiles.

Vers la même époque, il y a de vingt à vingt-cinq ans, (je n'ai pas maintenant la date précise), j'adressais à l'Académie des sciences une note dans laquelle je donnais une théorie générale et complète du phénomène.

Voici cette théorie, que j'ai modifiée depuis : la terre, en tournant autour de son axe, entraine son atmosphère avec elle. Le rayon émané de l'étoile pénètre donc dans l'air par les points successifs qui se présentent devant l'onde lumineuse.

Il en résulte que, si la vitesse du mouvement de ces points est suffisante, l'onde peut traverser, dans des instants successifs rapprochés, des couches d'air de densité différente.

Déterminons cette vitesse.

Pour cela je me place au pôle même de la terre. Le pôle céleste sera au zénith, l'équateur céleste à l'horizon.

La calotte sphérique atmosphérique dont le sommet est au zénith, et la base horizontale, fera un tour complet autour de l'axe vertical en 24 heures sidérales.

Si on connaissait la limite extrême de l'atmosphère, on aurait de suite, au moyen de la formule : $C = 2\ \pi\ R$, la vitesse de tous les points depuis l'œil où elle est zero jusqu'à la limite à l'horizon où elle est maximum.

Admettons 80 kilomètres pour l'épaisseur de l'atmosphère.

Comme nous ne sommes pas au centre de la terre, le rayon mené d'une étoile située à l'horizon à mon œil, rencontre l'atmosphère obliquement.

Il sera plus long que le rayon vertical, soit 120 kilomètres.

Mais, pour simplifier, comme c'est toute l'épaisseur de l'atmosphère qui intervient, on voit facilement que, dans la question, on peut supposer une épaisseur moyenne de 100 kilomètres.

Cela nous donnera une vitesse de 7^m par seconde de temps, et $0^m\ 7$ par dixième de seconde, à l'horizon. C'est plus que suffisant.

La vitesse va en diminuant du point limité à mon œil où elle est zéro, et de l'horizon au zenith où elle est aussi zéro ; mais entre ces limites l'onde lumineuse aura traversé des couches d'air de densité le plus souvent différente, et dans des instants successifs, suffisamment petits.

Mais l'intensité du phénomène variera comme la vitesse. La loi est facile à déterminer.

En effet, considérons une étoile quelconque, à 5° par exemple de distance polaire, pour fixer les idées.

Si l'on coupe la calotte sphérique atmosphérique par un plan parallèle à la base et passant par l'étoile, on voit facilement que le rayon de cette nouvelle base ne sera autre chose que le *sinus* de l'angle de la distance polaire de l'étoile.

La vitesse, et, par suite l'intensité sont donc proportionnelles au *sinus* de la distance polaire de l'étoile. Si je change de latitude depuis le pôle jusqu'à l'équateur, l'inclinaison de l'axe de la calotte sphérique sur l'axe du mouvement variera de zero à 90°, mais on trouve facilement que la loi reste la même (1).

Ainsi, en général, la vitesse, prise à une distance suffisante de l'œil et du pôle, sera suffisante aussi pour produire de petites variations de réfraction, et de petites variations de vitesse de l'onde lumineuse. Ces dernières auront une grande part dans le phénomène, de la manière suivante: Par suite des effets connus de l'interférence, ces petites variations de vitesse auront pour résultat des extinctions de lumière et des variations d'éclat et de couleur, selon que le retard varie entre une demi-onde et une onde entière.

L'observateur au pôle pourrait croire que c'est tout.

Mais on sait que la réfraction est proportionnelle au *cosinus* de la hauteur de l'étoile au-dessus de l'horizon par conséquent les effets des variations que nous avons déterminés seront aussi proportionnels au *cosinus* de la hauteur.

Ainsi, en général, si l'on désigne par I l'intensité du phénomène, par I_1, la part due à la distance polaire de l'étoile, par I_2 la part due à sa hauteur au-dessus de l'horizon, par sa distance polaire de l'étoile, on aura: I_1 et I_2 étant les intensité partielles respectivement à 90° de distance polaire et zéro degré de hauteur.

$$I = \left(I_1 + I_2 \, Cos. \, h\right) Sin \, D$$

(1) Le mouvement n'est plus le mouvement absolu des points de l'atmosphère, comme pour l'observateur au pôle, mais le mouvement relatif, mouvement point d'atmosphère, mouvement observateur.

De fait, le phénomène m'a toujours paru s'accorder avec cette formule sur un très-grand nombre d'observations en divers lieux, sauf les perturbations dues aux mouvements propres de l'atmosphère et à son état actuel en différentes régions du ciel.

Et j'ai observé depuis 7° de longitude *ouest* jusqu'à 8° *est*, et depuis 51° de latitude *nord* jusqu'à 34° de latitude *nord*.

Il serait intéressant d'avoir des observations des régions polaires et des régions équatoriales.

A première vue, on peut croire quelquefois que telle étoile scintille plus que telle autre, quoique toutes deux dans les mêmes conditions.

Cela n'est qu'une apparence et tient à ce que telle étoile a plus d'éclat que telle autre étoile.

Telle est la belle étoile *Sirius*, dont la scintillation et les variations de couleur ont tant d'ampleur (jaune d'or, bleu, vert, orangé, rouge) ; il y a naturellement plus de différence entre les grands éclats et les extinctions d'une belle étoile qu'entre les mêmes d'une étoile moins belle. Par contre on remarquera plus d'acuité dans les petites étoiles.

Quant aux planètes, elles scintillent aussi, comme toute lumière réduite à un diamètre suffisamment petit, mais non au degré des étoiles qui sont réduites à un point.

Je les ai souvent observées.

Ainsi *Vénus* scintille avec une certaine ampleur de zéro à 15° au-dessus de l'horizon.

En terminant je dirai que M. Respighi, en Italie, paraîtrait avoir eu, il y a quelques années, l'idée de faire intervenir la rotation de la terre dans le phénomène de la scintillation.

Ne connaissant pas moi-même son mémoire, je ne puis le faire connaître.

Saint-Pol-de-Léon, le 6 janvier 1880.

H. DE KERICUFF.

ÉTUDE DES COUCHES

RENCONTRÉES

Dans le parcours du Chemin de fer d'Avranches à Lamballe

AVEC COUPE EN TRAVERS

DE REDON A SAINT-MALO

Par **M. DELAGE**, Docteur ès-Sciences

(Présenté en 1880, à la session des Sociétés Savantes à la Sorbonne)

Dans cette étude, j'indiquerai ce que l'on observe dans les tranchées et les résultats obtenus par un ingénieur du chemin de fer de l'Ouest, M. Mazellier, qui, non seulement, a relevé avec le plus grand soin les sondages qu'il a fait exécuter, mais encore a fait construire des caisses spéciales renfermant tous les produits de ces sondages couche par couche. Les schistes que nous rencontrons sur tout le parcours de la ligne d'Avranches à Lamballe sont de même époque. A la station de la Mage-Penel (chemin de fer de Granville à Avranches), on le voit nettement en stratigraphie discordante avec les poudingues et les schistes rouges situés au-dessus. Je diviserai ce travail en plusieurs parties.

1ro Partie : d'Avranches à Dol.
2e Partie : Coupe en travers de Redon à Saint-Malo.
3e Partie : De Dol à Lamballe.

1re PARTIE

D'AVRANCHES A DOL

La ville d'Avranches est bâtie à l'extrémité d'un coteau au pied duquel coule la Sée. En allant de la gare du chemin de fer à la rue de la Constitution, par un chemin très-rapide, on voit à peu de distance de la gare deux carrières : l'une, située à gauche du chemin, contient des schistes métamorphiques et de la diorite micacée avec pyrite magnétique. La direction de ce filon dioritique est, mesurée à la boussole, sensiblement N.-S. Toutes les diorites de cette région contiennent les minéraux Oligoclase et Hornblende (Détermination faite à l'Ecole des Mines sur les échantillons pris par M. Dru qui a fait les sondages). L'autre carrière, située à droite du chemin, montre les schistes métamorphiques dirigés N.-S. et du granit dans le fond de la carrière en deux endroits différents. Sur tout le parcours de ce chemin on voit des schistes métamorphiques dont la direction est successivement N. 270 et N. 300 et dont le plongement est d'abord de 75° vers le N., puis de 90° environ. Au bas de ce coteau, comme je l'ai déja indiqué, coule la Sée.

Un sondage fait par M. Mazellier a permis de connaître les couches traversées qui sont en allant du haut vers le bas :

1. — Sablon marin fin et solide (gris blanc), 2m 20 ;
Sablon, couche de transition comme nuance, siccité et solidité, 0m 40 ;

Couches marines. — Sablon marin saturé d'eau et fluide (gris bleu), 1m 35 ;
Sablon marin argileux mélangé de petits cailloux quartzeux (gris noirâtre), 0m 50 ;

Tangue. — Sablon marin argileux de teinte verdâtre (très-mou, presque vaseux), 1m 78.

Les nappes d'eau dans ces couches sont variables ; elles peuvent atteindre une attitude moyenne de 7m 75.

2. — Une couche tourbeuse, coupée de veines argilo-sableuses verdâtres, 0 m 52; le milieu de cette couche forme le fond de la Sée. On rencontre du bois dans ces couches : chênes, pins, etc. ; beaucoup de noisettes ainsi que des ossements d'animaux. Je dois à l'obligeance de M. Jumelais, chef de section, quelques-uns de ces ossements appartenant au genre *Bos*.
3. — Dépôts de galets (cailloutis quartzeux de 0 m 01 à 0 m 03 de diamètre fortement agglomérés de sable gris (gris verdâtre), 1 m 40.

Sable argileux à grains quartzeux (gris noirâtre), 0 m 70 ;

4. — Sable argileux à grains quartzeux très-serrés (verdâtre) 0 m 40.

Sable de rivière, très-pur, à gros grains quartzeux et siliceux 1 m 05 ;

5. — Argile glaiseuse, compacte, savonneuse au toucher (gris bleuâtre).

Au piquet 6, 8, un autre sondage a donné les résultats suivants :

Terre végétale, 0 m 40.

1. — Sablon marin gris, jaune, ondulé de veines brunes, légèrement humide, mais solide ;

Sablon marin gris, fluide, très-saturé d'eau, 2 m 13 ;

Sablon fin argileux, à grains quartzeux et schisteux ; l'épaisseur de ce banc est de 1 m 58.

2. — Tourbe 0 m 65.
3. — Galets quartzeux et siliceux de 0 m 02 à 0 m 04, fortement agglomérés d'argile sableuse bleuâtre (le quartz domine,) 1 m 21.
4. — Argile sableuse, grise, verdâtre mélangée de graviers quartzeux et schisteux de 0 m 01 à 0 m 03 dans la proportion de 20 pour 100. Le quartz domine 2 m 31.
5. — Argile bleue noirâtre, faiblement mélangée de parcelles schisteuses dans la proportion de 10 pour 100 et provenant de la décomposition des schistes sous-jacents.
6. — Roche schisteuse.

Un troisième sondage au piquet 8, 33 a donné :

Terre végétale, 0m25 ;
Gravier 0m05 ;
Terre argileuse coupée de veines jaunes sableuses, 0m40.
1. — Sablon marin ;
Sablon mélangé de veines argileuses, jaunâtres et bleuâtres, 0m20 ;
Sablon marin coupé de veines jaunâtres, 0m57 ;
Sablon marin gris noirâtre, 0m50.

En suivant la ligne près de la gare d'Avranches, au piquet 9, on trouve une tranchée où l'on voit successivement :

1° De la terre avec débris de schistes métamorphiques ;

2° Du sable quartzeux avec quartz de la grosseur d'un quart de centimètre cube ; cette couche à été traversée dans le sondage précédent ;

3° Des schistes, d'abord en débris, puis compacts ; ils plongent du côté de Dol.

4° D'autres schistes métamorphiques, très-fins, de même époque que les précédents. Ils constituent les phyllades cambriennes de M. Dalimier. Ces schistes, tout en plongeant vers le sud, s'inclinent du côté d'Avranches. Ce changement apparent d'inclinaison tient à une courbe décrite par le chemin de fer, car ils ont toujours même direction N. 280 mesurée à la boussole et ils plongent de 70° vers le sud.

Au piquet 10, à un kilomètre d'Avranches, on voit de nouveau ces mêmes schistes avec la même direction et la même inclinaison. Cinquante mètres plus loin ces schistes changent de direction ; elle devient N. 300, toujours mesurée à la boussole et ils inclinent vers Dol, tout en plongeant vers le S.

Au piquet 12, en allant de haut en bas, on voit dans la tranchée :

Terre végétale ;
Sablon avec schistes en débris et quelques parcelles de mica.
Quelques mètres plus loin, ces sablons présentent des empreintes noirâtres charbonneuses.

Au piquet 13, on voit :

Terre végétale ;

Terre argilo-sableuse ayant à sa partie supérieure quelques rognons de quartz ;

Du sable, d'abord rougeâtre en certains endroits, puis jaunâtre. Ce sable est très-quartzeux et il est analogue à celui trouvé au commencement de la tranchée.

Le chemin de fer longe ensuite pendant près de 150 mètres les bords de la Sée. En s'éloignant de cette rivière, les schistes cambriens métamorphiques font une nouvelle apparition. On les voit en débris au milieu d'une terre jaunâtre siliceuse et dix mètres plus loin, près du passage à niveau numéro 2, on les aperçoit en débris immédiatement au-dessous de la terre végétale.

Le chemin de fer se trouve en remblai jusqu'au piquet 24.

Trois sondages, toujours faits par M. Mazellier, vont nous permettre de connaître la nature du sol.

Le 1er, au piquet 16 + 2 mètres a donné :

Terre végétale, 0 ^{m} 20.

1. — Sablon marin bleuâtre, légèrement argileux, 0 ^{m} 40 ;
   Sable fin jaunâtre argileux, 0 ^{m} 25 ;
   Sablon plus gros coupé de veines de tangue et d'argile jaunâtre, 0 ^{m} 35 ;
   Sablon à gros grains et cailloux roulés granitiques et schisteux, 0 ^{m} 10 ;
2. — Sablon fin argileux, tangue avec débris ligneux en décomposition, aspect noirâtre tourbeux, 0 ^{m} 45 ;
3. — Galets et cailloutis schisteux mêlés de sable maigre à gros grains, aspect bleu noirâtre, 0 ^{m} 15.

L'eau abondante et des éboulements fréquents ont forcé d'arrêter le sondage à 1 ^{m} 90. La dernière couche est solide, l'avant-dernière est très-molle.

Le 2e sondage au piquet 17,98 donne en allant toujours de haut en bas :

Terre végétale, 0 ^{m} 25 ;

1. — Sablon marin, fortement coupé de veines argileuses jaunâtres, 1 ^{m} 05 ;

5. — Argile bleue noirâtre, sableuse, mélangée à sa base de cailloutis schisteux, environ 15 pour cent, 1 m 30.

Le troisième sondage au piquet 21,5 a donné :

Terre végétale, 0 m 30 ;

1. — Sable gris, très-fin et très-maigre, 0 m 45 ;
Sable jaune, très-fin et très-maigre, 0 m 60 ;
Sable gris, bleuâtre, argileux, mélangé de tangue, 0m75;
Sable gris, bleuâtre, argileux, coupé de veines jaunes, mélangé de tangue, 0 m 25.

A peu de distance on voit une tranchée où l'on rencontre au piquet 25, au-dessous de la terre végétale, des schistes en débris qui deviennent micacés puis métamorphiques au piquet 26. Ces schistes, quelques mètres plus loin, ont la direction N. 280, mesurée à la boussole et plongent vers le S. Leur direction devient ensuite N. 300. Leur couleur est grise d'ardoise.

Du piquet 27 au piquet 29, les schistes ont même direction et même inclinaison. Il faut indiquer cependant que certains bancs de schistes sont ferrugineux. La tranchée se termine par des schistes en débris que l'on voit toujours au-dessous de la terre végétale. A gauche du chemin de fer, on aperçoit toujours le coteau à l'extrémité duquel est bâtie Avranches. La ligne est ensuite en remblai. Au piquet 33 + 25 mètres, un petit sondage a donné les résulats suivants :

Terre végetale, 0 m 20 ;

5. — Argile jaunâtre coupée de veines bleues, 0 m 20 ;
Argile bleuâtre ferme, 0 m 60 ;
Argile bleuâtre, coupée de veines jaunes, fermes et compactes, 1 m 65 ;
Argile bleuâtre, faiblement mélangée de cailloutis schisteux, 1 mètre.

Au piquet 34, au-dessous de la terre végétale, on voit une terre argileuse noirâtre, contenant quelques parcelles de mica. Trois sondages donnant les mêmes résultats faits aux piquets 35 + 65 mètres, 36 et 37 ont permis de connaître la nature du sous-sol. Il me suffit de donner l'un d'eux :

Terre végétale, 0 m 20 ;

5. — Argile jaunâtre, tres-ferme, 1 m 80 ;
Argile bleuâtre, légèrement coupée de veines jaunes et faiblement mélangée de parcelles schisteuses, 0m70.

Au kilomètre 4, dans une petite tranchée, on voit des schistes en débris d'abord, puis compacts, qui, tout en plongeant vers le S. inclinent vers Dol. Au piquet 41, se trouvent des schistes dont la direction mesurée à la boussole est N. 280 et qui plongent vers le S. de 70°. Ces schistes à peu de distance, paraissent sensiblement verticaux puis plongent de nouveau vers le sud; ils ont l'aspect ardoisier. Au piquet 44, ils sont traversés par un petit filon de quartz. Au passage à niveau numéro 4, les schistes deviennent terreux. Au piquet 46, on aperçoit des schistes métamorphiques qui deviennent terreux cent mètres plus loin. A partir de ce moment, on n'observe que des schistes en débris jusqu'à la fin de la tranchée où l'on voit de nouveau ces mêmes schistes ayant toujours même direction mesurée à la boussole. Ils passent successivement et un grand nombre de fois de la couleur gris d'ardoise à la couleur rouge.

Au piquet 51 + 60 mètres, près du ruisseau du Lustucru, on a fait un sondage. On a rencontré successivement en allant de haut en bas :

Terre végétale, 1 m 10 ;

1. — Sablon marin, argileux, verdâtre, 1 m 43 ;
2. — Argile sableuse et tourbeuse, 0 m 62 ;
3. — Galets quartzeux, schisteux, de 0 m 02 à 0 m 03, agglomérés d'argile sableuse (le quartz domine), 0 m 96 ;
4. — Argile verdâtre, très-compacte, mélangée de graviers quartzeux.
5. — Argile rouge, compacte, faiblement mélangée de cailloutis de schistes gréseux tendres, 1 m 23 ;
Argile verdâtre, légèrement savonneuse au toucher, très-compacte, 0 m 23 ;
Argile rougeâtre, ondulée de veines d'un bleu noirâtre, 2 m 37 ;
Argile bleu noirâtre, très-compacte, faiblement mélangée de cailloutis de schistes et de gris, savonneuse au toucher, 2 m 91 ;

5. — Argile bleuo-noirâtre, faiblement mélangée de parcelles schisteuses, 1 m 05 ;

Ce sondage, ainsi que celui de la Sée, permet de déterminer la coupe que l'on aurait obtenue le long de la Sée depuis le pont du chemin de fer jusqu'à l'embouchure du Lustucru. Cette coupe (fig.2) donne, en allant de haut en bas et en n'ayant égard qu'aux couches principales, les couches suivantes :

1. — Dépôt marin, sable gris fin et argile sableuse, tangue ;
2. — Argile noirâtre, tourbe ;
3. — Sables et graviers de quartz contenant quelquefois des parcelles schisteuses ;
4 et 5. — Argiles de différentes couleurs avec schiste décomposé à la base ;
6. — Schiste gris noir, quelquefois ferrugineux, dur.

Continuons notre coupe géologique.

Au piquet 52 + 40 mètres, on aperçoit des schistes dans une tranchée. La direction de ces schistes est N. 300 mesurée à la boussole et ils plongent de 70° vers le S. Ces schistes, en certains endroits, sont gréseux et leur couleur est variable ; ils passent alternativement jusqu'au piquet 54 de la couleur gris d'ardoise à la couleur rouge.

Deux sondages avant la tranchée de Pontaubault nous permettent de connaître les dépôts situés au-dessous de la terre végétales. Je vais indiquer successivement ces deux sondages :

Sondage au piquet 54 + 30 mètres.

Terre végétale, 0 m 60 ;

2 et 3. — Argile noirâtre, compacte, mêlée à sa base de cailloutis quartzeux, 1 m 30 ;

5. — Argile rouge, coupée de veines bleuâtres, très ferme, 1 m 10 ;
Argile rouge, coupée de veines bleuâtres, mélangée de cailloutis schisteux, légèrement sableuse et très compacte, 1 m 60 ;

Sondage au piquet 55 + 30 mètres :

Terre végétale, 0 m 80 ;

1. — Tangue, 1 mètre ;

2. — Débris de végétaux et sablon marin d'aspect noirâtre et tourbeux, couche molle, 1 m 40 ;

Argile très sableuse, coupée de veine tourbeuse ;

3. — Galets, cailloutis quartzeux, schisteux, à gros grains gris bleuâtres.

Au piquet 58, on trouve une tranchée ayant une longueur d'environ un kilomètre et dont les couches importantes que l'on y rencontre sont remarquables et peuvent être comparées à celles que l'on trouve dans les bas-fonds, surtout dans les lits des rivières.

A la partie supérieure de cette tranchée, on rencontre au piquet 58, au-dessous de la terre végétale, des cailloux blancs dans une terre jaunâtre, puis du sable contenant des débris de schistes ; le tout contenant des parcelles de Mica.

Au piquet 60, on rencontre de la terre végétale, ensuite du sable séparé de la terre végétale par des cailloux roulés blancs ; au-dessous, de l'argile séparée de la couche précédente par un lit de cailloux blancs. Cette argile, rouge d'abord, devient bleue puis se termine par une couche de couleur rouge coupée de veines bleues. Le tout est supporté par du sable graveleux. Il me semble que les couches argileuses précédentes représentent en cet endroit les couches tourbeuses situées au-dessus du lit de galets dans les bas-fonds. Au piquet 62, ces différentes couches argileuses sont remplacées par du gravier à veines plus ou moins sableuses. Ce dépôt est un dépôt d'eaux douces ; on n'y rencontre aucune espèce marine, ni les foraminifères que l'on voit dans la tangue. On a trouvé dans ce gravier, à peu de distance de la terre végétale, deux monnaies romaines d'Auguste. Ainsi, au piquet 55 + 65 mètres ou l'on trouve de la tourbe, cette matière est remplacée au piquet 54 par des lits argileux d'eaux douces, tandis que dans la tranchée de Pontaubault, on voit non-seulement cette substitution, mais encore ces argiles remplacées elles-mêmes par du gravier à veines plus ou moins sableuses. Dans la construction du puits, pour le passage à niveau n° 5, on a rencontré des schistes.

Le chemin de fer, depuis le piquet 68 jusqu'au piquet 83, se trouve en remblai. Cinq sondages pour l'établissement du pont

de la Sélune ont permis de constater les couches traversées pour la construction des piles de ce pont.

Je vais indiquer successivement ces cinq sondages :

Sondage au piquet 74 + 25 mètres.

1. — Sable marin, gris bleuâtre, 2 m 40 ;
   Sable fin, à grains quartzeux, faiblement mélangé de sablon marin, gris bleuâtre, 1 m 20 ;
   Sable à gros grains quartzeux et schistes avec débris de coquilles (gros buccins)
2. — Et de végétaux à la partie inférieure, gris bleuâtre, 1 m 17 ;
   Tourbe, 0 m 11 ;
   Argile sableuse, molle, gris verdâtre, 1 m 65 ;
   Argile sableuse et tourbeuse, 0 m 78 ;
3. — Galets quartzeux et schisteux, de 0 m 02 à 0 m 03, fortement agglomérés d'argile sableuse. Le quartz domine ; gris bleuâtre, 0 m 93 ;
4. — Argile grisâtre, coupée de veines jaunes et bleues, mélangée de graviers, très compacte, 2 m 41 ;
5. — Argile grise, bleuâtre, très compacte, coupée de veines jaunes dont plusieurs couches renferment plus ou moins de roches schisteuses ;
6. — Schiste en roche.

Sondage au piquet 75 + 43 mètres :

Sablon marin, 0 m 05 ;

Plaquettes et cailloutis schisteux, agglomérés de sable argileux, gris bleuâtre, 1 m 27 ;

Sable très fin, gris bleuâtre, 0 m 46 ;

Argile grise verdâtre, compacte, et contenant des petites parcelles schisteuses, 0 m 73 ;

Argile verdâtre, coupée de veines jaunes sableuses, 0 m 78 ;

3. — Galets quartzeux et schisteux, de 0 m 02 à 0 m 03, agglomérés de sable argileux verdâtre, 0 m 96 ;
   Argile jaunâtre, très légèrement sableuse, compacte, 2 15 ;
   Argile grise, bleuâtre, coupée de veines jaunes, ferme et compacte, 2 m ;

Argile bleuâtre, ferme et compacte, 0 m 48 ;
Argile jaunâtre, coupée de veines bleues, ferme et compacte, 0 m 44 ;
Argile grise, bleuâtre, molle, d'aspect vaseux.

Sondage au piquet 75 + 74 mètres :

Sablon marin, 0 m 70 ;
Plaquettes et cailloutis schisteux, agglomérés de sable argileux, gris bleuâtre, 1 m 35 ;
Sable jaune, micacé très fin et très maigre, 0 m 75 ;
Argile jaune, sableuse compacte, 2 m 20 ;
3. — Galets quartzeux et schisteux, fortement agglomérés d'argile sableuse jaunâtre, 0 m 80 ;
4. — Argile grisâtre, coupée de veines jaunes et de veines bleuâtres, ferme et compacte, 6 m 36 ;
Argile bleuâtre, compacte, 0 m 53 ;
5 et 6. — Argile grisâtre, coupée de veines bleuâtres, mélangée de parcelles schisteuses, 0 m 46 ;
Argile grisâtre sableuse, coupée de veines jaunes, 2 m 76;
Argile bleue, noirâtre, très dûre et très compacte, 2 m 60;
Argile bleue, noirâtre ; tuf à texture schisteuse, 6 m 60 ;

Sondage au piquet 75 + 14 mètres :

1. — Sable de rivière, mélangé de plaquettes et cailloutis fins et grisâtres ;
2. — Tourbe, 1 m 01 ;
Sable argileux et cailloutis de quartz et de schistes, gris bleuâtre, 0 m 55 ;
3. — Galets cailloutis quartzeux et schisteux agglomérés de sable argileux, 1 m 06 ;
Argile verdâtre, faiblement mélangée de parcelles schisteuses, 1 m 08 ;
Argile grise, jaunâtre, mélangée de graviers de schistes et de quartz, 1 m 30 ;
Gravier de schistes et de quartz, très serré et très dur, 0 m 60 ;
Argile jaunâtre, faiblement mélangée de parcelles schisteuses et de quartz, 0 m 30 ;

6. — Argile verdâtre, sableuse et gravier quartzeux, 2 m 40 ;
Sable verdâtre, argileux et gravier quartzeux, 2 m 03 ;
Argile verdâtre, sableuse, très-rougeâtre à sa partie inférieure, 0 m 17 ;

Les couches traversées par la Sélune sont représentées (*fig.* 3).

On voit d'après ces sondages : 1° que la couche de galets quartzeux et schisteux se retrouve partout ; 2° que la couche de tourbe, rive gauche, est remplacée, rive droite, par une couche d'argile jaune sableuse ; 3° au-dessus de cette tourbe ou de cette couche argileuse se trouvent les formations d'eaux marines ; 4° au-dessus de cette couche de galets quartzeux, des couches d'eaux douces argilo-sableuses et généralement d'autant plus argileuses qu'on se rapproche plus des schistes cambriens situés à la partie inférieure.

M. Guiot, chef de section de la construction, a relevé d'après l'ordre de M. Mazellier les culées et les piles du pont de la Sélune. Je vais indiquer les couches traversées en suivant toujours la même direction.

Culée, rive gauche *(fig. 4.)*

Face du côté Avranches :

Tangue, 1 m 20 ;

Sable 1 m 90 (Dans ce sable on a trouvé une pique en bronze d'un étendard romain et l'extrémité en bronze d'une flèche de char par où passaient les rênes).

Tourbe remplie de débris de bois ;

Argile bleuâtre ferme et compacte.

Face du côté Dol :

Tangue, 0 m 80 ;

Sable gris bleuâtre, 1 m 20 ;

Tourbe remplie de débris de bois, 2 m 20 ;

Argile bleuâtre ferme et compacte.

Pile, rive droite *(fig. 5.)*

Côté d'Avranches :

Tangue, 0 m 20 ;

Sable, plaquettes schisteuses, cailloutis coupés de dépôts d'ossements en place de 1 m 50 à 2 mètres en contre-bas du lit de la rivière. Ces ossements ont été remis au savant M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, par M. Mazellier, pour les étudier.

Côté Dol :

1. — Tangue, 0 m 20 ;

Sable mélangé de plaquettes schisteuses et coupée de veines de tangue argileuse, contenant des ossements d'animaux.

Vers la face aval { Sable très-fin ; Argile tourbeuse par place, tourbe nettement caractérisée.

Vers la face amont : Sable argileux, gravier.

Au-dessous de ces couches, du côté de la face en aval, on voit du sable argileux très-fin et très-mou de couleur bleuâtre.

Pile, rive gauche *(fig. 6.)*

Côté d'Avranches :

Tangue ;

Sable, plaquettes schisteuses, cailloutis quartzeux.

Du côté de la face en aval { Sable jaune, fin et très-maigre, 2 mètres environ d'épaisseur.

Du côté de la face en amont. { Argile tourbeuse, 0 m 50, avec bois analogue à celui trouvé dans la tourbe ; Argile bleuâtre, sableuse, dans laquelle on a trouvé deux monnaies romaines, une de César, grand Pontife, l'autre d'Auguste. Au milieu de ces deux couches se trouve une argile sableuse, jaune verdâtre.

Au-dessous de toutes ces couches, on rencontre la couche de gravier jaunâtre, cailloutis quartzeux liés par de l'argile.

Côté Dol :

Tangue bleuâtre ;
Plaquettes grises.

Du côté de la face en aval { Argile jaunâtre, mélangée de cailloutis schisteux ; Sable jaune.

Du côté de la face en amont { Sable gris bleuâtre, mélangé de tangue ; Argile sableuse bleuâtre.

Au-dessous de ces couches on trouve une couche de gravier jaunâtre analogue à celle rencontrée à la même pile du côté d'Avranches.

Ces faits montrent bien la substitution d'une couche argileuse et quelquefois sableuse à la couche tourbeuse, et que ces couches, portant le même numéro, doivent être considérées comme contemporaines.

Culée, rive gauche *(fig. 7.)*

Côté d'Avranches :

Tangue ;
Plaquettes.

Côté aval : Sable.

Côté amont { Argile verdâtre à veines jaunes sableuses ; au-dessous, argile jaunâtre.

Côté Dol :

Tangue sableuse de différentes couleurs ;
Plaquettes.

Côté aval { Sable argileux ; Sable jaunâtre.

Côté amont : Argile verdâtre, coupée de veines bleues.

Au-dessous, on rencontre une argile jaune verdâtre.

Face amont :

Tangue ;
Plaquettes et sable jaune ;
Argile verdâtre, jaunâtre, coupée de veines jaunes ou bleues.

Face amont :

Tangue de différentes couleurs ;
Plaquettes ;
Sable jaune ;
Argile jaunâtre ;
Argile bleuâtre ;
Argile jaune, verdâtre, sableuse du côté d'Avranches,

Au-dessous on rencontre de l'argile contenant des débris de schistes en décomposition.

Au piquet 83 se trouve une tranchée remarquable par les terrains que l'on y rencontre. Au passage à niveau, à droite, on voit du sable fin. Il contient des débris de schistes à sa partie inférieure, au-dessous se trouve de la tourbe avec des débris de végétaux. Dans cette tourbe on a recueilli les objets suivants : 1° des débris de briques Romaines; 2° des débris de meule en grès et l'anse d'une amphore. A gauche, dans la même tranchée, se trouvent des schistes dont la direction est sensiblement N. 320 mesurée à la boussole. Leur plongement est vers le S. A peu de distance on voit à gauche de la ligne du sable fin. Au piquet 86, on constate, en allant de haut en bas : terre végétale, au-dessous du sable fin, celui que j'ai indiqué précédemment. Il est renfermé dans une poche formée par une terre jaunâtre. A la base se trouvent les schistes cambriens. Si nous considérons la différence d'altitude (plus de 20 mètres) entre ces couches de sable fin et de tourbes vues dans cette tranchée et les mêmes couches rencontrées dans les sondages de la Sélune, et si nous admettons que ces couches de tourbe soient de même formation, il est impossible de ne pas admettre qu'il s'est passé en cet endroit un fait anormal qui a produit la dislocation de ces couches et ce fait a eu lieu depuis l'époque Romaine. Cet effondrement du sol a appelé la mer dans l'estuaire de la Sélune, laquelle a déposé ces couches marines, sablonneuses de différentes couleurs que l'on appelle la Tangue.

On peut encore expliquer ce fait d'une autre manière : on peut admettre qu'il existait sur le plateau une autre tourbière. Le sable fin qui se trouve à une altitude plus élevée, dans lequel je n'ai rencontré aucun débris marin pourrait bien être un dépôt d'eaux douces. Il y a là un objet d'études pour la détermination de ce fait ; car un affaissement de 20 mètres se serait produit dans d'autres endroits ou on aurait pu facilement le constater.

Les schistes que l'on trouve dans toute la longeur de cette tranchée ont une direction presque parallèle à celle du chemin de fer et ils semblent se redresser vers le piquet 93 en s'inclinant du côté d'Avranches. Leur couleur est gris d'ardoise. Cependant on doit signaler au piquet 88, au-dessus de ces schistes, ces mêmes schistes en décomposition passant insensiblement à une argile bleue noirâtre. Leur direction au piquet 89 est N 320, toujours mesurée à la boussole ; leur plongement est de 70° vers le sud. A cet endroit, ils changent d'aspect, ils deviennent terreux. Au piquet 92 se trouve une petite tranchée montrant des schistes dont la direction est N 300 et dont le plongement est le même que précédemment. Cent mètres plus loin la direction de ces schistes change, elle devient N 280.

Un sondage fait au piquet 94 + 62 mètres a donné les résultats suivants :

5. — Une argile compacte mélangée de parcelles schisteuses.
Une argile à texture schistoïde passant d'une manière insensible à de véritables schistes.

Au kilomètre 10, on aperçoit des schistes en débris. Deux cents mètres plus loin, on rencontre une petite tranchée où les schistes ont la direction N. 280 et ils plongent de 70° vers le S.

Un sondage fait au piquet 106 + 10 mètres a permis de reconnaître dans cette partie du chemin de fer les couches traversées. On voit en allant de haut en bas :

Terre végétale ;

5. — Une argile compacte mélangée de pierrailles schisteuses ;

6. — Schistes.

Au piquet 112, apparaît une nouvelle tranchée sur une longueur de quatre cents mètres, les schistes ont toujours même direction et même inclinaison vers le sud. Au piquet 119 une nouvelle petite tranchée donne exactement les mêmes résultats.

Le chemin de fer est en remblai sur une longueur de un kilomètre. Un petit sondage fait au piquet 124 + 25 mètres pour la construction de l'aqueduc pour le ruisseau de la Guintre a donné les résultats suivants :

Terre végétale, 0 m 60 ;
5. — Argile blanche, 0 m 50 ;
Sable gréseux argileux, 0 m 50 ;
Sable gréseux, 0 m 10 ;
6. — Schistes en décomposition, 0 m 40.

Une tranchée d'une longueur de 800 mètres s'étendant du piquet 129 au piquet 137 laisse voir des schistes terreux dont la direction au commencement de la tranchée est N. 300 et le plongement de 70° vers le S. A la fin de la tranchée, ces schistes, tout en conservant le même plongement, sont dirigés N. 280 ; ils paraissent contourner. La direction du chemin de fer est parallèle à l'horizontale du plan d'inclinaison de ces schistes.

Le chemin de fer est ensuite en remblai sur une longueur de quinze cents mètres.

Un sondage construit pour le viaduc du ruisseau au piquet 149 + 60 mètres a donné les résultats suivants :

Terre végétale, 0 m 30 ;
5 et 6. — Sable de grès argileux, 1 m 30 ;
Schistes en décomposion 1 m 40 ;

La tranchée qui s'étend du piquet 154 au piquet 163 montre toujours des schistes cambriens dont la direction mesurée à la boussole est N. 320 et qui plonge de 70° vers le sud. Le chemin de fer est encore sensiblement parallèle à l'horizontale du plan d'inclinaison de ces schistes.

On voit, à peu de distance, une nouvelle petite tranchée montrant encore des schistes, d'aspect terreux, mais coupés par le chemin de fer sous un angle plus considérable, ainsi que l'indique la figure.

Deux sondages ont permis d'obtenir la nature du sous-sol du piquet 173 au piquet 186 pour le chemin de fer en remblai entre ces deux points.

Sondage au piquet 179 + 87 mètres pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau de la Beurrerie.

Terre végétale, 0 m 30.

5. — Sable de grès argileux, 1 m 80 ;

6. — Schistes en décomposition, 0 m 40 ;

Sondage au piquet 183 + 41 m 50 ;

Terre végétale, 0 m 50 ;

5. — Argile sableuse, 2 mètres ;
Argile bleue, 1 m 60 ;

6. — Schistes en décomposition, 0 m 40 ;

Au piquet 190, on observe une tranchée où l'on trouve d'abord des schistes en débris, puis des schistes compacts ayant la direction N. 300, mesurée a la boussole et qui plongent de 70° vers le sud. Près du passage à niveau n° 18 au piquet 199 + 67 mètres, un petit sondage a été fait ; il montre que l'on rencontre les schistes immédiatement au-dessous de la terre végétale. Près de ce passage à niveau, on remarque une toute petite tranchée où l'on observe des schistes en débris, puis d'autres schistes ayant même direction et même inclinaison que ceux indiqués précédemment.

Le chemin de fer est en remblai ; deux sondages ont donné les couches suivantes :

Sondage de l'aqueduc construit au piquet 216+73 mètres, terre végétale, 0 35 ;

5. — Argile sableuse, 0 m 65 ;
Argile mélangée de pierrailles agglutinées schisteuses, 1 m 00.

6. — Schistes.

Sondage au piquet :

Terre végétale rapportée, mélangée de pierrailles de schistes et de grès, 1 m 60.

6. — Schistes en décomposition, 0 m 90.

Vient ensuite une grande tranchée où l'on voit au-dessous de la terre végétale une terre jaunâtre contenant des débris de schistes. Au piquet 220, ces schistes ont successivement comme direction N 300 et N 280 et ils plongent toujours vers le sud. Ils ont en cet endroit un aspect terreux. A la fin de la tranchée, on arrive à la gare de Pontorson.

Trois sondages nous donnent la nature du terrain du piquet 227 au piquet 250.

Le 1er au piquet 229+40 mètres donne :

Terre rapportée, mélangée de pierrailles de schistes et de grès, 1 m 65.

6. — Schistes en décomposition, 0 m 90.

Le deuxième sondage au piquet montre une hauteur de quatre mètres de tangue au-dessous du sol.

Le troisième sondage fait au piquet 232+60 mètres nous présente successivement les couches suivantes, en allant de haut en bas :

Terre végétale, 0 m 15 ;

1 et 2. — Tangue blanche, 3 m 07 ;
Tourbe, 0 m 15 ;
Tangue grise, 1 m 48 ;
Tourbe, 0 m 47 ;
Tangue argileuse tendre, 0 m 83 ;
Tangue fluide bleuâtre, 5 m 36.

3. — Gravier de schistes et de quartz mélangé de sable gris et de coquilles, 0 m 75 ;
Sable blanchâtre, 0 m 32 ;

4. — Gravier de schistes et de quartz mélangé de sable blanchâtre, 2 m 42 ;
Sable jaune et gravier, 0 m 12 ;
Argile jaunâtre, 1 m 27 ;
Argile noire veinée de jaune, ferme provenant de schistes en décomposition.

Ici, dans ce sondage, nous voyons deux couches de tourbe et même, au-dessous de la dernière, apparaissent des couches marines non rencontrées dans les sondages précédents.

Au piquet 252 se trouve une tranchée où l'on voit apparaître d'abord des schistes en débris ayant la couleur gris d'ardoise. Leur direction est sensiblement N. 280 mesurée à la boussole et ils plongent vers le S. Ces schistes deviennent ensuite perpendiculaires, tout en conservant cependant la même direction. La ligne du chemin de fer étant en cet endroit presque parallèle à la direction de ces schistes, les coupes suivent des lignes presque horizontales.

Deux petits sondages au piquet 257+73 mètres pour la construction de l'aqueduc du ruisseau du Pont-au-Barbé ont donné le même résultat.

Le 1er sous la tête en amont, le 2e sous la tête en aval :

Terre végétale, 0 m 40 ;
5 et 6. — Argile blanche, mélangée de schistes, 3 m 46 ;
Schistes durs.

Au piquet 264 apparaît une nouvelle tranchée ; on aperçoit d'abord une terre sablonneuse contenant quelques parcelles de mica, puis des schistes en débris ; ensuite d'autres schistes dont la direction est N. 300 et dont le plongement est de 70° vers le N. La direction de ces schistes change à peu de distance, elle devient N. 320.

Si l'on quitte la ligne, au passage à niveau n° 27, pour se diriger du côté de l'église de Pleines-Fougères, on voit des schistes dont la direction est N. 280 et qui plongent de 70° vers le N. Ces schistes sont recouverts d'une terre jaunâtre surmontée d'une terre végétale. Au piquet 273+86 mètres, avant d'arriver à la gare de Pleines-Fougères, un petit sondage a donné des schistes durs au-dessous d'une terre rapportée contenant des graviers de schistes.

La tranchée de la gare montre d'abord une terre jaunâtre dont l'épaisseur de la couche est d'environ deux mètres, puis des schistes, dont la direction mesurée à la boussole est N. 280 et qui plongent vers le S. La terre jaunâtre, avec des débris de schistes, apparaît de nouveau à la fin de la tranchée.

Dans une petite tranchée, au piquet 286, près du passage à niveau, on observe des schistes en débris, puis d'autres en

roches dont la direction est N. 300 au piquet 290. A partir de ce moment, plus de schistes ; on aperçoit une terre jaunâtre analogue à celle que l'on a observée dans les tranchées précédentes.

Un petit sondage, fait au piquet 293, indique en allant de haut en bas :

4 et 5. — Une couche d'argile et de glaise conservant l'eau à la surface du sol, 0 m 80 ;

Gravier et sable mélangés de glaise, 0 m 10 ;

6. — Schistes en décomposition.

On voit une nouvelle tranchée s'étendant du piquet 295 au piquet 297. Dans cette tranchée, on observe au-dessous de la terre végétale une terre jaunâtre, contenant, vers le passage à niveau numéro 30, du quartz rougeâtre en petit fragments, puis des schistes en débris jusqu'au piquet 295, ensuite une terre jaunâtre contenant du quartz et quelques parcelles de mica.

Un sondage fait pour l'aqueduc du ruisseau du Guioult au piquet 318+75 mètres a donné les résultats suivants :

4 et 5. — Argile végétale et glaise conservant l'eau à la surface du sol, 1 m 20 ;

Sable et gravier, 0 m 10 ;

Argile bleue mélangée de gravier, 0 m 80 ;

Argile bleue mélangée de gravier, plus dure que la précédente, provenant des schistes en décomposition, 1 m 90 ;

6. — Roche schisteuse.

Une tranchée, partant du piquet 320, montre des schistes en débris, puis des schistes compacts dont la direction mesurée à la boussole est sensiblement N. 300. Ces schistes plongent vers le S.

Deux sondages exécutés, l'un au piquet 331, l'autre au piquet 332+40 mètres ont donné :

Sondage au piquet 331.

Argile végétale, 0 m 50 ;

5 et 6. — Argile bleue mélangée de gravier de schistes et provenant des schistes en décomposition, 0 m 60 ;

Schistes durs.

Sondage au piquet 332+40 mètres à l'aqueduc du ruisseau de Launay-Bellefille :

Argile végétale, 0 m 50 ;

5 et 6. — Argile bleue et gravier provenant des schistes en décomposition, 0 m 60 ;

Argile noirâtre, contenant comme la précédente des débris de schistes sous-jacents ;

Schistes compacts.

Dans les deux petites tranchées suivantes,on n'observe que des débris de schistes dont la direction paraît être sensiblement N. 300 et qui semblent plonger vers le S.

Le sondage du piquet 344 a donné :

Terre végétale, 0 m 50 ;

5 et 6. — Argile mêlée de graviers, 1 m 50 ;

Argile bleue, 0 m 40 ;

Argile jaunâtre avec gravier de schistes, 0 m 10 ;

Schistes durs.

Dans la tranchée de la gare de la Boussac, on voit des schistes dont la direction est sensiblement N. 300 et qui plongent vers le N. de 85°. La tranchée se termine par une terre jaunâtre située au-dessous de la terre végétale.

Un sondage fait au piquet 355 + 45 mètres a donné :

Terre végétale, mélangée de glaise, 0 m 40 ;

5 et 6. — Glaise et gravier de schistes, 0 m 20 ;

Schistes en décomposition, 0 m 40 ;

Schistes durs.

Dans la tranchée du disque, s'étendant du piquet 356 au piquet 359, on voit des schistes situés au-dessous d'une terre jaunâtre contenant du quartz blanc. La direction de ces schistes est N. 280 et ils plongent vers le S. Ces schistes sont métamorphiques et contiennent quelques parcelles de mica.

Deux sondages exécutés au piquet 360 + 50 mètres et 362 + 15 mètres ont donné :

Sondage au piquet 360 + 50 mètres pour la construction de l'aqueduc du ruisseau des étangs de Landal.

Terre végétale et glaise, 0 m 40 ;
5. — Argile et glaise, 0 m 70 ;
Argile bleue foncée, 0 m 80 ;
Argile bleue mélangée de gravier, 0 m 55 ;
Argile bleue mélangée de gros sable, 0 m 75 ;

Sondage du piquet 362 + 15 mètres :

Terre végétale et glaise, 0 m 40 ;
5 et 6. — Glaise et sable fin, 0 m 90 ;
Sable et gravier, 0 m 75 ;
Argile bleue dure, 0 m 95 ;
Schistes.

Des petites tranchées situées aux piquets 366, 370 et 371 ne montrent que des schistes en débris.

Le sondage fait au piquet 376 + 27 mètres a donné en allant de haut en bas :

Terre végétale, 0 m 50 ;
5 et 6. — Argile et glaise mélangée de sable, 0 m 50 ;
Argile bleue dure, 1 m 30 ;
Schistes très-durs.

La tranchée qui s'étend du piquet 377 au piquet 381 montre des schistes dont la direction est sensiblement N. 280. Ils sont perpendiculaires ; ces schistes ont un aspect terreux et ils sont métamorphiques : ils semblent être modifiés par les diorites.

Au-dessous de la terre végétale, sur presque toute l'étendue de cette tranchée, on voit une terre jaunâtre renfermant des cailloux roulés de quartz blanc.

Le sondage du piquet 383 + 70 mètres a donné :

Terre végétale, 1 mètre ;
6. — Argile et gravier de schistes, 1 mètre ;

Les tranchées s'étendant du piquet 385 au piquet 393 ont montré d'abord une terre végétale ; au-dessous, une terre jaunâtre avec cailloux quartzeux blancs, puis des schistes en débris qui sont métamorphiques.

Un petit sondage, vers le piquet 389, donne la même succession de couches ; seulement les schistes sont noirâtres.

On rencontre ensuite dans ces mêmes tranchées des schistes gréseux métamorphiques dont la direction mesurée à la boussole est sensiblement N. 280. Ils plongent vers le N. de 40°.

Le chemin de fer est en remblai depuis le piquet 394 jusqu'au piquet 404.

Un sondage fait au piquet 402, pour la construction de l'aqueduc situé sur le ruisseau du Guioult, a donné :

Terre végétale, 0 m 50 ;
1. — Tangue, 2 m 20 ;
Gros gravier et sable, 2 m 25 ;
Tangue, 4 m 30 ;

La tranchée du piquet 404, dont la longueur est de cent mètres environ, montre des schistes dont la direction est sensiblement N. 280. Ces schistes sont métamorphiques, au contact de la diorite que l'on voit dans la tranchée et dont la direction du filon est dirigée à peu près N. S. Ces schistes paraissent ensuite redressés par cette roche, tout en conservant cependant leur même direction.

Le sondage du piquet 406 + 42 mètres a donné :

Terre végétale, 0 m 40 ;
5 et 6. — Argile et gravier, 1 m 10 ;
Schistes en décomposition, 0 m 55.

Une tranchée s'étend du piquet 408 au piquet 417. On aperçoit des schistes dont la direction est N. 280. Ces schistes, de couleur gris d'ardoise, deviennent siliceux en certains endroits ; ce sont de véritables grauwackes. Au piquet 415, ces schistes gréseux sont très-fins et sont micacés ; leur direction est toujours N. 280 et ils plongent vers le S. Quelques filons de quartz se voient au milieu de ces schistes, notamment au piquet 414.

Un sondage au piquet 419 + 60 mètres a donné :

Terre végétale, 0 m 40 ;
6. — Schistes décomposés 0 m 40 ;

Une petite tranchée au piquet 422 montre encore des schistes gréseux dont la direction est N. 280. Ils plongent vers le S.

Le chemin de fer est en remblai sur une longueur de 800 m. environ et se termine en rejoignant la ligne de Saint-Malo par une tranchée où l'on observe des schistes gréseux contenant un peu de mica, mais dont la direction est N. 280 et dont le plongement est vers le S. Ces grauwackes deviennent perpendiculaires, puis semblent s'incliner vers Avranches, fait qui est dû à la courbe décrite par la ligne.

Je terminerai cette étude en donnant un sondage qui a été fait dans les marais de Dol, près de la ligne de Saint-Malo, à peu de distance du passage à niveau numéro 30. Ce sondage nous permettra de comparer les différentes couches du marais aux couches rencontrées dans les sondages faits dans la Sélune et le Couësnon.

Terre végétale, 0 m 54 ;

1. 2 et 3. — Tangue mélangée d'argile, 0 m 46 ;
Tangue mélangée de tourbe, 0 m 98 ;
Tangue bleue, 0 m 39 ;
Bois de chêne, 0 m 39 ;
Tourbe, 0 m 58 ;
Argile mélangée de tourbe, 1 m 36 ;
Tourbe, 1 m 33 ;
Tangue grise mélangée d'argile tendre, 1 m 40 ;
Tangue grise, 2 m 22 ;
Tangue verdâtre argileuse, 2 m 10 ;
Tangue molle très-fluide, 3 m 77 ;
Argile bleue mélangée de tourbe, 0 m 40 ;
Argile mélangée de tourbe avec gravier de schistes et de quartz, 0 m 54 ;
Gravier de schistes et de quartz mélangés de sable gris, 2 m 59 ;
Argile noire tourbeuse, 0 m 29 ;

6. — Schistes, 2 m 72 ;

Dans cette coupe on voit une série de couches noires et tourbeuses supportées toujours par une couche de gravier. Cependant, il faut remarquer qu'au-dessous de ce dernier dépôt se rencontre une couche d'argile noire tourbeuse.

RÉSUMÉ

Dans cette coupe on a rencontré des couches que l'on peut ranger dans deux séries différentes.

Les couches anciennes formées de schistes dans lesquels je n'ai rencontré aucun fossile.

Ces schistes sont considérés dans la carte géologique du département d'Ille-et-Vilaine, faite par M. Massieu, et dans les travaux de M. Dalimier, comme cambriens ; il n'y a aucune raison pour les changer de place. Nous avons vu, dans la coupe du chemin de fer d'Avranches à Granville, que ces schistes se trouvent en stratigraphie discordante avec les poudingues et les schistes rouges considérés comme faisant partie du système silurien.

Les terrains modernes peuvent se ranger en trois groupes :

1° Le groupe des couches marines formées de tangue ;

2° La couche tourbeuse ou argileuse rencontrée dans la Sélune et le Lustucru.

Ces deux séries de couches se sont déposées depuis J. César. La couche tourbeuse doit probablement correspondre à la première couche tourbeuse que l'on rencontre dans le sondage des marais de Dol, couche que nous retrouverons avec une épaisseur plus considérable, au-dessous de la terre végétale, dans la coupe géologique du chemin de fer de Dol à Lamballe.

Au-dessous de ces deux groupes de couches, se trouve le 3e groupe formé de couches d'eaux douces composées de sables puis d'argiles provenant de la décomposition des schistes sous-jacents.

Tous ces terrains ont été mis à jour par les sondages exécutés par M. Mazellier, ingénieur de la construction du chemin de fer de l'Ouest, qui les a fait relever avec le plus grand soin et qui a bien voulu me les communiquer pour dresser cette coupe géologique. Je lui adresse ici mes remerciements les plus sincères.

2me PARTIE

COUPE EN TRAVERS DE REDON

A SAINT-MALO

Je diviserai cette deuxième partie en deux paragraphes.

§ 1er. — Coupe de Rennes a Redon.

§ 2. — Coupe de Rennes a Saint-Malo.

§ 1er. — **Coupe de Rennes à Redon** (*Pl.* III)

La Vilaine, dont le parcours depuis sa source jusqu'à Rennes était de l'est à l'ouest, se dirige subitement, à partir de Rennes, du nord vers le sud. Le chemin de fer de Rennes à Redon a sensiblement, depuis Rennes, la même direction que la Vilaine ; il suit la vallée de cette rivière.

De Rennes à Pont-Réau, il se trouve dans une plaine limitée au sud par les collines de Pont-Réau, de Laillé et d'Orgères et est en partie recouverte par les alluvions anciennes. Le chemin de fer, dans cette plaine, traverse le terrain calcaire de Lormandière, entre les bornes kilométriques 379-381. Au-dessous de ces alluvions anciennes qui recouvrent le bassin tertiaire se trouvent les schistes de Rennes, schistes qui généralement ont la même direction et la même inclinaison que les autres parties du terrain silurien qu'ils supportent. Ces schistes étaient considérés comme azoïques ; mais M. Eloy, ingénieur de la mine de Pontpéau, a trouvé dans ces schistes quelque chose d'analogue à des Bilobites, ce qui permet de les ranger, au point de vue stratigraphique, comme peut être au point de vue paléontologique, dans un même étage avec les grés à Bilobites, et pourtant ils en

sont séparés par les schistes rouges de Pont-Réau ; d'ailleurs, je dois signaler que M. Dalimier a trouvé, dans les schistes rouges de la lande du Haut-du-Coât, le *Scolithus linearis*.

J'ai trouvé ce même fossile, après de pénibles recherches, dans les schistes rouges du Pont-Réau. Les schistes de Rennes, au passage à niveau numéro 9, deviennent rouges, et, deux cents mètres plus loin, après avoir traversé la Vilaine, ils forment une colline qui s'étend de Pont-Réau à Orgères. A Montfort, ces schistes à couleurs nettement différentes, sont séparés par un poudingue schisteux renfermant de nombreux noyaux de quartz blanc. On exploite à Pont-Réau, sur les bords mêmes de la Vilaine, ces schistes, qui servent, à Rennes, de pierre à bâtir. Avec ces schistes rouges apparaissent, sur les crêtes de ces collines, les ajoncs croissant entre les couches schisteuses, lesquelles en venant affleurer à la surface du sol, le rendent inculte. La Vilaine se trouve à gauche du chemin de fer ; elle passe au milieu d'une fracture située entre les schistes ; on peut dire qu'elle se trouve comme encaissée entre deux collines. Les schistes rouges qui forment ces collines sont inclinés vers le sud, depuis 45° jusqu'à la verticale ; leur direction est O. 10° à 15°, N. à E. 10° à 15° S. On peut remarquer que la fissilité des bancs n'est pas toujours la même que leur direction.

A la borne kilométrique 388,85, entre les deux viaducs qui laissent passer un bras de la Vilaine, se trouve une carrière de schistes rouges qui, à leur partie supérieure, deviennent siliceux. Dans les mêmes schistes que j'ai vus dans les environs de Sillé-le-Guillaume, on rencontre deux lingules, la première quadrangulaire, la deuxième triangulaire et des Bilobites. M. Crié, professeur à la faculté des Sciences de Rennes, a trouvé dans ces schistes un bilobite dont les deux lobes se séparent distinctement. A ce bilobite est adjoint un autre bilobite qui subit la même séparation, ce qui prouve que ces bilobites ne sont que des algues. A peu de distance de la carrière des schistes rouges, également signalés plus haut, on aperçoit une forte carrière de grès à Bilobites. Au-dessus de cette carrière de grès, à une distance de cinquante mètres environ, se trouve une autre carrière où les grès changent de direction et d'inclinaison ; ils

plongent vers l'ouest. On est alors sur le sommet d'une colline où se trouve un moulin à vent. En continuant à marcher vers l'Ouest, à un kilomètre environ de ce moulin, on trouve des champs dans lesquels la charrue, vers l'automne, ramène ce fossile caractéristique des schistes ardoisiers, la *Calymene Tristani*. Ainsi, ces grès à Bilobites sont supérieurs aux schistes rouges, et comme les schistes de Rennes sont en stratigraphie concordante avec les schistes rouges et qu'ils possèdent probablement des Bilobites, on peut ranger dans une seule et même série :

1° Les schistes de Rennes ;

2° Les schistes rouges de Pont-Réau et de Montfort, avec poudingues à la base ;

3° Les grès à Bilobites.

Ces trois assises peuvent être considérées comme formant un seul et même étage contemporain de la faune première à Paradoxides, de M. de Barrande, car, en Angleterre, on trouve dans les couches analogues, non-seulement des Lingules et des Bilobites, mais encore des Trilobites des mêmes genres que ceux trouvés en Bohême, par M. de Barrande.

Les schistes ardoisiers succèdent en concordance de stratigraphie aux grès à Bilobites, à la borne kilométrique 389,6. Il faut cependant remarquer que dans une carrière, située à droite du chemin de fer, on voit des bancs de grès séparés par de petits lits schisteux noirs, luisants, dans lesquels on rencontre du mica. Les schistes ardoisiers sont séparés des grès à Bilobites à Saint-Saturnin, colline située à deux lieues à l'est de la ligne, par un banc sédimendaire d'oxyde de fer, signalé par M. Dalimier, aux environs de Falaise (Normandie). Les schistes ardoisiers trouvés sur la ligne du chemin de fer sont inclinés vers le sud ; ils deviennent sensiblement horizontaux dans la tranchée du Traveusot, où l'on trouve :

Des Orthocères ;
Des petits Orthis ;
Des Nucules ;
Le Calymene Tristani ;
Le Calymene Arago ;
Un Illœnus (grande espèce).

Ces mêmes schistes ardoisiers fossilifères plongent ensuite vers le nord jusqu'à la borne kilométrique 392,4, où l'on rencontre de nouveau les grès à Bilobites supportant les schistes ardoisiers. Deux cents mètres plus loin, ces grès plongent vers le sud et supportent, vers la borne kilométrique 393, des schistes ardoisiers qui, après plusieurs plissements, finissent vers la borne 393,6, par plonger au sud. Cette forte assise de schistes se rencontre de nouveau à la tranchée de Glauret, après la station de Bourg-des-Comptes, borne kilométrique 495,4, où, en fond de bateau, elle se trouve surmontée par une légère assise de grès. Ce grès, à l'extrémité de la tranchée, est supporté par des schistes ardoisiers dont le plongement est sensiblement perpendiculaire avant et après le souterrain de la Trottinais. Ils finissent par plonger vers le nord, à la borne kilométrique 396,8. Bientôt, à la tranchée de la Fiolais, vient apparaître le grès à Bilobites plongeant vers le Nord. Ce grès, dans la tranchée de la Malière, borne kilométrique 397,6 contient des Bilobites et il semble, par suite de l'abaissement de la colline vers la Vilaine, être dirigé, parallèlement au chemin de fer. Ce grès, visible dans le bois qui monte vers le château de la Malière, plonge vers le sud et près de la borne kilométrique 398,3, il supporte des schistes ardoisiers visibles dans la tranchée de Mauny. Ces schistes, conservant leur direction E. 10° S. à O. 10° N. vers le passage à niveau numéro 13, plongent vers le Nord et près la borne kilométrique 401,6, aux environs du passage à niveau N° 14, ils surmontent le grès à Bilobites qui change d'inclinaison à la borne kilométrique 402,1, pour de nouveau plonger vers le N., comme on le voit nettement, à la borne kilométrique 402,8. Ce grès, plongeant vers le N., surmonte les schistes rouges que l'on voit dans la tranchée de la roche d'Uzel. Ces schistes rouges, presque perpendiculaires, sont traversés par deux bandes de poudingues quartzeux et ils supportent, à la station même de Bain-Lohéac, des grès à Bilobites plongeant vers le S.

En partant de Bain-Lohéac, on longe les bords de la Vilaine jusqu'à Messac; on ne voit dans les tranchées du chemin de fer que des schistes ardoisiers qui plongent tantôt vers le nord, tantôt vers le sud. Cependant il faut signaler, vers la borne kilométrique 404,8, un poudingue quartzeux intercalé au milieu de ces

schistes. Au port de Messac, on voit les schistes plonger vers le nord, puis vers le sud. A partir de cette station de Messac, les schistes changeant quatre fois de direction, se trouvent au-dessus des grès que l'on voit apparaître à la tranchée du bois de Bœuvres. Ces grès, grès à Bibolites, sont plissés plusieurs fois et sont nettement coupés par la cassure où coule la Vilaine. On les voit réapparaître sur l'autre rive de cette rivière, et ils supportent en cet endroit les schistes ardoisiers du viaduc de la Souterraine qui, après plusieurs plissements, viennent reposer de nouveau sur les grès à Bibolites que l'on voit à la borne kilométrique 418,8. Ces couches de grès plongent de nouveau vers le sud et supportent des schistes ardoisiers qui, vers la borne 420, inclinent au nord dans les tranchées de la Chaussée et du Chesnai. En face du village de Langou, dans la tranchée du Vaulais, borne kilométrique 421,6 on voit du terrain tertiaire ayant un aspect marneux. Il est dur, cassant et la cassure est couchoïde. Ce petit banc tertiaire n'est pas exploité. Douze cents mètres plus loin, dans la tranchée de Bréherel, on voit apparaître de nouveau les schistes ardoisiers qui, après deux plissements, sont supportés par des grès que l'on voit à la borne kilométrique 425, près du passage à niveau N° 28. Ces grès sont situés, vers la station de Beslé, au-dessous des schistes ardoisiers qui plongent vers le sud et qui ne tardent pas, avant d'arriver à la station, à plonger vers le nord. Dans la tranchée de Quémené, ces schistes changent d'inclinaison ; à la tranchée de la Lombardie, entre les bornes kilométriques 428 - 430, on voit des alluvions formées de sable et de cailloux roulés, au milieu desquelles se trouve, en couches presqu'horizontales, un poudingue ferrugineux. Vers la borne kilométrique 431, on voit apparaître les schistes. En cet endroit ils plongent vers le nord. On passe le Dou, petite rivière, affluent de la Vilaine, et deux kilomètres plus loin, dans la tranchée du Bas-Rolland, on voit les schistes plonger vers le nord, puis vers le sud. A la borne kilométrique 434, à la tranchée de la Filière, les schistes sont contournés, plissés et subissent encore un changement dans leur plongement. A la tranchée de la Mercerais, les schistes sont de nouveau contournés et ils plongent vers le nord. Après la station d'Adessac se trouvent deux tranchées où l'on rencontre

des schistes. Ces schistes sont contournés dans la tranchée du Port-d'Or. Deux kilomètres plus loin, on voit des schistes et au milieu de ces schistes une bande de grès qui forme la colline allant de la tranchée de Cado à Saint-Nicolas de Redon. Quittant le chemin de fer et montant cette colline, on voit, près d'un moulin à vent, de gros blocs de quartz. Ces grès doivent être considérés comme faisant partie de l'étage des schistes ardoisiers, car on les trouve, comme dans les environs de Vitré, parmi les bandes de schistes.

Cette bande de grès que l'on aperçoit à la tranchée de Cado et à Saint-Nicolas de Redon, se retrouve sur la route de Rennes à Redon, à treize kilomètres de cette dernière ville. Ces grés plongent en cet endroit vers le sud ; ils sont même quelquefois mêlés de couches schisteuses, puis recouverts par des schistes ardoisiers, qui ont la même direction et la même inclinaison que ces grès.

A partir de Saint-Nicolas de Redon, le terrain plat sur lequel se trouve le chemin de fer empêche de voir les roches sous-jacentes.

Je n'ai pu indiquer complétement les alluvions que l'on voit apparaître de temps en temps depuis Messac et qui doivent former le lit de la rivière.

RÉSUMÉ

On voit que les différents terrains rencontrés en allant de Rennes à Redon, sont :

Schistes de Rennes ;

Schistes rouges avec poudingues intercalés à Bain (station) et à Saint-Malo-de-Phily ;

Grès à Bilobites ;

Au-dessus de ces grès, à Saint-Saturnin, se trouve le gisement d'oxyde de fer sédimendaire.

Schistes ardoisiers avec grès et poudingues intercalés ;

Grès supérieurs aux schistes ardoisiers ;

Au-dessus de ces grès, à Poligné (2 lieues de Bourg-des-Comptes), se trouvent des schistes noirs ampeliteux.

Terrain tertiaire miocène de Lormandière et de Langon.

Ainsi on peut remarquer que l'ordre de superposition pour les différentes assises siluriennes du sud du département d'Ille-et-Vilaine, ordre indiqué par MM. Dalimier et Massieu, reste le même sur une étendue de vingt lieues environ.

§ 2. **Coupe de Rennes à Saint-Malo.** *(Pl.* III.)

Si on suit la ligne du chemin de fer qui passe très près du petit bassin falunien de Saint-Grégoire, on ne rencontre que des schistes dont la direction mesurée à la boussole est N 260. Ces schistes mêlés de grauwackes et de filons de quartz plongent vers le sud. On les trouve jusqu'à la borne kilométrique n° . A partir de cet endroit jusqu'à la tranchée de Saint-Germain-sur-Ille, après avoir passé la station de cette ville, on n'aperçoit rien sur la ligne qui traverse une plaine. Pour se rendre compte des couches traversées il faut suivre la route de Saint-Germain-sur-Ille à Saint-Aubin-d'Aubigné. On rencontre en allant du sud vers le nord des grès que je considère comme contemporains de ceux de la tranchée de Saint-Germain-sur-Ille. Ces grès supportent le petit bassin dévonien de Quénou, ferme située à peu de distance du chemin de fer. Ce bassin comprend, en allant de bas en haut, 1° les grès dévoniens à *Grammysia Armorica* de Saint-Aubin-d'Aubigné, dans lesquels j'ai trouvé les fossiles nouveaux suivants déterminés par M. Munier Chalmas.

Grammysia Armorica.
Grammysia Hallei.
Grammysia Lyelli.
Grammysia Murchisoni.
Modiolopsis Delagei.

2° Les schistes et grauwackes dévoniennes, avec calcaire. Ce calcaire de Quenou est fossilière, on y rencontre des fossiles ana-

logues à ceux trouvés au Bois-Roux. On voit en suivant la route de Saint-Aubin-d'Aubigné à Saint-Germain-sur-Ille : des grès, puis des schistes dont la direction est O 10° S à E 10° N et qui plongent vers le nord ; quelques pas plus loin ces mêmes schistes plongent de 40° vers le sud. Marchons maintenant perpendiculairement à la direction de ces schistes. A peu de distance de la route, on arrive à une carrière de calcaire marbre dont la direction des couches mesurée à la boussole est O 10° S à E 10° N et ce calcaire plonge de 40° vers le sud. Remontant le champ en bas duquel se trouve la carrière et à 200 mètres, on voit une série de couches de grès nuancés ayant toujours même direction et même plongement. Ces grès sont intercalés de couches schisteuses et ils sont supportés par les grès de Launay Cossu qui tout en ayant même direction plongent de 80° vers le sud. A la borne 394,9, après le pont, se trouvent des grès, où dans une carrière située près du chemin de fer, on rencontre des Orthis, des Graptolites, fossiles que j'ai recueillis avec M. Lebesconte. Ces grès sont dirigés à la boussole O 10° S. à E 10° N et ils sont inclinés de 40° vers le sud. C'est à droite du chemin de fer que se trouve bâti Saint-Germain-sur-Ille ; à gauche, ces grès se prolongent du côté de Montreuil-Le-Gast et on peut les examiner dans les carrières situées sur les deux bords du canal d'Ille et Rance. On ne voit nettement leur contact avec les schistes de Rennes que sur la route de Melesse à Montreuil-Le-Gast : ils sont supérieurs aux schistes de Rennes.

Ces grès de Saint-Germain-sur-Ille ont, des deux cotés du canal, la même direction et le même aspect cristallin. Cependant les grès, à leur partie supérieure, dans la carrière située sur la rive droite du canal sont beaucoup plus rougeâtres. Avant la borne kilométrique 495 se trouvent plusieurs couches d'ardoises intercalées dans les grès. Pour donner une idée du nombre de ces couches, j'indiquerai que sur une étendue de 14 mètres on en trouve 6. Les couches de grès sont beaucoup plus fortes.

A la borne 395,4, les couches de grès intercalées de schistes reparaissent. L'inclinaison vers le sud de ces couches de grès sont moins épaisses. Cependant, vers la fin de la tranchée, on voit les bancs se recourber et plonger vers le nord. Il faut constater

cependant que ces bancs conservent leur fissilité vers le sud. A la borne 395-6, se trouve une très-petite tranchée qui ne laisse apercevoir qu'une terre rougeâtre. A la borne 396-2, on voit un grès ferrugineux; les couches plongent vers le nord; elles sont inclinées de 50°; les bancs sont brisés et on y rencontre toujours des couches de schistes intercalés au milieu de ces grès. On se trouve de nouveau sur le terrain dévonien. Vers la borne kilométrique 396,6, on ne voit plus qu'une terre rougeâtre couronnant la tranchée qui se trouve en cet endroit. Vers la borne 397-1, les grès plongent vers le sud ; on y trouve intercalées des couches de schistes; l'une d'elles a 10 mètres d'épaisseur. Les grès sont en petites plaquettes, les couches de schistes deviennent de plus en plus fréquentes. De la borne 396-2 à 397-1, on a passé deux fois le canal, et les grès schisteux de part et d'autre plongent en sens inverse ; il ne faut pas s'étonner de ce fait. Si l'on regarde le canal à droite du chemin de fer, on voit qu'il forme un demi cercle, et que la colline qui borne la rive gauche de l'Ille, se terminant en demi cercle, est coupée deux fois par le chemin de fer, ce qui explique le changement de sens dans l'inclinaison des couches. La direction de ces mêmes couches n'a pas varié ; on y rencontre quelques rares Grammysia. A la borne kilométrique 397-8, on rencontre de la grauwacke puis des grès plongeant vers le sud, ensuite une forte assise de schistes qui d'abord sont perpendiculaires, puis des grès plongeant vers le sud. Du passage à niveau vers Saint-Médard, sur la route qui réunit les deux bourgs de Saint-Médard et de Guipel, on voit une carrière de grès très-dur, qui se trouve au-dessous de ces schistes plongeant vers le sud. De l'autre côté du chemin de fer, vers Guipel, on rencontre une carrière de sable jaune. On passe en suivant la ligne du chemin de fer, près de Montreuil-sur-Ille, le ruisseau d'Andouillé, qui coule vers son embouchure sur des schistes métamorphiques. A la borne kilométrique 398-6, on voit des schistes qui plongent vers le nord; ces schistes sont métamorphiques et on les rencontre jusqu'auprès de la station de Montreuil-sur-Ille.

Si on veut connaître la relation qui existe entre ces schistes et les grès indiqués précédemment, il faut aller à la ferme de la Guéhardière et se diriger vers Guipel. Dans le chemin tortueux

qui conduit à la route de Saint-Médard à Guipel, au milieu duquel coule le ruisseau, on voit à la ferme même de la Guéhardière, des grès dont la direction mesurée à la boussole, est O. 10° S. à E. 10° N. et qui plongent de 40° vers le sud. A cinquante mètres de la ferme, ces grès sont supportés par des schistes métamorphiques qui plongent vers le sud. A une très-petite distance du point de contact, ces schistes, tout en conservant leur direction, plongent vers le nord. Il est curieux de voir que vers le point de changement d'inclinaison des couches, le métamorphisme est beaucoup plus complet. Ces schistes sont analogues à ceux que l'on trouve très-près des masses granitiques.

A Montreuil-sur-Ille on aperçoit quelques blocs de granite. Ce filon granitique traverse la ligne et on l'aperçoit encore sur les bords du canal d'Ille et Rance. Sa direction est sensiblement parallèle aux bandes granitiques situées dans le nord du département d'Ille-et-Vilaine, elle est sensiblement est-ouest.

De Montreuil à Combourg on trouve des schistes métamorphiques plongeant vers le nord, près de la gare de Montreuil. Le chemin de fer traverse une plaine qui s'étend à peu de distance de la gare de Combourg. Au kilom. 414, on voit des débris de schistes ; à 414,2 ces schistes ont une direction O 10° N, mesurée à la boussole ; ils ont une inclinaison vers le nord de 75° ; à 414,27, ces schistes ont la direction O 10° N et E 10° S et leur plongement est de 80° vers le nord. Ils contiennent de la grauwacke. A la borne 414,4, leur direction est E-O magnétique et leur plongement de 70°. On rencontre sur le coté droit de la voie, en allant de Montreuil-sur-Ille à Combourg, de la diorite à l'endroit 414,25 ; tandis que, sur le côté gauche, cette roche ne se retrouve qu'à la borne 414,22. On trouve encore de la diorite à l'endroit 414,98 à droite et à gauche de la voie. Dans la tranchée de la gare de marchandises de Combourg, les schistes sont en grande partie en débris ; cependant leur direction générale, toujours mesurée à la boussole, est sensiblement E.-O, et ils plongent vers le nord. A la borne kilométrique 416 on voit des schistes en décomposition, et on ne peut mesurer ni leur direction ni leur inclinaison. A la borne kilom. 417, les schistes sont métamorphiques ; ils plongent vers le nord de 70° environ, et leur direction, toujours

mesurée à la boussole, est O. 45° S. à N. 45° E. Ces schistes renferment des macles mal formées. Cinquante mètres plus loin, ils sont moins métamorphiques et contiennent moins de macles ; leur direction change, elle devient O. 25° N. à E. 25° S. ; en outre ils présentent quelques parcelles de mica. Deux cents mètres plus loin, à la borne kilométrique 417,3, les schistes à la surface sont décomposés par le contact des agents atmosphériques, tout en restant métamorphiques. A la borne 417,48, les schistes toujours métamorphiques, sont perpendiculaires, et on peut remarquer au milieu d'eux un banc de schistes noirs de 50 centimètres de hauteur ; ces schistes noirs plongent vers le sud de 70° à la borne 417,51. A l'endroit indiqué 417,6, ces schistes semblent se contourner vers la partie inférieure. A quinze mètres environ du pont où passe la route de Combourg à Lourmais, on trouve une pierre noirâtre, probablement formée de diorite et de schistes, qui sont beaucoup plus métamorphiques que les précédents ; ils sont très durs ; on approche du granite qui apparaît trois mètres plus loin. Immédiatement après un pont situé au-dessus du chemin de fer, à la borne kilométrique 417,8, on voit un bloc de diorite entouré par du granite. Ce granite est à gros grains. A la borne kilométrique 417,9, on voit apparaître, à droite de la voie, en allant de Combourg à Bonnemain, quelques schistes métamorphiques, tandis qu'à gauche on trouve du granite. A la borne 417,95, le granite se rencontre dans la tranchée à droite du chemin de fer, et dix mètres plus loin, on le retrouve des deux côtés de la voie. Il en est ainsi jusqu'à la borne kilométrique 419.4. A la borne kilométrique 419,5 on trouve du sable jauni à la partie inférieure, gris bleuâtre à la partie supérieure et l'on y rencontre quelques parcelles de mica.

Les schistes réapparaissent de nouveau ; la direction générale, mesurée à la boussole, est sensiblement E-O ; ils sont presque perpendiculaires ; cependant l'inclinaison des bancs à la partie supérieure serait de 80° vers le sud. A la borne kilométrique 421,2 se retrouve le granite, avec un filon de diorite qui le traverse. Le granite se voit jusqu'à la borne kilométrique 422. A l'endroit 422,2 se rencontrent des schistes métamorphiques dont la direction est N. 40° O. à S. 40° E. et qui plongent vers

l'est de 30° ; au-dessous de ces schistes se trouve du granite. Ainsi ce bloc de schistes a été soulevé, dérangé de sa direction générale. A la borne kilométrique 422,3, on rencontre du granite, tantôt à droite, tantôt à gauche du chemin de fer, quelquefois des deux côtés, jusqu'à la borne kilométrique 424. Le granite prend à cet endroit une couleur plus foncée et ce granite bleuâtre se voit jusqu'à la borne 424,4, où l'on rencontre un peu de quartz. Cent mètres plus loin apparaît le sable granitique, puis des schistes métamorphiques dont la direction est S. 20° O. à N. 20° E. mesurée à la boussole; ils plongent vers l'est de 25°. Ces schistes sont même recouverts en quelques endroits par du sable granitique. A la borne kilométrique 425,3 on voit des schistes métamorphiques en blocs errants, au-dessus de la masse granitique. A l'endroit 425,45, les schistes, toujours métamorphiques, sont dirigés O. 10° S. à E. 10° N., et ils plongent de 50° vers le nord. Ces schistes sont très micacés. A la borne kilométrique 427.7, leur direction est O. 10° N. à 10° S. et ils plongent vers l'est ; ils sont presque perpendiculaires. Près de la barrière n° 28, on rencontre des schistes en décomposition, Vers la borne kilométrique 428,6, les schistes ne sont plus métamorphiques ; quelquefois ils possèdent une couleur noirâtre, leur direction, mesurée à la boussole, est O. 25° N. à E. 25° S. Ils sont presque perpendiculaires, et, vers leur partie inférieure, ils semblent inclinés vers le nord. A très peu de distance de cet endroit, ils plongent vers le sud et on voit apparaître, sur le côté gauche de la voie et à la partie inférieure de la tranchée, du granite. Entre les bornes kilométriques 428,7 et 429, on rencontre des schistes dont la direction est O. 25° N. à E. 25° S., leur inclinaison vers le nord varie de 80 à 85°. A l'endroit 429, on voit un banc de quartz vitreux de 10 centimètres, qui plonge vers le sud et qui ne possède pas la même direction que les bancs de schistes ; sa direction, mesurée à la boussole, est S. 20° O. à N. 20° E. Aux endroits 429,4, 430,1 on voit des débris de schistes. A six mètres du disque, près de la station de Dol, se trouve de la diorite. Vers la fin de la tranchée, on voit des schistes métamorphiques, puis d'autres ayant l'apparence de schistes ardoisiers ; leur direction est O. 10° N. à E. 10° S. et ils plongent vers le nord de 75 à 80°. Après la station de Dol, se trouve une nouvelle tranchée où l'on

aperçoit des schistes ayant même direction et même inclinaison. On arrive aux marais de Dol. Avant de continuer cette coupe, il est utile de se demander à quelle époque on peut ranger les schistes trouvés de Saint-Médard à Dol.

M. Massieu, dans sa carte géologique du département d'Ille-et-Vilaine, en forme deux séries de couches: les couches cambriennes et les schistes de Rennes. Nous avons vu que les couches les plus rapprochées de Dol sont au-dessous et en stratigraphie discordante avec les poudingues et les schistes rouges de la Haye-Pénel. Pour distinguer ces couches, on ne peut invoquer le changement de direction, car les directions N. 260, N. 320, mesurées à la boussole, rencontrées dans ces schistes, se trouvent dans le terrain devonien de Gahard et du Bois-Roux. N'ayant pas trouvé de fossiles et n'ayant aucune raison pour changer l'ordre de disposition de ces couches schisteuses donné par M. Massieu, j'admettrai cet ordre : Couches cambriennes de Dol, au-dessous ; couches schisteuses assimilées aux schistes de Rennes, de Montreuil et des environs de Combourg.

Les marais de Dol, comme nous l'avons vu dans la première partie, contiennent des couches alternes de tangue dépôt marin et de tourbe, dépôt d'eau douce, le tout repose sur un gravier que nous voyons presque partout au-dessous de la tourbe. Ce qui montre une série d'oscillations du sol amenant tour à tour sur cette côte les eaux marines et les eaux douces. M. Quénault, de Coutances, dans un travail remarquable sur les mouvements de la mer, d'après des renseignements pris dans les écrits des précédents, pense que cet envahissement de la mer se continue même de nos jours et que l'abaissement du sol est d'environ deux mètres par siècle.

A partir de la Gouesnière, à peu de distance de la station du chemin, on se retrouve sur des schistes analogues à ceux rencontrés à Dol. Ces schistes ne tardent pas à être supportés par les micaschistes et les gneiss dont la direction, mesurée à la boussole, est N. 35 à 40°, à S. 35 à 40° E. Ces gneiss sont situés sur le granite à petits grains de Saint-Malo, dans lequel on rencontre, à la carrière Saint-Joseph, de la tourmaline. On retrouve encore ces cristaux hexagonaux de tourmaline au petit Belt. M. Mangin-Le-

creulx, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a eu l'extrême obligeance de me communiquer les sondages faits dans le port. Ces sondages ont montré que les couches traversées en allant de haut en bas ont été successivement :

1° A la côte 10 mètres. (Le zéro des ponts et chaussées correspondant à la côte 8,345 de Bourdaloue), des sables généralement coquillers, de couleur jaune clair.

2° De la côte 10 à la côte 15, des sables gris-bleuâtres très-fins, moins coquillers que les précédents.

3° Au-dessous de 15 mètres, des sables plus compacts argileux jaunes ou bruns.

Enfin du granite.

Le rocher granitique en s'élevant supporte plus ou moins de ces couches du côté de Saint-Servan.

Il faut cependant signaler qu'en un certain point du bassin, sur le prolongement d'un petit ruisseau qui se rend à la mer, vers Saint-Servan, se trouve un thalweg. La couche numéro 3, s'abaisse et l'on rencontre dans la couche numéro 2, du sable mobile très-humide et beaucoup plus argileux que celui qui l'encaisse.

RÉSUMÉ

On voit que les différents terrains rencontrés en allant de Rennes à Saint-Malo sont, en suivant l'ordre ascendant de Saint-Malo.

Granite ancien de Saint-Malo à petits grains.
Granite plus récent de Bonnemain et de Combourg.
Diorite.
} Roches éruptives.

ROCHES SÉDIMENTAIRES

Gneiss et Micaschistes de Cancale.

Gneiss cambrien de Dol en stratigraphie discordante avec les poudingues et les schistes rouges de la Haye-Pénel.

Schistes de Rennes.

Grès de Saint-Germain-sur-Ille.

Grès devonien inférieur.
Schistes et grauwackes devoniennes.
Calcaire de Quenou.
Schistes et grès supérieurs au calcaire.

Les terrains plus récents sont :

Argile provenant de la décomposition des schistes cambriens sous-jacents.
Gravier quartzeux.
Tourbe et Tangue en couches alternes.
Tangue.
Sables argileux du port de Saint-Malo.
Sables fins, gris-bleuâtres, coquillers.
Sables jaunes très-clairs plus coquillers que les précédents.

3e PARTIE

DE DOL A LAMBALLE

(*Pl.* IV.)

En partant de Dol, vers le piquet 2, on rencontre des schistes dont la direction est N. 280 mesurée à la boussole, leur plongement est vers le S. Ces schistes, par suite d'une courbe décrite par le chemin de fer, sont parallèles à la ligne au piquet 4. La tranchée se termine par des schistes en débris situés au-dessous de la terre végétale.

Le chemin de fer est ensuite en remblai jusqu'au piquet 13. Deux sondages faits dans cette partie ont permis de déterminer la nature du sous-sol.

Sondage au piquet 6+10 mètres pour la construction de l'aqueduc construit sur le ruisseau de Clairet.

Terre végétale, 1 m 20 ;
6. — Sable fin argileux, 1 m 20 ;
Sable et petit gravier argileux contenant des schistes en débris, 0 m 40 ;
Schistes en roche.

Sondage au piquet 12 pour la construction du viaduc fait au-dessus du chemin d'intérêt communal n° 27, de Dol au Tronchet.

Terre végétale, 0 m 25 ;
6. — Argile provenant des schistes sous-jacents en décomposition, 0 m 25 ;
Schistes compacts, 1 mètre se continuant au-dessous du sondage.

Dans la tranchée s'étendant du piquet 13 au piquet 18, on voit d'abord au-dessous de la terre végétale, une terre jaunâtre contenant à sa partie inférieure des schistes en débris. Ce n'est qu'au piquet 16 que l'on aperçoit ces schistes en roche ; leur direction est toujours N. 280 et ils plongent de 80° environ vers le S. Le chemin de fer les coupe sous un angle de 30°.

Le sondage du piquet 21 pour la construction d'un aqueduc a donné :

Terre végétale, 1 mètre ;
5 et 6. — Argile sableuse, 1 mètre ;
Sable, 0 m 20 ;
Schistes, 0 m 50 se continuant au-dessous.

Une petite tranchée, dont l'étendue est de 2 kilomètres environ, ne laisse apercevoir, sur une étendue d'un kilomètre, qu'une terre jaunâtre située au-dessous de la terre végétale. Dans l'autre partie, cette terre jaunâtre contient à sa base quelques parcelles de schistes en débris ; cependant vers le piquet 24+10 mètres, on voit un filon de diorite dont la direction est toujours sensiblement N. S.

Trois sondages pour la construction de l'aqueduc construit sur le ruisseau de la Planche et le chemin du moulin de Halouze ont donné :

Sondage au piquet 24+90 mètres :

Terre végétale, 0 m 40 ;
6. — Argile compacte provenant de la décomposition des schistes sous-jacents, 1 m 10 ;
Schistes en débris et compacts, 0 m 40, se continuant au-dessous.

Sondage au piquet 25+60, fait à quelques mètres à gauche de la ligne :

Terre végétale, 0 m 60 ;
5. — Sablon argileux, 2 m 50 ;
6. — Rocher de schistes, 0 m 50.

Sondage au piquet 25+74 mètres :

Terre végétale, 0 m 70 ;
5. — Argile compacte, 0 m 80 ;
Argile sablonneuse, 4 m 50 ;
6. — Schistes en débris, 0 m 80 ;
Rocher de schistes.

La tranchée qui s'étend du piquet 26 au piquet 31, où se trouve le passage à niveau numéro 3, pour le chemin vicinal ordinaire numéro 4 de Roz-Landrieux à Bagner-Pican, montre d'abord, au-dessous de la terre végétale, une terre jaunâtre contenant à sa partie inférieure quelques débris de schistes. Aux piquets 28 et 29 on aperçoit des schistes compacts ayant toujours même direction et même plongement ; seulement ces schistes sont parallèles à la direction de la ligne, ils sont coupés suivant l'horizontale de leur plan d'inclinaison. A la fin de la tranchée, toujours au-dessous de cette terre jaunâtre, on voit des schistes en débris.

Le chemin de fer est en remblai du piquet 31 au piquet 38. Quatre sondages ont donné dans cette partie la nature du sous-sol.

Sondage du piquet 32+20 mètres :

Terre végétale, 0 m 20 ;
5 et 6. — Argile compacte, 1 mètre ;
Schistes en roches, 0 m 25 se continuant au-dessous du sondage.

Sondage du piquet 33+25 mètres :

Terre végétale, 0 m 20 ;
5. — Argile jaunâtre, coupée de veines bleues, 0 m 20 ;
Argile bleuâtre, ferme et compacte, coupée de veines jaunâtres, 1 m 65.
6. — Argile bleuâtre, faiblement mélangée de cailloutis schisteux, 1 m.

Sondage du piquet 33+80 mètres :

Terre végétale, 0 m 50 ;
5. — Argile compacte, 0 m 60 ;
Schistes, 0 m 50 se continuant au-dessous ;

Sondage du piquet 35+65 mètres :

Terre végétale, 0 m 40 ;
5. — Argile jaunâtre très-ferme, 2 m ;
6. — Argile bleuâtre, légèrement coupée de veines jaunes et faiblement mélangée de plaquettes schistellées, 0 m 70 ;
Schistes.

Dans la tranchée qui s'étend jusqu'au piquet 50 on aperçoit au-dessous de la terre végétale une terre jaunâtre contenant à sa partie inférieure des schistes en débris. Au piquet 40 la roche schisteuse apparaît ; la direction de ces schistes est mesurée à la boussole N 280, ils sont presque perpendiculaires ; cependant le chemin de fer les coupe sous un angle de 30°. Aux piquets 42 et 43 ces schistes semblent plonger en sens inverse ; cela tient à une petite courbe décrite par le chemin de fer. Au passage à niveau n° 5 pour le chemin des champs, on ne voit plus au-dessous de la terre végétale, que de la terre jaunâtre contenant à sa partie inférieure des schistes en débris. Au piquet 50 la ligne est parallèle à la direction des schistes dont le plongement est environ 85° vers le S.

Deux sondages exécutés dans le petit remblai qui s'étend du piquet 50 plus quelques mètres au piquet 52, ont donné le résultat suivant :

Sondage du piquet 51+30 mètres :

Terre végétale, 1 m 50 ;

5. — Argile sableuse rougeâtre, 0 m 50 ;
Sable gris bleuâtre argileux très-fin et très-mou.

Sondage au piquet 51+60 mètres :

Terre végétale, 1 m 10 ;

1. — Sablon marin argileux verdâtre 1 m 43 (tangue) ;
2. — Argile sableuse et tourbeuse, 0 m 62 ;
3. — Galets quartzeux schisteux de 0 m 02 à 0 m 03 fortement agglomérés d'argile sableuse, (le quartz domine), 0 m 96 ;
4. et 5. — Argile verdâtre, compacte, mélangée de graviers quartzeux, 0 m 40 ;
Argile rouge, compacte, faiblement mélangée de cailloutis de schistes et de grès tendre, 1 m 23;
Argile verdâtre, légèrement savonneuse au toucher, très-compacte, 1 m 40 ;
Argile bleuâtre, savonneuse au toucher, très-compacte, 0 m 23 ;
Argile rougeâtre, ondulée de veines d'un bleu noirâtre, 2 m 37 ;
6. — Argile bleue noirâtre, très-compacte, faiblement mélangée de parcelles schisteuses, 1 m 05 ;
Argile bleuâtre, coupée de veines et mélangée de cailloutis quartzeux et schisteux, 0 m 25 ;
Argile bleue, noirâtre, savonneuse, faiblement mélangée de graviers quartzeux et schisteux, 1 m 50 ;
Roche schisteuse.

Ainsi, comme on peut le remarquer, on retrouve dans ce sondage les mêmes couches que celles rencontrées dans les sondages de la Sée et de la Sélune. La couche marine, située au-dessus de la tourbe, a relativement une petite épaisseur. On arrive au passage à niveau numéro 6 pour le chemin de Boitrel : une petite tranchée apparaît au piquet 53. On aperçoit des schistes au-dessous de la terre végétale ; la direction de ces schistes, mesurée à la boussole, est N 280. Ils semblent plonger vers le

Dol puis au piquet 56 vers Lamballe. Cependant leur véritable plongement est toujours environ de 85° vers le S. Cela tient à une courbe décrite par la ligne. Quelques filons de diorite traversent ces schistes dans cette partie. On peut citer ceux que l'on voit aux piquets 54+10 mètres; 54+50 mètres, 55+30 mètres. La direction de ces filons est toujours sensiblement N S.

Un sondage fait au piquet 54+30 mètres avant le percement de cette tranchée, a donné le résultat suivant :

Terre végétale, 0 m 60 ;

6. — Argile noirâtre compacte, mêlée de cailloutis quartzeux, 1 m 30 ;

6. — Argile rouge compacte coupée de veines bleuâtres, très-ferme.

Argile rouge, coupée de veines bleuâtres et mélangée de cailloutis schisteux, légèrement sableuse et très-compacte, 1 m 60 ;

Roche schisteuse.

Deux sondages faits aux piquets 55 + 65 mètres et 57 + 12 mètres, pour la construction du viaduc de la rivière du Bief-Jan, ont donné :

Sondage du piquet 55 + 65 mètres :

Terre végétale, 0 m 80 ;

1. — Tangue, 1 m ;

2. — Tourbe, 1 m 40 ;

Argile très-sableuse coupée de veines tourbeuses, 0 m 40 ;

3. — Galets, cailloutis quartzeux et schisteux, sable gris-bleuâtre.

Sondage du piquet 57 + 12 mètres :

Terre végétale, 0 m 85 ;

2. — Tourbe, 1 m ;

Tourbe mêlée à de l'argile noirâtre, 4 m 22 ;

Tourbe, 0 m 64 ;

Sable gris légèrement argileux, 0 m 47 ;

Sable jaune, légèrement argileux, 1 m 18 ;

Gris et quartz très-argileux, 0 m 03 ;

Roche quartzeuse, 0 m 65 ;

On aperçoit toujours les mêmes couches et dans le même ordre.

La tranchée qui s'étant du piquet 59 + 60 mètres au piquet 66 + 30 mètres et sur laquelle se trouve le passage à niveau n° 7, pour la route nationale n° 176 de Caen à Lamballe,ne montre que des schistes en débris aux piquets 62, 63 + 60 mètres 65, situés à la partie inférieure d'une terre jaunâtre placée au-dessous de la terre végétale. Cependant, vers le piquet 63, on aperçoit du quartz blanc roulé, situé à la partie supérieure de cette terre jaunâtre, presque au-dessous de la terre végétale.

Le sondage du piquet 67 a donné :

Terre végétale, 0 m 60 ;

5. — Argile compacte, 0 m 70 ;

6. — Schistes, 0 m 30 se continuant au-dessous du sondage.

Une tranchée très-petite s'étendant jusqu'au disque de la station de Plerguer et où se trouve le passage à niveau n° 8, pour l'ancien chemin des pâtures, ne montre qu'une terre jaunâtre située au-dessous de la terre végétale.

Entre les deux disques on n'observe qu'une terre jaunâtre située au-dessous de la terre végétale. Du piquet 79 au piquet 89 se voit une forte tranchée où apparaissent des schistes dont la direction est N. 300 au commencement de la tranchée et N. 320 à la fin vers le piquet 88. Le plongement de ces schistes est vers le sud. La ligne la coupe suivant une ligne qui s'incline vers Dol de 30 à 45 degrés. Ces schistes sont situés à la partie inférieure d'une terre jaunâtre, placée elle-même au-dessous de la terre végétale. Cette terre jaunâtre contient vers sa partie supérieure quelques cailloux blancs de quartz roulé. Deux filons dioritiques coupent ces schistes , l'un de 20 mètres , au piquet 85 + 30 mètres, l'autre de quelques mètres au piquet 86 + 40 mètres. La direction de ces filons est toujours sensiblement N. S. La tranchée se termine par des schistes en débris que l'on aperçoit au-dessous de la terre jaunâtre.

Six sondages exécutés pour la construction de deux aqueducs élevés sur deux petits ruisseaux et d'un viaduc placé sur la rivière de la Mélane, ont servi à donner la nature du sous-sol du piquet 89 au piquet 97 où le chemin de fer est en remblai.

Sondage au piquet 90+20 mètres :

Terre végétale, 0 m 30 ;
2. — Tourbe argileuse, 0 m 50 ;
6. — Schistes, 1 m 50, se continuant au-dessous.

Sondage du piquet 92+80 mètres :

Terre végétale 0 m 53.
2. — Tourbe mélangée de bois, 7 m 84 ;
Sablon argileux, 1 m 55 ;
Tangue, très-peu sablonneuse, 0 m 75 ;
3. — Sable jaune et gravier quartzeux, 1 m 23 ;
Tangue très-argileuse, 1 m 80 ;
Tangue mêlée de quartz ;

Sondage du piquet 94+50 ;

Terre végétale, 0 m 15 ;
Tourbe, 8 m 40 ;
Argile grise, mêlée de sable marin, 2 m 45.

Sondage du piquet 94+62 mètres ;

Argile compacte, mélangée de pierrailles tourbeuses, 1 m ;
Schistes, 1 m 50, gris bleuâtre ;

Sondage au piquet 95+80 mètres ;

Terre végétale, 0 m 30 ;
2. — Tourbe argileuse, 0 m 75 ;
Schistes, 1 m 75 se continuant en dessous.

Sondage du piquet 96 :

Terre végétale, 0 m 20 ;
Argile bleuâtre mêlée de sablon, 1 m 30 ;
Argile schisteuse, très-compacte, 1 m 50.

Ainsi, dans cette partie, on rencontre (fig. 10) au-dessus des couches sableuses, une forte couche de tourbe identique à la première que l'on rencontre dans les marais de Dol et dans les marais de Châteauneuf. Cette couche de tourbe, de 8 mètres environ d'épaisseur, située immédiatement au-dessous de la terre végétale

contient des bois d'essences différentes : des chênes, des noisetiers des pins etc. Il est évident que toute la vallée de la rivière de Méleuc doit contenir les mêmes couches dans le même ordre. On peut se demander comment on peut les relier avec celles que l'on rencontre dans les marais de Dol. Les couches de tourbe des marais de Dol sont représentées ici par une épaisseur relativement considérable de même substance, sans intercalation de couches marines. Les couches marines situées au-dessous, dont l'épaisseur est de 3 mètres dans la vallée de la rivière de Méleuc, représentent probablement les couches marines d'épaisseur plus considérable que l'on aperçoit au-dessous des couches tourbeuses dans les marais de Dol. Des deux côtés on aperçoit au-dessous de ces couches du sable jaune avec gravier de quartz ; seulement l'épaisseur de cette couche est plus considérable vers la rivière de Méleuc que dans les marais. Plus bas, se montrent des deux côtés des couches argilo-sableuses contenant des débris de quartz et de schistes. Ainsi vers cette partie de la rivière de Méleuc, il semble n'y avoir eu qu'une oscillation : une période d'affaissement, pendant laquelle se sont déposées les couches marines, suivie d'une période d'exhaussement pendant laquelle la mer a été chassée, remplacée par un vaste marécage où se sont développés les arbres qui ont servi à former cette vaste tourbière. Maintenant, à cet endroit, le sol est à 7 mètres environ au-dessus du niveau de la mer.

Une petite tranchée s'étendant du passage à niveau n° 10 pour le chemin de la Ville-Aubry aux Hervelins, piquet 97 + quelques mètres au piquet 100+80 mètres ne montre que des schistes en débris situés à la partie inférieure d'une terre jaunâtre, placée au-dessous de la terre végétale.

Ces schistes sont précédés et suivis de schistes compactes dont la direction est sensiblement N. 280. Les schistes en débris réapparaissent à la fin de la tranchée.

Un petit sondage, fait au piquet 106+1 mètre, indique la nature du terrain sur une longueur de trois cent cinquante mètres où le chemin de fer se trouve en remblai ; on a trouvé :

Terre végétale, 0 m 50 ;

5. — Argile compacte mêlée de pierrailles schisteuses, 1 m.

6. — Schistes, 1 m 50 ; se continuant au-dessous.

La tranchée du piquet 105 au piquet 112 plus quelques mètres où se trouve le passage à niveau n° 11 pour le chemin vicinal ordinaire n° 4, de Miniac au Havre, ne montre d'abord que des schistes en débris situés au-dessous d'une terre végétale suivie d'une terre argileuse, puis des schistes compacts dont la direction est N. 320. Ces schistes sont coupés par le chemin de fer suivant une ligne s'inclinant vers Lamballe. Un filon de diorite, dirigé sensiblement N. S., traverse ces schistes au piquet 108+50 mètres. La fin de la tranchée se termine par des schistes en débris situés comme au commencement de la tranchée, à la partie inférieure d'une couche argileuse provenant de la décomposition des schistes sous-jacents.

Une autre tranchée, placée entre les piquets 114+50 mètres et 118+75 mètres, indique comme la précédente, au-dessous de la couche superficielle, des schistes en débris puis des schistes compacts dont la direction est N. 320, mais ces schistes sont coupés par le chemin de fer suivant une ligne s'inclinant vers Dol. Cela tient à une courbe décrite par le chemin de fer. Les schistes, dans cette tranchée, sont coupés par trois filons dioritiques dirigés toujours N. S.; ces trois filons sont aux piquets 116+30 mètres, 117+20 mètres et 117+80 mètres. La diorite est décomposée à la surface du sol. Le sondage fait pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau d'écoulement de l'étang Guibert a donné les résultats suivants :

Terre végétale, 0 m 30 ;

5. — Terre sablonneuse et gravier, 0 m 70, avec débris de schistes à la partie inférieure.

La tranchée située dans la gare de Miniac-Morvan n'indique que des schistes en débris au commencement et à la fin de la tranchée. Ces schistes sont situés à la partie inférieure d'une terre jaunâtre, placée au-dessous de la terre végétale. Vers le piquet 123 ces schistes sont en roche; leur direction, mesurée à la boussole est N. 280. Le chemin de fer les coupe suivant une ligne qui est inclinée vers Dol. On rencontre dans cette tranchée trois filons de diorite décomposée, aux piquets 121+80 mètres 122+30 mètres et 123+30 mètres.

Une nouvelle tranchée apparaît vers le passage à niveau n° 13, pour la route nationale n° 137, de Bordeaux à Saint-Malo, et s'étend jusqu'au piquet 134. On observe dans cette tranchée : des schistes en débris à ses deux extrémités puis des schistes compacts dont la direction est N. 300 et dont le plongement est le même que celui trouvé dans la tranchée précédente. Ces schistes en roche se trouvent aux piquets 127 + 80 mètres, 129 + 20 mètres, 130 + 70 mètres et 132 + 30 mètres. Ils sont jaunâtres à ce dernier endroit. Ainsi on voit en allant de haut en bas de la terre végétale, au-dessous, une terre argileuse, jaunâtre en certains endroits, noirâtre en d'autres ; à la partie inférieure de cette roche argileuse se trouvent soit des schistes en débris, soit des schistes compacts qui sont métamorphiques, surtout au contact des nombreux filons de diorite décomposée qui traversent cette tranchée. Ces filons sont toujours sensiblement dirigés N. S. On compte sept filons dans cette tranchée : aux piquets 127+ 20 mètres, 137 + 30 mètres, 128 + 40 mètres, 128 + 60 mètres, 129 + 15 mètres, 130 + 20 mètres et 130 + 85 mètres, ce dernier filon a une épaisseur de 10 mètres environ. Tout le long de cette tranchée on observe à la partie inférieure de la terre végétale des quartz roulés.

Le sondage au piquet 136 + 6 mètres, pour la construction de l'aqueduc sur le chemin du Vieux-Bourg à la Tournelle, a donné le résultat suivant :

Terre végétale, 0 m 50 ;
5. — Argile jaune compacte, 1 m 20 ;
6. — Argile schisteuse à la base, 0 m 70 ; provenant de la décomposition des schistes sous-jacents ;
Schistes 0 m 70 ; se continuant au-dessous.

La tranchée qui s'étend du passage à niveau n° 14, pour le chemin vicinal de grande communication n° 37, de Miniac à Plancoët, (piquet 139, au piquet 143 + 50 mètres), montre successivement, en allant de haut en bas, de la terre végétale, au-dessous, une terre jaunâtre argileuse, contenant à la partie supérieure des caillous roulés quartzeux, à la partie inférieure, soit deux argiles provenant des schistes en décomposition, soit ces schistes eux-mêmes, qu'ils soient en débris ou en roche. Ainsi au

piquet 140 + 20 mètres, on voit des schistes métamorphiques et micacés, dont la direction, mesurée à la boussole, est N. 300. Le chemin de fer coupe le plan d'inclinaison de ces schistes suivant une ligne plongeant vers Dol. Après ces schistes on voit une terre noirâtre, argileuse, couleur gris d'ardoise, ensuite des schistes jaunâtres, puis une argile noirâtre contenant des débris de schistes. Plus loin on aperçoit de nouveaux schistes contenant des veines schisteuses, ferrugineuses, suivis d'une argile noirâtre provenant de la décomposition des schistes, ensuite un petit lit de quartz très-dur ; on est au piquet 141. On voit entre les piquets 141 et 142 des schistes métamorphiques très-durs précédés et suivis d'une argile noirâtre, ensuite des schistes métamorphiques mêlés de veines schisteuses jaunâtres et rougeâtres, dues à de l'oxyde de fer. Ces schistes ont même direction et même inclinaison que les précédents. A la fin de la tranchée, vers le piquet 143, les schistes noirâtres apparaissent de nouveau ; leur direction est N. 280 et ils plongent de 70° vers le sud. Le sondage du piquet 144 + 90 mètres, a donné :

Terre végétale, 0 m 30 ;
5. — Marnes argileuses jaunâtres, 1 m 20 ;
Terre argilo-quartzeuse, 1 m 60.

La tranchée qui s'étend du piquet 147 au piquet 151 plus 75 mètres, montre, au-dessus de la terre végétale, une terre jaunâtre contenant à sa partie supérieure du quartz roulé blanc, et à sa partie inférieure des schistes en débris. Ces schistes, au piquet 148 plus quelques mètres, deviennent compacts, leur direction mesurée à la boussole est N. 270 ; le chemin de fer les coupe suivant une ligne inclinée de 45° vers Dol. Au piquet 149, on peut remarquer que la terre jaunâtre rencontrée dans toute la tranchée au-dessous de la terre végétale, contient de nombreux quartz blanchâtres à 1 m 50 de la surface du sol, et à sa partie inférieure des schistes métamorphiques en débris.

Huit sondages faits pour la construction de l'aqueduc du ruisseau de Coatquen ont donné les résultats suivants :

Sondage du piquet 152+95 mètres.
Terre végétale, 0 m 40 ;

1. — Argile grise, contenant du sable ferrugineux, 0 m 95 ;
Argile noirâtre, tendre, mêlée de rares grains de mica, 1 m 03 ;
Argile sablonneuse, mêlée de mica, 0 m 29 ;
2. — Sable noirâtre, argileux, 0 m 65 ;
Sable gris, mélangé de quartz, 0 m 68 ;
3. — Gravier de quartz, 0 m 30 ;
Argile jaunâtre, légèrement sableuse, mêlée de quartz, 0 m 73 ;
4 et 5. — Argile sableuse, mélangée de petits graviers de quartz, 0 m 87 ;
Argile jaunâtre, mélangée de schistes, 0 m 06 ;
Argile sableuse, mélangée par moitié de gravier de quartz et de schistes

Sondage du piquet 153+50 mètres :

Terre végétale, 0 20 ;
1. — Sablon marin gris, 1 m 10 ;
2. — Sablon marin bleuâtre, 1 m 30 ;

Sondage du piquet 153+75 mètres, fait à droite du chemin de fer ;

Terre végétale, 0 m 30 ;
1. — Argile bleuâtre, compacte, 1 m 20 ;
Sable fin, mêlé de gravier, 1 m 30 ;

Le même sondage, fait à gauche de la ligne, a donné le même résultat que le précédent avec la même épaisseur pour chaque couche.

Sondage du piquet 153+80 mètres :

Terre végétale, 0 m 30 ;
1. — Sablon marin, bleuâtre, 0 m 80 ;
2. — Argile jaune, sableuse, 1 m 70 ;
Sable légèrement agileux, 0 m 50 ;

Sondage du piquet 15+380 mètres 95 :

Terre végétale, 0 m 40 ;
1. — Sable argileux, gris, ferrugineux, 0 m 95 ;

Argile noirâtre, tendre, mêlée de rares grains de mica. 1 m 03 ;
Argile sablonneuse, mêlée de mica, 0 m 20 ;
2. — Sable noirâtre, légèrement agileux, 0 m 65 ;
Sable gris, mélangé de quartz, 0 m 68 ;
3. — Gravier de quartz, 0 m 30 ;
4. — Argile jaune, légèrement mélangée de quartz, 0 m 73 ;
Argile sableuse, jaunâtre mélangée de petits graviers de quartz, 0 m 37.

Sondage du piquet 154+20 mètres :

Terre végétale, 0 m 40 ;
1 et 2. — Argile, 1 m 40 ;
Argile sableuse, 2 m 20 ;
Sable argileux, 0 m 60 ;

Sondage du piquet 154+30 mètres :

Terre végétale, 0 m 30 ;
Argile compacte, 3 m 20 ;
Argile sableuse, 0 m 40 ;

Sondage du piquet 154+40 mètres :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Argile jaunâtre, sableuse, 1 m 70 ;
Argile moins sableuse que la précédente, 1 m 20 ;

Ainsi on observe encore des couches analogues à celles observées dans le fond des rivières.

Une tranchée s'étend du piquet 154+70 mètres au piquet 164 + 60 mètres ; voici ce qu'on observe dans cette longue tranchée que je divise en trois parties : la première partie qui s'étend du piquet 154+70 mètres au piquet 156+30 mètres, montre d'abord de gros blocs de quartz situés dans une terre jaunâtre placée au-dessous de la terre végétale ; à peu de distance de cet endroit, on voit à la partie inférieure de cette terre jaunâtre, des schistes en débris métamorphiques : nous approchons des régions granitiques. Au piquet 155+70 mètres, ces schistes deviennent compacts ; leur direction, mesurée à la boussole est N 260 et le chemin de fer les coupe suivant une ligne inclinée de 45 degrés vers Dol. La deuxième partie, qui se termine au passage à niveau numéro 16, pour

le chemin de grande communication numéro 48 de Mordreux à Miniac, n'indique qu'une terre jaunâtre située au-dessous de la terre végétale. Cette terre jaunâtre contient à sa partie supérieure du quartz roulé. La troisième partie montre des schistes métamorphiques situés toujours au-dessous de cette terre jaunâtre, dirigés N 280 et s'appuyant sur le sable granitique que l'on observe au piquet 163. Un autre pointement granitique s'aperçoit vers la fin de la tranchée, au piquet 154. Entre ces deux pointements de roche éruptive, on voit des schistes métamorphiques s'appuyant de part et d'autre sur le granite.

La tranchée de la Balastière qui s'étend du passage à niveau numéro 17, pour le chemin vicinal numéro 2, de Pleudihen au Val-Hervelin, au piquet 171, montre une terre jaunâtre située au-dessous de la terre végétale, contenant des schistes en débris à la partie inférieure. Ces schistes deviennent compacts au piquet 168; ils sont dirigés sensiblement N 260 et ils plongent vers le nord. En contact avec le granite, ils sont métamorphiques. Le granite apparaît au piquet 168+30 mètres et se voit dans toute l'étendue de la tranchée ; vers le piquet 171, le mica de ce granite semble être disposé en lames, trois filons dioritiques traversent ce granite; le premier d'une épaisseur de 10 mètres au piquet 169; le deuxième d'une épaisseur de 30 mètres au piquet 169+50 mètres; le troisième d'une épaisseur de 20 mètres au piquet 170. La diorite ne s'étend pas à la surface du sol, elle s'arrête aux deux tiers de la tranchée, à partir de la base.

Deux sondages pour la construction de l'aqueduc du ruisseau de Mordreuc ont donné les résultats suivants :

Sondage du piquet 172 :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Argile bleuâtre, mélangée de gravier, 2 m 10 ;
Sable argileux, noyé dans de la glaise molle, 6 m 00 ;
Argile marneuse, légèrement sableuse, 0 m 60 ;

Sondage du piquet 173 :

Terre végétale, 0 m 50 ;
Argile, 1 m 20 ;
Schistes, mêlés de quartz, 0 m 40 ;

Une petite tranchée s'étend du passage à niveau n° 18, pour le chemin vicinal numéro 2, de Pleudihen a Saint-Hélen, piquet 179, au passage à niveau numéro 19, pour le chemin de la Forge à la Chapelle de Mordreux, piquet 185 + 50 mètres. Dans cette tranchée se trouve la gare de Pleudihen. On voit au-dessous de la terre végétale une terre jaunâtre, contenant à la partie supérieure des cailloux roulés de quartz blancs ; cette terre jaunâtre est minacée et contient à sa partie inferieure, en quelques endroits, du sable granitique, que l'on voit surtout apparaître à la fin de la tranchée. Après la gare on aperçoit un filon dioritique d'une épaisseur de 20 mètres environ, au piquet 181 + 80 mètres, et de gros blocs de diorite à 300 mètres environ de cette gare, au piquet 183 + 75 mètres.

Le sondage fait au piquet 187 + 59 mètres pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau de Bonnefray, a donné :

Terre végétale, 0 m 50 ;
Argile compacte, 1 m 50 ;
Schistes, 0 m 30.

Dans une petite tranchée qui s'étend du piquet 188 + 30 mètres, au piquet 191 + 60 mètres, on aperçoit de la terre végétale blanchâtre à sa partie inférieure et contenant du quartz roulé ; au-dessous se trouve du sable granitique. De la diorite se montre au commencement de la tranchée, au piquet 188 + 40 mètres et à la fin de la tranchée, au piquet 191 + quelques mètres ; en cet endroit, elle est décomposée. Le sondage fait au piquet 192 + 10 mètres pour la construction de l'aqueduc du ruisseau des Landes, donne :

Terre végétale, 0m40 ;
Gros sable, mêlé de cailloux, 1 m 00 ;

La tranchée qui s'étend du piquet 194 au piquet 202 environ, où se trouvent les passages à niveau numéro 20 pour le chemin vicinal de grande communication numéro 2, de Rennes à Saint-Malo, et numéro 21 pour le chemin de Morgrève à la Ville-Brossard, montre au-dessous de la terre végétale contenant à sa partie inférieure des caillouux blancs roulés, du sable granitique puis du granite en roche au piquet 200.

Une petite dépression se trouve après cette tranchée.

Un sondage fait au piquet 203 indique la même succession de couches que dans la tranchée précédente.

La tranchée qui s'étend du piquet 204 à la Rance montre une terre jaunâtre au-dessous de la terre végétale contenant du mica et à sa partie inférieure les éléments du granite. On voit après, du sable granitique, puis du granite en roche, du piquet 205 au piquet 208 + 50 mètres : ce granite se trouve de l'autre côté de la Rance.

Je vais indiquer ce que l'on aperçoit des deux côtés de ce fleuve, au-dessus du granite.

Au piquet 208 + 36, sur une étendue de 7 mètres, on voit, au-dessous de la terre végétale dont l'épaisseur est de 40 centimètres, une couche de gravier de 20 centimètres.

Cette même couche se retrouve du piquet 208+59 mètres au piquet 208 + 69 mètres. La Rance (*Pl.* v. fig. 11), est traversée par un pont ayant une portée de 95 mètres entre les deux piles.

De l'autre côté de la Rance on aperçoit successivement comme l'indique la figure.

Terre végétale, 0 m 60 ;

Argile jaune du piquet 210 au piquet 210 + 35 mètres ; son épaisseur varie de 60 centimètres à 40 centimètres.

Argile grise du piquet 210 + 20 mètres au piquet 210 + 40 mètres ; sa plus forte épaisseur est de 0 m 40.

Schiste tendre, s'étendant du piquet 210 + 25 mètres au piquet 210 + 45 mètres, son épaisseur est de 0 m 30.

Au-dessous se trouve du sable granitique ayant une épaisseur variable, supporté par du granite en roche très-dure.

Après le passage de la Rance, se trouve une tranchée contenant, au-dessous de la terre végétale qui renferme les éléments du granite, du sable granitique, puis du granite. Une carrière ouverte dans ce granite a fourni le ballast de la ligne pour la partie comprise entre les deux ponts.

La tranchée qui s'étend du piquet 215 au piquet 218 + 50 mètres montre, au-dessous de la terre végétale, du granite en roche au commencement de la tranchée, du sable granitique au passage à niveau n° 22, pour le chemin vicinal d'intérêt commun,

n° 59, de Dinan à Saint-Buc. Vers la fin de la tranchée, au piquet 218, à la partie inférieure de la terre végétale, on voit des cailloux roulés de quartz blanc.

Le sondage du piquet 219 + 44 mètres a donné :

Terre végétale, 0 m 25 ;
Glaise bleue, 1 m 95 ;
Sable granitique, 1 m 05 ;
Granite au-dessous.

Une petite tranchée d'une longueur de 150 mètres commençant au piquet 221, montre au-dessous de la terre végétale une terre jaunâtre micacée contenant à sa partie inférieure les éléments du granite.

Le sondage du piquet 224+2 mètres pour la construction de l'aqueduc du ruisseau des Bas-Guépins, a donné :

Terre végétale, 0 m 70 ;
Terre forte argileuse, 0 m 80 ;
Sable granitique, 0 m 50 ;
Granite en roche.

La tranchée, qui s'étend du piquet 225, où se trouve le passage à niveau n° 24 pour le chemin vicinal d'intérêt commun n° 29, embranchement de Saint-Sanson à la mare de Lessard, au piquet 241+50 mètres, peut se diviser en trois parties : La première partie, s'étendant au piquet 228, montre, au-dessous de la terre végétale, une terre jaunâtre micacée, à la partie inférieure de laquelle se trouve du sable granitique. La deuxième partie qui se termine vers le passage à niveau n° 24, pour le chemin rural de la Meffrais au placis de la Croix-Guillou, contient, au-dessous d'une terre jaunâtre située à la partie inférieure de la terre végétale, du gneiss au piquet 231. Cette terre jaunâtre micacée montre dans le milieu de la tranchée, au piquet 233, des débris de schistes micacés dont la direction semble être N. 260. On y remarque, à sa partie supérieure, des cailloux de quartz roulé. La troisième partie, qui s'étend jusqu'au passage à niveau n° 25, pour le chemin rural du Bois-Carheil à Taden, montre une terre jaunâtre micacée située au-dessous de la terre végétale.

Une autre petite tranchée qui s'étend du passage à niveau n° 26, pour le chemin ordinaire n° 2 de la cale de Taden au chemin de grande communication n° 12 au piquet 253+50 mètres, montre une terre végétale séparée du sable granitique sous-jacent par un petit lit de cailloux roulés.

Un petit sondage fait au piquet 254+50 pour la construction d'un aqueduc, a donné :

Terre végétale, 0 m 70 ;
Terre forte argileuse, 0 m 80 ;
Sable granitique, 0 m 35 ;
Granite.

La tranchée qui s'étend du piquet 257+40 mètres au pont de Belle-Fontaine peut se diviser en deux parties : la première partie qui se termine au piquet 259+75 mètres, montre, au-dessous de la terre végétale, un petit lit de cailloux roulés formés de quartz blanc, puis du sable granitique, enfin du granite. Cependant, au piquet 258+60 mètres, on aperçoit un petit filon de quartz. La deuxième partie indique les mêmes résultats moins le filon de quartz. Un filon dioritique au piquet 261+8 mètres, d'une épaisseur d'environ 8 mètres, traverse le granite.

Après le passage du ruisseau de la Fontaine aux eaux minérales, un petit sondage, fait au piquet 265+15 mètres, a donné le résultat suivant :

Terre végétale, 0 m 90 ;
Glaise bleue, 0 m 50 ;
Graviers et pierrailles, 1 m 30 ;
Granite en roche.

La tranchée qui s'étend du piquet 265+50 mètres au piquet 274, sur laquelle se trouve le passage à niveau n° 28 pour le chemin vicinal de grande communication n° 12 de Dinan à Plouasnes, peut se diviser en deux parties : La première partie se termine au piquet 270. On y rencontre de la terre végétale d'une épaisseur de 0 m 50 ; au-dessous, des cailloux roulés, puis du sable granitique ; enfin, du granite bleuâtre en roche très-dure. La deuxième partie ne montre que de la terre végétale ayant toujours à sa partie in-

férieure un petit lit de cailloux roulés puis du sable granitique provenant de la désagrégation du granite sous-jacent.

Le sondage fait au piquet 276+5 m 5 pour la construction du viaduc sur le chemin du cimetière de Dinan, a donné :

Terre végétale, 0 m 65 ;
Terre forte argileuse, 1 m 85 ;
Sable granitique, 0 m 80 ;
Granite.

On ne voit que du granite placé au-dessous de la terre végétale jusqu'à la gare de Dinan, située au piquet 280, près du passage à niveau n° 29 pour le chemin vicinal de grande communication de Lanvallay à Ploubalay.

En quittant la gare de Dinan, on rencontre une tranchée qui s'étend du piquet 280+60 mètres au piquet 288 plus quelques mètres, près du passage à niveau n° 30, pour le chemin rural de Saint-Anne au Haut-Frêne. Elle peut se diviser en deux parties : La première partie qui se termine au piquet 285+20 mètres montre au-dessous de la terre végétale du sable granitique provenant de la décomposition du granite sous-jacent. On observe dans la deuxième, partie du sable granitique situé au-dessous de la terre végétale.

Deux sondages pour la construction des aqueducs situés aux piquets 289+35 m 8 et 290+5 m 50 sur les ruisseaux du Moulin de Cassepot et du petit Pont, ont donné les résultats suivants :

Sondage du piquet 289+35 m 8 :

Terre végétale, 0 m 30 ;
Terre forte argileuse, 0 m 50 ;
Sable siliceux, 1 m 20 ;
Terre végétale un peu vaseuse, 1 m 20 ;
Sable siliceux mélangé de gravier.

Sondage du piquet 290+5 m 50 :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Glaise bleue, 0 m 75 ;
Sable granitique un peu argileux, 0 m 90 ;
Granite en décomposition.

Au commencement de la tranchée, qui s'étend du piquet 292 au piquet 297+50 mètres, après avoir traversé le passage à niveau n° 31 sur le chemin vicinal d'intérêt commun de Dinan à Corseul, on a fait un sondage au piquet 292+30 mètres où l'on a rencontré :

Terre végétale, argile et glaise conservant l'eau à la surface du sol, 0 m 80 ;

Gravier et sable mélangé de glaise, 0 m 10 ;

Granite décomposé, surmontant la roche granitique bleuâtre, 1 m 20 ;

Dans cette dernière tranchée, au-dessous de la terre végétale, on observe du sable granitique ; le granite n'apparaît que du piquet 294 au piquet 297 ; son aspect est bleuâtre et il est très-dur en quelques endroits.

Le sondage du piquet 299+31 mètres, a donné :

Terre végétale, 0 m 45 ;

Glaise bleue, 0 m 75 ;

Sable granitique, un peu argileux, 0 m 90 ;

Granite en décomposition provenant de la roche sous-jacente.

Dans la tranchée qui s'étend du piquet 300+50 mètres au piquet 305+20 mètres on aperçoit d'abord, au-dessous de la terre végétale, du sable granitique avec apparence de gneiss ; 2 filons dioritiques traversent cette roche, à dix mètres de part et d'autre du piquet 301, puis ensuite, un mélange d'une roche, ayant une apparence stratifiée dont les couches seraient horizontales, et qui est formée de sable granitique et de diorite décomposée. Vers le piquet 302, un filon dioritique, ayant une vingtaine de mètres d'épaisseur, traverse toutes ces couches. Au piquet 302 et dans toute la tranchée à partir de cet endroit, on aperçoit du granite tantôt en roche dure, compacte, tantôt en sable provenant de la roche sous-jacente. Au milieu de cette masse granitique on rencontre : 1° un petit filon de diorite au piquet 303+75 mètres et des veines de quartz très-dur mêlé de feldspath. Ces veines ont, en certains endroits, une épaisseur de 30 mètres. On les trouve aux piquets 302, 302+75 mètres, 303+30 mètres, 303+60 mètres et 303+80 mètres et elles sont dirigées tantôt dans un sens, tantôt dans un autre.

Trois sondages pour la construction de deux aqueducs, l'un sur le ruisseau des Brets, l'autre pour le chemin vicinal ordinaire numéro 2 de Dinan à Quevert ont donné les résultats suivants :

Sondage du piquet 302+25 mètres ;

Argile verdâtre, mélangée de gravier, conservant l'eau à la surface, 1 mètre ;
Argile bleue, mélangée de gravier, 0 m 30 ;
Argile bleue, mélangée de gravier dur, 3 m 95 ;
Schistes métamorphiques durs.

Sondage du piquet 306+25 mètres :

Terre végétale, 1 m 00 ;
Gravier siliceux, 0 m 80 ;
Granite.

Sondage du piquet 306+79 mètres :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Granite.

La tranchée qui s'étend du piquet 308 au piquet 316 montre, au-dessous de la terre végétale, des schistes micacés séparés par quelques filons de quartz et une argile noire verdâtre provenant de la décomposition des schistes sous-jacents. Un filon de diorite de 20 mètres traverse ces schistes au piquet 310+80 mètres. Un sondage fait au piquet 310+15 mètres pour connaître la nature du sous sol, a donné :

De la terre végétale ;
Terre végétale argileuse, 0 m 50 ;
Argile mélangée de gravier.

Des schistes apparaissent de nouveau dans la tranchée, séparés toujours par une argile provenant de leur décomposition. Ces schistes ont la même direction que les précédents N 300, ils semblent être supportés par le granite vu précédemment. Le chemin de fer les coupe suivant une ligne inclinée de 45° vers Lamballe. Un nouveau filon dioritique de 12 mètres, au piquet 313 + 75, traverse ces schistes que l'on ne voit plus qu'en débris au-dessous d'une terre jaunâtre, vers la fin de la tranchée, près du passage à niveau numéro 32 pour le chemin rural du Bourg au Bois-Butté.

Un sondage fait au piquet 318+75 mètres a donné les couches suivantes :

Terre végétale et glaise, conservant l'eau à la surface, 1 m 20 ;
Sable et gravier, 0 m 10 ;

5. — Argile bleue mélangée de gravier, 0 m 30 ;
Argile bleue, plus dure, mélangée de gravier 1 m 90.
Ces graviers sont schisteux.

Une petite tranchée de 100 mètres, du piquet 319 au piquet 320, montre des schistes en débris situés à la partie inférieure d'une terre jaunâtre placée elle-même au-dessous de la terre végétale.

Sondage au piquet 322+22 mètres :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Terre forte, argileuse, 2 m 00 ;
Gravier schisteux, 0 m 70.
Schistes se continuant au-dessous de 0 m 70 ;

Dans la petite tranchée d'une longueur de 200 mètres, commençant au piquet 325, on aperçoit, au-dessous de la terre végétale, une argile provenant de la décomposition des schistes métamorphiques.

Dans une autre petite tranchée d'une longueur de 150 mètres se terminant, piquet 330, au passage à niveau numéro 33 pour le chemin vicinal ordinaire numéro 1, de Corseuil à Quévert, on aperçoit au-dessous de la terre végétale, du quartz contenant une argile noirâtre, puis au piquet 329, une terre argileuse avec débris de schistes micacés.

Trois sondages pour la construction d'un petit aqueduc ont donné le résultat suivant :

Sondage au piquet 331 :

Argile végétale, 0 m 58 ;
Argile mélangée de graviers peu nombreux, 0 m 50 ;
Argile bleue mélangée de graviers, 0 m 60 ;

Sondage au piquet 332+21 mètres :

Argile végétale, 0 m 30 ;
Terre forte, argileuse, 1 m 10 ;
Gravier argileux, 0 m 50 ;

6. — Schistes.

Sondage au piquet 332+40 mètres :

Terre végétale, 0 m 50 ;
Argile bleue et graviers, 0 m 30 ;
6. — Argile bleue et schistes, 0 m 50 ;
Schistes durs.

Dans une petite tranchée qui s'étend jusqu'au piquet 351 où se trouvent les passages à niveau numéros 34 et 35 pour le chemin de Vildé-Bouétard à Corseuil et pour le chemin des Croix-Basses à la Biliais, on n'aperçoit, au-dessous de la terre végétale, qu'une terre jaunâtre argileuse contenant, entre les piquets 344 et 345 du quartz blanc roulé. Un sondage fait au piquet 344 a donné :

Terre végétale, 0 m 50 ;
Argile et gravier, 0 m 50 ;
Argile bleue, 0 m 40.
6. — Argile jaune avec gravier de schistes, 0 m 10 ;
Schistes durs.

Le sondage du piquet 355+45 mètres, a donné :

Terre végétale, forte, argileuse, 0 m 40 ;
Argile contenant à sa partie inférieure des débris de schistes et provenant de la décomposition des schistes sous-jacents, 0 m 20 ;
Schistes en décomposition.

Sondage du piquet 360+50 mètres, près du passage à niveau n° 36, sur le chemin de la Ville-ès-Moines à la Ville-ès-Comtes :

Terre végétale argileuse, 0 m 40 ;
Argile, 0 m 70 ;
Argile bleue, 0 m 80 ;
Argile bleue mêlée de gravier, 0 m 55 ;
Argile bleue, mêlée de gros sable, 0 m 75. Cette argile contient à sa partie inférieure les éléments du granite.

Sondage au piquet 362+15 mètres :

Terre végétale argileuse, 1 m 20 ;
Argile contenant à sa base du sable fin, 0 m 90 ;
Argile bleue, dure, 0 m 95 ;

Une tranchée s'étendant du piquet 362+20 mètres au piquet 368+20 renferme et la gare de Corseuil et le passage à niveau n° 37 pour le chemin vicinal d'intérêt commun n° 6 de Languenon à Jugon. Elle contient du sable granitique au-dessous de la terre végétale ; cependant on peut remarquer à la fin de la tranchée une terre jaunâtre argileuse très-micacée. Au commencement de la tranchée on voit un filon de diorite dirigé sensiblement N. S., puis de gros blocs de quartz au piquet 363. Le chemin de fer est traversé par une voie romaine au piquet 365 allant probablement de Corseuil à Ploubalay et que l'on a rencontrée aux environs de cette ville.

Le sondage fait au piquet 376+27 mètres, pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau de la Timonnerie a donné :

Terre végétale, 0 m 25 ;
Terre forte, argileuse, mélangée de pierres schisteuses, 1 m 45 ;
Schistes.

Une petite tranchée se terminant au passage à niveau n° 37 bis, pour le chemin de Lesmen à la Timonnerie, montre des schistes terreux au-dessous de la terre végétale ; ces schistes sont redressés et ils sont sensiblement dirigés N. 280, direction mesurée à la boussole.

Sondage du piquet 376+27 mètres :

Terre végétale argileuse, 0 m 50 ;
Argile mélangée de sable, 0 m 50 ;
Argile bleue, dure, 1 m 30 ;
Schistes, 0 m 20 ;
Schistes très-durs métamorphiques.

La petite tranchée qui s'étend du piquet 377 au piquet 381, montre, au-dessous de la terre végétale, une terre jaunâtre contenant des cailloux roulés à la partie supérieure. Au piquet 380 on voit des schistes très-micacés, puis du sable granitique au piquet 381.

Une autre petite tranchée d'une longueur de 200 mètres s'aperçoit au piquet 387+10 mètres ; on ne voit au-dessous de la terre végétale qu'une terre jaunâtre un peu micacée, traversée par un

filon de diorite au piquet 389+20 mètres. Le filon est toujours dirigé sensiblement N. S.

Nous entrons maintenant dans la région granitique. La petite tranchée qui s'étend du piquet 392 au piquet 399 peut se diviser en deux parties. La première se terminant au piquet 395 montre, au-dessous de la terre végétale, du sable granitique. Trois filons de diorite, dirigés toujours sensiblement N. S., ont traversé le granite. Ils sont situés aux piquets 392+10 mètres, 392+40 mètres (10 mètres d'épaisseur), et 392+70 mètres. La deuxième partie ne montre, au dessous de la terre végétale, qu'une terre jaunâtre contenant quelques parcelles de mica ; elle est traversée par un filon dioritique au piquet 397+50 mètres.

Un sondage fait au piquet 402 près du passage à niveau n° 39, sur le chemin de la Ville-ès-Evins, a donné :

Terre végétale et argile, 2 m 70 ;
Gros gravier, 2 m 35 ;
Sable granitique, 4 m 30.

Une petite tranchée s'étendant du piquet 404 au piquet 406 montre, au-dessous de la terre végétale, une terre jaunâtre contenant à sa partie supérieure du quartz rose roulé. Vers la fin de la tranchée, on voit des schistes terreux métamorphiques. Le chemin de fer les coupe suivant une ligne inclinée vers Lamballe.

Le sondage fait au piquet 407+75 mètres, près du passage à niveau n° 40 sur le chemin d'intérêt communal n° 14 de Caulnes à Beaussais, a donné le résultat suivant :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Argile et gravier schisteux, 1 m 10 ;

Au piquet 408 on aperçoit des schistes terreux métamorphiques dont la direction est N. 300 mesurée à la boussole et qui plongent vers le N. Ces schistes s'appuient sur un vaste filon de diorite ayant une longueur de 75 mètres et dirigé sensiblement N. S. Ce filon a été vu dans une excavation d'où l'on tirait cette roche.

La petite tranchée d'une longueur de 150 mètres commençant au piquet 411 ne laisse voir que du granite au-dessous de la terre végétale. Cependant ce granite est traversé par un filon de diorite de 10 mètres environ au piquet 411 plus quelques mètres.

La tranchée qui s'étend du piquet 414+90 mètres au piquet 419+50 mètres indique, au-dessous de la terre végétale, du sable granitique puis du granite en roche. Près du passage à niveau n° 41, pour le chemin de grande communication n° 37 de Miniac-Morvan à Plancoët, on voit au piquet 417+80 mètres un filon de quartz et au piquet 418+50 mètres un filon de diorite de 5 mètres d'épaisseur.

Le sondage du piquet 419+75 mètres a donné :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Granite décomposé 0 m 40 ;
Granite dur.

Le sondage du piquet 421+75 mètres a donné :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Sable granitique, 0 m 80 ;
Granite dur.

La tranchée qui s'étend du piquet 423 au piquet 429+80 mètres montre, au-dessous de la terre végétale, du sable granitique puis du granite très-dur. Cinq filons de diorite traversent cette tranchée ; ils sont tous dirigés sensiblement N. S. Ils sont situés au piquet 424+30 mètres (épaisseur 10 mètres), au piquet 426 (épaisseur 20 mètres) aux piquets 427+90 mètres et 428+10 mètres (épaisseur 10 mètres environ) et au piquet 429+50 mètres (épaisseur 5 mètres).

On arrive à la rivière de Montafilant. Une série de sondages et de coupes faites en différents points indiqués dans la planche v, fig. 13, a donné le résultat suivant :

Terre végétale ;
Terre forte argileuse dans le fond de la vallée et sur le coteau remplacée par une terre jaunâtre mêlée de pierrailles.

Sur le coteau on voit du gravier sableux au-dessus du granite, tandis que dans le lit de la rivière on aperçoit une marne bleuâtre mélangée de sable et de blocs de granite surmontant la roche granitique.

Je vais indiquer deux sondages faits aux piquets 430+47 mètres et 431+38 mètres 70 ;

Sondage du piquet 431+38 m 70 :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Argile marneuse, jaunâtre, très-dure, 1 mètre ;
Argile noirâtre, mélangée d'un peu de sable, 1 m 40 ;
Marne bleuâtre, fluide ;
Sable quartzeux, micacé, avec blocs de granite ;
Granite.

La couche fluide de marne bleuâtre a été soulevée avec les couches qu'elle supporte dans la plaine environnante, sous la forte charge produite par le remblai du chemin de fer qui s'est abaissé de quelques mètres.

Sondage du piquet 430+47 mètres :

Terre végétale, 0 m 50 ;
Argile compacte mêlée de granite, 0 m 90 ;
Sable quartzeux, mêlé de granite, 1 m 15 ;
Granite en roche très-dur.

La tranchée qui s'étend du piquet 432+60 mètres au piquet 439+60 mètres n'a donné, au-dessous de la terre végétale, que du granite traversé par quatre filons de diorite toujours dirigés sensiblement N. S. Le premier au piquet 433+60 s'arrête à la partie inférieure de la tranchée ; ce filon est surmonté de gros blocs de diorite entourés de granite. Le deuxième au piquet 435+20 mètres d'une épaisseur de 15 mètres traverse complètement la tranchée. Les deux autres, d'une épaisseur de 5 mètres environ, traversent la tranchée et se trouvent aux piquets 438+5 mètres et 438+70 mètres.

Le petit sondage fait au piquet 439+84 mètres, pour la construction de l'aqueduc du petit ruisseau de la Noé-Pinel, a donné le résultat suivant :

Terre végétale, 0 m 60 ;
2. — Tourbe argileuse, 0 m 70 ;
Glaise bleue, mélangée de sable granitique, 0 m 70 ;
Sable granitique, 0 m 50 ;
Granite.

La tranchée qui s'étend du piquet 440+30 mètres au piquet 443+30 ne montre, au-dessous de la terre végétale, en certains endroits, qu'une faible couche de sable granitique très-dure surmontant du granite; six filons de diorite traversent cette tranchée, tous sensiblement dirigés N. S. Ils sont situés aux piquets 440+40 mètres (épaisseur 10 mètres); 440+80 mètres (épaisseur 5 mètres); 441+20 mètres (épaisseur 10 mètres); 441+60 mètres (épaisseur 15 mètres) 442+20 mètres (épaisseur 12 mètres) 442+60 mètres (épaisseur 20 mètres).

Cinq sondages exécutés pour la construction d'un petit aqueduc ont donné les résultats suivants :

Sondage du piquet 444+7 mètres à droite de la ligne :

Terre végétale, 0 m 45 ;
Argile, couleur terre de Sienne, 0 m 30 ;
Argile mélangée de petites veines de sable, 0 m 35 ;
Argile jaune, 1 m 20 ;
Argile mélangée de sable 0 m 01 d'épaisseur, cette argile piétinée devient mouvante.

Sondage du piquet 444+90 mètres :

Terre végétale, 0 m 50 ;
Argile bleue solide, 1 m 35 ;
Argile noirâtre, 0 m 50 ;
Argile jaunâtre mêlée de sable quartzeux, 0 m 45 ;
Argile mélangée de sable quartzeux et contenant à sa partie inférieure les éléments du granite, 0 m 70 ;
Sable granitique, 0 m 30 ;
Granite.

Sondage du piquet 445+30 mètres :

Terre végétale, mêlée d'un peu de sable ;
Argile noirâtre ;
Argile bleuâtre et tendre dans laquelle un prisme de 0 m 10 de côté chargé de 100 kilogrammes enfonce 0 m 24 en dix minutes.

Sondage du piquet 445+50 mètres :

Terre végétale, 1 m 09 ;

Argile jaune, mêlée d'un peu de sable ;
Marne noirâtre, 0 m 40 ;
Marne bleuâtre tendre dans laquelle le prisme ci-dessus enfonce de 0 m 09 ;

Sondage du piquet 446+80 à 5 mètres à droite de la ligne :

Terre végétale, 0 m 90 ;
Terre végétale mêlée d'un peu de sable, 1 m 90 ;
Argile molle, 1 mètre.

La petite tranchée du disque de la station de Plancoët montre, au-dessous de la terre végétale, du sable granitique surmontant la roche granitique elle-même.

Une série de sondages (Pl. v. fig. 14.) faits pour l'établissement de la gare de Plancoët a donné pour l'ordre de succession des couches, en allant de haut en bas, le résultat suivant :

Terre végétale, 0 m 50 environ ;
Tangue et couche marine contenant des ossements d'animaux terrestres.
Sable granitique puis granite.

Au piquet 451+75 mètres le sable granitique se trouve à 10 m 80 au-dessous du niveau du sol, à 20 mètres de cet endroit vers la rivière on le retrouve à 11 m 20.

Au piquet 452+50 on voit ce sable granitique à 7 m 50, au piquet 452+65 mètres, à 3 m 50 et, à 7 mètres à gauche de ce piquet, on le rencontre à 7 m 50.

La tranchée de la rue de l'Abbaye qui s'étend du piquet 452+80 mètres au piquet 456+55 mètres montre :

Terre végétale, 0 m 50 environ ;
Sable granitique, 2 mètres environ ;
Granite tendre, 1 mètre environ ;
Granite très-dur.

Deux sondages faits avant l'établissement de cette tranchée aux piquets 453+34 mètres et 453+41 mètres ont donné :

Sondage au piquet 453+34 mètres :

Terre végétale, 0 m 50 ;
Sable granitique 2 m 50 ;

Granite tendre, 1 mètre ;
Granite dur.

Sondage au piquet 453+41 mètres :

Terre végétale, 0 m 50 ;
Sable granitique, 2 mètres ;
Granite tendre, 2 m 60 ;
Granite dur.

Nous arrivons à l'Arguenon qui coule dans une plaine ayant en cet endroit trois cents mètres environ de largeur. Je vais indiquer d'abord les sondages faits dans cet espace.

Sondage au piquet 456+60 mètres :

Terre végétale, 0 m 60 ;
2. — Argile marneuse avec débris de végétaux, 1 mètre ;
Argile verdâtre, 1 mètre ;
Argile grisâtre, 1 mètre ;
Argile noirâtre, 1 m 20 ;
Gravier quartzeux avec débris de végétaux, 0 m 30 ;

Sondage situé au piquet 457+50 mètres (ancien projet). Ce sondage a été fait à quelques mètres à gauche de la ligne :

Terre végétale, 0 m 55 ;
Argile jaunâtre, 0 m 85 ;
Tangue verdâtre argileuse tendre, 1 m 32 ;
Tangue noirâtre, argileuse tendre, 0 m 68 ;
Tourbe mélangée d'argile bleue, 1 m 85 ;
Tangue grise, argileuse tendre, 1 m 05 ;
Gravier quartzeux très-faiblement mélangé de sable argileux verdâtre, 1 m 85 ;
Sable granitique jaunâtre agrégé, 1 m 38 ;
Granite.

Une série de coupes faites à travers la rivière donne, d'une manière générale :

Terre végétale, 0 m 50 environ ;
Argile bleue, 2 mètres ;
Argile noire, 2 mètres ;

Argile bleue, 7 à 8 mètres ;
Sable granitique ;
Granite.

Ainsi, comme on peut le remarquer, il y a eu, à deux reprises successives, envahissement de la mer dans ces contrées et établissement de vastes tourbières, le tout étant situé au-dessous du niveau de la rivière.

Au piquet 460 un sondage établi pour la construction du viaduc sur le chemin rural de la Folie, a donné le résultat suivant :

Terre végétale ;
Sable granitique ;
Granite décomposé ;
Granite dur ;
Granite très-dur.

La tranchée qui s'étend du piquet 461+61 mètres au piquet 464+20 mètres a montré, au-dessous de la terre végétale :

Sable granitique ;
Granite décomposé ;
Granite dur ;
Granite très-dur.

Le sondage au piquet 464+30 mètres pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau de l'étang de Foin, a donné :

Terre végétale, 0 m 50 ;
Argile jaune, mêlée de pierrailles, 1 m 80 ;
Argile bleue avec quartz, 1 m 70 ;
Sable granitique, 0 m 40 ;
Granite tendre.

Une tranchée s'étend du passage à niveau n° 43, sur le chemin vicinal de grande communication n° 18 de Plancoët à Loudéac, au piquet 469+75 mètres. Elle montre, au-dessous de la terre végétale, une terre forte argileuse, puis du sable granitique, ensuite du granite tendre, enfin du granite dur.

Deux sondages faits avant les terrassements ont donné le résultat précédent.

Sondage au piquet 467+5 mètres :

Terre végétale, 0 m 70 ;
Terre forte argileuse, 0 m 90 ;
Sable granitique compacte, 1 m 40.

Sondage au piquet 469+3 mètres :

Terre végétale, 0 m 20 ;
Terre forte argileuse, 0 m 05 ;
Sable compacte, 1 mètre ;
Sable compacte dur et granite tendre, 1 m 80 ;
Granite décomposé, 0 m 50.

Le sondage fait au piquet 470+46, pour la construction de l'aqueduc de la Ville-Varet a donné :

Terre végétale :

2. — Argile verdâtre, tourbeuse, mélangée de sable, 0 m 80 ;
Argile noirâtre, mélangée de sable quartzeux, 1 m 20 ;
Sable quartzeux, mélangé de gros sable granitique roulé, 0 m 50 ;
Granite.

La tranchée qui s'étend du piquet 473+50 mètres au piquet 477+20 mètres montre, au-dessous de la terre végétale :

Une terre forte argileuse du piquet 474+10 mètres au piquet 477 ;
Du sable granitique du piquet 474 au piquet 477+10 mètres ;
Du granite tendre ;
Du granite plus dur ;
Du granite très-dur du piquet 473+80 mètres au piquet 474+70 mètres.

Deux sondages avant l'établissement de cette tranchée ont donné :

Sondage au piquet 474+2 mètres :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Granite décomposé, 0 m 40 ;
Granite décomposé plus dur et compacte ;
Granite dur.

Sondage au piquet 476+50 mètres :

Terre végétale, 0 m 70 ;
Terre forte argileuse, 0 m 40 ;
Sable granitique compacte, 0 m 70 ;
Granite décomposé tendre, 2 mètres ;
Granite décomposé dur, 0 m 60.

Un filon de diorite dirigé sensiblement N. S. traverse la partie inférieure de cette dernière tranchée au piquet 476+30 mètres ; son épaisseur est de 10 mètres environ.

Le sondage au piquet 477+63 mètres, pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau des Vallées, a donné :

Terre végétale, 0 m 60 ;
Argile jaunâtre mélangée de sable fin, 0 m 70 ;
Sable granitique, 0 m 60 ;
Granite.

La tranchée des Vallées qui s'étend du passage à niveau numéro 44 sur le chemin d'exploitation des Vallées au piquet 481 plus quelques mètres, montre, au-dessous de la terre végétale :

Sable granitique, 1 mètre environ;
Granite tendre, 1 m 20 environ ;
Granite dur.

Trois filons de diorite traversent cette tranchée ; ils ont toujours la même direction. Le 1er, au piquet 478+60 mètres a une épaisseur de 5 mètres ; le 2e, au piquet 479+20 a une épaisseur de 5 mètres ; le 3e, au piquet 480+20 mètres a une épaisseur de 40 mètres.

Le sondage au piquet 481+40 mètres, pour la construction de l'aqueduc sur le petit ruisseau du Bois-Jançon, a donné le résultat suivant :

Terre végétale argileuse, 0 m 60 ;
Argile bleuâtre mélangée d'un peu de sable, 2 m 70 ;
Gros sable granitique, 0 m 50 ;

La tranchée de Triolay qui s'étend du piquet 481+60 mètres au piquet 484+30 mètres, montre, au-dessous de la terre végétale :

Sable mélangé de glaise bleue du piquet 482 au piquet 483 plus quelques mètres :

Du granite dur du piquet 483 plus quelques mètres jusqu'à la fin de la tranchée, surmontant du granite très-dur du piquet 483+20 mètres au piquet 484+20 mètres ;

Le sondage fait au piquet 483+4 mètres, avant l'ouverture de cette tranchée, a donné :

Terre végétale, 0 m 50 ;
Argile bleuâtre mélangée de sable, 0 m 50 ;
Sable granitique et pierrailles, 1 m 50 ;
Granite tendre.

Un filon dioritique de 10 mètres traverse le commencement de la tranchée au piquet 482.

Le granite apparaît de part et d'autre de la ligne à la surface du sol au piquet 484+32 mètres.

Le sondage du piquet 484+80 mètres a donné :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Argile bleuâtre mélangée de gros blocs de granite, 1m60 ;
Granite.

Le sondage fait au piquet 485+63 mètres, pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau du douet Eumiaux, a donné :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Argile bleuâtre, 0 m 60 ;
Sable granitique mélangé de gros blocs de granite, 0m60 ;
Argile bleuâtre, 0 m 40 ;
Sable granitique, 0 m 60 ;
Granite.

La tranchée de Courtehue qui s'étend du piquet 485+90 mètres au piquet 493, montre, au-dessous de la terre végétale :

Une terre maigre, mélangée de sable fin du piquet 486 au piquet 489 environ ;

Du sable granitique du piquet 478+20 mètres jusqu'à la fin de la tranchée ;

Du sable granitique un peu aggloméré du piquet 478+10 m. au piquet 490 ;

Du granite très-tendre depuis le commencement de la tranchée jusqu'au piquet 478+80 mètres et du piquet 479+10 mètres au piquet 492+50 mètres ;

Du granite dur du piquet 486+30 mètres au piquet 488+10 m. et du piquet 489+60 mètres au piquet 492+5 mètres.

Deux filons dioritiques traversent cette tranchée ; le 1er, d'une épaisseur de 20 mètres, au piquet 487+70 mètres ; le 2me, d'une épaisseur de 15 mètres, vers le piquet 490+ quelques mètres. Ce dernier filon donne, de l'autre côté du piquet 490, un petit filet très-mince de cette même roche.

Trois sondages faits avant le percement de cette tranchée ont donné le résultat suivant :

Sondage du piquet 487+5 mètres :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Granite décomposé, tendre et compacte, 2 mètres.

Sondage du piquet 486+4 mètres :

Terre végétale, 0 m 70 ;
Argile maigre, mélangée de sable fin, 0 m 50 ;
Sable granitique tendre, aggloméré, 1 m 60 ;
Granite tendre et compacte, 3 m 20.

Sondage du piquet 491+4 mètres :

Terre végétale, 0 m 50 ;
Sable granitique tendre, 0 m 40 ;
Sable granitique compacte, 1 m 15 ;
Granite décomposé dur, 2 m 10.

Le sondage du piquet 496+94 mètres, pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau de Courtehue, a donné :

Terre végétale, 0 m 48 ;
Argile jaune, 0 m 67 ;
Argile bleue mélangée de sable, 0 m 77 ;
Gros sable granitique, 0 m 83 ;
Granite tendre, 0 m 20 ;
Granite dur.

La tranchée de la Haye qui s'étend du piquet 498+50 mètres au piquet 503 montre, au-dessous de la terre végétale, 0 m 40 :

Sable granitique argileux, noirâtre en quelques endroits,
Granite tendre.

Deux sondages faits avant le percement de cette tranchée ont donné :

Sondage du piquet 500+3 mètres ;

Terre végétale, 0 m 40 ;
Sable granitique argileux, 0 m 40 ;
Granite tendre, 1 m 70.

Sondage au piquet 502+4 mètres près du passage à niveau numéro 45 sur le chemin vicinal de grande communication N° 28, de Quintin à la Mouette (par Lamballe) :

Terre végétale, 0 m 50 ;
Sable noirâtre, 0 m 30 ;
Granite tendre, 1 m ;

La tranchée de la Chapelette d'une longueur de 150 mètres commence au piquet 504+20 mètres. Elle n'est composée que de sable granitique placé au-dessous de la terre végétale.

Le sondage du piquet 505+2 mètres, fait avant le percement de cette tranchée, a donné :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Sable granitique, 0 m 20 ;

La deuxième tranchée de la Chapelette, du piquet 507+50 mètres au piquet 510 plus quelques mètres, où se trouve le passage à niveau numéro 46 sur le chemin vicinal de la Venelle-des-Grands-Clos, indique le même résultat. Cette tranchée est suivie presque immédiatement de la petite tranchée des Cerisiers où l'on voit, au-dessous de la terre végétale, une argile sableuse mêlée de sable granitique. Immédiatement à la partie inférieure de la terre végétale on aperçoit un petit lit de cailloux roulés.

Deux sondages faits avant les travaux de cette tranchée ont donné :

Sondage au piquet 509 :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Sable granitique.

Sondage au piquet 511+50 mètres :

Terre végétale, 0 m 30 ;
Argile sableuse contenant à sa partie inférieure les éléments du granite, 0 m 10.

Trois petites tranchées, deux de 100 mètres de longueur, la troisième de 200 mètres environ, indiquent le même résultat. Ces tranchées se terminent aux piquets 516, 518+80 mètres et 522.

A partir du passage à niveau n° 47 sur le chemin de la Basse-Lande à Landebia jusqu'à la tranchée des Glés, on voit du sable granitique dans le fossé de la ligne servant à l'écoulement des eaux.

La tranchée des Glès qui s'étend du piquet 527 au piquet 529+50 mètres, montre, au-dessous de la terre végétale, une argile blanchâtre contenant des cailloux roulés à sa partie supérieure. On aperçoit dans le fossé de la ligne du sable granitique.

Le sondage fait au piquet 528+4 mètres avant le percement de cette tranchée, a donné :

Terre végétale, 0 m 30 ;
Argile blanchâtre, 0 m 40.

On est arrivé à la station de Landebia.

Si on quitte la ligne pour aller au bourg, on remarque du sable granitique et du granite.

Le sondage du piquet 530+70 mètres, pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau de la lande des Glés, a donné :

Terre végétale 0 m 35 ;
Argile bleuâtre, 1 mètre ;
Sable quartzeux, 0 m 40 ;
Argile bleue et jaune un peu fluide, 1 m 40 ;
Argile mélangée de beaucoup de mica, 1 m 50 ;
Granite.

La tranchée des Sept-Quarts qui s'étend du piquet 532 au piquet 534+75 mètres, montre, au-dessous de la terre végétale, du

sable granitique surmontant la roche granitique qui contient de larges plaques de mica. Un filon dioritique sensiblement dirigé N. S. traverse le commencement de cette tranchée au piquet 532+15 mètres.

Le sondage fait au piquet 535+4 mètres, pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau de Landébia, a donné :

Terre végétale, 0 m 30 ;
Argile blanchâtre, 0 m 40 ;
Argile sableuse, 0 m 60 ;
Sable granitique.

La tranchée de Bonne-Fontaine qui s'étend du piquet 539 au piquet 544+50 mètres, montre au-dessous de la terre végétale contenant à sa partie inférieure des cailloux roulés, du sable granitique et du granite. Ce granite au commencement de la tranchée est à gros grains. Vers le milieu de la tranchée, il est surmonté de gneiss provenant probablement de l'action d'un cours d'eau sur ce granite très-tendre, action qui a orienté le mica.

Deux sondages faits avant le percement de la tranchée ont sensiblement donné le même résultat.

Sondage du piquet 541+2 mètres :

Terre végétale, 0 m 30 ;
Argile blanchâtre, 0 m 50 ;
Argile sableuse, 0 m 58.

Sondage du piquet 543+2 mètres :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Argile blanchâtre, 0 m 40 ;
Argile sableuse, 0 m 54.

Le sondage fait au piquet 545+50, pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau de Bonne-Fontaine a donné le résultat suivant :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Argile blanchâtre, 0 m 70 ;
Sable granitique quartzeux, 0 m 30 ;
Granite tendre, 0 m 30 ;
Granite dur.

Les tranchées suivantes du Four et du Cheneau qui s'étendent jusqu'au piquet 559, près du passage à niveau numéro 49, pour le chemin du Pont du Roquet à Guéhenneuc du Bois-Hue, n'ont montré, au-dessous de la terre végétale, qu'une argile blanchâtre contenant à sa partie supérieure des cailloux roulés et du sable granitique.

Le sondage fait au piquet 560+99 mètres, pour la construction de l'aqueduc sur le filet d'eau du Chenet, a donné :

Terre végétale, 0 m 15 ;
Argile blanchâtre, 0 m 30 ;
Argile jaune mélangée de pierres noirâtres, 5 m 20 :
Argile mélangée de sable granitique quartzeux.

La grande tranchée de la Harquenet s'étend du piquet 565+50 mètres au piquet 573+40 mètres, près du passage à niveau numéro 50, pour le chemin vicinal d'intérêt commun numéro 60 (embranchement de Saint-Denoual à Saint-Aubin) ; elle montre au-dessous de la terre végétale, un terre blanchâtre portant à sa partie supérieure des cailloux roulés. Cette terre blanchâtre est micacée et contient, surtout à sa partie inférieure, les éléments du granite. Douze filons jaunâtres traversent cette tranchée et semblent indiquer de la diorite. On voit d'ailleurs les éléments de cette roche au milieu de cette terre jaunâtre. Dans quelques tranchées faites au-dessous de la voie, pour voir la nature du sous-sol, on a remarqué la roche granitique.

Dans la petite tranchée de la Hunaudais on ne voit qu'une terre blanchâtre au-dessous de la terre végétale. A peu de distance de la ligne, dans des landes, se trouvent trois carrières servant pour l'empierrement des routes. On y rencontre du granite à larges plaques de mica, et contenant de la tourmaline.

La petite tranchée de la Chasse, de 100 mètres de longueur, située au piquet 587+50 mètres, ne montre qu'une argile blanchâtre placée au-dessous de la terre végétale et contenant des cailloux roulés à sa partie supérieure. Une autre petite tranchée, située à deux cents mètres de la première, n'indique que du sable micacé,

La tranchée du Cartret, qui s'étend du piquet 592 au piquet 600+40 mètres, subit une dépression vers le passage à niveau n° 51 pour le chemin vicinal d'intérêt commun n° 60 de Mégry à Erquy. Elle peut se diviser en deux parties : la première se terminant au passage à niveau, contient, au-dessous de la terre végétale, une terre jaunâtre renfermant à sa partie supérieure des cailloux roulés ; quatre filons dioritiques traversent cette partie. La deuxième partie contient, comme la première, au-dessous de la terre végétale, une terre jaunâtre surmontée de cailloux roulés. Dans cette terre jaunâtre on rencontre de gros blocs de diorite que l'on observe d'ailleurs dans les landes situées de part et d'autre du chemin de fer. On peut dire d'une manière générale que cette tranchée n'est, pour ainsi dire, composée que de roche dioritique.

Le sondage fait au piquet 601+57 mètres, pour la construction d'un aqueduc sur le petit filet d'eau du Cartret, a donné le résultat suivant :

Terre végétale, 0 m 20 ;
Sable quartzeux, 0 m 20 ;
Argile jaune, 0 m 80 ;
Sable granitique agrégé, 1 m 20 ;
Granite tendre, 1 m 28 ;
Granite dur.

La tranchée de Maujugieu qui s'étend du piquet 607 au piquet 611 montre, au commencement de la tranchée, au-dessous d'une terre jaunâtre, du granite à mica orienté. Vers le passage à niveau numéro 52 pour le chemin de la Guérinais à Maujugieu, des schistes micacés modifiés par la diorite. Le granite apparaît de nouveau à la fin de la tranchée. Quatre filons dioritiques, dirigés sensiblement N. S. traversent cette tranchée. Ils sont peu épais et sont situés aux piquets 607+70 mètres, 607+90 mètres, 609 et 610+10 mètres.

Le sondage fait au piquet 611+17 mètres, pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau de Reuss, a donné :

Terre végétale, 1 m 40 ;

5. — Sable quartzeux, 0 m 80 ;
Argile mélangée de schistes, 0 m 40 ;
6. — Schistes.

Près du chemin de fer se trouve une carrière où l'on voit une roche quartzeuse micacée contenant en quelques endroits du feldspath. Cette roche dans son ensemble est du granite à gros grains dans lequel on rencontre des cristaux de tourmaline.

Dans une toute petite tranchée au piquet 617 on observe, au-dessous de la terre végétale, une argile blanchâtre contenant à sa partie supérieure des cailloux roulés. Cette argile est du kaolin provenant probablement de la décomposition du granite sous-jacent.

Dans la tranchée de la Pierre qui se termine au passage à niveau numéro 53 sur le chemin de Quinteneuc à Landebia on observeau-dessous de la terre végétale contenant à sa partie inférieure des cailloux roulés, du sable granitique au commencement et à la fin de la tranchée et du granite au milieu. Cette roche est traversée au piquet 622+30 mètres par un filon de diorite dirigé sensiblement N. S. et par du quartz au piquet 622+60 mètres. Près du passage à niveau on voit, dans les landes, des blocs de granite. La petite tranchée qui s'étend du piquet 631 au piquet 634+50 mètres ne montre, au-dessous de la terre végétale portant à sa partie inférieure des cailloux roulés, que du granite surmonté en certains endroits de sable granitique.

La tranchée du Bousquier d'une longueur de 100 mètres, commence au passage à niveau numéro 54 pour les chemins des Escorbuts et du Bourquet à la Poterie. Elle indique à sa partie inférieure, au-dessous de la terre végétale contenant toujours des cailloux roulés, de gros blocs de granite.

La tranchée du Prenouf qui s'étend du piquet 638 au piquet 643 montre, au-dessous de la terre végétale contenant à sa partie inférieure des cailloux roulés, une argile verdâtre renfermant les éléments du granite, puis du sable granitique. Au piquet 640 cette argile est micacée. Deux filons dioritiques, dirigés toujours sensiblement N. S., situés environ à 10 mètres de distance, traversent cette tranchée vers le piquet 640+20 mètres.

La tranchée des Portes qui s'étend du piquet 647+50 mètres au piquet 650+50 mètres indique, au-dessous de la terre végétale contenant à sa partie inférieure des cailloux roulés, du sable granitique situé au-dessus de la roche granitique elle-même. Des blocs de granite émergent dans les landes à droite et à gauche du chemin de fer.

La tranchée de la Ville-Billie, d'une longueur de 150 mètres, se termine au piquet 654+75 mètres. Au-dessous de la terre végétale on voit une terre jaunâtre contenant à sa partie supérieure des cailloux roulés. Au-dessous de cette terre, vers la fin de la tranchée, se trouvent des schistes en débris ; au milieu, une argile blanchâtre intercalée au milieu des schistes, montrant que ces schistes s'inclinent vers Lamballe. Cette argile ressemble à du kaolin. Le sondage au piquet 655+36 mètres, pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau de la Poterie, a donné le résultat suivant :

Terre végétale, 0 m 40 ;
Quartz mêlé d'argile, 0 m 35 ;
5. — Argile bleuâtre provenant de la décomposition des schistes sous jacents, 0 m 90 ;
Schistes tendres, 0 m 80 ;
Schistes très-durs.

La tranchée du Petit-Clos, qui s'étend du piquet 657 au piquet 659+40 mètres montre, au-dessous de la terre végétale, du sable jaunâtre contenant à sa partie supérieure des cailloux roulés. Vers le piquet 567+50 mètres on voit un filon de quartz dont l'épaisseur est de 30 mètres. A la fin de la tranchée les schistes apparaissent. Ils sont entremêlés de quelques lits blanchâtres. Leur direction, mesurée à la boussole, est sensiblement N. 280 et ils plongent vers le S. de 70°. La tranchée se termine par des schistes en débris.

Le sondage fait au piquet 665+1 mètre, pour la construction de l'aqueduc sur le ruisseau du Petit-Clos, a donné :

Terre végétale, 0 m 35 ;
5. — Argile verdâtre, 0 m 50 ;
Sable quartzeux. 0 m 60 ;
6. — Gravier de schistes.

La tranchée du Gouessant commence près du passage à niveau numéro 55 pour le chemin de grande communication numéro 28 de Quintin à la Mouette par Lamballe et s'étend jusqu'au piquet 667. Elle contient, au-dessous de la terre végétale, une terre jaunâtre contenant des cailloux roulés à sa partie supérieure, puis des schistes dont la direction est N. 280 et dont le plongement est de 70° vers le S. Des lignes blanches, formées d'argile, intercalées dans ces schistes indiquent nettement leur direction.

Le sondage fait au piquet 668+60 mètres, pour la construction du viaduc sur la rivière du Gouessant, a donné le résultat suivant :

Terre végétale, 0 m 45 ;
5. — Argile blanchâtre et jaunâtre, 1 m 22 ;
Argile bleuâtre, 0 m 75 ;
Argile noirâtre, 0 m 67 ;
Sable à gros grains mélangé de gravier quartzeux, 1 m 03;
6. — Micaschistes argileux jaunâtres tendres, 3 m 35 ;
Micaschistes verdâtres, 1 m 90 ;
Micaschistes noirâtres, 0 m 24 ;
Micaschistes grisâtres, 1 m 18 ;
Micaschistes bruns tendres, 1 m 08 ;
Micaschistes durs, exigeant l'emploi du trepan.

Il n'est pas étonnant de rencontrer des micaschistes en cet endroit, car, à peu de distance, près du château de la Moglais, on observe des schistes métamorphiques et des micaschistes situés au-dessus du granite que l'on voit émerger en plusieurs endroits.

Sondage du piquet 668+82 mètres ;

Terre végétale, 0 m 51 ;
5. — Argile grise, 0 m 70 ;
Argile bleue, 0 m 63 ;
Argile sableuse, 0 m 25 ;
Sable quartzeux, très-légèrement argileux ;
6. — Schistes métamorphiques.

La tranchée de Belle-Issue est la dernière que l'on rencontre sur cette ligne qui relie la ligne de Paris à Brest. Cette tranchée

montre, au-dessus de la terre végétale une terre rougeâtre contenant à sa partie supérieure des cailloux roulés qui forment plusieurs rangées au piquet 674. Cette terre rougeâtre, argileuse à sa partie inférieure, est située au-dessus de schistes ayant même direction et même plongement que ceux trouvés dans la tranchée précédente. Ces schistes sont, en plusieurs endroits, séparés les uns des autres par des couches argileuses, quelquefois blanchâtres, provenant de leur décomposition.

On est à 200 mètres de Lamballe, où l'on voit apparaître le granite et où l'on retrouve des schistes métamorphiques au contact de cette roche éruptive.

RÉSUMÉ

Les couches rencontrées sont :

Granite ; } traversés par de nombreux
Schistes cambriens ; } filons de diorite.

Les terrains récents sont :

Argile inférieure à la tourbe ;
Galets quartzeux ;
Tourbe et argile noirâtre avec ossements d'animaux ;
Tangue supérieure à la tourbe (couche marine).

Je ferai remarquer, au sujet des terrains récents, que l'on a toujours rencontré cette couche de galets quartzeux au-dessous de la tourbe ; cependant dans un des sondages, celui de la rivière de Méleuc on a rencontré des couches marines au-dessous de la tourbe.

En admettant que la partie supérieure de ces couches tourbeuses se soit formée à l'époque de Jules César, il existe un affaissement du sol de $0^{m}25$ par siècle. On peut aussi remarquer que depuis une époque qu'il ne m'a pas été permis de déterminer et qui doit être rapprochée, il y a eu un exhaussement du sol puisque les cours d'eaux douces se rendent à la mer sur des couches marines contenant les coquillages de l'époque actuelle.

On pourrait se demander quel est le temps nécessaire aux bois de nos forêts pour passer à l'état de tourbe ? Un fait permet d'apprécier la durée du phénomène. Pendant la guerre de sept ans, un corsaire, poursuivi par un navire anglais se fit couler à l'entrée de la rade de Morlaix. Cette année on en a retiré quelques débris : un canon et une caisse d'armes et autres objets (1). Le bois avait l'apparence de la tourbe prise à la partie supérieure des nombreuses couches de tourbe que j'ai signalées d'Avranches à Plancoët, il était plus dur. Il faut donc, comme on le voit, relativement peu de temps pour l'accomplissement de ce phénomène.

EXPLICATION DES FIGURES

Pl. I. — *Fig.* 1. — **Coupe d'Avranches à Dol**

1. Couches marines. — Tangue.
2. Couche tourbeuse, remplacée en certains endroits par une couche argileuse ou sableuse.
3. Dépôt de galets quartzeux.
4. Couches inférieures argilo-sableuse, dont la partie inférieure provient de la décomposition des schistes sous-jacents.
5. Schistes cambriens.

Pl. II. — *Fig.* 2. — **Coupe de la Sée au Lustucru**

1. Dépôts marins. — Sable gris fin mélangé d'argile. — Tangue.
2. Argile noirâtre. — Tourbe.
3. Sables et graviers de quartz et de schistes.
4. Argiles noirâtres avec schistes décomposés à la base.
5. Schistes gris noir durs.

(1) Ces objets et des échantillons du bois du navire modifié par l'eau de mer sont déposés au Musée de la Société d'Etudes scientifiques du Finistère, à Morlaix.

Pl. II. — *Fig.* 3. — **Coupe à travers la Sélune**

1. Dépôts marins. — Sable gris fin. — Tangue.
2. Tourbe.
2'. Argile noirâtre, bleue ou jaune.
3. Sable et graviers de schistes.
4. Argile grise et noire.
5. Argile jaune.
6. Argiles noirâtres, avec schistes décomposés à la base.
6'. Sables verdâtres argileux, intercalés dans la couche précédente.
7. Schistes gris noirs durs.

Piles et Culées de la Sélune. — Pl. II

Culée. — Rive droite. — Fig. 4

FACE CÔTÉ AVRANCHES

1. Tangue.
2. Sable.
3. Tourbe.
4. Argile bleuâtre, ferme et compacte.

FACE CÔTÉ DOL

1. Tangue.
2. Sable gris, bleuâtre.
3. Tourbe.
4. Argile bleuâtre, ferme et compacte.

Pile. — Rive droite. — Fig. 5

FACE CÔTÉ AVRANCHES

1. Tangue.
2. Sable et plaquettes schisteuses avec dépôts d'ossements.
2¹. Sable fin intercalé dans la couche précédente.

FACE CÔTÉ DOL

1. Tangue.
2. Sable et plaquettes schisteuses coupés de veines de tangue argileuse.

3. Sable très-fin.
4. Argile tourbeuse. — Tourbe caractérisée par place.
5. Sable argileux et gravier.
6. Sable argileux, très-fin et très-mou, couleur bleuâtre.

Pile. — Rive gauche. — Fig. 6

FACE CÔTÉ AVRANCHES

1. Tangue.
2. Sable mélangé de plaquettes schisteuses.
3. Argile jaune verdâtre.
3'. Sable jaune fin et très-maigre.
3" Argile tourbeuse.
3"' Argile bleuâtre sableuse.
4. Graviers jaunâtres.

FACE CÔTÉ DOL

1. Tangue bleuâtre.
2. Plaquettes grises et sable.
3. Argile jaunâtre, mélangée de cailloutis schisteux.
3' Sable gris bleuâtre.
3" Argile sableuse, bleuâtre.
3"' Sable jaune.
4. Gravier.

Culée. — Rive gauche. — Fig. 7

FACE CÔTÉ AVRANCHES

1. Tangue.
2. Plaquettes.
3. Sable.
4. Argile bleuâtre avec veines jaunes.
5. Argile verdâtre.

FACE CÔTÉ DOL

0. Empierrement du chemin.
1'. Tangue grise claire.

1ii Tangue bleuâtre.
1iii Sable intercalé dans les couches précédentes.
1iv. Tangue coupée de veines bleues.
1v. Sable inférieur à la tangue.
2. Plaquettes.
2i. Sable argileux jaunâtre.
3. Argile verdâtre coupée de veines bleues.
4. Sable jaunâtre.
5. Argile jaunâtre, verdâtre.
6. Argile verdâtre, coupée de veines bleues.

FACE EN AMONT

1. Tangue.
2. Sable jaune inférieur.
3. Plaquettes.
4. Argile verdâtre coupée de veines bleues.

FACE EN AVAL

1. Tangue grise.
1i. Tangue bleuâtre.
1ii Tangue grisâtre avec veines bleues.
2. Plaquettes.
3. Sable jaune.
4. Argile jaunâtre.
5. Argile bleuâtre.
6. Argile verdâtre.
6i. Argile jaune sableuse.
6ii Argile jaunâtre ferme.
7. Schistes en décomposition.

Coupe de Redon à St-Malo Pl. III. — *Fig.* 8.

Ni. Granite ancien de St-Malo.
N. Granite éruptif de Bonnemain et de Combourg.
S. Diorite.

C. Schistes cambriens de Combourg.
S. Schistes de Rennes.
R. Schistes rouges avec poudingues intercalés P.
B. Grès à *bilobytes*.
A. Schistes ardoisiers avec poudingues intercalés P'.
G. Grès intercalés dans les schistes ardoisiers.
G. Grès supérieurs aux schistes ardoisiers } Même
I. Grès de St-Germain-sur-Ille à *Graptolithes*. } niveau.

} Système silurien.

K. Grès dévoniens à *Grammysia*.
C. Grauwacke et calcaire.
L. Schistes et grès supérieurs au calcaire.

} Système dévonien.

T. Terrain tertiaire miocène. — Terrain tertiaire.

4. Argile.
3. Galets quartzeux.
2-1. Tourbe et tangue intercalés.
3^1. Sables argileux.
2^1. Sables gris-bleuâtres argileux.
1^1. Sables jaunes clairs.

} Terrains récents.

Coupe de Dol à Lamballe. — Pl. IV. — *Fig.* 9.

1. Granite.
2. Diorite.
2. Schistes cambriens.
3. Couches inférieures à la tourbe.
4. Tourbe.
5. Tangue.

Couches géologiques du piquet 92 au piqquet 96

Pl. V. — *Fig.* 10.

1. Terre végétale.
2. Tourbe.
3. Sablon argileux.
4. Argile très peu sableuse.
5. Argile plus sableuse.
6. Sable jaune et gravier quartzeux.

7. Sable très argileux.
8. Sable mêlé de quartz.
9. Schistes.

Traversée de la Rance. — Pl. v. — *Fig.* 11.

1. Terre végétale.
2. Argile jaune.
2ᵇ. Gravier.
3. Argile grise.
4. Schiste tendre.
5. Granite décomposé.
6. Granite très dur.

Traversée de l'Arguenon. — Pl. v. — *Fig.* 12.

1. Terre végétale.
2. Argile bleue.
3. Argile noirâtre tourbeuse en quelques endroits.
3ᵇ. Argile mêlée d'un peu de gravier.
3ᵇᵇ. Argile noirâtre.
4. Argile bleue.
5. Granite.

Traversée de la rivière de Montafilan. — Pl. v. — *Fig.* 13.

1. Terre végétale.
2. Terre argileuse mélangée de graviers.
3. Terre forte argileuse mélangée de marne.
4. Marne bleuâtre coulante (très fluide.)
5. Marne bleuâtre mélangée de sable et de blocs de granite.
6. Sable granitique.
6. Granite.

Coupe du piquet 48 au piquet 53. — Pl. v. — *Fig.* 14.

1. Terre végétale.
2. Tangue contenant des ossements.
3. Sable granitique.
4. Granite tendre.
5. Granite dur.

SUR LE CALVAIRE DE PLOUGASTEL-DAOULAS

Par M. PICAUD

La plupart des écrivains qui se sont occupés de la Bretagne et de ses monuments ont attribué le calvaire de Plougastel-Daoulas, à l'époque de la duchesse Anne de Bretagne, reine de France, commettant ainsi une erreur incompréhensible puisque le monument porte des dates.

En effet, ce calvaire se compose d'un massif à quatre faces surmonté de deux galeries de statues. Au-dessus de la première galerie et sur la façade ouest, on lit l'inscription suivante, que j'ai copiée textuellement :

CE MACE : FVT ACHEVÉ : AA : 1602
M: A CORRE F : PERRO F : SAOD CVRÉ

Au-dessus de cette inscription se trouve une statue dépendant de la deuxième galerie et sur le socle de laquelle on lit :

1604
I : KERGVERN
L : THOMAS
O : GOVEAS
ROUX CVRÉ

et sur une pierre placée entre les deux galeries et faisant suite évidemment à l'inscription ci-dessus, les mots : CORPS : FABRIQVE.

Enfin, sur la première branche de la croix du milieu, on lit les mots :

MOAL
ROHAN

point de date sur la croix.

Les deux dates 1602 et 1604 indiquent donc la période de construction du calvaire qui appartient par conséquent au règne de Henri IV et non à celui de Louis XII.

Par qui et pour quel motif fut construit ce calvaire ? Il n'existe sur le monument aucune autre inscription que celles que je viens de citer et l'on ne trouve ni dans les archives de la commune, ni dans celles de l'église paroissiale, aucune pièce le concernant.

Dans le pays, l'opinion la plus accréditée est que ce calvaire fut élevé en exécution d'un vœu fait par la population si elle était préservée de la peste ; en effet, c'est à cette époque que la peste ravagea l'Europe. A l'appui de cette opinion, je dirai qu'à 6 ou 7 kilomètres du bourg de Plougastel, en se dirigeant vers la pointe de l'Armorique, c'est à dire vers la rade de Brest, il existe une croix bosselée, de forme particulière, mais aujourd'hui en ruine ; or, d'après la tradition, cette croix fut plantée en cet endroit pour marquer le lieu où s'est arrêtée la terrible épidémie.

Quoiqu'il en soit, le monument est remarquable et mérite d'être conservé, mais bien qu'il soit encore en assez bon état, il a souvent besoin de réparations. Malheureusement, ces réparations, quelquefois coûteuses, ne sont pas toujours faites avec goût et intelligence et les habitants ont souvent témoigné le désir que leur calvaire fût classé comme monument historique.

J'ai pensé qu'un vœu dans ce sens émis par la Société d'Etudes scientifiques du Finistère aurait chance d'être écouté.

LES ANCIENS CLIMATS

Et la Flore fossile de l'Ouest de la France

Par M. CRIÉ

Professeur à la Faculté des Sciences de Rennes, Membre de la société d'Etudes scientifiques du Finistère

COMPTE-RENDU PAR M. MICIOL

M. Crié poursuit depuis longtemps déjà une série d'études du plus haut intérêt sur la flore fossile des divers terrains de l'ouest de la France. De même que la série des différentes espèces d'animaux qui ont vécu aux diverses périodes géologiques a permis de déterminer l'ancienneté des couches, les végétaux qui coexistaient en même temps que ces animaux et qui servaient de nourriture à un grand nombre d'entr'eux, ont varié tant avec les races d'animaux qu'avec les périodes que ceux-ci caractérisaient. Il est donc tout aussi important dans les recherches géologiques de tenir compte de la paléontologie végétale que de la paléontologie animale.

L'auteur aborde successivement l'examen de la flore de chacun des étages que l'on peut rencontrer dans l'ouest de la France.

Il examine d'abord la flore silurienne représentée près d'Angers par des algues unicellulaires, les *Bilobites*, dont la forme rappelle celle des *Caulerpa* ou des *Dictyota* existant actuellement. Mais en dehors la flore marine, si difficile à retrouver actuellement, il existait sur les terres siluriennes une flore évidemment composée des végétaux les plus simples, s'élevant toutefois davantage dans l'échelle phytologique. Le plus ancien de ces végétaux connus jusqu'à présent est l'*Eopteris Criei*, Sap., fougère qui, avec l'*Eopteris Morieri*, Sap. représente le type terrestre le plus ancien-

nement étudié. Si à ce type de fougères on ajoute celui d'un végétal analogue aux *Stigmaria*, on a la preuve évidente qu'aux premières époques du globe, la vie végétale coexistait avec la vie animale.

Il serait donc intéressant de rechercher si, dans les nombreux dépôts siluriens de la presqu'île armoricaine, ne se rencontreraient pas d'autres preuves de l'existence du règne végétal.

Dans les périodes anthracifères et houillères la vie se développe, les *Calamites*, les *Sphenophyllum* parmi les *Calamariées*, les *Sphenopteris*, les *Pecopteris*, etc., parmi les fougères, et plusieurs *Lepidodendron* font apparition en même temps que les *Sigillaria* et constituent un ensemble de végétaux arborescents qu'il serait utile de retrouver dans les trois lambeaux de terrain carbonifère signalés dans le Finistère, à Cléden, à Kergogne et à Quimper. Des fossiles végétaux ont été en effet reconnus dans le bassin de Quimper et existent évidemment dans les autres, mais ils n'ont pas été encore étudiés.

Les autres terrains dont M. Crié a étudié la flore ne se rencontent pas en Bretagne. Il faut aller jusqu'à Mamers pour retrouver les paysages jurassiques caractérisés surtout par des Cycadées de forme analogue à celles de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande, et au Mans pour étudier la flore crétacée bien plus moderne, moins abondante en Cycadées, mais plus riche en conifères dont les types se rapprochent de ceux de la Nouvelle-Calédonie et de l'Australie.

A la période secondaire a succédé la période tertiaire et le sol éocène du Mans et d'Angers. Aux types des régions tropicales se mêlent ceux des régions temperées parmi lesquels M. Crié signale 56 espèces de végétaux déterminés. A coté de fougères rappelant les fougères mexicaines, se trouvent divers palmiers, les *myrica*, les chênes, les lauriers, les lauriers-roses, les magnoliers des régions tempérées, mais accompagnés de types de Protéacées, de Rubiacées, d'Apocynacées, de Myrsinéacées, d'Ebenacées, de Tiliacées des pays tropicaux.

Il est enfin une flore plus rappprochée de nous et qui mérite une étude à peine commencée, c'est celle de l'époque quaternaire et de la période préhistorique. Elle peut se retrouver dans

certains dépôts modernes, tels que les dépôts travertineux de Mamers. Jusqu'à présent les espèces constatées semblent les mêmes que celles de la période actuelle ; mais la coexistence d'animaux des régions plus chaudes tels que les rhinocéros, les lions, les hyènes, ne fait-elle pas supposer une température moyenne plus chaude et par suite des espèces végétales disparues depuis comme ces animaux.

L'ensemble de ces diverses végétations indique, bien mieux que la succession des animaux qui ont vécu aux différentes périodes géologiques, le refroidissement progressif de la terre, que ce refroidissement provienne du globe terrestre lui-même ou qu'il résulte de la condensation continuelle de la matière solaire dont la surface diminue successivement.

Les recherches de M. Crié doivent amener les naturalistes à étudier dans la Bretagne la flore des terrains qui s'y sont succédés de manière à posséder ultérieurement une idée exacte de la vieille Armorique, dans son passé le plus reculé.

Avranches — Dol

Fig. 1

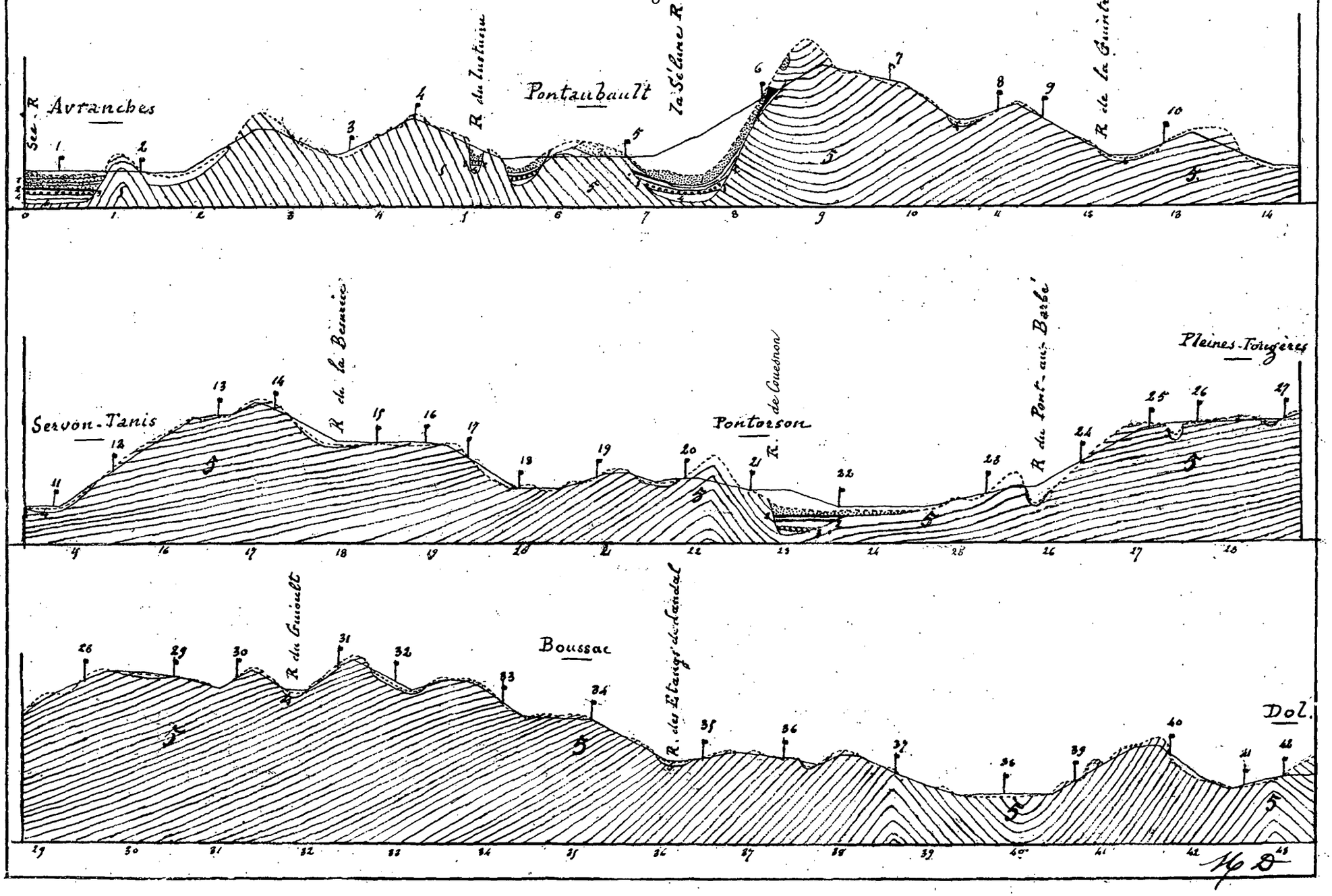

Coupe de la Sée au Lustucru. Fig 2

Coupe à travers la Selune Fig 3

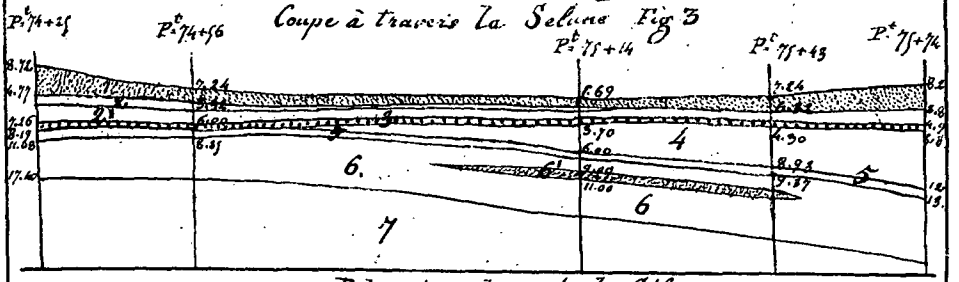

Piles et culées de la Sélune

Culée - Rive droite. Fig 4. Pile - Rive droite. Fig 5. Pile - Rive gauche. Fig 6.

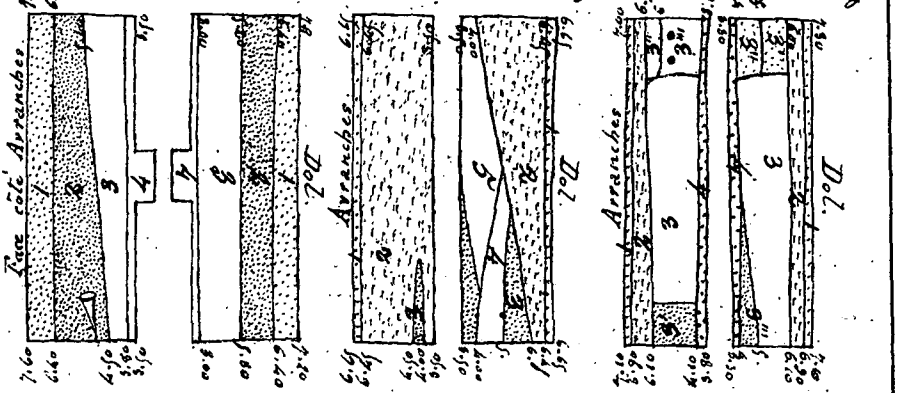

Culée - Rive gauche. Fig 7.

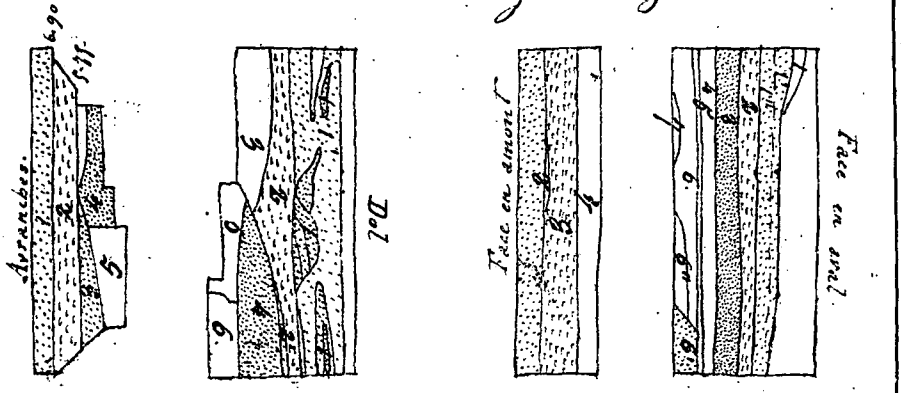

D. M.

Redon — St. Malo

Fig. 8

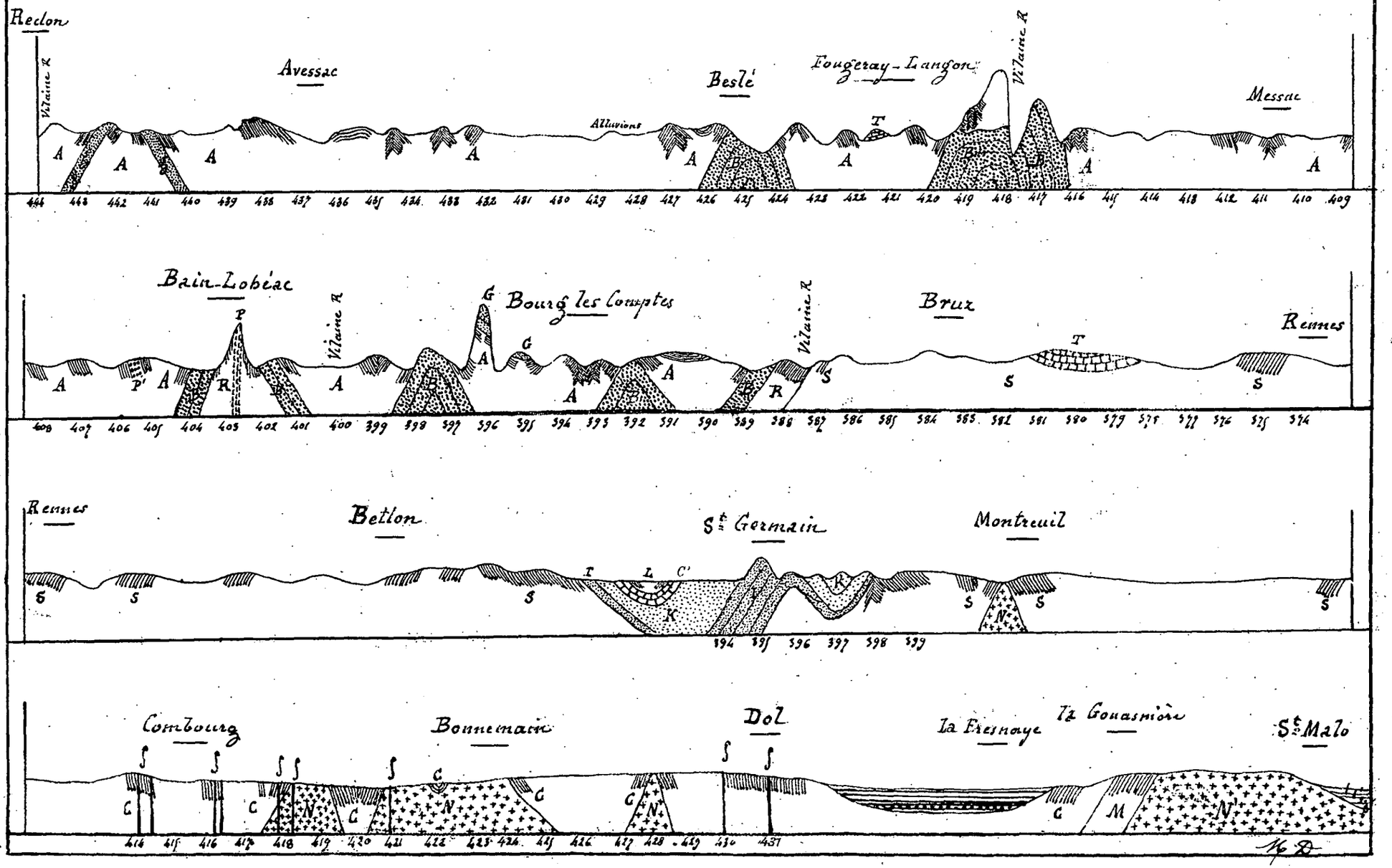

Dol. — Lamballe.

Fig. 9.

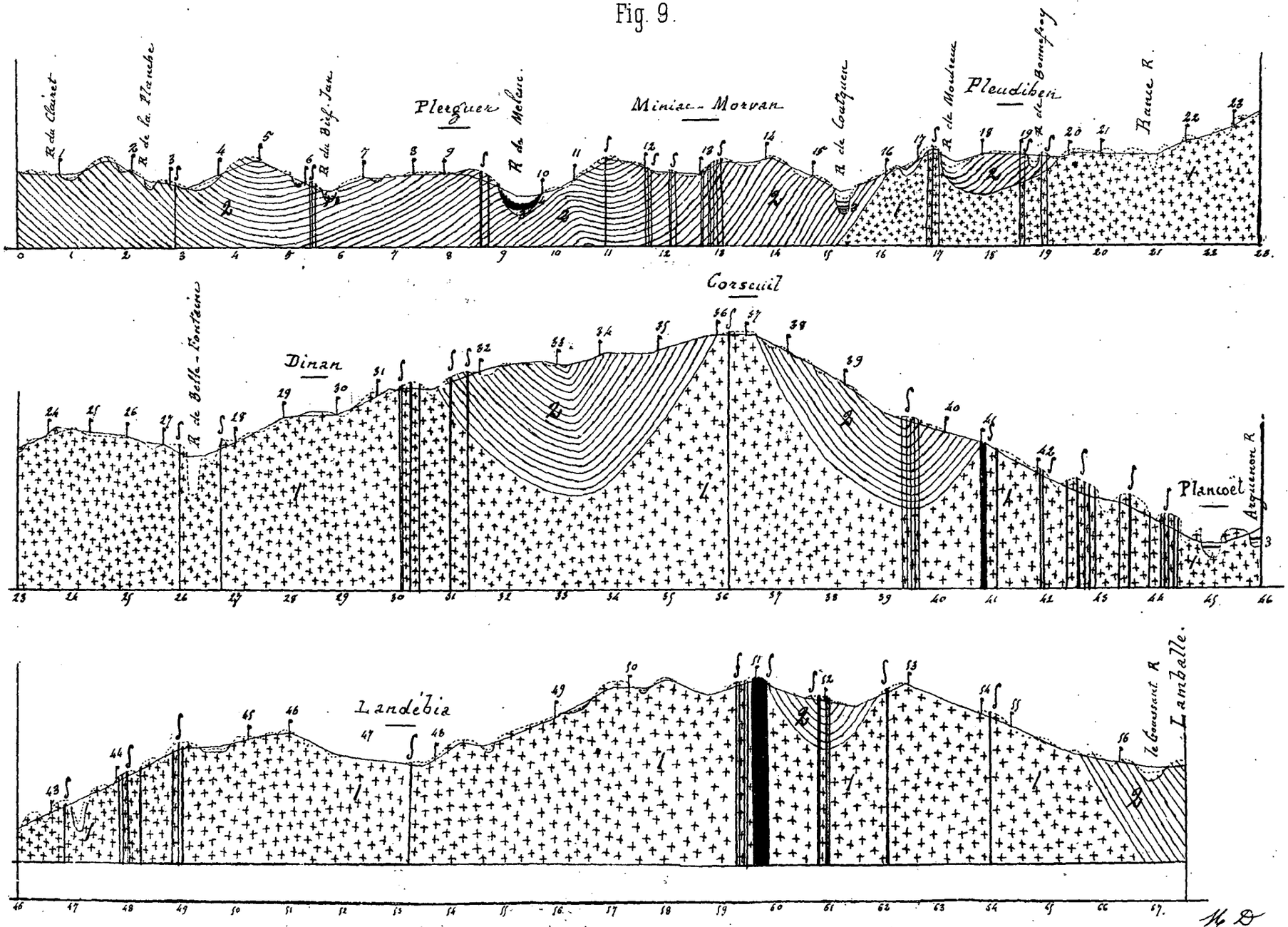

Couches géologiques du piquet 92 au piquet 96. Fig 10.

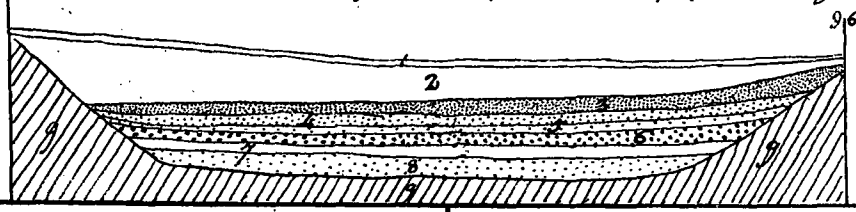

Traversée de la Rance Riv.
Fig. 11.

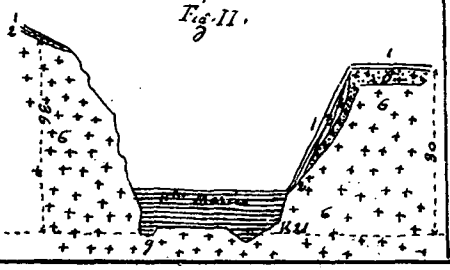

Traversée de l'Arguenon. Riv.
Fig. 12.

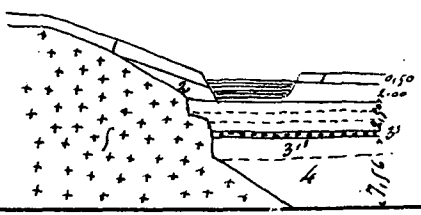

Traversée de la Riv. de Montafilant.
Fig. 13.

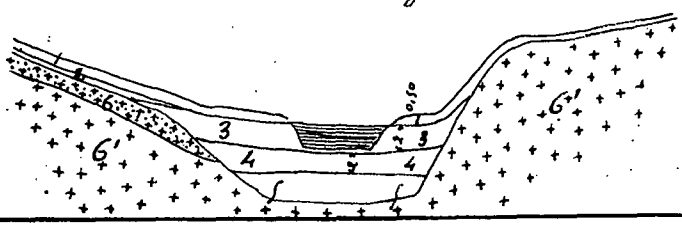

Coupe du piquet 48 au piquet 52. à Plancoët.
Fig. 14.

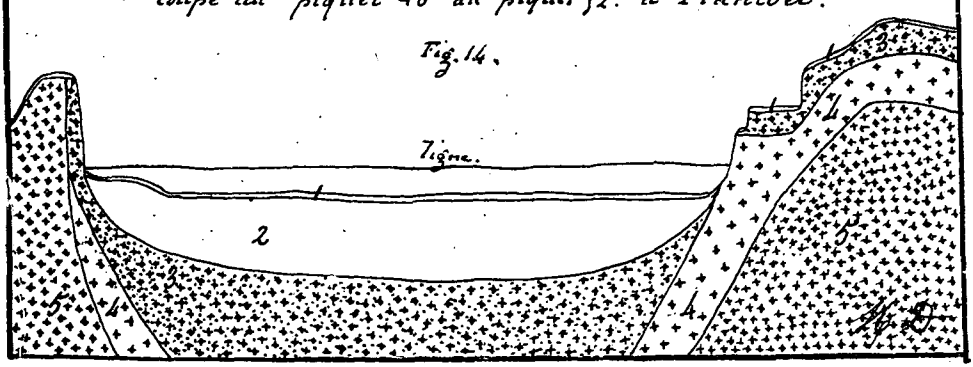

SOMMAIRE

	Pages.
Liste des Membres admis depuis le dernier fascicule.....	3
Procès-verbaux des séances.....	4
Note sur la scintillation des Etoiles (M. de Kéricuff)....	13
Etude des couches rencontrées dans le parcours du chemin de fer d'Avranches à Lamballe et de Redon à Saint-Malo (M. Delage).....	17
Sur le Calvaire de Plougastel-Daoulas (M. Picaud).....	108
Les anciens climats et la Flore fossile de l'Ouest de la France (M. Crié).....	110

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

DU FINISTÈRE

TROISIÈME ANNÉE

1881

PREMIER FASCICULE

MORLAIX
IMPRIMERIE A. CHEVALIER, 11, RUE DE BREST

1881

LISTE DES MEMBRES

REÇUS DEPUIS

LA PUBLICATION DU DERNIER BULLETIN

MEMBRES TITULAIRES

Mme DONNELLY, à Morlaix ;

MM. ROUSSEL, inspecteur des douanes en retraite, à Morlaix ;

LE BRIS, James, à Kerosar, en Ploujean ;

De VAUGUYON, au Bonnou, en Saint-Martin-des-Champs ;

Cte Ch. de SAINT-PRIX, à Ploujean ;

MÈGE, James, ancien député, à Morlaix ;

LE COZ, vétérinaire, à Morlaix ;

LAZENNEC, instituteur, à Brasparts ;

HERMANGE, docteur-médecin, à Brasparts ;

CARREY, ingénieur des ponts et chaussées, à Morlaix ;

LUCAS DU COÜDRAY, receveur de l'enregistrement à Morlaix ;

QUERNÉ, à Morlaix ;

POULIZAC, à Morlaix ;

LABBE, inspecteur des douanes, à Morlaix ;

Dr PROUFF, à Morlaix.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. L'Abbé BARRET, à Amblainville par Mehu (Seine-et-Oise) ;

Baron DE MOYECQUE, 18, rue Le Sueur, à Paris ;

REVEL, chef d'institution, Villefranche d'Aveyron ;

Abbé SAILLAT, curé de Grand-Mas (Aveyron) ;

VAYSSON, au Lycée Henri IV, Paris ;

Abbé VIDAL, à Cassagne (Aveyron) ;

LASNE, ingénieur-directeur des usines de Javel ;

CH. LYON, publiciste, 18, rue Brunel, Paris ;

Capitaine LABBÉ DU BOURQUET, à Mont-de-Marsan.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 12 AOUT 1880

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal, adopté sans observations, il est procédé au vote sur les présentations faites dans la séance du 8 juillet.

Sont nommés Membres titulaires :

MM. Guillou, Juge de paix à Lanmeur ; Pouliquen, à Morlaix ; Miorcec, à Morlaix.

Membres correspondants :

MM. Orain, chef de division à la préfecture de Rennes ; Dr Lemardelay médecin-major à Paris ; Ad. Desloge, à Nantes ; Louis Desloge, sous-lieutenant, à la Roche-sur-Yon.

Trois présentations sont faites et seront soumises au vote dans la séance du 9 septembre.

La Société a reçu pendant le mois des Sociétés correspondantes les publications suivantes :

Bulletin de la Société botanique et horticole de Provence.

Giornale araldico-généalogico-diplomatico dell' Academia araldica italiana.

De MM. Vendryès : divers fascicules de Sociétés savantes ;

Th. Lefebvre : l'*Avenir économique*, de M. Ménier, 2me partie, et plusieurs brochures ;

Coat, Vincent : 1° Jurisprudence coutumière de Bretagne ; 2° Tactique navale à l'usage de l'armée du roi.

Le Musée a reçu également :

De MM. Vérant, Montfort, Duval, De Lauzanne : des objets

d'histoire naturelle ; de M. Chevrel : des armes de la Nouvelle-Calédonie.

M. de Lacaze-Duthiers, membre de l'Institut, président honoraire de la Société, charge M. Miciol d'exprimer les regrets qu'il éprouve de n'avoir pu assister à la séance de ce jour, et d'affirmer à ses collègues l'intérêt qu'il porte à leurs travaux, auxquels il espère prendre une part active, par des mémoires et par la création d'une collection représentant les groupes zoologiques de la Bretagne.

Le Président annonce que le Musée de la Société sera fermé, pendant les vacances, de manière à permettre l'exécution de travaux d'agrandissement.

Il présente une nouvelle espèce d'algue pour la Bretagne l'*Oscillatoria leptotricha. Rab.* trouvée près de Brest par M. Thiébault, capitaine de frégate.

M. Miciol indique une autre plante non encore signalée au nord de la Loire, *Le Buplevrum protractum. Lnk*, rencontrée près de Morlaix, dans des cultures de Pommes de terre. Il soumet des exemples de naissance de tubercules de pommes de terre à l'insertion des bourgeons de cette solanée. M. E. Labbé du Bourquet indique que ce fait, généralement assez rare, se produit fréquemment cette année aux environs de Saint-Malo, et provient des saisons exceptionnelles.

Il est donné lecture de rapport de M. Lukis, absent en ce moment de Morlaix, sur la visite de la Commission nommée dans la dernière séance à l'effet d'étudier les ruines de la ville antique présumée Ossismor, près Plounéventer.

Ce rapport indique le résultat qu'une fouille préliminaire a pu faire constater. Les objets trouvés par MM. Lukis, Vérant et de Tonquédec, sont déposés sur le bureau. Ils consistent en briques de dallage, briques de toitures à crochet, fragment de vases décorés de figures et d'ornements, monnaies d'Antonin.

M. de Tonquédec donne communication des recherches antérieurement faites par M. de Kerdanet sur le même sujet archéologique et résume l'état de la question.

Une discussion à laquelle prennent part MM. Vérant, de Tonquédec, Puyo Ed., Prat, de Kéricuff, Le Marchant et Miciol, s'engage sur la suite à donner à ces recherches.

Le président fait connaître que M. Lukis désire contribuer cette année pour une somme 100 fr. aux frais nécessités par les fouilles. La Société décide qu'une somme de cent-cinquante francs sera mise à la disposition de la Commission, pour continuer les travaux.

M. Th. Lefebvre, membre correspondant à Paris, adresse à la Société une note sur M. Broca, l'éminent anthropologiste et sur ses travaux relatifs à la Bretagne.

M. Miciol présente un échantillon de sillice hydratée trouvée dans la tranchée de Plouaret par M. Luzel et fait remarquer que cet échantillon offre à la fois les caractères de la formation de l'opale et de l'agate rubannée.

La séance, commencée à 1 heure et quart, est terminée à 2 heures et demie.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE

Présidence de M. MICIOL

Lecture du procès-verbal de la séance du 12 août adopté sans observation. Nomination comme membres titulaires de :

Mme Donelly et M. Roussel, inspecteur des douanes en retraite à Morlaix.

Et comme membre correspondant : de M. l'abbé Barret à Amblainville près Méru (Oise).

Deux présentations de membres titulaires sont faites.

Le président donne lecture de lettres :

De M. le comte de Guernisac, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance et remettant pour la bibliothèque de la société diverses notices de botanique cryptogamique de MM. Unger, Mérat, Joly et Clos, Desmazières, Pagès.

De M. de Lacaze-Duthiers, président honoraire, adressant divers mémoires sur des travaux faits au laboratoire zoologique de Roscoff.

De M. le baron de Moyecque, auteur d'un poëme : *La Gaule conquise*, relative à l'utilité qu'il y aurait de créer une société centrale d'études celtiques.

De M. Duclos sur les monuments mégalithiques du canton de Carhaix.

Le Président annonce que le Conseil général a accordé à la Société une subvention de 200 francs. Il résume le développement que la Société a pris depuis quelques mois, l'importance croissante de ses travaux, celle de son Musée, la part prise à la création du Musée des Beaux-arts, dont le don important de M. de Tromelin forme la base.

Une Commission spéciale est nommée pour la détermination et le classement des objets de la collection; chacun des membres se concertera avec le Conservateur sur la mission dont il est chargé. Cette Commission se compose de :

MM. de Lauzanne, pour les animaux vertébrés ;
Hervé, pour les Coléoptères et les Hémiptères ;
De Tromelin, pour les Lépidoptères ;
Serrurier, pour la Minéralogie ;
Miciol. pour la Géologie et la Botanique générale ;
Hervé, pour la Flore du Finistère ;
De Tonquédec, pour la Numismatique ;
Lukis, pour les Collections préhistoriques ;
Puyo, Edmond, pour l'Archéologie.

La Société décide que, sous la direction de quelques-uns de ses membres, auront lieu des excursions d'histoire naturelle, et que les personnes étrangères à la Société qui voudraient y prendre part seront admises. Pendant l'hiver, plusieurs membres feront, en dehors des séances, des Conférences sur diverses questions scientifiques. Ces conférences seront publiques.

Les dons suivants ont été faits à la Société par M. Th. Lefebvre : *Étude sur Laënnec*, et diverses brochures.

M. Parize : *Traité de Médecine chinoise* (texte chinois); *Testament arabe* ; tête de gavial du Gange.

M. Macé, membre correspondant : Minéraux et Roches.

Mme Le Goff : deux dents fossiles.

M. le docteur Le Gris : échantillon d'une construction en blocs vitrifiés à Plougastel.

M. Bourdon : carte archéologique du Morbihan.

M. Tanguy : sa notice sur les *Maladies charbonneuses des espèces bovines.*

M. du Châtellier adresse à la Société onze memoires sur les fouilles qu'il a faites dans le Finistère de divers tumuli, de l'oppidum de Tronoën, du Menhir sculpté de Kernus, etc. Les plans de ces monuments et les gravures représentant les objets trouvés, sont mis sous les yeux de la Société.

Lecture est faite des communications suivantes :

M. l'amiral de Langle : recherches sur les rapports du breton avec les langues sanscrite et grecque (suite) ; étude des 3e, 4e, 5e, 6e et 7e groupes (physiologie, politique, stratégie, finances).

M. C.-T. Cosmovici (de Roumanie), docteur ès-sciences : sur les organes segmentaires et les glandes génitales des Annélides polychœtes sédentaires.

M. Léon Frédériq, docteur ès-sciences, professeur de physiologie à Liége : sur l'Hémocyanine, substance nouvelle de la Poulpe *(octopus vulgaris).*

MM. Léon Frédériq et G. Vandevelde : Vitesse de transmission de l'excitation motrice dans les nerfs du homard.

M. B. Yung, docteur ès-sciences, attaché à l'Université de Genève : de l'action des divers poisons sur les crustacés.

Ces quatre mémoires, présentés par M. de Lacaze-Duthiers, résument des recherches faites au laboratoire de Roscoff.

M. le baron de Moyecque : Des noms et des origines celtiques.

M. Chabrier : Sur le transport électrique d'antimoine métallique et d'oxide de fer sur une tige de paratonnerre.

M. Cleeh : Rapport sur les monuments mégalithiques de la région de Saint-Pol-de-Léon.

M. Parize : Sur la composition des gaz asphyxiants qu'on rencontre dans le curage des puits et autres excavations.

M. de Kéricuff : Sur la résistance de l'air.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance adopté sans observations, le Président annonce que la Société des Sciences et des Arts de l'Aveyron demande l'échange des publications.

Sont nommés Membres titulaires :

MM. Le Bris, James, à Kerozar, en Ploujean.

De Vauguyon, au Bonnou, en Saint-Martin.

Onze présentations sont faites, cinq comme Membres Titulaires et six comme Membres Correspondants.

Depuis la dernière Séance la Bibliothèque a reçu :

De M. Vendryès : deux ouvrages d'Entomologie

De M. le docteur Leuduger-Fortmorel à Saint-Brieuc : trois notices relatives aux diatomacées notamment à celles de la rade de Saint-Brieuc.

De M. Th. Lefebvre : quatorze livres ou brochures scientifiques et historiques.

De M. Luzel : cinq années de la Revue des Sociétés Savantes.

De l'Académia Araldica Italiana, ses derniers fascicules.

Les dons suivants ont été faits au Musée :

De M. J. Lehner à Paris : des échantillons de minéraux du Chili et un oiseau du Chili nommé *Loïca*.

De M. Macé à Nancy : échantillons de minéralogie.

De M. J. Roques : chinoiseries, monnaies, minéraux de l'Aveyron.

De M. L. Roques : roches, fossiles, etc.

De M. De Kergariou : oiseaux.

De M. Salonne : coquillage.

Anonyme : objets préhistoriques, œufs de Tortue.

Le Président donne lecture des communications suivantes :

De M. l'Amiral De Langle : suite des études philologiques sur le celto-breton comparé au grec et au sanscrit.

De M. Lukis: examen des monuments mégalithiques de la commune de Plounéour-Trez.

De M. Th. Lefebvre : étude sur les services rendus à l'Agriculture en Bretagne, par M. Th. de Pompery et résumé historique sur l'Agriculture en Bretagne.

M. De Lacaze-Duthiers, Président honnoraire, adresse les mémoires suivants sur des travaux exécutés au laboratoire de Roscoff.

De M. Léon Fredericq : sur l'innervation respiratoire chez les poulpes.

De M. Joliet: sur la présence d'un organe segmentaire chez les *Bryozoaires endoproctes*.

De M. Fraypout : histologie, développement et origine des organes génitaux de la *Campanularia geniculata*.

De M. Patrick Geddes : sur la fonction de la chlorophylle chez les *planaires* vertes.

M. Roussel lit une intéressante notice sur la découverte qu'il a faite il y a quelques années d'un temple de Neptune aux environs d'Hillion près de Saint-Brieuc.

M. Miciol donne lecture d'observations de géographie botanique sur la flore du haut Sénégal de Médine à Bafoulabé.

La séance est levée à neuf heures et quart.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal, adopté sans observations, il est procédé à l'admission de :

Comme Membres titulaires :

MM. le comte Charles de Saint-Prix, Mège (James), Le Coz, vétérinaire à Morlaix, Lazennec, instituteur à Brasparts, Hermange, médecin à Brasparts.

Et comme Membres correspondants :

MM. le baron de Moyecque, à Paris, J. Lehner, à Paris, Revel, chef d'institution à Villefranche (Aveyron), l'abbé Vidal à Cassagne (Aveyron), l'abbé Saillat, curé du Grand-Nas. (Aveyron), Vaysson, surveillant général du lycée Henri IV, à Paris.

Présentation d'un membre titulaire.

M. Th. Lefèvre a remis, pour la bibliothèque, le voyage au cap des Aromates, de M. G. Révoil et M. Richard, 10 volumes d'ouvrages divers.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Henri Martin, sénateur, président de la commission des monuments mégalithiques, relative aux mégalithes de Plounéour-Trez. Il invite la Société à agir près des propriétaires pour en éviter la destruction, en attendant que le projet de loi, destiné à en assurer la conservation, actuellement en préparation au Conseil d'Etat, puisse être voté par les Chambres,

Il fait connaître les démarches qu'il a faites auprès de M. Daubrée, de l'Institut, spécialement chargé des blocs erratiques, en faveur des curiosités naturelles de Huelgoat.

Il donne lecture des trois chapitres suivants du travail de M. l'amiral Fleuriot de Langle, sur la comparaison du breton avec le grec et le sanscrit.

M. de Lacaze-Duthiers, président honoraire, adresse les mémoires suivants sur des travaux exécutés à Roscoff :

Contributions à l'étude des Echinides, par M. Léon Frédériq, professeur à l'Université de Liège.

De l'absorption et de l'élimination des poisons chez les Céphalopodes, par M Yung.

De la structure intime du système nerveux central des crustacés décapodes, par le même.

Le Président communique un remarquable travail de M. Madeleneau, instituteur à Tréflez, sur les monuments mégalithiques du canton de Plouescat; ce mémoire sera adressé, par les soins du président, à la Commission des monuments mégalithiques.

Il donne ensuite lecture d'une très intéressante Etude de M. Th. Lefebvre, membre correspondant, sur la vie et les travaux de Romain Le Goff, de Lannion. Ce jeune savant breton a honoré sa

patrie, non-seulement par les études scientifiques qu'il a produites mais surtout par son dévouement à la science; il est mort des suites d'une opération de transfusion du sang, faite au Val-de-Grâce, dans laquelle il avait courageusement donné le sien, et son nom vient s'ajouter au martyrologe déjà si considérable de la médecine française.

M. Clech présente les dessins du dolmen situé entre Saint-Pol-de-Léon et Roscoff.

En terminant la séance, le Président rappelle que, dans celle du 9 décembre prochain, le bureau doit être, aux termes des statuts, renouvelé pour l'exercice 1881. Il invite les membres à assister à cette importante séance.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, adopté sans observations, il est procédé à l'admission comme membre titulaire de M. Carrey, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Présentation est faite d'un membre titulaire.

Lecture est donnée de lettres de MM. Henri Martin, Sénateur, Président de la Commission des monuments mégalithiques, Schœlcher, Sénateur, et Th. Lefebvre.

Les dons suivants ont été faits :

Au Musée, par M. Le Roy, Daniel : Faïences anciennes et Coquillages, et par M. De Lauzanne divers oiseaux et un renard.

A la Bibliothèque divers ouvrages offerts par MM. Vendryès, Th. Lefebvre et Lemierre.

Le Président annonce que Mme Le Bris fait don au Musée des Beaux-Arts d'une copie du tableau du guide, le *Massacre des Innocents* et que sur la demande de M. Th. Lefebvre, M. Turquet a

accordé au Musée quinze épreuves de la collection chalcographique des gravures du Louvre.

Conformément aux Statuts de la Société, il est procédé au renouvellement du Bureau.

Sont nommés pour l'année 1881 :

Président, M. Miciol ; Vice-Présidents, Puyo (Edmond) et Lukis ; Secrétaire-Archiviste, Hervé ; Secrétaire-Adjoint, Camus ; Trésorier, Le Sévère.

M. De Kéricuff présente des observations sur une note de M. l'abbé Le Dantec, professeur à Tréguier, relative à la valeur de la résistance de l'air dans la chûte des corps et sur la vérification du coëfficient qu'il évalue à 0,105.

M. Miciol soumet à la Société un état statistique des monuments mégalithiques de l'arrondissement de Morlaix.

Il annonce la découverte faite dans l'île Ricard d'une nouvelle espèce de mousse le *Dicranum Mühlenbeckï* non encore signalée en Bretagne.

M. Hervé fait passer sous les yeux des membres les gravures envoyées par M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

M. Th. Lefebvre adresse un travail sur la gymnastique et la nécessité de son enseignement. En raison de l'heure avancée, la lecture de ce travail est remise à la prochaine séance,

Le Secrétaire,

HERVÉ.

VERRE ET VITRAUX [1]

(SUITE)

III

Voici donc le nouvel art nanti de toutes les conditions nécessaires pour produire des ornements, tels que des polygones étoilés et des arabesques aussi brillantes de couleur que rudimentaires d'exécution.

Mais ce n'étaient là que des objets secondaires, le but essentiel du vitrail ayant toujours été la reproduction des symboles et des figures hiératiques du Christianisme, symboles ayant pour cortège décoratif l'imitation des médiocres bas-reliefs laissés par l'occupation romaine.

Les fresques de même provenance quand leur innocuité parut probable furent également conservées par l'autorité religieuse (2) et proposées par celle-ci comme modèles après les corrections exigées par les rites catholiques, alors en voie de primitive extension.

La direction et l'interprétation de ces figures copiées fut loin d'être une compression comme on se plaît à l'imaginer trop souvent. Les artistes eux-mêmes nous ont laissé des preuves indubitables de ce fait en nous transmettant quantité de chapitaux et quelques bas-reliefs tellement composés, que la liberté poussée plus loin fut devenue de la licence.

Ce serait cependant se tromper, si l'on attribuait au caprice les crudités et les bizarreries de l'art roman ; la vérité est qu'un fait historique local, où un vice personnel était visé par le sculpteur qui devenait ainsi un sous-précepteur de morale.

Et ce n'est pas ici une hypothèse de notre part ; car, si la presque totalité de ces sujets est devenue indéchiffrable par l'oubli des

---

(1) Dans le premier article se sont glissées les erreurs typographiques suivantes qu'il convient de rectifier ainsi qu'il suit :
Page 35, ligne 21, lisez Winckelmann ;
Page 36, au lieu de golfe Arabique lisez : golfe Argolique.

(2) Les chants antiques du recueil grégorien, les classiques latins et grecs souvent et complètement transcrits, nombre de temples conservés avec un simple changement de vocable, en sont la preuve.

traditions qui s'y rattachaient, il reste encore plusieurs motifs ciselés qui contiennent en eux-mêmes leur propre explication ; nous n'en parlons pas ici, ces exemples se rattachant exclusivement à la sculpture ; nous ajouterons seulement, que nos ouvriers de l'art primitif furent loin de manquer d'adresse et d'ingéniosité.

Le programme que nous venons d'indiquer conduisit nos Gallo-Celtes à tracer des compositions originales, où l'artiste improvisé se montra avec ses facultés propres, et aussi avec l'inexpérience qui ordinairement exclut ce que nous appelons le style et laisse à peine entrevoir un idéal préconçu.

C'est là le caractère distinctif de tous les peuples à l'époque de leur initiation aux arts ; et ce n'est pas sans surprise, qu'en parcourant les collections ethnographiques, on rencontre des produits similaires de provenances très éloignées, sous le double rapport du temps et des distances.

Mais nous parlions de compositions originales ; en pouvait-il être autrement dans des chantiers aussi disparates dans leur constitution que l'étaient à l'époque de transition où nous sommes arrivés les chantiers de la Gaule ? et en particulier ceux de la Bretagne ? Celà n'est pas croyable.

Car malgré la bonne volonté de nos ancêtres pour suffire aux travaux auxquels ils s'étaient voués, il ne faut pas oublier que leurs rangs s'ouvraient souvent pour accueillir de nombreux descendants des militaires romains, aussi bien que des hommes du Nord amenés par le flot maritime.

La même voie amena aussi sur nos côtes armoricaines des hommes aux yeux noirs, ardents, au tempéramment sec et nerveux, portant sur le coin de l'oreille le court petit bonnet bleu dont le pittoresque effet était soutenu par une ceinture, des gilets superposés, et, ayant pour complément de grandes bragues descendant à mi-jambes ; le tout rappelant naguère (1) à s'y méprendre le costume grec.

Ces hommes ne se regardaient pas entr'eux comme des payens, mais ils désignaient volontiers leur territoire sous le nom de

---

(1) La civilisation moderne a fait disparaître tout le costume à l'exception du bonnet.

Paganie (1) et eux-mêmes, à une époque récente, furent, d'après Cambry, quelquefois appelés des Naufrageurs (2).

Mais revenons à nos ouvriers, qui, d'origines si diverses sous plusieurs rapports, étaient cependant unis par un lien commun énergique et très accentué : la foi de nouveaux convertis heureux, entr'autres bienfaits, de n'être plus exploités en coupes réglées pour être massacrés ou brûlés vifs par les Druïdes devant la statue de Teutatès (3).

Voilà quels furent les travailleurs qui construisirent l'abbaye de Landévennec, nombre de refuges, les primitives (4) cathédrales de Tréguier, Léon, Cornouailles et une foule d'édifices paroissiaux, dont quelques-uns, comme la crypte de Lanmeur, offrent de temps à autre des sujets d'études à l'Archéologie moderne.

De leur côté les Orfèvres (5), leurs frères Fondeurs en métaux, les Émailleurs aussi bien que les Verriers, tiraient de leurs creusets des produits, lesquels à en juger par les très rares débris à nous parvenus, devaient présenter des aspects étranges comme ceux de l'Art japonais (6).

Après le coup d'œil précédemment jeté sur quelques applications du verre colorié, ces dernières remarques nous permettront de mieux justifier dans quel ordre furent dirigés les premiers vitraux soit en Bretagne ou ailleurs ; car en matière d'art symbolique, c'est à peine si en Occident le plus léger modificatif se fait jour.

La première figure reproduite appartenant *de fait* au Catholicisme est celle d'un poisson, substantif qui se traduit en grec par le mot *ichtus*, et, choisi à cause de cette ressemblance de pronon-

---

(1) Land-ar-Pagan, lande du payen, note de M. Em. Souvestre, *Voyage dans le Finistère*, page 81 de l'édition in-4°.

(2) Inutile d'insister que ce nom n'existe qu'en littérature et à l'état de légende.

(3) Voir les commentaires de César et le Dictionnaire Historique d'Ogée, tome 1er, pages 72 et 73.

(4) Ces édifices sont pour la plupart à leur troisième réédification.

(5) Dits aussi Aour-Fabers, désignation qui semble être restée dans la langue bretonne depuis la domination romaine.

(6) Quelques ivoires et surtout un débris de candélabre en fonte au musée de Reims semblent justifier notre comparaison.

ciation pour désigner le Christ à l'époque des persécutions, principalement dans les catacombes.

Cette figure dépourvue de toute sanction autoritaire était un tribut d'imitation inoffensive payé à presque tous les peuples de l'Antiquité qui admiraient et employaient beaucoup le rébus phonétique.

Maître de lui-même, sous Constantin, le Christianisme rompit avec ces consonnances qui n'avaient de rapport avec un objet qu'une prononciation de pure convention, et se servit exclusivement de l'Idéographie ou imitation directe d'un objet vu physiquement, ou entrevu par les lumières de l'intelligence ou aussi par la révélation.

Celà ne revient pas à dire que l'Ichtus disparut en un jour, il dut être exécuté sur verre et, ne pas le signaler à la place qui lui convient, c'eût été laisser ici une lacune inexplicable, d'autant que ce rébus peut offrir aux amateurs de l'Iconographie comparée un sujet d'intéressantes études, car il existe dans l'Inde (1), importé dans ce pays selon toute vraisemblance à l'époque où on l'incisait sur les murailles en Occident.

Après l'Ichtus, le premier exemple d'écriture ornée fut le nom abrégé du Christ, composé de la lettre grecque X entrelacé d'un R formant ce que l'on appelle un monogramme, le moyen-âge l'a conservé très tard en y ajoutant la lettre S.

Au milieu des enroulements de feuillages et des mosaïques les plus variées, brille surtout le signe vénéré de la Croix ; celle-ci d'abord dite Latine avec ses trois branches supérieures égales et leurs arêtes respectivement parallèles.

Ensuite la Croix triomphale inspirée d'après le Labarum de Constantin (2) dans ce cas les branches s'évasent vers l'extérieur sans arriver au développement de la Croix dite de Malte ; exécutée en métaux, cette religieuse décoration est souvent ciselée ou brillantée de clous saillants, ce qui nous induit à conclure régulièrement qu'il en fut de même pour le verre ; car un changement de

---

(1) Étude réservée.

(2) Demeurée depuis ce temps en Orient et désignée sous le nom de Croix grecque ; ses quatre branches sont égales.

matière n'a jamais impliqué un changement d'ornementation quand celle-ci est possible.

Le signe de la Croix avait encore d'autres modificatifs sur verre, si l'on s'en rapporte aux indications de la Numismatique ; par exemple, la branche supérieure, quelquefois l'inférieure, dilatée en deux sections recourbées en forme d'ancre, avec une légende telle que *Spes Unica* ou autre analogue à ce sujet.

La peinture et la gravure sur verre, mises en usage pour les figurations précédentes fut à ce qu'il paraît une brillante conquête de l'art à l'époque de transition entre les siècles antiques, proprement dits et ceux du moyen-âge, car nous voyons que Fortunat, évêque de Poitiers, en fait le plus brillant éloge dans une pièce de vers latins qui nous est parvenue (VII Siècle).

Cet écrit ou plutôt cet éloge fut beaucoup admiré et probablement ne fut pas étranger à l'inspiration qui conduisit, vers l'an 654, deux éminents religieux anglais, Wilfrid d'Yorck et Benoît Bishop, à recruter en France des Peintres Verriers et autres *Maîtres-ès-œuvres* pour inaugurer et propager les arts du Continent au pays d'Outremer, où ces brillants travaux étaient alors complètement inconnus.

Les Frisons et les Allemands du Nord ne tardèrent pas non plus à connaître les éclatants verres coloriés, et furent redevables de ce signalé progrès aux missions religieuses de l'évêque Wilfrid que nous venons de nommer.

Deux siècles plus tard, ce mouvement d'art et d'étude continua à s'accentuer dans le même pays, par les soins des missionnaires Wisbrod, Omnifried, Villehade etc., et l'Allemagne du nord a dû conserver leurs noms comme synonymes de l'éclat du bien.

C'est à l'Hagiographie et aux extraits des Cartulaires d'Abbayes que nous devons ces renseignements sur les arts. C'est aussi la source où ont puisé presque exclusivement les Historiens qui ont eu à décrire les évènements du primitif moyen-âge.

Quel que put être le point de vue sous lequel ceux-ci ont envisagé cette époque, tous sont d'accord sur un caractère distinctif : l'oblitération des travaux intellectuels pendant deux siècles, à compter d'environ l'an 850.

Ces assertions sont corroborées en matière d'art par les manuscrits ornés de sujets historiques exécutés pendant cette période :

Ainsi, si nous examinons les ouvrages les plus connus en ce genre, à savoir la Bible de Charles Le Chauve et l'Évangéliaire donné par Lothaire au monastère de Saint-Martin-de-Metz, nous conviendrons qu'ils accusent une altération notable au détriment d'un goût épuré.

Dans la vie commune, le vêtement usuel fut encore plus bizarre, car il procéda des modes Scandinaves (1) venant se greffer sur le costume romain encore conservé en France à cette époque.

D'autres manuscrits ornés de miniatures et de dessins au trait reproduisirent aussi des vêtements d'un aspect si futile, qu'on se demande si les enlumineurs de missels, habituellement si candides, n'avaient pas voulu se donner des amusements dictés par une fantaisie de mauvais aloi.

Il est peut-être utile de faire observer que ces remarques se rattachent de la manière la plus directe au Vitrail et au Verrier, car celui-ci, même dans les sujets historiques, fit à l'actualité une large part, non sans doute dans le choix des sujets, mais sous le rapport de leur apparence *extérieure* souvent calquée sur les costumes que l'artiste avait devant les yeux.

Pour nous faire une idée complète du triste temps dont il s'agit, nous devons ajouter que le passif artistique des Xe et XIe siècles fut surtout la conséquence de deux épidémies mentales, la première issue des hérétiques dits millenaires qui, par leur profond affaissement moral, paralysèrent tous les genres de travaux.

La deuxième contagion fut l'importation d'une nouvelle théorie esthétique venue du Bas-Empire, et, proclamant la prédominance de la laideur physique sur toute autre interprétation de la nature visible, ou décrite par un texte quelconque.

D'abord ce système recruta des adhérents parmi les partisans du travail relâché, et ils furent si bien suivis par la foule imitatrice, que leur obstination, sinon leur enthousiasme, se prolongea jusque et au-delà du premier quart du XIIe Siècle.

Les lettres que Saint-Bernard publia sur ce sujet, sa haute influence et la stérilité des résultats atteints assoupirent enfin la théorie de la laideur physique qui demeura dans l'oubli, jusqu'à

(1) Par suite de leurs invasions ce furent les North-Mans qui enseignèrent l'usage immodéré des pelleteries sous le nom de Vair, Menu-Vair, etc.

la réagitation qu'en firent plusieurs artistes dits romantiques vers 1828, 30 et années suivantes.

Sans nous arrêter sur ces détails trop peu connus, nous avons dû les signaler parce qu'ils sont indispensables à l'enchaînement des idées ci émises, espérant aussi en celà, être d'accord avec le lecteur judicieux, qui réclame avant tout l'initiation à l'esprit et au caractère d'une époque, comme étant la seule garantie de la mémoire des faits, aussi bien que de tout progrès durable.

Actuellement connaissant quelques usages du verre, connaissant aussi le style des miniatures souvent reproduites en vitrail, nous pouvons certainement nous représenter avec exactitude une partie de l'art du Peintre Verrier, et celà d'autant mieux qu'il nous vient un surcroît d'indications sur ce sujet; nous voulons dire la théorie détaillée de la peinture sur verre écrite en latin par un religieux appelé le Moine Théophile.

Cet auteur nous fait surtout comprendre la première manière mise en usage en cet art. C'est à dire l'emploi presque exclusif de verres coloriés au moment de la fusion de cette matière, — peu de couleurs de carnations — aussi peu de couleurs appliquées au pinceau; c'est ce qui ressort de l'extrait que nous avons pu nous procurer du Manuel précité.

Le livre du moine Théophile eût d'abord des copistes qui se bornèrent à le transcrire simplement; d'autres imitateurs, plus zélés, prétendirent l'enrichir de procédés nouveaux et donnèrent ainsi naissance à des obscurités peu pénétrables aux traducteurs, et par là même aux lecteurs de ces prétendus embellissements.

Ainsi, par exemple, dans la Verrerie industrielle les reliefs en pâte de Verre qui ornent les Colonnettes, Cylindres, Vases genre Barberini et autres de l'époque du Bas-Empire, étaient d'abord, dirent-ils, découpés en surfaces plates dans une épaisse feuille de Verre et adaptés à l'aide d'émaux fusibles sur la paroi du Cylindre ou du Vase à décorer; lequel, ainsi préparé, était soumis à un feu d'une température élevée jusqu'à l'adhérence des deux surfaces qui terminait l'opération.

A la vérité, ces détails paraissent empreints d'une suffisante clarté; cependant, en y réfléchissant un peu, on se demande comment sans l'usage du diamant alors inconnu, il était possible de découper un sujet quelconque dans une épaisse feuille de

Verre? En admettant ce premior travail accompli par un procédé à nous inconnu, les connaissances les plus élémentaires du bas-relief nous indiquent que ce travail d'applique doit adhérer au champ qui lui sert de fond, avec beaucoup de finesse, c'est-à-dire aminci dans des endroits, pour se terminer ailleurs avec une épaisseur complète, ou si l'on aime mieux, presque perpendiculairement.

Cette plaque, ainsi aplatie d'une part, épaisse d'une autre, était donc mise au feu sous la forme d'un plan tangent devant se recourber également sur la paroi du Cylindre formant le Vase, etc. dont la position au fourneau n'est pas la moindre difficulté du problème en solution; nous ne parlons pas de l'émail retenant la plaque sur une simple ligne de contact ni de sa fusibilité en des temps différents.

Quel est le lecteur qui ne voit ce que cet agencement laisse à désirer? Par contre, il a la satisfaction de deviner par lui-même combien est normal le procédé du ramollissement du Verre par suite de fusion, et, l'emploi du moule pour réaliser les gaufrures ou reliefs que nous avons souvent occasion d'admirer dans l'art de la Verrerie industrielle.

Puisque nous en sommes à cette section de l'étude qui nous occupe, nous ne devons pas oublier de faire mention de la seule conquête que nous ayons rencontrée indiquant l'emploi du Verre dans les usages habituels de la vie, ou si l'on veut appliqué aux lanternes.

C'est un auteur anglais du VIIe siècle, Adhelm, qui nous l'apprend lorsque dans un traité latin — éloge du célibat — il s'écrie ainsi : « Et toi, ô jeune fille n'aie point de honte de te servir d'une lanterne en verre ! »

Cette apostrophe nous conduit à inférer que l'ustensile dont il s'agit n'était encore que peu adopté par suite probable de son invention récente.

Jusqu'à cette époque, les lanternes étaient faites en corne sciée et amincie; le prologue d'une comédie de Plante en fait foi, ainsi que plusieurs textes inutiles à rapporter.

Clouée sur un châssis, cette matière admise pour laisser passer les rayons secondaires d'une chandelle, le fut, à plus forte raison,

pour tenir lieu de vitres, comme nous aurons l'occasion de nous en convaincre plus tard.

Plusieurs autres détails et quelques noms d'artistes pourraient prendre place ici; il ne nous appartient pas de transcrire les uns, parmi les autres, il y en a d'une authenticité trop douteuse, pour être cités comme vrais ou même vraisemblables.

Ils sont sans doute sincères, les auteurs qui décrivent un tableau, mais la moindre erreur de copiste suffit pour attribuer à un ouvrage peint une exécution sur verre, au lieu de le classer parmi les peintures à fresque, ce qui est très différent.

En terminant cette période de notre récit, c'est-à-dire aux Xe et XIe siècles où nous sommes par la pensée, nous pouvons affirmer que les figures peintes sur verre sont presque toujours de petites dimensions et en nombre réduit.

Désormais les modèles cités vont, à l'occasion, devenir reproductibles par le dessin et la couleur.

E. CLECH.

(A suivre)

DU SÉNÉGAL AU NIGER

Par M. le Dr QUINTIN

— SUITE —

II

Les jours qui suivirent notre arrivée à Ségou, nous eûmes régulièrement des audiences de Hamadou et, chaque fois, nous essayâmes de parler de la continuation de notre voyage : Tout d'abord on ne nous dit rien, puis en nous voyant revenir chaque jour sur le même chapitre, Hamadou se décida à nous déclarer que la route n'était pas sans danger pour le moment, qu'il fallait attendre la fête du Kori qui devait avoir lieu dans quelques jours, qu'il verrait ensuite à nous donner une bonne escorte et que peut-être d'ici là, s'il plaisait à Dieu, le chemin serait redevenu libre. Il fallait donc prendre patience et attendre la fête qui devait avoir lieu le 10 mars.

Nous ignorions profondément alors le véritable état des choses et ce n'est que bien plus tard que nous fûmes mis au courant de la situation politique du pays, tant on mit de soins à nous empêcher de la connaître.

Pour mieux dissimuler et pour faire prendre patience, on commença aussitôt à faire courir des bruits annonçant tantôt le retour d'El-Hadji en personne, tantôt celui d'un de ses généraux qui arrivait triomphalement après avoir réduit le Macina. A ces récits dont la fausseté devenait évidente au bout de quelques jours, en succédèrent d'autres aussi mensongers, inventés toujours dans le même but, celui de nous empêcher de perdre courage. Il faut dire aussi que Hamadou se trouvait, vis-à-vis de nous, dans une situation délicate. D'un côté, il ne pouvait, à bon escient, nous permettre de continuer notre voyage ; de l'autre, il ne voulait pas nous laisser revenir, espérant toujours que son père sortirait victorieux des luttes du Macina et redoutant peut-être

le mécontentement de celui-ci, s'il nous avait laissés partir avant le dénouement de la partie qui se jouait dans ce dernier pays.

Quoi qu'il en soit, nous étions loin de nous douter de ce qui se passait alors à quelques journées de marche de Ségou-Sicoro, dans la capitale du Macina. Nous ne l'apprîmes que longtemps après et par des voies qui, pour n'être pas publiques, étaient néanmoins l'expression exacte de la vérité. On n'en parlait encore qu'à voix basse à Ségou, lors de notre départ, deux ans après les événements, mais je l'avais appris depuis longtemps.

Pour mettre le lecteur au courant de la véritable situation politique du Ségou à l'époque de notre arrivée à Ségou-Sicoro, il est nécessaire de remonter un peu en arrière, à l'arrivée du Prophète dans le pays.

Entré, sans coup férir, à Niamina, dans le courant de l'année 1860, El-Hadji Omar laissait reposer son armée depuis quelques mois, avant de continuer sa marche en avant, quand il apprit que le roi du Ségou, le Bamana Ali, rassemblait toutes ses forces à Oïtala, sous le commandement de son fils Tata. Il ne voulut pas lui donner le temps d'achever et résolut d'aller aussitôt attaquer les Bamanas. Cette audace faillit lui coûter cher.

Les Bamanas retranchés derrière des murailles avaient un immense avantage et par deux fois repoussèrent un assaut meurtrier. Les Talibés entièrement découragés renoncèrent à l'attaque et il fallut toute l'influence du chef pour les décider à recommencer la lutte quelques jours plus tard. Pendant ce temps, on répara les affûts des canons dont on n'avait pu se servir à la première attaque et le cinquième jour on recommença la bataille. L'avantage devait rester aux canons. Les éclats d'obus mirent bientôt la déroute chez les Bamanas qui sortirent en fuyant du village, poursuivis par les Talibés ; ceux-ci en firent un grand carnage.

Le résultat de cette victoire fut immense pour El-Hadji. Quelques jours après, la ville de Sansanding, la plus commerciale du Ségou et l'une des plus riches du Soudan, lui envoyait ses protestations d'amitié et engageait le vainqueur à venir au plus vite prendre possession de la place.

On a voulu expliquer de différentes façons cette reddition avant l'heure d'une ville qui avait toujours vécu en bonne intelligence

avec le roi du Ségou et qui était même peuplée d'une foule de Bamanas. Les principaux chefs de Sansanding étaient, disait-on, des Sonni-Nkés musulmans qui devaient être heureux d'obéir à un chef qui professait, comme eux, la religion de Mahomet. La vérité est que la religion n'est entrée pour rien dans cette affaire et le changement de front qu'ont opéré plus tard les habitants, le prouve suffisamment. Quand il s'agit des biens et des richesses, la religion est peu de chose en Afrique comme ailleurs.

Les habitants de Sansanding avaient senti que la résistance du roi du Ségou était devenue illusoire, après la défaite d'Oïtala. Ils étaient loin de penser que le chef du Macina viendrait au secours de Ali, et, regardant la partie comme perdue pour ce dernier, ils s'étaient, pour ne courir aucun risque, immédiatement rangés du côté du plus fort.

Si je me suis étendu si longuement sur la reddition de Sansanding, c'est qu'elle a son importance et me servira plus tard à tirer de sérieuses conclusions sur la politique que la France devra suivre dans cette partie de l'Afrique.

Il ne restait plus à Ali qu'à implorer la clémence de son vainqueur, ce qui eût été inutile, ou le secours de son puissant voisin Hamadi-Hamadou, chef du Macina. C'est à ce dernier parti qu'il s'arrêta.

Hamadi-Hamadou envoya à Ali une armée de 15,000 hommes, dit-on, sous les ordres de son oncle Balobo. Toutes ces troupes n'étaient armées que de lances, à l'exception d'un millier d'hommes environ qui portaient des fusils. Les deux armées réunies vinrent camper en face de Sansanding, mais El-Hadji ne se pressa pas de livrer bataille. Enfin, au bout de deux mois, ayant reçu quelque renfort, il se décida à une attaque qu'il ne pouvait plus reculer. Sa tactique fut habile et décida de la victoire. Pris entre deux feux, les Maciniens et les Bamanas ne purent supporter le choc des Talibés et prirent chacun la fuite vers son pays.

Cette bataille livra le pays de Ségou à El-Hadji Omar. Quand son armée se présenta devant la capitale, Ali n'eut que le temps de monter à cheval pour s'enfuir, laissant ses femmes et ses enfants au pouvoir du vainqueur.

Ce fut le 10 mars 1861, deux ans avant notre arrivée dans ce pays, que El-Hadji fit son entrée victorieuse dans Ségou-Sicoro.

Cependant Hamadi-Hamadou, roi du Macina et petit-fils du fondateur de ce puissant Empire, comprit qu'il avait tout à craindre d'un voisin comme El-Hadji Omar. Dans un pays où, de par ses aïeux, il avait tout le prestige d'un Prophète, sa toute-puissance aurait pu pâlir à côté de son nouvel ennemi. Il résolut donc d'aller l'attaquer dans sa capitale et vint, à la tête d'une armée de 30,000 hommes, mettre le siége de Ségou-Sicoro.

El-Hadji laissa tranquillement ses agresseurs épuiser leurs vivres et leurs munitions. Au bout de quinze jours seulement, il donna le signal de l'attaque. Après un combat qui dura jusqu'à la nuit, avec des chances diverses, les Maciniens épuisés renoncèrent à la lutte et reprirent le chemin de leur pays.

On raconte qu'alors Hamadi-Hamadou, cédant à de pressantes sollicitations de plusieurs de ses marabouts influents, fit faire à El-Hadji des propositions de paix. Mais les conditions imposées par le roi du Macina ne pouvaient pas aboutir. Il ne demandait pas moins à son rival que sa renonciation au trône du Ségou, après s'être emparé des richesses immenses accumulées dans la capitale.

El-Hadji dont la suprématie avait déjà été acceptée par un grand nombre de Bamanas, répondit par un refus. Toutefois, il consentit, dit-on, à soumettre le différend entre les mains d'un arbitre qu'ils accepteraient tous deux, et à se conformer au jugement de ce savant marabout.

La réponse de Hamadi-Hamadou ne se fit pas longtemps attendre. Ce fut un défi injurieux qu'il lança à son puissant adversaire : « Si je t'ai demandé la paix, c'est que mes gens la « désiraient ; quant à moi, je brûle du désir de me battre avec « toi, et si tu ne viens pas m'attaquer à ton tour, j'irai te chercher « dans ta capitale. »

Tous ces pourparlers avaient duré plus de six mois. Pendant ce temps, presque tous les chefs de l'immense Empire des Bamanas étaient venus se rendre à El-Hadji en faisant à sa cause les plus belles promesses de dévouement et de fidélité.

Le Marabout ne songea plus qu'à leur présenter pour chef son fils aîné, Hamadou, et à préparer son départ pour la conquête du Macina.

Il quitta Ségou-Sicoro le 13 avril 1862, avec une armée que l'on évalue à 30,000 hommes.

Les deux armées ennemies se rencontrèrent à Koniou. Celle du Macina, sous le commandement de Balobo, ne put longtemps soutenir le choc de sa rivale et se replia sur Djenné. Là, en apprenant la nouvelle défaite de son armée, Hamadi-Hamadou ne put maîtriser sa colére et s'adressant à son oncle, lui dit : « Pourquoi ne t'es-tu pas fait tuer, tu as donc peur de la mort. Si j'avais été là, je n'eusse jamais reculé. Demain ce sera mon tour. »

Le lendemain, de belle heure, il rejoignait l'ennemi à Saréwal. La bataille dura jusqu'au soir. Après des prodiges inouis de valeur, de part et d'autre, les deux armées couchèrent sur leurs positions. Les terribles lanciers Maciniens, le chapeau sur les yeux, pour ne pas se laisser effrayer par le feu des fusils, s'élancèrent vingt fois, tête baissée, sur l'infanterie des Talibés sans pouvoir l'entamer avec avantage ; vingt fois il leur fallut reculer en couvrant de leurs morts le champ de bataille. Hamadi-Hamadou en recommençant la lutte le lendemain, aurait eu l'avantage et écrasé au premier choc l'armée d'El-Hadji qui avait complétement épuisé ses approvisionnements de balles. Mais il était écrit que El-Hadji Omar n'était pas encore au bout de ses victoires.

Les Maciniens, cruellement éprouvés par le feu des Talibés, n'osèrent pas présenter le combat dès le lendemain. Voulant profiter de leur situation numérique, ils espérèrent prendre l'ennemi par la famine en l'enveloppant de toutes parts. Ce délai sauva l'armée d'El-Hadji. Pendant cinq jours et cinq nuits consécutives on fabriqua des balles.

Le cinquième jour, El-Hadji réunit les principaux chefs de son armée et leur déclara qu'il irait, le lendemain, coucher à Hamdallahi. Il donna immédiatement l'ordre d'abattre tous les bœufs voulant que, ce jour-là, chacun mangeât à sa faim.

Dès six heures du matin El-Hadji Omar donna le signal de la bataille. Il avait défendu à ses troupes de faire feu avant qu'elles ne fussent près de l'ennemi, et qu'elles n'en reçussent l'ordre de leur chef de colonne. Les Talibés s'avancèrent sans broncher sous la fusillade des Maciniens, et, lorsque El-Hadji jugea le moment arrivé, il ordonna lui-même de commencer le feu.

Les Maciniens ne purent résister à ce terrible choc, le désordre

se mit dans leurs rangs et bientôt la fuite commença. Hamadi-Hamadou, fou de désespoir, s'élança plein de rage, au milieu des rangs ennemis, semant la mort de tous côtés, en attendant la sienne. Il ne réussit pas à la trouver. Blessé au bras et à la poitrine, il fut emporté par son cheval; mais quelques jours après il fut fait prisonnier et mis à mort par son vainqueur.

La victoire fut complète, et, le jour même, El-Hadji Omar arrivait triomphalement aux portes de Hamdallahi. Quelques jours après, tous les chefs du pays vinrent lui faire leur soumission. On était alors en juin 1862.

Du Sénégal au-delà du Niger et du Fouta-Djallon à Tombouctou, tous les pays n'avaient plus qu'un même chef et El-Hadji Omar se trouva un instant maître du plus vaste Empire qu'il y ait jamais eu en Afrique. Cela ne pouvait pas durer longtemps.

Tous ces peuples divers que le hasard des combats avait momentanément réunis sous une même main, n'aspirèrent bientôt qu'à secouer le joug de leur vainqueur. Celui-ci dont l'ambition n'avait plus de bornes, ne devait pas tarder à leur offrir l'occasion qu'ils désiraient tant. El-Hadji Omar, comme roi du Macina, avait droit d'exercer une certaine autorité sur Tombouctou et, sans occuper militairement la ville, de nommer un des deux cadis chargés de la perception des impôts. Ce cadi était en outre chargé de juger, avec son collègue Sourhaï, certaines questions secondaires dont l'autorité locale ne pouvait s'occuper. El-Hadji envoya donc un fonctionnaire à Tombouctou, escorté de quelques milliers d'hommes pour y percevoir l'arriéré de l'impôt qui avait été touché pour Hamadi-Hamadou, et y recueillir désormais, en son nom, les impôts auxquels lui donnaient droit les traités passés par ses prédécesseurs.

Pour les faits qui vont suivre, il y a deux versions : celle qui nous a été racontée, à nous-mêmes, à Ségou, et celle qui fut donnée à Saint-Louis par un Maure des environs de la grande ville. Je ne suivrai ni l'une ni l'autre, la vérité se trouvant entre les deux. El-Hadji Omar, ne sachant comment son représentant serait reçu à Tombouctou, lui donna une forte escorte pour se rendre à sa destination. Celui-ci n'ayant rencontré aucune difficulté de la part des Sourhaï, ne garda auprès de lui qu'un milier d'hommes. Ce fut assez pour porter ombrage au cheik de Tom-

bouctou, Sidi Ahmet Beckay, qui avait tout à redouter d'un homme tel que El-Hadji Omar.

De cette époque, date le commencement d'une vaste conspiration qui, semblable à une vaste traînée de poudre, ne tarda pas à s'étendre dans presque tous les pays que El-Hadji Omar venait de parcourir en vainqueur. Sidi Ahmet Beckay trouva sans peine dans le Macina, l'appui auquel il devait s'attendre, mais comme il ignorait complétement l'importance des forces dont pouvait disposer son adversaire, il alla plus loin recruter le secours des Bamanas dont il ne pouvait pas douter davantage, connaissant le tempérament belliqueux que la renommée accorde, à juste titre, à ces derniers peuples.

En Afrique, où le temps ne compte pour rien, on ne va pas vite en besogne et comme il est aussi difficile de garder un secret que partout ailleurs, il arrive souvent que la mèche est éventée avant l'heure. C'est ce qui se passa.

Au commencement de l'année 1863, El-Adji Omar, au faîte de la grandeur, avait fait venir près de lui, son fils Hamadou, pour lui remettre le commandement des nouveaux pays conquis, dans l'intention très probable de continuer ses conquêtes vers l'intérieur du Soudan. Pendant le séjour de ce dernier à Hamdallahi, il se produisit un fait assez significatif et qui dut démontrer au nouveau sultan du Macina que le pays qu'il tenait ne lui appartenait pas encore d'une manière définitive : Un Talibé, du nom de Modibo-Daouda, qui était venu depuis longtemps se joindre aux cohortes de El-Hadji, reçut une lettre de Sidi Ahmet Beckay, qui avait été autrefois son premier maître dans l'étude du Coran, pour lui demander, en secret, une foule de renseignements sur les forces dont pouvait disposer son chef. Modibo communiqua à El-Hadji Omar cette lettre contenant de nombreux détails qui ne pouvaient laisser aucun doute sur les intentions belliqueuses de son auteur.

Sur ces entrefaites arriva de Ségou-Sicoro, un message de Oulibo, qui commandait la ville en l'absence de Hamadou, annonçant la découverte d'un complot que tramaient entre eux tous les chefs Bamanas. Comment ce complot fut-il découvert? Je ne sais. Tierno-Abdoul qui habitait Ségou depuis très-longtemps, et avait ménagé des intelligences parmi les Bamanas, passe pour avoir été l'auteur de cette découverte. El-Hadji Omar, en apprenant cette

nouvelle, renvoya immédiatement son fils à Ségou, avec ordre de faire diligence, de crainte que la révolte n'éclatât avant son arrivée. Quelques jours après, tous les chefs des Bamanas étaient faits prisonniers et envoyés à El-Hadji qui, sans les avoir vus, ordonna de les mettre à mort. On était alors à la fin de mars 1863, onze mois avant notre arrivée dans ce pays.

Pendant ce temps, on s'organisait dans le Nord et le Macina n'attendait plus que l'arrivée de Sidi Ahmet Beckay et de ses contingents pour lever l'étendard de la révolte.

Abdoul-Salam et Ba-Labbo que El-Adji Omar avait fait mettre aux fers dès les premiers bruits d'insurrection, avaient réussi à briser leurs chaînes et s'étaient mis à la tête du mouvement.

On s'explique mal le motif qui l'empêcha de mettre à mort tous les chefs du Macina. Peut-être faut-il penser qu'il espérait alors étouffer l'insurrection à sa naissance, en gagnant à sa cause le puissant cheik de Tombouctou, Ce qu'il y a de certain, c'est que El-Hadji Omar avait envoyé vers cette époque, de très-beaux cadeaux à Sidi Ahmet Beckay, dans le but de le gagner à son parti, ou d'obtenir au moins sa neutralité bienveillante. Mais celui-ci avait mal reçu les cadeaux et ceux qui les portaient, et avait fait dire à El-Hadji qu'il ne voulait pas d'un bien mal acquis et qu'il engageait fort à rendre ces cadeaux, avec le Macina, à ceux auxquels il les avait volés, aux parents de Hamadi-Hamadou.

Il fallait donc songer à la lutte et Alpha Oumar, général d'El-Hadji, reçut l'ordre de se mettre en campagne à la tête d'une puissante armée. Le même jour on envoya à Ségou-Sicoro chercher une forte provision de poudre, avec ordre de hâter l'arrivée du convoi.

Cent cinquante captifs porteurs d'un baril de poudre de 25 à 30 kilos, partirent en toute hâte, escortés de trois cent Talibés. Le convoi était arrivé sans encombre à quelques lieues de Djenné, lorsqu'il fut attaqué par les Maciniens. Une forte colonne ennemie, placée là sans doute pour surveiller les mouvements des troupes de El-Hadji et empêcher l'arrivée des secours qui pourraient venir du côté de Ségou, tomba à l'improviste sur l'escorte qui accompagnait le convoi de poudre et la massacra toute en-

tière. Ceci se passait à la fin de mai 1863, neuf mois avant notre arrivée à Ségou-Sicoro.

A dater de cette époque, toute correspondance a été interrompue entre son père et Hamadou. Celui-ci a pu, de temps à antre, être informé par des fuyards, de ce qui se passait dans le Macina, mais comme tous les renseigements qu'il recevait de ce pays étaient constamment mauvais, il se gardait bien de les communiquer à ses Tabilés.

Pendant la première année que j'ai passé à Ségou-Sicoro, il ne se passait pas de mois qu'il n'arrivât dans cette ville tantôt un homme échappé, comme par miracle, aux poursuites des Maciniens, tantôt une femme que ceux-ci envoyaient, par ironie, porter à Ségou les nouvelles les plus mauvaises et les plus véritables.

Hamadou connaissait, depuis longtemps, tout ce qui s'était passé au Macina et le malheur qu'avait eu son père; comme je l'ai déjà dit, il avait un intérêt majeur à cacher aux Talibés les défaites et la mort de celui qu'ils regardaient comme un second Prophète; il faisait donc, à chaque arrivée, annoncer de nouvelles victoires dans le Macina, ayant soin d'acheter, à prix d'or, le silence de ceux ou de celles qui avaient été témoins du siège le plus horrible que l'on ait jamais vu dans aucune histoire et qui s'était terminé par le plus épouvantable carnage.

Une femme qui avait assisté au siège de Hamdallahi, arriva à Ségou, dans le courant de l'année 1865, et devint par hasard la voisine d'un de nos hommes qui s'était marié dans le pays. Je me gardai bien d'aller la voir, de crainte de faire naître des soupçons, mais je priai le quartier-maître Détié, garçon fort intelligent, de lui parler souvent du Macina et d'essayer d'en obtenir quelques nouvelles. Elle ne se fit pas trop prier; comme toute la maison était désireuse de connaître la vérité, elle ne put pas longtemps garder un silence commandé et raconta à peu près ce qui va suivre.

El-Hadji Omar avait été malheureux dès le commencement du retour offensif des Maciniens. Après deux ou trois échecs successifs, ne se trouvant pas assez fort pour la lutte en rase campagne, il se vit forcé de se replier sur Hamdallahi, où il fut bientôt cerné par des ennemis beaucoup plus nombreux. Le siège de cette capitale dura dix mois pendant lesquels les Talibés essayèrent quelque-

fois, mais toujours sans succès, de surprendre leurs ennemis et de leur faire prendre la fuite. Ces derniers avaient résolu de prendre la place par la famine. Décidés à en finir une bonne fois avec le Marabout, ils s'étaient installés, racontait cette femme, tout autour de Hamdallahi, comme chez eux, avaient bâti des maisons entourées de murailles, comme s'ils avaient dû y demeurer toujours. Pendant ce temps, les vivres avaient diminué dans l'intérieur de la ville ; on avait eu beau rationner chacun, bientôt les provisions ordinaires furent épuisées. Les chevaux malades et les autres servirent encore quelque temps de nourriture ; puis, faut-il le croire..., on était arrivé à ne plus enterrer les cadavres. Alors, ne voyant arriver d'aucun côté les secours qu'on avait si longtemps espérés, on se décida à faire une suprême tentative d'évasion. Profitant d'une nuit obscure, l'armée d'El-Hadji essaya de faire une trouée et tomba toute entière entre les mains des assiégeants.

Ces derniers étaient tenus au courant de tout ce qui se passait dans l'intérieur de la place, par tous ceux qui ne pouvaient supporter les horreurs d'un pareil siège, et que la famine chassait chaque jour de la ville. Les pauvres assiégés tombèrent donc dans un piège et se laissèrent massacrer presque sans se défendre. Ainsi périt le Prophète El-Hadji Omar, vers le mois d'avril 1864, peu de temps après notre arrivée à Ségou.

Mais revenons à ce pays et nous verrons que ce qui s'y passa confirme, en tous points, ce que nous avons dit du Macina.

Peu de temps après la prise du convoi de poudre destiné à El-Hadji, les Bamanas du Kaminiandougou et du Sarraudougou, provinces limitrophes du Macina, se révoltèrent et entrèrent en hostilité ouverte avec les Talibés de Ségou. De part et d'autre, on se mit en campagne et l'on se fit une guerre de pillages qui ne devait aboutir à rien.

Les Bamanas de ces deux seules provinces n'étaient pas assez nombreux pour une lutte en règle contre les Talibés. Hamadou, de son côté, menacé de défection de toutes parts, ne pouvait tenir longtemps la campagne, sans crainte de se voir cerné par de nombreux ennemis,

Au milieu de cet état de choses, Sansanding qui regrettait sa conduite passée, Sansanding, qui n'attendait depuis longtemps que le moment favorable, rompit brusquement avec le parti d'El-Hadji.

Ce dut être là un indice fâcheux. Sansanding, ville commerciale si importante, qui ne demandait que la tranquilité et la sécurité pour son commerce, ne pouvait se mettre que du côté le plus fort. C'était en outre une perte considérable pour le roi du Ségou que la soustraction de son budget, des contributions que lui payait cette cité. Hamadou le comprit bien. Aussi envoya-t-il par deux fois toutes les troupes dont il disposait pour essayer de reprendre cette place ; il n'aboutit qu'à deux défaites. La première de ces expéditions eut lieu en décemdre 1863. Deux mois plus tard, quelques jours avant notre arrivée à Ségou-Sicoro, en février 1864, il avait encore recommencé la lutte et n'avait pas été plus heureux. Quand nous arrivâmes dans cette capitale, on se garda bien de nons faire connaître le réel état des choses. Il eut été bien difficile cependant de nous cacher ce qui se passait dans le royaume de Ségou et ce que nous avions vu en voyage ne nous faisait que trop présumer de l'état des esprits dans l'immense empire des Bamanas.

Jusqu'à la fin de l'année, Hamadou ne put faire aucune expédition guerrière, il en avait assez à surveiller et à empêcher les Bamanas qu'il avait encore sous la main, de prêter main-forte à ceux qui s'étaient ouvertement révoltés. Malgré la vigilance la plus grande, les soulèvements des Bamanas éclataient de toutes parts et, dans l'espace de quelques mois, l'immense empire commandé par le fils d'El Hadji Omar était réduit aux deux seules provinces du Ségou et du Goïkala. Il avait bien encore quelques villages dans le Fadougou, mais les Sonni-Nkès qui les habitaient étaient dévoués, corps et âme, à ses ennemis, et la seule raison qui les empêchât de se joindre à ces derniers, c'était la situation topographique de leur pays, placé entre le Kaarta d'un côté et le Ségou de l'autre. Cette situation n'était pas faite pour durer longtemps et, peu après, les Sonni-Nkès du Fadougou se joignirent aux autres révoltés.

Au milieu de toutes ces défections, Hamadou et ceux qui étaient admis à ses conseils, cherchaient la conduite à suivre, lorsqu'au mois de janvier 1865, Mari, frère du roi Ali, dernier prince des Bamanas et prétendant au trône du Ségou, vint avec une armée camper à quelques lieues de Ségou-Sicoro.

Le fils d'El-Hadji comprit heureusement la gravité de la situation. Déjà ses troupes avaient subi un premier échec et si Mari

avait osé profiter de la victoire, personne ne sait ce qui aurait pu arriver, mais il commit la faute d'attendre qu'on vint l'attaquer une seconde fois. Hamadou réunit alors toutes ses troupes et, prenant lui-même en main le commandement, il alla offrir la bataille à son rival. Le résultat fut des plus heureux : les Talibès beaucoup mieux armés que les Bamanas, s'avancèrent, l'arme au bras, sur les rangs ennemis, essuyant leur feu avec le plus grand sang-froid. Bientôt la fusillade commença de leur côté, la terreur se mit dans l'armée des Bamanas qui s'enfuirent dans le plus grand désordre, et, comme on les tirait à bout portant, on en fit un grand carnage.

Pour retirer un avantage durable de cette victoire, il aurait fallu se mettre à la poursuite des Bamanas et, profitant de la terreur des vaincus, se jeter dans le Kaminiandougou et peut-être dans le pays de Sarrau. Hamadou ne le fit pas, il eut peut-être raison. Ne se sentant pas assez fort pour continuer la lutte, il préféra dormir sur ses lauriers et rentrer dans sa capitale où il se savait à l'abri de toute attaque.

Le véritable succès remporté sur Mari avait relevé le moral des Talibés. Hamadou lui-même était heureux de se voir, pour quelque temps, délivré des embûches de son ennemi.

Malheureusement, quelques jours après cette victoire, de mauvaises rumeurs venues de l'ouest vinrent produire une nouvelle ombre au tableau. Les Peuls du Bakhounou, qui, autrefois, étaient venus d'eux-mêmes se ranger sous la bannière de El-Hadji, avaient changé de drapeau et s'était ouvertement déclarés contre le Kaarta. Hamadou feignit de n'y prendre pas garde, mais cette défection était réellement importante et pouvait avoir des suites bien sérieuses. Elle est appelée à rendre difficiles, sinon impossibles, les communications du Kaarta avec le Ségou.

Deux mois après la bataille de Toghou que je viens de citer, Hamadou, jugeant qu'on le laisserait, pour quelque temps, tranquille de ce côté, partit en guerre vers le Sud. Nous l'accompagnâmes encore cette fois.

A quelques lieues de Niamina, sur la rive opposée du Niger, est situé le village de Kenenkou qui forme de ce côté la limite extrême des Etats de Hamadou. Ce village est habité par des Sonni-Nkès musulmans dont le chef était très dévoué à El-Hadji

Omar. Harcelé sans cesse par les Bamanas qui l'entouraient et qui avaient fait d'un petit village voisin une sorte de forteresse avancée, Kenenkou, qui demandait depuis longtemps une garnison à Hamadou, était à bout de patience et menaçait de se joindre aux révoltés si l'on ne venait promptement à son secours.

Le 7 avril, nous étions devant Dina dont la prise n'eut d'autre avantage reel que de délivrer Kenenkou de son dangereux voisinage. Les chefs Bamanas qui se trouvaient dans la place furent assez heureux pour échapper au glaive de Hamadou. Les assiégés se défendirent bien toute la journée, mais voyant que la lutte ne pourrait se terminer à leur avantage, ils profitèrent, pendant la nuit, d'un moment d'obscurité complète pour prendre la fuite. Les fantassins se jetèrent dans le fleuve et le traversèrent à la nage et pendant que la fusillade qui se faisait entendre de ce côté jetait le désordre dans notre camp, les cavaliers traversèrent au galop les rangs des Talibés tout surpris de cette fuite.

Trois mois plus tard, Hamadou que le succès avait un peu grisé, repartait en guerre contre Sansanding. Déjà deux fois il avait essayé de reprendre cette ville importante et toujours les Talibés avaient rejeté la faute sur l'incapacité du chef qui les commandait. Cette fois Hamadou allait prendre en main la direction de l'attaque et de toutes les opérations du siège.

Le premier assaut fut donné le 9 juillet 1865, mais les Talibés ne réussirent à prendre que le faubourg. Le 22 du même mois, la lutte fut plus vigoureuse, on se battit toute la journée, depuis 5 heures du matin jusqu'à la nuit, et les Talibés réussirent à faire brèche dans les murs de la ville et à y pénétrer par deux côtés différents. Ces avantages coûtèrent cher à Hamadou et dus passer toute la journée et une partie de la nuit à panser les blessés.

Le lendemain on attaqua de nouveau ; les Taurodos qui, la veille, s'étaient battus plus mollement que les autres, réussirent, après des prodiges de valeur, à pénétrer dans la ville jusqu'aux maisons habitées par les deux principaux chefs de Sansanding.

Ce ne fut que le 2 août que Hamadou put décider ses troupes à poursuivre les avantages obtenus, mais l'attaque fut molle et n'aboutit à rien.

Nous étions là depuis près d'un mois sans avoir obtenu de résul-

tat sérieux, et déjà les troupes refusaient de se battre, préférant les souffrances d'un long siège aux périls des batailles, lorque des désertions commencèrent à s'opérer dans les rangs des assiégés qui déjà manquaient de vivres. A partir de ce moment, on ne songea plus qu'à conserver les positions conquises et à attendre que la famine forçât la ville à se rendre.

Je me décidai alors à aller faire une tournée aux avant-postes et à visiter de Sansanding tout ce qui était accessible à la vue. J'avais le pressentiment de ce qui devait arriver et voulais, en tout cas, pouvoir dire que j'avais pénétré dans cette ville importante où Mungo-Park avait habité, soixante ans auparavant.

A la fin du mois, il était hors de doute que la famine exerçait les plus affreux ravages parmi les assiégés. Tous les nombreux déserteurs que l'onprenait chaque jour, témoignaient par leur aspect de squelette des privations qu'ils avaient supportées.

Le Niger, sur les bords duquel nous étions campés, charriait des cadavres de personnes mortes de faim et, chaque nuit, on s'emparait de pirogues chargées de marchandises que les négociants de la ville essayaient de sauver d'un pillage inévitable.

Si Sansanding ne se rendait pas encore, c'est qu'elle était soutenue par l'espoir d'un secours extérieur qui lui était promis ou qu'elle avait acheté. Les Talibés n'avaient pas l'air d'y croire. Cependant, parmi les nombreux déserteurs que l'on avait faits prisonniers, il y en eut plusieurs qui furent trouvés porteurs de lettres importantes pour les principaux chefs des Bamanas ; ces lettres démontraient clairement que Sansanding attendait une armée de secours dont on priait de hâter l'envoi.

Toutes ces circonstances commandaient de livrer un nouvel assaut, peut-être en ce moment eût-on trouvé beaucoup moins de résistance, ainsi que le disaient les intelligences que l'on avait dans la place, mais les Talibés faisaient la sourde oreille et Hamadou lui-même se croyait tellement sûr du succès qu'il ne faisait de toute la journée, que des châteaux en Espagne. Il ne parlait plus que de ce qu'il devait faire après la prise de Sansanding : l'un de ses premiers soins eût été de laisser déguerpir immédiatement tous ceux que,comme nous, il retenait à Ségou depuis longtemps. Le but qu'il se proposait en agissant ainsi était de faire connaître

au loin et au plus vite un succès auquel il attachait, non sans raison, une extrême importance.

Dans la soirée du 9 septembre, la garnison de Sansanding, réduite à la dernière extrémité, profita d'un temps obscur pour sortir de la place et essayer de s'enfuir. On commit une faute énorme en empêchant cette fuite et en poursuivant ceux qui avaient pu traverser les rangs des assiégeants et qui furent massacrés en grand nombre. La joie de Hamadou et de ses Talibés était au comble ; on calculait les heures que pourrait encore durer la résistance et chacun se voyait riche de l'immense butin qu'il allait faire dans cette opulente cité dont la reddition était si imminente.

Le 11 septembre, au matin, quelques cavaliers sortis du camp pour promener leurs montures revenaient au galop nous annoncer l'arrivée d'une forte troupe de Bamanas. Le Tabala battit immédiatement l'appel aux armes. On n'eut que le temps de se préparer en toute hâte; l'ennemi était déjà devant nous et repoussant l'aile droite de l'armée de Hamadou, pénétrait jusqu'au milieu de notre camp. Au centre heureusement, les choses ne se passaient pas ainsi : les Taurodos, après avoir repoussé l'ennemi, purent venir au secours des Irlabés et des Toubourous qui formaient l'aile droite. De ce côté, les Bamanas durent bientôt plier et les Talibés restèrent maîtres sur toute la ligne. Cependant les Bamanas qui avaient fui en bon ordre essayèrent immédiatement un retour offensif, mais cette nouvelle attaque fut molle de leur part et bientôt ils battirent en retraite emportant avec eux leurs morts et leurs blessés. On ne jugea pas à propos de les poursuivre.

Le résultat de cette journée ne fut pas mauvais pour les Bamanas. S'ils ne réussirent pas à faire lever le siège aux Talibés, ils avaient pu, par au-delà des ailes de notre armée, faire pénétrer, pendant l'action, des troupes fraîches dans la place.

La bataille du 11 septembre avait changé la face des choses dans le camp des Talibés. D'un côté, de nouveaux défenseurs munis de vivres étaient venus retarder la prise de Sansanding, de l'autre, une armée ennemie sur laquelle on ne comptait pas, pensant que les Bamanas avaient toutes leurs forces réunies dans la ville, s'était trouvée assez forte pour venir les attaquer. Mais ce qui rendait la situation encore plus grave, c'est que cette armée,

après sa retraite, était demeurée campée à une petite distance et qu'on avait remarqué dans ses rangs des combattants du Macina. Tout cela donnait à réfléchir.

Les jours suivants, toutes les troupes restèrent constamment campées en ligne de bataille. Pendant ce temps, le roi réunit plusieurs fois son Conseil pour délibérer sur la gravité de la situation, et ils ne tardèrent pas à juger qu'il fallait lever le siège au plus tôt, et qu'il n'y avait de sécurité que dans la retraite à Ségou.

Dans la nuit du 17 au 18 septembre, on réveilla tout le monde et Hamadou donna brusquement l'ordre du départ. On s'expliquait difficilement cette fuite et la seule raison plausible était l'arrivée d'une armée de Maciniens qui venait se joindre à celle des Bamanas. Elle fut confirmée quelques jours plus tard.

Plus de deux mois d'un long siège au plus fort de la saison des pluies, nous avaient beaucoup fatigués ; la fatale issue de l'expédition de Sansanding nous avait fait perdre tout espoir d'un prochain départ. C'était plus qu'il n'en fallait pour faire une maladie.

Mage tomba assez gravement malade quelques jours après notre rentrée à Ségou-Sicoro et, sans le retour de la bonne saison, il est à craindre que l'affection dont il souffrait n'eût pris une autre tournure.

Il était déjà mieux lorsque survint un évènement important pour nous et qui le remit subitement sur pied. Le 11 novembre, le courrier que nous attendions avec tant d'impatience arriva enfin, et nous avions la promesse de Hamadou de partir à bref délai.

Ce bref délai se fit attendre pendant six longs mois qui se passèrent heureusement sans aucun trouble et, le 6 mai 1866, nous fîmes enfin nos adieux à Ségou Sicoro.

Depuis l'échec de Sansanding, Hamadou et les principaux chefs des Tabilés avaient compris que la situation avait bien changé pour eux et que, s'ils étaient assez forts pour se défendre en cas d'attaque, ils ne devaient pas songer à soutenir avec avantage une lutte en rase campagne contre les Bamanas.

Aussi avait-on décidé d'envoyé dans le Fouta et dans le Kaarta quelques hommes influents par leur rang et leur position, pour déterminer ces deux pays à leur envoyer de nouveaux auxiliaires.

Ce furent ces hommes et leur suite qui nous servirent d'escorte

pour le retour. Notre passage à travers le Fa-Dougou fut une véritable course, mais nous espérions qu'une fois parvenus dans le Lambalaké, où nous avions trouvé quelques villages amis, nous pourrions nous reposer de nos fatigues.

Nous fûmes bientôt détrompés; les pays que nous avions encore à traverser pour arriver à Nioro étaient tout aussi hostiles aux gens de Hamadou, et il fallut nous remettre en route, voyageant nuit et jour sans nous arrêter, évitant tous les principaux villages qui nous auraient fait un mauvais parti.

Depuis les voyages de Mungo Park, c'est-à-dire depuis les premières années de ce siècle, personne n'avait pénétré dans cette partie de l'Afrique située entre les deux fleuves et l'on était sans nouvelle certaine de ces pays. Dans les années qui avaient précédé notre voyage, on savait que les conquêtes du prophète El-Hadji Omar avaient complètement bouleversé cette partie du Soudan, mais on était dans la plus grande incertitude sur les changements opérés et les résultats obtenus par le Marabout conquérant, au point de vue de la politique générale de ces pays.

Ces résultats et ces changements, nous les avons fait connaître. Notre séjour dans le Soudan central où nous avons passé près de trois ans, vivant de la vie des indigènes a, de plus, démontré clairement aux plus incrédules que le climat de cette partie de l'Afrique n'était pas aussi meurtrier qu'on l'avait pensé, pour les Européens.

Nous avons, par notre voyage, noué des relations amicales avec le fils du fameux El-Hadji Omar, relations dont l'avantage immédiat a été, pour notre colonie du Sénégal, le rétablissement de son commerce avec les peuplades qui habitent la rive droite du Haut Sénégal. Ces relations se trouvaient interrompues depuis plus de huit années, sur l'ordre qu'en avait donné le grand Marabout à ses fidèles, à la suite des guerres qu'il avait eues avec les Français et des échecs terribles que lui avait fait essuyer le colonel Faidherbe, alors gouverneur du Sénégal.

Enfin, nous croyons avoir rapporté du Soudan des documents géographiques et etnographiques nouveaux, destinés à jeter un peu plus de jour sur des populations à tant d'égards intéressantes.

D'autres pourront, grâce à nous, grâce aussi à des libéralités plus grandes du Gouvernement (le Ministre de la marine, prési-

dent de la Société de géographie, nous avait alloué 5,000 francs !!!...) pénétrer dans l'intérieur du Soudan et tirer de leur mission des avantages plus grands ; pour nous, il est une chose que l'on ne pourra pas nous ôter, c'est d'avoir osé, les premiers, pénétrer dans un pays inconnu, chez notre ennemi de la veille que nous avions repoussé de chez nous.

Nous resterons les ouvriers de la première heure qui se sont dévoués entièrement pour la France dans cette grande question de la civilisation de l'Afrique.

Depuis quelque temps on s'occupe activement de l'Afrique en France et particulièrement de la contrée que nous avons visitée, entre le Haut-Sénégal et le Haut-Niger, et l'on songe à relier ces deux fleuves par une voie ferrée.

Les projets qui consisteraient à s'emparer de ces pays, et à s'y établir de vive force, méritent à peine d'être cités et les résultats auxquels on arriverait par cette façon brutale d'agir, sont trop connus pour que je m'y arrête beaucoup.

Sans doute en consacrant beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent, on arrivera facilement et rapidement au Niger supérieur, à Bamakou ou ailleurs. Mais en se lançant dans cette voie funeste, la France se sera-t-elle rendue maîtresse du cours du grand fleuve ? Non. Elle n'aura fait qu'un pas en arrière pour la civilisation de ces pays et pour l'établissement de nos relations commerciales. Elle n'aura réussi qu'à nous créer des ennemis nouveaux et des plus acharnés, et à faire le vide autour d'elle dans ces lointains parages.

La politique que le Gouvernement français doit suivre dans ces pays ne doit pas être celle qu'a suivie le conquérant El-Hadji Omar, s'il ne veut aboutir aux mêmes résultats que ce dernier.

Peuples de travailleurs, peuples de braves, les Bamanas veulent avant tout rester maîtres chez eux et, quand ils ne sont pas les plus forts, il ne leur coûte guère d'aller chercher dans une autre patrie une suzeraineté à laquelle ils tiennent avant tout. C'est ce que démontre leur histoire depuis les temps les plus reculés.

Dans ces derniers temps ceux qui habitaient les provinces les plus rapprochées de leur ancienne capitale qui fut prise par El-Hadji, ont quitté les bords du Niger et sont allés s'établir en

masse sur les rives du Ba-Khoy, aujourd'hui bien plus peuplées que celles du grand fleuve.

Il est permis de croire que ce ne sont pas là les avantages que la France voudrait retirer de son établissement sur le Niger. La politique qui consisterait à s'appuyer sur le roitelet actuel du Ségou est, selon moi, tout aussi funeste.

Hamadou est complètement impuissant sur le Haut-Niger où son royaume est réduit à deux seules provinces entourées de tous côtés par des ennemis beaucoup plus forts. Sans les provinces du Kaarta qui sont les plus beaux fleurons de sa couronne, mais qui sont situées bien loin et destinées à lui échapper d'un jour à l'autre, ce monarque ne serait plus, depuis longtemps, le maître à Ségou-Sikoro.

Non seulement sa puissance est à peu près nulle sur les bords du Niger, mais le plus faible appui qu'il pourra nous donner ne fera qu'éloigner de nos compatriotes tous les autres nègres de cette partie de l'Afrique qui sont ses ennemis acharnés.

Les Talibés de Hamadou ne vivent que de guerres et de rapine, et, toute puissance qui s'associera avec eux sera, à juste titre, traitée comme l'ennemi juré de toutes les autres populations industrielles et commerciales du Soudan central.

Quand on connaît les populations du Fouta Sénégalais et les maigres résultats que nous avons pu tirer de ce pays situé au milieu de notre colonie du Sénégal, il est aisé d'assurer que nous ne trouverons jamais que de bien tristes auxiliaires chez ceux qui les représentent sur le Niger et qui sont encore choisis parmi les plus exaltés et les plus turbulents.

Ces gens-là ne produisent absolument rien et sont excessivement pauvres : au point de vue commercial nous n'avons donc aucun avantage à faire alliance avec eux.

Les Talibés, pourraient, je le sais, avoir un grand intérêt à s'unir à nous, mais le comprendront-ils bien et cet intérêt sera-t-il assez puissant pour faire taire leur fanatisme religieux et vaincre la répugnance qu'ils auront toujours de s'allier avec des blancs infidèles ? J'en doute.

Mais supposons pour un instant le cas où une alliance avec Hamadou nous permettra d'arriver paisiblement dans l'intérieur de son Empire. C'est qu'alors ce prince aura espéré trouver dans

cette union des ressources suffisantes pour combattre les ennemis qui l'entourent et asseoir plus solidement un pouvoir déjà bien ébranlé.

Ce sera un maigre résultat que nous aurons payé cher. L'alliance de Hamadou avec les Français ne peut qu'engendrer l'animosité des Bamanas envers nous et augmenter la haine implacable que portent à tout Européen les Peuls fanatiques du Macina.

La France devra donc s'attendre plus tard au violent ressentiment de ces deux nations.

J'irai même plus loin et je dirai que l'amitié de Hamadou ne peut être que passagère. Ce prince ne nous permettra pas de dépasser les limites de ses Etats vers le Nord et il faudra compter un ennemi de plus le jour où, descendant le Niger, les Français voudront se diriger sur Tombouctou.

Pour pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, a dit quelqu'un tout récemment, il ne faut pas songer à l'annexion brutale, mais au respect de l'autonomie locale, à la fusion progressive des intérêts, à la juxtaposition pacifique des croyances et des races.

Je ne saurais qu'applaudir des deux mains à cette déclaration tout en reconnaissant que ce sont là des choses toujours fort délicates sinon impossibles. J'ajouterai que dans l'état politique actuel du Soudan, le Ségou et le Macina sont deux pays ou l'on aura à surmonter les plus grandes difficultés.

Il eut été plus avantageux, en ce moment, de diriger la voie ferrée qui doit relier le Sénégal au Niger, un peu plus au sud, vers le Manding et le Bouré.

Outre la richesse bien connue de ces pays, le Manding et le Bouré sont habités par des populations paisibles, commerçantes, et ayant la plus grande aversion pour les expéditions guerrières. Se soumettant toujours au plus fort, elles ne demandent aux conquérants qui surgissent trop souvent dans cette partie de l'Afrique que la tranquilité et la libre exploitation de leur commerce, préférant payer tous les impôts qu'on leur demande, que de donner un seul soldat.

En nous établissant immédiatement chez elles, nous éviterons la concurrence étrangère qui ne manquera pas de se produire, et les avantages qui en résulteraient pour notre commerce

pourraient nous permette d'attendre de meilleurs temps avant de pénétrer plus loin dans l'intérieur de l'Afrique.

C'est peu à peu qu'il faut habituer les populations du Soudan à la vue et au contact des Européens. C'est par la tranquilité et le bien-être que nous devrions apporter avec nous, que nous pourrons nous faire connaître avantageusement, et désirer plus tard de plus lointains pays.

Les peuples de l'Afrique centrale, sont relativement plus civilisés que ceux qui habitent le Sénégal ou les bords de l'Océan. Ils savent apprécier mieux que ceux-ci les avantages que procurent le commerce et l'agriculture. Ils aiment le luxe et le bien-être et s'adonnent volontiers aux affaires d'intérêt. Chaque ville, chaque bourgade a, selon son importance, un ou plusieurs jours de marché par semaine où se rendent, souvent de bien loin, marchands et acheteurs.

Nous n'aurons donc que peu de chose à faire pour entretenir et développer le goût du commerce chez les peuplades qui nous auront, de gaieté de cœur, acceptés chez elles. Mais en sera-t-il souvent ainsi ?

Bien des fois dans le courant du long séjour que j'ai fait dans la capitale du Ségou, il m'est arrivé d'avoir, avec les personnages les plus influents et les plus autorisés, des entretiens au sujet des rapports que nous pourrions avoir plus tard avec eux.

Je dois déclarer ici qu'ils m'ont toujours certifié qu'ils ne nous supporteront jamais chez eux sur le pied d'égalité.

Ils reconnaissent volontiers notre supériorité et savent qu'à notre contact ils apprendraient beaucoup de choses donti ls n'ont aucune idée, mais ils préfèreront toujours les ignorer plutôt que de jamais consentir à recevoir nos leçons chez eux. Que ce soit là affaire d'amour-propre ou de religion (je crois que les deux choses étaient au fond de leur pensée), peu importe. Il n'en est pas moins vrai que c'est le véritable cri de leur cœur et ils ne consentiront pas facilement à l'oublier. « Nous avons trop de fierté, me di-« saient-ils, pour rien apprendre des Blancs qui vivraient au milieu « de nous. » Ils m'ont aussi souvent affirmé qu'ils écouteraient volontiers les paroles de leurs enfants instruits chez nous et par nous, et qu'ils ne voyaient aucun meilleur moyen pour faire pénétrer la science parmi eux,

Il est hors de doute que ce système, un peu long peut-être, serait à peu près sûr de propager la civilisation en Afrique, si on l'appliquait sur une assez vaste échelle. L'école des fils de chefs établie depuis longtemps à Saint-Louis du Sénégal, est une application restreinte de cette manière de faire et je peux assurer qu'elle a donné de bons résultats.

Il est à craindre que le fanatisme des populations mulsumanes ne se réveille tôt ou tard contre nous, en Afrique. Nous devons tout faire pour l'éviter, et l'application de ce système serait un moyen des plus efficaces.

En terminant, qu'il me soit permis de déclarer ici bien haut que pour son établissement sur le haut Niger, la France devra avant tout rechercher l'alliance des Bamanas. Elle ne trouvera chez aucun autre peuple un appui plus solide, des avantages plus grands pour le présent, des garanties plus sérieuses pour les résultats futurs de notre colonisation. Je ne dois pas cacher que cette union sera peut-être difficile à obtenir.

(A suivre.)

LES GAULOIS

NOS AIEUX

Leurs origines et leur langue

Par M. le Baron de MOYECQUE

Dédié à la Société d'Études
Scientifiques du Finistère.

Les Grecs et les Romains figuraient la Justice sous la forme d'une femme ayant une balance à la main et un bandeau sur les yeux, non pas en la supposant aveugle, mais seulement pour indiquer que dans ses jugements elle ne doit faire aucune acception des personnes, et veut considérer les faits en eux-mêmes avec la plus stricte impartialité.

De grands historiens, à la fois écrivains et philosophes illustres, ont si bien traité l'intéressante question des origines nationales, qu'il peut sembler téméraire de parler du même sujet sans partager entièrement leurs opinions. Mais cette seule considération que la Vérité, comme la Justice, doit être toujours idépendante des personnalités les plus brillantes rassure l'homme d'étude consciencieuse, le soutient dans ses longues recherches, et le porte enfin à proclamer ses convictions sans orgueil, et à les soumettre au jugement décisif de ses ainés dans la science, avec l'espoir de les voir partagées et peut-être même propagées sous le prestige de leur nom célèbre. C'est l'honneur que j'ose désirer.

La prodigieuse fécondité de la presse, et la rapidité des communications, qui détruisent les étroits préjugés nationaux, et suppriment les distances comme les frontières, ont tellement activé le commerce d'intelligence en Europe que les études scientifiques de notre siècle ont un caractère particulier, celui d'être presqu'internationales. Cependant, chose singulière, les recherches des origines celtiques faites chez nos proches voisins, dans les

îles Britaniques, sont fort peu connues en France. Et pourtant, quoi de plus naturel et de plus logique que d'aller se renseigner sur notre passé chez les peuples qui, sans contredit, parlent encore la plus vieille langue de l'Europe, et ont les traditions, les coutumes, les manuscrits et les chants populaires les plus anciens.

Je m'empresse de vous communiquer le résultat de mes recherches outre-Manche, vous considérant, avec votre connaissance du *Brézonec*, comme les juges les plus compétents, les conseillers, les collaborateurs et les organes de propagation les plus désirables. Vous pouvez, en effet, par les membres correspondants de notre Société à l'étranger, agrandir la sphère des recherches et des études sur nos origines phéniciennes, études que je crois être le premier à provoquer en France, en y révélant la traduction celtique des fameuses tables d'Ugubio, et la colonisation de l'Ouest-Europe par les Phéniciens.

La science moderne est d'accord sur ces deux points :

1° L'humanité est une dans sa création, et son berceau est en Asie. Malte Brun et Niebühr ont prétendu, mais en vain, comme les anciens, que chaque pays avait vu naître une population autochthone aborigène : ce système n'est plus soutenable depuis que l'unité de l'espèce humaine est démontrée, malgré la diversité des races, par le retour des types résultant du croisement de ces races au type caucasique primordial.

2° Toutes les populations européennes viennent de l'Asie centrale et occidentale.

Les travaux de philologie comparée, spécialement ceux d'illustres philologues allemands, ont mis en lumière de telles ressemblances entre les langues primitives de l'Europe, que leur origine commune semble manifeste. Le sanscrit a été reconnu pour la langue mère parcequ'il en donne les racines, racines qui se retrouvent dans les autres langues dérivées. Cette seconde assertion n'est pas indiscutable.

Les Celtes, nos aieux, sont-ils tous, absolument tous, par ce seul fait que leurs idiomes ont grande similitude avec le sanscrit, les rameaux d'un même tronc, les tribus émigrées d'un même peuple patriarcal, conquérant et colonisateur de l'Occident tout entier, et dont le siége central, le foyer de civilisation, était situé au pays Aryen, à l'est de la mer Caspienne, comme on l'affirme ?

L'Ouest-Europe a-t-il été entièrement peuplé par la race Aryenne, c'est-à-dire Japhetique, et la race Sémitique, dont la langue n'a pas laissé de traces semblables dans l'Occident, n'y est-elle absolument pour rien, aux temps préhistoriques.

Voilà ce qu'il s'agit d'examiner.

Occupons-nous d'abord du nom Celte.

DU NOM CELTE

NOTE SUR LE NOM CELTE

L'Armorique, de *Ar-Môr*, « pays sur la mer », est appelée dans la chronique saxonne *Wealand*. Le nord-ouest de la Gaule est nommé *Valland* dans les Ségas. Les anglo-saxons nomment leurs voisins de l'ouest *Welsh* et le pays *Wales*. Jadis Corn-Wall s'écrivait *Cornwales*, pays habité par les welsh de la Corne (ce pays a la forme d'une corne). La racine de ce mot *welsh* est dans le sanscrit *mlêch*, qui signifie dans son équivalent en allemand *wal*, étranger, et forme le mot *waller*, pélerin étranger. En anglais, le noyer *walnut* est la noix étrangére (*nut*, noix); en allemand, *Walshe-hahn*, le dindon, signifie le poulet étranger. Toutes les nations Teutonnes ont appelé *walsche* les peuples limitrophes c.-à.-d. *welshmen* étrangers.

Ainsi ils ont appelé l'Italie *Wälschland*. Le Bernois appelle le canton sud qui parle français canton *Wallis* ou *Welch*.

Wallenstadt, sur la frontière des Grisons, a comme on voit le même mot qualificatif de Ouest. Enfin les habitants des Flandres sont nommés *Wallons* par leurs voisins les Teutons.

La racine Gall est donc synonyme de *wal* et il est arbitraire de les séparer comme indépendantes l'une de l'autre.

Le Teuto W et le G celtique et romain sont équivalents : ainsi les noms français Gauthier et Guillaume deviennent Walter et William. Même synonymie pour *guerre* et *war*, *guarde* et *ward*, *guise* et *wise*, *garenne* et *warren*, *garantie* et *warranty*.

Réciproquement *Wal* donne *Gal*. Le prince de *Wales* devient en français Prince de Galles, et Cornwal (la corne de l'est) devient Cornouailles, nom donné aussi à l'Armorique.

Calais s'écrivit *Galeys* et *Waleys*, et ce nom signalait la résidence des restes d'une tribu celtique.

J'emprunte ces excellents documents à l'ouvrage si riche en ce genre, du révérend Isaac Taylor, *Words an Places* (London 1873). Ils ne sont pas le fruit d'hypothèses hasardées comme les raisonnements qui tendent à faire deux peuples des Celtes et des Gaulois. Les positions géographiques motivent toutes les appellations ci-dessus.

La patiente sagacité des érudits est vraiment admirable : mais il y aura toujours grande différence entre les esprits analytiques et les esprits synthétiques. Les premiers ont une puissance d'investigation, d'analyse et de classification qui s'étend jusqu'aux infiniment petits, mais ne peuvent sortir d'une spécialité d'études dont ils ont fait leur domaine; les seconds, incapables de creuser aussi profondément ces spécialités, mais placés à des points de vue plus élevés et avec d'autres facultés, sont plus propres à comparer tous les résultats scientifiques fournis par les premiers, à en tirer des conséquences plus importantes et en établir la *summa* d'où un résultat définitif est acquis pour l'histoire.

C'est en désirant faire partie de ce second groupe, quoiqu'indigne, que j'ose faire une remarque des plus importantes pour mes conclusions définitives sur ce point si débattu encore; ces appellations *les Gaulois et les Celtes* désignent-elles un seul peuple ou deux?

Réponse : 1° considérant que le mot *Celti* n'est que le synonyme en grec du mot latin *Galli*, les deux opinions différentes de César et de Diodore de Sicile ne peuvent établir qu'il y ait en deux peuples distincts sous ces deux noms. Aucune preuve historique concluante ne peut établir cette dualité.

2° Considérant, d'après ce qui précède sur la synonymie des deux racines *Wal* et *Gal*, que ces mots *Gaulois, Welches, Gaels* ou *Celtes* ne sont qu'une appellation générale qui signifie hommes de l'Ouest. Cette appellation est applicable à tous les pays et tous les peuples situés à l'ouest de l'Asie, et peut remonter à l'époque même où la famille humaine s'est divisée à Babel.

La race Japhétique, en s'en allant vers l'Inde, a dû ainsi nommer la race Sémitique qui se dirigeait de la Chaldée aux rives du Jourdain et de la Méditerranée; c'est pour moi indubitable, quand je vois que tous les petits peuples de l'Occident font de même, et nomment *Welshmen* hommes de l'Ouest, tous ceux qui sont à leur gauche. Quoiqu'il en soit, ce surnom « hommes de l'Ouest », donné au dernier jour de la communauté de la langue, (car, je le dirai jusqu'au dernier souffle, la langue universelle ne fut pas détruite entièrement, mais seulement divisée en idiomes par la division de l'espèce humaine), ce surnom, dis-je, commença à désigner, en Orient, dès les temps primitifs, les races sémitiques, mais il ne pouvait pas désigner une nationalité différente, puisque les nationalités n'étaient pas encore nées. Or, ce n'est jamais un peuple qui se donne un surnom à lui-même, pas plus qu'un individu; donc, ce nom de Gaël ou de Celte, qui devient Galli chez les Romains et Welche chez les Allemands et ailleurs, comme il est indiqué ci-dessus, a été donné par Japhet.

Par conséquent, la race de Japhet qui donna ce surnom, j'allais dire ce sobriquet, à sa cousine, en lui tournant le dos, n'a pu même songer à se l'appliquer à elle-même, ce qui eût été absurde. Autre et dernière déduction toute nouvelle, mais rigoureusement exacte : par conséquent, les populations portant en Occident le nom de Gaël ou Celte n'appartiennent pas à la race japhétique. C'est Japhet lui-même qui, probablement, dans sa colère de les voir renoncer aux engagements promis pour les grands travaux de la métropole naissante, ou qui, n'importe dans quelle autre dissension, les a stigmatisées ainsi pour toujours, au moment de l'éternelle séparation,

J'ai donc le droit, *a priori*, rien qu'en prenant le surnom de Celte pour point d'appui d'argumentation et pour premier objet de mon examen, de m'écrier : 1° Non, la race celtique n'est pas d'origine japhétique; 2° La race celtique était brouillée pour toujours avec sa sœur quand elle a reçu ce nom immortel, oui pour toujours, oui, aujourd'hui encore, l'Asie centrale est aux prises avec un des plus grands peuples de l'Ouest!...

Qu'il y ait quantité de mots celtiques dont on retrouve la racine dans le sanscrit, et peut-être dans d'autres vieilles langues asiatiques, je le comprends, quel que soit même le nombre de langues

mortes à intercaler entre la langue primitive survivant au déluge et le sanscrit ; mais je soutiens que les langues Sémitiques doivent avoir aussi de la similitude avec ladite langue primitive, et, n'y aurait-il que ce seul mot *Celte*, surnageant à la perte entière de tous les idiomes de l'Asie, je dirais : ce n'est pas un nom de nation, ni celui générique d'une grande race. Bien d'autres raisons que celles de la situation géographique déterminent le choix de ces derniers.

En effet, *gal* ou *gael* ont des racines dans le sanscrit dont la signification est plus caractéristique. On le voit, je ne repousse les tangentes sanscrites que si on prétend me les imposer comme des barrières exclusives de la race et de la langue sémitiques, comme origines nationales.

Ne le sait-on pas d'ailleurs ; toutes les langues primitives, y compris le sanscrit, par celà seul qu'elles sont monosyllabiques ont souvent plusieurs sens différents attachés au même mot, sens que les prononciations différentes pouvaient distinguer les uns des autres.

Pott fait dériver le mot Gall de *Gwal*, *arv*, dans l'aryen, *cultivé*. Zeuss dit qu'il signifie guerrier, *warriors* en anglais. D'autres philologues disent que Gall signifie les Braves, mais le docteur Mey préfère la signification *clansmen*, *hommes des clans*.

Chacun reste libre pour le choix de ce sens ; il est toutefois manifeste que, ce nom si antique et si illustre des Gaulois ou Celtes désigne une et non pas deux des grandes nations nées dans une des trois races qui se sont querellées et divisées à Babel.

Je montrerai bientôt que les Welches sont d'origine cimbre.

La race de Cham (le *chaud*, en hébreu), qui s'éloigna dans le sud et resta aussi l'ennemie de la race sémitique, n'entre pas dans notre examen.

L'histoire d'Irlande, qui doit être si prépondérante sur l'opinion en pareille matière, dit que le nom de Gaël (brave) dérive de celui de leur chef fameux *Gaohil* prononcé Gaël. Je reviendrai sur ce fait.

INTERPRÉTATION DES TABLES D'UGUBIO

Depuis le premier élan donné à la recherche de nos origines nationales et de la langue celtique par le bénédictin breton don Pezron au XVIIe siècle, les travaux de Bopp, Pott, Benfey, Kulm, Aufrecht Weber, Max Muller, Pictet, Zeuss, Taylor, etc., etc., ont constaté ou corroboré de grandes analogies entre les langues européennes et le sanscrit. Mais la langue celtique dans toute sa pureté (dégagée du welche, comme elle l'est en Irlande) est monosyllabique, comme les langues primitives, et a un grand nombre de mots dont la racine ne se trouve pas dans le sanscrit, et peut venir d'une langue contemporaine de ce dernier.

C'est incontestable et cela fait avancer la discussion d'un grand pas. Je vais nommer cette source inconnue, mais voilà un fait acquis : le sanscrit et le pays aryen ne sont pas exclusivement les points dignes de fixer nos recherches.

En raison des découvertes philologiques susdites, toutes les populations du Ouest-Europe ont été appelées par les Allemands Indo-Germaniques (1), appellation risquée, car elle implique, sans qu'on l'ait démontré, ce fait d'une immense importance, à savoir que l'envahissement de tout l'Ouest-Europe se serait fait uniquement par des flots de population aryenne, à travers la Germanie forestière, et que les races germaniques auraient eu le rôle prépondérant dans la conquête, l'occupation et l'assimilation de l'Europe. La prétention n'est pas mince. Elle s'appuie sur une autre supposition à savoir : que la nation aryenne, en deçà du Gange, a pu avoir une civilisation extrêmement avancée, qui a enfanté une langue, sublime compendium de génie et de sagesse, le Sanscrit, ainsi que le Brahmanisme, éléments de son influence en Orient, comme en Occident, où se forma, sous ses auspices, la magnifique confédération des nations gauloises qui sut résister si longtemps à la tyrannie des Romains et à César.

Les apôtres les plus enthousiastes de cette doctrine écartent complètement la race semitique de l'œuvre sans contredit la plus

(1) On a substitué à ce titre celui d'Indo-Européennes.

grandiose de conquête morale et matérielle entreprise dans l'ancien monde, et cela, malgré sa proximité de nous par son séjour aux bords de la Méditerrannée.

Toute langue dénote un peuple qui la parle ou qui l'a parlée, disent-ils avec raison : ainsi, démontrer les similitudes d'expressions et de construction des langues modernes avec une plus ancienne, c'est révéler, à la fois, la nation et la langue mères. L'argument est frappant. Les colonies parlent toujours, du moins fort longtemps la langue de la mère-patrie ; mais pour que cet argument fut irrésistible, il faudrait, ce me semble, prouver, au préalable, qu'à l'époque supposée de l'invasion de l'Occident, le pays des Aryas, province persane, fut le seul où l'on parlât le sanscrit, car, si on le parlait ailleurs dans le vaste continent asiatique, on peut supposer qu'un autre peuple ayant une civilisation aussi rayonnante et des forces d'expansion aussi grandes, ait pu, dans les mêmes temps préhistoriques, organiser et mener à bonne fin des expéditions semblables.

De plus, il faudrait aussi prouver que la race semitique, sœur et contemporaine de la japhétique, et qui hérita, au même degré que Japhet et les siens, de la langue universelle d'outre-tombe, d'outre-déluge, n'en a conservé aucun vestige, et n'en a laissé aucune trace dans aucun de ses dialectes, et qu'ainsi elle n'a pu, en aucun temps, fournir les racines communes aux idiomes européens, à l'instar de la race japhétique des Aryas.

L'hébreu est précisément dans ce cas, s'écrie-t-on, il offre peu de similitude avec le sanscrit.

— Fort bien ! mais le phénicien ?

— Le phénicien est mort et enterré. Aucun monument n'en reste sur la surface du globe, sauf quelques inscriptions incompréhensibles et de très rares citations dans les auteurs grecs et latins.

— C'est fâcheux, car un seul pourrait rendre un témoignage décisif dans cette controverse si animée. Cette absence d'un témoin absolûment nécessaire m'empêche et doit empêcher le jury européen de juger en dernier ressort.

Comment peut-on résoudre une équation si l'un des termes manque? Mon esprit reste en suspens. Toute l'antiquité classique ayant accordé aux Phéniciens l'honneur d'avoir colonisé les côtes

de la Méditerrannée et jusqu'aux îles Cassitérides, toutes mes notions historiques, ces meilleurs aliments de ma pensée, se trouvent contestées par la théorie aryenne. Mais que ce soit la famille aryenne, ou la semitique, ou simplement la *terre rouge* dont Adam fut pétri qui nous crée à tous des origines communes ; peu importe ! Tout nous crie que nous ne devons pas rester divisés, isolés, étrangers les uns aux autres, dans le court trajet du berceau à la tombe.

Le mouvement d'unification des races accompli, sous nos yeux, en Europe, ne doit pas s'arrêter aux nationalités, et aux intérêts du moment, sans quoi, il n'aura fait qu'agrandir les luttes sociales et les champs de bataille dont nous sortons. L'unité doit se faire dans les principes et les consciences plus encore que dans les lois et les coutumes.

Dans les aspirations vers la fraternité universelle, but divin de la constitution républicaine, aspirations qui calment et ennoblissent tous les bons esprits, la recherche de nos origines nationales, l'étude des mœurs, des lois et de la religion des peuples Gaulois, nos aieux, qui formèrent une immense confédération européenne, a donc un intérêt moral de premier ordre, et même d'actualité. C'est l'objet du poème historique *les Gaules conquises* dont j'ai eu l'honneur de vous soumettre quelques fragments publiés dans un journal de Morlaix. Mais, dans le présent mémoire, je ne puis traiter tous ces sujets de si grande portée ; je dois me borner à fixer les origines des Celtes et de leur langue qui, comme les sources du Nil, ont été longtemps recherchées et contestées.

Cette étude n'étant pas seulement philologique, je dois, dans le cours de la discussion, donner quelques aperçus historiques pour corroborer les preuves fournies par les monuments.

Le plus important monument à consulter pour trancher enfin la grande question de nos origines nationales est celui, si célèbre, d'Ugubio.

Au XVe siècle de notre ère, en 1444, près de la charmante petite ville d'Ugubio, anciennement Eugubium, dans le duché d'Urbin, patrie du divin Raphael, les pioches de terrassiers heurtèrent des blocs compacts de maçonnerie, et mirent bientôt à jour la crypte d'un temple, où l'on découvrit neuf tables de bronze

scellées à la muraille, et couvertes d'inscriptions en caractères et en langue étrusques (dialecte ombrien).

Personne ne put les traduire. Deux d'entre elles furent envoyées *ad hoc* à Venise, où elles furent perdues ou dérobées.

Les sept autres sont maintenant exposées au Musée d'Ugubio, où le public leur jette un regard indifférent, comme les passants sur un obélisque, décoration hétéroclite des capitales modernes.

Les savants italiens, si particulièrement compétents dans l'appréciation de leurs antiquités et, pendant quatre siècles, les érudits étrangers de tous les pays et de toutes les académies ont essayé, mais en vain, d'épeler et de traduire ces étranges inscriptions de langue morte, dont deux sont en caractères dits latins, caractères en réalité d'invention étrusque, empruntés par les Romains spoliateurs qui leur ont donné leur nom, comme les Arabes ont substitué le leur aux chiffres d'origine Hindoue (suivant bon nombre d'auteurs).

Les cinq inscriptions les plus anciennes sont gravées de droite à gauche, à la façon des écritures orientales, semblables aux caractères grecs, ce qui a porté César à penser et à dire dans ses *Commentaires* que les Druides écrivaient en grec.

Ces tables, les plus antiques monuments lapidaires de l'Europe, restèrent illisibles comme un livre fermé dans un tombeau. Le temple qui jadis surmontait la crypte ayant disparu, rien ne pouvait donner un indice sur la divinité à laquelle il avait été dédié. L'histoire seule enseignait que l'usage des Phéniciens était de consacrer aux temples des ex-voto de ce genre, commémoratifs d'évènements d'importance. Les partisans du système aryen n'ont pu les traduire convenablement en usant et abusant du sanscrit. Et cependant quels prodiges de devination ont accomplis les orientalistes de notre siècle ! Les caractères cunéiformes des inscriptions du palais de Ninive, les bobines de terre cuite, sorte de rouleaux, couverts aussi de signes révélateurs gravés en creux dans la pâte molle, avant sa cuisson, et tout ce qui témoigne d'une civilisation épanouie deux mille ans avant le Christ, ont surpris et enchanté l'univers savant.

La pierre de Rosette si précieuse, qui a donné la clef des hiéroglyphes, nous a ouvert cette riche et immense tombe royale de quarante siècles qu'on appelle l'Egypte, et ses temples, ses cryptes,

archives d'un peuple, annales de granit, illustrées de vignettes et de légendes comme une Bible.

Que n'avons-nous, dans notre vieille Europe, des temples, ou des palais avec des merveilles semblables à exhumer, pour renouer la chaine des anciens jours et des temps modernes! Tel est certainement le cri de tout historien convaincu de l'apostolat de l'art comme de l'importance de la philosophie de l'histoire et de leur influence sur l'instruction du peuple, ne serait-ce qu'en spiritualisant ses loisirs. Eh bien! je l'affirme, les tables Eugubines ont autant d'importance comme monuments révélateurs du passé. Elles ont le secret de nos origines nationales, et elles nous ouvrent un horizon rétrospectif immense et imprévu bien plus reculé que la découverte de Pompeï dont la fondation ne remonte qu'à la chute de Troie. Je vais le montrer tout à l'heure.

Inutile de faire ici l'histoire des tentatives de traductions avortées. Je pourrais cependant égayer ces pages, en montrant à quelles erreurs comiques les philologues sont exposés, comme les archéologues ; mais il suffit que Walter Scott l'ait fait spirituellement dans son roman de l'*Antiquaire*.

J'ai tellement hâte d'arriver au cœur de la discussion, que je m'arrête seulement à la récente traduction latine de M. Michel Bréal, professeur au collège de France, faite à l'aide du latin, l'auteur regardant avec raison ce dernier comme dérivé en partie de l'ombrien, dialecte des tables Eugubines.

M. Bréal y fait preuve d'une telle sagacité, d'un savoir si profond, si étendu, qu'il dépasse tout ce qui a été tenté, par les savants, ses prédécesseurs.

Je me garderai bien de toucher du doigt cette arche de science qui me laisse tout pénétré de respect et d'admiration, comme les travaux des Champollion et des Burnouf. C'est un honneur pour la France d'avoir un savant de cette taille; mais M. Bréal avouant lui-même, avec la modestie si exemplaire des hommes supérieurs, que l'impossibilité de traduire certains mots l'empêche de déterminer d'une manière absolue le sens général de certaines tables, je me sens à l'aise, et il m'est permis de conserver mon opinion, à savoir que si le latin, comme le sanscrit, n'a pas suffi à la traduction satisfaisante des tables dans la main des plus grands latinistes, la clef de la langue étrusque est ailleurs, et dans

une langue plus contemporaine desdites tables, dans l'idiôme irlandais.

Tous les érudits ne supposent dans ces inscriptions qu'un rituel de cérémonies religieuses dans la crypte d'Ugubio.

Ottfried Muller y voit une prière à Jupiter jointe à un sacrifice de trois taureaux trois fois répété.

Bourguet y trouve des lamentations des Pélasges sur les calamités qui les frappèrent deux siécles avant la guerre de Troie.

On le voit, les opinions sont très partagées et très opposées. Cette dernière vient sans doute de l'erreur très répandue qui attribue aux Etrusques une origine pélasgique.

Lepsius, élève de Muller, prétend démontrer que les caractères des tables qu'il appelle latins, sont du sixième siècle de Rome, assertion bien risquée, car, si l'on considère que la République romaine n'a vécu que sept siècles environ, elle aurait été bien lente à inventer ses caractères lapidaires. Je le répète, ces caractères sont empruntés au peuple étrusque, l'aîné des Romains en Italie.

Un savant encore inconnu en France, sir William Betham, membre de la Société Royale de Dublin et de l'Académie des Sciences de Lisbonne, dans un de ses ouvrages ; *Etruria Celtica* publié en 1842, à Dublin, a donné, le premier, une traduction des tables Eugubines faite avec le dialecte celtique de l'Irlande pris pour clef de l'ombrien, en s'autorisant, pour celà, de la tradition nationale qui donne une origine phénicienne au peuple irlandais.

Sir W. Betham, malgré les différences survenues nécessairement entre le dialecte primitif irlandais et celui encore en usage, est arrivé à comprendre les mystérieuses tables d'Ugubio. Il y a lu le récit de la découverte de l'Irlande par les Étrusco-Phéniciens, évènement heureux et considérable qui provoqua des actions de grâces à leurs dieux, et l'érection des tables de bronze dans la crypte d'un temple élevé à Nerfé, déesse de la lune, régente des flots, protectrice de la navigation et déesse de la sagesse dont les Grecs et les Romains ont fait depuis leur Minerve.

La raison d'une si grande différence entre les traductions du même texte est dans ce fait :

1° Que Betham s'est servi de la langue irlandaise comme clef de la langue ombrienne, convaincu qu'il était de leur unité

d'origine et de leur similitude, l'Étrurie et l'Irlande, étant dans sa pensée, des colonies phéniciennes.

2° Les paléographes ont été trompés par la similitude des caractères ombriens et latins, et induits par elle à ne se servir que de ce dernier comme drogman. Celà me surprend d'autant plus que beaucoup d'auteurs soupçonnent certaine affinité entre les Etrusques et les Gaulois.

3° La langue celtique n'ayant jamais été enseignée dans nos Universités, les jeunes savants, malgré les plus ardentes aspirations, n'en avaient pas le secours et ne pouvaient même pas songer à la prendre pour terme de comparaison, et par conséquent, nul n'avait l'instrument nécessaire pour parfaire le délicat et patient travail de percer à jour l'énigme d'Ugubio, œuvre plus difficile que la sculpture par les Chinois d'une boule d'ivoire ajourée.

4° La langue celtique est restée méprisée si longtemps comme un patois, bon seulement pour les paysans, qu'il n'y a jamais eu de chaire celtique même à Dublin. Edinburgh n'en a une que depuis quatre ans. Dès lors, l'attention des philologues donnée aux tables d'Ugubio restait stérile et bornée au latin pris pour terme unique de comparaison.

Les tables d'Ugubio, relatent comment un vaisseau phénicien longea les côtes d'Espagne, aidé, dans sa marche, par un fort courant au delà du cap Ortégal, alors appelé *promontoire de l'Océan*, et guidé sur une mer houleuse par l'étoile polaire (la petite ourse), navigua douze jours, droit au nord, jusqu'au moment où les navigateurs découvrirent la terre, et aperçurent une roche noire énorme au sein des flots. Ils appelèrent cet endroit *Car na* c'est à dire *tour*. C'est le point où ils firent tour à gauche, en déviant pour la première fois du nord, et ils gagnèrent enfin des eaux calmes, où ils se trouvèrent délivrés des courants, et libres dans leurs mouvements. Ils appelèrent, en conséquence, cette pointe du rivage *Car na ser tus cer*, littéralement *tour libre de la première déviation*, aujourd'hui nommée cap Carnassoire. Le cap témoin de leur première direction à gauche appelé par eux *Tus·cer* (premier tour), est dans la paroisse nommée aujourd'hui *Carne*. La roche noire (nom porté par de vieilles familles) s'appelle *Tuscar rock*. Ces détails ne sont-ils pas saisissants de vérité. Les noms de localités sont des preuves éternelles, indéniables. Les

Etrusques explorèrent la côte, et entrèrent sains et saufs dans la rivière Ilaney. Le flux et le reflux sont admirablement décrits dans les fameuses inscriptions et les lois qui les régissent annoncées comme étant soumises à l'influence de la lune. Suivent la description de montagnes au Nord, et le récit du retour au *détroit de la Méditerrannée* (aujourd'hui de Gibraltar), de la sécurite, de la confiance et de la satisfaction des marins pendant le trajet et de l'avantage de naviguer en pleine mer, loin des périls des récifs et des courants. L'île conquise reçut le nom de Nerfe, et devint par là une île sainte. Détail remarquable, ce titre *Naom*, donné à Nerfé, est celui que les Irlandais, descendants de ces conquérants étrusques, donnent maintenant aux saints de l'Eglise chrétienne.

Le cap Ortegal fut appelé par les Etrusques *les Trois Coteaux* en raison de son aspect vu du nord de la mer, et ce nom indique qu'il était couronné d'un phare. *Ur*, rivage, *tis*, maison, *call*, veille, maison de veille sur le rivage.

A côté de pareilles tables historiques, la fameuse tapisserie de la reine Mathide longtemps suspendue dans l'église de Bayeux et commemorative de la conquête d'Angleterre par Guillaume n'a qu'un intérêt secondaire.

La première inscription commence par ces mots : « O Phéniciens ! voici le récit du voyage de nuit à Carne, et des moyens habiles d'y arriver par l'Océan. »

Texte original en caractères romains	Traduction en Irlandais	Traduction en Anglais de Betham
—	—	—
		PHENICIAN
PUNE	PUNE	TO CARNE
CAR NE	CAR NA	IT IS NIGHT VOYAGE IN IT
S PE TU RIE	IR BE TUR IE	LIKERVISE IN KNOWLEDGE
AT I I ER IE	AT I I ER IE	GREAT IN IT
A BI E CA TE	A BI E CA TA	THE BEING AWAN HOWIT IS
NA RA C LU M	NA RA AC LR AM	THE BEING WITH WATER ON THE OCEAN

La similitude des deux premières langues est manifeste pour l'œil le moins exercé.

« O Phéniciens... » l'origine des peuples étrusques, Sabins et Ombriens, si longtemps oubliée et inconnue, est donc enfin an-

noncée solennellement ! La voix de la crypte d'Eugubio domine toutes celles de la science moderne et de la critique et elle indique les chemins suivis par les conquêtes et les invasions primitives de nos aïeux, surnommés les Braves ou les chefs de clans, les Celtes.

Les Phéniciens, une fois maîtres des côtes de l'Italie, ont pénétré dans l'intérieur, occupé le nord, où ils ont fondé leurs villes si importantes, et d'où ils ont pu aisément franchir les Alpes pour y constituer une mâle colonie guerrière et envahir les Gaules.

Mais Tacite le dit (1) ; les grandes expéditions se faisaient plus sûrement et plus généralement par mer. Les Phéniciens, après avoir conquis l'Irlande et le sud de la Bretagne, y asservirent les Kymris ou Cimbres dont la langue (c'est prouvé depuis peu) est différente de celle de l'Irlande pour la formation, et ne fait pas partie de la famille celtique, les assujettirent aux travaux de leurs mines et ont probablement envahi eux mêmes les Gaules dans leurs habituées de conquêtes maritimes, mais toujours à une époque où les peuples du nord et nord-ouest du continent européen était à l'état nomade et relativement barbare, triste image de l'Australie dans l'ancien monde dont les Guadhéliens, les Cimbres ou Kymris et les races germaniques étaient les Canaques autour de la civilisation étrusque si raffinée.

Le seul fait extrêmement remarquable des tables d'Ugubio traduites, après des milliers d'années mortelles pour les langues anciennes et l'union des peuples, comme pour tous les travaux de l'homme, au moyen de la plus pure et de la plus antique langue celtique encore vivante en Irlande, prouve la parenté des peuples et des langues qui nous occupent.

Autre fait fort important à déduire tout naturellement de ces précieuses inscriptions : la date de leur érection dans le temple d'Eugubium est fixée par Betham, en raison de la forme de leur écriture la plus ancienne au temps où la bande de pillards de Romulus commençaient seulement à se légiférer sous Numa Pompilius : par conséquent la découverte de l'Irlande, qui n'a précédé les tables commémoratives que de quelques jours s'est faite par les Celto-Phéniciens possesseurs d'une civilisation

(1) Tacite : de morib. German. c. 1.

asiatique d'origine fort avancée, mais dont la marche était si lente à se répandre en Italie, qu'ils avaient pour voisins (les Sabins étaient Étrusco-Phéniciens), les bandits romains, ravisseurs de leurs femmes, pour ainsi dire, la veille. Or, si le reste de l'Italie était dans un état moral très-inférieur à celui de leurs possessions, il est permis de croire que celui des Gaules avant leur invasion, (soit par l'Helvetie, soit par les côtes de l'Ouest) devait être aussi déplorable. Ainsi donc on ne voit pas où aurait pu s'exercer antérieurement l'action civilisatrice de la prétendue race Indo-Européenne au point d'avoir implanté les racines de sa langue sanscrite dans les langues de l'Occident, dès l'aurore des grandes nationalités

J'en conviens, les Etrusco-Phéniciens ont trouvé quelques tribus éparses dans les Gaules et dans les îles de l'Ouest, mais qui donc peut prouver que ces tribus nomades vinssent de la Caspienne, et non pas des côtes de Syrie, et parlassent déjà la langue celtique avant leur arrivée. Ne concoit-on pas aisément qu'avant la conquête nationale des pays de l'Ouest-Europe, de petites troupes successives d'émigrés fugitifs ou d'aventuriers entreprenants, soient entrés dans l'Europe forestière; mais peut-on raisonablement les considérer comme les pères des nations modernes? Non, leur existence était trop précaire, trop éphémère. Ils n'ont eu aucune paternité morale, évidemment il a fallu une autorité prépondérente, une confédération immense, et invincible, pour occuper toutes les Espagnes et les Gaules, les Apennins, les Alpes, les Pyrenées, les montagnes d'Écosse et d'Irlande, et nommer les monts, les fleuves et l'Océan lui-même *Olche* dans la langue antique et immortelle qui a précédé celle des Grecs et des Romains, et survécu à toutes les autres.

Pouvez-vous appeler les Joways, les Iroquois, les Osages, les Peaux-Rouges les patriarches de l'Amérique, et les fondateurs de sa civilisation? Non, évidemment; les peuplades à l'état sauvage semblent nées pour être dévorées comme les animaux, tandis que les nations incarnant un principe moral ont mission providentielle, et naissent pour l'exercer à leur insu ou non.

Toutes ces peuplades se dévorant entre elles n'ont fondé ni grande unité, ni religion, ni langue proprement dite. Elles devaient nécessairement être asservies, et disparaître sous les

pas de conquérants navigateurs. Elles n'avaient aucun lien, aucun souvenir, aucun rôle sociaux. Eh bien ! leur état si misérable, et leur destinée sont l'image de l'Europe préhistorique avant l'arrivée des Phéniciens.

Les Cimbres, peuples nomades, les plus célèbres de l'Ouest-Europe, sont écrasés en deux jours par Marius, comme une fourmilière sous le pied d'un enfant.

Extrêmement tard, la vie est nomade et le pays est forestier dans les Gaules. Les Cimbres du Jutland rodent jusqu'en Espagne et ne sont exterminés qu'un siècle avant J.-C. Ce sont eux, il est vrai, qui furent asservis par les conquérants phéniciens de l'Irlande et condamnés aux travaux des mines, mais la langue kimrique est différente du celtique, (c'est reconnu par les spécialistes). Qui donc pourra prouver la priorité d'existence de ces deux vieux idiomes, si l'on se refuse à reconnaître l'extrême antiquité des Phéniciens et de leur ordre social et religieux.

Autre argument à l'appui de ma thèse phénicienne : l'innombrable quantité d'armes et d'outils de silex éclaté, taillé ou poli, trouvés et recueillis en Occident (et jusque dans le nouveau monde) prouve l'existence séculaire de populations lacustres et forestières à l'état barbare, et premiers occupants de l'Ouest-Europe dans les temps préhistoriques, extrêmement reculés assurément, mais non pas antérieurs à la race de Sem, collatérale à celle de Japhet, et au déluge.

Ces prémisses posées, veuillez ne pas l'oublier, la forme de presque tous les outils de notre industrie en Occident est semblable à celle des outils de même profession des Egyptiens; je l'ai remarqué dans quantité d'hiéroglyphes et de stèles. Je puis donc en conclure que les peuplades émigrées, misérables et errantes des temps préhistoriques dans l'Occident, ne sont pas mères de notre civilisation et de ses outils. Or, les Phéniciens sémitiques n'étaient pas éloignés des Egyptiens. Leurs deux civilisations ont été parallèles

Je considère l'âge de pierre (il serait peut être-plus logique de dire l'industrie de la pierre) comme né en Occident, parce que la génération sauvée du déluge est descendue de l'arche armée des outils usuels et séculaires des temps antediluviens et des sciences acquises.

Le peu d'armes et d'outils emportés par de furtifs fuyards ne dure pas longtemps. Otez le navire qui fournit à Robinson Crusoé ses premiers moyens de salut, il ne lui reste plus dans son île qu'une prompte mort et l'état sauvage pour toute destinée.

L'âge de pierre a pu durer des siècles en Occident, et même s'y renouveler. Exemple frappant : les Celtes de Vannes ont une marine remarquable au temps de César et, chose étrange, les barques des Normands, retrouvées dans le lit de la Seine, sous les murs de Paris, assiégé sept siècles plus tard, ne sont qu'un tronc de chêne creusé par le silex, le fer ou le feu.

L'homme des cavernes n'a pas existé en Orient. Les cités et la splendide Babel sont bâties par la première génération diluvienne.

J'espère répondre ainsi péremptoirement à l'objection suivante à moi déjà faite :

« Nous admettons l'authenticité de votre document d'Ugubio, et « l'exactitude de sa traduction celtique par Betham, que vous « voulez vulgariser en France, et désirez voir entrer officiellement « dans l'instruction publique aujourd'hui en progrès. Ce résultat « sera une joie après vos longues recherches. Mais convenez-en « du moment que vos Phéniciens trouvèrent en Occident et jus- « qu'en Irlande des individus ou des peuplades nomades ou « agricoles, ces derniers premiers possesseurs du sol sont nos « ancêtres et leur langue est mère de la nôtre. »

Dernière réponse : Non ! non ! pas du tout ! les nomades d'Occident n'ont pas eu de déserts brûlants immenses comme les nomades pour frontières protectrices infranchissables. Leurs peuplades étaient sans passé, comme sans avenir. Leur lutte pour la vie était incessante et bestiale, et leur action sociale nulle. La dureté du climat est un obstacle à la vie contemplative et à l'art pur. Les Arabes ont une poésie idéale, et sa tradition orale est des plus anciennes. L'Occident n'a pas de poésie et de langue préhistoriques.

L'influence sociale des Phéniciens admise, on ne peut plus ranger exclusivement le latin dans le *jardin des racines* indiennes. La langue et les caractères alphabétiques des Etrusco-Phéniciens ont été, avec leurs arts, le germe de la civilisation des premiers Romains, comme la civilisation romaine modifiée par le Christianisme a dégrossi les Francs, guerriers farouches et idolâtres.

Après la dernière guerre punique, les esclaves capturés à la chute de Carthage et amenés en Italie, ont du y faire connaître quelque peu l'idiome Phénicien Lybique.

C'est probablement parmi des affranchis, leurs compatriotes, que César trouva un siècle après la ruine de leur nationalité, les interprètes dont il avait besoin dans sa guerre des Gaules et dont il parle dans ses commentaires.

A propos d'expansion des langues et de la similitude du sanscrit et du celte, ne peut-on supposer raisonnablement que les Phéniciens, ces commerçants universels, qui traversèrent les Indes comme les mers et plus aisément puisqu'ils eurent l'usage des canaux ouverts par les Pharaons, et recreusés par Ferdinand de Lesseps, aient laissé trace de leur langue en Asie, et jusque dans le pays Aryen, dont on veut faire l'œuf du monde civilisé. Tous les produits de la nature des côtes méditerranéennes, et de l'occident de l'Afrique comme des Gaules (car les Phéniciens ont été probablement jusqu'à l'équateur (1)) rapportés sur les galères de Tyr, n'étaient pas destinés seulement à la Syrie, cet étroit contrefort du Liban. mais bien aux immenses bassins de l'Asie, vastes réservoirs d'hommes, aussi féconds que les innombrables troupeaux de ruminants de l'Australie de la Californie. Que de peuples nomades à nous connus ont vécu toujours en mouvement dans les plaines, dans les steppes, à la façon des Parthes, des Scythes et des Arabes. Palmyre. fondée par les Phéniciens, car elle leur doit son nom, comme sa fortune, fut la Nij-Vogorod de l'Asie. Les peuples Indiens, les tribus vagabondes y venaient, comme à un marché international. Les lettrés même y accouraient pour voir, spectacle intéressant, toutes les variétés étranges des populations lointaines et souvent ennemies. Cette ville était un terrain neutre, comme certaines villes libres des bords du Rhin, entre des empires puissants et rivaux, et l'on voudrait aujourd'hui établir ce fait étrange à savoir que les races semitique et japhétique n'ont jamais pu échanger rien entre elles en Orient ! Est-ce admissible ?

---

(1) Dans la troisième partie, j'en donnerai une preuve.

Prenez garde ! Comment, tout l'univers savant admet qu'il n'y a pas de peuple autochthone et l'on pourrait trouver des langues autochthones ? Vraiment, c'est inexplicable.

Si le libre échange — passez moi ce mot moderne si appoprié à la circonstance — a été pratiqué à Palmyre, et il l'a été pendant des milliers d'années (j'en ai étudié les monuments probatifs dans les nombreux débris rapportés de l'antique Ninive à Londres) comment donc pouvait-on traiter d'affaires communes et incessantes sans langue commune ?

— Ah ! me répond-on, celà se voit bien, vous gardez l'impression de la tradition biblique, de la légende de Babel, vous êtes sémitique enragé, mais la tour de Babel n'est qu'une fable. Qui peut croire que la nation déjà superbe, et héritière, par la famille de Noé, des sciences et des arts, de la civilisation antediluvienne, évidemment très avancée, puisqu'elle construisit l'arche plus colossale que le Great Westearn, ait été assez stupide, un seul jour, pour prétendre envahir le ciel, et s'en aller, dans ce but, choisir une plaine immense dans un terrain d'alluvion sans pierre, pour y construire une tour, un escalier à vis jusque dans les nues, au lieu d'en poser la première assise sur le Liban ou l'Ararat ? Tout celà fait rire, c'est de la fable et non de l'histoire. Les langues différentes se sont formées lentement, chez des tribus isolées devenues plus tard des nations toujours isolées et ennemies. L'étude des origines consiste surtout dans la recherche lente et pénible et la comparaison des termes et des formes des langues antiques.

Puisqu'il faut répondre (sans remonter au déluge) qu'il me soit permis de m'arrêter un moment à cette Babel, soubassement de Babylone, et première métropole de l'humanité renaissante.

La base de toute mon argumentation est dans cette croyance universelle que l'humanité croissante après le déluge ayant perdu tous ses chefs-d'œuvre excepté sa langue, conserva l'unité de langage jusqu'à la construction de Babel. On ne peut donc s'étonner de rencontrer des similitudes, vestiges de la langue originelle, dans presque tous les idiomes anciens formés dans l'isolement des peuples au sortir de Babel. On retrouve du sanscrit, en effet, jusque dans la langue si éloignée des Lapons.

Klaproth l'a prouvé : les dialectes parlés du Caucase aux Monts-Ourals, ont la même origine, et, comme le latin, le grec, les dialectes slaves, quantité de mots dont le sanscrit donne la racine.

La Bible ne dit pas que Dieu ait anéanti la langue universelle, unique et primordiale.

C'est une telle merveille et un ouvrage si lent, si difficile, si délicat dans son mécanisme, une langue parlée qu'on ne peut supposer, un instant, que chaque importante tribu du peuple unique, bientôt isolée, eut pu en inventer une pour son usage et ses besoins immédiats et incessants.

Vous le savez, ils sont peu nombreux les génies qui ont pu seulement transformer leur langue.

Homère, le Dante, Shakspeare, Victor Hugo, poètes novateurs, ont enrichi, ou fixé, ou rajeuni, ou transformé leur langue nationale ; c'est un rare évènement, une féconde révolution de la pensée aussi bien que de ses formes, dans chaque nation, mais ce n'est pas créer avec rien, et inventer une langue.

Même difficulté pour créer un style national d'architecture.

Les trois races de Sem, Cham et Japhet (1), se sont donc divisées, et quittées, aux bords du Tigre, pour suivre des destins différents à jamais. Leur aspect même allait bientôt se modifier, quoiqu'elles fussent nées des mêmes patriarches, au point de les rendre méconnaissables dans leurs puinés. Mœurs et lois, coutumes et costumes, tout allait changer de face, et de caractère ; mais le fond de leur langage, comme de leur nature, a dû se ressembler beaucoup, en Orient, dans les siècles suivants, puisqu'au fond même de l'Occident, l'humanité garde des traits physiques et moraux indélébiles.

L'homme est l'ange déchu qui se souvient des cieux.

Les Basques descendent peut-être des Finnois, disent certains ethnologistes, et les plus vieilles tombes de l'Europe donnent des crânes dont l'angle facial, et la conformation dénotent une origine asiatique. Le Zend et d'autres dialectes persans, et l'arménien ont des racines sanscrites : Cuvier les reconnait, mais ne dit rien des Celtes.

---

(1) Cham, en hébreu *le chaud*, n'entre pas dans notre examen. Cependant la croisade prochaine de l'Europe par les arts dans l'Afrique centrale y trouvera peut-être des origines asiatiques.

Dernier mot sur Babel :

La Bible ne dit pas que sa tour fut destinée à l'escalade du Ciel, et que Dieu s'en inquiéta; le texte de la Genèse est de nature à éveiller les plus hautes pensées, loin de provoquer le ridicule :

(Genèse, Ch. XI.) « Alors l'Eternel descendit pour voir la ville « et la tour que les hommes bâtissaient, et dit : Voici, ce n'est « qu'un seul et même peuple, avec le même langage, il commence « à travailler : rien ne semble pouvoir l'empêcher d'exécuter ses « projets. Or ça, descendons, confondons sa langue, arrêtons ses « travaux et dispersons le ! »

En d'autres termes moins profonds dans leurs périodes que la langue sacrée :

Dieu voit le peuple jeune encore, mais déjà grand, passionné, ambitieux et dangereux pour lui-même, dans ses *projets*, c'est-à-dire peut-être le rêve d'une monarchie universelle tant de fois essayée cruellement par d'effroyables génies. Plus tard il le voit travaillant tout entier, sans doute déjà sous l'autorité absolue de chefs omnipotents, à élever une métropole colossale, ses remparts formidables et sa gigantesque tour sur le sol même ou bientôt des villes immenses et splendides, mais souillées de tous les crimes, entraineront la ruine de leurs nations, Ninive, Babylone, Memphis...

L'autorité absolue, suprême, éternelle, la monarchie universelle et sans limite, n'appartiennent qu'au Dieu vivant. Nous mêmes, enfants du siècle, n'avons-nous pas appris les dangers de la civilisation. Dieu ne préférait-il pas voir les hommes se verser à la vie pastorale, en Orient, plutôt qu'à la vie casanière des cités. On ne sait ; mais il ne faut pas travestir et ridiculiser les mystères de l'histoire sacrée ou profane.

Que ce soit l'intervention directe surnaturelle de Dieu qui ait divisé les esprits, et jeté la confusion dans la langue, les travaux et les projets de l'humanité, rassemblée pour un travail national, spectacle très imposant (et celà dans un but insensé mais que la Bible ne révèle pas) ou que ce soit le choc des intérêts, la difficulté de l'entreprise, l'incertitude des résultats, les rivalités des grands, ou la rébellion des masses qui aient divisé les esprits, suspendu le merveilleux travail commun, et brisé la confédération fraternelle pour jamais peut-être ; le résultat est le même pour

nous étymologistes ou ethnologistes. Il y a des vestiges d'unité dans les vieilles langues et les races humaines.

La ville *de la confusion*, Babel, n'est donc pas un mirage d'Orient, mais une étape du genre humain cherchant un ordre social.

N'est-ce pas l'état social des nations et leur parenté qui sont l'objectif de notre étude ? tout cela est compris dans la recherche de nos origines.

En quittant l'Orient central pour revenir aux Phéniciens, les *laboureurs des mers* (littéralement), remarquons le, l'extrême concentration des populations en Asie, qui fut peut-être très longtemps fermée (exemple : la Chine) explique comment l'Ouest-Europe a été si longtemps inconnue, abandonnée, et si longue à se peupler de nations civilisées. Elle semble, cette terre aujourd'hui maîtresse des destinées humaines, n'avoir eu, avant les Phéniciens, que la visite de hordes terribles et indisciplinables.

La Germanie n'offre aucuns monuments mégalithiques, quels que soient les inaugurateurs de ce genre de monuments antiques, tandis qu'on en trouve beaucoup en Afrique, étudiés par M. le général Faidherbe, et sur les côtes de la Méditerrannée, de l'Océan, voir même de l'Amérique du Nord, ce qui me porte à les attribuer au plus grand peuple navigateur connu, aux *Laboureurs des mers*.

Les Cymbres, ou Kymris, sont allés fort loin dans l'Occident, poussés de l'Hellespont jusqu'à la Grande-Bretagne, pour la conquérir sans doute sur des peuplades des plus grossières ; mais qu'on ne l'oublie pas, on vivait huit ou neuf cents ans dans l'âge patriarcal, et ces Kymris ne dérivent que de la seconde génération engendrée par Japhet.

Des sept fils de ce dernier, Gomer passe pour être le père des Cimbres, Magog engendra les Scythes, Madaï les Mèdes, Javan les Ioniens.

Je ne puis traiter ici de toutes les expéditions de ces peuples bien que leurs démarcations exactes auraient un résultat rentrant dans l'objet de notre étude sur les origines, celui de déterminer au juste quelles contrées ont pu rester disponibles à l'action des Aryas.

INFLUENCE ET ACTION DES PHÉNICIENS

Ne quittons plus nos héros les Phéniciens.

« Ce peuple qui demeure aux avenues de la mer, dit Ezéchiel, « trafique avec les îles lointaines, et ses confins sont au delà des « mers. Sa ville est d'une beauté parfaite. Ses vaisseaux dont les « flancs sont construits de sapins de Sennir, ont pour mats des « cèdres du Liban. Leurs rames sont en chêne de Basan, leurs « bancs sont d'ivoire travaillé par les Assyriens, et apporté des « îles de Kittim. Leurs voiles sont de fin lin d'Egypte richement « brodé. Ses vêtements sont taillés dans la pourpre d'Elisa. Les « habitants de Sidon, et d'Arvod sont ses matelots. Les sages de « ses cités sont ses pilotes. Les hommes de Guébal sont ses arti- « sans, réparant ses brèches, ceux de Perse, de Sud et de Put « sont ses hommes de guerre. » (Ezéchiel, Ch. XXVII.)

Un peuple arrivé à un tel degré de prospérité et de splendeur avait toutes les forces morales et physiques nécessaires pour conquérir et s'assimiler l'Ouest-Europe. Qui peut en dire autant du peuple Aryen ?

Suit une longue liste des pays où touchent les flottes si riches et si somptueuses. Les splendeurs insensées de Cléopâtre, les richesses spoliées et carnavalesques de Venise, ville d'intrigues et de plaisirs n'approchent pas de ces merveilles d'art et de civilisasation. Que ne puis-je aborder sans sortir de mon cadre, les grands problèmes des voyages transatlantiques de ces flottes d'Hiram et de Salomon ! Un mien ami, le comte Onfroy de Thory, fondateur d'une colonie agricole au fleuve des Amazones, est en train de rassembler toutes les preuves retrouvées par lui au Pérou du commerce des anciens avec l'Amérique du Sud, où tout fait espérer des découvertes des plus curieuses. Suivant lui *Parvaïm*, mentionné dans la Bible comme un des buts de voyage au long cours des flottes d'Hiram, dégagé de la syllabe *im*, signe du pluriel, donne, par le seul changement du v en u, souvent synonymes dans les langues anciennes, l'appellation *Parua* équivalente à Pérou.

On ne peut plus ergoter sur la prétendue impossibilité d'un si

long travail pour des flottes aussi frêles que devaient l'être les galères d'Hiram, soi-disant, depuis qu'on a vu aux expositions internationales, de misérables barques qui ont suffi à de courageux et pauvres matelots pour traverser l'Atlantique.

Mais suivons seulement les Phéniciens dans l'Occident pour y recueillir les preuves de leur conquêtes, les noms descriptifs qui, donnés par eux, constatent leur passage et leur séjour. Je l'ai déjà dit, l'Italie est appelée en phénicien *It talam*, terre de labour, d'agriculture. Tiber, le Tibre vient de *tibar*, source ou fontaine; — *Dalmatie* vient de *dal* domaine d'une tribu, et *malt* bon, c'est-à-dire le bon domaine, le bon pays.

Sardaigne vient de *sard* la plus grande, *ials* île, comparativement à la Corse sa voisine.

Corse vient de *corsad* la côte, île près de la côte.

Baléares, *ba* vaches ou bétail, *lear* la mer, nom donné à cause de leur aspect, du pont des navires.

Malte vient de *melt* exil. Lieu d'exil des anciens.

Rusadir, promontoire d'Afrique, vient de *ruad* rouge, *sadac* sable.

Scambraria, promontoire d'Espagne, signifie le cap du bon air, *sgam* respiration, *breat* pure.

Le promontoire *Charidemum*, au royaume de Grenade, signifie le pâturage des troupeaux, de *caor* troupeaux, et *diamun* pâturage.

Le promontoire *Diamum*, au royaume de Valence, vient de *diamum* pâturage.

Abeita, ancien nom de Ceuta, promontoire d'Afrique qui avec Gibraltar, en face de lui, forme la porte de la Méditerranée, son embouchure sur l'Atlantique signifie littéralement *sa bouche*, *a* sa, *beil*, bouche.

Le roc de Gibraltar s'appelait anciennement Calpe, de *calb* tête chauve, épithète des plus justes. J'en donnerai une autre étymologie.

Les Phéniciens ont non seulement nommé, mais occupé toutes ces contrées, aux premiers temps de leur puissance, car si l'Espagne, par exemple, n'eût été que soumise à un protectorat, c'est-à-dire à un tribut, les Ibères y seraient restés chez eux au lieu d'escalader les Pyrénées dans leur fuite. Didon, vous le savez, ne fit que rebâtir Carthage, mais elle était de Tyr. Les

Phéniciens fondèrent la première ville, et colonisèrent tout le nord de l'Afrique, qui devint le grenier des Romains, colonisation qui précéda la naissance de ces derniers comme nation.

Il faut garder le souvenir de toutes ces conquêtes rivales, un jour, de la cruelle et formidable Rome, pour bien comprendre la haine qu'elle a nourrie si longtemps contre les Carthaginois, et contre les Celtes, leurs descendants, au nord de l'Italie, en Espagne, et dans les Gaules. On s'explique alors pourquoi César les a cherchés et poursuivis jusque dans la Grande Bretagne, où ils n'étaient pas dangereux pour la république, et les a exterminés avec tant de joie dans les Gaules. Il vengeait ainsi les vieilles terreurs causées à Rome par Annibal et nos terribles Brenns, et dont le souvenir devait encore vivre dans son siècle. Tout cet ordre d'idées mêlé à la trame de mon poème des Gaules n'est pas mentionné dans les *Commentaires* (1) de César; mais il est nécessaire pour bien peindre son époque et l'état de l'esprit public à Rome, et si l'on remplace les Phéniciens de Carthage et de l'Italie *(It talam)* dans le tableau des peuples primitifs de l'Europe par les Aryens, on ne peut plus signaler la source de la magnifique unité de langage et de culte qui règna dans les Gaules, ni expliquer les causes premières des haines nationales et héréditaires des Romains contre tous les Neo-Phéniciens poursuivis jusqu'aux confins du monde.

Là aussi gît le secret de la popularité conquise par César si promptement, non pas seulement parce qu'il exaltait l'orgueil cruel et frénétique de Rome en devenant l'Alexandre de l'Occident; mais surtout parce qu'il enchaînait enfin l'éternel et mortel ennemi, les Carthaginois survivant dans leurs colons pour lui disputer le vieux monde. Bonaparte, avec la rapidité de coup d'œil de l'ambitieux génie, et les *Souvenirs* de César en poche, a su profiter d'une situation exactement semblable. En combattant les Anglais, de Toulon à Aboukir, il flatta les vieilles rancunes nationales et leurs espérances. Il promettait, en phrases pompeuses, la liberté à l'Orient tout entier, aux fils des Croisés, comme aux pauvres parias.

Je m'arrête : je pense en avoir dit assez pour montrer qu'entre

(1) *Commentarii* serait mieux traduit par Souvenirs.

tous les mystères historiques qui restent à pénétrer, entres autres les origines des peuples transatlantiques, les obscurités de Baalbec et de Palmyre, etc., tout ce qui concerne les Phéniciens mérite d'être enfin sérieusement recherché, et étudié à l'aide de la langue celtique avant la disparition de cette dernière. Puisse mon humble et faible voix arriver en haut lieu jusqu'au ministre compétent.

Une étude de la langue basque comparée à l'Irlandais serait aussi bien désirable.

Carthage et toutes les côtes de Lybie ont sans doute encore des inscriptions cachées sous le sol à peine effleuré par M. Beulé : l'Etat, dans notre pays, comme au dehors, peut seul provoquer et protéger de grandes fouilles. Les académies n'ont pas des fonds disponibles, comme les *Trustees* du Musée Britannique.

J'achève de corroborer les preuves des conquêtes des Phéniciens, en empruntant à l'ouvrage de sir William Betham, *The Gael and Cymbri*, les noms des fleuves et des localités par eux dénommées avec une justesse d'expression remarquable.

Rien de plus digne d'attention que ce baptême de toutes les contrées à leur prise de possession, si ce n'est le premier exercice de l'intelligence humaine, le jour où Adam sous l'œil du Créateur, et par lui écouté, passe en revue, dans l'Eden, tous les animaux, dont il est fait le maître, et leur donne des noms rationnels. Christophe Colomb, né sur les bords de cette Méditerranée, naumachie des anciens, où tant de combats acharnés ont détruit tant de peuples et de civilisations mères de la nôtre pour aller avec le secours des Celt-Ibériens, et les traditions, j'allais dire *innées* de Gênes, sa patrie et des Phéniciens Etrusques, découvrir mais non conquérir tout un monde lointain, ne pouvait avoir le bonheur, dans la courte durée de la vie humaine, de visiter et d'observer assez les rivages, les grands fleuves, et les montagnes de l'intérieur de l'Amérique pour les bien décrire par une épithète.

Les conquêtes des Phéniciens, par la Méditerranée, *route* de grande communication de l'Orient et de l'Occient, ont peut-être demandé des siècles. Rien ne s'oppose à cette hypothèse, puisque leur langue, née en Chaldée, est la plus vieille de l'Europe, et, celà admis, on a le droit de, leur attribuer les monuments mégalithiques de l'Afrique, de l'Espagne des Gaules, de leurs îles,

et de l'Amérique même comme étant les monuments ou commémoratifs, ou religieux ou funébres de leurs colons, et les bornes militaires de leur marche partout triomphante.

C'est, je crois, la meilleure solution à donner à l'énigme de ces mystérieux monuments.

A ce propos, l'agglomération si considérable à l'origine de 1200 monolithes à *Carnac* (*carn* signifie en Irlandais autel, monceau de pierres, et aussi *chair*, celà dénote des autels sacrificatoires), leur disposition, jadis régulière en quinconce, m'a suggéré une idée que je vous soumets tout bas, car j'ai peur qu'elle ne paraisse singulière.

Carnac a pu être choisi près de la mer, comme Karnac près du Nil, pour être un centre religieux important, un but sacré de pélerinages périodiques, et de rendez-vous commun international, non seulement de la Grande Bretagne et des îles de l'Ouest, car pour établir un point de contact avec les colléges druidiques des îles de l'Ouest et celui si célèbre de *Lon-Dun* (ville des vaisseaux), on eut choisi le cap Grinez, près Calais; mais aussi pour établir un point d'arrivage plus facile à atteindre que par terre pour tous les corréligionnaires de l'Etrurie, du Portugal, de l'Espagne avec Cadix grand entrepôt commercial sur l'Océan des Phéniciens, et des côtes sud et ouest de la Gaule.

Chartres aussi, (Chartres vient de *carn)* y envoyait des pélerins et son sacerdoce.

Je n'exagère pas en disant que les landes de Carnac ont dû recevoir périodiquement la plus grande et la plus curieuse population de pélerins aussi bien que la Mecque. La ville voisine ne pouvait abriter une semblable multitude. Il y a-t-il folie à penser qu'en telle circonstance prévue, outre les autels sacrificatoires ou non, et ceux où l'on allumait et nourrissait des feux en l'honneur de Baal ou Belus, culte commun aux Phéniciens de Syrie, d'Etrurie et d'Irlande, (où il y en a des vestiges dans certaines coutumes), les douze cents blocs de Carnac aient été alignés, soit pour former des avenues couvertes pour les processions, usage d'une extrême antiquité, soit pour former un sanctuaire couvert destiné au sacerdoce international?

Quelques branches d'arbres des forêts voisines pouvaient suffire, avec des voiles des pélerins d'outremer à former un immense

enclos couvert. Je le comprends bien depuis que j'ai vu les chaumières élevées dans les ruines de Baalbec recouvertes, en terrasse, simplement de quelques branches de palmiers et de ciment séché au soleil. Vous mêmes, vous le savez, les châlets de l'Helvétie, cette transition de la tente ou de la hutte sauvage aux maisons à poste fixe et aux palais à balcons, ont une toiture faite en un jour et dont quelques éclats de roc suffisent à fixer les traverses.

Comme les noms des localités des deux Amériques révèlent la langue et la nationalité de leurs conquérants, ceux du ouest Europe indiquent la marche des invasions et leurs peuples. Suivons donc encore les Phéniciens, à cette trace :

Barlengas, petit groupe d'îles dangereuses, au nord du Tage, vient de *barr* mort ou destruction, et *longa,* de vaisseaux, ils révèlent un drame maritime.

Londobris, *long* vaisseau, *do* de, *bris* naufrage, c.-à-d. naufrage des vaisseaux.

Toutes les côtes escarpées dont les noms ont la terminaison *briga*, comme Abobriga, Celtobriga, Talabriga,, Coimbriga, Lacobriga, Cetobriga, et dautres, dérivent du Phénicien *briogac*, montueux, qui se prononce bréga.

Lacetani, de *laié* lait, *o* de, *tana* pays; le pays du lait.

Cosetani, de *cos* fissure ou ravin, *o* de, *tana* pays; le pays des ravins.

Varetani, de *fear* herbe; pays des herbages.

Edetani, de *eld* bétail; pays des troupeaux.

Contestani, de *ceañ* têtes, *teas* chaudes ou sud; c.-à-d. le pays des montagnes brûlantes, ou du sud.

Celtici, les *Gaels* ou Celtes.

Lusitani, de *luis* fleurs; le pays des fleurs.

Astures, de *as* torrent, montagne, ou cascade, et *tir* pays; le pays des torrents, les Asturies.

La *Bidassoa* vient de *bod* fruit, *as* torrent, *ua* pays.

La *Balota,* de *barr* mort, *lotaè* blessant.

La *Deva* vient de *diaman*, la pure.

Estorio de *eas* cataracte, cascade.

Le *Guadalquivir* ou *Bœtis*, de *belt*, double, c'est-à-dire, qui se

divise en deux branches. Je m'arrête pour ne pas fatiguer votre attention d'une longue nomenclature.

— Soit! dira-t-on, la signification de ces noms propres donnée par la langue celtique est satisfaisante; mais il vous reste à prouver que cette langue certainement fort ancienne est vraiment la langue Phénicienne, celle de ces premiers explorateurs de la *grande mer*.

— Réponse : C'est ce que prouve le peuple Irlandais, en donnant, dans sa langue actuelle, non seulement l'étymologie de son propre nom, et de ceux de la Grande-Bretagne et des Gaules, mais de ceux même de la patrie des Phéniciens.

Tyr signifie *la ville* par excellence, comme on nomme simplement l'École, l'École Polytechnique, et comme en Celtique *Lourver* la tour, voulait dire la fortereresse royale la plus importante dont relevaient tous les fiefs nobles. Dans toute l'Angleterre ont dit encore The Tower, et non The London Tower.

Palmyre signifie le palais du plaisir, de *palas* et *mire*.

Tadmor, c'est le grand palais de *talg*, maison ou palais, et *mor* grand.

Sidon ou Saïda vient de *salda*, siège ou site, ce fut le premier siège de l'autorité Phénicienne.

Les Phéniciens, pionniers de l'Occident, découvrirent le fer *luisant*, comme l'appelle la Bible. Leurs grands travaux de mines ont laissé des traces visibles encore dans les îles Britanniques dont ils nomment la première *Eire*, (et non *Érin*, génitif de *Eire*). *Iar* signifie l'ouest; *Eire-Land* ou Ireland, l'Irlande signifie donc l'île de l'Ouest. On retrouve ce mot dans *Iar conact*, c.-à-d. West Connaught, et *Iar-Mumala*, West Munster.

Ils avaient appelé *Ierne* un promontoire de la côte ouest de l'Espagne, et la rivière à ses pieds. Aucune nation n'a de mots semblables pour exprimer Ouest.

Les Grecs ne connurent jamais de vue les îles Britanniques. Ils savaient seulement que l'étain en venait à leurs marchés par l'entremise des marins de *Massillia*, Marseille, où plus tard cet étain fut porté à travers la Gaule pour éviter la circumnavigation par le chauve Gibraltar.

Les noms donnés aux rivières d'Irlande et d'Albion dont la population primitive n'a laissé à l'histoire que son nom, les

Guadhiliens sont, comme ceux d'Espagne, et ceux donnés en Gaule, des témoignages irrécusables de l'occupation Phénicienne; puisque les mêmes colons Phéniciens d'Irlande en trouvent les vestiges évidents dans les noms modernes de la plus grande partie de leurs rivières, et de leurs localités.

Cette remarque très-tardive, hélas! à savoir que les fleuves, les mers et les montagnes ne changent pas de nom, comme les cités, les royaumes, et tous les ouvrages de l'homme a ouvert la voie à mille découvertes importantes pour la recherche des origines.

Les racines des noms de localités prouvent que les populations des Gaules du temps de César ont la même origine Phénicienne que celles des îles Britanniques. A l'appui de cette assertion, voici quelques noms des tribus citées par César, avec leurs étymologies celtiques.

Œdui, ou Hedui vient de *Aed* Hughes, nom d'homme et aussi *œil*, homme observateur. *Ua* signifie descendants, *aied* de Hugues.

Ambrones, tribu Helvétique, *am* peuple, *broin* montagne; tribu montagnarde.

Arverni, *ar* labourage, *fearn* fermiers ; les Auvergnats.

Aulerci, *all* grand, *learg* plaine. Les tribus des plaines de Chartres étaient les *Aulerci Cenomani*, *cean* chef, *o* de, *main* héros. Les *Aulerci Euberovices* étaient les descendants d'Éber ou Héber : *Aulerci Brannovices*, descendants de Bran, *all* grand, *learg* plaine; habitants des plaines de la Champagne.

Bajocasses, de *bagac* soldats, *cos* ou *cas* à pied; tribu de Caen.

Bituriges Cubi, de *baiter* eau, *reig* plaine ouverte, *cuibe* bêche ; peuple des plaines humides et labourées des bords de la Loire.

Carnutes, *carn* autel, *nuald* nouveau. Chartres fut un nouveau centre de réunion annuelle des Druides pour les affaires religieuses et juridiques, lorsque les Gaels devinrent très-nombreux en Gaule celtique et cessèrent d'en référer aux Druides d'Irlande et de Grande-Bretagne.

Corispiti, *cor* district, *is* sous, *beit* hêtres ; bois de hêtres.

Curiosolites, de *cuire* abondante, *solatas* provision; pays riche en provisions (l'Ille-et-Vilaine).

Euborovices, *Eber mic* enfants, descendants du patriarche des Gaules Heber.

Helvetii, de *ell* multitude, ou tribu nombreuse, et *feit* forte de corps.

Mandubri, de *maon* héros, *dub* noir, *bri* montagne ; les héros de la montagne aux cheveux noirs. (*Mac-Mahon* signifie fils de héros).

Nannetes, de *nan* les, *neit* guerriers.

Osismi, de *uas* noble, *mait* illustre, (au nord des côtes de Bretagne).

Pictones, de *Pieldac* lance, lanciers. Autre étymologie : *Biktich* ou *Piktich* pillards. Les Poitevins, et les Pictes de la frontière de Calédonie.

Ruteni, de *ruta* tribu, *ine* mille.

Rhedones, de *reid* plaine, *aban* rivière. Les plaines de la Vilaina.

Santones, de *san* ancien, *tan* pays; ou *sant* sacrée, *aban* rivière.

Sequani, de *sgeanac*, impétueux.

Unelli, de *ua* dérivés de *Nel*, le grand chef *O Neil*.

Veneti, de *fan* falaise, *neit* combat.

Viducasses, de *fadad*, feu ardent, et *cas* ou *cos* pied ; fantassins armés d'un moyeu d'ignition.

En Serbie et Valachie, les soldats envoyés en message ont une mèche enroulée à une jambe comme le serpent d'Euridice, au moment de se coucher pour se reposer et s'endormir, ils l'allument en en déroulent une certaine longueur proportionnée aux heures de sommeil qu'ils veulent s'accorder, pour que le contact de la flamme les réveille à temps voulu.

Acquitani, de *Oicę* la mer, *tana* pays. Le pays sur les mers c'est-à-dire entre l'Atlantique et la Méditerrannée.

Allobroges, de *all* grand, *bruogaide* mangeur.

Cadurci, de *caid* rocher, et *oice* eau, tribu de la rivière rocheuse, la Garonne.

Remarque importante, le nom des Eduens, descendants de Hughes, celui des Euberovices, descendants de Heber, celui des Unolli, descendants des O'Neill's prouvent que les colons et conquérants de la Gaule celtique sont venus des îles Britanniques.

En effet, les historiens irlandais établissent que Golamb ou Milesius, le grand chef des Gaëls dans leur invasion de l'Irlande, le patriarche et l'ancêtre de leurs rois, eut trois fils, *Heber*, *Heremon* et *Sr*, auxquels se rattache l'origine des plus grandes familles

du pays. Les O'Neill, O'Brien, O'Conor, Mac-Murrough, sont les descendants des Neill, Brien, Conor et Murrough, à la façon des Ben-Reuben, Levi, Juda, Benjamin et autres noms hébreux, cananéens, édomites et arabes. Le nom même de Gaël (brave) dérive de celui d'un de leurs grands chefs Gaohil, prononcé gaël, fils de Niul, fils de Phénius Farsa, ancêtre de Milésius.

York, capitale des Brigantes, *Eberovicum* anciennement, se rattache aux *Eberovices*. Le nom de *Sr* se retrouve dans celui des *Silures* (semence de *Sr*) et des Ordovices (enfants de *Sr*).

La Seine est la rivière gelée aisément ; *seac* gelée, *aban* rivière.

La Marne, la rivière mère, *matair* mère, *aban* rivière.

L'Oise, la petite rivière, de *nisge* eau, anciennement Scauna.

Liger, la Loire, de *linsgad* lent.

Le Rhin, de *rig* roi ou chef.

Le Rhône, de *roid* rapide.

La Garonne vient de *garb* rude.

Lemanus, lac et rivière, de *leam* bateau, et *aban* rivière.

La Vilaine qui a son embouchure sur l'Océan : de *uile* port, et *aban* rivière.

Tous ces noms, et j'en passe, montrent, ainsi expliqués, que les peuples qui les ont donnés si particulièrement descriptifs parlaient la langue celtique c'est-à-dire phénicienne, comme les noms de l'Amérique révèlent les races anglo-saxonne, française, espagnole et portugaise qui, tour à tour, ont abordé ses rivages, occupé et colonisé ses territoires, séjours de peuplades sauvages se dévorant entre elles, et facilement subjuguées par l'étranger.

Isaac Taylor dans son remarquable ouvrage, *Words and Places*, donne aussi des séries de noms commémoratifs des Celtes recueillis et commentés avec la sagacité et la patience d'un Bénédictin.

Les noms de princes et de chefs sont aussi caractéristiques que les surnoms de guerre des Indiens et des soldats des croisades.

Ce seul fait que la Grande-Bretagne était plus civilisée que le continent Celte. au temps de César (c'est lui qui le dit) et aussi son centre religieux, comme la Mecque l'est pour les Musulmans, dénote qu'elle fut civilisée avant les Gaules. Tout se faisait par le sacerdoce dans l'antiquité. Carnac que je considère comme un collège ou une ville sainte druidique a dû précéder Chartres. C'est

constaté par la signification même de ce nom. Chartres signifie nouvel autel ou sanctuaire.

Un autel votif a été trouvé à Colchester (Essex) avec cette inscription : *Olation du grand prêtre à l'Hercule Tyrien*

L'Hercule des Gaulois et celui des Phéniciens ne font qu'un.

Dès que l'Espagne et le Portugal furent occupés par les Phéniciens, ils lui donnèrent un gouverneur appelé *Sarcul* c'est-à-dire gouverneur de l'Ouest, nom de la fonction publique, comme Vercingétorix, probablement, et non de l'individu. Différents personnages portèrent ce titre, et leurs exploits réunis et consécutifs attribués à un seul homme par les Grecs, donneront lieu aux poètes de composer la légende Herculéenne, et au sacerdoce d'en faire un demi-dieu.

Strabon, Appian, Diodore, Arrien et Philostrate constatent qu'un temple fut élevé à Hercule au roc de Gibraltar. Strabon en donne le motif : « Hercule bâtit diverses cités sur ces rivages, et vainquit les deux géants Albion et Iarna (la Bretagne et l'Irlanne), et en chassa les Fribolges ou Fearbolg (Balg signifie un sac de cuir, et aussi bateau; les bateaux des Belges étaient faits d'une légère carcasse d'osier tendue de cuir).

Hercule fut vénéré en Bretagne, sous le nom d'Oginius et un promontoire y portait son nom. Il était représenté en vieillard enchainant les cœurs par son éloquence qui était figurée par des chaines d'or fixées d'une part à sa langue, et de l'autre aux oreilles des auditeurs dans l'extase. Il portait une massue à sa droite, un arc bandé à sa gauche. Lucain en vit et en décrivit une image au IIe siècle.

Le mot irlandais *ogam*, écriture et langage secret, semble correspondre à Oginius.

Cette origine du culte rendu à Hercule ne détruit pas les autres exploits qui lui furent attribués par les Grecs pour en faire un autre Samson.

L'orgueil national s'est souvent affublé des grandeurs qui ne lui appartenaient pas. Les peuples modernes se disputent encore la gloire de certaines découvertes scientifiques.

On le voit donc, la conquête du Ouest-Europe a pu se faire par le génie de grands hommes, les *Sar-culs*, plutôt que par la violence des armes. Celà m'expliquerait comment tous les Gaëls restèrent

fidèles à la mère-patrie jusqu'à sa ruine, à ce point qu'Annibal, entrant en Italie, pour écraser Rome, les trouva sur ses pas prêts à le suivre comme ses alliés naturels.

Le géant Geryon personnifie le peuple des bords de la Garonne dompté par les *Sarculs*. Ces Sarculs, en imitant leur mère-patrie devenue démocratique, constituèrent tout le Ouest-Europe en confédération de clans commandés par des chefs électifs. Les rois d'Irlande étaient électifs, comme nos *brenns*. Le gouvernement de Carthage était oligarchique, comme l'a été celui de Venise fondée par les Celtes. L'intelligence des inscriptions étrusques et carthaginoises donnée par la langue irlandaise, peut fournir d'utiles et nouveaux renseignements sur l'histoire de ces gouvernements républicains.

Cette étude sort de mon cadre. D'autre part, M. Henri Martin a trop bien analysé l'état social des Gaules pour qu'il reste rien d'essentiel à dire après lui.

La similitude des deux religions confirme toutes les preuves d'identité des deux grands peuples, nos aïeux, rassemblés dans cette étude. Les Celtes et les Phéniciens adoraient Baal, Moloch, Thammus, Astaroth, Chium, Rempham et Dagon, et faisaient des sacrifices humains, par le feu, dans des bois sacrés.

Hérodote, Stabon, et Denis Périégite sont d'accord sur la provenance des Phéniciens descendants des Erythréens, et colonie des Chaldéens sur le Golfe Persique. Cet aperçu à vol d'oiseau sur les mers et le continent européen sillonnés par nos glorieux ancêtres, l'ordre admirable et l'itinéraire de leur conquête successive et séculaire, dont les noms écrits sur le front des montagne, le cours des fleuves, et les promontoires de l'Europe annoncent la gloire utile et éternelle, peuvent suffire à établir notre parenté morale.

Sans avoir le magnifique langage de Victor Hugo, qui appelle Paris *la Capitale des Peuples*, au lendemain même de sa défaite, dans l'*Année terrible*. — On ne peut qu'applaudir aux hardiesses et au patriotisme enthousiaste du génie, — je pourrais donc appeler déjà Tyr et Sidon les capitales, les métropoles des colonies Celto-Phéniciennes,

De ces cités, détruites par Alexandre, dans un long siège digne d'un autre Homère, seule, Carthage reste encore debout sur le

rivage où la France ensanglantée tient ferme le drapeau de la civilisation moderne et de la liberté universelle, depuis la chute du croissant. Les Etrusques avec Nerfé (Minerve), pour madone, pour étoile du matin et des mers — admirable et secret dessin de la Providence — vont civiliser l'Ire-Land comme l'Ouest-Europe presque entier, et meurent écrasés dans l'Italie, *It-Talam*, terre d'agriculture par eux défrichée. Mais quand les Romains, brutaux et ignorants sacriléges destructeurs de tous les marmoréens sanctuaires, du génie moral et des arts de la Grèce, tombent enfin sous le poids de leurs dépouilles, de leurs vices, de leurs crimes, et des malédictions universelles, sans qu'un seul peuple se lève, proteste, et combatte pour sauver l'empire infâme dans sa pourpre, spectacle inattendu pour nous, mortels à courte vue, c'est aux martyrs, enfin délivrés par la mort des bourreaux de l'humanité révoltée, c'est aux colons oubliés, méconnus et spoliés de la race sémitique, oui, c'est aux Celtes qu'ils portèrent la déesse de la sagesse sur leurs navires, dans les brumes des mers et de l'ignorance barbare, que le Père Celeste a confié le drapeau de la foi à défendre dans l'ouest, et sur les débris des autels païens de tout l'Occident. Bien plus, Rome est devenue la Sidon et la Sion moderne et la Papauté a eu son trône pendant mille années dans cet It-Talam, héritière des gloires antiques et mère des chrétiens.

Tous les empires déchus et déshonorés ne sont rien, avec leurs gloires militaires, auprès des bienfaits séculaires des nations celtiques, et des indicibles malheurs de leur patrie, l'Europe occidentale, l'Irlande et les Gaules défrichées aussi par eux. Je l'ai dit, dès le début de cette étude, renoncer à la race sémitique, c'est troubler tous les souvenirs, effacer tout le prestige, arracher tous les fruits de l'instruction classique donnée à l'enfance jusqu'à notre époque.

Je crois donc important de citer maintenant comme dernières preuves de nos origines phéniciennes les monuments lapidaires ou écrits, les médailles, les monnaies, les rares débris de textes anciens, et ce qui, dans les deux religions, confirme les assertions contenues dans le présent mémoire. Ce sera l'objet d'une seconde partie.

Qu'il me soit permis de le dire; bien que j'appartienne à une

famille irlandaise et dont le berceau est voisin de la côte où abordèrent les Phéniciens en Irlande, mes études de prédilection sur les Celtes ne m'ont entraîné à aucune partialité. Je ne vois dans ce travail qu'une vérité historique à rétablir, et qui, reconnue enfin, peut donner une impulsion nouvelle à la recherche et à l'étude des monuments de l'Etrurie, et même du Mexique dont l'origine orientale est déjà à demi révélée par divers emblèmes religieux des ruines splendides de Palenque.

Puissent la République Française, amie de la science, et maîtresse du nord de l'Afrique, occupé si longtemps par les Phéniciens, et le roi d'Italie, Mécènes éclairé, reprendre en main la pioche des archéologues! Que de tombes antiques et d'hypogées sont encore inexplorés! Que de villes fameuses sont oubliées, et gisent dans les Maremmes, sous les eaux stagnantes et pestilentielles, image frappante des erreurs accumulées sur l'histoire de nos origines nationales.

MÉDAILLES

CORROBORANT LE RÉCIT DES TABLES EUGUBINES

La recherche de la vérité dans tout procès exige des preuves morales et des preuves matérielles. Or, les tables Eugubines, outre la clarté de leur texte expliqué par la langue irlandaise, sont d'une telle authenticité de provenance, ayant été découvertes plus de deux mille ans après leur érection sur le lieu même où elles furent érigées, qu'elles satisfont pleinement à cette condition. Cependant il était bon de corroborer le récit de la découverte de l'Irlande par les Etrusco-Phéniciens par quelques monuments également authentiques: sir W. Betham l'a fait avec bonheur, en mentionnant diverses médailles commémoratives de ce grand évènement qui sont au musée Kircheriano à Rome, médailles an-

tiques coulées et non frappées, et trouvées en Toscane, siège principal de la domination étrusque comme l'indique si clairement son nom. Toscane vient de *tur cean*, *tur* principale ou première, *cean* tête.

La médaille ou monnaie n° 1 représente une figure à double face, image du vaisseau, et non pas de Janus, et symbole de l'aller et retour. Cette figure est surmontée d'un couvre-chef pointu et métallique, en forme de bouclier, pour dénoter, soit la protection contre les mauvais temps, soit la proue du navire. Le revers porte les mots suivants **BELATRI**, de nuit et de jour, *be* nuit, *la* jour, *tri* à travers. Au centre, sont une massue, symbole de la force, ou du pouvoir d'Hercule, ou plutôt des *Iarculls* (gouverneurs de l'ouest) et, à coté d'elle, une sorte d'aiguille tournée vers le nord.

La figure 2 représente, d'un coté, la nuit figurée par le croissant de la lune, les pointes en bas et quatre étoiles aux points cardinaux avec cette inscription **IOVINI**. Au centre est une aiguille en relief dans la direction de l'étoile polaire, pour indiquer la marche du navire, du cap Ortégal à l'Irlande.

Cette inscription **IOVINI** se retrouve répétée dans les tables engubines avec ces légères différences d'orthographe **IIOVINA**, **IIOVINI** et **IOVINI**, et signifie littéralement *ud be i na, par science jour et nuit dans*, la science de naviguer jour et nuit.

La figure 3 porte la même inscription que la précédente, et un billot pour enrouler les cordages des haubans. Le revers représente la coque d'un navire entre deux étoilles au-dessus d'un croissant ou d'un C signe de la valeur de cette monnaie. Les Etrusques comptaient par lettres et les Romains ont adopté leurs caractères même pour chiffrer.

La figure 4 porte aussi l'inscription *Iovini* déjà citée. Le revers représente une pince de forgeron, outre quatre globules signes de la valeur monétaire. L'autre côté est ornée d'une corne d'abondance d'où sort un objet difficile à reconnaître, mais qui, comme la pince de forgeron, peut avoir rapport au travail et au commerce de l'étain de l'Irlande.

Les Romains prirent *Iovini* pour le nom d'un dieu étrusque. De là leur acclamation **IO PEAN** en son honneur.

La tête du n° 5 a aussi l'inscription ci-dessus, qui se retrouve

dans les tables engubines, une corne d'abondance et un croissant. Le revers est orné d'un beau casque *à la Minerve*. Nous l'avons vu, Minerve n'est qu'un pastiche de Nerfé.

Les monnaies nos 6, 7 et 8 portent sur le droit, une inscription qui se retrouve également dans les tables engubines *tuat e re*, traduction : du prolifique nord.

L'aigle à la patte levée du n° 8 peut être un signe de la conquête, et la corne d'abondance chargée de fruits le symbole de la fécondité du pays conquis. — Mais direz-vous, peut-être, le vaisseau phénicien d'Ortégal n'est pas le seul qui ait navigué vers le nord, avant notre ère. Phitéas, de Marseille, presque contemporain d'Aristote franchit les colonnes d'Hercules et visita la Grande Bretagne, *Seeland* et la Baltique. — Les colonnes d'Hercules étaient nommées par les Phéniciens bien avant Pithéas, Aristote vivait en 384 seulement avant notre ère,et Marseille ne date que de six siècles avant notre ère. Les tables eugubines sont plus anciennes.

La bête fauve du n° 7 qui a une lyre au revers peut figurer la barbarie contrastant avec la civilisation apportée par les Etrusques, et symbolisée par la lyre.

La main garnie du ceste, n° 8, peut figurer les combats du pugilat si longtemps dans les mœurs de nos voisins d'outre-manche.

La grenouille du n° 9 peut rappeler la quantité remarquable de cet amphibie *(à Carne)* qui pullule encore d'une manière extraordinaire à l'île de Jersey au point d'étonner tous les étrangers,

Le gland du n° 10 est une production abondante du pays découvert. Ces dernières interprétations sont de simples conjectures, mais une autre monnaie ayant une tête d'Hermès à coiffure ailée, et, au revers, un hibou, avec cette épigraphe *be ite ra, ailes de nuit* symbolise bien le voyage nocturne à Carne.

Cela donne en même temps la raison de la dédicace du hibou à Nerfé *(Minerve)*, patronne des marins. Les ailes sont le symbole des voiles phéniciennes volant de jour et de nuit, comme le hibou, jusqu'à l'*Ire-land* (terre de l'ouest.) (1).

Betham voit dans la corne d'abondance chargée de fruits un signe de la fécondité de l'île conquise, mais il me semble plutôt

(1) Quelle meilleure raison a-t-on donnée de la dédicace du hibou à Minerve?...

être une oblation offerte à Minerve considérée surtout en Italie comme déesse de l'agriculture sous le nom de Palès.

Cette même divinité avait des fonctions analogues en Égypte sous le nom de Neith. Il y a peu de différence entre *Neith* et *Nerve* ou *Nerfe*, si l'on considère que la vraie prononciation de ces mots par les anciens nous est inconnue.

Remarquons-le, sans trop digresser : Diodore de Sicile nous enseigne que le peuple Athénien et sa religion provenaient de Saïs, ville de la Basse Egypte ; d'autre part les Grecs empruntèrent leur alphabet aux Phéniciens, enfin le *th* de la langue anglaise correspond au Θ des Grecs, et M. Émile Chasles a trouvé — travail bénédictin de fort longue haleine — les lois de la prononciation anglaise dans le grec, chose des plus imprévues. On voit donc quelle large part ont les Phéniciens dans l'origine des langues de l'Occident.

Autre remarque, la lyre figurée sur le revers de la pièce de monnaie n° 7 avec un croissant à sa gauche est aussi un attribut de *Nerfe (Minerve)* qui, première promotrice des arts, apprit à à en jouer. Quel que soit le voile sombre jeté par la mythologie sur les origines de la civilisation, on le voit donc : c'est une femme de génie divinisée pour les bienfaits publics qui en a été le premier apotre. Sous le nom de Themis, elle rend la justice et fait jaillir de terre l'olivier symbole de la paix. Elle règle et personnifie l'ordre public, sous le nom de Palès en Italie, de Pallas en Orient, de Neith en Egypte, et, vierge éternelle, demeure la reine du monde moral. On a peine à comprendre comment les anciens, adorateurs fervents d'une aussi pure divinité, ont pu méconnaître les nobles aspirations de la femme, et la laisser croupir dans l'abaissement et la servitude, à Athènes même, cette patrie de l'idéal.

Cette Minerve, madone des matelots Phéniciens, à la proue du navire aventureux qui, le premier, sortit du port d'Ortegal pour s'enfoncer dans les brumes du nord, d'où surgit la *Roche Noire, Tuscar-Rock,* reste encore dans le christianisme, si austère dans sa doctrine, le divin symbole de l'Art. Quels que soient les noms, les attributs et les cultes de la divinité, l'humanité est unanime, dans tous les siècles, pour reconnaître l'existence de *Puissances* et de *Dominations* célestes, promotrices des âmes, et maîtresses de ses

destinées. La sainte Irlande, avec ses germes de vie morale est restée poétique et pieuse (comme tous les peuples Celtes) dans son long et injuste martyre.

Voici, fig. 11, un croquis du cap Ortegal qui, vu du nord, offre l'aspect de trois coteaux, comme le dit son nom, et fig. 12, la côte du comté de Wexford, point d'arrivée des Etrusco-Phéniciens.

Je ne sais si les côtes de la mer Caspienne offre dans leurs noms des témoignages plus frappants des origines de la civilisation de l'Occident...

Conclusion de cette courte étude numismatique importante à retenir : avec le dialecte phénicien encore en usage en Irlande, mort et oublié depuis deux mille ans sur le continent Européen, sauf en Bretagne, où son écriture est inconnue, on peut traduire des légendes et inscriptions, que Spanheim, Bochart, Gebelen, avec l'hébreu, et les savants d'Allemagne et d'Italie, avec leurs lunettes grecques ou latines, ont vainement tenté d'expliquer jusqu'à ce jour.

La raison majeure de ce phénomène est dans ce fait si connu, et si exceptionnel : la langue comme la religion des Hébreux est restée immuable, inaltérable, celle des Phéniciens, nomades des mers, s'est transformée dans les contacts intimes et séculaires de leurs colonies en Asie, en Afrique et en Europe ;

Si l'on admet que la longue des conquérants colons et civilisateurs d'un pays s'impose aux vaincus, comme nous en voyons un exemple si frappant, depuis un siècle, dans l'Amérique envahie par la race Anglo-Saxonne, et baptise les localités par eux occupées de noms propres tirés de leur propre langue, les racines des noms du Ouest-Europe et de l'Océan même *(Olche)* et la langue Celtique proclament les Phéniciens comme nos premiers aïeux, habitants nomades de la Chaldée au sortir de l'arche et du déluge, — *N'est-ce pas assez remonter au déluge ?...* — et par conséquent aussi vieux que les Aryens qu'on veut faire leurs aînés.

LA BOUSSOLE CHEZ LES PHÉNICIENS

J'achève cette première partie de mon plaidoyer en faveur des Phéniciens en vous soumettant un croquis du compas de marine (fig. 13 et 14) trouvé en Etrurie, sculpté sur une pierre tombale, et celui d'une autre rose des vents, coulée en bronze, monument étrusque aussi, conservé au musée de Florence (fig. 15).

De telles preuves à l'appui d'une théorie si importante méritent d'autant plus l'attention, que Betham, le savant Betham, est seulement annoncé dans le dictionnaire universel de Dezobry comme ayant *imaginé* la découverte de l'Irlande par les Phéniciens et leur ayant attribué l'usage de la boussole.

Les figures 13 et 14 représentent les deux extrémités d'un sarcophage (sans doute celui de quelque marin célèbre). Sur la première, la rose des vents est sculptée sur une sorte d'écaille, entre deux boucliers qui peuvent figurer la sécurité donnée au navire par le compas de marine, ou bien que le pilote ou navigateur inhumé dans le sarcophage appartenait à la marine militaire.

Sur le numéro 14 est sculptée, debout sous une niche en plein ceintre, entre deux boucliers semblables, une figure coiffée d'une toque plate qui convient aux marins, et tenant en main un gouvernail.

Ce sarcophage était à Pérouze, il y a quarante ans, la propriété de la famille de Meniconi (1).

Le numéro 15 est la copie exacte de l'original mais moitié grandeur. La belle tête au centre du compas de marine est ailée et ceinte d'un serpent.

C'est celle de Nerfe à qui étaient consacrés le hibou et le serpent. Démosthènes disait insolemment : « Minerve aime à s'entourer de trois vilaines bêtes le hibou, le serpent et le peuple. » Les beaux parleurs ne sont pas toujours des hommes de cœur. Celui-là n'était qu'un lâche fuyant sur le champ de bataille.

---

(1) Il a été publié par Dempster, page 389, vol. 1.

La légende de ce bronze de Florence est en majuscules et en vieux caractères étrusques, et se lit de droite à gauche : la voici en caractères modernes, étrusques aussi, d'origine, mais dits romains (1).

tur be a u fal tur i sin mo al no i sut i al fal tur i do ra.

Traduction : Dans le voyage de nuit protection pour l'aller et le retour en faisant voile heureusement toujours par un temps clair, protection dans le voyage, dans la traversée.

Cette inscription me porte à croire que ce bronze représenant la tête de *Nerfe* est un *ex voto* qui fut offert à un temple de cette divinité, en Etrurie, par un marin pour la protection qu'il avait cru lui devoir dans certain voyage.

Quoi qu'il en soit, ces deux derniers monuments doivent être désormais ajoutés aux preuves de l'usage de la boussole chez les anciens.

Homère, décrivant les vaisseaux phéniciens, fait allusion à la pierre d'aimant en disant qu'ils semblent avoir une âme intelligente qui les dirige sur les mers sans routes tracées, et sans pilote.

La pierre d'aimant était appelée Heraclius, et considérée comme un présent d'Hercules à Apollon. Or Hercules est la personnification du navigateur phénicien, Apollon celle de l'étoile polaire. Les Chaldéens et les Arabes s'en servaient dans leurs vastes déserts, mers de sable. Les Chinois sous le règne de Ching Vang, plus de 1000 ans avant notre ère, en offrirent une en présent au roi de Cochinchine. Edward Clibborn, sous-bibliothécaire de l'Académie Royale Irlandaise possède (1840) un *Cylindre de Babylone* taillé dans une pierre d'aimant, et un autre de ces monuments représente un homme tenant en main un de ces cylindres suspendu à un fil.

Godfrey Higgins, dans son ouvrage sur les Druides celtes, dit : « Marco Paulo (1256-1323) a cru la boussole qu'il rapporta d'Orient une précieuse découverte, mais elle était connue en Europe avant

---

(1) Je ne vous la donne pas en petits caractères étrusques, c'est-à-dire celtiques en usage en Irlande, parce que nul imprimeur en France ne pourrait la reproduire.

lui, car Alonzo el Sabro, dans son célèbre Code promulgué en 1260, en fait ainsi mention : « comme les marins se guident dans « la nuit au moyen de l'aiguille aimantée *medium* de l'étoile polaire ; « ainsi les conseillers des rois devraient prendre pour guide la « justice. »

Jacobus Vitriacus, mort à Rome, en 1241, dit *l'aiguille* est nécessaire aux navigateurs sur les vastes mers. Vincent de Beauvais, mort en 1266, en fait aussi mention dans son *Speculum Doctrinale.*

Le savant Muller dans ses *Mélanges* dit que les Phéniciens cachaient le plus possible leur usage de la boussole. Cela peut expliquer sa perte temporaire en Occident.

Voici les inscriptions des plus explicites de Pérouze, gravées par colonnes comme les tables d'Ugubio.

TRADUCTION MOT A MOT

ETRUSQUE	IRLANDAIS
la r thi	la ar ti
rap li	reub li
thur m	tur am
na s	na ar
pe tr	bet at ar
la	la
au	an
ca i	ca r
thur m	tur am
na	na
se	se
rap li	reub li
ar	ar
thu	to
am na	am na
se	se
rap	rab
na i	na i

TRADUCTION ANGLAISE :

This power of steering in boisterous voyages, on the ocean, by night and day out and home over the ocean, enabled us when on the ocean to guide the rudder.

TRADUCTION FRANÇAISE :

Ce pouvoir de gouverner dans les orageux voyages sur l'Océan, de jour et de nuit, aller et retour, outre mer, nous permet en mer de guider le gouvernail.

Cette inscription est d'une authenticité hors de doute. C'est une voix sortant d'une tombe étrusque qui revendique l'usage et peut-être l'invention du compas de marine, car les mêmes besoins ont porté l'homme, en divers lointains pays, aux mêmes recherches et aux mêmes inventions. Nul ne peut prouver l'antériorité des Chinois dans la découverte importante du compas de marine. J'ai trouvé au *British Museum*, quelques objets de provenance et de manufacture chinoise, découverts dans les ruines du palais de Ninive : si ces objets ne sont pas une preuve de relations commerciales actives entre la Chaldée et l'extrême Orient, dans les temps reculés, ils peuvent être considérés, ce me semble, comme des présents de l'empereur de Chine au roi Assyrien, puisqu'ils ont été exhumés du palais de ce dernier. L'échange de riches ou ou utiles présents entre ces princes permet de supposer que la boussole fut un envoi du roi Ninivite au prince plus lointain, de beaucoup, du berceau du monde et de la montagne ou s'arrêta l'arche échappée au déluge, et portant dans son sein et dans sa construction les secrets de la navigation primitive, entre autres la pierre d'aimant.

APPENDICE

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (1)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
1	1	1	1
Pune	Pune	Phœnicians	Phéniciens
car ne	car na	to carn (the turn)	à Carne (le tour) (2)
s pe tur i e	is be tur i e	it is night voyage in it	c'est le voyage de nuit en elle
at i i er i e	at i i er i e	likewise in knowledge great in it	pareillement en sience grande en lui
a bi e ca te	a bi e ca ta	the being away how it is	le étant au large comment il est
na ra c lu m	na ra ac lr am	the going with water on the Ocean	la marche avec l'eau sur l'Océan
2	2	2	2
bor tus	bor tur	swelling at first	entraînante d'abord
cs tu c su na	ar do e ro na	it is to from this the	c'est à cause de ceci le
fet u	fad u	long way from	long trajet de
f ra t ru s per	fa ra at ro	cause moving likewise to go it is the sea	cause d'impulsion pareillement pour aller c'est la mer
at i i er i e	at i i er i e	also the knowledge great in it	aussi la science grande en lui
e u	e r	from this	de ceci
as um	ar om	it is lonely	il est solitaire (le trajet)
3	3	3	3
e su	e ro	from this	de ceci
na ra tu	na ra do	the going to	le aller a (le voyage)
be re	be re	night by the moon	la nuit, avec la lune
car na	car na	to carne	à Carne
s pe tur i e	is be tur i e	it is the night voyage in it	c'est le voyage de nuit en lui
at i i er i e	at i i er i e	also in knowledge great in it	aussi avec science grande en lui
a bi e ca ta	a bi e ca ta	the being away how it is	le étant au loin (le trajet) comment il est

(1) Les chiffres correspondent aux lignes des tables de bronze.

(2) J'ai donné l'explication de (le tour).

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
4	4	4	4
a iu	a ird	from day	depuis le jour
ur tu	ur do	the coast to	la côte a
fe fu re	fa	which under the moon	qui sous la lune
fet u	fad r	a long way	un grand trajet
pus se ne i per e tu	bor se na i bar e	the course of the tides from it is safe	le cours des marées de c'est sûr.
5	5	5	5
sa cre	sa ac re	the current with the moon	le courant avec la lune
iu be ba tre fum	ird be ba tref'om	day and night will be tronght with us	jour et nuit sera tout le chemin avec nous
pe rac cne	be ra cne	by night going favourable	de nuit allant favorablement
s pe tur e	ir be tur e	is the night voyage from	est le voyage de nuit de
pe ra cne	be rac cne	night going favourable	nuit avançant favorable
re s ta tu	re it ta do	the moon it is indeed to	la lune est vraiment au
6	6	6	6
iu b i e	iud be i e	day and night in it	jour et nuit en elle
u nu er i e tu sa c re	u no er ie do sa ac re	from then great to it in the current with the moon	dans le grand en lui dans le courant avec la lune
pel sa nu fet u	bel sa no fad u	mouth stream then far away from	bouche cours d'eau alors très loin de
ar bi u	ar bi u	steering being from	la navigation étant en avant
us ten tu	us tan do	and then to	et après au retour
7	7	7	7
Puni	Puni	Phœnicians	Phéniciens
fet u	fad u	far away	très loin
ta ses s	ta sas is	indeed safe it is	vraiment sûr c'est
p sni mu	be sm mo	night sailing happy	nuit faisant voile heureusement
ar e be ar bes	a re be ar ber	by the moon at night steering the course	avec la lune, la nuit, poursuivant de nuit sa course,
Pune purt i ius	Pune purt ti iud us	Phœnician to the port that day and	Phéniciens, à ce port à cette île

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
8	8	8	8
un nu	u no	from thence	et de là
su ru pes u t ru	so ro ber u at ro	this to go the course from also to go	de suivre le trajet de aussi de suivre
fet u	fad u	a long way	un long chemin
ti c am na	ti ca am na	to that which Ocean the	à cela que l'Océan le
iu be c	iud b i c	day and night in it	jour et la nuit en lui
ca pi re	ca bi re	whence being the moon	quand il y a la lune
9	9	9	9
pe ru	be ro	at night to go	de nuit aller du
pre be fet u	bre be fad u	the head land at night fur away	cap, la nuit, très-loin
a pe	a be	at night	la nuit
purt i u sur u	port iud sur u	the port in the from day	le port explorant de jour,
er us	er us	excellent and	excellent et
te tu	ta do	indeed to	vraiment
en u	er u	water by	par eau
cum a	com a	protection the	la protection
10	10	10	10
l tu cum a te	all do com a ta	always to protection the indeed	toujours la protection vraiment
pe sni mu	be sni mo	night sailing happy	heureux voyage de nuit
at tu	at do	likewise to	pareillement de
iu bi p	iud be bu	day and night in was	jour et de nuit c'était
u be per ac ne m	be bar a cne am	night sea by favourable ocean	sur favorable Océan
11	11	11	11
pe ra em fet u	be ra e am fad u	night going it ocean far away	nuit allant très loin
ar bi u	ar bi u	steering being from	la navigation étant à l'aller
us ten tu Puni	us tan do Puni	and then to Phœnician	et au retour, Phéniciens
fet u	fad u	far away	très loin
		also to like that	comme à cette
ath tu mar ti	at do mar ti		
af ru nu	ab ro no	river to go thon	rivière d'aller alors
12	12	12	12
pe ra cne	be ra cne	night going favourable	la nuit étant favorable

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
fet u	fad u	a long way	durant un long trajet
ar bi nus te tu	ar bi nor ta do	steering being known and also to it	la marche étant connue
fa si u	fa se i r	cause this in from	et aussi sa cause
pru ses et e	bro sas at e	very safe also it	il est aussi très sûr de
ar be i tu	ar be i do	steering night into	naviguer la nuit dans
13	13	13	13
pes a e	bes sa e	course of the stream it	le cours du courant est
fet u	fad u	far away	très loin
Puni	Puni	Phœnicians	Phéniciens
fet u	fad u	far away	très loin
t ra	at ra	likewise going	pareillement allant
ec bi	ac bi	with being	étant avec
na	na	the	le
fet u	fad u	far away	à grande distance
14	14	14	14
a se tus	a se tus	from this first	même en premier
pe ra cne	ber a cne	night going safely	le voyage de nuit est sûr
fet u	fad u	far away	pour très loin.
15	15	15	15
thun ti a	tonn ti a	the waves to that	Les vagues vont elles
ca t le	ca at le	whence again with	d'ou encore avec
tis al	tias al	the tides always	les marées toujours
s ta c as s	is ta ac as se	it is indeed with	c'est vraiment avec
es t	as ta	it is indeed	c'est vraiment
su me	so ma	this good	cela excellent
us ti te	us ti ta	and to that it is	quant à cela ; celà est.
16	16	16	16
an ter	an teor	the guiding sign (land mark)	le signal de
me n sa ru	ma en sa ro	good water current to go	courant d'eau pour avancer
ser si ar u	saor se i ar u	free this in this steering by	librement, faisant voile suivant
ther i i e i	teor i i e e	the guiding sign in knowledge it in	ce signal (cet indice) avec la connaissance de lui,
fa si u	fa se i r	cause this in from	cause ceci de poursuivre
ar fer tur	ar fear tur	steering the true voyage	en navigant le vrai chemin
ab is	ab is	to the river it is	jusqu'à la rivière

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
17	17	17	17
ar ser i at es	an saor i at ar	the free in the it is	libre dans le Océan *(1)*
me n s s ne	ma en se ir na	good water this it is the	bonne eau elle est
cur r s la s i u	co ar ir la re i u	which steering it is day this in from	que naviguant dans le jour de
fa si a	fa se i a	cause this in the	à cause des
tis i t	tias i at	tides in the also	maréos aussi sur les
thun ti a	tonn ti ta	waves to that the	vagues, cela
fer tu	flor tu	certain too	est certain aussi
18	18	18	18
ca t lu	ca at lu	whence also of water	d'où aussi en pleine eau
ar bi a	ar bi a	steering being from	naviguant de là, pour s'en aller de
s t ru th s la	is at ro at is la	it is again to go this likewise it is day	il faut suivre encore celà pareillement le jour
fle la	feie la	in day light	dans la lumière du jour
Pune	Pune	Phœnicians	Phéniciens
bi nu	bi no	being then	existant alors
sa lu	sa lu	a carrent of water	un courant d'eau
ma le tu	ma le di	good with to	bon (pour naviguer) avec
19	19	19	19
ma n t ra	ma an at na	good the increase	bonne la marche suivant la
th lu	at lu	moving increase of water	mouvante augmentation de l'eau,
bes c la	bes ac la	the course by day	dans son cours de jour (quotidien)
sna ta	sna ta	flowing indeed	c'est coulant
a sna ta	a sna ta	and from flowing it is	et s'écoulant
um en	o am en	from the Ocean waters	des flots de l'Océan.
fer tu	fear do	certain to	certaine
pir	bir	short	courte
a se	a se *(ou as se)*	from this	à cause de celà (est cette marche)
20	20	20	20
an ten tu	an tan do	the then to	Dans l'aller
e su nu	e so no	from this then	et le retourdonc
Puni	Puni	Phœnïcians	Phéniciens
fe i tu	fa i do	that in to	dans les *(flots)* de *(l'Océan)*,
thun te	tonn ta	te waves indeed	vraiment l'eau augmente
lu bi e	rud be i e	day and night in it	jour et nuit en lui
am pen tu	am ben do	the ocean bead to	la masse de l'Océan lors de

(1) Ce dernier mot me semble oublié dans l'original.

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
ca t lu	ca at lu	when increase of water	l'augmentation de l'eau
21	21	21	21
sa c re	sa ac re	the current with the moon	Le courant avec la lune
se ba cne	se ba cne	this will be favourable	celà sera favorable
pe t ru n i a per	be at ro na i a bar	in the night also to go in the sea	dans la nuit aussi d'aller en mer
na tin e	na tin e	the fire from	du feu (du phare) du
f ra t ru	fa ra at no	cause going also to go	cause du mouvement aussi aller
at i er iu	at i er iud	also in excellent in day	aussi dans excellent de jour,
e su nu	e so no	by this then	d'après ceci.
22	22	22	22
pe ra e	pe ra e	night going it	De nuit, s'avançant
fu tu	fu do	under to	au-dessous
ca t les	cat ar lar	whence also	aussi ceci parce que (danger)
su ba	so ba	this will be	ceci sera (la rivière)
tha th tu	ta at do	indeed also to	vraiment aussi à
23	23	23	23
fer us	fear us	certain and	certain et de
a plen i es	a blem i as	the harbour into it is	dans le port il est
pru ses i a	bro sas i a	very safe in the	très sûr, dans la rade de
car tu	car do	the turn to	le tour (Carne) (1) aussi
c re ma tre	ac re ma tre	with the moon good all the way	avec la lune bonne durant tout le trajet
a plen i a	a blem i a	to the harbour in the	au port, dans le
su ten t	so ton at	this then also	ceci alors aussi
24	24	24	24
u pe ru	u be ro	by night to go	De nuit marcher
ser i tu	saor i to	free in to	libre dedans
ar bi a	ar bi a	steering being from	navigation étant de
Puni	Puni	Phœnicians.	Phéniciens,
purt u bi tu	port u bi do	to port from being in to	au port, y allant ou en
pes ti ca tu	ber ti ca do	course to that whence to	venant course â cela quand aussi
arth re pu ra	at re bu ra	was going	par la lune était allant

(1) Le premier tour à gauhe fait dans la navigation.

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
25	25	25	25
tu	do	to	a
pus ti n	bor ti na	certain to that the	certain que le
ans i f	anoir i fa	now in cause	maintenant et cause
bi nu	bi nuad	being new	étant nouveau
nu bi s	no bi is	then being it is	alors étant c'est
ath tre pu ra	at tra bu ra	also through was going	aussi au travers était allant
tu	do	to	a
ti u	ti u	to that from	a cela de
Puni	Puni	Phœniciens	Phéniciens
ti u	ti u	to that from	à cela de
bi nu	bi no	being then	étant alors
26	26	26.	26
te i tu	ta i do	it is in to	c'est dans a
fer ba	flor ba	certain will be	certain sera
f re th tef	fa re at taib	under ther moon's increase the sea	sous l'accroissement de la lune la mer
fer tu	fear do	certain to	certain aussi
pu re	bu re	was the moon	était la lune
nu bi me	no bi ma	then being good	alors étant bon
fer es t	fear as ta	certain it is indeed	certain il est vraiment
c re ma t ru f	ac re ma at ro ab	with the moon' good again to go the river	avec la lune bon encore de suivre la rivière
27	27	27	27
su me l	so ma all	this good always	ceci bon toujours
fer tu	flor do	certain to	certain aussi
bes tis i a	bes tias i a	the course of the tides in the	le cours des marées dans la
be ru me	be ro ma	night to go good	nuit. Pour faire bonne
per sni mu mu	bar sni mo mo	sea sailing very happely	navigation très-heureusement
ca t les	ca at las	vhence also light	quand aussi jour
tu ba	do ba	that will be	cela sera
tef ra	tab ra	to sea going	pour aller en mer
28	28	28	28
ter ti	teor ti	the sign to that	L'indice de celà *(est)*
er us	er us	excellent and	excellent et
pru se ca tu	bro se ca do	much this which to	beaucoup cela qui
i sunt	i sund	in happiness	a en bonheur
c re ma t ru	ac re ma at ro	with the moon good also to go	avec la lune bon aussi de voyager
pru se c tu	bro se ca do	much this which to	beaucoup de cela (bonheur)
s t ru th s la	is at ro at is la	it is also to go again it is by day	c'est aussi à voyager de nouveau c'est de jour

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
29	29	29	29
ffc la	feic la	day light	jour lumière
ar be i tu	ar be i do	steering night in to	naviguant nuit dedans
ca t lu	ca at lu	whence again the water	d'où encore l'eau
purt u bi tu	port u bi do	port from or being to	port de ou étant à
am per i a	am bar i a	the ocean sea in the	l'Océan mer dans le
per sni th mu	bar sni at mo	sea sailing again safely	naviguant encore sûrement
a ses e ta	a sas e ta	from safe from indeed	de sauf de vraiment
30	30	30	30
Car ne	Car na	to Carne	à Carne (le tour)
per sni th mu	bar sni at mo	sea sailing happily	naviguer de nouveau heureusement
e en per sunt ra	e en bar sund ra	on the water of the sea pleasant by going	sur l'eau de la mer plaisant en allant
per sni th mu	bar sni at mo	sea sailing again happily	faisant voile de nouveau heureusement
su ba	so ba	this will be	celà sera
s pe n te a	su ba an ta a	it will be indeed from	celà sera vraiment au retour
31	31	31	31
per ten tu	bar tan do	the sea then to	la mer alors au
bes c les	bee ac les	the course with light	passage avec la lumière (le jour)
bu fet es	bu fad e is	was long it is	était long c'est
per sni th mu	bar sni at mo	sea sailing also happily	la navigation aussi heureusement
bes ti ca tu	bes ti ca do	the course to that whence to	la direction à celà d'ou à
ath tre pu ra	at tre bu ra	also through it was going	aussi à travers c'était allant
tu	do	to	à
32	32	32	32
arpel tu	ar be al do	steering all night to	naviguant toute la nuit
s ta ti ta tu	is ta ti ta do	it is indeed to that it is to	c'est vraiment à celà c'est à
su pa	so ba	this will be	cela sera
bus t ra	bos ta ra	certain it is going	certain c'est en allant
per s tu	bar is do	the sea it is to	la mer c'est à
i ef ru	i ab ro	in the river to go	dans la rivière aller
er us	er us	excellent and	excellent et
ma n i	ma an i	good the in	bon le dans
cu be i ta	co be i do	which night in to	que nuit dans

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
33	33	33	33
si i na m ar	se i na am ar	this in science the ocean navigating	ceci en science de naviguer sur l'océan
e tu	e do	from and to	de et a (aller et retour)
tu be	do be	by night	de nuit
re ca pi ru s	re ca bi ro is	the moon whence being to go it is	la lune d'où étant pour aller c'est
Pune	Pune	Phœnicians	Phéniciens
fer tu	flor do	certain to	certain aussi
fer ca	flor ca	certain whence	certain d ou
c la bla f	ac la bla ab	by day safe tho the river	de jour sains et saufs à la rivière
34	34	34	34
an fe th taf	an fa at taib	the cause also of the ocean	La cause aussi du oceanien
bes c lu	bes ac lu	course with water	courant avec l'eau
sna tu a sna tu	sna do a sna do	flowing to and flowing from	montante et descendante
u m en	u am en	on the ocean waters	sur les eaux de l'Océan
fer tu	flor do	certain to	certaine aussi
ca bi re	ca bi re	whence being the moon's	d'où étant (l'influence) de la lune
thun te	tonn ta	waves it is	vagues c'est
35	35	35	35
iu bi e bes ti ca	iud bi e bes ti	day being it in the course to	le jour durant pendant le trajet à
tu	ca do	that whence to	celà d'où à
pe t ru n i a per	ca at ro na i a	night also to go in the sea	nuit aussi pour aller par mer
tu	bar do	to	a
na ti na	na tiu a	the fire from	le phare de
f ra t ru	fa ra at ro	means going also to go	moyens de voyager aussi aller
at i i er i u	at i i er i u	likewise in knowledge great in from	pareillement dans la connaissance grande de
fer us	flor us	certain and	certain et
36	36	36	36
se ba cn is	se ba cne aro is	this will be favourable now	celà sera avantageux maintenant
per sni th mu	bar sni at mo	sea sailing also happily	naviguer aussi heureusement
per ta	bar ta	the sea indeed	par mer vraiment
s pi n ia	is be an i a	it is the night in the	c'est de nuit

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
i sunt	i sund	in pleasure	en plaisir
e la ble s	ac la bla is	with day safe it is	de jour sûr cela est
per sni th mu	bar sni at mo	sea sailing also happily	faire voile aussi heureusement.
37	37	37	37
bes c les	bes ac les	the course witht light	la traversée de jour
sna ta	sna ta	flowing to indeed	(naviguant) par flot montant
a sna ta	a sna ta	from flowing indeed	et descendant vraiment
se ba cni s	se ba cne ar is	this will be favourable now	ceci sera favorable désormais
s pi n i a ma	is be na i am	it is night in the ocean good	c'est dans la nuit et dans l'Océan bon
per si th mu	bar sni at mo	sea sailing also happily	naviguer aussi heureusement
bes ti ca tu	bes ti ca do	the course to that whence to	la course à cela d'ou a (dans le trajet là).
38	38	38	38
ath tre pu ra tu	at tre bu ra do	also through out was going to	aussi à travers était l'aller à
s pi na	is be i na	it is night in the	c'est nuit dans le
um tu	o am do	from the ocean and to	de le Océan et à
um ne	o am na	from ocean the	de Océan le
se ba cni	se ba cne	this will be favourable in	celà sera favorable dans
per sni th mu	bar sni at mo	sea sailing also happily	naviguant aussi heureusement
ma na f	ma na ab	good to the river	bon vers la rivière
e a sa	e a sa	it the current	est le courant
39	39	39	39
bu tu	bu do	was to	était aussi
a sa ma	a sa ma	the current good	bon le courant
cu ber tu	co bar do	which sea to	qui à la mer,
a sa co	a sa co	the stream which	le cours d'eau qui
bi nu	bi no	being then	étant alors
se ba cn i	se ba cne i	this will be favourable in	cela sera favorable dans
ta ses s	ta sas is	indeed safe it is	en vérité sûr c'est
per sni th mu	bar sni at mo	sea sailing also happily	mer faisant voile aussi heureusement
40	40	40	40
e s u f	as u ab	it is from the river	c'est de la rivière
pus me	bor ma	certain good	certain bon
ther ter	teor ta er	guiding sign indeed very	signal indicateur très

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
er us	er us	excellent and	excellent et
cu be i tu	co be i do	which by night in to	qui de nuit dans
ter tu	teor do	the guiding sign to	le signal indicateur à
bi nu	bi no	being then	étant alors
Pune	Pune	Phœnicians	Phéniciens
ter tu	teor do	the guiding sign to	le signe indicateur a
41	41	41	41
st ru th l as	is at ro at la s	it is also to go also light	c'est aussi pour voyager lumière
flc las	feie las	day light	jour lumière
su fa fl as	so fa fl as	this cause danger it is	ceci cause danger c'est
cum al tu	com al do	protection always to	protection toujours a
ca pi re	ca bi re	whence being the moon	quand étant la lune
Pune s	Pune is	Phœnicians it is	Phéniciens c'est
be pu ra tu	be bu ra do	night was going to	nuit etait l'aller à
42	42	42	42
an ta c re s	an ta ac re is	the indeed with the moon it is	le vraiment avec la lune c'est
cum at es	com at as	protection also it is	protection aussi c'est
per sni th mu	bar sni at mo	sea sailing also happily	faisant voile aussi heureusement
amb ba r i th mu	am ba ar i at mo	ocean will be steering in also happily	Ocean sera naviguer dans aussi heureusement
s ta ti ta	is ta ti ta	it is indeed to that it is	c'est vraiment à cela c'est
su ba f tu	so ba ab do	this will be the river to	ceci sera la rivière a
e su nu	e so no	it is then	c'est donc
43	43	43	43
purt i tu	port i do	the port into	le port dans
fu tu	fu do	under to	sous a
ca tel	ca tall	which easy	que facile
a sa cu	a sa co	the current which	le courant qui
pe l sa ns	beal sa an is	night always the stream	nuit toujours le courant d'eau
fu tu	fu do	under to	sous à
44	44	44	44
c bes t re	ca ber at re	which course also the moon	que dirige aussi la lune
ti c iu sas es	ti e us sas es	to that and from safe it is	a celà et de sûr c'est

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
be su bu	bes u bu	course from was	direction de était
e sis	e sios	from it below	de lui au-dessous
ti te	ti ta	to that indeed	à celà vraiment
te i es	ta i ar	indeed in it is	vraiment c'est
45	45	45	45
se me	se ma	this good	ce bienfait
ne i es	na i as	the in it is	le dedans c'est
te cu r i es	ta co re i as	indeed which the moon in it is	vraiment celui que la lune dedans
si m	is i am	it is in the ocean	c'est dans l'ocean
ca p rum	ca ab ro am	whence to the river to go on ocean	d'ou à la rivière pour aller par mer
u pe tu	u be do	by night to	de nuit à
te c bi as	ta ac bi as	indeed with being it is	vraiment avec étant c'est
46	46	46	46
fa mer i as	fa mear i as	means quick in it is	les moyens rapides dans
pum pe ri as	bu am ba re i as	was ocean night's moon in it is	était nuits de lune dedans c'est
XII	XII	twelve (days)	douze jours (1)
at i i er i a te	at i i er i a ta	also in science great in the in it is	aussi science grande en le c'est
e tre	e tre	always	toujours
at i i er i a te	at i i er i a ta	also science in great in the it is	aussi science grande en le (trajet) c'est
47	47	47	47
e la ber ni i e	ac la ber ni i e	by day the sea is not in it	à certain jour la mer n'est pas en elle
e tre	e tre	always	toujours
e la ber ni i e	ac la ber ni i e	by day the sea is not in it	à certain jour la mer n'est pas en elle
cu re i at e	cor e i at e	returns it in also it	elle retourne dedans aussi
e tre eu re i	e tre cor e i	always returns in also it	toujours retourne dedans
at e	at e	also it	aussi
48	48	48	48
sa tan es	sa tan as	the current's time it is	le temps du courant c'est
e tre sa tan es	e tre sa tan as	always the current's time it is	toujours le temps du courant c'est (2)

(1) c.-a-d. en égard à ces courants rapides dus à l'influence de la lune la traversée n'a duré que douze jours.

(2) Autrement dit : les marées se succèdent incessamment.

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
pe i er i at e	be i er i at e	at night much in also it	à la nuit beaucoup dedans aussi
e tre pe i er i	e tre be i er	always at night much in	toujours à la nuit beaucoup
at e	at e	also it	aussi
tal en at e	tall en at e	covered with water	couverte avec eau
49	49	49	49
e tre tal en at e	tre tall en	always covered with water	toujours couverte avec eau
e	at e	also it	aussi
mu se i at e	mo se i at e	much more this in also it	beaucoup plus cela dedans aussi
e tre mu se i et	e tre mo se i	always much more this in	toujours beaucoup plus ceci dedans
e	at e	also it	aussi
iu i es can e	iud i as cean e	daily in it is from the head it	journellement dedans est de la pleine mer (the head)
50	50	50	50
e tre iu i es can	e tre iud i as	always daily in it is from the	toujours journellement en elle est de
es	cean as	head it is	la tête de la pleine mer en elle
ca s e lat e	ca s e lat e	when this sea flows from	quand cette mer coule de
e tre ca se lat e	e tre ca se lat e	always when this sea flows from	toujours avec cette mer coule de
ter ti e ca se	ter ti e ca se	the guiding sign when this	le signal indicateur quand cette
lat e	lat e	sea flows from	mer coule de
51	51	51	51
per as sna ni e	bar as sna an i e	sea it is flowing the in it	la mer est ruisselante dans elle
te i tu ar mu ne	ta i do ar mo na	it is in to steering happy the	il est dans le naviguant heureux le
iu be	iud be	day an night	jour et la nuit
pa tre	ba at re	will be also the moon	sera aussi la lune
fet u	fad u	far away	très loin
si	se i	this in	ceci en
pe ra	be ra	night going	nocturne trajet
52	52	52	52
cne	cne	favourable	Répétitions puériles et inutiles au sens général.
se ba cne	se ba cne	this will be favourable	
u pe tu e	u be do e	from night to it	
be i e tu	be i e do	night in from and to	

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
se ba cne	se ba cne	this will be favourable	Répétitions puériles et inutiles au sens général.
na ra tu	na ra do	to the going to	
ar bi u	ar bi u	steering being from	
53	53	53	53
us te tu	us ta do	and indeed to	Mêmes répétitions puériles et inutiles au sens général.
e u na ra tu	er na ra do	it from the going to	
bus se	bos se	certain this	
fa se fet e	fa se fad e	cause this far it	
se ba cne	se ba cne	this will be fovourable	
ther i	teor i	sign in	
Puni	Puni	Phenicians	
54	54	54	54
ther i bi nu fe	teor i bi no fad	the guiding sign in being	Le signe indicateur en étant
tu	u	then far away	alors à grande distance
ba put u	ba bud u	will be the fire from	sera le feu (du phare) de
sas i	sas i	safe in	sûreté en
am pe tu	am be do	the ocean night to	l'Océan de nuit a
cap ru	cab ro	the cape to go	pour aller au cap
per a	bar a	to sea the	la mer
cne	cne	favourable	favorable
se ba	se ba	this will be	elle sera
55	55	55	55
cne	cne	favourable	avantageux
u pe tu	u be do	from night to	de nuit pour
e be i e tu	e be i e do	from night in it to	de nuit en elle pour
na ra tu	na ra do	the going to	le allant a
s i be	se i be	this in night	c'est la nuit
am pe tu	am be do	ocean night to	océan la nuit a
fe sne re	fa is na er e	cause it is the flowing much it	cause c'est le flux beaucoup
purt tu	port do	port to	au port
56	56	56	56
e tu	e do	from (and) to	à l'aller comme au retour
i fe	i fa	in cause	cause
fer tu	fior do	certain to	certaine aussi
taf le	taib le	the sea with	la mer avec
e pir fer	e bir fior	it short certain	c'est court, certain
tu	do	to	à l'aller
ca pre s	ca bre is	which the head land it is	qui le cap est
pu s cs e tu	bro sas e do	very safe from and to	à l'aller et au retour.

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
57	57	57	57
i fa r be i tu	i fa ar be i do	in cause steering night in to	Le moyen de naviguer de nuit en
per su t ru	bar so at ro	sea this also to go	mer est aussi l'aller
ba put is	ba but is	will be the fire it is	sera le feu du phare est
me fa	ma fa	good that	bon
be s tis a	bi is ti sa	being it is to that current	il en est de même du courant
fet a fer tu	fad a flor do	far from certain	lointain et certain
58	58	58	58
s bi se be	is bi se be	it is being this night	c'est donc la nuit
fer tu	flor do	truly to	vraiment a
Pune	Pune	Phœnicians	Phéniciens
e tre	e tre	it through out	cela au dehors
s bi	is bi	it is being	celui-ci étant
se	se	this	cette
be	be	night	nuit
bi nu fer tu	bi no flor do	being then certain to	était alors certain par
ter ti e	teor ti e	sign to that from	le signal a cela de
59	59	59	59
s bi se be	is be se be	it is being this night	c'est étant ceci de nuit
u tur fer tu	u tur flor do	from the voyage surely to	du voyage sûrement, étant ce sont
pi s tun i ru fer	bi is ton i ro flor	being it is the waves in to go	les vagues pour voyager dans
tu	do	truly to	vraiment à
be pes u t ra	be bes u at ra	night course from again going	traversée de nuit nouveau allant
fer tu	flor do	truly to	vraiment a
60	60	60	60
ma n t ra c lu	ma ar at ra ac ir	good the also with water	bon le aussi aller (trajet) par eau
fer tu	flor do	certain to	assuré aussi
Pune	Pune	Phœnicians	Phéniciens
fer tu	flor do	certain to	assuré
Pune	Pune	Phœnicians	Phéniciens
fe sna fe	fa sna fa	means the flowing cause	des moyens (d'aller par eau) de la cause de courant
fe nus	fa nor	the cause known	cause connue
61	61	61	61
caf ru purt u	cab ro port u	that cape to go the port from	du cap aller port de

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
be tu	be do	night to	nuit aussi
ba put u	ba bud u	will be the fire from	sera le feu du
sas i	sas i	safe in	sûr dans
iu be ba tre	iud be bu at re	day and night will be also the moon	jour et nuit sera aussi la lune
pre pe sni mu	bre be sni mo	to the headland night sailing happily	où la pointe du pays (cap) nuit naviguant heureusement
62	62	62	62
be pes u t ra	be bes u at ra	night course from again going	de nuit course (traverse) de encore
pe sni mu	be sni mo	night sailing happily	allant de nuit naviguant heureusement
pes c les pe sni	bes ac las be sni	the course with light at	la traversée avec lumière, de nuit,
mu	mo	night sailing happily	naviguant heureusement
at re	at re	also the moon	aussi la lune
pu ra tu	bu ra do	was going to	était allant a
63	63	63	63
ar pel tu	ar bel do	steering the mouth to	cinglant vers la bouche
s ta ti ta tu	is ta ti ta do	it is indeed to that it is so	c'est vraiment à cela c'est à
bes elu	ber ac lu	the course with water	la direction de l'eau
pus t ru	bos at ro	certain also to go	certain aussi de suivre
pes tu	ber do	the course to	la route a
ra nu	ra no	going then	allant donc
64	64	64	64
pe sni	be sni	night sailing	de nuit naviguant
mu	mo	happily	heureusement
Pune	Pune	Phœniciens	Phéniciens
pe sni mu	be sni mo	night sailing happily	de nuit naviguant heureusement
bi no	bi no	being then	étant alors
pe sni mu	be sni mo	night sailing happily	de nuit naviguant heureusement
u ne pe sni	u na be sni	from the night sailing	de la navigation de nuit
65	65	65	65
mu	mo	happily	heureusement
e nu e ru s ta	e no e ro is ta	from them it togo it is	de celà donc voyager c'est
tu	do	indeed to	vraiment aussi
bi t lu	bi at lu	being also water	existant aussi de l'eau
bu f ro	bu ab ro	was to the river to go	à la rivière pour aller
Pune ther i es	Pune	Phœniciens to guiding in it is	Phéniciens le signe indicateur est là-dedans

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
66	66	66	66
fa su	fa so	cause this	cause ceci
e ru thu	e ro do	it to go to	pour aller
tis lu	tias lu	the tides water	les marées l'eau
s es tu	sas do	safe to	sûre à
iu be pa tre	iud be ba tre	day and night will be throughout	jour et nuit sera tout à travers(durant tout le chemin)
Pune ses te	Pune sas ta	Phœnicians safe it is	Phéniciens sûr c'est
67	67	67	67
ur fet a	ur fad a	the coast long from	la côte loin de
ma nu be	ma no be	good then night	bon alors nuit
tha fet u	ta fad u	indeed far away	vraiment loin au dehors
es tu	as do	it is to	c'est a
u cu	is co	knowledge from which	connaissance duquel
tha fet u	ta fad u	it is far away	c'est loin au dehors
68	68	68	68
i u pa ter	is ba teor	in from will be the sign	dans celà sera le signal indicateur
sas o	sas e	safe it	sur a
tef e	taib e	the ocean it	l'océan
es tu bi t lu	as do bi at lu	it is to being also water	c'est être aussi l'eau
bu f ru	bu fa ro	was cause to go	était cause pour aller
ses tu	sas do	safe to	sauf au
69	69	69	69
purt i fe le	port i fa le	port knowing the means with	port connaissant les moyens avec
tr i	tre i	throughout in	tout à travers (le chemin) dans
iu per te i tu	ind bar ta i do	day sea it is in to	le jour la mer, c'est dans
tr i iu per	tre i i u bar	throughout in science in the sea	tout le chemin, avec la science dans la mer
bu f ru	bu ab ro	was to the river to go	était pour aller à la rivière
na ra tu	na ra do	of the going to	dans le voyage à elle
70	70	70	70
fe i u	fa i u	cause in from	cause de
iu pe pa t re	ind be ba at re	day and night will be also the moon	de jour et de nuit sera aussi la lune
bu si i a per	bu se i i a bar	was this science in of the sea	était cette connaissance de la mer
na ti ne	na ti na	of the to that the	de d'ici à la

TEXTE ET TRADUCTION MOT A MOT DE LA PREMIÈRE TABLE D'UGUBIO (SUITE & FIN)

ETRUSQUE en lettres romaines.	IRLANDAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS
fra t ru a ti i	fa ra at ro a it	cause moving also to go from	cause mouvante aussi pour aller de
er i u	i er i u	to that science in excellent in from	cette science en excellent (état) en de
71	71	71	71
Pune	Pune	Phœnicians	Phéniciens
an pen es	an ben as	the head it is	la tête (le cap) c'est
cric at ru	cric at ro	the end again to go	la fin aussi pour aller
tes t re	teas tre	south throughout	le sud à travers
e us se	e us re	from and this	de et ceci
tha fet u	ta fad u	indeed far away	vraiment très-loin
a pe a pel	a be a bel	the night to the mouth	la nuit à la BOUCHE
72	72	72	72
us	us	and	et
me fe	ma fa	good cause	bonne cause
a ten tu	a tan do	from then to	de alors à
a pe purt u bi	a be port do bi	the night port to	la nuit port a étant
es	as	being it is	c'est
tes tre	teas tre	south throughout	sud à travers
e us se tha fe	e us se ta fad	from and this	de et ceci
tu	u	indeed far away	vraiment très-loin
73	73	73	73
cric at ru	cric at ro	the end also to go	la fin aussi aller
ar bi u	ar bi u	steering being from	la navigation étant
us te tu	us ta do	and indeed to	de et vraiment à
Puni fet u	Puni fad u	Phœnicians far away	Phéniciens très-loin

REMARQUES

On sait que les Phéniciens s'appelaient aussi *Puni* les Romains; on dit la *loi punique*. C'est donc manifeste, ce récit de la découverte de l'Irlande est fait par un Phénicien et adressé au peuple Phénicien. Quel est donc son auteur ?... je m'empresse de le dire : la pauvreté du style, les redites, si nombreuses, qui ont dû fatiguer le lecteur comme moi-même, me portent à croire que le récit de la découverte a été fait par le marin commandant le navire sorti d'Ortégal et non pas par des œdiles lettrés, et familiarisés avec le style lapidaire, si bref, d'habitude, qu'il en est souvent obscur.

Les œdiles frappés de la simplicité sincère du récit ont sans doute voulu lui laisser tout son cachet particulier, au lieu de le remanier, avant sa gravure sur les tables de bronze, l'importance de la découverte rachetant le manque de connaissances littéraires du marin d'Ortégal.

D'autre part, ce fait d'un vaisseau, un seul, partant pour une lointaine expédition m'autorise à penser que ce fut l'œuvre d'une entreprise particulière et non une mission officielle de l'Etat. Les tables ne portent ni nom illustre, ni date, chose bien regrettable. Qui sait si la tombe de Pérouze, mentionnée plus haut, et portant des attributs de navigation, n'a pas renfermé les restes du chef de l'expédition, ou de quelque fameux Sar-cull.

Ces deux textes Phénicien et Irlandais prouvent la presqu'identité des deux langues et sont particulièrement digne d'une étude comparée avec le *Brezonec* par tous les philologues de Bretagne.

TRADUCTION FRANÇAISE DU TEXTE DE WILLIAM BETHAM

1. O Phéniciens voici la relation du voyage de nuit à Carne, (l'Irlande), et des moyens d'y aller avec grande habileté sur les flots de l'Océan.

2. Tout d'abord, les vagues étaient fortes et houleuses. et il en fut ainsi durant un long trajet loin de terre, en égard à la cause connue du mouvement imprimé à la mer, dans le voyage solitaire

3. Dès lors durant la traversée, et avec le clair de lune la nuit tout le long du chemin à Carne, d'après cette connaissance importante du mouvement dû à la lune, à la chute du jour, fort loin du rivage, la traversée était sûre et certaine avec le cours des deux marées, aller et retour.

5. Les courants, le jour comme la nuit et le clair de lune seront favorables tout le long du chemin en mer. De fait, la lune éclairant la mer, le voyage se fera de nuit comme de jour en pleine lumière.

6. L'influence de la lune sur le courant, sera trouvée grande quand on fera voile loin de la *Bouche* (du détroit de Gibraltar) à l'aller comme au retour.

8. O Phéniciens c'est une très-sûre navigation pleine de sécurité à cette grande distance, faisant voile jusqu'au port de cette île, Phéniciens, et,

7. Pour le retour, par le même long trajet sur l'Occan, dans l'absence du jour, quand il fait clair de lune

9. Et qu'on navigue à partir du cap. Entrer au port de jour ; excellent, vraiment ! et sûr est le passage par eau :

10. Dans tous les temps il y a également sécurité et heureuse navigation de jour et de nuit sur la mer Océan (1). Favorable

11. Est la mer Océan durant un long parcours, aller et retour, Phéniciens, à cette grande distance jusqu'à cette rivière (sur la côte de Carne) ; ainsi

12. La mer est longtemps favorable, et sa navigation était connue ; très sûre est la traversée de nuit.

13. Le cours du courant est fort au loin, Phéniciens, aussi loin que vous vous avancez aussi à longue distance.

14. Dès le commencement, et pour tout le trajet la mer est favorable.

15. C'est une favorable circonstance aussi, et vraiment un grand avantage que les marées courent dans le même sens que nous sur les flots.

16. Et aussi de mettre à la voile en se guidant sur cet indice. Il y a assez d'eau pour naviguer librement dans le courant, Ces connaissances acquises l'arrivée au port est certaine.

---

(1) Qu'on ne l'oublie pas : ce sont les Phéniciens qui ont nommée la mer de l'Ouest-Europe OLCHE : Océan.

17. Il est aussi bon et l'on est ausi libre d'appareiller et de lancer sur les flots, de jour, vu l'exactitude des marées.

18. De là aussi vient que la navigation se fait en eau suffisamment profonde. C'est bien de voyager, Phéniciens, avec la lumière du jour, le courant étant bon de jour.

19. L'impulsion qui suit la mobile augmentation de la mer dans son cours quotidien, s'avançant et se reculant rend plus certains et plus courts l'aller et le retour

20. A l'aller comme au retour, car Phéniciens, jour et nuit les flots de l'Océan augmentent puis diminuent de volume alternativement

21. Dans leur courant règlé par la lune; et il est aussi avantageux de faire voile de nuit aussi bien que de jour en partant du fanal (du phare) (1)

22. Il en de même pour l'aller, quand le feu est allumé, chose importante, car il y a danger à courir dans la rivière.

23. L'entree et la sortie du port de Carne seront aussi sûrs tout le chemin, par un clair de lune, aller et retour,

24. Pour faire voile librement de nuit, soit de ou à ce port, Phéniciens. Toute la course en y allant

25. Est sûre aussi parcequ'elle est la même dans tout le trajet Phéniciens. Dans ce trajet,

26. C'est certain, vous aurez la lune progressante, quand vous serez en mer, car la lune a un cours régulier, et celà est vraiment certain. Il est bon d'entrer au port au clair de lune.

27. Et pareillement le cours des marées est avantageux est régulier même de nuit, et il est bon de naviguer heureusement de jour, la navigation

28. Est excellente avec cet enseignement, et c'est un grand bonheur de voyager par un tems de lune, aussi bon que de jour,

29. Et avec la lumière de jour la navigation vers le port ou à sa sortie faisant voile heureusement sur l'Océan,

30. De Carne, sera sur les flots de la mer constamment agréable et heureuse.

31. Et ainsi au retour dans le trajet, avec la lumière la navigation malgré la distance a ce pays est heureuse dans tout son parcours. On a aussi la même satisfaction

32. En appareillant de la *Bouche* (Gibraltar) c'est la vérité, le passage d'outremer, de la rivière sera assuré. Le passage sera aussi excellent et sûr de nuit.

33. C'est la science de naviguer sur l'Océan aller et retour, de nuit, avec laquelle nous pouvons marcher à la lumière de la lune, Phéniciens, car elle donne une traversee assurée vers la rivière, et retour, comme durant le jour.

34. Une autre cause en est dans ce fait que les courants opposés d'eau des marées de l'océan a une régularité vraiment certaine, par suite de l'influence de la lune sur les vagues.

35. Jour et nuit dans le trajet direct à cet endroit la connaissance de la mer nous permet, du phare, d'avancer, la nuit, avec les marées mouvantes, et avec importante connaissance de leur certitude.

---

(1) Les anciens n'avaient que des feux (fires) allumés sur de hautes tours pour phares.

36. Celà sera utile à la navigation par mer, c'est aussi avantageux la nuit, pour faire voile avec plaisir et sécurité.

37. Dans la traversée de jour qui est favorable aller et retour, et la nuit, on a une heureuse navigation et une bonne traversée avec cette connaissance acquise.

38. Et aussi le passage se ferait-il de nuit sur l'Ocean, aller et retour, l'océan favorisera l'heureuse navigation au moyen de ses courants.

39. Qui établissent dans la mer un cours d'eau d'un grand avantage, quand il n'est pas contraire, et plein de sécurité pour une heureuse navigation sur mer.

40. C'est, dans la rivière, et à sa sortie, un guide certain, et excellent de nuit, car le même indice arrive aux heures de nuit, Phéniciens puisqu'il existe toujours.

41. Il est aussi propice de le suivre, de jour, et il protège du danger comme dans la lumière du jour, lorsqu'il y a lune dans un trajet de nuit Phéniciens.

42. C'est aussi avec la lune, une garantie de sécurité d'heureuse navigation sur l'Océan jusqu'à la rivière, et aussi

43. Dans le port quand le courant est avec vous, et au détroit, *the Mouth*, (Gibraltar) sous vous,

44. Et c'est le cas dans tout le parcours, aller et retour, et bonne fut notre traversée aux endroits, ci-dessus.

45. Ceci est une bonne découverte vraiment sur l'Océan, devant le cap, ou le quittant, outre que ce fut aussi

46. Un moyen de traversée plus rapide, sur la mer Océan car en douze nuits de traversée, il fut heureusement franchi avec cette science.

47. A certaines périodes tous les jours il n'y a pas d'eau profonde en mer, mais l'eau y retourne toujours à d'autres périodes régulièrement

48. Au moment du courant. Elle y court toujours régulièrement au moment de la marée, la nuit, elle y est pleine, toujours pleine, la nuit, la mer est couverte d'eau.

49. Toujours couverte d'eau, et en a plus en soi, toujours beaucoup plus. Journellement l'eau y roule du cap.

50. Tous les jours elle y coule du cap d'où suit le mouvement de la mer, quand la marée arrive. L'indice est donné par l'arrivée de cette marée,

51. Quand la mer coule avec elle (dans le même sens) la navigation y est heureuse, le jour comme la nuit, au clair de lune, dans un long trajet, quand on marche de nuit

52. Cela sera favorable pendant nombre de nuits pour l'aller et le retour,

53. Aussi bien, vraiment que c'est un moyen aisé de se guider dans l'aller et le retour Phéniciens.

54. Le guide route sur l'Océan pour une grande distance, la nuit, en quittant le cap est le feu qu'on y entretient et c'est très utile

55. Très-avantageux durant de nombreuses nuits en mer parce que les courants se dirigent beaucoup vers le port

56. Comme ils s'en éloignent. De la sorte, c'est certain en mer, le passage est court à partir du cap et très-sûr pour l'aller et le retour.

57. Les moyens de faire voile, outre mer, de nuit, sont excellents, si l'on observe le feu (du phare) et le courant qu'on est sûr et certain d'avoir dans tout le trajet, aller et retour.

58. On est donc certain de la sorte, Phéniciens, d'avoir un signal de nuit pour se guider

59. C'est cet état de choses, la nuit, qui donne la certitude que le voyage suit le droit chemin sur les flots, dans sa marche nocturne et assurée

60. C'est une excellente chose en mer d'avoir cette certitude et ces moyens d'avancer, Phéniciens et leur cause en est comprise

61. Pour aller du cap au port, de nuit, et du phare aussi. Elle est dans le courant. Aussi naviguant, heureusement au clair de la lune à partir du cap,

62. Dans le trajet de muit, voyageant de nouveau la nuit, notre voyage au dehors fut heureux

63. Pour la navigation vers la bouche (détroit de Gibraltar) même certitude du courant de l'eau pour suivre la vraie route.

64. Appareiller de nuit, Phéniciens c'est par conséquent naviguer de nuit avec bonheur et sécurité d'après ceci.

65. Il est vraiment heureux de faire le voyage par eau profonde du point de départ au but, jusqu'à la rivière avec ce guide indicateur

66. Parce que l'eau est rendu praticable par les marées, jour et nuit, Phéniciens, daus tout le parcours.

67. C'est bon d'être fort au large, loin de la côte, la nuit, en la quittant. La connaissance de sa distance est donnée

68. Par le signe indicateur du courant causé par le mouvement des eaux pour arriver sûrement.

69. Au port; connaissant les causes qui agissent sur la mer pendant tout le parcours, c'est aussi le chemin en mer et le même trajet que de jour en allant à la rivière.

70. Même sécurité le jour par la connaissance qu'on a d'avoir le clair de lune, la nuit. C'est cette connaissance de la mer et de la cause de son mouvement qui nous permit de voyager si bien.

71. Phéniciens, c'est vraiment un long voyage de nuit de partir du cap et de retourner du but au sud à l'embouchure (de Gibraltar).

72 Et cette excelleute cause (de mouvement) opère à l'aller comme au retour du port durant le long trajet, le long trajet.

73. Jusqu'à la fin la marche etant due à cette impulsion, à cette grande distance.

SUR LE MOT CELTE

Note de M. LUKIS

Les archéologues anglais sont très divisés sur l'origine du mot Celte.

Toutefois, beaucoup de personnes pensent que ce mot s'applique en général aux peuplades qui ont fabriqué des haches et des outils en silex.

Le mot latin *Celta* et en grec κέλτης désigne la langue que parlaient les nations qui habitaient la Gaule, le nord de l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Irlande, etc.

Il semble cependant que ces mots dérivent de l'ancien mot latin *Celtis* ou *Celtes* qui signifiait un couteau, un ciseau ou tout autre instrument tranchant.

On a également supposé quelque analogie entre le latin *Celti* et le mot gallois *Cellt* qui veut dire « Silex ». Est-ce une ressemblance fortuite ?

Une triade galloise dit qu'il y a dans ce monde trois choses dures : — *Maen Cellt*, une pierre en silex, — l'acier — et le cœur d'un avare.

SUR LA MORTALITÉ A MORLAIX

Par M. le Docteur SANQUER

.....

A Morlaix, nous ne possédons au bureau de l'état-civil que quelques cahiers de baptêmes du 16me siècle, quelques registres du 17me, et le 18me siècle presque en entier. En parcourant ces documents aux points de vue hygiénique et démographique, on arrive à des résultats tout-à-fait inattendus.

Pendant quelques années du 17me siècle, nous avons dans la paroisse de Saint-Melaine 744 naissances et 706 décès; à Saint-Mathieu, de 1669 à 1700, il y a 5297 naissances et 5247 décès; différence de 50 naissances en plus par 32 années. Si ces données représentent réellement les faits, on peut dire qu'au 17me siècle la population est à peu près stationnaire. Mais, en examinant ces registres sans parti pris, il semble que l'on ait mis plus de soin à inscrire les baptêmes que les sépultures, probablement en raison de l'importance attachée à ce sacrement; les décès se trouvent parfois par séries sans ordre de date, sans âge exact des personnes. Pour ne citer qu'un exemple, voici comment se termine le registre de 1696 : 24 décembre baptême, 28 décembre baptême, 29 décembre baptême; puis 28 décembre enterrement, 16 décembre enterrement, 16 décembre enterrement. Au 17me siècle, le visa est donné par l'évêque au mois de mars ou avril, dans ses tournées épiscopales. Ce n'est qu'au 18me siècle que le pouvoir civil s'immisce dans la tenue de ces registres : le sénéchal exerce son contrôle; de temps à autre intervient une circulaire pour assurer la régularité des incriptions de décès. Enfin vers 1740 il y aura, dans toutes les paroisses, des registres spéciaux pour les sépultures. Aussi ne peut-on pas affirmer qu'au 17me siècle la population morlaisienne augmente, quoique faiblement, et que le mouvement de dépopulation ne commence qu'avec le 18me siècle. Toutefois la natalité qui est encore un signe de la vitalité d'une population, est de 4,93 par ménage à Saint-Mathieu, plus

forte que dans les deux siècles suivants; toutefois encore, les les naissances l'emporteront sur les décès, à Saint-Mathieu du moins, dans les 36 premières années du 18me siècle.

A Saint-Mathieu, de 1700 à 1791, il y a eu 14,749 naissances et 15,560 décès; 811 décès en plus. A Saint-Melaine, de 1707 à 1791, 11,522 naissances et 11,857 décès; 335 décès en plus.

L'hygiène de la paroisse de Saint-Melaine paraît donc avoir été moins bonne que celle de sa voisine, seulement durant les premieres années du siècle : la rivière d'ailleurs n'était pas canalisée au niveau de la place de Viarmes; les dernières de l'hôpital étaient dans une situation déplorable; les cimetières aussi devaient être tout-à-fait anti-hygiéniques. Voici, par exemple, comment on enterra les morts de Saint-Melaine en 1731 et 1732 :

Eglise ou portail Saint-Melaine.....	26	53
Cimetière Saint-Melaine.....	101	162
Cimetière Sainte-Marthe.....	32	68
Cimetière Madeleine.....	10	15
Eglise Saint-Dominique.....	1	3
Chapelle Hôpital.....	»	1
Ursulines.....	»	1

Ainsi, dans le cimetière Saint-Melaine, dans un si petit espèce de terrain. 101 inhumations en 1731; 162 en 1732.

L'Hôpital enterrait tous ses morts au cimetière Sainte-Marthe jusqu'en janvier 1731, époque à laquelle un incendie le détruisit complètement. Ses habitants se répandirent dans toute la ville et surtout dans la paroisse de Saint-Mathieu. Ce n'est cependant qu'en 1736 que la mortalité de ce quartier devient forte.

Vers 1740, les registres sont mieux tenus, et l'Hôpital qui existe encore actuellement est habité depuis juin 1739. On possède pour deux périodes d'années, les registres de Saint-Melaine, de Saint-Mathieu et de l'Hôpital : de 1756 à 1763 on trouve une moyenne de 102 décès en plus par an; de 1780 à 1791, une moyenne de 103 décès en plus.

Il est très-curieux de rapprocher ces chiffres de ceux de l'époque actuelle, où la moyenne générale du siècle est de 109 décès en plus par an; de telle sorte que pour ces deux séries d'années, si l'on ajoute la paroisse de Saint-Martin qui était d'ailleurs peu

importante et l'hôpital Saint-Fiacre, on a une mortalité analogue à celle de nos jours, peut-être supérieure. Et même pour la natalité : au 19me siècle, 4,42 par ménage. Au 18me 4,03 pour Saint-Melaine ; 4,48 pour Saint-Mathieu.

Natalité moindre au siècle dernier. En France, cependant au 18me siècle, il y avait, d'après Noheau, 39 à 40 naissances par 1000 habitants ; 33 à 34 décès. La situation de Morlaix était donc défectueuse.

En rapprochant les tables de population du 17me et du 18me siècles, de celles du 19me, on arrive aux conclusions suivantes :

En France, la population augmente faiblement, où certaines régions se dépeuplent par défaut de natalité ; d'une façon générale, la mortalité est à peu près la même que dans les autres pays de l'Europe. A Morlaix la natalité est belle ; mais la mortalité attristante,

Le Finistère est un des départements de France où la population augmente le plus ; Morlaix est la seule agglomération du département où le mouvement de dépopulation se produise, et cependant Morlaix est le point où le commerce et l'industrie sont le plus développés.

Ce mouvement de dépopulation persiste à travers les siècles et malgré les changements qu'ils amènent, changements qui influent nécessairement sur la santé publique. Au 17me siècle le nombre des Morlaisiens décroît peut-être, mais en tous cas reste stationnaire. Qui ne progresse pas perd. Mais au 18me et au 19me siècle la dépopulation est constante, de telle sorte que Morlaix ne vit que par l'immigration, et qu'au dernier resensement, sur 15,183 habitants, 6242 seulement étaient nés dans la ville, et combien encore de parents morlaisiens ?

Il m'a semblé utile de signaler ces chiffres qui représentent des faits et de les signaler à la Société, qui s'est fondée pour des études d'histoire et d'histoire naturelle. Il serait intéressant d'entrer dans la vie au jour le jour de nos prédécesseurs sur le sol morlaisien. Quels étaient, d'après les documents conservés, leur commerce, leur industrie, leur consommation, leurs salaires, leurs procès, leurs délits, etc.? Comment vivaient-ils, comment mouraient-ils ? Comment vivons-nous et mourons-nous ?

D'un autre côté, une bonne hygiène de la ville sera la résultante des recherches scientifiques faites à Morlaix.

L'étude des causes de maladies, devient de plus en plus une branche de l'histoire naturelle proprement dite. Les microphytes et les microzoaires tendent à jouer un rôle de plus en plus important; et l'admirable expérience que Pasteur a fait la semaine dernière commence à donner une certitude scientifique à la pathogénie animée. J'émets le vœu qu'à côté d'observations météorologiques, puisque nous avons la bonne fortune d'avoir parmi nous des membres si compétents, on étudie microscopiquement l'eau de nos rivières et qu'on tente concurremment de déterminer l'azote qu'elles contiennent; en poursuivant ces études et en les faisant coïncider avec la constatation des maladies que nous subissons, peut-être arriverait-on à démontrer que c'est dans le monde microscopique du fond de notre vallée, que résident les causes fixes qui doivent présider à la mortalité effrayante de Morlaix. En tous cas, on se mettrait au courant d'une science nouvelle et qui promet d'être féconde.

Mouvement de la Population de Morlaix au 17e Siècle

ANNÉES	Naissances.	Décès.	Mariages.	OBSERVATIONS
		REGISTRES DE LA PAROISSE SAINT-MELAINE		
1662	»	138	»	
1663	105	122	31	
1664	131*	100	»	
1665	135*	95	»	
1666	147*	141	»	
1667	149*	110	»	Décès jusqu'au 25 août.
1668	77	»	»	Naissances jusqu'au 2 septembre.
		PAROISSE DE SAINT-MATHIEU		
1668	30	30	7	Du 22 octobre.
1669	168*	79	37	
1670	176*	146	22	
1671	140	154	34	
1672	162	204	39	
1673	187*	139	36	
1674	161*	160	24	
1675	161	170	33	
1676	180*	177	30	
1677	173	215	33	
1678	170	190	26	
1679	159	160	53	
1680	183*	170	24	
1681	181	218	45	
1682	196*	193	38	
1683	170	218	48	
1684	205*	176	39	
1685	181	222	42	
1686	175	229	47	
1687	200	208	36	
1688	197*	150	34	
1689	177	189	37	
1690	176*	128	38	
1691	167*	143	39	
1692	169*	159	38	
1693	147*	109	27	
1694	152*	120	34	
1695	147	194	45	
1696	153*	146	47	
1697	142*	111	37	
1698	165*	142	61	
1699	148	198	43	

Mouvement de la Population de Morlaix au 18e Siècle

ANNÉES	Naissances.	Décès.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Mariages.
	PAROISSE St-MELAINE			PAROISSE St-MATHIEU		
1700	»	»	»	138	198	51
1701	»	»	»	166*	148	33
1702	»	»	»	143*	117	30
1703	»	»	»	148*	112	26
1704	»	»	»	157*	92	49
1705	»	»	»	141*	89	31
1706	»	»	»	146*	121	43
1707	149	269	40	170	223	44
1708	130	175	34	163*	125	37
1709	155	220	20	133	152	31
1710	160	260	25	152	171	32
1711	138	160	31	156*	130	25
1712	162	172	30	139*	125	43
1713	152	232	41	142	156	38
1714	157	180	30	172*	134	38
1715	158	177	45	153	159	27
1716	168	208	35	154	160	36
1717	162	190	34	155*	119	42
1718	153	160	23	185*	166	46
1719	155	240	38	181	187	38
1720	155	238	28	169*	161	28
1721	138	301	32	134	206	37
1722	144	163	36	181*	134	45
1723	156	168	34	174*	144	41
1724	152	219	28	185*	175	43
1725	159	198	35	159*	133	39
1726	139	194	29	160*	138	29
1727	150	155	42	155*	108	36
1728	163	192	41	160*	138	40
1729	149	208	38	188*	180	34
1730	147	183	26	162*	132	42
1731	143	170	32	175	197	48
1732	140	308	38	191	270	52
1733	153	187	37	177*	151	46
1734	135	165	42	185*	124	45
1735	152	157	45	176*	158	43
1736	141	192	25	200*	159	27
1737	155	185	40	186	222	35
1738	155*	154	24	172	182	46
1739	155*	139	31	181	197	38
1740	175*	147	30	180	222	35

Mouvement de la Population de Morlaix au 18e Siècle (Suite)

ANNÉES	Naissances.	Décès.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Mariages.	Décès aux hôpitaux.
	PAROISSE ST-MELAINE			PAROISSE ST-MATHIEU			
1741	139	287	21	181	403	40	»
1742	131	267	29	163	322	39	»
1743	124	163	39	122	245	49	»
1744	135*	111	29	173*	139	44	»
1745	123	138	36	165	202	39	»
1746	130*	119	30	160	173	22	»
1747	112	133	40	»	»	»	»
1748	136*	116	28	134	163	20	»
1749	121*	94	40	153	193	48	»
1750	144*	122	49	174*	150	51	»
1751	140*	130	29	186*	173	42	»
1752	135*	133	45	167	189	23	»
1753	148*	120	41	163	191	36	»
1754	139*	127	26	161	167	33	»
1755	147	167	33	168	230	50	»
1756	132*	124	22	189	221	41	80
1757	125*	123	19	147	280	22	124
1758	114	131	38	154	172	28	134
1759	137*	123	30	140	141	23	59
1760	108	108	31	156*	152	33	58
1761	128*	91	39	152	157	22	79
1762	108	145	35	132	174	34	67
1763	136*	112	38	174*	132	54	65
1764	120	126	38	160*	148	45	»
1765	146	148	38	189*	151	33	»
1766	117	163	27	161	177	30	»
1767	103	134	35	162	190	28	»
1768	101	135	23	147	210	30	»
1769	103	117	27	142	148	36	»
1770	109*	105	26	138	139	35	»
1771	110	139	34	134	173	25	»
1772	114	154	33	128	194	34	»
1773	97	174	35	163	200	38	»
1774	103	129	31	133	155	31	»
1775	94	120	26	161*	141	36	»
1776	99	111	34	166*	140	42	»
1777	132*	109	27	163*	142	26	»
1778	116*	109	26	148	160	23	»
1779	114	193	29	166	264	34	»
1780	112	210	34	167	231	40	113
1781	133	137	34	150	182	43	68

Mouvement de la Population de Morlaix au 18e Siècle (Suite et Fin)

ANNÉES	Naissances.	Décès.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Mariages.	Décès aux hôpitaux.
	PAROISSE St-MELAINE			PAROISSE St-MATHIEU			
0782	115	171	48	140	224	39	104
0783	127	128	42	184*	144	44	107
0784	124	168	34	167*	144	35	86
0785	132*	115	47	174*	132	31	43
0786	131	147	39	168	228	34	69
0787	134	158	37	153	215	35	85
0788	141,	141	28	188*	135	31	63
0789	148	148	26	159	165	24	55
0790	139*	131	27	174*	131	27	37
0791	151*	136	28	145	183	53	63
0792	»	»	»	»	»	»	47

Les astériques indiquent les années où le nombre des naissances l'emporte sur celui des décès.

SUR UNE CAUSE DE TRANSPORT DES ESPÈCES VÉGÉTALES

Par M. MICIOL

La nature emploie de nombreux moyens de transport des espèces végétales de leur sol natal dans des lieux trés-éloignés de leur point d'origine, mais, en général, elle ne procède que d'un lieu en un lieu voisin, bien que la localité ou la nouvelle plante s'importe, soit à titre adventif, soit à titre de naturalisation, se trouve parfois située à des distances relativement grandes.

C'est ainsi que le *Centaurea solstitialis* L. s'est propagé peu à peu le long du chemin de fer de Marseille à Paris, et s'est élevé dans le nord depuis le midi jusqu'à Châlon-sur-Saône. De même, dans le premier bulletin de la Société, je signalais les pérégrinations du *Gnaphalium undulatum*, L.

Mais il est certaines causes de transport à grandes distances, telles que l'action des oiseaux, le vent, le transport par les courants maritimes, les nécessités commerciales des nations, le traitement des matières premières dans l'industrie, l'achat des semences dans d'autres régions.

Ces nombreuses influences déterminent l'introduction dans la flore d'un pays, tantôt provisoirement, tantôt définitivement, d'espèces qu'on ne serait pas attendu à y rencontrer.

Au Huelgoat, par exemple, j'ai pu constater dans des lieux où jamais la main de l'homme n'a travaillé le sol un certain nombre de pieds de *Cratægus buxifolia*, plante non française, mais qui y a été certainement apportée des parcs par les oiseaux. Les graines, bien entourées d'un véritable guano, et dont le périsperme était devenu plus tendre par l'action des sucs de l'estomac, ont beaucoup plus facilement germé que si on les avait semées en place.

Le vent ne peut qu'avoir une action restreinte dans notre région du nord de la Bretagne, puisqu'il vient presque toujours de la mer; aussi devons-nous à cette circonstance de ne pas être infesté de l'*Erigeron canadense* qui pullule d'une manière désolante dans d'autres régions.

Les courants maritimes ont au contraire une influence réelle sur nos côtes, et nous lui devons un certain nombre de plantes intéressantes et bien méridionales.

Le *Cistus hirsutus*. Lamk, implanté sur le bord de la rivière de Landerneau, vient probablement du Portugal.

L'*Astragalus baionensis*, l'*Agrostis verticillata*, le *Lagurus ovatus*, de Santec; le *Silene quinquevulnera*, de l'île Louët, et beaucoup d'autres plantes méridionales que je pourrais citer, ont cette origine probable.

L'achat des grains dans les régions étrangéres nous amène aussi quelques plantes. Je vous ai signalé récemment le *Conringia perfoliata* dont le séjour ne sera apparemment que très-provisoire, attendu que c'est une espèce calcicole.

Les toiles d'emballages de marchandise, les laines des moutons viennent à chaque instant apporter leur contingent.

Comme curieux exemple de leur influence, je citerai le résultat des lavages de laines à Marseille et au port Juvénal, près Montpellier.

Dans la première localité, MM. Roux et Blaise ont pu trouver près de cent espèces ainsi introduites dont M. Grenier a établi la florule. J'ai même pu glaner après eux et trouver entr'autres une belle rutacée, le *Zygophyllum fabago*, L. Quelques-unes de ces plantes adventives y étaient devenues abondantes, par exemple, l'*Artemisia annua*, L., dont j'ai présenté une centurie dans les exsiccata de la Société Vogeso-Rhénane.

J'indiquerai plus particulièrement enfin une cause spéciale de transport assez curieuse, la fabrication du tabac. Les feuilles de tabac sont, à l'état frais, très-visqueuses; elles sont en outre velues. Elles peuvent donc retenir sur leur limbe de petites graines qui finissent par être protégées par un enduit gommeux. Si, d'autre part, ces graines conservent un certain temps leur puissance germinative, il n'est pas étonnant que les détritus du tabac qu'on emploie parfois comme engrais amènent dans les cultures des espèces de provenance variable.

J'ai pu observer trois cas assez intéressants de ce mode de transport.

Un jour, je constatai sur la surface de toute une cour de la Manufacture des Tabacs de Lyon une euphorbe croissant abon-

damment. Cette euphorbe, voisine de l'*E. chamæsyce*, L., me parut présenter des caractères différents. C'était, en effet, l'*E. depressa*, Torrey, plante du sud des États-Unis et surtout du Texas; bien qu'elle fut trés-abondante, elle ne put s'y fixer, car les nettoyages de la cour la firent bientôt disparaître.

J'ai signalé l'an passé l'apparition de la *Veronica peregrina*, L. Cette plante, très-rarement observée en France, est commune en Amérique dans les régions où on cultive le tabac. Elle a été même appelée *Veronica marylandica*, par Linné, *V. caroliniana*, par d'autres, sans compter une foule d'autres synonymes. Elle a été retrouvée dans les régions les plus diverses : en Italie, en Hongrie, en Lithuanie, en Allemagne, etc., mais toujours par localités isolées. Elle est fréquente près de Hambourg, un des plus grands marchés de tabacs d'Europe. M. Lloyd, auquel je l'ai montrée à l'état vivant, me disait l'avoir récoltée à Lille, ville qui possède une des plus importantes manufactures de tabacs de France.

A Morlaix, elle paraît en ce moment aux abords de la Manufacture. De là, sans doute, elle rayonnera et finira par s'acclimater dans la région.

Enfin, cette année, j'ai également constaté une graminée singulière non encore signalée en Europe; elle m'a paru appartenir au genre *Anthisthria* : évidemment son apparition n'a pas d'autre origine, car c'est dans les mêmes terrains que je l'ai récoltée.

J'ai cru utile d'appeler votre attention sur ce mode d'expansion des espèces. Il en est beaucoup d'autres qui pourraient être étudiés et expliqueraient des anomalies bizarres dans les flores locales.

MIGRATIONS ARYENNES

CELTO-BRETON

COMPARÉ

AU SANSCRIT ET AU GREC

Par l'Amiral FLEURIOT DE LANGLE

I.

AVANT-PROPOS

Depuis des siècles, on s'est disputé à perte de vue sur l'identité des Celtes avec les Gaulois, les Irlandais, les Cambriens ; on a même mis en doute les rapports de ces nations, on ne voulait pas qu'elles appartinssent à la même branche de la famille humaine ; on a poussé la négation jusqu'à rejeter les Celtes dans la nuit des temps, à prétendre qu'actuellement ils n'avaient plus de représentants. Les idiomes celtiques n'ont pas soulevé moins de questions divergentes que l'existence des peuples qui ont transmis à leurs descendants le dépôt intact de leur langue.

L'occupation de l'Europe, aux époques antehistoriques, par les Celtes est un fait capital qui domine la question et la resout ; on ne peut intercaler aucune autre migration entre l'exode celte et les migrations germaines qui sont contemporaines de César.

Quelle que soit la dénomination que l'on donne aux Celtes, qu'on les nomme Gaëls, Cambriens, Bretons, il est certain que leurs idiomes possèdent un fonds commun et, dès lors, on peut les regarder comme un seul peuple à des étapes différentes.

C'est en vain que l'historien des Gaules, Amédée Thierry, s'appuyant sur des textes de César, que César lui-même contredit, essaie de faire prévaloir la dualité des peuples qui habitaient anciennement la Gaule ; les travaux de Zeuz, de Pictet, du baron

de Belloguet et autres qui ont serré de près les questions celtiques, ont mis à néant l'hypothèse d'Amédée Thierry. D'ailleurs, l'unité politique, l'unité de langue, l'unité de culte ressortent des triades gauloises et de tous les documents qui ont survécu à la conquête romaine ; l'étude des monuments gallo-romains ne fait que confirmer l'unité qui existait dans les populations de la Gaule, l'épigraphie gallo-romaine forme déjà un *corpus* aussi respectable que plein d'intérêt. Les études du baron de Belloguet ont principalement tendu à rapprocher les mots que nous a transmis l'épigraphie ; ce savant s'est appuyé sur les noms des dieux tutélaires conservés par la consécration d'autels votifs ou de monuments funéraires appartenant par conséquent à des localités restreintes.

Toutefois, il est temps de ne pas limiter nos recherches à des monuments topiques, l'étude générale en souffrirait.

Zeuz a complété Du Cange en réunissant dans sa *grammatica celtica* d'anciens textes qu'il a pu faire remonter jusqu'à Charlemagne. Tous deux ont ouvert une voie féconde, on peut glaner après eux et réunir en faisceau plus compact les études celtiques.

Les savantes recherches des Cuvier, des Elie de Beaumont, des Lyell, nous ont fait remonter la création à des époques qui effraient l'imagination la plus audacieuse; en nous faisant connaître la faune et la flore des âges passés, ils ont reculé le moment de de l'apparition de la vie sur la terre, ils ont ouvert un vaste champ aux études comparées. Les travaux de Champollion et de son école, les fouilles des Botta, les études des Rawlinson ont donné à l'histoire ancienne la base scientifique dont elle manquait.

Les recherches faites sur l'emplacement qu'occupaient les villes dont la renommée a retenti dans l'antiquité grecque, ont fait ressortir de ces fouilles toute une appréciation nouvelle de ces faits anciens. M. Schliemann a trouvé les cendres de plusieurs villes superposées où il comptait recontrer les ruines de Troie : en recherchant à Mycènes les tombeaux des Atrides, il a eu la chance de mettre au jour des sépultures encore vierges, appartenant à des époques reculées, et les objets livrées par ces fouilles ont prouvé que les arts étaient déjà florissants; que des lois, un lien commun, des signes conventionnels, existaient entre l'Egypte et la Grèce.

D'autre part, l'Italie nous livrait les secrets des vieux Etrusques, Olympie, Délos, Ephèse fournissent chaque jour de nombreux textes, les ex-voto retrouvés, les statues des dieux, révèlent ou expliquent les attributs ignorés jusqu'ici.

Une nouvelle critique naît de ces recherches; les cultes de la Grèce et de l'Italie rayonnent évidemment vers l'Egypte, un horizon plus lointain commence à poindre; les mythes indiens et les mythes égyptiens se sont rapprochés par suite de ces études; à leur tour, les mythes grecs s'identifient de plus en plus avec les mythes indiens, s'éclairant et se complétant mutuellement. Ces mythes montrent la solidarité de l'esprit humain, désormais la science des religions anciennes repose sur des bases de plus en plus larges,

Ne nous arrêtons pas à l'épigraphie seule, étendons le champ de nos recherches et demandons l'enseignement à la géographie, consultons les vielles cartes, les vieux terriers; dans chaque province, les patois ont conservé intact le nom des rivières, des contrées qu'elles arrosent, des montagnes qui séparent les vallées, des bois qui croissent au sommet des montagnes; tous portent témoignage du passé et c'est là qu'il faut lire l'histoire. L'évidence qui doit ressortir de ces recherches peut être comparée à celle qui est née des travaux paléontologiques, le monde ancien est enseveli sous le monde moderne et tout se tient par un lien étroit. Là où les mots vernaculaires ont été collectionnés dans des dictionnaires, nous pouvons faire toute une étude du passé, la société antique sortira de la recherche avec ses mouvements intérieurs aussi vivante que l'ombre de Samuël cédant à l'évocation de la pythonisse d'Endor; l'étude sera notre pythonisse, nous ne l'évoquerons pas en vain. On dira qu'un dictionnaire est un compendium indigeste ; certainement ces recueils, pour qui se contente d'en suivre l'ordre alphabétique, sont de peu de secours, mais pour qui veut se donner la peine d'y chercher la pensée humaine, ils sont le musée où la société antique a déposé la trace de sa vie intérieure; ses sciences, ses croyances, ses mœurs y sont stéréotypées d'une façon indélébile.

Laissez donc là l'épigraphie, elle est le petit côté de la question, l'étude et la philosophie des langues doivent être nos guides à l'avenir; abandonnons la forme abecedaire, groupons méthodique-

ment les idées, les sciences ; leur filiation ne laissera plus aucun doute. Si deux ou plusieurs lexiques sont ainsi préparés, il ressortira de leur rapprochement un enseignement positif sur les relations qui ont existé entre les peuples qui usaient de ces idiomes ; s'il résulte de ces recherches que les sociétés avaient des termes identiques pour exprimer leurs idées, si cette communauté de termes s'étend jusqu'à leurs usages, à leurs meubles à leurs arts, à la désignation de leurs animaux domestiques, ect., il sera prouvé que ces noms appartiennent au fond commun de ces peuples, que la langue existait avant leur séparation.

Des tentatives ont été faites pour ramener les langues européennes à une unité primordiale, l'hébreu était la base de cette vaste synthèse ; ces tentatives ont échoué. La découverte de l'ancien langage des Aryas, le sanscrit, a fait renoncer aux recherches purement sémitiques, on s'est aperçu que les langues celtiques étaient apparentées de près au sanscrit et elles sont devenues l'objet de l'étude des savants. Une lutte acharnée s'est établie entre le celtisme et le germanisme, et les celtes sont sortis vainqueurs de la lutte.

Le moment qui a victorieusement répondu au teutonisme a été couronné en 1837 par l'académie française ; il est dû aux savantes recherches de M. Pictet, de Genève. Pictet a surtout fait de la grammaire comparée, trop souvent il a laissé de côté le breton armoricain, pour s'attacher à l'irlandais et au gallois.

Notre langue bretonne a aujourd'hui une aire peu étendue, mais, si l'on consulte les noms des lieux, dans la vallée de la Loire et au-delà, il est bien facile d'en reconnaitre l'origine celtique. Les noms propres étalés sur les enseignes appendues aux magasins, portent eux-mêmes un témoignage tout aussi incontestable du lien qui unissait la troisième Lyonnaise et les provinces baignées par la Seine. Une partie des affluents de la rive gauche du Rhin, les vallées de la Meuse, celles de la Moselle, empruntent encore leurs noms au celte et non au tudesque ; les populations germaines n'y sont venues que bien tardivement et toujours en envahisseurs, leur langue n'a pu éteindre les noms celtiques.

Mon but est bien différent de celui de Pictet ; laissant de côté la grammaire et son étude, je me suis attaché à rechercher quelle était la civilisation commune aux Aryas au moment où les es-

saims celtes se sont séparés du tronc original. Ecartant l'irlandais et le gallois, de l'étude que j'ai entreprise, elle aura pour base unique le Breton armoricain, tel que les lexiques nous l'ont conservé et tel qn'il se parle dans nos régions occidentales. Cet écart n'est pas systématique, car il existe une solidarité parfaite entre tous les idiomes celtiques, les radicaux pronominaux existent souvent dans l'un des idiomes qui a perdu son verbe, et réciproquement; mais un travail d'ensemble qui comprendrait toute la celtique m'éloignerait trop de mon but.

Toutefois, l'étude de l'ensemble de ces idiomes serait désirable, elle aurait l'avantage de ramener l'orthographe des langues celtiques à une forme commune qui se rapprocherait le plus possible de l'alphabet *Dêvanâgara*, dégageant la langue celte des influences étrangères; ce travail ferait ressortir davantage le lien qui unit ces langues. Il est temps d'en finir avec la forme toute arbitraire dont on a usé avec la langue celtique; les travaux de Zeuz, la comparaison avec les poésies des Bardes appartenant à des époques reculées, nous permettent de faire un travail d'épuration qui doit être l'œuvre de l'âge présent. Il ne suffit pas qu'un lexique quelconque donne le plus de mots usuels possible, il faut encore que l'orthographe de ces mots en puisse faire connaître l'origine et la filiation (1).

Si on tentait en France ce travail d'épuration, il est probable que, de l'autre côté de la Manche, il serait suivi d'un travail analogue : les doubles lettres, les diphtongues, introduites dans l'irlandais et le gallois pour en rendre la prononciation possible à des palais anglais, ont rendu ces langues méconnaisables pour les habitants du continent. Il serait donc temps de donner aux idiomes celtique une physionomie commune, en discutant et adoptant l'orthographe qui peut le mieux caractériser leur unité primitive. Si l'on rejette l'alphabet *dêvanâgara*, qu'on revienne au moins à l'alphabet latin : car l'ancien alphabet des bardes *coèl-*

(1) C'est avec infiniment de regret que j'ai vu rejeter pour le breton notamment l'ortographe adoptee par le savant Dom Le Pelletier; rien ne justifle le classement sous une seule rubrique *K* de tous les mots commençant par une des consonnes gutturales. Pourquoi rejeter les palatales *c* et *t* qui existent dans toutes les langues et remplissent un rôle si utile et si important.

brenn, très parfait, serait aujourd'hui d'une application impraticable. Dans tous les cas, il faut en finir le plus vite possible avec le dictionnaire de Gonidec, qui est aujourd'hui un anachronisme au milieu de l'Europe savante.

II

DIVISION DU LANGAGE PAR GROUPES ANALYTIQUES

Il serait impossible de suivre la marche de l'esprit humain, et de se rendre compte des rapports qui ont existé entre les sociétés anciennes sans former des monographies. Les recherches de Pictet, celles de Zeuz, ont suffisamment prouvé la communauté d'origine du celte, sa parenté avec le sanscrit; le travail présent regarde donc ces questions comme résolues et ne s'en préoccupe pas il aborde les monographies. La vaste encyclopédie qui va se dérouler devant le lecteur concrètera dans différents groupes, au nombre de dix-sept, toutes les facultés humaines; ce classement permettra de faire, dans chaque groupe, des sous-monographies qui comprendront les noms sous lesquels étaient connus, soit les attributs de l'espèce, soit des objets servant à un même usage; on rapprochera, en un mot, ceux qui désigneront une seule et même chose, qu'elle appartienne à l'ordre intellectuel ou à l'ordre physique.

Il restait à chercher, pour l'étude spéciale de chaque groupe, quelle serait la langue de laquelle devait être rapproché le breton armoricain. Je me suis décidé pour le grec, parce que la physionomie et le caractère de la langue parlée en Bretagne se rapportent davantage au grec qu'aux autres langue du continent européen; elle suit d'ailleurs le grec dans ses transmutations de lettres.

Ainsi, choisissons pour en faire la démonstration des mots très connus, tels que : *pemp*, cinq; *prenna*, acheter; *ebeul*, cheval. Le grec nous fournit : Πέντε cinq; Πριαμαι acheter; Ιππος cheval. Le sanscrit donne : *pañc'an*, cinq; *krinâmi*, acheter; *acwa*, cheval. (Le *c* et le *k* sanscrit sont remplacés par un *p* en grec et en breton).

Le latin nous offre : *quinque*, cinq; *credere*, acheter; *equus*, cheval. Il est à remarquer que parmi les langues celtiques, l'irlandais suit le latin dans *cuic*, cinq, dans *cean*, tête, dans *cas*, pied, où le *c* se substitue au *p* armoricain.

Si on avait pris le latin comme terme de comparaison, on n'eut pas manqué de prétendre que la conquête romaine avait laissé dans les Gaules assez de mots usuels, pour que cette comparaison n'eut rien prouvé en faveur de l'ancienneté du breton armoricain.

La forme archaïque du verbe breton dont l'infinitif se termine souvent en *eïn* comme les infinitifs grecs, écarte, au contraire, toute idée d'emprunt. Les rapports des deux langues ne peuvent dépendre que d'un habitat commun qui se perd dans la nuit des temps.

Bien que la thèse soutenue par Bochart, dans son *Phaleg*, soit désormais jugée, il est évident que, dans leurs courses, les peuples celtes ont été mis en rapport avec des peuplades d'origine sémitique. Il y a en effet des mots où les racines sanscrites et celtiques coïncident avec les racines sémitiques. Toutes les fois que ces rapprochements seront certains, je mettrai le radical hébreu en regard des mots des autres dialectes.

Il serait inutile de faire ressortir tous les rapprochements de ces idiomes; le but du présent travail étant uniquement consacré à la recherche des traces laissées dans les langues occidentales, des rapports qu'elles peuvent avoir avec les peuples Aryens de l'Inde, afin de constater la civilisation atteinte par ces derniers au moment du départ des essaims occidentaux.

III

DIVISIONS ANALYTIQUES DES GROUPES

Les études analytiques des langues aryennes se scinderont de la manière suivante :

1 Métaphysique.
2 Psychologie.
3-4 Physiologie.
5 Politique.
6 Strategie.
7 Finances.
8 Mécanique appliquée, à laquelle se rattache la marine.
9 Architecture.
10 Agriculture.
11 Alimentation.
12 Arts libéraux.
13-14 Règne animal.
15 Règne végétal.
16 Métallurgie.
17 Physique générale et Mathématiques.

Premier Groupe. — Le premier groupe sera consacré à l'étude de la théogonie; les dieux, le culte, les objets servant au culte, les emblêmes divins seront l'objet de ses recherches.

Deuxième Groupe. — Le second groupe traitera de la psychologie, de l'âme, de l'intelligence, de la parole, des vertus, des questions morales en général.

Troisième Groupe. — Dans celui-ci, on recherchera les liens qui unissent la société humaine au point de vue physique; au premier plan se présenteront les sexes, le mariage, la conception, l'enfantement, les liens collatéraux. Seront examinées ensuite les différentes phases de la vie de l'homme, l'enfance, la jeunesse, la vieillesse.

Quatrième Groupe. — Ce groupe continuera l'étude de la

physiologie; ses investigations auront surtout pour objet : les sens, les membres, les fonctions et les habitudes du corps, les maladies, les remèdes.

Cinquième Groupe. — Le cinquième groupe sera consacré à étudier l'homme social; les Gouvernements, leurs formes, l'administration de la justice y seront examinées ainsi que l'assiette des villes, des bourgs, de tout ce qui tient à l'habitation de l'homme.

Sixième Groupe. — La stratégie comprenant les moyens d'attaque et de défense de la société aryenne donnera la nomenclature des armes de main et de défense employées pour l'attaque ou pour la garantie personnelle. Cette étude nous fera connaître les moyens que les Aryas possédaient, tant pour résister à leurs ennemis, que pour porter la guerre au dehors.

Septième Groupe. — Les études du septième groupe porteront sur le commerce, sur les échanges, sur le système financier appartenant à ces époques reculées.

Huitième Groupe. — La marine marche à la tête de la mécanique appliquée et le huitième groupe sera consacré à l'hydrographie, à la marine, à l'art naval.

Neuvième Groupe. — Celui-ci comprendra les études faites sur l'architecture, les corps de métiers, la nomenclature des outils qui étaient en usage chez les Aryas orientaux.

Dixième Groupe. — Il résumera l'étude de l'agriculture et celle des arts qui s'y rapportent, celle des animaux qui sont les auxiliaires de l'homme pour mettre en valeur la terre par la culture.

Onzième Groupe. — Le onzième groupe abordera les recherches faites sur l'alimentation et sur les ustensiles employés pour l'appropriation des denrées alimentaires à l'usage de l'homme.

Douzième Groupe. — Nous avons classé sous le douzième groupe les recherches faites sur l'ameublement, les bijoux, la musique, les produits des arts manufacturés.

Treizième Groupe. — Après avoir examiné la Société Aryenne par ses côtés moraux et physiologiques, nous avons

classé dans le treizième groupe les animaux vertebrés vivipares alors connus de l'homme aryen et ceux dont il était parvenu à obtenir la domestication.

Quatorzième Groupe. — Ce groupe est consacré aux animaux ovipares et aux invertebrés.

Quinzième Groupe. — De la série des êtres doués d'une vie propre et de locomotion, nous arrivons à ceux qui ne se meuvent pas, suivant l'expression philosophique du sanscrit. Ce groupe comprend la botanique.

Seizième Groupe. — La nature inorganique est l'objet de ce groupe et en particulier la métallurgie et les arts qui en dépendent.

Dix-septième Groupe. — Le dix-septième groupe traitera de la science des nombres, de l'astrononomie; il comprendra la physique générale, les éléments, les couleurs, le chaud, le froid. Il clot la série des études auxquelles les migrations aryennes ont donné lieu.

L'esprit didactique de ce classement assigne une place séparée à l'examen des divers côtés de l'ancienne société aryenne. Les lexiques laisseront bien des vides regrettables dans une aussi longue étude; il résultera, je l'espère, de cette pénurie, la conviction que le temps est venu pour nous de compléter notre dictionnaire, d'éviter un ouvrage qui soit à la hauteur des études modernes et qui puisse faire connaître les relations et l'étendue de notre langue.

IV

PREMIER GROUPE. — THÉOGONIE

Théogonie indienne. — Depuis plusieurs années, les efforts réunis des savants se sont concentrés pour étudier les religions de l'antiquité et rechercher les mythes qu'elles renferment afin d'en faire ressortir les rapports. Nous ne pouvons donner ici qu'un aperçu très succint des résultats de ces études. Pour ne pas sortir de notre sujet, nous nous bornerons à mettre sous les yeux du

lecteur le résumé des thégonies indienne, grecque et celte, en commençant notre examen par l'Inde, point de départ de la race aryenne.

Les philosophes auxquels on doit les Védas, ont fait d'immenses efforts pour résoudre la question de la création; il est évident que la notion de la révélation leur était inconnue, et l'on doit admirer davantage la grandeur de leurs conceptions qui ont abordé de front un sujet aussi vaste.

Adi-Sakti (1), la Nature, est la grande matrice universelle qui contient en germe Dieu et le Monde; la nature et le pouvoir divin sont encore peu distincts; les idées s'élèvent à mesure que les générations se succèdent, mais le panthéisme reste le fait dominant du système indien : la personnalité divine et la personnalité humaine ne se dégagent des éléments que pour s'absorber de nouveau dans le grand Tout, qui se résume par le *Niryâna* des Boudhistes.

Dans la seconde période de ces poëmes, nous assistons au spectacle que se donne l'architecte de l'univers qui a conçu un plan qu'il doit bientôt réaliser. *Wischnou*, porté sur le serpent *Cêshe* ou *Ananta* (2), vogue sur les eaux et considère la création abstraite le Lotus s'échappe du nombril de cet être primordial nommé *Nârâyana*, parce qu'il dort sur les eaux : *Brahma* est contenu dans le calice de ce lotus. Sortant à son tour de son inactivité, Brahma s'engendre dans son énergie femelle. *Saravasti* et le Brahma *Anda*, l'œuf du monde est conçu; il ne reste qu'à en tirer l'univers; la série des *Manous* (3) commence, l'homme est né, il a reçu des lois, il entre en possession de lui-même. *Adi-Sakti*, la nature, est rejetée au second plan, l'Arya contemple le ciel, interroge les astres; l'ordre régulier des saisons, l'influence qu'exerce leur retour, le soleil, la lune le frappent; l'éther s'indentifie avec le brillant *Indra* (4), lui et ses cohortes forment le Sabeïsme primitif.

---

(1) *Adi* signifie premier, primordial.

(2) *Ananta* signifie l'éternité.

(3) Le Manou supérieur, *Viradj*, fils de Brachma, est le créateur du genre humain. Sept manous achèvent l'œuvre de la création dans le monde des dieux, des genies et des hommes. Le Manou, fils de *Visvavat*, est le septième manou qui a donné des lois à l'univers.

(4) Les *Maruts*, au nombre de 48, ayant pour chef *Mâtariçwan*, entouraient le char d'Indra.

Indra et *Agni* le firmament et le feu, *Surya* et *Chaudu*, le soleil et la lune, les dieux élémentaires, cèdent à leur tour le pas aux dieux métaphysiques et deviennent des accidents de la nature, des dieux de seconde classe, surbordonnés à une intelligence supérieure. *Rudra*, le vent, le grand gémissement de la nature, est le premier à s'échapper de la discipline d'*Indra*, auquel il était soumis comme chef des *Rudras*. Les Rudras composaient un groupe de dix entités (1) et *Rudra* formait le onzième ; ils sont devenus les chef de l'année de onze mois (2) qui a si longtemps prévalu en Orient (3).

L'esprit humain ne s'arrête pas dans ses conceptions : *Rudra* et *Gœri* ont supplanté Indra ; mais que de questions restaient encore insolubles ; comment concilier la matière et l'esprit, comment expliquer la vie ; les solutions d'*Aditi*, des *asuras* sont insuffisantes. Absence de vie, vie antérieure, vie après décès, création (4), transformation et évolution incessantes de la matière, que d'antagonisme et comment combler l'abîme qui sépare ces antinomies ?

La conception de la *Trimûrti* est la solution que la race aryenne a donnée de ce problème : *Brahma*, créateur, *Vischnou*, conservateur et *Civa* destructeur et renovateur par la mort, ont répondu à l'esprit abstrait des brahmes, s'élevant de plus en plus dans leur conception, les brahmes considèrent leur Trimourti, dans son indestructible unité, comme un tout qui régit les mondes ; dans la sphère non contingente, règne l'éternel *Brachm* en qui viennent se réunir les anneaux divergents de cette chaîne.

Chacune des nouvelles divinités est doublée de son parède : *Brahma* et *Saravasti*, *Wischnou* et *Laxmi*, *Civa* et *Gœri*, formant des couples inséparables. Chacun de ces personnages divins se symbolise par un animal ou une plante qui lui sert de hieroglyphe.

L'éléphant *Ariavata* est le compagnon du brillant Indra. Un cy-

(1) L'année de Romulus était de dix mois.

(2) Les onze lignes de Carnac sont, suivant toute apparence, émanées des Rudras. Il ne faut pas oublier que *Karam* signifie en sanscrit un Cycle et *sara* un mois solaire de trente jours.

(3) Le vase d'*Hissarlick*, trouvé à Troyes, donne le cycle de onze mois (voir la note A).

(4) Le *Kalpa* est la période de 432,000,000 d'années des mortels, qui mesure la durée du monde ; il y a un intervalle égal entre la destruction et la reproduction.

gne (1) sert de véhicule à Brahma qui a pour hieroglyphe un chacal. Le serpent *Cesha* ou *Ananta* portait Wischnou, *Laxmi*, son parède, a pour monture un paon (2), pour hieroglyphe l'heliotrope, *(Surya* ou *Havani* est le Soleil). *Rudra* et *Gœri* personnifient la nature féconde, *Ardandriça*, l'hermaphrodite (3), est la personnification de leur vie réunie en un seul faisceau. Civa est toujours accompagné d'un croissant, il porte à la main la licorne qui est l'un des attelages de *Acaudra*, la lune (4). Le taureau *Nandi* (5) sert de véhicule à Çiva, le tigre *Vyagra* est la monture de *Gœri* ou de *Bavani*, son parède. Le *lingha* leur est consacré comme dieu de la reproduction, et c'est sans doute par la même raison que le chien est dédié à Civa.

A leur puissance génératrice, Civa et Gœri joignent le pouvoir destructeur : Civa devient *Candoba*, *Bairava*; Gœri est adoré sous le nom de *Kaly Marana*. Désormais leur rôle est celui qu'on attribue aux puissances infernales; les cimetières furent consacrés à Civa, *Yama* est le dieu des morts. Civa et Gœri renouvèlent le monde par la destruction, aussi Civa porte, outre ses insignes lunaires, une écharpe de têtes de morts.

Tout le nord de l'Inde est encore civaïte; les temples consacrés à Civa se reconnaissent au taureau (6) que l'on érige dans le *Manydap* ou péristyle du temple et au *lingha* qui existe dans le sanctuaire.

Théogonie grecque. — Il est impossible de ne pas remarquer les rapports que la thégonie des Grecs présente avec la théogonie indienne dont on vient d'effleurer quelques mythes.

Αχλύς les ténèbres, engendre Οὐρανός; Ωκεανός, l'Océan, est la grande matrice d'où sort le premier être, qui fut nourri par Ερεβος, les ténèbres.

---

(1) On voit Jupiter changé en cygne donner naissance aux Tyndarides Castor et Pollux.

(2) Dans toutes les cosmogonies, l'oiseau et les ailes désignent le pouvoir divin.

(3) Platon, dans son *Diotisme*, parle des androgynes.

(4) Les indiens regardent la lune comme présidant à la fécondation des animaux et des plantes.

(5) Jupiter se change en taureau pour enlever Europe, le bœuf *Apis* les Kerubins *(sarùpa)* belle de forme.

(6) Il est à remarquer qu'en Egypte, le taureau a été également consacré à la Divinité, et que la chatte, le tigre ou la lionne représentait souvent le principe féminin. Les statues à tête de lion, si fréquentes en Egypte, représentent *Pasch* : elles désignent plus particulièrement la race caucasique.

Οὐρανός et Ρέα la terre, donnent naissance à dix-huit enfants, parmi lesquels les Cyclopes, les Titans et Χρόνος ou Saturne. Τιτανος cède son droit d'aînesse à Χρόνος, le second des fils d'Οὐρανος; celui-ci conspire contre son père, et, à l'aide d'une serpe fabriquée par les Τελχινὲς, il émascule Οὐρανὸς (1) et bientôt se volte contre Τιτανος, De Cybèle, il lui naît trois fils qu'il devait détruire à leur naissance, suivant son pacte avec Titan, qui ne lui avait cédé le pouvoir qu'à cette condition.

Jupiter, sauvé par la supercherie de Cybèle, qui fit avaler une pierre Χρόνος s'empare du pouvoir et la guerre des Titans est menée à bonne fin. Χρόνος est bientôt chassé du ciel et réduit à prendre au Latium une simple position de dieu de l'agriculture.

Nul ne peut supputer le temps qui s'est écoulé entre la naissance d'Οὐρανὸς et le moment où Homère met en scène les dieux de l'Olympe. Plus rapprochés de nous, les mystères d'Eleusis semblent avoir conservé la connaissance d'un dieu plus relevé, et définitivement consacré la responsabilité et l'immortalité des âmes humaines; cette évolution a été consécutive des dieux d'Homère, dont on veut aujourd'hui faire les mythes astronomiques.

Les déesses Ελευθέρον étaient les conductrices des âmes; les Parques, les régulatrices des destinées humaines. Platon nous introduit dans les replis cachés de ces mythes; son récit diffère de celui d'Homère par plusieurs points.

Πόρος (2) vivait dans un jardin de délices autour duquel Πεινα la fin et la misère, rodait sans cesse; elle surprit Πόρος dans un moment d'ivresse et de leur commerce naquit Ερως l'Amour, qui participait des vices de sa mère.

En résumé, Jupiter détrône Χρόνος, comme Civa échappe à la discipline d'Indra; il combat contre les Titans et les subjugue, comme Indra avait combattu *Arivasta* (le nuage); Οὐρανὸς et *Varouna*, le ciel, semblent se confondre, de même que la trinité

---

(1) Lorsque les testicules d'Οὐρανὸς tombèrent dans l'Océan, ils en fécondèrent les eaux et ce contact donne naissanfe à Αφροδίτη ou Vénus. En Egypte nous avons vu Typhon évirer Osiris.

(2) Πεινα était la reine des êtres qui ont eu la vie, Πόρος le roi des êtres qui ne sont pas encore conçus.

grecque (Jupiter, Neptune et Pluton), s'identifie avec Brahma, Wischnou et Çiva.

Théogonie celte. — La révolution qui avait rejeté le sabéïsme indien était un fait accompli, lorsque les premiers celtes tracèrent leur sillon vers les régions de l'Ouest; ils emportaient avec eux cet esprit de recherche et d'analyse qui forme une ligne de démarcation profonde entre les races aryennes et les races sémitiques, qui, au contraire, adoptent sans discussion les dogmes qui lui sont présentés.

L'étude des documents peu nombreux que nous possédons sur le système religieux des celtes bretons primitifs, nous prouve leur ferme croyance dans la personnalité et dans l'immortalité de l'âme humaine; le soin qu'ils mettaient à se rendre indépendants des milieux contingents et à adorer la divinité, nous est un sûr garant de la hauteur de leur philosophie religieuse.

Dans le principe, comme dans la donnée indienne, la matière et la nature se confondent; il faut un grand effort de pensée pour que la puissance divine se dégage de cette enveloppe grossière; elle soumet à sa volonté supérieure le chaos rebelle, des lois immuables remplacent les forces aveugles, les éléments s'organisent et l'ordre et la série régissent l'univers.

Le dieu celto-breton est, comme le dieu indien, doublé d'un parède; le principe mâle et le principe femelle coexistent. Il est facile de reconnaître dans *Hu* et dans *Serc'h*, l'équivalent de Çiva et de Gæri.

La donnée celto-bretonne commence après les grandes luttes d'Indra et d'Urisa : *Hu* et *Serc'h* habitaient, dans une quiétude profonde, leur domaine de *Kerduel*, situé sur les bords fleuris du lac de *Pen-Len*, un fils leur était né, le *Castor noir*; le calme de *Kerduel* est bouleversé, le lac de *Pen-Len* déborde et le principe de vie est menacé d'une destruction complète, c'est le Castor qui a occasionné cette catastrophe en minant les digues du lac.

Hu entreprend une lutte énergique contre ce fils dénaturé; grâce à la puissance de ses bœufs, dont l'un périt dans cette lutte héroïque, le Castor est arraché du lac, la vie reparaît à la surface de l'univers reconquis. Après cet effort couronné de succès, *Hu* paraît régner dans la sphère élevée des Brahm et des *Axna* (1).

(1) *Axna :* l'éternité.

Une nouvelle évolution commence : *Guyon*, l'esprit, le verbe, le démiurge celto-breton est substitué à *Hu*; toutefois *Guyon* paraît subordonné à *Serc'h*, tous deux dominent la nature et président aux destinées de l'espèce humaine. Les eaux de la science et de la divination ont été emprisonnées par *Serc'h* dans un vase mystique dont *Guyon* a la garde. Ces deux êtres primordiaux ne pouvaient longtemps vivre côte à côte sans qu'il ne s'établisse entre eux une lutte : il en fut de même dans la théogonie indienne, nous avons vu Indra dompter le nuage *Vritra* et prendre le nom de *Vritrahana*, vainqueur de *Vritra*; et dans la théogonie grecque, les Titans furent foudroyés par Jupiter.

L'antagonisme de *Guyon* et de *Serc'h* éclate; la ruse remplace, dans la donnée Celte, la force ouverte, *Guyon* panthée, prend la forme d'un grain de blé; la jalousie de *Serc'h* est excitée par cette métamorphose, elle se change en coq et avale le blé : germe indestructible. *Guyon* s'incarne alors en *Serc'h*, un fils nait de cet accouplement mystique, *Affaukdu*; le Castor, le dragon, vaincu par Hu, est rentré en possession de la vie, et le mal se déchaine pour la seconde fois sur le monde Celte.

On ne peut méconnaître, dans cette incarnation, l'acte de Brahma et de *Laxemi* produisant le Brahma *Anda*, ou celui de Cybèle cachant Jupiter à Chronos (Saturne) et rendant à la vie ses deux fils, Neptune et Pluton, qu'il avait secrètement avalés.

Civa, Gari, Varouna, Indra; Οὐρανός, Κυβέλη, Ζεύς sont bien de la même famille que Hu, Serc'h et Guyon.

Culte megalithique. — Nul ne peut dire à quelle époque remontent les monuments que nous appelons peut-être improprement druidiques. Quelle que soit la nation qui a érigé ces monuments, le culte qu'ils révèlent est apparenté de près au Civaïsme, peut-être même au Boudhisme. Les menhirs, les dolmens, en sont les irrécusables témoins et, lorsque ces piliers sont conjugués avec des tables de pierre, ils représentent Civa et le *Lingha*.

Quelques pierres portent des consécrations, telles que les haches, ou des organes sexuels gravés sur leurs parois. Le peulven de Plouarzel présente, sur la face du nord, une inscription en paléo-grec, qui se lit de droite à gauche Ιερω; dès cette époque,

iéro (1) avait pénétré dans l'Armorique. Plus tard, cette formule fut adoptée dans les monuments funéraires de l'époque gallo-romaine (c'est la voix qui s'éteint, la vie qui s'écoule); les peuples qui ont élevé ces monolithes, étaient bien près de l'anéantissement boudhique du *Nirwana*.

Les menhirs sont reliés à l'Inde par une chaîne ininterrompue : l'Egypte nous montre *Isis* et *Nephtis* recueillant pieusement les membres épars d'*Osiris*; le Φαλλός a seul échappé à leurs recherches, mais leurs recherches sont couronnées de succès, le phallus est retrouvé. Ce complément nécessaire d'Osiris devient dès lors l'objet d'un culte public. *Khem* ou *Hamon-Ra*, générateur, est adoré sous la forme ictyphallique qui rappelle Civa.

De temple Civaïte, le lingha s'est transporté dans le temple boudhiste et les colonnes funéraires consacrées aux manes sont des linghas.

— Un voyageur moderne, M. Winner, a retrouvé le *top* (2) boudhiste au Pérou : ce qui indique d'anciennes relations entre l'Asie et l'Amérique et que le culte Boudhique avait pénétré en Amérique.

Les dolmens et les menhirs ne sont pas les seuls monuments qui relient la Bretagne à l'Inde; les parois et les plafonds des hypogées que l'on a fouillés, reproduisent des serpents et des celts, ou hâches : ces gravures nous rappellent *ananta*, le serpent, qui sert à reposer Wischnou, lorsqu'il contemple l'éternité; la hâche est l'emblême de *Twastri* (3), le grand artiste, qui a confectionné l'univers, il est le Δημιουργός grec, le *Guyon* celte.

Ces pierres funéraires, ces inscriptions nous amènent à établir que les rameaux celtes étaient fortement imprégnés des doctrines indiennes, lorsqu'ils pénétrèrent en Europe.

Le Druidisme est-il né de ce culte épuré, on pourrait le supposer : essentiellement monothéiste et spiritualiste, il pourrait très-bien trouver sa racine dans le Brahmisme.

---

(1) Il ne faut pas confondre iéro avec uritra qui est le participe passé du verbe ober (faire).

(2) Top est le nom indien des colonnes funéraires.

(3) *Swastr*, la hâche.

Après la conquête de César, les proconsuls romains s'aperçurent de l'action toute puissante des Druides sur la nation gauloise; cette religion qui apprenait à ses adeptes que l'âme était immortelle, que le temps passé sur la terre constituait une épreuve, était un obstacle contre lequel venait se briser la toute puissance de Rome. L'antagonisme entre l'administration romaine et le druidisme fût de courte durée; le druidisme, déclaré ennemi public, fût traqué de toutes part; la foi des druides s'épura au milieu des persécutions, ils acceptèrent alors le baptême, et le christianisme compta un fleuron de plus; les évêques sont les fondateurs de la France.

Après l'extinction officielle du druidisme, l'humanité recula dans les Gaules de plusieurs siècles. *Camulus*, *Nehalania* virent se relever les autels de *Surya* et de *Chaudra*, le Sabeïsme et le Polythéïsme reprirent leur culte sensuel, Nous pouvons donc affirmer qu'à travers les étapes et les milliers d'années qui se sont écoulées depuis son exode, la rade Celte a conservé intactes une partie des croyances des Aryas.

Rapports philologiques. — Cette persistance est constatée par les mots consacrés par le culte : le sacrifice offert à *Agni* sous forme de *soma*, d'*anna* et de *beurre*, se retrouve de nos jours en Bretagne; l'*anna* est le pain quotidien que l'oraison dominicale nous a enseigné à demander à Dieu. L'*ekiam* qui est le grand sacrifice, exigeait que l'on offrit à la divinité, soit un cheval, soit un cerf, quelquefois même un homme; la tradition nous montre les forêts des Gaules pleines des ces mystères terribles; le cheval et le cerf sont restés, en Bretagne, le sujet de mille légendes religieuses. Le cerf, sous le nom tudesque de *stag*, a vu lui élever des autels; je n'en veux d'autre preuve que la basilique de St-Eustache, la tête de cerf domine fièrement l'édifice parisien. St-Hubert, le chasseur, est converti au christianisme par un cerf mystérieux; le nom même de Hubert est indien, il dérive de *swan*, chien, et de *bris* le nourisseur, le seigneur. Le breton donne de même *gwinner*, chasseur, et *bris*, nourisseur; il est donc identique au sanscrit.

En grec, nous retrouvons encore le cerf mystique : Mycènes nous a révélé le sacrifice du cerf, offert a Ηρα, la reine des Dieux; Diane avait revêtu, pour combattre les Titans, la forme d'un cerf.

L'*arvan*, le cheval primitif de l'Inde, l'Αριων grec, le *marc'h* celte ont imposé leur nom à une de nos provinces, l'*Auvergne*, à nos montagnes bretonnes, les monts *Arès* (1), et quelques mots entrés dans la langue bretonne conservent vivante la tradition du culte indien.

Isti, le souhait, *esta hu*, le sacrifice, en sanscrit, se retrouvent sans mélange dans le breton *het*, désirer, faire des vœux; le grec a consacré le sacrifice par Θύω, immoler et par Θυσία, la victime. Le sacrifice l'*dhava* est devenu l'*offern;* le sacrificateur *hotr*, le vase du sacrifice ou calice *hôtra* se retrouvent dans le breton *aotrou*, dans le grec Αρετῆς.

Nos églises de St-Thégonnec, de St-Thual, etc., semblent tirer leur nom du sacrifice de *hu*, de *isti* ou Θης, offert à Dieu. De même la cueiller du sacrifice indien *jutra* est restée dans les fermes de Bretagne sous le nom de *josa;* elle sert à pétrir le beurre, l'une des matières de l'ancien sacrifice.

Ces courtes explications suffisent pour prouver à tout esprit impartial que les Celtes sont sortis de l'Inde avec leurs institutions religieuses calquées sur celles des Aryas, leurs frères, et que les rameaux vivant dans l'Armorique en sont bien un épanouissement.

(A Suivre).

(1) ὁ Αρες est aussi en grec Mars, et par extension, Combat, Armes, Courage belliqueux.

NOTES ENTOMOLOGIQUES

Par M. HERVÉ.

Ainsi que je l'ai fait l'année dernière, dans le deuxième fascicule de 1880 du Bulletin de la Société, je viens donner connaissance des nouvelles espèces de Coléoptères et d'Hémiptères récoltées par moi aux environs de Morlaix.

Quelques-unes de ces captures sont intéressantes, notamment le *Morychus Piochardi* (Heyd.) espèce nouvelle pour la France, trouvée jusqu'ici seulement en Portugal et en Espagne ; cet insecte est décrit dans la 8e livraison de 1879 du journal l'*Abeille*, page 222 ; il a été pris dans les mousses des bois de Pennélé et de Trodibon.

J'ai aussi trouvé le *Cathormiocerus maritimus* (Rye) ; mais je n'ai pu encore prendre la femelle de cette espèce ; malgré son nom, j'en ai rencontré un exemplaire, sous un tas d'herbes, en août 1879, à Coatcongar, en Ploujean, localité se trouvant à 5 kilomètres au moins des bords de la mer.

Une espèce indiquée seulement d'Espagne, le *Trachyphlœus myrmecophilus* (Seidl.) est assez commune ici ; elle est décrite dans l'*Abeille*, page 633 de la monographie des Otyorhynchides.

Parmi les autres espèces récoltées pour la première fois, je nommerai :

Bembidium elongatum.
Oligota inflata.
O. punctulata.
Lathrobium punctatum.
Homalota splendens.
H. exilis.
H. pygmœa.
H. angusticollis.
Calodera umbrosa.
C. æthiops.

Philonthus marginatus.
Scydmenus pubicollis.
Bryaxis simplex.
Mycetoporus punctatus.
Anisotoma calcarata.
A. ornata.
Colon angularis.
C. brunneus.
Limnius rivularis.
Hydræna testacea.
H. gracilis.
H. flavipes.
Lathridius constrictus.
L. filiformis.
L. testaceus.
Corticaria elongata.
C. fagi.
Agrilus cœruleus
(Je n'avais pas encore trouvé ce genre).
Ceutorhynchus barbareæ (Suff).
C. apicalis.
C. pyrrorhynchus.
C. pumilio.
C. melanostictus.
C. parvulus (Bris).
C. Dawsonii (Bris).
Espèce des bords de la mer sur le PLANTAGO MARITIMA.
Cassida pupillata.
Graptodera helianthemi.
Alexia pilifera.
Catops lotaticollis
(D'après M. Desbrochers de Loges, et indiqué uniquement de Syrie).

Dans les bonnes espèces retrouvées, je citerai :
Styphlus insignis.
Hydræna rugosa.
Scydmenus nanus.

Dianoüs cœrulescens.
Omalisus suturalis.
Encephalus complicans.

Cette dernière espèce est moins rare que je ne le pensais, mais elle est difficile à trouver, d'abord à cause de sa petite taille, et aussi parce qu'on la prend souvent pour un petit AGATHIDIUM, par suite de la faculté qu'elle a de se rouler en boule, dès qu'on la trouble.

J'ai peu récolté d'Hémiptères, cette année, et ne puis nommer, comme espèces offrant quelque intérêt, que :

Pygolampis bidentata
(Rare).
Athysanus sordidus.
A. orichalceus.
Notus Schmidti.
Delphax Dalei
(Non signalée en France).
D. elegantula.
Stiroma albomarginata.

J'ai aussi retrouvé le *Ceratocombus coleoptratus*, qui vit dans les mousses des talus et des fossés inondés l'hiver, enfin la *Trioza crithmi* (Low.), dont j'ai indiqué déjà la découverte à Roscoff et en rade de Morlaix ; voici la description de cette nouvelle espèce :

Trioza crithmi Low. — Caput et thorax lutea, supra maculis et striis fulvis, rubescentibus vel brunneis ; scutellum albo-luteum ; abdomen luteum vel viride, supra fasciis brunneis. Coni frontales 2/3 longitudinis verticis æquantes, e basi lata acute attenuati. Antennæ basin alarum attingentes ; articulus primus et secundus flavi, tertius et quartus flavi, apice nigri, cæteri nigri ; articulus tertius quarto 1/2 longior. Elytra hyalina, acuminata, nervis flavis vel brunnescentibus ; radius rectus ; pars radialis costæ 1 1/2 — 1 3/4 tam longa quam pars discoïdalis ; cellula radialis ad basin paulo latior quam spatium angustissimum cellulæ discoïdalis ; ramus furcalis tertius primo 1/2 longior. Lamina genitalis ♂ flava, longitudinem segmenti genitalis æquans, utrinque processu, longo, recto, linguæ-

formi. Forceps nigrofusca, ter tam alta quam ad basin lata, paulo autrorsum inflexa, Valvula ♀ inferior, acuminata, longitudinem segmenti præcedentis vix æquans. — Long. Corp. 2 1/4 mm.

Habitat in Crithmo maritimo.
Gallia prope Roscoff (Finistère) (Puton).

(Extrait des Mittheilhungen über Psylloden von Dr Fr. Low. dans les mémoires de la Soc. Imp. R. de zool. et de bot. de Vienne, 1879, p. 556.)

SUR LA PRÉSENCE DE COMPOSÉS AMMONIACAUX

Dans l'atmosphère

DANS LE VOISINAGE DES FERMES

Note de M. PARIZE

On sait que les cultivateurs de nos environs laissent volontiers séjourner le fumier retiré des étables auprès de leurs fermes, et à la porte même de leur maison. On prévoit qu'il doit s'en dégager une grande quantité de produits volatils surtout ammoniacaux.

Pour vérifier le fait, j'ai, l'année dernière, fait quelques expériences que je compte reprendre prochainement : j'ai suspendu, à des distances variables d'un fumier très chaud entassé dans la cour de la ferme de Bigodou (près Pennelé), des éponges imprégnées d'acide chlorhydrique. En hiver, il était très-facile de suivre l'accroissement de la quantité d'ammoniaque de l'air par l'épaississement des fumées de chlorydrate d'ammoniaque ; à 30 mètres du tas, elles étaient encore parfaitement visibles.

En laissant ces éponges pendant quelques jours j'ai pu obtenir une assez grande quantité de sel ammoniacal ; la dernière éponge située à 30 mètres environ du fumier, m'a donné, après une semaine d'exposition à l'air, 1 gr. 3 d'un sel d'ammoniaque cristallisable qui était du chlorhydrate à peu près pur. Il est probable que l'ammoniaque existe dans l'air principalement à l'état de sesquicarbonate, et qu'elle n'est à *l'état libre* que très-peu de temps, à cause de l'acide carbonique qu'elle trouve dans l'air (1).

Quoiqu'il en soit, il est à croire que la présence à peu près constante d'ammoniaque ou de ses composés, ne doit pas être sans influence sur la santé des habitants de la ferme. L'inhalation continuelle de ces corps, doit, entre autres résultats, amener une exagération de l'alcalinité du sang et constituer une sorte de diathèse prédisposant, comme la plupart des alcalins, à des altérations profondes du sang et des liquides de l'économie.

(1) J'ai constaté que la proportion de ce sel dans l'air était environ 3 fois plus grande en été qu'en hiver, fait qu'il était facile de prévoir, étant donnée la volatilité des composés ammoniacaux.

PLANTES RARES

TROUVÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

Pendant le Printemps de 1881

Note de M. MICIOL

Anemone nemorosa, variété *cyanea*. . . .		Saint-Thégonnec.
Variété à fleur d'un bleu vif très-net et très-franc.		
Ranunculus fluitans		Rivière du Keffleut.
Variété à feuilles supérieures lobées.		
Ranunculus parviflorus.	L.	Murs, à St-François.
Raphanus maritimus	Sm.	Ile-Louët — Ile-Callot.
Viola nemorosa.	Jord.	Partout.
Silene quinquevulnera.	L.	Ile-Louët.
Ornithopus ebracteatus.	Brot.	Ile-Callot.
Pyrus Salviæfolia..	D. C.	Haie, à St-Eutrope.
Pyrus cordata	Desv.	St-Eutrope et Kerever.
Pyrus pyraster.	L.	Ploujean.
Callitriche pedunculata	D. C.	Ploujean.
Myosotis repens.	Don.	Ploujean.
Myosotis versicolor, variété *lutea*.		Vallon de Kervéon.
Variété à fleurs entièrement jaunes qu'il ne faut pas confondre avec le M. LUTEA BALB (M. Balbisiana Jord).		
Narcissus reflexus.	Lois.	Ile-Ricard.
Cette rare espèce disparaissant des îles Glenans a été introduite dans l'Ile-Ricard.		
Romulea bulbocodium. . . .	Seb. Maur.	Moulin de Pennelé.
Aponogeton distachyon..	Thnb.	Rivière de Penzé.
Bromus giganteus.	L.	Vallon de Kervéon.

SUR UNE FORME NOUVELLE D'ORGANE SEGMENTAIRE

CHEZ LES TRÉMATODES

Note de M. E. MACÉ, présentée par M. de LACAZE-DUTHIERS

Les auteurs qui ont observé les organes ciliés, en connexion avec l'appareil vasculo-excréteur des Trématodes (Thiry, Bütschli, J. Fraipont), les ont décrit, chez les espèces qu'ils ont étudiées, comme de petits entonnoirs ciliés, souvent unicellulaires, portant chacun, sur une plaque différenciée, un fouet vibratile.

En étudiant un petit Distome de l'intestin de Vespertilio murinus, nous avons constaté l'existence d'une conformation bien distincte.

L'organe cilié est unique ; c'est une cupule assez grosse, située sur la ligne médiane, vers le tiers postérieur du corps, immédiatement sous le vitelloducte transversal. Son diamètre est presque la moitié de celui de la ventouse ventrale, située un peu au-dessus de lui. Son orifice, tourné du côté ventral du corps, est revêtu d'une rangée de longs cils vibratiles, qui, lorsqu'ils sont en mouvement, lui donnent l'aspect d'une des roues ciliés de certains rotifères. De cet entonnoir cilié partent quatre vaisseaux. Les deux supérieurs, se dirigent en haut et échappent au bout de peu de temps à l'observation. Les deux inférieurs ont une direction transversale ; après un court trajet ils s'ouvrent chacun dans la branche correspondante de la grande cavité terminale de cet appareil.

Ce Distome a de grandes analogies avec Distoma ascidia de Van Beneden. Il en diffère cependant par la place qu'occupent les vitellogènes. Au lieu de se trouver dans la partie antérieure du corps, en avant de la seconde ventouse, ils en occupent la partie postérieure. Ce sont deux glandes rameuses, en forme d'H, situées en dessous de l'ovaire, contre l'extrémité supérieure des deux grosses branches de la vésicule excrétrice ; le vitelloducte transversal passe immédiatement au-dessus de l'organe cilié en question et présente à sa partie médiane un renflement pyriforme. L'intestin est formé de deux larges cœcums qui arrivent à peine à la hauteur de la seconde ventouse.

NOTE SUR UN PHÉNOMÈNE DU A L'ÉLECTRICITÉ

Par M. DE KÉRICUFF

On sait que la charge d'électricité prise par un bâton de cire à cacheter frotté avec une étoffe de laine est *relativement* considérable et perceptible, dans l'obscurité et le silence, par de faibles décharges et par un léger crépitement.

L'expérience suivante, assez curieuse, permet d'apprécier la charge d'électricité.

Une petite plaque de métal mince et léger est rendue, à l'aide d'un graissage qui empêche l'eau de la mouiller, susceptible de flotter sur l'eau. Lorsqu'on en approche obliquement et près de la surface de l'eau un bâton de cire à cacheter électrisé par friction sur laine, la plaque est repoussée, au lieu d'être attirée comme le serait un corps flottant.

L'explication de cette anomalie apparente provient de ce fait double : 1° *deux corps que l'eau ne mouille pas ou deux corps que l'eau mouille se rapprochent jusqu'au contact;* 2° *deux corps dont l'un est mouillé et l'autre non mouillé se repoussent.* Ces phénomènes de capillarité sont dus à l'état que prend la surface de l'eau en contact avec des corps quelconques.

L'expérience indiquée plus haut provient de la même cause. Le bâton de cire, approché obliquement, est plus près de l'eau que de la plaque, il la soulève en ménisque; par suite, cette portion du liquide se trouve dans les mêmes conditions que si elle entourait un corps mouillé par lui. Le morceau de métal, non mouillé, à cause de la graisse qui le sépare de l'eau, subit l'influence du corps mouillé et conséquemment doit être repoussé.

Inversement, si, au lieu d'une plaque graissée, on agissait sur un morceau de bois flottant, celui-ci serait attiré tant en raison de l'action capillaire que de l'action électrique.

Cette expérience peut même servir à apprécier la charge relative d'électricité du bâton.

Figure 1.

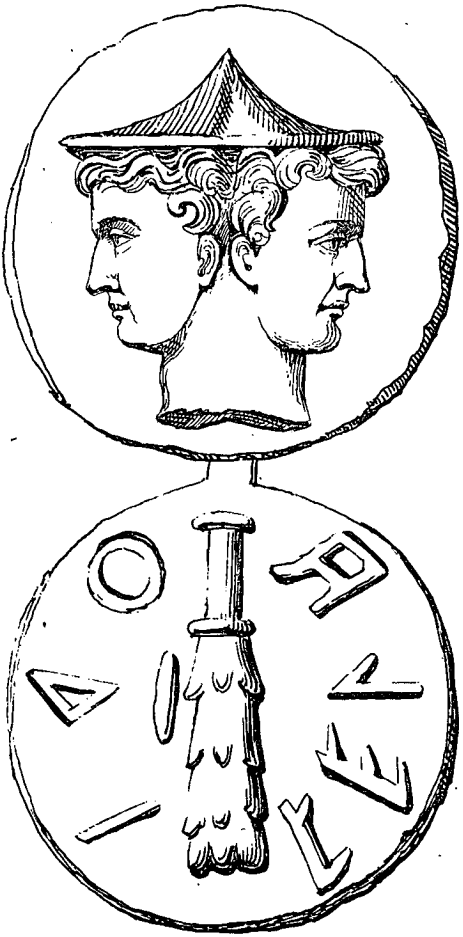

Fig. 2.

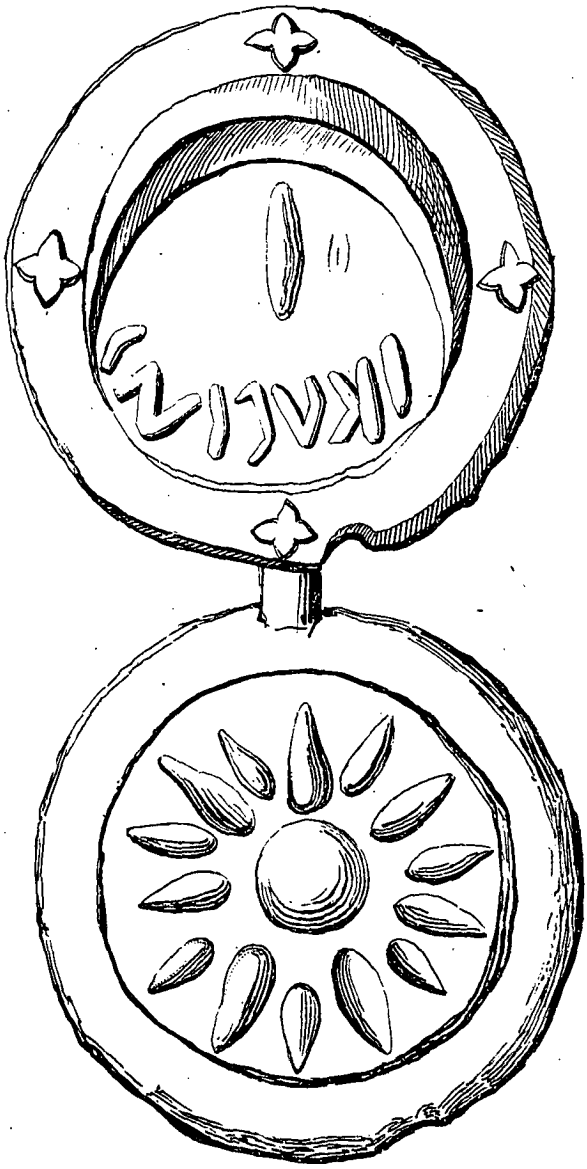

(1) cette petite figure en relief est la pierre d'aimant dirigée vers le Nord.

Fig. 3.

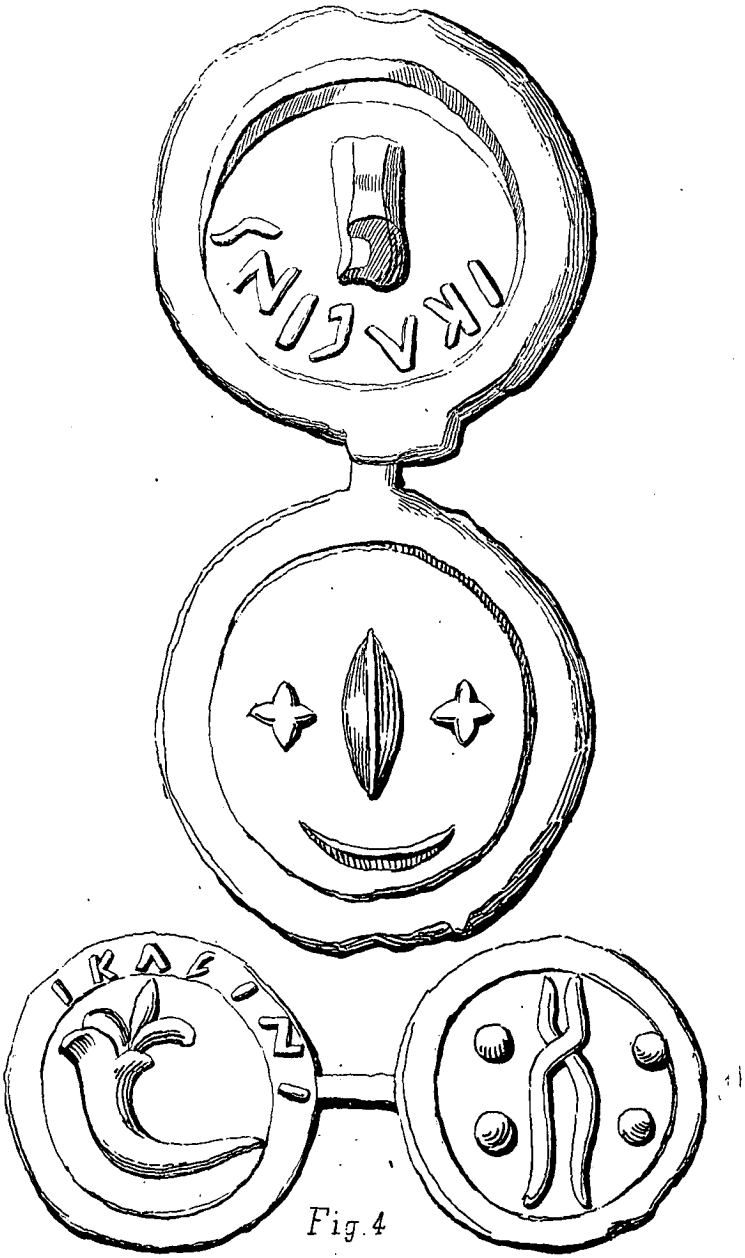

Fig. 4

(1) Ces globules indiquaient la valeur de la monnaie.

Fig. 5.

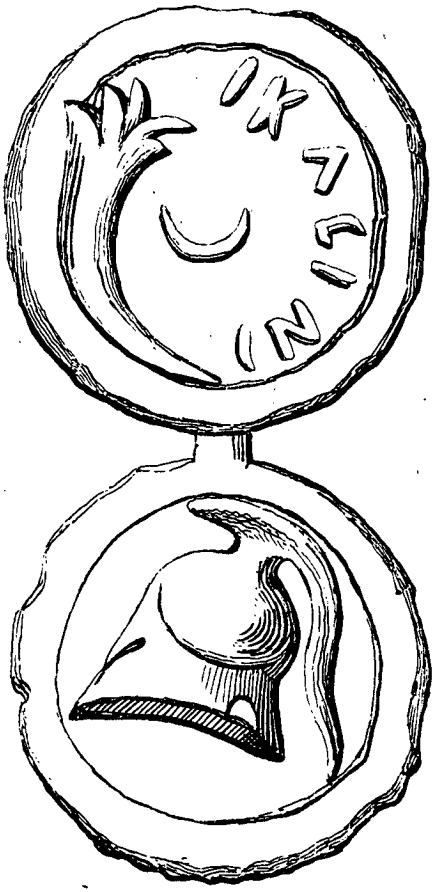

Fig. 6.

Fig. 8.

Fig. 7.

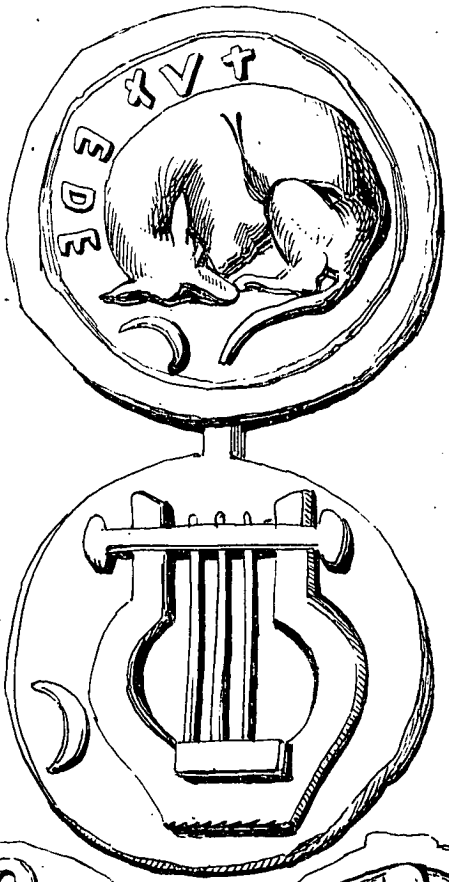

Fig. 9

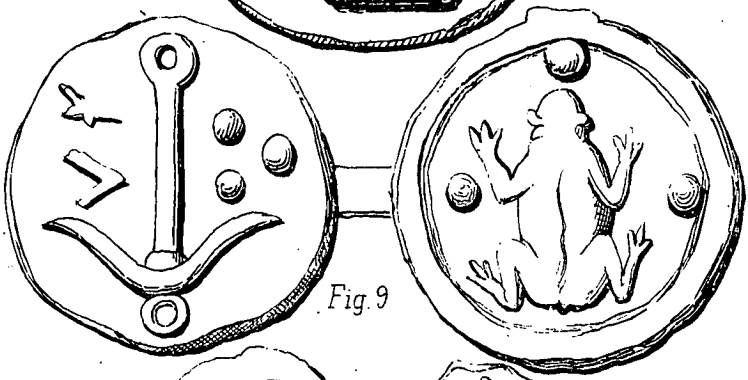

Fig. 10.

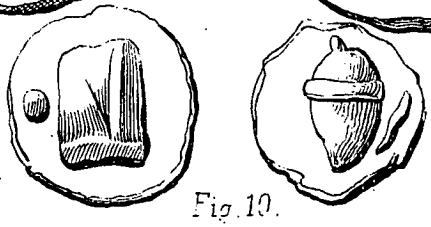

Fig. 12.

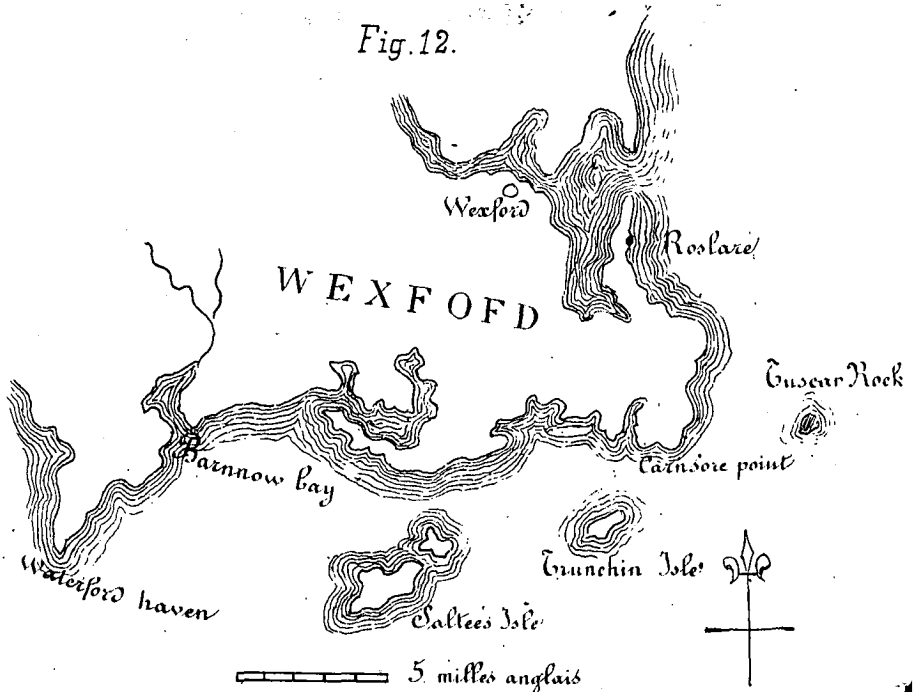

Côte de l'Irlande (Comté de Wexford)
point d'arrivée des Etrusco Phéniciens

Compas de marine du Musée de bronze étrusco-phéniciens de Florence

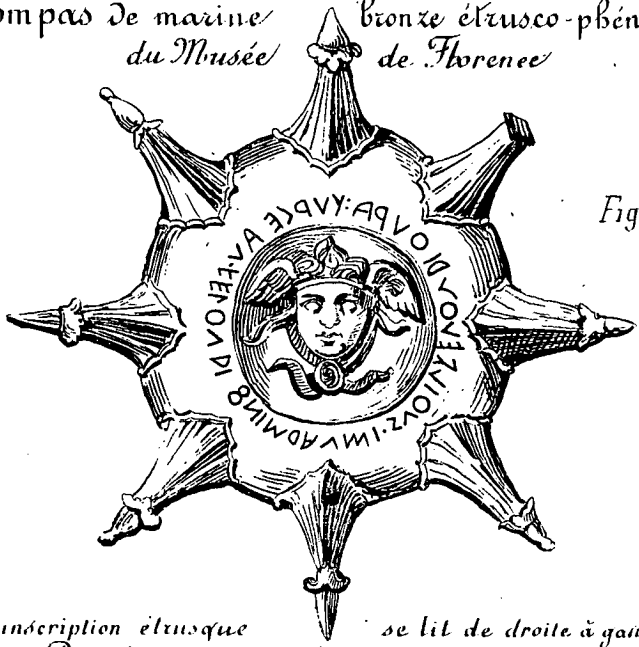

Fig. 15

Son inscription étrusque se lit de droite à gauche
Traduction: Dans le voyage de nuit protection pour l'aller et le retour, en faisant voile heureusement toujours par un temps clair, protection dans le voyage, dans la traversée.

Fig. 13.

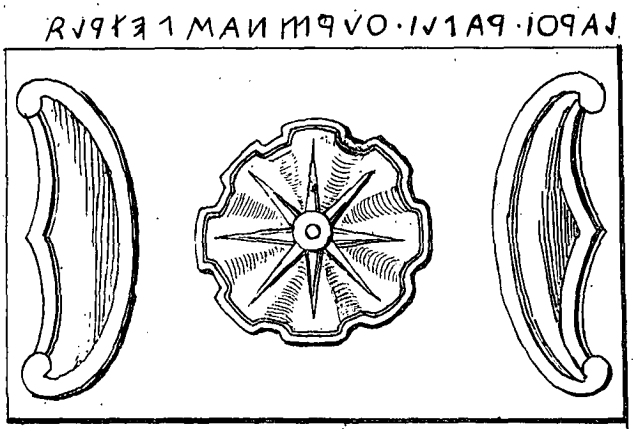

Fig. 14.

Fig. 11

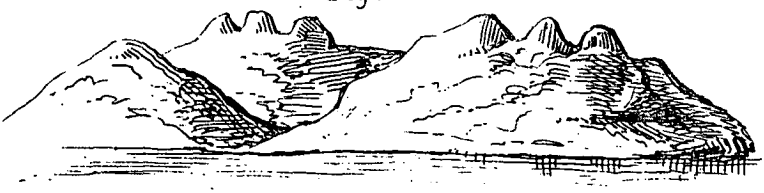

Cap ortégal au N.N.O. de l'Espagne
sur l'Atlantique, point de départ des Etrusco-Phéniciens

LE SÉNÉGAL
et
LE BASSIN du HAUT-NIGER
par
M. Le Dr QUINTIN

——— *Itinéraire suivi.*

20° 18° 16° 14°

18° 16° 14° 12° 10°

TRARZAS

BRAKNAS

OUALO

TORO

FOUTA

DOUAÏCH

DAMGA

GUIDIMAKHA

GUOY

KAMÉRA

BAMBOU

DIAFO

CAYOR

DJOLOF

FOUTA

SÉNÉGAMBIE

Podor

Dagana

Richard-Toll

Dialmath

Saldé

Matam

Bakel

Kounia

Médine

Senoudébou

Kéniéba

St Louis

Sénégal Fl.

Dialakar

Mérinaghen

Gandiole

Cap Vert

Dakar

Ile Gorée

Ste Marie Bathurst

R. Gambie

14° 12° 10° 8°

KANIAREME

Nioro

Bagogna

Kaloumba

Sokolo

Soa

Tambacara

GUIDIOUME

KINGUI

BAKHOUNOU

DIAFOUNOU

DIOMBOKHO

Kouniakary

Konamakhounon

Médine

KAMÉRA

BAMBOUK

KHASSO

Mourdia

Dionkoloni

Digna

Ouasebougou

Farabougou

DIANGOUNTE

Dianghirte

Damfa

Tenenkou

Diala

DIALAFARA

KAARTA

BINE

Témouilli

Médina

Gucitala

BAGUE

Ba-Foula-Bé

Kale

Makhana

Ba-Khoy R.

Fangala

Oitala

Sansanding

Sibila

Banamba

Kériouané

Koghé

Toghou

SÉGOU-SIKORO

KAMINIANDOUGOU

Sarra

SA

FOULADOUGOU

DOUGOU

Bangassi

YAMINA

Insanne

COIKALA

Nango

Dougassou

Sora

Boghe

Kenenkou

Kalakar

Kéniékoulounba

Koulikor

Dina

Famork-Beleko

Médina

Makhana

Firia

Nankola

KITA

Makadiambougou

Koundian

Ba-Fing R.

BIRGO

Mourgoula

Manabougou

Béléko

GADOUGOU

Bamako

Diannaho

MANDING

MÉGUETALA

BANINKO

BOURE

Ba-Khoy Fl.

Niger Fl.

FOUTA DIALLON

DINGUIRAYE

TIMBO

14° 12° 10° 8°

10° 8° 6° 4 18° 16° 14° 12° 10°

Tombouctou
Cabra
DIRNA
DJIMBALLA
Niger Fl.
Lac Débo
Sokolo
Soa
Kaloumba
AKHOUNOU
Mourdia
Dionkoloni
Ouasebougou
Damfa
DIANGA
Tenenkou
BOURGOU
Témouilli
Médina
Oitala
Sansanding
Sibila
Djenné
HAMDALLAHI
Banamba
Say
Koghé
Toghiou
Kériouané
Ségou-Sikoro
KAMINIANDOUGOU
Sarrau
SARRAU
TOMBOKHO
DOUGOU
YAMINA
Insanne
COIKALA
Nango
Dougassou
Boghé
Sora
Koulikor
Kenenkou
Kalakar
Kéniékoulonmba
Dina
Famork-Beleko
Manabougou
Béléko
BANINKO
MINIANKALA
Bamako
MÉGUETALA
Diannaho
DING
Ba.Khoy Fl.

Lith. A. Chevalier, Morlaix.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

DU FINISTÈRE

QUATRIÈME ANNÉE

1882

PREMIER FASCICULE

MORLAIX

IMPRIMERIE A. CHEVALIER, 11, RUE DE BREST

1882

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 13 JANVIER 1881

Présidence de M. MICIOL

Lecture du procès-verbal de la séance adopté sans observations. M. Miciol, président élu pour l'année 1881, remercie ses collègues de lui avoir renouvelé son mandat. Il résume l'état actuel des travaux de la Société, les services qu'elle a rendus, l'avenir qui lui est tracé. En terminant, il dépose sur le bureau le deuxième fascicule de 1880 et signale à l'attention des membres la variété et l'importance des questions qui y sont traitées.

M. Le Sévère, trésorier de la Société, donne lecture de son rapport sur la situation financière à la fin de 1880.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1881

RECETTES

Reliquat de l'année 1879	790 fr.	60 c.
123 Cotisations de membres résidants.	1.230	»
30 Id. de membres correspondants. . . .	150	»
TOTAL.	2.170 fr.	60 c.

DÉPENSES

Impression du deuxième fascicule de 1879	232 fr.	50 c.
Impression du premier fascicule de 1880.	472	»
Abonnement au journal la *Nature* (1880 et 1881) .	60	»
Frais de réparations et d'agencement du local du Musée.	688	02
Frais d'empaillage.	44	»
Divers ports et frais de correspondance.	97	15
Frais de recouvrement des cotisations	13	15
Impressions diverses et fournitures de bureau . .	60	50
Gages du gardien du Musée, indemnité au concierge de la Mairie et frais divers.	61	35
TOTAL.	1.728 fr.	67 c.

BALANCE

Recettes.	2.170 fr.	60 c.
Dépenses	1.728	67
Solde en caisse au 31 décembre 1880. . .	441 fr.	93 c.

Le président croit devoir prévenir que le solde en caisse représente à peu près la valeur du quatrième fascicule qui reste à règler.

Une discussion s'engage sur le moyen le plus simple d'opérer la rentrée des cotisations. Il est décidé que les membres sont invités à verser, autant que possible et pour diminuer les frais, directement entre les mains du trésorier, le montant de leur annuité, et que le recouvrement par la voie de la poste sera le mode auquel on aura ordinairement recours.

M. Lucas du Coudray est nommé membre titulaire.

Sont présentés six membres, quatre titulaires et deux correspondants.

La Société a reçu depuis la dernière séance :

Pour le Musée des Beaux-Arts :

Deux gravures encadrées de M. Melquin, offertes pour le Musée à M. Th. Lefebvre.

Pour la Bibliothèque :

De M. Husnot, 7e année de la Revue briologique ;

De M. Lefebvre, brochures diverses ;

De M. Vendryès, Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de Nîmes ; actes du Musée d'Histoire Naturelle de Rouen ; Excursion géologique dans la Lozère ;

Des Sociétés de Botanique de Lyon ; Botanique et Horticole de Marseille ; de l'Académie Eraldica de Florence, leurs publications.

Pour le Musée de la Société :

De M. de Lauzanne, oiseaux et un renard ;

De M. de Botmilliau, coquilles terrestres des Andes ;

De M. Audigou, pièce de Dioclétien trouvée à Morlaix ;

De M. Boissais, bonnet d'indigène de Panama ;

De M. Guyomar, deniers de Louis XIV trouvés dans les fondations d'une maison, rue des Vignes ;

De M. le capitaine Bossan, un crocodile jeune, un poisson volant, un oreiller chinois, des coquilles, etc. ;

De Mlle du Rivage, coquilles, médailles et hache celtique.

Le président donne lecture d'une lettre :

De M. Melquin, relative aux différentes espèces de gravures ;

De M. Husnot demandant l'échange de la Revue Bryologique avec les publications de la Société ;

De M. Th. Lefebvre, relative à divers sujets entre autres à la théorie d'Hœckel.

Il est donné lecture des communications suivantes :

M. Th. Lefebvre : sur la gymnastique (travail présenté dans la dernière séance).

M. le baron de Moyecque : nos aïeux les Gaulois et leurs origines. L'auteur rattache, par des preuves philologiques, les Gaulois aux Phéniciens.

Le président annonce que la flore bryologique du Finistère s'est enrichie d'une nouvelle espèce, le *Fissidens polyphyllus*, trouvée par M. Camus.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal, adopté sans observations, il est procédé à l'admission, comme membres titulaires, de MM. Querné à Morlaix, présenté par MM. Camus et Cloarec; Poulizac à Morlaix, par MM. Roques et Miciol; Labbé, inspecteur des douanes, par MM. Hervé et Miciol; Dr Prouff à Morlaix, par MM. Huet et Miciol.

Et comme membres correspondants :

De MM. Lasne, ingénieur-directeur des usines de Javel, répétiteur à l'Ecole Centrale, présenté par MM. Frébourg et Miciol, et Ch. Lyon, publiciste, à Paris, par MM. de Moyecque et Miciol.

Le président donne connaissance de lettres :

Du comité d'initiative pour l'organisation de caravanes entre Djerba, Ghadamès et le centre de l'Afrique, de MM. Th. Lefebvre et Duchaine.

Le président annonce que le vœu formé par la Société pour le classement du calvaire de Plougastel a été transmis au ministre et que, par lettre du 31 janvier, M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, l'a informé que cet édifice figurerait au nombre des monuments historiques, et que sa restauration serait confiée à M. Corroyer, architecte du Gouvernement.

Les dons suivants ont été faits pour le Musée :

M. F. Nicolas, un celt en bronze;

M. Hébert, monnaie du XVIIIe siècle.

Pour la bibliothèque :

Des sociétés : Horticole et botanique de Provence, de Botanique de Lyon, Académique de Brest, des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, Dell' Académia Eraldica, leurs dernières publications;

Le dernier numéro de la Revue Bryologique;

De MM. Henri Martin, lettre à M. Alexandre Bertrand; Ernest Renan, Essais de morale et de critique; Vendryès, nombreuses publications de diverses Sociétés savantes.

Le Dr Dally, professeur à l'école d'anthropologie, deux mémoires;

Th. Lefebvre, brochures diverses.

Le président fait lecture :

1° D'un travail de M. le baron de Moyecque sur l'origine et la signification du mot Celte. M. Lukis présente, à cet égard, une observation sur la similitude de ce mot et celle du mot Celtis, signifiant couteau ou ciseau. M. Miciol fait remarquer que le mot gaulois ou celte est sensiblement identique en grec.

2° Une note de M. Th. Lefebvre sur l'état actuel de l'artillerie en France.

M. le docteur Sanquer lit une note sur la faune marine dans les parages de Locquirec et sur le *modus vivendi* des principales espèces.

M. Roques signale les travaux de M. Demolon sur la tourbe du Finistère et indique la possibilité d'applications industrielles de cette tourbe, notamment l'extraction de la paraffine..

La séance ouverte à 1 h. 1/2 est close à trois heures.

SÉANCE DU 10 MARS

Présidence de M. MICIOL

Lecture du procès-verbal de la séance du 10 février adopté sans observations.

M. le capitaine J. Labbé du Bourquet, à Mont-de-Marsan, présenté par MM. Eug. Labbé du Bourquet et Miciol, est nommé membre correspondant.

Deux présentations sont faites.

Le président donne lecture des lettres suivantes :

De M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative aux réunions des Sociétés Scientifiques et des Sociétés Artistiques de province à Paris;

De la commission des monuments mégalithiques. Instruction sur leur conservation;

De M. de Meissas, président de l'Athénée Oriental, relative à l'échange des publications.

Il annonce la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Picaud, membre titulaire, sur l'initiative duquel a été obtenu le classement comme monument historique du calvaire de Plougastel.

La Société a reçu comme dons :

Pour la bibliothèque :

De M. Th. Lefebvre : différentes brochures, de MM. Dally, Desmoulins, Guyot;

De M. Vendryès : publications de sociétés savantes;

De M. Carrey, nommé ingénieur aux travaux de l'isthme de Panama : annales de la colonisation algérienne;

De M. Husnot : fascicules de la revue bryologique;

De M. De Lacaze-Duthiers : note sur le laboratoire zoologique de Roscoff;

De la Société botanique de Lyon et de l'Academia italiana eraldica, leurs publications.

Pour le Musée :

De M. Lukis, ailes d'outarde tuée près Morlaix;

De M. A. Vacher, bloc de soufre de Sicile;

De M. Roussel, oiseaux et mammifères empaillés:

De M. de Lauzanne, oiseaux;

De M. Chabrier, échantillons de minéralogie et coquilles de la Guadeloupe;

De M. Le Cabon, instituteur à Plourin, statuette équestre de Frédéric IV, trouvée dans une garenne, près le Bourg.

Lecture est faite des communications suivantes :

1° Sur un cromlec'h, près Plougastou;

2° M. Clech, étude du verre et du vitrail en Bretagne du Xe au XVe siècle;

3° M. de Tonquédec, note historique sur les travaux de François Valentin, peintre breton;

4° M. de Kéricuff, sur la cause qui détermine des corps flottants sur un liquide à se repousser si l'un est mouillé et l'autre non mouillé, ou à s'attirer s'ils sont tous deux mouillés, ou tous deux non mouillés; cette cause explique certains phénomènes paradoxaux, tels que la répulsion des corps non mouillés par un bâton de cire électrisé;

M. Parize les communications suivantes :

5° Sur la formation d'un oxychlorure de fer dans la rouille qui attaque la fonte plongée dans la mer;

6° Sur une nouvelle lampe de laboratoire alimentée au pétrole;

7° Sur la formation des cristaux métalliques dans les sables;

8° Sur la présence du plomb dans les haches celtiques de bronze;

M. Parize insiste sur l'utilité qu'il y aurait à établir un observatoire météorologique populaire sur une des places de Morlaix;

M. Hervé signale un cas d'empoisonnement à Morlaix par des feuilles d'arum maculatum cueillies au lieu d'épinard. M. Miciol fait remarquer les différences qui existent entre ces feuilles. Celles de l'arum ont une petite pointe et sont entourées près du bord d'une nervure sinueuse transparente.

La séance est levée à 9 heures et quart.

SÉANCE DU 14 AVRIL

Présidence de M. MICIOL

Lecture du procès-verbal de la séance du 10 mars qui est adopté.

A l'occasion du travail de M. Parize sur la formation de rouilles oxychlorurées sur les fontes ayant séjourné dans la mer, M. Miciol fait remarquer qu'il a observé que ces oxychlorures se forment sur les fontes mouillées par l'eau salée, ainsi qu'il l'a constaté avec M. Parize.

Le président annonce que le congrès archéologique de France tiendra sa 48e session à Vannes du 28 juin au 3 juillet et, dans l'intérêt des questions bretonnes, invite les membres à y assister. Il donnera les renseignements nécessaires aux personnes qui voudraient en faire partie.

Il donne lecture de lettres de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du comité d'exploration du Sahara, de M. Lasne, membre correspondant à Paris.

Les dons suivants ont été faits à la bibliothèque :

M. du Châtellier, note sur des menhirs des environs de Pont-l'Abbé. — M. Vendryès, diverses publications de Sociétés savantes. — M. Th. Lefebvre, ouvrages divers, livraisons de la revue des cours scientifiques.

Le Musée a reçu de :

M. Dyèvre, une carapace de tortue. — M. Blévin, coquilles, coraux et flèches. — M. Madec, une scie de Sélacien. — M. René Joncour, cornes d'antilope, oiseau. — M. de Kergariou, oiseaux et mammifères. — M. de Lauzanne, oiseaux. — M. Ch. Vichot, médailles de Louis XIV. — M. de Créac'hquérault, une hermine. — M. Miciol, une tête de crocodile. — M. Cornu, un capitule de 92 cônes de pin.

Les communications suivantes sont faites en séance :

M. Hervé : Notes entomologiques, coléoptères, espèces nouvelles pour la France : *Morychus Piochardi*, *Trachyphlœus myrmecophilus*. Espèces nouvelles pour les environs de Morlaix : *Cathormiocerus maritimus*, *Ceutorynchus barbareœ*, *Dawsonii*, *cyanipennis*, *parvulus*, *pyrrhorhynchus*, *Anisotoma calcarata*, *litura*, *Colon angularis*, *brunneus*, *Limnius rivularis*, *Hydrœna atricapilla*, *elongata*, *Lathridius testaceus*.

M. Macé : sur une forme nouvelle d'organe segmentaire chez les *Trématodes*.

M. de Lacaze-Duthiers : Historique du laboratoire zoologique de la faculté des sciences de Paris à Roscoff.

M. Th. Lefebvre : sur les travaux de M. de Lacaze-Duthiers.

M. de Kéricuff : sur les phénomènes d'hygrométricité présentés par l'involucre de l'*Astériscus pygmœus*, plante du Sahara. Ces phénomènes sont du même ordre que ceux de l'*Anastatica hierochuntica* de Judée et du *Geaster hygrometricus*, lycoperdacée des bruyères.

M. Miciol : sur les espèces affines du *Stellaria media* qui présente à Morlaix quatre formes : *S. media*, *L* ; *S. neglecta*, *Weihe* ; *S, Borœana*, *Jord* ; et *S. brachypetala*, *Bor* ; et sur la naturalisation dans la rivière de la Penzé de l'*Aponogogeton distachyum*, *Thnb*.

La séance est levée à 9 heures, la prochaine réunion aura lieu le 12 mai, à 1 heure 1/2.

SÉANCE DU 12 MAI

Présidence de M. MICIOL

Après adoption du procès-verbal de la derniére séance, deux présentations de membres titulaires sont faites.

Le président rappelle que la session du Congrès archéologique de France aura lieu à Vannes à la fin de Juin.

Les dons suivants sont faits à la Bibliothèque :

M. Parize : Raspail, 2 vol. Histoire naturelle de la santé et de la maladie.

M. Th. Lefebvre : Toubeau. 2 volumes.

M. du Châtelier : Exploration de l'allée couverte de Kerbannalec.

Sociétés de botanique de Lyon et de Provence : leurs dernières publications.

Il résume les résultats des trois premières excursions de la Société.

Les communications suivantes sont faites en séance :

M. Labbe ; sur l'existence du spath fluor (fluorure de calcium) dans la rade de Morlaix.

M. Lukis ; sur le camp d'Artus, près Huelgoat, et les antiquités romaines et gauloises des environs de Carhaix. Ce mémoire est accompagné de planches explicatives. Une discussion s'engage à cet égard. MM. Puyo Edmont, Clech, Le Marchant, Le Sévère y prennent part.

M. Miciol : sur les précautions à prendre pour la préparation des herbiers ;

Sur quelques plantes rares ou nouvelles pour la région morlaisienne : *Ramunculus parviflorus*, *Callitriche pedunculata*, *Anemone memorosa*, variété entièrement bleue, *Romulea bulbocodium*, etc.

M. Hervé : Espèces nouvelles pour la faune entomologique des environs de Morlaix : *Bembidium bruxellense*, *Heterotops dissimilis*, *Hydræna testacea*, *Bythinus bulbifer*, *Tachinus elongatus*, *Gymnetron bicolor*, *Stenus longipes*, *S. lustrator*, *etc.*

M. Parize : Sur la vipère et les divers ophidiens en Bretagne ;

Sur les sels ammoniacaux qui existent dans l'air des fermes.

M. Th. Lefebvre : Sur le rôle de la Bretagne et en particulier du Finistère au salon de 1881.

SÉANCE DU 9 JUIN

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal, M. Clech présente quelques observations sur les camps Gallo-Romains à propos du mémoire de M. Lukis.

MM. du Moriez, capitaine au 22e bataillon de chasseurs, présenté par M. Wacquez et Miciol; et Bozellec, présenté par MM. Hervé et Guyomard sont reçus membres titulaires.

La bibliothèque a reçu :

De M. Vendryes, diverses publications;

De M. Th. Lefebvre : éloges de Geoffroy Saint-Hilaire et de Michel Faraday, causerie sur l'histoire naturelle, d'Anatole Carteron, et diverses brochures ;

De l'Athénée oriental, des Sociétés botaniques de Lyon et de Provence, leurs publications.

Le musée a reçu d'autre part :

De M. Zaccone, un fusil touareg;

De M. Corre des échantillons minéralogiques du Cambodge, des monnaies de ce pays, du royaume de Siam et de la Cochinchine, un dictionnaire de khmêr-français édité à Saïgon, un ouvrage khmêr sur papier de riz, et enfin, une relique, formée d'un morceau de peau d'un éléphant blanc, donnée par le prince royal du Cambodge.

M. Parize fait une communication sur l'analyse de l'eau du Roudour, dans laquelle il a constaté la présence de l'acide sulfurique libre et du sulfate de fer;

M. Miciol donne quelques indications sur une maladie des

ongles due à un *Onychomycosis*. Il annonce qu'il a constaté à l'île Béclem une algue rare, le *Cuttleria Adspersa*, que MM. Crouan n'avaient trouvée qu'à une profondeur de 20m dans la rade de Brest.

M. Hervé signale comme espèces nouvelles de Coléoptères rencontrées aux environs de Morlaix : *Amara striatopunctata*, *A. montivaga*, *Ceutorhynchus litura*, *Stenus solutus*, *Homalota volidiuscula*, etc. Il énumère en outre plusieurs espèces intéressantes qu'il vient de retrouver.

Le Président donne lecture de deux notices de M. Th. Lefebvre, l'une sur les conditions hygiéniques d'un théâtre, l'autre sur les origines du baccalauréat.

SÉANCE DU 21 JUILLET

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après quelques observations de MM. Le Sévère et Clech sur l'origine des camps Gallo-Romains ou prétendus tels.

Présentation de deux membres résidants.

Le Président annonce que les dons suivants ont été faits au Musée :

MM. de Créachquérault, grandes médailles en bronze, monnaies, œufs d'oiseaux ;

Guillet, échantillons de minéralogie ;

Fougère, mollusques ;

Mme Haslé, anciens bois gravés.

Diverses brochures ont été données à la Bibliothèque par MM. Vendryès et Th. Lefebvre.

Le Président présente le cinquième fascicule du Bulletin de la Société.

Les communications suivantes sont faites en séance :

M. de Tonquédec : Recherches sur les imagers bretons ;

M. Guyomard : Sur une maladie des Camélias causée par un insecte ;

M. Miciol : Sur quelques plantes nouvelles ou rares des environs de Morlaix ;

Sur le Disss, l'Alpha et le Drinn, graminées caractéristiques du Tell, des Hauts-Plateaux et du Désert en Algérie.

SÉANCE DU 11 AOUT

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, adopté saus observations, le Président annonce le décès de l'un des membres les plus éminents de la Société, M. l'Amiral Fleuriot de Langle ; il fait ressortir l'utilité et l'importance de ses travaux.

MM. Gustave et Ludovic Estrade, présentés dans la dernière séance par MM. Vérant et Hervé, sont reçus membres résidants.

M. Chevalier est présenté, comme membre résident, par MM. Miciol et Hervé.

Les communications suivantes sont faites à la Société.

M. Miciol : Sur le venin de la vipère et celui de la salive humaine, d'après les recherches de M. Gautier ;

Sur un appareil de cours destiné à montrer les résultats comparés de la respiration des parties vertes et des parties colorées des plantes ;

M. de Lauzanne présente les statuts de la Chambre littéraire de Morlaix, fondée le 1er Décembre 1778, ainsi que la liste des premiers membres.

La séance, ouverte à 1 h. 1/2, est levée à 3 h.

Le Secrétaire,

E. HERVÉ

DU SÉNÉGAL AU NIGER

Par le Dr QUINTIN

DEUXIÈME PARTIE

INTRODUCTION

Du Sénégal au Niger on rencontre quatre races nègres bien distinctes : 1° les Ouolofs ; 2° les Mandingues ; 3° les Peuls ; 4° les Sonni-Nkès.

A ces races on pourrait en ajouter quelques autres, comme les Sérères et les Djallonkès, qui ont eu, sans doute dans des temps reculés, leur importance, mais qui réduites aujourd'hui à quelques tribus habitant des pays limités, peuvent être négligées dans l'élément de la population du Soudan.

Ces races nègres se distinguent entr'elles par différents caractères dont les principaux se trouvent dans la couleur de la peau, les traits du visage, les formes du corps et le degré de l'intelligence ; mais ce serait se tromper que de croire que ces seuls caractères puissent suffire le plus souvent à les reconnaitre. Par suite de guerres continuelles et des migrations qui en sont la suite, les populations du Soudan sont très mélangés entre elles et il est certain qu'il n'existe plus aujourd'hui que de rares individus appartenant au type primitif de chacune de ces races. Pour les reconnaître, l'étude de leur langue est sans contredit le guide le plus sûr, le plus reconnu, dans tous les temps et dans tous les pays ; mais pour les suivre dans leurs divisions au milieu de ces migrations qui datent de plusieurs siècles, il en est un autre qu'aucun voyageur n'a encore signalé et qui a bien son importance, c'est l'étude de leur séparation en familles ou tribus.

Des nègres de différentes nationalités ont pu se réunir sous un même drapeau, former des peuplades nouvelles sous un même nom, cela s'est fait surtout depuis l'invasion de l'Islamisme, ils ont pu

oublier leur langue, combattre leurs frères et se mélanger entr'eux dans ces nouvelles réunions d'hommes de races diverses ; mais au milieu de ces mélanges ils ont su conserver leur nom de famille, seul signe qui leur reste de leur nationalité et qui leur sert toujours à se différencier les uns des autres.

Il est aisé d'apercevoir immédiatement toute l'importance que l'on peut tirer de ce seul caractère pour l'étude ethnographique de tous ces peuples, et la facilité avec laquelle on peut les suivre dans le cours de leurs divisions. Malheureusement les conditions dans lesquelles j'ai traversé le Soudan ne m'ont pas permis, en beaucoup de lieux, d'utiliser cette source de nouvelles recherches, mais partout où j'ai pu la suivre elle m'a rendu de grands services et en la signalant à mes successeurs, je pense qu'ils pourront en tirer de grands bénéfices.

Outre leurs divisions en familles, les nègres présentent des divisions en peuplades qu'il importe de ne pas confondre avec les premières. Ces peuplades formées autrefois à la suite de révolutions qui les ont obligées à quitter le pays, ont pris alors un nom collectif tiré tantôt du nom du pays qu'ils venaient de quitter (Torodos), tantôt de celui du chef de leur nouvelle organisation (Déniankés).

Quelquefois réunies sous un même drapeau, des peuplades entières de même nationalité, après avoir formé un puissant Royaume, ont changé leur nom pour prendre celui du nouvel Etat. Les Ouokores qui ont concouru à former l'Empire de Mali, ont pris le nom de Mali-Nkes.

Comme autre exemple de changement de nom, il faut encore citer les Sonni-Nkès qui appartiennent tous à la nationalité Sourhaï.

Au début, les Sonni ne formaient au Sourhaï qu'une branche de dynastie, comme les Massa-sis présentaient, chez les Bamanos, une branche des Courbaris, mais lorsque la branche régnante des Sonni fut chassée du trône, de nombreux partisans appartenant à une foule de familles, émigrèrent avec elle et le nom de Sonni-Nké désigna bientôt toutes les familles fugitives.

J'entrerai dans de plus grands développements quand je parlerai des diverses races et des différents pays qu'elles habitent, mais ce que je tiens à établir ici, d'une manière définitive, c'est que du

Sénégal au Niger, on ne trouve que quatre races nègres distinctes. Raffenel, le premier, nous a fait connaître un nouveau peuple de l'Afrique qui parle un dialecte particulier et que l'on désigne sous le nom d'Arma ou Arouma. L'histoire du Soudan nous apprend que les populations que l'on désigne sous ce nom, ne sont autres que les descendants des soldats marocains envoyés à la conquête du Soudan central et qui se fixèrent dans ces pays.

CHAPITRE PREMIER

Des Ouolofs.

Les Ouolofs ont en général la peau très-noire, luisante. Ils sont d'une belle taille, d'une forte constitution. Quoiqu'ils aient le nez un peu aplati et les lèvres épaisses, il n'est pas rare d'en rencontrer, surtout chez les femmes, qui aient les traits fins et réguliers. Celles-ci sont en général très bien faites et beaucoup d'européennes pourraient leur envier l'élégance de leur port et de leur taille. Je n'en dirai pas autant de l'intelligence, car, sous ce rapport, les Ouolofs occupent le bas de l'échelle parmi les autres races dont nous devons nous occuper.

C'est du milieu du quinzième siècle que date la découverte du Sénégal. A cette époque, les peuples qui habitaient près de l'embouchure de ce fleuve étaient, nous dit Çada Mosta, des hommes grands, noirs, bien faits, robustes, et se nommaient Jalofs. D'un côté, le royaume du Cayor dont le chef s'appelait Damel; de l'autre, le royaume de Noual, que nous prononçons Oualo, dont le chef s'appelait Brak. Outre ces deux pays, il en était un troisième situé plus avant dans les terres, à l'Est du Cayor, et dont les habitants avaient la même nationalité, c'était le Djolof, sous le gouvernement d'un chef nommé Bourba-Djolof.

Les limites du Cayor et celles du Djolof sont restées les mêmes depuis plus de 400 ans, mais le Oualo est aujourd'hui beaucoup moindre sur la rive droite du Sénégal où il comptait autrefois un grand nombre de villes ou de villages, parmi lesquels la capitale du grand Brak, le Oualo s'est vu forcé de renoncer à son autorité par suite des déprédations continuelles des Maures.

Le Djolof, qui depuis longtemps est le plus faible de ces trois Etats, a dû autrefois tenir le premier rang et il est certain qu'à une époque qui remonte avant la découverte du Scnégal par les Portugais, le Bourba-Djolof devait étendre son autorité sur tous les Etats habités par les Ouolofs. Quoiqu'il en soit, à l'époque de cette découverte, c'est-à-dire vers le milieu du quinziéme siècle, les pays habités par les nègres de nationalité Ouolof, étaient limités du côté du fleuve par le Toukourol, ainsi que nous l'apprend le voyageur vénitien.

Çada Mosta, gentilhomme vénitien, partit du cap Saint-Vincent le 22 Mars 1455, sur une caravelle de 90 tonneaux, armée par l'infant Henri de Portugal. Voici ce qu'il dit du royaume du Sénéga et de ses confins : « Le pays de ces noirs de la Basse-» Ethiopie et les peuples qui habitent aux rivages d'icelui s'appel-» lent Jalofs..... Et ce royaume de Sénéga confine du côté du » Levant avec un pays nommé Toucousor ou Toukourol ; de-» vers midi avec le royaume de Gambra ; de la partie de Ponant » avec la mer Océane et du côté de Tramontane se joint avec le » fleuve sus-nommé qui sépare les basanés d'avec ces premiers » noirs. »

Cette citation de Çada Mosta a bien son importance et peut servir à expliquer le nom de Toncoulor sous lequel on désigne aujourd'hui les peuples qui habitent ce pays.

Quand on lit les relations des voyages des temps anciens et que l'on connaît les mœurs et coutumes en usage aujourd'hui, on peut affirmer qu'il s'est produit peu de changements dans ces quatre derniers siècles. A l'époque de l'arrivée des Portugais au Sénégal, c'est-à-dire vers le milieu du quinzième siècle, le Damel ou chef du Cayor était un jeune homme de 22 ans qui s'appelait Zucholin. Le Bour ou roi du Oualo était alors Biram. Ce prince reconnaissant le mérite d'un de ses frères Bemoi, lui avait laissé prendre les rênes de son gouvernement et l'avait désigné comme son successeur au trône. Un autre frère nommé Sibeta, jaloux de cette préférence, tua Biram et s'empara du pouvoir; Bemoi aidé par les Portugais, fit quelque résistance, mais il perdit une bataille qui le força à quitter son pays. Ce fut alors que ce prince escorté de quelques sujets, songea à venir solliciter lui-même les secours du roi de Portugal, Jean II.

Il se rendit à pied, le long de la côte, jusqu'à l'île d'Arguin, où il s'embarqua pour l'Europe. Quand il fut arrivé à la cour de Portugal, on commença par l'instruire des principes du Christianisme, lui et les vingt-quatre de ses principaux sujets qu'il avait amenés à sa suite. Il fut baptisé. Le roi Jean lui servit de parrain et lui donna son nom. Il lui donna pour armes une croix d'or en champ d'azur, avec le cimier de Portugal. Bemoi fit hommage au roi, dit l'historien, pour tous les Etats qu'il devait posséder. Toutes ces cérémonies furent accompagnées de fêtes où les Portugais déployèrent une grande munificence. Bemoi avec son cortège, leur donna le spectacle de diverses courses à cheval et à pied, montant à cheval et descendant avec une agilité surprenante, galopant debout sur la selle et ramassant à terre un caillou dans la plus grande vivacité de la course. Ce sont encore là de nos jours les fantasias habituelles qui accompagnent chaque fête et l'on y ajoute de plus différents exercices du fusil. Enfin, lorsqu'il fut sur le point de retourner en Afrique, Jean II lui fournit vingt caravelles bien armées pour aider à son rétablissement et bâtir un fort sur la rivière du Sénégal.

On a vu pendant longtemps à l'entrée de ce fleuve, les ruines d'un fort que les Portugais avaient presqu'achevé en 1483, sous le commandement de l'amiral Vas d'Acunha-Bisagado qui accompagnait Bemoi. Mais soit par la crainte de quelque trahison, soit par la crainte d'être arrêté trop longtemps dans un pays qui lui parut malsain, l'amiral portugais tua lâchement Bemoi, dans la vue, dit nettement l'historien portugais, de cacher par un crime si honteux une lâcheté encore plus odieuse, celle d'être retourné en Europe sans avoir achevé son ouvrage.

Le roi Jean fut extrêmement irrité de cette conduite, mais il laissa le coupable sans punition. Ainsi toutes les préparations des Portugais n'avaient abouti à rien. Ils n'en gardèrent pas moins l'espérance de conserver leurs avantages dans ces pays et le roi Jean envoya des présents à un grand nombre de princes africains. On cite parmi ceux-ci les princes de Tombouctou et de Toukourol, les princes Mandi-Mansa (1) et Temala chefs des Foulis. (1495).

(1) C'est un chef des Mandingues, et non un chef des Foulbé ou Peuls.

Le commerce fut heureusement continué et la correspondance entretenue pendant longtemps, entre la cour de Portugal et celle de plusieurs rois de l'Afrique. Malheureusement la géographie de ces pays était alors si incomplète que l'on ne sait plus, au juste, quels sont les pays qui ont eu longtemps des alliances avec le royaume de Portugal.

Les Français, depuis le seizième siècle au moins, ont des établissements au Sénégal. Ce fut d'abord une compagnie des marchands de Dieppe et de Rouen qui exploitèrent le commerce de cette colonie. A cette compagnie succédèrent plusieurs autres qui, pas plus que la première, ne nous ont presque rien laissé d'écrit sur le Sénégal. Il faut arriver jusqu'à André Bruc, qui fut nommé par la dernière compagnie, directeur général du commerce au Sénégal en août 1697, pour avoir une relation écrite de ces pays. Les mémoires d'André Bruc ont été publiés par le Père Labat. Ces mémoires vont jusqu'en 1720, époque à laquelle il rentra en France pour la dernière fois. De 1697 à 1720, il avait été nommé plusieurs fois directeur et commandant général par la compagnie. En 1758. le Sénégal, tomba au pouvoir des Anglais et ne fut rendu à la France qu'en 1779. A partir de cette époque le Sénégal a toujours été administré par des gouverneurs, si ce n'est de 1809 à 1817, temps où il resta de nouveau au pouvoir des Anglais.

J'ai dit tout-à-l'heure que le Oualo avait aujourd'hui une importance beaucoup moindre par suite de l'envahissement des Maures et qu'il s'était vu forcé d'abandonner la rive droite du Sénégal. Ce n'est pas tout ; le Oualo avait déjà perdu auparavant deux autres provinces. le Dimar et le Toro, qui font partie du Fouta actuel. On ignore l'époque précise de cette séparation, si elle eut lieu au temps de la conquête du Toukourol par les Soussous, vers le commencement du 13e siècle, ou si elle ne se fit que plus tard, à l'époque où les Soussous furent chassés à leur tour par les Peuls Déniankés, c'est-à-dire à la fin du 15e siècle. Ce que l'on sait, c'est que les Torodos ou habitants du Toro, de la rive droite, dont les principales familles étaient des Lis, Dias, Cann, Fall, Qué, N'diagne, Niane, Tall, Thiam, N'baye etc, se firent musulmans bien avant les autres peuples de ces contrées et qu'ils y furent poussés par les Maures dont ils avaient constamment à subir les vexations. Plus tard, devenus fanatiques de la nouvelle religion

qu'ils avaient embrassée, les uns se sont mêlés avec les Peuls aux guerres de religion qui ont embrasé partout l'intérieur de l'Afrique ; les autres, d'humeur moins guerrière, sont rentrés dans leur ancienne patrie où l'on eut la complaisance de les recevoir.

Pendant longtemps, ces derniers vécurent misérables et de la charité publique pour ainsi dire, se contentant, comme tout marabout, de faire des prières et méprisant les travailleurs ; mais peu à peu, l'Islamisme progressant, ils commencèrent à relever la tête, puis à briguer les honneurs.

Les Déniankés comprirent bientôt le tort qu'ils avaient eu de leur laisser prendre tant d'influence dans le pays et voulurent, mais trop tard, les traiter en esclaves. Un pieux marabout de village, qui avait déjà conquis par ses vertus et par sa science une certaine célébrité, fut choisi par le Siratic pour être l'objet de ses sarcasmes. Il le fit appeler avec ses écoliers au milieu de sa cour et là, ordonna à l'un de ses griots de lui monter à cheval sur le dos. Ce fut le commencement des hostilités. Baba, le marabout en question, appela à la révolte tous ses fidèles. Peu à peu le nombre augmenta et, pendant deux ans, il tint en échec l'armée du Siratic et fut tué dans une bataille. Sa mort fut loin d'apaiser la guerre civile, elle ne fit qu'enflammer l'ardeur de ses jeunes élèves et l'un deux eut assez d'ascendant pour se faire nommer Emir ou Almamy-el-moumenin, chef des croyants. L'almamy Abd-el-Kader devait plus tard, comme nous le verrons par la suite conquérir tout le Fouta et en devenir le grand maître.

De nos jours, le Oualo est devenu province française et nous paie des contributions au lieu de recevoir des coutumes pour avoir le droit de commercer sur son territoire. Nous y avons établi quatre postes qui sont devenus les chefs-lieux des quatre cercles qui le composent.

Le Djolof est un malheureux pays presque désert, trop éloigné des bords du Sénégal pour que nous puissions lui porter un grand intérêt. Il voudrait, dit-on, se rapprocher de nous pour éviter les pillages auxquels il est en butte de la part des Maures. Ce pays est en outre le refuge de presque tous les faux prophètes que les pays des nègres voient naître trop souvent. Tanor et Baba qui se sont suivis à quelques années de distance ont fait grand mal à ce triste pays.

Le Cayor est situé sur les bords de l'Océan, entre Saint-Louis et Gorée. Il n'est pas français ; cependant la partie la plus proche de Saint-Louis en a éte détachée et mise dans la banlieue de cette ville. De plus, nous avons établi le long de la côte une ligne de postes pour le service télégraphique entre Saint-Louis et Gorée, et acheté du Damel une bande de territoire le long de la mer depuis Gandiole jusqu'à Dakar.

Les Ouolofs qui habitent Saint-Louis et les environs, et qui sont ceux qui ont avec nous le plus de fréquentation, se sont bien peu policés à notre contact. Malgré la sympathie assez grande qui existe entr'eux et les Européens, ils ont bien peut profité de nos manières et de nos usages pendant plusieurs siècles de rapports continuels. Je crois qu'il y a pour cela plusieurs raisons : la différence de couleur, la paresse devenue proverbiale des nègres et leur religion. On arrivera difficilement à vaincre la première de ces causes. Bien qu'ils reconnaissent facilement notre supériorité sur eux, on n'est guère parvenu à leur faire faire des progrès réels. Tous ceux qui, par leurs conseils ou leur exemple, ont essayé de leur faire abandonner certaines coutumes ou en adopter de nouvelles, ont vu presque toujours échouer leurs efforts devant cette réponse invariable : mon père n'a pas fait ça ou mon père n'a pas fait autrement.

Beaucoup d'entr'eux sont aussi imbus de mahométisme qu'ils pratiquent en l'estropiant plus ou moins. L'ignorance de ceux qui l'ont introduit en est en partie ta cause, mais le naturel de ceux qui l'ont embrassé, qui est ennemi de la contrainte, a passablement défiguré chez eux cette religion qui ne laisse pas d'avoir ses rigueurs

La différence de couleur est un préjugé qui a ses racines bien profondes dans le cœur de tous les nègres. Je n'en vais citer qu'un exemple : Pendant ma captivité sur les bords du Niger, une de mes grandes distractions, je pourrais dire la plus grande, était de converser avec trois nègres du Sénégal qui avaient quitté leur pays pou suivre le prophète Omar dans ses guerres de conquête.

Tous les trois comprenaient le français, deux d'entr'eux le parlaient assez bien. C'étaient en outre des hommes sérieux, très-sensés, et comme ils avaient vécu assez longtemps à Saint-Louis, ils reconnaissaient sans peine les supériorité des Européens. Comme

je leur parlais souvent de l'alliance à contracter avec les Français et des avantages qui devaient en ressortir pour eux. J'avais fréquemment l'occasion de leur faire connaître une foule de choses qu'ils ignoraient et qu'ils pourraient facilement apprendre. Oh ! non, cela n'est pas possible, me répondaient-ils en secouant la tête, vous êtes blancs et nous sommes noirs. Ce qui voulait dire : nous ne consentirons jamais à rien apprendre de vous, nous n'apprendrons que ce qui nous viendra des noirs comme nous. Mais alors il sera impossible de vous instruire. Impossible, non ; difficile, peut-être ; mais il y aurait un moyen. Ce serait que des noirs fussent instruits en France et vinssent plus tard nous instruire à leur tour de ce qu'ils auraient appris chez vous. Je ne fais ici que répéter ce que j'ai entendu dire par des nègres eux-mêmes, mais je suis convaincu que ce serait un des meilleurs moyens de civiliser promptement l'Afrique, quand on connait les maigres résultats obtenus depuis des siècles. On ne saurait s'empêcher de crier bien haut qu'il y a quelque chose de nouveau à tenter pour la civilisation de l'Afrique.

CHAPITRE II

Des Peuls

Quand on remonte le Sénégal, la deuxième race de nègres que l'on rencontre est celle des Peuls. Les Peuls sont encore connus sous les divers noms suivants : Fouls, Foulis, Fourbas, Fellah, Fellatah, selon les différents pays. Comme on en rencontre partout dans l'intérieur de l'Afrique, leur langue est très-répandue, et je peux assurer qu'un voyageur qui connaîtrait parfaitement cette langue pourrait se passer d'interprète du Sénégal au Niger et de là au lac Tsad.

Il y a peu de peuples qui aient autant exercé la sagacité des voyageurs et des ethnographes. Les uns, à cause de leur ressemblance avec les races de l'extrême Orient, les considèrent comme une colonie malaise ou plutôt encore comme une colonie de la

race polynésienne qui habite Java et Sumatra et, à l'appui de cette assertion, on cite la ressemblance de certains noms de peuples et de pays. Une autre opinion les fait venir des Cafres pour la même raison, mais aucune de ces preuves n'est bien concluante. Le docteur Barth pense qu'il sont venus de l'Est, mais que leur origine remonte a une époque qui se perd dans les ténèbres du passé.

Tous les Peuls portent le nom collectif de *So*, mais après cela, ils se divisent, comme toutes les autres races de nègres, en castes ou tribus dont les principales sont les Dialo, Diachité, Diaris, Dem, Catte, etc.

Les Peuls se distinguent en général de toutes les autres races africaines par des traits plus fins et plus réguliers. De taille et de corpulence moyenne, ils ont leurs extrémités plus grêles et les cheveux à peine crêpus. Pour ce qui est de la couleur de la peau, on peu dire qu'on en rencontre de toutes les couleurs depuis le noir foncé jusqu'au teint seulement basané, mais la couleur rougeâtre ou cuivrée est celle qui domine. Tout le monde s'accorde à leur reconnaitre une intelligence supérieure à celle de tous les autres nègres du Soudan.

D'après Barth, le plus ancien royaume de la région du Niger fut celui du Ghanata, à l'ouest de Tombouctou, et ce serait l'élément Peul qui formait la principale population de ce royaume. La capitale, Oualata, existe toujours, mais elle a perdu son ancienne importance.

S'étant trouvés, par leur position géographique, les plus rapprochés des populations musulmanes, ils ont, les premiers, embrassé la religion de Mahomet.

Ce fut environ 300 ans après la fondation de ce royaume, que l'Islamisme pénétra dans ces pays, importé par les tribus Berbères du Nord.

Il est permis de croire que la nouvelle doctrine ne fit pas immédiatement de rapides progrès parmi eux, car ce n'est que dans le courant du 10e siècle que fut bâtie la première mosquée de Oualata. Au reste, c'est une erreur de croire que les Peuls soient toujours et partout des Musulmans fanatiques. Sans doute, depuis ce dernier siècle, les Peuls qui se sont transformés en convertisseurs plutôt par esprit de conquête que par conviction religieuse, ont contribué pour une large part à étendre le domaine de l'Isla-

misme en Afrique, mais il n'est pas rare de trouver malgré cela, un grand nombre des leurs qui ne sont pas encore convertis à la religion du Prophète et parmi ceux qui le sont, beaucoup qui ne pratiquent que bien peu leurs devoirs de Musulmans.

Les Peuls ne conservèrent pas longtemps leur suprématie dans le Ghanata. Harcelés par les Maures leurs voisins, ils se réfugièrent peu à peu dans le Sud, c'est-à-dire dans le Bakhounou actuel et une partie du Mellé qui a pris de là le nom de Foula Dougou et, lorsque les Soussous vinrent en 1213 attaquer leur capitale, ils ne purent leur opposer qu'une bien faible résistance.

Pendant longtemps les Peuls vécurent dans ces pays, où ils entretenaient des troupeaux immenses, du commerce de leurs bestiaux, mais bientôt se trouvant trop à l'étroit dans ces contrées, nous les voyons se disperser tantôt comme peuples, tantôt comme pasteurs. C'est de cette dernière façon qu'ils arrivèrent au Bornou, au Haoussa et autres pays des Etats orientaux du Soudan; c'est de la même façon qu'ils s'introduisirent dans le Fouta-Djallon, le Khasso et le Boudou. C'est au contraire comme peuple qu'ils émigrèrent en foule dans le Fouta sénégalais. Il est vrai de dire que, dans ce dernier cas, ce fut une émigration en masse de captifs révoltés qui, sous la direction d'un chef habile, secouèrent le joug et se réunissant en une nombreuse légion, parvinrent par la fuite à s'affranchir de la tyrannie de leurs maîtres. C'est à la fin du 15e siècle que s'opéra cette émigration des Déniankès arrivant au pays de Toucousor ou Toucourol, d'où ils chassèrent la tribu mandingue des Soussous ou Sossès qui était établie dans ce pays depuis le commencement du 13e siècle, c'est-à-dire depuis moins de deux cents ans. Quand les Peuls arrivèrent dans ce pays, ils étaient sous le commandement du siratic ou satighi Koli.

L'extension prise par les Peuls sur presque toutes les contrées du Soudan, devait les empêcher d'acquérir de la prépondérance dans tous ces Etats. Aussi les voyons-nous, pendant des siècles, n'exercer qu'une médioce influence dans les pays qu'ils habitaient. Il faut toutefois excepter le Bakhounou où l'on retrouve encore les familles les plus riches et les plus influentes de cette nation. Les Peuls qui sont restés dans le Bakhounou, ont depuis longtemps abandonné la partie Nord de cet Etat avec sa capitale et se sont convertis à l'islamisme mais ne s'occupent guère de prosélytisme.

Ceux qui s'étaient retirés plus au sud, dans le Foula-Dougou, étaient restés jusqu'à ces dernières années, indifférents aux lois de Mahomet, ainsi que les autres peuples de leur voisinage.

Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci que les Peuls commencèrent à relever la tête. Vers l'an 1805, il s'est fondé un grand empire Peul dans le Soudan central. Othman-Dom-Fodio, marabout de beaucoup de piété, qui exerçait une grande influence sur ses compatriotes leva, le premier l'étendard de la révolte contre les idolâtres du Gober. Exaspéré de ne pas voir lui et ses fervents, traités avec tout le respect auquel ils croyaient avoir des droits comme musulmans, il appela à la révolte tous ses coreligionnaires et réussit à les exciter contre les Goberaoua infidèles. Ses débuts ne furent pas heureux, dit-on, mais il avait su inspirer, par ses paroles et par ses actes, une énergie et un courage indomptables à tous ceux qui l'avaient suivi.

De tous les pays voisins, les Peuls accoururent en masse se ranger sous ses étendards et aux premiers jours de désastres, succédèrent bientôt ceux de la victoire et des conquêtes. Il fonda ensuite deux empires qu'il donna à son frère Abdallah et à son fils aîné Mohammed-Bello. Othman mourut en 1817. Ses successeurs ne paraissent pas avoir eu les qualités nécessaires pour gouverner un empire nouvellement créé et, depuis quelques années, une sorte de lutte d'affranchissement se réveille sans cesse contre l'autorité des conquérants. C'est au point, dit Barth, qu'il devient difficile de dire si telle ou telle ville se trouve encore sous la domination des Peuls. On peut en dire autant de tous les pays conquis en Afrique, quelques années après leur conquête.

C'est à la même époque et à peu près de la même façon que fut créé l'empire Peul de Macina.

CHAPITRE III

Des Soninkès

La troisième race de nègres que l'on rencontre en remontant le Sénégal est celle d'un peuple désigné sous les noms de Sourhaï, Soninkès, Saracollets et Markankès.

Ces deux dernières dénominations sont des surnoms qui leur ont été donnés par les autres nègres de l'Afrique, ou qu'ils ont pris eux-mêmes, dans le cours de leurs migrations ; les premières désignent, au contraire, le véritable nom de leur nationalité.

Depuis le Fouta sénégalais jusqu'au Niger et de là au Haoussa et au Bornou, on trouve des Soninkès. Tantôt, comme dans le haut Sénégal, ils forment l'élément principal de la population dans des pays entiers, tantôt ils forment seulement des villages épars au milieu de populations de nationalité différente.

Les Soninkès ou Sourhaï ont joui autrefois d'une nationalité vigoureuse, dont la mémoire est conservée par tous les nègres, et religieusement gardée par ceux qui en sont les représentants.

Depuis longtemps ils se sont adonnés au commerce et, grâce à leur goût pour le lucre, ils sont parvenus à l'exploiter, on peut le dire, à peu près sans rivaux. Aussi, sont-ils les plus riches partout où on les rencontre et même les seuls possédant de véritables richesses. A l'exception de quelques pays, où ils vivent en maîtres, les Soninkès subissent partout la suprématie des divers conquérants, préférant toujours aux luttes à main armée, la tranquillité de leur commerce qu'on leur fait souvent payer bien cher.

Les Sourhaï sont de beaux hommes, de taille moyenne et bien musclés. Ils ont en général la peau noire, mais sous ce rapport on observe de grande variétés. Ils ont les cheveux crépus, le nez large, les narines ouvertes ; dans beaucoup de grandes familles, on en trouve qui ont les traits fins et la peau seulement basanée.

Un des plus anciens royaumes de l'intérieur de l'Afrique fut celui de Sourhaï, sur le Niger, dont les rois étaient d'origine lybienne, dit Léon l'Africain. C'est à Koukia que serait arrivé de l'Orient, vers l'an 600, un homme du nom de Sa, qui a fondé la plus ancienne dynastie Sourhaï qui soit connue. Le royaume de Koukia grandit promptement grâce à l'importance d'une ville commerciale, Gogo, qui s'était formée, non loin de la capitale, sur le Niger. (Barth, d'après Ahmed Baba.)

Quatre cents ans plus tard (1000), la puissance du Sourhaï était tellement grande que le chef des Zenâga d'Aoudaghost lui fit offre d'alliance. Les Sourhaï étaient, à cette époque, tous païens. Ce ne fut que le 15e roi de la dynastie des Sa qui embrassa l'Isla-

misme, Sa-Kassi. c'était son nom, transporta en l'an 1009, le siège de son gouvernement à Gogo dont la prospérité, toujours croissante, avait surpassé celle de toutes les grandes villes du Soudan. Son commerce consistait principalement en or, sel, cuivre et coquillages.

C'est de la même époque que date la fondation de Tombouctou par les Touaregs.

Pendant plus de trois cent ans, le royaume Sourhaï sut conserver sa puissance et maintenir ses relations commerciales. Du commencement du 14e siècle date sa décadence. En 1326, le puissant roi de Mellé s'empara du royaume de Sourhaï et de sa capitale Gogo. Il emmena les princes survivants en otage. Deux de ces princes réussirent quelques années plus tard à s'enfuir du pays de Mellé et à rentrer dans leur patrie où l'un d'eux, Sonni-Ali-Kilnou, réussit à fonder la dynastie des Sonni. Toutefois, après plusieurs années de luttes et de combats, il n'aboutit qu'à se rendre tributaire du Mellé sans pouvoir s'affranchir complètement. Ce succès était réservé à un de ses successeurs du même nom, Sonni-Ali. Ce prince, le 16e de la nouvelle dynastie, monta sur le trône du Sourhaï vers l'année 1465. Quatre ans plus tard, il marcha sur Tonbouctou qu'il prit et livra au pillage. Sonni-Ali, qui ne parait pas avoir été musulman, sévit surtout contre la classe lettrée et musulmane. Toutefois la ville dut se relever assez promptement de cet échec, car c'est du règne de ce prince que date la cessation du commerce des Arabes du Nord avec le Ghanata, pour venir à Tonbouctou.

Sonni-Ali conquit encore le Bakhounou mais se contenta de rendre ce pays tributaire. Il hâta et provoqua la chûte du puissant royaume de Mellé. Il s'empara de Djenné et signala, dit-on, cette victoire par des massacres épouvantables. Ce fut encore lui qui fonda Agades pour servir de débouché commercial à sa capitale Gogo. En effet, bien que Léon l'Africain qui visita cette ville en 1526, ne nous dit pas par qui elle fut créée, il nous la décrit comme une ville nouvelle. Marmol écrit qu'elle fut fondée par Sonni-Ali et les renseignements particuliers que j'ai obtenus beaucoup plus tard s'accordent avec cette opinion.

Sonni-Ali qui mourut en 1492, pourrait être considéré comme un des plus grands princes qui soit monté sur le trône du Sourhaï

si les horreurs dont il souilla toutes ses conquêtes n'étaient venues ternir sa gloire.

Son fils Boubakar-Daou lui succéda, mais il fut battu et détrôné presqu'aussitôt par un des généraux de son père. Avec lui prit fin la dynastie étrangère des Sa, dont celle des Sonni n'était qu'une branche.

La cruauté de Sonni-Ali avait été plus que suffisante pour attirer sur lui et toute sa famille une haine générale. Un de ses généraux Mohamet-ben-Aboubakar, rénnit tous les mécontents et attaqua le nouveau roi qu'il battit dans les environs de sa capitale et le força d'aller mourir dans l'exil. De cette époque date l'émigration du royaume Sourhaï des principales familles de l'ancienne monarchie, les Bakiris et les Djaouaras, réprésentants de l'ancienne dynastie des Sonni et connus dans tout le Soudan occidental sous le nom de Sonninkès. Beaucoup de leurs partisans, appartenant à d'autres familles, émigrèrent avec eux et sont aujourd'hui désignés sous le même nom.

Mohamet-Ben-Aboubakar fut le premier représentant d'une dynastie nationale, celle des Askia. Aussitôt qu'il eut affermi son autorité au dedans comme au dehors, ce prince entreprit un pélerinage grandiose à la Mecque et qui ne dura pas moins de trois années. A son retour enflammé d'idées religieuses, il tourna ses armes contre le Mossi idolâtre qu'il ravagea. Le Bakhounou qui n'était alors que tributaire fut l'objet de ses nouvelles conquêtes, puis il tourna ses armes contre les Peuls du Soudan oriental déjà puissants.

Le Manding, dont la capitale, Mellé, était la ville la plus florissante du Soudan, fut subjugué. Le Borgou, le Kebbi furent tôt après conquis par lui. Sa puissance fut alors considérable car élle s'étendait depuis le Kebbi à l'est, jusqu'au Kaarta à l'ouest. L'influence d'Askia atteignait même jusqu'au littoral de l'Atlantique au point que les Portugais s'étonnaient de cette puissante furie guerrière qui, pareille à un vaste incendie, dévastait toutes les contrées de l'orient à l'occident.

En 1515, Mohamet Askia tourna ses armes contre Agades pour en expulser les tribus berbères qui y avaient pris une trop grande autorité. Devenu vieux, il fut le jouet de ses fils ambitieux et l'aîné, Hadji Moussa le contraignit à abdiquer en 1529. Ainsi se

termina le règne remarquable de Mohamet Askia. Par son intelligence et ses idées de civilisation, ce prince doit être regardé comme le plus grand roi nègre de l'époque. Il aimait la littérature et les savants dont il écoutait les conseils. Sa réputation de justice et de fermeté est restée l'objet d'une profonde vénération chez tous les musulmans les plus pieux et les plus instruits.

Son fils aîné mourut en 1541 et fut remplacé par son frère Ishak qui fut un prince énergique mais très-despote. Il entra en hostilités avec le Maroc et ces hostilés devaient conduire le royaume à sa perte. Moulaï-Ahmed, le souverain de cet empire, avait jeté un regard avide du côté de la Nigritie si riche en or, et résolut, comme prétexte au débat, d'élever des prétentions sur les mines de sel de Teghâza. Ishak y répondit par l'envoi de 2000 hommes qui forcèrent l'empereur du Maroc à l'inaction pendant plusieurs années.

Daoud son frère lui succéda en 1553. Monarque paisible et pieux il ne fit pas de guerres pendant son long règne, mais sut par sa sagesse augmenter les éléments de force de son royaume.

A sa mort qui arriva en 1582, son fils El Hadji Mohamet monta sur le trône, mais comme la couronne changeait de génération, il se leva de nombreux compétiteurs parmi tous les petits-fils de Mohamet Askia, et les premières années de ce règne furent marquées par des guerres intestines dans lesquelles le fils de Daoud finit par avoir l'avantage. Le pays était à peine remis, à l'intérieur, de toutes ces discordes, qu'un autre danger s'éleva menaçant venant du Nord. Moulaï-Ahmed désireux depuis longtemps de venger l'affront qu'il avait reçu du Sourhaï, à propos de ses prétentions aux mines de Teghâza, mais voulant aussi connaître la puissance de ce royaume y envoya une ambassade chargée de présents précieux. El Hadji Mohamet renchérit sur la munificence du Sultan marocain en lui envoyant, entr'autres choses, deux cents eunuques. L'empereur du Maroc répondit par l'envoi d'une armée qui reçut l'ordre de s'emparer des principales villes du Soudan sur le Sénégal et le Niger. La force de cette armée causa sa perte qui fut occasionnée par la famine au désert.

El-Hadji-Mohamet mourut en 1587. Sa mort fut de nouveau le sujet de discordes entre les nombreux compétiteurs parmi lesquels Isac, un de ses frères réussit à garder l'avantage. C'est sous ce

règne qu'arriva au Soudan la troisième armée de Moulaï-Ahmed, commandée par l'eunuque Djodar. Celui-ci s'empara facilement du Sourhaï avec sa capitale Gogo ainsi que de Tombouctou. Il avait laissé Isac maître de son royaume et se disposait à rentrer dans sa patrie lorsque le sultan marocain furieux de la conduite de son général le destitua et le remplaça par un autre nommé Mahmoud.

Mahmoud livra de nouveau bataille aux Sourhaï et ceux-ci en grande partie, abandonnèrent leur roi après la défaite pour embrasser le parti d'un prétendant Mohamet Kago. Isac Askia s'enfuit alors dans le Kebbi et de là au Gourna. Son successeur ne fut pas plus heureux ; battu dans une nouvelle rencontre, la défection se mit parmi les siens qui passèrent en grand nombre à l'ennemi.

Ainsi finit l'indépendance du Sourhaï. Mahmoud poursuivit les fuyards au-delà du Niger à l'Est, et l'empereur du Maroc se trouva bientôt maître d'une vaste étendue de territoire dans le Soudan central. On laissa dans les villes des garnisons marocaines qui s'y fixèrent par le mariage des soldats avec les femmes du pays. De là est née une certaine classe de la population que l'on distingue sous le nom de Roumas, d'après Barth . et que Raffenel nous avait déjà fait connaître sous le nom d'Aroumas.

Tombouctou joua un grand rôle dans ses luttes. Comme foyer de la science musulmane et de l'indépendance de la nationalité des Sourhaï, ses habitants n'admirent qu'avec certaines restrictions l'autorité des Aroumas et le gouverneur marocain livra la ville au pillage et ensuite aux flammes.

L'empire Sourhaï ne resta pas longtemps province du Maroc. Les Aroumas eurent bientôt concentré leurs intérêts dans leur nouvelle patrie et ne tardèrent pas à secouer le joug du Maroc qui parut s'en préoccuper fort peu. Plus tard, ils eurent à soutenir une guerre contre les Touaregs, et leur domination prit fin à son tour dans les contrées du Niger. En 1770, ils furent dépossédés de l'empire Sourhaï et de sa capitale. Après la ruine du Sourhaï, le commerce des contrées riveraines du Niger moyen se concentra à Tombouctou et depuis, cette ville a conservé, en dépit des nombreuses luttes dont elle a été le témoin, son importance comme place de commerce. Tontefois, en 1826, les fanatiques Peuls fail-

lirent anéantir à tout jamais son importance commerciale. A l'époque du voyage de Barth, Tombouctou était gouvernée par un Touareg le cheik El-Bakay, mais il avait été conclu avec les Peuls un traité par lequel ceux-ci n'occuperaient pas militairement la ville, mais y auraient un Cadi chargé de percevoir certains impôts au nom du gouverneur du Macina. Tel était encore l'état de Tombouctou quand El-Hadji Omar, le prophète Sénégalais, se rendit maître du Macina.

Lorsque la dynastie des Sonni, branche de celle des Sa, prit fin sur le trône du Sourhaï et fut remplacée par la dynastie nationale des Askia, un grand nombre de Sourhaï de la famille déchue fut forcé de quitter le pays avec ses partisans. C'est de cette époque, c'est-à-dire de la fin du 15e siècle, que datent ces migrations des Sonni-N'kès, vers l'Ouest et leur arrivée sur les bords du Haut-Sénégal.

Les Soninkès de ces pays gardent encore la mémoire de leur splendeur passée. Bien qu'ils n'aient rien d'écrit et que leur histoire se transmette d'âge en âge par des récits plus ou moins imagés, on peut encore souvent débrouiller au milieu des légendes la vérité de certains faits. Chez les Bakiris, qui représentent au Sénégal la famille la plus élevée dans la hiérarchie des Soninkès, on a conservé le souvenir d'une nationalité puissante, dont le gouvernement s'étendait sur le Niger moyen, et dont la capitale était Ouagadou qu'ils placent à l'Ouest du grand fleuve dans le Bakhounou. Les Bakiris ont changé de nom et s'appelaient autrefois Sempré; ils étaient de la grande famille des Si-Sé. Il y a environ quatre cents ans d'écoulés depuis leur émigration vers l'Ouest. Quand on rapproche ces faits de ce que nous avons déjà dit, on voit que la date de leur émigration concorde très-bien avec la mort de Sonni-Ali. Pour leur capitale, Ouagadou, il y a un peu plus de désaccord, car il est probable que c'est d'Agades dont il est question et je suis d'autant plus porté à le croire que lorsque Barth visita cette ville, le chef se trouvait être un Bakiri. Enfin les Bakiris étaient de la grande famille des Si-Sé, qui commande aujourd'hui à Sansanding. Si-Sé veut dire enfant de Sé et le lecteur se rappelle que le fondateur de la première dynastie du Sourhaï s'appelait Sa ou Se et qu'il était d'origine Berbère. Les Si-Sé sont donc les descendants directs de cette dynastie. J'ai eu

occasion de voir à Sansanding les représentants de cette famille, et je fus alors frappé de la régularité de leurs traits et de la blancheur de leur peau qui n'était que légèrement basanée. Si tous les Soninkès du haut Sénégal ou une grande partie d'entre eux, sont arrivés dans ce pays dans les mêmes conditions, ce qui parait probable, cela expliquerait facilement le nom de Séracollets qu'on leur a donné et qui veut dire hommes blancs. Pour ma part je suis disposé à croire que c'est à ce mélange de sang berbère, qui devait exister chez eux d'une façon évidente quand ils arrivèrent dans le pays de Galam, qu'est dû le surnom de Séracollets ou hommes blancs (Séré, hommes — Kholle, blancs.) C'est ainsi qu'ils baptisèrent encore les pays du Sénégal où ils vinrent s'établir, et que la dénomination ancienne de Galam qui s'étendait à tous ces pays s'est éteinte peu à peu.

CHAPITRE IV

Des Mandings ou Malinkès, ou Ouakores

Le berceau primitif des Mandings ou Malinkès, ou Ouakores paraît avoir été le vaste quadrilatère limité à l'ouest par le Haut-Sénégal, et le Fouta-Djallon, à l'est par le bas Niger, au sud par la chaîne des montagnes de Kong et au nord par le Niger moyen et le Désert.

Nous ne savons presque rien de l'origine du royaume de Mali, si ce n'est que le centre de ce royaume fut le pays de Manding, petite contrée située sur les deux côtés du Niger, au sud du Ségou. Baramindana qui fut le premier roi musulman de ce pays vit, lors de sa conversion, un grand nombre de ses sujets l'abandonner, les uns émigrant vers l'est, les autres vers le Sénégal. C'est ce qui a toujours lieu en Afrique lorsque l'Islamisme vient à faire invasion dans un nouveau pays. Entre les nouveaux convertis et ceux qui demeurent réfractaires aux nouvelles idées, il éclate bientôt des querelles intestines qui ont pour aboutissant l'émigration du plus faible.

Cela n'empêcha pas l'empire du Manding dont Mali était la capitale, d'acquérir en peu d'années une grande importance. Ce fut un des premiers successeurs de Baramindana, le prince Mari Djatah, qui battit les Soussous, maîtres alors du Ghanata, vers l'an 1250. Mais on doit citer comme le plus grand roi de Mali, Mansa-Moussa qui régna de 1311 à 1331. Ce prince subjugua le Bakhounou avec le pays de Tagaut et de l'Adrar et porta la puissance politique et militaire de son royaume à un point que n'atteignit jamais aucun autre empire de l'Afrique. En 1326, il s'empara du Surhaï et de sa capitale Gogo et ensuite de Tombouctou. Une seule ville du Soudan lui résista, ce fut Djenné sur le Niger. Tombouctou ne resta pas longtemps entre les mains du roi de Mali. Celui-ci dont l'ambition n'avait plus de bornes voulut convertir les Mossi idolâtres à sa religion. Après les avoir combattus sans succès, les Mossi vinrent à leur tour attaquer les Malinkès chez eux et furent assez heureux pour battre les troupes de Mansa-Moussa. Du même coup ils pénétrèrent jusqu'à Tombouctou et cette malheureuse ville fut par eux mise à feu et à sang. Le successeur de Mansa-Moussa fut Mansa-Silimann qui devint roi de Mali en 1335. Il reprit, dit-on, Tombouctou, qu'il rebâtit. Pendant un siècle encore l'état politique de ces contrées se maintint sans grande modification. En 1433, Tombouctou fut pris par les Berbères. Malgré cela, le royaume de Mali resta pendant de longues années encore, le royaume le plus puissant de toute la Nigritie. La capitale Mali exerçait toujours un grand commerce et le trafic de l'or se faisait sur une grande échelle. Mali était en effet située sur les bords du Niger, un peu au nord du Bouré et l'on sait que c'est de ce pays que provient presque tout l'or du Soudan.

Vers l'année 1500, le royaume de Mali fut complètement subjugué par Omar Askia, prince Sourhaï, et la capitale Mali fut prise.

De cette époque date la décadence de l'empire de Mali dont il ne reste plus pour ainsi dire de trace aujourd'hui. (Barth, d'après Ahmet Baba.)

Les Malinkès quoique formant l'immense majorité des peuples que l'on rencontre du Sénégal au Niger, n'ont plus aujourd'hui aucun pays puissant dans la Nigritie. Il faut toutefois en excepter les Bamanas, tribu nombreuse, alliée aux Malinkès et qui

possédait encore jusqu'aux guerres d'El Hadji Omar, les deux grands empires du Kaarta et du Ségou.

Les Malinkès sont les nègres du Soudan qui rappellent le plus ceux des régions équatoriales de l'Afrique. C'est dire que ce sont les plus laids de tous les nègres que nous avons rencontrés. Assez généralement de haute taille, ce sont aussi ceux chez lesquels le système musculaire est le plus développé.

Rien de plus varié que les opinions des voyageurs sur les Malinkès. André Brue, qui écrit par la plume du père Labat, nous dit que les Mandingues qui ont le commerce entre leurs mains, se servent de ce moyen pour amasser des richesses et pour introduire le mahométisme partout où ils peuvent pénétrer. Ces Mandingues, si l'on excepte les vices attachés à la couleur noire, sont bonnes gens, honnêtes, civils, hospitaliers, laborieux, industrieux, très-propres à apprendre les sciences et les arts. (Labat. t. III p. 371).

Raffenel, dans un parallèle qu'il trace entre les Peuls et les Malinkès, dit : « Les Peuls réprésentent le peuple religieux, les « Malinkès, le peuple qui résiste aux enseignements du livre « qu'accompagnent toujours la violence et l'expression. » (Raffenel t : II-p : 360).

Pour moi, je les crois les plus laborieux et les plus industrieux de tout les nègres du Soudan. Ils m'ont paru fiers, entêtés, mais honnêtes et généreux. Les Bamanas qui représentent une fraction très-importante des Malinkès, savent bien apprécier les résultats avantageux du commerce et s'ils n'ont pas tout le génie commercial et le goût pour le lucre des Soninkès, ils aiment à employer leurs gains d'une façon tout aussi intelligente, au confortable de la vie et de leur intérieur. Ce sont de beaucoup les plus guerriers et les plus braves de tous les nègres et s'ils avaient pu être mieux armés, ils auraient depuis longtemps chassé du Ségou les Talibés d'El-Hadji-Omar qui règnent en maître, dans leur pays.

CHAPITRE V

Le Fouta

Le pays connu aujourd'hui sous le nom de Fouta Sénégalais était autrefois connu sous le nom de Toukourol et occupé par des Mandingues de la tribu des Soussous. Ces derniers prirent possession de ce pays, d'où ils chassèrent les Ouolofs, après leur expulsion du Ghanata en 1250. On ne sait pas au juste quelles étaient les limites du Toukourol. Les Soussous ne paraissent pas, du côté de l'Ouest, avoir étendu leur domaine sur la province du Toro qui demeura encore province ouolof, mais vers l'est, leur pays s'étandait sur tout le Galam. Nous ne savons rien, ou presque rien, de ce qui se passa dans le Toukourol sous l'empire des Soussous. Cependant il faut croire que sa puissance était encore bien affermie au milieu du 15e siècle, car le roi Jean de Portugal envoya des présents au roi du Toukourol, Mandi ou Modi-Mansa (mansa veut dire roi en langue malinke), vers l'année 1450. Quelques années plus tard, s'éteignait la suprématie des Soussous dans ce pays. Ils ne purent résister à une double invasion des Peuls et des Soninkès qui se fit presque en même temps, à la fin du 15e siècle, et se retirèrent vers le sud. Les Soussous habitent aujourd'hui les bords de l'Océan ontre le Rio-Nunez et la rivière de Sierra-Leone.

Les Peuls s'établirent dans le Fouta actuel et les Soninkès dans le pays de Galam. Les nouveaux habitants changèrent le nom de ces pays et c'est ainsi que se sont perdues peu à peu les anciennes dénominations de Toukourol et de Galam. Toutefois le nom de Toucolor s'applique encore aujourd'hui aux peuples qui habitent le Fouta sénagalais et beaucoup d'historiens ignorant l'ancien nom de ce pays, ont cherché à expliquer à leur manière l'origine de cette dénomination. C'est ainsi que les uns ont voulu la faire venir de Tekrour (mot arabe qui signifie pays de la foi); les autres y ont vu un assemblage de deux mots anglais (two colors : deux couleurs) ce qui voudrait dire hommes de

deux couleurs. Les noirs du bas du fleuve continuent également à désigner le haut pays sous le nom de Galam qu'il avait encore il y a moins de deux cents ans.

Les Peuls Déniankès sont tous d'anciens esclaves du Foula Dougou qui s'étant révoltés à l'instigation d'un des leurs, nommé Denia, qu'ils prirent pour chef, essayèrent de secouer le joug da leurs maîtres pour recouvrer la liberté. Contraints de prendre le fuite et de chercher un asile dans une autre partie, il émigrèrent vers l'Ouest et arrivèrent dans le Fouta actuel, sous les ordres du Satigui Koli. (Satigui, mot peul qui signifie chef et dont les autres nègres ont fait Siratique, nom que nous adopté.)

Les Déniankès furent plus heureux dans leur nouveau pays, car Koli, après avoir chassé les Soussous, étendit son royaume vers l'Ouest au-delà de l'ancien Toukourol. Il s'empara de la province ouolof de Toro dont les habitants s'enfuirent, et rendit tributaires tous les princes ouolofs, à l'exception du Damel du Cayor. Il tourna ensuite ses armes contre les Maures, qu'il défit en plusieurs batailles. et ces victoires répétées eurent pour résultats de débarrasser pour longtemps ses provinces de la rive droite du Sénégal, d'un dangereux voisinage.

A la mort de Koli, ses armées faisaient encore trembler tous les rois d'alentour. Malheureusement nous ne savons rien de ses successeurs que ce qu'en a écrit Raffenel, mais les récits de ce voyageur tiennent trop à la fable en cet endroit, et j'aime mieux n'en rien dire.

Il nous faut donc arriver en 1684, époque à laquelle André Brue fut nommé Directeur Général du Sénégal, pour continuer l'histoire de ce pays. A cette époque, le siratique était Boubakar Siré. Son royaume s'étendait des deux côtés du Sénégal, et bien plus considérablement au Sud, qu'au Nord. Il commençait, à l'ouest, au lac de Cayor et s'étendait, vers l'est, jusqu'au marigot de N'ghérer. Il a conservé ces dernières limites depuis cette époque, mais comme nous le dirons plus tard, son étendue sur la rive droite a beaucoup diminué.

La capitale, Goumel, était située sur cette rive. C'est là que Brue alla rendre visite au Siratique. Il fut reçu par ce prince avec beaucoup de bienveillance et le Siratique voulut même le retenir à sa cour en lui offrant une de ses filles en mariage et lui promet-

tant, s'il acceptait ce parti, de lui donner avec beaucoup d'esclaves les premiers emplois de son royaume.

Sans nous faire savoir d'une manière précise, les forces dont pouvait disposer le Siratique, Brue nous dit qu'il pouvait au besoin mettre un grand nombre de cavaliers en campagne et beaucoup d'infanterie, mais qu'avec toutes ces troupes il ne pouvait être redoutable que pour ces voisins, car il n'avait pas d'armes à feu. Son royaume était divisé en un grand nombre de provinces dont les chefs étaient tous nommés par le roi et devaient lui fournir une certaine force quand le Siratique avait déclaré la guerre.

Le Siratique, nous dit Brue, rendait lui-même la justice dans ses états et à peu près de la même façon que je l'ai vu rendre dans les pays des nègres que j'ai visité. Chacun plaidait sa cause lui-même, disait ses raisons et se servait de très-bons termes ; quoique le demandeur et le défendeur fussent assis à côté l'un de l'autre, ils ne s'interrompaient jamais. Quand ils avaient fini de parler ils se retiraient hors de la salle en attendant qu'on les fît rentrer pour entendre le jugement. Tel qu'il fût, il n'y avait jamais d'appel et il était exécuté sur le champ. Si c'était une chose méritant une punition corporelle, celui qui était condamné était saisi par les huissiers du Roi et la sentence exécutée dans le moment.

Il était rare, dit toujours Brue, qu'on punit de mort à moins que ce ne fut pour un crime d'Etat ou un assassinat ; à l'égard des demandes civiles, le Roi prenait pour ces vacations le tiers de la somme demandée.

Les Déniankès n'étaient pas musulmans à leur arrivée au Sénégal, mais comme ils toléraient très-bien ces derniers chez eux, ils ne tardèrent pas à subir leur influence et peu à peu la religion du Prophète s'introduisit dans les Etats du Siratique, Boubakar Siré lui-même avait embrassé l'Islamisme, mais, comme la plupart, il était loin de pratiquer cette religion dans toutes ses rigueurs.

Ce ne fut qu'une fois avancé en âge qu'il se mit dans une dévotion si outrée qu'il abandonna entièrement le soin de son gouvernement à un camalingue, espèce de lieutenant-général du royaume, pour demeurer tout son temps avec un marabout. Le pauvre Boubakar-Siré était tellement pénétré de la sainteté de ce personnage, qu'il portait continuellement d'après ses ordres, un Alcoran

pendu à son cou et, quoiqu'il eût de la peine à se soutenir lui-même, il ne consentait jamais à confier à personne le soin de porter ce volume énorme qu'il ne savait même pas lire et qu'il avait recouvert de lames d'argent et renfermé dans un sac de velours.

Selon les lois de ce Royaume et de presque tous les Etats gouvernés par des Nègres, la couronne ne passait pas du père au fils; c'était au frère du Roi ou à un de ses neveux, fils de sœurs, à qui elle devait appartenir. De cette façon, ils ne mettent jamais sur le trône que des princes de sang royal. Boubakar-Siré voulut faire passer la couronne sur la tête de son fils. Il le fit donc Camalingue, dignité toujours remplie par l'héritier présomptif. Le prince Samba-Boa, son neveu, qui en était revêtu, se retira de la cour suivi d'un grand nombre de partisans, et comme il ne voulait pas être la cause d'une guerre civile, il s'éloigna avec les siens pour aller demeurer sur les frontières de l'Etat. Le Siratique irrité leva des troupes et partit pour châtier son neveu et ceux qui l'avaient suivi, mais Samba-Boa ne voulut pas se battre contre son oncle et se réfugia dans le Galam. La disgrâce de Samba dura près de trente ans qu'il passa en parfaite intelligence avec le roi de ce pays. Toutefois dans les dernières années du règne de son oncle, ce prince revint dans ses Etats et en possédait déjà plus de trente lieues le long du Sénégal que Siré ne cherchait plus à lui disputer lorsque la mort vint frapper ce dernier en 1702.

Samba-Boa prit possession du royaume sans difficulté. Il commença par chasser les Maures qui avaient pris une trop grande influence dans le pays. Il corrigea quantité d'abus qui s'étaient introduits par la faiblesse de son prédécesseur, et, vu les qualités de son esprit et de son cœur, aimé comme il l'était de ses sujets, il aurait pu faire de grandes choses si son règne avait été plus long, mais il mourut au mois d'avril de l'année 1707.

Samba-Dondé, son cousin et fils de son prédécesseur, lui succéda, mais son frère Boulakar-Siré lui disputa la couronne et lui fit la guerre. Samba-Dondé fut battu et tué par son frère. Boubakar Siré II ne jouit pas longtemps du fruit de son crime, Gelougaï qui était devenu camalingue, se révolta contre lui, et, après l'avoir mis en fuite avec ses partisans, il s'empara du pouvoir dont il jouissait tranquillement en 1720.

André Brue qui a habité le Sénégal pendant plus de trente ans,

qui a remonté le fleuve plusieurs fois et fait dresser la carte de ces pays ne nous parle jamais du Fouta. Toutes les fois qu'il cite ce pays, il le désigne sous le nom de Royaume des Foules ou Royaume du Siratique. Il faut croire qu'à cette époque le nom de Fouta était encore peu répandu; cependant il devait exister, car dans les cartes dressées par Brue, on peut voir deux villes du même nom : Guioranguel de Toro et Guioranguel de Fouta, distinguées l'une de l'autre par le nom du pays où elles étaient situées.

C'est en 1735 qu'on entendit parler du Fouta pour la première fois en Europe, encore les savants ne surent pas au juste pendant longtemps où placer ce pays.

En 1731, un nègre nommé Hyouba (1) -Ben-Souleyman-Ben-Ibrahima, quitta son pays natal pour venir en Gambie trafiquer avec les Anglais. Fait prisonnier par les naturels de ce pays, il fut vendu par eux à un capitaine de navire qui l'expédia en Amérique. Son nouveau maître, le trouvant impropre aux travaux auxquels il l'employait, le renvoya en Angleterre où il resta pendant deux ou trois ans. Là, il apprit assez d'anglais pour faire comprendre la cause de son malheur et intéresser à son sort beaucoup d'Anglais de distinction. Il fut reconduit à la côte d'Afrique en 1734.

Hyouba-Ben-Souleyman-Ben-Ibrahima était de nationalité Ouolof et son pays natal était Bounda dans le royaume de Fouta, en Afrique, situé sur les deux bords du Sénégal et qui s'étendait, nous dit-il, jusqu'à la Gambie. Il y avait, en 1734, cinquante ans que son grand-père avait fondé Bounda, sous le règne de Boubakar, alors roi du Fouta, qui lui en donna le gouvernement avec le titre d'Alpha. Il est évident, d'après ce témoignage, que le Fouta de Hyouba ne pouvait être que le Fouta actuel que gouvernait Boubakar-Siré en 1684, lors de l'arrivée de Brue au Sénégal, le même siratique auquel nous l'avons vu rendre visite quelques années plus tard.

Si Brue ne nous parle nulle part du Fouta, c'est que ce nom était encore nouveau et fort peu répandu, surtout dans le bas du

---

(1) Eyoub en arabe, Job en français.

fleuve, où la dénomination de Toukourol ne s'était pas encore perdue chez les Ouolofs.

J'ai déjà dit que les Peuls Déniankès se rendirent maîtres du Toro, province actuelle du Fouta, lorsqu'ils arrivèrent au Sénégal et que les habitants de ce pays, plutôt que de subir la suprématie de ces esclaves conquérants, émigrèrent en masse sur la rive droite du fleuve et de là chez les Maures où ils se convertirent bientôt à l'Islamisme. Leur nouveau genre de vie fut loin d'accroître leur prospérité, aussi les vit-on, au bout de quelques années, se disperser de nouveau, les uns se dirigeant vers l'intérieur de l'Afrique, les autres revenant vers l'ouest pour rentrer dans la mère patrie. Les premiers, plus nombreux, se sont réunis plus tard aux Peuls de l'intérieur de l'Afrique pour entreprendre avec eux les guerres de religion qui ont envahi le Soudan au commencement de ce siècle.

C'est un fait fort singulier, nous dit le docteur Barth, *que la proportion considérable dans laquelle la tribu Ouolof des Torodos entre comme élément dans la race Peul.* Les Peuls appartenant à cette catégorie se distinguent par une statue plus haute, des formes plus musculeuses, des traits plus forts et un teint plus noir. Dans la plupart des royaumes Peuls, les Torodos occupent une position sociale et politique privilégiée. Cette seule fusion des Ouolofs avec le peuple Peul a servi au docteur Barth à prouver que le mouvement invasionnaire de ce dernier s'était produit de l'ouest à l'est, contrairement à ce que l'on croit en général. Et cela est vrai pour ce qui est des migrations de ces peuples dans les siècles derniers. En revanche, nous ignorons complètement comment les Peuls pénétrèrent dans l'intérieur du Soudan ni d'où ils arrivèrent dans ce pays.

Mais où le docteur Barth se trompe, c'est lorsqu'il considère les Torodos comme des Peuls. Nous avons vu que leur véritable nationalité était celle des Ouolofs, et si en se mélangeant aux Peuls, ils ont pu oublier leur langue primitive, ils ont su conserver leur nom de famille qui leur sert partout à prouver leur nationalité ouolof. C'est ainsi que les principales familles des Torodos sont des Lis, Dios, Cann, Qué, N'Diagne, Toll, N'Baye, Thiam, etc., tous noms ouolofs. Quant au nom de Torodos ou Torobès qui veut simplement dire hommes du Toro (de Toro, nom de leur

pays et nedo ou imbé, hommes), c'est celui que prirent toutes ces familles réunies, quand elles quittèrent leur patrie pour le joug des Deniankès.

On s'explique facilement la position sociale privilégiée que les Torodos de l'Est ont su acquérir même en se mélangeant aux Peuls quand on connaît le prestige de l'aristocratie chez tous les nègres. Bien que les Peuls soient considérés par ceux-ci comme étant de race supérieure, il s'est produit chez eux un si grand nombre de révolutions que beaucoup portent aujourd'hui les noms des principales familles qu'ils ont pris à leurs maîtres le jour, où, devenus libres, il leur a fallu avoir une origine.

Les Torodos ont cet avantage bien marqué, c'est que tous étaient des hommes libres appartenant à des familles de rang assez élevé.

Nous allons voir les Torodos de l'Ouest, c'est-à dire ceux qui revinrent dans leur pays, après quelques années de séparation, reconquérir au bout d'un certain temps la suprématie dans leur pays et dans le Fouta tout entier.

C'est dans les premières années du 16e siècle que les Torodos quittèrent leur pays. Deux siècles et demi plus tard s'opéra la révolution qui devait changer, à leur profit, la face des choses dans le Fouta.

A leur retour au Sénégal, les Torodos se trouvaient dans le dénuement le plus complet et réduits, pour vivre, à implorer la charité publique ; mais, dans le mince bagage qu'ils apportaient, se trouvait le brandon de discorde qui devait plus tard allumer la guerre civile. Ils revenaient convertis à la religion de Mahomet. Pendant longtemps et jusqu'à ce qu'ils eussent amassé quelques ressources, ils vécurent d'aumône dans le pays plutôt que de travailler, comme tous les pieux mahométans. A mesure que les idées de l'Islamisme, grâce à l'influence des Maures, envahirent le Fouta, les Torodos relevèrent la tête et si le prince Samba-Boa eût vécu plus longtemps, il est probable qu'après avoir chassé les Maures de son pays, il aurait aussi contraint les Torodos à un plus grand respect pour les lois de son Etat. La courte durée de son règne l'avait empêché de corriger les fautes de son prédécesseur et les guerres civiles qui suivirent entre les prétendants ne devaient, en affaiblissant le pays, qu'augmenter l'influence des Torodos.

Depuis longtemps, une sourde animosité régnait dans le pays entre ces derniers et les Déniankès qui voyaient avec peine les marabouts prendre une trop grande autorité. De part et d'autre la lutte était imminente. Elle éclata dans une des principales villes du Fouta où le chef irrité contre les Torodos, voulut les traiter en esclaves. Un marabout vénéré, du nom de Baba, était, comme nous l'avons dit plus haut, depuis quelque temps l'objet de ses sarcasmes ; il le fit appeler et là, après lui avoir adressé, en présence d'un nombreux public, les plus grossières injures, il ordonna à un de ses griots de lui monsur le dos pour lui faire faire le tour de l'Assemblée. Les partisans du marabout arrivés heureusement en nombre empêchèrent dit-on, ce dernier acte de sauvagerie et le délivrèrent. Une telle conduite demandait une éclatante vengeance ; certains de ne pas recevoir du gouvernement la satisfaction qu'ils réclamaient, les Musulmans firent appel aux armes, prêchant partout la guerre sainte contre les infidèles.

Pendant deux ans, Baba, aidé de nombreux partisans tint en échec les Déniankès. A sa mort un de ses élèves, marabout torodo, le nommé Souleyman-Ba, prit, après quelque succès, le titre d'Emir-el-moumenin, mot arabe qui veut dire chef des croyants et dont les nègres ont fait par corruption le mot Almamy, mais ce titre ne lui suffisait pas pour venir à bout des Déniankès. Après sept années de guerres continuelles, Souleyman-Ba mourut sans avoir encore obtenu de sérieux avantages contre le siratique Samba-Galadiéghi. Son successeur Abdoul-Kader devait être plus heureux. A son avènement, le pays était encore divisé en deux partis à peu près d'égale force. Grâce à une énergie et à un courage sans pareils, il sut inspirer à ses partisans une confiance inébranlable, même après les revers. Poussé par un fanatisme exagéré, il avait su établir parmi ses troupes une discipline qui devait en décupler les forces. Malgré toutes ces conditions réunies, ce ne fut qu'après plus de dix ans de guerres qu'il parvint à chasser les Déniankès et à affermir sur le trône le gouvernement des Torodgs.

Cette guerre commencée vers l'année 1750, a duré plus de vingt ans ; elle a eu pour le Fouta le triste résultat de diminuer de beaucoup l'étendue de son territoire. En effet, ses provinces de la rive droite convoitées depuis longtemps par les Maures, étaient, pendant toutes ces guerres journellement pillées par eux sans

qu'on put songer à leur opposer la moindre résistance. Aussi furent-elles abandonnées au bout de quelques années et, depuis cette époque, elles sont restées complètement inhabitées.

Abdoul-Kader, une fois la paix établie dans son royaume, voulut aussi faire connaitre son autorité au dehors. Le Oualo et le Djolof, à l'ouest, le Boudou, le Galam et le Bambouck à l'est, furent tour à tour visités par ses armées victorieuses. Cependant celles-ci commençaient à se lasser de tant de gloire. Ayant résolu d'aller convertir le Damel du Cayor à la religion du prophète, Abdoul-Kader pénétra dans le Cayor où il battit les troupes du Damel, mais poursuivant son désir de conquêtes, ses soldats épuisés l'abandonnèrent et il tomba au pouvoir de l'armée ennemie qui le conduisit au Damel. Celui-ci était un fort brave homme qui, après avoir retenu l'Almamy en captivité pendant quelques semaines, le fit appeler et lui demanda ce qu'il ferait s'il était à sa place. « *Si j'étais à ta place et que tu fusses à la mienne*, répondit Abdoul-Kader, *je te ferais couper la tête.* » Diable ! fit le Damel, tu me donnes-là une idée que je n'avais pas, mais, rassure-toi, les Kafirs (infidèles) ne sont pas si méchants ; je vais, au contraire, te rendre la liberté et te donner un bon cheval pour te permettre de retourner dans ton pays.

Abdoul-Kader ne fut pas aussi généreux envers l'Almamy du Bondou, Séga, qu'il fit assassiner, comme nous le verrons plus tard, et remplacer par son ennemi invétéré Amady-Paté. Ce dernier n'ayant pu s'affermir sur le trône, fut remplacé par le frère de Séga, Amady-Inata, dont le premier soin fut de contracter avec le Kaarta une alliance contre Abdoul-Kader.

L'Almamy du Fouta, informé, rassembla une partie de son armée et retourna vers les frontières de Bondou où il attendit le reste de ses forces. Au bout de quelques jours, ne voyant pas ses troupes arriver, il commença à concevoir des inquiétudes, malgré la confiance qu'il avait mise dans les chefs qui devaient les commander. Ses dernières illusions furent cruellement déçues, il ne tarda pas à apprendre que ces mêmes chefs sur lesquels il fondait son dernier espoir, s'étaient mis à la tête d'un complot pour s'opposer à son retour et lui choisir un successeur.

Obligé de renoncer à son projet d'attaquer l'Almamy du Bondou et ne pouvant compter sur un assez grand nombre de partisans

pour rentrer avec sécurité dans le Fouta, il se retira sur la rive droite du Sénégal, dans le Guidimakha.

Cependant, au bout de quelques mois, les Torodos reconnaissant bientôt la supériorité de leur ancien Almamy, sur celui qu'ils avaient mis à sa place, redemandèrent Abdoul-kader.

Celui-ci, malgré son grand âge, accepta le nouvel honneur qui lui était fait et se mit en route pour le Fouta, accompagné d'une faible escorte que lui avait fournie le roi du Khasso. En arrivant au Toro, il fut attaqué et battu par les partisans de l'Almamy qui avait été nommé pendant son absence. A la suite de cet échec, ceux qui avaient le plus ardemment désiré son retour n'osèrent se prononcer en sa faveur. Se voyant ainsi abandonné les siens, il perdit courage et se décida à quitter le pays. Il se réfugia dans le Khasso.

La grande réputation dont il jouissait, ses talents et son courage connus de tous, l'avaient rendu un objet de terreur pour tous les pays des environs. L'Almamy du Bondou, Amady-Inata, son ennemi acharné, résolut de profiter de l'état d'impuissance dans lequel il était tombé, pour anéantir à tout jamais son autorité. Il contracta alliance avec les chefs du Toro qui ne demandaient pas mieux que de se débarrasser d'Abdoul-Kader dont ils avaient tout à craindre. Inodiba, roi de Kaarta, et aussi ennemi d'Abdoul-Kader, lui assura des forces considérables pour les besoins de cette cause. Awa-Demba, roi de Khasso, effrayé de cette coalition, ne put songer un instant à appuyer l'ancien Almamy et lui ordonna de quitter son royaume et de se réfugier chez les Maures où ses ennemis ne pourraient aller l'atteindre. Le vieux monarque, indigné, ne voulut pas suivre ce conseil et au lieu de s'éloigner, il se rendit dans un petit village du Fouta où, accompagné de quelques fidèles, il attendit tranquillement le sort qui lui était réservé. Lorsque ses ennemis se présentèrent, le combat ne fut pas long; voyant tous ses hommes morts ou blessés à ses côtés, Abdoul-Kader descendit de cheval et se mit tranquillement à faire ses prières. Alors Amady-Inata s'approcha de lui, et, après l'avoir salué par trois fois sans recevoir de réponse, il lui dit : « Est-ce bien vous, Abdoul-Kader, que je vois ici? vous ne « pensiez guère quand vous fîtes assassiner mon frère Séga que « bientôt la lumière du soleil s'éteindrait aussi pour vous; allez

« et dites à mon frère Séga que c'est moi qui vous envoie vers « lui. » A ces mots, que l'Almamy entendit sans se détourner de ses prières, il lui déchargea dans l'oreille un coup de pistolet qui l'étendit mort à ses pieds.

Abdoul-Kader était âgé de près de quatre-vingts ans et doit avoir gouverné le Fouta pendant une trentaine d'années. L'époque e sa mort, qui ne peut être fixée que d'une manière approximative, paraît avoir eu lieu vers l'année 1788.

L'Almamy Yoro-Souffi gouvernait déjà le Fouta depuis près d'un an. Ce fut le premier Almamy nommé à l'élection. Comme ses devanciers, il appartenait à la caste des Torodos et, depuis lors, pour être candidat à la succession au pouvoir, il est nécessaire avant tout d'appartenir à cette caste.

« Le gouvernement du Fouta est une république dont le chef, « nous dit M. Faidherbe, est toujours nommé à l'élection. L'Al- « mamy est toujours un marabout savant. On ne nomme jamais « un chef déjà puissant par lui-même. Son pouvoir est éphémère et presqu'illusoire. Il est élu et renversé dans des assemblées populaires des Torodos, assemblées excessivement désordon- « nées et tumultueuses et sur la désignation de quelques élec- « teurs, qui sont les chefs héréditaires des principales tribus. »

En effet, depuis Abdoul-Kader, tous les Almamys qui ont été successivement nommés, ont été chassés du pouvoir au bout d'un laps de temps plus ou moins long. La principale fonction de l'Almamy consiste à rendre la justice suivant la loi du Coran et cette fonction est bien souvent la cause de son renversement. Dans un pays aussi divisé que le Fouta, les sujets de mécontement ne sont pas rares; de là naissent des querelles sans fin auxquelles viennent prendre part tous les envieux et l'on sait déjà combien ce genre d'individus abonde dans tous les pays des nègres; aussi, le nombre des mécontents grossit avec une extrême rapidité, et le résultat le plus fréquent est le remplacement de l'Almamy.

Yoro-Souffi avait cependant gouverné le Fouta pendant vingt ans quand il fut remplacé par Amady-Baba, vers l'année 1807. Pas plus que ses successeurs, il n'a rien laissé de ce long règne qu'un souvenir, et il fut impuissant à empêcher la désunion qui pénétrait dans le pays et devait en altérer subitement toutes les forces.

Amady-Baba avait gouverné dix ans sans plus de succès, lorsqu'il fut à son tour renversé du pouvoir (1817.) Les successeurs de ce dernier Almamy furent encore moins heureux ; c'est ainsi que Hamadou fut remplacé au bout de deux ans par Biram, ainsi que nous l'apprend le major Gray. L'élection de ce dernier Almamy eut lieu en 1819. Un second Baba, l'avait déjà remplacé en 1824 et celui-ci fut renversé à son tour, en 1832, et remplacé par l'Almamy Hamadou II, qui ne gouverna que 3 ou 4 ans. C'est vers l'année 1836 que le dernier Almamy qu'ait eu le Fouta fut élu. Le gouvernement de Mamoudou devait voir changer la face des choses dans le Fouta. C'est, en effet, sous ce gouvernement que le torodo El-Hadji Omar, de retour de son pèlerinage à la Mecque, arriva dans son pays, après avoir déjà commencé dans le Fouta-Djallon les conquêtes qui devaient le rendre souverain maître de tout le Soudan occidental. Dans ce premier voyage au Fouta, vers l'année 1846-47, il ne fit qu'un petit nombre de prosélytes parmi les plus fervents. Jeune encore, et presqu'inconnu, il ne réussit guère dans ses prédications contre les infidèles, et les habitants du Fouta répugnaient à aller au loin faire une guerre de religion lorsqu'ils étaient eux-mêmes entourés de tous les côtés de nombreux ennemis du Mahométisme.

Lorsque, quelques années plus tard, le bruit de ses conquêtes dans le Fouta-Djallon, le Bambouk, le Kaméra et le Kaarta, parvint dans son pays natal, l'enthousiasme fut immense, et, de toutes les provinces du Fouta se levèrent de nombreux contingents qui allèrent grossir son armée. Ceux qui, sous un prétexte quelconque, ne purent se résoudre à quitter le pays, envoyèrent des cadeaux de toute sorte en accompagnant de leurs vœux leurs parents et leurs amis qui s'étaient engagés sous les ordres d'un chef nommé Alpha Oumar Boïla.

A partir de cette époque (1852), El-Hadji Omar put être considéré comme le véritable chef du Fouta. La plus grande partie de ses soldats, et les meilleurs, lui sont fournis par les Talibès de ce pays, et, chaque fois qu'il a besoin de nouvelles forces, il se rapproche du Sénégal où il trouve toujours le même fanatisme et le même enthousiasme.

C'est ainsi qu'avant d'entreprendre la conquête du Ségou, il revint au Fouta en 1858. Les quelques mois qu'il y passa, il les

employa en prédications continuelles, essayant de soulever tout le pays pour l'emmener avec lui. — De nombreux partisans furent le résultat de ce prosélytisme habile et, pour attirer les plus tièdes, il usa du stratagème si souvent employé chez les Nègres; il les empêcha de faire les semences nécessaires et emporta avec son armée tous les grains qu'il trouva dans les greniers. Le résultat de cette conduite fut une disette affreuse, en 1859, pour tous ceux qui ne purent se décider à quitter leur foyer.

Depuis cette époque, la République du Fouta n'a plus de chef. Chaque ville, chaque village possède un maître qui le gouverne et dont l'autorité, plus ou moins grande, dépend de son origine et de sa réputation de savoir. Au-dessus de ceux-ci il y a, par province, un chef dont le pouvoir s'étend sur toute la contrée. Comme ils ont tous de nombreux parents dans l'armée d'El-Hadji Omar, le seul chef qu'ils reconnaissent réellement est ce dernier ou son successeur. Aussi tant que l'empire créé dans le Soudan occidental par le Prophète persistera, le Fouta restera l'allié naturel de cet empire. C'est une sotte vanité qui lui coûte cher, car il ne peut en retirer aucune compensation, et l'impôt d'hommes qu'on lui demande de temps à autre, contribue à empêcher la prospérité du pays.

Le Fouta actuel qui confine à l'ouest au Oualo et finit à l'est au marigot de N'ghérer, est divisé en quatre principales provinces situées sur les bords du Sénégal et du marigot de Doué. Le Dimar, qui est la première, nous est soumis depuis longtemps. Le Toro, plus à l'est, commence au marigot de Doué et finit aux villages de Boki sur le Sénégal et d'Aéré sur le marigot. Le Fouta proprement dit comprend plusieurs districts qui renferment le Lao dont les habitants prennent le nom de Lao-Nkobès, qu'il ne faut pas confondre avec les Laobès, ces derniers formant une caste d'ouvriers. Plus à l'est sont le pays des Irlabès, celui des Bosséiabès et celui des Koliabès. La province du Damga, habitée par les Séracollets, termine le Fouta de ce côté.

Le Fouta est un pays plat arrosé dans toute sa longueur par le Sénégal et plusieurs Marigots. Il produit en abondance toutes les différentes espèces de mil et des arachides, et, comme il renferme beaucoup de pâturages, on y trouve encore de nombreux bestiaux.

On trouve dans le Fouta les quatre corps de métiers que l'on

rencontre partout dans l'intérieur de l'Afrique. Ce sont les forgerons ou ouvriers qui travaillent les métaux, on les désigne sous le nom de Baïlos ; les ouvriers en cuir ou Saké, dont les principales occupations sont les chaussures et le harnachement des chevaux ; les ouvriers qui travaillent le bois sont les Laobès ; enfin les Mabos ou tisserands. Tous ces ouvriers appartiennent à la classe libre et à des familles qui sont toujours les mêmes pour chaque corps de métier, mais différentes pour chacun d'eux. On naît tisserand ou forgeron dans le Soudan comme on naît cordonnier, et selon que l'on appartient à l'une des familles qui composent ces métiers.

Dans le Fouta, il y a encore la caste des pêcheurs ou Tioubalos, formée par de nombreuses familles comme les Niasse, Niang, Gueye, Fall, Diop, Sar, Thiam, etc.

On peut encore rapprocher de ces castes, celle des Griots qui leur est considérée comme inférieure et qui est aussi composée toujours des mêmes familles.

Au-dessus de ces castes se trouvent toutes les autres familles des hommes libres pour lesquelles le travail, à l'exception de celui des champs, est regardé comme une chose méprisable. Chez certains peuples, elles s'adonnent encore au commerce, comme chez les Soninkès, mais le plus souvent elles se contentent pour vivre du travail de leurs esclaves et du produit que leur rapportent les guerres et les pillages continuels. Ce sont aussi ces castes qui fournissent les prêtres ou marabouts, chez les peuples musulmans.

(A suivre).

ESSAI SUR LE VALENTIN BRETON

Dans une de nos réunions nous avions parlé d'artistes bretons et nommé : Valentin. J'ai cru intéressant de chercher ce que l'on a écrit ou dit sur cet artiste distingué qui habita longtemps notre ville. Voici ce que j'ai pu trouver.

François Valentin qu'il ne faut pas confondre avec Le Valentin, de l'Ecole Française, naquit à Guingamp en 1738. La mort de son père l'emmena fort jeune à Quimper, dans la famille de sa mère. Là il fut placé chez un vitrier, dont les travaux, quoique médiocrement artistiques, réveillèrent son goût pour le dessin. Il se plaisait à crayonner les portes, à charbonner les murs de ses compositions *fantastiques*. Devenu homme, il fit dans ce genre plusieurs dessins, point de tableaux (que je sache); je citerai comme exemple: une esquisse au crayon rouge, représentant les fureurs de la révolution, dont une reproduction, pourrait si vous le jugez convenable agrémenter notre bulletin; les anciens bulletins de la Société archéologique avaient *des images*, pourquoi n'en aurions nous pas?

Les essais au charbon de Valentin sur les murs et les portes furent très peu appréciés des voisins, mais ils lui valurent l'attention de l'abbé de Talhouët Sévérac, chanoine de Quimper, qui devina l'artiste en herbe, fut son premier maître de dessin, l'envoya et l'entretint à Paris, où il ne tarda pas à se distinguer et obtint le titre de pensionnaire du roi à l'Ecole Française de peinture, à Rome.

Là il suivit les leçons de Vien, et l'étude des chefs-d'œuvre y développa son talent : un de ses dessins fait à Rome, d'après le tableau de Rubens, a été reproduit par la gravure : il représente *le Dieu Mars partant pour la guerre*, et a été gravé par Lebas (ce serait une curiosité à découvrir).

De retour en France, il fut accueilli par Doyen, qu'il aida à décorer le château du marquis d'Argenson, en Poitou. Il se partagea ensuite entre Paris, autant qu'il y rencontra de l'emploi pour son talent, et la Bretagne où il trouva une affectueuse hospitalité au château de la Grationnage, près Redon, dans la famille de l'abbé de Talhouët. Fixé en province, il fut appelé à peindre un grand nombre de sujets pour les églises, c'est dans ce genre que se manifesta son talent.

Nous citerons : trois tableaux pour l'abbbaye des Prières :

La fondation du monastère, par le duc Jean II.

Une annonciation.

Le baptême de N. S.

Une sainte Geneviève pour le château de Quimerc'h, au marquis de Tinténiac.

Deux tableaux pour l'église Saint-Melaine, de Morlaix :

1° L'enfance de Jésus.

Si Valentin, comme les artistes de son temps, chercha la grâce, il la trouva dans ce tableau, elle éclate dans l'attitude et l'expression de l'enfant Jésus adoré par les anges. Cette jolie pièce tombait par écailles de vétuste et se perdait sans retour, hâtons nous de dire que d'intelligentes restaurations nous l'ont rendu à peu de chose près, telle qu'elle était jadis.

2° Les âmes du Purgatoire.

Enfin deux autres toiles pour la chapelle de Kergoët, près Locronan :

Le Rosaire.

L'Extrême-Onction.

Mais elles n'y sont plus depuis longtemps; pour les sauver des ravages de l'humidité, elles furent mises en dépôt à l'évêché de Quimper, je ne sais si elles y sont encore. L'une d'elles : le Rosaire, dit Cambry, figura en esquisse à l'exposition de peinture de 1791. Ceci nous apprend que Valentin, tombé depuis dans l'oubli, eut une certaine célébrité de son temps.

Pour ma part, j'admire beaucoup ses peintures, et s'il y existe des défauts, j'avoue qu'ils m'échappent, et la composition en est fort belle; nous avons cité *les âmes du purgatoire*, ce tableau nous donne à lui seul une haute idée de la conception du maître. C'est un véritable tour de force que la représentation de ces figures portant à la fois l'empreinte de la souffrance et semblant déjà jouir de la béatitude des élus, cette vive expression d'espérance brille surtout dans les yeux d'une jeune femme peinte sur la droite du tableau.

D'un autre côté, ces deux belles toiles nous charment par la grande légèreté de la touche, la gamme harmonieuse et la transparence des tons, qualités indispensables aux sujets mystiques du christianisme. Ce faire vaporeux (si je puis m'exprimer ainsi), sans perdre la beauté des formes, ne lui donne que plus de charme. Je serais porté à croire que Valentin dût particulièrement étudier à Rome un grand maître de l'école italienne. Quoiqu'il en soit, il eut dans toutes ses compositions du naturel, du mouve-

ment avec une certaine élévation qui le placent constamment au-dessus des artistes d'un mérite ordinaire.

Son principal tableau exécuté en Bretagne et commandé par Mgr de Bellecise, évêque de Saint-Brieuc, est un martyre de Saint-Etienne qui se voit aujourd'hui dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris.

« Des juifs lapident le martyre qui, rayonnant déjà du bonheur suprême, lève les yeux vers le ciel en priant pour ses bourreaux, tandis que des anges lui apportent des palmes et des couronnes. »

On dit que ce tableau n'est pas déplacé à côté des Largillière qui décorent la même église; c'est assez en faire l'éloge.

J'ajouterai que l'esquisse à l'huile, première idée du *Saint-Etienne*, fut achetée de la veuve de Valentin, tombée dans la misère à Morlaix, par M. le comte de la Fruglaye, (on la voyait encore dans sa chapelle, il y a peu d'années). Ce protecteur éclairé des arts soulagea ainsi une grande infortune.

Valentin peignit aussi de nombreux portraits; je lui en attribuerai volontiers un que je connais depuis longtemps et qui porte bien l'empreinte de son talent. Je citerai encore une délicieuse esquisse représentant la bonne mort.

Parmi les œuvres de Valentin, n'oublions pas non plus les dessins de costumes bretons qu'il composa pour illustrer une publication de l'époque, « le voyage dans le Finistère de Cambry; » ne pas confondre avec les reproductions lithographiques de ces jolies gravures dans la réédition de Cambry, par Souvestre.

Avec tant de mérite (j'emprunte ceci à Fréminville), notre artiste eût pu briller avec éclat dans la capitale, parmi les maîtres de l'art, mais son indolence naturelle le retint dans son pays, théâtre peu propre à faire remarquer son génie et son talent; il y vécut presque ignoré et y mourut dans une position presque voisine de la misère. Une soixantaine d'élèves reçurent de lui des leçons, et l'on dit qu'un hiver il fut obligé, faute de bois, de les congédier. Sa veuve fut contrainte de vendre son mobilier. Et ses cartons qui nous offriraient aujourd'hui tant d'intérêt, j'ai su de bonne source qu'ils furent achetés par l'épicier, traités comme vieux papiers, et il eut à croire qu'un bien petit nombre a dû échapper à la destruction.

Valentin avait environ 60 ans quand il épousa mademoiselle de

Boisjaffray, d'une famille ancienne et distinguée de Quimper; mais il ne jouit pas longtemps de cette heureuse union; en 1805 sa santé s'altéra et il succomba cette année dans des sentiments de foi, qui n'avaient pas été ceux de toute sa vie.

M. de Blois, à qui j'ai emprunté quelques détails de cette notice, écrivait que si Valentin n'eut pas une place marquée parmi les grands maîtres, il est digne d'être compté au nombre des artistes d'une valeur incontestable. Si Guingamp le vit naître, Quimper s'honore d'avoir découvert sa vocation et encouragé ses talents. Une tablette de marbre signale sa sépulture sous le porche de l'église de Kerfeunteun, près Quimper. Elle porte une inscription qui rappelle ses titres à la renommée.

Il y a sans doute beaucoup de choses encore à dire sur Valentin : Je fais un appel à tous les amateurs de peinture, ils trouveront probablement ce qui m'a manqué et complèteront cette esquisse.

UN COMPILATEUR

NOTE SUR LA THÉORIE DES NOMBRES

Par M. de KERICUFF

Il y a bien longtemps qu'en réfléchissant au théorème du carré de l'hypothénuse, je me dis, qu'en faisant varier le rapport des deux côtés de l'angle droit entr'eux, on devait tomber sur des nombres tels qu'on aurait, en nombres entiers ou fractionnaires,

$$x^2 + y^2 = z^2$$

et je vis bien vite qu'on a, en effet :

$$3^2 + 4^2 = 5^2$$

En multipliant cette équation par $1 + h$, et faisant varier h depuis zéro jusqu'à l'infini, les équations obtenues satisfont à la

question. Maintenant si on multiplie cette même équation par les puissances successives de 2 on obtient le tableau suivant :

$$3^2 + 4^2 = 5^2$$
$$6^2 + 8^2 = 10^2$$
$$12^2 + 16^2 = 20^2$$
$$24^2 + 32^2 = 40^2$$
$$48^2 + 64^2 = 80^2$$
$$96^2 + 128^2 = 160^2$$

. . . . . .

. . . . . .

Si on fait la même chose avec les puissances successives de 3, de 4, de 5, etc., et qu'on examine les tableaux obtenus, on fait quelques remarques assez curieuses.

Ainsi, par exemple, quand le dernier chiffre de z est un zéro ou un 5, on a de suite y et x de la manière suivante :

Soit $z =$ 280570

2 z moins le zéro $=$ 56114 — 56114

$y =$ 224456

— 56114

$x =$ 168342

et on a, comme le veut l'équation fondamentale : $\frac{x}{y} = \frac{3}{4}$

Soit encore z $=$ 58425

On supprime le 5, puis ensuite on multiplie 5842 par 2, on a 11684, on ajoute une unité, et on retranche de z.

On aura : 58425

moins 2 z moins le 5 plus 1 ..... — 11685

$y =$ 46740

— 11685

$x =$ 35055

et on a encore $\frac{x}{y} = \frac{3}{4}$

Ces deux procédés sont absolument généraux, et s'appliquent à tout nombre terminés par un zéro, ou un 5 respectivement.

Maintenant si le dernier chiffre de z n'est ni un zéro, ni un 5, il suffit d'ajouter un zéro à z, et d'opérer comme précédemment, mais sans supprimer le dernier chiffre.

Ainsi, soit $z = 25874$

Il vient 258740

$-2z$ ..... -51748

$y =$ 20699.2

$-2z$ ..... -5174.8

$x =$ 15524.4

et on trouve encore :

$$\frac{15524.4}{20699.2} = \frac{3}{4}$$

Soit encore $z = 59.0037$

Il vient 59.00370

$-2z$ ..... -11.80074

$40.20296 = y$

$-2z$ ..... -11.80074

$35.40222 = x$

et on trouve $\frac{x}{y} = \frac{3}{4}$

Ainsi, un nombre quelconque z étant donné, on peut toujours trouver de suite deux autres nombres y et x tels qu'on ait

$$\frac{x}{y} = \frac{3}{4} \text{ et } x^2 + y^2 = z^2$$

Au reste, en faisant $\frac{3}{4} = \frac{a}{b}$

On aura : $\frac{x}{y} = \frac{a}{b}$ et $x^2 + y^2 = z^2$

D'où, en résolvant : $y = \frac{6z}{\sqrt{-(a^2 + b^2)}}$

D'où $y = \frac{4z}{5}$ et $x = \frac{3z}{5}$

On en conclut facilement que tout nombre entier dont le dernier chiffre est un zéro ou un 5, donnera en nombres entiers :

$$x^2 + y^2 = z^2$$

Tout autre nombre donnera des nombres fractionnaires.

Une autre conséquence, c'est que, connaissant l'hypothénuse d'un triangle rectangle, si on sait que le rapport des deux côtés de l'angle droit entr'eux est $\frac{3}{4}$, on trouve de suite ces deux côtés presque sans calcul.

Enfin, si c'est z^2 qui est donné, on trouve que si les deux derniers chiffres de z^2 ne sont pas 25 ou deux zéros, le problème est possible en nombres entiers; il est possible, *mais seulement possible,* si les deux derniers chiffres sont 25 ou deux zéros.

NOTE SUR LA COMPOSITION CHIMIQUE

Des Eaux de la Source dite du Roudour (route de Brest)

Par M. PARIZE

Plusieurs personnes m'ayant signalé le goût styptique et métallique de l'eau d'une source située à l'extrémité de la route de Brest (Roudour), et sortant d'un remblai de la ligne de chemin de fer, j'ai fait l'analyse de cette eau.

Cette source se distingue des sources ferrugineuses des environs de Morlaix par la propriété que présente son eau de pouvoir parcourir à l'air libre une assez grande distance sans subir de décomposition, j'explique ce fait par la présence de *l'acide sulfurique libre,* qui y existe en proportion notable et suffisante pour donner à l'eau un léger goût acide; il est à supposer que, dans son parcours souterrain, cette eau a traversé des couches pyriteuses qui lui ont fourni, par oxydation, cette proportion d'acide, et en outre celle qui s'est combinée au fer qu'elle renferme. Cette source est en effet très-ferrugineuse : 0,35 de fer par litre, à l'état de *sulfate.*

Voici les principaux résultats de mon analyse :

Résidu, par litre d'eau..... 2 gr. 25
presqu'entièrement formé de *sulfate de fer*.
Phosphates (de chaux et de potasse)..... *traces.*
Ammoniaque..... *traces.*
Acide crénique, quantité notable.

La présence de ce dernier acide est à remarquer; elle doit, probablement contribuer à donner à l'eau minérale du Roudour cette stabilité que je signalais au commencement de cette note et il serait possible aussi qu'il lui communiquât les propriétés thérapeutiques des eaux ferrugineuses en donnant naissance à des sels de fer à acides organiques, plus facilement assimilables que ceux à acides minéraux.

SUR QUELQUES PARTICULARITÉS

DE L'ACCOUPLEMENT DES BATRACIENS ANOURES

Par M. E. MACÉ, Licencié ès-ciences naturelles

En ouvrant des femelles de *Rana viridis* et de *Rana temporaria* peu après l'époque de l'accouchement, je fus étonné de trouver, dans la partie inférieure de la cavité abdominale, des œufs isolés, complets, munis de leurs deux couches d'albumine, tels qu'on les trouve à leur entrée dans l'utérus.

En recherchant la cause de ce fait anormal, je constatai bientôt une rupture de la paroi des deux sacs utérins. Ce fait se répéta un assez grand nombre de fois, sur une vingtaine de femelles ouvertes à ce moment, pour exciter mon attention et me faire désirer de connaître le pourquoi et le comment de cette rupture, que je ne rencontrai jamais que sur des femelles âgées, ayant acquis déjà une assez forte taille.

Les utérus des grenouilles forment deux réservoirs, situés au-

dessus du rectum, contre la colonne vertébrale. Dans l'intervalle des pontes, ils ont environ 1cc 5 à 2cc de long, sur 1cc à 1cc 5 de large; leurs parois, appliquées alors l'une sur l'autre, sont plissées un grand nombre de fois et peuvent s'étendre beaucoup de manière à augmenter considérablement la grandeur du réservoir ; Il faut, en effet, trouver à y loger cette masse énorme d'œufs, que Swammerdam (Biblia Natural. T. II) évalue à 1100 et qui se réunissent successivement dans l'utérus en un petit nombre de masses distinctes.

Sous l'influence de cette accumulation d'œufs, les deux utérus s'accroissent, distendent énormément l'abdomen en refoulant les viscères et remontent jusqu'à la partie thoracique ; leurs parois, déplissées, sont alors très-minces.

Pendant l'accouplement des grenouilles, nous trouvons le mâle solidement fixé à la femelle par ses deux bras qui passent sous les aisselles de celle-ci et viennent se croiser sur sa poitrine en serrant avec une telle force qu'ils y laissent presque toujours des excoriations. La plaque sternale cartilagineuse se laisse facilement déprimer par l'étreinte du mâle, qui, en outre, refoule les poumons vers le bas, en serrant les parties latérales du thorax. Les effets de cette compression viennent s'exercer directement sur les utérus gravides qui se trouvent retenus vers le bas par la paroi abdominale. Les nombreux œufs qu'ils contiennent, ne pouvant s'échapper que très-lentement par les deux petites ouvertures cloacales, réagissent sur les parois uterines trés-élastiques et tendant à céder en tous sens. Les deux parois médianes s'appliqnent l'une contre l'autre et se tiennent lieu ainsi de coussin protecteur; à la partie supérieure, la colonne vertébrale et les longs os du bassin offrent à l'extension une solide barrière ; à la partie inférieure, nous avons pour atténuer la pression en haut les poumons et l'estomac, en bas le tube digestif et la vessie, et sur le tout une épaisse couche musculaire formée par le droit interne. Le point qui tend le plus à céder est certainement la partie latérale et postérieure de chaque sac utérin, qni n'est maintenu à cet endroit que par la paroi de l'abdomen, relativement lâche en ce point où elle est formée par les muscles grands et petits obliques se prêtant facilement à l'extension. C'est là, en effet, que nous avons toujours trouvé les ouvertures anormales des utérus.

Ces ouvertures, symétriques, ont un diamètre supérieur à celui de l'œuf muni de son albumine. Leur pourtour, sinueux et irrégulièrement déchiqueté, laisse facilement voir qu'elles sont dues à une rupture occasionnée par une forte pression. Nos observations nous portent à croire qu'elles ne se cicatrisent pas tout-à-fait dans beaucoup de cas, mais persistent en diminuant de diamètre. De plus, nous n'avons jamais remarqué cette rupture, chez les jeunes femelles de un à deux ans ; on la rencontre rarement chez les femelles un peu plus âgées, et, par contre, très-souvent chez les vieilles. Ceci est dû, sans aucun doute, à la production par les jeunes femelles d'œufs moins nombreux et moins volumineux, comme il est facile de s'en assurer par le calcul et la pesée.

Un fait analogue a été signalé par MM. Vogt et Pappenheim chez l'*Alytes obstetricans* (Mém. inédit cité dans Milne Edwards leçons sur l'Anat. et la Physiol. comp. T. VIII. p. 485.). Ici, les deux sacs utérins sont adossés l'un à l'autre, leurs parois médianes sont soudées, et on n'a plus qu'un sac unique à deux loges. Ces auteurs ont cité, comme fait normal, une perforation de la cloison médiane ; n'ayant pas suffisamment étendu leurs observations sur ce point, ils ont accepté ce fait bizarre sans contrôle ni explication.

Plus tard M. de l'Isle, étudiant l'accouplement de ce même Batracien Bufoniforme (De l'Isle. Mœurs et accoupl. de l'Alytes obstétricans. Ann. sc. nat. zool. 6e série. III), voulut vérifier ce fait qui lui semblait anormal. Il fit facilement la remarque que la perforation de la cloison médiane n'existe jamais chez les très-jeunes femelles, tandis qu'elle est presque constante chez les vieilles. Il en conclut que cette perforation était anormale et consécutive à quelque action mécanique, et l'attribua aussi à la pression exercée par les bras du mâle. Ici l'étreinte du mâle se fait en deux phases comme l'a parfaitement montré ce naturaliste. Dans la première, le mâle saisit la femelle à l'aîne, la serre vigoureusement et reste dans cette position jusqu'à ce que les œufs commencent à s'échapper. A ce moment il se relève rapidement et vient embrasser le cou de sa femelle, pour pouvoir avancer ses cuisses et les charger de ses chapelets d'œufs. Il est évident que, dans la première phase, la masse d'œufs, comprimée des deux

côtés, presse sur la cloison médiane, qui, dans certains cas est forcée de céder.

J'eus, au printemps de cette année, un assez grand nombre de femelles d'*Hyla viridis*, peu après l'accouplement; je n'ai jamais constaté de rupture aux utérus, qui, ici, sont indépendants l'un de l'autre, comme chez les grenouilles. J'attribue ce fait à la différence de l'accouplement. Ici le mâle étreint bien aussi la femelle sous les aisselles, comme chez les Rana, mais au lieu de ramener ses bras par dessous et de les croiser sur la région sternale, il les laisse droits et serre presque contre l'articulation scapulo-humérale. Cette partie. étant beaucoup plus résistante que la mince plaque sternale cartilagineuse, ne cède pas autant et permet aux viscères d'éviter une compression par trop forte. Aussi les femelles d'Hyla viridis n'ont elles jamais d'excoriations après l'accouplement. Du reste l'accouplement des Rainettes dure relativement peu de temps par rapport à celui des grenouilles; puisque souvent, chez celles-là, il finit au bout d'une journée, tandis que chez celles-ci il dure parfois une huitaine de jours, quand la température est un peu froide.

Chez des femelles de *Bufo calamita*, ou l'accouplement est axillaire comme chez les Rana, j'ai trouvé la cloison médiane de l'utérus, qui est construit sur le type de celui de l'Alytes obstetricans, perforée à sa partie inférieure. Speugel l'avait déjà remarqué chez le *Bufo viridis* et l'avait admis comme normal en avançant que, chez les crapauds, la cloison de l'utérus s'arrête un peu avant l'ouverture cloacale.

Quelle peut être maintenant la destinée de ces œufs ainsi déviés de leur voie naturelle? Ils ne peuvent en aucun cas revenir par l'ouverture de l'oviducte; car en admettant même que les bandes de cils vibratiles les ramènent à cet orifice, comme les œufs qui tombent des ovaires, leur trop grand diamètre les empêcherait de s'y engager. D'un autre côté, comme on ne rencontre jamais de tels œufs errants dans la cavité abdominale, en dehors de la période d'accouplement, on est forcé d'admettre qu'ils sont résorbés, comme les ovules des mammifères, qui ne pouvant pénétrer, pour une cause ou pour une autre, dans la trompe de Fallope, tombent dans la cavité péritonéale.

On n'est pas encore fixé sur la cause de ce mode de fixation si

énergique du mâle à la femelle, tellement énergique, que Spallanzani (Exp. sur la génération) a pu taillader, brûler le premier sans lui faire abandonner sa compagne.

Vallisneri (opere fisico-medice T. II.) croit que cette étreinte sert à détacher les œufs de l'oraire et à faciliter leur entrée et leur progression dans l'oviducte. On ne peut guère admettre cette hypothèse ; car chez les Batracciens Anoures à pupille horizontale (Rana, Hyla, Bufo) les mâles étreignent les femelles dans la région thoracique où se trouve l'ouverture en boutonnière de l'oviducte ; la pression applatit les deux bords de la fente et empêche les œufs d'y passer ; chez les Anoures à pupille verticale (Pelobates, Pelodytes, Alytes et Bombinator), l'accouplement se faisant au défaut des lombes, aurait plutôt pour effet d'empêcher la progression des œufs dans la partie inférieure de l'oriducte et leur chûte dans l'utérus. Du reste, dans plusieurs cas, les œufs sont déjà dans l'utérus avant l'accouplement (Hyla viridis, Alytes obstetricans) ; et partout les femelles séparées des mâles pondent fort bien leurs œufs inféconds. L'action des cils vibratiles, qui garnissent les cellules épithéliales de la cavité péritonéale, de l'oviducte et de l'utérus, suffit amplement à elle seule pour expliquer la progression des œufs. De plus, les fibres musculaires lisses, qui forment une bonne partie de la paroi des oviductes et des uterus, doivent aussi concourir pour une large part à la progression et à l'expulsion des œufs.

M. De l'Isle (loc. cit.) pense que la compression de l'abdomen de la femelle par le mâle a pour but d'amener la délivrance, en forçant les œufs à sortir de l'uterus. Le fait, que des femelles isolées pondent sans aucun aide, suffit pour mettre en doute la nécessité de l'intervention du mâle. De plus, Spallanzani a remarqué (loc. cit. p. 287), qu'en enlevant un mâle de crapaud à sa femelle et en lui présentant le doigt ou tout autre support, ce mâle s'en emparait et le serrait avec force dans ses bras ; il pouvait alors le transporter d'un lieu à un autre et même lui couper les cuisses sans lui faire lâcher prise. Ce fait ne se reproduisait qu'avec les mâles séparés des femelles et seulement au temps des amours. En coupant les deux bras d'un autre mâle il le vit reprendre sa femelle avec ses deux moignons sanglants. Ces faits semblent prouver que le mâle, en serrant sa femelle, n'a nullement

en vue la seule délivranee de cette dernière. Que l'étreinte aide à la sortie des œufs de l'utérus dans certains cas, c'est possible; mais nous sommes convaincus que ce résultat n'en est pas le but unique ou même principal.

Si l'on sépare un mâle de sa femelle au début de l'accouplement, et qu'on le pose sur des œufs retirés du cloaque de cette dernière, il les arrose de son sperme et ses appétits sont calmés; le mâle ne s'accouple donc pas pour la fécondation, mais pour satisfaire ses désirs.

Voilà, nous le croyons, l'unique raison de l'étreinte si énergique du mâle, il a à satisfaire cet instinct dominateur; il voit à côté de lui de nombreux rivaux qui ne cherchent qu'à prendre sa place; il a à lutter avec les circonstances extérieures mauvaises, les mouvements de l'eau, les chocs, etc.; souvent il faut qu'il déjoue les efforts que fait la femelle pour se débarrasser de lui; il sait cela par instinct, et il serre, il se cramponne sur le dos de sa compagne, qui est là pour lui comme si elle n'était qu'un support insensible. Les œufs sortent enfin, c'était la seule chose qu'il désirait; il verse dessus son sperme au fur et à mesure qu'ils tombent, puis quitte sa femelle pour aller prendre de la nourriture et se mettre en quête d'une autre compagne. Le même appétit égoïste le pousse.

DE L'EFFET DES OBSTACLES

SUR LA PROPAGATION DU VENT

(Note de M. PARIZE)

Lorsqu'un obstacle vertical, tel qu'un mur, est rencontré normalement par le vent, il se produit une réflexion de l'air, sensible jusqu'à une certaine distance, pour un observateur et il semblera à ce dernier que la direction du vent est opposée, c'est-à-dire, qu'il

provient de la muraille. Ce fait a été signalé par Buffon qui, au pied du château de Montbard, avait remarqué que les feuilles sèches, chassées par le vent, se fixaient suivant une ligne parallèle à la façade et dont la distance au mur augmentait avec la force du vent.

La même cause explique la formation des tourbillons de poussière qu'on aperçoit pendant des temps orageux, dans les angles rentrants formés par la rencontre de murs.

Si ces phénomènes s'expliquent comme conséquences des lois de la réflexion et de la conservation de la force vive du vent, il est moins facile de se rendre compte du fait suivant que j'ai observé et qui ne paraît pas encore avoir été mentionné.

Lorsque le vent a une direction oblique de haut en bas par rapport à un mur, les menus objets mobiles situés de l'autre côté sont attirés au pied du mur au lieu d'en être éloignés. On peut réaliser cette expérience à l'aide d'une petite planchette placée verticalement et au pied de laquelle on place des débris de papier ou de plume, des poussières, etc; en soufflant obliquement près du bord supérieur on voit que ces mobiles placés, comme on vient de le dire du côté opposé à l'observateur, se rapprochent de la planchette. On peut aussi faire les mêmes remarques en automne, près des murs de cloture de jardin où s'amassent les feuilles sèches ; celles-ci sont repoussées du mur si le vent frappe la face : au contraire, elles viennent *s'entasser au pied*, si le vent vient du côté opposé, pardessus la crête du mur.

La cause du phénomène paraît complexe, mais celle qui joue le rôle prépondérant semble être la suivante. Lorsque la colonne d'air qui a franchi la crête du mur et qui arrive obliquement frapper le sol, la totalité de la masse n'est pas réfléchie, une partie s'écrase, pour ainsi dire, sur le sol et ne pouvant suivre la direcrection ordinaire de la réflexion à cause de la colonne d'air en mouvement qui forme obstacle, revient vers l'obstacle, par un effet de réaction et sans suivre de loi apparente.

L'effet signalé est dû à la résistance du sol et non à l'arète du mur sur laquelle se brise le courant d'air, ainsi que l'on peut s'en assurer à l'aide d'une feuille de papier verticale que l'on introduit derrière l'écran ou planchette d'expérience et qui n'est influencée que si elle est dans le voisinage d'une table sur laquelle la réac-

tion puisse s'opérer. On peut, en modifiant l'expérience, constater cette influence d'une autre manière : une feuille de papier placée à plat sur la table contre l'écran et représentant par sa partie libre, la surface du sol se relève, comme aspirée, lorsque l'on souffle obliquement vers la table par-dessus le bord supérieur de l'écran.

Ces phénomènes doivent jouer un rôle important dans la théorie des instruments de musique, dits à embouchure de flûte, car la manière de les faire résonner reproduit précisément la disposition fondamentale des expériences précédentes. On sait que la théorie actuelle laisse beaucoup à désirer et que les résultats qu'on en déduit s'écartent beaucoup de ceux de l'observation directe.

Des phénomènes qu'on peut, à mon avis, rapporter à cette même cause, se produisent dans les gorges resserrées, dans les rades dominées par des côtes élevées, telles que la rade de Morlaix ; l'arrivée de vents violents par-dessus les crêtes doit déterminer des aspirations brusques et des mouvements de réaction, réalisant sur une vaste échelle, les expériences précitées. C'est ainsi que se produisent ces sautes de vent, d'autant plus dangereuses qu'elles succèdent à un calme relatif et qui causent chaque année, pendant les périodes ouragantielles, de trop nombreux sinistres.

FOUILLE DE DEUX TUMULI

Par M. LUKIS

I

Le 13 octobre 1881, ayant constaté l'existence d'un tumulus intact, situé dans la commune de Huelgoat entre les lieux dits le Crann et Kerbizien, je fis pratiquer de l'est à l'ouest une tranchée. La fouille jusqu'à 1m,50 de profondeur se fit en terre jaune arable; au dessous se trouvait une couche de 0m, 40 d'épaisseur formée d'une terre de couleur gris clair. Cette dernière couche recouvrait un dolmen formé de six pierres reposant sur quatre murettes en pierres sèches plates très régulièrement placées. L'aire de la chambre ou tombeau de ce dolmen était creusée à 0m, 25 environ au-dessous du sol naturel. Une couche de charbon de bois de cinq centimètres d'épaisseur recouvrait l'aire. Aucun objet ne put être trouvé, si ce n'est des traces de poterie en décomposition.

Les dimensions du dolmen représenté figure 1 sont les suivantes :

Diamètre du tumulus.....	20m
Hauteur des murs du dolmen.....	0m82
Longueur de la chambre.....	2m30
Largeur de la chambre	0m72
Epaisseur des murs.....	0m60
Distance de la dalle supérieure au sommet du tumulus.....	1m50

II

Le second dolmen est réellement remarquable. Le tumulus qui le renferme est situé dans une lande dite « champ à bailli » ou champ commun près des villages de Kervao et de Ker-am-peulven, commune de Berrien.

L'ouverture de ce tumulus a été faite le 16 décembre 1881. La tranchée, dirigée de l'est à l'ouest à une profondeur de 1m 50 rencontra le dessus d'une grande pierre servant de plafond à un dolmen. Ce dolmen fut mis à jour en partie de manière à pouvoir être visité et je constatai qu'il était formé d'une couverte monoli-

the de 3m 85 de long sur 2m 40 de large reposant sur deux assises, l'une, à l'Est-Sud-Est, formée d'une seule pierre de granit parfaitement taillée, et l'autre, l'Ouest-Nord-Ouest, composé de deux pierres également taillées. Ces pierres, qui n'ont pas plus de 0m 25 d'épaisseur, reposent sur quatre murs formant le tombeau. Les murs sont construits avec de petites pierres plates d'une uniformité et d'une régularité parfaites. Les coins de la chambre ne sont pas rectangulaires, comme dans le premier tumulus, mais arrondis à l'intérieur de la chambre. Celle-ci, de vastes dimensions, n'a pas moins de 1m 85 de hauteur. Son aire, creusée à 0m 60, au-dessous du sol naturel, est couverte d'une couche de cinq centimètres de cendres de bois. (Voir figure 2.)

Vers le coté Est, nous avons trouvé couché un vase rempli d'ossements calcinés et de charbon de bois. Ce vase, parfaitement entier, et qui sera remis au musée de la Société, est fabriqué à la main et orné de petits trous faits dans la pâte à l'aide d'une sorte de poinçon. Aucun autre objet n'a pu être trouvé dans le reste de la chambre.

Les figures 2 et 3 donnent les détails de ce beau dolmen dont les dimensions sont les suivantes :

Diamètre du tumulus.....	27m00
Longueur de la dalle.....	3m85
Largeur de la dalle.....	2m30
Epaissseur de ladite.....	0m40
Hauteur de la chambre.....	1m85
Largeur à l'Est	1m60
Largeur à l'Ouest.....	1m30
Epaisseur des murs.....	0m70
Distance de la dalle au sommet du tumulus.....	1m50

En présence du résultat remarquable de cette fouille, j'ai soumis au Président de la Société les mesures nécessaires pour en garantir la conservation et, sur l'avis du bureau, j'ai été autorisé à assurer à notre Société par une location à long terme, cet interressant monument négalithique.

SUR LES PUBLICATIONS BOTANIQUES

Relatives au Finistère

Note de M. MICIOL

Pour la critique des observations botaniques relatives au Finistère, le choix des documents à consulter est extrêmement restreint.

On possède sur l'algologie diverses notes de Bonnemaison, du colonel du Dresnay, et des publications des frères Crouan indiquant les recherches de divers botanistes et entr'autres près de Morlaix, de M. de Créac'hquerault, qui a fait connaître le *Naccaria-Wigghii* ; les Champignons ont été l'objet de travaux plus nombreux de MM. Crouan et, comme vous le savez, de MM. les capitaines Kervern et Pelletier, et de M. de Guernisac, les Mousses, les Lichens, les Jungermannes ont été également étudiés; mais tous ces travaux, bien que remarquablement faits, laissent encore aux investigateurs un champ assez ample à explorer.

Les phanérogames du Finistère ont été décrits d'abord dans la florule de MM. Crouan, de Brest, d'après leurs herborisations propres et d'après celles de MM. Kervern, de Créac'hquerault, de Guernisac, Le Men, archiviste du département, Bonnemaison, dont l'herbier existe à la bibliothèque de Quimper, de la Pylaie, Le Dantec, Hervé, etc.

Ce travail qui, pour nous, sera la base de la flore Finistérienne a été complété par les recherches de M. Lloyd qui a consigné le résultat de ses herborisations dans le département et celles de MM. Sacher, près Lesneven, Hubert autour de Brest, et enfin de MM. Tanguy, Le Dantec, Guyho, Blanchard et Thiébaut dans diverses localités et notamment dans les îles Molène, d'Ouessant et de Sein.

Les recherches de ces derniers botanistes dans ces îles ont été

d'ailleurs publiées dans le Bulletin de la Société Botanique de Paris, t. 22, janvier 1875.

Enfin le docteur Ecochard, de Nantes, a commencé la publication d'une flore des départements riverains de la mer du Havre à Bordeaux, comprenant naturellement le Finistère. Mais cette publication n'est pas terminée.

Tels sont les seuls documents que nous possédons sur ce département.

Avant ces travaux importants, peu de renseignements existaient. Quatre listes seulement de plantes avaient été publiées, mais ces listes, à l'exception de celle de Bonnemaison, avaient été dressées par des auteurs qui n'étaient pas naturalistes, et par suite laissaient des lacunes innombrables.

Voici, d'ailleurs, leur énumération :

1° Cambry : Voyage dans le Finistère 1794-1795, énumérant alphabétiquement 288 plantes spontanées dans le Finistère.

2° Bonnemaison, tome 3 du *Journal de Botanique de Desvaux*, n'indiquant seulement les espèces rares trouvées par lui dans la région.

3° Souvestre dans la 2e édition in-4°, de 1834, du Voyage de Cambry, indique une liste des plantes du Finistère, dressée par M. Paugam, jardinier de la marine, dans laquelle 561 plantes spontanées sont seulement signalées.

Enfin, 4°, le chevalier de Fréminville, dans une nouvelle édition in-8° du Voyage de Cambry, donne une liste de 339 espèces moins complète que celle de M. Paugam.

La Florule de Crouan est, sans contredit, l'ouvrage le plus complet, bien qu'il se réduise à une simple énumération. Il donne une liste de 1,031 espèces phanérogames croissant spontanément dans le Finistère.

Mais, malgré l'immense travail auquel ces auteurs ont dû se livrer, il n'en reste pas moins beaucoup de localités à étudier, beaucoup d'espèces à chercher. C'est ainsi que, si je me permets une citation personnelle, pendant la seule année 1878 et malgré le nombre restreint des courses que j'ai faites, j'ai pu constater plus de 40 espèces non signalées par MM. Crouan.

Il m'a paru utile de résumer en ces quelques mots l'état de la science phytologique dans le département; ce travail est à refaire

entièrement, mais on peut prendre déjà comme point de départ la Florule des Crouan, travail admirable qu'il n'y a qu'à compléter. Il me paraîtrait toutefois utile d'en modifier le cadre et, au lieu d'admettre leur classification qui est peu suivie, de prendre celle de de Candolle, Grenier et Godron, Boreau, Lloyd, etc., que tous les botanistes français ont adoptée.

Cette réserve faite, c'est là un des buts que peut poursuivre notre Société par les herborisations de chacun de ses spécialistes : la publication du catalogue de la flore locale, restreint à l'arrondissement de Morlaix.

Les localités des plantes non ubiquistes devront être indiquées avec soin, non seulement au point de vue de leur station, mais de leur habitat.

Pour les espèces très-rares, la désignation devra être assez explicite pour qu'on puisse retrouver exactement le végétal cherché.

VÉGÉTATION

DE L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

Note de M. MICIOL

La végétation des environs de Morlaix est en général peu variée. Elle se ressent de la pauvreté afférente en général aux pays granitiques; mais si les phanérogames, c'est-à-dire les plantes pourvues de fleurs normales sont peu abondants; en revanche, les cryptogames règnent en maîtres. En effet, la diversité des expositions des environs de cette ville dûes aux nombreuses directions de ses vallées, la douceur de son climat, le peu de rigueur de ses hivers, l'humidité constante de l'atmosphère, le voisinage de la région maritime sont autant de circonstances qui favorisent le développement des végétaux cellulaires. Aussi les familles des

Mousses, Hépatiques, Lichens, Champignons et Algues terrestres y sont-elles représentées par de plus nombreuses espèces que dans toute autre contrée de la France.

Si l'absence des terrains calcaires éloigne de la région de nombreux végétaux calcicoles (quelques-uns seulement viennent s'égarer sur le littoral où le sable coquiller apporte la chaux indispensable à leur végétation), en revanche, l'arrondissement de Morlaix possède toute une série de plantes dont sont naturellement privés les départements terranéens, ce sont les espèces maritimes.

Pour donner une idée exacte de la proportionnalité qui règne entre les grands groupes végétaux et résumer par des chiffres précis la richesse de la flore morlaisienne; nous prendrons les données indiquées par les frères Crouan, célèbres botanistes Brestois, dans leur Florule du Finistère.

Le nombre total des plantes du Finistère se résume ainsi :

Phanérogames énumérés dans la Florule.			1.031
Phanérogames signalés depuis cette publication, envir.			60
Cryptogames	Algues diatomées	122	
—	Algues cellulaires	862	
—	Champignons	2.502	
—	Lichens.	299	
—	Hépatiques.	58	
—	Mousses	189	
Cryptogames vasculaires (Fougères, etc.) .		29	
		3.061	4.152

En retranchant de ces chiffres un vingtième pour les Phanérogames et un dixième pour les Cryptogames comme représentant les espèces qui se trouvent dans le reste du département et non dans l'arrondissement de Morlaix, la richesse végétale de ce dernier se résume ainsi :

Phanérogames.	982
Cryptogames.	2.755
	3.737

Lorsqu'on parcourt le sol varié et accidenté de la contrée, on reconnaît que sa flore se partage en cinq groupes : la région des

forêts, la région des landes, celle des terres cultivées, le littoral, et la végétation sous marine. Toutes sont intéressantes à parcourir et offrent au naturaliste une ample moisson.

La région des forêts est surtout caractérisée par le Hêtre; c'est la principale essence. Le Chêne vient ensuite comme importance; les Conifères (Pin sylvestre, Pin maritime ou Laricio), ne sont pas spontanés, ils ont été importés.

Dans les landes dominent l'ajonc (Ulex europœus), puis le genet à balai (Sarothamnus scoparius), enfin les quatre espèces de bruyères signalées dans le Finistère (Erica cinerea, Erica calluna, Erica ciliaris, Erica tetralix, cette dernière moins abondante). Dans le sous bois formé par ces arbrisseaux se rencontrent diverses espèces intéressantes pour le naturaliste.

La région des terres arables n'offre rien de spécial.

Le littoral, au contraire, est représenté par une riche collection de Salsolacées et de Caryophyllées.

Enfin le fond de la mer laisse une ample variété d'Algues dont toutes les espèces ne sont pas même encore connues.

Il convient d'indiquer rapidement ici les raretés botaniques spéciales à l'arrondissement de Morlaix, dont mêmes quelques-unes ne se trouvent même pas ailleurs en France.

Voici les noms des principales :

Crambe maritima, Silene quinquevulnera, forme cruentata (plante des régions mediterranéennes), Lavatera arborea, Ulex Gallii, Gnaphalium undulatum (plante du Cap naturalisée, depuis Plouescat jusqu'aux abords de Loquenolé), Senecio spathulæfolius, Viola Provostii, Erythræa diffusa, Erythræa suffruticosa, Myosotis sicula, Myosotis versicolor var lutea, Symphytum tuberosum, Solanum pterocaulon, Scrophularia peregrina, Galeopsis versicolor (localité unique en France), Euphorbia portlandica, Urtica membranacea, Scirpus Savii, Crypsis aculeata, Lagurus ovatus, Arrhenatherum Thorei, Glyceria declinata, Cynosurus echinatus, Hymenophyllum thunbridgense, Graminitis leptophylla.

Il importe surtout au point de vue végétal de signaler les services que les Algues marines rendent à l'agriculture.

Elles se classent à ce point de vue en deux groupes : les Algues calcaires et les Goëmons.

Les premières peuvent même se subdiviser en deux séries: 1° les Mœrls; 2° les Corallines, et toutes deux agissent en donnant surtout au sol arable la chaux qui lui manque.

Les mœrls sont de petites algues à apparence coralloïde et appartenant surtout au Lithothamnion coralloïdes; ils ne sont guère connus en France que dans l'arrondissement de Morlaix.

Les Corallines (Corallina officinalis, Jania corniculata, débris de divers Melobesia), sont mêlés aux sables coquillers et par suite d'un emploi un peu différent des mœrls.

Les goëmons varient de composition suivant la profondeur, l'exposition et la localité où ils sont recueillis.

Les uns sont à frondes larges (Saccorhiza bulbosa, Laminaria digitata, Laminaria flexicaulis, Laminaria saccharina, Rhodymenia palmata, Fucus serratus, Fucus vesiculosus, Fucus spiralis, Fucus ceranoïdes), les autres à frondes étroites ou filiformes (Cystoseira fibrosa, Cystoseira discors, Halydris siliquosa, Desmarestia aculeata, Chorda filum, Enteromorpha compressa, Ectocarpus firmus et Ceramium rubrum).

A ceux-ci qui jouent un rôle réel et important dans l'agriculture, viennent se joindre toutes les autres espèces, mais alors accidentelles et en moindre quantité. Il n'est pas une de celles citées dont il ne soit annuellement enfoui au moins 100,000 kilos dans le sol.

NOTES ENTOMOLOGIQUES

Par M. HERVÉ

Depuis la publication du dernier bulletin, j'ai rencontré un certain nombre d'espèces nouvelles de Coléoptères pour les environs de Morlaix, dont voici la liste :

Bembidium rupestre (L.). = Bruxellense (Wesm).
Metabletus truncatellus.
Bradycellus similis.
Bythinus bulbifer.
— nigripennis.
— normannum (Saulcy).
Euplectus Duponti.
Scydmenus Sparshalli.
— scutellaris.
Bolitochara bella.
Calodera rubens.
Aleochara mycetophaga.
Oxypoda forticornis.
Homalota validiuscula.
— volans.
— londinensis.
— oraria.
— xanthopus.
— fusca.
— pulchra.
— Pertyi.
— aquatica.
— parens.
— parva.
— zosteræ.
— cauta.
Heterotops dissimilis.
Pœderus brevipennis.

Philonthus debilis.
Stenus longipes.
— lustrator.
Syntomium œneum.
Omalium exiguum.
Proteinus brevicollis.
Helephorus frigidus.
— porculus (Bedel).
Hydroporus cuspidatus.
— reticulatus.
Hyphydrus ferrugineus.
Colymbetes collaris.
Colon dentipes.
Cyrtusa minuta.
Heterocerus femoralis.
Styphlus setulosus.
Acalles abstersus.
Ceutorhynchus rugulosus.
— rotundatus.
Gymnetron collinus.
— noctis.
— bicolor.
— micros.
Plectroscelis tibialis.
Leiopus nebulosus.

Parmi ces insectes, les plus intéressants sont : *Euplectus Duponti*, *Colon dentipes*, espèces très-rares, *Ceutorynchus rotundatus*, *Omalium exiguum* (Gyl.), dont j'ai pris un exemplaire à Coatcongar, commune de Ploujean, le 9 septembre 1881, et qui n'a été rencontré jusqu'ici en France que par M. Pandellé, dans les Hautes-Pyrénées (Fauvel. Faune Gallo-Rhénane, page 72), et par moi-même à Rennes (Fauvel, id. Supp., page 8); enfin *Helephorus porculus*, nouvelle espèce créée par M. Bédel, dont la description se trouve dans sa Faune, page 298; cet insecte intermédiaire entre *H. rugosus* (Ol.), et *H. nubilus* (Fab.), n'est indiqué par l'auteur que de la France méridionale, Espagne et Algérie.

J'indique anssi comme nouvelles localités pour le *Cathormiocerus maritimus* (Rye), Trévidy, et pour le *Morychus Piochardi* (Heyd.),

le Penquer, toutes deux près Morlaix, mais dans la commune de Plouigneau.

Dans mes récoltes d'Hémiptères, je nommerai seulement :

Orthotylus adenocarpi (Perris).
Pachymerus adspersus.
Eupteryx binotata.
— urticæ.
— vittata.
Notus agnathus.
Athysanus grisescens.
— striatulus.
— prasinus
Calocoris sexguttatus.
Styphrosoma obesum
Pycnopterna striata.
Dicyphus errans.
Capsus cordiger.
Zygina parvula.
— blandula.
Psylla Hartigii (Flor.).
— genistæ (Guérin).
Psylla pincti (Flor.).
Trioza galii.

ROLE ALIMENTAIRE DU BOUILLON DE VIANDE

Par M. le Docteur SANQUER

A mon avis, deux sortes de communications peuvent être faites à la Société : qu'on apporte des faits originaux, propres à la région, c'est surtout ce que l'on doit désirer, c'est par là qu'une Société locale a une réelle utilité. Etudier le sol de Morlaix et de son arrondissement, ses eaux aux points de vue géologique, chimique, hygiénique, agricole; noter les variations du climat local, question si intéressante que l'Institut vient de couronner les laborieuses recherches faites à Brest, dans ce sens, par le docteur Borius; observer comment sur ce sol et dans cette atmosphère se manifeste la vie; classer les végétaux, les animaux, constater leurs diverses manières d'être; au sommet de l'échelle, faire l'histoire naturelle du Morlaisien, signaler ses caractères anthropologiques et ethnographiques, ce sont là certainement des questions aussi utiles que dignes d'intérêt. Nous avons déjà vu en quelles mains se trouvent les algues de Morlaix, ses mousses, ses champignons, ses divers végétaux, ses insectes, ainsi que la linguistique bretonne. Mais à côté de ces questions qui demandent plus de recherches, plus de travail, plus d'esprit de suite et aussi des moyens matériels d'études qui font défaut à la plupart d'entre nous, il y a un ordre de communications dont nous pouvons trouver les éléments dans nos bibliothèques particulières et qui consiste à venir exposer le résultat de ses lectures, à essayer de montrer quel intérêt offre la science, même dans les sujets qui semblent le moins élevés.

C'est ainsi que je veux parler du vulgaire pot au feu. Le bouillon est-il utile? Quel est son genre d'utilité? La soupe, ce mets si répandu, a-t-elle réellement l'importance nutritive qu'on veut bien lui attribuer? N'y aurait-il pas avantage pour les ménages peu fortunés qui mangent le bouilli, ainsi que pour nos soldats, à remplacer cet aliment, par un aliment de même prix et présentant des qualités meilleures? Que vaut en somme le pot au feu au point de vue domestique, étudié chimiquement et physiologiquement?

Il est d'abord incontestable que le résidu de cette préparation culinaire est peu appétissant, sans saveur, d'une digestion difficile et que si l'on veut s'imposer journellement le bouilli, ou l'imposer, par exemple, aux soldats qui en mangent 700 et quelquefois plus par an, et se voient ainsi interdire les avantages d'une alimentation variée, il faut que le bouillon présente des qualités nutritives tout-à-fait supérieures.

Dans la préparation du pot au feu, la viande abandonne ses principes solubles. Elle les abandonne peu à peu, si, comme l'a fait remarquer Chevreul, on a soin de la plonger d'abord dans l'eau froide et d'élever lentement la température; au contraire, si la viande est d'abord placée dans l'eau bouillante, l'albumine se coagule et, interposée entre les fibrilles musculaires, devient un obstacle à la sortie des principes solubles. Dans le premier cas, le bouillon sera plus nourrissant; dans l'autre, il sera moins sapide et le bouilli sera près d'être excellent. De l'écume se forme, composée d'albumine et d'hématosine ou matière colorante du sang. Ce sont donc des matières azotées perdues. Et il se trouve que l'albumine et l'hématosine, ainsi que la fibrine que contient le bouilli, mais modifiées dans un sens défavorable, sont cependant les plus nutritifs des éléments qui composent la viande. Dans un kilogramme de bouillon de bœuf, il y a en moyenne 28 grammes de matières dissoutes, sans compter les matières grasses qui surnagent (à l'état liquide ou solide, suivant que le bouillon est chaud ou froid), matières grasses que l'on enlève le plus possible : 10 grammes proviennent du sel employé, 6 des légumes, 12 de la viande.

Ces 12 grammes de matières solubles, laissées par la viande, sont constitués par de la créatine, de la créatinine, de la gélatine et de l'acide inosique.

La créatine et la créatinine sont des produits d'excrétion que l'on trouve dans les muscles et le sang, qui ont déjà servi à la nutrition, et qui s'éliminent tels quels par les urines.

L'acide inosique est trop peu connu, pour que l'on puisse apprécier son utilité.

Quant à la gélatine, on sait les discussions qui ont eu lieu à une certaine époque à son sujet; des commissions avaient été nommées dans plusieurs sociétés savantes pour examiner la valeur

nutritive de cette substance et on arrivait à reconnaître que si la gélatine obtenue avec les os en vase était nuisible, la gélatine des charcutiers avait un goût agréable, mais présentait des qualités nutritives à peu près nulles. La plus grande partie se retrouverait, d'après M. Bernard, dans les urines, sans être décomposée et sans avoir par conséquent servi à la nutrition.

Aussi Malaguti dit-il : « qu'on ne croie pas que ce que la viande perd, on le retrouve dans le bouillon. On a l'habitude de considérer le bouillon comme la quintessence de la viande, mais c'est une erreur. Le bouillon ne renferme que des principes qui, sous l'influence d'une température élevée, ayant développé du parfum et de la sapidité, stimulent les nerfs du goût, activent la secrétion de la salive et du suc gastrique, mais ne nourrissent pas. »

Un conseil qui paraîtrait nouveau à bien des ménagères, c'est qu'il ne faut pas juger le bouillon sur la mine : « On a l'habitude, dit Fonssagrives, de juger le bouillon par sa couleur, par sa tendance à former gelée par le refroidissement; or, ces épreuves sont insuffisantes et même trompeuses. La couleur du bouillon tient à la quantité et à la nature des matières colorantes qu'on y introduit et ne préjuge en rien sa succulence; sa disposition à se solidifier dépend de la quantité de gélatine qu'il renferme. »

Les légumes n'abandonnent que des principes et mucilagineux et quelques produits sulfurés, et comme ce sont eux, qui, par leurs jus fermentescibles, fontsurtout aigrir le bouillon. Payen conseille de les éliminer autant que possible. Que serait cependant le pot au feu sans légumes? Comment est-il apprécié à la fin d'avril ou au commencement de mai, quand les légumes sont sans saveur?

Le bouillon est donc bien peu nourrissant; il faut employer les pâtes ou le pain, pour en faire un aliment plus substantiel. Mais puisqu'il est d'un usage si répandu, il doit cependant avoir une utilité réelle et répondre à un véritable besoin.

L'homme et les animaux ne peuvent, comme les végétaux, faire la synthèse des matières azotées dont ils ont besoin pour réparer leur organisme. Ils empruntent au dehors ces matériaux tous faits et les élaborent dans leur estomac.

Il y a dans cet organe un contact assez prolongé entre les

aliments azotés et le suc gastrique, contact nécessaire à la transformation de ces substances et à leur absorption postérieure. Or, jusqu'à ces derniers temps, les physiologistes pensaient que les liquides contenant des principes azotés étaient absorbés avant d'avoir subi l'action stomacale.

En 1878, Schiff, physiologiste allemand, fit une série d'expérience pour démontrer que le bouillon n'était pas nourrissant, mais favorisait l'afflux du suc gastrique, et serait une substance peptogène. Il introduisait dans l'estomac d'animaux une grande quantité de viande, leur communiquait une indigestion, *à crâpula*; et une injection de bouillon par le rectum les soulageait et facilitait presque instantanément la digestion, en faisant affluer le suc gastrique. Mais il obtenait un résultat encore plus rapide en injectant par le rectum ou par les veines une solution de dextrine.

Dans sa clientèle médicale il obtint les mêmes effets que dans le laboratoire. Le bouillon serait donc simplement un stimulant de la secrétion gastrique, et la physiologie viendrait approuver l'habitude que l'on a de prendre cet aliment au début des repas. Dujardin-Beaumely dans un cours à l'hôpital Saint-Antoine faisait une remarque (personne ici, n'en fera, je pense, son profit) c'est qu'il est conforme à la physiologie quand on mange beaucoup de boire beaucoup, et après un repas plantureux, de prendre la soupe à l'oignon ; ce sont aussi des moyens peptogènes. On ne peut donc acquiescer qu'en partie à ce que dit Fonssagrives, moraliste et hygiéniste à la fois: « Le potage, n'eût-il pas, pour nous autres Français, l'attrait d'un goût tout national, devrait encore occuper le premier rang dans la diététique alimentaire, parce que sa digestion est favorisée par sa consistance pulpeuse et aussi parce que n'irritant pas la sensualité, il ne pousse pas à franchir la limite étroite et périlleuse qui sépare le besoin réel de l'appétit factice. » Il ne faut pas cependant trop généraliser les avantages de cet aliment et oublier que, dans certains pays, en Angleterre, par exemple, la soupe est loin de jouir de la même faveur que chez nous !

Pour le malade qui a besoin d'être nourri légèrement et d'avoir l'estomac un peu stimulé, le bouillon est un bon aliment ; mais le résidu se perd. Pour le riche qui considère ce mets comme un prélude, d'après les physiologistes et malgré Fonssagrives, sa sensualité

est satisfaite ; le bouillon permet de manger davantage. Il y a encore des enthousiastes du pot au feu ; il ne faut pas trop contrarier leur goût, et les laisser se nourrir de pain et de bouilli. On dit vulgairement que l'eau vient à la bouche des personnes qui sentent, goûtent ou voient un aliment qui leur plait ; c'est un fait physiologique exact. Carressez le dos d'un animal auquel on a fait une fistule stomacale, et qui mange, et présentez-lui l'aliment préféré, le suc gastrique affluera en abondance. Si l'on aime donc le bouilli, on peut le manger ; on arrivera ainsi le plus souvent à le digérer.

Mais pourquoi imposer le pot au feu à toute l'armée comme nourriture exclusive ? Le bouillon, par lui-même, est très peu nourrissant ; d'un autre côté le bouilli ne renferme que des substances insolubles ; la fibrine des muscles ou musculine, si assimilable à l'état cru ou rôti, d'après Ch. Robin et Verdeil, se transforme dans le pot au feu et devient presque analogue à la gélatine. La préparation de rôtis ou grillades serait moins longue, laisserait à la viande toutes ses qualités nutritives, et lui ferait conserver par la cuisson certains principes azotés et odorants, comme l'osmazome en la rendant plus appétissante. C'est d'ailleurs la conclusion de Michel Lévy : « Le rôtissage, le grillage et la cuisson à l'étuvée conservent aux viandes leurs principes nutritifs et existants ; les autres préparations les dénaturent plus ou moins, donnent lieu à des produits nouveaux et dissocient les principes dont la réunion constitue l'aliment naturel. »

TRAVAUX

DU LABORATOIRE ZOOLOGIQUE DE ROSCOFF

NOTES

Présentées par M. DE LACAZE-DUTHIERS, Président honoraire

SYSTÈME NERVEUX DES OPHIURES

Note de M. N. APOSTOLIDÈS

J. Müller, le premier considéra la bandelette entourant immédiatement les pièces dont l'ensemble forme l'armature buccale des Ophiures, comme l'anneau central du système nerveux, et les parties qui vont rayonnant dans les bras de l'animal comme les annexes de ce système. Il est aussi le premier qui considéra que le système nerveux était accompagné dans toutes ses parties par le système vasculaire (Radiaire) de ces animaux.

Nous avons indiqué quelle est notre pensée sur ce sujet (1), nous n'y reviendrons plus, nous avons donné les raisons, pour lesquelles nous nions son existence.

L'anneau nerveux est situé dans un espace que nous avons appelé périnerveux.

Cet espace a la forme d'un canal circulaire dont la coupe serait un triangle à sommet tourné en dedans : il est limité en dehors par la muraille du second ossicule discoïde, en haut et en bas, par deux membranes, qui, parties l'une et l'autre du point ou l'œsophage s'insère sur l'estomac, se portent en dehors et se fixent sur cet ossicule (2). Dans cet espace, l'anneau nerveux a la forme d'une bandelette verticale, tandis que ses rayons sont horizontaux. Chaque branche passe au travers du deuxième ossicule discoïde percé

(1) Communication à l'Académie 21 Février 1881.

(2) L'animal est considéré la bouche en haut.

en cet endroit, sa marche est verticale jusqu'à la rencontre de la plaque ventrale, là, elle se replie horizontalement en continuant son chemin dans la rainure brachiale. L'anneau aquifère est en dehors de l'anneau nerveux et, par suite, ses branches, passant par le même orifice que les rayons nerveux dans toute leur longueur, se trouvent au dehors ou au dedans de ces derniers. Le point où le rayon nerveux et le vaisseau ambulacraire se réfléchissent pour devenir horizontaux est particulièrement important et mérite de fixer l'attention ; car c'est surtout en ce point que s'établit la communication de l'espace périnerveux avec les autres espaces du corps. Cela explique comment R. Teuscher en injectant les Ophiures par orifice d'un tentacule enlevé, trouvait du liquide autour du système nerveux. Son injection passait nécessairement par le point de communication dont nous venons de parler, dans la cavité générale du corps. Sa description d'un vaisseau nerveux doit être attribuée à cette erreur.

Avant de décrire les ramifications de la bandelette, il est nécessaire de parler de sa structure histologique. D'abord cette bandelette est-elle toute entière dn tissu nerveux. ? C'est l'avis de Müller et Simroth. Teuscher, Ludwig ont admis cette manière de voir. Lange décrivit de véritables cellules nerveuses pareilles à celle des animaux supérieurs, il considéra une partie seulement comme nerveuse, et le reste comme une formation tegumentaire.

Cette bandelette est formée de deux tissus bien distincts, qui sont dans les bras, l'un du côté dorsal, l'autre du côté ventral. Ce dernier est composé d'un amas de cellules d'une couleur brune, non colorables par le picro-carminate et présentant un gros noyau; ces cellules ne sont pas semblables aux corpuscules que l'on trouve dans la cavité du corps, elles ressemblent aux cellules pigmentaires de vertèbres. Si on se rapporte aux figures données par les différents auteurs sur ce système nerveux, on voit que c'est surtout cette partie qui a été représentée dans la plupart de leurs dessins de cellules nerveuses.

La seconde partie de la bandelette, est composée de fibrilles extrêmement déliées, il faut un très-fort grossissement pour distinguer entre elles des cellules bipolaires pâles, dont les contours sont très-mal définis. Nous pensons qu'il faut considérer, comme l'a fait M. Léon Frédériq chez les Echinides, cette partie comme étant seule nerveuse, et ses cellules, comme représentant celles des animaux supérieurs.

Cette partie ne constitue qu'une très-faible partie de l'ensemble de la bandelette, elle est située dans la petite rainure dorsale de celle-ci ; nulle part on ne distingue une accumulation de ces cellules, et par conséquent des ganglions. Les rayons présentent des renflements, non dans les points ou naissent ces nerfs, c'est-à-dire en face des ossicules discoïdes, mais dans les intervalles de ceux-ci; les renflements donc sont placés dans les espaces intermédiaires aux ossicules, espaces occupés par du tissu musculaire. Ils ne sont pas dûs à une accumulation de cellules nerveuses, mais sont formés exclusivement aux dépens de la portion non nerveuse du rayon qui a trouvé dans ces points, où elle est environnée de parties molles, la place nécessaire pour se développer.

L'anneau central ne donne aucune branche, mais les rayons dès leur naissance donnent de chaque côté deux branches qui ont une destination différente. La supérieure se dirige vers le premier tentacule, en arrivant près de lui elle se bifurque, et les deux branches de la bifurcation entourent le bout du tentacule, puis s'anastomosent du côté opposé de manière à former un cercle complet. La distribution de ce nerf aux parois du tentacule n'est prouvée que par le fait physiologique de leur contractilité. L'observation ne donne aucun renseignement à cet égard. Les branches inférieures se dirigent vers les muscles qui s'étendent entre les angles de la bouche. Aucune autre branche ne paraît exister à cet endroit. Les « nerfs boursaux » décrits par Ludwig ne sont probablement que des tractus de tissu conjonctif.

Avant d'arriver au bras, le rayon donne encore deux paires semblables, qui se distribuent de la même manière, et dans le bras lui même, en face de chaque ossicule discoïde, naissent deux nerfs qui ont encore la même distribution. Ces observations ont toutes été faites sur des animaux vivants dans les laboratoires dirigés par M. de Lacaze-Duthiers, soit à la Sorbonne, soit à Roscoff, soit dans mon dernier voyage à Port-Vendres.

Dans un mémoire qui paraîtra prochainement nous ferons connaître nos recherches sur l'ensemble de l'organisation des Ophiures.

STRUCTURE ET TEXTURE DE LA POCHE DU NOIR DE LA SEPIA

Note de M. GIROD

Le but de ce travail a été de compléter et de rectifier les connaissances acquises sur la structure et la texture de la Poche du Noir des Céphalopodes par les nombreux naturalistes qui se sont occupés de ces Mollusques. Toute notre étude se rapporte à la poche du noir de la *Sepia officinalis*, qui nous servira de type et plus tard de point de comparaison.

Si l'on incise l'organe sur sa face antérieure en suivant la ligne médiane, on tombe dans une grande cavité remplie du liquide noir bien connu sous le nom de Sepia ou encre de Seiche. Appliquée sur sa face postérieure, dans sa région inférieure, se montre une élévation en forme de demi-sphère allongée, entourée par une membrane qui la limite. Si l'on déchire cette enveloppe, on tombe vans un tissu spongieux, noir, gorgé d'encre épaisse. Cette obserdation montre que la *Poche du Noir* présente deux parties dinstinctes : la première large, informe, sert de réservoir ; nous l'ap-

pellerons la *vésicule du noir* : la seconde saillante, hémisphérique préside à la secrétion, c'est la *glande du noir*. La membrane qui limite la glande a échappé aux investigations des naturalistes qui ont entrepris ces recherches, aussi ont-ils fait de la cavité de la poche le lieu où se fait la secrétion et le réservoir des matériaux secrétés.

La vésicule est limitée par une paroi qui se compose d'unetunique externe de vaisseaux conjonctifs très-laches, — d'une tunique moyenne comprenant : une couche de fibres musculaires transversales, une couche de fibres longitudinales et une lame qui donne à la poche son reflet argenté, — d'une tunique interne formée d'une couche conjonctive dense tapissée par un épithelium pairmenteux pigmenté qui rappelle celui de la résine de l'homme.

Au niveau de la glande, la paroi semble s'être dédoublée pour la recevoir, lui donnant comme point d'appui et d'adhérence des tuniques externe et moyenne et constituant par sa tunique interne la membrane qui limite la face libre de la glande.

La glande ouverte sur sa face antérieure et soumise à l'action d'un courant d'eau continu, se montre composée de nombreuses lamelles ondulées qui s'insèrent sur la paroi et forment des cloisons obliques délimitant des espaces intermédiaires. Nous appellerons les lamelles *trabecules*, et les espaces *aréoles*. De nombreuses anastomoses relient les trabecules superposés. Dans la partie supérieure rétrécie de la glande, les trabecules sont peu étendus, puis insensiblement ils gagnent en surface à mesure qu'ils occupent une portion plus dilatée de la glande, se rétrécissant de nouveau vers la partie inférieure. Tous ces trabecules sont noirs, chargés de pigment. Lorsqu'on les a fait tous disparaître, on voit appliquée contre la paroi postérieure de la glande une masse allongée occupant le tiers inférieur de cette paroi. Nous ne pouvons mieux la comparer qu'à un cône oblique à sommet dirigé en haut. Ce sommet est formé par un tissu blanc et à mesure que l'on descend vers la base, on voit le tissu se charger de pigment et passer insensiblement aux trabecules noirs périphériques.

Les méthodes histologiques permettent de confirmer par des coupes faites dans diverses directions ces résultats de l'observation directe.

La glande se compose donc d'une zône périphérique pigmentée, et d'une zône centrale formatrice.

La partie véritablement fondamentale de la glande est la cellule qui préside à la formation du noir. Le tissu blanc qui occupe le sommet de la zône formatrice, dissocié et examiné au microscope montre des cellules allongées, transparentes, munies à l'une de leur extrémité d'un gros noyau ovalaire ; elles rappellent tout à fait les éléments d'un épithelium cylindrique. Dans un point plus éloigné du sommet, un examen semblable montre une multitude de cellules fusiformes, pyriformes ou arrondies, caractérisées par un énorme noyau qui occupe la plus grande partie du protoplasma. Ce noyau présente dans son intérieur ou bien un seul nucléole, ou bien deux, trois et même quatre nucléoles et autour de chacun d'eux une condensation de la masse nucléaire. Dans la zône noire, apparaissent les cellules chargées de granulations pigmentaires.

Ces granulations sont tantôt réduites à quelques points noirs très-espacés, tantôt, au contraire, elles sont nombreuses et ne permettent plus de reconnaître le noyau ; entre ces extrêmes on observe tous les intermédiaires.

Comment ces éléments se réunirent-ils et forment-ils le tissu de la glande? En étudiant les trabecules pris en différents points, nous pourrons répondre à cette question. Vers le sommet de la zône formatrice, on trouve une série de bourgeons qui ne présentent le premier rudiment des trabécules. Ces bourgeons qui ont la forme de lamelles aplaties sont recouverts par une couche de l'épithelium cylindrique que nous avons étudié. Les cellules reposent par l'extrémité qui présentait le noyau sur un tractus conjonctif qui forme le centre de la lamelle. A mesure que l'on s'éloigne de ce point, on voit les valvules se développer et constituer les lames trabéculaires. Le tractus conjonctif central conserve ses caractères, mais il est recouvert par des couches superposées des cellules à gros noyau dont nous avons mentionné les formes diverses : ces cellules intimement réunies forment autour de chaque trabecule un revêtement continu. Vue sur une coupe, cette disposition rappelle les couches successives de l'épiderme autour d'une papille vasculaire de la peau. Dans la zône noire enfin, les assises se terminent par les cellules chargées de pigment qui entourent le trabécule et lui donnent la coloration foncée qui le caractérise.

Par quelle voie l'encre secrétée par cette glande passe-t-elle dans le réservoir ? Les nombreux naturalistes qui ont traité de la poche, ignorant la présence de la membrane qui limite la glande, ne se sont pas occupés de cette question. Si l'on pratique une incision partielle dans la paroi de la vésicule et si l'on fait disparaître par le lavage l'encre qu'elle contient, on voit bientôt une nouvelle quantité d'encre s'accumuler dans la partie de la vésicule restée intacte. Si l'on cherche le point par où sort le liquide, on le trouve situé à la partie antérieure de la glande, dans son tiers supérieur. La plus légère pression exercée sur la glande amène la sortie en ce point d'un filet d'encre épaisse. L'examen à la loupe permet de reconnaître en cet endroit un orifice de forme irrégulièrement circulaire situé sur une portion plus noire et légèrement déprimée de la membrane.

Nous nous proposons de communiquer prochainement à l'Académie le résultat de nos recherches sur la circulation, le développement, la physiologie et l'anatomie comparée de l'organe chez les différents Céphalopodes, complètant ainsi ces premières données par les nombreuses observations que nous avons pu recueillir grâce à la bienveillante protection de notre maître, M. de Lacaze-Duthiers, tant dans ses laboratoires de Roscoff et de la Sorbonne que dans la station maritime de Port-Vendres.

SUR UNE NOUVELLE SOUS-CLASSE D'INFUSOIRES

Note de M. P. GEDDES

Dans une note préliminaire sur la physiologie et l'histologie de la Convolute (1), publiée il y a bientôt trois ans, j'ai décrit brièvement les cellules curieuses qui se trouvent parfois en grand nombre dans le mésoderme de cette planaire, mais sans oser me prononcer définivement sur leur nature. Ces cellules, qui sont un peu plus petites que les corpuscules rouges du sang de la grenouille, ont presque la forme d'une poire un peu courbée. Elles sont pourvues d'une grande vacuole centrale, remplie de fluide. Dans la paroi de cette cavité, vers le côté plus convexe de la cellule, et presque parallèles avec son axe principal, se trouvent une rangée de fibrilles homogènes et transparentes, qui s'insèrent à leurs extrémités supérieures et inférieures dans le protoplasma ordinaire dont se composent les autres parties de la cellule. Cette différentiation de la cellule dans une partie granuleuse et une partie fibrillaire et semblable, comme m'a suggéré M. le docteur Malassez, à celle qui a lieu dans les cellules musculaires embryoniques du têtard, rappelle aussi un peu la structure qu'à décrite Lankester dans le cœur de l'Appendiculaire (2). Dans une préparation microscopique du corps de la Convolute délacéré dans une goutte d'eau de mer, si l'on trouve de ces cellules qui nagent libre, on peut constater parfaitement qu'elles sont en état de contraction rhythmique, dont la rapidité et la vigueur sont également surprenantes.

Les échantillons les plus vivants donnent de cent à cent quatre-vingts pulsations par minute, et à chaque fois l'axe principal se courbe plus fortement, et la cellule devient plus courte et plus large presque comme un muscle à l'instant de sa contraction. Cependant, ce chargement de forme dépend exclusivement de la contraction des fibres intérieures, les autres parties de la cellule étant tout à fait passives. En peu de temps les cellules commencent à mourir; leurs mouvements se ralentissent, et deviennent mal coordonnés, et l'on ne voit que de faibles ondulations indépendantes des fibres. Enfin, le mouvement s'arrête et la cellule éclate. Son protoplasma est détruit bientôt, mais les fibres résistent plus longtemps à l'action destructive de l'eau, et peuvent montrer même une trace de contractilité comme des cils mouvrants. Quand on regarde ces cellules dans le corps de l'animal, l'on ne voit guère la plus faible contraction, et je crois que la pulsation rapide que je viens de décrire est stimulé par l'action de l'eau.

(1) *Observations on the Physiology and Histology* Convoluta Schutzü. *O. Schm.* (PROC. ROY. SOC. LOND. 194-1879.)

(2) *Ann.* and *Mag. Nat. Hist.* 1873 f. 88.

Dans une cellule qui avait cessé de se contracter, j'ai pu observer pendant une bonne demi-heure, un phénomène assez rare, le mouvement du noyau, qui oscillait régulièrement d'un côté de la cellule à l'autre une fois par minute environ.

Ces cellules sont très-remarquables au point de vue physiologique et histologique. On ne peut pas les classer dans les cellules amœboides, ciliées ou musculaires, elles présentent un type de structure contractile distinct et nouveau. Comment les envisager au point de vue morphologique, comme appartenant à la Planaire, ou comme en étant des parasites !

De nombreuses observations m'ont convaincu que c'est cette seconde manière de voir qu'il faut accepter. D'autres espèces de Planaires ne paraissent posséder rien de pareil, et même chez la Convolute je n'ai jamais pu en voir un seul en automne, quoique au printemps on en trouve autant qu'on le désire. La délicatesse de leur protoplasma, qui ne se prête pas à la conservation, ou au traitement avec les différents réactifs, les distingue des vrais tissus de la Convolute, de plus, elles ne forment pas de tissu, et n'ont pas de disposition définie, mais elles sont déterminées d'une façon tout-à-fait irrégulière ; et enfin, si l'ou veut les considérer comme appartenant à l'animal, on ne peut expliquer ni leur présence, ni leur structure, ni leurs fonctions. De l'autre côté, si on les regarde comme étant des parasites, toutes ces difficultés disparaissent, et on voit même que cette structure, en apparence si anormale, dérive facilement du type infusoire ordinaire par la suppression des cils, qui ne serviraient pas à la locomotive parmi les cellules du mésoderme, et la différentiation de la vacuole contractile. Cette différentiation est certainement très-remarquable à tous les points de vue, où l'on considère la grandeur relativement énorme de la vacuole, le développement des fibrilles contactiles qui la limitent, ou bien la rapidité de leurs contractions.

» Quelle est donc la position systematique de cette infusoire, pour laquelle je propose le nom de *Pulsatella convolutæ* ? On ne peut la placer parmi des types connus des infusoires ; elle se distingue également des Luctoriens, des Ciliés, et des Flagellés ; il me paraît nécessaire de créer pour elle une quatrième sous-classe, les *Pulsatoriens.* (Pulsatovia). »

LES CRUSTACÉS INFÉRIEURS DISTINGUENT-ILS LES COULEURS

Note de C. DE MEREJKOWSKY

Le but que je me suis posé dans les expériences suivantes était de rechercher si les Crustacés inférieurs se comportaient de la même manière pour la lumière de différentes couleurs qu'il a été démontré par M. Lubbock pour les Fourmis.

J'avais pour ce but un matériel très-commode, ce sont les larves des Balanus ou Crustacés cirripèdes. J'ai opéré plusieurs de ces expériences sur certains Copepodes marins *(Dias longiremis)*. Dans un vase complètement obscur, ces crustacés se dispersaient de tout côté, si par une fente on laissait passer de la lumière du jour, ils se rassemblaient en nuée près de cette fente. Le phénomène se répétait en plaçant devant la fente un liquide ne laissant passer qu'une lumière monochromatique et quelle que soit la nature de la lumière colorée. Il résulte de ces expériences que les Crustacés perçoivent toutes les couleurs, qu'ils ne sont aveugles pour aucune. C'est donc une confirmation de ce qui avait été trouvé par M. Bert chez les Daphnides de l'eau douce.

Mais il y avait encore une question à résoudre : savoir si ces petits êtres percevaient les lumières colorées de la même manière que nous. Afin de résoudre cette question, j'employais deux fentes au lieu d'une, disposées sous un angle de 40 degrés, et au travers desquelles je laissais passer dans le vase obscur des lumières de différentes natures. Voici les résultats obtenus :

1. Si on laissait passer par une des fentes la lumière blanche et par l'autre une lumière monochromatique, les crustacés préféraient toujours la première, mais selon la clarté de la lumière colorée, ou bien ils se rassemblaient tous devant la lumière blanche quand la lumière colorée était rouge foncée ou violet, ou bien une petite partie se tenait devant la lumière colorée quand celle-ci était d'une nuance claire comme le jaune, le vert, le rouge clair et la plus grande quantité préférait toujours la lumière blanche.

2. Si on laissait passer par un fente une couleur plus obscure, comme le violet, par exemple, et devant l'autre une couleur plus lumineuse, comme le jaune, les crustacés préféraient toujours la seconde, c'est-à-dire la plus lumineuse. En laissant le violet et changeant le jaune pour le vert ou rouge clair, rien ne changeait.

3. Si à travers les deux fentes on laissait passer deux rayons colorés d'une clarté égale, les crustacés s'y divisaient en deux parties égales quelle que soit la nature de la coloration.

Ainsi j'ai comparé le rouge clair avec le jaune, le même rouge avec le vert, le rouge avec le bleu, le jaune avec le vert, le jaune avec le bleu et le vert avec le bleu ; la clarté étant égale, il importait fort peu quelle fût la combinaison employée. Mais

aussitôt que les solutions devenaient d'une clarté inégale, les Crustacés se partageaient en deux parties inégales, la plus grande partie se rassemblant du côté où la clarté était la plus forte.

4. Le même résultat pouvait être obtenu sans changer la concentration de la solution, mais simplement en diminuant la quantité de lumière, en tournant, par exemple, une des fentes du côté de la fenêtre et l'autre du côté de la chambre; on avait alors devant la première fente toujours plus de Crustacés que devant la seconde, en plaçant devant la fente tournée vers la fenêtre, donc mieux éclairée, une solution violette, et devant celle tournée vers la chambre une solution jaune; on pouvait, par cette combinaison, obtenir une égale répartition des Crustacés devant les deux fentes.

Il résulte de ces expériences que ce qui agit sur les Crustacés, ce n'est point la qualité de la lumière, c'est exclusivement sa quantité. Autrement dit, les Crustacés inférieurs ont la perception de toute onde lumineuse et de toutes les différences même très-légères de son intensité, mais ils ne sont point capables de distinguer la nature des ondes de différentes couleurs. Ils distinguent très-bien la force des vibrations éthérées, leur amplitude, mais point leur nombre. Il y a donc dans la manière de perception de vue une grande différence entre les Crustacés inférieurs et nous, et même les Fourmis : tandis que nous voyons les différentes couleurs et leur différente intensité, les Crustacés inférieurs ne voient qu'une seule couleur dans ses différentes variations d'intensité. Nous percevons les couleurs comme couleurs, — eux ne les perçoivent que comme de la lumière.

SUR L'ORIGINE DES SPERMATOZOIDES CHEZ LES HYDRAIRES

Note de M. A. DE VARENNE

J'ai eu l'honneur de présenter dans une note précédente à l'Académie des Sciences le résumé de mes recherches sur l'origine de l'œuf chez les Hydraires : je veux aujourd'hui communiquer les résultats auxquels m'ont conduit mes observations sur l'origine des produits sexuels mâles, dans le même groupe.

Dans les espèces que j'ai observées, les cellules-mères des spermatozoïdes apparaissent, non pas dans les gonophores, les bourgeons médusoïdes ou les méduses, comme on le croit jusqu'à présent, mais dans les tissus de la colonie elle-même, dans ce qu'Allman a appelé *cœnosare*. Weismann a décrit dernièrement

le même phénomène ponr le genre *Plumularia*, mais il pense qu'il se présente dans ce genre seulement pour les cellules spermatiques, j'ai le regret de ne pouvoir partager son opinion.

Les trois espèces que j'ai étudiées sont : la *Campanularia flexuosa*, la *Gonothyræa Loveni* et la *Podocoryne carnea*; j'ai choisi ces trois espèces afin de suivre une marche parallèle à celle que j'ai suivie pour le développement de l'œuf : la première a, en effet, sa génération sexuée représentée par des gonophores qui restent toujours fixés au polype hydraire; la seconde présente une demi-méduse et la troisième une méduse libre.

Il m'est impossible de partager l'opinion des auteurs qui admettent l'origine ectodermique des produits sexuels mâles dans ces espèces.

Dans la *Campanularia flexuosa*, on trouve dans l'endoderme de la tige, avant l'apparition de tout gonophore, de grosses cellules trés refringentes, Ce sont les *cellules-mères primaires*. Elles sont rondes et possèdent de gros noyaux avec nucléole. Ces cellules-mères primaires sont des cellules de l'endoderme différenciées. La présence d'un certain nombre de ces cellules-mères détermine la formation d'un gonophore. qui n'est d'abord qu'un simple diverticulum en cul-de-sac de l'endoderme et de l'ectoderme. L'endoderme de ce diverticulum est ainsi occupé par un certain nombre de cellules-mères et, à ce moment, on peut constater que la lamelle intermédiaire passe bien *par-dessus* ces cellules différenciées et que, par conséquent, l'origine du testicule est bien endodermique.

Il est très important, pour pouvoir constater ces faits, d'observer des gonophores aussi jeunes que possible, lorsque les grosses cellules-mères que l'on reconnait à leur réfringence occupent la paroi endodermique du corps du polype, et sont en contact immédiat avec la cavité digestive de la colonie et lorsque commence à apparaître le diverticulum en cul-de-sac dont je viens de parler. En effet, à partir de ce moment, les cellules-mères primaires se multiplient plus rapidement que les cellules-filles beaucoup plus petites, et possédant toujours des noyaux réfringents, formant une masse testiculaire en forme de fer-à-cheval qui grandit très rapidement. En même temps, la masse testiculaire cesse de faire partie de la paroi endodermique et d'être en contact immédiat avec la cavité digestive de la colonie, car, l'endoderme non différencié interrompu jusqu'alors en ce point par la masse testiculaire, se reconstitue en dessous de cette masse et forme maintenant une assise continue. Il en résulte que, grâce à cette multiplication des cellules-mères et à la reconstitution d'une couche endodermique non interrompue au-dessous de la masse testiculaire, il est très difficile de reconnaître à ce moment l'origine du testicule, qui est devenu une masse isolée entre l'ectoderme et l'endoderme reconstituée au-dessous, et qu'à cause de cet endoderme de nouvelle formation au-dessous de la masse testiculaire que l'on peut prendre pour l'endoderme primitif, on peut très facilement croire que la lamelle intermédiaire passe au-dessous des cellules-mères et que, par suite, l'origine des spermatozoïdes est ectodermique. C'est là, je crois, ce qui a induit en erreur les auteurs qui admettent l'origine ectodermique des produits sexuels mâles.

Dans la *Gonothyræa Loveni*, les choses se passent de la même manière et je ne m'y arrête pas davantage.

Chez la *Podocoryne carnea*, nous trouvons, dans la région du corps du polype hydraire où doivent bourgeonner les méduses, la paroi endodermique occupé par de grosses cellules réfringentes : ce sont les cellules-mères primaires. Bientôt l'endoderme et l'ectoderme forment un diverticulum en cul-de-sac dans lequel passent ces cellules-mères. Ce diverticulum deviendra une méduse et les cellules-mères en occupent l'endoderme : la lamelle intermédiaire passe par-dessus elles.

Je ne veux pas entrer dans les détails du développement de la méduse. Qu'il me suffise de dire qu'à partir de ce moment la masse testiculaire s'accroit rapidement, que l'endoderme se reconstitue et forme une nouvelle couche non interrompue au-dessous de cette masse testiculaire et que la masse des spermatozoïdes finit par occuper la manulium de la méduse, entre l'ectoderme considérablement aminci et la couche d'endoderme de nouvelle formation dont j'ai déjà parlé.

En résumé dans ces trois espèces :

1° Les produits sexuels mâles naissent non pas dans les gonophores, les bourgeons médusoides ou les méduses, comme on le croit, mais dans *le cœnosare* du polype hydraire lui-même, comme je l'ai déjà montré par l'œuf.

2° Les cellules-mères primaires des spermatozoïdes proviennent, comme les œufs, des cellules endodermiques différenciées.

3° Comme les œufs encore, ces cellules-mères passent dans un diverticulum des parois du corps : ce diverticulum devient en se développant un gonophore destiné à être toujours fixé au polype hydraire, une demi-méduse. ou une méduse libre.

4° L'origine des produits sexuels et leur développement présentent donc une très grande analogie dans les colonies mâles et femelles.

5° Si l'on admet comme démontrés ces faits, dans les colonies mâles comme dans les colonies femelles, les gonophores, les demi-méduses et les méduses ne peuvent-être considérées comme représentant les individus sexués et il semble par conséquent que la génération alternante ne peut-être admise. »

DE L'INFLUENCE DE LA NATURE DES ALIMENTS SUR LA SEXUALITÉ

Note de M. E. YUNG

Dans un travail récent dont j'ai eu l'honneur de communiquer les conclusions à l'Académie des Sciences, j'ai montré que des têtards de *Rana esculenta* se développent très inégalement selon la nature des aliments qu'on leur accorde. (1)

Il m'a paru intéressant étant données les conditions de ces expériences, d'examiner le sexe des jeunes animaux obtenus dans mes différents vases.

Mon attention a été particulièrement portée sur ce point par un mémoire de M. le Dr Born (2) de Breslau. Cet expérimentateur ayant disposé un très grand nombre d'œufs de *Rana fusca* fécondés artificiellement dans une série d'aquarium (renfermant de 3 à 500 œufs chacun) et ayant nourri les jeunes après leur éclosion, les uns avec une alimentation essentiellement végétale (algues, lentilles d'eau) les autres avec une alimentation mixte (algues, larves de grenouilles, de pelobates hachées, chair de grenouille adulte déjà partiellement décomposée) a trouvé que, sur 1443 têtards, métamorphosés dans l'ensemble de ses bassins, 95 0/0 étaient des femelles et 5 0/0 des mâles.

M. Born après avoir éliminé toutre autre cause possible, attribue cette grande prédominance de grenouilles femelles à l'alimentation spéciale accordée pendant le développement, et en particulier à l'absence dans ses aquariums d'une nourriture mêlée telle que les agglomérations de détritus organiques qui constituent le limon ou la vase des marais. Cette vase composée d'infusoires, de rotifères, de diatomées, etc., se retrouve dans l'estomac des têtards se développant normalement, elle constitue leur principal aliment. L'auteur allemand rappelle à ce propos une observation de Leydig qui a trouvé des *Pelobates* bien développés dans un milieu où ils n'avaient pas d'autre nourriture qu'un limon ne contenant aucune plante visible à l'œil nu.

Un pareil mélange de substances organiques manquait absolu-

---

(1) E. YUNG. *De l'influence de la nature des aliments sur le développement de la grenouille.* (Comptes-rendus, *t. X c. II* (p. 1525).

(2) Dr G. BORN. *Experimentelle Untersuchungen über die Entstehung der Geschlechtsunterschiede in. Breslauer arztlichen zeitschrift. pr.* 1881.

ment dans mes expériences comme dans celles de M. Born (3). Mes têtards recevaient une nourriture encore plus spécifiée, ils m'ont donné aussi une assez forte majorité de femelles.

La détermination du sexe chez les jeunes grenouilles est fort difficile; elle ne devient certaine dans la plupart des cas que lorsqu'on pratique des coupes fines à travers leur système uro-génital.

Dans les quatre bocaux A. B. C. et D. renfermant comme nourriture de la viande de poisson, de la viande de bœuf. de l'albumine d'œuf de poule coagulée et du jaune d'œuf, j'ai trouvé une abondance de femelles quoique leur proportion vis-à-vis des mâles soit moins forte que dans les expérienees de M. Born.

Je résume les données numériques dans le tableau suivant.

Sur cinquante œufs placés à l'origine dans chacun des vases, j'ai obtenu :

	NOMBRE DES GRENOUILLES métamorphosées	♂	♀	DOUTEUX	PERTE	PROPORTION SUR 100
Dans le vase A. têtards nourris à la viande de poisson.....	24	4	17	2	1	70 °/₀
Dans le vase B. têtards nourris à la viande de bœuf.....	33	6	25	2	—	75 °/₀
Dans le vase C. têtards nourris à l'albumine coagulée.....	10	3	7	—	1	70 °/₀
Dans le vase D. têtards nourris au jaune d'œuf...	7	0	5	2	—	71 °/₀

Enfin dans un vase mixte dans lequel 38 têtards étaient nourris simultanément de viande, d'algues et de blancs d'œuf, (sans limon) le nombre des femelles a été de 30 et celui des mâles de 6 seulement. Deux des jeunes grenouilles n'ont pas pu être déterminées.

Pris isolément, les chiffres qui précèdent ne me paraissent pas très-importants, le nombre des individus expérimentés est évidemment trop petit pour permettre des moyennes significatives.

---

(3) M. Born trouve une preuve de son interprétation dans le fait qu'à la suite d'une erreur, une certaine quantité de limon ayant été versée dans un de ses aquariums, les jeunes grenouilles qui s'y développèrent comptaient 28 0/0 de mâles.

Toutefois lorsqu'on les rapproche de ceux de M. Born, ils prennent de la valeur. Ils paraissent en particulier démontrer que la qualité des espèces alimentaires que j'ai expérimentées ne joue pas de rôle distinct sur le sexe. Il sera intéressant de multiplier ces recherches en les étendant à d'autres aliments (graisses, sucres, etc). Pour le moment il semble donc confirmé, qu'une nourriture spéciale accordée aux jeunes têtards dès leur sortie de l'œuf favorise chez eux le développement d'une glande génitale femelle, comme l'a découvert M. Born.

OBSERVATIONS SUR LES ROTATEURS DU GENRE MÉLICERTE

Note de M. L. JOLIET

Les observations ici résumées ont été faites sur deux espèces de Mélicertes, la *Melicerta ringens* et une espèce voisine qui s'en distingue par la présence d'une longue soie qui la fixe dans son étui. A l'exception de quelques détails tout ce qui s'applique à l'une s'applique à l'autre.

Système nerveux. — Plusieurs auteurs ont répété après Huxley, que le ganglion des Mélicertiens est situé près de la bouche et par conséquent sur la face du corps opposée à l'anus. Ce serait l'inverse de ce qui existe chez tous les Rotateurs. En réalité ce que ces observateurs ont pris pour le ganglion est une glande aussi bien par sa structure que par sa situation et ses fonctions. Le véritable centre nerveux est du côté opposé sur la face dorsale du pharynx. Il se compose d'un groupe de grosses cellules de forme très caractéristique et pourvues d'un noyau volumineux. Plusieurs cellules semblables sont disposées sur les côtés des premières et s'étendent dans différentes directions. Ce centre ressemble assez à celui décrit par Leydig dans le genre *Lacinularia*. Il n'est pas volumineux et je pense que, dans plusieurs rotateurs, les ganglions relativement énormes qu'on a décrits sont des glandes et que le véritable centre nerveux est à rechercher.

En tous cas, on voit que l'anomalie créée pour les Mélicertiens doit disparaître et que, comme dans tous les Rotateurs, le système nerveux central se trouve chez ces animaux du côté anal ou dorsal, par conséquent dans la courbure du tube digestif.

Reproduction. — On trouve pendant tout l'été trois sortes d'œufs dans les tubes qu'habitent les Mélicertes, des œufs d'été mâles qui sont les plus petits et n'ont pas été signalés, des œufs d'été femelles plus volumineux, enfin des œufs d'hiver encore plus gros, extrêmement opaques au moment de la ponte et qui plus tard s'enkystent dans une membrane chitineuse ornementée et inté-

rieure au premier chorion. Ces différents œufs ne sont pas pondus par toutes les femelles indistinctement, mais chacune a pour ainsi dire sa spécialité.

Formation de l'œuf. — Il est à remarquer que dans l'ovaire des rotateurs, tous les œufs ont un aspect uniforme et paraissent être également avancés, à l'exception d'un seul qui, détaché de l'ovaire et placé dans cette portion de la membrane enveloppante qu'on pourrait appeler la poche de maturation, est toujours fortement granuleux et y grossit avec une telle rapidité qu'en moins de vingt-quatre heures, il atteint un volume plus de cinquante fois supérieur à celui qu'il avait conservé plusieurs semaines dans l'ovaire. Ce résultat et ces apparences s'expliquent par ce fait que le stroma de la glande génitale secrète perpétuellement une grande quantité de granules de deutoplasme. Ce sont ces granules que l'œuf, devenu libre, agglutine avec rapidité et mêle à sa propre substance vitelline. Dans certaines Flosculaires chez qui la poche de maturation n'existe pas et où l'œuf détaché de l'ovaire tombe dans la cavité générale, on voit ces granules circuler et se répandre partout dans le corps jusque dans le limbe et dans le pédoncule, puis se réunir à l'œuf qui grossit aussi rapidement. Je ne puis m'empêcher de voir dans ces faits une sorte d'ébauche de ce qui se passe dans beaucoup de Turbellariés et chez les Trématodes où un vitellus supplémentaire fourni par des glandes spéciales (vitellogène) vient s'ajouter à l'œuf (vésicule germinative de Van Beneden) tel qu'il sort de l'ovaire (germigène).

Œuf d'hiver. — On a beaucoup discuté sur la nature de l'œuf d'hiver. Huxley le regarde, non comme un œuf véritable, mais comme une portion de l'ovaire séparée du reste, comme une sorte de composé de plusieurs œufs. Il n'admet pas que ces œufs subissent une segmentation après la ponte. Je suis en mesure d'affirmer que les œufs d'hiver se forment dans les Mélicertes exactement comme les œufs d'été et qu'ils se segmentent après la ponte absolument comme ces derniers. Ce qui a pu tromper l'éminent observateur anglais, c'est que les granules vitellins de l'œuf d'hiver, étant extrêmement opaques, rendent très foncé le stroma de l'ovaire qui les secrète. — Les premières phases de la segmentation de l'œuf d'hiver sont identiques à celles de l'œuf d'été ; il est difficile de suivre les transformations dans tous leurs détails à cause de l'opacité qui est extrême, mais la marche générale est exactement la même. A mesure que le développement avance, l'œuf devient moins foncé jusqu'à prendre une teinte citrine qu'il conserve pendant tout l'hiver. Il est alors revêtu d'une coque interne ornementée et formée de cellules parcheminées. A la fin de l'hiver en général, cette dernière coque subsiste seule et, vers le mois de mars ou d'avril, il en sort une Mélicerte petite, mais toute formée et qui ne passe pas par la phase de larve ciliée et nageante comme celle qui naît de l'œuf d'été.

Œuf d'été mâle. — Le développement de l'œuf mâle est semblable à celui de l'œuf d'été femelle au moins jusqu'à la fermeture du blastopore. L'être qui en sort est moitié plus petit environ que la larve femelle. Il ressemble à celle-ci pour la forme générale, mais il en diffère par l'absence complète de tube digestif et

par la présence d'un organe que, par analogie avec le mâle des Lacinularia, je regarde comme un sac à sperme, bien que je n'aie pu y découvrir aucun spermatozoïde mais tout au plus des cellules mères. Cela peut tenir à ce que j'ai toujours observé le mâle peu de temps après l'éclosion. Je n'ai donc aucune observation sur son rôle. Il est rare, il meurt rapidement, je n'en ai jamais trouvé dans aucun tube de femelle. Féconde-t-il toutes les femelles ou seulement celles à œufs d'hiver, n'en féconde-t-il aucune comme il arrive chez certaines espèces d'insectes et la reproduction est-elle exclusivement parthenogenésique? Je ne puis le décider. En tous cas, jamais je n'ai pu observer dans aucune femelle quelque chose qui ressemblât à un spermatozoïde. L'œuf dès la poche de maturation, se revêt d'un chorion épais; il commence toujours à se segmenter immédiatement après la ponte et en apparence sous l'action de l'eau, car l'œuf prêt à pondre qui reste dans une femelle morte ne se segmente pas, mais se détruit, à moins que l'enveloppe chitineuse de la mère ne se trouve déchirée et ne laisse entrer l'eau, auquel cas l'œuf commence bientôt à se développer.

Fig.1.

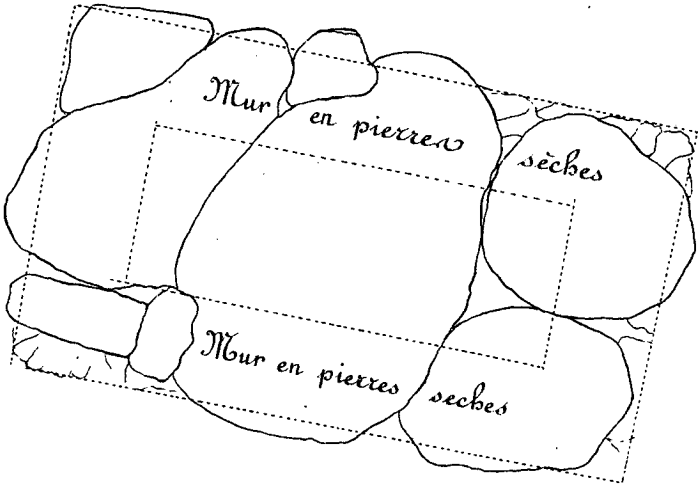

Fig.2

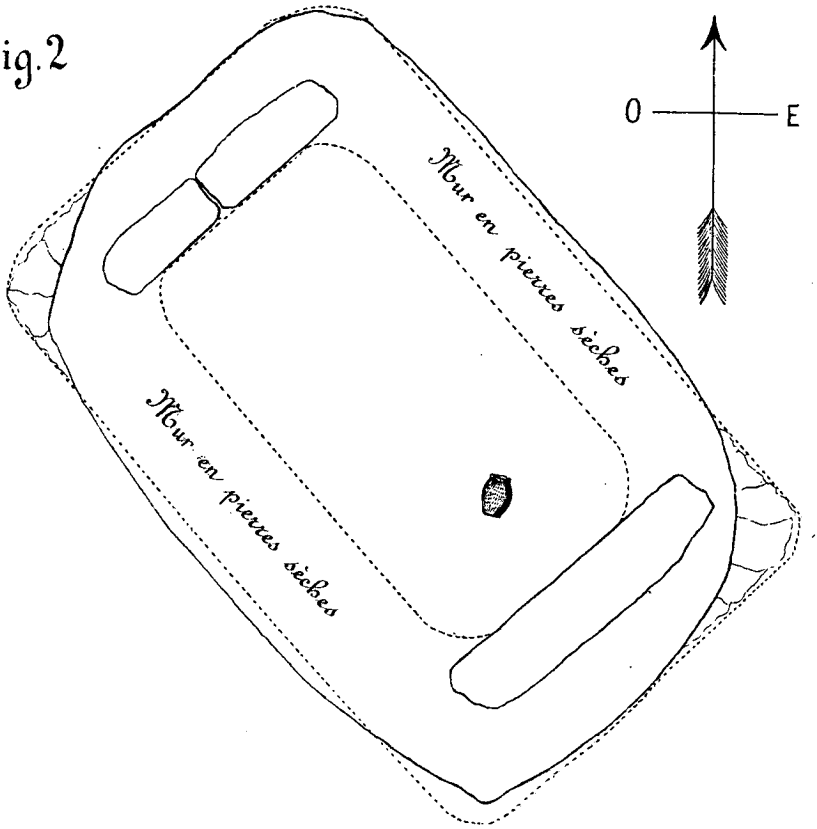

Lith. A. Chevalier, Morlaix.

Fig. 3.

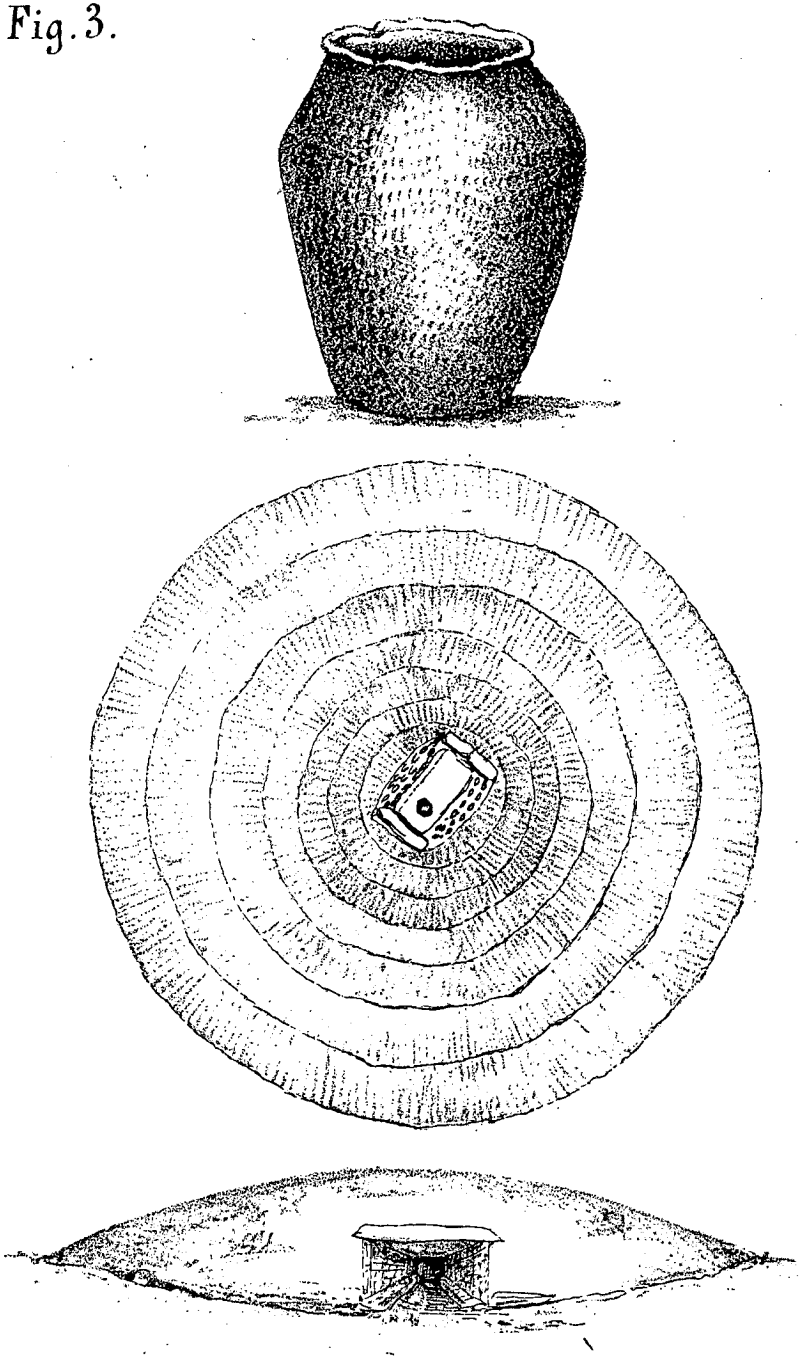

SOMMAIRE

	Pages
Procès-Verbaux des séances	3
Du Sénégal au Niger (M. le Dr Quintin)	15
Essai sur le Valentin breton (M. X.)	49
Sur la théorie des nombres (M. de Kericuff)	53
Sur la source du Roudour (M. Parize)	56
Sur l'accouplement des Batraciens (M. Macé)	57
De l'effet des obstacles sur la propagation du vent (M. Parize)	62
Fouille de deux tumuli (M. Lukis)	65
Sur les publications botaniques du Finistère (M. Miciol).	67
Végétation de l'arrondissement de Morlaix (M. Miciol)	69
Notes entomologiques (M. Hervé)	73
Role alimentaire du bouillon de viande (M. le Dr Sanquer).	76
Travaux du Laboratoire zoologique de Roscoff (M. de Lacaze-Duthiers)	81

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

DU FINISTÈRE

CINQUIÈME ANNÉE

1883

PREMIER FASCICULE

MORLAIX

IMPRIMERIE A. CHEVALIER, 11, RUE DE BREST

1883

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 9 MARS 1882

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, adopté sans observations, le président annonce le décès de M. le lieutenant-colonel Ritter, et exprime les regrets que la Société éprouve de la perte de ce membre dévoué.

Le Musée a reçu pendant le mois : de M. Le Bris, une vipère rouge; de M. G. Croissant et de M. Lukis, deux vases Gallo-Romains trouvés à Saint-Pol-de-Léon.

La Bibliothèque a reçu les dons suivants :

De M. Th. Lefebvre, plusieurs brochures;

De M. Macé, recherches anatomiques sur la grande douve du foie;

De l'Athenée oriental, de la Société de botanique de Lyon, leurs dernières publications.

M. Miciol annonce que l'*Anemone nemorosa* à fleurs bleues, de Saint-Thégonnec, a été signalée en Angleterre, sous le nom d'*Anemone Robinsoniana*.

M. Lukis fait une communication sur la monture du grain aux époques préhistoriques et historiques. Il présente les anciens types d'appareils broyeurs.

M. de Kéricuff commence une étude météorologique, il examine la question des prédictions du temps dans l'état actuel de la science, et parle du rôle des marées atmosphériques.

Parmi les travaux produits du Laboratoire de Roscoff, présentés par M. Lacaze-Duthiers, le président donne lecture des suivants :

1° Sur une nouvelle sous-classe d'infusoires, par M. P. Geddes;

2° Sur le système nerveux des Ophiures par M. N. Apostolidès;

M. Miciol termine la séance par quelques remarques sur l'*Espèce* en histoire naturelle et sur le Jordanisme.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

SÉANCE DU 13 AVRIL

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, adopté sans observations, le Président présente des notices de M. du Chatelier, membre de la Société, sur le résultat de l'examen de tumuli à Plobannalec et à Plomeur et sur l'existence d'un Kjokkenmödding à la Torche, en la commune de Penmarch (Finistère).

M. Fougère a remis pour le Musée de la Société, trois photographies représentant des monuments mégalithiques du pays.

M. Legras, principal du collège, est présenté par MM. Roques et Miciol, comme membre titulaire.

Les communications suivantes sont faites en séance :

M. le Dr Sanquer. — Sur les espèces de Tœnia parasites de l'homme et sur les médicaments employés pour les combattre.

M. Roger présente des échantillons de ces substances.

M. Parize. — Sur l'*Apus cancriformis* (Crustacé branchiopode) — sur une méthode pratique de détermination de la densité des corps poreux friables, tels que des échantillons de terre, d'argile, etc.

— Sur l'analyse des vases de la rivière de Morlaix.

M. Le Marchand présente à cet égard quelques observations sur une analyse anciennement faite par M. Malaguti.

M. Miciol. — Sur le *Gordius aquaticus* des eaux des environs de Morlaix.

SÉANCE DU 11 MAI

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance adopté sans observations, le Président dépose sur le bureau le premier fascicule de 1882, du Bulletin de la Société, qui sera incessamment distribué.

M. Legras, principal du collège, présenté par MM. Roques et Miciol, est nommé membre titulaire.

Énumération est faite des publications reçues depuis la dernière séance.

M. Hervé donne lecture de notes : 1° sur un Kermès parasite de la vigne ; 2° sur nn Coléoptère, l'*Hylastes palliatus* destructeur des plantations de pins ; 3° sur le *Gordius aquaticus* filaire vivant dans les eaux de Morlaix.

Il présente des types de ces différents animaux.

M. Miciol résume les travaux de Darwin et l'influence qu'ils ont eue sur l'histoire naturelle.

La séance est levée à 2 heures 1/2.

SÉANCE DU 8 JUIN

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal de la séauce du 11 mai 1882, adopté sans observations, le président énumère les envois faits pour la bibliothèque par les sociétés correspondantes.

M. Parize propose que la Société accorde, en vue d'encourager l'étude des sciences d'observations, un prix au collège de Morlaix en faveur de l'élève le plus méritant. Il est décidé qne cette proposition est renvoyée au bureau.

M. Hervé présente quelques remarques sur les espèces du genre *Feronia* existant en Bretagne.

MM. Miciol et Hervé font une communication sur la flore et la faune de la localité de Santec (commune de Roscoff), ils signalent le caractère méridional de cette station qu'ils ont plusieurs fois visitée. Dans leur dernière excursion, ils ont observé une plante nouvelle pour la flore française, le *Symphytum patens. Sibth.* dont ils présentent des échantillons.

SÉANCE DU 20 JUILLET

Présidence de M. MICIOL

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté:

Pendant le mois, le Musée a reçu de M. le comte de Tromelin, des bois de cerf fossile ; de M. Coat, un crustacé et divers objets.

Ont été remis à la Bibliothèque les publications de diverses sociétés correspondantes et des cartes, tables et ouvrages offerts par M. Coat.

La Société vote sur la proposition faite par M. Parize, et décide qu'un prix sera accordé en son nom, au collège de Morlaix, en vue d'encourager l'étude des sciences d'observation. L'ouvrage choisi pour 1882 était intitulé : *les Races humaines et les Mammifères*, (Brehm.)

M. des Jars est présenté comme membre titulaire par MM. Parize et Miciol ; le vote aura lieu à la première séance.

Le président présente le deuxième fascicule du Bulletin de la Société pour 1882 ; la distribution en aura lieu prochainement.

M. Miciol fait une communication sur l'utilité de l'histoire naturelle et indique des exemples du parti qu'on en peut tirer dans des circonstances où elle ne paraîtrait pas devoir trouver d'application.

La Séance est levée à 8 heures 1/2.

SÉANCE DU 10 AOUT

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. des Jars, présenté dans cette séance est reçu membre titulaire.

M. Hervé présente des échantillons d'*Apus cancriformis* trouvés dans les eaux de la région.

M. Miciol montre différents exemples de tératologie végétale, entr'autres la transformation du polymérisme des fleurs de divers végétaux par la soudure de l'ovaire de deux fleurs.

Il signale certains faits de modifications florales dans les caryophyllées. (Silene diurna, Cerastium pumilum).

Le président prévient que le Musée sera fermé pendant les vacances.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE

Présidence de M. MICIOL

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

Le président lit une notice de M. Andouard, professeur à l'École de Médecine de Nantes, membre correspondant de la Société, sur les haches en plomb de Bretagne. (Haches de l'île d'Er, et de Saint-Nom (Loire-Inférieure), et de Branru (Morbihan). Leur forme est analogue à celle des Celts bretons; quelques-unes sont recouvertes de bronze. L'auteur, par ses analyses, démontre l'extrême pureté du métal obtenu par les fabricants de ces instruments.

Ces haches ont été également constatées à Moëllan, dans le Finistère.

M. Clec'h présente à cet égard quelques considérations sur les Celts bretons en bronze.

M. Miciol signale le *Cochlearia officinalis* comme nouveau pour l'arrondissement, ainsi que le *Solanum melanocerasum*. Ces plantes se trouvent à Primel, ainsi que l'*Asplenium marinum* qui n'était signalé, dans la région de Morlaix, qu'à Santec.

Le Président signale, de la part de M. Crié, membre correspondant, le rôle de Pierre Belon, né au Mans au XVIe siècle. Ce savant avait découvert, un siècle avant Linné, la nomenclature binaire, et avant Cuvier, l'anatomie comparée ; et comme application, la classification actuelle des oiseaux.

SÉANCE DU 12 OCTOBRE

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Société Polymathique du Morbihan, demandant l'échange des publications entre les deux Sociétés ; cet échange est voté.

MM. Yovanowich, de Belgrade, et Halperine, d'Odessa, étudiants à la Sorbonne, sont présentés comme membres correspondants par MM. Parize et Miciol.

Le Musée a reçu :

De M. Lukis : des monnaies de Constantin, de Maximin et de Licinius, trouvées à Jersey ;

De M. Corre, mécanicien de la Compagnie Transatlantique, des polypiers dragués sur les côtes de l'Isthme de Panama.

Il a été remis, pour la bibliothèque, différents ouvrages par MM. Théodore Lefebvre et Vincent Coat.

Le Président communique le premier volume d'un ouvrage sur l'Anatomie et la Physiologie végétales par M. Crié.

M. Parize présente des échantillons préparés de Phylloxera, qui sont examinés au microscope ; il montre aussi des ceps détruits rapportés de l'Aveyron par M. Roques.

Le Président donne connaissance d'une note de M. de Lauzanne sur les portées des mammifères en Bretagne.

M. Clech donne lecture de la fin de son travail sur l'histoire du Verre et des Vitraux en Bretagne.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

MM. Yovanowich et Halperine, présentés dans ladite séance, sont reçus membres correspondants.

M. Roulloïn est présenté comme membre titulaire par MM. Miciol et Hervé.

La bibliothèque a reçu divers ouvrages de M. Théodore Lefebvre, ainsi que les publications de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers, de la Société botanique de Lyon, et de la Société Académique de Brest.

M. Lukis remet pour le Musée, deux reproductions en plâtre de *Pax*, trouvés en Angleterre.

M. Parize offre une carte de la région par Ogée, de 1771.

Il présente ensuite quelques observations relatives à la facilité que trouverait à Morlaix l'installation de l'éclairage par l'électricité; les deux rivières qui traversent la ville donneraient à peu de frais, une force motrice suffisante. MM. Prat, Le Sévère, Puyo, de Tonquédec, prennent part à cette discussion.

M. Lukis fait une communication sur les *Pax* ou *Osculatoria*, nommés aussi *Baisers de Paix*, autrefois en usage dans les églises catholiques.

M. Miciol signale trois nouvelles plantes pour le Finistère : *Spergularia segetalis.* (Fenzl.) *Gymnostomum tortile,* (Brid.) et *Barbula inclinata.* (Schw.)

Il a constaté aussi cinq formes de l'*Erodium cicutarium.* L.; le type de cette espèce n'existe pas dans la région.

La séance est levée à 2 heures 1/2.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, adopté sans observations, il est procédé à l'admission de M. Roulloin comme membre titulaire.

Sont présentés : comme membre titulaire, M. le capitaine Le Bon, par MM. Puyo et Lukis, et comme membre correspondant, M. Joubin, étudiant en Sorbonne, présenté par MM. Parize et Miciol.

Sont offerts au Musée, par M. Parize, des échantillons de soie grège et un échantillon de *Polyporus ignarius*.

La bibliothèque a reçu des sociétés suivantes leurs publications: Athenée Oriental, Société Académique de Brest, Société Entomologique de Bruxelles, Société Botanique de Lyon.

Le président donne connaissance d'une lettre de M. Frémy, Directeur du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris adressée à M. Th. Lefebvre et offrant son concours pour le développement de nos collections.

Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau pour l'exercice 1883.

Sont nommés : Président, M. Miciol ; vice-présidents, MM. Puyo Edmond et Lukis ; secrétaire, M. Hervé ; secrétaire-adjoint, M. Sanquer ; conservateur du Musée, M. Roques ; bibliothécaire, M. Parize.

Les communications suivantes sont faites en séance :

M. Parize. — Présentation des statuts de la Société Zoologique de France. La question de correspondance a été renvoyée à l'examen du bureau.

Sur un nouvel aspirateur continu pour laboratoires de chimie.

M. Libert. — Catalogue minéralogique et pétrologique du Finistère.

M. de Kéricuff. — De la conservation de l'énergie du ponvoir

calorifique du soleil. Examen des théories du Dr Siemens sur la question.

M. Miciol. — Sur la nature de divers mouvements spontanés et leur origine psychologique.

Le Secrétaire,

E. HERVÉ.

LES ORGANISMES MICROSCOPIQUES

DESTRUCTEURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Note de M. PARIZE

On a souvent vu des matériaux poreux tels que les *briques* en argile cuite devenir friables ou pulvérulents dans une épaisseur plus ou moins grande de leur surface; cet accident se produit surtout lorsque la brique a été insuffisamment cuite; la sorte de carie ainsi déterminée gagne de plus en plus la profondeur des briques et finit par les réduire en poussière. On avait jusqu'à présent attribué ce phénomène à l'action de l'humidité, aux alternatives de froid et de chaud, etc. Mais, suivant les observations que je vais rapporter, il est probable que ces circonstances ne sont que secondaires et ont seulement pour effet de favoriser l'action de la cause réelle de destruction qui, d'après ce qui suit, devrait généralement être rapportée au développement d'organismes microscopiques.

Je résume dans cette courte note les observations que j'ai faites sur ce sujet.

Examinant un jour quelques Mucédinées qui avaient végété sur une cloison en briques, à l'intérieur d'un local fermé, un peu humide, je remarquai que le revêtement en plâtre présentait en certains points des boursouflures, des sortes d'ampoules; en per-

çant l'une d'elles, il en sortit une poussière rouge très-fine, résultant de la pulvérisation de la brique; je pensai aussitôt à la présence de larves ou d'insectes, et je les recherchai à la loupe dans les débris; ne trouvant rien, j'eus recours au microscope et, sous un grossissement de 300 diamètres environ, je vis au milieu de débris schistoïdes, de diatomées et d'algues siliceuses ayant appartenu à l'argile primitive des briques un nombre immense d'organismes microscopiques vivants.

Le plus grand nombre se rapportait aux types représentés dans la planche n° 1 (1) et dessinés à la chambre claire (Micrococcus, Algues monocellulaires, Amibes et spores d'Algues, ciliés, se mouvant avec une extrême rapidité...) Quelques uns étaient en voie de bourgeonnement.

L'existence et la prolification de ces proto-organismes dans un tel milieu, sous un revêtement continu de 5 à 6 milimètres de plâtre ont lieu de surprendre, et cependant il y a plus : ayant nettoyé avec une brosse dure la surface cariée des briques j'y ai percé, avec un vilebrequin un trou de 30 millim. environ de profondeur, et j'ai examiné au microscope la poussière recueillie dans le fond de la cavité : les mêmes organismes s'y sont montrés, quoiqu'en nombre un peu moins grand (environ. 100 par centimètre carré de la préparation au lieu de 150 qu'on pouvait rencontrer dans la première observation.) Toutes les briques qui présentaient les symptômes de détérioration que je viens de signaler m'ont offert les mêmes microbes, en nombre variable.

La préparation microscopique était faite dans tous les cas, en projetant une pincée de la poussière à étudier, dans quelques gouttes *d'eau pure* ou d'alcool et prenant une gouttelette du liquide surnageant.

— Les conséquences des faits précédents sont nombreuses : Ils nous montrent d'abord que des germes et des spores peuvent se conserver pour ainsi dire indéfiniment, dans un milieu éminemment protecteur pour eux et où jusqu'ici, on n'avait pas songé à aller les chercher.

Delà, l'explication de l'utilité des procédés de désinfection em-

---

(1) Voir à la fin du Bulletin la planche N° 1.

ployés dans les logements, hôpitaux ou écuries où se sont produit des cas de maladies contagieuses. Le grattage, le blanchiment des murs sont, jusqu'à ce jour, les seuls moyens prophylactiques d'un effet constaté : on conçoit aisément que ces opérations suppriment des murailles, la couche perméable où avaient pu s'établir les germes parasites et peut-être s'y développer dans un stade de développement différent de celui sous lequel ils déterminent les actions morbides connues.

En outre, ces observations établissent que le rôle des infiniments petits est à faire entrer en ligne de compte dans la durée des bâtisses et des constructions; on pourrait peut-être y chercher la raison de la destruction rapide des nombreux monuments sémitiques construits en briques peu cuites ou seulement séchées au soleil par les Assyriens et quelques autres peuples anciens.

Enfin, cette même cause pourrait jouer un rôle dans la désagrégation des roches schistoïdes et des agglomérats ou *mottes* qui entrent dans la constitution des sols arables.

Je me propose de poursuivre l'étude de cette question et d'essayer la culture des micro-organismes que j'ai recueillis dans les circonstances que je viens d'exposer.

SUR UNE MALADIE PARASITAIRE

DU CYPRIN DE LA CHINE (CYPRINUS AURATUS)

Note de M. PARIZE.

Ayant possédé à plusieurs fois différentes des Cyprins dorés, j'eus l'occasion de voir se développer sur eux un parasite dont la multiplication exagérée cause la mort du poisson.

Les premiers que je possédai de ces animaux moururent en effet, malgré mes soins, couverts d'une sorte de revêtement blanc qui s'accroissait au point de simuler une couche de givre à la

surface du corps; ces végétations s'en allaient par lambeaux et remplissaient l'eau de flocons légers analogues à de petites houppes de neiges.

Au microscope, des fragments de ces fausses-membranes examinés sous un grossissement de 500 diamètres environ, ont montré qu'ils étaient formés de grosses cellules (de 0^m03 à 0^m05 de diamètre) agglomérées par une secrétion transparente (1). Le traitement au picrocarminate a permis de séparer nettement ces deux parties et d'apercevoir leur noyau. Il est probable que ce sont, ou des champignons parasites se rattachant au groupe des *microsporés* dont quelques espèces, étudiés par M. Malassez, donnent lieu aux affections de la peau connues sous le nom de *pityriasis* ou bien des algues monocellulaires appartenant aux *nostoccacées*, si répandues dans les endroits humides. Ce qui semblerait surtout confirmer cette dernière origine c'est que le développement de la maladie signalée est lié à la nature de l'eau qui alimente l'aquarium; l'eau de pluie, recueillie à sa sortie de la gouttière, la détermine toujours; il est naturel de penser que cette eau a entraîné des spores qui ont trouvé dans l'enduit visqueux des poissons un support favorable et s'y sont développées à leur aise. L'envahissement par ce parasite est rapide et gagne les yeux, les branchies l'intérieur du pharynx: les animaux meurent probablement asphyxiés.

Les sels de chaux et les borates sont des remèdes efficaces contre cette affection des Cyprins; si lorsque le parasite a acquis un développement suffisant, on projette dans l'eau quelques parcelles de chlorure de calcium ou de borax, la pseudo-membrane se détache bientôt, l'animal récupère sa vigueur et revient à son état normal. Alors si l'on remplace cette eau légèrement saline par de l'eau de pluie, on voit dès le lendemain reparaître le parasite qui se montre d'abord sur les extrémités des nageoires et de la queue. Par un simple changement d'eau on fait donc apparaître, puis on guérit, à volonté, l'affection parasitaire, aussi souvent qu'on le désire. Les poissons que je possède ont subi sept ou huit fois ces alternatives et sont encore très-vigoureux.

---

(1) Voir à la fin du Bulletin la planche N° 2.

J'ajouterai pour terminer, que l'examen microscopique de leurs excréments m'a donné l'explication d'un fait qui paraissait une anomalie inexpliquée, ces détritus se montrent en effet complétement formés d'algues monocellulaires, mélangées de cellules à chlolophylle provenant très-probablement de la digestion d'autres organismes végétaux; le simple renouvellement de l'eau apporte donc un aliment suffisant pour les poissons auxquels on ne croit fournir ainsi *aucune nourriture.*

NOTE

SUR L'EMPLOI DES HUILES DE PÉTROLE DANS LES LABORATOIRES DE CHIMIE

Note de M. PARIZE

Ces huiles minérales péuvent rendre de grands services dans les laboratoires; les *huiles légères* (*essences de pétrole* du commerce) peuvent être employées à alimenter les fourneaux à calcination; les *huiles ordinnaires*, à remplacer l'esprit de vin dans les lampes à alcool qui sont encore, dans beaucoup d'endroits, employées exclusivement.

Pour les hautes températures, nécessaires aux calcinations, voici la disposition que j'ai adoptée.

Un flacon à deux tubulures, à moitié plein d'essence de pétrole, reçoit l'air d'une souflerie, par l'une des tubulures, A (1). L'autre tubulure B, porte un système de deux tubes concentriques dont l'un conduit l'essence chassée par la pression de l'air et l'autre l'excès de ce même air envoyé sous pression par le soufflet; c'est ce qui constitue un *pulvérisateur*; la flamme peut, suivant les besoins et au moyen d'un réglage à vis de l'ajustage en C, n'avoir que 7 à 8 centimètres de hauteur, ou 30 à 40 centimètres; un petit creuset y est bientôt porté au rouge vif (fig. 1).

(1) Voir à la fin du Bulletin la planche N° 3.

Quant à l'emploi de l'huile ordinaire de pétrole pour le chauffage des solutions, des évaporations, etc., il ne nécessite qu'une de ces lampes à forme basse, ordinairement employées pour l'éclairage domestique; il suffit de remplacer la cheminée en verre par une cheminée en cuivre rouge de même forme, mais de moitié moins haute (fig. 2).

Ce mode de chauffage, que j'emploie constamment, est très économique.

SUR LE SYMPHYTUM PATENS

Note de M. MICIOL

Le long de la tranchée du chemin de fer de Morlaix à Roscoff, aux abords du pont qui franchit la voie sur le chemin de Saint-Pol-de-Léon à Santec, MM. le docteur Sanquer, Hervé et moi, nous avons rencontré un *Symphytum* à fleurs d'un violet riche, très-semblable au *S. Officinale. L.* mais différent toutefois par la forme de ses corolles plus ventrues et plus courtes, à appendices des étamines proportionnellement plus allongés. Les feuilles, bien que semblables, sont toutefois plus décurrentes, mais l'ensemble, des autres caractères ne nous a pas été présenté de différenees saillantes bien tranchées.

Cette forme intéressante, qui n'a pas, à ma connaissance, été rencontrée dans la région, paraît être le *Symphytum patens. Sibth* (an *Besser).* (*S. officinale Bohemicum,* Brit fl. gard ser 2. t. 304. *S. officinale purpureum. Pers.* ench. 1. p. 161), très-voisin du *S. Donii. D. C. S. caucassicum. G. Don).* qui s'est quelquefois trouvé en France, notamment à Ecully, près de Lyon, où il provenait probablement d'essais de culture fourragère tentés par M. Wuillermoz.

Comment ce Symphytum s'est-il montré à la suite des travaux de construction de la ligne du chemin de fer, je l'ignore; toujours est-il que nous voyons là un exemple de l'influence de ce mode de transport des espèces végétales.

DE LA RECHERCHE

ET DE LA DÉTERMINATION DES POLYPES HYDRAIRES

Par M. E. MACÉ, Licencié-ès-Sciences naturelles.

(Suite)

On connaît deux espèces de *Cordylophora*, le *C. lacustris* et le *C. albicola*, ce dernier n'a été rencontré qu'à l'embouchure de l'Elbe. Ils paraissent s'accommoder également des eaux douces et des eaux saumâtres. On en a trouvé, en Angleterre, sur des bois flottants, dans des canaux de Docks; près de Stockholm; dans les eaux demi-salées de la Baltique, où il croît sur les Myriophyllum, au milieu d'un singulier mélange de productions marines et lacustres; enfin, en France, M. Périer, professeur au Muséum, a trouvé le *C. lacustris*, en abondance, dans le grand réservoir d'eau du Jardin des Plantes, sur des coquilles de Dreissena (Périer, Arch. de Zool. Exp. II-1873.)

Fam. III. — **HYDRACTINIDES**

Les polypites sont en massue, sessiles, avec un seul verticille de tentacules filiformes entourant la base d'un proboscis cônique; ils naissent sur une croûte chitineuse, étendue et continue; sur laquelle on trouve le cœnosarc nu.

6. Genre. — **Hydractinia** — Van Beneden

Les polypites sont en massue, sessiles, avec un seul verticille de tentacules filiformes entourant la base d'un proboscis cônique; ils sont développés sur un cœnosarc formant une expansion nue à la partie supérieure, et à la partie inférieure se composant d'un grand nombre de tubes stoloniques. Ces tubes s'anastomosent entre eux, et sont recouverts d'une sécrétion chitineuse; le tout forme une croûte continue.

La reproduction se fait au moyen de sporosacs fixés qui naissent de polypites partiellement développés; ces polypites manquent de tentacules, et possèdent, autour de l'extrémité orale, de petits amas sphériques de nématocystes.

Fam. IV. — **PODOCORYNIDES**

Les polypites sont sessiles et ont un seul verticille de tentacules filiformes, entourant la base d'un proboscis cônique.

7. Genre. — **Podocoryne** — Sars

Le cœnosac forme un réseau serré; il est recouvert d'un périsarc, qui forme une sorte de faux calice à la base de chaque polypite. Dans les colonies adultes, ce réseau est tellement encroûté de chitine, qu'il forme un revêtement continue. Les polypites sont sessiles, en forme de massue, avec un seul verticille de tentacules filiformes entourant la base d'un proboscis cônique.

Les bourgeons sexuels naissent au-dessous des tentacules, sur le corps des polypites ou sur une base commune; lorsqu'ils sont devenus libres, ils donnent une Méduse du groupes des Océanides.

L'ombrelle de la Méduse est en forme de cloche. Le manubrium n'atteint pas la longueur de l'ombrelle; il a quatre lèvres, chacune de ses lèvres portant un petit groupe de nématocystes. On distingue facilement dans l'épaisseur de l'ombrelle quatre canaux radiaires. Les tentacules marginaux naissent chacun d'un bulbe sur lequel on ne trouve pas de tache oculaire, le premier étant situé à la partie terminale d'un canal radiaire; leur nombre augmente avec l'âge et est toujours un multiple de quatre.

8. Genre. — **Corynopsis** — Hodge

Les polypites sont sessiles en forme de massue, avec un seul verticille de tentacules filiformes entourant la base d'un proboscis cônique; ils sortent d'un stolon ramifié, revêtu d'incrustations calcaires.

Les bourgeons sexuels naissent sur le corps des polypites, au-dessous de la base des tentacules; ils sont mis en liberté et donnent des zooïdes médusiformes.

L'ombrelle de ces Méduses libres a la forme d'une grande cloche; le manubrium ne va pas jusqu'aux bords; il possède quatre courts lobes tentaculaires autour de la bouche. On aperçoit quatre canaux radiaires qui viennent se terminer chacun dans un bulbe sur lequel on trouve, à la base, une tache oculaire bien distincte, et à la partie terminale deux tentacules.

Fam. V. — **LARIDES**

Les polypites ne possèdent qu'un très-petit nombre de tentacules filiformes, partant de la base du proboscis sans former un cercle autour de lui.

9. Genre. — **Lar** — Gosse

Les polypites sont fusiformes, sessiles, avec deux tentacules partant de la base d'un proboscis bilabié ; ils sortent d'un stolon filiforme rampant, dont les filaments s'anastomosent entre eux.

La reproduction n'est pas connue.

Fam. VI. — **CORYNIDES**

Les polypites ont les tentacules capités et disposés en plusieurs cercles.

10. Genre. — **Coryne** — Gärtner

La colonie est formée de tiges simples ou branchues, mais alors peu ramifiées, sortant de distance en distance d'un stolon filiforme rampant. Le cœnosarc est revêtu d'un périsarc chitineux qui peut être uni ou présenter en certains points des plis annulaires réguliers. Les polypites sont terminaux et en forme de grosse massue ; ils sont à l'extrémité de branches relativement très-longues, dans la plupart des cas. Les tentacules sont capités, disséminés sans règle sur tout le corps du polypite, ou disposés en plusieurs cercles.

La reproduction se fait au moyen de sporosacs fixés nés sur le corps du polypite. Ces sporosacs sont souvent colorés en rose.

Les Hydraires de ce genre habitent la mer, fixés sur les algues par leur stolon.

11. Genre. — **Syncoryne** — Ehrenberg

La tige est simple ou branchue ou enracinée sur un stolon filiforme rampant ; le cœnosarc est renfermé dans un tube chitineux uni ou annelé. Les polypites sont terminaux, plus ou moins en forme de massue ; ils ont des tentacules capités, disséminés sur tout le corps.

La reproduction se fait par des gonophores nées sur le corps du polypite et renfermant des zooïdes médusiformes.

Les Méduses libres avaient été classées dans le genre *Sarsia* : L'ombrelle est campanuliforme ou globuleuse ; le manubrium n'atteint pas les bords de la cloche et a une bouche simple ; il y a quatre canaux radiaires et autant de tentacules marginaux qui ont à leur base un renflement bulbeux sur lequel on remarque une tache oculaire. Ce même zooïde médusiforme, lorsqu'il est mûr a le manubrium beaucoup plus développé.

12. Genre. — **Zanclea** — Alder

La tige est simple ou branchue, enracinée sur un stolon filiforme rampant ; le cœnosarc est recouvert d'un périsarc tubulaire chitineux. Les polypites sont en massue plus ou moins régulière ; leurs tentacules sont capités et disséminés sur tout le corps.

La reproduction se fait par des gonophores nées sur le corps du polypite et donnant naissance à des zooïdes médusiformes.

Les Méduses libres ont une ombrelle presque sphérique ; le manubrium n'atteint pas le bord de la cloche, il a une bouche simple. Il y a quatre canaux radiaires et seulement deux tentacules marginaux placés de chaque côté, vis-à-vis le cul de sac d'un canal radiaire ; ces tentacules portent de petits corps sphériques pédicellés, formés par la réunion d'un grand nombre de nématocystes, et possèdant une base bulbeuse sans tache oculaire ; les deux canaux radiaires intermédiaires se terminent dans des renflements bulbeux analogues, mais ne portant pas de tentacules. De plus, de la base des quatre bulbes tentaculaires, partent, en s'enfonçant dans la substance de l'ombrelle parallèlement aux quatre canaux radiaires, autant de tubes terminés en cœcum, remplis de nématocystes.

Fam. VII. — **STAURIDIIDES**

Les polypites sont claviformes ou subcylindriques ; ils ont deux sortes de tentacules, les premiers sont capités et disposés en un ou plusieurs verticilles, les seconds sont rigides, filiformes, sans renflement terminal, et servent probablement d'organes tactiles.

13. Genre. — **Cladonema** — Dujardin

La tige simple ou branchue, s'élève d'un stolon filiforme rampant ; le cœnosarc est recouvert d'un périsarc chitineux. Les poly-

pites nés de l'extrémité de la tige et des branches, ont un seul verticille de quatre tentacules capités, placés immédiatement au-dessus de l'extrémité orale et disposés en croix ; plus bas ils portent les quatre faux tentacules ou organes tactiles, aussi en un verticille cruciforme, rigides manquant de capitule terminal, et couverts, à leur extrémité, de palpocils. (1)

Les gonophores, nées sur le cœnosarc, donnent des zooïdes médusiformes devenant libres. Ces zooïde libres, ou Méduses, ont une ombrelle en forme de cloche ; le manubrium est large et posséde un certain nombre de tubercules autour de l'ouverture orale. Il y a huit ou dix canaux radiaires et autant de tentacules marginaux, qui sortent vis-à-vis des canaux radiaires, d'une base bulbeuse portant une tache oculaire. Ces tentacules sont ramifiés dichotomiquement ; ils présentent de distance en distance des nodosités formées de nématocystes et sont garnis, à leur base, de petits appendices terminés par des sortes de ventouses.

14. Genre. — **Stauridium** — Dujardin.

Les tiges, simples ou branchues, s'élèvent d'un stolon filiforme rampant ; le cœnosarc est renfermé dans un périsarc chitineux. Les polypites, nés à l'extrémité des tiges, sont sub-cylindriques ; ils ont plusieurs verticilles de tentacules capités, disposés en croix, et, un peu au-dessous, un seul verticille de faux tentacules, ou organes tactiles, rigides, filiformes, et couvert de palpocils, près de leur extrémité libre.

La reproduction se fait au moyen de gonophores, qui nées sur le cœnosarc, produisent des zooides médusiformes devenant libres.

Les Méduses ont une ombrelle en forme de cloche ; un manubrium avec une bouche simple, quatre canaux radiaires, et autant de tentacules marginaux, présentant de petites nodosité formées par des amas de nematocystes, et sortant d'une base bulbeuse sur laquelle on distingue une tache oculaire.

---

(1) Les *palpocils* sont des prolongements délicats, en forme de soies, de l'enveloppe du corps, qui sont probablement destinés à recevoir certaines impressions tactiles.

Fam. VIII. — **CLAVATELLIDES**

Les polypites ont un seul verticille de tentacules capités entourant la base du proboscis. Les gonozooïdes sont libres.

15. Genre. — **Eleutheria** — Quatrefages

La tige, simple et très-courte, s'élève d'un stolon filiforme rampant; le cœnosarc est revêtu d'un périsarc chitineux. Les polypites se trouvent au sommet des tiges et n'ont qu'un seul verticille de tentacules capités entourant la base du proboscis.

La reproduction se fait par des gonozooïdes, qui deviennent libres. Ils se développent en groupes à la partie inférieure du corps du polypite; ils ne sont jamais renfermés dans une gonothèque. La Méduse ne possède pas d'ombrelle ; elle a six canaux radiaires, et parfois seulement quatre ; on trouve autant de tentacules marginaux bifurqués, dont la branche externe est capitée, l'interne en forme de massue et terminée par une sorte de disque suceur. Il y a une tache oculaire à la base de chaque tentacules. Ces petites Méduses pourraient se reproduire par bourgeonnement.

Fam. IX. — **MYRIOTHELIDES**

Les polypites sont solitaires avec des tentacules capités, petits et très nombreux, répandus sur tout le corps.

16. Genre. — **Myriothela** — Sars

Les polypites sont solitaires, cylindriques, se terminant supérieurement par un proboseis cônique ; ils sortent d'un cœnosarc adhérent au support, et recouvert d'un périsarc chitineux. Les tentacules sont très-fins, capités et recouvrent la plus grande partie du corps du polypite.

Les organes reproducteurs sont des sporosacs fixés nés en groupes autour de la base des polypites.

Fam. X. — **EUDENDRIIDES**

Les polypites, nés sur une tige très-développée, ont un seul verticille de tentacules filiformes entourant la base d'un large proboscis en forme de trompe

17. Genre. — **Eudendrium** — Ehrreberg

La tige, branchue, s'élève d'un stolon filiforme, rampant sur un support quelconque (rocher, coquille, etc.) ; le cœnosarc est récouvert d'un périsarc chitineux. Les polypites, nés à l'extrémité des branches, sont en forme d'urne, ou un peu arrondis ; ils ont un proboscis très-proéminent, en forme de trompe, et un seul verticille de tentacules filiformes qui en entourent la base.

La reproduction se fait par des gonothèques développées sur le corps du polypite, au-dessous des tentacules, ou, quelquefois, sur la tige ; elles contiennent des sporosacs fixés ; les femelles sont simples, les mâles sont formées de plusieurs chambres disposées bout à bout en séries.

Fam. XI. — ATRACTYLIDES

Les polypites, nés sur une tige simple ou composée, ont une seule couronne de tentacules filiformes, entourant un proboscis cônique.

18. Genre. — **Atractylis** — Wright

Le cœnosarc est renfermé dans un périsarc chitineux ; les tiges sont droites, en forme d'entonnoir, naissant de distance en distance d'un stolon rampant. Les polypites sortent du sommet infundibuliforme des tiges, dans lesquelles ils peuvent se rétracter ; ils sont fusiformes avec un proboscis cônique, entouré par un seul verticille de tentacules filiformes.

La reprodution se fait par des gonothèques nées sur les côtés de la tige, formées d'une enveloppe chitineuse renfermant des sporosacs fixés sur le blastostyle.

19. Genre. — **Perigonimus** — Sars

Le cœnosarc est entouré d'un périsarc chitineux ; les tiges simples ou branchues, s'élèvent d'un stolon fibrillaire ; les polypites sont fusiformes, avec un seul verticille de tentacules filiformes entourant la base d'un proboscis cônique.

Les gonothèques se développent sur le cœnosarc ; elles renferment des zooïdes médusiformes qui deviennent libres. L'ombrelle de la Méduse est en forme de cloche ; le manubrium est court ; on trouve quatre canaux radiaires et deux ou quatre tentacules

marginaux (le nombre croit avec l'âge), sortant d'une base bulbeuse sur laquelle on ne trouve pas de tache oculaire.

20. Genre. — **Hydranthea**

Les tiges très-courtes ou rudimentaires, sortent, de distance en distance, d'un réseau stolonique formé de filaments anastomosés; le tout est recouvert d'un périsarc chitineux. Les polypites, nés sur les tiges, sont fusiformes, allongés; ils ont un seul cercle de tentacules filiformes entourant un petit proboscis cônique. Chaque tentacule porte un petit tubercule formé de nématocystes.

Les gonothèques sont larges et produites sur des pédoncules qui sortent de filaments par le périsarc. Elles contiennent des sporosacs fixés.

21. Genre. — **Garveia** — Steenstrup

Les tiges, composées et branchues, s'élèvent d'un stolon filiforme ; le tout est recouvert d'un périsarc chitineux. Les polypites sont fusiformes avec une seule couronne de tentacules filiformes, sans tubercules à nématocystes, entourant un proboscis cônique.

Les gonothèques naissent au sommet de courtes branches, venant de la tige ou du stolon, et contiennent des sporosacs fixés.

22. Genre. — **Bimeria** — Wright

Les tiges branchues sortent d'un stolon fibrillaire; un périsarc chitineux recouvre le tout.

Les polypites sont en forme d'urne avec un seul verticille de tentacules filiformes ; le corps et la partie inférieure de chaque polypite sont renfermés dans une sorte de membrane brune, opaque.

Les gonothèques naissent sur de courts pédoncules, développés sur la tige et les branches ; elles contiennent des sporosacs fixés.

23. Genre. — **Dicoryne** — Allmann

La tige, simple ou branchue, sort d'un stolon filamenteux, qui revêt le support de la colonie (Le *D. conferta* se trouve souvent sur les coquilles de Buccins avec l'*Hydractinia echinata*). Le cœnosarc est recouvert d'un périsarc chitineux. Les polypites nourri-

ciers sont fusiformes ; ils ont un seul verticille de tentacules filiformes entourant la base d'un proboscis cônique.

Les gonothèques naissent sur des polypites rudimentaires, sans tentacules, développés sur les tiges ou le stolon. Elles produisent des zooïdes médusiformes. Les méduses, libres, n'ont pas d'ombrelle développée ; elles nagent à l'aide des cils vibratiles qui revêtent toute leur surface ; elles ont deux tentacules filiformes, qui sortent, en divergeant, de l'extrémité qui est postérieure dans le mouvement.

24. Genre. — **Heterocordyle**

Les tiges, simples ou branchues, sortent d'un stolon filiforme ; le tout est recouvert d'un périsarc. Les polypites sont filiformes, et ont un seul verticille de tentacules filiformes entourant la base d'un proboscis cônique.

Les gonothèques naissent sur des polypites rudimentaires, manquant de tentacules, produits directement sur le stolon ; elles contiennent des sporosacs fixés.

25. Genre. — **Bougainvillea** — Lessueur

La tige branchue s'élève d'un stolon filiforme ; tout le coenosarc est recouvert d'un périsarc chitineux. Les polypites sont fusiformes avec une seule couronne de tentacules filiformes, entourant la base d'un proboscis cônique.

Les gonothèques sont produites sur les branches, et donnent des zooïdes médusiformes qui deviennent libres.

L'ombrelle de la Méduse a la forme d'une cloche profonde ; on n'y trouve pas de nématocystes. Le manubrium est plus court que la cloche, et possède quatre tentacules autour de l'ouverture buccale, on distingue quatre canaux radiaires, et huit tentacules marginaux nés par paire sur des renflements bulbeux, qui se trouvent à la terminaison des canaux radiaires, et qui portent, à leur base, chacun une tache oculaire.

Lorsque ces zooïdes reproducteurs approchent de la maturité, les tentacules du manubrium deviennent branchus, et ceux qui naissent des renflements bulbaires marginaux augmentent considérablement en nombre.

Fam. XII — **Tubularides**

Les polypites sont en forme de bouteille et ont deux cercles de tentacules filiformes, l'un entourant la bouche, l'autre placé près de la base du corps.

26. Genre — **Tubularia** — Linne

Les tiges, simples ou ramifiées, se dressent sur un stolon radiciforme, rampant ; toute la colonie est revêtue d'on périsarc chitineux. Les polypites, en forme de bouteille, ont des tentacules filiformes disposés en deux verticilles ; le verticille oral est formé de tentacules courts, comparativement aux autres, et entoure un proboscis cônique ; le verticille inférieur forme un cercle près de la base du corps et est formé par de longs tentacules.

Les gonothèques naissent sur de petits pédoncules produits sur le corps du polypite entre les deux verticilles de tentacules. Elles contiennent des sporosacs fixés.

27. Genre. — **Ectopleura** — Agassiz

Les tiges fistuleuses, simples ou branchues, sortent d'nn stolon radiciforme. Le tout est recouvert d'un périsarc. Les polypites sont en forme de bouteille, avec des tentacules filiformes disposés en deux verticilles, le verticille oral court, entourant un proboscis cônique, le verticille aboral long, situé près de la base du corps.

Les gonothèques sont groupées plusieurs ensemble, elles se développent sur le corps du polypite, entre les deux cercles de tentacules, et contiennent des zooïdes médusiformes devenant libres.

Lá Méduse libre a une ombrelle presque sphérique, légèrement applatie aux deux pôles, présentant des côtes longitudinales, proéminentes, formées par la réunion de nématocystes; le manubrium a une bouche simple et est plus court que la cloche. On trouve quatre canaux radiaires et autant de tentacules marginaux avec des taches ocnlaires à la base.

28. Genre. — **Corymorpha** — Sars

Les polypites sont solitaires ; ils naissent sur une tige simple qui se termine en une base conique et est recouverte d'une gaine très-délicate. Chaque polypite est en forme de bouteille, avec deux cercles de tentacules filiformes ; le cercle oral, formé de plusieurs verticilles serrés, ne renferme que des tentacules courts, et en-

toure un proboscis cônique ; le cercle aboral, formé de tentacules plus longs, disposés en une seule série, est situé près de la base du corps.

Les gonozooïdes naissent sur de petits pédoncules ramifiés produits sur le corps du polypite, à la base des tentacules inférieurs ; à la maturité ils sont libres et médusiformes.

La Méduse libre avait été rangée dans le genre *Steenstrupia* : elle a une ombrelle presque globulaire ; un manubrium avec une bouche simple, et quatre canaux radiaires se terminant dans quatre bulbes marginaux, sur l'un desquels seulement, dans certains cas, il se développe un tentacule, tandis que, dans d'autres cas, chaque bulbe a le sien : la cause de cette anomalie est inconnue.

Fam. XIII. — **PENNARIDES**

Les colonies, ramifiées, présentent parfois une disposition pinnée. Les polypites ont deux cercles de tentacules l'un, capité, l'autre, aboral, formé de tentacules filiformes.

29. Genre. — **Vorticlava** — Alder

Les polypites naissent sur de petites tiges simples, s'élevant de distance en distance d'un stolon filiforme rampant ; tout le cœnosarc est recouvert d'un perisarc très-délicat, ressemblant à une très-mince pellicule. Les tentacules sont disposés en deux verticilles différents, le verticille oral formé de tentacules courts et capités, le verticille aboral formé de tentacules longs et filiformes.

La reproduction n'est pas connue.

30. Genre. — **Acharadia**

Les tiges branchues sont recouvertes par un périsarc chitineux. Les polypites ont deux rangées de tentacules semblables, à ceux de l'espèce précédente.

La reproduction n'est pas connue.

31. Genre. — **Cyonistes**

Les polypites, sessiles, ont un seul verticille de tentacules filiformes, et sont développés, de distance en distance, sur un stolon réticulé.

Les gonothèques sont produites par des polypites rudimentaires, qui sont réduits à une tige et ne possèdent ni tentacules ni nématocystes. Elles renferment des sporosacs fixés.

III

HYDRAIRES

POSSÉDANT DES CALICES BIEN RECONNAISSABLES

Fam. XIV. — **CAMPANULARIDES**

Les hydrothèques sont terminales, pédicellées, en forme de cloche. Les polypites ont un large proboscis en forme de cloche.

32. Genre. — **Clytia** — Lamarck

Les tiges sont simples ou peu ramifiées et sortent d'un stolon rampant. Les hydrothèques sont en forme de cloche, sans opercule ; les polypites ont un large proboscis en forme de trompe.

Les gonothèques naissent à la fois sur les tiges et sur les filaments stoloniques ; elles produisent des zooïdes médusiformes devenant libres.

La Méduse libre a une ombrelle presque globulaire ; le manubrium est court ; les canaux radiaires sont au nombre de quatre ; il y a aussi quatre tentacules, à base renflée, dépourvue de taches oculaires. On trouve huit lithocystes sur le bord libre de l'ombrelle, deux dans chaque espace interradial.

Le nombre des tentacules et des lithocystes augmente avec l'âge : la forme de l'ombrelle change aussi beaucoup.

33. Genre. — **Obelia** — Péron

La tige très-branchue, en forme de plante, s'élève d'un stolon rampant. Les hydrothèques sont campanulées, sans opercule.

Les gonothèques sont produites sur les tiges et les branches ; elles donnent des zooïdes médusiformes libres.

La Méduse libre est déprimée, discoïde ; le manubrium est court et carré ; il y a quatre canaux radiaires, et de nombreux tentacules marginaux faisant saillie en dedans de l'ombrelle ; on trouve huit lithocystes, deux dans chaque espace interradial, près de la base

de chacun des tentacules, qui le limitent. Le nombre des tentacules augmente avec l'âge,

34. Genre. — **Campanularia** — Lamk

Les tiges sont simples ou ramenses, sortant d'un stolon filamenteux ; les hydrothèques sont en forme de cloche, hyalines, sans opercule. Les polypites ont un large proboscis caliciforme.

Les gonothèques sont produites indifféremment sur les tiges ou sur le stolon rampant, elles contiennent des bourgeons sexuels fixes qui murissent leurs produits à l'intérieur de la capsule.

Les Méduses libres sont campanuliformes, ont un manubrium quadrilobé, quatre canaux radiaires, autant de tentacules marginaux, et huit lithocystes, situés à la base des tentacules deux dans chaque espace interradial.

35. Genre. — **Lovenella**

Les tiges simples ou peu ramifiées, s'élèvent d'un stolon filamenteux. Les hydrothèques sont en forme de trompe, portant à leur bord libre un opercule cônique, formé d'un grand nombre de segments convergents.

Les polypites ont un proboscis large et proéminent.

La reproduction n'est pas connue.

36. Genre. — **Thaumantias** — Gegenbaur

Les tiges sont simples, rarement rameuses (?), elles se dressent sur un stolon fibrillaire. Les polypites ont un proboscis proéminent en forme d'entonnoir.

La reproduction se fait par des zooïdes médusiformes devenant libres.

Les Méduses ont une ombrelle hémisphérique, un manubrium à quatre lèvres, quatre canaux radiaires et de nombreux tentacules marginaux ; elles ont souvent des taches oculaires ; les lithocystes manquent toujours. Les organes sexuels sont rubannés et situés dans le parcours des canaux radiaires.

37. Genre. — **Gonothyrea** — Allmann

La tige, droite et rameuse, s'élève d'un stolon fibrillaire. Les hydrothèques sont campanulées et hyalines. Les polypites ont un proboscis proéminent, très-contractile.

Les gonothèques renferment des sporosacs fixés, ayant une grande rsssemblance avec des Méduses ; ils possèdent un cercle de tentacules filiformes et sortent de la capsule à la maturité.

Fam. XV. — **CAMPANULINIDES**.

Les hydrothèques sont ovoï-côniques, pédicellées, les polypites sont cylindriques avec un petit proboscis cônique.

38. Genre. — **Campanulina** — Van Beneden

Les tiges, simples ou rameuses, s'élèvent d'un stolon fibrillaire. Les hydrothèques sont prolongées et pointues. Les polypites sont cylindriques, et ont les tentacules réunis à la base par une membrane.

Chaque gonothèque ne renferme qu'un zooïde médusiforme devenant libre.

La Méduse libre a une ombrelle en forme de cloche profonde ; un manubrium court à quatre lèvres ; quatre canaux radiaires, et deux ou quatre tentacules marginaux à base renflée. On trouve huit lithocystes, placés sur le bord marginal de l'ombrelle, un de chaque côté des tentacules primaires.

39. Genre. — **Zygodactyla** — Brandt

Les tiges, simples ou rameuses s'élèvent d'un stolon filiforme rampant. Les hydrothèques peuvent être fermées par un opercule formé d'un grand nombre de ségments convergents et pointus. Les polypites sont cylindriques, et ont les tentacules réunis par une membrane dans leur partie inférieure.

La reproduction se fait au moyen de zooïdes médusiformes libres.

L'ombrelle de la Méduse, adulte et libre, est plus ou moins hémisphérique ; le manubrium est court avec de nombreux lobes frangés ; les canaux radiaires sont très nombreux ; les tentacules marginaux ont la base renflée et sont aussi en grand nombre ; on trouve des lithocystes sur le bord de l'ombrelle.

40. Genre. — **Operculariella**

Les tiges simples ou rameuses, sortent d'un stolon fibrillaire ; les hydrothèques sont ovoï-coniques, et ont, à leur extrémité libre, une bordure fendue, dont les segments convergent vers le

centre, de manière à former un opercule. Les polypites sont longs, cylindriques, avec un proboscis cônique.

Les gonothèques, produites sur les branches, contiennent des sporosacs fixés ; dans les gonothèques femelles, les sporosacs sortent de la capsule avant la sortie des embryons à l'état cilié *(planula.)*

Fam. XVI. — LEPTOSCYPHIDES

Les hydrothèques sont ovoï-coniques ; les polypites cylindriques avec un proboscis cônique.

Les produits sexuels se forment dans l'épaisseur du manubrium.

41. Genre. — Leptoscyphus

La tige, simple ou branchue, dépend d'un stolon filamenteux. Les hydrothèques ont un opercule formé de segments convergents. Les polypites sont cylindriques et ont un prosboscis cônique.

La reproduction se fait par des zooïdes médusiformes, devenant libres.

L'ombrelle de la Méduse, en liberté, à la forme d'une cloche profonde ou cônique ; le manubrium est de grosseur moyenne, suspendu à un prolongement de la voûte de l'ombrelle ; la bouche est entourée de quatre courts tentacules capités ; il y a quatre canaux radiaires se terminant chacun dans un renflement bulbeux, sans tache oculaire, et portant un groupe de deux ou trois tentacules ; dans chaque espace interradial, on trouve en outre un tentacule marginal, à base renflée ; les lithocystes manquent.

Fam. XVII. — LAFOEIDES

Les hydrothèques sont tubulaires ; les polypites cylindriques avec un proboscis cônique.

42. Genre. — Lafoea — Lamouroux

La tige est simple, tubuleuse, rampante, ou droite et composée de la réunion d'un grand nombre de tubes, s'élevant d'un stolon filiforme. Les hydrothèques sont tubuleuses, sessiles ou portées sur un court pédoncule et plus ou moins régulièrement disposées sur la tige et les branches. Les polypites sont cylindriques, avec un proboscis cônique.

Les gonothèques renferment des zooïdes médusiformes, qui

deviennent bientôt libres. Elles ont alors la forme d'une cloche allongée, sont pourvues de deux longs tentacules marginaux et de deux bourgeons, ébauche de deux autres.

43. Genre. — **Calycella** — Hincks

La tige est simple, filamenteuse et rampante, ou droite, composée ou branchue ; elle nait sur un stolon filiforme. Les hydrothèques sont tubulaires, avec un opercule formé de segments convergents, ou une membrane plissée. Les polypites sont cylindriques, et ont un proboscis cônique.

La reproduction se fait par des gonothèques contenant des sporosacs fixés. Dans les gonothèques femelles, les sporosacs sortent avant l'éclosion de l'embryon cilié.

44. Genre. — **Cuspidella**

La tige est rampante, filiforme. Les hydrothèques sont cylindriques, ou sub-cylindriques, et ont un opercule eônique composé de nombreux segments convergents. Les polypites sont cylindriques, avec un proboscis cônique.

La reproduction n'est pas connue.

45. Genre. — **Salacia**. — Brandt

La tige est droite,composée d'un certain nombre de tiges secondaires agrégées ; elle sort d'un stolon filiforme. Les hydrothèques sont cylindriques, sessiles, sans opercule ; elles font corps avec la partie qui les supporte dans la plus grande partie de leur longueur, et sont disposées, sur tous les côtés de la tige et des branches, en séries longitudinales régulières et équidistantes. Les polypites sont longs, cylindriques, avec un proboscis cônique.

Les gonothèques sont éparses sur la tige et les branches. C'est tout ce qu'on sait de leur reproduction.

46. Genre. — **Filellum**

La tige rampante, filiforme, forme un réseau, revêtu d'une sorte de croûte chitineuse.

Les hydrothèques sont tubulaires, décombantes, sans opercule, irrégulièrement disposées le long de la tige, à laquelle elles sont attachées par la base où par un court pédoncule.

La reproduction n'est pas connue.

Fam. XVIII. — **TRICHYDRIDES**

Les hydrothèqaes tubulaires sont tout-à-fait rudimentaires. Les polypites sont cylindriqnes, très-extensibles, avec un petit proboscis cônique.

47. Genre. — **Trichida.** — Wright

La tige est rampante, rameuse. Les hydrothèques, rudimentaires, sont formées d'un petit appendice tubulaire de la tige stoloniforme. Les polypites sont cylindriques, très grêles et très-extensibles, avec un court proboscis cônique.

La reproduction n'est pas connue.

Fam. XIX. — **COPPINIIDES**

La colonie est réduite aux hydrothègues unies par une masse cellulaire incrussante.

48. Genre. — **Coppinia** — Hass

Le zoophyte est formé d'un certain nombre d'hydrothèques longues et tubuleuses, serrées intimement les unes contre les autres, et réunies par une masse cellulaire adhérente, qui entoure la portion inférieure de chacune d'elles, la portion supérieure restant libre. Les polypites sont cylindriques et très extensibles.

La reproduction se fait par des bourgeons sexuels développés des cavités de la masse cellulaire qui réunit les hydrothèques ; les embryons sortent de ces cavités à l'état cilié *(planula)*.

Fam. XX. — **HALECIDES**

Les hydrothèques sont disposées en deux séries subsessiles, réunies à de courts prolongements latéraux de la tige.

49. Genre. — **Halecium** — Oken

La colonie est dendroïde, plus ou moins branchue ; elle nait d'un stolon rampant. Les hydrothèques sont disposées en deux séries longitudinales ; elles sont tubulaires ou profondément campanulées subsessiles, et réunies en un court prolongement de la tige. Les polypites, larges et fusiformes ne sont que partiellement rétractiles.

La reproductton se fait par des gonothèques dispersées sur la tige et différentes dans les deux sexes ; elles contiennent des sporosacs fixés.

50. Genre — **Ophiodes**

La tige est branchue et s'élève d'un stolon rampant. Les hydrothèques sont en forme d'urne. Les polypites ne sont pas rétractiles dans leur intérieur ; ils ont le corps assez profondément étranglé, un peu au-dessus de la base des tentacules. Les tentacules forment un seul verticille, et sont réunis à la base par une membrane ; ils entourent un proboscis cônique. De plus on trouve sur la tige, et sur les filaments stoloniques, des organes tentaculaires, qui peuvent s'étendre considérablement ; ils sont protégés à leur base par une petite coupe chitineuse, et terminés, à leur partie supérieure, par un large capitule tout hérissé de nématocystes.

La reproduction se fait par des gonothèques contenant des sporosacs fixés.

Fam. XXI. — **SERTULARIDES**

Les hydrothèques sont complètement sessiles ; leur base d'insertion sur la tige et les branches, est plus ou moins large. Les polypites sont entièrement rétractiles et ont une seule couronne de tentacules filiformes entourant un proboscis cônique.

Les zooïdes reproducteurs ne sont jamais libres

51. Genre. — **Sertularella**

Le zoophyte est dendroïde ; la tige, plus ou moins branchue, articulée, naît d'un stolon filiforme, rampant. Les hydrothèques sont en deux séries longitudinales, régulièrement alternes, avec un orifice dentelé et un opercule formé de plusieurs segments.

Les gonothèques, disséminées sur la tige et les branches, sont annelées dans le sens transversal et légèrement différents dans les deux sexes.

52. Genre. — **Dynamena** — Lamx

La tige dendroïde, plus ou moins branchue, articulée, sort d'un stolon rampant. Les hydrothèques bilabiées sont opposées ; on en

trouve une paire à chaque entrenœud ; elles sont exceptionnellement subalternes ; elles ont un opercule interne en forme de valvule.

Les gonothèques sont disséminées sur les branches ; elles sont de forme différente dans les deux sexes ; les femelles sont grandes, plus ou moins fendues et segmentées à la partie supérieure ; elles ont un blastostyle creux ; — les mâles sont plus petits et ont un orifice central tubuleux.

53. Genre. — **Sertularia** — L.

La tige dendroïde, plus ou moins branchue, sort d'un stolon rampant. Les hydrothèques sont bisériales, alternes, sans opercule externe.

Les gonothèques, disséminées sur les branches, ont un orifice simple et pas de blastostyle creux.

54. Genre. — **Hydrallmannia**

Le zoophyte est dendroïde ; la tige, portant des branches plumeuses, est articulée sur un stolon filiforme. Les hydrothèques sont unilatérales, formant des groupes séparés dont chacun occupe un entrenœud.

Les gonothèques sont disséminées sur les branches, et ont une ouverture simple, sans opercule.

55. Genre. — **Thuiaria** — Flemming.

Le zoophyte est dendroïde ; la tige, branchue, est articulée sur un stolon filiforme. Les hydrothèques sont bisériales, et comme enfoncées dans la substance du rameau qui les porte.

Fam. XXII. — **PLUMULARIDES**

Le zoophyte forme des colonies ramifiées, à hydrothèques sessiles et unilatérales, portant de petits calices secondaires remplis de nématocystes (nématocalice). Les polypites ont une seule conronne de tentacules filiforme entourant un proboscis cônique.

Les zooïdes reproducteurs ne sont jamais libres.

56. Genre. — **Antennularia** — Lamk

Le zoophyte est dendroïde; la tige, simple ou branchue, articulée, est couverte de rameaux disposés en verticilles, et naît d'une masse feutrée de filaments stoloniques.

Les hydrothèques sont en forme de coupe; le long de la tige, on trouve des nématocalices à deux réceptacles.

Les gonothèques sont axillaires des rameaux et unilatérales.

57. Genre. — **Aglaophenia** — Lamx

Les tiges plumeuses, simples ou branchues, naissent d'un stolon filiforme. Les hydrothèques sont en forme de coupe ou tubuleuses; elles ont chacune trois nématocalices, deux latéraux et un antérieur. Les gonothèques sont réunies ensemble dans des rameaux transformés en une sorte de petit réceptale, *(Corbula)*, ou naissent isolément à la base des plumules.

58. Genre. — **Plumularia** — Lamk

Le zoophyte est formé de tiges plumeuses, simples ou branchues, articulées sur un stolon rampant. Les hydrothèques sont en forme de coupe. Les nématocalices sont répartis le long de la tige et des branches.

Les gonothèques, toujours ouvertes, sont disséminées ou réunies, et différentes dans les deux sexes.

LES HACHES DE PLOMB DE BRETAGNE

Note de M. ANDOUARD

DIRECTEUR DU LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Un infatigable chercheur, M. Pitre du Dréneuf de Lisle, a découvert, dans la Loire-Inférieure et dans le Morbihan, des haches de plomb assez nombreuses pour établir que leur fabrication avait jadis une certaine importance en Bretagne.

Ces haches sont, les unes creuses, les autres pleines, toujours plus longues et beaucoup plus épaisses que celles de bronze, dont elles ont exactement la forme. Elles mesurent, en moyenne, un peu plus de 12 centimètres.

Sur la demande de M. de Lisle, j'en ai déterminé la composition chimique, sans pousser les analyses à leur dernière limite, en raison de la nécessité de ménager les échantillons. J'emprunte à cet habile archéologue quelques détails sur ses intéressantes recherches et j'y joins le résultat des miennes.

I. — Haches de l'île d'Er

(Donges, Loire-Inférieure)

Elles ont été trouvées, au nombre de 40 environ, près d'une cachette de pierres de grès polies et allongées, placée à l'extrémité nord-est de l'île d'Er, dans une prairie bordant le canal de la Taillée.

Presque toutes étaient recouvertes d'une couche de carbonate de plomb épaisse de 3 à 4 millimètres. L'une d'elles pesait 2,100 grammes, encore était-elle incomplète.

Un fragment, détachée de cette hache et nettoyé avec soin de toute incrustation terreuse, a présenté à l'analyse la composition suivante :

Plomb.....	99 49
Fer, etc.....	0 51
	100 00

Il est probable que les fondeurs de l'île d'Er ne sont pas allés

bien loin chercher le plomb nécessaire à leurs travaux. Tout près de là, se trouve la mine de galène du Pont-du-Gué, anciennement exploitée, qui pouvait fournir facilement du métal identique à celui des haches. Je m'en suis assuré en préparant avec ce minerai, par la méthode de réduction, un petit culot de plomb, dont voici l'analyse :

Plomb.....	99 40
Fer, etc.....	0 60
	100 00

II. — Haches de Branru

(Morbihan)

L'origine de celles-ci est une carrière ouverte, il y a une quinzaine d'années, entre Séverac et la Roche-Bernard, en face de la Branru.

Ici les instruments trouvés étaient dissemblables ; les uns fabriqués uniquement en plomb, les autres, en plomb recouvert, soit à l'intérieur seulement, soit en dedans et en dehors, d'une couche de bronze très-adhérent.

Plusieurs étaient intacts, un plus grand nombre brisés, quelques-uns même complètement tordus. Un large culot de plomb et des fragments de coins mêlés de bronze accompagnaient les haches dont le total dépassait 150, au dire de l'ouvrier qui les a mises à découvert. L'analyse de quelques-unes de ces haches m'a fourni les résultats ci-après.

Haches sans bronze

Plomb.....	98 62
Fer, cuivre, etc.....	1 38
	100 00

Haches recouvertes de bronze

Plomb.....	90 15	89 46
Cuivre.....	8 90	8 87
Etain, fer, etc.....	0 95	1 67
	100 00	100 00

Dans les deux dernières analyses, le rapport du bronze au

plomb est sensiblement le même ; les prises d'essai étaient assez semblables. Mais il eût été facile de trouver des points où le bronze, profondément rongé, aurait été représenté par un chiffre notablement plus faible, parfois insignifiant.

III. — Haches de Saint-Nom

(Presqu'île Guérandaise, Loire-Inférieure)

Lors du défrichement de la grande lande qui existe entre Clis et Saint-Nom, à 3 kilomètres au nord-est de Guérande, on découvrit de nombreux coins en plomb, enfouis à peu de profondeur dans le sol. Ces coins furent abandonnés sous une remise, pendant quatre ou cinq ans, puis dispersés pour la plupart.

L'un d'eux, long de près de 13 centimètres et épais de 5 millimètres parviut entre les mains de M. de Lisle. Sa composition chimique ne différait pas de celle des haches précédentes :

Plomb.....	99 27
Fer, etc.....	0 73
	100 00

En dehors de ces découvertes et de quelques autres, notamment de celle qui a été faite à Moëllan (Finistère), et dont les spécimens font partie de la collection de M. H. Fornier, de Rennes, on n'a signalé les haches en plomb que d'une manière accidentelle, en Suède, en Angleterre et en Italie. C'est la Bretagne qui semble avoir été le principal foyer de production de ces objets.

Le nombre qu'on en a réuni, bien que déjà assez élevé, ne donne pas la mesure de cette production ; il est très-certainement inférieur à celui des haches que recèle la terre bretonne, cela pour deux raisons ; d'une part, leur couleur terne et grisâtre, à la surface qui ne tranche pas sur celle de la terre, en second lieu la facilité avec laquelle on peut travailler le plomb, facilité qui n'est point ignorée du paysan.

M. de Lisle ne prétend pas cependant que ces haches soient communes, encore moins que leur découverte doive conduire à à créer un âge nouveau : l'*âge du plomb*. Il a voulu seulement démontrer, qu'il a existé aux temps préhistoriques des fonderies de plomb et que cette industrie a été particulièrement développée en Bretagne. Il y a pleinement réussi.

Quant à l'usage auquel était destiné des haches qui ne pouvaient couper, il n'est pas aisé de le déduire des faits acquis. Les haches de plomb ne semblent pas avoir de caractère votif, car on ne leur a donné place ni dans les tombeaux, ni dans les rites funéraires. Leur étrangeté est indéniable, toutefois elle n'est pas plus grande que celle des haches à douille, dites *haches de Bretagne*, et façonnées avec du plomb et du cuivre, employées presque à parties égales dans certains cas.

Sur cette question, M. de Lisle conclut en ces termes :

Au temps où la Gaule recevait de l'Est la civilisation du fer, l'usage du bronze dut s'éteindre assez vite ; son importation en Armorique, par voie de colportage ou d'échange, décrut ainsi forcément. Le fer avait bien des étapes à franchir pour pénétrer de l'Est jusqu'à notre pointe perdue de l'Océan. Privés de ces deux ressources, nos compatriotes essayèrent de fabriquer eux-mêmes leurs hachettes, avec le métal que leur fournissait la contrée, mêlé à des fragments d'outils ou de cuivre. Cette dégénérescence de l'industrie du bronze est, du reste, très sensible dans nos contrées du nord-ouest, où l'usage des coins à douille s'est continué longtemps dans ces diminutifs de haches, qui ne sont plus que les simulaires des haches usuelles (1). »

---

(1) Peut-être des objets d'échange d'une valeur toute conventionnelle.

NOTE

SUR LES SENSATIONS TACTILES

Note de M. PARIZE

Tout le monde sait que si l'on touche successivement des objets différents placés dans une même chambre, et par suite, à la même température, par exemple le bord d'une table, un vase en porcelaine, un morceau de métal, on éprouve des sensations différentes, qui semblent se rapporter à des températures diverses. Dans les traités de physique, on explique brièvement ces faits en disant qu'ils sont dûs à la plus ou moins grande *conductibilité* des corps touchés.

En y réfléchissant attentivement, on voit que le phénomène est complexe et produit par la superposition des trois causes suivantes :

1° Conductibilité propre de l'objet ;

2° Sa chaleur spécifique ;

3° Le degré de poli de sa surface.

La première, la seule, à ma connaissance, invoquée jusqu'ici, se comprend aisément. La seconde, la chaleur spécifique du corps, joue surtout un rôle lorsque le contact est prolongé. C'est elle qui explique cette expérience que j'ai imaginée pour pouvoir étudier nettement le phénomène : dans un verre à expériences on superpose une couche d'alcool à de l'eau très-froide ; on attend que les deux liquides se soient mis en équilibre de température, puis on y plonge avec précaution, un ou deux doigts, de manière à ce que l'extrémité seule soit dans l'eau. On éprouve alors une sensation de froid beaucoup plus marquée dans la partie du doigt qui pénètre dans l'eau que dans celle qui traverse l'alcool

En passant, je rappellerai le fait connu, qu'on peut impunément absorber de l'eau-de-vie refroidie à des températures extrêmes qui ne s'obtiennent que dans les laboratoires, telles que — 50° et — 60°, l'eau, à cette température, déterminerait par son contact avec la peau une désorganisation semblable à celle qu'y produirait une goutte de plomb fondu.

3° Enfin, le degré de poli de la surface touchée est, je crois, prépondérant dans l'effet produit, à égalité des deux conditions précédentes ; j'ai mis ce fait en évidence par plusieurs expériences bien simples : 1° On casse une petite plaque de marbre poli, et l'on pose les doigts successivement sur une partie polie et sur la cassure ; la première, seule, donne une sensation de froid très marquée ; il en est de même si l'on polit une facette sur un caillou quelconque ;

2° On dépolit un morceau de verre sur la moitié de l'une de ses faces en le frottant avec un morceau de grès. Alors, promenant le bout des doigts sur cette surface, on ressent une impression de froid en passant de la partie dépolie sur l'autre ;

3° On use l'un des côtés d'une lime tiers-point sur la meule : ce côté semble plus froid que les autres quand on le touche ;

4° Enfin, un morceau de papier à lettre glacé détermine une sensation de fraîcheur du côté lisse ; il n'en est pas de même du côté rugueux.

Tous ces faits s'expliquent aisément ; quand on presse avec la main un corps poli avec soin, il y a un très-grand nombre de contacts de l'objet avec les papilles ou corpuscules du tact, les sensations s'additionnent et produisent une impression plus intense. Au contraire, sur un objet rugueux ou dépoli, il n'y a qu'un petit nombre de points en contact de ces papilles nerveuses et des saillies de la peau, par suite, une sensation incomplète ou affaiblie.

C'est de la même manière qu'on se rend compte de ce fait observé par tout le monde, qu'un liquide paraît toujours plus froid que le vase qui le contient ; les molécules du liquide s'appliquant immédiatement sur tous les corpuscules tactiles de la peau.

NOTE
SUR LES CORRECTIONS THERMOMÈTRIQUES

Note de M. LIBERT

Lorsque la colonne liquide du thermomètre n'est pas complétement plongée dans le bain dont on cherche la température, celle-ci n'est pas exactement donnée par l'indication thermométrique, si la température ambiante n'est pas égale à celle du bain.

Je suppose le thermomètre très-sensible et à tige capillaire. Soit x la température réelle du bain, t le degré d'affleurement du thermomètre au niveau ab du liquide, t' le degré marqué au sommet de la colonne liquide et θ la température extérieure. (A)

Il est évident que la température inconnue x du bain liquide se composera de t' degrés augmentés ou diminués de la variation des $(t'-t)^\circ$ passant de θ° à x°. Si donc j'appelle α' le coefficient de dilatation apparente du liquide dans son enveloppe, la température inconnue x sera donnée par l'équation.

$$(1) \quad x = t' + \alpha' (t'-t)(x-\theta)$$

en supposant la dilatation régulière de θ° à x°. Cette formule nous montre que si $x=\theta$ ou si $t'=t$ on a

$$x = t'$$

Ce qui était évident à priori.

Remarquons que les deux facteurs $(x-\theta)$ et $(t'-t)$ sont des signes contraires si x est plus petit que θ, alors la correction est soustractive, on aura x plus petit que t', ce qui devait encore arriver.

L'équation (1) résolue par rapport à x donne

$$x = \frac{t'-\alpha'\theta(t'-t)}{1-\alpha'(t'-t)}$$

telle est la formule des corrections thermométriques. Si le thermomètre plonge dans le bain jusqu'au o de la graduation il suffit de faire $t=o$ et la formule devient :

$$x = \frac{t'-\alpha'\theta t'}{1-\alpha' t'} = t' + \frac{1-\alpha'\theta}{1-\alpha' t'}$$

On aurait pu procéder autrement et obtenir un résultat plus

(A) Voir planche n° 8.

rigoureux. La méthode précédente suppose en effet que α' est constant entre $x°$ et $\theta°$.

Il est évident que la température inconnue x se compose de $t°$ plus la hauteur en degrés de la colonne $t'-t$ à $x°$. Ceci peut s'écrire :

$$(2)\ x = t + (t'-t)\frac{1+\alpha' x}{1+\alpha'\theta}$$

d'où l'on voit encore que si $x=\theta$ ou si $t'=t$, on a :

$$x = t'$$

résultat connu. En résolvant l'équation (2) par rapport à x on a :

$$(?)\ x = \frac{t'+\alpha'\ \theta\ t}{t+\alpha'[\theta-(t'-t))}$$

formule analogue à la précédente qu'on pourra également employer pour les corrections thermométriques. Généralement on se contentera de l'équation (2) dans laquelle on a remplacé

$\frac{1+\alpha' x}{1+\alpha'\theta}$ par le quotient approché $1+\alpha'(x-\theta)$ et on a :

$$x = t + (t'-t)\,[1+\alpha'(x-\theta))$$

$$\text{d'où } x = \frac{t'-\alpha\ \theta\ (t'-\theta)}{1-\alpha'(t'-t)}$$

formule trouvée précédemment.

Cette correction est d'ailleurs toujours fort petite.

NOTE SUR LES POINTS DE CONCORDANCE

DES DIVERSES ÉCHELLES THERMOMÉTRIQUES

Note par M. LIBERT

Les températures constantes qui servent ordinairement à déterminer les points fixes des thermomètres sont le point de fusion de la glace et le point d'ébullition de l'eau sous la pression d'une atmosphère; les points sont marqués 0-100 sur Centigrade, 0-80 sur Réaumur, 32-212 sur Fahrenheit; 0-150 sur Delisle, etc., de sorte qu'on a entre ces différentes échelles les relations.

$$100^{C} = 80^{R} = 180^{F} = 150^{D}$$

Je me propose de chercher les températures pour lesquelles les indications thermométriques seront les mêmes sur les différentes échelles. Pour les échelles Centigrade et Réaumur cela a lieu au 0°.

Je dis d'abord qu'il ne peut pas y avoir plus d'une température pour laquelle cette concordance existe. En effet, s'il y en avait une seconde T sur les deux échelles, comme l'intervalle de 0 à T est divisé sur chacune en T parties égales, les deux instruments coïncideraient à toutes les températures et les échelles ne seraient pas différentes.

Je dis ensuite qu'il est très-rare que trois échelles se rencontrent à la même température au même degré, si deux de ces échelles au moins ne sont pas identiques. En effet, quand deux thermomètres coïncideront, le troisième ordinairement ne coïncidera pas avec les deux premiers. Soient α, α', α'', les points fixes inférieurs β, β', β'', les points fixes supérieurs, x le point de rencontre, on devrait avoir (si les trois échelles sont ascendantes) : (A)

$$\frac{x-\alpha}{\beta-x} = \frac{x-\alpha'}{\beta'-x} = \frac{x-\alpha''}{\beta''-x}$$

ce qui n'aura presque jamais lieu.

Cela posé, le problème que je me propose est le suivant :

Trouver la température indiquée par le même nombre de degrés sur deux échelles thermométriques différents.

Je distinguerai trois cas :

1° Les deux graduations sont ascendantes ;

2° L'une est ascendante, l'autre descendante ;

3° Les deux échelles sont descendantes.

(1°) Les deux échelles sont ascendantes.

Soient n, N, les points fixes du thermomètre A, et n', N' ceux de B, X leur point de rencontre.

On a les relations.

$$(1)\ (N-n)^A = (N'-n')^B$$

$$\text{et } (2)\ (X-n)^A = (X-n')^B$$

d'où en réduisant tout en degrés B, il suit

$$\frac{N'-n'}{N-n}(X-n) = X'-n'$$

d'où on tire : (3) $X = \dfrac{n\,N'-n'N}{(N'-n')-N-n}$

(A) Voir planche n° 9.

Applications J° aux thermomètres Centigrade et Réaumur, $n=o$, $N=100$, $n'=o$, $N'=80$:

$$X = \frac{0}{-10} = 0°$$

2° Centigrade et Fahrenheit, $n=o, N=100, n'=32, N'=212$:

$$X = \frac{-3200}{80} = -40°$$

3° Réaumur et Fahrenheit, $n=o, N=80, n'=32, N'=212$;

$$X = \frac{-2560}{100} = -25°6$$

(2°) Une échelle est ascendante et l'autre descendante, la seconde par exemple :

$$\text{On aura : } (X-n)^A = (n'-X)^B$$

$$(N-n)^A = (n'-X)^B$$

$$\text{d'où } \frac{n'-N}{N-n}(X-n) = n'-X$$

d'où on tire : (4) $X = \dfrac{n'N-n\,N'}{(n'-N')+(N-n)}$

Applications 1° Centigrade et Delisle $n=o$, $N=100$, $n'=150$ $N=o$

$$X = \frac{15000}{250} = 60°$$

2° Réaumur et Delisle $n=o$, $N=80$, $n'=150$ $N'=o$.

$$X = \frac{12000}{230} = 52°17$$

3° Fahrenheit et Delisle $n=32$, $N'=212$, $n'=150$, $N'=o$.

$$X = \frac{31800}{330} = 96°36$$

(3°) Les deux échelles sont descendantes :

$$(n-N)^A = (n'-N')^B \text{ et } (n-X)^A = (N'-X)^B$$

$$\text{d'où : (5) } X = \frac{n\,N'-n'N}{(n-N)-(n'-N')}$$

Remarque. — On aurait pu déduire (4) et (5) de la formule (3) en faisant sur n, N, n' N' des hypothèses convenables. On aurait pu également résoudre la question par l'arithmétique élémentaire, en la traitant comme le problème des courriers.

SUR LA CONSERVATION

DE L'ENERGIE SOLAIRE

Note de M. de KERICUFF

Un des grands problèmes que la nature nous présente à résoudre, c'est celui de la conservation de l'énergie solaire.

Le soleil rayonne dans l'espace, depuis bien des siècles, de la lumière et de la chaleur par tous les points de sa surface, et cependant il ne parait pas encore avoir perdu de sa puissance.

Pour expliquer la conservation de son énergie, la seule théorie qui ait résisté jusqu'ici à l'examen est celle où on admet que ce n'est pas la photosphère seule qui suffit à la tâche, mais, qu'au moyen de grands courants ascendants et descendants, toute la masse du soleil y contribue ; de sorte que l'immense réservoir de chaleur engendrée et accumulée par la contraction de la nébuleuse solaire, peut paraître ne pas avoir encore commencé à s'épuiser.

Mais, dans la suite des temps, l'épuisement est une conséquence forcée, si rien ne vient du dehors alimenter ce réservoir.

Dernièrement M. le Dr Siemens, savant physicien anglais, a été conduit par ses expériences à une théorie qui pourvoit à cette alimentation.

On sait, qu'avec le concours de la chlorophylle des végétaux, la lumière du soleil décompose la vapeur d'eau et l'acide carbonique, de sorte que les gaz brûlés sont ramenés à la forme combustible, charbon et hydrocarbures. Or, M. le Dr Siemens, en soumettant directement à l'action de la lumière solaire les mêmes gez amenés à un grand état de raréfaction, a constaté qu'à cet état de matière radiante, la mème décomposition s'opérait, sans avoir besoin d'aucun secours étranger.

Il en a conclu que ces corps brûlés, échappés des atmosphères des corps célestes, y compris le soleil, par la force centrifuge, vers la zône équatoriale, peuplant les espaces interstellaires, à l'état radiant, y sont ramenés à la forme combustible par les rayons solaires, entrent sur le soleil par les pôles, par suite d'un appel

dû à la rotation, y sont brûlés en produisant de la chaleur, glissent vers la zône équatoriale d'où ils sont projetés de nouveau, par la force centrifuge, dans les espaces interstellaires, pour y être de nouveau décomposés, et retourner au soleil.

Ainsi c'est un cycle fermé.

Mais de graves objections s'élèvent de suite. MM. Faye et Hirn n'ont pas manqué de signaler que, s'il y avait dans les espaces interstellaires, de la matière, même à un millionième de pression, les mouvements des corps célestes en seraient affectés.

Et en effet, par suite de la résistance qu'ils éprouveraient, leur distance moyenne au soleil irait sans cesse en diminuant, leur moyen mouvement s'accélèrerait et finalement ils tomberaient sur le soleil, toutes choses qui n'ont pas lieu.

M. le Dr Siemens a répondu qu'en abaissant la température de l'espace interstellaire, la densité des vapeurs et gaz y serait aussi abaissée.

Mais cela ne peut suffire, et les conditions de la mécanique céleste exigent qu'on descende jusqu'au vide absolu de matière.

Voilà où en est la question.

Mais je trouve de plus une fin de non recevoir à opposer à la théorie de M. le Dr Siemens.

En effet, il n'est pas possible que des molécules quelconques soient projetées dans l'espace par la force centrifuge du soleil ou des planètes.

On sait que cette force est bien moindre que la force de gravité sur ces corps, et que les atmosphères ne s'étendent pas à une distance telle qu'à la limite, ces forces pourraient devenir égales.

Si donc, par impossible, une molécule sortait des atmosphères, elle y serait aussitôt ramenée par la force continue de la gravité.

Aucune espèce de matière ne peut donc être projetée dans l'espace interstellaire, la théorie de M. le Dr Siemens tombe, et les conditions de la mécanique céleste restent satisfaites.

P. S. — Au moment où je terminais ma note, je reçois le dernier numéro des Comptes-Rendus de l'Académie des sciences, où je vois que M. Faye a nié aussi la possibillté des projections de matière dans l'espace par la force centrifuge des corps célestes.

MORLAIX PENDANT LA RÉVOLUTION

Par M. ALLIER

— *(Suite)* —

« Dans le compte que je dois de ma mission aux Etats, il sera consolant pour moi d'avoir à rendre hommage au zèle qui vous anime et qui doit servir de modèle à tous vos concitoyens. »

Le substitut du Procureur du Roi se leva à son tour et s'exprima ainsi :

« Messieurs,

« Le silence et la désertion qu'éprouvent depuis longtemps nos tribunaux disent assez que les intérêts particuliers se taisent aujourd'hui d'eux-mêmes devant l'intérêt éminent de la nation en péril.

» L'inutilité de nos fonctions nous en avait éloigné nous-même, nous attendions pour y rentrer l'instant heureux qui leur rendrait leur antique et légale constitution, et qui rendrait aux vœux de la France suppliante ses juges suprêmes et légitimes, ses tribunaux protecteurs qu'elle ne voit plus.

» Une voix seule conservait toujours le droit de s'y faire entendre, c'est celle de la patrie ; elle a parlé, vous avez entendu, Messieurs, celui qu'elle a choisi pour son défenseur et son organe.

» C'est en vous rappelant des faits malheureusement trop connus, c'est en unissant la majesté du discours à la force du raisonnement qu'il vous a peint l'état de ce beau royaume que des projets téméraires et destructeurs plongent dans le deuil et dans la douleur.

» Il a dit quels étaient les maux et les espérances de la nation, ses maux dont elle accuse une administration qui n'a pas mérité sa confiance ; ses espérances fondées sur la bonté du cœur de notre monarque, sur la réunion de nos efforts pour faire parvenir la vérité jusqu'au trône, sur la justice de notre cause, sur le concert de nos réclamations, sur la validité des titres qui les justifient.

» Peut-il en être, en effet, parmi les hommes, de plus solennels, de plus augustes, de plus certains ?

» Le nôtre, c'est le contrat de notre réunion ; le titre des Français est dans le procès-verbal des tenues d'Etats Généraux, notamment de la dernière tenue de Blois.

» Le titre des Français et des Bretons est dans cette annonce qui ne peut être le prix de la violence ni le gage d'une obéissance servile, il est dans ce dévouement sans bornes prouvé par tant de sacrifices, par tant de sang répandu pour la gloire seule du maître, par tant de secours d'argent et de travaux accordés sans murmures, quand ils ne l'étaient pas sans efforts.

» Mais c'est que la liberté se croit riche de ce qu'elle offre, l'esclavage ne l'est que de ce qu'il dérobe.

» Et quelles atteintes plus fortes pouvaient être portées à cette liberté précieuse? Comment pouvait-on préparer plus sûrement cet esclavage politique qu'en osant armer la nation contre elle-même, soit en essayant de semer le doute et la division, en donnant des principes nouveaux pour d'anciennes lois et voulant faire passer des lois anciennes pour des principes nouveaux; en écartant des magistrats qu'on savait être trop courageux et trop instruits pour ne pas faire parler dignement le langage des lois et de la vérité. Quel bon citoyen ne s'indigne d'entendre à leur place le langage vénal de ces bouches impures qu'on sait être toujours ouvertes à l'intrigue, à la passion, et, s'il le faut, à la calomnie.

» Mais si l'on ne peut exercer la force sur les opinions, si les nouveaux plans sont partout repoussés, si surtout dans notre province ils sont démontrés manifestement contraires à nos privilèges, on entendra du moins les actes d'autorité des corps aux individus.

» On saisira d'odieux prétextes pour déployer la rigueur. Hélas! êtes-vous devenus des crimes, franchise, loyauté, patriotisme, vertus si louées de nos aïeux; seriez-vous à bon droit punis de nos jours, amour de son pays, rapprochement si naturel et si louable de parents, de citoyens, d'amis et quand vous paraissez au sein des cours, ne méritez-vous que des prisons?

» Ah! si quelque chose peut relever, je ne dis pas notre courage, mais l'abattement de vos âmes, illustres détenus, songez qu'un pareil traitement ne vous rend que plus précieux et plus chers à la patrie; songez au tribut de louanges et d'actions de grâces qui vous attend, quand vous serez rendus aux vœux de votre province et de la France entière.

» En vain rappellerai-je ici vos noms et vos malheurs, ma voix faible et ignorée ne vous louerait que trop légèrement, ne vous louerait jamais assez.

» Du moins suis-je sûr d'intéresser ici, si je parle de ce citoyen déjà illustre, qui habite parmi nous, qui reconnu pour chef de cette noble ambassade, la rend plus importante par son caractère et ses talents.

» Que ne pourrai-je pas dire de son fils, l'espérance de sa maison, l'enfant de la patrie, modèle d'amour filial, et qui dans le plus jeune âge annonce par sa conduite toute la capacité de l'âge mûr.

» Et vous, Monsieur, sur qui repose en ce moment le maintien de la chose publique dans cette province, vous êtes parmi nous ce qu'était dans la plus fameuse des républiques le citoyen dont elle s'honora le plus. Comme vous il signala sa grande âme et ses rares talents dans les temps les plus difficiles. Son éloquence et son courage sont encore aujourd'hui le modèle des administrateurs choisis par les nations libres; ce que vous faites, ce que nous venons d'entendre de vous, vous rend digne d'être donné comme lui pour l'exemple de toutes les vertus civiques.

» Un long souvenir de vénération et d'amour éternisera parmi nous les sentiments que votre présence et vos démarches nous inspirent.

» Nous savons aussi quels droits immortels a sur notre reconnaissance le jurisconsulte citoyen qui vous accompagne et qui lui-même a su défendre la cause publique avec la chaleur et le talent que peuvent inspirer le patriotisme et le génie. La mission que l'un et l'autre exercent parmi nous me rappelle naturellement, Messieurs, à ce grand objet de cette audience.

« Il est bon, Messieurs, de constater parmi nous le droit de réclamation que des sujets citoyens tiennent de la nature et que Monsieur le Procureur-Général-Syndic des Etats de cette province tient personnellement de sa place ; s'il l'exerce aujourd'hui parmi nous, c'est qu'il ne peut être secondé par les magistrats de la cour de Parlement de ce pays, lesquels maintenant, sous le coup de l'exil et de la dispersion, ne peuvent user en cette partie du droit que leur donnent et leur assurent la loi et et la constitution.

« Ne soyons donc pas étonnés, Messieurs, si nous voyons parmi nous les représentants légitimes de la nation demander à notre ministère des actes que les temps ont rendus nécessaires et que des magistrats patriotes ne peuvent que s'empresser d'accorder.

« J'ose donc vous répondre, Messieurs, que vos conclusions seront suivies.Je vous réponds encore des sentiments de ce siège et de ce barreau sur l'illégalité qu'il reconnait être dans la transcription faite sur les registres de la cour de force et à main armée de tous édits non délibérés et dans l'établissement de tous nouveaux tribunaux qu'on entendrait substituer à ceux-là seuls que la nation peut et doit reconnaître comme ayant elle-même consenti et consacré, dans ses dernières assemblées générales, leur existence, leurs droits et leurs fonctions.

« Nous consentons pour le Roi qu'il soit décerné acte du contenu aux réquisitoires, oppositions et protestations du Procureur-Général Syndic des Etats, pareil acte du contenu au discours et conclusions prises par Me Malescot de Kerangouez, bâtonnier de l'Ordre des avocats, pareil acte, et encore du contenu du discours de Me Le Bricquir, syndic de la communauté des procureurs. »

Lorsque le substitut eut terminé son discours, le Sénéchal lui succéda et s'exprima ainsi :

« Il est bien flatteur, Monsieur,pour nous de vous réitérer aussi authentiquement les sentiments de patriotisme qui animent le siège que j'ai l'honneur de présider. Ce qui calme mes inquiétudes sur les circonstances actuelles et malheureuses, c'est d'avoir en vous un défenseur aussi zélé des droits et privilèges de la Province. Le nouveau témoignage que vous donnez de votre entier dévouement aux intérêts de la nation met le comble à sa juste reconnaissance et à celle de tous les vrais Bretons. »

Enfin Monsieur le Procureur-Général-Syndic répondit pour la dernière fois :

Messieurs,

« Si le patriotisme avait besoin d'encouragement, rien sans doute ne serait plus propre à l'exciter que le suffrage de magistrats citoyens, toujours disposés à sacrifier leurs propres intérêts à ceux de la patrie. La jouissance la plus flatteuse pour moi est de retrouver dans votre cœur, dans celui de nos compatriotes les sentiments dont le mien est pénétré. »

La discussion étant close, les juges royaux rendirent le jugement qui suit :

« Le Siège, après avoir ouï le procureur du Roi en ses conclusions, y faisant droit, a décerné acte à Monsieur René-Jean de Botherel,

Procureur-Général-Syndic des Etats de Bretagne,de sa déclaration de persister dans toutes ses précédentes protestations, et de la répétition de son opposition formelle à tous enregistrement et publication de toutes lettres patentes, ordonnances, déclarations d'édits non consentis par les Etats et non vérifiés par les cours souveraines de la Province, comme aussi à toutes lettres closes et arrêts du Conseil non revêtus des formes légales, à toutes formations inconstitutionnelles et installations de bailliages, de présidiaux ou d'autres tribunaux qui seraient faites en vertu d'édits non précédés du consentement des Etats, non vérifiés par les cours souveraines de la Province, et généralement à tous actes contraires aux droits, franchises, libertés et immunités de la Province, à peine contre les contrevenants d'être poursuivis comme infracteurs des lois anciennes de la Bretagne, et déclarés responsables de tous dépens, dommages et intérêts des parties ; pareil acte du dépôt fait au greffe de la minute du dit réquisitoire;

« Pareil acte du contenu au discours de Me Malescot de Kerangouez, bâtonnier de l'Ordre des avocats, de la répétition de ses réclamations au nom de son ordre contre la formation de nouveaux tribunaux sans le consentement préalable des Etats, et contre toutes atteintes aux privilèges, franchises et libertés de la Province,de son adhésion aux réquisitoires de Monsieur le Procureur-Général-Syndic des Etats et du dépôt de la minute dudit discours au greffe, ordonne au greffier du siège de lui délivrer, ainsi qu'il l'a requis, une expédition du dit réquisitoire et de notre présent jugement pour demeurer jointe du dit ordre et y être inscrite ;

«Pareil acte enfin du contenu du discours de Me Le Bricquir, Procureur-Syndic de la Communauté des procureurs de ce siège. (1) »

Les cinquante-trois députés des trois ordres, encouragés par ces diverses manifestations et ainsi soutenus par M. de Botherel, étaient arrivés à Paris, le 17 août, bien décidés à ne céder qu'à la force. Dès leur arrivée, ils écrivirent à M. l'archevêque de Sens, Brienne, principal ministre et à M. de Villedeuil, ministre d'état, pour être autorisés à présenter leur mémoire au roi, mais la cour ayant résolu de ne pas les écouter, leurs demandes n'obtenaient

(1) Archives de la Sénéchaussée de Morlaix.

aucun succès. La résistance de la province et la détresse du trésor royal allaient changer la face des choses, et Brienne, abandonné par les courtisans, succomba, le 25 août, bien qu'il eût promis la convocation des états généraux. La chute du premier ministre fut accueillie en Bretagne avec le plus grand enthousiasme et les prisonniers bretons purent illuminer la plate-forme de la Bastille. « Dans l'abattement général, dit une lettre manuscrite, quels nouveaux ministres pourront soutenir l'état dans sa ruine ? Où trouver l'homme qui par ses lumières, par ses vertus, et ce qui est plus difficile par le poids de sa propre autorité et de la confiance du souverain pourra en imposer à tous les partis et commander à tant d'intérêts difficiles à concilier ; un homme d'un grand caractère, d'une vertu austère, existe sans doute. L'opinion publique, la nation assemblée pourront le désigner ; il ne restera plus que des vœux à faire pour qu'on lui accorde la confiance nécessaire à celui qui sera chargé du pénible emploi de rétablir le crédit. »

Le roi rappela Necker, dont le nom suffit pour ramener le crédit et la confiance. La députation bretonne, après de nombreuses sollicitations auprès du nouveau ministre, du comte d'Artois et de la reine, fut reçue par le roi, le 31 août, dans la grande galerie de Versailles et lui remit son mémoire. Quelques jours plus tard, faisant droit aux prières des députés, le prince conservait les droit, franchises et libertés de la province, rappelait le parlement et la chambre des comptes, retirait les édits, rendait la liberté aux détenus et annonçait la prochaine convocation des états de cette province, ainsi que celle des états généraux du royaume.

Dès que cette nouvelle fut connue à Morlaix, la ville fut en fête et il y eut des réjouissances ; ce qui est constaté par la délibération du 16 septembre.

« M. le Maire remontre que la nouvelle répandue en ville par le courrier arrivé ce jour, ne laisse plus de doutes que les douze gentilshommes détenus à la Bastille ont été rendus à la demande et aux représentations de la province ; et qu'attendu l'intérêt et la part qu'y a prise la communauté, il paraît qu'un témoignage public de la joie qu'elle ressent avec tout le reste des citoyens de cet agréable événement ne serait pas déplacé et contribuerait au contraire à rétablir la concorde, ou au moins à amortir les effets des diverses dissensions qui la troublent depuis quelque temps, en

exposant la communauté à des imputations et des projets injurieux pour sa sagesse, et infiniment désagréables pour ses membres, sur quoi requiert délibération.

« La communauté a décerné acte de la remontrance et délibérant est d'avis par tous les motifs qu'elle énonce, de témoigner publiquement l'allégresse qu'elle partage avec le reste des citoyens, de la délivrance de MM. les douze gentilshommes détenus à la Bastille, et en conséquence a prié M. le Maire d'ordonner une illumination générale, tant à l'Hôtel de Ville que chez l'habitant, à l'issue d'un feu de joie, qui sera dressé sur la Grande-Place et sera allumé ce soir, à huit heures par la communauté, accompagnée d'un détachement de la garde bourgeoise, commandé par M. le Major, suivant l'usage en pareil cas, et sera formée une députation de la communauté composée de MM. le Maire, Macé de Richebourg et Barrère fils, pour se transporter au château de Keranroux, demain 17 du courant, et présenter à Mme de la Fruglaye, M. et Mme de Kernier, ses enfants, le compliment de félicitations de la communauté et l'intérêt qu'elle a pris à tous les événements de sa famille; il sera rendu également compte à Mgr l'Intendant de la présente délibération par M. le Maire, afin d'avoir son approbation. »

Lorsque, plus tard, M. de la Fruglaye fut de retour à Morlaix, le corps de ville, le président du commerce, les anciens prieurs, les consuls et les négociants se rendirent à son hôtel « afin de porter à ce citoyen respectable qui avait souffert pour la patrie, un témoignage plus complet de l'estime publique et l'assurer que la joie qu'ils partageaient avec tous les bons citoyens du recouvrement de sa liberté et de son retour égalait la douleur qu'ils avaient ressentie de sa détention à la Bastille, occasionnée par son dévouement généreux pour les intérêts de la province. » Le conseil voulant aussi reconnaître le dévouement des cinquante-trois députés et éterniser leur mémoire sur ses registres envoya à chacun d'eux une lettre de félicitations.

Durant ces événements, les esprits étaient loin de se calmer à Morlaix. La récolte était mauvaise et la cherté du pain avait augmenté : le froment se vendait alors 11 livres 10 sols, l'orge 7 l. 10 s., le seigle 6 l., l'avoine 5 l., et le blé noir 6 l., le quartier. Les classes pauvres souffraient et la disette commençant à se faire sentir allait exciter les passions populaires.

Lorsque Turgot était arrivé au pouvoir, il avait adopté la maxime des économistes : Laissez faire, laissez passer, et il avait voulu rendre ses libres mouvements au commerce jusque-là chargé d'entraves. Sur sa proposition, un arrêt du conseil, daté du 13 septembre 1774, avait ordonné la libre circulation des grains dans le royaume, et cet arrêt, qui était toujours en vigueur, avait ouvert la porte à la spéculation privée. Des négociants, poussés par la cupidité, envoyaient au loin les blés de la France sur les marchés, où le haut prix les attirait, et peu à peu nos marchés se dégarnissaient. Les agents des accapareurs parcourant les campagnes achetaient en quantité des grains qu'ils faisaient transporter à Morlaix, où ils étaient chargés sur des navires et emportés à l'étranger. Le peuple, qui se souvenait toujours du pacte de famine, crut qu'on voulait l'affamer; l'agitation gagna les divers quartiers de la ville et une émeute éclata, le 19 septembre. Dans l'après-midi, une foule considérable de femmes du peuple ayant assailli la maison du maire, sommèrent par des menaces ce magistrat d'empêcher l'exportation du blé qui se faisait au bas de la rivière et qui menaçait de ruiner le pays. M. Béhic, ému de leurs plaintes et partageant leur crainte, se mit à la tête de ces femmes et se rendit chez le directeur des ports et havres, à qui il fit part des vœux de la population surexcitée. Le directeur promit de ne donner aucun permis d'embarquement; cette promesse parut calmer et satisfaire la multitude, qui se retira aussitôt. Mais, deux heures après, la même foule, augmentée de nombreuses recrues, se précipita sur la maison d'un marchand de grains, nommé Mahé, qui était signalé comme un accapareur et qui avait attiré sur lui la fureur populaire par ses propos indiscrets. En un instant, sa maison est prise d'assaut,les portes sont brisées et la foule furieuse envahit ses greniers qu'elle trouve remplis de blé. Le maire et le sénéchal, accompagnés de la police de la maréchaussée, accourent pour lui porter secours. Ils veulent faire entendre des paroles de conciliation, on ne les écoute pas et une lutte s'engage entre les émeutiers et la maréchaussée. Plusieurs de ces femmes, qui étaient enceintes,sont blessées au milieu de la bagarre et on est obligé de les emporter à demi-mortes. Ce sont les émeutiers qui posent des conditions et les autorités sont forcées à les accepter : les femmes emporteront le blé et la payeront six livres le quartier. Alors, au

milieu des vociférations et des violences de cette foule en délire, commença l'enlèvement du blé, qui fut terminé seulement à une heure après minuit, lorsque tous les greniers eurent été vides. Le Maire craignant d'exposer la troupe aux vengeances populaires avait jugé prudent de ne pas appeler à son secours un détachement du régiment de Beauce qui était de garde à l'hôpital militaire.

Les mutins avaient réussi dans leurs tentatives criminelles et on pouvait prévoir que ce premier succès accroîtrait leur audace. Ces femmes avaient juré qu'elles continueraient le lendemain et qu'elles saccageraient les maisons des autres marchands, notamment celle de Trobriand, qui demeurait au bas de la rivière en Ploujean, où il faisait le commerce de grains pour l'exportation ; on menaçait aussi d'exécuter les marchands de beurre et les autres marchands de denrées comestibles. Dans ces prévisions, le maire avait envoyé un héraut au général gouverneur de Brest pour lui demander du renfort. Le lendemain, le désordre recommença. Les mêmes femmes se portèrent chez un marchand de grains qui habitait hors de la ville ; elles firent des menaces et poussèrent le cri de : Mort aux accapareurs ! De là, elles se dirigèrent vers le couvent des Jacobins où se trouvaient quelques dépôts de blé. Le maire appelant auprès de lui le sénéchal et le procureur du roi, prit, d'accord avec eux, les mesures que commandaient les circonstances. Il convoqua les officiers de la milice bourgeoise, il réclama le secours de la maréchaussée et du détachement du régiment de Beauce, et cette petite troupe se porta rapidement au couvent des Jacobins dont les émeutiers commençaient le siège. M. Beau, major de la milice, harangua la foule, lui donna l'ordre de se retirer et menaça de la faire charger si elle n'obéissait pas à ses sommations. La foule, intimidée par l'appareil qu'on opposait à ses violences, céda anssitôt et se débanda.

Dès que le Gouverneur avait reçu la lettre du maire, il s'était empressé de lui envoyer des secours et de lui répondre :

« Brest, le 21 Septemhre 1788.

« D'après votre réquisition, Monsieur le Maire, je viens de donner des ordres aux brigades de maréchaussée de Brest, de Landerneau et de Carhaix de se rendre à Morlaix dans la journée de demain. Je donne même un ordre à M. Blain, sous-lieutenant, qui

commande les trois brigades pour qu'il puisse se faire renforcer par celle de Lannion, s'il croit en avoir besoin. J'imagine, Monsieur, les moyens plus que suffisants pour rétablir le calme et le bon ordre dans votre ville ; d'autant plus que vous pouvez voir par la copie de la tettre ci-jointe que l'exportation des blés est défendue jusqu'à nouvel ordre. Je suis étonné que le subdélégué de Morlaix n'ait pas reçu la même lettre et ne vous l'ait pas communiquée.

» Si l'esprit d'inquiétude et de fermentation vous laissait encore quelque inquiétude, Monsieur, je demanderais à Monsieur le Maréchal de Stainville et à Monsieur le Comte de Laugeron de faire marcher sur Morlaix un détachement du régiment de Bouillon, qui est à Guingamp, mais j'espère que vous n'en aurez pas besoin.

«J'ai l'honneur d'être avec les sentiments de la considération la plus distinguée, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. « Le comte DE MARINAIS. »

Les brigades de Brest, de Carhaix et de Landerneau étaient arrivées à Morlaix à marches forcées et leur présence avait suffi pour rétablir l'ordre ; elles y séjournèrent jusqu'au 27, et à cette date, elles se dirigèrent vers Landerneau où une pareille émeute venait d'éclater. Avant de partir, la maréchaussée réclama ses frais de séjour et la ville fut obligée de lui payer 478 livres.

Cette émeute aurait pu être prévenue si le subdélégué de l'intendant avait fait exécuter les ordres qu'il avait reçus. Necker, par un arrêt du conseil du roi du 7 Septembre, avait interdit l'exportation des grains d'une manière générale, et l'intendant de la province avait informé ses subdélégués de cette décision, ainsi que le prouve la lettre suivante, à laquelle M. de Marinais fait allusion dans sa réponse citée plus haut :

« Rennes, le 10 Septembre 1788.

» Vous recevrez incessamment, Monsieur le Subdélégué, un arrêt du conseil qui défend jusqu'à nouvel ordre toute exportation de grains hors du royaume, mais en attendant la publication de cet arrêt, l'intention du Roi est que les défenses y portées aient leur exécution. Je vous charge en conséquence d'y tenir la main, et d'en donner avis aux négociants ainsi qu'aux employés de la ferme générale. Je suis etc. »

Necker n'avait pas la pensée d'entraver la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume, mais la communauté voulait obtenir cette prohibition qu'elle regardait comme le seul remède capable de calmer les inquiétudes du peuple. Afin d'éviter le retour des événements qui avaient troublé la ville, elle adressa un mémoire au contrôleur-général des finances, à la commission intermédiaire des Etats de Tréguier, à l'intendant et au commandant de la province. Elle leur disait : « Telle est la situation de cette ville, que le commerce de grains n'y a jamais été pratiqué et qu'il a toujoure été impraticable. Ici nous sommes entourés d'habitants qui cherchant moins à cultiver leurs terres qu'à ménager des fourrages pour multiplier leur bétail, ne songent guère qu'à leur propre subsistance. Là, nous n'avons que des fabricants de toile, dont les vues sont exclusivement tournées vers leurs manufactures, leurs artisans et leur commerce. Partout nous voyons des bouches qui consomment, mais partout aussi il y a beaucoup moins de bras pour cultiver ; une partie de nos terres, peut-être même la plus grande, n'est même propre qu'à produire du seigle de l'avoine et du sarrasin.

» Si quelques paroisses situées vers les bords de la côte maritime rendent du froment, le produit de cette denrée annuelle est ordinairement l'équivalent de la consommation locale ; de sorte qu'au bout de l'année, il est fort rare qu'il reste de l'excédant.

» Nous ne déguiserons pas que la récolte de 1787 a été riche, mais nous devons faire observer en même temps, d'après l'expérience, que dans ce canton l'abondance d'une année suffit à peine, pour compenser le déficit d'une autre.

» Suivant les renseignements que nous avons pris dans les bureaux des ports et havres, il a déjà été fait trois chargements dans ce port, et il nous est parvenu avec certitude, que des gens apostés courent nos campagnes, arrêtent de prix chez les paysans et leur donnent des arrhes pour tous les froments qu'ils y trouvent; de sorte que cette denrée devenant trop rare dans nos marchés, il en doit résulter un prix exorbitant, et peut-être des émotions populaires.

» Nous ignorons s'il est permis d'arrêter et d'enarrher les grains dans les campagnes, et de jeter ainsi l'alarme parmi le peuple : toujours paraît-il que cette manœuvre est la principale cause des

désordres qui se sont commis dans cette ville les 19 et 20 de ce mois.

» Il s'en faut beaucoup que les officiers municipaux approuvent ces deux journées séditieuses ; ils croient même que le bon exemple exige la punition des principaux auteurs, mais ils ne peuvent se dispenser de dire que l'exportation des grains ne peut et ne doit tomber que sur les territoires en état de la supporter, tels que Pontrieux, Tréguier, Lannion et autres ports semblables, où cette branche de commerce est de tout temps établie. Là, c'est toujours du superflu dont il importe à l'habitant d'être déchargé, au lieu qu'à Morlaix. ce n'est jamais que du nécessaire, sur lequel autant de fois qu'on a voulu prendre, autant de fois on a éprouvé les mêmes obstacles et les mêmes émeutes populaires.

» Par toutes ces considérations, lesdits officiers municipaux se croient fondés à demander pour le bien et la tranquillité publique de ce canton, qu'il plaise au Roi d'arrêter toute exportation de grains par le port et la rade de Morlaix, et qu'en conséquence, il soit fait défense aux bureaux de l'amirauté et des ports et havres d'expédier les navires qui seraient à l'avenir chargés des dites denrées.

« Les Membres de la Communauté. »

Morlaix, le 26 septembre 1788.

Ainsi après la publication des travaux de Quesnay et de ceux de Turgot, qui voulaient donner pleine liberté à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, notre conseil en était encore aux idées de prohibition de Colbert. La réponse de la commission intermédiaire fut loin d'être conforme aux prétentions de notre communauté.

« Tréguier, le 15 octobre 1788.

« Nous avons reçu, Messieurs, votre lettre du 26 du mois dernier et la copie de votre mémoire adressé à M. le Contrôleur-Général des Finances.

» Nous ne croyons pas devoir appuyer vos prétentions relativement à la défense de l'exportation des grains par le port de Morlaix, et nous pensons au contraire que toute exclusion pareille serait d'un mauvais effet. La liberté de ce commerce en fait l'avantage réel, et ce n'est que par l'exportation et l'importation libre

des blés qu'on peut ravitailler les cantons qui en manquent et opérer le balancement du prix de cette denrée.

» Nous ne pouvons d'ailleurs, Messieurs, admettre dans votre mémoire que le commerce des grains n'a jamais été « pratiqué à Morlaix et qu'il y a toujours été impraticable. » Il s'y fait beaucoup de recettes en grains et les paroisses voisines de vos côtes produisent certainement beaucoup de froment ; et il nous faudrait des errements certains, pour nous persuader que ces productions ne font que l'équivalent de la consommation locale.

» Il nous paraît aussi permis d'acheter des grains dans les campagnes aussi bien que toute autre denrée ; et pouvez-vous ignorer, Messieurs, que le commerce des vins se fait à Bordeaux et dans les pays vignobles comme on fait ici celui du blé. Rien de plus juste que de faire régner la liberté pour la circulation des denrées nécessaires à la vie, et c'est uniquement à la sagesse du gouvernement à modifier cette circulation, lorsque le prix en devient trop cher.

» Enfin, Messieurs, au même moment où vous blâmez la mutinerie des séditieux qui se sont opposés à l'exportation des grains dans votre port, et où vous déclarez que le bon exemple exige la punition des principaux auteurs du désordre des deux journées des 19 et 20 du mois dernier, vous réclamez du gouvernement la prohibition de cette même exportation, ce qui ne tendrait qu'à excuser les fauteurs de ces troubles. Nous sommes, etc.

« *Les commissaires des Etats,*

« L'abbé de Saint-Priest, de Tuomelin, Duportal. »

L'émeute était apaisée et la ville était rentrée dans l'ordre, mais il fallait éviter le retour de pareilles scènes de désordre et de pillage. Le procureur du roi fit une enquête et le sieur Mahé signala les agents provocateurs qui avaient conduit la foule à l'assaut de sa maison ; ils furent arrêtés et mis en prison. Plus tard le roi leur pardonna et accorda une amnistie générale pour toutes les émeutes qui avaient eu lieu en Bretagne. Le gouvernement était persuadé que le peuple avait péché par ignorance ou par erreur et que, puisqu'il revenait au respect des lois, il fallait lui tenir compte de son repentir et le recevoir avec des effusions paternelles. « La crainte que l'exportation des grains, disaient les

lettres patentes, dans un temps, où elle était encore permise, ne causât la disette, malgré l'abondance et le bas prix des blés en Bretagne, y a excité des assemblées tumultueuses et des émeutes; des magasins ont été forcés et les grains pillés ; des bateaux destinés à transporter des blés ont été arrêtés et ces mouvements sans motifs ont existé à Lamballe, à Quimper, à Chef-du-Pont, à Morlaix et à Saint-Brieuc. La vigilance de nos juges les a portés à des poursuites qui leur ont paru nécessaires pour réprimer de pareils excès. Plusieurs des accusés, décrétés de prise de corps, sont dans les prisons, d'autres seulement ont été décrétés d'ajournement personnel. La connaissance que nous avons prise de l'information et de toute l'instruction nous a mis à portée de reconnaître que la majeure partie des accusés a été induite en erreur par des alarmes mal fondées, tandis que les autres se sont laissé entraîner par une multitude aveugle et désordonnée. D'un autre côté, notre Procureur-Général au parlement de Bretagne a rendu plainte de différents faits, émeutes, attroupements et a arrêté des remontrances. En rendant justice aux vœux du bien public dont les magistrats de notre parlement ont été animés, nous croyons qu'il importe à la tranquillité de notre province de Bretagne, qu'il ne soit pas donné de suite à ces différentes instructions. Les unes ont un rapport plus ou moins direct à des faits sur lesquels nous avons prescrit le silence le plus absolu; les autres relatives à des émotions populaires, excitées par le commerce des grains, pourraient à la vérité présenter quelques coupables à punir ; mais ces mêmes émotions n'ayant produit aucun effet funeste, notre amour pour nos sujets nous porte à préférer à une justice rigoureuse l'exercice du plus beau droit de l'autorité souveraine, celui de la clémence. A ces causes et autres à ce mouvant, de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit, statué et ordonné et par ces présentes, signées de notre main, disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît que les procédures commencées en notre province de Bretagne à Quimper, Lamballe, Saint-Brieuc, Morlaix, Chef-du-Pont, et en notre dite cour du parlement de Rennes, relativement aux attroupements et émeutes sur le commerce des grains, ensemble toutes procédures du même genre, qui pourraient avoir été commencées dans le courant de l'année 1788, soient et demeurent

éteintes et assoupies. comme par ces présentes nous les éteignons et assoupissons, faisons très expresses inhibitions et défenses à notre procureur général et à ses substituts d'en requérir la continuation. et à notre parlement et à tous autres juges, de quelque qualité qu'ils soient, d'y donner aucunes suites, leur imposant au contraire un silence absolu, voulant que lesdits décrets décernés à l'occasion desdites procédures soient regardés comme nuls et non avenus; leur en faisant, en tant que besoin est où serait, pleine et entière main levée, sans que, pour raison desdits décrets, ils puissent à l'avenir être inquiétés ni recherchés en quelque manière et par quelque cause que ce soit. Enjoignant à notre procureur général de tenir la main à l'exécution des présentes. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement à Rennes, que les présentes ils aient à enregistrer, et le contenu en icelles garder, observer, exécuter, sans y contrevenir, ni souffrir qu'il y soit contrevenu en quelque sorte et manière que ce soit; car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Versailles, au mois de février 1789, et de notre règne le quinzième. Louis.

Après que les députés bretons eurent été délivrés et les édits retirés, le parlement de Paris fit sa rentrée, le 24 septembre 1788. Dès la première séance, il envoya au roi une députation pour le supplier de rappeler tous les exilés et de rendre ses bonnes grâces aux gentilshommes bretons; quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 8 octobre, le parlement de Rennes avait son tour. Les magistrats ayant appris que les troupes qui gardaient le palais depuis le 8 mai s'étaient retirées le matin, s'y installèrent aussitôt et furent félicités par tous les corps de la ville ; il y eut un *Te Deum* et le soir un feu de joie. La communauté de Morlaix prit part à l'allégresse générale et après avoir délibéré, elle chargea le maire d'adresser cette lettre de félicitations au Premier Président :

« Le nuage est enfin dissipé, Monseigneur. La vérité triomphe ; elle a fait briller sa lumière aux yeux de notre auguste monarque ; elle a chassé les ténèbres de l'erreur, et ce Sénat antique, l'objet de notre respect et de nos vœux, reparaît avec le nouvel éclat que lui prêtent la fermeté inébranlable des membres qui le composent et son attachement aux lois constitutionnelles de l'état. Le retour

de l'ordre et des magistrats vertueux qui veillent pour le bien des peuples, remplit tous les citoyens d'une allégresse égale à la consternation et aux alarmes où les jetait le silence des lois. La joie éclate de toutes parts ; et jalouse de la témoigner, notre communauté s'est empressée de la rendre publique par toutes les démonstrations que son zèle a pu lui imprimer. Elle me charge, Monseigneur, de vous adresser la délibération qu'elle a prise, et de vous supplier de permettre que les hommages de son respect profond et de sa soumission parviennent à la cour par le digne chef qui la préside. Si la prévention pouvait inculper la communauté de Morlaix sur le silence qu'elle a cru devoir garder jusqu'à la tenue des Etats de la Province, ses registres, dépositaires de ses protestations, parleraient en sa faveur, et elle attendrait sa justification du tribunal suprême qui juge daus la vérité et la justice. »

» Délibération. Monsieur le Maire remontre que la communauté ne peut trop s'empresser de témoigner sa joie sur le rétablissement de l'ordre, et sur le rappel si désiré du Parlement de Bretagne à ses fonctions, rappel fixé à ce jour mémorable pour le bonheur des peuples et que les démonstrations publiques doivent célébrer ; sur quoi délibérant :

» La communauté est d'avis que l'évènement heureux qui la rassemble, et qui a constamment fait l'objet de ses vœux, comme elle l'a déposé dans ses registres, lorsque sa prudence ne lui permettait pas de les exprimer autrement, ne saurrit être célébré avec trop d'authenticité, et en conséquence a délibéré qu'il serait ordonné par M. le Maire et Lieutenant-Général de Police une illumination générale dans la ville, à l'issue d'un grand feu de joie qui sera allumé ce soir à sept heures sur la Grande Place, pendant lequel tireront les canons de la ville, et seront invités à cette cérémonie, MM. les Prieur et Consuls, M. le Président du Commerce et le corps des Négociants et Financiers, ainsi que M. le Major de la Milice avec tous ses Officiers, et la garde nécessaire pour main tenir la police, et sera adressée au nom de la communauté par M. le Maire à Monseigneur le premier Président du Parlement de Bretagne une lettre de félicitations avec hommage des respectueux sentiments dont elle est pénétrée pour le Sénat auguste qui a le bonheur de le posséder à sa tête ! »

Délibération du 11 septembre 1788.

(A Suivre.)

NOTE SUR LES PAX OU BAISERS DE PAIX

Par M. LUKIS

I

Les Pax ou Baisers de Paix étaient autrefois en usage dans les églises chrétiennes. C'étaient de petites plaques, presque carrées, munies au dos d'une poignée, en forme d'anse, et servant à les présenter à baiser aux fidèles.

Ils étaient formés des matières les plus diverses : or, argent poli ou doré, cuivre simple ou doré, ivoire, verre, bois peint ou doré ; parfois la surface en était enrichie d'émaux, de perles, de de diamants ou de pierres précieuses.

Cette surface représentait en relief des sujets religieux et en général le crucifiement avec les figures de la Vierge et de Saint Jean placés de chaque côté de la croix. Quelquefois on avait recours à d'autres motifs tels que la Trinité, l'Annonciation, l'Adoration des Mages, le Baptême de Jésus-Christ, le Mater Dolorosa. On y faisait aussi figurer des saints : saint Martin, saint Sébastien, etc., souvent le patron de l'église où on se servait de cet instrument qui était appelé en France : *Paix, Osculatoire, Baiser de Paix, Table* ou *Symbole de Paix*, Tandis qu'en Angleterre il recevait les noms de *Pax*, *Pax-Borde*, *Pax-bred*, *Pakys-bred*, *Paxillum* et *Osculatorium*, nom latin indiquant sa destination.

L'époque à laquelle l'usage de cet instrument se répandit n'est pas certaine. Quelques auteurs la font remonter au ve siècle, sous le pape Innocent I ; d'autres, au viie siècle où le Pax aurait été prescrit en 676 par le pape Léon II, et enfin, suivant quelques uns, vers le xiie siècle seulement. En tous cas, les instruments connus paraissent tous dater du xiie au xvie et peut-être xviie siècle.

Ce Baiser de Paix était le symbole de la confraternité et de l'égalité entre tous les Chrétiens. Il servait seulement entre les personnes d'un même sexe, les hommes d'une part et les femmes de l'autre, et c'est sans doute l'origine de la coutume qui existe encore dans certaines régions et notamment en Bretagne, de se séparer à l'église suivant le sexe.

Le Baiser, que le Pax symbolisait, est d'ailleurs d'une coutume ancienne dans l'église, et, suivant saint Augustin, lorsqu'après l'oraison dominicale le prêtre disait : « Pax vobiscum » les chrétiens se donnaient les uns aux autres le baiser de paix.

Jusqu'au XIIIe siècle, le baiser effectif paraît avoir continué d'être en usage. Beleth, au XIIe siècle et Durand, au XIIIe, recommandaient seulement aux hommes de ne pas donner aux femmes le baiser de paix, ce qui semble montrer que déjà la séparation des sexes à l'église n'était plus observée. Durand ajoute que les moines ne se souhaitaient pas la paix parce qu'ils se considéraient comme morts au monde. Toutefois, les religieux des abbayes de Cluny et du Mont-Cassin se donnaient le baiser de paix aux fêtes solennelles ; il en était de même de ceux de l'abbaye de sainte Bénigne à Dijon. D'après les coutumes, de Cîteaux et les constitutions des Guillemites, publiées et confirmées dans un Chapitre général tenu en 1279, à toutes les messes conventuelles, les ministres de l'autel recevaient et se donnaient la paix par un baiser. Il en était de même les dimanches, jours de communion, pour tous ceux qui communiaient.

On voit dans les statuts des Chartreux de 1259 que le diacre portait la paix au chœur, mais on ne trouve chez eux l'emploi d'un instrument destiné à cet office que dans les nouveaux statuts de 1368. — Les religieux appelés vulgairement les Quatre-Mendiants se donnaient également la paix par un baiser. — Il semble, par l'Ordinaire du Missel des Carmes, en 1514, et surtout par leur Cérémonial publié à Rome en 1616, qu'ils observaient la même coutume. — Les Dominicains se sont donné la paix par un baiser jusqu'au XVIIe siècle ; mais alors, comme dans la plupart des couvents de France, il fut décidé que le prêtre baiserait la patène et qu'on ferait baiser au chœur un instrument de paix.

C'est peut-être, dit le P. Lebrun, une des premières causes qui a déterminé les laïques à ne plus se donner le baiser de paix dans l'église, puisque le clergé en cessait l'usage et que personne ne leur portait la paix. Une seconde cause est que, dans plusieurs églises et surtout dans celles des communautés, les places des deux sexes n'étant plus séparées, la bienséance empêchait la continuation de cette pratique religieuse.

C'est en raison de ces motifs qu'au XIIIe siècle l'usage des Pax

s'introduisit en Angleterre et de là en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne. (1). Quoi qu'il en soit, le clergé seul, selon le rit romain, a conservé une partie de l'ancien usage en s'embrassant et on s'est contenté de présenter au peuple l'instrument de paix. (2).

Il n'est point fait mention d'instrument de paix dans aucun ordre romain avant la fin du xve siècle. Jusque là, la paix ne se donnait qu'en s'embrassant, et le Cérémonial Romain qui, imprimé en 1516, consacre un chapitre à ce sujet relativement à la messe du Pape, n'indique pas une autre manière même à l'égard des laïques. Burcard, maître des cérémonies du souverain pontife vers la fin du xve siècle, paraît être le premier qui ait mis dans l'*Ordo* pour les messes basses. que le servant, à genoux, présente au prêtre un instrument de paix à baiser. Dans la réimpression de l'*Ordo* à Rome en 1524, on ajoute qu'après avoir présenté l'osculatorium au prêtre, il va le présenter aux laïques et même aux femmes.

Paris de Crassis qui, après Burcard, fut maître des cérémonies à Rome sous les papes Jules II, Léon X, etc, jusque vers l'an 1525, dit que cet instrument était en usage, aux messes solennelles, dans quelques églises d'Italie, mais il ajoute que cet usage n'est pas en général consacré surtout à Rome et qu'on ne doit

---

(1) Dans les institutions synodales de Vautier Gray, évêque d'York vers 1250 et 1252 on lit que, parmi les instruments de l'Eglise, doit se trouver un *Osculatorium*. — Dans les statuts de Cantorbery (1281) on cite l'*Osculatorium pacis*. — Dans le concile d'Oxford (1287) *asser ad pacem*. — Dans celui de Merton, vers 1300 : *tabulis pacis*. — Dans le synode de Bayeux, vers 1300: *marmor de osculandum*. (Concil t. II).

(2) Cet usage a disparu sans doute à cause de questions de préséances locales dans lesquelles l'instrument de paix eût produit un résultat contraire à son but. Toutefois dans quelques paroisses, un vestige de cette coutume subsiste, le prêtre fait donner le baiser de paix au marguiller et aux communiants.

L'*Ordinaire* de Narbonne prescrit, depuis près de 200 ans, de porter la paix aux laïques proches de l'autel, *circomstantibus*, aux clercs obligés de se tenir dans la sacristie et aux femmes dévotes, *devotis mulieribus*. (*De officio purorum* note du P. Lebrun, t. 1, p. 610, note 10).

porter la paix avec un instrument qu'aux petits clercs, *pueris clericis*, au peuple, *populo vulgari* et aux femmes, ce qui pouvait autoriser l'emploi de cet accessoire aux messes basses.

Les Eglises d'Orient donnaient le baiser de paix au moment de l'oblation et il en était ainsi dans les Gaules avant Charlemagne, car comme on le voit dans le misseldes Goths et dans l'ancien missel Gallican, l'oraison pour la paix est toujours placée avant la Préface, tandis qu'à Rome et dans plusieurs églises latines, on avait jugé plus à propos de la placer après l'oraison dominicale immédiatement avant la communion « afin dit le pape, Innocent I, que l'on confirme en cet endroit, par le baiser, tout ce qui a été dit et fait pendant les Saints Mystères. »

Les églises de France, en adoptant le missel romain, se conformèrent à cet usage. Le Concile d'Aix-la-Chapelle renouvela, en 789, le décret du pape Innoceut 1er pour ne faire donner la paix qu'après la consécration. Le concile de Francfort, en 794, réitère cette recommandation. Celui de Mayence, en 813, prescrit de ne pas omettre cette cérémonie de la paix, non plus que celle de l'oblation, parce que la paix qu'on se donne est le symbole de la concorde et de l'unité qui doivent régner parmi tous les membres de l'Eglise, vertus que préconisaient nombre d'anciens écrivains religieux, tels que saint Jean Chrysostôme, Tertullien, saint Clément d'Alexandrie, Origène, Athenagore au XIe siècle, etc.

Aujourd'hui même, quoique l'instrument de paix soit bien rare dans les églises, la tradition du baiser n'en subsiste pas moins et on le remplace par le baisement de la patène qui recouvre le calice, du bout de l'étole de l'officiant et même quelquefois de l'hostie elle-même.

II

Enumérons maintenant les Baisers de Paix ou Pax dont nous avons eu connaissance, instruments dont l'origine ne remonte pas au delà du XIIe siècle et dépasse rarement le XXIe.

L'inventaire de la collection du Louvre en mentionne onze. Ce sont les numéros suivants :

2536 — Représentant l'*Adoration des Mages*, bronze doré d'un travail itatien de 1517 à 1525.

2537 — La *Mise au Sépulcre*, bronze doré de l'Italie septen-

trionale et du XVe siècle. Un pareil Pax se trouve au musée de Kensington à Londres.

2538 — *Ecce homo*, avec l'inscription **IERO-SOLIMA**, bronze doré d'un travail italien du XVe siècle.

2539 — La *Vierge* et l'*Enfant Jésus*, travail italien du XVe siècle.

2540 — Même sujet, bronze doré, de l'Italie septentrionale et de la fin du XVe siècle.

2541. — Même sujet, en bronze de la même région et de la même époque, ce dernier est assez fréquemment reproduit.

2542 — Même sujet, bronze argenté, travail italien de la même époque.

2543 — *Pieta*, bronze doré, travail vénitien du XVe siècle.

2544 — La *Vierge* et l'*Enfant Jésus* entourés de Saints et de Saintes, travail italien du XVe siècle.

2545 — Le *Christ sur la Croix*; cuivre estampé et doré travail français de la deuxième moitié du XIVe siècle.

2546 — Même sujet, estampé et doré, travail italien du XVIe siècle.

Indépendamment des Pax compris dans cette liste, le musée du Louvre en possède d'autres. L'un d'eux appartenait à l'Abbaye de Saint-Denis; (1) il était d'une fabrication grecque, représentant sur une face Jésus-Christ et sur l'autre la Vierge; les figures étaient en or pur et fixées sur une plaque de lapis-lazuli. Sur un autre, ces figures ressortaient en émail.

Le musée des Souverains possède une Paix en argent doré et émaillé de l'antel de l'Ordre du Saint-Esprit; c'est l'un des plus beaux spécimens d'orfèvrerie italienne du XVIe siècle que l'on connaisse. Il appartenait à Henri III qui l'avait offert à l'autel du Saint-Esprit.

Au musée de Cluny il en existe plusieurs, soit en émail, soit en ivoire, soit en orfèvrerie et exécutés entre le XIIe et le XVIe siècles.

Nous citerons les numéros suivants :

1104 — Paix en ivoire sculpté. Le Christ en croix entre les saintes femmes, sous un portique d'architecture gothique XVe siècle.

(1) Parmi les objets récemment volés au trésor de Saint-Denis se trouvaient deux Paix dont la description a été reproduite par divers journaux.

4522 — Paix en cuivre doré, incrustée d'émaux de couleurs variées et représentant un saint personnage debout sous un portique XIIe siècle. La main droite est levée et la gauche porte un livre ; les pieds sont nus, et la tête est décorée du nimbe. La figure et l'architecture sont en émail incrusté sur fond de cuivre gravé.

4615 — Paix en émail sur argent, ouvrage milanais du XVIe siècle fond blanc. Le Calvaire en est le sujet.

5036 — Paix émaillée au XVe siècle et de travail français, provenant de la confrérie des Trois Maries.

Sur la face sont les Trois Maries, Sainte Marie, Mère de Dieu, portant l'Enfant Jésus, Sainte Marie de Béthanie et Sainte Marie Madeleine, protégeant les enfants. Les figures sont en cuivre repoussé et doré sur fond d'émail bleu, avec encadrement appuyé sur deux contreforts et rehaussé de pierres de couleurs enchâssées sur la bordure.

Au revers est l'inscription. « L'an MCCCCLXVIII donne cette » paix Jehan Le Barbier, notaire à la confrérie des Trois Maries » dont sa fille tenait le baston en cette église des Carmes à Paris. »

5037 — Petite Paix en cuivre ciselé et gravé, d'origine française. Le Christ en croix entre Marie et saint Jean. Figures en relief sur fond fleurdelisé. XVe siècle.

Le Séminaire de Saint-Sulpice à Paris conserve une Paix de style Louis XV ; la face antérieure est en bronze ciselé et doré, son médaillon représente peints en émail sur fond noir des épisodes de la vie de Jésus-Christ d'après Lebrun ; la poignée et la face postérieure sont argentés.

M. le curé de Saint-Martin à Morlaix, possède un de ces instruments en cuivre doré du XVIe siècle (de 118 sur 88 millimètres) et d'un travail français ; sur la poignée est gravée l'inscription suivante :

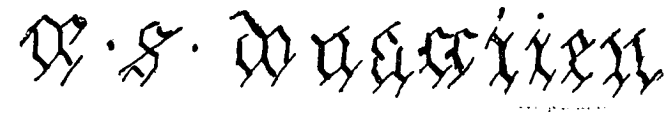

Sur la face se trouve un Christ en croix nimbé avec le soleil et la lune, au pied et aux côtés de la croix, la Vierge et saint Jean debouts.

Saint Donatien est un saint breton qui renonça à l'idolatrie pour embrasser le catholicisme et y convertit son frère saint Rogatien ; tous deux furent martyrs et eurent la tête tranchée au commencement du règne de Dioclétien. Leur vie ne présenta, d'ailleurs aucune particularité saillante. A Nantes, où on les appelle souvent les *Enfants Nantais*, il y a une église dediée à saint Donatien dont la fête patronale est le 24 mai.

Plusieurs autres Paix se trouvent en Bretagne.

A Carhaix, ou elle est encore présentée aux fidèles le premier janvier, on peut en remarquer une de l'époque de la Renaissance avec l'effigie des petits martyrs et saint Tremeur portant sa tête entre ses mains.

Une autre d'un style assez moderne représente la Pentecôte d'aprés Lebrun « l'image des saints Apôtres n'ayant qu'un cœur et qu'une âme. »

A Kergloff (Finistère), il en existe une de 10 centimètres de côté en argent doré travaillé au marteau ; sur la face et en relief, saint Tremeur porte sa tête entre ses mains, à ses cotés un sabre et une couronne ; sous ses pieds, une inscription « *saint Tremeur patron de la terre de Kergloff* » c'est un travail français.

A Quimper, lors du voyage du cardinal Morlot en 1850, l'osculatorium figurait parmi ses attributs et on s'en servit. Cet instrument a disparu depuis.

L'église de Saint-Malo à Dinan (Côtes-du-Nord) nous en offre un avec les mots « *Pax tibi* » ; celle de Saint-Sauveur en possède deux, l'un représente l'Ascension de N.-S. J.-C., l'autre le Christ sur la croix ayant, à sa droite la sainte Vierge, à sa gauche un évêque mitré avec la crosse (probablement saint Augustin tenant un cœur dans la main gauche). Cette dernière servait encore en 1873.

Dans le musée d'Avranches, nous avons remarqué une Paix de l'époque de la Renaissance, se rapprochant de ceux que nous avons décrits précédemment à Morlaix et à Saint-Brieuc.

Dans l'inventaire des objets précieux de la cathédrale de Saint-Paul, à Londres, 1298, on cite un « *paxillum* » couvert de plaques d'argent contenant plusieurs reliques.

Dans la chapelle royale du temps d'Édouard III, 1329, il y avait un « *paxillum* » en argent doré, représentant le crucifiement et au pied de la croix, la sainte Vierge et saint Jean.

Egalement en 1385, sous le règne de Richard II, l'on parle d'un Porte-Pax en or pur, richement orné de perles, de diamants et de saphirs, pesant deux livres 4 1/2 onces.

Parmi les ornements donnés par l'archevêque Chichèle à « All-Souls-College, Oxford 1460, » on parle de plusieurs Pax en verre.

Dans l'inventaire de l'église de sainte Marguerite à Southwark, Londres, 1485, nous trouvons un « *Pax-bred* » en argent doré et nacré.

Egalement dans l'église de Saint-Dunstan, à Canterbury 1500, il y avait un *Pax-borde* en laiton, avec les figures de la sainte Vierge et de saint Jean au pied de la croix.

En 1503 dans l'inventaire de l'église de sainte Mary-the-Great, à Cambridge, se trouve un *Pax*, en argent doré et émail, et deux *Pax-bred*, en argent doré et émail.

Je possède un de ces instruments trouvé à East-Grafton-Wiltshire, en cuivre doré, du XVIe siècle. Travail français. 130 sur 100 mill.

Le musée de South-Kensington, à Londres, compte plusieurs Pax de provenances diverses dont les dates varient de 1340 au XVIe siècle ; ils sont en argent doré, en bronze nu ou doré et en ivoire, leur travail est français, italien, espagnol ou allemand.

Nous citerons les suivants :

1 — Pax, cuivre doré, émail champlevé de Limoges, présentant, sur un fond bleu, la figure de Notre Sauveur tenant N.-S. J.-C. crucifié, de chaque côté, des armoiries ; de 1340. Travail français. (153 sur 76 millimètres).

2 — Plaque en ivoire, le dessus arrondi, avec la représentation du crucifiement: Dans la bordure, des coquilles de saint Jacques, avec les lettres N et B en gothique. Travail espagnol du XVe siècle. (197 sur 75 millimètres).

3 — Pax en ivoire et sculpté en bas-relief, les figures de N.-S. J.-C. dans le tombeau, entourées de saints, en bas est gravé « *Humilitas vincit* », du XVe siècle. Travail allemand. (?) (140 sur 85 millim).

4 — Nielle sur argent. dans un cadre en métal doré avec pilastres sur les côtés incrustés de plaques, avec volutes ciselées ; entre les pilastres, il y a une plaque carrée en nielle, représentant la Nativité ; au-dessus, une plaque en demi-cercle avec la représen-

tation de Notre Sauveur entouré de chérubins, du XVIe siècle. Travail italien (205 sur 120 millimètres).

5 — Plaque en bronze, avec la figure de la Sainte Vierge; (par Sandro Botticelli), sur la plinthe sont trois plaques en nielle. Le tout en bronze ciselé, enrichi par un travail en filigrane d'argent, de 1490. Travail italien (255 sur 160 millimètres).

6 — Pax en bronze; la Sainte Vierge avec l'Enfant Jesus sous un dais avèc saints en relief, de 1500. Travail italien. (116 sur 65 millimètres).

7 — Plaque de Limoges émaillée peinte en couleurs variées et or, le dessus est cintré. La Sainte Vierge et saint Jean soutenant le corps de N.-S. J.-C., le travail est enrichi de perles, de 1490 et achevé au XVIIe siècle. Travail français. (77 sur 67 millimètres).

8 — Pax en argent doré représentant des têtes de chérubins repoussées, avec plaque en émail (par Jean Limousin) de la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus (sainte Marie-Majeure), sur un fond noir garni d'étoiles. Au dos sont gravées des armoiries. 1560. Travail français. (145 sur 140 millimètres).

9 — Pax en argent doré, au centre un groupe en relief de la Sainte Vierge donnant une chasuble à saint Ildefonse, 1540-1550, Travail espagnol (Salamanque). (270 sur 140 millimètres).

10 — Pax en argent partie doré contenant une plaque en relief de la Résurrection encadrée, avec la tête de Notre Sauveur dans le bas, 1540. Travail du Nord de l'Italie, (215 sur 105 millimètres),

11 — Pax en bronze doré. La Sainte famille dans un tabernacle, XVIe siècle, Travail italien, (120 sur 170 millimètres).

12 — Pax en argent doré. La descente de la Croix en relief dans un cadre, style de la Renaissance, avec des statuettes de femmes, XVIe siècle. Travail italien, (180 sur 127 millimètres).

13 — Pax en argent doré richement ciselé, au dos l'Adoration des bergers, gravée en feuilles d'or et vernie sur verre, dans le bas des deux colonnes des peintures, de la même manière, de l'Annonciation, du XVIe siècle. Travail italien (Milanais), (27 6 sr 180 millimètres).

Il en existe d'autres en Angleterre et plusieurs sont précisément identiques à une Paix du XVIe Siècle, trouvée cette année près de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); cette dernière, de 70 sur 55 millimètres est en bronze et d'un travail français, elle représente comme

celle de Morlaix le Christ crucifié, le soleil et la lune au-dessus de la croix avec l'inscription I N R I ; sur cette dernière, la Vierge et saint Jean sont aux côtés de la croix, au pied de celle-ci sont gravés en relief un crâne et des ossements.

Parmi les collections particulières, nous citerons celle de M, le baron Daviller, à Paris, qui renferme des Paix de divers genres et de diverses époques, entr'autres :

Email vénitien sur cuivre, XVe siècle.— émail vénitien sur argent, XVe siècle — bronze du XVe et XVIe siècles — bronze et argent des XVe et XVIe siècles — émail de Limoges du XVIe — Nielle et argent, travaux italiens des XVe et XVIe siècles — émail sur cuivre, travail espagnol du XVIe siècle — verre peint dit eglouris, travail italien du XVe siècle.

La collection du baron Ad. de Rothschild en présente quelques-unes d'une rare beauté.

Nous citerons également les collections :

De M. Gustave Dreyfus, à Paris (environ 50).

De M. Basilewski, à Paris,(environ 10) et celle de M. Alexandro Castellani, à Rome (environ 40).

Les collections de M. Bonnaffé, à Passy, comprennent :

1 — Plaque de Paix, fer damasquiné, la Résurrection, le Christ entre saint Jean et la sainte Vierge ; dans la partie supérieure, Dieu bénissant. Travail italien ciselé et gravé du XVe siècle, (figuré dans l'histoire au mobilier de Jacquemard), (160 sur 110 millim).

2 — Cuivre doré, ciselé et gravé. La Résurrection. Travail très probablement français, sur la base EOCE ANGNUSOEI, et la date 1511, (100 sur 75 millimètres).

3 — Cuivre doré et argenté, la Mise au tombeau du Christ, les chairs et le ciel argenté, le reste doré. Travail italien du XVIe siècle, (100 sur 76 millimètres).

4 — Paix avec son manche, émail. La sainte Vierge tenant le Christ mort sur ses genoux (Limoges). Travail ciselé du XVe siècle. (Ecole de Pénicaud), (125 sur 100 millimètres).

5 — Email de Limoges, monture de cuivre doré. Plaque émail grisaille, le Christ en croix avec saint Jean et la sainte Vierge, dans un cadre de cuivre doré, accompagné de deux figures d'anges et des instruments de la Passion, du XVIe Siècle. Travail espagnol pour le cadre, (160 sur 135 millimètres).

6 — Cuivre non doré, au centre plaque circulaire en émail de Limoges, la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus, (école Pénieaud), dans la frise supérieuré PAX. DNI. NRI. IHI. CHRI. — et à la base SIT. CVM. OIBVS. VOBIS. AME. Travail français, (105 sur 139 millimètres).

7 — Cuivre doré, Calvaire. Le Christ entre les deux larrons; au pied de la croix, les saintes Femmes et saint Jean, soldats et nombreusrs figures. Travail italien de la fin du XVe siècle, (132 sur 85 millimètres).

8 — Cuivre doré, la sainte Vierge et l'Enfant Jésus; dans le fronton supérieur, Dieu le Père. Travail italien du XVe siècle (110 sur 85 millimètres).

9 — Bronze, le Christ en croix entre la sainte Vierge et saint Jean; dans le fronton, Dieu bénissant. Travail italien du XVe siècle. (117 sur 70 millimètres).

10 — Bronze. La sainte Vierge et l'Enfant Jésus entourés de têtes d'anges au-dessus, ornement formé de deux sirènes tenant un vase. Travail italien du XVe siècle, (105 sur 75 millimètres).

La collection de M. Spitzer, à Paris, comprend vingt-deux Paix, dont quelques-unes très remarquables. Ces vingt-deux pièces se décomposent ainsi :

10 Emaux de Limoges (3 Perieaud du XVe siècle, 1 Pericaud, 3 Jean Courtois, 1 Kip, 1 Pierre Raymond et enfin un dernier d'un maître inconnu; tous ces sept derniers sont du XVIe siècle).

5 Niellés sur argent des XV et XVIe siècles.

3 Repoussés sur argent du XVIe siècle.

1 Email italien très intéressant du XVe siècle.

Enfin 3 ivoires l'un français du XVe siècle : un autre italien, et le troisième flamand du XVIe siècle.

NOTE

M. l'abbé Barraud (Bulletin monumental de M. de Caumont 4e Ser, t I — 1865) a publié une notice sur les instruments de Paix. Dans cette notice, après avoir examiné l'origine du baiser de paix et étudié la question liturgique relative à cet usage, l'auteur passe à l'instrument lui-même et à la description d'un certain nombre de porte-paix. Parmi ceux-ci, il en est que nous devons mentionner.

Indépendamment de ceux qui sont cités dans les inventaires décrits par M. de Laborde dans son *Glossaire*, M. l'abbé Barraud en énumère quelques-uns appartenant à la collection du prince Soltikoff et qui depuis sont dispersés.

Ces paix sont examinées, soit au point de vue de la matière qui les constitue, soit au point de vue de leur forme tantôt carrée, tantôt ovale, d'autres fois ogivale, ou en forme d'édicule, affectant même celle d'une mitre ou d'une fleur de lys, soit au point de vue de l'ornementation de leur surface par les procédés les plus variés.

Nous en avons cité plusieurs dans les catalogues que nous avons donnés plus haut. Nous devons mentionner la paix niellée, gravée en 1452 par Maso Finiguerra pour l'église Saint-Jean de Florence, actuellement déposée dans le musée de cette ville, et celles dues à Mathieu, fils de Jean Dei, orfèvre de la même ville.

Les paix sont étudiées par M. Barraud, relativement aux sujets qui y sont représentés. Nous en avons énuméré un certain nombre, nous ajouterons :

L'Adoration des bergers. (Paix de la cathédrale de Beauvais).

Jésus assis et bénissant. (Paix en émail champlevé du XIIe ou XIIIe siècle et de Limoges).

La Visite de la Vierge à sainte Elisabeth. (Paix inventoriée au couvent des Célestins d'Eclimont, archevêché du département de Seine-et-Oise).

Couronnement de Marie dans le ciel. (Paix niellée de Saint-Jean de Florence).

Marie, reine des Vierges. (Collection Sykes).

Saint Michel. (Collection Webb) etc.

SUR LE MOUVEMENT D'UN POINT PESANT
ASSUJÉTI A RESTER SUR UNE PARABOLE

Note de M. de KERICUFF

Soit une parabole dont l'axe des abcisses est vertical, et tournant sa concavité vers le haut, soit un mobile m qu'on abandonne à l'action de la gravité. On fait abstraction des résistances de l'air et du frottement.

Désignant par h la valeur z de m à l'origine du mouvement et du temps, on a, par l'équation des forces vives :

$$V^2 = 2g\,(h-z)$$

l'équation de la parabole étant :

$y^2 = 2\,p\,z$, d'où, en différenciant,

$$\frac{dy}{dz} = \frac{p}{\sqrt{2\,p\,z}}$$

il viendra :

$$\left(\frac{dz}{dt}\right)^2\left(1 + \frac{p^2}{2\,p\,z}\right) = 2\,g\,\left(h-z\right)$$

p'où l'on tire :

$$dt = \pm\frac{dz}{\sqrt{2\,g\,(h\,z_{/}-}} + \frac{dz\sqrt{p}}{\sqrt{4\,g\,(h\,z - z^2)}}$$

intégrant, on aura, T étant le temps que le mobile met à arriver au bas de sa course :

$$T = -\sqrt{\frac{1}{2g}}\int_o^h \frac{dz}{\sqrt{(h-z)}} - \sqrt{\frac{p}{4g}}\int_o^h \frac{dz}{\sqrt{(hz-z^2)}}$$

d'où enfin :

$$T = -\sqrt{\frac{1}{g}}\sqrt{(h-z)} + \sqrt{\frac{p}{4g}}\,arc\,cos\left(\frac{2\,z-h}{h}\right)$$

faisant $z =$ *zéro* dans cette expression, on aura :

$$T = \sqrt{\frac{1}{g}}\sqrt{h} + \pi\sqrt{\frac{p}{4g}}$$

le second terme est indépendant de l'amplitude h, comme pour la cycloide ; mais le premier ne l'étant pas, les oscillations du mobile ne sont pas isochrones dans la parabole.

SUR LES RACES ACTUELLES DE LA BRETAGNE

Note de M. MICIOL

Beaucoup d'auteurs se sont occupés de l'origine des populations qui habitent actuellement la Bretagne. Les études d'Amédée Thierry, de Broca, de M. H. Martin, etc., ont provoqué de la part d'autres savants de nouvelles recherches et parmi ces dernières, nous citerons celles de M. le Dr Guibert, de Saint-Brieuc.

Nous ne voulons ici que résumer en quelques lignes les résultats obtenus jusqu'à présent et surtout appeler l'attention de nos collègues sur l'utilité de ces recherches ethnologiques. Ils pourront réunir sur place de nombreux documents, dresser des statistiques et délimiter les régions occupées par les races qui subsistent encore sur notre sol.

D'après Broca, l'Armorique représente sensiblement l'ensemble de la Gaule avant les invasions et lorsqu'elle était pure d'éléments étrangers, et conséquemment c'est là surtout qu'il convient de rechercher les caractères ethniques des Celtes.

Toutefois, elle a dû subir, au Ve siècle de notre ère, l'influence d'une invasion de Bretons insulaires, qui, débarqués dans l'ancienne Gaule, ont été refoulés sur son territoire et y ont introduit la race Kymrique, grande et blonde, qui a donné au pays son nom de Bretagne.

Cette invasion, dans laquelle l'élément, sinon conquérant, du moins envahisseur, apportait sa religion, sa langue, ses sentiments d'indépendance, a paru à quelques auteurs prédominante et, pendant longtemps, a fait supposer qu'elle avait annihilé la vieille race armoricaine. De là, des théories fondées sur un *bretonisme* exclusif.

Depuis, une analyse plus sérieuse, une critique plus sévère ont permis de dégager chacun de ces éléments, d'établir leur importance relative et de faire constater que la nationalité, au contraire, se serait conservée et que les Armoricains n'auraient fait qu'accueillir les Bretons fugitifs, qui, plus civilisés auraient à leur tour

réagi sur la race plus ancienne et créé avec elle une patrie commune qu'ensemble ils ont su protéger contre les invasions des Alains et surtout contre celles des Franks.

La Bretagne actuelle peut être distinguée en deux régions ; l'une, à l'est, plus ou moins entamée par les Franks, les Romains et les Normands, s'est altérée dans ses caractères et forme la Haute-Bretagne ; l'autre, à l'ouest, qui n'a subi que l'influence des émigrants bretons, et à peine celle des incursions romaines, est la Basse-Bretagne.

C'est donc dans cell-ci qu'il faut étudier les caractères différentiels des Bretons, (race Kymrique), et des Armoricains, (race Celtique), caractères d'autant plus faciles à établir que les Bretons dominent sur les côtes et les Armoricains dans l'intérieur de la contrée.

Ces caractères sont, d'abord, la taille, facile à constater dans chaque commune sur les listes du contingent militaire. La proportion des jeunes gens impropres au service pour défaut de taille varie de 3 pour cent (Bretons) à 40 pour cent (Armoricains).

Un second caractère est celui de la couleur des yeux. Les yeux bleus sont en maximum, dans le rapport $\frac{32}{37}$, c'est-à-dire presque la totalité, dans les communes bretonnes, et dans celui de $\frac{21}{49}$, moins de la moitié, dans les communes armoricaines.

L'examen de l'indice céphalique, établi commune par commune, fournirait d'utiles données.

Ainsi donc deux races bien distinctes se partagent notre sol, les Bretons et les Armoricains.

Ces derniers sont plus petits ; ils ont les cheveux et les yeux plus foncés, c'est une race brachycephale, à tête large, peu allongée, plus indifférente au progrès, au bien être, plus superstitieuse, plus attachée à ses traditions, caractérisée par sa résistance à l'assimilation. Cette race rappelle les plus anciennes races de l'Europe. (Ibères, Ligures), elles mêmes postérieures à la race des monuments megalithiques, race dolichophale, de taille moyenne et que les cheveux et les yeux probablement clairs rapprochaient de la race Kymrique.

Les Armoricains, apparemment résultant du mélange des Ibères et des Celtes leurs envahisseurs, représentent donc à peu près seuls en France les éléments de la race antérieure aux Celtes.

Les Bretons, au contraire, caractérisés par leur taille élevée, leurs yeux bleus, leurs cheveux clairs, sont bien d'une race postérieurement arrivée dans le pays et fixée sur nos côtes, dans le Léon, par exemple.

Il serait utiie que quelques membres de la Société abordassent ces études, et parvinssent à dresser les cartes des régions ou chacun de ces peuples prédomine.

NOTES SUR LES ROSIERS
DU NORD-FINISTÈRE

Par M. MICIOL

Un des plus beaux genres de plantes de l'Europe est sans contredit le genre *Rosa*, et, sans se préoccuper de toutes les variations que la culture a pu introduire dans les types primitifs, l'étude des Eglantiers est l'une des plus intéressantes que l'on puisse aborder, quoique l'une des plus difficiles.

Nous ne prétendons pas discuter ici la question de l'espèce et examiner si toutes les formes qui ont été distinguées par les rhodophiles doivent être élevées à ce titre, car on serait bien embarrassé d'assigner une limite définitive à l'espèce, à la variété, à la race, ou à la simple modification due à l'habitat. Le semis des formes de roses peut seul élucider cette question et encore ce n'est qu'après des générations successives qu'il serait possible de déterminer dans quelles limites l'espèce peut se mouvoir.

Ces expériences par semis exigeraient d'assez longues années, peut-être la vie d'un observateur, et il est peu probable qu'elles tentent la patience de quelque botaniste.

Acceptons donc les formes pour ce qu'elles sont, des désignations provisoires servant à classer et à faire connaître les types qui peuvent se présenter, à les coordonner en groupes qu'on ne peut décrire qu'en série linéaire, tandis que dans la réalité, les groupes, même très éloignés, se relient les uns aux autres.

Souvent on entend demander quelle peut être l'utilité de pousser

aussi loin les subdivisions d'un genre et pourquoi on n'admet pas à priori que les formes naturelles puissent varier dans des limites un peu larges, ainsi que le montrent les résultats obtenus par l'horticulture ; mais le premier but qu'on se propose est la constatation des faits tels qu'ils sont et non tels qu'on voudrait les voir, ou tels qu'on serait obligé d'admettre si on adoptait une hypothèse plutôt qu'une autre pour la délimitation de l'espèce ; le second c'est de faciliter la recherche des lois régissant ces variations, si ces lois existent, ce qui est probable. C'est donc avec raison qu'on constate tous les faits qui permettront plus tard d'arriver à la découverte de ces lois et c'est pour cela que le travail actuel d'analyse des spécialistes. sans doute suivi plus tard d'un travail de synthèse, présente une réelle utilité.

Comme application plus directe et plus pratique, la description des diverses formes d'églantiers peut permettre de connaître quels sont les meilleurs porte-greffes pour chacun des groupes de roses horticoles à multiplier.

Tel rosier, le *Rosa arvensis*, par exemple, sera peu convenable pour greffer des Roses Gallicanes ou des Cent-feuilles mais sera meilleur pour des Pimprenelles. Dans les Canines, les *Rosa dumalis*, *R. armatissima*, etc., a folioles surdentées et roses affines seront préférables au *R. canina*. Les *R. andegavensis* permettront de donner de bons sujets pour Rosiers à haute tige. Les Tomenteuses et les Villeuses seront de beaucoup inférieures aux Canines, etc.

Il y a là tout un champ d'expériences et d'observations qu'un horticulteur pourrait, après une étude sérieuse des diverses espèces d'églantiers, aborder avec succès. Il fixerait ainsi utilement le choix des porte-greffes suivant la variété à propager et augmenterait la beauté des fleurs, la vigueur et la durée des sujets.

Enumérons maintenant les formes que nous avons rencontrées dans le Nord-Finistère. Nous renverrons, pour ne pas trop allonger cette notice, la description de chaque espèce aux travaux des spécialistes tels que MM. Boreau, Deseglise, Crepin, Boullu, Ripart, etc.

L'ordre que nous adopterons sera celui actuellement suivi par ces auteurs.

1° SYSTYLÆ

Rosa arvensis. Huds. *R. repens. Dsgl.* — Cette espèce, commune dans les haies et les buissons, est caractérisée par ses petites feuilles non acuminées, par ses sépales entiers ou brièvement divisés, ne couronnant pas le jeune bouton, par ses styles soudés en colonne glabre égalant à peu près les étamines. En général, les pédoncules sont plus ou moins munis de glandes, mais ce caractère n'est pas absolu, car, parfois, sur le même pied, on observe des pédoncules lisses et des pédoncules glanduleux.

2° STYLOSÆ

Rosa virginea, Rip. — Ce rosier est rare, il se trouve à Plourin. Indépendamment des caractères communs avec les autres espèces du groupe des Stylosées, il se reconnaît à ses pédoncules toujours glabres, à sa corolle blanche et à son fruit sphérique ou un peu ovoïde,

Rosa rusticana. Dsgl. — Egalement à Plourin ; il diffère du précédent par ses pédoncules glanduleux et son fruit plus ovoïde.

La florule des Crouan signale les *R. stylosa.* Desv et *R. lencochroa.* Desv, comme habitant le département. Nous ne les avons pas rencontrés.

3° GALLICANÆ

On ne connait aucun rosier de ce groupe dans la région.

4° PIMPINELLŒFOLIÆ

Rosa spinosissima. L. — Cette charmante espèce est très commune sur la côte, notamment depuis Plougasnou jusqu'à Saint-Efflam, où il forme des haies entières.

L'espèce des bords de la mer correspond aux descriptions qui en ont été faites ; elle présente toutefois quelques différences comparativement à la forme des hautes montagnes, différences que l'on peut attribuer à l'habitat.

MM. Crouan signalent le *R. pimpinellifolia L.* dans l'arrondissement de Châteaulin. Il n'a pas été rencontré dans celui de Morlaix.

5° ALPINÆ

6° MONTANÆ

Nous n'avons constaté aucune forme de ces deux groupes dans le Nord-Finistère.

7° CANINÆ

A. Lutetianæ. — Roses à feuilles glabres, non glanduleuses

sur les nervures, simplement dentées, à pedoncules glabres et lisses ainsi que le tube du calice.

Rosa canina. L.—Avec sa variété *nitens*, il représente les Lutetianes, cette espèce est trop connue pour que nous ayons à en parler. Elle est peu répandue.

B. Transitoriæ. — Ce groupe renferme des roses dont les folioles inférieures des rameaux florifères sont munies de dents composées, les autres caractères restant ceux du groupe des *Lutetianæ*.

Rosa fallens. Dsgl. — Nous paraît la seule des environs de Morlaix. Elle existe à Ploujean. Elle se reconnaîtra, en outre des caractères du groupe, à ses styles hérissés, à son fruit ovoïde, à ses folioles vertes dont les petioles sont parsemées de quelques poils.

C. Biserratæ. — Ces roses diffèrent des précédentes en ce que les dents des folioles sont en général toutes surdentées.

Les formes des environs de Morlaix sont les suivantes :

Rosa malmundariensis. Lej — à Ploujean, à Saint-Efflam, etc., très reconnaissable à ses jeunes pousses et à ses turions fortement lavés de rouge, à ses styles hérissés, à son fruit arrondi ou globuleux.

Rosa rubelliflora. Rip — à Ploujean.

Rosa rubescens, Rip — à Ploujean et près de Morlaix.

Toutes deux ont les styles hérissés, le fruit ovoïde, plus ou moins allongé, les folioles assez larges, les fleurs d'un beau rose.

Dans la première, les feuilles, moins aigues, d'un vert mat, ont les folioles latérales presque sessiles ; les feuilles de la seconde, luisantes et ovales aigues, ont des folioles latérales pétiolées.

Rosa dumalis. Bechst. — Cette espèce paraît la plus répandue dans la région. Ses styles sont hérissés, son fruit ovoïde, de dimension moyenne, ses aiguillons forts et crochus sont espacés, sa fleur est variable de couleur, tantôt blanche, tantôt d'uu rose assez vif.

Rosa armatissima. Dsgl et Rip. — Cette forme voisine de la précédeute, en diffère par ses aiguillons nombreux, inégaux, presque horizontaux et sa fleur un peu plus grande, toujours d'un rose assez pâle. — Morlaix et Saint-Efflam.

Rosa oblonga Dsgl. — Ce rosier s'éloigne des précédents par son style qui est glabre ou presque glabre ; ses feuilles sont d'un vért

sombre, à petioles non aiguillonnées et son fruit est ellipsoïde et non ovoïde. Il est rare aux environs de Morlaix.

Rosa insignis. Dsgl et Rip. — Forme à styles hérissés, à fruit ovoïde allongés et à pédoncules courts cachés par des brachées. — Se trouve à Plourin.

Rosa adscita. Dsgl. — A styles hérissés, à fruit ovoide allongé, à feuilles petites. Sa fleur blanche, ses aiguillons épars le distinguent du *R. squarrosa Rau*. — Ploujean près Morlaix.

Rosa macrocarpa. Mérat. — Se reconnaît à son fruit globuleux, relativement très gros, à ses fleurs rose pâle, à ses feuilles d'un vert mat et ses pousses non lavées de rouge. Il est rare près de Morlaix.

D. Hispidæ. — Ces Canines ont pour caractère principal l'existence de glandes placées en plus ou moins grand nombre sur les pédoncules. Les folioles n'ont en général de glandes que sur la nervure principale, elles sont glabres en dessous.

Rosa andegavensis. — Bast. Variété ?

La forme de Morlaix diffère du type par ses styles presque glabres, par ses divisions calycinales non glanduleuses sur le dos. Elle se rapproche surtout du *R. agraria Rip*, mais ses feuilles sont bien plus grandes, presque doublement dentées, beaucoup moins acuminées. Elle se sépare de tout le groupe par ses styles presque soudés en colonne.

C'est un rosier à étudier, qui peut-être constitue une nouvelle espèce.

Il est très rare près de Morlaix.

Rosa armoricana. Boullu in Bull. Soc.-bot. de Lyon. — Ce rosier est sans contredit le plus intéressant de la région. D'un port splendide, il s'élève dans le buisson à cinq ou six mètres de haut. Il a été signalé par M. Hervé qui en a rencontré deux pieds très forts dans la commune de Plourin. M. l'abbé Boullu, un de nos auteurs les plus compétents, a reconnu qu'il constituait une nouvelle espèce, il l'a désignée sous le nom de *R. armoricana* et en a publié la description.

Ses feuilles sont de dimensions très grandes. Les folioles terminales atteignent parfois huit centimètres de long; elles sont ovales presque lanceolées acuminées, le pétiole en est aiguillonné et garni de quelques poils; la fleur, d'un beau rose vif, a un

diamètre de cinq à six centimètres ; elle est portée par de longs pedoncules glanduleux de trois à quatre centimètres, réunis en élégants bouquets. Les rameaux florifères sont peu ou pas aiguillonnés.

E. Pubescentes. — Canines à petioles velus, à folioles plus ou moins velues en dessous, à pedoncule et à tube du calice lisse.

Rosa semiglabra. Dsgl et Rip — est la seule forme de ce groupe qui ait été rencontrée près de Morlaix. Ses feuilles simplement dentées, glabres en dessus, à côte médiane seule velue, le font distinguer des espèces affines.

F. Collinæ.

G. Tomentellæ.

Aucune forme de ces deux groupes de Canines n'est signalée dans la région..

8° GLANDULOSÆ

Non constatées dans le Nord-Finistère.

9° RUBIGINOSÆ

Trois Rubigineuses (Sect *Eurubiginosæ*) se trouvent çà et là, dans le Finistère qui ne paraît pas posséder de Sepiacées (autre section du même groupe).

Rosa permixta. Dsgl. — A styles glabres, à rameaux aiguillonnés, à tube du calice ovoïde, et à fleur d'un joli rose.

Rosa operta. Puget — dont les rameaux sont allongés et à peu près inermes.

Rosa lemanii. Bor — à tube du calice oblong.

10° TOMENTOSÆ

A folioles velues tomenteuses sur les deux faces.

Parmi les Tomenteuses dont les feuilles sont dépourvues de glandes, nous avons reconnu :

Rosa dimorpha. Bess — à la Feuillée et à Saint-Herbot.

Rosa subglobosa Sm — au Cloître et à Saint-Herbot.

Toutes deux ont les feuilles bidentées ; le premier a le fruit globuleux, les fleurs rose blanchâtre, les petioles non glanduleux et les appendices des sépales presque dépourvus de glandes ; le second en diffère par son fruit sub-globuleux, ses fleurs d'un rose plus vif, ses petioles munis de glandes fines et ses sépales à appendices glanduleux.

L'espèce suivante présente des glandes sur la page inférieure des folioles.

Rosa fætida Bast. — Rare près de Morlaix. Elle se reconnaît surtout à ses styles glabres.

11° VILLOSÆ

Ce groupe diffère du précédent par ses aiguillons droits et par la persistance de ses sépales qui deviennent connivents sur le fruit.

Nous rencontrons dans nos environs deux formes qui rentrent dans le Rosa mollissima Fr. (*R. ciliatopetala.* Besser.) Ces deux formes diffèrent principalement par la dimension des feuilles et le développement plus grand du calice chez l'une d'elles.

Chez toutes les deux, les petales sont ciliés à la base, mais plus dans l'une que dans l'autre.

En résumé, malgré la rareté des Eglantiers dans la région, nous constatons 26 formes ainsi réparties :

Systylées	1
Stylosées	2
Pimpinellœfoliées	1
Caninées-Lutetianées	1
— Transitoriées	1
— Biserrées	9
— Hispides	2
— Pubescentes	1
Rubigineuses	3
Tomenteuses	3
Villeuses	2
	26

Ces 26 formes ou espèces n'ont pas en général un habitat spécial, sauf le *R. spinosissima* qui ne se trouve que sur les coteaux des bords de la mer.

La recherche des églantiers est assez ingrate en Bretagne. Ils sont tellement peu abondants qu'il m'est arrivé de parcourir jusqu'à vingt kilomètres sans rencontrer autre chose que le *R. arvensis.* Je crains que les jardiniers n'aient un peu abusé de la rareté des sujets pour porte-greffes.

Aux formes énumérées ci-dessus viendront sans doute s'en

ajouter quelques autres. La florule des Crouan en indique plusieurs que nous n'avons pas observées *(R. sepium, Andrzeiowskii, tomentosa, dumetorum, stylosa, leucochroa, bibractoata)* mais à l'époque, 1867, où leur catalogue paraissait, les rhodophiles n'avaient pas encore autant abordé ce genre et il est possible qu'il y en ait quelques-unes rentrant dans celles ci-dessus énumérées.

Enfin, M. Lloyd, dans sa remarquable Flore de l'ouest de la France, le livre classique du botaniste herborisant, signale plusieurs espèces que nous pourrons peut-être rencontrer dans le Nord Finistère qui d'ailleurs n'a pas été encore, je crois, exploré par des spécialistes.

VERRES ET VITRAUX

Par M. CLEC'H

(Suite)

Dans notre précédent article, le récit relatif à la Bretagne a paru présenter une lacune, due à la pénurie des œuvres se rapportant au XIVe siècle. Par contre, le XVe siècle dont nous allons nous occuper va nous offrir de nombreux débris, mais les renseignements qui les concernent sont tellement vagues, que nous ne pouvons guère nous flatter, du moins actuellement, d'y apporter une lumière suffisamment claire.

C'est donc une exploration et une recherche sans prétention que nous allons tenter, ce qui nous fera sans doute pardonner quelques détails explicatifs, qui, sans cette raison, pourraient paraître superflus.

C'est ainsi qu'à notre avis, l'histoire du vitrail au XVe siècle commence par une irrégularité qu'il importe de signaler dès le début ; car l'art correspondant en majeure partie à ce siècle commence tard pour se prolonger bien avant dans le XVIe siècle (à peu près de 1440 à 1550).

La question se ramène donc à l'une de ces deux fins : ou à scinder en deux parties une série de travaux présentant entre eux de nombreuses affinités, ou à établir une unification de temps.

Cette dernière manière d'observer nous semble la plus rationnelle, elle nous conduit à indiquer notre XVe siècle ainsi qu'il suit : XVe-XVIe siècles (1) expression déterminée d'ailleurs par les millésimes précités.

Cette méthode présente aussi un avantage appréciable en ce qu'il est connexe en architecture au style flamboyant dit de la première période, de telle sorte que l'encadrement du vitrage semble être fait comme caractéristique des tableaux qu'il renferme ; hâtons-nous d'ajouter que c'est là une simple correlation en dehors de tout calcul.

En abordant comme nous l'avons fait (2) le XVe siècle par les vitraux de N.-D. du Folgoët, nous avons choisi une sorte de spécimen d'une valeur moyenne dans l'art de la peinture sur verre ; aujourd'hui une étude plus suivie nous conduit à la cathédrale de Quimper, monument sans contredit où les fragments de vitraux, en Bretagne, sont aussi nombreux que bien conservés.

Grâce au zèle éclairé avec lequel la restauration de ce beau monument a été conduite pendant les vingt-cinq dernières années, on peut dire qu'il offre à l'archéologue, aussi bien qu'à l'artiste, un inépuisable sujet d'études, si surtout celles-ci se rapportent au vitrail. Car,sans considérer les travaux modernes en cette matière, qui offrent un parallèle instructif, la partie ancienne, c'est-à-dire celle des XVe-XVIe siècles nous paraît être incontestablement la plus complète de toute la Bretagne. (3)

Maintenant si nous voulons nous faire une idée méthodique de cette œuvre, ce sont les vitres du chœur qu'il convient d'examiner en premier lieu, car indépendamment de leur plus grande ancienneté locale, elles sont aussi les plus anciennes connues dans notre

---

(1) Cette convention a de l'analogie avec l'indication des années scolaires, de 1880-81.

(2) Voyez la quatrième partie de la présente étude.

(3) Dans la nomenclature comparée des vitraux du XVe-XVIe siècles en Europe, on cite ainsi les vitraux qui nous occupent: « — *Cathédrale* » *de Quimper*. Bellle vitrerie, qui est en quelque sorte le type des » verrières si nombreuses fondées en Bretagne à cette époque. » (Appréciation extraite de l'un des beaux ouvrages de M. Ferdinand de Lasteyrie.)

basse-Bretagne ; on leur assigne la date très approximative, pour pour ne pas dire certaine, de 1417 à 1424. A ce motif qui appelle notre attention spéciale, il s'en joint un autre qui nous permettra d'éviter de nombreuses redites, c'est que ces treize verrières du chœur résument à elles seules les plus saillantes qualités de celles que l'on remarque dans la nef.

Dans les limites que nous venons de dire, le caractère prédominant est celui de figures raides, un peu gauches, dont quelques unes cependant conservent un aplomb assez hardi et un cachet de vie, alors que toute imitation de geste a été mise à l'écart. Ce caractère s'observe surtout dans l'effigie de saint Jacques-le-Majeur et dans celle d'un autre saint que l'on suppose saint Hervé, saint dont le souvenir doit avoir pour nous un double intérêt, puisqu'il appartient par sa naissance à la Bretagne et même à notre arrondissement de Morlaix ; il habitait à Lanhouarneau. (1)

Les figures de Saints, dont ces deux dernières font partie, un peu moins grandes que nature, sont en nombre restreint ; souvent, dans chaque baie, il n'y en a qu'une placée sous un dais orné de clochetons et de nombreux pinacles peints en grisaille ; la même décoration se complète par un soubassement ou socle occupant toute la partie disponible de la dite baie. Avec la condition d'obtenir en tous les temps une lumière nécessaire, il y a lieu d'observer qu'il était impossible de mieux faire valoir l'aspect général des tableaux placés à une si grande élévation.

Les amis de l'archéologie bretonne estiment toute particulièrement l'effigie d'un illustre donateur, (2) l'Evêque Bertrand de Rosmadec, à qui la contrée Quimpéroise doit une grande partie de la magnificence qu'on remarque dans sa Cathédrale.

Au XIIIe siècle, comme nous l'avons vu précédemment, les dons de Verrières étaient souvent faits par une corporation ou en collectivité représentée par plusieurs personnages, figurés dans un même tableau ; au XVe siècle cet usage se réduit à un dona-

(1) Puisqu'un vitrail nous amène dans cette localité, nous devons y signaler un atelier de peinture sur verre, fondé en ces vingt dernières années par deux artistes Bretons.

(2) Ce mot est inscrit aux catalogues d'archéologie comme substantif technique, dans l'acception qu'il a ci-dessus.

teur personnel, avec son effigie peinte dans l'ogive dont il a payé les frais de construction aussi bien que de la Verrière qu'elle contient.

Le principe de l'effigie individuelle était admis, il fut question de trouver le mode sous lequel elle devait être produite en tenant compte de la majesté du local, et aussi de l'expression convenant à un personnage connu, offrant un don avec prière de l'accepter.

Ce programme est celui qui semble avoir été inspiré au peintre Verrier, lorsqu'il dessine le bienfaiteur dont il s'agit, à genoux, les mains jointes, et s'il est chevalier, en armure complète (1) avec tabard armorié.

Placé devant un autel sur lequel est ordinairement un crucifix ou une image de la Ste Vierge, le donateur séculier est assisté de son saint patron qui semble le présenter et joindre ses hommages aux siens.

La composition est la même pour les dignitaires ecclésiastiques avec cette différence qu'ils sont tous revêtus de la chape et qu'ils occupent presque exclusivement le coté de l'Evangile.

Répété une multitude de fois au XVe siècle, ce sujet ne présente que peu de variantes, la pensée qui lui sert de motif ayant été clairement exprimée dès le début. Sous un autre rapport, l'espace, toujours mesuré par la largeur d'une baie, a mis un obstacle matériel à ce qu'il en fut autrement.

A Quimper, les sujets, agencés d'après ce programme, peuvent être évalués à soixante environ, bien que très monographiques, ils ne sont pas pour cela moins dignes d'estime, car on peut en dire que ce sont autant de tableaux offrant un intérêt local. Indépendamment de la variété des détails, l'artiste, qui les considère en les comparant entre eux, y découvre des expressions, des types et caractères de visage, qui attirent son attention.

Entre les bienfaitrices dont l'image a été ainsi peinte, nous devons citer une entre toutes les autres, Anne de Bretagne, que nos compatriotes aimaient tant à appeler leur bonne Duchesse.

C'est avec une sorte de crainte affective que les amis des arts de notre province se rappellent quelles vicissitudes a subies le tableau dont il s'agit, et par quel heureux hasard il a échappé à

(1) Le casque appelé aussi heaume, quelquefois morion, est toujours peint à part.

tant de causes de destruction ; négligé parmi des fragments de vitraux et entouré de verres ordinaires, dans la cathédrale de Nantes, on discernait peu les personnages en qui résidait l'intérêt de ce panneau, lorsqu'un appareil dressé pour des réparations permit de constater d'une manière certaine que cette figure n'était autre que celle de la dernière souveraine des Bretons, accompagnée de Ste Anne, sa patronne.

Comparé aux autres portraits d'Anne de Bretagne, celui-ci, d'une expression triste et maladive, ne rappelle que de loin la brillante figure de la même princesse peinte en tête de son livre d'heures ou le profil de la médaille frappée à son effigie à Lyon en 1493.

Ajoutons que la composition de ce tableau ne diffère que peu des sujets établis d'après le même programme existant à Quimper et dans les autres localités de la Bretagne, aussi bien qu'au Musée de Cluny, ainsi qu'au Nord et au Centre de l'Europe. En Italie et en Espagne, les bienfaiteurs se firent peindre sur toile et léguèrent ainsi à divers établissements des tableaux de valeur dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre.

Mais nous avons à revenir à la cathédrale de Quimper où nous devons citer, en passant, une donatrice prise, ce nous semble pour une Ste Catherine, la seule effigie restée des anciens vitrages, lesquels remplissaient les fenêtres basses du grand édifice religieux ; les vitres placées à une portée de vue ordinaire n'y existent donc plus depuis on ignore combien d'années ; et le constater revient à affirmer un vide doublement regrettable, dont une faible part existera dans le souvenir de l'archéologue, sachant comment ces places étaient ordinairement occupées. (1)

Car en ces endroits se plaçaient les nombreux tableaux constituant ce que nous appelons la légende, ou encore les détails de la vie d'un saint.

Cherchons, à défaut d'autres renseignements à combler, s'il se peut, les lacunes de l'historique de cette période.

---

(1) En France il existe aussi des ouvrages importants en ce genre entr'autres le rétable d'autel avec portraits de donateurs que nous avons vu à l'exposition de 1878 à Paris. Sauf erreur, il appartient à la chapelle de l'hospice de Beaune.

D'abord, une loi générale et sans exception semble fixer d'une manière constante pour quatre de ces ogives les sujets suivants :

1° la verrière dite de la Passion.

2° celle du Jugement dernier.

3° celle de la vie de la Sainte Vierge

4° celle de la vie de Saint Jean-Baptiste.

Et ensuite selon toute probabilité les deux ci-dessous désignée :

5° la vie de Saint Eloi.

6° celle de Saint Jacques de Galice. (1)

Nous pouvons aussi apprécier la valeur des artistes qui ont exécuté les panneaux historiés et légendaires dont nous parlons, car les grandes figures de la nef nous donnent la mesure de leur talent. Nous connaissons aussi les verres dont ils se sont servis et les progrès accomplis depuis 1425 jusqu'à 1540 constituant notre XVe siècle, ou en d'autres termes, l'ère dont nous rendons compte sous le rapport de la verrerie peinte en notre pays.

Mais, en outre, nous possédons le passage des grandes figures à d'autres de petites proportions, par les quinze (2) panneaux de l'église de Penmarc'h, aussi bien que par nombre d'autres de même date dans l'église d'Ergué-Gabéric ; ce sont là, ce nous semble, les termes connus d'une proposition dont le dernier est facile à déduire.

Extraits du Nouveau Testament, ces tableaux rappellent en général les compositions que l'on rencontre dans des manuscrits du même temps. C'est dire qu'ils portent une empreinte religieuse prononcée.

Malgré les proportions un peu écourtées des figures, dans les tableaux de Penmarc'h et l'inharmonie blafarde qu'y apportent des visages décolorés par plus de sept demi siècles, on comprend, en les voyant, que, comparés aux crudités de couleurs des premières vitres modernes, on leur ait trouvé une valeur artistique recommandable; ils datent de 1508, et appartiennent par conséquent aux artistes du XVe siècle, abstraction faite de leur style.

---

(1) Comme les mêmes sujets peuvent, plus bas se rencontrer en cours de récit, nous remplacerons au besoin leur désignation par le numéro d'ordre qui les précède ici.

(2) Par ce nombre il ne faut pas entendre la réunion de quinze unités complètes, mais seulement un nombre approximatif composé de fragments.

La magnifique métropole de la Cornouaille renfermait-elle aussi dans les chapelles de ses bas-côtés, quelques-uns de ces sujets si délicatement ouvrés en style spécial du XVe siècle ? Nous en avons la conviction par les débris existant encore dans la maîtresse vitre d'une église voisine (1) et aussi par le vitrail à peu près complet, conservé dans la chapelle de Kerfeunteun située dans l'un des faubourgs de Quimper.

Les peintres Verriers qui avaient produit ces œuvres de véritable art, n'en étaient pas à leur coup d'essai et ne durent pas s'être présentés au parvis du grand monument pour offrir dans de modestes annexes les prémisses de leur talent.

Les dates que nous inscrivons en comptant plus d'un quart de siècle à partir de 1500 correspondent aussi graduellement à de nouveaux progrès qui prirent de l'extension par l'emploi du diamant, jusqu'alors sans usage, pour couper le verre ; une souplesse élégante, donnant un caractère de vie aux figures, fut le résultat qui s'en suivit. C'est ainsi qu'une différence marquée s'observe entre les verrières plus anciennes du chœur de la Cathédrale de Quimper et celles du bas de la nef et des transsepts.

Entre les nombreux exemples de ce progrès, nous citerons pour son effet pittoresque une figure de héraut, sorte de garde d'honneur, revêtu d'une cotte d'armes et coiffé d'une toque à plumes, en fière attitude avec sa lance et son bouclier.

Dans une des fenêtres basses du côté nord, on voyait aussi un petit vitrail représentant un Evêque lisant, et l'impression que ce travail pouvait produire, c'est qu'il eût fallu exécuter cet ouvrage sur une matière moins fragile que le verre.

A l'église paroissiale de Locronan, le XVe siècle est représenté par quelques débris d'une éclatante harmonie.

Les figures n'existent plus à Quilinen sur la route de Quimper à Châteaulin, par contre, les dais blanc et or remplissent les deux tiers de la maîtresse vitre et présentent un effet contraire aux exemples précédemment cités, car à leur pâleur cherchée, s'ajoutent des effacements du ton des ombres.

Dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, il y a aussi quelques effigies complètes dont la reproduction par le dessin pourrait faire un bon effet parmi les tableaux de la même époque.

---

(3) L'église paroissiale de Saint-Mathieu.

Enfin dans la chapelle de Kergoat (en Quéménéven) de reconstruction relativement moderne, on a conservé trois ou quatre petites ogives anciennes, remplies de fragments entre lesquels nous avons reconnu des figures d'apôtres, ayant en soubassement des légendes écrites en caractères gothiques; il nous a été impossible de les lire par suite du désordre dans lequel se trouvent les mots, dont plusieurs n'occupent plus leur place primitive.

Tel est à peu de chose près l'état du vitrail peint XVe siècle, lors de l'importation des verrières modernes dans notre contrée, c'est-à-dire vers l'an 1858-60. (1)

Jusqu'ici il n'a été fait mention que de tableaux à figures et de dessins d'ornements appartenant exclusivement à l'architecture; les tympans des ogives dont il a été question vont nous apporter aussi un contingent et quelques variantes au thême décoratif, en nous indiquant en même temps comment se remplissaient les nombreux « *soufflets* » du style flamboyant. Ainsi au compartiment supérieur de la verrière principale d'un édifice religieux, on peut encore voir quelquefois l'écu de Bretagne, surmonté de la couronne Ducale, il est souvent aussi accompagné d'autres écussons entourés de devises ou de feuilles d'acanthe; mais toujours placés, comme il convient, au-dessous des hermines bretonnes, et selon leur ordre d'importance.

Lorsque les places le permettent, des angelots à la chevelure et aux ailes d'or remplissent gracieusement leur cadre de granit en pinçant de la cithare et semblent chanter le verset écrit sur une banderolle voisine.

Les rinceaux à fleurons contournés terminent aussi avec avantage la série des ornements possibles dans des limites souvent très restreintes et témoignent de la judicieuse attention avec laquelle nos ornemanistes Bretons assortissaient les éléments de leurs compositions décoratives. (2)

---

(1) Il en résulte que ce qui était exact à cette date peut ne l'être plus aujourd'hui, mais il nous reste un avantage compensateur, c'est que l'art moyen-âge en ce temps était intact, et sans mélange.

(2) Le tympan de l'ogive principale de Plouigneau peut en être cités comme exemple.

Ajoutons quelques mots sur le changement partiel que subit l'art en question, pendant une grande partie de la période qui fait l'objet de cette étude; voici comment arriva ce changement ou plutôt cette transformation : après avoir reconnu que la trop grande obscurité des églises provenait d'une exagération dans les tons colorés, ou si l'on veut d'une harmonie de couleurs trop intenses, en usage dans les siècles précédents, on songea à obtenir une coloration moins vigoureuse, or comme le problème à résoudre dépendait uniquement de la teinte des carnations, on répudia les verres couleur de chair teints dans la masse pour les remplacer par un lavis plus léger de teinte, et l'on eût ainsi une nouvelle tonique et par suite une gamme de moyenne intensité.

C'est précisément ce fait, non recherché dans sa cause, qui a été qualifié par plusieurs écrivains modernes comme une dégénérescence de l'art.

Quoi qu'il en soit le nouveau lavis ne fut qu'un jalon, comme l'expérience l'a démontré plus tard, car les figures de teinte trop blême léguées par le XVe siècle, n'ont d'autre cause que celle que nous venons d'indiquer.

Pour un motif autre que le besoin de lumière, le peintre verrier du XVe siècle rechercha pour ses figures isolées des colorations de verre médiocrement accentuées, en vue de faire ressortir une image entière sur un fond notablement plus obscur et de réaliser ainsi un effet essentiellement avantageux à toute peinture transparente, effet qui peut se traduire ainsi qu'il suit : au besoin, exécuter une figure peinte sur verre de manière à lui faire rappeler une apparition lumineuse.

Autant que nous pouvons le comprendre ce programme des artistes anciens était remarquable; il l'était d'autant plus, que sans aucun but de le réaliser directement, il ne peut résulter que du désavantage à méconnaître le parti qu'on peut souvent tirer d'un pareilobjectif.

A part les tâtonnements inhérents à la recherche de la nouvelle couleur de chairs ci-dessus mentionnée, les artistes du XVe siècle ont prouvé par leurs ouvrages qu'ils avaient à leur usage une suite d'expériences bien faites, surtout dans leur manière d'obvier aux inconvénients résultant de l'inégale épaisseur de leurs verres.

Ce serait cependant un tort de compter à leur détriment, cette

imperfection d'une plaque de verre variable en épaisseur, car cette inégalité des verres teints dans la masse accompagne toujours des nuances et quelquefois des gradations d'un velouté et d'une profondeur de teintes qu'on ne peut obtenir par une superposition de couleur au pinceau sur du verre mince.

Ces qualités et ces imperfections se rencontrent souvent dans les ouvrages anciens, indépendamment des sévices apportés par les siècles.

Aussi en présence de vitraux ainsi oblitérés, le spectateur se demande quelquefois si l'estime qu'en fait le connaisseur est fondée, et si véritablement ces travaux peuvent être reconstitués par la pensée comme le prétendent les archéologues? Nous croyons que oui, car, par suite de ses études, un archéologue instruit reconnaît facilement en un objet des caractères déjà connus, de là une assimilation de pensées avec celles de l'artiste dont il examine l'ouvrage, et la série des faits que cette assimilation comporte, facilite ses déductions.

Ces lignes, ce nous semble, terminent à propos notre XVe siècle car, en insistant de plus en plus sur la nécessité de la conservation des objets d'art qui nous sont parvenus, nous nous ferons pardonner sans doute les longueurs que nous avons dû apporter, faute d'avoir un plus grand nombre de tableaux complets à citer au lecteur.

(A Suivre.)

SUR LES CATALOGUES RÉGIONAUX

Note du Président

La Société va commencer dans ses Bulletins la publication d'une série de catalogues. Ces catalogues ont, en principe, pour but de dresser l'inventaire des productions naturelles d'une circonscription déterminée; mais ils peuvent être généralisés et subir une extension qui permette de compléter cet inventaire par celui des richesses de tout autre nature que comporte une région, c'est ainsi qu'après avoir abordé chacune des branches de l'histoire naturelle, il est possible de suivre un autre ordre d'idées et d'établir une série d'autres catalogues, tout aussi intéressants et contribuant, à leur tour, à faire connaître les ressources d'un pays, l'intérêt que son passé peut offrir, et, de là, en déduire le développement que l'on peut espérer pour son avenir.

Tout, en effet, ne se borne pas à l'examen du sol d'une contrée; il est aussi utile de faire connaître non seulement son passé, mais encore de relier ce passé avec son état actuel par l'étude des relations et des faits qui l'ont modifié. Pour réaliser ce programme sous la forme la plus simple, il faut qu'après avoir demandé aux naturalistes de dresser leur inventaire, nous nous adressions aux autres sciences.

Aux archéologues nous dirons : Faites-nous connaître, région par région, les vestiges des populations autochtones du pays, dites nous leurs mœurs, leurs habitudes, leur manière de vivre; établissez des âges entre les divers peuples qui se sont succédé sur notre sol, indiquez-nous par les monuments qu'ils nous ont laissés la preuve de vos théories et de vos démonstrations. Suivez ces peuples dans les âges postérieurs, décrivez-nous leurs travaux, démontrez-nous l'influence que le développement de l'art a pu avoir sur eux et, avec l'étude de l'architecture, développez l'histoire de leurs progrès.

Les ethnologues seront invités à nous faire connaître les races qui se sont remplacées successivement dans la région, les caractères qui les différencient, les causes qui les ont fait disparaître.

Les statisticiens auront une œuvre toute tracée par l'examen des questions démographiques et par l'influence sur elles des évènements historiques. Ils seront, en cela, aidés par les historiens qui narreront ces faits, qui leur donneront une date certaine et qui leur attribueront la part d'influence qu'une critique fondée d'une part sur le raisonnement et, d'autre part, sur l'expérience, permettra de déterminer.

Le champ, comme vous le voyez, est vaste et permet à tous d'apporter son œuvre à l'édifice. Mais pour qu'un catalogue reste ce qu'il doit être, il faut que son auteur reste pénétré de cette idée primordiale, c'est qu'un pareil travail ne doit pas être un ouvrage didactique, c'est-à-dire qu'il ne doit être descriptif qu'au point de vue d'une question purement locale, qu'il doit, autant que possible, éliminer toute étude théorique, toute discussion générale. Il ne doit constater que des faits, rarement discuter ces faits, et, surtout adopter une forme aussi succincte que possible. Il ne s'agit évidemment pas de faire une œuvre s'appliquant à d'autres régions, mais bien de dresser des tableaux qui seront d'autant plus vrais, d'autant plus utiles qu'ils ne s'écarteront pas de leur but réel, la représentation des faits intéressant un pays déterminé.

Ces catalogues ont un but essentiel, établir un cadre dans lequel viendront s'intercaler les découvertes de chaque jour; ce cadre s'étendra et, de temps à autre, le catalogue devra être renouvelé.

Cette succession périodique de catalogues aura, d'ailleurs, son intérêt; elle montrera les progrès de chacune des sciences qui concourent à la connaissance d'un pays; elle fera reconnaître les lacunes qui pourraient rester et amèneront des esprits studieux à les combler.

Nous commençons dans ce bulletin la publication de ces catalogues. Deux d'entr'eux paraissent et nous espérons que, grâce à votre concours, l'œuvre commune s'accomplira et nous permettra d'offrir à nos concitoyens un ensemble qui pourra être considéré comme un monument dédié au pays par notre Société.

CATALOGUE

MINÉRALOGIQUE ET PÉTROLOGIQUE DU FINISTÈRE

Par MM. LIBERT et MICIOL

OUVRAGES A CONSULTER

Beudant — Minéralogie.
Elie de Beaumont — Carte géologique de France.
Cambry — Voyage dans le Finistère.
De Freminville — Voyage dans le Finistère.
De la Fruglaye — Notes et travaux divers.
Dr Le Hir — Notes géologiques de l'arrondissement de Morlaix.
Elouet — Statistique agricole de l'arrondissement de Morlaix.
De Fourcy — Carte géologique du Finistère.
Echo de Morlaix — Articles divers.
Société d'Etudes Scientifiques du Finistère. — Bulletins.

NOTA. — Les roches, minéraux, etc., qui n'ont pas été signalés dans l'arrondissement de Morlaix sont insérés en italique. Toutefois, comme ils se trouvent dans le département, nous les indiquons à titre de renseignement..

On a adopté, pour ce catalogue, l'ordre alphabétique, préférable pour un développement ultérieur. Les roches ou minéraux dont le nom présente des synonymes ne sont insérés que sous la désignation la plus habituelle.

Agate. — Cette forme translucide de calcédoine se rencontre en veines blanches traversant en tout sens les pierres de Locquirec.

Aluminate de plomb. — *Une seule localité : le Huelgoat.*

Amphibole. — Silicates de chaux et de magnesie (ou de fer) caractéristique des diorites (grünstein) tournant parfois à l'albeste, à Morlaix par exemple.

Amphibolite. — *Roche où l'amphibole prédomine comme dans la presqu'île de Rosan (baie de Douarnenez) où elle fait*

éruption dans le voisinage d'un amas calcaire enclavé au milieu de schistes siluriens. On appelle hémithrène le produit métamorphique des roches formées d'amphibolite et de chaux carbonatée compacte.

Antimoine sulfuré. — *Accompagnant parfois les filons de galène argentifère au Huelgoat.*

Anthracite. — *Dans les gisements de quarzite de la baie de Dinan près Crozon.*

Aphanite. — Forme porphyroïde de diorite ; se trouve dans les schistes maclifères et les roches trappéennes noires (Plourin, St-Thégonnec, Pleyber-Christ).

Ardoises. — Localités nombreuses : entre le Cam et Pontran près Garlan ; à Bel-Air, route de Carhaix ; à Loc-Mélard ; à Kerlosquet au nord de Plouégat-Guerrand ; au bois de la Roche (route de Morlaix à Lanmeur) ; au Rumen, à droite du Dourduff.

A Locquirec se trouve une exploitation assez importante.

Les ardoises sont communes dans le reste du département. Celles de Châteaulin sont estimées.

Argent natif. — *Disséminé au milieu d'un quartz ferrugineux à Poullaouen.*

Argiles diluviennes. — *Bassin de Toulven au sud de Quimper.*

Argiles brunes plastiques. — Localités diverses. Une argile plastique du Dourduff est exploitée.

Arkose. — Modification des grés au voisinage des roches de cristallisation, rare. Kergogne. On en trouve des amas dans les découpures des rivières de Morlaix et du Dourduff.

Asbeste. — Se trouve en fibres ou lames cotonneuses dans le grünstein (diorite) du Pouliet à Morlaix.

Beril. — (v. Emeraude).

Blende. — Ce sulfure de zinc se trouve dans les filons de de quartz de Pont-d'Eon. *La blende est commune, tantôt cubique et tantôt aciculaire au Huelgoat, et à Poullaouen où elle est en général cristallisée en aiguilles.*

Bromure d'argent. — *Disséminé dans le quartz ferrugineux au Huelgoat.*

Cailloux roulés. — Cailloux roulés formés de quarzites dans le grauwacke du Dourdouff à Plouezoc'h. Il s'en trouve dans des couches argileuses au vallon de Kervaon près Morlaix.

Calcaires. — On ne connaît dans l'arrondissement qu'un filon en forme de chapelet au Dourduff, côté de Plouézoc'h.

Dans plusieurs points des côtes, tant vers Brest que dans notre région, on trouve fréquemment des pierres calcaires plus ou moins roulées ; ces pierres paraissent uniquement provenir du lest des navires.

Le calcaire rhomboëdrique se rencontre en cristaux dans le grünstein du Pouliet près Morlaix ; et une forme saccharoïde de calcaire existe soit dans le filon du Dourduff, soit à Locquirec.

Calcedoine. — Dans les filons de quartz de Pont-d'Eon.

Carbonate de plomb. — Dans les mêmes filons et *au Huelgoat.*

Carbure de fer. — Dans les schistes des terrains intermédiaires à Plufier près Morlaix.

Chlorite. — Silicate double hydraté se trouvant quelquefois dans les gneiss.

Chlorosilicate d'alumine. — *Au Huelgoat* (de couleur variable et accompagnant le filon d'argent).

Chlorure d'argent. — *Dissémine dans le quartz ferrugineux au Huelgoat*

Diorite. — Les diorites abondent dans les schistes noirs de la rade de Brest ; elles se retrouvent à Saint-Pol-de-Léon, au passage de la Corde ainsi qu'à Carantec, à Morlaix au Pouliet (Grünstein) et dans beaucoup d'autres endroits.

Emeraude. — L'emeraude se rencontre parfois dans les roches porphyriques ou granitiques et notamment dans une roche qui traverse la rade de Morlaix et qui semble un porphyre marmoroïde (v. Fruglite). Terrenez par Plougasnou.

Epidote. — Silicate d'alumine et de chaux remplaçant souvent l'amphibole dans les diorites.

Eurite. — Petrosilex blanc, rosé ou jaunâtre à feldspath lamellaire. Cette eurite décomposée est employée pour la confection des mortiers.

Feldspath orthose (1). — Dans toutes les roches granitiques les leptynites et les porphyres de Bretagne.

Il se trouve souvent cristallisé avec larges faces suivant les plans de clivage, à Plougoulm où ce felspath fournit de bons pavés.

L'orthose de Santec est expédiée à Limoges pour les fabriques de porcelaine.

Fer hematite. — *Sa forme brune se trouve sur les bords de l'Aulne et près de la rade de Brest et sa forme rouge constitue une énorme à une lieue au sud de Huelgoat.*

Fer limonite. — *Au Bourgneuf.*

Fer oligiste. — *Quartzeux et granulaire près de Quenelec et de Ruguel.*

Fer titané. — Côtes de Roscoff et de l'île de Siec, Saint-Quay et dans le granite rose (Plougasnou, Lanmeur, Guimaec).

Fossiles animaux. — Les terrains siluriens du Finistère sont le plus souvent azoïques ; toutefois il existe une bande de grés et de grauwacke, traversant le Finistère de Carhaix vers Châteaulin et Plougastel, et qui se retrouve en plusieurs autres points, dans laquelle divers géologues ont signalé des fossiles assez variés : Encrinites, Trilobites, Orthoceras, Orthis, Spirifers, Productus, etc., ainsi que des empreintes de nature peu déterminée à Châteaulin et à Brest.

Fossiles végétaux. — *Certaines couches schisteuses d'Huelgoat présentent des empreintes analogues à celles trouvées à la Haie-Longue près d'Angers (2).*

---

(1). Les roches feldspathiques de la Bretagne paraissent, suivant M. Dufrenoy, appartenir au soulèvement du ballon des Vosges. Elles constituent les porphyres quartzifères et argileux, les petrosilex, eurites, leptynites, pegmatites, etc.

(2) Les grès houillers du terrain carbonifère de Quimper présentent, dans la tranchée ouverte pour la ligne de Douarnenez, des empreintes végétales nombreuses. Les plus communes paraissent être des *Poacites*, elles sont associées à des tiges de *Calamites* et à plusieurs espèces de fougères dont les plus communes sont des *Sphenopteris* et des *Nevropteris*.

Fruglite. — Forme de granit porphyroïde, dédiée à M. de la Fruglaye (v. Beudant p. 592) signalée à Keranroux près de Morlaix et dans la rade de Morlaix. Cette roche est un porphyre où le feldspath domine, le quartz est rare et l'amphibole s'y montre en lamelles. Elle est susceptible d'un beau poli.

Galène. — *Le plomb sulfuré d'Huelgoat et de Poullaouen a été exploité pour ainsi dire de toute antiquité. C'était même récemment l'exploitation la plus remarquable de France.*

Il est en général très argentifère au Huelgoat et très peu à Poullaouen.

On la retrouve associée au sulfure d'antimoine au Pont-d'Eon.

Gneiss. — Plougasnou, le Ponthou, Brest, etc., le long de la Penzé, il limite la bande de granit.

Granit rose. — Le département du Finistère est traversé par deux bandes de granit à petits grains contemporaines du soulèvement du Hundsruck ou Westemoreland, l'une bornée au sud par les montagnes d'Arrée, va de Sizun au Ponthou en passant par Saint-Eutrope, Plougonven, le Guerlesquin ; l'autre plus septentrionale part de Brest arrive à Lannilis, Plounévez, Plouzévédé et Saint-Pol-de-Léon. Ces granits sont désagrégeables plus ou moins feuilletés et peu propres à la construction. (Une troisième éruption de ce granit se montre au sud du Finistère).

Granit porphyroïde. — Ce granit à gros grains de feldspath a une texture porphyroïde ; il est moins micacé, plus dur et meilleur pour la construction que le précédent. Il est de formation postérieure (soulèvement du pays de Galles), il se trouve de la Feuillée au Huelgoat, au bas de la Rivière de Morlaix et au Dourduff, à l'île d'Ouessant, à Lanildut, etc. C'est celui qui a été choisi pour le socle de l'obélisque de Louqsor, surtout en raison de son apparence syénitique.

De Santec à Roscoff, ce granit présente de beaux cristaux de tourmaline, et du mica d'un blanc brillant.

Granit bleu. — Kerfissiec près Saint-Pol-de-Léon, entre Kergoulouarn et Sainte-Catherine en Mespaul. Ce granit est plus dur que le Kersanton.

Granit graphique. — Est une variété ou les cristaux de

quartz enclavés dans l'orthose prennent l'apparence de caractères graphiques. Il contient souvent de la tourmaline, de l'émeraude, des amphiboles. Il se trouve à Roscoff, Morlaix, etc.

Grauwacke. — Grès ou même grès argileux plus ou moins métamorphosés par les terrains de cristallisation, à Locquénolé, Plouigneau, etc. A Saint-Martin-des-Champs les grauwackes tournent aux phyllades.

Grenat. — Associé çà et là dans les roches quartzeuses, les granits et les gneiss, avec les staurotides, les macles, la chlorite.

Grès. — Les grès offrent dans le Finistère différentes formes. Tantôt à grains très fins, ils tournent aux quartzites ; d'autres fois ils sont plus grossiers et fossilifères comme dans la large bande qui parcourt le département parallèlement et au sud de la chaîne d'Arrée, enfin, ils offrent quelquefois la forme de poudingues, à Plouézoc'h par exemple.

Grünstein. — Forme et synonyme de diorite se trouvant au Pouliet près Morlaix.

Houille. — *Le terrain carbonifère n'offre que peu d'étendue dans le département et affleure en trois points à Quimper et près de Pont-Croix notamment.*

Hémithrène. — (V. Amphibolite).

Hornblende. — Variété noire d'amphibole plus ou moins altérée, se rencontre dans le Kersanton.

Kersantite (Kersanton). — C'est une variété de syénite existant à Kerfissiec, à un quart de lieue de St-Pol. Cette roche est noire à grains très fins, composée de quartz et de hornblende ; ce dernier est quelquefois remplacé par du mica. Elle rappelle le granit noir des statues de l'ancienne Egypte. Le Kersanton se trouve sur d'autres points.

Kaolin. — On en rencontre quelques amas à Tromeur en Plouvorn et vers l'île de Siec.

Laumonite. — *Ce silicate alumino-calcaire hydraté a été observé en masses assez importantes et accompagnant le filon argenti-*

fère dans les mines de plomb d'Huelgoat par M. Gillet de Laumont auquel il a été dédié.

Leptynite. — (Weisstein ou pierre blanche). Ce mélange de feldspath grenu ou lamellaire avec un peu de mica et très peu de quartz provient d'une altération des granits ou de leurs dérivés. Il se trouve çà et là le long des grandes bandes de granit, entr'autres de Lesneven à Goulven où il présente de nombreuses tourmalines et des grenats.

Macle. — Mode de cristallisation des espèces minérales au milieu de schistes fluides qui pénètrent les cristaux. Les macles sont communes dans le Finistère. (v. Staurotides et schistes maclifères).

Manganèse. — A l'état d'oxyde dans le grünstein du Pouliet.

Metaxites. — *Plogoff et Cléden.*

Micaschistes. — Tantôt avec phyllades talqueux, tantôt avec gneiss au Ponthou, à Plougonven, etc.

Mispickel. — Sulfarseniure de fer, à Kerautret-Plougoulm.

Pegmatite. — On trouve souvent dans les granites graphiques et dans les gneiss de la région, des nodules d'un granit où les principes sont en gros amas accolés les uns aux autres. C'est ce qu'on nomme pegmatite. On la trouve cà et là près des leptynites et notamment près de Landerneau.

Peridot. — M. de la Fruglaye l'a trouvé associé au fer titané sur les côtes de Santec et de l'île de Siec. Le péridot caractéristique des basaltes se trouve là dans une situation tout-à-fait exceptionnelle.

Petrosilex. — Forme de feldspath voisine de l'eurite, mais plus compact, se trouve aux mêmes lieux.

Phosphate de chaux. — Au Ponthou.

Phosphate de plomb. — *Au Huelgoat.* Recouvre de cristaux gris ou jaune verdâtre brillant, diverses parties de gangue. On le nomme parfois plomb gris.

Phyllades. — Cette forme de grès métamorphisé (v. grauwacke) est toujours schisteuse.

A Pleybert-Christ et à Sainte-Sève, les phyllades sont ardoisiers, ils sont schisteux à Saint-Thégonnec et à Saint-Martin-des-Champs et le long de la rivière de la Penzé. A Locquénolé et à Plouigneau, ils s'associent au micaschiste.

Pierre meulière. — Semblables à celles des environs de Paris.

Pinite. — *Dans le Kersanton, à Cordier.*

Porphyre. — Les porphyres ont injecté en masses plus ou moins puissantes les roches ignées de la région, on les observe en de nombreux points au bas de la rivière de Morlaix, à Ploujean, à Saint-Pol-de-Léon, à Poullaouen et Huelgoat. Ils varient de composition et passent des porphyres euritiques aux porphyres quartzifères.

Porphyre argileux. — La pâte des précédents porphyres tourne parfois à l'argile.

Porphyres amphiboliques. — à Saint-Jean-du-Doigt et à Plouézoc'h.

Poudingues. — Les poudingues provenant de grès s'observent à Plouezoc'h. Ils se retrouvent à Roudouallec (route de Quimper).

Psammite. — C'est un grès micacé que l'on trouve dans les découpures des rivières de Morlaix et du Dourduff.

Psephite. — Ne diffère du précédent que par un ciment argileux et se rencontre dans les mêmes localités.

Pyrites (Marcassite). — Le sulfure de fer se trouve fréquemment en cristaux cubiques dans les schistes, soit ardoisiers soit talqueux, d'une foule de localités. Parfois, mais rarement, la pyrite devient cuivreuse.

On rencontre aussi quelquefois, notamment dans une promenade de Quimper, le sulfure de fer prismatique rhomboïdal d'une couleur beaucoup plus terne (Pyrite blanche ou Sperkise).

On observe souvent entre les plaques de schistes des dendrites arborescentes dues à des pyrites décomposées.

Quartz. — Le quartz se trouve à de nombreux états, tantôt pur et cristallisé, tantôt amorphe, tantôt plus ou moins coloré par diverses substances (fer, manganèse), tantôt imprégné de

diverses substances minérales, tels que des shorls, des tourmalines (à Lesneven, à Scaër), de l'argent natif, des pyrites, etc,

On a déjà cité plusieurs formes de quartz, telles que la calcedoine, l'agate, la pierre meulière, etc.

Parmi les autres formes, on trouvera le quartz hyalin en énormes cristaux à pyramides à six pans dans un filon traversant la rade de Morlaix.

Le quartz amethiste, çà et là dans tout le département.

Les autres formes amorphes et colorées ou blanches, un peu partout, tantôt en rognons dans les roches, tantôt en galets.

Quarzite. — Cette sorte de grès silicieux, souvent plus ou moins schisteux se trouve à Plouigneau, à Kerbiriou (Plougonven,) à Pen-ar-Vern (Plourin).

Schistes. — Le mot de schiste s'applique à toute matière en disposition feuilletée. Ce mot générique devra être accompagné de la désignation de la matière constitutive.

Schistes bitumeux. — *Terrain carbonifère de Quimper*

Schistes maclifères. — Avec quartzites et roches trappéennes à Plourin, Plouigneau, Saint-Eutrope.

Schistes micacés. — Avec phyllades talqueuses, çà et là.

Schistes noirs argileux. — Avec filons de porphyre blanc, de granit ou de diorite.

Schistes talqueux blancs ou verdâtres. — Assez répandus à Locquirec, Plouégat-Guerrand, Garlan, Kervolongar, Kerosar.

Shorl. — Forme de hornblende plus noire et plus brillante, se trouve dans les granits de la région où il remplace l'amphibole ou le hornblende.

Silicate d'alumine. — Un silicate tendre d'alumine se trouve daus les filons de quartz de Pont-d'Eon.

Sources ferrugineuses. — Plusieurs sources de la région sont plus ou moins ferrugineuses : au Roudour, à la chapelle de la Madeleine en Sainte-Sève, à Saint-Jacques en Sibiril.

La source du Roudour contient même de l'acide sulfurique libre, d'après M. Parize.

Spath fluor. (Fluorure de calcium) — au bas de la rivière de Morlaix.

Spath pesant. (Sulfate de baryte) — avec pyrites dans quelques schistes.

Staurotide maclée. — Vulgairement appelée pierre de croix. — Est très commune sur plusieurs points du département, à Coray, à Scaër, à Loadrix, etc.

Steaschiste — Steatite. — Lanmeur et Guimaec. C'est un talc plus ou moins hydraté.

Sulfures. — (V. Galène, Pyrite, Antimoine, Mispickel).

Syénites et granites syénitiques. — A deux kilomètres sud-est de Saint-Jean-du-Doigt, à Penanvio et Kerriou près de Plouézoc'h.

Talc verdâtre. — Se trouve dans le grünstein du Pouliet à Morlaix, vers le vallon du Pont en Saint-Thégonnec.

Tourbe. — Dans tout le massif des montagnes d'Arrée et dans une foule de localités où elle est parfois exploitée.

Tourmaline. — A Terrenez, commune de Plougasnou, ainsi qu'à Roscoff où elle est abondante et forme souvent de gros cristaux dans certains granits.

NOTES

I

Les kersantites, connues d'abord en Bretagne, puis observées dans d'autres régions, le Nassau par exemple, ont été étudiées surtout par MM. Delesse, Michel-Lévy, Zinkel.

Elles sont essentiellement composées de feldspath triclinique et de mica noir, et contiennent comme produits secondaires divers minéraux, orthose, amphibole, pyroxène, calcite, chlorite, apatite.

II

Parmi les calcaires intéressants du Finistère nous devons citer le calcaire de Rosan dans la presqu'île de Crozon, calcaire que les études de M. Barrois indiquent comme un terme nouveau, inconnu en France, du terrain silurien supérieur. Ce calcaire se métamorphise au contact des roches éruptives voisines et se dolomitise le plus souvent ; d'autres fois, il se charge de chlorite ou se change en marbre. Il renferme des fossiles peu déterminables appartenant aux genres suivants : Trilobites, Rhynchonella, Strophonema, Lingula, Fenestella, Crinoïdes, Favosites, Chœtetes, et plusieurs Orthis. *O actoniæ. Sow., O. elegantula, Dalm., O. testetudinaria. Dalm.*

III

Les étages siluriens fossilifères du Finistère, peuvent se partager d'après M. Barrois, en quatre assises :

Calcaire à *Orthis.*
Schistes noduleux à *Cardiola interrupta.*
Schistes ampéliteux à *Graptolites.*
Psammites blancs à Scolites.

La note précédente énumère le faune des calcaires, en prenant pour exemple celui de Rosan.

Les schistes à *Cardiola* sont assez riches et renferment des *Ceratiocaris*, des Orthocères, *(O. styloïdeum, O subannulare, etc)*, le *Cardium costulatum*, le *Graptolithus priodon*, des *Scyphocrinus*, le *Bolbozœ anomala, etc.*

Les schistes ampéliteux présentent différents graptolites, entr'autres le *Monograptus colonus. Barr.* les *M. Sedgwickii. Port, M. priodon Brom, M Hisingeri. Carr*, ainsi que l'*Hyolites simplex Barr.*

Les psammites à scolites n'offrent que des traces peu déterminables, assimilables aux *Tigillites.*

CATALOGUE

DES ANIMAUX VERTEBRÉS

De l'arrondissement de Morlaix et du Nord-Finistère

PAR M. H. DE LAUZANNE

PREMIÈRE PARTIE

I

MAMMIFÈRES (Animaux sauvages)

1er Ordre : CARNASSIERS

A DIGITIGRADES

Loup	*Canis lupus L*	AC	Varie du noir au jaune.
Renard	*C vulpes L*	TC	
	Variété : *Renard charbonnier*		
Belette	*Mustela vulgaris L*	TC	
Hermine	*M erminea L*	AC	
Fouine	*M foina L*	C	
Putois	*M putorius L*	AC	
Loutre	*Lutra vulgaris Cuv*	C	

B PLANTIGRADES

Blaireau	*Taxus meles L*	C	

2e Ordre : PACHYDERMES

Sanglier	*Sus scrofa L*	C	

3e Ordre : INSECTIVORES

Hérisson	*Erinaceus europeus L*	C	
Musaraigne	*Sorex vulgaris L*	TC	Appelée aussi musette.
Musaraigne d'eau	*S fodiens Gmel*	?	
Taupe	*Talpa europœa L*	TC et var. blanche	

4e Ordre : RONGEURS

Ecureuil	*Sciurus vulgaris L*	TC
Lièvre	*Lepus timidus L*	TC
Lapin	*Lepus cuniculus L*	TC
Souris	*Mus musculus L*	TC
Mulot	*M sylvaticus L*	TC
Rat noir	*M rattus L*	AC
Surmulot	*M decumanus Pall*	TC
Campagnol	*Arvicola vulgaris Desm*	TC
Campagnol rat d'eau	*A amphibius Desm*	TC

5e Ordre : RUMINANTS

Chevreuil	*Cervus capreolus L*	AC
Cerf	*C elaphus L*	RR

Le dernier paraît avoir été tué au Huelgoat.

6e Ordre : CHEIROPTÈRES

Chauve-Souris	*Vespertilio murinus L*	TC
Serotine	*V serotinus*	C
Pipistrelle	*V pipistrellus L*	C
Oreillard	*Plecotus auritus Less*	C
Barbastelle	*P barbastellus Geoffr* ?	
Fer à Cheval	*Rhinolophus unihastatus Geoffr et Cuv*?	

7e Ordre : CETACÉS

Baleine	*Balœna mysticetus L*	Échoue accid[t].
Souffleur	*Delphinus tursio. Bonnaterre*	AC Appelé aussi grand dauphin

Nous croyons inutile de donner la liste des mammifères domestiques.

II

OISEAUX

1er Ordre : RAPACES

A DIURNES

Hobereau	*Falco subbuteo Lath*	C — S — N
Cresserelle	*F tinnunculus L*	TC — S — N
Emerillon	*F œsalon L*	C — P?
Epervier	*Astur nisus Ch. Bon.*	TC — S — N
Milan royal	*Milvus regalis Briss*	RR — P

Buse	*Buteo vulgaris Ch. Bon.*	TC — S — N
Bondrée commune?	*Pernis apivorus Cuv*	R — S — N
Busard harpaye	*Circus rufus Briss*	R — P
Busard St-Martin (1)	*C cyaneus Mont*	C — P
Busard Montagu	*C cinerascens Mont*	C — P — N
Jean le Blanc	*Circaætus gallicus Ch. Bon.*	R — P
	B NOCTURNES	
Chouette hulotte	*Strix aluco Mey*	C — S — N
Chouette effraie	*S flammea L*	TC — S — N
Chouette chevêche	*S passerina L*	AC — S — N
Hibou brachyote	*S brachyotos Forst*	AC — P
Moyen Duc	*S otus L*	C — S — N
	2e Ordre : PASSEREAUX	
Corbeau noir	*Corvus corax L*	AR — S — N
Corbeau freux	*C frugilegus L*	TC — P — N
Choucas	*C monedula L*	AC — P — N
Corneille noire	*C corone L*	TC — S — N
Coracias	*C graculus L*	R — S — N
Corneille mantelée	*C cornix L*	TC — P
Pie	*Pica caudata L*	TC — S — N
Geai	*Garrulus glandarius Vieil*	TC — S — N
Loriot (2)	*Oriolus galbula L*	R — P — N
Etourneau	*Sturnus vulgaris L*	TC — S — N
Pie-grièche grise	*Lanius excubitor L*	» P (hiver)
Pie-grièche écorcheur	*L collaris L*	» Parr. sept.
Pie-grièche tête rousse	*L rutilus L*	» P id.

(1) Le Busard Saint-Martin se rencontre de l'automne au printemps et le Busard Montagu du printemps à l'automne ; ce dernier niche dans les marais.

(2) Le Loriot fuit les bords de la mer, son passage est plus abondant à l'intérieur des terres.

Gobe-mouche	*Muscicapa grisola L*	P(1) — N
Bec figue	*M lactuosa Temm*	P(1) — N
Merle commun	*Turdus merula L*	TC — S — N
Merle à plastron	*T torquatus L*	R — P (automne)
Grive	*T musicus L*	TC — S — N
Draine	*T viscivorus L*	AC — S — N
Merle-litorne	*T pilaris L*	C — P (hiver)
Mauvis	*T iliacus L*	TC — P
Cincle plongeur (1)	*Cinclus aquaticus L*	R — S — N
Fauvette locustelle	*Sylvia locustella Bechst*	P(print.)
Fauvette phragmite	*S phragmitis Bechst*	P(print.)
Fauvette tête noire	*S atricapilla L*	TC — P — N
Fauvette grisette	*S cinerea Lath*	TC — P — N
Fauvette pitte-chou	*S provincialis Gmel*	R — P
Rossignol	*Erithacus luscinia Degl*	AR — S — N
Rouge-Gorge	*E rubecula Degl*	TC — S — N
Rouge-queue	*E tithys Degl*	R — P — N
Bec-fin de muraille	*E phœnicurtus Degl*	AC — P — N
Pouillot-siffleur	*Phyllopneuste sibilatrix Ch. Bon.*	TC — P — N
Pouillot veloce	*P rufa Ch.Bon.*	AC — P — N
Pouillot Natterer	*P Bonelli Ch.Bon.*	C — P — N
Bec-fin polyglotte	*Hippolaïs polyglotte Lath*	C — P — N
Roitelet huppé	*Regulus cristatus Briss*	TC — S — N
Roitelet triple bandeau	*R ignicapillus Naum*	C — P
Troglodyte	*Troglodytes europœus L*	TC — S — N
Traquet motteux	*Saxicola œnanthe Mey*	AC — P — N
Traquet pâtre	*S rubetra Mey*	C — P — N
Accenteur mouchet	*Accentor modularis Temm*	TC — S — N
Bergeronnette lugubre	*Motacilla lugubris Pall*	C — P
Bergeronnette grise	*M alba L*	TC — P — N
Bergeronnette jaune	*M boarula L*	R — P (aut.)
Bergeronnette printan^re	*M flava L*	C — P — N
Bergeronnette flaveole	*M flaveola L*	— P —
Pipit spioncelle	*Anthus aquaticus Bechst*	R — P

(1) Du printemps à l'automne.

(2) Le Cincle plongeur ou Merle d'eau a été signalé au Huelgoat.

Pipit farlouse	*Anthus pratensis Bechst*	TC — P (hiver)
Pipit des buissons	*A arboreus Bechst*	C — P — N
Pipit obscur	*A obscurus Bechst*	P — N
Pipit gorge rousse	*A rufescens Bechst*	C — P —
Alouette cocheris (1)	*Alauda cristata L*	AC — S — N
Alouette des champs	*A arvensis L*	TC — S — N
Mésange charbonnière	*Parus major L*	TC — S — N
Mésange petite charbonre	*P ater L*	AC N?
Mésange bleue	*P cæruleus L*	TC — S — N
Mésange huppée (2)	*P cristatus L*	TC — S — N
Mésange nonette	*P palustris L*	TC — S? — N
Bruant jaune	*Emberiza citrinella L*	TC — S — N
Bruant de roseau	*E schœniclus L*	R — P
Bruant zizi	*E cirlus L*	AC — P — N
Bruant de neige	*E nivalis L*	RR — P
Bruant proyer	*E miliaria L*	AC — P — N
Bec-croisé des pins	*Loxia curvirostra L*	AR — P
Bouvreuil (3)	*Pyrrhula europœa Vieill*	TC — S — N
Verdier	*Chlorospiza chloris Ch. Bon.*	TC — S — N
Moineau	*Passer domesticus Briss*	TC — S — N
Moineau friquet	*P montanus Briss*	AC — S — N
Pinson (4)	*Fringilla cœlebs L*	TC — S — N
Pinson des Ardennes	*F montifringilla L*	TC — P (hiver)
Linotte	*Cannabina linota Gray*	TC — S — N
Tarin	*Carduelis spinus L*	AC — P
Chardonneret (5)	*C elegans Steph*	AC — P — N?

(1) L'Alouette cocheris est en partie sédentaire,

(2) La Mesange huppée se rencontre toute l'année ; elle est en partie sédentaire.

(3) Le Bouvreuil est surtout abondant au moment de la floraison des arbres fruitiers dont il mange les bourgeons.

(4) Le Pinson est en partie sédentaire.

(5) Le nid du Chardonneret a été trouvé une ou deux fois aux environs de Morlaix ; peut-être niche-t-il cependant plus souvent.

Sitelle (ou torchepot)	*Sitta europœa L*	TC — S — N
Grimpereau	*Certhia familiaris L*	TC — S — N
Huppe	*Upupa epops L*	AR — P
Martin-pêcheur	*Alcedo hispida L*	AC — S — N
Hirondelle de rivage	*Hirundo riparia L*	TC — P — N
Hirondelle de fenêtre	*H urbica L*	TC — P — N
Hirondelle de cheminée	*H rustica L*	TC — P — N
Martinet noir	*Cypselus apus Illig*	TC — P — N
Gros bec	*Coccothraustes vulgaris Temm*	AC — S — N
	3e Ordre : GRIMPEURS	
Coucou gris	*Cuculus canorus L*	TC — P — N
Pic vert	*Picus viridis L*	TC — S — N
Pic cendré	*P canus Gmel*	R — P
Pic epeiche	*P major L*	AC — S — N
Pic epeichette (1)	*P minor L*	AR — S — N
Torcol	*Ynx torquilla L*	AR — P — N
	4e Ordre : COLOMBINS	
Pigeon ramier (2)	*Columba palumbus L*	C — S et P — N
Colombin	*C œnas L*	AC — P (hiver)
Tourterelle des bois	*C turtur L*	TC — P — N
	5e ordre : GALLINACÉS	
Perdrix rouge	*Perdrix rubra Briss*	AR — S — N
Perdrix grise	*P cinerea Briss*	AC — S — N
Caille	*Coturnix dactylisonans Temm*	AR — P — N
	6e ordre : ECHASSIERS	
Outarde barbue	*Otis tarda L*	RR — P
Outarde canepetière	*O tetrax L*	RR — P
Œdicnème criard	*Œdicnemus crepitans Temm*	RR — P
Sanderling variable	*Charadrius calidris Wils*	C — P

(1) Le Pic epeichette est mentionné parmi les oiseaux rares de la France.

(2) Le Pigeon ramier est en partie sédentaire dans nos bois.

Pluvier doré	*Charadrius pluvialis L*	C — P
Pluvier guignard	*C marinellus L*	R — P
Grand Pluvier à collier	*C hiaticula L*	R — P
Petit Pluvier à collier	*C minor*	R — P (print.)
Huitrier pie	*Hœmatopus ostralegus L*	TC — S — N
Vanneau	*Vanellus cristatus*	TC — S — N
Tournepierre	*Strepsilus interpres L*	R — P
Cigogne blanche	*Ciconia alba Briss*	R — P
Cigogne noire	*C nigra Bechst*	RR — P
Héron cendré (1)	*Ardea cinerea L*	C — S
Grand Butor	*A stellaris L*	
Blongris	*A minuta L*	
Avocette	*Recurvirostra avocetta L*	R — P
Spatule blanche	*Platalea leucoradia Gmel*	R — P
Ibis falcinelle	*Ibis falcinellus Vieil*	P
Courlis cendré	*Numenus arquata*	TC — P
Courlis-corlieu	*N phœopus Lath*	C — P — N
Bécassine canut	*Tringa canutus L*	
Combattant	*Machetes pugnax Cuv*	P
Chevalier gambette (2)	*Totanus calidris Bechst*	TC — S — N
Chevalier cul-blanc	*T ochropus L*	P (print.)
Chevalier guignette	*T hypoleucos Temm*	C — P
Barge rousse	*Limosa rufa Briss*	P
Bécasse ordinaire	*Scolopax rusticola. L*	TC — P (aut.
Bécassine ordinaire (3)	*S gallinago L*	TC — S — N
Bécassine sourde	*S gallinula L*	AC — P (aut).
Rale d'eau	*Rallus aquaticus L*	TC — P
Marouette	*R Porzana L*	AR — P

(1) Le Héron cendré, quoique assez commun en Bretagne, ne niche plus dans cette province.

(2) Le Chevalier Gambette (Chevalier aux pieds rouges de Buffon) niche dans les environs de Morlaix.

(3) La Bécassine ordinaire est en partie sédentaire.

Rale de genêt	*Rallus crex L*	C — P — N
Poule d'eau	*Gallinula chloropus Lath*	TC — S — N
Foulque	*Fulica atra Lath*	C — S — N
Phalarope	*Phalaropus fulicarius Ch. Bon.*	R — P

7e Ordre . PALMIPÈDES

Grèbe huppé	*Podiceps cristatus Lath*	AC — P
Grèbe fougris	*P rubricollis Lath*	AR — P
Grèbe cornu	*P auritus Lath*	R — P
Castagneux	*P minor Lath*	C
Sterne Dougall	*Sterna Dougallii Mont*	
Sterne Congek	*S cantioca L*	R P
Sterne pierregrain	*S hirundo L*	C S N
Petite hirondelle de mer	*S minuta L*	C N?
Goëlendeau pieds jaunes	*Larus fuscus L*	C
Goëland à manteau noir	*L marinus L*	C P
Goëland à manteau bleu	*L argentatus Gmel*	C
Goëland bourgmestre	*L glaucus Gmel*	R P
Mouette aux pieds bleus	*L canus L*	C P
Mouette tridactyle	*L tridactylus Lath*	C P
Mouette rieuse	*L ridibundus Leisl*	C P
Mouette pygmée	*L minutus Pall*	R P
Stercoraire parasite	*L parasiticus Gmel*	R P
Petrel tempête	*Procellaria pelagica Briss*	R P
Oie vulgaire	*Anser sylvestris Briss*	R P
Oie rieuse	*A albifrons L*	R P
Bernache	*A leucopsis Temm*	R P
Cravant	*A bernicla Temm*	TC P (hiver)
Cygne sauvage	*Cignus ferus Briss*	R P
Cygne tuberculé	*C olor L*	TR P
Canard tadorne (1)	*Tadorna vulgaris Ch. Bon.*	AC N
Canard sauvage (2)	*Anas boschas L*	C — S — N

(1) Le Canard tadorne niche sur plusieurs points de nos côtes, on cite entr'autres les îles Glénans.

(2) Le Canard sauvage est sédentaire sur quelques étangs.

Canard chipeau	*Anas strepera L*	C — P
Canard pilet	*A acuta L*	C — P
Canard siffleur (1)	*A penelope L*	TC — P
Canard souchet	*A clypeata L*	C — P
Sarcelle d'été	*A querquedula L*	C — N
Sarcelle d'hiver	*A crecca L*	C — P
Canard macreuse	*A nigra L*	C — P (hiver)
Canard milouinau	*Fuligula marila Ch.Bon.*	C — P
Canard milouin	*F ferina L*	P
Canard garrot	*F clangula Degl*	P
Canard morillon	*F cristata Ch. Bon.*	C — P
Grand harle	*Mergus merganser L*	C — P
Harle piette	*M albellus L*	C — P
Grand cormoran	*Phalacrocora carbo Briss*	C — N?
Cormoran largup	*P cristatus Temm*	R — P
Fou blanc	*Sula Bassana Briss*	RR — P
Plongeon imbrine	*Colymbus glacialis L*	C — P
Plongeon lumme	*C arcticus L*	R — P
Plongeon catmarin	*C septentrionalis L*	C — P
Guillemot a capuchon	*C troïle L*	C — P
Macareux moine	*Fratercula arctica L*	C — N
Pingouin matcroptère	*Alca torda Gmel*	R — P

(1) Le Canard siffleur assez abondant sur nos marchés est nommé vulgairement *Pen-ru* ou Perroquet de mer.

ABRÉVIATIONS CONTENUES
DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU CATALOGUE
Des animaux vertébrés

C Commun.
AC Assez commun.
TC Très commun.
R Rare.
AR Assez rare.
S Sédentaire
P De passage.
N Niche dans la région

Bechst	Bechstein.
Briss	Brisson.
Ch. Bon.	Charles Bonaparte.
Cuv	Cuvier.
Degl	Degland.
Desm	Desmarets.
Forst	Forster.
Geoffr	Geoffroy.
Gmel	Gmelin.
Illig	Illiger.
L	Linné.
Lath	Latham.
Leisl	Leisler.
Less	Lesson.
Mey	Meyer.
Mont	Montagu.
Naum	Naumann.
Pall	Pallas.
Steph	Stephenson.
Temm	Temminck.
Vieil	Vieillot.
Wils	Wilson.

SUR OSSISMOR ET LA CITE DES OSSISMIENS

Rapport de M. LUKIS

MESSIEURS,

La commission que vous avez nommée, composée de MM. Vérant, de Tonquedec et moi, pour visiter le terrain connu sous le nom d'*Ossismor* ou *Oxismor*, situé aux lieux de Coatalec, Kergroas et Kerilien, dans la commune de Plounéventer, m'a chargé de vous rendre compte de notre examen.

Arrivés près du but de notre exploration, nous demandâmes à un paysan de nous indiquer le point exact que nous désirions trouver, il nous répondit par ce mot caractéristique : « Vous cherchez des briques ? » et nous montra le chemin qui y conduisait. En effet, le sol s'y trouvait littéralement couvert de débris de briques de toute espèce, briques à rebord, briques à pavage, morceaux de poteries rouge, grise et noire, fragments de ceramique, dite *Samienne*, à sujets noirs sur fond d'un beau rouge. Les paysans des environs nous apportèrent quantité de monnaies, malheureusement frustes, une seule paraissait être d'Antonin. Enfin, de tous côtés, on apercevait des traces de fondations accusant diverses rues de la ville parallèles et dirigées du Sud au Nord. Ces rues devenaient surtout nettes au croisement des routes de Landivisiau à Saint-Méen et de Lanhouarneau à Plounéventer. On reconnaissait également les traces visibles de la route romaine de Landivisiau à Saint-Méen.

Il était donc evident qu'il existait à Coatalec une ville d'une certaine étendue méritant l'attention des antiquaires et surtout de notre Société. Naturellement il faudrait faire des fouilles et il y a lieu d'examiner ce que nous pourrons tenter à cet égard.

Relatons d'abord divers indices qui établissent surabondamment l'existence d'une ville :

Il y a peu de temps un fermier de ce lieu reconnut un effondrement dans un de ses champs ; son propriétaire et lui descendirent dans le trou, profond de 7 à 8 mètres ; là, ils trouvèrent de nombreux ossements, des monnaies romaines, dont une d'or, et beau-

coup de poteries brisées ; ils n'osèrent pas aller plus loin et remplirent l'excavation de terre. Etait-ce un puits, ou une sépulture ?

Les champs cultivés sont tous entourés de ces rues dont nous avons parlé et renferment tous des fondations entre lesquelles se trouvaient des chambres. Or, partout en labourant, on trouve, soit du chabron de bois, ce qui fait supposer que la ville aurait été incendiée, soit des coquillages, restes de mollusques comestibles, circonstance rationnelle pour un lieu habité voisin des côtes.

Le nom resté du lieu, Ossismor ou Oxismor, en breton, *près de la mer*, n'indique-t-il pas une cité appartenant aux Ossismiens, tribu bretonne du temps de César.

Tout prouve que les Romains se sont aussi fixés dans ce lieu, indépendamment des monnaies, des poteries trouvées à plusieurs reprises et dont M. de Kerdanet possède une collection, le souvenir en est resté. Le nom de Constancon, village proche, ne rappelle-t-il pas celui des Constantins ?

L'emplacement de la capitale des Ossismiens a été souvent discuté. Les uns l'ont placé à Carhaix, d'autres à Concarneau, à Douarnenez, à Tréguier même. M. de Kerdanet avait admis les environs de Plounéventer, c'est-à-dire le lieu qui nous occupe. M. Aug. Longnon, qui s'est occupé de la topographie des cités Gallo-Romaines en Bretagne, conteste l'opinion de M. de Kerdanet et dit que ce serait plutôt Coz-Guéodet, commune de Ploulec'h en Tréguier, près de l'embouchure du Léguer. La présence de ruines d'un très important oppidum et le nom même breton de Coz-Gueodet qui lui donne le sens de *vieille cité*, est rendu parfaitement par le nom latin de *vetus civitas*, que lui donne une Charte de 1267. Il est vrai que Lexobie, ville des Lexoviens, se trouvait aussi vers l'embouchure du Leguer et M. Longnon n'en parle pas.

D'Anville parle de Vorganium, le place à Carhaix et dit que c'était la capitale des Ossismiens, d'autres, se fondant sur les indications fournies par une borne miliaire trouvée à Kerscao et actuellement transportée au Musée de Quimper, fixent la ville de Vorganium à 8 milles romains de cette borne, c'est-à-dire, au promontoire de Saint-Cava sur l'Aber-Vrac'h et trouvent là le terminus de la route de Vorganium à Vorgium (Carhaix, pour eux). Les traces de cette voie sont établies par des débris de briques, des monnaies trouvées dans le sol à Saint-Cava (Vorganium ?)

Plouguerneau, Lesneven, Saint-Tregant, Plouneventer, Creac'h-ar-Breiz, la Feuillée, et Carhaix (Vorgium).

Partout se montrent les traces de l'occupation romaine, seulement nous n'y reconnaissons rien de semblable aux vestiges que nous ont laissés le midi et l'est de la France. Dans cette dernière partie, des ruines architecturales somptueuses, des villas appartenant à de riches citoyens, le luxe partout répandu, indiquent une occupation pacifique et permanente. En Bretagne, point de temples, d'arcs de triomphe, de théâtres, simplement das camps, des forteresses, des tours, des habitations entourées de murs élevés, et des ustensiles et poteries d'un usage courant; tout nous démontre l'installation d'une colonie militaire vivant campée au milieu de populations comprimées et non soumises.

Toutefois ces vestiges ont leur intérêt et il importe à l'archéologue de les étudier au même titre que les autres.

En face de toutes les conjectures faites sur Vorganium et sur les cités, soit des Ossismiens, soit des Lexoviens, il ne nous reste qu'une chose à faire, fouiller le sol. Notre Société pourrait, en se réservant Ossismor, laisser Lexobie à la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord et Vorganium à la Société Académique de Brest.

ÉNUMÉRATION

DES

INSECTES DES GENRES HARPALUS ET AMARA (CARABIDÆ)

Recueillis

AUX ENVIRONS DE MORLAIX

Par M. HERVÉ

Genre HARPALUS Dej.

I. OPHONUS. Steph. Dej.

H. punctatulus. Duft. — RR. sous les feuilles mortes.

H. Azureus. Fab. — *chlorophanus. Panz.* — R. dans les dunes au bord de la mer. Santec. Baie de Saint-Michel.

H. maculicornis. Duft. — C. dans les mousses et sous les tas d'herbes.

H. puncticollis. Payk. — AR.

II. PSEUDOPHONUS. Mots.

H. ruficornis. Fab. — CC.

H. griseus. Panz. — AR. Dourduff-en-Mer.

H. œneus. Fab. — CC.

H. distinguendus. Duft. — AR.

H. ignavus. Duft. — C.

H. honestus. Duft. — AR.

H. neglectus. Dej. — C. dans les dunes au bord de la mer.

H. Latus. L. *fulvipes.* Fab. — AC. sous les feuilles mortes.

H. consentaneus. Dej. — AC. Rade de Morlaix. Santec.

H. rubripes. Duft. — AR. sous les pierres.

H. tenebrosus. Dej. — R. Santec. Ploujean.

H. melancholicus. Dej. AR. Santec sous les algues.

var decolor. Fairm. — Santec, également sous les algues.

H. rufimanus. Marsh. — *tardus. Er (non Panz).* CC. surtout au bord de la mer.

H. serripes. Quens. — *convexus. Fairm.* — R. Ile de Bréhat (Côtes-du-Nord).

H. anxius. Duft. AR. — Dunes des bords de la mer.

GENRE AMARA Bon.

I. TRIŒNA. Le Conte.

A. striatopunctata. Dej. — AR. Morlaix. Saint-Martin.

A. erythrocnemis. Zimm. — RR. Un exemplaire des environs de Morlaix, sans localité notée ; j'en ai pris aussi un exemplaire à Rennes.

A. plebeja. Gyl. — AC.

II. AMARA (i. sp.)

A. ovata. Fab. — *obsoleta. Dej.* — CC.

A. similata. Gyl. — *obsoleta. Duft.* — R.

A. anthobia Villa. — AC. Dans les dunes de Santec.

A. familiaris. Duft. — C.

A. lucida. Duft. — CC.

A. trivialis. Gyl. — *ænea. de Geer.* — CC. partout.

A. montivaga. Sturm. — RR. un individu pris à Botsorhel.

A. nitida. Sturm. — AR. Ploujean, Plounérin.

A. lunicollis. Schiödte. — *vulgaris. Panz. Fairm.* — AR.

A. communis. Panz. — AR.

A. curta. Dej. — R. Pennélé (Saint-Martin).

A. tibialis. Payk. — AC. au bord de la mer. Dunes de Santec. Kérarmel dans la rade de Morlaix.

III. CELIA. Zimm.

A. bifrons. Gyl. — *livida. Fab.* — R. dunes de Santec.

IV. PERCOSIA. Zimm.

A. patricia. Duft. — *equestris. Duft.* — RR. Ploujean. J'en possède un exemplaire de l'île de Bréhat (Côtes-du-Nord).

V. BRADYTUS. Steph.

A. consularis. Duft. — RR. Plounérin.

A. fulva. de Geer. — R. dunes de Santec.

A. apricaria. Payk. — AM.

VI. CURTONOTUS. Steph.

A. aulica. Panz — R.

J'ai rencontré à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) l'*A. convexiuscula.* Marsh. qui rentre dans cette dernière division.

En résumé, j'ai recueilli jusqu'à ce jour, dans notre région, dix-neuf *Harpalus* et vingt-un *Amara*, soit quarante espèces,

NÉCROLOGIE

Depuis sa fondation, notre Société a déjà payé un large tribut à la mort. Parmi ceux qui nous ont été enlevés, plusieurs avaient contribué activement à son développement et apporté à l'œuvre commune le concours de leur intelligence et de leurs lumières. Aussi leur souvenir restera gravé dans la mémoire de leurs collègues et c'est avec reconnaissance que nous prononcerons leurs noms.

Parmi ces pertes cruelles, nous devons citer : M. le Comte de Guerdavid, habile philologue, et l'un des vice-présidents de la première heure, l'Amiral Fleuriot de Langle dont la mort a interrompu une remarquable étude sur l'origine de la langue bretonne, travail que l'un de nous devrait achever en hommage à notre éminent collègue. Nous nous rappelons tous notre savant Le Moult dont l'expérience fut si souvent à la disposition de ses concitoyens, M. Bienvenüe, si compétent pour les questions intéressant le pays, M. Picaud, à l'initiative duquel nous devons la conservation du calvaire de Plougastel, MM. Morvan, Rihouay, le Colonel Ritter, etc.

La nouvelle année 1883 est venue augmenter encore ces sacrifices et emporter l'un des membres qui avaient le plus fait pour la Société, M. le Comte Louis de Guernisac.

C'est un nouveau deuil que nous devons porter, deuil d'autant plus inattendu que sa verte vieillesse nous faisait espérer le compter longtemps encore parmi nous.

Une voix plus autorisée que la mienne, et avec toute l'éloquence de l'amitié, vous a retracé ses brillantes qualités. Nous voulons seulement vous parler de ses titres scientifiques et des services qu'il a rendus à notre Société.

Lorsqu'en 1830, et bien jeune encore, de Guernisac eut renoncé à la carrière des armes qu'il avait embrassée en sortant de l'école de Saint-Cyr, il fallut à son activité un nouvel élément et, heureusement, se trouvait à Morlaix un homme d'une grande intelligence scientifique, un ancien officier, le capitaine Kervern. L'histoire naturelle avait attiré ce dernier, et, dans un pays comme le nôtre qui, jusqu'alors, n'avait été l'objet d'aucune étude, d'aucune investigation, le champ était vaste et la moisson fructueuse ; de Guernisac et lui le sentirent et se mirent résolument à l'œuvre.

Bientôt à eux s'associèrent le capitaine Pelletier et notre cher collègue, M. de Creac'hquerault, qui, seul à présent, peut nous parler de ce studieux cénacle. Ils se partagèrent le travail, parcoururent en tous sens la contrée et réunirent une foule de documents qui n'ont pas été perdus pour la science ; ils ont été recueillis dans un des principaux ouvrages ayant trait à la flore de l'ouest de la France, la Florule du Finistère des frères Crouan. Plus tard, leurs études se spécialisèrent et une des branches les plus difficiles de la botanique, celle des champignons, si variés dans la région qui en compte environ 1,800, devint le principal but de leurs travaux. Tous les Hymenomycètes des environs de Morlaix, Agarics, Bolets, Polypores, etc., au nombre de plus de 600 ont été successivement examinés par eux et admirablement peints par le capitaine Pelletier dans un atlas de cinq gros volumes in-folio, qui est un des monuments iconographiques les plus importants dédiés à la Cryptogamie.

Dans deux notes insérées dans notre Bulletin, de Guernisac nous a fait connaître l'ensemble de ces recherches, et ces notes forment, pour ainsi dire, la table des matières de cet important ouvrage, aussi les Crouan ont-ils voulu conserver à la science le nom de Guernisac et ils lui ont dédié plusieurs des espèces qu'il avait découvertes, l'*Agaricus Guernisaci*, l'*Ascobolus Guernisaci*, et parmi les algues de la région, le *Dasya Guernisaci*.

Le monde végétal qui avait été l'objet de ses premières études, ne l'absorbait pas assez pour qu'il ne donnât à d'autres branches de l'histoire naturelle une part de son temps. Il aimait la science et avait été heureux de la fondation de notre Société où il venait apporter à chacune de nos séances et ses conseils, et son autorité. Il avait applaudi à la création de notre Musée et avait voulu le doter d'un don précieux afin d'en accroître la valeur scientifique. Ce don était celui de la splendide collection de Lepidoptères que lui avait léguée son frère, le Comte Ange de Guernisac, et qu'il avait encore augmentée.

Ce riche présent a été un grand bienfait pour la Société à laquelle il s'intéressait tant et, non seulement nous, mais encore le pays, doivent lui être reconnaissants.

Membre de la Société de Botanique de France, il espérait convoquer dans nos murs les savants de tous pays qui, chaque année, choisissent une ville pour leur session annuelle. Plusieurs fois

déjà, il les avait invités et il désirait que ces assises scientifiques fissent voir au monde que Morlaix était une ville où le mouvement intellectuel se développait. Sans sa mort, cet espoir se serait prochainement réalisé, et notre Société a été ainsi privée peut-être pour longtemps encore, de l'honneur qui lui aurait été fait, honneur que nous aurions dû à notre regretté de Guernisac.

De tels titres doivent lui assurer notre reconnaissance et réserver à son nom une grande place dans notre mémoire.

Le Président,

MICIOL.

TRAVAUX
DU LABORATOIRE ZOOLOGIQUE DE ROSCOFF

NOTES

Présentées par M. DE LACAZE-DUTHIERS, Président honoraire

SUR L'APPAREIL CIRCULATOIRE DES CRUSTACÉS EDRIOPHTHALMES

Note de M. YVES DELAGE

DEUXIÈME PARTIE

AMPHIPODES (1)

1° Le *cœur* est un gros canal cylindrique qui s'étend dans les cinq premiers anneaux du thorax et dans une partie du sixième. Il est dorsal par rapport à tous les autres viscères. Il est maintenu en place par les artères auxquelles il donne naissance, par l'intestin moyen auquel il adhère tout le long de sa face antérieure et par trois séries parallèles et longitudinales de petits tractus détachés de ses parois et insérés d'autre part aux parties voisines.

2° Il est percé de *trois paires d'ouvertures cardio-péricardiques*, symétriques, en forme de fentes obliques qui s'ouvrent pendant la diastole et se ferment pendant la systole.

3° Il donne naissance à deux aortes qui le continuent à ses extrémités, mais avec un calibre plus restreint, et qui sont munies, à leur origine, d'une valvule à deux lèvres. Elles déversent le sang, par leurs extrémités, dans un vaste sinus artériel ventral.

4° L'*aorte inférieure* descend dans l'abdomen sans donner de branches. Arrivée dans le troisième anneau, elle émet deux gros et courts rameaux latéraux et presque aussitôt se termine en perdant ses parois. Les branches latérales ainsi que la division terminale déversent leur contenu dans le sinus ventral, celle-ci sur la ligne médiane en arrière du rectum, celles-là sur les côtés de cet organe après l'avoir contourné.

5° Sur les côtés de l'aorte supérieure j'ai observé chez le Talitre deux grosses *artères faciales* qui naissent du sommet du cœur et se ramifient dans les muscles moteurs des appendices buccaux.

6° L'*aorte supérieure* fournit dans la tête diverses branches, aux antennes, au cerveau, etc., qui sont décrites dans le mémoire. Elle se termine dans le labre et déverse son contenu dans les lacunes de la tête qui le conduisent au sinus ventral. J'attirerai seulement l'attention sur deux faits qui n'ont jamais été mentionnés : 1° En abordant le cerveau, l'aorte se divise en deux branches qui passent, l'une profondément en avant (2) dans le collier nerveux œsophagien, entre l'œsophage et le cerveau, l'autre, superficiellement, en arrière du cerveau, entre cet organe et les téguments. Ces deux branches se réunissent après avoir franchi le cerveau et reconstituent une aorte simple. Elles forment autour

(1) V. Première partie : *Isopodes*, dans les Comp. Rend. T° XCII, p. 63, séance du 10 janvier 1881. (Académie des sciences).

(2) L'animal est supposé placé verticalement la tête en haut, la face ventrale en avant.

de la masse nerveuse cérébroïde un *anneau vasculaire péricérébra* situé dans un plan vertical médian antero-postérieur. Cet anneau est absolument caractéristique des Amphipodes et des Lœmodipodes ; 2° Avant de se terminer dans le labre, l'aorte donne naissance à un *collier vasculaire périœsohpagien* tout à fait comparable à celui des Isopodes, mais plus lâche et moins nettement limité en avant. Il n'y a pas trace d'artère prénervienne.

7° Le *sinus ventral* est une grande cavité qui occupe toute la face antérieure de l'animal entre les téguments et le tube digestif. Il reçoit par son extrémité inférieure directement tout le sang de l'aorte inférieure, et par son extrémité supérieure, celui de l'aorte supérieure par l'intermédiaire des lacunes céphaliques. Dans tous les autres points il est parfaitement clos. Il fournit aux vaisseaux artériels ou afférents de tous les appendices du thorax et de l'abdomen. Pour cela, il donne naissance des deux côtés dans chaque segment à un court tronc d'où se détachent autant de branches que l'anneau porte d'appendices. Il y en a donc dans le thorax deux chez le mâle, (un pour la patte, un pour la branche), et chez la femelle trois (le troisième pour la lame de la cavité incubatrice); dans l'abdomen, un seulement pour l'appendice. En outre dans tous les anneaux, quels que soient le sexe ou la région du corps, il en existe un, plus externe que tous les autres, destiné à l'épimère qui a une structure lacunaire branchiale. Les vaisseaux afférent et efférent de tous les appendices sont munis de parois propres, percées seulement, çà et là, de quelques orifices par lesquels les globules peuvent se rendre de l'un à l'autre sans faire tout le tour de l'organe.

8° Des *vaisseaux péricardiques* formés par l'anastomose des vaisseaux efférents des appendices (y compris les épimères) de chaque anneau, ramènent le sang au péricarde.

9° Le *péricarde* est une cavité parfaitement limitée qui occupe la région dorsale du thorax et de l'abdomen et dans laquelle le cœur et l'aorte inférieure font saillie.

10° Ce qui précède s'applique spécialement aux *Crevettines sauteuses*. Chez les *Crevettines marcheuses* et en particulier chez les *Corophium*, on retrouve les mêmes dispositions générales. L'*anneau péricérébral* et le *collier préiæsophagien* se retrouvent avec leurs dispositions habituelles. Mais il existe quelques différences qui sont décrites dans le mémoire. Citons seulement le fait que le cœur ne possède qu'une *seule paire d'ouvertures cardio-péricardiques*.

Notre travail ne concerne pas les *Hypérines*.

TROISIÈME PARTIE

LŒMODIPODES

L'appareil circulatoire des *Caprellides* peut se définir en quelques mots. Il est identique à celui des Amphipodes sauf les réductions qu'implique l'atrophie de l'abdomen. On retrouve l'*anneau vasculaire pericérébral*, mais le collier periœsophagien a disparu. Les aortes sont munies, l'une et l'autre à leur origine, d'une valvule à deux lèvres. Le cœur possède *trois paires d'orifices cardio-péricardiques*. Malgré ce dernier fait, c'est par les Corophiens que les Caprillides se rattachent aux Amphipodes au point de vue de la constitution de l'appareil de la circulation.

SUR L'USAGE DES PIEDS DORSAUX CHEZ LES CRUSTACÉS NOTOPODES

Note de M. JOLIET

Depuis longtemps, on sait que les Dromies surtout dans le jeune âge, se cachent sous une sorte de carapace artificielle formée par une éponge ou un alcyon qu'elles maintiennent sur leur dos à l'aide de leurs pieds postérieurs relevés à cet effet et armés d'ongles aigus. — Le fait est indiqué dans tous les ouvrages qui traitent de ces animaux et, vraiment, il mérite de l'être, car les Dromies parviennent par ce moyen à se déguiser admirablement, surtout, quand il est au repos, rien ne ressemble moins à un crabe que l'animal ainsi encapuchonné.

L'hiver dernier, étant au bord de la Méditerranée, j'eûs l'occasion de conserver vivant un individu de cette espèce et d'en observer les mœurs. Il était exactement emboité dans une colonie d'ascidies composées, qui ne lui était d'ailleurs en aucune façon adhérente, mais se moulait sur sa carapace de façon à déborder un peu en avant du front et à recouvrir les hanches des six pieds antérieurs et les quatre pieds postérieurs en entier.

En dessous, les pinces et les deux paires de pieds suivantes anguleuses et couvertes de villosités se repliaient si exactement dans les dépressions correspondantes du plastron et s'appliquaient si parfaitement l'une derrière l'autre, que l'ensemble ne ressemblait à rien rappelant un être vivant, mais plutôt, à quelque vieille coquille enduite de vase ou à quelque morceau de souche d'algue ou de zostère qu'aurait recouvert une ascidie composée.

J'y fus trompé au premier abord et ne m'aperçus de la réalité qu'en voyant après quelques moments de repos mon ascidie composée se mettre en marche dans la cuvette où je l'avais placée.

Les deux paires de pieds postérieurs sont, comme on le sait, relevés sur le dos et c'est surtout la dernière qui, en enfonçant son ongle dans l'ascidien le maintient en place.

Bell *(Brit.. stalk. eyed crustacea)* semble croire que le corps étranger adhère à la carapace et rend immobiles les pieds postérieurs. Il n'en est rien, j'ai plusieurs fois enlevé ou déplacé cette carapace adventive et toujours ma Dromie s'est empressée d'en reprendre possession et de faire agir ses pieds dorsaux de façon à la remettre en place et à la fixer de nouveau, en appuyant contre son front le bourrelet antérieur.

Ce ne sont là assurément que des observations de détail et qui ne font que confirmer une fois de plus un fait bien connu, mais ce qui me parut intéressant, ce fut de voir quelques jours après cette première observation un autre crustacé qui porte également les pieds postérieurs relevés sur le dos, un Dorippien, se comporter d'une manière analogue et saisir avec ces appendices différents corps pour s'en couvrir. — Comme des faits de cette nature, bien que déjà entrevus chez les Dorippes, ne me paraissent pas avoir encore été décrits d'une manière précise, j'ai pensé qu'il n'était

peut-être pas inutile d'en donner un exemple et de rattacher ensemble les observations qui ont été faites sur ce sujet, d'autant plus que ces observations sont en général anciennes et ne sont guères mentionnées dans les ouvrages modernes.

M. le professeur H. Milne Edwards, qui, dans son histoire naturelle des crustacés *(1837)*, mentionne les faits connus relativement aux mœurs des Dromies, n'indique rien de semblable au sujet des Dorippiens, il dit simplement « que les pattes postérieures plus petites que les précédentes, se terminent en général par un article crochu disposé de manière à pouvoir agir comme organe de préhension. »

Heller dans sa nomenclature descriptive des crustacés de l'Europe méridionale *(Die crustaceen des sudl. Europa Wien. 1863)* dit au sujet des Dromies « qu'elles sont souvent totalement recouvertes par les *Suberites domuncula* » à propos des Dorippines qu'il décrit, il ne parle de rien d'analogue.

Schmida dans sa Zoologie (novem. 1887) parle également des habitudes des Dromies, mais non de celles des Dorippes.

Lamarck. *(Hist. nat. des an. s. vert. t. 8. p. 446 1838)* est le premier en remontant vers le passé qui parle des mœurs des animaux qui nous occupent :

« Il paraît, dit-il, que les Dorippes ont des habitudes particulières. On croit qu'ils cachent leur corps dans le sable et comme leurs pattes postérieures sont dorsales, relevées et terminées par un crochet, on suppose qu'ils saisissent par leur moyen, soit leur proie, soit quelques corps propres à les garantir des dangers. »

Je l'ai dit, ce sont les anciens auteurs, ceux surtout qui ont longuement étudié les animaux suivants, qu'il faut consulter pour avoir sur le sujet qui nous intéresse, sinon des observations précises au moins des notions et des suppositions qui se rapprochent beaucoup de la vérité.

Ainsi, dans son histoire des crustacés de la Méditerranée publiée en 1828, Roux s'exprime sur ce sujet de la manière suivante :

« Malgré la ressemblance que présentent les deux pattes postérieures des Dorippes avec celles des Dromies, *je n'ai jamais eu occasion de voir* qu'à l'exemple de ces dernières elles couvrissent leur corps avec des alcyons, des éponges ou autres zoophytes. Peut-être abandonnent-elles leur bouclier protecteur à l'instant où on les retire de l'eau. Cependant les Dromies qu'on rencontre en étant pourvues, le conservent sur leur dos et s'y blottissent au moment du danger. Je serais plutôt disposé à penser que l'aplatissement de leur carapace leur permettant de se glisser sous bien des corps, elles se contentent de se cacher en ramenant et retenant sur leur tête avec leurs pattes les débris de plantes marines et la vase des lieux où elles se tiennent en embuscade.

» *Dorippe lanata.* Cette espèce présente plusieurs éminences dont la bizarre disposition donne au test l'apparence d'une figure humaine ; *c'est cette ressemblance qui lui a fait imposer lv nom de Facchino* par les pêcheurs italiens, ceux de la Provence le nomment *Masquo.*

» *Ethusa mascarone.* Cette espèce relève avec facilité ses deux

» pattes postérieures qu'elle agite dans tous les sens avec assez de » vivacité.

» Elle vit dans les moyennes profondeurs, selon M. Risso, je la » crois au contraire habitante des régions rocailleuses et profondes.

» De même que les Dorippes, *elle doit* avoir l'habitude de se servir » de ses pattes postérieures pour se couvrir le dos de débris marins » et échapper aux regards de ses ennemis ou se cacher pour sur- » prendre une proie. »

Enfin Bosc cité par Latreille *(Latr. Hist. nat. des crust. t. V. p.* 123, 1803*)* s'approche tout à fait de la vérité quand il dit :

« *On présume* que cette organisation des Dorippes (les pieds pos- » térieurs sur le dos) leur donne des habitudes différentes des » autres crustacés et, en effet, le peu que nous savons de leurs » mœurs constate que, comme les Dromies, ils portent continuel- » lement sur leur dos des corps étrangers tels que valves de bival- » ves et peut-être des fucus, des éponges, des corallines, au » moyen desquels ils sont cachés aux yeux de leurs ennemis et » à ceux des animaux dont ils font leur pâture.

» Tantôt, ces boucliers ambulants sont immédiatement appliqués » sur le dos même de l'animal, tantôt, ils en sont à une certaine » distance, mais toujours ils sont fortement soutenus par leurs pat- » tes postérieures au moyen des crochets dont ils sont armés. — » On n'a aucune notion particulière sur les lieux qu'habitent de » préférence les Dorippes, mais la faculté que la nature leur a » donnée de se cacher sous un toit portatif indique qu'ils n'ont » pas besoin d'habiter les côtes rocailleuses qu'ils peuvent, sans » inconvénient, parcourir les plages sablonneuses où ils ont moins » de concurrents parmi les autres crustacés. » *(Bosc. Hist. nat. des crustacés comprenant leur descripteon et leurs mœurs. Edit. Deterville* 1802, *p.* 206.*)*

Pourquoi les données si explicites de Bosc n'ont-elles pas été reproduites depuis ? — Pourquoi Roux, vingt-six ans après, n'exprime-t il qu'avec des doutes des opinions semblables, pourquoi Lamarck vingt ans après Roux, parle-t-il encore avec plus de vague ? Pourquoi enfin les auteurs modernes négligent-ils même d'en parler ? Peut-être les observations de Bosc ont-elles paru trop peu précises ou ses explications un peu aventurées ?

Quoi qu'il en soit, bien qu'à l'époque où je les ai faites, en l'absence de documents spéciaux, j'ignorasse absolument les travaux que je viens de citer, si mes observations ne sont pas neuves, elles auront au moins le mérite de rendre justice à Bosc et à Roux et d'apporter leur appoint à une question qui d'après les documents mêmes ici énoncés, me paraît encore en litige.

C'est un Dorippien assez rare sur nos côtes, l'*Ethusa mascarone* de Roux, que j'ai eu à diverses reprises l'occasion d'étudier, les pêcheurs m'en ont en tout rapporté pendant mon séjour à Menton cinq exemplaires et puisque Roux, Bosc et Risso paraissent ne pas s'entendre sur l'habitat de ces animaux, je puis dire qu'ils avaient tous été pris sur *les fonds blancs*, c'est-à-dire sur la vase à une profondeur variant de 25 à 45 mètres.

Ils vivaient assez bien dans une cuvette où je les plaçais souvent avec d'autres animaux. — Un matin je trouvai une de mes Ethuses

portant sur son dos un crabe de plus petite taille appartenant au genre Pisa. Je pensai que ce dernier, d'allures lentes, était monté sur le dos du premier, peut-être dans un but hostile, et je l'enlevai non sans quelque peine, car l'Ethuse avait enfoncé les ongles de ses pieds postérieurs dans le velu du corps de la Pisa, et dans l'intervalle des hanches.

Je plaçai l'Ethuse dans une autre cuvette avec divers objets. Etant revenu quelques heures après, je la vis promenant sur son dos un groupe de trois *Ascidia sanguinolenta* réunies sur un fragment de Zostère. Cette fois il n'y avait pas de doute, c'était bien elle qui tenait les ascidies et elle les maintenait en effet avec les crochets de ses pattes postérieures enfoncées dans leur substance. — J'enlevai les ascidies ; un quart d'heure après elles étaient remplacées par un paquet de *Parlacyonum elegans*, maintenu de la même manière sur le dos qu'il recouvre complètement, à l'aide des ongles aigus des deux paires de pattes postérieures.

Plusieurs fois, avec d'autres Ethuses, l'expérience s'est répétée sous mes yeux, variée suivant les animaux que contenaient mes cuvettes et dont ces crustacés s'emparaient indifféremment, ascidies, alcyons, tout leur était bon et elles s'agitaient jusqu'à ce qu'elles eûssent trouvé à saisir quelqu'objet ce qui parait être pour eux un véritable besoin.

Il n'y a donc pas de doute, les assertions de Bosc sont parfaitement fondées en ce qui concerne l'Ethuse, cet animal porte perpétuellement sur son dos quelque objet propre à le cacher soit aux yeux de ses ennemis, soit à ceux de sa proie.

Bien que je n'aie pas observé vivante de Dorippe proprement dite, je ne doute pas qu'elle n'ait les mêmes habitudes, — Roux, on l'a vu plus haut, pense que les pêcheurs italiens lui ont donné le nom de *facchino* à cause de l'apparence d'une figure humaine que présente son têt, il a vu une certaine analogie entre le mot facchino et ceux de face, *facies*, mais c'est une analogie trompeuse et le mot *facchino* signifie tout simplement porte-faix et est très éloquent dans le cas qui nous occupe car il prouve bien clairement que les mœurs des Dorippes n'ont pas échappé aux pêcheurs Italiens.

Il est donc bien avéré que c'est une habitude générale chez les crustacés qu'on a souvent désignés sous le nom de Notopodes de se dissimuler sous divers objets, soit qu'ils les prennent au hasard pour les remplacer par d'autres un peu plus tard, comme font les Dorippes, soit qu'ils les conservent à demeure comme font les jeunes Dromies sur la forme et sur l'accroissement desquels semble se régler l'animal qui leur sert de couvercle et d'abri.

Bien que par leur structure anatomique, les Dromies et les Dorippiens appartiennent à des divisions un peu différentes, cette habitude commune est certainement un lien entre eux.

Il est, en tous cas, vraiment intéressant d'observer comment le même but, se cacher aux yeux de l'ennemi et aux yeux de la proie, est atteint à l'aide de moyens différents par des crustacés appartenant à des sections très éloignées, mais qui présentent ce caractère commun d'être lourds et mauvais marcheurs ; on peut comparer à ce point de vue les Notopodes et les Maiens.

Ces derniers sont généralement lourds et peu agiles, si on les compare aux Arcius ou aux Portunes. Ils sont généralement bien défendus par leur forte carapace, mais incapables de poursuivre leur proie, ils suppléent à cette imperfection en se dissimulant si bien qu'ils la surprennent ou la prennent au piège. Bien que ces faits soient bien connus, on ne peut pas souvent ne pas s'étonner de la variété d'objets qui peuvent recouvrir une carapace de Maia, de Pisa ou autres genres. Cette carapace déjà rugueuse, bossuée et villeuse au point de ressembler bien peu à un objet vivant semble en outre être un lieu d'élection pour les algues, les alcyons, les éponges, les ascidies, les bryozoaires de toutes sortes qui s'y attachent et y prospèrent au point de former une sorte de jardin et de ménagerie ambulante, ces crabes m'ont souvent fourni des espèces de flustres et de bugules que je ne rencontrais pas aussi facilement sur d'autres corps sous-marins.

Pourquoi cette carapace semble-t-elle attirer les spores ou les embryons. Est-ce seulement parce qu'elle est à peu près immobile? Mais les coquilles d'huîtres où les simples pierres ne fournissent certainement pas souvent une si complète collection d'objets pour si peu de surface. Il y a là sans doute des conditions particulières qu'il serait intéressant de rechercher. — La nature rugueuse du test est-elle la principale cause de ce fait, le crabe a-t-il l'instinct de se tenir au voisinage de certaines algues et de certains animaux au moment de l'émission des spores et des larves, je l'ignore, mais le fait est là et incontesté, cette carapace ainsi couverte est un admirable trompe-l'œil.

Les Notopodes ne sont pas beaucoup mieux partagés que les Maiens sous le rapport de la locomotion, les Dromies, malgré le sens étymologique de leur nom, ont des pattes courtes et marchent assez lentement, les Ethuses ont des pattes fort longues mais disposées à plat et terminées par un dernier article long, courbé et dirigé en arrière qui est plus apte à leur servir à s'accrocher qu'à marcher, aussi les Ethuses marchent-elles lentement et gauchement.

Les mêmes difficultés dans la poursuite de la proie les arrêteraient. — Pour des raisons que j'ignore, leur carapace pourtant villeuse et quelquefois bossuée (Dorippe) ne porte jamais aucun parasite adhérent et je ne vois pas cependant je l'avoue pourquoi ces derniers n'y prospéreraient pas aussi bien que sur les Pises. — En tous cas si les corps étrangers ne viennent pas d'eux-mêmes se fixer sur leur carapace pour les protéger, les Notopodes, on l'a vu, se chargent de les y fixer et de les y retenir de force. On ne peut mieux les comparer en cela qu'à ces Indiens qui se couvrent d'une peau de daim pour aller en chasse.

RECHERCHES ANATOMIQUES

SUR LES APPAREILS DIGESTIFS, NERVEUX ET REPRODUCTEURS DE L'OUCHIDIE

Note de M. J. JOYEUX-LAFFUIE

Dans une note précédente (1) j'ai fait connaître les principaux faits anatomiques que j'ai observés sur les appareils de l'excrétion, de la circulation et de la respiration chez l'Ouchidie. Aujourd'hui je désire présenter les résultats de recherches faites sur les appareils de la digestion, de l'innervation et de la reproduction.

Digestion. — L'appareil digestif présente quelques particularités anatomiques qui n'ont pas encore, je crois, été signalées. Dans le bulbe buccal, outre la radula décrite avec beaucoup de détails par les auteurs, on trouve une pièce chitineuse qui n'a pas encore été observée. Cette partie, de couleur jaune-brunâtre, dure, résistante, en forme de croissant, est fixée au plafond du bulbe buccal vers la partie antérieure et présente à sa surface un grand nombre de sillons. Elle est surtout très visible chez les individus de grosse taille.

Au bulbe buccal fait suite un œsophage qui traverse le collier nerveux, puis se dilate en un sac fusiforme auquel on peut justement donner le nom de jabot, car c'est dans cette cavité que les aliments s'accumulent en attendant qu'ils puissent être triturés par le gésier qui vient après. C'est dans le point rétréci qui sépare ces deux cavités que les deux gros lobes du foie versent leur produit dans le tube digestif et non, comme le disent les auteurs, dans le gésier lui-même.

Le gésier, cavité à parois musculaires, épaisses, est tapissé par une membrane chitineuse, résistante, présentant à sa surface un grand nombre d'aspérités dont l'action est singulièrement favorisée par la présence de petits grains de sable avalés par l'animal. C'est dans ce gésier que débouche le petit ou troisième lobe du foie.

A partir du gésier le tube digestif se continue jusqu'à l'anus situé à *la partie postérieure* du pied par un intestin long et grêle.

Innervation. — Les centres nerveux sont réunis en une petite masse située sous le tube digestif, excepté toutefois le centre stomato-gastrite placé comme d'ordinaire entre le bulbe et l'œsophage,

Cette masse ganglionnaire, entourée d'une grande quantité de tissu cellulaire, est d'une dissection fort difficile. Cependant, avec du soin, on arrive à reconnaître les trois centres typiques des mollusques gastéropodes, ainsi que les connectifs qui les unissent.

Le *centre cérébroïde* est composé de deux ganglions réunis par une commissure sus-œsophagienne longue et volumineuse ; de chacun d'eux partent trois connectifs allant aux centres stomato-gastrite, pédieux et palléo-viscéral. Outre ces connectifs, ils donnent des nerfs aux palpes labiaux, aux lèvres, à la nuque, aux

(1) *Comptes rendus* XCI, 1880, p. 997. *(Académie des Sciences).*

tentacules et à l'otocyste. La verge, situéa près du tentacule droit est innervée par le ganglion cérébroïde correspondant.

Le *centre pédieux*, constitué par deux ganglions volumineux, est situé en arrière de la glande pédieuse. Ces deux ganglions sont unis entre eux par deux commissures, une antérieure courte et volumineuse, et une postérieure, plus longue et grêle. Chacun d'eux,outre les deux connectifs qu'il envoie aux centres cérébroïde et palléo-viscéral, émet cinq nerfs, trois volumineux et deux grêles allant tous innerver le pied.

Le *centre palléo-viscéral* ou *asymétrique* est composé de trois ganglions moins volumineux que les précédents et réunis entre eux ainsi qu'aux centres pédieux et cérébroïdes par de très courts connectifs. Le ganglion de droite et celui de gauche donnent chacun deux troncs nerveux qui se divisent bientôt pour pénétrer dans le manteau et s'y ramifier ; les branches terminales présentent un grand nombre de très petits ganglions qui semblent être en rapport avec les tubercules dorsaux ; tous les nerfs qui vont au manteau partent de ces deux ganglions. Le ganglion intermédiaire aux deux précédents est le ganglion viscéral par excellence, car il innerve le système circulatoire, les organes génitaux et une partie du tube digestif par l'intermédiaire de deux nerfs qui partent de son extrémité postérieure.

Une des conséquences de la faible longueur des connectifs qui réunissent ces différents centres, est la présence d'un triangle latéral étroit, mais cependant très net.

A son bord antérieur, est accolé le nerf acoustique qui se dirige vers l'otocyste situé à la face postéro-externe du ganglion pédieux correspondant. Ces connections, difficiles à reconnaître chez l'adulte, sont faciles à voir chez l'embryon.

Reproduction. — L'ouchidie est monoïque. Ce qui frappe tout d'abord c'est la dissociation des orifices génitaux. L'orifice femelle est situé derrière l'anus, tandis que l'orifice mâle se trouve à côté du tentacule droit.

La masse, constituée par les organes génitaux, est placée à la partie postérieure de la cavité viscérale. De la glande hermaphrodite, part un canal qui va déboucher dans une grande cavité (*matrice*, *utérus* des auteurs) de forme irrégulière. Près du point où pénètre ce canal, on voit aussi s'ouvrir les conduits de l'albumine complètement distincts l'un de l'autre, quoique ayant leurs lobules mélangés et accolés, ce qui avait fait penser à tort à l'existence d'une seule glande.

Les éléments femelles, après avoir traversé cette cavité, s'engagent dans un canal volumineux (vagin) qui débouche au dehors en arrière et un peu à droite de l'anus à l'extrémité postérieure de la gouttière située du côté droit de l'animal, entre le manteau et le pied ; dans ce canal, s'ouvre la vésicule copulatrice et un organe en forme de cœcum.

Les spermatozoïdes, au lieu de prendre la même voie que les œufs, s'engagent dans un canal différent, étroit, qui se dirige vers le point où le vagin pénètre dans le pied, mais loin de s'ouvrir au dehors,comme tous les auteurs l'indiquent,il continue son trajet dans l'épaisseur du pied et arrive ainsi à la partie cepha-

lique de l'animal près de l'orifice extérieur mâle. Là, il reparaît de nouveau dans la cavité générale où il décrit plusieurs circonvolutions et finalement, s'ouvre sur une papille à l'extrémité invaginée de la verge.

Les spermatozoïdes, très agiles, présentent une tête distincte en forme de fer de lance et une queue remarquablement longue.

La ponte de l'ouchidie n'était pas encore connue. Je l'ai observée maintes fois et j'ai pu en recueillir les produits en grand nombre, soit à Morgate, soit à Duon, dans la baie de Morlaix. Les œufs, composés des parties ordinaires, sont entourés d'une couche d'albumine et d'une coque résistante, ovoïde, terminée à ses deux extrémités par deux prolongements qu'on retrouve sur toutes les coques et qui réunissent ensemble tous les loges d'une même ponte.

DÉVELOPPEMENT DE L'ŒUF DES MÉLICERTES

Note de M. JOLIET

Le développement de l'embryon des rotateurs n'a encore été étudié que dans deux genres, dans le genre Brachion, par Salensky, et dans le Pedalion par M. Barrois. Le mode de segmentation est encore inconnu.

Bien que nous ayons constaté que le développement de l'œuf d'hiver et de l'œuf mâle concorde d'une manière générale avec celui de l'œuf d'été femelle, c'est plus spécialement sur ce dernier que nos recherches ont été faites.

Dans la poche de maturation, il présente au milieu de la vésicule germinative une tâche germinative petite, mais très nette. Après la ponte, cette tâche ne tarde pas à disparaître. Il ne m'a paru y avoir émission d'aucun globule polaire. Le premier plan de segmentation perpendiculaire au grand axe de l'œuf qui est un ovoïde irrégulier, le divise en deux segments très inégaux. A partir de ce moment, ces deux segments se divisent symétriquement et de manière à fournir chacun huit des sphères qui composent l'œuf au stade seize. On remarque seulement que les sphères dérivées du plus gros segment primitif sont plus grosses que les autres et d'autant plus grosses qu'elles s'éloignent davantage du pôle animal. Il semble que chacune ait pour ainsi dire son degré d'animalité. Pendant toute la durée de la segmentation, le jeu des noyaux et des asters est fort remarquable.

On observe également un mouvement de rotation déjà aperçu par M. Barrois dans le Pedalion et qui tend à transporter les sphères dérivées du petit segment du pôle animal au pôle opposé

en longeant la face dorsale tandis que les grosses sphères leur cèdent la place et glissent le long de la face ventrale.

Au stade seize l'œuf se compose d'une file de quatre petites cellules dérivées du petit segment et occupant la face dorsale, d'une file de quatre sphères de plus en plus grosses occupant la face ventrale et de deux files de quatre cellules placées sur les côtés et dérivées quatre du gros et quatre du petit segment.

C'est seulement à partir de ce stade seize que les cellules dorsales et latérales commencent à se multiplier beaucoup plus vite que les ventrales et à s'étendre sur leurs côtés. A mesure que ces petites cellules se glissent sur la surface des grosses, celles-ci s'enfoncent par un mouvement de bascule qui entraîne d'abord les moins volumineuses jusqu'à ce qu'enfin, la dernière et la plus grosse d'entre elles, glisse à son tour sous les premières, laissant un orifice, le blastopore, qui reste visible pendant quelque temps à peu près exactement à l'endroit où se formera plus tard la bouche.

Par la place même qu'elle occupe dès le moment de la fermeture du blastopore, il est facile de voir que sa dernière sphère enveloppée correspond à l'intestin qu'elle servira à former, sinon totalement, du moins en grande partie.

De même, par la manière dont s'est faite l'inclusion, les deux grosses sphères suivantes se trouvent sur la face ventrale de la première dans la situation qu'occuperont les organes génitaux. Plus tard, quand les sphères viendront à se diviser et à se subdiviser, cette disposition deviendra très obscure, mais pendant un certain temps après la fermeture du blastopore, elle reste remarquable et montre que l'embryon est formé sinon de feuillets continus, au moins de masses de tissu qui correspondent sensiblement à l'endoderme, au mesoderme et à l'ectoderme des animaux supérieurs par leur position et leur destination.

Quand la subdivision a été poussée à sa dernière limite, l'œuf se présente sous la forme d'une masse finement framboisée dans laquelle on reconnaît seulement une couche extérieure plus claire et une centrale foncée. La région céphalique reste toujours moins obscure. On ne distingue plus le blastopore. Bientôt on voit paraître, sur le côté et le long de la face ventrale, un sillon oblique qui étrangle la masse et en sépare la queue ; celle-ci se trouve ainsi repliée sous le ventre et dirigée vers la tête comme dans l'embryon du Brachion et du Pédalion.

Vers le niveau de l'extrémité caudale paraît dans la masse céphalique une dépression ; je ne sais si elle correspond à l'enfoncement décrit par Salensky dans le Brachion, mais elle indique l'apparition, non pas de la bouche, mais de la fossette vibratile placée chez l'adulte au-dessous de la lèvre. Un peu plus tard et un peu au-dessus apparaît la bouche, comme une dépression qui s'enfonce assez sans doute pour former le pharynx, mais certainement trop peu pour former le mastax. Plus tard encore se formera sur le dos, également par une invagination de l'ectoderme, le cloaque qui, très long dans l'adulte, est encore très court dans la larve et reste réduit à une simple échancrure dans les flosculaires. La région céphalique est bientôt limitée par un léger repli qui indique le bord du revêtement chitineux. Les

yeux apparaissent comme deux points rouges, des cils commencent à remuer d'abord sur la fossette infra-buccale, puis sur la bouche, enfin sur le sommet de la tête où ils forment comme une couronne. L'armature du mastax se constitue, la queue se retire petit à petit vers l'extrémité de l'œuf, la larve devient de plus en plus active dans l'œuf dont enfin elle rompt l'enveloppe. Elle a déjà été décrite par plusieurs auteurs, je n'insisterai que sur ce fait qu'elle présente, comme la larve de *Lacinularia* figurée par Huxley, des cils sur trois points du corps : une couronne continue et alors à peine sinueuse placée au-dessus de la bouche ; un deuxième cercle entourant cette couronne et la bouche, s'étendant même sur la fossette vibratile ; enfin un bouquet de cils à l'extrémité de la queue. La larve reste active pendant quelques heures, puis elle se fixe grâce aux glandes que renferme sa queue. C'est alors qu'elle commence à recueillir dans sa fossette vibratile les particules tenues en suspension dans l'eau. Elle les y mêle avec la secrétion de la glande prise jusqu'ici pour un ganglion et, suivant les judicieuses observations de Gosse et de Williamson, elle en forme ces boulettes qui, juxtaposées, constituent le tube qu'elle habite.

RECHERCHES

RELATIVES A L'ACTION DES SUCS DIGESTIFS DES CÉPHALOPODES SUR LES MATIÈRES AMYLACÉES

Note de M. Em. BOURGUELOS

M. Krukenberg et après lui M. Frédéricq, à la suite de leurs recherches sur la digestion des céphalopodes ont conclu à l'existence dans le foie de ces animaux d'un ferment diastasique analogue à celui qu'on rencontre dans le pancreas des vertébrés. Plus récemment M. Jousset de Bellesme dans une note à l'Académie des sciences (t. LXXXVIII — n° 6) a annoncé qu'il n'existait dans les sucs digestifs du poulpe aucun ferment capable de transformer l'amidon en sucre. Ce sont ces conclusions contradictoires qui nous ont engagé à faire de nouvelles recherches à ce sujet. (1)

Ces recherches ont été faites à l'aide du liquide filtré résultant de la trituration de la glande digestive avec l'eau, et en même

(1) Ces recherches ont été faites au laboratoire de Roscoff avec des animaux conservés vivants dans le parc ou les aquariums de cet établissement.

temps du ferment impur produit en précipitant par l'alcool la macération aqueuse de la glande. Dans deux circonstances, se rapportant, à des conditions spéciales de digestion, il a été possible après ligature des canaux hépatiques, de recueillir chez des poulpes, le liquide digestif lui-même et d'étudier son action.

Une première série d'expériences faite à une température qui n'a varié que de 16 à 22°, a porté sur de la fécule brute, préalablement débarrassée par lavage de toute trace de glucose. D'autre part, on a institué, dans les mêmes conditions de température, une autre série d'essais sur de l'amidon hydraté préparé à 75° et ne renfermant pas de sucre.

On a étudié l'action du ferment : 1° au microscope qui révèle toute attaque des grains d'amidon, et cela non seulement pour l'amidon brut, mais aussi pour l'amidon hydraté dont les grains gonflés disparaissent dans un temps très court au contact d'un ferment diastasique ; 2° avec la teinture d'iode qui ne donne plus de coloration bleue lorsque l'amidon a disparu. On a recherché le sucre à l'aide de la liqueur cupro-potassique, en observant la précaution indispensable dans tous les cas, et dans le cas du foie en particulier, de l'extraire du mélange de l'alcool à 90°, afin de le séparer d'une matière peptonique qui donne avec la liqueur cuivrique une coloration violette très intense. Cette peptone se produit sans doute pendant la trituration de la glande, par l'action du ferment peptique que contient le foie sur la substance même de celui-ci.

Dans les cas douteux, on a eu recours à la fermentation. Voici un tableau représentant les résultats obtenus :

POULPES	SEICHES	OBSERVATIONS
1re Série d'expériences (portant sur l'amidon brut.)		
Glandes saliv. sup...	id.	Il ne s'est produit aucune transformation.
id. id. inf...	id.	
Foie, tissus du pancréas	id.	
2e Série d'expériences (portant sur l'amidon hydraté)		
Glandes saliv. sup...	id.	Pas de transformation.
id. id. inf...	id.	id.
Foie, tissus de pancréas	id.	Transformation très évidente.
Contenu de l'intestin spiral filtré.....	id.	id.

Il importe de dire pour compléter ce tableau, que si la formation du sucre est constante avec le foie et le pancréas, la quantité d'amidon transforme varie suivant l'état des individus. L'animal

est-il à jeun ? L'action est lente, difficile à parfaire. La glande est alors dans une période de repos. L'animal est-il en digestion ? La transformation est rapide presqu'instantanée.

Voici en dernier lieu une expérience concluante. Un poulpe qui s'était décidé à manger dans l'aquarium a été cloué sur une planche à la fin de son repas. Les deux canaux hépatiques ont été mis à nu, et liés à leur entrée dans l'intestin spiral. Ces deux canaux se sont rapidement gonflés. Au bout de quatre à cinq minutes, on les a percés et on a recueilli le liquide qui s'est écoulé. Ce liquide, très limpide, incolore a été mélangé à environ 20 vol. d'empois d'amidon. En une ou deux minutes la transformation s'est opérée. Ce suc digestif est d'ailleurs un mélange des sécrétions du foie et du pancréas.

Il faut donc admettre que le foie et le pancréas des céphalopodes produisent ou renferment un ferment, qui n'a aucune action sur la fécule brute, mais qui transforme l'amidon hydraté en sucre. C'est là, comme l'on sait, le mode d'action de la salive mixte des mammifères ; aussi bien ce ferment doit-il être comparé au ferment salivaire.

Cette existence d'une diastase, outre qu'elle paraît singulière chez les animaux carnivores, fait songer à la question de savoir si le foie des céphalopodes jouit de la fonction glycogénique. La salive en effet, possède la propriété de transformer le glycogène en sucre. Glycogène et ferment peuvent-ils exister ensemble dans la même glande ? On répondra que dans le foie des vertébrés on trouve du glycogène et un ferment hépatique se produisant et agissant dans des conditions déterminées. — Mais, si le foie des céphalopodes renferme du glycogène, la trituration de cet organe aura pour effet de favoriser l'action du ferment sur la matière glycogénique, en sorte qu'on devra retrouver le sucre produit dans la matière. Or, d'assez grandes quantités de foie de poulpe et de seiche ont été triturées, puis placées dans l'alcool pour l'extraction du ferment ; il n'a jamais été possible de caractériser le sucre dans la solution alcoolique évaporée, puis reprise par l'eau.

Quelque net que soit ce dernier résultat, il convient pourtant d'attendre avant d'émettre la conclusion qu'il appelle. D'autres expérimentateurs ont en effet trouvé du sucre dans le foie des céphalopodes ; et c'est une règle, qu'il ne faut pas perdre de vue surtout en chimie physiologique, qu'une expérience conduisant à des résultats négatifs doit avoir été répétée un grand nombre de fois et avec beaucoup de soins, avant de pouvoir être opposée même à une seule expérience ayant donnée des résultats positifs.

RECHERCHES SUR LA CIRCULATION ET LA RESPIRATION DES OPHIURES

Note de M. NICOLAS APOSTOLIDÈS

Les nombreux auteurs qui se sont occupés de l'anatomie des Ophiures, ont le plus souvent fait leurs recherches sur des animaux ayant séjourné dans des liquides conservateurs.

Les coupes et les différents procédés de la technique histologique moderne, ont été surtout mis en usage dans l'étude de la distribution des vaisseaux.

Ayant eu à ma disposition de nombreux animaux vivants, dans les laboratoires de Roscoff, de la Sorbonne et de Port-Vendres, où M. de Lacaze-Duthiers m'a prodigué tous les moyens nécessaires à mon travail, j'ai pu appliquer à ces animaux des procédés particuliers d'injections fines, qui m'ont fourni quelques résultats nouveaux que j'ai l'honneur de communiquer. Mes recherches ont porté sur les espèces suivantes :

Ophiura texturata (Lamarck) *Ophiura abbida* (Forbes) *Ophiocoma granulata* (id.) *Ophiocoma filiformis* (id.) *Ophiocoma neglecta* (id.) *Ophiocoma rotula* (Johnston).

1. Après une injection bien réussie du système aquifère en disséquent l'espace interbrachial de la plaque madreporique, on tombe sur un canal dilaté, blanchâtre, rendu rigide par des plaques calcaires ; en déchirant ce canal, on voit vers le milieu renflée une masse brunâtre qui est le prétendu cœur des auteurs, et a sur le côté un filet contenant la matière à injection, c'est le vrai canal du sable ; cette expérience répétée nombre de fois sur des espèces différentes, permet de constater que le canal du sable s'injecte en même temps que le système aquifère et que le cœur est indépendant de ce système ; de plus, les particules de matière à injection trouvées à l'extérieur de la plaque madréporique prouvent que le canal du sable, s'étendant de l'anneau aquifère à la plaque madreporique, fait communiquer le système aquifère directement avec l'extérieur,

2. *Le cœur est le centre de la circulation proprement dit..... c'est un plexus de vaisseau anastomosés qui relie les deux cercles oral et aboral* » c'est ainsi que M. H. Ludwig définit la structure et le rôle du cœur, quant aux deux cercles, à la découverte desquels il est arrivé par la coloration avec l'hématoxyline, il avoue ne connaître ni « leur contenu, ni leur structure. »

Le cœur présente une structure et surtout des rapports bien différents. Par une dissection attentive, il est facile de voir que le prétendu cœur, qui a une forme allongée, se prolonge en un canal rectiligne remontant à la plaque madréporique ; une injection poussée dans la masse brune qui le représente remplit immédiatement ce prolongement, et apparaît sur la face extérieure de la plaque madréporique, la structure étudiée dans un cœur arraché sur un animal vivant montre qu'il est une glande avec un canal excréteur propre s'ouvrant au dehors et non un organe de la circulation. De chaque côté de cette glande méconnue jusqu'ici, on

voit deux petites bandelettes fibreuses, qui se dirigent latéralement vers le base des bras ; elles se colorent vivement par l'hématoxyline, comme des bandelettes analogues qui soutiennent les vésicules de Poli, mais jamais le liquide injecté dans le cœur n'a pris leur direction.

Une injection poussée entre le tégument et le tube digestif, c'est-à-dire dans la cavité générale, ne se montre jamais à l'extérieur et ne pénètre jamais dans le système aquifère, la cavité générale est entièrement close, elle est formée d'une fraction élargie entourant le tube digestif *(espace péristomachal)* qui se rétrécissant à sa partie supérieure pour loger l'anneau ambulacraire envoie un prolongement aplati à la face dorsale du bras [espace dorsal]. En dedans de l'anneau aquifère se trouve la bandelette nerveuse formant un anneau complet autour de l'œsophage. Pour trouver cette dernière il faut déchirer une membrane qui l'enveloppe et la sépare de la cavité générale, alors on voit l'injection qui remplit l'espace situé au-dessous d'elle et qui entoure le système nerveux (espace périnerveux.) Si maintenant l'on fait une coupe à un bras, on trouve à la partie inférieure une gouttière creusée dans l'ossicule discoïde et qui contient le canal ambulacraire et le nerf brachial. Ce dernier, aplati et recourbé en forme de croissant, touche par ses bords effilés le canal et limite ainsi un espace arrondi, indépendant de la cavité qui l'entoure (espace radical.) Quels sont les rapports de l'espace périnerveux et de l'espace radial avec la cavité générale ? Autour de chaque canal ambulacrairé se rendant à un bras se trouve un espace creusé dans les pièces calcaires et dépendant de la cavité générale ; de même autour de chaque nerf émanant de l'anneau se trouve un espace communiquant avec l'enveloppe de la bandelette. Or, ces deux espaces marchent à la rencontre l'un de l'autre en même temps que les parties qu'ils contiennent, et se réunissent à la hauteur de la gouttière, mettant ainsi en large communication l'*espace périnerveux* avec la cavité générale. Les deux espaces se fusionnent en un seul qui occupe toute la cavité de la gouttière enveloppant le vaisseau et le nerf *(espace périphérique)* et occupant l'intervalle circulaire de ces deux organes (espace radial.) La cavité générale communique enfin avec l'enveloppe incrustée que nous avons signalée comme entourant le canal du sable et le cœur, et qui fut considérée longtemps comme le canal du sable lui-même *(canal pierreux* des auteurs*)*.

Ces observations nous montrent qu'il n'existe pas un système de canaux propres, mais des espaces en connexion étroite avec la cavité générale.

En observant un animal vivant, du côté dorsal, on voit son corps se gonfler et s'affaisser alternativement, si on le renverse dans un liquide tenant en suspension des particules colorées, on reconnaît un double courant autour des fentes génitales en injectant par une de ces fentes un liquide coagulable, on acquiert la certitude, que l'orifice donne accès dans un grand sac exactement clos, dilaté dans sa région ventrale, rétréci vers le dos, plongeant dans la cavité générale et portant sur sa face extérieure les génitales. Ces sacs, vus pour la première fois par Ludwig, qui soupçonna leur

rôle, furent cependant considérés par lui comme une annexe des organes génitaux et reçurent le nom de *bourses*. L'expérience et, surtout, les rapports étroits des sacs avec le liquide nourricier de la cavité générale doivent les faire considérer comme de véritables *sacs respiratoires* permettant les échanges gazeux avec le fluide nourricier.

D'après ces faits nous considérons le système circulatoire comme formé par la cavité générale et les espaces qui s'y rattachent et nous pensons que les sacs respiratoires, par leur affaissement et leur dilatation alternatives, appellent le sang dans la cavité péristomachale, pour le repousser ensuite à la périphérie. Cette disposition si simple explique comment le liquide sanguin baignant tous les organes respiratoires est mis en mouvement.

Nous compléterons dans de prochaines communications l'histoire des Ophiures.

EXPLICATION DES FIGURES

Planche 1.

1. Algues monocellulaires, formes principales observées ; la dernière présente un bourgeonnement.
2-3. Algues siliceuses et diatomées, appartenant à l'argile primitive des briques.
4. Micrococcus.
5. Spores d'Algues, en rotation rapide.
6. Myxomycètes ou Spores de Champignons.
7. Amibes.

Planche 2.

1. Fragment de fausse membrane grossi 3 fois.
2. Partie du même vu à un grossissement de 500 diamètres.

Planche 3.

Fig. 1. V. Arrivée de l'air.
» F. Flacon plein d'essence.
» T. Tube conduisant le liquide F. au pulvérisateur A.
Fig. 2. Coupe grossie du pulvérisateur A.
Fig. 3. C. Cheminée en cuivre.
» T. Trépied ou support pour les objets à chauffer.

Planche 7.

Fig. 1. Mouvement d'un point matériel sur une parabole.
Fig. 2. Corrections thermométriques.
Fig. 3. Comparaison de deux thermomètres à échelle différente.

Pl. 1

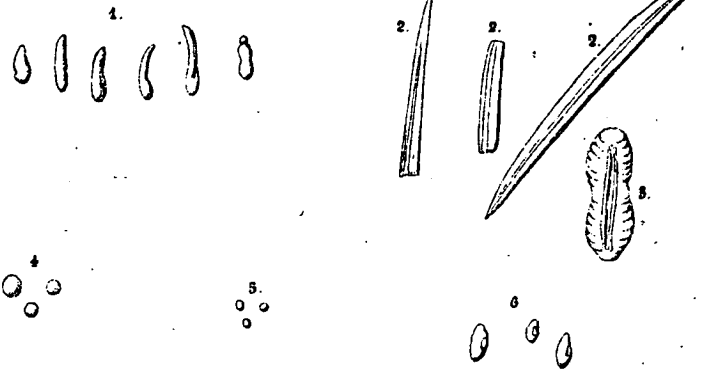

Grossissement : 500 .

Pl. 2

Fig.1

Echelle : $\frac{1}{5}$

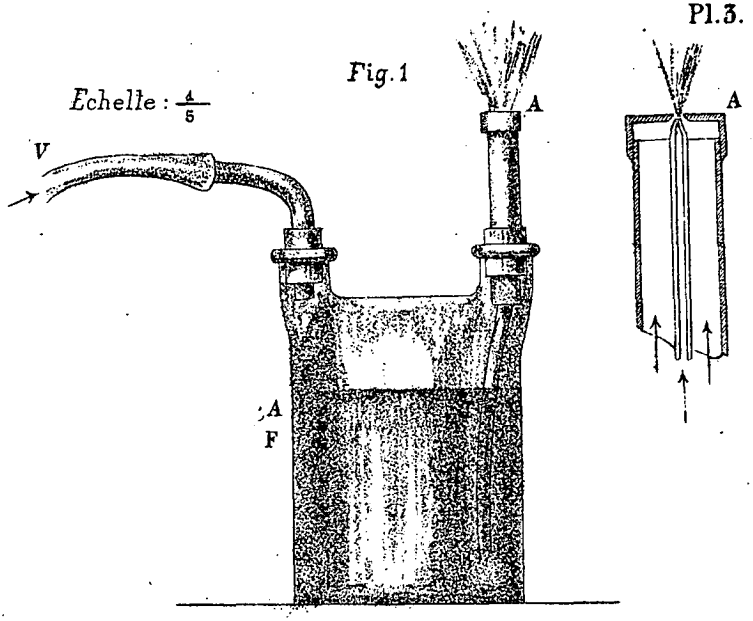

Fig.2

Echelle : $\frac{1}{5}$

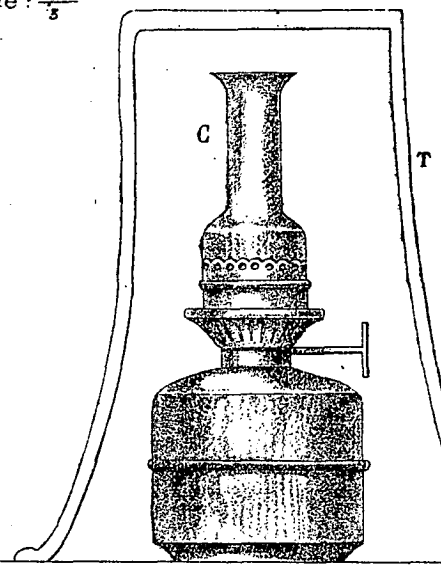

OSCULATORIUM STYLE LOUIS XV

de St Sulpice à Paris

Æ. S. DONACCIEN sur la Manche.

BAISER DE PAIX

de St Martin de Morlaix.

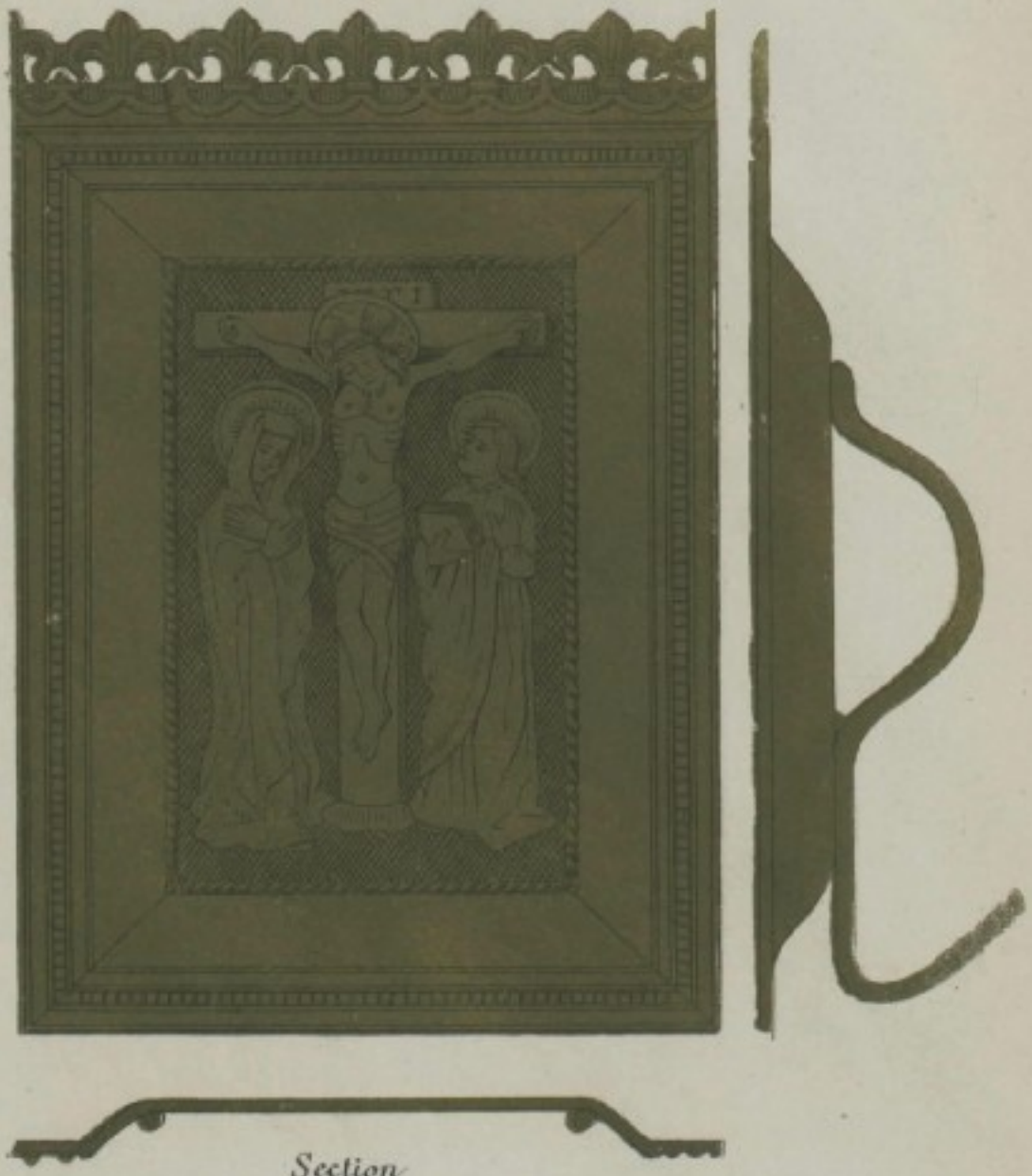

Section

BAISER DE PAIX

Appartenant à M.r Lukis

Fig.1

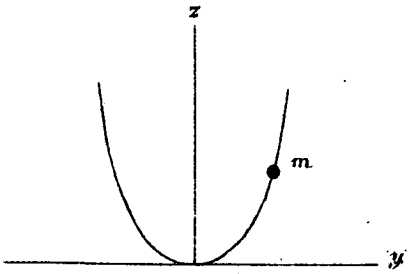

Fig.2

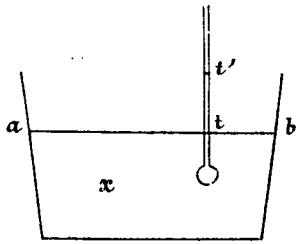

Fig.3

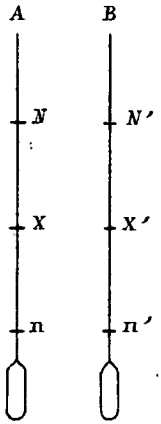

SOMMAIRE

	Pages
Procès-Verbaux des séances	3
Les organismes microscopiques destructeurs des matériaux de construction (M. Parize)	11
Sur une maladie parasitaire du Cyprin de la Chine (Cyprinus auratus) (M. Parize)	13
Note sur l'emploi des huiles de pétrôle dans les laboratoires de chimie (M. Parize)	15
Sur le Symphytum Patens (M. Miciol)	16
De la recherche et de la détermination des Polypes hydraires (M. E. Macé)	17
Les Haches de plomb de Bretagne (M. Andouard)	37
Notes sur les sensations tactiles (M. Parize)	41
Notes sur les corrections thermométriques (M. Libert)	43
Notes sur les points de concordance des diverses échelles thermométriques (M. Libert)	44
Sur la conservation de l'énergie solaire (M. de Kéricuff)	47
Morlaix pendant la Révolution (M. Allier)	49
Notes sur les Pax ou Baisers de paix (M. Lukis)	65
Sur le mouvement d'un point pesant assujéti à rester sur une parabole (M. de Kéricuff)	77
Sur les races actuelles de la Bretagne (M. Miciol)	78
Notes sur les Rosiers du Nord-Finistère (M. Miciol)	80
Verres et Vitraux (Suite) M. Clec'h	87
Sur les Catalogues régionaux (Note du Président)	97
Catalogue minéralogique et pétrologique du Finistère (MM. Libert et Miciol)	99
Catalogue des animaux vertébrés de l'arrondissement de Morlaix et du Nord-Finistère (H. de Lauzanne)	110
Sur Ossismor et la cité des Ossismiens (M. Lukis)	120
Enumération des insectes des genres Harpalus et Amara (Carabidæ) recueillis aux environs de Morlaix (M. Hervé)	122
Nécrologie (M. Miciol)	125
Travaux du laboratoire zoologique de Roscoff	128

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 12 JUILLET 1883

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

MM. Le Covec et Lardet, présentés dans la séance de juin, sont reçus membres titulaires.

Sur la proposition de la commission qu'elle avait nommée, la Société décide que le prix qu'elle accorde au collège sera décerné, cette année, à la classe de Philosophie.

La bibliothèque a reçu de la Société entomologique de Belgique les derniers bulletins de ses séances.

Le Président lit une lettre de M. Blanchard, directeur du Jardin botanique de Brest, donnant la description d'une nouvelle plante : l'*Heracleum trifoliolatum*, Blanch., trouvée dans des rochers maritimes à Camaret.

Il donne ensuite connaissance d'une note de M. Lukis intitulée : Note sur l'origine et la nature des filons métallifères.

M. Parize lit, à propos des travaux qui se font en ce moment en dehors du bassin à flot, deux notes : la première : Sur l'abaissement progressif des côtes de la Bretagne.

La seconde : Sur un fourneau antique trouvé dans les sédiments de la rivière de Morlaix.

Ce fourneau en granit est exposé sur le bureau.

M. Hervé rend compte d'une excursion qu'il vient de faire sur les côtes sud du Finistère, à Penmarch et Concarneau, et dont il a rapporté un assez grand nombre de plantes et d'insectes.

M. Prat demande si la Société ne pourrait, à l'occasion de la Foire-Haute, organiser une exposition des objets rares et curieux que les habitants voudraient bien mettre à sa disposition pour

quelques jours, ainsi que quelques conférences sur des sujets pouvant intéresser le public.

La Société adopte cette proposition et charge son bureau de nommer une commission et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ce projet.

SÉANCE DU 9 AOUT

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

La bibliothèque a reçu le dernier bulletin de l'Athénée Oriental ; et de M. Vendryès, la collection des Mémoires de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

Le Président expose que, suivant la décision de la Société dans la séance de juillet, le bureau a nommé une commission chargée de décider si une Exposition serait organisée cette année. Cette commission s'est réunie deux fois et a été d'avis que, vu les frais que nécessiterait cette Exposition, il convenait de remettre l'exécution de ce projet à une époque ultérieure, et d'organiser cet hiver des conférences dont le produit permettrait peut-être de faire face à ces frais.

Il met aux voix les conclusions de la commission qui sont adoptées par la Société.

Il est donné lecture 1° d'une lettre de M. Parize indiquant l'existence d'une enceinte romaine, peut-être un *oppidum*, près le Beffou, commune de Loguivy-Plougras ;

2° D'une note du même membre sur la météorologie.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Sont présentés comme membres titulaires :

M. Albert de Forges, par MM. de Forges et Miciol, et M. Jenkins par MM. Roques et Hervé.

Il est donné communication des circulaires ministérielles suivantes :

1° Programme du congrès de la Sorbonne en 1884 ;

2° Programme de la section des Sciences économiques et sociales ;

3° Instruction pour l'observation des phénomènes périodiques des animaux et des végétaux.

La Société d'archéologie d'Avranches adresse, par l'entremise de M. Lukis, ses fascicules depuis sa fondation et demande l'échange des publications.

Cet échange est voté.

M. Th. Lefebvre a offert à la Société un très curieux ouvrage, imprimé à Francfort sur le Mein, en 1585, ayant trait à tous les ordres ecclésiastiques, avec une gravure à chaque page.

Il est donné lecture d'une note de M. de Lauzanne sur l'origine de quelques végétaux.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

MM. A. de Forges et Jenkins sont reçus membres titulaires.

La Société a reçu pour son Musée :

De M. Le Bihan, un cormoran ;

De M. Bott, un poussin à deux têtes ;

De M. Le Roy, un rat blanc, trouvé dans un égout, rue Saint-Melaine.

Il est donné lecture d'une note de M. de Lauzanne, intitulée : Des plantes indigènes ou cultivées dans le Finistère ayant une propriété tinctoriale.

M. Miciol rend compte d'une excursion qu'il a faite entre Plouescat et la baie de Goulven. Il signale le rôle qu'a jouée, dans la triangulation de la France, la mesure directe de la base de Plouescat par le colonel Bonne, base de onze kilomètres qui a servi de point de départ pour la carte de Cassini et pour celle de l'Etat-major. Parmi les faits intéressants d'histoire naturelle, il indique l'existence, dans les dunes de Kéremma, du *Sisymbrium leiocarpum* (Guss.)

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Le Musée a reçu différents dons ornithologiques de MM. Parize, H. de Forges et de Lauzanne.

Il a été remis pour la bibliothèque : par la Société d'horticulture et de botanique de Marseille, par l'Athénée Oriental, par la Revue Bryologique, le dernier numéro de leurs publications : par M. Th. Lefebvre, diverses brochures.

M. Tanguy, vétérinaire à Landerneau, a adressé les premiers numéros de la Chronique agricole de Bretagne.

Il est donné lecture des communications suivantes :

M. de Lauzanne : Note sur le Bec-croisé *(Loxia curvirostris. Lin)*.

M. Lukis : Note relative aux amas de celts bretons.

M. Miciol : Sur l'emploi comme fourrage des *Symphytum* en général, et en particulier, des *S. asperrimum et Donianum.*

Le président fait observer que, dans la prochaine séance, aura lieu le renouvellement annuel du bureau, et prie ses collègues de vouloir bien assister à cette réunion qui aura lieu le 13 décembre à 7 heures 1/2 du soir.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. Grouzelle, sous-ingénieur à la manufacture des tabacs, est présenté comme membre titulaire, par MM. Miciol et Hervé.

La bibliothèque a reçu :

De M. Chevalier, les deux numéros parus de la revue illustrée : *Le Breton*, dont il est l'éditeur.

De M. Joubin, une note intitulée : sur le développement de la branchie des *Céphalopodes.*

De M. Th. Lefebvre : *Histoire de la zoologie*, par Ferdinand Hœfer, et le *Barnave*, de Jules Janin, édition de 1831.

De la Société Académique de Brest, ses publications de 1882-1883.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Dr Sanquer, par laquelle il donne sa démission de Secrétaire-adjoint.

Il est procédé au vote pour le renouvellement du bureau pour l'année 1884.

Le bureau actuel est réélu à l'unanimité, et il est décidé que le Conservateur du Musée remplira désormais les fonctions de secrétaire-adjoint.

M. le président remercie, au nom de la Société, le Conservateur et le Bibliothécaire pour le zèle qu'ils mettent dans l'exercice de leurs fonctions.

Il est donné lecture des communications suivantes :

M. Lukis : Note supplémentaire sur les mines du Huelgoat et de Poullaouen.

M. Parize : Un cas de tératologie botanique (déformation anormale d'une tige d'asperge).

M. Miciol parle des lueurs rouges que présente le ciel, depuis plusieurs jours, au lever et au coucher du soleil ; et résume les opinions qui ont été émises sur ce sujet.

Le président fait, au nom de M. Froger, une communication sur la Société de colonisation fondée à Brest.

Le Secrétaire,

E. HERVÉ.

MORLAIX PENDANT LA RÉVOLUTION

Par M. ALLIER

— (Suite) —

Les députés de Morlaix, MM. de Pennanech et Diot, chargés des cahiers de la communauté et des corporations se rendirent à Rennes et se réunirent aux autres députés de la Province. Cette assemblée siégea à l'Hôtel de Ville, les 22, 24, 25, 26 et 27 décembre pour rédiger un cahier commun des réclamations du Tiers avec l'obligation pour ces députés de ne point s'en départir. Entre autres demandes la réunion spécifia :

« Que, dès la prochaine tenue des États qui allaient avoir lieu, il serait voté, sur toutes matières quelconques, et dans tous les cas, par tête et non par ordre.

» Que, dorénavant, tous les impôts, tant réels que personnels, seraient supportés d'une manière égale et proportionnelle par les trois ordres, et que les députés du Tiers s'abstiendraient de délibérer sur toutes demandes du Roi, sur toutes affaires quelconques avant qu'ils aient obtenu justice sur les deux chefs précités. »

Le Président Tréhu de Monthiéry reçut la mission de remettre un exemplaire de ce document au premier Président, au Commandant de la Province et à l'Intendant.

Les États de Bretagne se réunirent à Rennes, le 29 décembre, dans l'enceinte des Cordeliers. Après avoir, dans les deux premières séances, accordé le don gratuit et la régie des fermes, l'ordre du Tiers manifesta le désir d'être entendu pour donner communication des demandes et des réclamations dont il était chargé : le clergé et la noblesse refusèrent de l'écouter. Les députés du Tiers, liés par leurs engagements, ne voulurent prendre aucune part aux délibérations jusqu'à ce qu'on eût fait droit à leurs demandes ; aussitôt les Commissaires royaux informèrent le Roi de leur opposition. Par un arrêté, en date du 3 janvier 1789, le conseil du Roi ordonna de dissoudre les États immédiatement et renvoya les députés vers leurs communautés pour y recevoir de nouveaux pouvoirs. Ces mesures occasionnèrent des troubles entre la noblesse

et la bourgeoisie, et les jeunes gens de l'école de droit, commandés par le jeune Moreau, leur prévôt, prirent les armes ; la jeunesse des autres villes accourut à leur secours, il y eut collision et le sang coula dans les rues.

Louis XVI pour mettre un terme aux difficultés toujours croissantes avait ordonné la convocation des États-Généraux. Cette ordonnance portait que les Français âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris au rôle des impositions, s'assembleraient à l'Hôtel de Ville de leur sénéchaussée ou de leur bailliage pour rédiger les cahiers des charges et nommer des députés. C'est par corporations que s'assemblaient les électeurs des grandes villes ; les corporations des arts libéraux devaient choisir un député et celles des arts et métiers, deux députés à raison de cent individus présents à l'assemblée. Quant aux habitants qui ne faisaient pas partie d'une corporation, ils nommaient deux députés pour le même nombre d'électeurs.

Les députés choisis dans ces assemblées préliminaires se réunissaient à l'Hôtel de Ville pour rédiger le cahier des plaintes et doléances, d'après les cahiers particuliers de chaque corporation, et pour nommer des députés qui étaient chargés de les porter au chef-lieu du bailliage et de la sénéchaussée. Morlaix et Lannion formaient un seul collège électoral qui avait droit à quatre députés aux États-Généraux.

Dès que le Maire eut reçu les ordres du Roi il prit un arrêté ainsi conçu :

« A MM. les abbés, syndics, chefs, doyens et maîtres des arts et métiers et corporations :

De par le Roi,

MM. les Maires et Officiers Municipaux etc. vous font avertir que vous ayez à convoquer une assemblée générale de tous les membres de vos corporations, c'est-à-dire maîtres, compagnons et garçons, majeurs de vingt-cinq ans, exerçant les susdits arts et métiers, à l'effet de choisir et nommer entre tous, suivant vos formes et usages ordinaires, un député électeur ou représentant, à raison d'un sur cent individus présents à l'assemblée, et au-dessous ; deux au-dessus de cent ; trois au-dessus de deux cents et ainsi de suite, lesquels députés, électeurs et représentants, ainsi choisis, devront se trouver à l'assemblée générale du Tiers, qui

sera convoquée à l'Hôtel de Ville pour rédiger les cahiers des plaintes et doléances de la ville, et de chaque corps et corporation, qui les feront présenter par lesdits députés et électeurs : le tout conformément aux articles 26 et 28 du susdit réglement. Fait à l'Hôtel de Ville, le 1er mars 1789, Behic, maire. »

De son côté le Sénéchal publia l'ordonnance suivante :

« Le Sénéchal etc. ordonne que l'assemblée des députés du Tiers État de la sénéchaussée se tiendra par lui, le 9 avril et jours suivants, à 8 heures du matin.

1° Pour publier ;

2° Qu'au jour le plus prochain, les habitants des communautés, nés français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris au rôle des impositions, seront tenus de s'assembler au lieu accoutumé à l'effet de procéder d'abord à la rédaction du cahier de plaintes, doléances et remontrances que lesdites villes, bourgs et communautés entendent faire à Sa Majesté, et présenter les moyens de pourvoir et subvenir aux besoins de l'État, ainsi qu'à tout ce qui peut intéresser la prospérité du royaume, et celle de tous et chacun des sujets de Sa Majesté, ensuite de procéder à haute voix à la nomination de députés dont le nombre est déterminé par l'article 31 dudit réglement, lesquels seront choisis entre les plus notables habitants, qui seront chargés de porter ledit cahier à notre assemblée générale, au jour et heure ci-dessus indiqués ;

3° Que dans cette ville, avant de procéder à l'assemblée générale de la communauté, il sera tenu des assemblées aux jours et heures indiqués par les ouvriers-maîtres de toutes les corporations, corps et communautés, et de toutes les personnes du Tiers État qui ne tiennent à aucune corporation, dans lesquelles assemblées particulières il sera fait choix d'un ou de plusieurs représentants chargés de se rendre à l'assemblée du Tiers État de chacune desdites villes pour y concourir à la rédaction du cahier et à la nomination de députés dans la forme et en nombre prescrit par les articles 26 et 27 du réglement de Sa Majesté ;

4° Procès-verbal ;

5° Que lesdits députés, munis dudit procès-verbal et dudit cahier seront tenus de se rendre à notre assemblée générale, aux jour et heure ci-dessus indiqués ;

6° Qu'à ladite assemblée il sera procédé à la réception du serment qu'ils feront de procéder fidèlement, d'abord à la rédaction de leur cahier, ensuite à la nomination des électeurs qui, conjointement avec ceux de la sénéchaussée de Lannion, qui doivent se rendre en cette ville, procéderont à l'élection des députés aux Etats-Généraux ;

7° Procès-vérbal.

Fait à Morlaix, le 1er avril 1789. Le Sénéchal Guillot de Lohan. »

Les corporations, les maîtrises et les différents corps d'état se réunirent donc en assemblée particulière, sous la présidence de leur doyen ou de leur père abbé. Dans ces réunions, chaque corporation rédigea son cahier de doléances et nomma ses délégués, électeurs à l'assemblée du Tiers. Nous avons retrouvé quelques-uns de ces cahiers et nous pensons que, malgré les répétitions des mêmes vœux, ils ne seront pas lus sans intérêt, car ils nous font connaître les idées et les doctrines professées à cette époque.

DOLÉANCES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE

Les juges de la sénéchaussée royale de Morlaix et ceux du siège royal de l'amirauté réunis, désirant entrer dans les vues sages et bienfaisantes de Sa Majesté, et persuadés d'ailleurs que les Etats-Généraux feront tout ce qui sera possible pour établir dans les finances du royaume des impôts équitables et d'une répartition égale et facile, entre tous les sujets du Roi, craindraient de faire quelques propositions qui pussent, suivant les expressions mêmes de Sa Majesté, arrêter ou troubler le cours des délibérations ou altérer la confiance due à une assemblée représentative de la nation entière.

Mais ils demanderont particulièrement la suppression de toutes les charges et impôts qui ne pèsent que sur une classe de citoyens, tels que les francs-fiefs, les fouages, les corvées en nature, etc.

Ils insisteront également sur la suppression du centième denier sur les offices, impôt d'autant plus onéreux et injuste qu'il n'est pour ainsi dire supporté que par les juges royaux seuls qui, par ce moyen, voient se réduire presque à rien les émoluments de leur office déjà trop insuffisants pour pouvoir tenir avec quelque décence

le rang que leur état leur a assigné dans la société, impôt enfin d'autant plus injuste qu'on a cru par cette raison en devoir dispenser les magistrats supérieurs.

Ils observent aussi que par édit du mois de janvier 1700, le Roi établit en Bretagne le droit de lods et ventes dans les contrats, d'échange contre le texte formel de l'article 66 de la coutume, droit onéreux et qui empêche les arrangements de famille et de convenance par l'immunité de dépenses qu'entraînent de doubles lods et ventes ; ils demandent que cet édit soit retiré.

Au surplus pour faire joindre les présentes doléances au cahier général de la ville et autrement délibérer sur les réglements du 24 janvier et 16 mars 1789, l'assemblée a nommé pour ses députés MM. Duclos, Legris, bailli du siège royal, et Jamin, lieutenant-général du siège royal de l'amirauté. Fait et arrêté à Morlaix le 7 avril 1789, Guillot de Lohan, sénéchal, Duclos, Legris, bailli, Jamin, lieutenant-général, Moreau, lieutenant, Laemeneau, procureur du roi, du Buisson de Vieux-Chatel, procureur du roi de l'amirauté, Quemeneur d'Expilly, ancien procureur du roi de la sénéchaussée.

ASSEMBLÉE DE LA COMMUNAUTÉ

Les officiers municipaux après en avoir délibéré ont nommé et député les personnes de MM. Béhic, maire et Rannou, à l'effet de les représenter à l'assemblée du Tiers Etat, donner auxdits députés tous pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'État, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité du royaume et le bien de tous et de chacun des sujets du Roi : promettant lesdits sieurs agréer et approuver tout ce que lesdits députés, qui seront nommés, auront fait délibéré et signé en vertu des présentes de la même manière que si lesdits sieurs comparants y avaient assisté en personne. Pour acceptation Behic, maire.

DOLÉANCES DES MÉDECINS

Afin de mettre un ordre utile dans la rédaction du cahier, il semble qu'il serait convenable de ranger les doléances, plaintes et remontrances sous divers articles. Ainsi l'assemblée prendrait pour article premier de ses remontrances les objets qui intéressent l'universalité de la nation française ; elle poserait les principes généraux qui doivent établir la régénération commune ; elle prendrait pour second article les objets qui intéressent la province et pour troisième enfin ceux des divers États qui composent l'ensemble social.

Mais, avant tout, l'assemblée a déclaré que le premier sentiment du Français était l'amour de son Roi; que son premier vœu était que ses députés exprimassent au meilleur des Rois la fidélité inviolable que lui voue la nation, le respect qu'elle lui jure, la reconnaissance profonde dont elle est pénétrée, en le voyant sans relâche se donner des soins pénibles pour assurer son bonheur, en anéantissant l'esclavage d'une partie, en réprimant le pouvoir aristocratique de l'autre, en détruisant à jamais l'affreux despotisme ministériel, dont l'influence, pour n'être pas meurtrière, doit désormais être subordonnée à la volonté du prince concertée avec celle de la nation et manifestée par des lois librement consenties et sanctionnées par ces deux puissances. Alors l'assemblée s'occupant des trois articles ci-dessus demandera pour l'intérêt de toute la nation :

1° Qu'il soit invariablement établi par une loi positive que la représentation de l'ordre du Tiers, dans toute assemblée ou commission relative à l'administration, soit générale, soit provinciale, soit toujours égale à celle de l'ordre de la noblesse et de l'église : dans la supposition que ce dernier partageant les impôts de toute espèce dans la proportion de ses biens conserve par là le droit de délibérer, condition sans laquelle le clergé qui refusera d'être citoyen ne pourra et ne devra conserver d'influence dans l'administration publique ;

2° L'assemblée réclamera la répartition égale de tous impôts pécuniaires, de toutes charges qui, ayant pour but la sûreté de

l'État, celle des propriétés de chaque citoyen, sa commodité ou son agrément, ne peuvent sans injustice être supportées par la classe qui possède le moins et qui souvent même ne possède rien. Ainsi tout citoyen contribuera à loger ou à caserner le soldat qui le défend contre l'ennemi de la patrie, payera la garde qui veille dans les villes à la sûreté de l'opulence et à la tranquillité publique. Tout citoyen contribuera à la levée des milices et nous ne verrons plus le laboureur utile, l'artisan industrieux, forcés d'abandonner le travail qui nourrit tout, qui vivifie tout, tandis que la livrée de l'opulence et de la vanité se repose et s'engraisse sans inquiétude. Tout citoyen contribuera à la confection et à l'entretien des grandes routes, parce qu'elles font l'agrément de l'homme riche, qui les parcourt, et l'utilité du commerce, dont elles facilitent la vitesse et l'étendue;

3° L'assemblée réclamera contre l'abus dangereux et intolérable de l'existence privatiste de l'ordre de la noblesse dans les cours souveraines, demandera que la moitié de ces offices soit exercée par des membres de l'ordre du Tiers qui n'y seront nommés que par la voix du concours ou celle de l'élection faite par l'ordre du Tiers ;

4° L'assemblée réclamera contre la loi injuste, humiliante et, par là, destructive de toute émulation en ce qu'elle exclut des hauts grades militaires l'homme du Tiers qu'une perspective illimitée rendrait, comme par le passé, capable de se mettre pour la guerre au niveau des Chevert, pour la marine à celui des Dugay. Elle représentera qu'il n'est peut-être pas sans danger pour le prince et pour la nation de laisser avec une exclusion absolue toutes les forces de l'État et l'exécution de toutes les lois à la disposition d'un seul ordre ;

5° L'assemblée réclamera contre l'injustice et l'impolitique distinction des peines qu'emporte le crime, parce que le plus juste effet de la loi est de frapper également tout membre de la société qui l'enfreint ;

6° L'assemblée réclamera l'abolition des lettres de cachet, parce qu'il est contre le droit de la nature que la liberté d'un citoyen puisse être anéantie par la volonté d'un seul qui ne peut justement infliger aucune peine, si elle n'est prononcée par la loi après une connaissance suffisamment acquise du délit commis,

qui devra, dans tous les cas, être dénoncé dans les vingt-quatre heures aux tribunaux établis pour en connaître ;

7° L'assemblée réclamera la périodicité des États-Généraux, invariablement fixée de..... ans en..... ans, en sorte que la levée des impôts ne puisse avoir lieu qu'après que le consentement de la nation en aura été renouvelé ;

8° Les ministres demeureront responsables des infractions qu'ils feront ou conseilleront de faire aux lois constitutives du royaume qui vont être posées et sanctionnées pour servir de base à la monarchie et opérer la régénération commune.

Ils demeureront de même comptables des fonds qui leur seront confiés, et, chaque année, il sera imprimé et publié un état de recettes et de dépenses, qui mettra la nation en état de juger de la situation des finances du royaume, afin qu'elle soit sûre d'éviter les artifices ténébreux qui ont agrandi depuis si longtemps la plaie effrayante qui, sans la bonté du monarque, sans l'intégrité du ministre, eût dévoré en entier le corps de l'État ;

9° L'assemblée ne pourra octroyer aucun impôt, qu'au préalable la nation n'ait obtenu le redressement des griefs ci-devant détaillés et l'admission des principes ci-devant proposés ;

10° L'assemblée examinera avec scrupule les bonifications que doit produire l'économie à porter encore dans les diverses parties des dépenses de l'État, en sorte que le rétablissement des finances soit plutôt l'effet des dépenses supprimées, d'une répartition rendue égale, du bon emploi des impôts existants, que celui de nouvelles impositions.

Ces divers articles peuvent être suivis d'une infinité d'autres qui tous peuvent opérer le bonheur national, et chaque ordre, sans doute, aura le droit de les proposer, de même que chaque province aura celui de proposer ceux qui peuvent opérer son bonheur particulier ; ce serait l'objet du second article, et pour la province de Bretagne, il serait indispensable que l'assemblée actuelle déclarât adhérer et donner charge à ses députés d'énoncer à la prochaine assemblée sa persévérance à réclamer aux États-Généraux l'entier effet des délibérations prises par l'ordre du Tiers de Bretagne dans la ville de Rennes du 22 au 27 septembre 1788, du 14 au 21 février dernier ; Quant aux objets qui intéres-

sent les divers États de l'ensemble social, on pourrait inviter chacun d'eux à les proposer, et l'assemblée les inscrirait successivement.

DOLÉANCES DES NÉGOCIANTS

Nous donnons notre adhésion aux réclamations de nos concitoyens en ce qui concerne les lois fondamentales du royaume et les constitutions de la province :

1° Nous demandons que dans l'intérêt de la liberté individuelle, vœu aussi général que naturel, tous ordres illégaux soient proscrits, que les ordres légaux soient soumis à des règles claires et certaines, que les citoyens soient garantis contre les terribles effets de l'obéissance aveugle et illimitée du militaire, que la presse n'ait d'autres entraves que celles que les Etats Généraux croiront propres à éviter la licence;

2° Le renvoi aux frontières de tous droits et traites, la suppression des péages et la liberté dans le commerce intérieur du royaume ;

3° La suppression des banalités et de tous restes de féodalité et de servage, qui seront rachetés par des contributions, dont le règlement sera fait par les assemblées nationales ;

4° La réforme dans toutes les municipalités, afin que leur composition soit conforme aux principes constitutionnels, qui doivent à l'avenir produire le concours de tous les rangs ; nous demandons aussi des élections libres ;

5° Nous avons arrêté de demander des jurandes, dont l'utilité a été motivée plus haut ;

6° La suppression des appointements du gouverneur du Château du Taureau, pris sur les octrois de Morlaix ;

7° La suppression des fermes, des devoirs et des droits à l'entrée sur les boissons ;

8° La suppression des francs-fiefs ;

9° La contribution égale de l'impôt et la suppression de tous privilèges pécuniaires ;

10° La réforme des corps politiques des villes, pour qu'ils soient régis suivant les règlements des paroisses.

ASSEMBLÉE DES NOTAIRES ET PROCUREURS

La communauté des notaires et procureurs s'étant réunie, les procureurs Gilles Le Roux, Guillaume Huon, François Le Traon, Yves-Marie Prigent se sont retirés sans vouloir concourir à la délibération, quoique leurs prétentions aient été rejetées d'une voix unanime des soussignés, lesquels notaires et procureurs délibérant aux périls, risques et fortune des absents, les voix recueillies, d'après la pluralité des suffrages, ont nommé et député les personnes des maîtres Le Bras et Le Brigant à l'effet de les représenter à l'assemblée du Tiers État. Dans laquelle assemblée se sont présentés Jean Le Bras, Claude Guillaume, Olivier Le Gal, Pierre Meuric, François Le Brigant, notaires et procureurs ; Hervé Philippe, Jean Jaffré, Pierre-Marie Capitaine, Jean Le Noan, notaires.

DOLÉANCES DES CAPITAINES DE NAVIRE ET MARINS

Nous capitaines, maîtres d'équipage, officiers mariniers et matelots, maîtres charpentiers, calfats, voiliers et autres appartenant à la marine, prions, disons que par la stérilité de la navigation, tous nos états deviennent presque anéantis, ce qui oblige les talents à s'écarter et souvent, par une dure nécessité, les force à de fréquentes émigrations, occasionnées par l'exportation de nos denrées que font les autres nations étrangères et particulièrement les vaisseaux marchands de la République hollandaise ; il s'ensuit que la province est privée de ce bien-être, qui serait si important pour l'État et les sujets du Roi. Si notre monarque bienfaisant adhérait à nos justes réclamations, l'on verrait les diverses branches de la navigation, tant du cabotage que du long-cours prendre une plus grande extension ; l'État trouverait dans notre corps des marins et des ouvriers qui lui seraient utiles pour le premier port du royaume ;

2° Qu'il plaise à notre monarque bienfaisant, qui règne encore plus sur nos cœurs que sur nos personnes, d'imiter ce qu'a fait Louis XIV en faveur des forces de terre et d'établir dans les différents départements de la province des hôpitaux pour la retraite des marins, lorsqu'ils sont affaiblis par l'âge et les trois-quarts

d'entre eux estropiés au service de leur Souverain et de la patrie, tandis que jusqu'à ce jour les marins ont été privés de tout secours et forcés, à la fin de leur service, de se retirer dans leurs familles qui sont souvent dans la misère ;

3° Qu'il plaise aussi à notre monarque, dont la bonté est toute paternelle, d'écouter nos doléances respectueuses et voir que la classe la plus indigente et la plus précieuse à l'État ainsi qu'au commerce se trouve la plus surchargée d'impôts et la moins capable de les supporter, puisqu'elle est prise toute la vie au service du Roi, foulée par la taxe énorme de la capitation, le logement des gens de guerre, très onéreux, et les autres corvées relatives au service du Roi et de la province, sans qu'elle ait l'espoir de voir sa misère soulagée, surtout en ce moment où le commerce, qui est sa seule ressource, est dans un état de dépérissement. Guéguen, Anthon.

DOLÉANCES DES MARCHANDS

Au moment où le meilleur des rois convoque son peuple et daigne se joindre à lui pour opérer la régénération générale ; lorsque ce père auguste et bienfaisant invite sa grande famille à montrer le même zèle et la même ardeur que Sa Majesté pour perfectionner cette grande œuvre ; lorsque enfin le monarque appelle le génie de son peuple pour éclairer sa sagesse et sa justice, est-il un seul corps dans la monarchie à qui il soit permis de garder le silence ? Tous et chacun en particulier ne doivent-ils pas au contraire s'empresser de se rendre à cette généreuse et bienfaisante invitation.

Il ne nous appartient pas, sans doute, de donner un plan général des abus à réprimer et du bien à faire ; cette entreprise serait au-dessus de nos forces et doit être formée et exécutée par les états ou les assemblées de chaque province, mais il nous appartient de faire connaître les abus particuliers à la branche de commerce que nous exerçons, les moyens que nous croyons les plus propres à les prévenir et à favoriser et étendre cette branche.

L'effet du commerce étant de revêtir un corps politique de toute la force qu'il est capable de recevoir, quelle influence ne devraient pas avoir les commerçants dans cette assemblée de la nation, dont

la fin principale est de rendre le royaume aussi heureux dans l'intérieur que respectable et respecté au dehors; nous devons donc nous flatter que le vœu déjà manifesté par différentes places de commerce et principalement par celle de Paris, sera favorablement accueilli par Sa Majesté et par les États Généraux, et qu'il sera permis au commerce en général d'avoir dans cette assemblée de la nation un nombre suffisant de représentants qui, joignant à la théorie une longue expérience, seront plus en état que tous autres d'éclairer dans cette partie.

Hâtons-nous d'aider autant qu'il sera en nous ces représentants; examinons les changements utiles à opérer dans la branche que nous professons ; et quand nous ne serions pas assez heureux pour réussir à présenter ceux qui doivent le plus influer à remplir les vues supérieures et paternelles de notre auguste monarque, osons nous flatter que Sa Majesté voudra bien voir dans nos efforts le zèle de notre amour pour elle et pour la chose publique : espoir bien fait, sans doute, pour exciter l'émulation des sujets vraiment patriotes.

Dans presque toutes les villes du premier, du second et du troisième rang, les marchands de drap, soie, bijouterie, mercerie et quincaillerie, ont été érigés en corps et communautés, cette forme étant seule capable d'inspirer aux acheteurs la confiance qu'ils doivent avoir dans les marchands, puisqu'elle doit les rassurer sur la qualité de la marchandise qu'ils achètent et sur la justesse du prix qu'on exige, a cependant souvent été combattue et même détruite, pour donner au commerce une liberté indéfinie dans toutes ses branches; mais à peine cette forme a-t-elle été renversée, que les esprits ennemis des nouveautés paradoxales ont eu la satisfaction de la voir rétablie : ce qui ne permet plus de douter de l'excellence de cet établissement et que, bien loin de penser même à l'affaiblir, il est de l'intérêt général de le consolider.

Par l'effet des jurandes, nul ne peut être admis à faire le commerce, qu'il n'ait été, après un apprentissage régulier, reconnu par l'issue d'un examen rigoureux, avoir les qualités nécessaires pour remplir avec honneur cette profession ; sa conduite et ses marchandises sont d'ailleurs continuellement inspectées par les gardes jurés de sa communauté, le public a donc une sûreté morale qu'il ne peut être trompé, et les chefs de manufactures,

instruits que, par la police qui règne dans ces corps, aucun de leurs membres ne pourra recevoir de marchandises de mauvaise qualité, veillent attentivement à ce qu'il n'en soit fabriqué que de bonnes ; et parvenant ainsi à conquérir la confiance des puissances voisines, le commerce acquerra bientôt cette prépondérance qui rendra le royaume aussi florissant qu'il doit être par son étendue, sa population et la bonté de son sol.

Si la nécessité de maintenir les jurandes des corps des marchands est démontrée, la conséquence naturelle serait d'en établir dans toutes les villes qui n'ont pas encore joui de cet avantage, comme celles de Morlaix, Tréguier, Lannion et Guingamp et autres, et interdire à tout particulier qui ne serait pas admis dans une communauté le droit de vendre et de colporter, même dans le temps de foires et marchés, aucune espèce de marchandises, sous les peines les plus propres à assurer l'exécution de ces défenses.

On ne peut, en effet, se dissimuler les abus sans nombre qui résultent de la liberté accordée à tout individu sans distinction, de colporter de loin en loin. Le premier venu, sans aveu, sans domicile, souvent sans patrie, sans aucune espèce d'éducation et ne sachant souvent ni lire ni écrire, prend cet état. Il ne peut obtenir de préférence sur les marchands domiciliés dans les lieux où il colporte, qu'en vendant à meilleur compte. Et comment peut-il vendre à plus bas prix, lui qui, par les frais et les transports continuels, voit journellement renchérir sa marchandise, qui éprouve, d'un autre côté, un dépérissement naturel par les déballages et remballages fréquents? Comment donc ce forain peut-il donner à plus bas prix ? On n'en connaît que trop les moyens, les consulats n'étant le plus souvent occupés que des banqueroutes fréquentes que font ces aventuriers.

Entre autres, on peut indiquer : 1° celui de ne payer ni capitation, ni industrie, ni autres droits supportés par les domiciliés, ce qui est onéreux pour le gouvernement et pour chaque individu ;

2° celui de ne tirer des manufactures que les articles de rebut, et alors l'acheteur, qui ne préfère la boutique du forain que croyant faire un bon marché, paye réellement plus cher, et est, par conséquent, trompé ; le manufacturier, qui a ce débouché pour ses marchandises de rebut, veille moins à les faire travailler, et

cette négligence, qui est bientôt punie du décri de la manufacture, ruine l'entrepreneur et fait perdre aux étrangers la confiance dans nos étoffes, et à nous la prépondérance qu'on pourrait avoir sur eux ;

3° Un autre moyen, bien extraordinaire sans doute, mais qui n'est pas moins mis en usage, est de donner les articles au-dessous de ce qu'ils coûtent, et comme cette opération ne peut se soutenir longtemps, le colporteur finit par faire et commettre une banqueroute frauduleuse, qui fait tout perdre à ceux qui lui ont accordé leur confiance : étant sans domicile, rien ne l'arrête ni l'empêche de prendre et d'exécuter une résolution si humiliante pour tout autre, il sait qu'en se retirant dans une province éloignée, dût-il même emprunter un autre nom, il trouvera des chefs de manufacture qui, pressés de se défaire d'articles de rebut, se hâteront encore de lui en confier, et à une extrémité du royaume il va renouveler la scène affligeante pour le commerce, qu'il vient de jouer dans l'autre.

Ces vérités, qui ne se réalisent que trop souvent, semblent devoir nous faire désirer que, si la nation assemblée ne se porte pas à interdire le colportage en général, elle fasse au moins un règlement qui prévienne les abus de cette branche de commerce; que, désormais, on ne voie paraître dans les foires et les marchés que des marchands qui auront un domicile fixe et connu et auront été reçus membres d'une communauté érigée en jurande, ce qu'ils justifieront en faisant viser leurs actes de réception par les gardes de la jurande de la ville, avant d'y pouvoir étaler.

Ce sera, sans doute, un règlement sage et bien utile au commerce en général, mais il laisserait encore un autre abus exister, et un abus d'autant plus dangereux qu'il serait destructif, on ose le dire, même de l'érection en jurande, dont on se flatte cependant d'avoir démontré la nécessité, si ce règlement ne déterminait pas aussi d'une manière positive le nombre de foires et de marchés, dans chaque ville, pendant lesquels tous les forains auraient le droit d'y étaler et vendre. Il est évidemment inutile d'établir une maîtrise, si celui qui y sera reçu n'a pas un avantage défini sur l'étranger, si celui-ci enfin a, pour ainsi dire, autant de droits que le domicilié, sans payer aucune des charges auxquelles ce dernier est soumis, ni partager avec lui les corvées.

C'est cependant ce qui arrive dans plusieurs endroits et particulièrement dans la ville de Morlaix, où les habitués ont le déplaisir de voir des légions de marchands étrangers ambulants se succéder les uns aux autres et faire presque toutes les affaires de la ville, et, en sus des mauvais israélites, une partie de ces marchands étrangers achète encore toutes les choses volées, ce que ne ferait jamais un habitant ; et, d'ailleurs, il est connu qu'aussitôt que ces aventuriers se voient poursuivis, ils passent en d'autres royaumes et emportent avec eux ce qu'ils ont gagné ou escroqué en France. Si donc la crainte de nuire à la concurrence si utile au commerce empêchait de supprimer les foires de la ville de Morlaix, il suffirait de conserver celle du 15 octobre, trois jours, et il serait défendu aux forains d'y étaler et de vendre dans d'autres temps.

Les marchands de Morlaix supplient les représentants du commerce, dans l'assemblée de la nation, de prendre cet exposé en considération ou si, contre toute attente, le commerce était jugé suffisamment représenté par les députés des communes, les marchands prient MM. les députés, et particulièrement ceux de Morlaix, de se charger de solliciter et d'obtenir le règlement dont on vient d'expliquer les avantages pour la chose publique et de faire connaître à la nation assemblée que son vœu pour la régénération de l'ordre public est conforme aux justes réclamations du Tiers État, contenues dans les délibérations prises par ledit ordre à l'Hôtel de Ville de Rennes, les 22, 24, 25, 26 et 27 décembre dernier.

DOLÉANCES DES HUISSIERS

Nous, huissiers généraux et d'armes et sergents royaux, nous demandons :

1° La suppression du droit de bourse commune, perçu sur nos vacations par les préposés de l'administrateur des domaines et contrôles, comme illégal, détourné de sa véritable destination et étant de la plus souveraine injustice ; illégal, en ce qu'il a été établi sans notre consentement ; détourné de sa véritable destination, puisque dans son principe il appartenait à notre trésorier-syndic ; d'une souveraine injustice, en ce que, contribuant comme

tous les autres citoyens à toutes les charges et à tous les impôts, et payant de plus le droit de paulette sur nos offices, il est souverainement injuste de retirer et de lever sur le produit de nos peines et le salaire de nos courses et de nos fatigues un impôt énorme de quatre sols pour livre ;

2° Nous demandons de plus la suppression du droit de centième denier sur nos offices ;

3° La suppression des droits royaux dans les procédures contentieuses ;

4° Nous demandons les mêmes vacations dans les procédures criminelles que dans les autres affaires ;

5° Nous demandons la contribution égale de tous les ordres des citoyens à toutes les impositions et charges publiques, sans distinction de rang ni de qualité, et l'égalité de peines dans tous les délits semblables, sans distinction de rang et de qualité ;

6° L'établissement de nul impôt et de nulle loi, sans le consentement de la nation assemblée ;

7° Un magasin et grenier public de grains pour prévenir la disette ;

8° La réformation des municipalités et le concours de tous les citoyens pour les former ;

9° La suppression des droits de franc-fief.

Nous supplions très-humblement Sa Majesté d'avoir égard aux justes réclamations ci-dessus, nous référant toutefois à son équité, à ses lumières, à sa bonté ordinaire pour ses sujets. Lapous, Levaillant, Favennec, Kamezec, Gourguen, Hamery, Leurre, Le Gravot, Guillaume, Le Meur, A. Le Duc.

DOLÉANCES DES ORFÈVRES

Arrêté pris en l'assemblée des maîtres-marchands orfèvres de Morlaix, Lannion et Guingamp ne formant qu'une jurande, pour servir d'instruction et être présenté par le sieur Mallet, l'un de nous, pour nous représenter à l'assemblée générale du Tiers État :

1° Déclarons adhérer en entier et sans aucunes restrictions aux arrêtés pris par l'ordre du Tiers assemblé à Rennes ;

2° Considérant les intérêts particuliers du corps des marchands orfèvres, tant de cette province que du reste du royaume, nous ne pouvons nous dispenser de réclamer contre les entraves et les

vexations de tout genre que le régime de la régie générale pour la perception de ses droits fait éprouver aux orfèvres et qui sont poussés si loin, qu'ils sont forcés de regretter sincèrement de s'être fixés dans cet état, et que même plusieurs ont abandonné leur commerce et leur travail, dont ils voyaient évanouir les bénéfices par les procès multipliés qu'ils essuyaient, de la part des préposés de la régie, pour les omissions les plus légères et les moins volontaires.

D'après ces considérations, n'ont-ils pas droit d'attendre de la justice et de la sagesse des États Généraux qu'ils prendront des mesures pour procurer au gouvernement le recouvrement de ses droits, par des moyens plus simples et moins dispendieux pour lui, en délivrant, en même temps, les contribuables de l'inquisition odieuse à laquelle ils sont soumis;

3° Ils remontrent que, dans tous les temps, on a regardé la fabrication et le commerce des matières d'or et d'argent comme si importants et d'une si grande conséquence pour le public même, que tous ceux qui ont voulu exercer cette profession ont été assujettis à un apprentissage fort long et à des règlements rigoureux sur le titre des matières qu'ils emploient, afin de préserver les acheteurs des fraudes toujours importantes qu'on pourrait exercer contre eux. Pourquoi donc voit-on journellement des gens de toute espèce, sans aucune qualité, et des marchands coureurs en tout genre, faire hardiment le commerce de l'orfèvrerie en vendant, achetant et troquant tout comme le fait le marchand orfèvre établi, avec cette différence qu'ils trompent l'acheteur en lui vendant des ouvrages fabriqués le plus souvent à l'étranger et à des titres inférieurs, pour des ouvrages français; de ce désordre il en naît nécessairement un autre désordre qui n'est malheureusement que trop prouvé : ce sont les vols réitérés d'argenterie qui se commettent avec d'autant plus de hardiesse que leurs auteurs sont presque assurés de trouver aisément à se défaire de leurs larcins, en les vendant ou les troquant avec quelques-uns de ces marchands coureurs qui savent où les placer sans risque, soit en les vendant eux-mêmes à d'autres gens de leur espèce, soit en les transportant à l'étranger. Tous ces inconvénients, sur lesquels on pourrait s'étendre à l'infini, sont d'ailleurs si sensibles et si frappants, que la communauté s'en remet avec confiance aux sages délibérations

que les États Généraux verront devoir prendre à cet égard ;

4° Les marchands orfèvres de Morlaix ne croient pas être indiscrets en réclamant les mêmes considérations, les mêmes privilèges et les mêmes droits de citoyen, dont leurs confrères jouissent dans les autres villes du royaume, notamment à Paris. Mallet, maître et marchand, juré, garde en charge, Vallée et Le Goff fils, faisant tant pour lui que pour Feuillet, Jaouen, Duplessix et Félix, maîtres.

(A suivre)

M. HENRI MARTIN ET LES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

Par M. Th. LEFEBVRE, membre correspondant à Paris

La Société d'Études scientifiques du Finistère a certainement partagé, avec toute la France, la tristesse profonde qu'a causée la nouvelle inattendue de la mort subite du grand historien national Henri Martin. Notre cher président, M. Miciol, qui était en relation avec lui pour les intérêts de la conservation des anciens monuments de notre vieille Bretagne, peut dire, mieux que je ne le ferais, la perte immense que la disparition de cet illustre écrivain produit dans tout le pays.

J'eus l'honneur d'être l'instrument des premiers rapports de M. Henri Martin avec votre Société. A ce titre, j'ai le devoir de payer à sa mémoire le tribut de ma gratitude, et je ne pense pas pouvoir mieux m'en acquitter qu'en traçant un exposé de ses travaux sur les monuments mégalithiques.

J'ai besoin ici de solliciter votre plus grande indulgence, car vous avez dans vos rangs et au milieu de vous, un de vos vice-présidents, un maître en cette matière, M. Lukis, qui a connu M. Henri Martin et qui a été cité par lui comme une éminente autorité sur ces questions.

M. Henri Martin connaissait fort bien la Bretagne qu'il avait parcourue à différentes reprises, et il se proposait, à un de ses prochains voyages, de visiter le pays de Morlaix et d'apporter à votre Société l'expression de sa vive sympathie.

Son premier voyage dans le Finistère avait été fait par le Morbihan, et la route de Quimperlé à Concarneau avec les incidents de son terrain, sa longue lande de *Kerlan*, le village de *Ker-Auter*, le menhir de *Lec'h-ar-Crom*, la pierre des *Maris trompés* ou *Men-dogan*, l'avait positivement émerveillé.

A ses obsèques, M. André Theuriet, parlant au nom de la Société des Gens de Lettres, le rappelait éloquemment.

« Un soir, dit-il, parcourant la route bordée de pierres celtiques qui va de Concarneau à Pontaven, je me rappelle combien j'ai été frappé par la poésie et l'exactitude de la description qu'Henri Martin a faite de ce paysage de grand caractère dans cet étroit horizon :

« Au-dessus de nous montait la lande : sur la pente, les » blocs dessinaient une sorte de vaste cercle dominé par un menhir » qui profilait sa silhouette grise sur l'azur; on ne voyait que la » lande, les grandes pierres et le ciel. »

« En trois lignes, l'écrivain avait su donner l'impression de cette nature sauvage et mélancolique, où la grandeur s'unit si harmonieusement à la simplicité. »

M. Henri Martin fit en Bretagne toute une série d'excursions. Celles à la *Pointe du Raz*, à l'île de *Sein*, à la baie d'*Audierne*, aux bourgs de *Plozévet* et de *Plouhinec*, l'avaient transporté ; — et quand, de Brest, il alla visiter, dans les pays de *Lesneven* et de *Ploudalmézeau*, la lande de *Plabennec* et son *carneillou* ou cimetière celtique, puis le grand menhir de *Kerloas*, et ces communes du littoral, de la *Grève de l'Enchanteur* ou de *Tréguelc'hier*, comme on dit, la *terre des païens*, à *Goulven*, à *Plounéour*, à *Kerlouan*, son enthousiasme pour le Finistère n'eut plus de bornes et il s'en éprit autant que du Morbihan.

Du reste, ce n'était pas tel ou tel de nos départements, mais toute la Bretagne qui était l'objet de sa sympathie. Il l'aimait surtout pour le caractère moral qu'il trouvait que ses anciens monuments, ses respectables pierres druidiques, lui avaient imprimé.

Ce qu'il a dit de l'impression qu'il avait éprouvée à *Saint-Pol-de-Léon* peut s'appliquer à toute la Bretagne. « C'est là qu'on voit se manifester dans toute sa force cette *familiarité avec la mort*, dont Jean Reynaud a si grandement parlé dans son *Esprit de la*

Gaule. On vit là, non-seulement en présence de la tombe, mais en face de ces tristes dépouilles qu'on ensevelit partout ailleurs dans les profondeurs de la terre comme un objet de désolation et d'effroi. »

Dans son voyage en Bretagne, il ne fit que traverser notre ville de Morlaix afin de gagner Saint-Pol, dont le calme et la solitude remplie de mélancolie lui laissèrent un souvenir plein de charme.

Il avait même placé dans son cabinet de travail une vue du *Kreisker*, d'après, je crois, un dessin d'un maître distingué, M. le professeur Clech, de Morlaix.

Il resta, raconte-t-il, longtemps en admiration devant le merveilleux clocher, qu'il se plaisait encore à contempler de tous les environs. Il le signalait aux Parisiens en écrivant : « Ce clocher est le roi des campagnes du Léonnais et l'orgueil de la Bretagne. »

Il poussa jusqu'à Roscoff, y donna une pensée à Marie Stuart et quitta le Finistère en emportant avec lui une importante provision de notes qu'il devait plus tard consigner dans son livre : *Études celtiques*.

Sur cette terre de Bretagne, ce qui l'attirait plus particulièrement, c'étaient ces mystérieux monuments de pierres à l'état brut élevés par la main des hommes en des temps indéterminés de l'histoire, et qui sont comme une énigme irritante pour notre époque de science et d'investigation.

Il s'intéressait vivement à tous ces monuments, parmi lesquels il n'oubliait pas ceux qui existent encore au pays de Morlaix. Il avait suivi toutes les recherches de M. le docteur Le Hir sur les grottes de *Roc'h-toul*, et espérait que sous l'impulsion de la Société d'Études scientifiques, la Pré-historique au pays de Morlaix serait bientôt en honneur.

M. Henri Martin, comme je l'ai dit, s'intéressait vivement à toutes les questions touchant les monuments de *pierres vierges*, qui, jusqu'à une époque assez récente — 1860-65 — étaient dénommés *celtiques* ou *druidiques*. Lui-même, dans son *Histoire* les avait ainsi qualifiés, aussi, tout en admettant que le terme de *mégalithique* par lequel la science nouvelle de l'Archéologie préhistorique les désignait, était peut-être meilleur que les termes précédents, s'attacha-t-il en toute circonstance à les justifier, et à

établir, après un examen approfondi de la question, qu'ils avaient eu leur raison d'être et que cette qualification de druidique n'était pas le moins du monde erronée.

Par quelles considérations aboutissait-t-il à cette conclusion ?

Je recourrai pour le faire à l'analyse très large d'une savante communication qu'il fit au Congrès celtique de Saint-Brieuc en 1867, où il avait été appelé à siéger comme Président d'honneur.

Je mentionne, du reste avec plaisir cette date et ce Congrès parce que ce fut le moment où je commençais à entendre parler de M. Henri Martin et à comprendre l'importance de ce nom dans le mouvement intellectuel de la France.

M. François-Marie Person, de Morlaix et M. Le Scour, le barde de Notre-Dame de Rumengol, comme il s'intitulait, me parlèrent de ce Congrès et de ses deux éminents Présidents d'honneur, MM. Henri Martin et de La Villemarqué.

Des publications savantes de Paris reproduisirent les deux mémoires lus par ces deux personnages. (1)

Dans celui de M. Henri Martin, la question des *monuments mégalithiques* fut traitée avec une haute autorité.

Les historiens français, et même, on peut le dire, les historiens occidentaux, ont tous écrit les annales des peuples dont ils racontaient l'histoire, sous l'impression exclusivement dominante de la littérature gréco-romaine. De là un oubli à peu près complet de nos premiers pères, les Gaulois, sur lesquels, du reste, on ne possède de données historiques que celles fournies par leur vainqueur Jules César. Aussi nos anciens historiens, tels que Mézeray, le Président Hénault, Anquetil, ne font que mentionner l'existence des Gaulois, sans s'étendre sur la civilisation qui leur était correspondante. Le XVIIe et le XVIIIe siècle ne s'y intéressèrent pas davantage, et ce ne fut qu'avec l'école historique d'Augustin Thierry et à la suite du réveil littéraire que la *Gaule poétique* de Marchangy avait provoqué sur les Gaulois, qu'ils commencèrent à cesser d'être présentés comme des sauvages, des hommes d'une époque de chaos que la dignité de l'histoire devait rejeter avec dédain.

(1) Revue des Cours littéraires du 9 novembre 1867.

M. Henri Martin, moins que personne, était de cet avis. Pour lui, les Gaulois devaient avoir droit de cité dans l'histoire, et il en fit même, dans sa pensée, comme une affaire de patriotisme et de filiale reconnaissance. Ses efforts pour démêler l'obscurité de ces temps éloignés, et pour y attirer l'attention publique, furent couronnés de succès. Il faut dire que de tout temps les *pierres naturelles* disposées de telle ou telle façon, mais manifestement par les soins de l'homme, avaient vivement sollicité la curiosité. On les attribuait spontanément à la religion des *Druides*, les prêtres des Gaulois, et elles restaient sur la surface de la terre comme les seuls et derniers témoignages d'une civilisation disparue en Occident sous la double couche des invasions romaine et germanique.

Il y a de ces pierres partout, ce qui semble indiquer que dans le passé anté-historique de tous les peuples, l'usage de faire servir ces sortes de monuments à consacrer des souvenirs de leurs vies publique ou privée, était une coutume générale au genre humain.

On les rencontre, en effet, en Danemark, en Suède, en Allemagne, en Espagne, en Italie, en France, en Ecosse, en Irlande, en Angleterre, en Grèce, en Palestine, en Algérie, dans l'Indoustan, dans la Tartarie, dans les Amériques, ailleurs encore. Mais il est évident que tous ces monuments n'ont pas la même origine, quoiqu'ils répondent vraisemblablement à une même destination morale chez tous les peuples.

De l'extension indéfinie de ces sortes de monuments sur la terre, on doit conclure évidemment qu'ils sont le fait d'époques et de peuples très divers ; mais M. Henri Martin a démontré que sur la terre des Gaules, si ce ne sont pas les *Celtes* qui en ont institué l'usage, ce sont eux du moins qui l'ont absolument adapté à leur civilisation et à leurs rites religieux.

C'est de France, comme on sait, que le mouvement initial de la Pré-historique est parti, avec Boucher de Perthes, de 1833 à 1840, et, dans ses rapports avec l'histoire proprement dite, avec M. Henri Martin, vers 1836.

En Angleterre, cette nouvelle science germa vite dans le monde savant, alors qu'elle était encore méconnue en France.

Malheureusement, entre les antiquaires français et ceux d'Angleterre, on ne s'est pas mis d'accord sur la dénomination spéciale

des monuments mégalithiques. Ceci est très important à mentionner quand on lit ou quand on traduit en français des publications britanniques sur ces questions.

Pour les *menhirs*, ou pierre longue isolée placée verticalement, tous les Français les appellent ainsi ; mais en Angleterre une catégorie d'archéologues les appelle *dolmens*.

En France, on donna ce nom de *dolmens* aux grottes composées de trois pierres au moins sur lesquelles une quatrième pierre formant *table* était posée. En Angleterre, ce que nous appelons *dolmen* fut appelé *cromlec'h*. Nous, nous donnons le nom de *cromlec'h* à une réunion de pierres isolées disposées en cercle ou demi-cercle.

Il faut donc, quand on étudie des ouvrages anglais, se rendre bien compte de l'école à laquelle ils appartiennent. Ceux qui sont de l'école des archéologues dits *Franco-Bretons*, emploient les mêmes termes que nous, ceux qui sont de l'école des *Anglo-Celtes* emploient des désignations différentes.

Les *dolmens* furent longtemps regardés comme des autels de sacrifices où les druides immolaient des victimes humaines.

Les travaux qui ont été faits sur les traditions recueillies des chants gaulois ou bardiques ont mis à néant cette croyance, et d'après des inductions qui semblent fondées, le culte druidique n'avait rien de sanguinaire.

Les fouilles opérées dans les dolmens et aux alentours ont établi qu'ils étaient des tombeaux, où on ne rencontrait généralement que des ossements.

Cependant, il s'en est trouvé dans lesquels avec les débris humains, on a rencontré des métaux, ce qui soulevait une difficulté historique que M. Henri Martin paraît avoir résolue.

L'archéologie pré-historique se constitue selon la classification suivante :

a. Age *ancien* de la *pierre brute* ou *éclatée* (et des animaux disparus) ; —

b. Age *moyen* de la *pierre taillée* (et des animaux émigrés,) ou **Age du Renne** ; —

c. Age de la *pierre polie* (et des animaux domestiqués) ; —

d. Age du Bronze ; —

e. Age du Fer.

Ensuite viennent les âges historiques.

Il faut remarquer que cette classification *géologico-ethnographique* a, de nos jours, son analogie dans l'état des différents peuples sauvages, ainsi que l'a montré M. John Lubbock.

Pour être d'une même époque, d'un même siècle, on n'est pas industriellement contemporains, pas plus qu'on ne l'est au point de vue intellectuel et du raisonnement.

Outre les dolmens, parmi les monuments des *pierres brutes*, on rencontre les *tumuli*, sépultures recouvertes de terre, mais de bien moins grandes proportions.

Dans les dolmens on ne trouve pas de fer, sauf exceptionnellement, tandis que dans les tumuli on trouve des armes de fer antérieures à l'invasion romaine et des armes de bronze.

De là on tira la conclusion que les *tumuli* seuls étaient des tombeaux de Gaulois, tandis que les *dolmens* appartenaient à une autre race antérieure à leur venue en Occident. (C'est le système de M. Alexandre Bertrand dans *La Gaule avant les Gaulois).*

C'est ici que M. Henri Martin est intervenu d'une façon qui semble victorieuse.

Le problème se posait ainsi :

Les dolmens en Occident doivent-ils être attribués à un peuple qui ne soit pas les Celtes ?

Les indices que peuvent produire l'histoire, l'anthropologie et l'archéologie donnent-ils lieu d'apercevoir en Occident un peuple antérieur aux Celtes ?

Par l'histoire, on sait que les Ibères d'Espagne et les Ligures d'Italie leur sont sans doute antérieurs, mais tout semble indiquer que ces deux peuples ne sont pas remontés dans la région de la Gaule et surtout de l'Armorique.

L'anthropologie, d'autre part, signale des traces de l'existence pré-historique en Gaule d'un peuple analogue aux Finnois.

Il semble aujourd'hui acquis que des peuples de race Finnoise habitaient la Gaule à l'époque de la *pierre éclatée*, et pendant une partie de l'âge de la *pierre polie.*

Si les dolmens sont le fait de ce peuple ou des Ibères, partout où ces peuples se sont fixés, ils en auront nécessairement élevés.

Eh bien ! dans les pays qui ont été exclusivement habités par ces peuples, il n'y a pas trace de dolmens : on n'en rencontre que dans les parties de ces pays où les Celtes ont pénétré. Donc, les monuments mégalithiques sont l'œuvre propre des Celtes.

Comme indices positifs à l'appui de sa démonstration, M. Henri Martin entrait dans certaines considérations de mœurs et d'usages perpétués à travers les âges.

Les *menhirs*, suivant lui, sont surtout des pierres funéraires, des commémorations du souvenir des chefs et des grands personnages celtiques.

En Islande, en Ecosse, dans le pays de Galles, des inscriptions et des épitaphes écrites dans la langue des peuples qui habitaient ces contrées paraissent le témoigner. Le christianisme a placé des croix sur les sommets de plusieurs de ces *menhirs*, et enfin l'usage de la pierre levée funéraire à la tête des tombes existe dans tous les pays de langue celtique, en Islande et en Bretagne principalement.

Dans les dolmens on remarque parfois sur les pierres des lignes, des points ou des courbes.

M. Henri Martin voit dans certains ornements dessinés sur les vêtements des paysans bretons ou sur leurs attelages, la transmission continuée, d'après une tradition celtique, des signes religieux que l'on employait chez les populations de l'époque des dolmens.

Mais on présentait encore une autre objection à l'affirmation de M. Henri Martin que les dolmens étaient l'œuvre des Celtes, et non celle d'un peuple antérieur aux Celtes : si les dolmens sont celtiques, disait-on, ils sont donc de l'âge de la pierre polie, où les métaux n'étaient pas connus, — et dès lors d'où se fait-il que parfois on y trouve des colliers et des bracelets de métaux, et des armes de bronze ?

D'abord, M. Henri Martin ne croit pas que les Celtes ignoraient absolument l'usage des métaux. Il supposa, en s'appuyant sur une remarque de M. de Rossi au sujet des tombeaux romains, que les Celtes ont continué à n'employer que la pierre pour leurs rites funéraires à une époque où ils connaissaient le bronze, comme les Romains continuaient à ne faire usage que du bronze dans les sépultures, quoiqu'ils fissent parfaitement usage du fer pour la

guerre et le travail, comme aussi les héros d'Homère ne se servent que d'armes de bronze, alors qu'incontestablement ils étaient en possession du fer.

Les hachettes de silex rencontrées dans les dolmens de Bretagne, pays où cette matière n'existe pas, du moins celle qui convenait pour les haches, lui fait penser que l'on en faisait venir pour se conformer aux prescriptions d'un rituel religieux.

Pour lui, lorsque les Celtes sont venus des Hauts-Plateaux de l'Asie se fixer nans notre Occident, ils étaient dans l'*âge de bronze*, mais encore fort inexpérimentés dans l'usage des métaux, et, dans la pratique, c'était en réalité l'*âge de la pierre polie* qui régnait parmi eux.

Selon M. Henri Martin, les dolmens et les tumuli sont d'origine identique, mais appartenant à deux époques différentes dans l'existence des peuples celtiques.

Dans la première, l'élément sacerdotal était prépondérant, dans la seconde, l'élément militaire l'avait subordonné.

Dans la première, l'enthousiasme religieux agissait pour soulever ces grandes masses de pierres ; dans la seconde on se contentait de placer quelques pierres faciles à mouvoir et à transporter.

Dans la seconde période aussi, les guerriers, ayant acquis une importante gouvernementale supérieure, prirent l'habitude de se faire ensevelir avec leurs armes.

Pour M. Henri Martin, tous les monuments de pierres qui ont été établis au sortir de l'âge des cavernes, sont celtiques, et sont le fait de migrations successives de peuples d'origine celtique qui auraient commencé à quitter l'Asie vers le temps d'Abraham et continué jusque vers le 15e siècle avant notre ère.

Leurs prêtres, les *Druides*, furent d'abord une caste sacerdotale et plus tard une corporation savante, et c'est des Druides de cette dernière qu'ont parlé les historiens grecs et latins.

Un moment, comme on la vu, l'archéologie pré-historique sembla sur le point d'enlever aux Celtes l'origine des monuments mégalithiques, mais de nouvelles études leur en restituèrent entièrement la paternité, et l'on peut dire que c'est M. Henri Martin qui a contribué pour la plus grande part à le leur faire reconnaître.

Il est mort, mais sa trace, son sillon restera profond et impérissable dans ces questions. Il aimait la terre de Bretagne, surtout l'extrêmité de cette terre, notre Finistère qui, rappelait-il, était, au témoignage de Procope, le lieu où venaient les âmes pour s'envoler vers leurs demeures éthérées.

A force de penser à la Bretagne, il était devenu pour nous comme un compatriote, et comme l'a dit si bien M. André Theuriet avec les paroles duquel je ne puis mieux finir :

« Le talent et le caractére de l'historien avaient du reste plus d'une analogie avec cette terre de granit, cette terre bretonne où rien ne meurt, et qui, en maints endroits, a conservé la physionomie qu'elle devait avoir il y a deux mille ans.

Epris des traditions celtiques, Henri Martin s'efforçait d'y retrouver les liens qui unissent la France moderne à l'ancienne Gaule. A cette source antique, le patriote ardent puisait de nouvelles forces de la vitalité de la Patrie.

La contemplation des monuments mégalithiques, immuablement plantés au milieu des landes toujours vertes, lui mettait au cœur le ferme espoir du relèvement de notre France souvent blessée et toujours debout.

C'est ce violent amour, ce sont ces espérances inébranlables qui donnaient à sa parole et à ses écrits une verdeur enthousiaste qu'il a conservée jusqu'au dernier jour. »

On peut dire que son cœur avait battu pour toutes les nobles causes, que son âme tressaillait de joie au récit de toutes les actions héroïques, de tout ce qui est grand, beau et généreux dans le monde.

Dans ces derniers temps, sa voix s'était fait entendre bien souvent à des cérémonies patriotiques, et que ce fût sur le sol national ou à l'étranger, comme à Venise pour l'inauguration de la statue de Manin, toujours son âme s'inspirait de la patrie française, et, de sa voix vibrante, il la glorifiait comme représentant dans le monde le principe du droit et l'idéal de la justice.

NOTE SUR LE PHALLUS IMPUDICUS

Par M. DE RUSUNAN

Le *Phallus impudicus*, dont j'ai trouvé dernièrement quelques échantillons aux environs de Morlaix, présente, à plusieurs points de vue, certains détails particuliers qui ne sont pas dépourvus d'intérêt. La mise à nu du mycelium (fig. 1) sur une certaine étendue, me fit remarquer que plusieurs auteurs, faute d'avoir assez bien dégagé cette partie du champignon, l'ont représentée comme une racine s'enfonçant verticalement en terre, pourvue de radicelles s'étendant dans tous les sens. En réalité, le mycelium n'est rien de tel, c'est une sorte de réseau blanchâtre, ne présentant aucun des éléments communs à toutes les racines, et d'une composition celluleuse fort simple. Loin de s'enfoncer directement en terre, il pénètre fort peu avant dans le sol et s'étend horizontalement dans toutes les directions en formant une sorte de trame continue dont tous les filaments sont unis entre eux et sur laquelle se font jour, de loin en loin, quelques bulbes reproducteurs. Le mycelium que j'ai pu me procurer était voisin d'une souche d'arbre restée en terre et presque entièrement décomposée. Cette souche a-t-elle servi de substratum au mycelium ou bien est-elle une condition nécessaire au développement de la plante ? c'est là une question que je n'ai pu résoudre, mais que je me propose d'étudier dans la suite.

Quand le champignon est sorti de terre, il a une forme ovoïde et il est recouvert en tous points par la volva, membrane épaisse, résistante, d'un blanc éclatant. Cette membrane, examinée au microscope, montre un tissu filamenteux, dont chaque élément présente à l'une de ses extrémités une sorte d'utricule à l'intérieur de laquelle est renfermée une masse sphérique verdâtre se rencontrant chez toutes les espèces des Phallus, et en particulier chez le *Phallus caninus* où elle a reçu le nom de sphéro-cristaux.

Ces sphéro-cristaux, si réellement ce sont des corps de cet ordre sont dissous par la plupart des acides tant organiques, qu'inorganiques, ainsi que par l'iode, la potasse, l'ammoniaque,

La volva recouvre une matière gélatineuse (fig. 2) composée

de filaments semblables à ceux dont j'ai parlé à l'occasion de la volva. Cette matière se liquéfie, lorsque la plante a atteint son dernier point de développement, et alors les filaments qui la composaient ont presque totalement disparu. Cette substance est contenue dans une sorte de couronne sphérique dont les surfaces interne et externe sont formées par la volva. La cavité qui en résulte est occupée par le pied portant les spores (fig. 2).

A un moment donné, la volva se déchire et l'on voit apparaître une tête garnie de spores verdâtres enveloppées dans une membrane extrêmement fine qui se déchire plus tard. Une fois la volva ouverte, le pied ne se développe que fort peu ; il agit plutôt à la façon d'un ressort qui se détend en augmentant de longueur.

Ayant coupé un Phallus par la moitié pour en étudier au microscope les divers éléments, je mis l'une des parties dans de l'eau légèrement salée où elle ne se développa nullement ; je conservai l'autre sous une cloche de verre avec une très petite quantité d'eau pour éviter qu'elle ne se desséchât, et au bout de quelques jours, la moitié du pied qui y était restée adhérente s'était développée comme si la plante eut été dans le sol. Le pied dont la partie centrale est creuse, est formé de larges méats, séparés par de minces cloisons, qui forment le véritable tissu de cette partie. Ce tissu, examiné au microscope, est composé de cellules circulaires à contenu gazeux.

A la partie supérieure du pied se trouvent les spores, en nombre infini. Elles sont portées par une membrane hérissée de replis à l'aide desquels elles sont retenues à la surface. Peu à peu, soit une sécrétion de la plante, soit l'humidité de l'atmosphère vient les mouiller et les dissémine sur le sol, où un très petit nombre seul se développera.

Avant de terminer, je noterai l'odeur aromatique, extrêmement forte, de ce champignon. Cette odeur attire les mouches qui se portent en grand nombre sur les spores d'où elle paraît venir, et elle est tellement concentrée, qu'elle semble anesthésier ces petits animaux qui tombent à terre, privés de mouvement pour quelques instants.

Je me propose de continuer cette étude et, à cet effet, j'ai semé des spores dans des vases où je pourrai suivre le développement du champignon. De plus, j'ai pris sur l'emplacement même des

points de repère qui, à la saison prochaine, me permettront de retrouver les endroits où se sont dispersés les spores des Phallus que j'ai pu observer cette année.

SUR LE CHAMÆROPS EXCELSA

Par M. DE LAUZANNE

Le *Chamærops excelsa* est, avec le *Chamærops humilis* et le *Jubæa spectabilis*, l'un des rares palmiers qui puissent vivre en pleine terre dans notre région.

Originaire de la Chine et pouvant supporter les rigueurs de l'hiver (14° de froid), il ne souffre nullement de la température de notre climat.

Sa croissance est rapide, son port gracieux, sa culture facile.

Adossé contre un mur pendant ses premières années ou abrité par des paillassons, il ne tarde pas à pouvoir s'en passer, à se développer et à pousser vigoureusement.

Son tronc est couvert d'une bourre épaisse qui dans les régions ou ce palmier croît sans culture, sert à faire d'excellents cordages soit pour la marine, soit pour d'autres usages.

Le jardin de la marine de Brest possède deux beaux échantillons de Chamærops excelsa, l'un mâle, l'autre femelle.

Chaque année ils donnent fleurs et fruits, mais nos étés ne sont pas assez chauds pour amener ces derniers à maturité complète.

Aux environs de Morlaix on voit un beau Chamærops excelsa, devant le château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.

Dans le parc de Porzantrez, se trouvent également deux Chamærops excelsa, femelles tous deux.

Ces deux palmiers donnent des fleurs chaque année, mais ne produisent pas de fruits, n'ayant pas de mâles pour les féconder.

Le plus beau mesure environ cinq mètres de haut, l'autre plus trapu est un peu plus petit.

Ces deux arbres proviennent de graines envoyées au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, par M. de Montigny, consul en Chine, ils furent plantés en 1858 et sont probablement les premiers de l'espèce introduits en Bretagne.

NOTES ENTOMOLOGIQUES

Par M. HERVÉ

Une espèce inédite de Coléoptère dans le département du Finistère est un fait entomologique assez intéressant pour que je m'empresse de le signaler.

J'ai découvert, dans le bois de Lesquiffiou, parmi la mousse, un exemplaire d'une nouvelle espèce de Scydmenus (Neuraphes) que j'ai retrouvée depuis à Kersco, commune de Ploujean. Cette espèce paraît très rare, car je n'en ai encore rencontré que quelques exemplaires. M. Brisout de Barneville, à qui j'ai communiqué cet insecte a bien voulu le décrire, et nous en a envoyé la description qu'on trouvera ci-après ; il lui a donné le nom de *Scydmenus Hervei.*

Je signalerai, en outre, dans mes chasses récentes, la découverte de deux espèces nouvelles pour la France; le Bagous nigritarsis. *Thoms*, trouvé jusqu'ici en Suède, et le Bryaxis Carthagenica. *Saulcy*, dont le nom indique l'origine, et n'était connu que de Carthagène.

Une autre découverte curieuse est celle d'un *Bagous* bien voisin du *Revelieri*, de Corse ; je n'en ai malheureusement qu'un échantillon, ce qui ne permet pas de se prononcer avec certitude sur la dénomination de cet insecte.

Parmi les espèces intéressantes que j'ai récoltées, je nommerai comme nouvelles pour nos environs :

Dromius bifasciatus.
Olibrus millefolii.
— pygmœus.
Rhinosimus ruficollis.
Corticaria impressa.
Cryptophagus pilosus.
— subfumatus.
— affinis.
— distinguendus.
— setulosus.
— bicolor.
— dentatus.
Atomaria apicalis
— rubricollis.
— plicicollis.
— elongatula.
— linearis.
— basalis.
Monotoma brevicollis
— longicollis.
Epistemus globosus.
Ptinella denticollis.

Pteryx suturalis.
Ptenidium Kraatzi.
— turgidum.
— fuscicorne.
Ptilium Spencei.
— exaratum.
Actinopteryx fucicola.
Omalium Allardi.
Rhizopertha pusilla.
Thyamis rufula.
— crassicornis.
— brunnea.
— flavicornis.
— suturata.
— picipes.
— pellucida.
Mordellistena brunnea.
— pumila.
Anaspis forcipata.
Hydrœna Sieboldtilata.
Bagous lutulosus.
— tempestivus.
Gymnetron littoreus.
Phytobius 4-tuberculatus.
— canaliculatus.
— leucogaster.
Cis Perrisi.
Cyphon depressus.
Chrysomela molluginis.
Peritelus senex.
Ceutorhynchus hepaticus
— nigrinus.
— fulvitarsis.

Cette dernière espèce est méridionale.

Enfin, dans le courant de l'année 1883, j'ai retrouvé :

Leptinus testaceus, Morychus Piochardi, Cathormiocerus maritimus, Syntomium œneum, Euryporus picipes, Coryphium angusticolle, Encephalus complicans, Tachinus elongatus, Choleva spadicea, Styphlus setulosus, insignis, Homalota splendens, H. halobrechta, Bryaxis simplex, Lithocharis castanea, Ceutorhynchus quercicola, Barbareæ, Thyamis rutila.

DESCRIPTION D'UNE NOUVELLE ESPÈCE DE SCYDMENUS (NEURAPHES)

Par M. Ch. BRISOUT de BARNEVILLE

NEURAPHES HERVEI Ch. Bris.

Testacé ; tête beaucoup plus étroite que le prothorax, assez plane sur le front, lisse, revêtue de poils jaunes, longs et épars ; yeux assez petits ; antennes à funicule grêle, les deux premiers articles oblongs d'égale longueur, un peu plus larges que les suivants, 3-5 un peu plus longs que larges, 6-7 subarrondis, 8-11

formant une assez forte massue, le 8e arrondi plus étroit que les suivants, 9-10 assez fortement transversaux, le dernier oblong, peu à peu rétréci vers l'extrémité. Prothorax un peu plus long que large, assez convexe, lisse, un peu arrondi sur les côtés avant le milieu, puis à peine rétréci en ligne droite vers la base, bord antérieur arrondi ainsi que ses angles, bord postérieur coupé presque en ligne droite, et formant avec le bord latéral un angle assez droit ; on remarque devant le bord postérieur un sillon transversal bien marqué, limité de chaque côté par une fossette allongée assez profonde ; la surface est revêtue de longs poils jaunes, inclinés en arrière et peu serrés. Elytres un peu courtement ovalaires, à peine plus larges à leur base que le prothorax, assez fortement arrondies sur les côtés, un peu déprimées sur le dos antérieurement, à ponctuation obsolète, très fine et très éparse, pubescentes comme le prothorax ; on remarque à la base quatre petites fossettes profondes, les deux internes courtes, arrondies, les deux externes oblongues et limitées en dehors par un pli assez court, bien prononcé. Pattes grêles, cuisse en massue à leur extrémité.

Longueur, à peine 0,9 de millimètre.

Voisin du *subcordatus*. Fairm. S'en distingue par ses antennes à massue plus forte, les 9-10 plus transversaux, le prothorax moins fortement dilaté, arrondi en avant ; par ses élytres plus courtes, plus éparsement et moins visiblement ponctuées, et par le pli huméral plus court.

Environs de Morlaix (M. Hervé) plusieurs exemplaires.

Je suis heureux de dédier cette petite espèce à M. Hervé, à qui nous devons déjà tant de découvertes intéressantes concernant la faune de la Bretagne.

SUR UN FOURNEAU ANTIQUE

TROUVÉ DANS LES SÉDIMENTS DE LA RIVIÈRE DE MORLAIX

Par M. PARIZE

A une profondeur d'environ dix à onze mètres au-dessous du niveau de la route de Saint-Pol, on a trouvé, en creusant la vase de la rivière pour y établir les fondations du nouveau quai, un fourneau en granit, ayant à peu près la forme et les dimensions d'un cube de 25 centimètres de côté. (1) Parfaitement conservé, sauf une fente profonde déterminée probablement, par la chaleur du feu, et quelque usure résultant de l'usage, il pèse 18 kilogrammes et a été taillé, avec sa grille à deux barreaux, dans un seul bloc de granit gris ; son bord supérieur est muni de trois pointes mousses servant à supporter le vase ou la pierre posée sur le feu, tout en conservant l'accès de l'air. La cavité focale circulaire est petite, puisqu'elle n'a que 15 centimètres de diamètre, et 6 de profondeur; une ouverture pratiquée au bas du fourneau donne entrée à l'air en dessous de la grille.

Quelle est l'origine de cet antique ustensile ?

L'idée naïve de construire un pareil objet en granit épais, peu résistant au feu, comme toutes les matières cristallines, et aussi peu transportable, ne peut appartenir qu'à un grossier ouvrier d'une ancienne peuplade. Etait-il employé dans le voisinage du lieu où il a été trouvé, ou bien y a-t-il été transporté ? Ce sont des points sur lesquelles toute hypothèse est hasardée. Cependant à mon sens, on devrait y voir un fourneau d'autel sacré. On sait que les anciens peuples gaulois, ainsi que les Romains, offraient aux divinités, sur des autels consacrés, les viscères de victimes égorgées en pompe dans les fêtes solennelles; au sommet d'un tumulus naturel ou préparé, sur un grossier assemblage de pierres on allumait le feu qui devait consumer des parties choisies de la victime, pendant que les prêtres accomplissaient les rites sacrés.

---

(1) M. Pécard, entrepreneur des travaux a gracieusement mis à ma disposition cette pièce antique qui se trouve actuellement au Musée de la Société.

Il se pourrait donc être que le petit fourneau, découvert dans les circonstances indiquées plus haut, fût le couronnement d'un autel érigé peut être sur le lieu même ; et, ce qui semblerait appuyer cette dernière hypothèse, c'est qu'il a été rencontré sur la limite d'un petit bois qui y a été trouvé, enfoui depuis un temps immémorial, et qu'auprès, les ouvriers ont mis à découvert une pierre schisteuse taillée et qui semble avoir été destinée à être érigée comme un pilier sur le sol : c'était peut-être l'un des supports de l'autel ou du fourneau qui fait le sujet de cette note.

UN CAS DE TÉRATOLOGIE BOTANIQUE

Par M. PARIZE

Au dernier Comice agricole de l'arrondissement de Morlaix, on a remarqué, dans l'exposition particulière de M. Louis Ollivier, l'un des maraîchers les plus renommés de Saint-Pol-de-Léon, un pied d'asperge en graines, qui présentait un cas remarquable de développement anormal.

Vue de profil, ainsi que le montre la figure 1, la tige simulait, à peu près, la forme d'une *S*. Sa hauteur était de 1m40, et, en y ajoutant la portion restée en terre, on peut porter à 1m75 la longueur totale de l'axe ; le caractère le plus singulier était son aplatissement dont on se rend compte par la figure 2, représentant le contour même de la section ; la largeur étant de 6 centimètres, l'épaisseur n'était que de 1 centimètre, ce qui donnait à la tige l'aspect d'une lanière de fort cuir.

Une coupe mince transversale, examinée au microscope, n'a montré aucune particularité de structure anatomique ; la constitution ordinaire de la tige monocotylédonée s'y est retrouvée sans modification : tissu parenchymateux général, plus dense au voisinage de la périphérie, très lâche suivant une bande centrale de 2 millimètres environ, représentant une sorte de moëlle, et, épars dans cette masse, de nombreux faisceaux fibro-vasculaires à vais-

seaux très larges ; l'épiderme, d'un beau vert-chou, était cuticulisé au point d'ébrécher le meilleur rasoir, peut-être était-il siliceux.

De nombreuses branches d'égale épaisseur (1 à 2 millim.) s'implantaient perpendiculairement aux deux grandes faces en lignes presque droites non-correspondantes sur les deux faces, mais situées de telle sorte que leurs points d'implantation suivis, à partir du bas, en tournant autour de la tige, affectaient plus ou moins complètement une disposition spiralée.

La plupart de ces rameaux, de 40 à 45 cent. de longueur, et d'un beau vert, portaient de nombreuses baies rouges.

La description qui vient d'être faite montre que, très probablement, cette monstruosité végétale n'est nullement un résultat de la soudure de plusieurs rameaux, mais provient plutôt de l'accroissement inégal de la tige dans deux sens perpendiculaires. Quant à la cause déterminante de cette anomalie, l'examen du point de départ de l'axe sur la tige souterraine eût peut-être permis d'en formuler une explication. Mais, je n'ai pu retrouver le point précis où le pied en question avait été coupé.

ETYMOLOGIE

DES

NOMS DE LIEUX DES ENVIRONS DE MORLAIX

Par M. DU RUSQUEC

Morlaix — Mor-traon-lez — Le relais de la mer d'en bas.
Mor-traon-ellez — La mer du bas des roseaux.
Trodoustin — Traon-dour strink — Le bas de l'eau qui saute.
Kefleut — Kef-bleud — Souche de la farine.
Jarlot — Sparl-aot — Arrêt de la grève.
Le Donnant — Doun-ant — Sillon profond.
Porz an trez — Le port du sable.
Marc'hallach — Marc'had-léac'h. — Le lieu du marché.
Langolvas — Lan gol was. — La lande qui perd sa source.
Ploujean — Plou-ian. — Peuple de Jean.

Lanmeur — Lan-meur. — La grande église.
Plouézoc'h — Plou a zioc'h. — La population élevée.
Plougaznou — Peuple du bruit de la mer.
Plouigneau — Population de saint Ignace.
Ponthou — Les ponts.
Botsorbel — La montagne de l'écho.
Henvic — Le vieux bourg.
Guiclan — Peuple saint.
Carantec — Terre sillonnée.
Dourduff — L'eau noire.
Douron — L'eau profonde.
Coat zerc'ho — Le bois des filles.
Coatamour — Koat ar mor — Le bois de la mer.
Callot — Grève dure.
Pouliet — Terrain marécageux.
Kerbiriou — Village des flèches.
Lezkifiou — Léac'h Kefiou. — Le lieu des souches.
Kernegez — Ker ann eac'h gwez. — La maison d'en haut des arbres.
Pontmenou — Pount méinou. — Le pont des pierres.

ETYMOLOGIE

DE

QUELQUES NOMS PROPRES BRETONS

Par M. du RUSQUEC

Aballain, le fils d'Allain
Aballéo, le fils d'en haut
Abéguilé, le fils de l'autre
Abgrall, le fils du comte
Abjean, le fils de Jean
Abhervé Guéguen, le fils d'Hervé Guéguen
Argoualc'h, le chasseur
Audren, qui gouverne les grèves
Aperabéozen, le fils de Pierre, fils d'Yves
Autret, le concédé
Barazer, le barattier
Baroun, le baron
Barvek, le barbu
Bastard, le bâtard
Berr, le court
Beregar, la jambe courte

Beganton, qui donne le ton
Bellec, le prêtre
Bervoas, l'homme bouillant
Berlivet, peu coloré
Bihan, le petit
Bodènes, la branche de l'ile
Bolloré, la branche de laurier
Boulc'h, bec de lièvre
Bouroullec, plein de morgue
Boutouiller, le bouteillier
Bozellec, le ventru
Bouédec, le bien nourri
Bozec, l'homme à poigne
Bras, le grand
Caër, le beau
Caradec, le magnifique
Castel, le château
Cabioc'h, visage de vache
Cadiou, les guerriers
C'huitellec, le siffleur
Coroller, le danseur
Canaber, le chanvrier
Caroff, le cerf
Créach, le haut
Crenn, le court
Cras, le sec
Cam, le boiteux
Cleuziou, les fossés
Coffec, le ventru
Carkoet, la jambe de bois
Cabellec, l'encapuchonné
Coat menec'h, le bois des moines
Coatlosquet, le bois brûlé
Coatriziou, le bois des rivières
Coatnempren, le bois du chemin clos
Corre, le nain
Cosquer, la mauvaise maison
Couédic, le petit bois
Créac'hquerault, le haut du village de la grève
Coz, le vieux
Cozic, le petit vieux
Croguennec, l'écailleux
Cudennec, le brouillon
Deroff, le chêne
Dirou, les aciers
Dantec, le dentu
Dall, l'aveugle
Diouriz, les deux ruisseaux
Delizien, l'homme qui saute
Divezat, le tardif
Drenec, l'épineux
Douaren, le terrier
Derrien, l'homme froid
Denmat, le bon homme
Duff, le noir
Elard, le gras
Emery, le gardien
Eskop, l'évêque
Faujour, l'homme faux
Floc'h, l'écuyer
Forester, le forestier
Gac, le bègue
Gall, le français
Gallou, les français
Gueguen, le blanc bec
Guermeur, la grande famille
Goasmelkoin, le canal de la moëlle épinière
Goarant, celui qui garantit
Guillerm, le fileur
Goulard, le fade
Garzpern, la haie d'épines
Habask, le tranquille
Halegot, l'homme au saule

Harscouet, l'écu
Hourmelin, l'eau du moulin
Inizan, l'insulaire
Iaouank, le jeune
Jar, la poule
Jegot, l'homme au menton
Jestin, le plaisant
Joly, le contourné
Karuel, la jambe haute
Kerillo, la maison du lierre
Kiviger, le tanneur
Kerautret, la maison concédée
Kerc'houant, la jolie maison
Kergoz, la vieille maison
Kergroaz, la maison de la croix
Kergrist, la maison du Christ
Kergus, la maison cachée
Kermadec, la bonne maison
Kersauzon, la maison des anglais
Kervern, la maison de l'aulne
Lagadec, l'homme aux grands yeux
Larvor, l'armoricain
Laot, la grève
Laouenan, le roitelet
Ledan, le large
Loussaut, le garçon sâle
Liorzou, les courtils
Lostanlen, le bas de l'étang
Madec, le bon
Manac'h, le moine
Marc'hek, le cavalier
Marrec, l'indécis
Méar, le maire
Menez, la montagne
Mingam, la pierre tortue
Meudec, l'homme au pouce
Moal, le chauve
Moncus, manchot qui se cache
Morgan, l'homme vaniteux
Muzellec, l'homme aux grandes lèvres
Mousterou, les moustoirs
Nedelec, Noël
Noan, l'agneau
Naé, le haut
Néger, le trembleur
Palud, la palue
Paugam, le garçon boiteuv
Parscau, le champ de sureau
Pastour, le berger
Penn, la tête
Penngam, la tête de côté
Penduff, la tête noire
Penarpount, la tête du pont
Penhoat, la tête du bois
Penfeunteuniou, la tête des fontaines
Penguern, la tête de l'aulne
Penmarc'h, la tête de cheval
Pennec, le têtu
Pondaven, le pont de la rivière
Pontcallec, le pont français
Pontplancoët, le pont de la planche
Portzmoger, la cour du mur
Portzamparc, la cour du champ
Postec, ferme
Poulpic, la mare de boue
Priser, l'expert
Priol, le prieur
Pouliquen, la mare constante
Quéinec, l'homme au dos
Quiger, le boucher
Quillevéré, le tonnelier
Queré, le cordonnier

Quinquis, le plessis
Quemener, le tailleur
Rannou, les têtards, les parts
Rohou, les rochers
Rozec, l'homme élevé
Rest, le brulé
Roué, le roi
Rosnivinen, l'éminenee de l'if
Rusquec, le rouge
Rusunan, le rouge
Salaun, le regard droit
Saout, les vaches
Sant, le saint
Séac'h, le sec
Sioc'han, le faible
Spaifel, l'épervier
Squin, le rayon
Skanv, le léger
Saoz, le bègue, l'anglais
Saluden, l'homme au salut
Sparler, celui qui arrête
Stankic, le petit étang
Stoker, le frappeur
Stephan, Etienne
Tallec, l'homme au grand front
Talhouet, le front du bois
Teven, la dune
Tépault, toi garçon
Troadec, l'homme aux grands pieds
Tonquedec, l'homme du malheur
Tivarlen, la maison sur l'étang
Traonélorn, le bas de la belle
Tromelin, le bas du moulin
Ugent, vingt
Vigouroux, l'homme qui se remue
Yvinnec, l'homme aux ongles

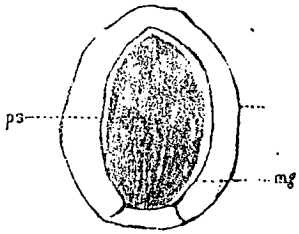

Fig. 1

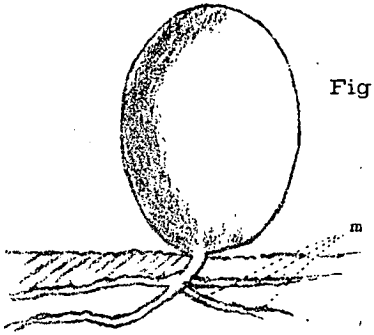

Fig. 2

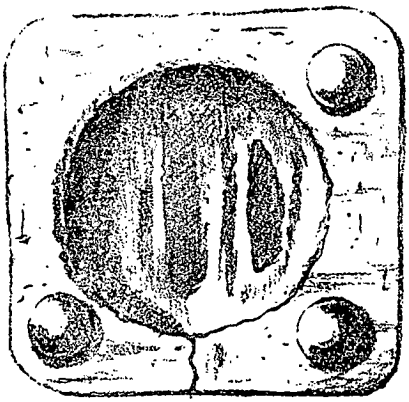

Fig. 1

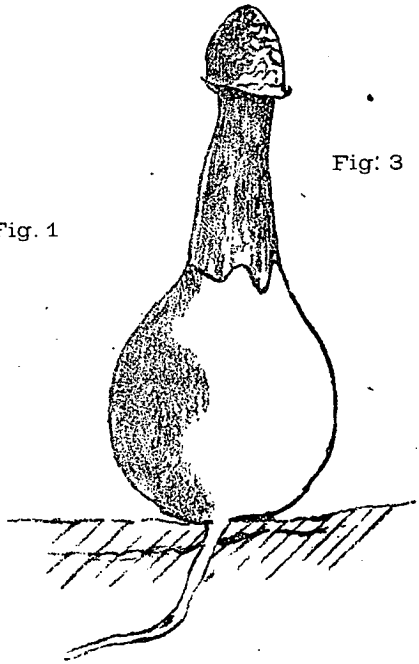

Fig. 3

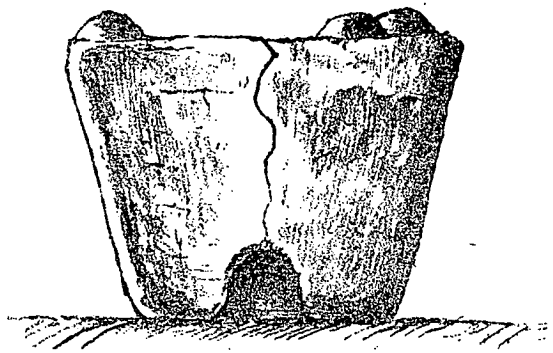

Fig. 2

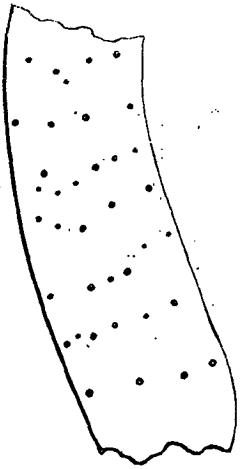

Fig. 3.
Dispositions des tiges en lignes sur une partie de la tige.

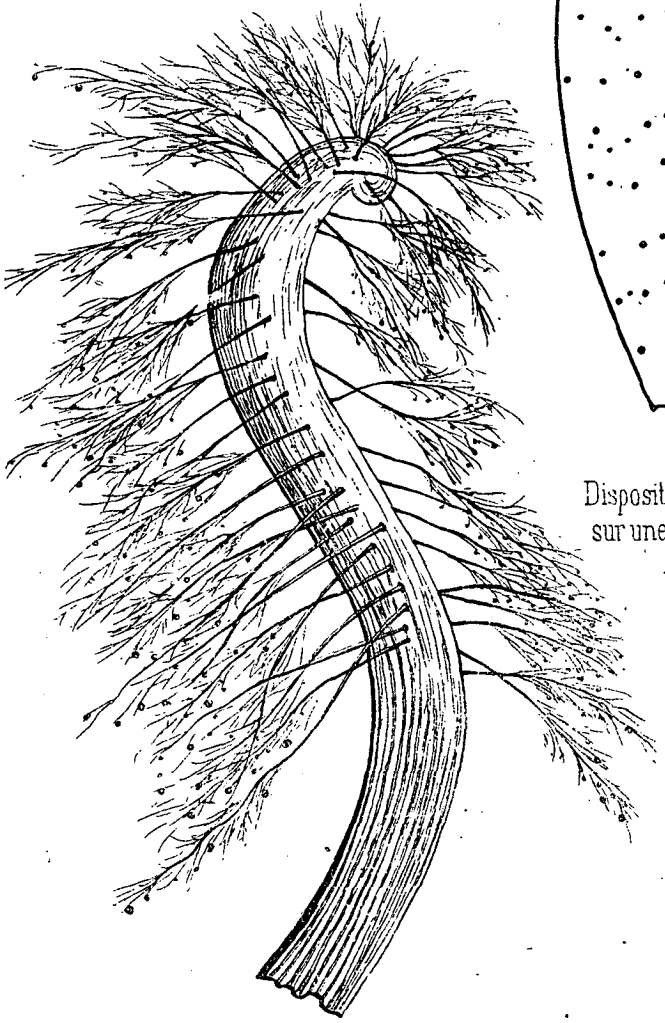

Fig. 1 _ Profil (réduit au $\frac{1}{12}$)

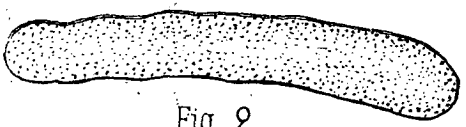

Fig. 2
Coupe de la tige (Grandeur naturelle)

SOMMAIRE

	Pages
Procès-Verbaux des séances	3
Morlaix pendant la Révolution (M. Allier)	9
M. Henri Martin et les monuments mégalithiques (M. Th. Lefebvre)	26
Note sur le Phallus impudicus (M. de Rusunan)	36
Sur le Chamærops excelsa (M. de Lauzanne)	38
Notes entomologiques (M. Hervé)	39
Sur un fourneau antique trouvé dans les sédiments de la rivière de Morlaix (M. Parize)	42
Un cas de tératologie botanique (M. Parize)	43
Etymologie des noms de lieux des environs de Morlaix (M. du Rusquec)	44
Etymologie de quelques noms propres Bretons (M. du Rusquec)	45

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 10 AVRIL 1884

Présidence de M. MICIOL

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance par M. Roques, secrétaire-adjoint.

Diverses publications destinées à la bibliothèque sont déposées sur le bureau.

M. Lukis présente une hache de pierre de l'époque de la pierre polie ; cette hache est remarquable par ses grandes dimensions.

Les communications suivantes sont faites en séance :

M. de Lauzanne : sur la culture du *Pinus insignis. Dougl*, en Bretagne.

M. Libert : sur les moyens d'accroître la sensibilité du baromètre à siphon, et sur les limites de cette sensibilité.

M. Miciol : sur la végétation des îles qui entourent la presqu'île du Finistère, et, en particulier, sur le *Narcissus Calathinus* des îles Glénans.

SÉANCE DU 8 MAI

Présidence de M. MICIOL

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, faite par M. Roques, secrétaire-adjoint, le Président fait connaître qu'il a reçu pour le musée de la société.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 10 JANVIER 1884

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président remercie la Société à l'occasion de sa nomination pour la sixième année.

M. Grouzelle est reçu membre titulaire.

M. Chevalier dépose le troisième fascicule de la revue : LE BRETON.

M. le Dr Macé a envoyé à la Société sa thèse d'agrégation intitulée : *Sur les Lycopodiacées utiles.*

M. le Président donne lecture de deux notes de M. de Lauzanne.

1° Durée de la gestation chez les femelles des principaux animaux domestiques, et de l'incubation chez les oiseaux domestiques ;

2° Note sur le *Chamærops excelsa.*

Il existe, dans le parc de Porzantrez, deux palmiers femelles de cette espèce, dont l'un a cinq mètres de hauteur ; ils ont été plantés en 1858 et proviennent de graines envoyées par M. de Montigny, consul en Chine.

M. de Rusunan lit une note sur le *Phallus impudicus.*

Il est donné lecture d'une notice de M. Th. Lefèvre, sur M. Henri Martin et ses œuvres. Le Président fait connaître l'intérêt que le célèbre historien portait au développement de la Société.

M. Miciol annonce la découverte du *Ranunculus Amansii* Jord. *(R. Nemerosus D. C. p. p.)* en Saint-Martin-des-Champs.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté sans observations.

M. Lair, contrôleur des Contributions directes est présenté comme membre titulaire par MM. Maljean et Miciol.

La bibliothèque a reçu depuis la dernière séance :

De M. du Châtelier, une note sur : Les sépultures de l'époque du bronze en Bretagne ;

De M. Blanchart : Note sur le fraisier de Plougastel :

De M. du Rusquec : La première livraison du Dictionnaire breton qu'il publie en ce moment ;

De la Société d'archéologie d'Avranches et de la Société d'histoire naturelle de Boston, leurs derniers fascicules ;

De M. Chevalier : le quatrième numéro du « *Breton* ».

M. Grall a remis, pour le Musée, une pièce de monnaie en argent, de Louis XIII.

Il est donné lecture : 1° d'une lettre de M. Pocard-Kerviller relative à la bibliographie scientifique de la Bretagne ; 2° d'une lettre de M. Luzel annonçant qu'il enverra à la Société la copie du testament de Nicolas de Coatanlem qui joua un rôle considérable à Morlaix, dans les dernières années du XVe siècle et les premières années du XVIe, après avoir écumé les mers avec son oncle Jean de Coatanlem, qui mourut grand amiral de Portugal.

M. Guyomard demande si des démarches ont été faites pour la conservation du portique, dit Arc-de-Triomphe, qui se trouve dans le cimetière de Sizun.

M. Roques lit une note sur les premières notions scientifiques à donner aux enfants, et spécialement les leçons de *Choses*.

M. le Président donne lecture d'un travail de M. Trévédy sur : *Les Sept-Iles* dépendant de l'arrondissement de Lannion.

SÉANCE DU 13 MARS

Présidence de M. MICIOL

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 février ; ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. Lair, présenté dans la dernière séance, est admis comme membre titulaire.

La bibliothèque a reçu, pendant le mois :

Des sociétés Entomologique de Bruxelles, Botanique et Horticole de Marseille, d'Etudes scientifiques d'Angers, leurs dernières publications.

De M. Tanguy : des numéros de la *Chronique agricole de Bretagne*.

De M. du Châtelier : divers mémoires.

De M. Th. Lefebvre : plusieurs ouvrages.

De M. Husnot : fascicules de la *Revue Bryologique*.

Le président annonce que la 22e réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne s'ouvrira le 15 avril prochain ; il invite les membres qui désireraient représenter la Société à ce Congrès, à s'adresser au bureau de la Société.

Il fait connaître que le maire de Sizun a appelé l'attention de la Société sur la prochaine disparition du portique appelé « Arc de triomphe de Sizun » dont il a été question dans la dernière séance, et que des démarches ont été immédiatement faites en vue d'assurer la conservation de cet édifice.

M. le Trésorier présente le compte-rendu de la situation financière de la Société.

Le résumé est inséré à la suite du présent procès-verbal.

Ses comptes sont approuvés et des remerciements lui sont votés en séance.

M. de Rusunan dépose sur le bureau une *douve* du foie.

M. Roques fait une communication sur le commerce des oranges et sur l'origine de l'oranger.

M. du Rusquec adresse une note sur l'étymologie de certains noms bretons de lieux des environs de Morlaix, et sur celle de divers noms propres d'hommes.

Une discussion a lieu sur diverses questions relatives à la bibliographie bretonne, MM. Le Sévère et Clech prennent part à cette discussion.

La prochaine séance aura lieu le 10 avril à 7 heures 1/2.

EXERCICE 1883

RECETTES

Reliquat de l'exercice 1882	1.547	42
Cotisations des membres titulaires et correspondants de la Société : 1505 fr. — 24 fr. 16 de frais de recouvrements.	1.480	84
Subvention du Conseil Général	200	00
Intérêts des fonds placés à la Caisse d'Epargne (1881-82-83)	125	72
TOTAL DE L'ACTIF. . .	3.353	98

DÉPENSES

Abonnement à *La Nature*. — Ouvrages scientifiques distribués en prix.	53	00
Frais d'impression de deux Bulletins et des Procès-verbaux des séances	1.297	00
Frais d'impression divers et fournitures de bureau.	144	75
Frais d'entretien du Musée	77	55
Gages des agents employés au service de la Société.	76	00
Menus frais divers	10	95
	1.659	25
SOLDE EN CAISSE. . .	1.694	73

MORLAIX PENDANT LA RÉVOLUTION

Par M. ALLIER

— *(Suite)* —

DOLÉANCES DES BARBIERS ET PERRUQUIERS

1° Les membres de la communauté des barbiers et perruquiers prient MM. les rédacteurs du cahier général des doléances d'observer qu'il serait juste que toutes les classes de citoyens nommassent nos députés de leurs différentes communautés et corporations pour donner leurs voix à l'élection de messieurs les maires. Plusieurs citoyens naissent, vivent et meurent sans connaître le nom de patrie; cependant intéressés à la cause commune, l'honneur et le droit de nommer le chef qui doit les gouverner, leur faisant penser qu'ils seraient membres essentiels ou utiles de la patrie, les animeraient davantage à la servir, chacun selon son rang.

2° Nous voyons avec douleur que les justes plaintes, portées contre les abus qui résultent de l'exportation trop fréquente des grains, ont été inutiles, et que le prix de l'aliment qui soutient la vie des malheureux augmente. Cette exportation est, il est vrai, dans les années d'abondance une branche essentielle de commerce, car dans le même temps elle procure une denrée d'indispensable nécessité aux provinces que désole la stérilité. Mais, comme souvent nous éprouvons le manque de blé, dans des années d'abondance, l'exportation ne devrait pas être permise pendant la récolte, mais seulement après quelques mois, à moins que le gouvernement, animé de l'amour du bien public, ne s'occupât du grenier à blé comme il l'a fait dans plusieurs provinces.

3° Les représentants du peuple aux États-Généraux n'oublieront pas, sans doute, combien l'inégalité de la répartition est injuste, or cette inégalité n'est plus un problème, et que chaque individu ne devant payer que relativement à ses facultés, chaque

corps ou corporation connaissant la fortune de chacun de ses membres, pourrait faire la répartition avec justesse.

4° Qu'une juste suppression de pensions, gratifications, etc. dans la province, si cette suppression était accordée par les États, pourrait procurer des écoles publiques et gratuites à la nation, écoles où les enfants de la patrie indigents pourraient s'initier dans les arts et les sciences : plusieurs d'entre eux naissent avec des dispositions naturelles qui, développées par l'étude et l'éducation, feraient des hommes capables de servir et d'honorer la patrie.

5° On n'oubliera pas non plus, sans doute, que le gouvernement, soldant des troupes pour la garde de toutes les propriétés, tous les sujets d'un même empire doivent concourir indistinctement à l'entretien et à la fourniture des casernes.

6° Que l'opulence ni les titres ne soient plus des privilèges qui exemptent de loger les défenseurs de l'État, parce qu'alors, après avoir marché, tout le jour, sous une armure pesante, le soldat fatigué n'obligerait pas le malheureux lassé d'une journée rude et peu lucrative, à abandonner son triste grabat pour reposer sur la dure, entouré de sa misérable famille.

7° On dit que l'impôt sur les boissons est un avantage pour la province en général ; nous l'ignorons, mais comme la manière dont il se perçoit, n'est onéreuse que pour le moins aisé, et que le moins aisé comme le plus riche sont membres de la patrie, et que le moins riche est victime de cet impôt inégalement réparti, nous désirons que ces droits soient payés aux entrées. Alors il n'y aurait plus de ces procès si légèrement et souvent si injustement intentés, et qui jettent, tous les jours, dans la plus affreuse misère des familles entières, pour une bouteille de vin, souvent envoyée à la hâte à un malade indigent par un principe d'humanité.

8° Nous désirons avec ardeur que le commerce soit protégé, honoré dans tous les termes de sa progression. Le commerce est la grande veine d'un royaume, ses ramifications divisées et subdivisées à l'infini portent l'abondance et réveillent l'industrie aux extrémités d'un empire.

9° Nous espérons que nos représentants dégagés de tout intérêt particulier se livreront tout-à-fait au bien général. C'est

pourquoi nous déclarons approuver tout ce qui a été et tout ce qui sera fait par les députés du Tiers-Ordre aux États-Généraux et avons signé : J.-B. Jame, lieutenant, J. Guillemer, dit Langevin, député, Boutry, doyen, Mauduit, prévôt-syndic, Y.-F. Le Bouffan, ancien syndic, Manach, Jacques Chalmet, Y. Lucas, Allain Collet, Remond, Audeuil, Bourdoulous, Pierre Sayer.

DOLÉANCES DES BOULANGERS

Messieurs, le roi a pris la résolution, juste et bienfaisante, d'entendre tous ses sujets, sans distinction de rang ni de fortune; il veut qu'ils concourent à nommer les représentants ou députés aux États-Généraux, qu'ils aient toute la faculté de faire connaître leurs vœux, plaintes et doléances; Messieurs, c'est le roi lui-même qui nous appelle; rien ne peut nous détourner de répondre à la sagesse de ses vœux et de sa bonté paternelle, disons-lui avec confiance :

1° Sire, nous désirons que la capitation des trois ordres soit sur le même rôle et que chaque ordre se taxe lui-même par corps ; que chaque corps ait le droit de s'assembler, lorsqu'il en aura besoin, ainsi que d'élire ses supérieurs ; que telle soit la bonté de notre bon roi.

2° Nous désirons une police exacte et continuelle pour le maintien du bon ordre, surtout sur le pain qui est transporté en ville par des gens de la campagne, pain qui n'est ni cuit, ni à livrer, ni marqué, et qui se vend toujours plus cher qu'il n'est taxé par la police. Enfin, considérant que ces gens ne font ni corvées de ville, ne payent ni droits ni entrées en ville, et que le pain qu'ils vendent est plutôt capable de donner des maladies que de secourir le peuple, il est bien juste que le marché soit libre pour tous, mais au moins que nous soyons tous sujets aux mêmes lois, puisque nous n'avons qu'un Dieu, une loi et un même roi.

3° Nous désirons encore pour le bien public, que la police se fasse, au moins toutes les semaines consécutives, sur le pain, les poids, les balances et les mesures, et surtout sur le blé, qui a tant causé de désastres, cette année, dans nos cantons ; qu'on

établisse pour pouvoir apprécier le blé, une bonne règle, qui ne sera faite que par la police assistée d'un laboureur, d'un bourgeois et d'un boulanger, afin de pouvoir égaliser les prix, suivant le cours du grain ; qu'à l'avenir, ce ne soit plus un cordonnier ni un perruquier qui soient commis pour l'appréciation du blé, attendu que cela n'incombe pas à leur état ; que le blé qui sera porté au marché, une fois qu'il sera entré sous les halles, soit absolument vendu au courant et au prix du marché, à cette fin qu'on établisse une règle qui défende à qui que ce soit de resserrer, après la clôture du marché, sous peine d'une amende taxée par les juges de l'endroit.

4° Nous désirons de plus qu'il ne soit plus permis d'emmagasiner des grains pendant des deux et trois années, ce qui occasionne les grandes chertés et cause tant de désastres dans différents pays.

5° Enfin qu'il soit défendu aux amidonniers de n'employer que des grains avariés, qui auront été visités et condamnés par des gens connaisseurs, attendu que le blé est l'aliment le plus nécessaire et le plus utile à la vie de l'homme, et que de telles consommations jointes aux exportations ne laissent point de causer souvent des disettes considérables dans le pays.

6° De plus, nous désirons et supplions qu'il plaise à Sa Majesté ordonner qu'il soit permis à tout boulanger de faire moudre son grain à tel moulin qu'il lui plaira, eu égard à l'abus qui se commet, chaque jour, par certaines autorités accordées aux moulins banneaux, auxquels nous sommes assujettis.

Grand roi, jetez les yeux sur nous du haut de votre trône,
Nous formons mille vœux pour le bien de la couronne,
Et que le ciel vous donne mille bénédictions.

Nous soussignés, adhérons aux mémoires de MM. de la communauté de Morlaix, ainsi qu'à ceux de Rennes et avons signé : Gabriel Gillet, Jean Gallouédec, François Malpaut, Marc Uslac, René Chapalan, Yves-Marie Cottassaut, Michel-François-Etienne Chever, Allain Laurent, Yves Gilois, René Rolland, Claude Lespagnol, Jean Guillouédec.

DOLÉANCES DE LA CORPORATION DE SAINT-ÉLOI

La corporation de la confrérie de Saint-Éloi étant assemblée a nommé pour électeur maître Louis Dubois et pour commissaires, Yves Maurissette et Yves Étesse ; quant à nos plaintes et doléances :

Nous demandons que nos statuts soient maintenus comme ci-devant, car on nous a lié les bras par les ouvrages qui viennent du dehors tant en taillanderie, grosserie, serrurerie, arquebuserie, coutellerie et autres états concernant la dite confrérie. C'est pourquoi nous supplions Sa Majesté très chrétienne d'avoir égard à nos remontrances, vu que nous sommes surchargés par les corvées et la cherté des marchandises, au lieu que ceux qui viennent vendre et étaler ne sont sujets à rien, d'où il arrive que le public est mal servi par les mauvais ouvrages qui sont vendus ; c'est pourquoi nous demandons d'avoir le droit de visiter comme nous l'avions ci-devant, sur tous les ouvrages, soit les nôtres, soit ceux des étrangers.

DOLÉANCES DE LA CONFRÉRIE DE SAINT-CRÉPIN

Les maîtres cordonniers et savetiers, pour porter au pied du trône les preuves ardentes de leur amour pour la patrie, de leur attachement aux bonnes lois et de leur fidélité pour la personne sacrée de Sa Majesté, déclarent former leurs doléances :

1° Ils persistent dans tout ce qu'ils ont antérieurement mis et arrêté par écrit, conjointement avec les autres corporations et MM. les officiers municipaux de la ville.

2° Les commis de la régie des cuirs, respectivement à nous, seront nécessairement supprimés, ou il faudra, pour l'avenir, qu'une loi écrite et vivante, dûment enregistrée à la cour et au greffe des traités de cette ville, trace nos devoirs et les leurs ; jusqu'alors, nous déclarons désormais nous refuser à leurs vexations, qui nous oppriment et qui gênent le commerce, contre l'intention du Roi et de tous les règlements justes. Sans loi connue, tout est partout dans l'esclavage et il n'est pas d'esclave en France.

3° Nous demandons que nos maîtrises soient rafraîchies ; que le nombre soit fixé à cinquante pour Morlaix ; offrant de payer au roi soixante-quinze livres pour chacune, une fois payées.

4° Qu'il nous soit permis de dresser nos statuts et de les faire homologuer à la cour, pour avoir leur exécution, suivant leur forme et teneur, après que les lettres de maîtrise nous auront été expédiées.

5° En conséquence l'assemblée est d'avis d'autoriser les sieurs Pierre Le Sévère et Pierre Sévennec, députés du corps, à porter la présente à l'assemblée du Tiers et avons signé : Jean Flandre, Pierre Coulbo, Maurice Laucher, François Clec'h, Claude Le Gorrec, Pierre Le Gorrec, Hervé Le Lédan, Yves Bourdoulous, S. Bourdoulous, Nicolas Crochu, Guy Barasser, Julien Menez, Joseph Herlan, Jean Sivenet, Yves Le Guillou, Allain Audrein, Thomas Jaouen, Charles Castel, François Francié, Pierre Sévennec, Jérôme Apéri, Jean Mével, Pierre Le Sévère, père abbé.

DOLÉANCES DES CHAUDRONNIERS

Nous, membres du corps des chaudronniers, marchands chaudronniers, poêliers, ferblantiers, fondeurs, rhabilleurs et doreurs sur métaux, avons nommé le sieur Julien Pitel, notre électeur, pour présenter à l'assemblée générale nos doléances ainsi arrêtées :

1° Nous adhérons de rechef et persistons dans les charges et demandes que nous avons présentées à la municipalité, dans notre mémoire du 2 décembre dernier ; ratifions également notre pleine et entière adhésion aux arrêtés pris par l'ordre du Tiers assemblé à Rennes, sans aucune réserve ni restriction et de même au procès-verbal des séances et arrêtés du dit ordre depuis le 14 jusqu'au 21 février dernier.

2° Et de plus, considérant dans les intérêts particuliers de nos corporations les objets importants à mettre sous les yeux des États-Généraux, enjoignons à notre représentant Julien Pitel de représenter qu'il est juste que le Bas-Tiers ait toute influence aux corps municipaux en élisant les plus notables autant par leur mérite que par leur équité, et que les représentants de chaque corporation aient droit à toute élection, droit dont jusqu'à présent nous avons été privés.

3° Considérant qu'il a été rendu un arrêt du Conseil du roi du 23 novembre dernier, qui n'a eu nulle influence dans le pays, ainsi qu'une lettre imprimée, en date du 11 mars 1789 de l'intendant de la province au sujet des accaparements des blés, lettre qui n'a pas eu plus d'effet que le susdit arrêt, nous voyons avec douleur continuer les accaparements et monopoles : c'est ce qui nous avait fait écrire l'article 4 de notre mémoire du 2 décembre 1788 et nous fait de rechef enjoindre à notre représentant d'insister sur cet article.

4° Enjoignons très expressément à notre représentant de demander qu'il nous soit accordé un chef de police, sans autres fonctions que celle de toute police, et qu'il soit révoqué lorsqu'il n'exercera pas sa charge avec équité et exactitude.

Nous désirons que les lieutenants généraux de police soient amovibles, ce qui serait utile pour le cas où la police si intéressante à la société serait faite avec négligence.

5° Considérant que les arrêts du Conseil et autres ne parviennent presque jamais à la connaissance du public, enjoignons à notre représentant de solliciter qu'il soit délivré à chaque corporation une copie de tous arrêts, délibérations et arrêtés, tant dans la province que dans notre ville de Morlaix, pour être insérés dans nos archives, afin de pouvoir s'en servir au besoin et ne pouvoir prétexter nulle cause d'ignorance.

6° Considérant qu'il serait nécessaire que chaque corps eût des prud'hommes, nommés par leurs corporations, pour décider, connaître et juger les plaintes de chaque individu des différents corps, relatives à leur état, jusqu'à la somme de 30 livres, sans appel, par provision, à la charge d'appel pour plus forte somme ; enjoignons fortement à notre élu de requérir fortement pour cet article.

7° Enjoignons au sieur Julien Pitel, notre représentant, de demander que les poids et mesures, qui se trouvent différents dans l'étendue du royaume, soient réunies au poids de marc et qu'ils soient égaux dans tout le royaume, et que toutes les boissons payent les droits à l'entrée du port, pour que tout citoyen jouisse du même privilège.

8° Enjoignons très expressément à notre susdit représentant de faire ses efforts pour que chacun des articles ci-insérés soit

porté sur le cahier commun des plaintes et doléances, et signons : Julien Pitel, Jean-Antoine Pitel, Hervé Guiguer et Antoine Vasel, présent ne sachant signer.

DOLÉANCES DES OUVRIERS DE LA MANUFACTURE DES TABACS

Nous, chefs et ouvriers de la manufacture royale des tabacs, faisons les doléances, plaintes et remontrances suivantes :

1° Demandons qu'il ne soit plus permis de faire aucun enlèvement de grains à Morlaix ni des paroisses des environs, cette ville n'ayant jamais été dans l'usage d'en faire le commerce ; il résulte de cet enlèvement une très grande misère, depuis l'exportation qui a été faite, l'année dernière, parmi les pauvres citoyens qui à peine gagnent douze à dix-huit sols par jour, et sont chargés de famille et peuvent à peine avoir un demi-boisseau d'orge pour leur subsistance, par la cherté du grain depuis cette exportation, de sorte que cette orge, le plus gros grain qu'il y ait, coûte jusqu'à cent sols le boisseau et ne pèse que 45 à 50 livres.

2° Demandons de même qu'il soit fait défense à tous négociants de cette ville de faire aucun achat de beurre, vieux-oing et graisse, qui sont la seule ressource du pauvre, vu la cherté des autres comestibles, comme viande et poisson, et la médiocrité de leur gain ; demandons qu'on restreigne les commerçants à faire leurs achats dans les trois mois de l'année, à savoir : mai, juin et juillet pour le beurre seulement.

3° Représentons qu'il se commet des abus très nuisibles à nos santés par la sujétion aux fours et aux moulins banneaux ; dans l'un, on pille les moutures et dans l'autre, le pain n'est pas à demi cuit. A cet effet, demandons qu'il soit libre à tout particulier d'aller moudre et cuire où bon lui semblera.

4° Demandons qu'on veille à ce qu'aucun revendeur, regrattier ni autre personne faisant ce commerce n'entre dans le marché avant l'heure indiquée par les règlements ; ce qui cause un préjudice et la cherté pour la classe du peuple la moins aisée.

5° Veilleront les mêmes officiers chargés de la police en cette ville et empêcheront que les tanneurs et les amidonniers, au lieu de se servir, l'un, de tan, ne se servent de grain d'orge et du plus beau pour mettre avec les cuirs dans leurs cuves et précipiter

l'avancement de la maturité ; les autres, malgré la rigueur de l'ordonnance et les règlements les plus sages, emploient les plus beaux grains de froment qu'ils trouvent, pour y faire un bénéfice considérable. Ces ordonnances les restreignent à employer seulement des farines de fève ou de froment gâté, hors d'état d'être boulangé ou semé ; de ces abus résulte la cherté des grains pour le prix desquels le pauvre souffre des variations continuelles, qui vont toujours en augmentant, à cause des accaparements que font les personnes aisées, qui sont à la tête de ces établissements.

6° Demandons qu'on ait à l'avenir à députer aux États de la province pour y avoir des représentants qui défendront nos droits, afin d'obvier à ce qu'on n'entasse les impositions sur nous seulement ; que le nombre de nos représentants soit égal à celui des deux autres ordres et que les voix soient comptées par tête et non par ordre.

7° Demandons que les impôts soient répartis entre les trois ordres également, le fort aidant le faible ; qu'il ne soit fait, pour cet effet, qu'un seul et même rôle pour tous ; qu'on réforme tous les impôts particuliers et qu'ils soient communs aux trois ordres.

8° Remontrons que nos pauvres ouvriers sont taxés trop haut pour leurs impositions à la capitation suivant leur gain ; que si leurs femmes font quelque petit commerce, elles sont de même capitées, ainsi que dans l'industrie, de sorte que les ouvriers paient trois fois plus que le noble, et pour faire voir le fondement de leur juste réclamation, on donne ici l'exposé de ce qu'ils avancent, savoir :

Ceux qui gagnent 22 sols par jour payent de capitation chacun d'eux sept livres quatorze sols.	7 l.	14 s.
Ceux de 21.	7	9
Ceux de 20.	7	3
Ceux de 19.	6	18
Ceux de 18.	6	12
Ceux de 17.	6	4
Ceux de 16.	5	16
Ceux de 15.	5	1
Ceux de 14.	4	16
Ceux de 13.	4	1
Ceux de 12.	3	12

Et nonobstant ce que payent ces malheureux, leurs femmes sont obligées de payer pour elles-mêmes l'imposition à laquelle elles sont sujettes.

9° Demandons très humblement être exempts du tirage au sort de la milice, comme maison royale, après avoir procuré six années consécutives de travail, ayant été très longtemps exempts, si ce n'est depuis peu d'années.

10° Adhérons aux charges arrêtées par la communauté de Morlaix, le 2 décembre 1788.

11° Adhérons aux charges arrêtées par l'ordre du Tiers à Rennes, les 22 au 27 décembre, 1788 et 14 et 15 février 1789, sans aucune réserve ni restriction.

12° Demandons et supplions Votre Majesté de rendre l'impôt ou droit à payer sur les boissons, payable à l'entrée de ces denrées seulement, ce qui soulagerait les pauvres à raison de l'exercice continuel que les employés font chez les particuliers ou sont dans le cas de faire.

Nous désirons, Sire, que Votre Majesté veuille bien avoir égard aux réclamations que nous portons aux pieds de son trône ; nous savons qu'elle est animée du désir de voir régner à la fois le bon ordre et la félicité, et qu'elle n'a rien tant à cœur que le soulagement et le bonheur de ses fidèles sujets. Aussi leurs vœux s'élèvent sans cesse aux cieux pour la conservation d'un Roi qui leur devient de plus en plus précieux par les actes de bonté, dont il n'a cessé de les combler : c'est ce qui les rend de plus en plus remplis de zèle et d'attachement pour Votre Majesté. Les électeurs, Manach, maître ouvrier, Loussaut, second maître, Berthou, ancien gagé, Sannier, chef, et Michelet, Le Roux, Boudet, Saint, Guyomar, Le Saint, Vigouroux, P. Guern, Le Corre, Quittée, Guer, Messager, Taillon, Quimper, Geffroy, Le Roy, Guézennec, Gourvil, Tersec, Le Saint, Le Lan, Quéméner, Tanguy, Guillemet, Perron, Gral, Béguec, ouvriers.

DOLÉANCES DES FERMIERS DE CAMPAGNE

A Messieurs les échevins de la ville de Morlaix,

Supplions très humblement qu'il vous plaise, messieurs, d'agréer nos réclamations et demandes, concernant tous les abus qui se commettent depuis dix-huit ou vingt ans, dans toute la Basse Bretagne, touchant les domaines congéables, tenus à titre

de domaine sous leur seigneur, et ayant eu connaissance de la convocation des États-Généraux, nous avons cru pouvoir former des vœux et réclamations.

1° Les malheureux laboureurs, après avoir travaillé longtemps à la force de leurs bras, pour mettre leurs terres en bon état, sont ordinairement obligés de les quitter, ou au moins de payer une commission exorbitante ou de sortir à la volonté du seigneur; chargés de femme, d'impôts, de bétail, ils sont sans asile et ne savent où se retirer. On comprend aisément ce mal qu'il serait trop long d'expliquer; à cet égard, nous supplions qu'il plaise à Sa Majesté, que tous les biens à domaine congéable soient mis à titre sans fiscale, ou au cas de congément que ceux qui n'auront pas usé la moitié de leur assurance ne puissent être congédiés; et qu'aucun homme de justice ne puisse être expert ni tiers d'office dans les congéments de campagne.

2° Nous demandons aussi qu'il soit fait une levée de deniers pour les charrettes et les chevaux utiles et nécessaires pour les transports des officiers et des bagages des troupes.

3° Nous demandons aussi que le jour de l'égail de la capitation il soit délivré une copie du rôle de la capitation aux égailleurs de chaque paroisse, signée du commissaire et qu'il nous soit aussi permis de nommer des députés; cela est d'autant plus juste qu'il existe une très grande différence d'intérêt entre les personnes riches qui font valoir l'industrie et l'agriculteur qui l'exerce.

4° Nous prions MM. les députés de ne point perdre de vue les corvées en nature, qui ne sont faites que par les pauvres, et dans les temps les plus urgents pour l'agriculture.

DOLÉANCES DES APOTHICAIRES

Nous soussignés, maîtres apothicaires, nous étant assemblés avons arrêté pour qu'il soit démontré aux États-Généraux le justes réclamations de l'ordre du Tiers, tant de cette province que de l'universalité du royaume. Nous nous tenons à l'arrêté qui a déjà été fait par MM. les officiers municipaux de cette ville, étant à l'avantage et soulagement du bien public de cette ville.

De plus supplions humblement le Seigneur Roi de nous maintenir dans tous nos privilèges et droits, suivant nos statuts et lettres d'approbation de feu roi Louis XIV d'heureuse mémoire, l'arrêt du parlement de Bretagne confirmant l'enregistrement des dites lettres, ainsi que la police. Durand, doyen, Bertaud, prévôt, Marchal.

DOLÉANCES DES COUVREURS

1° Nous, membres de la corporation des maîtres couvreurs en ardoises, supplions Sa Majesté de vouloir bien empêcher le transport des grains hors du royaume, dans le cas où la disette pourrait avoir lieu.

2° Nous demandons que le commerce de beurre et de graisse ne soit permis que les trois mois ci-après désignés, savoir : mai, juin et juillet de chaque année, pour le beurre ; et novembre, décembre et janvier, pour la graisse.

3° Que les ouvriers de notre état qui demeurent à la campagne et qui viennent travailler en ville, lesquels ne sont point assujettis aux corvées de la ville en aucune manière, soient, par la suite, sujets aux mêmes corvées que nous, obligés au logement et casernement des troupes de Sa Majesté.

4° Qu'il n'y ait qu'un seul rôle de capitation dans toute l'étendue de la ville et faubourgs, sans distinction, et que chacun soit taxé à proportion de ce qu'il peut gagner par jour.

5° Que les employés aux devoirs de la province pour la perception des droits sur les boissons, soient supprimés, et que chaque particulier paye un droit d'entrée sur les boissons, en en prenant livraison. Allain Masson, Charles Cressever.

DOLÉANCES DES TONNELIERS

Nous, maîtres tonneliers adhérons de rechef à nos précédentes réclamations et persistons dans les charges et les demandes que nous avons présentées à la municipalité dans notre mémoire du 2 décembre dernier.

2° Ratifions également notre pleine et entière adhésion aux

arrêtés pris par l'ordre du Tiers à Rennes, sans réserves ni restrictions.

3° De plus, considérant dans les intérêts particuliers de nos corporations, les règles et constitutions des objets importants à mettre sous les yeux des États-Généraux, enjoignons à nos représentants, Marie Jaouen et Pierre Maillard de présenter nos plaintes.

4° Nous supplions très humblement Sa Majesté de jeter la vue sur les ouvrages de notre état, que l'on tire de l'étranger, tandis que les ouvriers du pays périssent de misère.

5° Nous demandons enfin qu'il y ait interdiction de l'exportation des grains qui n'a cessé cette année et qui sera cause que bientôt nous nous verrons sans pain. François Le Boulloch, Guillaume Le Guen, maîtres tonneliers.

DOLÉANCES DES PEINTRES

Nous soussignés, peintres, barbouilleurs, doreurs et vernisseurs, déclarons former nos doléances pour les prochains États-Généraux par les articles suivants :

1° Pour composer les vernis, l'eau-de-vie est d'une nécessité indispensable, et le bail général de la province empêche d'en loger plus d'un tierçon par an ; les ouvriers et le commerce ne doivent jamais être gênés ; nous demandons que nous soyons libres de loger, par année, la quantité d'eau-de-vie qu'il nous semblera bon.

2° Nous requérons qu'il plaise au Roi de nous accorder des lettres de maîtrise, fixer le nombre pour Morlaix à trois, offrant de payer à Sa Majesté soixante-quinze livres pour chacune, une fois payées.

3° Qu'il nous soit permis de dresser nos statuts et de les faire homologuer à la cour pour avoir leur exécution, suivant leur forme et teneur, après que les lettres de maîtrise nous auront été expédiées.

4° Nous persistons dans tout ce que nous avons antérieurement mis et arrêté par écrit, conjointement avec les autres corporations et MM. les officiers municipaux de la ville. Eirol, L. Jaouen, Vincent Eirol.

DOLÉANCES DES FAISEURS DE LAINE ET TISSERANDS

1° La corporation des tisseurs de laine et tisserands supplie Sa Majesté d'empêcher l'exportation des grains de la province de Bretagne, vu qu'elle ne produit que pour la consommation de ses habitants. L'année dernière, on en a enlevé de différentes paroisses de l'arrondissement de Morlaix, ce qui a occasionné la cherté qui excède la moitié de la valeur des grains et qui met le pauvre artisan et sa famille au-dessous de ses affaires et hors d'état de pouvoir satisfaire aux subsides dus à Sa Majesté.

2° Elle supplie Sa Majesté de fixer une époque pour les transports du beurre, du suif et de la graisse, dans les saisons à propos : ce qu'on ne fait pas dans les environs de Morlaix, car ce transport se fait pendant toute l'année ; ce qui met encore le pauvre artisan hors d'état de sustenter lui et sa famille.

3° Elle supplie Sa Majesté d'avoir égard à l'égail de la capitation et nous demandons que la répartition soit faite dans le même rôle et pour chacun, suivant son état et sa fortune.

4° Elle supplie Sa Majesté d'assujettir les nobles au logement des gens de guerre, afin de pouvoir soulager le pauvre artisan qui n'est pas en état de les loger, qui est obligé de découcher lorsqu'il en passe, et priver sa famille de son nécessaire, pour pourvoir au logement et aux fournitures des troupes.

5° Elle supplie Sa Majesté de faire établir dans la ville de Morlaix des casernes pour le logement des troupes, ce qui soulagera le pauvre artisan et sa famille.

6° Elle supplie Sa Majesté d'établir sur les boissons un droit d'entrée dans chaque port et demande que le public soit déchargé des autres impôts établis.

7° Notre confrérie fut établie en 1110, et, après les droits y attribués, nous étions dans le cas d'avoir quelque douceur, mais depuis qu'elle se trouve abolie, on nous a privés de tous nos droits. Nous soulagions les veuves et leurs enfants, et nous leur apprenions des métiers, sur les droits de la confrérie ; nous nous trouvons aujourd'hui réduits à la dernière extrémité par la cherté des denrées, occasionnée par leur exportation.

Nous supplions Sa Majesté d'avoir égard à nos demandes, supplications et doléances, et nous espérons en sa bonté, étant

un bon père du peuple. H. Kerambioch, Jean-Marie Malégol, Louis Faujour, Pierre Le Louildec, Antoine Manach, Olivier Horruen, P. Péron, Pierre Le Roy, Olivier Berthou.

DOLÉANCES DES FAISEURS DE TAMIS ET DE CRIBLES

Leurs doléances sont les mêmes que celles des tisserands, auxquelles ils ont supprimé l'article 7. Les doléances sont signées de Jean-Marie Le Bihan, Jacques Le Bihan, Le Breton, marchand parfumeur.

DOLÉANCES DES LOUEURS DE CHEVAUX

1° Les loueurs de chevaux, représentent aujourd'hui à la communauté de cette ville, qu'ils se trouvent depuis longtemps hors d'état de faire les fournitures nécessaires à leurs chevaux, n'étant taxés qu'à 25 sols par chaque cheval. Comme depuis longtemps les fourrages sont d'un prix exorbitant, ils demandent aussi à avoir la liberté de donner leurs chevaux à qui ils voudront, car ils sont obligés de payer les denrées hors de prix, à l'exception de la fourniture des chevaux pour les troupes, suivant les ordonnances du Roi.

2° Ils demandent aussi qu'il soit fait défense à tous les habitants de la campagne de donner des chevaux en louage, pour la ville, puisque ces gens ne sont obligés à aucune corvée; cependant journellement ils louent des chevaux de voiture ou de cabriolet et des chevaux de selle. Nous voudrions que la communauté les punît d'une amende quelconque, lorsqu'ils seront pris fournissant des chevaux.

3° Ils se rapportent également à ce qu'ont délibéré les autres habitants de chaque corps de métiers, à cause de l'exportation des blés et autres denrées qui se fait journellement en cette ville, et ils se joignent également à leurs délibérations pour cette cause.

4° Ils demandent aussi qu'on leur fasse décharge de la capitation, étant obligés à toutes les autres corvées, comme il est ci-dessus expliqué, ainsi qu'au logement des troupes, aux four-

nitures des lits aux casernes, étant enfin obligés à monter la garde. Ont signé : Tanguy, Yves Counan, Yves Le Traon, Catherine Le Cornet, F. Pape, G. Metre.

DOLÉANCES DES CABARETIERS

MM. les cabaretiers, aubergistes, traiteurs, cafetiers et teneurs de billards, assemblés, représentent très humblement :

1° Que l'impôt des vins étant une charge qui, dès son principe, a été injuste, dure et pour ainsi dire tyrannique, et ils désireraient que cet impôt fût perçu d'une manière différente, c'est-à-dire aux entrées de chaque port, parce qu'alors, chaque individu ne serait ni lésé, ni épargné sur cet article ; d'autant plus que de cette manière cette imposition qui serait moins surchargeante, serait payée également par l'un et par l'autre.

2° Ils représentent aussi que le casernement a été de tous les temps un objet de nécessité pour soulager le misérable qui seul se trouve aussi lésé par son peu de moyens, et par conséquent dans l'impossibilité non-seulement de procurer aux militaires qu'il loge l'aisance nécessaire et absolument utile à ces individus, mais encore de subir la gêne que cela lui procure, étant obligé le plus souvent de céder son lit, la place de son foyer et de fournir enfin à des gens qui lui sont étrangers, ce dont il ne peut se passer et qu'il ne se procure à lui-même qu'à la sueur de son front, tandis que tant de gens aisés du clergé et de la noblesse, faits par leur fortune pour procurer l'aisance aux autres, sont exempts de toutes ces corvées onéreuses, qui ont de tous les temps lésé et grevé les malheureux.

3° Ils désirent que la capitation, étant une charge, soit établie sur chaque tête, selon le rang et le pouvoir de chacun ; il est criant qu'ils puissent prouver qu'une personne jouissant d'un revenu considérable ne supportant aucunes autres charges, telles que le logement des troupes, gardes, corvées de grand chemin, etc., et soient encore capitées inférieurement aux individus dont nous venons de parler. Selon l'ordre naturel, le bon droit et la justice, l'on devrait faire cette assise de façon à remplir l'objet qu'ils proposent, c'est-à-dire de manière que tout le monde puisse dire : Je suis capité selon mes forces.

(A suivre).

TESTAMENT DE NICOLAS COETANLEM

S^r DE KERAUDY

Note de M. LUZEL

Nicolas Coëtanlem, sieur de Keraudy (1), fut un des personnages les plus marquants de Morlaix, à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. Sa famille appartenait à la noblesse du pays d'ancienne extraction et était originaire de Morlaix, de Saint-Pol-de-Léon ou des environs; on n'est pas encore fixé, à ce sujet. Les armes des Coëtanlem étaient : d'azur à une fleur de lys surmontée d'une chouette de même, becquée et membrée de gueules.

Il épousa Méauce Le Borgne, fille aînée de la maison de Kerguydou. Sa mère était Catherine Calloët, de la maison de Lannidy, et sœur aînée de Pezron Calloët, seigneur dudit lieu de Lannidy et maître d'hôtel de la maison et seigneurie de Penhoat; Messire Jehan Calloët, évêque de Tréguier, était aussi son frère. Yvon Coëtanlem, son père, était fils d'une demoiselle Catherine Le Houat, de l'évêché de Cornouailles, aussi de noble extraction. Sa fille aînée, Marguerite de Coëtanlem, épousa Guillaume de Goëzbriand, père de François de Goëzbriand, un des capitaines les plus remuants et aussi les plus infortunés des guerres de la Ligue, en Bretagne. Sa seconde fille épousa Jehan de Kergariou, et la troisième fut mariée à Guillaume de Trogoff, sieur de Kergadiou. Il eut aussi un fils, du nom de Jean, mais qui mourut jeune et sans avoir été marié.

Nicolas de Coëtanlem, quoique allié aux premières familles nobles du pays et noble lui-même, se livra au commerce et y acquit des richesses considérables. Il n'en continua pas moins de rendre au duc de Bretagne, François II, le service militaire auquel il était astreint, comme noble. Il combattit vaillamment, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488, et ravitailla par

(1) La terre de Keraudy est située dans la commune de Plouezoc'h.

deux fois, à ses risques et périls, la ville de Nantes assiégée par les Français, en 1487. François II le récompensa de ce service en accordant des lettres de noblesse aux maîtres, contre-maîtres et mariniers de ses navires. Il faisait un commerce important avec Bordeaux, d'où il tirait du vin, avec l'Espagne, où il expédiait des oiles de Bretagne, et avec l'Angleterre, qu'il approvisionnait de charbon de terre et d'autres marchandises. En l'année 1500, le roi Louis XII et Anne de Bretagne le chargèrent de construire, dans l'anse du Dourduff, sur la rivière de Morlaix, d'armer et d'approvisionner la *caraque* ou navire de grande dimension appelé la *Cordelière*, qui était destiné à faire partie d'une flotte qui fut, plus tard, dirigée contre les Turcs. On sait quelle fut la fin malheureuse autant que glorieuse de la *Cordelière*. Dans une généalogie de la famille le Louët de Coatjunval, qui se trouve aux archives du Finistère, on lit ce qui suit : « Le jour de la saint Laurens » (10 août) et l'an que dessus (1512, vieux style, et 1513, nouveau » style), s'entrerencontrèrent la caraque de Bretagne nommée la » *Cordelière*, et la caraque d'Angleterre nommée la *Régente*, bien » près du raz de Saint-Mahé, (Saint-Mathieu) et combattirent » jusqu'à la nuit, de sorte qu'ils s'entrebrûlèrent tous deux, et » tous ceux qui dedans estoient moururent, sinon bien peu qui » s'échappèrent à force de nager. Il y avoit une autre nef d'Anglais » que Porzmoguer mit sous l'eau, à grands coups d'artillerie, et » estime-t-on qu'il en mourut d'Anglais environ 1300 personnes » et de Bretons environ 500 : entre lesquels mourut capitaine Porz- » moguer, Prigent Coëtmenec'h, expectant de Coatjunval, Morice » Kerasquer, expectant de Quillimadec, François Le Baillif, sieur » de Coatjunval, Tanguy Kerleroux, Martin Le Nault, maître de » la caraque, Jean Le Saint, Christophe de l'Isle, Gabriel Brézal, » Ollivier et Yvon Nez, Yvon Kerdren, Jean Bouteville, Maudez » Quiniou, Jean Tanguy,... Dolou, Yvon Le Digouris, Guillaume » Marrec, Jean Kermélec et plusieurs autres gentilhommes, mari- » niers et autres. Et le sieur de Coatjunval y fut bruslé, qui avoit » nom Hervé.

» Le capitaine Porzmoguer était marié à la veuve de l'Estang, » qui était fille de Coatjunval. »

D'après ce qui précède, le commandant de la *Cordelière*, dans ce combat du 12 août 1513, n'était pas Hervé Porzmoguer, comme

on le croit généralement. Porzmoguer, dont on a fait aujourd'hui *Primauguet* (1), n'était même pas homme de mer, mais capitaine d'une compagnie qui combattait aussi bien sur un navire que dans une place forte. La conduite du navire et la responsabilité des accidents de mer appartenaient à un autre officier, désigné sous le nom de *Maître*, qui avait sous ses ordres des contre-maîtres et des marins chargés de la manœuvre. Le Maître de la *Cordelière* était, en 1513, Martin le Nault. (2)

La construction, l'armement et l'approvisionnement de la *Cordelière* coûtèrent à Nicolas Coëtanlem dix mille livres d'or, suivant les uns, quinze mille écus d'or, suivant d'autres, somme énorme, pour le temps, et dont il ne fut jamais remboursé. Cette perte ne le ruina pourtant pas, et, comme nous l'avons vu, plus haut, il maria ses trois filles à des gentilshommes appartenant aux premières familles du pays.

Nicolas Coëtanlem avait fait ses premières armes, comme homme de mer, sous les ordres et la direction de son oncle paternel, Jean Coëtanlem, oublié par tous les biographes tant Bretons qu'étrangers et dont nous croyons devoir dire un mot ici. C'était un de ces intrépides et héroïques marins bretons dont les aventures et les prouesses semblent tenir de la fable, quoique parfaitement réelles, et qui rappellent le malouin Robert Surcouf, le type du genre. Presque tout ce que nous connaissons de lui, d'une manière certaine (car déja une légende commençait à se former autour de son nom, avant sa mort), est emprunté à une enquête faite en 1539, lorsque le fisc prétendit soumettre son neveu Nicolas Coëtanlem au fouage, sous prétexte qu'il s'était occupé de commerce et qu'il s'y était enrichi. François de Goezbriand, le petit-fils de ce dernier, protesta. Dix-sept témoins furent entendus et tous s'accordèrent à dire que les Coëtanlem étaient une famille de vieille noblesse et que Nicolas ne s'était jamais occupé de marchandise, si ce n'est

---

(1) Le nom de *Primauguet*, à qui l'on devrait bien restituer sa véritable orthographe, est encore porté aujourd'hui par un navire de notre marine militaire.

(2) Voir Le Men, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1880-81, p. 148.

pour équiper et approvisionner la *Cordelière*. Ces témoignages sont mensongers, sur ce point, car il était de notoriété publique que l'origine de la grande fortune de Nicolas Coëtanlem était dans la piraterie d'abord, puis dans le commerce, et un registre de ses trafics et opérations commerciales, conservé aux archives du département, ne permet aucun doute à cet égard. Mais ce n'est pas là ce qui nous intéresse le plus, dans ces dépositions, mais bien les détails historiques que nous y trouvons sur Jean Coëtanlem, sur la construction de la *Cordelière*, et aussi sur la vie des grands seigneurs bretons, aux XVe et XVIe siècles.

En 1484, Jean Coëtanlem vendit tous ses biens et équipa une petite escadre montée par des marins du pays, avec lesquels il se mit à courir la Manche et l'Océan, attaquant, sans s'effrayer du nombre ni de la force de l'ennemi, les navires commerçants de toutes les nations qu'il rencontrait, mais de préférence les Anglais, sur lesquels il fit des prises nombreuses et importantes. Les Espagnols, les Flamands, les Ostrélins ou Ligue Anséatique, lui payèrent aussi tribut. Il règna bientôt en roi de la mer sur la Manche et l'Océan, et les commerçants étrangers n'osaient plus s'aventurer dans ces parages, à moins d'être bien escortés. Les Anglais, qui avaient eu le plus à souffrir, voulant en finir avec un voisin si incommode, armèrent, vers 1484, trois grands navires, pour lui donner la chasse et l'emmener captif en Angleterre avec sa flotille et ses hommes. Ils firent une procession dans la ville de Bristol, après avoir entendu la messe, à l'autel de saint Georges, pour demander à Dieu la grâce de rencontrer Coëtanlem. Ils le rencontrèrent, pour leur malheur. Bien qu'ils fussent cinq contre un, les Bretons leur prirent trois gros navires, à l'abordage, dispersèrent les autres et les poursuivirent jusque dans le port de Bristol, où ils les amarinèrent ; puis ils descendirent dans la ville, la pillèrent, l'incendièrent et amenèrent prisonniers les principaux habitants, auxquels ils firent payer, plus tard, de fortes rançons.

La piraterie, du reste, comme le fait remarquer M. Antoine Dupuy, dans son *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, prit une grande extension, sur les côtes de Bretagne, vers 1480. Le duc publia bien un mandement défendant à tous ses sujets, de quelque état et condition qu'ils fussent, sous peine de confiscation de leurs biens et de punitions corporelles, « de non recueillir,

» vitailler, secourir, aider,ne favoriser lesdits pirates ne (ni) leurs » dits navires, et aussi de non les récepter (recevoir), prendre ne » acheter des navires et marchandises de leurs dits ravissements » (prises), à quelque titre que ce soit, ainçois (mais) chasser ceulx » pirates desdites côtes, et s'ils en trouvoient à terre, les prendre » de corps et rendre prisonniers, sans aucune réservance. »

En 1486, le duc ordonna à ses officiers de Goëllo d'arrêter deux audacieux pirates, Rolland Le Faucheux et Yvon Lechény. Mais les ordonnances du duc étaient impuissantes; la piraterie n'inspirait pas, au XVe siècle, la légitime répulsion qu'elle a excitée depuis. Les marins de ce temps confondaient volontiers les corsaires et les pirates. Ils avaient pour eux une certaine sympathie, à cause de leur audace, et ils leur savaient gré de leurs exploits, quand ils se bornaient à capturer des navires étrangers.

Avec Jean Coëtanlem, le roi de la mer, comme l'appelaient les siens, rivalisait François du Quélénec, seigneur de Bienassis, parent de l'amiral de Bretagne, Jehan du Quélénec, vicomte du Faou. Sur mer, dans l'exercice de ses fonctions, il était plus connu sous le nom de capitaine François. Il s'acharnait surtout sur les Anglais et les Flamands. En 1486, il captura les navires de deux marchands de Londres, Antoine Touère et Guillaume Fellangé. Le duc ordonna à ses officiers d'informer de cet attentat, d'obliger le capitaine François à dédommager ses victimes, et, au besoin, de saisir ses biens. Le sire du Quélénec brava le duc et ses officiers et poursuivit près de vingt ans le cours de ses exploits. (1)

Nous extrayons de l'enquête de 1539, provoquée par François de Goezbriand, comme on l'a vu plus haut,la déposition suivante, dans laquelle se trouve presque tout ce que nous savons de plus certain sur Jean Coëtanlem :

« Giles Moricze, sieur de Kerbavé, aigé de soixante-dix ans ou » environ etc..... recorde que environ l'an mil cinq cents trois ou » quatre, le roy Louys douziesme et la royne Anne entrepreindrent » d'envoyer par la mer d'Alevent (du Levant) gentz de guerre à » ung lieu appelé Méthélin (Mitylène) que on dict estre environ

(1) Ant. Dupuy, *Histoire* de la réunion *de la Bretagne à la France*, tome II, p. 359.

» Turquie ; ne scest (sait) ce tesmoing de certain où est ledict » lieu appelé Methelin, et que entre aultres y alla Jacques Guy- » bé, (1) qui estoit capitaine des gentilzhommes de la Royne, et » que pour faire ledict voïage, ledict capitaine eust la neff de la » royne qui fust appellée la *Cordellière*, qu'estoit navire de six à » scept centz tonneaulx. Et que, pourtant que on ne trouvoit qui » eust entreprins de faire la victuaille dudict navire, ledict Nicolas » Coatanlem, sieur de Keraudy, qu'estoit estimé home de grand » esperit et de grant conduicte, fust prié tant par ledict capitaine » Jacques Guybé, que feu Missire Olivier de Coatmen, lors grant » maistre de ce païs et duché, de faire et mectre ordre en la » victuaille dudict navire, ce qu'il fist et, comme on dict notoi- » rement, il y perdit ung gros nombre de bien, que ce tesmoign » ne saurait à présent déclairer, comme il ouyd alors. Oultre, » recorde (se souvient) qu'il a ouy dire comme chose notoire que » Jehan Coatanlem, prochain parent dudict Nicolas, fust moult » preux et vaillant en la mer. Et pour ce déclairer recorde ce » tesmoign que, envyron cinquante-cinq ans, y a poy (peu) plus » ou moyns, à ce que les Anglais faisoient quelques offenses et » peilleries sur ceulx de ce païs et duché, ledict Jehan Coatanlem » fist, à ses propres coustz et despens, sans ayde du duc Francoys, » qui pour lors regnoit, équipper et mectre sur et en ordre des » navires dont l'une estoit appelé *La Cueiller*, aultre appelé *Le* » *Singe*, avec aultres que ce tesmoign ne sait nommer, et ainsi se » mist sur mer, ayant o (avec) luy son lieutenant en qui de tout » se fisit, ung gentilhomme nommé Alain de Plouecras, fils juvei- » gneur de la maison de Plouecras, en Tréguier, et que dedans peu » de temps amprès les Anglois furent advertis, et avoient pour » lors troys grantz navires prest pour mectre en la mer, l'une » appellée *La Trinité*, navire de cinq centz tonneaulx, l'aultre » appellé *Marie-de-Gracze*, navire de deux à trois centz tonneaulx, » et de l'aultre n'est ce tesmoingn souvenant de son nom ; qu'eulx » (lesquels) troys navires Angloises estoient équippés de double » équipaige, munitz et garnitz d'artillerie et de marchandises de » capitaines et maîtres mariniers, carczonniers, porczonniers et

(1) Jacques Guibé n'était pas plus homme de mer, ni commandant de la *Cordelière* que Hervé de Porzmoguer.

» grant richesse, et encore fust bruict en après que les capitaines » desdictz navires Angloises avoient faict célébrer une messe » devant l'ymaige de Monsieur Saint George, pour que Dieu leur » eust donné l'eur (le bonheur) de rencontrer ledict Jehan Coa- » tanlem en la mer, ce que Dieu leur donna, le lendemain amprès » estre partis de leur haffvre, et s'entrerencontrèrent environ uene » (lieue ?) et demye de la terre de Bretaigne, et vindrent lesdictz » Ainglois sercher (chercher) et assaillir ledict Jehan Coatanlem » et ses gentz, qu'il les entendit (attendit) et combastit à eulx pour » la première venue, par espacze de cinq à six heures, et après » demandèrent les Anglois treffve pour deux heures, ce que leur » fust octroyé par ledict Coatanlem, et, la treffve finie, recom- » mencèrent la bataille, et enfin ledict Jehan Coatanlem et ses » gens y entrèrent (dans leurs navires) de plain assault et les » prindrent et menèrent ; et de peur que ce n'eust esté cause de » mouvoir la guerre entre le duc et le roy d'Angleterre, ledict » Coatanlem, se disant fors banny de Bretaigne, alla o (avec) » toutes lesdictes navires, au roy de Portuigal, qui les receust à » très grant joye et le fist son admiral, et en oultre luy bailla en » terre ung chasteau et une desmeure pour et contre la fin de sa » vie et veillesse, là où il mourust. Et tout cecy dict ce tesmoingn » savoir dès ledict temps de cinquante-cinq ans, par avoir parlé » et ouy parler les mariniers qui estoient o ledict Coatanlem oudict » faict et desqueulx y a ung encores en vye, nommé Jehan Le » Gal, demeurant en la paroesse de Plouemiliau (1), en l'évê- » ché de Tréguier.—Et est son record (ce dont il se souvient.) » (2)

Des plaintes contre ce terrible homme et son neveu arrivèrent de tous côtés au duc François II, qui se trouva fort embarrassé, car il avait besoin de ménager et l'Angleterre et l'Espagne, qui le pressaient le plus de sévir contre les coupables. Des mandements furent adressés aux « Sénéchaulx, alloués, baillifs et » procureurs de Vennes, Cornouailles, Tréguier, Léon et » Morlaix, leurs lieutenants et checun, de se transporter ès places » de Saint-Pol-de-Léon, Morlaix et ailleurs que sauroient les

(1) Ploumilliau, commune de l'arrondissement de Lannion.

(2) Extrait des archives de la famille de Goesbriand, à Kerdaoulas

» vitailleurs des navires *le Griffon, le Picard, la Figue* et *la Barque*
» et Nicolas Coëtanlem, principal obligé pour Jehan Coëtanlem,
» de iceulx et chacun sommer et requérir de par le duc que tout
» incontinent ils rendent et restituent en leurs mains certains
» biens et marchandises qu'ils ont pris sur mer, sur Pierre de
» Salamanque, Diego de Castre, Pierre de Valladolid, Fernando
» de Cariou et autres marchans des parties d'Espaigne, par espèces
» ou valleur, pour iceulx biens bailler et rendre auxdicts Espai-
» gneulx etc... » (1)

Mais Jean de Coëtanlem, sentant venir l'orage, avait cru prudent de se mettre à l'abri et de sauver le plus qu'il pourrait du produit de ses prises. Il se rendit en Portugal, avec ses navires et ses marins. Les uns veulent qu'il fût contraint de s'expatrier pour fuir la colère et la justice de François II; des témoins déposent, au contraire, dans l'enquête, que le duc lui demanda bien de s'éloigner, pour lui éviter des désagréments avec l'Angleterre et l'Espagne, mais qu'il favorisa en sous-main son départ et le fit chevalier, de ses propres mains, et lui accorda même une somme d'environ douze cents pièces d'or, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus. Quoiqu'il en soit, le roi de Portugal, qui méditait alors une campagne contre les Turcs, lui fit le meilleur accueil et lui confia le commandement de sa flotte, avec le titre de grand Amiral de Portugal. Il lui donna aussi un beau palais, où il mourut, à une époque inconnue, entouré de ses fidèles marins bretons, qui, revenus plus tard dans leur pays, racontèrent des prouesses de leur capitaine et des merveilles de son palais de Lisbonne des histoires et aussi des contes qui défrayèrent longtemps les conversations et les récits du coin du feu, dans les longues veillées d'hiver.

Nicolas Coëtanlem, resté dans le pays, s'établit à Morlaix, où il mourut, en 1519, et fut enterré dans l'église des Jacobins ou Dominicains de cette ville.

Il existe aux archives du département du Finistère deux copies de son testament, de l'écriture du temps. La première, sur papier format in-folio, contient huit feuillets écrits des deux côtés, sauf

(1) Archives du Finistère.

le dernier dont le verso contient en sept lignes et demie une reconnaissance de paiement par Christophe de Goesbriand à Fiacre Rolland d'un boisseau de froment de levée, en exécution des clauses de l'acte, le pénultième jour de Juillet 1524, avec les signatures : E. Rolland, passe : Christophe de Goesbriand, passe.

La seconde copie, sur un rouleau en parchemin de cinq mètres et demi de long sur trente centimètres de large, est précédée d'un long préambule en latin relatif à l'ouverture du testament, devant l'official et le commissaire de l'archidiacre de Pougastel, en l'église de Tréguier, et les intéressés, qui sont : ecuyer Guillaume de Goësbriand, mari de Marguerite de Coëtanlem, Jean de Kergariou, *armatæ militiæ miles*, mari de défunte Catherine de Coëtanlem, et Guillaume de Tuongoff (Trogoff), s^r^ de Kergadiou, mari de défunte Jehanne de Coëtanlem, tous gendres de Nicolas Coëtanlem. La réunion a lieu dans la chapelle de Saint-Fiacre de Plourin, près Morlaix, chez les frères mineurs, à cause de la peste qui sévissait alors à Morlaix, — *ob pestem epidemiæ regnantem et vigentem in oppido Montis-relaxi.*

Les deux testaments, quoique celui sur papier porte en titre *Premier testament de Nicolas Coëtanlem, s^r^ de Keraudy*, sont identiques, sauf quelques rares legs et indications de pélérinages des chapelles, ajoutés à celui sur vélin. Nous donnons ici (1) le texte littéral et entier de celui sur papier, le premier rédigé et portant toutes les conditions requises d'authenticité.

(1) Le Testament sera publié dans le prochain Bulletin ainsi qu'une note sur le pélérinage des Sept-Saints de Bretagne.

NOTE

Les Coëtanlem, famille aujourd'hui éteinte, avaient autrefois de nombreux représentants, à Saint-Pol-de-Léon, à Morlaix et aux environs. Voici les noms que j'ai relevés, dans des actes de différente nature et autres documents, aux Archives du Finistère :

1486-87 — Mandement pour sommer les équipages des navires *le Griffon, le Picard, la Figue* et *la Barque* et Nicolas Coëtanlem, principal obligé pour Jehan Coëtanlem, de restituer par espèces ou valeurs les biens et marchandises qu'ils ont pris sur mer à des marchands d'Espagne, jusqu'à entière satisfaction de la somme de 15,000 livres monnaie. — 20 février 1505, Chrétien Coëtanlem, sieur de Lepanvel, livre à Messire Jehan Geffroy, prêtre, gouverneur, fabrique, syndic et ayant l'administration des biens de la chapelle de Notre-Dame de

Lambader, un parc (champ) situé en la paroisse de Ploëmavorn (Plouvorn). — 1519, Nicolas de Coëtanlem vend le lieu noble de Tuongeredec, commune de Loguivy-Ploëgroix (Plougras) à Charles Le Lay, seigneur de Kerdelahaye, en Plounevez-Moëdec. — 1568. Tanguy Coëtanlem, sr de Keravel, et Jacques Coëtanlem, chanoine de Léon. — 1574. Loys Coëtanlem, notaire de la Cour de Saint-Pol-de-Léon. — 1576. Noble homme Pierre Coëtanlem, sr de Pratmeur, demeurant en la ville de Saint-Pol-de-Léon. — 1605. Cession à noble homme Hamon Coëtanlem, par Goulfen Lohennec, sr de Kerangoundec'h, de prééminences, tombes et messes de fondation, dans l'église des Carmes de saint-Pol-de-Léon. — 1626. Ecuyer Christophe Coëtanlem.—Par acte du 5 Juillet, 1759, en la juridiction royale de Lesnèven et Regaires de Léon, Ecuyer Hervé Coëtanlem, sieur de Chef-du-Bois, Hamon Coëtanlem, sr de Launay, et Jacques Coëtanlem, sr du Plessix, résidant en la ville de Saint-Pol-de-Léon, transportent à noble homme Yves Francquet, sr de Creac'hanton, demeurant au manoir de Kersauson, paroisse de Ploëlan (Guiclan), 54 livres de rente foncière, sur la terre de Chef-du-Bois et le lieu de Launay-Guern-an-Liczou, lequel Creac'hanton leur cède en échange une maison et dépendances, en la ville de saint Pol. — 1667. Contrat passé entre Hamon de Kerguz, sr de Belair, et Guillaume Coëtanlem et demoiselle Mathurine Le Bouloign, sa compagne, pour certains biens que le premier vend au second, en la ville de Saint Pol-de-Léon. — 1686. Autre Loys Coëtanlem, notaire à Saint-Pol-de-Léon. — 1759. Ecuyer Hervé de Coëtanlem, sr de Rostiviec, réclame comme lui appartenant, dans la chapelle Saint-Nicolas, en l'église de Saint-Melaine de Morlaix, un banc clos avec accoudoire, plus une tombe et quatre pierres tombales plates, lesquels banc et tombes lui seraient échus en la succession de Hervé de Coëtanlem et de demoiselle Perrine Le Gouverneur, ses ayeul et ayeule. — 1777. Pierre-Joseph-Jean de Coëtanlem, époux de dame Marie Bernard, dame propriétaire de la terre, fief et seigneurie de Trogriffon, en la trêve de Henvic, paroisse de Taulé.

Ainsi, il aurait existé des Coëtanlem, dans le pays, jusqu'en 1777, au moins. On trouve bien encore, à Quimper et aux environs, des Coatalem, mais je doute qu'ils descendent de la même famille, bien que le nom semble être le même.

P.-S. — M. de Grainville, descendant des Coëtanlem, par les femmes, et de qui nous attendons une généalogie complète de cette famille, avec de nouveaux renseignements sur Jean et Nicolas Coëtanlem, — nous écrit que Pierre-Joseph-Jean, son grand père, n'est pas le dernier des Coëtanlem. Il eut en effet plusieurs enfants : 1° Bernard de Coëtanlem, non marié, décédé à Trogriffon, en Henvic, en novembre 1839 ; — 2° Victoire de Coëtanlem, qui épousa M. de Kericuff, officier d'artillerie de marine ; — 3° Marie-Perrine de Coëtanlem, qui épousa M. Gabriel-Omer-Marie de L'Espine de Grainville ; enfin, trois autres filles, décédées sans avoir été mariées. La sœur de Pierre-Joseph-Jean épousa M. Barazer de Lannurien, Notaire à Morlaix. Les Barazer-Lannurien de Morlaix sont les petits enfants de cette demoiselle de Coëtanlem.

ADDENDA AU CATALOGUE DES MOUSSES

DES ENVIRONS DE JOSSELIN (MORBIHAN)

Note de M. O. du NODAY

ACROCARPES

Gymnostomum microstomum, Hedw.	R. — Champs, fissures des rochers.
Dicranum montanum, Hedw.	R. R. — Sur un vieux tronc dans le bois des Gras, près Josselin.
Campylopus brevipilus, B. E.	R. R. — Sur les rochers siliceux.
Fissidens adiantoides, Hedw.	A. R. — Bords des cours d'eau, bois et prés marécageux.
Pleuridium nitidum var. *bulbiferum.*	R. B. — Dans la terre de Penhoët.
Leptotrichum pallidum, Hampe.	R. — Forêt de Lanouic.
Ulota crispa, Brid.	A. R. — Sur les arbres.
— phyllantha, Brid.	R. R. — Sur les arbres dans le bois de Digoët.
Bryum alpinum, L.	R. — Sur les rochers siliceux.
Bartramia pomiformis var. *crispa.*	C. — Talus, rochers, bord des chemins.

SPHAIGNES

Sphagnum rigidum, Schp ?	R. — Marécages des bruyères.

Je dois aussi ajouter que j'ai trouvé la *Weissia fugax*, dans les fissures des rochers siliceux de la Grotte-aux-Fées, et le *Conomitrium Julianum* dans une fontaine de Josselin.

EXPLORATION D'UN TUMULUS

DE L'ÉPOQUE DU BRONZE

DANS LA COMMUNE DE PLOUYÉ (Finistère)

Note de M. LUKIS

Ce tumulus se trouve dans une lande située entre le village du *Vieux Tronc* et celui de *Kergavarec* faisant, tous deux, partie de la commune de Plouyé (Finistère). De la colline sur laquelle il a été placé, on domine une immense et magnifique étendue de terrain et le regard, sur la pittoresque contrée qui est comprise entre les montagnes d'Arrès et les montagnes Noires, se limite à la ville de Carhaix.

Souvent, en chassant, mon attention s'était portée sur ce tumulus que je désirais vivement explorer, mais son propriétaire, M. Lochou, maire de Plouyé, me prévint et le fit ouvrir, sans prendre toutefois les précautions qui s'imposent à tout archéologue. Aussi beaucoup de détails qu'il eut été intéressant de relater avec exactitude, sont-ils perdus pour nous, et, comme le tombeau qu'il contenait est particulièrement remarquable, j'ai tenu à exposer dans cette note les observations que j'ai pu faire sur place et les renseignements oraux que j'ai pu recueillir.

Le tumulus, entièrement composé de terre, a un diamètre de 27 mètres. En le fouillant on a trouvé quelques morceaux de charbon de bois. M. Lochou a bien voulu me donner sur l'exploitation qu'il en a faite, les détails suivants :

« Au mois d'avril dernier, j'ai employé quelques ouvriers à » creuser une tranchée dirigée du S-E au N-O. A 2^m60 de profon- » deur, on a rencontré deux pierres plates placées *longitudinale-* » *ment* de l'Est à l'Ouest et recouvrant le tombeau. Ces pierres » n'avaient que 1^m50 sur 1^m de dimensions et une épaisseur de » 0^m12; elles reposaient à l'Ouest sur une pierre plate posée de » champ et étaient soutenues à l'Est par deux autres pierres.

» Pour pénétrer dans la chambre du tombeau les ouvriers bri- » sèrent les dalles formant plafond et les débris tombèrent à l'in- » térieur sur les objets funéraires. La chambre du sépulcre avait » environ 1^m20 de long sur 0^m80 de large. En son milieu, se

» trouvaient placés deux ou trois fragments non incinérés d'un » crane humain et au-dessous des cendres d'os représentant le » corps. Du côté droit était alignée une dague de bronze de 0m40 » de longueur portant les trous correspondant aux six rivets qui » la fixaient à son manche, au-dessus étaient placés deux poi- » gnards. Du côté gauche, deux poignards de même métal, à six » trous de rivets. Au-dessus du crane, trois hâches plates en » bronze (1). Celle du milieu est un peu plus grande que les au- » tres ; elle est accompagnée de plusieurs morceaux de bronze » très-oxidés provenant probablement d'un autre poignard. Au » côté opposé, c'est-à-dire au bas de la chambre, les ouvriers ont » trouvé vingt-quatre pointes de flèche à ailerons, en silex, d'une » finesse d'exécution remarquable ; ces pointes de flèche placées » en cercle entouraient un objet d'ornementation en jais ou en » lignite de 4 centimètres sur 2 de dimensions et de 15 millimè- » tres d'épaisseur, percé de trois trous sur une des faces latérales » et de cinq sur l'autre. Le sol de la chambre de sépulcre était » de quaranté centimètres en contrebas du sol naturel. »

Le dessin qui accompagne cette note a été fait d'après les indications du propriétaire qui, il est vrai, n'était pas présent lorsque les ouvriers ouvrirent le tombeau. Il me paraît peu probable que les deux pierres formant la couverte fussent placées « *longitudinalement*, » elles l'étaient probablement *en travers* comme on le constate dans les autres tombeaux. Quant à la disposition des objets, je ne puis que m'en référer au dire de M. Lochou.

Le mode d'emmanchement des poignards et des dagues est exactement celui des armes trouvées par M. P. du Chatellier, dans le tumulus de Kerhué-Bras en Plounéour-Lanvern (Finistère) et qu'accompagnaient 33 pointes de flèches en silex.

Je citerai plusieurs exemples de tombes dans lesquelles les objets de bronze et les pointes de flèches en silex étaient associés.

Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, a trouvé dans un tumulus existant à Plestin (Côtes-du-Nord, arrondissemnet de Lannion) une trentaine de pointes de flèches en silex avec des poignards en bronze.

---

(1). Ces hâches plates en bronze, analogues comme forme à beaucoup de hâches en pierre polie, sont représentées en grandeur naturelle sur deux dessins du Bulletin.

Dans un autre tumulus geminé, nommé dans le pays « *Tanwoueda* » (feu et sang), et situé également dans les Côtes-du-Nord, il a recueilli trois ou quatre poignards de bronze, uue hache de pierre, un bracelet en cuir avec clous d'or, enfin une pincette épilatoire.

Dans un troisième tumulus fouillé à Tremel près de Plestin, il a trouvé une trentaine de pointes de flèches en silex avec des objets en bronze.

Nous citerons encore le dolmen de Gourillac'h en Plounévez-Lochrist (Finistère) dans lequel un cultivateur, du nom de Morvan, rencontra douze pointes de flèches d'une grande finesse.

Dans le tumulus de Kergourognon à Prat (Côtes-du-Nord), M. l'abbé Prigent, recueillit quarante pointes de flèches et six poignards en bronze.

Enfin M. Boutarel, Inspecteur des Forêts, explora un tumulus dans la forêt de Carnoët, près de Quimperlé et en retira :

1° Une chaine en gros fil d'or malléable du poids de 225 grammes et composée de six grands anneaux ayant chacun quatre tours ;

2° Une chaine en argent fortement rongée, composée d'un anneau assez grand et de deux autres plus petits ;

3° Un casse-tête ou gros caillou en forme de fève ;

4° Trois instruments tranchants en bronze oxidé ;

5° Une pique en argent massif, dorée d'un côté ;

6° Un petit poignard oxidé :

7° Deux morceaux de métal oxidé paraissant provenir d'une arme ;

8° Une pierre rouge rectangulaire munie à chaque angle d'un trou servant à la suspendre ;

9° Une amulette en pierre verte taillée, parfaitement polie, de section trapezoïdale à bases parallèles arrondies ;

10° Sept bouts de flèches ou silex dentelés ;

11° Une petite baguette en cuivre et plusieurs morceaux d'un mastic noir ;

12° Une pendeloque en jadrite.

Si je cite ces exemples ou des pointes de flèches en silex remarquablement travaillées sont réunies dans les tombes à des objets en bronze, quelquefois à des ornements en or et plus rarement en

argent, c'est ainsi que M. du Chatellier l'a déjà constaté, pour montrer que ces pointes sont beaucoup plus rares en Bretagne qu'on ne le croit généralement, tandis que fréquemment on trouve des éclats de silex et même certains ustensiles tels que des grattoirs, des couteaux, etc.

Pourquoi des éclats de silex étaient-ils souvent placés dans les tombes? C'est encore un problème dont la solution n'est pas trouvée.

La présence d'un ornement en jais ou en lignite dans le tombeau de Kergaverec est un fait intéressant qui me fait souvenir que, dans un dolmen de l'île de Guernesey, j'ai recueilli un bracelet de jais accompagné d'un bracelet de bronze terminé en boutons aux extrémités. Quelquefois même, on rencontre dans les tumuli de la Bretagne des ornements en ambre qui démontrent les échanges commerciaux qui existaient entre ces populations et d'autres fort éloignées d'elles.

Le nombre restreint des sépultures sous dolmens, vingt-cinq environ, et toutes, au moins en partie construites en pierres sèches, qui ont présenté des objets en bronze, indique, comme le fait justement remarquer M. du Chatellier, une étape dans la marche progressive des populations qui ont élevé nos monuments primitifs.

DESCRIPTION DE NEUF MÉDAILLES D'ARGENT

Trouvées dans la démolition

D'UNE MAISON DONNANT SUR LES LAVOIRS DE LA PLACE DE VIARMS (1828) (1)

A MORLAIX

Note de M. DE RUSUNAN

Toute la longère des maisons, dont les entrées donnent d'un côté sur les lavoirs de la place de Viarms, et de l'autre, sur la Grand'Rue, est bâtie et appuyée sur les anciens remparts de la

(1) Tous les éléments relatifs à cette notice ont été empruntés à un mémoire faisant partie des archives de l'hospice civil de Morlaix. Quelques parties, mises entre guillemets, ont été textuellement reproduites.

ville de Morlaix ; on aperçoit encore en cet endroit quelques restes de machicoulis. Lorsqu'en 1828 on rebâtit la façade de l'une de ces maisons, appartenant au sieur Héloury, les ouvriers trouvèrent en démolissant les fondements des anciens murs de défense, neuf médailles d'argent, dont nous allons donner ici la description sommaire.

La première qui est un *nummus argenteus*, représente d'un côté la tête de Gordien Pie, portant une couronne radiée, avec la légende : IM. GORDIANUS. PIUS. FEL. AUG. (Imperator Gordianus, pius, felix, augustus). Au revers est représentée une figure de femme, tenant une couronne de la main droite, la gauche appuyée sur une ancre avec la légende : LÆTITIA. AUG. Cette médaille rappelle le mariage de Gordien avec Furia Sabina Tranquillina, en 241.

Cette pièce se trouve aux archives de l'hospice de Morlaix.

La seconde médaille représente encore d'un côté la tête de Gordien Pie, que l'on reconnaît encore, bien qu'ainsi que la légende, (IMP. GORDIANUS. PIUS. FEL. AUG.) elle ait été endommagée par les matériaux. Au revers on remarque Jupiter tenant la foudre, la main droite appuyée sur une haste, avec cette inscription : IOVI. CONSERVATO, (à J. conservateur.) Cette pièce rappelle l'élévation à l'empire, de Gordien âgé de 16 ans, qui reconnait avoir été protégé des fureurs de Maximin par la protection de Jupiter. Elle est de 231.

La troisième pièce dont la face est la même que celles des deux précédentes, en diffère par le revers, qui figure une divinité tenant de la main droite une victoire, et une haste de la main gauche, avec cette légende VIRTUS. AUG. (courage de l'empereur.) Elle est de l'année 242 et perpétue le souvenir de la victoire de Gordien sur les Goths et les Sarmates en Moesie au commencement de l'expédition contre Sapor, roi de Perse.

Deux autres pièces représentent la tête de Philippe (244-249) ; la première porte au revers une victoire ailée tenant une couronne et une lance avec la légende VICTORIA AUG., (victoire de l'empereur,) et rappelle la victoire de Philippe sur les Carpes, peuples de la Panonnie. La seconde, (247) représente au revers un temple de Jupiter Capitolin avec cette inscription : SECULUM. NOVUM, (siècle nouveau) et a été frappée en mémoire des jeux séculaires

donnés à Rome par Philippe, pour célébrer l'an 1000 de la fondation de la ville.

Les deux suivantes dont les faces représentent la tête de Valérien portent l'une cette inscription : VALERIANUS. P. F. AUGG. ; l'autre VALERIANUS. CÆS. La première, qui est de 253, représente au revers une figure couronnée de rayons, marchant, élevant la main droite et tenant une haste de la gauche avec la légende ; ORIENS AUG. (l'empereur se levant, comme le soleil ;) c'est une pièce commémorative de l'élévation à l'empire de Valérien et Gallien. La seconde médaille est de 267. Au revers on voit un enfant assis sur une chèvre, avec ces mots : JOVI. CRESCENTI ; (à Jupiter croissant), elle rappelle l'éducation de Valérien Salonin, et l'époque à laquelle son père le désigna empereur.

La dernière pièce est de Gallien (260). Sur la face, autour de la tête de Gallien se lisent ces mots : IMPERATOR. GALLIANUS. P. F. AUG. Au revers, est un trophée et deux captifs assis au-dessous. La légende est presque effacée, mais on croit pouvoir lire : GERMANIA. Elle a été frappée lors de la victoire de Gallien sur les Francs en Germanie.

On remarquera que la suite des empereurs qui ont occupé le trône de l'an 231 à l'an 268 est interrompue en certains endroits ; mais le règne de ces empereurs auxquels on pourrait donner ici le nom d'*intermédiaires*, a été de si courte durée, qu'il est probable que les monnaies frappées à leur effigie étaient assez rares, et n'avaient pas encore pénétré en Gaule.

La découverte de ces neuf médailles dans les anciens murs de défense de la ville de Morlaix, est-elle une preuve que ces remparts sont l'œuvre des Romains ? C'est là la question qui se pose, et que résout par l'affirmative l'auteur du mémoire où j'ai puisé les faits précédents et une bonne partie de ceux qui vont suivre. « En effet, on ne peut pas raisonnablement présumer que l'on ait eu, à quelque époque plus récente, l'idée de placer ces pièces dans les fondements des murs. Il y a bien longtemps que les maisons de la Grand'Rue, dont la façade de derrière est appuyée sur ces anciens remparts, existent telles qu'elles sont, et au temps de leur construction, ou plutôt à celui où l'on a fait porter une de leurs façades sur ces murs, le goût et la science des médailles, déjà si rares dans ce pays, n'existait pas en France. On était bien éloi-

gné d'en faire et d'en posséder des collections, ce qui eût été nécessaire pour pouvoir en déposer une suite quelconque en ce lieu. »

Le même auteur ajoute : « On est fondé à croire qu'il existait déjà dans ce lieu une agglomération de maisons, une ville enfin, quoique de fort peu d'étendue, située au confluent des rivières le *Jarlot* et le *Keffleut*, que les Romains ont cru devoir entourer et munir de remparts, auxquels ces rivières servaient de fossés; et que du moins la partie de ces remparts dans les fondements de laquelle on a trouvé les médailles a dû être construite dans les dernières années du règne de Gallien, c'est-à-dire de l'an 260 à 268. »

D'autres découvertes numismatiques viennent encore s'ajouter aux précédentes et semblent prouver la présence des Romains à Morlaix. Lorsqu'en 1800, on travaillait à disposer l'emplacement du *Château* pour y faire les plantations qui y existent aujourd'hui les ouvriers trouvèrent isolément dans les décombres deux pièces romaines que leur acquéreur, M. de Blois, remit à l'administration de l'hospice pour être déposées dans les archives de cet établissement.

L'une de ces médailles est de Gallien et porte sur la face son effigie avec cette inscription : IMP. GALLIENUS. P. AUG. et sur le revers une figure de femme debout, tenant de la main gauche, une lance inclinée et de la droite un rameau d'olivier avec la légende : PAX. AUGG. (Pax Augustorum) qui désigne très probablement l'association d'Odenat à l'empire par Gallien, vers l'an 264 de notre ère. La seconde médaille se rapporte à une époque bien plus reculée. Point d'effigie de prince ; sur la face une tête de la fortune romaine, ce qu'indique positivement la légende : FORT. R. (Fortuna Romana ou Romae) ; au revers un caducée posé en sautoir avec une palme, le tout surmonté d'une couronne de laurier. Des deux côtés, sous le caducée, se trouve placé le chiffre III et sous la palme le mot VIR, formant par leur réunion le mot *Triumvir*. Tout à fait au bas on lit : Q. SISINI. (pour Q. SISINIUS, qui était alors triumvir monétaire). Or, tous les numismates s'accordent à reconnaître que les triumvirs monétaires ont cessé de mettre leur nom ou leur effigie sur les monnaies vers le dernier tiers du règne d'Auguste, on doit en conclure que cette médaille date au plus tard des premières années de l'ère

chrétienne qui a précédé de 268 ans la dernière année du règne de Gallien. Il faut dès lors admettre que les Romains, si ce sont eux qui ont placé ces monnaies où on les a trouvées, ont séjourné en Bretagne 200 ans, ou qu'ils y sont venus à plusieurs reprises. Il est donc très-probable que nous sommes redevables aux descendants de Romulus, des fortifications qui jadis entourèrent notre ville. Mais il n'est pas sans intérêt de chercher si les Romains en même temps qu'ils ont été les protecteurs de Morlaix, n'en ont pas été aussi les fondateurs..

D'abord, la seconde des pièces trouvées dans les fondations du *Château* est de 200 ans environ antérieure aux pièces trouvées dans les anciens murs de défense. On croirait voir dans ce fait une preuve de l'origine romaine de la ville qui n'aurait été fortifiée que lorsque la connaissance plus approfondie des lieux, l'a fait reconnaître comme une position facile à défendre. Mais de simples considérations, l'on pourrait dire topographiques, font reconnaître qu'une ville, ou tout au moins une agglomération assez importante, existait déjà avant la construction du Château.

On ne saurait admettre que les conquérants, si habiles dans l'art des fortifications, et si heureux dans le choix des positions des camps retranchés et autres constructions de défense, eussent placé le Château à l'endroit où il est situé. Le bâtiment, construit sur un *relais* de la montagne, est dominé en arrière par un point plus élevé, d'où il était facile de l'attaquer et de s'en emparer, et les Romains ne l'auraient point placé à cet endroit s'il n'eût eu d'autre rôle que de mettre à l'abri des troupes poursuivies ou assiégées. Il a fallu de puissantes raisons pour que les envahisseurs dûssent s'écarter des principes fondamentaux de leur tactique de fortification. Le Château, tel qu'il est bâti, domine la plus grande partie de la ville actuelle, et particulièrement le confluent des deux rivières, où s'est évidemment bâtie la ville. De plus, il fallait qu'il fut assez rapproché du lieu qu'il avait mission de défendre, si l'on songe que les armes de trait et les machines dont on se servait alors pour la guerre avaient une portée bien moindre que celle de nos fusils et de nos canons.

Ces considérations sont donc de puissants motifs de supposer qu'une agglomération notable de maisons existait lors de l'arrivée des Romains dans notre pays, et lors de la construction du

Château sur le Mont Relais. Dès lors le nom romain du château (*castrum montis relaxi*) s'est étendu à la ville.

Morlaix offrait encore un avantage aux Romains, c'est son port.

Les écrivains Grecs et Latins qui parlent des Gaules à l'époque de l'expédition de Jules César, s'accordent à citer les Armoricains comme un peuple de commerçants et de navigateurs. L'objet de ce commerce était l'étain qu'ils allaient chercher dans « le pays opposé au leur, » l'Angleterre, et d'où ils tiraient aussi du plomb, du fer, de l'or et de l'argent, des perles, des graines, des bestiaux, des chiens de chasse fort estimés et des cuirs. Ils portaient en échange à leurs voisins du sel, des poteries, des vases, des ouvrages de cuivre, d'ivoire, d'ambre et autres marchandises des Gaules.

La rivière de Morlaix offrait un point d'autant plus commode, qu'avec le secours de la marée elle permettait aux grands navires de ce temps de parvenir jusqu'à terre, sans craindre aucunement l'échouage, et de déposer leurs marchandises au confluent des deux rivières. Cette situation, précieuse pour un entrepôt de commerce, donnait aux marchands « avantage, commodité, et sécurité. » On peut donc croire fort bien qu'il s'était établi au point de jonction des deux rivières le *Keffleut* et le *Jarlot*, un établissement de commerce, et que ce fut pour le soutenir et le protéger que les Romains choisirent l'emplacement du Château tel qu'il fut bâti.

Comment expliquer cette période de 200 ans qui sépare l'époque de la construction du château, de celle des fortifications ? Si l'on parcourt l'histoire de cette époque, où l'empire romain guidé par des mains faibles et inexpérimentées, est livré aux guerres civiles et aux dissensions orageuses, on comprend facilement que les conquérants n'osaient pas édifier des murs de défense, la population n'étant pas encore accoutumée au joug qu'ils voulaient lui imposer, aurait pu s'effrayer de constructions menaçantes pour elle ; aussi aimèrent-ils mieux attendre une époque plus reculée.

« L'espace compris dans les fortifications était assez irrégulier et approchait de la forme d'un carré très-oblong, de 163 toises de longueur, sur une largeur moyenne de 45 toises, ce qui donne une surface d'environ 5 journaux (ou deux hectares et demi.) On peut encore remarquer en quelques endroits des traces de cette enceinte, des tours et des machicoulis ; mais la plupart de ces

ouvrages ont disparu, parce qu'on en a employé les matériaux à rebâtir les maisons, ou à construire des terrasses de jardins. »

Cinq portes donnaient entrée dans la ville : 1° celle de Bourret, dont il existe encore quelques parties ; 2° celle de Notre-Dame, démolie en 1804 ; 3° celle du Pavé où se trouve la tour dite la Tour d'Argent, parce que l'on y fabriquait de la monnaie en 1412 ; 4° celle de la Prison, en face des Jacobins, détruite en 1794 ; 5° celle de Saint-Yves ou du Marc'hallac'h, démolie en 1780.

Dans les actes du XIIe siècle on fait mention de bourgs (*Burgi*) ou réunions de maisons placées autour de la ville, tels que celui de Saint-Mahé ou Saint-Mathieu, de Bourret, de Saint-Martin, de la Villeneuve, de Saint-Melaine, de Viniec ou des Vignes. Ces bourgs sont devenus des faubourgs de la ville et sont aujourd'hui confondus avec elle.

Voyons maintenant d'où notre ville a tiré son nom.

Dans les actes du XIIe et du XIVe siècle, qui tous sont écrits en latin, on voit désignés sous le nom de *Mons relaxus* le Château et la ville de Morlaix. Un acte relatif aux biens des Templiers et qui date de 1217 porte Montereleis. Le nom breton de Morlaix (Montroulez) n'offre guère de signification satisfaisante. Ce mot, décomposé (Mor-Traou-elez) signifie bien *la mer du bas des roseaux*, mais on ne voit pas comment cette étymologie pourrait s'appliquer à Morlaix. Certains étymologistes ont donné comme explication le mot Morlez, *lieu abandonné par la mer* ; d'autres ont proposé : (Mor-traou-lez) *la mer qui abandonne des choses* (des épaves.) Cette dernière étymologie s'appliquerait plutôt à la côte, qu'à la rivière de Morlaix. Il est cependant possible, que les épaves des navires brisés sur les roches de la côte, remontassent la rivière avec le flot, et vinssent échouer aux pieds des maisons de Morlaix.

« On voit à Morlaix, une pierre de taille, formant le bas du jambage de droite de la porte de la première maison à gauche, en entrant du Pavé dans la rue du Mur. Elle porte sculpté en fort relief et en gros caractères majuscules romains le mot MORLES. Cette pierre paraît être un fragment d'inscription de quelque monument de la ville, qui a été employé dans la bâtisse de cette maison, et donné lieu de croire que l'on disait alors Morles. Les anciens écrivains anglais mettent toujours Morles, Morleys ou Morlais. Quelques auteurs pensent que Morlaix n'est autre que le

Morganium, Vorganium ou Vorgium, capitale des Ossismiens, mais la distance de 45 milles que portent les anciens itinéraires de l'empire entre Vorgium et Brivate (Brest) ne concorde pas exactement avec la distance de Morlaix à Brest. Du reste, on ne trouve nulle part le nom de Mons relaxus ou Morlex, soit dans ce qui nous reste des notices de l'empire, ou des itinéraires Romains, soit comme préfecture militaire ou dépôt de légion, ce qui fait penser que la ville n'était qu'un simple *præsidium* ou place de garnison Romaine dont les médailles que nous avons trouvées attestent le séjour et l'ouvrage. »

VÉGÉTAUX EXOTIQUES ACCLIMATÉS EN BRETAGNE

Note de M. de LAUZANNE

Le climat doux et humide de la Bretagne est favorable à l'acclimatation d'une grande quantité de végétaux exotiques. Aussi presque toutes les parties du monde peuvent fournir des plantes à notre région.

Certaines localités cependant paraissent convenir plus particulièrement aux essais de naturalisation. Ce sont les localités situées près des bords de la mer, localités ou le gulf-stream fait sentir son influence.

Les jardins de Roscoff (1) célèbre par ses cultures maraîchères et ceux de Saint-Pol-de-Léon possèdent des plants de *Camellia Japonica* d'une belle venue et fleurissant en pleine terre.

Le citronnier lui-même peut y résister à l'hiver et y végéter. Je me souviens avoir vu dans un jardin de Roscoff, un citronnier déjà âgé qui, abrité par un mur, avait ainsi passé plusieurs hivers.

Aux environs de Brest et de Morlaix, plusieurs propriétaires amateurs possèdent des *Araucaria imbricata* introduits, soit de

(1) Les murs de Roscoff sont tapissés de *Mesembrianthemum edule* plante du Cap de Bonne-Espérance qui paraît s'y être naturalisée,

graines rapportées par des officiers de marine, soit par le commerce. Ces arbres viennent généralement bien et il en est parmi eux qui atteignent déjà une certaine taille.

Le *Chamœrops excelsa*, palmier chanvre de Chine, le *Jubœa spectabilis*, dont le feuillage rappelle le dattier, le *Chamærops humilis*, spontané dans le Midi de la France et sur toute la côte d'Afrique, représentent la famille des palmiers.

Le *Gynerium argenteum* ou herbe des Pampas, divers Yuccas y croissent et y fleurissent comme dans leur pays natal.

L'*Araucaria brasiliensis*, le *Cryptomeria Japonica* (ce dernier se reproduit spontanément), le *Sequoia sempervirens*, le *Taxodium distichum*, le *Wellingtonia gigantea*, le *Dammara australis*, le *Cunninghamia Sinensis*, le *Pinus insignis* de Californie aux proportions gigantesques, le *Pinus excelsa*, l'*Abies morinda* ou sapin de l'Himalaya si élégant, l'*Abies Douglasii*, l'*Abies Cephalonica* de Grèce, l'*Abies spectabilis* aux beaux cônes violets, divers *Juniperus (J. communis, Gossainthanea, excelsa, thurifera, repanda, virginiana)*, représentent la nombreuse famille des conifères.

Le *Sophora Japonica*, le *Mimosa dealbata* aux fleurs jaunes et odorantes, l'*Indigofera dosua*, le *Robinia pseudo-acacia* dont le bois est si recherché par les charrons et les carrossiers, les *Metrosideros*, les *Melaleuca* de la Nouvelle-Hollande, jolies Myrtacées, supportant nos hivers.

Dix ou douze espèces de Bambous, parmi lesquels je citerai : l'*Arundinaria falcata* espèce très-rustique qui se reproduit facilement de graines, le *Bambusa nigra* de la Chine, le *B. Metake*, le *B. viridi-glaucescens*, le *B. mitis*. *B. aurea*, *B. verticillata*, *B. scriptoria*, *B. spinosa*, *B. tortuosa*, *B. variegata* qui croissent vigoureusement.

Le *Phormium tenax* ou lin de la Nouvelle-Zélande, l'*Aponogeton distachyon* du Cap de Bonne-Espérance, nous viennent l'un de l'Océanie, l'autre du sud de l'Afrique. Le *Juglans olivœformis*, Pacanier des bords du Missouri, le *Juglans nigra*, noyer noir de l'Amérique du Nord, au bois précieux pour l'ébénisterie, le Tulipier de Virginie ou *Liriodendron tulipifera* dont le bois est tendre et blanc, le *Magnolia grandiflora*, de la Caroline, le *M. macrophylla* du même pays, le *Myrica cerifera* ou cirier de la Louisiane, le *M. Pensylvanica*; divers chênes, les *Quercus castaneæfolia*, *Q. macro-*

carpa, Q. virens, Q. prinos nous viennent d'Amérique. L'Espagne et le Midi de la France nous ont fourni le *Quercus ballota* (chêne à glands doux), le *Q. coccifera* (chêne à kermès), le *Q. suber.*

L'*Eucalyptus globulus,* Myrtacée de l'Australie, arbre d'une végétation rapide, d'un port agréable et qui fournit un bois précieux pour les constructions, résiste difficilement aux gelées. Les essais de naturalisation n'ont point réussi, l'arbre pousse avec une grande vigueur mais il ne peut résister au froid et ne saurait se passer d'abri. Il est probable que les 40 ou 50 variétés d'Eucalyptus répandus dans le commerce ne sont pas plus rustiques.

L'*Urtica nivea,* ortie blanche de Chine, plante vivace et vigoureuse qui produit une filasse de très-bonne qualité avec laquelle on fait une toile connue dans le commerce sous le nom de *Grass-Cloth,* ne semble pas s'apercevoir qu'elle croit sous un ciel étranger.

Le Cèdre du Liban, *Cedrus Libani,* le Cèdre de l'Atlas, *Cedrus Atlantica,* le Cèdre de l'Himalaya, *Cedrus deodara,* poussent non loin l'un de l'autre.

Le *Cornus florida,* arbre de 10 à 12 mètres dans son pays natal donne en mai ses fleurs, l'*Aucuba Japonica* se montre couvert au premier printemps de ses jolies graines rouges.

L'arbousier des Pyrénées *(Arbutus Unedo)* et l'*Arbutus Andrachné,* le *Benthamia fragifera,* mûrissent leurs fruits à l'entrée de l'hiver

Le *Ceanothus azureus* du Mexique produit en juillet ses fleurs azurées, élégantes et disposées en grappe au bout des rameaux.

Le Bonduc ou Chicot du Canada *(Gymnocladus canadensis)* à la croissance rapide, nous fournit son bois rosé et dur.

Le *Tritoma uvaria* et le *T. media,* jolies Liliacées du Cap, passent l'hiver en pleine terre et donnent des fleurs d'assez bonne heure.

A cette liste de plantes déjà longue viennent encore s'ajouter les espèces suivantes : *Cydonia Japonica.* Coignassier du Japon à fleurs rouges, le Févier d'Amérique aux énormes épines, *Gleditschia triacanthos,* l'Hydrangée à feuille de chêne, *Hydrangea quercifolia.* le *Ligustrum nepalense* et le *L. Japonicum,* divers *Mahonia,* le *Passiflora cœrulea,* l'*Halesia tetraptera,* le *Laurus sassafras,* le *Photinia dentata.* le *Diospyros lotus,* plusieurs *Deutzia,* divers *Pavia,* le *Celtis australis* ou Micocoulier de Provence, qui sert à fabriquer les manches de fouet dits Perpignans, le *Ginkgo biloba* au fruit comestible, les

Buddleia globosa et *Lindleyana*, plusieurs *Tamarix*, divers *Cistus* (*Cistus ladaniferus*, *Creticus*, *crispus*, etc.), le *Caragana altagana* de Sibérie, etc.

Le *Leycesteria formosa*, dont la graine germe un peu partout, le *Comptonia asplenifolia*, le *Paulownia imperialis*, l'Olivier qui végète tristement, le Myrte commun, l'*Eugenia Ugni*, le *Buxus balearica*, le Grenadier, l'*Aylanthus glandulosa* dont la feuille nourrit le ver à soie Bombyx Cynthia, l'amandier qui produit quelquefois, les *Thuya gigantea*, *Th. Lobbii*, les *Rhododendron ponticum* et *arboreum*, l'*Erica arborea*, enfin le Laurier tin *Viburnum tinus* qui dans le centre de la France réclame l'orangerie, et qui dans notre région se multiplie si facilement de graines, viennent compléter le catalogue des végétaux acclimatés en Bretagne.

NOTE

SUR LA SENSIBILITÉ DU BAROMÈTRE

Par M. LIBERT

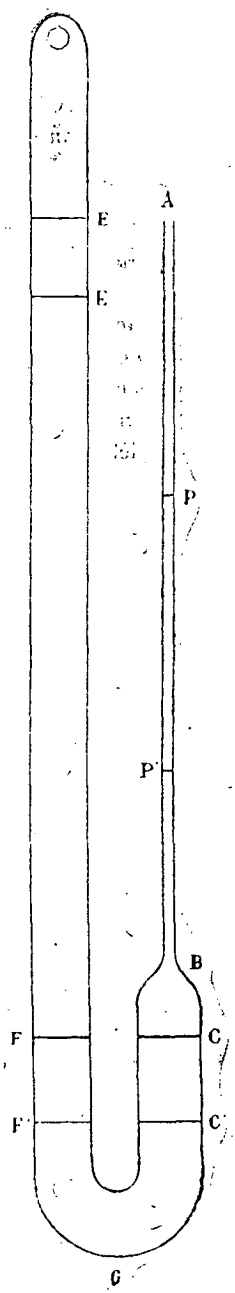

Pour augmenter la sensibilité du baromètre à siphon, on a proposé de souder, à l'extrêmité de la branche ouverte, un petit tube de verre dans lequel on mettrait de l'huile. Essayons de déduire de la variation de niveau de la surface libre de l'huile, la variation de la pression atmosphérique.

Soit D la densité du mercure, d celle de l'huile, S la section du grand tube, s celle du petit tube. Nous supposerons négligeables les corrections de dilatation.

Soit EFGC la colonne mercurielle, CBP la colonne d'huile correspondant à la pression atmosphéripue H. Si on l'exprime en colonne de mercure, on aura :

$$(1)\quad EF - CP\,\frac{d}{D} = H$$

Si la pression augmente, le mercure s'élève en E', baisse en C' d'une quantité égale et le niveau P s'abaisse dans le tube AB jusqu'en P'. Appelons x le déplacement PP' et soit H' la nouvelle pression on a :

$$E'F' - C'P'\,\frac{d}{D} = H'.$$

Or $$E'F' = EF + 2x\,\frac{s}{S}$$

$$C'P' = CP - x + x\,\frac{s}{S}$$

donc :

$$(2)\quad H' = FF' + 2x\,\frac{s}{S} - \left(CP - x + x\,\frac{s}{S}\right)\frac{d}{D}$$

et en tenant compte de l'équation (1) on a :

$$x\left(\frac{2s}{S} + \frac{d}{D} - \frac{sd}{SD}\right) = H' - H$$

d'où :

(3)

$$x = \frac{H' - H}{\frac{2s}{S} + \frac{d}{D} - \frac{sd}{SD}} = \frac{(H' - H)\,SD}{2s\,D + Sd - sd} = (H' - H)\,\frac{SD}{2sD + d\,(S - s)}$$

$$x = (H' - H)\,\frac{SD}{2s\,D + d\,(S - s)}$$

A l'inspection de cette formule, on voit de suite que les déplacements du point P sont indépendants de la hauteur de l'huile dans le tube AB, pourvu bien entendu qu'elle surpasse l'étranglement B. Si le niveau de l'huile est plus bas que B, l'appareil ne fonctionne plus. On peut ainsi déterminer les limites des pressions entre lesquelles l'instrument peut fournir des indications.

On voit de plus que les déplacements du point P sont proportionnels aux variations de pression, en supposant invariable la quantité de liquide contenue en CP, C'P'.

Pour une même pression le déplacement de P est nul.

Si les deux branches contenaient un même liquide ou plusieurs liquides de même densité D on aurait :

$$x = (H' - H)\,\frac{S}{S + s}$$

résultat facile à prévoir à priori.

Si $S = s$, c'est le cas du baromètre à siphon ordinaire

$$x = \frac{H' - H}{2}$$

et on arrive à la même formule qu'il y ait dans le baromètre un ou plusieurs liquides de densité D et d.

Enfin, on voit sur la formule (3) que x sera d'autant plus grand que s et d seront plus petits, par rapport à S et à D. Il y aura donc avantage à prendre du mercure et un liquide très-léger. On n'aura même pas à tenir compte pour la sensibilité de x, (il n'en serait pas de même pour la mesure de la variation de pression) si le liquide est volatil ou non, pourvu qu'on ait soin de le renouveler en totalité ou en partie, avant qu'il se soit complètement évaporé. Quant aux sections S et s, S sera la plus grande possible, s la plus petite possible.

Etant donné les limites de pression entre lesquelles ce baromètre devra fonctionner, on pourra facilement calculer la hauteur minima que doit avoir le tube étroit, en se servant de deux liquides donnés, pour que l'instrument puisse servir entre ces limites.

NOTES DE PHYSIQUE

Par M. LIBERT

I. — Sur la chûte des Corps

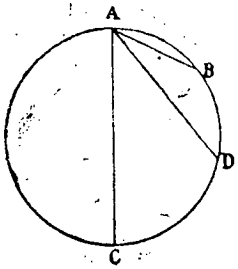

On sait que si sur différents plans inclinés partant d'un même point A, on abandonne simultanément en ce point, le long de ces plans et sans vitesse initiale, différents mobiles, le lieu géométrique de leurs positions respectives au bout d'un temps t, est, dans l'espace, une sphère, dans un plan une circonférence dont le diamètre

$$AC = \frac{1}{2} g t^2$$

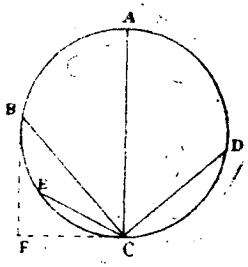

On peut encore énoncer cela différemment en disant que si différents mobiles abandonnés, sans vitesse initiale, sur différents plans inclinés A, B, D, E, sont sur la surface d'une sphère ou sur une circonférence, ils mettront le même temps pour arriver au point le plus bas C du diamètre vertical AC. Les mobiles abandonnés simultanément aux points D, A, B, E arrivent ensemble en C, mais avec des vitesses différentes $g.\sin\alpha.t$, α étant l'inclinaison du plan considéré.

Supposons maintenant la réciproque, pour ainsi dire, de l'expérience précédente. On lance du point C simultanément différents mobiles sur les plans CD, CA, CB, CE, avec des vitesses telles que chaque corps s'arrête de lui-même au bout du temps t e cherchons le lieu des points d'arrêt.

Soit β l'angle du plan donné avec la verticale ; pour qu'il s'arrête en D après un temps t on aura :

$$v_0 - \gamma t = o$$

Or $\gamma = g \cos \beta$. Donc $v_0 = g \cos \beta \times t$.

C'est du reste la vitesse acquise par le corps roulant sur le plan incliné, sans vitesse initiale, au bout du temps t. Cela posé, comme CD est le chemin parcouru pendant le temps t avec la vitesse initiale trouvée et l'accélération $g \cos \beta$, on a, en appliquant la formule :

$$e = \gamma t - \frac{\gamma t^2}{2}$$

$$\text{CD} = g \cos \beta \times t^2 - \frac{g \cos \beta \, t^2}{2} = \frac{g \cos \beta \times t^2}{2}$$

Soit AC la hauteur verticale d'où un corps tombe au bout du temps t.

$$\text{AC} = \frac{g t^2}{2}$$

On voit donc que CD est un côté de l'angle droit d'un triangle rectangle dont AC est l'hypothénuse, donc le lieu du point D est la circonférence décrite sur AC comme diamètre.

Si on lance les corps avec des vitesses telles qu'ils s'arrêtent d'eux même en B, point quelconque de la circonférence, la distance CB est parcourue dans un temps qui est constant.

Soit t le temps employé à parcourir CA et t' celui employé pour parcourir CB. Je dis que $t = t'$. En effet, la vitesse initiale du mobile remontant CB est :

$$v = \sqrt{2 g \text{ BF}} = \sqrt{2 g \text{ CB} \cos \beta} = \sqrt{2 g \frac{g t^2}{2} \cos \beta} = g t \cos \beta$$

On aura donc :

$$\text{CB ou CA} \cos \beta = g t \cos \beta \, t - \frac{g \cos \beta \, t^2}{2}$$

$$\frac{g t^2}{2} \cos \beta = g t \cos \beta \, t' - \frac{g \cos \beta \, t'^2}{2}$$

$$\text{d'où } t^2 - 2 t t' + t'^2 = (t - t')^2 = 0$$

$$\text{donc } t = t'.$$

Le lieu des points B est donc, dans un plan, une circonférence ; dans l'espace, une sphère ayant AC pour diamètre.

Si l'on se proposait de chercher le lieu des points où se trouvent après un temps t des corps lancés suivant différents plans inclinés avec une vitesse initiale v_0, le lieu serait tout différent. C'est un limaçon de Pascal.

En effet, soit A le pôle, A x l'horizontale ou axe polaire, ρ, ω les coordonnées d'un point du lieu AB $= \rho$

On a :

$$\rho = v_0 t - \frac{g t^2}{2} \sin \omega \qquad (1)$$

équation d'un limaçon de Pascal. Je construis d'abord le cercle

$$\rho = v_0 t$$

et je diminuerai chaque rayon vecteur de la quantité $\frac{gt^2}{2} \sin \omega$ selon les valeurs relatives de v_0 et de t, on pourra obtenir l'une des trois formes de la courbe.

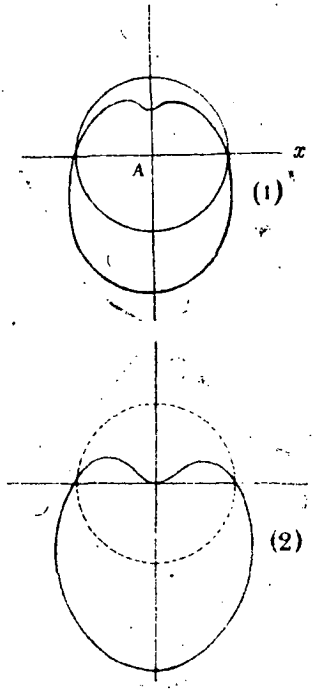

En effet, pour qu'on ait :

$\rho \gtrless o$ on devra avoir $\sin \omega \lessgtr \frac{2v_0}{gt}$

1° Si $2 v_0 > g t$ ou si $v_0 > \frac{gt}{2}$ c'est-à-dire si la vitesse initiale est supérieure à la vitesse acquise au bout du temps $\frac{t}{2}$ par un mobile tombant librement, $\sin \omega$ sera toujours plus petit que $\frac{2v_0}{gt}$ et on aura la forme (1) de la courbe.

2° Si $2v_0 = gt$, on aura la courbe (2) ; enfin, 3° on aura la courbe (3) dans le cas où $v_0 < \frac{gt}{2}$

Dans le problème tel qu'il est posé, comme les faits se passent au-dessus du plan horizontal, on ne gardera que les parties de la courbe situées au-dessus de l'axe polaire.

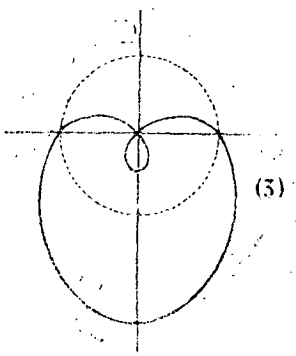

(3)

Dans l'espace les lieux seraient les surfaces de révolution ayant *OZ* pour axe et les courbes pour génératrices.

II. — Sur l'expérience du double cône

Dans l'expérience connue de l'ascension apparente du double cône homogène sur un plan incliné, cherchons quel est le mouvement réel du centre G de gravité du double cône, quelle est la ligne que décrit le point G et la condition nécessaire pour que le cône puisse remonter le plan.

On sait que ce plan incliné est formé par deux règles métalliques réunies à charnière qui s'élèvent au-dessus de l'horizon à mesure qu'elles s'écartent l'une de l'autre. On donne l'angle 2φ de ces règles, l'angle θ que fait avec l'horizon la bissectrice de l'angle, 2φ, le rayon r de la base commune aux deux cônes et la hauteur a commune à chacun d'eux.

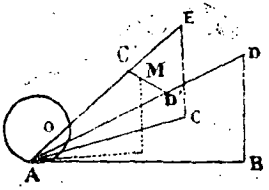

Fig. 1.

Au commencement de l'expérience le double cône est au bas du plan incliné ; son centre de gravité se trouve à une distance r au-dessus d'une horizontale menée par le sommet de l'angle des deux règles.

Soit M, un point de la bissectrice de l'angle 2φ tel que C'D' perpendiculaire à AM ait une longueur égale à $2a$; ce sera le point où le cône s'arrêtera. On a :

$$AM = \frac{a}{\operatorname{tang} \varphi}$$

et la hauteur de M au-dessus de l'horizontale de A sera

$$\frac{a}{\text{tang } \varphi} \sin \theta$$

Pour qu'il y ait mouvement, il faut que le centre de gravité descende, c'est-à-dire que

$$r - \frac{a \sin \theta}{\text{tang } \varphi} > 0$$

d'où

$$\text{tang } \varphi > \frac{a \sin \theta}{r}$$

Démontrons d'abord que le centre O du cône décrit une ligne droite lorsque le cône roule sur les deux arêtes DA et EA du plan.

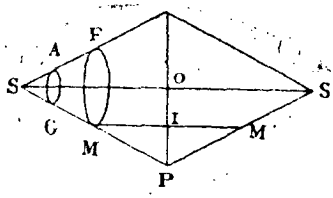

Fig. 2

Au lieu de supposer le cône roulant, on peut le supposer glissant. Cela posé, soit SMP, S'M'P les génératrices de contact. Joignons OP. Si le cone glissant, le plan des génératrices de contact SPS' reste parallèle à lui-même, on pourra démontrer que le point O décrit une ligne droite en prouvant que P décrit une droite puisque P restera toujours à la même distance de O et que OP reste parallèle à elle-même dans toutes ses positions.

Je dis d'abord que SPS' se déplace parallèlement à lui-même. En effet, je puis supposer le cône immobile et le dièdre se déplaçant de façon que son plan bissecteur reste toujours le même. Alors le plan de chacune des règles métalliques, supposé prolongé détermine à chaque instant des sections elliptiques telles que MF, GA, l'arête AD de la règle étant d'ailleurs toujours tangente à l'ellipse de section. Si la proposition est vraie, les points de contact, tels que M et G doivent être sur la même génératrice et réciproquement.

Or cela est, car si on considère le cône S et deux sections P et P' parallèles, si on mène GD et MD tangentes parallèles à chacune de ces sections, les points de contact G et M sont sur une même génératrice.

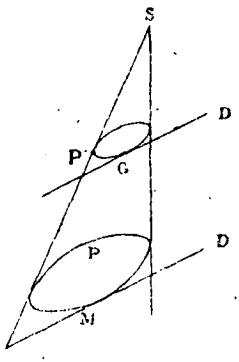

Fig. 3

Ici les deux plans P P' sont deux positions du plan DAB, MD, GD, sont celles de l'arête AD. Donc le lieu des points de contact est le système des deux génératrices SP, S'P' — donc aussi le plan SPS' se déplace parallèlement à lui-même.

Cela établi, prouvons que P (fig. 2) décrit une ligne droite. Soit MIM' la corde des contacts, I étant le milieu de MM'; elle est dans le plan DAE. Prouvons que PI est proportionnel à AI.

MM' se déplaçant parallèlement à elle-même, le triangle MM'P est toujours semblable à lui-même ; donc PI est proportionnel à MM'. Le triangle MAM' reste toujours semblable à lui-même, donc MM' est proportionnelle à la hauteur AI ; donc P décrit une ligne droite, donc enfin O décrit une autre droite parallèle. Il est indifférent de considérer le cône partant d'un point plutôt que d'un autre. Soit ω le demi-angle au sommet du cône, α et φ étant définis plus haut, on a :

$$\operatorname{tang} \omega = \frac{\operatorname{tang} \theta}{\sin \varphi}$$

et le cône descendra de G vers A, si $\sin \varphi > \dfrac{\operatorname{tang} \theta}{\operatorname{tang} \varphi}$

Or, $\operatorname{tang} \omega = \dfrac{r}{a}$, donc, $\sin \varphi = \dfrac{a \operatorname{tang} \theta}{r}$

d'où la relation entre θ et φ à l'équilibre :

$$\operatorname{tang} \theta = \frac{1}{2} \sin 2\varphi$$

III. — Sur les aréomètres à volumes variables et à poids constant

On dit souvent dans les ouvrages de physique que les aréomètres de Baumé, et en général, les aréomètres à poids constant et à volumes variables, ne peuvent servir qu'à donner des renseigne-

ments sur le degré de concentration des liquides, mais qu'on ne peut tirer de leurs indications des valeurs exactes relativement à la densité ou à la composition centésimale de ces liquides.

Le calcul semble cependant prouver le contraire. En effet supposons une dissolution de densité d, contenant des poids m, n, p, de diverses substances sur 100 grammes de la dissolution. On y ajoute de l'eau de manière à rendre la densité égale à d' ($d' < d$). Demandons-nous quelles sont alors les valeurs m', n', p', des substances rapportées comme précédemment à 100 gr. de la dissolution.

Soit P le poids de la première dissolution, p_1 le poids de l'eau ajoutée pour passer de la première à la seconde. Remarquons que la densité de l'eau supposée à 4° étant 1, p_1 représente aussi le volume de l'eau ajoutée. Ecrivons que le poids de la nouvelle dissolution est égale au poids de l'ancienne plus le poids de l'eau ajoutée.

On a donc :

$$(1) \qquad \left(\frac{P}{d} + p_1\right) d' = P + p_1$$

d'où

$$P\left(1 - \frac{d}{d'}\right) = p_1 \ (d' - 1)$$

et

$$\frac{p_1}{p} = \frac{d - d'}{d\,(d' - 1)}$$

Si on cherche combien d'eau il faut ajouter à 100 gr, de la première dissolution on trouve :

$$(2) \qquad p_1 = \frac{100\,(d - d')}{d\,(d' - 1)}$$

Donc, dans $(100 + p_1)$ grammes de la nouvelle dissolution, il y a des poids m, n, p, donnés des diverses substances, et dans 100 grammes, il y aura des poids m' n' p' donnés par les formules :

$$m' = \frac{100\,m}{100 + p_1}$$

$$n' = \frac{100\,n}{100 + p_1}$$

$$p' = \frac{100\,p}{100 + p_1}$$

ou en remplaçant p_1 par sa valeur indiquée en (2) on a :

$$m' = m \frac{d\,(d' - 1)}{d'\,(d - 1)}$$

$$n' = n \frac{d\,(d' - 1)}{d'\,(d - 1)}$$

$$p' = p \frac{d\,(d' - 1)}{d'\,(d - 1)}$$

Ceci posé, comme application, pour passer d'une dissolution marquant $n°$ à une autre marquant $n'°$ à l'aréomètre de Baumé, posons :

$$d = \frac{a}{a - n_1} \qquad d' = \frac{a}{a - n'_1}$$

et en remplaçant dans les formules précédentes d et d' par ces valeurs on a :

$$m' = m. \frac{n'_1}{n_1}$$

$$n' = n \frac{n'_1}{n_1}$$

$$p' = p \frac{n'_1}{n_1}$$

On voit donc que le degré marqué à l'aréomètre indique (en opérant à température constante) la concentration d'une dissolution, la proportion de substance dissoute, bien que les livres disent le contraire. On pourrait donc faire servir l'aréomètre de Baumé comme instrument de dosage. Il remplacerait aussi avantageusement, pour la rapidité de l'expérience du moins, l'alcoomètre.

Quant à la proportion d'eau ajoutée, elle est donnée par $\frac{p_1}{P}$ et on a en effectuant

$$\frac{p_1}{P} = \frac{n - n'}{n'}$$

Le poids de l'eau ajoutée est la $\frac{n - n'}{n'}$ partie du poids de la dissolution primitive.

Remarque. — Malgré les conclusions curieuses auxquelles nous a conduit le calcul, il est difficile de les croire exactes, car elles

ne sont pas vérifiées par l'expérience, pour l'alcool du moins, et probablement pour bien d'autres liquides.

Le calcul, en effet, ne suppose rien sur la graduation de l'aréomètre ; on peut la faire en millimètres, ou d'une façon arbitraire et tous ne peuvent évidemment pas donner la concentration des liquides.

Le calcul doit être en faute quelque part ; probablement dans l'équation (1) où l'on suppose que les solutions se mêlent à l'eau, sans changement de volume.

LE CANARD SOUCHET

(ANAS CLYPEATA Linné)

Note de M. de LAUZANNE

Parmi les nombreuses espèces de canards (1) qui font pendant l'hiver une apparition dans nos parages se trouve le canard souchet, appelé vulgairement canard à bec de spatule. Comme taille il se rapproche beaucoup du canard sauvage ordinaire (*Anas boschas*), il est cependant un peu moins grand. Le mâle, beaucoup plus rare que la femelle, possède un riche plumage, la tête et la partie supérieure du cou sont d'un beau vert ; les couvertures de l'aile sont : les unes d'un bleu tendre et les autres blanches ; le miroir est vert bronzé ; la poitrine et le cou sont blancs, et tout le corps est roux. La femelle n'a rien de remarquable comme plumage, sans son large bec en cuiller on la prendrait volontiers pour la femelle du canard sauvage commun. Le canard souchet paraît peu farouche. J'ai vu tuer, près du pont du Penhoet sur la Penzé, une cane spatule qui picorait tranquillement à quelques mètres du bord et que ni le bruit d'une voiture ni le grincement de la mécanique serrée n'avait dérangée de ses occupations ; elle

(1) Les canards que l'on rencontre le plus souvent chez les marchands de gibier sont : le canard sauvage ordinaire (anas boschas) le canard siffleur (anas Penelope) vulgairement nommé Pen-Ru à cause de la tête rouge du mâle adulte, la macreuse (anas nigra) le morillon (anas cristata) petit canard noir et blanc, les sarcelles (anas querquedula) et (anas crecca).

continuait tranquillement à avaler des lentilles d'eau et elle ne cessa que lorsque le plomb l'eût mortellement frappée.

Le souchet, comme gibier, est un morceau fort délicat; il se vend à Paris, aux Halles Centrales sous le nom de Rouge de rivière, sa chair en effet, quoique bien cuite, est toujours rouge; de là son nom. Peu commun dans notre région, il semble être moins rare dans d'autres provinces, en Picardie par exemple. On le trouve aussi dans le centre de la France; j'ai vu un de ces oiseaux qui avait été tué sur le lac de Tazna, département du Puy-de-Dôme.

TRAVAUX
DU LABORATOIRE ZOOLOGIQUE DE ROSCOFF

NOTES

Présentées par M. DE LACAZE-DUTHIERS, président honoraire

RECHERCHES SUR LES CHROMATOPHORES DE SEPIOLA RONDELETII

Note de M. PAUL GIROD

Ces recherches, faites pendant l'été de 1882, au laboratoire de zoologie expérimentale de Roscoff, sur les chromatophores de Sepiola Rondeletii ont eu pour but de déterminer la nature exacte des prolongements périphériques qui partent en rayonnant de la cellule pigmentaire. Ces prolongements désignés sous le nom de « fibres radiaires, muscles radiaires » ont été considérés jusqu'ici comme des fibres musculaires, présidant à l'expansion du chromatophore (Kolliker, Müller, Boll, Klemenziewicz, etc.) comme ou des parties constituantes d'un appareil nerveux terminal (Harting.) Je ne puis me rattacher ni à l'une ni à l'autre de ces opinions d'après les observations suivantes :

Chacun de ces prolongements que j'appelle « faisceau radiaire » se laisse diviser en deux parties : une cellule bacilaire et un faisceau périphérique.

Les cellules bacilaires forment une couronne complète, suivant un grand cercle, à la cellule pigmentaire, les cellules varient de forme suivant l'état considéré du chromatophore. Pendant la phase de contraction de la cellule pigmentaire, elles sont arrondies et présentent un noyau très apparent, rond, quelquefois échancré. A mesure que l'extension s'accentue, ces cellules s'aplatissent ainsi que leur noyau, suivant, pour ainsi dire, en s'étalant, l'augmentation de la surface qu'elles entourent. Au maximum d'extension, elles sont réduites à une lame mince avec noyau filiforme et très-long et sont couchées sur la paroi de la cellule pigmentaire. Ces changements d'état sont très-faciles à constater chez les Sepiola et je ne les trouve indiqués, ni dans les mémoires, ni dans les figures données par les auteurs. Ces cellules sont enchassées dans les faisceaux périphériques.

Ces faisceaux varient comme les cellules bacilaires avec les mouvements du chromatophore. Cordons serrés et arrondis pendant la contraction, ils s'étalent à mesure que l'extension s'opère, atteignent une largeur cinq ou six fois plus grande que celles qu'ils présentaient tout d'abord. Au moment de cet épanouissement, le faisceau se montre constitué par de nombreuses fibrilles très-fines, parallèles dans la région moyenne et divergentes aux deux extrémités du faisceau. Ces fibrilles sont accompagnées par des cellules conjonctives allongées, à noyau très-apparent, qui s'accolent à la surface du faisceau comme sur les faisceaux conjonctifs dermiques voisins. Ces faisceaux envoient des ponts arciformes correspondant aux lignes de séparation des cellules bacilaires et s'épanouissent en passant en avant et en arrière de ces cellules sur la paroi de la cellule pigmentaire. Du côté de la périphérie, chaque faisceau se divise en faisceaux secondaires qui divergent et se divisent à leur tour jusqu'au moment où les divisions ultimes sont réduites aux fibrilles déliées qui prennent part à la constitution du réseau conjonctif de la couche des chromatophores.

L'action des réactifs alcalins et des matières colorantes, la grandeur considérable de ces faisceaux périphériques, leur structure fibrillaire et les rapports avec les cellules conjonctives aplaties qui les entourent, me portent à considérer ces parties rayonnantes comme des faisceaux conjonctifs analogues à ceux du derme

et ne différant que par leur orientation spéciale à la périphérie d'une cellule pigmentaire. Au reste, mon opinion peut encore s'appuyer sur les rapports de ces faisceaux avec les espaces interfasciculaires qui constituent la cavité où se meut le chromatophore.

L'espace interfasciculaire est limité du côté de la périphérie par un tractus conjonctif fixé à deux faisceaux adjacents. Ce point de fixation détermine sur le faisceau un point de repère exact. A mesure que le chromatophore se dilate, l'espace périphérique diminue et la portion du faisceau radiaire située entre le point fixe et la cellule pigmentaire se raccourcit et s'élargit à la fois, jusqu'au moment où ses fibres sont venus s'appliquer contre les tractus conjonctifs des espaces. Il y a eu raccourcissement des faisceaux non par contraction de l'ensemble, mais par une sorte de dissociation des fibrilles qui sont rejetées par la cellule pigmentaire contre la barrière des tractus qui limitent son expansion. Cette observation me semble préciser nettement la nature conjonctive de ces faisceaux radiaires.

Ces recherches m'amènent à refuser aux prolongements périphériques toute contractilité propre. Pour moi, le protoplasma de la cellule pigmentaire est l'agent de l'extension du chromatophore, phase active du mouvement. Il tend à rapprocher ses pôles et glisse en s'étalant dans la cavité formée et limitée les faisceaux radiaires. Dans ce mouvement, le protoplasma entraîne sa membrane cellulaire et la ceinture équatoriale des cellules basilaires. Lors de la contraction, le protoplasma est ramené à sa forme sphérique par l'élasticité de sa membrane et par l'action de cellules bacilaires qui, aplaties et tiraillées, tendent à reprendre la forme primitive. Il y a donc, pour ainsi dire, deux éléments contractiles en présence, la cellule pigmentaire et les cellules bacilaires — forces opposées et présidant, la première à l'expansion, la seconde à la contraction du chromatophore. Cette interprétation peut seule répondre aux résultats si différents des expérimentateurs qui se sont occupés de la physiologie des chromatophores et de l'action des poisons sur ces curieux organes.

Ces données trouveront du reste dans le développement une preuve nouvelle de mon interprétation. L'exposé de mes recherches embryogéniques fera l'objet d'une communication ultérieure.

SUR LE SYSTÈME NERVEUX ET LA CLASSIFICATION DES PHYLLODOCIENS

Note de M. G. PRUVOT

Le système nerveux des Annélides de cette famille n'a été jusqu'ici que superficiellement étudié et, en particulier, aucun des nerfs de la chaîne ganglionnaire ventrale n'a encore été signalé ; leur importance est grande pourtant au point de vue systématique, car l'étude de leur origine et de leur distribution permet seule d'écarter la confusion qui règne encore au sujet des appendices des premiers segments, dont le nombre et la situation sont utilisés dans une si large mesure pour l'établissement des coupes génériques.

Chez la *Phyllodoce laminosa*, les deux *ganglions sous-œsophagiens* sont soudés en une masse unique légèrement échancrée sur la ligne mediane et qui émet de chaque côté trois nerfs :

1° Un *nerf antennaire antérieur*, sortant du bord externe du *ganglion*.

2° Un *nerf antennaire postérieur*, qui naît postérieurement de l'angle externe.

3° Emergeant du même point que ce dernier, un *nerf oculaire*, grêle et court, qui se jette dans un petit *ganglion ophtalmique* sur la face supérieure duquel repose l'œil que la masse nerveuse enveloppe presque en entier.

Les *connectifs œsophagiens* abandonnent les ganglions cérébroïdes au point d'émergence des nerfs antennaires antérieurs et vont se jeter dans deux *ganglions sous-œsophagiens*, allongés transversalement, pyriformes, et situés dans le troisième segment du corps (1). Ils donnent naissance chacun à trois nerfs :

1° Le *premier nerf tentaculaire* qui se détache de la base du connectif œsophagien après avoir à l'origine confondu les fibres avec les siennes.

2° Le *deuxième nerf tentaculaire* qui sort du ganglion au même point que le connectif et après un court trajet qui ne dépasse pas deux dixièmes de millimètre, se divise en deux branches égales destinées aux cirrhes dorsal et ventral correspondants.

3° Le *premier nerf pedieux* qui naît du milieu de la face ventrale du ganglion et contourne antérieurement l'extrémité supérieure du muscle longitudinal latéral pour se rendre au dernier cirrhe

(1) Contrairement aux descriptions des auteurs, les cirrhes tentaculaires sont dans cette espèce répartis sur trois segments par 1.2, 1, et le dernier porte à sa base un petit cirrhe ventral et un mamelon pedieux rudimentaire.

tentaculaire après avoir émis deux filets destinés, l'un au cirrhe ventral et l'autre à la rame pedieuse. Au point d'où se détachent ces rameaux secondaires se trouvent quelques cellules nerveuses qui, pour ne pas former de renflement appréciable, n'en représentent pas moins un ganglion de renforcement.

Les ganglions qui forment la *chaîne ventrale* sont ovoïdes et soudés ensemble sur la ligne médiaire, les connectifs courts et assez écartés.

Du milieu de la face ventrale de chaque ganglion émergent deux troncs nerveux dont le premier, très-grêle et très-court, m'a paru se distribuer aux muscles et aux téguments. Le *second nerf pedieux* après avoir contourné le muscle longitudinal traverse un ganglion de renforcement situé superficiellement à la base du pied, puis se rend au grand cirrhe dorsal foliacé en traversant obliquement le mamelon pedieux. Il émet au sortir du ganglion un petit rameau pour le cirrhe ventral.

Ainsi l'étude des connexions nerveuses nous montre que le segment, qui porte le dernier cirrhe tentaculaire, ne diffère pas fondamentalement des segments sétigères normaux ; le précédent peut sans peine être ramené au même type et le premier segment seul pourrait être considéré comme un segment buccal recevant ses nerfs du connectif.

Si l'on se borne à l'examen extérieur, le seul possible pour la détermination des espèces, il est établi déjà que le *Phyllodoce lugens* (Ehlers) et la *Ph. Paretti* (And. et Edw.) offrent un mamelon pedieux à la base de la dernière paire de cirrhes tentaculaires. J'y puis joindre la *Ph. laminosa* (Sav.) et l'*Eulalia meniceros* (n. sp.) (1). et, alors, chez ces espèces le nombre des tentacules serait réduit à trois paires. La *Ph. pallida* (Clap.) et la *Ph. corniculata* (Clap.) auxquelles mes observations me permettent d'adjoindre l'*Eul microceros* (Clap,) l'*Eul punctifera* (Gr.) la *Ph. undata* (n. sp.) (2) la *Nothis unguicula* (n. g.) (3) présentent un mamelon pedieux

(1) Caractérisée par la forme corniculée et la division en deux articles des antennes antérieures et des cirrhes ventraux du 2e segment.

(2) Caractérisée par la forme des cirrhes tant dorsaux que ventraux qui sont tous semblables, courts et cylindriques à l'exception des trois premiers dorsaux subulés.

(3) Caractérisée par l'absence de cirrhes dorsaux au 3e segment, la réduction des cirrhes dorsaux typiques et la forme des soies dont la hampe se termine par une lame élargie en cuilleron.

dès le deuxième segment et sont ainsi réduites à une seule paire de tentacules. Ainsi :

1° Tandis que les auteurs ne s'accordent pas sur la manière d'envisager les premiers appendices du corps, il est toujours possible de distinguer les cirrhes tentaculaires en dorsaux et ventraux, le premier représentant un cirrhe dorsal par sa position.

2° Les cirrhes ventraux ne peuvent être d'aucun secours pour les coupes génériques, leur changement de forme se faisant insensiblement de bas en haut.

3° Il n'en est pas de même des cirrhes dorsaux qui, subulés dans les premiers segments du corps, passent brusquement à une forme plus ramassée ou à la forme foliacée caractéristique.

Il me semble donc qu'on ne pourra éviter de confusion qu'en retirant toute valeur systématique aux cirrhes ventraux des 2e et 3e segments et en divisant ainsi les Phyllodociens de nos côtes :

5 *antennes* : 1° Les 3 premiers cirrhes dorsaux subulés — **Eulalia**, (*Eulalia*, Sav., *Kinbergia*, Quatr., *Eracia*, Quatr., *Eumida*, Malm.)

2° Les 2 premiers cirrhes dorsaux subulés — **N**... (*Eulalia incompleta*, Val.? ; *E. obtecta*, Gr. ?)

4 *antennes* : 1° Les 3 premiers cirrhes dorsaux subulés — **Phyllodoce** (*Phyllodoce*, Sav., *Lugia.*, Quatr., *Carobia*, Quatr.)

2° Les 2 premiers cirrhes dorsaux subulés. — (**a** tous les anneaux munis de cirrhes dorsaux — **Eteone** (*Eteone*, Sav., *Ph. Kinbergi*, Quatr. ? *Ph. Creviremis*, Quatr. ? (**b** 3e segment sans cirrhe dorsal — **Nothis** (n. g.)

Les observations qui précèdent seront développées dans un mémoire accompagné de planches, et dont les éléments ont été réunis dans les laboratoires de M. de Lacaze-Duthiers, tant à Roscoff qu'à Banyuls.

NOTE ADDITIONNELLE
AU CATALOGUE DES MOUSSES DES ENVIRONS DE JOSSELIN

A la liste complémentaire des mousses des environs de Josselin, insérée dans le bulletin, il convient d'ajouter le *Trichostomum convolutum* et le *Bryum alpinum*..

O. DU NODAY.

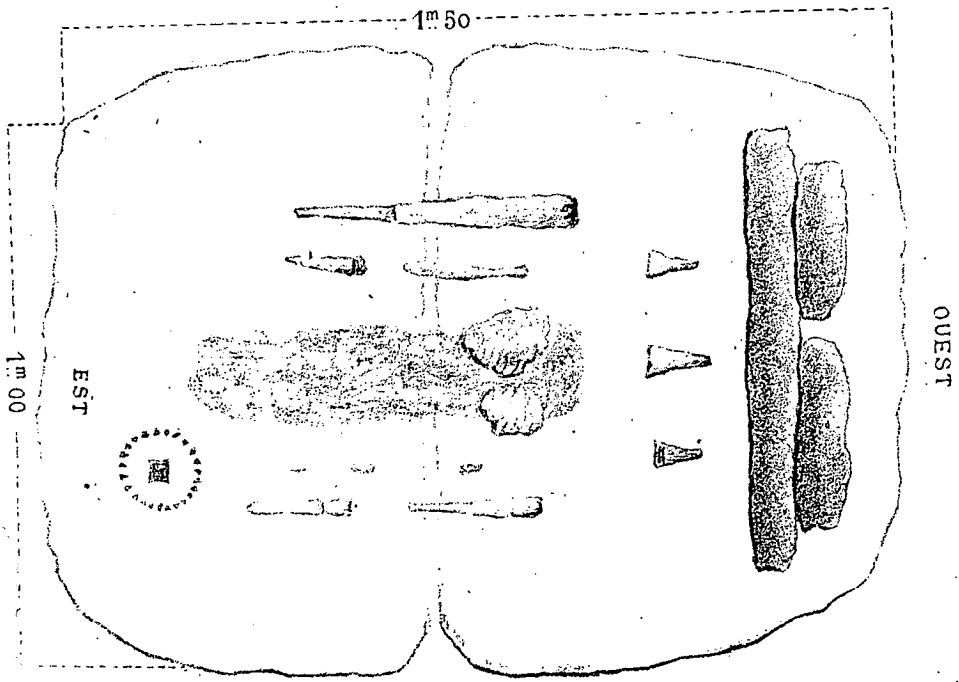

TUMÚLUS DE KERGAVARÉC

Plan du tombeau

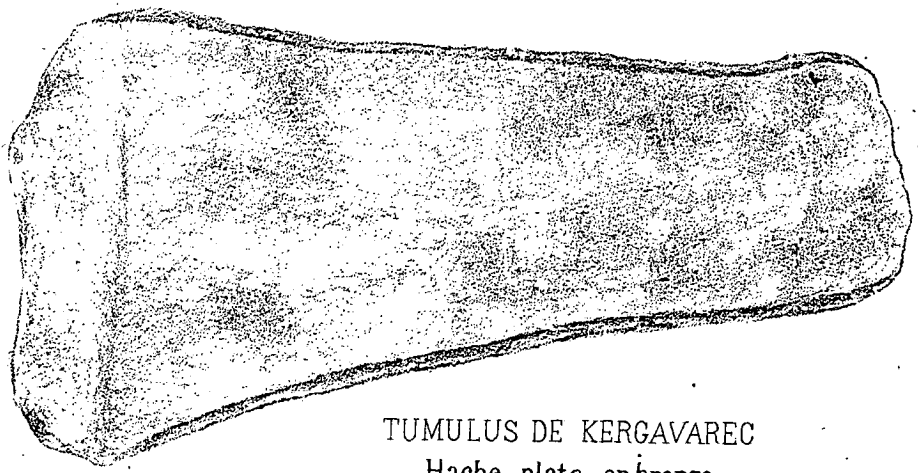

TUMULUS DE KERGAVAREC

Hache plate en bronze

(Grandeur naturelle)

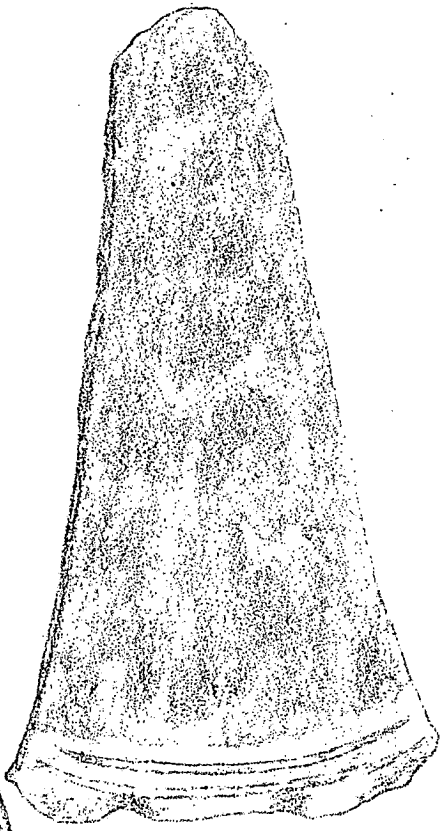

TUMULUS DE KERCAVAREC
Haches plates en bronze
(Grandeur naturelle)

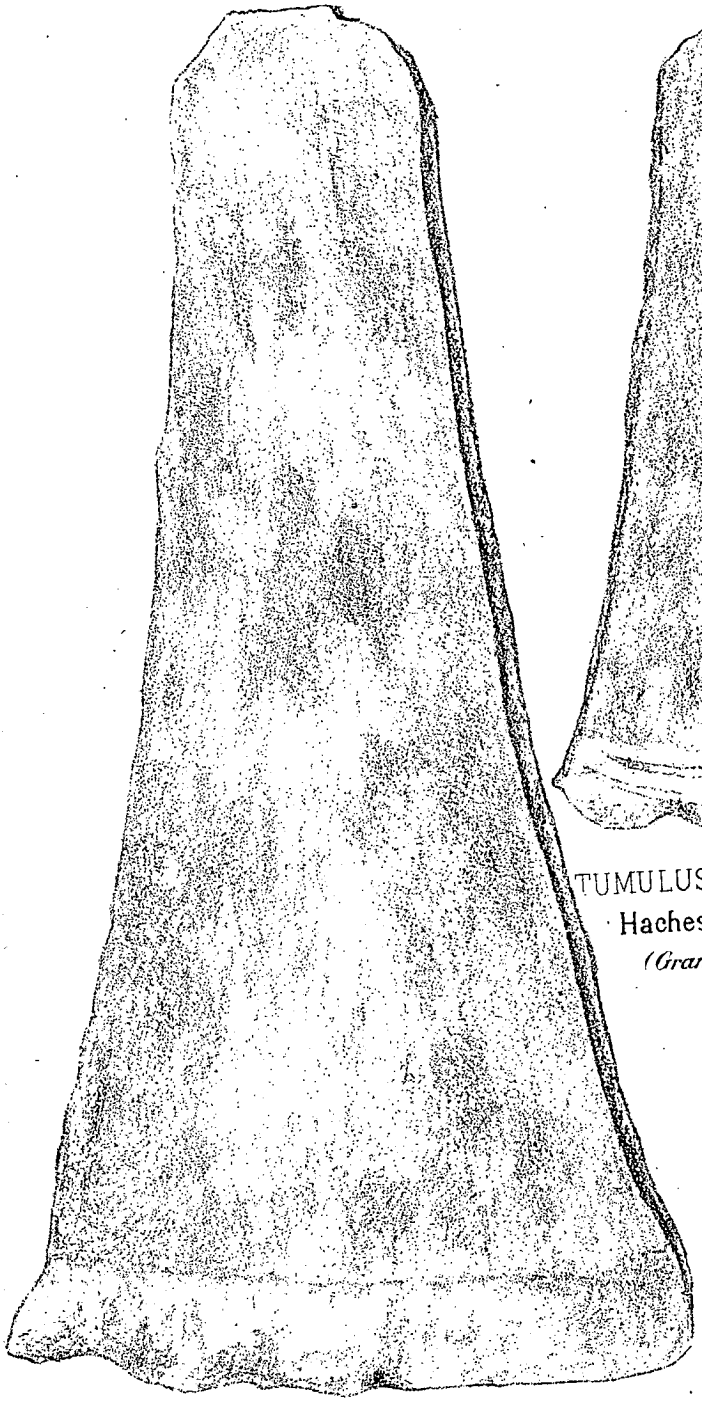

TUMULUS DE KERCAVAREC
Hache plate en Bronze
(Grandeur naturelle)

SOMMAIRE

	Pages
Procès-Verbaux des séances	3
Morlaix pendant la Révolution (M. Allier)	7
Testament de Nicolas Coëtanlem, sieur de Keraudy (M. Luzel)	23
Addenda au catalogue des mousses des environs de Josselin (Morbihan) (M. O. du Noday)	33
Exploration d'un tumulus de l'époque du bronze, dans la commune de Plouyé (Finistère) (M. Lukis)	34
Description de neuf médailles d'argent trouvées dans la démolition d'une maison donnant sur les lavoirs de la Place de Viarms (M. de Rusunan)	37
Végétaux exotiques acclimatés en Bretagne (M. de Lauzanne)	44
Notes sur la sensibilité du baromètre (M. Libert)	48
Notes de physique (M. Libert)	50
Le canard Souchet (Anas Clypeata Linné) M. de Lauzanne)	58
Travaux du laboratoire zoologique de Roscoff	59
Note additionnelle au catalogue des mousses des environs de Josselin (M. O. du Noday)	64

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1884

Présidence de M. MICIOL

Le Secrétaire-Adjoint donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Lecture est faite des communications suivantes:

M. de Lauzanne : Animaux utiles de la faune des environs de Morlaix.

M. de Lauzanne : Catalogne des Lépidoptères des environs de Morlaix.

M. Lukis : Fouilles de sépultures de l'âge du bronze faites à Faudon (Basses-Alpes).

M. Miciol : Notice sur une cachette et les objets qu'elle renfermait, existant dans les fondations de la maison Bott, à Morlaix.

Le Président invite ses collègues à visiter une collection de fossiles des terrains tertiaires parisiens.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE

Présidence de M. MICIOL

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. l'abbé Le Maréchal et M. l'abbé Héry, le premier recteur et le second vicaire de Plounérin (Côtes-du-Nord), sont présentés, comme membres correspondants, par MM. Miciol et Hervé.

Le Musée a reçu de M. l'abbé Le Maréchal, des monnaies diverses et des assignats ; de Mme Yvinec, une branche de corail ; de M. de Lauzanne, une chouette.

Les membres présents se trouvant peu nombreux, il est décidé que la nomination des membres du Bureau, pour 1885, n'aura lieu que dans la séance prochaine.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de la Société nationale des Antiquaires de France, relative à la conservation des monnments anciens ; l'assemblée donne son adhésion à cette circulaire et charge le Bureau de la transmettre.

Il est donné communication :

1° D'uue liste de nouvelles espèces de mousses des environs de Josselin, par M. du Noday ;

2° D'une note de M. Parize sur une expérience d'hydrodynamique réalisée à la chûte des cinq déversoirs du bassin à flot de Morlaix.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1885

Présidence de M. MICIOL

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre 1884 ; ce procès-verbal est adopté sans observations.

MM, les abbés Le Maréchal et Héry, présentés dans la dernière séance, sont élus membres correspondants.

Il est procédé au renouvellement du Bureau de la Société pour l'exercice 1885. Sont élus :

MM. Miciol, Président.
Puyo (Edmond), Vice-Président.
Lukis, id.
Hervé, Secrétaire.
Le Sévère, Trésorier.
Parize, Bibliothécaire.
Roques, Conservateur du Musée et Secrétaire-adjoint.

La Bibliothèque a reçu pendant le mois : la Chronique agricole de M. Tanguy, de Landerneau, la Revue horticole de la Société d'Horticulture et de Botanique de Marseille, les Comptes Rendus des séances de la Société de botanique de Lyon.

Le Président présente une liste de sujets d'études recommandés par la Section des Sciences Économiques et Sociales du Comité

des travaux historiques et scientifiques au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Une communication est faite au nom de M. O. du Noday, sur diverses mousses nouvelles pour le Morbihan.

M. Miciol signale certaines particularités sur l'*Orthotrichum* (*Ulota*) *phyllanthum*-Brid., et sur une forme maritime du *Dicranum Scoparium*.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER

Présidence de M. MICIOL

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 15 Janvier, adopté sans observations.

Le Président donne la liste des ouvrages qui ont été remis à la Société pour sa bibliothèque et de divers objet offerts pour le Musée.

Il soumet ensuite au vote de la Société une proposition d'accorder un prix de cent francs au meilleur travail monographique sur l'une des communes du département du Finistère.

Une discussion s'engage sur le sens qui devra être donné à l'expression « monographie ».

La Société décide que ce mot pourra s'appliquer tant à l'étude historique et archéologique d'une commune, qu'à une étude physique comportant, outre la description géographique de la région, celle de ses richesses naturelles au point de vue géologique et minéralogique ainsi qu'à celui des règnes organiques.

Les mémoires devront être adressés avant le 1er novembre prochain au Président de la Société qui est invité à rédiger, d'accord avec le Bureau, les conditions du concours et à lui donner toute la publicité nécessaire, en l'adressant aux Maires, Curés et Instituteurs des communes qui peuvent faire l'objet d'une monographie.

Le Président donne ensuite lecture de deux notes présentées par M. de Lauzanne, et d'une étude sur diverses monnaies trouvées à Tréguévennec par M. du Châtelier.

Le Secrétaire,

E. HERVÉ.

MORLAIX PENDANT LA RÉVOLUTION

Par M. ALLIER

(Suite)

Les troubles de Lannion et des pays environnants n'avaient pas été causés seulement par la crainte de la disette, ils étaient dus surtout à l'influence de la noblesse et du clergé qui excitaient les populations contre la Révolution. Le roi, touché des maux qui désolaient cette partie de la province, fit appel au zèle du clergé et écrivit la lettre suivante à M. Le Mintier :

MONS L'EVÊQUE DE TRÈGUIER,

Vous connaissez les troubles qui désolent mon royaume ; vous savez que dans plusieurs provinces, des brigands et des gens sans aveu s'y sont répandus,et que non contents de se livrer eux-mêmes à toutes sortes d'excès, ils sont parvenus à soulever l'esprit des habitans des campagnes, et portant l'audace jusqu'à contrefaire mes ordres, jusqu'à répandre de faux arrêts de mon conseil, ils ont persuadé qu'on exécuterait ma volonté ou qu'on répondrait à mes intentions en attaquant les châteaux et en y detruisant les archives et les divers titres de propriétés. C'est ainsi qu'au nom du souverain, le protecteur né de la justice, et au nom d'un monarque, qui, je puis le dire, s'en est montré le constant défenseur pendant son règne, on n'a pas craint d'exciter le peuple à des excès, que les plus tyranniques oppresseurs auroient craint d'avouer. Enfin, pour augmenter la confusion et réunir tous les malheurs, une contrebande soutenue à main armée, détruit avec un progrès effrayant les revenus de l'Etat, et tarit les ressources destinées ou au paiement des dettes les plus légitimes, ou à la solde des troupes de terre et de mer, ou aux diverses dépenses qu'exige la sûreté publique.

Ce n'est pas tout encore, un nouveau genre de calamité a pénétré mon âme de la plus sensible affliction ; mon peuple, renommé par la douceur de ses mœurs et de son caractère, mon peuple, dans quelques endroits, heureusement en petit nombre, s'est permis d'être l'arbitre et l'exécuteur des condamnations que les dépositaires des lois, après s'être livrés au plus mûr examen, ne déterminent jamais sans une secrète émotion.

Tant de maux, tant d'afflictions ont oppressé mon âme, et après avoir employé, de concert avec l'Assemblée nationale, tous les moyens qui restent en mon pouvoir pour arrêter le cours de ces désordres, averti par l'expérience des bornes de la sagesse humaine, je veux implorer publiquement le secours de la divine providence, espérant que les vœux de tout un peuple toucheront un Dieu de bonté et attireront sur ce royaume les bénédictions dont il a tant besoin. La beauté des moissons, dans la plus grande partie du royaume, ce bienfait, devenu si nécessaire et si précieux, semble annoncer que la protection du ciel ne nous est pas encore entièrement retirée, et nous aurons ainsi des actions de grâces à joindre à nos prières. Accompagnez ces prières des exhortations les plus pressantes, faites sentir au peuple, faites sentir à tous mes sujets que la prospérité de l'Etat, que le bonheur des particuliers, dépendent essentiellement de l'exacte observation des lois. La violence ne peut jouir qu'un moment de ses succès et de ses prospérités criminelles; on s'élève bientôt de toutes parts contre elle, et les hommes qui rompent le pacte social, ce fondement de la tranquillité publique, en reçoivent tôt ou tard la peine inévitable.

Nulle part, les fortunes ne sont égales et elles ne peuvent pas l'être; mais quand les riches vivent sans défiance au milieu de ceux qui le sont moins, leur superflu se réverse nécessairement sur l'industrie, le commerce et l'agriculture; et comme leurs jouissances sont bornées par les lois immuables de la providence, souvent ils sont moins heureux que ceux dont la vie occupée par le travail, se trouve à l'abri du tumulte des passions. Mais ce que vous devez surtout rappeler à mes sujets, c'est qu'en rassemblant autour de moi les représentans de la nation, j'ai eu principalement à cœur d'adoucir le sort du peuple par toutes les dispositions qui me paraîtroient pouvoir se concilier avec les devoirs de la justice. Déjà, par un même esprit, les prélats, les seigneurs, les gentilshommes, les hommes riches de tout état se disputent à l'envi les moyens de rendre le peuple plus heureux, et pour atteindre à ce but, ils offrent des sacrifices qu'on n'auroit pas eu le droit d'exiger d'eux. Exhortez donc tous mes sujets à attendre avec tranquillité le succès de ces dispositions patriotiques; éloignez-les, détournez-les d'en troubler le cours par des insurrections propres à décourager tous les gens de bien. Que le peuple se

confie à ma protection et à mon amour ; quand tout le monde l'abandonneroit, je veillerois sur lui ; mais jamais dans aucun temps il n'y a eu en sa faveur un concours plus général de volontés et d'affections de la part de tous les ordres de la société. Exhortez-le donc, au nom de la religion, à être reconnaissant et à montrer ce sentiment par son obéissance aux lois de la justice ; avertissez, instruisez ce bon peuple des pièges des méchans, afin qu'il rejette loin de lui, comme des ennemis de la patrie, tous ceux qui voudroient le détourner de payer sa part des charges publiques, et le priver ainsi de l'honorable qualité de citoyen de l'Etat.

Les divers impôts qui composent les revenus publics seront examinés dans le cours de l'Assemblée nationale, ceux qui paraîtraient trop onéreux seront remplacés par d'autres, et tous seront adoucis successivement par le ménagement et la régularité des perceptions ; mais jusques l'époque prochaine où les affaires seront arrangées, tous mes sujets ont un égal intérêt au maintien de l'ordre ; car la confusion entraîne la confusion, et souvent alors la sagesse des hommes est impuissante pour remédier à la grandeur des maux et pour arrêter le progrès des inimitiés et des défiances mutuelles. Je ferai pour le rétablissement de l'ordre dans les finances tous les abandons personnels qui seront jugés nécessaires ou convenables ; et non pas seulement aux dépens de la pompe ou des plaisirs du trône, qui depuis quelque temps se sont changés pour moi en amertumes ; mais, par de plus grands sacrifices, je voudrois pouvoir rendre à mes sujets le repos et le bonheur. Venez donc à mon aide, venez au secours de l'Etat par vos exhortations et par vos prières, je vous y invite avec instance, et je compte sur votre zèle et sur votre obéissance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons l'évêque de Tréguier, en sa sainte garde. Fait à Versailles, le 3 septembre 1789. — Louis.

L'évêque crut répondre aux exhortations du roi en publiant un mandement qui, sous le prétexte de prières publiques ordonnées pour le rétablissement de l'ordre et de la paix dans le royaume, n'était, en réalité, qu'une attaque contre les idées nouvelles, et qui dénonçait à l'animadversion des catholiques l'esprit et la philosophie du siècle, qu'il accusait des maux qui menaçaient le pays. En voici le texte :

« Augustin-René-Louis Le Mintier, par la miséricorde de Dieu et

la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque et comte de Tréguier, conseiller du Roi en tous ses conseils, au clergé séculier et régulier, et aux fidèles de notre église, salut : Que la paix de Dieu, cette paix si désirable qui surpasse toutes nos pensées, règne dans vos cœurs et conserve les esprits dans la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (*Phil.* 4. 7.)

Nous ne pouvons, nos très chers frères, vous peindre les sentiments que nous avons éprouvés à la lecture de la lettre touchante dont le Roi nous a honoré.

Qu'il est digne de porter la sceptre des Charlemagne, des Saint-Louis, des Henri IV! le souverain qui daigne verser lui-même ses inquiétudes, ses alarmes dans le sein de la nation généreuse qu'il gouverne; qui n'emploie, vis-à-vis de ses sujets, (*Os.* 11. 4.) que le langage pénétrant de la confiance et de l'amour; (*Os.* 21. 4.) qui se plaît à communiquer à ses peuples, cœur à cœur, comme un ami à ses amis, comme un père à ses enfants!

Il est donc vrai que la couronne, (*Eccl.* Passim.) qui brille sur la tête des Rois, est armée des pointes cruelles qui ensanglantent leurs fronts! La splendeur du diadème ne les garantit pas des chagrins amers, (*Thr.* 5. 15.) des inquiétudes dévorantes, et lors même qu'ils ne cherchent que le bien, lorsqu'ils ne respirent *que pour le repos et le bonheur de leurs sujets, la pompe et les plaisirs du trône se changent pour eux en amertumes.* (*Let. de Sa Maj.*).

Dans la crise générale qui agite le Royaume, (*Jud.* 8.) que des esprits ennemis de toute domination ont fait naître, que des libellistes fougueux fomentent, non plus en secret et dans les ténèbres, mais par des écrits incendiaires répandus avec audace, dévorés avec avidité (*Ephes.* 5. 16.); dans ces jours mauvais, où le premier (*Ps.* 136.), le plus illustre trône de l'Univers est ébranlé jusque dans ses fondements; lorsque les mouvemens convulsifs de la capitale se font sentir dans les provinces les plus reculées de l'empire français (2 *Reg.* 25. 13.), serait-il permis à un évêque de garder un coupable silence? Cette *fermeté apostolique* (*Is.* 42. 14) qui est l'apanage de l'Episcopat, cette *vigueur sacerdotale* que nos pères ont admirée, ont respectée dans les Athanase, les Martin, les Bazile, les Ambroise, les Thomas de Cantorbery, les Grangier (1), les

(1) Balthasar Grangier, célèbre évêque de Tréguier, soutint le parti d'Henri IV contre les ligueurs. Son palais fut incendié, ses archives détruites : le respect qu'inspirèrent son âge, son caractère, ses vertus, lui sauva la vie.

Chabannes (1), ne s'opposera-t-elle pas comme un mur d'airain aux progrès effrayans des nouveautés dangereuses? (*Tim.* 6. 20.).

Et quel est le ministre (*Act.* 17. 16.) des saints autels dont les entrailles ne seraient pas déchirées à la vue *des combats qu'on livre à l'Eglise?* Quel est le citoyen patriote qui pourrait envisager sans effroi les suites funestes de la fermentation universelle que les Anonymes effrénés ont excitée dans le Royaume?

Il fut un temps où l'amour des Français pour le Roi ne connaissoit point de bornes, bien loin de discuter, *à contester*, encore moins *à limiter des droits et prérogatives de la couronne*, nos pères aimoient à multiplier les témoignages de leur zèle, de leur obéissance, de leur dévouement au monarque (*Mat. T.* 7.): la tendresse les attachoit au souverain encore plus que le devoir.

Et qui jamais mérita mieux les sacrifices les plus absolus de la part de ses sujets que le Roi sensible et populaire que Dieu nous a donné? Il ne vit que pour la félicité de ses peuples : il veut régner sur nos cœurs, encore plus que sur nos biens et sur nos personnes.

Heureuse la monarchie où le souverain et la nation se disputent à l'envi la gloire de s'immoler l'un aux intérêts de l'autre! la prospérité publique repose sur l'autorité du souverain, elle en est inséparable, et le peuple, dont le monarque *voudroit non-seulement aux dépens des jouissances* plus séduisantes que réelles du trône (*Let. de S. M.*), *mais par de plus grands sacrifices, assurer le repos et le bonheur de ses sujets*, ne doit connoître qu'une crainte : celle de donner des bornes trop étroites aux droits inaliénables et sacrés de la souveraineté.

Hélas! N. T. C. F., qu'elle est différente d'elle-même cette monarchie françoise, (*Lam.* 1. 6.) le plus beau domaine de l'église catholique, le berceau des héros, l'asile des rois, la patrie des sciences et des arts!

Les princes du sang Royal fugitifs chez des nations étrangères (*Lam.* 2. 9.); la discipline militaire énervée; le citoyen armé contre le citoyen; un système d'indépendance et d'insurrection présenté avec art, reçu avec enthousiasme, soutenu par la violence;

---

(2) Sous le ministère de M. de Machault, il fut question d'accorder en France l'état-civil aux Protestans ; M. de Chabannes écrivit à ce ministre une lettre pleine de force et de vérité. Cet illustre prélat semble avoir prévu les événemens dont nous sommes témoins.

toutes les sources du crédit national ou interceptées ou taries ; le commerce languissant ; les lois sans force et sans vigueur ; leurs dépositaires ou dispersés ou réduits au silence (*Lam.* 5. 8.) ; le nerf de l'autorité entre les mains de la multitude ; toutes les classes des citoyens confondues (*Is.* 3. 5.) ; la vengeance avide de sang aiguisant ses poignards, désignant ses victimes, exerçant ses fureurs homicides... Oui, le sang de nos concitoyens, de nos frères a coulé, il fume encore (*Lam.* 2. 21.), et dans un siècle qui ose s'arroger le titre fastueux de siècle de lumières, la capitale d'une nation polie, sensible, d'une nation *renommée par la douceur de ses mœurs et de son caractère*, (*Let. de S. M.*) a été souillée par des proscriptions inouïes, (*Thr.* 4. 5.) par des assassinats dont les nations les plus barbares rougiraient.

Tels ont été les succès monstrueux de ces hommes pervers qui, abusant des talents que la nature leur avoit donnés pour un meilleur usage, ont par leurs libelles soufflé parmi nous l'esprit d'indépendance et d'anarchie.

Puissent ces productions infernales, puissent les plans de régénération qu'elles contiennent rentrer dans le néant d'où ils n'auroient jamais dû sortir.

Conservons nos lois antiques : elles sont la sauvegarde de nos propriétés, de nos personnes, de notre gloire.

Le vice du gouvernement françois n'est pas dans ses lois, elles sont sages ; il est dans les mœurs publiques qui sont dépravées : conservons nos lois et réformons nos mœurs.

Les empires les plus florissans n'ont disparu de dessus la face de la terre que parce que des novateurs ont voulu changer la forme de leur administration. Rien n'est plus dangereux que de fronder les lois anciennes, de les renvoyer à la simplicité gothique de nos ancêtres, (*Prov.* 22. 25.) comme des principes surannés et barbares, de les mépriser comme le fruit de l'ignorance et de l'oppression. Chaque état, chaque gouvernement a ses lois fondamentales, analogues au caractère, au génie de ses habitans ; elles sont inviolables et sacrées pour tout bon citoyen : les monarchies surtout ne se soutiennent que par les principes qui les ont fondées.

L'arbre se connaît aux fruits, dit le saint évangile, c'est par les œuvres qu'on juge de l'ouvrier. (*Mat.* 7. 17.) Que cet oracle de la sagesse incarnée nous serve à apprécier cette foule étonnante de pamphlets séditieux que la presse vomit chaque jour.

Avant que ces libelles anonymes eussent exalté les têtes, nous vivions dans la paix et la sécurité ; (3 *Reg.* 4. 5.) tranquilles sous l'égide des lois, nos jours couloient sans alarmes ; soumis à nos chefs, à nos supérieures spirituels et temporels, nous les regardions, nous les chérissions comme nos pères ; enfans dociles et respectueux, nous exécutions leurs ordres avec satisfaction ; le plaisir de leur obéir nous laissait à peine le mérite de l'obéissance. (*Luc.* 21. 23.) Si nous ressentions quelques secousses imprévues, nous les supportions avec patience, persuadés que ces épreuves passagères sont inévitables, même dans la plus parfaite administration ; mais nos humbles doléances trouvoient un accès facile dans le cœur de nos maîtres : nos larmes étoient bientôt essuyées, nos inquiétudes calmées par les mesures qu'on prenoit pour en arrêter le cours. Les riches jouissoient sans crainte de leur opulence, de leurs héritages, (3. *Reg.* 4. 25.) ils vivoient sans défiance à l'ombre de leurs foyers, (*Let. de S. M.*) au milieu de nos cités, *leur superflu se reversoit sur l'industrie, le commerce et l'agriculture*, ou se répandait dans le sein de l'indigence et de la misére. Satisfait de son sort, le plébéien vivoit content dans son état ; un travail utile et modéré fournissoit abondamment à l'honnête subsistance de sa famille ; toutes les volontés, tous les esprits se rapprochoient sous l'enseigne honorable du patriotisme et de la charité chrétienne. Oui, le spectacle délicieux de cette allégresse générale, de cette concorde fraternelle qui frappoit nos regards, rappeloit à notre souvenir attendri les beaux jours de l'église naissante, (*Gal.* 3. 28.) lorsque les fidèles n'avoient qu'un cœur et qu'une âme dans N. S. J. C.

Hélas ! ces jours sereins ne sont plus : ils ont disparu comme un songe. L'autorité du Roi est affaiblie ; l'Eglise tombe dans l'avilissement et la servitude, ses ministres sont menacés d'être réduits à la condition de commis appointés ; les tribunaux suprêmes sont méconnus, humiliés ; l'ouvrier et l'artiste qui n'ont d'autre patrimoine que le temps et le travail de leurs mains sont arrachés à leurs occupations ; *une contrebande soutenue à main armée détruit avec un progrès effrayant les revenus de l'Etat et tarit les ressources destinées au payement des dettes les plus légitimes ;* (*Let. de S. M.*) le service militaire est interrompu, déserté ; le soldat sourd à la voix de ses chefs abandonne ses drapeaux et répand partout la terreur et l'épouvante, *des brigands et des gens sans aveu*

soulèvent l'esprit des habitans des campagnes, attaquent les châteaux, détruisent les archives, (*Let. de S. M.*) ; la populace révoltée porte le fer et le feu dans les établissemens les plus utiles, dans les retraites des solitaires ; *le peuple se constitue l'arbitre et l'exécuteur de condamnations que les dépositaires des lois après s'être livrés au plus mûr examen ne déterminent jamais sans une secrète émotion.* (*Let. de S, M.*)

Oui, N. T. C F., nous vous le répétons, ces maux innombrables qui *oppressent l'âme de notre bon Roi*, (*Let. de S. M.*) les maux plus cruels encore que nous appréhendons et qu'il ne nous est pas donné de prévoir, prennent leur source dans ce déluge de brochures clandestines inspirées par l'orgueil et la témérité. C'est ainsi qu'un torrent qui a rompu ses digues porte partout la désolation, l'effroi, le ravage. (*Jerem.* 47. 2.)

Depuis que nous sommes inondés de ces anonymes incendiaires, on dispute sur tout; (*Jud.* 1. 4.) il n'y a plus rien de fixe ; tout est indifférent ; les maximes dont aucun citoyen sage et chrétien n'avoit jamais douté sont réduites en problème ; un scepticisme pernicieux, un affreux égoïsme : voilà la religion du jour. Par un abus déplorable de la liberté, riche présent de la nature, on veut que chacun puisse penser, écrire tout ce qu'il lui plaira, que tous les cultes sans distinction soient permis, que le disciple obstiné de Moïse, que le fanatique sectateur de Mahomet, que l'adorateur insensé des plus méprisables idoles, que l'artificieux socinien, que l'aveugle et voluptueux athée, que les sectes les plus contraires, les plus absurdes reposent avec le chrétien catholique sous l'aile et la protection du gouvernement français.

Le délire de nos philosophes modernes, de nos prétendus esprits forts va plus loin : à la charité chrétienne, à cette reine des vertus qui est le lien essentiel de toute société, et la base de notre religion, (*Joan*, 13-35), ils osent substituer une stoïque et stérile bienfaisance ; vertu purement humaine ; elle prend sa source dans la compassion naturelle, (*I. Joan.* 4-16.) tandis que la charité tire son origine de Dieu même ; bienfaisance, vertu d'appareil et d'ostentation, qui ne vous oblige pas de laisser ignorer à votre gauche les largesses, les aumônes de votre droite ; (*Mat.* 6-3), bienfaisance qui peut vous porter à secourir le malheureux parce qu'il est votre semblable, mais non à l'aimer comme votre frère, à le respecter comme membre d'un Dieu souffrant et mourant.

Bienfaisance, humanité, (*Mat.* 25-36, et *seq.*), vertus sociales : jamais ces expressions ne furent si communes ; jamais le sentiment n'en fut si rare.

Présent du ciel, délices des âmes sensibles, divine charité : non il n'appartient qu'à la religion chétienne de former tes héros, et d'embraser les cœurs de tes flammes.

Lorsque le plus puissant monarque de l'univers tempérant l'éclat du diadême et cédant au vœu unanime de ses provinces, appeloit ses sujets autour du trône pour aviser aux moyens de retrancher les abus qui s'etoient glissés dans le maniement des finances, devoit-il s'attendre que des auteurs anonymes, enhardis par l'impunité, agiteraient des questions délicates, inutiles, dangereuses ; et traceroient, à leur gré et suivant leur caprice, la ligne de démarcation qui sépare les droits de souverain et ceux de la nation ?

N'est-il pas temps, N. T. C. F ? que le peuple français se réveille, et du fond de nos cœurs s'élève un cri général pour réclamer nos anciennes lois et le rétablissement de l'ordre public.

De toutes les formes du gouvernement, la monarchie est la plus avantageuse, parce qu'elle se rapproche le plus de l'éclat primitif de la nature lorsque les hommes ne reconnaissoient d'autre autorité que celle des pères sur leurs enfans. Une monarchie est une immense famille dont le Roi seul est le chef.

Depuis plus de 14 siècles que la France est sous ce régime, sa grandeur, ses forces, sa prospérité vont toujours croissant. La sagesse de ses lois, le courage de ses armées, son attachement à la religion catholique qui a mérité à son Roi le titre précieux de *Roi très-chrétien*, sa nombreuse population, le génie heureux de ses habitans, l'éclat de ses victoires, la richesse, la fertilité de ses domaines, la sûreté, la commodité de ses ports, l'étendue de son commerce, lui ont donné une prépondérance marquée dans le système politique de l'Europe, et ont fait voler jusqu'aux extrémités du monde l'honneur et la gloire du nom François.

Nous ne prétendons pas nier, N. T. C. F. qu'il existât des abus. Hélas ! les meilleures institutions n'en sont pas exemptes. La main de l'homme enfante les abus, ou les fait éclore.

Mais, pour réformer les abus, faut-il donc détruire les propriétés les plus sacrées, attenter à la vie, égorger les citoyens, répandre le sang... *faut-il, sous le nom de Sa Majesté même, exciter le peuple*

à des excès que les plus tyranniques oppresseurs auraient craint d'avouer... (Let. de S. M.) La raison, la religion, la nature, indignées frémissent à la pensée d'une réforme, dont la seule entreprise a déjà coûté tant de sang et de larmes.

O vous, nos vénérables frères, *(s. Pier.* 5.1.) qui associés à notre sacerdoce, partagez avec nous les soins du troupeau qui nous est confié ; vous, nos dignes coopérateurs, voici le moment de vous montrer ! Dans ces jours de crise et de fermentation, *(Jérém.* 4. 5.) montez dans la chaire de vérité ; (*Rom.* 13, 1 *et* 2.) faites entendre à vos ouailles des leçons de soumission et d'obéissance aux puissances légitimes que la main de Dieu lui-même a placées au-dessus de nos têtes. *(Tert. lib. ad scad.)* Celui qui résiste aux puissances, trouble l'ordre établi par Dieu. Que votre voix chérie retentisse à leurs oreilles : usez de toute l'influence que vous donne la sainteté de votre caractère, *(Rom.* 13. 5.*)*, pour imprimer profondément dans leur âme la fidélité inébranlable que nous devons tous à Dieu et au Roi. *(s. Pier.* 2. 13.*)*.

Dites aux peuples, qu'ils se séduisent eux-mêmes, lorsqu'ils se flattent d'une diminution dans les impôts. Est-ce dans un temps désastreux, où l'Etat obéré exige les plus grands sacrifices, où chaque citoyen doit être prêt à s'immoler au bien général, que l'on peut s'attendre à voir diminuer les subsides et les revenus publics de la patrie, notre mère commune ?

Dites-leur qu'on les trompe, lorsqu'on leur représente les chefs du clergé comme des hommes dévorés d'ambition, vendus à l'intrigue, et livrés aux excès d'un luxe révoltant. Ces inculpations odieuses déshonorent la bouche qui les prononce, encore plus que ceux qui en sont l'objet. Nous sommes forcés de convenir que les revenus de l'Eglise ont été quelquefois mal distribués, mal administrés, mais plus souvent encore les richesses du sanctuaire sont le patrimoine des pauvres, des veuves, des orphelins et la ressource inépuisable des familles entières.

Dites que la violence ne peut jouir qu'un moment de ses succès et de ses prospérités criminelles ; (*Lett. de S. M.)* que l'autorité, même légitime, ne peut exiger le respect, qu'autant qu'elle respecte les lois reçues ; que livrer à la mort des citoyens, même coupables, sans entendre leur défense ; enlever aux ordres ou aux particuliers l'existence et les biens dont ils ont toujours joui sous la protection du gouvernement ; enfreindre les contrats qui ont

réuni à la couronne les plus importantes provinces du Royaume, c'est un système de tyrannie et d'oppression qui rompt tous les liens du pacte social. L'unité de religion, la sûreté des propriétés, *l'exacte observation des lois* ; (*Lett. de S. M.)* voilà les vraies, les uniques sources de la stabilité et de la prospérité des Empires.

Dites-leur qu'on les trompe dans ces infâmes libelles que la philosophie a infecté de ses poisons et de ses paradoxes, lorsqu'on leur représente les membres des deux premiers ordres de la monarchie, comme des aristocrates odieux, conspirés contre le peuple, ne cherchant qu'à l'opprimer sous le joug de la tyrannie et du despotisme.

Laborieux habitans de nos campagnes, utiles et vénérables cultivateurs, nous ne craignons pas de vous interpeller et de vous citer à votre propre tribunal.

Qui sont-ce ces hommes amis de l'humanité, qui vous donnent tous les jours des conseils de paix et d'harmonie, qui étouffent le germe de vos divisions intestines, qui, au sein de vos peines, versent dans vos âmes attendries le baume de la consolation et de l'espérance, qui vous aident à réparer vos pertes, qui mêlent leurs larmes de sensibilité aux larmes de votre désespoir ? (*Rom.* 12. 15.) Ne sont-ce pas ces dignes pasteurs, ces prêtres vertueux qui vivent parmi vous ? Ne voyez-vous pas chaque jour leur charité industrieuse, combinée avec le crédit des gentilshommes de vos cantons, vous protéger contre l'oppression et la violence ? N'est-ce pas à l'accord, à l'intelligence de votre clergé et de votre noblesse, que vous devez le repos et le bonheur dont vous jouissez ?

N'est-ce pas dans ces presbytères, dans ces communautés, dans ces châteaux, asiles toujours ouverts à l'indigence, (*Mat.* 25. 26 *et Seq.*) que les pauvres abandonnés des campagnes, ont trouvé, dans tous les temps, le pain qui assouvit leur faim, le vêtement qui les couvre, les secours les plus abondans contre la misère, les remèdes dans leurs maladies ?

Peuples tranquilles de nos campagnes, portion de notre troupeau si chère à notre cœur, objet intéressant de notre sollicitude, nous prenons le ciel à témoin que nous vous portons dans nos entrailles paternelles ! Ne vous laissez point séduire à la lueur éphémère de ces nouveautés dangereuses, que l'on affecte de répandre parmi vous, pour surprendre votre simplicité.

Ce système d'égalité absolue, que l'on ose vous promettre dans

les rangs et dans les fortunes, ne peut avoir été enfanté que par une imagination en délire : il est aussi contraire au vœu de la nature, qu'aux principes de la raison et de la religion.

Quand bien même les hommes seroient tous égaux dans l'ordre de la nature, ils cesseroient de l'être, en entrant dans l'ordre social : *Nulle part, les conditions, les fortunes ne sont égales* ; (*Let. de S. M.*) *et elles ne peuvent pas l'être.*

Ce même plan d'égalité dans le traitement des ministres des saints autels, la suppression de l'ancien patrimoine de l'Eglise, la substitution d'un salaire en argent, jetteroient le sacerdoce dans la dépendance et l'esclavage, (*Proc. verb. de l'ass. du clergé de* 1765.) aviliroient l'excellence de nos fonctions, énerveroient l'émulation, anéantiroient la majesté du culte, étoufferoient peut-être les ardeurs du zèle, précipiteroient infailliblement la ruine du ministère, et par conséquent celle de notre sainte religion.

On vous trompe donc lorsque, sous le nom *d'un prince protecteur né de la justice*, (*Let. de S. M.*) on vous promet d'arracher des mains de vos pasteurs et de vos seigneurs, leurs antiques propriétés pour vous en revêtir : et dans quel moment vous inspire-t-on *ces dispositions qui ne sauroient se concilier avec les devoirs de la justice* ? (*Let. de S. M.*) C'est lorsqu'animés du même esprit *les prélats, les seigneurs, les hommes riches de tout état se disputent à l'envi les moyens de rendre le peuple plus heureux* ; *c'est lorsqu'ils offrent des sacrifices qu'on n'auroit pas eu le droit d'exiger d'eux.* (*Let. de S. M.*) Mais si aujourd'hui l'on envahit le patrimoine, les propriétés des deux premiers ordres de l'Etat, qui vous garantira les vôtres pour l'avenir ?

La nation qui seroit assez corrompue pour ravir, sous le spécieux prétexte d'un meilleur ordre de choses, les antiques patrimoines des corps ou des individus, mais dont le vrai but seroit de s'enrichir de leurs dépouilles, cette nation perverse, en cessant d'être juste, toucheroit à sa décadence ; le particulier qui ne rougiroit pas de s'enrichir d'une manière aussi honteuse, se couvriroit d'un opprobre éternel, et le cri de sa conscience effrayée s'élèveroit sans cesse contre une injustice dont les annales les plus reculées ne fournissent pas d'exemple, et que nulle loi humaine ne sauroit autoriser.

Nous ne pouvons que bénir le Dieu de toute consolation, (2. *Cor.* 1. 3.) et lui rendre les plus humbles actions de grâces de ce que les troubles qui ont désolé le Royaume se sont à peine fait sentir dans le diocèse dont sa providence nous a chargé.

Proscrivons avec horreur ces pamphlets atroces et séditieux qui ont produit les excès, (*Thr.* 1. 20.) les malheurs qui affligent sensiblement notre bon roi, et déchirent le cœur paternel de Sa Majesté. Les jours de ce monarque, bienfaisant et populaire, sont abreuvés de fiel et d'amertume ; et nous, ses sujets, nous ses enfans, nous tarderions à dévouer à l'exécration et à l'infamie, ces anonymes calomnieux, ces maximes incendiaires qui, en opérant la plus funeste des révolutions, entraîneroient la ruine de la foi catholique et la chute de la première monarchie du monde ?

Rassemblés aux pieds des autels, (*Jac.* 1. 17.) supplions le père des lumières, l'auteur suprême de tout don, qui ne connoît ni changement, ni vicissitude, (*Is.* 9. 6.) supplions-le, par les mérites de N. S. J. C., le prince de la paix, de protéger son Eglise alarmée, de perpétuer dans l'empire françois le ministère dont il nous a confié les fonctions augustes, (*Ps.* 19. 18.) d'arrêter ses regards de prédilection sur le meilleur des Rois, sur les princes de son sang, sur tous les ordres de l'Etat, sur tous les membres de la nation, (*Let. de S. M.*) *de remédier, dans sa miséricorde, à la grandeur de nos maux, d'arrêter le progrès des inimitiés et défiances mutuelles*, d'écarter loin de nous l'esprit de discorde, de dissension, de soulèvement et d'anarchie ; (1. *Cor.* 5. 13.) de dessiller les yeux des auteurs mêmes de nos troubles, afin que, réunis dans la même foi et sous les mêmes principes d'administration, nous voyions revenir parmi nous l'ordre et la tranquillité égarés. (1. *Tim*, 2.)

Puisse le flambeau de la religion et de la raison, dissiper les nuages de la calomnie et de l'erreur ! (2. *Pier.* 1.).

Puisse le jour du repos et du bonheur succéder à la tempête dont nous sommes menacés ! (*Tob.* 3. 22.).

Puisse ce règne que nous avons vu commencer, sous les plus heureux présages, devenir encore le règne de la paix, de la gloire et de l'abondance ! (*Ps.* 121. 1.).

A ces causes, en exécution des ordres de Sa Majesté, après en avoir conféré avec nos vénérables frères, les chantres, dignités, chanoines et chapitre de notre église cathédrale, nous ordonnons que dimanche prochain, 20 de ce mois, à l'issue des vêpres il soit

fait une procession solennelle, qui partira de notre église cathédrale pour se rendre à la chapelle de Saint-Yves, et que tout le clergé séculier et régulier y assistera. En sortant, on chantera le *R. Exurge*, ensuite les litanies des saints ; arrivés à la station, on chantera l'antienne et l'oraison du patron ; en revenant on achevera les litanies. De retour à l'église cathédrale, on exposera le Très-Saint-Sacrement : après l'avoir adoré et encensé, on chantera les strophes *Tantum ergo* et *Genitori* : de suite le 1er chantre entonnera le psaume *Miserere*, après lequel on chantera le *R. Domine, non secundum*, ensuite le *Ps. Exaudiat* avec les V. et les oraisons qui sont dans le Rituel *pro quacumque tribulatione*. A ces oraisons, qui seront précédées par celle du Très-Saint-Sacrement on ajoutera celle pour le Roi *Quæsumus, omnipotens Deus*, et celle pour la paix *Deus, a quo sancta desideria* ; enfin l'on donnera la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

La même procession sera faite dans les autres villes, paroisses, églises et communautés régulières de notre diocèse, le dimanche qui suivra la réception du présent mandement.

Nous recommandons aux fidèles d'y assister avec piété, et à chacun d'eux de prier en particulier pour la conservation du Roi, de la Reine, de Mgr le Dauphin, de toute la famille Royale, et pour la paix, l'union et la concorde générale du Royaume.

Et sera notre présent mandement, à la diligence de notre promoteur, lu et publié au prône des messes paroissiales, le dimanche qui suivra immédiatement sa réception, et affiché partout où besoin sera.

Donné à Tréguier, en notre palais Epicopal, le 14 Septembre 1789.

† Augusr., Evêque de Tréguier. »

La lecture de ce mandement dans l'église Saint-Mathieu, qui faisait partie du diocèse de Tréguier, produisit dans la ville la plus vive émotion et les partisans de la Constitution le dénoncèrent à l'Assemblée nationale, en même temps qu'un écrit que les aristocrates avaient publié contre les institutions nouvelles. L'Assemblée ayant renvoyé ce mandement à la commisson des affaires ecclésiastiques avec ordre de lui faire un rapport à ce sujet, le rapporteur s'exprima ainsi dans la séance du 13 octobre :

« L'évêque de Tréguier dit dans son mandement que le Roi est digne de porter le sceptre de Charlemagne... Il est donc vrai que le diadème est garni de pointes cruelles, qui ensanglantent le

trône des Rois, et que, dans la crise excitée par des libellistes fougueux, le trône est ébranlé.... que la vertu d'un évêque est d'opposer son courage, comme Saint-Thomas de Cantorbéry aux nouveautés dangereuses?... Qui jamais a mieux mérité que le Roi les sacrifices des peuples ! Que la monarchie française est différente d'elle-même !... Les princes fugitifs, le pouvoir militaire énervé, un système d'indépendance soutenu avec force, la vengeance aiguisant ses poignards... la capitale a été souillée par des assassinats... tels sont les ouvrages de ceux qui abusent de leurs talents : conservons nos lois et réformons nos mœurs. Chaque Etat a ses lois analogues à ses habitants ; les monarchies surtout ne se soutiennent que par les principes anciens.....

« Les doléances pénétraient bientôt dans le cœur de nos maîtres les riches jouissaient de leur opulence, le superflu se répandait sur les pauvres, l'honnête plébéien jouissait du fruit de ses travaux ; ces beaux jours ont disparu comme un songe. La religion est anéantie ; ses ministres sont réduits à la triste condition de *commis appointés des brigands* ; on soulève les gens de campagne ; on attaque les châteaux ; tous ces maux prennent leur source dans les libelles anonymes ; le scepticisme, l'égoïsme, voilà la morale du jour. L'on veut que le disciple obstiné de Moïse, le sectaire de Mahomet, le voluptueux Athée vivent avec le chrétien.....»

« Le mandement est terminé par une invocation à la bienséance, et il ajoute : « N'est-il pas étonnant qu'il y ait des gens qui veulent circonscrire les droits du souverain? Réclamons nos anciennes lois. Il y a des abus ; mais pour les réformer faut-il faire couler le sang? Vous qui partagez nos fonctions, ministre de Dieu, montez dans vos chaires, faites entendre les leçons de la soumission ; dites aux peuples qu'ils s'abusent quand ils croient aux diminutions des impôts ; dites qu'on les trompe quand on accuse les chefs du clergé... Vénérables cultivateurs, n'est-ce pas à l'accord de votre noblesse et de votre clergé que vous devez votre félicité? Ces systèmes d'égalité dans les rangs et la fortune ne sont que des chimères. On vous trompe, quand on vous promet d'arracher de vos pasteurs et de vos seigneurs leurs propriétés.

« Il résulte des dénonciations de toutes les municipalités réunies du diocèse de Tréguier que ce mandement a non seulement excité le peuple à la sédition, mais encore que l'évêque a concouru

avec les nobles de son diocèse, à faire déserter de la milice nationale un certain nombre considérable de jeunes citoyens qui, séduits par de l'argent et des promessses, se sont engagés à n'obéir qu'aux gentilshommes, et à les prendre pour leurs chefs. Le plus grand nombre des témoins s'accorde à déposer que, députés vers M. l'évêque, pour l'instruire des dispositions des jeunes gens en faveur de la noblesse, ce prélat a dit : « Que si les municipalités du diocèse venaient défendre la milice de Tréguier, le train ne durerait pas longtemps, qu'on ferait sonner le tocsin et que les habitants des campagnes fondraient sur cette milice et l'écraseraient. »

Le décret qui assurait les droits de la nation sur les biens ecclésiastiques fut mal accueilli par le clergé, et de tous côtés parurent des pamphlets séditieux et des mandements.

L'évêque de Tréguier débuta le premier dans cette carrière et prenant texte d'une lettre du roi à tous les prélats de France, pour les inviter à ordonner des prières, dans tous les diocèses, à l'effet d'obtenir du ciel cette paix si nécessaire pour établir parmi les hommes le règne des lois et de la justice, représenta la révolution qui s'opérait comme la subversion de tout ordre ; les principes de la constitution, comme le renversement des principes de la nature et de la foi ; la tolérance comme une impiété ; la liberté, comme une révolte ; l'égalité, comme une monstrueuse chimère ; enfin, il exhortait les prêtres à détromper les peuples de ces prétendues erreurs, et à sonner aussi le tocsin de la rébellion.

Quelques manœuvres de la noblesse de cette ville auxquelles il fut soupçonné d'avoir eu part, manœuvres qui avaient pour objet de corrompre la garde nationale ou d'en créer une nouvelle uniquement dévouée aux préviligiés, le firent dénoncer à l'Assemblée nationale par les municipalités. C'est à la suite de cette lecture que fut rendu ce décret du 22 octobre :

« Ouï le rapport, l'Assemblée nationale décrète que M. le Président écrira une lettre circulaire aux municipalités du diocèse de Tréguier, pour les inviter à la paix les premiers contre les insinuations que les ennemis du bien public répandent dans les provinces, et les rappeler à la confiance qui est due au zèle et aux décrets de l'Assemblée nationale.

« Que M. le Président se retirera auprès du Roi pour lui faire

connaître les troubles qui peuvent régner dans quelques parties de la Bretagne, et prier Sa Majesté de donner les ordres les plus précis aux agents du pouvoir exécutif dans la province, pour y procurer l'ordre et la tranquillité publique, contre les projets des gens mal intentionnés.

« L'Assemblée nationale décrète également que le mandement du sieur Evêque de Tréguier, ensemble les pièces et informations qui y sont jointes, seront remis au Tribunal chargé provisoirement de juger les affaires qui ont pour objet les crimes de lèse-nation.»

C'est pour lutter contre cette opposition du clergé, contre les manœuvres des ennemis de la constitution, et pour éviter les émeutes que la commune nomma un conseil permanent qui fut chargé de la police : les volontaires s'offrirent pour faire le service de garde : grâce à ces mesures la tranquillité ne fut pas troublée. Pour résister aussi à la réaction, notre municipalité adhéra au pacte de fédération, formé à Quimper entre toute les villes de la Bretagne, et nos jeunes citoyens envoyèrent des députés à l'Assemblée de Pontivy, où fut scellé le pacte de se vouer à la défense de la constitution et où, après avoir prêté serment sur l'autel de la patrie, on prit pour cri de ralliement : *Vivre libre ou mourir !*

(A suivre).

EXPLORATION DU DOLMEN DE KERVÉRET

EN PLOMEUR (FINISTÈRE)

Par M. PAUL DU CHATELLIER

Si sortant du bourg de Plomeur, canton de Pont-l'Abbé, par la route qui mène à la pointe de Penmarch, nous prenons le premier chemin que nous trouvons à notre droite, chemin conduisant à la torche, nous ne tarderons pas à rencontrer au nord de cette voie, le village de *Kervéret* (lieu du cimetière).

Situé au milieu des paluds de Plomeur, sur le sommet d'un petit plateau sauvage, bien battu des rafales qui, venant de la mer, recouvrent, sans cesse, les terres avoisinantes de sable fin apporté par la tourmente, ce village, de misérable apparence, ne mériterait pas de nous arrêter, s'il n'était intéressant de visiter les monuments que l'on remarque au sud et au nord de ses édifices.

Ces monuments sont, au sud, à 300 mètres des maisons, un petit menhir de $2^{m}50$ de haut sur $2^{m}10$ dans sa plus grande largeur ; au sud-est, sur le bord même de la route de la Torche, un lec'h à huit pans, aujourd'hui complètement recouvert de sable. Nous avons essayé d'en explorer la base ; mais, quoique ce fut en été, arrivé à une certaine profondeur, nous en avons été empêché par l'eau qui nous gagnait. Enfin au nord-est, à 400 mètres des édifices, est un dolmen qui va nous retenir quelques instants.

Mais avant de faire le récit de son exploration, disons que dans un champ, à 200 mètres au sud-est du dolmen, on nous avait signalé un monticule plein de cendres et de coquillages, de 60 centimètres de haut sur 2 mètres environ de diamètre. Nous l'avons remué avec soin et nous n'y avons remarqué à part des coquillages de patelles, d'huitres et de solens, que de rares fragments de poteries grossières, quelques ossements d'oiseaux, des échassiers surtout, et des éclats de silex sans grand caractère, le tout mêlé à des cendres et à de notables restes de charbon.

Ce monticule était évidemment formé des résidus des repas de quelques familles ayant primitivement occupé les lieux, à l'époque de la pierre polie, probablement, ainsi que les débris de

poteries et les éclats de silex me l'ont donné à penser, peut être de ceux-là même qui, pour inhumer leurs morts, élevèrent le dolmen qui va nous occuper. Le lieu était du reste bien choisi, à proximité de la mer et de vastes étangs, dans un pays ou la vue s'étend au loin et découvre un horizon immense.

Revenons à notre dolmen qui, depuis notre exploration, a été en grande partie détruit par des carriers qui ont trouvé en lui des matériaux de construction, d'une exploitation facile dans un endroit ou il n'est pas toujours aisé de s'en procurer.

Aujourd'hui la table et trois de ses supports n'existent plus. Que de monuments s'en vont ainsi et qu'il serait pourtant possible de sauver si, au lieu d'une commission siégeant au ministère de l'instruction publique, faisant, sans doute, des efforts louables, mais bien insuffisants, on faisait appel, dans chaque département, aux hommes de bonne volonté en les groupant et en les intéressant aux monuments de leur région ; avec la manie de tout centraliser, on paralyse tous les efforts. Quelques commissions créées dans chaque département et ayant entre les mains quelques fonds votés par les conseils généraux et les sociétés locales pourraient beaucoup pour la conservation de nos monuments primitifs à qui la culture fait une guerre acharnée.

Mais nous voilà bien loin de notre sujet. Revenons y et pénétrons sous la table du dolmen de Kervéret.

Ainsi qu'on peut le voir en jetant les yeux sur le plan que nous en avons levé, cette table, mesurant 4 mètres sur $3^{m}70$, était portée par cinq larges pierres brutes posées de champs en terre, dont l'une, celle du fond, n'avait pas moins de 2 mètres de long.

Quand nous en avons commencé l'exploration, le dolmen était rempli de terres laissant seulement un espace de 40 centimètres libre au-dessous de la table.

Ouvrant une tranchée un peu en avant de l'entrée du dolmen, qui est tournée au sud-est, nous la conduisons à $1^{m}10$ de profondeur, jusques à l'argile formant le sous sol environnant. Dans ce travail nous recueillons quelques éclats de silex sans grand caractère et quelques débris de vases grossiers en terre, et nous constatons la présence de morceaux de charbon dans les terres que nous remuons.

Poussant cette tranchée devant nous, dans la direction du nord-ouest, nous ne tardons pas à rencontrer, aussitôt après avoir

pénétré sous la table du dolmen, déposées sur l'argile du fond, une hache en diorité polie, une demi hache en fibrolite blanche, à tranchant mousse, sorte de lissoir et un petit grattoir en silex. Ces objets étaient placés contre les pierres S et S' (voir le plan) qui, posées de champ sur l'argile du fond, formaient en quelque sorte seuil à l'entrée de la chambre sépulcrale.

Franchissant ces pierres, nous recueillons, dans les couches inférieures des terres très compactes qui remplissent la chambre de nombreux fragments de poteries grossières, ayant appartenu à des vases, écuelles à fond rond, mêlés à des morceaux de charbon et à des éclats de silex. Sur les pierres plates qui, à 1m65 sous la table, forment dans la cella une sorte de dallage, posé sur un lit d'argile jaune, nous constatons une couche de cendre grisatre épaisse de huit centimètre, dans laquelle les morceaux de charbon sont abondants.

Dans cette couche de cendre, qui est répandue sur tout le dallage de la chambre, nous relevons successivement de nombreux morceaux d'un vase caliciforme en terre fine, bien cuite, à couverte rouge. Ce récipient, qui semble avoir été de grande dimension, a été brisé intentionnellement au moment des funérailles et les fragments en ont été disséminés dans toute la sépulture.

Ce vase était orné de bandes décorées de lignes tracées au pointillé alternant avec des bandes unies et des bandes décorées de chevrons également tracés au pointillé, ainsi qu'on peut le voir sur la planche accompagnant notre mémoire, ou nous avons reproduit sous le n° 1 un des fragments de ce vase.

Parmi les cendres nous avons aussi recueilli plusieurs percuteurs, une molette à concasser le blé et deux petites pierres rondes en silex, de 28 milimètres de diamètre, excessivement polies, ayant probablement subies l'action du feu. C'étaient, je le pense, des pierres de fronde.

Arrivé au point A (voir le plan) nous avons rencontré, sur le dallage du fond, un vase caliciforne (reproduit sous le n° 2 de notre planche). D'une pâte fine et dure, sa surface est sans ornement. Couché sur le côté, l'orifice tourné vers l'ouverture du dolmen, il était écrasé par le poids des terres. Les morceaux en ayant été recueillis avec soin nous avons pu le reconstituer.

Près de ce vase étaient, une boule en silex percée d'un trou de suspension (fig. 4), trop lourde, certainement, pour avoir servi

de pendeloque ; une hache en diorite, longue de 8 centimètres, intéressante par sa forme un peu arquée, le tranchant seulement en est poli, le reste de l'instrument ayant été laissé rugueux pour pouvoir être plus solidement assujetti dans son manche ; et enfin une pointe en silex (fig. 3), pointe quaternaire d'une époque plus ancienne que le dolmen. Cette arme, sans doute, recueillie à la surface du sol par l'individu inhumé dans le dolmen, fut déposée dans sa sépulture, avec ses restes incinérés, comme un des objets auxquels il avait le plus tenu durant son existence.

Si nous notons encore quelques coquilles de patelles recueillies dans les terres qui remplissaient le dolmen, nous aurons relaté toutes les constatations qu'il nous a été permis de faire au cours de cette exploration.

Quoiqu'elle n'offre rien de bien particulier, nous avons cependant cru utile d'en faire le récit, le monument lui-même ayant été détruit, tout comme le tumulus du Rosmeur, éloigné de lui de 3 kilomètres.

Situé à la pointe de Penmarc'h et fréquemment visité par les étrangers, durant l'été, ce beau monument, à grandes galeries intérieures, eut pourtant bien mérité d'être conservé ; mais nos efforts ont été impuissants à le sauver, et il est à craindre qu'un grand dolmen, à chambre circulaire, qui l'avoisine, ne subisse avant longtemps le même sort. Nous ne saurions trop déplorer ces dévastations hélas si fréquentes.

NOTE SUR LES CACHETTES DE FONDEURS EN BRETAGNE

Par M. LUKIS

Une question archéologique se pose souvent. Pourquoi les celts ou haches en bronze, les épées, les morceaux de bronze se trouvent-ils réunis ensemble en nombre assez grand dans une même cachette? Quelle est l'origine des *cachettes* dites *de fondeurs* ?

Depuis bien des années on trouve, en France et dans d'autres contrées, des cachettes dites de fondeurs en bronze, non dans des lieux de sépulture, mais simplement dans les terres arables nouvellement défrichées. Elles se composent d'objets en bronze, tantôt renfermés dans des vases de terre, tantôt placés dans un trou creusé dans le sol et recouvert d'une pierre.

On est frappé de la variété des objets qui se trouvent ainsi réunis, ce sont des armes et des outils, fragments de lances, d'épées, de poignards, haches à douille et à talon, gouges, marteaux, pointes, etc., et même de simples lingots de bronze. Le plus souvent ces objets n'ont pas servi et présentent les bavures que laissent entr'elles les deux parties du moule, et même conservent dans les douilles la terre qui a servi au moulage ; j'ai même trouvé dans l'île d'Aurigny, près de Guernesey, des haches encore réunies ensemble par le métal qui avait servi à les couler.

Beaucoup d'archéologues considèrent ces trouvailles comme des trésors cachés ou comme des dépôts faits par des ouvriers en bronze, dépôts que des circonstances ont pu laisser dans l'oubli. D'autres les regardent comme des sacrifices faits par les hommes aux divinités qu'ils adoraient et qu'ils se représentaient comme habitant sur la terre, ou comme des *ex-voto* destinés à leur concilier les faveurs de leurs dieux dans cette vie ou dans l'autre.

Quoi qu'il en soit, comme, en général, ces objets sont inachevés et bruts de fabrication il y a plus de probabilité de penser que ce sont des dépôts formés par des fabricants ambulants qui n'ont, pour une raison ou une autre, pu revenir dans la localité dans laquelle ils les avaient formés.

M. P. du Chatellier, notre savant collègue, dit, dans une description qu'il donne, dans les *Matériaux de l'histoire de l'homme*, d'une cachette, découverte le 5 avril 1884 à Gouesnac'h (Finistère), que « tous ces objets formaient évidemment la pacotille de

« quelques-uns de ces fondeurs qui, à l'époque reculée de l'âge de « bronze, parcouraient le pays, vendant des armes et des bijoux « neufs, et achetant les objets hors de service. C'est à cette der- « nière catégorie, en partie, qu'appartiennent ceux qui nous oc- « cupent. »

Nous ne doutons pas que les premiers objets fondus après l'âge de pierre ne fussent en cuivre. Ce n'est que, plus tard, lorsque l'étain fût connu, qu'on eut recours à l'alliage des métaux ; un dixième seulement d'étain suffisait à rendre le cuivre plus fusible, plus dur, plus susceptible de tranchant, c'est-à-dire à le transformer en bronze.

Les bronzes de cette époque n'étaient d'ailleurs pas homogènes, ce qui montre qu'il y avait plusieurs centres d'extraction de minerais ; en outre, la découverte de moules dans des contrées diverses, en France, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, dans le Danemark, prouve que l'art du fondeur en bronze était universellement connu. La connaissance des métaux est donc antérieure aux Romains, elle vient des peuples transportés de l'Est et s'est répandue par le commerce des Phéniciens.

Les Phéniciens étaient à l'apogée de leur puissance 1200 ans avant J.-C. environ, il est donc probable que, entre le XVIe et le XIIIe siècle avant notre ère, ils connaissaient les minerais de l'Espagne et de la Grande-Bretagne ; ils s'avançaient même dans leurs excursions jusque dans la mer Baltique d'où ils rapportaient l'ambre que nous trouvons souvent dans les sépultures.

Toutefois, plusieurs auteurs ont avancé que les armes et les objets de bronze trouvés dans le nord et dans l'ouest de l'Europe ont été apportés par les armées romaines, et d'autres que les nations aborigènes ont été remplacées par des peuples plus civilisés d'origine indienne important avec eux la connaissance des métaux. M. de Mortillet partage cette dernière opinion, et, suivant lui, l'emploi du bronze a suivi celui du cuivre natif, métal rare, mais facile à travailler, comme le font encore de nos jours les peuplades qui habitent les bords du lac Supérieur et du lac Huron.

Du travail du cuivre natif à celui de la fonte d'un métal ou de ses alliages, il y a un progrès évident, et ce n'est qu'après la découverte des procédés de fonte que vinrent les industriels fondeurs ambulants qui, de tribu en tribu, allaient offrir les produits de leur travail, armes, outils ou objets d'ornement.

On peut les suivre de siècle en siècle, jusqu'aux fondeurs de cloches d'église et jusqu'aux chaudronniers qui parcourent nos villages, réparant et nettoyant les ustensiles que les ménagères leur confient.

M. Evans dit que l'âge du bronze peut être considéré comme comprenant trois phases ; la première, caractérisée par la fabrication des celts plats ou à rebords peu marqués, par celle des couteaux poignards que l'on trouve souvent associés aux armes et outils de pierre dans les tumuli et par celle des pointes de flèche, comme l'ont constaté M. du Chatellier et Mgr David, et comme je l'ai signalé dans le tumulus de Plouyé.

Dans la seconde période, les celts sont plus lourds, leurs rebords plus épais, les couteaux deviennent des lames de poignards, les pointes de flèche, des fers de lance.

La troisième période est plus riche en formes variées d'outils et d'armes ; les celts offrent des douilles qui permettent de les emmancher, les poignards sont devenus des épées, etc. L'examen des produits que nous a laissés cette période, nous autorise à leur assigner une durée minimum de quatre à cinq siècles, et, si on alloue aux deux époques antérieures une durée pareille, l'âge total de bronze comporterait du moins dans la Grande-Bretagne, huit à dix siècles.

On n'est pas, à mon avis, éloigné de la réalité en reportant le commencement de l'âge de bronze vers 1200 ou 1400 ans avant Jésus-Christ, et cette date semble concorder avec ce que nous connaissons de l'emploi du bronze dans le sud de l'Europe.

D'après M. J J. Worsaæ, nulle part, en Europe, l'âge de bronze n'a été aussi richement représenté, au point de vue de l'élégance des formes, que dans la Grèce et dans les pays scandinaves, surtout dans le Danemark. C'est aussi dans ces contrées que l'on trouve le plus d'objets de bronze, soit dans les sépultures, soit dans les autres monuments. Pour arriver aux résultats et aux perfectionnements que nous constatons dans ces pays, il a fallu de longues époques de recherches.

Il en est de même pour les fondeurs ambulants ; avant qu'ils ne fussent à même de produire les haches à douille et à talon, il a dû se passer un temps considérable et longtemps les instruments de pierre ont dû être employés concurremment avec ceux de bronze, c'est ce qui nous explique pour qu'on l'on trouve des

haches de pierres portant des saillies de chaque côté, rappelant ainsi la bavure que possèdent celles de bronze au sortir de la fonte.

Les cachettes de fondeurs n'étaient pas nécessairement dans les lieux ou ces artisans travaillaient, mais puisqu'on y rencontre les lingots et les moules, il est évident que les fonderies improvisées n'en étaient pas très-éloignées.

M. Pitre de Lisle ne pense pas qu'on ait jamais fondu de grandes armes, dagues poignards ou épées, dans la péninsule bretonne, puisqu'on n'en a pas encore retrouvé les moules, mais le dernier mot ne peut en être dit, puisqu'il est probable qu'on trouvera encore beaucoup de cachettes de fondeurs.

Ces cachettes n'ont d'ailleurs pas servi exclusivement à renfermer des instruments de bronze, on connaît aussi, et M. Pitre de Lisle les cite dans la revue archéologique (1881), des cachettes de haches en plomb. Il peut paraître bizarre qu'on ait fabriqué avec un métal aussi mou que le plomb des armes tranchantes, pourtant, d'une extrémité à l'autre de la Bretagne, du Finistère à la Loire-Inférieure, on a trouvé des cachettes renfermant ces outils de plomb, semblables à ceux de bronze, mais plus épais. Quel pouvait être leur usage ? C'est encore une question à résoudre.

Ces cachettes sont rares. La première a été découverte dans l'île d'Er, (Loire-Inférieure), la deuxième à Branru Morbihan), la troisième à St-Nom (presqu'île Guérandaise, Loire-Inférieure), la quatrième à Moëllan (Finistère), au sud de Quimperlé. (1).

En dehors de notre région, dit M. Pitre de Lisle, une hache en plomb est signalée par O. Montelins; elle fait partie de la collection du musée royale des antiquités de Suède; on en a trouvé également en Angleterre et en Italie.

Ces trouvailles isolées ont, comme on le voit, un caractère purement accidentel, mais en Bretagne les haches de plomb se présentent dans des conditions qui leur donnent une tout autre importance ; les cachettes que nous avons indiquées en sont une preuve très-suffisante. Le caractère soi-disant votif de ces haches ne paraît démontré ni par leur place dans des tombeaux, ni par leur usage dans les rites funéraires.

(1.) Voir le travail de M. Andouard sur les haches de plomb : Bulletin de la Société d'études scientifiques du Finistère, 5e année, 1883, 1er fascicule.

M. P. de Lisle suppose que, privés de bronze, n'ayant pas encore de fer, les Bretons auront essayé de fabriquer eux-mêmes leurs haches avec le métal que leur fournissait la contrée, mêlé à des fragments d'outils et de cuivre. Il ajoute en note : « peut-être ces simulacres de haches usuelles sont-ils des objets d'échange d'une valeur toute conventionnelle. »

COMPOSITION DE LA MOUSSE DE CORSE

Par M. MICIOL

La mousse de Corse est, comme on le sait, un médicament encore usité en médecine comme vermifuge, bien que son usage devienne de moins en moins fréquent et qu'il soit remplacé par d'autres substances de composition plus constante.

La totalité de cette substance vendue dans le commerce pour les besoins de la pharmacie provient des côtes de la Méditerranée, et elle est récoltée dans des localités variées, ainsi que le montre sa composition peu uniforme.

C'est surtout à une espèce des algues qui la constituent qu'elle doit ses propriétés anthelminthiques. Cette algue est l'*Alsidium helminthochorton*, Kuetz. appelée, suivant les auteurs : *Fucus helminthochortos*. Turn — *Conferva helminthochortos*. Schwend — *Ceramium helminthochortos*. Roth — *Sphærococcus helminthochortos*. Ag — *Gigartina helminthochorton*. Lamx — *Gracilaria helminthochorton*. J. Ag. — L'espèce végétale dont il s'agit n'a été guères constatée que sur les côtes de Corse, sur celles de la mer Adriatique et sur celles de Provence. Elle n'est signalée, ni dans l'Océan Atlantique, ni dans les mers du nord de l'Europe.

Bien qu'elle ait donné son nom à la mousse de Corse, elle n'est pas la seule à laquelle on attribue des propriétés vermifuges, les Corallines et le Jania sont aussi dans le même cas. Probablement d'autres algues partagent leur vertu et, en particulier, celles qui lui sont constamment associées et qui se retrouvent dans tous les échantillons que j'ai examinés.

Ces dernières sont les suivantes :

Peyssonellia Squamariæ. Dcne.
Polysiphonia Wulfenii. Ag.
Rytiphlœa pinastroïdes. Ag.
Padina pavonia. Gaill.

Les deux premières sont exclusivement méditerranéennes et les deux dernières ne se trouvent que dans des localités isolées de l'Océan. Il suit de là qu'il paraît peu probable qu'on puisse former de la mousse de Corse avec les algues océaniques, à moins d'étudier isolément l'action therapeutique de ces dernières, ce qui d'ailleurs semble peu utile.

La mousse de Corse est arrachée des lieux où elle croit, et non coupée ; aussi entraîne-t-elle avec elle une grande quantité de matières étrangères, ainsi que d'autres espèces d'algues qui restent mêlées à elle.

J'ai eu la curiosité d'analyser un certain nombre d'échantillons commerciaux et j'ai constaté la présence de plus de cinquante espèces différentes appartenant presque exclusivement aux Floridées et aux Fucacées, à l'exclusion des Zoospermes. Naturellement, nombre d'échantillons portent des Diatomées (Lycmophora, Cocconeis, Synedra, Schizonema, etc.) qui ne jouent aucun rôle intéressant.

Trois échantillons ont été analysés en séparant les espèces et en les pesant isolément ; il m'a semblé intéressant de présenter le résultat de ce classement.

C'est d'ailleurs un moyen de s'exercer, loin des côtes, à la connaissance des végétaux qui habitent la mer ; on peut même, avec un peu de patience, trouver dans ce mélange complexe, des échantillons assez complets d'espèces d'algues, parfois même peu communes.

COMPOSITION SUR 100 PARTIES

DE TROIS ÉCHANTILLONS DE MOUSSE DE CORSE

Zoospermées	n° 1	n° 2	n° 3
Cladophora ?	traces	traces	»
Floridées			
Callithamnion Turneri. Ag ?	traces	»	traces

*Ceramium ciliatum. Ag.	0.1	»	0.4
C diaphanum. Ag.	»	0.3	»
Gigartina acicularis. Lamx.	2.1	»	»
Grateloupia filicina. Ag.	2.9	»	»
Phyllophora nervosa. Ag.	1.0	2.4	3.7
*Hypnæa musciformis. J. Ag.	2.6	1.5	»
Gelidium corneum. Lamx.	0.2	»	»
*Peyssonellia squamariæ. Dcne.	4.2	6.3	3.2
Plocaria compressa. Grev.	1.5	2.1	»
*Alsidium helminthochorton. Ag.	18.0	7.1	18.5
Laurencia obtusa. Lamx.	»	»	0.2
*Polysiphonia Wulfenii. Ag.	9.9	6.1	2.2
Rytiphlæa pinastroïdes. Ag.	15.1	11.2	14.0
Floridées calcaires			
Corallina officinalis. Ellis et Soland.	8.0	8.3	7.5
*C mediterranea. J. Ag.	1.5	»	»
Jania rubens. Lamx.	2.3	0.5	»
Melobesia (farinosa, corallinæ, membranacea, verrucata)	0.1	traces	traces
Fucacées			
Ectocarpus?	»	0.4	»
Sphacelaria scoparia. Ag.	»	24.7	»
S cirrhosa. Ag.	0.8	»	3.2
Cladostephus verticillatus. Ag.	0.2	»	2.6
*Halymeda tuna. Lamx.	»	0.4	»
Padina pavonia. Gaill.	7.1	4.5	5.5
Dictyota dichotoma v. implexa.	1.4	»	0.2
*Cystoseira amentacea. *Borg.*	5.9	»	4.6
*C Hoppii, J. Ag.	»	7.6	»
*C abrotanifolia· Ag.	»	3.2	8.2
Matières diverses.			
Fragments de Posidonia Caulini et de Zostera marina	2.2	1.1	3.4
Sable calcaire ou siliceux, argile	6.3	7.5	12.8
Fragments de Polypiers et de coquilles.	2.1	0.8	1.1
Divers et perte	4.5	4.0	3.7
Diatomées.	traces	traces	traces
	100.0	100.0	100.0

Les algues exclusivement méditerranéennes sont marquées d'un astérique (*).

De l'examen de ce tableau, il résulte :

1° Que les Algues de la classe des Zoospermes n'entrent pas en général dans la composition de la Mousse de Corse.

2° Que la proportion des Algues calcaires (Corralines, Jania, Melobesies) y varie assez peu.

3° Que celle des Fucacées varie beaucoup, mais, comme en général, elles y figurent par touffes assez volumineuses, on pourrait, en enlevant ces touffes, obtenir une proportion à peu près égale de Floridées.

Enfin que la quantité d'algues exclusivement méditerranéennes est assez importante pour qu'il n'y ait pas lieu de rechercher de de la Mousse de Corse sur les côtes de l'Océan. En effet, en combinant les résultats indiqués plus haut, on trouve les proportions suivantes :

	n° 1	n° 2	n° 3
Algues exclusivement méditerranéennes	42.2	32.2	36.7
Algues communes aux deux mers	42.7	54.4	37.3
Matières d'autre nature	15.1	13.4	26.0
	100.0	100.0	100.0

et la recherche en serait d'autant plus inutile que l'Alsidium helminthochorton, qui est la base de ce médicament, n'y existe pas.

NOTES D'HISTOIRE NATURELLE

Par M. H. DE LAUZANNE

I

Le Campagnol rat d'eau (*Arvicola amphibius. Desmarets*)

Beaucoup de personnes confondent volontiers le campagnol rat d'eau avec le surmulot ou gros rat gris des égouts, *(Mus decumanus. Pallas)* ; cependant ils n'ont aucun rapport l'un avec l'autre.

Voici la description du rat d'eau : il est plus gros que le rat ordinaire, il a la tête plus courte, le museau plus gros, les poils très-longs, la queue moins longue. Il fuit le voisinage de l'homme et se trouve sur le bord des petites rivières, des ruisseaux et des étangs. Il se loge dans un trou sous les souches ; sa nourriture consiste en petits poissons, mais quand il peut se procurer de la viande, même en putréfaction, il ne la dédaigne point. C'est, avec la loutre, un ravageur de viviers et d'étangs, quand on le rencontre il ne faut point l'épargner. Sa chair n'est pas, dit-on, absolument mauvaise, mais les vérons et autre fretin dont il se nourrit lui communiquent un goût de poisson cru peu propre à flatter le palais le moins délicat. On le rencontre sur plusieurs rivières de notre région et l'on reconnaît sa présence sur les bords aux arêtes de poissons qu'il rend avec ce que, pour la loutre, on nomme épreintes. Quelques auteurs cynégétiques veulent en faire un gibier. Ainsi, Magné de Marolles, dans sa *Chasse au fusil*, consacre quelques lignes à cet animal, mais quand un chasseur en tue, c'est par l'effet du plus grand hasard. Quand on le dérange, il s'empresse de regagner son trou et de se mettre ainsi à l'abri.

II

Des oiseaux du genre Merle sédentaires ou de passage qui se trouvent aux environs de Morlaix

Les oiseaux du genre merle qui se trouvent aux environs de Morlaix sont :

1° Le merle commun ou merle noir *(Turdus merula)*. Dans cette espèce, le mâle adulte seul est d'une belle teinte noire uniforme

et a le bec jaune ; la femelle a un plumage mélangé gris, noir et roux. Cette espèce est commune partout dans les champs, les bois et les jardins. La ponte du merle noir varie de 3 à 5 œufs verdâtres.

2° La grive chanteuse ou grive commune (*Turdus musicus*), sédentaire et partie de passage. Cette grive est surtout commune au moment où les lierres, les houx, sont couverts de graines. Elle niche dans notre région et pond ordinairement 5 œufs bleus tachetés de points noirs au gros bout.

3° La draine (*Turdus viscivorus*), la plus grosse de nos grives. Elle n'est jamais très-commune et pourtant elle se rencontre un peu partout. Cette grive niche fréquemment sur les pommiers et compose avec des lichens un nid très-artistement fait. Elle pond de 3 à 5 œufs d'un vert blanchâtre avec tâches violettes. Cet oiseau propage le gui dont il aime à manger la graine, il est sédentaire.

4° Le merle à plastron blanc (*Turdus torquatus*), noir à collier blanc. C'est à l'automne qu'on le rencontre quelquefois. Il est de passage irrégulier et n'est jamais commun dans notre région.

5° La litorne (*Turdus pilaris*) arrive avec le froid. Sauvage, d'approche difficile, ce n'est surtout que lorsque la terre est couverte de neige que le chasseur peut s'en emparer. Elle recherche alors les prairies. Cette grive se distingue des autres par son cri sauvage et ses pieds noirs. La litorne niche dans le nord de l'Europe et pond de 4 à 6 œufs, tirant sur le vert avec tâches de roux.

6° Le mauvis (*Turdus Iliacus*) arrive à l'automne en grandes bandes, passe l'hiver dans nos parages et repart au printemps. C'est la plus petite de nos grives. Elle niche dans le nord et pond 6 œufs. Ses œufs ressemblent beaucoup à ceux du merle noir, mais sont plus petits. Ils sont verts marqués de tâches de roux très-fines.

III

L'outarde barbue ou grande outarde

(*Otis tarda. Linné*)

Les hivers rigoureux amènent dans notre région certaines espèces d'oiseaux qui peuvent rester de nombreuses années sans

reparaître. En 1879-1880, on a tué divers oiseaux qui, d'ordinaire, ne viennent point dans notre pays. Parmi les oiseaux rares dont se sont emparés les chasseurs pendant cet hiver figure, en première ligne, l'outarde barbue ou grande outarde. Les ailes données au musée par M. Lukis, vice-président de notre Société, proviennent d'une outarde tuée près de Plourin. La même année on en capturait quelques-unes à l'Aberwrach (arrondissement de Brest). Enfin, cet oiseau se montrait dans quatre départements où il ne paraît point ordinairement, Loire, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Indre. Classée par le plus grand nombre de naturalistes parmi les échassiers, l'outarde barbue se sert plus de ses pieds que de ses ailes. Sauvage et défiante, elle est d'approche très-difficile pour le chasseur qui n'a pas tous les jours le bonheur de loger un bipède de vingt livres dans son carnier. Sa chair noire est fort prisée des gourmets qui la trouvent délicate et parfumée. La femelle est plus petite que le mâle, et, comme cela arrive dans un grand nombre d'espèces d'oiseaux, elle a un plumage moins brillant et plus terne. L'outarde niche à terre et ne fait point de nid ; elle se contente de creuser un peu le sol comme la caille et la perdrix, et pond deux gros œufs de la taille de l'œuf de l'oie, verdâtres, parsemés de tâches plus foncées, noir de fumée, claire. Outre l'outarde barbue, nous avons encore en France l'outarde Canepetière ou petite outarde. Comme plumage, elle ressemble beaucoup à la grande, quoique beaucoup plus petite. Ses œufs, vert foncé, ne sont que de la grosseur de ceux d'une petite poule.

IV

Des plantes des environs de Morlaix sujettes, à l'albinisme

De même que les animaux mammifères et les oiseaux, les plantes nous présentent des phénomènes d'albinisme.

Parmi les mammifères, nous trouvons des taupes blanches, des rats blancs, des souris blanches ; parmi les oiseaux, des merles blancs, des moineaux blancs, etc.

Parmi les plantes dont la fleur est ordinairement bleue ou rose, il en est qui donnent aussi des fleurs blanches. Une scille très-

commune dans les taillis et bois de nos environs, la scille penchée *(Endymion nutans)* dont la fleur est bleue, offre parfois des fleurs du blanc le plus pur ; j'ai trouvé jusqu'à cinq ou six oignons à fleurs blanches, les uns à côté des autres, principalement dans les endroits ombragés. La digitale commune, *(Digitalis purpurea)* qui se rencontre un peu partout m'a présenté un cas semblable : dans une garenne située en Ste-Sève et contenant plus de cent plants de digitale dont la fleur était d'un beau rose, se trouvait un pied, qui, par sa blancheur, contrastait avec les autres.

La *Bruyère* commune *(Calluna vulgaris)* se trouve assez fréquemment ornée de fleurs blanches. Je puis encore citer les *Polygala*, *Malva moschata*, le *Trifolium incarnatum* que les habitants de nos campagnes nomment trèfle de Russie, l'*Erythræa pulchella*, le *Centranthus ruber*, etc. Cette modification de nuance se trouve aussi dans les plantes cultivées.

Un plant de Spirée à fleurs roses, éclaté et placé dans un terrain frais, m'a donné des fleurs du blanc le plus pur.

Les plantes à fleurs jaunes paraissent moins sujettes à l'albinisme, quoique cela se présente quelquefois. Une étude plus approfondie en ferait probablement découvrir dans nos environs, je me contente dans cette petite note de signaler les quelques observations faites par moi à ce sujet.

V

Jubæa spectabilis (Palmiers)

Le *Jubœa spectabilis*, ou Cocotier du Chili, ressemble beaucoup au Dattier, *Phœnix dactylifera*. Comme lui, il a les feuilles dressées, raides, pennées, à folioles linéaires lancéolées. Moins délicat que le Dattier qui pousse, ou mieux, végète en serre chaude sous notre climat, le *Jubœa spectabilis* peut croître à l'air libre dans notre région. Il est assez difficile à acclimater, il lui faut des abris pendant les premières années de plantation, et dans les hivers rigoureux, il souffre toujours un peu ; un excès d'humidité paraît aussi lui être contraire. Ce palmier est très peu cultivé. Des essais d'acclimatation tentés à Quimper par M. Paugam, horticulteur, n'ont point réussi, car il faut à ce palmier des conditions spéciales. Il existe, à Porzantrez, un *Jubœa spectabilis* haut de 2 m. 50 c. à l'extrémité des

feuilles et planté avant 1856, je crois. Il est adossé à un mur, et, en outre, protégé par des mélezes, (*Larix Europœa*); il n'a pas trop souffert des hivers rigoureux de 1870-1871 et 1879-1880. L'acclimatation de ce palmier est un fait rare, non seulement pour la Bretagne, mais encore pour la France entière ; car jusqu'ici le *Jubœa spectabilis* a toujours été cultivé soit en pot rentré l'hiver, soit même en serre. Le *Jubœa* de Porzantrez montre cependant que dans certaines localités situées près des bords de la mer ou les hivers ne sont généralement pas rigoureux, cet arbre peut avec des soins vivre en pleine terre. Il est probable qu'il réussirait dans les jardins de St-Pol-de-Léon et de Roscoff, et dans d'autres localités situées sur le littoral de la Manche. Comme arbre, ce palmier est un des plus beaux du genre ; il serait donc à désirer de le voir se répandre de plus en plus.

VI

Le Pin remarquable (*Pinus insignis*, Douglas)

Le climat doux et humide de la Bretagne est très-favorable aux diverses variétés de conifères, aussi les pins et les sapins exotiques y sont nombreux. Parmi les nouvelles espèces de pins introduites dans notre région depuis quelques années, le *Pinus insignis* surtout mérite d'être signalé.

Le Pinus insignis, originaire de la Californie et introduit en Europe en 1833, donna des cônes pour la première fois en 1852 au Muséum d'histoire naturelle de Paris ; mais les graines étaient stériles. Ce n'est donc que plus tard que le commerce put le répandre. C'est un arbre de 25 à 30 mètres de haut, dont la circonférence varie de 2 à 4 mètres. Il affecte une forme toute particulière, il représente une pyramide étroite à la façon du peuplier d'Italie.

Ses cônes ovoïdes sont longs de 8 centimètres environ. Sa croissance est très-rapide. Il existe dans le parc de Porzantrez, près Morlaix, un Pinus insignis âgé d'environ 30 ans qui mesure de 14 à 15 mètres de hauteur et dont la circonférence à trente centimètres au-dessus du sol est de 2 mètres 86 centimètres. Il donne des fruits depuis quelques années déjà. Les graines semées en pot ont produit quelques jeunes plants. Cet arbre paraît peu délicat sur le choix du terrain ; cependant un sol sec et pierreux paraît mieux lui convenir qu'un sol trop humide, on ne peut pour encore se

prononcer sur la qualité de son bois, puisque son introduction dans nos cultures est trop récente, mais, comme arbre d'ornement, c'est une précieuse acquisition pour le pays.

VII

Reproduction spontanée du Cryptomeria Japonica aux environs de Morlaix.

Le Cryptomeria japonica (famille des Conifères), est originaire du Japon méridional, il se trouve aussi en Chine.

C'est un arbre élevé, au bois blanc et compacte, à la tige droite et cylindrique, aux branches dressées, étalées ou déclinées. Il a quelque rapport avec le Wellingtonia gigantea avec lequel il pourrait être confondu en le voyant d'une certaine distance. Découvert par Thunberg en 1784, il a été introduit en Europe en 1844. Cet arbre est peu délicat sur la nature du terrain, mais un sol humide paraît cependant lui être favorable. Sa croissance est rapide et sa rusticité complète. Dans son pays natal il atteint de 30 à 35 mètres de haut. Les plus beaux sujets des environs de Morlaix ont de 10 à 12 mètres. Il y a déjà longtemps qu'en Sologne il donne des graines qui servent à le multiplier, il se reproduit également de marcottes et de boutures. Les strobiles solitaires, au sommet des ramules mûrissent en août-septembre.

Les environs de Morlaix comptent un certain nombre de Cryptomeria japonica. Tout le monde peut voir, sur le quai, un beau Cryptomeria planté dans le jardin de la Manufacture des tabacs, quai de Léon. Dans le parc de Porzantrez se trouvent plusieurs Cryptomeria parvenus déja à une certaine taille, ils mesurent à la base du tronc de 1 m. 60 à 1 m. 15 de circonférence. Chaque année ils donnent des strobiles en abondance et cela depuis déjà fort longtemps, mais jamais aucun jeune plant ne s'était montré près d'eux, lorsque l'année dernière, j'ai remarqué un jeune plant ayant déja au moins un an, et cette année un certain nombre d'autres ayant seulement quelques centimètres. Il paraît donc certain que sous notre climat cet arbre peut se reproduire sans culture, et qu'il est destiné à prendre place parmi nos arbres forestiers. Les branches séchées donnent un bon combustible et flambent avec facilité, grâce à la résine qu'elles contiennent. Comme bois d'œuvre, le Cryptomeria semble avoir peu de durée.

CATALOGUE

MINÉRALOGIQUE ET PÉTROLOGIQUE DU FINISTÈRE

Par MM. LIBERT et MICIOL

PRÉFACE

Nous avons fait déjà paraître dans le Bulletin de la Société, un premier catalogue des productions minérales et des roches de la région ; ce catalogue ne devait être qu'un premier essai que nous nous réservions de développer plus tard à l'aide des renseignements qui nous parviendraient et des recherches que nous pourrions faire. C'est donc un travail plus complet, mais qui devra recevoir encore beaucoup d'additions pour être terminé. Nous comptons et sur l'indulgence de nos collègues et sur leur concours pour nous aider dans cette tâche. (1)

BIBLIOGRAPHIE

Dr Ch. Barrois	— Constitution géologique de la Bretagne.
—	— Aperçu de la constitution géologique du Sud-Finistère.
—	— Analyse des études de M. Ch. Whitman-Cross sur les roches de Bretagne.
—	— Sur le terrain silurien de l'ouest de la Bretagne.
—	— Sur les Kersantites récentes des Asturies.
—	— Sur le Silurien supérieur de la presqu'ile de Crozon.
—	— Sur l'âge du calcaire de Rozan.
—	— Sur le terrain dévonien de la rade de Brest.
—	— Sur les plages soulevées du Finistère,
Beudant	— Minéralogie.
Cambry	— Voyage dans le Finistère.
Elie de Beaumont	— Carte géologique de France.
De Fourcy	— Carte géologique du Finistère.
De Freminville	— Voyage dans le Finistère.
—	— Antiquités du Finistère.
De la Fruglaye	— Notes et Travaux divers.
Des Cloizeaux	— Minéralogie.
Du Châtellier	— Exploration des Tumuli du Finistère.
—	— Notes et travaux divers.

(1). — C'est en totalité aux patientes recherches de M. Libert qu'il a été possible de remanier et de compléter notre premier travail.

MICIOL.

Echo de Morlaix — Articles divers.
Eléouet — Statistique agricole de l'arrondissement de Morlaix.
Joanne — Bretagne.
Dr Le Hir — Notes géologiques sur l'arrondissement de Morlaix.
Ministère des Travaux Publics. — Ports maritimes de France. — Côtes de Bretagne.
Société d'Etudes Scientifiques du Finistère. — Bulletins.

MM. les ingénieurs et les conducteurs des Ponts-et-Chaussées, M. H. Serrurier, ancien ingénieur des mines du Huelgoat, M. Lukis, vice-président de la Société d'Etudes Scientifiques du Finistère, etc., etc. nous ont fourni de précieux renseignements dont nous les remercions.

Les savants et nombreux travaux de M. le Dr Ch. Barrois sur le Finistère, nous ont puissamment aidés à compléter ce petit catalogue et nous prions M. Barrois de recevoir ici l'expression de toute notre gratitude.

CATALOGUE MINÉRALOGIQUE ET PÉTROLOGIQUE DU FINISTÈRE

Par MM. LIBERT ET MICIOL

Agate — forme translucide de calcédoine en couches concentriques irrégulières de différentes couleurs, se rencontre surtout en veines blanches traversant en tout sens les pierres de Locquirec.

Alluvions. — La mer édifie sur certains points du Finistère pour détruire sur d'autres. Les oscillations du sol sont mises en évidence par l'étude des plages soulevées et des bancs de cailloux roulés. Les terrains d'alluvion entre les baies du Kernic et de Goulven ont été adoptés, en 1823, pour le tracé de l'une des bases qui ont servi à l'établissement de la carte de l'Etat-Major (base de Plouescat, longueur 10,527 mètres),

Plusieurs vallées offrent des exemples d'alluvions dues aux ruisseaux dont la position a été modifiée par des oscillations. (Route de Morlaix à Carhaix).

Aluminate de plomb. — Vulgairement appelé Plomb-gomme. Se rencontre, mais très-rarement, dans une seule localité, le Huelgoat.

Amphibole. — Silicate de chaux et de magnésie (ou de fer), caractéristique des diorites (grünstein) tournant parfois à l'asbeste, à Morlaix, par exemple.

Amphibolite. — Roche où l'amphibole prédomine, comme à Guerguélégan, dans le canton de Plogastel, et dans la presqu'île de Rosan (baie de Douarnenez) où elle fait éruption dans le voisinage d'un amas calcaire enclavé au milieu des schistes siluriens. On appelle hémithrène le produit métamorphique des roches formées d'amphibolite et de chaux carbonatée compacte.

On rencontre des roches amphibolitiques à l'ouest de Roscoff.

Antimoine sulfuré. — (Antimonite, — Stibine). — Intimement lié à la galène dans les filons argentifères au Huelgoat et plus fréquemment à Poullaouen.

Anthracite. — Dans les gissements de quarzite de la baie de Dinan, près de Crozon.

Aphanite. — Forme porphyroïde de diorite ; se trouve dans les schistes maclifères et les roches trappéennes noires (Plourin, St-Thégonnec, Pleyber-Christ).

Ardoises. — Localités nombreuses: entre le Cam et Ponutran près Garlan ; à Bel-Air, route de Carhaix ; à Loc-Mélard ; à Kerlosquet au nord de Plégat-Guerrand. L'ardoisière la plus importante de Plégat-Guerrand est actuellement au Goasmelquin. On trouve encore des schistes ardoisiers au bois de la Roche (route de Morlaix à Lanmeur), au Rumen, à droite du Dourduff, à Plounéour-Ménez, où elles sont moins fines, mais plus résistantes.

A Locquirec se trouve une exploitation assez importante.

Les ardoises sont communes dans le reste du département. Celles de Châteaulin sont estimées. Elles renferment en grande abondance des microlithes de rutile. A Trévoallec, le terrain ardoisier succède au granit. (Voir Schistes).

Argent natif. — Existait en assez-grande quantité, disséminé au milieu d'un quartz ferrugineux dans le filon d'Huelgoat. On l'y rencontre en éponges, en plaques, en filigrane, très-rarement à l'état cristallin. On ne l'a jamais rencontré à Poullaouen.

Argiles diluviennes. — Bassin de Toulven au sud de Quimper. (Voir Alluvions).

Argiles brunes plastiques. — Provenant de la décomposition des feldspaths. Très-communes et localités diverses. Une argile plastique du Dourduff est exploitée. (Voir Kaolin).

Argyrose. — Sulfure d'argent, signalé au Huelgoat.

Arkose. — Modification des grès au voisinage des roches de cristallisation rare, à Kergogne. On en trouve des amas dans les découpures des rivières de Morlaix et du Dourduff.

Asbeste. — (Amiante). — Se trouve en fibres ou lames cotonneuses dans le grünstein (diorite) du Pouliet à Morlaix.

Béryl. — (v. Emeraude).

Biotite. — Dans le filon de diorite éruptive de Kermorvan.

Blende. — Ce sulfure de zinc se trouve dans les filons de quartz de Pont d'Eon. La blende est commune, tantôt cubique et tantôt aciculaire, au Huelgoat et à Poullaouen où elle est en général cristallisée en aiguilles.

Bromure d'argent. — (Bromargyre). — Le filon d'Huelgoat présente une gangue quartzeuse ou de porphyre en décomposition et souvent ferrugineuse. Il contient de l'argent, soit à l'état natif, soit à l'état de chlorure, de bromure, de sulfure et principalement de chlorobromure.

Cailloux roulés. — Cailloux roulés formés de quartzite dans le grauwacke du Dourduff à Plouézoc'h. Il s'en trouve dans des couches argileuses au vallon de Kervaon près Morlaix. Une bande très importante traverse le filon d'Huelgoat et est exploitée pour l'empierrement de la nouvelle route de Morlaix à Carhaix.

Les plages soulevées de Kerguillé et d'Audierne sont remarquables par le mélange de galets d'origines diverses qu'on y trouve. La réunion de ces galets ne peut s'expliquer que par l'action de glaces flottantes à l'époque quaternaire. (Voir Poudingues).

Calcaires. — On ne connaît dans l'arrondissement de Morlaix qu'un filon en forme de chapelet au Dourduff, côté de Plouézoc'h.

Dans plusieurs points des côtes, tant vers Brest, île Ronde, que dans notre région, on trouve fréquemment sur les grèves des pierres calcaires plus ou moins roulées; ces pierres paraissent uniquement provenir du lest des navires.

Le calcaire rhomboëdrique se rencontre en cristaux dans le grünstein du Pouliet près Morlaix ; on l'a rencontré presque transparent en creusant une maison au Guersic en Plougasnou. Une forme saccharoïde de ce calcaire existe dans le filon du Dourduff et à Locquirec. Parmi les calcaires intéressants du Finistère, nous devons citer le calcaire de Rosan, dans la presqu'île de Crozon,

calcaire que les études de M. Barrois indiquent comme un terme nouveau, inconnu en France, du terrain silurien supérieur. Ce calcaire se métamorphise au contact des roches éruptives voisines, et se dolomitise le plus souvent ; d'autres fois, il se charge de chlorite ou se change en marbre. (Voir Amphibolite et la note sur le terrain silurien de Crozon).

Calcédoine. — Dans les filons de quart de Pont d'Eon. (voir Agate).

Carbonate de plomb. — Céruse. — Dans les mêmes filons et accidentellement au Huelgoat. Jamais à Poullaouen.

Carbure de fer. — Dans les schistes des terrains intermédiaires à Plufier près Morlaix.

Cassitérite. — Bioxyde d'étain. — On a recherché l'étain dans les sables de la petite rivière de Stein (étain, en breton) qui se jette dans l'Elorn, près de Sizun, sans l'avoir rencontré, on y a cependant trouvé des minéraux (le wolfram) qui accompagnent ordinairement le minerai d'étain.

Chlorite. — Silicate double hydraté, se trouvant quelquefois dans les gneiss et les diorites, comme à Creac'h-Maria, dans le calcaire de Rosan.

Chloritoschistes. — A la Forest en Nizon.

Chlorosilicate d'alumine. — Au Huelgoat, de couleur variable et accompagnant le filon d'argent.

Chlorure d'argent. — Kerargyre. — Disséminé dans le quartz ferrugineux au Huelgoat.

Cordiérite. — Dans le quartzite provenant de l'action métamorphique du granit sur les grès à Scolithes.

Diabase. — Filons très-abondants dans les environs de Quimper, le principal s'étend de la pointe de Leydé, près Tréboul, à Quimper ; d'autres sont à l'est de Plogonnec. A Douarnenez affleure de la diabase à olivine, elle est décomposée en boules brunes colorées par de la limonite. (Voir Grünstein, Diorite).

Diorites. — Les diorites abondent dans les schistes noirs de la rade de Brest, elles se rencontrent à St-Pol-de-Léon, au passage de la Corde, ainsi qu'à Carantec, à Morlaix au Pouliet, à Kermorvan où le filon renferme de la labradorite avec de la biotite.

Les diorites sont souvent quarzifères et forment d'énormes filons ; celui des falaises des sables blancs à l'O. de Concarneau

par exemple. La diorite quartzifère micacée du Run (5 km. de Plouaret sur la route de Lannion) est employée comme pierre à bâtir.

On en trouve cependant depourvue de quartz et, suivant la nature de leur feldspath, on les divise en :

Diorites andésitiques. — Celles du château Gelin, à Tremeven, de Creac'h-Maria, près Quimper.

Diorite labradoriques. — Kermorvan, Kervouyec près Quimper.

Emeraude. — L'émeraude (silicate double d'alumine et de glucine), se rencontre parfois dans les roches porphyriqnes ou granitiques et notamment dans une roche qui traverse la rade de Morlaix et qui semble un porphyre marmoroïde. (V. Fruglite), Terrenez par Plougasnou.

Epidote. — Silicate d'alumine et de chaux remplaçant souvent l'amphibole dans les diorites, comme à Créac'h-Maria.

Eurite. — Pétrosilex blanc, rosé ou jaunâtre à feldspath lamellaire contenant du grenat, du mica, de l'amphibole. On l'appelle trapp, lorsque sa couleur est noire. L'eurite en décomposition est employée pour la confection des mortiers.

Feldspaths. — On rencontre les différentes espèces de feldspaths dans toutes les roches granitiques de Bretagne, les prophyres quartzifères et argileux, les pétrosilex, les eurites, les leptinites, les pegmatites, etc., etc. L'orthose se trouve souvent cristallisé avec larges faces suivant les plans de clivage, à Plougoulm, par exemple, où il fournit de bons pavés. L'orthose adulaire possède quelquefois une belle structure zonaire, comme à Pleyber-Christ.

L'orthose de Santec est expédiée à Limoges pour les fabriques de porcelaine. Elle se présente parfois en beaux cristaux hemièdriques.

Fer hématite. — Sa forme brune se trouve sur les bords de l'Aulne et près de la rade de Brest, et sa forme rouge constitue une masse énorme à une lieue au sud de Huelgoat.

Fer limonite. — Au Bourgneuf.

Fer oligiste. — Quartzeux et granulaire près de Quenelec et de Ruguel.

Fer titané. — Côtes de Roscoff et de l'île de Siec, Saint-Quay et dans le granit rose (Plougasnou, Lanmeur, Guimaëc), dans les schistes amphiboliques de la tranchée de Plouaret et les diorites andésitiques de Creac'h-Maria près Quimper.

Fossiles. — Les terrains siluriens du Finistère sont le plus souvent azoïques ; toutefois, il existe une bande de grès et de grauwacke, traversant le Finistère de Carhaix vers Châteaulin et Plougastel, et qui se retrouve en plusieurs autres points, dans laquelle divers géologues ont signalé des fossiles assez nombreux ainsi que des empreintes de nature peu déterminée, comme à Châteaulin et à Brest. En face de l'embouchure de la rivière de Châteaulin, dans la petite île, on rencontre de nombreuses coquilles fossiles de mollusques variés. Les grès houillers du terrain carbonifère de Quimper, présentent, dans la tranchée ouverte pour la ligne de Douarnenez, des empreintes végétales nombreuses. Les plus communes paraissent être des Poacites, elles sont associées à des tiges de Calamites et à plusieurs espèces de fougères dont les plus communes sont des Sphenopteris et des Nevropteris.

Certaines couches schisteuses d'Huelgoat presentent des empreintes végétales analogues à celles trouvées à la Haie-Longue près d'Angers.

Voici, d'après M. Barrois, les fossiles qu'il a rencontrés dans diverses assises siluriennes et devoniennes du Finistère.

TERRAIN SILURIEN

1° Etage des Schistes de Morgat a Calymène Tristani

Cet étage est le plus riche en fossiles du terrain silurien de la Bretagne

Dalmanites Phillipsi	Barr.	Cypricardia Beirensis	Sharp.
Ogygites glabrata	Salt.	Dolabra lusitanica ?	Sharp.
Illœnus giganteus	Burm.	Modiolopsis elegantulus	Sharp.
Calymene Tristani	Brg.	Ctenodonta cicœ	Sharp.
		» costæ	Sharp.
Beyrichia Bussacensis	R. Jones	» Ezquerræ	Sharp.
» simplex	R. Jones	» Beirensis	Sharp.
Orthoceras vagans ?	Salter	» Bussacensis	Sharp.
Conularia nobilis ?	Barr.	» Ribeira	Sharp.
Hyolites Beirensis	Sharp.	» lævis	Sow.
Bellerophon acutus	Sow.	Orthis Budleighensis	Dav.
Pleurotomaria Bussacensis	Sharp.	» Berthoisi	Sharp.
Redonia Deshayesiana !	Rou.	Graptolites indéterminables voisins des Didymograpsus Murchisoni	Beck.

2° Faune des Quartzites de Plougastel

Homalonotus Vicaryi
» sp
Orthoceras planiseptatum
Bellerophon acutus
» trilobatus
Bellerophon cf compressus
Murchisomia cf bilineata
Holopella cf obsoleta
Modiolopsis sp
Ctenodonta cf Hopensacki
Lyrodesma sp
Avicula lævis
Rhynchonella livonica et Valpyana
Tiges d'Encrines
Traces d'Annelides

TERRAIN DÉVONIEN DE LA RADE DE BREST

1° Etage des Grès Blancs de landévennec

Homalonotus Brongniarti	Desl.	Modiolopsis sp	
Dalmanites incerta	Desl.	Ctenononta sp	
Orthoceras planiseptatum	Sandb.	Cucullella cultrata	Sandb.
Tentaculites scalaris	Schlt.	Grammysia Hamiltonensis	Vern.
Bellerophon acutus	Sow.	Grammysia sp	
» trilobatus	Sow.	Terebratula concentrica v B et sp	
Murchisonia bilineata ?	Gold.	Rhynchonella livonica ? v. B.	
Avicula crenato-lamellosa	Sandb.	» Valpyana ?	Dar.
Avicula lævis	Vern.	Spirifer Pellico	Vern.
» spinosa	Phill.	» sp	
» Boydii	Conr.	Strophomena subarachnoïdea	A. V.
		Leptœna sp	
		Pleurodyctium problematicum	

2° Grauwacke du Faou

Pleurotomaria Daleidensis	F. Boem.	Strophomena Murchisoni	Barr.
Pileopsis sp.		» Sedgwickii	Vern.
Spirifer paradoxus	Schlt.	» interstrialis	Phill.
» arduennensis	Schmur.	» subarachnoïdea	A. V.
» lævicosta	Val.	Streptorhynchus umbraculum	Schlt.
» n. sp.		Orthis Beaumonti	Vern.
Rynchonella livonica	V. Buch.	» opercularis	M. V. K.
Terebratula macrorhyncha	Schmur.	Anoplotheca venusta	Schmur.

Chonetes sarcinulata Schlt.
» plebeja Schnur
» armata Bouch.
» dilatata F. Roem.
Leptœna rhomboïdalis Wahl.
Discina sp.
Melocrinus typus L. Schultse.
Pleurodyctium problematicum Gold.
Cyatophyllum celticum Lam.

3° Calcaire de la Rade de Brest

Homalonotus sp.
Orthoceras sp
Tentaculites scalaris Schlt.
Murchisonia bilineata Vern.
Spirifer cultrijugatus F. Roem.
» lævicosta Val.
Athyris concentrica V. Buch.
» undata Defr.
Orthis Beaumonti Vern.
Chonetes sarcinulata Schlt.
Strophomena interstrialis Phill.
» rhomboïdalis Wahl.
Streptorhynchus umbraculum Schlt.
Discina sp.
Pentremites sp.
Meganteris Archiaci Vern.
Atrypa reticularis Linn.
Rhynchonella cf eucharis Barr.
Rhynchonella livonica V. Buch.
» cf princeps Barr.
Orthis striatula Schlt.
» opercularis M. V. K.
Encrines sp.
Fenestella sp.
Favosites fibrosus Gold.
» polymorpha Gold.
Cyatophyllum helianthoïdes Gold.
Chonophyllum elongatum E et H
Aulopora serpens Gold.

4° Schistes de Porsguen

Dithyrocaris ?
Phacops latifrons Bronn.
Dalmanites laciniata Roem.
» stellifer Burm.
Orthoceras regulare Schlt.
Gomatites evexus V. Buch.
» subnautilinus Schlt.
» circumflexifer Sandb.
» sp.
Bactrites Schlotheïmi Quenst.
Tentaculites sulcatus F. A. Roem.
Bellerophon latifasciatus Sandb.
Pleurotomaria subcarinata F. A. Roem.
» fasciata Sandb.
Cardiola sp.
Spirifer concentricus Schnur.
» curvatus Schlt.
» elegans Stein.
Cyrtia heteroclita Defr. var multiplicata Dar.
Pentamerus sp.
Strophomena Sedgwickii A. V.
» rhomboïdalis Wahl.
» interstrialis Phill.
Leptœna Phillipsi Barr.
Productus subaculeatus Murch.
Orthis Eifeliensis Vern.
Merista plebeja Sow.

Evomphalus sp.
Posidonia venusta Münst.
Cypricardia elegans Gold.
Cucullella (Nucula) cultrata Sandb.
Ctenodonta (Nucula) krotonis F. A. Roem.
Nucula Krachtæ F. A. Roem.
Cardiola retrostriata v. B.
Var auguillifera Sambd.
Discina marginata Sandb.
Encrines
Favosites Goldfussi d'Orb.
» sp.
Cyatophyllum sp.
Microcyclus Eifliensis Kays.
Combophyllum ossismorum E. et H.

Fruglite. — Forme de granite porphyroïde, dédiée à M. de la Fruglaye (V, Beudant pag. 592) signalé à Keranroux près de Morlaix et dans la rade de cette ville. Cette roche est un porphyre dans lequel le feldspath domine, le quartz est rare et l'amphibole se montre en lamelles. Elle est susceptible d'un beau poli.

Galène (Alquifoux). — Le plomb sulfuré d'Huelgoat et de Poullaouen a été exploité pour ainsi dire de toute antiquité. C'était même récemment l'exploitation la plus remarquable de France.

Il est en général très-argentifère au Huelgoat et très-peu à Poullaouen.

On le retrouve associé au sulfure d'antimoine (stibine) au Pont d'Eon.

Gneiss. — Ces granites schisteux pauvres en quartz se rencontrent à Plougasnou, au Ponthou, à Brest, à Plourin et le long de la Penzé, ils limitent la bande de granite. On rencontre des gneiss granitoïdes avec noyaux glanduleux d'orthose donnant à la roche l'aspect porphyroïde, à St-Laurent près Concarneau, Pont-Lout, chapelle de la Trinité à Melven ; les grains sont plus réguliers à Beuzec-Kerhun près Quimper, Kernouen près Nevez, le Chalet, Keranseil, Rosporden ; ils contiennent à Fouesnant de belles lamelles de mica blanc avec de la tourmaline.

Granite. — Nom général des roches formées de feldspath quartz et mica, et comprenant les granitites et les granulites.

Le département du Finistère est traversé par deux bandes de granit rose à petits grains, l'une, bornée au sud par les montagues d'Arrée, va de Sizun au Ponthou en passant par St-Eutrope, Plougonven, le Guerlesquin ; l'autre plus septentrionale part de Brest, arrive à Lannilis, Plounévez, Plouzévédé et Saint-

Pol-de-Léon. Ces granits sont désagrégeables, plus ou moins feuilletés et peu propres à la construction. Guéménée dans l'arrondissement de Pontivy, est le centre d'un massif granitique limité par Pontivy, Rostrenen (Côtes-du-Nord), Baud (Morbihan) et Scaër (Finistère). Au sud de ce massif domine le granite à gros grains, au nord le granit de la formation antérieure (granite porphyroïde).

Le granite à gros grains (granite de G. Rose ; granulite de MM. Fouqué et Michel Lévy) se compose de gros grains de quartz de 5 à 10^{mm} mica blanc, mica noir, orthose, microcline, oligoclase, quartz bipyramidé ou granuleux. C'est un ensemble de roches différentes, schistes, grès, gneiss. pyroxenites, etc...., granulitisés.

Le granite porphyroïde (granitite de G. Rose, granite de MM. Fouqué et Michel Lévy) est moins micacé, plus dur et meilleur pour la construction que le précédent. Il s'observe de la Feuillée au Huelgoat, au bas de la rivière de Morlaix et au Dourduff, à l'île d'Ouessant, à Lanildut etc. C'est ce dernier qui a été choisi pour le socle de l'obélisque de Louqsor, surtout en raison de son apparence syénitique.

De Santec à Roscoff, ce granite présente de beaux cristaux de tourmaline et du mica d'un blanc brillant. (V. Gneiss).

Une variété bleue se trouve à Kerfissiec, prés Saint-Pol-de-Léon, entre Kergoulouarn et Sainte-Catherine en Mespaul. Ce granite est plus dur que le kersanton. Enfin, il existe à Roscoff, à Morlaix, etc, un granite dans lequel les cristaux de quartz enclavés dans l'orthose prennent l'apparence de caractères graphiques, de là le nom de granite graphique. Il contient souvent de la tourmaline, de l'éméraude, des amphiboles.

Les roches granitiques de Plouescat renferment du mica et des grenats cristallisés.

La baie de Morlaix est un sol granitique, de là les nombreux écueils de la rade. Cette formation s'arrête juste à l'entrée de la rade pour faire place à une formation schisteuse.

Les granites exercent une action constante de métamorphisme sur les diverses roches sédimentaires, sur les grès à scolithes, par exemple, qu'ils transforment en quartzite micacé, sillimanitisée ou feldpathisée. (Voir Microgranulite).

Graphite. — Dans les gneiss à fibrolithes de Plourin.

Grauwacke. — Grès ou même grès argileux plus ou moins métamorphisés par les terrains de cristallisation, à Locquénolé,

Plouigneau, etc. A St-Martin-des-Champs, les grauwackes tournent aux phyllades.

Grenat. — Associé çà et là dans les roches quartzeuses, les granits (Plouescat) et les gneiss, avec les staurotides, les macles, la chlorite.

Le grenat almandin se trouve au Huelgoat dans le mica noir à grandes paillettes.

Grès. — Les grès offrent dans le Finistère différentes formes. Tantôt à grains très-fins, ils tournent aux quartzites ; d'autres fois, ils sont plus grossiers et fossilifères, comme dans la large bande qui parcourt le département parallèlement et au sud de la chaîne d'Arrée, enfin, ils offrent quelquefois la forme de poudingues, à Plouézoc'h, par exemple. A Berrien, près du Huelgoat, on exploite un grès un peu tendre pour l'empierrement des routes et la construction des parois des fours.

Les grès dévoniens verticaux, forment une région peu étendue au N. de Quimper et sur une grande partie des environs de Châteaulin.

Les grès blancs siliceux à scolithes renferment du quartz, du mica blanc, quelquefois du zircon. C'est la roche la plus ancienne de la Bretagne, elle a une épaisseur de plusieurs centaines de mètres, appartient au silurien inférieur et couronne les montagnes d'Arrée. Marie Rouault proposa de les appeler *grès armoricains*. Durocher les désigne sous le nom de *grès-quartzites*.

Grünstein. — Forme et synonyme de diorite, se composant essentiellement de feldspath et d'amphibolite, passant souvent à l'état de masse homogène. C'est la roche métallifère par excellence du Hartz. Elle se trouve au Pouliet près de Morlaix.

Hémithrène. — (Voir Amphibolite).

Hornblende. — Variété noire d'amphibole plus ou moins altérée, se rencontre dans le Kersanton.

Houille. — Le terrain carbonifère n'offre que peu d'étendue dans le département et c'est en vain qu'on y a cherché la houille. Il forme trois petits bassins : Bassin de Plogoff, de Kergogne et de Quimper, appartenant tous trois au terrain houiller supérieur.

Ils ont dû former un même bassin à l'époque de leur formation avant les dénudations et les failles qui les limitent.

Kaolin. — On en rencontre quelques amas à Tromeur en Plouvorn et vers l'île de Siec. Il existe une carrière importante

à Tréflénévez près de Sizun, alimentant la fabrique de porcelaine de Daoulas.

Kersantite. — (Kersanton). — Les kersantites, connues d'abord en Bretagne, puis observées dans d'autres régions, le Nassau, par exemple, ont été étudiées surtout par MM. Cordier, Delesse, Michel Levy, Zickendrath et Zinckel. Elles sont essentiellement composées de feldspath triclinique et de mica noir, et contiennent comme produits secondaires divers minéraux, orthose, amphibole, pyroxène, calcite, chlorite, apatite. Cette variété de syénite affleure naturellement à Daoulas, Tavelle, Kerineuff, Persuel, Kerascoet, Kersiou, mais il est alors plus décomposé que dans les grandes carrières de Kersanton et de l'Hôpital-Camfrout où se font les croix, calvaires, etc., etc. Le kersanton existe aussi à Kerfissiec à un quart de lieue de St-Pol-de-Léon ; il rappelle, par son aspect, le granit noir des statues de l'ancienne Egypte.

Laumonite. — Ce silicate alumino-calcaire hydraté a été découvert en creusant un puits. Il est en masses assez rares, mais assez puissantes, dans le voisinage du filon argentifère des mines de plomb du Huelgoat. Il a été observé et étudié par M. Gillet de Laumont à qui il a été dédié.

Leptynite. — (Weisstein ou pierre blanche). — Ce mélange de feldspath grenu ou lamellaire, avec un peu de mica et très-peu de quartz, provient d'une altération des granits ou de leurs dérivés. Il se trouve, çà et là, le long des grandes bandes de granite, entr'autres de Lesneven à Goulven, où il présente de nombreuses tourmalines et des grenats.

Macle. — Mode de cristallisation des espèces minérales au milieu de schistes fluides qui pénètrent les cristaux. Les macles sont communes dans le Finistère. (V. Staurotides et Schistes maclifères).

Manganèse. — A l'état d'oxyde dans le grünstein du Pouliet.

Masonite. — M. des Cloizeaux signale ce minéral dans un talcshiste satiné à Taulé-Penzé. Ce minéral est probablement identique avec la chloritoïde trouvée par M. Barrois à l'île de Groix. Nous ne l'avons pas encore retrouvé à Taulé, mais des ouvriers pensent l'avoir rencontré en faisant la route Milinaroué, du Penhoët à Penzé. M. Pisani regarde la masonite, la chloritoïde et la phyllite, comme des variétés de sismondine.

Metaxite. — Plogoff et Cléden.

Mica. — Diversement coloré, disséminé dans toutes les roches granitiques. Mica blanc *en grandes lames*, à Sibiril, sur la route de Saint-Pol après l'embranchement de Plougoulm, dans une rampe très-rapide.

Micaschiste. — Roche parfois fossilifère, tantôt avec phyllades talqueuses, tantôt avec gneiss, au Ponthou, à Plougonven, etc. On rencontre des micaschistes feldspathiques à la Forest, à Nizon, et ils passent au gneiss de Melgven à Inzinzac.

Microgranulite. — On en rencontre divers filons dans les schistes cambriens ; le principal dirigé E.-O. s'étend du moulin Kerscao à Plonévez-Porsay et à Goérec en Quéméneven. Un autre filon est dirigé N.-S. de Saint-Maurice au Pouldu, vers l'embouchure de la rivière de Quimperlé.

Mispickel. — Sulfarséniure de fer, à Kérautret-Plougoulm,

Pegmatite. — (Granitin). — On trouve souvent dans les granites graphiques et dans les gneiss de la région, des nodules d'un granite ne renfermant que du mica et où les principes sont en gros amas accolés les uns aux autres. C'est ce qu'on nomme pegmatite. On la trouve ça et là près des leptynites et notamment vers Landerneau.

Péridot. — M. de la Fruglaye l'a trouvé associé au fer titané sur les côtes de Santec et de l'île de Siec. Le péridot, caractéristique des basaltes, se trouve là dans une situation tout à fait exceptionnelle.

Pétrosilex. — Cette forme de feldspath, voisine de l'eurite, tient le milieu entre le jaspe et le silex ; plus compacte que l'eurite, on la trouve dans les mêmes localités.

Phosphate de chaux. — Au Ponthou.

Phosphate de plomb. — Au Huelgoat, généralement en aiguilles. Il recouvre souvent de cristaux gris ou jaune-verdâtre brillant, diverses parties de la gangue. On le nomme parfois plomb gris.

Phyllades. — Cette forme de grès métamorphisé (v. Grauwacke) est toujours schisteuse et renferme souvent du rutile en petits cristaux. A Pleyber-Christ et à Sainte-Sève, les phyllades sont ardoisièrses ; elles sont schisteuses à St-Thégonnec, à St-Martin-des-Champs et le long de la rivière de la Penzé. A Locquénolé et à Plouigneau, elles s'associent au micaschiste.

Un premier massif de phyllades très-étendu et bien visible

existe dans la baie de Douarnenez et au sud des monts de Ménez-Hom. Un second va de la baie des Trépassés au grand coude du Blavet à Talléné, Plogoff, Pont-Croix, Pouldergat, Ploneïs, Quimper, Elliant, Plouay. C'est dans la dépression formée par ce massif que sont alignés les trois bassins houillers du pays.

Pinite. — Dans le Kersanton, à Cordier.

Porphyre. — Les porphyres ont injecté en masses plus ou moins puissantes les roches ignées de la région, on les observe en de nombreux points, au bas de la rivière de Morlaix, à Ploujean, à Plougasnou, à Saint-Pol-de-Léon, à Poullaouen et au Huelgoat. Ils varient de composition et passent des porphyres euritiques aux porphyres quartzifères, comme ceux de la rade de Brest (île Longue, Logonna, île des Morts) qui sont exploités et donnent d'excellents pavés.

La pâte des précédents porphyres tourne parfois à l'argile, tantôt ils sont anthracifères comme ceux de l'Hôpital de Brasparts, tantôt amphiboliques comme à Saint-Jean-du-Doigt et à Ploué zoc'h.

Poudingues. — Les poudingues provenant de grès s'observent à Plouézoc'h; ils se retrouvent à Roudouallec (route de Quimper)

L'étage des poudingues de Montfort, étudié par M. Dalimier, est formé de couches alternantes de schistes rouges et verts, de poudingues, de grauwacke lie de vin et de grès pourprés. Aux environs de Gourin, ce poudingue se compose, d'après M. de Fourcy, de galets de quartz souvent cristallin et de débris de schistes talqueux reliés par un ciment schisto-argileux. M. Barrois a signalé cet étage dans les monts de Ménez-Hom, l'a suivi dans les Montagnes Noires d'une manière continue à travers tout le Finistère, du cap de la Chèvre à Gourin, où le contact avec la granulite se fait au niveau du sol. Ces couches présentent partout à peu près les mêmes caractères.

Psammite. — C'est un grès micacé que l'on trouve dans les découpures des rivières de Morlaix et du Dourduff.

Psephite. — Roche à texture grenue, ne diffère de la précédente que par un ciment argileux et se rencontre dans les mêmes localités.

Pyrite. — (Marcassite). — Le sulfure de fer se trouve fréquemment en cristaux cubiques dans les schistes soit ardoisiers, soit tal-

queux, d'une foule de localités. Parfois, mais rarement, la pyrite devient cuivreuse. On observe souvent, entre les plaques de schistes, des dendrites arborescentes dues à des pyrites décomposées.

On rencontre aussi quelquefois, notamment dans une promenade de Quimper, le sulfure de fer prismatique rhomboïdal d'une couleur beaucoup plus terne (Pyrite blanche ou Sperkise).

La roche de la promenade de Quimper ainsi que les pétrosilex de cette région appartiennent à une série de roches de structure gneissique glanduleuse, très-riches en mica blanc et en feldspath de deuxième formation avec quartz granulitique en grains étirés, en gouttelettes arrondies et en filonnets. M. Barrois les a réunis sous le nom de gneissites.

Pyrite cuivreuse. — Observée fréquemment dans le filon d'Huelgoat. On a signalé aussi la présence du cuivre près de la papeterie de M. Andrieux en Plourin. Cependant les travaux exécutés pour l'ouverture de la route du Huelgoat n'ont amené la découverte d'aucun filon cuivreux.

Quartz. — Le quartz se trouve à de nombreux états, tantôt pur et cristallisé tantôt amorphe, tantôt plus ou moins coloré par diverses substances (fer, manganèse) tantôt imprégné de divers minéraux, tels que des shorls, des tourmalines (à Lesneven, à Scaër), de l'argent natif des pyrites, etc.

On a déjà cité plusieurs formes de quartz, telles que la calcédoine, l'agate, etc.

Parmi les autres variétés, on trouvera le quartz hyalin en énormes cristaux à pyramides à six pans dans un filon traversant la rade de Morlaix. D'autres filons se trouvent à Caudan et à Arzano. A Pont-d'Eon, on exploite à fleur de terre un filon de quartz pour l'empierrement des routes.

Le quartz améthiste se rencontre çà et là dans tout le département.

Les autres formes amorphes, blanches ou colorées, un peu partout, tantôt en rognons dans les roches, tantôt en galets.

Quartzite. — Cette sorte de grès siliceux, souvent plus ou moins schisteux se trouve à Plouigneau, à Kerbiriou (Plougonven), à Pen-ar-Vern (Plourin), à Plougastel (voir Fossiles) recouvrant les schistes de Morgat.

Sables calcaires. — Santec, le moulin de la Rive en Guimaëc, et en général le bord des côtes. « La tangue du Douron

(Locquirec) a été jusqu'ici peu recherchée par les agriculteurs parce que les abords de la tanguière de la grève de Saint-Michel sont plus faciles. — Le service vicinal ayant fait prohiber sur cette dernière, les extractions très-voisines du rivage, il est probable que la tanguière de Toul-an-Hery sera à l'avenir plus exploitée. » (M. Jourjon).

Schistes. — Le mot de schiste s'applique à toute matière en disposition feuilletée. Ce mot générique devra donc être accompagné de la désignation de la matière constitutive.

Les couches primitives schisto-cristallines, en lits plus ou moins verticaux forment des bandes parallèles dirigées O — 14° N à E — 14° S. parmi lesquellles M. Barrois signale celle de Ploaré, celle de la Forest qui s'etend de la vaste baie d'Audierne à Gouesnach sur l'Odet, passe de là au fond de la baie de la Forest puis se dirige vers Quimperlé. La bande de Pont-Scorff de Port Manach sur la rivière de Pont-Aven à Hennebont est formée de gneiss granitiques.

On peut citer les variétés suivantes de schistes :

Schistes amphiboliques — de la tranchée de Plouaret, contenant une grande quantité de fer titané.

Schistes bitumineux. — Terrain carbonifère de Quimper.

Schistes maclifères — avec quartzites et roches trappéennes à Plourin, Plouigneau, St-Eutrope.

Schistes séricitiques du Cambrien — longue bande de la baie des Trépassés au Blavet.

Schistes de Morgat. — Dinan, Pen-ar-Poul, Camaret, Dinéault, (fossilifères).

Schistes micacés — avec phyllades talqueuses — çà et là.

Schistes chloriteux. — La Forest en Nizon.

Schistes gaufrés. — Morlaix.

Schistes noirs argileux — avec filons de porphyre blanc, de granite ou de diorite.

Schistes talqueux blancs ou verdâtres. — Assez répandus à Plouégat-Guerrand, Garlan, Kervolongar, Kerosar, Locquirec. « A Locquirec l'exploitation des dalles schisteuses a lieu dans des carrières situées le long de la côte sur près de quatre kilomètres de développement et donnent un produit brut annuel d'environ 100.000 francs. » (M. Tarot).

Serpentines primitives. — Canton de Plogastel, Plozévet, Tréogat, Peumerit, Pouldreuzic.

Schorl. — Forme de hornblende plus noire et plus brillante, se trouve dans les granits de la région où il remplace l'amphibole ou le hornblende.

Silicates d'alumine. — Un silicate double d'alumine se trouve au Huelgoat. Le silicate d'alumine hydraté et tendre s'observe dans les filons de quartz de Pont-d'Eon. La sillimanite (silicate d'alumine anhydre) avec traces de fer et de manganèse se rencontre dans les quartzites provenant de l'action métamorphique du granite sur les grès à scolithes.

Sources ferrugineuses. — Plusieurs sources de la région sont plus ou moins ferrugineuses : à Saint-Jean-du-Doigt, à Plougasnou, au Roudour (Morlaix), à la chapelle de la Madeleine en Sainte-Sève, à Saint-Jacques en Sibiril.

La source du Roudour contient même, d'après M. Parize, de l'acide sulfurique libre.

Spath fluor. — (Fluorine — fluorure de calcium) — au bas de la rivière de Morlaix.

Spath pesant. — (Sulfate de baryte) — avec pyrites, dans quelques schistes.

Staurotide maclée. — Vulgairement appelée pierre de croix. Est très-commune sur plusieurs points du département ; à Coray, à Scaër, à Coadrix, sous la Coudray (route neuve du Huelgoat) au contact des terrains granitiques et métamorphiques. Aux portes de Morlaix, on voit sur la rampe de la route de Plourin, un micaschiste dans lequel on dit avoir trouvé des staurotides.

Steaschiste — Steatite. — Lanmeur et Guimaëc. C'est un talc plus ou moins hydraté.

Stibine. — (Voir Antimoine sulfuré).

Sulfures. — (Voir Galène, Pyrite, Stibine, Mispickel, Blende, Argyrose etc.)

Syénites et granites syénitiques. — A deux kilomètres S.-E. de Saint-Jean-du-Doigt, à Penanvio, à Lanildut et à Kerriou près de Plouézoc'h.

Talc verdâtre. — Se trouve dans le grünstein du Pouliet à Morlaix, vers le vallon du Pont en Saint-Thégonnec.

Tourbe. — Dans tout le massif des montagnes d'Arrée et dans une foule de localités où elle est parfois exploitée.

Tourmaline. — A Terrennez, commune de Plougasnou, ainsi qu'à Roscoff où elle est abondante et forme souvent de gros cristaux dans certains granits, comme à Kerdanot et au Huelgoat.

NOTES GÉOLOGIQUES SUR LE FINISTÈRE
EXTRAITES DES TRAVAUX DE M. BARROIS

Note I. — SUR LE TERRAIN SILURIEN DE BRETAGNE

Plateau granitique septentrional de Bretagne divise les terrains sédimentaires en deux grands massifs,

- Massif du uord
  - Bassin occidental : Cotentin étudié par Dalimier, M. Barrois 1875.
  - — Oriental ; Morlaix.
- Massif du midi
  - — Occidental : Rennes : le plus important étudié par MM. Delage, Guillier, Lebesconte et de Tromelin.
  - — Oriental : Finistère, M. Barrois 1876.

C'est dans les deux premiers que se trouvent les plus grands bouleversements, car ces plateaux ont la forme de secteurs convergents vers la presqu'ile de Crozon.

Couches sédimentaires qui se trouvent dans l'O. de la Bretagne sous le terrain dévonien, à partir des plus anciennes.

Gneiss de Brest. — Reposant sur la granit. — Brest est au S. du bassin à partir de Douarnenez.

Micaschistes. — Reposent sur le Gneiss.

Phyllades vertes de Douarnenez. — Talcs, ardoises grossières affleurant au S. des montagnes noires, dans une grande partie des monts d'Arrée, très-développés dans le pays de Morlaix où ils sont parfois maclifères.

Note II. — SUR LE TERRAIN SILURIEN SUPÉRIEUR DE LA PRESQU'ILE DE CROZON

Crozon est la commune la plus curieuse du Finistère, tant sous le rapport géologique que sous celui de l'archéologie celtique.

Les différentes coupes effectuées pour les Mémoires de la carte géologique détaillée de la France permettent d'établir quatre divisions constantes dans le terrain silurien supérieur de la partie S. du Finistère, ce sont de bas en haut :

1° Psammites blancs à scolithes ;
2° Schistes ampéliteux à graptolites ;
3° Schistes à nodules à Cardiola interrupta ;
4° Calcaire de Rosan à Orthis.

Les psammites blancs à scolithes, division inférieure, sont en relation avec des schistes et quartzites également sans fossiles, leur épaisseur est de 30^{m}.

Note III. — SUR LE TERRAIN DÉVONIEN DE LA RADE DE BREST

A. Assise des grès.
B. Assise des schistes et calcaires.
C. Assise des schistes et grauwackes.

I. — **Grès blanc de Landévennec à Grammysia Hamiltoniensis.** — Quartzeux, se désagrégeant facilement, cavités colorées en rouge par de l'oligiste, riches en fossiles, (environs de Morlaix. Le Hir). Ces grès qui sont certainemsnt dévoniens reposent partout sur les schistes et quartzites de Plougastel, âge indéterminé, excepté dans les rares cas de renversement des couches comme au N. de la pointe du Diable par exemple. Une bande d'argile schisteuse avec lits ferrugineux limite ces deux divisions.

II. — **Grauwacke du Faou à Chonetes sarcinulata.** — 1o Grauwacke ; 2o Calcaire en lentilles dans les schistes ; 3o Schistes.

III. — **Schistes de Porsguen à Céphalopodes.** (Dévon. infer.) — **Schistes du Fret à Pleurodyctium problematicum.**

TRAVAUX
DU LABORATOIRE ZOOLOGIQUE DE ROSCOFF

NOTES

Présentées par M. DE LACAZE-DUTHIERS, président honoraire

SUR L'EMBRYOGÉNIE DE LA SACCULINA CARCINI

CRUSTACÉ ENDOPARASITE DE L'ORDRE DES KENTROGONIDES

Note de YVES DELAGE

Développement de la Cypris — Après un séjour de trois se maines environ dans la cavité incubatrice de la sacculine, la ponte a atteint sa maturité et les larves sont expulsées par les contractions du sac sous la forme nauplienne. Ces Nauplius ont été brièvement décrits par M. Giard. J'ajouterai aux faits qu'il a reconnus que deux longs filaments olfactifs sont insérés au-devant de l'œil et que, entre les pattes, se trouve une sorte de plastron derrière lequel existe un amas sphérique de petites cellules, qui joue un grand rôle dans le développement de la sacculine. Les cellules qui occupent la région inférieure (1) du corps, après s'être multipliées, se disposent en 6 segments transversaux sur lesquels se délimitent, de chaque côté, 6 bourgeons doubles qui deviendront les pattes de la cypris. Les antennes de celles-ci proviendront des antennes du Nauplius. Quant aux deux paires de pattes biramées, elles ne passent pas dans la Cypris et se détachent avec la dernière mue.

Au bout de quatre jours et après cinq mues, les Cypris éclosent. Elles sont constituées essentiellement par trois parties : un appareil locomoteur, les six paires de pattes, un appareil fixateur, les antennes, et, à l'intérieur du corps, cet amas sphérique de petites cellules qui se montrait déjà derrière le plastron du Nauplius. Leurs antennes sont terminées par un article très mobile qui porte trois appendices ; deux sensitifs, l'un conique, l'autre foliacé, et un préhensile, en forme de long sabre recourbé.

Fixation. — Pendant trois jours au moins, les Cypris mènent une vie libre et refusent de se fixer. A partir du quatrième jour, elles se

(1). L'animal est supposé placé verticalement, la tête en haut, la face ventrale en avant.

fixent, seulement à l'obscurité, soit pendant la nuit, soit pendant le jour à l'abri de toute lumière. La fixation a lieu sur les jeunes crabes de 2 à 12 millimètres. La Cypris s'attache par l'une de ses antennes, toujours et uniquement à la base d'un poil d'une partie quelconque du corps du crabe, de préférence vers la base des pattes ou le dos de l'abdomen, *jamais à la face ventrale de celui-ci.* Les Cypris peuvent vivre quinze jours et plus avant de se fixer, et dans ce cas, elles ne subissent aucune modication importante. Dès qu'elles sont fixées au contraire, elles subissent une série de transformations très-remarquables qui n'ont jamais été même entrevues, et qui n'ont leur analogue nulle part.

Inoculation de la sacculine. — Partout excepté au point d'implantation des antennes, la couche cellulaire superficielle du corps commence par se décoller et s'éloigner de la couche chitineuse comme pour une mue, puis l'ensemble des pattes abdominales se projette fortement en avant et finit par se détacher, produisant ainsi une large solution de continuité dans les téguments. Des mouvements lents mais profonds s'accomplissent dans le corps de l'animal. Les gouttelettes graisseuses se réunissent en gros globules et descendent peu à peu vers l'ouverture laissée par la chûte des pattes ; l'œil suit le mouvement, et, en moins de trois heures, le tout est sorti hors des limites nouvelles du corps et se trouve relégué entre les valves de la carapace, dans la partie abandonnée par les pattes. Rapidement la solution de continuité se ferme, une nouvelle couche chitineuse se forme et la dépouille de la Cypris tombe, entraînant les parties de rebut qui ont été éliminées. Il reste, accroché par une de ses antennes à un poil du crabe, un nouvel être ayant la forme d'un sac allongé, ayant pour paroi l'ancienne couche tégumentaire de la cypris, et pour contenu, presque exclusivement l'amas sphérique de cellules dont nous avons déjà parlé.

Bientôt se forme au pôle antennaire de la nouvelle larve une sorte de pointe rigide qui s'agrandit rapidement par la base et, en moins de trois jours, se montre constitué par un dard creux dont la base élargie en entonnoir se continue par ses bords avec l'enveloppe chitineuse de la larve, tandis que l'ouverture est largement béante, prête à recevoir le contenu cellulaire. A mesure que le dard grandit, sa pointe, taillée en biseau comme une canule de seringue de Pravaz, s'engage dans celle des antennes qui a saisi le poil et arrive bientôt au contact des téguments du crabe. Il les perce à côté de la base du poil entourée par une membrane molle qui sert à l'articuler avec la carapace endurcie de sels calcaires. Le dard pénètre ainsi souvent de plus de la moitié de sa longueur dans les tissus du crabe. Pour surprenants que soient ces faits ils sont indéniables : j'en ai rendu témoins plusieurs personnes au laboratoire de Roscoff où ce travail a été fait, et j'en ai conservé des préparations démonstratives.

Pendant ce temps, le contenu cellulaire du sac appendu au dard se divise et l'ensemble de la masse s'engage dans la cavité du dard pour passer dans les tissus de l'hôte. Arrivée dans le corps du crabe, la sacculine n'a plus qu'à gagner, par un phénomène d'accroissement prédominant dans un certain sens, le point où elle devra achever de se développer, c'est-à-dire la face antérieure

de l'intestin. Les jeunes sacculines internes ont, en un point du contour de leur membrane un prolongement assez gros qui se perd dans le corps du crabe et qui est certainement l'indice du voyage accompli par le parasite pour arriver à sa situation définitive.

Conclusion. — Nous avons vu que tout ce qui constitue la sacculine externe provient du nucleus de la sacculine interne, et que la membrane basilaire avec ses tubes provient du sac qui le contenait. Nous pouvons ajouter maintenant que la paroi de ce sac représente les téguments du Nauplius ou de la Cypris, et que le nucleus représente l'amas cellulaire contenu dans son corps. La formule de la sacculine est maintenant trouvée : *la portion du parasite intérieure au crabe représente la peau de la larve, la portion externe représente un noyau génital qui s'est frayé passage au dehors pour les besoins de la propagation de l'espèce.* Ce phénomène est d'ailleurs secondaire dans l'existence de l'animal et la sacculine est un *endoparasite* au même titre qu'un tœnia qui cependant émet au dehors ses cucurbitains.

Le nom de *Rhizocéphales* doit évidemment être changé, car les racines partent non de la tête, mais de toute la surface cutanée, et s'il y avait une tête, elle serait à l'opposé du point d'où partent les racines. Le nom de *Dermorhizes* serait plus exact. Mais le fait d'avoir des racines n'est point capital dans l'histoire de la sacculine comme celui de la présence d'un dard chez la larve et, puisqu'il faut changer l'ancien nom, je propose celui de *Kentrogonides* (κεντρον dard, γονος progéniture). Enfin il saute aux yeux que des faits si exceptionnels dans le développement ne permettent pas de laisser les Kentrogonides parmi les Cirripèdes, surtout si l'on considère que, toutes les cellules de l'animal, redevenant à un certain moment, indifférentes, les tissus de l'adulte ne proviennent point de ceux de la larve par une transformation directe. La sacculine est certainement aussi éloignée d'une balane que d'un lernéen. Je propose donc de faire des Kentrogonides un ordre distinct et voisin de celui des Cirripèdes. »

ERRATA

DU PREMIER FASCICULE DE 1885

Plusieurs fautes d'impression se sont glissées dans le catalogue des Lépidoptères des environs de Morlaix inséré dans le premier fascicule de 1885. Ce sont les suivantes :

p. 62 — l. 3	au lieu de	*podalyrius,*	lisez	*podalirius*
p. 62 — l. 4	id.	*antropa*	«	*antiopa*
p. 63 — l. 3	id.	Limanitis	«	Limenitis
p. 63 — l. 14	id.	Thecle	«	Thecla
p. 63 — l. 19	id.	*Agrestis*	«	*Agestis*
p. 63 — l. 20	id.	*Alni*	«	*Alexis*
p. 64 — l. 6	id.	*Nerü*	«	*Nerii*
p. 65 — l. 11	id.	*Hepialis*	«	*Hepialus*
p. 66 — l. 2	id.	*Libatrini*	«	*Libatrix*
p. 66 — l. 5	id.	*Promiba*	«	*Pronuba*

Dans la note de M. Lukis intitulée : *Fouille d'un tumulus dans les Hautes-Alpes* :

p. 59 — l. 13, au lieu de 1500 lisez 115

Dans celle de M. Miciol, *sur les formes du Lycopus europeus.*

p. 68 — l. 27	au lieu de	truncata	lisez	truncatus
p. 70 — l. 12	id.	miridionales	«	meridionalis

CATALOGUE

DES COLÉOPTÈRES DU FINISTÈRE

Et plus spécialement

DE L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

Par M. HERVÉ

CICENDÉLIDES

CICENDELA L.

C. campestris. L. — C.

C. hybrida. L. — AR. Baie des Trépassés en PLOGOFF. Torche de PENMARCH.

Ce genre se rencontre dans les chemins et sentiers des terrains découverts ; dans les lieux secs et arides.

CARABIDES

ELAPHRIDÆ

NOTIOPHILUS. Dumer.

N. aquaticus. L. — AR.

N. palustris. Duft. — C.

N. biguttatus. Fab. — CC.

N. 4 punctatus. Dej. — R. Morlaix.

N. rufipes. Curt. — RR. Morlaix.

N. punctulatus. Wesm. — AR. Morlaix. Huelgoat. Roscoff. Insectes vivants sous les pierres, les détritus, quelques-uns au bord des eaux.

Elaphrus, F.

E. uliginosus. F. — AR. Keranroux, en Ploujean. Kergus, en Plourin. Kérellec, en Saint-Pol.

E. cupreus. Duft. — AC.

E. riparius. L. — R. — Ile-de-Batz. C.

Genre vivant dans les terrains très-humides, les marécages ; on les fait sortir en piétinant sur le sol.

Blethisa. Bon.

B. multipunctata. L. — RR. Je n'ai pas trouvé cette espèce dans le Finistère ; d'après la Faune gallo-rhénane, de M. Fauvel, elle aurait été trouvée à Brest, par M. de Léseleuc ; je l'ai prise abondamment dans un petit marécage, près l'étang de Bon-Voyage, commune de Plounérin (Côtes-du-Nord) sur la limite du Finistère. Cette espèce a les mêmes mœurs que les Elaphrus et se prend de la même manière.

Nebria. Latr.

N. complanata. L. — R. Santec, en Roscoff. Carantec : un ex. Dunes de Lannévez, en Tréflez. C. Espèce propre aux rivages de la mer, sous les pierres reposant sur le sable.

N. brevicollis. F. — CC. Sous les pierres, les mousses, au pied des arbres.

Leistus, Frœhl.

L. spinibarbis. F. — R. Lesquiffiou, en Pleyber-Christ. Huelgoat. Trodibon en Plouézoc'h.

L. fulvibarbis. Dej. — C.

L. ferrugineus. L. — AC. Ce genre se tient sous les feuilles, les mousses, les détritus, dans les endroits humides.

PROCRUSTES. Bon.

P. coriaceus. L. — AR. Sous les pierres, les mousses, les écorces et les troncs d'arbres pourris.

CARABUS. L.

C. catenulatus. Scop. — AR. Pennélé, en SAINT-MARTIN. HUELGOAT.

C. cancellatus. F. — RR. Kervéguen, en SAINTE-SÈVE.

C. granulatus. L. — RR. Santec, en ROSCOFF. Lesquiffiou, en PLEYBER-CHRIST.

C. auronitens. F. — R. Forêt du Menguen et bois de la Mine en HUELGOAT ; forêt de Botvarec en LOCMARIA.

Var. cupreonitens. Chev. — Dans les mêmes forêts avec le type.

C. purpurascens. F. — C.

C. nemoralis. Illig. — R.

C. intricatus. L. — AC.

Les Carabus ont les mêmes mœurs que le genre précédent.

CALOSOMA Web.

C. sycophanta L. — RR. Porsantrez et près de la gare, en St-MARTIN. Kérozar en PLOUJEAN.

C. inquisitor L. — RR. Santec en ROSCOFF.

Ces deux espèces vivent dans les taillis et les bois ; elles sont plus communes certaines années.

CYCHRUS F.

C. rostratus. L. — RR. Pennélé en SAINT-MARTIN. Kéranroux vallon de Ste-Geneviève, en PLOUJEAN. — Dans les vieilles souches, sous les feuilles.

C. attenuatus. F. — RR. HUELGOAT : forêt du Menguen, bois de la Mine. AC. Sous les mousses.

DRYPTIDÆ

DRYPTA F.

D. emarginata. Ol. — AC. Sous les tas d'herbes, les détritus, les fagots, dans les endroits humides.

BRACHYNIDÆ

Brachynus Web.

B. crepitans. L. — AR. Chemin de la baie de Terrénez en Plouézoc'h.

B. explodens. Duft. — C.

Espèces vivant en petites sociétés sous les pierres, les mousses et détritus ; quelquefois au pied des arbres.

DROMIDÆ

Demetrias. Bon.

D. atricapillus. L. — CC. Dans les prairies, marécages, au bord des eaux.

Dromius. Bon.

D. linearis. Ol. — CC. Détritus humides.

D. meridionalis Dej. — R. Pennélé, La Salette, Kerserho en St-Martin, Penalliorzou, Kervézellec en Ploujean, la Villeherry en Plourin ; sous les écorces.

D. agilis. F. var. fenestratus. Dej. — RR. Ploujean. Un seul individu au pied d'un arbre dans un petit bois derrière Kéranroux.

Le D. meridionalis semble remplacer ici cette espèce.

D. 4. maculatus. L. — AC. Sous les écorces.

D. 4. notatus. Panz. — R. Le Launay en Ploujean.

D. bifasciatus. Dej. — RR. Le Launay en Ploujean. Sous des éeorces de sapin.

D. sigma. Rossi. — R. Kervézellec en Ploujean. Sous des écorces de sapins se détachant par écailles.

D. melanocephalus. Dej. — CC. Sous les détritus, les tas d'herbes, les fagots.

Blechrus. Mots.

B. glabratus. Duft. — CC. Sous les tas d'herbes, dans les mousses.

METABLETUS. Schm.

M. obscuroguttatus. Duft. — RR. St-JEAN-DU-DOIGT. Un exemplaire dans des détritus.

M. truncatellus. L. — AC. St-MARTIN. Tas d'herbes et détritus.

M. foveola. Gyl. — CC. Dans les mêmes endroits et sous les pierres.

LEBIA. Lat.

L. chlorocephala. Hoffm. — AR. Sur les fleurs d'ajoncs et de genêts, sous les tas d'herbes. — Les individus de grande taille sont extrêmement rares ; d'ordinaire cet insecte n'a pas plus de 4 à 4 1/2 millimètres.

L. crux-minor. L. — RR. PLOUJEAN. Un exemplaire à Tréfeunténiou dans des mousses.

MASOREUS. Dej.

M. Wetterhalli. Gyl. — RR. Dunes de Santec en ROSCOFF, sous des détritus. Pointe du Raz en PLOGOFF.

SCARITIDAE

CLIVINA. Latr.

C. fossor. L. — AC. Parmi les mousses et détritus au bord des eaux.

DYSCHIRIUS. Bon.

D. thoracicus. Fab. — AR. — C. Dans les sables de SANTEC.

D. globosus Herbst. — C. Au bord des ruisseaux ; dans les prairies humides.

D. œneus. Dej. — R. PENMARCH.

D. salinus. Schm. — C. Santec en ROSCOFF. ILE-DE-BATZ. Rivière de MORLAIX. Sables et vases maritimes.

CHLŒNIDAE

LORICERA Latr.

L. pilicornis F. — AC. Dans les prairies, au bord des mares, dans les endroits très-humides.

PANAGŒUS Latr.

P. 4. pustulatus Sturm. — RR. ST-JEAN-DU-DOIGT, Pennélé en ST-MARTIN. Endroits frais et humides.

CALLISTUS Bon.

C. lunatus. F. — AR. Mousses, lieux frais sans être trop humides.

CHLŒNIUS Bon.

C. vestitus. Payk. — AC. Canton de MORLAIX. Santec en ROSCOFF.

C. nigricornis. F. — AC. Je n'ai rencontré ici que la var. à pattes rouges, var melanocornis. Dej.

❄ **C. sulcicollis.** Payk. —Je n'ai pas pris cette espèce dans le Finistère, mais à PLOUNÉRIN (C.-du-N.) près l'étang de Bon-Voyage non loin de la limite du département.

Les Chlœnius se tiennent dans les parties très-humides des prairies, des marécages d'où on les fait sortir en piétinant sur le sol ; on les rencontre aussi sous les détritus végétaux.

OODES. Bon.

O. helopioides. F. — AC, Bords des mares et des canaux des prairies.

BADISTER Clair.

B. unipustulatus. Bon. — R. PLOUJEAN. ST-JEAN-DU-DOIGT.

B. bipustulalus. F. — C.

B. humeralis. Bon. — AC. Environs de MORLAIX. CONCARNEAU.

B. peltatus. Panz. — RR. Santec en ROSCOFF. 1 ex. Talus humides des prairies et des champs, sous les pierres.

STOMIDAE

BROSCUS Panz.

B. cephalotes. L. — C. Sous les pierres et les dépôts d'algues dans les sables maritimes. Santec en ROSCOFF. ILE-DE-BATZ. Lannevez en TRÉFLEZ.

STOMIS Clairv.

S. pumicatus. Panz. — R. Près le pont de Lannuguy en TAULÉ. ST-MARTIN, garennes au-dessus du bassin à flot. Kersco en PLOUJEAN. Sous les feuilles et les pierres.

HARPALIDAE

ANISODACTYLUS Dej.

A. binotatus. F. — CC. var. spurcaticornis Dej. — AC. Endroits frais, sous les pierres et les détritus.

DIACHROMUS Er.

D. germanus. L. — AR. Prairies, mares, bord des petits cours d'eau.

DICHIROTRICHUS Duv.

D. pubescens. Payk. — CC. Rivière de MORLAIX et sur toutes les côtes maritimes. Sous les pierres reposant sur les vases maritimes, et dans ces vases.

BRADYCELLUS Er.

B. verbasci. Duft. — *B. rufulus* Dej. — AR. Treuscoat en PLEYBER-CHRIST. Santec en ROSCOFF.

B. harpalinus. Dej. — C. Canton de MORLAIX.

B. similis. Dej. — RR. Pennélé en ST-MARTIN. Trodibon en PLOUÉZOC'H. Hippodrôme en PLOUJEAN. Dans les détritus humides, les tas d'herbes.

HARPALUS Dej

Les Harpalus se tiennent, en général, dans les terrains secs, sablonneux, sous les pierres ou un abri quelconque.

1. OPHONUS. Steph. Dej.

H. punctatulus. Duft. — RR. Pennélé en ST-MARTIN. Penalliorzou en PLOUJEAN, sous les feuilles mortes.

H. Azureus. Fab. — *chlorophanus. Panz.* — R. Dans les du-

nes au bord de la mer. Santec en Roscoff. Aussi baie de Saint-Michel (C.-du-N.)

H. maculicornis. Duft. — C. dans les mousses et sous les tas d'herbes.

H. punctícollis. Payk. — AR. Morlaix. Santec en Roscoff.

II. Pseudophonus Mots.

H. ruficornis. Fab. — CC.

H. griseus. Panz. — AR. Dourduff-en-Mer en Plouézoc'h.

H. œneus. Fab. — CC.

H. distinguendus. Duft. — AR. Coadesq en Ploujean.

H. ignavus. Duft. — C.

H. honestus. Duft. — AR.

H. neglectus. Dej. — C. dans les dunes au bord de la mer.

H. latus. L. — *fulvipes.* Fab. — AR. Morlaix. Huelgoat, sous les feuilles mortes.

H. consentaneus. Dej. — AC. Rade de Morlaix. Santec.

H. rubripes. Duft. — AR. sous les pierres.

H. tenebrosus. Dej. — R. Santec en Roscoff. Ploujean. St-Pol.

H. melancholicus. Dej. — AR. Santec en Roscoff. Sous les algues.

Var. decolor. Fairm. — Santec en Roscoff. Egalement sous les algues.

H. rufimanus. Marsh. — *tardus. Er. (non Panz).* — CC. surtout au bord de la mer.

H. serripes. Quens. — *convexus. Fairm.* — R. aussi île de Bréhat (Côtes-du-Nord).

H. anxius. Duft. — AR. dunes des bords de la mer.

H. picipennis. Duft. — RR. dunes de Penmarch.

Stenolophus Dej.

S. teutonus. Schrank. — C. sous les pierres et les détritus dans les terrains humides.

S. vespertinus. Illig. — RR. dans l'intérieur, C. au bord de la mer. Ile-de-Batz. Santec en Roscoff. Penmarch. Dans les mêmes conditions que le précédent, au bord des marécages maritimes.

ACUPALPUS Lat.

A. consputus. Duft. AR.

A. meridianus. L. — C.

A. dorsalis. F. AC.

A. flavicollis. Sturm. — *nigriceps.* Dej. — R. Santec en Roscoff. Kervéguen en Ste-Sève.

A. exiguus. Dej. — CC.

Les Acupalpus se prennent dans les mêmes lieux que le genre qui précède.

FERONIDAE

FERONIA Lat.

1. PŒCILUS Bon.

F. cuprea. L. — C.

F. versicolor. Sturm. — *pauciseta* Thoms. — AR. mare à Bagatelle en St-Martin. Lannévez en Tréflez.

Ces deux espèces se prennent dans les prairies et les endroits marécageux.

F. dimidiata. Ol. — AR. sentiers des champs, sous les mottes de terre.

II. LAGARUS Chaud.

F. vernalis. Panz. — CC. prairies, détritus végétaux, endroits humides.

III. LYPERUS Chaud.

* **F. aterrima.** F. — Je n'ai pas encore rencontré cette espèce dans le Finistère, elle se trouve dans un marécage près l'étang de Bon-Voyage, commune de Plounérin (Côtes-du-Nord), à la limite du département du Finistère.

IV. OMASEUS Dej.

F. vulgaris. L. — C. sous les mottes, les pierres, généralement dans les terrains moins humides que les espèces suivantes.

F. nigrita. F. — CC.

F. anthracina. Illig. — AC. Ploujean.

F. gracilis. Dej. — R. Ploujean.

F. minor. Gyl. — AR.

Ces quatre espèces se tiennent dans les prairies et marécages.

V. Argutor Dej.

F. strenua. Panz. — *erythropa.* Marsh. — AC. Kerserho en St-Martin. Prairies, détritus végétaux, mousses humides.

F. diligens. Sturm. — *pulla.* Gyl. — CC. Comme la précédente espèce.

VI. Platysma Bon.

F. oblongopunctata. F. — RR. Forêt du Menguen en Huelgoat. Sous les feuilles, les mousses des grands bois.

VII. Steropus Dej.

F. madida. F. — CC.

Var. concinna Sturm. — plus rare que le type. Sous les pierres, les bois reposant à terre, les détritus.

VIII. Pterostichus Bon.

F. parumpunctata. — AR. Morlaix. Huelgoat. Dans les bois, sous les feuilles et les pierres.

IX. Abax Bon.

F. striola. F. — C. Ploujean. St-Martin.

F. ovalis. Duft. — R. Treuscoat en Pleyber-Christ. Huelgoat. Ces deux espèces habitent les bois de haute futaie, sous les feuilles.

X. Molops Bon.

F. terricola. Fab. — RR. Forêt du Menguen en Huelgoat. Sous les mousses dans les grands bois.

Zabrus Clairv.

Z. gibbus. L. — AC. dans les champs, sous les mottes ; parfois sur les tiges des graminées ; le soir courant sur les routes et les sentiers.

AMARA Bon.

I. TRICENA Le Conte

A. striatopunctata. Dej. — AR. MORLAIX. ST-MARTIN.

A. erythrocnemis. Zimm. — RR. Un exemplaire des environs de MORLAIX, sans localité notée ; j'en ai pris aussi un exemplaire à Rennes.

A. plebeja. Gyl. — AC.

II. AMARA Bon.

A. ovata. Fab. — *obsoleta. Dej.* CC.

A. similata. Gyl. — *obsoleta. Duft* — R.

A. anthobia. Villa. — AC. Dans les dunes de Santec en ROSCOFF.

A. familiaris. Duft. — C.

A. lucida. Duft. — CC.

A. trivialis. Gyl. — *ænea. de Geer.* — CC. partout.

A. montivaga. Sturm. — RR. un individu pris à BOTSORHEL.

A. nitida. Sturm. — AR. PLOUJEAN. Aussi à PLOUNÉRIN (Côtes-du-Nord).

A. lunicollis. Schiodte. — *vulgaris, Panz. Fairm.* — AR.

A. communis. Panz. — AR.

A. curta. Dej. — R. Pennélé en ST-MARTIN.

A. tibialis. Payk. — AC. au bord de la mer. Dunes de Santec en ROSCOFF. Kérarmel dans la rade de MORLAIX.

III. CELIA Zimm.

A. bifrons. Gyl. — *livida. Fab.* — R. dunes de Santec en ROSCOFF.

Obs. — *L'A patricia.* Duft. — *equestris. Duft.* — appartenant au groupe des Percosia Zimm. doit se prendre dans le Finistère. J'en possède un exemplaire de l'île de BRÉHAT (Côtes-du-Nord).

IV. BRADYTUS Steph.

A. consularis. Duft. — RR. aussi à PLOUNÉRIN (Côtes-du-Nord).

A. fulva. de Geer. — R. dunes de Santec.

A. apricaria. Payk. — AR.

V. Curtonotus. Steph.

A. aulica. Panz. — R.

Obs. — J'ai rencontré à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) l'*A. convexiuscula.* Marsh. qui rentre dans cette dernière division ; il est à présumer que cette espèce se rencontrera sur nos côtes.

Les Amara se tiennent généralement dans les lieux secs, exposés au soleil, sous les pierres ; on les prend souvent courant sur les routes.

Pristonychus Dej.

P. terricola. Herbst. — AC. Morlaix. Ploujean. Quai de Tréguier, sous une écorce ; dans les endroits obscurs, les caves, quelquefois les écorces et les pierres.

Calathus Bon.

C. cisteloides Illig. — C.

C. fulvipes. Gyl. — AC.

C. fuscus. F. — R.

C. melanocephalus. — C.

Ces quatre espèces se prennent sous les pierres, les détritus végétaux ; quelquefois sous les feuilles humides.

C. mollis. Marsh. — CC. aux bords de la mer, sous les algues desséchées, les pierres et les détritus.

C. piceus. Marsh. — AR. Tréfeunténiou, Armorique en Ploujean. Pennélé. Garennes du Bassin, en St-Martin ; sous les feuilles mortes

Taphria Bon.

T. nivalis. Panz. — AR. Tréfeunténiou en Ploujean. Sous les feuilles mortes.

Anchomenus Bon.

A. prasinus. Thunb. — CC.

A. albipes. F. — CC.

A. oblongus. F. C.

Ces trois espèces vivent dans les endroits humides, sous les végétaux et les pierres.

AGONUM Bon.

A. marginatum. L. — AC.

A. 6 punctatum. L. — AR. environs de MORLAIX. HUELGOAT.

A. parumpunctatum. L. — CC.

A. Austriacum. F. — RR. la Boissière en PLOUJEAN. Je n'ai pas encore rencontré la var. modestum Sturm.

A. viduum. Panz. — CC.

Var. mœstum. Duft. — CC.

A. atratum. Duft. — CC.

A. piceum. L. — AR. environs de MORLAIX. ILE-DE-BATZ.

A gracile. Sturm. — RR. environs de MORLAIX.

A. fuliginosum. Panz. — C. Kergus en PLOURIN. Bréventec en ST-MARTIN.

Le genre Agonum se tient dans les prairies et les marécages.

OLISTHOPUS Dej.

O. rotundatus. Payk. — PC. sous les pierres, les tas d'herbes, les mousses.

POGONIDAE

POGONUS Dej.

P. chalceus. Marsh. — CC. rivière de MORLAIX ; rivage de la mer, en piochant les vases et sous les pierres qui reposent sur elles.

TRECHIDAE

TRECHUS Clairv.

T. fulvus. Dej. — RR. sous les pierres reposant sur les vases de la rivière de MORLAIX, dans sa partie maritime.

T. minutus. F. — CC.

T. obtusus. Er. — C. Ces deux espèces se prennent sous les détritus végétaux, les mousses, les pierres.

AEPUS Samouelle.

A. Robini. Laboulb. — AC. Dourduff-en-mer, Kerarmel en PLOUÉZOC'H. Le Frout en CARANTEC. ROSCOFF. Sur les grèves maritimes vaseuses, sous les pierres, dans les anfractuosités des rochers.

CILLENUM Curt.

C. laterale. Curt — CC. rivière de MORLAIX et sur toutes les côtes de la mer. Sur les vases et les sables maritimes.

TACHYPUS Dej.

T. flavipes. L. — CC. sous les mousses, les pierres, les détritus végétaux.

BEMBIDIUM Lat.

1. NOTAPHUS Steph.

B. pallidipenne. Illig. — *Andreæ.* Dej. — R. Santec en ROSCOFF. ILE-DE-BATZ. Sables maritimes, au bord des petites mares et des petits d'eau filets douce.

B. varium. Ol. — C. environs de MORLAIX. ILE-DE-BATZ.

B. flammulatum. Clairv. — R. Vallon du Bois de la Roche en GARLAN. Kerohiou en PLOUJEAN.

B. lampros. Herbst. — CC.

Var. velox Er. — CC.

B. pusillum. Gyl. — *minimum.* F. — RR. PENMARCH.

B. normannum. Dej. — C. MORLAIX. PLOUJEAN. Dourduff-en-mer en PLOUÉZOC'H. Baie de Terrénez. Santec en ROSCOFF. Vases maritimes.

B. doris. Panz. — AC. environs de MORLAIX. Aussi à l'étang de Bon-Voyage, commune de PLOUNÉRIN (Côtes-du-Nord).

B. articulatum. Panz. — AR.

II. LOPHA Dej.

B. 4 — guttatum. F. — AC. environs de MORLAIX. Santec en ROSCOFF. Kergollo en PLOUJEAN.

B. callosum. Kuet. — AR. Keryven en ST-MARTIN. Treuscoat en PLEYBER-CHRIST.

B. 4 — maculatum. Dej. — R. Penalliorzou en PLOUJEAN.

III. Peryphus Dej.

B. elongatum. Dej. — RR. Moulin de Compézou en Plourin.

B. nitidulum. Marsh. — R. Kervaon, Kéryven en St-Martin. Huelgoat. Kergollo en Ploujean.

B. decorum. Panz. — Moulin Rivoalen en Plouigneau.

B. rupestre. L. — *Bruxellense.* Wesm. — RR. Etang de Rosampoul en Plougonven.

B. ustulatum. L. — CC.

B. dorsuarium. Bed. — *concinnum.* Putz. — CC. Rivière de Morlaix. Santec en Roscoff. Vases maritimes.

IV Campa Mots.

B. assimile. Gyl. — RR. Penmarch.

B. Clarki. Daws. — Hippodrome en Ploujean.

V. Philochthus Steph.

B. biguttatum. F. — CC. La Boissière en Ploujean. Vases en face Lannuguy.

B. lunulatum. Fourc. — *riparium.* Ol. — CC. Vases près St-François en St-Martin. St-Didy en Plouigneau. La Boissière en Ploujean.

B. Mannerheimi. Sahl. — CC. Bagatelle en St-Martin. Moulin Rivoalen en Plouigneau.

B. obtusum. Sturm. — AC. La Boissière en Ploujean. Pennélé en St-Martin.

VI. Ocys Steph.

B. 5 — striatum. Gyl. — RR. Près la gare en St-Martin.

B. rufescens. Dej. — AR. La Boissière en Ploujean. Pennélé, Kéryven en St-Martin. Castel-Men en Taulé. Pointe de Barnenez en Plouézo'ch. Plus commun aux pieds des falaises des bords de la mer. — Se prend quelquefois sous les écorces.

Le genre Bembidium vit, en général, dans les endroits humides, sous les tas d'herbes, au bord des cours d'eau, dans les mares.

Tachys Dej.

T. parvula. Dej. — RR. environs de Morlaix. St-Jean-du-Doigt.

T. bistriata. Duft. — AC. Morlaix. Ploujean.

T. scutellaris. Germ. — RR. Santec en Roscoff. Les Tachys ont les mêmes mœurs que les Bembidium.

HYDROCANTHARES

Cette famille, ainsi que l'indique son nom, est exclusivement aquatique et vit principalement dans les mares et eaux stagnantes.

DYTISCIDAE

Dytiscus L.

D. punctulatus. F. — C. La Boissière en Ploujean.
D. marginalis. L. — AC. La Boissière, le Rest en Ploujean.

Acilius Leach.

A. sulcatus. L. — C. Ploujean. Ste-Sève.

COLYMBETIDAE

Colymbetes Clairv.

C. fuscus. L. — C.
❄ **C. collaris.** Payk. — Je ne l'ai pris qu'à l'étang de Bon-Voyage en Plounérin (Côtes-du-Nord) près la limite du département.
C. Grapei. Gyl. — RR. La Boissière en Ploujean.

Ilybius Er.

I. ater. de Geer. — C.
I. similis. Thoms. — RR. La Boissière en Ploujean. 1 ex.
I. fuliginosus. Fab. — CC.

1

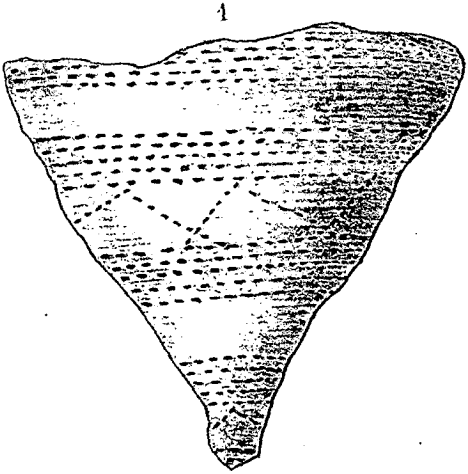

1/1

2

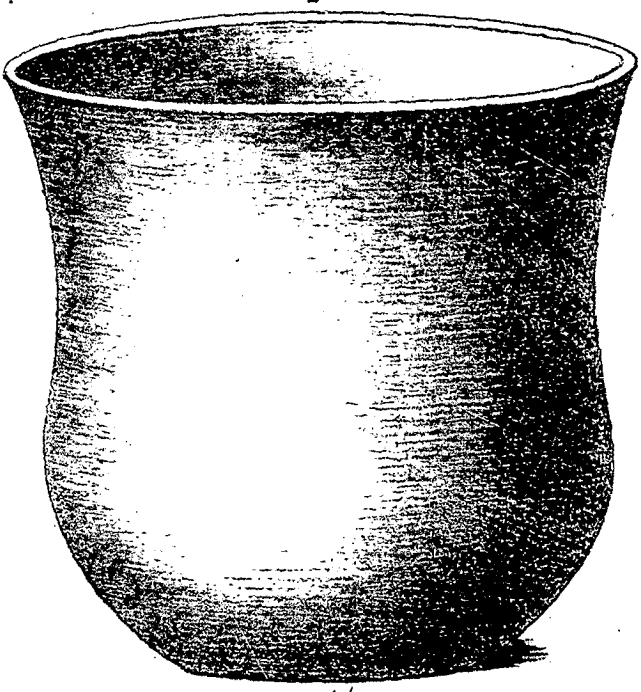

1/2

Mobilier du dolmen de Kervéret

Plomeur (Finistère)

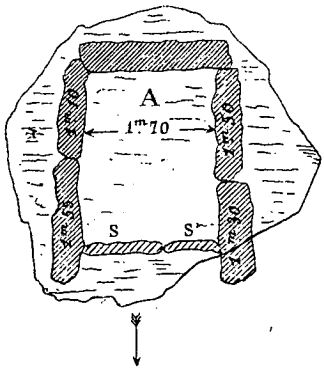

Plan du dolmen de Kervéret en Plomeur (Finistère.)

Echelle de 0m 10 par mètre.

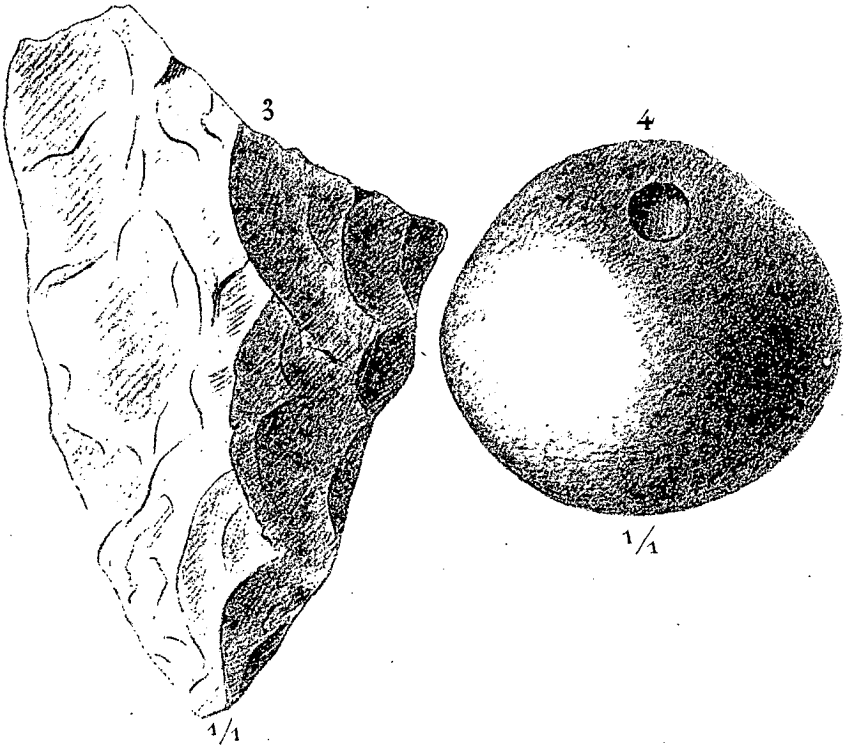

Mobilier du dolmen de Kervéret

Plomeur (Finistère.)

SOMMAIRE

	Pages
Procès-Verbaux des séances....	4
Morlaix pendant la Révolution (M. Allier).....	6
Exploration du dolmen de Kerveret (M. du Chatellier)...	23
Sur les cachettes de fondeurs en Bretagne (M. Lukis)....	27
Composition de la mousse de Corse (M. Miciol).....	31
Notes d'histoire naturelle (M. de Lauzanne).....	35
Catalogue minéralogique et pétrologique du Finistère (MM. Libert et Miciol).....	41
Sur l'embryogénie de la *Sacculina Carcini* (M. Y. Delage).	61
Erratum.....	64

(avec pagination spéciale)

Catalogue des Coléoptères du Finistère (M. Hervé).....	1

De M. Paul Cloarec : des figurines trouvées dans les fouilles de la grande pyramide de S. Juan Teltuanpehuan (Mexique).

De M. Jules Vichot : un œuf présentant un cas de teratologie.

De M. Jules Grall : des monnaies et médailles.

Ont été remises, pour la Bibliothèque :

Les dernières publications de la Société d'Etudes Scientifiques d'Angers et de la Société Botanique et horticole de Provence.

Une Etude cryptogamique de M. Le Breton.

Le président dépose sur le bureau le premier fascicule du Bulletin de la Société pour 1884 et le discours prononcé par M. Fallières à la réunion générale des sociétés savantes à la Sorbonne.

Il fait connaître qu'une souscription est ouverte au Mans sous la présidence de M. Crié, membre de la société, pour l'érection d'une statue à Pierre Belon, célèbre naturaliste du XVIe siècle. La Société décide que la souscription sera individuelle et versée entre les mains des membres du bureau pour être transmise à M. Crié.

Lecture est faite des communications suivantes :

M. du Noday : supplément au catalogue des mousses des environs de Josselin.

M. de Lauzanne : végétaux exotiques acclimatés en Bretagne.

M. Th. Lefebvre : Madame de Sévigné et la Bretagne.

SÉANCE DU 12 JUIN

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observations.

La bibliothèque a reçu de M. Parize, le 2e numéro du *Guide Scientifique*, et de M. Chevalier, le 7e fascicule du journal : *Le Breton*.

M. Lardet a remis, pour le Musée, une peau de veau à deux têtes.

M. le président annonce que, sur les démarches faites par la Société, le *Portique*, dit *Arc-de-triomphe* de Sizun, vient d'être classé comme monument historique.

Il lit ensuite une lettre de M. le Principal du Collège demandant à la Société de vouloir bien donner, comme les années précédentes, un prix relatif à l'histoire naturelle. La Société décide que ce prix sera accordé dans les conditions ordinaires.

M. Lukis donne quelques renseignements sur des fouilles qu'il a faites dans un tumulus, situé dans la commune de Plouyé.

M. de Rusunan lit une note sur neuf médailles en argent, appartenant à l'Hospice, trouvées en 1828 dans des fouilles faites par suite de la démolition d'une maison sur les lavoirs à Morlaix.

M. Libert donne connaissance de trois notes :

1° Sur la chute des corps.

2° Sur l'expérience du double cône.

3° Sur les aréomètres à volumes variables et à poids constant.

M. Miciol lit un mémoire de M. Luzel sur le testament de Nicolas Coëtanlem, sieur de Kéraudy, existant aux archives de Quimper.

SÉANCE DU 10 JUILLET

Présidence de M. LUKIS, vice-président

M. Roques, secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Le Vice-Président dépose sur le bureau, au nom de M. Lebesconte, de Rennes, l'important ouvrage paléontologique de Rouault sur les fossiles siluviens, complété par le donateur. Cet ouvrage est offert à la Société sur la demande de M. Oberthur.

La société Botanique de Lyon envoie ses annales (1881-188) ; la Société botanique et horticole de Provence, son bulletin mensuel ; l'Athénée Oriental, son dernier fascicule.

M. Miciol adresse une notice sur la comparaison des différentes épidémies de choléra à Morlaix, et en signale la progression décroissante.

M. Braouézec fait observer qu'il se proposait de présenter à la société un travail sur le même sujet ; ses conclusions concordent avec celles de M. Miciol. Sur sa demande, on nomme une commission chargée de faire une étude des sources et eaux qui alimentent Morlaix.

MM. Delannégrie, Libert, Miciol, Parize, Piriou et de Rusunan sont nommés membres de cette commission.

M. Lukis fait une communication sur les fondeurs nomades des objets celtiques en bronze. Il présente les dessins des objets en bronze trouvés dans un tumulus à Kergavarrec commune de Plouyé (Finistère).

SÉANCE DU 14 AOUT

Présidence de M. MICIOL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. Bodros, pharmacien à Morlaix, est présenté comme membre résidant par MM. Roques et Hervé.

M. Dantec, étudiant en droit à Rennes, est présenté comme membre correspondant par MM. Roques et Jules Le Goff.

M. Vendryès a fait à la Société un envoi de 70 volumes ou brochures.

M. Chevalier a remis les numéros 7 et 8 du *Breton*.

M. le président donne connaissance :

1° D'une circulaire relative à l'érection d'une statue à M. Dumas, le célèbre chimiste ;

2° D'une autre circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique contenant les questions proposées à la réunion des sociétés savantes pour 1885.

Il lit ensuite : 1° une note de M. Blanchart relative à un cas de tératologie observé sur une plante l'*Hypochœris radicata*.

2° une note de M. de Lauzanne faisant connaître l'acclimation d'un palmier, le *Jubœa spectabilis*, dans le parc de Porsantrez, depuis 1856.

3° une lettre de M. Lukis sur une cachette de fondeur découverte, il y a quelques années à Coadesq, en Ploujean.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE

Présidence de M. MICIOL

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. Bodros est reçu membre résidant et M. Dantec, membre correspondant.

Sont présentés comme membres résidants : MM. Weil directeur de la manufacture des tabacs par MM. Miciol et Hervé, et M. Huet, commis-principal à la recette particulière des finances, par MM. Miciol et Guyomar.

La bibliothèque a reçu de M. Parize, le dernier numéro du *Guide Scientifique*, et de l'*Athénée Oriental*, son dernier bulletin.

Le musée a reçu de M. l'abbé Bayec, des coquilles, ainsi que des médailles romaines trouvées à Carhaix.

M. le président donne connaissance que le conseil général a voté dans sa dernière session, la subvention de 200 francs qu'il accorde chaque année à la société.

Il dépose sur le bureau la suite du catalogue minéralogique et pétrologique du Finistère par M. Libert et Miciol.

M. Parize lit une note sur une observation faite par lui dans un voyage récent, et relative à un faucon suivant un train pendant un assez long trajet pour profiter de l'effroi causé par le bruit sur les petits oiseaux.

Dans le même ordre d'idées, MM. Clech et Le Marchand parlent de l'intelligence des rats, et citent divers faits relatifs à ces observations.

M. Parize fait ensuite une expérience avec un entonnoir par lequel il souffle sur une feuille de papier qui est attirée au lieu d'être écartée. Il rattache à ce fait une explication des trombes.

M. Guyomár annonce qu'un *Ipomea palmata* vient de fleurir chez lui ; il provenait des serres de M. Fallague à Roscoff qui possédait depuis plusieurs années cette espèce, sans l'avoir vue fleurir.

M. Miciol dit qu'il vient de découvrir au Cun, en Plourin, le *Peucedanum lancifolium* (Lange). Cette plante avait déjà été récoltée à Saint-Thégonnec, et dans quelques localités isolées du Finistère.

Le Secrétaire,

E. HERVÉ.

MORLAIX PENDANT LA RÉVOLUTION

Par M. ALLIER

(Suite)

Qu'enfin les corvées, dont nous avons parlé plus haut, devraient être également réparties ; que le moyen de faire cette assise, avec justesse et équité, serait d'assembler toutes les corporations chaque fois que la campane sonnerait, pour avoir à choisir un membre de chacune d'elles, afin de représenter les doléances de ces corps, lequel membre serait sensé connaître le peu ou le beaucoup de facultés de chaque individu composant cette assemblée. Il en serait de même non-seulement pour la capitation, mais encore pour toutes espèces de corvées ou de charges qui sont très souvent, pour ne pas dire toujours, réparties de manière à léser quelqu'un.

4° Qu'il est surprenant qu'après avoir fait construire un collège, objet intéressant et nécessaire à l'éducation des enfants de la ville, on n'ait point prévu d'y faire placer des professeurs de différentes classes pour instruire, selon la coutume de tous les collèges, les enfants qui, une fois rendus en sixième, ne doivent plus être sujets au payement, puisqu'ils ont été contribuables à la levée des fonds de ce collège.

Cette représentation serait d'autant mieux fondée, qu'elle a pour but l'équité et la bienfaisance ; je dis l'équité, parce que rien n'est plus juste que d'instruire *gratis pro Deo* les enfants de cette ville, ce collège étant formé pour cet objet ; et enfin la bienfaisance, en raison du manque de pouvoir de plusieurs de ces individus qui, quoique privés de la fortune, ne doivent point l'être pour cela de l'éducation, qui est en quelque sorte plus utile aux hommes.

DOLÉANCES DES MENUISIERS

Les maîtres et compagnons de la corporation des menuisiers et charpentiers, tourneurs, sculpteurs et charrons, se sont assemblés et où étaient présents : Louis Le Loarer, père abbé, Jean Raujouan Jean Baptiste Laurence, Jacques-Marie Mansec, Manuel Bonhomme, Pierre Jannou, Yves Chartier, Jean-François Avisse, Joseph Ol-

livier, François-Louis Nédellec, Ollivier Le Fouillez, François Cuédon, Gabriel Le Guen, Hervé Tocler, Gilles Branellec, Guillaume Quéinec, Pierre Gourden, François Nédellec, Ollivier Le Borgne, Vincent Gouguen, Yves Quéinec, Jean Duff, Jean Le Dru, Nicolas Quéré, Bernard André, Jacques Goacolou, Louis Cloarec, Louis Malgorn, Prigent, Guichard, Michel Colassau, Yves Guillaumot, Ollivier Derrien, Paul Guernisson, Claude Lesteven, Jacques Bozec, Philippe Guernigou, Claude Husson, Yves Madec, Yves Le Bec, Yves Fichoux, Antoine Logé, René Guichard, François Raoul, Gabriel Gobuet, Michel Loquart, Philippe Legac, Guillaume L'Etchal, Chamaillart, Queladur, Jean-Pierre Guimor, André Le Naour, pour être procédé à la nomination de députés, et après avoir délibéré ont nommé et député pour les représenter maître Louis Le Loarer et pour procéder à l'élection des députés qui seront chargés de porter à l'assemblée du Tiers le cahier des doléances, donner aux députés tous pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité du royaume et le bien de tous et de chacun des sujets du Roi ; promettant les dits sieurs agréer et approuver tout ce que les dits députés, qui seront nommés, auront fait et délibéré et signé, en vertu des présentes, de la même manière que si les dits sieurs comparants y avaient assisté en personne.

DOLEANCES DES CARTIERS

Nous représentons pour nous en particulier, que les droits de papier soient abolis. Les papetiers ne veulent point travailler pour nous, voyant les grands droits qu'il faut payer ; ils préfèrent fournir pour l'étranger et il nous faut payer un double droit, qui est sur les cartes et sur le papier ; nous demandons l'abolition de ce droit sur le papier de régie de 34 sols 11 d., surchargé dernièrement. Jean Lapous, Laîné, Desbois, Lapous, Uslac.

Les états qui n'avaient pas de maîtrises après avoir rédigé leurs cahiers de doléances particulières, que nous venons de faire connaître, nommèrent un certain nombre de délégués, qui résumèrent ainsi les vœux de ces différents états ;

DOLÉANCES DE CEUX QUI N'ONT NI CORPS NI MAITRISES

Messieurs, nommés pour représenter différents états qui n'ont point de maîtrises, comme pacqueurs, tisserands, blanchisseurs, tonneliers, couvreurs, chapeliers, teinturiers, bonnetiers, maîtres d'école, cartiers, peintres et vernisseurs, vitriers, fabricants de pipes, plafonneurs, loueurs de chevaux, fripiers, cordiers, maçons, marchands de fil, charretiers, lainiers, traiteurs, pâtissiers, confiseurs, aubergistes, cantiniers, potiers d'étain, maîtres de billard, cafetiers, tamisiers, porteurs et crocheteurs, et tailleurs de pierre :

1° Nous vous demandons au nom de tous ces différents corps qui produisent la majeure partie des habitants de Morlaix, et qui se plaignent d'être trop capités, que la capitation soit établie au marc la livre, que chacun paye selon ses facultés, sans avoir égard à la qualité et à la condition : celui qui paye six livres ne payerait pas une livre. Nous prions ceux qui ont autorité pour cela de vouloir bien avoir égard à notre demande et prier MM. les recteurs de visiter leurs paroissiens, pour connaître les facultés d'un chacun et de se trouver à l'assise de la capitation pour donner connaissance des facultés de leurs paroissiens.

2° Nous représentons qu'étant surchargés d'une quantité de corvées, comme celle de monter la garde, de donner le logement aux troupes, la fourniture aux casernes et autres charges qui peuvent se présenter, nous demandons que personne ne jouisse d'aucun privilège, étant tous sous l'obéissance du même monarque, nous devons subir les mêmes lois.

3° Nous représentons qu'il est ridicule que l'on empêche l'homme de pouvoir se procurer ce qui contribue le plus à sa subsistance ; après des travaux pénibles, il est hors d'état de pouvoir se procurer du vin, à cause des droits exorbitants que tous les aubergistes et les cantiniers sont obligés de payer, droits se montant à soixante-quinze livres et quelques sols par barrique. Si un particulier a les moyens de loger chez lui quelque boisson, il a le désagrément d'avoir toujours les commis à sa porte, et il lui est impossible de recevoir un ami sans être importuné par les commis. Nous demandons, à ce sujet, qu'il soit permis à chacun de loger des boissons, sans être sujet à tous ces inconvénients ; que les trois ordres soient également sujets à payer les droits d'entrée dans tous les ports maritimes. Autres raisons ; la quantité de

marchands de vin ainsi que les fermiers qui font débiter les boissons, sont en position d'affermer à des prix exorbitants les maisons les plus logeables qu'ils peuvent trouver : ce qui met les autres habitants hors d'état de ne pouvoir s'en procurer qu'à force d'argent.

4° Que la police soit tenue, tous les jours de marché, sur toutes les denrées comestibles, pour éviter tous les abus qui se commettent journellement, ainsi que sur les poids et mesures : le pauvre s'en trouvera mieux.

5° Qu'il soit fait une défense générale de transporter les grains hors de la Province, sans un ordre du Roi, et seulement dans les cas de besoins qu'il soit permis d'en transporter dans les Provinces voisines.

6° Nous demandons qu'il soit accordé à nos représentants ou en leur absence à deux autres nommés par nous la nomination de Messieurs les maire et échevins et de toutes les assemblées qui concernent les affaires de la ville : telle est notre demande, à laquelle nous vous prions d'avoir égard.

Ont signé : René Lubat traiteur, Jean Corentin, J.-François Cadiou, Laîné, Charles Cressever, Nicolas Lannes, Corvez, Yves Connan, Roné Orven, Eirol, Guillaume Masson, Thérèse Coat, G. Dantec, François le Guern, Pierre Courialle, François Quesseveur, Kertanguy, Jean Laurent, Marc Uslac, Louis Morvan, Sébastien Lapous, Desbois Perrot, Paul Le Scouarnec, Pierre Barazer, J. Lefebvre, Pierre Bernard, Joseph Cabon, maître d'école.

L'Assemblée générale des Délégués du Tiers qui avaient été nommés dans ces réunions particulières, se réunit, le 9 avril, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville sous la présidence des officiers municipaux. Les délégués présents étaient :

MM. Duclos, Le Gris et Jamin, députés des juges royaux,
Béhic et Rannou, députés de la communauté,
Kerbriant, Postic et Larraut députés du consulat,
Le Denmat, de Kervern et Durivage fils, députés des avocats,
Duquesne et Latouche, députés des médecins,
Hamelin et Dubernad, députés des négociants,
Le Bras et Le Brigant, députés des notaires et procureurs,
Guédon et Beuscher, députés des maîtres-chirurgiens,
Guéguen et Anthon, députés des capitaines de navires,

Le Hénaff et Jasme, députés des marchands,
Le Vaillant, député des huissiers,
Mallet, député des orfèvres,
Guilmer, député des perruquiers,
Desblées, député des boulangers,
Larer, député des charpentiers,
Dubois, député des taillandiers,
Gilbert, député des tailleurs,
Le Sévère et Cévennec, députés des cordonniers,
Pitel, député des chaudronniers,
Le Dantec, député des tanneurs,
Manach, Loussaut, Berthou et Sannier, députés de ouvriers de la manufacture,
Jézéquel, député des bouchers,
Berthault, député des apothicaires,
Kerrien et Le Traon, députés des fermiers de campagne,
Jaouen et Maillard, députés de ceux qui n'ont ni corps ni corporation.

Ces mandataires commencèrent par procéder à la rédaction des doléances du Tiers, qu'ils écrivirent dans la forme suivante :

CAHIER DES DOLÉANCES DU TIERS ÉTAT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE MORLAIX

« Pour remplir la tâche qui est imposée à l'Assemblée du Tiers-Etat de faire connaître au Roi ses besoins et les moyens de les exprimer dans l'Assemblée nationale elle réclame :

1° La votation par tête aux Etats-Généraux, comme celle qui s'accorde avec l'équité naturelle, excepté l'avis de MM. les avocats et procureurs qui demandent la votation par ordre; l'indépendance des ordres entre eux ; la nécessité de leur concours libre pour la formation de toute loi avec le *liberum veto* à chaque ordre.

2° Etablissement de la liberté et de la propriété individuelle, tant que l'intérêt de tous ne sera pas compromis,

3° Retour périodique des Etats-Généraux à un terme court et fixe et leur ajournement déterminé par eux-mêmes à une époque réglée.

4° Responsabilité et comptabilité des ministres aux Etats-Généraux de leur administration.

5° Réformes des lois civiles et criminelles, égalité des peines dans

les délits semblables, sans distinction de rang, nullité efficace de toutes lettres closes, liberté de la presse, parce que tout ouvrage portera les noms d'auteurs et imprimeurs, sauf recours vers eux en cas de délit.

6° Suppression de tous droits sur les actes de juridiction contentieuse, même sur les actes de greffe et modération des droits sur les actes de notaires ; que les formalités de contrôle et d'insinuation soient perfectionnées.

7° Qu'il soit établi un nouveau tarif clair et promulgué des droits de contrôle, sans qu'il y soit fait nulle augmentation.

8° L'entrée de toutes les compagnies et offices ouverte aux personnes de tous les ordres, et que dans le cas de refus, les compagnies soient obligées de motiver leur refus, sur lequel il devra être statué.

9° Suppression de l'exclusion injurieuse prononcée contre le Tiers-Etat de tous corps ecclésiastique civil et militaire.

10° Qu'il soit fait un examen scrupuleux de l'état des finances, des causes du *déficit*, des abus dans l'administration des ressources de l'Etat, des bonifications que l'économie peut offrir, avant de consentir un seul impôt qui sera toutefois consenti par la nation d'après le mode de votation adopté.

11° Qu'il soit statué sur la moins onéreuse manière de percevoir l'impôt et celle qui offrira le moins d'appât à la fraude.

12° Qu'une fois les contributions décidées, elles soient réparties également sur des rôles uniques et supportées indistinctement par tous les membres de la société à proportion de leur faculté individuelle, abstraction faite de toute dignité honorifique ou originaire.

13° Que les milices, les casernements, le guet, la garde de la ville, la corvée aux grands chemins, le logement des gens de guerre et toutes les autres charges et corvées publiques qui sont les contributions que réclament un grand empire et une société nombreuse soient supportées par tous les citoyens, soit personnellement, soit par un remplacement en argent.

14° Que les francs-fiefs soient absolument supprimés, comme l'impôt le plus ruineux pour les héritiers des possesseurs au moment de la mort.

15° Un régime uniforme pour les municipalités ; que les trois

ordres des différentes classes élus par l'universalité de la commune pour faire partie de cette communauté, soient assujettis à en supporter les charges avec parité.

16° Que toutes les banalités soient supprimées, comme restes d'une servitude avilissante et plus encore comme motif de vexation, pour les sujets, sauf une indemnité proportionnelle.

17° Qu'à l'avenir la noblesse qui doit être la récompense des services signalés, rendus à la patrie, tant dans les services militaires que civils, ne soit pas le prix d'une négociation pécuniaire, et que les charges donnant la noblesse perdent à l'avenir cette attribution à la mort des titulaires actuels.

18° Que l'édit du mois de janvier de 1700 qui rétablit les lois et ventes pour les échanges contre le texte formel de l'article 66 de la coutume soit retiré.

19° Qu'il soit promulgué une loi qui établisse une parité en nombre de représentants du Tiers-Etat à celui des deux autres ordres réunis.

20° Qu'il soit d'obligation rigoureuse à l'ordre du clergé de partager avec la société, dont il fait partie, tous les impôts et charges publiques, sans nulle exception.

21° Que tous les débiteurs de rentes foncières aux mains-mortables soient autorisés à les leur rembourser à leur gré au denier 25, et qu'on créee une caisse pour recevoir ces remboursements et pourvoir à leur collocation.

22° Que les juridictions seigneuriales en général soient supprimées sous la réserve des droits féodaux et la faculté d'avoir un Procureur spécial pour leur éligement dans les juridictions royales et parce qu'il sera pourvu à l'indemnité des greffes et des offices aliénés.

23° Que l'on perfectionne les études de droit ; que l'on soit plus attentif au choix et à l'admission des officiers publics et surtout des greffiers.

24° Que les constitutions bien reconnues de la Province de Bretagne soient conservées dans leur intégrité, comme s'accordant avec le bonheur des peuples bretons et les traités de la Province avec le roi.

25° Suppression du centième denier sur tous les offices de judicature et autres et substituée au droit d'hérédité.

26° Que les notaires qui auront présenté leurs actes au contrôle ne puissent être recherchés sous prétexte d'omission ou de supplément de droits, sauf l'action des contrôleurs envers les parties.

27° Que les connaissances des matières bénéficiales soient remises aux juges royaux.

28° Que les contrôleurs soient obligés de mettre leur *vidi*, lorsqu'ils déclareront que les pièces à eux présentées ne sont pas sujettes au contrôle, et sur refus qu'il soit permis de le constater par un notaire ou d'autres officiers.

29° Que le parchemin pour greffe et notaire soit supprimé.

DEMANDES PARTICULIÈRES DES CORPORATIONS

1° Adhésion pleine et entière aux délibérations et charges de la Communauté déposées aux Etats de la Province par ses députés au nom de la dite Communauté et des communes; ratifient également et adhèrent au résultat des délibérations de l'ordre du Tiers tenues à Rennes les 22, 24, 25, 26 et 27 décembre 1788, et de même au procès-verbal des séances du même Tiers assemblé à Rennes depuis le 14 jusqu'au 21 février dernier sans aucune réserve ni restriction.

1° Demandent que le droit des devoirs en Bretagne qui pèse uniquement sur l'indigent, soit aboli, et remplacé par un droit unique perçu à l'entrée et payable également par toutes les classes de consommateurs.

2° Qu'il soit établi des prud'hommes dans chaque corporation pour décider, sans appel, les contestations entre ses membres jusqu'à la concurrence de 30 livres.

3° Que tout arrêt du conseil soit rendu public et adressé à chaque chef de corporation pour en connaître l'esprit et éviter les surprises de l'ignorance.

4° Demandent une égalité de poids et mesures dans tout le Royaume.

5° Que les lieutenants généraux de police soient amovibles dans les cas de négligence de leurs devoirs.

6° Demandent le renvoi aux frontières de tous les droits de traites et barrières provinciales, et liberté intérieure du commerce.

7° Demandent garantie pour les citoyens de l'obéissance aveugle et illimité du militaire.

8° Demandent suppression des banalités dont la compensation sera réglée par l'Assemblée Nationale.

9° Demandent l'établissement des jurandes et suppression des appointements du gouverneur du Château du Taureau, pour être appliqué aux besoins de la ville qui les paye.

10° Demandent une réforme et suppression des droits et vexations multipliés qui anéantissent le commerce des tanneries dans tout le Royaume et notamment en Bretagne, en se référant aux mémoires particuliers qui seront délivrés aux Députés et qui ont déjà été mis sous les yeux des notables, en 1788, par les Etats de Province.

11° Demandent l'abolition des droits exigés par la régie sur les papiers fabriqués dans le pays, et bornent nécessairement les effets de l'industrie, en se référant aux mémoires instructifs et détaillés qui seront délivrés aux Députés, tant au sujet des entraves que souffre l'exportation libre de droits pour l'étranger, que la fabrication même des papiers propres pour le Royaume.

12° Demandent les corporations une prohibition entière d'entrée et de vente des objets qu'elles fabriquent et qui ne pourront être vendus que par les maîtres de chacune de ces corporations.

13° Demandent la suppression de toute liberté d'exporter des grains hors du Royaume, des bornes à celles qu'exigeraient les besoins des autres Provinces, comme aussi pour l'exportation des graisses, des beurres, des grains et des suifs.

14° Demandent un nouveau tarif invariable pour les prix des baux à ferme, transactions, ventes, règlements de mineurs dans les campagnes.

15° Demandent d'avoir des experts pris exclusivement dans leur état pour l'appréciation des bois qui se trouvent sur les fossés ; liberté de planter des plants, d'augmenter les souches pendant leur bail et d'en être dédommagés à la fin.

16° Demandent que les municipalités soient désormais formées par le vœu et le choix de toutes les corporations et par leurs représentants.

17° Demandent les orfèvres des règlements pour remédier au débit des ouvrages sans qualité et aux abus que les marchands-coureurs perpétuent en vendant des ouvrages inférieurs au titre et fabriqués dans l'étranger.

18° Demandent suppression de bourse commune perçue sur les vacations des huissiers comme illégale et détournée de sa vraie destination; suppression du droit de centième denier sur les offices ; mêmes vacations dans les procédures criminelles et les civiles.

19° Demandent magasin ou grenier public des grains pour prévenir les disettes, et la réforme des corps politiques de la ville pour qu'ils soient régis suivant le règlement des paroisses.

20° Demandent que pour l'assise de la capitation et autres impôts un membre de chaque corporation soit appelé à ce travail.

21° Réclament contre l'article de la Coutume de Bretagne qui autorise un gentilhomme à insulter un homme du Tiers sans lui laisser la ressource d'une satisfaction suffisante.

22° Demandent une augmentation de commissaires de police, établissement de plusieurs classes dans le collège d'éducation et instruction gratuite.

23° Demandent un règlement d'inspection commis à un laboureur, un bourgeois, un boulanger exclusivement, pour l'examen des blés qui seraient destinés aux amidonneries, lesquels ne pourront y être appliqués que lorsqu'ils seront gâtés.

24° Demandent, les capitaines et marins, que l'exportation des denrées indigènes soit faite par des bâtiments nationaux et prohibée aux étrangers hors des cas où il ne s'en trouverait pas d'autres.

25° Demandent que les hôpitaux soient ouverts aux marins infirmes et invalides ; *item* l'exécution des lois qui ont ordonné le logement par étape des matelots allant au service du roi.

Demande de la généralité : Demande l'exclusion d'offices et fonction de police, *seulement* contre tous particuliers faisant personnellement ou par personnes interposées, commerce et trafic de denrées de première nécessité.

Doléances du commerce. — Demande le commerce : La revendication de la compétence des consulats pour toutes les discussions résultant des faillites ainsi que pour l'homologation des délibérations et contrats dont elles sont suivies. Cette demande sera développée dans tous les effets qu'elle peut produire, sur les mémoires particuliers qui seront délivrés aux députés.

2° Demande, conformément à l'article 7 du titre XII de la

juridiction des conseils de l'ordonnance de 1673, la même revendication de compétence pour la connaissance des contrats d'assurance, grosses aventures, prômesses et contrats maritimes, frêtement et nolisement des vaisseaux, comme faites les conventions entre commerçants. Les avantages de cette concession seront développés dans le mémoire dont les députés seront porteurs.

3° Demande prolongation à un terme indéfini de l'entrepôt des eaux-de-vie, papiers et autres denrées de fabrique nationale, destinées pour l'étranger, et que celles qui sont destinées pour les colonies jouissent des mêmes faveurs. Les avantages et les ressources que produira à la spéculation cette prolongation seront développés dans le mémoire qui sera remis aux députés.

4° Demande une suppression totale des droits perçus sur les papiers de fabrique nationale qui se consomment dans le royaume et qui ont réduit la quantité de ces papiers à un tel degré d'anéantissement qu'il est constaté que le produit de ces droits ne s'élève annuellement qu'à la modique somme de 1600 livres, tandis que les frais de régie, le nombre d'employés qu'elle soudoie absorbent une somme infiniment supérieure et perpétuent des vexations funestes aux progrès de cette industrie. Les députés seront chargés de remettre sous les yeux des Etats-Généraux les divers mémoires qui ont été fournis sur ce sujet.

5° Demande que les députés se réunisient par leurs représentations à ceux du comté de Provence, qui, dans un mémoire présenté aux notables, en 1788, ont fait le tableau des gênes et des vexations qui tendent rapidement à anéantir, dans toute la France, le commerce intéressant les tanneries, et feront revivre lesdits députés les divers mémoires qui ont été fournis et dont il leur sera remis des copies.

6° Demande que par un tarif judicieusement formé les vaisseaux *étrangers* soient assujettis à un droit de port et de quai pour subvenir en partie aux frais de l'entretien des calles.

7° Demande l'exécution rigoureuse de l'article 13 de l'Ordonnance des cinq grosses fermes de 1687, qui défend aux percepteurs de faire renouveler les expéditions des navires marchands à chaque bureau qu'ils parcourent dans leur navigation de port à port et de se borner à y mettre leur *vu*, sans prendre aucuns droits n'y pour les congés, passavants, etc. Les abus de cette per-

ception multipliés à l'infini tendent à anéantir le petit cabotage et seront développés dans toute leur étendue sur les mémoires dont les députés seront porteurs.

8° Demande une modération sur les droits d'entrée de l'acier, comme un objet de première nécessité, et qui paye un droit disproportionné à sa valeur et à son utilité pour l'agriculture.

9° Demande, par les mêmes raisons, une modération sur les droits d'entrée du charbon de terre étranger qui ne peut être suppléé par aucun charbon de terre national et qui devient d'autant plus précieux aux besoins de l'agriculture que la dévastation des forêts n'offre plus de ressources.

10° Demande que cette modération soit applicable aux charbons de terre qui seraient importés sur des navires nationaux, pour encourager d'autant plus la navigation du cabotage contre la rivalité des nations étrangères qui trouvent chez elles à jouir sur cet article de grandes faveurs refusées aux étrangers. Les députés trouveront dans les mémoires particuliers qui leur seront délivrés les instructions les plus détaillées sur cet article de réclamation.

11° Demande l'abolition des entraves que mettent les cinq grosses fermes au transport par terre, sous les plombs et par acquits à caution, des marchandises sujettes et jouissent de l'entrepôt vers un port quelconque de France, où l'occasion et l'intérêt du négociant pourraient trouver une exportation convenable. Ces gênes entraînent souvent des pertes et des préjudices considérables, sans aucun avantage pour les fermiers.

12° Demande un code de jurisprudence uniforme pour tous les consulats du royaume dont le plan serait préalablement soumis aux réflexions de toutes les chambres du royaume.

13° Demande ampliation aux tribunaux consulaires de pouvoir juger sans appel jusqu'à la somme de 3000 livres, même pouvoir sans l'unité des valeurs, pour l'effet des lettres de change et des billets acceptés.

Cette dernière déclaration a été provoquée dans les conférences du Parlement de Paris sur l'ordonnance de 1667 et paraît avoir été rendue en faveur du consulat de la capitale.

14° Demande pour le bien et la prospérité des manufactures de toiles en Bretagne que l'entrée de toutes celles qui se fabriquent

hors du royaume à l'imitation de celles de Bretagne soit sévèrement défendue et poursuivie dans tous les ports maritimes de la France, excepté ceux qui jouissant du droit d'entrepôt doivent conserver le privilège nécessaire à leurs armements pour la Guinée ou les colonies, parce qu'il sera pourvu auxquelles expéditions pour que ces parties souffrent une rigoureuse inspection qui prévienne les fraudes destructives des manufactures de France.

15° Demande l'abrogation de la loi qui défend l'intérêt du simple prêt, qui empêche la reproduction, borne la circulation, et qui est cause que, dans les campagnes, le commerce des bestiaux n'est pas aussi étendu qu'il devrait l'être.

Arrêté à la salle de l'Hôtel-de-Ville ce jour, neuf avril 1789. »

Ont signé : Béhic, maire, Duclos-Lebris, bailli ; Jamin, lieutenant général de l'amirauté ; Rannou ; Kerbriand-Postic ; Le Brigaad : Le Bras ; Boistard de la Touche ; Larraut ; Levaillant ; Duquesne, docteur-médecin ; Guédon.

Pour approbation en ce qui est conforme à nos charges et sauf à nous pourvoir contre le refus de jonction d'icelles au cahier des charges générales.

Ont signé : Le Denmat de Kervern, avocat ; Durivage, Guillaume, avocat.

Pour toutes protestations contre ce qui est écrit par MM. Le Denmat et Guillaume Durivage, avant leurs signatures, nous continuons à signer :

Béhic, maire ; Guéguen ; Anthon, Jean Mallet ; Jaouen ; Louis Dubois ; Le Hénaff ; Manach ; Julien Desblée ; Loussaut ; Michel Gilbert ; Le Sévère, pour moi et Cévennec ; Julien Pitel ; Hamelin ; H. Jasme ; Bertaud ; Berthou ; Maillard : Sannier ; Guilmer, pour sa communauté approuvant tout ce qui a été et sera demandé par l'ordre du Tiers ; pour Jézéquel, Le Guerch ; Jean-Louis Le Dantec ; Yves Le Traon ; Pierre Kerrien. » (1).

En lisant avec soin cette pièce importante on voit que la plupart des idées qu'elle renferme ont été comme le point de départ des institutions qui nous régissent depuis la Révolution. Si quelques-unes de ces demandes sont encore empreintes de l'esprit d'exclusion et de prohibition qui régnait alors dans les corpora-

(1) Archives de la Mairie de Morlaix.

tions, elle sont dans leur généralité marquées au coin de la justice et on peut reconnaître que la plupart de ces points de doctrine sont acquis aujourd'hui.

Après avoir délibéré sur ces doléances, l'assemblée des délégués procéda à la nomination des électeurs du second degré qui devaient porter ce cahier à l'assemblée de la sénéchaussée, dans laquelle devait se faire l'élection des députés aux Etats-Généraux. Les électeurs choisis furent : MM. Jamin, Rannou, Duquesne, La Touche, Hamelin, Dubernad, Guéguen, Le Hénaff, Guilmer, Dubois, Gilbert et Pitel.

Les députés nommés aux Etats-Généraux par le Tiers furent : MM. Mazurié de Pennanech, de Morlaix, Baudoin de Maison-Blanche, avocat, Coupé, Sénéchal de Lannion et Le Lay de Grantugen.

Le bas-clergé se réunit aussi et nomma pour députés aux Etats-Généraux : MM. Expilly, recteur de Saint-Martin de Morlaix, Lucas, prieur de l'abbaye du Relecq, et de Lanney, chanoine de l'ordre des Prémontrés, recteur de Plouégat. On peut voir les portraits de ces députés, qui se trouvent dans la salle du musée de notre ville. Quant aux deux ordres privilégiés du Haut-Clergé et de la Noblesse, ils refusèrent de faire partie des Etats-Généraux.

II

Les Etats-Généraux s'ouvrirent à Versailles, le 5 mai 1789 ; dès les premières séances la lutte s'engagea entre le Tiers qui demandait la réunion en communes et la Noblesse et le Clergé qui s'y opposaient. Les communes finirent par l'emporter et la fusion des trois ordres s'accomplit le 27 juin. Dès que l'heureuse nouvelle se fut répandue dans la province, l'allégresse devint générale.

Pour célébrer avec éclat cette réunion, la communauté de Morlaix fit chanter un *Te Deum*, illuminer la ville et distribuer quatre barriques de vin ; en même temps elle envoya une députation au comte de Guichen et aux corps constitués pour les inviter à assister à la fête « afin de donner ce premier exemple de l'esprit de concorde et de patriotisme qui étouffe tout levain attribué à l'ordre du Tiers, et prouver d'autant plus aux deux autres l'amour de la paix et le dévouement inviolable qui caractérisent les sentiments du peuple pour le bienfaisant monarque qui les commande. »

Les jeunes gens, avec l'enthousiasme de leur âge, se levèrent pour la défense de la patrie et envoyèrent à Rennes, comme député, le jeune Testard pour prendre part en leur nom au pacte fédératif. Au retour de leur député, les commissaires des jeunes gens s'étant réunis à l'Hotel de Ville prirent une délibération par laquelle ils s'engageaient à former un corps de volontaires :

« L'assemblée des commissaires des jeunes citoyens de la ville de Morlaix, ayant pris communication de l'arrêté des étudiants en droit de la ville de Rennes, en date du 16, a arrêté : 1° qu'il serait sur le champ procédé au recensement du nombre des jeunes citoyens de la ville de Morlaix, au-dessus de l'âge de 14 ans, qui ont signé le pacte d'union et qu'il serait nommé deux commissaires par chaque paroisse ; que chacun de ces commissaires serait muni d'une liste de ceux qui habitent la paroisse dont ils seront chargés, afin de pouvoir rassembler promptement au besoin ceux qui s'engageront librement et volontairement pour la défense de la patrie ; 2° que les malheureuses circonstances qui forcent en ce moment les citoyens à veiller à leur propre sûreté et à prévenir les funestes effets de la cabale qui environne le trône et séduit le meilleur des rois en compromettant le sort de toute la France et l'existence libre de tous ses sujets. Les circonstances, disons-nous, étant les seules causes de nos précautions, il est spécialement recommandé à tous les jeunes citoyens de se conduire avec toute la prudence et la sagesse qui conviennent à des gens honnêtes et humains, sans oublier l'énergie et la fermeté qu'exige le service de la patrie, et que si quelqu'un d'entre nous s'écartait jusqu'à commettre des désordres ou des déprédations et enfin à faire des actes qui n'eussent pas été arrêtés et approuvés par l'assemblée, il sera sur le champ rayé de la liste et reconnu indigne d'être membre de notre union patriotique ; 3° qu'il sera dès ce jour, ouvert une souscription qui sera présentée à tous les pères de famille et autres citoyens de bonne volonté, à l'effet de faire un fonds nécessaire pour, d'après son produit, déterminer le nombre des jeunes citoyens qui pourront être équipés, ornés et entretenus pour aller au secours de nos frères dans les cas qui l'exigeront ; 4° qu'étant impossible de prévoir jusqu'où les dangers pourront s'étendre, le nombre des jeunes citoyens qui ne seront pas destinés à partir feront en sorte de se procurer des ar-

mes et de se tenir prêts à se rassembler au besoin ; 5° que les jeunes gens qui n'ayant rien de plus à cœur que de manifester leur amour pour le bon ordre et leur désir bien naturel de veiller à la sûreté de leurs parents et de leurs concitoyens offrent à la municipalité, à qui les commissaires sont chargés de porter cet arrêt, de monter par eux-mêmes la garde en tel nombre qu'il sera jugé nécessaire jusqu'à ce que le calme soit rétabli ; 6° que copie de la présente sera envoyée à nos frères de Rennes et délivrée aux électeurs des diverses corporations de cette ville ; 7° déclarons, dès cet instant, infâmes et traîtres à la société, les personnes qui seraient assez basses et assez viles pour solliciter ou accepter les places des citoyens qui seraient obligés de partir pour la défense de la nation et jurons de nous opposer de toutes nos forces et de toute notre puissance à ce qu'elles occupent ces places. Ainsi signé : Larraut, Andrieux, Le Loutre, de Rezenvern, Cretté, aîné. »

Au mois d'octobre de la même année, l'inquiétude règnait dans toute la région par suite d'une mauvaise récolte. La circulation des grains était entravée, malgré les décrets de l'assemblée nationale, et chaque commune retenait les approvisionnements qu'elle avait. Brest, menacé par la disette, envoya des commissaires à Morlaix, à Lannion, à Pontrieux, à Tréguier et dans les villes voisines pour acheter des grains. Ces commissaires, après avoir acheté du blé à Pontrieux, le faisaient conduire à Brest, lorsque en traversant Lannion, ils furent menacés de mort par la population. Brest se hâta d'envoyer à leur secours une colonne de volontaires, à laquelle se joignirent les volontaires de Morlaix. Grâce à eux, l'ordre fut bientôt rétabli. Les commissaires des villes qui avaient envoyé des troupes, parmi lesquels se trouvaient Bouëstard de la Touche, Le Denmat de Kervern et Diot de Morlaix, se réunirent en assemblée à Lannion sous la présidence de Bouëstard et prirent cette délibération : « qu'un même intérêt et un seul esprit devait animer les patriotes en cet instant, tous les membres de l'assemblée s'empressaient de resserrer les liens de la fraternité qui les unissaient, et qu'ils se promettaient en même temps un attachement et une fidélité toujours inviolables. »

(A suivre).

TESTAMENT DE NICOLAS DE COETANLEM

S^r DE KERAUDY

Par M. LUZEL

TESTAMENT

Au nom du père et du filz et du sainct esperit. Amen.

Sachent tous que aujourduy, en noz cours de Mourlaix, Bodister, monsr., l'official de l'archidiacre de Pougastel et chacune delles, fut eu droict présent et personnellement establi Nicolas Coëtanlem, sr de Keraudy, lequel, en tant que mestier est, s'est soubzmis et se soubzmect avec tous ses biens et par son serment aux jurisdiction, destroict et oboyssance de nos dictz courtz et chacune, quant à tout le contenu en cestes faire, gréér, tenir et fournir. O ce ledict Coëtanlem, considérant son veil aige, la foiblesse de son corpz, et qu'il n'y a chose plus certaine que la mort ne plus incertaine que heure dicelle, et le bon mémoire et entendement qu'il a pleu a Dieu le maintenir jusques à présent, disant ne vouloir intestat décéder, a dit vouloir faire et par ces présentes fait et fonde son testament et dernière volunté, en la manière qui en suye : Premier, il recommande son ame à Dieu, son père créateur et rédempteur, à la benoiste Vierge Marie, sa doulce mère, et à toute la compaignie celestielle et esglise triumphante de paradis, et son corps a la terre benoiste, quand deçois (décès) luy adviendra ; lequel, après son dict deçois veult et ordonne estre enterré en lesglise des frères prescheurs de la ville dudit Mourlaix.

Item. — Ordonne estre dit et célébré une messe annuelle, à perpetuité, par chacun jour de la sepmaine, en lesglise desdictz frères prescheurs, avecques quatre anniversaires et vigilles à chacun anniversaire, par les qnartiers de l'an et o (avec) les recommandations en la manière accoustumée et pour ce faire, il ordonne estre paié ausdictz frères prescheurs la somme de vingt quatre livres monnoye à estre paiez par les quartiers de l'an, dessus tous et chacun ses héritaiges, tant en la dicte ville de Mourlaix que ailleurs, et lesquieulx il a ypothèquez à ladicte fin et sauf assiepte.

Item. — Ordonne ledict testateur estre fait, entretenu et continué en perpétuité ung cierge pour estre aluné en l'honneur et révérance du Sainct Sacrement, hostie et calice de la messe matinelle chacun jour qui se dit en l'esglise desdicts frères prescheurs et pour ce faire, ordonne estre paié ausdictz frères et couvent la somme de seize soulz monoye de rante, chacun an, à commancer le jour prouchain en suyvant son déçois (décès) et ce, dessus tous et chacun sesdictz héritaiges et sauf assiepte, ou par rante et atornance valable, comme devant.

Item. — Ordonne estre dit et célébré une messe la première annuelle, à perpétuité, en l'esglise parrochialle de Sainct Melaine, à chacun jour de dimanche, o (avec) *de profundis* et recommandacions, à lissue dicelle, sur la tumbe dudict testateur, en icelle-esglise, en intencion et pour prier Dieu pour son ame et les ames de ses feuz père et mère et tous ses autres amys trespassez et à trespasser, par ung chapelain y donné ; et à celle fin et pour salaire de ce faire, ledict testateur a ordonné et ordonne estre paié au chapelain qui dira ladicte messe quatre livres monoye, dessus tous et chacun sesdictz héritaiges et sauf assiepte et atornance, comme devant, et estre ladicte messe dicte par ung chapelain à l'esguard de ses exécuteurs cy après de sondict testament.

Item. — Ledict Coëtanlem testateur surdict a ordonné et ordonnne estre dit et célébré, en l'esglise parrochialle de Ploézoch, les messes et services qui en suye, savoir : une messe annuelle, chacun an, par chacun jour de la sepmaine, savoir : l'une pour l'intencion de feu monsr de Crenart, à chacun jour de vendredy, et pour ce ordonne estre paié quatre livres monnoye, par chacun an, et pour feu Charles Estienne, deux messes, ès jours à la discrétion de sesdictz exécuteurs, et pour ce faire, ordonne estre paié la somme de cent soubz monnoye, par an.

Pour messire Jehan Godec, autre messe, à chacun lundy, et à l'issue de ladicte messe, une commémoracion au carnel et reliquer, et pour ce, ordonne estre payé au chapelain qui ce fera soixante dix soulz monoye, par an, en esgard de sesdictz exécuteurs pour la choisie dudict chapelain ,et pour ledict sr de Keraudy trois autres messes, et pour ce, ordonne estre paié aux prêtres ou prestre qui les dirons la somme de sept livres dix soulz monoye, par chacun an, à la discrétion de sesdictz exécuteurs, pour ladicte

choisie de chapelain ; et pour l'entretenement d'un pillier de cire en ladicte esglise ordonne estre paié au procureur de la fabricque de Ploézoch la somme de dix soulz monoye, par chacun an.

Et pareillement a ordonné et ordonne estre paié audict procureur de fabricque, pour l'intencion dudict feu Charles Estienne, pour ayder à entretenir le cyel sur le grant autier (autel) la somme de dix soulx de rante, par an.

Item. — Ordonne ledict testateur estre païé à la chapelle de mons[r] Sainct Jehan Tuonmériadech (1), pour l'intencion dudict feu Charles Estienne, ung boësseau froment, meusure de Mourlaix, de rante, par an, et tout ce, dessus tous et chacun sesdictz héritaiges et sauf assiepte ou atornance vallable.

Item. — Ordonne estre dit et célébré une messe annuelle, à chacun jour de la sepmaine, durant le temps de trente ans, à commencer le jour en suyvant après son dict deçois, en l'esglise des frères myneurs de Cuburyen (2), et par iceulx frères, et pour ce faire, ordonne leur estre paié et baillé par chacun an dudict temps la somme de vingt quatre livres monoye.

Item. — Ordonne estre paié et baillé à lospital dudict Mourlaix cent quartiers froment, meusure dudict Mourlaix, par chacun an, et leur estre assis en ses terres et héritaiges en la parroisse de Guymaëc, ou terrouer de Tréléver, à commancer en la mectairie où demeure à présent François Le Lay, et fournir de prouchain y comprins en ladicte assiepte ung convenant que mons[r] de Goezbriend a en icelle paroisse, qu'il a voulu et consanty ainsi le povoir faire, lequel il a livré audict sieur de Keraudy par eschange, pour récompance que ledict sieur de Keraudy a promis baillée dun autre convenant, en l'une des parroisses de Ploëjehan ou Ploézoch, et sauf prisaige à esguard de prisaigeurs et sellon le contract en fait y recours.

Item. — Ordonne estre paié par chacun dict an audict hospital la somme de vingt cinq livres monoye de rante, a estre prins et levez dessus ses héritages et droiz héritiers dudict Mourlaix o ses

---

(1). Saint Jean-du-Doigt.

(2). Couvent des minimes de Cuburien, en la paroisse de Saint-Martin-des-Champs, sur la rive gauche de la rivière de Morlaix.

fausbourgs, à chacun terme de Saint Michel Mont de Gargan, et sauf à en estre faicte assiepte au fond de terre ou par rente et atornance valable en iceulx, et à commancer le premier paiement à ladicte Sainct Michel prouchaine, après sondict deçois.

Item. — Pour célébrer ce que ledict testateur ordonne estre faict une messe à chacun jour de la sepmaine, audict hospital, dont l'une sera à note, à chacun dimenche, et vespres à chacun dict dimenche, et dont veult que son principal héritier ait et fasce représentacion des prestres qui diront lesdictz messes et vespres, et pour ce faire, ordonne leur estre paié et baillé la somme de vingt cinq livres monoye de rante, chacun an, dessus tous et chacun ses héritaiges et droiz héritiers esdictz ville et fausbourg dudict Mourlaix.

Item. — Ledict testateur ordonne estre paié et baillé à lospital de Lanmeur trois renées froment, meusure dudict Lanmeur, de rante, par an, à les prendre et lever dessus la tolte (1) dudict Lanmeur.

Item. — Ordonne estre paié et baillé à la chapelle de mons[r] Sainct Jehan, près Penpoul, en leveschée de Léon, la somme de six livres monoye, une foiz paiez.

Item. — A la chapelle nostre damme du Mur, la somme de quarante cinq escuz dor couronnés, à trente deux soulz six deniers pièce, une fois paiez, pour estre employez au proufit et honneur de ladicte chapelle, avec dix denniers, par chacun dimenche, durant sa vie, qu'il dit avoir fait veu et ordonnance, trente ans a.

Item. — Cognoit ledict testateur devoir à Katherine Rolland ung quartier froment, meusure de Mourlaix, de rante, pour recompence de certains héritaiges qu'il avoit d'elle, en son temps, et lequel quartier froment de rante dit ledict testateur icelle Katherine avoir donné à la fabricque de Nostre Dame de Ploezoch, et du quel quartier froment de rante ledict testateur ordonne estre baillé assiepte en fond de terre en ses héritaiges, en la parroisse de Ploëgaznou, à ladicte fabricque Nostre Dame de Ploëzoch.

Item. — Congnoit ledict testateur devoir à Fiacre Rolland ung boësseau froment, meusure de Mourlaix, de rante, par an, dessus

(1) Tolte, taille, impôt.

ses héritaiges, et sauf assiepte, quel boësseau froment de rante ordonne estre paié et continué à l'advenir audict Rolland, par chacun an, chacun terme de Sainct Michel Mont de Gargan, et ce, à commancer audict terme prouchain.

Item. — Dit et congnoit devoir a Robert Ropere, anglois, ce que contient en une cédulle par laquelle congnoit avoir reçu ung pacq (paquet) de draps, par les mains de Richart Sonnier, serviteur dudict Ropere, aprécié ledict pacq valloir dix piècces de danglas à XIIII escuz marchant dangleterre, chacune pièccc de danglas, et pour tout a ordonné ledict testateur estre paié audict Ropere ou ses hoirs la somme de cent dix livres monoye, une foiz paiez, ou lesdictz dix piècces de toille de danglas, à leur choix.

Item. — Congnoit devoir à Richart Setmez, Anglois, de Tantomic (?), neuf pièccés de toille de Locrenan et quatre escuz marchant dangleterre et lesquieulx ledict testateur ordonne estre paiez audict Setmez.

Plus congnoit ledict testateur devoir audict Setmez douze livres de brésil et une verge trois quarts, à l'aulne dangleterre, de veloux, sauf que ledict testateur a eu dudict Setmez quatre livres monoye et luy doibt rabastre esdictz sommaires une pièccc de drap bisoadre (?) et a ledict testateur dict et congnoit sur cestes que chacune livre de brésil valloit lors dix soulz tournoys, et de tout quoy ordonne en estre fait paiement audict Setmez.

Item. — Congnoit ledict testateur devoir à Jehan Best, Anglois, de rest de marchandice, quinze piècces de toille de Locrenan et cinq pièces danglas au plec dangleterre et lesquelles ordonne estre paiez à Jehan Best.

Item. — Congnoit ledict testateur devoir à Jehan Dolman, serviteur de Richart Adam, de rest de maire (1) somme, cinq piècces trois quarterons de toille de Locrenan, au plec dangleterre, quieulx ordonne luy estre paiez.

Item. — Congnoit devoir à Jehan Phelips, Anglois, le nombre de neuf piècces de toille de Locrenan, au plec dangleterre, quieulx veult et ordonne luy estre paiez.

Item. — Congnoit ledict Coëtanlem testateur surdist devoir à

(1) Plus grande somme, du latin *major*.

Thomas Aty, Anglois, par compte fait entre ledict Coëtanlem et ledict Aty, la somme de soixante dix neuf escuz, escu marchant dangleterre, sauf que ledict Thomas a eu dudict testateur de la toille et serviettes à y valloir; reste compter o luy et le croire à sa concience.

Item. — Congnoit icelluy testateur devoir à Jehan Guillerm, Anglois, cinq pièces de toille de Locrenan et trois pièces et demye et demy quart de toille de danglas et huit olonnes à cinquante soulz piecce olonne, sauf a rabastre esdictes marchandises dix douzaines de blanchet estiméez valloir vingt cinq livres monoye, une piecce de nortcontre (?) estimée valloir cinquante soulz, et ordonne ledict Coëtanlem estre paié audit Guillerm le reste dû.

Item. — Congnoit ledict Coëtanlem devoir quelque marchandise à Jehan Adam le Tonne, dont veult et ordonne ledict testateur que lon compte avec ledict Adam et qu'il soit paié et contenté, à sa vérifificacion.

Item. — Congnoit ledict testateur devoir à Amice, qui fut autresfois mariée o le père Jehan Best, le nombre de cinquante neuf piecces de toille de Locrenan, rest de quatre-vingt-deux pièces, que est ordonné estre paié a ladicte Amice ou ses hoirs.

Item. — Dit ledict testateur devoir à feu Gabriel de la Boissière, la somme de dix-huit deniers monoye de rante et les arréaiges es dix ans derniers, quieulx arréaiges ordonne estre paiez et iceulx dix huit deniers de rante continuez dessus ses héritaiges audict Mourlaix.

Item. — Congnoit ledict Coëtanlem devoir à Guillaume Quintin, la somme de sept livres monoye, pour vente d'une pièce de camelot que ledict Quintin bailla, du commandement dudict Coëtanlem, à la fille de mons^r de Kergariou, et lesquieulx sept livres monoye ordonne ledict testateur estre paiez audict Quintin.

Item. — Dit et congnoit quil deubt à feu Jehan Moing, de Ploézoch, deux soulz six deniers monoye de rante, et que Yvon Moing, filz dudict Jehan eust dudict Coëtanlem quatre livres quinze soulz monoye et promést les defalquer et employer cy iceulx, au deçois de son dict feu père, reste à savoir si ledict filz survesquit sondict père et en faire la raison.

Item. — Ordonne estre paié aux héritiers de feu Yvon le Coskaer, nourricier de Anne Coupin, de Ploëigneau, la somme de

quarante soulz monoye, quy congnoit leur devoir à justes causes, une foiz paiez.

Item. — Dit ledict Coëtanlem quil deubt au filz feu Huon le Bescond, de Ploëzoch, qui est aussi deccédé, soixante quinze soulz monoye et auquel Marie Médicom doit succéder, laquelle Marie doit audict Coëtanlem, comme il dit, plusieurs sommaires, à cause de rest du convenant où elle demeure, puis le deczois de son père, et dont ordonne ledict testateur luy estre rabatu lesdict LXXV soulz, sur ce quelle pourra devoir, à cause de sondict convenant.

Item. — Dit ledict Coëtanlem quil doit quelque récompence à feu Hervé Kercren, ne sest combien; ainsi reste à parler à ses héritiers et appointer eulx.

Item. — Congnoit ledict Coëtanlem devoir à la fille Hervé Laurens, de Ploëjehan, ung boësseau froment de rante, dessus ses héritaiges, sauf assiepte, et ordonne luy estre continué, par chacun an, pendant faire ladicte assiepte, et en ce que sont les arréaiges ilz ont esté paiez à ladicte fille.

Item. — Ordonne estre paié aux héritiers de feu Yvon le Chever, de Ploëzoch, deux quartiers froment, meusure de Mourlaix, de rante, et les leur continuer, chacun an, dessus ses héritaiges, pour récompence de certains héritaiges quil avoit euz dudict Yvon le Chever, et leur paier oultre vingt quartiers froment, dicte meusure, pour les arréraiges en restéez.

Item. — Ordonne estre paié aux héritiers de feu Jehan le Galléer, de Ploëzoch, soixante soulz monoye, une foiz paiez.

Item. — Dit devoir aux héritiers feu Yvon le Blonssart, trois quartiers froment, meusure de Mourlaix, une fois paiez, dont aucune sont paiez sauf y rabastre six ou sept livres, que ledict feu Yvon le Blonssart devoit audict Coëtanlem.

Item. — Dit devoir à Yvon Hamery, de Ploëigneau, en acquict de François Quintin, la somme de deux soulz huit deniers monoye de rante à prendre et lever dessur douze soulz que Jehan de Ploëigneau doit dessur le convenant où Jehan le Louët demeuroit, audict Ploëigneau, et ordonne quilz soient paiez audict Hamery chacun an.

Item. — Ordonne ledict Coëtanlem estre paié, une foiz seullement, aux héritiers de feu Philipes Campion, de Ploëjehan, la somme de quarante soulz monoye.

Item. — Ordonne icelluy Coëtanlem estre paié, une foiz seullement, aux hoirs feu Ydouart le Mynychy, la somme de cinquante soulz monoye.

Item. — Dit ledict Coëtanlem quil eust de feu Jehan Le Mousterou, en son temps, plusieurs pièccos de terre par eschange, sauf prisaige et dont il a voullu recompencé icelluy Coëtanlem : ordonne que le prisaige soit fait au desir des contractz d'entre eulx et que celluy qui devra soit paié.

Item. — Congnoit ledict Coëtanlem, testateur surdict devoir aux hoirs de Jehan le Gambésou, à cause dun nommé Le Guen, cinq soulz quatre deniers monoye de rante, par an, en récompence de certains héritaiges quil eust desdictz Gambésou et Guen, ledict Coëtanlem ordonne leur estre paié et continué lesdictz cinq soulz quatre deniers de rante, chacun an, au temps advenir, dessus ses héritaiges à Ploëzoch, sauf assiepte, et pour les arréaiges d'iceulx, ordonne leur estre paié la somme de sept livres dix soulz monoye.

Item. — Ordonne ledict testateur estre paié à messire Jehan le Bigot et sa femme, de Plestin, la somme de cinquante soulz monoye, une foiz paiez.

Item. — Ordonne ledict Coëtanlem testateur surdict estre paié à Froiscobaldy, la somme de deux cens livres monoye, une foiz paiez.

Item. — Ordonne ledict testateur estre paié à Ernault de Lesquella, marchant de Bourdeaulx, soixante livres tournoy, à cause de rest d'une obligacion que ledict marchant eust de six vingt livres tournoy sur Blanche Bealloc.

Item. — Ordonne ledict testateur estre paié aux enffans feue Margarete Floch, la somme de soixante quinze soulz monoye, pour les récompenser de trois boësseaulx froment de rante quil acheta deulx, en foible monoye, une foiz paiez.

Item. — Ordonne estre paié aux veuffve et enfans de feu Lucas Talec, pour parpaiement de certaine mise et paine que ledict feu Lucas fist à l'achat, en Normandie, de biscuyt pour la *Carracque* (1) de la royne, la somme de sept escuz soleil dor, une foiz paiez.

---

(1) *La Cordelière.*

Item. — A monsr de la Palue, vingt livres monoye, une foiz paiez.

A Claude an Néron, de Lyon, douze escuz soleil.

A Jehan Kermarec, de Guymaëc, trois quartiers froment, meusure de Mourlaix, une foiz paiez.

A Yvon Robin de la Couloingue, vingt livres, une foiz paiez.

A Hervé Bihanic, une foiz paiez, dix quartiers froment, dicte meusure.

A Constance Cozic, veufve de feu Regnault de Launay, veult et ordonne ledict testateur quelle soit paiée et satisfaicte, tant des sommaires de monoye et rante, avecques des termes, au désir des obligacions et contractz d'entre ledict testateur et ledict feu Regnault de Launay, à l'esguard des exécuteurs de sondict testament, des choses non appurées et levées.

A Guillaume Dagorn et sa femme, vingt quartiers froment, meusure de Mourlaix, une foiz paiez.

A Perrot Fouquet, qui luy soit parfourny la récompence de ce quil eust de luy, au désir des contractz d'eschanges d'entre eulx, à esguard de ses prisaigeurs, et que le tout soit prisé.

Item. — A Guillaume Barruan, ordonne estre paié six escuz solleil et deux ducatz.

Item. — Ordonne ledict testateur estre paié une fois à Laurens de May, neuf livres cinq soulz monoye, en acquict de Thomas Jégaden.

Item. — Ordonne estre paié à Gille le Borigne quatre quartiers froment, meusure de Morlaix, de rante, en rendant les contractz et terres que ledict Le Borigné disoit avoir sur Thomas Jégaden,

A Yvon de Goezbriend, sieur de Roslan. deux quartiers froment, meusure de Mourlaix, de rante et luy en bailler assiepte.

A Bernard le Bihan, sieur de Pennellé, quatre quartiers froment meusure de Mourlaix, de rante par an.

A Jacques Estienne, sieur de Kerguen, quatre quartiers et demy froment, meusure de Lanmeur, de rante, par an.

Item. — Aux hoirs du feu seigneur de Beznoult, ordonne estre paié deux quartiers et boësseau froment, dicte meusure de Mourlaiy, de rante, par an, dessus ses héritaiges et sauf assiepte.

Item. — A Yvon Corre, faisant serment.

A Jehan Coëtgoalen, le reste du convenant qui est ò mons^r de Kergariou, ordonne estre paié la somme de vingt trois livres monoye, une foiz paiez.

Item. — Ordonne estre paié à Pierre de Kergonadech, sieur de Kermoal, la somme de seize soulz de rante, dessus Kerrain et les arréraiges, par l'espace de dix sept ans.

Item. — Luy estre baillé la récompence de deux pièces de terre quil eust de luy, à Kerancabon et les arréraiges dicelles pour vingt ans, vallans vingt quartiers froment, meusure de Mourlaix.

Item. — La somme de soixante soulz monoye pour la vente de deux arbres quil bailla à feu Jehan Coëtanlem, filz dudict testateur, ainsi le vérifiant.

Item.—Ordonne estre paié à Yvon Moal deux quartiers froment, meusure de Mourlaix, de rante, par an, et luy en bailler assiepte.

A André le Bernet et sa femme ordonne estre paié la somme de soixante quinze soulz de rante, chacun an, à chacun terme de Sainct Michel, dessur ses héritaiges à Ploëjehan, sauf à en bailler assiepte à Mourlaix ou ses fausbourgs, et dessur bon et souffisant gaige, au désir de son contract.

A Margarete Morvan, de Ploëjehan, ung quartier froment, meusure de Mourlaix, de rante, par an.

Item. — Aux hoirs feu Salaün Béallec, scavoir : maistre Richart Herry et ses cohoirs, ung quartier froment, dicte meusure, de rante, par an, dessur sa petite maison sur la rinpar.

Item. — Ordonne estre paié à Jehan le Fézon, de Ploëjehan, la somme de quatre livres monoye de rante, par an, dessur ses héritaiges à Kerancabon, à chacun terme de sainct Michel Montdegargan.

Item. — Ordonne ledict testateur estre paié aux esglises et chapelles des saincts et sainctes cy-après, savoir : à la chapelle Nostre-Damme de la Fontaine, dudict Mourlaix, ung vestement entier, pour dire la messe, de damas blanc, et trois escuz d'or.

A sa maison de Brénilis, ung escu dor.

A sa maison de Keranmenec'h, qui est entre Ploënévez (1) et Ploënérin, y aller et ung escu dor.

---

(1) Plounevez-Moëdec, dans les Côtes-du-Nord.

A sa chappelle où elle est en couche, en lesglise des Frères prescheurs dudict Mourlaix, la faire peindre de nouveau.

A sa chappelle de toute Joye, près Lanmeur, ung escu dor.

A sa chappelle de toute Joye, à Malestroit, y porter ung escu.

A sa chappelle de Vertuz, à Dinan, y porter ung escu.

A son èsglise de Alliance, y envoyer ung escu.

A sa chapelle de Bonnes Nouvelles, à Rennes, ung escu.

A sa maison et chapelle de Vallesignant (nom altéré) en Angleterre, ung escu dor.

A sa chapelle de Montréglise, en Normandie, ung escu.

A sa maison de Vardetou, en Espaigne, ung escu.

A sa maison de Guelven, porter ung escu.

A Nostre Damme de Délivrance, en Normandie, ung escu,

A Nostre Damme de Délivrance et Toutes Joyes, près Pontorson, y porter ung escu.

A Nostre Damme du Merzer, y porter ung escu.

Item. — Faire faire ung ymaige de Nostre Damme, qui sera nommée Nostre Damme de Toutes vertuz.

A mons^r Sainct Michel-le-Mont, y porter ung escu.

A mons^r sainct Jehan Baptiste (1) à Tuonmériadech, ung escu.

A mons^r saint Jehan Evangéliste, ung escu.

A mons^r sainct Jacques, en Calice (2), y aller porter ung escu.

A mons^r sainct Mahé, à Lougmahé, ung escu.

A mons^r sainct Berthélémi, luy faire vigille le jour de sa feste, et ung escu.

A mess^res sainct Symon et Juda, faire faire leur chapelle, à Ploëzoch.

A mons^r sainct François, ung escu.

A mons^r sainct Christofle, ung escu porté.

A mons^r sainct Sébastien, ung escu porté.

A mons^r sainct Fiacre, près le Fauët, ung escu porté.

A mons^r sainct Augustin, ung escu porté.

A mons^r sainct Yves, près Lentréguier, ung escu porté.

A mons^r sainct Nicolas, ung escu et y aller ung fois.

---

(1) Saint Jean-du-Doigt.

(2) Saint Jacques de Galice ou de Compostelle, en Espagne.

A mons^r saint Julyen de Bouvantes, (1) ung escu porté.

A mons^r sainct Carantec, ung escu porté.

A mons^r sainct Conven de Ploëzoch, ung escu porté.

A mons^r sainct Anthoine, ung escu porté.

A mons^r sainct Vincent, de Vennes, ung escu porté.

A mons^r sainct André, ung escu porté.

A mons^r sainct Martin, ung escu porté.

A mons^r sainct Claude, en Alemaigne, ung escu porté.

A mons^r sainct Liénard, ung escu porté.

A mons^r sainct Mélaine, de Mourlaix, pour ayder a édifier sa maison et esglise, la somme de cent livres monoye tournoys.

A mons^r sainct Thomas, des Frères prescheurs de Mourlaix, ung escu porté.

Aux sept sainctz de Bretaigne, savoir :

A mons^r sainct Pierres de Nantes,

A mons^r sainct Paul,

A mons^r sainct Tudgoal (Tugdual),

A mons^r sainct Guillaume, à S^t.Brieuc,

A mons^r sainct Sampson,

A mons^r sainct Brieuc. (2)

A mons^r sainct Malo, à chacun d'eulx ung escu porté, et faire le tour, ainsi que l'on est accoustumé, (3) par moy ou quelque autre, ou nom dudict testateur et en ses despens.

A mons^r sainct Maudez de Lille (4), ung escu porté.

A madamme saincte Katherine de la Villeneufve, près Mourlaix, ung escu porté.

A madamme saincte Margarete de Pontmenou, ung escu porté.

A madamme saincte Barbe, près le Fauët, ung escu porté.

A madame saincte Geneviève, à Paris, ung escu porté.

A madamme saincte Anastase, ung escu porté.

---

(1) Saint Julien de Vouvantes, dans l'arrondissement de Châteaubriand, Loire-Inférieure.

(2) Dans cette énumération des Sept Saints de Bretagne, on remarque que Saint Guillaume et Saint Pierre ont déjà remplacé Saint Corentin et Saint Paterne.

(3) Suivre l'itinéraire accoutumé pour accomplir le pélerinage des Sept Saints de Bretagne.

(4) C'est sans doute la petite île de Maudé ou Modès, vis-à-vis de la côte de Pleubihan, non loin de l'île de Bréhat.

Item. — Dit et congnoit devoir au sieur de Bren, dessur certains ses héritaiges, en la parroissé de Ploëzoch, savoir : par une instance, deux soulz six deniers, et par autre instance, douze deniers, le tout de rante, une fois lan, et les arréaiges desdictz deux soulz six deniers, pour trente ans, et desdictz douze deniers pour onze ans.

Et pour exécuteurs de son testament présent, ledict Coëtanlem testateur susdict a choisi, nommé et ordonné, choisit, nomme et ordonne par cestes : saige et pourvu maistres Jehan le Cozic, sieur de Keruhel, seneschal de Mourlaix, si son bon plaisir est d'en prendre la charge; maistres Aufroy de Goezbrient, sieur de Mirval; François Quintin et Yves de May ; Jehan de Botglaser ; Michel Coëtanlem, et chacun deulx par soy et pour le tout et ausquieulx sesdictz exécuteurs et chacun ledict testateur a obligé, oblige et ypothèque tous et chacun ses biens meubles et héritaiges, présants et advenir, quant à fin de fournir, paier et acomplir et que deulx mesmes ilz puissent vendre et explecter iceulx héritaiges, s'en saisir et jouir, tant diceulx que revenus diceulx et empescher les héritiers dudict testateur d'en jouir jusques à entier parfournissement de cestes, comme dit est, voullant, veult et entend icelluy testateur que cestes tiennent en tout ou partie ainsi que droit et coustume pourront valloir et tenir, soit par manière de codicille, dernière volunté ou anterrinement, et que les causes inutilles, si aucunes y a, ne puissent vicier les chose utiles a..... le tout ensemble ou chacune clause par soy tienne et sorte a effect, sellon le contenu en cestes, et pour ce que ainsi ledict testateur l'a voullu et gréé, le y avons de son assentiment par nos dictes cours et chacune condempné et par ces présentes le y condempnons. Ce fut faict et gréé en la maison du mannoir de Penanru, en la parroisse de Ploëjehan, en la chambre derrière sur le celyer, le onziesme jour davril, avant Pasques, lan mil cinq cens dix huit. Présents à ce appellez à tesmoings : frères Hervé Sancéan et Olivier le Merrer, religieux de lordre de monsr sainct François; Katherine Auffrey et autres; présents aussi à tout ce Méauce le Borigne, femme et compaigne espouse dudict testateur, auctorisée à souffir à sa requeste au contenu en cestes faire gréer, consentir et tenir, et Guillaume de Goezbrient, sieur dudict lieu, lesquieulx de Goezbrient et damme de Keraudy, pour leur droit et intéretz,

ont consanty et consantent le contenu en cestes et ce que dessus sortir son plain effect, et ont promis ne venir jamais encontre par leurs sermens, constat de remettre aux héritiers comme audessus.

DEGOESBRIEND, passe. DUVAL, passe.

1re NOTE

L'extrait qui suit établit d'une manière incontestable l'alliance des Coëtanlem avec les Calloët de Lannidy, ce dont on paraissait douter jusqu'aujourd'hui, même parmi les descendants des Coatanlem qui existent encore.

« Sachent touz que par notre court de Mourlaix se sont com-» paruz aujourduy et representez en droit en personnes Pierres » Calloët aisné, filz de feuz Yvon Calloët et Katerine *En Houat* sa » fame, père et mère dudit Pierres ; Jehan Calloët, Katerine Cal-» loët, fame espouse de *Yvon Coëtanlem*, Margerite Calloët, fame » de Henry Lonoré et Suzete Calloët, fame de Hervé Bellec; » iceulx Pierres, Jehan, Katerine, Margerite, Suzete frères et » seurs germains desditz deffuntz Yvon Calloët et Katerine *An* » *Houat*, leur père et mère, icelles fames desditz Coëtanlem, » Lonoré et Bellec aiant suffisamment anctoritez de leurditz » mariz présentz, donnantz et octroiantz leursdictes austorité et » consentement respectivement à leursdictes fames quant à tou-» tes les choses qui ensuilvent et contenu en cestes, par leurs ser-» mentz, lesquelz frères et seurs et chacun delx avecques lesdictes » austoritez, come hoirs desdictz deffunctz leur père et mère et » aussi de feue Jehannete *An Houat*, fille de feu Jehan *An Houat*, » leur cousin germain, décédé sans hoirs de son corps, sur quoy » la succession héritière d'icelle leur est eschue..... (Suit l'énu-» mération des biens à partager). »

(Archives du Finistère, extrait d'un acte sur vélin, non daté, mais dont l'écriture paraît être de la fin du XVe siècle.)

Dans une publication de la *Société des Bibliophiles Bretons*, parue récemment, sous le titre de : *Complot breton de* 1492, et précédée d'une introduction très-intéressante de Me de la Borderie, nous voyons que Nicolas Coëtanlem et un autre gentilhomme de Morlaix, ou des environs appelé Yvon de Coëtcongar, entrèrent dans un complot ourdi par un nommé Pierre Le Pennec, aussi originaire des environs de Morlaix. Ce complot, soutenu par quelques seigneurs bretons mécontents du mariage de leur reine Anne avec le roi de France Charles VIII, avait pour but de livrer la Bretagne à l'Angleterre. Mais, heureusement qu'il avorta. Coëtanlem et Coëtcongar furent arrêtés et conduits à Paris, pour y être jugés par le Parlement. Coëtanlem, emprisonné au Louvre, s'en échappa, au bout de deux mois et revint à Morlaix ; Coëtcongar, détenu à la Bastille, fut

relâché, quatre ou cinq mois plus tard, ayant obtenu, comme Coëtanlem, des lettres de rémission.

Quant à Le Pennec, on ne sait bien au juste ce qu'il advint de lui, mais il est probable qu'il se réfugia en Angleterre.

2e NOTE

SUR LE PÈLERINAGE DES SEPT SAINTS DE BRETAGNE

Le Pèlerinage des Sept Saints de Bretagne, dont il est question vers la fin de ce testament, fut très-populaire en Basse-Bretagne, pendant tout le moyen-âge. On ne sait pas bien au juste à quelle date il remonte. On l'appelait aussi *Tro Breiz*, c'est-à-dire le tour de la Bretagne. Malgré les dangers de toute sorte que couraient les voyageurs, dans ces temps où les routes étaient généralement si mauvaises et si mal hantées, l'affluence des pèlerins était considérable. Il a été possible d'évaluer à 35,000 environ le nombre des personnes qui visitèrent, pendant une année, à la fin du XIVe siècle, l'église de saint Patern, à Vannes. (1) Ce pèlerinage se faisait à pied, en suivant une voie romaine (dit M. Le Men), qui, partant de Vannes, se rend à Quimper, en passant par Hennebont, la chapelle saint Pierre, en Rédéné, Quimperlé, Mellac, Le Trévoux, Bannalec, la Trinité, en Melgven, Locmaria-an-Hent, en Saint-Yvi, et sainte Anne de Guélen, en Ergué-Armel. Tout près du bourg de Locmaria-an-Hent, était une fontaine appelée encore, au XVIe siècle, Fontaine des Sept-Saints, qui était, au moyen-âge, très-fréquentée par les pèlerins et dont, pour ce motif, le prieur de Locamand, à qui elle appartenait, tirait un certain revenu.

Après avoir visité les reliques de saint Corentin, les pèlerins devaient se rendre, par la route de Pleyben et de Morlaix, à Saint-Paul-de-Léon, d'où ils gagnaient successivement Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol, siège de l'évêché de saint Samson, en suivant la voie romaine la plus voisine du littoral. Il existe encore, à peu de distance de ce parcours, des chapelles ou des fontaines qui ont conservé le vocable des Sept Saints.

Dom Lobineau nous apprend qu'en 1410, le duc de Bretagne Jean V fit vœu d'entreprendre le pèlerinage des sept Saints. « Ce » fut à-peu-près dans le mesme temps, dit cet historien, que le » duc fut malade de la rougeolle, à Rennes, et ce fut sans doute » pour obtenir de Dieu la guérison de cette maladie qu'il fit vœu » de faire le voïage des Sept Saints de Bretagne, dont il s'acquita » en la compagnie du sire de Porhoët. Ce voïage estoit une dévo- » tion si en usage autrefois, qu'il y avoit un chemin tout au tra- » vers de la Bretagne, fait exprès, que l'on appeloit pour ce sujet » le chemin des Sept Saints, dont on voit encore des restes au » Prieuré de saint George, près Dinan. » (2)

---

(1) Voir sur ce sujet, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan pour l'année* 1874, un travail intéressant de M. l'abbé Luco, sur le pèlerinage des Sept Saints de Bretagne; voir également la *Monographie de la Cathédrale de Quimper*, par M. Le Men, p. 190-91-92.

(2) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 538.

Le même dom Lobineau dit encore, dans la préface de son *Histoire de Bretagne* : « En parlant du voïage des Sept Saints, » autrefois fameux en Bretagne, et si usité, qu'il y avoit mesme un » chemin pavé destiné tout exprès, appelé pour cela *le chemin des* » *Sept Saints*, dont j'ai veu des vestiges aux environs de Dinan, » j'ai pu hésiter sur ces Saints, et n'ai osé assurer positivement » si c'estoient les premiers évesques des anciens sièges Bretons, » en y joignant celui de Vannes ; mais depuis..... j'ai trouvé que » je pouvois me prononcer avec assurance, que les Sept Saints » n'estoient autres que ceux-là ; et qu'on voit encore, dans l'église » de Quimper, au côté méridional de la porte du chœur, un » ancien autel dédié aux Sept Saints, où ces sept évesques sont » dépein avec leurs attributs tirez de leurs principaux miracles, » et leurs noms au bas, qui sont : saint Paul, saint Corentin, saint » Tugdual, saint Patern, saint Samson, saint Brieuc et saint » Malo. »

On ne sait pas d'une manière précise à quelle époque le pèlerinage des Sept Saints de Bretagne cessa d'être en usage, dans notre pays, mais, comme on le voit par le testament de Nicolas Coëtanlem, il l'était encore en 1518, seulement, de nouveaux saints avaient remplacé deux au moins des anciens et l'itinéraire avait dû être modifié, sur certains points ; le parcours s'était étendu jusqu'à Nantes, et saint Pierre, qui, comme on sait, n'était pas d'origine bretonne, avait remplacé saint Patern, et à Saint-Brieuc on avait substitué saint Guillaume, mais toujours à Saint-Brieuc.

Il y avait autrefois à Brest une chapelle des Sept Saints et une des rues principales de la ville s'appelle encore rue des Sept Saints. Mais, selon M. Levot, l'historien de la ville de Brest, cette chapelle était dédiée, non aux sept premiers évêques de Bretagne, mais, aux sept enfants martyrs, c'est-à-dire aux sept enfants de sainte Félicité et la fête patronale se célébrait le 10 juillet.

Il existe dans la commune du Vieux-Marché, autrefois Plouaret, arrondissement de Lannion, une chapelle des Sept Saints qui présente cette particularité curieuse et rare d'être bâtie en partie sur un ancien dolmen, qui forme crypte sous le transept méridional. Là encore, comme en maints autres lieux, le christianisme a sanctifié et détourné à son profit le culte qui s'attachait à un monument payen, dont il ne pouvait éloigner la dévotion populaire. Les Sept Saints que l'on vénère dans cet oratoire préhistorique ne sont plus les sept premiers évêques de Bretagne, mais bien les sept Dormants d'Ephèse, et aucun doute n'est permis à cet égard, car leurs noms sont inscrits en toutes lettres sur les socles de leurs statues ; Constantin, Sérafein *(sic)*, Jean, Denis, Martineau, Marc et Maximilien. Or, dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine il est dit que les sept victimes de l'empereur Decius s'appelaient : Maximien, Malchus, Martinien, Denis, Jean, Sérapion, et Constantin. Malchus, seul, ne figure pas dans la liste bretonne, car Martineau et Martinien, Serafein et Sérapion, Maximilien et Maximien sont les mêmes noms, légèrement altérés.

On sait que l'empereur Decius fit murer les sept frères, dans une caverne du Mont Célion, près d'Ephèse, où ils s'étaient cachés pour fuir la vengeance du tyran outré de colère de ce qu'ils refu-

saient d'adorer ses idoles. Ils restèrent, dit la tradition, 372 ans dans la caverne, plongés dans un sommeil léthargique, et en sortirent, au bout de plus de trois siècles et demi, aussi jeunes et aussi bien portants que quand ils y étaient entrés. De Voragine dit à ce sujet : « On dit qu'ils avaient dormi trois cent soixante-» douze ans, mais, cela n'est pas certain, car ils ressuscitèrent » l'an du Seigneur quatre cent quarante-huit, et Decius règna un » an et trois mois, en l'an 252, de sorte qu'ils ne dormirent que » cent quatre-vingt seiz ans; » ce qui est déjà un fort joli sommeil, il faut en convenir !

Comment le culte des sept Dormants s'est-il ainsi implanté en Basse-Bretagne ? Je présume que voici à peu-près comment les choses se seront passées : lorsque le dolmen, débarrassé du tumulus qui devait le recouvrir, à l'origine, fut ouvert et fouillé, à une époque inconnue, on y découvrit, nous assure la tradition orale du pays, sept statuettes grossières. Ces statuettes, qui étaient en pierre ou en terre cuite et n'avaient par conséquent aucune valeur réelle pour des paysans qui n'étaient pas archéologues, furent rangées sur une pierre, au fond de la caverne et y devinrent bientôt l'objet d'un culte et d'un pèlerinage populaires. Le clergé, impuissant à détruire l'adoration rendue à des idoles payennes, procéda, comme en tant d'autres lieux, où l'on voit des croix gravées ou entées sur des menhirs et des images de saints ou de saintes vierges placées dans des niches, au-dessus des bassins de fontaines d'origine payenne et dont les eaux sont encore réputées posséder des vertus curatives pour certaines maladies ou afflictions morales. Les pèlerins laissaient toujours leur obole dans le sanctuaire, avant de se retirer, et, au lieu de le détruire, on trouva plus opportun et plus profitable de le conserver, en le sanctifiant. L'on bâtit donc dessus une chapelle chrétienne, et, comme la légende des sept Dormants d'Ephèse, introduite en Gaule par Grégoire de Tours, au commencement du VIe siècle, était connue de quelque curé du voisinage, peut-être celui de Plouaret, et qu'il voyait quelqu'analogie entre les sept frères d'Ephèse et les sept statuettes conservées comme eux dans une caverne, pendant plusieurs siècles, sans doute, il dédia la nouvelle chapelle aux sept Dormants d'Ephèse, sous le vocable des Sept Saints. C'est, du reste, l'histoire d'une foule de places saintes d'aujourd'hui.

F.-M. Luzel.

SUR DIVERSES MONNAIES TROUVÉES A TRÉGUENNEC

Note de M. P. Du CHATELLIER

Monsieur le Président,

La plupart des trouvailles de monnaies faites dans nos pays passent inaperçues, ou tout au moins, fort souvent, sont imparfaitement connues, parce que leurs inventeurs croient utile de les dissimuler. Par suite, lorsqu'elles nous arrivent un peu complètes, je crois qu'il y a intérêt à les décrire. C'est ce que je vous demande la permission de faire pour un petit trésor mis au jour dans les derniers jours de décembre 1884, en faisant un défrichement, au Vieux-Bourg, commune de Tréguennec, canton de Pont-l'Abbé, arrondissement de Quimper.

Déposées directement en terre, les monnaies composant cette trouvaille, étaient recouvertes par une pierre en mica-schiste, de 25 centimètres de long sur 20 de large, dans laquelle on avait creusé une cavité de 16 centimètres de long sur 13 de large et 2 de profondeur.

Le 12 janvier dernier, l'inventeur me porta ce petit trésor ainsi que la pierre creusée qui le recouvrait. Quelques-unes des pièces de la trouvaille avaient été distraites, me dit-il, par des voisins attirés par la curiosité. Celles qu'il me remit se trouvèrent être au nombre de 210 se décomposant comme suit :

62 deniers de Conan III, duc de Bretagne, 1112 à 1148, portant d'un côté : CONANVS en légende et IVS dans le champ ;

Revers : REDONIS en légende, croix pattée dans le champ.

56 deniers d'Henri Ier, comte de Guingamp, 1138 à 1184, portant d'un côté : une tête grossière soulignée de trois points à l'origine du cou, ayant quelquefois une étoile dans le champ à la hauteur du nez. Quelques traits simulent la chevelure rejetée en arrière. Un grénetis et la légende GUINGAMP entourent la tête.

Revers : STEPHAN COO en légende, croix pattée cantonnée de deux étoiles dans le champ.

2 deniers d'Eudon de Porhoët, 1145 à 1158, portant d'un côté : EVDO DVX en légende, croix dans le champ ;

Revers : BRITANNIE en légende ; dans le champ, croix en forme de rosace, un point dans chaque annelet.

46 deniers de Foulques V, comte d'Anjou, 1109 à 1129, portant d'un côté : FVLCO COMES en légende, et, dans le champ, une croix pattée avec Oméga et Alpha.

Revers : tantôt VRBS ANDIGAVS et tantôtVRBS ANDIGAVIS avec le monogramme de Foulques.

21 deniers de l'abbaye de Saint-Martin, de Tours, portant d'un côté : S. C. S. MARTINUS en légende, avec un châtel ayant les tourelles surmontées de boules dans le champ.

Revers : TVRONVS CIVI en légende, croix dans le champ.

1 denier des prieurs de Souvigny, Bourbonnais, portant d'un côté : S. D. S. MAIOLVS en légende ; dans le champ, tête de Saint-Mayeul, de face, tenant une crosse à droite.

Revers : SILVINIACO en légende, croix dans le champ.

2 deniers illisibles.

La plupart de ces pièces, sauf les deux dernières, sont d'une belle conservation, et, comme on le voit par leur énumération, le petit trésor du Vieux-Bourg nous reporte vers le milieu du 12e siècle.

On pourrait, au premier abord, s'étonner de voir figurer dans cette trouvaille, faite au fond du Finistère, sur le bord de la baie d'Audierne, à la pointe la plus extrême de la Bretagne, un si grand nombre de deniers des comtes d'Anjou et de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Rien pourtant de plus facile à expliquer si l'on veut bien se rappeler que Foulques, comte d'Anjou, prit parti pour Budic contre le duc Alain, père d'Eudon, et que ce ne fut que grâce à Lanfranc, archevêque de Dol, que la paix intervint entre eux. Du reste, la Bretagne et l'Anjou, qui avaient des frontières communes et une grande voie fluviale les mettant en contact, n'avaient-elles pas des relations journalières.

A la suite de la trouvaille du Vieux-Bourg, permettez-moi de vous en signaler deux autres de date déjà ancienne.

En 1882, du village de Kerbasquenet, en Plabannalec, canton de Pont-l'Abbé, on m'apporta un petit trésor composé de deniers de Conan III.

En 1879, il m'a été remis un certain nombre de tournois et de deniers provenant d'une trouvaille faite dans la commune de Landudec, canton de Plogastel-Saint-Germain, parmi lesquels j'ai reconnu :

Des estercelins d'Edouard III d'Angleterre ;

Des deniers de Bretagne, de Jean II, de Jean III et de Charles de Blois ;

Des tournois et des deniers de Philippe II ;

Des deniers de Louis IX ;

Et enfin des tournois de Charles IV.

La composition de cette dernière trouvaille ne permet guère de douter qu'elle ait été enfouie lors des guerres de compétitions de Jean de Montfort et de Charles de Blois, guerres qui amenèrent de si grandes perturbations en Bretagne.

Croyez, etc.

Paul du Chatellier.

SUPPLÉMENT AU CATALOGUE DES MOUSSES

DES ENVIRONS DE JOSSELIN (MORBIHAN)

Par M. O. Du NODAY

Fissidens deeipiens De Not.	R. — Fissures des rochers.
Campylopus flexuosus Brid.	A. C. — Sur les rochers siliceux.
— turfaceus B. E.	P. C. — Sur la terre, dans les marais et dans les bois.
— polytrichoïdes De Not.	A. C. — Dans les bruyères et sur les rochers.
Pottia lanceolata C. Müll.	P. C. — Bord des chemins, champs.
— minutula B. E.	A. C. — Sur la terre nue dans les champs.
Leptotrichum flexicaule Hampe.	A. C. — Vieilles souches, rochers.
Barbula fallax Hedw.	R. R. — Sur un mur à Josselin.
Orthotrichum tenellum Bruch.	R. R. — Sur un peuplier à Ploërmel.
Bryum erythrocarpum Schw.	A. C. — Talus, murs, clairières des bois.
Aulacomnium androgynum Schw.	A. C. — Talus, rochers, haies.
Homalia trichomanoïdes B. E.	A. C. — Lieux frais et ombragés.
Pterygophyllum lucens Brid.	R. — Bord des sources.
Thamnium alopecurum B. E.	A. C. — Lieux frais et ombragés.

NOTE SUR L'AMBLYSTEGIUM JURATZKANUM SCHP.

Par M. O. Du NODAY

Au mois d'avril dernier, en revenant d'une petite excursion botanique sur les côteaux de Mauves (Loire-Inférieure) où j'avais été chercher le rare *Pisum granulatum* Lloyd, je remarquai sur le bord de la route qui va de Mauves à la ligne du chemin de fer, plusieurs belles touffes d'une mousse bien intéressante, l'*Amblystegium Juratzkanum* Schp., espèce qui n'avait pas encore été trouvée, que je sache, dans la région Nord-Ouest ; la plupart des capsules étaient tombées : il n'en restait que deux ou trois en pleine maturité.

L'*Amblystegium Juratzkanum* est très-voisin de l'*Amblystegium serpens*, dont il est quelquefois difficile de le distinguer ; il se rapproche aussi de l'*Amblystegium radicale*, mais la taille beaucoup plus forte de ce dernier permet de les distinguer plus facilement l'un de l'autre. Voici, d'après M. le vicomte du Buysson, qui a fait du genre *Amblystegium* l'objet d'un travail spécial, les caractères spécifiques de l'*A. Juraztkanum* : « Feuilles plus ou moins denticulées, *rétrécies* à la base, largement lancéolées, presque *deltoïdes*, munies d'une nervure allant jusqu'au milieu, et au-delà, mais ne *s'avançant pas dans l'acumen*. Les feuilles périchétiales *(non subitement)* longuement et finement acuminées. Les capsules se sont pas aussi arquées que chez l'*A radicale*.

L'*A. Juratzkanum* se distingue en outre de l'*A. serpens* par la différence d'époque de maturité des capsules, qui a lieu au printemps chez l'*A. Juratzkanum*, et en été, quelquefois même en automne, chez l'*A. serpens*.

NOTE SUR UNE VARIÉTÉ DE STAUROTIDE, LA GRENATITE

Note de M. De RUZUNAN

Le minéral qui fait le sujet de cette note, est une variété de staurotide, que l'on trouve en grand nombre sur le bord de l'étang des Salles, à 20 km. de Pontivy.

Disons d'abord quelques mots sur la staurotide.

La staurotide, appelée aussi staurolithe, croisette, pierre de croix, schorl crucifère, et en breton menkroaz, est un silicate doublé d'alumine et de peroxyde de fer. Son nom vient du mot grec σταυρος qui veut dire croix, car ses cristaux sont ordinairement croisés deux à deux sous des angles de 90° et quelquefois de 60° (fig. 1). Sa densité varie entre 3,3 et 3,7. Sa dureté, égale a 7 et comprise entre celle de l'orthose et celle de la topaze.

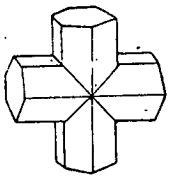

Fig. 1

On distingue plusieurs variétés de staurotides suivant la forme de leurs cristaux : la staurotide primitive, dont je vais parler, la staurotide maclée, la staurotide croisée rectangle, la staurotide défective, la staurotide ternée, etc.

La staurotide présente les caractères chimiques suivants : elle est complètement inattaquable aux acides ; seule, en grain, elle est très-difficilement fusible, elle noircit et s'effrite.

En poudre elle se soude en masse.

Pulvérisée avec le borax elle donne une perle vert sombre à chaud, noire à froid.

Avec le carbonate de soude, il se produit une vive effervescence et on obtient pour résidu une scorie jaunâtre.

Avec le sel de phosphore, la perle est vert jaunâtre à chaud, incolore à froid.

On voit en somme que les caractères chimiques de la staurotide sont les mêmes que ceux du fer.

La staurotide primitive se rencontre au Saint-Gothard, et est considérée comme très-rare en Bretagne. Ses cristaux ont la forme de prismes allongés, disséminés dans le schiste talqueux. Ses faces

sont douées d'un certain éclat qui rappelle celui des parcelles de mica. Sa cassure assez régulière varie du blanc au brun rougeâtre ; elle rappelle le grenat, c'est pourquoi on a aussi appelé cette variété : la Grenatide. Sur cette cassure, qui a la forme d'un rectangle, se remarquent deux veines d'un bleu noir (Tourmaline ?) formant les diagonales du rectangle (fig. 2). Quelquefois au point de croisement de ces deux diagonales, se trouve un petit carré de la même substance (fig. 3).

Fig. 2

Ce qu'il y a de plus curieux à remarquer, c'est que ce prisme intérieur dont la section se laisse voir sous la forme de carré, est visible à l'une des extremités du cristal et à un ou deux centimètres plus loin n'apparaît plus. Souvent, c'est aux deux extrémités de la même diagonale qu'il se rencontre, parfois aussi aux quatre angles du rectangle de cassure (fig. 4). Quelquefois, que le carré central existe ou non, des extrémités des diagonales partent de petites ramifications de même substance qui se dirigent vers les bords.

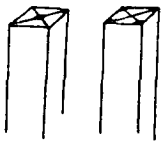

Fig. 3 Fig. 4

J'ai aussi remarqué des cristaux qui, dépourvus de diagonales et d'axe central, étaient d'une structure terreuse et se réduisaient en poussière, dès que l'on essayait de les casser.

Les caractères chimiques de la grenatite sont les mêmes que ceux de la staurotide en général. Cependant, dans les essais pyrognostiques, elle s'en écarte sur un point. Réduite en poudre elle ne se soude pas en masse, mais devient d'un rouge cuivre.

Les gisements de la staurotide sont assez nombreux, on la rencontre au Saint Gothard (Grenatite), près de Madrid, à Cayenne, à Philadelphie et à New-Jersey. En France elle est signalée à St-Tropez (Var), à Coray, près de Quimper et dans quelques autres localités de la Bretagne, dans le Morbihan principalement.

Dans un pays de légendes et de superstitions comme la Bretagne, on a longtemps conservé les staurotides comme amulettes, à cause de leur forme de croix. Un grand nombre de paysans en possèdent de forts beaux cristaux dont aucun moyen ne saurait les décider à se défaire.

La Bijouterie est en quelque sorte devenue la concurrente de la

Minéralogie pour la recherche des staurotides ; un bijoutier de Vannes en compose des boutons de manchettes et des épinglettes qui, s'ils n'ont pas le mérite de la valeur, ont au moins celui de la nouveauté.

UN SINGULIER EXEMPLE DE TÉRATOLOGIE

Note de M. BLANCHARD

Quel est le botaniste dans ses herborisations ou l'horticulteur dans son travail à qui il n'est pas arrivé de rencontrer des anomalies assez curieuses dans la structure de certains organes des végétaux et particulièrement dans la constitution des fleurs ? il y en a bien peu. Eh bien, toutes ces modifications anormales chez les végétaux comme chez les animaux sont ce qu'on nomme scientifiquement des monstruosités, et la science qui s'en occupe, la *Tératologie*. Les fleurs doubles sont des monstruosités, les incomplètes également, il en est de même des biligulées, des péloridées, des prolifères, etc. Comme ces fleurs ne donnent généralement pas de graines fertiles puisque les duplicatures ou autres accidents semblables se forment presque toujours aux dépens des organes sexuels, on est obligé, le plus souvent, pour les conserver, de les multiplier, par boutures, éclat, greffes, etc., c'est ce qui fait qu'un grand nombre de plantes sauvages de nos campagnes se trouvent représentées dans les jardins par les mêmes espèces à fleurs doubles. Ce sont ces mêmes végétaux qui faisaient l'ornement des jardins de nos aïeux, avant l'invention des serres et l'introduction des plantes exotiques. Aujourd'hui, le nombre des espèces indigènes cultivées dans les temps anciens est bien diminué et remplacé par des espèces exotiques qui n'en sont pas moins aussi des monstruosités. Les genres Fuchsia, Pelargonium Dahlia, Balsamine, Reine-Marguerite, etc., sont autant de genres exotiques nous offrant des monstruosités qui ont remplacée celles que nous offraient nos plantes indigènes. Le Chou-fleur, la Poirée, sont aussi des monstruosités cultivées comme plante potagère, il en est de même de la Carotte, du Navet, du Panais, chez

ces dernières, c'est la racine qui s'est accrue extraordinairement et est devenue charnue. Mais il en est d'autres qui ne sont d'aucun intérêt pour l'ornement des jardins, pas plus que pour la cuisine, qui disparaissent souvent après les avoir rencontrées , mais n'en sont pas moins des exemples curieux pour la Tératologie, c'est le cas de celle que nous allons décrire.

En se promenant sur les bords de la rade de Brest,ces jours derniers, notre ami,le Dr Ohrond, passait près d'un groupe de Porcelle commune *(Hypochœris radicata L.)* en fleur, au milieu de ce groupe il en découvrit deux ou trois pieds dont les fleurs étaient complètement vertes ; après en avoir cueilli un rameau, il reconnut que toutes les fleurettes composant le capitule de cette Chicoracée n'étaient autre chose que des boutons à fleur, c'est-à-dire que chaque ligule s'était métamorphosée et représentait un petit rameau portant un petit capitule à son sommet. Ce phénomène est d'autant plus curieux que les plantes qui le produisent n'ont rien d'anormal. Les feuilles, les tiges, les rameaux et même les folioles de l'involucre sont absolument semblables à celles du type naturel. Il n'y a que les akènes (graines) de transformées en rameaux floraux de 2 à 3 centim. de long. La base de chaque petit rameau, ou pour mieux dire l'insertion de chacun de ces rameaux sur l'involucre commun est accompagnée d'une paillette semblable à celles qui accompagnent les fleurs normales en lui tenant lieu de bractée; vers les deux tiers de sa longueur, le rameau est entouré d'une espèce de bractéole incolore, scarieuse, embrassante, munie de quelques poils à sa base, représentant l'insertion du demi fleuron entouré de l'aigrette portée par le sommet de l'akène. L'autre tiers est la terminaison du rameau portant non pas un capitule, mais une fleur composée de dix parties, dont les quatre inférieures représentent un petit calicule à quatre sépales allongés, très étroits, incolores; le calice est représenté par quatre autres sépales, allongés lancéoles verdâtres sur le milieu et scarieux sur les bords : de l'intérieur de cette fleur sortent encore deux petits rameaux se terminant, l'un, par une bractée verte au milieu, scarieuse sur les bords et une ligule jaune, en capuchon, renfermant les étamines atrophiées ; le deuxième rameau, un peu plus long, se termine par une ligule jaune entourée de poils à la base et de 5 à 6 appendices floraux également jaunes et contournés en

1 ou 2 tours de spire au milieu desquels apparaît encore un autre bouton rudimentaire.

Nous avons compté le nombre de boutons renfermés dans chaque capitule, qui est environ d'une cinquantaine ; sur ce nombre, il n'y a que ceux de la circonférence à présenter ce phénomène de prolification. Les fleurettes du centre ne produisent que des fleurs stériles à 5 ou 6 divisions jaunes renfermées presque sur toute leur longueur dans une bractée très-allongée, verte sur le dos et scarieuse sur les bords. Toutes les fleurs produites par la même plante ont la même conformation.

Cette transformation de l'akène en rameau floral ne se rencontre que très-rarement, pour notre part, nous ne l'avons jamais vue, c'est pourquoi nous avons tenu à la signaler à ceux de nos lecteurs qui s'occupent de botanique. Elle démontre que souvent la nature avec ses caprices peut nous induire en erreur et parfois nous obliger à étudier longtemps certains végétaux communs cachés sous des formes différentes de celles qui leur sont naturelles.

UNE EXPÉRIENCE D'HYDRODYNAMIQUE

Note de M. PARIZE

Ayant entrepris quelques recherches expérimentales sur un point encore peu élucidé de l'hydrodynamique, celui de l'*écoulement par déversoir*, j'ai été conduit à constater un fait qui pourrait être l'origine d'intéressantes expériences.

J'avais à ma disposition la chute d'une rivière d'un assez-fort débit en hiver, tombant en cinq nappes, et sur une hauteur d'environ 6 mètres, du bassin à flot de Morlaix dans le chenal du port.

Chacun des cinq déversoirs qui terminent le barrage de ce bassin est constitué par un canal rectangulaire à coursier plan terminé à la ligne de chute par un rebord saillant à section de tore, ainsi que l'indiquent en profil et en plan géométral les croquis

ci-contre (fig. 1 et 2), à l'état normal, l'aspect de la nappe d'eau est celui de la figure (2) où l'on voit le liquide tomber à peu près verticalement, en suivant la surface du tore saillant. Vient-on alors à laisser tomber, en un point A par exemple, un petit cail-

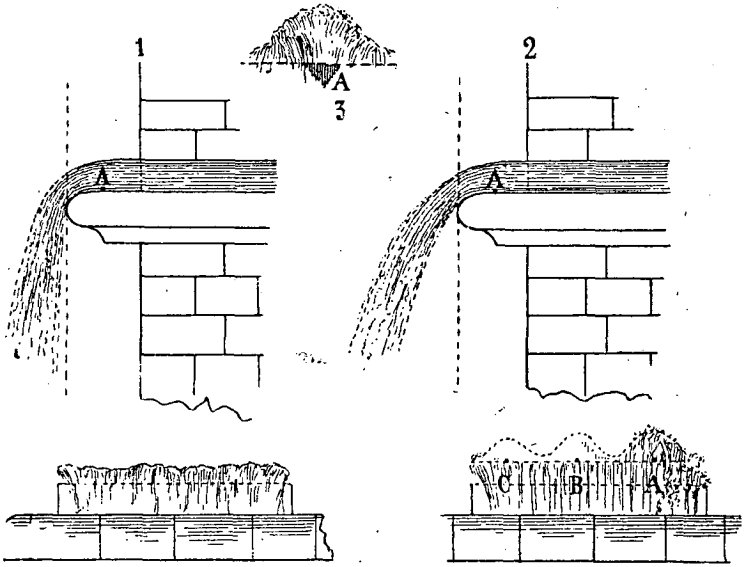

lou, ou même une simple goutte d'eau, on aperçoit aussitôt une remarquable modification dans la forme de la nappe ; à partir du point frappé celle-ci s'élance en une haute ondulation marquée dans la figure (2) ; d'autres projectiles lancés successivement en B et C y déterminent aussi des intumescences d'autant plus marquées qu'il aura été plus vigoureusement lancé. La ligne ponctuée représente la forme qui en résultera pour l'observateur dominant verticalement la chute. On voit aussi que l'écart sur la verticale est devenu notable (il se traduisait au pied par un *fruit* de plus de 1^{m} 50) et produit, au premier aspect, l'impression d'un courant beaucoup plus rapide. La forme ainsi déterminée artificiellement est persistante et se conserve jusqu'à ce qu'une cause accidentelle vienne à détruire l'effet obtenu.

L'examen attentif de ce remarquable phénomène permet d'en formuler une explication.

Si l'on observe le point qu'a frappé la petite pierre lancée en A, on voit, si l'eau est transparente, que le contact n'existe plus entre la pierre du seuil, et le liquide ; il y a séparation sur toute une surface triangulaire ayant sa pointe au point touché par le projectile, ainsi que le montre le détail supérieur de la figure 2. Cette séparation est donc déterminée par de l'air entraîné et amené au fond de la couche d'eau, lors de la pénétration du caillou. Pour s'expliquer le séjour permanent de cette lame d'air au milieu d'un courant rapide, on ne pouvait guère invoquer qu'une diminution de pression en ce point. On sait déjà d'après les calculs de D. Bernonilli et les expériences de Venturi que cette diminution de pression se produit pendant l'écoulement d'un liquide dans un tuyau et croît avec la vitesse de la circulation ; il fallait vérifier que le même fait se produisait ici, quoique le fluide ne fût pas enfermé dans un canal qu'il remplit et que sa surface libre fût en contact avec l'atmosphère. Pour y arriver, j'ai disposé un long tube vertical de telle manière que son extrémité inférieure atteignît le point A, tandis que le bout supérieur était en relation avec un tube manométrique à mercure. Un robinet interposé permettait de le maintenir rempli d'eau pendant le montage de l'appareil. Au moment convenable, ce robinet était ouvert et l'aspiration sur le mercure s'établissait par l'intermédiaire de la colonne d'eau. On évaluait une première fois l'effet dû à la différence de niveau produite par les branches siphoïdes du tube et on en tenait compte dans les expériences successives. Lors d'une crue de la rivière, l'épaisseur de la nappe tombante étant d'environ 30 centimètres, l'aspiration a été de plus de 10 centimètres de mercure, soit $1^{m}36$ d'eau : c'est sensiblement ce que peut produire la plus vigoureuse aspiration thoracique.

Dans une autre série d'expériences, la hauteur de l'eau était tombée à 16 centimètres, l'aspiration n'était plus mesurée que par une colonne d'eau de 22 centimètres. L'intensité du phénomène croît donc très-rapidement avec la vitesse ou la hauteur de l'eau. L'existence permanente d'une lame d'air adhérente au lit du courant se conçoit donc maintenant, et la modification expérimentalement produite dans la forme de la masse d'eau n'en est plus qu'une conséquence. En effet, le contact direct entre l'eau et la pierre étant supprimé en ces points, l'adhérence du liquide pour

le solide qu'il mouille y est annulée. Les couches inférieures, devenues libres de ce côté n'obéissent donc plus qu'à la vitesse acquise qui les transporte horizontalement. Les couches supérieures, liées à celles-ci par la cohésion moléculaire, sont du même coup libérées de l'attraction qui les incurvait vers le seuil du déversoir. En d'autres termes, cette composante verticale étant détruite, la composante horizontale agit seule, et projette le liquide, aux points considérés, au-delà de la situation du régime primitif en déterminant dans la nappe les ondulations dont l'étude fait l'objet de cette note.

Morlaix, le 11 Décembre 1884.

FORME NOUVELLE D'UN MOTEUR AÉRIEN *(Aérotrope)*

Note de M. P. PARIZE

Ayant eu besoin, pour l'élévation de l'eau dans un réservoir élevé qui distribue la pression dans mon laboratoire, d'une force motrice peu dispendieuse et s'exerçant sans surveillance, j'ai eu recours à un dispositif qui s'est trouvé parfaitement remplir le but auquel je le destinais.

Les dispositions de l'emplacement où devait être érigé le moteur ne permettait pas l'emploi du moulin à vent vertical le plus communément employé, car l'orientation nécessaire à ce genre de machine, rendue incessamment variable par la mobilité capricieuse des vents dans nos régions, eût exigé pour la rotation du système alaire un dégagement qui n'existait pas et ne pouvait être trouvé entre deux murailles, près de la sortie du laboratoire, où il était destiné à agir. De plus, cette mobilité même de la partie principale, entraînait celle des liaisons et communications de mouvement, et, comme suite, une assez grande complication dans les organes secondaires. Je fus ainsi amené à combiner un engin qui pût se plier à ces diverses exigences, et comme je le crois capable de rendre d'utiles services dans des cas analogues, je vais donner la description de mon appareil (je l'appellerai *Aérotrope*,

pour abréger les termes) que chacun, ainsi que moi-même je l'a fait, pourra exécuter de ses mains.

La figure (2) ci-contre montre en haut le plan du système alaire, et, au bas, à une plus grande échelle, le profil de l'un des trois bras.

On voit qu'il se compose de trois bras diamétraux, tels que A D, A' D' fixés en leur milieu sur un axe commun, à la manière des rais d'une roue dépourvue de sa jante, mais entraînant cet axe dans leur mouvement commun de rotation. Ces bras sont de simples poutrelles obtenues en sciant en trois bandes égales une planche ou *bordage* de sapin du Nord, de $2^{m}50$ environ de longueur. Pour s'épargner la construction d'un moyeu on superpose simplement les trois bras sur l'axe, lequel est constitué par une tige de fer rond d'environ 20 millim. de diamètre et $1^{m}50$ de longueur ; une simple goupille ou *goujon* traversant à la fois le bras et l'arbre assurent l'union de ces deux parties.

Chaque extrémité des rais porte une tige en fer, d'équerre sur sa longueur et destinés à servir d'axe de rotation aux 6 volets ou *panneaux* sur lesquelles s'exercera la *prise* du vent. Dans mon appareil, ces volets sont formés par autant de cadres ou simples *chassis* de 60 centimètres sur 40, sur lesquels sont parfaitement tendus, au moyen de *clous de tapissier*, des morceaux de cette grosse toile d'emballage nommée *serpillère*.

La projection du bras A' D', représentée, à la partie inférieure de la figure (2) indique que la rotation du volet ne s'exécute ni en son milieu, ni à son extrémité, mais uniformément, au tiers à partir de celle-ci ; par là, tout en conservant le fonctionnement d'une sorte de girouette et s'orientant de lui-même au vent, on diminue la violence du choc qui pourrait se produire si la vitesse devenait très-grande. Cette fraction, 1/3, que j'ai adoptée après quelques tâtonnements, pourrait, d'ailleurs être modifiée dans un sens ou dans l'autre, selon le régime du vent dans la contrée où fonctionne l'aérotrope.

Au point où en est la construction, on conçoit que le vent soufflant sur notre roue à volets disposée sur son essieu vertical, n'aura d'autre effet que de diriger les volets, comme autant de girouettes, dans la direction où il souffle, et il ne produira pas l'entraînement du système.

Mais si nous maintenons développés dans le sens du rayon, les trois volets qui sont *à droite* du vent, la *prise* se produira sur eux seuls, et ils détermineront la rotation. Il faut donc que, dès que ceux-ci arriveront de l'autre côté de l'axe, ils cessent de se présenter au courant aérien : c'est ce qui se produira automatiquement par l'effet même de leur forme en girouette. Ils arriveront ainsi, tranche au vent, et dépassant ce point, le recevront obliquement, puis de plus en plus normalement ; ils sont maintenus dans cette position favorable par un *taquet* disposé sur le bras, seule partie un peu délicate de l'appareil et sur laquelle nous allons insister.

On voit l'un de ces *taquets* ou doigt d'arrêt en T, et le détail en est représenté dans la figure (1) ; je les ai pour plus de simplicité, façonnés avec des fragments de ressort d'acier provenant du ressort-moteur d'une pendule, de 12 centimètres, à peu près, de longueur. Un trou percé en son milieu permet sa rotation qu'on limite à quelques centimètres par deux goupilles.

Les ressorts sont disposés sur les six bras, du même côté et de la même manière ; leur extrémité, *a*, dépasse un peu le bord supérieur de la poutrelle, ainsi qu'on le distingue en *a*, de telle manière que le volet le rencontre dans son évolution ; mais — ici est le nœud du fonctionnement — grâce à l'élasticité du ressort, cette rotation pourra s'effectuer dans un seul sens (vers l'avant, de gauche à droite, dans la figure (2), mais sera empêchée, dans l'autre sens, par le ressort jouant alors le rôle de doigt fixe appuyé contre la surface du rayon.

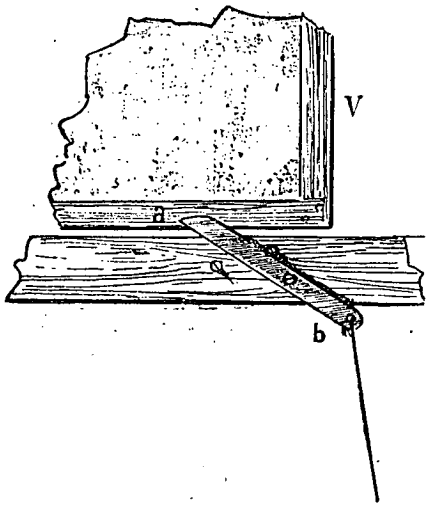

Fig. 1

Si l'on prend la peine de suivre la machine ainsi disposée pen-

dant une rotation complète, en s'aidant de la figure (2), on verra qu'à l'origine, les 3 volets de droite, B, A, F, seront appuyés sur leurs taquets, en *a*, *b*, *c*, tandis que les trois autres seront orien-

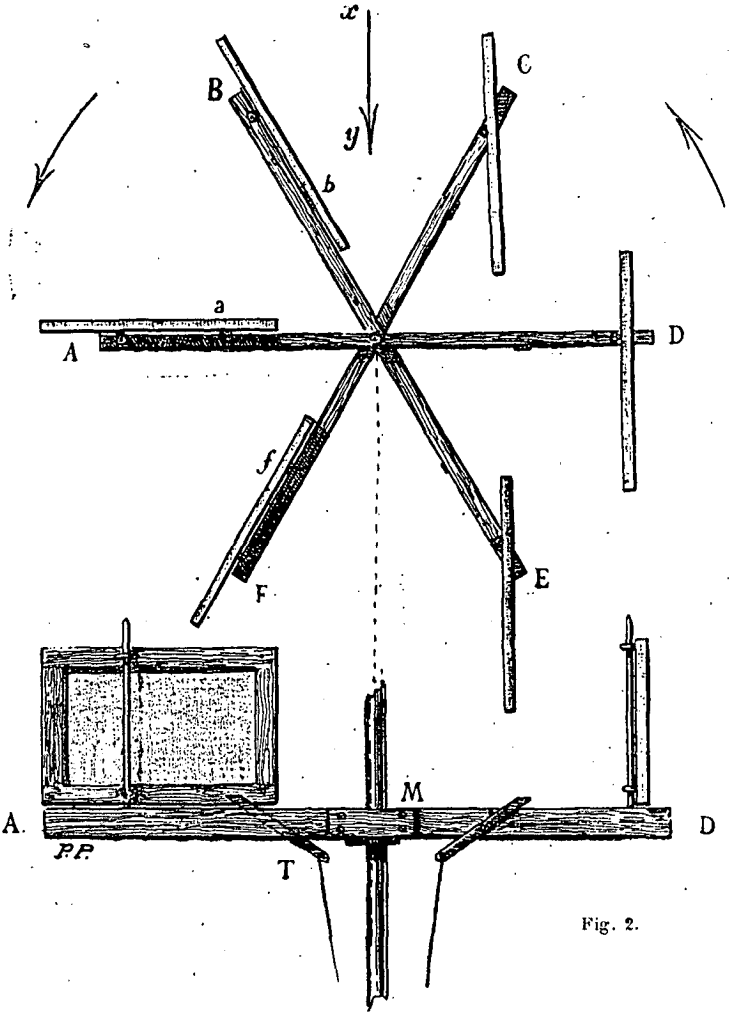

Fig. 2.

tés par l'air lui-même, dans le sens de leur tranche ; mais, dès que l'un de ces derniers aura dépassé l'axe du vent, *xy*, il se trou-

vera naturellemeut, à son tour, appuyé sur son taquet et prendra part à l'action rotative ; ainsi, à chaque rotation complète, un panneau est devenu successivement et automatiquement girouette passive et palette active.

Complétons maintenant cette description d'ensemble par quelques détails qui en permettent la construction aisée au curieux tenté de l'essayer.

1° Pour éviter d'affaiblir le bras en son milieu, on le fixe à l'arbre au moyen d'une petite pièce de bois, indiquée en M, laquelle, au moyen de quatre grosses vis, permet de serrer fortement l'arbre entre les deux, et du même coup, d'assurer la rigidité de l'ensemble.

2° La rotation du volet s'exécute aisément au moyen de deux *pitons à vis* enfoncés dans le cadre et que traverse la tige de fer rond solidement engagée dans l'épaisseur du bois.

3° La partie inférieure des ressorts d'arrêt porte un fil qui se fixe à un contre-poids destiné à les maintenir soulevés et par suite en activité. Pour cela les extrémités de ces fils sont attachées à un cerceau en fil de fer fort, servant de contre-poids commun et pouvant être entraîné sans obstacle dans la rotation générale. Si l'on soulève ce cercle au moyen d'une corde et d'une poulie facile à adapter au sommet de la machine, les taquets retombent tous, et les volets ramenés à l'état de girouette n'offrent plus de prise à la tempête.

4° Des fils de fer reliant les extrémités des bras et des axes, donnent à tout l'ensemble une solidité qui le met à même de résister aux plus grands vents.

Quant à la transmission du mouvement de l'arbre vertical du moulin, elle peut s'effectuer de plusieurs manières suivant l'emploi qu'on veut faire de la force, et je n'en dirai rien ici : chacun adoptera la disposition connue qu'il jugera la plus convenable pour le cas particulier qui se présentera.

Pour terminer, j'ajouterai que l'Aérotrope se trouve constamment orienté par tous les vents et que, surpris par une saute de vent, il obéit immédiatement à son impulsion.

Enfin, je signalerai qu'en disposant en hélice, autour d'un arbre vertical, un grand nombre de bras analogues à ceux qui agissent dans l'appareil précédant, on obtiendrait un moteur dont la puissance croîtrait indéfiniment avec la longueur et le nombre de ses bras.

L'Aérotrope, d'une construction très-simple, peut être construit par le premier venu, par un simple charron de village ; il pourrait dès lors être utilisé en agriculture comme machine élévatoire pour l'irrigation et l'établissement d'une force disponible telle que celle que constitue un réservoir d'eau situé à une certaine hauteur (1).

FOUILLE D'UN TUMULUS DANS LES HAUTES-ALPES

SÉPULTURE EN FORME DE CROIX

Note de M. LUKIS

Gap, l'intéressant chef-lieu du département des Basses-Alpes, est, comme on le sait, une ancienne ville romaine, nommée successivement Vapingum, Kapadunum, etc. Déjà fortifiée par les Trigocoriens, elle était une des 1.500 cités gallo-romaines ; aussi n'est-il pas étonnant que ses environs offrent à l'archéologue une ample moisson de sujets d'études.

Pendant un séjour dans cette ville, en novembre 1863, je me rendis à St-Laurent-du-Cros, et accompagné de MM. Fournier, ancien pasteur de ce village, et Reynaud, ancien propriétaire du château d'Aspres-les-Corps, nous visitâmes la montagne de Faudon, qui, située au sud de la commune d'Ancelle et d'une hauteur de 1.700^{m}, domine la ville de Chorges, ancienne capitale des Caturiges, élevée par Néron au rang de cité latine. Cette cité montre encore quelques vestiges de son passé, ça et là de vieux pans de murs. Le débris le plus remarquable en est un bloc de marbre rouge servant autrefois de piédestal à un buste de Néron ;

(1) — Un brevet a été pris pour la construction de l'aérotrope et de ses dérivés.

il porte encore, sur les faces tournées vers l'orient et vers le couchant, deux inscriptions latines :

PIO PRINCIPI AVGVSTO
RESTITVTORI. ORBIS.
PROVIDENTISSIMO
NERO. PRINC. JVV. AC. SVPER. OMNES
FORTISSIMO
ANNIVS. RVFINUS. VE. PR.
PRÆ. ALP. MARITIMARVM
DEVOTVS. NVMINI.
MAJESTATI. QVE. EJVS

La montagne de Faudon est tout aussi intéressante pour le géologue que pour l'archéologue. Son sol est formé de calcaire nummulitique, ou abondent les *Nummulites contorta* et *N striata* ainsi que des *Cerithium*, des *Natica*, etc, qui sont communs dans le gravier formé par la désagrégation de la roche. M. Lory, professeur de géologie à la Faculté de Grenoble, affirme que les coquillières du Faudon sont un dépôt local essentiellement littoral.

Près de la base de cette montagne nous remarquâmes un tumulus de 14m50 de diamètre, et un peu plus bas, plusieurs cistes ou petits tombeaux formés de quatre pierres plates posées de champ. Ces tombelles avait été fouillées.

L'intérêt que présenta notre excursion nous engagea le lendemain, à faire fouiller, par une escouade d'ouvriers, le tumulus qui fut ouvert du sud au nord. Il était recouvert d'une couche de terre mêlée de graviers et de pierres ; au-dessous et à 25 centimètres se rencontrèrent deux couches ou rangées de pierres ordinaires constituant une espèce de couverte au monticule lui-même qui était formé de terre bien expurgée de cailloux.

Avant d'arriver au fond du tumulus qui se trouvait à 2m60 du sommet, nous trouvâmes les ossements de trois squelettes posés sur un pavé de pierres plates.

Le bras de l'un de ces squelettes, portait un bracelet de bronze (voir la planche) et, parmi les ossements, nous recueillîmes une petite boîte en bronze, très-mince et très-oxidée, ainsi qu'une petite hâche de pierre, évidemment façonnée sur place, puisqu'elle était formée d'un morceau de calcaire nummulitique de la montagne. C'était probablement une offrande jetée dans la tombe au

moment de l'ensevelissement ; elle n'eut pu, d'ailleurs, être d'aucun usage en raison de son peu de consistance et de sa fragilité.

Nous avons observé enfin un alignement de pierres de moyenne grosseur partant de la base du tumulus, côté est, tournant au sud, et descendant le flanc de la montagne jusqu'à une certaine distance. Ce genre d'alignements se rencontre parfois ; il a été constaté au pied de divers dolmens.

Poursuivant nos investigations, nous avons trouvé, au sommet d'une colline voisine, une pierre plantée debout et percée d'un trou arrondi de vingt à vingt-cinq centimètres de diamètre. Cette pierre est l'objet d'un pélerinage des jeunes gens de la contrée, qui se placent de chaque côté et se donnent la main par le trou, en gage d'affection mutuelle.

Sur ces hauteurs, les bergers trouvent fréquemment des hâches en pierre ; ils les attachent à la toison des béliers pour préserver le troupeau de diverses maladies. Là, comme partout, se rencontrent les superstitions dont les hâches de pierre se trouvent l'objet.

Quelques jours plus tard, je me rendis à St-Firmin, village situé à l'entrée de la vallée du Valgodemar (vallée des Maures). On reconstruisait l'église de cette commune. En faisant les fouilles des fondations, on mit à jour, à l'entrée du sanctuaire, une sépulture en forme de croix. Les pierres des côtés en étaient tellement rapprochées qu'elles ne laissaient que juste la place du corps reposant sur le dos et les bras étendus dans chacune des branches de la croix.

Le défunt tenait dans chaque main un vase en poterie grossière.

La croix était construite avec des pierres carrées, en calcaire du pays, mesurant vingt à vingt-cinq centimètres sur les côtés. L'intérieur était peint de jaune et de noir en quatre bandes, de dix à douze centimètres de large, disposées tout autour de la croix.

Quel était ce personnage ? Etait-ce le fondateur de l'église de St-Firmin ? Cette question ne sera probablement jamais résolue.

Cette sépulture n'en présentait pas moins un grand intérêt, car il est très-rare d'en rencontrer d'aussi particulièrement caractérisées.

CATALOGUE DES LEPIDOPTÈRES

Qui se trouvent le plus communément

AUX ENVIRONS DE MORLAIX

PAR M. H. DE LAUZANNE

Les papillons diurnes ou Rhopalocères sont peu nombreux aux environs de Morlaix et les belles espèces qui se rencontrent dans le centre de la France et aux environs de Paris (*Papilio podalyrius*, *P. Machaon*, *Vanessa antropa*) manquent dans la région. D'autres espèces communes ailleurs sont rares, le *Vanessa C album*, par exemple.

Voici la liste des espèces récoltées par moi ou par mes collègues de 1879 à 1880, soit à l'état d'insecte parfait, soit à l'état de larve.

RHOPALOCÈRES

A PIERIDES

Pieris	*Brassicæ*	TC — tout l'été
P.	*Napi*	C id.
P.	*Rapæ*	TC id.
Leuconea	*Crataegi*	AC — prés, en juillet
Anthocaris	*Cardamines*	C — printemps (Chenille sur la cardamine des prés)
Rhodocera	*Rhamni*	TC — premier printemps
Colias	*Edusa*	AC — (la chenille sur le trèfle)
C.	*Hyale*	R

B NYMPHALIDES

Argynnis	*Aglaja*	C
A.	*Latonia*	C
A.	*Paphia*	TC
A.	*Selene*	
A.	*Euphrosyne*	
A.	*Adippe*	
Melitœa	*Artemis*	C
M.	*Cinxia*	C
Vanessa	*Atalanta*	TC — fin de l'été
V.	*Cardui*	TC — (chenille sur le chardon)
V.	*Io*	C — (chenille sur l'ortie)

V.	*Polychoros*	AC — (chenille sur l'orme)
V.	*Urticæ*	TC — (chenille sur l'ortie)
Limanitis	*Sybilla*	AR — bois de haute futaie (chenille sur chèvre-feuille)
L.	*Camilla*	AC

C. SATYRIDES

Arge	*Galathea*	TC — prairies (chenille sur les graminées)
Pararga	*Megæra*	TC — (chenille sur les graminées)
P.	*Œgeria*	TC
Epinephele	*Tithonius*	C
E.	*Ianira*	C
Satyrus	*Semele*	C
Cœnonympha	*Pamphilus*	TC — été, garennes (chenille sur les graminées)

D LYCÉNIDES

Thecle	*Betulæ*	AR — Juillet-août (chenille sur le prunellier)
T.	*Rubi*	TR.
T.	*W. album*	C.
T.	*Quercus*	C — (chenille sur le chêne)
Polyommatus	*Phlæas*	C.
P.	*Agrestis*	C.
Lycœna	*Alni*	C.
L.	*Argiolus*	AR.

E HESPERIDES

Hesperia	*Comma*	C
Syrichtus	*Alveolus*	C
S	*Sao*	C

HETEROCÈRES (Crépusculaires et nocturnes)

A ZYGENIDES

Zygœna	*Filipendulæ*	TC — (chenille sur les HIERACIUM et les TRIFOLIUM)
Procris	*Statices*	RR — capturé une seule fois, (chenille sur la Scabieuse)

B SPHINGIDES

Macroglossa	*Bombyliformis*	AC.
M.	*Stellatarum*	TC. — (chenille sur les Galium)
Deilephila	*Elpenor*	C — (chenille sur la vigne et les Fuchsias)
D.	*Euphorbiæ*	PC — (chenille sur les Euphorbes)
D.	*Nerii*	R — capturé deux fois, orignaire d'Afrique, ce sphinx a sans doute été poussé par quelque vent violent
Sphinx	*Ligustra*	AC — (chenille sur le lilas et le troëne)
S.	*Convolvuli*	C — septembre (chenille sur le liseron) les petunias et les belles de nuit attirent ce lepidoptère au crépuscule).
Acherontia	*Atropos*	PC — (chenille sur la tige des pommes de terre)
Imarinthus	*Tiliæ*	C — (chenille sur l'orme et le tilleul)
I.	*Ocellata*	PC.

C LITHOSIDES

Lithosia	*Aureola*	AC — (chenille sur les lichens)
L.	*Quadra*	C.
L.	*Rubricollis*	C.
L.	*Rosea*	AR.

D CHELONIDES

Euchelia	*Jacobœa*	TC — (chenille sur le Seneçon)
Arctia	*Caja*	C.
A.	*Villica*	
Callimorpha	*Dominula*	C.
C.	*Hera*	TC
Var C. lutescens		AC.
Var C. Intermedia		
Spilosoma	*Menthastri*	TC.
S.	*Lubricipeda*	AC.
S.	*Mendica*	C.
S.	*Urticæ*	?.

E LIPARIDES

Dasychira	*Pudibunda*	TC.
Orgya	*Antiqua*	AC.
Liparis	*Chrysorrhea*	TC.
L.	*Auriflua*	AC.
L.	*Monacha*	AC.
	Var Eremita	

F COSSIDES

Cossus	*Ligniperda*	R — capturé deux fois (Morlaix et Flouénan) (chenille dans l'intérieur des arbres)

G HEPIALIDES

Hepialis	*Lupulinus*	RR — capturé une fois

H SATURNIDES

Aglia	*Tau*	C — mars (chenille sur le hêtre)
Saturnia	*Carpini*	AC — mars, avril (chenille sur les ronces et les bruyères)

I BOMBYCIDES

Bombyx	*Rubi*	TC — mai, juin (chenille sur le trèfle)
B.	*Quercus*	TC.
B.	*Trifolii*	
B	*Neustria*	
Lasiocampa	*Potatoria*	C. — (chenille sur le LUZULA MAXIMA)
L.	*Quercifolia*	AC.
L.	*Pruni*	?

K NOTODONTITES

Dicranura	*Vinula*	
Notodonta	*Dictœa*	
Pygœra	*Bucephala*	AC.

L NOCTUELLES

1° *Cymatophorides*

Thyatira	*T. batis*	

2° *Acronyctides*

Diphtera	*Orion*	
Acronycta	*Psi*	AC.

M LEUCONIDES

Gonoptera	*Libatrini*	TC.
Amphypira	*Pyramidea*	C — derrière les volets, les portes

N NOCTUIDES

Triphœna	*Promiba*	TC — derrière les volets, les portes

O HADENIDES

Phlogophora	*Meticulosa*	TC
Mania	*Maura*	sous les poutres, dsns les caves et les lieux sombres
Cucullia	*Verbasci*	C.
C	*Scrophulariæ*	
Plusia	*Gamma*	TC
P.	*Festucæ*	
P.	*Interrogationis*	

P OPHIUSIDES

Catocala	*Electa*	
C.	*Sponsa*	

Q PHALENOIDES

Halias	*Quercana*	
H.	*Prasinana*	

R PHALENIDES

Heterocampa	*Margaritaria*	TC
Venilia	*Macularia*	TC
Urapterix	*Sambucaria*	AC
Abraxas	*Grossulariata*	TC — (ce lepidoptere ravage les cultures de groseillers)
Boarmia	*Robararia*	
Amphidasys	*Strataria*	R.
A.	*Betularia*	TC — dans les bois
Geometra	*Papilionaria*	AR
Tanagra	*Atrata*	RR — capturé une fois
Scotosia	*Certata*	

SUR LES FORMES DU LYCOPUS EUROPŒUS. L.

Par M. MICIOL

Parmi les espèces les plus polymorphes on peut citer le *Lycopus europœus L*, sans doute, les différences qni en séparent les formes voisines sont de peu d'importance et difficiles à bien caractériser ; mais entre des formes éloignées, ces différences sont tellement accusées que l'on peut dire que certaines d'entre-elles sont plus voisines du *Lycopus exaltatus*, *L. f.* ou du *Lycopus virginicus*, *L.* qu'elles ne le sont de la forme la plus commune du *L. Europœus. L.*

Déjà M. Mabille (pl. corses 1867) a signalé le *L. rhombifolius* qui s'éloigne de la manière la plus nette du *L. Europœus.* Lorsqu'on compare une série d'échantillons de ce qu'on réunit sous ce dernier nom, on est frappé des différences qu'ils présentent les uns avec les autres. Sans vouloir prétendre que ces formes soient ce qu'on est convenu d'appeler en botanique, de bonnes espèces, peut-être y a-t-il une certaine utilité de les signaler, ne serait-ce que pour attirer l'attention des naturalistes sur le polymorphisme du *Lycopus.*

Linné a réuni sous le nom commun de *europœus* toutes les formes qu'il a connues et ne pouvait faire mieux à l'époque où il cherchait au contraire à définir, par une courte caractéristique, un groupe végétal entier. Il en résulte qu'il n'est pas possible actuellement d'appliquer à une forme plutôt qu'à une autre le nom de *Lycopus europœus.*

Des formes que nous avons reconnues, nous nous contenterons de faire de simples variétés, la permanence par semis dans des terrains variés pouvant seule définir la véritable espèce et encore à la condition que les semis soient faits dans les sols les plus différents de composition.

Ces formes sont caractérisées les unes des autres, par la pubescence ou non des tiges et des feuilles, par le port de la plante, par la forme des feuilles, par leurs dents, par l'état du calice, par les graines.

L'énumération de ces variétés n'a donc pour but que d'appeler

l'attention sur une espèce réellement polymorphe et d'inviter les botanistes à porter sur elle leurs investigations.

LYCOPUS EUROPŒUS. L.

Var. Vulgaris.

Tige droite, poilue sur les angles, à peu près glabre sur les faces.

Feuilles présentant sur la face supérieure des poils très-courts, couchés et, sur la face inférieure, des poils sur la côte et sur les nervures, non bordées en dessous par un margo, — les moyennes, ovales-lanceolées, acuminées, un peu pinnatifides à la base, à dents triangulaires aiguës disposées en escalier, c'est-à-dire dont le côté supérieur est perpendiculatre à la côte, sessiles et cunéiformes à la base, — les supérieures, lanceolées acuminées — toutes étalées-dressées, assez grandes.

Calice à divisions spinescentes ciliolées.

Graines brunes, trigones, peu retrécies à la base, bordées tout autour et à bordure égalant le quart de la largeur de la face.

France (région Lyonnaise, Champagne, vallée de la Loire etc.)

Var. Corsicus.

Variété différant de la précédente, 1° par ses tiges hérissées de poils plus longs soit sur sur les angles soit sur les faces.

2° Par ses feuilles un peu plus petites, proportionnellement plus larges, plutôt cuspidées que acuminées, à pétiole un peu accusé.

3° Par les divisions du calice un peu plus longues.

4° Par ses graines moins foncées, plus atténuées à la base.

Corse.

Var. Truncata.

Tige droite poilue aux angles presque glabre sur les faces.

Feuilles présentant sur la face supérieure quelques poils couchés très-courts et poilues en dessous sur la côte et les nervures, non bordées, — les moyennes, ovales presque tronquées à la base où elles sont munies de deux dents dont l'angle est incliné vers le pétiole, les autres dents sont relativement larges et disposées en

escalier, pétiolées, à limbe un peu décurrent sur le pétiole, non cunéiformes à la base, à acumen très-court — les supérieures ovales aiguës, — toutes étalées, médiocres.

Calice à divisions ciliées.

Graines fauve clair.

Bugey — Dauphiné.

Cette forme diffère de la variété *vulgaris* par ses feuilles relativement plus élargies, plus courtes, tronquées à la base, a acumen bien plus court, plus ou moins pétiolées, et par ses graines plus claires de nuance.

Var. Glabrescens.

Tige droite, stricte, glabre sur les angles et sur les faces.

Feuilles assez grandes, glabres ou munies en dessus de très-rares poils courts apprimés, glabres en dessous et ne présentant que quelques poils très-courts sur la côte ot les nervures, non bordées, — les moyennes, ovales lanceolées, peu ou pas pinnatifides à la base, dentées en escalier, acuminées, sessiles, cunéiformes à la base, étalées défléchies, plus ou moins purpurascentes — les supérieures de même forme plus défléchies.

Calice à divisions glabres.

Graines brunes, trigones, à bordure plus étroite que dans les variétés précédentes, égalant le cinquième ou le sixième de la largeur de la graine.

Environs de Lyon.

Cette variété est surtout remarquable par sa glabrescence ; elle a les feuilles plus étroites et plus défléchies que celles des précédentes.

Var. Stagninus.

Tige basse, plus ou moins flexueuse, couverte sur les angles de poils courts crispés et sur les faces de quelques poils couchés.

Feuilles munies sur la face supérieure ainsi que sur la côte et les nervures de la face inférieure, de rares poils courts couchés, toutes beaucoup plus petites que dans les autres variétés — les

moyennes, lancéolées acuminées, plus ou moins pinnatifides à la base, à dents plus aiguës, moins larges et plus couchées vers le sommet, un peu pétiolées, à limbe décurrent sur le pétiole — les supérieures semblables mais plus étroites et à dents plus aiguës — toutes, étalées dressées, petites, à bordure inférieure insensible.

Calice à divisions scabres.

Graines fauve clair, moins trigones, plus ou moins arrondies à la base, avec quelques glandes brillantes au sommet.

Bords des étangs : — la Bresse — les Pyrénées.

Forme reconnaissable par les petites dimensions de toutes ses parties (graine, calice et fleur exceptés).

Var. Miridionales.

Tiges droites mais un peu flexueuses, de hauteur moyenne, couvertes sur les angles et sur les faces de poils crispés.

Feuilles assez petites, plus velues en dessus que les précédentes, à nervures plus saillantes, plus velues en dessous, non seulement sur la côte et sur les nervures, mais encore sur le parenchyme ; bordées en dessous par un margo visible — les moyennes, lancéolées-ovales, plus ou moins pinnatifides à la base, à limbe décurrent jusqu'à l'insertion du pétiole, étalées et même défléchies — les supérieures, semblables aux précédentes mais plus velues et plus dressées.

Calice à divisions hérissées de poils couchés et munies de cils raides très-courts.

Graines gris-fauve, trigones, munies de glandes brillantes au sommet, un peu retrécies à la base, à bordure assez large.

Provence-Languedoc.

Variété caractérisée par sa villosité assez abondante sur toutes les parties.

Var. Flexuosus.

Tiges peu raides et flexueuses, munies sur les angles et les faces d'une villosité très-courte, à peine perceptible à la loupe.

Feuilles assez grandes, présentant sur les deux faces, les côtes et les nervures, de très-rares poils, paraissant glabrescentes, très

allongées, molles et étalées dressées — les moyennes, pinnatifides à la base, à pétiole assez allongé mais ailé par la décurrence du limbe, garnies de dents larges, en escalier, mais très-irrégulières de dimensions, quelquefois surdentées — les supérieures semblables, toutes molles, étalées dressées, amincies au bord.

Calice à divisions munies d'une villosité très-courte, scabres au bord.

Graines semblables à celles de la variété *vulgaris*.

Auvergne.

Le port flexueux des tiges, le peu de consistance et de rigidité des feuilles, l'allongement du pétiole et la villosité à peine visible dont toutes les parties sont munies, séparent cette variété des voisines.

Var. Acutidentatus.

Tiges droites, strictes, munies d'une villosité rare et courte sur les angles et sur les faces.

Feuilles, médiocres, plutôt petites, munies sur les deux faces d'une villosité couchée, assez abondante, assez épaisse, à nervures très-saillantes, et à margo assez épais sur le bord inférieur des feuilles — les moyennes, ovales-lanceolées, pinnatifides à la base, acuminées-cuspidées, à dents longues, assez étroites, aiguës, à bords courbés, dirigées en avant dans la moitié supérieure et étalées dans la moitié inférieure — toutes étalées et même les supérieures défléchies.

Calice à divisions ciliolées de poils raides.

Graines semblables à celles de la var. *vulgaris*.

France occidentale.

Variété très-caractérisée par la forme des dents des feuilles.

Var. Lanceolatus.

Forme voisine de la précédente dont elle diffère par ses feuilles moyennes et supérieures lanceolées assez étroites, à dents proportionnellement plus larges tout en étant plus aiguës que dans les

formes précédentes, par son margo moins sensible, par son calice moins ciliolé.

Région Lyonnaise.

Cette variété est très-reconnaissable à ses feuilles très-étroites, étalées, espacées sur la tige et de la longueur des entrenœuds.

Var. Septentrionalis.

Tiges droites mais un peu flexueuses, hérissées sur les angles et sur les faces d'une villosité assez molle, crépue.

Feuilles grandes, glabrescentes en dessus quoique présentant de rares poils assez longs, velues de poils mous en dessous sur la côte et les nervures, sans margo, minces et à nervures peu saillantes en dessus — les moyennes, oblongues-lancéolées acuminées, très-pinnatifides à la base, à dents assez larges, en escalier, avec pétiole ailé par la décurrence du limbe — les supérieures semblables mais plus petites — toutes étalées.

Calice à divisions allongées, ciliées.

Graines brun-olive clair, à bordure épaisse et large; trigones atténuées à la base, munies de quelques glandes brillantes au sommet.

Basse-Bretagne.

Les feuilles assez allongées, grandes, minces, à dents plus grandes que les formes précédentes et plus fortement pinnées à la base peuvent servir à différencier cette variété assez élevée mais moins stricte que plusieurs des formes déjà décrites.

— On rencontre en Belgique un Lycopus qui peut être réuni au précédent; il n'en diffère que par les dents des feuilles qui sont plus irrégulières et souvent surdentées.

Var. Incisus.

Tiges droites, strictes, couvertes sur les angles et les faces d'une villosité courte et peu abondante.

Feuilles moyennes plutôt scabres que hérissées en dessus, à poils courts en dessous sur la côte et les nervures, scabres sur le parenchyme, un peu marginées en dessous et ayant une tendance à la purpurascence, — les moyennes, ovales-lancéolées, très-pin-

natifides à la base, à pinnules lanceolées linéaires, à dents aiguës et courbées vers le sommet dans la moitié supérieure du limbe — à nervures saillantes en dessous, les supérieures, lancéolées-étroites, bordées de dents très-aiguës — étalées dressées dans le bas, étalées dans le haut.

Calice à divisions scabres.

Graines gris-brun, petites, à glandes brillantes, de la forme de celles de la var. *vulgaris*.

Belgique.

Espèce stricte à feuilles garnies à la base de pinnules nombreuses.

Var. Dissectus.

Tige élevée, stricte, munie de poils crépus sur les angles et sur les faces.

Feuilles grandes, glabrescentes en dessus, mais munies de rudiments de poils très-courts et brillants, présentant en dessous des poils crépus sur la côte et les nervures, — les moyennes, très-pinnatifides à la base, à pinnules allongées, lancéolées obtuses, très-longues, à limbe garnies de dents trés-profondes, longues, peu aiguës ; acumen obtus, — les supérieures, lancéolées aiguës, mais à dents latérales un peu obtuses, — toutes étalées, dressées, assez molles, à nervures visibles sur les deux faces, sans margo.

Fleurs presque du double plus grandes que dans toutes les variétés précédentes.

Calice à dents allongées, ciliées-scabres.

Graines assez petites, trigones, atténuées à la base, verdatres, munies de glandes brillantes.

Autriche-inférieure.

Cette forme est plus grande dans toutes ses parties que les espèces précédentes et se reconnaît aux pinnules nombreuses de ses feuilles moyennes dont les dents sont allongées et presque obtuses.

Elle se rapproche un peu du *Lycopus exaltatus*. L. f.

UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE DE DYNAMIQUE DES GAZ

Note de M. PARIZE

Vous prenez un entonnoir, de préférence à grand angle d'ouverture et à col étroit ; vous le maintenez bien verticalement, l'ouverture, demeurant à quelques millimètres d'une feuille de papier mince et uni, comme le montre le croquis ci-contre où *ap* est la

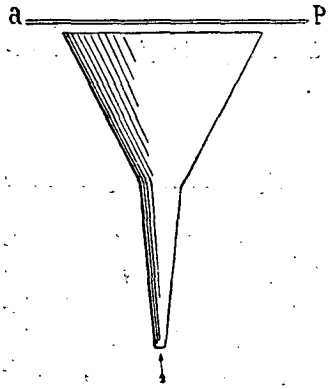

Fig. 1.

feuille vue de tranche. Alors vous soufflez par l'ouverture O, directement ou par l'intermédiaire d'un tuyau en caoutchouc ; aussitôt, vous voyez la feuille de papier, appelée vers l'entonnoir se coller contre ses bords.

Une autre forme à donner à l'expérience est celle-ci : disposer de la même manière l'entonnoir au-dessus de l'un des plateaux d'un balance sensible et bien en équilibre à vide ; on constate que le plateau, comme la feuille de papier de tout-à-l'heure, est attiré vers l'entonnoir. Par contre-partie, si l'on retourne l'entonnoir et que l'on souffle par le côté évasé, en plaçant le col, à son tour, à quelques millimètres de la balance, celle-ci est brusquement repoussée. Ainsi l'effet signalé serait attribuable à la sorte de détente que subit l'air en passant du col de l'entonnoir dans sa partie évasée.

Enfin, comme autre variante, on peut parsemer de poudre de lycopode la surface de l'eau d'une large cuvette et recommencer l'insufflation : il se produit, sur le liquide, des ondes spéciales dont l'étude pourrait peut être conduire à la théorie du phénomène.

On peut enfin représenter cette expérience sous les formes suivantes :

1° Reliant le col de l'entonnoir à un tube en caoutchouc qui communique avec une soufflerie, on réalise sans peine une con-

tinuité et une uniformité difficile à obtenir par l'insufflation directe avec la bouche.

2° Si l'on pratique au milieu de la feuille de papier, une ouverture circulaire de quelques centimètres de diamètre, destinée à laisser passer le jet d'air central qui s'échappe de l'entonnoir, le phénomène constaté acquiert, plus d'intensité ; la feuille de papier est même attirée jusqu'au fond.

3° Si l'on place l'entonnoir dans une situation perpendiculaire aux précédentes et, qu'en même temps on suspende par deux fils la feuille de papier au devant de lui, on voit celle-ci attirée et adhérer à son bord, (fig. 2)

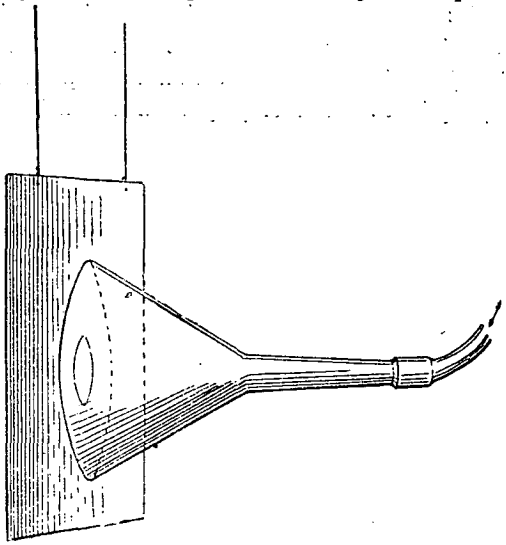

Fig. 2.

4° Enfin, on peut étudier la nature des mouvements propres de chaque partie de la colonne d'air expirée en parcourant la section avec un petit explorateur constitué par un fil très-mince à l'extrémité duquel on a collé un petit carré de papier mince, de 1 centimètre de côté, environ. On constate que sur tout le pourtour de l'entonnoir, il est attiré vers l'intérieur, tandis qu'au centre il est violemment repoussé. Ainsi, la zone périphérique de la colonne d'air est à une pression moindre que la pression atmosphérique, de là l'aspiration constatée ; on comprend ainsi actuellement le rôle de l'ouverture centrale pratiquée dans la feuille de papier, elle laisse passer au dehors la partie axiale de l'air insufflé lequel agissait pour repousser l'écran et contrebattre l'action attractive.

Le phénomène que l'on vient d'étudier succinctement me sem-

ble fournir une explication des mouvements de gyration et d'aspiration, qui caractérisent les perturbations atmosphériques si connues sous le som de *trombes*, *cyclones*, *tornados*... Nous pouvons en effet concevoir la colonne d'air qui circule à l'intérieur de notre entonnoir, comme un cyclone microscopique ; le col de l'entonnoir formerait son axe, constitué par une masse d'air affluant vers le sol, par le fait d'une rupture d'équilibre atmosphérique dont nous n'avons pas à rechercher l'origine ici, la zone d'aspiration, très-dangereuse, règnera autour du bord et à l'intérieur de l'entonnoir : la partie centrale déterminera une insufflation directe ; enfin en lui donnant un mouvement de translation et communiquant au jet d'air lancé dans le col un mouvement initial de rotation (ce qui est facile en employant un entonnoir dont

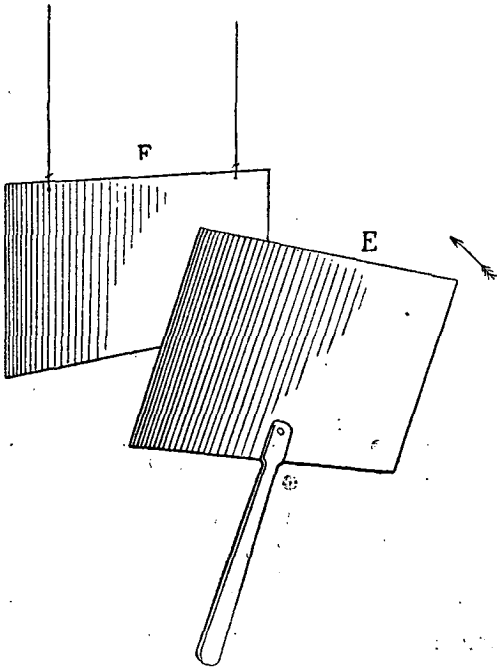

Fig. 3.

le col le soit incliné sur son axe) on réalise en petit toutes les conditions présentées par le terrible météore.

Ces diverses expériences me semblent de même nature que les suivantes dont je dois la connaissance à M. G. de la Landelle.

5° On suspend verticalement une feuille de carton mince F (fig. 3) à deux fils fixés sur le bord d'une table, ou au plafond ; puis prenant un écran E, formé d'une feuille de carton résistante, soutenue, pour plus de commodité, par une tige de bois servant de manche, on l'approche vivement de la première feuille comme si l'on se proposait de lui donner un vigoureux coup de battoir, mais en s'arrêtant à petite distance d'elle ; la feuille F au lieu d'être *repoussée* ainsi qu'on aurait pu le présumer, est vivement *attirée*.

On peut opérer un peu différemment en frappant avec les mêmes précautions, au moyen de l'écran E, l'un des bassins d'une balance sensible ; le plateau attaqué est également attiré. M. de la Landelle avait fondé sur ces faits des théories relatives au mode de fonctionnement de l'aile chez les volatiles.

Nous arrêtons là cette série de variantes d'une même expé- qui pourrait, évidemment être encore prolongée, par l'emploi d'autres dispositifs.

LES EXPLOSIONS SPONTANÉES DU VERRE TREMPÉ

Par M. P. PARIZE

Tout le monde connaît les propriétés curieuses que manifeste le *verre trempé* et que M. de la Bastie a, depuis quelques années, essayé d'utiliser industriellement. On sait que cette *trempe* spéciale s'effectue en plongeant, avec les précautions convenables, les objets en verre, portés à la température du ramollissement, dans un bain de corps gras très-chaud. On laisse le tout refroidir lentement, et l'objet ainsi préparé, quoiqu'ayant conservé toute l'apparence du verre ordinaire, jouit d'une ténacité et d'une élasticité remarquables dont donne une idée le fait suivant : on lance en l'air, à plusieurs mètres de hauteur, un carreau de ce verre ainsi trempé, et il rebondit sur le pavé à la manière d'une plaque

d'ivoire ! Malheureusement une si étonnante atténuation de sa fragilité est accompagné d'inconvénients graves : d'abord, le verre trempé devient rebelle au diamant ; dès que la pointe y pénètre, une rupture d'équilibre des couches inégalement élastiques en est la conséquence et la lame vole en éclats. De plus, ce qui est plus grave, des ruptures spontanées nombreuses se produisent dans les objets préparés suivant la méthode de la Bastie : on a signalé des verres, des gobelets, placés sur une table, éclatant bruyamment pendant la nuit, des carreaux de vitre se résolvant subitement en poussière, sans cause déterminante, en apparence. C'est un phénomène de cette nature que je veux signaler ici. Il y a quelques jours, une violente explosion se faisait entendre dans mon laboratoire que je venais de quitter. J'accourus et j'aperçus sur la table et sur le sol, disposée circulairement, une couche de débris vitreux ayant l'aspect brillant et humide de cristaux de sulfate de sonde ; c'était un mortier en verre trempé, en usage depuis plus d'un an, qui avait spontanément éclaté ; il n'avait pas servi depuis la veille ; aucun choc, nul courant d'air sensible ne s'était produit au moment de l'accident ; la cause en échappe donc complètement à nos investigations.

L'examen des débris me montra une sorte de sable, à grains anguleux, à cassure conchoïde et striée dont la grosseur était comprise entre celle d'une tête d'épingle et celle d'un pois ; quelques rares fragments de la grosseur d'une noisette présentaient des fendillements qui les résolvaient en grains analogues. Nous en

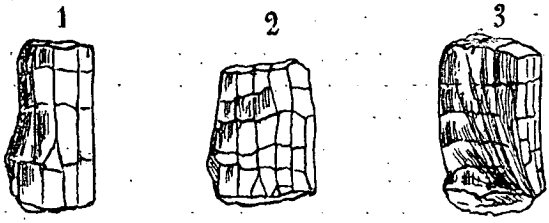

avons représenté deux en grandeur naturelle, dans les figures 1, 2, 3 ci-contre, dont le n° 3 donne, en outre, le profil, sur une face de rupture. La disposition des fentes et la forme des fragments montrent que l'accident a eu pour effet de déterminer la formation instantanée de deux séries de plans de rupture, les uns, passant par

l'axe du solide de révolution figuré par le mortier, et sensiblement équidistants, les autres, ayant une tendance à être normaux aux diverses sections méridiennes. De plus, l'épaisseur elle-même était intéressée par un certain nombre de sections la séparant en plusieurs couches, à la façon des diverses tuniques d'un oignon. Il y avait donc trois séries de clivages à peu près normales entre elles, et ayant pour effet de résoudre la masse en petits *pavés* ou plutôt, en petits troncs pyramidaux irréguliers de plus en plus petits. On peut rapprocher de cette structure celle d'une *lame batavique* éclatée par le procédé de M. de Luynes (1), lequel consiste à noyer la goutte de verre dans du plâtre qui maintient en situation les fragments après l'écartement. Nous l'avons reproduite en grandeur réelle (fig. 4) et l'on y aperçoit un réseau de fendillements de même forme que celui que nous venons de décrire. Dans les deux cas, le phénomène se rapporte aux mêmes causes, à une structure moléculaire instable, peu connue jusqu'ici, et à laquelle se joindraient sans doute d'autres faits encore mal expliqués, tels que la transformation physique d'un cristal de soufre prismatique transparent en minuscules cristaux octaédriques ; le passage de la forme *vitreuse* de l'acide *arsénieux* à la forme *porcelanique* ; la formation de la couche blanche bien connue sur les bâtons de phosphore conservés dans l'eau et attribuée, à tort, par Cagnard-Latour à l'air dissous dans l'eau (2) etc.

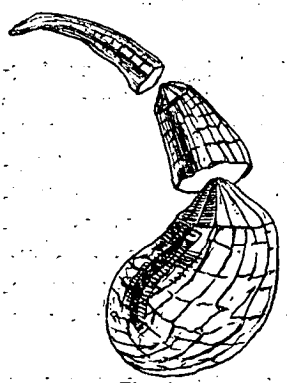

Fig. 4.

(1). Annales de Chimie et Physique, 3e série, T. XXX, p. 289 et seq.

(2). Des expériences que j'ai suivies pendant plusieurs années, m'ont prouvé que cette hypothèse est toute gratuite ; ce n'est ni la lumière, ni l'oxygène qui produisent la transformation signalée ; du phosphore en petits bâtons, conservé dans des boîtes soudées pleines de divers liquides privés d'air, s'est au bout d'un temps très-long, complètement changé en phosphore blanc, cristallin et fragile.

Les faits si vulgaires de la *trempe* de l'acier quoique portant sur une substance jouissant de propriétés physiques très-différentes sont, probablement aussi, de même ordre. La détrempe *spontanée* de l'acier doit se produire lentement, et, au bout d'une période de temps difficile à fixer, le métal doit avoir repris sa malléabilité initiale. J'ai moi-même constaté sur de très-vieilles armes, conservées dans des musées et, qui n'avaient pu être utilisées qu'à la condition d'une trempe énergique, qu'une lame de canif ordinaire les rayait très-facilement. L'explication de la déperdition lente de la force coercitive des aimants ne découlerait-elle pas de là?.. Ce sont autant de sujets d'études extrêmement intéressants et que nous signalons aux jeunes physiciens, lecteurs du *Guide Scientifique*; l'outillage que nécessiterait de telles recherches serait certainement peu dispendieux, et les conséqueuces obtenues offriraient un haut intérêt.

Pour terminer je compléterai mon observation par deux remarques : 1° l'explosion produite par la rupture du mortier que nous avons signalée plus haut était comparable à celle d'un coup de fusil ; or les débris n'ont pas été projetés au loin, comme l'intensité du bruit aurait pu le faire croire, *a priori* ; nous avons dit déjà, qu'ils couvraient d'une couche régulière, un cercle de quelques décimètres de rayon, autour de l'emplacement du vase disparu : entouré de flacons et de verrerie, aucun d'eux n'a été même fêlé ou étoilé : comment ici s'expliquer l'origine d'un bruit aussi violent ?

2° La cause déterminante de l'explosion est aussi difficile à trouver ; un choc, un refroidissement, un courant d'air, ne peuvent être invoqués ici. S'il m'était permis d'en donner une explication, je supposerais que, depuis le moment de la trempe, le verre a été constamment soumis à une action lente de sens inverse, une sorte de dévitrification latente, et, lorsque, par une espèce d'accumulation, l'intensité des forces mises en jeu a atteint une limite que ne pouvait équilibrer la ténacité du verre, la rupture s'est produite dans toute la masse au même moment.

FOUILLE D'UN TUMULUS AU Mt PAUDON

(IIIme Alpes)

(Demi grandeur naturelle)

SOMMAIRE

	Pages
Procès-verbaux des séances	3
Morlaix pendant la Révolution (M. Allier)	9
Testament de Nicolas Coëtanlem (M. Luzel)	25
Monnaies trouvées à Tréguennec (M. du Chatellier)	42
Supplément à un catalogue de mousses (M. Du Noday)	45
Sur l'Amblystegium Juratzkanum (M. Du Noday)	46
Sur une variété de staurotide (M. De Ruzunan)	47
Sur un exemple de tératologie végétale (M. Blanchard)	49
Une expérience d'hydrodynamique (M. Parize)	51
L'Aérotrope, nouveau moteur aérien (M. Parize)	54
Tumulus des Hautes-Alpes (M. Lukis)	59
Catalogue des Lepidoptères du Finistère M. De Lauzanne)	62
Sur les formes du Lycopus Europœus (M. Miciol)	67
Une expérience de dynamique des gaz (M. Parize)	74
Explosions spontanées du verre trempé (M. Parize)	77

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE ANNÉE

(1877-1878)

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

—

M.DCCC.LXX.VIII

AVERTISSEMENT

La *Société des Bibliophiles Bretons a commencé de vivre, ou du moins de manifester sa vie, en se constituant par le vote de ses statuts dans sa première séance, en date du 24 mai 1877.*

Le 24 mai 1878, elle comptait déjà une année d'existence.

Le premier cahier du Bulletin, *que nous publions aujourd'hui, a pour but de faire connaître à tous les Sociétaires les décisions, les actes de la Société et les résultats atteints par elle pendant cette première année.*

En tête nous plaçons les Statuts, puis la composition du bureau actuel et la liste des membres fondateurs.

Suivent les Extraits des procès-verbaux de toutes les séances générales tenues par la Société du 24 mai 1877 au 24 mai 1878, et quelques renseignements relatifs aux publications.

Enfin, la liste des ouvrages donnés à la biblio-

thèque de la Société, avec l'indication des donateurs, auxquels nous offrons ici, de sa part, les plus vifs remerciements.

Chaque année nous publierons un pareil Bulletin ; *nous espérons même pouvoir y joindre d'utiles renseignements qui manquent encore à celui-ci, par exemple une chronique bibliographique et surtout des notices nécrologiques sur ceux de nos confrères que nous pourrions avoir le malheur de perdre. Pour ceux que nous avons déjà perdus, nous réparerons l'an prochain la lacune qui existe dans ce cahier-ci.*

Cette année — conformément à l'usage des Sociétés analogues à la nôtre — nous nous bornons à donner, à la fin du Bulletin, *quelques pièces historiques inédites et de peu d'étendue.*

LE BUREAU DE LA SOCIÉTÉ
DES BIBLIOPHILES BRETONS.

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Statuts

ARTICLE I.

LA Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne est instituée pour entretenir et propager le goût des livres, sauver de la destruction, réunir, publier, traduire et réimprimer les volumes, pièces, manuscrits et

documents quelconques inédits ou rares, pouvant intéresser l'histoire et la littérature de l'ancienne province de Bretagne.

ARTICLE II.

Le siége de la Société est à Nantes, à la Bibliothèque publique, salle de la Commission de surveillance.

ARTICLE III.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par deux membres, être admis à la majorité au scrutin secret, et déclarer adhérer aux présents statuts.

ARTICLE IV.

La Société se réunit une fois par mois. Les membres sont convoqués par lettre individuelle.

ARTICLE V.

La Société est administrée par un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste, lesquels sont élus pour deux ans dans une assemblée générale qui a lieu dans la première quinzaine de juin. Les membres du bureau sont indéfiniment rééligibles. En outre, chaque groupe d'associés appartenant à l'un des cinq

départements de la Bretagne désigne un délégué représentant la Société dans son département et chargé de correspondre avec le bureau, dont il ait partie de droit.

ARTICLE VI.

Chaque Sociétaire paie d'avance et dans le courant du mois de juin de chaque année une somme de vingt francs*. Indépendamment de cette cotisation, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de quinze francs. — Les *membres fondateurs* sont dispensés de ce droit **.

ARTICLE VII.

Le produit des cotisations, des dons volontaires et de la vente des volumes publiés, est affecté à la publication d'ouvrages, à l'achat de pièces intéressantes et au paiement de toutes les dépenses régulièrement votées par la Société.

ARTICLE VIII.

Le choix des ouvrages à éditer est fait par la Société. La surveillance de la publication, des notes,

* Conformément à l'usage admis dans la plupart des sociétés, la cotisation annuelle peut être remplacée par une somme de *deux cents francs*, une fois donnée.

** Les deux cents premiers Sociétaires inscrits ont seuls droit au titre de *membre fondateur*. (Décision prise en assemblée générale, le 14 Janvier 1878.)

préfaces et commentaires qui y seraient joints, appartient à un comité composé du bureau, de l'auteur de la publication, et d'autres membres de la Société appelés par le bureau, s'il le juge nécessaire.

ARTICLE IX.

Il est tiré de chaque ouvrage publié par la Société un nombre d'exemplaires égal à celui des sociétaires et en plus 200 exemplaires qui sont mis dans le commerce. Chaque membre a droit à un exemplaire, et l'auteur d'une publication reçoit en plus 10 exemplaires sur papier ordinaire. — Les membres nouvellement admis n'ont droit à la continuation d'un ouvrage en cours de publication qu'autant qu'il en reste des exemplaires disponibles et moyennant un prix fixé par le bureau, pour la partie publiée avant leur entrée dans la Société.

ARTICLE X.

Les exemplaires des membres de la Société devront toujours être tirés d'un format ou sur un papier spécial, se distinguant notablement du reste de l'édition destinée au public. Ces exemplaires seront numérotés et porteront le nom des membres auxquels ils devront appartenir. La mise en vente en est formellement interdite.

ARTICLE XI.

Une bibliothèque sera formée tant avec les publications de la Société qu'avec les livres ou manus-

crits provenant d'achats ou de dons volontaires. Aucune pièce ne pourra sortir du local choisi pour la bibliothèque.

ARTICLE XII.

Toute modification aux présents Statuts ne pourra avoir lieu qu'en assemblée générale, convoquée spécialement pour ce sujet, et à la majorité des deux tiers des membres présents.

Nantes, en assemblée générale, le 24 mai 1877.

Le Bureau provisoire :

C. MARIONNEAU, A. PERTHUIS-LAURANT, H. LEMEIGNEN.

Approuvé les présents Statuts :

Le Préfet de la Loire-Inférieure,
Vte MALHER.

Certifié conforme :

Le Président, ARTHUR DE LA BORDERIE.

Le Secrétaire, A. DE GRANGES DE SURGÈRES.

Nantes, le 24 mai 1878.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 5 SEPTEMBRE 1877

Président :	Arthur DE LA BORDERIE.
Vice-Présidents :	Le général E. MELLINET.
	Henri LEMEIGNEN.
Secrétaire :	A. DE GRANGES DE SURGÈRES.
Secrétaire-Adjoint :	Jules RIALAN.
Trésorier :	Alexandre PERTHUIS-LAURANT.
Bibliothécaire-Archiviste :	S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

Délégués : J. GAULTIER DU MOTTAY (Côtes-du-Nord).
Louis DE KERJÉGU (Finistère).
Sigismond ROPARTZ (Ille-et-Vilaine).
René KERVILER (Loire-Inférieure).
Vincent AUDREN DE KERDREL (Morbihan).

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Au 24 mai 1878

MM.

1. Émile Alizon, notaire à Nantes.
2. Léon Alliot, négociant à Nantes.
3. Vincent Audren de Kerdrel, vice-président du Sénat, à Saint-Uhel (Morbihan).
4. S. A. R. le duc d'Aumale, de l'Académie française, président d'honneur de la Société des Bibliophiles françois.
5. Ernest Avril de la Vergnée, avocat à La Rochelle.
6. Adrien de la Barbée, chef de division à la Préfecture de la Loire-Inférieure.
7. Anatole de Barthélemy, membre du Comité des Travaux historiques et de la Société des Antiquaires de France.
8. Barthès et Lowell, libraires à Londres.
9. Simon Baugé, à Nantes.
10. Paul-Émile Berthault, avocat à Nantes, ancien bâtonnier, ancien adjoint au maire de Nantes.
11. Louis Berthet, avoué à Nantes.
12. La Bibliothèque publique de Bordeaux.
13. La Bibliothèque publique de Morlaix.
14. La Bibliothèque publique de Nantes.
15. La Bibliothèque publique de Rennes.

16. La Bibliothèque municipale de Vitré.

17. Paul de la Bigne-Villeneuve, rédacteur du *Journal de Rennes.*

18. Gustave Blanchard, percepteur à Nozay (Loire-Inférieure).

19. René Blanchard, pharmacien à Nantes.

20. L'abbé Auguste Blattier, vicaire à Notre-Dame-de-Bon-Port, à Nantes.

21. Frédéric de Boisdavid, à Nantes.

22. Eugène Boismen, architecte diocésain à Nantes.

23. Félix du Bois Saint-Séverin, à Quimper.

24. Eugène Bonamy, docteur en médecine à Nantes.

25. Léon Bonamy, ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Nantes.

26. Louis Bonnigal, notaire à Vertou.

27. Gustave Bord, à Saint-Nazaire.

28. Arthur de la Borderie, membre du Comité des Travaux historiques, à Vitré.

29. Auguste Bossis, à Nantes.

30. Eugène Bouchinot, négociant à Rennes.

31. Victor Boulanger-Lesur, à Nantes.

32. Stanislas Boulay, notaire à Nantes.

33. Ernest de Bréhier, à Josselin (Morbihan).

34. Le comte Fernand du Breil de Pontbriand, au château de la Haye-Besnou (Loire-Inférieure).

35. Le marquis Charles de la Bretesche, au château du Couboureau, par Torfou (Maine-et-Loire).

36. François Briau, directeur des Chemins de fer nantais.

37. Charles Brillaud-Laujardière, avocat à Nantes.

38. Léon Bruneau, architecte à Nantes.

39. Émile Burgaud, avoué à la Rochelle.

40. Arthur Caillard, courtier maritime à Nantes.

41. Anatole Canivet, ingénieur à Nantes.

42. Félix Cavalin, notaire à Couëron (Loire-Inférieure).

43. Édouard de Cazenove de Pradines, ancien député à l'Assemblée nationale, à Nantes.

44. Alexandre Celier, avocat au Mans.

45. Le Cercle Louis XVI, à Nantes.

46. Le comte Fernand de Chabot, à Paris.

47. Honoré Champion, libraire à Paris.

48. Alfred de Chasteigner, au château de Beaulieu (Vendée).

49. L'abbé Louis-Marie Chauffier, prosecrétaire de l'Évêché de Vannes.

50. Anatole Claudin, libraire-éditeur à Paris.

51. Amédée Clerc, à Nantes.

52. Léon Conor-Grenier, libraire-éditeur à Saint-Brieuc.

53. L'abbé Henri Cordé, professeur au collége Saint-Stanislas, à Nantes.

54. Ludovic Cormerais, ancien vice-président du Conseil de préfecture, à Angers.

55. Louis de Cornulier, au château de la Lande (Vendée).

56. Henri Couderc de Saint-Chamant, trésorier payeur général à Nantes.

57. Alphonse Couëspel, à Nantes.

58. Joseph Delaville le Roulx, archiviste-paléographe, au château de la Roche, par Monts (Indre-et-Loire).

59. Magloire Dorange, avocat à Rennes, ancien bâtonnier.

60. Jean-Baptiste Dumoulin, libraire-éditeur à Paris.

61. Camille Dupuy, avocat général à la Cour de Montpellier.

62. Etienne Étiennez, membre du Conseil municipal à Nantes.

63. Paul Eudel, à Paris.

64. Benjamin Fillon, numismatiste et antiquaire à la Court, Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée).

65. Gustave Fitau, armateur à Nantes.

66. Auguste de Foucaud, à Rennes.

67. Auguste Foulon, secrétaire de la Chambre de Commerce de Nantes.

68. Le docteur Joseph Foulon-Menard, à Nantes.

69. Édouard Frain, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Vitré.

70. Jules de France, architecte-voyer à Nantes.

71. Stanislas Gahier, avocat à Nantes.

72. Alexandre Galinourg, avocat à Saint-Nazaire.

73. Auguste Garnier, à Nantes.

74. Jules Gaultier, inspecteur des lignes télégraphiques à Périgueux.

75. Joachim Gaultier du Mottay, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, à Plérin (Côtes-du-Nord).

76. Victor Girard, photographe à Nantes.

77. Émile Gosselin, négociant à Rennes.

78. Eugène de la Gournerie, à Nantes.

79. Louis Gousset, inspecteur d'académie à Nantes.

80. Le vicomte Alfred de Gouyon de Beaucorps, à Nantes.

81. Anatole de Granges de Surgères, à Nantes.

82. L'abbé P. Grégoire, vicaire à Gorges (Loire-Inférieure).

83. Émile Grimaud, imprimeur à Nantes.

84. Hippolyte de la Grimaudière, au château de la Hamonaie (Ille-et-Vilaine).

85. Cyrille des Grottes, à Nantes.

86. L'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire, château de la Noë, en Bain (Ille-et-Vilaine).

87. Eugène Guyet, à Nantes.

88. Stéphane Halgan, membre du Conseil général de la Vendée, à Nantes.

89. Ernest Hemery, receveur des Domaines à Josselin (Morbihan).

90. Louis Henry de Villeneuve, au Parc de la Salle-Verte, par Quintin (Côtes-du-Nord).

91. Christian Höst, à Copenhague.

92. Furcy Houdet, à Nantes.

93. Henri Hue, château de la Franceule, par Janzé (Ille-et-Vilaine).

94. Pitre de l'Isle du Dréneuf, à la Ferronnière, par la Haie-Fouacière (Loire-Inférieure).

95. Le baron Armand d'Izarn, à Nantes.

96. E. Jamier, avocat à Nantes.

97. Arthur des Jamonières, à Nantes.

98. Louis Jeffredo, receveur des Domaines à Savenay.

99. Paul Jeffredo, notaire à Blain (Loire-Inférieure).

100. Joseph Josse, à Nantes.

101. Frédéric Joüon des Longrais, archiviste-paléographe à Rennes.

102. Anatole Joyau, substitut à Vitré.

103. Le comte Henri de Kergariou, sénateur, au château de Bonaban (Ille-et-Vilaine).

104. Louis de Kerjégu, député du Finistère, à Saint-Goazec.

105. René Kerviler, ingénieur des Ponts et Chaussées à Saint-Nazaire.

106. Georges Lafont, architecte à Nantes.

107. Alfred Lallié, ancien député, à Nantes.

108. Le docteur Henry Laloy, membre de la Société de l'Histoire de France, la Villette, Paris.

109. Le comte Paul-Henri Lanjuinais, membre de la Société des Bibliophiles françois, château de Kerguehennec (Morbihan).

110. Léon Le Lardic de la Ganry, à la Pouparderie (Loire-Inférieure).

111. Le baron Gustave de Lareinty, sénateur, château de Chassenon (Loire-Inférieure).

112. Jules de Lareinty, au château de Chassenon (Loire-Inférieure).

113. Auguste Laurant, aux Folies-Chaillou, à Nantes.

114. Jules de la Laurencie, vice-président de la Société archéologique, membre du Conseil municipal, à Nantes.

115. Ernest du Laurens de la Barre, juge de paix, manoir du Bois de la Roche, en Comanna, par Sizun (Finistère).

116. Charles Le Cour, armateur, membre du Conseil général à Nantes.

117. Alfred Le Lièvre de la Morinière, receveur principal des Postes du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

118. Henri Lemeignen, avocat à Nantes.

119. Laurent Le Mercier de Morière, élève de l'École des Chartes, à Paris.

120. Le prince de Léon, député du Morbihan, au château de Josselin.

121. Raoul Le Quen d'Entremeuse, à Nantes.

122. Victor Libaros, libraire-éditeur à Nantes.

123. Louis Linyer, avocat à Nantes.

124. Charles-Louis Livet, homme de lettres, à Paris.

125. Édouard Lorois, à Nantes.

126. Alphonse Lotz-Brissonneau, à Nantes.

127. Édouard Luzierre, notaire à Nantes

128. Charles Magoüet de la Magoüerie, juge d'instruction à Châteaubriant.

129. Jacques Maisonneuve, à Paris.

130. Victor Marie-Baudry, avocat à Cholet.

131. Charles Marionneau, ancien président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

132. Benjamin Martineau, avoué à Nantes.

133. Paul Martineau, avoué à Nantes.

134. Alphonse Mauricet, docteur en médecine, président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes.

135. Le général Émile Mellinet, à Nantes.

136. Anthime Menard, avocat à Nantes, ancien bâtonnier.

137. René Menard, architecte à Nantes.

138. Léon Menard-Briaudeau, à Nantes.

139. Constant Merland, à Nantes.

140. Julien Merland, juge suppléant au Tribunal civil de Nantes.

141. Pierre du Minehy, agent de change à Nantes.

142. René Mollat, à Nantes.

143. Hippolyte de Moncuit de Boiscuillé, au château de la Grationnaie (Morbihan).

144. Édouard Monnier, avoué à Nantes.

145. Stanislas de Monthuchon, à Rennes.

146. Claude de Monti de Rezé, à Nantes.

147. A.-L. Morel des Boullets, libraire-éditeur à Nantes.

148. Paul Nau, architecte à Nantes.

149. Stéphane de la Nicollière-Teijeiro, archiviste-historiographe de la ville de Nantes.

150. Robert Oheix, avocat à Savenay.

151. Eugène Orieux, agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure.

152. Le comte Élie de Palys, à Rennes.

153. Georges Panneton, à la Hallée, Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure).

154. Raoul Papin de la Clergerie, au château de la Haie Eder, par Missillac (Loire-Inférieure).

155. Fortuné Parenteau, conservateur du Musée départemental d'Archéologie, à Nantes.

156. L'abbé Paul Paris-Jallobert, vicaire à Notre-Dame de Vitré.

157. Charles Pellerin de la Vergne, au château de Bel-Air (Loire-Inférieure).

158. Charles Pelliot, négociant à Paris.

159. Alexandre Perthuis-Laurant, aux Folies-Chaillou, à Nantes.

160. Pierre Pichelin, avocat à Nantes.

161. Le baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles françois, à Paris.

162. Jules de la Pilorgerie, à Châteaubriant.

163. L'abbé Jean-Louis Plaine, prêtre de l'Oratoire, à Rennes.

164. Joseph Plihon, libraire à Rennes.

165. Louis Prével, architecte à Nantes.

166. Jules Rialan, à Nantes.

167. Octave de Rochebrune, au château de Terre-Neuve (Vendée).

168. Raoul de Rochebrune, à Nantes.

169. Le duc de Rohan, au château de Josselin (Morbihan).

170. Pierre Rouquette, libraire-éditeur à Paris.

171. Le baron James de Rothschild, à Paris.

172. Joseph Rousse, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, à Nantes.

173. Francis Rousselot, à Nantes.

174. Donatien Roy, à Nantes.

175. Marcel Roy, à Nantes.

176. Le comte de Saint-Jean, à Nantes.

177. René de Saint-Pern, à Nantes.

178. Léopold Savé, pharmacien à Ancenis.

179. Édouard Say, à Nantes.

180. Charles Simon, courtier d'assurances à Nantes.

181. Émile Simon fils, à Nantes.

182. La Société Académique, à Nantes.

183. La Société des Beaux-Arts, à Nantes.

184. Pierre-Félix Soleil, directeur de la succursale de la Banque de France, à Flers (Orne).

185. Léon Techener, éditeur et libraire de la Société des Bibliophiles françois, à Paris.

186. Jean Templé, généalogiste à Nantes.

187. Hippolyte Thibeaud-Nicollière, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Nantes.

188. Henri de Tonquédec, à Morlaix.

189. Le baron Gabriel de la Tour du Pin Chambly de la Charce, conseiller général de la Vendée, à Nantes.

190. Le duc Louis de la Trémoille, à Paris.

191. Hermann Tross, à Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine).

192. Octave Uzanne, homme de lettres, à Paris.

193. Hippolyte Vatar, imprimeur à Rennes.

194. Léon Verdier, libraire à Rennes.

195. L'abbé Fernand Verger, vicaire à la cathédrale de Nantes.

196. Victor Vier, libraire à Nantes.

197. Le baron Louis DE LA VILLE DE FEROLLES DES DORIDES, à Nantes.

198. Le vicomte Christian DE VILLEBOIS-MAREUIL, au château de la Guénaudière (Mayenne).

199. Le marquis Ernest DE VILLOUTREYS, au château du Plessis-Villoutreys (Maine-et-Loire).

200. Le baron DE WISMES, président de la Société archéologique, à Nantes.

SOCIÉTAIRES DÉCÉDÉS

Édouard BONAMY, avocat à Nantes, ancien bâtonnier de l'ordre.

S. E. le cardinal BROSSAYS SAINT-MARC, archevêque de Rennes.

Mgr Henri DE L'ESPINAY, protonotaire apostolique, à Nantes.

Barthélemy PROUZAT, à Nantes.

Sigismond ROPARTZ, avocat, ancien bâtonnier à Rennes.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

TENUES PAR LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

Du 24 mai 1877 au 24 mai 1878

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 24 mai 1877.

Présidence de M. Marionneau, *président provisoire.*

Présents : MM. Bossis, Clerc, P. Eudel, Émile Grimaud, Guyet, H. Lemeignen, Marionneau, P. Martineau, général Mellinet, Claude de Monti, Morel, Perthuis-Laurant, Prouzat, Rousse, Templé, Vier.

Sur le désir exprimé par les membres présents, M. Marionneau, président de la Société archéologique de Nantes, prend place au fauteuil.

STATUTS

Il expose le but de la Société des Bibliophiles Bretons, constate qu'elle compte déjà quatre-vingts

adhérents, et met en délibération le texte des statuts, qui est discuté et voté article par article.

ÉLECTION DU BUREAU

L'ordre du jour appelle l'élection du bureau. — La Société ajourne cette opération jusqu'à la séance qu'elle compte tenir à Savenay, au mois de septembre prochain, pendant la réunion en cette ville du Congrès de l'Association bretonne. Jusque-là elle constitue en bureau provisoire les trois membres qui ont pris l'initiative de la fondation de la Société, et, à ce titre, elle nomme M. Marionneau président, M. H. Lemeignen secrétaire, M. Perthuis-Laurant trésorier.

Le Secrétaire provisoire,

HENRI LEMEIGNEN.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1877.

Présidence de M. MERLAND *père.*

Présents: MM. Bossis, Dugast-Matifeux, P. Eudel, A. de Granges de Surgères, Émile Grimaud, H. Lemeignen, P. Martineau, Merland père, Merland fils, de la Nicollière, Perthuis-Laurant, Rialan, de Saint-Pern.

En l'absence de M. Marionneau, M. Merland père, président de la Société Académique de Nantes, est appelé au fauteuil.

PUBLICATIONS

M. Dugast-Matifeux propose la publication d'un petit recueil de poésies inédites du XVIe siècle, intitulé *la Dolente Veufve,* ayant pour auteur Philippe de Belleville, dame de Surgières.

M. Émile Grimaud propose, au nom de M. A. de la Borderie, la publication des sermons français et des poésies françaises d'Olivier Maillard, avec l'analyse du Carême prêché à Nantes, vers 1470, par ce célèbre prédicateur, et une bibliographie complète de ses œuvres.

M. de la Nicollière propose un travail sur les poésies de Jean Daniel, organiste de la collégiale de Nantes, auteur de cantiques et de noëls imprimés vers 1520, et depuis peu réédités au Mans par M. Henri Chardon.

La Société décide qu'elle publiera concurremment *la Dolente Veufve* et les *Œuvres françaises* d'Olivier Maillard, et que ces publications devront être prêtes pour la séance qu'elle tiendra à Savenay pendant la session du Congrès breton. — M. Dugast-Matifeux est chargé de la première de ces publications, et M. de la Borderie de la seconde.

Le Secrétaire provisoire,

H. Lemeignen.

Séance du 5 septembre 1877

(Tenue à Savenay).

Présidence de M. Henri Lemeignen.

Présents : MM. V. Audren de Kerdrel, A. de la Borderie, Gaultier du Mottay, A de Granges de Surgères, Emile Grimaud, Louis Jeffredo, H. Lemeignen, général Mellinet, Anthime Menard, A. Morel, de la Nicollière-Teijeiro, R. Oheix, Orieux, Perthuis-Laurant, Prével, Ropartz.

En l'absence de M. Marionneau, président provisoire, M. Lemeignen, membre du bureau provisoire, est appelé au fauteuil.

M. le Président expose l'origine et le but de la Société ; il présente aux assistants plusieurs exemplaires de la première publication qu'elle vient d'éditer— les *Œuvres françaises* d'Olivier Maillard— dont M. de la Borderie fait connaître le caractère et l'intérêt.

M. le Président explique les difficultés qui ont mis obstacle à la publication de *la Dolente Veufve,* adoptée par la Société dans la séance du 12 juillet dernier, difficultés à la suite desquelles M. Dugast-Matifeux a cru devoir donner sa démission. La Société approuve à l'unanimité la conduite suivie en cette circonstance par son bureau.

NOUVELLE PUBLICATION

Sur la proposition de M. de la Borderie, la Société vote la publication de *la Conquête de la Bretagne*

par Charlemagne sur le roi Aquin, poème inédit du XIIe siècle, et la seule chanson de geste qui concerne la Bretagne. M. Frédéric Jouon des Longrais, ancien élève de l'Ecole des Chartes, est chargé d'éditer ce poème pour la Société.

ÉLECTION DU BUREAU DÉFINITIF ET DES DÉLÉGUÉS

Sont élus successivement par acclamation :

	MM.
Président	A. DE LA BORDERIE.
Vice-Présidents.	Le général MELLINET.
	HENRI LEMEIGNEN.
Secrétaire.	A. DE GRANGES DE SURGÈRES.
Secrétaire-adjoint	J. RIALAN.
Trésorier	A. PERTHUIS-LAURANT.
Bibliothécaire-archiviste.	S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

Délégués

Côtes-du-Nord	GAULTIER DU MOTTAY.
Finistère.	LOUIS DE KERJÉGU, député.
Ille-et-Vilaine	S. ROPARTZ.
Loire-Inférieure	RENÉ KERVILER.
Morbihan	V. AUDREN DE KERDREL, vice-président du Sénat.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1877.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

Présents : MM. Alizon, A. de la Borderie, Bossis, Canivet, Clerc, Couespel, Gahier, A. de Granges de

Surgères, Emile Grimaud, P. de l'Isle du Dréneuf, Josse, A. Lallié, H. Lemeignen, Ch. Livet, Luzierre, général Mellinet, A. Morel, de la Nicollière-Teijeiro, A. Perthuis-Laurant, Rialan, Rousse, Roy, de Saint-Pern, Vier.

En ouvrant la séance, M. le Président adresse à la réunion les paroles suivantes :

Messieurs,

Le 12 juillet dernier, la *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne* résolut de tenir à Savenay, pendant le Congrès de l'Association bretonne, une séance générale, où serait nommé son bureau définitif.

Cette décision a reçu son exécution le 5 septembre.

Appelé dans cette circonstance à l'honneur de présider votre Société, le premier besoin que j'éprouve, le premier devoir qui s'impose à moi en prenant possession de la présidence, est de vous témoigner toute ma gratitude pour votre extrême bienveillance.

En venant me chercher, moi indigne, hors de la grande cité qui a eu, dans la fondation de notre Société, le mérite de l'initiative et la part principale, vous avez voulu montrer, Messieurs, que vous entendez fonder une œuvre non-seulement nantaise mais bretonne, et appeler à vous le concours de tous ceux qui aiment la Bretagne, ses monuments, son histoire, sa littérature, son honneur dans le présent et dans le passé.

Votre appel, Messieurs, ne s'est pas perdu dans le vide. Bien des voix y ont fait écho, la liste de ceux qui y répondent s'accroît chaque jour, vous allez en avoir la preuve tout à l'heure. Et cette liste est loin d'être close.

Dès aujourd'hui, nous pouvons l'affirmer, l'œuvre que vous avez voulue est fondée ; son avenir — grâce à vous — est assuré. Nous pouvons, nous devons même nous occuper de lui tracer un plan, un cadre, qui détermine nettement sa mission.

Cette mission, c'est de mettre ou remettre en lumière les traits caractéristiques de la Bretagne dans son existence intellectuelle, ses gloires, ses curiosités historiques et littéraires, dont beaucoup sont oubliées ou tout à fait inconnues, enfouies dans la poudre des bibliothèques et des archives. C'est de relever et de maintenir dans notre province les grandes et saines traditions de l'art intellectuel par excellence, véhicule incomparable de la pensée, de la science et de la poésie, l'art typographique.

Voyez les provinces qui nous entourent, le Poitou, la Normandie, la Guienne. Elles ont toutes leurs sociétés de Bibliophiles, leurs sociétés d'histoire provinciale, qui réimpriment leurs anciens auteurs, leurs vieux et curieux poëtes devenus introuvables, ou qui publient leurs cartulaires et leurs chroniques inédites. En Bretagne, jusqu'à présent, rien de semblable.

Et pourtant nous avons eu jadis d'admirables bibliophiles, en tête desquels se place dès le XVIe siècle l'illustre d'Argentré, grand jurisconsulte, grand historien, qui trouva, pour sa bibliothèque, cette devise de l'art typographique, admirable de concision et de justesse: **ΑΑΜΠΕΙΤΕ ΚΑΙΕΙΤΕ.** *Il éclaire et il brûle!*

Dans la publication des documents historiques inédits, nous avions pris, nous Bretons, au dernier siècle, une avance considérable sur tous nos voisins par la double et savante *Histoire de Bretagne* de nos Bénédictins.

Rappelons-nous ces exemples, suivons ces nobles traces, et pour regagner le temps perdu travaillons: *Laboremus!*

Marchons en avant, Messieurs, unis dans l'amour supérieur des sciences et des lettres, glorieuses nourrices de l'humanité; unis aussi dans un autre amour, celui de la patrie, de la patrie bretonne et française! Et quand nous en serons à choisir notre devise, n'en prenons point d'autre que celle de ce vieux héros breton du IXe siècle, qui, luttant intrépidement, bien que sans espoir, contre l'oppresseur étranger, criait: Quoi qu'il arrive, pour la défense du pays, pour l'honneur de la patrie, je combattrai jusqu'au bout!

Pro patriæ laude proque salute soli!

Sur la proposition du Président, la Société vote à l'unanimité des remerciements à M. le Maire de Nantes, qui a bien voulu mettre à sa disposition la salle de la Commission de la Bibliothèque publique.

Admission, au scrutin secret, de 17 nouveaux sociétaires, portant à 122 le nombre actuel des membres de la Société.

PUBLICATIONS

La Société décide qu'immédiatement après la publication de la *Conquête de la Bretagne par Charlemagne*, dont est chargé M. Jouon, elle publiera un premier volume de *Mélanges historiques, bibliographiques et littéraires*, et elle charge le Bureau d'en réunir les éléments.

M. le Président fait connaître, par une analyse détaillée, le poème de la *Conquête de la Bretagne*. Il expose le plan que compte suivre pour cette publication l'éditeur, qui s'en occupe activement, et qui espère pouvoir commencer à imprimer dans le courant du mois de décembre.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1878.

Présidence de M. H. LEMEIGNEN, *vice-président*.

Présents : MM. de la Barbée, Bonnigal, Bossis, Emile Grimaud, Josse, H. Lemeignen, Martineau, Morel, de la Nicollière-Teijeiro, Perthuis-Laurant, Prouzat, Le Quen d'Entremeuse, Vier.

En l'absence de M. de Granges de Surgères et de M. Rialan, M. de la Nicollière remplit les fonctions de secrétaire.

Admission, au scrutin secret, de 44 nouveaux membres, portant le nombre actuel des Sociétaires à 166.

INTERPRÉTATION DES STATUTS

La Société décide que, tant qu'elle n'aura pas atteint le chiffre de 200 membres, tous les nouveaux admis seront considérés comme *membres fondateurs* et jouiront des avantages attachés à ce titre par l'article VI des Statuts.

RAPPORTS ANNUELS

M. le Trésorier fait un rapport verbal sur la situation des finances de la Société. Toutes dépenses payées et toutes cotisations recouvrées, l'actif de la Société s'élève à 1,637 fr. 90, non compris le produit de la vente des *Œuvres françaises* de Maillard, sur lequel le Trésorier n'a pas de renseignements complets.

Lecture est donnée du rapport annuel de M. le Secrétaire, dont voici les principaux passages :

Messieurs,

Le 24 mai dernier, étaient assemblés chez MM. Vincent Forest et Émile Grimaud, imprimeurs à Nantes, une vingtaine de personnes amies des livres. Le but de cette réunion n'était autre que de jeter les bases d'une société ayant pour objet de rechercher et de publier les docu-

ments inédits ou rares pouvant intéresser l'histoire de la Bretagne.

Depuis cette époque, huit mois ne sont pas encore écoulés, et déjà la *Société des Bibliophiles Bretons* a officiellement affirmé son existence et, malgré les difficultés extérieures qui ont entouré sa naissance, malgré les préoccupations dont notre pays a été saisi, elle a pris rang parmi les sociétés savantes, elle a grandi, elle a prospéré.

Votre bureau a pensé, Messieurs, qu'il ne serait pas sans intérêt de jeter aujourd'hui un regard sur le passé, pour en tirer, s'il était possible, un enseignement et une force, et d'envisager pendant quelques instants l'avenir pour l'interroger en quelque sorte.

C'est à moi qu'incombe ce soin. C'est moi qui dois vous décrire le chemin que nous avons parcouru, vous énumérer et vous raconter les étapes que nous avons fournies, et enfin, à cette grande halte de fin d'année, appeler votre attention sur les incidents tantôt agréables, tantôt tristes du voyage que nous avons fait ensemble, et vous faire entrevoir ce qu'il nous reste encore à tenter et à accomplir pour atteindre le but que nous nous sommes proposé.

Ce serait peut-être ici le lieu de m'étonner de l'honneur qui m'est échu le jour où vous m'avez choisi pour votre Secrétaire, et de faire remarquer combien de Sociétaires se fussent mieux que moi acquittés de l'emploi dont vous avez voulu me charger; mais je tairai ces observations, afin de ne pas attirer sur mon humble personnalité une attention qu'elle ne mérite à aucun titre. Je saisirai toutefois cette occasion de remercier mes collègues du bureau et de la Société de la bienveillance dont ils m'ont entouré, et ce sera, si vous le voulez bien, sous le couvert de cette même bienveillance, que je m'acquitterai aujourd'hui de ma nouvelle tâche.....

... Ainsi que je vous le disais au début de ce rapport, depuis le 24 mai dernier, époque de sa fondation, la *Société des Bibliophiles Bretons* a officiellement affirmé son existence et s'est avantageusement placée auprès des autres sociétés savantes. Pour cela, Messieurs, vous n'avez épargné ni

votre temps ni votre activité. Cette même séance du 24 mai vous suffisait, en effet, pour élaborer et voter les statuts qui devaient vous régir, et pour nommer un bureau provisoire.

A ce propos, je crois être l'interprète de tous les membres de la Société en remerciant MM. Marionneau, Lemeignen et Perthuis-Laurant du dévouement qu'ils ont apporté à l'accomplissement du mandat difficile qui leur avait été confié. Rien n'était, en effet, moins certain que le succès. Créer, à côté des sociétés savantes qui florissent à Nantes et en Bretagne et dont notre province s'honore à juste titre, une société nouvelle qui, sans devenir leur rivale, devait cependant vivre de la même vie qu'elles et poursuivre un but analogue, établir la situation légale de la nouvelle association, provoquer et obtenir des adhésions et faire face aux dépenses de première installation, telles étaient les moindres difficultés de l'œuvre entreprise. Et cependant, Messieurs, comme vous le savez déjà, comme j'espère vous le montrer tout à l'heure, leurs efforts ont été couronnés du succès le plus entier.

Le 12 juillet suivant, la *Société des Bibliophiles Bretons* tenait une deuxième séance générale.

Cette séance n'était pas moins importante que la première, l'ordre du jour n'en était pas moins intéressant, puisqu'il s'agissait de proposer et de choisir le sujet de la première publication de la Société, et que, sans aucun doute, du choix plus ou moins heureux qui serait fait devait résulter la prospérité ou la caducité de l'œuvre commencée. Ce choix fut fait, et la Société, décidant que ce premier ouvrage serait achevé d'imprimer pour le mois de septembre 1877, époque à laquelle devait avoir lieu à Savenay le congrès annuel de l'Association bretonne, ajourna à cette même époque la nomination des membres de son bureau définitif. Je passe rapidement sur les faits secondaires qui se sont produits dans les intervalles de ces séances, parce que j'ai hâte de vous parler de cette réunion générale qui eut lieu à Savenay.

Certes, ce n'était pas peu oser à la nouvelle société, née

d'hier à peine, inconnue au plus grand nombre, sans parentés ni relations et n'ayant encore rien produit, que de venir tenir ses séances au milieu de celles d'un congrès, où les délégués des sociétés savantes les plus célèbres agitaient les questions les plus ardues de la science, posaient et discutaient les problèmes les plus difficiles. Mais le petit noyau du mois de mai avait grossi, le nombre des adhésions recueillies s'élevait au moins à quatre-vingts, et enfin, Messieurs, le vote que vous aviez émis dans votre séance générale du 12 juillet avait reçu son exécution : le premier volume publié par les Bibliophiles Bretons était là, sur le bureau de la salle des séances.

Je n'ai point à apprécier ici l'œuvre de notre honorable président, d'autant que vous en avez depuis longtemps, mieux que moi, reconnu le mérite et l'importance, et que toutes les revues littéraires et bibliographiques en ont donné des comptes rendus tellement flatteurs qu'il me serait impossible d'y rien ajouter.

Dans cette séance du 5 septembre, qui fut, grâce à l'honorable M. de la Borderie, plutôt une heure de triomphe et de succès qu'une heure de travail, vous avez nommé les membres de votre bureau définitif.

L'action de ce bureau devant être commune et solidaire, il ne saurait m'appartenir à aucun titre de décider si votre choix a été heureux, puisque j'ai l'honneur d'en faire partie, et que, d'un autre côté, son mandat n'est pas encore expiré. Ce que je puis toutefois affirmer, c'est que tous nous n'avons qu'une devise : l'amour des lettres et l'amour de la Bretagne, et que nous ne poursuivons qu'un but : la prospérité de notre Société.

Avant de terminer cette importante séance du 5 septembre, Messieurs, vous avez voté la publication de votre deuxième volume et vous avez confié le soin de ce travail à l'un de nos confrères les plus compétents en cette matière, M. Joüon des Longrais. Cet ouvrage contiendra, avec des notes, un index et un glossaire, le texte encore inédit d'une chanson de la *geste du roi* : La conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin. Nul

n'ignore l'intérêt philologique et littéraire qui s'attache à ces vieux monuments de la langue française, et avec quelle ardeur les savants du XIXe siècle recherchent ces chansons, ces romans d'aventures, que les ménestrels et les troubadours du moyen-âge ont légués à la postérité.

Rien de plus naïvement imposant, rien de plus simplement émouvant que ces récits où nos pères ont mis, avec leur entière bonne foi, tout leur talent et toute leur poésie. Mais aussi qu'y a-t-il de plus précieux pour le travailleur, pour le philologue, que ces poèmes où se retrouvent à chaque pas les traces du travail de l'enfantement de la langue française, de cette langue que devaient parler plus tard Racine et Mme de Sévigné, et qui dans notre siècle, est devenue la langue diplomatique? Ce poème manquait à la collection des chansons de geste, dont on a publié de nos jours un si grand nombre. C'est à vous, Messieurs, qu'étaient réservés le soin d'entreprendre cette publication et l'honneur de combler cette lacune.

Depuis le mois de septembre, les événements se sont précipités avec rapidité, et je puis dire, puisqu'il m'incombe de dépouiller votre courrier, que chaque jour était l'occasion d'un nouveau succès.

De toutes les parties de la Bretagne, de Paris et de la province, arrivaient sans relâche les marques d'estime et de sympathie. Que vous apprendrais-je d'ailleurs que vous ne sachiez déjà, vous qui, le 31 octobre, avez ouvert vos rangs à dix-sept nouveaux membres, parmi lesquels figurent Son Éminence le cardinal Brossays Saint-Marc, archevêque de Rennes, M. Ch.-L. Livet, le littérateur délicat, qui connaît si bien tout son XVIIe siècle, et tant d'autres que je ne puis nommer ? Que vous apprendrais-je encore après ces nouvelles admissions d'aujourd'hui, qui grossissent vos rangs de près de cinquante Sociétaires, tous si propres à concourir au succès de l'œuvre commune ? Non, Messieurs, je ne craindrai pas de le dire bien haut et de le répéter, la fondation de notre Société a été non-seulement utile et profitable, mais elle était nécessaire, elle a répondu à un besoin réel.

Pourquoi faut-il, hélas! qu'à ces sentiments de joie et de bonheur se mêlent des sentiments de tristesse? Pourquoi faut-il que la mort soit déjà venue exercer dans nos rangs ses ravages irréparables? Pourquoi faut-il que nous ayons à pleurer l'absence cruelle d'un de nos Sociétaires les plus zélés et les plus estimés? Hier encore, Messieurs, M. Bonamy était l'un des avocats les plus distingués de notre cité ; heureux de faire le bien, il vivait entouré de l'affection des siens et de l'estime de ses concitoyens. Aujourd'hui il n'est plus, son souvenir seul est encore vivant au cœur de ceux qui l'ont connu. Pour nous, il ne nous reste qu'à honorer sa mémoire et à profiter des exemples qu'il nous a laissés.

Mais je me hâte, Messieurs, de terminer ce rapport.

Dans un livre charmant (son *Voyage en Italie*), Théophile Gautier a jeté cette pensée qui m'a toujours frappé : *La mémoire humaine, déjà fatiguée d'une centaine de noms illustres, se refuse à en retenir davantage et laisse à l'oubli des noms qui méritaient la gloire.* Est-ce un regret de la part du célèbre critique, ou le poète d'*Albertus* et de la *Comédie de la Mort* a-t-il craint que son nom, comme celui de tant d'autres, ne tombât, après sa mort, dans le domaine de l'impénétrable oubli ? Je ne le sais et ne veux point m'arrêter plus longtemps sur cette pensée si vraie, hélas ! Je n'en désire tirer qu'un enseignement, qu'une leçon.

Soyons, pour notre province, les restaurateurs des vieux noms, et faisons revivre le souvenir des Bretons qui ont mérité la gloire, qu'ils aient été poètes, historiens, hommes de guerre, artistes ou philosophes.

CORRESPONDANCE

M. le Président communique à la Société une lettre de M. de la Borderie, rendant compte des diligences qu'il a faites pour préparer le premier volume des *Mélanges,* dont la publication est décidée.

M. de la Borderie informe aussi la Société que le

manuscrit de M. Jouon, pour l'édition de la *Conquête de la Bretagne*, est aux mains de l'imprimeur, et que, d'après les assurances données par l'éditeur, cette publication sera achevée au mois d'avril.

Le secrétaire par intérim,

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1878.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

Présents : MM. René Blanchard, Boismen, de la Borderie, Bossis, Brillaud-Laujardière, Clerc, abbé Cordé, Couespel, baron des Dorides, Auguste Foulon, de Gouyon de Beaucorps, de Granges de Surgères, Émile Grimaud, des Grottes, des Jamonières, Laurant, Lemeignen, Linyer, général Mellinet, Anthime Menard, de Monti de Rezé, Morel, de la Nicollière-Teijeiro, Perthuis-Laurant, Rialan et Rousse.

Admission de 35 nouveaux membres, portant à 201 le chiffre total des adhésions recueillies depuis la fondation de la Société, et à 197 le nombre actuel des Sociétaires.

PUBLICATIONS EN COURS D'IMPRESSION ET EN PRÉPARATION

Conquête de Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin. — M. le Président fait connaître que le texte

du poème est imprimé, les notes et corrections composées. Reste le glossaire qui doit suivre les notes, l'introduction et le sommaire analytique qui doivent précéder le texte. — D'après les assurances de l'éditeur, l'ouvrage pourra être distribué vers la fin de mai.

Mélanges bibliographiques, historiques et littéraires, premier volume. — La composition de ce volume est arrêtée ; il sera imprimé aussitôt après l'achèvement de *la Conquête de la Bretagne par Charlemagne*.

PROPOSITIONS DE PUBLICATIONS

Par M. H. Lemeignen : réimpresssion des *Grandes chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart. — La Société adopte cette proposition, nomme M. Lemeignen éditeur responsable et le charge de choisir les membres d'une commission chargée de préparer ce travail, dont l'impression (d'après les déclarations de M. Lemeignen) ne pourrait commencer avant deux ans.

Par M. de la Nicollière-Teijeiro : *La joyeuse advenue et nouvelle entrée des Roy et Royne, Duc et Duchesse de Bretagne, en ceste ville de Nantes, en l'an 1518*, d'après les renseignements inédits du manuscrit Juchault, d'un manuscrit de la collection La Jarriette, complétés à l'aide des registres de la chancellerie ducale et des archives municipales de Nantes. — Cette publication formerait environ 150 pages.

Par M. A. de la Borderie : *Poème du Combat des Trente*, nouvelle version, d'après un manuscrit iné-

dit de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin Didot. M. Pol de Courcy et M. Pawlowski, bibliothécaire de M. Firmin Didot, offrent de se charger des commentaires historiques, paléographiques et philologiques qui devront accompagner cette publication.

La Société adopte les deux publications proposées en dernier lieu et décide qu'elles suivront immédiatement celle du premier volume des *Mélanges*. Quant à la priorité entre elles, elle laisse au bureau le soin d'en décider, en tenant compte des circonstances.

M. Rousse propose la publication d'une *Anthologie des poètes bretons*, et demande la nomination d'une commission pour préparer ce travail. La Société adopte cette proposition, et la commission est nommée par le bureau.

M. de Surgères fait connaître que M. Advielle, qui prépare une nouvelle édition des poésies du marquis de Bruc-Montplaisir, serait disposé à faire cette édition aux frais et pour le compte des Bibliophiles Bretons. La Société accueille favorablement cette idée; mais, ne connaissant pas le travail de M. Advielle, n'étant saisie d'ailleurs d'aucune proposition précise, elle se borne à charger son bureau de prendre de nouvelles informations.

Le secrétaire,

ANATOLE DE GRANGES DE SURGÈRES.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

Au 24 mai 1878

En relevant, dans les procès-verbaux qui précèdent, les renseignements relatifs aux publications de la Société, on voit qu'elle a fait exécuter un volume distribué aux Sociétaires en septembre 1877, *les Œuvres françaises d'Olivier Maillard;* — qu'en ce moment elle en a sous presse un second, *la Conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin;* — et que, sitôt celui-ci achevé, elle a décidé de faire imprimer, d'abord, un premier volume de *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques;* — puis *la Joyeuse entrée des roy et royne à Nantes en 1518*, et le poème du *Combat des Trente*. — Enfin, deux commissions sont chargées de préparer, pour un temps plus éloigné, une *Anthologie des poètes bretons* anciens et modernes, qui comprendra forcément plusieurs volumes, et une nouvelle édition des *Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart.

D'après les promesses de l'éditeur, l'impression de

la *Conquête de la Bretagne* devait être terminée de façon à permettre d'en faire la distribution aux Sociétaires vers la fin du présent mois (mai 1878). Mais nous devons informer nos confrères que des obstacles imprévus semblent devoir empêcher l'achèvement du volume dans le délai promis : en sorte que la seconde année d'existence des *Bibliophiles Bretons* s'ouvrirait sans qu'un second volume leur fût distribué.

Le bureau de la Société a cherché le moyen de parer, autant que possible, à cet inconvénient. Parmi les morceaux qui devaient entrer dans le premier tome des *Mélanges* figure un travail sur l'imprimerie en Bretagne avant l'an 1500. Par suite de diverses circonstances, ce travail a pris des proportions assez importantes pour faire un volume à part ; le bureau comptait en proposer la publication à la Société dans sa prochaine séance. S'il lui devenait évident que *la Conquête de la Bretagne* ne pourrait être distribuée en juin, le bureau ferait mettre sous presse ce travail, tout prêt à être imprimé et qui peut l'être rapidement, afin de laisser le moins longtemps possible les Sociétaires sans distribution.

La Société serait appelée, dans sa prochaine séance, à apprécier et à régulariser cette mesure du bureau, nécessitée par des circonstances exceptionnelles qui, nous l'espérons, ne se reproduiront plus.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ[1]

Du 24 mai 1877 au 24 mai 1878

IMPRIMÉS

OFFERTS PAR M. LE DUC DE LA TRÉMOILLE

Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de la Trémoille pendant la guerre de Bretagne en 1488; publiée d'après les originaux par Louis de la Trémoille. Paris, 1875. In-4°, XII-285 pp.

2° Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques. Paris, 1877. Tiré à 200 ex. N° 160. In-fol., 448 pp. pl.

[1] La bibliothèque de la Société possède un certain nombre de volumes qui ne sont pas relevés ici, parce qu'on n'en connaît point les donateurs. Prière instante à ceux de nos confrères omis sur cette liste, et qui auraient droit d'y figurer, de vouloir bien nous adresser une note, pour que ces omissions, tout à fait involontaires, soient réparées dans le prochain *Bulletin*.

PAR M. ALEX. PERTHUIS

3° Le Livre doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes, avec les armoiries et les jetons des maires, par ALEXANDRE PERTHUIS et S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO. Nantes, Jules Grinsard, 1873. In-8°, 2 vol. pl.

PAR M. A. LAURANT

4° Histoire de la ville de Nantes, depuis son origine jusqu'à nos jours, suivie de l'histoire des guerres de la Vendée, par A. LESCADIEU et A. LAURANT. Paris, A. Pougin; Nantes, Aug. Laurant, 1836. In-8°, 2 vol.

5° Histoire des baromètres et manomètres anéroïdes. Biographie de Lucien Vidie, inventeur du baromètre et du manomètre anéroïdes, par AUGUSTE LAURANT. Paris, E. Dentu, 1867. In-8°, 409 pp.

6° Trois femmes poètes inconnues. Nantes, librairie industrielle, 1829, in-8°.

PAR M. A. DE LA BORDERIE

7° Le Théâtre du monde, par P. BOISTUAU, surnommé LAUNAY, natif de Bretaigne. MDXCVIII, in-16.

8° 9°. Annuaire historique et archéologique de Bretagne, par A. DE LA BORDERIE. Rennes, 1861-1862. 2 vol. in-12.

10° Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons, du V° au VII° siècle, par A. DE LA BORDERIE. Paris, Didier, 1873. In-18 anglais, 272 pp.

PAR M. P. MARCHEGAY

11° Chartes nantaises du monastère de Saint-Florent, près Saumur, de 1070 environ à 1186, publiées

par Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877. In-8°, 48 pp.

PAR M. ÉMILE GRIMAUD

12° Émile Grimaud. Scènes poétiques, Vendée. Nantes, Vincent Forest, 1860. In-8°, 137 pp.

13° Jeanne de Belleville, par Émile Péhant. Nantes, V. Forest et Em. Grimaud, 1868. 2 vol. in-12.

14° Jeanne la Flamme, par Émile Péhant. Paris, L. Hachette. Nantes, V. Forest et Em. Grimaud, 1872, gr. in-18.

15° Sonnets et poésies, par Émile Péhant.

16° Étude sur le bail à devoir dans la Loire-Inférieure, par F. Guignard, avocat. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1865. In-8°, 67 pp.

Douze brochures, tirages à part d'articles publiés dans la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

PAR M. MOREL

17° L'Ouest aux croisades, par H. de Fourmont. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud; Paris, Auguste Aubry, 1864-1866. In-8°, 3 vol.

18° Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes, par l'abbé Travers. Nantes, Forest, 1836-1841. In-4°, 3 vol.

19° Le Tribunal consulaire à Nantes, par M. J.-C. Renoul. Nantes, Mme v^e^ C. Mellinet, 1870. In-8°, 385 pp.

20° Les quais Brancas et Flesselles, par le même. Nantes, v^e^ Mellinet, 1861. In-8°, 46 pp.

— Ceineray, par le même. Nantes, 1862.

— Dangel de Kervegan, par le même. Nantes, 1863.

— L'île Feydeau, par le même. Nantes, 1861.

— La paroisse Saint-Similien, par le même.

PAR M. H. LEMEIGNEN

21° Vieux noëls composés en l'honneur de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nantes, Libaros, 1876. In-8°, 3 vol. papier fort.

M. S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO

22° Église royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes, par S. DE LA NICOLLIÈRE. Nantes, V. Forest et E. Grimaud; Paris, Auguste Aubry, 1865. In-8°, IX-438 pp., 6 pl.

23° Armorial des évêques de Nantes, par S. DE LA NICOLLIÈRE. Nantes, Charpentier, 1868. In-8°, 4 pl. bois dans le texte.

PAR LE COMTE DE SAINT-JEAN

24° Le Serment ou la Chapelle de Bethléem, par le COMTE DE SAINT-JEAN. Paris, Delahaye, 1855. In-8°, 192 pp.

25° Reflets de la lumière, par LE COMTE DE SAINT-JEAN. Paris, Dentu; Nantes, Ad Guéraud, 1857. In-8°.

26° COMTE DE SAINT-JEAN, Merlin. Paris, Alphonse Lemerre, 1872. In-8°.

27° Légendes bretonnes, par LE COMTE DE SAINT-JEAN. Paris, Alphonse Lemerre, 1875. In-12.

PAR M. J. ROUSSE

28° Au pays de Retz, poésies, par JOSEPH ROUSSE. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1867.

29° Joseph Rousse. Poésies. Paris, Auguste Aubry, 1875.

PAR M. A. DE GRANGES DE SURGÈRES

30° Pensées et souvenirs, par le colonel Le Lieurre de Laubépin. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud ; Paris, Aug. Aubry, 1864. In-8°.

PAR M. EUGÈNE LAMBERT

31° Eugène Lambert. Un essaim de sonnets. Paris, Alphonse Lemerre, 1878. In-8°, 187 pp.

PAR M. LE GÉNÉRAL E. MELLINET

32° Le cheval et le cavalier. Nantes, Mellinet-Malassis, 1822. In-12, 96 pp.

PAR M. TROSS

33° Bref récit et succincte narration de la navigation faite en 1535 et 1536 par le capitaine Jacques Cartier, aux îles du Canada, Hochelaga, Jaguenay et autres, réimpression figurée de l'édition originale rarissime de 1545, avec introduction historique par M. d'Avesac. Paris, Tross, 1863. In-12.

34° Voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534, nouvelle édition publiée d'après l'édition de 1598 et d'après Ramusio, par M. H. Michelant. Documents inédits sur Jacques Cartier et le Canada, par M. Alfred Ramé. Paris, Tross, 1865. In-8°.

35° Relation originale du voyage de Jacques Cartier au Canada en 1734. Documents inédits sur Jacques Cartier et le Canada (nouvelle série), publiés

par H. Michelant et A. Ramé. Paris, Tross, 1867. In-8°.

PAR M. G. BASTARD

36° Georges Bastard. Cinquante jours en Italie, avec une préface par H. Nadault de Buffon. Paris, E. Dentu, 1878. In-8°, XII-300 pp.

MANUSCRITS

OFFERTS PAR M. LE GÉNÉRAL E. MELLINET

I. Exécution de quatre gentilshommes bretons, Pontcallec, de Montlouis, du Couëdic et de Talhouet, le 20 mai 1720, et lettre de Mme de Talhouet au père Nicolas. In-4°, 13 ff.

II. Journal du voyage du major Georges Washington dans la Virginie, sur l'Ohio, 1753-1754. In-f°, 19 ff. De la collection du comte de Langeron.

III. Copie de la lettre du général Washington à M. de Grasse de Williamsbourg le 25 septembre 1781. In-f°, 4 pp. De la collection du comte de Langeron.

IV. Mémoire sur Belle-Isle-en-mer, concernant l'émigration des familles acadiennes et autres de cette colonie, 1786. In-f°, 12 ff. et 2 plans de Belle-Isle.

REPRÉSENTATIONS DRAMATIQUES

EN BRETAGNE

Aux XVe et XVIe siècles

On s'est jusqu'ici assez peu préoccupé de l'histoire de l'art dramatique en Bretagne.

On a imprimé quelques mystères anciens en langue bretonne *(Vie de sainte Nonne, Mystère de Jésus, Mystère de sainte Triphine)*, mais on n'a guère recherché dans les actes, titres et comptes originaux, les mentions relatives aux représentations dramatiques qui ont eu lieu, soit dans la haute soit dans la basse Bretagne, depuis le commencement du XVe siècle. Peut-être ces mentions n'abondent-elles pas, raison de plus pour les recueillir, car leur rareté les rend plus précieuses. Toutefois il n'y a rien à préjuger.

A titre d'exemple, nous publions ci-dessous cinq pièces ou extraits de pièces relatifs à cette matière, et qui tendent à prouver qu'au XVe siècle et aux pre-

mières années du XVIe siècle, le goût des représentations dramatiques était répandu, non-seulement dans les grandes villes de notre province comme Rennes (ci-dessous n[os] I et II), non-seulement dans les petites comme Vitré (n°s III et IV), mais jusqu'au fond des campagnes, dans les paroisses rurales comme Domalain près la Guerche (n° 5).

La dernière pièce (n° V) montre quelle affluence se pressait à ces représentations, quelles rixes, quels désordres parfois les accompagnaient, et qui furent apparemment l'occasion, ou au moins le prétexte, des prohibitions trop absolues fulminées contre ces fêtes, dès la seconde moitié du XVIe siècle, par le Parlement de Bretagne.

I

Extrait du compte de Guillaume Durdous, miseur de la ville de Rennes, de 1428 à 1430 [1].

Du jeudy XXVe jour de may (1430) qui fut la feste de l'Ansencion *(sic)*.

A Raoullet Sequart, miseur des preparemens du mistère de la Passion, tant pour le chauffaut de Monsr le duc [2] que pour plusseurs autres chosses neccessaires pour ledit mistère, par le commandement et ordennance du seneschal de Rennes, fut ordonné lui estre baillé, sur les deniers

[1] Archives municipales de la ville de Rennes. — Le *miseur* était le comptable qui faisait les *mises* ou dépenses; il était en même temps le receveur de la ville.

[2] L'estrade où se plaça, pour voir ce mystère, le duc de Bretagne Jean V.

appartenans à la repparacion de ladicte ville, la somme de deiz libvres.

Item, audict mistère fut employé et mis, du commandement des connestables [1], quatorze libvres de pouldre de canon.

II

Extrait du compte de Perrin Pepin, miseur de la ville de Rennes de 1435 à 1443 [2].

Item, a poié à Mons[r] Pierre de Bretaigne [3], quant il vint à Rennes veoirs le jeu de *Bien auisé*, de don que les bourgeois lui firent de LX. mares d'argent, dont ledit Pepin paia la somme de II[c] l. Et fut en aoust mil IIII[c] XXXIX.

III

Mandement du comte de Laval, baron de Vitré, du 19 avril 1492 [4].

De par le conte de Laval. Jehan de Challet, miseur des deniers estabiiz et ordonnez à la reparacion de nostre ville de Vitré, nous vous mandons paier et bailler, desdicts deniers, aux compaignons et partie des habitans de nostredicte ville qui jouent le saint Vendredy prochain le mistère de la Passion Nostre Seigneur Jhesu Crist, la somme de dix livres pour aider à leurs fraiz et mises. Et ces pre-

[1] Chefs de la police de la ville.

[2] Arch. municip. de Rennes.

[3] Fils puîné du duc Jean V et qui fut lui-même duc de Bretagne de 1450 à 1456.

[4] Arch. de Notre-Dame de Vitré.

sentes, avec la quictance du procureur des bourgois *(sic)* de nostre dicte ville, qui en est l'un, vous en vauldra descharge comme mestier en aurez. Donné en nostre chastel dudict Vitré le XIXe jour d'apvril l'an mil IIII^cc^ IIII^xx^ et unze.

(Signé) GUY (et plus bas) J. GANCHE.

(Au dos est la quittance des dix livres en question, donnée à Jehan de Challet par « R. Colin, procureur des bourgeoys dudict Vitré », ainsi signé, le 17 juillet 1492.)

IV

Autre mandement du comte de Laval, du 30 mai 1493 [1].

De par le conte de Laval et de Montfort, viconte de Rennes, sire de Vitré, etc. Jehan de Challet, miseur des deniers estabiiz et ordonnez à la fortifficacion et reparacion de nostre ville de Vitré, nous vous mandons paier et bailler, sur lesdicts deniers, à nostre bien amé Jehan Columbel, choriste de nostre eglise collegial de la Magdalaine de Vitré, la somme de cent solz monnoye, qui luy a esté ordonnée pour ses vacacions et paines qu'il a eues de doubler et escripre le numbre de quatre vingts dix rolles du mistere de la Passion Nostre Seigneur Jhesu Crist, que on avoit naguères deliberé jouer en ceste nostredicte ville de Vitré. Lesquelz rolles il doubla et grossa, par l'ordonnance et advis de nous, des bourgeois et habitans de ladicte ville de Vitré. Et que en ce n'ait deffault, sur ce que nous pouez desplaire. Et ces presentes, avec quictance de luy de ladicte somme, vous en vauldra *(sic)* descharge à voz comptes, comme mestier en aurez. Donné en nostredicte ville le penultime jour de may, l'an mil IIII^cc^ quatre vingts et treze.

(Signé) GUY (et plus bas) LEGAL.

[1] Archives de Notre-Dame de Vitré.

V

Lettres de rémission données par Louis XII, roi de France et duc de Bretagne, en juin 1510 [1].

Loys, par la grace de Dieu, roy de France et duc de Bretaigne, à touz presens et advenir, salut. Savoir faisons, nous avoir receu l'umble supplicacion et requeste nous faicte de la part des parens et amis consanguins de nostre pouvre subgect Amaury de Dommaigné, pouvre gentilhomme clerc, contenant que, ou moys d'aougst derroin, comme ledit Amaury eust esté, à la prière et requeste de pluseurs gens de la parroisse de Domalain, prié et requis estre aidant à garder et faire faire silence à un jeu et mistère que pour celuy jour faisoint jouer de madame Saincte Barbe; et soit ainsi, comme les joueurs dudit mistère eussent esté à cheval pour entrer oudit jeu et eschauffault, et queque soit, en quelque endroit dudit mystère, et pour en ce faire place et vaye, sourvint en l'instant Loys Belier, de la parroisse de Vregeal, aiant esvaginé [2] une espée qu'il tenoit en sa main, dist telles parolles ou semblables: « Si vous aprochés meshuy de moy, je vous donneroy bien! » Et incontinant après les dictes parolles proferées, arriva ledit Amaury, quel tenoit en sa main une gaulle de boys pour faire ruser [3] les gens dessur ledit jeu, et il arrivé, qui estoit eschauffé de vin, se despouilla et laissa cheoirs sa robbe contre terre, et evagina son épée qu'il avoit pendue à son cousté, en marchant droit oudit Belier, quel pareillement avoit evaginé une espée que tenoit en sa main. Et ledit Amaury, quel avoit

[1] Arch. de la Loire-Inférieure, Reg. de la Chancellerie de Bretagne pour l'an 1510, f. 121, v°.

[2] Dégaîné.

[3] Éloigner, écarter.

charge, en partie, du gouvernement dudit jeu, comme dit est, estant près dudit Belier, à distance comme environ de deux longueurs d'ung homme, dist audit Belier: « Le sang Dieu, vilain, as-tu desgayné? » A quoy respondit ledit Belier: « Moricière [1], je ne te demande riens. » Et ainsi que ledit Amaury suyvoit [2] à ses parolles et gestes vers ledit Belier, ung nommé Jehan Lambart, cordouanier, demourant à Vitré, se trouva auprès d'eulx, desmonstrant estre eschauffé de vin, tenant entre ses mains un pichet de terre ou d'estain, n'est certain ledit Amaury, et en l'autre ung verre ou deux. Quel Lambart fut au devant, et dist audit Amaury qu'il ne frappast point ledit Belier et qu'il estoit bon compaignon, faisant contenance ledict Lambart de vouloir croczer le chemin audit Amaury, en traversant la jambe et la cuisse au devant de luy. A quoy dist ledit Amaury par telles parolles ou semblables: « Ha vilain! en as-tu parlé! » Dont ledit Lambart luy respondit en disant telles ou semblables parolles: « Moricière, je ne penczois point en la parolle que j'ai dicte », sans autrement dire ni declerer. Et en [3] icelle parolle le dit Amaury, de l'espée qu'il avoit en sa main, frappa d'estoc à travers et tout oultre la cuysse dextre près le genoul d'iceluy Lambart, tellement que grant habondance de sang en yssit, et alors se print ledit Lambart à la cuysse en criant: « Jhesus! » et tout soudainement cheut contre terre, et environ une heure de là, celuy Lambart ala de vie à deceix.

Sur lequel cas s'est ledit Amaury absenté, et n'ose se trouver ne repatrier ou cartier. Nous remonstrans lesdiz parens et amys que ledit Amaury est pouvre gentilhomme jouvegneur de l'eage d'environ vignt sept ou vignt ouyct ans, filz d'un aultre pouvre juvegneur, n'ayans aucuns biens, sinon de quelque peu de practique et notairie dont ilz se mellent; et que ledit cas sur supposé est inopiné et

[1] Sorte de nom seigneurial formé sur celui d'Amaury.
[2] Donnait suite à, — poursuivait.
[3] Sur cette parole.

comme cas de fortune; aussi que, auparavant ledit cas, n'avoint eu lesdiz Lambart et Amaury aucun debat ne question ensemble, et que ledit Amaury est bien famé et renommé, non debattif ne rumoreux, sans jamais avoir esté reproché, actaint ne convaincu d'aucun autre mauveix ne villain cas. Et doubtent lesditz parens et amys que si ledit Amaury estoit aprehendé de sa personne, qu'il seroit vers luy procedé par justice à rigueur; nous supplians qu'il nous plaise sur et dudit cas impartir audit Amaury noz grace, remission et pardon, très humblement le nous requerant. Pourquoy, etc..... Donné à Nantes, ou moys de juign 1510.

(Scellé à Nantes, le 8e jour de juin 1510.)

LETTRES DU CARDINAL DE ROHAN

A DOM MORICE

Tout le monde connaît ce grand monument de la science et du patriotisme breton qui se nomme l'*Histoire de Bretagne* des Bénédictins. Dans l'opinion commune, le mérite en est attribué à dom Morice, parce que c'est ce religieux qui donna, de 1742 à 1756, la seconde édition de cet ouvrage, — très-augmentée quant au recueil des Preuves, documents et pièces justificatives, — très-empirée en ce qui touche le corps même du livre, la narration historique, où l'on a réintroduit toutes les fables des origines bretonnes que les anciens Bénédictins avaient exclues de leur première édition (celle de 1707), — en tête, la fable de Conan Mériadec, prétendu fondateur de la monarchie bretonne en 383, duquel les Rohan tenaient à descendre, et dont la suppression avait valu à dom Lobineau les colères de cette orgueilleuse maison [1].

C'est sous l'influence de cette famille que les États de Bretagne se décidèrent à favoriser une seconde

[1] Surtout des branches de Soubise et de Guémené, car les Rohan-Chabot n'avaient pris nulle part dans cette querelle.

édition de l'*Histoire de Bretagne*, au lieu de faire exécuter le complément de la première. C'est sous la même influence que dom Morice fut chargé de cette édition, avec la mission spéciale de rétablir Conan sur son trône et de rendre à la maison de Rohan tous les honneurs exigés par une vanité aussi puérile qu'insatiable.

Comment douter qu'aux yeux des Rohan, qui avaient mené cette affaire, ce fût là en effet tout l'intérêt de cette nouvelle édition et toute la mission de D. Morice, quand on sait que D. Morice était alors, depuis plus de douze ans, le généalogiste attitré de cette puissante famille? Quand on voit surtout de quel ton, avec quelle hautaine autorité les Rohan avaient, dès le principe, inculqué à ce moine un peu timide les opinions historiques qu'il devait avoir?

C'est là le principal intérêt des trois lettres que nous publions ci-dessous et qui lui furent adressées, les 24 avril et 6 juillet 1729 et le 23 janvier 1730, par Armand-Gaston de Rohan-Soubise, évêque de Strasbourg, cardinal, grand aumônier du roi (né en 1674, mort en 1749), fils de cette belle madame de Soubise, en si grande et si intime faveur auprès de Louis XIV.

Nous faisons précéder ces trois lettres d'un extrait de la correspondance de dom Liron, qui jette une curieuse lumière sur l'origine des rapports entre les Rohan et D. Morice et sur l'idée qu'on avait alors de la science de ce dernier.

I

Dom Liron à M. Le Clerc [1].

Monsieur, j'ai receu votre dernière lettre, belle, longue, savante, agréable, et telle que je l'attendois, dont je vous remercie tres particulièrement....

Voici un nouvel historien qui va commencer à naistre, à l'occasion duquel je vous apprendray un fait qui me regarde. Lorsque l'*Apologie pour les Armoricains* [2] fut publique, quelques esprits jaloux, qui voyoient avec chagrin que l'auteur estoit fort considéré par les supérieurs, se servirent de cette occasion pour le perdre, c'est à dire pour le faire sortir de Paris, et gagnèrent l'esprit du General [3], dont le grand âge affoiblissoit l'esprit. Ils y réussirent. Cela fut sceu au dehors. M. le prince de Soubise, evesque de Strasbourg, aujourd'huy cardinal de Rohan [4], qui fit estime de cette *Apologie* et qui apprit ce qui se passoit, envoya son aumônier au libraire pour luy dire d'aller trouver l'auteur et de luy proposer que, s'il vouloit donner parole de travailler à l'histoire généalogique de la maison de Rohan, on le feroit rester par ordre du Roy [5].

[1] Bibliothèque Nationale, Mss. *Correspondance littéraire du président Bouhier*, n° 5. — Dom Liron, bénédictin, né à Chartres en 1665, mort en 1748. — Nous ne citons de cette longue lettre que le passage qui concerne D. Morice et l'histoire généalogique de la maison de Rohan.

[2] Dissertation sur les origines du christianisme en Armorique, publiée par D. Liron en 1708, et dirigée contre les opinions que ce moine prêtait en cette matière à D. Lobineau.

[3] Le Général de la Congrégation de Saint-Maur.

[4] L'auteur des trois lettres à dom Morice qui suivent celle-ci.

[5] La cause de cette sympathie si vive du cardinal de Soubise pour D. Liron, c'est que celui-ci avait attaqué Lobineau, coupable, dans son *Histoire de Bretagne*, du crime de lèse-majesté envers Conan et Rohan.

L'auteur ne balança pas sur le parti qu'il devoit prendre. Il jugeoit qu'il ne luy convenoit pas de vivre *cum malevolis et invidis*, et qu'il se perdroit de reputation en soutenant les fables du roy Grallon, qui n'a jamais esté au monde [1]. Ainsi il répondit que la conjoncture des temps ne luy permettoit pas de s'engager, et que les superieurs feroient ce qu'ils jugeroient à propos etc.

A la fin de l'année dernière, on s'est adressé au General de Saint-Maur pour luy demander un religieux afin de composer cette histoire. On a jetté les yeux sur un jeune homme qui demeure à Rennes [2], nommé Hyacinthe Morice, qui s'en est chargé. Il a fait ici [3] son cours de théologie. Il a de la piété, mais il ne sçait pas trop le metier auquel il s'est prêté....

Voilà des nouveautés littéraires qui vous seront nouvelles, et je croy que vous en serez content.

Je suis toujours avec bien du respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

F. Jean Liron *M. B.*

Au Mans, le 26 de fevrier 1729.

II

Le cardinal de Rohan à dom Morice [4].

A Paris, ce 24 avril 1729.

Si j'ay différé de répondre à votre lettre, mon Reverend Père, ce n'est pas que je ne sois plein de reconnoissance

[1] D. Liron confond Grallon avec Conan Mériadec; les Rohan tenaient fort à celui-ci et nullement à celui-là, dont l'existence est d'ailleurs incontestable.

[2] A l'abbaye de Saint-Melaine, où D. Morice avait fait sa profession en 1713, à l'âge de vingt ans (né à Quimperlé en 1693, mort en 1750.)

[3] A l'abbaye de Saint-Vincent du Mans.

[4] Bibl. Nat. Ms. fr. n° 22,313, f. 158.

des manieres obligeantes avec lesquelles vous vous prêtez à mes desirs et à ceux du Père General; mais accablé d'affaires, je n'ay pu prendre connoissance de votre projet aussy promptement que je l'aurois voulu. Il me paroît très judicieux; il y a, ce semble, plus que de la vraysemblance à faire descendre les comtes de Porrohet des comtes de Rennes. L'authorité du Père Dupas est très grande en ces matières. Il avoit examiné toutes les archives de Bretagne; il étoit reconnu pour un homme de grand sens, et d'ailleurs rien ne peut le rendre suspect. Les memoires manuscrits du marquis du Bois de La Motte disent la même chose, tant apparemment sur le temoignage du Père Dupas que sur ses propres recherches.

Il seroit cependant à souhaiter qu'on aprofondît encore davantage un fait, qui, à proprement parler, est le nœud de tout le travail que vous voulez bien entreprendre. Quelques historiens et Mezeray entre autre, ont pretendu que *Poher*, *Polır* et *Porhoët* étoient une même chose. Si cela étoit vray, il se trouve des titres des comtes de Poher qui seroient très favorables, mais c'est ce qu'il faudroit demesler. Il est important aussi de concilier l'origine des comtes de Porhoët avec la charte d'Alain Fergent, dont voicy les termes: *Vicecomes de Rohano, qui descendit de linea Conani Britonum regis.* Tout ce que vous nous prometez sur l'ancien Porhoet et sur la Domnonie (*sic*) fait esperer de grandes lumières par rapport à l'histoire de ce temps-là et n'a point encore été developpé jusqu'icy.

Voilà les reflexions que je puis faire quant à present, mon Reverend Père, sur votre projet. Le point principal, comme je l'ay déjà dit, est de prouver que Guethenoc, comte de Porhoët, descendoit des anciens souverains de Bretagne. Quand ce fait sera éclaircy, le reste sera facile, et nous vous communiquerons alors toutes les connoissances que nous avons des distinctions dont la maison de Rohan a jouy, telles par exemple que sa Chambre des comptes, les us et coustumes du pays de Porhoët et de Rohan etc... Il y a dans vos tables genealogiques quelques fautes legères sur ce qui regarde les frères de M. de Rohan et sur la branche de Guemené.

Au reste vôtre projet me paroist bien pris, bien suivy, et d'une telle étendüe qu'il ne laisse rien à desirer. Je vous prie, mon Reverend Père, d'executer ce projet, de me donner de vos nouvelles et du progrès de votre travail, et d'être bien sûr de ma reconnoissance. Comptez que vous avez affaire à gens qui aiment par dessus tout la vérité et qui ne vous demanderont pas même de donner pour vray ce qui ne seroit que vraysemblable, quelque fondée que fût d'ailleurs cette vraysemblable (*sic*). Si vous avez besoin de secours, comme cela doit être, parlez avec confiance, vous serez servy; et je compte que nous vous verrons quand vous aurez plus avancé dans vos recherches.

Je vous honore infiniment, mon Reverend Père.

Le Cardinal de Rohan.

III

Le cardinal de Rohan à dom Morice [1].

A Saverne, le 6 juillet 1729.

Je suis bien aise, mon Reverend Père, d'apprendre par vous-même le parfait rétablissement de votre santé, et très touché de vous voir toujours le même zèle et la même vivacité pour l'execution du projet que vous avez entrepris.

On connoît sans peine, par vos reflexions sur les difficultés que je vous avois proposé, que l'étude que vous avez faite de l'histoire de Bretagne est très profonde et très exacte, et j'espère infiniment de votre travail. Je crois cependant qu'il seroit à propos de ne point encore donner de forme à votre ouvrage ny d'embrasser aucun système particulier, que vous n'eussiez les materiaux que nous vous preparons. Il me vient incessamment des copies de tout ce que l'on a pu trouver dans les archives du Château de Nantes concernant la maison de Rohan. J'aprens qu'il s'y

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. n° 20,941, f. 155.

est trouvé des actes très favorables à ses pretentions, et dont il est necessaire que vous ayez connoissance. Je ne doute pas qu'une grande partie des archives de notre maison, qui est entre les mains de M. le duc de Rohan, ne nous fournisse encore beaucoup de piéces aussy curieuses qu'intéressantes. Je prendray des mesures pour que vous puissiez en avoir communication et en tirer ce qui sera de quelqu'utilité à votre dessein.

Au surplus je ne puis m'empêcher de vous observer que, quelque grandes que soient les difficultés qui vous ont arresté dans l'examen que vous avez fait de la chartre d'Allain Fergent et qui vous la font regarder comme suspecte, il est cependant de la dernière conséquence de ne pas abandonner cette pièce. Pût-elle estre demonstrée fausse, ce que je n'admets pas, ce n'est point à nous à le dire et encore moins à le prouver; il nous convient au contraire de la deffendre autant qu'elle peut l'estre, et cela n'est pas, à ce que je crois, bien difficile. Un titre comme celuy-là, qui a esté attaqué assez souvent, mais toujours sans succès, qui fait loy en Bretagne, qui y est conservé dans la Chambre des comptes de Nantes, dont on se sert pour decider les contestations qui naissent sur les matières qu'il traitte; un titre de cette nature porte un caractère de verité qui ne peut estre detruit que par l'évidence de la demonstration [1]. Ce même titre existoit, tel qu'on le voit encore aujourd'huy, cent ans avant l'entreprise de ceux qui, disoit-on, étoient entrez de force dans les archives pour l'y déposer. L'arrest du Conseil du premier avril 1692 l'a jugé ainsi.

Je compte d'être à Paris vers le 20 du mois prochain; je vous y donneray de mes nouvelles, et je seray plus en état de concerter avec vous la façon dont votre ouvrage doit estre entamé et suivi.

Soyez, je vous prie, bien persuadé, mon Reverend Père, des sentiments d'estime et de consideration avec lesquels je vous honore très parfaitement.

Le Cardinal de Rohan.

[1] Tout le monde sait que cette pièce est archifausse.

(L'adresse porte : *De Saverne. — Bretagne. Au Reverend Le Reverend Père Morice, Religieux Benedictin. A Saint Melaine.* Cardinal de Rohan.)

IV

Le cardinal de Rohan à dom Morice [1].

A Versailles, le 23 de 1730.

J'ay communiqué à M. le prince de Rohan, mon Reverend Père, la lettre que vous m'avez écrite en dernier lieu. Nous sommes l'un et l'autre très touchez et très reconnoissans du zele que vous nous temoignez pour ce qui nous regarde. Afin de le mettre à profit tout le plustost qu'il sera possible, nous sommes convenus que je vous prierois de vous rendre à Paris sans perdre de temps. Là, nous nous communiquerons nos idées sur le travail en question ; nous fixerons un plan qu'il vous sera plus aisé de suivre que vous ne le pourriez faire dans l'éloignement où vous estes. Nous avons entre les mains quantité d'excellents matériaux; nous vous en ferons fournir de la Bibliothèque du Roy et de toutes les bibliothèques de Paris où il se trouvera quelque chose qui soit propre à notre dessein. Vous apporterez avec vous ce que vous avez de memoires et de titres sur la matière. Ayez la bonté de me faire savoir par quelle voye vous souhaitez qu'on vous fasse tenir l'argent dont vous aurez besoin pour votre voyage. Je me charge de vous faire avoir votre obedience du reverend père General, qui est déjà instruit des vues que nous avons.

Je suis à vous, mon Reverend Père, avec toute l'estime et toute la consideration possible.

Le Cardinal de Rohan.

ERRATUM

Aux pages 25 et 28 ci-dessus, au pied des procès-verbaux des séances du 5 septembre et du 31 octobre 1877, on a omis, par erreur, à l'impression la signature du secrétaire. Nous réparons cette omission. Ces deux extraits doivent être signés, comme à la p. 37 : *Le Secrétaire,* ANATOLE DE GRANGES DE SURGÈRES.

TABLE

Pages

Avertissement..... v
Statuts de la Société..... 1
Bureau élu le 5 septembre 1877..... 7
Liste des membres fondateurs.. 8
Extraits des Procès-verbaux. — *Séance du 24 mai 1877*..... 21
— *Séance du 12 juillet 1877*..... 22
— *Séance du 5 septembre 1877*..... 24
— *Séance du 31 octobre 1877; allocution du président*..... 25
— *Séance du 14 janvier 1878; rapport du secrétaire.* 28
— *Séance du 5 avril 1877*..... 35
État des publications de la Société au 24 mai 1878.. 39
Liste des ouvrages offerts à la Société du 24 mai 1877 au 24 mai 1878..... 41
Documents inédits. — *Représentations dramatiques en Bretagne aux XVe et XVIe siècles*..... 49
— *Lettres du cardinal de Rohan à dom Morice (1729-1730)*..... 56

Ce Bulletin a été tiré à 300 exemplaires in-8° vergé, pour les membres de la Société des *Bibliophiles Bretons*.

N° 93

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

DEUXIÈME ANNÉE

(1878-1879)

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

M.DCCC.LXX.IX

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 5 SEPTEMBRE 1877

Président :	Arthur DE LA BORDERIE.
Vice-Présidents :	Le général E. MELLINET.
	Henri LEMEIGNEN.
Secrétaire :	Mis DE GRANGES DE SURGÈRES.
Secrétaire-Adjoint :	JULES RIALAN.
Trésorier :	Alexandre PERTHUIS-LAURANT.
Bibliothécaire-Archiviste :	S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

Délégués : J. GAULTIER DU MOTTAY (Côtes-du-Nord).
Louis DE KERJÉGU (Finistère).
Sigismond ROPARTZ (Ille-et-Vilaine).
René KERVILER (Loire-Inférieure).
Vincent AUDREN DE KERDREL (Morbihan).

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

I

Membres fondateurs.

M. Émile ALIZON,
Notaire à Nantes. — 24 mai 1877 *.

M. Léon ALLIOT,
Négociant à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Vincent AUDREN DE KERDREL,
Vice-président du Sénat, à Saint-Uhel (Morbihan). — 5 septembre 1877.

* Date de l'admission.

S. A. R. Mgr le duc d'Aumale,
De l'Académie française, président d'honneur de la Société des Bibliophiles françois, à Paris. — 5 avril 1878.

M. Ernest Avril de la Vergnée,
Avocat à La Rochelle. — 1er octobre 1877.

M. Adrien de la Barbée,
Chef de division à la préfecture de la Loire-Inférieure. — 1er octobre 1877.

M. Anatole de Barthélemy,
Membre du Comité des travaux historiques et de la Société des Antiquaires de France, à Paris. — 5 avril 1878.

MM. Barthès et Lowell,
Libraires à Londres. — 14 janvier 1878.

M. Simon Baugé,
A Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Paul-Émile Berthault,
Avocat à Nantes, ancien bâtonnier, ancien adjoint au maire de Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Louis Berthet,
Avoué à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Paul de la Bigne-Villeneuve,
Rédacteur du *Journal de Rennes*. — 1er octobre 1877.

M. Gustave Blanchard,
Percepteur à Nozay (Loire-Inférieure). — 5 avril 1878.

M. René Blanchard,
Pharmacien à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. l'abbé Auguste Blatier,
Vicaire à N.-D.-de-Bon-Port à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Frédéric de Boisdavid,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Eugène Boismen,
Architecte diocésain à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Félix du Bois Saint-Séverin,
A Quimper. — 5 avril 1878.

M. Édouard Bonamy,
Avocat à Nantes. — 1er octobre 1877. — *Décédé* le 29 octobre 1877.

M. Eugène Bonamy,
Docteur en médecine à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Léon Bonamy,
Ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Louis Bonnigal,
Notaire à Vertou. — 1er octobre 1877.

M. Gustave Bord fils,
A Saint-Nazaire. — 14 janvier 1878.

M. Arthur de la Borderie,
Membre du Comité des Travaux historiques, à Vitré, directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. — 12 juillet 1877.

M. Auguste Bossis,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Eugène Bouchinot,
Négociant à Rennes. — 1er octobre 1877.

M. Victor Boulanger-Lesur,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Stanislas Boulay,
Notaire à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Ernest de Bréhier,
A Josselin (Morbihan). — 5 avril 1878.

M. le comte Fernand du Breil de Pontbriand,
Au château de la Haye-Besnou, par Châteaubriant. — 5 avril 1878.

M. le marquis Charles de la Bretesche,
Au château du Couboureau, par Torfou (Maine-et-Loire). — 5 avril 1878.

M. François Briau,
Directeur des Chemins de fer nantais. — 1er octobre 1877.

M. Charles Brillaud-Laujardière,
Avocat à Nantes. — 14 janvier 1878.

S. E. Mgr le cardinal Godefroy Brossays Saint-Marc,
Archevêque de Rennes. — 31 octobre 1877.—
Décédé le 26 février 1878.

M. Léon Bruneau,
Architecte à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Émile Burgaud,
Avoué à La Rochelle. — 1er octobre 1877.

M. Arthur Caillard,
Courtier maritime à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Anatole Canivet,
Ingénieur-directeur des Tramways, à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Félix Cavalin,
Notaire à Couëron (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. Édouard de Cazenove de Pradines,
Ancien député à l'Assemblée nationale, à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Alexandre Célier,
Avocat au Mans. — 5 avril 1878.

M. le comte Fernand de Chabot,
A Paris. — 5 avril 1878.

M. Honoré Champion,
Libraire-éditeur à Paris. — 31 octobre 1877.

M. Alfred de Chasteigner,
Au château de Beaulieu (Vendée). — 5 avril 1878.

M. l'abbé Louis-Marie Chauffier,
Prosecrétaire de l'évêché de Vannes. — 14 janvier 1878.

M. Anatole Claudin,
Libraire-éditeur à Paris. — 31 octobre 1877.

M. Amédée Clerc,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Léon Conor-Grenier,
Libraire-éditeur à Saint-Brieuc. — 31 octobre 1877.

M. l'abbé Henri CORDÉ,
Professeur au collége Saint-Stanislas, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Ludovic CORMERAIS,
Ancien vice-président du Conseil de préfecture, à Angers. — 5 avril 1878.

M. Louis DE CORNULIER,
Au château de La Lande (Vendée). — 1" octobre 1877.

M. Henri COUDERC DE SAINT-CHAMAND,
Trésorier-payeur général à Nantes. — 1" octobre 1877.

M. Alphonse COUESPEL,
A Nantes. — 1" octobre 1877.

M. Joseph DELAVILLE LE ROULX,
Archiviste-paléographe, au château de la Roche, par Monts (Indre-et-Loire). — 14 janvier 1878.

M. Magloire DORANGE,
Avocat à Rennes. — 1" octobre 1877.

M. DUGAST-MATIFEUX,
Homme de lettres. — 12 juillet 1877. — *Démissionnaire.*

M. Jean-Baptiste DUMOULIN,
Libraire-éditeur à Paris. — 1" octobre 1877.

M. Camille DUPUY,
Avocat général à la Cour d'Aix. — 1" octobre 1877.

Mgr Henri DE L'ESPINAY,
Protonotaire apostolique, à Nantes. — 5 avril 1878. — *Décédé* le 20 avril 1878.

M. Étienne ÉTIENNEZ,
Membre du Conseil municipal à Nantes. — 1" octobre 1877.

M. Paul EUDEL,
A Paris. — 24 mai 1877.

M. Benjamin FILLON,
Numismatiste et antiquaire à la Court, Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée). — 24 mai 1877.

M. Gustave FITAU,
Armateur à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Auguste DE FOUCAUD,
A Rennes. — 5 avril 1878.

M. Auguste FOULON,
Secrétaire de la Chambre de commerce de Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Joseph FOULON-MÉNARD,
Docteur en médecine à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Édouard FRAIN,
Conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Vitré. — 1er octobre 1877.

M. Jules DE FRANCE,
Architecte-voyer à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Stanislas GAHIER,
Avocat à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Alexandre GALIBOURG,
Avocat à Saint-Nazaire. — 1er octobre 1877.

M. Auguste GARNIER,
A Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Jules GAULTIER,
Ingénieur des télégraphes à Lyon. — 14 janvier 1878.

M. Joachim GAULTIER DU MOTTAY,
Membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, à Plérin (Côtes-du-Nord). — 5 septembre 1877.

M. Victor GIRARD,
Photographe à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Émile GOSSELIN,
Négociant à Rennes. — 1er octobre 1877.

M. Olivier DE GOURCUFF,
A Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Eugène DE LA GOURNERIE,
A Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Louis GOUSSET,
Inspecteur d'académie à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. le vicomte Alfred-Jules-Henri DE GOUYON DE BEAUCORPS,
A Nantes. — 1er octobre 1877.

M. le marquis Anatole DE GRANGES DE SURGÈRES,
Au château de la Garenne, Eeckeren (Belgique). — 24 mai 1877.

M. l'abbé P. GRÉGOIRE,
Vicaire à Gorges (Loire-Inférieure). — 14 janvier 1878.

M. Émile GRIMAUD,
Imprimeur à Nantes, secrétaire de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. — 24 mai 1877.

M. Hippolyte DE LA GRIMAUDIÈRE,
Au château de la Hamonaie, par Châteaubourg (Ille-et-Vilaine). — 1er octobre 1877.

M. Cyrille DES GROTTES,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. l'abbé GUILLOTIN DE CORSON,
Chanoine honoraire, château de la Noë, en Bain (Ille-et-Vilaine). — 14 janvier 1878.

M. Eugène GUYET,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Stéphane HALGAN,
Sénateur, membre du Conseil général de la Vendée, à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Ernest HEMERY,
Vérificateur des domaines, à Douai. — 5 avril 1878.

M. Louis HENRY DE VILLENEUVE,
Au Parc de la Salle-Verte, par Quintin (Côtes-du-Nord). — 14 janvier 1878.

M. Christian HÖST,
A Copenhague (Danemark). — 31 octobre 1877.

M. Furcy HOUDET,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Henri Hue,
Château de la Franceule, par Janzé (Ille-et-Vilaine). — 14 janvier 1878.

M. Pitre de l'Isle du Dréneuf,
A la Ferronnière, par la Haie-Fouacière (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. le baron Armand d'Izarn,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Ernest Jamier,
Avocat à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Arthur des Jamonières,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Louis Jeffredo,
Receveur des domaines à Savenay. — 5 septembre 1877.

M. Paul Jeffredo,
Notaire à Blain (Loire-Inférieure). — 5 septembre 1877.

M. Joseph Josse,
A Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Frédéric Jouon des Longrais,
Archiviste-paléographe à Rennes. — 5 septembre 1877.

M. Anatole Joyau,
Substitut à Vitré. — 31 octobre 1877.

M. le comte Henri de Kergariou,
Sénateur, au château de Bonaban (Ille-et-Vilaine). — 5 avril 1878. — *Décédé* le 9 octobre 1878.

M. Louis de Kerjégu,
Député du Finistère, à Saint-Goazec. — 5 septembre 1877.

M. René Kerviler,
Ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Saint-Nazaire. — 24 mai 1877.

M. Georges Lafont,
Architecte à Nantes. — 1er octobre 1877. — *Démissionnaire.*

M. Alfred Lallié,
Ancien député à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Henry Laloy,

Docteur en médecine, membre de la Société de l'histoire de France, à la Villette, Paris. — 5 avril 1878.

M. Eugène Langlois,

Au château de l'Abbaye, Chantenay. — 1er octobre 1877. — *Démissionnaire.*

M. le comte Paul-Henri Lanjuinais,

Membre de la Société des Bibliophiles françois, château de Kerguehennec (Morbihan). — 14 janvier 1878.

M. Léon Le Lardic de la Ganry,

A la Pouparderie (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. le baron Gustave de Lareinty,

Sénateur, château de Chassenon, par Blain (Loire-Inférieure). — 14 janvier 1878.

M. Jules de Lareinty,

Au château de Chassenon (Loire-Inférieure). — 14 janvier 1878.

M. Auguste Laurant,

Aux Folies-Chaillou, à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Jules de la Laurencie,

Vice-président de la Société archéologique, membre du Conseil municipal à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Ernest du Laurens de la Barre,

Juge de paix, manoir du Bois de la Roche, en Comana (Finistère). — 14 janvier 1878.

M. Charles Le Cour,

Armateur, membre du Conseil général à Nantes. — 5 septembre 1877.

M. Alfred Le Lièvre de la Morinière,

Receveur principal des postes à Montauban. — 1er octobre 1877.

M. Henri Lemeignen,

Avocat à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Laurent Le Mercier de Morière,

Élève pensionnaire de l'École des Chartes, à Rennes. — 14 janvier 1878.

M. le prince DE LÉON,
Député du Morbihan, au château de Josselin. — 5 avril 1878.

M. Raoul LE QUEN D'ENTREMEUSE,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Victor LIBAROS,
Libraire-éditeur à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Louis LINYER,
Avocat à Nantes — 1er octobre 1877.

M. Charles-Louis LIVET,
Homme de lettres à Paris. — 31 octobre 1877.

M. Édouard LOROIS,
Propriétaire à Nantes. — 14 janvier 1877.

M. Alphonse LOTZ-BRISSONNEAU,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Édouard LUZIERRE,
Notaire à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Charles MAGOUET DE LA MAGOUERIE,
Juge d'instruction à Châteaubriant. — 14 janvier 1878.

M. Jacques MAISONNEUVE,
A Paris. — 5 avril 1878.

M. Victor MARIE-BAUDRY,
Avocat à Cholet. — 1er octobre 1878.

M. Charles MARIONNEAU,
Ancien président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Benjamin MARTINEAU,
Avoué à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Paul MARTINEAU,
Avocat à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Alphonse MAURICET,
Docteur en médecine, président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes. — 14 janvier 1878.

M. le général Emile Mellinet,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Anthime Menard,
Avocat à Nantes, ancien bâtonnier. — 24 mai 1877.

M. René Menard,
Architecte à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Léon Ménard-Briaudeau,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Constant Merland,
Ancien président de la Société académique de Nantes. — 24 mai 1877.

M. Julien Merland,
Juge-suppléant au Tribunal civil de Nantes. — 24 mai 1877.

M. Pierre du Minehy,
Agent de change à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. René Mollat,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Hippolyte de Moncuit de Boiscuillé,
Au château de la Grationnaie, en Malansac (Morbihan). — 14 janvier 1878.

M. Édouard Monnier,
Avoué à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Stanislas de Monthuchon,
A Rennes. — 5 avril 1878.

M. Claude de Monti de Rezé,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. A.-L. Morel des Boullets,
Libraire-éditeur à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Paul Nau,
Architecte à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Stéphane de la Nicollière-Teijeiro,
Archiviste-historiographe de la ville de Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Robert Oheix,
Avocat à Savenay. — 5 septembre 1877.

M. Eugène Orieux,
Agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure. — 5 septembre 1877.

M. le comte Élie de Palys,
A Rennes. — 1er octobre 1877.

M. Georges Panneton,
A la Hallée, Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure). — 1er octobre 1877.

M. Raoul Papin de la Clergerie,
A Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure). — 1er octobre 1877.

M. Fortuné Parenteau,
Conservateur du Musée départemental d'archéologie, à Nantes. — 5 avril 1878.

M. l'abbé Paul Paris-Jallobert,
Vicaire à Notre-Dame de Vitré. — 5 avril 1878.

M. Charles Pellerin de la Vergne,
Au château de Bel-Air (Loire-Inférieure). — 14 janvier 1878.

M. Charles Pelliot,
Négociant à Paris. — 5 avril 1878.

M. Alexandre Perthuis-Laurant,
Aux Folies-Chaillou, à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Pierre Pichelin,
Avocat à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. le baron Jérôme Pichon,
Président de la Société des Bibliophiles françois à Paris. — 24 mai 1877.

M. Jules de la Pilorgerie,
A Châteaubriant. — 1er octobre 1877.

M. l'abbé Jean-Louis Plaine,
Prêtre de l'Oratoire, à Rennes. — 31 octobre 1877.

M. Joseph PLIHON,
Libraire à Rennes. — 14 janvier 1878.

M. Louis PRÉVEL,
Architecte à Nantes. — 5 septembre 1877.

M. Barthélemy PROUZAT,
A Nantes. — 24 mai 1877. —
Décédé le 11 avril 1878.

M. Jules RIALAN,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Octave DE ROCHEBRUNE,
Au château de Terre-Neuve (Vendée). — 24 mai 1877.

M. Raoul DE ROCHEBRUNE,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. le duc DE ROHAN,
Au château de Josselin (Morbihan). — 5 avril 1878.

M. Sigismond ROPARTZ,
Avocat, ancien bâtonnier à Rennes. — 24 mai 1877. —
Décédé le 18 avril 1878.

M. le baron James DE ROTHSCHILD,
A Paris. — 14 janvier 1878.

M. Pierre ROUQUETTE,
Libraire-éditeur à Paris. — 5 septembre 1877.

M. Joseph ROUSSE,
Membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, à Nantes.
— 24 mai 1877.

M. Francis ROUSSELOT,
A Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Donatien ROY,
A Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Marcel ROY,
Courtier d'assurances maritimes à Nantes. — 5 avril 1878.

M. le comte DE SAINT-JEAN,
A Nantes. — 1er octobre 1877.

M. René de Saint-Pern,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Léopold Savé,
Pharmacien à Ancenis. — 1er octobre 1877.

M. Édouard Say,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Charles Simon,
Courtier d'assurances à Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Émile Simon fils,
A Nantes. — 1er octobre 1877.

M. Pierre-Félix Soleil,
Directeur de la succursale de la Banque de France, à Flers (Orne). — 14 janvier 1878.

M. Léon Techener,
Editeur et libraire de la Société des Bibliophiles françois à Paris. — 14 janvier 1878.

M. Jean Templé,
Généalogiste à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Hippolyte Thibeaud-Nicollière,
Bâtonnier de l'Ordre des avocats, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Henri de Tonquedec,
A Morlaix. — 14 janvier 1878.

M. le baron Gabriel de la Tour du Pin Chambly de la Charce,
Conseiller général de la Vendée à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. le duc Louis de la Trémoille,
A Paris. — 24 mai 1877.

M. Hermann Tross,
A Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine). — 1er octobre 1877.

M. Octave Uzanne,
Homme de lettres à Paris. — 14 janvier 1878.

M. Hippolyte VATAR,
Imprimeur à Rennes. — 1er octobre 1877.

M. Léon VERDIER,
Libraire à Rennes. — 31 octobre 1877.

M. l'abbé Fernand VERGER,
Vicaire à la cathédrale de Nantes. — 5 avril 1878.

M. Victor VIER,
Libraire à Nantes. — 24 mai 1877.

M. le baron Louis DE LA VILLE DE FÉROLLES DES DORIDES,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. le vicomte Christian DE VILLEBOIS-MAREUIL,
Au château de la Guénaudière (Mayenne). — 5 avril 1878.

M. le marquis Ernest DE VILLOUTREYS,
Au château du Plessis-Villoutreys (Maine-et-Loire). — 24 mai 1877.

M. le baron DE WISMES,
Président de la Société archéologique, à Nantes. — 24 mai 1877.

La BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE BORDEAUX.
— 14 janvier 1878.

La BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE MORLAIX.
— 14 janvier 1878.

La BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE NANTES.
— 14 janvier 1878.

La BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE RENNES,
— 5 avril 1878.

La BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VITRÉ,
— 5 avril 1878.

Le CERCLE LOUIS XVI,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

La SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

La SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

II

Membres titulaires.

M. Georges BASTARD,
A Nantes. — 26 juillet 1878.

M. le comte DE MALESTROIT DE BRUC,
Au château de la Noë, en Vallet (Loire-Inférieure). — 27 janvier 1879.

M. Édouard CAILLÉ,
Avocat à Nantes. — 26 juillet 1878.

M. Paul CHARDIN,
A Paris. — 26 juillet 1878.

M. Adolphe CHARIL DES MAZURES,
Sous-inspecteur des forêts à Rennes. — 5 avril 1879.

M. Frédéric COCAR,
Avoué près la Cour d'appel à Rennes. — 5 avril 1879.

M. Émile DESLANDES-VINAY,
Au Bas-Bel-Air, près Versailles. — 6 novembre 1878.

M. Auguste FONTAINE,
Libraire-éditeur à Paris. — 6 novembre 1878.

M. Arthur GARNIER,
A Nantes. — 27 janvier 1879.

M. le marquis DE GODDES DE VARENNES,
A Paris. — 6 novembre 1878.

M. Gustave GUILLEMET,
A Nantes. — 27 janvier 1879.

M. Ludovic GUITTON,
Notaire à Nantes. — 27 janvier 1879.

M. Eugène HALLÉGUEN,
Docteur en médecine à Châteaulin. — 26 juillet 1878. *Décédé en mai 1879.*

M. Gabriel HOCART,
A Versailles. — 6 novembre 1878.

M. Léon JAMIN,
Ancien élève de l'Ecole centrale, à Nantes. — 5 avril 1879.

M. Adolphe JOSSO,
A Nantes. — 26 juillet 1878.

M. le vicomte DE KERMAINGANT,
A Paris. — 27 janvier 1879.

M. le comte GABRIEL DE LAMBILLY,
Conseiller général du Morbihan, au château de Lambilly, près Ploërmel. — 27 janvier 1879.

M. LE FLOCH,
Juge de paix, à Plouay (Morbihan). — 6 novembre 1878.

M. le comte LE GONIDEC DE TRAISSAN,
Député d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. — 6 novembre 1878.

M. l'abbé R. LE MÉE,
Recteur de Saint-Carné, près Dinan. — 6 novembre 1878.

M. Alcide LEROUX,
Avocat à Nantes. — 5 avril 1879.

M. Prosper LEROUX,
A Nozay (Loire-Inférieure). — 6 novembre 1878.

M. J. MARTY,
Docteur en médecine, médecin aide-major à Rennes. — 27 janvier 1879.

M. le comte Charles DE LA MONNERAYE,
Sénateur, au château du Cleyo, près Malestroit (Morbihan). — 6 novembre 1878.

M. Francis MONNIER,
Receveur des Domaines à Blain (Loire-Inférieure). — 5 avril 1879.

M. le comte DE MONTAIGU,
Au château de la Bretesche en Missillac (Loire-Inférieure). — 6 novembre 1878.

M. Francis MOREAU,
Inspecteur principal de la voirie municipale à Nantes. — 27 janvier 1879.

MM. Damascène Morgand et Charles Fatout,
Libraires-éditeurs à Paris. — 27 janvier 1879.

M. Th. Moyot,
Notaire à Ploudalmézeau (Finistère). — 27 janvier 1879.

M. Fernand de la Guère,
Au château du Bois-de-la-Musse, en Chantenay, près Nantes. — 27 janvier 1879.

M. Gustave Pawlowski,
A Paris. — 26 juillet 1878.

M. Barthélemy Pocquet,
Docteur en droit, rédacteur du *Journal de Rennes*, à Rennes. — 27 janvier 1879.

M. le vicomte Hippolyte de Poulpiquet du Halgouet,
Au château de Tregranteur, par Josselin. — 27 janvier 1879.

M. Ludovic Prud'homme,
Imprimeur à Saint-Brieuc. — 6 novembre 1878.

M. Rouveyre,
Libraire-éditeur à Paris. — 26 juillet 1878.

M. Léon de la Sicotière,
Sénateur, à Alençon. — 26 juillet 1878.

M. Gustave Stjernstrom,
Bibliothécaire de la Société des étudiants à Upsala, Suède. — 5 avril 1879.

M. Laurent Tailhade,
A Bagnères-de-Bigorre. — 27 janvier 1879.

M. le vicomte Th. de la Villemarqué,
Membre de l'Institut, au château de Keransker, près Quimperlé. — 6 novembre 1878.

M. Félix Vincent,
Négociant à Nantes. — 27 janvier 1879.

La Bibliothèque publique de Saint-Brieuc,
— 27 janvier 1879.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 26 juillet 1878.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. le général Mellinet ; Henri Lemeignen ; Perthuis-Laurant ; Bossis ; Bastard ; Clerc ; Halgan ; Rousse ; Morel ; Emile Grimaud et de la Nicollière-Teijeiro.

Ce dernier est prié par M. le président de vouloir bien remplacer le secrétaire absent et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observation.

Il est procédé à l'admission de huit nouveaux membres.

Le président fait connaître que des obstacles im-

prévus ayant retardé l'impression du poème *la Conquête de la Bretagne par Charlemagne*, le bureau a fait exécuter une autre publication intitulée : *l'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle.* C'est l'histoire des origines de la typographie bretonne, la description détaillée et l'analyse des livres publiés dans notre province avant l'an 1500, avec 20 planches de fac-similé contenant, entre autres, la reproduction intégrale de la plus ancienne impression bretonne, qui est de 1484.

Cette publication est prête à être distribuée à tous les Sociétaires. Plusieurs exemplaires ont été mis sous les yeux de l'assistance qui les a examinés avec intérêt, et a approuvé à l'unanimité la conduite du bureau.

Tout en continuant l'impression de *la Conquête de la Bretagne,* la Société a décidé que le bureau fera mettre sous presse un premier volume de *Mélanges historiques et littéraires.*

Pour le Secrétaire,

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

Séance du 6 novembre 1878.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

Présents : MM. Lemeignen ; Perthuis-Laurant ; Foulon ; Lallié ; Blanchard ; Morel ; comte Fernand du Breil de Pontbriant ; C. Pellerin de la Vergne ; abbé H. Cordé ; A. Josso fils ; Bossis ; Boismen ;

A. Laurant ; J. Rousse ; Emile Grimaud et de la Nicollière-Teijeiro.

Après la lecture du procès-verbal, l'assemblée procède à l'admission de douze nouveaux membres, reçus à l'unanimité des suffrages, ce qui porte le chiffre total des Sociétaires à 220.

Le président rend compte des publications de la Société.

L'impression du poème d'*Aquin* ou *Conquête de la Bretagne par Charlemagne* se poursuit. Dans les prévisions de l'auteur, cette publication ne devait pas dépasser 200 pages. L'importance du sujet l'a amené à développer le glossaire, l'introduction et les commentaires : ce qui explique le retard mis à son achèvement.

Le premier volume des *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques* est fort avancé. Les 20 premières feuilles sont tirées ; le président les fait passer sous les yeux des assistants. Ce volume aura de 250 à 300 pages ; il sera distribué aux Sociétaires dans le courant de décembre, certainement avant le 1er janvier. Il comprend : 1° *La Tradition de Merlin dans la forêt de Brocéliande,* conte populaire recueilli dans la forêt de Paimpont par M. le docteur Foulon ; 2° *Les Clefs de la ville de Nantes,* étude historique par M. de la Nicollière-Teijeiro ; 3° *Le Jeu de saint Maxent,* analyse ancienne et détaillée d'un mystère dramatique, aujourd'hui perdu, écrit en 1537 par frère Galiçon, chanoine de Sainte-Croix de Guingamp (par feu M. Ropartz) ; 4° *Le Livre de Marguerite de Bretagne, dame de Goulaine* (1585-1599), poésies inédites, publié avec introduction et

notes, par M. A. de la Borderie ; 5° *L'Art de l'ingénieur et le clergé en Bretagne au commencement du XVIIe siècle*, par M. René Kerviler, étude sur deux volumes introuvables, dont l'un émane d'un Jésuite de Rennes, qui avait été professeur de Descartes ; 6° *Descente des Anglais à Camaret en 1694*, relation inédite publiée par M. le général Mellinet ; 7° *Réception d'un maître libraire à Rennes en 1782*, document tiré des archives d'Ille-et-Vilaine ; 8° *Vieux livres et vieux papiers*, lettre à M. Alfred Lallié par M. Léon de la Sicotière, sénateur.

Le deuxième volume des *Mélanges* sera mis sous presse aussitôt après l'achèvement du premier. Les matériaux en sont déjà aux mains du Bureau. Il comprendra, entre autres, un *choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*, commentés et annotés par M. Anatole de Barthélemy ; et une consciencieuse étude, pleine de faits nouveaux, sur les registres et sur les opérations des *Commissions militaires révolutionnaires dans l'Ille-et-Vilaine*, spécialement sur la Commission *Brutus Magnier*, par M. Hipp. de la Grimaudière. Ces deux travaux, destinés d'abord à prendre place dans le premier volume, ont dû être, en raison de leur étendue et de leur importance, rejetés au second.

Dès que l'impression du poème d'*Aquin* sera achevée, et tout en imprimant le second volume des *Mélanges*, le Bureau fera mettre sous presse l'*Entrée de la reine Claude à Nantes en 1518*, ou le *Combat des Trente*, si le manuscrit est entre ses mains.

M. Joseph Rousse, au nom de la commission chargée de préparer la publication de l'*Anthologie*

des Poètes bretons, donne lecture du rapport général qui sera publié dans le *Bulletin* de la Société ; ce rapport contient une liste des poètes bretons, et indique la division du travail entre les membres de la Commission.

M. de la Borderie, chargé par cette Commission d'étudier les poètes bretons depuis le XIIe siècle jusqu'au règne de Louis XIV, fait un rapport verbal sur ce sujet, où il indique le caractère des principaux auteurs qui figurent dans cette période et les principales questions que la Commission aura à examiner dans cette partie de son travail.

Pour le Secrétaire,

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

Séance du 27 janvier 1879.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

Présents : MM. le général Mellinet ; Lemeignen ; Perthuis-Laurant ; Emile Grimaud ; R. de Rochebrune ; O. de Gourcuff ; R. le Quen d'Entremeuse ; Bossis ; J. Josse ; Luzierre ; l'abbé H. Cordé ; L. Morel ; L. Prevel ; C. Merland fils ; E. Orieux ; Lotz-Brissonneau ; E. Boismen ; Foulon-Menard et J. Rialan, secrétaire adjoint.

Après la lecture du procès-verbal qui ne donne lieu à aucune observation, seize nouveaux membres sont reçus à l'unanimité.

Le Trésorier et le Secrétaire ont successivement donné lecture de leurs rapports annuels, exposant, dans leur ensemble, les recettes et les dépenses, les actes et la situation de la Société : situation excellente, puisque, depuis un an, le nombre des membres est monté de 166 à 235.

La Société a entendu la lecture de plusieurs notices destinées à l'*Anthologie des Poètes bretons*, entre autres : notice sur Mme de Murat (née à Brest en 1670), par M. le comte de Saint-Jean ; notice sur Hippolyte Morvonnais, par M. J. Rousse.

Le Président a présenté les épreuves d'une trentaine de fleurons, culs-de-lampe et lettres ornées, dessinés spécialement pour la Société.

En ce qui touche les publications, le manuscrit du poème du *Combat des Trente* n'ayant pas encore été fourni par les éditeurs, le Bureau, en vertu d'une décision prise à la dernière séance, a mis sous presse le second volume des *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques*, qui sera distribué aux Sociétaires en avril ou en mai.

La Société a autorisé le Bureau à préparer deux importantes publications qui seraient entamées dans le prochain exercice (1879-1880), savoir :

1° *Supplément à l'Histoire de Bretagne* des Bénédictins (format in-folio) ;

2° *Recueil des plus beaux chants populaires de la Bretagne*, texte et traduction, avec gravures et eaux-fortes tirées en dehors du texte.

Le Bureau fera, à la prochaine séance, un rapport détaillé sur ces deux projets de publications, et la Société prendra alors, quant au mode d'exécution, une résolution définitive.

Plusieurs Sociétaires, répondant à l'appel du Bureau, avaient bien voulu tirer de leurs collections et mettre sous les yeux de la Société divers manuscrits, gravures, dessins, éditions rares, entre autres : deux beaux exemplaires des *Chroniques de Bretagne*, d'Alain Bouchart, l'un de la 1re édition (1514), l'autre de la 2e édition (1518) ; — le *Peregrin*, roman italien du XVe siècle, traduit en français par un Breton (François Dassy) en 1527 (édit. got.) ; — un exemplaire gothique de la *Cosmographie*, de Munster (1535) ; — un obituaire de la cathédrale de Nantes, manuscrit du XIVe siècle, in-folio ; — l'original, avec sceau, de l'ordonnance de Jean Ier, duc de Bretagne, pour l'expulsion des Juifs en 1239 ; — quinze dessins originaux de scènes et mœurs bretonnes, d'un sentiment excellent, de M. Th. Busnel, artiste rennais ; — un exemplaire de choix des *Heures d'Anne de Bretagne*, édition Curmer ; — un traité de l'*Escrime*, par le sieur de la Fresnaye, manuscrit composé au XVIIe siècle, etc., etc.

Cet essai ayant réussi, il y aura désormais une exhibition de ce genre à chaque séance de la Société.

Le Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons.

Séance du 5 avril 1879.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président*.

Présents : MM. le général Mellinet ; Lemeignen ; Perthuis-Laurant ; S. Halgan ; Foulon-Menard ; Emile Grimaud ; J. Rousse ; L. Prevel ; L. Ménard ; R. Blanchard ; A. Lallié ; Templé ; A. Couëspel ; A. Garnier ; Lemercier de Morière ; A. Lotz-Brissonneau ; E. Bonamy ; l'abbé H. Cordé et de la Nicollière-Teijeiro, secrétaire par intérim.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, six nouveaux membres sont admis ; ce qui porte le total des Sociétaires à 241.

Une discussion s'est engagée sur le plan de l'*Anthologie des Poètes bretons*, œuvre longue et difficile, dont la préparation est confiée à une commission spéciale qui s'en occupe avec soin. Après un échange d'observations sur l'admission des œuvres des poètes vivants dans cette publication et sur les développements qu'il convient de donner aux diverses parties de ce travail, la Société a maintenu toute liberté d'action à sa commission jusqu'au moment où celle-ci sera en mesure de lui présenter, avec ensemble, le résultat de ses recherches.

M. Lemeignen, vice-président, a donné lecture d'un rapport sur le projet de *Recueil des plus beaux chants populaires de la Bretagne*. Dans l'opinion du Bureau, ce Recueil devrait se distinguer par le caractère essentiellement *breton* des pièces qu'on y ferait entrer, ainsi que des gravures qui y seraient

jointes, dont on demanderait les dessins à des artistes bretons d'un talent éprouvé.

M. de la Borderie a présenté à la Société un autre rapport, concernant le projet d'un *Supplément aux Preuves de l'histoire de Bretagne* des Bénédictins. D'après les informations précises recueillies par le Bureau, le format in-folio et l'idée de faire de cette publication une suite, un tome IV du recueil des *Preuves* édité par Dom Morice, présenteraient, dans l'exécution, de graves inconvénients. Le Bureau propose donc : 1° de substituer l'in-quarto au format in-folio ; 2° de rendre cette publication entièrement indépendante de celle des Bénédictins et d'en faire, à la fois, une collection de documents inédits et une table ou répertoire général de tous les documents déjà publiés sur l'histoire de notre province ; 3° de lui donner le titre d'*Archives de Bretagne*. — La Société charge le Bureau de préparer, sous cette forme, l'exécution de cette œuvre, qui ne pourra dans tous les cas être entamée que l'année prochaine.

Sur l'état actuel des publications de la Société, le Président fait connaître que la première partie du second volume des *Mélanges* (documents inédits sur la Ligue en Bretagne) est terminée et qu'on travaille à la seconde (documents inédits sur la Révolution) : le volume sera prêt pour le commencement de juin.

Exhibitions. — Parmi les objets exhibés sur le bureau, on remarque :

1° Manuscrits : trois chartes originales du XIIe siècle, deux du XIIIe, deux du XIVe concernant les seigneurs de Vitré et de Montfort-la-Cane, la dernière de ces pièces (de 1379) avec scel et contre-scel du

duc de Bretagne ; — fragment sur vélin d'un poème inédit à la louange de la sainte Vierge, composé par *Robert du Herlin* pour Anne de Bretagne, de façon à présenter l'acrostiche de cette princesse et de son double titre de *royne* et de *duchesse ;* — un volume intitulé *Hore dulcissime nominis Ihesus,* portant sur sa reliure le nom de *Françoyse de Rieux,* pour qui il avait été écrit (XVIe siècle) ; — une lettre autographe du maréchal d'Aumont au roi Henri IV, en 1595.

2° Livres rares : *Attendant mieux,* par Pierre Seguin, prévôt de la collégiale de Guérande, introuvable petit livre de polémique antiprotestante, imprimé à Nantes, chez Luc Gobert, en 1609 ; — *Petri Berthaldi* DE ARA *liber singularis.* Nantes, Doriou, 1636, petit in-8°, très rare, recherché à Nantes, surtout à cause du chap. XXVII, qui traite de l'inscription du dieu *Volianus.*

3° Gravures : *Vue de la salle des États de Bretagne,* par Hénon, dédiée au duc d'Aiguillon ; — recueil des *Vies des Solitaires* de Thomas de Leu, 1605 ; — recueil de gravures de Rembrandt, etc.

LE BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS.

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE

(Séance du 27 janvier 1879.)

MESSIEURS,

A pareille époque, l'année dernière, la *Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne* essayait ses premiers pas.

Depuis lors, la Société n'a tenu que deux réunions générales, l'une le 26 juillet 1878, dans laquelle, vu le retard accidentel apporté à la publication du *Poème d'Aquin,* le Bureau a édité le volume de *l'Imprimerie en Bretagne ;* l'autre, le 6 novembre, également sous la présidence de M. de la Borderie, et dans laquelle l'œuvre de l'*Anthologie des Poètes bretons* a été étudiée par le président et M. J. Rousse.

Voici nos travaux à venir :

1° Le BULLETIN, contenant la liste des Sociétaires, les nouveaux admis, les décès et quelques lignes de biographie sur ceux que nous avons perdus ; puis, pour les membres qui n'ont pu assister aux séances, un extrait ou résumé des procès-verbaux, et enfin, quelques courts documents inédits.

2° Les volumes de MÉLANGES *historiques, litté-*

raires, bibliographiques. Le premier volume vient d'être distribué, et le titre en indique assez la disposition et la contenance.

3° Les volumes du format in-4°. Le 1er, les *Œuvres françaises d'Olivier Maillard,* sermons et poésies, épuisé depuis longtemps. Le second, *l'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle,* dont il est inutile ici de faire ressortir tout l'intérêt.

Cependant il ne suffit pas d'éditer ou de rééditer des livres et des plaquettes, de publier des documents. La Société n'est pas seulement celle des Bibliophiles bretons, elle est aussi celle de *l'Histoire de Bretagne.* Voilà sa mission. Dans cet ordre d'idées, plusieurs ouvrages sont en préparation, et leur titre seul les recommande spécialement à votre attention. Après dix-huit mois d'existence, nous avons de la matière pour deux années, et bientôt nous allons pouvoir choisir.

Au premier rang des futures publications, se place la réimpression des *Grandes Chroniques de Bretaigne,* d'Alain Bouchard. M. Lemeignen s'en occupe assidûment.

Ensuite vient l'impression d'un poème ou récit inédit du Combat des Trente. Un des maîtres de la science, attaché à l'une des grandes bibliothèques de la capitale, a promis son concours pour ce beau sujet.

En troisième lieu, citons le *Livre des priviléges de la ville de Nantes,* dérobé au siècle dernier, et dont une copie existe aux Archives départementales. Ce recueil comprend, à partir de 1333 jusqu'à 1514, de Jean III à la reine Anne, une série de mandements, qui montrent pour ainsi dire pas à pas le

développement des institutions municipales de la première cité de Bretagne. Plusieurs de ces mandements ont été imprimés, mais d'une façon si peu exacte, que souvent le sens en est devenu incompréhensible.

A cela, ajoutez l'*Anthologie*, les *Mélanges*, et le contingent que 1879 apportera nécessairement, vous verrez alors, Messieurs, que les matériaux ne manqueront pas plus que les travailleurs.

Le Secrétaire par intérim,

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

RAPPORT

*Lu par M. Joseph Rousse, au nom de la Commission de l'*Anthologie des poètes bretons, *dans la séance du 6 novembre 1878.*

La Commission s'est réunie plusieurs fois afin d'arrêter les bases de son travail. Se conformant aux intentions manifestées par la Société des Bibliophiles bretons dans la séance du 26 juillet dernier, elle a décidé que l'*Anthologie*, où ne seraient admis que les poètes bretons ayant écrit des vers français, serait divisée en deux parties : la première comprendra les poètes antérieurs à Louis XIV; la seconde, ceux qui ont vécu depuis cette époque jusqu'à nos jours.

L'article concernant chaque poète sera composé : 1° d'une notice biographique très brève pour les vivants et plus ou moins étendue pour les morts, selon l'importance de leurs œuvres; 2° d'une bibliographie de ses publications poétiques; 3° de citations pouvant faire apprécier les divers aspects de son talent. Les notices seront classées d'après l'ordre chronologique.

Ce plan général étant adopté, les membres de la Commission se sont partagé le travail. M. A. de la

Borderie s'est chargé de la première partie de l'ouvrage concernant les poètes antérieurs à 1650. M. le comte de Saint-Jean étudiera les femmes poètes; M. Stéphane Halgan, les poètes du XVIIe siècle; M. Émile Grimaud, ceux du XVIIIe; M. Joseph Rousse, ceux du XIXe.

La Commission a dressé une liste des poètes connus d'elle, qu'on trouvera transcrite à la suite de ce rapport. Cette liste n'est que provisoire. On comprendra que les recherches de la Commission n'ont pu être complètes; aussi elle fait appel à tous les Bibliophiles bretons pour réparer ses omissions et ses erreurs. Un travail si vaste ne peut être mené à bonne fin par cinq membres de la Société seulement. Il est indispensable qu'un certain nombre de nos collègues se joignent à eux. Déjà M. S. de la Nicollière s'est réservé plusieurs poètes et M. Victor de Laprade, de l'Académie française, a bien voulu nous promettre d'écrire les biographies de Châteaubriand et de Brizeux.

La Commission pense qu'il serait utile d'imprimer le présent rapport et de l'adresser à tous nos confrères en les priant de faire connaître au secrétaire de la Société (à l'imprimerie, place du Commerce, 4, à Nantes), les ouvrages en vers faits par des Bretons et dont ils seraient possesseurs, les renseignements qu'ils pourraient recueillir et la part de collaboration qu'ils consentiraient à prendre à notre *Anthologie*.

LISTE DES POÈTES BRETONS

QUI ONT FAIT DES VERS FRANÇAIS *

XIIe SIÈCLE

Anonyme, — originaire du pays de Saint-Malo, auteur du poème d'*Aquin* ou *Conquête de la Bretagne Armorique par Charlemagne.*

XIIIe SIÈCLE

Marie de France, — auteur de *Fables* et de *Lais* imités du breton, * vers 1250.

Pierre de Dreux, dit Pierre Mauclerc, — duc de Bretagne, mort en 1250.

XIVe SIÈCLE

Anonyme, — auteur du poème du *Combat des Trente*, * deuxième moitié du XIVe siècle.

Anonyme, — auteur du poème des *Bannerets de Bretagne,* * 1377.

Pérenne (Guillaume de la), — auteur de la chronique rimée des *Gestes des Bretons en Italie,* * 1375.

* Les dates précédées d'un astérisque * indiquent l'époque où l'auteur vivait et écrivait, quand on ne connaît pas les dates de naissance et de mort.

Saint-André (Guillaume de), — auteur de la *Chronique rimée de Jean IV, duc de Bretagne*, * 1341 à 1381.

XVe SIÈCLE

Maillard (Olivier), — né vers 1430, mort en 1502.

Mauhugeon (Jean), — auteur d'une *Chronique* (rimée) *des Ducs de Bretagne*, * 1488.

Meschinot (Jean), sieur des Mortiers, — né à Nantes, mort en 1491.

XVIe SIÈCLE

Anonyme, — né à Nantes, auteur du *Chant de triomphe fait par un certain Nantois sur l'heureuse victoire de Monseigneur le duc de Mercœur*, * 1594.

Choque (Pierre), — héraut d'armes de la reine Anne de Bretagne, * 1514.

Coudraye (François de la), — né à Pontivy, * 1582, 1584.

Daniel (Jean), — organiste de Nantes, * 1524.

Espinay (Charles d'), — évêque de Dol, * 1559, mort en 1591.

Fail (Noël du), — * 1579, né à Château-Létard, près Rennes, vers 1520, mort en 1591.

Fiole ou de la Faiolle (Jacques), — * 1568.

Goulaine (Gabriel de), — * 1585 à 1599; né à Goulaine, en 1563, mort en 1607.

L'Orme (René de), * vers 1584[1].

Mahé (Pierre), — * vers 1584.

Merault (Olivier), — chanoine de Rennes, * 1600.

Moean (François), — * vers 1584.

[1] La date de 1584 est indiquée ici pour René de L'Orme, Pierre Mahé et François Moean, parce que c'est celle des *Bibliothèques françaises* de La Croix du Maine et de Du Verdier, où ils sont mentionnés comme vivant et écrivant.

Nouë (Odet de la), — * 1594.

Penguern (Jean de), surnommé Disarvoez, — né à Lopérec (Finistère); * 1510; mort en 1579.

Quilian de la Tousche (Michel), — * 1588, 1596.

Rougeart (Jucquel), — de l'évêché de Cornouaille, * 1578.

Volant (Paul de), — avocat au Parlement de Bretagne, * 1573, 1584.

XVIIe SIÈCLE

Auffray de Pluduno (François), — chanoine de Saint-Brieuc, * 1614, 1625.

Barrin de la Galissonnière (L'abbé Jean), — né à Rennes en 1640, mort à Nantes le 7 septembre 1718.

Baudeville, — prêtre et maître d'école à Ploërmel, * commencement du XVIIe siècle.

Breil de Pontbriand (Guillaume-Marie du), — chanoine de Rennes, abbé de Lanvaux. Il a remporté un prix aux Jeux floraux en 1722.

Bruc de Montplaisir (René de), — né en 1610, mort le 12 juin 1682.

Castelnau (Henriette-Julie de), comtesse de Murat, — née à Brest en 1670, morte le 24 septembre 1716, au château de la Buzardière, dans le Maine.

Cuquemelle (Julienne), — née à Rennes, à la fin du XVIIe siècle.

Dadier (Nicolas), — * 1612; né à Campénéac vers 1553, mort à Ploërmel en 1628.

Descartes (Catherine), — née le 12 décembre 1637, au château de Kerleau près Elven, morte à Rennes en 1706.

Grignion de Montfort (Le Père), — né le 23 janvier 1673 à Montfort-la-Cane, mort à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), le 28 avril 1716.

Guéguen (Tanguy), — curé de Plouguerneau, * 1650.

Hay du Chastelet (Paul), — l'un des quarante premiers

membres de l'Académie française, né au Châtelet, près Vitré, en 1592, mort en 1636.

Jouchault, — * 1620.

Le Noir (Philippe), — sieur de Crevain, né à la Roche-Bernard vers 1620.

Le Pays (René), — né à Fougères vers 1634, mort le 30 avril 1690, à Paris.

Lespine (Timothée de), — né au Croisic, * 1606, mort en 1650.

Lespine (René de), — né au Croisic en 1610, fils de Timothée de Lespine, * 1637.

Montigny (Jean de), — né en 1610, mort le 28 septembre 1671.

Padioleau (Albert), sieur de Launay, — * 1637.

Rohan (Anne de), — * 1618, 1632 ; morte en 1646.

XVIIIe SIÈCLE

Anneix de Souvenel (Alexis), — né à Rennes en 1689, mort en 1758.

Bertrand (François-Séraphique), — né à Nantes le 30 octobre 1702, mort le 15 juillet 1752.

Billette (Adelaïde-Gillette), dame Dufrénoy, — née à Nantes le 3 décembre 1765.

Blanchard de la Musse (François-Gabriel-Ursin), — né à Nantes en décembre 1752, mort à Rennes en mars 1837.

Bletterie (Jean de la), — né à Rennes en 1696, mort à Paris le 1er juin 1772.

Boisboissel (Comte de), — né à Tréguier, * 1780.

Boisgelin (Le cardinal de), — né à Rennes le 27 février 1732, mort à Angervilliers le 22 août 1804.

Bougourd (Jeanne), dame Desroches, — née à Saint-Malo en 1777.

Cacault (François), — né à Nantes en 1742, mort à Clisson en 1805.

Champion de Nilon (Charles-François), — né à Rennes le 1er février 1724, mort en 1794.

Desforges-Maillard (Paul-Briand), — né au Croisic le 24 avril 1699, mort le 11 décembre 1772.

Dufour (L'abbé), — * 1785, Rennes.

Fréron (Elie-Catherine), — né à Quimper en 1719, mort à Paris en 1776.

Gaignard (Charles), — né le 10 février 1735 à Bonnœuvre (Loire-Infre), mort le 25 mars 1801.

Gazon d'Ourxigné (Sébastien-Marie), — né à Quimper en 1720, mort le 19 janvier 1784.

Ginguené (Pierre-Louis), — né à Rennes le 25 avril 1748, mort à Paris le 16 novembre 1816.

Jagorel (Gilles-François-René), — né à Guérande en 1775, mort le 20 avril 1812.

Jan-Dubignon (François-Marie), — né à Redon en 1755, mort en 1817.

L'Affichard (Thomas), — né à Pont-Floc'h, diocèse de Léon, en 1698, mort à Paris en 1753.

Lamarre (L'abbé), — né à Quimper en 1706, mort en 1742.

Laurens (Henri-Joseph du), — * 1795.

Le Brigant, — né à Pontrieux le 18 juillet 1720, mort à Tréguier le 3 février 1804.

Le Deist de Botidoux (Jean-François), — né au château de Beauregard près d'Uzel, vers 1750, mort à Saint-Brieuc le 19 novembre 1823.

Le Deist de Kerivalant (Nicolas), — né à Nantes le 25 février 1750, mort le 15 octobre 1815.

Le Roux (Pierre), — né à Rennes en 1765, mort à Landerneau le 22 avril 1801.

Mareschal (Louis-Nicolas) — né à Plancoët en 1736, mort en 1781.

Maugendre, — né à Rennes. Il a publié des poésies en 1764, à Rennes.

Montaudouin (Gabriel), — né à Nantes, mort en 1786.

Morvan (Olivier-Jean), avocat, — né à Pontcroix le 15 mai 1754, mort le 22 mai 1794.

Plélo (Louis-Robert-Hippolyte comte de), — né à Rennes en 1699, mort devant Dantzick en 1734.

Poullain de Saint-Foix (Germain), — né à Rennes en 1699, mort à Paris le 26 août 1776.

Roujoux (Louis-Julien de), — né à Landerneau le 20 mai 1753, mort à Brest le 1er février 1829.

Royou (Jacques-Corentin), — né à Quimper le 1er mars 1749, mort à Paris le 30 novembre 1828.

Salaün (Nicolas), — né à Guingamp en 1747.

Segrais (Marie-Alexandrine-Adine de), — née à Nantes en 1756, morte en 1830.

Testard (Paul-Étienne-Jean), — né en 1712, mort à Plougastel en 1794.

XIXe SIÈCLE

Allonneau (Adolphe-François), — né à Nantes, mort à Nantes en 1876.

Anonyme (Mlle Thibault de la Guichardière), — * 1847, Dinan.

Anonyme, — auteur de *Voix des bois*, Dinan, * 1879.

Anonyme, — du pays de Morlaix, auteur des *Espérances*, * 1852.

Audiffret (comte Florimond-Louis d'), — * 1853, Nantes.

Audren de Kerdrel (Vincent), — né à Lorient le 28 septembre 1815.

Bar (François-Auguste), — né à Nantes, conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes, de 1812 à 1815.

Bardoux (O.), — * 1842, Lorient.

Bernard de la Durantais (Armand), — * vers 1860.

Bernède (Auguste), — né à Nantes, 1819.

Bertrand, — né à Saint-Benoît-des-Ondes, près Saint-Malo, * 1848.

Biou (Olivier), — né à Rennes le 1er juillet 1814.

Blanchard de la Musse, — * 1823, Nantes.

Blossac (Édouard de), — * 1838.

Boisbaudran (de), chef de chouans, — a publié des poésies en 1800, à Copenhague.

Bois de Beauchesne (Alcide-Hyacinthe du), — né à Lorient le 31 mars 1804, mort en janvier 1874, à Paris.

Bonnet (Pierre-César), — * 1849, Nantes.

Bouchaud (Émile), — né à Nantes.

Bouillé (comte Fernand de), — né à Nantes, mort à Patay en 1870.

Boulay-Paty (Félix-Cyprien-Évariste), — né à Donges le 19 octobre 1804, mort à Paris en 1864.

Boullault (Mathurin-Joseph), — * 1859, Nantes.

Boullé (Germain), — de Pontivy, * 1806.

Bousset (Pacifique), — * 1862, Saint-Malo.

Bouteillier (J.), — de Nantes, * 1823.

Briault (Edouard), — * 1859, Lorient.

Bréhan (Marquis de), — * 1842, Loudéac.

Brizeux (Julien-Auguste-Pélage), — né à Lorient le 12 septembre 1803, mort à Montpellier le 3 mai 1858.

Buffeteau (Gustave), — * 1879, Nantes.

Burguerie (Mme Edmée), — née à Rennes en 1797, morte en 1865.

Cadoret (J.), — * 1816.

Cadoudal (Georges de), — * 1863.

Callaud (Jean-Armand), — né à Nantes, * 1852.

Carou (François-Jean), — né à Pornic en 1791, mort à Pornic le 13 septembre 1875.

Chaplain (Ludovic), — 1823, Nantes.

Charbonnier (Adolphe), — né à Blain en 1828.

Chartier (Mme Urbain), née Aimée Douaud, — née à Nantes, * 1845.

Châteaubriand (François-René de), — né à Saint-Malo le 4 septembre 1768, mort à Paris le 4 juillet 1848.

Chavignaud (Pierre-Léon), — * 1831, Nantes.

Chevalier (Pitre), — né à Paimbœuf en 1812, mort à Paris le 15 juin 1863.

Chevigné (Comte Louis de), — né en 1793 à Nantes.

Chevremont (Yves Tennaëc), — * 1848.

Citerne jeune, — de Nantes, * 1823.

Clézieux (Achille du), — né à Saint-Brieuc, * 1833.

Coat (Vincent), — né à Morlaix en 1845.

Coëtlogon (Jean-Baptiste de), — * 1820.

Conan (Arthur) (pseudonyme), — * 1837, Guingamp.

Corbière (Tristan), — * 1873.

Darnault (Alphonse-Jean-Joseph), — né à Quimper, * 1858.

Delarue, — né à Antrain (Ille-et-Vilaine), * 1866, Rennes.

Delatouche (Édouard), — mort en 1868.

Demaine (Gilbert du), — né à Rennes vers 1755.

Depasse (M.-A.), — * 1842.

Desbarres (A.), — * 1832, Rennes.

Desormery (Mme), — née à Lamballe, — * 1829.

Doré (Raymond du), — né à Nantes le 10 juin 1807.

Dorion (Claude-Auguste-Nicolas), — né à Basse-Goulaine le 14 février 1760, mort à Paris le 29 mai 1829.

Drézène (Mme Du), — * 1830.

Duault (François-Marie-Guillaume), — né à Saint-Malo le 27 novembre 1757, mort à Paris le 31 décembre 1833.

Du Breil de Pontbriand de Marzan (François), — * 1842.

Duchemin (Louis), — né à Nantes, mort à Nantes en 1879.

Duplessis Kergomar (Jules), (pseudonyme : Gustave de Penmarch), — * 1846.

Duquesnel (Amédée), — né à Lorient en 1802, mort à Saint-Malo en 1878.

Duseigneur, — né à Brest, * 1855.

Duval (P.-C.-P.), — né à Quimper.

Esbrayat de Créaux de Rozières (Marie-Charles), marquis de Gordon, — 1857, Nantes.

Féval (Paul), — né à Rennes, le 27 septembre 1817.

Fleuriot (Mlle Zénaïde), — de Saint-Brieuc, * 1870.

Fouinet (Ernest), — né à Nantes, * 1839.

Fontan (Louis-Marie), — né à Lorient le 4 novembre 1801, mort à Thiers, près Choisy-le-Roi, le 10 octobre 1839.

Foulon-Menard (Joseph), — né à Mauron (Morbihan), le 28 février 1809, mort à Nantes, le 16 octobre 1879.

Francheville (Amédée de), — né à Sarzeau (Morbihan).

Francheville (Jules de), — né à Sarzeau en 1814, mort en 1866, au manoir de Truscat, près Sarzeau.

Frénilly (Auguste-François de), député de Savenay, — * 1814.

Fruneau (René), — né à Nantes, * 1828.

Gache (Vincent) et Richelot (Gustave-Antoine), — nés à Nantes, * 1829.

Gautier (Joseph), — né à Machecoul en 1854.

Gauttier-Duparc (Ch.), — de Saint-Malo, * 1847.

Geffroy (Prosper-Marie), — né à Morlaix, * 1862.

Gillot de Kerardène, — né au Croisic, * vers 1850.

Goubert (Eugène), — * 1832 et 1857, Rennes.

Goullin (Francis), — né à Nantes, * 1875.

Grimaud (Emile), — né le 10 avril 1831.

Grou-Troussel (Mme), — * 1830.

Guérin (Amand), — * 1842.

Guillard (Edouard), — * 1867, Nantes.

Guilley (Amédée), — né à Nantes le 20 mars 1775, mort à Nantes le 23 décembre 1848.

Guyot de la Hardrouyère, — * 1868, Rennes.

Halgan (Stéphane), — né à Nantes le 8 avril 1828.

Hérault (Pierre-Aubin), — né à Nantes, * vers 1790.

Herpin (L'abbé P.), — * 1869, Rennes.

Hocquart (Toussaint), — * 1828.

Hoguet (Théodore), — né à Nantes, * 1859.

Huë (Mme Sophie), — * 1868, Rennes.

Jalaber (Camille), — né à Nantes.

Jeanniard du Dot (Alexandre), — né à Campbon.

Jeanniard du Dot (Ferdinand), — né à Campbon.

Josso (François), — né à Nantes, * 1841.

Kerambrun (Guillaume-René), — né à Begar le 6 juin 1813, mort le 2 mars 1852.

Kerbiriou (l'abbé J.-M.), — * 1877, Quimper.

Kerlor (Paul), (pseudonyme), — * 1870, Rennes.

Kerven ? (Le comte Jehan de) — * 1844.

Kerviler (René), — né à Vannes.

Laennec (Théophile-Marie), — né à Kerlouarnec, près Douarnenez, le 16 juillet 1747, mort à Saint-Brieuc le 17 février 1836.

Lagogué (J.-F.), — * 1826, Rennes.

Lambert (Eugène), — né à Donges le 30 avril 1803, mort à Menton le 6 février 1879.

Langlois (Émile), — né à Rennes en 1813, mort en novembre 1860.

Laurens de la Barre (Ernest du), — * 1864.

Laurent (Charles), — * 1863, Nantes.

Lavergne (Mgr François Richard de), archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, — né en 1819.

Le Bouvier-Desmortiers (Urbain-René-Thomas), — né à Nantes le 1er mars 1739, mort à Nantes le 11 mars 1837.

Le Bras (Auguste), — né à Lorient le 18 juillet 1816, mort à Paris le 16 février 1832.

Le Breton de la Haize, — * 1854.

Le Chapelain (Paul), — * 1854, Lannion.

Lecoq-Kerneven (J.), — * 1857, Savenay.

Lefort (Gabriel), — né à Rennes, * 1840.

Leguénec (J.-F.), — * Nantes, 1802.

Le Guyader, — né à Brasparts, * 1867, Rennes.

Le Lasseur de Ransay, — né à Nantes.

Lemonnier (Victor), — de Rennes, * 1843.

Léon (Louis de), — né à Rennes, * 1843.

Leroux (Alcide), — né à Saffré (Loire-Inférieure), le 6 novembre 1846.

Le Roux de Commequiers (Charles), — né à Nantes, * 1834.

Le Roy-Keraniou (Ange), — né à Montauban (Côtes-du-Nord), le 4 mai 1829.

Le Tellier (Charles), — * 1832, Rennes.

Le Tourneux (Henri), — né à Rennes, * 1847 à Riom, sous le pseudonyme de Jacques de Rodaven.

Limon (Jean-Marie), — né à Quintin (Côtes-du-Nord), le 28 août 1806.

Longuécand (F.), — né à Saint-Malo.

Lorgeril (Hippolyte de), — né vers 1814.

Loysel (Paul), — né à Rennes, * 1840.

Lucas (Hippolyte-Julien-Joseph), — né à Rennes le 20 décembre 1807, mort à Paris le 15 novembre 1878.

Luminais (René-Marie), — né à Nantes.

Luzel (F.-M.), — né à Plouaret (Côtes-du-Nord), * 1856.

Maillard (Emilien), — né à Ancenis.

Mangin (Victor), — né à Nantes en 1819, mort à Nantes le 8 novembre 1867.

Marbœuf (L'abbé J.), — né à Orvault (Loire-Inférieure), en 1845.

Mauriès, — bibliothécaire de la ville de Brest.

Mellinet aîné (le général Anne-François), — né en 1768, mort à Nantes le 24 juillet 1852.

Menard (Anthime), — né à Savenay en 1809.

Mennechet (Edouard), — né à Nantes le 25 mars 1794, mort le 24 décembre 1845.

Mercœur (Elisa), — née à Nantes le 24 juin 1809, morte à Paris le 7 janvier 1835.

Monselet (Charles), — né à Nantes le 30 avril 1825.

Montluc (Mme Constance de), (née Méaulle), — de Rennes, * 1876.

Morin (Mlle Elisa), — née à Nantes.

Morvonnais (Hippolyte-Michel), — né à Saint-Malo le 11 mars 1802, mort à Baschamp en Pleudihen le 4 juillet 1853.

Musseau, — * 1847, Vannes.

Nicol (l'abbé Maximilien), — né à Sarzeau (Morbihan).

Noue (Adolphe de la), — né à Saint-Brieuc, * 1852.

Noue (Frédéric de la), — né à Dinan, * 1846, Vannes.

Olivier (Georges), — * 1843, Nantes.

Orain (Adolphe), — né à Rennes, * 1866.

Orhand (l'abbé).

Orieux (Eugène), — né à Rezé-lès-Nantes, le 23 janvier 1823.

Peccot (Antoine), — né à Nantes le 30 décembre 1766, mort à Nantes le 22 juillet 1814.

Peffaut de Latour (Aristide de), — né à Saint-Servan en 1808, mort en novembre 1865.

Péhant (Emile), — né à Guérande en 1813, mort à Nantes le 6 mars 1876.

Penguern (Jean-Marie de), — mort vers 1855.

Penquer (Mme Léocadie-Auguste), — née en 1827 au château de Kerouartz (Finistère).

Pétard (l'abbé), — né à Nantes en 1810.

Pineu-Duval (Alexandre-Vincent), — né à Rennes, le 6 avril 1767, mort à Paris le 9 janvier 1842.

Pinière (Mlle Aglaé de la), — * 1864, Nantes.

Plocq de Bertier (Mme), — née à Nantes, * 1848, Paris.

Pontavice (Emeric du), — né en 1819.

Pontavice de Heussey (Hyacinthe du), — né à Fougères en 1820.

Puységur (Pierre-Joseph-Edouard), — * 1841, Nantes.

R*** (G.), — de Nantes, * 1829.

Radiguet (Maximilien-René), — né à Landerneau en 1816.

Rallier (Louis-Anne-Esprit), — né au manoir de la Rivière-Rabaut en Montautour, près Vitré, le 23 septembre 1749, mort à Fougères le 4 août 1829.

Richer (Édouard), — * 1823, Nantes.

Riom (Mme Eugène), née Alexandrine-Adine-Louise-Claudine Brobant. (Pseudonymes : comte de Saint-Jean, Louise d'Isole), — née au Pellerin (Loire-Inférieure).

Robinot-Bertrand (Charles), — né à Basse-Indre (Loire-Inférieure), le 27 mai 1833.

Rochas, — * 1869, Nantes.

Rollin (L.-C.), — né à Saint-Malo, * 1853, Saint-Malo.

Ropartz (Sigismond-Jean-Pélage), — né à Guingamp, mort à Rennes en 1877.

Roulland (Émile), — né à Hennebont le 5 avril 1801, mort le 14 février 1835.

Rousse (Joseph), — né le 12 février 1838, à la Plaine (Loire-Inférieure).

Royer (Mme), — née à Nantes.

Rozier (Jean-Baptiste), — * 1868, Rennes.

Saint-Aignan (Mlle de) (Jules d'Herbauges), — née en 1816 au château de Saint-Aignan (Loire-Infre), morte à la Grignonnais (Basse-Goulaine), le 24 juillet 1871.

Saisy (Louis de), — * 1857.

Saffray (Mme Marie), ou plutôt Eugénie Saffré, — * 1854.

Sallion de la Mocquetière (Bernard-André-Jacques), premier huissier de la Chambre des Comptes de Nantes, — * 1810.

Saullay de l'Aistre (Athanase), — né à Saint-Brieuc, * 1864.

Saulnier (Louis-Pierre-Frédéric), — * 1852, Rennes.

Sécheresse (Pierre), — mort à Nantes le 11 avril 1857.

Séché (Léon), — né à Ancenis.

Simon (Jules), — né à Lorient le 31 décembre 1814.

Simoneau (Benjamin), notaire à Nantes, — * 1844.

Souvestre (Charles-Émile), — né à Morlaix le 15 avril 1806, mort à Montmorency le 8 juillet 1854.

Tahier (G.), — de Pontivy, * 1824.

Talvande (Alexis-Michel), — né à Nantes le 9 novembre 1800.

Taslé (Julien), — * 1850, Rennes.

Thébaut (Anne-René), — né à Romazy (Ille-et-Vilaine), mort en 1855.

Théis (Constance-Marie de), princesse de Salm-Dyck, — née à Nantes le 7 novembre 1767, morte le 13 avril 1845.

Tiercelin (Louis), — * 1868, Rennes.

Trogoff (le comte Louis de), — * 1844, Paris.

Turquety (Édouard), — né à Rennes le 31 mars 1807, mort en 1867.

Ursin (Pierre-François-Marie), — né à Nantes, * 1814 et 1824.

Villemain (Henri), — né à Nantes, * 1813.

Villenave (Théodore), — né en 1798.

Violeau (Hippolyte), — né à Brest en 1818.

Vrignaud (Paul), — * 1858.

Waldor (Mme), Mélanie Villenave, — née à Nantes en 1796, morte en 1871.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

Ont été distribués aux Sociétaires :

En 1877-1878.

Œuvres françaises d'Olivier Maillard, (sermons et poésies, notes et introduction), par Arthur de la Borderie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Première année. In-8°.

En 1878-1879.

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par la Société des Bibliophiles bretons, avec le fac-similé de la plus ancienne impression bretonne. In-4°.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. T. Ier. Grand in-8°.

Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy, 1er fascicule. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. Deuxième année. In-8°.

Sous presse.

Conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin, par M. Fréd. Joüon des Longrais.

Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne. — La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière.

Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy, 2e fascicule.

En préparation.

Poème du Combat des Trente.

Les grandes Cronicques de Bretaigne, par Alain Bouchard.

Anthologie des poètes bretons.

L'Entrée de la reine Claude à Nantes en 1518.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Du 24 mai 1878 au 24 mai 1879

IMPRIMÉS

OFFERTS PAR M. LIVET.

1° Les intrigues de Molière et celles de sa femme ou la fameuse comédienne, histoire de la Guérin, réimpression conforme à l'édition, sans lieu ni date, suivie des variantes, avec préface et notes, par Ch.-L. Livet. Nouvelle édition, considérablement augmentée et ornée d'un portrait d'Armande Béjart. — Paris, Liseux, 1877. In-8°, xxii-247 pp.

2° La grammaire française et les grammairiens au XVIe siècle, par Ch.-L. Livet. Paris, Didier. In-8°, 536 pp.

PAR M. EUGÈNE ORIEUX.

3° L'heure du rêve, par E. Orieux. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1874. In-8°, 259 pp.

PAR M. A. LALLIÉ.

4° Les noyades de Nantes, par A. Lallié. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1878. In-8°, 104 pp.

PAR M. P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE.

5° Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, édité par P. de la Bigne-Villeneuve. Rennes, Catel, 1876. Gr. in-8°, 544 pp. 3 pl.

PAR M. FONTAINE.

6° Catalogue de livres anciens et modernes, rares et curieux de la librairie A. Fontaine. Paris, 1878-1879. Gr. in-8°, 455 pp.

PAR M. C. MERLAND.

7° Edouard Richer, par C. Merland. (Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1877). In-8°, 92 pp.

8° Le comte d'Hector, lieutenant général de la marine, par C. Merland. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1879. In-8°, 60 pp.

NÉCROLOGIE

S. Em. le cardinal Saint-Marc.

Mgr Brossays Saint-Marc (Godefroi), né à Rennes le 5 février 1803, prêtre en 1831, vicaire-général du diocèse de Rennes en 1834, évêque de Rennes en 1841, archevêque de Rennes en 1859, cardinal en 1875, mort à Rennes le 26 février 1878 : ces dates résument brièvement la vie du membre illustre que notre Société a possédé trop peu de temps.

Il ne nous appartient pas d'apprécier ici cette grande carrière épiscopale, si féconde en actes et en œuvres, dont le souvenir vivra longtemps dans le diocèse de Rennes et dans toute la Bretagne. Les traits principaux en sont fixés pour jamais, avec une vérité et un relief incomparables, dans l'éloquente oraison funèbre du cardinal de Rennes, prononcée le 2 avril 1878, par Mgr Freppel, évêque d'Angers.

Mais nous devons au moins rappeler le goût de Mgr Saint-Marc pour les livres et pour les lettres. Ce goût fut toujours très-vif chez lui ; il s'était formé de

bonne heure une bibliothèque nombreuse et choisie; il recherchait avec zèle les livres relatifs à la Bretagne, et possédait, dans leurs meilleures éditions, tous les principaux ouvrages qui concernent notre province. Cette bibliothèque contenait, entre autres, un manuscrit d'une valeur unique pour notre histoire : le Cartulaire de Saint-Sauveur de Redon. Et l'on ne doit pas oublier que, si le public jouit aujourd'hui de ce document précieux, édité aux frais du gouvernement, on le doit d'abord à la volonté, à la libéralité du propriétaire du manuscrit.

La bibliothèque du cardinal Saint-Marc n'a pas été dispersée; il l'a léguée au grand séminaire de Rennes.

M. Sigismond Ropartz.

Né à Guingamp, mort au château de la Châsse, près d'Iffendic (Ille-et-Vilaine), chez M. le comte d'Andigné, le 18 avril 1878, à l'âge de cinquante-six ans.

Un des esprits les plus prompts et les plus actifs, un des écrivains les plus laborieux qui aient, de nos jours, étudié la Bretagne et son histoire; un des hommes les plus aimables par l'agrément de son esprit et la facilité de son caractère.

La profession d'avocat remplit sa vie et le mit aux premiers rangs du barreau breton. Elle ne l'empêcha pas de s'appliquer constamment à l'étude de notre province, de son histoire, de ses mœurs et de ses monuments, dans le présent comme dans le passé.

Les principaux ouvrages de M. Ropartz sont l'*Histoire de saint Yves* (1 vol. in-8°), l'*Histoire de*

Guingamp (2 vol. in-8°) et la *Vie de l'abbé Jean-Marie de la Mennais,* fondateur des Frères de l'instruction chrétienne. Sa traduction en vers français des poèmes latins de Marbode, évêque de Rennes du XIIe siècle, est un véritable tour de force, souvent très bien réussi. Ses *Récits bretons* et son opéra de *Michel Colombe* sont des œuvres d'imagination, mais par le sujet toujours bretonnes.

Outre un grand nombre d'articles dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* et sa part de collaboration au tome Ier des *Mélanges* des Bibliophiles bretons, on peut encore citer de lui une *Notice historique sur Ploërmel,* des *Portraits bretons des XVIIe et XVIIIe siècles,* et enfin le volume posthume qui vient de paraître sous ce titre : *Études sur quelques ouvrages rares écrits par des Bretons ou imprimés en Bretagne au XVIIe siècle.*

M. Ropartz était, depuis 1875, directeur de la section d'Archéologie de l'Association bretonne. Il avait été aussi président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

La mort inattendue, prématurée de ce vaillant travailleur est pour les études historiques bretonnes un coup funeste.

M. le comte Henri de Kergariou.

Né en 1807 dans les Côtes-du-Nord, au château de la Grandville près Châtelaudren, il se fixa après son mariage dans l'Ille-et-Vilaine, au château de Bonaban près Saint-Malo, et devint dans ce pays l'un des promoteurs les plus actifs du progrès agricole.

Président du Comice de Saint-Servan, il fut élu député d'Ille-et-Vilaine en 1871, sénateur du même département en 1876 ; il est mort dans ces fonctions à Versailles, le 9 octobre 1878.

Il tenait le goût des livres de son père (le comte de Kergariou, pair de France); la bibliothèque formée par lui à Bonaban ne le cède pas, dit-on, à celle du château de la Grandville, l'une des meilleures de Bretagne.

D'ailleurs, esprit cultivé, caractère affable et bienveillant, aimé de quiconque l'approchait, regretté de tous.

M. E. BONAMY.

M. Edouard-Auguste Bonamy, avocat, membre du Conseil de l'Ordre et ancien bâtonnier, naquit à Nantes, où il est mort le 29 octobre 1877, âgé de quarante-neuf ans.

La Société ne peut oublier avec quel sympathique empressement M. Bonamy s'enrôla dans ses rangs. Les hommes de la valeur de M. Bonamy sont rares et l'adhésion d'un collègue tel que lui était précieuse entre toutes et d'un puissant encouragement pour l'avenir de l'œuvre qui se fondait.

Il faut avoir connu M. Bonamy pour comprendre le vide que sa mort a laissé à Nantes, dans le Barreau où il occupait une des premières places, dans sa famille qu'il aimait tant, parmi ses confrères qui tous l'entouraient de la plus affectueuse estime.

La veille de son décès, au moment où il bénissait tous les siens assemblés autour de sa couche funèbre,

il leur disait : « Parlez de moi souvent quand je ne serai plus, mais parlez de moi sans tristesse, je vous entendrai. » S'unissant à tous ceux qui ont connu et aimé notre regretté collègue, la Société des Bibliophiles bretons respectera ce dernier vœu, et sa mémoire restera longtemps vivante parmi nous.

M. PROUZAT.

M. Barthélemy Prouzat, agent comptable de la marine, en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, longtemps employé dans les usines nationales d'Indret et de Rochefort, est décédé à l'âge de soixante ans, le 11 avril 1878.

Amateur de livres, il avait réuni une certaine collection de poètes et fabulistes qui l'aidaient à charmer les loisirs de sa retraite. Il excellait à copier, avec un vrai talent et une patience de parfait bibliophile, des plaquettes que leur prix ou leur rareté ne lui permettaient pas d'acquérir.

Mgr H. DE L'ESPINAY.

Le 20 avril 1878, mourait à Nantes « Henri-Victor de l'Espinay, prêtre, chanoine, ancien député, âgé de soixante-neuf ans, né à Sainte-Cécile (Vendée), veuf d'Adelaïde-Rosalie-Gabrielle de Cornulier, fils de feu Alexis-Gabriel de l'Espinay et d'Armande-Victoire-Cécile-Joséphine Lebœuf. »

Tel est l'acte de décès qui, dans sa forme concise, laisse peut-être un peu à désirer. En effet, Mgr de l'Espinay, protonotaire apostolique depuis 1864, était chanoine

des diocèses de Luçon, d'Auch et de Nantes; il était aussi ancien vicaire-général des diocèses de Luçon et de Nantes, et ancien conseiller municipal de Luçon. Après la mort de Mgr Fournier, le Chapitre de Nantes le nomma vicaire capitulaire; et Dieu sait les services que Mgr de l'Espinay a rendus dans l'exercice de ces différentes fonctions.

C'était avant tout un homme de bien, un cœur compatissant et d'une inépuisable charité, prêtre pieux et éclairé. Il laisse dans l'esprit de ceux qui l'ont connu et approché le souvenir d'une existence toute de dévouement, d'abnégation et de sacrifice.

M. LE DOCTEUR HALLÉGUEN.

Né à Châteaulin en 1813, mort dans les premiers mois de 1879. — Il a écrit: *Armorique et Bretagne, origines armorico-bretonnes,* ouvrage en deux volumes: I. *Armorique bretonne* (1864); II. *Histoire politique et religieuse; — Les Celtes, les Armoricains, les Bretons. Nouvelles recherches d'archéologie, de géographie et d'histoire sur l'Armorique bretonne* (1859); — *Essai sur l'histoire littéraire de l'Armorique-Bretagne* (1873). Travailleur infatigable, disciple du savant M. Bizeul dans l'étude des antiquités romaines, il portait dans ses opinions et dans ses thèses historiques une conviction, une ardeur, qui le rendait parfois un peu systématique.

DOCUMENTS HISTORIQUES

INÉDITS

I

Mort du maréchal d'Ancre (28 avril 1617).

Le hasard nous fit rencontrer, il y a quelques mois, au milieu de nombreux papiers sans valeur, la lettre suivante. Nous avons pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt ces détails, recueillis par un témoin oculaire, et qui viennent confirmer du reste tout ce que nous savions déjà sur ce tragique événement.

L'original de cette lettre fait aujourd'hui partie de la collection de M. le comte Fernand de Chabot.

H. L.

Mon frère, jay reseu la vostre par laquelle jay congnu que vous ne faicte pas gèrre d'estat de vous amis car sy le sieur Pinet et moy savions..... une telle querelle comme est la vostre et de si grande conséquense nous voudrions nous y emploier et ausy tous nos amis. Metant fin à ceste afaire et parlons du marquis d'Ancre le quel fut tué lundy

au matin desus le segont pont du Louvre antre dix et onze heure par Monsieur de Vittri et ses gardes par le comendement du roy. Le jour mesme tous ses offisiers furent bany. A onze hure du soir fut enterré dedens Sainct Germen de Lauseroy et i fut jeusque à huit ou neuf hures du lendemen qui estoit le jour sainct Marc ou le menu peuple le destera et le trainire au bout du Pont Neuf la ou il le pendire par les piés à une potence qu'il avoit faict planter pour tous ceux qui médiroient de luy, là ou lon luy *donna* plusieurs cous d'espée et de bâtons, on lui coupa les mains, les bras, les oraille, le nes, le pol, la barbe, le v.. et les piesses qui sensuive. Epuis après lon le descendit et l'on le traisnit partout la ville criant vive le Roy et puis après l'on le fist bruler une partie devent sa porte, l'autre au bout du Pont Neuf, l'autre à la Grève et en plusieurs autre endrois, dont ce qui nous a doné une bone *perte*, et y a desjà forse noblesse à la court. En atandant de vous nouvelles.

A Paris ce 28me april 1617.

Votre frère et serviteur
SYMON CHABOT.

Au sieur Mathurin Chabot
à Nentes.

En marge est écrit : Sa fame est prisonnière.

II

Cathédrale de Nantes (2 juillet 1796).

Quelques explications préliminaires nous semblent nécessaires au sujet de la pièce qui suit.

Il en existe une copie au bas d'un pastel qui fut donné par M. Buron, architecte, au musée archéologique de Nantes. Ce pastel représente le portrait du

sieur Min-Julien Groleau, auteur de la lettre qu'on va lire.

Un document de cette importance, placé ainsi au bas d'un portrait appendu à une muraille où la lecture devient impossible, nous a paru devoir exiger les honneurs de l'impression dans nos archives.

M. Julien Groleau fut d'abord ingénieur ordinaire à Nantes ; puis, au moment de l'effondrement politique général, il se trouva promu au grade d'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et c'est en cette qualité qu'il s'adresse aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure.

Le bon sens qui règne dans cette lettre n'échappera point à nos lecteurs. La ville de Nantes était sortie de la Terreur en juin 1796 ; mais la guerre civile n'était pas éteinte : les idées révolutionnaires demeuraient éveillées, et, pour beaucoup de gens de cette époque agitée, la pétition du citoyen Fleury aîné devait satisfaire bien des haines, bien des passions !

M. Groleau, avec un tact admirable, évite de se placer sur ce terrain dangereux : il n'oppose à cette hideuse pétition du 9 messidor an IV que des raisons d'ingénieur ; il plaide uniquement pour la beauté du monument, pour les services qu'il a rendus comme *observatoire* pendant les guerres de la Vendée, et pour ceux qu'il est appelé à rendre encore sous le rapport d'intérêts purement matériels. Homme aussi sage que réservé, M. Groleau se garde bien de laisser tomber la moindre goutte d'huile sur le feu révolutionnaire, et c'est ainsi qu'il parvient à sauver de la destruction cette cathédrale, qui demeurera le

plus beau type d'architecture de la cité nantaise et l'un des plus remarquables de la France [1].

AUGUSTE LAURANT.

Nantes, 14 messidor, an 4 de la République Française.

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Loire-Inférieure aux administrateurs du même département.

Citoyens administrateurs,

Le C. Fleury aîné expose par sa pétition du 9 de ce mois, pour lui et ses associés, le désir d'acquérir l'église de la ci-devant Cathédrale de Nantes pour la démolir, étant disposé à faire les sacrifices nécessaires pour la régularité de la rue projetée du département au château.

L'édifice de la ci-devant Cathédrale ayant toujours été regardé comme le principal monument de décoration de la ville, qu'il annonce de très-loin, tous les projets de passage environnants ont été dirigés d'après sa position et de manière à en faire le principal point de vue ; en conséquence il ne peut gêner les communications projetées qui sont les seules nécessaires ; car celle annoncée dans la pétition du citoyen Fleury, pour la continuation de la rue du département jusqu'au château, ne serait d'aucune utilité, n'ayant point d'issue, soit pour se rendre à la rivière, soit pour entrer au château, puisqu'elle arriverait au milieu de la rue Brutus [2] devant le fossé du château, entre ses deux entrées, et à peu de distance de la rue Haute du château, qui a son issue à la rivière et à l'entrée principale du château.

[1] Au mois d'avril 1434, le duc Jean V jeta les fondements de cette magnifique cathédrale, que nous sommes en train d'achever en 1879. Jean V posa la première pierre du portail ; l'évêque Jean de Malestroit, la deuxième ; le prince François, la troisième ; le chapitre, la quatrième ; le prince Pierre, la cinquième ; la ville, par ses députés, la sixième.

[2] Aujourd'hui, rue Prémion.

L'édifice de la ci-devant Cathédrale étant un monument qui ne peut qu'embellir la ville de Nantes sans nuire à ses communications ; n'étant point caduc, ayant des tours assez élevées pour procurer la vue entière de l'horizon et conséquemment les moyens de faire des observations astronomiques et planisphères que l'École centrale exigera pour l'instruction ; un observatoire dont l'utilité dans cette guerre a été reconnue étant déjà fait sur l'une des dites tours, ce que l'on ne pourrait faire ailleurs qu'au moyen de dépenses énormes : l'administration jugera sans doute qu'il doit être conservé. D'ailleurs en démolissant cet édifice on détruirait une partie des bâtiments du ci-devant évêché, destiné pour l'administration du département, et il faudrait beaucoup de temps pour la réparer, attendu que la dite démolition serait longue à faire.

Ne pourrait-on pas tirer parti de l'intérieur soit pour casernes, manufactures, ateliers, ou autre objet public ? D'après toutes ces considérations, je crois que la destruction de cet édifice serait plus préjudiciable qu'avantageuse à la Nation, et que dans le cas où l'administration pour se décharger des frais de réparation se porterait à l'aliéner, ce ne devrait être qu'a la condition que l'acquéreur ne pourrait faire aucun changement à l'extérieur, dont il entretiendrait la couverture et la charpente, et de laisser la libre jouissance de l'observatoire qui existe et la faculté d'aller sur l'autre tour, où il n'y en a pas, pour y faire toutes les observations qui seraient jugées à propos.

Salut et respect :

GROLEAU.

III

Les Trois Théâtres de Nantes (1796 à 1800).

La lettre qui donne lieu à cet article et qu'on lira plus loin, bien qu'elle ne soit, en elle-même, qu'un

document de peu d'importance, n'en est pas moins le trait d'union entre deux effroyables catastrophes qui affligèrent la ville de Nantes, l'une en 1796, l'autre en 1800 ; rappelons-les en quelques mots et par ordre de dates :

Le 7 fructidor an IV *(24 août 1796)*, le théâtre de la place Graslin, dont la récente construction remontait à 1787, fut entièrement détruit par les flammes. Au 3e acte de l'opéra de *Zémire et Azor*, musique de Grétry, le feu d'une bougie se communiqua au transparent placé au-dessus de l'appartement de Zémire ; en quelques instants, l'incendie, grimpant par les décors et le rideau, atteint les combles..., et la toiture, la charpente, le lustre, le rideau, s'affaissent dans la salle avec un horrible fracas.

La conduite du directeur du théâtre, M. Danglas, qu'on emporta mutilé et évanoui, fut vraiment héroïque au milieu de cette indescriptible confusion.

En définitive, ce beau monument fut anéanti, ainsi que le magasin des décors, les costumes des artistes ; il en fut ainsi de la maison du sieur Goisneau, adossée à la salle. Malgré le sang-froid et le dévouement manifestés par les spectateurs, qualités ordinairement si rares dans ces moments de confusion, sept cadavres calcinés furent trouvés sous les décombres.

Un bruit sinistre courut la ville au sujet de cet incendie, qu'une odieuse dénonciation attribuait à une rivalité de métier ; on ajoutait même que l'administration municipale avait ouvert le chemin à cette criminelle vengeance, en faisant fermer, huit jours

avant l'événement, le théâtre de Madame veuve Ténèbre, dirigé par le sieur Julien.

Il s'ensuivit forcément une minutieuse enquête officielle, où il fut prouvé : que l'incendie était un cas fortuit; — que l'administration municipale n'avait pris que le 8 (le lendemain de l'incendie), l'arrêté qui fermait le théâtre de la veuve Ténèbre, et non huit jours avant le désastre ; — que cet arrêté (assez bizarre dans ses vues), n'avait été signifié à la veuve Ténèbre que le 9 ; — que cet arrêté, enfin, n'avait d'autre but que de concentrer l'intérêt et les ressources sur les infortunés artistes du théâtre brûlé. — Ainsi tomba la calomnie.

Ruinés par l'incendie, les artistes, réunis en société sous la direction de M. Danglas, autorisés d'ailleurs par la Ville, s'entendirent avec Madame Beconnais, propriétaire de la salle du Chapeau-Rouge, où ils commencèrent leurs représentations le 4 septembre suivant.

Voilà la part qui fut faite à Madame Ténèbre dans ce premier événement. Passons au second.

Le 5 prairial an VIII *(25 mai 1800)*, à midi et quelques minutes, eut lieu l'explosion de la tour des Espagnols, au château de Nantes, par suite de l'écroulement du plancher du magasin des artifices. Il y eut soixante personnes tuées et cent huit autres blessées ; cent et une maisons furent plus ou moins atteintes ; les pertes étaient considérables.

Dès le lendemain de cette douloureuse catastrophe, le maire Saget fit donner une représentation au profit des familles pauvres atteintes par cet événement.

Et c'est au théâtre de la veuve Ténèbre que cette

représentation a lieu ; et c'est à cette dame, si étrangement malmenée par l'administration municipale quatre ans auparavant, à cette dame dont on a requis d'office la salle, que la mairie, par l'organe de l'agent municipal, le citoyen François-Adrien Barbier, réclame un concours désintéressé, dans la crainte qu'elle n'exige le loyer de sa salle !

Cette lettre est la reproduction de la pièce originale que nous possédons; elle n'est pas moins curieuse par la singularité des noms et l'orthographe, que nous avons conservée, que par le style et la calligraphie. L'original est écrit sur gros papier petit raisin; les douze lignes occupent toute la surface de la page. L'acceptation de la veuve Ténèbre est intercalée, faute de place, entre le corps de la lettre et la date, suivie de la signature du citoyen Barbier.

Citoienne,

La representation de ce jour est pour les pauvres, qui ont souffert de l'explosion du chatau.

Chacun remet ce qui lui revient, sans doute vous ferez comme les autres et vous n'exigerez pas votre loyer de ce jour.

Cependant comme on ne peut forcer personne on demande votre agrement, et votre reponse fera la regle de la conduite à tenir.

Nantes, six prairial an huit.

Pour approbation,
BARBIER
ad. municipal.

Je nest veut rien recevoir pour la repreȝentation.
Veuve TENEBRE.

Le Théâtre Julien et le Théâtre du Chapeau-Rouge

PLAN D'UNE PARTIE DU XIVe ARRONDISSEMENT

DE LA VILLE DE NANTES

Publié par Sébire, l'An 3 de la Rép. Fr.

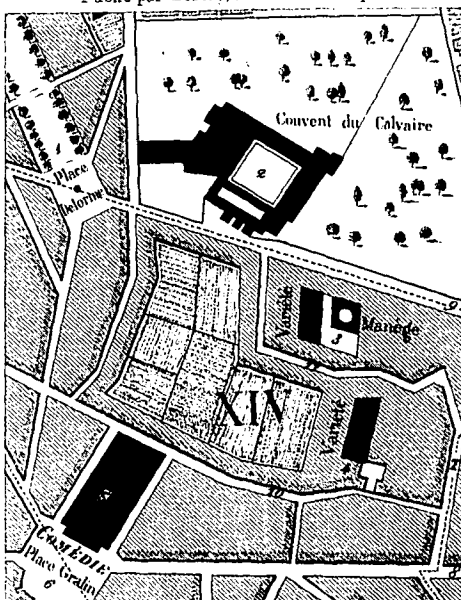

Echelle exprimée en Toises.

10 20 30 40 50 Toises

1-Boulevard du Peuple	8-Rue Crébillon
2-Couvent du Calvaire	9-Rue du Calvaire, terminée par la rue de Feltre; à cette époque, rue Galilée, terminée par la rue Régulus
3-Variété et Cirque, ou Manège à Mme Béconnais	10-Rue Bignon-Lestard
4-Théâtre des Variétés de la veuve Ténèbre	11-Rue du Chapeau-Rouge
5-Théâtre Graslin, brûlé en 1796	12-Cours de la République, aujourd'hui Cours Cambronne
6-Place Graslin	
7-Rue Contrescarpe	

destinés tous deux à des variétés de spectacles, se confondaient déjà dans les souvenirs, pendant le premier quart de ce siècle. Peut-être trouvera-t-on intéressant de connaître les emplacements de ces salles, qui ont complétement disparu. Nous mettons, à cet effet, sous les yeux de nos lecteurs, une planche représentant une partie du XIVe arrondissement de Nantes, comportant dans sa zone les trois théâtres de la ville.

Lorsque la troupe du Grand-Théâtre prit possession de la salle du Chapeau-Rouge, la municipalité dut faire paver la rue du Calvaire, qui n'était alors qu'un triste cloaque ; la salle avait deux entrées, l'une par la rue du Calvaire, l'autre par la rue du Chapeau-Rouge. Ce fut dans cette salle qu'un bal fut donné, en 1808, à Napoléon Ier. Sur les observations de M. Bertrand-Geslin, maire de Nantes, l'empereur résolut de mettre fin aux attermoiements ministériels pour la reconstruction de la salle Graslin, qui fut livrée au public vers la fin de 1812.

AUGUSTE LAURANT.

TABLE

Pages

Bureau élu le 5 septembre 1877..... 1
Liste des membres de la Société :
Membres fondateurs..... 3
Membres titulaires..... 18
Extraits des procès-verbaux. — *Séance du 26 juillet 1878*..... 21
— *Séance du 6 novembre 1878*..... 22
— *Séance du 27 janvier 1879*..... 25
— *Séance du 5 avril 1879*..... 28
Rapport annuel du Secrétaire..... 31
Rapport de M. Rousse sur l'*Anthologie des poètes bretons*..... 34
Liste des poètes bretons qui ont fait des vers français. 36
État des publications de la Société..... 51
Liste des ouvrages offerts à la Société..... 53
Nécrologie..... 55
Documents inédits. — *Mort du maréchal d'Ancre*... 61
— *Cathédrale de Nantes*..... 62
— *Les trois Théâtres de Nantes, de 1796 à 1800*.. 65

NANTES, VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Ce Bulletin a été tiré à 400 exemplaires in-8° vergé.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

TROISIÈME ANNÉE

(1879-1880)

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

—

M. DCCC. LXXX

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 25 JUIN 1879

Président. Arthur DE LA BORDERIE, à Vitré (Ille-et-Vilaine);

Vice-Présidents. Général Emile MELLINET, place Launay, 8, à Nantes;

Henri LEMEIGNEN, avocat, rue Bonne-Louise, 7, à Nantes;

Secrétaire. René BLANCHARD, place Pirmil, à Nantes;

Secrétaire-Adjoint. Jules RIALAN, place Delorme, à Nantes;

Trésorier. Alex. PERTHUIS-LAURANT, aux Folies-Chaillou, à Nantes;

Bibliothécaire-archiviste. S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, rue Deshoulières, 1, à Nantes.

Délégués :

J. GAULTIER DU MOTTAY, conseiller général, à Plérin (Côtes du Nord).

Louis DE KERJÉGU, député, à Saint-Goazec (Finistère).

Hippolyte DE LA GRIMAUDIÈRE, rue Louis-Philippe, 13, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

René KERVILER, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Vincent AUDREN DE KERDREL, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

I

Membres fondateurs.

M. Émile Alizon,
Notaire à Nantes. — 24 mai 1877 *.

M. Léon Alliot,
Négociant à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Vincent Audren de Kerdrel,
Sénateur, à Saint-Uhel (Morbihan). — 5 septembre 1877.

S. A. R. Mgr le duc d'Aumale,
De l'Académie française, président d'honneur des Bibliophiles françois, à Paris. — 5 avril 1878.

* Date de l'admission.

M. Ernest Avril de la Vergnée,
Avocat à La Rochelle. — 12 juillet 1877.

M. Adrien de la Barbée,
Chef de division à la préfecture de la Loire-Inférieure. — 24 mai 1877.

M. Anatole de Barthélemy,
Membre du Comité des travaux historiques et de la Société des Antiquaires de France, à Paris. — 5 avril 1878.

MM. Barthès et Lowell,
Libraires à Londres. — 14 janvier 1878.

M. Simon Baugé,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Paul-Émile Berthault,
Avocat à Nantes, ancien bâtonnier, ancien adjoint au maire de Nantes. — 24 mai 1877.

M. Louis Berthet,
Avoué à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Paul de la Bigne-Villeneuve,
Rédacteur du *Journal de Rennes*. — 31 octobre 1877.

M. Gustave Blanchard,
Percepteur à Nozay (Loire-Inférieure). — 5 avril 1878.

M. René Blanchard,
Pharmacien à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. l'abbé Auguste Blatier,
Vicaire à Notre-Dame-de-Bon-Port, à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Frédéric de Boisdavid,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Eugène Boismen,
Architecte diocésain à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Félix du Bois Saint-Séverin,
A Quimper. — 5 avril 1878.

M. Édouard Bonamy,
Avocat à Nantes. — 12 juillet 1877. —
Décédé le 29 octobre 1877.

M. Eugène Bonamy,
Docteur en médecine à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Louis Bonnigal,
Notaire à Vertou. — 31 octobre 1877.

M. Gustave Bord fils,
A Saint-Nazaire. — 14 janvier 1878.

M. Arthur de la Borderie,
Membre du Comité des Travaux historiques, à Vitré, directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. — 12 juillet 1877.

M. Auguste Bossis,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Eugène Bouchinot,
Négociant à Rennes. — 12 juillet 1877.

M. Victor Boulanger-Lesur,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Stanislas Boulay,
Notaire à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Ernest de Bréhier,
A Josselin (Morbihan). — 5 avril 1878.

M. le comte Fernand du Breil de Pontbriand,
Au château de la Haye-Besnou, par Châteaubriant. — 5 avril 1878.

M. le marquis Charles de la Bretesche,
Au château du Couboureau, par Torfou (Maine-et-Loire). — 5 avril 1878.

M. François Briau,
Directeur des Chemins nantais. — 12 juillet 1877.

M. Charles Brillaud-Laujardière,
Avocat à Nantes. — 14 janvier 1878.

S. E. Mgr le cardinal Godefroy Brossays Saint-Marc,
Archevêque de Rennes. — 31 octobre 1877. — *Décédé* le 26 février 1878.

M. Léon Bruneau,
Architecte à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Émile Burgaud,
Avoué à La Rochelle. — 12 juillet 1877.

M. Arthur Caillard,
Courtier maritime à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Anatole Canivet,
Ingénieur-directeur des Tramways, à Doulon-Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Félix Cavalin,
Notaire à Couëron (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. Edouard de Cazenove de Pradines,
Ancien député à l'Assemblée nationale, à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Alexandre Célier,
Avocat au Mans. — 5 avril 1878.

M. le comte Fernand de Chabot,
A Paris. — 5 avril 1878.

M. Honoré Champion,
Libraire-éditeur à Paris. — 31 octobre 1877.

M. Alfred de Chasteigner,
Au château de Beaulieu (Vendée). — 5 avril 1878.

M. l'abbé Louis-Marie Chauffier,
Prosecrétaire de l'évêché de Vannes. — 14 janvier 1878.

M. Anatole Claudin,
Libraire-éditeur à Paris. — 31 octobre 1877.

M. Amédée Clerc,
A Nantes. — 24 mai 1877. —
Décédé le 12 juillet 1879.

M. Léon Conor-Grenier,
Libraire-éditeur à Saint-Brieuc. — 31 octobre 1877.

M. l'abbé Henri Cordé,
Professeur au collège Saint-Stanislas, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Ludovic Cormerais,
Ancien vice-président du Conseil de préfecture, à Angers. — 5 avril 1878.

M. Louis DE CORNULIER,

Au château de la Lande (Vendée). — 12 juillet 1877.

M. Henri COUDERC DE SAINT-CHAMAND,

Trésorier-payeur général à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Alphonse COUESPEL,

A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Joseph DELAVILLE LE ROULX,

Archiviste-paléographe, au château de la Roche, par Monts (Indre-et-Loire). — 14 janvier 1878.

M. Magloire DORANGE,

Avocat à Rennes. — 5 septembre 1877.

M. Jean-Baptiste DUMOULIN,

Libraire-éditeur à Paris. — 12 juillet 1877.

M. Camille DUPUY,

Avocat général à la Cour d'Aix. — 12 juillet 1877.

Mgr Henri DE L'ESPINAY,

Protonotaire apostolique, à Nantes. — 5 avril 1878. — *Décédé* le 20 avril 1878.

M. Étienne ÉTIENNEZ,

Membre du Conseil municipal à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Paul EUDEL,

A Paris. — 24 mai 1877.

M. Benjamin FILLON,

Numismatiste et antiquaire à la Court, Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée). — 24 mai 1877.

M. Gustave FITAU,

Armateur à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Auguste DE FOUCAUD,

A Rennes. — 5 avril 1878.

M. Joseph FOULON-MÉNARD,

Docteur en médecine à Nantes. — 5 avril 1878. — *Décédé* le 16 octobre 1879.

M. Édouard Frain,
Conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Vitré. — 5 septembre 1877.

M. Jules de France,
Architecte-voyer à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Stanislas Gahier,
Avocat à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Alexandre Galibourg,
Avocat à Saint-Nazaire. — 12 juillet 1877.

M. Auguste Garnier,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Jules Gaultier,
Ingénieur des télégraphes à La Rochelle. — 14 janvier 1878.

M. Joachim Gaultier du Mottay,
Membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, à Plérin (Côtes-du-Nord). — 5 septembre 1877.

M. Victor Girard,
Photographe à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Émile Gosselin,
Négociant à Rennes. — 12 juillet 1877.

M. Olivier de Gourcuff,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Eugène de la Gournerie,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Louis Gousset,
Inspecteur d'académie à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. le vicomte Alfred-Jules-Henri de Gouyon de Beaucorps,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. le marquis Anatole de Granges de Surgères,
Au château de la Garenne, Eeckeren (Belgique). — 24 mai 1877.

M. l'abbé Pierre Grégoire,
Vicaire à Saint-Félix de Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Émile Grimaud,

Imprimeur à Nantes, secrétaire de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. — 24 mai 1877.

M. Hippolyte de la Grimaudière,

Au château de la Hamonaie, par Châteaubourg (Ille-et-Vilaine). — 12 juillet 1877.

M. Cyrille des Grottes,

A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. l'abbé Guillotin de Corson,

Chanoine honoraire, château de la Noë, en Bain (Ille-et-Vilaine). — 14 janvier 1878.

M. Eugène Guyet,

A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Stéphane Halgan,

Sénateur, membre du Conseil général de la Vendée, à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Ernest Hemery,

Vérificateur des domaines, à Douai. — 5 avril 1878.

M. Louis Henry de Villeneuve,

Au Parc de la Salle-Verte, par Quintin (Côtes-du-Nord). — 14 janvier 1878.

M. Christian Höst,

A Copenhague (Danemark). — 31 octobre 1877.

M. Furcy Houdet,

A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Henri Hue,

Au château de la Franceule, par Janzé (Ille-et-Vilaine). — 14 janvier 1878.

M. Pitre de l'Isle du Dréneuf,

A la Ferronnière, par la Haie-Fouacière (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. le baron Armand d'Izarn,

A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Ernest Jamier,

Avocat à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Arthur DES JAMONIÈRES,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Louis JEFFREDO,
Receveur des domaines à Savenay. — 5 septembre 1877.

M. Paul JEFFREDO,
Notaire à Blain (Loire-Inférieure). — 5 septembre 1877.

M. Joseph JOSSE,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Frédéric JOÜON DES LONGRAIS,
Archiviste-paléographe à Rennes. — 5 septembre 1877.

M. Anatole JOYAU,
Substitut à Vitré. — 31 octobre 1877.

M. le comte Henri DE KERGARIOU,
Sénateur, au château de Bonaban (Ille-et-Vilaine). — 5 avril 1878. — *Décédé* le 9 octobre 1878.

M. Louis DE KERJÉGU,
Député du Finistère, à Saint-Goazec. — 5 septembre 1877. — *Décédé* le 14 avril 1880.

M. René KERVILER,
Ingénieur des Ponts et Chaussées à Saint-Nazaire. — 24 mai 1877.

M. Alfred LALLIÉ,
Ancien député, à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Henry LALOY,
Docteur en médecine, membre de la Société de l'histoire de France, à la Villette, Paris. — 5 avril 1878.

M. le comte Paul-Henri LANJUINAIS,
Membre de la Société des Bibliophiles françois, au château de Kerguehennec (Morbihan). — 14 janvier 1878.

M. Léon LE LARDIC DE LA GANRY,
A la Pouparderie (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. le baron Gustave DE LAREINTY,
Sénateur, au château de Chassenon par Blain (Loire-Inférieure). — 14 janvier 1878.

M. Jules DE LAREINTY,
Au château de Chassenon (Loire-Inf.). — 14 janvier 1878.

M. Auguste LAURANT,
Aux Folies-Chaillou, à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Jules DE LA LAURENCIE,
Vice-président de la Société archéologique, membre du Conseil municipal, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Ernest DU LAURENS DE LA BARRE,
Au manoir du Bois de la Roche, en Comana (Finistère). — 14 janvier 1878.

M. Charles LE COUR,
Armateur, membre du Conseil général, à Nantes. — 5 septembre 1877.

M. Alfred LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE,
Receveur principal des postes à Montauban. — 31 octobre 1877.

M. Henri LEMEIGNEN,
Avocat à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Laurent LE MERCIER DE MORIÈRE,
Élève pensionnaire de l'École des Chartes, à Rennes. — 14 janvier 1878.

M. le prince DE LÉON,
Député du Morbihan, au château de Josselin. — 5 avril 1878.

M. Raoul LE QUEN D'ENTREMEUSE,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Victor LIBAROS,
Libraire-éditeur à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Louis LINYER,
Avocat à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Charles-Louis LIVET,
Homme de lettres à Paris. — 31 octobre 1877.

M. Édouard LOROIS,
Propriétaire à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Alphonse Lotz-Brissonneau,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Édouard Luzierre,
Notaire à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Charles Magouet de la Magouerie,
Juge d'instruction à Châteaubriant. — 14 janvier 1878.

M. Jacques Maisonneuve,
A Paris. — 5 avril 1878.

M. Victor Marie-Baudry,
Avocat à Cholet. — 31 octobre 1877.

M. Benjamin Martineau,
Avoué à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Paul Martineau,
Avoué à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Alphonse Mauricet,
Docteur en médecine, président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes. — 14 janvier 1878.

M. le général Émile Mellinet,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Anthime Menard,
Avocat à Nantes, ancien bâtonnier. — 24 mai 1877.

M. René Menard,
Architecte à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Léon Ménard-Briaudeau,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Constant Merland,
Ancien président de la Société académique de Nantes. — 24 mai 1877.

M. Julien Merland,
Juge-suppléant au Tribunal civil de Nantes. — 24 mai 1877.

M. Stanislas Michel de Monthuchon,
Au château de Monthuchon près Coutances (Manche). — 5 avril 1878.

M. Pierre du Minehy,
Agent de change à Nantes. — 24 mai 1877.

M. René Mollat,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Hippolyte de Moncuit de Boiscuillé,
Au château de la Grationnaie, en Malansac (Morbihan). — 14 janvier 1878.

M. Édouard Monnier fils,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Claude de Monti de Rezé,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. A.-L. Morel des Boullets,
Libraire-éditeur à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Paul Nau,
Architecte à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Stéphane de la Nicollière-Teijeiro,
Archiviste-historiographe de la ville de Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Robert Oheix,
Avocat à Savenay. — 5 septembre 1877.

M. Eugène Orieux,
Agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure. — 5 septembre 1877.

M. le comte Élie de Palys,
A Rennes. — 12 juillet 1877.

M. Georges Panneton,
A la Hallée, Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. Raoul Papin de la Clergerie,
A Chantenay-sur-Loire (Loire-Inf.). — 12 juillet 1877.

M. Fortuné Parenteau,
Conservateur du Musée départemental d'archéologie, à Nantes. — 5 avril 1878.

M. l'abbé Paul Paris-Jallobert,
Vicaire à Notre-Dame de Vitré. — 5 avril 1878.

M. Charles Pellerin de la Vergne,
Au château de Bel-Air (Loire-Inf.). — 14 janvier 1878.

M. Pierre-Alexandre Perthuis,
Juge au Tribunal de Commerce, aux Folies-Chaillou, à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Pierre Pichelin,
Avocat à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. le baron Jérôme Pichon,
Président de la Société des Bibliophiles françois à Paris. 24 mai 1877.

M. Jules de la Pilorgerie,
A Châteaubriant. — 31 octobre 1877.

M. l'abbé Jean-Louis Plaine,
Prêtre de l'Oratoire, à Rennes. — 31 octobre 1877.

M. Joseph Plihon,
Libraire-éditeur à Rennes. — 14 janvier 1878.

M. Louis Prével,
Architecte à Nantes. — 5 septembre 1877.

M. Barthélemy Prouzat,
A Nantes. — 24 mai 1877. —
Décédé le 11 avril 1878.

M. Jules Rialan,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Octave de Rochebrune,
Au château de Terre-Neuve (Vendée). — 24 mai 1877.

M. Raoul de Rochebrune,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. le duc de Rohan,
Au château de Josselin (Morbihan). — 5 avril 1878.

M. Sigismond Ropartz,
Avocat, ancien bâtonnier à Rennes. — 24 mai 1877. —
Décédé le 18 avril 1878.

M. le baron James de Rothschild,
A Paris. — 14 janvier 1878.

M. Pierre ROUQUETTE,
Libraire-éditeur à Paris. — 12 juillet 1877.

M. Joseph ROUSSE,
Membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Francis ROUSSELOT,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Donatien ROY,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Marcel ROY,
Courtier d'assurances maritimes à Nantes. — 5 avril 1878.

M. le comte DE SAINT-JEAN,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. René DE SAINT-PERN,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Léopold SAVÉ,
Pharmacien à Ancenis. — 31 octobre 1877.

M. Édouard SAY,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Charles SIMON,
Courtier d'assurances à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Émile SIMON fils,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Pierre-Félix SOLEIL,
Directeur de la succursale de la Banque de France, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). — 14 janvier 1878.

M. Léon TECHENER,
Editeur et libraire de la Société des Bibliophiles françois à Paris. — 14 janvier 1878.

M. Jean TEMPLÉ,
Généalogiste à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Hippolyte THIBEAUD-NICOLLIÈRE,
Avocat, ancien bâtonnier, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Henri de Tonquédec,
A Morlaix. — 14 janvier 1878.

M. le baron Gabriel de la Tour du Pin Chambly,
Conseiller général de la Vendée, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. le duc Louis de la Trémoille,
A Paris. — 24 mai 1877.

M. Hermann Tross,
A Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine). — 12 juillet 1877.

M. Octave Uzanne,
Homme de lettres à Paris. — 14 janvier 1878.

M. Hippolyte Vatar,
Imprimeur à Rennes. — 31 octobre 1877.

M. Léon Verdier,
Libraire à Rennes. — 31 octobre 1877.

M. l'abbé Fernand Verger,
Vicaire à la cathédrale de Nantes. — 5 avril 1878.

M. Victor Vier,
Libraire à Nantes. — 24 mai 1877.

M. le baron Louis de la Ville de Férolles des Dorides,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. le vicomte Christian de Villebois-Mareuil,
Au château de la Guénaudière (Mayenne). — 5 avril 1878.

M. le marquis Ernest de Villoutreys,
Au château du Plessis-Villoutreys (Maine-et-Loire). — 24 mai 1877.

M. le baron de Wismes,
Président de la Société archéologique, à Nantes. — 12 juillet 1877.

La Bibliothèque publique de Bordeaux.
— 14 janvier 1878.

La Bibliothèque publique de Morlaix.
— 14 janvier 1878.

La Bibliothèque publique de Nantes.
— 14 janvier 1878.

La Bibliothèque publique de Rennes.
— 5 avril 1878.

La Bibliothèque municipale de Vitré.
— 5 avril 1878.

Le Cercle Louis XVI,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

La Société académique,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

La Société des Beaux-Arts,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

II

Membres titulaires.

M. Georges Bacqua,
A Nantes. — 19 mai 1880.

M. Hippolyte de Barmon,
Avocat à Nantes. — 19 mai 1880.

M. Georges Bastard,
A Nantes. — 26 juillet 1878.

M. Arthur du Bois de la Ville-Rabel,
Secrétaire de la Société archéologique, à Saint-Brieuc. — 25 juin 1879.

M. Waldeck de la Borderie,
A Vitré. — 19 mai 1880.

M. le comte de Malestroit de Bruc,
Au château de la Noë, en Vallet (Loire-Inférieure). — 27 janvier 1879.

M. Édouard Caillé,
Avocat à Nantes. — 26 juillet 1878.

M. Antonio Carré,
A Nantes. — 30 octobre 1879.

M. Théodore Carré,
A Nantes. — 30 octobre 1879.

M. Paul Chardin,
A Paris. — 26 juillet 1878.

M. Adolphe Charil des Mazures,
Sous-inspecteur des forêts à Rennes. — 5 avril 1879.

M. Théophile Cinqualbre,
Arbitre de commerce, à Nantes. — 19 mai 1880.

M. Gabriel Clerc,
Conseiller de Préfecture, à Niort. — 30 octobre 1879.

M. Frédéric Cocar,
Avoué près la Cour d'appel à Rennes. — 5 avril 1879.

M. Dartige du Fournet,
Inspecteur de l'Enregistrement, à Rennes. — 19 mai 1880.

M. Émile Deslandes-Vinay,
Au Bas-Bel-Air, près Versailles. — 6 novembre 1878.

La comtesse Élizabeth Esterhazy de Galentha,
A Paris. — 19 mai 1880.

M. le comte Régis de l'Estourbeillon,
A Nantes. — 19 mai 1880.

M. Auguste Fontaine,
Libraire-éditeur à Paris. — 6 novembre 1878.

M. le vicomte Zénobe Frotier de Bagneux,
A Pouzauges. — 24 janvier 1880.

Le P. Gahier,
Supérieur des Eudistes, à Rennes (Ille-et-Vilaine). — 19 mai 1880.

M. Pitre de la Ganry,
Architecte à Nantes. — 25 juin 1879.

M. Arthur Garnier,
A Nantes. — 27 janvier 1879.

M. Marcel Génuit,
Docteur en médecine à Nantes. — 19 mai 1880.

M. le marquis de Goddes de Varennes,
A Paris. — 6 novembre 1878.

M. le comte de Gombert,
Chef de la 6e division des chemins de fer de l'Ouest, à Rennes. — 25 juin 1879.

M. le marquis de Goulaine,
A Paris. — 19 mai 1880.
Décédé le 17 juin 1880.

M. le marquis de Gouvello,
Ancien député du Morbihan, au château de Kerlévénan, près Sarzeau (Morbihan). — 19 mai 1880.

M. le comte Fernand de la Guère,
Au château du Bois-de-la-Musse, en Chantenay, près Nantes. — 27 janvier 1879.

M. l'abbé Jean Guihard,
A Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine). — 24 janvier 1880.

M. Gustave Guillemet,
A Nantes. — 27 janvier 1879.

M. Ludovic Guitton,
Notaire à Nantes. — 27 janvier 1879.

M. Eugène Halléguen,
Docteur en médecine à Châteaulin (Finistère). — 26 juillet 1878.
Décédé en mai 1879.

M. Gabriel Hocart,
A Versailles. — 6 novembre 1878.

M. Léon Jamin,
Ancien élève de l'Ecole centrale, à Nantes. — 5 avril 1879.

M. Adolphe Josso,
A Nantes. — 26 juillet 1878.

M. Charles de Keranflec'h-Kernezne,
Au château du Quélennec, près Mûr-de-Bretagne (Côtes-du-Nord). — 19 mai 1880.

M. le vicomte de Kermaingant,
A Paris. — 27 janvier 1879.

M. Joseph de Kersauson de Pennendref,
Licencié en droit, au château de Kerdavy, en Herbignac (Loire-Inférieure). — 19 mai 1880.

M. le comte Gabriel de Lambilly,
Conseiller général du Morbihan, au château de Lambilly, près Ploërmel. — 27 janvier 1879.

M. Victor de Laprade,
De l'Académie française, à Lyon. — 19 mai 1880.

M. Jean-Marie Le Floch,
Juge de paix, à Plouay (Morbihan). — 6 novembre 1878.

M. le comte Le Gonidec de Traissan,
Député d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. — 6 novembre 1878.

M. l'abbé R. Le Mée,
Recteur de Saint-Carné, près Dinan. — 6 novembre 1878.

M. Julien Lemor,
Secrétaire particulier de M. le Préfet de la Loire-Inférieure, à Nantes. — 19 mai 1880.

M. Alcide Leroux,
Avocat à Nantes. — 5 avril 1879.

M. Prosper Leroux,
A Nozay (Loire-Inférieure). — 6 novembre 1878.

M. J. Marty,
Docteur en médecine, médecin aide-major à Rennes. — 27 janvier 1879.

M. Léon Maupillé,
Conservateur de la Bibliothèque, à Fougères. — 25 juin 1879.

M. Charles Michel.

M. le comte Charles DE LA MONNERAYE,
Sénateur, au château du Cleyo, près Malestroit (Morbihan). — 6 novembre 1878.

M. Francis MONNIER,
Receveur des Domaines à Blain (Loire-Inférieure). — 5 avril 1879.

M. le comte de MONTAIGU,
Au château de la Bretesche, en Missillac (Loire-Inférieure). — 6 novembre 1878.

M. le comte Alexandre DE MONTI DE REZÉ,
Au château de la Bretonnière, en Saint-Étienne-de-Mont-Luc (Loire-Inférieure). — 25 juin 1879.

M. Francis MOREAU,
Inspecteur principal de la voirie municipale, à Nantes. — 27 janvier 1879.
Décédé le 16 janvier 1880.

MM. Damascène MORGAND et Charles FATOUT,
Libraires-éditeurs à Paris. — 27 janvier 1879.

M. Auguste DE LA MOTTE DU PORTAL,
Au château du Haut-Bois, par Rennes (Ille-et-Vilaine). — 24 janvier 1880.

M. Th. MOYOT,
Notaire à Ploudalmézeau (Finistère). — 27 janvier 1879.

M. François-Charles OBERTHUR,
Imprimeur à Rennes. — 19 mai 1880.

M. Gustave PAWLOWSKI,
A Paris. — 26 juillet 1878.

M. l'abbé Michel PERRICHON,
Curé-doyen de Loudéac. — 30 octobre 1879.

M. Louis PETIT,
Trésorier de la Société archéologique, à Nantes. — 19 mai 1880.

M. Barthélemy POCQUET,
Docteur en droit, rédacteur du *Journal de Rennes*, à Rennes. — 27 janvier 1879.

M. le baron Henry DE POMMEREU

M. le comte Jules DU PONTAVICE DE HEUSSEY,
Capitaine d'artillerie à Rennes. — 24 janvier 1880.

M. Paul DU PONTAVICE DU VAUGARNY,
Au château du Teilleul, par Saint-Erblon (Ille-et-Vilaine). — 24 janvier 1880.

M. le vicomte Hippolyte DE POULPIQUET DU HALGOUET,
Au château de Trégranteur, par Josselin. — 27 janvier 1879.

M. Maurice DE POULPIQUET DU HALGOUET,
Capitaine d'artillerie, à Paris. — 24 janvier 1880.

M. Raymond POUVREAU,
A Aigrefeuille (Loire-Inférieure). — 30 octobre 1879.

M. Ludovic PRUD'HOMME,
Imprimeur à Saint-Brieuc. — 6 novembre 1878.

M. A. QUANTIN,
Imprimeur-éditeur à Paris. — 30 octobre 1879.

M. Francis RÉGARÉ,
A Nantes. — 19 mai 1880.

M. Edouard RUPIN,
A Vitré. — 19 mai 1880.

M. le comte Raymond DE SAINT-GILLES,
Au château du Fretay, près Fougères. — 24 janvier 1880.

M. Léon DE LA SICOTIÈRE,
Sénateur, à Alençon. — 26 juillet 1878.

M. TEMPIER,
Archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc. — 25 juin 1879.

M. le vicomte Th. DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut, au château de Keransker, près Quimperlé. — 6 novembre 1878.

M. Félix VINCENT,
Négociant, juge au Tribunal de Commerce, à Nantes. — 27 janvier 1879.

La BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE SAINT-BRIEUC.
— 27 janvier 1879.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 25 JUIN 1879.

Présidence de M. le général MELLINET, *vice-président.*

PRÉSENTS : MM. de la Barbée, R. Blanchard, Boismen, Bossis, J. de France, Arthur Garnier, Émile Grimaud, P. de l'Isle, Josso, Lallié, Laurant, Lemeignen, A. Leroux, Claude de Monti de Rezé, Merland fils, Moreau, Morel, de la Nicollière-Teijeiro, Perthuis-Laurant et Rialan.

Admissions. — Sept membres sont admis ; le nombre des sociétaires se trouve être ainsi de 247.

Dons. — De nombreux ouvrages, au nombre de vingt, sont offerts par différents membres, et déposés sur le bureau.

Élections. — Aux termes de l'article V des statuts de la Société, les membres du bureau n'étaient élus que pour deux ans ; avant de procéder au vote, cet article est modifié en ce sens que désormais la durée des fonctions des dignitaires sera de trois années.

Le scrutin secret donne les résultats suivants : *Président :* MM. Arthur de la Borderie. — *Vice-Présidents :* le général E. Mellinet ; Henri Lemeignen. — *Secrétaire :* René Blanchard. — *Secrétaire-Adjoint :* Jules Rialan. — *Trésorier :* Alexandre Perthuis-Laurant. — *Bibliothécaire-Archiviste :* Stéphane de la Nicollière-Teijeiro.

Délégués : J. Gaultier du Mottay (Côtes-du-Nord) ; Louis de Kerjégu (Finistère) ; Hippolyte de la Grimaudière (Ille-et-Vilaine) ; René Kerviler (Loire-Inférieure) ; Vincent Audren de Kerdrel (Morbihan).

D'unanimes remerciements sont votés à M. le marquis de Granges de Surgères, secrétaire sortant, qui a donné tout son dévouement aux affaires de la Société pendant les deux années qui viennent de s'écouler. L'éloignement de M. de Granges de Surgères ne lui permet plus d'accepter les fonctions de secrétaire ; mais les regrets de tous l'accompagnent dans sa retraite.

Publications. — Sont maintenant sous presse :

1° *La Conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin ;*

2° Le second fascicule du tome II des *Mélanges ;*

3° La deuxième année du *Bulletin* qui doit paraître incessamment.

Le Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons.

Séance du 30 octobre 1879.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. de la Barbée, R. Blanchard, Boismen, Bossis, abbé Cordé, J. Gaultier, de Gourcuff, Émile Grimaud, F. de la Guère, d'Izarn, Josso, Lemeignen, Le Quen d'Entremeuse, Alcide Leroux, Moreau, de la Nicollière-Teijeiro, Alex. Perthuis, Prevel, Rialan et Rousse.

Admissions. — La Société admet sept nouveaux membres ; ce qui porte à 252 le nombre des sociétaires.

Publications. — Sont déposés sur le bureau plusieurs exemplaires du *Bulletin de la Société* (2e année) et du volume intitulé : *Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne : la Commission Brutus Magnier à Rennes,* par M. H. de la Grimaudière. Ces deux publications, complètement terminées, seront distribuées dans le courant de novembre.

En janvier paraîtra *La Conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin,* éditée par M. Joüon des Longrais.

Quant au recueil de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, dont M. Anatole de Barthélemy a publié un premier fascicule, il devait d'abord prendre place dans le tome II des *Mélanges des Bibliophiles Bretons ;* mais, par suite des nouvelles recherches de M. de Barthélemy, ce recueil a pris assez d'extension pour former à lui seul un

volume, et la Société décide qu'il sera publié à part, sous le titre de *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne.*

Communications. — M. de la Borderie entretient la réunion de l'histoire de l'imprimerie à Nantes dans la première moitié du XVIe siècle. Il énumère chronologiquement volumes et plaquettes et jusqu'aux moindres circulaires, complétant ainsi les publications de Toussaint Gautier et de Dom Plaine. Voici la liste de ces ouvrages :

1501. — *Missel* imprimé par Guillaume Larchier ; n'est connu que par une citation de Travers. (*Hist. des évêques de Nantes,* II, 255).

1509 ou 1510. — *Statuts* de Mathurin de Pledran, évêque de Dol, imprimés par Guillaume Turquetil, rue des Carmes ; petit in-4°, orné de deux gravures sur bois. Cette impression, signalée à tort comme étant de 1507, se trouve à la Bibliothèque de Rennes.

1516. — *Ordonnance* du Parlement de Bretagne sur les procédures, imprimée par Antoine et Michau Papolin, imprimeurs à Nantes, et se vend chez lesdits Papolin : deux simples feuilles in-8°.

1517. — *Heures* imprimées par Jean Baudouin ; ouvrage cité par Travers (*Hist. des évêques de Nantes,* II, 198), mais qui n'a pas été retrouvé.

1518. — *Instruction des Curés*, Jean Baudouin imprimeur. Ce livre n'est connu que par un passage de Travers (*Concilia Provinciæ Turonensis*).

Août 1532. — *Ordonnance* du roi sur les procédures, datée de Vannes, également imprimée à Nantes chez les Papolin ; in-4° gothique.

1532. — *Coûtume de Bretagne,* publiée par les

frères Papolin ; ouvrage gothique de 336 feuillets in-8°, dont il subsiste plusieurs exemplaires, parmi lesquels un à la Bibliothèque de Rennes ; c'est par erreur qu'on a cité ce livre comme étant de 1527.

1541. — *Ordonnance* relative à la gabelle, de l'imprimerie d'Antoine et Michel Papolin.

M. de la Borderie traite incidemment la question relative aux Papolin, à savoir s'ils ont été réellement imprimeurs, bien qu'ils ne s'intitulent que libraires ; par des raisons péremptoires, il conclut à leur double qualité.

Là s'arrête la liste des livres nantais antérieurs à 1550 ; il faut ensuite aller jusqu'à 1578 pour trouver une ordonnance, et jusqu'à 1585 pour rencontrer un ouvrage. M. de la Borderie ne peut croire qu'on ait été si longtemps sans imprimer dans notre ville ; aussi fait-il appel à la bonne volonté des membres pour lui signaler toutes les impressions bretonnes des XVIe et XVIIe siècles qui seraient en leur possession, afin de préparer la continuation de *l'Histoire de l'Imprimerie en Bretagne*, dont la première partie (XVe siècle) a été publiée l'année dernière par la Société des Bibliophiles Bretons.

Exhibitions. — Inventaire du Trésor des Chartes de Bretagne, manuscrit du XVIIe siècle. — Œuvres poétiques inédites de Bonnet de la Verdière, né à Nantes, en 1727. — *Les Regrets d'Ollenix du Mont-Sacré* (Nicolas de Montreux), volume rarissime imprimé à Nantes en 1591, in-4°. — Un traité de logique intitulé *Introductiones in terminos*, Rennes, XVIe siècle, in-4° gothique, avec une curieuse marque typographique. — Le *Demosterion* de Roch Le Baillif,

Rennes, 1578 (volume très rare) ; — médaille en argent, grand module, avec toutes les armoiries des ducs de Lorraine ; — médaille en bronze, grand module, frappée à l'effigie de La Moricière, et lettre autographe de La Moricière.

Le Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons.

Séance du 24 janvier 1880.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. Émile Grimaud, Josse, Lorois, des Dorides, Le Quen d'Entremeuse, Prevel, Constant Merland, de la Nicollière-Teijeiro, général Mellinet, Lemeignen, Théodore Carré, d'Izarn et R. Blanchard.

Admissions. — Les nouveaux admis sont au nombre de sept, portant ainsi le total des sociétaires à 258.

Publications. — Sont déposés sur le bureau plusieurs exemplaires de la *Conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin,* éditée par M. F. Joüon des Longrais, volume de près de 400 pages, avec carte et fac-similé.

Reste en cours de publication, pour être remis vers le milieu de l'année, le second fascicule des *Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne,* publiés par M. Anatole de Barthélemy.

D'après la décision de la Société, le poème sur le

Combat des Trente doit être la publication suivante.

Communications. — M. Émile Grimaud donne lecture d'un rapport sur un volume inédit, renfermant les œuvres poétiques de Bonnet de la Verdière, poète nantais du XVIIIe siècle. D'après le rapporteur, on ne doit pas trop regretter la perte de sept autres volumes manuscrits, laissés, dit-on, par le même écrivain.

M. de la Borderie lit une étude sur la supercherie littéraire qui a rendu célèbre le poète croisicais Desforges-Maillard, et par une série de citations des contemporains : Destouches, Fontenelle, Piron et Voltaire lui-même, il réfute l'assertion tardive de ce dernier, qui a prétendu, après avoir précédemment dit le contraire, que Desforges n'était qu'un mauvais poète, et qu'il avait dû sa célébrité et les louanges données à ses vers, uniquement à ce qu'ils étaient signés de Mademoiselle de Malcrais, pseudonyme de Desforges.

Exhibitions. — Les grandes Cronicques de Bretaigne, par Alain Bouchard, édition de 1531, in-f° oblong, superbe exemplaire ayant appartenu au cardinal Brossays Saint-Marc, et faisant à présent partie de la bibliothèque du Séminaire de Rennes. — Arrêté des généraux royalistes, du 2 mars 1795 ; placard de l'imprimerie vendéenne de Maulévrier. — Série de 12 dessins originaux de M. Th. Busnel, dont les sujets sont tirés du poème des *Bretons* de Brizeux ; — 12 gravures et dessins, provenant de la collection de M. Anthime Menard et se rapportant à la Bretagne : ascension du premier ballon lancé à Nantes le 14 juin 1784 (3 gravures) ; vues anciennes

de la Fosse et de la place Graslin ; hôtel de ville de Rennes et statue de Louis XIV, même ville (2 grav.); danse macabre de l'église de Josselin (aquarelle) ; portraits de Billette et de dom Verguet, députés à l'Assemblée nationale de 1789. — Enfin, l'*Oraison funèbre du grand Condé*, par Bossuet ; splendide publication in-folio, tirée à petit nombre, et dont MM. Morgand et Fatout ont bien voulu faire hommage à la Société.

Le Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons.

Séance du 19 mai 1880.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu séance, le 19 mai, dans l'une des salles de la Bibliothèque publique de Rennes, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, président.

M. Lemeignen, vice-président, a rappelé l'origine de la Société. Née à Nantes, elle a toujours voulu, elle veut toujours être complètement et essentiellement *bretonne ;* c'est ce que le Bureau a entendu très expressément marquer en convoquant la présente séance à Rennes, capitale de la Bretagne. Cette pensée a été comprise : la preuve en est dans les nombreuses adhésions venues à la Société des divers points de la province et particulièrement de Rennes ;

la preuve en est dans l'empressement qu'on a mis à se rendre à cette séance, et dont le Bureau tient à remercier les membres présents.

En répondant à M. Lemeignen au nom des Bibliophiles d'Ille-et-Vilaine, M. de la Borderie l'a assuré des sentiments de cordiale confraternité qu'il rencontrera à Rennes, et a souhaité la bienvenue aux Sociétaires de la Loire-Inférieure, du Morbihan et des Côtes-du-Nord présents à la séance.

Présents : MM. Lemeignen, Perthuis-Laurant, H. de la Grimaudière, abbé Perrichon, Émile Grimaud, Lallié, Morel, Le Floc'h, Vier, Hue, Pocquet, Joüon des Longrais, abbé Le Mée, comte de Palys, comte Le Gonidec de Traissan, Dorange, Cocar, de la Motte du Portal, Verdier, Bouchinot, Vétault, de Monthuchon, de Foucaud, abbé Plaine, de la Bigne-Villeneuve, Charil des Mazures, baron d'Izarn, Tross, Dr Marty.

Admission de nouveaux membres. — La Société a admis, au scrutin secret, vingt nouveaux membres, ce qui porte le chiffre total des sociétaires à 278.

Ouvrages offerts à la Société. — Par M. A. de la Borderie, un volume in-8°, qu'il vient de publier sous ce titre : *Correspondance historique des Bénédictins Bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne* (Paris, Champion, 1880). — Par M. J. Plihon : *Archives du Bibliophile breton ; notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Bretagne,* par A. de la Borderie (Rennes, J. Plihon, éditeur, 1880).

Règlement de la Société. — Après une discussion à

laquelle plusieurs membres ont pris part, l'assemblée a décidé :

1° Que le nombre des membres de la Société est limité à 350 ;

2° Que, quand ce nombre sera atteint, le fils ou le gendre d'un sociétaire décédé qui voudra succéder à celui-ci, sera proposé pour l'admission, de préférence à tout autre candidat ;

3° Que dès maintenant le fils ou le gendre d'un sociétaire décédé qui succèdera à celui-ci, sera dispensé du droit d'entrée stipulé par l'article 6 des Statuts ;

4° Que, même au-dessus du chiffre de 350, les personnes auxquelles le Bureau reconnaîtra la qualité de *bienfaiteur de la Société*, seront admises comme sociétaires.

Publications. — L'impression des *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, publiés par M. A. de Barthélemy, sera terminée en juin. La Société devait imprimer ensuite le poème du *Combat des Trente*, édité par M. Pawlowski ; mais le Bureau de la Société n'a pu encore, malgré ses instances, obtenir le manuscrit de M. Pawlowski. Dans ces circonstances, — si ce manuscrit ne vient pas à temps pour être imprimé après les *Documents sur la Ligue*, — la Société a décidé qu'elle publiera les *Œuvres nouvelles et choisies* de Des Forges Maillard ; éditeurs MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler.

Les morceaux dont sera composé ce volume, *entièrement distincts de ceux qui forment les diverses éditions de ce poète* [1735, 1750, 1759], et l'extrait qu'on en a fait récemment (chez Quantin), sont pour la plu-

part des lettres et des pièces en prose, qui montrent le talent de Des Forges sous un jour nouveau et très piquant.

La Société vote des remerciements à M. le Maire de Rennes et à M. le Bibliothécaire pour la gracieuse hospitalité qu'elle leur doit.

Exhibitions. — 1° Le Livre de Marguerite de Bretagne, dame de Goulaine, ms. original, avec reliure ancienne (à M. le marquis de Goulaine) ; — 2° une glose du *Corpus juris,* ms. du XIVe siècle sur vélin, avec enluminures (à M. Bouchinot) ; — 3° *Missel de Rennes,* in-folio, gothique, imprimé à Rennes en 1557 par Pierre Le Bret et Guillaume Chevau, seul exemplaire connu (à M. le baron de Wismes) ; — 4° un volume formé de 50 quittances sur parchemin, avec sceaux, délivrées en 1311 au receveur de la châtellenie de Vitré (à M. A. de la Borderie) ; — 5° deux albums remplis de dessins bretons, types, costumes, monuments et paysages, de M. Th. Busnel (à M. A. de la Borderie) ; — 6° un exempl. des *Lunettes des Princes,* de J. Meschinot, édit. du XVe siècle (à M. Léon Verdier) ; — 7° un exempl. de l'*Œconomie spirituelle et temporelle de la vie et maison, noblesse et religion des Nobles et Grands du monde,* ouvrage peu connu d'Antoine Mallet, dominicain, né à Rennes en 1593, mort en 1663 (à M. Plihon) ; — 8° médaille à l'effigie du *dauphin François III, duc de Bretagne,* couronné à Rennes le 14 déc. 1532 ; jetons des *États de Bretagne ;* des *Maires de Rennes ;* sceau des *Marchands de Rennes* (à M. Alex. Perthuis).

M. Vétault, bibliothécaire de la ville de Rennes, a bien voulu mettre ensuite sous les yeux de la

Société les principaux incunables de la Bibliothèque publique et plusieurs autres volumes précieux, imprimés ou manuscrits, faisant partie du dépôt qu'il dirige avec tant d'habileté ; — entre autres, une dizaine d'éditions de la Coutume de Bretagne, imprimées en gothique, de 1480 à 1540.

Après la séance, les membres de la Société ont visité l'Exposition artistique et archéologique, où ils ont examiné, entre autres, avec un vif intérêt, la vitrine remplie de belles chartes et d'autographes curieux, tirés des Archives départementales, d'incunables, d'impressions sur vélin, et de superbes manuscrits, provenant, en grande partie, de la Bibliothèque de Rennes.

Le lendemain matin, 20 mai, la plupart des Bibliophiles Bretons qui avaient assisté à la séance de la veille, sont allés ensemble visiter les vastes ateliers typographiques et le curieux hôtel de M. Oberthur, où ils ont été reçus avec la plus gracieuse courtoisie.

Le Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons.

RAPPORT

Sur les Œuvres de J.-B.-O. Bonnet de la Verdière, lu par M. Emile Grimaud, dans la séance du 24 janvier 1880.

Messieurs,

Le volume dont, à notre dernière séance, vous m'avez chargé de vous rendre compte, est un manuscrit petit in-8°, intitulé : *Les Œuvres diverses de J.-B.-O. Bonnet de la Verdière, né à Nantes le 13e octobre 1727. Ecrites par lui-même,* MDCCLI.

Je l'ai soigneusement examiné, avec le désir d'y découvrir quelques perles cachées, qu'il m'eût été très agréable de faire passer sous vos yeux. Hélas ! il faut le reconnaître, ce n'est point là un écrin inconnu, mais tout simplement un amas de cailloux, qui ne mérite guère d'attirer le regard.

Bonnet de la Verdière ne doute de rien : il aborde tous les genres, — avec une égale infériorité. Triolet, cantatille, conte, ode, (flanquée d'un plantureux discours préliminaire en prose), églogue, ode anacréontique, épître, quatrains, sixains, cantate, poème en trois épîtres, et, enfin, pour couronner le monument,

une tragédie de *Cléopâtre*, — en cinq actes, cela va sans dire, — telle est la table des matières de ce livre, qui montre que, fidèle au précepte de Boileau, Bonnet, dont la lyre, ou la guitare, avait toutes les cordes,

« Passait du grave au doux, du plaisant au sévère. »

Et d'abord,

Aimez-vous le *galant*? C'est par là qu'il débute.

Triolet à une jeune demoiselle, en 1743 (l'auteur avait alors seize ans).

« Pourquoy rougir d'un doux baiser
« Que j'ay cueilly sur votre bouche?
« Vous n'avez pu le refuser;
« Pourquoy rougir d'un doux baiser?
« Vos yeux semblent m'authoriser;
« Mais votre raison m'effarouche.
« Pourquoy rougir d'un doux baiser
« Que j'ay cueilly sur votre bouche? »

Voulez-vous du solennel et du pompeux? Ecoutez le début de l'*Ode sur les préliminaires de la paix, signés pendant le siége de Maëstricht, l'an 1748*.

« Quelle Divinité m'inspire
« Les heureux transports que je sens?
« Dans cet agréable délire
« Quel charme vient ravir mes sens?
« Par un nuage qui s'entr'ouvre,
« Le Ciel à mes yeux se découvre!
« Les palais des Dieux sont ouverts!
« C'est Pallas : je la vois descendre.
« Mortels, la Sagesse va rendre
« Le Siècle d'or à l'univers. »

On se tromperait grandement, si l'on croyait que Pallas seule paraîtra dans cette pièce lyrique. Le poète vous l'a dit : *Les palais des Dieux sont ouverts ;* excellente occasion pour en passer en revue, un à un, les habitants. Aussi défilent-ils tous à la queue leu leu : Plutus, Neptune, Mars, Bellone, l'Amour, Bacchus et *son thyrse divin;* puis viennent les Sylvains ; puis les nymphes, les satyres, la blonde Aurore, Diane et ses chiens *pleins d'audace, les fraîches et blanches naïades,* et les hyades, et Thétis et Pomone. C'est une interminable procession des divinités de la fable, que Bonnet de la Verdière connaît toutes intimement et sur le bout du doigt ; car il leur a consacré une étude minutieuse, qui fait suite à ses *Œuvres* rimées, et qu'il a intitulée : *Abrégé de la Mythologie expliquée par l'histoire, suivant la meilleure opinion.*

En fait d'opinion, celle qu'il avait de ses facultés poétiques n'était point petite, je vous assure : il parle, à tous bouts de strophes, de sa *verve*, de son *délire,* de son *génie.* C'est peut-être un peu trop s'occuper des absents. Néanmoins, il veut bien baisser pavillon devant un autre favori des Muses, qu'il nomme à la fin de l'ode dont nous avons cité le début :

« Mais c'en est trop : de notre verve
« Modérons les feux indiscrets ;
« C'est assez de chanter Minerve,
« Cupidon, Bacchus et Cérès.
« Laissons la trompette à Pindare ;
« Et n'allons point, nouvel Icare,
« Tenter un chemin périlleux.
« Cessez, enfin ; il faut vous taire.
« Muse, il n'appartient qu'à Voltaire
« De célébrer nos demi-dieux. »

Je nourrissais l'espoir de trouver dans l'*Antropomanie*, où Bonnet a la prétention de peindre les vices et les folies de son temps, quelque portrait passablement touché, que j'aurais pu détacher de sa galerie ; mais il a beau dire à M. Bertrand, auquel il dédie ce long poème :

« Loin du tumulte, en mes champs retiré,
« Au sein des biens qu'en la ville on désire,
« Par ma Pallas de rechef inspiré,
« Mon cher ami, je voudrais à ton gré,
« En vrai Socrate aujourd'hui te décrire,
« Dans quels travers s'est toujours égaré
« Le genre humain, l'homme, enfin, qui s'admire ; »

il ne parvient pas à faire, une seule fois, œuvre de satirique supportable ; pareil, en cela, à un chasseur qui s'élancerait dans la campagne, en vous promettant de rentrer au gîte, le carnier plein, et dont le fusil ferait toujours long feu ou raterait toujours les perdrix et les lièvres.

Bonnet de la Verdière est un chasseur, mais un chasseur qui ne manque jamais... de revenir bredouille.

Enfin, après avoir, avec une conscience digne d'un meilleur sort, absorbé tous les gros morceaux de ce livre (jusques et non compris, je le confesse, la tragédie en cinq actes), je me suis rabattu sur les pièces minuscules, les quatrains et les sixains, qui, eux, recélaient peut-être quelques légers grains de sel. Mais j'ai eu le regret de constater que, petites comme grandes, toutes ces compositions se valent, que toutes rentrent invariablement dans le genre ennuyeux. Raté ! toujours raté ! Exemple :

QUATRAIN, EN 1749.

« Vous vous croyez savant, pécore,
« Et le sot de vous est jaloux ;
« Mais je hais moins le sot encore
« Que l'homme savant tel que vous. »

Voici peut-être ce qu'il y a de plus spirituel :

« Harpagon, doré comme un prince,
« Voit noble et bourgeois le plus mince,
« S'humanise avec ses égaux ;
« *L'or s'allie à tous les métaux.* »

C'est, ou peu s'en faut, la seule pointe ou le seul semblant de pointe que renferment les poésies de Bonnet de la Verdière ; ce qui ne veut point dire qu'il fût un sot, comme celui du quatrain ci-dessus. Il avait, j'aime à le croire, de l'esprit... en prose, de l'instruction et maintes autres qualités et agréments ; et ce qui le laisserait croire, c'est qu'il était en fort bons termes avec le Nantais Séraphique Bertrand, le traducteur des *Odes* d'Horace, et le Croisicais Desforges-Maillard, auquel il a offert quelques-unes de ses pièces, et qu'il allait visiter de temps en temps ; mais il n'en reste pas moins établi que Bonnet ne fut qu'un rimailleur à la douzaine, et que, si la copie, qu'il s'était donné la peine de faire lui-même, de ses *Œuvres diverses,* n'était pas parvenue jusqu'à nous, il n'y aurait nullement lieu d'en prendre le deuil.

Je ne pense pas, Messieurs, avoir été trop sévère dans cette appréciation et, à ma place, pas un de vous, sans doute, ne se fût, plus que moi coiffé... de ce Bonnet.

— Nous avions terminé cette petite étude, quand

on nous a signalé une note sur Bonnet de la Verdière, publiée par M. Dugast-Matifeux, dans la *Correspondance littéraire inédite de Louis Racine avec René Chevaye, de Nantes (1858).*

Cette note donne les prénoms du poète : *Jean-Baptiste-Olivier;* mais elle se trompe un peu sur la date de sa naissance, qu'elle place au 5 octobre 1726, au lieu du 13 octobre 1727, comme le dit notre volume.

Bonnet de la Verdière fut auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne, en 1754, et il mourut à Paris, à l'hospice Saint-Sulpice, en 1792. On s'imaginerait peut-être que c'est le cheval Pégase, si coutumier du fait, dit-on, qui l'avait conduit en ce triste lieu ; mais non : « il s'était ruiné, par suite de nombreux procès qu'il aurait toujours perdus. Il a laissé huit volumes in-8° manuscrits de poésies, *heureusement inédites,* — notez bien que c'est M. Dugast-Matifeux qui parle, — et qui, après avoir été longtemps possédés par l'ancien notaire Boulard, surnommé *la Providence des bouquinistes,* appartenaient, en 1834, à M. Favorot. »

En ce qui me concerne, je ne promettrais aucune récompense honnête à qui trouverait les sept autres produits de cette veine intarissable.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

Ont été distribués aux Sociétaires :

En 1877-1878.

Œuvres françaises d'Olivier Maillard (sermons et poésies, notes et introduction), par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Première année. In-8°.

En 1878-1879.

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par la Société des Bibliophiles bretons, avec le fac-similé de la plus ancienne impression bretonne. In-4°.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. T. Ier. Grand in-8°.

Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy, 1er fascicule. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. Deuxième année. In-8°.

En 1879-1880.

Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne. — La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière. In-4°.

Le Roman d'Aquin ou la Conqueste de la Bretaigne par le Roy Charlemaigne, chanson de geste du XII• siècle, publiée par M. F. Joüon des Longrais. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Troisième année. In-8°.

Sous presse.

Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy, 2e fascicule.

En préparation.

Poème du Combat des Trente.

Les grandes Cronicques de Bretaigne, par Alain Bouchard.

Anthologie des poètes bretons.

Archives de Bretagne.

L'entrée de la reine Claude à Nantes en 1518.

Œuvres nouvelles et choisies de Des Forges-Maillard.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Du 24 mai 1879 au 24 mai 1880

PAR MM. D. MORGAND ET CH. FATOUT.

1. *Les dessinateurs d'illustrations au XVIIIe siècle*, par le baron Roger Portalis, 1re et 2e partie. — 2 vol. in-8°, XXXII-788 pp. 1877.

2. *Charles-Etienne Gaucher, graveur*, notice et catalogue, par le baron Roger Portalis et Henri Draibel. In-8°, 150 pp. 1879.

3. *Essai sur la décoration extérieure des livres*, par MM. Marius Michel, relieurs-doreurs. In-8°, 16 pp. 1878.

4. *L'instrument de Molière*, traduction du traité *De Clysteribus*, par Regnier de Graaf (1668), avec des notes et une notice sur l'auteur, orné d'un portrait et de nombreux bois. In-8°, 1878.

5. *Pierre Gringoire et les comédiens italiens*, par Emile Picot. Grand in-8°, 30 pp. 1878.

6. *Noel7 de Jehan Chaperon, dit « le lassé de repos »*, publiés d'après l'exemplaire unique de la bibliothèque de Wolfenbuttel, par Emile Picot. In-12, 62 pp. 1878.

7. *Notice sur Jehan Chaponneau, docteur de l'Eglise réformée, metteur en scène du mistère des actes des Apostres, joué à Bourges en 1536*, par Émile Picot. In-12, 21 pp. 1879.

8. *Catalogue des livres manuscrits et imprimés, anciens et modernes, composant la collection de feu M. E. Rouard, bibliothécaire de la ville d'Aix en Provence.* In-8°, xvi-716 pp. 1879, orné d'un portrait.

9. *Répertoire de la librairie Morgand et Fatout.* In-8°, xiii-384 pp. 1878.

10. *Bulletin de la librairie Morgand et Fatout*, T. 1er. — (Nos 1 à 4562). In-8°, xi-880 pp. 1876 à 1878, orné de nombreux fac-similé.

11. *Oraison funèbre du grand Condé,* par Bossuet. In-f°, 52 pp. et 4 pl. 1879.

Tous ces ouvrages édités à Paris, par MM. Morgand et Fatout.

PAR M. MOREL.

12. *Nantes ancien et le pays nantais,* par M. Dugast-Matifeux. (L'un des 25 exemplaires sur papier de Hollande). In-4°, 600 pp. Nantes, Morel. 1879.

13. *Etudes sur quelques ouvrages rares et peu connus (XVIIe siècle), écrits par des Bretons ou imprimés en Bretagne,* par S. Ropartz, suivies d'une Bibliothèque de jurisprudence bretonne, par le comte Corbière, ancien ministre. In-8°, 288 pp. Nantes, Morel. 1879.

14. *Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits d'après l'incunable unique de la Bibliothèque nationale, avec un glossaire-index,* par le vte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. In-8°, 288 pp. Paris, Didier ; Nantes, Morel. 1879.

PAR M. ÉMILE GRIMAUD.

15. *La Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne,* par le vte E. Sioc'han de Kersabiec. In-8°, xxi-360 pp. Nantes. 1867.

16. *La vie et les œuvres de Jean-Marie Robert de Lamennais* (1780-1860), *d'après sa correspondance,* par S. Ropartz. In-8°, xi-490 pp. Paris, Lecoffre.

17. *Vingt lettres-missives, originales et inédites, du chartrier de Thouars* (1282-1635), éditées par P. Marchegay. In-8°, 37 pp. Les Roches-Baritaud. 1879.

18. *Une Voix de Bretagne*, poésies, par l'abbé Max. Nicol. In-18 jésus, VIII-212 pp. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. 1879.

PAR M. VIER.

19. *Les Noyades ou Carrier au Tribunal révolutionnaire*, par Mehée de la Touche. Réimpression textuelle de l'édition originale. In-8°, 15 pp. Nantes, Vier. 1879.

20. *La Terreur à Nantes et dans la Loire-Inférieure en 1793*. Adresses des citoyens nantais à la Convention nationale, relatives aux crimes de Carrier et aux massacres de Machecoul. Réimpression. In-8°, 14 et 6 pp. Nantes, Vier. 1879.

PAR M. ALFRED LALLIÉ.

21. *Une commission d'enquête et de propagande en l'an II de la République*, par Alfred Lallié. In-8°, 30 pp. Paris, Champion. 1879.

PAR M. CONSTANT MERLAND.

22. *Philippe Chabot, amiral de France*, par C. Merland. In-8°, 72 pp. (Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1879).

23. *Catherine de Parthenay*, par C. Merland. In-8°, 78 pp. (Extrait des *Annales de la Société Académique de Nantes*, 1875).

PAR M. PLIHON.

24. *Archives du Bibliophile breton. — Notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Bretagne*, par A. de la Borderie. In-12, T. 1er, 179 pp. Rennes, Plihon. 1880.

PAR M. ARTHUR DE LA BORDERIE.

25. *Correspondance historique des Bénédictins bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie. In-8°, XLII-286 pp. Paris, Champion. 1880.

26. *Les Propos rustiques de Noël du Fail,* texte original de 1547, interpolations et variantes de 1548, 1549, 1573, avec introduction, éclaircissements et index, par A. de la Borderie. In-12, 8-LIV-297 pp. Paris, Lemerre. 1878.

27. *Les Paroisses de Vitré, leurs origines et leur organisation ancienne,* par A. de la Borderie. In-8°, 62 pp. Paris, Champion. 1877.

PAR M. LE BARON JAMES DE ROTHSCHILD.

28. *Le Mistère du Viel Testament,* publié pour la Société des anciens textes français, avec introduction, notes et glossaire, par le baron James de Rothschild. In-8°, XCII-379 pp. Paris, Didot. 1878.

29. *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles, morales, facétieuses, historiques,* réunies et annotées par MM. A. de Montaiglon et James de Rothschild, T. XI, XII, XIII. In-8°, VIII-415, 423 et 432 pp. Paris, Daffis. 1876-78.

PAR M. DELAVILLE LE ROULX.

30. *Notice sur les chartes originales relatives à la Touraine, antérieures à l'an mil,* par J. Delaville Le Roulx. In-8°, 47 pp. Tours, Rouillé-Ladevèze. 1879.

---

31. *Revue historique et archéologique du Maine,* années 1876-1879. 6 vol. in-8°.

NÉCROLOGIE

M. le docteur Foulon.

M. Joseph Foulon, docteur en médecine, né à Mauron (Morbihan), était âgé de soixante-onze ans quand il est mort à Nantes, le 16 octobre 1879.

La presse locale et les sociétés savantes dont il faisait partie ont rendu hommage, lors de son décès, à cet esprit élevé et original. A Paris, dans les années qui suivirent 1830, il avait beaucoup fréquenté ce groupe devenu si célèbre, qui comptait dans ses rangs Ozanam, Montalembert et Lacordaire. Fixé à Nantes, il se lia avec tout ce que notre ville possédait alors d'esprits distingués.

Ardent, plein d'initiative, il fut l'un des fondateurs de la Société archéologique de Nantes ; il contribua puissamment, par sa propagande et son exemple, à réveiller parmi nous l'intelligence de l'ancien art

national, le goût des productions artistiques du moyen âge, de la Renaissance et du XVIIe siècle, si longtemps délaissées et si injustement dédaignées.

Il fut aussi l'un des fondateurs de notre Société, qui a eu l'honneur de recueillir son dernier écrit, *la Tradition de Merlin dans la forêt de Brocéliande,* qui ouvre notre volume de *Mélanges,* imprimé en 1878.

Le docteur Foulon avait précédemment publié, à diverses époques, les travaux suivants : *Lettres à la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Nantes* (1842) ; — *Notice sur Alexis Transon, charcutier, philosophe et antiquaire* (1848), étude humoristique publiée dans les *Annales de la Société académique de Nantes* et rééditée en 1876 ; — *Moulins primitifs* (1868) ; — *Télégraphie gallo-romaine* (1869), ces deux articles dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes ;* — *Les Fonctions de l'État* (1871) ; etc.

M. Moreau.

Né à Nantes le 2 juillet 1841, M. François Moreau est mort dans la même ville le 16 janvier 1880.

Il avait fait son instruction à l'École professionnelle de sa ville natale. Reçu agent-voyer cantonal en 1862, il a dressé, en cette qualité, un certain nombre de projets de chemins vicinaux dans les circonscriptions de Savenay, Guémené et Clisson, contribuant ainsi à la création du grand réseau vicinal de la Loire-Inférieure. A Nantes, où il avait été élevé à la 1re classe de son grade, il a coopéré à l'établissement du boulevard de ceinture.

Il quitta le service vicinal en 1877, pour prendre l'inspection de la voirie de la ville de Nantes.

Il avait réuni une curieuse collection d'anciens plans de Nantes, et se proposait d'en faire une publication qui n'eût pas manqué d'être intéressante.

M. Louis de Kerjégu.

M. Louis Monjaret de Kerjégu, conseiller général, député du Finistère (depuis 1876), et officier de la Légion d'honneur, naquit à Moncontour (Côtes-du-Nord) ; il est mort à Brest, le 14 avril dernier, à l'âge de soixante-huit ans.

Entré dans nos rangs dès l'origine de notre Société, il fut choisi comme délégué par les bibliophiles du Finistère.

Le progrès agricole de la Bretagne a été le but, la passion de toute sa vie. De 1843 à 1858, il avait pris une large part aux travaux de l'*Association Bretonne ;* en 1873, il fut un des premiers et des plus actifs à la ressusciter. Directeur de la classe d'Agriculture de cette Association, il s'en est, jusqu'à sa mort, occupé avec le plus grand zèle. Il mit le même zèle, l'an dernier, à défendre, avec une haute compétence, les intérêts agricoles à la Chambre des Députés, dans la discussion du tarif des douanes.

Homme distingué, il laisse dans notre pays de vifs regrets ; sa mort est pour la Bretagne une perte des plus sensibles.

M. le marquis de Goulaine.

M. le marquis de Goulaine n'a fait que passer parmi nous. Admis dans notre Société le 19 mai

1880, il est mort le 17 juin suivant à son château de la Grange, commune de Saint-Étienne-de-Corcoué (Loire-Inférieure). Il avait fait partie du Conseil municipal de Nantes, du Conseil général du département, et il était maire de la commune de Saint-Étienne quand la mort est venue le frapper.

Les sympathies de cet homme de bien nous étaient acquises; avant même d'entrer dans notre Société, il avait bien voulu nous fournir, avec une parfaite bonne grâce, les éléments d'une curieuse publication (*Le Livre de Marguerite de Bretagne*) parue dans le tome Ier de nos *Mélanges*. — Nous ne pouvons trop déplorer de l'avoir possédé si peu de temps.

M. Henri Laloy.

Notre confrère, M. Henri Laloy, mort à Paris le 19 juin 1880, à l'âge de 65 ans, était d'origine normande.

Il s'est constamment occupé d'études historiques et bibliographiques. Il était l'un des plus anciens membres de la *Société de l'histoire de France*, et faisait aussi partie de la *Société des Bibliophiles Normands*, à laquelle il avait rendu de nombreux services pour ses publications.

Il était docteur en médecine et chevalier de la Légion d'honneur.

M. Amédée Clerc.

M. Amédée Clerc s'était empressé d'adhérer au projet de fondation de notre Société, et il fut des premiers à vouloir en faire partie. On ne s'en éton-

nera pas, lorsqu'on saura que M. Clerc était un amateur passionné des livres, et qu'il recherchait sans cesse les belles éditions. Il s'était surtout occupé de collectionner tout ce qui a paru de Béranger. Sa très curieuse bibliothèque est restée entre les mains de son fils, M. Gabriel Clerc, qui a tenu à lui succéder parmi nous.

M. Clerc (René-Amédée) est décédé à Nantes, le 12 juillet 1879.

DOCUMENTS INÉDITS

I

RÈGLEMENT POUR LES VIVRES DES TROUPES [1]

(1557)

Estat des vivres qu'il convient pour l'advitaillement de cent hommes pour ung mois.

Premierement

Biscuits, quatorze pippes à c. s.

Vin et biere, à raison de deux pintes, mesure de Paris, pour chacun homme par jour, sept tonneaux et demi. *En marge est escrit de la main du duc d'Estampes :* Trente cinq liures le vin de Brest. Il s'en trouve peu.

Chair de beuf pour quinze jours, à raison d'un barril pour lesdits cent hommes par jour, quinze barrils qui contiendront chacun trente six pieces de chair. *En marge, de la mesme main :* Environ xv. s. le barril.

[1] Bibliothèque Nationale, Ms. fr. 22310, f. 111. — Ce n° 22310 est une partie du n° III de la Collection des Blancs-Manteaux. La pièce que nous publions est copiée dans ce volume de la main de dom Lobineau.

Lard durant huit jours, à raison de demie liure pour homme par jour, quatre cent liures. *En marge :* A xv. den. la liure.

Morue, durant huit jours, à raison de trente trois pour cent hommes par jour, CCLXIV. *En marge :* Le cent pourra couster environ VI. liures.

Beurre durant lesdits huyt iours, à raison d'un quart de liure pour homme par jour, cc liures. *En marge :* xv. den. la liure.

Chandelle, à raison de deux liures pour cent hommes, par jour, LXII. liures. *En marge :* xv. den. la liure.

Boys à brusler, cent douzaines. *En marge :* XII. liu. VI. s.

Vinaigre, demie barique. *En marge :* La barique x liu.

Sel, demie barique. *En marge :* La barique XL. s.

Fustailles à mettre eaue douce, sept tonneaux et demy.

Seize panniers, seize bidons, seize plats de boys, et seix lanternes.

Faut pour passer cent cheuaux huyt nauires du port de quatre vingt tonneaux, l'un portant l'autre, en chacun desquels on mettra douze chevaux, qui font XCVI. cheuaux. Les quatre qui sont dauentage se pourront mettre et departir aux plus commodes nauires, chacun desquels nauires pourra [1] passer, oultre lesdits cheuaux, vingt hommes de guerre et plus.

Et pour conduire chacun desd. nauires faut vingt cinq hommes mariniers oultre lesd. gens de guerre.

[1] F. III, v°.

Aduitaillement pour les dits cent cheuaux pour ung moys.

Foing, à raison d'une demie charetée pour chacun cheual par moys, cinquante chartées. *En marge :* cinquante souls la chartée.

Auoine, à rison de demye pippe pour cheual par moys, L. pippes. *En marge :* Cent s. la pipe.

Fustailles pour mettre les eaues pour lesdits cheuaux, ce que les gens de guerre y en vouldront ou pourront mettre.

Faut des ponts de boys pour embarquer lesdits cheuaux, toilles pour faire mangeoueres, et sangles pour les embarquer et guinder dedans les nauires.

Et au dos est escrit : Copye de l'estat envoyé au Roy pour les victuailles qu'il est besoing auoir pour mil hommes durant ung mois pour le passaige en Escosse, le XIV. septembre 1557.

(Copie du tems de la date, Archives de Penthieure).

II

UNION DE L'ABBAYE DE GENESTON

A LA CONGRÉGATION DES CHANOINES RÉGULIERS DE FRANCE

(1656-1657)

La pièce que nous publions offre un certain intérêt en ce sens qu'elle apporte une rectification importante au *Gallia Christiana*. D'après cet ouvrage en effet, l'abbaye de Geneston, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, n'aurait plus eu de moines en 1656, et les abbés commendataires seraient restés jusqu'à la Révolution à la tête d'un monastère sans religieux [1]. Ce fait est assez fréquent, et Pornic, la seule autre abbaye du même ordre dans le diocèse de Nantes, se trouvait dans le même cas [2]. Le document qui suit nous montre, au contraire, Geneston habité en 1657 par un prieur et deux anciens chanoines, auxquels vinrent s'adjoindre en cette année quatre religieux de la Réforme Génovéfaine. Cette occupation de Geneston ne fut pas seulement momentanée, car notre relation est postérieure à 1670, et ses termes prouvent la prospérité de la maison au moment de la rédaction.

Nous savons, d'autre part, qu'en 1779 l'abbaye était occupée par un prieur claustral nommé Rué et par d'autres religieux.

La pièce publiée forme un chapitre d'une *Histoire des chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin de la Congrégation de France*, manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (5 gros volumes in-f°, cotés H 18). Cette histoire s'étend de 1618 à 1670, et la partie relative à Geneston occupe les p. 509-517 du t. IV.

R. BLANCHARD.

[1] « Nullos *anno 1656 Genestonii superstites fuisse canonicos Sammarthani memorant. Abbates tamen* vacuas *et pauperculas ædes usque ad exitum postremi sæculi administavere.* » (Hauréau : *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 856.)

[2] *Gallia Christ.*, XIV, 858.

L'abbaye de Geneston, au diocèse de Nantes, sera toujours redevable du bien que la Réforme y a produit à M. l'abbé de Pontchasteau, dont la vertu et les mérites sont aussi considérables que sa naissance l'a rendu illustre. Comme sa haute piété lui faisait rechercher toutes les occasions de faire le bien, il tâcha surtout de le procurer dans les lieux de sa dépendance. C'est pourquoi étant abbé de Geneston, et voyant que les religieux n'y gardaient plus de règle et y vivaient assez grossièrement, il prit résolution d'y établir les religieux de la Congrégation, pour y faire revivre les pratiques de la religion et le culte divin. Il vint donc plusieurs fois à Sainte-Geneviève en solliciter le Révérend Père Général. Mais comme le revenu était fort modique, et que le tiers ne pouvait suffire pour entretenir une communauté, on témoigna d'abord de la difficulté de s'engager en cette affaire, où il n'y avait pas grand avantage pour la Congrégation, à laquelle il se présentait plusieurs autres maisons plus considérables. Néanmoins on se laissa vaincre à la fin par ses instances et ses bonnes intentions, qui allaient à nous gratifier en tout ce qu'il pourrait. Voyant d'ailleurs que le bénéfice simple de Saint-Symphorien[1] dépendant de cette maison, étant entre nos mains, on le pourrait faire réunir à la mense conventuelle, ces considérations firent qu'on passa un concordat avec lui pour l'introduction des religieux de la Congrégation en son abbaye.

On disposa ensuite ce qui était nécessaire pour cet

[1] Commune de Saint-Lumine-de-Coutais, canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Inférieure).

établissement, de sorte que le Père Logerot, qui était destiné pour en être supérieur, partit de Paris au mois de décembre 1656 avec le Père Cramoisy, qui prirent en passant à Beaugency le Frère Le Vert, pour s'aller mettre en possession de cette abbaye. Comme ils furent arrivés à Angers, le Père Logerot, qui avait été chargé d'une lettre de M. l'abbé à M. l'évêque de Nantes, par laquelle il lui demandait son consentement, l'alla trouver en un château qu'il avait en Touraine. Ce prélat n'était pas trop porté pour les religieux ; il le reçut assez froidement, et ayant lu la lettre et le traité, il dit que M. l'abbé était un jeune homme qui ne savait pas ce qu'il faisait, qu'il en voulait donner avis à M. le Chevalier qui était son tuteur, et qu'il revînt dans quinze jours quérir la réponse.

Le Père Logerot ne laissa pas aussitôt de donner avis à M. l'abbé de la manière qu'il avait été reçu par ce prélat, et des discours qu'il lui avait tenus, quoiqu'il n'eût pas sujet d'en être satisfait ; néanmoins, comme il est fort modeste et fort sage, il lui récrivit une lettre dans des termes pleins de civilité et de bonne estime de la Congrégation, lui faisant instance de nous recevoir dans son diocèse, l'assurant que nous y rendrions de bons services. Le Père Logerot ayant reçu cette lettre à Angers, où il l'attendait, l'alla aussitôt porter à M. de Nantes ; lequel après l'avoir lue, en demeura si satisfait, qu'il accorda son consentement pour nous établir à Geneston, ordonnant sur le champ à son secrétaire de dresser cette affaire avec le Père, et lui donner ses expéditions.

Etant de retour à Angers, voyant tous les obstacles

qui avaient retardé l'exécution des ordres qui lui avaient été donnés, levés, il partit dès le lendemain avec les Pères Cramoisy et Houpin et Frère Le Vert, et se rendirent le même jour à Nantes. Ils y trouvèrent l'ancien prieur de l'abbaye avec l'agent de M. l'abbé, qui les y attendaient pour leur rendre tous les témoignages d'amitié possibles, les assurant qu'ils seraient les bienvenus et qu'ils étaient souhaités depuis longtemps en ce lieu. Les deux autres anciens étant venus le lendemain à Nantes, on passa un concordat par lequel on régla leurs pensions et leurs autres prétentions. Ensuite ils allèrent de compagnie à Geneston, le samedi 26 janvier de cette année 1657, où ces bons religieux leur firent tout le bon accueil qui leur fut possible, et le lendemain dimanche, ils les mirent en possession de l'église, de la sacristie et des lieux réguliers, en présence de toute la paroisse, qui en témoigna une joie tout extraordinaire, espérant de profiter beaucoup des fruits de cette nouvelle Réforme pour leur salut. Ils ne furent pas en effet trompés dans leurs espérances, car, dès le jour même, le Père Cramoisy monta en chaire après vêpres et leur fit une instruction très utile, dont ils furent fort touchés. Ces bonnes gens, qui étaient fort ignorants des choses de la religion, faisaient paraître une grande avidité de la parole de Dieu, qu'il continua à leur distribuer les fêtes et dimanches et durant le carême, dont M. l'abbé reçut une grande satisfaction.

La charité de ces bons anciens fut telle à leur égard, qu'ils les nourrirent pendant quinze jours, et eussent continué encore plus longtemps, si les nôtres n'eussent appréhendé de leur être à charge. Le Père

prieur les pria donc de leur permettre de se retirer dans le lieu qu'ils leur avaient destiné, et qu'ils avaient fait accommoder et meubler le mieux qu'il leur fût possible des 100 pistolles que M. l'abbé leur avait fait donner en entrant pour les frais de leur établissement.

Il leur avait cédé la ferme de toute l'abbaye, qui se montait environ à 2000# pour leur subsistance ; mais comme le Père Logerot reconnut par le bail, que le fermier avait encore une année à jouir, et qu'il n'avait pas de quoi faire subsister la communauté, il fit connaître fort ingénument ses besoins à M. l'abbé, qui prit en très bonne part ce qu'il lui demanda, les vint voir durant l'été avec un docteur de Sorbonne, et fut si satisfait de la bonne éducation qu'ils donnaient au public, et du fruit qu'ils faisaient dans la paroisse, qu'il leur donna à recevoir toute l'année qui lui était due par son fermier et les arrérages. Il fit un partage des biens le plus avantageux qui se pût pour nos Pères, et leur témoigna tant d'amour et de bonté qu'ils en étaient confus.

Il leur fit mettre le coffre où étaient les papiers entre leurs mains, dans lequel le Père prieur trouva beaucoup de baux à vie qui étaient expirés, dont il fit revenir les biens, et augmenta si notablement le revenu par sa bonne économie, que de 2000# il le fit monter à 5000#. Bien plus, comme M. l'abbé avait tout crédit chez M. le Chancelier, il leur fit obtenir des lettres patentes pour abattre du bois jusqu'à la somme de 12.000#, laquelle ayant été touchée par le Père Lefebvre[1], qui tint quelque temps la place de

[1] Le Père Lefebvre était prieur à Saint-Euverte d'Orléans,

supérieur en cette maison. Il en a bâti deux corps de logis fort beaux et fort commodes, qui rendent cette maison une très agréable solitude.

III

CONTE INÉDIT DE DES FORGES MAILLARD

Inédit n'est pas tout à fait exact. Ce conte a été publié dans le *Mercure de France ;* mais Des Forges Maillard ne l'a recueilli dans aucune édition de ses *Œuvres ;* et le *Mercure* n'ayant pas de tables générales, il est là vraiment perdu — avec bien d'autres choses.

Il convient d'autant mieux de le retirer de ces limbes, qu'il relate une anecdote essentiellement nantaise et bibliographique. Il nous montre les beaux esprits du temps, ou soi-disant tels, s'assemblant chez un imprimeur de Nantes pour lire les journaux et discuter le mérite des productions littéraires. Les moins compétents sont nécessairement les plus sévères. Ils prennent pour cible le *Mercure*, contre lequel leurs critiques sont plaisantes : chacun d'eux veut le réformer en vue de son intérêt personnel et même professionnel.

Le *Mercure de France*, au siècle dernier, jouait un rôle analogue à celui de notre *Revue des Deux-Mondes*. Des Forges y brillait alors (1730-1734) sous le galant pseudonyme de *Mlle de Malcrais*, qui trompait tout le monde et lui valait les hommages passionnés de tous les poètes, sans en excepter Voltaire.

Pour venger le *Mercure*, qui lui rendait tant de services, Mlle de Malcrais composa ce conte, que le *Mercure* même publia.

quand en 1661, il fut exilé à Geneston pour cause de Jansénisme. (Bibl. Sainte-Geneviève, H 18, t. V, chap. 10.

Les Critiques du Mercure

Par Mlle de Malcrais de la Vigne, du Croisic, en Bretagne.

Non loin des bords charmans où la Loire écumeuse
S'enfle et s'énorgueillit de porter des vaisseaux,
S'élève une ville fameuse
Par les biens que chez elle ont amenés les eaux.

Là — comme on nous en fait l'histoire —
Chez certain imprimeur aux sourcils rechignez,
Fier de quelques écus à la hâte gagnez,
S'assemble un plaisant consistoire.
Médecins damoiseaux, avocats bien peignez,
Auprès des ignorans s'en faisant fort à croire,
A vingt-cinq ou trente ans docteurs *interlignez*,
Tiennent dans sa boutique un nombreux auditoire.
Là l'on passe par le tamis
Auteur moderne, auteur antique ;
Tout à leur sentiment sans appel est soumis ;
Sur l'étiquette on juge, on déclare hérétique
Poëte, prosateur ; et leur caprice inique
Veut régler à son gré, sans connoître le marc,
La balance de la critique.
Un jour, sur *le Mercure* ils exerçoient leur arc.
— Parlez-moi (s'écrioit un bâtard d'Hippocrate,
S'adressant au seigneur Purgon) :
Ce livre à votre avis contient-il rien de bon ?
Y trouvez-vous rien qui vous flatte ?
— Qui ? moi ? Vous vous moquez (lui répond l'autre) : [non !
Mais surtout ce qui me chagrine,

Me fait monter la bile, en un mot m'assassine,
C'est que, dans l'article des MORTS,
On n'y met point la maladie,
Qui du dernier hoquet leur causa les efforts.
Si l'auteur avoit du génie,
Il feroit un détail dont la douce harmonie
Surpasseroit la mélodie
Du cygne chantant ses abois ;
Il nous diroit combien de fois
Le malade a passé par la phlébotomie,
Combien il eut d'accès et de redoublemens,
Combien il prit de lavemens !
Oh ! *le Mercure* alors, grâce à ces agrémens,
Se soutiendroit malgré l'envie.

— Pour moi (dit Cujaton, qui se tait au Palais,
Mais grand parleur en compagnie),
Le Mercure, à mon sens, auroit beaucoup d'attraits
Si, dans l'article des ARRÊTS,
On déploioit les plaidoiries.
Il faudroit commencer d'abord par les exploits,
Les petites écorcheries ;
Sommations viendroient gentiment trois à trois ;
Puis, marchant à grands pas, de vieux papiers char-
Par ordre paroîtroient vastes productions, [gées,
Incidens supposez, fines inductions ;
Ainsi ces pièces arrangées
Du *Mercure* feroient un livre recherché. —

En ces mots ces Messieurs expliquoient leurs pensées.
Un poëte, en un coin caché,
Moitié plaisant, moitié fâché,
Répondit aussitôt à leurs billevesées :

— Allez vous purger le cerveau,
Avortons de la médecine !
Et vous, avocats sans doctrine,
Allez moucher, tousser et cracher au barreau !
Vos beaux discours, tenez, je les compare
A ceux d'une bigote ignare
Qui, présente au sermon du Roi,
Blâme, approuve, examine, et croit en sa cervelle
— Brouillant et le dogme et la foi —
Que ce docte sermon fut fait exprès pour elle !

IV

UN AUTOGRAPHE DE BRIZEUX

La *Revue de Bretagne et de Vendée* fit son apparition au mois de janvier 1857, et, dans sa livraison de novembre, elle avait l'honneur de publier une pièce de vers de l'auteur de *Marie*, intitulée : *L'Élégie de la Bretagne*, qui mérite d'être rangée parmi ses plus belles productions. « C'est, a dit M. Saint-René Taillandier, le cri suprême du barde. » Brizeux mourait, en effet, six mois après, le 3 mai 1858.

M. Arthur de la Borderie, le fondateur et directeur du nouveau recueil, avait présenté cette pièce à ses lecteurs avec une émotion qu'aucun Breton, qu'aucun lettré n'aura de peine à comprendre. « En imprimant, disait-il, les vers qu'on va lire, nous croirions faillir au devoir, si nous manquions d'exprimer notre reconnaissance au poète éminent qui a bien voulu en gratifier notre Revue. C'est une consécration pour notre œuvre d'avoir été jugée digne de porter, avant tout autre, à l'oreille et au cœur de la Bretagne ce cri de haute poésie et d'ardent patriotisme. La France l'admirera comme nous, mais elle ne le répètera qu'après nous. Et vraiment c'est bien justice, car l'inspiration du poète est ici, plus que jamais, toute bretonne... »

On ne l'a pas oublié, cette *Élégie* s'ouvre par quatre vers d'une solennité magistrale :

> Silencieux menhirs, fantômes de la lande,
> Avec crainte et respect dans l'ombre je vous vois!
> Sur nous descend la nuit, la solitude est grande,
> Parlons, ô noirs granits, des choses d'autrefois.

Talleyrand conseillait, paraît-il, de se défier du premier mouvement, parce que c'est le bon. Aux poètes on pourrait dire, ce nous semble : « Tenez-vous en à votre première idée : c'est souvent la meilleure. » Nous allons en administrer une preuve.

Ayant appris qu'à la *Revue* on se disposait à faire imprimer et à lui offrir un tirage à part de sa pièce, Brizeux écrivit à M. de la Borderie une lettre, jusqu'à présent inédite, que nous avons la bonne fortune de posséder, son destinataire s'en étant gracieusement dessaisi en notre faveur. La voici :

M. de la Borderie, rue de l'Évêché, 2, à Nantes.

Monsieur,

A cette *Élégie de la Bretagne* il manquait certainement un prologue : — Vous avez bien voulu l'écrire et d'un tel style que la main est par vous forcée aux durs esprits qui repoussent l'Idéal.

Pour vous seconder un peu, j'ai essayé une première strophe qu'on voudra bien ajouter au tirage à part que me promet votre courtoisie.

Quant aux choses vraiment trop flatteuses dont vous entourez l'insertion de mon envoi, je ne sais en vérité qu'y répondre. Mais j'admettrai volontiers l'éloge donné à mon amour pour notre pays ; c'est cet amour, quand toutes les voix se taisaient encore, qui m'a fait poète... poète, si je puis prendre ce nom, *sed non ego credulus illis*. — Toutefois je

m'évertue dans ce champ où, dût-il succomber, se dresse encore le Génie de la Bretagne : heureux et fier, Monsieur, d'y avoir rencontré un frère d'armes tel que vous.

Avec de nouveaux remerciements, daignez agréer, Monsieur, l'hommage de mes sentiments tout dévoués.

A. Brizeux.

Rue du Commerce, 14, Lorient (Morbihan).

Ce que vous dites en faveur du dragon *rouge* [1], (de la teinte sanglante et d'incendiaire que lui donne cette épithète), me paraît si décisif, que je renonce à toute correction.

J'attends avec impatience les feuilles à part.

Monsieur, vous voulez bien encore me parler de l'Académie. Or ce coin du monde vous est assez connu pour admettre que les titres littéraires y valent peu de chose. On peut même s'en passer, si l'on est rompu aux manèges dont nous, gens *d'humeur rustique et fière,* sommes, grâce au ciel, incapables. Aussi écrivais-je à un ami que je me résignais à siéger au sein de la Nature. Cependant l'appui de la *Revue de Bretagne* m'est si honorable que je dois l'admettre ; j'aurai ainsi la voix de mes compatriotes, et cela peut suffire.

Sur un feuillet séparé, le poète avait écrit la strophe annoncée au début de sa lettre. Nous la transcrivons :

Une plaintive voix a monté sur la grève ;
On dirait le soupir d'un peuple agonisant :
Bientôt, mœurs du pays, ne serez-vous qu'un rêve ?
De quel espoir s'armer contre le mal présent ?

Silencieux menhirs, fantômes de la lande, etc...

M. de la Borderie jugea — et quel homme de goût l'en blâmerait ? — que cette adjonction n'était pas heureuse, qu'elle allait gâter le magnifique début de l'*Élégie ;* et il prit sur lui de n'en tenir aucun compte. La strophe demeura donc oubliée, depuis lors, dans le pli de la lettre, comme un papillon, d'une beauté médiocre, au fond du tiroir d'un entomologiste.

Décidément, l'idée première valait mieux. Brizeux lui-même fut sans doute de cet avis ; car, dans l'édition de ses œuvres complètes, publiée en 1861 chez Michel Lévy, il n'y a pas trace du quatrain que nous venons de révéler à nos confrères les Bibliophiles bretons.

Émile Grimaud.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

ARTICLE I.

LA Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne est instituée pour entretenir et propager le goût des livres, sauver de la destruction, réunir, publier, traduire et réimprimer les volumes, pièces, manuscrits et documents quelconques inédits ou rares, pouvant intéresser l'histoire et la littérature de l'ancienne province de Bretagne.

ARTICLE II.

Le siège de la Société est à Nantes, à la Bibliothèque publique, salle de la Commission de surveillance.

ARTICLE III.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par deux membres, être admis à la majorité au scrutin secret, et déclarer adhérer aux présents statuts.

ARTICLE IV.

La Société se réunit une fois par mois. Les membres sont convoqués par lettre individuelle.

ARTICLE V.

La Société est administrée par un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste, lesquels sont élus pour deux ans dans une assemblée générale qui a lieu dans la première quinzaine de juin. Les membres du bureau sont indéfiniment rééligibles. En outre, chaque groupe d'associés appartenant à l'un des cinq départements de la Bretagne désigne un délégué représentant la Société dans son département et chargé de correspondre avec le bureau dont il fait partie de droit.

ARTICLE VI.

Chaque Sociétaire paie d'avance et dans le courant du mois de juin de chaque année une somme

de vingt francs*. Indépendamment de cette cotisation, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de quinze francs. — Les *membres fondateurs* sont dispensés de ce droit**.

ARTICLE VII.

Le produit des cotisations, des dons volontaires et de la vente des volumes publiés, est affecté à la publication d'ouvrages, à l'achat de pièces intéressantes et au paiement de toutes les dépenses régulièrement votées par la Société.

ARTICLE VIII.

Le choix des ouvrages à éditer est fait par la Société. La surveillance de la publication, des notes, préfaces et commentaires qui y seraient joints, appartient à un comité composé du bureau, de l'auteur de la publication, et d'autres membres de la Société appelés par le bureau, s'il le juge nécessaire.

ARTICLE IX.

Il est tiré de chaque ouvrage publié par la Société un nombre d'exemplaires égal à celui des sociétaires et en plus deux cents exemplaires qui sont mis dans le commerce. Chaque membre a droit à un exemplaire, et l'auteur d'une publication reçoit en plus 10 exemplaires sur papier ordinaire. — Les membres

* Conformément à l'usage admis dans la plupart des sociétés, la cotisation annuelle peut être remplacée par une somme de *deux cents francs*, une fois donnée.

** Les deux cents premiers Sociétaires inscrits ont seuls droit au titre de *membre fondateur*. (Décision prise en assemblée générale, le 14 janvier 1878).

nouvellement admis n'ont droit à la continuation d'un ouvrage en cours de publication qu'autant qu'il en reste des exemplaires disponibles et moyennant un prix fixé par le bureau, pour la partie publiée avant leur entrée dans la Société.

ARTICLE X.

Les exemplaires des membres de la Société devront toujours être tirés d'un format ou sur un papier spécial, se distinguant notablement du reste de l'édition destinée au public. Ces exemplaires seront numérotés et porteront le nom des membres auxquels ils devront appartenir. La mise en vente en est formellement interdite.

ARTICLE XI.

Une bibliothèque sera formée tant avec les publications de la Société qu'avec les livres ou manuscrits provenant d'achats ou de dons volontaires. Aucune pièce ne pourra sortir du local choisi pour la bibliothèque.

ARTICLE XII.

Toute modification aux présents Statuts ne pourra avoir lieu qu'en assemblée générale, convoquée spécialement pour ce sujet, et à la majorité des deux tiers des membres présents.

Arrêté à Nantes, en assemblée générale, le 24 mai 1877.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

VOTÉES PAR LA SOCIÉTÉ *

I.

La durée des pouvoirs du Bureau est portée à trois ans.

II.

Le nombre des membres de la Société est limité à 350.

III.

Le fils ou le gendre d'un sociétaire décédé qui voudra succéder à celui-ci, sera proposé pour l'admission de préférence à tout autre candidat, et sera dispensé du droit d'entrée mentionné en l'article 6 des Statuts.

IV.

Au-dessus du chiffre de 350, les personnes auxquelles le Bureau reconnaîtra la qualité de *bienfaiteurs de la Société*, seront admises comme sociétaires.

Pour copie conforme :

Le Président de la Société,

ARTHUR DE LA BORDERIE.

* Le premier article de ces *Dispositions réglementaires* a été voté par la Société le 25 juin 1879, les trois autres le 19 mai 1880.

TABLE

Pages

Bureau élu le 25 juin 1879..... 7
Liste des membres de la Société :
Membres fondateurs..... 9
Membres titulaires..... 23
Extraits des procès-verbaux. — *Séance du 25 juin 1879*..... 29
— *Séance du 30 octobre 1879*..... 31
— *Séance du 24 janvier 1880*..... 34
— *Séance du 19 mai 1880*..... 36
Rapport de M. Émile Grimaud sur les *Œuvres de Bonnet de la Verdière*..... 41
État des publications de la Société..... 47
Liste des ouvrages offerts à la Société..... 49
Nécrologie..... 53
Documents inédits. — *Règlement pour les vivres des troupes* (1557)..... 58
— *Union de l'abbaye de Geneston à la Congrégation des Chanoines réguliers de France*..... 61
— *Conte inédit de Des Forges Maillard*..... 66
— *Un autographe de Brizeux*..... 69
Statuts de la Société des Bibliophiles..... 73

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

Ce Bulletin a été tiré à 400 exemplaires in-8° vergé.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

QUATRIÈME ANNÉE

(1880-1881)

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

—

M.DCCC.LXXXI

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 25 JUIN 1879

Président. Arthur DE LA BORDERIE, à Vitré (Ille-et-Vilaine);
Vice-Présidents. Général Emile MELLINET, place Launay, 8, à Nantes;
Henri LEMEIGNEN, avocat, rue Bonne-Louise, 7, à Nantes;
Secrétaire. René BLANCHARD, place Pirmil, à Nantes;
Secrétaire-Adjoint. Jules RIALAN, place Delorme, à Nantes;
Trésorier. Alex. PERTHUIS-LAURANT, aux Folies-Chaillou, à Nantes;
Bibliothécaire-archiviste. S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, rue Deshoulières, 1, à Nantes.

Délégués :

J. GAULTIER DU MOTTAY, conseiller général, à Plérin (Côtes du Nord);
Louis DE KERJÉGU, député, à Saint-Goazec (Finistère);
Hippolyte DE LA GRIMAUDIÈRE, rue Louis-Philippe, 13, à Rennes (Ille-et-Vilaine);
René KERVILER, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure);
Vincent AUDREN DE KERDREL, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

I

Membres fondateurs.

M. Émile ALIZON,
Notaire à Nantes. — 24 mai 1877*.

M. Léon ALLIOT,
Négociant à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Vincent AUDREN DE KERDREL,
Sénateur, à Saint-Uhel (Morbihan). — 5 septembre 1877.

S. A. R. Mgr le duc D'AUMALE,
De l'Académie française, président d'honneur des Bibliophiles françois, à Paris. — 5 avril 1878.

* Date de l'admission.

M. Ernest Avril de la Vergnée,
Avocat à La Rochelle. — 12 juillet 1877.

M. Adrien de la Barbée,
Chef de division à la préfecture de la Loire-Inférieure. — 24 mai 1877.

M. Anatole de Barthélemy,
Membre du Comité des travaux historiques et de la Société des Antiquaires de France, à Paris. — 5 avril 1878.

MM. Barthès et Lowell,
Libraires à Londres. — 14 janvier 1878.

M. Simon Baugé,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Paul-Émile Berthault,
Avocat à Nantes, ancien bâtonnier, ancien adjoint au maire de Nantes. — 24 mai 1877.

M. Louis Berthet,
Avoué à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Paul de la Bigne Villeneuve,
Rédacteur du *Journal de Rennes*. — 31 octobre 1877.

M. Gustave Blanchard,
Percepteur à Nozay (Loire-Inférieure). — 5 avril 1878.

M. René Blanchard,
Pharmacien à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. l'abbé Auguste Blatier.
Curé à Saint-Etienne-de-Mont-Luc (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. Frédéric de Boisdavid,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Eugène Boismen,
Architecte diocésain à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Félix du Bois Saint-Sévrin,
A Quimper. — 5 avril 1878.

M. Édouard Bonamy,

Avocat à Nantes. — 12 juillet 1877. — *Décédé* le 29 octobre 1877.

M Eugène Bonamy,

Docteur en médecine à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Louis Bonnigal,

Notaire à Vertou. — 31 octobre 1877.

M. Gustave Bord fils,

A Saint-Nazaire. — 14 janvier 1878.

M. Arthur de la Borderie,

Membre du Comité des Travaux historiques, à Vitré, directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. — 12 juillet 1877.

M. Auguste Bossis,

A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Eugène Bouchinot,

Négociant à Rennes. — 12 juillet 1877.

M. Victor Boulanger-Lesur,

A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Stanislas Boulay,

Notaire à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Ernest de Bréhier,

A Josselin (Morbihan). — 5 avril 1878.

M. le comte Fernand du Breil de Pontbriand,

Au château de la Haye-Besnon, par Châteaubriant. — 5 avril 1878.

M. le marquis Charles de la Bretesche,

Au château du Couboureau, par Torfou (Maine-et-Loire). — 5 avril 1878.

M. François Briau,

Directeur des Chemins nantais. — 12 juillet 1877.

M. Charles Brillaud-Laujardière,

Avocat à Nantes. — 14 janvier 1878.

S. E. Mgr le cardinal Godefroy Brossays Saint-Marc,
Archevêque de Rennes. — 31 octobre 1877. —
Décédé le 26 février 1878.

M. Léon Bruneau,
Architecte à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Émile Burgaud,
Avoué à La Rochelle. — 12 juillet 1877.

M. Arthur Caillard,
Courtier maritime à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Anatole Canivet,
Ingénieur-directeur des Tramways, à Doulon-Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Félix Cavalin,
Notaire à Couëron (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. Edouard de Cazenove de Pradines,
Ancien député à l'Assemblée nationale, à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Alexandre Célier,
Avocat au Mans. — 5 avril 1878.

M. le comte Fernand de Chabot,
A Paris. — 5 avril 1878.

M. Honoré Champion,
Libraire-éditeur à Paris. — 31 octobre 1877.

M. Alfred de Chasteigner,
Au château de Beaulieu (Vendée). — 5 avril 1878.

M. l'abbé Louis-Marie Chauffier,
Prosecrétaire de l'évêché de Vannes. — 14 janvier 1878.

M. Anatole Claudin,
Libraire-éditeur à Paris. — 31 octobre 1877.

M. Amédée Clerc,
A Nantes. — 24 mai 1877. —
Décédé le 12 juillet 1879.

M. Léon Conor-Grenier,
Libraire-éditeur à Saint-Brieuc. — 31 octobre 1877.

M. l'abbé Henri Cordé,

Professeur au collège Saint-Stanislas, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Ludovic Cormerais,

Ancien vice-président du Conseil de préfecture, à Angers. — 5 avril 1878.

M. Louis de Cornulier,

Au château de la Lande (Vendée). — 12 juillet 1877.

M. Henri Couderc de Saint-Chamant,

Trésorier-payeur général à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Alphonse Couëspel,

A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Joseph Delaville le Roulx,

Archiviste-paléographe, au château de la Roche, pa Monts (Indre-et-Loire). — 14 janvier 1878.

M. Magloire Dorange,

Avocat à Rennes. — 5 septembre 1877.

M. Camille Dupuy,

Ancien magistrat, avocat à Nantes. — 12 juillet 1877.

Mgr Henri de l'Espinay,

Protonotaire apostolique, à Nantes. — 5 avril 1878. — *Décédé* le 20 avril 1878.

M. Étienne Étiennez,

Avoué à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Paul Eudel,

A Paris. — 24 mai 1877.

M. Benjamin Fillon,

Numismatiste et antiquaire à la Court, Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée). — 24 mai 1877.

M. Gustave Fitau,

Armateur à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Auguste DE FOUCAUD,
A Rennes. — 5 avril 1878.

M. Joseph FOULON-MÉNARD,
Docteur en médecine à Nantes. — 5 avril 1878.
Décédé le 16 octobre 1879.

M. Édouard FRAIN,
Conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Vitré. — 5 septembre 1877.

M. Jules DE FRANCE,
Architecte-voyer à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Stanislas GAHIER,
Avocat à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Alexandre GALIBOURG,
Avocat à Saint-Nazaire. — 12 juillet 1877.

M. Auguste GARNIER,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Jules GAULTIER,
Ingénieur des télégraphes à La Rochelle. — 14 janvier 1878.

M. Joachim GAULTIER DU MOTTAY,
Membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, à Plérin (Côtes-du-Nord). — 5 septembre 1877.

M. Victor GIRARD,
Photographe à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Olivier DE GOURCUFF,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Eugène DE LA GOURNERIE,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. le vicomte Alfred-Jules-Henri DE GOUYON DE BEAUCORPS,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. le marquis Anatole DE GRANGES DE SURGÈRES,

Au château de la Garenne, Eeckeren (Belgique). — 24 mai 1877.

M. l'abbé Pierre GRÉGOIRE,

Vicaire à Saint-Félix de Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Émile GRIMAUD,

Imprimeur à Nantes, secrétaire de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. — 24 mai 1877.

M. Hippolyte DE LA GRIMAUDIÈRE,

Au château de la Hamonaie, par Châteaubourg (Ille-et Vilaine). — 12 juillet 1877.

M. Cyrille DES GROTTES,

A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. l'abbé GUILLOTIN DE CORSON,

Chanoine honoraire, au château de la Noë, en Bain (Ille-et-Vilaine). — 14 janvier 1878.

M. Eugène GUYET,

A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Stéphane HALGAN,

Sénateur, membre du Conseil général de la Vendée, à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Ernest HEMERY,

Vérificateur des domaines, à Douai. — 5 avril 1878.

M. Louis HENRY DE VILLENEUVE,

Au Parc de la Salle-Verte, par Quintin (Côtes-du-Nord). — 14 janvier 1878.

M. Christian HOST,

A Copenhague (Danemark). — 31 octobre 1877.

M. Furcy HOUDET,

A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Henri HUE,

Au château de la Franceule, par Janzé (Ille-et-Vilaine). — 14 janvier 1878.

M. Pitre DELISLE DU DRÉNEUF,

A la Ferronnière, par la Haie-Fouacière (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. le baron Armand D'IZARN,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Ernest JAMIER,
Avocat à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Arthur DES JAMONIÈRES,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Louis JEFFREDO,
Receveur des domaines à Savenay. — 5 septembre 1877.

M. Paul JEFFREDO,
Notaire à Blain (Loire-Inférieure). — 5 septembre 1877.

M. Joseph JOSSE,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Frédéric JOÜON DES LONGRAIS,
Archiviste-paléographe à Rennes. — 5 septembre 1877.

M. Anatole JOYAU,
Ancien substitut à Vitré. — 31 octobre 1877.

M. le comte Henri DE KERGARIOU,
Sénateur, au château de Bonaban (Ille-et-Vilaine). — 5 avril 1878. — *Décédé* le 9 octobre 1878.

M. Louis DE KERJÉGU,
Député du Finistère, à Saint-Goazec. — 5 septembre 1877. — *Décédé* le 14 avril 1880.

M. René KERVILER,
Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Saint-Nazaire. — 24 mai 1877.

M. Alfred LALLIÉ,
Ancien député, à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Henry LALOY,
Docteur en médecine, membre de la Société de l'histoire de France, à Paris. — 5 avril 1878. — *Décédé* le 19 juin 1880.

M. le comte Paul-Henri LANJUINAIS,
Membre de la Société des Bibliophiles françois, au château de Kerguehennec (Morbihan). — 14 janvier 1878.

M. Léon Le Lardic de la Ganry,
A la Pouparderie (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. le baron Gustave de Lareinty,
Sénateur, au château de Chassenon par Blain (Loire-Inférieure). — 14 janvier 1878.

M. Jules de Lareinty,
Au château de Chassenon (Loire-Inf.) — 14 janvier 1878.

M. Auguste Laurant,
Aux Folies-Chaillou, à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Jules de la Laurencie,
Président de la Société archéologique, membre du Conseil municipal, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Ernest du Laurens de la Barre,
Au manoir du Bois de la Roche, en Comana (Finistère). — 14 janvier 1878.

M. Charles Le Cour,
Armateur, membre du Conseil général, à Nantes. — 5 septembre 1877.

M. Alfred Le Lièvre de La Morinière,
Receveur principal des postes à Montauban. — 31 octobre 1877.

M. Henri Lemeignen,
Avocat à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Laurent Le Mercier de Morière,
Élève pensionnaire de l'École des Chartes, à Rennes.— 14 janvier 1878.

M. le prince de Léon,
Député du Morbihan, au château de Josselin. — 5 avril 1878.

M. Raoul Le Quen d'Entremeuse,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Victor Libaros,
Libraire-éditeur à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Louis Linyer,
Avocat à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Charles-Louis LIVET,
Homme de lettres à Paris. — 31 octobre 1877.

M. Édouard LOROIS,
Propriétaire à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Alphonse LOTZ-BRISSONNEAU,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Édouard LUZIERRE,
Notaire à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Charles MAGOUET DE LA MAGOUERIE,
Juge d'instruction à Châteaubriant. — 14 janvier 1878.

M. Jacques MAISONNEUVE,
A Paris. — 5 avril 1878.

M. Victor MARIE-BAUDRY,
Avocat à Cholet. — 31 octobre 1877.

M. Benjamin MARTINEAU,
Avoué à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Paul MARTINEAU,
Avoué à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Alphonse MAURICET,
Docteur en médecine, président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes. — 14 janvier 1878.

M. le général Émile MELLINET,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Anthime MENARD,
Avocat à Nantes, ancien bâtonnier. — 24 mai 1877.

M. René MENARD,
Architecte à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Léon MÉNARD-BRIAUDEAU,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Constant MERLAND,
Ancien président de la Société académique de Nantes. — 24 mai 1877.

M. Julien MERLAND,

Juge-suppléant au Tribunal civil de Nantes. — 24 mai 1877.

M. Stanislas MICHEL DE MONTHUCHON,

Au château de Monthuchon près Coutances (Manche). — 5 avril 1878.

M. Pierre DU MINEHY,

Agent de change à Nantes. — 24 mai 1877.

M. René MOLLAT,

A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Hippolyte DE MONCUIT DE BOISCUILLÉ,

Au château de la Grationnaie, en Malansac (Morbihan). — 14 janvier 1878.

M. Édouard MONNIER fils,

A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Claude DE MONTI DE REZÉ,

A Nantes. — 24 mai 1877.

M. A.-L. MOREL DES BOULLETS,

Libraire-éditeur à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Paul NAU,

Architecte à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Stéphane DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO,

Archiviste-historiographe de la ville de Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Robert OHEIX,

Avocat à Savenay. — 5 septembre 1877.

M. Eugène ORIEUX,

Agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure. — 5 septembre 1877.

M. le comte Élie DE PALYS,

A Rennes. — 12 juillet 1877.

M. Georges PANNETON,

A la Hallée, Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. Raoul Papin de la Clergerie,
A Bordeaux. — 12 juillet 1877.

M. Fortuné Parenteau,
Conservateur du Musée départemental d'archéologie, à Nantes. — 5 avril 1878.

M. l'abbé Paul Paris-Jallobert,
Vicaire à Notre-Dame de Vitré. — 5 avril 1878.

M. Charles Pellerin de la Vergne,
Au château de Bel-Air (Loire-Inf.). — 14 janvier 1878.

M. Pierre-Alexandre Perthuis,
Aux Folies-Chaillou, Nantes. — 24 mai 1877.

M. Pierre Pichelin,
Avocat à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. le baron Jérôme Pichon,
Président de la Société des Bibliophiles françois à Paris. 24 mai 1877.

M. Jules de la Pilorgerie,
A Châteaubriant. — 31 octobre 1877.

M. l'abbé Jean-Louis Plaine,
Prêtre de l'Oratoire, à Rennes. — 31 octobre 1877.

M. Joseph Plihon,
Libraire-éditeur à Rennes. — 14 janvier 1878.

M. Louis Prével,
Architecte à Nantes. — 5 septembre 1877.

M. Barthélemy Prouzat,
A Nantes. — 24 mai 1877. —
Décédé le 11 avril 1878.

M. Jules Rialan,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Octave de Rochebrune,
Au château de Terre-Neuve (Vendée). — 24 mai 1877

M. Raoul de Rochebrune,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. le duc DE ROHAN,
Au château de Josselin (Morbihan). — 5 avril 1878.

M. Sigismond ROPARTZ,
Avocat, ancien bâtonnier à Rennes. — 24 mai 1877.
Décédé le 18 avril 1878.

M. le baron James DE ROTHSCHILD,
A Paris. — 14 janvier 1878.

M. Pierre ROUQUETTE.
Libraire-éditeur à Paris. — 12 juillet 1877.

M. Joseph ROUSSE,
Ancien membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Francis ROUSSELOT,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Donatien ROY,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Marcel ROY,
Courtier d'assurances maritimes à Nantes. — 5 avril 1878.

M. le comte DE SAINT-JEAN,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. René DE SAINT-PERN,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Léopold SAVÉ,
Pharmacien à Ancenis. — 31 octobre 1877.

M. Édouard SAY,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Charles SIMON,
Courtier d'assurances à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Émile SIMON fils,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Pierre-Félix SOLEIL,
Directeur de la succursale de la Banque de France, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). — 14 janvier 1878.

M. Léon TECHENER,
Editeur et libraire de la Société des Bibliophiles françois à Paris. — 14 janvier 1878.

M. Jean TEMPLÉ,
Généalogiste à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Hippolyte THIBEAUD-NICOLLIÈRE,
Avocat, ancien bâtonnier, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Henri DE TONQUÉDEC,
A Morlaix. — 14 janvier 1878.

M. le baron Gabriel DE LA TOUR DU PIN CHAMBLY,
Conseiller général de la Vendée, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. le duc Louis DE LA TRÉMOILLE,
A Paris. — 24 mai 1877.

M. Hermann TROSS,
A Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine). — 12 juillet 1877.

M. Octave UZANNE,
Homme de lettres à Paris. — 14 janvier 1878.

M. Hippolyte VATAR,
Imprimeur à Rennes. — 31 octobre 1877.

M. Léon VERDIER
Librire à Rennes. — 31 octobre 1877.

M. l'abbé Fernand VERGER,
Vicaire à la cathédrale de Nantes. — 5 avril 1878.

M. Victor VIER,
Libraire à Nantes. — 24 mai 1877.

M. le baron Louis DE LA VILLE DE FÉROLLES DES DORIDES,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. le vicomte Christian DE VILLEBOIS-MAREUIL,
Au château de la Guénaudière (Mayenne). — 5 avril 1878.

M. le marquis Ernest DE VILLOUTREYS,
Au château du Plessis-Villoutreys (Maine-et-Loire). — 24 mai 1877.

M. le baron de Wismes,
Ancien président de la Société archéologique, à Nantes.
— 12 juillet 1877.

La Bibliothèque publique de Bordeaux.
— 14 janvier 1878.

La Bibliothèque publique de Morlaix.
— 14 janvier 1878.

La Bibliothèque publique de Nantes.
— 14 janvier 1878.

La Bibliothèque publique de Rennes.
— 5 avril 1878.

La Bibliothèque municipale de Vitré.
— 5 avril 1878.

Le Cercle Louis XVI.
A Nantes. — 14 janvier 1878.

La Société Académique,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

La Société des Beaux-Arts,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

II

Membres titulaires.

M. François Audran,
Juge de paix à Quimperlé. — 10 septembre 1880.

M. Georges Bacqua,
A Nantes. — 19 mai 1880.

M. Hippolyte de Barmon,
Avocat à Nantes. — 19 mai 1880.

M. Georges BASTARD,
A Nantes. — 26 juillet 1878.

M. le vicomte Louis GOUZILLON DE BÉLIZAL,
Député des Côtes-du-Nord, au château des Granges, près Moncontour (Côtes-du-Nord). — 10 septembre 1880.

Mme la comtesse Gaston DE BEURGES,
Au château de la Ville-sur-Saulx, par Saudrupt (Meuse). — 19 mai 1880.

M. Arthur DU BOIS DE LA VILLE-RABEL,
Secrétaire de la Société archéologique, à Saint-Brieuc, — 25 juin 1879.

M. Waldeck DE LA BORDERIE,
A Vitré. — 19 mai 1880.

M. Eugène BOUDÉE,
A Nantes. — 10 septembre 1880.

M. F. DU BREIL DE PONTBRIAND,
Au château de Marzan, près la Roche-Bernard (Morbihan). — 10 septembre 1880.

M. l'abbé HENRI BRIAND,
Vicaire à Saint-Nicolas de Nantes. — 10 septembre 1880.

M. le comte DE MALESTROIT DE BRUC,
Au château de la Noë, en Vallet (Loire-Inférieure). — 27 janvier 1879.

M. Antonio CARRÉ,
A Nantes. — 30 octobre 1879.

M. Théodore CARRÉ,
A Nantes. — 30 octobre 1879.

M. Paul CHARDIN,
A Paris. — 26 juillet 1878.

M. Adolphe CHARIL DES MAZURES,
Sous-inspecteur des forêts, à Rennes. — 5 avril 1879.

M. Emile CHARPENTIER,
Substitut à Nantes. — 26 juillet 1880.

M. Edouard Chatellier,
A Nantes. — 26 juillet 1880.

M. Cinqualbre,
Arbitre de commerce, à Nantes. — 19 mai 1880.

M. le baron Alphonse de Cintré,
A Rennes. — 26 juillet 1880.

M. Gabriel Clerc,
Conseiller de Préfecture, à Niort. — 30 octobre 1879.

M. Frédéric Cocar,
Avoué près la Cour d'appel, à Rennes. — 5 avril 1879.

M. Dartige du Fournet,
Directeur de l'Enregistrement, à Angoulême. — 19 mai 1880.

M. Émile Deslandes-Vinay,
Au Bas-Bel-Air, près Versailles. — 6 novembre 1878.

M. le comte Régis de l'Estourbeillon,
A Nantes. — 19 mai 1880.

M. Auguste Fontaine,
Libraire-éditeur, à Paris. — 6 novembre 1878.

M. le vicomte Zénobe Frotier de Bagneux,
A Pouzauges. — 24 janvier 1880.

Le P. Gahier,
Supérieur des Eudistes, à Rennes. — 19 mai 1880.

M. Pitre de la Ganry,
Architecte, à Nantes. — 25 juin 1879.

M. Arthur Garnier,
A Nantes. — 27 janvier 1879.

M. Marcel Genuit,
Docteur en médecine, à Nantes. — 19 mai 1880.

M. le marquis de Goddes de Varennes,
A Paris. — 6 novembre 1878.

M. le comte DE GOMBERT,

Chef de la 6e division des chemins de fer de l'Ouest, à Rennes. — 25 juin 1879.

M. le marquis DE GOULAINE,

Au château de la Grange, en Rocheservière (Vendée). — 19 mai 1880.
Décédé le 17 juin 1880.

M. le vicomte Eugène DE GOURCUFF,

Sous-lieutenant au 7e Cuirassiers, à Versailles. — 26 juillet 1880.

M. le marquis DE GOUVELLO,

Ancien député du Morbihan, au château de Kerlévénan, près Sarzeau (Morbihan). — 19 mai 1880.

M. le comte Fernand DE LA GUÈRE,

Au château du Bois-de-la-Musse, en Chantenay, près Nantes. — 27 janvier 1879.

M. l'abbé Jean GUIHARD,

A Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine). — 24 janvier 1880.

M. Gustave GUILLEMET,

A Nantes. — 27 janvier 1879.

M. Ludovic GUITTON,

Notaire à Nantes. — 27 janvier 1879.

M. Eugène HALLÉGUEN,

Docteur-médecin, à Châteaulin. — 26 juillet 1878.
Décédé en mai 1879.

M. Gabriel HOCART,

A Versailles. — 6 novembre 1878.

M. Léon Jamin,

Ancien élève de l'Ecole centrale, à Nantes. — 5 avril 1879.

M. Adolphe Josso,

A Nantes. — 26 juillet 1878.

M. Charles DE KERANFLEC'H-KERNEZNE,

Au château du Quélennec, près Mûr-de-Bretagne (Côtes-du-Nord). — 19 mai 1880.

M. le vicomte DE KERMAINGANT,
A Paris. — 27 janvier 1879.

M. Joseph DE KERSAUSON DE PENNENDREF,
Licencié en droit, au château de Kerdavy, en Herbignac. (Loire-Inférieure). — 19 mai 1880.

M. le comte Gabriel DE LAMBILLY,
Conseiller général du Morbihan, au château de Lambilly, près Ploërmel. — 27 janvier 1879.

M. Victor DE LAPRADE,
De l'Académie française, à Lyon. — 19 mai 1880.

M. Jean-Marie LE FLOCH,
Juge de paix, à Plouay (Morbihan). — 6 novembre 1878.

M. le comte LE GONIDEC DE TRESSAN,
Député d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. — 6 novembre 1878.

M. Eugène LELONG,
Archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel d'Angers. — 26 juillet 1880.

M. l'abbé R. LE MÉE,
Recteur de Saint-Carné, près Dinan. — 6 novembre 1878.

M. Julien LEMOR,
A Paris. — 19 mai 1880.

M. Alcide LEROUX,
Avocat à Nantes. — 5 avril 1879.

M. Prosper LEROUX,
A Nozay (Loire-Inférieure). — 6 novembre 1878.

M. le vicomte Charles de LORGERIL,
Au château de Goudemail, près Châtelaudren. — 26 juillet 1880.

M. Julien MAISONNEUVE,
A Nantes. — 9 avril 1881.

M. Léon MAITRE,
Archiviste de la Loire-Inférieure, à Nantes. — 4 novembre 1880.

M. J. Marty,

Docteur en médecine, médecin aide-major à Rennes. — 27 janvier 1879.

M. Léon Maupillé,

Conservateur de la Bibliothèque, à Fougères. — 25 juin 1879.

M. Edouard Meunier,

Capitaine, chef de l'annexe d'Aflou, province d'Oran (Algérie). — 9 avril 1881.

M. Charles Michel,

Docteur en droit, assureur maritime, à Saint-Malo. — 19 mai 1880.

M. le comte Charles de la Monneraye,

Sénateur, au château du Cleyo, près Malestroit (Morbihan). — 6 novembre 1878.

M. Francis Monnier,

Receveur des Domaines, à Blain (Loire-Inférieure). — 5 avril 1879.

M. le comte de Montaigu,

Au château de la Bretesche, en Missillac (Loire-Inférieure). — 6 novembre 1878.

M. le comte Alexandre de Monti de Rezé,

Au château de la Bretonnière, en Saint-Étienne-de-Mont-Luc (Loire-Inférieure). — 25 juin 1879.

M. Francis Moreau,

Inspecteur principal de la voirie municipale, à Nantes. — 27 janvier 1879.
Décédé le 16 janvier 1880.

MM. Damascène Morgand et Charles Fatout,

Libraires-éditeurs, à Paris. — 27 janvier 1879.

M. Auguste de la Motte du Portal,

Au château du Haut-Bois, par Rennes (Ille-et-Vilaine). — 24 janvier 1880.

M. Th. Moyot,

Notaire à Ploudalmézeau (Finistère). — 27 janvier 1879.

M. l'abbé Maximilien NICOL,
Directeur de la *Semaine religieuse*, à Vannes (Morbihan). — 10 septembre 1880.

M. François-Charles OBERTHUR,
Imprimeur, à Rennes. — 19 mai 1880.

M. Gustave PAWLOWSKI,
A Paris. — 26 juillet 1878.

M. l'abbé Michel PERRICHON,
Curé-doyen de Loudéac. — 30 octobre 1879.

M. Barthélemy POCQUET,
Docteur en droit, rédacteur du *Journal de Rennes*, à Rennes. — 27 janvier 1879.

M. le baron Henry DE POMMEREUL,
Au château de Marigny, près Fougères. — 30 octobre 1879.

M. Paul DU PONTAVICE DU VAUGARNY,
Au château du Teilleul, par Saint-Erblon (Ille-et-Vilaine). — 24 janvier 1880.

M. André DE LA PORTERIE,
A la Chaussée, près Le Gâvre (Loire-Inf.). — 9 avril 1881.

M. Pierre DE LA PORTERIE,
Au Gâvre (Loire-Inférieure). — 9 avril 1881.

M. le vicomte Hippolyte DE POULPIQUET DU HALGOUET,
Au château de Trégranteur, par Josselin. — 27 janvier 1879.

M. Maurice DE POULPIQUET DU HALGOUET,
Capitaine d'artillerie, à Paris. — 24 janvier 1880.

M. Raymond POUVREAU,
A Aigrefeuille (Loire-Inférieure). — 30 octobre 1879.

M. Ludovic PRUD'HOMME,
Imprimeur, à Saint-Brieuc. — 6 novembre 1878.

M. A. QUANTIN,
Imprimeur-éditeur, à Paris. — 30 octobre 1879.

M. Francis RÉGARÉ,

A Nantes. — 19 mai 1880.

M. Claude-Alphonse ROMIGNON,

Chef de bataillon au 65e de ligne, à Ancenis. — 9 avril 1881.

M. Edouard RUPIN,

A Vitré. — 19 mai 1880.

M. le comte Raymond DE SAINT-GILLES,

Au château du Fretay, près Fougères. — 24 janvier 1880.

M. Léon DE LA SICOTIÈRE,

Sénateur, à Alençon. — 26 juillet 1878.

M. D. TEMPIER,

Archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc. — 25 juin 1879.

M. Théophile TORTELIER,

Président du Tribunal civil, à Vitré. — 9 avril 1881.

M. Maurice VERGER,

A Nantes. — 26 juillet 1880.

M. Julien DE LA VILLE-BÉRANGER,

A Nantes. — 4 novembre 1880.

M. le vicomte Th. DE LA VILLEMARQUÉ,

Membre de l'Institut, au château de Keransker, près Quimperlé. — 6 novembre 1878.

M. Félix VINCENT,

Négociant, juge au tribunal de Commerce, à Nantes. — 27 janvier 1879.

La BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE SAINT-BRIEUC.

— 27 janvier 1879.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 26 juillet 1880.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président*.

Présents : MM. Boismen, R. Blanchard, des Dorides, Genuit, Olivier de Gourcuff, Émile Grimaud, Lemeignen, général Mellinet, Morel, Perthuis-Laurant, Petit, Rialan et Rousse.

Admissions. — Sept nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

Dons. — Un certain nombre d'ouvrages sont offerts à la Société, et déposés sur le Bureau. On en trouvera le détail, ainsi que celui des livres présentés aux séances suivantes, dans un article spécial du présent Bulletin.

Publications. — Sont déposés sur le bureau plusieurs exemplaires du *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons.* (*Troisième année.*) Ce *Bulletin* sera distribué dans le courant du mois d'août.

Les *Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne,* édités par M. de Barthélemy, touchent à leur fin ; il ne reste plus que les tables à imprimer ; ce volume, qui sera distribué cette année, aura 270 p. environ.

M. Pawlowski ayant écrit qu'il n'était pas en mesure de donner le manuscrit du *Combat des Trente,* il y aura lieu de se conformer à la décision prise à la dernière séance, en vertu de laquelle la Société a résolu de publier les *Œuvres nouvelles et choisies* de Des Forges Maillard.

Les *Archives de Bretagne,* actuellement en préparation, sont destinées au prochain exercice. Quand le travail préliminaire sera en état, il sera présenté et lu en séance un projet écrit, sur lequel la Société aura à voter.

Communications. — M. de la Borderie lit d'abord quelques passages de la biographie de Des Forges Maillard, qui doit accompagner la publication de ses *Œuvres nouvelles* ; puis diverses pièces qui doivent entrer dans la composition du volume. Les traits piquants et les détails curieux abondent et font bien augurer de cette publication.

Exhibitions. — *Manuel liturgique à l'usage de Rennes,* imprimé à Rouen, vers 1530, pour Michel Angier, libraire à Caen, et pour Jean Macé, libraire à Rennes. Curieux volume gothique, provenant du prieuré de N.-D. de Vitré et faisant maintenant par-

tie de la Bibliothèque municipale de cette ville. On peut y remarquer notamment, un office contenant de curieuses formules pour la séquestration des lépreux, des renseignements sur leur mobilier et leurs funérailles, ainsi que les prières du prône en français ; on y fait des vœux pour la France et pour la Bretagne ; cette dernière particularité semble prouver que le volume est antérieur à l'union des deux États, c'est-à-dire à 1532. — *Généalogie manuscrite*, sur parchemin, *de la famille anglaise Knowles,* qui s'est alliée avec diverses familles nantaises ; c'est un long rouleau, illustré de 66 blasons, très finement coloriés, et portant la date de 1693. Cette curieuse pièce appartient à la famille Rivière-Désheros.

Séance du 10 septembre 1880.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

La séance se tient à Quintin (Côtes-du-Nord), dans une salle de l'Hôtel de Ville, à l'occasion du Congrès de l'Association Bretonne.

Présents : MM. Audren de Kerdrel, Gaultier du Mottay, H. de la Grimaudière, Anthime Menard, Claudin, Th. de la Villemarqué, E. du Laurens de la Barre, abbé Guillotin de Corson, Robert Oheix, Pocquet, Le Cour, de l'Estourbeillon, Charles de

Lorgeril fils, Louis Henry de Villeneuve, abbé Le Mée.

M. le Président appelle à siéger près de lui au bureau : M. Audren de Kerdrel, délégué du Morbihan, M. Gaultier du Mottay, délégué des Côtes-du-Nord, et M. H. de la Grimaudière, délégué de l'Ille-et-Vilaine. Il prie ce dernier de vouloir bien remplir es fonctions de secrétaire.

Admissions.— Elles sont au nombre de six.

Publications. — La seconde et dernière partie du *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne,* de M. A. de Barthélemy, sera en état d'être distribuée aux Sociétaires dans le courant de novembre. L'impression des *Œuvres nouvelles* de Des Forges Maillard sera entamée aussitôt.

Le Bureau propose à la Société de commencer ensuite, dans le cours de 1881, la publication du premier volume des *Archives de Bretagne,* recueil de chroniques, titres et documents inédits, relatifs à l'histoire de cette province.

Le Président donne lecture d'un rapport expliquant le plan de cet ouvrage, et suivi, à titre de spécimen, de pièces inédites, du XIe au XVIe siècle.

La Société adopte la proposition du Bureau ; elle décide que le rapport du Président sera imprimé et distribué pour servir de prospectus à la publication.

Communications. — Histoire de l'Imprimerie dans la région de la Bretagne qui forme le département des Côtes-du-Nord. — M. Claudin, qui est venu de Paris prendre part à la séance, attire l'attention de la Société sur le typographe anonyme qui a signé des initiales IA. P. l'édition de la Coutume de Bretagne

imprimée à Tréguier en 1485. Il croit qu'en fouillant avec soin les archives de la ville, du chapitre et de l'évêché de Tréguier, on arriverait à découvrir le nom de cet imprimeur, et probablement aussi, les circonstances sous l'empire desquelles l'imprimerie s'établit dans cette ville. A Tréguier, à son avis, c'est l'évêque et le chapitre qui introduisirent l'art typographique.

M. Claudin signale des résultats, fort curieux pour la Bretagne, auxquels il est arrivé en se livrant à des recherches de cette nature. Dans les registres de l'Université de Caen, il a trouvé un « *Joannes Larcher, diocesis Rhedonensis*, » étudiant en 1479 et 1480. On peut induire de là qu'Étienne Larcher, premier imprimeur de Nantes en 1493, était du pays de Rennes, et pouvait être sorti de l'atelier de Bellesculée et Josses, qui exerçaient à Rennes en 1485.

Il est certain, d'autre part, qu'à la fin du XVe siècle, il y avait des relations typographiques fréquentes entre la Bretagne et le grand centre typographique de France à cette époque, c'est-à-dire Lyon. Ainsi, à la suite d'une délibération consulaire du 9 février 1502 (v. s.), les échevins de Lyon donnèrent des lettres de recommandation auprès de leurs collègues de Nantes à Schabeler, ancien imprimeur, qui avait manifesté l'intention d'aller s'établir en Bretagne. Les registres de l'hôtel de ville de Lyon nous font aussi connaître le nom d'un « *Yvonnet, breton*, » venu à Lyon, vers la fin du XVe siècle, pour apprendre le métier de typographe.

Exhibitions. — A la suite de cette communication, qui intéresse vivement l'assemblée, M. le Président

exhibe les livres suivants, qui sont les quatre premiers imprimés à Saint-Brieuc, savoir :

1° *Officium sanctorum Brioci et Guillielmi, patronorum diœcesis Briocensis. — Brioci, apud Guillelmum Doublet, Typographum et Bibliopolam. M. DC. XXI.*

2° *Statuts synodaux pour le Diocèse de Sainct Brieuc... — A S. Brieuc, par Guillaume et Pierre Doublet, imprimeurs et libraires. M DC. XXIIII.*

3° *Les hymnes et cantiques de l'Eglise traduits en vers françois par le s^r Auffray Pluduno, chanoine de Sainct Brieuc. — A S. Brieuc, par Guillaume Doublet. M. DC. XXV.*

4° *La vie, les miracles et les eminentes vertus de S. Brieuc et de S. Guillaume, par G. de la Devison, chanoine de S. Brieuc. — A Sainct Brieuc, par Guillaume Doublet, imprimeur et libraire. M. DC. XXVII.*

Les n°s 1, 2 et 4 ci-dessus appartiennent à M. Houët, chanoine de Rennes, le n° 3 à M. Anthime Menard, avocat à Nantes. Ils sont tous du format in-8°.

M. Gaultier du Mottay met sous les yeux de l'assemblée les volumes suivants, qui se rattachent également à l'histoire de l'imprimerie dans les Côtes-du-Nord :

1° *Constitution des Filles de la congrégation de la Croix, établies dans le diocèse de Tréguier. — A Tréguier, chez Pierre Le Vieil, imprimeur et libraire du diocèse.* — In-32, sans date, mais avec approbation épiscopale du 29 décembre 1679.

2° *Directoire pour les Sœurs de la congrégation de*

la Croix. — A Tréguier, chez Pierre Le Vieil. — In-32, sans date, mais avec approbation de 1727.

3° *Jubilé universel de l'année sainte. — A Tréguier, de l'imprimerie de La Porte Le Vieil,* 1751. In-18.

4° *Selecta colloquia puerilia, in gratiam juventutis denùo recognita et emendata. — Dinanni, apud Joannem Baptistam Huart, Typographum et Bibliopolam. M. DCC. LIX.* In-18.

Le même membre exhibe aussi les *Chroniques* d'Alain Bouchard, édit. de 1541, exemplaire ayant appartenu au jurisconsulte Boulay-Paty ; — le *Traité singulier* du P. Gabriel de Sainte-Marie, imprimé à Saint-Malo par Pierre Marcigay, en 1613, et dont M. Ropartz a parlé dans ses *Ouvrages rares écrits par des Bretons ou imprimés en Bretagne au XVII*e s. (p. 29-39) ; — un bel exemplaire des *Heures de Bourges,* de Simon Vostre, imprimées sur vélin, en 1512.

Avant de se séparer, la Société vote des remercîments à M. le maire de Quintin, pour la gracieuse hospitalité qu'elle lui doit.

Séance du 4 Novembre 1880.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. le général Mellinet, Rialan, de l'Estourbeillon, Émile Grimaud, Rousse, Dupuy,

C. Merland, H. de Barmon, Boismen, Petit et R. Blanchard.

Admissions. — Il est tout d'abord procédé à l'admission de deux nouveaux membres.

Publications. — Sont placés sur le bureau quelques exemplaires du second fascicule du *Choix de Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne,* par M. Anatole de Barthélemy.

Sous presse : *L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean d'Acre* (1254 à 1261), par M. Delaville Le Roulx. Cette publication, comprenant huit documents inédits et une introduction, formera une petite plaquette.

M. de la Borderie résume le plan des *Archives de Bretagne*, importante publication dont il a été plusieurs fois question dans nos précédents procès-verbaux, et fait passer quelques exemplaires d'un projet de cette publication. Abordant ensuite le côté financier, M. le Président montre qu'en publiant un demi-volume par an, les fonds de la Société ne seront pas tous absorbés par cet ouvrage, et qu'il y aura également place pour des œuvres plus *bibliophiliques,* notre Société tenant à justifier son double titre de Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne. Les exemplaires pour les sociétaires et ceux destinés à la vente auront un format uniforme; mais en conformité à l'article X de nos statuts, ils seront tirés, les uns sur papier vergé, les autres sur papier mécanique. Un vote unanime de l'assemblée ratifie les projets du Bureau.

Communications. — M. le Secrétaire donne lecture de trois documents concernant l'histoire de l'imprimerie à Quimper, à la fin du XVIIIe siècle, notam-

ment une lettre du critique Fréron, de 1771. Ces pièces, accompagnées de notes précieuses pour la biographie des imprimeurs, nous ont été adressées par notre confrère M. F. du Bois-Saint-Sévrin.

M. Rousse lit une notice sur le poète Évariste Boulay-Paty, destinée à l'*Anthologie des poètes bretons,* et M. Émile Grimaud donne lecture d'une autre étude sur Anne de Rohan, faite par M. le comte de Saint-Jean, en vue de la même publication. Ces Messieurs lisent, comme morceaux choisis : un fragment de l'ode à l'Arc de l'Etoile, une poésie sur Donges, et un sonnet à un ami, par Boulay-Paty ; puis, des stances sur la mort d'Henri IV, et d'autres sur un portrait de la duchesse de Nevers, par Anne de Rohan. Des notes bibliographiques complètent ces notices.

Exhibitions. — Par M. de Barmon : *Divi Theodoreti episcopi Cyrensis explanationes in duodecim prophetas quos minores vocant ;* impression de Lyon de 1533, dans sa jolie reliure primitive du XVIe siècle. — Dessin d'une partie des fortifications de Nantes (de la porte de la Poissonnerie à la porte Saint-Nicolas), communiqué et fait par M. Louis Petit, de Nantes, d'après un dessin remontant environ à 1725. — *Apologie des voies de Dieu et des droits de la raison humaine,* etc. ; manuscrit du XVIIIe siècle, appartenant à M. Plihon, libraire à Rennes. Ce n'est pas par lui-même que ce manuscrit, qui d'ailleurs semble inédit, est curieux ; c'est surtout, ainsi que le fait remarquer M. de la Borderie, par les nombreuses notes dont il est couvert, principalement sur les feuillets de garde, notes de la main du

célèbre procureur-général La Chalotais, qui occupait ainsi les loisirs de sa captivité dans la prison de Saint-Malo, en 1766. Les annotations, écrites un peu dans tous les sens, avec une encre très pâle, sans doute additionnée d'eau, et d'une écriture ténue, nous montrent les pensées de La Chalotais prisonnier ; elles consistent principalement en une traduction du premier livre de l'*Iliade* d'Homère, en traductions de l'anglais de plusieurs lettres de Swift à Pope et de Pope à Swift ; en quatre épîtres morales, dont une sur l'immortalité de l'âme. On y trouve aussi : « Devises que je veux mettre à mon cadran de Vern » ; une épitaphe en vers latins pour mettre sur sa tombe et sur celle de sa femme; enfin, des réflexions politiques se rattachant à sa captivité. Une étude approfondie de ces notes ne manquerait pas d'intérêt ; quant au manuscrit primitif, qui a servi à les écrire, il n'est ni de La Chalotais, ni de sa main.

Séance du 9 avril 1881.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. Lemeignen, Perthuis-Laurant, de l'Estourbeillon, R. Blanchard, Dupuy, Maître, Émile Grimaud, Rousse, de Monti, Josso, Garnier, Le Cour, Genuit, Pitre de Lisle, Morel, Prevel,

Le Quen d'Entremeuse, Templé, Boismen et Lallié.

Admissions. — Sept nouveaux membres sont reçus à cette séance.

Publications. — M. le Président expose que l'impression des Œuvres de Des Forges Maillard a été un peu retardée par la maladie des membres du Bureau, et par la nécessité de s'assurer de l'état de nos finances, au moment d'entreprendre notre grande publication des *Archives de Bretagne*, qui doit suivre immédiatement le Des Forges. Pour répondre à quelques objections, M. de la Borderie insiste sur ce fait, mentionné dans le procès-verbal imprimé du 19 mai 1880, que les morceaux dont se composera le volume de Des Forges Maillard seront *entièrement distincts de ceux qui forment les diverses éditions de ce poète* et consisteront surtout en lettres en prose, inconnues jusqu'à présent, pleines de curieux détails sur les mœurs du temps, et où le talent de l'auteur se montre sous un jour tout nouveau.

Communications. — M. Joseph Rousse donne lecture de la notice qu'il a faite sur le poète Édouard Turquety, né à Rennes en 1807, mort en 1867; et M. Émile Grimaud lit celle composée par M. le comte de Saint-Jean sur Catherine Descartes, née en 1637, au château de Kerleau, et morte à Rennes en 1706. Ces deux notices sont destinées à l'*Anthologie des poètes bretons.*

M. le Président communique une notice sur Christophe Larcher, comte de la Touraille. Les détails en sont puisés principalement dans un volume de cet auteur, ayant pour titre · *Nouveau recueil de*

gaîté et de philosophie ; 2e édition, considérablement augmentée, avec des notes intéressantes et moins timides, depuis la liberté de la presse, dont l'auteur a fait usage, sans en abuser, par un gentilhomme (s'il en reste), retiré du monde. Paris, 1790. — Cet écrivain breton a raconté avec esprit et bonne humeur différents épisodes, dont les tableaux, empruntés aux mœurs bretonnes du dernier siècle, intéressent vivement l'auditoire.

Exhibitions. — Par divers membres de la Société : une série de portraits du général Charette, et aussi une photographie de la porte devant laquelle il fut fusillé : cette porte où les balles ont laissé leurs traces, a, depuis, été encadrée par les soins de la famille, qui la conserve religieusement. — Par M. de l'Estourbeillon : un volume contenant : *Quadrins historiques de la Bible*, de Claude Paradin, à Lion, par Ian de Tournes, MDLV, et *Figures du Nouveau Testament*, à Lion, par Ian de Tournes, MDLVI; chaque page est ornée d'une figure sur bois. Ce livre appartient à M. Jacques Mazille. — Par M. de la Borderie : *Le Coustumier de Bretaigne, avec les coustumes de la mer, nouvellement visitées, corrigées et imprimées.* Petit in-8°, 1502. Ce joli volume gothique a été imprimé par Robinet Macé, dont il porte la marque à la dernière page ; il est, en outre, orné d'un frontispice gravé sur bois.

RAPPORT

SUR LE PROJET DE PUBLICATION

DES

ARCHIVES DE BRETAGNE

FAIT A LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

AU NOM DU BUREAU

Dans la Séance du 10 *Septembre 1880*

Les trois volumes in-folio publiés par dom Morice de 1742 à 1750, sous le titre de *Preuves de l'Histoire de Bretagne* ou, plus exactement, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*,— ces trois volumes, malgré leur étendue et la densité de leur texte, sont loin de comprendre tous les documents intéressants pour l'histoire de la province à laquelle ils se rapportent.

Dans leur laborieuse exploration des archives bre-

tonnes, les premiers Bénédictins bretons, ceux qui eurent pour chefs (de 1689 à 1707) dom Audren, dom Briant, dom Lobineau, avaient découvert, transcrit, colligé une masse énorme de pièces historiques. Dom Morice n'en imprima qu'une partie. Celles qu'il n'a pas admises valent au moins, comme intérêt, ce qu'il a publié, et les copies en sont conservées au département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, dans les volumes de l'ancienne collection des *Blancs-Manteaux*.

Il y a de plus certaines catégories de titres et d'archives que les Bénédictins ont complètement négligées dans leurs recherches, entre autres, tout ce qui touche les institutions municipales et paroissiales, les corporations d'arts et métiers, le commerce, l'industrie, l'agriculture, en un mot, l'histoire du tiers-état et dans les campagnes et dans les villes.

Les titres relatifs à l'histoire de l'Église et de la noblesse ont été recueillis par nos Bénédictins, publiés par dom Morice avec plus de soin. Mais il y a encore d'étranges lacunes : ainsi, nulle part, ni dans leur *Histoire* ni dans leurs *Preuves*, on ne trouve, même par extrait, une seule des pièces, si nombreuses dans nos archives (aveux, minus, déclarations, etc.), qui permettent de reconstituer la géographie féodale de la Bretagne. Et pourtant, sans cette géographie, que de points obscurs et absolument inexplicables dans l'histoire du moyen âge !

Quant aux titres ecclésiastiques, ils en ont omis beaucoup de fort importants ; et pour ceux qu'ils ont donnés, même pour les plus anciens (XIe, XIIe, XIIIe siècles), ils se sont souvent permis de retrancher, dans le corps du texte, des mots, des phrases, des passages entiers, dont l'absence nuit au sens et supprime quantité de notions précieuses pour l'histoire des mœurs, des classes, des institutions.

Ce qui préoccupait surtout les Bénédictins, c'était la partie apparente et extérieure de l'histoire, les événements notables, les guerres, les traités et les batailles, les alliances princières, la biographie des hommes célèbres, la généalogie des grandes familles, etc. C'est à ce point de vue qu'ils ont écrit leur *Histoire*, publié leurs *Preuves*. Ils s'inquiétaient beaucoup moins de l'histoire des institutions et des mœurs, aujourd'hui, à juste titre, le premier souci des érudits et des véritables historiens.

Ainsi, dans les titres du Château de Nantes (Trésor des chartes des ducs de Bretagne), dans les archives de la Chambre des Comptes de Nantes, ils avaient en main toute l'histoire gouvernementale et administrative du duché depuis le XIVe siècle : budgets, registres du conseil ducal, registres de la chancellerie, comptes de finances, etc. Ils n'en ont tiré que quelques extraits.

Quant aux titres de Bretagne existant à Paris dans le Trésor des chartes des rois de France, les Bénédictins bretons n'en purent avoir communication et n'en connurent qu'un petit nombre par des copies.

Leur *Histoire de Bretagne* et les *Preuves* qu'ils y ont jointes n'en restent pas moins un monument admirable d'érudition et de patriotisme ; il est permis seulement de constater que ce monument n'est pas complet, et il n'est pas interdit de chercher à le compléter.

La *Société des Bibliophiles Bretons*, qui est aussi la *Société de l'histoire de Bretagne*, a pensé ne pouvoir mieux justifier la seconde partie de son titre qu'en agissant dans cette direction.

Toutefois, elle n'a pas cru devoir publier une continuation pure et simple, un tome IV des *Preuves de l'Histoire de Bretagne* des Bénédictins, malgré l'avantage qui en serait résulté de rattacher matériellement, à première vue, la nouvelle publication aux grands recueils,

aux grands travaux de dom Lobineau et de dom Morice. Mais ce *tome IV* ne se fût, en quelque sorte, adressé qu'à ceux qui possèdent déjà les trois premiers tomes ; dans les autres bibliothèques il eût été un volume dépareillé : grave inconvénient.

En outre, des critiques sérieuses ont été formulées plus d'une fois, au point de vue de l'ordre, contre les *Preuves de l'Histoire de Bretagne,* où les titres de toute provenance et de toute nature sont mêlés ensemble dans une seule série chronologique sans aucun autre classement, ce qui rend les recherches très difficiles quand on s'occupe d'une matière spéciale.

Enfin, dans les habitudes actuelles, à tort ou à raison, le format in-folio est généralement tenu pour incommode. Nous proposons donc à la *Société des Bibliophiles Bretons* de faire une publication de format in-4°, entièrement indépendante de celle des Bénédictins — quoique tendant au même but — et qui portera le titre d'ARCHIVES DE BRETAGNE.

Ce recueil comprendra, autant que possible, toutes les chroniques, titres et documents relatifs à l'histoire de notre pays qui ne figurent point dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne,* ni dans les publications faites en France depuis l'ouvrage de dom Morice.

Les ARCHIVES DE BRETAGNE seront partagées, selon l'ordre des matières, en quatre grandes sections, dont chacune formera un volume, savoir :

I. *Gouvernement des Ducs de Bretagne ;*
II. *Titres ecclésiastiques ;*
III. *Titres relatifs à l'histoire et à la géographie féodale;*
IV. *Documents sur l'histoire du Tiers-État.*

Dans chacune de ces sections, les documents seront rangés par fonds, dans chaque fonds par ordre chronologique. En tête du volume, la série chronologique de

toutes les pièces publiées sera reconstituée par une table générale. Un index des noms de lieux et un autre des noms de personnes termineront le volume ; on y trouvera les éclaircissements géographiques et chronologiques nécessaires à l'intelligence des pièces, et qui n'auraient pas été donnés dans les notes courantes au bas des pages. — Enfin, pour chaque série de documents, une table générale et méthodique comprendra tout à la fois les pièces de notre recueil et celles des trois volumes de *Preuves* des Bénédictins, dont l'usage deviendra ainsi bien plus facile.

La direction de cette publication serait confiée par la *Société des Bibliophiles Bretons* à son président, M. Arthur de la Borderie, qui depuis longtemps — on le sait — s'est occupé de réunir sur l'histoire de cette province une nombreuse collection de documents inédits.

Convaincu que cette œuvre exige, pour réussir, l'effort commun de tous les Bretons amis de leur pays, le Bureau sollicite de tous, dès à présent, la communication des pièces historiques encore nombreuses aux mains des particuliers ; il réclame instamment le concours de tous ceux qui, en Bretagne, s'occupent d'études historiques, spécialement des archivistes et des anciens élèves de l'Ecole des Chartes. Et il est heureux de pouvoir, dès maintenant, compter d'une manière spéciale sur la collaboration du savant archiviste de la Loire-Inférieure, M. Léon Maître.

Les ARCHIVES DE BRETAGNE seraient tirées à 500 exemplaires, dont 150 seulement mis dans le commerce, le reste étant réservé aux membres de la Société des Bibliophiles Bretons.

Chaque volume aurait au moins 500 pages in-4°, avec gravures en taille-douce contenant des fac-similé, des dessins de sceaux, de tombeaux et autres monuments

historiques. Il serait publié en 2 fascicules de 200 à 300 pages chacun.

On pourrait souscrire aux exemplaires mis dans le commerce au prix de 15 francs par fascicule. Pour les non-souscripteurs, le prix du fascicule serait porté à à un prix plus élevé.

Pour faire comprendre la nature et l'intérêt des documents qui figureront dans les ARCHIVES DE BRETAGNE, nous joignons à ce rapport un certain nombre de pièces de divers genres et de diverses dates, du XIe au XVIe siècle, prises au hasard parmi celles qui sont déjà réunies pour cette publication.

ARCHIVES DE BRETAGNE

SPÉCIMEN DE LA PUBLICATION [1]

Fondation du prieuré de Gahard, membre de l'abbaye de Marmoutier.

(1015-1032)

IN nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Ego Alanus, comes et Dei gratia dux Britannorum, et frater meus Heudo atque mater mea Haduisa et noster vicecomes Haimon et filii ejus, concedimus tres villas de terra nostra Sancto Exuperio sub dominio Sancti Martini Majoris Mo-

[1] Le format des ARCHIVES DE BRETAGNE devant être, comme on l'a dit, l'in-4°, ce spécimen n'en saurait donner l'idée; mais les pièces qui le composent sont imprimées dans le caractère qui sera employé pour les ARCHIVES.

nasterii et Ebrardi abbatis ceterorumque illius loci monachorum... Nomina villarum hec sunt : Mons Modestus, Campus Culticius, Tahonus... Quicumque, sive vir sive mulier, huic resistere voluerit rationi habitationem habeat cum Dathan et Habiron, ubi continue habitat et Acharon. S. ALANI comitis †. S. Heudonis fratris ejus. S. Haduise comitisse, matris eorum. S. Guarini episcopi, S. Maingonei. S. Hamonis vicecomitis. S. Maini filii sui. S. Radulfi Largi. S. Gurgari filii Urferii. S. Mainghi fratris sui. *(Biblioth. Nat., Ms. lat. 5441, 3. p. 314-315 et 408.)*

Charte mentionnant Astralabe, fils d'Abailard.

(1153-1157)

OMnibus tam presentibus quam futuris ego Bernardus, per Dei gratiam Nannetensis dictus episcopus, notum fieri volo quod Oliverus Sansonis et Adam Papini et Willelmus Sansonis, cum ceteris cognatis suis, vineam quandam prope molendina Constancii sitam, quam scilicet Porcharius, Nannetenis ecclesiæ canonicus, cum apud Buzeium monachus fieret, ejusdem loci monachis pro anima sua dederat, et quam *Astralabius*, canonicus Nannetensis, nepos ejus, per censum quinque solidorum a monachis in vita sua tenuerat, Buzeiensi ecclesiæ calumpniaverunt et monachos super hoc intrare in jus compulerunt. Statuto igitur die, utrique coram nostra presentia convenerunt, raciones suas hinc inde

proferentes. Auditis itaque utrorumque racionibus et diligenter inquisitis, monachis adjudicatam sibi sufficientiam testium producentibus ejusdem vineæ investituram adjudicavimus, eosque investitos, si pars adversa vellet, super hoc disceptare decrevimus. Cum autem monachi postea inde eis offerrent justitiam, responderunt illi se non posse super hoc cum monachis disceptare. Hujus rei testes sunt : Robertus archidiaconus. Radulfus decanus. Silvester precentor. Walterius canonicus de Sancta Maria. Adam abbas de Buzeio et monachi sui, scilicet, Hugo et Gaufridus et Willelmus, Radulfus Hodierne sacerdos. Willelmus Mahoiart, et alii multi clerici et laici, qui tunc erant in claustro episcopi. *(Arch. de la Loire-Inférieure, fonds de l'abbaye de Buzai.)*

Ancienne charte française de l'abbaye du Tronchet.

(1246)

A Toz ceus qui verrunt e orrunt ces presentes letres, Robert Barbe, seneschal Munsor Henri de Avalguor en la terre de Dinan en icel tens, salu en Nostre Segnor. Sachiez que Agnès, la fille Guillaume de Quoiquen, ó le asentement e ó la volenté Gifrei le Blanc sun segnor, a vendu par devant nos, comme par devant cort, à l'abaie de Trunchet tot quant que ele aveit e poeit aveir en dreiture e de sesine en la perroisse de Pludihen, ou feu que l'en apele le feu de *Culpelé*, à aveir à l'abaie e à tenir toz jorz mès en pez comme sa dreiture, sauve la dreiture

Monsegnor e à ses hers. E de cele vente furent les bans fez e les ventes paeez, e en fut fet quant que deit estre fet de vent eas usages e as costumes de Berteigne. Donné en l'an de Nostre Segnor M. CC. XL. sexto. *(Bibl. Nat., Mss. Coll. des Blancs-Manteaux, XLI, p. 622. Titres du Tronchet.)*

Institution d'une flotte ducale pour protéger la marine marchande.

(1er juillet 1372)

JEhan, duc de Bretaigne, conte de Montfort, faissons savoir à touz que comme, pour le désir que nous avons de guarder noz subgiez et espécialement les marchanz marceanz sur mer qui ont souffert moult de pertes et granz domages de lours marchandies et autrement sur la mer par plusseurs de diverses nacions ou temps passé, nous aeons ordené à tenir barges et autres vesseaux armez sur les portz de nostre duché pour la deffensse de nozdiz subgiez marchenz et autres, et mesmement des marchanz estranges venanz marchender en nostre duché : par lesquelx et par lours marchendies noz porz et les païs de nostre duché puent amender, sy lesdiz marchanz et porz de nostre duché sont guardez et deffenduz : laquelle deffensse ne peust estre faite sanz grant misse et aide desdiz marchanz : pour ce est il que nous, eu délibéracion et avissement en nostre conseill sur ce, avons imposé et ordené et par ces presentes imposons et ordenons à estre levé, en chescun des portz de nostre

duché, pour convertir à paier les gens d'armes et autres combatanz qui seront èsdictes barges et vesseaux pour la deffensse desdiz marchanz et de tout le commun profit, par certains de noz officiers qui à ce seront desputez de par nous, c'est à savoir, de chacun tonneau de vin qui vendra de autre païs marchendement, dès ce qu'il arrivera en nostre duché, vingnt sous; de tonneau de vin de nostre duché deiz souz; de chacun tonneau de blé et d'autres chousses, qui le mettra hors de nostre duché marchendement, à savoir est, de tonneau de blé ouyt souz, de tonneau de char, de tonneau de sueff, de chacun doze souz, de toneau de quier, de miel et de oint, de chacun vingnt soulz; de cent de ceire deiz soulz et de mué de sel quatre soulz : à durer juques à un an prochain à venir. Si mandons et commandons à noz cappitaines et autres officiers que nostredicte ordonnance facent tenir et guarder fermement et en respondre à noz receppvours qui seront desputez ad ce, par quoy nostredicte ordonnance soit tenue et gardée fermement à honnor de nous et profit desdiz marchanz et commun de tout nostre duché. Doné souz nostre seau, le premier jour de juillet l'an mil IIIe sexante et doze. Et voulons que cesdictes chousses soient levées, comme dit est, en oultre et parsomet les autres subvencions par nous ordenées et levées de paravant. Doné comme dessus. Anxin signé : Par le Duc, Geoffroy. — Doné ceste copie souz le seau estably aux contraz de nostre court de Vennes, le tierz jour de juillet, l'an dessusdit. Passe *Eon Le Botlan*, par coppie. *(Scellé. Trésor des chartes de Bretagne,* S. B. 29, auj. E. 126.)

Pierre d'Argentré, bisaïeul de Bertrand d'Argentré.

(12 février 1413, n. st.)

JAn, duc de Berry, conte de Poictou, de Boullonnois et d'Auvergne, au seneschal de Poictou ou son lieutenant salut. Sçavoir vous faisons que, pour le bon rapport qui faict nous a esté et l'experience qu'avons de la vertu et prouesse de corps de nostre amé et feal escuyer Pierre d'Argentré, gentilhomme du païs de Bretaigne, et pour recompense des bons et agreables services qu'il nous a faictz, tant à la deffense de noz terres et seigneuries assaillies par le duc de Lenclastre d'Angleterre que pour les esmotions qui ont esté au royaulme depuis la mort de nostre tres cher et tres amé nepveu, que Dieu absolve, Loys duc d'Orleans, où il nous a grammment servy, tellement que nous en devons estre recors ; voulant ses services reconnoistre tant envers luy qu'envers son filz Jan d'Argentré, que nous esperons qui fera à l'imitation dudit Pierre son père, de present estudiant en nostre ville de Poictiers : à luy, pour ces causes avons donné et donnons et octroyons par ces presentes lettres l'estat et office de capitainne de nostre ville et chastel de Poictiers nagueres par nous edifié, pour iceluy tenir, jouyr et user durant et si long temps qu'il nous plaira, et audict Jan d'Argentré, son filz, le nombre et somme de 25 royaulx d'or par chascun an, durant qu'il sera estudiant en nostre ville de Poictiers... Donné tesmoing de ce nostre seel

de noz armes, à Poictiers le 12 feb. l'an 1412. *Ainsi signé,* Par commandement de Monseigneur le Duc et comte de Poictou, HARDOUYN. *(Biblioth. de l'Arsenal, Ms. fr. 3912. Copie ancienne).*

Ordre aux habitants de Quimperlé de paver devant leurs demeures pour les danses.

(17 mars 1460, n. st.)

FRançois, par la grâce de Dieu duc de Bretaigne, conte de Montfort, de Richemont, d'Estampes et de Vertus, à nostre amé et feal conseiller le sennechal de Kemperlé maistre Guillaume de Kerhouant, salut. Nous vous mandons et commandons expressement que, tout incontinent ces[tes] veues, vous contraignez réaument et de fait touz les demourans en la rue de la Plommée de nostre ville de Kemperlé de faire paver chacun endroit soy ladite rue, depuis l'église de l'abbaye jucques à l'endroit de celle de Saint-Coulombier, ainsi que vous verrez et congnoistrez estre convenable, pour les dances qui se y feront à ceste prochaine feste, où nous espérons estre de nostre personne. Si gardez qu'en ce n'ait faulte, touz empeschements et oppositions rejectez et cessanz au contraire. Et ces presentes vous en vaudront garant partout où il apartendra. Car c'est nostre plaisir. Donné à Razilly, le XVIIe jour de mars l'an mil quatre cens cinquante neuf. (Signé) FRANCOIS. Par le Duc, de son commandement, DURET. *(Trésor des chartes de Bretagne,* E. 127.)

Redevance singulière en la seigneurie de Quintin.

(1555)

FRançoys Moro, sieur des Forges, est sergent féodé de la court dudit Quintin, subject à faire la cueillette de la moitié des taulx de ladite court, tant en la jurisdiction du Plain que de Bothoa. Aussi est subject de fournir d'executeur pour executer les condamnés de crime d'icelle seigneurie. Mesmes doibt ledit Moro, par chascun an, à chascune vigile de Nostre Dame de la My aougst, se presenter, ou procureur noble pour luy, avec pouvoir exprès, en la grand eglise Nostre Dame dudit Quintin, à l'issue de vespres d'icelui jour, audavant de l'huis du cueur de ladite eglise, davant le sieur comte de Quintin, ou son commis, tenant ledit Moro en sa main ung grant cierge en maniere de torteix allumé, et de là conduire le sieur comte au chasteau de Quintin, ou ailleurs en la ville au plaisir dudit sieur. Estant lequel sieur comte arrivé audit chasteau ou autre logeix en icelle ville, soit en salle ou chambre, celuy Moro doibt avoir une grand poignée de chandelles de cire et icelles allumer et attacher tout à l'environ des salle ou chambre où est le sieur comte. Lequel voullant boire, celuy Moro doibt avoir et tenir en son autre main un autre cierge de cire allumé en maniere de torteix, et tenir lesdiz deux cierges en ses mains allumez pendant que le sieur comte boit;

et ayant beu, peut ledit Moro boire si bon luy semble. Et oultre, doibt celuy Moro bailler aux varletz de chambre dudit comte une autre poignée de chandelles de cire de demy pied de long. Ce faict, celuy Moro s'en peut aller et porter avecques luy le demeurant desdiz deux cierges et chandelles allumées, ce qu'il en pourra recouvrer, si faire le veult. — Et à tout ce faire sont obligées les terres, heritages et rentes dudit Moro, en sa piece et seigneurie des Forges. *(Chambre des Comptes de Nantes; Aveux du domaine de Saint-Brieuc, n° 156. Extrait de l'aveu du comté de Quintin de l'an 1555).*

ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

Ont été distribués aux Sociétaires

En 1877-1878

Œuvres françaises d'Olivier Maillard (sermons et poésies, notes et introduction), par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Première année. In-8°.

En 1878-1879

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par la Société des Bibliophiles bretons, avec le fac-similé de la plus ancienne impression bretonne. In-4°.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. T. Ier. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. Deuxième année. In-8°.

En 1879-1880

Documents sur l'histoire de la Révolution en Breta-

gne. — La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière. In-4°.

Le Roman d'Aquin ou la Conqueste de la Bretaigne par le Roy Charlemaigne, chanson de geste du XIIe siècle, publiée par M. F. Joüon des Longrais. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Troisième année. In-8°.

En 1880-1881

Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy. Grand in-8°.

L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean-d'Acre au XIIIe siècle, par M. J. Delaville Le Roux. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Quatrième année. In-8°.

Sous presse.

Œuvres nouvelles et choisies de Des Forges Maillard, par MM. de la Borderie et Kerviler.

En préparation.

Archives de Bretagne, recueil de chroniques, titres et documents inédits.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Du 24 mai 1880 au 24 mai 1881.

PAR M. VERDIER.

Mémoires sur l'état du clergé et de la noblesse de Bretagne, par le R. P. Toussaint de Saint-Luc, réimprimés en fac-similé de la 1re édition. In-8°, 121-125-292 p. et pages non chiffrées. Rennes, Verdier, 1858.

PAR M. ÉMILE GRIMAUD.

La Divinité du christianisme démontrée par un fait, par le P. V. Alet. In-16, 108 p. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1868.

Récits vendéens, par Émile Grimaud, avec introduction par Victor de Laprade. In-18, VIII-243 p. Paris, Lecoffre, 1879.

Ma Rue, poésie, par Émile Grimaud. (Extrait du *Correspondant.*) In-8°, 7 p. Paris, Gervais, 1880.

Jean-Marie Robert de la Mennais (1780-1860), par G. Carron. (Extrait du *Correspondant.*) In-8°, 16 p. Paris, Gervais, 1880.

PAR M. C. MERLAND.

Pierre Brissot, professeur de philosophie à la Sorbonne, puis professeur à la Faculté de Médecine de Paris, par C. Merland. In-8°, 40 p. Nantes, Mellinet, 1881. (Extrait des *Annales de la Société Académique de Nantes.* — 1880.)

PAR M. ORIEUX.

Les Mansardes, nouvelle, par Eugène Orieux. In-8°, 75 p. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud. 1880. (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*).

PAR MM. MORGAND ET FATOUT.

La reliure française depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par MM. Marius Michel. In-4°, nombreuses pl. Paris, Morgand et Fatout, 1880.

Les Graveurs du XVIIIe siècle, par MM. le baron Roger de Portalis et Henri Béraldi. T. 1er. In-8°. Paris, Morgand et Fatout, 1880.

PAR M. QUANTIN.

Recueil Clairambault-Maurepas. — Chansonnier historique du XVIIIe siècle, publié avec notes, introduction et index, par Émile Raumé. T. II, III et IV. In-12, 328-288-302 p. et 15 eaux-fortes. Paris, Quantin, 1880.

PAR M. PAWLOWSKI.

Les Travaux bibliographiques de 1867 à 1878, par M. Gustave Pawlowski. In-8°, 80 p. Paris, 1880.

Par M. Claude de Monti.

Annalles et chroniques du Pais de Laval et parties circonvoisines, depuis l'an 1480 jusqu'à l'année 1537, ... jadis composées par feu maistre Guillaume le Doyen,.... publiées pour la première fois par M. H. Godbert. In-8°, xxiii-400 p. Laval, Honoré Godbert, 1858.

Recherches historiques sur l'église et la paroisse de la Trinité de Laval, sur le prieuré de Prix, et sur le chapitre de S. Tugal, par Isidore Boullier. In-8°, 364 p. Laval, H. Godbert, 1845.

Par M. E. du Laurens de la Barre.

Fantômes bretons, contes, légendes et nouvelles, par E. du Laurens de la Barre. In-12, 260 p., Paris, Dillet, 1879.

Par M. F. Longuécand.

Fables, par F. Longuécand, 2e édition. In-12, viii-284 p. Dinan, Bazouge, 1881.

Par M. Lallié.

Le sans-culotte J.-J. Goullin, membre du Comité révolutionnaire de Nantes (1793-1794), par Alfred Lallié. In-12, 168 p. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1880.

Par M. Arthur de la Borderie.

Derniers jours et obsèques de Jean II, duc de Bretagne (1305), d'après des documents inédits, par Arthur de la Borderie. In-8°, 75 p. Rennes, Plihon, 1880

Par M. Claudin.

Origines de l'imprimerie à Albi, en Languedoc (1480-1484). — *Les pérégrinations de J. Neumeister, compagnon de Gutemberg en Allemagne, en Italie et en France* (1463-1484), *son établissement définitif à Lyon* (1485-1507), par A. Claudin. In-8°, 104 p. et 14 pl. de fac-similé. Paris, Claudin, 1880.

Par M. Régis de L'Estourbeillon.

Thèse de C.-M. Bernard, de Vannes, pour son examen en Droit français. Rennes, 1780.

NÉCROLOGIE

M. Benjamin Fillon

Né à Grues (Vendée), le 15 mars 1819, M. Benjamin Fillon est mort le 25 mai 1881, à la Court, en Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée). Il débuta par la magistrature, mais il y renonça après le 2 décembre 1852, et depuis lors se consacra principalement aux sciences historiques.

Nous n'avons pas à parler de M. Benjamin Fillon comme homme politique ; aussi bien était-il avant tout bibliophile, et si la Vendée et Fontenay-le-Comte en particulier ont fait l'objet de beaucoup de ses travaux, il traitait parfois des sujets bretons, entre autres, ceux qui touchent au pays de Retz, jadis partie intégrante du Poitou, dont cette contrée a conservé les mœurs et les usages. M. Fillon ne pouvait donc

manquer d'être membre de la Société des Bibliophiles bretons ; il fut des premiers inscrits lors de sa fondation.

Depuis 1846 jusqu'à sa mort, notre confrère n'a cessé d'écrire ; sa plume a abordé bien des sujets; aussi ne pouvons-nous nous flatter d'avoir dressé la liste complète de ses productions. Nous avons fait en sorte qu'elle ne fût pas trop défectueuse. Cette nomenclature, montrera mieux que tous les commentaires la somme de travail et la variété des connaissances de M. Fillon

Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay. In-8°,T 1er (seul paru) 550p. Fontenay, Nairière-Fontaine, 1846;— *Documents pour servir à l'histoire du Bas-Poitou et de la Révolution en Vendée*. In-8°, Fontenay, Robuchon, 1847 ; — *Deux héroïnes vendéennes*. In-8°, Fontenay, Robuchon, 1847 ; — *Les Vendéens à Fontenay*. In-8°,Fontenay, Nairière-Fontaine, 1847 ; — *Histoire véridique des grandes et exécrables voleries et subtilités de Guillery, depuis sa naissance jusqu'à la juste punition de ses crimes,* remise de nouveau en lumière par B. Fillon. In-8°, 48 p. Fontenay, Robuchon, 1848 ; — *Cahiers de la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte,* rédigés par F. T. Biaille-Germon, édités par B. Fillon. In-8°, 22 p. Fontenay, Robuchon, 1848 ; — *Compte d'une aide de dix mille livres octroiée au comte de Montpensier en novembre M.CCC.XC par les bonnes villes de Poitou,* dressé par Guillaume de Bis, B. Fillon éditeur. In-8°, 16 p. Fontenay, Robuchon, 1848 ; — *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, découverts à Saint-Médard-des-Prés*

(*Vendée*). In-4°, 68 p. Fontenay, Robuchon, 1849 ; — *Pièces curieuses concernant N.-D. de Fontenay*. In-8°, 20p. Fontenay, Robuchon, 1849 ; — *René Moreau, curé de N.-D. de Fontenay*. Grand in-32, 32 p. Fontenay, Robuchon, 1849; — *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*. In-8°, Fontenay, Robuchon, 1850 ; — *Lettre à M. Octave de Rochebrune sur divers documents artistiques relatifs à l'église N.-D. de Fontenay-le-Comte*. Grand in-8°, 27 p. Nantes, Guéraud, 1853 ; — *Nicolas Rapin. Les plaisirs du gentilhomme champêtre, précédés d'une notice biographique*. In-12, Paris, Techener, 1853; — *Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*. In-8°, 196 p. Paris, Dumoulin, 1853 ; — *Etudes numismatiques. Souvenirs d'un voyage à Poitiers*. In-8°, Paris, J. Charvet, 1856; — *Rapport présenté à la Société archéologique de Nantes sur une découverte de monnaies, ustensiles et bijoux de l'époque gallo-romaine, faite près du Veillon* (*Vendée*). Grand in-8°, 16 p. Nantes, Guéraud, 1856 ; — *Jean Chandos, connétable d'Aquitaine et sénéchal de Poitou*, in-8°, Fontenay, Robuchon, 1856 ; — *Observations critiques sur le livre de l'abbé Cochet : Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*. In-8°, Nantes, Guéraud, 1857 ; — *Mémoire sur une découverte de monnaies, de bijoux et d'ustensiles des IIe et IIIe siècles, faite en Vendée, (près du Veillon)*. Grand in-8°, Napoléon-Vendée, J. Sory, 1857 ; — *Collection Jean Rousseau. Monnaies féodales françaises*. In-8°, Paris, Rousseau, 1860 ; —*Lettres écrites de la Vendée à M. Anatole de Montaiglon*. In-8°, Paris, Tross, 1861 ; — *Poitou et*

Vendée. Etudes historiques et artistiques, par B. Fillon, et O. de Rochebrune. 2 vol. in-4°, Fontenay, Robuchon, 1861-1865 ; — *Les faïences d'Oiron. Lettre à M. Riocreux conservateur du Musée de Sèvres.* In-8°, 8 p. Fontenay, Robuchon, décembre 1862 ; — *L'Art de terre chez les Poitevins, suivi d'une étude sur l'ancienneté de la fabrication du verre en Poitou.* Grand in-8°, Niort, Clouzot, 1864 ; — *Lettre à M. A. Gouget sur un tiers de sou d'or mérovingien, frappé à Niort.* Grand-in 8°, 8 p. Niort, Clouzot, 1864 ; — *L'effondrement du Palais de Justice de Fontenay-le-Comte, arrivé le 8 janvier 1699, suivi d'un poème sur le même sujet et de stances à la gloire de M. le Maire perpétuel de cette ville.* In-8°, 28 p. Niort, Clouzot, 1866 ; — *Noms des habitants de Fontenay-le-Comte, inscrits au rôle de la contribution patriotique dressé en vertu du décret de l'Assemblée nationale des 6 et 9 octobre 1789.* In-8°, Fontenay, Robuchon, 1866 ; — *Centenaire de Napoléon Ier. Passage de l'Empereur et de l'Impératrice à Fontenay, les 7 et 8 août 1808.* In-8°, Fontenay, Robuchon, 1869 ; — *Broussais, volontaire national. Lettres sur la campagne de Beysser en Vendée (septembre et octobre 1793).* In-8°, Fontenay, Robuchon, 1872 ; — *Arsène Charier : Service d'eau de Fontenay-le-Comte. Mémoire explicatif présenté au conseil municipal le 26 janvier 1868,* édité par B. Fillon. Grand in-4°, Fontenay, Robuchon, 1872 ; — *La devise d'Etienne de la Boëtie et le juriste fontenaisien Pierre Fouschier.* In-8°, Fontenay, Robuchon, 1872 ; — *L'église réformée de Fontenay-le-Comte, ses précurseurs, premiers fidèles, prédicateurs et pasteurs, hommes remarqua-*

bles sortis de son sein. Gr. in-8°, Fontenay, Robuchon, 1872. — *Etude sur les Lucs des Poitevins.* In-8°, 16 p. Bagnères-de-Luchon, Valery Sarthe, 1875, (réimpression d'un article de *Poitou et Vendée*) ; — *Coup d'œil sur les élections sénatoriales de 1876 : département de la Vendée.* In-8°, Fontenay, Robuchon, 1876 ; — *Mémoire sur l'ancienne configuration du littoral Bas Poitevin et sur ses habitants, adressé en 1755 au P. Arcère par Charles-Louis Joussemet, curé de l'Ile-Dieu,* publié avec une introduction par B. Fillon. In-8°, XXIV-22 p. Niort, Clouzot, 1876 ; — *Révision du cadastre. Notice des points habités, tènements, lieux dits, fontaines, cours d'eau, routes et chemins de la commune de Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée), dont les noms sont caractéristiques.* In-4°, 67 p. La Court de Saint-Cyr-en-Talmondais, l'auteur, 1877 ; — *Un cousin de Paul Scarron.* In-8°, Fontenay, Robuchon, 1878 ; — *Recherches sur le séjour de Molière dans l'ouest de la France en 1648.* In-8°, Fontenay, Robuchon, 1878 ; — *Le blason de Molière, étude iconographique.* In-4°, 24 p. Paris, Claye, 1878 ; — *L'art romain et ses dégénérescences au Trocadéro.* In-4°, Paris, Quantin, 1878 ; — *Rapport sur la carte routière et hydrographique de la Vendée, présenté au Conseil général.* In-8°, 26 p. La Roche-sur-Yon, Ve Cochard-Tremblay, 1878 ; — *Les médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles, à propos du livre de M. Alfred Armand.* Grand in-8°, 16 p. Paris, Quantin, 1879 ; — *Quelques mots sur le songe de Poliphile.* Grand in-8°, 43 p. Paris, Quantin, 1879 ; — *La Galerie de portraits réunie au château de Saumur par Duplessis-Mornay.* Grand in-8°,

24 p. Paris, Quantin, 1879 ; — *Lettre à M. Jules Quicherat, directeur de l'Ecole des Chartes, sur une découverte d'objets gaulois en or faite en 1759 dans l'étang de Nesmy* (*Vendée*). In-8°, 46 p. La Roche-sur-Yon, V° Cochart-Tremblay, 1879 ; — *Nouveaux documents sur Marc-Antoine Raimondi. Lettre à M. Georges Duplessis.* Grand in-8°, 16 p. Paris, Quantin, 1880 ; — *Pour qui fut peint le portrait d'Erasme par Hans Holbein, du musée du Louvre.* Grand in-8°, 23 p. Paris, Quantin, 1880.

M. Fillon a, en outre, collaboré aux deux publications suivantes : *Notice sur la vie et les ouvrages de François Viéte*, par B. Fillon et F. Ritter. In-8°, 54 p. Nantes, Gailmard, 1849; — et *Description de quelques monnaies mérovingiennes découvertes en Provence*, par B. Fillon et de Lagoy (vers 1854). Il faut sans doute aussi mettre à son avoir : *Dissertation sur les monnaies frappées pendant le moyen âge à Melle-sur-Fos, à Saint-Bertrand-de-Comminges et à Mauléon-Barousse*, ouvrage annoncé comme devant paraître prochainement sur la couverture de l'étude sur les Lucs des Poitevins (1875). M. Fillon a laissé en manuscrit une étude sur Pierre de Nivelle, évêque de Luçon, étude à laquelle il travaillait pendant ses dernières années.

Nous ne pouvons passer sous silence les *Archives historiques de la Court de Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée), autographes et documents historiques composant la collection de B. Fillon*, décrits par E. Charavay. 2 vol. in-4°, Paris, Charavay, 1878-1879. Quoiqu'il ne soit pas signé de notre auteur, cet ouvrage

le touche de trop près pour qu'on n'y admette pas sa collaboration.

Ne sont pas compris dans la liste qui précède un certain nombre d'articles disséminés dans les revues périodiques de Paris et de la province, notamment dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, les *Archives historiques du Poitou*, les volumes du *Congrès archéologique de France*, l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, le *Magasin pittoresque*, les *Archives de l'art français*, la *Gazette des Beaux-Arts*, *etc.*

N'oublions pas, en terminant, de dire que c'est à M. Fillon que l'on doit la découverte du *Devis de la grotte des Tuileries*, manuscrit de Bernard Palissy, qu'il a donné à la Bibliothèque nationale.

DOCUMENTS INÉDITS

PAMPHLET BRETON

CONTRE LE RÉGENT

(1719)

La violation des libertés de la Bretagne par le gouvernement du Régent, dans les États de 1717-1718, remplit pendant plus de deux ans la province d'agitation, et aboutit à ce coup de cruauté gratuite, arraché à l'insouciance de Philippe d'Orléans, qui fit sans nécessité tomber quatre têtes sur la place du Bouffai de Nantes, le 26 mars 1720.

Parmi les mécontents, bien peu songeaient à tirer l'épée ; mais tous, chacun selon ses moyens, menaient de la langue et de la plume une rude guerre contre les agents du pouvoir, leur déloyauté, leur fiscalité, leur arbitraire.

Les mémoires du temps parlent de chansons, de libelles, d'épigrammes qui se glissaient partout, qui couraient toute la province. On n'a encore cependant rien publié de ce genre. Quand les rigueurs de la Chambre royale installée à Nantes eurent jeté la terreur en Bretagne, presque toutes ces feuilles volantes, qui bourdonnaient comme un essaim de guêpes, furent réduites en cendres. En voici une cependant qui a survécu, et dont nous avons trouvé copie parmi les papiers relatifs aux troubles de Bretagne compris dans le fonds des Contrôleurs-généraux déposé aux Archives nationales.

Ce pamphlet peut même passer pour l'un des plus curieux que cette agitation fit naître. Son auteur, Kersulguen de la Villeneuve, qui habitait aux environs de Brest, était renommé en Bretagne pour son esprit. Il a donné à son œuvre, dans le fond et dans la forme, une tournure très littéraire. Comme forme, c'est un *Dialogue des morts* à l'imitation de Lucien, de Fontenelle et de Fénelon. Le vainqueur de Narwa, le célèbre Charles XII, roi de Suède, mort seulement depuis quelques mois (30 novembre 1718), rencontre aux Champs-Elysées le vainqueur de Ravenne, Gaston de Foix, trépassé depuis deux siècles. Les deux héros, après quelques compliments réciproques tournés d'une façon piquante, content plaisamment une expédition fort ridicule, que le commandant de Bretagne Montesquiou venait de diriger contre les paysans de la Haute-Cornouaille. De là, ils passent insensiblement à la politique étrangère et à l'éloge de l'Espagne, dont les Bretons espéraient se faire un appui dans leur lutte contre l'arbitraire. Puis ils rentrent en France, critiquent avec amertume le gouvernement de Philippe d'Orléans, et perçant le mur de sa vie privée, terminent par une satire sanglante de ses mœurs.

Le style est aisé, élégant, émaillé de traits spirituels et de souvenirs classiques. Point d'injures ni de gros mots, point de coups de massue, mais partout des pointes d'aiguilles qui piquent jusqu'au sang et finissent par brûler comme un fer rouge.

La copie de ce pamphlet fut envoyée par Brilhac, premier président du Parlement de Bretagne, au Garde des sceaux d'Argenson, en même temps Contrôleur-général, qui avait, en cette dernière qualité, la Bretagne dans son département. Avec cette copie, Brilhac adressait au même ministre cette lettre d'envoi :

« Monseigneur, j'ay l'honneur de vous envoyer l'écrit dont M. de Kersulien s'est déclaré l'auteur. Il est tel que je

ne comprens pas que personne le deût jamais avouer. C'est un crayon de tout ce qui est dans le cœur des malheureux qui ont été capables d'entrer dans une affaire aussy affreuse que celle qui court en Bretagne. J'ai l'honneur, etc.

« A Rennes, ce 11 février 1720.

« De Brilhac. »

En marge de cette lettre, d'Argenson a crayonné la réponse qu'il y fit faire ; la voici :

« Monsieur, s'il est surprenant qu'un gentilhomme ayt osé rassembler dans un mesme escrit tant de calomnies, d'impostures et de noirceurs, il l'est encore davantage que quelqu'un ayt eu l'insolence de s'en déclarer l'autheur avant de s'y voir contraint par une procédure judiciaire. Ainsy mon advis est absolument conforme au vostre touchant cet abominable libelle ; et c'est toute la réponse que je peux et dois faire à la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire sur ce sujet. Je suis etc. — Répondu le 16 février 1720. »

Sur le pamphlet d'Argenson a mis : *A lire à Son Altesse Royale.* Philippe d'Orléans entendit donc la lecture du *Dialogue* de Kersulguen. Elle n'excita point en lui cette indignation violente dont nous voyons les éclats chez Brilhac et d'Argenson. Soit que le régent n'eût pas suivi la lecture jusqu'au bout (le poison est à la fin), soit qu'il fût ce jour-là vraiment bon prince — ce qui lui arrivait assez souvent, — il ne voulut voir là qu'une plaisanterie, et prenant la chose en homme qui se pique d'entendre raillerie, il dit d'un ton dégagé (selon le *Journal* manuscrit du président de Robien) que cette bagatelle était assez bien tournée pour un Bas-Breton.

Kersulguen, cela est certain, ne s'en trouva pas plus mal. Ce qui montre au moins que, dans cette affaire, le régent

ne céda point à des rancunes personnelles, et que s'il fit tomber quatre têtes, ce ne fut que par indolence, sous la pression de son odieux entourage. Car, des quatre gentilshommes décollés sur la place du Bouffai aucun n'avait insulté Philippe d'Orléans comme l'auteur du *Dialogue* que l'on va lire.

A DE LA B.

DES CHAMPS-ELYSÉES

DIALOGUE DES MORTS

GASTON DE FOIX, DUC DE NEMOURS [1],
CHARLES XII, ROY DE SUÈDE [2],

GASTON

Comment vous portez-vous, vrai lion du Nord? Je n'ay encore pu vous entretenir depuis votre arrivée en ce païs cy. Je me défiois bien, de l'air dont vous vous y preniez là-bas, que vous viendriez bientôt m'y tenir compagnie.

[1] Né en 1489, tué le 11 avril 1512, à la fin de la bataille de Ravenne, qu'il venait de gagner.

[2] Né en 1682, tué le 30 novembre 1718, en visitant la tranchée au siège de Frédéricshal.

CHARLES

Tout beau, Monsieur le héros de Ravenne ! Chercheriez-vous par hazard à condamner ma conduite pour excuser la vôtre ? Vous n'ignorez sans doute pas qu'on vous a accusé de vous être fait tuer assez imprudemment à la fin de cette fameuse bataille que vous aviez gagnée, et peut-être croyez-vous qu'on a lieu de me faire le même reproche sur le siège de Frédéricshal ?

GASTON

A Dieu ne plaise que je veuille contrôler une action qui est si fort selon mon caractère ! Il me siéroit bien mal d'y chercher à mordre, moy qui en fis beaucoup plus à l'assaut de la citadelle de Bresse [1]. D'ailleurs, je vous ay toujours regardé comme un héros, dans lequel je me voyois revivre avec plaisir, mais sans envie ; car c'est une passion que les morts abandonnent aux vivans. De plus, les jugements des hommes sont si défectueux qu'à bien prendre les choses, ny vous ny moi n'avons peut-être pas eu autant de tort qu'on le diroit bien dans aucune de ces occasions.

CHARLES

Vous avez raison. Car après être sorty victorieux et triomphant de tous les périls auxquels je me suis si souvent exposé, devois-je m'attendre à être malheureusement tué dans une tranchée, où l'on sait

[1] Brescia, reprise sur les Vénitiens, par Gaston de Foix, en 1512.

qu'il y a si peu à craindre que Louis quatorzième s'y présentait assez hardiment, et où les Villeroi et les Montesquiou même vont sans casque et sans cuirasse?

GASTON

Pour moy, on a crû que j'eusse fort bien fait de laisser passer les deux bataillons d'Espagnols, qui ne demandoient qu'à se retirer tranquillement après la bataille perdue pour eux. C'est du moins ainsi que raisonnent ceux qui ne sentent point ce que peut l'amour de la gloire sur les cœurs qui en sont vivement épris. Mais si Alexandre, au passage de l'Hydaspe et à l'assaut du bourg des Malliens Oxydraques, s'étoit amusé à faire de pareilles réflexions, eût-il mérité de porter à l'âge de trente-trois ans le glorieux titre de Grand? Tant il est vray que les hommes jugent plutost de la valeur des actions par les évènements qui les couronnent, que par les motifs qui les inspirent.

CHARLES

Indépendemment de ce que les faux connaisseurs ou les envieux peuvent penser et dire des actions qui ont terminé nos jours, je vous avoue que je ne saurois vous envier, ny au grand Gustave-Adolphe, la gloire d'avoir été enseveli par la victoire dans les champs de Ravenne et de Lutzen. Mais si je regrette quelque chose dans la vie, c'est de n'avoir pu, avant de mourir, prendre part aux triomphes de ces héros qui viennent de subjuguer les révoltés de la Basse-Armorique.

GASTON

Que voulez-vous dire avec vos révoltés de la Basse-Armorique ?

CHARLES

Comment, vous n'avez point entendu parler de la célèbre et non jamais assez vantée expédition de Laniscat [1] ?

GASTON

Cette grande nouvelle n'est point encore venue jusqu'à moy; on en débite d'ailleurs de si fausses que je suis peu curieux d'en apprendre.

CHARLES

Celle-cy me paroist si sûre que je crois pouvoir vous en faire le détail, sans craindre de vous en imposer.

J'allai hier au Louvre, dans le dessein de faire ma cour à nos souverains. Je trouvai la porte de la grande salle gardée par Mercure, qui en deffendoit l'entrée à tout le monde ; je luy en demandai la raison ; il me

[1] Laniscat, aujourd'hui commune du canton de Gouarec, arrondissement de Loudéac (Côtes-du-Nord). En juin 1719, les habitants de cette paroisse et de cinq ou six autres du voisinage ayant refusé de payer l'impôt et repoussé les recors, même assistés de quelques archers de la maréchaussée, le maréchal de Montesquiou, commandant de Bretagne, et l'intendant Feydeau de Brou se donnèrent le ridicule de lancer sur ces paysans un véritable corps d'armée, composé d'un régiment de cuirassiers et de l'un de ces régiments d'infanterie appelés Vieux-Corps, l'élite de l'armée française. On va voir tout à l'heure le sort de cette expédition, sur laquelle on peut aussi consulter la *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1858, 1er semestre, p. 315-316.

répondit que Jupiter, Neptune et Pluton y tenoient un grand conseil sur les affaires de la terre. Là-dessus, je pris le party de me retirer et de lier conversation avec le grand Gustave et Turenne, que j'aperçus dans le vestibule. Un moment après, nous vîmes arriver un courrier fort échauffé, que Mercure introduisit à l'audience ; elle ne fut pas longue, et Mercure en sortant nous dist à l'oreille qu'il allait de la part de Pluton ordonner à Caron de faire construire au plus vite une barque plus forte et mieux étoffée, et armée de plus de rameurs qu'à l'ordinaire, ce qui piqua si fort notre curiosité que nous luy demandâmes les raisons de ces grands préparatifs : « C'est, nous dit-il, sur l'avis qu'on vient de recevoir que le régiment de Champagne, ce vainqueur de Fleurus, de Steinquerque et de tant d'autres combats, étoit en pleine marche pour aller attaquer les rebelles de la Basse-Armorique. »— Vous savez que ce régiment est l'élite des Vieux-Corps, la fleur de l'infanterie françoise, qu'on ne l'a jamais employé que dans les expéditions les plus hasardeuses de la guerre, que ses exploits sont toujours suivis de sang et de carnage, si bien qu'on s'attend icy à voir passer bientôt tant de morts de sa façon, qu'on a craint que la vieille barque de Caron ne fust pas assez forte pour en soutenir le poids. C'est ce qui a fait, dans le conseil, ordonner la fabrique d'une nouvelle.

GASTON

Si c'est là votre grande nouvelle, vous pouvez en rabattre hardiment plus de la moitié, car c'est la Montagne qui a enfanté la Souris.

CHARLES

Cela se peut-il ! Et comment l'avez-vous sû, et qui vous l'a pû dire ?

GASTON

Un moment de patience, et je vous l'apprendrai. Lorsque vous sortiez du vestibule par le grand escalier, nous entrions, Louis XII et moy, par le petit escalier dérobé. Un instant après, nous avons vu paraître Momus, menant par le licou l'âne de Silène chargé d'un bagage couvert d'une vieille serpillière et suivy d'un courrier à pied. Comme ce maître bouffon a droit de passer partout sans dire gare, il est entré brusquement dans la salle du grand conseil, où tous ceux qui étoient dans le vestibule l'ont suivi. Sa présence a d'abord inspiré quelque mouvement de gayeté à l'assemblée ; mais adressant la parole à Jupiter, il luy a dit : « Souverain des Dieux, il ne s'agit point icy de plaisanter ny de rire, la chose est trop sérieuse. — Quelle nouvelle donc ? a demandé Jupiter. — Lisez ou faites lire, luy a répliqué Momus. — Sur quoy Mercure qui, outre qu'il est le porte-billet des Dieux, en est aussy le porte-parole, a lu d'une voix haute et claire l'inscription écrite sur la serpillière et que vous allez entendre :

CE SONT ICY LES SUPERBES DÉPOUILLES QUE L'INVINCIBLE RÉGIMENT DE CHAMPAGNE, APRÈS AVOIR AFFRONTÉ MILLE PÉRILS, A ENFIN REMPORTÉ SUR LES REBELLES DE LA BASSE-ARMORIQUE.

Cette lecture finie, Jupiter a ordonné l'inventaire des dépouilles. On a d'abord fait sortir d'une malle

cadenassée cinq ou six pourpoints rouges et bleus qu'on a pris pour des drapeaux et des étendards ; autant de bonnets rouges à oreilles ont passé pour des casques ensanglantés [1], et six paires de sabots pour autant de timbales. La singularité de ces trophées a attiré l'attention des assistants. Après quoy, Jupiter a demandé au courrier le nombre des rebelles restés sur le champ de bataille. Il a répondu qu'on avoit tué tous ceux qui s'étoient mis en défense : « Peste ! a dit Jupiter, le carnage doit donc avoir été furieux, car on nous a mandé que la révolte étoit générale. Mais combien de morts à peu près ? — Pas un, a dit le courrier — Comment, personne ? — Eh non, personne. — Et d'où vient ? — De ce que personne ne s'est aussi mis en défense. » — Cette réponse imprévue a fait éclater de rire toute l'assemblée, à deux particuliers près, qui se sont dérobés tristes et confus.

CHARLES.

Je suis curieux d'apprendre qui peuvent être ces deux particuliers.

GASTON.

On a su que ce sont deux Colbert qui, donnant autrefois des preuves d'une valeur héréditaire à leur famille, se firent tuer à la tête du régiment de Champagne, et qui sont aujourd'huy au désespoir d'entendre qu'un corps de si haute réputation dans le

[1] Cette énumération de dépouilles de la Basse-Armorique a le mérite de nous faire connaître quel était à cette époque (1719) le costume des paysans de la Haute-Cornouaille du côté de Laniscat.

militaire ne soit plus à présent employé qu'à remplir l'indigne ministère d'archers de la Maréchaussée ou de misérables pousse-culs d'Intendance. Momus, ne voulant point sortir de l'assemblée sans y servir quelque plat de son métier, a apostrophé Mercure en lui disant :

— Toy qui es le harangueur, le messager, le valet à tout faire des Dieux, applique au plus vite tes ailes à tes talons et va-t-en presser la construction de la nouvelle barque plus forte, mieux étoffée et armée de plus de rameurs qu'à l'ordinaire, parce que le régiment de Champagne, ce vainqueur de Fleurus, de Steinquerque et de tant d'autres combats, l'élite des Vieux-Corps, la fleur de l'infanterie françoise, qu'on n'employe jamais que dans les occasions les plus hasardeuses de la guerre, et dont les exploits sont toujours suivis de sang et de carnage, est en pleine marche pour attaquer les rebelles de la Basse-Armorique.

— Tais-toy, maistre bouffon, mauvais plaisant, a répliqué Mercure. Cette barque ne sera pas inutile, elle servira à transporter les Allemands, que les Espagnols viennent d'envoyer icy de suite.

Cette réponse a fait tomber la plaisanterie et a arresté l'aigreur qui eust pû se mesler dans la conversation de ces divinités subalternes.

Admirez un peu la prudence de ces Espagnols. Ils sçavent que les Allemands sont grands maraudeurs de leur métier [1], qu'ils n'eussent jamais manqué de s'écarter de la route pour piller ; c'est pourquoy ils ont pris la précaution d'envoyer quelques généraux

[1] Déjà !...

de la même nation pour leur faire garder une exacte discipline dans la marche [1].

CHARLES

A propos des Espagnols, quelle opinion en avez vous ?

GASTON

Je pense que c'est une nation qui joue à présent en Europe un rôle qui luy fait honneur [2], et que l'Alberoni qui la gouverne est un second cardinal de Richelieu ; que s'il avait un second Gustave à mettre en œuvre, il pourroit bien pousser la quadruple alliance aussy loin que votre illustre autheur poussa autrefois tout l'Empire. On a cru que le Xar [3] et vous entreteniez quelque intelligence avec ce ministre d'Espagne.

CHARLES

Il est vray que nous songions sérieusement à prendre des mesures pour mettre un frein à la puissance formidable de la maison d'Autriche. Je ne puis comprendre l'espèce de léthargie avec laquelle les Electeurs et les princes d'Italie voyent forger les fers qui les mettront tost ou tard sous le joug.

GASTON

La conduite de la France surtout me paroist en

[1] L'Espagne, dirigée par le cardinal Albéroni, venait d'avoir des succès notables dans sa lutte contre l'Empire, auquel elle avait enlevé la Sardaigne.

[2] Les Bretons dans leur lutte contre l'arbitraire du Régent comptaient sur l'appui de l'Espagne : de là ces éloges.

[3] Le czar Pierre le Grand, fondateur de Saint-Pétersbourg, civilisateur de la Russie.

tout sens surprenante. C'est de quoy Louis quatorzième se plaignoit à moy, il y a quelques jours, de la manière du monde la plus touchante : « Quoy, me disoit-il les larmes aux yeux, puis-je voir sans indignation la guerre, le commerce, les finances, en un mot, tout l'intérieur du gouvernement du royaume livré en proie aux malheureux étrangers ! l'Etat vendu et sacrifié aux anciens ennemis de la couronne [1]; mon sang armé contre mon sang, pour renverser du thrône un prince [2], l'amour de ses peuples et des nostres, et qui n'y a été placé et soutenu qu'aux dépens de tant de millions d'hommes et d'argent ! Qui pourroit jamais croire que ce dût estre là l'entreprise d'un régent qui porte l'auguste nom de Bourbon ? Hélas ! je l'avois bien prévu, et c'est pourquoy, par mes dispositions testamentaires, j'écartois autant qu'il m'étoit possible mon neveu d'Orléans de la régence. »

CHARLES

Je voudrais bien savoir ce qui peut avoir formé l'étroite union qui règne entre le roy d'Angleterre et luy.

GASTON

Cela n'est pas fort difficile à deviner. C'est la sympathie des caractères et la ressemblance des projets. Georges est un usurpateur, et Philippe aspire à le devenir ; mais je puis bien l'assurer, de la part de toute la nation dont je connois l'esprit, que si elle est assez malheureuse pour perdre Louis XV, l'objet de son

[1] Les Anglais.
[2] Le roi d'Espagne Philippe V.

adoration et de ses espérances, elle périroit plutost milles fois que de consentir jamais qu'on mist la couronne sur la teste d'un prince qui la traite si cruellement depuis la régence.

CHARLES

Il est vray qu'il ne s'y est pas pris comme il falloit pour captiver la bienveillance des peuples, surtout depuis qu'il a adopté pour son principal ministre un homme [1] dont le génie, le caractère et les actions répondent à la physionomie.

GASTON

Je vous entends, sans que vous vous expliquiez davantage. Mais quelle différence je vous prie, entre le duc d'Orléans devenu Louis XII, roy de France, et le duc d'Orléans devenu régent ! Louis XII, roy de France, aima mieux perdre l'état de Milan que de charger ses sujets d'impôts : ce qui l'a rendu digne de porter le titre immortel de Père de ses peuples. Le duc d'Orléans, devenu régent, a foulé aux pieds la dignité des cours souveraines et de tous les ordres du royaume ; et sans songer que François Ier se glorifioit d'être le premier gentilhomme de France, il a traité la noblesse avec indignité, ne respectant ny les lois les plus saintes ny les privilèges les plus sacrez des peuples : ce qui fait craindre que s'il devenait une fois maistre absolu, au lieu d'en être le père comme Louis XII, il s'en déclarât le tyran comme Louis XI.

[1] Le cardinal Dubois.

Pour cela, il faut convenir que le nom d'Orléans dégénère bien. Depuis peu il nous vient d'arriver tout fraîchement une certaine Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans [1], qu'on a placée entre Messaline et Julie, à cause de la conformité des mœurs.

CHARLES

Je lisois ce matin un trait anecdote assez curieux de Julie et d'Auguste, son père. Tout le monde sait que les amours d'Ovide avec cette célèbre débauchée causèrent l'exil de cet agréable poëte; qu'en vain il emploïa toute la force de son génie et la fertilité de sa plume pour mériter son rappel, et qu'Auguste fut toujours inexorable. Mais tout le monde ne sait peut-estre pas les motifs du refus obstiné du prince : c'est qu'Ovide l'avait un jour surpris avec sa fille Julie dans une situation que la bienséance ne me permet pas d'expliquer. Voilà pourquoy il ne voulut jamais consentir au rappel d'un homme, dont la présence eust été un témoin parlant, qui luy eust à tout moment reproché l'infamie de son inceste.

GASTON

Pour un empereur payen, c'était être bien scrupuleux. La cour du Palais-Royal ne l'est pas tant, à beaucoup près; et si l'on eust exilé tous ceux qui ont vu le père prendre des libertés criminelles avec sa fille, il y a longtemps que cette cour moabite seroit déserte.

Mais, vray lion du Nord, je m'aperçois que vous

[1] La duchesse de Berry, fille du Régent, née en 1695, morte le 21 juillet 1719.

rougissez. On sait que vous avez toujours plus sacrifié aux faveurs de Mars qu'aux grâces de Vénus ; ainsi cette conversation pourroit vous déplaire si elle étoit poussée plus loin. C'est pourquoy il est à propos de la rompre, aussy bien est-il tems de se retirer.

Adieu donc jusqu'à la première entrevue.

TABLE

Pages

Bureau élu le 25 juin 1879..... 7
Liste des membres de la Société :
Membres fondateurs..... 9
Membres titulaires..... 23
Extraits des procès-verbaux. — *Séance du 26 juillet 1880*..... 31
— — *Séance du 10 septembre 1880*..... 33
— — *Séance du 4 novembre 1880*..... 37
— — *Séance du 9 avril 1881*..... 40
Archives de Bretagne :
Rapport sur le projet de publication..... 43
Spécimen de la publication..... 49
Etat des publications de la Société..... 58
Liste des ouvrages offerts à la Société..... 60
Nécrologie : M. Benjamin Fillon..... 64
Documents inédits. — *Pamphlet breton contre le Régent*..... 71

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4

Ce Bulletin a été tiré à 400 exemplaires in-8° vergé.

BULLETIN

DE LA SOCIETÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

CINQUIÈME ANNÉE

(1881-1882)

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

—

M.DCCC.LXXX.II

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 25 JUIN 1879

Président. Arthur DE LA BORDERIE, à Vitré (Ille-et-Vilaine);

Vice-Présidents. Général Émile MELLINET, place Launay, 8, à Nantes;

Henri LEMEIGNEN, avocat, rue Bonne-Louise, 7, à Nantes;

Secrétaire. René BLANCHARD, place Pirmil, à Nantes;

Secrétaire-adjoint. Jules RIALAN, place Delorme, à Nantes;

Trésorier. Alexandre PERTHUIS, aux Folies-Chaillou, à Nantes;

Bibliothécaire-archiviste. S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, rue Deshoulières, 1, à Nantes.

Délégués:

J. GAULTIER DU MOTTAY, conseiller général, à Plérin (Côtes du Nord);

Louis DE KERJÉGU, député, à Saint-Gonzec (Finistère);

Hippolyte DE LA GRIMAUDIÈRE, rue Louis-Philippe, 13, à Rennes (Ille-et-Vilaine);

René KERVILER, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure);

Vincent AUDREN DE KERDREL, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

LISTE DES MEMBRES

ADMIS DEPUIS LE 29 JUILLET 1881

M. Luigi ARRIGONI,
Bibliothécaire à Milan (Italie). — 29 juillet 1881.

M. Charles BILLOT,
Conseiller général du canton de Fougeray (Ille-et-Vilaine). — 4 novembre 1881.

M. le comte Paul DE BRÉCHARD,
A Nantes. — 15 mai 1882.

M. Gaston DE CARNÉ DE CARNAVALET,
A Paris. — 15 mai 1882.

M. l'abbé COITOUX,
Supérieur du Petit-Séminaire de Guérande (Loire-Inférieure). — 6 juillet 1882.

M. Armand DE CRÈVECŒUR,
Avocat à Abbeville (Somme). — 15 mai 1882.

M. Félix-Georges CRUCY,
Architecte à Nantes. — 4 novembre 1881.

M. René DELAFOY,
A Nantes. — 4 novembre 1881.

M. Alcide DORTEL,
A Nantes. — 15 mai 1882.

M. Maurice GROOTAERS,
A Nantes. — 6 juillet 1882.

M. Jacques HERNAULT,
A Nantes. — 4 novembre 1881.

M. Auguste JOUINEAU,
A Nantes. — 17 février 1882.

M. le comte Amaury DE KERDREL,
Au château de Keruzoret (Finistère). — 6 juillet 1882

M. Xavier LE LIÈVRE DE LA TOUCHE,
A Nantes. — 15 mai 1882.

M. Gustave MAUDET,
Avocat à Niort. — 29 juillet 1881.

M. le comte Henri DE MONTI DE REZÉ,
A Nantes. — 17 février 1882.

M. Joseph DE MONTI DE REZÉ,
A Nantes. — 6 septembre 1881.

M. Joseph DE MONTI DE REZÉ,
A Nantes. — 15 mai 1882.

M. Michel PERRET,
Elève de l'École des Chartes, à Paris. — 6 juillet 1882.

M. Camille DE LA PILORGERIE,
A Nantes. — 17 février 1882.

M. L. PORSON,
Docteur en médecine, à Nantes. — 6 juillet 1882.

M. Charles RIARDANT,
Directeur du Comptoir d'Escompte, à Nantes. — 29 juillet 1881.

M. ROUXEAU fils,
Docteur en médecine, à Nantes. — 15 mai 1882.

M. SALMON-LAUBOURGÈRE,
Président du Tribunal civil, à Dinan. — 6 juillet 1882.

M. Charles SEIDLER,
A Nantes. — 6 juillet 1882.

M. Auguste TEILLAIS,
Docteur en médecine, à Nantes. — 17 février 1882.

M. Louis URVOY DE PORTZAMPARC,
A Cholet. — 6 septembre 1881.

La Société POLYMATHIQUE DU MORBIHAN,
A Vannes. — 15 mai 1882.

MEMBRES DÉCÉDÉS

DU 24 MAI 1881 AU 23 MAI 1882.

M. le baron James DE ROTHSCHILD,
A Paris. — 14 janvier 1878.
Décédé le 25 octobre 1881.

M. Stéphane HALGAN,
Sénateur, membre du conseil général de la Vendée, à Nantes. — 5 avril 1878.
Décédé le 19 janvier 1882.

M. Ernest DU LAURENS DE LA BARRE,
Au manoir du Bois de la Roche, en Comana (Finistère). — 14 janvier 1878.
Décédé le 18 décembre 1881.

M. Jules DE LA PILORGERIE,
A Châteaubriant. — 31 octobre 1877.
Décédé le 22 décembre 1881.

M. Claude-Alphonse ROMIGNON,
Chef de bataillon au 65e de ligne. — 9 avril, 1881.
Décédé le 23 novembre 1881.

M. Edouard MEUNIER,
Capitaine, chef de l'annexe d'Aflou, province d'Oran (Algérie). — 9 avril 1881.
Décédé le 20 octobre 1881.

M. Auguste FONTAINE,
Libraire-éditeur à Paris. — 6 novembre 1878.
Décédé le 20 février 1882.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 6 JUILLET 1882

Président. Arthur DE LA BORDERIE, à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Vice-Présidents. Général Émile MELLINET, place Launay, 8, à Nantes;

Henri LEMEIGNEN, avocat, rue Bonne-Louise, 7, à Nantes ;

Secrétaire. Olivier DE GOURCUFF, rue Saint-André, 62, à Nantes.

Secrétaire-adjoint. Comte Régis DE L'ESTOURBEILLON, rue Sully, 1, à Nantes;

Trésorier. Alexandre PERTHUIS, aux Folies-Chaillou, à Nantes ;

Trésorier-adjoint. Jules RIALAN, rue des Arts, 30, à Nantes;

Bibliothécaire-archiviste. René BLANCHARD, place Pirmil, 2, à Nantes.

Délégués :

J. GAULTIER DU MOTTAY (Côtes-du-Nord) ;

Vicomte DE LA VILLEMARQUÉ (Finistère) ;

Hippolyte DE LA GRIMAUDIÈRE (Ille-et-Vilaine) ;

René KERVILER (Loire-Inférieure) ;

Vincent AUDREN DE KERDREL (Morbihan).

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 29 juillet 1881.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. Emile Grimaud, de l'Estourbeillon, Josse, Lotz-Brissonneau, Julien Maisonneuve, Maître, Anthime Menard, Constant Merland, Alexandre Perthuis et Joseph Rousse.

Admissions. — Trois nouveaux membres sont admis à cette séance.

Publications. — M. le Président dépose sur le bureau 50 exemplaires du *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons*, 4e année (1880-1881), qui vient d'être terminé et va être distribué à tous les sociétaires. Il signale dans ce *Bulletin*, comme particulièrement intéressants au point de vue historique, 1° le Rapport

sur les *Archives de Bretagne* et les pièces inédites (XIe-XVIe siècles) qui l'accompagnent; 2° la notice nécrologique et surtout la bibliographie des travaux de M. Benjamin Fillon; 3° le *Dialogue des Morts*, ayant pour interlocuteurs *Gaston de Foix*, le vainqueur de Ravenne, et *Charles XII*, roi de Suède; dialogue qui est en réalité un curieux pamphlet inédit contre le régent Philippe d'Orléans, écrit et répandu en Bretagne en 1719, au cours des troubles qu'on désigne habituellement sous le nom de « Conspiration de Pontcallec. »

M. le président ajoute que l'impression des *Œuvres nouvelles et inédites de Des Forges Maillard* est commencée, mais que l'espoir de recouvrer de nouvelles et curieuses lettres de cet auteur a obligé de la suspendre, afin de pouvoir les classer à leur place dans la publication.

C'est pourquoi, afin de pouvoir, avant le mois de novembre, distribuer un volume aux sociétaires, M. le président propose d'imprimer immédiatement la *Chronique de Bretagne* de Jean de Saint-Paul, document inédit, dont M. de la Pilorgerie a transmis à la Société une copie partielle, et dont M. le Président possédait de son côté une copie totale, l'une et l'autre de ces copies devant être utilisées pour la publication.

Communications. — Chronique de Jean de Saint-Paul. — M. le président entre alors dans des explications étendues sur Jean de Saint-Paul et sa chronique. La chronique, du moins ce que nous en possédons, s'étend de 1351 à 1458. On y trouve entre autres de curieux détails sur la bataille des Trente,

— sur beaucoup d'événements du règne de Jean IV, sur les mœurs, le caractère, les habitudes des quatre ducs de Bretagne Jean V, François Ier, Pierre II, Arthur III. — Jean de Saint-Paul avait fait partie de la maison et de la cour des trois derniers ; son père, Roland de Saint-Paul, avait eu toute la confiance de Jean V. Les détails fournis par ce chroniqueur ont donc toutes les garanties d'authenticité. Quant à la partie relative au combat des Trente, seule elle a été publiée, il y a vingt-quatre ans, mais d'une façon fort inexacte et qui rend plus nécessaire une édition fidèle. — Malgré tout son intérêt, cette chronique de Jean de Saint-Paul n'est pas très longue et pourrait facilement être imprimée d'ici la séance de novembre.

Sur cet exposé, la *Société des Bibliophiles Bretons* vote l'impression immédiate de la *Bhronique de Jean de Saint-Paul.*

Communications diverses. — M. Joseph Rousse donne lecture d'une notice sur M. Emile Péhant (né à Guérande en 1813, mort en 1878), notice qui doit faire partie de l'*Anthologie des poètes bretons.*

M. Léon Maître présente à la Société un curieux manuscrit provenant des archives du Plessis-Tison (près Nantes), et qui peut être regardé comme un *livre de raison* tenu par les seigneurs de cette terre depuis 1381. Il en cite ou analyse les principaux passages, dont l'intérêt fait regretter l'extrême laconisme des auteurs de ce volume.

Exhibitions. — Par M. A. de la Borderie : *Boutume de Bretagne,* gothique, imprimée « *ex caracteribus Parisiis, mil V cens XXVIII* », et qui doit avoir été publiée à Rennes par Jean Baudouyn. —

Autre édition de la *Coutume de Bretagne*, gothique, imprimée à Nantes le 4 avril 1532 (vieux style), par les frères Papolin.

Par le même: une suite de neuf dessins originaux de M. Busnel, de Rennes, représentant l'église de Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), édifice du XIe siècle, et les beaux tombeaux du XIVe que cette église renferme.

Séance du 6 septembre 1881.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

A l'occasion du Congrès de l'Association Bretonne, cette séance se tient à Redon, dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Présents : MM. F. Audran, Audren de Kerdrel, A. de la Borderie, Emile Grimaud, Guillotin de Corson, baron d'Izarn, René Kerviler, du Laurens de la Barre, général Mellinet, Anthime Menard, Robert Oheix, Paris-Jallobert, J. Plihon, L. de la Sicotière, vicomte de la Villemarqué.

Sur l'invitation du président, M. le général Mellinet, vice-président, MM. de Kerdrel et de la Sicotière, sénateurs, et M. de la Villemarqué, membre de l'Institut, prennent place au bureau.

En l'absence du titulaire empêché, M. Emile Grimaud est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire,

Admissions. — Deux nouveaux membres sont reçus au scrutin secret.

Publications. — M. le président fait connaître que l'impression de la *Chronique de Bretagne* de Jean de Saint-Paul, décidée à la séance de juillet, se poursuit activement et sera terminée avant novembre.

Communications sur l'Histoire de l'imprimerie en Bretagne. — M. Arthur de la Borderie communique : 1° un volume in-8° imprimé à Rennes, chez Julien du Clos, en 1577 et 1578, pour le libraire Pierre Le Bret, contenant le *Demosterion* de Roch Le Baillif, *médecin spagiric*, et son *Petit traité de l'antiquité et singularités de Bretagne Armorique*, livre curieux et rare ; — 2° les « *Observations de diverses choses remarquées sur l'estat, couronne et peuple de France*, par Regnault Dorléans, conseiller au siége présidial de Vennes. — *A Vennes*, de l'imprimerie de *Jan Bourrelier*, 1597 ; » in-4°. C'est le second livre imprimé à Vannes. Le premier est un bréviaire de ce diocèse, sorti de la même imprimerie en 1589.

M. F. Audran lit une notice sur l'un des plus rares volumes imprimés par Georges Allienne de Morlaix, dont voici le titre exact et complet :

« *Nomenclator communium rerum propria nomina gallico idiomate indicans. Multo quam antea brevior et emendatior, auctore Hadriano Junio medico, in usum studiosorum Societatis Jesu*. — En cette dernière édition a esté adjoustée la langue bretonne correspondante à la latine et françoise par Maistre Guillaume Quiquier, de Roscoff, en faveur de Messieurs les Escoliers des collèges de Quimper-Corentin et Vannes. — *A Morlaix*, chez *Georges Allienne*,

Imprimeur et Libraire juré, à Rouen au Palmier couronné, et à Quimper-Corentin en sa boutique. — M. DC. XXXIII. — Avec privilége du Roy. » In-16 de 335 pages chiffrées, plus la table ; le privilège est du 17 février 1633, l'achevé d'imprimer du 15 septembre suivant.

Une note envoyée par M. Gaultier du Mottay décrit trois anciennes impressions de Quimper : 1° *Le Parfait Missionnaire* du P. Le Roux, jésuite, imprimé « à *Quimper* chez *Gaultier Buitingh,* imprimeur et libraire du diocèse et du collège, 1696 ; » — 2° *Instructions de la Mission sur les Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie,* du même auteur, imprimé au même lieu chez le même Buitingh en 1698 ; — le *Proprium Sanctorum* du diocèse de Cornouaille, révisé par ordre de messire François de Coëtlogon, évêque de ce diocèse, « *editio secunda correctior, Corisopiti,* ex typographia J. Perier, hujus diœcesis typographi. M. DCCI. » Le mandement épiscopal qui précède ce Propre et qui l'autorise étant de 1680, il y a tout lieu de croire que c'est la date de la première édition.

Communications diverses. — M. de la Sicotière présente à l'assemblée le *Registre de l'Association des étudiants en droit de Rennes,* de 1766 à 1789, manuscrit original et inédit, qui contient des renseignements fort intéressants sur la jeunesse de plusieurs Bretons célèbres, tels que Toullier, Carré, Moreau, etc. M. de la Sicotière veut bien s'engager à faire sur ce registre une étude qui sera publiée dans le second volume des *Mélanges* de la Société des Bibliophiles Bretons.

M. Émile Grimaud dépose sur le bureau deux notices de M. le comte de Saint-Jean destinées à figurer dans l'*Anthologie des poètes bretons*, et qui ont pour objet Mme Désormery et la princesse de Salm-Dyck. Il lit aussi une notice composée par lui sur les œuvres de M. Joseph Rousse, et qui a la même destination.

Exhibitions. — Par M. le maire de Redon : deux feuillets du second cartulaire de l'abbaye de Redon, petit in-folio à deux colonnes, écriture du XIIe siècle.

Par M. Claude de Monti : *Cosmopeia* ou commentaire latin sur les deux premiers chapitres de la Genèse, par le P. Jacques de Ste-Marie, cordelier d'Ancenis, impr. à Nantes par Blaise Petrail en 1585, in-4° ; — *Episemasie ou Relation d'Aletin le Martyr*, par Pierre Biré. Nantes, chez Sébastien Heuqueville, 1637, in-4°, livre dont on ne connaît que trois exemplaires.

Par M. Robert Oheix : une *Coutume de Bretagne*, édition non signalée, in-16, dont le titre porte pour adresse : « *A Nantes, pour Françoys Bouchée, marchant libraire juré, 1587.* » Reliure contemporaine de cette date, veau brun semé de fleurs de lys avec cette inscription qui s'étend sur les deux plats : A. MONSIEVR. DE. LA. VILLE. AVROY. PROCVREVR. FISCAL. DE. QVINTIN.

Par M. F. Audran : *Le Trespas de la Peste*, par *Gabriel Clément*, médecin natif de Nantes, Paris, 1626, in-8°, avec un bon portrait de l'auteur, dont le nom paraît avoir échappé à tous les biographes.

Par M. A. de la Borderie : *La Nuict des Nuicts et le Jour des Jours ou la Naissance des deux Dau-*

phins du ciel et de la terre, Paris, 1641, in-12; œuvre singulière d'un poète breton, *Du Bois-Hus*, aussi inconnu que Gabriel Clément.

Par M. l'abbé Paris-Jallobert : *Scriptum confessionale*, bref manuscrit de la chancellerie romaine, du 17 avril 1510, accordant des dispenses et privilèges à plusieurs gentilshommes des environs de Rennes; exemplaire provenant de la famille de la Mottedu Rheu dont il porte les armes.

Enfin, M. Henri de Tonquédec envoie, de Morlaix, une épreuve de deux vieilles gravures bretonnes populaires, qui semblent du XVIIe siècle, représentant l'une saint Corentin, l'autre le roi Grallon, en perruque Louis XIV.

Avant de se séparer, la Société vote des remerciements à M. le Maire de Redon, pour la gracieuse hospitalité dont elle lui est redevable.

Séance du 4 novembre 1881.

Présidence de M. Henri Lemeignen, *vice-président.*

Présents : MM. Stéphane Halgan, Constant Merland, René Blanchard, Josse, Olivier de Gourcuff, Dupuy, Émile Grimaud, Le Quen d'Entremeuse, Maître, de France, de la Ganry, Alexandre Perthuis et Boubée.

Admissions. — Quatre nouveaux membres sont admis au scrutin secret et à l'unanimité.

Publications. — Sont déposés sur le bureau six exemplaires de la *Chronique de Bretagne*, de Jean de Saint-Paul. Ce volume, maintenant à la brochure, sera distribué aux Sociétaires d'ici une quinzaine.

M. de la Borderie devait donner des renseignements sur la publication des *Archives de Bretagne*, qu'il dirige; mais il a été obligé de quitter Nantes, quelques heures avant la séance. M. Lemeignen nous apprend néanmoins qu'on s'occupe d'établir avec soin les derniers devis, et que l'impression va commencer incessamment.

Communications diverses. — M. Émile Grimaud lit une notice de M. le comte de Saint-Jean sur Madame Désormery, femme poète née à Lamballe, et morte en 1868. L'auteur a pu voir quelques lettres originales de Madame Désormery, qui nous ont été conservées, et dont la connaissance lui a permis de présenter des aperçus nouveaux sur la vie de ce poète.

M. Stéphane Halgan rend compte des recherches dont il a été chargé sur les poètes bretons du XVIIe siècle, pour concourir à l'œuvre de l'*Anthologie bretonne*. Il expose que la liste provisoire imprimée dans notre second *Bulletin* a dû être remaniée assez profondément; plusieurs des poètes qui y sont indiqués, n'ont fait que des vers latins; d'autres se sont occupés de droit coutumier; les uns et les autres ont dû être éliminés; en revanche, quelques noms ont pu être ajoutés.

René Gentilhomme, sieur de l'Espine, naquit au Croisic en 1610, et mourut à Sucé en 1671; il était

de la religion réformée. Gentilhomme eut une vie d'aventures. D'abord page de Gaston d'Orléans, il fut obligé de s'enfuir en Hollande, à la suite d'une affaire de galanterie ; le même motif lui fit quitter ce pays, et nous le retrouvons à Nantes en 1661, implorant la charité de Louis XIV. La circonstance la plus remarquable de sa vie, et celle qui lui procura quelque célébrité de son vivant, fut d'avoir prophétisé la naissance de Louis XIV deux ans avant l'événement. On avait pêché un dauphin dans la Loire ; René de l'Espine le présenta à Gaston d'Orléans, avec des vers annonçant la venue d'un autre dauphin, fils du roi. Un portrait de de l'Espine, gravé en 1637 par Dupré, consacre l'authenticité de la prédiction.

René de Bruc de Montplaisir (1610-1682). L'auteur de la notice, par une série de citations empruntées aux œuvres du poète, nous le montre sous trois aspects différents, suivant qu'il est plus ou moins avancé en âge. La première manière, celle de sa jeunesse, comprend des pièces légères, épigrammes, quatrains, bouts-rimés, le tout empreint de galanterie et de sans-façon aimable ; puis vient l'âge mûr, avec ses préoccupations politiques, et enfin la vieillesse, qui fait éclore dans l'œuvre de Montplaisir les poésies religieuses ; le sonnet du *Converti* est un bon modèle de ce dernier genre.

René Le Pays, né à Fougères en 1634, mort à Paris le 30 avril 1690. Il est difficile de comprendre pourquoi les œuvres de Le Pays ont eu jusqu'à cinq éditions, dont trois de son vivant, alors que ses vers sont si pauvres et qu'il avait pour contempo-

rains Racine, Molière et Boileau. Il a écrit en vers et en prose, souvent mêlant les deux genres dans une même pièce, mais sans jamais sortir du fade et du terre à terre.

Jean-Baptiste Babin, conseiller du Roi, trésorier de France et général des finances de Sa Majesté à Nantes, mérite à ce titre de figurer dans l'*Anthologie des poètes bretons*. Ses poésies se trouvent dans un recueil imprimé en 1662, le même qui contient les œuvres du poète croisicais, René de l'Espine. Les vers de Babin sont bien frappés, et ont une véritable élévation.

Exhibitions. — Par M. Lemeignen : deux éditions des *Coustumes, establissemens et ordonnances du pays et duché de Bretaigne,* « ex caracteribus Parisiis » ; la première, de 1528, dont un autre exemplaire a déjà été présenté à notre séance du 29 juillet 1881, semble avoir été publiée à Rennes par Jean Baudouyn ; la seconde, de 1531, paraît ne pas avoir encore été signalée, et doit sortir aussi des presses de Rennes. Toutes deux sont ornées d'un bois représentant l'Adoration des mages.

Séance du 17 février 1882.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. Alexandre Perthuis, général Mellinet, vicomte de Gourcuff, Constant Merland, Emile Grimaud, Rousse, Genuit, Claude de Monti

de Rezé, Boubée, Bacqua, Joyau, Maître, Boismen, René Blanchard, des Jamonières, Dupuy, du Breil de Pontbriand et de l'Estourbeillon.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a exprimé les regrets unanimes de la Société pour les membres si distingués qu'elle a eu le malheur de perdre depuis la dernière séance, savoir : M. Stéphane Halgan, sénateur ; M. du Laurens de la Barre, charmant conteur breton ; M. J. de la Pilorgerie, auteur de nombreuses études historiques et littéraires sur la Bretagne ; M. le commandant Romignon ; M. le capitaine Meunier, mort en Afrique dans l'expédition de la province d'Oran ; enfin, le célèbre bibliophile baron James de Rothschild, dont, sur la demande de Mme la baronne J. de Rothschild, le nom continuera de figurer dans la liste des membres fondateurs de notre Société sous cette mention : *Bibliothèque de M. James de Rothschild.*

Admissions. — Quatre nouveaux membres sont admis à faire partie de la Société.

État des publications. — L'impression des *Œuvres nouvelles* de Des Forges Maillard se continue activement ; le volume sera distribué aux Sociétaires dans le courant du mois d'avril prochain. — On travaille à préparer la publication des *Archives de Bretagne* et à obtenir des souscriptions.

Communications. — M. Joseph Rousse donne lecture de deux notices de M. le comte de Saint-Jean destinées à l'*Anthologie des poètes bretons*, l'une sur *Elisa Mercœur*, née à Nantes en 1809, morte en 1835 ; l'autre sur Mlle *Elisa Morin*, encore vivante et qui habite Nantes.

M. le Président entretient la réunion d'un sujet qui intéresse essentiellement les Bibliophiles bretons et en général tous ceux qui, s'occupant d'histoire ou de littérature bretonne, ont besoin de se pourvoir des livres qui concernent notre province. Ce sujet, c'est le *prix actuel des livres bretons*. M. de la Borderie rappelle, examine et discute les prix anciens et les prix actuels des principales histoires de Bretagne : *Histoire et Preuves* de D. Morice, *Histoire* de D. Lobineau, *Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart dans leurs diverses éditions, *Histoires de Bretagne* de Bertrand d'Argentré et de Pierre Le Baud.

M. de la Borderie annonce l'intention de continuer ce sujet dans une autre séance ; il invite les divers membres de la Société à y apporter aussi le fruit de leur expérience en cette matière, et il exprime le désir que le résultat de ces communications soit publié dans le *Bulletin* annuel de notre Société, de façon à pouvoir fournir une sorte de régulateur autorisé au prix des livres bretons, qui sans cela menace de s'élever et parfois (mais bien plus rarement) de descendre arbitrairement, au gré du caprice et de la fantaisie individuelle.

Exhibitions. — Par M. A. de la Borderie : 1° *Missale ad consuetudinem insignis Ecclesie Redonensis... Redonis, ex typographia Gulielmi Cheuau et Petri le Bret, M.D. LVII*, in-f° gothique, fort belle impression, seul exemplaire connu, appartenant à notre confrère M. le baron de Wismes ; — 2° *Sermones de aduentu fratris Oliueri Maillard,* in-4° de 6 ff. liminaires non chiffrés et de 105 ff. chiffrés, avec cette souscription au recto du

f° 105 : « Oliueri Maillardi sermones de Aduentu « expliciunt. Impressi in ciuitate Paris. per magis- « trum Antonium Caillaut ad intersignium *de La « couppe dor,* in vico sancti Iacobi. Anno domini mil- « le^mo cccc^mo nonagesimo septimo et mensis Octobris « die XXV. » Cet incunable est la première édition du premier recueil de sermons d'Olivier Maillard qui ait été imprimé.

Par M. Émile Grimaud : *Annuaire du Cultivateur pour la 3e année de la République,* par G. Romme, Paris, an III, in-8° ; — *Almanach des Muses*, 1788. A Paris, chez Delalain l'aîné et fils, in-12.

Par M. le comte Régis de l'Estourbeillon : 1° Psautier manuscrit du XVe siècle sur vélin avec lettres ornées, et qui semble avoir été écrit pour un couvent de Bénédictins bretons ; — 2° Heures manuscrites sur vélin, portant au dernier feuillet la date de 1466, composées pour un couvent de Dominicaines allemandes. Ces deux manuscrits appartiennent à M. Seidler ; — 3° *Recueil de diverses pièces comiques, gaillardes et amoureuses ; les Dames enlevées, etc.* 1699, in-12 ; — 4° *Divi Hieronymi Epistolæ selectæ,* Lyon, Pillehotte, 1606, in-16.

Par M. Léon Maître : Un manuscrit sur parchemin, qui a été trouvé dans la bibliothèque de Saint-Gildas des Bois, sans qu'on sache comment il y est entré. La reliure, en plein veau, marquée aux armes de France, indique qu'il a appartenu à un prince de la Maison de France. Le texte, loin d'être uniforme, se divise en deux parties bien distinctes et à peu près égales en volume, la première, intitulée : *le Jardin de sapience*, contient un grand

nombre de citations et de sentences empruntées à la Bible, aux auteurs païens, à Boëce, à Lactance, à Isidore de Séville, qui sont traduites et paraphrasées en style du XVe siècle. Les 12 miniatures qui en font l'ornement et l'écriture sont du XVIe siècle, tandis que la seconde partie a plutôt les caractères du XVe siècle ; cette dernière a pour titre : *Dévotes oraisons à Notre-Dame,* et cependant elle renferme des prières à Jésus-Christ et à la Vierge. Elle est ornée de 14 miniatures, qui, presque toutes, sont d'un pinceau plus ancien que les premières. L'une des pages, décorée des armes de France et de Savoie, qui paraît avoir été coupée dans un autre livre, porte au revers : *La belle dame sans merci translatée en rondeaux.* Chaque page du manuscrit est émaillée de lettres dorées et peintes de diverses couleurs.

Séance du 15 mai 1882.

Présidence de M. Henri Lemeignen, *vice-président.*

Présents : MM. Alexandre Perthuis, Olivier de Gourcuff, Lallié, de la Barbée, Alexandre de Monti de Rezé, Billot, abbé Briand, Le Quen d'Entremeuse, de l'Estourbeillon, Emile Grimaud, Riardant, René Blanchard.

Admissions. — Huit nouveaux membres sont admis, à l'unanimité, à faire partie de la Société.

Publications. — En l'absence de M. le président, M. Émile Grimaud fait connaître l'état d'avancement de la publication des œuvres en prose de Des Forges Maillard ; le volume, qui formera environ 200 pages, sera fini d'imprimer d'ici un mois, et pourra être présenté à notre prochaine réunion de juin.

Exhibitions. — Par M. Lemeignen : 1° Un volume contenant le Carême prêché à Paris, à Saint-Jean-en-Grève, par Olivier Maillard, édition de 1512, puis le Carême prêché à Nantes, par le même, édition de 1513, toutes deux du libraire Jehan Petit avec sa marque typographique ; — 2° *Le prince de Fra Paolo, ou conseils politiques adressez à la noblesse de Venise*, par le Père Paul Sarpi. Berlin, 1751, exemplaire relié en maroquin rouge, aux armes de la comtesse du Barry avec sa devise : « Boutez en avant » ; — 3° Un magnifique exemplaire en maroquin, aux armes d'un premier président, de l'*Histoire de Bretagne* de D. Lobineau ; — 4° *Œuvres complètes de Bernard*, dit Gentil Bernard, imprimées par Didot le jeune, en l'an III, avec une fraîche reliure en maroquin rouge à compartiments signée Bozérian, et portant les armes du marquis de Coislin ; — 5° Une montre ciselée et émaillée, du commencement du XVII° siècle, offrant à l'intérieur le nom d'un horloger de Rennes.

Par M. Olivier de Gourcuff : L'exemplaire original de la *Polyarchie de Belordeau*, sur laquelle notre confrère a fait imprimer une étude dont il nous lit quelques passages, particulièrement le portrait si

ressemblant d'Henri IV tracé par l'avocat breton.

Par M. Audran, de Quimperlé : un petit volume contenant : *Formules de pharmacie pour les hôpitaux militaires du Roy*, Paris, M.DCC.XLVII ; *Dissertation sur le guy, remede specifique pour la cure des maladies convulsives,* par J. Colbatch, traduit de l'anglais, Paris, M.DCC.XXIX ; *Manuel de la saignée pour l'instruction des élèves chirurgiens de la marine de l'École de Brest*, par M. de Courcelles, médecin de la marine à Brest, M.DCC.XLVI. Ce petit livre est orné d'un très joli ex-libris, aux armes de Patrice Hamart, greffier en chef aux requêtes du Parlement de Bretagne en 1780.

Par M. de l'Estourbeillon : 1° Lettre du général Marescot, par laquelle il annonce sa nomination de Pair de France à M. Jacobsen, maire de Noirmoutier ; — 2° Copie d'une lettre de Voltaire, du 14 juin 1727, dans laquelle il parle de ses *Essais anglais* et de la *Henriade;* — 3° Une curieuse épître du général Scévola Sabatier, datée de Noirmoutier, etc.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

Ont été distribués aux Sociétaires :

En 1877-1878

Œuvres françaises d'Olivier Maillard (sermons et poésies, notes et introduction), par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Première année. In-8°.

En 1878-1879

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par la Société des Bibliophiles bretons, avec le fac-similé de la plus ancienne impression bretonne. In-4°.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. T. Ier. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. Deuxième année. In-8°.

En 1879-1880

Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne. — La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière. In-4°.

Le Roman d'Aquin ou la Conqueste de la Bretaigne par le Roy Charlemaigne, chanson de geste du XIIe siècle, publiée par M. F. Joüon des Longrais. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Troisième année. In-8°.

En 1880-1881

Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy. Grand in-8°.

L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean-d'Acre au XIIIe siècle, par M. J. Delaville Le Roux. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Quatrième année. In-8°.

En 1881-1882

Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée avec notes et introduction par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler. T. II, *Lettres nouvelles.* In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Cinquième année. In-8°.

En préparation

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. T. II.

Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard. T. Ier

Archives de Bretagne, recueil de chroniques titres et documents inédits.

Anthologie des poètes bretons.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Du 24 mai 1881 au 24 mai 1882.

PAR M. GERMAIN BAPST.

Le Musée rétrospectif du métal à l'exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts, 1880, par Germain Bapst. (Extrait de la *Revue des Arts décoratifs.*) Grand in-8°, IV-104 p. Paris, Quantin, 1881.

PAR M. GUSTAVE BORD.

Inauguration du bassin de Penhouet (Saint-Nazaire, 8 mai 1881), par Gustave Bord. In-8°, 40 p. Saint-Nazaire, Girard, 1881.

Le Patriote Bournonville (1791-1792) ; documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution à Saint-Nazaire, par Gustave Bord. In-8°, 63 p. Saint-Nazaire, Girard, 1881.

Notes sur les tribunaux criminels sous le Directoire, d'après des Documents inédits recueillis et annotés par Gustave Bord. In-12, 21 p. Nantes, Bourgeois, 1882.

PAR M. CAILLÉ.

Poésies, par D.-F. Caillé. In-16, 14 p. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1881.

PAR M. DUREL.

Catalogue des livres rares et précieux composant la bibliothèque de M. P. G. P. In-8°, XXIII-215 p. Paris, Durel, 1882.

PAR M. DE L'ESTOURBEILLON.

Ensuylt la Description de ce qu'il y a dans le Cabinet de travail de Mgr Samuel d'Avaugour, seigneur de Saffré, etc., en 1625, par le comte Régis de l'Estourbeillon. In-8°, 48 p. Nantes, imp. de l'Ouest, 1881.

Légendes bretonnes du pays d'Avessac, par le comte Régis de l'Estourbeillon. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*) In-8°, 11 p. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1882.

PAR M. EUDEL.

L'Hôtel Drouot, en 1881, par Paul Eudel, avec une préface de M. Jules Claretie. In-12, XV-422 p. Paris, Charpentier, 1882.

PAR M. DE GOURCUFF.

La Polyarchie de Pierre Belordeau, sieur de la Grée, avocat au Parlement de Bretagne. Étude historique et littéraire, par Olivier de Gourcuff. In-8°, 28 p. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1882.

PAR M. DE GRANGES DE SURGÈRES.

Œuvres de La Rochefoucauld. Compte rendu, avec la reproduction dans leur forme originale inédite de deux lettres de l'auteur des Maximes, par le marquis de Granges de Surgères. In-8°, 22 p. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1881.

PAR M. ÉMILE GRIMAUD.

Revue historique, nobiliaire et biographique, sous la direction de M. Sandret. (Sept livraisons.)

PAR M. MAILLARD.

Histoire d'Ancenis et de ses barons, par E. M. Maillard, 2me édition. In-8°, VI-718 p. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1881.

PAR M. MERLAND.

Mgr Coupperie, évêque de Babylone, par C. Merland. In-8°, 56 p. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1881. (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*).

PAR M. CLAUDE DE MONTI.

Recit veritable de ce qui s'est passé à Blauet, maintenant dit le Port-Louys, entre Monseigneur le duc de Vendosme et le sieur de Soubize. Auec la sortie dudit sieur de Soubize hors de Blauet, et sa

retraite sur la mer. — A Paris, chez Iean Martin, ruë de la Vieille Bouclerie, à l'Escu de Bretagne, M.DC.XXV. (In-12, 16 p. réimpression, Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1881.)

La Deffaicte des troupes de Monsieur de Soubize et de la Cressonnière, son lieutenant, par le sieur des Roches-Baritaut, es païs du bas Poictou. Ensemble la mort dudit sieur de la Cressonnière et de plusieurs autres rebelles à sa Majesté. Avec la vraye relation de tout ce qui s'est passé en icelle, tant d'une part que à autre. — A Paris, de l'imprimerie de Iulien Iacquin, ruë de la Harpe, 1622. (In-32 raisin, 16 p. réimpression. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1881.)

La Deffaite generalle de toutes les trouppes du Sieur de Soubize par l'armée du Roy, Sa Maiesté y estant en personne, le nombre des soldats tant tuez que prisonniers ; auec la prise de leur canon et quatorze de leurs vaisseaux, au Port de Saint-Gilles. A Paris, chez Pierre Rocollet, M.DC.XXII. In-32, 14 p. (Réimpression, Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1882.)

Recit veritable de l'execution du comte de Chalais, criminel de leze Majesté, condamné par arrest des Commissaires deputez de par le Roy, d'auoir la teste tranchée au Chasteau de Nantes, en Bretagne. Sa prise, les causes de son emprisonnement, la suite des procedures : la teneur de l'Arrest, et ce qui s'est passé de plus memorable à sa mort. A Paris, chez Adrian Bacot, M.DC.XXVI. In-32, 14 p. (Réimpression, Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1882.)

Par MM. Morgand et Fatout.

Le baron James de Rothschild (1844-1881), par Morgand et Fatout. In-8°, XIV p. et un portrait, s. lieu ni date.

Les Graveurs du XVIIIe siècle, par MM. le baron Roger de Portalis et Henri Béraldi. T. II. In-8°, 771 p. Paris, Morgand et Fatout, 1881.

La Reliure française commerciale et industrielle depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours, par MM. Marius Michel. In-4°, 137 p. Paris, Morgand et Fatout, 1881.

Bulletin de la librairie Morgand et Fatout. T. II. In-8°, XL-930 p. Paris, 1879-1881.

Par M. Orieux.

César chez les Venètes, par E. Orieux. In-8°, 38 p. et 3 cartes. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1881. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.)*

Par M. Quantin.

Recueil Clairambault-Maurepas. — Chansonnier historique du XVIIIe siècle, publié par E. Raunié. T. V. In-12, XXX-305 p. Paris, Quantin, 1881.

Par Mme de Rothschild.

Les Continuateurs de Loret. Lettres en vers de Mayolas, Robinet, Boursault, Subligny, Laurent et autres (1665-1689), recueillies et publiées par le baron James de Rothschild. T. 1er, [mai 1665-juin

1666). In-8° à 2 col. XLIV p. — 1166 col. Paris, Morgand et Fatout, 1881.

PAR M. SOLEIL.

La Danse Macabre de Kermaria-an-Isquit, par Félix Soleil. In-8°, 28 p. et pl. Saint-Brieuc, Prud'homme. 1882.

Les Heures gothiques et la littérature pieuse (XVe et XVIe siècles.) Table analytique autographiée.

NÉCROLOGIE

M. Stéphane Halgan.

Pendant l'année 1881-1882, la Société des Bibliophiles Bretons a fait des pertes bien cruelles ; aucune ne lui a été plus sensible que celle de M. Stéphane Halgan. L'homme éminent qui fut notre confrère fit mieux que d'aimer la Société : il lui prêta son bienveillant et précieux concours ; ceux qui ont eu la bonne fortune d'assister à notre séance de novembre dernier n'ont pas oublié les notices pleines de goût et de mesure, écrites d'un style charmant, qu'il nous lut alors sur quelques poètes bretons du XVIIme siècle, et qui prendront place dans notre *Anthologie*.

D'autres ont raconté la vie civile et politique de

M. Halgan ; ils ont rappelé son passage au Conseil municipal de Nantes (1865 à 1870), à la commission des Hospices ; ils n'ont pas négligé de dire que, dès 1855 et pendant 25 ans, il rendit, comme directeur de l'école des apprentis de la Société Industrielle, les plus grands services à la jeune population nantaise. Des élections successives au Conseil général de la Vendée (1875), au Sénat (1879) furent la juste récompense d'une vie toute d'honneur et vouée au bien public.

Comme littérateur, comme poète, M. Halgan aurait droit à une étude spéciale. Il sut dépouiller de leur aridité et présenter avec infiniment de grâce les rapports, les simples procès-verbaux qu'il rédigea comme président du Cercle des Beaux-Arts, comme secrétaire du Conseil municipal de Nantes. Il honora de sa collaboration la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Mais, ce qui fixa sur lui l'attention du monde littéraire, ce fut la publication d'un volume de vers que ses amis réussirent, en 1857, à arracher à sa modestie. Pénétrés d'un vif sentiment local, écrits dans la meilleure langue française, les *Souvenirs Bretons* ont réuni les suffrages des juges les plus éclairés en matière de poésie ; ils ont eu la sanction suprême du maître écrivain Théophile Gautier, qui, chargé par le ministre de l'Instruction publique de retracer le tableau de la poésie française depuis 1830, rendit noblement hommage « aux poésies de Stéphane Halgan, qui chante la nature bretonne avec le sentiment de Brizeux. »

M. Stéphane Halgan était né à Nantes, le 8 avril 1828 ; il est mort le 19 janvier 1882.

M. Jules de la Pilorgerie.

Quand, le 1er octobre 1877, M. J. de la Pilorgerie désira devenir notre collègue, la Société des Bibliophiles Bretons lui ouvrit avec empressement ses portes toutes grandes; elle était fière de posséder cet homme de cœur et de talent que la mort a enlevé à l'affection des siens et à la Bretagne, qu'il a honorée par ses travaux.

M. Jules de la Pilorgerie naquit à Rennes, le 27 décembre 1803; après de très brillantes études, il fit son droit et fut reçu avocat. Puis il vint à Paris et prit part, dans une certaine mesure, au grand mouvement littéraire de 1830. La politique, qui le séduisit d'abord, lui ayant, par la suite, causé des chagrins et des ennuis, il y renonça pour se livrer aux études de son choix. Il fut loin, cependant, de se désintéresser de la vie active; comme conseiller général de la Loire-Inférieure, comme maire de Châteaubriant, il acquit des droits à la reconnaissance publique.

Nous empruntons à une intéressante biographie de M. de la Sicotière la liste suivante des ouvrages de M. de la Pilorgerie; nous nous bornons à la rendre aussi succincte que possible : 1° *L'Imitation*, nouvelle, publiée, en 1833, dans une *Revue de Bretagne*, qui paraissait alors à Rennes; 2° *Histoire de Botany-Bay, état présent des colonies pénales de l'Angleterre dans l'Australie, ou examen des effets de la Déportation, considérée comme peine et comme*

moyen de colonisation ; Paris, Paulin, 1836 ; 3° traduction en français (insérée dans la collection des classiques latins de Nisard) du traité *de la Divination* de Cicéron ; 4° *Campagne et Bulletins de la grande armée d'Italie, commandée par Charles VIII (1494-1495), d'après des documents rares ou inédits, extraits en grande partie, de la Bibliothèque de Nantes.* Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud ; —Paris, Didier. 1866, in-12 ; 5° *Les Soirées du château de Kerilis, par J. de Launay-Overney.* — Paris, Bray, 1877 (recueil de nouvelles et de proverbes) ; 6° divers articles publiés dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* et notamment, en 1872, une notice sur René Le Pays, que M. de la Pilorgerie, son parent par alliance, vengeait des injustes dédains de Boileau ; 6° des *Mémoires* sur divers sujets économiques ou d'intérêt local ; 7° une copie partielle faite sur le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, de la *Chronique de Bretagne*, par Jean de Saint-Paul, copie accompagnée de corrections qui ont été utiles à M. de la Borderie, le récent éditeur de cette chronique, publiée par la Société des Bibliophiles Bretons.

En dehors de ces ouvrages, M. de la Sicotière a retrouvé quelques vers inédits de M. de la Pilorgerie. Notre savant confrère a laissé manuscrite, et malheureusement inachevée, une *Histoire d'Anne de Bretagne ;* il préparait aussi la réimpression de *Lettres inédites de Henri IV.*

M. Jules de la Pilorgerie est mort, à Châteaubriant, le 22 décembre 1881. Il venait d'entrer dans sa soixante-dix-huitième année.

M. Auguste Fontaine.

Dans une préface qu'il écrivait en 1872, pour un Catalogue de la librairie Fontaine, M. Paul Lacroix faisait l'éloge de celui qu'il appelait « le créateur de la librairie de luxe et de l'industrie des beaux livres. » Le zèle éclairé de M. Auguste Fontaine pour tout ce qui se rattachait à ses chers livres, le portait naturellement à solliciter son admission dans la Société des Bibliophiles Bretons. La bibliothèque de notre Société s'est enrichie d'un, au moins, de ses précieux catalogues, qui seront de véritables archives pour les bibliophiles de l'avenir. En feuilletant ces catalogues qui ont souvent 600 pages, on voit que la librairie du passage des Panoramas, fondée vers l'année 1830, s'est successivement accrue des épaves des plus célèbres bibliothèques, celles d'Armand Bertin, de La Bedoyère, d'Yémeniz, de Solar, de Brunet, etc.; il n'est pas rare d'y rencontrer de précieux volumes armoriés, et, ce qui abonde, ce sont les charmantes éditions du XVIIIe siècle, ornées des vignettes de Moreau, de Mariller ou d'Eisen. M. Fontaine était un fervent de son art; on lui prête ce mot exquis : « L'amour des livres vient par les yeux : plus on voit les beaux livres, plus on les aime. »

M. Auguste Fontaine faisait partie de la Société des Bibliophiles Bretons depuis le 6 novembre 1878. Il est mort le 20 février 1882.

M. le baron James de Rothschild.

M. le baron James de Rothschild, dont tous les amis des lettres et des livres ont déploré la fin pré-

maturée, était, depuis le 14 janvier 1878, membre de la Société des Bibliophiles Bretons. En faisant hommage à cette Société de sa réimpression du *Mystère du vieil Testament*, l'ouvrage le plus considérable de notre ancienne littérature dramatique, et de ceux des volumes du « Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles, » auxquels il a collaboré avec M. de Montaiglon, il nous avait prouvé l'intérêt qu'il prenait à nos travaux ; cet intérêt a été en quelque sorte posthume, Mme de Rothschild ayant sollicité, pour la bibliothèque de son mari, la faveur de rester affiliée à notre Société.

M. le baron James de Rothschild était un bibliophile émérite doublé d'un érudit de premier ordre. Dans son hôtel de l'avenue Friedland, il avait réuni une des plus précieuses collections de livres qui existent ; il n'admettait que des exemplaires d'une *condition* irréprochable, et les faisait somptueusement habiller par Trautz-Bauzonnet, son relieur attitré. Il n'avait pas, d'ailleurs, pour les livres, une simple passion d'amateur et de *dilettante*. En dehors des publications offertes à notre Société, et de plusieurs articles insérés dans le bulletin mensuel de la librairie Morgand et Fatout, il avait entrepris la réédition des gazettes en vers de Robinet, Mayolas, Subligny et autres. Cet ouvrage, si précieux pour l'histoire et la littérature du XVIIe siècle, avait pris pour titre : *Les Continuateurs de Loret*. Il était en cours d'impression, et sera complété.

Né en 1844, M. le baron James de Rothschild est mort en octobre 1881 ; il n'était âgé que de 37 ans. MM. Morgand et Fatout ont offert à la Société des

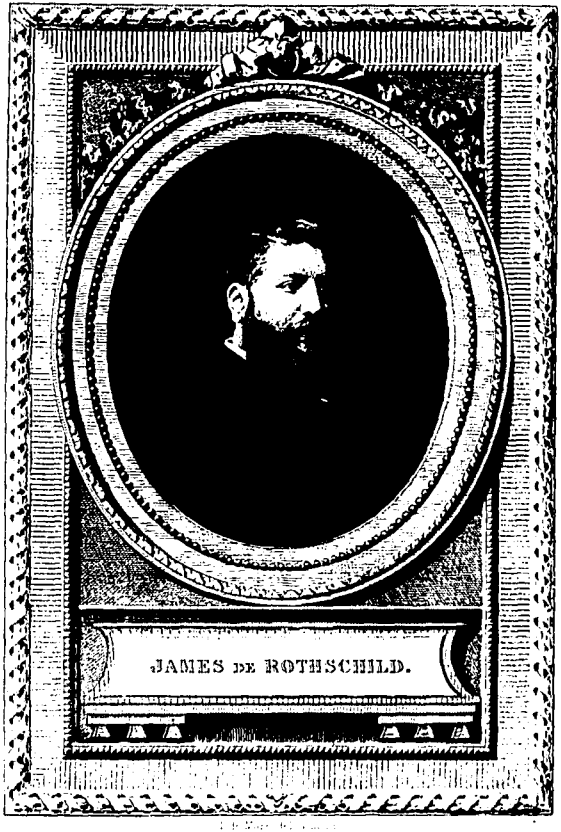

JAMES DE ROTHSCHILD.

Bibliophiles Bretons un exemplaire sur papier vélin d'une petite brochure que décore un charmant portrait gravé du baron bibliophile.

M. le commandant Romignon.

La Société des Bibliophiles Bretons n'a possédé que pendant quelques mois M. le commandant Romignon, devenu notre confrère, le 9 avril 1881, ce brave officier, qui cherchait dans les lettres un délassement aux nobles fatigues de son métier, est mort au mois de novembre de la même année. Nous pourrions, nous aidant des états de service du défunt, montrer cet enfant de la Lorraine enlevant brillamment tous ses grades, jusqu'à celui de chef de bataillon, et versant, en 1870, son sang pour la France ; mais nous préférons reproduire, comme la meilleure oraison funèbre, l'ordre du jour suivant, où de beaux sentiments sont exprimés dans un mâle et ferme langage ; laissons parler M. le colonel du 65me rég. de ligne ; son émotion est communicative : « Le régi-
« ment apprendra avec une légitime et douloureuse
« surprise le malheur qui nous frappe. Le comman-
« dant Romignon vient de mourir, foudroyé par une
« de ces maladies qui ne pardonnent point. Justement
« honoré et estimé de tous ceux qui l'ont connu,
« notre camarade, notre ami mort, meurent avec lui
« les brillantes espérances que de récents succès n'a-
« vaient fait qu'affirmer pour un avenir prochain.
« Le 65me a perdu un officier distingué ; nos regrets
« seront compris de l'armée tout entière. La France
« aussi, lorsqu'elle parlera de l'Alsace et de la Lor-

« raine, aura à retenir le nom du commandant Ro-
« mignon. Il fut l'ami fidèle des mauvais jours, le
« fils dévoué aux vieilles gloires du drapeau de la
« patrie en deuil. Nous avons sous les yeux une vie
« pleine de vivifiants exemples, à laquelle la justice
« et la miséricorde divine ne feront point défaut ;
« c'est là le plus ardent et le plus cher de nos vœux.»

Né à Château-Voué (Meurthe) en 1836, M. le commandant Romignon est mort le 23 novembre 1882.

M. du Laurens de la Barre.

Au nombre des pertes les plus sensibles qu'ait éprouvées cette année la Société des Bibliophiles Bretons, est celle de notre regretté confrère, M. du Laurens de la Barre. Breton de vieille roche, il eut à cœur, plus que personne, de mettre en pratique cette vieille devise de la patrie armoricaine : « *Bepred Breiz̨ad*, Toujours Breton. » Lui aussi, il fut de cette phalange d'hommes vaillants, de chercheurs infatigables, qui, depuis un demi-siècle, ont su si bien faire revivre les touchantes légendes, les mœurs si pittoresques, le fier et noble caractère de notre cher pays. Sur sa tombe, nous pouvons dire avec Brizeux :

C'est un barde qu'ici la mort vient d'enfermer,
Il chantait son pays et le faisait aimer.

Né à Quimperlé, le 8 août 1819, M. du Laurens fit ses premières études au collège de cette ville, puis ses humanités à Rennes, où il passa ensuite de brillants examens de droit. Successivement receveur de

l'enregistrement, puis notaire à Vannes, il se retira, en 1873, au manoir paternel du Bois de la Roche, en Sizun. Là, entouré de sa famille et de ses nombreux amis, il put donner libre carrière à ses aspirations, à ses goûts et à ses patientes recherches sur les souvenirs et les légendes du pays. Hôte assidu et toujours bienvenu des veillées bretonnes, les manoirs et les chaumières des montagnes d'Arez se disputaient ce charmant conteur, qui, en observateur exercé, butinait sans cesse, glanait le moindre souvenir, savait toujours en tirer parti. Ami et compatriote de M. de la Villemarqué, il aimait à recueillir et à étudier avec lui les vieilles traditions de notre Bretagne; sa perte fait désormais un grand vide au sein de nos sociétés bretonnes, dont il était l'un des membres les plus assidus et les plus justement aimés.

En souvenir de son grand-père, qui avait été sénéchal, puis juge élu du canton de Sizun en 1804, M. du Laurens sollicita le même titre et fut nommé juge de paix en novembre 1874; mais, brutalement déplacé par M. de Marcère en 1879, il ne put se résoudre à quitter sa chère Bretagne et donna sa démission.

Esprit scrutateur et fécond, M. du Laurens a attaché son nom à de nombreuses publications, principalement sur la Bretagne. Après avoir débuté par une *Histoire élémentaire et abrégée de la Bretagne*, en 1852, il publia successivement : une *Histoire de Châteaubriant*, vers 1854 ; *les Veillées de l'Armor* en 1857 ; *Sous le Chaume*, en 1863 ; *Fragments poétiques sur l'Imitation de Jésus-Christ*, en 1864 ;

Itinéraire pittoresque de Vannes à Sainte-Anne, Carnac et Quiberon, en 1870 ; *Fantômes bretons*, en 1879 ; *Nouveaux Fantômes bretons*, en 1881 ; plusieurs pièces de poésie couronnées aux Jeux Floraux, et quantité de légendes, contes et nouvelles, publiés dans la *Revue de la semaine*, la *Revue de Bretagne et de Vendée*, etc.

Mais la Providence allait mettre fin à une existence si laborieuse. Déjà, au printemps de 1880, à la suite d'une maladie assez longue, les journaux avaient annoncé sa mort. Par bonheur, ce n'était qu'un faux bruit, et les membres de l'Association Bretonne, dont il était secrétaire, ainsi que les Bibliophiles Bretons, présents au Congrès de Redon, au mois de septembre, purent revoir et entendre le charmant conteur auquel on fit presque une ovation. Mais, à partir de cette époque, sa santé déclina peu à peu. Homme de bien et profond chrétien, il supporta ses douleurs avec la plus parfaite résignation et s'éteignit, au manoir du Bois de la Roche, le dimanche 18 décembre 1881. — Puisse son exemple être suivi ! Que beaucoup l'imitent parmi nos compatriotes.

ÉTAT FINANCIER

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

AU 23 MAI 1882

Compte rendu du Trésorier

La Société se compose, à la date du 23 mai 1882, de 292 membres présents, qui comprennent onze membres perpétuels; savoir :

Mgr le duc d'Aumale, MM. Hémery, le comte de Montaigu, de Bagneux, Gahier, baron de Cintré, Claude de Monti de Rezé, Joseph de Monti de Rezé fils, Plihon, Lelong, Mauricet.

Ils ont versé une somme qui a été immobilisée par l'achat d'un titre de rente 5 p. %, dont il va être question ci-après.

BALANCE

Recettes.....	32,112	08
Dépenses.....	27,431	98
Excédent....	4,680	10

La Balance au 23 mai 1882 est de..	4,680	10
Plus, l'achat d'un titre 5 p. %.....	2,332	80
Diverses cotisations dues.....	450	»
Fr.	7,462	90

Les dépenses se sont élevées, du 24 mai 1877 au 23 mai 1882, à.....	27,431	98
A déduire le titre de rente 5 p. %..	2,332	80
Fr.	25,099	18

Dans les recettes, nous avons à noter que 2248 fr. proviennent de la vente de nos publications.

DOCUMENTS INÉDITS

STROPHES SUR LA NOEL

DEMANDÉES PAR MARGUERITE D'AUTRICHE

A OLIVIER DE LA MARCHE

D'APRÈS UN SERMON D'OLIVIER MAILLARD

« *Chantons Noel, tant au soir qu'au desjuc.* »

(Clém. Marot. — Ballades)

A tout prendre, la pièce que nous publions ici n'est pas une pièce bretonne, puisque n'étant pas composée par un Breton, elle ne traite d'aucun sujet relatif à notre ancienne province ; cependant, par un certain côté, par *accession*, pourrait-on dire peut-être, elle se rattache au domaine littéraire de la Bretagne, puisqu'elle procède et tire son origine de l'éloquence, « *du sens et art* » d'un Breton. D'ailleurs, si parler dans ce Bulletin du « *bon prescheur frère Olivier Maillard* », si évoquer le souvenir de cette figure singulière, définitivement mise en lumière par les soins mêmes de cette Société[1], est faire chose utile et agréable, on conviendra sans doute qu'as-

[1] *Œuvres françaises d'Olivier Maillard, — sermons et poésies — publiées par Arthur de la Borderie. Nantes, Société des Bibliophiles bretons, 1877.*

socier ce nom à celui du célèbre chroniqueur Olivier de la Marche, à l'occasion d'une pièce de vers inédite de ce dernier, c'est obtenir un résultat intéressant, nouveau, peut-être même inattendu.

L'opportunité, l'à-propos de cette publication étant établis, disons, en faisant le plus court possible, quelques mots sur son origine, son intérêt historique et sa valeur littéraire.

Le manuscrit original, dans lequel nous avons copié ces strophes sur la Noël, fait partie de la Bibliothèque du Musée Plantin-Moretus, à Anvers. C'est un petit in-folio, en parchemin, contenant plusieurs morceaux du même auteur, les uns en prose, les autres en vers, tous écrits en belle gothique,avec rubriques, lettres ornées et coloriées. Si nous tenons compte du résultat de nos recherches et si nous en croyons M. Van Der Haeghen, le savant bibliographe belge, ce recueil, à l'exception d'une pièce, est entièrement inédit. Par ailleurs, son authenticité ne saurait être mise en doute, puisqu'il figure, dès l'année 1592, sur le catalogue de la bibliothèque de l'Officine plantinienne[1]. Presque toutes les pièces qu'il contient ont été composées pour l'éducation de Philippe Ier, dit *Le Beau*, fils de Maximilien Ier, empereur d'Allemagne et frère de Marguerite d'Autriche, dont Olivier de la Marche était le précepteur.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de ce jeune prince prématurément enlevé à l'âge de vingt-huit ans ; ce n'est pas non plus celui de s'arrêter longuement devant cette princesse, célèbre entre toutes par ses malheurs, par son caractère élevé et son inaltérable gaieté. Toutefois, à côté d'une figure imposante dans l'histoire, d'une haute personnalité politique, il y a dans Margue-

[1] V° *Notice sur la Bibliothèque plantinienne* (par M. Van Der Haegen, bibliothécaire de l'Université de Gand). *Gand. 1875.*

rite d'Autriche un esprit fin et délicat, une âme de poète et une intelligence ouverte à toutes les beautés de l'art et de la littérature. Or il importe, pour faire saisir tout l'intérêt de notre publication, que nous considérions un instant au moins cette partie du tableau.

« Marguerite d'Autriche, dit Laserna-Santander [1], peut « être regardée comme la Restauratrice des lettres dans « la Belgique..... Appliquée à l'étude et spécialement « à la culture de la poésie française qu'elle aimait avec « passion, elle se faisait un plaisir d'animer les poètes par « ses libéralités.... Elle composa des mémoires et s'a- « musa à faire des rimes et des vers où l'on remarque de « la naïveté et des saillies d'esprit. »

Telle était celle qui demandait des vers à Olivier de la Marche, telle était celle qui lui fournissait le texte de ses développements poétiques et lui désignait les écrivains, les orateurs de la verve et du talent desquels il devait s'inspirer. Entourée d'ailleurs de tous les personnages distingués de son pays, de tous ceux qui cultivaient les arts et les belles-lettres, en commerce suivi avec les *sachans les plus expérimentés* [2] de son temps, comme ont disait alors, avec le célèbre Erasme de Rotterdam, avec Corneille Agrippa, Jean Molinet, Le Maire des Belges, *qui écrivoit si bien en vers françois*, dit La Croix Du Maine, et tant d'autres excellents esprits, elle exerçait, on le comprend sans peine, une influence certaine et appréciable sur les productions de l'esprit. Aussi le choix fait par elle d'un sermon d'Olivier Maillard, pour sujet d'une

[1] Mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne, présentement bibliothèque publique de Bruxelles, par M. de Laserna-Santander. Bruxelles et Paris, 1809 — in-8°, pp. 32, 33 et 138 ; passim.

[2] Nous trouvons précisément cette expression dans les *Mémoires d'Olivier de la Marche. Lyon, Roville,* 1566. In-f°, p. 3. — (C'est l'édition originale).

composition poétique, nous apparaît comme une affirmation, comme une consécration, pour ainsi parler, du talent et de la valeur que l'on accordait alors à notre *prêcheur* breton.

Rappelons encore, pour écarter toute ombre de doute, que Marguerite d'Autriche, accordée d'abord en mariage au Dauphin, fils de Louis XI, se vit bientôt repoussée par ce prince qui, devenu roi de France sous le nom de Charles VIII, épousa notre duchesse Anne, qui lui apportait en dot le magnifique duché de Bretagne. Ce fait, — est-il besoin de le dire ? — fut considéré par Marguerite comme une sanglante injure et alluma dans son cœur la haine la plus vive contre la France et Charles VIII, passion violente et souvent aveugle dont tous les historiens ont constaté les effets. Aussi quelle ne devait pas être l'éloquence de notre « *prescheur* », français et breton, c'est-à-dire deux fois le compatriote de la rivale heureuse et préférée de Marguerite d'Autriche, pour trouver grâce auprès d'elle, pour forcer son admiration et conquérir enfin la faveur de ses suffrages.

Olivier Maillard fut donc, — il est impossible d'en douter, — un grand prédicateur, un orateur compris et aimé de son auditoire, apprécié par les fauteurs des belles-lettres et chéri des poètes, qui demandaient volontiers à sa verve si personnelle, à son talent si original, si pittoresque, pourrions-nous dire, les secrets de leur art et les motifs de leurs plus gracieuses compositions.

Si maintenant nous examinons, au seul point de vue de la critique littéraire, les seize strophes qui suivent, nous y trouvons, en maints endroits, de réelles beautés poétiques. Sans doute, La Marche écrit avec la bonne foi et la simplicité de son époque, avec une simplicité qui étonnera et surprendra peut-être même ceux qui n'ont pas beaucoup étudié les monuments primitifs de la littérature française, mais sa poésie est bien celle du cœur :

elle coule et déborde dans un style parfaitement hiératique, avec une naïveté de bon aloi, avec une candeur franche et robuste, ignorante d'elle-même, ignorante surtout des effets voulus et recherchés.

Qui n'admirerait, par exemple, les belles et suaves comparaisons qui remplissent les troisième et quatrième strophes ? A quelque point de vue que l'on se place, a-t-on jamais entendu expliquer dans des termes à la fois plus simples et plus éloquents, avec des accents plus franchement poétiques, ce dogme mystérieux de la religion catholique, le dogme de l'Immaculée Conception ? Qui ne comprendrait encore la beauté du second vers de la douzième strophe ? Ces *drapeaux*, ces langes *mouillés de larmes et séchés d'espérance*, mais ce ne sont pas seulement les langes de l'enfant Jésus. Combien, en effet, parmi ceux qui se plaisent à soulager l'infortune, sous quelque forme qu'elle se présente, parmi ceux qui, pour parler la langue de notre poète, *font le feu de charité ardoir*, peuvent les voir encore dans les ménages qu'ils visitent ! Voilà certes, si nous ne nous trompons, de beaux accents, des accents poétiques et vrais, exprimés dans une langue simple, mâle et énergique, non encore affaiblie par les prétentieuses subtilités d'une rhétorique compliquée.

Mais, ne poussons pas plus avant les développements de cette critique; laissons à ceux que charme encore notre littérature primitive le soin de rechercher dans ce morceau poétique les expressions imagées, les vers harmonieux et éloquents.

Pas plus d'ailleurs que cette critique à peine ébauchée, les notes qui terminent cette petite étude, n'ont la prétention de présenter un travail complet, au point de vue historique ou étymologique. Reproduisant un morceau poétique du XVe siècle dans sa forme native et originale, nous devions nécessairement expliquer quelques termes

inusités ou vieillis, non pour apprendre du nouveau ou pour faire un vain étalage de science, — chacun peut, en effet, trouver dans les dictionnaires ou glossaires ce que nous y avons trouvé nous-même, — mais pour rendre plus facile la lecture de cette poésie, en présentant au lecteur le commentaire ou l'explication à côté de l'expression et de la phrase difficilement intelligibles. Nous eussions pu assurément, — et peut-être y eût-il eu profit à le faire, — indiquer, à l'appui de la plupart des vers de la Marche, la phrase, le verset du Nouveau Testament dont ils sont le commentaire, ou si l'on veut, qui leur servent de *sorts*, ainsi que nous l'avons fait pour le mot *ombroyé*, expression définitivement rayée du vocabulaire français [1]. Ici encore nous nous bornons à signaler ce genre d'analyse à ceux qui ont les raffinements de la lecture et qui sont habitués à tirer la quintessence d'un livre.

Sans vouloir aller si loin peut-être, bon nombre de nos lecteurs, — *voire même* des moins curieux, — voudront savoir de quel sermon d'Olivier Maillard ces vers sont le développement. Ici nous sommes obligé de leur opposer un décourageant *non possumus*. M. de la Borderie, l'honorable président de la Société des Bibliophiles bretons, a bien voulu nous prêter son très obligeant concours : il a cherché et n'a point trouvé, — nous savons pourtant que le sermonaire breton n'a guère de secrets pour le savant auteur de la *Bibliographie maillardine*; — après cela, est-il besoin d'ajouter que nos investigations n'ont pas été plus heureuses. Qu'en faut-il conclure, si ce n'est que ce sermon n'a pas été imprimé? Olivier Maillard était un infatigable *prêcheur*, le nombre de ses sermons parvenus jusqu'à nous [2] en entier ou par analyse est consi-

[1] Voyez la note 3.

[2] M. de la Borderie en a compté plus de 500. (*Œuvres françaises d'Olivier Maillard*. P. XVI, note 1.)

dérable. Doit-on s'étonner que bon nombre, et des meilleurs peut-être, soient restés inconnus ?

Loué soit cependant le Breton, le prédicateur éloquent, qui a pu inspirer ces vers ! Celui-là, en effet, dont l'art, la science et l'action oratoire fournissent les motifs d'une aussi pure poésie, est bien près de posséder toutes les qualités de l'orateur parfait, qui, d'après le témoignage de Cicéron [2], sait instruire son auditoire, lui plaire et le charmer. « *Optimus est orator, qui dicendo « animos audientium et docet, et delectat, et permovet.* »

MARQUIS DE GRANGES DE SURGÈRES.

Ces vers et petit traictiet fut fait à la requeste de Madame Marguerite d'Austrice, princesse de Castille et donez par La Marche à Monseigneur l'Archiducz [1] en l'eage de vingtz ans.

A ce noel, ceſt l'enfantement,
I'ay méditez une ſaincte penſée :
Comme le Dieu qui n'a comenchement
Père de tous, vœult devenir enffant,
Naiſtre de mère qui en fiſt la portée ;
Vierge conceupt et vierge fut trouuée,
Vierge demeure et ſi [3] at enfantez :
Digne miſtère fiſt cy la trinitez.

[1] *Pensées de Cicéron. Ch. VII. Sur l'éloquence.*

Or contemplons en ce doulx Iéſuchriſt
Et nous poulrons légierement entendre
Que l'humble vierge, (il eſt vray eſt eſcript,)
Fut umbroyée [3] *par le ſainct eſperit,*
Quant Dieu ſon filz en elle fiſt deſcendre,
De ſon pur ſang veult char humaine prendre
Lorſqu'elle diſt : vecy de Dieu l'acelle [4]
A Gabriel que l'on diſt bonne nouuelle.

Turcqz infidèles, incrédules juyfz,
Liſiez ce pas, appaiſiez voſtre erreur :
Come en la roſe, fleur de glays [5] *ou de lys,*
La rouſée, comme Dieu l'a promis,
Deſcendt et entre ſans empirer [6] *la fleur,*
Ou le ſoleil paſſe par ſa lueur
Par la vrière [7] *ſans le voire* [8] *entamer,*
Ainſy conchupt la Vierge ſans doubter [9].

Come le ſon entre en chambre fermée,
Come pénètre en un myroir la face,
Ou come on voidt, par rayſon figurée,
Qu'il entre ou cuer [10] *ou deſir ou penſée*
Sans empirer chambre, ne cueur, ne glace [11],
Ainſy rechupt des vierges l'outrepaſſe [12],
Le filz de Dieu qui en ſon corps entra,
Sans le greuer [13] *mais moult luy prouffita.*

Ainsi fut mis Dieu en la chambre obſcurre
Du ventre vierge ſans eſtre corrumpu.
Là fut noef mois ſans prendre nouriture.
Dont ſ'eſmerueille et eſbahiſt nature
Quoy ne coment ceſt enfant eſt venu,
Mais ferme foy l'a bien toſt entendu
Et diſt que Dieu ſoymeiſmes vœult former
Et par poſſible impoſſible ſambler!

Nature à l'impoſſible jugea :
Ie le croy bien, car elle eſt impoſſible.
Ce point poſſible Dieu ſeul le reſerua,
De riens fiſt monde, tout fiſt et tout ſera.
Dieu puelt tout faire: Qui ne le croit, mal traicte[1]
Vierge pucelle tu a grant grace attraicte
D'auoir conchupt du monde le ſaulueur,
Et eſtre mère de Dieu ton créateur!

Fin de noef mois celle vierge acoucha
De ceſt enffant qui fut nomez Ieſus,
En ſon hoſtel grant poureté trouua,
Vierge conchupt, ſans pame[15] *l'enfanta.*
Que Dieu volut ne ſemmerueille nulz,
Poure fu nez des riches tout le plus!
Ioseph le voidt qui eſt père adopté :
Ces trois tieſmoingnent ceſte natiuité!

Or at Marie ſon fruit entre ſes bras :
Se l'enfant pleure et la mère larmye,

Mille baiſiers lui donne pour ſoulas [16],
De ſon lait vierge luy donne pour repas.
Ioſeph en penſe par ſoing et eſtudie
A viſiter la ſaincte compaignie ;
Les anges vollent, les paſtoureaux y queurent,
Et d'Oryent trois hos grans y aqueurent [1].

Ce bon Ioſeph doibt on bien honnourer,
Qui Dieu ſeruit et aux bras le porta ;
Encore plus celle mère louer,
Qui fut choiſie des femmes la non per.
La trinité du tout ſy accorda,
Puis ſe hault Dieu tant ſe humilia,
Quil deuint home pour home recouurer.
Bien eſt mauldit qui ne le vœult aymer !

Leuez vos cueurs qui creſtyens voulez eſtre.
Ce benoit iour que fut nez le ſaulueur,
Fiſt reſiouyr tout le troſne céleſte ;
Gloire rendu au feneſtre et au dextre,
Les cieulx luyſans en digne reſplendeur,
Iuſques aux enfers deſcendit ceſt odeur,
Qui conforta ceulx qui au lymbe furent
Et leurs ſecours entendirent et crurent.

Puis que le ciel, les enffers et la terre
Sont confortez de ceſte grâce digne,
Allons le cours à ceſt enffant grant erre [18],
A ſa doulceur humble merchy requerre [19] ;

Prions Ioſeph et la vierge royne
Eſtre pour nous, ou non de ſa geʒine [20],
Pour obtenir le nom de pardonner
De nos péchieʒ ſans plus y retourner.

Aydons Marie à ſes drapeaux lauer,
Moulliez de larmes et ſechieʒ d'eſpérance.
Voyons Hieſus en la grebbe oſteler [21],
L'auſne et le bueſ qui le vont incliner [22] :
Beſtes l'honnourent, homes luy font offence!
Aydons Hieſus qui fut la pouruéance [23];
Fayſons le feu de charité ardoir [24] :
L'âme le quiert [25], *car moult luy puelt valoir*

Pour viſiter vne merueille telle,
Du créateur debuenir créature
Et vne vierge qui donne la mamelle,
Qui liure lait et demeure pucelle,
Et trouuer Dieu en humaine veſture,
Eſtre debuons pour habit et parure
En foy enthière et nette chaſteté,
Et ſans péchieʒ deuant la déité.

Puis qu'il nous fault de Béthleem partir
Et eſlongier [26] *la compagnye ſaine*
Monſtrons debuoir, allons à Dieu offrir
Nos cuers enthiers ſans iamais départir.

L'enffant déſire auoir de mère eſtraine,
Sa pitié eſt vne ſourdante [37] fontaine,
Ou chacun peult puiſer à l'aubandon
Grace et merchy en requerrant pardon.

Ie feray fin en ce que je récite,
Doubtant que l'oeuure ne ſoit choſe tanée,
Et ne ſuffiſt que ma promeſſe acquitte,
Du cabinet [28] où ie voye choſe eſlitte [29],
Tieſmoing madame et ma plus redoubtée [30],
Se mal yat, c'eſt ma coulpe prouuée [31],
S'il yat bien, il vient du ſens et art
Du bon preſcheur frère Oliuier Maillart.

Mon prince et maiſtre, prenez en grez les vers
Faiz par la Marche à ſoixante douze ans,
Ia [32] effroyé des morſures des vers,
Qui mengeront la charongne [33] à l'enuers.
En brief termine, quant Dieu donra le tamps
Et le droit point [34] à quoy ie chaſſe et tendz,
C'eſt que ſoyez de mes hoirs [35] le tuteur
Et de mon âme ſoit Dieu le protecteur! — Amen.

Tant a ſouffert
La Marche [36].

NOTES

[1] Philippe Le Beau, frère de Marguerite d'Autriche. La Marche était son précepteur. Il avait alors vingt ans : ce fait nous indique la date de 1498, comme étant celle de la composition de ces vers; ce que vérifie d'ailleurs le deuxième vers de la dernière strophe.

[2] *Si*, pourtant.

[3] *Umbroyée par le Sainct-Esperit*, couvert de l'ombre du Saint-Esprit. — « Spiritus sanctus superveni et in te, et virtus altissimi *obumbrabit* tibi. — Le Saint-Esprit viendra en vous et vous couvrira de son ombre.» (Evang. selon saint Luc, ch. I, V. 35. Trad. de Genoude.)

Cette expression se retrouve dans de nombreux Noëls anciens :

Marie ne te soucie
C'est *l'obombration*
Du Saint-Esprit, ma mie,
Et l'opération.

(Noël de Lucas Le Moigne, Poitevin ; V° les *Vieux Noëls* édités par H. Lemeignen. Nantes, 1876; T. I, p. 9. — V° aussi même tome, p. 5.)

[4] *Acelle*, ancelle, *ancilla*, servante.

[5] *Glays*, glaieul.

[6] *Empirer*, rendre pire, détériorer, gâter.

[7] *Vrière*, verrière.

[8] *Voire*, verre.

[9] *Sans doubter*, sans craindre.

[10] *Ou cuer*, au cœur.

[11] *Ne cueur ne glace*, ni cœur, ni glace.

[12] *Outrepaſſe*, l'excellence qui l'emporte sur tout autre (Dict. de Trévoux).

[13] *Greuer*, causer grief, endommager.

[14] *Mal traicte*, pense mal.

[15] *Pame*, défaillance.

[16] *Soulas*, joie, plaisir, contentement (Dict. de Trévoux).

[17] *Et d'Oryent trois hos grans y aqueurent*,

Et de l'orient trois hommes puissants (les rois mages) y accourent.

[18] *Allons le cours à ceſt enffant grant erre*,

Courons vite vers cet enfant.

[19] *Merchy requerre*, demander miséricorde.

[20] *Ou non de ſa geſine*, au nom de son enfantement.

[21] *En la grebbe oſteler*, reposer dans la crèche. (V° dans Littré les étymologies diverses du mot crèche).

[22] *L'auſne et le buef qui le vont incliner.*

L'âne et le bœuf qui se penchent sur lui.

[23] *Pourvéance*, providence.

[24] *Ardoir*, brûler.

[25] *Quiert*, cherche.

[26] *Eſlongier*, s'éloigner. Le ms. porte par erreur : *eſlongiet.*

[27] *Sourdante*, jaillissante.

[28] *Cabinet*, petite chapelle. (Dict. du patois de la Flandre française, par Louis Vermesse. Douai, Crépin, 1867.)

[29] *Eſlite*, choisie.

[30] *Redoubtée*, terme de respect signifiant honorée.

[31] *Se mal y at, c'eſt ma coupe prouvée,*

Littéralement, si mal il y a, c'est ma faute prouvée.

[32] *Ia*, déjà.

[33] *Charongne*, chair. D'un latin fictif *caronia*, dit Littré, dérivé du nominatif *caro*.

[34] *Le droit point*, le but. « La mort, le but de nostre carrière, l'objet nécessaire de nostre visée » devait dire plus tard Montaigne dans ses *Essais* (Liv. I, ch. 19).

[35] *Hoirs*, héritiers.

[36] C'est la devise d'Olivier de la Marche, résumé simple et fidèle des agitations et des amertumes de sa vie.

Les renseignements qu'a bien voulu nous procurer M. le général Mellinet sur M. le capitaine Meunier, ne lui étant parvenus d'Algérie qu'au moment où s'achevait le Bulletin, cette notice n'a pu prendre place à la Nécrologie qui précède.

M. le capitaine Meunier.

L'Afrique française, arrosée par le sang de tant de braves, a été le tombeau de notre confrère, M. le capitaine Meunier, non pas qu'il soit mort, frappé en face, sur un champ de bataille ; mais les fatigues et les privations de tout genre que lui a causées, au cours de la dernière insurrection, une situation exceptionnellement dangereuse et difficile, ont amené sa fin prématurée. Nous verrons que le courage civique était, chez ce digne officier, à la hauteur du courage militaire.

M. Meunier était né à Vannes, le 20 août 1840. Elève de Saint-Cyr, puis sous-lieutenant au 42me régiment de ligne, il passait bientôt en Afrique et

donnait, en 1867 et 1868, des preuves d'un dévouement soutenu aux victimes de terribles épidémies. Après un stage dans les bureaux arabes de Tlemcen, de Zemmorah et de Mascara, il vint mettre son épée au service de la France menacée, et, nommé capitaine au 75me régiment de marche, il prit part aux derniers événements de la guerre franco-allemande. Au mois d'août 1871, il rentra en Algérie, aux affaires indigènes ; il fut successivement chef de bureau de 2me classe, à la direction d'Oran, chef d'annexe à Aflou dans le Djebel Amour, et, toujours à à Aflou, chef de bureau de 1re classe.

C'est dans ce dernier poste que vint le surprendre l'insurrection du Sud-Oranais. Le capitaine Meunier était placé au foyer même des troubles ; il ne pouvait compter que sur quelques soldats dévoués ; mais son énergie, qui ne se démentit pas un instant, sauva du désastre et maintint dans l'ordre toute la région confiée à ses soins. Nous sommes heureux de reproduire ici quelques paroles prononcées sur la tombe de Meunier par un de ses amis et de ses compagnons d'armes :

« Isolé à plus de cent kilomètres de Géryville et de « Laghouat, sans moyen de communications rapides, « secondé par un seul officier et un interprète, « n'ayant pour force qu'un détachement de 15 spahis « et de dix soldats français, abandonné par quelques- « uns de ses goums, Meunier tint tête à l'orage et par « son influence et sa froide énergie, il contribua à « faire rester dans le devoir la majeure partie des « populations du Djebel Amour. »

Mais quatre mois de fatigues incessantes et de

continuelles inquiétudes achevèrent de ruiner une santé déjà fort éprouvée. Le repos qu'il sollicita, enfin, vint trop tard pour le capitaine Meunier, qui mourut à l'hôpital militaire d'Oran, le 20 octobre 1881. Devant sa tombe sitôt ouverte, ses supérieurs et ses amis furent unanimes à louer ses sentiments élevés, sa droiture, sa modestie et des qualités de jugement qui le mettaient à même de remplir les missions les plus délicates. Nous tenons de source certaine qu'il avait entrepris un très important travail historique sur toutes les tribus de la province d'Oran ; les documents, les notes qu'il avait recueillis et qu'il serait bien intéressant de consulter, sont actuellement entre les mains de sa mère, à Vannes. On trouverait là, sans nul doute, de curieuses additions aux écrivains qui se sont occupés de l'Algérie, depuis Salluste et Léon l'Africain jusqu'au général Daumas.

TABLE

Pages

Bureau élu, le 25 juin 1879..... 5

Liste des membres de la Société, admis depuis le 29 juillet, 1881..... 7

Membres décédés depuis le 29 juillet 1881..... 9

Extrait des procès-verbaux. — *Séance du 29 juillet 1881*..... 11

— — *Séance du 6 septembre 1881*..... 14

— — *Séance du 4 novembre 1881*..... 18

— — *Séance du 17 février 1881*..... 21

— — *Séance du 15 mai 1882*..... 25

Etat des publications de la Société..... 28

Liste des ouvrages offerts à la Société..... 31

Nécrologie : MM. Stéphane Halgan, Jules de la Pilorgerie, Auguste Fontaine, baron James de Rotschild, commandant Romignon, du Laurens de la Barre..... 37

M. le capitaine Meunier 63

Etat financier de la Société au 23 mai 1882..... 47

Documents inédits. — *Strophes sur la Noël, demandées par Marguerite d'Autriche à Olivier de la Marche d'après un sermon d'Olivier Maillard,* communiquées par M. le marquis de Granges de Surgères..... 49

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

Bulletin a été tiré à 400 exemplaires in-8

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SIXIÈME ANNÉE

(1882-1883)

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

—

M.DCCC.LXXX.III

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 6 JUILLET 1882.

Président. Arthur DE LA BORDERIE, à Vitré (Ille-et-Vilaine) ;
Vice-Présidents. Général Emile MELLINET, place Launay, 8, à Nantes ;
Henri LEMEIGNEN, avocat, rue Bonne-Louise, 7, à Nantes ;
Secrétaire. Olivier DE GOURCUFF, rue Saint-André, 62, à Nantes ;
Secrétaire-Adjoint. Comte Régis DE L'ESTOURBEILLON, rue Sully, 1, à Nantes ;
Trésorier. Alexandre PERTHUIS, aux Folies-Chaillou, à Nantes ;
Trésorier-Adjoint. Jules RIALAN, rue des Arts, 30, à Nantes ;
Bibliothécaire-Archiviste. René BLANCHARD, place Pirmil, 3, à Nantes.

Conseil de la Société

(Élections du 8 septembre 1882)

Camille DUPUY, avocat, ancien magistrat, à Nantes.
Marquis DE GRANGES DE SURGÈRES, au château de la Garenne, Eckeren (Belgique).
Raoul LE QUEN D'ENTREMEUSE, à Nantes.
Anthime MENARD, père, avocat, à Nantes.
Claude DE MONTI DE REZÉ, à Nantes.
Joseph ROUSSE, à Nantes.

Délégués.

J. Gaultier du Mottay, conseiller général, à Plérin (Côtes-du-Nord).

Vicomte H. de la Villemarqué, de l'Institut, à Quimperlé (Finistère).

Hippolyte de la Grimaudière, rue Louis-Philippe, 13, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

René Kerviler, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Vincent Audren de Kerdrel, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

LISTE DES MEMBRES

ADMIS DANS L'ANNÉE 1882-1883.

M. Adrien DE CARNÉ,
A Paris. — 15 février 1883.

M. Jean DE CARNÉ,
A Paris. — 15 février 1883.

M. l'abbé H. COURGEAU,
A Nantes. — 4 novembre 1882.

M. Olivier DE FARCY,
A Rennes. — 23 mai 1883.

M. le Mis DE LA FERRONNAYS,
Au château de Saint-Mars-la-Jaille (Loire-inférieure). — 8 septembre 1882.

M. l'abbé FOURNIER,
Vicaire général de Nantes. — 8 septembre 1882.

M. J. FONTAINE,
Libraire-éditeur à Paris. — 8 septembre 1882.

M. Jules GOUSSE,
Avoué à Rennes. — 23 mai 1883.

M. Henri GOURHAËL DE PENAMPRAT,
Substitut à Châteaubriant. — 8 septembre 1882.

M. Maurice GROOTAERS,
Nantes. — 6 juillet 1882.

M. Ernest GUIBOURD DE LUZINAIS,
Président du Tribunal civil de Nantes. — 8 septembre 1882.

M. le comte Amaury DE KERDREL,
Au château de Keruzoret (Finistère). — 6 juillet 188

M. Albéric LE LASSEUR,
Au château de la Sauzinière, près Nantes. — 15 février 1883.

M. Henri LE LIÈVRE DE LA TOUCHE,
A Nantes. — 23 mai 1883.

M. Gaston LEMONNIER,
A Paris. — 15 février 1883.

M. l'abbé Cyprien LÉVÊQUE,
Professeur à l'Externat des Enfants-Nantais, à Nantes. 8 septembre 1882.

M. Henri DE LONLAY,
A Paris. — 15 février 1883.

M. le prince DE LUCINGE,
Au château de Coat-an-Noz (Côtes-du-Nord). — 15 vrier 1883.

M. MARTIN DES LANDES,
A Kervignac, en Ploaré (Finistère). — 23 mai 1883.

M. Louis MEKARSKI,
Directeur de la Compagnie des tramways de Nantes. 15 février 1883.

M. MERCIER,
A Nantes. — 15 février 1883.

M. Charles OGIER,
A Nantes. — 23 mai 1883.

M. Michel PERRET,
Elève de l'École des Chartes, à Paris. — 6 juillet 18

M. L. PORSON,
Docteur en médecine, à Nantes. — 6 juillet 1882.

PONSIN,
Notaire à Basse-Goulaine (Loire-I
tembre 1882.

Paul DU PUY,
Avocat à la Cour d'Appel de Pa
1882.

RICHARD,
Notaire à Quimperlé. — 15 février

SALMON-LAUBOURGÈRE,
Président du Tribunal civil, à Din

Charles SEIDLER,
A Nantes. — 6 juillet 1882.

Gustave SARREBOURSE D'AUDEVILLE,
Ancien sous-préfet, à Saint-Denis
d'Oran). — 4 novembre 1882.

René SARREBOURSE D'AUDEVILLE,
A Nantes. — 23 mai 1883.

MARCEL DE TRÉHERVÉ,
A Nantes. — 8 septembre 1882.

J. TRÉVÉDY,
Président du Tribunal civil de Qui
1882.

Charles URVOY DE PORTZAMPARC,
A Paris. — 15 février 1883.

MEMBRES DÉCÉDÉS

DU 24 MAI 1882 AU 23 MAI 1883.

M. Charles FATOUT,

Libraire-éditeur à Paris. — 27 janvier 1879.

Décédé le 16 juin 1882.

M. l'abbé Cyprien LÉVÊQUE,

Professeur à l'Externat des Enfants-Nantais, à Nantes.— 8 septembre 1882.

Décédé le 2 novembre 1882.

M. FORTUNÉ PARENTEAU.

Conservateur du Musée archéologique de Nantes. — 5 avril 1878.

Décédé le 10 septembre 1882.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 6 JUILLET 1882.

Présidence de M. le général MELLINET, *vice-président.*

PRÉSENTS : MM. H. Lemeignen, Boismen, Émile Grimaud, Riardant, comte R. de l'Estourbeillon, O. de Gourcuff, abbé Henri Briand, Bossis, Alex. Perthuis, R. Blanchard et Joseph Rousse.

Admissions. — Sept nouveaux sociétaires sont admis, à l'unanimité, au scrutin secret.

État des publications. — Sont déposés sur le bureau plusieurs exemplaires des *Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard*, publiées par MM. A. de la Borderie et René Kerviler. T. II. *Lettres nouvelles.* Ce volume de format in-4° est orné de deux vues d'après nature : le manoir de Des Forges à Brederac,

en Escoublac, et son pavillon de travail au Croisic. Ce volume va être mis en distribution. Le T. Ier, dont la publication suivra de près, a dû, pour diverses raisons, céder le pas au second volume ; il comprendra une introduction biographique, littéraire et bibliographique, ainsi que les *Œuvres nouvelles* en vers, entièrement inédites ; il sera orné d'un portrait de Des Forges, et du fac-similé d'une de ses lettres.

Élection du bureau. — Avant le commencement de cette opération, M. Lemeignen expose qu'en raison du développement pris par la Société, il serait utile de nommer un *trésorier-adjoint* et d'élire six sociétaires en dehors du Bureau, auquel ils se réuniraient pour former le *Conseil de la Société* et prendre part à son administration.

La nomination d'un trésorier-adjoint est admise à l'unanimité.

Quant à la formation du Conseil de la Société dans les conditions marquées ci-dessus, tous les membres présents s'accordent à la juger opportune. Mais l'annonce de cette proposition n'ayant pas été portée à l'ordre du jour sur les lettres de convocation, la réunion est d'avis de remettre à une prochaine séance la décision à prendre sur ce sujet.

On procède aux élections du Bureau, qui donnent les résultats suivants :

Président : M. Arthur de la Borderie. — *Vice-Présidents :* MM. le général Emile Mellinet et Henri Lemeignen. — *Secrétaire :* M. Olivier de Gourcuff. — *Secrétaire-adjoint :* comte Régis de l'Estourbeillon. — *Trésorier :* M. Alexandre Perthuis-Laurant.

— *Trésorier-adjoint* : M. Jules Rialan. — *Bibliothécaire-archiviste* : M. René Blanchard.

Délégués : M. J. Gaultier du Mottay (Côtes-du-Nord) ; vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut (Finistère) ; M. Hippolyte de la Grimaudière (Ille-et-Vilaine) ; M. René Kerviler (Loire-Inférieure) ; M. Audren de Kerdrel, sénateur (Morbihan).

Communications.— M. Olivier de Gourcuff, chargé de continuer le travail de M. Stéphane Halgan, décédé, sur les poètes bretons du XVIIe siècle, lit une étude relative à *Jean Barrin de la Galissonnière* (1640-1718), dont les premiers vers, imprimés en 1666, sont une traduction paraphrasée des *Amours* d'Ovide. Ils eurent beaucoup de succès, et l'on n'en compte pas moins d'une quinzaine d'éditions. Plus tard, l'auteur regretta les vers trop libres de sa jeunesse, et parvint aux ordres sacrés. C'est dans cette dernière et très régulière période de son existence qu'il écrivit *La Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise*. Rennes, 1704.

M. Rousse termine la séance par la lecture d'une notice sur M. F. Longuécand, auteur contemporain qui habite Saint-Malo, et que les occupations absorbantes d'un bureau n'empêchent pas de se livrer à la poésie et de composer, entre autres, de très jolies fables.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

A l'occasion du Congrès de l'Association Bretonne, la Société des Bibliophiles Bretons a tenu séance à Châteaubriant, le vendredi 8 septembre, dans la salle du Tribunal civil.

Présents : MM. Audren de Kerdrel, Vte H. de la Villemarqué, de la Sicotière, Emile Grimaud, Magouët de la Magouërie, A. Perthuis, R. Le Quen d'Entremeuse, Vier, L. Prudhomme, Waldeck de la Borderie, P. Rupin, Guichard, Barthélemy Pocquet, Robert Oheix, Olivier de Gourcuff, Prosper Leroux, Cte Regis de l'Estourbeillon, Joseph Rousse, de la Monneraye, René Kerviler, Audran, Alcide Leroux, Anthime Menard fils, Claude de Monti de Rezé, Gahier, etc., etc.

Admissions. — Huit nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

Conseil de la Société. — Le président rappelle les raisons qui, dans la dernière séance, ont fait prendre par la Société la résolution d'adjoindre au bureau six autres de ses membres, pour composer le *Conseil de la Société;* il rappelle, en même temps, les motifs qui ont fait remettre à la présente séance l'élection de ces six membres, et, conformément à l'ordre du jour, il prie l'assemblée de procéder à cette opération. L'assemblée élit, pour faire partie du Conseil de la Société :

MM. Camille Dupuy,
Mis de Granges de Surgères,
R. Le Quen d'Entremeuse,
Anthime Menard père,
Claude de Monti de Rezé,
Joseph Rousse.

État des publications. — L'impression du *Bulletin de la Société, 5e année* (1881-1882), est achevée; des exemplaires de ce *Bulletin* sont distribués aux membres présents.

On va mettre sous presse le second volume des *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques*, qui débute par une étude fort curieuse, entièrement nouvelle, de M. de la Sicotière, sur l'*Association des étudiants en droit de Rennes avant 1790.*

Exhibitions. — Par M. Gahier, conseiller général : *La Vie des saints Pères hermites*, très bel incunable d'Antoine Vérard, in-folio carré, imprimé en gothique, sur vélin, en 1492, avec de nombreuses enluminures appliquées sur les gravures de cette édition; ce précieux livre appartient à la bibliothèque des Pères de l'Immaculée-Conception de Nantes.

Par M. le vicomte H. de la Villemarqué. — 1° *Chansons bretonnes. Brunetes ou petits airs tendres, avec les doubles et la basse continue, mêlées de chansons à danser.* Tome I. — Édition publiée chez Georges Allienne, à Morlaix, en 1626. — 2° *Doctrin an Cristenien composet gant an Tat Reverant Le Desme, Jesuist, ha translatet a Gallec e Brezonec gant Tanguy Gueguen, belec.* — Mont-

roulez, 1622. In-12 [1]. — Cet ouvrage est le premier document connu sur la musique bretonne.

Par M. A. de la Borderie. — 1° *Les Allumettes du feu divin, pour faire ardre les cueurs humains en l'amour de Dieu*, etc., *par Pierre Doré, docteur en théologie*, 1538, impression gothique. — 2° *Testament sérieux et burlesque d'un maître savetier*, à Troyes, chez Garnier, sans date, in-8°, suivi du *Testament et dernières paroles remarquables du sieur Michel Morin*. — 3° Epitaphia *quædam* Hevinorum *familiæ*, 2 ff. in-folio imprimés, s. l. n. d. (Rennes, vers 1680), relié avec 16 feuillets de pièces diverses, toutes écrites de la main du célèbre jurisconsulte breton Pierre Hévin. — 4° *Nouvelle ordonnance concernant la Milice des filles dans l'étendue du royaume*, 1 feuillet in-4°, imprimé à Nantes en 1773. — 5° *Portulan français*, ou ancienne carte marine manuscrite sur vélin, tracée et peinte vers la fin du XVIe siècle. — Ces deux derniers objets appartiennent à M. Édouard Frain, de Vitré.

Par M. F. Audran : *Abrégé de l'Histoire Françoise, avec les effigies des Roys, depuis Pharamond jusqu'au Roy Henry IIII, tirées des plus rares et excellents cabinets de la France, par H. C.* — Paris, Jean le Clerc, 1593.

Par M. L. Prudhomme : *Vie de saint Yves*, précieux manuscrit du commencement du XVe siècle, sur vélin, contenant l'analyse méthodique de toutes les dépositions de l'enquête de canonisation; ce volume appartenait autrefois à la bibliothèque de la

[1] La Bibliothèque Nationale contient un exemplaire coté D 5094.

cathédrale de Tréguier, et plus récemment à celle de feu Mgr David, évêque de Saint-Brieuc.

Par M. le comte R. de l'Estourbeillon : *Suétone. — Histoire des empereurs romains, avec leurs portraits en taille douce*, mise en françois de la traduction D. B. Paris, Michel Bodin et Nicolas Legras, 1668.

Toutes ces exhibitions sont accompagnées de curieuses explications que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

Communications. — La séance se termine par la lecture de deux notices destinées à l'*Anthologie des poètes bretons :* l'une, de M. Joseph Rousse sur notre contemporain, M. Charles Robinot-Bertrand, né à la Basse-Indre ; l'autre, de M. Olivier de Gourcuff, sur Philippe Le Noir, sieur de Crevain, ministre protestant au XVIIe siècle et auteur d'un poème intitulé *Emmanuel,* composé de dix mille vers, parmi lesquels on trouve assez fréquemment des morceaux d'une belle facture.

5 novembre

Séance du 4 novembre 1882.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. le marquis de Granges de Surgères, Joseph Rousse, Claude de Monti de Rezé, Ludovic Cormerais, R. Blanchard, Joyau, Émile Grimaud, Alex. Perthuis, Olivier de Gourcuff, Thibeaud-Nicollière, du Breil de Pontbriand, comte Régis de l'Estourbeillon.

Admissions. — Quatre membres nouveaux sont admis au scrutin secret.

Exhibitions. — Par M. Thibeaud-Nicollière : 1° Un précieux petit volume gothique renfermant plusieurs pièces : *Pasquillus,* pamphlet romain du XVIe siècle, avec une gravure représentant Pasquin et Marforio, les deux interlocuteurs *populaires ; — Elegantiarum viginti præcepta. — Les moyens d'éviter mélancolie... Ce sera ce que sera ; on les vend à Paris en la rue Neuve, à l'enseigne Saint-Nicolas.* (Ce dernier opuscule, qui remonte aux premières années du XVIe siècle, est d'une extrême rareté ; on n'en connaît qu'un autre exemplaire, qui fit partie de la bibliothèque de M. Cigongne.) — 2° *Le Règlement des grands chemins de la province de Bretagne* (1757). *Très humbles, très respectueuses et itératives remontrances du Parlement de Bretagne au sujet des tabacs, présentées au Roy* (1781).

Par M. Maurice Grootaers : *La Doctrine des Mœurs, tirée de la philosophie des Stoïques, représentée en cent tableaux et expliquée en cent discours, pour l'instruction de la jeunesse. — Au Roy.* — Paris, Louys Sevestre, 1645, in-folio orné de cent gravures. Le texte de ce bel ouvrage, mélange de prose et de vers, est de l'académicien Gomberville.)

Par M. Emile Grimaud (appartenant à M. le docteur Luneau) : 1° *Armorial Universel, contenant les armes des principales maisons, l'estat et les dignitez des plus considérables royaumes de l'Europe.* — Paris, chez Berey, *enlumineur du roy,* 1654. (A la fin de ce volume est un très curieux *blason de la Mort.*) — 2° *Passio Domini Nostri Jesu Christi. — Hieronymi*

mus Wiericx invenit, excudit, incidit et sculpsit. (Recueil de très fines gravures sur cuivre, composées et exécutées par le grand artiste Jérôme Wiericx.)

Par M. Claude de Monti : *L'Institution des princes chrestiens, traduicte du latin de Chelidonius Tigurinus, par Pierre Boistuau, surnommé Launay, natif de Bretaigne, par lui enrichie de plusieurs histoires.* — Rouen, Robert Maillard, 1579.

Par M. Arthur de la Borderie : Un incunable imprimé à Strasbourg en 1488, contenant la première partie des sermons de S. Vincent Ferrier : *Sermones de tempore, pars hiemalis ;* in-fol. carré, gothique, à 2 colonnes.

Par M. le Cte Régis de l'Estourbeillon : 1° Plusieurs lettres de faire part de mort, imprimées à Rennes, à la fin du XVIIIe siècle, les unes chez Vatar, les autres chez Audran. — 2° Deux thèses de droit soutenues à la Faculté de Rennes, au XVIIIe siècle, l'une par *Mathurinus Chardevel, Maclovensis*, l'autre par *Simon, Americanus.*

Par M. Olivier de Gourcuff : 1° *Les Discours politiques et militaires du sieur de la Noüe.* — Basle, Forest, 1587. (Joli exemplaire, relié en plein maroquin rouge par Chambolle-Duru.) — 2° *Les Arrests du Parlement de Bretagne, suivis de la Liste des Paroisses de la province de Bretagne.* — Nantes, Verger, 1735.

État des Publications. — M. le Secrétaire annonce que l'impression du tome II des *Mélanges* se poursuit activement et que ce volume pourra être distribué aux Sociétaires à l'époque de la séance de janvier. Voici quelle est la composition définitive des *Mé-*

langes : 1° *Le Registre des Etudiants en Droit de Rennes avant 1790*, par M. de la Sicotière ; 2° *Etude sur François Auffray, poète breton, disciple de Ronsard*, par M. Olivier de Gourcuff ; 3° *Des livres et de leur valeur dans l'évêché de Quimper avant 1789*, par M. F. Audran ; 4° *Les Imprimeurs de Quimper au XVIIIe siècle*, notes et documents, augmentés d'une lettre du critique Fréron, par M. Félix du Bois-Saint-Sévrin ; 5° *Le Manuscrit du Sieur de Caillon*, poète breton (1607), par M. E. de Brehier ; 6° des Mélanges en vers, qui comprendront plusieurs sonnets de Charles d'Espinai, évêque de Dol au XVIe siècle, et, sous le titre : *Deux satires contre Rennes au XVIIe siècle*, un cantique du Père Grignion de Montfort et des stances sur le *Cours de Rennes* dues à un sieur de Cantenac ; 7° Episodes de l'invasion française en Bretagne en 1487-1488, documents historiques inédits publiés par M. Arthur de la Borderie ; etc.

Après l'apparition des *Mélanges*, on reviendra au tome Ier des *Œuvres nouvelles* de Des Forges Maillard et l'on commencera le premier volume des *Archives de Bretagne*, renfermant les *Actes du duc Jean V*, dont le recueil est préparé par M. René Blanchard.

Communications diverses. — A propos des gravures de la *Passion* d'Hiérôme Wiericx exhibées devant la Société, M. le Mis de Surgères donne des explications fort intéressantes sur le sens précis des mots *invenit, excudit, incidit, sculpsit,* inscrits au bas des gravures des frères Wiericx.

— M. Olivier de Gourcuff lit une notice, destinée

à l'*Anthologie des poètes bretons* et consacrée à René de Ceriziers, jésuite, né à Nantes en 1609, mort en 1662, traducteur de saint Augustin, de Boëce, auteur de nombreux ouvrages en prose et d'une *Consolation de la théologie* parsemée d'un grand nombre de vers, parmi lesquels il s'en trouve de fort expressifs et d'un tour ingénieux.

— M. le Président entame la série d'études qu'il compte consacrer aux *Livres bretons introuvables* en entretenant l'assemblée : 1° de l'*Episemasie* de Pierre Biré (Nantes, 1637) ; 2° des *Sermons* de saint Vincent Ferrier, qui, en raison de ses longues prédications en Bretagne, où il est mort et a laissé sa précieuse dépouille, doit être assimilé aux auteurs bretons. — A l'occasion de l'*Episemasie*, M. le Président félicite M. Claude de Monti, membre de la Société des Bibliophiles Bretons, d'avoir réédité avec tant de soin et tant de goût ce livre rarissime, où est racontée pour la première fois la découverte de la fameuse inscription nantaise Deo Voliano, où l'on en trouve la première interprétation et le premier commentaire, et qui est par conséquent indispensable à tous les amateurs de l'histoire de Nantes.

Séance du 15 février 1883

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. Ch. Brillaud-Laujardière, A. Lallié, R. Le Quen d'Entremeuse, Mis de Granges de Surgères, Émile Grimaud, R. Pouvreau, Dr Porson,

Claude de Monti de Rezé, Cte Régis de l'Estourbeillon, C. Dupuy, Cte de Bréchard, V. Boulanger-Lesur, Billot, Alex. Perthuis, Olivier de Gourcuff, Boubée, Ludovic Cormerais.

Admissions. — Dix membres nouveaux sont admis au scrutin secret.

Exhibitions. — Par M. Émile Grimaud (appartenant à M. le docteur Roblin) : un portrait de Charette, fait d'après nature, au moment où le général traversait la place Viarmes pour se rendre au lieu de son exécution.

Par M. Émile Grimaud (appartenant à M. J. de la Ville-Béranger) : 1° *Manuel contenant différentes prières, instructions, la vie et les litanies de saint Similien*, par Lebreton de Gaubert. Nantes, Vatar, 1773 ; 2° *Œuvres de M. Passerat*, dédiées à Son Altesse Electorale de Bavière. Bruxelles, chez Georges de Baecker, 1695.

Par M. V. Boulanger-Lesur : un recueil d'*ex libris*, dont plusieurs ont appartenu à des Bretons, enfermé dans une magnifique reliure ancienne, en maroquin doré à petits fers, qu'il y a tout lieu d'attribuer à Le Gascon.

Par M. R. Le Quen d'Entremeuse : 1° *Les Contes et Discours d'Eutrapel, par feu le sieur de la Herissaye, gentilhomme breton.* A Rennes, pour Noël Glamet, de Quimper-Corentin, 1585 ; 2° *Le Prince de Longueville et Anne de Bretagne*, nouvelle historique (par Lesconvel). A Paris, chez Jean Guigard, 1697 ; 2° *La Comtesse de Châteaubriant ou les effets de la jalousie* (nouvelle historique, attribuée au même Lesconvel). Paris, chez Th. Guillon, 1695.

Par M. Olivier de Gourcuff : 1° *Relation de René* (de Rieux), *évêque de Léon, envoyée à Messieurs de l'assemblée du clergé de France convoquée en la ville de Paris au mois de juin 1625.* — A Paris, de l'imprimerie de Pierre Durand, 1625 (épisode de la lutte soutenue par certaines maisons de Carmélites contre la réforme du cardinal de Bérulle) ; 2° *Lettres critiques d'un fils à son père, sur quelques sujets de littérature, de morale et de religion.* Nantes, A.-P. Malassis, 1769.

Par M. le comte Régis de l'Estourbeillon : *Commentarium hebraïcum Rabbi David Kimli in decem primos psalmos. Constantiæ, anno* 1544.

Par M. le marquis de Granges de Surgères : *Procès-verbal de la séance publique de la Société des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure* (du 5 mai 1808). Nantes, imprimerie de Mme Malassis, 1808 (avec une pièce de vers manuscrite et anonyme, pleine de malicieuses critiques contre les membres de la docte Société).

Par M. Alexandre Perthuis : *Catalogue des livres de feu M. l'abbé Béchennec, ancien aumônier de la chapelle du roi à Brest, etc.* Brest, de l'imprimerie de Michel, février 1807, in-8°.

Par M. A. de la Borderie : *Premières œuvres poétiques* de Scévole de Sainte-Marthe. Paris, Frédéric Morel, 1569, pet. in-8°, volume rare, portant sur le feuillet de titre la signature d'un des meilleurs poètes du XVIe siècle, Vauquelin de la Fresnaie.

État des Publications. — Conformément à la promesse faite dans la séance du 4 novembre 1882, le second volume des *Mélanges historiques, littéraires,*

bibliographiques, publiés par la Société, est terminé ; des exemplaires en sont déposés sur le bureau. Il se compose de onze morceaux ; le procès-verbal de notre dernière séance a déjà indiqué les cinq premiers, voici les titres des six autres : 6° *Le Cours de Rennes au XVIIe siècle*, stances du sieur de Cantenac (1662), — 7° *Prix des livres en Bretagne au XIVe et au XVe siècle* (documents inédits), — 8° *Les deux saints Caradec*, légendes latines inédites, avec notes et traduction, par M. Arthur de la Borderie, — 9° *Documents inédits sur Gilles de Bretagne* (1443-1445), — 10° *La fête des orfèvres à Nantes* en 1508, — 11° *Instruction pour la recherche et l'exploration des monuments historiques*, adressée à l'intendant de Bretagne vers le milieu du XVIIIe siècle.

Pendant que la préparation des premiers volumes des *Archives de Bretagne* se poursuit activement, le Conseil de la Société a décidé de publier l'*Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle*, dont le manuscrit est prêt et peut, dans un très bref délai, être livré à l'imprimeur.

Communications. — M. le marquis de Granges de Surgères, après avoir caractérisé le génie de Le Sage, l'auteur de *Gil Blas*, l'une des gloires de la Bretagne et des lettres françaises, signale la nécessité de consacrer à la vie et aux œuvres de ce grand écrivain des recherches approfondies, dont on ne s'est pas jusqu'ici préoccupé, et qui reviennent de droit à la Bretagne. Il insiste particulièrement sur l'urgence d'une Bibliographie *Le Sagienne* à l'exemple des Bibliographies *Cornélienne* et *Moliéresque*, de MM. E. Picot et P. Lacroix. Il a déjà entamé ce travail. Il voudrait y

être encouragé par les sympathies de la *Société des Bibliophiles Bretons*. — Les applaudissements unanimes de l'assemblée répondent à cet appel et prouvent que, quand le moment sera venu, la Société sera toute prête à donner à cette œuvre tout son concours.

— M. A. de la Borderie fait passer sous les yeux de l'assemblée trois volumes qui méritent, par leur extrême rareté, de prendre place parmi les *Livres bretons introuvables*, savoir :

1° *La Vie de la Vierge Marie ou la Parthénice Mariane*, en vers françois, par Nicolas Dadier, religieux Carme de Ploërmel. Rennes, chez Tite Haran, 1613, pet. in-8° ;

2° *Le Zodiac poëtique, ou la Philosophie de la Vie humaine* (en vers), par le sieur de Rivière, conseiller au Parlement de Bretagne. Paris, 1619, in-8° ;

3° *Le Bombardement de Saint-Malo* (en 1693), *ou Relation de ce qui s'y est passé jour par jour, poëme lyrique*. Saint-Malo, chez Raoul de la Mare, 1694, in-12.

Ces trois curieux volumes devant fournir trois articles à la partie de l'*Anthologie Bretonne* que la Société va mettre sous presse, M. de la Borderie se borne à quelques brèves indications sur les auteurs, la valeur et le caractère de ces poésies, dont la rareté n'est pas le seul mérite.

— M. Olivier de Gourcuff termine la séance par la lecture de deux notices qu'il destine à l'*Anthologie Bretonne* du XVIIe siècle, l'une, sur le Père Grignion de Montfort (1673-1716), auteur naïf, parfois éloquent, d'un recueil de *Cantiques spirituels ;* l'autre, sur Baudeville, prêtre et maître d'école à Ploërmel,

au commencement du XVIIe siècle, qui a composé sur la vie merveilleuse de saint Armel, patron de sa ville natale, un drame, malheureusement mutilé par les copistes, mais qui offre un curieux mélange de noblesse et de trivialité.

Séance du 23 mai 1883.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. l'abbé H. Courgeau, l'abbé Cordé, Alcide Leroux, Anthime Menard père, H. Lemeignen, Josse, Claude de Monti de Rezé, S. de la Nicollière-Teijeiro, Émile Grimaud, Boubée, Alexandre Perthuis, René Blanchard et Olivier de Gourcuff.

Admissions. — Six nouveaux membres sont admis au scrutin secret, à l'unanimité.

Exhibitions. — Par M. Claude de Monti : *Prophéties curieuses et remarquables d'un certain Roullond, natif d'un village appelé la Rouallondière, dans la paroisse de Chollet, en Poitou, près le pays de Retz, dans l'évêché de Maillezais, en l'an 1480.* — A Paris, 1682.

Par M. Alex. Perthuis : 1° *Privilèges accordés par nos rois très chrestiens aux maire, eschevins, bourgois et habitans de Nantes.* — A Nantes, chez M. Mareschal, 1678. — 2° *Privilèges accordés par les ducs de Bretaigne et nos rois très chrestiens.* — Nantes, N. Verger, 1730. — 3° *Estat et ordonnances de la noble*

frairie de la Sainte-Passion. — Nantes, A.-J. Malassis, sans date.

Par M. S. de la Nicollière-Teijeiro : un document original sur la marine nantaise (1729).

Par M. H. Lemeignen un curieux placard gothique in-folio, sans date, mais qui doit être de la première moitié du XVIe siècle, ainsi intitulé : *S'ensuit la Declaration des jours, églises, stations de Rome et du nombre des pardons lesquels on peut gaigner en l'église parochiale de Saint-Malo, de Dinan.*

Par M. Arthur de la Borderie : 1° *Les histoires prodigieuses extraictes des plus fameux autheurs*, par P. Boistuau. Paris, 1561. (Joli exemplaire de la 2e édition, avec les curieuses gravures.) — 2° *Le Théâtre du Monde représentant par un ample discours les misères humaines ;* composé en latin par P. Boistuau, puis traduit par lui-même en français. Paris, 1562 (c'est la 2e édition de cet ouvrage si souvent réimprimé.)

Communications. — M. de la Nicollière, chargé par la Société de préparer une nouvelle édition des *Privilèges de la ville de Nantes*, annonce que son travail est entièrement terminé. Fait à un point de vue nouveau et beaucoup plus historique que les anciennes éditions, devenues rares, ce recueil se composera d'actes originaux en grande majorité inédits, dont le plus ancien date de 1331, le plus moderne de 1756. M. de la Nicollière fait connaître les sources de ce recueil, les anciens cartulaires de la ville et le plan de son édition. Son manuscrit est aux mains de l'imprimeur ; il sera publié immédiatement et formera le premier volume des *Archives de Bretagne.*

Portrait de Le Sage. — M. le Secrétaire donne lecture d'un rapport de M. le marquis de Surgères, membre du Conseil, empêché d'assister à la séance, concernant l'acquisition faite par le bureau, au nom de la Société, d'un portrait existant à Boulogne-sur-Mer, où il était considéré, au siècle dernier, comme celui de l'auteur de *Gil Blas*, Alain-René Le Sage, qui, comme on le sait, mourut en cette ville, en 1747. — A la suite de ce rapport, plusieurs membres prennent la parole. — Puis, à l'unanimité des membres présents, la Société décide que le Bureau est autorisé à faire reproduire ce portrait par la gravure, quand et comme il le jugera convenable, en joignant à cette reproduction les renseignements transmis par le vendeur sur la provenance du portrait, toute discussion étant d'ailleurs réservée sur l'originalité et l'authenticité de cette pièce.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

Ont été distribués aux Sociétaires :

En 1877-1878.

Œuvres françaises d'Olivier Maillard (sermons et poésies), notes et introductions, par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Première année. In-8°.

En 1878-1879.

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par M. Arthur de la Borderie, avec le fac-similé de la plus ancienne impression bretonne. In-4°.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. Tome I. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne. Deuxième année. In-8°.

En 1879-1880.

Documents sur l'Histoire de la Révolution en Bre-

tagne. — La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière. In-4°.

Le Roman d'Aquin, ou la Conqueste de la Bretaigne par le Roy Charlemaigne, chanson de geste du XIIe siècle, publiée par M. F. Joüon des Longrais. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Troisième année. In-8°.

En 1880-1881.

Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy. Grand in-8°.

L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean-d'Acre au XIIIe siècle, par M. J. Delaville Le Roux. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Quatrième année. In-8°.

En 1881-1882.

Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée avec notes et introduction par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Œuvres nouvelles de Paul Des Forges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler. Tome II. *Lettres nouvelles*, In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Cinquième année. In-8°.

En 1882-1883.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques, Tome II. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Sixième année. In-8°.

Sous presse.

Les Privilèges de la ville de Nantes, nouvelle édition, publiée par M. S. de la Nicollière-Teijeiro.

Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle, publiée par MM. Stéphane Halgan, le Cte de Saint-Jean, Olivier de Gourcuff et René Kerviler.

En préparation.

Œuvres nouvelles de Desforges Maillard. — Tome I.

Archives de Bretagne, recueil de chroniques, titres et documents inédits.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

du 8 septembre 1882 au 24 mai 1883.

PAR M. Ed. BOINVILLIERS.

Mémento à l'usage des députés légiférant sur les questions de chemins de fer, par Ed. Boinvilliers. In-18 — Paris, Dubuisson, 1883.

PAR M. GUSTAVE BORD.

Mes trois mois de prison en Vendée, par Mocquereau de la Barrie, capitaine des volontaires de Sillé-le-Guillaume. — Publiés et annotés par Gustave Bord, avec un autographe inédit de Bonchamps. — In-8° de 53 p. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1882.

PAR M. D. CAILLÉ.

Parisina, poème imité de l'anglais de lord Byron, par D. Caillé. — In-8° de 19 p. — Paris, librairie des Jeunes, 1883.

Par M. Paul Eudel.

L'Hôtel Drouot et la curiosité en 1882, par Pau Eudel, avec une préface de M. Armand Silvestre. — Deuxième année. — In-18 de xx-549 p. — Paris, G. Charpentier, 1883.

Par M. Olivier de Gourcuff.

Un poète breton ignoré, Du Bois-Hus, par Olivier de Gourcuff. — In-8° de 23 p. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1883.

Un poète breton disciple de Ronsard, François Auffray, par Olivier de Gourcuff. — In-8° de 59 p., tiré à 100 exemplaires. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1883.

Par M. le Mis de Granges de Surgères.

Les Portraits du duc de la Rochefoucauld, auteur des « Maximes. » — Notice et catalogue par le marquis de Granges de Surgères, avec deux portraits inédits gravés par Ad. Lalauze. — Tirage à 500 exemplaires numérotés. — In-8° de 62 p. — Paris, Damascène Morgand et Charles Fatout, 1882.

La Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne, ses publications. Œuvres nouvelles de Desforges Maillard, par le marquis de Granges de Surgères. — In-4°, de 4 p. à deux colonnes. Tirage à douze exemplaires. — Nantes, imprimerie Bourgeois, le 11 août 1882.

Traductions en langues étrangères des Réflexions ou Sentences et Maximes Morales de La Rochefoucauld. — Essai bibliographique, par le marquis de Granges de Surgères. — In-8° de 32 p. — Extrait du

Bulletin du Bibliophile, tiré à quatre-vingts exemplaires. — Paris, Léon Techener, 1883.

Les Dessins de M. Bourgerel, par le marquis de Granges de Surgères. — Tiré à 50 exemplaires, sur papier de Hollande antique. — In-8° de 16 p. — Nantes, chez l'auteur, 1883.

Par MM. Maurice Grootaers et Olivier de Gourcuff.

M. Guillaume Grootaers, statuaire, par M. O. G. — In-8° de 8 p. avec deux planches. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1883.

Par M. C. Merland.

Biographies vendéennes, par C. Merland. — Tome I. — In-18 jésus de VII-471 p. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1883.

Par M. Claude de Monti de Rezé.

Episemasie ou relation d'Aletin le martyr, concernant l'origine, antiquité, noblesse et saincteté de la Bretaigne Armorique, et particulièrement des villes de Nantes et Rennes. — A Nantes, par Sébastien de Hucqueville, imprimeur et libraire, rue de la Juifverie, 1637. — Réimprimé en fac-similé à Nantes, par Vincent Forest et Émile Grimaud, 1882. — Tirage à 300 exemplaires numérotés. — In-8° carré de 5 feuillets non chiffrés, et 97 pages.

Guillaume le Doyen, notaire au comté de Laval et chroniqueur Lavallois, notice biographique extraite de documents contemporains et inédits. — In-8° — Laval, Auguste Goupil, 1882.

Roolle des bans et arriere-bans de la province de Poictou, Xaintonge et Angoumois, extraits des originaux estans par devers Pierre de Sauzay, escuyer, sieur du Bois-Ferrand. A Poictiers, par Jean Fleuriau. MDC. LXVII. — Réimprimé en fac-similé à Nantes, par Vincent Forest et Émile Grimaud, 1883. — Tirage à 506 exemplaires numérotés à la presse. — In-4° de 95 p., titre rouge et noir, avec couverture parcheminée.

PAR M. A. QUANTIN.

Recueil Clairambault-Maurepas, chansonnier historique du XVIIIe siècle, publié par E. Raunié. — Portraits gravés à l'eau-forte. — Tomes VI et VII. — In-12. — Paris, A Quantin, 1882.

Sept volumes brochés ou cartonnés de la *Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts*, savoir :

La Mosaïque, par Gerspach. — In-8° de 271 p. — Paris, Quantin, S. D. *Manuel d'archéologie grecque*, par M. Collignon. — In-8° de 368 p. — Paris, Quantin, S. D. *Histoire de la peinture hollandaise*, par H. Havard. — In-8° de 288 p. — Paris, Quantin, S. D. *Précis d'anatomie à l'usage des artistes*, par M. Duval. — In-8° de 336 p. — Paris, Quantin, S. D. *Les procédés de la gravure*, par A. de Lostalot. — In-8° de 257 p. — Paris, Quantin, S. D. *La gravure, précis élémentaire de ses origines, de ses procédés et de son histoire*, par le Vte H. Delaborde. — In-8° de 303 p. — Paris, Quantin, S. D. *La peinture anglaise*, par E. Chesneau. — In-8° de 351 p. — Paris, Quantin, S. D.

PAR M. F. SOLEIL.

Les heures gothiques et la littérature pieuse d XVe et XVIe siècles, par Félix Soleil. — Gr in-8°, 309 p. et 30 planches, dont un frontispic l'eau-forte. — Rouen, Augé, 1882.

NÉCROLOGIE

M. Charles-Léon Fatout.

M. Charles-Léon Fatout, décédé le 16 juin 1882, était né à Montsurvent (Manche), le 31 octobre 1839.

D'abord commis à la Librairie nouvelle, il acquit, en 1875, conjointement avec son ami M. D. Morgand, le fonds de M. E. Caen dont il avait été le collaborateur dévoué. Il put alors donner carrière à ses connaissances étendues et variées dans la librairie ancienne, il suivit assidûment les ventes publiques et s'y distingua toujours par la sûreté de ses achats. Il venait d'acquérir, à la vente de M. Rochebilière, le précieux *Molière* de 1682, sans les cartons, quand sa santé, déjà ébranlée, l'obligea de se mettre au lit pour ne plus se relever. Il a emporté, en mourant, les regrets de tous ceux qui l'ont connu; tous ses

confrères et ses nombreux amis se sont associés à la douleur de sa veuve et de ses deux enfants.

M. Fatout était, depuis le 27 janvier 1879, membre de la Société des Bibliophiles Bretons.

M. Fortuné Parenteau.

Moins éprouvée que durant l'année précédente, où elle eut à pleurer des littérateurs et des érudits tels que M. Stéphane Halgan, M. le baron James de Rothschild, M. de la Pilorgerie, M. du Laurens de la Barre, la Société des Bibliophiles Bretons n'en a pas moins, au cours de sa sixième année, payé à la mort son fatal tribut; le 10 septembre 1882, succombait un des maîtres de l'Archéologie bretonne et vendéenne, l'éminent conservateur du Musée de l'Oratoire à Nantes, M. Fortuné Parenteau.

M. Fortuné Parenteau du Payré appartenait presque par sa naissance à la Bretagne; il était né à Luçon, en 1813; sa famille était originaire du Poitou et avait été anoblie au XVIIe siècle. Après avoir terminé ses études, il suivit à Paris des cours d'histoire et d'art, et il y puisa le goût très vif de l'investigation dans le passé; il revint à Luçon, y entreprit quelques travaux d'archéologie et de numismatique, et s'y lia avec des savants de sa trempe, M. Fernand Poey d'Avant, M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, M. Benjamin Fillon; puis il se fixa à Nantes, et fut nommé, en 1859, directeur du Musée d'antiquités que la Société Archéologique de la Loire-Inférieure avait fondé, et qui devint le Musée de l'Oratoire.

C'est à l'habile et intelligente direction de M. Parenteau, à ses heureuses trouvailles, à sa générosité, que de derniers sacrifices ont affirmée d'une manière éclatante, que le Musée Archéologique de Nantes, si modeste à ses débuts, doit d'être aujourd'hui l'un des premiers de France. M. Parenteau est mort à son poste, et s'il a eu, au moment suprême, quelques regrets de quitter les belles choses qu'il avait amassées, ces regrets n'étaient pas égoïstes, comme ceux de Mazarin, car il avait disposé de tous ses trésors personnels en faveur de ce Musée, qu'il eût presque pu dire sien.

Voici, dans l'ordre chronologique, et d'après une intéressante notice de M. P. de l'Isle du Dréneuf, successeur de M. Parenteau à la direction du Musée Archéologique de Nantes, la liste des ouvrages de ce dernier :

1851. — Collaboration (artistique) au traité de M. Fernand Poey d'Avant, *les Monnaies baronales*.

1855. — *Découverte des Echaubroignes*, étude sur les monnaies baronales du XIIIe siècle.

1856. — *Les Médailles vendéennes* (tirage à part de la *Revue de l'Ouest*).

1859. — *Les Fouilles de Pouzauges* (dans le tome I des Bulletins de la Société Archéologique).

1861. — *Les Fouilles archéologiques* (spécialement à Rezé).

1862. — *Essai sur les Monnaies des Namnètes*.

1874. — L'*Odyssée de la bécasse en Gaule* (c'est, sous un titre bizarre, la description de monnaies gauloises où sont gravées des bécasses).

1874. — *Une boîte à feu du XIVe siècle* (avec

planche gravée.) *L'Introduction à l'étude des bijoux ; Le Fondeur du Jardin des Plantes ; Inscriptions et tombeaux chrétiens ; Segora statio ; Note sur un canon de bronze du siège d'Orléans ;* des *Chroniques* signées des initiales F. P. ; le *Catalogue du Musée départemental d'Archéologie de Nantes et de la Loire-Inférieure,* édité en 1869 : le *Catalogue raisonné de l'Exposition des Beaux-Arts de Nantes,* en 1872 (archéologie et peintures anciennes); un travail, accompagné de dessins, publié dans la *Bretagne Artistique*, sous le titre de *Bijoux Bretons*, complètent la série des ouvrages de M. Parenteau, qui mit le sceau à sa réputation en donnant au monde savant un *Inventaire Archéologique* du Poitou et de la Bretagne.

M. Fortuné Parenteau avait été nommé, le 5 avril 1878, membre de la Société des Bibliophiles Bretons.

M. L'abbé Cyprien Lévêque

Le 25 novembre 1882, la Société des Bibliophiles Bretons a été cruellement éprouvée par la perte d'un de ses membres les plus jeunes et les plus distingués. Après une courte maladie, M. l'abbé Cyprien Lévêque est décédé, à l'Hôtel-Dieu de Nantes.

L'abbé Lévêque était né au village des Beillards en Gorges, le 16 septembre 1845. Sa piété fervente le fit bientôt distinguer, entre tous les enfants de son âge, par le vénérable curé de la paroisse, M. l'abbé Citeau, qui le fit entrer en 1858 au collège d'Ancenis.

Là, durant toutes ses années de collège, sa franchise, son aménité, la gaieté et l'entrain de son caractère surent lui conquérir l'estime de ses maîtres et l'amitié de ses condisciples. Travaillant toujours avec une infatigable ardeur, son opiniâtreté servit admirablement sa belle intelligence, et chaque année de nombreux succès vinrent couronner ses efforts. Il en fut de même à la Philosophie et au grand séminaire ; à chaque ordination il était appelé dans les premiers de son cours.

D'une famille déjà illustre, malgré sa simplicité, puisqu'il comptait parmi ses ancêtres une des gloires du diocèse de Nantes, M. l'abbé René Lévêque, fondateur, dans notre ville, de la communauté de Saint-Clément, notre regretté, confrère contribua, en 1870, à montrer qu'elle savait être aussi prodigue d'elle-même envers la France qu'envers Dieu. Déjà deux de ses frères étaient partis ; l'un faisait la rude campagne de l'armée de la Loire ; le plus jeune était bloqué dans les murs de Paris, où il devait recevoir, quelques jours plus tard, une grave blessure à la jambe, lorsque l'abbé Levêque, n'écoutant que son courage, obtint la permission de s'engager dans les ambulances. Le camp de Conlie, la bataille du Mans et la désastreuse retraite qui suivit furent le théâtre de son zèle et de sa bravoure, et il s'acquitta toujours de ses délicates et périlleuses fonctions avec une énergie et un dévouement à toute épreuve. A l'issue de la campagne, il rentra au grand séminaire, où il reçut bientôt la prêtrise. Il fut envoyé alors pendant quelques mois au petit séminaire pour se préparer, sous la direction

de M. l'abbé Bouëdron, à la carrière, si importante mais si difficile, de l'enseignement; il parcourut rapidement les degrés de l'échelle hiérarchique du professorat, et fut successivement professeur aux Couëts et à Saint-Stanislas, où les plus beaux succès scolaires vinrent tous les ans couronner ses efforts. Son ambition ne se bornait pas à faire des bacheliers de tous ses élèves, il avait par-dessus tout le talent d'en faire des hommes sérieux et de solides chrétiens. Mais aussi avec quel dévouement il leur consacrait le meilleur de sa vie ! — Pour eux, il n'était pas seulement un maître, il était encore, et au plus haut degré, un ami véritable ; bien souvent même, un appui et un consolateur. C'est qu'il savait, mieux que personne, mériter leur confiance, provoquer les confidences de leurs âmes et leur communiquer une étincelle de ce courage dont il donna tant de preuves, en maintes circonstances de sa vie.

Après un an de vicariat à Saint-Clément, où il avait été envoyé pour remettre sa santé déjà fortement ébranlée, il se rendit à l'appel de Mgr l'Evêque de Nantes, qui venait de le nommer professeur de rhétorique à l'Externat des Enfants-Nantais, heureux de se dévouer de nouveau à l'éducation de cette jeunesse qu'il aimait tant.

Mais bientôt il devait mourir sur la brèche. Dès le mois d'octobre, l'abbé Lévêque ressentit les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter. Toujours plein de zèle, et fidèle au devoir, il voulut encore faire la classe jusqu'au samedi 4 novembre, mais, vaincu par le mal, il se coucha, pour ne plus se relever. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il reçut de sa

famille les soins les plus empressés, et il s'éteignit, doucement et sans agonie, le 25 novembre 1882.

Si cette mort fut un véritable deuil pour les maisons d'éducation du diocèse et pour de nombreux amis, elle en est un aussi, à tous égards, pour la Société des Bibliophiles Bretons qu'il avait appris à connaître et à aimer, et à laquelle, grâce à son intelligence et à sa grande érudition, il eût apporté un concours des plus efficaces. Plein de tact et d'une délicatesse exquise, il eût été pour chacun le meilleur des confrères, et pour beaucoup d'entre nous un ami sûr et dévoué.

DOCUMENTS INÉDITS

LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE NANTAISE

EN 1622

En cherchant un acte de procédure aux archives du Présidial de Nantes, le hasard a fait passer sous nos yeux une pièce qui peut avoir un certain intérêt au point de vue de la bibliographie nantaise du commencement du XVIIe siècle. Les ouvrages édités dans notre ville, même à cette époque, sont assez rares aujourd'hui, et pour notre part, nous ne connaissons aucun volume sorti des presses de Pierre Feubvrier.

Ce « maistre Imprimeur » avait épousé, le 20 juin 1617, « honneste femme Catherine Doriou, » d'une famille qui a donné à Nantes plusieurs générations d'excellents typographes. Déjà veuve d'un maître orfèvre, elle perdit, le 2 mai 1622, son second mari, simplement qualifié de « marchant libraire » dans son acte de décès.

Il laissait plusieurs enfants. De là nécessité absolue de procéder légalement à l'inventaire des effets mobiliers du deffunt, parmi lesquels figurent son magasin de livres et son imprimerie.

Les évaluations fixées furent très peu dépassées par les

prix d'adjudication. Les livres et le matériel de l'imprimerie furent-ils vendus, ou restèrent-ils aux mains de la veuve, qui aurait ainsi continué le commerce de son mari et suivi les traditions de sa famille ? nous ne saurions le dire. Notre document est muet à cet égard.

Il eût été intéressant de pouvoir constater (ce qui du reste semble fort probable) que P. Doublet, qui a inventorié les ustensiles de l'atelier typographique, est *Pierre Doublet*, frère de Guillaume Doublet, premier imprimeur de Saint-Brieuc, de 1620 à 1640. Ce Pierre Doublet est même indiqué comme associé de son frère Guillaume, sur le titre des *Statuts Synodaux* imprimés à Saint-Brieuc, en 1622, ouvrage fort rare. Mais nous n'avons rien trouvé qui pût nous renseigner sur ce sujet.

Quoi qu'il en soit, voici le titre de notre document :

« Inventayre faict par la Cour de la Provosté de Nantes, à requeste de Catherine Doriou, veufve de deffunct Pierre Feubvrier, son dernier mary, des biens meubles, lettres et enseignementz de leur communaulté pour la conservation des droictz et interrestz de leurs enfans myneurs ; auquel inventaire a esté procedé par moy Michel Benoist, commis au greffe de la Provosté de Nantes, en présence d'honorable homme Pierre Doriou et de Michel Daniel, proches parans desdits myneurs a ce appellez, mesme en la présence de ladicte veufve, les jours et an cy apres, et comme ensuilt : »

Le lundi 14 juin 1622, les meubles et le linge.

Rien à citer dans l'énumération des meubles qui semblent laisser à désirer sous le rapport du confortable et de l'élégance. Ces « meubles de bois sont prisés par Jean Bernard, Me menuisier, juré au faict de ce, » et le linge par « Marye Marchays et la femme Georget, lingères, jurées quand ad ce. »

Dans cette dernière catégorie, à la suite d'un « vieil cotillon et un corcet de sarge, » se trouve, un peu déplacée peut-être, « une espée avecq son fourreau prisée quarante et cinq souls, » puis une « pippe de vin rouge nantois prisée vingt livres. » Elle fut vendue 21 livres.

La vaisselle d'étain et poêlerie est prisée par le maître pintier, Guillaume Séguineau, et les bagues estimées par un maître orfèvre.

« Six anneaux d'or, savoir : une esmeraude, une opalle, une amétyste, un petit cœur de grenat, un demi jonc et un filet d'or prisés ensemble saize livres.

« Et a esté par ladite veufve payé audit Jue orfevre pour sa vacation huict souls. » Ces bijoux furent vendus 18 livres. On ne disait pas alors adjugé, mais *absolvé*.

La « Lybrayrie, » prisée par Nicolas et Guillaume Huqueville, libraires jurez quand ad ce, contenait un certain nombre de classiques, des livres de théologie et de piété, peu de volumes sur l'histoire, et surtout très peu d'indications d'éditions nantaises ; citons au hasard :

Un livre d'*Espitres françoises*, du sieur d'Audiguier, in-duodecimo, prisé 5 souls.

Une *Fable* d'*Esope*, en espagnol, in-duodecimo, prisée 4 souls.

Cinq *Coustumes de Bretagne*, in-viginti-quatuor, couvertes de parchemin, prisées 20 souls.

Sept *Muses follastres*, in-vigesimo-quarto, prisées 14 souls.

Trois autres *Paires d'Heures*, in-soixante-et-quatre, impression de Paris, plein or, prisées 30 souls.

Sept autres *Paires d'Heures*, in-42°, reliées à filets, impression de Paris, prisées ensemble 25 souls.

Vingt et huict *Quatrains de Pibrac*, prisés 12 souls.

Vingt et quatre jeux de cartes, prisés 24 souls.

Treze *Chroniques des Roys*, in-octavo, impression de Rouen, prisées 18 souls.

Dix-huit *Muses Guerrières*, impression de Rouen, prisées 18 souls.

Huict *Mots dorez de Caton*, prisés 8 souls.

Vingt et quatre *Albert le Grand*, prisés douze souls.

Douze *Bienséance de la convoistion*, in-duodecimo blanc, prisés 3 souls.

Un *Rablays réformé*, in-octavo blanc[1], prisé 3 souls.

Un livre de *Tragédie de Garnier*, in-duodecimo, prisé 5 souls.

Un *Printemps des lettres amoureuses*, prisé 5 souls.

Un tableau des *Armories de France*, in-octavo, prisé 4 souls.

Commédie de Dante, en trois volumes frippés (*usés, lacérés*), in-duodecimo, prisés 10 souls.

Huict autres *Paires d'Heures*, impression de Nantes, avecq *l'Exercice*, doré, prisées 28 souls.

Six *Paires d'Heures*, usage de Nantes, avecq *l'Exercice*, en bazanne, prisées trante souls.

Vingt *Traicté des Marches communes de Poictou*, in-octavo blanc, prisés quarante souls.

Mille *Heures du Concille*, in-duodecimo blanc, impression de Nantes, prisées soixante et quinze livres.

Six vingt *Heures à usage de Nantes*, in-duodecimo blanc, prisées huit livres.

Trente et six *Heures*, in-decimo-sexto, en blanc, prisées quarante souls.

Sept centz *Exercices spirituels*, en blanc, prisés vingt et une livre.

Trois centz *Exercice du Rozayre de la Vierge*, en blanc à quatre filletz, prisés soixante souls.

[1] In-octavo sans doute tiré *en blanc*, c'est-à-dire d'un seul côté de la feuille.

Sept centz de *Methodes admirables*, prisés neuf livres.

Trois centz de *Codretz*, in-octavo en blanc.

Sept centz vingt et cinq *Vies des Genx*, in-duodecimo, en blanc, prisées sept livres.

Douze *Heures du Concille*, à trois offices, en blanc, prisées soixante et douze souls.

Deux *Diurnaulx*, in-vingt-et-quatre, en taille doulce, blanc, prisés vingt souls.

Deux aultres *Diurnaulx*, taille doulce, in-trante-et-deulx, prisés vingt souls.

Sept rames de *Chansons de Noel*, in-octavo en blanc, prisées quatorze livres.

Trois rames de *Chansons spirituelles*, en blanc, prisées six livres.

Trois aultres rames de *Chansons mondaynes*, en blanc, prisées six livres.

Deux centz cinquante *Catechismes Bellarmin*, in-duodecimo, blanc, prisés cinquante souls.

Cent neuf *Mirouers de confession*, en blanc, prisés vingt et cinq souls.

Soixante et deux mains de *Letanies de l'Association*, en blanc, prisées six livres.

Une rame de *Resveil de l'ame*, en blanc, prisé quarante souls.

Dix mains d'*Indulgence de Saint-Charles*, prisées vingt souls.

Trente et six mains de l'*Enfant sage à trois ans*, in-duodecimo, prisées trante souls.

Huict cents de *Demye heure*, in-octavo, en blanc prisés douze livres.

Douze centz *A. B. C.*, de deux feilletz, in-duodecimo, prisés huict livres.

Cinq rames de *A. B. C.*, à coller, prisés deux livres.

Six centz de *Trepassementz Notre-Dame*, in-octavo, prisés quatre livres.

Un cent de *Donnatz*, in-octavo, prisés vingt souls.

Vingt et cinq *Rudimentz Despauterii*, in-octavo, en blanc, prisés douze souls.

Deux centz cinquante *Traverses de Cléanthe*, in-octavo, prisés cent souls.

Cent cinquante *Letanies Royalles*, prisées dix souls.

Trois rames et demye de papier, au grand raysin, prisées douze livres.

Quatre rames et demye de papier, au petit raysin, prisées douze livres.

Huict rames de papier champion, prisées huict livres.

Cinquante et huict rames de papier commun, prisées quarante et six livres.

Quarante livres de parchemin, prisées quatre livres.

Cent cartons communs, prisés trante souls.

Deux presses à rogner livres, garnies d'un fust et cousteau, prisez six livres.

Deux cousoueres, pour coudre livres, prisez trante souls.

Une cheville de force servant aux presses, et un ase, prisez huict souls.

Un paquet de figures tailles doulces, tant enluminées que canons pour dire la messe, de plusieurs grandeurs, prisés ensemble soixante souls.

Et ont lesdits Huqueville signé.

Et l'heure de six heures dudit jour sonnant, nous sommes retirez et remis la continuation dudict prisage au landemain huict heures du matin. Et advenant le mercredy saize jour dudit mois de Juign, environ les huict heures, a esté continué audit prisage en présence desdits Doriou et Daniel.

Casses, lettres, vignettes, filetz, histoires, lettres grisses, presses et autres utancilles servans à l'imprimerie, prisés par Pierre Doublet et Jaque Espérot, imprimeurs jurez quand ad ce.

Treze casses comprenant les treteaulx compositeurs et gallées prisés trente souls pieces, qui reviennent a dix neuf livres dix souls, cy..... xix ᵗᵗ x ˢ.

Demye forme de gros et petit Canon, pesant vingt et cinq livres, qui valent, à raison de quatre souls la livre, cent souls, cy..... v ᵗᵗ

Deux formes de gros Romain pesant cent livres, qui valent à ladite rayson, vingt livres, cy..... xx ᵗᵗ

Deux formes d'Italicque, pesant vingt et cinq livres, qui valent à ladite raison, cent souls, cy..... v ᵗᵗ

Deux formes de Sainct Augustin, pesant cent livres, qui vallent à ladite rayson, vingt livres, cy..... xx ᵗᵗ

Une forme d'Itallicque pesant cinquante livres, qui vallent à ladite rayson de quatre souls la livre, a quoy est prisée la livre de touttes les matieres, dix livres, cy. x ᵗᵗ

Un Cicero trois formes, pesant cent cinquante livres, qui vallent à ladite rayson, trante francs, cy..... xxx ᵗᵗ

Demye forme d'Itallicque, pesant vingt et cinq livres, qui vallent à ladite rayson, cent souls, cy..... v ℔

Une page octavo de grec de philosophie, pesant huict livres, qui vallent quarante souls, cy..... xl ℔.

Vignettes et filetz pesantz vingt livres, qui valent à ladite raison quatre francs, cy iiii ℔

Un Cours d'heure, composé de vingt et quatre pièces qui reviennent ensemble à six livres, cy..... vi ℔

Cent cinquante pièces, tant figures que armoiries, chapitreaulx que lettres grises, prisées deux souls pieces, qui reviennent ensembles à quinze livres, cy..... xv ℔

Deux presses comprenant les chassis, frisquettes, balles, encre, bizeaulx et autres garnitures, prisées chacune soixante livres, qui reviennent ensemble à six vingt livres, cy..... vj^xx ℔

Une fonte neufve de Sainct Augustin, prisée cent livres, cy..... c ℔

Et a ledit Doublet signé, et ledit Esperot dit ne scavoir signer.

P. Doublet.

La librairie se monte a la somme de six centz livres un soul six deniers,

L'imprimerie trois centz quarante et une livres douze souls.

S. de la Nicollière-Teijeiro.

UNE POÉSIE INÉDITE SUR UN ROHAN

La pièce suivante, que j'ai les meilleures raisons de croire inédite, occupe les pages 286, 287 et 288 d'un manuscrit de *poésies diverses* qui provient de la bibliothèque de M. Monmerqué. Ce manuscrit, d'une belle écriture, est des premières années du XVIIIe siècle ; il renferme treize épîtres, sept contes en vers, plusieurs satires et une quantité de pièces fugitives; presque tout cela est inédit ; la bonne foi de M. Monmerqué l'atteste dans une note, nos recherches communes le confirment. Une des meilleures, parmi ces poésies, est l'*Épître sur le Caffé*, que j'ai publiée tout récemment, en l'attribuant à Sénecé; quant à la présente épître, *sur la convalescence de l'abbé de Rohan*, elle n'a pas grande portée littéraire, mais il m'a paru que tout ce qui touche aux membres de la plus illustre maison bretonne a toujours son intérêt en Bretagne.

Le Rohan dont il est ici question est, sans aucun doute, le premier cardinal, cinquième fils du prince de Soubise, Armand-Gaston-Maximilien, né le 26 juin 1674 à Paris, mort le 19 juillet 1749, évêque de Strasbourg en 1704, cardinal en 1712, grand aumônier en 1713 ; il fut reçu à l'Académie française, le 30 janvier 1704. C'est évidemment de lui qu'il s'agit, et non de son petit-neveu, Armand, cardinal de Soubise, né en 1717; ce dernier était aussi docteur de Sorbonne, mais il n'était pas né quand le manuscrit fut composé.

Je saisis cette occasion de renvoyer tous ceux qui seraient curieux de détails sur les Rohan académiciens aux excellents travaux de M. Kerviler : *La Bretagne à l'Académie Française. XVIIIe siècle* (dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*). »

Le panégyrique *latin* de Louis XIV, prononcé en Sorbonne, par le jeune et déjà célèbre abbé de Rohan, n'a

pas été retrouvé par notre savant confrère ; mais, d'après des documents contemporains, il en fixe la date à 1698, et j'ai étendu cette date à la pièce de vers qui suit.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Sur la Convalescence de M. l'abbé de Rohan, qui tomba malade à la veille de prononcer le panégirique du Roy.

(1698)

Prince, votre convalescence
Va dissiper nos plus vives douleurs.
En vain le Ciel eût pu s'attendrir par nos pleurs,
Nous ne nous flattons point icy que sa clemence
Ait exaucé les vœux que formoient mille cœurs ;
Dans ses decrets si sa bonté suprême
A menagé de si pretieux jours,
Si du mal qui vous presse elle arresta le cours,
C'est un soin que le Ciel se devoit à luy-même ;
Glorieux instruments de ses vastes desseins,
Le destin de l'Eglise est en vos jeunes mains.
Non que de votre sort vous eussiez à vous plaindre,
Si maintenant alloit s'éteindre
De vos jours le brillant flambeau :
Prince, de vos destins le cours est assez beau,
Quels travaux n'en ont point consacré la mémoire !
De vos vertus desia le monde est convaincu,
L'envie est étouffée, et vous avez vecu
Trop peu pour nous, assez pour votre gloire.
Dans les excez de vos soins redoublez
On vit par la douleur vos esprits accablez,

Un feu seditieux dont la flame etincelle
Nous decouvrit des maux que la vertu recele,
Inevitable effet des penibles emplois
Où d'un auguste Corps vous engage le choix,
Où l'esprit s'élevant aux plus hautes merveilles,
Quelquefois la mort meme est le fruit de ses veilles.
De vos douleurs bientost tout un peuple est instruit,
Desia la sombre erreur en devore le bruit ;
D'un Dieu chacun alors implorant la Justice
De ses jours retranchez offre le sacrifice,
Et portant jusqu'à luy ses douloureux accens,
Sur ses autels l'Eglise a fait fumer l'encens.
D'une imprudente loy trop ardente victime,
La Sorbonne vous pleure et reconnoit son crime,
Et quoyque redevable à vos nobles chaleurs,
Rejette des lauriers mouillez de tant de pleurs !
Que dis-je? de vos soins rien n'interrompt la course,
De vos brulans accez il est une autre source,
Et prest à celebrer son auguste valeur,
Louis vous occupoit et non point la douleur,
Vos efforts repondoient alors à ses miracles ;
Ainsy jadis, rendant de celèbres oracles,
Ces organes divins par le Ciel excitez
D'un genie immortel se sentoient agitez ;
Tels etoient vos transports, mais quoy qu'il en puisse etre,
Songez pour quels desseins le Ciel vous a fait naitre,
Et moderant l'ardeur dont vous etes epris,
Seul de vos jours sacrez n'ignorez pas le prix

LA MILICE DES FILLES

CANARD NANTAIS

On donne depuis longtemps le nom de *canard* à ces feuilles volantes, ordinairement de format petit in-quarto, qu'on débitait à bas prix dans le peuple et qui contenaient un récit succinct, plus ou moins exact, souvent très coloré, de l'événement du jour : crime, accident, désastre, bataille, mort d'un personnage célèbre, etc.

En cas de disette d'événements, l'imprimeur qui éprouvait le besoin de lancer un canard, couvrait souvent sa feuille de papier de quelque facétie vieille ou nouvelle, d'un goût plus ou moins pur, à laquelle il donnait un titre attrayant — et ce genre de palmipède n'était pas celui qui volait le moins loin.

C'est un canard de cette sorte, que nous réimprimons ci-dessous, sur l'original, qui nous est communiqué par son possesseur, M. Edouard Frain.

Le *canard*, en tant que production typographique, comme nous l'avons défini plus haut, est aujourd'hui une espèce perdue : les journaux en le remplaçant l'ont tué. Raison de plus pour produire ici un des spécimens originaux de cette race disparue.

NOUVELLE ORDONNANCE

Concernant la Milice des Filles dans l'étendue du Royaume.

Persuadés de l'intrépidité des Filles de ce Royaume, voulant à cet effet leur faire partager la gloire et la joie, Nous avons jugé à propos qu'il seroit levé,

dans toute l'étendue de la France, la quantité de six cent cinquante mille Filles pour être employées au Service Militaire.

Il est ordonné que dans le courant du mois prochain, il sera présenté par-devant les Subdélégués des Archiduchesses de Bellone, tout le sexe en état de servir, tant dans les Villes, Bourgs et Villages, les noms et surnoms des Filles depuis seize ans jusqu'à quarante, pour tirer au sort en la manière accoutumée, proportionnée de face et corps, lance à l'avenant.

Tous les états y seront admis, comme Artisannes, Marchandes, Lingères, Tricoteuses, Fileuses, Harengères, Fruitières, Bouquetières et Poissonnières, et généralement tous autres arts et métiers de toutes espèces et du sexe : excepté la Noblesse, à moins qu'elle ne veuille se rendre protectrice en leur faveur.

Les cadettes seront distinguées, pourvu qu'elles soient munies d'un certificat comme descendantes de la Bourgeoisie, avec une attestation bien légitime.

Les femmes veuves y seront reçues, n'excédant point l'âge de quarante ans, avec permission de placer leurs enfants où bon leur semblera ; il leur sera donné de bons engagements, liberté entière, congé au bout de vingt ans.

Nous sommes assurés que le nombre passera la demande. Nous commencerons par notre bonne Ville de Paris, pour bannir l'alarme qui est dans le cœur de tant d'aimables Filles, qui attendent avec impatience le bonheur de partager la gloire et le bonheur de revoir leurs amants. De suite Nous continuerons de Province en Province.

Les six cent cinquante mille Filles formeront plusieurs corps, savoir : vingt mille Amazones, six camps volants ; et, pour leur bannir le vœu de Jephté, vingt mille soldats sans barbe ; deux Régiments d'Hussards bien montés ; vingt Bataillons de Grenadiers ; trois Régiments de Dragons ; un Régiment de Cuirassiers ; elles serviront d'arrière-garde lorsque la grande armée sera campée. Bellone se réserve le choix des Officiers Majors. Car tel est son bon plaisir.

Après la présente publication les Filles qui n'auront point satisfait à ladite Ordonnance, ou qui se rendroient fuyardes, seront ajournées de paroître aux Tribunaux pour se voir condamnées sévèrement, osant abuser des Ordonnances, et bannies à perpétuité.

Donné en notre Palais Archiducal, après les trois bans publiés, le 37 de la Lune de Juillet 1773. *Signé,* Bellone ; Jupiter, greffier ; Cupidon, Diane et Vénus.

Cette ordonnance occupe tout le recto de notre canard. — Le verso est rempli par une « *Chanson nouvelle sur le départ d'une Milice de Filles,* sur l'air de *la Petite poste de Paris.* » Cette chanson, assez plate, a dix couplets ; voici les deux moins mauvais :

Je vois Thérèse et Louison
Se préparer avec Suzon ;
Aussi la charmante Babet
A son chapeau met un plumet,
Avec une épée au côté,
Marche avec intrépidité.

Il faut, dans ce beau régiment,
De la taille et de l'agrément,
Des attraits et de la beauté
Y joignant la fidélité :
Pour avancer en peu de jours,
Il faut obéir aux Amours.

Au-dessous de cette chanson on lit : « *Permis d'imprimer et débiter à Nantes, le 26 septembre 1773*, Edi de la Praudière. » Ce nom est celui du Subdélégué.

LE BARDIT

ou

CHANT DES BRETONS

Qui, des extrémités de la Cornouaille et du Léon aux confins du pays de Vannes et de Tréguier, ne connaît ou tout au moins n'a entendu ce refrain :

Ni zô bépred
Brétoned,
Brétoned tûd Kaled.

C'est le chant des Bretons :

Nous sommes toujours
Bretons,
Les Bretons race forte.

Honneur au barde d'Arvor ! Honneur à Brizeux, qui su si bien chanter son pays ! La religion, la famille, la patrie, les plus saines émotions de la vie humaine, les meilleures joies du cœur et de l'esprit, voilà quel était son idéal, comme l'a si bien dit M. Saint-René Taillandier.

C'est en 1836 que Brizeux composa ce chant qu'il voulut aussitôt mettre dans la bouche de tous les chanteurs des campagnes, afin que de leurs accents ils en fissent retentir les échos de la vieille Armorique :

O Breiz-Izel ! ô kaéra brô !
Koad enn hé c'hreiz, môr enn hé zrô !

O Bretagne ! ô très beau pays !
Bois au milieu, mer à l'entour.

Ensuite :

Allas ! mar tléann Breiz kuitàt,
Mé wélô leiz ma daou-lagad.

Hélas ! s'il me faut quitter la Bretagne,
Je pleurerai plein mes deux yeux.

Et plus loin :

Karantez d'id, brô karadek !
Breiz-Arvorik, douar dervek.

Amour à toi, pays aimable !
Bretagne-Armorique, terre des chênes !

J'ai eu la bonne fortune de trouver récemment parmi des papiers de famille une lettre, jusqu'ici inédite, que Brizeux écrivait à M. Blot, imprimeur à Quimper, aux bons offices de qui il avait recours, pour le prier de répandre dans la Cornouaille les paroles de ce chant. Je me fais un plaisir de la reproduire ci-dessous :

Monsieur Blot, imprimeur libraire à Quimper.

Paris, le 21 juin 1836.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous adresser cent exemplaires du chant breton intitulé : *Barzonek, pé Kanaouen ar Vrétoned.*

Je l'ai composé dans le dialecte de Cornouaille, dialecte central et partant intelligible dans les quatre pays. Les vers sont mis sur l'air de *Ann hani gôz*, le plus connu de tous nos vieux airs. Enfin, l'orthographe de notre grammairien, M. Le Gonidec (orthographe rationnelle et que tous les écrivains de Bretagne doivent sentir la nécessité d'adopter), a été par moi rigoureusement suivie.

Je vous prierais, Monsieur, de distribuer *gratis* ces cent exemplaires aux *chanteurs des campagnes* et pas à d'autres.

Pardonnez-moi, Monsieur, tous ces explications et ces soins, pour l'amour de notre cher pays et agréez l'hommage de mes salutations.

A. Brizeux.

Mon adresse à Lorient, cours de la Bove.

Brizeux reconnaît ici, comme il le fait dans la notice qu'il lui a consacrée, que c'est grâce à Le Gonidec que le breton est écrit au XIXe siècle avec plus de pureté qu'il ne le fut depuis l'invasion romaine. Ce même sentiment se trouve reproduit dans ces deux vers gravés sur la tombe du grammairien :

Peûlvan, diskid d'ann hall hanô, Ar-Gonidek,
Dén gwisiek ha dén fûr, tâd ar gwir brézonek.

Peûlvan, apprends à tous le nom de Le Gonidec,
Homme instruit et homme sage, père du vrai langage breton.

Ce qui frappe également dans cette lettre de Brizeux, c'est cette recommandation très explicite, qu'il a soin de faire, de ne distribuer les exemplaires qu'il envoie qu'aux chanteurs des campagnes et pas à d'autres, expression vraie du désir qu'il avait que son chant fût connu et devînt un chant populaire.

Puisse ce faible tribut d'hommage rendu à la mémoire du poète breton, contribuer à faire aimer ses œuvres autant que lui-même aimait son pays !

Félix du Bois Saint-Sévrin.

TABLE

Pages

Bureau élu le 6 juillet 1882..... 5

Liste des membres de la Société admis dans l'année 1882-1883..... 7

Membres décédés, du 24 mai 1882 au 23 mai 1883.. 10

Extraits des procès-verbaux. — *Séance du 6 juillet 1882* 11

— *Séance du 8 septembre 1882*..... 14

— *Séance du 4 novembre 1882*..... 17

— *Séance du 15 février 1883*..... 21

— *Séance du 23 mai 1883*..... 26

État des publications de la Société..... 29

Liste des ouvrages offerts à la Société..... 32

Nécrologie : MM. Charles-Léon Fatout, Fortuné Parenteau, abbé Cyprien Lévêque..... 37

Documents inédits. — *Librairie et imprimerie nantaise en 1622*, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. — *Une poésie sur un Rohan*, par M. Olivier de Gourcuff. — *La Milice des filles*, canard nantais. — *Le Bardit ou chant des Bretons*, par M. Félix du Bois Saint-Sévrin..... 44

Nantes — Imp Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

Ce Bulletin a été tiré à 400 exemplaires in-8° vergé.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SEPTIÈME ANNÉE

(1883-1884)

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

M.DCCC.LXXX.IV

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 6 JUILLET 1882.

Président. Arthur DE LA BORDERIE, à Vitré (Ille-et-Vilaine);
Vice-présidents. Général Émile MELLINET, place Launay, 8, à Nantes;
Henri LEMEIGNEN, avocat, rue Bonne-Louise, 7, à Nantes;
Secrétaire. Olivier DE GOURCUFF, rue Saint-André, 62, à Nantes;
Secrétaire-Adjoint. Comte Régis DE l'ESTOURBEILLON, rue Sully, 1, à Nantes;
Trésorier. Alexandre PERTHUIS, aux Folies-Chaillou, à Nantes;
Trésorier-Adjoint. Jules RIALAN, rue des Coulées, à Nantes;
Bibliothécaire-Archiviste. René BLANCHARD, place Pirmil, 3, à Nantes.

Conseil de la Société.

(Élections du 8 septembre 1882.)

Camille DUPUY, avocat, ancien magistrat, au château d'Eu (Seine-Inférieure).
Marquis DE GRANGES DE SURGÈRES, au château de la Garenne, Eckeren (Belgique).
Raoul LE QUEN D'ENTREMEUSE, à Nantes.

Anthime Menard, père, avocat, à Nantes.
Claude de Monti de Rezé, à Nantes.
Joseph Rousse, à Nantes.

Délégués en Bretagne.

(Élections complémentaires du 29 janvier 1884.)

Arthur du Bois de la Villerabel, président de la Société archéologique, à Saint-Brieuc.
Robert Oheix, à Trévé, près Quintin (Côtes-du-Nord).
Vicomte H. de la Villemarqué, de l'Institut, à Quimperlé (Finistère).
Comte Anatole de Bremond d'Ars, conseiller général, au château de la Porte-Neuve, près Quimperlé (Finistère).
Hippolyte de la Grimaudière, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
René Kerviler, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
Vincent Audren de Kerdrel, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

Délégués dans l'Anjou.

(Élections du 29 janvier 1884.)

André Joubert, au château des Lutz-de-Daon, près Château-Gontier (Mayenne).
Marquis de Villoutreys, au château du Plessis-Villoutreys, près Montrevault (Maine-et-Loire).

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

I

Membres fondateurs.

M. Émile ALIZON,
Notaire à Nantes. — 24 mai 187*

M. Léon ALLIOT,
Négociant à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Vincent AUDREN DE KERDREL,
Sénateur, à Saint-Uhel (Morbihan). — 5 septembre 1877.

S. A. R. Mgr le duc D'AUMALE,
De l'Académie française, président d'honneur des Bibliophiles françois, à Paris. — 5 avril 1878.

* Date de l'admission.

M. Ernest Avril de la Vergnée,
Avocat à La Rochelle. — 12 juillet 1877.

M. Adrien de la Barbée,
Chef de division à la préfecture de la Loire-Inférieure. — 24 mai 1877.

M. Anatole de Barthélemy,
Membre du Comité des travaux historiques et de la Société des Antiquaires de France, à Paris. — 5 avril 1878.

MM. Barthès et Lowell,
Libraires à Londres. — 14 janvier 1878.

M. Simon Baugé,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Paul-Émile Berthault,
Avocat à Nantes, ancien bâtonnier, ancien adjoint au maire de Nantes. — 24 mai 1877.

M. Louis Berthet,
Avoué à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Paul de la Bigne-Villeneuve,
Rédacteur du *Journal de Rennes*. — 31 octobre 1877.

M. Gustave Blanchard,
Ancien percepteur à Nozay (Loire-Inférieure). — 5 avril 1878.

M. René Blanchard,
Pharmacien à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. l'abbé Auguste Blatier,
Curé à Saint-Étienne-de-Mont-Luc (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. Frédéric de Boisdavid,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Eugène Boismen,
Architecte diocésain et du département, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Félix du Bois Saint-Sévrin,
A Quimper. — 5 avril 1878.

M. Eugène Bonamy,
Docteur en médecine, à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Louis Bonnigal,
Notaire à Vertou. — 31 octobre 1877.

M. Gustave Bord,
A Saint-Nazaire. — 14 janvier 1878.

M. Arthur de la Borderie,
Membre du Comité des Travaux historiques, Correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, à Vitré. — 12 juillet 1877.

M. Auguste Bossis,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Eugène Bouchinot,
Négociant à Rennes. — 12 juillet 1877.

M. Victor Boulanger-Lesur,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Stanislas Boulay,
Notaire à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Ernest de Bréhier,
A Josselin (Morbihan). — 5 avril 1878.

M. le comte Fernand du Breil de Pontbriand,
Au château de la Haye-Besnou, par Châteaubriant. — 5 avril 1878.

M. le marquis Charles de la Bretesche,
Au château du Coubouteau, par Torfou (Maine-et-Loire). — 5 avril 1878.

M. François Briau,
Château de la Madeleine, en Varades (Loire-Inférieure). — 12 juillet 1877.

M. Charles Brillaud-Laujardière,
Avocat à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Léon Bruneau,
Architecte à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Émile Burgaud,
Avoué à La Rochelle. — 12 juillet 1877.

M. Anatole Canivet,
Ingénieur à Paris. — 12 juillet 1877.

M. Félix Cavalin,
Notaire à Couëron (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. Édouard DE CAZENOVE DE PRADINES,
Ancien député à l'Assemblée nationale, à Nantes. — 5 avril 1878.

M. le comte Fernand DE CHABOT,
A Paris. — 5 avril 1878.

M. Honoré CHAMPION,
Libraire-éditeur à Paris. — 31 octobre 1877.

M. Alfred DE CHASTEIGNER,
Au château de Beaulieu (Vendée). — 5 avril 1878.

M. l'abbé Louis-Marie CHAUFFIER,
Prosecrétaire de l'évêché de Vannes. — 14 janvier 1878.

M. Anatole CLAUDIN,
Libraire-éditeur à Paris. — 31 octobre 1877.

M. Léon CONOR-GRENIER,
Libraire-éditeur à Saint-Brieuc. — 31 octobre 1877.

M. l'abbé Henri CORDÉ,
Professeur à l'Externat des Enfants-Nantais, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Ludovic CORMERAIS,
A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Louis DE CORNULIER,
Au château de la Lande (Vendée). — 12 juillet 1877.

M. Alphonse COUESPEL,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Joseph DELAVILLE LE ROULX,
Archiviste-paléographe, au château de la Roche, par Monts (Indre-et-Loire). — 14 janvier 1878.

M. Magloire DORANGE,
Avocat à Rennes. — 5 septembre 1877.

M. Camille DUPUY,
Au château d'Eu. — 12 juillet 1877.

M. Paul EUDEL,
A Paris. — 24 mai 1877.

M. Gustave FITAU,
Armateur à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Auguste DE FOUCAUD,
A Rennes. — 5 avril 1878.

M. Édouard FRAIN,
Conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Vitré. — 5 septembre 1877.

M. Jules DE FRANCE,
Architecte-voyer, à Nantes. — 5 avril 1878.

M. Stanislas GAHIER,
Avocat à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Alexandre GALIBOURG,
Avocat à Saint-Nazaire. — 12 juillet 1877.

M. Auguste GARNIER,
A Nantes. — 24 mai 1877.
Décédé le 7 juin 1883.

M. Jules GAULTIER,
Ingénieur des télégraphes à la Rochelle. — 14 janvier 1878.

M. Joachim GAULTIER DU MOTTAY,
Membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, à Plérin (Côtes du-Nord). — 5 septembre 1877.
Décédé le 10 novembre 1883.

M. Victor GIRARD,
Photographe à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Olivier DE GOURCUFF,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Eugène DE LA GOURNERIE,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. le vicomte DE GOUYON DE BEAUCORPS,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. le marquis Anatole DE GRANGES DE SURGÈRES,
Au château de la Garenne, Eeckeren (Belgique). — 24 mai 1877.

M. Émile GRIMAUD,
Imprimeur à Nantes, secrétaire de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. — 24 mai 1877.

M. Hippolyte DE LA GRIMAUDIÈRE,
Au château de la Hamonaie, par Châteaubourg (Ille-et-Vilaine). — 12 juillet 1877.

M. Cyrille DES GROTTES,

A Nantes, 14 janvier 1878.

M. l'abbé GUILLOTIN DE CORSON,

Chanoine honoraire, au château de la Noë, en Bain (Ille-et-Vilaine). — 14 janvier 1878.

M. Eugène GUYET,

A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Ernest HEMERY,

Sous-inspecteur des domaines, à Douai. — 5 avril 1878.

M. Louis HENRY DE VILLENEUVE,

Au Parc de la Salle-Verte, par Quintin (Côtes-du-Nord). — 14 janvier 1878.

M. Furcy HOUDET,

A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Henri HUE,

Au château de la Franceule, par Janzé (Ille-et-Vilaine). — 14 janvier 1878.

M. le baron Armand D'IZARN,

A Nantes. — 5 avril 1878.

M. le baron Arthur DES JAMONIÈRES,

A Nantes. — 5 avril 1878.

M. Louis JEFFREDO,

Receveur des domaines à Savenay. — 5 septembre 1877.
Décédé le 30 octobre 1883.

M. Paul JEFFREDO,

Notaire à Blain (Loire-Inférieure). — 5 septembre 1877.

M. Joseph JOSSE,

A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. Frédéric JOUON DES LONGRAIS,

Archiviste-paléographe à Rennes. — 5 septembre 1877.

M. Anatole JOYAU,

Avocat à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. René KERVILER,

Ingénieur en chef des ponts et chaussées à Saint-Nazaire. — 24 mai 1877.

M. Alfred LALLIÉ,

Ancien député, à Nantes. — 12 juillet 1877.

M. le comte Paul-Henri LANJUINAIS,

Membre de la Société des Bibliophiles françois, au château de Kerguchennec (Morbihan). — 14 janvier 1878.

M. Pitre DE LISLE DU DRÉNEUC,

A la Ferronnière, par la Haie-Fouassière (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. Léon LE LARDIC DE LA GANRY,

A la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. le baron Gustave DE LAREINTY,

Sénateur, au château de Chassenon, par Blain (Loire-Inférieure). — 14 janvier 1878.

M. Jules DE LAREINTY,

Au château de Chassenon (Loire-Inf.). — 14 janvier 1878.

M. Auguste LAURANT,

Aux Folies-Chaillou, à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Jules DE LA LAURENCIE,

Ancien président de la Société archéologique, membre du Conseil municipal, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Charles LE COUR,

Armateur, membre du Conseil général, à Nantes. — 5 septembre 1877.

M. Alfred LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE,

Receveur principal des postes à Cannes. — 31 octobre 1877.

M. Henri LEMEIGNEN,

Avocat à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Laurent LE MERCIER DE MORIÈRE,

Élève pensionnaire de l'École des Chartes, à Nancy. — 14 janvier 1878.

M. le prince DE LÉON,

Député du Morbihan, au château de Josselin. — 5 avril 1878.

M. Raoul LE QUEN D'ENTREMEUSE,

A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Victor LIBAROS,

Libraire-éditeur à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Louis LINYER,

Avocat à Nantes, membre du Conseil municipal. — 12 juillet 1877.

M. Charles-Louis LIVET,
Homme de lettres à Paris. — 31 octobre 1877.

M. Alphonse LOTZ-BRISSONNEAU,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Charles MAGOUET DE LA MAGOUERIE,
Juge d'instruction à Châteaubriant. — 14 janvier 1878.

M. Jacques MAISONNEUVE,
Au château de la Roche-Hervé, Missillac (Loire-Inférieure). — 5 avril 1878.

M. Victor MARIE-BAUDRY,
Avocat à Cholet. — 31 octobre 1877.

M. Benjamin MARTINEAU,
Ancien avoué à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Paul MARTINEAU,
Avoué à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Alphonse MAURICET,
Docteur en médecine, président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes. — 14 janvier 1878.

M. le général Émile MELLINET,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Anthime MENARD,
Avocat à Nantes, ancien bâtonnier. — 24 mai 1877.

M. Léon MÉNARD-BRIAUDEAU,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Constant MERLAND,
Ancien président de la Société académique de Nantes. — 24 mai 1877.

M. Julien MERLAND,
Juge-suppléant au Tribunal civil de Nantes. — 24 mai 1877.

M. Stanislas MICHEL DE MONTHUCHON,
Au château de Monthuchon près Coutances (Manche). — 5 avril 1878.

M. Pierre DU MINEHY,
Agent de change à Nantes. — 24 mai 1877.

M. René MOLLAT,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. Hippolyte DE MONCUIT DE BOISCUILLÉ,

Au château de la Grationnaie, en Malansac (Morbihan). — 14 janvier 1878.

M. Claude DE MONTI DE REZÉ,

A Nantes. — 24 mai 1877.

M. A.-L. MOREL DES BOULLETS,

Libraire-éditeur à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Paul NAU,

Architecte à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Stéphane DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO,

Archiviste-historiographe de la ville de Nantes.— 12 juillet 1877.

M. Robert OHEIX,

Avocat à Savenay. — 5 septembre 1877.

M. Eugène ORIEUX,

Ancien agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure. — 5 septembre 1877.

M. le comte Élie DE PALYS,

A Rennes. — 12 juillet 1877.

M. Georges PANNETON,

A la Hallée, Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

M. Raoul PAPIN DE LA CLERGERIE,

A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. l'abbé Paul PARIS-JALLOBERT,

Recteur de Vieux-Viel (Ille-et-Vilaine). — 5 avril 1878.

M. Charles PELLERIN DE LA VERGNE,

Au château de Bel-Air, en Carquefou (Loire-Inférieure). — 14 janvier 1878.

M. Pierre-Alexandre PERTHUIS,

Aux Folies-Chaillou, Nantes. — 24 mai 1877.

M. le baron Jérôme PICHON,

Président de la Société des Bibliophiles françois, à Paris. — 24 mai 1877.

M. l'abbé Jean-Louis PLAINE,

Prêtre de l'Oratoire, à Rennes. — 31 octobre 1877.

M. Joseph PLIHON,
Libraire-éditeur à Rennes. — 14 janvier 1878.

M. Louis PRÉVEL,
Architecte à Nantes. — 5 septembre 1877.

M. Jules RIALAN,
A Nantes. — 24 mai 1877.

M. le duc DE ROHAN,
Au château de Josselin (Morbihan). — 5 avril 1878.

Bibliothèque du baron James DE ROTHSCHILD,
A Paris. — 14 janvier 1878.

M. Pierre ROUQUETTE,
Libraire-éditeur à Paris. — 12 juillet 1877.

M. Joseph ROUSSE,
Ancien membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, à Nantes. — 24 mai 1877.

M. Francis ROUSSELOT,
A Nantes. — 12 juillet 1877.

M. le comte DE SAINT-JEAN,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. le baron DE SAINT-PERN,
Sous-directeur des Haras, à Hennebont. — 24 mai 1877.

M. Léopold SAVÉ,
Pharmacien à Ancenis. — 31 octobre 1877

M. Édouard SAY,
A Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Charles SIMON,
Courtier d'assurances à Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Émile SIMON fils,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

M. Pierre-Félix SOLEIL,
Directeur de la succursale de la Banque de France, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). — 14 janvier 1878.

M. Léon TECHENER,
Éditeur et libraire de la Société des Bibliophiles françois à Paris. — 14 janvier 1878.

M. Hippolyte THIBEAUD-NICOLLIÈRE,
Avocat, ancien bâtonnier, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. Henri de TONQUÉDEC,
A Morlaix. — 14 janvier 1878.

M. le baron Gabriel DE LA TOUR DU PIN CHAMBLY,
Conseiller général de la Vendée, à Nantes. — 14 janvier 1878.

M. le duc Louis DE LA TRÉMOILLE,
A Paris. — 24 mai 1877.

M. Hermann TROSS,
A Paris. — 12 juillet 1877.

M. Octave UZANNE,
Homme de lettres à Paris. — 14 janvier 1878.

M. Hippolyte VATAR,
Imprimeur à Rennes. — 31 octobre 1877.

M. Léon VERDIER,
Libraire à Rennes. — 31 octobre 1877.

M. l'abbé Fernand VERGER,
Vicaire à la cathédrale de Nantes. — 5 avril 1878.

M. Victor VIER,
Libraire à Nantes. — 24 mai 1877.

M. le baron LOUIS DE LA VILLE DE FÉROLLES DES DORIDES,
Au château de la Fautraise, par Bierné (Mayenne). — 14 janvier 1878.

M. le vicomte Christian DE VILLEBOIS-MAREUIL,
Au château de la Guénaudière (Mayenne). — 5 avril 1878.

M. le marquis Ernest DE VILLOUTREYS,
Au château du Plessis-Villoutreys, par Montrevault (Maine-et-Loire). — 24 mai 1877.

M. le baron de WISMES,
Ancien président de la Société archéologique, à Nantes. — 12 juillet 1877.

La BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE BORDEAUX.
— 14 janvier 1878.

La BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE MORLAIX.
— 14 janvier 1878.

La Bibliothèque publique de Nantes.
— 14 janvier 1878.

La Bibliothèque publique de Rennes.
— 5 avril 1878.

La Bibliothèque municipale de Vitré.
— 5 avril 1878.

Le Cercle Louis XVI.
A Nantes. — 14 janvier 1878.

La Société Académique,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

La Société des Beaux-Arts,
A Nantes. — 31 octobre 1877.

II

Membres titulaires.

M. François Audran,
Juge de paix à Quimperlé. — 10 septembre 1880.

M. le comte Amaury Audren de Kerdrel,
Au château de Keruzoret, en Ploudern (Finistère). — 6 juillet 1882.

M. Maurice d'Auteville,
A Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — 29 janvier 1884.

M. Georges Bacqua,
A Nantes. — 19 mai 1880.

M. L. Baraudon,
Ancien conseiller à la Cour, à Angers. — 29 janvier 1884.

M. Hippolyte de Barmon,
Avocat à Nantes. — 19 mai 1880.

M. Georges BASTARD,

A Paris. — 26 juillet 1878.

M. Arthur BENOIT,

A Nantes. — 29 janvier 1884.

Mme la comtesse GASTON DE BEURGES,

Au château de la Ville-sur-Saulx, par Saudrupt (Meuse). — 19 mai 1880.

M. Charles BILLOT,

Conseiller général du canton du Fougeray (Ille-et-Vilaine). — 4 novembre 1881.

M. Guillaume BODINIER,

A Angers. — 29 janvier 1884.

M. Arthur DU BOIS DE LA VILLERABEL,

Président de la Société archéologique, à Saint-Brieuc. — 25 juin 1879.

M. Waldeck DE LA BORDERIE,

A Vitré. — 19 mai 1880.

M. Eugène BOUDÉE,

A Nantes. — 10 septembre 1880.

M. l'abbé Rolland BOZEC,

Aumônier des Carmélites, à Lambezellec (Finistère). — 5 novembre 1883.

M. le comte Paul DE BRÉCHARD,

A Nantes. — 15 mai 1882.

M. F. DU BREIL DE PONTBRIAND,

Au château de Marzan, près la Roche-Bernard (Morbihan). — 10 septembre 1880.

M. le comte Anatole DE BREMOND D'ARS,

Conseiller général du Finistère, Président de la Société archéologique, à Nantes. — 29 janvier 1884.

M. l'abbé Henri BRIAND,

Vicaire à la basilique de Saint-Nicolas de Nantes.— 10 septembre 1883.

M. le comte DE BRUC,

Au château de la Noë, en Vallet (Loire-Inf.). — 27 janvier 1879.

M. Gaston DE CARNÉ DE CARNAVALET,

A Paris. — 15 mai 1882.

M. Adrien DE CARNÉ DE CARNAVALET,
A Paris. — 15 février 1883.

M. Jean DE CARNÉ DE CARNAVALET,
A Paris. — 15 février 1883.

M. Antonio CARRÉ,
A Nantes. — 30 octobre 1879.

M. Théodore CARRÉ,
A Nantes. — 30 octobre 1879.

M. CHAILLAND
Imprimeur à Laval. — 14 mai 1884.

M. Paul CHARDIN,
A Paris. — 26 juillet 1878.

M. Adolphe CHARIL DES MAZURES,
Inspecteur des Forêts en retraite, à Rennes. — 5 avril 1879.

M. Émile CHARPENTIER,
Procureur de la République à Rennes. — 26 juillet 1880.

M. Édouard CHATELLIER,
A Nantes. — 26 juillet 1880.

M. CHIRON DU BROSSAY,
Inspecteur de l'enregistrement, à Laval. — 29 janvier 1884.

M. CINQUALBRE,
Arbitre de Commerce, à Nantes. — 19 mai 1880.

M. le baron Alphonse DE CINTRÉ,
A Rennes. — 26 juillet 1880.

M. Gabriel CLERC,
Conseiller de Préfecture, à Niort. — 30 octobre 1879.

M. Frédéric COCAR,
Avoué près la Cour d'Appel, à Rennes. — 5 avril 1879.

M. l'abbé COURGEAU,
Oratoire de Juilly. — 4 novembre 1882.

M. Armand DE CRÈVECŒUR,
Avocat à Abbeville (Somme). — 15 mai 1882.

M. Félix-Georges CRUCY,
Architecte à Nantes. — 4 novembre 1881.

M. Dartige du Fournet,
Conservateur des hypothèques, au Mans. — 19 mai 1880.

M. René Delafoy,
A Nantes. — 4 novembre 1881.

M. Émile Deslandes-Vinay,
Au Bas Bel-Air, près Versailles. — 6 novembre 1878.

M. Alcide Dortel,
Avocat à Nantes. — 15 mai 1882.

M. Émile Dupré-Lasale,
Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris. — 14 mai 1884.

M. le comte Régis de l'Estourbeillon,
A Nantes. — 19 mai 1880.

M. Olivier de Farcy,
A Rennes. — 23 mai 1883.

M. le marquis de la Ferronnays,
Au château de Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure). — 8 septembre 1882.

M. J. Fontaine,
Libraire-éditeur, à Paris. — 8 septembre 1882.

M. le vicomte Zénobe Frotier de Bagneux,
A Nantes. — 24 janvier 1880.

Le P. Gahier,
Supérieur des Eudistes, à Rennes. — 19 mai 1880.

M. Pitre de la Ganry,
Architecte, à Nantes. — 25 juin 1879.

M. Arthur Garnier,
A Nantes. — 27 janvier 1879.

M. Marcel Genuit,
Docteur en médecine, à Nantes. — 19 mai 1880.

M. le marquis de Goddes de Varennes,
A Paris. — 6 novembre 1878.

M. le marquis de Gombert,
Chef de la 6me division des Chemins de fer de l'Ouest, à Rennes. 25 juin 1879.

M. le vicomte DE GOURCUFF,
A Nantes. — 26 juillet 1880.

M. Henri GOURHAEL DE PENAMPRAT,
Juge au Tribunal civil, à Paimbœuf. — 8 septembre 1882.

M. Jules GOUSSE,
Avoué à Rennes. — 23 mai 1883.

M. le marquis DE GOUVELLO,
Ancien député du Morbihan, au château de Kerlévenan, près Sarzeau (Morbihan). — 19 mai 1880.

M. le vicomte Louis GOUZILLON DE BÉLIZAL,
Député des Côtes-du-Nord, au château des Granges, près Moncontour. — 16 septembre 1880.

M. Maurice GROOTAERS,
A Nantes. — 6 juillet 1882.

M. le comte Fernand DE LA GUÈRE,
A Paris. — 27 janvier 1879.

M. Ernest GUIBOURD DE LUZINAIS,
Ancien président du Tribunal civil de Nantes. — 8 septembre 1882.

M. l'abbé J.-L.-M. GUIHARD,
Recteur de la Couyère, par le Sel (Ille-et-Vilaine). — 24 janvier 1880.

M. Gustave GUILLEMET,
A Nantes. — 27 janvier 1879.

M. Ludovic GUITTON,
Notaire à Nantes. — 27 janvier 1879.

M. Hébert DE LA ROUSSELIÈRE,
A la Meignanne, près Angers. — 29 janvier 1884.

M. Jacques HERNAULT,
A Nantes. — 4 novembre 1881.

M. Gabriel HOCART,
A Versailles. — 6 novembre 1878.

M. Charles HUON DE PENANSTER,
Ancien député, au château de Kergrist, près Lannion (Côtes-du-Nord). — 29 janvier 1884.

M. Léon JAMIN,

Ancien élève de l'École centrale, à Nantes. — 5 avril 1879.

M. Adolphe JOSSO,

A Nantes. — 26 juillet 1878.

M. André JOUBERT,

Au château des Lutz-de-Daon, par Château-Gonthier (Mayenne).— 5 novembre 1883.

M. Auguste JOUINEAU,

A Vannes. — 17 février 1882.

M. Charles DE KERANFLEC'H-KERNEZNE,

Au château du Quélennec, près Mur-de-Bretagne (Côtes-du-Nord). — 19 mai 1880.

M. James DE KERJÉGU,

Conseiller général du Finistère, à Scaër, par Rosporden (Finistère). — 14 mai 1884.

M. le vicomte DE KERMAINGANT,

A Paris. — 27 janvier 1879.

M. Joseph DE KERSAUSON DE PENNENDREFF,

Au château de Kerdavy, en Herbignac (Loire-Inférieure). — 19 mai 1880.

M. le comte GABRIEL DE LAMBILLY,

Conseiller général du Morbihan, au château de Lambilly, près Ploermel. — 27 janvier 1879.

M. Victor DE LAPRADE,

De l'Académie française, à Lyon. — 19 mai 1880.
Décédé le 13 décembre 1883.

M. Georges LE BESQUE,

Notaire à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — 5 novembre 1883.

M. H. LE BIDAN,

A Paris. — 29 janvier 1884.

M. Jean-Marie LE FLOCH,

Juge de paix à Plouay (Morbihan). — 6 novembre 1878.

M. LEGENDRE,

Architecte, à Nantes. — 29 janvier 1884.

M. le comte LE GONIDEC DE TRESSAN,

Député d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. — 6 novembre 1878.

M. Albéric Le Lasseur,
Au château de la Sauzinière, près Nantes. — 15 février 1883.

M. Xavier Le Lièvre de la Touche,
A Nantes. — 15 mai 1882.

M. Henri Le Lièvre de la Touche,
A Nantes. — 23 mai 1883.

M. Eugène Lelong,
Archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'Appel d'Angers. — 26 juillet 1880.

M. l'abbé R. Le Mée,
Recteur à Moncontour. — 6 novembre 1878.

M. Gaston Lemonnier,
A Paris. — 15 février 1883.

M. Alcide Leroux,
Avocat à Nantes. — 5 avril 1879.

M. Prosper Leroux,
A Nozay (Loire-Inférieure). — 6 novembre 1878.

M. Albert Le Roux,
Au château de Brézal, près Landivisiau (Finistère). — 14 mai 1884.

M. Henri de Lonlay,
A Flers (Orne). — 15 février 1883.

M. le vicomte Charles de Lorgeril,
Au château de Goudemail, près Châtelaudren. — 26 juillet 1880.

M. le prince de Lucinge,
Au château de Coat-An-Noz (Côtes-du-Nord). — 15 février 1883.

M. Gabriel Luneau,
Docteur en médecine, à Nantes. — 14 mai 1884.

M. Julien Maisonneuve,
A Nantes. — 9 avril 1881.

M. Martin Deslandes,
A Kervignac, en Ploaré (Finistère). — 23 mai 1883.

M. J. Marty,
Docteur en médecine, aide-major à Rennes. — 27 janvier 1879.

M. Gustave MAUDET,
Avocat à Niort. — 29 juillet 1881.

M. Léon MAUPILLÉ,
Conservateur de la Bibliothèque, à Fougères. — 25 juin 1879.
Décédé le 22 juin 1883.

M. Louis MEKARSKI,
Directeur des Tramways, à Nantes. — 15 février 1883.

M. Léon MERCIER,
De la Société des Amis des livres de Paris, à Nantes. — 15 février 1883.

M. Gabriel MÉRESSE,
Banquier à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — 14 mai 1884.

M. Charles MICHEL,
Docteur en droit, assureur maritime, à Paris. — 19 mai 1880.

M. le comte Charles DE LA MONNERAYE,
Sénateur, au château du Cleyo, près Malestroit (Morbihan). — 6 novembre 1878.

M. Francis MONNIER,
Receveur des domaines, au Pellerin (Loire-Inf.). — 5 avril 1879.

M. le comte DE MONTAIGU,
Au château de la Bretesche, en Missillac (Loire-Inférieure). — 6 novembre 1878.

M. le comte Alexandre DE MONTI DE REZÉ,
Au château de la Bretonnière, en Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inférieure). — 25 juin 1879.

M. le comte Henri DE MONTI DE REZÉ,
A Nantes. — 17 février 1882.

M. Joseph DE MONTI DE REZÉ,
A Nantes. — 6 septembre 1881.

M. Joseph DE MONTI DE REZÉ,
A Nantes. — 15 mai 1882.

M. Bernard DE MONTI DE REZÉ,
A Nantes. — 29 janvier 1884.

M. Damascène MORGAND,
Libraire-éditeur, à Paris. — 27 janvier 1879.

M. Auguste DE LA MOTTE DU PORTAL,
Au château du Haut-Bois, près Rennes. — 24 janvier 1880.

M. Th. MOYOT,
Notaire à Lannilis (Finistère). — 27 janvier 1879.

M. l'abbé Maximilien NICOL,
Directeur de la *Semaine religieuse*, à Vannes. — 10 septembre 1880.

M. François-Charles OBERTHUR,
Imprimeur, à Rennes.— 19 mai 1880.

M. Charles OGIER,
A Paris. — 23 mai 1883.

M. Gustave PAWLOWSKI,
A Paris. — 26 juillet 1878.

M. Michel PERRET,
Elève de l'école des Chartes, à Paris. — 6 juillet 1882.

M. l'abbé Michel PERRICHON,
Vicaire-Général, à Saint-Brieuc. — 30 octobre 1879.

M. PLANTARD,
Docteur en médecine, à Nantes. — 14 mai 1884.

M. Barthélemy POCQUET,
Docteur en droit, à Rennes. — 27 janvier 1879.

M. le baron Henry DE POMMEREUL,
Au château de Marigny, près Fougères (Ille-et-Vilaine).— 30 octobre 1879.

M. Paul DU PONTAVICE DU VAUGARNY,
Au château du Teilleul, par Saint-Erblon (Ille-et-Vilaine).— 24 janvier 1880.

M. Louis PORSON,
Docteur en médecine, à Nantes. — 6 juillet 1882.

M. André DE LA PORTERIE,
A la Chaussée, près le Gâvre (Loire-Inférieure). — 9 avril 1881.

M. Pierre DE LA PORTERIE,
Au Gâvre (Loire-Inférieure). — 9 avril 1881.

M. le vicomte Hippolyte DE POULPIQUET DU HALGOUET,
Au château de Trégranteur, par Josselin (Morbihan).— 27 janvier 1879.

M. Maurice DE POULPIQUET DU HALGOUET,

Capitaine d'artillerie, au Mans. — 24 janvier 1880.

M. Raymond POUVREAU,

A Nantes. — 30 octobre 1879.

M. Ludovic PRUD'HOMME,

Imprimeur, à Saint-Brieuc. — 6 novembre 1878.

M. Paul DU PUY,

Avocat à la Cour d'Appel de Paris. — 4 novembre 1882.

M. A. QUANTIN,

Imprimeur-éditeur, à Paris. — 30 octobre 1879.

M. Francis RÉGARÉ,

A Nantes. — 19 mai 1880.

M. Charles RIARDANT,

Directeur du Comptoir d'Escompte, à Nantes. — 29 juillet 1881.

M. RICHARD,

Notaire à Quimperlé. — 15 février 1883.

M. le marquis DE RICHETEAU,

A Angers. — 14 mai 1884.

M. Edouard RUPIN,

A Vitré. — 19 mai 1880.

M. ROUXEAU fils,

Docteur en médecine, à Nantes. — 15 mai 1882.

M. SALMON-LAUBOURGÈRE,

Ancien président du Tribunal civil de Dinan, à Rennes. — 6 juillet 1882.

M. Gustave SARREBOURSE D'AUDEVILLE,

Ancien sous-préfet, à Saint-Denis-du-Sig, département d'Oran (Algérie). — 4 novembre 1882.

M. René SARREBOURSE D'AUDEVILLE,

A Nantes. — 23 mai 1883.

M. Charles SEIDLER,

A Londres. — 6 juillet 1882.

M. Joseph SENOT DE LA LONDE,

Au château de la Picauderie, en Thouaré (Loire-Inférieure). — 29 janvier 1884.

M. Léon DE LA SICOTIÈRE,
Sénateur, à Alençon. — 26 juillet 1878.

M. Auguste TEILLAIS,
Docteur en médecine, à Nantes. — 17 février 1882.

M. le vicomte Roger DE TERVES,
A Angers. — 14 mai 1884.

M. Théophile TORTELIER,
Président du Tribunal civil, à Vitré. — 9 avril 1881.

M. Eugène TOURNADE,
A Nantes. — 14 mai 1884.

M. Marcel DE TRÉHERVÉ,
A Nantes. — 8 septembre 1882.

M. J. TRÉVÉDY,
Ancien président du Tribunal civil, à Quimper. — 4 novembre 1882.

M. Camille DE LA PILORGERIE,
A Nantes. — 15 février 1883.

M. Louis URVOY DE PORTZAMPARC,
A Cholet. — 6 septembre 1881.

M. Charles URVOY DE PORTZAMPARC,
A Rouen. — 15 février 1883.

M. Maurice VERGER,
A Nantes. — 26 juillet 1880.

M. le vicomte Th. DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut, au château de Keransker, près Quimperlé (Finistère). — 6 novembre 1878.

M. Félix VINCENT,
Juge au Tribunal de Commerce, à Nantes. — 27 janvier 1879.

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE SAINT-BRIEUC,
— 27 janvier 1879.

LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN,
A Vannes. — 15 mai 1882.

LES ARCHIVES DES CÔTES-DU-NORD,
A Saint-Brieuc. — 25 juin 1879.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 31 juillet 1883.

Présidence de M. Olivier de Gourcuff, *secrétaire.*

M. Olivier de Gourcuff, secrétaire, préside la séance, en l'absence de M. le président et de MM. les vice-présidents ; il prie M. Émile Grimaud de remplir les fonctions de secrétaire.

Présents : MM. le marquis de Villoutreys, Joseph Rousse, Josse, Charles Seidler, Alex. Perthuis, Emile Grimaud.

État des publications. — Sont placés sur le bureau quelques exemplaires du *Bulletin* de la 6e année, qui va être distribué incessamment.

Sous presse : *Les Privilèges de la ville de Nantes*, édités par M. de la Nicollière-Teijeiro.

La moitié de ce volume dont l'impression se poursuit activement, passe sous les yeux des membres présents.

M. le président annonce la mort d'un de nos confrères, M. Léon Maupillé, archéologue et érudit distingué, auteur d'excellents travaux sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Fougères.

Exhibitions. — Par M. A. Perthuis : 1° *Arrest de la cour de Parlement de Rennes en Bretagne, contre le nommé Jules Mazarin, et ses fauteurs et adhérans, par lequel ils sont tous declarez criminels de leze Majesté, tous leurs biens acquis et confisquez.* Paris, chez la veufve Theod. Pepingué et Est. Maucroy. M. DCXLIX. — 2° *Arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui ordonne que les particuliers domiciliez dans la province de Bretagne, qui ont des Contracts de Constitution sur les Estats, auront l'option d'accepter leur remboursement, ou de reduire volontairement leurs rentes à trois pour cent par an, à commencer du 1er janvier 1720.* A Paris, de l'Imprimerie royale, M. DCCXIX.— 3° *Arrest du Conseil d'Estat du Roy, concernant les Creanciers des Estats de Bretagne, porteurs de quittances d'avance delivrées par le feu Sr d'Harrouis, Tresorier desdits Estats.* A Paris, de l'Imprimerie royale. M. DCCXIX. — 4° *La Bretagne à Mgr de Brilhac, premier président du Parlement de Rennes.* Etrennes, M. DCCIX. C'est une pièce de vers, écrite par Anneix de Souvenel, à l'occasion du mariage de M. de Brilhac. — 5° Pièces relatives à divers séjours du duc et de la duchesse d'Angoulême et de la duchesse de Berry à Nantes, pendant la Restauration. — 6° *Fête de l'inau-*

guration de la statue du général Charette. Nantes, Mellinet. M. DCCCXXVI. — 7° *Éloge funèbre de Charette, fait pour l'inauguration de la statue du général, érigée à Legé ;* par un de ses compagnons d'armes. Angers, L. Pavie, 1826.

Par M. Émile Grimaud : *Proclamation de Madame, duchesse de Berry, régente de France.* 1 feuillet. *Imprimerie royale de Henri V.* — 2° *Monument de Charette à Legé*, le 2 mai 1825. Nantes, Mellinet. — 3° Une gravure de Samuel Cholet, reproduisant la statue de Charette à Legé, par Molchneht. — 4° Un dessin de M. J. Planchet, représentant Charette recevant, dans la rue de Gorges, l'absolution d'un prêtre déguisé, au moment où il se rend à la place Viarmes, pour y être exécuté. — 5° Une belle photographie de M. Victor Girard, membre de la Société des Bibliophiles, reproduisant la statue de Bonchamps, par David d'Angers, dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil [1]. — 6° Un autographe de David d'Angers, adressant à la Bibliothèque de cette ville un exemplaire de la Constitution de 1848.

Par M. le Mis de Villoutreys : un exemplaire des *Heures à l'usage de Nantes*, imprimées par Simon Vostre. Excessivement rares, elles manquaient aux collections de M. Didot et du duc de Parme. Elles

1. A l'occasion de cette exhibition, M. le Mis de Villoutreys apprend à l'assemblée qu'il est possesseur d'un des deux fameux canons de l'armée vendéenne, le *Missionnaire*, que Bonchamps, au moment du passage de la Loire, fit jeter dans les douves qui entourent le château du Plessis-Villoutreys, où on l'a en vain recherché jusqu'à présent ; mais M. de Villoutreys ne désespère pas d'arriver à le retrouver. Quant à l'autre célèbre canon vendéen, on peut le voir (comme M. Émile Grimaud le rappelle) au musée d'Artillerie des Invalides, à Paris.

sont très intéressantes par la variété de leurs bordures et des petites scènes. Le volume se compose de 144 feuillets sur vélin ; il contient 21 grandes planches. Le feuillet du titre est occupé par la grande marque de Simon Vostre. Le verso contient l'almanach pour 19 ans, de 1502 à 1520. Les petits sujets des bordures sont accompagnés d'un texte en latin ou de quatrains français d'une saveur naïve.

Par M. Olivier de Gourcuff : 1° *Les Ordonnances synodales du diocèse de Vannes*, publiées dans le synode général tenu à Vannes, le 22 septembre 1693, par Mgr F. d'Argouges, évêque de Vannes, 2e éd. A Vannes, chez Jacques de Heuqueville, 1695. — 2° *Senecæ tragœdiæ. Amstelodami, apud Danielem Elzevirium*, A° 1678 ; joli volume portant sur sa garde la signature authentique de J. Racine.

A propos des ex-libris et des inscriptions, M. de Villoutreys demande à ses collègues s'ils connaissent l'auteur de l'inscription suivante, qu'il a trouvée dans un château breton, et transportée au fronton de sa bibliothèque en Anjou : *Si Argus, adi ; Si Briarœus, abi.* Si tu es Argus, entre ; si tu est Briarée (aux cent bras), va-t'en.

Cette inscription en rappelle une autre tirée de l'évangile des Vierges folles, et que l'abbé de Cordes, chanoine de Dijon, bibliophile émérite du XVIIIe siècle, avait mise à l'entrée de sa bibliothèque : *Ite potius ad vendentes.*

Communications. — M. Émile Grimaud lit des fragments d'un ouvrage qu'il réimprime pour M. Claude de Monti de Rezé : *Reflexions chrestiennes sur l'Imitation de N.-S. Jesus-Christ*, sans nom

d'auteur, mais qui sont dues à un ancêtre de notre collègue, Yves de Monti, maire de Nantes de 1644 à 1647.

Le style, familier et aisé dans l'avant-propos, s'élève dans les *Réflexions* et sent bien son XVIIe siècle. On ne connaît qu'un exemplaire de ce livre imprimé à Nantes ; il fait partie de la bibliothèque de notre ville.

M. Olivier de Gourcuff lit une notice destinée à l'*Anthologie*, sur Nicolas Dadier, carme breton, docteur en théologie, né en 1553, à Campénéac, dont le principal ouvrage est un poème intitulé : *La Vie de la Vierge Marie ou la Parthénice Mariane.* Rennes, Tite Haran, 1613. M. de Gourcuff en cite des passages d'un mysticisme fleuri. On peut regarder Dadier comme un disciple de Ronsard ; il rappelle beaucoup Remi Belleau.

Séance du 5 novembre 1883.

Présidence de M. A. de la Borderie, *président*

Présents : MM. le marquis de Villoutreys, Boubée, Cte H. de Monti de Rezé, Cl. de Monti de Rezé, de la Nicollière-Teijeiro, Alex. Perthuis, Vier, Émile Grimaud, Cte Régis de l'Estourbeillon, V. Boulanger-Lesur, Alfred Lallié, l'abbé Cordé, Olivier de Gourcuff.

Exhibitions. — Par M. Arthur de la Borderie :

Une lettre autographe de dom Maur Audren, du 20 janvier 1694 ; et quatre lettres autographes de dom Lobineau, des 12 juin 1709, 4 janvier 1713, 21 décembre 1718, et 22 août 1725.

Par M. Vier : Une belle série de portraits d'Alain-René Le Sage, dont un (non daté) porte la mention : *Gravé pour la première fois d'après Largillière.*

Par M. V. Boulanger-Lesur : Une riche et curieuse collection de portraits de M. le comte de Chambord, remontant à l'époque de l'enfance et de la jeunesse du prince ; un charmant portrait en couleur de Mme la duchesse de Berry.

Par M. le marquis de Villoutreys : 1° *Stances à la mémoire de très haulte et très illustre dame Gabrielle de Mareuil, marquise de Mezières, dame de Villebois-Mareuil.* A Rennes, chez Michel Logeroys, imprimeur du Roy en sa Cour de Parlement, 1593 ; — 2° *Observations sur le comté de Porhoet et sur l'usement du même comté,* par Jacq.-Louis-Elie de la Primaudaie, avocat, maire de Josselin. A Rennes, chez Pierre Garnier, 1765. Ouvrage dont l'impression n'a pas été achevée et s'arrête à la p. 68 ; — 3° *La terrible et épouvantable vie de Robert le Diable, avec plusieurs choses remarquables.* Nantes, chez Mercier, rue Saint-Nicolas, 14 (s. d.) ; 4° *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne,* par M. J.-B. de la Salle, Vannes, Galles aîné ; s. d. (imprimé en caractères de *civilité*).

Par M. Alexandre Perthuis : *Recueil de poésies fugitives,* par M. Feutry. A Rennes, chez Vatar, 1760.

Par M. Émile Grimaud : 1° Une photographie d'un tableau de M. B. de Gironde — *les Chouans* — exposé

au dernier Salon de peinture ; — 2° Un placard d'enterrement imprimé à Nantes, par la veuve Malassis (1811) ; — 3° Une oraison funèbre de Louis XVI, et une pièce de vers sur la mort de ce roi.

État des publications.— M. le Secrétaire met sous les yeux de l'assemblée le premier volume de la collection des *Archives de Bretagne*, contenant les *Privilèges de la ville de Nantes*, édités par M. de la Nicollière-Teijeiro ; volume qui est distribué actuellement aux membres de la Société.

En ce moment, l'*Anthologie des poètes bretons du XVII*e *siècle* est sous presse et formera un volume qui sera distribué vers la fin de janvier.

Communications. — M. le Président rappelle les éminents services historiques rendus à la Bretagne par dom Lobineau, qui, bien mieux que dom Morice, mérite de personnifier les grands travaux accomplis par les Bénédictins pour exhumer les titres de notre province, établir nos annales sur une base solide, en un mot, fonder l'histoire de Bretagne.

Or, non seulement il n'y a en Bretagne aucun monument qui rappelle le souvenir de Lobineau, mais il n'existe pas le moindre signe qui marque le lieu de sa sépulture. Mort en 1727, à l'abbaye de Saint-Jacut, il avait été enterré dans l'église de ce monastère, et, cette église ayant été rasée par pied lors de la Révolution, on avait longtemps cru impossible de retrouver sa tombe.

Sa tombe, son cercueil même ont disparu ; cela résulte des renseignements pris sur les lieux par M. le Président. Il y a une dizaine d'années, ses restes, exhumés avec un fragment de cercueil qui portait son

nom, furent inhumés dans le cimetière de la paroisse, sans aucune précaution prise pour pouvoir les reconnaître ultérieurement. Mais, du moins, dans l'aire de l'ancienne église abbatiale actuellement transformée en jardin, on connaît le point précis d'où ces restes furent extraits, et par conséquent le lieu même de la sépulture de Lobineau. N'est-ce pas pour les Bretons un devoir étroit de reconnaissance de consacrer, au moins par une croix et une inscription, le coin de terre où fut déposé, pour dormir son dernier somme, le père de notre histoire ?

Sur la proposition de M. le Président, la Société des Bibliophiles Bretons émet le vœu qu'un monument commémoratif soit élevé sur l'emplacement de la tombe de Lobineau. Pour y contribuer, elle vote immédiatement une somme de cent francs. Elle charge son Président de transmettre ce vœu à qui de droit, c'est-à-dire, en premier lieu, à Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, l'abbaye de Saint-Jacut étant, depuis cinq ou six ans, devenue la propriété d'une congrégation religieuse de son diocèse.

M. Olivier de Gourcuff termine la séance par la lecture d'une notice sur François Auffray, destinée à l'*Anthologie des poètes bretons*, et différente de celle qui a paru dans les *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques*. François Auffray, né à la fin du XVIe siècle, mort à Saint-Brieuc, en 1652, a échoué dans sa *tragi-comédie morale*, la *Zoanthropie* (1614), mais il a donné dans ses *Hymnes et cantiques* (Saint-Brieuc, 1625) la mesure d'un talent original, à la fois viril et pittoresque.

Séance du 29 Janvier 1884.

Présidence de M. A. de la Borderie, *président.*

Présents : MM. le marquis de Granges de Surgères, A. Lallié, Thibeaud-Nicollière, Claude de Monti de Rezé, marquis de Villoutreys, R. Le Quen d'Entremeuse, H. Lemeignen, A. Perthuis, Emile Grimaud, Anthime Menard père, comte de Bréchard, Olivier de Gourcuff, etc.

Admissions. — Douze nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

Correspondance. — M. le Président communique à la réunion une lettre de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc qui promet, de la plus gracieuse façon, tout son concours pour l'érection d'un monument à la mémoire de Lobineau, conformément au vœu émis par notre Société. — La Société charge son président de remercier Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et de prendre toutes mesures utiles pour arriver à la réalisation de ce vœu.

Une lettre de M. Pawlowski fait connaître à la Société l'existence d'une impression xylographique de 1458, contenant un calendrier français-breton ; il exprime le désir de voir la Société reproduire ce document, le seul xylographe breton connu jusqu'à présent. La Société accueille favorablement cette idée et charge son bureau d'en préparer l'exécution.

Nomination de délégués. — M. le Président rap-

pelle les pertes douloureuses éprouvées depuis peu de temps par la Société, notamment celles de MM. Victor de Laprade et Gaultier du Mottay.

Ce dernier étant délégué de la Société dans les Côtes-du-Nord, il y a lieu de le remplacer. Sur la proposition du bureau, la Société décide qu'elle aura désormais deux délégués dans les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan et de Maine-et-Loire ; — et elle nomme pour délégués dans les Côtes-du-Nord, *M. Arthur du Bois de la Villerabel* (successeur de M. G. du Mottay dans la présidence de la Société Archéologique de Saint-Brieuc) et *M. Robert Oheix ;* — dans le Finistère, *M. le comte de Bremond d'Ars*, adjoint à M. de la Villemarqué ; — dans le Maine-et-Loire, *MM. le marquis de Villoutreys* et *André Joubert*. La nomination du Morbihan est ajournée.

Exhibitions. — Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Missale romanum. Maclovii, apud Petrum Marcigay, 1616.* Très beau frontispice gravé, 1 gravure sur bois et 3 gravures sur acier, constituant tout ce qu'on connait de cette édition du Missel de Saint-Malo, imprimée à Saint-Malo, et qui n'avait pas encore été signalée.

2° *Politique du médecin de Machiavel*, ouvrage satirique du médecin malouin La Mettrie. Amsterdam, chez les frères Bernard, s. d.

Par M. H. Lemeignen :

1° *Bérénice, tragédie par M. Racine. A Paris, chez Claude Barbin, 1671* (édition originale).

2° Un petit livre d'emblèmes en vers latins, orné de fines gravures, et portant, sur le feuillet de garde,

la signature de *Charlotte Corday d'Armont*, 1790.

3° *Devoirs et fonctions des aumosniers des evesques*, par M. Allais, chanoine de Saint-Brieuc. A Paris, chez Florentin et Pierre Delaulne, 1701. Reliure maroquin rouge, aux armes des Coëtlogon.

Par M. le marquis de Villoutreys :

1° *Les Imposteurs insignes*. Amsterdam, chez Pierre Mortier, 1696. Reliure en peau de crocodile.

2° *La Vie généreuse des mattois, gueux, boemiens et cagoux*, par M. Pechon de Ruby, gentilhomme breton, avec un dictionnaire en langage blesquin. A Paris, chez P. Menier, 1618.

3° *Le Tombeau des yvrongnes, contenant les fatalles traverses et divers accidens des nez escarlates*, par Philippe Pistel. A Caen, chez Jacques Mangeant, 1611. Petit livre d'une rareté insigne, vêtu d'une ravissante reliure, en maroquin doublé, de Chambolle-Duru.

Par M. R. Le Quen d'Entremeuse :

1° *La Vie des fondateurs des maisons de retraite*. A Nantes, chez J. Mareschal, 1698.

2° *Le Triomphe de l'amour divin dans la vie d'une grande servante de Dieu, nommée Armelle Nicolas*. Portrait. Vannes, chez Jacques de Heuqueville, 1701.

Par M. Thibeaud-Nicollière :

1° Un exemplaire de la 1re édition de la *Coutume de Bretagne*. Paris, Guill. Le Fevre, 1480 : rare et précieux volume, dont on ne connaît que trois exemplaires.

2° *Apologie pour Jehan Chastel, Parisien, exécuté à mort*, par François de Verone, Constantin. L'an 1610.

Par M. Claude de Monti de Rezé :

1° *Sentence de la Cour, qui fait deffence aux cordonniers de Saint-Malo d'ouvrir boutiques sans faire chefs-d'œuvres,* 24 août 1637. 14 pages in-folio, pièce manuscrite sur parchemin avec le sceau de cire jaune.

2° *Extrait de l'édit du roi Henri IV, sur la réduction de la ville et chasteau de Saint-Malo à l'obéissance de Sa Majesté ;* article 18, relatif aux artisans. 1635, 8 pages in-folio.

3° Une pièce autographe de Carrier avec sa signature.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° Un portrait peint du poète breton René Le Pays, communiqué à la Société, pour être reproduit dans l'*Anthologie,* par M. Le Pays du Teilleul, de Fougères.

2° *La Faculté vengée*, comédie en trois actes, par M. *** (La Mettrie). A Paris, chez Quillan, 1747.

Par M. Alex. Perthuis :

Une lettre signée : *De Coutance de Becdelièvre* (à la Seillerais, le 26 avril 1793), relative aux événements de la Révolution en Bretagne.

Par M. Francis Lefeuvre :

Parnassus poeticus biceps Nicolai Nomessei... Rhedonis, in officina Petri L'Oyselot, 1622.

État des publications de la Société. — M. le secrétaire annonce que le volume de l'*Anthologie bretonne du XVIIe siècle,* dont l'impression est presque terminée, sera distribué aux sociétaires dans un délai qui ne peut dépasser six semaines. La reproduction d'un portrait et d'un autographe a seule

un peu retardé le complet achèvement de ce volume.

Sur la proposition du bureau, la Société décide en principe qu'elle fera, autant que possible, alterner une publication historique, de la collection des *Archives de Bretagne*, avec une publication littéraire ou *bibliophilique*. Le volume historique qui suivra l'*Anthologie bretonne* contiendra un recueil de documents inédits relatifs à un complot tramé en 1492 pour livrer la Bretagne à l'Angleterre : fait très curieux, jusqu'ici absolument inconnu.

Bibliographie Le Sagienne. — M. le marquis de Granges de Surgères donne lecture d'un chapitre détaché de sa *Bibliographie Le Sagienne*, celui qui concerne *Guzman d'Alfarache*. Le roman espagnol de ce nom, par Mateo Aleman, a été traduit en français par Chappuys (1600), par Chapelain, l'auteur de *la Pucelle* (1619), par Gabriel Bremond (1696), et, depuis Le Sage, par Alletz. M. de Surgères, après avoir passé en revue ces différents traducteurs, donne un résumé bibliographique de leurs traductions ; il insiste sur le succès de celle de Le Sage, qui, publiée d'abord en 1732, n'a pas été réimprimée moins de vingt-cinq fois.

Les Chevaliers bretons de Saint-Michel. — M. Olivier de Gourcuff donne quelques explications sur l'ouvrage que vient de publier M. Gaston de Carné, *les Chevaliers bretons de Saint-Michel*. D'un recueil manuscrit sur l'Ordre de Saint-Michel, qui appartient à la Bibliothèque nationale et a pour auteur Jean-François-Louis d'Hozier, M. de Carné a extrait 471 notices sur des chevaliers bretons ; les recherches qui lui sont personnelles lui ont permis d'ajouter à

cette liste 150 noms nouveaux. L'ouvrage de M. de Carné est un document généalogique, historique même, d'une haute portée, l'un des plus curieux chapitres des annales de la noblesse bretonne.

Objets divers. — La Société nomme une commission de trois membres — MM. Lemeignen, vice-président, Le Quen d'Entremeuse et Thibeaud-Nicollière — chargée de trouver, dans les meilleures conditions possibles, un local pour y installer les livres offerts à la Société et le stock de ses publications, qui, dans l'état actuel, sont d'un accès et d'un usage très difficiles. Sur la demande de quelques membres présents, cette commission est aussi chargée d'examiner s'il serait utile à la Société de se procurer, par location, une salle privative pour ses séances. La commission voudra bien faire son rapport dans la prochaine réunion de la Société.

Enfin, considérant qu'en l'état actuel, la bibliothèque de la ville de Nantes, si nombreuse et si curieuse, est inaccessible aux travailleurs ; que cet état qui peut se prolonger 8 ou 10 ans, est, dans une grande ville comme Nantes, déplorable à tout point de vue, la Société, s'appropriant une idée dont l'initiative revient à M. de Surgères, donne mandat à son Bureau et à son Conseil de s'entendre avec les Bureaux de la Société Académique et de la Société Archéologique de Nantes, et de faire avec eux, auprès de la municipalité nantaise, toutes démarches utiles pour obtenir le plus tôt possible un aménagement au moins provisoire de la Bibliothèque, qui en restitue l'usage au public.

Séance du 14 mai 1884

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents: MM. Ch. de Monti de Rezé, Félix Vincent, Joseph Rousse, H. Lemeignen, Alex. Perthuis, l'abbé Cordé, Émile Grimaud, Olivier de Gourcuff.

Admissions. — Dix nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

État des publications. — *L'Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle*, formant un beau volume in-4°, avec portrait et fac-similé, vient d'être distribuée aux membres de la Société. — Sont sous presse, les *Documents inédits relatifs au complot breton de* 1492, épisode historique des plus curieux, jusqu'ici absolument ignoré. — Sous presse également, le *Bulletin de la Société*, 7e année.

Bibliothèque de la Société. — Sur le rapport de M. Lemeignen, et sur l'avis unanime du Bureau et du Conseil, la Société décide qu'il y a nécessité de louer un local pour loger la bibliothèque de la Société et le dépôt de ses publications. Elle approuve la proposition du Bureau, quant au chiffre maximum de cette location, et elle charge les commissaires, assistés du bibliothécaire, d'agir, dans ces conditions au mieux des intérêts de la Société.

Monuments de Turquety et de Laprade. — Sur la proposition de M. Olivier de Gourcuff, qui expose les titres de ces deux poètes aux sympathies et à l'ad-

miration des Bibliophiles bretons, la Société vote une somme de cinquante francs pour le tombeau qui va être érigé à Édouard Turquety, dans le cimetière de Rennes, et une somme de cinquante francs pour le monument que l'on doit élever à Victor de Laprade, à Montbrison.

Communications diverses. — La proposition relative au prompt aménagement de la Bibliothèque publique de Nantes, formulée par les délégués des Sociétés Académique et Archéologique de la Loire-Inférieure et de la Société des Bibliophiles Bretons, ayant été très favorablement accueillie par l'administration municipale, qui s'est empressée d'y donner suite, la Société, sur la proposition de son président, vote à l'unanimité des remerciements à M. le maire de Nantes.

— M. Émile Grimaud lit une notice de M. le comte de Saint-Jean sur Elisa Mercœur, jeune Nantaise morte à 23 ans, en 1835, et qui a laissé des œuvres poétiques où se montre souvent un talent réel.

— Sur une question de M. Joseph Rousse, touchant la forme et l'étendue qu'il convient de donner aux notices de l'*Anthologie bretonne* — particulièrement pour le XVIIIe siècle que va entreprendre M. Olivier de Gourcuff, et le XIXe dont s'occupent MM. Joseph Rousse et Émile Grimaud, — après une délibération à laquelle prennent part plusieurs des membres présents, la Société adopte cette conclusion : tout en laissant une grande latitude aux auteurs des articles, elle pense que les notices doivent être d'autant plus étendues, les extraits d'autant plus abondants, que les poètes sont moins connus et leurs œuvres plus rares :

car non seulement dans le XVIe et le XVIIe siècle, mais aussi dans le XVIIIe et le XIXe, il existe des livrets poétiques fort rares et des poètes peu connus, qui méritent de l'être davantage.

— M. le Président fait connaître, par une analyse accompagnée de nombreux extraits et de quelques commentaires, deux des plus rares livres bretons, qu'on peut mettre dans le nombre des *introuvables*, tous deux en vers, tous deux de Michel Quilian, sieur de la Tousche, son *Discours* au duc de Guise (1588), et son poème intitulé *la Dernière Semaine*, où il raconte et chante par avance la fin du monde. Malgré un style rocailleux dans le genre de Du Bartas, ce poème présente beaucoup de descriptions originales et de détails curieux, surtout en ce qui touche l'art, les mœurs et les usages militaires au XVIe siècle. Il a droit à une notice détaillée, qui lui sera donné un jour dans l'*Anthologie bretonne*.

Exhibitions. — Par M. Arthur de la Borderie : 1° *La dernière semaine ou consommation du monde*, par M.Q., sieur la Tousche, Breton. Au Roy. A Paris, chez François Huby, M. D. IVC.; 2° *Discours fait par Michel Quilian, Breton.* Dédié à Mgr le duc de Guyse, grand-maistre de France, gouverneur général pour le Roy. S. L. N. D. LXXXVIII.

Par M. Cl. de Monti de Rezé : 1° une bulle de la fin du XVIIe siècle, relative à des événements accomplis en Bretagne, à Vitré ; 2° *Ordre de l'entrée de Leurs Majestés dans la ville d'Angers.* Angers, Antoine Hernault, 1614 (pièce historique très rare).

Par M. Alexandre Perthuis : 1° *Relation détaillée de l'exécution du scélérat Robert-François Damiens.* Im-

primé à Nantes, chez Joseph Vatar, 1757 ; 2° *Byron et d'Estaing au combat,* vaudeville, chanté au spectacle de Nantes, le 24 octobre 1779; 3° *Les bonnes petites souris,* conte, par Madame D***. A Nantes, chez Mercier, S. D.; 4° *Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne,* nouvelle. A Nantes, chez Mercier, S. D.

Par M. Olivier de Gourcuff: 1° Un volume de pièce de théâtre, comédies et parodies, renfermant trois pièces ou à-propos d'origine bretonne: *Les Bouderies d'un quart d'heure*, opéra en vaudeville et poissard, par M***, représenté pour la première fois Rennes, le 19 février 1786. A Rennes, chez Audran, D.; *l'Elan du cœur*, divertissement villageois à l'occasion de l'accouchement de la reine et de la naissance de Mgr le Dauphin, représenté à Nantes, le 31 octobre 1781. A Nantes, Brun l'aîné, 1781 ; *l'Eclipse totale*, comédie en un acte et en vers, imprimée à Rennes, chez Audran de Montenay, 1783 ; 2° *L'Eloge de la Folie d'Erasme,* traduction de Gueudeville. A Nantes, chez Jacob Courtois, rue du Pont, 1713 (malgré la rubrique nantaise, cette édition, la première de la traduction de Gueudeville, a l'apparence d'un livre sorti des presses hollandaises) ; 3° *Lucie, ou les parents imprudents*, drame en cinq actes et en prose, par M. Collot-d'Herbois. Corrigé. Nantes, Vatar, 1774.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTE

Ont été distribués aux Sociétaires.

En 1877-1878.

Œuvres françaises d'Olivier Maillard (sermons et poésies), notes et introductions, par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Première année. In-8°.

En 1878-1879.

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par M. Arthur de la Borderie, avec le fac-similé de la plus ancienne impression bretonne. In-4°.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. Tome I. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Deuxième année. In-8°.

En 1879-1880.

Documents sur l'Histoire de la Révolution en Bretagne. La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière. In-4°.

Le Roman d'Aquin, ou la Conqueste de la Bretaigne par le Roy Charlemaigne, chanson de geste inédite du XIIe siècle, publiée par M. F. Joüon des Longrais. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Troisième année. In-8°.

En 1880-1881.

Documents inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy. Grand in-8°.

L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean-d'Acre au XIIIe siècle, par M. J. Delaville Le Roux. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Quatrième année. In-8°.

En 1881-1882.

Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée avec notes et introduction par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Œuvres nouvelles de Paul Desforges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler. Tome II. *Lettres nouvelles*. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Cinquième année. In-8°.

En 1882-1883.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. Tome II. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Sixième année. In-8°.

En 1883-1884.

Archives de Bretagne. Tome premier. *Privilèges de la ville de Nantes*, nouvelle édition, publiée par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. In-4°.

Anthologie des poètes Bretons du XVIIe siècle, par MM. Stéphane Halgan, le Cte de Saint-Jean, Olivier de Gourcuff et René Kerviler. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Septième année. In-8°.

Sous presse.

Archives de Bretagne. Tome second. *Documents inédits sur le complot breton de 1492*, publiés par M. Arthur de la Borderie.

En préparation.

Œuvres nouvelles de Desforges Maillard. — Tome I.

Archives de Bretagne. Actes du duc Jean V.

Anthologie des poètes bretons du XVIIIe et du XIXe siècles.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

du 31 juillet 1883 au 24 mai 1884.

PAR M. ARTHUR DE LA BORDERIE.

L'Historia Britonnum attribuée à Nennius et l'Historia Britannica, avant Geoffroi de Monmouth, par Arthur de la Borderie. In-8°. — Paris, H. Champion ; Londres, B. Quaritch, 1883.

PAR M. LE Cte DE BREMOND D'ARS.

L'Alphabet de l'Art militaire, par Jean Montgeon, Angoumoisin, réimprimé d'après les éditions de 1615 et de 1620, avec des notes, par le comte Anatole de Bremond d'Ars. Angoulême, 1876.

PAR M. GASTON DE CARNÉ.

Les Chevaliers bretons de Saint-Michel, depuis la fondation de l'ordre, en 1469, jusqu'à l'ordonnance de 1665 ; notices recueillies par le comte d'Hozier, publiées avec une préface et des notes, par Gaston de Carné. In-8°, de XXXIX-475 p. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1884.

Par M. le Cte Régis de l'Estourbeillon.

Saint-Benoît de Macérac, sa vie, sa légende, par le Cte Régis de l'Estourbeillon. In-8°, 27 p. et 1 pl. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1883.

Les Frairies ou corporations rurales, par le Cte Régis de l'Estourbeillon. In-8° de 29 p. — Paris, au Secrétariat de l'Association catholique, 1883.

Les Frairies de la paroisse de Macérac, par le Cte Régis de l'Estourbeillon. In-18 de 36 p. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1883.

Les Frairies de la paroisse d'Avessac, par le Cte Régis de l'Estourbeillon. In-18 de 60 p. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1883.

Par M. Paul Eudel.

L'Hôtel Drouot et la curiosité en 1883, par Paul Eudel. 3e année, portrait de l'auteur et préface par Ch. Monselet. In-18 de XXI-405 p. — Paris, G. Charpentier, 1884.

Le Truquage, les contrefaçons dévoilées, par Paul Eudel. In-18 de 433 p. Paris, Dentu, 1884.

Soixante pièces d'orfèvrerie de la collection de M. Paul Eudel, pour faire suite aux éléments d'orfèvrerie composés par Pierre Germain, 60 planches et un texte explicatif. In-8°, dans un étui. — Paris, Quantin, 1884.

Par M. Olivier de Gourcuff.

Un Du Bartas en Bretagne. Alexandre de Rivière, magistrat poète, par Olivier de Gourcuff. In-8° de

50 p. — Nantes, V. Forest et Émile Grimaud, 1883.

Le Caffé, épître attribuée à Senecé, publiée sur le manuscrit inédit, avec un avant-propos par Olivier de Gourcuff, petit in-8°, de VIII-19 p. — Nantes, Vier, 1883.

Satires de Louis Petit, publiées sur l'édition originale de 1686, avec notice et notes, par Olivier de Gourcuff. In-12, de XII-146 p. — Paris, librairie des Bibliophiles, Jouaust et Sigaux, 1883.

Petites études sur le XVIe siècle. (La 50e édition de Robert Garnier. Le président Bouju), par Olivier de Gourcuff. — In-8° de 20 p. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1884.

PAR M. LE Mis DE GRANGES DE SURGÈRES.

L'édition des Maximes *de 1664 a-t-elle été publiée par les soins de la Rochefoucauld ?* Simple réponse à M. Alph. Pauly, par le marquis de Granges de Surgères. — In-8° de 19 p. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1884.

PAR M. ÉMILE GRIMAUD.

Victor Hugo avant 1830, par Edmond Biré. — In-12 de 533 p. — Paris, Jules Gervais ; Nantes, Émile Grimaud, 1883.

Nouveau cantique en l'honneur de sainte Anne (pèlerinage du 17 juin 1883), paroles de Mgr Bécel, évêque de Vannes, air breton harmonisé par le Frère Elphège-Marie, organiste de la basilique de Sainte-Anne. Nantes, V. Forest et Émile Grimaud, 1883. — *Cantique en l'honneur de saint Vincent Ferrier,*

paroles de Mgr Bécel, sur un air breton. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1883.

Les Frairies de la paroisse d'Herbignac, par un frairien de Landieul. — Petit in-8° de 58 p. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1883.

M. Amédée de Bejarry, par M. Alfred de Chasteigner. — In-8° de 11 p. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1883.

Notice biographique sur G.-B.-A. Le Prévost-Bourgerel, architecte, membre correspondant de l'Institut, par L. Prével. — In-8° de 12 p. — Nantes, V. Forest et Émile Grimaud, 1883.

Oraison funèbre de Mgr Fournier, évêque de Nantes, prononcée à l'inauguration de son mausolée, le 23 octobre 1883, dans la basilique Saint-Nicolas de Nantes, par M. l'abbé Laprie, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux. — Grand in-8° de 51 p. — Nantes, V. Forest et Émile Grimaud, 1883.

Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, par Edmond Biré. — In-18.— Paris, Jules Gervais; Nantes, Émile Grimaud, 1884.

Par M. André Joubert.

Recherches épigraphiques (*Le Mausolée de Catherine de Chivré. — L'Enfeu des Gaultier de Brullon*), avec 5 dessins de T. Abraham, et un portrait inédit du voyageur, Le Gouz de la Boullaye, par André Joubert. — 2e édition. — Grand in-8° de 55 p. Laval, Léon Moreau, 1883.

Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses seigneurs, d'après des documents nouveaux et

inédits, par André Joubert. Deux eaux-fortes de V. Huault-Dupuy. — 2e édition. — Grand in-8° de 50 p. Angers, Germain et Grassin, 1883.

PAR M. LE Dr MAURICET.

Département du Morbihan. Exercice de la profession médicale (1805-1882), S. L. N. D. 8 p. In-4°.

Inoculation de la petite vérole, épisode de la fin du XVIIIe siècle. — Vannes, 1883.

PAR M. C. MERLAND.

Biographies vendéennes, par C. Merland. Tomes IV et V. In-18 de 486 et de 502 p. — Nantes, V. Forest et Émile Grimaud, 1883.

PAR M. CL. DE MONTI DE REZÉ.

Les Martyrs du Maine, épisodes précieux de l'histoire de l'Eglise pendant la Révolution française, par l'abbé Théodore Perrin. — 3e édition, publiée par M. Cl. de Monti de Rezé. 2 vol. in-18, de XVIII-324 et 324 p. — Laval, 1884.

PAR M. QUANTIN.

Recueil Clairambault-Maurepas, Chansonnier historique du XVIIIe siècle, publié par E. Raunié. — Portraits gravés à l'eau-forte. — Tome VIII. Paris, Quantin, 1883.

PAR Mme LA BARONNE DE ROTSCHILD.

Les Continuateurs de Loret, lettres en vers (1665-1689) recueillies et publiées par le baron James de

Rotschild. Tome II (juillet 1666, décembre 1667). In-8° de XIII-1310 p. — Paris, D. Morgand, 1883).

PAR M. JOSEPH ROUSSE.

Poésies bretonnes (Au Pays de Retz ; Poèmes italiens et bretons ; Cantilènes ; Souvenirs et légendes), par Joseph Rousse. — In-18 de 278 p. — Paris, Alphonse Lemerre, 1882.

PAR LA « SMITHSONIAN INSTITUTION » DE WASHINGTON.

Annual report of the boards of regents the Smithsonian Institution for the year 1881. — Washington. Très fort volume in-8°, cartonné.

PAR M. TRÉVÉDY.

Notice sur les nécrologes du couvent de Saint-François de Quimper, par M. Trévédy, ancien président du tribunal civil de Quimper.— In-8° de 43 p.— Quimper, Jacob, 1884.

La maison natale du docteur Laënnec. — Une lettre inédite de Laënnec, par M. Trévédy. — In-8° de 32 p. — Quimper, Jacob, 1884.

PAR M. VIER.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. — In-8°, Fontainebleau, 1883.

PAR M. H. DE VILLENEUVE.

Du domaine congéable ou bail à convenant, étude historique et pratique, par L. Henry de Villeneuve.— Paris, Marescq, 1883.

NÉCROLOGIE

M. Auguste Garnier.

M. Auguste-François Garnier, décédé le 7 juin 1883, était l'un des membres fondateurs de la Société des Bibliophiles Bretons ; son admission datait de l'origine même de la Société (24 mai 1877). Il avait rempli les fonctions de conseiller municipal et d'adjoint au maire de Nantes. Collectionneur fervent, ses goûts le portaient de préférence vers les curiosités de l'époque révolutionnaire, et il s'était formé une précieuse bibliothèque de brochures et pièces relatives à la Révolution.

M. Léon Maupillé.

M. Léon Maupillé, décédé le 22 juin 1883, à Fougères, où il était né, a donné l'exemple, bien rare aujourd'hui, d'un attachement inébranlable aux inté-

rêts de sa ville natale. Fougères fut la résidence habituelle de ce savant homme de bien ; il y remplit avec distinction et capacité les mandats de conseiller municipal et de conseiller général ; quand des menées mesquines l'eurent éloigné, en 1864, des fonctions publiques, il fit marcher de front, avec des œuvres de charité et de propagande religieuse, l'organisation et la direction de la bibliothèque communale ; jaloux de tout ce qui contribuait à l'amélioration matérielle ou intellectuelle de sa chère cité, bibliothécaire *gratuit* et administrateur du Bureau de bienfaisance, il rappelait ces échevins, ces *bourgeois* illustres des siècles passés, qui consacraient leur temps, leur fortune, le fruit de leurs études, toutes leurs facultés aux concitoyens parmi lesquels s'écoulait leur vie entière.

M. Maupillé, qui avait écrit une volumineuse et intéressante *Notice historique et statistique sur la baronnie, la ville et l'arrondissement de Fougères* (1846), qui avait inséré, dans les *Mémoires* de la *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, d'autres notices sur les cantons de son département, ne pouvait rester en dehors de la *Société des Bibliophiles Bretons ;* il fut élu le 25 juin 1879, et nous regrettons que l'âge et l'éloignement ne lui aient pas permis de prendre part à nos travaux ; ses goûts de lettré et son talent d'écrivain s'y seraient exercés au profit de tous.

M. Léon Verdier.

M. Léon Verdier était du très petit nombre des libraires de province qui connaissent et aiment les livres ; la maison qu'il dirigeait à Rennes, avec goût et intelligence, était une des plus recommandables

et des mieux approvisionnées de la Bretagne. Dès 1863, M. Léon Verdier était entré dans le commerce de la librairie ; il est mort, âgé de trente-huit ans à peine, le 17 septembre 1883. La Société des Bibliophiles Bretons l'avait admis, le 31 octobre 1877, au nombre de ses membres fondateurs.

M. Louis Jeffredo.

Né le 16 juin 1840, M. Louis Jeffredo était entré dans l'administration de l'Enregistrement en 1862 ; après des résidences dans plusieurs départements, il était, depuis 1874, receveur des domaines à Savenay. A l'occasion du *Congrès de l'Association Bretonne* qui se tenait à Savenay, les *Bibliophiles Bretons* se réunirent dans cette ville, le 5 septembre 1877, pour la troisième fois depuis l'origine de leur Société. M. Louis Jeffredo fut au nombre des sociétaires élus en cette séance ; les sollicitations d'anciens amis avaient pu le déterminer à se présenter, mais l'œuvre littéraire et historique, entreprise pour la gloire bretonne ne le laissait certainement pas indifférent.

Une mort prématurée a enlevé M. Louis Jeffredo à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, le 30 octobre 1883. Son frère, M. Paul Jeffredo, qui a bien voulu nous communiquer ces renseignements biographiques, fait aussi partie de la Société des Bibliophiles Bretons.

M. Joachim Gaultier du Mottay.

Dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 novembre 1883, M. Gaultier du Mottay, maire de Plérin et conseiller général du canton nord de Saint-

Brieuc, mourait subitement d'une attaque d'apoplexie ; cette perte était vivement sentie par les nombreuses académies et sociétés savantes qui s'enorgueillissaient à bon droit de posséder l'un des historiens et des archéologues les plus distingués de la Bretagne.

Les journaux ont rappelé que M. Gaultier du Mottay était correspondant du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, et l'un des doyens de l'Association bretonne ; ils n'ont pas oublié son titre de membre fondateur de la *Société des Bibliophiles Bretons*, et M. Arthur de la Borderie, président de la Société, a rendu, dans la séance du 29 janvier 1884, un hommage public aux vertus aimables de l'homme privé et à la science du confrère que l'unanimité des suffrages avait nommé délégué de la Société dans les Côtes-du-Nord.

Le contingent scientifique et littéraire fourni par M. Gaultier du Mottay est fort considérable. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages, dont nous n'entreprenons pas de donner une bibliographie détaillée, les *Recherches sur les voies romaines des Côtes-du-Nord*, d'importants mémoires d'*hagiographie*, d'*iconographie*, de *numismatique* et *d'épigraphie bretonnes*, une *Géographie historique* de son département, travail qui mérite de devenir classique, de curieuses *monographies* d'anciennes paroisses ; enfin et surtout ce *Répertoire archéologique* des Côtes-du-Nord, dont la première partie, la seule publiée malheureusement, valait à son auteur les encouragements et les éloges de tout le monde savant. On peut souhaiter aux autres départements bretons l'heureuse

fortune des Côtes-du-Nord, de trouver un historien aussi consciencieux et aussi érudit que M. Gaultier du Mottay.

M. Victor de Laprade.

Avec M. Victor de Laprade, la Société des Bibliophiles Bretons avait eu l'honneur d'accueillir un des maîtres de la poésie moderne, dont la muse pouvait, sans quitter les hautes cimes, chanter l'hymne patriotique ou faire résonner la lyre aux cordes d'airain.

Esprit adonné aux plus pures spéculations du spiritualisme, penseur chrétien, artiste grec, versant l'eau du Jourdain dans une coupe ciselée par Phidias, prosateur énergique, gardant jusque dans la satire et la polémique les traditions harmonieuses du beau langage, poète avant tout et le premier de l'école de Lamartine, épris de la nature comme Lucrèce et de l'héroïsme comme Corneille, M. de Laprade laisse dans notre littérature un vide qu'il faut craindre de ne voir jamais comblé.

Des critiques autorisés ont raconté la vie de Laprade : M. Ch. Alexandre, le témoin de ses jeunes années, dans une notice déjà ancienne des Poètes français de Crépet (1862) ; M. Edmont Biré, l'historien de sa maturité et de sa vieillesse, dans de remarquables articles que publie le *Correspondant*. Entre ces deux dates celle de la naissance à Montbrison le 13 janvier 1812, celle de la mort à Lyon, le 13 décembre 1883, tient une existence toute d'honneur, de noble fierté, de succès bien acquis, de résignation dans la souffrance. Pas plus que pour écrire la vie du poète, nous n'avons

qualité pour apprécier ses ouvrages ; les titres seuls de quelques-uns de ces derniers auront leur éloquence : en poésie, les *Parfums de Madeleine* (1839), *Psyché* (1840), les *Odes et Poèmes* (1844), *Poèmes évangéliques* (1852), les *Symphonies* (1855), *Idylles héroïques* (1858), *Pernette* (1868), *Harmodius* (1870), *Tribuns et Courtisans* (1873), *Le Livre des adieux* (1876) ; en prose : *Questions d'art et de morale, Du sentiment de la nature avant le christianisme et chez les modernes, Essais de critique idéaliste.*

Il n'est pas surprenant que M. de Laprade ait été attiré, par des affinités religieuses, par des sympathies littéraires, vers la Bretagne ; il trouvait là plus qu'ailleurs des saints et des héros, des philosophes aussi et des poètes de sa trempe ; il disait : « Je suis Celte comme vous, » aux compatriotes de Chateaubriand et de Brizeux. Dans l'admirable pièce *A la Bretagne,* dont il daigna gratifier la *Revue de Bretagne et de Vendée,* dans une autre poésie, toute vibrante de patriotisme guerrier, *Aux soldats et aux poètes bretons* (Nantes, novembre 1870), il a donné des gages de cette tendresse pour notre province ; il nous plaît d'en voir un autre dans l'honneur que l'académicien fit à notre humble *Société des Bibliophiles,* en acceptant, le 19 mai 1880, de devenir un de ses membres. C'est pour nous tous un titre de gloire que d'avoir pu appeler *notre confrère* le grand poète homme de bien que la France entière regrette.

Rapport de M. Olivier de Gourcuff, Secrétaire sur les projets de monuments a Édouard Turquety et a Victor de Laprade.

(Séance du 14 mai 1884.)

Messieurs,

La Société des Bibliophiles Bretons ne peut rester étrangère à tout ce qui tend à rehausser les gloires littéraires de la Bretagne. Aussi viens-je lui proposer de participer, dans une mesure convenable, à l'érection projetée d'un monument à Edouard Turquety. Ce poète que Ch. Nodier a appelé le meilleur disciple de Lamartine, « le digne Elisée du prophète, » l'auteur de ces œuvres empreintes du sentiment religieux le plus profond et d'une exquise élégance, *Esquisses poétiques, Amour et foi, Hymnes sacrés, Primavera.* Édouard Turquety était, vous le savez, né à Rennes en 1807; il est mort à Paris, en 1867; ses restes avaient été transportés dans le cimetière de sa ville natale, mais une concession de quinze années ne leur y assurait qu'un repos temporaire. La veuve du poète, informée de l'expiration de ce délai, a fait les frais d'une concession à perpétuité. Il s'agit aujour-

d'hui de compléter l'œuvre, de remplacer la tombe provisoire, délabrée, par un monument durable ; c'est ce que se propose d'accomplir un comité de souscription, ayant à sa tête un des savants les plus éminents de la Bretagne, M. F. Saulnier, conseiller à la Cour de Rennes. Turquety a les sympathies de tous les Bretons ; ses goûts de fin lettré, de bibliophile, sont un titre de plus à votre estime. Je suis certain que notre Société voudra revendiquer une part de l'honneur posthume qu'on va lui décerner.

Elle s'associera, avec un empressement égal, à l'hommage que les admirateurs de Victor de Laprade rendent à l'un des plus grands poètes de ce siècle. Il n'est pas un Français, ayant le culte des belles-lettres, qui ne connaisse les poésies de Laprade, où s'allient merveilleusement le goût attique et le sentiment chrétien, Platon et Bossuet, radieuse galerie qui va de *Psyché* aux *Poèmes évangéliques* et des *Symphonies* à *Pernette*, fresques grandioses comme la *Mort d'un chêne*, pur bas-reliefs comme *Sunium*, paysages aériens comme la dédicace alpestre d'*Herman*. Laprade s'était pris d'une vive affection pour la Bretagne, il saluait en elle une seconde patrie ; il honora notre principale Revue d'une pièce de vers, un chef d'œuvre, où cette Revue a trouvé ses vraies lettres de noblesse ; il admirait de toutes ses forces Chateaubriand, le grand ancêtre, il aimait passionnément Brizeux ; pendant la terrible guerre de 1870, il répondit, en termes émus et vibrants, à l'appel que lui lançait de Nantes, son ami, notre confrère, M. Émile Grimaud : il adressa un hymne, digne de Tyrtée, aux soldats et aux poètes bretons ; il donna de grand

cœur son adhésion à notre Société naissante. Aujourd'hui, dans le pays de Laprade, à Montbrison, la *Diana*, société historique et archéologique du Forez, prépare un suprême hommage à cette grande mémoire : un monument, élevé par des mains pieuses, la consacrera pour les temps à venir. Là encore, la Société des Bibliophiles Bretons a des devoirs sacrés à remplir ; elle tiendra à honneur de déposer une couronne sur la tombe du plus illustre de ses membres.

Je propose de voter par acclamation une somme de cinquante francs pour le monument d'Édouard Turquety et une autre somme de cinquante francs pour le monument de Victor de Laprade.

A l'unanimité des membres présents, la Société a voté les crédits demandés par M. Olivier de Gourcuff.

NOTICES ET DOCUMENTS

HORACE TRADUIT PAR UN OFFICIER BRETON

Quoique M. Amédée-Marie-Timoléon Hocquart ne fût pas né en Bretagne, il tenait à cette province, parce que sa famille, originaire de Champagne, y était dès longtemps établie, un de ses ancêtres, chef d'escadre des armées navales, étant né à Nantes, en 1700, et parce que lui-même, quand il prit sa retraite après sa nomination de chef de bataillon dans la légion de Dordogne, en 1825, se fixa et se maria à Nantes, et y vécut jusqu'à sa mort, en 1862. C'était un bel esprit, un causeur brillant, — sacrifiant aux Muses, comme on disait alors, — aimant à retracer, dans des vers faciles, les épisodes d'une carrière glorieusement poursuivie sur tous les champs de bataille de l'Empire. La famille de M. Hocquart a bien voulu nous confier un volumineux manuscrit de poésies, où tous

les genres sont abordés, depuis le poème héroïque jusqu'à la fable et à la chanson ; où les événements militaires de l'époque sont célébrés avec enthousiasme, la guerre de l'indépendance de la Grèce, la conquête d'Alger, la campagne de Crimée. Il n'est pas un de nos confrères qui ne s'associe au plaisir que nous avons à détacher du recueil les huit vers suivants, écrits à propos d'un concert donné à la Mairie de Nantes, le 18 avril 1856 :

J'applaudissais hier, sur la scène lyrique,
Des maëstros fameux, dignes de leur renom,
Lorsqu'oubliant soudain leur savante musique,
Je crus de Malakoff entendre le canon ;
C'est qu'à mes yeux parut, en vivante nature,
L'un de nos grands soldats, à la mâle figure
Que déchire à moitié le sillon du boulet ;
Honneur à lui ! C'était le brave Mellinet !

Le manuscrit de M. Hocquart est presque entièrement inédit, deux seulement des pièces qui le composent ont été publiées, à notre connaissance. C'est d'abord une chanson politique, sur un *air de chasse*, qui figure dans une brochure, fort rare aujourd'hui, *Fête donnée à la garnison de Nantes en réjouissance de la naissance de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux* (17 octobre 1820) ; il est à remarquer que la chanson imprimée a un couplet de plus que la chanson manuscrite, couplet galant qui sent encore son dix-huitième siècle, et que la brochure renferme, sous cette même signature de *M. Tim. H., officier à la légion de la Dordogne*, d'autres couplets d'un royalisme non moins ardent, *Tu Marcellus eris*. La seconde pièce

du manuscrit, que nous ayons vue imprimée, a été insérée dans un journal de Nantes, l'*Hermine ;* c'est une imitation de l'ode XVI du second livre d'Horace, l'éloge du repos et de la médiocrité, à Pompéius Graphus. Au reste, à l'exemple de tant d'autres officiers de son temps, rendus, comme Mélibée, aux douceurs de la retraite, ou appelant la Muse antique pour charmer les loisirs que leur laisse la paix, M. Hocquart s'essayait volontiers à traduire Horace, cet insaisissable et inimitable modèle, et nous ne pouvons mieux faire apprécier ses vers agréables, d'une forme un peu négligée, mais gracieuse et souple, qu'en reproduisant l'une des quatre pièces de son recueil qu'il a empruntées à l'ami de Mécène, l'ode XIV du second livre. Le texte n'est pas serré de près, en sa désespérante concision, mais le sens est, presque partout, rendu avec bonheur, l'expression est aisée et coulante ; l'abus des inversions, quelques mots qui paraissent faibles, vus à côté du latin, ne doivent pas être comptés trop sévèrement à qui s'est imposé la redoutable tâche de traduire Horace en vers français.

O. DE G.

Posthume, le temps fuit : la plaintive vieillesse,
Au front pâle et ridé, nous harcelle sans cesse,
Et toutes nos vertus ne retarderont pas
L'inévitable mort qui la suit à grands pas.
En vain offririez-vous à Pluton, par année,
D'innombrables taureaux, trois cents chaque journée,
Vous n'apaiseriez pas, je vous le dis encor,
L'impitoyable dieu qui règne sur la mort.
Eh ! serait-il sensible aux tourments de votre âme,
Lui qui livre aux vautours ce Tithyus infâme,

Ce triple Géryon, géants audacieux,
Dont les crimes jetaient le trouble dans les cieux ;
Il enferme à jamais cette race maudite
Dans les plis serpentants du lugubre Cocyte,
Que nous tous, qui vivons encor, peuples et rois,
Nous passerons, hélas ! sans retour, une fois.
Vous pourrez éviter les hasards de la guerre,
Les dangers de la mer en fureur, le tonnerre,
Dans l'automne, le souffle, ardent, empoisonné,
De l'homicide Auster contre nous déchaîné.
Mais il vous faudra voir, sur ses couches profondes,
Le fleuve promenant ses languissantes ondes,
Et l'indiscret Sisyphe et les cinquante sœurs,
Expiant leurs forfaits dans d'éternels labeurs.
Il nous faudra quitter notre belle patrie,
Notre maison, nos champs, une épouse chérie,
Et nous n'emporterons, inutiles regrets !
Des bois que nous aimons que le triste cyprès,
L'arbre de la douleur, le seul qui suit son maître
Du jour au lendemain qu'il a vu disparaître.
Enfin, votre héritier, plus généreux que vous,
Enrichi de vos vins, scellés sous cent verrous,
En fera les honneurs dans ses splendides salles ;
Si bien que l'on verra ruisseler sur les dalles
Le cécube enivrant, le plus délicieux
De tous les vins servis aux pontifes des dieux.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES ŒUVRES DE

RENÉ LE PAYS

(Né à Fougères en 1634, mort en 1690.)

Il ne s'agit point ici d'une bibliographie complète, qui serait impossible, les œuvres de Le Pays ayant eu certainement de nombreuses éditions, dont beaucoup n'ont pas été signalées.

Nous voulons seulement ajouter à l'article Le Pays, de l'*Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle*, une note indispensable, réclamée par plusieurs de nos confrères, qui indique avec précision l'état actuel des connaissances bibliographiques concernant les productions de cet écrivain. Nous y joindrons, sur la dernière de ces productions, quelques rectifications et quelques renseignements que nous croyons inconnus.

Le dédain — vraiment étrange et exagéré — professé pour René Le Pays par notre éminent et si regrettable confrère M. Halgan, l'avait tout naturellement amené à négliger la bibliographie des œuvres d'un auteur dont il faisait si peu de cas.

Ainsi seulement s'explique-t-on que M. Halgan ait pu prendre pour la première édition des *Amitiés, amours et amourettes*, une édition (de 1672) qui en est tout au moins la *sixième*, et présenter ce livre comme postérieur à *la Comtesse d'Escarbagnas* de Molière jouée en 1671, alors qu'il y est déjà fait allusion dans la Satire III de Boileau publiée en 1665. M. de Gourcuff a rectifié en partie cette erreur, qu'un coup d'œil sur le *Manuel* de Brunet eût rendue impossible. Mais il y en a bien d'autres dans les diverses notices relatives à Le Pays, même dans l'étude littéraire si intéressante de M. Livet, qui, lui, met huit ans trop tard la première publication des *Œuvres Nouvelles* de notre auteur [1]. De là la nécessité de la présente note ; car on ne peut trop le répéter : sans exactitude bibliographique, point d'histoire littéraire digne de ce nom.

Commençons par établir exactement le nombre et le titre des œuvres de Le Pays qui ont été publiées séparément. Nous en connaissons six :

1° *Amitiés, amours et amourettes,* recueil de lettres et de poésies.

2° *Zélotyde, histoire galante*, petit roman.

3° *Portrait de M. Le Pays, envoyé à Son Altesse Mme la duchesse de Nemours* (prose mêlée de vers).

4° *Les Nouvelles Œuvres de M. Le Pays*, recueil de lettres et de vers, exactement dans le même genre que les *Amitiés, amours et amourettes.*

5° Un dialogue en prose, suivi de mélanges en prose et vers, que tous les critiques et tous les bibliographes jusqu'ici appellent invariablement *le Demêlé*

1. Livet, *Précieux et précieuses* (éd. 1862), p. 317.

de l'Esprit et du Cœur, et dont ils ne savent que le titre, qu'encore ils savent mal, comme on le verra plus loin.

6° *Placet au roi sur son procès.*

Reprenant chacun de ces six ouvrages, nous allons en indiquer les éditions connues.

I. — *Amitiés, amours et amourettes.*

La première édition de ce recueil n'est pas de 1665, comme l'a cru M. de Gourcuff (*Anthologie,* p. 194, note), entraîné sans doute par M. de Kerdanet (*Notices sur les écrivains de la Bretagne*, p. 175.) Elle est de 1664 : là-dessus accord parfait entre les anciens bibliographes, Moréri, Bayle (dans leurs *Dictionnaires*), Titon du Tillet (*Parnasse françois*), — et les modernes, Brunet (*Manuel,* III, 990), *Biographie Bretonne* [1], article F. Saulnier (II, 304), Livet (*Précieux et précieuses*, 296), La Pilorgerie (*Revue de Bretagne et de Vendée,* 1872, 1er semestre, p. 352). Selon Bayle, elle eût été publiée à Lyon, selon M. Livet, à Paris ; mais Brunet, mieux informé, indique pour lieu d'origine Grenoble, où Le Pays habitait alors, et pour éditeur Philippe Charvys ; c'est à quoi il faut se tenir. Quant au format, comme pour tous les autres ouvrages et éditions de Le Pays, c'est l'in-12. Donc :

(1e édition.) — 1664, Grenoble, chez Philippe Charvys ou Charuys.

(2e édit.) — 1664, Paris, chez Charles de Sercy.

1. La *Biographie Bretonne* porte 1644, au lieu de 1664 : simple faute d'impression.

(3e édit.) — 1665, Paris, Sercy — et Grenoble, Charvys. — Celle-ci porte positivement sur le titre : *Troisième édition.* Quant aux suivantes, nous les classons seulement par leur date, sans pouvoir affirmer qu'il n'y en ait pas eu entre elles d'autres, non encore signalées.

(4°) — 1667, Paris, Sercy.

(5°) — 1668, Amsterdam, chez Abraham Wolfgang.

(6°) — 1672, Paris, Sercy. C'est celle que M. Halgan a cru être la première ; Goujet l'indique aussi, mais comme « *nouvelle édition.* » (*Biblioth. franç.*, XVIII, 468.)

(7°) — 1685, Paris, Sercy. Reproduction de l'édition de 1672.

(8°) — 1705, chez Claude Prudhomme. Brunet mentionne les sept autres éditions, mais non celle-ci, signalée dans l'*Anthologie bretonne* (p. 196), sans indication de lieu d'origine — Paris probablement.

(9°) — 1715, Amsterdam, chez Pierre de Coup (Communication de MM. O. de Gourcuff et de la Morinière.)

On indiquera tout à l'heure les additions notables faites au texte primitif des *Amitiés, amours et amourettes* depuis 1665 et 1672.

II. — *Zélotyde, histoire galante.*

1e édit. — 1664, Paris, Sercy.

2e édit. — 1666, Cologne, chez Pierre Michel ; édition elzévirienne.

Ce petit roman fut joint aux *Amitiés, amours et*

amourettes, dans les éditions de ce recueil à partir de celle de 1672.

III. — *Portrait de M. Le Pays envoyé à S. A. Mme la duchesse de Nemours.*

Il fut imprimé pour la première fois en 1665, avec le titre ci-dessus, à la fin de la 3e édition des *Amitiés, amours et amourettes*, sous la même pagination, et joint depuis lors à toutes les éditions de ce recueil. Brunet en signale de plus une édition à part sous ce titre :

Portrait de l'auteur des Amitiez, amours et amourettes. *Suivant la copie de Paris, se vend à Amsterdam, chez Jacob Zetter*, — petit in-12 de 36 p.— « Se joint, dit Brunet, à l'édition elzévirienne de la *Zélotyde* de 1666. »

IV. — *Les Nouvelles Œuvres de M. Le Pays.*

(1e édition.) — 1672, Paris, « chez Claude Barbin, au Palais, sur le second perron de la Sainte-Chapelle. » 2 vol. in-12.

(2°) — 1674, Amsterdam, chez Abraham Wolfgang.

(3°) — 1677, Amsterdam, Wolfgang. Brunet indique ces trois éditions, mais non les suivantes.

(4°) — 1680, « avec privilège du 6 novembre 1676, » à Paris probablement, quoique M. Livet, qui mentionne cette édition comme la première (*Précieux*, 317), ne le dise pas.

(5°) — 1685, Paris, Barbin, édit. signalée par Goujet, ainsi que la suivante. (*Biblioth. franç.* xviii, 468.)

(6°) — 1699, Amsterdam.

(7°) — Sans date, Paris, « chez Charles Leray, au Palais, au dixième pilier de la Grand'Sale. Un volume avec figures. » (*Anthologie bretonne*, p. 196).

Outre les éditions reproduisant intégralement le texte des *Nouvelles Œuvres* de Le Pays, on en publia un choix qui ne contenait que les meilleures pièces ou réputées pour telles.

On a signalé de ce choix deux éditions :

(1°) — « *Pièces choisies de Monsieur Le Pays.* A la Haye, chez Abraham Harondeus, marchand libraire. M. DC. LXXXI. » In-12 de 342 pages et 4 ff. liminaires, contenant, en guise de préface, une curieuse lettre de Le Pays à Harondeus, dont nul n'a parlé.

C'est ce livre que Brunet (qui ne l'avait pas vu) désigne ainsi : « Les œuvres choisies de Le Pays, *la* « *Haye*, 1680, 2 vol. pet. in-12, réunissant les trois « volumes de l'édition de Paris. » Ce qui veut dire que ce choix s'étendrait au volume des *Amitiés, amours et amourettes*, comme aux deux des *Nouvelles Œuvres ;* nous l'avons sous les yeux ; toutes les pièces sont extraites exclusivement des *Nouvelles Œuvres*, aucune des *Amitiés, amours et amourettes.* De plus, ce choix ne forme point 2 volumes, mais un seul divisé en deux parties. Enfin la date du titre est bien 1681. Mais la lettre de Le Pays au libraire étant datée du 30 janvier 1680 et indiquant qu'à ce moment le volume était près de paraître, il pourrait bien s'en trouver des exemplaires avec cette dernière date.

(2°) — *Nouvelles Œuvres de Monsieur Le Pays ;* à Leipsig, chez Kruge, 1788. « C'est une réédition d'un

choix de ses œuvres. » (*Anthologie bretonne*, p. 197.)

V. — *Le Demêlé de l'Esprit et du Jugement.*

C'est là le dernier ouvrage de Le Pays imprimé de son vivant et le plus rare de tous ses livres.

Les anciens critiques et bibliographes, Brunet lui-même parmi les modernes, ne semblent pas le connaître, du moins n'en disent mot. Mais il est mentionné dans les *Notices sur les écrivains de la Bretagne* (p. 175), de M. de Kerdanet, qui évidemment ne l'avait pas vu, car il lui donne un faux titre (*Demêlé de l'esprit et du cœur*), fidèlement reproduit par tous ceux qui depuis lors en ont parlé, ou plutôt qui se sont bornés à répéter, d'après Kerdanet, le nom de cet écrit, entre autres, la *Biographie bretonne* (II, 304), MM. Livet (*Précieux*, 319), La Pilorgerie (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1872, 1er semestre, p. 413), les biographies générales, etc.

Nous en avons sous les yeux un exemplaire ; nous allons le décrire avec quelque détail. Le titre est ainsi conçu :

« Demeslé ‖ de l'esprit ‖ et du ‖ jugement. ‖ A Paris, ‖ chez Robert Pepie, ruë S. Jacques, ‖ au dessus de la Fontaine S. Severin, ‖ à l'image saint Basile. ‖ M. DC. LXXXVIII. ‖ *Avec Permission.* »

In-12 de 148 pages à partir du titre, lequel est suivi d'une épître dédicatoire *A Madame de Maintenon*, occupant les ff. 2°, 3°, 4°, 5e r° ; au v° du 5e feuillet, la permission en deux lignes, comme suit : « Veu l'Approbation, permis d'Imprimer. Fait ce 2. « Aoust 1688. De la Reynie. »

Les p. 11 à 100 sont occupées par l'ouvrage proprement dit, dialogue en prose, sans mélange de vers, entre ces deux personnages, l'*Esprit* et le *Jugement*. Les p. 101 à 147, qui suivent ce dialogue[1], sont occupées par des pièces diverses, soit en prose, soit en vers, soit mêlées de prose et de vers, qui toutes ont trait, de près ou de loin, au malheureux procès que Le Pays eut à soutenir contre l'Etat et perdit vers la fin de 1688.

Nous reviendrons plus tard sur ces pièces. Disons de suite que l'on y trouve le placet de l'auteur au roi après la perte de son procès, cité par tous les critiques et biographes (entre autres, par Goujet, Livet, *Biographie bretonne*) :

Sire, je l'ay perdu, ce procez si terrible.

Mais on n'y rencontre point l'autre placet, adressé au roi avant le jugement et qui, dans les citations des biographes, commence ainsi :

Mon petit bien n'est point un fief impérial.

Vers que la plupart donnent comme le début de la pièce[2], dont (sauf Goujet) ils se gardent bien de révéler l'origine, inconnue sans doute à presque tous.

VI. — *Placet au Roi.*

Cette pièce ne semble pas avoir été imprimée du vivant de Le Pays. Trois ans après sa mort, elle parut dans le *Recueil de vers choisis* extraits de divers

1. La page 148 et dernière, restée vide, ne porte que ces deux lignes : « A Paris, de l'Imprimerie de la Veuve de Denis Langlois, 1688. »

2. Pas tous pourtant ; Goujet et M. de la Pilorgerie disent : « Placet finissant ainsi. » (*Bibl. franç.*, XVIII, 268 ; *Rev. de Bret.*, 1872, 1er sem., p. 420.)

auteurs, préparé par le P. Bouhours, et publié « à « Paris, chez Georges et Louis Josse, ruë Saint- « Jacques, à la Couronne d'Épines. 1693. » Les huit vers, auxquels tous les biographes bornent leur citation, sont en réalité les derniers de cette pièce, qui en a trente-neuf, et qui se trouve aux pages 291-293 du *Recueil*, où elle est suivie immédiatement (p. 293-294) de l'autre placet, postérieur à la perte du procès (*Sire, je l'ay perdu, etc.*), et que les biographes citent en entier, parce qu'il n'a que treize vers. Quoique le premier soit un peu plus long, il n'en est pas moins intéressant à connaître dans son entier, d'autant qu'il renferme certains détails propres à nous renseigner sur la date de l'arrêt qui frappa le pauvre Le Pays. En voici le texte complet :

PLACET D'UN HOMME D'AFFAIRES AU ROY.

Je fais des vœux ardents, grand Roy, pour vos conquestes,
Et mes vœux sont du ciel exaucez chaque jour.
Vos armes ont conquis Manheim et Philisbourg;
Tous les François charmez font des feux, font des festes,
Où l'on voit éclater leur joie et leur amour.
Parmi tant de sujets fidèles,
Pour briller je n'épargne rien :
Je chante du vainqueur les palmes immortelles,
Et, peu ménager de mon bien,
Quand de vos grands succès on apprend les nouvelles,
Je brûle des fagots, j'allume des chandelles.
C'est beaucoup pour un homme accablé d'un procès,
Qui devroit épargner jusques aux moindres frais.
Sous votre nom, hélas ! on me fait une instance
Dont j'aurois sujet de trembler !
Mais, après tout, quelle apparence

Que sous ce nom auguste on veuille m'accabler ?
Après qu'en votre nom on a pris tant de villes,
Voudroit-on m'enlever le peu que j'ay d'argent ?
Non, non, ce sont, pour moi, des frayeurs inutiles :
Que peut votre trésor tirer d'un indigent ?
C'est un foible secours pour payer la campagne
De ce fils glorieux qui, marchant sur vos pas,
Vaillant et libéral, adoré des soldats,
Met la terreur dans l'Allemagne,
Et ravit tous les cœurs dès ses premiers combats.
Pour fournir aux frais de la guerre
Il a conquis assez de terre ;
De l'Allemand vaincu les contributions
Nourriront grassement nos fières légions.
Si j'en payois ma part, grand Roy, quelle équivoque !
Mon petit bien n'est pas un fief impérial.
N'attaquez jamais de bicoque
Indigne d'un siége royal.
Subjuguez tout le Rhin, la gloire en sera grande ;
La justice le veut, vostre droit le demande :
Ce sont des coups dignes d'un Roy.
Prenez sur l'Empereur, prenez sur la Hollande ;
Mais, Sire, au nom de Dieu, ne prenez rien sur moy !

Dans la guerre qui venait de se rouvrir entre la France et l'Empire, « ce fils glorieux, » c'est-à-dire le grand Dauphin, fils de Louis XIV, ou, si l'on veut, l'armée sous ses ordres, avait pris Philipsbourg le 29 octobre 1688 et Manheim le 11 novembre. Entre ces événements et le moment où Le Pays composa son placet, il dut encore s'écouler quelque temps, un mois au moins. L'arrêt qui le frappa ne fut donc rendu que tout à fait à la fin de l'année 1688.

Nous ne pouvons clore cette note sans protester de nouveau [1] contre l'*éreintement* infligé à Le Pays par feu M. Halgan. Adressée aux vers seuls de notre auteur, cette impitoyable condamnation, quoique trop absolue, se comprendrait. Appliquée à sa prose, elle est tout à fait injuste. Si notre confrère eût mieux connu la bibliographie de Le Pays, s'il eût constaté le succès considérable de ses œuvres, prouvé par des dizaines d'éditions, et cela « au plus beau moment de la littérature française » (comme le dit lui-même M. Halgan), son esprit si distingué et si juste en aurait conclu que ces œuvres ne pouvaient être vides de tout mérite.

Le Pays n'est pas poète, mais c'est un bon prosateur : style net, coulant et correct, volontiers imagé et pittoresque ; de l'esprit toujours, souvent trop, allant facilement aux pointes, aux concetti, parfois même (nous ne le nions pas), à force de raffiner et de plaisanter, tombant du précieux jusqu'au grotesque.

Mais écartez sans pitié tout ce qui, dans son œuvre, est de mauvais goût, en particulier ce fatras de galanterie froide, mièvre, surannée de l'époque des *précieuses*, il restera encore un juste volume de prose très spirituelle et très agréable, — et pour notre part, nous verrions avec plaisir quelqu'un de nos confrères s'occuper de préparer un tel choix.

Il y faudrait même joindre quelques vers. A défaut de haute et vraie poésie, l'auteur a mis, dans plusieurs

1. Comme l'a déjà fait M. Olivier de Gourcuff; voir *Anthologie bretonne*, p. 197.

pièces du genre familier ou personnel, assez d'esprit, de style et de trait pour leur donner une valeur réelle,— par exemple dans celles qui se lisent à la fin du *Démêlé de l'esprit et du jugement*, entre autres, dans ce placet au roi, que j'ai déjà plusieurs fois rappelé et qu'enfin — puisqu'il n'est pas dans l'*Anthologie bretonne* — je ne puis me tenir de reproduire ici, car on le doit considérer comme inséparable du nom et du souvenir de Le Pays :

Sire, je l'ay perdu, ce procès si terrible
Qui peut m'enlever tout mon bien.
Hélas ! ce tout n'est presque rien ;
Mais ce rien m'étoit tout ;— et tout perdre est sensible !
Je le perds, et pourquoi ? Pour m'être associé
D'un homme qui montroit de sages apparences.
Il a — ce faux prudent — dissipé vos finances :
Pour lui dois-je être châtié ?
D'un innocent ayez pitié !
Votre âme à la justice en tout temps est ouverte ;
Vous ou moy nous perdrons. Consultez votre cœur :
Qui de nous deux, dans un malheur,
Peut mieux supporter une perte ?

Pour un pauvre homme broyé d'un tel coup, n'est-ce pas joliment tourné ? Était-il possible de mieux dire ? Celui qui, malgré une telle catastrophe, trouvait dans son âme assez de force et dans son esprit assez de ressources pour composer ces vers, mérite-t-il, même pour ses vers, le dédain qu'on lui a montré ? Nous avons de la peine à le croire.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

TABLE

Pages

Bureau élu le 6 juillet 1882..... 5

Liste des Membres de la Société..... 7

Extraits des procès-verbaux. — *Séance du 31 juillet 1883*..... 29

— *Séance du 5 novembre 1883*..... 33

— *Séance du 29 janvier 1884*..... 37

— *Séance du 14 mai 1884*..... 43

État des publications de la Société..... 47

Nécrologie : MM. Auguste Garnier, Léon Maupillé, Léon Verdier, Louis Jeffredo, Joachim Gaultier du Mottay, Victor de Laprade..... 56

Rapport de M. Olivier de Gourcuff, secrétaire, sur les projets de monuments à Édouard Turquety et Victor de Laprade..... 62

Notices et documents. — *Horace traduit par un Officier breton*, par M. O. de G. — *Note bibliographique sur les œuvres de René Le Pays*, par M. Arthur de la Borderie..... 65

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

Ce Bulletin a été tiré à 400 exemplaires in-8° vergé.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

HUITIÈME ANNÉE

(1884-1885)

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

—

M.DCCC.LXXX.V

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 6 JUILLET 1882

Président. Arthur DE LA BORDERIE, à Vitré (Ille-et-Vilaine);

Vice-Présidents. Général Émile MELLINET, place Launay, 8, à Nantes;

Henri LEMEIGNEN, avocat, rue Bonne-Louise, 7, à Nantes;

Secrétaire. Olivier DE GOURCUFF, rue Saint-André, 62, à Nantes;

Secrétaire-adjoint. Comte Régis DE L'ESTOURBEILLON, rue Sully, 1, à Nantes.

Trésorier. Alexandre PERTHUIS, aux Folies-Chaillou, à Nantes;

Trésorier-adjoint. Jules RIALAN, rue des Coulées, à Nantes;

Bibliothécaire-archiviste, René BLANCHARD, place Pirmil, 3, à Nantes.

Conseil de la Société

ÉLECTIONS DU 8 SEPTEMBRE 1882

Camille DUPUY, avocat, ancien magistrat, au château d'Eu (Seine-Inférieure);

Marquis DE GRANGES DE SURGÈRES, au château de la Garenne, Eckeren (Belgique);

Raoul LE QUEN D'ENTREMEUSE, à Nantes;

Anthime MENARD, père, avocat, à Nantes;

Claude DE MONTI DE REZÉ, à Nantes;

Joseph ROUSSE, à Nantes.

Délégués en Bretagne

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES DU 29 JANVIER 1884

Arthur DU BOIS DE LA VILLERABEL, président de la Société archéologique, à Saint-Brieuc.

Robert OHEIX, à Trévé, près Quintin (Cotes-du-Nord).

Vicomte H. DE LA VILLEMARQUÉ, de l'Institut, à Quimperlé (Finistère).

Marquis Anatole DE BREMOND D'ARS, conseiller général, au château de la Porte-Neuve, près Quimperlé (Finistère).

Hippolyte DE LA GRIMAUDIÈRE, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

René KERVILER, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Vincent AUDREN DE KERDREL, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

Délégués dans l'Anjou

ÉLECTIONS DU 29 JANVIER 1884

André JOUBERT, au château des Lutz-de-Daon, près Château-Gontier (Mayenne).

Marquis DE VILLOUTREYS, au château du Plessis-Villoutreys, près Montrevault (Maine-et-Loire).

LISTE DES MEMBRES

ADMIS DU 24 MAI 1884 AU 24 MAI 1885

M. le vicomte DE BERNARD,
Au château de la Bertraie, par Clefs (Maine-et-Loire). — 7 mai 1885.

M. Louis BONNEAU,
A Lorient. — 12 septembre 1884.

M. l'abbé M. BRÉARD,
A Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées). — 5 novembre 1884.

Monseigneur BOUCHÉ,
Évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier, à Saint-Brieuc. — 12 septembre 1884.

M. Gustave BOURCARD,
A Nantes. — 1er août 1884.

M. H. CAILLIÈRE,
Libraire-éditeur, à Rennes. — 7 mai 1885.

M. le baron Henry DE CARAYON-LA-TOUR,
Capitaine au 12e régiment de cuirassiers, à Paris.— 7 mai 1885.

M. Jules DU CHAMP-RENOU,
A Nantes. — 11 février 1885.

M. Arthur DU CHÊNE,
A Baugé (Maine-et-Loire). — 11 février 1885.

M. Jules Coué,

Receveur de l'enregistrement, aux Herbiers (Vendée). — 7 mai 1885.

La Bibliothèque du Harvard-College,

A Boston (Etats-Unis). — 1er août 1884.

M. le comte Hector,

Au château de Tirpoil, par Vihiers (Maine-et-Loire). — 1er août 1884.

M. André Lafontaine,

A Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Inférieure).— 5 novembre 1884.

M. Auguste Laplante,

Inspecteur de la Compagnie d'Assurances *Le Monde*, à Paris. 1er août 1884.

M. Frédéric Laroche,

A Nantes. — 1er août 1884.

M. Emile Lechevalier,

Libraire-éditeur, à Paris. — 1er août 1884.

M. Guillaume Le Boterf,

A Nantes. — 11 février 1885.

M. Julien Loridan,

A Paris. — 5 novembre 1884.

M. l'abbé Yves-Marie Lucas,

A Plougrescant (Côtes-du-Nord). — 11 février 1885.

M. F. Luzel,

Archiviste du Finistère, à Quimper. — 1er août 1884.

M. Richard de Masin,

Chef d'escadron au 12e régiment de cuirassiers, à Angers. — 7 mai 1885.

M. l'abbé Mary,

Professeur à l'externat des Enfants-Nantais, à Nantes. — 11 février 1885.

M. le vicomte de la Morinière,

A Angers. — 1er août 1884.

M. Émile du Plessis-Gouret,

A Vernier (Suisse). — 7 mai 1885.

M. Ristuel,

Professeur au collège de Lamballe (Côtes-du-Nord), à Lamballe. — 11 février 1885.

M. Serindon de la Salle,

Juge au Tribunal civil, à Lannion.— 12 sept. 1884.

M. Aimé de Soland,

A Angers. — 7 mai 1885.

M. Urbain Thouin,

A Angers. — 7 mai 1885.

MEMBRES DÉCÉDÉS

DU 24 MAI 1884 AU 23 MAI 1885

M. François AUDRAN,

Juge de paix à Quimperlé. — 10 septembre 1880.

Décédé le 9 septembre 1884.

M. le comte HECTOR,

Au château de Tirpoil, par Vihiers (Maine-et-Loire). — 1er août 1884.

Décédé le 28 novembre 1884.

M. Laurent LE MERCIER DE MORIÈRE,

Élève pensionnaire de l'École des Chartes, à Nancy. — 14 janvier 1878.

Décédé le 5 janvier 1885.

M. le docteur Constant MERLAND,

Ancien président de la Société académique de Nantes. — 24 mai 1877.

Décédé le 8 janvier 1885.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 1er août 1884.

Présidence de M. H. Lemeignen, *vice-président.*

Présents : MM. Paul Eudel, le Mis de Villoutreys, A. de la Barbée, Dr Plantard, Alex. Perthuis, Émile Grimaud, Cte Régis de l'Estourbeillon, Olivier de Gourcuff.

État des publications. — Quelques exemplaires du Bulletin de la 7e année, qui vient de paraître, sont déposés sur le bureau. M. le président annonce que l'impression des *Documents inédits sur le complot breton de* 1492 se poursuit, mais qu'elle est un peu plus lente, à cause du double envoi des épreuves à M. de la Borderie et à M. l'archiviste du Doubs ; le

volume sera distribué en septembre. Dans la séance de ce jour, le bureau s'est occupé des publications qu'entreprendra ensuite la Société.

Communications diverses. — En présence de l'importance et du succès croissants de la Société, M. Paul Eudel propose d'annexer à chaque bulletin, ou mieux, aux extraits des procès-verbaux de séances que reçoivent tous les membres, une liste de *desiderata* historiques, littéraires, bibliographiques, questions et réponses, analogues à celles que publient l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* et la revue anglaise *Notes and Queries*. Les bibliophiles bretons auraient ainsi le moyen de correspondre, d'échanger des communications et le fruit de leurs recherches ; ils y trouveraient de sérieux et continuels avantages.

L'idée de M. Paul Eudel est très favorablement accueillie ; plusieurs des membres présents, et notamment MM. H. Lemeignen, le Mis de Villoutreys et Olivier de Gourcuff, prennent la parole pour l'appuyer et provoquent sa mise à exécution immédiate.

La Société décide, à l'unanimité, que les procès-verbaux contiendront désormais, sur une feuille séparée, les *desiderata* des sociétaires ; une page sera réservée aux questions, une autre aux réponses.

Après avoir examiné les ouvrages offerts, la Société vote d'unanimes remerciements à M. Paul Eudel pour le beau présent qu'il lui a fait de sa splendide publication : *Soixante pièces d'orfèvrerie*. Une question de M. le Mis de Villoutreys provoque, de la part de l'auteur de l'*Hôtel Drouot* et du *Truquage*, présent à la séance, l'intéressant récit de mystifications et de revendications singulières.

Exhibitions. — Par M. le Mis de Villoutreys :

Un livre d'*Heures*, orné de 22 grandes figures et d'un grand nombre de petites vignettes, rehaussées d'or et de couleur. La reliure du volume est ancienne, admirablement conservée et peut être attribuée à Clovis Ève. On lit sur les plats : *Helaine Deslions, anno 1605.* Un sonnet manuscrit, à l'intérieur, répète ce nom d'Helaine Deslions, accolé à celui de Menche, son mari, avec la mention : *le 17e de juing 1597, jour nuptial.* Sur la première page du livre est imprimé ce qui suit : « Les presentes heures, à l'u-« saige d'Angiers, au long sans requerir ont esté im-« primées à Paris par Philippe Pigouchet, pour « Guillaume Eustace, marchant libraire, demourant « à Paris, en la rue de la Juifverie, à l'enseigne des « Sagittaires, au dedans la grande salle du palais, au « tiers pilié, 1519. »

Par M. Émile Grimaud, appartenant à M. Claude de Monti de Rezé :

Un volume manuscrit contenant une *Lettre au ministre de l'Instruction publique sur les ouvrages imprimés relatifs à la ville de Nantes.* Cette lettre a pour auteur M. Savagner, professeur au lycée de Nantes sous Louis-Philippe, et éditeur de l'abbé Travers ; elle a été adressée à M. Guizot, et le manuscrit porte les armes de bibliophile et la devise du célèbre historien. La Société estime qu'il y aurait lieu de lire ce manuscrit, d'examiner surtout si, parmi les ouvrages relatifs à la ville de Nantes qui y sont mentionnés, il s'en trouve de peu ou de mal connus.

Par M. Alexandre Perthuis :

Une liasse concernant l'abbé Nicolas Travers,

l'historien de la ville et du comté de Nantes. Ce sont des copies d'actes, de lettres, ayant trait aux tribulations que Travers endura, pour ses opinions jansénistes, de la part de l'autorité et des facultés de théologie. Ces pièces pourraient fournir matière à une étude sur ce personnage.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Nouvelles vues sur le système de l'univers* (par l'abbé breton de Pontbriand). Paris, Chaubert, 1751. (Très bel exemplaire, dans sa reliure originale, en veau fauve, aux armes du duc de la Rochefoucauld, avec la Mélusine en cimier.)

2° *Recueil contenant les déclaration, règlement, lettres patentes, arrêts du conseil d'État du Roy, mémoires du conseil du dedans du royaume et délibérations des États de Bretagne, avec les mémoires, instructions et autres pièces, touchant l'administration des haras de ladite province.* A Rennes, chez Joseph Vatar, 1755.

Séance du 12 septembre 1884.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. H. de la Villemarqué, de l'Institut, V. Audren de Kerdrel, sénateur, A. du Bois de la

Villerabel, L. de la Sicotière, sénateur, Robert Oheix, Cte Elie de Palys, Prud'homme, de l'Estourbeillon, Olivier de Gourcuff, etc.

État des publications. — M. le Président annonce que l'impression du *Complot breton de 1492* étant presque terminée, ce volume sera distribué vers la fin de septembre, ou le commencement d'octobre.

M. de la Villemarqué, présent à la séance, expose qu'il a entre les mains un des plus remarquables monuments de la littérature celtique au moyen âge, un *mystère* breton de 5.800 vers, dont voici le titre : *Ici commence la vie de sainte Barbe, nouvellement imprimée par Bernard de Leau, lequel demeure à Morlaix, au pont Bourret, 1557.* Il demande que la Société publie ce mystère, dont les anciennes éditions sont introuvables et qui est attendu par les celtistes, à cause de son importance philologique, en France, en Angleterre et en Allemagne. Une traduction littérale, que M. de la Villemarqué a entreprise, que M. Émile Ernault, professeur de langue celtique à la Faculté de Poitiers, a complétée, une introduction, un glossaire soigneusement fait, recommanderaient hautement un tel ouvrage aux savants de France et de l'étranger ; on joindrait des variantes tirées d'une édition de 1647, dont il n'existe qu'un seul exemplaire. D'après les explications données par M. de la Villemarqué, cette pièce peut être regardée comme le prototype du mystère breton. La langue y est plus ancienne que tous les textes en breton *moyen* connus jusqu'ici, la versification est harmonieuse, les détails d'histoire abondent ; tout concourt à augmenter le mérite de cette publi-

cation, qui ferait honneur à la Société des Bibliophiles Bretons.

Après diverses observations échangées entre les membres présents et tendant à appuyer l'opinion développée par M. de la Villemarqué, la Société, consultée par le Président, vote à l'unanimité la publication du mystère breton de *Sainte Barbe*, pour être exécutée sitôt après l'achèvement du *Complot breton de 1492*.

Exhibitions. — Par M. Audren de Kerdrel, sénateur :

1° Un volume (in-folio) de la première Bible imprimée en France. Une note latine du XV° siècle, inscrite sur un feuillet de garde, constate que ce livre fut apporté au couvent des Chartreux de Nantes par un nommé Rousseau, qui fit profession en 1481. Les recherches de M. de Kerdrel lui permettent d'affirmer que cette Bible, sans millésime, a été imprimée, à Paris, par Ulric Gering, Michel Friburger et Martin Cranz, en 1475 ou 1476. On sait que la Bible de Gering fut présentée à Louis XI. L'exemplaire mis sous les yeux des Bibliophiles Bretons est un admirable spécimen de l'ancienne typographie.

2° Un livre d'*Heures*, imprimé par Simon Vostre, à l'usage de Rennes, orné de très fines vignettes. L'almanach embrasse une période de vingt ans, 1507-1527 ; le calendrier offre peu de noms de saints bretons, mais, dans le corps du volume, on remarque dans les litanies ceux de saint Donatien, de saint Rogatien, de saint Hervé, de saint Tugdual et de quelques autres.

Par M. L. Prud'homme :

1° Une *Coustume de Bretagne* manuscrite de 64 feuillets vélin, d'une très belle écriture et dont l'exécution pourrait remonter à la fin du XIVe siècle ; les titres des chapitres, les chiffres et les initiales sont, tracés à l'encre rouge. Ce manuscrit, qui porte sur la première page la signature *Cucé*, vient probablement de la Bibliothèque de Bertrand d'Argentré.

2° Une *Bible* du XIIIe siècle, manuscrite, sur vélin fin avec lettres ornées.

3° Une *Præparatio ad Missam*, manuscrit sur vélin, exécuté par le célèbre calligraphe Nicolas Jarry : volume enfermé dans une charmante reliure en maroquin rouge, avec dorure à petits fers, aux armes de Dominique Séguier, évêque de Meaux. Il est orné, au 1er feuillet, d'une miniature de maître, représentant saint Dominique, et signé, au dernier feuillet : « Nic. Jarry fecit, 1633. » Sur une des gardes, se lit la signature de Mme la duchesse de Berry.

4° Une page détachée d'un missel de Tréguier, contenant les offices de saint Yves et de saint Tugdual, avec la mention d'impression suivante : *Montis-Relaxi* (Morlaix), *apud Paulum de Ploesquellec, typograph. et bibliop. Illustriss. ac Reverendis. D. D. Episc. Trecor. prope Pontem de Bourret, sub signo Crucis Aureæ*. M. D. CC. IV.

5° Un recueil de *prospectus* des ouvrages de Le Brigant, philologue breton de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, célèbre par ses idées extravagantes.

6° *Catéchisme de Saint-Brieuc*, imprimé dans cette ville par Guillaume Doublet, à une date qu'il est

difficile de préciser exactement, probablement en 1621 ou 1622.

7° Une impression de Tréguier, chez Pierre Le Vieil, du commencement du XVIIIe siècle ; c'est le bref d'érection de la Confrérie de Notre-Dame de Guingamp.

Par M. A. de la Borderie :

1° *Sonnets sur les principaux mystères de la naissance, de la vie, de la mort et de la résurrection du Fils de Dieu.* — A Vannes, chez Le Sieur, 1687, in-4°. Ce livre très rare, qui a échappé aux recherches des rédacteurs de l'*Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle*, a pour auteur un sieur de Bonnecamp ; il est dédié à Madame de Pontchartrain, « présidente du Parlement de Bretagne, » à l'époque où le Parlement était exilé à Vannes. Les sonnets de Bonnecamp sont médiocres, mais offrent quelques traits curieux pour l'histoire et les mœurs.

2° *Le Demeslé de l'esprit et du jugement.* — A Paris, chez Robert Pepie, 1688, opuscule à peu près inconnu du poète breton René Le Pays.

3° La deuxième édition, considérablement augmentée, du *Dictionnaire et Colloque françois et breton*, de Quiquier de Roscoff. — Morlaix, George Alhenne, 1633.

4° Le *Bréviaire de Saint-Brieuc*, de 1532, en deux volumes, probablement imprimé à Paris, appartenant à la bibliothèque du grand séminaire de Saint-Brieuc (exhibé avec l'autorisation de Mgr l'évêque).

Par M. Arthur du Bois de la Villerabel :

1° Une version manuscrite du *Quart livre* de Messire Jehan Froissart, (copie du XVIIe siècle) qui diffère des textes connus jusqu'ici.

2° Une collection d'autographes provenant des papiers de l'abbé Ruffelet, auteur des *Annales Briochines* : principalement des correspondances avec Ogée, Le Brigant, l'abbé Allain, etc.

Communications diverses. — M. le Président lit à la Société trois lettres fort intéressantes de la Tour d'Auvergne, qui lui ont été aimablement communiquées par M. le Maire de Lannion.

M. Olivier de Gourcuff communique quelques fragments d'une étude sur la poésie et les poètes en Bretagne pendant la première moitié du XIX° siècle ; il insiste, dans ces extraits, sur l'amour du sol natal et du paysage breton qui a inspiré leurs plus beaux vers à Turquety, à Souvestre, à La Morvonnais, et au plus grand de tous, l'un des maîtres de la poésie moderne, à Brizeux.

Séance du 5 novembre 1884.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. H. Lemeignen, Alex. Perthuis, Émile Grimaud, Joseph Rousse, Claude de Monti de Rezé, Olivier de Gourcuff, Thibeaud-Nicollière, etc.

Etat des publications. — Le *Complot breton de 1492, documents inédits*, formant le deuxième volume des *Archives de Bretagne*, est actuellement en

distribution. — On imprime en ce moment le texte breton et la traduction française du *Mystère de sainte Barbe*, qui (avec le glossaire philologique dont le fera suivre l'éditeur, M. Émile Ernault) formera le 3e volume des *Archives de Bretagne.*

Exhibitions. — Par M. Alex. Perthuis :

1° Le 6e volume des *Arrests, ordonnances, règlemens et délibérations expédiés sur les principales affaires de la ville et communauté de Nantes, pendant la 8e année de la mairie de Monsieur Mellier.* — A Nantes, chez Verger, 1728. (Ce volume renferme, entre autres pièces, un très intéressant *Procès-verbal de l'ouverture du tombeau de François II, duc de Bretagne, dans le chœur de l'église des Carmes de Nantes, par M. Mellier.*)

2° Un dessin ancien représentant *les deux faces de la boîte et couronne d'or, environnées de l'Ordre de la Cordelière d'or, trouvées dans le tombeau de François II, duc de Bretagne.*

3° Deux gravures figurant la première ascension aérostatique faite à Nantes, le 14 juin 1784, par le ballon le *Suffren.* Une de ces gravures est en couleurs et remarquablement jolie.

Par M. Émile Grimaud (appartenant à M. Camille de la Pilorgerie) :

Un volume de l'*Histoire de la Vendée militaire* de Crétineau-Joly, à la fin duquel se trouvent plusieurs pages manuscrites de Madame la marquise de la Rochejaquelein, éclairant et commentant les événements auxquels elle a eu une part active.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Amitiez, amours et amourettes*, par M. Le Pays,

chez Pierre de Coup, S. L. N. D. (Édition ornée d'un frontispice allégorique, où le poète, costumé à la romaine, est couronné par sa muse).

2° *Le Démêlé de l'esprit et du cœur.* — Paris, Gabriel Quinet, 1667. Ce petit ouvrage, qui a pour auteur un sieur de Torche, a été confondu par les bibliographes avec *le Démeslé de l'esprit et du jugement,* de René Le Pays.

3° *Douze fables de fleuves ou fontaines, avec la description pour la peinture et les épigrammes,* par P. D. T. (Pontus de Thyard.) — Paris, Jean Richer, 1585. Le plus rare des ouvrages de Pontus de Thyard et dont on ne connaissait jusqu'ici qu'un exemplaire, dans la réserve de la Bibliothèque Nationale.

4° *Emanuel ou paraphrase évangélique,* poème chrétien, par Philippe Le Noir, sur l'édition corrigée et augmentée par l'auteur. — Amsterdam, chez Zacharie Chatelain, 1758. (Édition non signalée jusqu'ici.)

5° *Les Causes de la Révolution de France, et les efforts de la noblesse pour en arrêter les progrès,* par de Latocnaye. — A Copenhague, 1800. Livre curieux d'un gentilhomme breton sur l'émigration.

6° *Description de la seconde expérience aérostatique faite à Nantes, le 6 septembre 1784, sous la direction de M. Levesque.*— Nantes, Brun, sans date.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° Deux volumes peu communs, faisant partie de ce que l'on pourrait appeler la bibliothèque des anciens voyageurs bretons : *les Voyages du seigneur de Villamont, chevalier de l'ordre de Hiérusalem,*

gentilhomme du pays de Bretagne. Arras, Gilles Bauduyn, 1598 ; — et *le Voyage et Observations de plusieurs choses diverses qui se peuvent remarquer en Italie*, par Nicolas Audebert, conseiller au Parlement de Bretagne, de 1582 à 1598. Mais cet ouvrage ne fut imprimé qu'en 1656 (Paris, Gervais Clouzier, in-8°), comme formant la 2e partie du *Voyage d'Italie* de P. du Val, géographe du roi.

2° Une gravure de la 1re édition (1514) des *Grandes Chroniques de Bretagne*, d'Alain Bouchart, représentant saint Yves tenant une Bible et ayant à ses genoux un pauvre qui lui présente un sac de procès.

Pour faire comprendre tout l'intérêt de cette gravure, M. le Président démontre : 1° qu'elle reproduit fort exactement le costume historique de saint Yves, tel qu'on peut le reconstituer d'après les témoignages entendus dans l'enquête de sa canonisation ; 2° qu'il y a des motifs sérieux de la croire exécutée d'après une très ancienne peinture qui aurait orné la salle du Conseil du duc de Bretagne, où Alain Bouchart, membre de ce Conseil, pouvait la contempler fréquemment.

A ce propos, après avoir rappelé l'œuvre patriotique entreprise par Mgr l'évêque de Saint-Brieuc pour le rétablissement du tombeau de S. Yves, M. le Président informe la réunion que, dans deux manuscrits existant à Saint-Brieuc et qui n'avaient pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes, on vient de reconnaître une copie ancienne, authentique et complète : 1° de l'enquête de canonisation de S. Yves, édifiée en 1330 ; 2° du rapport officiel sur cette en-

quête fait par trois cardinaux, et d'après lequel fut prononcée la sentence de canonisation. D'autre part, on a retrouvé aussi à Paris le premier office de saint Yves avec des leçons très étendues formant la plus ancienne Vie de ce saint sous forme biographique [1]. Ces *Monuments originaux de l'histoire de S. Yves*, très curieux pour l'histoire civile et religieuse et pour celle des mœurs de la Bretagne au XIIIe siècle, ne peuvent rester inédits : pour en rendre possible la publication, on a imaginé — sous le patronage de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc — de recruter un certain nombre de souscripteurs à 100 fr., qui assureraient les frais de l'édition et recevraient, en échange, des exemplaires d'un tirage et d'un papier exceptionnels, avec une illustration formée d'une dizaine de planches ou de fac-similés, et qui ne serait pas jointe aux autres exemplaires mis dans le commerce.

A la suite de cette communication, et sur la proposition de M. Thibeaud-Nicollière, la Société décide à l'unanimité qu'elle souscrira pour 100 fr. à cette publication.

1. Cette Vie et cet office n'ont absolument rien de commun avec un office et une prétendue *Vie de S. Yves*, récemment publiée par un docteur en médecine, et qui est un tissu de drôleries, — pour ne rien dire de plus.

Séance du 11 février 1885.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. H. Lemeignen, Mis de Villoutreys, Mis de Bremond d'Ars, Alex. Perthuis, Joyau, Vier, Vte de Bagneux R. Blanchard, Gustave Bourcard, Émile Grimaud, Cte Régis de l'Estourbeillon, Olivier de Gourcuff, etc.

Exhibitions. — Par M. Henri Lemeignen :

Un feuillet provenant des Comptes de l'hôtel du duc de Bretagne, contenant la dépense de l'écurie ducale pour le 1er et le 2 novembre 1481, et donnant, entre autres choses, les noms des vingt *grands chevaux* du duc François II : *le Cardinal, l'Etendart, le Mordant, Fauveau, le Moreau d'Espagne, le Barbaresque, Hobin Noir, Hobin Anglais, etc.*

Par M. le marquis de Villoutreys :

1° *Le Clerc tonsuré, sans tonsure, sans habit, sans modestie, dans la transgression des principales obligations de la profession...* Par M. Lambert, prestre, curé de La Bruère. — A La Flèche, chez la veuve George Griveau, 1663.

2° *Histoire générale des Larrons, le tout recueilli des plus beaux mémoires de nostre temps...* Par le sieur d'Aubrincourt, gentilhomme angevin. — A Paris, chez Thomas de La Ruelle, 1623.

3° *Le Sommaire et entretenement de vie très singulier de toute médecine et chirurgie... composé et approuvé par maistre Jehan Goevrot, docteur en*

médecine... On les vend à 'Poictiers, à l'enseigne du Pélican, sans date. Livre rare, annoté par Jamet, le collectionneur lorrain.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Orationes, quibus pompam exequiarum atque funus* Henrici Magni, *Galliæ et Navarræ christianissimi regis, mœrens cohonestavit* Collegium Rhedonense *Societatis Jesu. — Rhedonis, apud Titum Harenæum, typographum regium, 1611,* pet. in-8°. Seul exemplaire connu d'un ouvrage curieux pour l'histoire des Jésuites et celle de la ville de Rennes ; l'une des rares productions de l'imprimeur rennais, Tite Haran.

2° *L'Autel sacré de la Justice, où sont représentées les qualités requises et nécessaires à ceux qui s'emploient au ministère d'icelle, par M. Pierre Belordeau, advocat au Parlement de Bretagne.*— A Paris, chez Nicolas Buon, 1619.

3° *L'Entrée du temple de Justice et le Panthéon des vertus, où elles sont toutes venerées, par le sieur de la Grée Belordeau, advocat au Parlement de Bretagne.* — A Paris, chez Buon, 1627.

Deux ouvrages de Belordeau, si rares, que plusieurs bibliographes ont révoqué en doute le fait même de leur impression.

Par M. l'abbé Cordé :

La Généalogie de la très noble et très ancienne maison de Turpin en Bretagne, ornée de blasons très finement exécutés.

Par M. Olivier de Gourcuff (appartenant à M. Olivier La Roche) :

Un curieux dessin rehaussé de gouache, repré-

sentant le bombardement de Saint-Malo, en 1693, avec légende attestant que ce dessin est l'œuvre d'un témoin oculaire de l'événement.

Par M. Olivier de Gourcuff (appartenant à M. Vier) :

1° *Conférence avec les ministres de Nantes en Bretagne, Cabane et Bourgonnière, faicte par maistre Jaques du Pré, docteur en théologie de Paris, avec une homélie sur le baptesme de mademoiselle Marie de Luxembourg, avec les cérémonie et ordre qui furent gardés audit baptesme.* Paris, chez Nicolas Chesneau, 1564, dans une reliure de Duru.

2° Deux volumes manuscrits de Philippe Le Noir, sieur de Crevain, où il a consigné les analyses de ses lectures, durant sa retraite en Hollande ; en tête, quelques pages d'autobiographie, pleines de détails curieux sur la vie et les ouvrages de l'auteur d'*Emanuel.*

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Sainctes paracleses ou consolations pour fortifier les malades en la foy de Jésus-Christ et pour preparer les fideles, au depart de la vie presente, à remettre heureusement les âmes entre les mains de Dieu, par M. de Richelieu, pasteur de l'église reformée de Plouer et de Saint-Malo en Bretagne.* — A Nyort, par François Mathé, 1659. Exemplaire peut-être unique de ce livre de piété dû à Simon Pallory, sieur de Richelieu.

2° *Lettres patentes du Roy, du mois d'avril 1679, pour l'établissement de l'hospital general à Rennes.*

3° *Poésies de Mademoiselle de Malcrais de la Vigne.* A Paris, 1735 ; — et dans le même volume, sous pagination séparée : *Genealogie à Mademoiselle*

Sallé, par Monsieur Desforges Maillard. — A Paris, chez Prault, 1737.

4° *Histoire de don Rodriguez Vexillario, nouvelle posthume et inédite, publiée d'après des chapitres du roman de Gil Blas de Santillane de Le Sage, entièrement écrite de sa propre main et retrouvée à Boulogne-sur-Mer, en octobre 1842.— Cambrai, typographie de P. Lévêque, 1842.*

État des publications de la Société.— Le *Mystère de sainte Barbe,* tragédie bretonne, maintenant en cours d'impression, formera un volume in-4° de plus de 400 pages, divisé en deux parties ou fascicules. Le premier fascicule, contenant le texte breton et la traduction française du mystère, sera distribué en avril 1885. La seconde partie, dont l'impression suivra immédiatement celle de la première, comprendra l'introduction historique et littéraire et le glossaire philologique.

Chansons populaires de la Haute-Bretagne. — M. le Président présente à la réunion un joli volume que l'auteur l'a chargé d'offrir à la Société : les *Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine*, par M. Lucien Decombe. Il fait ressortir par des citations le mérite de ce recueil, l'exactitude avec laquelle les pièces sont reproduites, l'intérêt qu'elles présentent, les curieux détails fournis par l'introduction sur le rôle de la chanson populaire dans les mœurs de l'ancienne France et même dans les institutions féodales. Puis il insiste sur l'utilité d'étendre les recherches et les recueils de ce genre à toutes les parties de la Haute-Bretagne ; et, pour montrer que la cueillette ne serait pas moins

fructueuse dans les autres pays gallo, il cite diverses chansons du Morbihan, de la Loire-Inférieure et des Côtes-du-Nord, entre autres, celle des *Gars de Campénéac* (Morbihan), dont l'histoire est fort curieuse ; celle du *Mois de Mai,* avec laquelle on célèbre encore à Quintin, à Loudéac, la fête du printemps ; la *Chanson du Saule,* à Châteaubriant, liée à un curieux usage dont l'origine n'est point sans rapport avec la célèbre romance du *Saule,* introduite par Shakespeare dans *Othello,* etc. M. le Président rappelle enfin le recueil de *Chants populaires du Comté nantais et du Bas-Poitou*, préparé, il y a longtemps, par un libraire nantais mort prématurément, M. Armand Guéraud, et qui depuis lors dort sur les rayons de la bibliothèque publique de Nantes [1]. « Il serait bien temps, conclut M. de la Borderie, qu'un travailleur se trouvât pour achever l'œuvre de M. Armand Guéraud, pour la mettre tout au moins en état d'être imprimée, et, dans ce cas, notre Société, j'en suis sûr, prêterait volontiers à cette publication tout son concours. »

Communications diverses. — M. Olivier de Gourcuff présente à la Société une note (imprimée) de M. Trévédy, ancien président du Tribunal de Quimper où, au moyen des registres paroissiaux de cette ville, ce savant magistrat rectifie la date de naissance du fameux critique Fréron, qui est, non pas 1719, comme le disent toutes les biographies, mais bien janvier 1718.

1. Voir *Catalogue de la Biblioth. de Nantes,* t. III, n° 26,387, et aussi *Annales de la Société académique de Nantes,* année 1859, p. 195-213.

SÉANCE DU 7 MAI 1885

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

Présents : MM. H. Lemeignen, Mis de Bremond d'Ars, Alex. Perthuis, Émile Grimaud, Cte Régis de l'Estourbeillon, L. Cormerais, Claude de Monti de Rezé, R. Blanchard, Olivier de Gourcuff, etc.

Admissions. — Huit nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

État des publications. — La Société vient de distribuer à ses membres un volume renfermant le texte breton et la traduction française du *Mystère de sainte Barbe.* La seconde partie de ce travail, comprenant un très remarquable *Dictionnaire étymologique du breton moyen,* par M. Émile Ernault, est une œuvre de longue haleine, dont l'impression assez laborieuse laissera probablement le temps de reproduire et distribuer, avant son achèvement, une curieuse chronique rimée ou *Poème du bombardement de Saint-Malo en 1693,* dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, laquelle serait accompagnée d'un dessin contemporain, gravé en fac-similé, et de quelques autres pièces rares relatives à la machine infernale anglaise destinée à faire sauter Saint-Malo.

Exhibitions. — Par M. Arthur de la Borderie (appartenant à M. Auguste de Foucaud) :

Relation de la fête donnée à Rennes par les États de Bretagne, le 1er novembre 1754, jour de la dédicace de la statue du Roi, pièce fort rare.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° Une édition gothique (Paris, Nicolas Vostre,

1522) des *Lunettes des Princes*, de Jean Meschinot. On a joint à cet exemplaire deux autographes de Meschinot, quittances de sommes qu'il avait touchées pour des fonctions remplies par lui, en 1471, dans la maison du comte de Laval.

2° *La Valise trouvée*, par M. Le Sage. — Nouvelle édition à laquelle on a joint la *Journée des Parques*, par le même, et *le Bijoutier philosophe*, comédie traduite de l'anglais. — A Maëstricht, chez J.-Edme Dufour, 1779.

Par M. le marquis de Bremond d'Ars :

1° *Remercîment des beurrières de Paris au sieur de Courbouzon.* — A Niort, 1610.

2° Une traduction des *Commentaires de César*, en italien (Venise, 1575), avec des dessins et plans de batailles, d'après Palladio. Ce volume est aux armes de Dom Claude de Vic, collaborateur de dom Vaissette pour l'*Histoire du Languedoc*.

3° Une copie, prise sur l'original qui existe au ministère de la marine, d'une lettre relative au débarquement de la flotte anglaise à Cancale, au mois de juin 1758. Voici le titre exact de ce document : *Lettre de Monsieur D*** à Madame la marquise de L. C.* — A Saint-Malo, chez Hovius, 1758.

Par M. Olivier de Gourcuff :

Le Dictionnaire des rimes françoises, selon l'ordre des lettres de l'alphabet, auquel deux traitez sont ajoutez, l'un des conjugaisons françoises, l'autre de l'orthographe françoise. — S. l. par les héritiers d'Eustache Vignon, 1596. — L'auteur de ce livre rare est, d'après plusieurs bibliographes, Odet de la Noue, fils de François de la Noue.

Communications diverses. — A l'occasion de *la Valise trouvée,* dont il a exhibé une édition, M. A. de la Borderie attire l'attention de la Société sur ce qu'il appelle *le Le Sage inconnu*, c'est-à-dire, sur certaines œuvres de cet illustre Breton, complètement ignorées même des lettrés, quoiqu'on y trouve non seulement des traits, mais de nombreux morceaux, très dignes, par le style, l'esprit, le talent d'observation, de soutenir la comparaison avec les meilleures pages de ce grand écrivain. Telle est, en particulier, *la Valise trouvée,* recueil de lettres supposées contenant de curieuses peintures de mœurs ; — *le Point d'honneur,* l'une des comédies espagnoles de Le Sage réputées illisibles, qui renferme d'excellentes scènes de caractère ; — même le *Mélange amusant de saillies d'esprit et de traits historiques,* où Le Sage a encadré de piquantes anecdotes littéraires qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

M. Olivier de Gourcuff termine la séance par la lecture d'une notice destinée à l'*Anthologie des poètes bretons du XVIIIe siècle,* et consacrée au jésuite Bougeant, né à Quimper. Le savant et spirituel auteur de l'*Histoire du traité de Westphalie* et de *l'Amusement philosophique du langage des bêtes,* était resté inconnu comme poète, jusqu'au jour (1839) où un bibliophile de Bourges, M. Pierquin de Gembloux, fit imprimer pour la première fois un *Voyage* poétique de lui, dans le genre de celui de Chapelle et de Bachaumont. Ce voyage, qui se poursuit du Bas-Poitou au Bas-Berry, est semé d'incidents comiques et assaisonné d'une franche gaieté. M. de Gourcuff en cite quelques extraits.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

Ont été distribués aux Sociétaires :

En 1877-1878

Œuvres françaises d'Olivier Maillard (sermons et poésies, notes et introductions), par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Première année. In-8°.

En 1878-1879

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par M. Arthur de la Borderie, avec le fac-similé de la plus ancienne impression bretonne. In-4°.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. Tome I. Grand-in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Deuxième année. In-8°.

En 1879-1880

Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne. La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière. In-4°.

Le Roman d'Aquin ou la Conqueste de la Bretaigne par le Roy Charlemaigne, chanson de geste inédite du XIIe siècle, publié par M. F. Joüon des Longrais. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Troisième année. In-8°.

En 1880-1881

Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy. Grand in-8°.

L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean-d'Acre au XIIIe siècle, par M. Jules Delaville Le Roux. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Quatrième année. In-8°.

En 1881-1882

Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée avec notes et introduction par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Œuvres nouvelles de Paul Desforges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler. T. II, *Lettres nouvelles.* In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Cinquième année. In-4°.

En 1882-1883

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. Tome II. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Sixième année. In-8°.

En 1883-1884

Archives de Bretagne. Tome premier. *Privilèges de la ville de Nantes*, nouvelle édition, publiée par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. In-4°.

Anthologie des Poètes bretons du XVIIe siècle, par MM. Stéphane Halgan, le Cte de Saint-Jean, Olivier de Gourcuff et René Kerviler. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Septième année. In-8°.

En 1884-1885

Archives de Bretagne. Tome second. *Documents inédits sur le complot breton de 1492*, publiés par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Archives de Bretagne. Tome troisième. *Monuments de la langue bretonne. Le Mystère de sainte Barbe*, publié par M. Émile Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. Première partie, texte et traduction. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Huitième année. In-8°.

Sous presse

Archives de Bretagne. Tome troisième. *Introduction et Glossaire philologique* explicatif du texte breton du *Mystère de sainte Barbe.*

Le Bombardement de Saint-Malo en 1694, poème breton du XVIIe siècle, réimprimé en fac-similé, avec des documents inédits.

En préparation

Œuvres nouvelles de Paul Desforges Maillard. Tome I. *Introduction et poésies.*

Archives de Bretagne. Actes du duc Jean V.

Anthologie des Poètes bretons du XVIIIe siècle, par M. Olivier de Gourcuff.

Bibliographie Le Sagienne, par M. le Mis de Granges de Surgères.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Du 1er août 1884 au 7 mai 1885.

PAR M. GEORGES BASTARD.

Célébrités contemporaines de la Gazette illustrée. Jules Verne, par Georges Bastard. *Ignotus*, du *Figaro*, par Georges Bastard. Deux volumes in-18. Paris, Dentu, 1883.

PAR M. LOUIS BONNEAU.

Chants d'Armor, poésies, par Louis Bonneau. In-8° de 47 pages. Lorient, imprimerie Colignon et Vezin, 1881.

PAR M. ARTHUR DE LA BORDERIE.

La Révolte du papier timbré en Bretagne en 1675, (histoire et documents), par Arthur de la Borderie. In-18 de VIII-300 pages. Saint-Brieuc, L. Prud'homme, 1884.

Correspondance du roi Charles VIII avec le Parlement de Paris, pendant la guerre de Bretagne, par

Arthur de la Borderie (extrait des notices et documents publiés par la *Société de l'Histoire de France*). Paris, 1884.

Rétablissement du tombeau de saint Yves, note pour les artistes bretons, par Arthur de la Borderie. Saint-Brieuc, L. Prudhomme, 1885.

Par M. Gustave Bourcard.

Les Estampes du XVIIIe siècle, école française, guide-manuel de l'amateur, par Gustave Bourcard, avec une préface de Paul Eudel. In-8° de xvi-575 pages. Paris, E. Dentu, 1885.

Par M. le Mis de Bremond d'Ars.

Nicolas Pasquier, lieutenant-général et maître des requêtes, étude par M. Louis Audiat. Paris, Didier, 1876.

La duchesse de Berry à Saintes (13 juillet 1828). Saintes, 1876.

Illustrations poitevines. — Le chevalier de Méré, son véritable nom patronymique, sa famille, (par M. de Bremond d'Ars). Niort, Clouzot, 1869.

Par M. Dominique Caillé.

Conan, poème, par D. Caillé. In-8° de huit pages. Nantes, imprimerie Plédran, 1884.

Par M. Chiron du Brossay.

Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord, par J. Gaultier du Mottay, terminé par E. Chiron du Brossay. In-8° de 557 pages. Saint-Brieuc, L. Prud'homme, 1885.

Par M. Lucien Decombe.

Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine, par Lucien Decombe, eauforte par Ad. Léofanti. In-18 de XVIII-401 pages et musique notée. Rennes, H. Caillière, 1884.

Par M. Paul Eudel.

Pornic et Gourmalon, par Paul Eudel. Petit in-8° de 39 pages. Nantes, imprimerie du Commerce, 1884.

Les Locutions nantaises, par Paul Eudel, avec une préface par Charles Monselet. Lettres ornées, dessinées par Arcos. — Petit in-8° de XXXI-196 pages. Nantes, A. Morel, 1884.

L'Hôtel Drouot, et la curiosité en 1883-1884, par Paul Eudel, préface de Champfleury. Quatrième année. In-18 de VIII-420 pages. Paris, Charpentier, 1885.

Par M. le docteur Geffroy.

Les cinq livres des fables de Phèdre, affranchi d'Auguste, traduits en vers français, par P.-M. Geffroy. In-18 de 191 pages. Morlaix, Jules Haslé, 1868.

Satires de Juvénal, traduites en vers français, par P.-M. Geffroy. In-8° de 301 pages. Morlaix, J. Haslé, 1867.

Passe-temps, de Prosper-Marie Geffroy. Deux fascicules. In-18 de 36 pages chacun. Morlaix, A. Chevalier, 1881.

A la mémoire de Laënnec, par P.-M. Geffroy. Quatre pages in-4°. Morlaix, Haslé, 1868.

A la mémoire de Berryer, par P.-M. Geffroy. Quatre pages in-quarto. Morlaix, Haslé, 1870.

Par M. Olivier de Gourcuff.

Le mouvement poétique en Bretagne, de la fin de la Restauration à la révolution de 1848, par Olivier de Gourcuff. In-8° de 35 pages. Nantes, V. Forest et Émile Grimaud, 1885.

Par M. Émile Grimaud.

Quelques journées de la première République dans les départements bretons, par A. du Châtellier. In-8° de 31 pages. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1884.

L'ennemi universel, par F. Lefeuvre. In-8° de sept pages. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1884.

Pensionnat Saint-Joseph de Nantes. Association amicale des anciens élèves. Assemblée générale tenue le 2 juin 1884. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1884.

Souvenirs de la vie et de la mort de M. Rioust de Largentaye, député des Côtes-du-Nord, et de sa mère, née du Breil de Pontbriand (par M. du Breil de Marzan). Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1884.

Armorial et nobiliaire de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon (1443), par le marquis de Refuge. Deuxième édition, avec une introduction par Pol de Courcy. Paris, Aubry; Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1863.

L'authenticité du Saint-Sépulcre, par le docteur F. Joüon. In-8° de 72 pages et un plan. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1884.

Un instituteur en l'an II, par Albert Macé. In-8° de 8 pages. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1884.

Frotté en Bretagne et en Vendée (1795), par L. de la Sicotière. In-8° de 26 pages. Nantes, V. Forest et Émile Grimaud, 1884.

Sous ma fenêtre, par Alfred de Courcy. In-8° de 16 pages. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1884.

Les Noces d'or d'un curé vendéen, 1er octobre 1884. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1884.

Lovocat et Catihern, prêtres bretons du temps de saint Melaine, par l'abbé Duchesne. In-8° de 19 p. Nantes, V. Forest et E. Grimaud.

Marie Jenna, étude littéraire, par F. du Breil de Marzan. In-8° de 39 pages. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1885.

La Révolution et les clubs dans l'Inde française, par M. Castonnet des Fosses. In-8° de 39 pages. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1885.

Par M. André Joubert.

La seigneurie de la Garandière, dépendance de l'abbaye de la Brie, d'après des documents inédits, par André Joubert. Mamers, Fleury et Dangin, 1884.

Le château seigneurial de Saint-Laurent-des-Mortiers, d'après des documents inédits, par André Joubert. Mamers, 1884.

La démolition des châteaux de Craon et de Château-Gontier, d'après des documents inédits (1592-1657), par André Joubert. Mamers, Fleury et Dangin, 1885.

René de la Ranvraye, sieur de Brenault (1570-1571). Appendice, par M. André Joubert. Mamers, 1885.

Par MM. de Kersauson et de l'Estourbeillon.

Les anciens vitraux du comté nantais, par MM. de Kersauson et de l'Estourbeillon. In-8° de 17 pages. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1884.

PAR M. LADAME.

Canal de Suez. Étude sur les diverses questions à l'ordre du jour, par J. Ladame. Paris, chez l'auteur, 1884.

PAR M. ÉMILE LEVEL.

Le chemin de fer de Calais à Marseille, par Émile Level. Paris, aux bureaux de *la Nouvelle Revue,* 1881.

PAR M. L'ABBÉ Y.-M. LUCAS.

Le culte de saint Gonéri en Bretagne, par l'abbé Y.-M. Lucas, vicaire à Plougrescant (Côtes-du-Nord). In-8° de 12 pages. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1885.

PAR M. LE DOCTEUR MAURICET.

Étude historique sur les épidémies dans le Morbihan. Exposé historique et statistique des épidémies de choléra asiatique, par le docteur Alph. Mauricet. Deux brochures in-4° et in-8°. Vannes, 1884.

PAR M. CH. MENIÈRE.

Les Enfants abandonnés de la province d'Angers, par Ch. Menière. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1884.

PAR M. CLAUDE DE MONTI DE REZÉ.

Recueil généalogique de l'ancienne et illustre maison de Monty, autrefois Crociany, tiré des actes et titres de la maison établie en France depuis sept vingts ans. A Nantes, chez Pierre Querro, 1684. (Réimprimé à Nantes, format grand in-4° de 17 pages, par V. Forest et E. Grimaud, 1884.)

Discours prononcé par M. le comte A. de Beaumont, préfet des Deux-Sèvres, à l'occasion de la cérémonie qui a eu lieu à Saint-Aubin, le 8 juillet 1828, où Son Altesse Royale, Madame, a daigné poser la première pierre du monument élevé aux généraux vendéens La Rochejaquelein, Lescure et Donnissan. 4 pages in-8°. Niort, Mounet, imprimeur du roi, 1828.

PAR M. QUANTIN.

Le chansonnier historique du XVIIIe siècle, publié par M. Raunié. Tomes IX et X. Paris, Quantin, 1884.

PAR M. F. SAULNIER.

Édouard Turquety, bibliophile, par Frédéric Saulnier, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes, président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. In-8° de 18 pages. Paris, Techener, 1884.

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Nantes, veuve Camille Mellinet. 1884.

PAR M. F. SOLEIL.

La vierge Marguerite substituée à la Lucine antique, analyse d'un poème inédit du XVe siècle, par un fureteur. In-8° de 78 pages. Paris, veuve Labitte, 1885.

PAR M. TRÉVÉDY.

Notice historique sur Marie Tromel, dite Marion du Faouet, chef de brigands, par M. Trévédy, ancien président du tribunal civil de Quimper. — In-8° de 36 pages. — Quimper, Jacob, 1884.

La léproserie de Quimper. — Les caqueux devant le sénéchal de Quimper, en 1667, par M. Trévédy, In-8° de 24 pages. Quimper, Caen, 1884.

Les fourches patibulaires du fief de Quemenet. (près Quimper), par M. Trévedy. In-8° de 24 pages. Quimper, Caen, 1885.

Jean Beaujouan, procureur du roi à Quimper (1640) et sa notice sur le couvent de Saint-François de Quimper, par M. Trévédy. In-8° de 44 pages. Quimper, Caen, 1885.

PAR M. EDWIN TROSS.

Pratiche di pieta proposte per solennizar con frutto la festa di sant Yvo, avvocato di poveri, protettore specialissimo di litiganti. Portrait, in-18 de 31 pages. Malta, 1801.

PAR LA JOHN HOPKINS UNIVERSITY.

The american journal of philology, edited by Basil. In-8° cartonné. The editor, 1884.

NÉCROLOGIE

M. François Audran.

Le 9 septembre 1884, pendant que le Congrès de l'Association bretonne siégeait à Lannion, un des membres de cette Association, M. F. Audran, mourait à Quimperlé. Jean-François-Marie Audran était né à Quimperlé, le 20 septembre 1828 ; il avait été notaire, maire de sa ville natale : il y était juge de paix, quand il est mort. Récompensant ses sérieuses et savantes recherches, le ministère de l'Instruction publique l'avait nommé officier d'Académie, et la *Société archéologique du Finistère* l'avait élu, à trois reprises, pour son vice-président. M. Audran était, depuis le 10 septembre 1880, membre de la *Société des Bibliophiles Bretons ;* il prenait un vif

intérêt à nos travaux, nous adressa des documents qui furent publiés dans nos *Mélanges*, et fit notamment, à la séance de Redon, le 6 septembre 1881, une dissertation bibliographique fort remarquée sur les rares productions typographiques de Georges Allienne, de Morlaix.

M. le Vte H. de la Villemarqué, qui a dignement apprécié le zèle et la probité scientifique de l'homme de bien qui fut son ami, énumère les travaux suivants que M. F. Audran a publiés dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère :*

1° *Excursion archéologique de Quimperlé au Pouldu (rive droite du Laita) ;*

2° *Analyse du procès entre la dame de Moëlan et le recteur de la paroisse, au sujet d'une certaine redevance féodale consistant en une paire de gants ;*

3° *Mémoire sur les Dominicains de Quimperlé,* avec pièces justificatives ;

4° *Notes sur une découverte de monnaies, près Quimperlé ;*

5° *Notice sur la paroisse de Redené, par Quimperlé ;*

6° *Le Papegaut de Quimperlé ;*

7° *Les Ursulines de Quimperlé ;*

8° *Le château de Quimperlé ;*

9° *La maison et le mobilier d'un magistrat breton au XVIIe siècle ;*

10° *Le tumulus de Mahalon ;*

11° *L'île de Sein ou de Sizum ;*

12° *Notice sur la Société archéologique du Finistère.*

A ces études solides et variées, il faut ajouter une

nouvelle édition de la *Notice historique sur la ville de Quimperlé*, par M. A. de Blois (Quimperlé, Th. Clairet, 1881), que M. Audran a fait suivre d'une histoire particulière de l'abbaye de Sainte-Croix, d'après le manuscrit de F. Bonaventure du Plesseix, et d'un copieux appendice qui double l'intérêt du livre.

M. le comte Hector.

La Société des Bibliophiles Bretons avait à peine ouvert ses portes à M. le comte Hector, qu'elle a appris sa mort ; il lui sera au moins permis de joindre ses regrets à ceux dont les journaux de l'Anjou se sont fait l'écho, et d'emprunter quelques lignes, signées « Un habitant du canton de Vihiers, » à l'*Union de l'Ouest* du 2 décembre 1884 :

« Samedi dernier, ont eu lieu, dans l'église de « Montilliers, les obsèques de M. le comte Hector, « membre du Conseil général de Maine-et-Loire, « maire de Montilliers. Il fallait assister à cette émou- « vante cérémonie pour se rendre compte de l'affec- « tion et de l'estime qu'avait su mériter l'homme « distingué et charitable dont le canton de Vihiers « pleurera longtemps la perte. On peut dire, sans « exagération, que le canton était là tout entier, « représenté par ses maires et l'élite de sa population, « confondant ses regrets unanimes avec ceux de la « noble famille du défunt. Ailleurs, des funérailles « plus fastueuses ont pu se voir ; nulle part, de plus « recueillies et d'un plus touchant attendrissement. « La douleur était peinte sur tous les visages ; on

« sentait dans cette assistance aux rangs pressés de « grands et de petits, de riches et de pauvres, un « courant de sincères regrets partant du cœur. »

L'étendue de l'article nous empêche de citer ce qui a trait aux mérites de M. le comte Hector comme maire, comme conseiller général, comme homme privé ; en terminant, l'auteur revient, d'une façon touchante, sur cette manifestation des funérailles, « dignes d'un roi, par l'imposante assistance qu'elles « ont réunie, dignes d'un père, par le recueillement « et la douleur de tous. » C'est là un bien bel hommage, et il nous est doux de nous y associer.

M. L. Le Mercier de Morière.

Notre collègue des premiers jours, M. Laurent Le Mercier de Morière, est décédé à Nancy, au mois de janvier 1885, à peine âgé de 32 ans. La vie s'ouvrait pleine de promesses devant lui ; les succès déjà obtenus, d'excellentes études à l'École des Chartes, et la thèse, qui termine ces études, soutenue avec éclat, étaient le gage d'un brillant avenir. On ne peut trop déplorer le coup imprévu qui a brisé ces espérances.

M. Laurent Le Mercier de Morière n'avait quitté Rennes que pour se marier à Nancy ; c'est là qu'il avait pris, après sa thèse, le titre d'archiviste-paléographe. Des lettres récentes nous avaient encore attesté l'intérêt que, de près ou de loin, il n'avait cessé de porter à la Société des Bibliophiles Bretons. C'est un de nos plus sympathiques et de nos plus laborieux confrères que nous perdons en lui.

M. le docteur Constant Merland.

Le 8 janvier 1885, mourait à Nantes, à l'âge de 76 ans, M. le docteur Constant Merland ; il était né au Château d'Olonne, le 26 juin 1808. Nommé, après une longue et méritante carrière, médecin de l'hospice de la Roche-sur-Yon et, en 1869, chevalier de la Légion d'honneur, élu président de la Société Académique de la Loire-Inférieure, M. Merland joignait à tous ces titres celui de membre fondateur de la Société des Bibliophiles Bretons ; il était de la première promotion, de celle du 24 mai 1877.

En lettré fervent, en vrai Vendéen qu'il était, M. le docteur Merland a élevé un monument, fruit de vingt années de travail, à son pays natal : sa galerie de *Biographies vendéennes*, d'abord dispersées dans des journaux et revues, puis réunies en cinq gros volumes, forme une œuvre considérable, intéressante et variée qui permet d'étudier l'histoire de la Vendée à toutes les époques. Que de noms sauvés de l'oubli ! Que de prêtres et de guerriers, d'écrivains et de jurisconsultes exhumés par l'auteur des ténèbres du passé et appréciés dans leurs vertus, leurs talents ou leurs faiblesses, avec cette honnête franchise qui est la loi de l'historien ! Dans l'impossibilité où nous sommes d'analyser les *Biographies vendéennes*, nous citerons quelques lignes d'une notice que M. le marquis de Granges de Surgères a consacrée à ce livre (*Revue de Bretagne et de Vendée*, mars 1883) ; ce passage explique fort bien l'opportunité de l'ouvrage

de M. Merland et la lacune qu'il a heureusement comblée. « Tous ces Vendéens que l'auteur fait « vivre, se mouvoir, travailler ou intriguer sous nos « yeux, » — écrit M. de Surgères — « nous en connaissions sans doute les noms, mais combien peu « connaissions-nous leur vie, combien peu connais- « sions-nous leur gloire, leurs vertus, leurs travaux, « et combien peu, surtout, avions-nous pu pénétrer le « mobile de leurs actions et débrouiller les chaos des « circonstances multiples auxquelles elles ont été « subordonnées. »

M. le docteur Merland a pu achever son travail, et ce travail demeurera définitif ; grâce à lui, le département de la Vendée, revendiquant, à côté de ses illustrations de la période révolutionnaire, sa part des vieilles gloires poitevines, possède le plus consciencieux des historiens.

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Questions et Réponses

Dans sa séance du 1er août 1884, la Société des Bibliophiles Bretons a adopté la proposition de M. Paul Eudel, relative à la création d'un *Questionnaire* ou *Intermédiaire breton*, c'est-à-dire d'un répertoire de questions posées et de réponses faites par les sociétaires. Cette innovation a paru heureuse à tous égards et de nature à rendre de réels services aux chercheurs. Les procès-verbaux adressés à tous les membres de la Société, à la suite de chaque séance, contiennent maintenant, sur un feuillet séparé, les *desiderata* des Sociétaires. Toutes les questions et leurs réponses doivent être envoyées à M. Olivier de Gourcuff, secrétaire de la Société, 62, rue Saint-André, à Nantes ; elles sont classées et insérées dans l'ordre de réception. Un titre doit être donné à

chaque question et ce titre répété en tête de la réponse correspondante. Il est rappelé que les questions ne doivent pas trop s'écarter du but poursuivi par la Société et qu'elles doivent avoir pour principaux objets l'histoire, la littérature et la bibliographie bretonnes.

Nous ne reproduirons, dans ce bulletin, que des questions ayant provoqué des réponses, et encore avons-nous dû choisir, parmi les unes et les autres, celles qui nous ont paru mériter d'être conservées.

Une femme poète bretonne. — On souhaiterait des renseignements biographiques et littéraires sur Marie Puech de Calage, qu'un répertoire de bibliographie dit être née en 1632, près d'Ancenis, et l'auteur d'un poème, *Judith ou la Délivrance de Béthulie* (Toulouse, 1660). Quérard dit un mot de ce poème. Quelque bibliophile breton retrouvera-t-il les titres de la dame de Calage à figurer dans une *Anthologie* du XVIIe siècle, près de Henriette de Murat et de Catherine Descartes ?

O. G.

J'ai acheté naguère, à Nantes, un exemplaire de la *Judith,* que je tiens à votre disposition. Ce poème ne doit pas être extrêmement rare. Son auteur s'appelait Marie de Pech et non de Puech.

C. L.

On peut lire de très remarquables extraits de la *Judith* de la dame de Calage dans le *Cours de littérature française* du colonel major Staaff (*Poètes du XVIIe siècle*). Mais, d'après les recherches que l'on a faites pour nous dans les bibliothèques de Paris, l'auteur n'était pas bretonne ; elle appartenait au midi, et par sa naissance, et par son mariage.

R.

Dénicheurs de saints. — Une feuille religieuse a affirmé récemment que depuis longtemps on appelait de ce nom, à Rome, les auteurs trop peu crédules pour accepter les erreurs de fait ou de date qui se sont glissées dans certaines légendes. Sur quoi se fonde cette assertion ?

Bir.

C'est le fameux critique Launoy, docteur en Sorbonne (né en 1603, mort en 1678), à qui l'on donna ce surnom, par suite d'une plaisanterie amicale, dont le récit primitif est au *Menagiana*, en ces termes : « M. Godefroy, l'historiographe (Denis Godefroy, né en 1615, mort en 1681), étant sorti de son logis de grand matin le premier jour de l'an, rencontra dans la rue de la Harpe M. de Launoy, qui s'en allait en Sorbonne. Il l'aborda et lui dit en l'embrassant : « Bon jour et bon an, Monsieur. Quel saint déniche-« rez-vous du ciel cette année ? » M. de Launoy, surpris de la demande, lui répondit : — « Je ne

« déniche point du ciel les véritables saints que Dieu « et leurs mérites y ont placés, mais bien ceux que « l'ignorance et la superstition des peuples y ont fait « glisser sans qu'ils le méritent et sans l'aveu de « Dieu et des savants. » (Edit. 1715, t. IV, p. 131-132).

Rome donc ne fut pour rien dans l'affaire ; ceux qui l'y mêlent se trompent lourdement.

KÉLEN.

Claude de Kerquifinen. — Les discours fantastiques de Justin Tonnelier, traduits de l'italien de Gelli (Lyon, Clément Baudin, 1575) sont précédés d'une préface par le traducteur qui s'intitule C. D. K. P. (Claude de Kerquifinen, *Parisien*). A-t-on sur ce prétendu Parisien, Breton de fait et d'extraction, d'autres renseignements que ceux que donne M. de Kerdanet, et connaît-on d'autres littérateurs bretons qui aient ainsi démenti leur origine?

MOG.

Claude de Kerquifinen, escuier, seigneur de Hardivilliers (près Roye, en Picardie), des Maisoncelles, les Thuilleries et le Plessis, était « advocat en la court de Parlement de Paris, » en janvier 1562. Il avait épousé demoiselle Magdeleine Poulin, fille de Jacques Poulin, marchand et bourgeois de Paris, et de Magdeleine de Heere. Il ne vivait plus à la date du 12 août 1585. Il eut un fils nommé Claude comme lui, qui fut conseiller du roi en sa cour

de Parlement, qui ne vivait plus le 17 septembre 1611, et qui, de Catherine Garault, laissa une fille, Magdeleine, mariée à Charles Barentin, président de la Chambre des Comptes de Paris.

Quant à l'origine bretonne de Kerguifinen, elle ne fait pas l'ombre d'un doute. Il faut les confondre avec les Kerguiffinen ou Kerguiffinan, dont le berceau était en Loctudy (Cornouaille), et qui comparurent aux réformations de 1426 et 1442. Ce nom est d'ailleurs écrit Kerquiffinen dans un catalogue de Dom Morice. En 1481, il n'y a plus de Kerguiffinen en cette paroisse. Si on ouvre les *Preuves* de Dom Morice (t. II, col. 1714), on a l'explication de cette absence; on y lit : « Mandement aux juges de Cor-« nouaille d'enquérir si Jacob Kerguiffinen doit « succéder à Jean du Fou, naguère décédé en France, « 1457. » Il est à penser que l'enquête fut favorable; Jacob partit pour la France, et voilà l'histoire de l'établissement des Kerquiffinen à Paris.

Ils portaient, d'après Gaignières : d'azur à deux fasces d'argent.

GASTON DE CARNÉ.

Un Richelieu, pasteur protestant en Bretagne. — Pourrait-on fournir des renseignements sur l'auteur du rare petit livre dont le titre suit : « Sainctes para-« cleses ou consolations pour fortifier les malades en « la foy de Jésus-Christ, par M. de Richelieu, pasteur « de l'église réformée de Saint-Malo et de Plouer. » A Nyort, par François Mathé, 1659 ?

A. E.

Il s'agit de Simon Pallory, sieur de Richelieu. Le 22 juin 1611, il baptisa à Vitré Jean de Gennes, fils de Jean, sieur de la Baste, et de Charlotte Conseil. M. Vaurigaud, dans son *Essai sur l'histoire des églises réformées de Bretagne*, lui consacre une notice (tome II, chapitre XLV). — L'une de ses filles, Catherine Pallory, dame de Quen, au service de Madame de Rieux d'Assérac, abjura le calvinisme et mourut à Châteauneuf de la Noë, où elle fut inhumée, le 4 novembre 1680.

Abbé PARIS-JALLOBERT.

Un anonyme nantais à retrouver. — Quel est l'auteur d'un livret de 172 pages (prose et vers) qui a pour titre : Relation du voyage de l'isle de la Vertu — A Oronte. — Nouvelle édition. A Nantes, chez Vatar, fils aîné, seul imprimeur-libraire ordinaire du Roi, place du Pilori, 1771 ?

O. G.

De ce que l'ouvrage a eu une nouvelle édition, à Nantes, il ne faut pas conclure que l'auteur soit un Nantais. Quérard, dans sa dernière édition, indique comme auteurs J.-Th. Hérissant, fils (c'est le médecin) et L.-T. Hérissant (c'est le naturaliste) ; l'édition qu'il cite parut en 1760, à Paris, à la librairie Hérissant, père. Suit cette note : « Les premières éditions de ce roman spirituel sont de Mons, et de la fin du XVIIe siècle ; ma part dans cette réimpres-

sion se réduit à une quarantaine de vers alexandrins distribués p. 24, 47 et 48. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'ils se ressentent de l'âge d'un écolier. » (Note de L.-T. Hérissant).

Je n'ai vu aucune édition de Mons ni du XVIIe siècle. Celle que je possède porte le titre : « Relation | du voyage | mystérieux | de l'isle | de la Vertu | A Oronte | A Paris | chez la veuve Christophe Remy | marchande-libraire, rue Saint-Jacques, au | grand Saint Remy | M. DCC. XI. | avec approbation et privilège du Roy. »

Au centre du titre, une gravure représentant un évêque, le grand Saint Remy.

C'est un petit volume in-12 de 128 pp., le titre comptant pour 2 pp. Suit un avis au lecteur, en italiques, pp. 3, 4, 5, — p. 6. Épitre à Damon, en vers. La page 7 contient deux *Approbations :* la première est signée de J. Auvray, chanoine en l'église cathédrale de Rouen, et « Bulteau, curé de la paroisse Saint-Laurent-de-Rouen ; » d'où il semblerait résulter que l'auteur serait un Normand de Rouen et non un Breton de Nantes. Celle-ci porte la date intéressante du 16 mars 1683. La seconde, donnée par Berthe, après lecture faite par ordre de M. le Chancelier, est datée : « En Sorbonne, ce 25 avril 1711. » D'où il résulte que l'ouvrage, composé dès 1683, a pu être imprimé à Mons, à la fin du XVIIe siècle, comme le dit Barbier, mais n'a pu être imprimé en France qu'en 1711, après l'approbation déjà citée et après obtention du privilège, qui est daté du 7 juin 1711, et accordé à la veuve Remy.

Ch.-L. Livet.

DOCUMENTS INÉDITS

MENTIONS INÉDITES DU ROMAN D'AQUIN

AUX XVe ET XVIe SIÈCLES

Dans son excellente édition du poème de la *Conquête de la Bretagne par Charlemagne*, autrement dit le roman d'Aquin, notre confrère M. Jouon des Longrais a relaté diverses allusions à ce roman faites par des auteurs anciens, entre autres par Froissart. Nous regrettons de n'avoir point connu, à ce moment, les deux mentions du même poème dont nous allons parler, nous eussions été heureux de les lui signaler pour qu'il pût les employer dans son Introduction, dont la présente note peut être considérée commme un modeste appendice.

I

La plus ancienne de ces mentions existe dans la première version de l'*Histoire de Bretagne* de Pierre Le Baud, celle qu'il présenta en 1480 au sire de Châteaugiron, qui n'a jamais été imprimée quoique digne de l'être, et qui existe à la Bibliothèque Nationale, dans un manuscrit orné de fort belles peintures, coté ms. fr. 8266.

Le Baud raconte, d'après la *Chronique de Turpin*, l'expédition en Espagne du roi de Bretagne Arastagnus ou Arastanus à la suite de Charlemagne et la mort du même Arastanus à Roncevaux, en compagnie de Roland, puis il continue :

... Après [1] la mort d'icelui roy Arastanus pensa Charlemaine que à son empire seroient de là en auant les Bretons subgitz, car parauant celle heure les auoit il guerroiez tendant à celle fin, et aucuns comtes du royaume de Bretaigne, qui lors estoit en diuision, auoit par force d'armes à ce contrains, parceque lors n'estoient pas les Bretons ensemble concors ne vniz, ne n'auoient point de prince qui fust leur chieff pour les gouuerner et conduyre ; mais sitost comme les gens d'armes dudit Charles le Grant estoient eslongnez de Bretaigne, lesdictz seigneurs bretons brisoient les conuenances qu'ilz auoient promises, n'onques ne vouldrent estre subgitz à sa puissance.

Et pour ce, comme dient aucuns, entra il en Bretaigne pour les submettre. Mais les autres dient que ce ne fut pas contre les Bretons, mais qu'il fut par eulx appellé en leur aide contre vne gent payenne, qui pendant l'absence du roy Arastanus et qu'il estoit en Espaigne auecques ledit Charles, vint par nauire descendre ou royaume de Bretaigne, lequel, comme ilz le trouassent vuide de ses forces par l'absence des gens d'armes qui estoient auecques ledit Arastanus, les princes et seigneurs [2] qui y estoient demourez entreulx discordans, ilz le occuperent pour la plus grant part, et estoit le duc de celle gent appellé Acquin, dont l'on dit communément :

Tant que Charles fut en Espaigne,
Le roy Acquin fut en Bretaigne.

1. Bibl. nat. ms. fr. 8266. f. 109r v°.
2. *Ibid.* f. 110 r°.

Il est trouué dans vne ystoire dudit Charle le Grant que, en la conqueste de la cité de Quidalet, y auoit vng noble Breton appellé Hoes et seigneur de Karheix, qui rapporta aux nobles de France que il auoit enuiron cent IIII^xx et dix ans, et se combatoit par grant vigueur, et auoit eu à femme la fille d'un noble homme appellé Corsoldus, laquelle vesquit enuiron II^cc ans, et croyeant viure en perpetuel fist faire, des thesors de son père, le chemin appellé le chemin Ferré, affin que elle peust droittement aller de Kaerheix iucques à Paris, quar la voye estoit mauuaise, couuerte de boais, tortue et perilleuse. Et quant elle paruint iucques enuiron vingt lieues, elle trouua vng mesle[1] mort en my la voye, car elle créoit les hommes, les bestes et les oaiseaux tousiours viure s'ilz n'estoient occis; mais quant elle fut certifiée que il estoit establi aux homes vne foiz mourir, elle laissa l'euure qu'elle auoit encommancée, et dempuix fut bonne et deuote. Et lorsque ledit Hoes racomptoit ces choses, estoient desia passez cent ans dempuix la mort de saditte femme.

II

L'autre mention inédite du roman d'Aquin, qui est plutôt une allusion, mais très claire et très curieuse, se trouve dans une note historique rimée, composée par un des Cordeliers de l'île de Césembre[2], le 4 octobre 1518, pour rappeler la visite faite, ce jour même, à l'île et au monastère par François Ier, roi de France.

Cette note est inscrite sur un feuillet qui aujourd'hui sert de garde à un volume in-folio d'impression gothique, appartenant à M. l'abbé Houët, chanoine

1. Un *merle*. Cette forme est encore usitée dans le patois de la Haute-Bretagne.
2. Près Saint-Malo.

de Rennes, et contenant le *Catalogus Sanctorum Petri de Natalibus, de Venetiis.* Pietro Natali, ou dei Natali, né à Venise, était évêque d'Isrolo au XIVe siècle. Sa légende des Saints a eu, aux deux siècles suivants, de nombreuses éditions. L'exemplaire muni actuellement de ce feuillet de garde porte au dernier feuillet (236 recto) cette souscription : *Catalogus elaboratus haud inauspicato omine prodit M. D. XXI.* L'édition à laquelle il appartient fut donc imprimée seulement en 1521, — et la note rimée est de 1518. Cet exemplaire du *Catalogus Sanctorum* entra même beaucoup plus tard dans la bibliothèque de Césembre, comme le constate une note inscrite à la première page qui porte : *Ex libraria conventus Cæsambrii 1588*, — tandis qu'à droite du 26e vers de la *rimaille,* dont nous allons donner le texte tout à l'heure, on lit cette autre note : *Ex libraria conventus Cæzambrii anno 1518.*

Ainsi le feuillet qui porte au recto la note rimée (et rien au verso), servait originairement de garde à un volume ou registre existant à Césembre en 1518, trois ans avant l'impression du *Catalogus Sanctorum.* Soixante-dix ans plus tard, ce volume ou registre étant plus ou moins détérioré, on en retira ce feuillet, et pour le conserver plus sûrement avec sa note et le souvenir historique qu'elle consacrait, on le fit passer comme garde dans la reliure du *Catalogus*, qui venait d'entrer dans la bibliothèque du couvent.

Après ce préambule un peu long — mais peut-être nécessaire pour expliquer l'existence d'une note écrite en 1518 sur un volume imprimé en 1521, — voici le texte de cette note.

Bientost apres que la vroye foy
De Jesus par la crestienté
Fut preschée, entens et croy
Que cest sainct lieu fut frequenté.
Sainct Brande y auoit sa volunté,
Où se retiroit solitaire,
Et en son temps y fut planté
Vng bien deuot oratoire [1].

Charlemayne grant populaire
De crestiens mins [2] *en ceste isle*
Que Sarazins vindrent defaire,
Nous ne sçauons combien de mille,
Bons crestiens tenens l'Euangille
Et la vroy foy de Jesucrist.
Il me semble qu'il seroit vtile
Que solennité om [3] *en feist.*
Si l'om sçauoit le temps prefix
Quant tant de saincts personnaiges
Si cruellement l'on defist,
L'om en feroit office et ymaiges :
Les vs [4] *nous donnent tesmoignaiges*
Auxquelz debuons grant reuerence,

1. C'est la grotte de S. Brandan, qui se voit encore aujourd'hui dans un rocher de Césembre. S. Brandan avait été le maître de S. Malo, et il visita lui-même la Bretagne armoricaine.

2. Pour *mint* ou *mit*. Allusion à la garnison envoyée par Charlemagne à Césembre, qui fut cruellement occise par les Norois d'Aquin. *V. Conqueste de la Bretaigne par Charlemaigne.*

3. *Om*, pour *on*, conformément à l'étymologie, car *on* français n'est que le latin *homo*.

4. Les usages de l'Église, les offices et les images des saints ; notez cette protestation contre Luther, dont l'hérésie venait d'éclater l'année précédente.

Malgré les cueurs et visaiges
De Luther et de son alliance.

Par libures abuons cognoissance
Que, en ceste duché, premier [1]
Ceans commença l'obseruance
De sainct Franczois tout en entier.
De ceste isle et sainct moutier,
En mainte terre et region,
En cartes, cronicques et papier,
Est faicte grande mention.

Le post [2] *de foy et religion,*
Tres crestien le roy Franczois
Vint ceans par deuotion,
Associé de gens de poys.
Saige Trymouill [3]*, tu y estoys,*
Montaffilant et Montigent [4]*,*
D'aultres, quelz dire ne sçauroys.
Alors fut faict le sault bien grant.
Si vous voulez demander quant,
Je vous respons qu'au jour d'ennuyct [5]*,*
Jour glorieux et triumphant,
L'an mil cinq centz et dix ouyct.

1. Premièrement. Si cela veut dire que Césembre fut le premier couvent de l'ordre de S. François fondé en Bretagne, cette assertion aurait besoin de preuves.

2. C'est à dire le soutien ; *post* du latin *postis*, un poteau.

3. Louis de la Trémouille, le vainqueur de S.-Aubin du Cormier.

4. Lisez *Montejean*.

5. Régulièrement *en hui*, du latin *in hodie*, aujourd'hui. Cette rimaille eût donc été composée le jour même de la visite du roi François Ier. En marge, à gauche de ce vers est écrit : *Jour Sainct Franczois, 1518.*

Affin, lecteur, que ton profit
Fasses et que tu entendes bien
Le contenu [1] *de cest escript,*
Parlant du sainct lieu ancien
De Cezambre, où tres crestien
Roy Franczois vint, la journée
De Saint Franczois, o bien grandtr ain [2],
Retiens donc le jour et l'année.

1. Lecture douteuse ; ou pourrait aussi lire *le quantieme.*

2. Lobineau a mentionné cette visite de François Ier à Césembre, dans on *Histoire de Bretagne*, I, 840. Cf. Manet, *État ancien de la baie du Mont-Saint-Michel*, p. 85.

L'ÉCURIE
DU DUC DE BRETAGNE
EN 1481

Mises de l'escuerye du Duc, faictes par Jehan de Rennes, commis de par led. S^r^, pour le moys de novembre mil IIII^c^ IIII^xx^ et ung [1].

Et premièrement,

Le Juedi, premier jour dud. moys, le Duc et son escuerye estant à Nantes :

Pour la despence de bouche desd. IIII pages ordinaires et autres qui sont XIII personnes, val. XXXII s. VI d. Et des autres serviteurs, qui sont XIX personnes, valans par jour selon la decleracion de l'estat val. XXXVII s..... LXX s. VI d.

Se charge led. de Rennes du remaint du foign de provision du moys precedent, montant III^m^ II^c^ XXI botes.

1. Chambre des Comptes de Nantes. — *Comptes de l'hôtel du duc de Bretagne ;* feuillet isolé (papier) appartenant à M. Henri Lemeignen.

Et pareillement du remaint de l'avoene, montant IIII^c III mes.

Et pour la despence des chevaulx de celle, savoir le Cardinal, le Grant Moreau, l'Estandart, Bonne Volle, le Mordant, Bonne Volte, le Bay, Fauveau, le Moreau d'Espaigne, Kermont, Grenade, le Barbarisque, le Compeingn, Hobin Noir, Hobin Angloys, Hobin Dyrffe, Chastillon, Jacquin Kerad [1], le Prince, le Moreau Dedaldi, et II grands mullets, somme XXII grans chevaulx. Et, de petiz, II à Ferduc [2], I à Herman, I à Hannequin, I à Terrible, I à Guerrapin, I à Robin, I à l'Adoubeux, I à Beton, I à Duval, delivrez du foign de provision à III botes chascun par jour, montent..... III^xx VI botes.

Et en avoyne de provision.... .. VII^xx IX mes

Et pour la despence desd. V sommiers XI s. VIII d. et pour les XXVI autres petiz chevaulx XLIII s. III d..... LV s.

Pour chandelle à penser lesd. chevaulx et les veiller de nuyt..... XVI d.

Pour troys pots de vin à laver les jambes desd. chevaulx..... II s. VI s.

Au plumassier, pour une plume nayne d'autrusse, qu'il a baillée ce jour pour le Duc..... XXXV d.

Somme du jour, huyt livres quatre soulz quatre deniers.

(Signé) A. Delebiest.

1. Il y a sur le *d* un signe abréviatif qui montre que ce nom est inachevé.

2. Ici aussi, sur le *c* final, un signe abréviatif.

Le Vendredi IIe jour de novembre M^l^ IIII^c^ IIII^xx^ et ung, le Duc estant à Nantes.

Et premier

Pour la despence de bouche desd. IIII paiges et autres qui sont XIII personnes val. XXXVIII s. VI d. et des autres serviteurs d'escuerie, qui sont XIX personnes, val. XXXVII s. somme..... LXX s. VI d.

Et pour la despence desd. XX chevaulx de celle, II grans mulletz et diz petiz chevaulx, delivrez du foign de provision montant..... IIII^xx^ XVI botes.

Et en avoyne de provision..... VII^xx^ IX mes

Et pour la despence desd. V sommiers, XI s., VIII d., et pour les XXVI autres petiz chevaulx XLIII s. IIII d. Somme..... LV s.

Pour chandelle à penser lesd. chevaulx et les veiller de nuyt..... XVI d.

Pour troys pots de vin à laver les jambes desd. chevaulx..... II s. VI d.

Au sellier, pour ung licoul garny de deux ranges, pour le Moreau Dedaldi, VI s. VIII d.; une paire d'antraves pour led. cheval V s.

Somme du jour sept livres, ung soult monnoie.

(Signé) A. Delebiest.

INAUGURATION

DE LA STATUE DU ROI

A RENNES, EN 1754

Relation de la fête donnée à Rennes, par les États de Bretagne, le 10 Novembre 1754, Jour de la Dédicace de la Statue du Roi [1].

Les États ayant ordonné en 1744 qu'il seroit érigé dans la Ville de Rennes un Monument en mémoire de la Convalescence du Roi et de ses Victoires, chargerent de l'exécution le Sieur le Moine, sculpteur de sa Majesté, si connu par ses talents et par ses succès. Les États ont eû la satisfaction de voir que l'ouvrage, dont le modèle avoit été honoré des regards et de l'approbation de Sa Majesté, confirme la haute réputation de l'Artiste.

1. Nous reproduisons cette *Relation* sur un imprimé du temps, fort rare, de 4 pages in-4°, communiqué par M. Auguste de Foucaud.

Le Monument est composé de trois Figures qui concourent à former une action.

Sur un Piedestal de 14 pieds de haut, orné d'Armes et de Drapeaux, est la Statue du Roi ; il est représenté le Bâton de commandement à la main, et prêt à marcher à de nouvelles Conquêtes.

Au côté droit du Piedestal est la Déesse de la Santé, tenant d'une main un Serpent qui mange dans une Patere qu'elle lui presente de l'autre main. Cet emblême de la Convalescence exprime le rétablissement de la santé du Roi. Auprès de la Déesse est un Autel entouré de Fruits, symbole des vœux des Peuples ; la flamme s'élève sur l'Autel.

De l'autre côté du Piedestal, est la Bretagne entourée des attributs de la Guerre et du Commerce. La joie qui succède à ses allarmes éclate sur son visage ; elle montre le Roi au Peuple.

La statue du Roi a onze pieds trois pouces de haut, les deux autres sont de dix pieds ; les trois sont de Bronze, ainsi que les ornemens ; sur la Table du Piedestal on lit cette inscription :

LUDOVICO XV REGI CHRISTIANISSIMO,
REDIVIVO ET TRIUMPHANTI,
HOC AMORIS PIGNUS ET SALUTIS PUBLICÆ
MONUMENTUM COMITIA ARMORICA POSUERE.
ANNO M. DCC. XLIV.

Les États ont voulu que la Dédicace d'un Monument qui leur est si précieux pût répondre à la beauté de l'ouvrage, à la dignité des États, et à la majesté du Sujet.

Une autre Inscription en face du Monument, annonçoit par ces mots, *Victori voverunt, Pacificatori posuere,* que les États accomplissoient au sein de la Paix un Vœu formé pendant la Guerre.

La veille du jour destiné à la Cérémonie, le Sieur le Moine, conduit par le Héraut des États, se présenta à l'Assemblée et annonça que tout étoit prêt. Aussitôt les États arrêtèrent de faire la Cérémonie le jour suivant, et d'y assister en Corps, ils envoyèrent en conséquence une Députation prier les Commissaires du Roi et Madame la Duchesse d'Aiguillon de s'y trouver.

La Fête ayant été annoncée la veille par plusieurs salves de Canon qui furent répétées le lendemain matin, jour de la Dédicace, les États partirent en corps pour se rendre à la Place Royale ; les salves continuèrent pendant toute la Cérémonie, et l'on ne cessa point d'entendre le bruit des Tambours, des Trompettes et des Timbales.

Lorsque les États furent arrivés et placés, les Commissaires du Roi, M. le Duc d'Aiguillon à leur tête, se rendirent à l'Assemblée suivant le Cérémonial qui avoit été réglé. Madame la Duchesse d'Aiguillon et toutes les Dames priées étoient aux Fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, la Bourgeoisie occupait le Présidial qui est de l'autre côté.

Aussi tôt que les Commissaires du Roi et les États furent rassemblés, le Héraut revêtu de sa Cotte d'Armes, monté sur un Cheval caparaçonné, précédé de Trompettes et de Timbales, parut au milieu de la Place et fit à haute voix cette proclamation :

DE LA PART DES ÉTATS.

MESSEIGNEURS ET MESSIEURS,

C'est aujourd'hui que les États font la Dédicace du Monument qu'ils ont fait ériger comme un Gage de leur amour pour le Roi.

VIVE LE ROI.

Tout le monde répondit au cri du Hérault par la même acclamation.

A l'instant, le Sieur le Moine fit découvrir le Monument, qui jusques-là étoit resté couvert d'un Voile.

Les Commissaires du Roi s'avancerent alors devant le Monument, et firent le salut d'usage. Lorsqu'il se furent retirés avec le même Cérémonial qui s'étoit observé à leur entrée, les Trois Ordres des États marchèrent dans l'ordre et le rang accoûtumés, et aprés avoir fait le même salut, retournèrent dans le lieu ordinaire de leur Assemblée.

Alors, M. l'Évêque de Rennes déclara aux États que le Roi, pour donner à la Bretagne des marques de sa satisfaction, accordoit deux Abbayes dans l'Ordre de l'Église, deux Compagnies de Cavalerie et quatre places de Garde-Marine dans l'Ordre de la Noblesse, et des Lettres de Noblesse à deux membres du Tiers. Les États répondirent par un cri unanime de *Vive le Roi.* Ils ordonnerent gratification de 50,000 livres au Sieur le Moine, envoyerent une Députation faire des remercimens à M. le Duc d'Aiguillon, et se séparerent.

L'Ordre de la Noblesse n'avoit jamais été plus nombreux, tous les Officiers Bretons de Terre et de Mer, qui ne sont pas arrêtés par leur devoir hors la Province s'étoient rendus aux États avec l'empressement qu'ils ont pour tout ce qui regarde la Personne du Roi.

La Cérémonie étant terminée, la Milice Bourgeoise qui bordoit la Place et les Ruës, se mit en Bataille, et défila devant le Monument. La Place fut ouverte à un Peuple immense, et l'on distribua du Vin et des Vivres de toute espece. On les portoit de toutes parts dans de grands Chars ornés de Festons, de Guirlandes et de Banderolles tirés par des Chevaux richement caparaçonnés, précédés de Trompettes et de Cors de chasse, et conduits par de jeunes Gens galamment vêtus. D'autres montés sur des Échafauts ornés de Lauriers et de Pampres, versoient du Vin au Peuple.

Des Troupes d'Instrumens placées sur des Amphithéâtres, ou repandues dans les Places et les Carrefours, animées par la joie publique, la redoubloient encore. Ceux qui avoient quitté les Danses pour aller à la Comédie qui se donnait *gratis*, revinrent les reprendre et continuerent jusqu'au jour suivant avec la même vivacité.

Aux approches de la nuit, toute la Ville fut illuminée, et la Fête fut terminée par un Bal public, que les États donnèrent dans l'Hôtel-de-Ville. La Décoration des Salles, le goût des Habits, l'abondance des Rafraîchissemens, la richesse des Buffets, offroient le plus beau Spectacle. Au milieu d'une foule prodigieuse, on n'a vû que cette confusion brillante qui

naît de la joie, et qui fait le principal ornement des grandes Fêtes. Pour étendre et perpétuer la mémoire du Sujet de la Fête, les États ont ordonné qu'il seroit frappé environ 3000 Médailles ou Médaillons, en or, en argent et en bronze, et l'on a distribué dans l'Assemblée l'Estampe du Monument.

Dans un jour destiné à la joie publique, les malheureux n'ont pas échappé à l'attention des États. Ils ont fait repandre leurs largesses dans les Hôpitaux et dans les Prisons de toutes les Villes de la Province, qui d'un concert unanime ont signalé leur amour pour le Roi par des feux et des Illuminations, le jour même que la Fête s'est donnée dans la Capitale.

Le même esprit animoit toute la Bretagne, et la Fête a été également glorieuse pour le Prince et pour les sujets.

A Rennes, de l'Imprimerie de Joseph Vatar, Imprimeur de Nosseigneurs les États de Bretagne, 1754.

UNE LETTRE INÉDITE

DE

BLANCHARD DE LA MUSSE

La lettre suivante m'a été obligeamment communiquée par mon ami M. le comte R. de l'Estourbeillon ; elle m'a paru offrir quelque intérêt littéraire. Son auteur, François-Gabriel-Ursin Blanchard de la Musse (né à Nantes en 1752, mort à Rennes, en 1831), était un fort bel esprit, qui, pendant plus de cinquante ans, a pourvu l'*Almanach des Muses*, le *Chansonnier des Grâces*, les *Quatre saisons du Parnasse,* et, un peu plus tard, le *Lycée armoricain* et la *Muse bretonne,* de petits vers élégants et faciles. Il n'a jamais réuni toutes ces pièces en volume. Il faut les glaner dans toutes les anthologies du temps. Je sais plusieurs de ses épîtres (l'une d'elles, notamment, pleine de détails sur Nantes et les Nantais, insérée dans l'*Almanach des Muses* de 1810) qui font regretter qu'il n'ait pas eu plus de souci de sa réputation littéraire.

Malgré mes recherches, je n'ai retrouvé, dans aucun recueil, l'ode dont il est ici question : parut-elle jamais ? Ginguené, critique au goût sévère, et dépositaire de la *fortune poétique* de l'auteur, craignit-il qu'elle ne l'aven-

turât ? Le *chantre d'Éléonore* préoccupait beaucoup Blanchard de la Musse ; il lui adressa épîtres sur épîtres, et Parny ne put manquer de lui répondre un jour :

Aimable comte, j'ai relu
Vos jolis vers, datés de Nantes,
Et de ces rimes élégantes
Le tour aisé m'a beaucoup plu...

Quant à la belle Madame de Salm — une Nantaise aussi, — la compare-t-on à Sapho, parce qu'elle fit jouer une tragédie lyrique de ce nom sur le théâtre Louvois, en 1794 ?

Notre lettre permet de rectifier deux petites erreurs échappées à la *Biographie bretonne*. — Blanchard de la Musse, qui, dans une formule imprimée, énumère pompeusement ses titres, était, dès 1802, juge d'instruction à Nantes (M. Levot prétend qu'il exerça ces fonctions de 1811 à 1815) ; et c'est, on le voit, bien avant 1818, qu'il réorganisa l'ancien *Institut départemental*, devenu *Société des Sciences et des Arts*, puis *Société Académique de la Loire-Inférieure*.

Blanchard de la Musse s'éprit du régime impérial ; il écrivit dans une de ses poésies « les Rêves » (1809) :

Napoléon rêve à la gloire,
Il rêve au bonheur des Français.

En 1802, il devait être moins enthousiaste, il affirmait hautement son admiration pour Ginguené, qui n'était pas bien en cour, qui venait d'être éliminé du Tribunat par Bonaparte et qui collaborait à la *Décade philosophique*, refuge de l'opposition républicaine. Petits et grands, les poètes, en politique, sont souvent de la religion d'Horace.

Olivier de Gourcuff.

Blanchard de la Musse, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, Juge d'instruction à Nantes, Président de la Société des Sciences et des Arts, Membre du Conseil Général et du Comité de Vaccine du département de la Loire-Inférieure, Correspondant de plusieurs académies et sociétés savantes,

A Monsieur Ginguené, membre de l'Institut de France.

MONSIEUR ET TRÈS CHER COMPATRIOTE,

Veuillez excuser mon importunité en faveur du désir, je dis plus, du besoin que j'éprouve de recevoir vos bons avis.

L'ode que j'ai pris la liberté de vous adresser est la dernière pièce de vers que je compte donner au public ; cette pièce doit être traduite par un ancien habitant de Naples qui possède aussi bien la langue française que la langue italienne : que de raisons pour désirer que l'original ne soit pas entièrement éclipsé par la traduction !

Permettez-moi, mon cher compatriote, de vous soumettre une réflexion relative à la sixième strophe de mon ode. Je vous avouerai que, quelque vénération que j'aie toujours eue pour Madame Fanny de Beauharnais, je trouve cependant que Madame de Salm lui est bien supérieure, et, en conséquence, sauf votre meilleur avis, je suis dans l'intention de substituer son nom à celui de Fanny employé dans la sixième strophe :

Dans le chantre d'Éléonore,
Si Tibulle respire encore,

Si de Salm fait chérir son nom,
Je les vois marcher sur tes traces,
Sapho, je reconnais les Grâces
Qui couronnent Anacréon.

Permettez-moi d'espérer, mon cher compatriote, que vous voudrez bien ne pas me perdre de vue, ainsi que ma fortune poétique que j'ai déposée dans vos mains, mais je crains bien que vous ne disiez : *De minimis non curat prætor.*

Quoi qu'il en soit, je serai trop heureux, si vous daignez agréer, avec votre bonté ordinaire, la nouvelle assurance des sentiments de reconnaissance, de respect et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et obéissant serviteur,

BLANCHARD DE LA MUSSE.

Nantes, 29 mars 1802.

Je vous prie d'offrir mes hommages à Madame Ginguené, ainsi qu'à nos respectables amis, qui ont bien voulu me faire donner de vos nouvelles, il y a quelque temps, par le président de mon tribunal (M. Gandon).

ÉTAT DE SITUATION

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Compte rendu par le Trésorier

POUR LA PÉRIODE DE 3 ANS SE TERMINANT LE 23 MAI 1885

A cette date la Société était composée de 330 Membres, dont dix-sept ont été admis comme sociétaires perpétuels depuis la fondation.

Reliquat du 23 mai 1882.....	F.	4,680	10
Recettes du 24 mai 1882 au 23 mai 1885.....		22,672	08
Total.....	F.	27,352	18
Dépenses.....		25,328	13
Il reste en caisse..	F.	2,024	05

RÉCAPITULATION

1°	La somme en caisse s'élève à	F. 2,024	05
2°	Les cotisations des Sociétaires perpétuels sont représentées par des valeurs de portefeuille qui ont été payées.. (Soit en rente 120 fr. 50).	3,019	20
3°	Les diverses cotisations dues se montent à.....	740	»
	Boni.....	F. 5,783	25

Dans ce compte, la vente des publications atteint le chiffre de 1600 fr. 35.

TABLE

Pages

Bureau élu le 6 juillet 1882..... 7

Liste des membres de la Société, admis du 24 mai 1884 au 24 mai 1885..... 9

Membres décédés..... 12

Extraits des procès-verbaux. — *Séance du 1er août 1884*..... 13

Séance du 1er septembre 1884..... 16

Séance du 5 novembre 1884..... 21

Séance du 11 février 1885..... 26

Séance du 7 mai 1885..... 31

État des publications de la Société..... 34

Liste des ouvrages offerts à la Société, du 1er août 1884 au 7 mai 1885..... 38

Nécrologie: MM. François Audran, le comte Hector, L. Le Mercier de Morière, le docteur Constant Merland..... 46

Renseignements bibliographiques. — Questions et réponses..... 52

Documents inédits..... 59
Mentions inédites du Roman d'Aquin *aux XV• et XVI• siècles*..... 61
L'Écurie du duc de Bretagne en 1481..... 68
Inauguration de la statue du Roi à Rennes en 1754.. 71
Une lettre inédite de Blanchard de la Musse..... 77
État de situation de la Société au 23 mai 1885..... 81

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

12e, 13e, 14e ANNÉES

(1888, 1889, 1890)

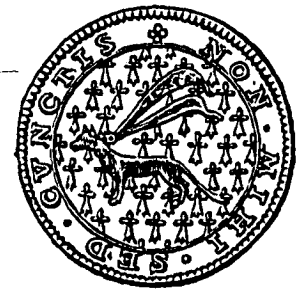

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
MORBIHAN

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

—

M.DCCC.XC

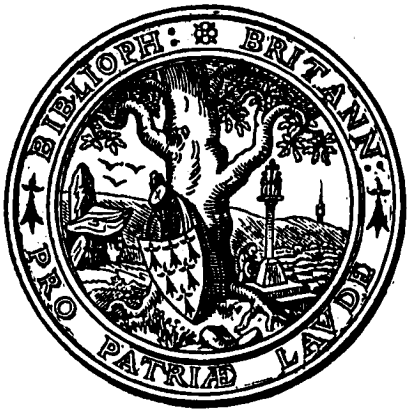

Ce Bulletin a été tiré à 500 exemplaires in-8° vergé.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

PRÉFECTURE DU
BIBLIOTHEQUE

ARTICLE I.

La Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne est instituée pour entretenir et propager le goût des livres, sauver de la destruction, réunir, publier, traduire et réimprimer les volumes, pièces, manuscrits et documents quelconques inédits ou rares, pouvant intéresser l'histoire et la littérature de l'ancienne province de Bretagne.

ARTICLE II.

Le siège de la Société est à Nantes.

ARTICLE III.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par deux membres, être admis à la majorité au scrutin secret, et déclarer adhérer aux présents statuts.

ARTICLE IV.

La Société se réunit une fois par mois. Les membres sont convoqués par lettre individuelle.

ARTICLE V.

La Société est administrée par un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste, lesquels sont élus pour deux ans dans une assemblée générale qui a lieu dans la première quinzaine de juin. Les membres du bureau sont indéfiniment rééligibles. En outre, chaque groupe d'associés appartenant à l'un des cinq départements de la Bretagne désigne un délégué représentant la Société dans son département et chargé de correspondre avec le bureau dont il fait partie de droit.

ARTICLE VI.

Chaque Sociétaire paie d'avance et dans le courant du mois de juin de chaque année une somme de

vingt francs *. Indépendamment de cette cotisation, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de quinze francs. — Les *membres fondateurs* sont dispensés de ce droit**.

ARTICLE VII.

Le produit des cotisations, des dons volontaires et de la vente des volumes publiés, est affecté à la publication d'ouvrages, à l'achat de pièces intéressantes et au paiement de toutes les dépenses régulièrement votées par la Société.

ARTICLE VIII.

Le choix des ouvrages à éditer est fait par la Société. La surveillance de la publication, des notes, préfaces et commentaires qui y seraient joints, appartient à un comité composé du bureau, de l'auteur de la publication, et d'autres membres de la Société appelés par le bureau, s'il le juge nécessaire.

ARTICLE IX.

Il est tiré de chaque ouvrage publié par la Société un nombre d'exemplaires égal à celui des sociétaires et en plus deux cents exemplaires qui seront mis dans le commerce. Chaque membre a droit à un exem-

* Conformément à l'usage admis dans la plupart des Sociétés, la cotisation annuelle peut être remplacée par une somme de *trois cents francs*, une fois payée. (Décision prise en assemblée générale, le 10 juillet 1890.)

** Les deux cents premiers Sociétaires inscrits ont seuls droit au titre de *membre fondateur*. (Décision prise en assemblée générale, le 14 janvier 1878).

plaire, et l'auteur d'une publication reçoit en plus dix exemplaires sur papier ordinaire. — Les membres nouvellement admis n'ont droit à la continuation d'un ouvrage en cours de publication qu'autant qu'il en reste des exemplaires disponibles et moyennant un prix fixé par le bureau, pour la partie publiée avant leur entrée dans la Société.

ARTICLE X.

Les exemplaires des membres de la Société devront toujours être tirés d'un format ou sur un papier spécial, se distinguant notablement du reste de l'édition destinée au public. Ces exemplaires seront numérotés et porteront le nom des membres auxquels ils devront appartenir. La mise en vente en est formellement interdite.

ARTICLE XI.

Une bibliothèque sera formée tant avec les publications de la Société qu'avec les livres ou manuscrits provenant d'achats ou de dons volontaires. Aucune pièce ne pourra sortir du local choisi pour la bibliothèque.

ARTICLE XII.

Toute modification aux présents Statuts ne pourra avoir lieu qu'en assemblée générale, convoquée spécialement pour ce sujet, et à la majorité des deux tiers des membres présents.

Arrêté à Nantes, en assemblée générale, le 24 mai 1877.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

VOTÉES PAR LA SOCIÉTÉ *

I

La durée des pouvoirs du Bureau est portée à trois ans.

II

Le nombre des membres de la Société est limité à 350.

III

Le fils ou le gendre, parent ou allié proche d'un sociétaire décédé qui voudra succéder à celui-ci, sera proposé pour l'admission de préférence à tout autre candidat, et sera dispensé du droit d'entrée mentionné en l'article 6 des Statuts.

IV

Au-dessus du chiffre de 350, les personnes auxquelles le Bureau reconnaîtra la qualité de *bienfaiteurs de la Société,* seront admises comme sociétaires.

Pour copie conforme :

Le Président de la Société,

ARTHUR DE LA BORDERIE.

* Le premier article de ces *Dispositions réglementaires* a été voté par la Société le 25 juin 1879, les trois autres le 19 mai 1880.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 17 JUILLET 1888

Présidents d'honneur : Monseigneur le duc D'AUMALE, à Chantilly (Oise) ;

Général Émile MELLINET, place Launay, 8; à Nantes ;

Vice-Présidents d'honneur: MM. le duc Louis DE LA TRÉMOILLE, 4, avenue Gabriel, Paris ;

Vicomte H. DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut, au château de Keransker, près Quimperlé (Finistère) ;

Marquis DE VILLOUTREYS, au château du Plessis-Villoutreys, par Montrevault (Maine-et-Loire).

René KERVILER, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) ;

Président : M. Arthur DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, à Vitré (Ille-et-Vilaine) ;

Vice-Présidents : MM. Henri LE MEIGNEN, avocat, rue Bonne-Louise, 7, Nantes ;

Baron des Jamonières, manoir de la Vignette, par le Cellier (Loire-Inférieure) ;

Secrétaire : Dominique Caillé, avocat, 2, place Delorme, Nantes ;

Secrétaire-adjoint : Comte Régis de l'Estourbeillon, 24, rue du Drezen, Vannes (Morbihan) ;

Trésorier : Alexandre Perthuis, 17, première avenue des Folies-Chaillou, Nantes ;

Bibliothécaire-Archiviste : René Blanchard, 6, quai Duquesne, Nantes.

Conseil de la Société

Camille Dupuy, avocat, ancien magistrat, à Sheen-House, Surrey (Angleterre) ;

Claude de Monti de Rezé, 3, quai Ceineray, Nantes ;

Joseph Rousse, 11, rue Lafayette, Nantes.

Délégues en Bretagne

Arthur du Bois de la Villerabel, ancien président de la Société archéologique, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ;

Robert Oheix, Savenay (Loire-Inférieure) ;

Marquis Anatole de Bremond d'Ars-Migré, conseiller général, au château de la Porte-Neuve, près Quimperlé (Finistère) ;

Hippolyte de la Grimaudière, château de la Hamonais, par Châteaubourg (Ille-et-Vilaine) ;

Ludovic Cormerais, 34, boulevard Delorme, Nantes (Loire-Inférieure);

Vincent Audren de Kerdrel, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

Délégué à Paris

Olivier de Gourcuff, 48, rue Pergolèse.

Délégué en Anjou

André Joubert, 49, boulevard de Saumur, Angers.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

MM.

1. Émile Alizon, notaire, 20, rue Franklin, Nantes.

2. Léon Alliot, négociant, à Chantenay (Loire-Inférieure).

3. Le vicomte Louis d'Andigné, château de la Jousselinière, par Beaupreau (Maine-et-Loire).

4. Arthur Apuril, château de Blouan, en Ménéac (Morbihan).

5. Les Archives du département de la Loire-Inférieure, Nantes.

6. M. le comte Hervé d'Armaillé, château de la Menantière, par Montrevault (Maine-et-Loire).

7. M. le comte Amaury Audren de Kerdrel, château de Kérusoret, en Plouédern, près Landivisiau (Finistère).

MM.

8. Vincent Audren de-Kerdrel, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

9. S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale, à Chantilly (Oise).

10. Maurice d'Auteville, 69, rue Basse de l'Hémicycle, Angoulême (Charente).

11. Le marquis d'Autichamp, château de Jarzé, par Jarzé (Maine-et-Loire).

12. Ernest Avril de la Vergnée, avocat, 31, rue Dauphine, La Rochelle (Charente-Inférieure).

13. Azénor, à Penvenan, près Tréguier (Côtes-du-Nord).

14. Le vicomte de Bagneux, château de la Pélissonnière, près Pouzauges (Vendée).

15. Mme la comtesse de Balleroy, 41, quai d'Orsay, Paris.

16. Adrien de la Barbée, chef de division de la Préfecture de Nantes, à la Mahaudière, en Doulon.

17. Anatole de Barthélemy, 9, rue d'Anjou, Paris.

18. Simon Baugé, agent d'assurances, 1, rue Lafayette, Nantes.

19. Le comte Amédée de Bejarry, château de la Roche-Louherie, par Sainte-Hermine (Vendée).

20. Le vicomte Xavier de Bellevue, 9, rue de Paris, Rennes (Ille-et-Vilaine).

21. Arthur Benoit, 2, boulevard Saint-Aignan, Nantes.

MM.

22. Paulin Benoist, notaire, Guérande (Loire-Inférieure).

23. Georges Bergerault, 12, rue d'Offémont, Paris.

24. Le baron Bertrand-Geslin, 28, boulevard Delorme, Nantes.

25. La comtesse Gaston de Beurges, château de la Ville-sur-Saulx, près Saudrup (Meuse).

26. Bibliothèque publique de Vitré (Ille-et-Vilaine.)

27. Bibliothèque publique de Morlaix (Finistère).

28. Bibliothèque publique de Nantes (Loire-Inférieure).

29. Bibliothèque publique de Rennes (Ille-et-Vilaine).

30. Charles Billot, 22, rue des Halles, Nantes.

31. Le comte Louis de Bizien du Lézard, château de Coulon, par Bazouges-sur-le-Loir (Sarthe).

32. Le duc de Blacas, château de Beaupreau, Beaupreau (Maine-et-Loire).

33. René Blanchard, 6, quai Duquesne, Nantes.

34. L'abbé Auguste Blatier, curé, à Saint-Etienne de Mont-Luc (Loire-Inférieure).

35. Guillaume Bodinier, 2, rue Tarin, Angers (Maine-et-Loire).

36. L'abbé André du Bois de la Villerabel, Secrétaire de Mgr l'Evêque, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

37. Arthur du Bois de la Villerabel, 11, place Saint-Pierre, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

MM.

38. Félix du Bois Saint-Sevrin, inspecteur des Postes et Télégraphes, 27, place de la Mare-Rouge, Rouen (Seine-Inférieure).

39. Eugène Boismen, architecte, 7, rue Bertrand-Geslin, Nantes.

40. Le docteur Eugène Bonamy, 1, place Petite-Hollande, Nantes.

41. Louis Bonamy, avoué, 4, rue Scribe, Nantes.

42. Louis Bonneau, juge de paix, Bourbriac (Côtes-du-Nord).

43. Louis Bonnigal, notaire, Vertou (Loire-Inférieure).

44. Gustave Bord, au Pellerin (Loire-Inférieure).

45. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, Vitré (Ille-et-Vilaine).

46. Waldeck de la Borderie, Vitré (Ille-et-Vilaine).

47. Auguste Bossis, 15, avenue de Launay, Nantes.

48. Eugène Boubée, 3, place de la Petite-Hollande, Nantes.

49. Eugène Bouchinot, négociant, 9, rue Saint-Louis, Rennes (Ille-et-Vilaine).

50. Stanislas Boulay, notaire, 21, rue Saint-Nicolas, Nantes.

51. Le vicomte de la Bourdonnaye, député, château de la Varenne, par Ancenis (Loire-Inférieure).

52. E. Boutillier du Retail, 6, rue de Coutances, Nantes.

MM.

53. L'abbé Bréard, Saint-Jean-de-Lutz (Basses-Pyrénées).

54. L'abbé Joseph Brebel, vicaire à Janzé (Ille-et-Vilaine).

55. Le comte Paul de Bréchard, 3, rue Sully, Nantes.

56. Ernest de Brehier, Josselin (Morbihan).

57. Le comte Fernand du Breil de Pontbriand, député, 4, rue Scribe, Nantes.

58. Le marquis de Bremond d'Ars-Migré, conseiller général du Finistère, château de la Porte-Neuve, près Quimperlé (Finistère), 5, rue Harouys, Nantes.

59. L'abbé Charles Bretéché, Missionnaire de l'Immaculée-Conception, 6, rue Malherbe, Nantes.

60. Le marquis de la Bretesche, 2, rue Tournefort, Nantes.

61. Le comte Charles de Brissac, 119, rue Saint-Dominique, Paris.

62. Léon Bruneau, architecte, 18, rue Copernic, Nantes.

63. Emile Burgaud, avoué, rue Auffredi, La Rochelle (Charente-Inférieure).

64. J. Burges-Camac, à la Roche-Pendante, près Dinard (Ille-et-Vilaine).

65. Amador de Busnel, 12, rue d'Aguesseau, Nantes.

66. Dominique Caillé, avocat, 2, place Delorme, Nantes.

67. Gustave Caillé, château de Procé, près Nantes.

MM.

68. H. Caillière, libraire-éditeur, 2, place du Palais, Rennes (Ille-et-Vilaine).

69. Le baron Henri de Carayon La Tour, commandant du 11e régiment de cuirassiers, Niort (Deux-Sèvres).

70. Le comte de Carcaradec, château de Kerivon, par Lannion (Côtes-du-Nord).

71. Adrien de Carné de Carnavalet, 12, rue de Tournon, Paris.

72. Gaston de Carné de Carnavalet, 58, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

73. Jean de Carné de Carnavalet, 58, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

74. Antonio Carré, négociant, 37, rue des Arts, Nantes.

75. Théodore Carré, négociant, 9, rue Lafayette, Nantes.

76. Le comte Henri de Castries, château du Chillon, Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire).

77. Edouard de Cazenove de Pradine, député, 17, rue du Lycée, Nantes.

78. Cercle Louis XVI, place Louis XVI, Nantes.

79. Le comte Fernand de Chabot, 1, rue François Ier, Paris.

80. Le vicomte Paul de Chabot, château de la Boissière, par Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

81. Chailland, imprimeur, Laval (Mayenne).

MM.

82. Mme Jules du Champ-Renou, née des Jamonières, 10, quai du Port-Maillard, Nantes.

83. Paul Chardin, 2, rue des Pyramides, Paris.

84. C. Charil de Ruillé, château de la Marmitière, près Angers (Maine-et-Loire).

85. Emile Charpentier, conseiller à la Cour d'appel, 4, rue Lafayette, Rennes (Ille-et-Vilaine).

86. Le baron de Chataux, Angers (Maine-et-Loire).

87. Edouard Chatelier, 4, quai Penthièvre, Nantes.

88. L'abbé Louis-Marie Chauffier, prosecrétaire de Mgr l'Évêque, Vannes (Morbihan).

89. Le vicomte Alphonse de Cintré, 13, rue de la Monnaie, Rennes (Ille-et-Vilaine).

90. Arthur du Chêne, Baugé (Maine-et-Loire).

91. De la Chevasnerie, capitaine au 12e régiment de cuirassiers, Tours (Indre-et-Loire).

92. Chiron du Brossay, inspecteur de l'Enregistrement, 63, rue de la Gare, Laval (Mayenne).

93. Théophile Cinqualbre, arbitre de commerce, 15 bis, rue Voltaire, Nantes.

94. Anatole Claudin, libraire-éditeur, 16, rue Dauphine, Paris.

95. Gabriel Clerc, Saint-Amand (Cher).

96. Frédéric Cocar, avoué, 5, quai de Châteaubriant, Rennes (Ille-et-Vilaine).

97. La baronne de Coetquen de Poilly, Folembray (Aisne).

MM.

98. Prosper Coinquet, 10, rue Voltaire, Nantes.

99. Léon Conor-Grenier, libraire-éditeur, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

100. L'abbé Henri Cordé, directeur de l'Externat des Enfants-Nantais, 5, rue du Boccage, Nantes.

101. Ludovic Cormerais, 34, boulevard Delorme, Nantes.

102. Louis de Cornulier, château de la Lande, par Montaigu (Vendée).

103. Alphonse Couespel, 6, rue Sully, Nantes.

104. Jules Coué, receveur de l'Enregistrement, Hennebont (Morbihan).

105. Armand de Crèvecœur, rue de la Vannerie, Abbeville (Somme).

106. Le comte E. de la Croix, 1, contour de la Motte, Rennes (Ille-et-Vilaine).

107. Félix-Georges Crucy, architecte, 32, rue de Gigant, Nantes.

108. Charles Dalibard, avoué, 10, rue de Toulouse, Rennes (Ille-et-Vilaine).

109. L'abbé Daniel, curé de Saint-Sauveur, Dinan (Côtes-du-Nord).

110. Dartige du Fournet, 4, rue des Grandes-Bordes, Corbeil (Seine-et-Oise).

111. René Delafoy, 5, rue Voltaire, Nantes.

112. Joseph Delaville-le-Roulx, château de la Roche, par Monts (Indre-et-Loire).

MM.

113. Emile Deslandes-Vinay, au Bas-Bel-Air, commune de Chesnay, près Versailles (Seine-et-Oise).

114. Léon Dieu, commandant au 65e de ligne, 3, rue Tournefort, Nantes.

115. Dixneuf, docteur-médecin, Loroux-Bottereau (Loire-Inférieure).

116. Magloire Dorange, avocat, 2, contour de la Motte, Rennes (Ille-et-Vilaine).

117. Le comte Ivan du Doré, château de la Chetardière, par Segré (Maine-et-Loire).

118. Le vicomte Maurice du Dresnay, château de Dréneuc, près Redon (Ille-et-Vilaine).

119. Duclos, docteur en médecine, la Roche-Bernard (Morbihan).

120. Dulau & Cie, 37, Soho Square, Londres (Angleterre).

121. Emile Dupré-Lasale, conseiller à la cour de Cassation, 2, rue Vignon, Paris.

122. Camille Dupuy, Sheen-House, Surrey (Angleterre), — 7, rue Marceau, Nantes.

123. Emerique, 52, boulevard Malesherbes, Paris.

124. Edgard Eon, notaire, 22, rue des Halles, Nantes.

125. Le comte Régis de l'Estourbeillon, 24, rue du Drezen, Vannes (Morbihan).

126. Paul Eudel, 9, rue Victor Massé, Paris.

127. Emile Fabriès, 32, boulevard Delorme, Nantes.

MM.

128. Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

129. Olivier de Farcy, 5, rue Rallier, Rennes (Ille-et-Vilaine).

130. Le marquis de la Ferronnays, député, château de Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).

131. Ernest Finck, négociant, 83, rue Saint-Jacques, Marseille (Bouches-du-Rhône).

132. Etienne Formon, château de la Crilloire, par Maulévrier (Maine-et-Loire).

133. Auguste de Foucaud, 12, rue de Belair, Rennes (Ille-et-Vilaine).

134. L'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon, près Dinan (Côtes-du-Nord).

135. Hippolyte Fournel, 7, rue de la Monnaie, Rennes (Ille-et-Vilaine).

136. Edouard Frain, bibliothécaire, Vitré (Ille-et-Vilaine).

137. A.-N. Gaboriau, pharmacien, Aigrefeuille (Loire-Inférieure).

138. Stanislas Gahier, avocat, 5, rue d'Orléans, Nantes.

139. L'abbé A. Gaillard, aumônier à l'hospice Saint-Jacques, Nantes.

140. Alexandre Galibourg, avocat, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

141. Pitre de la Ganry, 1, place Delorme, Nantes.

MM.

142. Des Garets, château du Châtelet, par Vitré (Ille-et-Vilaine).

143. Arthur Garnier, 11, quai Turenne, Nantes.

144. Le docteur Marcel Genuit, 1, rue Saint-Pierre, Nantes.

145. L'abbé P. Giquello, 8, rue Bernard-Palissy, Tours (Indre-et-Loire).

146. Victor Girard, photographe, 10, rue Boileau, Nantes.

147. Le marquis de Gombert, à Bouc, Le Pin (Bouches-du-Rhône).

148. Gontard de Launay, 2, rue de Belair, Angers (Maine-et-Loire).

149. L'abbé Guillotin de Corson, château de la Noë, en Bain (Ille-et-Vilaine).

150. Olivier de Gourcuff, 48, rue Pergolèse, Paris.

151. R. de Gourden, avocat, Rennes (Ille-et-Vilaine).

152. Jules Gousse, avoué, 15, quai de Châteaubriant, Rennes (Ille-et-Vilaine).

153. Le marquis de Gouvello, château de Kerlevenan, par Sarzeau (Morbihan).

154. Eugène Gouzerh, officier d'administration, hôpital militaire, à Souk-Ahras (département de Constantine), Algérie.

155. Emile Grimaud, imprimeur-éditeur, 4, place du Commerce, Nantes.

156. Hippolyte de la Grimaudière, château de la Hamonais, par Châteaubourg (Ille-et-Vilaine).

MM.

157. Edouard Guibourd de Luzinais, sénateur, maire de Nantes, 14, rue de l'Héronnière, Nantes.

158. Eugène Guyet, 4, rue de l'Écluse, Nantes.

159. Philippe Hébert, agent de change honoraire, château de la Goule-aux-Fées, près Dinard (Ille-et-Vilaine).

160. H. Hébert de la Rousselière, la Meignanne, près Angers (Maine-et-Loire).

161. Ernest Hemery, sous-inspecteur des Domaines, Douai (Nord).

162. Louis Henry de Villeneuve, au Parc de la Salle-Verte, près Quintin (Côtes-du-Nord).

163. L. Hervé, libraire-éditeur, 5, rue Motte-Fablet, Rennes (Ille-et-Vilaine).

164. L'abbé Hervouet, internat des Enfants-Nantais, Nantes.

165. Furcy Houdet, 1, rue Mondésir, Nantes.

166. Charles Huon de Penanster, sénateur, château de Kergrist, près Lannion (Côtes-du-Nord).

167. Le baron d'Ivry, château d'Hénonville, par Ivry-le-Temple (Oise).

168. Le baron Armand d'Izarn, place Louis XVI, Nantes.

169. Le baron Arthur des Jamonières, manoir de la Vignette, par le Cellier (Loire-Inférieure).

170. De Jeux, château des Bordes, par Baugé (Maine-et-Loire).

MM.

171. Joseph Josse, au Bois-Hardy, Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure).

172. André Joubert, 49, boulevard de Saumur, Angers.

173. Frédéric Jouon des Longrais, archiviste paléographe, 4, rue du Griffon, Rennes (Ille-et-Vilaine).

174. Charles de Keranflec'h-Kernezne, château du Quélenec, par Mûr-de-Bretagne (Côtes-du-Nord).

175. James de Kerjégu, conseiller général du Finistère, Scaër, par Rosporden.

176. Le vicomte de Kermaingant, 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

177. Joseph de Kersauson de Pennendreff, 1, rue d'Argentré, Nantes.

178. Emile de Kervenoael, 14, rue Félix, Nantes.

179. René Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

180. De Laborde, château de Saint-Julien, par Segré (Maine-et-Loire).

181. Raoul de Lafont, Sanges, par Neuvy-sur-Barânjon (Cher).

182. René Lafolye, imprimeur-éditeur, 2, place des Lices, Vannes (Morbihan).

183. Alfred Lallié, 5, rue Bertrand-Geslin, Nantes.

184. Le comte Gabriel de Lambilly, château de Lambilly, près Ploërmel (Morbihan).

185. Le comte Paul-Henri Lanjuinais, député, château de Kerguehennec, par Saint-Jean-Brévelay (Morbihan).

MM.

186. Le baron Gustave DE LAREINTY, sénateur, 191, boulevard Saint-Germain, Paris.

187. Jules DE LAREINTY, député, 203, boulevard Saint-Germain, Paris.

188. Fréderic LAROCHE, 7, Bas-Chemin-du-Coudray, Nantes.

189. LAVENIER, notaire, Saint-Gervais (Vendée).

190. Lionel DE LA LAURENCIE, garde général des forêts, Meudon (Seine-et-Oise).

191. William-Georges LE BESQUE, notaire, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

192. L'abbé LE BOURDELLÈS, vicaire, Bégard (Côtes-du-Nord).

193. Charles LE COUR, député, 2, rue de Bréa, Nantes.

194. Jean-Marie LE FLOCH, juge de paix, Plouay (Morbihan).

195. A. LEGENDRE, architecte, 6, rue Morand, Nantes.

196. Le comte LE GONIDEC DE TRAISSAN, député d'Ille-et-Vilaine, Vitré.

197. Mme LEGRAND, Grillaud, Chantenay-sur-Loire.

198. Léon LE LARDIC DE LA GANRY, à la Bretonnière, Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

199. Albéric LE LASSEUR, 25, rue Galilée, Paris.

200. Xavier LE LIÈVRE DE LA TOUCHE, 5, place Louis XVI, Nantes.

201. Henri LE LIÈVRE DE LA TOUCHE, rue des Pénitentes, Nantes.

MM.

202. Eugène Lelong, archiviste paléographe, avocat à la cour d'appel, Angers (Maine-et-Loire).

203. Henri Le Meignen, avocat, 7, rue Bonne-Louise, Nantes.

204. L'abbé Lemesle, Trescalan (Loire-Inférieure).

205. L'abbé Remy Le Mée, missionnaire apostolique, recteur de Mérillac, près Loudéac (Côtes-du-Nord).

206. Gaston Lemonnier, manoir de Kerestreat, en Plougonvelin, par le Conquet (Finistère).

207. Jules Lepré, 24, rue du Calvaire, Nantes.

208. Le prince de Léon, château de Josselin, Josselin (Morbihan).

209. L'abbé Le Provost, vicaire général de Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

210. Albert Le Roux, château de Brezal, par Landivisiau (Finistère).

211. Prosper Leroux, propriétaire, Nozay (Loire-Inférieure).

212. Alphonse Le Roy, imprimeur-éditeur, 8, rue des Carmes, Rennes (Ille-et-Vilaine).

213. Le marquis de Lescoet, château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ (Finistère).

214. Victor Libaros, libraire-éditeur, 3, place du Change, Nantes.

215. Louis Linyer, avocat, 1, rue Paré, Nantes.

216. Charles-Louis Livet, inspecteur général de l'Etablissement d'Aix-les-Bains (Savoie).

217. Henri de Lonlay, Flers (Orne).

MM.

218. Le vicomte Charles DE LORGERIL, château de Goudemail, près Châtelaudren (Côtes-du-Nord).

219. Alphonse LOTZ-BRISSONNEAU, 86, quai de la Fosse, Nantes.

220. L'abbé Yves-Marie LUCAS, vicaire, Plouëzec (Côtes-du-Nord).

221. Le prince DE LUCINGE, château de Coat-an-Noz, Belle-Ile-en-Terre (Morbihan).

222. Gabriel LUNEAU, docteur en médecine, 64, rue de la Bastille, Nantes.

223. F.-M. LUZEL, archiviste du Finistère, 3, place de Brest, Quimper.

224. Albert MACÉ, 7, rue des Douves-du-Port, Vannes (Morbihan).

225. Charles MAGOUET DE LA MAGOUERIE, ancien magistrat, Châteaubriant (Loire-Inférieure).

226. Jules-Emilien MAILLARD, ancien maire d'Ancenis, Ancenis (Loire-Inférieure).

227. Le comte DE MALESTROIT DE BRUC, 27, rue Marignan, Paris.

228. Le comte DE MANSIGNY, château du Plessis, près Avranches (Manche).

229. Le comte Louis DE MAQUILLÉ, château de Marsillé, par la Membrolle (Maine-et-Loire).

230. Le vicomte René DE MAQUILLÉ, Angers (Maine-et-Loire).

231. Victor MARIE-BAUDRY, avocat, Cholet (Maine-et-Loire).

MM.

232. Paul Martineau, ancien avoué, 21, rue Crébillon, Nantes.

233. Le docteur J. Marty, médecin-major au 4e de ligne, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

234. Fernand Mary, avoué, 6, rue de Bouillé, Nantes.

235. L'abbé Mary, professeur de rhétorique à l'Externat des Enfants-Nantais, 3, rue du Boccage, Nantes.

236. René de Mauduit du Plessix, château de Kercadiou, en Guimaec (Finistère).

237. Alphonse Mauricet, docteur en médecine, place de la Halle-aux-Grains, Vannes (Morbihan).

238. Le général Emile Mellinet, 8, place Launay, Nantes.

239. Anthime Menard, avocat, 2, rue Gresset, Nantes.

240. Léon Ménard-Briaudeau, 9, rue Gresset, Nantes.

241. Léon Mercier, de la Société des Amis des Livres de Paris, 10, rue Félix, Nantes.

242. Gabriel Méresse, banquier, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

243. Julien Merland, juge-suppléant au tribunal civil, 1, place Gigant, Nantes.

244. Charles Michel, 7, place de la Bourse, Paris.

245. Stanislas Michel de Monthuchon, château de Monthuchon, par Coutances (Manche).

246. Le comte Ludovic de Mieulle, 2, avenue Bosquet, Paris.

MM.

247. Maurice DE MIEULLE, château de la Thibeaudière, par la Membrolle (Maine-et-Loire).

248. Pierre DE MINEHY, agent de change, 18, rue Lafayette, Nantes.

249. Raoul DE MOISSAC, 32 bis, rue de Gigant, Nantes.

250. René MOLLAT, 4, rue de l'Ecluse, Nantes.

251. Hippolyte DE MONCUIT DE BOISCUILLÉ, château de la Grationnaie, en Malensac (Morbihan).

252. Le comte Charles DE LA MONNERAYE, château du Cléyo, près Malestroit (Morbihan).

253. Francis MONNIER, receveur des domaines, Loudéac (Côtes-du-Nord).

254. Le comte DE MONTAIGU, château de la Bretesche, en Missillac (Loire-Inférieure).

255. Le comte DE MONTESSUY, 18, rue de Paris, Rennes (Ille-et-Vilaine).

256. Bernard DE MONTI DE REZÉ, 17, rue de Nantes, Laval (Mayenne).

257. Joseph DE MONTI DE REZÉ, 9, rue Royale, Nantes.

258. Yves DE MONTI DE REZÉ, 3, quai Ceineray, Nantes.

259. Le comte Alexandre DE MONTI DE REZÉ, château de la Bretonnière, par Saint-Etienne-de-Mont-Luc (Loire-Inférieure).

260. Claude DE MONTI DE REZÉ, 3, quai Ceineray, Nantes.

261. Le vicomte Edouard DE MONTREUIL, 57, avenue d'Antin, Paris.

MM.

262. Damascène Morgand, libraire-éditeur, passage des Panoramas, Paris.

263. Le comte Emile de la Morinière, château de la Tour-du-Pin, par Beaufort (Maine-et-Loire).

264. Le vicomte de la Morinière, rue d'Alsace, Angers (Maine-et-Loire).

265. L'abbé Maximilien Nicol, directeur de la *Semaine Religieuse*, Vannes (Morbihan).

266. Paul Nau, architecte, 16, rue Lafayette, Nantes.

267. La comtesse Elie des Nétumières, château de la Montagne, par la Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

268. De la Nicollière-Teijeiro, 1, rue Deshoulières, Nantes.

269. François-Charles Oberthur, imprimeur-éditeur, 40, faubourg de Paris, Rennes (Ille-et-Vilaine).

270. Emile Oger, 3, rue du Chapeau-Rouge, Nantes.

271. Robert Oheix, Savenay (Loire-Inférieure).

272. J.-L. Ollivier, receveur des contributions indirectes, Belle-Ile-en-Terre (Morbihan).

273. Eugène Orieux, agent-voyer en chef honoraire, passage du Nord, rue Félibien, Nantes.

274. Le comte Élie de Palys, rue Saint-Yves, Rennes (Ille-et-Vilaine).

275. Georges Panneton, 38, boulevard Delorme, Nantes.

MM.

276. Raoul Papin de la Clergerie, 5, rue Voltaire, Nantes.

277. L'abbé Paris-Jallobert, recteur, à Balazé, par Vitré (Ille-et-Vilaine).

278. Gustave Pawlowski, bibliothécaire de M. Firmin Didot, 56, rue Jacob, Paris.

279. Pelé, 28, boulevard Bressigny, Angers (Maine-et-Loire).

280. Le marquis de Perrochel, château de Pignerolles, près Angers (Maine-et-Loire).

281. Pierre-Alexandre Perthuis, 17, première avenue des Folies-Chaillou, Nantes.

282. Le baron Jérôme Pichon, 17, quai d'Anjou, Paris.

283. Camille de la Pilorgerie, 15, rue du Lycée, Nantes.

284. Le comte de Pimodan, château de Bellevue, Dinan (Côtes-du-Nord).

285. L'abbé Jean-Louis Plaine, prêtre de l'Oratoire, Rennes (Ille-et-Vilaine).

286. Marcel Planiol, professeur agrégé à la faculté de droit de Paris, 13, rue de Tournon, Paris.

287. Plantard, docteur en médecine, au Mont-Saint-Bernard, en Saint-Clair, Nantes.

288. Emile du Plessis-Gouret, Vernier, commune de Genève (Suisse).

289. Joseph Plihon, libraire-éditeur, 5, rue Motte-Fablet, Rennes (Ille-et-Vilaine).

MM.

290. Barthélemy Pocquet, 2, rue Saint-François, Rennes (Ille-et-Vilaine).

291. Le baron Henri de Pommereuil, château de Marigny, près Fougères (Ille-et-Vilaine).

292. Le comte Jules de Pontavice du Heussey, chef d'escadron, attaché à l'ambassade militaire, Londres. (Angleterre).

293. Charles Potier, 8, rue des Carmes, Angers (Maine-et-Loire).

294. Maurice de Poulpiquet du Halgouet, capitaine d'artillerie, quartier général, au Mans (Sarthe).

295. Le vicomte Hippolyte de Poulpiquet du Halgouet, château de Tregranteur, près Josselin (Morbihan).

296. Raymond Pouvreau, 18, rue Lafayette, Nantes.

297. Ludovic Prud'homme, 28, rue Saint-Pierre, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

298. Paul du Puy, avocat à la Cour d'appel, 61, avenue d'Antin, Paris.

299. A. Quantin, éditeur, 7, rue du Regard, Paris.

300. Raison du Cleuziou, avocat, Châteaulin (Finistère).

301. Francis Regaré, 4, rue Saget, Nantes.

302. Georges Retailliau, 8, rue des Arènes, Angers (Maine-et-Loire).

303. Charles Riardant, directeur du Comptoir d'Escompte, 8, rue Lafayette, Nantes.

MM.

304. Richard, notaire, Quimperlé (Finistère).

305. Le marquis de Richeteau, 8, rue d'Alsace, Angers (Maine-et-Loire).

306. L'abbé Emile Ricordel, missionnaire de l'Immaculée-Conception, 6, rue Malherbe, Nantes.

307. L'abbé Robert, de l'Oratoire de Rennes (Ille-et-Vilaine).

308. Emmanuel Robert, greffier au Tribunal civil, Rennes (Ille-et-Vilaine).

309. Le marquis de Robien, château de Robien, par Quintin (Côtes-du-Nord).

310. Le marquis de la Rochefoucauld, 3, rue Maurice-Duval, Nantes.

311. Le comte François de la Rochefoucauld-Bayers, château de Fresnay, Plessé (Loire-Inférieure).

312. Le comte Louis de la Rochebrochard, 8, Grand'rue-Notre-Dame, Niort (Deux-Sèvres).

313. Le duc de Rohan, château de Josselin, Josselin (Morbihan).

314. J.-G. Ropartz, château de Lanloup, par Plouha (Côtes-du-Nord).

315. Le baron de Rosmorduc, 2, rue de Solférino, Versailles (Seine-et-Oise).

316. La bibliothèque de M. le baron James de Rothschild, 38, avenue Friedland, Paris.

317. Joseph Rousse, 11, rue Lafayette, Nantes.

318. Rouxeau fils, docteur en médecine, 4, rue de l'Héronnière, Nantes.

MM.

319. Le docteur Edouard Rupin, rue de Paris, Vitré (Ille-et-Vilaine).

320. Rustuel, professeur de l'Université, Lannion (Côtes-du-Nord).

321. Le comte de Saint-Jean, 37, boulevard Delorme, Nantes.

322. Le baron de Saint-Pern, sous-directeur du haras du Pin (Orne).

323. Le vicomte de Saint-Prix, château de Coatserho, près Morlaix (Finistère).

324. Le vicomte de Sainte-Suzanne, 14, rue Lincoln, Paris.

325. Salmon-Laubourgère, ancien magistrat, 4, rue Duguesclin, Rennes (Ille-et-Vilaine).

326. Norbert Saulnier, avocat, 5, rue Rallier, Rennes (Ille-et-Vilaine).

327. Léopold Savé, pharmacien, Ancenis (Loire-Inférieure).

328. Edouard Say, 15, rue Rosière, Nantes.

329. Henri de Schreiber, 11, rue Laborde, Paris.

330. Joseph Senot de la Londe, château de la Picauderie, en Thouaré (Loire-Inférieure).

331. Serindon de la Salle, juge au Tribunal civil, Lannion (Côtes-du-Nord).

332. L'abbé Théophile Sevaille, professeur au collège, Vitré (Ille-et-Vilaine).

333. Léon de la Sicotière, sénateur, rue Marguerite de Navarre, Alençon (Orne).

MM.

334. Georges Simon, chalet des Mielles, Dinard (Ille-et-Vilaine).

335. Société des Beaux-Arts, 4, rue Voltaire, Nantes.

336. Société des Bibliophiles Bretons, Nantes.

337. Société Polymathique du Morbihan, Vannes.

338. Emile Solacroup, ingénieur en chef de la Cie d'Orléans, 56, boulevard Malesherbes, Paris.

339. Aimé de Soland, rue David, Angers (Maine-et-Loire).

340. Henri de Tanouarn, avocat, Rennes (Ille-et-Vilaine).

341. Le vicomte Roger de Terves, rue Grandet, Angers (Maine-et-Loire).

342. Urbain Thouin, 15, rue d'Orléans, Angers (Maine-et-Loire).

343. Louis Tiercelin, 41, faubourg de Fougères, Rennes (Ille-et-Vilaine).

344. René Tillet de Clermont-Tonnerre, capitaine commandant au régiment de cuirassiers, Lunéville (Meurthe).

345. Henri de Tonquédec, 36, rue de Tréguier, Morlaix (Finistère).

346. Henry Tortelier, avocat, 9, rue des Carmes, Rennes (Ille-et-Vilaine).

347. Le comte de la Touche, rue aux Chèvres, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

348. Le baron Gabriel de la Tour du Pin Chambly, 26, boulevard Delorme, Nantes.

MM.

349. Le duc Louis DE LA TREMOILLE, 4, avenue Gabriel, Paris.

350. J. TRÉVÉDY, ancien magistrat, rue Cheverus, 7, Laval (Mayenne).

351. L'abbé Ch. URSEAU, licencié en théologie, vicaire à Saint-Jacques, Angers (Maine-et-Loire).

352. Charles URVOY DE PORTZAMPARC, au Pont du Moros, par Concarneau (Finistère).

353. Le duc DE VALLOMBROSA, 25, rue de Grenelle, Paris.

354. Hippolyte VATAR, imprimeur, 7, rue des Francs-Bourgeois, Rennes (Ille-et-Vilaine).

355. Paul VATAR, avocat, 8, rue de Bourbon, Rennes (Ille-et-Vilaine).

356. Jacques DE VEZINS, château de la Frappinière, par Chemillé (Maine-et-Loire).

357. Victor VIER, libraire-éditeur, passage Pommeraye, Nantes.

358. Ignace DE VILLAMIL, 6, place des Etats-Unis, Paris.

359. Le vicomte Christian DE VILLEBOIS, château de la Guénaudière, par Grez-en-Bouëre (Mayenne).

360. Geoffroy DE LA VILLEBIOT, château de la Roche-Vernaize, par les Trois-Moutiers (Vienne).

361. Le vicomte Th. DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut, château de Keransker, près Quimperlé (Finistère).

MM.

362. Le marquis Ernest DE VILLOUTREYS, château du Plessis-Villoutreys, par Montrevault (Maine-et-Loire.)

363. Félix VINCENT, négociant, château de la Gaubinière, Nantes.

364. Philibert VOLLATIER, 39, quai de la Fosse, Nantes.

LISTE SUPPLÉMENTAIRE

365. Madame Renée DE CONIAC, 13, rue des Dames, Rennes.

366. L'abbé J. GUYOT, professeur aux Cordeliers, Dinan (Côtes-du-Nord).

367. L'abbé Toussaint LECOQU, docteur en droit civil et archiviste paléographe du Vatican, directeur du grand séminaire, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

368. Raoul DE SAINT-MELEUC, 3, contour de la Motte, Rennes (Ille-et-Vilaine).

NÉCROLOGIE

1877-1878.

Edouard Bonamy, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, à Nantes.

S. E. le cardinal Brossays Saint-Marc, archevêque de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Mgr Henri de l'Espinay, protonotaire apostolique, à Nantes.

Barthélemy Prouzat, à Nantes.

Sigismond Ropartz, avocat, ancien bâtonnier, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

1878-1879.

Comte Henri de Kergariou, à Bonaban (Ille-et-Vilaine).

Docteur Halléguen, à Châteaulin (Finistère).

1879-1880.

Docteur Foulon, à Nantes.

François Moreau, à Nantes.

Louis DE KERJÉGU, à Saint-Goazec (Finistère).

Marquis DE GOULAINE, château de la Grange, en Saint-Etienne-de-Corcoué (Loire-Inférieure).

Henri LALOY, à Paris.

Amédée CLERC, à Nantes.

1880-1881.

Benjamin FILLON, à la Court, en Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée).

1881-1882.

Stéphane HALGAN, sénateur de la Vendée, à Nantes.

Jules DE LA PILORGERIE, Châteaubriant (Loire-Inférieure).

Auguste FONTAINE, à Paris.

Baron James DE ROTHSCHILD, à Paris.

Commandant ROMIGNON, à Ancenis (Loire-Inférieure).

DU LAURENS DE LA BARRE, manoir du Bois-de-la-Roche, en Sizun (Finistère).

1882-1883.

Charles-Léon FATOUT, Paris.

Fortuné PARENTEAU DU PAYRÉ, à Pouzauges (Vendée).

L'abbé Cyprien LÉVÊQUE, à Nantes.

1883-1884.

Auguste GARNIER, ancien adjoint au Maire, à Nantes.

Léon MAUPILLÉ, à Fougères (Ille-et-Vilaine).

Léon Verdier, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Louis Jeffredo, à Savenay (Loire-Inférieure).

Joachim Gaultier du Motay, à Plérin (Côtes-du-Nord).

Victor de Laprade, de l'Académie française, à Lyon.

1884-1885.

François Audran, ancien Maire, à Quimperlé (Finistère).

Comte Hector, à Montilliers (Maine-et-Loire).

L. Le Mercier de Morière, à Nancy (Meurthe).

Docteur Constant Merland, à Nantes.

1885-1886.

Marquis de la Bretesche, au château du Coubou-reau, en Torfou (Vendée).

1886-1887.

Théophile Tortelier, à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Héracle-Jean-Baptiste-Olivier de Blocquel de Croix, baron de Wismes, à Nantes.

Francis Rousselot, à Nantes.

Hermann Tross, à Paris.

Demoget, architecte de la Ville, à Nantes.

1887-1888.

Hippolyte de Barmon, à Redon.

Eugène de la Gournerie, à Nantes.

Auguste Laurant, à Nantes.

Léon Techener, à Paris.

Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Adolphe Charil des Mazures, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Jules Gaultier, à Nantes.

L. Baraudon, à Angers (Maine-et-Loire).

Paul-Emile Berthault, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, adjoint au maire, à Nantes.

1888-1889.

Le Lièvre de la Morinière, à Cannes.

Anthime Menard, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, à Nantes.

Vicomte A. de Gouyon de Beaucorps, à Nantes.

1889-1890.

Martin Deslandes, à Paris.

Jules du Champ-Renou, à Nantes.

Raoul Le Quen d'Entremeuse, à Nantes.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 25 juillet 1888.

Présidence de M. H. Le Meignen, *vice-président.*

M. Le Meignen transmet à la Société les regrets exprimés par M. A. de la Borderie, président, et par notre vénéré vice-président, général Mellinet, de ne pouvoir assister à la présente séance ; puis, selon l'ordre du jour, il fait procéder aux élections pour le renouvellement triennal du bureau, du conseil et des délégués de la Société.

Avant l'ouverture du scrutin, M. Olivier de Gourcuff donne communication d'une lettre datée du 21 juillet, où M. le marquis de Surgères offre sa

démission de membre du conseil et manifeste le désir de n'être pas réélu.

On vote successivement pour le président, les autres membres du bureau, les membres du conseil, les délégués en Bretagne et en Anjou.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Bureau de la Société.

Président : MM. Arthur DE LA BORDERIE ;
Vice-Présidents : Général MELLINET ;
Henri LE MEIGNEN ;
Secrétaire : Olivier DE GOURCUFF ;
Secrétaire-adjoint : Comte Régis DE L'ESTOURBEILLON ;
Trésorier : Alexandre PERTHUIS ;
Trésorier-adjoint : Joseph JOSSE ;
Bibliothécaire-archiviste : René BLANCHARD.

Conseil de la Société.

MM. Camille DUPUY ;
le baron DES JAMONIÈRES ;
Raoul LE QUEN D'ENTREMEUSE ;
Anthime MENARD, père ;
Claude DE MONTI DE REZÉ ;
Joseph ROUSSE.

Délégués en Bretagne.

MM. Arthur DU BOIS DE LA VILLERABEL (Côtes-du-Nord) ;

Robert Oheix (Côtes-du-Nord) ;
Vicomte Th. de la Villemarqué (Finistère) ;
Marquis A. de Bremond d'Ars (Finistère) ;
Hippolyte de la Grimaudière (Ille-et-Vilaine);
Ludovic Cormerais (Loire-Inférieure) ;
René Kerviler (Loire-Inférieure) ;
Vincent Audren de Kerdrel (Morbihan).

Délégués en Anjou.

MM. André Joubert ;
le marquis de Villoutreys.

Les Bibliophiles Bretons, dont les noms précèdent, sont élus dans leurs fonctions respectives pour une durée de trois ans. M. H. Le Meignen remercie la Société de la nouvelle marque de confiance qu'elle vient de donner au bureau sortant.

Etat des Publications. — Depuis la dernière séance de la Société, le 3e fascicule des *Grandes Chroniques de Bretagne,* d'Alain Bouchart, a été distribué aux sociétaires ; le 4e, qui termine l'ouvrage, sera achevé d'ici la fin de l'année.

Les feuilles tirées, composant presque entièrement le tome Ier des *Œuvres nouvelles* de Desforges Maillard, passent sous les yeux des membres présents. En raison du développement que l'éditeur (M. de la Borderie) a dû donner à l'introduction, ce volume a pris des proportions considérables et dépassera 350 pages. Une autre cause en retarde l'apparition ;

c'est la reproduction, au moyen d'une photographie au charbon, (exécutée par M. Martin, photographe à Nantes) et du procédé d'héliogravure Dujardin, d'un portrait de Desforges Maillard appartenant à la famille Bronkhorst, qui l'a obligeamment confié à la Société. Toutefois, le volume sera livré aux sociétaires dans le délai maximum d'un mois.

Dès que ce volume sera achevé, on commencera l'impression du recueil des *Actes de Jean V, duc de Bretagne*, confié aux soins érudits de M. René Blanchard.

Plusieurs membres présents expriment aussi le désir qu'après l'achèvement des *Chroniques* d'Alain Bouchart, la Société donne suite au projet d'une publication illustrée dont il a été plusieurs fois question.

Enfin, les quatre premières feuilles du Bulletin de la 11e année (1887-1888) sont déposées sur le bureau; pour l'achever, il reste à imprimer les documents inédits, qui ne tarderont pas à être prêts. A ce propos, faisant remarquer l'intérêt qui s'attache aux documents inédits publiés dans nos Bulletins annuels, M. Le Meignen signale un rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Grolleau, du 14 messidor an IV, relatif à la cathédrale de Nantes, qui a été donné comme inédit dans une histoire récente de cette cathédrale et qui pourtant avait été déjà publié dans notre Bulletin de 2me année (1878-1879) avec des notes savantes de M. A. Laurant. MM. Le Meignen et de Gourcuff saisissent cette occasion de rendre hommage à la mémoire de notre regretté confrère.

Exhibitions. — Par le Bureau de la Société :

La photographie au charbon, habilement exécutée par M. Martin, du portrait de Desforges Maillard, dont il a été question plus haut ; cette photographie est destinée aux archives de la Société.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Almanach au Figaro pour l'année 1786.* — Curieuse édition avec vignette sur la couverture, représentant une scène du *Mariage de Figaro.*

2° *Almanach journalier pour le comté et évêché nantais de 1786.*

3° *Histoire admirable du Juif-Errant.* A Nantes, chez Mercier, libraire, s. d. (vers 1810). Edition nantaise assez rare, avec vignette sur le titre, d'un petit volume de la bibliothèque bleue.

Le secrétaire,

OLIVIER DE GOURCUFF.

Séance du 11 septembre 1888, à Saint-Pol-de-Léon.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

A l'occasion du Congrès de l'Association bretonne, la *Société des Bibliophiles bretons* a tenu séance le 11 septembre 1888, à deux heures de l'après-midi, dans la salle du Congrès, à Saint-Pol-de-Léon.

Le Président appelle à siéger près de lui au bureau M. V. Audren de Kerdrel, sénateur, et M. le vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut, l'un et l'autre délégués de la Société. M. Perthuis, trésorier de la Société, est aussi au bureau, ainsi que M. le comte Régis de l'Estourbeillon, secrétaire-adjoint.

Quatre nouveaux membres sont admis, dans la Société, au scrutin secret.

Etat des Publications. — Le Président dépose sur le bureau deux exemplaires du tome 1er des *Œuvres nouvelles* de Desforges Maillard, volume in-4° de 350 pages, contenant sur cet auteur, notamment sur l'épisode de Mlle de Malcrais, une étude historico-littéraire très développée et beaucoup de documents nouveaux. Un fac-simile et un portrait (inédit) de l'auteur seront joints à ce volume qui sera, sous un mois, distribué aux sociétaires.

Le grand recueil des *Actes de Jean V, duc de Bretagne*, colligé et mis en ordre par M. Blanchard, et comprenant plus de mille pièces inédites, est dès maintenant aux mains de l'imprimeur.

Après ce recueil, la Société compte faire imprimer la *Correspondance* (inédite) *du duc de Mercœur pendant la Ligue avec la cour d'Espagne*, récemment découverte aux Archives Nationales par M. Gaston de Carné.

Enfin, l'impression du 4e et dernier fascicule des *Chroniques de la Bretagne* d'Alain Bouchart se poursuit activement; il sera distribué aux sociétaires vers le mois de novembre.

Exhibitions. — Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Dictionnaire et Colloques françois et breton,*

traduits du françois en breton, par G. Quiquer, de Roscoff. Morlaix, de l'imprimerie de George Allienne, MDCXXVI.— Première édition de ces curieux Colloques, qui est de toute rareté.

2° *Dictionnaire breton-françois du diocèse de Vannes*, par feu M. de Châlons, recteur de la paroisse de Sarzeau, revu et corrigé depuis la mort de l'auteur. A Vannes, chez Jacques de Heuqueville, MDCCXXIII. — Fort rare.

3° *Canticou spirituel da ȝisqui an hent da vont d'ar Baradoȝ*, composet gant an Tat Julien Maner. E Quemper, e ty J.-L. Derrien, imprimer ha librer d'ar Roué ha d'an Escopty. (Sans date vers 1780.)

4° *Tragedien Sant Guillerm, condt deus a Poëtou*, E Montroulès, et y Guilmer, imprimer ha librer, 1815.

5° *Chrestienne confutation du point d'honneur, sur lequel la noblesse fonde aujourd'hui ses monomachies*, par le P. Christophe de Cheffontaines. A Paris, 1568.

6° *Pueri Jesu Genethliacon*, a Joanne Dorpheo Leonensi (s. d., XVI° siècle). — Œuvre d'un poète du Léon, vers 1580, seul exemplaire qui ait jamais été signalé.

Par M. le comte Régis de l'Estourbeillon :

1° *La Vie de la Mère Térèse de Jesus, fondatrice des religieuses et religieux Carmes déchaussés.* Nouvellement traduite d'espagnol en francoys par S. D. B. P. et L. P. C. D. B., 2° édition. Chez Guillaume de la Noue, Paris, 1601, in-16, avec frontispice. — Provenant du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Brioude.

2° *La Galerie des femmes fortes*, par le P. Le Moyne, 6e édition. Paris, 1768, in-32.

3° *Proclamation* de Charles-Auguste de Urtoderie-Depoix, commissaire du roy et officier commandant de l'armée royale, aux habitants des départements de la Vendée. Placard in-folio (1815).

4° Brevet de garde national (parchemin) pour le citoyen Carrère[1], natif de Paris, incorporé à la 7e compagnie (quartier de Bonne-Nouvelle), du 1er bataillon. A Paris, le 27 septembre 1792. Signé : Fournier, commandant général ; Riquier, capitaine.

Par M. Trévédy :

L'*Amie des Amies et l'Amie rustique*. Robert Granjon, 1558, in-8. — Curieux et très rare recueil de poésies, par Bérenger de la Tour (d'Albenas en Vivarais), imprimé en caractères dits de *civilité*.

Par M. Ludovic Prud'homme :

Une série de jolies eaux-fortes dessinées et gravées par Th. Busnel, types et sujets bretons.

Communications diverses. — M. de la Villemarqué rappelle que le prix Volney vient d'être accordé à l'une des publications éditées par la Société des Bibliophiles bretons, le *Dictionnaire étymologique du breton moyen*, par M. Emile Ernault. Puis, sur l'invitation du Président, M. de la Villemarqué entretient l'assemblée de plusieurs impressions bretonnes rarissimes, en sa possession ou en celle de ses amis.

La première, qui se trouve à la fois dans la

1. Il s'agit ici de M. Joseph de Carrère, né à Paris en 1774, fils de Joseph-Antoine de Carrère, médecin de Louis XVI.

bibliothèque de M. Pol de Courcy et dans celle de la famille de Kergariou à la Grandville, est un livre d'*Heures* en breton et en latin. On s'accorde à le croire (malgré l'absence de titre) imprimé en 1524; c'est un petit in-4° de 203 feuillets, en caractères gothiques, avec vignettes, portant la marque de Geffroy Tory dans l'exemplaire des Kergariou; celui de Courcy n'est pas signé.

Il contient les pièces bretonnes suivantes :

1° Le *Pater* traduit en vers bretons « le plus facilement qu'il a été pόssible » *(facilhafu maz eu possibl)*, par Gilles de Kaeranpuil, curé de Cléder.

2° L'*Ave Maria*, aussi en vers bretons.

3° Les douze articles de la Foi chrétienne catholique, ou le *Credo* en vers.

4° Les dix préceptes de la Loi ou le Décalogue, en vers.

5° Les commandements de l'Eglise, en vers.

6° Les Œuvres de Miséridorde, en vers.

7° Un cantique à la Sainte Vierge, de soixante vers rimés, à la manière des poètes du moyen âge.

Indépendamment de ces pièces de poésie, dont la dernière seule a quelque valeur littéraire, le livre d'*Heures* bretonnes contient dix-huit articles en prose. M. Whitley Stokes a réimprimé le tout à Calcutta en 1876, d'après une copie que M. de la Villemarqué a faite et offerte à l'éminent celtiste; une traduction anglaise et un glossaire-index d'une grande valeur philologique accompagnent le texte.

M. Stokes l'a fait suivre d'un appendice contenant des extraits bretons

1° D'un missel de l'église de Léon, imprimé en

gothique par Yves Quillévéré en 1526, et que l'on conserve au grand séminaire de Quimper ;

2° D'un *Catéchisme breton*, traduit du latin de Canisius, par Gilles de Kaeranpuil, curé de Cleden-Poher (*en Cledguen Pochaer*) et seigneur de Bigodon. Imprimé à Paris, par Jacques Kerver, demeurant rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Licorne, 1576. Ce petit livre a pour titre : *Cathechism hac instruction eguit an catholiquet ;*

3° D'un autre *Catéchisme breton* sous le titre *Cathechism da uezafu lavaret pep sul dan tut licq*, traduit de celui d'un curé de Saint-Eustache à Paris et en usage au diocèse d'Angers, par le même Gilles de Kaeranpuil, où l'on trouve les commandements de Dieu en vers, le *Pater, l'Ave, le Credo, le Confiteor* en prose.

Le volume de M. Stokes a pour titre : *Middle-breton Hours*. Il n'a été malheureusement tiré qu'à un très petit nombre d'exemplaires.

M. de la Villemarqué fait ensuite passer sous les yeux des Bibliophiles bretons un volume in-12 intitulé *Doctrinal ar Christenien*, troisième catéchisme traduit de celui de Bellarmin. C'est l'édition faite à Morlaix chez Georges Allienne, en 1628, d'un ouvrage qui fut publié à Nantes en 1616 et traduit par maistre Yves Le Baelec, aumônier de messire de Bourgneuf, évêque du diocèse ; puis à Morlaix, par Tanguy Guéguen, prêtre en 1622 (Paris, Bibliothèque Nationale, D. 5094), et réimprimé à Nantes en 1626. L'édition morlaisienne de l'année 1628, outre les demandes et les réponses en prose, contient seize cantiques notés, avec des rimes intérieures, dont l'un

de 1626, en l'honneur de sainte Anne d'Auray, que l'auteur dit contemporain de la découverte de la statue miraculeuse. Ces cantiques notés donnent au volume une valeur exceptionnelle.

Séance du 5 décembre 1888.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

M. le Secrétaire lit une lettre de notre vénéré collègue, M. le général Mellinet, exprimant le regret de ne pouvoir, à cause d'une indisposition, se rendre à la séance.

Etat des Publications. — Le Président expose que le 4e et dernier fascicule des *Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart n'a pu être distribué aux sociétaires à la fin de novembre, comme le faisait espérer le procès-verbal de la dernière séance. Mais si cette publication subit un léger retard, elle n'est pas moins presque achevée. On a terminé l'impression du texte complet des *Chroniques* reproduisant : 1° celui de l'édition de 1514 donnée par Bouchart et allant jusqu'en 1488 ; 2° les additions ou continuations de 1488 à 1541, d'après la plus récente et la plus complète édition, donnée à cette dernière date. Reste à imprimer les tables et l'appendice contenant une notice biographiqne et bibliographique

et quelques morceaux (assez peu nombreux) qui existent seulement dans les éditions de 1518, 1531 et 1532. Ce dernier fascicule d'Alain Bouchart sera distribué au commencement de janvier 1889.

Après cette publication, et même concurremment avec elle, la Société en entreprend une autre plus importante, celle des *Actes* ou *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, recueil (formé par M. René Blanchard) de pièces en grande majorité inédites, se rapportant au long règne de ce prince, de 1402 à 1442.

L'introduction de M. Blanchard contient une étude très intéressante sur la chancellerie ducale de Bretagne, le premier travail approfondi qu'on ait fait sur cette matière.

Les *Lettres de Jean V,* dont trois feuilles sont déjà tirées, seront divisés en plusieurs séries, dont chacune composera une unité typographique, embrassant une période déterminée.

Entre ces diverses séries, on pourrait intercaler d'autres ouvrages de moindre étendue et d'un caractère spécialement littéraire. Le Bureau songe, notamment, à une *Petite bibliothèque,* dans le format in-18, formée d'un choix de vieux auteurs bretons, poètes et prosateurs ; cette collection ne comprendrait que des extraits, *la fleur du panier ;* elle pourrait être inaugurée prochainement par un recueil d'œuvres choisies de René Le Pays, que prépare M. Olivier de Gourcuff.

La Société donne son adhésion à cette idée ; elle accueille aussi très favorablement le projet d'un recueil *illustré* de chants et de légendes de la haute et de la basse Bretagne.

Exhibitions. — Par M. le comte de Bréchard :

1° *Paradise lost, a poeme in twelve books, the author*, John Milton. — Dublin, 1724. Onzième édition, ornée de planches et d'un portrait de Milton.

2° *Les Métamorphoses d'Ovide, avec des explications*, traduction de l'abbé de Bellegarde, 2 volumes. A Paris, chez Pierre Emery, 1701. C'est la première édition de la traduction de Bellegarde; les gravures à mi-pages sont belles d'épreuve.

3° Un recueil d'emblèmes d'Otto Vænius, gravé dans la seconde moitié du XVII° siècle.

Par MM. Le Meignen et Perthuis :

Un exemplaire de l'édition de 1518 et un exemplaire de l'édition de 1541 des *Grandes Chroniques* d'Alain Bouchart; l'édition de 1518 est particulièrement rare.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° Un magnifique exemplaire de l'édition d'Alain Bouchart de 1531. Cette édition, une des deux imprimées à longues lignes, est remarquable par son exécution typographique; elle a les gravures de l'édition de 1514, dont le format répond mieux à celui de 1514 qu'à celui de 1531, mais qui sont encore ici d'un bel effet.

2° « *Les Intelligences de Jean de Villiers, exhibantes une figure remplie d'infinitez de dictions, langages et sciences, tant separément que conjonctivement; utilles à instruire les personnes aux sciences, depuis l'alphabet jusques à l'infinité.* » Paris, chez Guillaume Bichon, 1587. — L'auteur, Jean de Villiers, sieur de Kerdren, était de basse Bretagne, près d'Auray. Livre étrange dont on

ne connaît, y compris celui-ci, que deux exemplaires.

3° La première édition du *Théâtre du Monde*, de Pierre Boaystuau, Nantais. Paris, Vincent Sertenas, 1558. — Seule édition du format in-8, très difficile à trouver.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Pièces choisies des Œuvres de M. Le Pays*, deux volumes. A La Haye, chez Abraham Harondeus, 1681. — Edition rare et, jusqu'à ce jour, mal connue des bibliographes. (Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, octobre 1888, p. 270-273.)

2° *Remonstrance du clergé de France faicte au Roy par Messire Pierre de Cornulier, evesque de Rennes.* A Bordeaux, 1622. — Pièce historique bretonne, non signalée.

3° *L'Ame unie à Jésus-Christ dans le très Saint Sacrement de l'autel*, ouvrage posthume de Mme Poncet de la Rivière, comtesse de Carcado. A Paris, chez Charles-Pierre Breton, 1781. — En tête du volume se trouve un charmant portrait, gravé par Gaucher, de la comtesse de Carcado, femme d'un gentilhomme breton.

Communications diverses. — M. le président n'ayant pas reçu en temps utile une lettre par laquelle M. Joseph Josse se démet des fonctions de trésorier-adjoint, auxquelles il avait été élu le 25 juillet dernier, n'a pu faire porter à l'ordre du jour de la présente séance l'élection pour le remplacement de M. Josse, laquelle est dès à présent annoncée pour être faite dans la prochaine séance.

M. Olivier de Gourcuff lit l'extrait d'un rapport de

l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres accordant une mention hors rang aux magnifiques publications de notre confrère, M. le duc de la Trémoïlle: distinction à laquelle applaudit toute l'assistance.

A propos du *Cartulaire de l'abbaye de Landevenec,* qui vient d'être édité pour le compte de la Société archéologique du Finistère par M. Arthur de la Borderie, et dont deux exemplaires souscrits par notre Société sont déposés sur le bureau, M. le marquis de Bremond d'Ars demande s'il n'y aurait pas, dans le ressort du diocèse de Nantes, de cartulaire méritant les honneurs d'une pareille publication. — M. de la Borderie répond qu'il ne connaît pas de cartulaire ecclésiastique de ce genre dans la Loire-Inférieure, mais qu'il existe dans ce département, et ailleurs en Bretagne, de curieuses collections de chartes originales qui valent des cartulaires et mériteraient tout autant d'être publiées, par exemple celle des chartes (inédites pour la plupart) concernant les prieurés bretons de l'abbaye de Marmoutier près Tours, où abondent les pièces du XIe et du XIIe siècle, sans parler de celles du XIIIe.

M. de la Borderie signale, d'après une gracieuse communication de M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque Nationale, un curieux et unique volume gothique, qui intéresse la Bretagne, et qui vient d'être acquis par cette bibliothèque. Le titre porte :

« *Les Croniques et genealogies des tres nobles roys, ducz et princes tant de la grant Bretaigne que de la petite..... — On les vent à Renes chiez Jehan Macé..... et à Caen chiez Michel Angier.* »

D'après la souscription (qui est au fol. 86 v°), ces

Croniques furent « *imprimées à Rouen par M. Pierre Olivier..... et achevées le II jour de may mil cinq et X.* » — Ce volume in-4° se compose de 90 feuillets, dont les quatre derniers contiennent la table. C'est, dit M. L. Delisle, une traduction plus ou moins exacte de l'ouvrage latin de Geoffroi de Monmouth, contenant l'histoire fabuleuse des rois de la grande et de la petite Bretagne, depuis le siège de Troie jusqu'à la fin du VIIe siècle de l'ère chrétienne. Le texte est semé de nombreuses gravures sur bois, dont plusieurs furent employées plus tard dans les éditions de 1518 et de 1532 des Chroniques d'Alain Bouchart.

Séance du 19 février 1889.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Vingt et un nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

Etat des Publications. — M. le président dit que le quatrième et dernier fascicule des *Grandes Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart, sera prochainement distribué aux sociétaires ; l'impression du texte complet de l'ouvrage, y compris les tables, est achevée, les notices biographiques et bibliographiques, formant l'appendice, sont aux mains de l'imprimeur.

D'autre part, la Société va entreprendre très prochainement la publication des *Légendes et chants populaires de la Bretagne,* dont il a été question à la dernière séance. Plusieurs auteurs ont assumé la tâche de concourir à cet important travail. M. Louis Tiercelin traitera la poésie populaire dans la Haute et la Basse-Bretagne ; M. Adrien Oudin s'occupera des légendes de la Basse-Bretagne, et M. Olivier de Gourcuff de celles de la Haute-Bretagne. Le théâtre breton ferait ensuite l'objet d'un volume spécial. La première série de ces publications illustrées sera mise sous presse au mois de mai prochain.

L'impression du premier volume des *Actes du duc Jean V,* édités par M. René Blanchard, se poursuit activement.

La Société accueille favorablement la proposition, formulée par M. de Villoutreys, de réimprimer l'*Armorial de Bretagne* de Gui Le Borgne, et elle confie au Bureau le soin de faire exécuter cette réimpression aussitôt que ce sera possible sans nuire aux autres publications dans lesquelles la Société est déjà engagée.

La Société n'abandonne pas non plus le projet d'une réédition partielle des *Œuvres* en prose et en vers de René Le Pays.

M. de Villoutreys ayant rappelé que la Société avait en vue la publication du poème du *Combat des Trente,* d'après le manuscrit de la bibliothèque Firmin Didot, M. de la Borderie répond que l'érudit qui en était chargé n'ayant donné aucune suite à son projet, cette publication a dû être considérée comme abandonnée. Mais, ajoute M. de la Borderie, il est à

ma connaissance qu'une édition du poème du *Combat des Trente*, d'après les deux manuscrits existants, est aujourd'hui préparée par un éditeur de Rennes. M. de Villoutreys émet le vœu que la Société s'entende avec cet éditeur pour faciliter à ses membres l'acquisition d'un ouvrage qui intéresse au plus haut point l'histoire et la littérature de la Bretagne.

Avant de passer aux exhibitions, M. le Président propose à la Société de placer à sa tête, à côté du bureau actif, un certain nombre de dignitaires ou patrons d'honneur, choisis parmi ses membres les plus éminents. M. de la Borderie serait d'avis de composer ce conseil supérieur de la manière suivante :

Présidents d'honneur.

Mgr le duc d'Aumale.
M. le général Mellinet.

Vice-présidents.

MM. le duc de la Trémoïlle.
le vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut.
le marquis de Villoutreys.
René Kerviler.

La Société, consultée d'abord, par son président, sur la question de principe, adopte la proposition

à l'unanimité. Les membres du bureau d'honneur, dont les noms précèdent, sont ensuite élus par acclamation.

Exhibitions. — Par M. le marquis de Villoutreys:

Un certain nombre de volumes ou plaquettes, de provenance angevine et d'une insigne rareté, qui pourront être réimprimés par les soins de la Société, savoir :

1° *S'ensuit la vie Saincte Marguërite,* par François Grandin, curé de l'église Saint-Jean Baptiste d'Angers. — Impression gothique.

2° *Le Tombeau des yvrongnes contenant les fatalles traverses et divers accidens des nez escarlattez.* A M. de Hautemont, gentilhomme angevin. Par Philippe Pistel. A Caen, chez Jaques Mangeant, 1611.

3° *Histoire admirable et véritable d'une fille champestre du pays d'Anjou, laquelle est restée quatre ans sans user d'aucune nourriture que d'un peu d'eau,* par P. R. S. D. A Paris, chez Michel de Ragny, 1587.

4° *Lettres* (manuscrites) *sur l'état singulier d'une jeune fille de l'Anjou* (par Françoise de Tahureau, femme de René-François marquis de Champagné).

5° *Les Nouvelles récréations poétiques* de Jean Le Masle, angevin. A Paris, par Jean Poupy, rue Saint-Jacques, à la Bible d'or, 1585.

6° *Ceremonie royalle faicte en la ville d'Angers le unziesme d'aoust 1620, avec actions de grâces de l'heureuse et amyable réconciliation du Roy avec la Royne sa mère.* A Paris, chez Mesnier, 1620.

7° *Sonnets d'Etrennes, ensemble aultres vers latins et françois,* par Paschal Robin du Faux, Angevin. A Angers, par René Piquenot, imprimeur, 1572.

8° *Plaidoyé sur la principauté des Sots, avec l'arrest de la cour intervenu sur iceluy.* A Paris, chez Daniel Doneau, 1608. — Par l'avocat Julien Peleus, angevin, en faveur de Nicolas Joubert, dit Angoulevent, prince des Sots).

9° *Récit et véritable discours de l'entrée de la royne mère dans la ville d'Angers, faicte le 16 octobre 1599.* A Angers, chez Anthoine Hernault, 1599. — Magnifique reliure mosaïque de M. Lecouturier, de Rennes.

Par M. Alexandre Perthuis:

Une collection d'images populaires, coloriées, datant du commencement du siècle et dont la plupart ont été publiées à Nantes, chez Mouillé et chez Forest.

Par M. Olivier de Gourcuff:

1° *Démeslé de l'esprit et du jugement,* par M. Le Pays. A la Haye, chez Abraham de Hont et Jacob van Ellinkhuysen, 1692.— Edition, non signalée, du *Démêlé* qui parut d'abord à Paris, en 1688.

2° *Almanach de Saint-Domingue, historique, curieux et utile pour l'année bissextile* (1776). A Nantes, chez A.-J. Malassis. — Seule année publiée de ce rare almanach.

Par M. Arthur de la Borderie:

Trois volumes d'anciens sermonnaires dont M. de la Borderie lit et commente de curieux extraits, souvent satiriques, sur les mœurs et les usages des XVe et XVIe siècles, savoir:

1° *Itinerarium Paradisi et sermones de pœnitentiâ.* Paris, Pierre de Marnef, s. d. — Sermons de Raulin, dédiés à Louis de Graville, grand amiral de France.

2° Un volume des Sermons de saint Vincent Ferrier : *De Sanctis,* édition de 1539, petit in-8°.

3° Un volume des Sermons de Robert Messier : *Quadragesimale,* édit. de 1524 ; impression gothique, comme les deux volumes précédents.

Pour répondre à la partie de l'ordre du jour relative aux légendes et chansons populaires de Bretagne, M. A. de la Borderie exhibe deux des recueils de légendes publiés par M. du Laurens de la Barre, et il termine la séance par la lecture d'une de ces légendes, fort curieuse, l'*Homme enborné.*

La séance, levée à sept heures, a été suivie du dîner annuel des Bibliophiles, auquel assistaient MM. Arthur de la Borderie, Henri Le Meignen, marquis de Villoutreys, Gustave Caillé, Dominique Caillé, Jules du Champrenou, Alexandre Perthuis, Ludovic Cormerais, Olivier de Gourcuff, Eugène Boubée, Emile Grimaud, etc... Plusieurs toasts ont été portés, entre autres au président, à M. de Villoutreys, l'un des vice-présidents d'honneur. M. Olivier de Gourcuff a bu à l'heureuse union de la *Revue de Bretagne* avec la Société des Bibliophiles Bretons ; les vers qu'il a récités à cette occasion se terminent ainsi :

Et comme il se faut entr'aider —
C'est une vérité connue —
Rien de mieux, pour achalander
Notre maison, que la *Revue.*
Messieurs, n'est-ce pas ? nous rêvons
Cette union jamais rompue,
Jamais de divorce, et buvons
A la santé de la *Revue !*

Séance du 22 juillet 1889.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Dix-sept nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

M. de la Borderie fait l'éloge de M. Anthime Ménard, ancien bâtonnier du barreau de Nantes, membre du Conseil de la Société, décédé depuis la dernière séance. Il communique les remerciements de M. le général Mellinet, ancien vice-président, élu à la dernière séance président d'honneur des Bibliophiles Bretons, et fait part de la démission du secrétaire, M. Olivier de Gourcuff, qui s'est, dit-il, toujours acquitté de ses fonctions avec un zèle et un talent des plus distingués, et qui continuera, comme délégué du bureau de la Société à Paris, de nous rendre d'excellents services, en s'occupant spécialement de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou,* organe de la Société. Il termine en proposant l'élection d'un vice-président, d'un conseiller et d'un secrétaire. On vote au scrutin secret ; sont élus :

MM. le baron des Jamonières, vice-président.
Dominique Caillé, secrétaire.
Jules du Champrenou, conseiller.

Etat des Publications. — Le Président annonce que le 4e et dernier fascicule des *Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart, mené à bonne fin grâce aux efforts persévérants de M. Le Meignen, vice-prési-

dent de la Société, vient d'être distribué aux sociétaires, et que M. Blanchard a fini de corriger les épreuves de la première série des *Actes de Jean V* avec introduction sur la chancellerie et les sceaux de ce duc, dont les dessins, reproduits par l'héliogravure, ne sont pas encore entièrement exécutés. Il propose de réimprimer le curieux ouvrage relatif aux mœurs et aux légendes populaires de la Bretagne, publié par M. Dufilhol en 1835 sous le titre de *Guionvac'h*. Ce serait là la première des publications illustrées dont il a été question dans la dernière séance.

M. le Président nous apprend enfin que M. de Gourcuff s'occupe, comme il l'avait promis, de préparer un joli volume, petit in-18, qui paraîtrait sous le titre de *Œuvres choisies de René Le Pays*.

Il propose à la Société de voter, sur l'exercice de 1890, une somme de 100 francs pour l'érection projetée d'une statue à Lesage sur une des places publiques de Vannes. Cette souscription est votée par acclamation.

M. Le Meignen fait part ensuite à la réunion d'un projet tendant à l'établissement d'un local qui serait commun aux diverses Sociétés savantes de Nantes et dans lequel la nôtre aurait une pièce réservée. Ce projet est pris en considération et MM. Le Meignen, Perthuis et D. Caillé sont chargés de l'étudier et de faire un rapport plus complet à la Société.

Exibitions. — Par M. Arthur de la Borderie :

Photographies de sept peintures très curieuses, avec arabesques et rinceaux, tirées d'un missel du XVe siècle sur vélin, vendu récemment en Angleterre, et

représentant les portraits de la famille ducale de Bretagne, de Jean IV à François II.

1° Inventaire de 1658 du mobilier du château de Vitré. Document original manuscrit.

2° Relevé des sommes dues par le prince et la princesse de Tarente à un marchand de drap de Vitré, à la mort du prince en 1672. — Ces deux pièces ont été offertes à la bibliothèque de Vitré par la libéralité de M. le duc de la Trémoïlle.

Par M. Olivier de Gourcuff:

1° *Les Lunettes des princes* de Jehan Meschinot. Paris, Mignart, 1495, édition gothique, non signalée par Brunet, sur laquelle notre confrère a publié un article dans *le Livre* (10 juillet 1889.)

2° *Le Diable boiteux*. Amsterdam, chez Henri Desbordes, 1707. — Edition publiée en Hollande, la même année que l'original.

Le Secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 27 novembre 1889.

Présidence de M. HENRI LE MEIGNEN, *vice-président.*

Cinq nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

ETAT DES PUBLICATIONS. — M. Le Meignen annonce que le tome IV des *Archives de Bretagne,* contenant

les *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, de 1402 à 1406,* vient d'être distribué aux membres de la Société ; il saisit l'occasion de faire l'éloge de cet ouvrage et appelle l'attention sur les notes savantes et la remarquable introduction de l'auteur, M. René Blanchard. Il termine en signalant la parfaite reproduction des sceaux de Jean V, dessinés par un artiste nantais, M. Lebrun, et reproduits par l'héliogravure.

M. Emile Grimaud, imprimeur de la Société des Bibliophiles, fait connaître que la moitié de la 2e série des *Lettres de Jean V* est en ce moment sous presse.

D'après une lettre qu'il a reçue de M. O. de Gourcuff, M. le Secrétaire informe la Société que les dessins nombreux et variés destinés à l'illustration du *Guionvac'h* (recueil de chroniques et de légendes bretonnes) sont maintenant entre les mains du graveur.

Exhibitions. — Par M. Jules du Champrenou :

Plusieurs empreintes du cachet d'un anneau d'or pesant environ 33 grammes, appartenant à M. l'abbé Joseph Téphany, chanoine titulaire de la cathédrale de Quimper. Le cachet de cet anneau, trouvé dans l'enclos des Ursulines de Carhaix, représente deux têtes, celles d'un homme et d'une femme qui se regardent, et porte cette inscription : Sabine vivas ! Ce Sabinus aurait-il quelque rapport avec le mari d'Eponine ? Nous posons cette question aux érudits.

Par M. le baron des Jamonières :

1° *Recueil de quelques vers dédiés à Adélaïde* (Suzanne de Wismes, son épouse) *par le plus heureux des époux* (M. de la Borde). Paris, de l'im-

primerie de Didot aîné, MDCCLXXXIV. — Cet ouvrage, mentionné par Brunet, a été tiré à 13 ou 14 exemplaires seulement. Il a pour épigraphe un quatrain, reproduit, avec une légère variante, au bas du fameux portrait de Mme de la Borde par Denon et Masquelier.

2° *Elévations de l'âme à Dieu pendant le Saint-Sacrifice de la messe.*— Manuscrit par M. de Liverloz dédié à Mme la duchesse de Rohan, veuve de la Borde, née de Wismes, et revêtu d'une très jolie reliure.

3° *Les Mondes célestes et infernaux, etc., etc., augmentez du monde des cornuz, par F. C. T.* A Lyon pour Barthelemy Honorati, 1580.

4° *L'Eschole de Salerne en vers burlesques.* A Lyon chez Pierre Compagnon, rue Mercière, au Cœur Bon, D. DC. LVII.

5° *Le Chant du coq françois au Roy, où sont rapportées les prophéties d'vn hermite, Allemand de nation, lequel vivoit il y a six vingt ans, etc.* A Paris, imprimé par Denys Langlois. M. DC. XXI.

6° *Abrégé du nobiliaire de Bretagne par ordre alphabétique, 1764.* Manuscrit de Deshayes-Doudart. — Par un singulier hasard, un exemplaire identiquement semblable a été présenté à la même séance par M. Henri Le Meignen. Sur celui de M. le baron des Jamonières sont dessinées les armes de la famille de Lambilly.

7° *Un dessin* magnifique, à la sépia et de grande dimension, attribué à Fragonard. C'est un projet d'arbre généalogique pour la maison de France et d'Autriche, portant la date de 1782.

8° *Le Mari confesseur*, un des jolis dessins à la sépia, composés par Fragonard pour illustrer les *Contes de la Fontaine.*

Par M. le comte de Bréchard :

1° *Très humbles Remonstrances du parlement de Normandie, MDCCLIII.*

2° *Les Memoires de messire Philippe de Commines, chevalier, seigneur d'Argenton, sur les principaux faicts et gestes de Louys XI et Charles VII, son fils, rois de France.* A Rouen chez Ian Berthelin dans la court du Palais, M DC XXXIV.

3° *Les Metamorphoses d'Ovide, de la traduction de M. Renouard*, avec les dessins de Léonard Gaultier.

Par M. Henri Le Meignen :

1° *Les Coustumes generales des pays et duché de Bretaigne avec la paraphrase et explication literale et analogique d'icelles.* Par Pierre Belordeau, advocat au Parlement de Rennes, etc. Rennes, Pierre Garnier, imprimeur-libraire, demeurant dans la cour du palais à la Bible d'or, M.DC.LVI : avec privilège du Roy.

2° *Le Théâtre du monde où il est fait un ample discours des misères humaines, composé en latin par Pierre Boaysteau, surnommé Launay, natif de Bretaigne, puis traduit par lui-même en françois*, A Paris, pour Ian Longis et Robert Le Mangnier, 1560.

3° *Gravure curieuse sur le mariage républicain* (an III de la République), servant de frontispice au *Procès criminel des membres du comité révolutionnaire de Nantes.*

4° Autre petite *gravure* curieuse sur *Carrier* représenté sous la figure d'un monstre avec ce vers :

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

5° *Abrégé du nobiliaire de Bretagne par ordre alphabétique, 1764.* — Manuscrit ; voir ci-dessus le n° 6 des exhibitions de M. le baron des Jamonières.

Par M. Alexandre Perthuis :

1° *Médaille de bronze* représentant François de Valois avec cette inscription : FRANCISCUS. FRANC. DELPHI. BRITA. DUX. I. — Cette pièce reproduite par la gravure va illustrer prochainement le *Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes.* M. Perthuis veut bien offrir aux Bibliophiles Bretons un exemplaire de cette gravure. Dans la médaille il pense reconnaître le *faire* d'un artiste italien et se demande, avec M. le vicomte de Bagneux, si le signe I qui termine l'inscription n'est pas la lettre monétaire de la ville de Gênes.

2° *Lettre du dauphin François de Valois à sa grand'mère Louise de Savoie (1529).*

Ce dauphin était né le 28 février 1517. Il fut donné par François I en otage pour garant des articles du traité de Madrid, en même temps que son frère Henri (plus tard Henri II). En 1526, les princes furent conduits par la régente sur la frontière d'Espagne. C'est de Madrid qu'en 1529 le dauphin écrivit à Louise de Savoie cette lettre, empreinte d'une touchante naïveté ; il y demande à plusieurs reprises à sa *grand'mama de l'argent, beaucoup*

d'argent et souhaiterait d'être près de son roi *pour luy aider à la guerre.*

5° *Lettre du même prince à Monseigneur le mareschal de la Marche* dont les enfants étaient sans doute les pages du prince, puisque dans cette lettre il dit les avoir autorisés à se rendre à Sedan. Elle est datée de Saint-Germain en Laie, 19 juillet... Le millésime est en blanc.

Ces deux lettres sont à la bibliothèque de Nantes (collection Labouchère).

M. Perthuis fut mis sur la trace de ces documents par les recherches qu'il fit pour trouver les portraits du jeune duc. Il fut assez heureux pour découvrir celui de François de Valois, gravé, d'après la médaille dont nous avons parlé plus haut, par le burin de maître Thomas de Leu.

Le Secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 5 février 1890

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *membre de l'Institut, président.*

Huit nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

ETAT DES PUBLICATIONS. — Le Président, après avoir mentionné plusieurs projets de publications

illustrées proposés à la Société et approuvés par elle, mais qui, en raison de diverses circonstances, n'ont pu être réalisés, rappelle qu'en dernier lieu la Société s'est arrêtée à l'idée d'une série de volumes, isolés les uns des autres, mais dont le fonds sera fourni par les légendes, contes, chansons et traditions populaires de Haute et Basse-Bretagne ; matière qui prête si bien à l'illustration la plus pittoresque et la plus variée. Le premier volume de cette série est prêt pour l'impression ; ce sera une édition illustrée de *Guionvac'h, chronique bretonne*, œuvre très curieuse publiée en 1835, avant Souvestre et La Villemarqué, qui inaugura la description pittoresque des mœurs, légendes et chants populaires de la Bretagne, et qui, devenue presque introuvable, est aujourd'hui, on peut le dire, tout à fait inconnue : ce sera une résurrection. M. Kerviler, notre éminent bibliographe, veut bien se charger de l'introduction et d'une notice sur l'auteur, M. Dufilhol. L'illustration du volume a été confiée à un dessinateur bien connu de la Société des Bibliophiles, M. Busnel.

Le Président fait passer sous les yeux des membres présents à la séance les dessins de M. Busnel et la reproduction de plusieurs d'entre eux par la maison Le Roy, de Rennes. Ces dessins, au nombre de soixante-deux, reproduits avec une rare perfection, ont presque tous un grand mérite artistique, et dénotent, de la part de leur auteur, une profonde connaissance des mœurs et des usages de la Bretagne.

Ce charmant recueil illustré de chroniques et de légendes bretonnes jettera une heureuse variété dans les

publications de la Société, et fera diversion aux savants volumes dans lesquels M. Blanchard édite les *Lettres et mandements du duc Jean V*, dont la 2e série est déjà plus qu'à moitié imprimée.

Exhibitions. — Par M. Olivier de Gourcuff :

La Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, fondatrice des Carmélites, par M. l'abbé Barrin, prêtre, grand chantre, chanoine et grand vicaire du diocèse de Nantes. Portrait gravé par Erlinger. Rennes, chez la veuve de Pierre Garnier, 1704. Le portrait est rare.

Par M. Albert Macé :

Charte de Jean V du 8 décembre 1431, à Rennes, pour Eon de la Tour, fils et héritier de Jehanne de Hésou, sergente féodée en Saint-Goustan d'Auray (original).

Par M. Hervé :

La Dernière semaine ou Consommation du monde, par Michel Quillian, sieur de la Touche, Breton. Rouen, Claude Le Villain, 1597, petit in-12. — Deuxième édition de ce poème, extrêmement rare.

Par M. Plihon :

Le Sacré collége de Jésus, divisé en cinq classes, où l'on enseigne en langue Armorique les leçons chrestiennes avec les trois clefs pour y entrer, un dictionnaire, etc. Par le R. P. Julien Maunoir de la Comp. de Jésus. A Quimper-Corentin, chez Jean Hardouin, 1659, in-8°. — Très rare, très important pour l'histoire de la langue bretonne armoricaine.

Par M. le marquis de Villoutreys :

1° *Processionnal angevin*, manuscrit de 33 feuillets.

Ce curieux manuscrit, duquel on pourrait tirer des

indications de grand intérêt pour l'histoire de la liturgie angevine à la fin du XVIe siècle, renferme les prières et oraisons à chanter pendant les processions du Carême et des Rogations et leurs stations dans les églises d'Angers, Saint-Pierre, Saint-Laud, Saint-Aubin, Saint-Serge, etc., puis les oraisons de la Vierge, le *Benedicite* et les grâces liturgiques, des oraisons pour les défunts, pour certaines fêtes, pour le roi, pour la reine, pour l'armée royale, etc.

2° *La terrible et épouvantable vie de Robert le Diable avec plusieurs choses remarquables.* A Nantes, chez Mercier, rue Saint-Nicolas, n° 14 (Bibliothèque bleue).

Par M. René Kerviler :

M. Kerviler présente à la Société une série de trois portraits qui donne lieu à un problème iconographique curieux. Ce sont un portrait de Poulain de Corbion, député de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux Etats-Généraux, de la collection de Dejabin, et deux portraits identiques entre eux de la collection Devouges, mais dont les titres sont différents : l'un, de premier tirage, porte le titre de Poussin, député de Nantes, né le 10 mai 1747 ; l'autre, celui de Poulain de Corbion, député de Nantes, né le 10 mai 1747. Or Poulain de Corbion n'est point né à cette date et il est impossible de trouver dans le portrait de la collection Devouges une ressemblance avec celui de la collection Dejabin.

Il y a bien eu un Poussin, député suppléant de Nantes, mais ce Poussin-là est mort dans l'œuf et n'a pas siégé.

N'est-il pas supposable que, le portrait de ce

député n'étant pas d'un débit facile, le propriétaire de la planche trouvant une arrière-ressemblance — on croit si facilement ce qu'on désire — à son Poussin avec Poulain de Corbion, a trouvé tout simple de gratter le nom du premier pour le remplacer par celui du second ?

Le Secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 10 juillet 1890.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

Sept nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

NÉCROLOGIE. — M. Arthur de la Borderie, président, fait part à la Société de la perte douloureuse qu'elle a faite depuis sa dernière séance, de deux de ses conseillers : M. Jules du Champrenou et M. Raoul Le Quen d'Entremeuse. Il rappelle les qualités d'esprit et de cœur de ces deux aimables confrères qui, par leur savoir, leurs bons conseils et leur assiduité à nos séances, ont rendu de si nombreux et de si importants services à la Société des Bibliophiles Bretons.

ÉTAT DES PUBLICATIONS. — M. le président annonce que le recueil des *Lettres et Mandements de Jean V* (seconde série, 1407-1419) a été envoyé aux sociétaires. La première partie de cet ouvrage vient d'être

couronnée par l'Institut. Son auteur a obtenu la seconde des trois médailles du *Concours des antiquités nationales.* Il adresse, au nom de la Société, ses vives félicitations à M. René Blanchard pour ce succès qui honore les travaux et les publications des Bibliophiles Bretons. Il fait ensuite passer sous les yeux des personnes présentes à la séance les feuilles du *Guionvac'h,* curieux volume de chroniques et de légendes bretonnes, par L. Kerardven, pseudonyme de M. Dufilhol, volume orné de nombreuses illustrations de M. Busnel, aujourd'hui complètement imprimé et qui pourra être distribué assez prochainement (voir notre précédent procès-verbal). Il en est de même de la plaquette éditée dans la forme de nos anciens *Bulletins* et contenant la liste complète des Bibliophiles Bretons et leurs adresses, les statuts et les dispositions réglementaires de la Société, la liste générale de ses publications, et le procès-verbal du banquet de la Société du 5 février dernier.

M. Arthur de la Borderie communique à la Société une proposition faite par M. Jouaust, éditeur parisien, Breton de naissance. — Cet éditeur, qui a fondé depuis longtemps une collection intitulée le *Cabinet des Bibliophiles*, va éditer dans cette collection les œuvres du poète nantais Jean Meschinot. Ce poète eut autrefois une véritable vogue et, comme le dit Marot,

Nantes la Brette en Meschinot se bagne.

Il propose de céder cette édition sous de certaines conditions à la Société, qui charge M. de Gourcuff,

auteur de la préface de ce futur volume, de négocier cette affaire avec M. Jouaust.

Disposition réglementaire. — Le président propose à l'assemblée de décider que la cotisation annuelle pourra être remplacée par une somme, non plus de deux cents francs, mais de trois cents francs, versée *en une seule fois*. Cette décision est votée à l'unanimité. Le trésorier de la Société est chargé de veiller à l'exécution.

Exhibitions. — Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Recueil de pièces, actes, lettres et discours de félicitation, à l'occasion du rappel de l'universalité des membres du Parlement de Bretagne, au 15 juillet 1769*. M. DCC. LXX.

2° *Le Chrétien honnête homme, ou l'alliance des devoirs de la vie chrétienne avec les devoirs de la vie civile*, par M. l'abbé de Bellegarde. — A La Haye chez Pierre Gosse, Junior, M. DCC. LVIII.

Par M. Henri Le Meignen :

Sonnets sur les principaux mystères de la naissance, de la vie, de la mort et de la résurrection du fils de Dieu, par Bonnecamp. A Vennes, chez Guillaume Le Sieur, imprimeur et marchand, libraire, proche les révérends pères Jésuites, 1687, in-4°. Poésies dont on ne connaît jusqu'ici que deux exemplaires. (Voir sur ce livre l'article de M. A. de la Borderie, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1885, 1er semestre p. 310).

Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Opusculum de Doctoribus et de privilegiis eorum Petri de Lesnauderie, legum doctoris.* — Pet. in-8° gothique de 86 ff. chiffrés et 18 ff. limi-

naires non chiffrés pour le titre et pour la table. Au verso du f. 86, souscription ainsi conçue : « Impressum Parhisius, expensis honestorum bibliopolarum Francisci Regnault Parhisiensis et Michaelis Angier Cadomensis, anno Domini 1516, die ultima Ianuarii. » Sur le titre la marque de François Regnault, donnée dans Silvestre, *Marques typographiques*, n° . — Volume rare.

2° *Inventaire du mobilier du château de Vitré en 1658 :* document original, manuscrit des plus curieux, donné par le duc de la Trémoïlle à la bibliothèque de Vitré par l'intermédiaire de M. A. de la Borderie.

Le Secrétaire,

Dominique Caillé.

Séance du 5 septembre 1890.

Présidence de M. Arthur de la Borderie.

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne* a tenu une séance, le vendredi 5 septembre 1890, à deux heures et demie de l'après-midi, à Dinan (Côtes-du-Nord), dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, de l'Institut, président. Siégeaient au bureau, près du président, MM. Dominique Caillé, secrétaire de la Société ; Audren de Kerdrel, sénateur,

délégué de la Société dans le département du Morbihan ; de la Villemarqué, membre de l'Institut, délégué dans le département du Finistère ; Daniel, curé de Saint-Sauveur de Dinan ; Guillotin de Corson, chanoine de Rennes ; Robert, prêtre de l'Oratoire, etc.

Six nouveaux membres ont été admis.

État des Publications. — M. le Secrétaire dépose sur le bureau et fait passer sous les yeux des membres présents deux exemplaires de l'édition illustrée de *Guionvac'h*, récemment terminée, et qui va être, dans le cours du présent mois, distribuée aux membres de la Société.

Le Président communique à la Société, au nom du Bureau, un projet d'arrangement avec M. Jouaust, éditeur à Paris, au sujet de la publication des œuvres de Meschinot, poète nantais du XVe siècle. Ce projet est ratifié par la Société ; en conséquence, cette nouvelle édition de Meschinot, d'un format très élégant, imprimée en caractères de choix, devra être distribuée aux Sociétaires vers la fin de l'année.

Ultérieurement — c'est-à-dire l'année prochaine, — la Société publiera un volume de documents historiques et un volume illustré de légendes bretonnes. Le Bureau n'a point renoncé à tenter une réédition des *Vies des Saints de Bretagne* d'Albert Legrand ; mais au point de vue des frais et de l'illustration il existe de sérieuses difficultés.

Histoire de l'imprimerie a Dinan. — M. de la Borderie expose les renseignements qu'il a pu recueillir sur l'histoire de l'imprimerie à Dinan. En voici le résumé.

C'est probablement le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne pour la Ligue, qui donna à Dinan son premier imprimeur, lorsque ce prince, ne pouvant soumettre la ville de Rennes, fit de Dinan, en 1589, la capitale de son parti dans la Haute-Bretagne. On a dit que la première imprimerie dinanaise fut installée dans le couvent des Cordeliers, mais on n'a fourni nulle preuve de cette assertion. La plus ancienne impression de Dinan, connue jusqu'à présent, est un volume in-8° de 292 feuillets ou 584 pages intitulé :

« Escript de l'e || vesque de Sainct || Brieu contenant les raisons, qui || l'ont retenu en l'Vnion des Ca || tholiques, contre la partialité || des Heretiques et Schismatiques || leurs associez et fauteurs. || *A Monsieur* || *Monsieur Levesque du Mans.* || A Dinan, || *Par Iulien Aubinière, Impri-* || *meur, demeurant en la ruë des Chan-* || *ges.* 1593. »

Livre curieux, plein des polémiques théologiques et des passions politiques du temps de la Ligue. M. de la Borderie en met sous les yeux de l'assemblée un exemplaire qui lui appartient.

On mentionne aussi, comme imprimé à Dinan chez Julien Aubinière, en 1594, un « *Traité des brefs et sauf-conduits de la province de Bretagne,* par Toisse de Boisgelin, in-8° » ; — et, en 1597, chez le même imprimeur, les *Us et Coustumes de la Mer,* du même Boisgelin de la Toisse. Mais on ne connaît aujourd'hui aucun exemplaire de ces deux impressions.

Julien Aubinière, le plus ancien imprimeur de Dinan, exerça, croit-on, jusque vers 1614, époque

où il fut remplacé par *Jacques Mahé*, qui imprima lui-même jusqu'en 1628, et eut pour successeur, à cette date, *Jacques Aubin*, chef d'une dynastie typographique qui dura plus d'un siècle, car dans un « Etat des imprimeurs de Bretagne » dressé en 1730 par l'Intendant de Bretagne, on trouve encore à Dinan un Jacques Aubin (Archives d'Ille-et-Vilaine, *fonds de l'Intendance*, liasse C 1462).

Déjà avait paru à Dinan une autre race d'imprimeurs, destinée à une carrière plus longue encore, celle des *Huart*. Dans l'Etat de 1730, elle est représentée par un jeune Huart, dont le nom figurait alors sur les impressions, et par sa mère qui tenait l'imprimerie comme « veuve d'un ancien imprimeur » ; mais l'Etat de 1730 ne dit point si cet ancien imprimeur, c'est-à-dire ce premier Huart, exerçait à Dinan. Ce qui est certain, c'est qu'en 1743 le jeune Huart de l'Etat de 1730 (Jean-Baptiste Huart) était « seul imprimeur » à Dinan. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, liasse C 1462.) — Il mourut en 1755 et fut remplacé par son fils, Robert-Jean-Baptiste Huart, né en 1716, mort en 1784, dont la veuve continua d'exercer jusqu'à sa mort survenue en 1797. Depuis lors deux autres générations de la même famille continuèrent, jusque vers 1860, de gérer cette imprimerie, qui est actuellement aux mains de M. Peigné.

En 1844, une seconde imprimerie fut établie à Dinan par M. J.-B. Bazouge, qui la dirige encore aujourd'hui.

Communications diverses. — M. l'abbé Duchesne, de l'Institut, entretient l'assemblée du *missel manuscrit de saint Vougay*, que les membres du Congrès

breton de 1888 examinèrent, dans leur excursion archéologique, au presbytère de la paroisse de Saint-Vougay. Ce manuscrit était alors dans le plus triste état, 47 feuillets seulement subsistaient, conservés comme relique du saint patron. Ces 47 feuillets ne représentent qu'une faible partie du livre primitif. A la demande de M. l'abbé Duchesne, Mgr l'évêque de Quimper a envoyé le volume à Paris, où il a reçu une reliure qui le met à l'abri des déprédations plus ou moins pieuses qui se commettent si souvent à l'égard des reliques de ce genre. Le *missel de saint Vougay* est le plus ancien livre liturgique de Bretagne, il remonte à la fin du XIe siècle et contient, au samedi saint, une litanie où figure une curieuse énumération de saints bretons. M. l'abbé Duchesne a pu soumettre cette partie du texte à un examen minutieux, avec le concours de M. Omont, de la Bibliothèque nationale.

Exhibitions. — Par M. l'abbé Robert, de l'Oratoire de Rennes :

1° Rituel de Saint-Malo, de 1557, intitulé :

Incipit manuale secundum morem Ecclesie Macloviensis, nuper elimatissime impressum atque castigatum, continens Ecclesie sacramenta, necnon modum administrandi ea. Prostant exemplaria Redonis, apud Gulielmum Chevau et Petrum le Bret. M.D.LVII. (Au prône, on prie, non pas pour l'évêque de Saint-Malo, mais pour celui de Saint-Brieuc). In-quarto.

2° Rituel de Rennes, de 1533, intitulé :

Incipit manuale secundum morem ecclesiae Redonensis, recentissime impressum sumptibus et cura honestissimorum virorum, Michaelis et Geraldi

dictorum Angier necnon Jacobi Berthelot, bibliopolarum Cadomi commorantium. Anno ab incarnatione Domini M. CCCCCXXX III, *die vero* III *novembris. Venundatur quoq. facili precio et apud quos inveniuntur cetera.*

Probablement imprimé à Rouen. — In-8°.

3° *Patch work, or the comprehension in four cantois. Printed by Mark'em Merry wise for serious secker and company at the sign of the looking lass opposite to the cameleon in Little Britain.*

Ni lieu, ni date. In-12.

4° Thèse de théologie soutenue à Dinan le 6 août 1744, imprimée à Dinan par Jean-Baptiste Huart, imprimeur et libraire *in viâ Mercatorum.* 1 feuille grand in-folio encadrée.

Par M. l'abbé Paris-Jallobert :

Nouvelle méthode pour se disposer aisément à une bonne et entière confession de plusieurs années... par le R. P. Christophe Leitbreuver, religieux de Saint-François. Chez Nicolas de la Coste, à l'Escu de Bretagne.

Ce volume, imprimé à Paris en 1655, appartenait aux Carmes de Rennes. La méthode recommandée dans ce volume a reçu le nom de *confession coupée.* Le livre, en effet, contient des feuillets composés de deux feuilles qui, en se repliant, forment des espèces d'onglets sous lesquels sont engagées des bandes coupées, sur lesquelles est imprimé un examen : bandes que l'on relève avec son couteau et que l'on plie, si la conscience vous reproche la faute indiquée. « Après la confession et de retour à la maison, dit

l'auteur, on remet avec son couteau chaque ligne à sa place. »

Par M. l'abbé Daniel, archiprêtre de Dinan :

1° *Registre des professions des religieuses de Sainte-Claire de Dinan, depuis 1579 jusqu'à 1683.*

2° *Reigle de sainte Claire, écrite par les soings et vigilance de très vénérable et très révérande mère abbesse sœur Estiennette de St-Bonnaventure, diseptième âbbesse de cette communauté. Elle est mot à mot escrite et sans aucun changement, l'an de Nostre-Seigneur, 1714.*

3° *Obituaire des décès de la communauté de Sainte-Claire de Dinan* (écrit sur parchemin, avec lettres majeures enluminées).

4° De la part du frère *Ange-Victor Garnier*, des Frères de La Mennais, instituteur à Saint-Pierre de Plesguen :

Histoire de Saint-Pierre de Plesguen. — Volume manuscrit, illustré de nombreuses gravures à la plume et de plusieurs enluminures, par le Frère Ange Garnier, dessins délicats et d'autant plus curieux qu'ils sont exécutés de la main gauche.

Par M. l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon :

1° *Deux plans* du monastère de Lehon, l'un de 1654, l'autre de 1658 ;

2° Un ciseau à froid à tailler la pierre, trouvé dans la maçonnerie même de l'église abbatiale de Lehon, où il avait été sans doute oublié par les ouvriers. Il a une forme particulière : pied long et palette plate, et doit remonter au XIIe siècle.

3° Fragments de bois, trouvés dans un des enfeux de l'église abbatiale de Lehon et provenant du cer-

cueil d'un des prieurs du XIVe siècle, dont la pierre tombale est au Musée de Dinan.

4° Un *scel* en cire verte portant les armes de Bretagne et trouvé dans le château de Combourg.

Par M. le comte de Palys (au nom de M. Plihon):

1° *Propre de Saint-Malo de l'évêque Desmaretz*, imprimé à Saint-Malo, chez Raoul Delamare, 1730, pet. in-8°.

2° *Relation de la conversion de messire Claude-Toussaint Marot, comte de la Garaye, et de dame Marie-Marguerite Picquet, comtesse de la Garaye, son épouse,* par un Bénédictin (dom Trotier, des Bénédictins de Saint-Jacut), 1757, 38 p. in-8°.

Par M. l'abbé Lecoqu, directeur du grand-séminaire de Saint-Brieuc :

1° Vie de saint Yves, écrite en italien par un Breton, Pierre Chevet. Ce Pierre Chevet fut curé de *Saint-Yves des Bretons* à Rome au commencement du XVIIe siècle et vint mourir en Bretagne. C'est probablement ce Pierre Chevet qui fut abbé de Saint-Maurice de Carnoët. Comme M. l'abbé Lecoqu l'a constaté lui-même sur les registres paroissiaux de *Saint-Yves des Bretons*, il n'était pas rare de voir ces curés bretons de Rome obtenir de riches bénéfices en Bretagne. — Cette Vie de saint Yves est signalée dans différentes bibliographies, mais pas avec son titre au complet. Le voici :

Vita e miracoli | di S. Ivo sacerdote | e confessore | avocato de' poveri vedove e orfani | cavata da molti gravi et approbati auttori et anche d'all infor | matione presa per la canonizatione del santo, con un ser | mone fatto da Clem. VI nella detta cano-

nizatione | con un discorso morale fatto nell'occorrenza d'alcuni punti della | vita del santo, molto utile ad ognuno di qual si vo | glia stato e conditione | composta in lingua italiana | dal molto R. Pietro Chevet | prete della diocese Redonense in Brettagna | curato della parochia di S. Ivo di Roma | con una tavola della moralita che vi si tratta | En Roma appresso Manelso Manelsi MDCXL, con licenza de' superiori.

Ce volume petit in-4° comprend XVI et 172 pages.

Il est orné de deux gravures : la première représente saint Yves recevant les pétitions des veuves et des orphelins, la seconde l'apothéose de saint Yves.

Le portrait du cardinal Barberini à qui l'ouvrage est dédié a disparu de l'exemplaire présenté.

Le Secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

Ont été distribués aux Sociétaires :

En 1877-1878

Œuvres françaises d'Olivier Maillard (sermons et poésies, notes et introductions), par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Première année. In-8°.

En 1878-1879

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par M. Arthur de la Borderie, avec le fac-similé de la plus ancienne impression bretonne. In-4°.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. Tome I. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Deuxième année. In-8°.

En 1879-1880

Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne. La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière. In-4°.

Le Roman d'Aquin ou la Conqueste de la Bretaigne par le Roy Charlemaigne, chanson de geste inédite du XII° siècle, publiée par M. F. Joüon des Longrais. In-4°.

Bulletin de la Société dès Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Troisième année. In-8°.

En 1880-1881

Documents inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy. Grand in-8°.

L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean d'Acre, au XIII° siècle, par M. Jules Delaville Leroux. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Quatrième année. In-8°.

En 1881-1882

Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée avec notes et introduction par M. A. de la Borderie. In-4°.

Œuvres nouvelles de Paul Des Forges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler. T. II. *Lettres nouvelles.* In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Cinquième année. In-8°.

En 1882-1883

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. T. II. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Sixième année. In-8°.

En 1883-1884

Archives de Bretagne. Tome I. *Privilèges de la ville de Nantes*, nouvelle édition, publiée par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. In-4°.

Anthologie des Poètes Bretons du XVIIe siècle, par MM. Stéphane Halgan, le Cte de Saint-Jean, Olivier de Gourcuff et René Kerviler. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Septième année. In-8°.

En 1884-1885

Archives de Bretagne. Tome II. *Documents inédits sur le complot breton de 1492,* publiés par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Archives de Bretagne. Tome III. *Monuments de la langue bretonne. Le Mystère de sainte Barbe,* publié par M. Emile Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. Première partie. Texte et traduction. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Huitième année. In-8°.

En 1885-1886

Le Bombardement de Saint-Malo en 1693, poème breton du XVIIe siècle, réimprimé en fac-similé.

avec la reproduction de la machine infernale et d'un dessin du temps, des documents inédits, une introduction et des notes, par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé de gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Première partie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Neuvième année. In-8°.

En 1886-1887

Inauguration du monument de Dom Lobineau à Saint-Jacut. — Récit de la cérémonie. Eloge historique et lettres inédites de Dom Lobineau. In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé des gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Deuxième partie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Dixième année. In-8°.

En 1887-1888

Archives de Bretagne. Tome III. *Monuments de la langue bretonne. Le Mystère de sainte Barbe,* publié par M. Emile Ernault. Deuxième partie. *Glossaire étymologique du breton moyen.* In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé des gra-

vures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Troisième partie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Onzième année. In-8°.

En 1888-1889

Œuvres nouvelles de Paul Des Forges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler. Tome I. *Poésies et Introduction.* In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé des gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Quatrième partie. In-4°.

Archives de Bretagne. Tome IV. *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne,* publiés, avec notes et introduction, par M. René Blanchard. Introduction. Actes de 1402 à 1406. In-4°.

En 1889-1890

Archives de Bretagne. Tome V. *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne,* publiés, avec notes et introduction, par M. René Blanchard. Actes de 1407 à 1419. In-4°.

Guionvac'h. Chronique bretonne, par L. Kerardven. Nouvelle édition avec illustrations de M. Busnel et introduction de M. René Kerviler. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — 12e, 13e, 14e années (1888, 1889, 1890). In-8°.

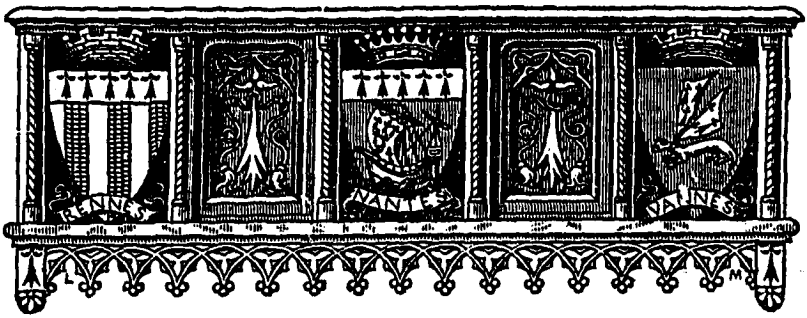

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Du 25 juillet 1888 au 5 septembre 1890.

Par M. Arthur de la Borderie :

Etudes bibliographiques sur les Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart (1514-1541). H. Caillière, Rennes, 1889. (Tirage à part, orné de planches publiées dans la nouvelle édition.)

Par M. le comte de Bremond d'Ars :

L'ancienne église de Riec et le château de la Porte-Neuve, extrait du Bulletin de la Société archéologique du Finistère, par A. de Bremond d'Ars. — Quimper, imprimerie Cotonnec, 1888.

Par M. Dominique Caillé :

1° *Sous la Tonnelle,* poésies par Dominique Caillé. — Nantes, imprimerie Plédran, 1888.

2° *Lever d'étoiles,* poésies, par Dominique Caillé, secrétaire des Bibliophiles Bretons. — Nantes; Paul Plédran, imprimeur, 1889.

3° *Parisina,* poème imité de l'anglais de lord Byron (nouvelle édition), par Dominique Caillé, secrétaire des Bibliophiles Bretons. Nantes, imprimerie de Paul Plédran, 5, quai Cassard, 1890.

4° *Autobiographie littéraire*, poésie dédiée à M. René Kerviler, par Dominique Caillé, secrétaire des Bibliophiles Bretons. Nantes, Vve Camille Mellinet, place du Pilori, 5, 1890.

PAR M. Hthe CAILLIÈRE :

La légende merveilleuse de Monseigneur Sainct Yves, Ornement de son siècle, Mirouër des Ecclesiastiques, Aduocat et Père des Poures, veufues et orphelins, Patron uniuersel de la Bretaigne-Armoricque, 1253-1303. Imité des Légendaires bretons d'après des documents historiques rares ou inédits, par le Vte Arthur du Bois de la Villerabel. Rennes, Hyacinthe Caillière, libraire-éditeur, l'an M.DCCCLXXXIX. Illustrations de Paul Chardin.

PAR M. LE VICOMTE DE CHABOT :

Les seigneurs de la Flocellière (1642-1681), par le vicomte Paul de Chabot.—Vannes, Lafolye, 1890.

PAR M. LE COMTE RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON :

Itinéraire des Moines de Landevennec fuyant les invasions normandes. — Notes lues au congrès de l'Association Bretonne (Saint-Pol-de-Léon, 1888),

par M. le comte Régis de l'Estourbeillon. Saint-Brieuc, Prud'homme, éditeur, 1889.

Par M. l'abbé Fouéré-Macé :

Chemin de croix des âmes du Purgatoire, par l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Léhon, 2e édition illustrée de 16 gravures sur bois par Charles Carle et Léon Fleurel et de 5 dessins à la plume par le frère Ange Garnier. Léhon (Côtes-du-Nord), chez l'auteur. Paris, R. Haton, rue Bonaparte, 35.

Par M. l'abbé P. Giquello :

1° *La dévotion à la sainte Véronique ou la réparation des ignominies et des outrages faits à la face sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ représentée dans le voile de sainte Bérénice*, par le R. P. Antonin Thomas, religieux de l'ordre des Frères prêcheurs de Dinan en Bretagne. Oratoire de la sainte Face. Tours, 1889.

2° *Bretagne et Ciel*, poésies, par P. Giquello. Vannes, Eugène Lafolye, éditeur, 2, place des Lices.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *A Brizeux, ses admirateurs Nantais.* — Nantes, imprimerie Salières. — 9 septembre 1888.

2° *Les Remonstrances au Roy de Pierre de Cornulier, évêque de Rennes*, par Olivier de Gourcuff.— Vannes, Eugène Lafolye, 1889.

3° *Julienne Dugueselin à Pontorson*, poésie couronnée au concours de la Pomme, 18 août 1889. — Paris, Alphonse Lemerre, M.DCCCXC.

4° *Les Poètes Bretons. Notices et extraits.* — Paris, Henri Gautier, éditeur, 1889.

5° *Bibliographie critique des ouvrages du Père René de Cerizïers, jésuite nantais.*—Vannes, Eugène Lafolye, éditeur, 1889.

6° *Vies de Jean Meschinot* (tirée du manuscrit de Colletet) *et de Jacques-Corentin Royou,* par Olivier de Gourcuff. — Vannes, Lafolye, 1890.

7° *Le Rêve et la Vie,* poésies, préface de M. Jules Simon. Jouaust, Paris, librairie des Bibliophiles, rue de Lille, 7, MDCCCXC.

Saluste Du Bartas. Choix de poésies françaises et gasconnes avec *notice biographique et notes littéraires par Olivier de Gourcuff et Paul Bénétrix.* Auch. J. Capin, 1890.

Par M. Émile Grimaud :

Georgine de Chabot, comtesse de Tinguy, par l'abbé Léo Guichet. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1888. (Non mis dans le commerce.)

Par Mme E. Guihéry :

Un ménage heureux. Exemples et préceptes d'économie domestique. Paris, librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, 15.

Par M. André Joubert :

1° *Les fous, les folles et les artistes à la cour du roi René, d'après les comptes inédits de Jehan Legay,* par André Joubert. Figures. — Laval, imprimerie E. Jamin, 1889.

2° *Lettres et documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure, en l'an III.* — Eugène Lafolye, Vannes, 1889.

3° *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (1793-1832). Germain et Grassin, Angers, 1882.

4° *Les Etudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse.* Germain et Grassin, Angers, 1889.

5° *Les réparations faites à divers édifices du Mans. Les recettes et les gages des officiers de Louis II, duc d'Anjou et comte du Maine de 1338 à 1374,* d'après un document inédit. — Mamers, G. Fleury et A. Dangin, imprimeurs-éditeurs, 1889.

6° *Notes inédites sur Château-Gontier au XVIIe siècle.* — Château - Gontier, imprimerie - librairie Leclerc, 1889.

7° *Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne et Vendée.* — Vannes, Eugène Lafolye, éditeur, 1889.

8° *Les seigneurs de Mollière et de la Brossinière, XIe-XVIIe siècle*, d'après les documents inédits. Ouvrage de luxe tiré à 35 exemplaires seulement. — Laval, imprimerie L. Moreau, 1889.

9° *Les troubles de Craon du 12 juillet au 10 septembre 1789,* d'après un document inédit. Impression de luxe, tirée à 35 exemplaires comme la précédente — Laval, imprimerie L. Moreau, 1889.

10° *L'inauguration de l'hôtel de Pincé.* — Angers, imprimerie Germain et G. Grassin, 1889.

11° *Mélanges historiques. Pièces inédites relatives à la Bretagne (XVIIe et XVIIIe siècles).* — Vannes, Lafolye, 1889.

12° *Documents inédits sur la Révolution dans la Loire-Inférieure. Conduite des prêtres internés au grand séminaire d'Angers à Nantes, par les gardes nationaux angevins (septembre 1792)*, par André Joubert. — Vannes, Lafolye, 1889.

13° *Le Marquisat de Château-Gontier, de 1684 à 1690, d'après un document inédit*, par André Joubert, membre des Sociétés de l'Histoire de France et des Anciens Textes français, etc. Laval, imprimerie de L. Moreau, 1890.

14° *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure*, par le même. Vannes, imprimerie et librairie Eugène Lafolye, 1890.

15° Le *Testament de Jean de Craon, seigneur de Suze et de Chantocé* (avant 1432), par le même. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, imprimeurs-éditeurs, 1890.

16° La *Démolition du château de Flée en 1373*, par Jean Clérembault, gouverneur de Château-Gontier, d'après un document inédit, par le même.

17° *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la guerre de Cent Ans dans le Maine, de 1424 à 1452*, d'après les archives du British Museum et du Lambeth Palace de Londres, par le même. Mamers, Dangin, imprimeur, 1880.

18° *Documents inédits sur la guerre de Cent ans* Négociations relatives à l'échange de Charles, duc d'Orléans, et de Jean, comte d'Angoulême, captifs en Angleterre, contre les seigneurs anglais faits prisonniers à la bataille de Bauye (21 avril, 23 mai 1421, n. s.). — (British Museum), par le même. Angers, Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud, 1890.

Par M. René Kerviler :

La Bretagne à l'Académie française au XVIIIe siècle, études sur les Académiciens bretons et d'origine bretonne, par René Kerviler, 2e édition. — Paris, Palmé, 1889.

Par M. Eugène Lafolye :

La livraison de janvier de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou,* publiée par la Société des Bibliophiles Bretons.

Par M. Lionel de la Laurencie :

La légende de Parsifal et le drame musical de Richard Wagner, par Lionel de la Laurencie. — Nantes, Emile Grimaud, 1888.

Par M. F. Longuécand :

1° *La tour d'Armor et autres poésies bretonnes tirées du Barzaz-Breiz.* — Imprimerie E. Hamel, Saint-Malo, 1877.

2° *Fables* (deuxième édition). J. Bazouge, Dinan, 1881.

Par M. le Dr Alph. Mauricet,
correspondant de l'Académie de Médecine

Etudes historiques sur les épidémies dans le Morbihan. Histoire des épidémies et maladies fébriles de 1792 à 1851. — Vannes, imprimerie Galles, 1888.

Par MM. L. Mellinet et Cie :

Annuaire du commerce de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour 1890, précédé d'un Guide de l'étranger. — Nantes, imprimerie Mellinet.

Par le Ministère de l'Instruction publique :

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis, 4e livraison. — Paris, Imprimerie nationale, 1888.

Par M. Alexandre Perthuis :

Le Livre Doré de l'Hôtel de Ville de Nantes, avec jetons et méreaux de Bretagne, par A. Perthuis et S. de la Nicollière-Teijeiro (*Supplément*). — Nantes, imprimerie Salières, 1890.

Par MM. Plihon et Hervé :

1° *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne,* par René Kerviler, les 8 premiers fascicules parus.

2° *Répertoire générale de Bio-Bibliographie bretonne,* par René Kerviler, neuvième fascicule (*Bois-Bon*). — Rennes, Plihon et Hervé, éditeurs.

3° *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler. Dixième fascicule (*Bon-Bou*), Rennes. Plihon et Hervé, 1890. In-8°.

Par M. l'abbé Le Provost :

Etude philologique et littéraire sur saint Cyprien, par l'abbé M. Le Provost, vicaire capitulaire de Saint-Brieuc et Tréguier. — Saint-Brieuc et Paris, 1889.

Par M. le comte de la Rochebrochard :

Lettres inédites de B. Fillon, publiées par le comte de la Rochebrochard. Vannes, imprimerie Eugène Lafolye, 1890.

Par la Société académique de Nantes :

1° *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure,* 1887 et 1888, 2 volumes. — Nantes, imprimerie Ve Camille Mellinet.

2° *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Volume 1er de la 7e série, 1er semestre.* — Nantes, Mme veuve Mellinet, imprimeur de la Société académique.

Par la Société archéologique de Nantes :

Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, année 1888. — Un fort volume orné de planches et de photographies. — Nantes, imprimerie V. Forest et E. Grimaud, 1888.

Par la Société des Amis des Arts de Nantes :

Société des Amis des Arts de Nantes. *Catalogue des ouvrages exposés dans les salons de l'exposition, galerie Préaubert,* rue Lekain, 12, 1890, Nantes.

Dans les salons de l'exposition. (1re exposition annuelle.)

Par M. Louis Tiercelin :

1° Le *Parnasse Breton contemporain*, publié par Louis Tiercelin et J. Guy Ropartz. — Paris, Lemerre, passage Choiseul, Rennes, Hthe Caillière, place du Palais.

2° Les *Jongleurs de Kermartin*, poème de Louis Tiercelin. — Rennes, Hthe Caillière, libraire-éditeur, 1882.

Par M. le duc de la Trémoille :

Archives d'un serviteur de Louis XI. Documents et lettres, 1451-1481, publiés d'après les originaux par Louis de la Trémoïlle, in-4°, VI227 p.—Nantes, Emile Grimaud, 1889.

Par M. Octave Uzanne :

Le *Prospectus* (extrait du *Livre*) de la fondation d'une Société des *Bibliophiles contemporains.*

Par M. le Dr Viaud-Grand-Marais :

Gauseries sur Noirmoutier (vieilles croyances et vieilles coutumes). L. Mellinet. Nantes, 1889.

Par M. Philibert Vollatier :

Récit d'un évadé d'Allemagne, par Philibert (de Tournus). — Paris, H. Chapelliez (Nantes, imprimerie Emile Grimaud), 1888.

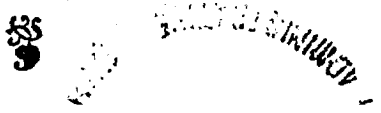

BANQUET

DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

Le mercredi 5 février 1890, un banquet a été donné, à Nantes, à l'occasion de *la nomination de M. Arthur de la Borderie à l'Institut de France.* Poètes, savants et critiques, bibliophiles et archéologues, libraires et imprimeurs bretons avaient tenu à honneur de venir fêter notre savant Président : c'étaient MM. Edmond Biré, l'éminent auteur de *Paris en 1793*, ouvrage couronné par l'Académie française, Eugène Boubée, Gustave et Dominique Caillé, Hyacinthe Caillière, Jules du Champrenou, Camille Dupuy, secrétaire du comte de Paris, Olivier de Gourcuff, Emile Grimaud, Louis Hervé, le baron des Jamonières, René Kerviler, qui publie le vaste répertoire général de *Bio-Bibliographie Bretonne*, René Lafolye, Alfred Lallié, ancien député, Lionel de la Laurencie, garde général des forêts, Henri Le

Meignen, officier d'Académie, Legendre, Albert Macé, Em. Maillard, ancien maire d'Ancenis, auteur de l'*Art à Nantes au XIXe siècle*, Anthime Menard, fils de notre regretté conseiller, Alexandre Perthuis, Joseph Plihon, le comte Régis de l'Estourbeillon, Louis Tiercelin, le marquis de Villoutreys, vice-président d'honneur des Bibliophiles bretons.

Notre vénéré Président d'honneur, le général Mellinet, aujourd'hui dans sa 92e année, avait témoigné ses regrets, par une aimable lettre, d'une écriture ferme et alerte, de ne pouvoir assister au dîner, mais il avait tenu à y participer en envoyant sa cotisation.

Parmi les autres personnes qui s'étaient excusées, citons au hasard : MM. le vicomte Alphonse Huchet de Cintré, le comte de la Monneraye, sénateur, le comte de Rorthays, Salmon-Laubourgère, ancien magistrat, le comte de la Touche, Dorange, avocat à la cour d'appel de Rennes, André Joubert, membre de plusieurs sociétés savantes, E. Charil de Ruillé, le vicomte de Bellevue, le vicomte du Bois de la Villerabel, l'abbé Daniel, curé de Saint-Sauveur de Dinan, enfin, le comte de Saint-Jean (pseudonyme sous lequel se cache une des plus aimables personnalités littéraires de la Bretagne), etc., etc.

M. Le Meignen, vice-président des Bibliophiles, a porté au dessert un toast en l'honneur de M. de la Borderie, membre de l'Institut, toast où il établit un rapprochement plein d'à-propos et de délicatesse entre notre savant historien breton et son devancier Dom Lobineau. Nous nous faisons plaisir de l'insérer ici.

« Mon cher Président,

« C'est aujourd'hui que je peux vraiment remercier mes collègues des Bibliophiles Bretons et de la Société d'Archéologie des charges qu'ils ont bien voulu me confier, puisque je dois à cette circonstance la douce satisfaction et l'honneur de vous adresser en leur nom toutes nos félicitations.

« L'hommage que l'Institut vient enfin... trop tard... de rendre à vos mérites est la juste récompense de vos travaux, de votre caractère, de la fermeté de vos principes,..... mais si nous y applaudissons tous de grand cœur, c'est que vous êtes le vrai représentant de notre vieille Bretagne. C'est vous qui sans cesse ravivez notre amour pour cette mère chérie, en nous racontant ses gloires, en tirant de l'oubli ses vieux monuments, en sauvegardant la moindre parcelle de son passé plein d'honneur !

« Votre vie tout entière, vous l'avez consacrée avec passion à la recherche de la vérité ! Aussi, puisant une incomparable force dans une bonne foi sans conteste et dans un travail presque sans exemple, vous marchez immuable vers le but que vous poursuivez, sans compromission, sans faiblesse, comme ce saint moine que vous avez glorifié, ce grand Lobineau que nul ne put jamais distraire de sa voie et qui, dédaigneux des honneurs que de lâches complaisances auraient pu lui procurer, préféra être en butte à des persécutions, à des calomnies que sa mort même n'a pu arrêter.

« Vous avez plus d'un trait commun avec ce grand

Breton,... mais dans ce beau jour où l'on vous « *rend enfin justice,* » je ne veux être amer pour personne et je ne veux penser qu'à votre triomphe.

« Continuez votre noble tâche ! poursuivez sans trêve les contempteurs de nos vieux monuments, de nos antiques usages ! Quoi qu'on en dise, vous avez avec vous les encouragements de nos évêques. L'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, juste récompense des vrais services que vous avez rendus à nos églises et à leurs histoires, est la preuve éclatante de la haute opinion qu'a le Saint-Siège de votre personne, de vos principes, de vos écrits ! Notre grand saint Yves, l'apôtre de vérité, dont vous avez ravivé la gloire, devenu votre client à son tour, vous couvre de sa protection ! Et c'est aux applaudissements de tous les vrais Bretons que vous avez flétri les barbares qui, à Vannes, à Dinan, à Bécherel.... et ailleurs... semblent prendre plaisir à faire disparaître nos vieux souvenirs et à détruire les derniers fleurons de notre couronne artistique !

« Des hommes comme vous, Monsieur, sont la gloire de leur pays et l'honneur de leur temps ! Nous sommes fiers de vous voir à la tête de notre compagnie, et c'est avec grande joie que nous choquons nos verres en nous écriant :

« A notre historien national, Monsieur de la Borderie, membre de l'Institut de France !

« A la Bretagne !

« A vous tous, Messieurs et chers collègues, qui de tous les points de la Bretagne avez tenu à venir aujourd'hui rendre hommage à notre illustre chef ! »

M. Arthur de la Borderie a répondu à M. Le Meignen en improvisant une de ces causeries où il excelle, et mêle à ravir « le plaisant au sévère ». Nous voudrions pouvoir la reproduire ; mais nous n'avions pas là de sténographe, nous devons donc nous borner à en indiquer les idées principales :

« Je vous remercie, mon cher Le Meignen, des paroles si aimables que vous venez de m'adresser. Pour les éloges, ils sont excessifs, je vous demande la permission de ne pas les accepter. Mais j'accepte de grand cœur le sentiment qui les a dictés, je veux dire votre bonne et vieille amitié pour moi. C'est le même sentiment qui a inspiré ce banquet, auquel vous avez bien voulu me convier et qui est une nouvelle preuve de l'affection que portent à leur Président tous les membres de la Société des Bibliophiles Bretons, parmi lesquels j'ai la joie de ne compter que des amis.

« Donc merci à eux du fond du cœur, c'est-à-dire, Messieurs et chers amis, merci à vous, et permettez-moi (ce n'est que justice) de vous reporter l'honneur de la haute distinction par laquelle l'Institut a daigné couronner mes travaux.

« Dans cette circonstance, où cette illustre compagnie avait été mise en demeure de *faire justice* (comme le rappelait tout à l'heure M. Le Meignen), j'ai eu devant elle deux patrons : M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque Nationale, ce maître incomparable de l'érudition française, mon ami, mon témoin depuis l'Ecole des Chartes, et d'autre part un Breton, un maître aussi, l'éminent éditeur du *Liber Pontificalis*, M. l'abbé Duchesne. Ainsi soutenu, je

n'ai eu qu'à me louer de la sentence rendue par cette haute autorité : cette sentence a-t-elle également satisfait ceux qui avaient assiégé tous les membres de l'Institut de leurs écrits, *en attendant justice?* Je vous le laisse à dire..... et sans m'en inquiéter davantage, je vous demande la permission de rappeler ici l'un des arguments invoqués par l'un de mes patrons, pour persuader à l'Académie des Inscriptions de m'admettre dans son sein : — « Par là, disait M. l'abbé Du-
« chesne, ce n'est pas seulement les travaux de M.
« de la Borderie que vous récompenserez ; c'est aussi
« tous les travaux, tout le mouvement d'études histo-
« riques, archéologiques, bibliographiques, qui s'est
« fait en Bretagne depuis trente ans et qui continue
« de s'y produire, actif et énergique ; c'est tout cela
« que vous reconnaîtrez et encouragerez, car par-
« tout où ce mouvement s'est produit et continue de
« se produire, sous quelque forme que ce soit, on
« est sûr d'y trouver mêlé, soit comme initiateur,
« soit comme actif promoteur, M. de la Borderie. »

« Vous le voyez, Messieurs, je n'ai nullement le droit de prendre pour moi seul la très haute et très flatteuse distinction dont j'ai été l'objet de la part de l'Institut ; c'est à vous que j'en dois reporter l'honneur et le mérite, oui, à vous d'abord, chers amis, vaillants confrères de la Société des Bibliophiles Bretons, et aussi aux membres des Congrès bretons et de l'Association bretonne, qui, comme notre Société, s'efforce de rallier, de grouper sous sa bannière, en un seul faisceau, tous les amis de notre vieille Bretagne ; aux membres, encore, de nos Sociétés archéologiques départementales des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vi-

laine, de la Loire-Inférieure et du Finistère ; de la Société Polymathique de Vannes, de la Société d'Emulation de Saint-Brieuc, etc., qui toutes ont daigné m'admettre à partager leurs labeurs, qui toutes travaillent avec tant de zèle, de patience, d'intelligence à rechercher, à remettre en lumière tous les traits épars, curieux, précieux, charmants, vénérables, trop peu connus, dont l'ensemble constitue la grande physionomie historique, la haute et forte originalité de notre mère la Bretagne.

« En ce jour donc, à tous les vrais, solides et ardents Bretons, ici et hors d'ici, avec qui j'ai combattu et je combats encore le bon combat, je jette ce cri : En avant ! Tenons bon, ne nous lassons pas, ne nous arrêtons pas, poursuivons notre œuvre sans relâche et sans faiblesse. Vous le voyez, les encouragements nous viennent de haut, et c'est bien justice ! car l'œuvre de l'histoire sous toutes ses formes est vraiment une œuvre nationale et, dans tous ses travaux, toutes ses études, toutes ses branches, l'histoire est par excellence la science patriotique.

« Son but n'est-il pas de nous faire connaître de plus en plus, de mieux en mieux, dans ses traits les plus intimes, notre race, notre nation, notre pays — la Patrie ! — la grande et la petite patrie, la France et la Bretagne, que nous ne séparons point dans nos cœurs ?

« Mais les faire connaître, mettre en lumière leurs exploits, leurs énergies, leurs vertus, c'est les faire aimer ; plus on les connaît, plus on les aime. Le résultat nécessaire du travail historique, c'est donc de faire tomber, un à un, tous les voiles qui cachaient

plus ou moins à nos yeux la grandeur de la Patrie, c'est d'exciter de plus en plus en nous la flamme généreuse du sentiment national.

« C'est là l'œuvre de l'histoire, et elle est sainte, car elle s'inspire avant tout du grand et divin précepte : *Père et mère honoreras !*

« Laissons donc passer, Messieurs, sans nous émouvoir, ces plaisanteries usées jusqu'à la corde, sur les mangeurs de briques, les mangeurs de parchemin, et autres du même genre, qui font encore le bonheur de quelques cerveaux épais.

« Mais ce qu'il ne faut pas laisser passer, ce qu'il faut dénoncer, combattre, stigmatiser sans relâche, c'est la bande impie des destructeurs, violemment insurgée contre le divin précepte que je rappelais tout à l'heure, et qui prend plaisir à raser, effacer, anéantir, ou (quand elle ne peut mieux) à défigurer, à travestir les œuvres, les monuments, tous les souvenirs des ancêtres.

« Entre nous et ces vandales — car il faut bien leur donner leur nom — entre nous et ces contempteurs du passé de la patrie, la lutte est sans fin ni trêve. Nous n'avons pas même à nous demander quel en sera le résultat. Hélas ! il faut bien s'y attendre : en un temps comme le nôtre, pourri (en pratique surtout) de matérialisme, plus d'une fois, malgré tous nos efforts, les vandales accompliront leur œuvre sacrilège et... inintelligente. Mais du moins aurons-nous fait notre devoir, c'est-à-dire tout ce qui nous est possible pour empêcher un tel résultat ; nous aurons ainsi *délivré notre âme,* dégagé notre responsabilité, protesté contre la barbarie, répudié énergi-

quement cette tribu malfaisante, cloué les noms des coupables au « pilori de l'Histoire ».

« Ils y seront en effet, croyez-le bien : et, si haut que soient placés les coupables, à plus d'un il en cuira de voir indéfiniment son nom accolé au souvenir néfaste de telle destruction stupide. Pour cela, il ne sera même pas besoin d'attendre les lointains de l'histoire et de la postérité. Je connais telle et telle ville, en Bretagne, où l'œuvre des vandales une fois achevée a donné un résultat si laid, si nauséabond, que tout le monde le bafoue et le répudie, et les auteurs responsables, si fiers et si triomphants naguère, se cachent et se dissimulent avec soin ; mais on les connaît, ils n'échapperont pas à la juste récompense de leurs vertus.

« Nous, Messieurs, en poursuivant notre œuvre, nous n'y mettrons d'autre passion que celle du patriotisme, jointe à l'amour et au respect inviolable de la vérité. Nous combattrons, s'il y a lieu, les choses et les idées malfaisantes ; mais nous éviterons autant que possible de toucher aux personnes.

« Toujours fidèles à la devise de notre Société : *Pro Patriæ laude,* nous exalterons, nous exaltons toutes les gloires de la Patrie, dans le présent comme dans le passé. Nous répudions ces pratiques, si fréquentes de notre temps, qui sacrifient, selon l'humeur des gens, soit le présent au passé, soit le passé au présent. Une telle scission nous paraît impie. Nous acceptons l'héritage transmis par les ancêtres, avec toutes ses gloires, et avec les additions magnifiques apportées depuis cent ans par l'âge contemporain.

« C'est pourquoi je vous demande, Messieurs, de porter avec moi ce toast :

A la France !

A la Bretagne !

A la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne, qui a pour tâche de glorifier l'une et l'autre ! »

Ce toast est accueilli par de nombreux applaudissements et de nombreux cris de : Vive la France ! Vive la Bretagne ! — Le silence s'étant rétabli, M. de la Borderie se lève de nouveau et dit :

« Permettez-moi, Messieurs, de vous proposer un toast que je voulais joindre au précédent quand vos applaudissements m'ont interrompu.

« A la boutonnière de notre cher, excellent, spirituel vice-président M. Le Meignen, nous voyons avec satisfaction fleurir les palmes académiques, si bien méritées par les services qu'il a rendus, à Nantes et ailleurs, à la cause des saines doctrines dans le domaine des arts, des lettres, de l'histoire et de l'archéologie. A cette occasion, Messieurs, félicitons tous, du fond du cœur, non seulement M. Le Meignen, mais aussi notre Société des Bibliophiles Bretons. Vous voyez qu'elle est en veine cette année ; j'ai l'espoir que ce ne sera point son dernier succès [1].

« *A notre digne vice-président M. Le Meignen !* »

---

1. M. de la Borderie faisait par là allusion à une espérance qui s'est réalisée : la belle publication de la Société des Bi-

Après ces toasts, MM. Louis Tiercelin et Joseph Plihon, Olivier de Gourcuff, Emile Grimaud et Dominique Caillé, adressent à M. de la Borderie les pièces de vers suivantes.

UN BRETON

A mon ami Arthur de la Borderie.

Parler franc, si je ne m'abuse,
D'un Vendéen est l'attribut.
Voilà pourquoi, sans plus d'excuse,
Je lance un blâme..... à l'Institut.

Cet honneur qu'il vient de vous rendre,
Dix fois vous l'aviez mérité :
Lorsqu'*au choix* il devait vous prendre,
Vous passez *à l'ancienneté !*

En cet illustre aréopage
Vous siégeriez depuis vingt ans,
S'il n'était vrai le vieil adage :
Ils ont toujours tort, les absents.

Du moins, la petite patrie,
Dont à vos lèvres il faut l'air,
Se pare de LA BORDERIE,
Comme d'un fils dont on est fier.

bliophiles Bretons, *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne*, vient d'être couronnée par l'Institut ; son auteur M. René Blanchard a obtenu la seconde des trois médailles du Concours des Antiquités Nationales de 1890.

Quel amour vous avez pour elle !
Vous êtes sien — cœur, tête et bras —
Vous, l'observateur si fidèle
De la loi : *Mère honoreras !*

Oh ! oui, la Bretagne sacrée,
La terre où règne Jésus-Christ,
Combien vous l'avez honorée
Par le don de tout votre esprit !

Vous êtes *l'Histoire* faite homme ;
Vous ravivez les temps éteints ;
Vous méritez que l'on vous nomme
L'héritier des Bénédictins...

Pardonnez, ami, je m'arrête :
A votre embarras, je le sens,
Vous trouvez ma muse indiscrète
Et trop libérale... d'encens.

Nous vous trouvons, nous, trop modeste
Pour nous, voici la vérité :
Vos savants travaux, tout l'atteste,
Iront à la postérité.

Hautement ici je proclame
Ce que les Bretons pensent tous :
Dans son esprit et dans son âme,
Qui donc est plus Breton que vous ?

EMILE GRIMAUD

L'HISTOIRE EST UNE RÉSURRECTION

A M. Arthur de la Borderie, de l'Institut.

Les siècles en passant sur l'antique Bretagne,
Tour à tour de sa gloire emportaient un lambeau ;
Les castels chancelants croulaient sur la montagne
Et les preux sommeillaient dans la nuit du tombeau.

Le temple n'était plus qu'un vaste cimetière ;
Sous son pavé gisaient les prélats... sans renom ;
L'œil ne pouvait, après une journée entière,
Sur la dalle épeler les lettres de leur nom.

Vous vîntes, ô savant ; alors par la pensée
Vous avez restauré les sublimes contours
De l'Église gothique à la flèche élancée
Et des vieux châteaux forts flanqués d'énormes tours.

Fouillant dans notre histoire héroïque et tragique,
Vous avez remué les cendres du passé,
Et longtemps évoqué de votre voix magique
Nos aïeux qui dormaient sous le marbre glacé.

Nous avons entendu dans la tombe un murmure
Et, s'échappant de l'ombre où la gloire s'endort,
Nos guerriers ont paru couverts de leur armure,
Et nos prélats portant leurs lourdes mitres d'or.

Et tous ces grands Bretons de notre vieille histoire,
Dont le renom vous doit la vie et le salut,
Vous mettant sur le front un rayon de leur gloire,
En triomphe vous ont conduit..... à l'Institut !

Dominique Caillé.

TOAST D'UN BRETON DE PARIS

A M. Arthur de la Borderie, de l'Institut.

Certes, je n'ai pas entrepris
De venir, par ce froid qui pince,
Pour jeter un cri de Paris
Dans votre concert de province.

La trace de mes derniers pas
Peut être effacée en Bretagne,
Mais je suis, comme on dit là-bas,
Encore un peu de la campagne.

Loin des tumultes éclatants
Qu'on entend, de droite et de gauche,
Je cherche asile au bon vieux temps ;
Peut-on rêver esprit plus gauche ?

Il faut pourtant que cette fois,
La grande voix parisienne
Emprunte mon filet de voix,
Pour chanter une douce antienne

A notre illustre président
Dont le vrai mérite s'impose ;
Il me garderait une dent,
Si j'osais le louer en prose.

Mais, prenant la langue d'Hugo,
Je serai d'allure plus franche,
Et pourrai lui dire tout d'go,
Bouche en cœur, et poing sur la hanche :

A l'autre bout du Pont-des-Arts,
On vous apprécie, on vous aime ;
Votre science avec égards
Est traitée, autant qu'ici même.

En dépit de l'influenza,
Vos amis, chaussant le cothurne,
Bravant bronchite et coryza,
Ont tous mis votre nom dans l'urne.

Et votre noble élection,
Couronnement de votre vie,
A fait pâlir l'ambition,
Donné la jaunisse à l'envie.

Mais la joie est surtout pour nous,
Qui nous plaisons à reconnaître,
A saluer sans cesse en vous
Le chef sûr, le guide et le maître.

Oui, le maître, et nos ducs, nos saints,
Dont vous narrez si bien l'histoire,
Pour vous fêter battent des mains,
Tout glorieux de votre gloire.

Vous avez beau faire aux vassaux
Largesse de votre lumière,
Cette lumière en blancs faisceaux
Eclaire la Bretagne entière.

Enfin, vous êtes immortel,
Brevet contre l'épidémie !
Quand elle a su faire un choix tel,
L'honneur est pour l'Académie.

OLIVIER DE GOURCU

A M. ARTHUR DE LA BORDERIE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

A L'OCCASION DE SON ÉLECTION A L'INSTITUT

Lorsque l'heure présente est douloureuse et sombre,
Telle que le regard s'en détourne attristé,
On va chercher, pour fuir les menaces de l'ombre,
Dans les jours d'autrefois la joie et la clarté.

Quand on s'est fait, rêvant l'existence meilleure,
Des promesses d'espoir que rien ne vient tenir,
L'âme qui veut toujours se prendre à quelque leurre
Retrempe son courage au fond du souvenir.

Et c'est bien là ton charme, Histoire, et ta magie
Que par toi le présent triste semble effacé,
Par toi qui rends l'espoir et qui rends l'énergie,
En dorant l'avenir des reflets du passé.

Telle est votre œuvre, Maître, et si la voix de France
Nous est chère qui dit le passé merveilleux,
La vôtre éveille en nous avec plus d'espérance
Plus d'orgueil, racontant l'histoire des aïeux.

Les aïeux! Leur grandeur illustre chaque livre
Où se complaît votre science, et nous goûtons
Cette douceur d'y voir fidèlement revivre
Le passé de Bretagne aimé des vrais Bretons.

Vous dites les destins désastreux ou prospères,
Vous comptez les héros triomphants ou trahis :
Mais, vainqueurs ou vaincus, ces hommes sont nos Pères,
Heureux ou malheureux, c'est notre cher pays !

Aussi nous aimons l'œuvre ! aussi nous aimons l'homme !
Et nous en sommes fiers, et nous nous empressons
A fêter le savant qui fait pour nous la somme
Des gloires d'autrefois si pleines de leçons.

Voyez autour de vous cette élite assemblée,
Fêtant votre grand cœur, votre esprit généreux :
Pour chef, tous ces Bretons vous ont choisi d'emblée !
Mais ils ne sont pas seuls, regardez derrière eux :

Voici Nominoë qui vous doit sa couronne,
Pontcallec et le duc Jean II, Montfort et Blois ;
La foule de nos vieux guerriers vous environne,
Choyant l'historien qui narra leurs exploits.

Je reconnais là-bas Noël du Fail qui cause
Près d'Olivier Maillard tranquillement assis...
Conan Mériadec est absent ! Et pour cause !
Il boude ! Il a raison, car vous l'avez occis.

Mais voilà Gwennolé, Gildas, Malo, Magloire,
Lunaire, Tugdual et Clair ! Leur sainteté
En vos doctes récits se confirma de gloire :
Ils veulent que par eux votre nom soit chanté.

Les voici tous, ayant à leur tête saint Yves.
Guidés par votre grand ami, tous sont venus
Vous rendre les lauriers que de vos mains actives
Sans cesse vous tressez pour des Saints inconnus.

Car, dans le ciel breton, toute une clientèle
Doit à vos soins pieux des hommages nouveaux,
Et votre renommée en ce pays est telle
Qu'un saint chômé par vous y gagne des dévots.

Oui, nous vous les devons, sous le marbre ou le chaume,
Tous ces braves héros, tous ces sages patrons !

Vous les avez chômés, il est temps qu'on vous chôme,
Et sur leur piédestal, Maître, nous vous mettrons.

Oui, c'est là votre honneur suprême et votre gloire ;
Et nous vous acclamons, vous, dont la haute voix
Nous dit qu'on peut aimer encore et qu'on peut croire
Comme on croyait et comme on aimait autrefois.

Vous qui, pour refréner les doutes ironiques,
Nous montrez les aïeux, mains jointes, à genoux,
Réveillant, dans la foi des anciennes chroniques,
Tous les vieux idéals abâtardis en nous !

Maître, qui, remuant la poussière des tombes,
En avez fait surgir par glorieux essaims,
Tels de grands aigles fiers ou de douces colombes,
Les Dames et les Preux, les Vaillants et les Saints ;

Vous qui savez jeter, dans le trouble où nous sommes,
Sur le sombre présent un voile radieux,
Et qui nous rappelez, pour refaire des hommes,
La vertu des héros et la gloire des dieux !

Louis Tiercelin.

Enfin M. Plihon, libraire-éditeur à Rennes, termine la série des toasts par une prière à laquelle nous nous associons tous du fond du cœur :

« Priez, priez pour lui, saints du pays breton ! »
Pour votre historien, engagé dans la lutte,
Ainsi je vous pressais, ardent, chaque minute...
Aujourd'hui que la palme a couronné son front,
Que la joie est aux cœurs et la lutte finie,
Saints du pays breton, donnez-lui longue vie !

Au moment de prendre le café, M. Arthur de la Borderie fait voter par acclamations une adresse de félicitations aux organisateurs du banquet.

M. Henri Le Meignen, vice-président de la *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne*, président d'honneur de la *Société d'Archéologie de la Loire-Inférieure*, et Madame Le Meignen avaient invité, pour le lendemain, les membres de ces deux Sociétés à un punch en l'honneur du succès remporté par M. de la Borderie à l'Institut. Jusqu'à minuit, les notabilités artistiques et même politiques de notre ville sont venues saluer notre savant Président.

Le Secrétaire de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne,

DOMINIQUE CAILLÉ.

TABLE

Pages

Statuts de la Société..... 1
Bureau élu le 17 juillet 1888..... 6
Liste des Membres de la Société..... 9
Extraits des procès-verbaux. — *Séance du 25 juillet 1888.* (Renouvellement triennal du Bureau.)... 39
Séance du 11 septembre 1888, à Saint-Pol-de-Léon. 43
Séance du 5 décembre 1888..... 49
Séance du 19 février 1889..... 54
Séance du 22 juillet 1889..... 60
Séance du 27 novembre 1889..... 62
Séance du 5 février 1890..... 67
Séance du 10 juillet 1890..... 71
Séance du 5 septembre 1890..... 74
État des publications de la Société..... 83

Liste des ouvrages offerts à la Société, du 25 juillet 1888 au 5 septembre 1890..... 88

Banquet de la Société, à l'occasion de la nomination de son Président, M. Arthur de la Borderie, à l'Institut de France 98

Nantes. — Émile Grimaud, imprimeur breveté, place du Commerce, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

NOUVELLE SÉRIE

(Années 1890 à 1897)

ADMINISTRATIVE

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

—

M.DCCC.XCVII

Bulletin a été tiré à 350 exemplaires in-8°.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

ARTICLE I.

La Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne est instituée pour entretenir et propager le goût des livres, sauver de la destruction, réunir, publier, traduire et réimprimer les volumes, pièces, manuscrits et documents quelconques inédits ou rares, pouvant intéresser l'histoire et la littérature de l'ancienne province de Bretagne.

ARTICLE II.

Le siège de la Société est à Nantes.

ARTICLE III.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par deux membres, être admis à la majorité au scrutin secret, et déclarer adhérer aux présents statuts.

ARTICLE IV.

La Société se réunit une fois par mois. Les membres sont convoqués par lettre individuelle.

ARTICLE V.

La Société est administrée par un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste, lesquels sont élus pour deux ans dans une assemblée générale qui a lieu dans la première quinzaine de juin. Les membres du bureau sont indéfiniment rééligibles. En outre, chaque groupe d'associés appartenant à l'un des cinq départements de la Bretagne désigne un délégué représentant la Société dans son département et chargé de correspondre avec le bureau dont il fait partie de droit.

ARTICLE VI.

Chaque Sociétaire paie d'avance et dans le courant du mois de juin de chaque année une somme de vingt francs*. Indépendamment de cette cotisation, tout

* Conformément à l'usage admis dans la plupart des Sociétés, la cotisation annuelle peut être remplacée par une somme de *trois cents francs*, une fois payée. (Décision prise en assemblée générale, le 10 juillet 1890).

membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de quinze francs. — *Les membres fondateurs* sont dispensés de ce droit*.

ARTICLE VII.

Le produit des cotisations, des dons volontaires et de la vente des volumes publiés, est affecté à la publication d'ouvrages, à l'achat des pièces intéressantes et au paiement de toutes les dépenses régulièrement votées par la Société.

ARTICLE VIII.

Le choix des ouvrages à éditer est fait par la Société. La surveillance de la publication, des notes, préfaces et commentaires qui y seraient joints, appartient à un comité composé du bureau, de l'auteur de la publication, et d'autres membres de la Société appelés par le bureau, s'il le juge nécessaire.

ARTICLE IX.

Il est tiré de chaque ouvrage publié par la Société un nombre d'exemplaires égal à celui des sociétaires et en plus deux cents exemplaires qui seront mis dans le commerce. Chaque membre a droit à un exemplaire, et l'auteur d'une publication reçoit en plus dix exemplaires sur papier ordinaire. — Les membres nouvellement admis n'ont droit à la continuation d'un ouvrage en cours de publication qu'autant qu'il en reste des

* Les deux cents premiers Sociétaires inscrits ont seuls droit au titre de *membre fondateur*. (Décision prise en assemblée générale, le 14 janvier 1878).

exemplaires disponibles et moyennant un prix fixé par le bureau, pour la partie publiée avant leur entrée dans la Société.

ARTICLE X.

Les exemplaires des membres de la Société devront toujours être tirés d'un format ou sur un papier spécial, se distinguant notablement du reste de l'édition destinée au public. Ces exemplaires seront numérotés et porteront le nom des membres auxquels ils devront appartenir. La mise en vente en est formellement interdite.

ARTICLE XI.

Une bibliothèque sera formée tant avec les publications de la Société qu'avec les livres ou manuscrits provenant d'achats ou de dons volontaires. Aucune pièce ne pourra sortir du local choisi pour la bibliothèque.

ARTICLE XII.

Toute modification aux présents Statuts ne pourra avoir lieu qu'en assemblée générale, convoquée spécialement pour ce sujet, et à la majorité des deux tiers des membres présents.

Arrêté à Nantes, en assemblée générale, le 24 mai 1877.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

VOTÉES PAR LA SOCIÉTÉ *

I

La durée des pouvoirs du Bureau est portée à trois ans.

II

Le nombre des membres de la Société est limité à 350.

III

Le fils ou le gendre, parent ou allié proche d'un sociétaire décédé qui voudra succéder à celui-ci, sera proposé pour l'admission de préférence à tout autre candidat, et sera dispensé du droit d'entrée mentionné en l'article VI des Statuts.

IV

Au-dessus du chiffre de 350, les personnes auxquelles le Bureau reconnaîtra la qualité de *bienfaiteurs de la Société*, seront admises comme sociétaires.

Pour copie conforme :

Le Président de la Société,

ARTHUR DE LA BORDERIE.

* Le premier article de ces *Dispositions réglementaires* a été voté par la Société le 25 juin 1879, les trois autres le 19 mai 1880.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 28 MAI 1897

Bureau d'honneur

Vice-présidents. — MM. le duc DE LA TRÉMOILLE ; marquis DE VILLOUTREYS ; René KERVILER.

Bureau en charge

MM.

Président. — Arthur DE LA BORDERIE, de l'Institut, à Vitré.

Vice-présidents. — Henri LE MEIGNEN ; baron DES JAMONIÈRES.

Secrétaire. — René BLANCHARD, 1, rue Royale, Nantes.

Secrétaires-adjoints. — Marquis Régis DE L'ESTOURBEILLON ; Emile OGER.

Trésorier. — Eugène BOUBÉE, 3, place de la Petite-Hollande, Nantes.

Trésorier-adjoint. — Joseph JOSSE.

Bibliothécaire-archiviste. — René BLANCHARD.

Conseil de la Société

MM.

Camille Dupuy ; Claude de Monti ; Joseph Rousse ; Alfred Lallié ; comte de Bréchard ; Anthime Menard.

Délégués de la Société

MM.

Côtes-du-Nord. — Robert Oheix, à Loudéac.

Finistère. — Mis A. de Brémond d'Ars, à Pontaven.

Ille-et-Vilaine. — H. de la Grimaudière, à Châteaubourg.

Loire-Inférieure. — Ludovic Cormerais, à Nantes.

Morbihan. — V. Audren de Kerdrel, à Saint-Uhel, près Lorient.

Anjou. — L'abbé Ch. Urseau, à Angers ; Guillaume Bodinier, à Angers.

Paris. — Olivier de Gourcuff, 5, rue Gounod, (*Délégué à la direction de la* Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou).

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

MM.

Émile ALIZON, notaire, 20, rue Franklin, Nantes. — 24 mai 1877*.

La comtesse AMELOT DE CHAILLOU, née DU HALLAY-COETQUEN, château de Chanteloup (Manche). — 20 décembre 1890.

Arthur APURIL, château de Bellouan, en Ménéac (Morbihan). — 11 septembre 1888.

ARCHIVES du département des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc. — 25 juin 1879.

ARCHIVES du département de la Loire-Inférieure, Nantes. — 29 janvier 1884.

ARCHIVES du département du Morbihan, Vannes. — 27 mai 1891.

Le comte Hervé D'ARMAILLÉ, château de la Menantière, par Montrevault (Maine-et-Loire). — 9 décembre 1885.

* Date de l'admission.

MM.

Sélim Arondel des Hayes, 14, rue Georges Sand, Auteuil-Paris. — 11 février 1893.

Le comte Amaury Audren de Kerdrel, château de Kerusoret, en Plouédern, près Landivisiau (Finistère). — 6 juillet 1882.

Vincent Audren de Kerdrel, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan). — 5 septembre 1877.

Le marquis d'Autichamp, château d'Autroche, par Meung-sur-Bouvron (Loir-et-Cher), et 3, rue Jeanne-d'Arc, Orléans. — 11 septembre 1888.

Ernest Avril de la Vergnée, avocat, 31, rue Dauphine, La Rochelle (Charente-Inférieure). — 12 juillet 1877.

Le vicomte de Bagneux, château de la Pélissonnière, près Pouzauges (Vendée). — 24 janvier 1880.

Henri Baguenier Desormeaux, rédacteur en chef de l'*Ouest artistique et littéraire*, 6, rue Crevaux, Paris. — 9 octobre 1895.

Le marquis de Balleroy, 35, avenue Montaigne, Paris. — 19 février 1889.

Camille Ballu, conservateur des hypothèques, Vannes. — 8 mai 1895.

Anatole de Barthélemy, 9, rue d'Anjou, Paris. — 5 avril 1878.

Simon Baugé, agent d'assurances, 1, rue Lafayette, Nantes. — 12 juillet 1877.

Xavier de Beaufort, capitaine au 13e hussards, Dinan (Côtes-du-Nord). — 4 novembre 1893.

Bécigneul, docteur en médecine, 3, rue Thiers, Nantes. — 8 mai 1895.

MM.

Le comte Amédée de Bejarry, château de la Roche-Louherie, par Bournezeau (Vendée). — 16 février 1886.

Le comte Xavier de Bellevue, 9, rue de Paris, Rennes. — 22 juillet 1889.

Arthur Benoit, 2, boulevard Saint-Aignan, Nantes. — 29 janvier 1884.

Paul de Berthou, 38, rue de Gigant, Nantes. — 19 novembre 1896.

Le baron Henri Bertrand-Geslin, 4, rue du Bocage, Nantes, et château du Pas, Vue (Loire-Inférieure). — 26 mai 1886.

La comtesse Gaston de Beurges, chemin du Verger, Vannes. — 19 mai 1880.

Bibliothèque de l'Institut de France, Paris. — 4 mai 1896.

Bibliothèque publique de Morlaix (Finistère). — 14 janvier 1878.

Bibliothèque publique de Nantes. — 14 janvier 1878.

Bibliothèque publique de Quimper. — 11 février 1893.

Bibliothèque publique de Rennes. — 5 avril 1878.

Bibliothèque publique de Vannes. — 20 décembre 1890.

Bibliothèque publique de Vitré. (Ille-et-Vilaine.) — 5 avril 1878.

Bibliothèque harvard university, Cambridge (Massachussets. Etats-Unis). — 4 septembre 1894.

Alexandre de la Bigne, capitaine-commandant au 24e dragons, villa Sainte-Anne, Dinan (Côtes-du-Nord). — 11 septembre 1891.

MM.

Armel DE LA BIGNE VILLENEUVE, 3, place de la Préfecture, Nantes. — 19 novembre 1896.

L'abbé BILER, recteur à Lanloup, par Plouha (Côtes-du-Nord). — 17 juillet 1885.

Le comte Louis DE BIZIEN DU LÉZARD, château de Coulon, par Bazouges-sur-le-Loir (Sarthe). — 19 février 1889.

Le duc DE BLACAS, château de Beaupreau, Beaupreau (Maine-et-Loire). — 22 juillet 1889.

René BLANCHARD, 1, rue Royale, Nantes. — 14 janvier 1878.

Emile BLANDEL, homme de lettres, 10, rue du Calvaire, Nantes. — 9 octobre 1895.

L'abbé Auguste BLATIER, curé, à Saint-Etienne de Mont-Luc (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

Guillaume BODINIER, sénateur de Maine-et-Loire, 2, rue Tarin, Angers. — 29 janvier 1884.

L'abbé André DU BOIS DE LA VILLERABEL, secrétaire de Mgr l'Evêque, Saint-Brieuc. — 10 juillet 1890.

Eugène BOISMEN, architecte, 9, rue Bertrand-Geslin, Nantes. — 14 janvier 1878.

Félix DU BOIS SAINT-SÉVRIN, inspecteur des Postes et Télégraphes, 16 bis, avenue de la Gare, Rennes. — 5 avril 1878.

Louis BONNEAU, juge de paix, Auray (Morbihan). — 12 septembre 1884.

Louis BONNIGAL, notaire, Vertou (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

Gustave BORD, à Porcé, près Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — 14 janvier 1878.

MM.

Arthur DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, Vitré (Ille-et-Vilaine). — 12 juillet 1877.

Waldeck DE LA BORDERIE, Vitré (Ille-et-Vilaine). — 19 mai 1880.

Auguste BOSSIS, 15, avenue de Launay, Nantes. — 24 mai 1877.

Eugène BOUBÉE, 3, place de la Petite-Hollande, Nantes. — 10 septembre 1880.

Stanislas BOULAY, notaire, 21, rue Saint-Nicolas, Nantes. — 14 janvier 1878.

Le vicomte DE LA BOURDONNAYE, député, château de la Varenne, par Champtoceaux (Maine-et-Loire). — 10 septembre 1886.

L'abbé Joseph BREBEL, vicaire à Janzé (Ille-et-Vilaine). — 4 avril 1888.

Le comte Paul DE BRÉCHARD, 3, rue Sully, Nantes, et château du Bois-Péan, Frossay (Loire-Inférieure). — 15 mai 1882.

Le marquis Anatole DE BREMOND D'ARS-MIGRÉ, conseiller général du Finistère, château de la Porte-Neuve, commune de Riec (Finistère), et 5, rue Harrouys, Nantes. — 29 janvier 1884.

L'abbé Charles BRETÉCHÉ, curé de Riaillé (Loire-Inférieure). — 22 juillet 1889.

Le marquis DE LA BRETESCHE, 1, rue Tournefort, Nantes. — 11 février 1885.

Ferdinand BRUNETIÈRE, de l'Académie Française, aux bureaux de la *Revue des Deux-Mondes*, rue Jacob, Paris. — 9 octobre 1895.

MM.

J. Burgès-Camac, La Roche-Pendante, près Dinard (Ille-et-Vilaine). — 11 septembre 1888.

Amador de Busnel, 12, rue d'Aguesseau, Nantes. — 17 juillet 1885.

L'abbé Cadic, recteur de Bieuzy, par Pluméliau (Morbihan). — 11 février 1893.

H. Caillière, libraire-éditeur, 2, place du Palais, Rennes. — 7 mai 1885.

Charles de Calan, La Houssaye, Redon (Ille-et-Vil.). — 11 septembre 1891.

Le comte de Carcaradec, château de Kerivon, par Lannion (Côtes-du-Nord). — 26 mai 1886.

Le comte Adrien de Carné de Carnavalet, place Charpentier, Vitry-sur-Seine (Seine). — 15 février 1883.

Le vicomte Gaston de Carné de Carnavalet, château du Kermat, par Hennebont (Morbihan). — 15 mai 1882.

Le vicomte Jean de Carné de Carnavalet, 16, rue Cassette, Paris. — 15 février 1883.

Antonio Carré, négociant, 12, rue Lafayette, Nantes. — 30 octobre 1879.

Théodore Carré, négociant, 10, rue Voltaire, Nantes. — 30 octobre 1879.

Cercle Louis XVI, place Louis XVI, Nantes. — 14 janvier 1878.

Le comte de Chabot, château du Parc-Soubise, par Mouchamp (Vendée). — 20 décembre 1890.

Le comte Fernand de Chabot, 1, rue François 1er, Paris. — 5 avril 1878.

MM.

Le vicomte Paul DE CHABOT, château de la Boissière, par Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), et 58, rue de Varenne, Paris. — 27 novembre 1889.

CHAILLAND, imprimeur, Laval (Mayenne). — 14 mai 1884.

Le vicomte Henri DE CHAMPAGNY, château de Kerduel, par Lannion (Côtes-du-Nord). — 4 septembre 1894.

Paul CHARDIN, 2, rue des Pyramides, Paris. — 26 juillet 1878.

Edouard CHATELIER, 5, quai Penthièvre, Nantes. — 26 juillet 1880.

L'abbé Louis-Marie CHAUFFIER, Vannes. — 14 janvier 1878.

Henri CHEGUILLAUME, 3, rue des Cadeniers, Nantes. — 19 novembre 1896.

Joseph CHEGUILLAUME, avocat, 13, rue de Briord, Nantes. — 20 décembre 1890.

CHIRON DU BROSSAY, rue des Platanes, Château-Gontier (Mayenne). — 29 janvier 1884.

Le vicomte Alphonse DE CINTRÉ, 13, rue de la Monnaie, Rennes. — 26 juillet 1880.

Gabriel CLERC, 2, place St-Michel, Bordeaux. — 30 octobre 1879.

Frédéric COCAR, avocat, 6, rue de Bel-Air, Rennes. — 5 avril 1879.

La baronne DE COETQUEN DE POILLY, 53, rue de Ponthieu, Paris. — 22 avril 1887.

Madame Renée DE CONIAC, 235, boulevard St-Germain, Paris. — 5 septembre 1890.

MM.

Léon Conor-Grenier, libraire-éditeur, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). — 31 octobre 1877.

Ludovic Cormerais, 34, boulevard Delorme, Nantes. — 5 avril 1878.

Louis de Cornulier, château de la Lande, par Montaigu (Vendée). — 12 juillet 1877.

Alphonse Couespel du Mesnil, 6, rue Sully, Nantes. — 12 juillet 1877.

Armand de Crèvecœur, rue de la Vannerie, Abbeville (Somme). — 15 mai 1882.

Le comte E. de la Croix, 1, contour de la Motte, Rennes. — 22 juillet 1889.

Félix-Georges Crucy, architecte, 9, rue Rosière, Nantes. — 4 novembre 1881.

L'abbé Daniel, curé de Saint-Sauveur, Dinan (Côtes-du-Nord). — 2 septembre 1885.

Dom Emile Debroise, religieux bénédictin, Solesmes, par Sablé (Sarthe). — 8 mai 1895.

René Delafoy, 7, quai Brancas, Nantes. — 4 novembre 1881.

Joseph Delaville-le-Roulx, château de la Roche, par Monts (Indre-et-Loire). — 14 janvier 1878.

Magloire Dorange, avocat, 2, contour de la Motte, Rennes. — 5 septembre 1877.

Le vicomte Maurice du Dresnay, château de Dréneuc, près Redon (Ille-et-Vilaine). — 19 février 1889.

Duclos, docteur en médecine, La Roche-Bernard (Morbihan). — 27 novembre 1889.

L'abbé François Duine, professeur au collège de Saint-Lô (Manche). — 11 février 1893.

MM.

Dulau & Cie, 37, Soho Square, Londres (Angleterre). — 14 janvier 1878.

Emile Dupré-Lasale, conseiller honoraire à la cour de Cassation, 2, rue Vignon, Paris. — 14 mai 1884.

Camille Dupuy, 7, rue Marceau, Nantes. — 12 juillet 1877.

Le commandant comte d'Elbée, 108, boulevard Béranger, Tours. — 27 mai 1891.

E. Emerique, 52, boulevard Malesherbes, Paris. — 19 février 1889.

Edgard Eon, notaire, 22, rue des Halles, Nantes. — 2 septembre 1885.

Le marquis Régis de l'Estourbeillon, place de l'Évêché, Vannes. — 19 mai 1880.

Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, Saint-Brieuc. — 10 juillet 1890.

Olivier de Farcy, 5, rue Rallier, Rennes. — 23 mai 1883.

Le marquis de la Ferronnays, député, château de Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure). — 8 septembre 1882.

Etienne Formon, château de la Crilloire, par Maulévrier (Maine-et-Loire). — 16 février 1886.

Auguste de Foucaud, 12, rue de Bel-Air, Rennes. — 5 avril 1878.

C. Foucault, notaire, Vue (Loire-Inférieure). — 14 mars 1894.

L'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon, près Dinan (Côtes-du-Nord). — 5 février 1890.

MM.

Hippolyte Fournel, 7, rue de la Monnaie, Rennes. — 22 juillet 1889.

Edouard Frain de la Gaulayrie, Vitré (Ille-et-Vilaine). — 5 septembre 1877.

A.-N. Gaboriau, docteur en médecine, Groslay (Seine-et-Oise). — 16 février 1886.

Stanislas Gahier, avocat, 5, rue d'Orléans, Nantes. — 12 juillet 1877.

L'abbé Alexis Gaillard, aumônier de l'hospice Saint-Jacques, Nantes. — 19 février 1889.

Alexandre Galibourg, avocat, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — 12 juillet 1877.

Pitre de la Ganry, 1, place Delorme, Nantes. — 25 juin 1879.

Marcel Genuit, docteur en médecine, à la Guichardaye, en Tréal, par Carentoir (Morbihan). — 19 mai 1880.

L'abbé P. Giquello, 17, rue Godard, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). — 19 février 1889.

Olivier de Gourcuff, 5, rue Gounod, Paris. — 24 mai 1877.

R. de Gourden, avocat, Rennes. — 7 décembre 1877.

Jules Gousse, ancien avoué à la cour, 54, boulevard Sévigné, Rennes. — 25 mai 1883.

Eugène Gouzerh, officier d'administration, à l'hôpital militaire du Belvédère, Tunis (Tunisie). — 27 novembre 1889.

Emile Grimaud, imprimeur-éditeur, 4, place du Commerce, Nantes. — 24 mai 1877.

MM.

Hippolyte DE LA GRIMAUDIÈRE, château de la Hamonais, par Châteaubourg (Ille-et-Vilaine). — 12 juillet 1877.

Ernest GUIBOURD DE LUZINAIS, sénateur, 14, rue de l'Héronnière, Nantes. — 8 septembre 1882.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, château de la Noë, en Bain (Ille-et-Vilaine). — 14 janvier 1878.

L'abbé Jacques GUYOT, à Rosampoul, en Plougonven (Finistère). — 5 septembre 1890.

Anatole HAMARD, avocat, Rennes. — 20 décembre 1890.

Madame DE HARCOET, 11, rue Saint-Yves, Brest. — 27 juillet 1891.

Philippe HÉBERT, agent de change honoraire, château de la Goule-aux-Fées, près Dinard (Ille-et-Vilaine). — 21 septembre 1887.

Ernest HÉMERY, inspecteur des domaines, La Roche-sur-Yon (Vendée). — 5 avril 1878.

Louis HENRY DE VILLENEUVE, au Parc de la Salle-Verte, près Quintin (Côtes-du-Nord). — 14 janvier 1878.

Louis HERVÉ, libraire-éditeur, 5, rue Motte-Fablet, Rennes. — 24 mai 1887.

L'abbé Timothée HOUDBINE, professeur d'histoire à l'Institution de Combrée (Maine-et-Loire). — 4 novembre 1893.

Furcy HOUDET, 1, rue Mondésir, Nantes. — 31 octobre 1877.

Charles HUON DE PENANSTER, sénateur, château de Kergrist, près Lannion (Côtes-du-Nord). — 29 janvier 1884.

Le baron Arthur DES JAMONIÈRES, manoir de la Vignette, par le Cellier (Loire-Inférieure). — 5 avril 1878.

MM.

Paul Jochaud du Plessis, rue de la Garaye, Dinan (Côtes-du-Nord). — 14 mars 1894.

Joseph Josse, 44, rue de Gigant, Nantes.— 12 juillet 1877.

Frédéric Jouon des Longrais, archiviste-paléographe, 4, rue du Griffon, Rennes. — 5 septembre 1877.

Charles de Keranflec'h-Kernezne, château du Quélenec, par Mûr-de-Bretagne (Côtes-du-Nord).— 19 mai 1880.

James de Kerjégu, conseiller général du Finistère, Scaër, par Rosporden (Finistère). — 14 mai 1884.

Le marquis de Kerouartz, château des Salles, par Guingamp (Côtes-du-Nord).

Le vicomte Emile Jouan de Kervenoael, 3, rue Tournefort, Nantes. — 5 février 1890.

René Kerviler, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — 24 mai 1877.

René Lafolye, imprimeur-éditeur, 2, place des Lices, Vannes. — 5 février 1890.

Alfred Lallié, 5, rue Bertrand-Geslin, Nantes. — 12 juillet 1877.

Le comte Gabriel de Lambilly, château de Lambilly, près Ploërmel (Morbihan). — 27 janvier 1879.

Le comte de Landemont, château de la Guère, près Ancenis (Loire-Inférieure). — 4 septembre 1894.

Le comte Paul-Henri Lanjuinais, député, 31, rue Cambon, Paris, et château de Kerguehennec, par Bignan (Morbihan). — 14 janvier 1878.

Le baron Gustave de Lareinty, sénateur, 191, boulevard Saint-Germain, Paris. — 14 janvier 1878.

Jules de Lareinty, marquis de Tholozan, 201, boulevard Saint-Germain, Paris. — 14 janvier 1878.

MM.

William-Georges Le Besque, notaire, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — 5 novembre 1883.

Madame Ferdinand Le Borgne, 43, avenue Victor Hugo, Vannes. — 27 mai 1891.

Charles Le Bourg, statuaire, 51, boulevard Rochechouart, Paris. — 1894.

L'abbé Toussaint Lecoqu, 19, boulevard Charner, Saint-Brieuc. — 5 septembre 1890.

Charles Le Cour, 2, rue de Bréa, Nantes. — 5 septembre 1877.

L'abbé Le Franc, vicaire à Notre-Dame de Josselin (Morbihan). — 8 mai 1895.

Eugène Lefranc, 114, boulevard Arago, Paris. — 27 mai 1891.

Le comte Le Gonidec de Traissan, député d'Ille-et-Vilaine, Vitré. — 6 novembre 1878.

Albéric Le Lasseur, villa Soleil, Hyères (Var). — 15 février 1883.

Xavier Le Lièvre de la Touche, 5, place Louis XVI, Nantes. — 15 mai 1882.

Eugène Lelong, archiviste-paléographe, avocat à la cour d'appel, Angers. — 26 juillet 1880.

Henri Le Meignen, avocat, 7, rue Bonne-Louise, Nantes. — 24 mai 1877.

L'abbé Rémy Le Mée, missionnaire apostolique, président de la Société des apiculteurs de Bretagne, recteur de Mérillac, par Merdrignac (Côtes-du-Nord). — 6 novembre 1878.

Edmond Lemière, avocat, boulevard Royal, Saint-Brieuc. — 14 mars 1894.

MM.

Jean Lemoine, attaché à la Bibliothèque nationale, 155, boulevard Malesherbes, Paris. — 9 octobre 1895.

L'abbé Le Provost, vicaire général de Mgr l'Evêque, Saint-Brieuc. — 13 décembre 1886.

Albert Le Roux, château de Brézal, par Landivisiau (Finistère). — 14 mai 1884.

Le marquis de Lescoet, château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ (Finistère).— 4 avril 1888.

Victor Libaros, libraire-éditeur, 3, place du Change, Nantes. — 24 mai 1877.

Louis Linyer, avocat, 1, rue Paré, Nantes. — 12 juillet 1877.

Le vicomte Charles de Lorgeril, chez M. Legrant, régisseur, Tinténiac (Ille-et-Vilaine). — 26 juillet 1880.

Léo Lucas, 12, rue Montaigne, Paris. — 4 novembre 1893.

L'abbé Yves-Marie Lucas, recteur de St-Michel-en-Grève, par Ploumilliau (Côtes-du-Nord). — 11 février 1885.

Gabriel Luneau, docteur en médecine, 64, rue de la Bastille, Nantes. — 14 mai 1884.

Albert Macé, 41, rue Forest, Charleville (Ardennes). — 19 février 1889.

Jules-Emilien Maillard, ancien maire d'Ancenis, Ancenis (Loire-Inférieure). — 5 février 1890.

Le comte de Malestroit de Bruc, 27, rue Marignan, Paris. — 27 janvier 1879.

Victor Marie-Baudry, avocat, Cholet (Maine-et-Loire). — 31 octobre 1877.

MM.

Le docteur J. MARTY, médecin major de 1re classe, à l'hôpital militaire, Belfort. — 27 janvier 1879.

Fernand MARY, avoué, 6, rue de Bouillé, Nantes. — 26 mai 1886.

René DE MAUDUIT DU PLESSIX, château de Kercadiou, en Guimaëc (Finistère). — 10 septembre 1886.

Alphonse MAURICET, docteur en médecine, 1, rue Léhélec, Vannes. — 14 janvier 1878.

Anthime MENARD, docteur en droit, 4, avenue de Tourville, Paris. — 22 juillet 1889.

Léon MÉNARD-BRIAUDEAU, 9, rue Gresset, Nantes. — 31 octobre 1877.

Gabriel MÉRESSE, Lessac, par Guérande (Loire-Inférieure). — 14 mai 1884.

Julien MERLAND, juge-suppléant au tribunal civil, 1, place Gigant, Nantes. — 24 mai 1877.

Stanislas MICHEL DE MONTHUCHON, château de Monthuchon, par Coutances (Manche). — 5 avril 1878.

Le comte Ludovic DE MIEULLE, 2, avenue Bosquet, Paris. — 19 février 1889.

Raoul DE MOISSAC, 32 bis, rue de Gigant, Nantes. — 7 juillet 1886.

Le comte Charles DE LA MONNERAYE, château du Cléyo, près Malestroit (Morbihan). — 6 novembre 1878.

Le comte DE MONTAIGU, château de la Bretesche, en Missillac (Loire-Inférieure). — 6 novembre 1878.

Le comte DE MONTESSUY, 18, rue de Paris, Rennes. — 22 juillet 1889.

Bernard DE MONTI DE REZÉ, 17, rue de Nantes, Laval (Mayenne). — 29 janvier 1884.

MM.

Claude DE MONTI DE REZÉ, 3, quai Ceineray, Nantes. — 24 mai 1877.

Yves DE MONTI DE REZÉ, 3, quai Ceineray, Nantes.

Le vicomte Edouard DE MONTREUIL, 57, avenue d'Antin, Paris. — 10 septembre 1886.

Damascène MORGAND, libraire-éditeur, passage des Panoramas, Paris. — 27 janvier 1879.

La comtesse Elie DES NÉTUMIÈRES, château de la Montagne, par la Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). — 22 juillet 1889.

L'abbé Maximilien NICOL, directeur de la *Semaine Religieuse*, Vannes. — 10 septembre 1880.

Stéphane DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, 1, petite rue Fénelon, Nantes. — 12 juillet 1877.

Emile OGER, avoué, rue de l'Océan, St-Nazaire (Loire-Inférieure). — 5 septembre 1890.

Robert OHEIX, Loudéac (Côtes-du-Nord). — 5 septembre 1877.

J.-L. OLLIVIER, receveur des contributions indirectes, 2, rue de l'Alma, Rennes. — 17 juillet 1885.

Eugène ORIEUX, agent-voyer en chef honoraire, passage du Nord, rue Félibien, Nantes. — 5 septembre 1877.

Adrien OUDIN, sous-chef de division au Crédit Foncier de France, 108, avenue Wagram, Paris. — 26 février 1892.

Le comte Élie DE PALYS, 5, rue Saint-Yves, Rennes. — 12 juillet 1877.

Georges PANNETON, 38, boulevard Delorme, Nantes. — 31 octobre 1877.

Raoul PAPIN DE LA CLERGERIE, 5, rue Voltaire, Nantes. — 12 juillet 1877.

MM.

L'abbé PARIS-JALLOBERT, recteur à Balazé, par Vitré (Ille-et-Vilaine). — 5 avril 1878.

Gustave PAWLOWSKI, bibliothécaire de M. Firmin Didot, 56, rue Jacob, Paris. — 26 juillet 1878.

Le marquis DE PERROCHEL, château de Pignerolles, près Angers (Maine-et-Loire). — 22 juillet 1889.

Georges PERTHUIS, 19, rue de Rennes, Nantes. — 8 mai 1895.

La comtesse DE PESQUIDOUX, Le Houga (Gers). — 14 mars 1894.

L'abbé Jean-Louis PLAINE, de l'Oratoire, 12, rue des Dames, Rennes. — 31 octobre 1877.

Marcel PLANIOL, professeur à la Faculté de droit de Paris, 12, rue de Tournon, Paris. — 10 juillet 1890.

Jean-Marie PLANTARD, docteur en médecine, 1, boulevard Pasteur, Nantes. — 14 mai 1884.

Emile DU PLESSIS-GOURET, Vernier, commune de Genève (Suisse). — 7 mai 1885.

Joseph PLIHON, libraire-éditeur, 5, rue Motte-Fablet, Rennes. — 14 janvier 1878.

Barthélemy POCQUET, 6, rue de Robien, Rennes. — 27 janvier 1879.

Le baron Henri DE POMMEREUIL, château de Marigny, près Fougères (Ille-et-Vilaine). — 30 octobre 1879.

Charles POTIER, 8, rue des Carmes, Angers. — 22 avril 1887.

Clément POULAIN, passage Louis-Lévêque, Nantes. — 9 octobre 1895.

MM.

Le lieutenant-colonel Maurice de Poulpiquet du Halgouet, député d'Ille-et-Vilaine, Redon (Ille-et-Vilaine). — 24 janvier 1880.

Pruche, docteur en médecine, rue Thiers, Vannes. — 4 novembre 1893.

Ludovic Prud'homme, 28, rue Saint-Pierre, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). — 6 novembre 1878.

Paul du Puy, avocat à la Cour d'appel, 61, avenue d'Antin, Paris. — 4 novembre 1882.

A. Quantin, éditeur, 6, rue du Regard, Paris. — 30 octobre 1879.

Camille Quinefault, 22, rue du Général Foy, Paris. — 14 mars 1894.

Yves Raison du Cleuziou, avocat, Châteaulin (Finistère). — 10 juillet 1890.

Georges Retailliau, 8, rue des Arènes, Angers. — 22 avril 1887.

Charles Riardant, 6, place Royale, Nantes. — 29 juillet 1881.

L'abbé Emile Ricordel, missionnaire de l'Immaculée Conception, 6, rue Malherbe, Nantes. — 22 juillet 1889.

L'abbé Robert, de l'Oratoire, 12, rue des Dames, Rennes. — 2 septembre 1885.

Emmanuel Robert, greffier au Tribunal civil, Rennes. — 10 juillet 1890.

Le marquis de Robien, château de Robien, par Quintin Côtes-du-Nord). — 9 décembre 1885.

Jules Robuchon, Fontenay-le-Comte (Vendée). — 20 décembre 1890.

MM.

Le marquis DE LA ROCHEFOUCAULD, 12, rue Félix, Nantes. — 26 mai 1886.

Le duc DE ROHAN, château de Josselin, Josselin (Morbihan). — 5 avril 1878.

Le comte DE ROSMORDUC, manoir de Coatromarc'h, par Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord). — 22 juillet 1889.

La bibliothèque de M. le baron James DE ROTHSCHILD, 38, avenue Friedland, Paris. — 14 janvier 1878.

Joseph ROUSSE, 14, rue Royale, Nantes. — 24 mai 1877.

Edouard RUPIN, docteur en médecine, rue de Paris, Vitré (Ille-et-Vilaine). — 19 mai 1880.

L. RUSTUEL, professeur de l'Université, Lannion (Côtes-du-Nord). — 11 février 1885.

Le comte DE SAINT-JEAN, 37, boulevard Delorme, Nantes. — 31 octobre 1877.

Raoul DE SAINT-MELEUC, château de la Haute-Forêt, Bréal-sous-Montfort, par Mordelles (Ille-et-Vilaine). — 5 septembre 1890.

Le baron René DE SAINT-PERN, directeur du haras, Libourne (Gironde). — 24 mai 1877.

Le vicomte DE SAINTE-SUZANNE, 14, rue Lincoln, Paris — 22 avril 1887.

Léopold SAVÉ, pharmacien, Ancenis (Loire-Inférieure). — 31 octobre 1877.

Edouard SAY, 15, rue Rosière, Nantes.— 14 janvier 1878,

Henri DE SCHREIBER, 29, rue des Ecuries d'Artois, Paris. — 19 février 1889.

Léon SÉCHÉ, villa Bretonne-Angevine, Asnières (Seine) — 9 octobre 1895.

MM.

Georges Simon, chalet des Mielles, Dinard (Ille-et-Vilaine). — 19 février 1889.

Société des Beaux-Arts, 4, rue Voltaire, Nantes. — 31 octobre 1877.

Société des Bibliophiles Bretons, Nantes. — 24 mai 1877.

Société Polymathique du Morbihan, Vannes. — 15 mai 1882.

Paul Soullard, 10, rue Basse-du-Château, Nantes. — 4 septembre 1894.

Henri de Tanouarn, avocat, Rennes. — 4 avril 1888.

Le vicomte Roger de Terves, rue Grandet, Angers. — 14 mai 1884.

Louis Tiercelin, 41, faubourg de Fougères, Rennes. — 19 février 1889.

René Tillette de Clermont-Tonnerre, chef d'escadron au 25e dragons, Angers. — 13 décembre 1886.

Le comte de la Touche, rue aux Chèvres, Saint-Brieuc. — 10 septembre 1886.

Raphaël Toutain, officier d'Etat-Major, 3, rue des Grands Ciseaux, Orléans. — 20 décembre 1890.

Le duc Louis de la Trémoille, 4, avenue Gabriel, Paris. — 24 mai 1877.

Julien Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper, 1, rue de la Préfecture, Laval (Mayenne). — 4 novembre 1882.

Le comte Harry de Trévelec, Herbignac, Old Trafford, Manchester (Angleterre). — 28 mai 1897.

MM.

Truelle Saint-Evron, 20, boulevard Saint-Aignan, Nantes. — 9 octobre 1895.

L'abbé Ch. Urseau, secrétaire de l'Evêché, Angers. — 5 février 1890.

Hippolyte Vatar, 8, rue Saint-François, Rennes. — 4 novembre 1893.

Paul Vatar, avocat, 8, rue de Bourbon, Rennes. — 5 février 1890.

Jacques de Vezins, à Péronne, par Vezins (Maine-et-Loire). — 17 juillet 1885.

Georges Vicaire, directeur du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, 51, rue Scheffer, Paris. — 27 mai 1891.

Le marquis de Villoutreys, château du Plessis-Villoutreys, par Montrevault (Maine-et-Loire). — 24 mai 1877.

Félix Vincent, château de la Gobinière, en Orvault (Loire-Inférieure). — 27 janvier 1879.

Philibert Vollatier, 39, quai de la Fosse, Nantes. — 19 février 1889.

Le baron Gaëtan de Wismes, 33, rue du Coudray, Nantes. — 4 novembre 1893.

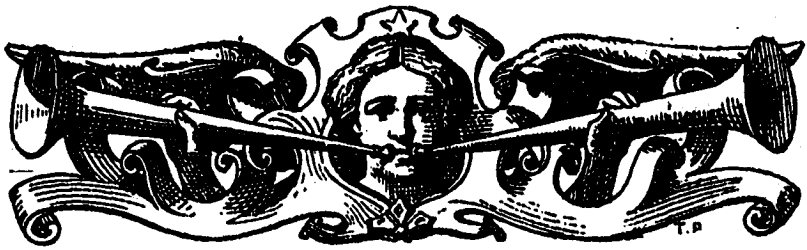

NÉCROLOGIE

Ses deux présidents d'honneur, Mgr le duc d'Aumale, le Général Mellinet, un de ses quatre vice-présidents d'honneur, M. le Vte de la Villemarqué, son excellent et dévoué trésorier, M. Alexandre Perthuis ; telles sont les pertes à jamais regrettées que le bureau de la Société des Bibliophiles Bretons a faites depuis l'année 1890, époque de la publication du précédent Bulletin. La mort nous a ravi plusieurs autres de nos confrères dont nous n'avons pu rappeler à temps les mérites, ni déplorer la perte. On nous permettra d'insister seulement sur les quatres bibliophiles distingués, hommes de cœur et de talent, que notre Société avait tenu à honneur de placer à sa tête.

S. A. R. LE DUC D'AUMALE

Il y a quelques semaines, la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* publiait un article nécrologique sur le duc d'Aumale. Nous prenons la liberté d'y renvo-

yer le lecteur ; on ne trouvera ici qu'un rapide exposé de la vie du prince soldat, de l'éminent historien qui accepta, en 1888, la présidence d'honneur de la Société des Bibliophiles Bretons.

Quatrième fils du roi Louis-Philippe, Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, était né à Paris le 16 janvier 1822.

Il embrassa la carrière militaire et eut part avec le duc d'Orléans, son frère, à l'organisation du corps des chasseurs à pied. Il demanda à être envoyé en Afrique où il s'illustra par un coup de main hardi, la prise de la smalah d'Abd-el-Kader (1844) ; il avait succédé depuis peu au maréchal Bugeaud, comme gouverneur de l'Algérie, quand la révolution de février 1848 et l'abdication de son père le firent rentrer en France.

Le duc d'Aumale qui, dès 1844, avait épousé à Naples la princesse Caroline de Bourbon, suivit en Angleterre les membres de sa famille. Son exil, qui ne lui permit de s'associer à aucune des guerres du second Empire, ne cessa qu'en 1871, par décret de l'Assemblée nationale.

Elu alors député de l'Oise, réintégré dans l'armée comme général de division commandant le VIIe corps à Besançon, il présida le conseil de guerre de Trianon qui jugea et condamna à mort Bazaine (1873).

Son commandement l'occupa activement jusqu'au jour (en 1883) où le Ministre de la guerre, général Thibaudin, le mit en retrait d'emploi. Trois ans plus tard, de nouvelles mesures de proscription furent prises contre lui et les membres de sa famille. Il dut repartir pour l'exil et ne bénéficia d'une

exception en sa faveur que sous la présidence de M. Carnot, le 7 juin 1889, après le don magnifique qu'il fit à l'Institut de France de son domaine de Chantilly.

Dès lors, il partagea sa vie entre Paris, Chantilly et les propriétés de Sicile qu'il tenait de sa femme. C'est à Zucco, près de Palerme, que la mort l'a frappé récemment; la nouvelle de l'épouvantable catastrophe du Bazar de la Charité, où avait péri sa nièce, la duchesse d'Alençon, détermina une crise fatale de la maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps.

Elu membre de l'Académie Française en décembre 1871, à la place de Montalembert, il ne prit séance que le 3 avril 1873, un long débat s'étant élevé sur la question de savoir si on l'appellerait « Monseigneur » ou « Monsieur. »

Le duc d'Aumale faisait partie de l'Académie des Sciences Morales et de l'Académie des Beaux-Arts. De nombreuses Sociétés savantes avaient tenu à honneur de le placer à leur tête.

Il n'a pas beaucoup écrit, mais sa grande œuvre, l'*Histoire des princes de Condé*, qu'il mit plus de vingt années à achever, est un monument de science historique et de patriotisme. Depuis l'oraison funèbre de Bossuet, le grand Condé n'avait pas trouvé un aussi éloquent panégyriste.

En 1858 et en 1859, le duc d'Aumale publia dans la *Revue des Deux Mondes* des articles sur les *Zouaves et les Chasseurs à pied* (réunis en un volume), sur la *Captivité du roi Jean*, sur le *Siège d'Alésia*.

La 1re édition de sa *Lettre sur l'Histoire de France*, adressée au prince Napoléon (1861), est devenue très rare, ayant été saisie par la police impériale.

On peut citer aussi son Discours de réception à l'Académie Française et la Réponse qu'il fit, comme directeur de l'Académie, à M. Rousse, qui succédait à Jules Favre.

L'unanimité des regrets a fait de la mort du duc d'Aumale un deuil national et prouvé que la France perdait en lui un de ses fils les plus aimés.

Le général Mellinet

En 1893, la garnison de Nantes célébrait le quatre-vingt-quinzième anniversaire de la naissance du général Mellinet. Un des compagnons d'armes du glorieux vétéran, le général Fay, présidait cette patriotique solennité. « *Ad multos annos* ! » répétions-nous alors ; nous espérions que cette gloire nantaise deviendrait centenaire et rejoindrait la fin du XVIIIe siècle au commencement du XXe.

Un fatal accident a mis à néant nos espérances. Moins de deux ans après la fête organisée en son honneur, le général Mellinet a succombé aux suites d'un refroidissement. Il était dans sa quatre-vingt-dix-septième année — « *grande mortalis ævi spatium* », eût dit l'historien latin.

Fils du général qui commandait à Waterloo la jeune garde, frère de l'imprimeur et écrivain bien connu, Emile Mellinet naquit à Nantes, le 11 juin 1798. Nous avons publié, en 1891, dans la *Revue de Bretagne*, la plus éloquente des notices qui puisse lui être consacrée, c'est-à-dire, le relevé officiel de ses

états de service. On y suit, depuis 1815, date de la première blessure du jeune officier, sous les murs de Metz, jusqu'à 1870, année où le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine eut un rôle plein de patriotique dignité, la carrière la plus brillante dont les guerres d'Espagne, de Crimée, d'Afrique et d'Italie marquèrent glorieusement les étapes.

« Musicien, bibliophile et général de division », tels sont les aspects variés sous lesquels M. Emile Maillard, auteur de « *Nantes et le département au XIXe siècle* », envisage le général Mellinet. Nous venons de dire un mot du général. Le musicien se manifesta par l'organisation des musiques régimentaires qui prirent, grâce à lui, en 1854, une réelle importance ; par la formation d'une bibliothèque musicale qu'il donna en grande partie au Conservatoire de Paris ; enfin (détail presque ignoré de la génération présente) par la composition de plusieurs morceaux que fit valoir, dans les salons de Nantes, son talent de chanteur et d'instrumentiste. Le bibliophile nous appartient. Le général Mellinet avait la passion des vieux livres ; il savait les dénicher aussi bien à Nantes, sur la place Bretagne, qu'à Paris, sur les quais. Quoiqu'il eût fait hommage au Ministère de la guerre d'une magnifique collection d'ouvrages militaires, il possédait encore nombre de ces ouvrages et bien d'autres de genres divers dans ce pavillon, attenant à son hôtel de la place Launay, où la Société des Bibliophiles Bretons l'alla chercher pour faire de lui son vice-président d'abord, en 1877, puis l'un de ses présidents d'honneur, en 1888.

Le général Mellinet aimait la Société des Bibliophiles Bretons ; il avait été l'un de ses membres fondateurs, il avait encouragé ses débuts, il suivait ses progrès d'un œil attentif et bienveillant. Quand il ne pouvait assister aux séances, il s'excusait près de notre président, en des lettres d'une bonhomie exquise, et portant la trace de cette courtoisie d'autrefois dont on ne le vit jamais se départir.

Dans le livre que nous avons mentionné, M. E. Maillard a tracé du général Mellinet, en 1891, un portrait ressemblant. « C'est, dit-il, un vieillard d'une « conservation intellectuelle admirable, aux formes « attiques et d'un esprit orné des plus riches souve- « nirs artistiques, un type enfin de la belle société « d'autrefois. »

On ne saurait mieux dire. Ceux qui ont connu et qui ont aimé le général Mellinet ne l'oublieront jamais. Chez le vénéré doyen de l'armée française, le cœur valait l'esprit, s'il ne valait pas mieux encore.

M. le Vte Hersart de la Villemarqué

L'esprit chrétien, l'esprit breton se sont réunis pour faire de M. de la Villemarqué une des plus pures individualités de ce siècle. Le Barde — comme il aimait à s'appeler lui-même — a continué, dans le domaine poétique, le rôle de ces saints de la Cornouaille et du Léon dont Albert-le-Grand nous a transmis la vie miraculeuse ; il avait la charité, la piété et aussi le charme ingénu qui caractérisent ces ardents

et aimables serviteurs de Dieu ; il a vécu, il est mort comme eux, faisant le bien et le répandant autour de lui. C'était un saint laïque.

Continuateur immédiat de l'œuvre de Brizeux et de Souvestre, Théodore-Claude-Henry Hersart de la Villemarqué naquit au Plessis-Nizon (Finistère), le 7 juillet 1815. Il apprit de sa mère, — la dame de Nizon — à écouter et à aimer les chants que récitaient à la veillée les paysans, les mendiants, hôtes de passage du manoir paternel. Il recueillit plusieurs chansons de la bouche d'une pauvre chanteuse ambulante, de la paroisse de Melguen, soignée et guérie par sa mère.

« Telle a été — écrivait-il dans la préface de son « *Barzaz-Breiz* — l'origine en quelque sorte domesti- « que, j'oserais dire presque pieuse, de la présente « collection, dont j'ai trouvé les plus belles pièces « écrites vers les premières années du siècle sur des « feuilles du cahier de recettes où ma mère puisait sa « science médicale. »

La franchise de cette déclaration fait tomber bien des critiques adressées, au nom de la science, au livre, et montre que l'éditeur-poète ne dédaigna pas de choisir, parmi les humbles de la Bretagne, ses plus sûrs collaborateurs.

En quête de légendes, le jeune de la Villemarqué explora toutes les parties de la Basse-Bretagne, interrogeant ses compatriotes dans les plus intéressantes manifestations de leur vie populaire, dans les pardons, les foires, les noces et les fêtes agricoles, d'une couleur locale si tranchée. Il s'acquit promptement la

réputation d'un chercheur érudit et fixa même l'attention des pouvoirs publics ; diverses missions en Angleterre, dans le pays de Galles, que lui confia un Ministre éclairé, M. de Salvandy, lui permirent de coordonner ses recherches, d'enrichir par de précieuses comparaisons ce qu'il appelait « un répertoire national » et de publier en 1839, chez le libraire Delloye, son *Barzaz-Breiz* ou *Chants populaires de la Bretagne.*

Cette date de 1839 mérite d'être retenue par tous les Bretons, tous les Français, jaloux de la gloire littéraire de leur pays ; elle marque l'apparition d'un des plus beaux livres qui soient sortis de l'imagination d'un peuple.

Le succès du *Barzaz-Breiz*, qui donnait aux lecteurs la fine fleur de la poésie celtique, fut extraordinaire ; consacré par plusieurs éditions et traductions, il se répandit, pour l'honneur de la Bretagne, en tous pays. Il s'est à peine ralenti de nos jours et, récemment encore, une réimpression nouvelle, la neuvième, l'attestait.

Avec une violence qui dépassa les bornes de la discussion courtoise, l'école du document pur reprocha à M. de la Villemarqué d'avoir mis trop de lui-même dans son *Barzaz-Breiz*. A ces critiques, de beaucoup postérieures à la publication de l'ouvrage, on peut répondre qu'en 1839, nul n'était en droit de contester à M. de la Villemarqué ses mérites de traducteur et d'érudit.

Il appliquait à la tradition, dont il respectait le fond même, la forme vibrante et colorée d'un Augustin Thierry et d'un Michelet. Aux applaudissements du

monde civilisé, il publiait le *Romancero* de la Bretagne et les meilleurs esprits du temps, George Sand en tête, l'admiraient sans « regratter », comme eût dit le vieux Regnier, ses mots ou ses phrases. On soutiendrait malaisément, aujourd'hui même, que M. de la Villemarqué altéra la source d'où jaillirent ces chants majestueux ou gracieux, *Le tribut de Nominoé*, *Notre-Dame du Folgoat*, *L'héritière de Kerlaz*, *Azénor la Pâle*. Les *Gwerziou*, *les Soniou*, du laborieux M. Luzel et de ses disciples n'empêchent point le *Barzaz-Breiz* d'avoir cueilli les plus beaux épis du champ breton, d'en avoir fait une gerbe merveilleuse, et son barde de mériter que les jeunes contemporains lui disent, comme disait Dante à Virgile : *Tu signor*, *tu duca*, *tu maestro*.

Le *Barzaz-Breiz* est resté le chef-d'œuvre de M. de la Villemarqué, mais ne doit pas nous faire oublier ni méconnaître ses autres livres, issus des mêmes préoccupations : *Les Contes populaires des anciens Bretons* (1842), réimprimés sous le titre : *Les Romans de la table ronde*; *Dictionnaire français breton*, de Le Gonidec, nouvelle édition (1847); *Grammaire Bretonne*, du même et *Dictionnaire breton français* (1849); *Poèmes des bardes bretons du VIe siècle* (1850); *La légende celtique et la poésie des cloîtres en Irlande, en Cambrie et en Bretagne* (1859); *Myrdhhin ou l'Enchanteur Merlin* (1861); *Le grand Mystère de Jésus*, drame breton du Moyen-Age (1865); *Les Poèmes bretons du Moyen-Age* (1879).

Ne pouvant écrire ici une bibliographie complète, nous devons passer sous silence plusieurs opuscules et de nombreux articles insérés dans les publications ou revues bretonnes. La *Revue de Bretagne*, en parti-

culier, compta toujours M. de la Villemarqué parmi ses plus éminents et plus assidus collaborateurs ; elle inséra une de ses dernières études, relative aux poètes populaires ou *Joculatores* de l'Armorique.

La croix de la Légion d'honneur, en 1846, un siège à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1858, furent les récompenses officielles du poète et du savant. Une autre Académie, la première de toutes, s'est souvent ouverte à de moins dignes.

Ce qui caractérise les ouvrages de M. de la Villemarqué, (les trois meilleurs surtout, le *Barzaz-Breiz*, *La Légende-Celtique, Merlin l'Enchanteur*), c'est le sentiment breton et l'inspiration poétique harmonieusement unis. « Quelque critique qu'on puisse faire à « ses arrangements et adaptations — dit M. René « Kerviler dans l'*Annuaire de Bretagne* — on ne lui « enlèvera jamais le mérite d'avoir popularisé au « dehors et fait aimer ainsi notre poésie bretonne, et « nous lui pardonnerons d'avoir augmenté quelquefois « son charme et sa séduction. »

Les attaques d'adversaires assez acharnés pour ressembler à des ennemis n'altérèrent jamais la sérénité du grand et bon chrétien qu'était le châtelain de Keransker ; il pratiquait admirablement le pardon des injures et s'appliquait en public le précepte sacré : *Bonum est mihi quia humiliasti me.*

Jusqu'au jour où son grand âge ne lui permit plus de voyager, il promena sa verte vieillesse à Paris et dans toutes les villes où se tenaient les Congrès de l'Association Bretonne. Il eut ainsi l'occasion d'assister à plusieurs des séances de la Société des

Bibliophiles Bretons, qui, après l'avoir eu pour délégué dans le Finistère, l'avait nommé, en 1885, un de ses vice-présidents d'honneur, et d'y faire sur la langue et la littérature celtiques les communications les plus intéressantes.

M. de la Villemarqué est mort, le 8 décembre 1895, en barde chrétien comme il avait vécu, un cantique aux lèvres. Toute la population de Quimperlé a suivi le convoi de cet incomparable Breton.

M. Alexandre Perthuis

Au commencement de l'année 1877 (à moins que ce ne fut à la fin de 1876) quelques amis des livres et de la Bretagne jetèrent, à Nantes, les bases de la Société des Bibliophiles Bretons. Deux d'entre eux témoignèrent pour l'œuvre nouvelle d'un zèle qui ne s'est jamais ralenti, M. Henri Le Meignen, tout de suite élu vice-président, et M. Alexandre Perthuis.

Celui-ci accepta, dès la fondation de la Société, et conserva jusqu'à sa mort, pendant près de dix-huit ans, les fonctions utiles et un peu sacrifiées de trésorier. Nous permettra-t-on de répéter l'éloge que notre éminent président, M. Arthur de la Borderie ne manquait jamais de lui adresser avec une amicale familiarité : « Ce n'est pas un trésorier, c'est un trésor. »

Le dévouement de tous les instants que témoigna M. Perthuis à la Société des Bibliophiles Bretons n'est pas son seul titre à la reconnaissance de ses compatriotes. Archéologue et numismate très distin-

gué, il avait réuni la plus belle collection de jetons des maires de Nantes. Des recherches aussi heureuses l'engagèrent, sans doute, à publier en collaboration avec M. S. de la Nicollière-Teijeiro, l'érudit historiographe de la ville de Nantes, son œuvre capitale, *Le Livre Doré de l'Hôtel de Ville de Nantes* (2 volumes gr. in-8, Nantes, Grimaud, 1873), avec dessins, par Ch. Delahaye, des armoiries et des jetons des maires de la ville. Ce grand et bel ouvrage, dont les principales données sont puisées dans l'ancien *Livre Doré*, devenu très rare, est divisé en trois parties : 1° *Conseil des Bourgeois*, 1333-1564 ; 2° *Mairie de Nantes*, 1565-1789 ; 3° *Municipalité Nantaise*, 1789 à nos jours. — Sur le même plan et avec le même collaborateur, M. Perthuis publia un *Supplément* (Nantes, imprimerie Salières, 1890), qui conduit la liste des maires jusqu'à cette époque et auquel la reproduction d'une médaille de François III, dauphin de France, duc de Bretagne, pièce unique tirée de sa collection, sert de frontispice.

Né à Nantes, le 19 février 1825, Pierre-Alexandre Perthuis avait épousé la fille d'un écrivain estimé, M. Auguste Laurant. Comme juge au tribunal de commerce de Nantes, comme archéologue et amateur d'art, il s'était concilié l'estime et la sympathie de tous. Ceux qui ont plus particulièrement apprécié la délicatesse de son caractère et la sûreté de ses relations ont regretté en lui un excellent ami.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 20 décembre 1890.

Présidence de M. Henri Le Meignen, *vice-président.*

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu une séance le samedi 20 décembre 1890, à huit heures et demie du soir, dans un salon du Cercle des Beaux-Arts, à Nantes. Notre vénéré président d'honneur, M. le général Mellinet, avait chargé le Secrétaire de prier ses collègues de vouloir bien excuser son absence.

Douze nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

Il est procédé ensuite à l'élection d'un deuxième secrétaire-adjoint. M. Emile Oger est nommé à l'unanimité.

État des publications. — Le Président expose que le *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne*, 12e, 13e, 14e années (1888, 1889, 1890), vient d'être distribué aux sociétaires. Il fait connaître que l'impression du volume des *Lunettes des princes*, de Jehan Meschinot, est aujourd'hui complètement terminée ; il fait passer sous les yeux des membres présents des épreuves de ce gentil ouvrage, élégamment édité par la maison Jouaust, de Paris. Il fait part à la Société de différents projets qui doivent donner un caractère tout à fait artistique à cette publication, dont la préface est de notre délégué à Paris, M. Olivier de Gourcuff. La couverture devra porter : 1° le titre général, *Petite Bibliothèque bretonne. Les Lunettes des princes* de Jehan Meschinot ; 2° un des fleurons de la Société, par exemple celui du *Bulletin* (une hermine cravatée, avec la devise *Non mihi sed cunctis*) ; 3° la mention : Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne MDCCCXC. Le verso du faux-titre devra porter la marque des Bibliophiles Bretons et, au-dessous, le numéro de chaque exemplaire et le nom du Bibliophile auquel cet exemplaire est destiné. Tous ces projets reçoivent l'approbation des sociétaires, qui décident en outre que la couverture devra être en simili-parchemin. Le Président entretient ensuite l'assemblée d'un projet de publication illustrée pour 1891 : *Les Contes et légendes populaires* de la Basse-Bretagne, dans le genre de Guionvac'h, qui a été si bien accueilli cette année. Le texte de ce nouveau volume est prêt pour l'impression ; reste à établir l'illustration : c'est

un choix des meilleurs récits de Souvestre, de Luzel et de du Laurens de La Barre, avec une très bonne introduction d'Henri Finistère. Le projet est pris en considération et sera mis à exécution dès que le président et le trésorier jugeront la chose possible, après examen des ressources disponibles et des projets de publication déjà pris en considération.

COMMUNICATIONS DIVERSES. — Le Président donne ensuite lecture d'une lettre émanant de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes demandant à échanger, contre notre *Anthologie des Poètes Bretons du XVIIe siècle*, le *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, l'une des plus anciennes et des plus célèbres abbayes de France : cet ouvrage (in-4° de 600 pages) est illustré d'une vue de Lérins au XIIe siècle et d'un fac-simile du manuscrit. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le comte de Bréchard saisit la Société de la proposition de faire éditer un travail de E. des Buttes sur la vie de la duchesse Ermengarde, femme d'Alain Fergent. Le Président, tout en rendant hommage au talent de l'auteur de ce travail, rappelle que le but de la Société est non d'éditer des livres nouveaux, mais des livres anciens devenus très rares. Il demande cependant de prendre en considération la proposition de M. de Bréchard et de voir si l'on ne pourrait pas confier à la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, organe de notre Société, le manuscrit de E. des Buttes, qui pourrait, après l'apparition de son travail dans cette *Revue*, en demander un tirage à part. L'un des directeurs de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*

répond qu'un ouvrage de 350 à 400 pages comme celui dont il est question, occuperait de nombreux numéros de la *Revue* et demanderait sans doute plusieurs années avant d'être imprimé entièrement ; il ajoute qu'il n'est pas opposé à l'acceptation de ce manuscrit ; mais il pense qu'on ne peut l'accueillir sans le connaître et propose de soumettre le travail de E. des Buttes à l'examen de M. de la Borderie, si compétent en ce qui touche l'histoire de Bretagne. Cette proposition est adoptée.

Exhibitions. — Par M. Alexandre Perthuis :

1° Portrait de *Berryer fils*, député, dessiné dans la prison de Nantes, le 14 juillet 1832, par M. de Trobriant.

2° Portrait du *duc d'Aiguillon* avec un fac-simile de sa signature.

3° *Grand concert par permission de MM. les magistrats*, sous le bon plaisir de Messieurs les commissaires du concert, honoré de la présence de Monseigneur le duc d'Aiguillon.

La *demoiselle Descoins* donnera concert à son bénéfice jeudi prochain 8 janvier 1761 ; l'affiche du jour annoncera ce que l'on exécutera ; l'Orchestre sera des plus brillantes (*sic*) par l'augmentation des musiciens, et par la variété des instruments. Le *sieur Audibert* jouera une sonate de violon-célle *(sic)*, et le *sieur Brijon* un concerto de violon de sa composition.

L'on prendra trente six sols par personne. C'est dans la salle ordinaire du concert, à la Bourse.

4° *Emigrand*. Revenant. à. Paris (*sic*).

5° *Extrait du registre mortuaire de l'Hôpital du Pan-*

théon. On trouve sur cet extrait la signature de Renard, maire de Nantes sous Carrier.

6° The Taken of General Stofflet. Prise du Général Stofflet. Publ. as the act dir. May 1796, by Dulau, n° 107, Wardour street.

Par M. Claude de Monti de Rezé :

1° HISTOIRE || *lamentable* || DE GILLES || *seigneur de* || CHASTEAUBRIENT || *et de Chantocé, Prince du sang* || *de France et de Bretagne, estran* || *glé en prison par les Ministres d'vn Fauory*. — MDCLI.

2° RELATION || veritable de ce qui s'est passé à la || prise du village de la Pointe, sci || tué à la cheute de la rivière du || Mayne dans la Loire. || ENVOYÉE A MESSIEURS LES || Prevost des Marchands et Eschevins de || la bonne ville de Paris. || *A Paris*, || chez P. Rocolet, Imprimeur et Libraire ordinaire || du Roy et de la Maison de Ville, au Palais, aux || Armes du Roy et de la Ville. || —M.DC.LII. || Avec Privilège de Sa Majesté.

Par M. Le Meignen :

1° *Guionvac'h. Etudes sur la Bretagne*, par L. Kerardven. Deuxième édition. Paris. Ebrard, libraire éditeur, rue des Mathurins Saint-Jacques, 24. 1835.

2° LES CRONIQUES AN || *nalles* des pays d'Angleterre et Bretaigne, contenant || les faictz et gestes *des roys et princes qui ont re* || *gné oudit pays*, et choses dignes de memoire || aduenues durant leurs regnes, *puis Bru* || *tus* jusques au trespas du feu duc de Bre || taigne *François second du nom, der* || *nier decedé*. Faictes et redigées par || noble homme et saige *maistre* ||

Alain Bouchard, en son vi || uant aduocat en la court || *de parlement*, et de || puis augmentées || *et continuées* || jusques en || *Lan Mil* || cinq ce [n]s || *XXXI* || AVEC PRIUILEGE || On les vend à *Paris* en la rue Sainct Jaques ||, en la bouticque de *Jehan Petit*, libraire juré de l'U || niversité, *à l'enseigne* de la fleur *de Lys d'or*. || Mil. V.C.XXXI.

3° *Discours* || des SPECTRES || ou visions et || apparitions d'esprits, comme || anges, demons et ames, se monstrans || visibles aux hommes, où sont rapportez les arguments et raisons de ceux || qui reuocquent en doute ce qui se dit sur ce subiect, et autres qui en ap || prochent, etc.,

Le tout en huict livres || par Pierre Le Loyer, conseiller au roy, siege presidial d'Angers, etc.. || Seconde edition reueue et augmentée. *A Paris* || chez *Nicolas Buon*, demeurant au Mont Sainct Hilaire, à l'enseigne Sainct Claude. M.DC.VIII, avec privilège du Roy et approbation.

Le secrétaire,
DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 27 mai 1891.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu séance le mercredi 27 mai 1891, à huit heures et demie du soir, dans un salon du Cercle des Beaux-Arts, à Nantes.

Six nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

Nécrologie. — Le Président fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de Mme Le Grand et dans celle de M. André Joûbert.

M. André Joûbert était notre délégué en Anjou. C'était un des membres les plus actifs de la Société des Bibliophiles Bretons et un des collaborateurs les plus assidus de son organe la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*. Il est décédé le jeudi 21 mai, à l'âge de 44 ans seulement. C'est une grande perte pour l'Anjou dont il fouillait l'histoire avec une ardeur infatigable :

Il aimait son pays et le faisait aimer.

C'est une grande perte aussi pour notre Société où il avait su faire apprécier sa science, son activité et sa courtoisie.

État des publications. — Le Président rappelle que, depuis la précédente séance, le joli petit livre des *Lunettes des princes*, du poète nantais Jehan Meschinot, a été distribué aux sociétaires. Ce livre ouvre la série des volumes *in-18* qui composeront notre *Petite Bibliothèque bretonne*. Il est question, pour le suivant, de l'*Anthologie des femmes poètes de la Bretagne* que notre Société a chargé Mme Riom de composer. Le manuscrit de Mme Riom devra être transmis au secrétaire, qui le lira et donnera son avis. Après les femmes viendront les hommes poètes des XVIIIe et XIXe siècles. La Société espère que MM. les directeurs de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* voudront bien s'occuper de ce travail.

Le Président rappelle en outre que, dans la précédente séance, le projet d'une publication illustrée pour 1891 a été pris en considération. M. Adrien Oudin a bien voulu se charger de faire un choix de contes et de légendes dans les œuvres de Souvestre, Luzel et du Laurens de La Barre. Il l'a fait précéder d'une introduction qui donne bien la physionomie de ce genre de littérature. L'illustration pourrait être confiée aux soins de M. Busnel, qui a déjà illustré le *Guionvac'h* et qui possède un si vif sentiment du caractère breton. M. Chardin accepte de dessiner le frontispice. Le bureau de la Société, après examen des ressources disponibles, est d'avis de poursuivre l'exécution de ce volume de *Contes et Légendes populaires de la Basse-Bretagne*. La proposition est acceptée.

Communications diverses. — M. Arthur de la Borderie, qui a été chargé par la Société d'étudier les poètes bretons du XVIe siècle, donne une lecture très curieuse et très intéressante sur Odet de la Noüe, dont les œuvres poétiques ont été publiées en 1594. Ce poète, fait prisonnier à l'âge de 24 ans par les ligueurs, a eu l'idée originale de chanter sa prison, où, prétend-il, il a eu le bonheur de recouvrer la liberté de l'esprit en perdant celle du corps. La physionomie de ce sévère huguenot contraste avec celle de Charles d'Espinay — prélat un peu mondain dans ses vers de jeunesse — dont M. de la Borderie nous montre la silhouette. Les œuvres de ce dernier poète ont eu deux éditions, l'une de *1559*, l'autre de *1560*. Le titre de la seconde est ainsi conçu : *Les sonets de Char-*

les d'Espinay, breton, reveus et augmentez par l'Autheur. A Paris, de l'imprimeur Robert Estienne, M. DLX. Avec privilège.

EXHIBITIONS. — Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Baliverneries ou contes nouveaux d'Eutrapel autrement Leon Ladulfi.* A Paris, par Estienne Groulleau, libraire demourant en la rue neuve Nostre Dame, à l'enseigne Saint Jean Baptiste, 1548.

Cette édition des Baliverneries d'Eutrapel, tirée à cent exemplaires, imprimée « à Cheswick sur les bords de la Thamise, aux frais de trois amateurs de la littérature comique, se trouve chez Triphook, rue St-Jacques, à Londres, M D CCCXV. »

2° *Les Troys mi || rouers du monde composés par frère || Jehan Picard, docteur en théologie à || Paris, de l'ordre des frères mi || neurs, || veuz et corrigez par || venerable religieux frère || Claude de Campis || de l'ordre des frè || res prescheurs, || cu[m] Privilegio ||.*

Ils se vendent à Paris soubz la seconde || porte du Palais en la maison de Jehan || Longis || en la premiere boutique de la || gallerie par où on va à la Cha[n]cellerie.

J. Picard, religieux dominicain, était Breton natif de Morlaix.

3° Manuscrit du Xe siècle, en écriture dite *Caroline.* Feuille grand in-folio, fragment des *Prophéties de Jérémie*, ch. VII, faisant partie de la trouvaille de M. le baron de Wismes connue sous le nom de *Trésor de la rue des Caves*, et provenant très probablement d'une des maisons religieuses de Nantes avant la Révolution.

Par M. Alexandre Perthuis :

1° *La Renaissance en France : Bretagne, Maine, Poitou, Anjou, Angoumois, Aunis, Saintonge*, par Léon Palustre. Paris, A. Quantin, 1885. In-f°.

2° Portrait de la princesse Constance de Salm, gravé par Layrenie.

Par M. Gustave Caillé :

1° *Les Cinq actes de la vie, moralité.* Pièce de vers autographiée de la princesse Constance de Salm, portant en marge ces mots de la main de l'auteur : « Bon à tirer après avoir fait de petites corrections indiquées sur cette feuille et expliquées dans la note ci-jointe. Constance de Salm. » Quatre corrections sont indiquées au crayon rouge.

2° Gravure coloriée *dédiée à la nation française et vendue rue de la Fosse N° 30, chez Charpentier père, fils et Cie, au bénéfice des blessés, veuves et orphelins victimes du 30 juillet 1830.* — Monument funéraire entouré de personnages allégoriques.

3° Gravure intitulée : *Henri en Ecosse.* Cette gravure représente Henri V enfant en costume écossais ; il tient un arc d'une main et une flèche de l'autre.

4° *Araucana*, poème héroïque de don Ercella, traduit pour la première fois par Gilbert de Merlhiac, chevalier de Saint-Louis, membre et associé de plusieurs sociétés savantes. Paris, chez Igonette, quai des Augustins, n° 27. 1824. — Ce livre est dédié à Monsieur le contre-amiral Halgan, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, membre de la Chambre des députés.

L'amiral Halgan est né à Donges (Loire-Inférieure), le 30 décembre 1770. Il était frère de Mmes *Boulay-Paty* et *Lambert*, mères des poètes de ce nom, qui tous deux sont également nés à Donges.

Par M. Dominique Caillé :

L'Ovide || *en belle humeur* || *de Monsieur Dassoucy* || *Enrichi de toutes ses figures burlesques.* || *Seconde édition.* || A Paris || chez Antoine de Sommaville, dans || la petite salle du Palais, à l'Escu de France || M. DC LIII. || Avec Privilège du Roy.

Par M. le Cte de Bréchard :

1° *Le Bâtiment des receptes.* — Traduit de l'italien en français. Troyes, Jean-Antoine Garnier, 1738.

2° *Cancans bretons*, 1830.

3° *Supplément du dictionnaire économique pour conserver, augmenter son bien et même sa santé, enrichi de figures en taille-douce*, par Noël Chomel, curé de la paroisse de Saint-Vincent de Lyon. — Lyon, chez Jacques Guerrier et Antoine Besson, 1722.

Ces trois volumes sont très curieux et très rares.

Le secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 27 juillet 1891.

Présidence de M. HENRI LE MEIGNEN, *vice-président.*

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu séance le lundi 27 juillet 1891, à huit heures du soir, dans un salon du Cercle des Beaux-Arts, à Nantes.

Un nouveau membre est admis au scrutin secret.

Le secrétaire transmet à la Société les regrets exprimés par M. le général Mellinet, son vénéré président d'honneur, M. Arthur de la Borderie, président, et M. le vicomte du Bois de la Villerabel, délégué, de ne pouvoir assister à la présente séance. Le Président y joint ceux de M. Hippolyte de la Grimaudière, délégué ; puis, suivant l'ordre du jour, il fait procéder aux élections pour le renouvellement triennal du Bureau.

Les présidents et vice-présidents d'honneur étant inamovibles conservent de droit leurs titres. Pour les autres membres on procède au vote. Il en résulte que le nouveau Bureau se trouve constitué ainsi qu'il suit :

Bureau de la Société.

Présidents d'honneur : Mgr le duc d'Aumale ;
Général Mellinet ;

Vice-Présidents d'honneur : MM. le duc Louis de la Trémoille ;
Vicomte H. de la Villemarqué, de l'Institut ;
Marquis de Villoutreys ;
René Kerviler ;

Président : Arthur de la Borderie ;

Vice-Présidents : Henri Le Meignen ;
Baron des Jamonières ;

Secrétaire : Dominique Caillé ;

Secrétaires-adjoints : Comte Régis DE L'ESTOURBEILLON ;
Emile OGER ;

Trésorier : Alexandre PERTHUIS ;

Trésorier-adjoint : Eugène BOUBÉE ;

Bibliothécaire-archiviste : René BLANCHARD.

Conseil de la Société.

MM. Camille DUPUY ;
Claude DE MONTI ;
Joseph ROUSSE ;
Alfred LALLIÉ ;
Comte DE BRÉCHARD ;
Anthime MENARD.

Délégués en Bretagne.

MM. Arthur DU BOIS DE VILLERABEL (Côtes-du-Nord) ;
Robert OHEIX (Côtes-du-Nord) ;
Marquis A. DE BREMOND D'ARS (Finistère) ;
H. DE LA GRIMAUDIÈRE (Ille-et-Vilaine) ;
Ludovic CORMERAIS (Loire-Inférieure) ;
V. AUDREN DE KERDREL (Morbihan).

Délégué à Paris.

M. Olivier DE GOURCUFF.

Délégués en Anjou.

MM. l'abbé Ch. URSEAU ;
Guillaume BODINIER.

ÉTAT DES PUBLICATIONS. — Le Président annonce que le livre illustré des *Contes et Légendes de la Basse-Bretagne* est en bon train. Les clichés des nombreux dessins de M. Busnel, exécutés par M. Fernique, sont aux mains de M. Leroy, imprimeur. Quant au dessin frontispice de M. Chardin, il va être prochainement remis à M. Dujardin, qui en fera le cliché.

Le Président fait savoir, en terminant, que le travail de Mme Riom sur les *Femmes poètes de Bretagne*, examiné par le secrétaire, chargé de ce soin par la Société, n'est pas tout à fait au point ; il espère cependant que cet ouvrage pourra sous peu être livré à l'imprimeur de la Société. Ce livre sera du format des *Lunettes des Princes* et fera partie de notre *Petite Bibliothèque bretonne.*

EXHIBITION. — Par M. Alexandre Perthuis :

Méditations de S. Bernard; manuscrit du XIVe siècle, avec lettres ornées. Reliure de l'époque avec ais en bois recouverts de basane rouge. Sur les feuillets de garde on lit l'*introït* du dimanche *Lætare* noté en plain-chant avec initiales vertes. La dernière page du volume porte l'ex-libris suivant : *Hunc librum pure et liberaliter dedit magister Stephanus de Moducana (?)..., officialis ecclesiæ Rothomagensis, magistro Nicolas de Bardigalo, lune III abrilis, anno Dni 1421.*

Le secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 11 septembre 1891.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu une séance le vendredi 11 septembre 1891, à deux heures et demie de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel de ville de Saint-Servan, à l'occasion du Congrès de l'Association Bretonne séant en cette ville. M. de la Villemarqué, vice-président d'honneur de la Société et M. de Kerdrel, délégué de la Société dans le département du Morbihan, étaient assis au bureau, ainsi que MM. Régis de l'Estourbeillon et Emile Oger, secrétaires-adjoints de la Société.

Trois nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

ÉTAT DES PUBLICATIONS. — Le Président annonce la prochaine apparition d'un volume de *Contes et légendes populaires de Basse-Bretagne,* composé de récits choisis dans les œuvres d'Emile Souvestre, de du Laurens de la Barre et de M. Luzel, avec une introduction fort intéressante de M. Adrien Oudin qui a préparé et dirigé cette publication, un frontispice dû au crayon habile et spirituel de M. Paul Chardin, et de nombreuses illustrations de M. Busnel, qui excelle à rendre les types et les paysages bretons. M. de la Borderie met sous les yeux de l'assistance une dizaine de feuilles déjà tirées de ce volume, qui sera distribué aux sociétaires dans le cours du mois de novembre.

Exhibitions. — Par M. de la Villemarqué :

Un exemplaire de la *Coutume de Bretagne* imprimé en gothique en l'an 1542. — Le texte est celui de la première Réformation de la Coutume exécutée en 1539, et que l'on appelle d'habitude l'*Ancienne Coutume*, par opposition à la *Très ancienne*, d'une part, et de l'autre, à la *Nouvelle Coutume*, réformée en 1580, et qui est restée en vigueur jusqu'en 1789. — Outre les feuillets liminaires, cette édition comprend : 1° le texte de la Coutume réformée (112 feuillets); 2° le procès-verbal de la Réformation de 1539 (72 ff.); 3° les *Ordonnances royaulx* sur la procédure au pays de Bretagne (75 ff.); Au recto du dernier feuillet du procès-verbal de la Réformation se trouve la souscription ainsi conçue : « *Fin des coustumes et procès-verbal du pays* || *et duché de Bretaigne, nouuellement imprimées* || *à Paris, par Estienne Caueiller, imprimeur,* || *pour Philippe Bourguignon, marchant* || *libraire iuré de l'université d'An* || *giers, le XIII iour d'auril* || *mil cinq cens qua* || *rante deux.* » — Cette édition est fort rare; la Bibliothèque nationale n'en possède que des fragments très incomplets.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Missel de Vannes*, gothique, in-folio, de l'an 1535, dont voici le titre et la souscription : « *Missale secundum usum insignis ecclesie Venetensis, accuratissima diligentia noviter emendatum, summoque studio cum multiplicibus divinis officiis superadditis elaboratum.* » Souscription au bas du 236e f. verso : « *Impressum Parisiis per Yolandam Bonhomme, viduam spectabilis viri Thielmann Kerver, in vico divi Jacobi, ad signum Unicornis*

demorantem : pro Antonio et Michaele les Papolins, mercatoribus juratis insignis universitatis Nannetensis, et pro Guillermo Brunel etiam librario, demorante in diocesi Venetensi, et apud eosdem venundatur. Anno M.D.XXXV, die X, mensis decembris. »

Volume petit in-folio de 240 feuillets, haut de 31 centimètres, large de 22, d'un très beau caractère, rouge et noir, à deux colonnes. Pour plus de détails, voir la *Semaine religieuse du diocèse de Vannes* du 3 février 1887.

2° *Missel de Rennes*, gothique, rouge et noir, à deux colonnes, in-4° de 216 feuillets, hauteur 18 centimètres, largeur 13 ; imprimé en 1531, comme le prouve le titre : « *Missale ad usum insignis ecclesie Redonensis, nuper a qualicunque ilocalo sollerter, emendatum... — Ex caracterihus Parrhisiis M. D. XXXI.* » — La souscription, au dernier feuillet recto, porte : « *Finis missalis recentissime impressi, impensis Michaelis et Gerardi Anger, necnon Jacobi Berthelot, Cadomi commorantium.* »

Volume curieux et rare, reproduisant fidèlement, avec de rares variantes, mais avec quelques additions assez importantes, le texte du *Missel de Rennes* réformé en 1493, dont la Bibliothèque nationale possède un admirable exemplaire vélin.

Par M. l'abbé Robert :

Lectionarium Dolense, seu Officia Sanctorum Dolensis diœcesis propria... D. Urbani-Renati de Hercé, episcopi et comitis Dolensis, jussu et de venerabilis Capituli consensu, nunc primum in lucem edita. Doli, apud Arnaldum Caperan, Regis et D. D. Episcopi typographum et bibliopolam. M. DCC. LXIX.

Ce *Propre de Dol*, en deux volumes in-12, rare et recherché, est composé avec beaucoup de soin ; il passe pour être l'œuvre de l'abbé Déric, auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne*, qui était chanoine de Dol.

Par M. Plihon, éditeur à Rennes :

1° *Chartres des marchands de draps de soye, laine, mercerie, épicerie et quincaillerie de la ville et faux-bourgs de Dinan...* A Dinan, chez Jacques Aubin, imprimeur et marchand libraire, rue des Merciers (1669 ou 1670). In-folio de 30 pages, vignette sur bois sur le titre, représentant le martyre de saint Etienne, patron de la corporation.

2° *Nomenclator communium rerum, propria nomina gallico idiomate indicans, auctore Hadriano Junio.* En cette dernière édition a esté adioustée la langue bretonne, correspondante à la latine et françoise, par maistre Guillaume Quiquier de Roscoff. A Morlaix, chez Georgé Allienne, 1633. Petit vol. in-16 fort rare.

Par M. le Cte Régis de l'Estourbeillon :

1° *Réponse en vers du sieur Nicole, au mémoire des sieur Vinet et consorts au sujet de l'interprétation de l'article 1er de l'Usement de Nantes.* Rennes, de l'imprimerie de Nicolas-Paul Vatar, rue Royale, 1762, avec permission.

2° *Procès-verbal des séances tenues par les jeunes citoyens de Bretagne et d'Anjou, extraordinairement assemblés en la ville de Pontivy, le 15 janvier 1790.* De l'imprimerie de veuve Baudoin, imprimeur du Roi et de la Marine.

3° *Des jurés et de la conviction intime*, par le citoyen Villenave. A Nantes, de l'imprimerie d'A.-J. Malassis, imprimeur des administrations, place du Pilori. An IV de la République une et indivisible.

4° *Les Noyades* ou *Carrier au tribunal révolutionnaire*, par l'auteur de *La Queue de Robespierre*. A Paris, chez les marchands de nouveautés.

5° *L'Amour filial*, comédie en un acte et en vers, par M. J.-J. Rolland, ingénieur et ancien capitaine d'artillerie de Saint-Domingue, pensionnaire du Roi et gouverneur pour Sa Majesté de la ville de Château-Regnault. Représentée pour la première fois à Nantes, par les comédiens de M. le duc d'Aiguillon, le 16 janvier 1768. A Nantes, de l'imprimerie de veuve Vatar et fils, imprimeur du Roi. M.DCC.LXVIII.

6° *Apologie de maistre André Maillart, conseiller du Roy et maistre des requestes ordinaires de Sa Maiesté*. 1588.

7° *Madame de la Jaunaye*, commune de Châteauthébaud, le 19 septembre 1823. A Nantes, de l'imprimerie de Mellinet-Malassis.

8° *Exercice d'histoire naturelle à l'Ecole centrale du département du Morbihan*. A Vannes, de l'imprimerie des Enfans de Galles.

Communications diverses. — M. l'abbé *Pâris-Jallobert* communique à la Société des *Palmarès* en forme de placards, imprimés à Dinan pour la distribution des prix du collège épiscopal de cette ville, aux années 1784, 1786, 1787. Ces *Palmarès* donnent lieu, de la part de M. Pâris, aux remarques suivantes : 1° Le total des prix pour les six classes ne dépasse pas quarante-

cinq. 2° Les matières couronnées sont en très petit nombre : pour la rhétorique, il y a la *mémoire*, l'*amplification latine*, l'*amplification française*, la *version* et les *vers latins* ; pour la seconde et la troisième : la *mémoire*, la *version*, le *thème* et les *vers latins* ; pour la quatrième et la cinquième : les mêmes matières, sauf les vers ; pour la sixième : la *mémoire* et le *thème*. 3° Quelques noms parmi les lauréats sont encore honorablement portés dans le pays, par exemple ceux de Girodroux, Beslay, Ferron, Dupuy-Fromy, de la Ville-au-Comte, Bellier du Verger, Sévin, Tostivint, Dagorne, Moucet, Roquencour de Keravel, Le Saige de la Villebrune, etc.

M. l'abbé *Guillotin de Corson* communique à la Société un livre d'heures manuscrit, qui lui appartient, et dont il fait connaître le contenu et l'intérêt dans la note suivante :

Note sur un livre d'heures de Notre-Dame, manuscrit nantais du XVe siècle.

« Ce manuscrit des Heures latines de Notre-Dame, écrit en gothique du XVe siècle, se compose de cent dix-sept feuillets en vélin ; il a 150 mil. de hauteur sur 110 de largeur ; mais il est loin d'être complet, et, d'une dizaine d'enluminures en pleine page qui l'ornaient à l'origine, il n'en reste que deux. Celles-ci représentent la Circoncision, au commencement de *None*, et la Fuite en Égypte, en tête des *Vêpres*. L'ornementation consiste par ailleurs en trois grandes lettres avec fleurons occupant toute la marge et en lettres initiales des versets, peintes en couleurs diverses rehaussées d'or.

« Le livre commence par un calendrier complet, se poursuit par l'office de la Sainte Vierge (*Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres* et *Complies*), par les sept Psaumes de la Pénitence et l'Office des morts (*Vêpres, Matines* et *Laudes*) ; il se termine par deux Oraisons latines en l'honneur de Marie : *Observo te, domina sancta Maria Mater Dei*, et : *Intemerata et in eternum benedicta,* et par de pieuses considérations ou prières écrites en français sous le titre de : *Les XV joays de Nostre-Dame doulce dame de Miséricorde.*

« L'intérêt de ce petit volume consiste en ce qu'il semble avoir été écrit pour quelque habitant du diocèse de Nantes. On y trouve, en effet, mention faite dans le calendrier des deux fêtes de saint Félix, évêque de Nantes, l'une à la date de sa mort (8 janvier), *Felicis episcopi Nannetensis*, l'autre à celle de la translation de ses reliques (en juillet), *Translatio Beati Felicis episcopi*, — des saints Donatien et Rogatien, martyrs nantais, — de saint Similien, évêque de Nantes, *Similiani episc. Nannet.,* — de saint Pascaire, évêque de Nantes, *Pascharii episc. Nannet.*,— de saint Clair, évêque de Nantes, *Clari episc. Nannetensis*, — et de saint Martin de Vertou, *Martini Vertavensis.*

« Plusieurs autres saints, spécialement honorés dans le diocèse de Nantes ou appartenant soit à la Bretagne, soit à l'Anjou, figurent aussi dans ce calendrier, savoir : saint Yves (avec ses deux fêtes en mai et en octobre), saint Liphard, saint Lucien, saint Saturnin, saint Julien du Mans, saint Gildas, saint Lezin et saint Aubin d'Angers, saint Sulpice, saint Guénolé, saint Maurille et saint Loup, également évê-

ques d'Angers, saint Modéran et saint Amand, évêques de Rennes, saint Malo, saint Corentin, saint Thuriau et saint Samson, évêques de Dol, saint Patern, évêque de Vannes, saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, saint Salomon, roi de Bretagne, martyr, saint Colomban et saint Gal, etc., etc.

« Les invocations des Litanies des saints sont encore plus explicites. Ainsi, immédiatement après saint Etienne, premier martyr, figurent saints Donatien et Rogatien, *sancte Donaciane*, *sancte Rogaciane*; à la suite des martyrs invoqués d'ordinaire, sont placés saint Denis, saint Maurice, saint Eustache et leurs compagnons. En tête même des confesseurs pontifes, on invoque les évêques de Nantes, saint Clair, saint Félix et saint Similien; à la fin des confesseurs, se trouvent d'autres saints bretons : saint Guillaume, saint Patern, saint Corentin, saint Tugdual et saint Yves.

« Il semble donc hors de doute que ces Heures ont été écrites pour quelque fidèle de Bretagne appartenant au diocèse de Nantes; peut-être pourrait-on même conclure, par suite de l'honneur particulier rendu dans ce manuscrit aux saints angevins Aubin, Lezin, Maurille, Loup et Maurice, que ce fidèle habitait la partie du pays nantais avoisinant l'Anjou et aimait à invoquer tour à tour nos saints bretons et les bienheureux d'Angers.

« Quant à connaître les possesseurs successifs de ce *Livre d'Heures*, inutile de s'arrêter à en faire la recherche; rien n'indique le nom de celui ou de celle pour lesquels il fut écrit; des notes marginales modernes

prouvent seulement qu'il se trouvait au XVIIIe siècle entre les mains de familles bourgeoises du pays de Redon, les Thoumin et les Le Gal ; il appartenait en dernier lieu à M. l'abbé Hoëo de la Vallière, directeur du petit collège de Carentoir (Morbihan), décédé vers 1860, et de qui je le tiens. »

M. *A. de la Borderie* communique « deux Notes relatives à l'Histoire de l'ancienne Liturgie bretonne », l'une concernant un évangéliaire du IXe ou Xe siècle, de provenance bretonne, existant à la collégiale de Tongres, l'autre relative à un pontifical ayant appartenu à François Bohier, évêque de Saint-Malo, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

Avant la fin de la séance, M. *Robuchon*, de Fontenay-le-Comte, l'éditeur du splendide ouvrage : *Paysages et monuments du Poitou*, l'auteur de toutes les gravures et illustrations si remarquables et si nombreuses qui ornent ce beau livre, annonce à la Société qu'il a entrepris pour la Bretagne une œuvre semblable ; qu'il s'est assuré la collaboration d'un grand nombre d'écrivains et d'érudits bretons, que déjà même il a entamé ce grand travail, et en effet il fait circuler dans l'assemblée douze belles héliogravures in-folio, paysages et monuments, qu'il vient de photographier dans le pays d'Auray.

Le Président remercie M. Robuchon de sa communication ; il loue hautement son entreprise si intéressante pour la Bretagne, et il exhorte tous les Bretons, amis de leur pays, à concourir à cette œuvre par leur souscription.

Le secrétaire-adjoint,

Cte Régis de l'Estourbeillon.

Séance du 18 novembre 1891.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu une séance, le mercredi 18 novembre 1891, à huit heures du soir, dans un des salons du Cercle des Beaux-Arts, à Nantes.

Un nouveau membre est admis au scrutin secret.

ÉTAT DES PUBLICATIONS. — Le Président annonce que le volume illustré des *Contes et Légendes de la Basse-Bretagne* est terminé et prêt à être distribué aux membres de la Société. Le secrétaire fait passer sous les yeux des Bibliophiles deux exemplaires de ce bel ouvrage dont il a été si souvent parlé dans nos séances et qui offre par le choix apporté par M. Oudin dans l'œuvre de Souvestre, Luzel et du Laurens de la Barre, et par les illustrations de MM. Chardin et Busnel, un vif intérêt littéraire, artistique et local.

M. Arthur de la Borderie entretient ensuite l'assemblée du livre des *Femmes poètes bretonnes (des XVIIIe et XIXe siècles).* Cette anthologie, composée par les soins de Mme Riom, bien connue dans le monde littéraire sous les pseudonymes de Louise d'Isole et de comte de Saint-Jean, est achevée et va être mise aux mains de M. Grimaud, imprimeur de la Société. Le Président fait circuler ensuite les monographies qui doivent entrer dans la composition de ce futur ouvrage. Ce volume sera du format de celui des *Lunettes des Princes* de Jehan Meschinot et formera le second livre de notre *Petite Bibliothèque bretonne.*

Communications diverses. — Le secrétaire lit à la Société une lettre du 27 octobre 1891, par laquelle M. Henri de Tonquédec lui propose, au nom de M. de Saint-Prix, un manuscrit en langue bretonne pour être imprimé, par les soins des Bibliophiles Bretons, comme le *Mystère de sainte Barbe*. C'est une tragédie avec quatre prologues sur le « Combat des Trente », composée vers 1600 ou 1650 ; les noms des chevaliers y sont la plupart bretonnisés. L'offre de notre collègue est prise en considération. La Société charge son secrétaire de remercier M. de Tonquédec et de lui demander communication du manuscrit de M. de Saint-Prix. Au cas où la Société consentirait, après examen, à le publier, il le serait avec une traduction française.

Pour répondre à l'article de l'ordre du jour qui porte : « Livres bretons introuvables, Ecrivains bretons du XVIe siècle, » M. *A. de la Borderie* entretient la Société de Roch Le Baillif, sieur de la Rivière, qui à la vérité était Normand et même de Falaise, mais qui passa presque toute sa vie en Bretagne, médecin des principaux personnages, tantôt des princes de Rohan, tantôt du duc de Mercœur, et qui a fait imprimer à Rennes plusieurs de ses livres devenus aujourd'hui presque introuvables, entre autres, son *Demosterion* contenant un *Petit traité de l'antiquité et singularités de Bretagne Armorique*, imprimé en 1578 chez Julien Duclos pour l'éditeur Pierre Le Bret ; son *Traicté de la cause de la briefve vie de plusieurs princes et grands et le moyen d'y remédier*, « faict en faveur de Monseigneur de Rohan, » imprimé, à Rennes aussi, chez Michel Logeroys, en 1591.

Personnage énigmatique d'ailleurs, ce Le Baillif, adepte d'une médecine dite *spagirique*, insurgée contre la doctrine d'Hippocrate et excommuniée par la Faculté de Paris, qui traitait outrageusement Le Baillif de charlatan parce qu'il guérissait sans diplôme régulier et sans savoir le latin. Sur cette lutte entre Le Baillif et la Faculté, le livre exhibé ci-dessous par M. de la Borderie (*Vray discours des interrogatoires faicts à Roc Le Baillif*) est un des plus curieux. Toujours est-il que la Faculté ne parvint pas à avoir raison de ce bizarre et habile personnage, puisqu'il mourut (en 1605) avec le titre de « Premier médecin du Roi », — du roi Henri IV encore !

Exhibitions. — Par M. Alexandre Perthuis :

Portraits de *Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Penthiévre, gouverneur de Bretagne* : 1° par Anton. Wierx. — 2° par Thomas de Leu. — 3° par Thomassinus, 1595 (Le duc est à cheval). — 4° par Léonard Gaultier. — 5° par Moncornet.

Au bas du portrait exécuté par Thomas de Leu, on lit ces vers :

Tu vois dépeint Philippes de Lorraine
En deux tableaux plains de diversité ;
En ce portraict sa face luit haultaine
Et, en ses vers, ce courage indompté.

Au bas de celui par Léonard Gaultier :

Ce duc que sa valeur en tous lieux accompagne,
Que Mercure chérist, Prudence et le bonheur
De ces grâces doué, mérite cet honneur
De gouverner (aymé) le peuple de Bretagne.

Par M. le comte de Bréchard :

1° *Almanach de Gotha pour l'année 1817. Cinquante-quatrième année.* Gotha, chez Justus Perthes.

Cet almanach est orné de douze figures.

2° *Almanach des Cumulards. 1re année, 1821*, ou *Dictionnaire historique desdits individus cumulards, avec la notice très exacte de leurs divers appointements, traitements, etc.* Paris, Librairie monarchie de H. Pichard, quai de Conté, 5.

3° *Noëls anciens et nouveaux.* Nantes, Forest, imprimeur, librairie près de la Bourse.

4° *Alaric ou Rome vaincue,* par M. de Scudéry. Imprimé à Rouen. Paris, chez Augustin Courbé, 1759.

5° *Le mérite des Femmes*, par Legouvé. Paris, chez Janet, libraire, 1813.

Par M. Dominique Caillé :

1° *Histoire pittoresque du Mont-Saint-Michel et de Tombelène,* par Maximilien Raoul, ornée de quatorze gravures par Boisselat et suivie d'un fragment inédit sur Tombelène extrait du roman de Brut, transcrit et annoté par Leroux de Lincy. — A la librairie Abel Ledoux, 95, rue de Richelieu, Paris, MDCCCXXXIII.

Cet ouvrage porte la dédicace suivante, écrite sur le faux titre de la main de l'auteur : « *A madame Boulay-Paty, ma mère d'âme et de cœur. — Max. Raoul.* »

2° Dix lettres inédites de Boulay-Paty à son cousin Eugène Lambert. Elles sont presque toutes fort longues et sont datées des : 23 octobre 1829; 8 mars, 20 avril, 2 juin, 31 juillet, 5 août, 10 août, 4 novembre 1830; 4 janvier 1831.

Ces lettres dont jusqu'à ce jour il n'a été fait mention nulle part, donnent de curieux renseignements sur la querelle des classiques et des romantiques et sur la Révolution de 1830. Elles peignent sur le vif les hommes les plus marquants de la littérature et de la politique avec lesquels Boulay-Paty, à titre d'homme de lettres et de bibliothécaire de la Maison d'Orléans, s'est trouvé en rapports journaliers. Elles font partie d'une correspondance inédite de 30 années.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° GILDÆ, || *cui cogno-* || *mentum est Sapien-* || *tis, de Excidio et conquestu Britan-* || *niæ, ac flebili castigatione, in reges,* || *principes et sacerdotes Epistola* ~~-ve-~~ || tustissimorum exemplariorum auxilio || non solum a mendis plurimis vindi- || catis; sed etiam accessione eorum, || quæ in prima editione a || Polydoro Vergilio re- || secta erant, multi- || pliciter aucta. || 1568. || Londini excudebat Joannes Daius.

Pet. in-8° de 7 ff. limin. non chiffrés et de 99 ff. chiffrés. C'est la première édition complète du célèbre ouvrage de Gildas, qui est le fondement de l'histoire des Bretons. L'édition très défectueuse, donnée en 1525 par Polydore Virgile, omet plus d'un quart du texte. Nous donnons ici le titre complet de cette édition très recherchée de 1568, parce qu'il est singulièrement tronqué dans Brunet (*Manuel*, II, col. 1594-95), qui semble n'avoir pas vu le livre. — Cet exemplaire est revêtu d'une très jolie reliure maroquin rouge ancien, à petits fers et à compartiments, genre XVI° siècle, œuvre de M. Le Couturier.

2° *Officium sanctorum Brioci et Guillielmi, patronorum diœcesis Briocensis.* Brioci, apud Guillielmum Doublet, typographum et bibliopolam. M.DC.XXI.

C'est la plus ancienne impression de Saint-Brieuc. Pet. in-8° de 101 pages chiffrées. Très rare, ainsi que le suivant.

3° *Statuts* || *synodaux pour* || *le diocèse de* || *Sainct Brieuc* || par Reverendissime Père en Dieu || Monseigneur messire *André* || *Le Porc de la Porte*, || ... Euesque || de Saint-Brieuc || ... A S. Brieuc, || par *Guillaume et Pierre Doublet*, || Imprimeurs et libraires. || M.DC.XXIIII.

Deuxième impression de Saint-Brieuc connue jusqu'à présent. Pet. in-8° de 90 ff. non chiffrés. — Reliure de ce volume et du précédent en soie ancienne brochée à fleurs, relevée d'or et d'argent.

4° *Les Troys mirouers du monde*, de Jean Picard, de Morlaix.

In-8° gothique de 88 ff. chiffrés. Exhibé une première fois à la séance de mai, une seconde fois à celle-ci pour compléter les mentions du précédent procès-verbal. La date d'impression de ce volume, formellement exprimée dans la souscription placée au f. 88 recto est ainsi conçue: « *Cy fine ce present livre intitulé les* || *trois mirouers du monde. Nouvelle* || *ment imprimé à Paris pour Jehan* || *Longis. Et fut achevé d'imprimer le* || *premierjour d'avril, l'an mil cinq* || *cens trente.* »

5° *Vray discours des interrogatoires faicts par les docteurs regents en la Faculté de médecine en l'Université de Paris à Roc Le Baillif, surnommé La Rivière, sur certains points de sa doctrine.* A Paris, chez P. l'Huillier, 1579.

In-8° de 156 pp. chiffrées. Voir ci-dessus, aux *Communications*, ce qui est dit de Roch Le Baillif.

6° *Histoire de Henry, duc de Rohan* (par Fauvelet du Toc). Paris, Sercy, 1666, in-8°.

Ce livre n'est pas rare ; mais l'exemplaire est accompagné d'un beau portrait, qui est très peu commun.

Le secrétaire,
DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 26 février 1892.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu une séance, le vendredi 26 février 1892, à huit heures du soir, dans un des salons du Cercle des Beaux-Arts, à Nantes.

Deux nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

ÉTAT DES PUBLICATIONS. — Le Président annonce que l'ouvrage de Mme Riom sur les *Femmes poètes de la Bretagne* est aux mains de l'imprimeur. Quatre feuilles de ce volume in-12, qui sera le second de notre *Petite Bibliothèque bretonne*, sont déjà imprimées. Elles comprennent une introduction, puis des notices, avec de copieuses citations, sur Mme de Segrais, Mme Desroches, la princesse de Salm-Dyck, Mme Désormery, Mme Mélanie Waldor, Mlle Elisa Mercœur, Mme Harelle, Mlle Ulliac-Trémadeure.

Le secrétaire fait passer sous les yeux des membres présents ces feuilles qui forment environ la moitié du livre.

M. de la Borderie fait savoir ensuite que la Société s'occupera, dès que le volume de Mme Riom aura été distribué, de faire imprimer la troisième série de l'important travail de M. René Blanchard sur les *Actes de Jean V*.

Communications diverses. — Le Président donne lecture à la Société d'une lettre de notre collègue, M. Jules Robuchon, auteur d'un grand ouvrage illustré sur les *Paysages et monuments de la Bretagne*. M. Robuchon fait savoir que la première monographie des *Paysages et monuments* est sous presse pour paraître le 15 avril. Elle aura pour titre : *Auray et Quiberon*. Le texte en est rédigé par M. Georges de Cadoudal. Le prix de la souscription pour chaque monographie est de 4 fr. M. Robuchon l'offre à ses collègues de la *Société des Bibliophiles Bretons* pour 3 fr. seulement.

M. de la Borderie fait passer sous les yeux des Bibliophiles les quatre héliogravures de P. Dujardin, exécutées d'après des photographies de M. Jules Robuchon. Elles représentent la *Plaine de Carnac*, les *Halles de Carnac*, l'*Eglise de Carnac*, et l'*Entrée de la rivière d'Auray*. Ce sont de véritables œuvres d'art, dignes d'être recommandées aux amateurs.

M. de la Borderie communique ensuite à l'assemblée un rapport de M. Adrien Oudin sur le procès qu'il a eu à soutenir contre l'*Union maritime et agricole de Quimperlé*. Ce journal avait publié, sans autorisation, l'Introduction aux *Contes et Légendes de Basse-*

Bretagne, notre dernière publication illustrée. L'*Union maritime et agricole* a été finalement condamnée par la Cour d'appel de Rennes. La *Société des Bibliophiles Bretons* est d'avis de publier dans son organe (la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*) ce document qui intéresse son histoire[1].

Le Président entretient ensuite la Société d'un projet de publication de M. de la Nicollière-Teijeiro sur *La joyeuse entrée de la reine Claude à Nantes*. La Société prend en considération la proposition de M. de la Nicollière-Teijeiro comme elle l'avait fait, dans la séance précédente, pour celle de M. de Tonquédec relative à un manuscrit de M. de Saint-Prix sur le *Combat des Trente*; mais elle ne pourra s'occuper de ce travail fort intéressant qu'après la publication complète des *Actes de Jean V*.

Exhibitions. — Par M. A. de la Borderie :

1° *Orationes quibus pompam | exequiarum atque funus Henrici Magni, Galliæ | et Navarræ christianissimi regis, | mœrens cohonestavit | Collegium Rhedo- | nense Societatis Iesu*. Rhedonis, apud Titum Harenaeum, Ty- | pographum Regium. M.DC.XI.

Petit in-8° de 8 feuillets liminaires et de 316 pages. — Recueil de discours latins contenant l'éloge des principales vertus d'Henri IV, prononcés au collège de Rennes pendant le triduum funèbre célébré dans toutes les églises de cette ville après la mort de ce prince. — C'est le seul exemplaire de ce volume si-

[1] Voy. *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. VII, p. 174-183 et 392 (livraisons de mars et de mai 1892).

gnalé jusqu'ici. *Titus Harenaeus* est Tite Haran, imprimeur rennais, dont les productions sont rares.

2° *Les Hymnes* | *et cantiques* | *de l'Église.* | Traduits en vers français | sur les plus beaux airs de ce temps | par le sieur Auffray Pluduno, | chanoine de l'église cathédrale de | Saint-Brieuc. | Ensemble diverses pièces de | Poësie chrestienne entre-meslées dans l'œuvre, selon | les saisons de l'année. Le tout pour la conso- | lation des Ames catholiques et dévotes. | A S. Brieuc, | par Guillaume Doublet, | imprimeur et libraire | M.DC.XXV.

Pet. in-8° de 4 feuillets liminaires non chiffrés, 370 pages chiffrées, et 6 ff. non chiffrés, à la fin, pour la table. — Troisième impression connue de la ville de Saint-Brieuc. Très rare.

3° *La Vie* | *de* | *Monsieur Buisson* | *prêtre*, par le sieur de la Ville Toullier, | prêtre, docteur de Paris. | A Rennes, | chés Mathurin Denys, imprimeur du collège. | M.DC.L.XXIX.

In-8° de 8 ff. liminaires non chiffrés, de 175 pages chiffrées et 1 f. non chiffré pour la table. Très rare et curieux par sa naïveté.

Par M. Boismen :

1° *Oraison funèbre* | *prononcée aux funérail* | *les de deffvnct noble et vénéra* | *ble homme Messire Anthoine de Saint-Marsal*, | *Licencié ès droits, doien de l'Eglise cathédrale* | *de Nantes, le vingt-deuxième jour d'août 1579.* | A Nantes, | par Pierre Gaudin, imprimeur | 1579.

Opuscule très rare, cité nulle part, de format petit

in-8° (150 mm. de hauteur et 94 mm. de largeur), et composé de 8 ff. chif. A et B. Le titre occupe le recto du 1er feuillet dont le verso est blanc. L'oraison funèbre commence au feuillet A ij et remplit 6 ff., le 8e feuillet est blanc. La marque de l'imprimeur Jean Gaudin, une main sortant d'un nuage et tenant un balustre et deux rameaux d'olivier (?) enroulés et formant des crosses, est la même que celle de Jehan Rousset, imprimeur et libraire à Tours en 1553. L'exemplaire présenté est dans une reliure Duru en maroquin rouge.

2° *Les véritables | et constantes | amours de Damon | et Claralinde*, | *par C. A. seigneur de | Crapado.* | Dédiées à Mme la marquise de Villaines. | A Paris, | chez Claude Collet, au | Pallais, en la galerie des | prisonniers. | M. DC. XI. | Avec privilège du Roy.

In-12, composé de 6 ff. lim. non numérotés et 198 ff. numérotés, sauf le dernier dont le recto contient les errata. Le titre remplit le recto du 1er feuillet dont le verso est blanc ; les trois suivants et le recto du quatrième contiennent l'épitre de dédicace, le verso du 4e f. contient un sonnet adressé au sr de Crapado, signé de Thuré, le 6e f. est rempli par deux sonnets aussi adressés à l'auteur, et signés La Montaigne.

Ce livre est intéressant pour nous, non-seulement parce que son auteur est Breton, mais aussi parce qu'il peint les mœurs de la noblesse de notre région au commencement du XVIIe siècle. La belle Claralinde « qui se pouvait dire le Parangon de sa province » est née au pays nantais, et nombre des aven-

tures du roman ont lieu à Nantes « qui tient le premier rang en beauté, force et situation entre les meilleures places qui confinent vers l'occident du royaume. » Son auteur est Claude Angier, seigneur de Crapado, la Rivière et la Chauvelière, marié à Diane de Brinou, veuve d'Antoine du Val, conseiller au parlement de Rouen. La marquise de Villaines, cousine de l'auteur, et à qui le livre est dédié, est bretonne aussi ; c'est Anne de Feschal, dame de Tuci, femme de Brandelis de Champagne, marquis de Villaines.

De la Montaigne, qui signe deux sonnets adressés à l'auteur, est encore un Breton. C'est Jean Hay, qui devint conseiller au parlement de Bretagne en 1618, et dont le père était Paul Hay, sieur des Nétumières, et la mère, Françoise de Champagné, dame de la Montaigne.

3° *Création*, | *Institution*, *Fondation*, *et* | *Privilèges de l'Université de Nantes*, | *avec les lettres de confirmation et* | *amplification des dicts Privilèges*, *concédées à la dicte Université par les très chrestiens Roys de France*, *et Arrest* | *de la Cour du Parlement dudict pays de Bretagne con-* | *tenant l'emologation et vérification des dictes lettres et* | *donnez pour la conservation des dicts Privilèges.* | A Nantes, | par Pierre Doriou, Imprimeur du Roy. | M. D. C. I. X.

Volume de format in-4°, composé de 4 ff. lim. non chiffrés, y compris le titre, et de 37 ff., numérotés au recto seulement. Le titre est imprimé en rouge et en noir et les armes de l'Université y sont figurées. L'exemplaire présenté est dans sa brochure primitive ;

la feuille de vélin, qui le recouvre, provient d'un manuscrit du XVe siècle. Il mesure en hauteur, avec ses marges, 196 millimètres, et en largeur, marges aussi comprises, 148 mm. Il y existe une erreur de brochage : le 4e f. lim. s'y trouve placé immédiatement après le titre. C'est un volume très rare, et que la bibliothèque de la ville de Nantes ne semble pas avoir. Il a été réédité par la veuve de Pierre Doriou en 1650, dans le même format in-4°, mais plus grand que celui du précédent. Le titre de cette seconde édition est absolument le même que celui de la première, sauf la date et la mention de l'imprimeur, sauf aussi qu'il est imprimé en noir seulement.

4° *Festa Propria* | *sanctorumE* | *cclesiæ Nanne-*|*tensis, ad formam* | *officii Romani accomodata.* | *Reverendissimi in Christo Patris, Domini D.* | *Caroli de Bourgneuf, Nannetensis Episcopi, iussu edita.* | Nannetis. | Ex officina Petri Doriou, | typographi regii. | M.D.C.XI.

Volume de format in-16, imprimé en rouge et en noir, composé de 14 ff. non numérotés, et de 58 autres dont les 51 premiers seulement sont numérotés au recto. — C'est la première édition du Propre des Saints de Nantes que fit imprimer l'évêque Charles de Bourgneuf. Ce livre est très rare ; la bibliothèque de Nantes n'en possède pas d'exemplaire.

5° *Joannis* | *Ravisii Tex-* | *toris Niversensis* | *Epistolæ.* | *A mendis quamplurimis repurgate, et ru-* | *dibus tyrunculis* | *quamvis exiguæ et in* | *speciem minutæ* | *admodum utiles ac* | *necessariæ.* | Redonis. | Ex officina Petri Le Bret. | 1555.

Petit in-4°, de 88 ff., y compris le titre, numérotés

au recto seulement. Impression de Pierre Le Bret à ajouter à celles décrites dans les *Archives du Bibliophile breton*. L'exemplaire est dans une reliure ancienne en maroquin vert.

Par M. Alexandre Perthuis :

1° *Portrait de René Gentilhomme Croisiquais, s^r de Lespine, p^e domestique de Monseigneur frère du Roy,* gravé par Daret.

2° *Le Mareschal expert, par feu N. Beaugrand. Me Maréchal.* A Paris, chez Rolin Baraigne. M DC XX VII. — Dédié *A très haut et très excellent seigneur, M^s Hercule de Rohan, duc de Monthazon, pair de France, gouverneur pour le Roy à Paris, en l'Isle de France, lieutenant général pour Sa Majesté au Comté et Evesché de Nantes,* etc.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Le Thea- | tre du monde, | où il est faict un ample | discours des misères | humaines, composé en latin par P. Boaystuau, sur- | nommé Launay, puis traduit par | luy mesme en françois. | Auec un brief discours de l'excellencè | dignité de l'homme.* | A Cassel, | chez Guillaume Wessel, | Anno M. DC. XIX.

Un exemplaire de cet ouvrage, imprimé à Paris pour Ian Longis et Robert Le Mangnier (1560), a été présenté par M. Le Meignen dans la séance du 27 novembre 1889.

2° *Sonnets* par Emile Péhant. Paris, Ebrard, libraire-éditeur, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 1835. C'est la première édition des sonnets d'Emile Péhant, ancien bibliothécaire de la ville de Nantes,

l'auteur apprécié des deux chansons de geste : *Jeanne la Flamme* et *Jeanne de Belleville*. Ces sonnets avec des variantes furent réimprimés par souscription en 1875.

3° *Poésies légères*, par M. Germain Buisson, de Rennes. Guernesey, imprimerie Dumaresq et Mauger, 1822.

Le volume est précédé d'une gravure hors texte ayant pour titre l'*Exil;* elle représente un jeune homme méditant en face de la mer, près d'un rocher sur lequel on lit : *Honneur et Patrie*. M. Germain Buisson était professeur de rhétorique française, 12, Greek Street Soho.

Par M. le comte de Bréchard :

Œuvres chrétiennes de M. Arnauld d'Andilly, Paris, chez veuve Jean Camuzat et Pierre Le Petit, rue Saint-Jacques, à la Toison-d'Or. MDCXXXXIV.

Le secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 17 septembre 1892.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

A l'occasion du Congrès de l'Association bretonne, réuni à Vannes, la *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu une séance en cette ville, dans une des salles du Congrès, le samedi 17 septembre 1892, à deux heures après-midi.

Un nouveau membre est admis au scrutin secret.

État des publications. — Le Président annonce que la troisième série des *Lettres et mandements de Jean V*, dont il a entre les mains un certain nombre de feuilles, se poursuit activement et paraîtra sous peu. Il donne son impression sur le volume *Les Femmes poètes bretonnes*, récemment publié par les soins du comte de Saint-Jean, sous les auspices et pour le compte de la *Société des Bibliophiles Bretons*.

Exhibitions. — Par M. Alexandre Perthuis :

Jetons des Etats de Bretagne. — 1° — Trésorier des estaz de Bretagne, 1594. Revers : *Non mihi sed cunctis* ; hermine passante aux volets d'hermines.

2° — Aux armes de Rosmadec, évêque de Vannes. Revers : *Britanniæ calculi comitiorum ;* écusson écartelé hermine et fleurs de lis.

3° — Lud. XIIII. fr. et nav. rex. Revers : *Potius mori quam fœdari ;* hermine passante avec le volet aux hermines. Exergue : Bretagne, 1679.

4° — Jetons des estaz de Bretagne, 1689. Revers : *Dum lucet quiesco ;* hermine couchée, 1689.

Par M. le docteur Mauricet :

1° La *Promenade de Saint-Cloud*, par M. Le Sage. A la Haye, aux dépens de la Compagnie. M.DCCCXXXVIII. Deux vol. pet. in-12.

Faussement attribué à Le Sage, ce petit roman est de Fromaget, qui travailla avec Le Sage au Théâtre de la Foire.

2° Un petit in-folio, dont les premiers et les derniers feuillets manquent, imprimé en caractères go-

thiques, et contenant : *Le Procès de Bélial, procureur d'enfer, à l'encontre de Jésus, fils de la Vierge Marie,* translaté du latin de Jacques de Ancharano, par Pierre Forget, de l'ordre des Augustins. Imprimé à Lyon sur le Rhône, l'an 1482. Pet. in-fol. avec figures.

Jacques de Ancharano est plus connu sous le nom de Jacques de Teranno. Il était évêque et administrateur du duché de Spolète. L'auteur suppose que les démons, irrités du triomphe remporté par Jésus sur Lucifer, élisent Bélial leur procureur pour demander justice à Dieu contre Jésus, qualifié, dans la requête ou plainte, de perturbateur et d'usurpateur. Dieu nomme Salomon pour juger ce différend. Jésus assigné, ne pouvant comparaître en personne, choisit Moïse pour le représenter.

Par M. Olivier de Gourcuff :

Histoire d'Artus III, duc de Bretagne et connestable de France, contenant ses mémorables faits depuis l'an 1413 jusques à l'an 1457, de nouveau mise en lumière par Théodore Godefroy, advocat au Parlement de Paris. A Paris, chez Abraham Pacard, 1622.

Par M. A. de la Borderie :

1° *Breviarivm* || *ad vsvm insignis* || *Ecclesiæ Venetensis* || Ab infitis mendis purgatum, | .... Ex ordinatione venerabilis capituli Ecclesiæ | Venetensis, sede episcopali vacante. | — *Pars Æstivalis*, per Joannem Bourrelier, typographum, Veneti commorantem excusum. || M. D. LXXXIX.

Pet. in-8°, dans une charmante reliure à petits fers du XVII° siècle, genre Le Gascon. C'est la plus an-

cienne impression connue de la ville de Vannes. Exemplaire unique. La partie d'hiver est perdue. — Ce volume appartient à Mesdemoiselles Galles.

2° *Règlement pour la Société des Enfans de la Mère admirable.* A Vannes, chez Jacques de Heuqueville, imprimeur et libraire. M. D. C. XCIV. — Pet. in-8° de 56 p. chiffr.

3° *Prières et cantiques pour tous les jours de la semaine, à l'usage des artisans de cette ville, pour la prière du soir qu'on chante dans les differens quartiers de la ville.* A Vannes, chez la veuve de Guillaume Le Sieur, près la Retraite. M.D.CCXLVIII. Pet. in-8° de 24 p. chiffr.

4° Éditions originales de Le Sage : — *Le Diable boîteux, seconde édition.* A Paris, chez la veuve Barbin, au Palais, sur le perron de la Sainte-Chapelle. M.D.CCVII. Avec privilège du Roy. In-12 de 318 pages chiffrées et de 9 feuillets non chiffrés.

C'est la 2e édition du *Diable boîteux*, imprimée un mois après la première qui avait été enlevée de suite. Cette 2e édition s'écoula aussi vite, et deux gentilshommes s'en disputèrent, l'épée à la main, dans la boutique de Barbin, le dernier exemplaire.

Les Aventures de Monsieur Robert Chevalier, dit de Beauchêne, capitaine de flibustiers, dans la Nouvelle-France, rédigées par M. Le Sage. A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë Saint-Jacques, près la ruë du Plâtre, aux Armes de Dombes. M.D.CCXXXII. — 2 vol. in-12 de 390 et 363 pages chiffrées. Plus 8 f. non chiffr. au tome I, et 4 au tome II.

La Valise trouvée. M.D.CCXL. In-12 de 360 pp. chiffrées et 8 f. limin. non chiffrés.

Par l'abbé Robert, de l'Oratoire de Rennes :

Officia Propria || *Sanctorvm Venetensivm* || *et* || *a Sacra Ritvvm* || *Congregatione recognita et approbata.* || *Ex mandato et authoritate Illustrissimi P. Ludovici de Vavtorte*, || *Episcopi Venetensis*, *recognita et aucta per-* || *multis quæ antea desiderabantur.* || *Cui accessit consensus venerabilis capituli* || *Venetensis*, *ac synodicæ Congregationis* || *ejusdem diœcesis.* || Veneti, || apud Petrum Doriou, typographum || cleri et collegii Societatis Iesu, 1685. || Superiorum permissu. In-8°, 64 pages.

Par M. l'abbé Chauffier : M. l'abbé Chauffier a choisi dans sa riche bibliothèque bretonne les dix-neuf volnmes ci-dessous :

1° *La Gloire de sainte Anne en l'origine et progrès admirable de la célèbre dévotion de sa chapelle miraculeuse près d'Auray en Bretagne. Revue, corrigée et augmentée de nouveau de plusieurs miracles.* || A Vannes, chez la veuve de Guillaume Le Sieur, imprimeur de Monseigneur l'Evêque, du clergé et du collège.

2° *Ordonnances synodales du diocèse de Vannes*, publiées par le synode général, tenu à Vannes le 22 septembre 1693, par Monseigneur l'illustr^me^ et révérend^me^, Fr. d'Argouges, évêque de Vannes, seconde édition. A Vannes, chez Jacques de Heuqueville, imprimeur et libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, proche Saint-Pierre, vis-à-vis la porte du Palais, à l'enseigne de la Trinité, 1695.

3° *Petit livre pour les dévots pèlerins de Sainte-Anne, près Auray en Bretagne.* A Vannes, chez Jean-Marc Galles. — Très rare.

4° *Le Chemin du ciel ou règles pratiques qui conduisent les âmes à une haute perfection*, composé par le Révérend Père Victor de Ste-Cécile, prieur des Carmes reformez du couvent de Hennebont, province de Tourraine, en faveur des personnes qui aspirent à l'amour et à l'imitation de Jésus-Christ. A Vannes, chez Heuqueville en la Grande ruë. M.D.CCII.

5° *L'Art de bien vivre et de bien mourir.* A Vannes, chez Jacques de Heuqueville, imprimeur de Monseigneur l'évêque, du clergé et du collège. M.D.CCIV.

6° *Mandatum illust. ac reverend. Domin. episcopi Venetensis de casibus et censuris reservatis.* Venetiæ, apud viduam Guillelmi Le Sieur, illustrissimi Episcopi, Cleri et Collegii typogr. M.D.CCL.

7° *Le Vray pénitent aux pieds du confesseur, où l'on enseigne la nature d'une bonne confession générale et particulière, le dénombrement des péchez les plus ordinaires dont on se doit accuser, et une instruction propre à calmer les consciences scrupuleuses sur la validité de leurs confessions.* Nouvelle édition. A Vannes, chez Christophle Galles, imprimeur du Collège, sur le pont Notre-Dame, 1709, avec permission.

8° *Le Bon choix, ou instruction pour bien choisir un état de vie, utile et nécessaire, tant aux fils et aux filles qui veulent faire un bon choix, qu'aux pères et aux mères qui s'y veulent comporter selon Dieu*, par Emmanuel de la Croix, prêtre. A Vannes, chez Christophle Galles, imprimeur du Collège, 1716. Avec permission et approbation.

9° *Les Colloques du Calvaire, ou méditations sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en forme d'en-*

tretiens pour chaque jour du mois, par M. Gourbon, prestre, docteur en théologie, curé de Saint-Cyr. Nouvelle édition augmentée des stations de Notre-Seigneur en sa passion. A Vannes, chez Jacques de Heuqueville. M.D.CCXXIII. Avec approbation.

10° *Formulaire de prières, à l'usage des pensionnaires et externes des dames ursulines, avec une conduite pour se préparer à faire une bonne confession et communion, et plusieurs méditations et oraisons pour se disposer à une bonne mort.* A Vannes, chez Vincent Galles, imprimeur et libraire, sur le pont Notre-Dame. M.D.CCXXXVIII.

11° *Officia Sanctorum propria Ecclesiæ et Diœcesis Venetensis, jussu illustrissimi ac reverendissimi D.-D. Caroli-Joannis Bertin, Venetensis episcopi, consentiente venerabili Capitulo insignis ecclesiæ cathedralis, accuratius edita et emendata.* Venetiis, apud fratres Galles, illustrissimi episcopi, cleri et collegii typographos. 1757; 224 pages. — Deux fêtes mobiles ajoutées: Notre-Dame-de-Pitié, le vendredi après le dimanche de la Passion, et la fête du très divin Cœur de Jésus et du très aimant Cœur de Marie, le 3e dimanche après la Pentecôte.

12° *Règles et statuts dressés en l'an 1645 pour la confrérie en l'honneur de saint Vincent Ferrier, dans la chapelle dédiée à la glorieuse Vierge Marie, érigée, approuvée et confirmée par Mgr l'illustrissime et révérendissime Sébastien-Michel Amelot, évêque de Vannes.* A Vannes, chez la veuve Galles et fils.

13° *Mandatum illustr. ac reverend. domini D. episcopi Venetensis, de casibus et censuris reservatis.* Venetiis,

apud Joannem Marcum Galles, illustrissimi episcopi et cleri typ., 1787.

14° *La Dévotion des croix que l'on porte sur le bras : Pone me ut signaculum super brachium tuum. Mettez-moi comme un signal sur votre bras.* Extrait d'un livre portant cette inscription, imprimé à Vannes chez G. Le Sieur, 1686, avec approbation, et attribué au P. Huby. A Vannes, chez Jean-Marc Galles, imprimeur de Monseigneur l'Evêque. M.D.CCLXXXVIII.

15° *Madame, Duchesse d'Angoulême, à Vannes le 20 septembre 1823.* (Armes de France entre deux L croisées). A Vannes, de l'imprimerie de Galles aîné, imprimeur-libraire, rue de la Préfecture, an 1823.

16° *Inauguration des monuments de Quiberon, le quinze octobre 1829.* A Vannes, de l'imprimerie de J.-M. Galles, imprimeur du Roi et de la Préfecture. 1829.

17° *Discours de Monseigneur l'Evêque de Vannes.* — Discours prononcé par Monseigneur de Beausset-Roquefort, évêque de Vannes, le 7 novembre 1814, avant la cérémonie funèbre faite dans l'église cathédrale de cette ville, pour l'inhumation des ossements des victimes de Quiberon qui ont péri à Vannes. A Vannes, chez Galles aîné, imprimeur du roi.

18° *Les sages entretiens d'une âme dévote qui désire sincèrement son salut.* Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. A Saint-Brieuc, chez L. J. Prud' homme, imprimeur-libraire, place du Martrai, 1792.

19° *Mandement de Monseigneur l'évêque de Quimper et comte de Cornouailles, pour la publication de la Bulle Unigenitus.* A Quimper, chez Jean Perier, imprimeur

de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Evêque.

Par la Bibliothèque de la ville de Vannes :

Menalque, pastorale en musique, dédiée à Mgr François d'Argouges, abbé de la Valasse, évêque de Vennes, sera représentée sur le théâtre du collège de Jesus le jour de... 1688. A Vennes, chez la veuve Pierre Doriou, imprimeur du clergé et du collège, à Main-Lièvre, 1688. — Belle plaquette grand in-4°.

Cet ouvrage est remarquable et curieux par la dédicace qui précède le titre. Elle est en vers latins et signée : *Ioannes Iacobvs Bochart, Sacræ Societatis Iesv.*

A la fin du volume on trouve ces indications : « La musique est de la composition de M. Daniélis, maître de musique de l'église cathédrale de Vennes. Chantera dans la pièce Jean Huron Picquet, de Vennes.

Danseront :

Louis-Joseph de Langle, de Vennes ; Germain-Joseph de Talhouet, de Vennes ; Claude de Langle, de Vennes ; Henri de Lohac ; Le Vaché, de Vennes ; Louis-Marie Bizien du Lezart, du Lezart ; Joachim-Alain de Lambilly de Cargrois, de Ploërmel. »

Communications diverses. — M. D. Caillé, secrétaire de la Société, dépose sur le bureau le manuscrit du *Combat des Trente*, drame en langue bretonne appartenant à M. de Saint-Prix et communiqué par M. de Tonquédec. La Société décide que ce manuscrit sera remis, avec la copie et la traduction faite sous la direction de M. de Saint-Prix, à M. de la Villemarqué, qui fera un rapport. M. de la Villemarqué, présent,

veut bien accepter de remplir cette tâche ; l'original, la copie et la traduction lui sont immédiatement remis.

M. Georges Grassal, connu dans les lettres sous le pseudonyme de Hugues Rebell, propose à la Société d'éditer deux drames de l'écrivain breton Villiers de l'Isle-Adam, *Hélène* et *Morgane*, devenus aujourd'hui introuvables. Il en donne un aperçu, et la Société décide que M. Grassal devra compléter sa communication par un rapport développé.

Le Président donne ensuite communication à la Société d'une lettre du marquis de Croizier, délégué général des fêtes du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Dans cette lettre, le marquis de Croizier demande à la Société des Bibliophiles Bretons de vouloir bien se faire représenter aux diverses fêtes qui vont prochainement avoir lieu en Espagne en l'honneur de l'auteur de la découverte de l'Amérique. La Société prend en considération cette proposition et désigne son trésorier, M. Alexandre Perthuis, pour être son délégué aux fêtes du quatrième centenaire. Elle ne juge pas qu'il y ait lieu pour elle d'adresser, à l'occasion de ces fêtes, une adresse à Leurs Majestés Espagnoles, mais elle laisse à son délégué toute liberté de souscrire, s'il le trouve convenable, quelqu'une des adresses qui leur seront présentées.

M. de la Villemarqué, de l'Institut, lit une notice très intéressante sur deux dictionnaires du breton de Vannes, savoir : 1° le *Dictionnaire breton-françois* de Chalon (1724) ; 2° le *Dictionnaire françois-breton* ano-

nyme, imprimé en 1744, soi-disant à Leyde, et que l'on appelle communément, on ne sait pourquoi, *Dictionnaire de l'Armerye*. Il est démontré aujourd'hui que son auteur était Cillart de Kerampoul. M. de la Villemarqué nous apprend de plus, d'après les traditions de la famille Galles, l'une des vieilles races typographiques de Bretagne, que ce Dictionnaire fut imprimé non à Leyde, comme porte le titre, mais à Vannes par les Galles.

M. l'abbé Max. Nicol signale un manuscrit intitulé : *Voyage de Rome de P. B. D. K. P. B., fait en l'an 1686*, manuscrit dont il a publié quelques extraits. L'auteur, prêtre de Noyal-Pontivy, au diocèse de Vannes, partit pour Rome avec un de ses confrères; il donne, jour par jour, dans un style simple, facile, parfois caustique, toujours spirituel, ses impressions de voyage. Ces notes forment un ensemble très curieux. M. Nicol espère publier avant longtemps le manuscrit tout entier.

M. Plihon, libraire à Rennes, membre de la Société, met sous les yeux de l'assemblée les épreuves des planches d'armoiries formant les lettres A et B du grand Recueil des blasons de Bretagne qu'il édite en ce moment, pour compléter et illustrer le *Nobiliaire et Armorial* de M. Pol de Courcy. Ce recueil ne comprendra pas moins de 330 à 350 planches in-4° de 20 écussons chacune, soit 6.600 à 7.000 blasons, finement dessinés par un amateur très distingué, M. Alexandre de la Bigne, et gravés sur pierre avec grand soin par la maison Lafolye : en outre, une couverture en couleurs, herminée, avec sujet héraldique, et,

pour frontispice, une splendide chromolithographie (la duchesse Anne à Rennes, à la porte Mordelaise). — Aucune publication de dessins héraldiques comparable à celle-ci n'a jamais été entreprise jusqu'ici pour la Bretagne ni pour aucune province.

La parole est donnée ensuite à M. Jules Robuchon pour la présentation de la première monographie des *Paysages et Monuments de la Bretagne*, contenant Auray et Quiberon, avec texte dû à la plume alerte de M. Georges de Cadoudal, officier d'état-major. L'an dernier, M. Robuchon avait exhibé les premières gravures et annoncé l'achèvement prochain de cette monographie. Il a tenu parole, et les adhésions déjà inscrites donnent l'assurance que la mise en œuvre de la première monographie finistérienne, comprenant Pont-l'Abbé, Lambour. Fouësnant et Plogastel-Saint-Germain, par MM. du Châtellier et Ducrest de Villeneuve, pourra se faire très prochainement. Nous souhaitons bonne chance à cette grande œuvre, si digne des sympathies des Bretons, et très favorablement appréciée par un éminent critique, M. Edmond Biré (Voir la *Gazette de France* du 8 août, et la *Revue de Bretagne*, livraison d'août 1892).

Le secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 11 février 1893.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu une séance le samedi 11 février à 8 heures du soir, dans un des salons du Cercle des Beaux-Arts, à Nantes.

Cinq nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

ÉTAT DES PUBLICATIONS. — Le Président parle de la troisième série des *Lettres et mandements de Jean V*, qui vient d'être distribuée aux membres de notre Société. Il annonce que la quatrième série formera notre prochain volume in-4°; puis, après avoir fait allusion à divers projets de publication pour notre *Petite Bibliothèque bretonne*, projets qui ne sont pas suffisamment étudiés et mûris, il propose de suspendre la publication des *Poésies inédites* d'Hippolyte Lucas, commencée récemment dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, sous le titre de *Chants de divers pays*, et de les réunir en un coquet petit volume qui pourrait sous peu être expédié à nos sociétaires. Cette proposition rallie les suffrages.

COMMUNICATIONS DIVERSES. — Le secrétaire donne lecture de deux lettres du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ayant pour objet, l'une de demander à notre Société de désigner des délégués pour le Congrès des Sociétés savantes, qui aura lieu à Paris les 4, 5, 6, 7, 8 avril prochain, et l'autre, de l'engager à envoyer ses volumes publiés en 1891 au Ministère, qui les expédiera à l'Exposition de Chicago.

Il donne ensuite communication d'un rapport de M. Olivier de Gourcuff, délégué des Bibliophiles Bretons à Paris, relatif à la vente effectuée à la Comédie Française d'un portrait présumé de Le Sage, acheté en 1884, à M. Vaillant, de Boulogne, par la Société des Bibliophiles Bretons. Voici le texte de ce rapport :

« Au mois de mai 1892, je reçus de la Société des Bibliophiles Bretons, pour le faire figurer à l'Exposition Lesagienne, ouverte au foyer du Théâtre de l'Odéon, le portrait « présumé » de Le Sage, que cette Société avait acquis en 1884 par l'entremise de M. le marquis de Granges de Surgères.

« La Société des Bibliophiles Bretons me chargeait en même temps de négocier, au mieux de ses intérêts, la vente de ce portrait à un musée ou à un amateur. Après de nombreuses démarches, une proposition me fut faite par M. Roblin, marchand de tableaux, rue Saint-Lazare, à Paris. Mais j'avais entrepris des pourparlers avec la Comédie Française, représentée par son bibliothécaire-archiviste, M. Monval, et je réussis à lui vendre le portrait dans des conditions à la fois plus avantageuses et plus flatteuses pour l'amour-propre de mes collègues les Bibliophiles Bretons.

« La Comédie Française, en concluant l'affaire (voir le reçu ci-après), m'a prié courtoisement de lui communiquer toutes les garanties nouvelles d'authenticité du portrait que je pourrais recueillir.

« Je me suis adressé aux deux personnes les plus susceptibles de m'éclairer à ce sujet, M. l'abbé Luco (de Vannes), qui avait entretenu une correspondance avec l'ancien possesseur du portrait, M. Vaillant (de

Boulogne), et M. le marquis de Surgères. C'est de M. l'abbé Luco seul que j'ai obtenu quelques renseignements, son état de santé et la perte de ses manuscrits dans un incendie l'ont empêché de mieux répondre à mon appel. Je prie la Société de vouloir bien rechercher s'il n'existe pas dans ses archives aucune pièce pouvant être jointe au dossier du portrait. »

Copie du reçu délivré à la Comédie Française le 8 février 1893.

« Je soussigné, agissant au nom et en qualité de délégué à Paris de la Société des Bibliophiles Bretons, reconnais avoir reçu de l'administration de la Comédie Française la somme de deux cent cinquante francs, pour prix de la vente d'un portrait peint à l'huile au XVIIIe siècle, qu'une tradition ancienne et plusieurs témoignages permettent de regarder comme un portrait d'Alain-René Le Sage.

« Paris, 8 février 1893. — OLIVIER DE GOURCUFF. »

La Société des Bibliophiles Bretons adresse ses remerciements à son délégué pour l'heureuse conclusion de la vente du portrait de Le Sage à la Comédie Française.

EXHIBITIONS. — Par M. A. de la Borderie :

1° *Les Vies et actions mémorables de trois des plus signalez religieux de l'ordre des FF. prêcheurs de la province de Bretagne en France* (le B. Yves Mahyeuc, évêque de Rennes, le B. Alain de la Roche, le vénérable P. Pierre Quintin), *le tout extrait des œuvres du R. P. Jean de Rechac de Sainte Marie...* A Paris, chez Claude Le Beau, 1644. — In-12 de 12 ff. liminaires et de 370 pp. chiffrées. Volume fort rare.

Dans la Vie du B. Alain de la Roche, détails de haute et curieuse mysticité.

A ce volume est joint un petit feuillet imprimé à Rennes, après la mort du B. Yves Mahyeuc (1541), présentant la figure des croix que l'on trouva empreintes sur le corps de ce pieux évêque après sa mort, et au-dessous de cette empreinte une oraison latine en son honneur.

2° *Beatus Alanus de Rupe redivivus... auctore R. FF. Joanne Andrea Coppestein...* Neapoli, apud Roncagliolium (s. d.). Titre inscrit sur un frontispice gravé représentant saint Dominique et le B. Alain de la Roche. — In-8° de 581 pages. Abrégé des œuvres d'Alain de la Roche, composé au XVIIe siècle.

3° *Statuts || synodaux pour || le diocese de || Sainct-Brieu. || Faicts de l'authorité de Reverend || Pere en Dieu Messire Melchior de Marconnay, Euesque || dudict lieu, l'an 1606.* || A Saint-Malo, par Pierre Marcigay, Im- || primeur et Libraire. | M. DC. VI.

In-8° de 137 pages. La plus ancienne impression authentique de la ville de Saint-Malo. Très rare.

Par M. Emile Grimaud :

1° *Marie, roman.* Petit in-12 de IX-274 pp. Paris, Urbain Canel, libraire, rue du Bac, n° 104. MDCCCXXXII. C'est la première édition du chef-d'œuvre de Brizeux, dont le nom ne figurait pas sur sur le livre.

2° *Poésies d'un proscrit*, par Raymond du Doré. In-18, 308 pp. Paris, Ebrard, 1837.

Volume devenu rare. Il a été acheté par l'auteur au Salon littéraire de la rue Piron, 4, à Nantes, dont il

porte le cachet en plusieurs endroits. Donné par M. du Doré à M. Emile Grimaud ; celui-ci a fait réimprimer 8 pages qui manquaient (de 122 à 132).

Par M. le marquis de Bremond d'Ars Migré :

1° *Une lettre écrite par sa grand'mère sur la mort de Louis XVI.* Une partie de cette lettre est écrite à l'encre ordinaire ; elle donne en termes révolutionnaires et pour le cabinet noir, sans doute, la nouvelle de la mort du *tyran ;* l'autre, toute confidentielle, est écrite avec de l'encre sympathique ; dans cette seconde partie,qui remplit les interlignes,elle manifeste toute son indignation contre la mort de ce roi victime de sa trop longue bénignité.

2° *Un journal du grand-père de M. A. de Bremond d'Ars*, écrit sur des feuilles volantes que son petit-fils a fait relier sous le titre de *Jours d'exil.*

Par M. Dominique Caillé :

Un portrait intitulé : *Joseph Fouché, duc d'Otrante, sénateur, ministre d'Etat, décoré du Grand Aigle de la Légion d'honneur, né le 29 mai 1763 à Nantes, département de la Loire-Inférieure* (par Jos. Eymar d'Aix). A Paris, chez l'auteur, rue de Touraine, n° 5. Faubourg Saint-Germain.

M. D. Caillé fait remarquer l'erreur commise par le portraitiste sur la date et le lieu de la naissance de Fouché, qui n'est pas plus né en 1763 à Nantes qu'en 1754 à la Martinière près de Paimbœuf ; mais, comme il a eu occasion de le dire en publiant des lettres de ce personnage, en 1759, au Pellerin.

Le secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 4 novembre 1893.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu une séance, le samedi 4 novembre, à 8 heures du soir, dans un des salons du Cercle des Beaux-Arts, à Nantes.

Plusieurs membres du bureau de la Société s'étaient fait excuser, parmi lesquels nous citerons notre vénéré président d'honneur, M. le général Mellinet, aujourd'hui dans sa 96e année, nos conseillers, MM. Anthime Menard, Claude de Monti de Rezé et Dupuy, secrétaire du comte de Paris, qui nous écrit de Buckingham une intéressante lettre relative à ses recherches bibliophiliques et à la conservation de la langue bretonne dans le pays de Galles, M. Olivier de Gourcuff, notre délégué à Paris, et M. Guillaume Bodinier, notre délégué en Anjou.

Six nouveaux membres sont admis dans la Société.

ÉTAT DES PUBLICATIONS. — Le Président rappelle que le volume des *Chants de divers pays* d'Hippolyte Lucas vient d'être distribué aux membres de la Société des Bibliophiles Bretons, et M. le marquis Anatole de Bremond d'Ars ajoute que plusieurs sociétaires de sa connaissance ont été satisfaits de cet ouvrage. M. de la Borderie propose ensuite de continuer la publication des *Lettres et mandements de Jean V* et de rééditer pour notre *Petite Bibliothèque bretonne*, la *Valise trouvée* de Le Sage, qui n'est pas indigne de l'auteur de *Gil Blas*. La Société adopte ces propositions.

Communications diverses. — Le secrétaire donne lecture à la Société d'un rapport de M. le vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut, sur un drame breton intitulé : *Ar c'hombat a Dregont, roet ar seiz-var-ugent a viz meurs, er bloa mil-tri-c'hant hag anter cant, intre tregont Breton a tregont Saozon, laquet e rimou.* Traduction : *Le combat des Trente, donné le vingt-sept du mois de mars, en l'an mil trois cent cinquante, entre trente Bretons et trente Anglais, mis en rimes.* Ce manuscrit avait été communiqué par M. Henri de Tonquédec, au nom de M. Saint-Prix (voir le procès verbal de la séance du 18 novembre 1891), à notre Société qui avait chargé M. le vicomte de la Villemarqué de l'examiner et de faire un rapport sur ce drame breton. Dans son intéressant rapport, M. de la Villemarqué nous apprend que ce drame breton est l'œuvre d'un instituteur primaire de Morlaix, qui l'a composé vers 1850 d'après un récit en vers français du *Combat des Trente* imprimé à Paris en 1827. Ce drame fut représenté lors du Congrès breton de Morlaix, en octobre 1850, et copié ensuite par Mme de Saint-Prix. Pendant la représentation on passa des pommes cuites qui, dit M. de la Villemarqué, eurent autant de succès que la pièce, dont le mérite littéraire est nul. Ce drame fut offert à la *Revue Celtique* qui refusa de l'insérer.

La Société des Bibliophiles Bretons, adoptant les conclusions de M. le vicomte de la Villemarqué, décide qu'il n'y a pas lieu de publier un travail breton récent et sans valeur poétique d'après l'illustre auteur du *Barzaz-Breiz*, et qu'elle est, à son regret, dans l'obli-

gation de suivre l'exemple de la *Revue Celtique*. Mais elle demande à son bibliothécaire de faire relier la copie du drame breton et sa traduction pour être déposées dans ses archives avec le rapport de M. de la Villemarqué.

M. de la Borderie rend compte d'une communication sur une carte décalquée dans l'*Atlas de Mercator*, 1585, envoyée le 30 juillet 1893 par un Bibliophile Breton (de Brest probablement) à l'adresse de M. le secrétaire. Il fait plusieurs remarques sur les noms contenus dans cette carte, assez intéressante pour la géographie bretonne, et sur les appréciations de la lettre de notre correspondant, qui eût mieux fait de ne pas conserver l'anonyme. Cette carte et la lettre de notre collègue seront déposées à la bibliothèque de notre Société, où nos confrères pourront aller la consulter et se demander par exemple, avec notre correspondant, quelles sont les localités dénommées *Boxberg* et *Winckelberg* près de la ligne tracée entre Brest et le Conquet.

L'ordre du jour appelle une communication de M. A. de la Borderie, intitulée : *Les races typographiques de Bretagne. — Les Vatar, imprimeurs à Rennes et à Nantes*. En voici le résumé :

Il existe ou il a existé en Bretagne plusieurs familles qui, par leur persistance héréditaire dans la profession typographique, constituent de véritables dynasties d'imprimeurs. Tels les Malassis à Brest et à Nantes, continués par les Mellinet; les Doublet à Saint-Brieuc, continués, après une petite interruption, par les Prud'homme; les Ploësquellec à Morlaix; les

Galles et les Moricet à Vannes, etc. De ces dynasties typographiques, la plus ancienne, la plus largement développée, continuée jusqu'à nos jours et qui dure encore, c'est celle des Vatar.

Le premier de cette race connu en Bretagne est *Jean Vatar*, qui fut reçu dans la compagnie des imprimeurs et libraires de Rennes le 5 juin 1631. Mais on n'a signalé jusqu'ici aucune impression qui puisse lui être attribuée avant 1646 ; il serait même plus sûr de dire 1651. Plus tard on le voit imprimer, entre autres, en 1659, la seconde édition des *Vies des saints de Bretagne* d'Albert le Grand ; en 1668, la quatrième édition de l'*Histoire de Bretagne* de d'Argentré. En 1673, il devint l'imprimeur privilégié du Roi et du Parlement de Bretagne.

Il eut huit enfants : le cinquième d'entre eux, appelé *Alain*, et le septième, *François*, continuèrent la profession paternelle et exercèrent séparément l'imprimerie à Rennes. De là, dans cette dynastie typographique, deux branches qui ont persisté jusqu'à notre siècle :

1° Branche *aînée*, issue d'*Alain* ;

2° Branche *cadette*, issue de *François*.

A cette dernière appartint, jusqu'à la Révolution, la qualité d'imprimeur du Roi et du Parlement. — M. de la Borderie indique la série des imprimeurs de cette branche, jusqu'au moment où l'imprimerie exploitée par elle sortit de la famille Vatar, en raison de la vente faite à un étranger, en 1847, par le titulaire, M. Ambroise Jausions, petit-fils de *François-Pierre Vatar*, mort en 1771.

Quant à la branche aînée, issue d'Alain, elle subsiste

encore, elle exerce toujours l'art typographique; elle a actuellement pour représentant M. Hippolyte Vatar, imprimeur à Rennes, fils et successeur de M. Hippolyte Vatar, mort le 29 août dernier, et qui était né en 1808. M. de la Borderie trace l'histoire des principaux membres de cette branche aînée, entre autres :

1° *Gilles-Joseph Vatar* (fils d'Alain), mort en 1757, dont la succession typographique, vivement disputée entre ses enfants (il en avait quatorze), fut adjugée, par un arrêt du Conseil du roi, au septième, Nicolas-Paul, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure ;

2° *Joseph-Mathurin* (quatrième enfant de Gilles-Joseph), qui devint imprimeur-libraire à Nantes, où il eut de fréquents démêlés avec la police pour la vente et l'impression de livres prohibés ;

3° *Nicolas-Paul* (déjà nommé), impliqué dans la lutte des Parlements contre le ministère Maupeou ; accusé à tort ou à raison d'avoir imprimé des pamphlets parlementaires et, pour ce, destitué en 1772 de son imprimerie et de sa librairie vendues à vil prix à son insu, emprisonné au Mont-Saint-Michel ; puis, en 1775, lors du retour du Parlement, restitué dans son office d'imprimeur et même obtenant, pour y établir son imprimerie, un local dans le Palais de justice de Rennes. Il mourut en 1788.

Il était l'aïeul de M. *Hippolyte Vatar*, mort à Rennes le 29 août 1893, et qui fut l'un des premiers membres fondateurs de la Société des Bibliophiles Bretons. — M. de la Borderie termine sa communication en retraçant l'utile et brillante carrière typographique de ce dernier. Il rappelle, entre autres, ses belles publi-

cations liturgiques ; le courage, couronné de succès, avec lequel il lutta contre l'invasion de la France et de tout le monde catholique par les livres de chant ecclésiastique dont certains Allemands (les Pustet de Ratisbonne) voulaient se faire attribuer le monopole ; les services qu'il a rendus aux études historiques bretonnes, tant comme bibliothécaire de la ville de Rennes pendant vingt-cinq ans, que comme éditeur d'ouvrages savants et de vieux livres devenus rares (*Mémoires* de Toussaint de Saint-Luc, *Histoire ecclésiastique de Bretagne* de Déric, etc.) ; enfin, comme auteur lui-même de plusieurs travaux archéologiques, notamment d'une excellente étude sur l'enceinte gallo-romaine de la ville de Rennes, avec planches en couleur.

La Société accueille par des applaudissements unanimes cet hommage rendu à l'un de ses membres les plus distingués.

Exhibitions. — Par M. le comte de Bréchard :

Les Comédies de Térence, en latin avec la traduction en français, et remarques par Madame Dacier, avec nombreuses gravures. 3 volumes, Hambourg, imprimerie de A. Vandenhoeck, libraire à Londres. M D CC XXX II.

Ce livre contient à la première page de chaque volume la liste et le masque de tous les acteurs qui doivent paraître sur la scène. Les gravures représentent chaque acte de la pièce avec des noms sous les personnages.

Par M. Dominique Caillé :

1° *Histoire philosophique et littéraire du Théâtre fran-*

çais, depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. Hippolyte Lucas. Paris, librairie de Charles Gosselin, éditeur de la *Bibliothèque d'Elite*, 30, rue Jacob. MDCCCXLIII.

2° Carte géométrique de la province de Bretagne, dédiée et présentée à Nosseigneurs les Etats par leur très humble et très obéissant serviteur Ogée, ingénieur des Ponts et Chaussées et ingénieur géographe de la province. Cette carte a été levée par ordre des Etats avec approbation du conseil du Roy.

Depuis 1834, cette carte se trouve à Nantes chez Forest, imprimeur-libraire, quai de la Fosse, n° 2. Cette carte de très grande dimension est devenue rare.

3° *Paysages et monuments de la Bretagne*, photographiés par Jules Robuchon, imprimés en héliogravure par P. Dujardin, avec notices publiées sous les auspices des Sociétés savantes de Bretagne. *Pont-l'Abbé Lambour*, *Fouesnant et Plogastel-Saint-Germain* (livraisons 14 à 27), par MM. Paul du Châtellier et Emile Ducrest de Villeneuve. Paris, 1893.

Par M. Alexandre Perthuis :

1° *Sa Majesté Charles X, roi de France et de Navarre, né à Versailles le 9 octobre 1757.* — A Nantes, chez Charpentier père, fils et Cie, place Royale, n° 3.

2° Portrait de la duchesse d'Angoulême et du duc d'Angoulême : (Dejernon, dessinateur, Vidal, graveur, avec ce quatrain :

De ce couple chéri, les traits sont dans notre âme
Mieux que sur ce papier profondément gravés,
Si nous sommes heureux, c'est au Duc, à Madame,
Que nous devons l'oubli de nos malheurs passés.

Les bustes affrontés sont figurés au milieu d'une gloire et surmontés d'une couronne. La duchesse est coiffée d'un turban orné de plumes blanches, le duc porte le ruban de la Légion d'honneur et l'ordre du Saint-Esprit.

3° Médaille en cuivre rouge, 28 millimètres de diamètre, frappée en 1801 à l'occasion de la paix entre la France et la Russie.

Cette pièce représente au droit : dans le champ, au milieu d'une gloire rayonnante et de deux branches d'olivier, un coq la patte droite levée et l'autre appuyée sur un sablier. Légende : *République française.* Exergue : *Floréal an 9.* — Au revers : légende circulaire : *Alexandre I, Empereur de Russie.* — Dans le champ : *Paix et amitié entre la France et la Russie.* — Exergue : *May 1801.*

Le secrétaire,
DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 14 mars 1894.

Présidence de M. HENRI LE MEIGNEN, *vice-président.*

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu une séance, le mercredi 14 mars 1894, à 8 heures du soir, dans un des salons du Cercle des Beaux-Arts, à Nantes, sous la présidence de M. Henri Le Meignen, vice-président, en l'absence de M. A. de la Borderie, président, empêché pour raison de santé, et qui a

prié M. le vice-président de présenter ses excuses à la Société.

Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société.

ETAT DES PUBLICATIONS. — Il est décidé que la publication des *Lettres et Mandements de Jean V* en volume grand in-4° sera immédiatement poursuivie.

COMMUNICATIONS DIVERSES. — Le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle, au nom de la famille Mellinet, M. Jules Biroché remercie la Société des Bibliophiles Bretons pour la couronne déposée par elle sur le cercueil du général.

Le Président lit ensuite deux autres lettres. Dans la première, M. le baron G. de Wismes s'excuse et dit ses regrets de ne pouvoir assister à la séance. Dans la seconde, M. Léon Séché demande à la Société de vouloir bien souscrire pour le monument en l'honneur de Joachim du Bellay, dont l'érection sur l'une des places d'Ancenis serait prochaine. La Société décide qu'une somme de 100 fr. sera mise à la disposition des membres du bureau, avec pleins pouvoirs pour ceux-ci dans l'usage qu'il conviendra d'en faire.

Sur la proposition du Pésident, la Société, qui ne veut point se désintéresser de la souscription faite pour élever un monument à la mémoire du général Mellinet, déclare souscrire pour 100 fr.

EXHIBITIONS. — Par M. Camille Dupuy :

Un volume petit in-8° (ex libris de Robert Buchanam Stewart ; motto : *Ubi thesaurus ibi cor*). La reliure, anglaise et signée F. Bedford, est en maroquin

brun poli avec encadrements sur les plats formés de filets dorés et à froid, et fers dorés sur le milieu du plat. Ce volume contient :

1° Les *Sermons d'Olivier Maillard, pour l'Avent prêché à Paris en l'église de Saint-Jean en Grève en 1494.*

116 feuillets numérotés plus la table alphabétique. Imprimés à Paris, par Jean Petit, en 1506.

2° Les *Sermons du dimanche avec d'autres sermons très utiles.*

108 feuillets numérotés plus la table alphabétique.

3° *Sermo communis omni tempore predicabilis.*

4° *Duodecim signa mortis.*

5° *Sermones de stipendio peccati.*

Les numéros 2, 3, 4, 5, imprimés par les soins de maître André Bocard, à Paris, aux frais de Jean Petit, libraire juré. — Anno Domini 1507. Pridie kalendas martias.

6° *Sermons sur les saints, pour les défunts, et Contemplation sur la salutation angélique.*

151 feuillets numérotés. Imprimés à Paris, 1507, XVIJ kal. ianuarii, par les soins de maître André Bocard, et aux frais de « honesti viri Johannis Petit, Pariensis bibliopole. »

M. Camille Dupuy ajoute quelques explications.

Les *Sermons pour l'Avent* répondent exactement à la description donnée par M. de la Borderie, p. 140, n° 6, dans sa *Bibliographie Maillardine,* publiée par la Société en 1877.

Les *Sermons du dimanche* et les numéros 3, 4 et 5 ci-dessus sont l'édition de 1508 dont il est question dans la *Bibliographie Maillardine*, p. 154, n° 5. Il convient

de remarquer que la date Pridie kalendas martias 1507 répond au 29 février 1508, en style actuel. La description donnée par M. de la Borderie se rapporte exactement à cet exemplaire. Toutefois, la souscription donnant la date d'impression de tous les volumes est au recto du dernier feuillet au lieu d'être au verso.

L'exemplaire des *Sermons sur les saints* répond exactement à la description de celui désigné par M. de la Borderie sous le n° 1, p. 155 de sa *Bibliographie Maillardine,* comme la première édition de cette catégorie des sermons de Maillard.

L'exemplaire porte en marges quelques renvois manuscrits aux sources et à l'Ecriture-Sainte. Quelques-unes de ces annotations, celles notamment des feuillets 59 et 61 des *Sermons du dimanche*, paraissent par le caractère de l'écriture être contemporaines de la publication de l'ouvrage.

Par M. Alexandre Perthuis :

1° *Médaille commémorative du Congrès international des américanistes*, dont le siège était au vieux couvent de Sańta Maria de la Robida (province de Huelva).

Diamètre : 70 centimètres. *Au droit* : Légende circulaire en lettres gothiques, dont voici la traduction : Christophe Colomb découvre le Nouveau Monde le 12 octobre 1492. Régnants en Castille et en Aragon : Dona Isabel et Don Fernando. *Dans le champ* : Colomb, sur la caravelle *Sancta Maria* montre d'un geste inspiré le Nouveau Monde à son équipage. L'un des officiers est tombé aux genoux du grand navigateur. En vue, dans le lointain, les deux autres caravelles.

Au revers : Debout sous le dais qui porte cette devise : *Tanto monta « L'un vaut l'autre »*, Fernand et Isabelle reçoivent le hardi *découvreur*, auquel le Roi serre la main. A sa suite, viennent les habitants de la terre jusqu'alors inconnue. Des hommes portent des fruits, un cacatois, et une femme a un jeune enfant sur ses bras ; ils s'avancent vers les souverains. *A l'exergue :* Quatrième centenaire. MDIIIXCII, Madrid, 1892. B. Maura.

2° *Diplôme de mention honorifique de l'exposition historique européenne de Madrid.*

A l'occasion du centenaire de la découverte de l'Amérique, le marquis de Croizier, délégué général du comité du centenaire près l'ambassade d'Espagne en France, a bien voulu remettre à M. A. Perthuis la médaille et le diplôme dont la description précède.

Par M. le comte de Bréchard :

1° *Nouvelles étrennes utiles et agréables, contenant un recueil de fables choisies dans le goût de M. de la Fontaine, avec la musique.* Paris, Ph. N. Lottin, rue Saint-Jacques, proche Saint-Yves, à la Vérité, 1746.

2° *Office de la sainte Vierge pour tous les temps de l'année*, par le R. P. Cotton de la Cie de Jésus. Paris, chez Eustache Foucault, rue Saint-Jacques, à la Coquille, 1621.

Ce livre contient 221 gravures dont 200 de Antonius et Hieronymus Wierx.

Par M. A. Dortel :

Dialogues d'Ulric de Hutten. Cette édition porte une très belle marque d'imprimeur allemand avec la men-

tion *Conrat-Resch*. Au verso, on lit la mention suivante : Apud inclytam Parrhi universitate, opera Petri Vidone calcographiariæ artis peritissimi. Anno a Christo M. D. XIX. Le titre du livre est orné d'un très beau bois et la reliure en très bon état de conservation doit être presque contemporaine du livre.

Le secrétaire-adjoint,
EMILE OGER.

Séance du 4 septembre 1894.

Présidence de M. RENÉ KERVILER, *vice-président d'honneur.*

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu une séance le mardi 4 septembre 1894, à 2 heures après-midi, dans une salle de l'hôtel de ville d'Ancenis.

M. Le Meignen, vice-président de la Société, donne lecture d'une lettre de M. Arthur de la Borderie, président, qui s'excuse de ne pouvoir, pour raison de santé, assister à la séance, et, pour la même raison, prie la Société de vouloir bien agréer sa démission et pourvoir à son remplacement.

L'assemblée refuse à l'unanimité de recevoir la démission de M. de la Borderie.

M. Kerviler, président, donne connaissance de la démission de M. Dominique Caillé, qui exerçait depuis cinq ans les fonctions de secrétaire de la Société. La résolution de M. Caillé étant inébranlable, l'as-

semblée accepte à regret cette démission et vote des remercîments au démissionnaire pour le zèle et le talent avec lesquels il a rempli ses fonctions. M. Alcide Dortel, avocat à Nantes, est élu secrétaire de la Société en remplacement de M. Caillé.

Sept nouveaux membres sont admis comme membres de la Société.

L'ordre du jour appelle le renouvellement triennal du Bureau, du Conseil et des Délégués de la Société. Plusieurs membres proposent de procéder à ce renouvellement en réélisant par acclamation les membres actuellement en fonctions. Cette proposition étant adoptée, tous les membres en fonction sont réélus.

En conséquence, le Bureau et le Conseil de la Société, la liste des Délégués sont composés, comme il suit :

Bureau de la Société.

Président d'honneur : Mgr le duc d'Aumale.

Vice-présidents d'honneur : MM. le duc Louis de la Trémoille ;
Vicomte de la Villemarqué, de l'Institut ;
Marquis de Villoutreys ;
René Kerviler.

Président : Arthur de la Borderie, de l'Institut.

Vice-présidents : Henri Le Meignen ;
Baron des Jamonières ;

Secrétaire : Alcide Dortel ;

Secrétaires-adjoints : Mis Régis de l'Estourbeillon ; Emile Oger ;

Trésorier : Alexandre Perthuis ;

Trésorier-adjoint : Eugène Boubée ;
Bibliothécaire-archiviste : René Blanchard.

Conseil de la Société.

MM. Camille Dupuy ;
Claude de Monti ;
Joseph Rousse ;
Alfred Lallié ;
Comte de Bréchard ;
Anthime Menard.

Délégués en Bretagne.

MM. Robert Oheix (Côtes-du-Nord) ;
Marquis A. de Bremond d'Ars (Finistère) ;
H. de la Grimaudière (Ille-et-Vilaine) ;
Ludovic Cormerais (Loire-Inférieure) ;
V. Audren de Kerdrel (Morbihan).

Délégués en Anjou.

MM. l'abbé Ch. Urseau ;
Guillaume Bodinier.

Délégué à Paris.

M. Olivier de Gourcuff, chargé de la direction de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.

État des publications. — M. Grimaud annonce que la 5e et dernière série des *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne*, publiés par M. René Blanchard, est prête à être mise sous presse ; cette série contiendra la table générale qui permettra de se ser-

vir aisément de cette grande et savante publication, couronnée, comme on le sait, par l'Institut.

M. de Calan exprime le désir de voir la Société rééditer *Les Vies des saints de Bretagne* d'Albert Le Grand, avec illustration, documents originaux et notes critiques. Il est répondu que la Société a mis cette question à l'étude, que l'exécution de ce projet présente de grandes difficultés ; et d'abord, sans aller plus avant, qui, dans la Société ou en dehors de la Société, voudra se charger de tracer le plan de l'illustration et d'en surveiller l'exécution ? Qui se chargera des documents et des notes critiques ? Jusqu'ici le désir de cette publication a été exprimé par plusieurs, mais nul ne s'est présenté pour assumer le poids de cette lourde tâche.

Communications diverses. — M. Dortel donne lecture d'un travail fort curieux de M. Alex. Perthuis sur les jetons frappés pour la Communauté des marchands fréquentant la rivière de Loyre : travail qui répond aussi à la 15e question du programme archéologique du Congrès d'Ancenis.

M. de Kerdrel donne lecture d'une étude de M. de la Nicollière-Teijeiro sur l'abbé Urien, ancien curé d'Ancenis, et sur le rétablissement du culte en cette ville en 1805 : étude qui excite un grand intérêt.

Exhibitions. — M. Joüon des Longrais présente à la Société toute une série de plaquettes et petits volumes fort rares et fort curieux, dont il a bien voulu indiquer lui-même la provenance et l'intérêt dans les notes qui suivent :

1° *Harangue faite à Monseigneur le Maréchal d'Estrées, premier commissaire du roy aux Etats à Ancenis,* par F. H .'Acquin, lecteur en Théologie au Couvent d'Ancenis. S. d. et s. nom d'imp. ; 4 p. in-quarto.

L'orateur remercie le maréchal d'avoir choisi le couvent des Cordeliers pour sa résidence pendant la tenue des Etats qui vont s'ouvrir à Ancenis (17 septembre 1720). Suit l'éloge de la maison d'Estrées et un intéressant relevé des belles actions des deux derniers maréchaux de ce nom.

M. Maillard, dans l'*Histoire d'Ancenis* (2e édition, p. 426), signale un exemplaire de cette harangue, faisant partie de la bibliothèque du baron de Wismes, suivi d'une autre *Harangue faite à Madame la maréchale d'Estrées* par le même d'Acquin, et portant la mention : A Nantes, chez Nicolas Verger.

2° *A Monseigneur de Brilhac, premier président du Parlement de Bretagne. L'origine de l'Œillet, fable* S. d. et s. n. d'imp. ; 4 p. in-4°.

Cette allégorie, plutôt précieuse qu'ingénieuse, a été composée dans le but de célébrer le mariage de M. de Brilhac avec Pélagie du Lys. Elle n'a pas été signalée. Elle est signée d'un poète breton ignoré : « par son très humble et très obéissant serviteur *Joseph Mahoudeau*, de la Compagnie de Jésus, à la Flèche, ce 7 décembre 1708. » Joseph Mahoudeau paraît être le frère du savant mathématicien, également jésuite, Jean-Mathieu Mahoudeau, mort vers 1730, auquel toutes les biographies assignent une origine bretonne sans préciser d'ailleurs le lieu de sa naissance.

3° *La Bretagne à Monseigneur de Brilhac, premier pré-*

sident au Parlement de Bretagne. Etrennes, 1709 (Rennes), 4 p. in-4°.

Poésie d'Anneix de Souvenel à propos du même événement, déjà présentée aux Bibliophiles Bretons par M. Alexandre Perthuis. (*Bulletin*, VII, 30).

4° *Harangue faite à messieurs de la Chambre royale au nom de l'Université de la ville de Nantes par M. H., recteur, le 8 novembre 1719.* A Nantes, chez Nicolas Verger, imprimeur de la Chambre royale, Grand'Ruë, au Nom de Jésus, avec permission. — 6 p. in-4°.

L'auteur est Robert du Moulin Henriet, archidiacre de la Mée, un des quatre docteurs de l'Université de Nantes exclus à la suite des querelles suscitées par la bulle *Unigenitus*. L'historien Travers donne de nombreux détails sur l'exil et le rappel de Henriet. Cette harangue était motivée par le retour momentané de l'auteur et de ses adhérents rappelés par une lettre de cachet de 1719. La Chambre royale dont il s'agit n'était autre que celle qui fut réunie par lettres patentes du 3 octobre 1719 pour juger les fauteurs de la conspiration de Pontcallec. L'auteur de la harangue croit devoir protester contre les soupçons que « la conduite de quelques-uns » a pu faire naître dans l'esprit du roi contre la fidélité d'une province « plus malheureuse que coupable. » Il supplie ces juges « éclairés, intègres, pleins de clémence, » et leur président, de Châteauneuf, d'agir « plutôt en pères compatissants et charitables qu'en vengeurs de la Majesté blessée. »

5° *Relation véritable du fond des Monts Pirennées.* Sur l'imprimé à Paris, à Nantes, chez N. Verger, impri-

meur du Roy, de la Ville et de la Police, Haute Grand'Ruë, 1749. — 4 p. in-4°.

Ce canard nantais, qui n'a pas encore été rencontré, porte le permis d'imprimer du maire Bellabre du 29 juillet 1749. Il relate la survenue étrange dans un village des Pyrénées d'un homme sauvage, monstre gigantesque ayant 6 jambes et 64 dents. Le curé anonyme qui fait le récit l'a vu faire irruption dans son église, occuper la grange d'un sieur Parde son favori, et finalement, après mille prodiges, emporter ce dernier dans les bois.

6° *Inscriptions pour les ouvrages publics du Croisic par M. le recteur de Piriac au diocèse de Nantes.* A Nantes, de l'imprimerie de Joseph Vatar, imprimeur du Roi et de Monseigneur l'évêque, avec permission, 1756. — 6 p. in-4°, titre et texte élégamment encadrés.

Le recteur de Piriac, inconnu aux bibliographes bretons, est Ignace Guillaume qui administra cette paroisse de 1745 à 1759. Ce petit recueil comprend trois inscriptions latines en prose et une en vers latins commémoratives des améliorations du port et des fortifications, et de la reconstruction du phare du Croisic, en 1756, sous l'administration du duc d'Aiguillon. On y apprend que le phare du Croisic fut élevé par un ingénieur du nom de Rixel ou Riel.

Le tout se termine par l'inscription destinée au phare de Saint-Nazaire, qui devait bientôt être appelé Tour d'Aiguillon : *Emmanueli-Armando de Richelieu, qui hacce pharo abs se inventa et condita navigantium P. P. ann. rep. sal. hu. MDCCLVI. Ex ære a municipio Nannetensi collato.*

7° *Lettre de monseigneur le duc d'Aiguillon à M. de Livernière, commandant à Nantes.* A Nantes, chez M. Joseph Vatar, imprimeur du roi, avec permission.

Ce placard, de 3 pages in-4°, contient la circulaire du duc d'Aiguillon sur l'attentat de Damiens datée de Rennes, 7 janvier 1757, et la relation officielle de l'événement, signée Senac et La Martinière (médecins du roi).

8° *Journal circonstancié de l'état présent où se trouve le roi depuis le funeste accident arrivé à Sa Majesté, avec la prise du misérable assassin.* Nantes, Joseph Vatar, etc. ; 3 p. in-4°.

9° *Extrait du sermon prononcé à S. Gervais le jour des Rois 1757, par le R. P. Bernard, génovéfain.* Nantes, Joseph Vatar, etc. ; 3 p. petit in-4°. — Même sujet.

10° *Placet présenté à M. le duc d'Aiguillon, au sujet d'un procès intenté aux Jésuites de Nantes par le commis des salpêtres.* Suivi de Remerciement à Mgr le duc d'Aiguillon pour l'accueil favorable au placet précédent ; 5 p. in-4°, s. l. ni d.

Pièce en vers très originale dont l'auteur est, sans doute, un Jésuite, peut-être le R. P. Hervé.

Le requérant se plaint agréablement, en rimes très faciles, des entreprises d'un sieur Le B[eau], commis aux Salpêtres, lequel profite des reconstructions opérées dans l'établissement des Jésuites par le fameux architecte nantais Ceinerai, pour enlever au profit du roi une quantité exagérée de pierres plus ou moins salpêtrées.

Ce n'est point que les révérends pères, bons Français, refusent une juste contribution aux nécessités

de la guerre et aux feux d'artifice en l'honneur des victoires du roi, ni surtout ce qu'il faut pour célébrer amplement l'immortel succès de Saint-Cast, ainsi que l'établit le refrain de ce morceau pittoresque :

> On le sçait bien, le Roi notre bon maître
> Plus que jamais a besoin de salpêtre.

11° *Lettre de M. N. C. à M. D. G. M. D. C. D. F. sur ce qui s'est passé à Nantes le 28 et le 29 d'octobre 1758, à l'occasion de l'arrivée de M. le duc d'Aiguillon,* etc., 30 octobre 1758. Texte encadré, 8 p. in-4°.

Relation des fêtes données à Nantes à l'occasion de la victoire de Saint-Cast et de l'entrée du duc d'Aiguillon. Les détails de ces pompes officielles sont connus. Il y a lieu cependant de noter que la partie décorative était confiée à J.-B. Ceinerai, architecte-voyer, et au sieur Volaire, maître de l'école gratuite de dessin, et que la musique que l'on y entendit était l'œuvre des sieurs Gebeau, maître de musique à la cathédrale, et de Poix, maître de musique du concert de Nantes.

M. Joüon des Longrais termine ses très intéressantes exhibitions en offrant à la Société un exemplaire de son livre récent, si savant et si curieux, sur *Jacques Doremet, sa vie et ses ouvrages.*

M. Kerviler, président, insiste à ce propos sur le mérite de l'ingénieuse découverte de M. Joüon des Longrais, qui, sous le pseudonyme Tomas de Querci (auteur de l'*Antiquité d'Aleth*), a retrouvé précisément Jacques Doremet.

M. Boismen exhibe la première édition collective

des œuvres de Joachim du Bellay (1569), livre d'une grande rareté ; l'exemplaire présenté par M. Boismen est d'une conservation admirable, revêtu d'une reliure elle-même très bien conservée et d'une merveilleuse exécution.

M. Kerviler, président, fait passer sous les yeux de l'assemblée une photographie du tombeau de Du Guesclin au Puy en Velay, envoyée par M. Chiron du Brossay.

Il exhibe ensuite un ouvrage assez peu commun d'un Breton, le P. Cerisier (né à Nantes en 1603, mort en 1662), ouvrage intitulé : *Le Philosophe François*, édition de 1643.

Le secrétaire,
ALCIDE DORTEL.

Séance du 8 mai 1895.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

A l'occasion du cinquantenaire de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, auquel elle avait été conviée, la *Société des Bibliophiles Bretons* s'est réunie à Châteaubriant, dans une salle de l'ancien château des barons servant actuellement de Tribunal.

Après avoir assisté à la séance de la Société archéologique, présidée par M. de la Nicollière-Teijeiro, son président, en même temps que membre de la Société des Bibliophiles Bretons, celle-ci aborde son ordre du jour à trois heures et demie.

Le Président se félicite de ce que le point de la Bretagne où nous nous sommes ralliés ait permis à plusieurs de nos confrères de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan de se joindre à ceux de la Loire-Inférieure.

Cinq nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

Le Président exprime les regrets causés à la Société par la perte de M. Perthuis-Laurant, décédé depuis la dernière réunion. Trésorier des Bibliophiles Bretons depuis leur origine, M. Perthuis a rempli jusqu'à la fin avec un zèle infatigable ses importantes fonctions. La solennité de la séance ne permet pas à M. de la Borderie de s'étendre sur les qualités de notre regretté confrère autant qu'il l'eût fait dans une réunion plus intime.

M. Alcide Dortel n'ayant pas cru, pour des raisons d'ordre privé, pouvoir conserver les fonctions de secrétaire, auxquelles il avait été récemment appelé, le Président en témoigne son regret et l'on procède au remplacement de MM. Perthuis-Laurant et Dortel.

Élections. — M. Eugène Boubée, trésorier-adjoint est nommé trésorier.

M. René Blanchard, bibliothécaire-archiviste est élu secrétaire ; il conservera ces deux fonctions jusqu'au prochain renouvellement triennal du Bureau.

État des publications. — On fait circuler la 5e et dernière série, actuellement sous presse, des *Lettres et mandements de Jean V,* édités par M. Blanchard. Elle comprendra : une planche-document en héliogravure Dujardin, la fin des Actes (années 1441 et 1442), un supplément aux Actes, un supplément à

l'Itinéraire, et une Table générale des noms propres. Il ne reste plus à imprimer que les dernières feuilles de la Table et le volume pourra être distribué d'ici un mois.

En raison du grand nombre d'Angevins que nous sommes heureux de compter parmi nos confrères, M. Camille Ballu demande à la Société de consacrer l'une de ses prochaines publications à des documents ou à des études littéraires et historiques concernant l'Anjou. Cette proposition, appuyée par le Bureau, est adoptée en principe par la Société, sauf au Bureau à s'entendre ultérieurement avec M. Ballu sur le moyen d'y donner satisfaction, dans un de nos volumes du format in-4°. Mais — d'après l'alternance des formats adoptée pour nos publications — entre cet in-4° et le dernier in-4° des *Lettres du duc Jean V*, il y aura lieu d'éditer un volume du format in-18, continuant la série commencée de notre *Petite Bibliothèque bretonne*.

Les trois précédents volumes de cette *Petite Bibliothèque* ayant été consacrés à la poésie, le prochain sera en prose. Sur la proposition de M. de la Borderie, il est décidé que ce volume sera formé de deux des dernières et des plus rares œuvres du célèbre auteur breton Le Sage : *La Valise trouvée* et les *Mélanges de saillies amusantes*.

Le Président intéresse vivement l'assistance, en lisant quelques pièces détachées des deux petits volumes de Le Sage, dont la réimpression vient d'être votée.

Le secrétaire,

René Blanchard.

Séance du 9 octobre 1895.

Présidence de M. Henri Le Meignen, *vice-président.*

A l'occasion du Congrès de l'Association Bretonne, la *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu une séance le mercredi 9 octobre, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Quimper.

En l'absence de M. de la Borderie, président, empêché pour raison de santé, M. Le Meignen préside la séance, assisté de M. Audren de Kerdrel, sénateur, directeur général de l'Association Bretonne.

M. Le Meignen est heureux de voir dans l'assistance d'honorables habitants de Quimper étrangers à la Société des Bibliophiles Bretons. La ville de Nantes, siège principal de notre Société, est parfois considérée comme peu bretonne dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan ; c'est bien à tort. Nous sommes tous frères en Bretagne, et si la Société possède de nombreux adhérents dans la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord et le Maine-et-Loire, il serait à souhaiter que les deux départements de l'extrême Armorique y comptassent un aussi grand nombre de membres.

La Société, qui atteindra bientôt vingt années d'existence et a imprimé de 30 à 40 volumes, tâche de varier ses publications. Elle édite de beaux livres pour les bibliophiles proprement dits ; des ouvrages plus sévères pour les érudits : témoin le *Dictionnaire*

étymologique du breton moyen et l'importante série des *Lettres et mandements du duc Jean V.* En outre elle fait paraître une Revue mensuelle (*Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*), où tous ses membres peuvent publier des articles personnels et éditer des documents trop peu étendus pour former des volumes.

Sept nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

ETAT DES PUBLICATIONS. — M. Arthur de la Borderie, président, n'ayant pu, à son grand regret, se rendre à Quimper, a transmis, sur l'état des publications, au secrétaire de la Société la note suivante, dont M. Le Meignen donne lecture à la réunion.

« Dans la séance des Bibliophiles Bretons tenue à Châteaubriant le 8 mai dernier, il avait été décidé que la Société publierait :

« 1° Un volume en petit format contenant un choix des *Dernières œuvres de Le Sage*, si intéressantes et si peu connues ;

« 2° Et ensuite un volume de *documents historiques ou bibliographiques sur l'Anjou*, pour donner satisfaction aux nombreux et très sympathiques bibliophiles angevins que notre Société compte dans ses rangs. Il était entendu que, pour l'objet et le mode de cette publication, nous devrions nous entendre avec notre confrère angevin, M. Ballu, l'un de ceux qui l'avaient sollicitée.

« Le Président des Bibliophiles Bretons se mit donc en rapport avec M. Ballu, dont il reçut, sur la fin de mai, une réponse contenant effectivement l'offre d'un manuscrit à publier, sur lequel nous donnerons des détails un peu plus loin.

« Le Président transmit la réponse de M. Ballu à M. le vice-président Le Meignen résidant à Nantes, pour avoir à ce sujet son avis et celui des membres du Bureau qui habitent cette ville.

« Mais avant que le Bureau et le Conseil de la Société eussent pu en délibérer, il survint un incident qui modifia les résolutions prises ou du moins qui obligea d'en ajourner l'exécution.

« M. Brunetière, le célèbre académicien, vint à Nantes le 9 juin 1895 donner une conférence sur le *Génie breton*. A la suite de cette conférence, M. Brunetière voulut bien exprimer l'intention d'honorer de son adhésion et de son entrée dans nos rangs la Société des Bibliophiles Bretons ; et, qui plus est, il témoigna le désir de publier une nouvelle édition du *Gil Blas* de Le Sage, illustrée d'un commentaire historique et littéraire dont lui M. Brunetière serait l'auteur, et de confier à notre Société le soin de publier cette édition.

« M. le vice-président Le Meignen ayant transmis cette nouvelle au président, celui-ci le chargea de suivre cette affaire et de s'entendre avec qui de droit pour donner suite à cette idée le plus tôt possible.

« En attendant qu'une solution définitive intervînt sur cette question, il était impossible de poursuivre *immédiatement* l'exécution des projets votés à Châteaubriant.

« Si en effet la Société publiait une édition du *Gil Blas* de Le Sage, il y avait inconvénient à la faire précéder d'une autre publication empruntée au même auteur.

« D'autre part, avant d'entamer la publication angevine, qui devait être de longue haleine, il était prudent, il était même, on peut le dire, nécessaire d'être fixé sur l'époque et sur les conditions dans lesquelles devrait être exécutée l'édition du *Gil Blas*.

« Cette édition a été l'objet de diverses négociations et de divers projets, dans le détail desquels le président de la Société ne peut entrer ici, attendu qu'il en a été seulement instruit sommairement, cette affaire, comme on l'a dit plus haut, ayant été remise tout entière aux bons soins de notre excellent vice-président M. Le Meignen.

« Ce qui, au jour où nous sommes, est évident, c'est que l'édition du *Gil Blas* avec commentaires de M. Brunetière n'est point abandonnée, mais que l'heure de l'exécuter n'est pas encore venue.

« Il convient donc de revenir au projet principal voté à Châteaubriant, c'est-à-dire, à la publication angevine.

« Le manuscrit dont M. Ballu veut bien confier la publication à notre Société est une *Histoire littéraire* ou *Bibliographie des écrivains de l'Anjou*, travail inédit du savant Bénédictin *Dom Liron* (né en 1665, mort en 1748) ; contenant des notices historico-littéraires sur *500 auteurs angevins* ou environ, depuis les temps les plus anciens jusqu'au XVIIe siècle.

« Il serait inutile d'insister sur l'intérêt d'un tel ouvrage. L'érudition, le talent critique de l'auteur (D. Liron) est bien connu ; c'est un des bons écrivains de la Congrégation de Saint-Maur. D'autre part,

l'objet de son travail est des plus intéressants, puisqu'il embrasse toute l'histoire littéraire d'une province dont l'existence est intimement liée à celle de la Bretagne, au point que, parmi les auteurs angevins étudiés par dom Liron, la Bretagne en pourra revendiquer plusieurs, entre autres, pour n'en citer qu'un, le célèbre évêque de Rennes, Marbode, dont les œuvres sont si curieuses.

« Mais l'ouvrage de dom Liron est fort étendu ; s'il contient 500 notices, cela veut dire qu'il fera au moins 600 pages d'impression. Or, pour divers motifs, sur lesquels il n'y a pas lieu de revenir, les volumes in-4° de la Société des Bibliophiles Bretons ont été réglés à 200 pages environ. La publication de l'œuvre de dom Liron devrait donc être partagée en trois séries, entre lesquelles on pourrait intercaler des volumes exclusivement bretons.

« Le Président de la Société a reçu récemment une réponse de M. Ballu, qui maintient l'offre du manuscrit de dom Liron et accepte d'en partager la publication en trois séries, comme il est dit ci-dessus.

« Le Président demande donc à la Société de confirmer le vote rendu par elle à Châteaubriant et d'en appliquer le bénéfice à l'ouvrage offert par M. Ballu, auquel avis en sera donné de suite, afin qu'il puisse commencer cette publication. »

Après avoir lu cette note, le Vice-président donne des explications au sujet du *Gil Blas* dont il a été question plus haut. C'est l'œuvre d'un Breton dont la France n'est pas moins fière que la Bretagne, et son ouvrage est un des rares romans du XVIIIe siècle

qu'on lise encore avec plaisir au XIXe. Il y a quelques années, une édition illustrée du *Gil Blas* avait tenté la Société des Bibliophiles Bretons. Diverses circonstances firent abandonner l'entreprise. M. Brunetière, étant venu à Nantes, fut mis au courant. Il proposa de reprendre le projet et de donner une édition savante du *Gil Blas*. Outre les remarques littéraires de premier ordre dont le docte académicien enrichirait cette édition, il voudrait donner la clef du roman de Le Sage, c'est-à-dire les noms des personnages réels masqués sous les noms d'emprunt du récit. Une édition de ce genre ne saurait donc être considérée comme une simple réimpression. La Société désirerait de plus joindre au texte une bonne illustration ; pour réaliser ce désir en de bonnes conditions, il existe des difficultés (dit M. le Vice-président), mais nous espérons pouvoir les surmonter bientôt.

Plusieurs membres de la réunion prennent ensuite la parole pour indiquer diverses publications qu'ils désireraient voir faire par la Société.

L'un d'eux, en fait de publication angevine, préférerait à l'œuvre de dom Liron un cartulaire d'Anjou ou un recueil de documents sur l'histoire de la Ligue dans cette province. — Un second renouvelle le vœu, déjà formulé l'année dernière, d'une réédition des *Vies des saints de Bretagne*, du P. Albert Le Grand, accompagnée de documents et d'un travail critique en rapport avec l'érudition actuelle. — Un troisième demande l'impression de la version inédite de l'*Histoire de Bretagne* de Pierre Le Baud.

Le Vice-président répond : « Toutes ces publications seraient sans doute très désirables. Mais pour que la Société les fasse, pour qu'elle en discute sérieusement l'exécution, il faut qu'on lui en fournisse les manuscrits prêts à imprimer ou qu'on prenne l'engagement de les lui fournir à bref délai. Or, les honorables sociétaires qui demandent les publications ci-dessus, n'étant pas disposés à prendre cet engagement, la Société, si elle accueillait leurs propositions, n'aurait en réalité rien à imprimer. Force est donc d'ajourner la réalisation de ces désirs jusqu'à ce que ceux qui les expriment soient en mesure de les réaliser. Le Bureau est d'ailleurs très convaincu de la nécessité de varier le genre de nos publications pour satisfaire le goût des divers groupes de nos sociétaires, dont les uns préfèrent l'érudition, les autres des œuvres littéraires d'un genre moins sérieux. — Mais pour l'instant, en fait, un seul travail prêt pour l'impression est proposé à la Société, la *Bibliographie* ou *Histoire littéraire des écrivains d'Anjou* de dom Liron : publication intéressante pour la Bretagne en raison des liens qui unissent son histoire à celle d'Anjou ; publication bien due aussi aux nombreux Angevins que notre Société compte dans ses rangs. »

En conséquence, le Vice-président met aux voix la publication immédiate de l'œuvre de dom Liron dans les conditions indiquées ci-dessus, et cette publication est votée.

L'un des membres présents (M. de Calan) demande alors que, dès qu'un document ou recueil de documents pouvant prendre place dans la série des

Archives de Bretagne sera présenté au Bureau, il soit accueilli et publié le plus tôt possible. Le Vice-président répond qu'on n'y manquera pas. M. de Calan soumet ensuite à la Société l'idée d'une « Galerie des héros légendaires bretons » — extraits textuels de chansons de geste, de chroniques et d'autres documents. Plusieurs membres répondent qu'il est impossible de juger un tel projet sur un simple exposé verbal, toujours plus ou moins vague ; il faudrait avoir d'abord sous les yeux au moins un échantillon de l'œuvre en question. En conséquence, le Vice-president engage M. de Calan à publier dans la *Revue de Bretagne,* organe de la Société, quelques chapitres de la *Galerie* en question, qui permettront à tous les membres de la Société d'apprécier en connaissance de cause le caractère et le mérite de son projet.

Exhibitions. — Par M. l'abbé Robert, de l'Oratoire de Rennes :

1° *Statuts et Reglemens synodaux publiez dans le Synode General, tenu à Quimper le mercredy trentième jour d'avril 1710*, par Monseigneur François-Hyacinthe de Plœuc, Evêque de Quimper. (Armes de l'évêque.) A Quimper, chés Jean Perier, imprimeur et Libraire de mondit Seigneur Evêque. In-12, 171 pages.

2° *Officia propria sanctorum Tuduali et Yvonis, Trœcorensis diœcesis patronorum, jussu edita illustrissimi ecclesiæ Principis Olivarii Jegou de Quervilio, episcopi et comitis Trœcorensis.* Montis-Relaxi, Apud D. Paulum de Ploesquellec, prope Pontem de Bourret,

sub signo Crucis Aureæ. M. DCC. IV. In-12, 124 pages.

3° *Statuts et ordonnances de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Messire Jean-Louis de Bouschet de Sourches, évêque et comte de Dol,* qu'il veut estre gardés et observés dans tout son diocèse ; Lus et publiés au synode tenu en son Eglise Cathedrale et dans la Sale du Château de Dol, le 26 avril 1741. (Armes de l'évêque). A Rennes, de l'Imprimerie de Joseph Vatar, Place du Palais, au coin de la Ruë Royale. Et se vend chez Julien Mesnier, Libraire à Dol. MDCCXLI. In-4°, de 55 pages.

Ces statuts sont rarissimes. « C'est, dit M. l'abbé Robert, le premier exemplaire dont j'ai eu connaissance. Cet exemplaire est d'autant plus curieux qu'il semble être l'exemplaire-épreuve de ces Statuts. De nombreuses corrections y sont indiquées à la plume, lesquelles pourraient bien être de la main même de Mgr de Sourches. Par exemple, pour le titre, on indique de mettre après l'adresse de l'imprimeur : *Par exprès commandement de Monseigneur l'Evêque et Comte de Dol* ; et d'imprimer : *Se vendent* au lieu de : *Se vend.*

Le secrétaire,

René Blanchard.

Séance du 19 novembre 1896.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

Le 19 novembre 1896, la *Société des Bibliophiles Bretons* s'est réunie à 8 heures du soir dans une salle du Cercle des Beaux-Arts, à Nantes.

Trois nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

ÉTAT DES PUBLICATIONS. — Le Président expose que la Société ayant décidé à Châteaubriant, le 8 mai de l'année dernière, qu'elle ferait une publication relative à l'Anjou pour donner satisfaction aux nombreux membres de cette province qu'elle compte dans son sein, M. Ballu l'un de ces membres proposa d'éditer un ouvrage inédit de dom Liron, religieux bénédictin du XVIIe siècle, intitulé *Bibliothèque d'Anjou*, composé d'une série de notices sur les écrivains de l'Anjou et sur leurs ouvrages depuis le Ve siècle, et s'ouvrant par Talasius, évêque d'Angers vers 450. Cette proposition fut acceptée par la Société à la séance tenue en octobre suivant à Quimper, lors du Congrès de l'Association Bretonne de 1895, et M. Ballu fut avisé de vouloir bien, conformément à son offre, donner ses soins à cette publication. La *Bibliothèque d'Anjou* étant d'une étendue assez notable, il fut entendu que la publication serait divisée en plusieurs volumes, et même au besoin scindée en fascicules.

Diverses circonstances ont causé quelque lenteur dans l'impression de cet ouvrage, entre autres, le

système suivi par l'éditeur pour les notes, qu'il ajoute au texte de son auteur seulement sur les épreuves de ce texte, au lieu de les joindre de suite au manuscrit : procédé qui entraîne de nombreux remaniements. — Toutefois l'impression est arrivée en ce moment à près de cent pages in-4°, et le Bureau serait d'avis, quand le chiffre de cent pages sera atteint, d'en faire un fascicule et de le distribuer aux membres de la Société, qui depuis près d'un an n'ont reçu aucune publication, si ce n'est toutefois la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou,* qui est toujours, comme on sait, adressée mensuellement et gratuitement à tous nos sociétaires.

La Société, consultée par le Bureau, décide qu'un premier fascicule de la *Bibliothèque d'Anjou* sera distribué aux sociétaires dans les conditions ci-dessus indiquées.

Plusieurs des membres présents pensent qu'il y aurait lieu de prier M. Ballu de modifier sa manière de procéder et de vouloir bien adresser à l'imprimeur son manuscrit muni dès le principe de toutes les notes qui doivent y être jointes, afin d'éviter des remaniements toujours onéreux et qui engendrent des retards inévitables. — La réunion adhérant à cette idée, le Bureau est chargé de transmettre ces observations à M. Ballu.

Communications diverses. — M. Paul de Berthou présente à la Société un *Itinéraire de Bretagne* au XVIIe siècle, œuvre inédite d'un auteur nommé *Dubuisson-Aubenay*, sur lequel M. de Berthou donne des détails fort intéressants. — Nicolas-François Bau-

dot, seigneur du Buisson et d'Aubenay (d'où vint son nom habituel de *Dubuisson-Aubenay)* naquit à Aubenay, bailliage d'Evreux, peu après 1590. Diplomate et militaire, il voyagea dans toute l'Europe ; il était au siège de Casal en 1629 ; puis il s'attacha à Jean d'Etampes-Valençay, président au Grand conseil, et reçut de lui diverses missions qui le menèrent en Autriche en 1630, en Italie en 1631. En 1636, M. d'Etampes ayant été envoyé à Nantes en qualité de commissaire du roi aux États de Bretagne, Dubuisson-Aubenay l'y suivit, parcourut cette province et rédigea l'*Itinéraire* dont M. de Berthou a trouvé le manuscrit à la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. fr. 375). Dans les années suivantes, il voyagea pour diverses missions en Suisse, en Hollande, en Angleterre. En 1645, il fut nommé historiographe du roi et depuis lors il vécut à Paris, chez M. du Plessis-Guénégaud, avec tous les savants et les gens de lettres qui fréquentaient cette maison, érudit lui-même, numismate, épigraphiste et collectionneur. Il mourut en 1652.

M. de Berthou lit plusieurs morceaux de l'*Itinéraire* relatifs à Nantes, à ses environs et à diverses villes de Bretagne. Cette lecture qui intéresse vivement l'assemblée, prouve que l'auteur observait les lieux, les mœurs, les sites, les monuments, avec grande intelligence et avec un flair inné d'archéologue, qui donne à ses descriptions un grand prix et un grand charme. M. de Berthou propose à la Société de publier tout ce qu'il y a d'intéressant dans cet *Itinéraire*, ce qui ferait environ 300 pages d'impression, format et caractère des *Lettres de Jean V.* — La Société remercie

M. Paul de Berthou de cette offre et elle le charge de s'entendre avec le Bureau pour arriver à l'exécution.

Le Président, en remerciant, lui aussi, M. de Berthou, fait observer qu'il serait peut-être bon de préparer dès maintenant un volume plus bref pouvant prendre place dans notre *Petite Bibliothèque bretonne*. La *Bibliothèque d'Anjou*, l'*Itinéraire* de Dubuisson-Aubenay sont des publications de grand format et de longue haleine. Pour ne pas laisser chômer nos sociétaires, il serait bon de pouvoir leur servir un petit volume qui pourrait être imprimé assez promptement et distribué à brève échéance, pendant que l'on travaillerait aux publications plus considérables.

L'assemblée, consultée sur ce point, ayant approuvé cette manière de voir, le Président indique comme pouvant figurer dans un volume de ce genre les *Dernières œuvres de Le Sage*, extraites des deux derniers ouvrages du grand écrivain breton, la *Valise trouvée* et le *Mélange amusant :* ouvrages introuvables dans la librairie actuelle, et néanmoins, comme toutes les œuvres de Le Sage, pleins d'humour, d'esprit, de traits plaisants et de curieuses anecdotes.

Il conviendrait d'ailleurs de laisser le Bureau déterminer les moyens d'exécution de ces publications et l'ordre dans lequel elles devront se succéder.

L'assemblée ayant témoigné qu'elle l'entend ainsi, M. Le Meignen, vice-président, attire son attention sur la convenance qu'il y aurait à célébrer, en 1898, le cinquantenaire de la mort de l'illustre Breton, Châteaubriand, par une édition soigneusement faite et soigneusement illustrée de quelqu'un de ses chefs-

d'œuvre, par exemple, de la célèbre et charmante nouvelle d'*Atala*. Cette idée est hautement approuvée par la Société, qui charge M. Le Meignen d'en préparer l'exécution.

Exhibitions. — Le Président fait passer sous les yeux de la réunion un certain nombre de dessins destinés à être gravés comme fleurons dans le tome II de son *Histoire de Bretagne,* parmi lesquels on en remarque un, entre autres, très réussi, représentant le triomphe de Nominoë.

M. de l'Estourbeillon présente un curieux manuscrit du XVIIIe siècle, intitulé *Livre d'ordre pour la campagne de 1760, Armée de M. le maréchal de Broglie, Régiment de cavalerie de Chabrillan,* rédigé par M. de Vossey, major. Ce manuscrit, qui contient tout le relevé des opérations du régiment de Chabrillan au cours de cette campagne, appartient à Mme la vicomtesse du Noday, au château de Penhoët, près Josselin, qui a bien voulu le confier à M. de l'Estourbeillon.

Le secrétaire-adjoint,
Mis de l'Estourbeillon.

Séance du 28 mai 1897.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

A l'occasion du Congrès de l'Association bretonne, tenu à Rennes du 23 au 29 mai 1897, la *Société des Bibliophiles Bretons* s'est réunie le vendredi 28 mai dans

la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Rennes. A deux heures trois quarts la séance est ouverte.

Un nouveau membre est admis au scrutin secret.

Renouvellement triennal du Bureau. — Sur la proposition de plusieurs sociétaires de faire les élections par acclamation, il y est procédé de la sorte. Tout l'ancien Bureau est réélu. Il est complété par la nomination du trésorier-adjoint qui n'avait pas été remplacé depuis que M. Boubée était devenu trésorier. Ensuite de ces élections, le Bureau se trouve constitué de la sorte :

Bureau de la Société.

Vice-présidents d'honneur : MM. le duc Louis de la Trémoille ;
Marquis de Villoutreys ;
René Kerviler ;
Président : Arthur de la Borderie, de l'Institut ;
Vice-présidents : Henri Le Meignen ;
Baron des Jamonières ;
Secrétaire : René Blanchard ;
Secrétaires-adjoints : Mis Régis de l'Estourbeillon ;
Emile Oger ;
Trésorier : Eugène Boubée ;
Trésorier-adjoint : Joseph Josse ;
Bibliothécaire-archiviste : René Blanchard.

Conseil de la Société.

MM. Camille Dupuy ;
Claude de Monti ;
Joseph Rousse ;

MM. Alfred Lallié ;
Comte de Bréchard ;
Anthime Menard.

Délégués en Bretagne.

MM. V. Audren de Kerdrel (Morbihan) ;
H. de la Grimaudière (Ille-et-Vilaine) ;
Robert Oheix (Côtes-du-Nord) ;
Marquis A. de Bremond d'Ars (Finistère) ;
Ludovic Cormerais (Loire-Inférieure).

Délégués en Anjou.

MM. l'abbé Ch. Urseau ;
Guillaume Bodinier.

Délégué à Paris.

M. Olivier de Gourcuff, chargé de la direction de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.

État des publications. — Le Président rappelle que depuis la dernière séance on a distribué aux sociétaires le premier fascicule de la *Bibliothèque d'Anjou*. Ce fascicule n'a que 100 pages ; mais les retards prolongés de l'éditeur — ainsi qu'il a été exposé dans le procès-verbal de la dernière réunion du 19 novembre 1896 — n'ont pas permis de le donner plus volumineux. En effet, il y avait urgence de distribuer une publication aux membres de la Société qui depuis plus d'un an n'avaient reçu que la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.

Sont déposés sur le bureau plusieurs exemplaires de

la *Petite légende dorée de la Haute-Bretagne*, par M. Paul Sébillot, le conteur bien connu. Elle fait partie de notre *Petite Bibliothèque bretonne* qui compte déjà plusieurs volumes. Devant l'obligation de fournir aux sociétaires un ouvrage pour compléter le précédent exercice, la publication du livre de M. Sébillot a été rapidement menée et, d'ici quelques jours, le volume sera remis aux membres de la Société.

En attendant que M. Ballu puisse donner la suite de la *Bibliothèque d'Anjou*, le Président entretient ses collègues de deux publications qui vont être concurremment entreprises dans le format in-4° (série des *Archives de Bretagne*).

La première, adoptée par la Société dès sa séance du 11 septembre 1888, avait été retardée d'abord par la publication des *Lettres de Jean V*, puis par diverses circonstances. Il s'agit d'une Correspondance inédite adressée de Bretagne à la Cour d'Espagne par les agents du roi Philippe II et par quelques gentilshommes bretons. Cette correspondance, remplie d'intérêt, montre le dessous des cartes de bien des événements de la Ligue en Bretagne. Elle a été trouvée aux Archives nationales par M. Gaston de Carné qui s'est chargé de l'éditer.

La seconde publication, confiée à M. Paul de Berthou, est celle de l'*Itinéraire de Bretagne au XVIIe siècle* par Dubuisson-Aubenay. Esprit curieux, ce gentilhomme a laissé une relation fort intéressante de son voyage, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par les passages qu'en a lus M. de Berthou à notre dernière séance du 19 novembre, date à laquelle l'impression de cet ouvrage a été décidée.

M. Sébillot nous propose un volume de légendes profanes pour faire suite et pendant à la *Petite légende dorée.*

M. l'abbé du Bois de la Villerabel exprime le désir de voir l'*Enquête pour la canonisation de Charles de Blois* éditée par la Société.

Le Président reconnaît tout l'intérêt historique de cette *Enquête,* dont l'impression serait fort dispendieuse, car elle formerait au moins quatre volumes in-4° (texte latin) de la force des volumes des *Lettres de Jean V.* Il paraît en outre qu'à l'occasion de la prochaine canonisation de Charles de Blois on songerait, dans le diocèse de Blois, à imprimer ce document. Si cette édition n'avait pas lieu, le Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons étudierait volontiers la proposition de M. de la Villerabel, quand les publications actuellement engagées par la Société toucheront à leur terme.

Exhibitions. — Par M. l'abbé Plaine :

1° *Divini Platonis operum a Marsilio Ficino translatorum.* Lyon, 1550. Belle reliure avec un médaillon du roi Henri II sur les plats.

2° *Œuvres de l'empereur Julien l'Apostat*, édition du P. Petau, 1630 ; dans une magnifique reliure aux armes de Mgr de la Guibourgère, évêque de la Rochelle.

3° *Œuvres d'Urbain VIII.* Paris, imp. Royale, 1642. In-f°. Exemplaire donné en prix en 1675 au comte d'Estrées, alors au collège Louis-Le-Grand tenu par les Jésuites.

4° *Le Bon pasteur nourrissant ses brebis dans le Saint-Sacrement.* Rennes, 1659, chez la veuve Yvon.

5° *Le Bon prestre.* Vannes, Jean Galles, imprimeur du collège, 1683.

6° *Policia universalis,* depuis le commencement du monde jusqu'à l'an de grâce 1711. Ouvrage dédié à Monseigneur Frétat de Boissieux, par Trebouta, professeur de théologie au collège de Saint-Brieuc. Saint-Brieuc, chez Doublet.

7° *Heures et règles des congrégations de Notre-Dame, érigées en Bretagne par les Pères de la Compagnie de Jésus.* Rennes, Joseph Vatar. 1738.

Par M. H. de la Grimaudière:

1° *Preuves de noblesse de la famille espagnole de Sepulveda.* Fort beau manuscrit sur parchemin, exécuté en 1585. Il est enrichi de lettres ornées et de miniatures dont l'une est un portrait du roi Philippe II.

2° *La Pogonologie ou discours facétieux des Barbes,* par Regnaut d'Orléans, conseiller au présidial de Vannes. Rennes, Bretel, 1589. Ouvrage fort rare dont on ne connaît qu'un autre exemplaire.

3° *Célébrité de la canonization de saint Ignace de Loyola, de la compagnie de Jésus, et de saint François-Xavier, de la même compagnie, faicte à Rennes.* Rennes, Pierre l'Oyselet et Pierre Poulain, 1623.

Par M. Olivier de Gourcuff:

1° *Instruction touchant l'Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement de l'autel, établie dans la ville de Rennes.* A Rennes, chez Julien Vatar, 1742 (avec une curieuse gravure sur bois).

2° *Fables mises en vers* par Jan (Dubignon) de Redon. Rennes, Chausseblanche, an VIII.

3° *Récits et Ballades,* par H. de Lorgeril. Rennes,

Molliex, 1840. (Début poétique du vicomte de Lorgeril).

Par M. l'abbé Robert :

1° *Vida de Monseñor Urbano Renato de Hercé, obispo y conde de Dol, por Julian Delacroix, presbitero, ex-professor de Retorica y filosofia, y rector del Colegio de Dol.* 1797. Manuscrit espagnol de 139 pages, format in-8°. L'auteur, qui avait émigré en Espagne pendant la Révolution, a dédié son œuvre à don Josef Luis de Mollinedo, évêque de Palencia. C'est l'histoire de l'administration épiscopale de Monseigneur de Hercé plutôt que la vie de ce saint et vaillant évêque breton.

2° *Catéchisme à l'usage du diocèse de Dol, écrit à Winchester, le 18 août 1794. F.-L. Cuguen, prêtre et curé de Saint-Pierre-de-Pléguen, exilé à Winchester en Angleterre.* Ce manuscrit, in-8° de 44 pages, commencé en 1794, a été terminé en 1796. On ne connaît pas de catéchisme imprimé spécial au diocèse de Dol. D'après les statuts du diocèse de l'an 1741, on se servait du catéchisme d'Avranches. Il est probable que, préparant, en 1794, sa rentrée dans son diocèse, Monseigneur de Hercé fit composer ce catéchisme qui est resté manuscrit.

3° *Missale Insignis ecclesiæ Parisiensis restitutum et emendatum, R. in Christo Patris D. Petri de Gondy consensu editum.* Parisiis, apud Joannem Charron, 1585 In-fol. (Armes des Gondy sur le titre).

Par M. Plihon :

Constitutions des religieuses bénédictines de l'Abbaye de Saint-Sulpice, dans le diocèse de Rennes. Sans lieu, 1685. In-8°. Constitutions élaborées sous l'abbesse

Marguerite d'Angennes, amie de saint François de Sales, et publiées par Marguerite de Morais, sa nièce, dont les armes figurent au titre du volume.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Edict du roy sur la prohibition et punition des querelles et duels.* Rennes, Tite Haran, 1609, in-8°. — Et vingt autres édits du roi ou arrêts du Parlement de Bretagne de 1609 à 1622, tous sortis de l'imprimerie de Tite Haran, dont les productions typographiques sont fort rares.

2° *Le prince illustre*, par le sieur du Bois-Hus. Paris, Pierre Rocolet, 1645, in-4", (avec un portrait de Condé à la louange duquel est consacré ce volume, partie en prose, partie en vers). L'auteur était notre compatriote. M. de Gourcuff lui a consacré une notice en 1884 dans l'*Anthologie des poètes bretons*, à propos de *La Nuict des nuicts* et autres poèmes de du Bois-Hus.

3° *Fr. Leonis Carmelitæ Rhedonensis epistolæ selectæ ad primates et doctores ecclesiæ ; proceres et eruditos seculi ; cultores vitæ asceticæ, nominatim Carmeliticæ.* Rome, 1661, in-8°. — C'est un recueil de lettres sur des objets très divers, émanant d'un religieux Carme de Rennes, appelé Léon de Saint-Jean, ami du cardinal Richelieu, prédicateur des rois Louis XIII et Louis XIV, et qui a laissé plusieurs recueils de sermons d'un goût douteux, mais parfois pleins de vigueur.

4" *Corps d'observations de la Société d'agriculture, de commerce et des arts, établie par les Etats de Bretagne, années 1757 et 1758.* Rennes, Jacques Vatar, 1760 (exemplaire en grand papier).

Le secrétaire,

René Blanchard.

ÉTAT DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ont été distribués aux Sociétaires :

En 1877-1878

Œuvres françaises d'Olivier Maillard (sermons et poésies, notes et introduction), par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Première année. In-8°.

En 1878-1879

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par M. Arthur de la Borderie, avec le fac-similé de la plus ancienne impression bretonne. In-4°.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. Tome I. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Deuxième année. In-8°.

En 1879-1880

Documents sur l'Histoire de la Révolution en Bretagne. La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière. In-4°.

Le Roman d'Aquin ou la Conqueste de la Bretaigne par le Roy Charlemaigne, chanson de geste inédite du XIIe siècle, publiée par M. F. Joüon des Longrais. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Troisième année. In-8°.

En 1880-1881

Documents inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy. Grand in-8°.

L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean d'Acre, au XIIIe siècle, par M. J. Delaville Le Roulx. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Quatrième année. In-8°.

En 1881-1882

Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée avec notes et introduction par M. A. de la Borderie. In-4°.

Œuvres nouvelles de Paul Des Forges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler. T. II. *Lettres nouvelles*. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Cinquième année. In-8°.

En 1882-1883

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. T. II. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Sixième année. In-8°.

En 1883-1884

Archives de Bretagne. Tome I. *Privilèges de la ville de Nantes*, nouvelle édition, publiée par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. In-4°.

Anthologie des Poètes Bretons du XVIIe siècle, par MM. Stéphane Halgan, le Cte de Saint-Jean, Olivier de Gourcuff et René Kerviler. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Septième année. In-8°.

En 1884-1885

Archives de Bretagne. Tome II. *Documents inédits sur le complot breton de 1492*, publiés par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Archives de Bretagne. Tome III. *Monuments de la langue bretonne. Le Mystère de sainte Barbe*, publié par M. Emile Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. Première partie. Texte et traduction. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Huitième année. In-8°.

En 1885-1886

Le Bombardement de Saint-Malo en 1693, poème breton du XVIIe siècle, réimprimé en fac-similé, avec la reproduction de la machine infernale et d'un dessin du temps, des documents inédits, une introduction et des notes, par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et

la reproduction en fac-similé des gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Première partie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Neuvième année. In-8°.

En 1886-1887

Inauguration du monument de Dom Lobineau à Saint-Jacut. — Récit de la cérémonie. Eloge historique et lettres inédites de Dom Lobineau. In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé des gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Deuxième partie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Dixième année. In-8°.

En 1887-1888

Archives de Bretagne. Tome III. *Monuments de la langue bretonne. Le Mystère de sainte Barbe*, publié par M. Emile Ernault. Deuxième partie. *Glossaire étymologique du breton moyen.* In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé des gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Troisième partie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Onzième année. In-8°.

En 1888-1889

Œuvres nouvelles de Paul Des Forges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler. Tome I. *Poésies et Introduction*. In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé des gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Quatrième partie. In-4°.

Archives de Bretagne. Tome IV. *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne*, publiés, avec notes et introduction, par M. René Blanchard. Introduction. Actes de 1402 à 1406. In-4°.

Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou. T. I et II, 1889. In-8°.

En 1889-1890

Archives de Bretagne. Tome V. *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne*, publiés, avec notes et introduction, par M. René Blanchard. Actes de 1407 à 1419. In-4°.

Guionvac'h. Chronique bretonne, par L. Kerardven. Nouvelle édition avec illustrations de M. Busnel et introduction de M. René Kerviler. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — 12e, 13e, 14e années (1888, 1889, 1890). In-8°.

Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou. T. III et IV, 1890. In-8°.

En 1890-1891

Les Lunettes des princes de Jehan Meschinot, publiées avec préface, notes et glossaire par M. Olivier de Gourcuff. In-18.

Contes et légendes de Basse-Bretagne, par Emile Souvestre, E. du Laurens de la Barre, F.-M. Luzel. Introduction par Adrien Oudin, frontispice de Paul Chardin, illustrations de Th. Busnel. In-4°.

Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou. T. V et VI, 1891. In-8°.

En 1891-1892

Les Femmes poètes bretonnes, avec préface et notices par le comte de Saint-Jean (Mme Eugène Riom). In-18.

Archives de Bretagne. Tome VI. *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne*, publiés, avec notes et introduction, par M. René Blanchard. Actes de 1420 à 1431. In-4°.

Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, t. VII et VIII, 1892. In-8°.

En 1892-1893

Chants de divers pays (poésies inédites), par Hippolyte Lucas, publiées par MM. Léo Lucas et Olivier de Gourcuff. In-18.

Archives de Bretagne. Tome VII. *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne*, publiés, avec notes et introduction par M. René Blanchard. Actes de 1431 à 1440. In-4°.

Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, t. IX et X, 1893. In-8°.

En 1893-1894

Archives de Bretagne. T. VIII. *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne,* publiés, avec notes et introduction par M. René Blanchard. Actes de 1441 et 1442. Supplément et table. In-4°.

Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, t. XI et XII, 1894. In-8°.

En 1894-1895

Bibliothèque d'Anjou. Traité historique et critique des auteurs de cette province et de leurs ouvrages, par Dom Liron, publié, avec introduction et notes, par M. Camille Ballu. 1er fascicule. In-4°.

Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, t. XIII et XIV, 1895. In-8°.

En 1895-1896

Petite légende dorée de la Haute-Bretagne, par M. Paul Sébillot, dessins de Paul Chardin. In-18.

Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, t. XV et XVI, 1896. In-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Nouvelle série. Années 1890 à 1897. In-8°.

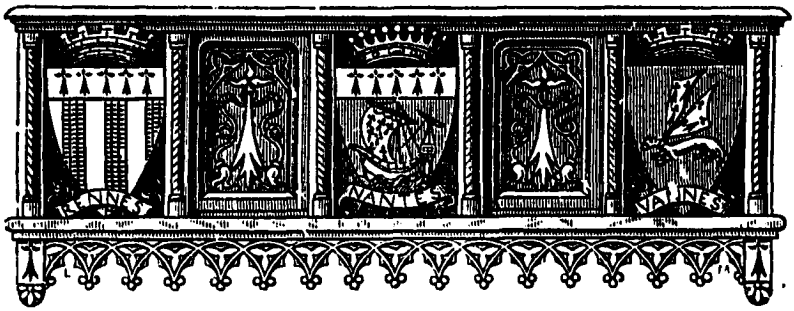

OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Du 20 décembre 1890 au 28 mai 1897.

Voyez les diverses listes de ces ouvrages dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, aux tomes et pages ci-dessous indiqués :

1891, t. V, p. 89-91 ;
p. 497-500.
t. VI, p. 182-184 ;
p. 350 ;
p. 513-514.
1892, t. VII, p. 233-234.
t. VIII, p. 261-262.
1893, t. IX, p. 156-160.
t. X, p. 402-404.
1894, t. XI, p. 347-348.
t. XII, p. 317-320.
1895, t. XIII, p. 398-400.
t. XIV, p. 323-324.
1896, t. XVI, p. 457-460.
1897, t. XVII, p. 468-469.

T.B.

TABLE

	Pages
Statuts de la Société	1
Bureau élu le 28 mai 1897	6
Liste des Membres de la Société	8
Nécrologie : S. A. R. le duc d'Aumale	29
— Le général Mellinet	32
— Le v^te^ Hersart de la Villemarqué	34
— Alexandre Perthuis	39
Extraits des procès-verbaux. — *Séance du 20 décembre 1890*	41
Séance du 27 mai 1891	46
— *27 juillet 1891.* Renouvellement triennal du Bureau.	51
— *11 septembre 1891, à Saint-Servan*	55
— *18 novembre 1891*	64
— *26 février 1892*	70
— *17 septembre 1892, à Vannes*	78
— *11 février 1893*	90
— *4 novembre 1893*	95
— *14 mars 1894*	102
— *4 septembre 1894, à Ancenis.* Renouvellement triennal du Bureau.	107

Pages.

Séance du 8 mai 1895, à Châteaubriant..... 116
— *9 octobre 1895, à Quimper*..... 119
— *19 novembre 1896*..... 128
— *28 mai 1897, à Rennes.*
Renouvellement triennal du Bureau. 132
Etat des publications de la Société 140
Ouvrages offerts à la Société..... 147

Vannes. — Imp. Lafolye.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTE

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

DIXIÈME ANNÉE

(1886-1887)

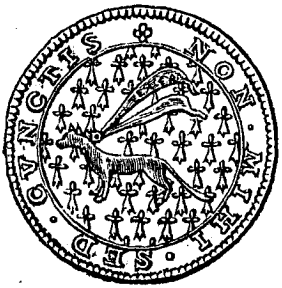

NANTES

SOCIETE DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

—

M.DCCC.LXXX.VII

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

Ce Bulletin a été tiré à 450 exemplaires in-8° vergé.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

DIXIÈME ANNÉE

(1886-1887)

NANTES

SOCIETE DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

M.DCCC.LXXX.VII

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 17 JUILLET 1885

Président. Arthur DE LA BORDERIE, à Vitré (Ille-et-Vilaine);

Vice-présidents. Général Émile MELLINET, place Launay, 8, à Nantes ;

Henri LE MEIGNEN, avocat, rue Bonne-Louise, 7, à Nantes ;

Secrétaire. Olivier DE GOURCUFF, rue Saint-André, 62, à Nantes ;

Secrétaire-adjoint. Comte Régis DE L'ESTOURBEILLON, rue Sully, 1, à Nantes ;

Trésorier. Alexandre PERTHUIS, aux Folies-Chaillou, à Nantes ;

Trésorier-adjoint. Jules RIALAN, rue des Coulées, à Nantes;

Bibliothécaire-Archiviste. René BLANCHARD, place Pirmil, 3, à Nantes.

Conseil de la Société

Camille DUPUY, avocat, ancien magistrat, à Sheen-House, Surrey, (Angleterre);

Marquis DE GRANGES DE SURGÈRES, rue Saint-Clément, 66, à Nantes ;

Raoul LE QUEN d'ENTREMEUSE, à Nantes;

Anthime MENARD, père, avocat, à Nantes;

Claude DE MONTI DE REZÉ, à Nantes ;

Joseph ROUSSE, à Nantes.

Délégués en Bretagne

Arthur DU BOIS DE LA VILLERABEL, président de la Société archéologique, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ;

Robert OHEIX, à Trévé, près de Quintin (Côtes-du-Nord) ;

Vicomte H. DE LA VILLEMARQUÉ, de l'Institut, à Quimperlé (Finistère) ;

Marquis Anatole DE BREMOND D'ARS MIGRÉ, conseiller général, au château de la Porte-Neuve, près Quimperlé (Finistère) ;

Hippolyte DE LA GRIMAUDIÈRE, à Rennes, (Ille-et-Vilaine) ;

René KERVILER, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) ;

Vincent AUDREN DE KERDREL, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

Délégués dans l'Anjou

André JOUBERT, au château des Lutz-de-Daon, près Château-Gontier (Mayenne) ;

Marquis DE VILLOUTREYS, au château du Plessis-Villoutreys, près de Montrevault (Maine-et-Loire).

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

MM.

Emile ALIZON,
Notaire, à Nantes.

Léon ALLIOT,
Négociant, à Nantes.

LES ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD,
A Saint-Brieuc.

LES ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,
A Nantes.

Le comte Hervé D'ARMAILLÉ,
Au château de la Menautière, par Montrevault (Maine-et-Loire).

Le comte Amaury AUDREN DE KERDREL,
Au château de Kérusoret, en Ploudern près Landivisiau (Finistère).

Vincent AUDREN DE KERDREL,
Sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

S. A. R. Monseigneur le duc D'AUMALE,
A Chantilly (Oise).

Maurice d'AUTEVILLE,
A Angoulême (Charente).

Ernest AVRIL DE LA VERGNÉE,
Avocat, à La Rochelle (Charente-Inférieure).

AZÉNOR,
A Penvénan (Côtes-du-Nord).

Georges BACQUA,
A Nantes.

L. BARAUDON,
A Angers (Maine-et-Loire).

Adrien DE LA BARBÉE,
Chef de division à la Préfecture, à Nantes.

Hippolyte DE BARMON,
Avocat, à Nantes.

Anatole DE BARTHÉLEMY,
A Paris.

Simon BAUGÉ,
A Nantes.

Le comte Amédée DE BEJARRY,
Sénateur, château de la Roche-Louherie, par Sainte-Hermine (Vendée).

Arthur BENOIT,
A Nantes.

Paulin BENOIT,
Le Gâvre, près Blain (Loire-Inférieure.)

Le vicomte DE BERNARD,
Château de la Bertraie, par Clefs (Maine-et-Loire).

Paul-Emile BERTHAULT,
Avocat, à Nantes.

Le baron BERTRAND-GESLIN,
A Nantes.

La comtesse Gaston DE BEURGES,
Château de la Ville-sur-Saulx, près Saudrup (Meuse).

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE BORDEAUX.
(Gironde).

25 - Bibliothèque publique de Morlaix.
(Finistère).

Bibliothèque publique de Nantes.

Bibliothèque publique de Rennes,
(Ille-et-Vilaine).

Bibliothèque publique de Saint-Brieuc,
(Côtes-du-Nord).

Bibliothèque municipale de Vitré
(Ille-et-Vilaine).

30 - Paul de la Bigne Villeneuve,
A Rennes (Ille-et-Vilaine).

Charles Billot,
A Nantes.

René Blanchard,
Pharmacien, à Nantes.

L'abbé Auguste Blatier,
Curé, à Saint-Etienne-de-Mont-Luc (Loire-Inférieure.)

Guillaume Bodinier,
A Angers, (Maine-et-Loire).

35 - Frédéric de Boisdavid,
A Nantes.

Félix du Bois Saint-Sevrin,
A Quimper (Finistère).

Eugène Boismen,
Architecte, à Nantes.

Arthur du Bois de la Villerabel,
Président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, à Saint Brieuc.

Le docteur Eugène Bonamy,
A Nantes.

40 - Louis Bonamy,
Avocat, à Nantes.

Louis Bonneau,
Juge de paix, à Bourbriac (Côtes-du-Nord).

Louis BONNIGAL,
Notaire, à Vertou (Loire-Inférieure).

Gustave BORD,
A Nantes.

Arthur DE LA BORDERIE,
Membre du Comité des travaux historiques, correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, président de la Société des Bibliophiles Bretons, à Vitré (Ille-et-Vilaine).

45 — Waldeck DE LA BORDERIE,
A Vitré (Ille-et-Vilaine).

Auguste BOSSIS,
A Nantes.

Eugène BOUBÉE,
A Nantes.

Monseigneur BOUCHÉ,
Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Eugène BOUCHINOT,
Négociant, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

50 — Victor BOULANGER-LESUR,
A Nantes.

Stanislas BOULAY,
Notaire, à Nantes.

Gustave BOURCARD,
A Nantes.

Le vicomte DE LA BOURDONNAYE,
Député, au château de la Varenne (Maine-et-Loire).

L'abbé Rolland BOZEC,
Aumônier des Carmélites, à Lambezellec (Finistère).

55 — L'abbé BRÉARD,
A Saint-Jean-de-Lutz (Basses-Pyrénées).

Le comte Paul DE BRECHARD,
A Nantes.

Ernest DE BREHIER,
A Josselin (Morbihan).

Le comte Fernand DU BREIL DE PONTBRIAND,

Conseiller général de la Loire-Inférieure, château de la Haye-Besnou, près Châteaubriant.

F. DU BREIL DE PONTBRIAND DE MARZAN,

Château de Marzan, par la Roche-Bernard, (Morbihan).

Le marquis DE BREMOND D'ARS MIGRÉ.

Conseiller général du Finistère, à Nantes.

Le marquis DE LA BRETESCHE,

Château du Couboureau, près Torfou (Maine-et-Loire).

François BRIAU.

Château de la Madeleine, Varades (Loire-Inférieure).

Charles BRILLAUD-LAUJARDIÈRE,

Avocat, à Nantes.

DE LA BROSSE DE VEYRAZET,

Chef de bataillon, au 135e de ligne à Fontevrault (Maine-et-Loire).

Léon BRUNEAU,

Architecte, à Nantes.

Le comte DE MALESTROIT DE BRUC,

Château de la Noë, près Vallet (Loire-Inférieure).

Emile BURGAUD,

Avoué, à La Rochelle (Charente-Inférieure).

Amador DE BUSNEL,

A Nantes.

Dominique CAILLÉ.

Avocat, à Nantes.

Gustave CAILLÉ.

A Nantes.

H. CAILLÈRE,

Libraire-Editeur, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Le baron Henri DE CARAYON LA TOUR,

Capitaine au 12e Régiment de Cuirassiers, Paris.

Antonio CARRÉ,

Négociant, à Nantes.

Théodore CARRÉ,
Négociant, à Nantes.

Le comte DE CARCARADEC,
Château de Kerivon, à Lannion (Côtes-du-Nord).

Adrien DE CARNÉ DE CARNAVALET,
A Paris.

Gaston DE CARNÉ DE CARNAVALET,
A Paris.

Jean DE CARNÉ DE CARNAVALET,
A Paris.

Félix CAVALIN,
Notaire, à Couëron (Loire-Inférieure).

Edouard DE CAZENOVE DE PRADINES,
Député, à Nantes.

CERCLE LOUIS XVI,
A Nantes.

CHAILLAND,
Imprimeur, à Laval (Mayenne).

Jules DU CHAMPRENOU,
A Nantes.

Paul CHARDIN,
A Paris.

Adolphe CHARIL DES MAZURES,
Inspecteur des Forêts en retraite, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Emile CHARPENTIER,
Procureur de la République, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Le baron DE CHATAUX,
Angers (Maine-et-Loire).

Edouard CHATELLIER,
A Nantes.

L'abbé Louis-Marie CHAUFFIER,
Prosecrétaire de Mgr l'Evêque, à Vannes (Morbihan).

Arthur DU CHÊNE,
A Baugé (Maine-et-Loire).

De la Chevasnerie,
Capitaine au 12e Régiment de Cuirassiers, à Tours (Indre-et-Loire).

Chiron du Brossay,
Inspecteur de l'Enregistrement, à Laval, (Mayenne).

Théophile Cinqualbre,
Arbitre de Commerce, à Nantes.

Le vicomte Alphonse de Cintré,
A Rennes (Ille-et-Vilaine).

Anatole Claudin,
Libraire-éditeur, à Paris.

Frédérie Cocar,
Avoué, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Léon Conor-Grenier,
Libraire-éditeur, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

L'abbé Henri Cordé,
Internat des Enfants Nantais, à Nantes.

La baronne de Coetquen-Poilly,
A Paris.

Ludovic Cormerais,
A Nantes.

Louis de Cornulier,
Château de la Lande, par Montaigu (Vendée).

Alphonse Couespel,
A Nantes.

Jules Coué,
Receveur de l'Enregistrement, aux Herbiers (Vendée).

Armand de Crèvecœur,
A Abbeville (Somme).

Félix-Georges Crucy,
Architecte, à Nantes.

Gabriel Clerc,
Sous-Préfet, à Saint-Sever-sur-l'Adour (Landes).

Charles DALIBARD,

Avoué, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Le comte Léon DE DANNE,

A Angers (Maine-et-Loire), ou au château de Charency (Maine-et-Loire).

L'abbé DANIEL,

Curé de Saint-Sauveur, à Dinan (Côtes-du-Nord).

DARTIGE DU FOURNET,

A Corbeil (Seine-et-Oise).

René DELAFOYE,

A Nantes.

Joseph DELAVILLE LE ROULX,

Château de la Roche, par Monts (Indre-et-Loire.)

Emile DESLANDES-VINAY,

Au Bas-Bel-Air, Cne de Chesnay, près Versailles (Seine-et-Oise).

DENIS,

Au Mans (Sarthe).

Léon DIEU,

Commandant au 65me de ligne, à Nantes.

Magloire DORANGE,

Avocat, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Le comte Ivan DU DORÉ,

Château de la Chetardière, par Segré (Maine-et-Loire).

DULAU et Cie,

Libraires, 37, Soho Square, à Londres.

Émile DUPRÉ-LASSALE,

Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.

Camille DUPUY,

Sheen-House, Surrey (Angleterre).

Edgard EON,

Notaire, à Nantes.

Le comte RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON,

A Nantes.

Paul EUDEL,
A Paris.

Emile FABRIÈS,
A Nantes.

Olivier DE FARCY,
A Rennes (Ille-et-Vilaine).

Le marquis DE LA FERRONNAYS,
Député, château de Saint-Mars-la-Jaille.

Ernest FINCK,
Négociant, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Alexandre FLORISSON,
A Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

J. FONTAINE, fils,
Libraire-éditeur, à Paris.

Etienne FORMON,
Château de la Grilloire, par Maulévrier (Maine-et-Loire).

Auguste DE FOUCAUD,
A Rennes (Ille-et-Vilaine).

Edouard FRAIN,
Bibliothécaire, à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Jules DE FRANCE,
Architecte, à Nantes.

Le vicomte DE LA FRÉGEOLIÈRE,
Château de Lorière, par le Lude (Sarthe).

Le vicomte FROTIER DE BAGNEUX,
Château de la Rélissonnière, près Pouzauges (Vendée).

A.-N. GABORIAU,
A Nantes.

Le R. P. GAHIER,
Supérieur du Collège de Redon (Ille-et-Vilaine).

Stanislas GAHIER,
Avocat, à Nantes.

Alexandre GALIBOURG,
Avocat, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Pitre DE LA GANRY,
A Nantes.

DES GARETS,
Château du Châtelet, par Vitré (Ille-et-Vilaine).

Arthur GARNIER,
A Nantes.

Jules GAULTIER,
A Nantes.

Marcel GENUIT,
Docteur en médecine, à Nantes.

Victor GIRARD,
Photographe, à Nantes.

Le marquis DE GODDES DE VARENNES,
A Paris.

Le marquis DE GOMBERT,
A Rennes (Ille-et-Vilaine).

GONTARD DE LAUNAY,
A Angers (Maine-et-Loire).

Olivier DE GOURCUFF,
A Nantes.

Henri GOURHAEL DE PENANPRAT,
Juge au Tribunal Civil, à Paimbœuf (Loire-Inférieure

Eugène DE LA GOURNERIE,
A Nantes.

Jules GOUSSE,
Avoué, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Le marquis DE GOUVELLO,
Château de Kerlevenan, par Sarzeau (Morbihan .

Le vicomte DE GOUYON DE BEAUCORPS,
A Nantes.

Le marquis Anatole DE GRANGES DE SURGÈRES,
A Nantes.

Georges GRIGNON,
Négociant, à Nantes.

Emile GRIMAUD,
Imprimeur, à Nantes.

Hippolyte DE LA GRIMAUDIÈRE,
A Rennes (Ille-et-Vilaine).

Cyrille DES GROTTES,
A Nantes.

Edouard GUIBOURD DE LUZINAIS,
Sénateur, à Nantes.

Gustave GUILLEMET,
A Nantes.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,
Château de la Noë, en Bain (Ille-et-Vilaine).

Eugène GUYET,
A Nantes.

H. HÉBERT DE LA ROUSSELIÈRE,
La Meignanne, près Angers (Maine-et-Loire).

Ernest HÉMERY,
Sous-Inspecteur des Domaines, Douai (Nord).

Jacques HERNAULT,
A Nantes.

L. HERVÉ,
Libraire-Editeur, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Gabriel HOCART,
A Versailles (Seine-et-Oise).

Furcy HOUDET,
A Nantes.

Henri HUE,
Château de Franceule, près Janzé (Ille-et-Vilaine).

Charles HUON DE PENANSTER,
Sénateur, château de Kergrist, près Lannion (Côtes-du-Nord).

Louis HENRY DE VILLENEUVE,
Au Parc de la Salle-Verte, près Quintin (Côtes-du-Nord).

Le baron Armand d'IZARN,
A Nantes.

Léon JAMIN,
A Nantes.

Le baron Arthur DES JAMONNIÈRES,
A Nantes.

Paul JEFFREDO,
Notaire, à Blain (Loire-Inférieure).

Joseph JOSSE,
A Nantes.

André JOUBERT,
Château des Lutz de Daon, par Château-Gontier (Mayenne).

Frédéric JOUON DES LONGRAIS,
Archiviste paléographe, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Anatole JOYAU,
A Nantes.

Charles DE KERANFLEC'H-KERNEZNE,
Château du Quélenec, par Mur de Bretagne (Côtes-du-Nord).

Le vicomte DE KERMAINGANT,
A Paris.

James DE KERJÉGU,
Conseiller général du Finistère, à Scaër, par Rosporden.

Joseph DE KERSAUSON DE PENNENDREFF,
A Nantes.

René KERVILER,
Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

DE LABORDE,
A Angers (Maine-et-Loire).

André LAFONTAINE,
A la Digue, Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Inférieure).

Alfred LALLIÉ,
A Nantes.

Le comte Gabriel DE LAMBILLY,
Château de Lambilly, près Ploërmel (Morbihan).

Le comte Paul-Henri LANJUINAIS,
Château de Kerguehennec, par Saint-Jean-de-Brevelay (Morbihan).

Augustin LAPLANTE,
Inspecteur de la Cie d'assurances « Le Monde », à Paris.

Paul DE LAPRADE,
A Lyon (Rhône).

Le baron Gustave DE LAREINTY,
Sénateur, château de Chassenon, près Blain (Loire-Inférieure).

Jules DE LAREINTY,
Député, château de Chassenon, près Blain (Loire-Inferieure).

Frédéric LAROCHE,
A Nantes.

Auguste LAURANT,
Aux Folies-Chaillou, à Nantes.

LAVENIER,
Notaire, à Saint-Gervais (Vendée).

William-Georges LE BESQUE,
Notaire, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

H. LE BIDAN,
A Paris.

Guillaume LE BOTERF,
A Nantes.

L'abbé LE BOURDELLÈS,
Vicaire, à Bégard (Côtes-du-Nord).

Emile LECHEVALIER,
Librairie historique des Provinces, Paris.

Charles LE COUR,
Député, à Nantes.

Jean-Marie LE FLOCH,
Juge de paix, à Plouay (Morbihan).

L'abbé Jean LE GAL,
Vicaire à Lanloup, par Plouha (Côtes-du-Nord).

Le comte LE GONIDEC DE TRAISSAN,
Député d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

A. LEGENDRE,
Architecte, à Nantes.

Léon LE LARDIC DE LA GANRY,
A la Bretonnière, Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

Albéric LE LASSEUR,
Château de la Sauzinière, près Nantes.

Alfred LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE,
Receveur principal des postes, à Cannes.

Henri LE LIÈVRE DE LA TOUCHE,
A Nantes.

Xavier LE LIÈVRE DE LA TOUCHE,
A Nantes.

Eugène LELONG,
Archiviste paléographe, avocat à la Cour d'appel, à Angers (Maine-et-Loire).

L'abbé Remy LE MÉE,
Missionnaire apostolique, Recteur de Trédaniel (Côtes-du-Nord).

Henri LE MEIGNEN,
Avocat, président de la Société archéologique, à Nantes.

Amédée LE MESLE,
Lieutenant, au 135e de ligne à Angers (Maine-et-Loire).

L'abbé LEMESLE,
A Chauvé (Loire-Inférieure).

Gaston LEMONNIER,
A Paris.

Le prince DE LÉON,
Député, château de Josselin, à Josselin (Morbihan).

L'abbé LE PROVOST,
Vicaire général de Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Raoul LE QUEN D'ENTREMEUSE,
A Nantes.

Albert LE ROUX,
Château de Brezal, par Landivisiau (Finistère).

Alcide LÉROUX,
Avocat, à Nantes.

Prosper LEROUX,
A Nozay (Loire-Inférieure).

Alphonse LEROY,
Imprimeur, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Victor LIBAROS,
Libraire-éditeur, à Nantes.

225 - Louis LINYER,
Avocat, à Nantes.

Charles-Louis LIVET,
Homme de lettres, à Paris.

DE LONLAY,
A Paris.

Le vicomte Charles DE LORGERIL,
Château de Goudemail, près Châtelaudren (Côtes-du-Nord).

Julien LORIDAN,
A Paris.

230 - Alphonse LOTZ-BRISSONNEAU,
A Nantes.

L'abbé Yves-Marie LUCAS,
Vicaire, à Plougrescant (Côtes-du Nord).

Le prince DE LUCINGE,
Château de Coat-an-Noz, à Belle-Ile-en-Terre (Morbihan).

Gabriel LUNEAU,
Docteur en médecine, à Nantes.

F.-M. LUZEL,
Archiviste du Finistère, Quimper.

235 - Charles MAGOUET DE LA MAGOUERIE,
Ancien Magistrat, à Châteaubriant (Loire-Inférieure).

Jacques MAISONNEUVE,
Château de la Roche-Hervé, en Missillac (Loire-Inférieure).

Thomas MAISONNEUVE,
A Nantes.

Le comte Louis DE MAQUILLÉ,
Château de Marsillé, par la Membrolle (Maine-et-Loire).

Le vicomte René DE MAQUILLÉ,
Angers (Maine-et-Loire).

240 - Georges MARCEL,
Avocat, à Nantes.

Victor MARIE-BAUDRY,
Avocat, à Cholet (Maine-et-Loire).

MARTIN DESLANDES,
A Paris.

Jules MARTIN,
Docteur ès-lettres, à Paris.

Paul MARTINEAU,
Avoué, à Nantes.

245 - Le docteur J. MARTY,
Médecin-major, au Kreider, Oran (Algérie).

L'abbé MARY,
Professeur de rhétorique à l'Externat des Enfants Nantais, à Nantes.

Fernand MARY,
Avocat, à Nantes.

René MASSERON,
Courtier d'assurances, à Nantes.

René DE MAUDUIT DU PLESSIX,
Château de Kercadiou, en Quimaec (Finistère).

250 - Alphonse MAURICET,
Docteur en médecine, à Vannes (Morbihan).

L'abbé Max. NICOL,
Directeur de la *Semaine Religieuse*, à Vannes (Morbihan).

Anthime MENARD,
Avocat, à Nantes.

Léon MÉNARD-BRIAUDEAU,
A Nantes.

MÉKARSKI,
Directeur de la Cie des Tramways, à Nantes.

Le général Emile MELLINET,
A Nantes.

Léon MERCIER,
De la Société des Amis des Livres de Paris, à Nantes.

Gabriel MÉRESSE,
Banquier, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Julien MERLAND,
A Nantes.

Charles MICHEL,
A Paris.

Maurice DE MIEULLE,
Château de la Thibeaudière, par la Membrolle (Maine-et-Loire).

Pierre DU MINEHY,
Agent de Change, à Nantes.

Raoul DE MOISSAC,
A Nantes.

René MOLLAT,
Notaire, à Nantes.

Hippolyte DE MONCUIT,
Château de la Grationnaie, en Malensac (Morbihan).

Le comte Charles DE LA MONNERAYE,
Château du Cléyo, près Malestroit (Morbihan).

Francis MONNIER,
Receveur des Domaines, au Pellerin (Loire-Inférieure).

Le comte DE MONTAIGU,
Château de la Bretesche, en Missillac (Loire-Inférieure).

Stanislas-Michel DE MONTHUCHON,
Château de Monthuchon, par Coutances (Manche).

Le comte Alexandre DE MONTI DE REZÉ,
Château de la Bretonnière, par Saint-Etienne-de-Mont-Luc (Loire-Inférieure).

Bernard DE MONTI DE REZÉ,
A Laval (Mayenne).

Claude DE MONTI DE REZÉ,
A Nantes.

Le comte Henri DE MONTI DE REZÉ,
A Nantes.

Joseph DE MONTI DE REZÉ,
A Nantes.

Joseph DE MONTI DE REZÉ, fils,
A Nantes.

Le vicomte Edouard DE MONTREUIL,
A Paris.

Damascène MORGAND,
Libraire-éditeur, à Paris.

Le vicomte DE LA MORINIÈRE,
A Angers (Maine-et-Loire).

Le comte Emile DE LA MORINIÈRE,
Château de la Tour du Pin, par Beaufort (Maine-et-Loire).

Auguste DE LA MOTTE DU PORTAL,
Château du Haut-Bois, par Rennes (Ille-et-Vilaine).

Th. MOYOT,
Notaire, à Lannilis (Finistère).

Paul NAU,
Architecte, à Nantes.

François-Charles OBERTHUR,
Imprimeur, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Charles OGIER,
A Paris.

Robert OHEIX,
Avocat, à Savenay (Loire-Inférieure).

J.-L. OLLIVIER,
Receveur des Contributions, à Belle-Ile-en-Terre (Côtes-du-Nord).

Eugène ORIEUX,
A Nantes.

Le comte Elie DE PALYS,
A Rennes (Ille-et-Vilaine).

Georges PANNETON,
A Nantes.

Le comte PANTIN DE LA GUÈRE,
A Paris.

Raoul PAPIN DE LA CLERGERIE,
A Nantes.

L'abbé PARIS-JALLOBERT,
Recteur de Vieux-Viel, à Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

Gustave PAWLOWSKI,
Bibliothécaire de M. Firmin Didot, à Paris.

PELÉ,
A Angers (Maine-et-Loire).

Charles PELLERIN DE LA VERGNE,
Château de Bel-Air, en Carquefou (Loire-Inférieure).

L'abbé Michel PERRICHON,
Chanoine honoraire, grand vicaire, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Pierre-Alexandre PERTHUIS,
Aux Folies-Chaillou, à Nantes.

Le baron Jérôme PICHON,
Président de la Société des Bibliophiles françois, à Paris.

Camille DE LA PILORGERIE,
A Nantes.

Le comte DE PIMODAN,
A Nantes.

L'abbé Jean-Louis PLAINE,
Prêtre de l'Oratoire, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

PLANTARD,
Docteur en médecine, à Chantenay (Loire-Inférieure).

Émile DU PLESSIS-GOURET,
A Vernex (Suisse).

Joseph PLIHON,
Libraire, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Le baron Henri DE POMMEREUIL,
Château de Marigny, près Fougères (Ille-et-Vilaine).

Le comte Jules DU PONTAVICE DE HEUSSEY,
Capitaine d'artillerie, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Barthélemy POCQUET,
A Rennes (Ille-et-Vilaine).

Le docteur PORSON,
A Nantes.

Charles POTIER,
A Angers (Maine-et-Loire).

Le vicomte Hippolyte DU POULPIQUET DU HALGOUET,
Au château de Tregranteur, près Josselin (Morbihan).

Maurice DU POULPIQUET DU HALGOUET,
Capitaine d'artillerie, quartier général, au Mans (Sarthe).

Raymond POUVREAU,
A Nantes.

Ludovic PRUD'HOMME,
Imprimeur, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Paul DU PUY,
Avocat à la Cour d'appel, à Paris.

A. QUANTIN,
Editeur, à Paris.

Francis REGARÉ,
A Nantes.

RESAL,
Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Nantes.

Georges RETAILLIAU,
A Angers (Maine-et-Loire).

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE,
Le Mans (Sarthe).

Jules RIALAN,
Avocat, à Nantes.

Charles RIARDANT,
Directeur du Comptoir d'Escompte, à Nantes.

RICHARD,
Notaire, à Quimperlé.

Le marquis DE RICHETEAU,
A Angers (Maine-et-Loire).

Alexis RICORDEAU,
A Nantes.

RISTUEL,
Professeur, au collège de Lamballe (Côtes-du-Nord).

325 - L'abbé ROBERT,
De l'Oratoire de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Le marquis DE ROBIEN,
Château de Robien, par Quintin (Côtes-du-Nord).

Le comte François DE LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS,
A Chantenay (Loire-Inférieure).

Le marquis DE LA ROCHEFOUCAULD,
A Nantes.

Le duc DE ROHAN,
Château de Josselin, à Josselin (Morbihan).

330 - La Bibliothèque de M. le baron James DE ROTHSCHILD,
A Paris.

Pierre ROUQUETTE,
Libraire-Éditeur, à Paris.

Joseph ROUSSE,
A Nantes.

Francis ROUSSELOT,
A Nantes.

ROUXEAU, fils,
Docteur en médecine, à Nantes.

335 - Edouard RUPIN,
Docteur en médecine, à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Le comte DE SAINT-JEAN,
A Nantes.

Le baron DE SAINT-PERN,
Sous-directeur du Haras du Pin (Orne).

Le vicomte DE SAINTE-SUZANNE,
A Paris.

SALMON-LAUBOURGÈRE,
A Rennes (Ille-et-Vilaine).

340 - René Sarrebourse d'Audeville,
Au Pouliguen (Loire-Inférieure).

Norbert Saulnier,
Avocat, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Léopold Savé,
Pharmacien, à Ancenis (Loire-Inférieure).

Edouard Say,
A Nantes.

Joseph Senot de la Londe,
Château de la Picauderie, en Thouaré (Loire-Inférieure).

345 - Serindon de la Salle,
Juge au Tribunal Civil, à Lannion (Côtes-du-Nord).

Léon de la Sicotière,
Sénateur, à Alençon.

Société Académique,
A Nantes.

Société des Beaux-Arts,
A Nantes.

Société Polymathique du Morbihan,
A Vannes.

345 - Aimé de Soland,
A Angers, (Maine-et-Loire).

Léon Techener,
Libraire, à Paris.

Auguste Teillais,
Docteur en médecine, à Nantes.

Le vicomte Roger de Terves,
A Angers (Maine-et-Loire).

Urbain Thouin,
A Angers (Maine-et-Loire).

355 - René Tillet de Clermont-Tonnerre,
Capitaine commandant, au 12e Régiment de Cuirassiers, à Angers (Maine-et-Loire).

Charles Toché,
Peintre, à Paris.

Henri de Tonquédec,
A Morlaix (Finistère).

Le comte de la Touche,
A Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Le baron Gabriel de la Tour du Pin Chambly,
A Nantes.

Le duc Louis de la Trémoille,
A Paris.

J. Trévédy,
Président du Tribunal Civil, à Quimper (Finistère).

Amédée de Trolong du Rumain,
Au Longeau, par Gouarec (Côtes-du-Nord).

Charles Urvoy de Portzamparc,
A Rouen (Seine-Inférieure).

Octave Uzanne,
A Paris.

Hippolyte Vatar,
Imprimeur, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

L'abbé Fernand Verger,
Vicaire à la Cathédrale, à Nantes.

Jacques de Vezins,
Au château du Bois-Saint-Louis, par Maulévrier (Maine-et-Loire).

Victor Vier,
Libraire, à Nantes.

Le vicomte Christian de Villebois,
Au château de la Guénaudière, par Grez-en-Bouëre (Mayenne).

Le baron Louis de la Ville de Férolles des Dorides,
Au château de la Fautraise, par Bierné (Mayenne).

Le vicomte Th. de la Villemarqué,
Membre de l'Institut, au château de Keransker, près Quimperlé (Finistère).

Le marquis Ernest DE VILLOUTREYS,

Au château du Plessis-Villoutreys, par Montrevault (Maine-et-Loire).

Félix VINCENT,

Négociant, à Nantes.

Le baron DE WISMES,

A Nantes.

Ont été admis à la dernière séance (23 septembre 1887) :

MM.

375 Le comte DE KERGU,

Château du Clos-Neuf, à Lamballe (Côtes-du-Nord).

Philippe HÉBERT,

Agent de change honoraire, château de la Goule-aux-Fées, près Dinard (Ille-et-Vilaine).

DE LACARELLE,

A Paris.

Emile SOLACROUP,

Ingénieur en chef de la Compagnie d'Orléans, à Paris.

379 Joseph ROPARTZ,

Château de Lanloup, par Plouha (Côtes-du-Nord).

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 juillet 1886.

Présidence de M. H. le Meignen, *vice-président*.

Présents : MM. de la Villemarqué, Kerviler, V. Boulanger-Lesur, Dr A. Rouxeau, Dr Genuit, Claude de Monti de Rezé, A. de la Barbée, A. Laurant, Alex. Perthuis, Alcide Leroux, R. de l'Estourbeillon, de Kersauson, L. Prud'homme, Mis de Surgères et Olivier de Gourcuff.

A l'occasion du Congrès de la Société française d'archéologie, la Société des Bibliophiles Bretons a

tenu une séance à Nantes, le mercredi 7 juillet 1886, au foyer du théâtre de la Renaissance, sous la présidence de M. H. le Meignen, vice-président.

M. A. de la Borderie, retenu à Paris par une indisposition, avait exprimé ses regrets de ne pouvoir présider la séance.

M. le Meignen invite M. le Vte H. de la Villemarqué, de l'Institut, délégué de la Société dans le Finistère, et M. le Cte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, à prendre place au bureau, puis il donne la parole à M. Olivier de Gourcuff, secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Admissions. — Dix nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

État des publications. — Sur le bureau est déposé un exemplaire du tome I (1re partie) des *Chroniques* d'Alain Bouchart.

M. le président montre et fait distribuer aux assistants plusieurs exemplaires du spécimen de *Gil Blas*, qui va être envoyé, avec une circulaire explicative, à tous les sociétaires, puis il annonce que le traité a été signé avec l'éditeur de Paris, que la publication, dont il retrace les préliminaires, va être entreprise et poursuivie activement. A ce moment, M. le marquis de Surgères demande la parole : il expose que, chargé par ses confrères de la partie bibliographique de l'ouvrage et de la révision du texte, il a cru devoir, par la suite, renoncer à ces fonctions et il donne lecture d'une lettre où il faisait connaître à l'éditeur parisien les motifs de sa retraite. Estimant

que le bureau aurait dû être consulté au préalable sur l'opportunité d'une telle lecture, M. le président invite M. de Surgères à la suspendre, et, devant la persistance de celui-ci, il lève la séance.

Séance du 10 septembre 1886.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, ***président.***

Cette séance s'est tenue à Pontivy, à l'occasion du Congrès de l'Association Bretonne, réuni dans cette ville.

Présents : MM. Audren de Kerdrel, de la Sicotière, Cte de la Monneraye, sénateurs, Vte de la Villemarqué, Henri le Meignen, Cte Régis de l'Estourbeillon, Achille du Clésieux, Charles de Keranflec'h, E. de Brehier, Abbé Robert, Cte de Saint-Jean, Robert Oheix, L. Prud'homme, Alcide Leroux.

M. le Président appelle à siéger près de lui au bureau MM. de Kerdrel et de la Sicotière, sénateurs, présents à la séance. Il communique à la réunion une lettre de M. de Gourcuff, secrétaire, exprimant le regret de ne pouvoir se rendre à Pontivy ; en conséquence, il invite M. Régis de l'Estourbeillon, secrétaire-adjoint, à remplir les fonctions de secrétaire.

12 *Admissions.* — Douze nouveaux membres sont admis dans la Société en la forme réglementaire.

Ordre du jour motivé. — M. Henri le Meignen,

vice-président, dépose sa démission sur le bureau. Il rappelle l'incident de la dernière réunion de la Société, présidée par lui à Nantes le 7 juillet, incident qui le contraignit à lever la séance. Il estime que cet incident l'oblige à donner sa démission, pour permettre à la Société de se prononcer sur la conduite tenue par lui en cette occurrence.

Plusieurs membres de la réunion qui assistaient à la séance du 7 juillet font connaître les circonstances de cet incident. Puis, M. le Président met aux voix l'ordre du jour suivant :

« La Société des Bibliophiles Bretons, approuvant complètement la conduite de son vice-président M. le Meignen dans la séance du 7 juillet 1886, refuse sa démission et passe à l'ordre du jour. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Etat des publications. — M. le Meignen dépose sur le bureau un exemplaire du premier fascicule des *Chroniques* d'Alain Bouchart, en cours de distribution.

M. Prud'homme dépose à son tour sur le bureau plusieurs exemplaires du volume édité par lui pour la Société et intitulé : *Inauguration du monument élevé à Dom Lobineau le 3 mai 1886.* Ce volume contient, outre l'éloge historique de Lobineau par M. A. de la Borderie, une relation étendue de la cérémonie, le texte des toasts et discours prononcés au banquet, une pièce de vers de M. Joseph Rousse, et cinq lettres inédites de Lobineau. — Il va être incessamment distribué aux sociétaires.

Histoire de l'imprimerie à Vannes. — Dans deux articles intéressants, publiés en 1884 et en 1885 par

l'*Annuaire du Morbihan,* M. l'abbé Luco a tracé cette histoire pour le XVIe siècle et pour une partie du XVIIe ; mais c'est plutôt l'histoire personnelle des imprimeurs et de leurs familles que celle de leurs productions typographiques, car les anciennes impressions vannetaises sont fort rares ou du moins semblent jusqu'ici avoir été assez négligées. Un de nos confrères, M. le docteur Mauricet, en a cependant réuni, depuis quelques années, une curieuse collection ; M. le Président l'avait engagé à vouloir bien la communiquer à la Société dans la présente séance ; il vient de recevoir une réponse de M. Mauricet, actuellement à Milan, et qui exprime tous ses regrets de ne pouvoir se rendre à cette invitation. — Quant au travail de M. Luco, l'achèvement en est très désirable, car il renferme beaucoup de faits intéressants. Toutefois, en ce qui touche les deux noms inscrits par M. Luco en tête de la série des imprimeurs vannetais — Jean d'Allançon (1515) et Guillaume Brunel (1535), — M. le Président estime que les conjectures et les inductions produites en leur faveur sont jusqu'à présent insuffisantes pour leur assurer cette place. Pour trouver quelque chose de certain sur les commencements de l'imprimerie à Vannes, il faut descendre jusqu'à Jean Bourrelier, qui imprima en 1589 un bréviaire de Vannes en deux volumes in-8°, et en 1597 un livre curieux intitulé :

« *Les Observations de diverses choses remarquées sur l'Estat, Couronne et Peuple de France, tant ancien que moderne, — Recueillies de plusieurs autheurs, par Noble homme* Regnavlt Dorléans, *sieur de Since, Conseiller au Présidial de Vennes en*

Bretagne. — A Vennes, de l'imprimerie de Ian Bovrrelier (1597.) » In-4° de 270 pages chiffrées, plus 5 feuillets non chiffrés.

Le Président met sous les yeux de la réunion deux exemplaires de ce livre, dont l'un est à lui, et l'autre à M. L. Prud'homme. — Quant aux imprimeurs vannetais du XVII° siècle dont traite M. Luco, — savoir les trois Moricet (Joseph, Antoine et Julien), les deux Doriou (Vincent et Pierre), Nicolas Audran et Mathieu Hovius, — il serait dès maintenant possible d'allonger assez notablement la liste de leurs impressions donnée par cet auteur. C'est ce qu'il fera sans doute lui-même en achevant son travail, où il lui reste à parler, entre autres, des Jessé Robert, des Heuqueville, des Borde, des Le Sieur, surtout des Galles, une des plus vieilles et des plus longues dynasties de la topographie bretonne.

Exhibitions. — Par M. de Kerdrel :

1° Curieuses planches tirées d'un Végèce imprimé au XVI° siècle et représentant, entre autres, divers types d'armes à feu de l'époque primitive ; — 2° Portrait de Jean Causeur, centenaire breton, né à Ploumoguer, au XVII° siècle, mort en 1774, à l'âge d'environ 130 ans ; gravé d'après une peinture de Caffieri, antérieure de trois ans à la mort de Causeur.

— Par M. L. Prud'homme :

1° *Les Observations sur l'Estat, Couronne et Peuple de France,* par Regnault Dorléans, Vannes, 1597, in-4°. Voir ci-dessus. — 2° *Kalendrier des festes de la sainte Vierge, mère de Dieu, et des saints canonisez,* etc. — A Vannes, chez Jacques de Heuqueville, 1694. 2 vol. pet. in-18. — 3° *Mellezour ar*

galonnou. Instruction meurbet util dar confesseret da interrogé ar re a cofeç ento : ha profitabl da neb a gar prepari da ober ur gofession general pe ordinal, composet gant an Tat JULIAN MANER. E Quimper Caurintin, gant Iann Hardouin, imprimer ha librer ordinal dar Roué ha dan Autrou Kerné, 1675. Petit in-8°. — 4° *Cantio var buhès ar Map Prodic, pehini so meurbet spiritual a profitabl da discueus d'an dut jaouanc da dioual an deboc'h gant ar guin ac ar merc'het.* Var ton *ar Fals Pinvisic.* E Kemper, gant Des Vergers Nouel, imprimer ha librer (sans date). — Deux curieuses impressions bretonnes jusqu'ici inconnues. Petit in-8°. — 5° *Conduite des confesseurs et pénitens que Monseigneur l'evesque et comte de Treguier ordonne d'estre observée au Sacrement de la confession dans tout son diocese.* A Treguier, chez Guillaume Doublet, imprimeur et libraire, 1678. Petit in-8°. — 6° *Considerations pour se preparer à une bonne mort, avec un petit exercice que l'on peut pratiquer journellement pour prevenir une mort impreveüe.* — A Treguier, chez Guillaume Doublet, imprimeur et libraire, 1678. Petit in-8°. — De l'an 1512 à 1720, on n'avait pas signalé jusqu'à présent d'impresssions faites à Tréguier.

— Par M. H. le Meignen :

Extrait du Rituel romain pour bien administrer les sacremens et faire selon l'usage de l'Église, les fonctions ecclésiastiques qui sont le plus en pratique... Dernière édition... A Vannes, chez Jacques de Heuqueville, imprimeur de Monseigneur l'évêque et du Collège, 1711.

— Par M. Arthur de la Borderie :

1° Manuscrit appartenant à M. Amédée du Rumain, contenant la généalogie historique très développée de la famille d'Acigné, composée en 1516 et mentionnée par Du Paz (p. 589). Copie en papier du commencement du XVIIIe siècle. — 2° *A Journal, or briefe Report of the late service in Bretaigne by the* PRINCE DE DOMBES, *assisted with her Majesties forces under the conduct of sir* JOHN NORREIS... London, printed by John Wolfe, 1591. — In-4° de 14 pages chiffrées. Très rare. Curieux récit, en anglais, de la rencontre du prince de Dombes et du duc de Mercœur, au pied du Marhallac'h, près Châtelaudren, pendant les guerres de la Ligue, du 20 au 25 juin 1591. — 3° *Epistola M. Arthusii de Cressonnieriis, Britonis Galli, ad Dominum de Parisius* (sic), *super attestatione sua justificante et nitidante Patres Jesuitas*, 1611. — In-8° de 37 pages chiffrées. Pamphlet fort rare, écrit par un Breton contre Henri de Gondi, dernier évêque de Paris ; détails curieux sur l'enterrement d'Henri IV. — 4° *Les Observations sur l'Estat de France...* par Regnault Dorleans. Vannes, 1597, in-4°, voir ci-dessus.— 5° La première édition de *Marie* de Brizeux, devenue fort rare, publiée sans nom d'auteur et dont voici le titre exact : « MARIE, *roman.* Paris, Aug. Auffray, rue des Beaux-Arts, n° 6. Urbain Canel, libraire, rue du Bac, n° 104. MDCCCXXXII. » In-18, de IX et 274 pages chiffrées.

Séance du 13 décembre 1886.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président*

Présents : MM. de Kersauson, Claude de Monti, Marquis de Villoutreys, baron des Jamonières, du Champ-Renou, baron Bertrand-Geslin, Joseph Rousse, H. le Meignen, Alex. Perthuis, Pouvreau, Alcide Leroux, Olivier de Gourcuff, R. de l'Estourbeillon et Emile Grimaud.

4 *Admissions.* — Quatre nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

Etat des publications. — Le président annonce que le 2e fascicule des *Chroniques* de Bouchart sera livré au plus tard en février prochain.

Les vingt premières feuilles du *Dictionnaire étymologique du breton moyen* sont imprimées et tirées ; elles sont déposées sur le bureau. Cette publication en est rendue aux deux tiers (à la lettre P) ; elle sera terminée dans trois ou quatre mois environ.

D'autre part, M. René Blanchard, qui a entrepris la publication des *Actes du duc Jean V* (*Archives de Bretagne*) a annoncé qu'il remettrait bientôt à l'imprimeur le commencement de son travail ; et M. de la Borderie déclare que, dans le courant de l'année prochaine, le tome I des *Œuvres nouvelles* de Desforges-Maillard sera certainement distribué aux sociéraires.

M. le vice-président le Meignen met sous les yeux

des membres présents une partie du premier fascicule du *Gil Blas*, que tous nos confrères recevront incessamment. Ce fascicule comprend, sous une élégante enveloppe, la déclaration de l'auteur et l'avis au lecteur, et les deux premières pages du premier chapitre, en tout une feuille d'impression ; mais l'illustration, des plus variées, se compose d'une eau-forte de Myrbach, d'un dessin tête de page de Gambard, d'un médaillon de A. Fourié avec encadrement de Grasset, d'une lettre ornée et d'un cul-de-lampe de Steinheil, toutes figures remarquables comme composition et exécution. Les spécimens circulent ; à part de légères critiques visant un des dessins, l'ensemble est jugé très satisfaisant. M. le Président recommande seulement à la commission du *Gil Blas* d'activer l'édition et de veiller au prompt achèvement de ce premier fascicule.

Exhibitions. — Par M. le marquis de Villoutreys :

De artificiali perspectivâ. Viator. — C'est le plus ancien traité sur la perspective et le plus ancien livre imprimé à Toul (1501 ou 1502). Il a pour auteur un Angevin, Jean Pellerin, qui latinisa son nom en Viator ; il offre, au double point de vue de la rareté et de la finesse des planches, un intérêt exceptionnel ; il est de plus enfermé dans une reliure mosaïque, genre Grolier, admirablement exécutée par M. Le Couturier, de Rennes.

— Par M. Claude de Monti de Rezé : quatre très curieuses et très rares plaquettes de bibliophile :

1° ***Lettre du roy contenant confirmation des articles accordez par Sa Majesté au sieur du Plessis de Cosme, commandant en la ville, chasteau et ba-***

ronnie de Craon. Angers, chez Anthoine Hernault, 1598.

2° *Edict et article accordez par le roy sur la réunion du sieur de Bois-Dauphin au service de Sa Majesté* (intéressant à la fois pour la Bretagne et l'Anjou). — Angers, A. Hernault, 1596.

3° *Articles accordez par le roy au sieur du Plessis de Cosme sur la réunion des ville, chasteau et baronnie de Craon et Mont-Jan au service de Sa Majesté.* A Angers, chez Anthoine Hernault, 1598.

4° *Discours lamentables et espouventables des merveilleux ténèbres advenus sur la ville de Poictiers et dix lieues à la ronde, le 3 novembre 1613.* A Lyon, pour François Doret, 1614 (la plus curieuse de ces plaquettes.)

5° *Edict du roy sur les articles accordez à Monsieur le duc de Mercœur pour sa réduction et des villes de Nantes et autres de la Bretagne en l'obéissance de Sa Majesté* (c'est l'édit de pacification de la Bretagne). — A Rouen, chez Raphaël du Petit Val, 1598.

— Par M. Arthur de la Borderie :

1° Les planches devant accompagner la publication du *Cartulaire de l'abbaye de Landevenec* (près Brest), à laquelle a souscrit la Société. Il est à remarquer que ces planches sont la reproduction en chromolithographie des plus anciennes peintures qu'on trouve dans un manuscrit breton ; elles sont du XIe siècle, antérieures à la date de 1047.

2° *L'Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des princes chrestiens et origines des royaumes, traduit du latin en françois, par Pierre*

Boaistuau (de Nantes). A Paris, pour Vincent Nanment et Jeanne Bruneau, 1564.— Difficile à trouver.

3° *Le Théâtre du monde représentant par un ample discours les misères humaines, composé en latin par Pierre Boaistuau, surnommé Launay, natif de Bretaigne, et traduit par luy-mesme en françois, puis en allemand par Laurentius Rotmundus de Sangal, et nouvellement en italien par Jean de Tournes.* A Cologne, par Jean de Tournes, 1619.

4° *L'Vsement du domaine congeable de l'Euesché et Comté de Cornoaille, Commenté par Mᵉ Iulien Furic, sieur du Run, aduocat au Parlement de Bretagne. Avec l'Vsement local de la principauté de Leon et iurisdiction de Daoulas. Dédié à Monseigneur l'Euesque de Cornoaille.* — Paris, M.DC.XXXXIV. — In-4°. Très rare, surtout à toute marge et en parfaite condition, comme est cet exemplaire.

— Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *La Tour ténébreuse et les jours lumineux, conte anglois* (par Mlle Lhéritier). Volume de provenance illustre, aux armes et avec la devise du comte de Plélo, diplomate breton tué au siège de Dantzick, et portant sur la garde l'ex-libris sur papier du duc d'Aiguillon.

2° *La Vie, passion, mort, résurrection et ascension de N.-S. Jésus-Christ, en vers françois, par Michel Foucqué* (?), *vicaire perpétuel de Saint-Martin de Tours.* — Paris, 1575. Exemplaire en pauvre condition d'un livre rarissime, dont l'auteur est Angevin.

3° *Pièces fugitives, suivies de quelques airs notés, paroles et musique par M. J.-B. Roche.* — Amsterdam, et se trouve à Nantes, chez l'auteur, place de

Bretagne, 1780. — Poète nantais peu commun et intéressant.

4° *Rennes ou le patriotisme, poème élégiaco-politique.* — A Britanople, 15 juillet 1788. — Curieux épisode de l'histoire des troubles parlementaires à Rennes.

— Par M. Emile Grimaud (appartenant à M. le Cte Paul de Bréchard) :

Un recueil manuscrit de *Noëls* du pays de Guérande, écrit en 1772, et curieux pour l'histoire des petites paroisses de la région.

— Par M. le Cte Régis de l'Estourbeillon :

Un exemplaire (incomplet des deux premiers feuillets) de l'édition originale du *Cid* de Corneille (1637), que notre confrère a découvert à Redon, dans un tas de vieilles archives, d'où il a aussi exhumé les comptes de la fabrique d'Avessac pendant le XVIe siècle.

Communications diverses. — M. Olivier de Gourcuff lit deux notices destinées à l'*Anthologie des poètes bretons du XVIIIe siècle*, l'une sur J.-B. Roche, poète nantais presque inconnu des bibliographes, et auteur du volume de *Pièces fugitives* qui vient d'être exhibé, l'autre sur l'abbé La Marre, né à Quimper, mort prématurément, auteur de deux tragédies lyriques et de poésies diverses qui ne sont pas sans mérite.

M. le Meignen fait ressortir l'intérêt du recueil de *Noëls* appartenant à M. de Bréchard ; il a publié plusieurs de ces pièces populaires, notamment un *noël* poitevin plein de saveur et d'originalité.

Séance du 22 avril 1887.

Présidence de M. Henri le Meignen, *vice-président.*

Présents : MM. du Champ-Renou, baron des Jamonières, comte Régis de l'Estourbeillon, J. de Kersauson, Alex. Perthuis, Emile Grimaud, Claude de Monti de Rezé, l'abbé Verger, V. Boulanger-Lesur, Olivier de Gourcuff, Joseph Josse, Onésime Denis et Alcide Leroux.

Admissions. — Huit nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

M. le président parle de la haute distinction dont M. Arthur de la Borderie, promu commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, vient d'être l'objet de la part du Saint-Siège ; il associe la Société entière à l'honneur conféré à son président, « dont les savantes recherches ont sauvé de l'oubli « tant de documents précieux pour notre histoire re- « ligieuse, et qui a dirigé avec tant de science et « de talent, en y collaborant pour une large part, « la publication des *Monuments originaux de l'his- « toire de saint Yves* [1]. » A ce propos M. le Meignen exhibe ce magnifique ouvrage, auquel a souscrit la Société ; ce volume, tiré à 75 exemplaires grand papier *pour les souscripteurs* et dont la description

1. Reproduction textuelle des termes dans lesquels la *Semaine religieuse du diocèse de Saint-Brieuc* a annoncé la promotion de M. A. de la Borderie, dans son nº du 7 avril 1887.

détaillée a été donnée à une des dernières séances, restera une des plus belles productions de la typographie bretonne.

M. le Meignen fait aussi ressortir l'élégance typographique et le mérite intrinsèque du volume de *Sonnets et Poésies* de M. Emile Bouchaud, qui est déposé sur le bureau pour être offert à la Société. M. Bouchaud a inscrit sur le feuillet de garde de son livre une dédicace charmante, où il se plaît à rappeler qu'il est Breton d'origine et aime passionnément la Bretagne.

Etat des publications. — M. le président fait circuler la 65e feuille du *Dictionnaire étymologique du breton moyen*, servant de complément au *Mystère de sainte Barbe*. Cette feuille, qui va de la page 361 à la page 368, comprend la fin de la lettre Q et le commencement de la lettre R. La publication est presque achevée ; elle pourra être distribuée dans un délai de deux mois.

Le second fascicule des *Chroniques* d'Alain Bouchart, dont M. le Meignen vient de corriger l'avant-dernière feuille, sera prêt dans une quinzaine de jours.

Quant au premier fascicule de *Gil Blas*, il est sous presse ; le bureau a reçu les premières feuilles, mais pas encore tout le premier livre, dont doit se composer ce fascicule.

Sont en préparation : *Œuvres nouvelles de Desforges Maillard*, tome Ier ; — Archives de Bretagne, tome IV (*Actes du duc Jean V*).

Exhibitions. — Par M. Jules du Champ-Renou : *Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la Nouvelle Alliance de N.-S. Jésus-Christ, revu et conféré sur*

les textes grecs par les pasteurs et professeurs de l'église de Genève. A Saumur, par Pierre Pié de Dieu, 1615. *Les psaumes de David mis en vers françois par Clément Marot et Théodore de Bèze.* — A Saumur, par Pierre Pié de Dieu, 1615. (Curieuse impression angevine d'un nouveau testament et d'un psautier huguenots du XVIIe siècle. La reliure en maroquin ancien, dentelle sur les plats, est jolie et bien conservée).

— Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Jonathas ou le vray amy*, par le sieur de Ceriziers, aumônier du Roy. A Paris, chez Pierre le Petit, 1656. Volume curieux et rare du jésuite nantais, aumônier de Louis XIV ; il est orné d'un beau portrait de Ceriziers, gravé par Boulanger, et des armes de François de Brancas, duc de Villars, à qui le livre est dédié.

2° *Deffence de la nouvelle histoire de Bretagne ou réflexions sur l'Apologie des Armoricains.* — A Paris, chez P.-R. Emery, 1708. Cette plaquette a pour auteur Dom Lobineau, qui venait de publier sa grande Histoire (1707). C'est une réponse à l'*Apologie des Armoricains* de Dom Liron.

Communications diverses. — M. le président communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, invitant la Société des Bibliophiles Bretons à se faire représenter au congrès des Sociétés savantes qui aura lieu cette année à la Sorbonne, le lundi de la Pentecôte.

M. le Meignen prie les membres qui voudraient assister à ce congrès de lui adresser leur demande sans retard.

M. Olivier de Gourcuff lit quelques poésies fort remarquables, tirées du volume de vers dont M. E. Bouchaud a fait hommage à la Société ; l'une de ces poésies, *le Vieux curé*, se recommande surtout par la noblesse des sentiments.

Enfin, M. le président dit que le Bureau a soumis à M. de la Borderie le projet d'avoir à Rennes, le 24 mai prochain, jour du 10e anniversaire de la fondation de la Société, une séance qui serait suivie du dîner annuel. Cet idée est très favorablement accueillie par les membres présents.

Séance du 24 mai 1887.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président*.

A l'occasion des fêtes du concours régional et des expositions de Rennes et pour célébrer le dixième anniversaire de sa fondation, la Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance à Rennes, le 24 mai 1887, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de la Bibliothèque publique, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, président.

Présents : MM. Olivier de Farcy, Cte de Palys, Dorange, Cocard, Gaboriau, Le Roy, Plihon, Hervé, Caillière, abbé Plaine, abbé Robert, Vte de Lorgeril, H. le Meignen, Cl. de Monti de Rezé, Olivier de Gourcuff, Vte Huchet de Cintré, de l'Estourbeillon, Alph. Vétault.

2 *Admissions.* — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, deux nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

M. le président remercie M. le maire de Rennes de la bienveillante hospitalité qu'il a donnée à la Société dans le local de la bibliothèque publique ; il remercie aussi le bibliothécaire M. A. Vétault qui a bien voulu mettre sous les yeux des membres de la Société quelques-uns des plus beaux manuscrits de la riche collection de la ville de Rennes. Puis il donne lecture d'une lettre de notre vénéré collègue, le général Mellinet, exprimant le regret de ne pouvoir se rendre à la séance ; plusieurs de nos confrères, MM. le comte de la Touche, le marquis de Villoutreys, André Joubert, ont écrit dans le même sens au délégué d'Ille-et-Vilaine, M. de la Grimaudière [1].

État des publications. — MM. Caillière et Le Roy mettent sous les yeux des membres présents les bonnes feuilles constituant le deuxième fascicule des *Grandes Chroniques* d'Alain Bouchart, qui sera distribué aux membres de la Société dans quelques jours.

Le Président expose ensuite les difficultés qui ont retardé l'apparition du premier fascicule du *Gil Blas*. Plusieurs irrégularités se sont produites, l'éditeur ayant fait tirer des dessins qui n'avaient pas reçu, à l'état d'épreuves, le bon à tirer de la Commission, et n'ayant voulu comprendre dans son premier fascicule que la moitié du premier livre.

1. M. de la Grimaudière, après avoir pris le soin de préparer la séance de Rennes et le dîner annuel de la Société qui eut lieu le même jour, se vit, au grand regret de tous ses confrères, empêché d'y assister par un deuil de famille.

M. le Meignen dit alors que, M. Monnier demandant que l'on considérât comme non avenu le fascicule préparatoire qu'il avait envoyé, a présenté depuis, en les complétant, de nouvelles épreuves des dessins devant former l'illustration du premier livre. Mais la Commission n'a pas cru pouvoir, même sous cette forme nouvelle, accepter ces dessins, trouvant qu'ils se prêtaient mal à l'interprétation par la gravure.

M. de la Borderie estime qu'en présence de ces tâtonnements infructueux et de ces fâcheux retards, il convient de tracer une ligne de conduite à la Commission, de fixer un délai au delà duquel, si un accord complet ne s'établissait pas entre elle et M. Monnier, elle déclarerait à celui-ci que le traité est rompu.

Regrettant que M. Monnier n'ait pas répondu à l'invitation qui lui était faite de venir à Rennes fournir des explications, et sans vouloir apprécier la convenance d'une pareille abstention, la Société, à l'unanimité, adopte la proposition du Président et fixe à trois mois, à dater de ce jour, le délai passé lequel, faute d'accord, la Commission du *Gil Blas* devra dénoncer le traité.

Il est question ensuite des autres publications de la Société, notamment du *Dictionnaire étymologique du breton moyen*, qui paraîtra prochainement, et aussi éventuellement, pour le cas où les négociations relatives au *Gil Blas* seraient définitivement rompues, d'un sujet de publication que la Société pourrait mettre à l'étude dans le but de remplacer celle du *Gil Blas*.

Communications diverses. — M. le Président ex-

pose que — l'Association Bretonne et toutes les Sociétés archéologiques de Bretagne ayant émis des vœuxm otivés et très pressants pour la conservation et la restauration de la crypte de la cathédrale de Nantes, qui est le plus ancien de tous les monuments religieux existant actuellement en Bretagne, — plusieurs de nos confrères lui ont représenté que, comme *Société de l'Histoire de Bretagne*, notre Société a aussi le devoir de se prononcer sur cette question, et ils l'ont prié de proposer à la réunion d'adhérer au vœu formulé en faveur de la crypte par l'Association Bretonne au congrès de Pontivy (en septembre 1886).

Cette proposition, soumise au vote de la Société, est adoptée à l'unanimité moins deux voix.

Sur la proposition de M. le comte de Palys, la réunion émet également un vœu énergique pour la conservation de la belle porte de ville du XIVe siècle existant à Bécherel, très menacée par le vandalisme du maire de cette ville, quoiqu'elle rappelle les plus illustres souvenirs de la guerre de Blois et de Montfort. Il y a même lieu de craindre que l'exécution ne soit déjà commencée. — Dans ce cas la Société maintient son vœu à titre de protestation contre cette destruction honteuse et sauvage.

Exhibitions. — Par M. H. de la Grimaudière :

1° *Célébrité de la canonization de saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, et de saint François-Xavier, de la même Compagnie, faicte à Rennes*..... A Rennes, chez Pierre L'Oyselet et Pierre Poulain, 1623. Exemplaire seul connu de cet ouvrage.

2° Un manuscrit du commencement du XVIe siè-

cle, dont le titre : *Abrégé de l'antiquité, noblesse et hautes alliances de la maison d'Espinay,* — ne dit pas tout le contenu, car ce sont, à vrai dire, de curieux mémoires d'un gentilhomme du XVIe siècle. Les deux volumes présentés par M. de la Grimaudière sont enfermés dans de merveilleuses reliures mosaïque, exécutées par M. Lecouturier, de Rennes.

— Par M. Claude de Monti de Rezé :

1° *L'Art des Fontaines,* par le P. Jean-François, jésuite, 2e édition, Rennes, P. Hallaudays, 1665.

2° *Lettre de Monseigneur le prince de Dombes, gouverneur de Dauphiné et lieutenant-général pour le Roy en ses armées et païs de Bretagne.* — Jouxte la copie imprimée à Rennes, 1590.

3° *Discours véritable de la prise du comte de Soissons, avec la deffaicte des troupes de Laverdin.* — A Paris, 1589.

4° *La deffaicte des troupes de Laverdin, ensemble la prinse d'yceluy et prinse du comte de Soissons*, par M. le duc de *Mercure* (sic), gouverneur des païs et duché de Bretagne. — A Paris, chez Hubert Velu, 1589.

5° Un volume des sermons de S. Vincent Ferrier, impression gothique, avec cette souscription : *Impressum Lugduni, anno Domini 1518.*

— Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Discours de la Méthode,* de Des Cartes, édition originale. Leyde, imprimerie de Jean Maire, 1637, in-4°.

2° La seconde édition des *Méditations* de Descartes, la première publiée par les Elzévirs, en 1642, et l'une des premières impressions elzéviriennes portant la marque de l'Olivier.

3° *Renati Des Cartes Principia philosophiæ.* — Amsterdam, Elzévir, 1644. Edition originale.

4° Un des rares exemplaires sur japon du *Balzac en Bretagne*, de M. R. du Pontavice de Heussey, dont M. A. Le Roy a fait un bijou typographique.

— Par M. le Vte de Lorgeril :

1° *La Coutume de Bretagne,* imprimée à Rennes en 1485. Cet exemplaire, un des quatre que l'on connaisse de la plus ancienne édition de la Coutume imprimée en Bretagne, est à belles marges et d'une conservation irréprochable ; il a appartenu à Mtre Huart de la Bourbansais, conseiller au Parlement de Bretagne et ancêtre de M. de Lorgeril.

2° Des *Heures* de Simon Vostre à l'usage d'Angers, imprimées sur vélin et ornées de ravissantes miniatures.

3° *Association sous le titre de Notre-Dame des Agonizans, érigée dans la chapelle de la Bourbansais dans l'église parochiale de Plegueneuc, évêché de Dol.* A Rennes, chez L. Champion, S. D. Volume d'une insigne rareté.

4° Placard d'invitation pour le convoi funèbre de messire Jean-Baptiste du Plessis de Grenedan, 1729.

— Par M. le comte de Palys :

Une série d'anciens portraits bretons, d'une grande rareté et d'une condition irréprochable ; les plus intéressants, à ce double point de vue, sont ceux de René Gentilhomme, sieur de l'Espine, poète croisicais du XVIIe siècle, de Laudonnière, de Coëtlogon, de Mgr d'Argouges, évêque de Vannes, d'Yves Mahyeuc, évêque de Rennes au XVIe siècle, etc.

— Par M. Plihon :

1° *L'Office de la Sepmaine saincte selon le Missel et Breviaire Romain,* par Vincent Charron, chanoine de l'Eglise de Nantes. — A Nantes, chez Pierre Doriou, 1628.

2° Une collection de pancartes du commencement du XVIIIe siècle, concernant le prix du pain à Rennes.

— Par M. H. Caillière :

Plusieurs belles eaux-fortes dessinées et gravées par M. Busnel. L'une d'elles représente la cérémonie de l'inauguration du monument de dom Lobineau à Saint-Jacut, au mois de mai 1886.

— Par M. Olivier de Gourcuff :

Œthologie ou le cœur de l'homme, par le chevalier de Cramezel. — A Rennes, chez Julien Vatar père et J.-C. Vatar fils, 1756. Sauf une petite note de M. de Kerdanet, on ne sait rien de cet écrivain breton, probablement originaire du pays de Guérande.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

Ont été distribués aux Sociétaires :

En 1877-1878

Œuvres françaises d'Olivier Maillard (sermons et poésies, notes et introductions), par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Première année. In-8°.

En 1878-1879

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par M. Arthur de la Borderie, avec le fac-similé de la plus ancienne impression bretonne. In-4°.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. Tome I. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Deuxième année. In-8°.

En 1879-1880

Documents sur l'histoire de la Révolution en Bre-

tagne. La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière. In-4°.

Le Roman d'Aquin ou la Conqueste de la Bretaigne par le Roy Charlemaigne, chanson de geste inédite du XII° siècle, publié par M. F. Joüon des Longrais. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Troisième année. In-4°.

En 1880-1881

Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy. Grand in-8°.

L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean-d'Acre au XIII° siècle, par M. Jules Delaville Leroux. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Quatrième année. In-8°.

En 1881-1882

Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée avec notes et introduction par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Œuvres nouvelles de Paul Desforges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler. T. II, *Lettres nouvelles.* In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Cinquième année. In-4°.

En 1882-1883

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. Tome II. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Sixième année. In-8°.

En 1883-1884

Archives de Bretagne. Tome premier. *Privilèges de la ville de Nantes*, nouvelle édition, publiée par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. In-4°.

Anthologie des Poètes Bretons du XVIIe siècle, par MM. Stéphane Halgan, le Cte de Saint-Jean, Olivier de Gourcuff et René Kerviler. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Septième année. In-8°.

En 1884-1885

Archives de Bretagne. Tome second. *Documents inédits sur le complot breton de 1492*, publiés par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Archives de Bretagne. Tome troisième. *Monuments de la langue bretonne. Le Mystère de sainte Barbe*, publié par M. Emile Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. Première partie, texte et traduction. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Huitième année. In-8°.

En 1885-1886

Le Bombardement de Saint-Malo en 1693, poème breton du XVIIe siècle, réimprimé en fac-similé, avec la reproduction de la machine infernale et d'un dessin du temps, des documents inédits, une introduction et des notes, par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne, d'Alain Bouchart, publiées, avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé de gravures de l'édition de 1514, par M. H. le Meignen.— Première partie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Neuvième année. In-8°.

En 1886-1887

Inauguration du monument de Dom Lobineau à Saint-Jacut. — Récit de la cérémonie. Eloge historique et lettres inédites de Lobineau. In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne, d'Alain Bouchart, publiées, avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé des gravures de l'édition de 1514, par M. H. le Meignen.— Deuxième partie. In-4°. 1887-1888.

Archives de Bretagne. Tome troisième. *Monuments de la langue bretonne. Le Mystère de sainte Barbe*, publié par M. Emile Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. Deuxième partie : *Glossaire étymologique du breton moyen.* In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Dixième année. In-8°.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Du 24 mai 1886 au 24 mai 1887.

Par M. Émile Bouchaud.

Sonnets et Poésies, par Émile Bouchaud. Paris, librairie des bibliophiles, Jouaust et Sigaux, 1886. Un des 20 exemplaires sur papier du Japon de ce beau volume in-4°, orné de 2 portraits.

Par M. Dominique Caillé.

Edith au cou de cygne, poème, par D. Caillé. Paris, Vanier, 1886.

Par M. Gaston de Carné.

Les Pages des écuries du Roi. — L'Ecole des Pages, par Gaston de Carné. Petit in-8°, IX-209 p. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1886.

Par M. le comte Régis de l'Estourbeillon.

Deux mariages nantais au XVIIIe siècle, par le comte R. de l'Estourbeillon. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1887.

Légendes bretonnes du pays d'Avessac, par le comte R. de l'Estourbeillon, 3e édition. Redon, imprimerie Bouteloup, S. D.

Par le Comité de l'Exposition d'archéologie et d'art ancien de Nantes.

Un exemplaire, sur papier du Japon, du *Catalogue de l'Exposition d'Archéologie et de peinture ancienne.* Nantes, imprimerie du Commerce, 1886.

Par M. Olivier de Gourcuff.

Le comte de Mauron-Bréhan, d'après les extraits de ses mémoires inédits, par Olivier de Gourcuff. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1886.

Madagascar, il y a cent ans, d'après la relation inédite d'un marin breton, par Olivier de Gourcuff. Nantes, imprimerie Nantaise, 1887.

Quatorze sonnets à la douzaine, par Olivier de Gourcuff. Nantes, imprimerie moderne, 1887.

Les poètes nantais oubliés. — J.-B. Roche, par Olivier de Gourcuff, s. l. n. d. (tirage à part de *la Revue littéraire de Nantes.*)

Par M. Emile Grimaud.

La dernière tenue des Etats de Bretagne, par Albert Macé. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1886.

Ulitma verba, poésie, par Hippolyte Minier. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1886.

Une élection d'évêque constitutionnel (Vannes), mars 1791, par Albert Macé. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1886.

L'Église de Tréguier, par l'abbé Y.-M. Lucas. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1886.

Par M. le vicomte Huchet de Cintré.

Généalogie de la maison Huchet de Cintré. Rennes, S. D.

Par M. André Joubert.

La vie agricole dans le Haut-Maine au XIVe siècle, d'après le rouleau inédit de Mme d'Olivet, (1335-1342), par André Joubert. Mamers, Fleury et Dangin, 1886.

Les Monnaies anglo-françaises frappées au Mans, au nom de Henri VI (1425-1432), par André Joubert. Deux planches. Mamers, Fleury et Dangin, 1886.

Michel-Eugène Chevreul (1786-1886), par André Joubert. Angers, Germain et Grassin, 1886.

Par M. René Kerviler.

Bibliographie Saint-Nazairienne, 3e série des documents pour servir à l'histoire de Saint-Nazaire, recueillis et annotés par René Kerviler. Saint-Nazaire, F. Girard, 1884.

Étude biographique sur Baudouin de Maison-Blanche, député de la sénéchaussée de Lannion aux Etats-Généraux de 1789 (1742-1812), par René Kerviler. Saint-Brieuc, Guyon, 1886.

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par René Kerviler, livre 1er (1er fascicule). Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1886.

La Bretagne à l'Académie française. J.-Gilles du Coëtlosquet, évêque de Limoges, précepteur des Enfants de France (1700-1784). Etude biographique et littéraire, par René Kerviler. Portraits. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1885.

Revue du mouvement historique et littéraire en Bretagne, de 1880 à 1882, par René Kerviler. Saint-Brieuc, L. Prud'homme, 1883.

Revue du mouvement historique et littéraire en Bretagne, de 1882 à 1884, par René Kerviler. Saint-Brieuc, L. Prud'homme, 1885.

PAR M. H. LE MEIGNEN.

La Crypte de la Cathédrale de Nantes, par M. H. le Meignen. Saint-Brieuc, S. D.

Installation du nouveau Bureau de la Société Archéologique, discours de M. H. le Meignen, président élu. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1887.

PAR M. LE COMTE DE PALYS.

Le capitaine Breil de Bretagne, baron des Hommeaux, d'après les mémoires contemporains et des documents inédits, par le comte de Palys. Rennes, Plihon et Hervé, 1887.

PAR MM. PLIHON ET HERVÉ.

Le 2me fascicule (AN-AU) de la *Bio-Bibliographie bretonne,* de M. René Kerviler. Rennes, Plihon et Hervé, 1886.

Par le Comité d'administration de la Revue historique de l'Ouest.

Les livraisons de septembre et de novembre de la *Revue historique de l'Ouest*. Nantes, aux Bureaux de la Revue, 1886.

Par l'Administration de la Revue littéraire de Nantes.

La 1re livraison de la *Revue littéraire de Nantes*, 15 avril 1887. Nantes, Hanciau, 1887.

La 2e livraison (15 mai 1887) de la *Revue littéraire de Nantes*. Nantes, Hanciau, 1887.

Par la bibliothèque de M. le baron de Rotschild.

Le Mystère du Vieil Testament, publié avec une introduction et des notes, par M. le baron de Rotschild, tome 5. Paris, Firmin-Didot, 1885.

Par M. Frédéric Saulnier et Mme veuve Turquety.

Une belle et grande photographie du monument funèbre du poète Edouard Turquety, récemment inauguré dans le cimetière de Rennes. Une lettre de M. Saulnier remercie, au nom de Mme Turquety, la Société des Bibliophiles Bretons d'avoir contribué à l'érection de ce monument.

Par la Société Académique de Nantes.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1er semestre 1886. Nantes, Mellinet, S. D.

Par la Smithsonian Institution.

Annual report of the board of Regents of the

smithsonian institution, for the year 1884. Washington, 1885.

PAR LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

La Revue historique et archéologique du Maine. Année 1885. Six fascicules. Mamers et le Mans, 1885.

PAR M. TRÉVÉDY, ANCIEN PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE QUIMPER.

Etudes sur Quimper et la Cornouaille. — Les Ambassadeurs de France à Quimper (1686-1687), par M. Trévédy. Quimper, 1886.

Thèse illustrée du Collège des Jésuites à Quimper, (1752), par M. Trévédy. Quimper, 1886.

Les Finances de la ville de Quimper, 1668 à 1681. 2 arrêts du Conseil d'État, par M. Trévédy. Quimper, 1886.

Seigneurs nobles et seigneurs roturiers, par J. Trévédy. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1886.

L'usement de Rohan, en vers français et latins, par Barthélemy Georgelin, dernier sénéchal de Corlay, publié par M. Trévédy. Quimper, 1887.

L'Artillerie de Quimper depuis 1494, par M. Trévédy. Quimper, 1887.

Le groupe équestre de Saint-Mathieu, commune de Plouaret (Côtes-du-Nord), par M. Trévédy. Quimper, 1887.

Lettres sur la géographie et l'histoire de la Bretagne et du Finistère. Réponse aux auteurs de la *Géographie-Atlas du Finistère*, par J. Trévédy, Brest, 1887.

Derniers débris du couvent de Saint-François de Quimper, par M. Trévédy. Quimper, 1887.

Le docteur Laënnec fut-il élève du collège de Quimper ? par M. Trévédy. Quimper, mars 1887.

Deux ordonnances de police à Quimper (1404-1719), par M. Trévédy. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1887.

PAR MM. OCTAVE UZANNE ET EDOUARD ROUVEYRE.

La Reliure moderne, artistique et fantaisiste, par Octave Uzanne. Eaux-fortes et 82 fac-similés de reliure. Paris, Rouveyre, 1887.

NÉCROLOGIE

La mort a frappé, à coups redoublés, dans les rangs des Bibliophiles Bretons, pendant l'année 1886-1887. Cette funèbre revue, que nous devons arrêter au 24 mai, ne comprendra pas encore deux de nos éminents confrères, MM. Eugène de la Gournerie et Auguste Laurant; elle sera pourtant longue et douloureuse.

M. Théophile Tortelier

Un magistrat de l'ancienne école, qui partageait sa vie entre les austères devoirs de sa charge et les vertus de la famille, M. Théophile Tortelier, président du tribunal civil de Vitré, mourait dans cette

ville le 9 novembre 1886 ; il n'avait pas encore 60 ans.

Des obsèques superbes lui étaient faites en l'église Saint-Martin de Vitré ; son convoi, en tête duquel marchaient les pensionnaires des maisons de bienfaisance de la ville, était suivi d'un nombreux cortège d'amis et d'une foule de notabilités du département d'Ille-et-Vilaine ; sur sa tombe, M. Blandin, juge doyen du tribunal, organe du sentiment général, prononçait un touchant discours, auquel nous empruntons les principaux éléments de cette courte notice.

M. Théophile Tortelier avait 27 ans à peine et venait d'obtenir, au concours de 1853, la première médaille d'or de doctorat en droit, quand il entra dans les rangs de la magistrature. Juge suppléant à Paimbœuf, puis juge à Fougères, il vint siéger, le 28 janvier 1860, au tribunal de Vitré, dans cette ville qu'il ne devait plus quitter et à laquelle le rattachait son mariage. Dès le mois d'août suivant, il y était nommé juge d'instruction, et, le 7 avril 1866, un décret, répondant au vœu de tous ses collègues, l'élevait à la présidence. Pendant vingt années, il remplit, avec une compétence indiscutée, ces hautes et délicates fonctions ; son impartialité et sa droiture élevèrent sa personnalité au-dessus des haines et des jalousies.

Tout entier à ses devoirs de magistrat, M. Tortelier n'a pas eu le loisir d'écrire, mais ses goûts le portaient vers l'archéologie bretonne et locale, et il fournit de nombreux renseignements à M. l'abbé Paris-Jallobert, l'excellent historiographe de Vitré.

Présenté par M. Arthur de la Borderie, un de ses plus vieux amis, M. Théophile Tortelier était entré, le 9 avril 1881, dans la Société des Bibliophiles Bretons. Sous les mêmes auspices, la Société se réjouit d'accueillir M. Henry Tortelier qui — suivant les expressions de M. Blandin — « s'est pénétré, dès l'enfance, des sentiments d'honneur et de loyauté que lui a légués son père. »

M. le baron de Wismes

Depuis que la Société nous a confié le soin de payer à ses morts un dernier tribut d'éloges, il nous est arrivé de regretter que l'espace nous fût mesuré ; jamais ce regret n'aura été plus vif que devant la tombe de M. le baron de Wismes, un des hommes qui ont le plus honoré leur pays et qui, par leur science universelle toujours accessible, s'imposent le plus à l'attention.

M. de Wismes mériterait les honneurs d'une biographie détaillée, où l'on prodiguerait l'anecdote, comme il savait la prodiguer lui-même ; ce travail, périlleux et séduisant est en germe dans les pages charmantes, tour à tour pleines de simplicité et d'émotion, que M. le marquis de Bremond d'Ars, le dernier président de la Société archéologique, a consacrées à la mémoire de son éminent prédécesseur. Nous avons eu l'heureuse fortune d'assister à la séance du 1er février 1887, où M. de Bremond d'Ars, remettant à M. le Meignen le fauteuil présidentiel, prononça l'allocution — conservons

ce mot qui sied si bien à la modestie de son auteur — dont la partie la plus saillante était l'éloge funèbre de M. de Wismes ; revoyant dans la brochure ces paroles qui nous avaient tant frappé, nous leur trouvons tous les mérites de la vraie éloquence, avec une familiarité de bon goût qui en double le prix. Nous allons les prendre pour guide, nous aidant aussi de nos souvenirs personnels.

Héracle-Jean-Baptiste-Olivier de Blocquel de Croix, baron de Wismes, naquit à Paris, le 16 septembre 1814. Son père était issu d'une très ancienne famille de l'Artois et par sa mère, mademoiselle de Polignac, il tenait à la Saintonge. Par l'examen de cette double descendance, M. de Bremond d'Ars explique ingénieusement deux des penchants de notre confrère, sa passion pour la peinture, héritage des ancêtres flamands, sa bonhomie narquoise, voire même un peu caustique, trait distinctif des habitants de la Saintonge.

La jeunesse du baron de Wismes s'écoula près de sa grand'mère, madame de Polignac, qui avait été dame du palais à la cour de France. Dans le salon de cette aimable survivante de l'ancien régime, il puisa ce goût du passé qui fut sa plus chère distraction. Sa vie fut, au surplus, celle d'un gentilhomme lettré et artiste d'autrefois ; volontairement éloigné de la scène du monde, n'ayant jamais rempli de fonctions publiques, il put garder vis-à-vis des hommes et des choses de tous les régimes une entière indépendance ; trop prudent pour être ambitieux, il sut jouir de cette *aurea mediocritas* qui

comble les vœux du sage, et on peut dire de lui, comme des peuples heureux, qu'il n'eut pas, qu'il ne voulut pas avoir d'histoire. Le seul grand chagrin de son existence, chagrin récent et qui hâta sa fin, fut la perte de l'aîné des quatre fils qu'il avait eus de son mariage avec mademoiselle de Bruc, un jeune et brillant conseiller d'ambassade, qui avait déjà conquis dans l'art français une place fort enviable.

De ce que M. de Wismes n'ait brigué aucun titre et se soit laissé seulement nommer membre de la Société des Antiquaires de France et président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, il ne s'ensuit pas qu'il n'ait été fort connu et très apprécié. Son mérite, comme dessinateur et comme érudit, avait franchi les limites de sa ville d'adoption ; les paysages, gravés à l'eau-forte, qu'il exposa aux Salons de Paris, lui valurent les louanges flatteuses des critiques les plus autorisés, des Paul Mantz et des Paul de Saint-Victor.

On doit regretter que le baron de Wismes n'ait pas, dans le domaine de l'histoire ou de l'archéologie, attaché son nom à une grande œuvre ; nul plus que lui, avec sa patience, sa mémoire et son prodigieux savoir, n'était capable de la mener à bien. Il s'est éparpillé en un nombre énorme de dissertations, de monographies érudites ou curieuses, d'articles de critique qu'il faut aller chercher dans la *Revue des Provinces de l'Ouest,* la *Revue de Bretagne et de Vendée,* le *Bulletin de la Société archéologique,* ou l'*Espérance du Peuple.* Des brochures, tirées à petit nombre, assurent une durée moins éphémère à quelques-unes de ces richesses ; la tâche de

les rassembler, de les coordonner, et aussi de faire un choix dans une correspondance volumineuse et pétillante d'esprit, devrait tenter un des fils de l'auteur, pieux et intelligents héritiers de son nom.

Les deux principaux ouvrages de M. de Wismes présentent l'alliance de la plume et du crayon. C'est, d'une part, *la Vendée*, comprenant une partie de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres ; d'autre part, le *Maine et l'Anjou*, comprenant le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne. Ces deux belles publications in-folio, dont la seconde fut écrite en collaboration, offrent, en face de *vues* très bien faites des sites et monuments de notre région, un texte historique et descriptif.

En dehors de deux brochures sur une collection d'autographes et sur l'exposition de 1848, M. le baron de Wismes a publié deux intéressantes notices littéraires, l'une sur un de ses ancêtres par alliance, René de Bruc, marquis de Montplaisir, charmant poète du XVIIe siècle, l'autre, extraite de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, sur un *Portrait de Molière à Nantes*. Dans un opuscule, *le Trésor de la rue des Caves*, il a raconté une trouvaille de vieux documents, faite en commun avec M. de la Borderie, et dans un autre, *le Tumulus des trois squelettes*, il a exposé ses découvertes archéologiques à Pornic, la jolie ville où il passait tous les étés.

Mais cette hâtive et incomplète énumération donnera-t-elle seulement l'idée des travaux divers de M. de Wismes, qui, nous le répétons, n'a pas donné sa mesure? Elle serait, tout au plus, suffisante pour ceux qui ne l'ont pas connu ; les autres retrouveront

dans leurs souvenirs, mieux que dans ces lignes, le portrait du collectionneur avisé, du causeur intarissable. Ce dernier surtout était justement renommé à Nantes : il se faisait entendre et il se faisait écouter. Nous qui, depuis dix ans, avions l'honneur de le compter parmi nos confrères, nous le quitterons sur cette phrase des livres sacrés, que sa fin édifiante permet de lui appliquer tout entière : « On trouvait un saint plaisir dans son amitié, de la sagesse dans ses entretiens, et du charme dans ses discours. »

M. Francis Roüsselot.

Quand on apprit la mort de M. Francis Rousselot, ce fut, à Nantes, une consternation générale. On l'avait rencontré, on avait causé avec lui, et il semblait plein de santé, quelques jours auparavant ; on ne pouvait croire qu'une aussi courte maladie eût eu raison de tant de jeunesse et de force. Ce douloureux étonnement fut suivi d'une manifestation sympathique : tout Nantes se pressait dans la vaste basilique Saint-Nicolas pour saluer la dépouille de l'homme aimable, de l'homme de bien qui n'était déjà plus.

M. Francis Rousselot était né à Cholet, le 13 août 1843. Il commença ses études au collège de Combrée, en Anjou, et les acheva à la Chapelle-Saint-Mesmin, près d'Orléans, où Mgr Dupanloup, ce grand instituteur de la jeunesse, continuait l'œuvre commencée à Paris, au séminaire de Saint-Nicolas. Il fit son

droit, puis vint se fixer à Nantes pour entrer dans la maison de banque que dirigeait sa famille. Dès le commencement de la guerre de 1870, il s'engagea dans les Mobiles de la Loire-Inférieure, passa le siège de Paris en garnison au Mont-Valérien, et en revint avec le grade de lieutenant. Ses occupations de banquier qu'il reprit aussitôt et qu'il conduisait avec autant de sûreté que d'obligeance, ne l'empêchaient point de prendre un vif intérêt aux lettres et aux arts. S'il ne dédaignait pas les formes mondaines de l'art, fréquentait le théâtre et avait un faible pour les belles estampes, les lectures sérieuses retenaient aussi son attention. Il discourait en sage sur les plus hauts objets de la morale et de la religion, et c'est un philosophe chrétien que la mort frappa brutalement, le 2 avril 1887. Celui de nos collègues qui parlerait le plus dignement de M. Francis Rousselot, serait son beau-frère, le poète éminent, M. Joseph Rousse, qui vivait dans son intimité et a profondément ressenti sa perte ; un autre de ses beaux-frères, M. Urvoy de Portzamparc, est aussi membre de notre Société, à laquelle M. Rousselot appartenait depuis l'origine.

Nous avons encore à déplorer les décès de deux de nos confrères.

M. Hermann Tross, issu d'une famille bien connue de libraires parisiens, et l'un de nos premiers élus (12 juillet 1877), est décédé à Paris, à la fin de l'année

1886. M. Tross s'était pris de passion pour la Bretagne ; il assista à notre première séance de Rennes ; il habita longtemps une maisonnette aux environs de Quimperlé.

Moins de deux mois après sa nomination, M. Demoget, architecte de la ville de Nantes, mourait subitement dans ce beau palais de l'Exposition, qu'il avait édifié et dont il avait le droit d'être fier. Avant le palais du cours Saint-André, M. Demoget avait attaché son nom à plusieurs constructions remarquables, notamment à l'école professionnelle de l'avenue de Launay.

PAMPHLET INÉDIT CONTRE LE DUC D'AIGUILLON

A Saint-Cast, le duc d'Aiguillon fit bravement son devoir de général en chef. Des hauteurs où se trouve posé le bourg paroissial — hauteurs incessamment foudroyées par toute l'artillerie de la flotte anglaise, — il surveilla et dirigea la bataille, courant sans cesse d'un point à un autre pour mieux suivre les phases diverses de l'action, sans souci de la pluie de boulets lancée contre lui ni des obus qui éclataient à ses pieds. Là-dessus les relations contemporaines sont unanimes, et les plus explicites sont celles des témoins oculaires qui accompagnaient le duc, comme, par exemple, celles de l'ingénieur Mazin et du héros du Guildo, Rioust des Villes-Audrain. Après la victoire on célébra partout en même temps, en vers et en prose, la vaillance des troupes et la bravoure de leur général ; pendant les sept premières années qui suivirent l'événement, on ne saurait à cet égard signaler une seule voix discordante.

Mais en 1765, la lutte engagée depuis trois ans par d'Aiguillon contre les libertés de la Bretagne prit un caractère d'extrême violence. Le Parlement tout entier donna sa démission ; le procureur général La Chalotais et quatre autres magistrats furent arrêtés, traînés de prison en prison, décrétés de haute trahison, menacés de mort. A ces attentats odieux et stupides du commandant de la province

les Bretons répondirent par une haine bleue, qui eut bientôt fait de briser sur le front du *petit duc* (d'Aiguillon) l'auréole de Saint-Cast, qu'elle remplaça par une légende d'infamie. Ses observatoires, pendant le combat, avaient été deux moulins à vent, le moulin du Chêne et le moulin d'Anne, situés à droite et à gauche du clocher de Saint-Cast : on déclara qu'il n'y était allé que pour cacher sa peur et attaquer la meunière. Un mot courut la Bretagne : — « A Saint-Cast, les Bretons se sont couverts de gloire, et le petit duc... de farine ! »

En dépit de son absolue fausseté, ce mot aigu, barbelé comme une flèche empoisonnée, s'incrusta dans la peau du d'Aiguillon, et il n'en est pas encore sorti. La première trace imprimée que j'en aie pu découvrir jusqu'ici se trouve dans le tome V de *l'Hermite en province* (n° IV, novembre 1819), volume in-12 réédité en 1825 sous le titre de *l'Hermite en Bretagne*, par M. de Jouy. Malgré cette attribution, il y a lieu de croire qu'en réalité M. de Keratry rédigea ce volume ou en fournit tout, au moins les matériaux. On y lit (p. 75-76) :

« Le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, avait tenté de détruire quelques-uns des privilèges [de cette province]. La Chalotais s'y opposa avec véhémence et fermeté; cette généreuse résistance indigna le duc... Lors de la descente des Anglais à Saint-Cast, le duc d'Aiguillon ne s'était pas signalé par sa bravoure ; on parlait même d'un moulin dans lequel il s'était prudemment réfugié ; un de ces flatteurs subalternes qu'on trouve partout, même en Bretagne, s'avisa de dire que le gouverneur, en cette circonstance, s'était couvert de gloire : — « Non, répliqua vivement le procureur général, *mais de farine.* » — Cette sanglante repartie ne fut pas perdue. Des gens qui avaient leur cour à faire la rapportèrent à celui qu'elle offensait ; d'Aiguillon jura de se venger. »

Ici ce mot est attribué à La Chalotais et donné comme une des causes qui poussèrent d'Aiguillon à « se venger » du procureur-général, c'est-à-dire à le faire emprisonner. C'est une erreur. Si ce mot, ou autre analogue, eût été

lancé avant l'arrestation et le procès du procureur-général, il en serait certainement question soit dans les interrogatoires soit dans les pièces de la procédure, surtout dans quelqu'un de ces nombreux factums où les défenseurs de La Chalotais s'attachent à examiner par le menu, à réfuter, atténuer ou expliquer toutes les imputations portées contre lui. En tous cas, ses adversaires n'auraient pas manqué de s'en prévaloir pour justifier les violences de d'Aiguillon. — Or, dans aucune de ces pièces nulle mention, nulle allusion ni à ce mot, ni à aucune attaque du procureur-général contre le commandant de la province à propos de l'affaire de Saint-Cast. Donc, ou le mot n'est pas de La Chalotais, ou il est postérieur non seulement à son arrestation, mais à son exil à Saintes sur la fin de 1766, car ce n'est pas sous le coup d'une menace de mort, quand on est pieds et poings liés aux mains de son ennemi, qu'on s'amuse à exciter et presque à justifier sa violence en lui lançant de la boue à la tête.

Toutefois l'opinion si injurieuse, si calomnieuse, résumée par ce lardon sanglant contre d'Aiguillon, était activement propagée par les ennemis du duc et les partisans du Parlement, peu de temps après l'arrestation de La Chalotais, probablement dès 1766. J'en trouve la preuve dans un pamphlet manuscrit, non signalé jusqu'ici, dont j'ai eu connaissance récemment [1], et qui est intitulé : *Essai sur la situation de la Bretagne.*

Cet écrit est une histoire de l'administration du duc d'Aiguillon en Bretagne, composée au point de vue de ses ennemis et des partisans du Parlement, après la démission générale de celui-ci en 1765 et même après l'exil des membres démissionnaires en 1766, car quelque part

1. En septembre 1886, à Pontivi, pendant la tenue du Congrès de l'Association Bretonne ; il appartient à Madame Galzain, que je me plais à remercier ici de sa gracieuse communication. C'est un manuscrit en papier, petit in-folio, écriture du XVIIIe siècle, de 32 pages, dont 29 écrites et chiffrées, les 3 autres blanches.

l'auteur dit : « Gémissant *sur la destruction totale du Par-*
« *lement*, dont tout le crime étoit de s'estre oposé au des-
« potisme dangereux de M..... [1], la noblesse crut ne
« pouvoir plus rester dans le silence. » — Cette histoire se compose d'une introduction ou avant-propos (p. 1 à 4), et de deux parties intitulées : *Première époque* (p. 4 à 11), et *Seconde époque* (p. 11 à 29). La première partie est une revue de l'administration de d'Aiguillon depuis son arrivée en Bretagne en 1753 jusqu'à 1756 inclusivement; la seconde continue ce tableau, qui s'arrête à 1762 et est par conséquent incomplet, puisque l'auteur, comme on vient de le voir, écrivait en 1766.

Non seulement cette prétendue histoire est hostile à d'Aiguillon, mais elle est bourrée jusqu'à la gueule de venin et de calomnies contre lui et contre tous ses partisans. C'est simplement la guerre au couteau. L'auteur ne se faisait guère illusion sur la nature de son œuvre, car il dit dans son introduction : « Cet ouvrage aura le même
« sort que tous ceux qui ont porté l'empreinte de la vérité :
« il sera condamné au feu et je m'en consolerai. » Il fut seulement condamné à moisir dan un tiroir, non peut-être sans avoir couru de main en main, mais sans avoir été imprimé : du moins je n'en connais pas d'exemplaire.

Avant de citer la partie de ce pamphlet relative au rôle de d'Aiguillon dans les deux descentes anglaises en Bretagne de 1758, disons que l'auteur commet, sur les faits, sur les lieux et les dates, de grosses et fréquentes erreurs dont nous n'entreprendrons point la rectification ; il suffira d'avoir averti le lecteur que le pamphlet, entre autres bourdes, met à Saint-Jacut, et le 30 août, le second débarquement des Anglais, qui eut lieu en réalité à Saint-Lunaire et à Saint-Briac le 4 septembre 1758. On voit par là quelle confiance il convient de lui accorder. Voici le texte du passage relatif à Saint-Cast. — A. DE LA B.

1. Ces onze points, d'une discrétion bien inutile, couvrent évidemment, sans le voiler, le nom de *d'Aiguillon*.

ESSAI

SUR LA SITUATION DE LA BRETAGNE

Le duc d'Aiguillon à Saint-Cast [1].

Le 4 juin 1758, l'escadre anglaise parut à la hauteur de Saint-Malo. Le 5, la descente se forma à Cancalle, et le quartier général fut étably à Saint-Servan. L'intention des Anglois étoit sans doute de profiter des leçons qu'on leur avoit données dans l'escalade de la ville de Saint-Malo, lors du camp de 1756. On assure même, et plusieurs gens dignes de foy l'ont dit, que si leurs échelles ne s'étoient pas trouvées trop courtes, la ville eût été prise. Cet événement sauva la place, mais ne la garantit pas de l'incendie général de tous les vaisseaux. Si M. d'Aiguillon avoit été aussi vigilant à se rendre à Saint-Malo lorsque les ennemis parurent, qu'il l'avoit toujours été à courir les grands chemins à la moindre contestation, il auroit sûrement évité la perte de cette marine marchande. Il y avoit beaucoup de troupes en province, et les Anglois furent longtems à Saint-Servan ; mais M. d'Aiguillon n'avait pas sans doute encore acquis les talents du général à la tête d'une armée militaire. Il ne connaissoit alors que ceux du général commandant les grands chemins. Ce fut un malheur, et pour luy et pour la province : pour luy, parce que bien des gens penseront peut-être assés mal pour l'en rendre respon-

1. Pages 13 à 17 du manuscrit.

sable, et ce seroit un échec à la gloire d'un héros tel que luy. Mais — ce qu'il y a de sûr — c'est la première époque de la ruine du commerce.

Les Anglois lui fournirent ensuite un champ bien plus vaste. Ils descendirent à Saint-Jagu le 30 août de la même année. Leurs détachements, répandus dans les environs, y commirent des vexations inouïes ; on leur laissa tout le temps de faire ce qu'ils vouloient. M. d'Aiguillon parut cependant avec un corps de troupes assés considérable et fut témoin en partie de leur opération. Le 7 [septembre], l'armée angloise se présenta au passage du Guildo, où un gentilhomme avec quelques bourgeois et plusieurs païsans, l'arrestèrent six heures. Ce retardement devoit donner le tems aux troupes d'aller soutenir ce gentilhomme et empêcher le passage. On ne le jugea pas à propos. L'armée [angloise] défila à la fin et prit son quartier au Val, d'où elle ravagea pendant trois jours tous les environs.

Ces troupes, éloignées d'une lieue et demie de Saint-Cast[1] où étoient leurs bateaux, pouvoient estre facilement coupées; tout autre n'auroit pas manqué cette occasion. Mais M. d'Aiguillon, plus prudent, se réserva pour un moment moins périlleux. L'onze de septembre, les Anglois se rembarquèrent ; il disposa alors son armée en trois colonnes pour former trois attaques, et ensuite il se retira à un moulin éloigné de.....[2] de l'endroit où étoit placée la division

1. L'auteur écrit constamment *Saint-Cats,* et presque toujours *Englois.*

2. L'indication de la distance est restée en blanc dans le manuscrit.

qui attaqua. Il est à présumer que M. d'Aiguillon n'avoit d'autre dessein que de faire voir son armée aux ennemis : son inaction l'annonce clairement. Il demeura immobile au pied de son moulin sans donner aucun ordre ; peut estre était-il comme pétrifié, et il y a bien de l'apparence, car il ne fit alors aucune réponse à tout ce que les officiers généraux lui firent demander.

Cependant les Anglois se rembarquoient tranquillement; ils l'étoient desjà presque tous, lorsque la colonne commandée par M. d'Aubigny, souffrant depuis longtems du canon de plusieurs frégates embossées, s'ébranla et marcha à l'ennemy. Cette division étoit composée des régiments de Boulonnois et de Brie, des bataillons de Marmande, Fontenay-le-Comte, du premier bataillon des Volontaires-Etrangers, et des gentilshommes bretons qui, marchant à la teste, décidèrent seuls cette affaire. Les Anglois, lors de l'attaque, n'avoient à terre que douze à treize cents hommes. M. d'Aiguillon, tranquille au pied de son moulin, et qui n'avoit pas eu intention d'attaquer, vit avec surprise l'ébranlement de la division de M. d'Aubigny. Cet événement ne contribua pas encore à le rappeler à luy-même. Il est des cœurs plus susceptibles de trouble les uns que les autres, il l'éprouva cependant, et son agitation ne l'empescha pas de chercher à la cacher aux yeuxde ce tas d'aides-de-camp inutiles qui l'entouroient. Il entra dans le moulin et y fut suivi de ses plus intimes, et son embarras l'empescha de s'apercevoir qu'il étoit escorté de quelques-uns qui n'avoient pas mérité sa confiance ; mais s'aperçoit-on de quelque chose lorsqu'on est dans un

pareil état? Il y resta longtems, et vraisemblablement n'en eût-il sorti qu'après la décision de l'attaque, si par hasard il n'avoit aperçu son hôtesse.

La vue de la meunière le rapella à la vie : qui croiroit qu'une femme sans jeunesse et sans figure, avec l'appareil de la misère et de la malpropreté, pût faire de telles impressions ? Cela paroistroit incroïable ; mais ceux qui connoissent M. D... sçavent qu'il est fait pour ces choses. On sçait qu'il excelle en tout genre; c'est l'homme unique, mais surtout auprès du sexe ; c'est dans cette carrière qu'on l'a vu voler à tire-d'aile, affronter les plus grands périls et s'y exposer en héros. Si ses victoires luy ont souvent causé de tristes souvenirs, il s'en est dédommagé par le récit journalier de ses trophées. Que ne peut donc pas une femme sur un aussi beau cœur, sur un cœur aussi susceptible d'impression ? La meunière en fit d'assés vives sur notre héros pour détruire celles qu'avoit occasionnées le bruit du canon. Tout à lui pour lors, tout à sa reconnoissance, il voulut la témoigner à cette déesse des farines. Sûr du succès, il attaqua en vainqueur. Et que d'avantage n'avoit-il pas réellement ? Tout parloit en sa faveur ; son origine [1], un titre ducal, commandant la province, de

1. N. Vignerot, menestrier, et ensuite intendant des plaisirs secrets du cardinal de Richelieu dont il épousa la sœur, étoit fils d'un meunier du Poitou. Voiés les mémoires du grand Condé, dans le procès qu'il eut avec le duc de Richelieu, petit-fils de ce Vignerot le joueur de flûte, pour la succession du duc de Fronsac. Il donne la preuve de cette généalogie, et dit : « Il sied bien à l'arrière-petit-fils d'nn meunier de me disputer « la succession de mon beau-frère. » Le meunier étoit sorty du garde-chasse, qui fut chassé de la maison de Thouars pour ses friponneries et faux témoignages. (*Note du manuscrit*).

la jeunesse, de la figure et de la hardiesse. Le moment même étoit unique pour porter à la reconnoissance : son armée étoit aux mains avec les ennemis. Combien de femmes eussent voulu païer pour leur patrie !

La meunière cependant, toute femme de moulin qu'elle étoit, pensa différemment : elle s'opposa avec vigueur aux entreprises du duc, cet homme nouvellement ressuscité. Mais la résistance alloit être inutile ; des mains étrangères et bienfaisantes se prêtoient aux vues du général, lorsque des cris répétés annoncèrent une bombe ! Elle fut mal jugée par ceux du dehors, mais leurs cris n'en eurent pas moins leur effet ; M. d'Aiguillon revint à son premier état, se jetta à terre, et la meunière profita de ce moment de terreur pour fuir les tendres empressements de notre héros. Sur ces entrefaites, on annonce que les Anglois sont rembarqués et qu'on leur a pris ou tué cinq ou six cents hommes. M. d'Aiguillon reparoît et reçoit des compliments. Il part pour Saint-Malo, y reçoit les remerciements dûs au libérateur de la province ; va ensuite à Rennes y faire une entrée triomphante. Les prisonniers de marque suivoient un carosse chargé de lauriers et traîné par six chevaux couverts de palmes. Tout le monde cria victoire, les cris furent répétés par toute la Bretagne, et la France eut la complaisance de le croire.

Cependant ceux qui étoient à Saint-Cast et les gens même du métier veulent que la réussite de la journée de l'onze [septembre 1758] estoit due à M. d'Aubigny. Cela peut estre, car il est des gens qui, à force

de vouloir examiner de près, ne jugent pas toujours comme le public. Il y a bien de l'apparence que ces propos parvinrent à M. d'Aiguillon et qu'il manœuvra en conséquence : M. d'Aubigny fut rappelé de la province et eut une espèce de disgrâce.

Le héros de Saint-Cast, de retour de Paris où il avait été faire voir ses prisonniers comme les preuves de sa victoire, vint tenir les Etats de 1758. L'absence de l'évêque de Rennes donnoit, si les Etats avoient été dans cette ville, la présidence au doïen des évêques. Ce doïen étoit fils d'un conseiller et avoit dans le Parlement beaucoup de parents. Le commandant, mécontent dès lors d'un corps qui commençoit à éclairer sa conduite, ne vouloit pas qu'il eût présidé ; s'il l'avoit mieux connu, il ne l'eût pas craint. La suite a prouvé que ce prélat [1] étoit aussi vil esclave qu'il étoit imbécille. Que le lecteur me permette de raporter icy quatre vers qu'un homme célèbre a fais à son occasion :

Farcy d'orgueil et d'arrogance,
De sottise et d'impertinence,
C'est le portrait, en raccourcy,
Du petit évêque Farcy.

1. L'évêque de Quimper. Il s'apelle Farcy. Il est arrière-petit-fils d'un manœuvre des forges de Paimpont. Son grand-père y eut un poste plus éminent ; son grand-père surnommé Cuillé, en fut le directeur et y eut un intérest ; il acheta dans la suite une charge de conseiller au Parlement. Son petit-fils, neveu de l'évêque de Quimper, est actuellement président à mortier. Ainsi on pourroit avec raison dire de luy, lorsqu'il est en robe, que c'est un sac à charbon dont il est revêtu. (*Note du manuscrit.*)

Les Etats furent donc assemblés à Saint-Brieuc, afin de ne pas perdre l'avantage d'avoir un président du Tiers comme M. de Coniac.

En effet, le sieur Baillon [1], nommé intendant de la Rochelle en 1754, avait été obligé de se défaire de sa charge de sénéchal du présidial de Rennes, qui luy donnoit la présidence du Tiers lorsque les Etats s'assembloient sous son ressort. M. d'Aiguillon chercha à procurer cette charge à un homme dont il eût pu disposer. Le sieur de Coniac, jeune conseiller au Parlement, fut celui que le commandant trouva digne de sa confiance. Avec peu de fortune, encore moins de naissance[2], il joint à un esprit vif et hardi une ambition démesurée. Coniac était un homme à tout faire : ce fut luy que le premier commissaire du roy[3] choisit comme un des exécuteurs de ses projets.

A peine le don gratuit fut-il accordé par les Etats assemblés à Saint-Brieuc [en 1758], que les partisans du commandant proposèrent de frapper une médaille en son honneur, en reconnaissance de *la bataille* de Saint-Cast. La noblesse s'y opposa ; mais entraînée par les deux [autres] Ordres, elle fut obligée d'y consentir....

---

1. Voir p. 6 du manuscrit.

2. Le sieur de Coniac est arrière-petit-fils d'un marchand de toile de Quintin ; tous ceux de son nom, ses parents, y mènent encore le commerce. Il s'est engagé dans l'infanterie à 23 ou 24 ans, et sa mère, en le dégageant, lui donna une charge de conseiller, qu'il remplit aussi mal qu'il avoit été mauvais soldat. (*Note du manuscrit.*)

3. C'est-à-dire d'Aiguillon.

Nous arrêtons ici nos extraits, qui contiennent, à peu de chose près, toute la partie intéressante de ce pamphlet. Par les méchancetés et les faussetés qu'on vient de lire contre deux anciennes et honorables familles, dont tout le crime était de suivre le parti d'Aiguillon, on juge aisément l'esprit de l'auteur : il se soucie peu de dire vrai, pourvu qu'il blesse, qu'il déchire et qu'il vilipende ses adversaires, traités par lui comme des ennemis mortels. Témoignage fort expressif de l'état des esprits, de la violence des haines et des passions politiques de ce temps : par là ce pamphlet est un curieux document d'histoire, mais le dernier à consulter pour établir sincèrement la vérité des faits.

A. DE LA BORDERIE.

TABLE

Pages

Bureau élu le 17 juillet 1885..... VII

Liste par ordre alphabétique des membres de la Société..... IX

Extraits des procès-verbaux. — *Séance du 7 juillet 1886*..... 1

Séance du 10 septembre 1886, à Pontivy..... 3

Séance du 13 décembre 1886..... 9

Séance du 22 avril 1887..... 14

Séance du 24 mai 1887, à Rennes..... 17

Etat des publications de la Société..... 24

Liste des ouvrages offerts à la Société, du 24 mai 1886 au 24 mai 1887..... 28

Nécrologie : MM. Théophile Tortelier, le baron de Wismes, Francis Rousselot, Hermann Tross, Charles Pellerin de la Vergne..... 35

Documents inédits..... 45

Pamphlet inédit contre le duc d'Aiguillon, communiqué par M. Arthur de la Borderie..... 47

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

Œuvres françaises d'Olivier Maillard. — Sermons et poésies, — publiées d'après les manuscrits et les éditions originales, avec notes, notices et introduction, par Arthur de la Borderie. Nantes, 1877. — (Épuisé.)

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, étude sur les incunables bretons, accompagnée de fac-similé contenant la reproduction intégrale de la plus ancienne impression bretonne, — publiée par la Société des Bibliophiles Bretons. Nantes, 1878.

Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques, publiés par la Société des Bibliophiles Bretons, tome Ier et tome II.

Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne.— La Commission Brutus Magnier a Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière, 1879.

Le Roman d'Aquin *ou la Conqueste de la Bretaigne par le roy Charlemaigne,* chanson de geste du XIIe siècle, publiée par M. F. Joüon des Longrais, ancien élève de l'École des Chartes, 1880.

Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy.

L'Hopital des Bretons a Saint-Jean d'Acre au XIIIe siècle, par M. J. Delaville Le Roux.

Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée, avec notes et introduction, par Arthur de la Borderie. Nantes, 1881.

Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard, publiées, avec notes, introduction et étude biographique, par Arthur de la Borderie et René Kerviler. Tome II. *Lettres nouvelles.* (Le tome I sera prochainement publié). Nantes, 1882.

Archives de Bretagne. Recueil d'actes, de chroniques et de documents historiques rares ou inédits. T. I. *Privilèges de la ville de Nantes,* édités par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. 1883. — T. II. *Complot breton de 1492,* publié, avec notes et introduction, par M. Arthur de la Borderie, 1884. — T. III. Monuments de la langue bretonne : *Le Mystère de sainte Barbe,* publié par M. Émile Ernault, 1885.

Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle, par Stéphane Halgan, le comte de Saint-Jean, Olivier de Gourcuff et René Kerviler, 1884.

Le Bombardement et la machine infernale des Anglais contre Saint-Malo en 1693. Récits contemporains en vers et en prose, avec figures. 1885.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTE

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

ONZIÈME ANNÉE

(1887-1888)

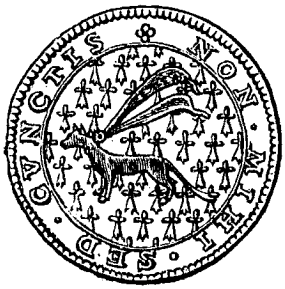

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

—

M.DCCC.LXXX.VIII

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

Bulletin a été tiré à 450 exemplaires in-8° vergé.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTE

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

ONZIÈME ANNÉE

(1887-1888)

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

—

M.DCCC LXXX.VIII

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 17 JUILLET 1888

Président : MM. Arthur DE LA BORDERIE, correspondant de l'Institut, à Vitré (Ille-et-Vilaine) ;

Vice-presidents : Général Émile MELLINET, place Launay, 8, à Nantes ;

Henri LE MEIGNEN, avocat, rue Bonne-Louise, 7, à Nantes ;

Secrétaire : Olivier DE GOURCUFF, rue Saint-André, 62, à Nantes ;

Secrétaire-adjoint : Comte Régis DE L'ESTOURBEILLON, 5, avenue Charras, à Clermond-Ferrand (Puy-de-Dôme) ;

Trésorier : Alexandre PERTHUIS, aux Folies-Chaillou, à Nantes ;

Trésorier-adjoint : Jules RIALAN, rue des Coulées, à Nantes ;

Bibliothécaire-Archiviste : René BLANCHARD, place Pirmil, 2, à Nantes.

Conseil de la Société

Camille DUPUY, avocat, ancien magistrat, à Sheen-House, Surrey (Angleterre) ;

Marquis DE GRANGES DE SURGÈRES, rue Saint-Clément, à Nantes ;

Raoul LE QUEN D'ENTREMEUSE, rue de Bréa, à Nantes ;

Anthime MENARD, père, avocat, rue Saint-Julien, à Nantes ;

Claude DE MONTI DE REZÉ, quai Ceineray, à Nantes ;

Joseph ROUSSE, rue Lafayette, à Nantes.

Délégués en Bretagne

Arthur DU BOIS DE LA VILLERABEL, président de la Société archéologique, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ;

Robert OHEIX, avocat, à Trévé, près Quintin (Côtes-du-Nord) ;

Vicomte H. DE LA VILLEMARQUÉ, de l'Institut, au château de Keransker, près Quimperlé (Finistère) ;

Comte Anatole de BREMOND D'ARS, marquis DE MIGRÉ, conseiller général, au château de la Porte-Neuve, près Quimperlé (Finistère) ;

Hippolyte DE LA GRIMAUDIÈRE, à Rennes (Ille-et-Vilaine) ;

Ludovic CORMERAIS, boulevard Delorme, à Nantes (Loire-Inférieure).

René KERVILER, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) ;

Vincent AUDREN DE KERDREL, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

Délégués en Anjou

André JOUBERT, au château des Lutz-de-Daon, près Château-Gontier (Mayenne) ;

Marquis DE VILLOUTREYS, au château du Plessis-Villoutreys, par Montrevault (Maine-et-Loire).

LISTE DES MEMBRES

ADMIS DU 24 MAI 1887 AU 24 MAI 1888.

M. l'abbé Joseph BREBEL,

Vicaire à Guipry (Ille-et-Vilaine). — 4 avril 1888.

M. Remi DE GOURDEN,

Avocat à Rennes. — 7 décembre 1887.

M. Philippe HÉBERT,

Agent de change honoraire, château de la Goule-aux-Fées, près Dinard (Ille-et-Vilaine). — 21 septembre 1887.

M. DE JEUX,

Au château de Bordes, par Baugé (Maine-et-Loire). — 7 décembre 1887.

M. le comte DE KERGU,

Château du Clos-Neuf, à Lamballe (Côtes-du-Nord). — 21 septembre 1887.

M. DE LACARELLE,

A[illegible]aris. — 21 septembre 1887.

M. le marquis DE LESCOET,

Château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ (Finistère). — 4 avril 1888.

M. le comte DE MARSAY,

Au château de Ris, par Preuilly (Indre-et-Loire). — 7 décembre 1887.

M. Joseph-Guy ROPARTZ,

A Paris. — 21 septembre 1887.

M. le vicomte DE SAINT-PRIX,

Château de Coatserho, près Morlaix (Finistère). — 4 avril 1888.

M. Emile SOLACROUP,

Ingénieur en chef de la Compagnie d'Orléans, à Paris. — 21 septembre 1888.

M. Henri DE TANOUARN,

A Rennes. — 4 avril 1888.

M. Henri TORTELIER,

Avocat à Vitré. — 7 décembre 1887.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 21 septembre 1887.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. Audren de Kerdrel, sénateur, Vte H. de la Villemarqué, de l'Institut, Huon de Penanster, député, René Kerviler, L. Prud'homme, Alex. Perthuis, J.-G. Ropartz, R. Oheix, Bon des Jamonières, Alfred Lallié, H. Le Meignen, O. de Gourcuff, Emile Grimaud.

A l'occasion du Congrès de l'Association Bretonne, la Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance au Croisic, le mercredi 21 septembre 1887, à deux

heures, dans une des salles du Congrès, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, président.

M. de la Borderie invite MM. Audren de Kerdrel, président du Congrès; de la Villemarqué, membre de l'Institut; René Kerviler, délégué de la Société, à prendre place au bureau, puis il donne la parole à M. Olivier de Gourcuff, secrétaire, pour la lecture du procès-verbal.

Admissions. — Cinq nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

Etat des publications. — A la suite de la dernière séance, tenue à Rennes le 24 mai, on a distribué le 2e fascicule des *Grandes Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart; le 3e fascicule paraîtra vers janvier prochain. Sont déposés sur le bureau et vont être distribués aux sociétaires dans le plus bref délai : 1° le *Glossaire étymologique du breton moyen*, volume in-4° de 300 pages environ, composant la seconde partie du *Mystère de sainte Barbe*; 2° le *Bulletin de la Société* (*10e année, 1886-1887*).

En dehors de ces publications, actuellement prêtes, on examine celles qui sont en préparation.

Le bureau livrera prochainement à l'impression le tome 1er des *Œuvres nouvelles et inédites* de Des Forges Maillard.

Quant à l'édition de *Gil Blas* préparée par la Société, quoique le délai de trois mois, fixé à Rennes pour arriver à une entente avec l'éditeur et à un sérieux commencement d'exécution, soit expiré sans avoir amené de changement à l'état de choses actuel, M. le vice-président Le Meignen, président de la Commission du *Gil Blas*, par délégation du président de la

Société, expose qu'antérieurement à l'expiration de ce délai, l'éditeur lui a fait des propositions tendant à modifier le système d'illustration du livre, et que, dès lors, il semble juste de donner un nouveau et dernier délai à la Commission pour trancher définitivement la question.

A la suite de diverses observations présentées par MM. de Kerdrel, de la Villemarqué, Kerviler, Prud' homme et par M. le président, un vote de confiance est accordé à la Commission qui devra, en s'inspirant des observations qui viennent d'être faites et dont M. le secrétaire lui transmettra le résumé, voir de nouveau l'éditeur et en finir avec lui, de façon ou d'autre, *avant la fin de l'année 1887*.

En ce qui concerne l'élévation temporaire de la cotisation de 20 à 25 francs, elle ne saurait être maintenue tant que la publication qui l'a motivée ne suivra pas un cours régulier. Aussi, sur la proposition du président, la Société décide, non de la supprimer, mais de la suspendre pour l'exercice 1886-1887, pendant lequel elle n'a pas eu sa raison d'être. La cotisation exigible pour cette année est donc de 20 francs seulement.

Exhibitions. — Par M. Arthur de la Borderie (appartenant à Madame Person, de Guérande) :

Un bijou, dit collier de la duchesse Anne, datant de la fin du XVe siècle, et provenant d'un sanctuaire des environs de Guérande, où il décorait une statue de la Vierge.

— Par M. Arthur de la Borderie :

1° La première bonne édition du *De excidio Britanniæ* de Gildas, imprimée à Londres, en 1568. Le

volume est revêtu d'une charmante reliure genre Le Gascon, de M. Lecouturier, de Rennes.

2° La première édition (1508) de l'*Historia regum* de Geoffroi de Monmouth. — Ce livre est l'histoire fabuleuse, et si longtemps accréditée, de la Bretagne ; l'enthousiasme excité par cette fiction se manifeste dans les pièces liminaires émanées de l'éditeur breton, Yvon Cavellat, et de plusieurs de ses compatriotes, ravis de sa découverte.

— Par M. Alex. Perthuis :

1° Un portrait de Des Forges Maillard (en deux états).

2° Un portrait du duc de Mercœur.

3° Une nombreuse collection de portraits de Le Sage.

4° Une vue du château de Ranrouët, près Guérande, dessinée et gravée par M. Donatien de Sesmaisons.

5° La vue du port du Croisic, dessinée par Ozanne au XVIII° siècle.

— Par M. René Kerviler :

Un diplôme d'une Société littéraire ou épicurienne, la Société *Pantomathique*, existant à Quimper au commencement de ce siècle. Ce diplôme, écrit en style macaronique, a été décerné à Frédéric Morvan, frère d'Olivier Morvan, le poète, sur lequel notre confrère a lu une étude dans une des précédentes séances du Congrès Breton.

— Par M. L. Prud'homme :

Un recueil en cinq volumes (reliure uniforme) des Sermons d'Olivier Maillard. Ces cinq volumes, imprimés à Paris, par Jean Petit, en caractères gothiques, ont été publiés de 1506 à 1513.

— Par M. Robert Oheix :

Une *Semaine sainte* enfermée dans une magnifique reliure ancienne, en maroquin rouge, avec petits fers.

— Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Porcie*, tragédie de Robert Garnier. A Paris, à l'imprimerie de Robert Estienne, 1574 (*seconde édition* rare, dont la Bibliothèque de Nantes possède seule un exemplaire).

2° *L'Année françoise, ou la 1re, la 2e, la 3e, la 4e et la 5e campagnes de Louis XIV*, par le sieur de Ceriziers, aumosnier du Roy. A Paris, chez Charles Angot, 1658 et 1659, frontispice dessiné et gravé par Chauveau. — Collection assez difficile à réunir des ouvrages du jésuite nantais sur les campagnes de Flandres.

3° *Fables mises en vers* par Jan (Dubignon) de Redon. A Rennes, chez Chausseblanche, an VIII. (Jan Dubignon, l'auteur de ces fables, avait été député à la Convention.)

Séance du 7 décembre 1887.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président*.

Présents : MM. H. Le Meignen, Alex. Perthuis, le baron des Jamonières, du Champ-Renou, Le-

gendre, G. Caillé, comte de Monti de Rezé, R. Le Quen d'Entremeuse, Emile Grimaud, Olivier de Gourcuff, R. de l'Estourbeillon, Alcide Leroux, Eug. Boubée.

La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance à Nantes, le mercredi 7 décembre 1887, à huit heures du soir, dans un salon du Cercle des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, président.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Admissions. — Quatre nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

Etat des publications. — Monsieur le Président, parlant du *Gil Blas*, voté et entrepris par la Société, dit que le traité conclu avec l'éditeur parisien concernait le mode d'exécution des gravures, et fixait l'époque à laquelle le travail devait être achevé, mais qu'il était muet sur les époques successives où devaient paraître les fascicules, quoique l'éditeur eût formellement promis de faire paraître le 1er fascicule en octobre 1886, et les autres, de deux mois en deux mois. L'éditeur avait soumis un spécimen du texte et des illustrations, et c'est sur le vu de ce spécimen que la Société s'est engagée. Après avoir fait distribuer un avant-fascicule renfermant des gravures encore très acceptables, sauf l'une, qui avait été vivement critiquée, l'éditeur s'est décidé à envoyer à la Commission, vers Pâques 1887, une moitié du premier livre avec des illustrations d'un caractère absolument différent des précédentes ; pour s'en convaincre, il suffit de comparer un même épisode, traité

dans le spécimen primitif, avec ce qu'il est devenu dans ce dernier fascicule, — et M. le Président fait ressortir, pièces en main, cette instructive comparaison. Il y a eu unanimité dans la Commission pour repousser ces illustrations nouvelles. M. Monnier a alors proposé un autre système de gravures qui aurait pu avoir l'agrément de la Commission, mais il demandait la création d'une sorte de tribunal arbitral, en cas de dissentiment entre lui et la Commission, la suppression des lettres rouges du texte et une augmentation de subvention, toutes choses que la Commission rejeta unanimement. A la séance de Rennes (24 mai 1887), la Société avait donné un délai de trois mois à la Commission pour s'entendre définitivement avec l'éditeur ; à la séance du Croisic (21 septembre 1887), ce délai fut encore prorogé et M. Le Meignen autorisé à tenter une nouvelle démarche près de M. Monnier. Ce dernier répondit alors qu'il ne pouvait, si la Société ne lui accordait les concessions demandées, satisfaire aux conditions dont elle entendait ne pas se départir. La question, résumée par M. le Président, se pose dès lors en ces termes : la Société peut et doit exiger de M. Monnier l'exécution stricte du traité, sans aucun changement dans les conditions, et elle est en droit de lui imputer à blâme les entraves apportées par lui à la marche de ses publications, entraves d'où il résulte pour elle un véritable préjudice. La Société, par un vote formel, approuve entièrement les décisions de la Commission, puis, consultée sur la conduite à tenir aujourd'hui vis-à-vis de M. Monnier, elle décide à l'unanimité de refuser les illustrations par lui of-

fertes et de le rappeler à la stricte exécution du traité, conformément au premier spécimen, sur le vu duquel elle s'est engagée, dans sa séance du 26 mai 1886.

Parlant des autres publications de la Société, M. de la Borderie dit que le *Glossaire étymologique du breton moyen* (2e partie du *Mystère de sainte Barbe*) et le *Bulletin* de la 10e année viennent d'être distribués ; que le 3e fascicule de Bouchart est poussé activement, et que le tome I des *Œuvres nouvelles* de Des Forges Maillard, prêt à être livré à l'imprimerie dans un très bref délai, ne pourrait être que fort peu retardé par l'adjonction d'une vingtaine de lettres inédites, signalées et en voie d'être acquises par M. Kerviler.

D'autre part, la publication des *Actes du duc Jean V*, confiée aux soins érudits de M. Blanchard, commencera dès le courant de l'année 1888.

Pour le cas où le *Gil Blas* serait définitivement abandonné, il y aurait peut-être lieu aussi de songer à le remplacer par une autre publication, d'un genre à la fois historique et artistique. Dans cet ordre d'idées, la Société pourrait être saisie, soit d'un projet d'une *Histoire de la musique en Bretagne*, par M. Bourgault-Ducoudray, soit surtout d'un projet de réimpression illustrée de la *Vie des Saints de Bretagne*, du Père Albert le Grand.

Exhibitions. — Par M. Alex. Perthuis : Une série de cinq portraits de Charles de la Porte, marquis de la Melleraye, lieutenant général au gouvernement de Bretagne, de M. de la Melleraye, duc et pair de France, et d'Armand de la Porte, marquis de la Mel-

leraye, grand maître de l'artillerie, lieutenant général pour le roi de la ville, citadelle et du comté de Nantes. Ce dernier portrait, in-folio, le plus rare de la collection, a été peint par Boulogne et gravé par Stéph. Gautrel, en 1679.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Demeslé de l'esprit et du jugement.* — A Paris, chez Robert Pepie, 1688. — Exemplaire irréprochable du plus rare ouvrage de Le Pays.

2° *Les observations de diverses choses remarquées sur l'estat, couronne et peuple de France, tant ancien que moderne,* recueillies de plusieurs autheurs par noble homme Regnault Dorleans, sieur de Since, conseiller au siège présidial de Vennes en Bretagne. — A Vennes, de l'imprimerie de Jean Bourrellier, 1597. — Bel exemplaire du second livre imprimé à Vannes.

3° Les *Satires de Juvénal et de Perse.* — Texte latin avec la traduction de l'abbé de Marolles. Paris, Guillaume de Luyne, 1658. — Spécimen d'une reliure en veau fauve, avec hermine au centre et aux quatre angles, qui se rencontre dans quelques bibliothèques bretonnes.

4° *Statuts et ordonnances de la noble frairie de la Sainte Passion du Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, ci-devant desservie dans l'église de Sainte-Croix de Nantes, et maintenant dans celle des Révérends Pères Carmes,* réimprimés, avec des additions, sur l'édition de 1651. A Nantes, chez Augustin Malassis, S. D. (1769). Petit livre surtout curieux par les noms de familles nantaises qu'il renferme.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Le Temple des poètes, dédié à Monseigneur,*

frère unique du roy, par R. G., sieur de Lespine, Croisicquais. — A Blois, par François de La Saugère, 1638. — M. de la Borderie fait ressortir l'intérêt de curiosité qui s'attache à ce livre rarissime ; car si M. Bizeul avait trouvé des vers de Lespine dans un *Recueil de diverses poésies*, on ignorait jusqu'à l'existence de ce *Temple des poètes*, qui, après un éloge amphigourique du Croisic, patrie de l'auteur, contient un dénombrement confus des poètes de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle, au nombre de 288.

2° *Liste de Messieurs les nobles bourgeois et échevins de la ville et communauté de Rennes, depuis l'année 1600 jusqu'à 1756.* — A Rennes, chez Guillaume Vatar, 1756. Livre breton d'une insigne rareté dont un exemplaire fut payé 100 francs à la vente Lesbaupin, de Rennes.

3° *Les Nouvelles œuvres de M. Le Pays.* — Amsterdam, Abraham Wolfgank, 1677. — Deux parties en un volume in-18. — Edition elzévirienne ornée d'un joli frontispice.

4° *Amitiés, Amours et Amourettes*, par M. Le Pays. Nouvelle édition, revue et augmentée de *Zelotyde*, histoire galante. — A Paris, chez Cl. de Sercy, 1672. L'amusant petit roman de *Zelotyde* paraît ici, pour la première fois, joint aux *Amitiés, Amours et Amourettes.*

5° *Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde*, par M.*** (l'abbé de Bellegarde). — Frontispice gravé. Amsterdam, Wolfgank, 1691. — M. de la Borderie lit quelques extraits de ce premier ouvrage de morale mondaine du fécond

polygraphe breton, l'abbé de Bellegarde, un de ces écrivains que la Société des Bibliophiles ferait avantageusement connaître, en réimprimant un petit choix de leurs œuvres.

Par M. H. Le Meignen :

Epître consolatoire aux habitants de la ville de Nantes, affligez de peste, et apologétique contre ceux lesquels trop hardiment jugent leur prochain et sententient les faits de Dieu, avec un bref advertissement à tous chrestiens, de prévenir l'ire de Dieu par pénitence, par M. René Benoist, Angevin, docteur en théologie de Paris. — A Paris, chez Nicolas Chesneau, 1564. — Ce singulier petit livre porte à la fin la mention : *écrit à Rennes l'an 1563* ; il est dédié à Renée de la Feuillée, dame d'Assérac.

Communications diverses. — M. le Président communique à la Société une lettre de M. Robuchon, éditeur à Fontenay-le-Comte (Vendée), sollicitant la collaboration des Bibliophiles Bretons à un ouvrage qu'il prépare sur la Bretagne, dans le genre de celui qu'il a déjà publié sur les *Monuments du Poitou.* M. de la Borderie recommande cette proposition à ses confrères.

Séance du 4 avril 1888.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Présents : MM. le Cte de Bréchard, le Dr Genuit,

R. Blanchard, Alex. Perthuis, H. Le Meignen, R. Le Quen d'Entremeuse, Emile Grimaud, Eugène Boubée, Olivier de Gourcuff, l'abbé Briand, Cte de l'Estourbeillon.

La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance, à Nantes, le 4 avril 1888, à huit heures, dans un salon du Cercle des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission. — Quatre nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

Etat des publications. — Parlant d'abord des publications en cours, M. le Président met sous les yeux de la Société cinq feuilles déjà prêtes du tome I des *Œuvres Nouvelles* de Des Forges Maillard, contenant quelques poésies non encore publiées. Cette publication devait être commencée plus tôt, mais M. Kerviler a acquis des lettres inédites de Des Forges et annoncé l'intention d'en grossir le volume. Notre confrère tardant à fournir la copie de ces lettres, qui pourront faire l'objet d'un supplément, M. de la Borderie a été obligé de ne plus attendre et s'est décidé à entreprendre la publication, qui sera achevée dans deux mois.

M. Le Meignen expose qu'il vient de donner le bon à tirer de la feuille terminant le troisième et avant-dernier fascicule des *Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart, et que ce fascicule devra être distribué d'ici à un mois environ.

M. le Président entretient ensuite la Société d'un projet que le procès-verbal de la dernière séance

avait fait pressentir, celui d'une édition nouvelle, illustrée, de la *Vie des saints de Bretagne*, du Père Albert Le Grand. Le bureau saisit la Société de cette proposition d'édition, qui n'est encore qu'un avant-projet : on ne réimprimerait pas le catalogue des évêques qui grossit les éditions anciennes d'Albert Le Grand, mais les vies des saints qui résument la légende sacrée de la Bretagne ; chaque division principale de l'ouvrage, formant un mois de l'année, ferait un volume séparé, une unité typographique ; le texte comprendrait, à la fin de chaque mois, des vies originales, des vies latines, en sorte qu'on aurait le document à côté de la légende, et deux parties, l'ouvrage même d'Albert Le Grand imprimé à longues lignes, les additions, imprimées sur deux colonnes.

Un spécimen de cette double disposition typographique est mis sous les yeux des membres présents.

En ce qui concerne l'illustration, on aurait, pour chaque mois, une grande planche hors texte et, pour chaque vie, trois ou quatre dessins dans le texte, ce qui, pour les quatre-vingt-dix-sept vies de la troisième édition, donne un total de 400 dessins environ. Des projets d'illustrations sont déposés sur le bureau, les uns dus au pinceau vigoureux de M. Charles Toché, les autres, au crayon pittoresque de M. Busnel ; d'autres artistes bretons pourraient être joints aux deux précédents pour composer une illustration collective. Cette publication importante devant être préparée de longue main, il s'agit de savoir si la Société veut donner mission à son bureau de l'entreprendre sur les bases indiquées. C'est une question

de principe : autorisera-t-on le bureau à poursuivre l'exécution de ce projet ?

Oui, répondent à l'unanimité, et par un vote formel, les membres présents, qui sont d'avis aussi de rétablir, pour l'exercice prochain, la cotisation de vingt-cinq francs votée pour cinq années en vue du *Gil Blas*, et momentanément suspendue, — le rétablissement de cette cotisation extraordinaire se trouvant de nouveau justifié et permettant de ne pas grever, même pour une publication de cette importance, les finances de la Société.

Exhibitions. — Par M. Emile Grimaud :

1° *La Science Pratique de l'Imprimerie, contenant des instructions très faciles pour se perfectionner dans cet art.* — Saint-Omer, Martin-Dominique Fertel, 1723. (Curieux ouvrage sur l'imprimerie, orné de nombreuses figures en taille-douce.)

2° Un manuscrit intitulé : *Lettre à M. le Ministre de l'Instruction Publique* (M. Guizot) *sur les ouvrages imprimés relatifs à la ville de Nantes.* Cet intéressant manuscrit, dont on connaît quelques autres exemplaires, a pour auteur M. Savagner, professeur d'histoire et éditeur de l'abbé Travers.

Par M. le comte de Bréchard :

1° *Ordonnances, arrêts et règlements expédiés sur les principales affaires de la ville de Nantes, pendant la mairie de M. Mellier.* — A Nantes, chez N. Verger, 1726. Volume rare.

2° Nouveau recueil des plus beaux Noëls. — Poitiers, Oudin, S. D. (vers 1850).

Par M. Arthur de la Borderie :

Quelques-uns des parchemins que notre Président

et M. le baron de Wismes avaient exhumés de la collection appelée par celui-ci « le Trésor de la rue des Caves ». Parmi ces parchemins, il faut surtout remarquer le précieux fragment d'un compte de dépenses de la bienheureuse Françoise d'Amboise (de l'an 1456), document unique et qui manifeste la charité de la duchesse ; un fragment d'un poème du Moyen Age, *Garin le Loherain ;* une pièce commerciale portant les signatures d'un grand nombre d'habitants de Vitré (1573).

Par M. Olivier de Gourcuff :

Étrennes et autres poésies d'une Muse bretonne. — 1re et 2e années. — Paris, Vve Delormel, 1742 et 1743. Cet ouvrage, non signalé par les bibliographes, a pour auteur le vaudevilliste Thomas l'Affichard, né à Pont-Floc'h (diocèse de Saint-Pol-de-Léon), sur lequel M. de Gourcuff lit une notice, destinée à l'*Anthologie des poètes bretons du XVIIIe siècle.*

ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

Ont été distribués aux Sociétaires :

En 1877-1878

Œuvres françaises d'Olivier Maillard (sermons et poésies, notes et introductions), par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Première année. In-8°.

En 1878-1879

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par M. Arthur de la Borderie, avec le fac-similé de la plus ancienne impression bretonne. In-4°.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. Tome I. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Deuxième année. In-8°.

En 1879-1880

Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne. La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière. In-4°.

Le Roman d'Aquin ou la Conqueste de la Bretaigne par le Roy Charlemaigne, chanson de geste inédite du XIIe siècle, publiée par M. F. Joüon des Longrais. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Troisième année. In-8°.

En 1880-1881

Documents inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy. Grand in-8°.

L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean d'Acre, au XIIIe siècle, par M. Jules Delaville Leroux. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Quatrième année. In-8°.

En 1881-1882

Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée avec notes et introduction par M. A. de la Borderie. In-4°.

Œuvres nouvelles de Paul Des Forges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler. T. II. *Lettres nouvelles.* In 4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Cinquième année. In-8°.

En 1882-1883

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. T. II. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Sixième année. In-8°.

En 1883-1884

Archives de Bretagne. Tome I. *Privilèges de la ville de Nantes*, nouvelle édition, publiée par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. In-4°.

Anthologie des Poètes Bretons du XVIIe siècle, par MM. Stéphane Halgan, le Cte de Saint-Jean, Olivier de Gourcuff et René Kerviler. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Septième année. In-8°.

En 1884-1885

Archives de Bretagne. Tome II. *Documents inédits sur le complot breton de 1492,* publiés par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Archives de Bretagne. Tome III. *Monuments de la langue bretonne. Le Mystère de sainte Barbe*, publié par M. Emile Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. Première partie. Texte et traduction. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Huitième année. In-8°.

En 1885-1886

Le Bombardement de Saint-Malo en 1693, poème breton du XVIIe siècle, réimprimé en fac-similé,

avec la reproduction de la machine infernale et d'un dessin du temps, des documents inédits, une introduction et des notes, par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé de gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. Première partie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Neuvième année. In-8°.

En 1886-1887

Inauguration du monument de Dom Lobineau à Saint-Jacut. — Récit de la cérémonie. Eloge historique et lettres inédites de Dom Lobineau. In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé des gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Deuxième partie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Dixième année. In-8°.

En 1887-1888

Archives de Bretagne. Tome III. *Monuments de la langue bretonne. Le Mystère de sainte Barbe*, publié par M. Emile Ernault. Deuxième partie. *Glossaire étymologique du breton moyen.* In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Onzième année. In-8°.

En distribution

Le 3e fascicule des *Grandes Chroniques d'Alain Bouchart*. (Ce volume aura été distribué à tous les sociétaires à l'époque où paraîtra le présent bulletin.)

Sous presse

Le tome I. *Poésies et Introduction, des Œuvres Nouvelles* de Paul Des Forges Maillard, avec la reproduction d'un portrait de l'auteur.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Du 24 mai 1887 au 24 mai 1888.

PAR M. LE COMTE DE BREMOND D'ARS :

1° *Inauguration du Congrès Archéologique de Nantes. Séance du 1er juillet 1886. Discours de MM. de Bremond d'Ars et de Surgères.* — Nantes, imprimerie Merson, 1886.

2° *Installation du nouveau bureau de la Société Archéologique de Nantes. — Séance du 1er février 1887. — Discours de M. de Bremond d'Ars, président sortant.* — Nantes, imprimerie Emile Grimaud, 1887.

3° *Notice sur M. le baron de Wismes* (extraite de la brochure précédente), par A. de Bremond d'Ars. — Nantes, imprimerie Emile Grimaud, 1887.

PAR M. DOMINIQUE CAILLÉ :

1° *Sonnets,* par Dominique Caillé. — Nantes, imprimerie Plédran, 1887.

2° *Au bord de la Chézine,* poésies par Dominique Caillé (de Procé). — Nantes, G. Hanciau, 1887.

Par M. Hyacinthe Caillière :

1° *Quarante jours en Orient,* par M. l'abbé Brebel. — Rennes, H. Caillière, 1887.

2° Le 2e fascicule des *Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart*, publiées par la Société des Bibliophiles Bretons, et éditées par M. H. Caillière.

Par M. le Cte Régis de l'Estourbeillon :

1° *Un voyage d'agrément en 1618. Itinéraire de César de Vaux, baron de Lavaur, en Italie,* par le Cte R. de l'Estourbeillon.— Nantes, Emile Grimaud, 1887.

2° *Le château de la Courbejollière,* par le Cte R. de l'Estourbeillon. — Caen, Henri Delesque, 1888. Elégante plaquette ornée de planches.

Par M. Olivier de Gourcuff :

Un écrivain militaire d'autrefois : Le comte Alexandre d'Elbée, par Olivier de Gourcuff. — Nantes, Emile Grimaud, 1887.

Par le Ministre de l'Instruction publique :

1° *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques* publiés par les Sociétés savantes de France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par MM. Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre Pontalis. — 1re, 2e et 3e livraisons. — Paris, imprimerie nationale, 1887.

2° *Bibliographie générale des Gaules*, par M.

Ruelle.— Paris, chez l'auteur, 1880-1886, 4 volumes in-8°.

PAR M. LE DUC DE LA TRÉMOILLE :

1° *Livre des comptes* (1395-1406) *de Guy de la Trémoille et Marie de Sully*, publié d'après l'original, par Louis de la Trémoïlle — magnifique publication in-4° — Nantes, Emile Grimaud, 1887.

2° *Inventaire de François de la Trémoille (1542) et comptes d'Anne de Laval,* publiés d'après les originaux, par Louis de la Trémoïlle. — Publication de même format et aussi belle que la précédente. — Nantes, Emile Grimaud, 1888.

NÉCROLOGIE

La mort fait, chaque année, de nombreuses victimes dans les rangs des Bibliophiles Bretons. Si le zèle et la bonne volonté de nos délégués et de nos sociétaires réussissent à combler, par de nouvelles recrues, les vides qui se forment, il faut bien s'avouer que certaines places resteront inoccupées, que certaines pertes seront difficilement réparables. Ces réflexions s'appliquent à tous les membres défunts pendant l'exercice qui vient de finir, et surtout à trois de nos plus distingués confrères, M. Eugène de la Gournerie, M. Auguste Laurant, Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier. Quoique l'éminent prélat soit décédé quelques jours après le 24 mai 1888, nous n'attendons pas l'année prochaine pour le comprendre dans notre nécrologe.

M. Hippolyte de Barmon

L'éloignement presque constant de notre siège social, les exigences d'une vie vouée au travail et aux bonnes œuvres, ont empêché M. Hip. de Barmon de suivre assidûment nos séances, mais il n'en affectionnait pas moins la Société des Bibliophiles Bretons, dont il faisait partie depuis le 19 mai 1880 ; nous n'avons pas recueilli assez tôt les détails qui le concernent pour les publier dans notre bulletin de l'année passée, mais ces détails, que nous tenons de son excellent frère, n'ont rien perdu de leur intérêt.

Né à Cherbourg, le 25 août 1847, Hippolyte Nicolazo de Barmon fit ses études en partie au collège de cette ville, en partie à Nantes, où son père, ancien capitaine de frégate, avait été nommé inspecteur des sémaphores. Il n'avait pas achevé son droit qu'il partageait son temps entre les travaux de l'esprit et les œuvres ouvrières qui se fondaient alors ; il donna ses soins les plus assidus à ces œuvres, surtout au cercle catholique de son quartier. Après avoir été, pendant quelques années, attaché au Parquet de Nantes, il se maria, et sa vie nouvelle l'amenant à résider souvent à la campagne, il entreprit la restauration du vieux château d'Erech (près Questembert), et s'occupa d'améliorer les terres voisines. Par sa générosité, sa sympathie ouverte à toutes les infortunes, il se concilia l'affection des habitants de ce

pays, qui devint son pays d'adoption, quand il se décida à quitter Nantes, abandonnant à regret les œuvres religieuses et charitables qui lui étaient si chères.

Mais son zèle pieux ne se ralentit pas. Dès son arrivée à Redon, où il se fixait en octobre 1886, il se fit inscrire à la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de cette ville. Il ressentait déjà les atteintes du mal, qui devait l'emporter le 15 mars 1887. De longs mois de souffrances n'ébranlèrent pas la résignation chrétienne de celui qui, comme les soldats et les marins, ses ancêtres, sut regarder la mort en face.

M. Eugène de la Gournerie.

C'est une notice nécrologique, consacrée à un prince sans reproche, qui termine la collaboration de M. Eugène de la Gournerie à la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Voulant rendre hommage au comte de Chambord, la rédaction de cet excellent périodique ne pouvait confier une plus haute tâche à de plus dignes mains. Notre embarras serait grand si nous devions retracer le digne éloge de celui qui tient, dans les lettres bretonnes, un rang aussi élevé que Henri de France dans l'histoire contemporaine : même pureté, même sérénité. Mais nous sommes, avant tout, un humble bibliographe; et on consultera notre notice beaucoup moins pour savoir ce qu'a été M. de la Gournerie que pour connaître ce qu'il a écrit ; au

surplus, cette recherche ne sera pas indifférente à sa mémoire, car ses œuvres commentent sa vie.

Au mois de juillet de l'année dernière, quand mourut M. de la Gournerie, il y eut — comme le dit très bien le journal l'*Union Bretonne* — " unanimité pour déposer un légitime et sincère tribut de sympathies et de regrets sur sa tombe. " Dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* M. Arthur de la Borderie écrivit une page émue à la louange de l'homme éminent qui avait été l'un de ses plus assidus collaborateurs, et qu'il appelait " au vrai sens du mot, le fondateur de la *Revue,* " puis il cita une intéressante notice de M. Raymond du Pra, à laquelle nous ferons nous-mêmes quelques emprunts.

Eugène-Charles-René Maillard de la Gournerie naquit à Nantes, le 25 mars 1807, d'une ancienne famille du comté nantais; sa mère était de Talhouet-Grationnays. Deux de ses frères suivirent la carrière des armes, le troisième fut un ingénieur remarquable, professeur à l'Ecole polytechnique et membre de l'Académie des Sciences. Il termina ses études d'une façon brillante, fit son droit et entra dans les bureaux du Ministère de la Justice, qu'il quitta bientôt pour s'adonner à la littérature et à l'histoire. Depuis lors, sa biographie entière tient dans ses nombreux ouvrages, dont les principaux, *Rome chrétienne*, *l'Histoire de Paris, les Débris de Quiberon,* sont des modèles d'érudition et de style ; la réunion des articles qu'il donna à la *Revue de Bretagne et de Vendée* composerait plusieurs volumes où l'agrément de la forme le disputerait à la solidité du fond.

Après avoir donné l'exemple de toutes les vertus

chrétiennes et s'être élevé, par les qualités de son âme et de son esprit, au-dessus des souffrances et des infirmités de l'âge, M. Eugène de la Gournerie est mort à Nantes, le 18 juillet 1887. Il avait salué ses quatre-vingts ans dans la strophe suivante :

Salut à mes quatre-vingts ans !
Et salut sans vaine tritesse,
Si triste est-elle la vieillesse
Qu'entourent une amie et de joyeux enfants ?
Enfants aimés, doux charme de ma vie,
Que Dieu vous garde un heureux avenir !
Et vous, des vieux parents, partis pour la Patrie,
Gardez toujours, ô famille chérie,
Le souvenir ! le souvenir !

Notre confrère, M. Emile Grimaud lui répondit en ces termes :

QUATRE-VINGTS ANS

A M. Eugène de la Gournerie

Vous me disiez, ami, d'un ton mélancolique :
— « Je n'ai plus désormais à vivre bien longtemps !
« Ma force est épuisée... et voilà qui l'explique :
« Je suis entré naguère en mes *quatre-vingts ans !* »

Votre sainte compagne alors prit la parole,
Cet ange que Dieu bon mit à votre côté,
Et qui doit à son front recevoir l'auréole
Dont luit au ciel le front des Sœurs de charité.

— « Apprenez donc, fit-elle avec son fin sourire,
« Qu'Eugène a célébré ce rare événement ;
« Un jour — vous le savez, il ne peut plus écrire ! —
« Il me dicta des vers, d'un très beau sentiment. »

— « Quoi ! des vers ! Notre ami fait des vers ? répondis-je.
« Tout ce qu'il a produit, le suave écrivain,
« Je l'ai vu... Mais des vers ? Vraiment, c'est un prodige
« Qu'il parlât en secret le langage divin !... »

Et vous : — « Je ne fus point un fervent de la Muse.
« Ma voix se refusait aux lyriques accents ;
« La prose était mon lot, et, si je ne m'abuse,
« Mes avant-derniers vers comptent bien soixante ans! »

Puis sous mes yeux passa la précieuse feuille
Qui garde cet élan d'une âme sans remord,
Hymne d'un vrai chrétien, qui sans murmure accueille,
Cœur et regards en haut, l'approche de la mort.

Oui ! vous eûtes raison de chanter la Vieillesse,
Déclin béni qui mène aux seuls biens permanents ;
Ayant souffert la vie avec tant de noblesse,
D'adresser ce salut à vos quatre-vingts ans !...

Et moi je les salue, au nom de la Bretagne,
Qui vous range parmi ses enfants glorieux.
Le respect attendri de tous vous accompagne :
Qui porta croix plus lourde en marchant vers les cieux ?

Avant de reproduire la bibliographie des articles que M. de la Gournerie a insérés dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, et des volumes qu'il a publiés, rappelons qu'il témoigna une vive sympathie à la jeune *Société des Bibliophiles Bretons*, et se fit inscrire parmi les nôtres, dès le 12 juillet 1877.

LISTE DES ARTICLES PUBLIÉS PAR M. EUGÈNE DE LA GOURNERIE DANS LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

Les Hardiesses de la chaire au XVIIe siècle..... T. IV, p. 5.
Les Hardiesses de la chaire au XVIIIe siècle..... I. p. 93.
Exposition de la doctrine catholique, de Bossuet, nouvelle édition par Saint-Albin ..... I, p. 460.
La vie réelle, par Mme Mathilde Froment..... I, p. 538.
Rome au XIXe siècle..... II, p. 97.
Mme la marquise de Cornulier..... II, p. 119.
Scènes de la vie chrétienne, par M. de Margerie..... III, p. 27, 271 et t. V, p. 303.
L'*Imitation de Jésus-Christ,* traduction en vers, par Pierre Corneille.... III, p. 419.
Vie de Fra Angelico, par M. Etienne Cartier..... Id., p. 522.
Les Béatitudes, par Mme Bourdon. V, p. 63.
Vie de saint Thomas Becket, par J.-A. Giles..... Id., p. 215.
L'Église romaine en face de la Révolution, par Crétineau-Joly..... Id., p. 293.
Récits bretons, par S. Ropartz.... Id., p. 300.
Souvenirs et nouvelles, par H. Violeau. Id., p. 412. — *Récits du foyer*, t. IX, p. 134. — *Histoire de chez nous*..... XI, 154.

Mme la comtesse Humbert de Sesmaisons ..... V., p. 509.
M. Pierre de Cornulier-Lucinière. Id., p. 512.
Du laïcisme, par M. le marquis de Tinguy..... VI, p. 171.
Mme Swetchine, sa vie et ses œuvres, par le comte de Falloux, t. VII, p. 29. — Ses *Lettres*, XI, 113. — *Journal de sa conversion*, XIII, p. 374. — Lettres inédites..... XX, p. 54.
Souvenirs d'une douairière, par Mlle Anna Edianez.. ..... VII. p. 71.
André de Rivaudeau, par M. de Sourdeval..... VII, p. 257.
Rome et Londres, par l'abbé Margotti..... ..... VII, pp. 351 et 413.
Dictionnaire des terres et seigneuries de l'ancien Comté nantais, par E. de Cornulier..... VIII, p. 25.
Pie IX, par A. de Saint-Albin.... VIII, 308.
Mœurs et Travers, par H. Minier. VIII, 465.
Le maréchal de Biron, son procès, sa mort, par Charles de Montigny... IX, 399.
Souvenirs de quarante ans, par une dame de Mme la Dauphine..... IX, 483.
M. le comte de Saint-Pern ..... IX, 256.
M. de Laroche-Héron (Henri de Courcy) ..... IX, p. 412.
Le P. Lebrun, poète nantais ..... X, 81.
Maurice de Guérin, X, 169, 258. — Eugénie de Guérin, XIII, 223, 283. — Ses *Lettres*, XVII, 201. — L'église

d'Andillac ..... XVII, 483.
Le P. Lacordaire, X, 489. — *Sa correspondance,* XI, 305, 360.
Mme Swetchine, XV, 142, 307, VI, 13. — Sa vie ..... XXVII, 417. et XXVIII, p. 5.
Alfred Tonnellé ..... XI, 337.
Poètes et artistes contemporains, par Alfred Nettement..... XI, 447 et XII, 30.
M. Laroche-Billou..... XI, 494.
Un almanach royaliste de 1795.... XII, 21.
La Commune de Nantes et les biens de main-morte avant 1789..... XII, 249, 355.
Les chevaliers bardes de l'Allemagne, par O. d'Assailly ..... XII, 417.
La communion des Apôtres, par Elie Delaunay... ..... XIII, 59.
Les derniers jours de Marie-Antoinette ..... XIII, 90.
Le Maine et l'Anjou, par M. le baron de Wismes..... XIII, 480.
Les Antonins, par M. le comte de Champagny ..... XIV, 17 et 97.
Pierre Morel et *Germain Morel,* par M. S. Ropartz..... XIV, 479.
Le marquis de Régnon..... XIV, 487.
M. l'abbé Audrain..... XV, 60-66.
Quel temps ! Quelles mœurs !..... XV, 77-88.
Une phrase de la Bruyère..... XV, 169-180.
L'Ouest aux Croisades, par Fourmont..... XV, 401-406.
La Légende celtique, et la poésie

des cloîtres en Irlande, en Cambrie et en Bretagne, par le Vte de la Villemarqué ..... XV, 473-481.
La Loy de Beaumont, par l'abbé Defourny ..... XVI, 417-428.
Le comte Rogatien de Sesmaisons. XVI, 495-496.
Les *Poètes lauréats de l'Académie française*, par Edmond Biré et Emile Grimaud ..... XVII, 5-23.
Histoires de chez nous, par Hippolyte Violeau..... XVII, 154-161.
Clisson..... XVII, 249-254.
Pierre Blays, doyen du climat de Châteaubriant..... XVII, 321-326.
Savenay et ses environs..... XVII, 352-367.
Machecoul..... XVII, 453-472.
La bienheureuse Françoise d'Amboise, par Edouard de Kersabiec.. XVIII, 79-87.
Le général de la Moricière..... XVIII, 353-460.
L'église collégiale de Notre-Dame de Nantes, par S. de la Nicollière-Teijeiro..... XVIII, 499-503.
Les païens de Rome aux IVe et Ve siècles ..... XIX, 259-268.
Les *Mémoires du P. Rapin*..... XIX, 145-169.
Dix-sept ans chez les Sauvages. XIX, 361-368.
Saint-Jean-de-Latran ..... XX, 145.
Souvenirs d'Ancône, par le comte de Quatrebarbes..... XX, 132.
Les Enfants-Nantais..... XX, 244, 331, 411
Mme la comtesse Donatien de Sesmaisons ..... XX, 410.

Une visite à Saint-Pierre de Rome. XX, 417.
L'abbé Carron ..... XXI, 94, 185.
Une famille chrétienne ..... XX, 249.
Rome sous Pie IX..... XXI, 466.
L'église de Saint-Denis, par l'abbé Jaquemet ..... XXII, 374.
Le Pape ..... XXII, 417.
Le comte Bernard de Quatre-barbes ..... XXII, 469.
M. Ampère et *Rome chrétienne*.. XXIII, 337.
Marie Lataste ..... XXIV, 66.
Voltaire et la police, XIV, 137.
— *Sa famille et ses amis*..... XXIV, 431.
Mlle Gabrielle d'Ethampes..... XXV, 153.
Louis Bretin, zouave pontifical. XXV, 332.
Vue de Rome antique..... XXVI, 169.
Les lettres et les sciences à Rome.. XXVI, 433.
Les Césars du IIIe siècle, par le comte de Champagny ..... XXVII, 169.
Le P. Lacordaire..... XXVII, 417, XXVIII, 5.
Mme de la Vallière et Marie-Thérèse ..... XXVIII, 270.
Victor-Emmanuel au Quirinal.... XXVIII, 457.
Nos victimes de la guerre..... XXVIII, 481.
M. le comte Théodore de Quatre-barbes ..... XXIX, 313.
M. Pierre Morin et les Bourbons.. do 493.
Le combat de Droué ..... XXX, 54.
A propos de la chute d'une idole, par M. du Couëdic..... XXX, 403.
La guerre de 1870-1871... XXX, 194, 249, 381, XXXI, 32, 111.

Voltaire, M. Littré et le commandant Rustant..... XXXI, 249.
Les Saints de l'Eglise de Nantes, par Mgr Richard..... XXXI, 402.
La première armée de la Loire, par le général d'Aurelle de Paladine..... XXXI, 397.
Isabelle aux blanches mains, *l'Héritage du Croisé,* par Mlle Gabrielle d'Ethampes..... XXXI, 483.
L'Avenir de la France..... XXXII, 5.
Le Chemin de la Vérité..... XXXII, 169.
Mgr Soyer et les évêques de la Restauration..... XXXII, 249.
Pèlerinages des Vendéens et des Bretons à Lourdes ... . XXXII, 314.
A la mémoire de Mme Octave de Rochebrune..... XXXII, 331.
Documents relatifs au siège de Strasbourg, par M. le général Uhrich. XXXII, 399.
Les grands hommes du jour..... XXXIII, 46.
Le Passé et le Présent..... XXXIII, 209.
Le Livre doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes..... XXXIII, 454.
Des Origines de la presse religieuse. XXXIV, 5.
Les Débris de Quiberon..... XXXIV, 177, 348.
Les Cléricaux sur le champ de bataille..... XXXIV, 257.
Les Débris de Quiberon (suite).... XXV, 28.
Pèlerinage aux Champs des Martyrs..... XXXV, 169.
Liste des victimes de Quiberon. XXXV, 396, 474.
M. le comte Olivier de Sesmaisons. XXXV, 234.

Journal de Louise d'Ercueil, par Mlle du Hausselain..... XXXV, 472.
Liste des victimes de Quiberon (suite)..... XXXVI, 76, 151, 225, 399, 477.
Le livre doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes, 2e vol., par MM. A. Perthuis et S. de la Nicollière-Teijeiro.. XXXVI, 140.
L'abbé Jean-Marie de la Mennais.. XXXVI, 169.
La Main de velours ; Bretons et Vendéens, par Mlle Gabrielle d'Ethampes..... XXXVI, 56.
Poésies dernières, par M. Raymond du Doré..... XXXVI, 57.
Le général de la Moricière, par M. E. Keller..... XXXVI, 417.
Liste des victimes de Quiberon (suite et fin)..... XXXVII, 54, 128, 220.
Lettres inédites du R. P. Lacordaire... ..... XXXVII, 321.
Les anciens hôpitaux de Nantes ... XXXVII, 436.
Notice biographique sur M. l'abbé Jubineau, supérieur des missionnaires de l'Immaculée-Conception, par M. l'abbé D. Clouet..... ..... XXXVIII, 143.
La Franc-Maçonnerie..... ..... XXXVIII, 38.
Terre-Sainte et Liban..... XXXVIII, 203.
M. le marquis de Civrac..... XXXVIII, 309.
La science en vers..... XXXVIII, 329, 432.
Les Colombes de la Forlière, — *La petite Reine des Korrigans*, par Mlle G. d'Ethampes..... XXXVIII, 489.
Des raisons de bénir la vie, par

Mme ***..... XXXIX, 154.
MM. Xavier de Régnon, Ernest de la Rochette et Antonin Lapeyrade... XXXIX, 86.
M. le comte de Carné..... XXXIX, 160.
Recherches sur les Etats de Bretagne, par M. A. du Bouëtiez de Kerorguen..... XXXIX, 231.
L'Opéra..... XL, 68.
Deux Académiciens..... XL, 128.
Petite histoire de la petite ville de Ligueil..... XL, 227.
Statistique religieuse de la Loire-Inférieure..... XL, 230.
La Consécration de Saint-Nicolas de Nantes..... XL, 249.
J. Crétineau-Joly..... XLI, 5.
Chronique de janvier 1877..... XLI, 68.
Les *Confréries bretonnes,* par Léon Maître..... XLI, 154.
Esquisse de Rome chrétienne, par Mgr Gerbet..... XLI, 310.
Histoire du 5e régiment de chasseurs à pied, par M. G. de Sourdeval..... XLI, 398.
Les Mobilisés de la Loire-Inférieure, etc., à la 2me *division de l'Armée de la Loire (1870-1871)*, par M. Henri Monnié..... XLI, 402.
Histoire des Anges, par M. Jeanniard du Dot..... XLI, 481.
Mgr Fournier..... XLI, 469.
Mme la comtesse Arthur de Bouillé XLII, 84.
M. le comte Edouard de Monti de

Rezé ..... XLII, 165.
M. de Sallier-Dupin..... XLII, 245.
La chevalerie du duché de Bretagne XLII, 206.
La paroisse de Sévérac aux XVIIe et XVIIIe siècles, par M. Hippolyte Le Gouvello..... XLII, 309.
Les Deux Frères martyrs ou les Enfants Nantais, drame-mystère, par un Frère des écoles chrétiennes..... XLII, 403.
Saint Paulin de Nole ..... XLII, 461.
La critique républicaine..... ... XLIII, 37.
Mort de Sa Sainteté Pie IX..... XLIII, 89.
Vie de Pierre Le Gouvello de Keriolet, par M. Hippolyte Le Gouvello.. XLIII, 161.
Les jeunes morts: Marie-Edmée. XLIII, 181, 290.
Administration du temporel des églises, par M. Henri Begnaud..... XLIII, 229.
Histoire de la Vendée (t. I), par M. l'abbé Deniau..... XLIII, 395.
Un supplément à toutes les histoires romaines ..... XLIII, 417, XLIV, 81.
Recherches sur la chevalerie de Bretagne, t. II, par M. A. de Couffon... XLIV, 228.
Essai historique sur l'église des Cordeliers de Nantes, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro ..... XLIV, 315.
Nouvelles études sur la Vendée ... XLIV, 436.
Traditions chrétiennes en Chine .. XLV, 81.
Le saint Homme de Tours, par M. Léon Aubineau..... XLV, 241.
La question des omnibus ..... XLV, 254.
M. Bonnetty..... XLV, 325.

La Bible et l'économie politique.. XLV, 366.
M. le comte Théodore de Cornulier-Lucinière..... XLV, 487.
Annales de philosophie chrétienne.. XLVI, 328.
Une femme apôtre, ou vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier..... XLVI, 403.
Les Ruines de la Monarchie française..... XLVI, 5, 169.
Le tombeau du général de la Moricière ..... XLVI, 257.
Palestine, Liban, Constantinople, par la comtesse A. de C.-L..... XLVI, 476.
Le tombeau du général de la Moricière, par M. l'abbé Henri Soreau... XLVII, 63.
Nantes ancien et le pays nantais... XLVII, 347.
Les Noyades de Nantes, par M. Alfred Lallié..... XLVII, 248.
Son Éminence le cardinal Pie..... XLVII, 430.
Heures de tristesse et d'espérance: Dieu et son amour pour les créatures, par M. l'abbé de Bellune..... XLVIII, 147.
Le journal de Mgr Daniel ..... XLVIII, 197.
M. l'abbé Biré..... XLVIII, 314.
Le R. P. d'Alzon .... XLVIII, 477.
L'âme de la littérature..... XLIX, 160.
A Dieu vat ! par M. Pierre-Jean.. XLIX, 238.
M. Drouyn de Lhuys..... XLIX, 253.
Le comte de Champagny..... LI, 374.
M. du Fougeroux..... LIII, 413.
M. le comte de Chambord..... LIV, 161.

LISTE DES AUTRES RECUEILS OU A ÉCRIT M. EUGÈNE DE LA GOURNERIE

1° Premier *Correspondant*, avec MM. de Cazalès, de Carné, Foisset, de Champagny, de Montalembert, etc., etc.

2° *Revue Européenne*, avec les mêmes rédacteurs[1].

3° *L'Université Catholique*, sous la direction de M. l'abbé Gerbet, depuis lors évêque de Perpignan, M. l'abbé de Salinis, depuis lors archevêque d'Auch, et de M. Bonnetty.

4° *Annales de Philosophie chrétienne*, de M. Bonnetty.

5° *La Revue d'Armorique.*

Deux articles sur Mme de Sévigné.

6° *Revue des provinces de l'Ouest.*

Une biographie du janséniste M. de Pontchâteau.

7° *Revue de Paris*, Le Tasse à Ferrare [2].

8° Le second *Correspondant.*

Un article sur Sulpice Sévère, cité par M. de Montalembert dans son ouvrage des *Moines d'Occident.*

9° *Nantes et la Loire-Inférieure.* Editeur Charpentier.

1. Plusieurs des articles furent reproduits par *le Cabinet de Lecture*, notamment ceux sur la ville de Saint-Cloud et un sur le quartier Saint-Marcel.

2. Ont été réunis par l'auteur, dans quelques volumes reliés en basane jaune, avec titre en maroquin rouge, un certain nombre d'articles de ses amis et de lui, notamment sur Mme de Sévigné, M. de Pontchâteau, Le Tasse à Ferrare, un examen critique sur l'*Histoire du Protestantisme*, de Le Noir de Crevain, etc., etc.

10° *La Bretagne*, du même éditeur.

11° *Paris dans sa splendeur*, du même.

12° *Rome dans sa grandeur*, du même.

13° *Le Maine et l'Anjou*, édité par le baron de Wismes [1].

Ouvrages publiés par le même auteur

1° *La Béarnaise*, épisode des guerres d'Afrique.— Nantes, Mellinet, 1833.

2° *Rome chrétienne*, ou tableau historique des souvenirs et des monuments chrétiens de Rome, en 2 volumes in-8°. — Paris, Debécourt, 1843 ; réédité en 1858 et 1867, cette dernière fois en 3 volumes et en deux tirages, in-8° et in-12, éditions considérablement augmentées et comprenant le récit des derniers événements.

3° *Histoire de François Ier et de la Renaissance*.— Tours, Mame, 1847, un volume in-8° ; 6 éditions depuis cette époque.

4° *Histoire de Paris et de ses monuments*.— Tours, Mame, 2e édition, 1854, un volume grand in-8°, réédité depuis en un volume in-4° ; en tout, 6 éditions.

5° *Examen critique de l'Histoire de la Réformation en Bretagne*, de Le Noir de Crevain, par un Catholique breton (Eugène de la Gournerie). — Nantes, Guéraud, 1852.

1. Les tables des matières de chacun de ces grands ouvrages indiquent la part que M. de la Gournerie y a prise. Cette part est surtout importante pour *Paris dans sa splendeur* et *Rome dans sa grandeur*, dont le texte lui appartient en grande partie.

6° *Lettres inédites de J.-M. et F. de la Mennais à Mgr Bruté, évêque de Vincennes aux Etats-Unis.* — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1862.

7° *Les débris de Quiberon.* Un volume in-8°, 1875, réédité en 1886, en un vol. in-18.— Nantes, Libaros.

8° *Lourdes depuis 1858.* — Nantes, Libaros, 1873.

M. Auguste Laurant

Le 30 janvier 1884, les Bibliophiles Bretons fêtaient, par de joyeuses agapes, la nomination de leur président comme correspondant de l'Institut. Parmi les convives du banquet se trouvait, l'œil vif et l'esprit alerte, M. Auguste Laurant; assis à la droite de M. de la Borderie, le doyen de la réunion semblait, par sa fine gaieté et son entrain, un des plus jeunes et des plus vaillants. Cette soirée fut le dernier acte de présence de M. Laurant au milieu de nous; mais, s'il ne vint plus à nos séances, il ne cessa de marquer à notre Société une bienveillance dont M. Alexandre Perthuis, son digne gendre et notre trésorier, se fit souvent l'interprète.

M. Laurant possédait un don bien rare aujourd'hui : causeur accompli, il tenait sous le charme de sa conversation, toujours intéressante et jamais pédante, pleine d'aperçus neufs et ingénieux, tous ceux qui avaient la bonne fortune de l'approcher. Il avait beaucoup travaillé, beaucoup vécu et rapporté de son long commerce avec les hommes, de son expérience

des choses, un fond de douce et sereine philosophie. Spirituel sans causticité, il était aussi savant sans emphase ; à côté des souvenirs qu'il a laissés à ses amis, ses études historiques sur Nantes, sa patiente investigation des niveaux de la Loire suffiraient à le démontrer.

Enfant de la vieille cité qu'il se plaisait à faire aimer et connaître, Joseph-Auguste Laurant naquit à Nantes, le 8 octobre 1807. D'abord imprimeur dans cette ville, il traversa les ateliers de Mangin et de l'éminent typographe Camille Mellinet ; il vint ensuite exercer la même profession à Lagny, près Paris ; puis son beau-frère, M. Voruz, l'intéressa à sa grande industrie métallurgique, et il atteignit ainsi l'âge où il devait jouir d'un repos bien gagné. Il est mort à Nantes, le 5 août 1887, dans sa quatre-vingtième année.

Nous avons fait allusion aux ouvrages de M. Laurant ; il en est, de jolis vers notamment, qui n'ont pas vu le jour. Le plus important est, à tous égards, celui qu'il consacra à sa ville natale : son *Histoire de la ville de Nantes et des guerres de la Vendée* (Paris et Nantes, 1836, 2 vol. in-8° de 407 et 418 pages), écrit en collaboration avec M. A. Lescadieu, est une œuvre consciencieuse et méritoire, que résume cette phrase de la préface : « Nous expliquerons, nous ju-« gerons le passé avec cette conviction que les événe-« ments antérieurs sont des exemples opportuns et « qu'ils tracent l'avenir. » La seconde partie — l'*Histoire des guerres de la Vendée* — qui peut être spécialement attribuée à M. Laurant, est un résumé très exact et généralement fort impartial des événements

terribles qui eurent Nantes pour centre et pour pivot.

Un autre livre de M. Laurant, d'un intérêt non moins réel, est son *Histoire des baromètres et manomètres anéroïdes* (Paris, Dentu, 1867, grand in-8° de 408 pages); avec une logique irréfutable, il revendique le privilège de cette magnifique invention pour un de ses compatriotes nantais, M. Lucien Vidie.

En dernier lieu, l'homme modeste et savant que nous regrettons, éclaircit la question souvent agitée des déplacements du grand fleuve qui baigne notre ville; il publia, illustrée de cartes et de plans, une curieuse brochure, sous ce titre : *Etudes sur les différents niveaux du lit de la Loire, appréciables depuis le commencement de l'ère chrétienne, dans la traversée de la vieille cité de Nantes* (Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1884). N'oublions pas que, soucieux de toutes les particularités de notre histoire locale, il inséra dans le bulletin de la 2e année de la Société des Bibliophiles Bretons, une notice fort instructive sur les *Trois théâtres de Nantes* (1796 à 1800.)

M. Auguste Laurant était l'un de nos plus anciens membres fondateurs, son admission remontant à l'origine même de la Société, au 24 mai 1877.

M. Léon Techener

Nous ne pouvons mieux faire apprécier le libraire éminent qui, depuis l'origine, appartenait à notre so-

ciété, qu'en reproduisant la notice qu'un autre de nos confrères, l'érudit M. A. Claudin, lui a consacrée dans le *Journal de la librairie.* Rappelons seulement que M. Léon Techener, qui s'était fait une spécialité de la rédaction des catalogues édités par sa maison, était né à Paris, le 24 juin 1834 et avait succédé à son père en 1865, et laissons la parole à M. Claudin :

« M. Léon Techener, l'une des illustrations de la librairie française, vient de mourir, à la suite d'une longue et cruelle maladie, à l'âge de cinquante-cinq ans, le 23 mai. Initié dès son âge le plus tendre par Joseph Techener, son père, aux secrets et aux minuties de la librairie ancienne ; élevé à l'école bibliographique des Charles Nodier, des Armand Bertin, des Gabriel Peignot, des Paul Lacroix et autres bibliophiles du temps jadis, il possédait admirablement, dans tous ses détails, la science du vieux livre, dont il fut l'un des plus ardents vulgarisateurs. Doué d'une mémoire prodigieuse, nul ne pouvait mieux que lui tracer la filiation d'un livre précieux, indiquer par quelles mains il avait passé et, partant, en déterminer le degré de rareté. Comme éditeur, il a dirigé avec infiniment de goût des publications très appréciées telles que la *Bibliothèque spirituelle,* les *Mémoires de Tallemant des Réaux,* les *Lettres de Mme de Sévigné,* l'*Histoire de la porcelaine,* les *Gemmes et Joyaux de la couronne,* etc..., etc... Le *Bulletin du Bibliophile* fondé par le père en 1834, et continué par le fils, a été poursuivi jusqu'au dernier soupir de Léon Techener qui considérait cette revue, connue dans le monde entier, comme le *palladium* de sa maison, le drapeau de la véritable bibliographie fran-

çaise, qu'il se plaisait à propager au loin et qui sera continuée.

« D'un caractère doux, il était affable envers les siens et tous ceux qui l'approchaient. Toujours prêt à rendre service à ses confrères, il ignorait les rancunes et les petites jalousies du métier. Il n'aimait pas qu'on dît du mal d'aucun d'eux ; aussi était-il inaccessible à la médisance et à la calomnie.

« Ces véritables qualités lui attirèrent de nombreuses sympathies et lui valurent de solides amitiés parmi les clients et les libraires.

« A l'exemple de son père, Léon Techener ne pouvait se résoudre à se séparer de ses plus beaux livres. Il avait formé une collection particulière des plus remarquables qu'il gardait avec un soin jaloux et dont il faisait, de loin en loin, entrevoir les richesses à quelques amis. Certains exemplaires précieux, connus des bibliographes, ont disparu de la circulation depuis près d'un demi-siècle. On en retrouvera chez lui la plus grande partie. C'est le trésor du père, augmenté par le fils. Ce fut, les larmes aux yeux, qu'il se décida, quelque temps avant sa mort, sur les supplications d'une femme dévouée, à livrer aux enchères une partie de ses chers livres qu'il ne pouvait emporter dans son nouveau local de la rue Saint-Honoré. Le succès de cette vente fut énorme. Les Américains se mirent de la partie. Les prix obtenus pour des reliures de Grolier, de Maioli, du comte d'Hoym, de de Thou, d'Henri II, pour un *Monstrelet,* sur peau de vélin, un *Boccace,* imprimé à Bruges par Colard Mansion, et pour une foule d'autres articles plus rares les uns que les autres, sont encore

présents à la mémoire de tous. La plupart de ces joyaux passèrent l'Atlantique.

« Jusqu'au dernier moment, Léon Techener a résisté à toutes les sollicitations, à toutes les tentations. Il n'a jamais voulu se séparer de ses livres les plus précieux, désirant laisser après lui le souvenir d'un bibliophile accompli. Mais au prix de quels sacrifices a-t-il pu réunir une pareille collection ! Lui seul et les siens le savent ! — Léon Techener est mort en véritable *martyr du livre.*

« M. Techener faisait partie du Cercle de la librairie depuis vingt et un ans; il y avait été présenté en 1867, par son père, l'un des membres fondateurs. Nous adressons à sa veuve et à sa famille, au nom de ses anciens collègues, nos sentiments de vive condoléance. »

Mgr Bouché

L'épiscopat français et le clergé breton ont fait, dans la personne de Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier, une perte des plus sensibles. Notre Société a contracté une dette de reconnaissance vis-à-vis du prélat qu'elle avait l'honneur de compter parmi ses membres, et qui avait fait à ses délégués, lors de l'inauguration du monument de Dom Lobineau, le plus aimable accueil ; cette dette, elle l'acquittera de son mieux en reproduisant l'article écrit par M. L. Prud'homme, au lendemain du décès de Mgr Bouché,

l'éminent évêque qui, dans son trop court passage au siège de Saint-Brieuc, a prouvé que rien de ce qui touchait la patrie bretonne ne lui demeurait étranger.

« Lundi, à cinq heures et demie, Mgr Bouché est mort dans son palais épiscopal de Tréguier, à l'ombre de l'antique cathédrale, où sa piété pour saint Yves fait en ce moment élever, à la mémoire du grand thaumaturge breton, un monument magnifique.

« Surtout dans les temps où nous vivons, la perte de Mgr Bouché sera vivement ressentie dans le diocèse. Et, en dehors du diocèse, tous les vrais patriotes bretons regretteront en lui le restaurateur ardent du culte des vieilles gloires nationales. Notre-Dame-de-Rostrenen, saint Yves, le P. Maunoir, Dom Lobineau, etc., n'auront pas manqué de présenter à Dieu l'âme de notre regretté Pasteur.

« Ses œuvres aussi l'accompagneront et lui mériteront les gloires célestes : une vie entière consacrée à Dieu, à la Patrie, au service des âmes et des hommes.

« Mgr Eugène-Ange-Marie Bouché, chevalier de la Légion d'honneur, assistant au trône pontifical, comte romain, prélat de la maison de Sa Sainteté Léon XIII, naquit à Rostrenen, en 1828, le 7 septembre.

« Il fit ses premières études au petit-séminaire de Plouguernével, et ses *humanités* au collège de Saint-Brieuc. D'abord il suivit des cours de médecine, à Paris, mais bientôt la vocation le fit rentrer dans le diocèse et il vint faire ses hautes études au grand-séminaire de Saint-Brieuc, où il fut ordonné prêtre le 22 décembre 1855. Il ne resta que peu de temps dans le diocèse; après 3 années de vicariat à Ploubazlanec, il entra dans l'aumônerie de la Marine le 25 juin

1859, et le 31 décembre 1874, il était nommé aumônier supérieur. Dans ces hautes fonctions, il sut se faire des amis de tous ceux qui l'ont connu, par sa bonté, son aménité et sa grande franchise. Et ces amitiés lui sont restées fidèles.

« Rendu à la vie privée par suite de la suppression de l'emploi qu'il occupait au ministère de la marine, il revint en Bretagne, à Rostrenen, au milieu de sa nombreuse famille. C'est là que le périlleux honneur de l'Épiscopat lui fut offert.

« Il fut nommé à l'Evêché de Saint-Brieuc et Tréguier par décret du 20 septembre 1882, préconisé à Rome, dans le Consistoire du 25 de ce même mois, et sacré le 30 novembre dans la Basilique-Cathédrale de Saint-Brieuc.

« Le deuil qui atteint tout le diocèse frappera plus particulièrement la famille du vénéré défunt.

« Mgr Bouché, aussi Breton par le cœur que par la naissance, avait ce culte de la famille, si en honneur dans notre vieille Armorique. Il aimait à être entouré des siens et les siens aimaient à l'entourer ; c'est une perte cruelle et une douleur profonde à laquelle nous nous associons respectueusement.

« Que Dieu dans sa miséricorde infinie reçoive l'âme de notre vénéré et regretté Evêque et lui accorde au plus tôt la récompense due à ses œuvres et à ses vertus ! »

(*Indépendance bretonne.*)

La Société des Bibliophiles Bretons enregistre encore les pertes très sensibles de M. Jules Gaultier, né à Paris le 10 novembre 1830, mort à Nantes, le 26 mai 1887, qui a laissé dans l'administration des Postes et Télégraphes, comme inspecteur-ingénieur à la Rochelle et à Nantes, puis comme directeur à la Roche-sur-Yon, le souvenir d'un fonctionnaire de l'ancienne école, d'une intégrité égale à son intelligence ; de M. L. Baraudon, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers, démissionnaire au moment des décrets, une des plus récentes et meilleures recrues de notre infatigable délégué en Anjou, le marquis de Villoutreys ; de M. Paul-Emile Berthault, avocat très distingué du barreau de Nantes et ancien bâtonnier de l'ordre, qui avait été adjoint au maire de Nantes, directeur de la Caisse d'épargne, et joignait à son titre de conseiller municipal plusieurs fois élu dans sa ville natale, celui de bibliophile breton de la première heure.

N'ayant pas reçu jusqu'ici des renseignements suffisants pour la notice nécrologique que nous voulons consacrer à M. Ad. Charil des Mazures, sous-inspecteur des forêts et membre de la Société des Bibliophiles Bretons depuis 1879, nous nous voyons obligés de renvoyer cette notice au prochain bulletin.

La statue de Victor de Laprade

On a dit, et nous nous plaisons à répéter, que des affinités profondes unissaient à la Bretagne le grand poète Victor de Laprade, qui avait jeté aux soldats et aux mobiles bretons de 1870 ce cri superbe: « Moi Celte, comme vous! »

La fidèle province n'a pas été ingrate envers celui qui la glorifiait magnifiquement et écrivait, en son honneur, dans une de ses *Revues,* une poésie vraiment inspirée. Un Nantais, M. Edmond Biré, a consacré à l'auteur de *Pernette* un livre de haute et saine critique. De son côté, la Société des Bibliophiles Bretons a voulu rendre hommage à la mémoire du plus illustre de ses membres: dans sa séance du 14 mai 1884, sur la proposition de M. Olivier de Gourcuff, son secrétaire, elle a souscrit, pour une somme de cinquante francs, à l'érection alors projetée d'une statue à Victor de Laprade.

L'inauguration de cette statue, due au ciseau de M. Bonnassieux, a eu lieu, le dimanche 17 juin 1888, à Montbrison, ville natale du poète. Les journaux nous ont apporté le compte rendu de cette belle cérémonie, où Laprade a été dignement loué par M. François Coppée, son successeur à l'Académie française, et par ses anciens collègues de l'Académie de Lyon. La poésie a été représentée à cette fête de l'esprit et les

vers suivants de notre confrère M. Emile Grimaud ont montré le culte que la Bretagne garde à l'admirateur de Chateaubriand et de Brizeux :

LE SALUT DE LA BRETAGNE

A LA STATUE DE VICTOR DE LAPRADE

O grand et cher ami, mon Laprade! mon père!
Je pleure, comme au jour où je sus ton trépas!
Je pleure, illustre maître, et je me désespère :
— On va sacrer ta gloire... et je n'y serai pas!

Loin du corps enchaîné, du moins, ouvrant son aile,
Captif qui brise et fuit les fers de sa prison,
Mon âme ira vers toi, quand l'heure solennelle
Groupera le Forez au sein de Montbrison.

Comme elle applaudira, voyant tomber le voile
Qui recouvrait l'airain pétri par Bonnassieux!
Elle crîra : — C'est lui! C'est la plus pure étoile
Que le Dieu de la France alluma dans nos cieux!

Sa muse eût fait l'orgueil et d'Athène et de Rome.
Il est de votre race, ô Corneille! ô Platon!
S'il fut un grand poète, il fut un plus grand homme;
Nous sommes fiers de lui, nous du pays breton.

Il a conquis nos cœurs, quand sa voix inspirée
Chanta notre Armorique en d'immortels accents;
Il t'aimait comme un fils, ô terre vénérée...
C'est pourquoi les Bretons lui sont reconnaissants!

ÉTAT DE SITUATION

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Compte rendu par le Trésorier

PENDANT LA PÉRIODE DE TROIS ANNÉES PRENANT FIN AU 23 MAI 1888

A cette dernière date la Société était formée par la réunion de 348 Membres.

De ce nombre, vingt et un Membres ont été admis comme Sociétaires perpétuels. Ils ont versé en amortissement de leurs cotisations une somme totale de 4,350 francs.

Reliquat au 23 mai 1885.....	F.	2,024	05
Recettes du 24 mai 1885 au 23 mai 1888.....		24,641	66
Total.....	F.	26,665	71
Dépenses.....		18,522	75
Il reste en caisse..	F.	8,142	96

Récapitulation

1° Les espèces en caisse s'élèvent à	F. 8,142	96
2° Les cotisations des Sociétaires perpétuels ayant été amorties, sont représentées par des valeurs qui ont été payées	4,381	94
Cette somme a été employée en achat de rentes sur l'Etat et de valeurs diverses, d'où il suit que le portefeuille a un revenu de 150 francs 30 cent.		
3° Cotisations restant à recouvrer.	920	75
4° Sommes dues pour publications.	616	»
5° Débiteurs divers.....	111	80
Solde disponible au 23 mai 1888.	F. 14,173	45

La vente des ouvrages publiés par la Société des Bibliophiles Bretons a donné pour les trois années écoulées : 864 fr. 70.

DOCUMENTS INÉDITS

ÉPISODES DE LA GUERRE DE BRETAGNE

SOUS CHARLES VIII

I

Lettres de rémission pour Guillaume de Salins[1] (Angers, juin 1488)

CHARLES, par la grâce de Dieu roi de France, à tous présens et à venir, etc. Savoir faisons nous avoir receue l'umble supplicacion de Guillaume de Salins, escuier, homme d'armes soubz la charge du gouverneur de Bourgongne[2], aagé de XXVIII à XXX ans ou environ, contenant que puis trois sep-

1. Archives nationales. Registre JJ. 219, folio 48.

2. Le gouverneur de Bourgogne était le sire de Baudricourt; voir Lettre du roi Charles VIII au Parlement de Paris du 29 juillet 1488, dans *Notices et documents publiés par la Société de l'Histoire de France* (1884), p. 268.

maines en çà ou environ, ledit suppliant [1] estant à l'ost au lieu d'Ancenis [2], ou logeis de nostre amé et féal conseillier et chambellan le bailli de Dijon [3], se trouva illec Marc de Chandiou, aussi escuier, sieur de Chevergny, aussi homme d'armes soubz la charge dudit bailli de Dijon. Et ainsi qu'ilz devisoient entre eulx deux d'aucunes choses, ledit suppliant dist « que les chausses [4] qu'il avoit chaussées estoient les pires de cinq paires qu'il avoit en ses coffres » : auquel suppliant ledit Chandiou dist « que non estoient », et icelluy suppliant dist « qu'il mettoit à lui deux ducatz que si estoient », et lors iceluy Chandiou dist audit suppliant « que *des cinq paires il en ostoit les deux paires, et mettoit qu'il n'en avoit pas troys paires neufves* », et lors mirent gaiges ès mains dudit bailli et le firent juge.

Et lors icelluy bailli de Dijon commist deux commissaires, l'ung nommé ... [5] et l'autre ung appellé Panchon [6], pour visiter les coffres dudit suppliant, pour savoir s'il y avoit dedans iceulx lesdictes troys paires de chausses ou non ; lesquelz commissaires,

1. C'est Guillaume Salins, constamment désigné ainsi dans tout le cours de cette pièce.

2. Ancenis venait d'être pris aux Bretons, le 19 mai 1488, par l'armée française sous les ordres de La Trémoille ; voir *Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488*, p. 27.

3. Antoine de Baissey, bailli de Dijon et capitaine-général des Suisses; voir *Correspondance de Charles VIII avec La Trémoille en 1488*, publiée par M. le duc de La Trémoille, p. 236, 237 et 272.

4. Hauts de chausses.

5. Ce nom effacé par une mouillure est à peu près illisible ; on aperçoit quelque chose comme « [Rob]ert Bonnin ».

6. Ou Pauchon, ou Pauchou.

après qu'ilz eurent veu dedans les coffres, trouverent que dans iceulx n'avoit pas les troys paires de chausses neufves, comme le suppliant maintenoit. Le rapport desdiz commissaires fait au bailli, icelluy bailly condampna le suppliant à paier les deux ducatz audit Chandiou, c'est assavoir l'ung en argent et l'autre en ypocras. Auquel bailli le suppliant dist qu'il avoit mal jugé et que les commissaires avoient fait mauvaisement leur rapport, et que quant on cria alarme en l'ost, ledit Panchon print son chapperon en gorge et se cacha soubz une mengeouère de chevaulx, et que icellui bailli avoit mis ledit Robert au plus grant estat qu'il avoit jamais esté parce qu'il l'avoit fait d'arger [1] homme d'armes.

Auquel Robert [2] peu après fut rapporté que le suppliant avoit dit les parolles dessusdictes et plusieurs autres parolles injurieuses de luy. Et deux ou trois jours après, Robert trouva le suppliant, devers le soir, comme environ l'eure de sept ou huit heures, ouquel il dist telles parolles ou semblables :

— Guillaume de Salins, vous avez dit que j'ai mal jugé contre vous, et m'avez, en la tente du s[r] de Clermont, lieutenant du gouverneur de Bourgongne, appellé lasche, et que me courriez sur le ventre là où me trouveriez si vous vouliez : desquelles choses avez faulcement et desloyaument menty, car je suis aussi bon gentilhomme et meilleur que vous, et ce veulx prouver et monstrer, à pié, à cheval, armé ou non armé, à coups de poing si voullez.

1. *Sic*, archer.
2. C'est Bonnin.

Et sur ce, icellui Robert gecta son gaige. Auquel Robert le suppliant dist et respondit telles parolles ou semblables :

— Que jamais il n'avoit dit et ne daigneroit dire de lui les parolles dessusdictes ou autres que on lui avoit rapportées, mais que bien avoit dit que ledit bailli l'avoit mis au plus haut estat qu'il avoit jamais esté, laquelle chose estoit vraye.

Ouquel suppliant Robert lors dist :

— Gardez-vous de moy, car en quelque part que je vous trouveré, je vous oultraigeré et sauré si estes si vaillant que vous dictes.

Et ledit suppliant lui dist et respondit par plusieurs foiz, gracieusement, qu'il n'avoit point dictes les parolles qui lui avoient esté rapportées ne en la façon que on les lui avoit dictes.

Et le lendemain icellui Robert, bien matin, se arma d'unes brigandines [1] soubz sa robe, monta à cheval sur le meilleur cheval qu'il eust, et jura que quelque part qu'il trouveroit ledit suppliant, qu'il lui courroit sus. Lequel suppliant, non adverti desdictes parolles, se trouva d'avanture en la grève dudit lieu d'Ancenis, où le bailli de Dijon faisoit la monstre [2] des Suysses; lequel fut aucunement adverti par aucuns de ses amis que Robert le menassoit de l'oultrager et qu'il estoit sur le meilleur cheval qu'il eust, en la grève, pour lui courir sus. Et lors icellui suppliant qui estoit sur ung petit mulet, de ce

1. Sorte de cuirasse.
2. La revue.

adverti comme dit est, sans baston [1], fors qu'il avoit une dague pour obvier à la fureur dudict Robert et garder que ne le oultrageast, s'en alla en son logeis, print sa cuirasse, ses fauldes [2] et manches, monta sur ung bon cheval et print une javeline en son poing et retourna sur la grève d'Ancenis où estoit le bailli de Dijon, et d'avanture rencontra ledit Robert, ouquel il dist les parolles qui s'ensuivent ou semblables :

— Robert, on m'a dit que me serchez pour me oultraiger; véez me cy, venez vous en, je vous feray à la part.

Lequel Robert lui respondit en jurant et detestant le nom Dieu et jurant par la char Dieu :

— Vous me aurez en barbe.

Et lors donnerent des esperons chacun d'eulx à son cheval en courant l'ung sur l'autre, chascun sa javeline ou poing. Et en ce faisant ledit suppliant, en son corps deffendant et obviant à la fureur dudit Robert, donna à icellui Robert de sa javeline un coup en l'un de ses bras, ouquel il le blessa jusques à effusion de sang. Et ce fait, furent par aucuns gens de bien, qui illec estoient, departiz. Lequel Robert huit ou dix jours après ou environ, par faulte de bon gouvernement ou autrement, àlla de vie à trespas. Pour occasion duquel cas, doubtant rigueur de justice, ledit suppliant s'est absenté.

Pourquoy nous audict suppliant etc. avons quicté

1. *Baston* est ici toute sorte d'armes offensives (sauf les armes de jet), comme glaive, pique, vouge, etc.

2. *Faltes, faldes, fauldes*, plaques de fer placées au-dessous de la cuirasse pour couvrir les cuisses; les *manches*, qui suivent, sont aussi des plaques de fer, qui protégeaient le bras.

etc. Si donnons en mandement au prevost de noz mareschaulx et à tous autres etc. Donné à Saint-Lau lez Angiers, ou mois de juing l'an de grace mil IIII^{c} IIII^{xx} et huit, et de nostre regne le cinquiesme. Pourveu que ledit suppliant, après son retour en sa maison, fera dire et celebrer cinquante messes pour l'ame du trespassé, et fera ung voyaige à Nostre-Dame de Mont Rolant et à Saint-Claude, et en apportera de ce certifficacion. Donné comme dessus. Signé : Par le Roy à la relacion du Conseil, J. Triboulet. *Visa contentor*, J. Duban.

II

Lettres de rémission pour Jean Bresseau [1].
(Angers, juillet 1488).

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, etc. Savoir faisons nous avoir receue l'umble supplicacion de Jehan Bresseau, de la parroisse de Meral [2] près Craon, chargé de femme, contenant que, en en mettant sus en chascune paroisse de nostre païs d'Anjou archers ou abalestriers pour nous servir en l'armée que presentement faisons ès pays et marches de Bretaigne, ledit suppliant a esté prins et esleu pour ladicte parroisse pour archier : ouquel estat il nous a depuis en ça bien et loyaulment servy ou fait de noz guerres, en la compaignie des autres

1. Archives Nationales, registre JJ 219, f. 85.

2. Aujourd'hui cne du cton de Cossé-le-Vivien, arrond. de Château-Gontier, dép. de la Mayenne.

archers du pais d'Anjou, soubz la charge et conduite de nostre amé et féal René de Chanzay, cappitaine de tous lesdiz archiers. Or est que, *mardi derrenier, XVe jour de ce présent moys de juillet, le suppliant* [1] *estant en nostredicte armée devant la ville de Fougieres* [2], il, par le commandement de René de Chanzay, son cappitaine, fut au guet dudit jour aux approuches de la ville de Fougieres près des doues d'icelle ville; et quant ce vint devers le soir, après que par son cappitaine et autres le guet de la nuyt d'icelluy jour fut assiis, icelluy suppliant s'en retourna dudit guet en une petite loge, en laquelle lui et autres ses compaignons jusques au nombre de dix estoient logez. Entre lesquelz estoit ung nommé René Raymbault, chef de ladicte dixaine, Jehan Marcillé, Guillaume Marquier et autres.

Et luy arrivé en la dicte loge, il trouva ung lit en la place d'icelle loge qui luy avoit esté baillée en icelle loge par ledict Raymbault, dizenier, et pour ce que ledit suppliant ne savoit à qui [ce lit] estoit ne qui l'avoit mis là, il demanda à ses compaignons et mesmement audit Marcillé à qui estoit ledit lit, lequel Marcillé luy respondit qu'il estoit à luy. Lors le sup-

1. « Le suppliant » dans cette pièce, c'est Jean Bresseau, dont " l'humble supplication " avait obtenu du roi les présentes lettres de rémission.

2. Le siège de Fougères, suivant Jaligni, dura huit jours (voir Godefroy, *Hist. de Charles VIII* in-folio p. 51); et la ville s'étant rendue le 19 juillet (voir *Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488*, par A. de La Borderie, p. 40), le siège avait dû commencer le 12. L'armée de Charles VIII qui prit cette ville aux Bretons était la même qui avait pris Ancenis, et toujours commandée par La Trémoille.

pliant dist à Marcillé qu'il l'ostast et le mist en sa place parce qu'il estoit en celle du suppliant: car icelluy suppliant se vouloit repouser pour ce qu'il estoit las. Ausquelles paroles icelluy de Marcillé, qui estoit homme rioteux et oultrageux, en blasphemant et jurant le sang de Nostre Seigneur, respondit qu'il ne l'osteroit point et que le suppliant n'y coucheroit jà et qu'il s'en allast ailleurs, en le voulant debouter de ladicte loge. A quoy le suppliant repplicqua qu'il n'en feroit riens et qu'il ne bougeroit de sa place.

Sur quoy entre eulx sourdit grant noise, teliement que ledit Marcillé, en blasphemant derechief et jurant le nom et le sang de Nostre Seigneur, dist au suppliant qu'il sortist ou qu'il le batroit bien. Et en perseverant de mal en pis et pour acomplir son mauvais propos, après que icelluy suppliant luy eust dit qu'il ne l'oseroit batre, icelluy de Marcillé tira une grant dague qu'il avoit, et d'icelle donna plusieurs coups sur les espaulles au suppliant qui n'avoit en sa main verge ne baston pour soy deffendre, tellement que ledit suppliant fust contraint de sortir de la loge et de s'enfouyr. Mais icelluy de Marcillé, non content de ce qu'il avoit fait, alla après le suppliant et le suivoit tenant ladicte dague nue en sa main, le voulant encores batre.

Quoy voyant, ledit suppliant qui fuyoit à l'entour de la loge, craignant que icelluy Marcillé le voulust murtrir, il, en fuyant, vist à son cousté ung baston de boys, lequel souldainement il print pour soy deffendre et résister audit de Marcillé, et en soy retournant devers icelluy de Marcillé et soy deffendant, de chault sang et de chaude colle, bailla à Marcillé ung seul coup

dudit baston sur la teste, duquel coup icelluy de Marcillé tumba à terre, et ung jour après, à l'occasion d'icelluy coup, alla de vie à trespas. A l'occasion duquel cas le suppliant, doubtant rigueur de jusiice, s'est absenté de nostre armée, en laquelle ne ailleurs il n'oseroit etc.

Pourquoy nous etc. audit suppliant avons quicté etc. Si donnons en mandement au prevost de noz amez et féaulx les mareschaulx de France, aux seneschal et juge ordinaire d'Anjou etc. Donné à Sainct-Lau lez Angiers, ou moys de Juillet l'an de grace mil cccc quatre vings et huit et de nostre regne le cinquiesme. Signé : Par le Roy à la relacion du Conseil, J. Menou. *Visa.*

(*Publié et annoté par* A. de la Borderie).

DEUX LETTRES HISTORIQUES

Notre collègue M. Alex. Perthuis veut bien nous autoriser à reproduire deux très intéressantes lettres dont les originaux sont en sa possession : l'une, relative à une incursion des Anglais sur les côtes de Bretagne (1781), est adressée par le sous-prieur de St-Gildas-de-Rhuys au commandant du Port-Louis, et renferme quelques lignes de M. le Cte de Maillé, lieutenant général en Bretagne pour les armées du roi; l'autre est écrite en pleine période révolutionnaire, le 26 avril 1793, par Madame de Coutance de Becdelièvre, et datée du château de la Seillerais, elle abonde en détails historiques et intimes d'un haut intérêt.

I

A Monsieur, Monsieur Durtebie, Commandant du Port-Louis.

2 *Mai 81.*

Samedy dernier 28, à 6 heures du soir, un corsaire anglois prit à notre porte un chasse-marée chargé de

vin. Il ne lui restoit plus que 22 hommes, vu la quantité de prises qu'il avoit faites. Cependant avec ce petit nombre il eut envie, a-t-il dit aux gens qu'il a renvoyés, de descendre pour piller l'abbaye et le canton. Il a promis de revenir et nous avons d'autant plus à craindre les effets de sa promesse que c'est, dit-on, un François qui le commande, connaissant le local. Si par votre moyen, Monsieur, nous pouvions obtenir une cinquantaine de fusils avec leurs bayonnettes et une certaine quantité de cartouches, ce nombre suffiroit pour armer les habitans et pour parer un coup de main. Cela s'est fait dans les dernières guerres ; à la paix on retrouveroit ces armes en bon état. Vous nous rendrés la tranquillité et un service essentiel auquel notre reconnaissance sera proportionnée. — J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Saint-Gildas-de-Rhuys. (Signé) : A. Bonnard, Sous-Prieur.

Sur la même feuille sont écrites ces lignes :

« Les refflections du prieur sont conséquantes, et vû le peu de troupe que j'ay qui m'empêchent de faire passer des détachemens par la coste, je ne vois aucun jnconvénient de faire passer au poste de Saint-Gildas 5o fusils et bayonnettes adressés au prieur qui en sera le dépositaire. Il faudra à cet effet faire aussi envoy de cartouches à balles suffisamant, c'est-à-dire 3o coups par fusil. (Signé) : Le Cte de Maillé.

A Lorient, le 4 mai 1781.

II

*A Monsieur ****

Quoique vous ne me fassiez pas l'honneur de me répondre, Monsieur, j'aurai toujours celui de vous écrire avec confiance ; j'imagine aisément les affaires dont vous êtes accablé ; mais il m'est impossible de ne pas vous parler de la cruelle position où je suis par la longue captivité de monsieur Alleaume. C'est le cri de la plus vive douleur, du plus pressant besoin que je fais parvenir jusqu'à vous ; vous connaissez, Monsieur, le déplorable état de ma fortune et de celle de mes enfans, c'est par les talens, par les soins de monsieur Alleaume que je puis satisfaire nos créanciers, j'en suis persécutée d'une manière qui me désole, je n'ai pas un sol, tous les jours je reçois des lettres déchirantes et il est cruel de manquer pour la première fois de ma vie à des engagemens sacrés. Je vous conjure, Monsieur, de me rendre le seul homme qui puisse m'aider à supporter mes peines, et dont l'exactitude et la probité me sont si nécessaires ; je serais bien trompée si je ne croyais pas fermement que sa délivrance fût une jouissance pour votre cœur, la reconnaissance de toute une famille doit toucher une âme sensible. Que ma lettre, Monsieur, supplée à ma présence, je ne puis me rendre auprès de vous, je ne puis quitter une fille mourante, je ne puis quitter ma maison, j'y reçois presque tous les jours messieurs de la garde nationale du quartier général de Mauves, je leur ai donné toutes mes provisions

en veaux, beurre et poules ; hier monsieur Aubinet m'a fait demander par ordre du département 22 lits de plume, 16 matelas, 14 traversins, 22 couvertures, 22 paires de draps ; quelques jours avant, messieurs de la garde de Thouaré m'avaient également demandé 12 matelas et 12 couvertures ; on a bien voulu me laisser les lits nécessaires à ma famille et quelques uns pour mes domestiques. Vous savez, Monsieur, que je suis chargée par l'inventaire que vous avez fait faire à la Seillerais de tous les meubles qui y sont, monsieur Alleaume en est le gardien ; mais nous ne pouvons ni l'un ni l'autre répondre des effets que je suis obligée de livrer journellement. De grâce, Monsieur, écoutez ma prière, rendez-moi monsieur Alleaume, il vous devra sa santé, son existence, et je vous devrai la seule consolation que je puisse avoir au milieu des chagrins qui m'accablent depuis cinq ans. — J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

A la Seillerais, le 26 avril 1793. (Signé) : DE COUTANCE DE BECDELIÈVRE.

Dès l'instant, Monsieur, que je fus informée du soulèvement de notre paroisse, je défendis de sonner la cloche de notre dîner, et une horloge qui était dans la basse-cour et qui avait été apportée anciennement du Bois d'Avaugour ; malgré cette précaution de ma part, M. le Commandant de Mauves a emporté la cloche et l'horloge, cette dernière est considérable, et j'espère, Monsieur, que je n'en serai pas plus responsable que des autres effets que j'ai remis; on peut tirer un grand parti de l'horloge et des poids.

UNE LETTRE DE MEUNIER DE QUERLON

Les lettres de Meusnier de Querlon sont peu communes; on n'en voit passer qu'à de rares intervalles sur les catalogues d'autographes. L'original de celle que nous publions appartient à M. Maurice Tourneux, qui joint au savoir le plus étendu une complaisance inépuisable. La lettre en question est intéressante à plus d'un titre, et par celui qui l'a écrite, et par celui à qui elle est écrite ; elle est antérieure de moins de deux ans à la mort de Querlon, et nous montre l'infatigable polygraphe arrivé à cette *verte vieillesse* qu'il salue chez un de ses contemporains (né à Nantes, le 15 avril 1702, il avait alors soixante-seize ans sonnés). Elle nous le peint n'ayant perdu ni le goût des livres *rares et singuliers,* ni le sentiment de la reconnaissance à l'égard de son correspondant, l'érudit Mercier de Saint-Léger, qui l'avait tiré de la gêne en le faisant nommer bibliothécaire du riche financier Beaujon. Les noms de l'abbé de Fontenay, l'unique collaborateur de Querlon aux *Petites Affiches de Province*, et de Coste de Pujolas, dont il para proprement le fatras littéraire, fourniraient matière à de curieuses digressions, mais nous restons volontiers sur l'image de l'écrivain disert que le bibliophile Jacob a pu appeler le premier critique

du dix-huitième siècle, goûtant à l'hôtel d'Evreux, dans sa *Thébaïde* de la rue Saint-Antoine, bien près et bien loin de la Bastille, un repos honnêtement gagné.

O. DE G.

A l'Abbé Mercier de Saint-Léger.

Je suis arrivé de Baugency, il y a 8 à 9 jours, et j'ai employé tout ce tems à me guérir d'une ardeur d'urine qui me faisoit rendre le sang tout pur avec les plus vives douleurs. M'en voilà délivré, grâce à Dieu et à M. Bouvard ; je n'ai rien de plus pressé que de rendre à M. l'abbé de Saint-Leger tous les compliments dont je suis chargé pour lui, tant de la part de M. *Marsan*, que j'ai retrouvé vieilli aussi bien que moy, mais très bien portant : *cruda viro viridisque senectus* que de celle d'un visiteur général dont je n'ai pu retenir le nom. La Communauté, avec laquelle j'ai fait très ample connaissance, m'a invité à dîner et nous a traités magnifiquement, moi et mon compagnon de voyage. Le prieur, homme encore jeune, est attaqué d'une hydropisie dont la tournure laisse peu d'espérance. Voilà pour Baugency. Les affaires qui m'y ont attiré m'ont empêché de répondre dans le tems à la lettre que j'ai reçue de Soissons de M. l'abbé de Saint-Léger, et je n'ai trouvé qu'à mon retour à Paris la note concernant le s^r *Coste de Pujolas*, que l'abbé de Fontenay m'a renvoyée. La voici, jointe à ma lettre, et M. l'abbé de Saint-Leger en fera l'usage qu'il jugera à propos.

M. de Beaujon est actuellement à Saint-Leu ; il en reviendra demain vendredy pour coucher icy une nuit seulement, et y retourner dès samedy, mais il revient encore dimanche et compte m'emmener lundi ou mardi, toute la maison y étant pour six semaines au moins. Ainsi M. l'abbé de Saint-Léger me fera plaisir, s'il peut me renvoyer le Palissy, avec qui je veux faire connoissance, pourvu cependant que ce soit sans aucune gêne de sa part.

L'éloignement qui nous prive de voir au moins de tems en tems monsieur l'abbé de Saint-Léger à notre hôtel d'Evreux s'oppose souvent aux résolutions que j'ay prises de le prévenir, parce que la rue Saint-Antoine est, à l'exception de l'endroit où mes vœux me portent sans cesse, une vraie Thébaïde pour moi. Cependant, comme de la campagne je viendrai faire de tems en tems, avec M. de Beaujon, des courses à Paris, je m'appareillerai de façon que je me satisferai plus d'une fois à cet égard.

Je sçai une petite partie de livres rares et singuliers à *vendre*, dont on doit m'envoyer la note. Aussitôt que je l'aurai reçue, j'en ferai part à Monsieur l'Abbé de Saint-Leger.

Je suis, en attendant de ses nouvelles, avec un attachement égal à la reconnoissance que je luy ai vouée, son très humble et très obéissant serviteur,

Le 9 juillet 1778. (Signé) : QUERLON.

TABLE

Pages

Bureau élu le 17 juillet 1888..... 7
Liste des Membres de la Société admis du 24 mai 1887 au 24 mai 1888... 9
Extraits des procès-verbaux. — *Séance du 21 septembre 1887*... 11
Séance du 7 décembre 1887..... 15
Séance du 4 avril 1888..... 21
État des publications de la Société..... 26
Liste des ouvrages offerts à la Société, du 24 mai 1887 au 24 mai 1888..... 31
Nécrologie : MM. Hippolyte de Barmon, Eugène de la Gournerie, Auguste Laurant, Léon Techener, Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, MM. Jules Gaultier, L. Baraudon, Paul-Émile Berthault..... 34
La statue de Victor de Laprade..... 61
Etat de situation de la Société..... 62
Documents inédits..... 65

Episodes de la guerre de Bretagne sous Charles VIII. — Lettres de rémission, publiées et annotées par Arthur de la Borderie..... 67
Deux lettres historiques, communiquées par M. Olivier de Gourcuff..... 76

Nantes. — Emile Grimaud, imprimeur breveté, place du Commerce, 4.

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

Œuvres françaises d'Olivier Maillard. — Sermons et poésies, — publiées d'après les manuscrits et les éditions originales, avec notes, notices et introduction, par Arthur de la Borderie. Nantes, 1877. — (Épuisé.)

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, étude sur les incunables bretons, accompagnée de fac-similé contenant la reproduction intégrale de la plus ancienne impression bretonne, — publiée par la Société des Bibliophiles Bretons. Nantes, 1878.

Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques, publiés par la Société des Bibliophiles Bretons, tomes I et II.

Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne.— La Commission Brutus Magnier a Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière, 1879.

Le Roman d'Aquin *ou la Conqueste de la Bretaigne par le roy Charlemaigne,* chanson de geste du XIIe siècle, publiée par M. F. Joüon des Longrais, ancien élève de l'École des Chartes, 1880.

Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy.

L'Hopital des Bretons a Saint-Jean d'Acre au XIIIe siècle, par M. J. Delaville Le Roux.

Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée, avec notes et introduction, par Arthur de la Borderie. Nantes, 1881.

Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard, publiées, avec notes, introduction et étude biographique, par Arthur de la Borderie et René Kerviler. Tome II. *Lettres nouvelles*, Nantes, 1882; tome I, *Poésies nouvelles*, 1888.

Archives de Bretagne. Recueil d'actes, de chroniques et de documents historiques rares ou inédits. T. I. *Privilèges de la ville de Nantes,* édités par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. 1883. — T. II. *Complot breton de 1492*, publié, avec notes et introduction, par M. Arthur de la Borderie, 1884. — T. III. Monuments de la langue bretonne : 1re partie : *Le Mystère de sainte Barbe,* 1885 ; — 2e partie : *Glossaire étymologique du breton moyen,* publiés par M. Emile Ernault, 1887.

Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle, par Stéphane Halgan, le comte de Saint-Jean, Olivier de Gourcuff et René Kerviler. 1884.

Le Bombardement et la machine infernale des Anglais contre Saint-Malo en 1693. Récits contemporains en vers et en prose, avec figures. 1885.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées, avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé de gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. Les trois premières parties, 1888.

Ce Bulletin a été tiré à 500 exemplaires in-8° vergé.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

12e, 13e, 14e ANNÉES

(1888, 1889, 1890)

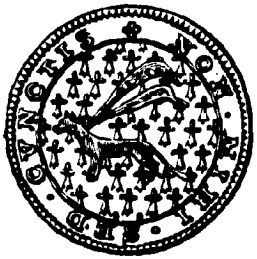

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-
ARCHIVES
PRÉFECTURE

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

—

M.DCCC.XC

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

ARTICLE I.

La Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne est instituée pour entretenir et propager le goût des livres, sauver de la destruction, réunir, publier, traduire et réimprimer les volumes, pièces, manuscrits et documents quelconques inédits ou rares, pouvant intéresser l'histoire et la littérature de l'ancienne province de Bretagne.

ARTICLE II.

Le siège de la Société est à Nantes.

ARTICLE III.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par deux membres, être admis à la majorité au scrutin secret, et déclarer adhérer aux présents statuts.

ARTICLE IV.

La Société se réunit une fois par mois. Les membres sont convoqués par lettre individuelle.

ARTICLE V.

La Société est administrée par un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste, lesquels sont élus pour deux ans dans une assemblée générale qui a lieu dans la première quinzaine de juin. Les membres du bureau sont indéfiniment rééligibles. En outre, chaque groupe d'associés appartenant à l'un des cinq départements de la Bretagne désigne un délégué représentant la Société dans son département et chargé de correspondre avec le bureau dont il fait partie de droit.

ARTICLE VI.

Chaque Sociétaire paie d'avance et dans le courant du mois de juin de chaque année une somme de

vingt francs *. Indépendamment de cette cotisation, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de quinze francs. — Les *membres fondateurs* sont dispensés de ce droit**.

ARTICLE VII.

Le produit des cotisations, des dons volontaires et de la vente des volumes publiés, est affecté à la publication d'ouvrages, à l'achat de pièces intéressantes et au paiement de toutes les dépenses régulièrement votées par la Société.

ARTICLE VIII.

Le choix des ouvrages à éditer est fait par la Société. La surveillance de la publication, des notes, préfaces et commentaires qui y seraient joints, appartient à un comité composé du bureau, de l'auteur de la publication, et d'autres membres de la Société appelés par le bureau, s'il le juge nécessaire.

ARTICLE IX.

Il est tiré de chaque ouvrage publié par la Société un nombre d'exemplaires égal à celui des sociétaires et en plus deux cents exemplaires qui seront mis dans le commerce. Chaque membre a droit à un exem-

* Conformément à l'usage admis dans la plupart des Sociétés, la cotisation annuelle peut être remplacée par une somme de *trois cents francs*, une fois payée. (Décision prise en assemblée générale, le 10 juillet 1890.)

** Les deux cents premiers Sociétaires inscrits ont seuls droit au titre de *membre fondateur*. (Décision prise en assemblée générale, le 14 janvier 1878).

plaire, et l'auteur d'une publication reçoit en plus dix exemplaires sur papier ordinaire. — Les membres nouvellement admis n'ont droit à la continuation d'un ouvrage en cours de publication qu'autant qu'il en reste des exemplaires disponibles et moyennant un prix fixé par le bureau, pour la partie publiée avant leur entrée dans la Société.

ARTICLE X.

Les exemplaires des membres de la Société devront toujours être tirés d'un format ou sur un papier spécial, se distinguant notablement du reste de l'édition destinée au public. Ces exemplaires seront numérotés et porteront le nom des membres auxquels ils devront appartenir. La mise en vente en est formellement interdite.

ARTICLE XI.

Une bibliothèque sera formée tant avec les publications de la Société qu'avec les livres ou manuscrits provenant d'achats ou de dons volontaires. Aucune pièce ne pourra sortir du local choisi pour la bibliothèque.

ARTICLE XII.

Toute modification aux présents Statuts ne pourra avoir lieu qu'en assemblée générale, convoquée spécialement pour ce sujet, et à la majorité des deux tiers des membres présents.

Arrêté à Nantes, en assemblée générale, le 24 mai 1877.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

VOTÉES PAR LA SOCIÉTÉ *

I

La durée des pouvoirs du Bureau est portée à trois ans.

II

Le nombre des membres de la Société est limité à 350.

III

Le fils ou le gendre, parent ou allié proche d'un sociétaire décédé qui voudra succéder à celui-ci, sera proposé pour l'admission de préférence à tout autre candidat, et sera dispensé du droit d'entrée mentionné en l'article 6 des Statuts.

IV

Au-dessus du chiffre de 350, les personnes auxquelles le Bureau reconnaîtra la qualité de ***bienfaiteurs de la Société,*** seront admises comme sociétaires.

Pour copie conforme :

Le Président de la Société,

ARTHUR DE LA BORDERIE.

* Le premier article de ces *Dispositions réglementaires* a été voté par la Société le 25 juin 1879, les trois autres le 19 mai 1880.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLECTIONS DU 17 JUILLET 1888

Présidents d'honneur : Monseigneur le duc D'AUMALE, à Chantilly (Oise) ;

Général Émile MELLINET, place Launay, 8, à Nantes ;

Vice-Présidents d'honneur: MM. le duc Louis DE LA TRÉMOILLE, 4, avenue Gabriel, Paris ;

Vicomte H. DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut, au château de Keransker, près Quimperlé (Finistère) ;

Marquis DE VILLOUTREYS, au château du Plessis-Villoutreys, par Montrevault (Maine-et-Loire).

René KERVILER, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) ;

Président : M. Arthur DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, à Vitré (Ille-et-Vilaine) ;

Vice-Présidents : MM. Henri LE MEIGNEN, avocat, rue Bonne-Louise, 7, Nantes ;

Baron des Jamonières, manoir de la Vignette, par le Cellier (Loire-Inférieure) ;

Secrétaire : Dominique Caillé, avocat, 2, place Delorme, Nantes ;

Secrétaire-adjoint : Comte Régis de l'Estourbeillon, 24, rue du Drezen, Vannes (Morbihan) ;

Trésorier : Alexandre Perthuis. 17, première avenue des Folies-Chaillou, Nantes ;

Bibliothécaire-Archiviste : René Blanchard, 6, quai Duquesne, Nantes.

Conseil de la Société

Camille Dupuy, avocat, ancien magistrat, à Sheen-House, Surrey (Angleterre) ;

Claude de Monti de Rezé, 3, quai Ceineray, Nantes ;

Joseph Rousse, 11, rue Lafayette, Nantes.

Délégues en Bretagne

Arthur du Bois de la Villerabel, ancien président de la Société archéologique, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ;

Robert Oheix, Savenay (Loire-Inférieure) ;

Marquis Anatole de Bremond d'Ars-Migré, conseiller général, au château de la Porte-Neuve, près Quimperlé (Finistère) ;

Hippolyte de la Grimaudière, château de la Hamonais, par Châteaubourg (Ille-et-Vilaine);

Ludovic Cormerais, 34, boulevard Delorme, Nantes (Loire-Inférieure);

Vincent Audren de Kerdrel, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

Délégué à Paris

Olivier de Gourcuff, 48, rue Pergolèse.

Délégué en Anjou

André Joubert, 49, boulevard de Saumur, Angers.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

MM.

1. Émile Alizon, notaire, 20, rue Franklin, Nantes.

2. Léon Alliot, négociant, à Chantenay (Loire-Inférieure).

3. Le vicomte Louis d'Andigné, château de la Jousselinière, par Beaupreau (Maine-et-Loire).

4. Arthur Apuril, château de Blouan, en Ménéac (Morbihan).

5. Les Archives du département de la Loire-Inférieure, Nantes.

6. M. le comte Hervé d'Armaillé, château de la Menantière, par Montrevault (Maine-et-Loire).

7. M. le comte Amaury Audren de Kerdrel, château de Kérusoret, en Plouédern, près Landivisiau (Finistère).

MM.

8. Vincent Audren de Kerdrel, sénateur, à Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

9. S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale, à Chantilly (Oise).

10. Maurice d'Auteville, 69, rue Basse de l'Hémicycle, Angoulême (Charente).

11. Le marquis d'Autichamp, château de Jarzé, par Jarzé (Maine-et-Loire).

12. Ernest Avril de la Vergnée, avocat, 31, rue Dauphine, La Rochelle (Charente-Inférieure).

13. Azénor, à Penvenan, près Tréguier (Côtes-du-Nord).

14. Le vicomte de Bagneux, château de la Pélissonnière, près Pouzauges (Vendée).

15. Mme la comtesse de Balleroy, 41, quai d'Orsay, Paris.

16. Adrien de la Barbée, chef de division de la Préfecture de Nantes, à la Mahaudière, en Doulon.

17. Anatole de Barthélemy, 9, rue d'Anjou, Paris.

18. Simon Baugé, agent d'assurances, 1, rue Lafayette, Nantes.

19. Le comte Amédée de Bejarry, château de la Roche-Louherie, par Sainte-Hermine (Vendée).

20. Le vicomte Xavier de Bellevue, 9, rue de Paris, Rennes (Ille-et-Vilaine).

21. Arthur Benoit, 2, boulevard Saint-Aignan, Nantes.

MM.

22. Paulin Benoist, notaire, Guérande (Loire-Inférieure).

23. Georges Bergeault, 12, rue d'Offémont, Paris.

24. Le baron Bertrand-Geslin, 28, boulevard Delorme, Nantes.

25. La comtesse Gaston de Beurges, château de la Ville-sur-Saulx, près Saudrup (Meuse).

26. Bibliothèque publique de Vitré (Ille-et-Vilaine.)

27. Bibliothèque publique de Morlaix (Finistère).

28. Bibliothèque publique de Nantes (Loire-Inférieure).

29. Bibliothèque publique de Rennes (Ille-et-Vilaine).

30. Charles Billot, 22, rue des Halles, Nantes.

31. Le comte Louis de Bizien du Lézard, château de Coulon, par Bazouges-sur-le-Loir (Sarthe).

32. Le duc de Blacas, château de Beaupreau, Beaupreau (Maine-et-Loire).

33. René Blanchard, 6, quai Duquesne, Nantes.

34. L'abbé Auguste Blatier, curé, à Saint-Etienne de Mont-Luc (Loire-Inférieure).

35. Guillaume Bodinier, 2, rue Tarin, Angers (Maine-et-Loire).

36. L'abbé André du Bois de la Villerabel, Secrétaire de Mgr l'Evêque, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

37. Arthur du Bois de la Villerabel, 11, place Saint-Pierre, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

MM.

38. Félix du Bois Saint-Sevrin, inspecteur des Postes et Télégraphes, 27, place de la Mare-Rouge, Rouen (Seine-Inférieure).

39. Eugène Boismen, architecte, 7, rue Bertrand-Geslin, Nantes.

40. Le docteur Eugène Bonamy, 1, place Petite-Hollande, Nantes.

41. Louis Bonamy, avoué, 4, rue Scribe, Nantes.

42. Louis Bonneau, juge de paix, Bourbriac (Côtes-du-Nord).

43. Louis Bonnigal, notaire, Vertou (Loire-Inférieure).

44. Gustave Bord, au Pellerin (Loire-Inférieure).

45. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, Vitré (Ille-et-Vilaine).

46. Waldeck de la Borderie, Vitré (Ille-et-Vilaine).

47. Auguste Bossis, 15, avenue de Launay, Nantes.

48. Eugène Boubée, 3, place de la Petite-Hollande, Nantes.

49. Eugène Bouchinot, négociant, 9, rue Saint-Louis, Rennes (Ille-et-Vilaine).

50. Stanislas Boulay, notaire, 21, rue Saint-Nicolas, Nantes.

51. Le vicomte de la Bourdonnaye, député, château de la Varenne, par Ancenis (Loire-Inférieure).

52. E. Boutillier du Retail, 6, rue de Coutances, Nantes.

MM.

53. L'abbé Bréard, Saint-Jean-de-Lutz (Basses-Pyrénées).

54. L'abbé Joseph Brebel, vicaire à Janzé (Ille-et-Vilaine).

55. Le comte Paul de Bréchard, 3, rue Sully, Nantes.

56. Ernest de Brehier, Josselin (Morbihan).

57. Le comte Fernand du Breil de Pontbriand, député, 4, rue Scribe, Nantes.

58. Le marquis de Bremond d'Ars-Migré, conseiller général du Finistère, château de la Porte-Neuve, près Quimperlé (Finistère), 5, rue Harouys, Nantes.

59. L'abbé Charles Bretéché, Missionnaire de l'Immaculée-Conception, 6, rue Malherbe, Nantes.

60. Le marquis de la Bretesche, 2, rue Tournefort, Nantes.

61. Le comte Charles de Brissac, 119, rue Saint-Dominique, Paris.

62. Léon Bruneau, architecte, 18, rue Copernic, Nantes.

63. Emile Burgaud, avoué, rue Auffredi, La Rochelle (Charente-Inférieure).

64. J. Burges-Camac, à la Roche-Pendante, près Dinard (Ille-et-Vilaine).

65. Amador de Busnel, 12, rue d'Aguesseau, Nantes.

66. Dominique Caillé, avocat, 2, place Delorme, Nantes.

67. Gustave Caillé, château de Procé, près Nantes.

MM.

68. H. Caillière, libraire-éditeur, 2, place du Palais, Rennes (Ille-et-Vilaine).

69. Le baron Henri de Carayon La Tour, commandant du 11e régiment de cuirassiers, Niort (Deux-Sèvres).

70. Le comte de Carcaradec, château de Kerivon, par Lannion (Côtes-du-Nord).

71. Adrien de Carné de Carnavalet, 12, rue de Tournon, Paris.

72. Gaston de Carné de Carnavalet, 58, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

73. Jean de Carné de Carnavalet, 58, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

74. Antonio Carré, négociant, 37, rue des Arts, Nantes.

75. Théodore Carré, négociant, 9, rue Lafayette, Nantes.

76. Le comte Henri de Castries, château du Chillon, Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire).

77. Edouard de Cazenove de Pradine, député, 17, rue du Lycée, Nantes.

78. Cercle Louis XVI, place Louis XVI, Nantes.

79. Le comte Fernand de Chabot, 1, rue François Ier, Paris.

80. Le vicomte Paul de Chabot, château de la Boissière, par Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

81. Chailland, imprimeur, Laval (Mayenne).

MM.

82. Mme Jules du Champ-Renou, née des Jamonières, 10, quai du Port-Maillard, Nantes.

83. Paul Chardin, 2, rue des Pyramides, Paris.

84. C. Charil de Ruillé, château de la Marmitière, près Angers (Maine-et-Loire).

85. Emile Charpentier, conseiller à la Cour d'appel, 4, rue Lafayette, Rennes (Ille-et-Vilaine).

86. Le baron de Chataux, Angers (Maine-et-Loire).

87. Edouard Chatelier, 4, quai Penthièvre, Nantes.

88. L'abbé Louis-Marie Chauffier, prosecrétaire de Mgr l'Évêque, Vannes (Morbihan).

89. Le vicomte Alphonse de Cintré, 13, rue de la Monnaie, Rennes (Ille-et-Vilaine).

90. Arthur du Chêne, Baugé (Maine-et-Loire).

91. De la Chevasnerie, capitaine au 12e régiment de cuirassiers, Tours (Indre-et-Loire).

92. Chiron du Brossay, inspecteur de l'Enregistrement, 63, rue de la Gare, Laval (Mayenne).

93. Théophile Cinqualbre, arbitre de commerce, 15 bis, rue Voltaire, Nantes.

94. Anatole Claudin, libraire-éditeur, 16, rue Dauphine, Paris.

95. Gabriel Clerc, Saint-Amand (Cher).

96. Frédéric Cocar, avoué, 5, quai de Châteaubriant, Rennes (Ille-et-Vilaine).

97. La baronne de Coetquen de Poilly, Folembray (Aisne).

MM.

98. Prosper Coinquet, 10, rue Voltaire, Nantes.

99. Léon Conor-Grenier, libraire-éditeur, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

100. L'abbé Henri Cordé, directeur de l'Externat des Enfants-Nantais, 5, rue du Boccage, Nantes.

101. Ludovic Cormerais, 34, boulevard Delorme, Nantes.

102. Louis de Cornulier, château de la Lande, par Montaigu (Vendée).

103. Alphonse Couespel, 6, rue Sully, Nantes.

104. Jules Coué, receveur de l'Enregistrement, Hennebont (Morbihan).

105. Armand de Crèvecœur, rue de la Vannerie, Abbeville (Somme).

106. Le comte E. de la Croix, 1, contour de la Motte, Rennes (Ille-et-Vilaine).

107. Félix-Georges Crucy, architecte, 32, rue de Gigant, Nantes.

108. Charles Dalibard, avoué, 10, rue de Toulouse, Rennes (Ille-et-Vilaine).

109. L'abbé Daniel, curé de Saint-Sauveur, Dinan (Côtes-du-Nord).

110. Dartige du Fournet, 4, rue des Grandes-Bordes, Corbeil (Seine-et-Oise).

111. René Delafoy, 5, rue Voltaire, Nantes.

112. Joseph Delaville-le-Roulx, château de la Roche, par Monts (Indre-et-Loire).

MM.

113. Emile Deslandes-Vinay, au Bas-Bel-Air, commune de Chesnay, près Versailles (Seine-et-Oise).

114. Léon Dieu, commandant au 65e de ligne, 3, rue Tournefort, Nantes.

115. Dixneuf, docteur-médecin, Loroux-Bottereau (Loire-Inférieure).

116. Magloire Dorange, avocat, 2, contour de la Motte, Rennes (Ille-et-Vilaine).

117. Le comte Ivan du Doré, château de la Chetardière, par Segré (Maine-et-Loire).

118. Le vicomte Maurice du Dresnay, château de Dréneuc, près Redon (Ille-et-Vilaine).

119. Duclos, docteur en médecine, la Roche-Bernard (Morbihan).

120. Dulau & Cie, 37, Soho Square, Londres (Angleterre).

121. Emile Dupré-Lasale, conseiller à la cour de Cassation, 2, rue Vignon, Paris.

122. Camille Dupuy, Sheen-House, Surrey (Angleterre), — 7, rue Marceau, Nantes.

123. Emerique, 52, boulevard Malesherbes, Paris.

124. Edgard Eon, notaire, 22, rue des Halles, Nantes.

125. Le comte Régis de l'Estourbeillon, 24, rue du Drezen, Vannes (Morbihan).

126. Paul Eudel, 9, rue Victor Massé, Paris.

127. Emile Fabriès, 32, boulevard Delorme, Nantes.

MM.

128. Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

129. Olivier de Farcy, 5, rue Rallier, Rennes (Ille-et-Vilaine).

130. Le marquis de la Ferronnays, député, château de Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).

131. Ernest Finck, négociant, 83, rue Saint-Jacques, Marseille (Bouches-du-Rhône).

132. Etienne Formon, château de la Crilloire, par Maulévrier (Maine-et-Loire).

133. Auguste de Foucaud, 12, rue de Belair, Rennes (Ille-et-Vilaine).

134. L'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon, près Dinan (Côtes-du-Nord).

135. Hippolyte Fournel, 7, rue de la Monnaie, Rennes (Ille-et-Vilaine).

136. Edouard Frain, bibliothécaire, Vitré (Ille-et-Vilaine).

137. A.-N. Gaboriau, pharmacien, Aigrefeuille (Loire-Inférieure).

138. Stanislas Gahier, avocat, 5, rue d'Orléans, Nantes.

139. L'abbé A. Gaillard, aumônier à l'hospice Saint-Jacques, Nantes.

140. Alexandre Galibourg, avocat, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

141. Pitre de la Ganry, 1, place Delorme, Nantes.

MM.

142. Des Garets, château du Châtelet, par Vitré (Ille-et-Vilaine).

143. Arthur Garnier, 11, quai Turenne, Nantes.

144. Le docteur Marcel Genuit, 1, rue Saint-Pierre, Nantes.

145. L'abbé P. Giquello, 8, rue Bernard-Palissy, Tours (Indre-et-Loire).

146. Victor Girard, photographe, 10, rue Boileau, Nantes.

147. Le marquis de Gombert, à Bouc, Le Pin (Bouches-du-Rhône).

148. Gontard de Launay, 2, rue de Belair, Angers (Maine-et-Loire).

149. L'abbé Guillotin de Corson, château de la Noë, en Bain (Ille-et-Vilaine).

150. Olivier de Gourcuff, 48, rue Pergolèse, Paris.

151. R. de Gourden, avocat, Rennes (Ille-et-Vilaine).

152. Jules Gousse, avoué, 15, quai de Châteaubriant, Rennes (Ille-et-Vilaine).

153. Le marquis de Gouvello, château de Kerlevenan, par Sarzeau (Morbihan).

154. Eugène Gouzerh, officier d'administration, hôpital militaire, à Souk-Ahras (département de Constantine), Algérie.

155. Emile Grimaud, imprimeur-éditeur, 4, place du Commerce, Nantes.

156. Hippolyte de la Grimaudière, château de la Hamonais, par Châteaubourg (Ille-et-Vilaine).

MM.

157. Edouard Guibourd de Luzinais, sénateur, maire de Nantes, 14, rue de l'Héronnière, Nantes.

158. Eugène Guyet, 4, rue de l'Écluse, Nantes.

159. Philippe Hébert, agent de change honoraire, château de la Goule-aux-Fées, près Dinard (Ille-et-Vilaine).

160. H. Hébert de la Rousselière, la Meignanne, près Angers (Maine-et-Loire).

161. Ernest Hemery, sous-inspecteur des Domaines, Douai (Nord).

162. Louis Henry de Villeneuve, au Parc de la Salle-Verte, près Quintin (Côtes-du-Nord).

163. L. Hervé, libraire-éditeur, 5, rue Motte-Fablet, Rennes (Ille-et-Vilaine).

164. L'abbé Hervouet, internat des Enfants-Nantais, Nantes.

165. Furcy Houdet, 1, rue Mondésir, Nantes.

166. Charles Huon de Penanster, sénateur, château de Kergrist, près Lannion (Côtes-du-Nord).

167. Le baron d'Ivry, château d'Hénonville, par Ivry-le-Temple (Oise).

168. Le baron Armand d'Izarn, place Louis XVI, Nantes.

169. Le baron Arthur des Jamonières, manoir de la Vignette, par le Cellier (Loire-Inférieure).

170. De Jeux, château des Bordes, par Baugé (Maine-et-Loire).

MM.

171. Joseph Josse, au Bois-Hardy, Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure).

172. André Joubert, 49, boulevard de Saumur, Angers.

173. Frédéric Jouon des Longrais, archiviste paléographe, 4, rue du Griffon, Rennes (Ille-et-Vilaine).

174. Charles de Keranflec'h-Kernezne, château du Quélenec, par Mûr-de-Bretagne (Côtes-du-Nord).

175. James de Kerjégu, conseiller général du Finistère, Scaër, par Rosporden.

176. Le vicomte de Kermaingant, 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

177. Joseph de Kersauson de Pennendreff, 1, rue d'Argentré, Nantes.

178. Emile de Kervenoael, 14, rue Félix, Nantes.

179. René Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

180. De Laborde, château de Saint-Julien, par Segré (Maine-et-Loire).

181. Raoul de Lafont, Sanges, par Neuvy-sur-Baranjon (Cher).

182. René Lafolye, imprimeur-éditeur, 2, place des Lices, Vannes (Morbihan).

183. Alfred Lallié, 5, rue Bertrand-Geslin, Nantes.

184. Le comte Gabriel de Lambilly, château de Lambilly, près Ploërmel (Morbihan).

185. Le comte Paul-Henri Lanjuinais, député, château de Kerguehennec, par Saint-Jean-Brévelay (Morbihan).

MM.

186. Le baron Gustave DE LAREINTY, sénateur, 191, boulevard Saint-Germain, Paris.

187. Jules DE LAREINTY, député, 203, boulevard Saint-Germain, Paris.

188. Fréderic LAROCHE, 7, Bas-Chemin-du-Coudray, Nantes.

189. LAVENIER, notaire, Saint-Gervais (Vendée).

190. Lionel DE LA LAURENCIE, garde général des forêts, Meudon (Seine-et-Oise).

191. William-Georges LE BESQUE, notaire, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

192. L'abbé LE BOURDELLÈS, vicaire, Bégard (Côtes-du-Nord).

193. Charles LE COUR, député, 2, rue de Bréa, Nantes.

194. Jean-Marie LE FLOCH, juge de paix, Plouay (Morbihan).

195. A. LEGENDRE, architecte, 6, rue Morand, Nantes.

196. Le comte LE GONIDEC DE TRAISSAN, député d'Ille-et-Vilaine, Vitré.

197. Mme LEGRAND, Grillaud, Chantenay-sur-Loire.

198. Léon LE LARDIC DE LA GANRY, à la Bretonnière, Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

199. Albéric LE LASSEUR, 25, rue Galilée, Paris.

200. Xavier LE LIÈVRE DE LA TOUCHE, 5, place Louis XVI, Nantes.

201. Henri LE LIÈVRE DE LA TOUCHE, rue des Pénitentes, Nantes.

MM.

202. Eugène Lelong, archiviste paléographe, avocat à la cour d'appel, Angers (Maine-et-Loire).

203. Henri Le Meignen, avocat, 7, rue Bonne-Louise, Nantes.

204. L'abbé Lemesle, Trescalan (Loire-Inférieure).

205. L'abbé Remy Le Mée, missionnaire apostolique, recteur de Mérillac, près Loudéac (Côtes-du-Nord).

206. Gaston Lemonnier, manoir de Kerestreat, en Plougonvelin, par le Conquet (Finistère).

207. Jules Lepré, 24, rue du Calvaire, Nantes.

208. Le prince de Léon, château de Josselin, Josselin (Morbihan).

209. L'abbé Le Provost, vicaire général de Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

210. Albert Le Roux, château de Brezal, par Landivisiau (Finistère).

211. Prosper Leroux, propriétaire, Nozay (Loire-Inférieure).

212. Alphonse Le Roy, imprimeur-éditeur, 8, rue des Carmes, Rennes (Ille-et-Vilaine).

213. Le marquis de Lescoet, château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ (Finistère).

214. Victor Libaros, libraire-éditeur, 3, place du Change, Nantes.

215. Louis Linyer, avocat, 1, rue Paré, Nantes.

216. Charles-Louis Livet, inspecteur général de l'Etablissement d'Aix-les-Bains (Savoie).

217. Henri de Lonlay, Flers (Orne).

MM.

218. Le vicomte Charles de Lorgeril, château de Goudemail, près Châtelaudren (Côtes-du-Nord).

219. Alphonse Lotz-Brissonneau, 86, quai de la Fosse, Nantes.

220. L'abbé Yves-Marie Lucas, vicaire, Plouëzec (Côtes-du-Nord).

221. Le prince de Lucinge, château de Coat-an-Noz, Belle-Ile-en-Terre (Morbihan).

222. Gabriel Luneau, docteur en médecine, 64, rue de la Bastille, Nantes.

223. F.-M. Luzel, archiviste du Finistère, 3, place de Brest, Quimper.

224. Albert Macé, 7, rue des Douves-du-Port, Vannes (Morbihan).

225. Charles Magouet de la Magouerie, ancien magistrat, Châteaubriant (Loire-Inférieure).

226. Jules-Emilien Maillard, ancien maire d'Ancenis, Ancenis (Loire-Inférieure).

227. Le comte de Malestroit de Bruc, 27, rue Marignan, Paris.

228. Le comte de Mansigny, château du Plessis, près Avranches (Manche).

229. Le comte Louis de Maquillé, château de Marsillé, par la Membrolle (Maine-et-Loire).

230. Le vicomte René de Maquillé, Angers (Maine-et-Loire).

231. Victor Marie-Baudry, avocat, Cholet (Maine-et-Loire).

MM.

232. Paul Martineau, ancien avoué, 21, rue Crébillon, Nantes.

233. Le docteur J. Marty, médecin-major au 4e de ligne, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

234. Fernand Mary, avoué, 6, rue de Bouillé, Nantes.

235. L'abbé Mary, professeur de rhétorique à l'Externat des Enfants-Nantais, 3, rue du Boccage, Nantes.

236. René de Mauduit du Plessix, château de Kercadiou, en Guimaec (Finistère).

237. Alphonse Mauricet, docteur en médecine, place de la Halle-aux-Grains, Vannes (Morbihan).

238. Le général Emile Mellinet, 8, place Launay, Nantes.

239. Anthime Menard, avocat, 2, rue Gresset, Nantes.

240. Léon Ménard-Briaudeau, 9, rue Gresset, Nantes.

241. Léon Mercier, de la Société des Amis des Livres de Paris, 10, rue Félix, Nantes.

242. Gabriel Méresse, banquier, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

243. Julien Merland, juge-suppléant au tribunal civil, 1, place Gigant, Nantes.

244. Charles Michel, 7, place de la Bourse, Paris.

245. Stanislas Michel de Monthuchon, château de Monthuchon, par Coutances (Manche).

246. Le comte Ludovic de Mieulle, 2, avenue Bosquet, Paris.

MM.

247. Maurice DE MIEULLE, château de la Thibeaudière, par la Membrolle (Maine-et-Loire).

248. Pierre DE MINEHY, agent de change, 18, rue Lafayette, Nantes.

249. Raoul DE MOISSAC, 32 bis, rue de Gigant, Nantes.

250. René MOLLAT, 4, rue de l'Ecluse, Nantes.

251. Hippolyte DE MONCUIT DE BOISCUILLÉ, château de la Grationnaie, en Malensac (Morbihan).

252. Le comte Charles DE LA MONNERAYE, château du Cléyo, près Malestroit (Morbihan).

253. Francis MONNIER, receveur des domaines, Loudéac (Côtes-du-Nord).

254. Le comte DE MONTAIGU, château de la Bretesche, en Missillac (Loire-Inférieure).

255. Le comte DE MONTESSUY, 18, rue de Paris, Rennes (Ille-et-Vilaine).

256. Bernard DE MONTI DE REZÉ, 17, rue de Nantes, Laval (Mayenne).

257. Joseph DE MONTI DE REZÉ, 9, rue Royale, Nantes.

258. Yves DE MONTI DE REZÉ, 3, quai Ceineray, Nantes.

259. Le comte Alexandre DE MONTI DE REZÉ, château de la Bretonnière, par Saint-Etienne-de-Mont-Luc (Loire-Inférieure).

260. Claude DE MONTI DE REZÉ, 3, quai Ceineray, Nantes.

261. Le vicomte Edouard DE MONTREUIL, 57, avenue d'Antin, Paris.

MM.

262. Damascène Morgand, libraire-éditeur, passage des Panoramas, Paris.

263. Le comte Emile de la Morinière, château de la Tour-du-Pin, par Beaufort (Maine-et-Loire).

264. Le vicomte de la Morinière, rue d'Alsace, Angers (Maine-et-Loire).

265. L'abbé Maximilien Nicol, directeur de la *Semaine Religieuse,* Vannes (Morbihan).

266. Paul Nau, architecte, 16, rue Lafayette, Nantes.

267. La comtesse Elie des Nétumières, château de la Montagne, par la Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

268. De la Nicollière-Teijeiro, 1, rue Deshoulières, Nantes.

269. François-Charles Oberthur, imprimeur-éditeur, 40, faubourg de Paris, Rennes (Ille-et-Vilaine).

270. Emile Oger, 3, rue du Chapeau-Rouge, Nantes.

271. Robert Oheix, Savenay (Loire-Inférieure).

272. J.-L. Ollivier, receveur des contributions indirectes, Belle-Ile-en-Terre (Morbihan).

273. Eugène Orieux, agent-voyer en chef honoraire, passage du Nord, rue Félibien, Nantes.

274. Le comte Élie de Palys, rue Saint-Yves, Rennes (Ille-et-Vilaine).

275. Georges Panneton, 38, boulevard Delorme, Nantes.

MM.

276. Raoul Papin de la Clergerie, 5, rue Voltaire, Nantes.

277. L'abbé Paris-Jallobert, recteur, à Balazé, par Vitré (Ille-et-Vilaine).

278. Gustave Pawlowski, bibliothécaire de M. Firmin Didot, 56, rue Jacob, Paris.

279. Pelé, 28, boulevard Bressigny, Angers (Maine-et-Loire).

280. Le marquis de Perrochel, château de Pignerolles, près Angers (Maine-et-Loire).

281. Pierre-Alexandre Perthuis, 17, première avenue des Folies-Chaillou, Nantes.

282. Le baron Jérôme Pichon, 17, quai d'Anjou, Paris.

283. Camille de la Pilorgerie, 15, rue du Lycée, Nantes.

284. Le comte de Pimodan, château de Bellevue, Dinan (Côtes-du-Nord).

285. L'abbé Jean-Louis Plaine, prêtre de l'Oratoire, Rennes (Ille-et-Vilaine).

286. Marcel Planiol, professeur agrégé à la faculté de droit de Paris, 13, rue de Tournon, Paris.

287. Plantard, docteur en médecine, au Mont-Saint-Bernard, en Saint-Clair, Nantes.

288. Emile du Plessis-Gouret, Vernier, commune de Genève (Suisse).

289. Joseph Plihon, libraire-éditeur, 5, rue Motte-Fablet, Rennes (Ille-et-Vilaine).

MM.

290. Barthélemy Pocquet, 2, rue Saint-François, Rennes (Ille-et-Vilaine).

291. Le baron Henri de Pommereuil, château de Marigny, près Fougères (Ille-et-Vilaine).

292. Le comte Jules de Pontavice du Heussey, chef d'escadron, attaché à l'ambassade militaire, Londres. (Angleterre).

293. Charles Potier, 8, rue des Carmes, Angers (Maine-et-Loire).

294. Maurice de Poulpiquet du Halgouet, capitaine d'artillerie, quartier général, au Mans (Sarthe).

295. Le vicomte Hippolyte de Poulpiquet du Halgouet, château de Tregranteur, près Josselin (Morbihan).

296. Raymond Pouvreau, 18, rue Lafayette, Nantes.

297. Ludovic Prud'homme, 28, rue Saint-Pierre, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

298. Paul du Puy, avocat à la Cour d'appel, 61, avenue d'Antin, Paris.

299. A. Quantin, éditeur, 7, rue du Regard, Paris.

300. Raison du Cleuziou, avocat, Châteaulin (Finistère).

301. Francis Regaré, 4, rue Saget, Nantes.

302. Georges Retailliau, 8, rue des Arènes, Angers (Maine-et-Loire).

303. Charles Riardant, directeur du Comptoir d'Escompte, 8, rue Lafayette, Nantes.

MM.

304. Richard, notaire, Quimperlé (Finistère).

305. Le marquis de Richeteau, 8, rue d'Alsace, Angers (Maine-et-Loire).

306. L'abbé Emile Ricordel, missionnaire de l'Immaculée-Conception, 6, rue Malherbe, Nantes.

307. L'abbé Robert, de l'Oratoire de Rennes (Ille-et-Vilaine).

308. Emmanuel Robert, greffier au Tribunal civil, Rennes (Ille-et-Vilaine).

309. Le marquis de Robien, château de Robien, par Quintin (Côtes-du-Nord).

310. Le marquis de la Rochefoucauld, 3, rue Maurice-Duval, Nantes.

311. Le comte François de la Rochefoucauld-Bayers, château de Fresnay, Plessé (Loire-Inférieure).

312. Le comte Louis de la Rochebrochard, 8, Grand'rue-Notre-Dame, Niort (Deux-Sèvres).

313. Le duc de Rohan, château de Josselin, Josselin (Morbihan).

314. J.-G. Ropartz, château de Lanloup, par Plouha (Côtes-du-Nord).

315. Le baron de Rosmorduc, 2, rue de Solférino, Versailles (Seine-et-Oise).

316. La bibliothèque de M. le baron James de Rothschild, 38, avenue Friedland, Paris.

317. Joseph Rousse, 11, rue Lafayette, Nantes.

318. Rouxeau fils, docteur en médecine, 4, rue de l'Héronnière, Nantes.

MM.

319. Le docteur Edouard Rupin, rue de Paris, Vitré (Ille-et-Vilaine).

320. Rustuel, professeur de l'Université, Lannion (Côtes-du-Nord).

321. Le comte de Saint-Jean, 37, boulevard Delorme, Nantes.

322. Le baron de Saint-Pern, sous-directeur du haras du Pin (Orne).

323. Le vicomte de Saint-Prix, château de Coatserho, près Morlaix (Finistère).

324. Le vicomte de Sainte-Suzanne, 14, rue Lincoln, Paris.

325. Salmon-Laubourgère, ancien magistrat, 4, rue Duguesclin, Rennes (Ille-et-Vilaine).

326. Norbert Saulnier, avocat, 5, rue Rallier, Rennes (Ille-et-Vilaine).

327. Léopold Savé, pharmacien, Ancenis (Loire-Inférieure).

328. Edouard Say, 15, rue Rosière, Nantes.

329. Henri de Schreiber, 11, rue Laborde, Paris.

330. Joseph Senot de la Londe, château de la Picauderie, en Thouaré (Loire-Inférieure).

331. Serindon de la Salle, juge au Tribunal civil, Lannion (Côtes-du-Nord).

332. L'abbé Théophile Sevaille, professeur au collège, Vitré (Ille-et-Vilaine).

333. Léon de la Sicotière, sénateur, rue Marguerite de Navarre, Alençon (Orne).

MM.

334. Georges Simon, chalet des Mielles, Dinard (Ille-et-Vilaine).

335. Société des Beaux-Arts, 4, rue Voltaire, Nantes.

336. Société des Bibliophiles Bretons, Nantes.

337. Société Polymathique du Morbihan, Vannes.

338. Emile Solacroup, ingénieur en chef de la Cie d'Orléans, 56, boulevard Malesherbes, Paris.

339. Aimé de Soland, rue David, Angers (Maine-et-Loire).

340. Henri de Tanouarn, avocat, Rennes (Ille-et-Vilaine).

341. Le vicomte Roger de Terves, rue Grandet, Angers (Maine-et-Loire).

342. Urbain Thouin, 15, rue d'Orléans, Angers (Maine-et-Loire).

343. Louis Tiercelin, 41, faubourg de Fougères, Rennes (Ille-et-Vilaine).

344. René Tillet de Clermont-Tonnerre, capitaine commandant au régiment de cuirassiers, Lunéville (Meurthe).

345. Henri de Tonquédec, 36, rue de Tréguier, Morlaix (Finistère).

346. Henry Tortelier, avocat, 9, rue des Carmes, Rennes (Ille-et-Vilaine).

347. Le comte de la Touche, rue aux Chèvres, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

348. Le baron Gabriel de la Tour du Pin Chambly, 26, boulevard Delorme, Nantes.

MM.

349. Le duc Louis DE LA TREMOILLE, 4, avenue Gabriel, Paris.

350. J. TRÉVÉDY, ancien magistrat, rue Cheverus, 7, Laval (Mayenne).

351. L'abbé Ch. URSEAU, licencié en théologie, vicaire à Saint-Jacques, Angers (Maine-et-Loire).

352. Charles URVOY DE PORTZAMPARC, au Pont du Moros, par Concarneau (Finistère).

353. Le duc DE VALLOMBROSA, 25, rue de Grenelle, Paris.

354. Hippolyte VATAR, imprimeur, 7, rue des Francs-Bourgeois, Rennes (Ille-et-Vilaine).

355. Paul VATAR, avocat, 8, rue de Bourbon, Rennes (Ille-et-Vilaine).

356. Jacques DE VEZINS, château de la Frappinière, par Chemillé (Maine-et-Loire).

357. Victor VIER, libraire-éditeur, passage Pommeraye, Nantes.

358. Ignace DE VILLAMIL, 6, place des Etats-Unis, Paris.

359. Le vicomte Christian DE VILLEBOIS, château de la Guénaudière, par Grez-en-Bouëre (Mayenne).

360. Geoffroy DE LA VILLEBIOT, château de la Roche-Vernaize, par les Trois-Moutiers (Vienne).

361. Le vicomte Th. DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut, château de Keransker, près Quimperlé (Finistère).

MM.

362. Le marquis Ernest DE VILLOUTREYS, château du Plessis-Villoutreys, par Montrevault (Maine-et-Loire.)

363. Félix VINCENT, négociant, château de la Gaubinière, Nantes.

364. Philibert VOLLATIER, 39, quai de la Fosse, Nantes.

LISTE SUPPLÉMENTAIRE

365. Madame Renée DE CONIAC, 13, rue des Dames, Rennes.

366. L'abbé J. GUYOT, professeur aux Cordeliers, Dinan (Côtes-du-Nord).

367. L'abbé Toussaint LECOQU, docteur en droit civil et archiviste paléographe du Vatican, directeur du grand séminaire, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

368. Raoul DE SAINT-MELEUC, 3, contour de la Motte, Rennes (Ille-et-Vilaine).

NÉCROLOGIE

1877-1878.

Edouard Bonamy, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, à Nantes.

S. E. le cardinal Brossays Saint-Marc, archevêque de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Mgr Henri de l'Espinay, protonotaire apostolique, à Nantes.

Barthélemy Prouzat, à Nantes.

Sigismond Ropartz, avocat, ancien bâtonnier, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

1878-1879.

Comte Henri de Kergariou, à Bonaban (Ille-et-Vilaine).

Docteur Halléguen, à Châteaulin (Finistère).

1879-1880.

Docteur Foulon, à Nantes.

François Moreau, à Nantes.

Louis de Kerjégu, à Saint-Goazec (Finistère).

Marquis de Goulaine, château de la Grange, en Saint-Etienne-de-Corcoué (Loire-Inférieure).

Henri Laloy, à Paris.

Amédée Clerc, à Nantes.

1880-1881.

Benjamin Fillon, à la Court, en Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée).

1881-1882.

Stéphane Halgan, sénateur de la Vendée, à Nantes.

Jules de la Pilorgerie, Châteaubriant (Loire-Inférieure).

Auguste Fontaine, à Paris.

Baron James de Rothschild, à Paris.

Commandant Romignon, à Ancenis (Loire-Inférieure).

Du Laurens de la Barre, manoir du Bois-de-la-Roche, en Sizun (Finistère).

1882-1883.

Charles-Léon Fatout, Paris.

Fortuné Parenteau du Payré, à Pouzauges (Vendée).

L'abbé Cyprien Lévêque, à Nantes.

1883-1884.

Auguste Garnier, ancien adjoint au Maire, à Nantes.

Léon Maupillé, à Fougères (Ille-et-Vilaine).

Léon Verdier, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Louis Jeffredo, à Savenay (Loire-Inférieure).

Joachim Gaultier du Motay, à Plérin (Côtes-du-Nord).

Victor de Laprade, de l'Académie française, à Lyon.

1884-1885.

François Audran, ancien Maire, à Quimperlé (Finistère).

Comte Hector, à Montilliers (Maine-et-Loire).

L. Le Mercier de Morière, à Nancy (Meurthe).

Docteur Constant Merland, à Nantes.

1885-1886.

Marquis de la Bretesche, au château du Coubou-reau, en Torfou (Vendée).

1886-1887.

Théophile Tortelier, à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Héracle-Jean-Baptiste-Olivier de Blocquel de Croix, baron de Wismes, à Nantes.

Francis Rousselot, à Nantes.

Hermann Tross, à Paris.

Demoget, architecte de la Ville, à Nantes.

1887-1888.

Hippolyte de Barmon, à Redon.

Eugène de la Gournerie, à Nantes.

Auguste Laurant, à Nantes.

Léon Techener, à Paris.

Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Adolphe Charil des Mazures, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Jules Gaultier, à Nantes.

L. Baraudon, à Angers (Maine-et-Loire).

Paul-Emile Berthault, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, adjoint au maire, à Nantes.

1888-1889.

Le Lièvre de la Morinière, à Cannes.

Anthime Menard, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, à Nantes.

Vicomte A. de Gouyon de Beaucorps, à Nantes.

1889-1890.

Martin Deslandes, à Paris.

Jules du Champ-Renou, à Nantes.

Raoul Le Quen d'Entremeuse, à Nantes.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 25 juillet 1888.

Présidence de M.* H. Le Meignen, *vice-président.

M. Le Meignen transmet à la Société les regrets exprimés par M. A. de la Borderie, président, et par notre vénéré vice-président, général Mellinet, de ne pouvoir assister à la présente séance ; puis, selon l'ordre du jour, il fait procéder aux élections pour le renouvellement triennal du bureau, du conseil et des délégués de la Société.

Avant l'ouverture du scrutin, M. Olivier de Gourcuff donne communication d'une lettre datée du 21 juillet, où M. le marquis de Surgères offre sa

démission de membre du conseil et manifeste le désir de n'être pas réélu.

On vote successivement pour le président, les autres membres du bureau, les membres du conseil, les délégués en Bretagne et en Anjou.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Bureau de la Société.

Président : MM. Arthur DE LA BORDERIE ;
Vice-Présidents : Général MELLINET ;
Henri LE MEIGNEN ;
Secrétaire : Olivier DE GOURCUFF ;
Secrétaire-adjoint : Comte Régis DE L'ESTOURBEILLON ;
Trésorier : Alexandre PERTHUIS ;
Trésorier-adjoint : Joseph JOSSE ;
Bibliothécaire-archiviste : René BLANCHARD.

Conseil de la Société.

MM. Camille DUPUY ;
le baron DES JAMONIÈRES ;
Raoul LE QUEN D'ENTREMEUSE ;
Anthime MENARD, père ;
Claude DE MONTI DE REZÉ ;
Joseph ROUSSE.

Délégués en Bretagne.

MM. Arthur DU BOIS DE LA VILLERABEL (Côtes-du-Nord) ;

Robert Oheix (Côtes-du-Nord) ;
Vicomte Th. de la Villemarqué (Finistère) ;
Marquis A. de Bremond d'Ars (Finistère) ;
Hippolyte de la Grimaudière (Ille-et-Vilaine);
Ludovic Cormerais (Loire-Inférieure) ;
René Kerviler (Loire-Inférieure) ;
Vincent Audren de Kerdrel (Morbihan).

Délégués en Anjou.

MM. André Joubert ;
le marquis de Villoutreys.

Les Bibliophiles Bretons, dont les noms précèdent, sont élus dans leurs fonctions respectives pour une durée de trois ans. M. H. Le Meignen remercie la Société de la nouvelle marque de confiance qu'elle vient de donner au bureau sortant.

Etat des Publications. — Depuis la dernière séance de la Société, le 3e fascicule des *Grandes Chroniques de Bretagne,* d'Alain Bouchart, a été distribué aux sociétaires ; le 4e, qui termine l'ouvrage, sera achevé d'ici la fin de l'année.

Les feuilles tirées, composant presque entièrement le tome Ier des *Œuvres nouvelles* de Desforges Maillard, passent sous les yeux des membres présents. En raison du développement que l'éditeur (M. de la Borderie) a dû donner à l'introduction, ce volume a pris des proportions considérables et dépassera 350 pages. Une autre cause en retarde l'apparition ;

c'est la reproduction, au moyen d'une photographie au charbon, (exécutée par M. Martin, photographe à Nantes) et du procédé d'héliogravure Dujardin, d'un portrait de Desforges Maillard appartenant à la famille Bronkhorst, qui l'a obligeamment confié à la Société. Toutefois, le volume sera livré aux sociétaires dans le délai maximum d'un mois.

Dès que ce volume sera achevé, on commencera l'impression du recueil des *Actes de Jean V, duc de Bretagne*, confié aux soins érudits de M. René Blanchard.

Plusieurs membres présents expriment aussi le désir qu'après l'achèvement des *Chroniques* d'Alain Bouchart, la Société donne suite au projet d'une publication illustrée dont il a été plusieurs fois question.

Enfin, les quatre premières feuilles du Bulletin de la 11e année (1887-1888) sont déposées sur le bureau ; pour l'achever, il reste à imprimer les documents inédits, qui ne tarderont pas à être prêts. A ce propos, faisant remarquer l'intérêt qui s'attache aux documents inédits publiés dans nos Bulletins annuels, M. Le Meignen signale un rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Grolleau, du 14 messidor an IV, relatif à la cathédrale de Nantes, qui a été donné comme inédit dans une histoire récente de cette cathédrale et qui pourtant avait été déjà publié dans notre Bulletin de 2me année (1878-1879) avec des notes savantes de M. A. Laurant. MM. Le Meignen et de Gourcuff saisissent cette occasion de rendre hommage à la mémoire de notre regretté confrère.

Exhibitions. — Par le Bureau de la Société :

La photographie au charbon, habilement exécutée par M. Martin, du portrait de Desforges Maillard, dont il a été question plus haut ; cette photographie est destinée aux archives de la Société.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Almanach au Figaro pour l'année 1786.* — Curieuse édition avec vignette sur la couverture, représentant une scène du *Mariage de Figaro.*

2° *Almanach journalier pour le comté et évêché nantais de 1786.*

3° *Histoire admirable du Juif-Errant.* A Nantes, chez Mercier, libraire, s. d. (vers 1810). Edition nantaise assez rare, avec vignette sur le titre, d'un petit volume de la bibliothèque bleue.

Le secrétaire,

OLIVIER DE GOURCUFF.

Séance du 11 septembre 1888, à Saint-Pol-de-Léon.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

A l'occasion du Congrès de l'Association bretonne, la *Société des Bibliophiles bretons* a tenu séance le 11 septembre 1888, à deux heures de l'après-midi, dans la salle du Congrès, à Saint-Pol-de-Léon.

Le Président appelle à siéger près de lui au bureau M. V. Audren de Kerdrel, sénateur, et M. le vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut, l'un et l'autre délégués de la Société. M. Perthuis, trésorier de la Société, est aussi au bureau, ainsi que M. le comte Régis de l'Estourbeillon, secrétaire-adjoint.

Quatre nouveaux membres sont admis, dans la Société, au scrutin secret.

Etat des Publications. — Le Président dépose sur le bureau deux exemplaires du tome 1er des *Œuvres nouvelles* de Desforges Maillard, volume in-4° de 350 pages, contenant sur cet auteur, notamment sur l'épisode de Mlle de Malcrais, une étude historico-littéraire très développée et beaucoup de documents nouveaux. Un fac-simile et un portrait (inédit) de l'auteur seront joints à ce volume qui sera, sous un mois, distribué aux sociétaires.

Le grand recueil des *Actes de Jean V, duc de Bretagne*, colligé et mis en ordre par M. Blanchard, et comprenant plus de mille pièces inédites, est dès maintenant aux mains de l'imprimeur.

Après ce recueil, la Société compte faire imprimer la *Correspondance* (inédite) *du duc de Mercœur pendant la Ligue avec la cour d'Espagne*, récemment découverte aux Archives Nationales par M. Gaston de Carné.

Enfin, l'impression du 4e et dernier fascicule des *Chroniques de la Bretagne* d'Alain Bouchart se poursuit activement ; il sera distribué aux sociétaires vers le mois de novembre.

Exhibitions. — Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Dictionnaire et Colloques françois et breton,*

traduits du françois en breton, par G. Quiquer, de Roscoff. Morlaix, de l'imprimerie de George Allienne, MDCXXVI.— Première édition de ces curieux Colloques, qui est de toute rareté.

2° *Dictionnaire breton-françois du diocèse de Vannes,* par feu M. de Châlons, recteur de la paroisse de Sarzeau, revu et corrigé depuis la mort de l'auteur. A Vannes, chez Jacques de Heuqueville, MDCCXXIII. — Fort rare.

3° *Canticou spirituel da ȝisqui an hent da vont d'ar Baradoȝ*, composet gant an Tat Julien Maner. E Quemper, e ty J.-L. Derrien, imprimer ha librer d'ar Roué ha d'an Escopty. (Sans date vers 1780.)

4° *Tragedien Sant Guillerm, condt deus a Poëtou*, E Montroulès, et y Guilmer, imprimer ha librer, 1815.

5° *Chrestienne confutation du point d'honneur, sur lequel la noblesse fonde aujourd'hui ses monomachies*, par le P. Christophe de Cheffontaines. A Paris, 1568.

6° *Pueri Jesu Genethliacon*, a Joanne Dorpheo Leonensi (s. d., XVI° siècle). — Œuvre d'un poète du Léon, vers 1580, seul exemplaire qui ait jamais été signalé.

Par M. le comte Régis de l'Estourbeillon :

1° *La Vie de la Mère Térèse de Jesus, fondatrice des religieuses et religieux Carmes déchaussés.* Nouvellement traduite d'espagnol en francoys par S. D. B. P. et L. P. C. D. B., 2° édition. Chez Guillaume de la Noue, Paris, 1601, in-16, avec frontispice. — Provenant du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Brioude.

2° *La Galerie des femmes fortes*, par le P. Le Moyne, 6e édition. Paris, 1768, in-32.

3° *Proclamation* de Charles-Auguste de Urtoderie-Depoix, commissaire du roy et officier commandant de l'armée royale, aux habitants des départements de la Vendée. Placard in-folio (1815).

4° Brevet de garde national (parchemin) pour le citoyen Carrère [1], natif de Paris, incorporé à la 7e compagnie (quartier de Bonne-Nouvelle), du 1er bataillon. A Paris, le 27 septembre 1792. Signé : Fournier, commandant général ; Riquier, capitaine.

Par M. Trévédy :

L'Amie des Amies et l'Amie rustique. Robert Granjon, 1558, in-8. — Curieux et très rare recueil de poésies, par Bérenger de la Tour (d'Albenas en Vivarais), imprimé en caractères dits de *civilité.*

Par M. Ludovic Prud'homme :

Une série de jolies eaux-fortes dessinées et gravées par Th. Busnel, types et sujets bretons.

Communications diverses. — M. de la Villemarqué rappelle que le prix Volney vient d'être accordé à l'une des publications éditées par la Société des Bibliophiles bretons, le *Dictionnaire étymologique du breton moyen*, par M. Emile Ernault. Puis, sur l'invitation du Président, M. de la Villemarqué entretient l'assemblée de plusieurs impressions bretonnes rarissimes, en sa possession ou en celle de ses amis.

La première, qui se trouve à la fois dans la

1. Il s'agit ici de M. Joseph de Carrère, né à Paris en 1774, fils de Joseph-Antoine de Carrère, médecin de Louis XVI.

bibliothèque de M. Pol de Courcy et dans celle de la famille de Kergariou à la Grandville, est un livre d'*Heures* en breton et en latin. On s'accorde à le croire (malgré l'absence de titre) imprimé en 1524; c'est un petit in-4° de 203 feuillets, en caractères gothiques, avec vignettes, portant la marque de Geffroy Tory dans l'exemplaire des Kergariou; celui de Courcy n'est pas signé.

Il contient les pièces bretonnes suivantes :

1° Le *Pater* traduit en vers bretons « le plus facilement qu'il a été possible » *(facilhafu maz eu possibl)*, par Gilles de Kaeranpuil, curé de Cléder.

2° L'*Ave Maria*, aussi en vers bretons.

3° Les douze articles de la Foi chrétienne catholique, ou le *Credo* en vers.

4° Les dix préceptes de la Loi ou le Décalogue, en vers.

5° Les commandements de l'Eglise, en vers.

6° Les Œuvres de Miséridorde, en vers.

7° Un cantique à la Sainte Vierge, de soixante vers rimés, à la manière des poètes du moyen âge.

Indépendamment de ces pièces de poésie, dont la dernière seule a quelque valeur littéraire, le livre d'*Heures* bretonnes contient dix-huit articles en prose. M. Whitley Stokes a réimprimé le tout à Calcutta en 1876, d'après une copie que M. de la Villemarqué a faite et offerte à l'éminent celtiste; une traduction anglaise et un glossaire-index d'une grande valeur philologique accompagnent le texte.

M. Stokes l'a fait suivre d'un appendice contenant des extraits bretons

1° D'un missel de l'église de Léon, imprimé en

gothique par Yves Quillévéré en 1526, et que l'on conserve au grand séminaire de Quimper ;

2° D'un *Catéchisme breton*, traduit du latin de Canisius, par Gilles de Kaeranpuil, curé de Cleden-Poher (*en Cledguen Pochaer*) et seigneur de Bigodon. Imprimé à Paris, par Jacques Kerver, demeurant rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Licorne, 1576. Ce petit livre a pour titre : *Cathechism hac instruction eguit an catholiquet ;*

3° D'un autre *Catéchisme breton* sous le titre *Cathechism da uezafu lavaret pep sul dan tut licq*, traduit de celui d'un curé de Saint-Eustache à Paris et en usage au diocèse d'Angers, par le même Gilles de Kaeranpuil, où l'on trouve les commandements de Dieu en vers, le *Pater, l'Ave, le Credo, le Confiteor* en prose.

Le volume de M. Stokes a pour titre : *Middle-breton Hours*. Il n'a été malheureusement tiré qu'à un très petit nombre d'exemplaires.

M. de la Villemarqué fait ensuite passer sous les yeux des Bibliophiles bretons un volume in-12 intitulé *Doctrinal ar Christenien*, troisième catéchisme traduit de celui de Bellarmin. C'est l'édition faite à Morlaix chez Georges Allienne, en 1628, d'un ouvrage qui fut publié à Nantes en 1616 et traduit par maistre Yves Le Baelec, aumônier de messire de Bourgneuf, évêque du diocèse ; puis à Morlaix, par Tanguy Guéguen, prêtre en 1622 (Paris, Bibliothèque Nationale, D. 5094), et réimprimé à Nantes en 1626. L'édition morlaisienne de l'année 1628, outre les demandes et les réponses en prose, contient seize cantiques notés, avec des rimes intérieures, dont l'un

de 1626, en l'honneur de sainte Anne d'Auray, que l'auteur dit contemporain de la découverte de la statue miraculeuse. Ces cantiques notés donnent au volume une valeur exceptionnelle.

Séance du 5 décembre 1888.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

M. le Secrétaire lit une lettre de notre vénéré collègue, M. le général Mellinet, exprimant le regret de ne pouvoir, à cause d'une indisposition, se rendre à la séance.

Etat des Publications. — Le Président expose que le 4e et dernier fascicule des *Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart n'a pu être distribué aux sociétaires à la fin de novembre, comme le faisait espérer le procès-verbal de la dernière séance. Mais si cette publication subit un léger retard, elle n'est pas moins presque achevée. On a terminé l'impression du texte complet des *Chroniques* reproduisant : 1° celui de l'édition de 1514 donnée par Bouchart et allant jusqu'en 1488 ; 2° les additions ou continuations de 1488 à 1541, d'après la plus récente et la plus complète édition, donnée à cette dernière date. Reste à imprimer les tables et l'appendice contenant une notice biographiqne et bibliographique

et quelques morceaux (assez peu nombreux) qui existent seulement dans les éditions de 1518, 1531 et 1532. Ce dernier fascicule d'Alain Bouchart sera distribué au commencement de janvier 1889.

Après cette publication, et même concurremment avec elle, la Société en entreprend une autre plus importante, celle des *Actes* ou *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, recueil (formé par M. René Blanchard) de pièces en grande majorité inédites, se rapportant au long règne de ce prince, de 1402 à 1442.

L'introduction de M. Blanchard contient une étude très intéressante sur la chancellerie ducale de Bretagne, le premier travail approfondi qu'on ait fait sur cette matière.

Les *Lettres de Jean V,* dont trois feuilles sont déjà tirées, seront divisés en plusieurs séries, dont chacune composera une unité typographique, embrassant une période déterminée.

Entre ces diverses séries, on pourrait intercaler d'autres ouvrages de moindre étendue et d'un caractère spécialement littéraire. Le Bureau songe, notamment, à une *Petite bibliothèque,* dans le format in-18, formée d'un choix de vieux auteurs bretons, poètes et prosateurs; cette collection ne comprendrait que des extraits, *la fleur du panier ;* elle pourrait être inaugurée prochainement par un recueil d'œuvres choisies de René Le Pays, que prépare M. Olivier de Gourcuff.

La Société donne son adhésion à cette idée; elle accueille aussi très favorablement le projet d'un recueil *illustré* de chants et de légendes de la haute et de la basse Bretagne.

Exhibitions. — Par M. le comte de Bréchard :

1° *Paradise lost, a poeme in twelve books, the author*, John Milton. — Dublin, 1724. Onzième édition, ornée de planches et d'un portrait de Milton.

2° *Les Métamorphoses d'Ovide, avec des explications*, traduction de l'abbé de Bellegarde, 2 volumes. A Paris, chez Pierre Emery, 1701. C'est la première édition de la traduction de Bellegarde; les gravures à mi-pages sont belles d'épreuve.

3° Un recueil d'emblèmes d'Otto Vænius, gravé dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Par MM. Le Meignen et Perthuis :

Un exemplaire de l'édition de 1518 et un exemplaire de l'édition de 1541 des *Grandes Chroniques* d'Alain Bouchart; l'édition de 1518 est particulièrement rare.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° Un magnifique exemplaire de l'édition d'Alain Bouchart de 1531. Cette édition, une des deux imprimées à longues lignes, est remarquable par son exécution typographique; elle a les gravures de l'édition de 1514, dont le format répond mieux à celui de 1514 qu'à celui de 1531, mais qui sont encore ici d'un bel effet.

2° « *Les Intelligences de Jean de Villiers, exhibantes une figure remplie d'infinitez de dictions, langages et sciences, tant separément que conjonctivement; utilles à instruire les personnes aux sciences, depuis l'alphabet jusques à l'infinité.* » Paris, chez Guillaume Bichon, 1587. — L'auteur, Jean de Villiers, sieur de Kerdren, était de basse Bretagne, près d'Auray. Livre étrange dont on

ne connaît, y compris celui-ci, que deux exemplaires.

3° La première édition du *Théâtre du Monde,* de Pierre Boaystuau, Nantais. Paris, Vincent Sertenas, 1558. — Seule édition du format in-8, très difficile à trouver.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Pièces choisies des Œuvres de M. Le Pays,* deux volumes. A La Haye, chez Abraham Harondeus, 1681. — Edition rare et, jusqu'à ce jour, mal connue des bibliographes. (Voir *Revue de Bretagne et de Vendée,* octobre 1888, p. 270-273.)

2° *Remonstrance du clergé de France faicte au Roy par Messire Pierre de Cornulier, evesque de Rennes.* A Bordeaux, 1622. — Pièce historique bretonne, non signalée.

3° *L'Ame unie à Jésus-Christ dans le très Saint Sacrement de l'autel,* ouvrage posthume de Mme Poncet de la Rivière, comtesse de Carcado. A Paris, chez Charles-Pierre Breton, 1781. — En tête du volume se trouve un charmant portrait, gravé par Gaucher, de la comtesse de Carcado, femme d'un gentilhomme breton.

Communications diverses. — M. le président n'ayant pas reçu en temps utile une lettre par laquelle M. Joseph Josse se démet des fonctions de trésorier-adjoint, auxquelles il avait été élu le 25 juillet dernier, n'a pu faire porter à l'ordre du jour de la présente séance l'élection pour le remplacement de M. Josse, laquelle est dès à présent annoncée pour être faite dans la prochaine séance.

M. Olivier de Gourcuff lit l'extrait d'un rapport de

l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres accordant une mention hors rang aux magnifiques publications de notre confrère, M. le duc de la Trémoïlle: distinction à laquelle applaudit toute l'assistance.

A propos du *Cartulaire de l'abbaye de Landevenec*, qui vient d'être édité pour le compte de la Société archéologique du Finistère par M. Arthur de la Borderie, et dont deux exemplaires souscrits par notre Société sont déposés sur le bureau, M. le marquis de Bremond d'Ars demande s'il n'y aurait pas, dans le ressort du diocèse de Nantes, de cartulaire méritant les honneurs d'une pareille publication. — M. de la Borderie répond qu'il ne connaît pas de cartulaire ecclésiastique de ce genre dans la Loire-Inférieure, mais qu'il existe dans ce département, et ailleurs en Bretagne, de curieuses collections de chartes originales qui valent des cartulaires et mériteraient tout autant d'être publiées, par exemple celle des chartes (inédites pour la plupart) concernant les prieurés bretons de l'abbaye de Marmoutier près Tours, où abondent les pièces du XIe et du XIIe siècle, sans parler de celles du XIIIe.

M. de la Borderie signale, d'après une gracieuse communication de M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque Nationale, un curieux et unique volume gothique, qui intéresse la Bretagne, et qui vient d'être acquis par cette bibliothèque. Le titre porte :

« *Les Croniques et genealogies des tres nobles roys, ducz et princes tant de la grant Bretaigne que de la petite..... — On les vent à Renes chiez Jehan Macé..... et à Caen chiez Michel Angier.* »

D'après la souscription (qui est au fol. 86 v°), ces

Croniques furent « *imprimées à Rouen par M. Pierre Olivier..... et achevées le II jour de may mil cinq et X.* » — Ce volume in-4° se compose de 90 feuillets, dont les quatre derniers contiennent la table. C'est, dit M. L. Delisle, une traduction plus ou moins exacte de l'ouvrage latin de Geoffroi de Monmouth, contenant l'histoire fabuleuse des rois de la grande et de la petite Bretagne, depuis le siège de Troie jusqu'à la fin du VII° siècle de l'ère chrétienne. Le texte est semé de nombreuses gravures sur bois, dont plusieurs furent employées plus tard dans les éditions de 1518 et de 1532 des Chroniques d'Alain Bouchart.

Séance du 19 février 1889.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Vingt et un nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

Etat des Publications. — M. le président dit que le quatrième et dernier fascicule des *Grandes Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart, sera prochainement distribué aux sociétaires ; l'impression du texte complet de l'ouvrage, y compris les tables, est achevée, les notices biographiques et bibliographiques, formant l'appendice, sont aux mains de l'imprimeur.

D'autre part, la Société va entreprendre très prochainement la publication des *Légendes et chants populaires de la Bretagne,* dont il a été question à la dernière séance. Plusieurs auteurs ont assumé la tâche de concourir à cet important travail. M. Louis Tiercelin traitera la poésie populaire dans la Haute et la Basse-Bretagne ; M. Adrien Oudin s'occupera des légendes de la Basse-Bretagne, et M. Olivier de Gourcuff de celles de la Haute-Bretagne. Le théâtre breton ferait ensuite l'objet d'un volume spécial. La première série de ces publications illustrées sera mise sous presse au mois de mai prochain.

L'impression du premier volume des *Actes du duc Jean V,* édités par M. René Blanchard, se poursuit activement.

La Société accueille favorablement la proposition, formulée par M. de Villoutreys, de réimprimer l'*Armorial de Bretagne* de Gui Le Borgne, et elle confie au Bureau le soin de faire exécuter cette réimpression aussitôt que ce sera possible sans nuire aux autres publications dans lesquelles la Société est déjà engagée.

La Société n'abandonne pas non plus le projet d'une réédition partielle des *Œuvres* en prose et en vers de René Le Pays.

M. de Villoutreys ayant rappelé que la Société avait en vue la publication du poème du *Combat des Trente,* d'après le manuscrit de la bibliothèque Firmin Didot, M. de la Borderie répond que l'érudit qui en était chargé n'ayant donné aucune suite à son projet, cette publication a dû être considérée comme abandonnée. Mais, ajoute M. de la Borderie, il est à

ma connaissance qu'une édition du poème du *Combat des Trente,* d'après les deux manuscrits existants, est aujourd'hui préparée par un éditeur de Rennes. M. de Villoutreys émet le vœu que la Société s'entende avec cet éditeur pour faciliter à ses membres l'acquisition d'un ouvrage qui intéresse au plus haut point l'histoire et la littérature de la Bretagne.

Avant de passer aux exhibitions, M. le Président propose à la Société de placer à sa tête, à côté du bureau actif, un certain nombre de dignitaires ou patrons d'honneur, choisis parmi ses membres les plus éminents. M. de la Borderie serait d'avis de composer ce conseil supérieur de la manière suivante :

Présidents d'honneur.

Mgr le duc d'Aumale.
M. le général Mellinet.

Vice-présidents.

MM. le duc de la Trémoïlle.
le vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut.
le marquis de Villoutreys.
René Kerviler.

La Société, consultée d'abord, par son président, sur la question de principe, adopte la proposition

à l'unanimité. Les membres du bureau d'honneur, dont les noms précèdent, sont ensuite élus par acclamation.

Exhibitions. — Par M. le marquis de Villoutreys:

Un certain nombre de volumes ou plaquettes, de provenance angevine et d'une insigne rareté, qui pourront être réimprimés par les soins de la Société, savoir :

1° *S'ensuit la vie Saincte Marguerite,* par François Grandin, curé de l'église Saint-Jean Baptiste d'Angers. — Impression gothique.

2° *Le Tombeau des yvrongnes contenant les fatalles traverses et divers accidens des nez escarlattez.* A M. de Hautemont, gentilhomme angevin. Par Philippe Pistel. A Caen, chez Jaques Mangeant, 1611.

3° *Histoire admirable et véritable d'une fille champestre du pays d'Anjou, laquelle est restée quatre ans sans user d'aucune nourriture que d'un peu d'eau,* par P. R. S. D. A Paris, chez Michel de Ragny, 1587.

4° *Lettres* (manuscrites) *sur l'état singulier d'une jeune fille de l'Anjou* (par Françoise de Tahureau, femme de René-François marquis de Champagné).

5° *Les Nouvelles récréations poétiques* de Jean Le Masle, angevin. A Paris, par Jean Poupy, rue Saint-Jacques, à la Bible d'or, 1585.

6° *Ceremonie royalle faicte en la ville d'Angers le unziesme d'aoust 1620, avec actions de grâces de l'heureuse et amyable réconciliation du Roy avec la Royne sa mère.* A Paris, chez Mesnier, 1620.

7° *Sonnets d'Etrennes, ensemble aultres vers latins et françois,* par Paschal Robin du Faux, Angevin. A Angers, par René Piquenot, imprimeur, 1572.

8° *Plaidoyé sur la principauté des Sots, avec l'arrest de la cour intervenu sur iceluy.* A Paris, chez Daniel Doneau, 1608. — Par l'avocat Julien Peleus, angevin, en faveur de Nicolas Joubert, dit Angoulevent, prince des Sots).

9° *Récit et véritable discours de l'entrée de la royne mère dans la ville d'Angers, faicte le 16 octobre 1599.* A Angers, chez Anthoine Hernault, 1599. — Magnifique reliure mosaïque de M. Lecouturier, de Rennes.

Par M. Alexandre Perthuis:

Une collection d'images populaires, coloriées, datant du commencement du siècle et dont la plupart ont été publiées à Nantes, chez Mouillé et chez Forest.

Par M. Olivier de Gourcuff:

1° *Démeslé de l'esprit et du jugement,* par M. Le Pays. A la Haye, chez Abraham de Hont et Jacob van Ellinkhuysen, 1692.— Edition, non signalée, du *Démêlé* qui parut d'abord à Paris, en 1688.

2° *Almanach de Saint-Domingue, historique, curieux et utile pour l'année bissextile* (1776). A Nantes, chez A.-J. Malassis. — Seule année publiée de ce rare almanach.

Par M. Arthur de la Borderie:

Trois volumes d'anciens sermonnaires dont M. de la Borderie lit et commente de curieux extraits, souvent satiriques, sur les mœurs et les usages des XV° et XVI° siècles, savoir:

1° *Itinerarium Paradisi et sermones de pœnitentiâ.* Paris, Pierre de Marnef, s. d. — Sermons de Raulin, dédiés à Louis de Graville, grand amiral de France.

2° Un volume des Sermons de saint Vincent Ferrier : *De Sanctis,* édition de 1539, petit in-8°.

3° Un volume des Sermons de Robert Messier : *Quadragesimale,* édit. de 1524 ; impression gothique, comme les deux volumes précédents.

Pour répondre à la partie de l'ordre du jour relative aux légendes et chansons populaires de Bretagne, M. A. de la Borderie exhibe deux des recueils de légendes publiés par M. du Laurens de la Barre, et il termine la séance par la lecture d'une de ces légendes, fort curieuse, l'*Homme enborné.*

La séance, levée à sept heures, a été suivie du dîner annuel des Bibliophiles, auquel assistaient MM. Arthur de la Borderie, Henri Le Meignen, marquis de Villoutreys, Gustave Caillé, Dominique Caillé, Jules du Champrenou, Alexandre Perthuis, Ludovic Cormerais, Olivier de Gourcuff, Eugène Boubée, Emile Grimaud, etc... Plusieurs toasts ont été portés, entre autres au président, à M. de Villoutreys, l'un des vice-présidents d'honneur. M. Olivier de Gourcuff a bu à l'heureuse union de la *Revue de Bretagne* avec la Société des Bibliophiles Bretons ; les vers qu'il a récités à cette occasion se terminent ainsi :

Et comme il se faut entr'aider —
C'est une vérité connue —
Rien de mieux, pour achalander
Notre maison, que la *Revue.*
Messieurs, n'est-ce pas ? nous rêvons
Cette union jamais rompue,
Jamais de divorce, et buvons
A la santé de la *Revue !*

Séance du 22 juillet 1889.

Présidence de M. Arthur de la Borderie, *président.*

Dix-sept nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

M. de la Borderie fait l'éloge de M. Anthime Ménard, ancien bâtonnier du barreau de Nantes, membre du Conseil de la Société, décédé depuis la dernière séance. Il communique les remerciements de M. le général Mellinet, ancien vice-président, élu à la dernière séance président d'honneur des Bibliophiles Bretons, et fait part de la démission du secrétaire, M. Olivier de Gourcuff, qui s'est, dit-il, toujours acquitté de ses fonctions avec un zèle et un talent des plus distingués, et qui continuera, comme délégué du bureau de la Société à Paris, de nous rendre d'excellents services, en s'occupant spécialement de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou,* organe de la Société. Il termine en proposant l'élection d'un vice-président, d'un conseiller et d'un secrétaire. On vote au scrutin secret ; sont élus :

MM. le baron des Jamonières, vice-président.
Dominique Caillé, secrétaire.
Jules du Champrenou, conseiller.

Etat des Publications. — Le Président annonce que le 4e et dernier fascicule des *Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart, mené à bonne fin grâce aux efforts persévérants de M. Le Meignen, vice-prési-

dent de la Société, vient d'être distribué aux sociétaires, et que M. Blanchard a fini de corriger les épreuves de la première série des *Actes de Jean V* avec introduction sur la chancellerie et les sceaux de ce duc, dont les dessins, reproduits par l'héliogravure, ne sont pas encore entièrement exécutés. Il propose de réimprimer le curieux ouvrage relatif aux mœurs et aux légendes populaires de la Bretagne, publié par M. Dufilhol en 1835 sous le titre de *Guionvac'h.* Ce serait là la première des publications illustrées dont il a été question dans la dernière séance.

M. le Président nous apprend enfin que M. de Gourcuff s'occupe, comme il l'avait promis, de préparer un joli volume, petit in-18, qui paraîtrait sous le titre de *Œuvres choisies de René Le Pays.*

Il propose à la Société de voter, sur l'exercice de 1890, une somme de 100 francs pour l'érection projetée d'une statue à Lesage sur une des places publiques de Vannes. Cette souscription est votée par acclamation.

M. Le Meignen fait part ensuite à la réunion d'un projet tendant à l'établissement d'un local qui serait commun aux diverses Sociétés savantes de Nantes et dans lequel la nôtre aurait une pièce réservée. Ce projet est pris en considération et MM. Le Meignen, Perthuis et D. Caillé sont chargés de l'étudier et de faire un rapport plus complet à la Société.

Exibitions. — Par M. Arthur de la Borderie :

Photographies de sept peintures très curieuses, avec arabesques et rinceaux, tirées d'un missel du XVe siècle sur vélin, vendu récemment en Angleterre, et

représentant les portraits de la famille ducale de Bretagne, de Jean IV à François II.

1° Inventaire de 1658 du mobilier du château de Vitré. Document original manuscrit.

2° Relevé des sommes dues par le prince et la princesse de Tarente à un marchand de drap de Vitré, à la mort du prince en 1672. — Ces deux pièces ont été offertes à la bibliothèque de Vitré par la libéralité de M. le duc de la Trémoïlle.

Par M. Olivier de Gourcuff:

1° *Les Lunettes des princes* de Jehan Meschinot. Paris, Mignart, 1495, édition gothique, non signalée par Brunet, sur laquelle notre confrère a publié un article dans *le Livre* (10 juillet 1889.)

2° *Le Diable boiteux*. Amsterdam, chez Henri Desbordes, 1707. — Edition publiée en Hollande, la même année que l'original.

Le Secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 27 novembre 1889.

Présidence de M. HENRI LE MEIGNEN, *vice-président.*

Cinq nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

ETAT DES PUBLICATIONS. — M. Le Meignen annonce que le tome IV des *Archives de Bretagne*, contenant

les *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, de 1402 à 1406,* vient d'être distribué aux membres de la Société ; il saisit l'occasion de faire l'éloge de cet ouvrage et appelle l'attention sur les notes savantes et la remarquable introduction de l'auteur, M. René Blanchard. Il termine en signalant la parfaite reproduction des sceaux de Jean V, dessinés par un artiste nantais, M. Lebrun, et reproduits par l'héliogravure.

M. Emile Grimaud, imprimeur de la Société des Bibliophiles, fait connaître que la moitié de la 2e série des *Lettres de Jean V* est en ce moment sous presse.

D'après une lettre qu'il a reçue de M. O. de Gourcuff, M. le Secrétaire informe la Société que les dessins nombreux et variés destinés à l'illustration du *Guionvac'h* (recueil de chroniques et de légendes bretonnes) sont maintenant entre les mains du graveur.

Exhibitions. — Par M. Jules du Champrenou :

Plusieurs empreintes du cachet d'un anneau d'or pesant environ 33 grammes, appartenant à M. l'abbé Joseph Téphany, chanoine titulaire de la cathédrale de Quimper. Le cachet de cet anneau, trouvé dans l'enclos des Ursulines de Carhaix, représente deux têtes, celles d'un homme et d'une femme qui se regardent, et porte cette inscription : Sabine vivas ! Ce Sabinus aurait-il quelque rapport avec le mari d'Eponine ? Nous posons cette question aux érudits.

Par M. le baron des Jamonières :

1° *Recueil de quelques vers dédiés à Adélaïde* (Suzanne de Wismes, son épouse) *par le plus heureux des époux* (M. de la Borde). Paris, de l'im-

primerie de Didot aîné, MDCCLXXXIV. — Cet ouvrage, mentionné par Brunet, a été tiré à 13 ou 14 exemplaires seulement. Il a pour épigraphe un quatrain, reproduit, avec une légère variante, au bas du fameux portrait de Mme de la Borde par Denon et Masquelier.

2° *Elévations de l'âme à Dieu pendant le Saint-Sacrifice de la messe.*— Manuscrit par M. de Liverloz dédié à Mme la duchesse de Rohan, veuve de la Borde, née de Wismes, et revêtu d'une très jolie reliure.

3° *Les Mondes célestes et infernaux, etc., etc., augmentez du monde des cornuz, par F. C. T.* A Lyon pour Barthelemy Honorati, 1580.

4° *L'Eschole de Salerne en vers burlesques.* A Lyon chez Pierre Compagnon, rue Mercière, au Cœur Bon, D. DC. LVII.

5° *Le Chant du coq françois au Roy, où sont rapportées les prophéties d'vn hermite, Allemand de nation, lequel vivoit il y a six vingt ans, etc.* A Paris, imprimé par Denys Langlois. M. DC. XXI.

6° *Abrégé du nobiliaire de Bretagne par ordre alphabétique, 1764.* Manuscrit de Deshayes-Doudart. — Par un singulier hasard, un exemplaire identiquement semblable a été présenté à la même séance par M. Henri Le Meignen. Sur celui de M. le baron des Jamonières sont dessinées les armes de la famille de Lambilly.

7° *Un dessin* magnifique, à la sépia et de grande dimension, attribué à Fragonard. C'est un projet d'arbre généalogique pour la maison de France et d'Autriche, portant la date de 1782.

8° *Le Mari confesseur*, un des jolis dessins à la sépia, composés par Fragonard pour illustrer les *Contes de la Fontaine.*

Par M. le comte de Bréchard :

1° *Très humbles Remonstrances du parlement de Normandie, MDCCLIII.*

2° *Les Memoires de messire Philippe de Commines, chevalier, seigneur d'Argenton, sur les principaux faicts et gestes de Louys XI et Charles VII, son fils, rois de France.* A Rouen chez Ian Berthelin dans la court du Palais, M DC XXXIV.

3° *Les Metamorphoses d'Ovide, de la traduction de M. Renouard*, avec les dessins de Léonard Gaultier.

Par M. Henri Le Meignen :

1° *Les Coustumes generales des pays et duché de Bretaigne avec la paraphrase et explication literale et analogique d'icelles.* Par Pierre Belordeau, advocat au Parlement de Rennes, etc. Rennes, Pierre Garnier, imprimeur-libraire, demeurant dans la cour du palais à la Bible d'or, M.DC.LVI : avec privilège du Roy.

2° *Le Théâtre du monde où il est fait un ample discours des misères humaines, composé en latin par Pierre Boaysteau, surnommé Launay, natif de Bretaigne, puis traduit par lui-même en françois.* A Paris, pour Ian Longis et Robert Le Mangnier, 1560.

3° *Gravure curieuse sur le mariage républicain* (an III de la République), servant de frontispice au *Procès criminel des membres du comité révolutionnaire de Nantes.*

4° Autre petite *gravure* curieuse sur *Carrier* représenté sous la figure d'un monstre avec ce vers :

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

5° *Abrégé du nobiliaire de Bretagne par ordre alphabétique, 1764.* — Manuscrit ; voir ci-dessus le n° 6 des exhibitions de M. le baron des Jamonières.

Par M. Alexandre Perthuis :

1° *Médaille de bronze* représentant François de Valois avec cette inscription : Franciscus. Franc. Delphi. Brita. Dux. I. — Cette pièce reproduite par la gravure va illustrer prochainement le *Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes.* M. Perthuis veut bien offrir aux Bibliophiles Bretons un exemplaire de cette gravure. Dans la médaille il pense reconnaître le *faire* d'un artiste italien et se demande, avec M. le vicomte de Bagneux, si le signe I qui termine l'inscription n'est pas la lettre monétaire de la ville de Gênes.

2° *Lettre du dauphin François de Valois à sa grand'mère Louise de Savoie (1529).*

Ce dauphin était né le 28 février 1517. Il fut donné par François I en otage pour garant des articles du traité de Madrid, en même temps que son frère Henri (plus tard Henri II). En 1526, les princes furent conduits par la régente sur la frontière d'Espagne. C'est de Madrid qu'en 1529 le dauphin écrivit à Louise de Savoie cette lettre, empreinte d'une touchante naïveté ; il y demande à plusieurs reprises à sa *grand'mama de l'argent, beaucoup*

d'argent et souhaiterait d'être près de son roi *pour luy aider à la guerre.*

5° *Lettre du même prince à Monseigneur le mareschal de la Marche* dont les enfants étaient sans doute les pages du prince, puisque dans cette lettre il dit les avoir autorisés à se rendre à Sedan. Elle est datée de Saint-Germain en Laie, 19 juillet... Le millésime est en blanc.

Ces deux lettres sont à la bibliothèque de Nantes (collection Labouchère).

M. Perthuis fut mis sur la trace de ces documents par les recherches qu'il fit pour trouver les portraits du jeune duc. Il fut assez heureux pour découvrir celui de François de Valois, gravé, d'après la médaille dont nous avons parlé plus haut, par le burin de maître Thomas de Leu.

Le Secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 5 février 1890

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *membre de l'Institut, président.*

Huit nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

ETAT DES PUBLICATIONS. — Le Président, après avoir mentionné plusieurs projets de publications

illustrées proposés à la Société et approuvés par elle, mais qui, en raison de diverses circonstances, n'ont pu être réalisés, rappelle qu'en dernier lieu la Société s'est arrêtée à l'idée d'une série de volumes, isolés les uns des autres, mais dont le fonds sera fourni par les légendes, contes, chansons et traditions populaires de Haute et Basse-Bretagne ; matière qui prête si bien à l'illustration la plus pittoresque et la plus variée. Le premier volume de cette série est prêt pour l'impression ; ce sera une édition illustrée de *Guionvac'h, chronique bretonne*, œuvre très curieuse publiée en 1835, avant Souvestre et La Villemarqué, qui inaugura la description pittoresque des mœurs, légendes et chants populaires de la Bretagne, et qui, devenue presque introuvable, est aujourd'hui, on peut le dire, tout à fait inconnue : ce sera une résurrection. M. Kerviler, notre éminent bibliographe, veut bien se charger de l'introduction et d'une notice sur l'auteur, M. Dufilhol. L'illustration du volume a été confiée à un dessinateur bien connu de la Société des Bibliophiles, M. Busnel.

Le Président fait passer sous les yeux des membres présents à la séance les dessins de M. Busnel et la reproduction de plusieurs d'entre eux par la maison Le Roy, de Rennes. Ces dessins, au nombre de soixante-deux, reproduits avec une rare perfection, ont presque tous un grand mérite artistique, et dénotent, de la part de leur auteur, une profonde connaissance des mœurs et des usages de la Bretagne.

Ce charmant recueil illustré de chroniques et de légendes bretonnes jettera une heureuse variété dans les

publications de la Société, et fera diversion aux savants volumes dans lesquels M. Blanchard édite les *Lettres et mandements du duc Jean V*, dont la 2e série est déjà plus qu'à moitié imprimée.

Exhibitions. — Par M. Olivier de Gourcuff :

La Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, fondatrice des Carmélites, par M. l'abbé Barrin, prêtre, grand chantre, chanoine et grand vicaire du diocèse de Nantes. Portrait gravé par Erlinger. Rennes, chez la veuve de Pierre Garnier, 1704. Le portrait est rare.

Par M. Albert Macé :

Charte de Jean V du 8 décembre 1431, à Rennes, pour Eon de la Tour, fils et héritier de Jehanne de Hésou, sergente féodée en Saint-Goustan d'Auray (original).

Par M. Hervé :

La Dernière semaine ou Consommation du monde, par Michel Quillian, sieur de la Touche, Breton. Rouen, Claude Le Villain, 1597, petit in-12. — Deuxième édition de ce poème, extrêmement rare.

Par M. Plihon :

Le Sacré collége de Jésus, divisé en cinq classes, où l'on enseigne en langue Armorique les leçons chrestiennes avec les trois clefs pour y entrer, un dictionnaire, etc. Par le R. P. Julien Maunoir de la Comp. de Jésus. A Quimper-Corentin, chez Jean Hardouin, 1659, in-8°. — Très rare, très important pour l'histoire de la langue bretonne armoricaine.

Par M. le marquis de Villoutreys :

1° *Processionnal angevin*, manuscrit de 33 feuillets. Ce curieux manuscrit, duquel on pourrait tirer des

indications de grand intérêt pour l'histoire de la liturgie angevine à la fin du XVIe siècle, renferme les prières et oraisons à chanter pendant les processions du Carême et des Rogations et leurs stations dans les églises d'Angers, Saint-Pierre, Saint-Laud, Saint-Aubin, Saint-Serge, etc., puis les oraisons de la Vierge, le *Benedicite* et les grâces liturgiques, des oraisons pour les défunts, pour certaines fêtes, pour le roi, pour la reine, pour l'armée royale, etc.

2° *La terrible et épouvantable vie de Robert le Diable avec plusieurs choses remarquables.* A Nantes, chez Mercier, rue Saint-Nicolas, n° 14 (Bibliothèque bleue).

Par M. René Kerviler :

M. Kerviler présente à la Société une série de trois portraits qui donne lieu à un problème iconographique curieux. Ce sont un portrait de Poulain de Corbion, député de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux Etats-Généraux, de la collection de Dejabin, et deux portraits identiques entre eux de la collection Devouges, mais dont les titres sont différents : l'un, de premier tirage, porte le titre de Poussin, député de Nantes, né le 10 mai 1747 ; l'autre, celui de Poulain de Corbion, député de Nantes, né le 10 mai 1747. Or Poulain de Corbion n'est point né à cette date et il est impossible de trouver dans le portrait de la collection Devouges une ressemblance avec celui de la collection Dejabin.

Il y a bien eu un Poussin, député suppléant de Nantes, mais ce Poussin-là est mort dans l'œuf et n'a pas siégé.

N'est-il pas supposable que, le portrait de ce

député n'étant pas d'un débit facile, le propriétaire de la planche trouvant une arrière-ressemblance — on croit si facilement ce qu'on désire — à son Poussin avec Poulain de Corbion, a trouvé tout simple de gratter le nom du premier pour le remplacer par celui du second ?

Le Secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

Séance du 10 juillet 1890.

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, *président.*

Sept nouveaux membres sont admis au scrutin secret.

NÉCROLOGIE. — M. Arthur de la Borderie, président, fait part à la Société de la perte douloureuse qu'elle a faite depuis sa dernière séance, de deux de ses conseillers : M. Jules du Champrenou et M. Raoul Le Quen d'Entremeuse. Il rappelle les qualités d'esprit et de cœur de ces deux aimables confrères qui, par leur savoir, leurs bons conseils et leur assiduité à nos séances, ont rendu de si nombreux et de si importants services à la Société des Bibliophiles Bretons.

ÉTAT DES PUBLICATIONS. — M. le président annonce que le recueil des *Lettres et Mandements de Jean V* (seconde série, 1407-1419) a été envoyé aux sociétaires. La première partie de cet ouvrage vient d'être

couronnée par l'Institut. Son auteur a obtenu la seconde des trois médailles du *Concours des antiquités nationales.* Il adresse, au nom de la Société, ses vives félicitations à M. René Blanchard pour ce succès qui honore les travaux et les publications des Bibliophiles Bretons. Il fait ensuite passer sous les yeux des personnes présentes à la séance les feuilles du *Guionvac'h,* curieux volume de chroniques et de légendes bretonnes, par L. Kerardven, pseudonyme de M. Dufilhol, volume orné de nombreuses illustrations de M. Busnel, aujourd'hui complètement imprimé et qui pourra être distribué assez prochainement (voir notre précédent procès-verbal). Il en est de même de la plaquette éditée dans la forme de nos anciens *Bulletins* et contenant la liste complète des Bibliophiles Bretons et leurs adresses, les statuts et les dispositions réglementaires de la Société, la liste générale de ses publications, et le procès-verbal du banquet de la Société du 5 février dernier.

M. Arthur de la Borderie communique à la Société une proposition faite par M. Jouaust, éditeur parisien, Breton de naissance. — Cet éditeur, qui a fondé depuis longtemps une collection intitulée le *Cabinet des Bibliophiles*, va éditer dans cette collection les œuvres du poète nantais Jean Meschinot. Ce poète eut autrefois une véritable vogue et, comme le dit Marot,

Nantes la Brette en Meschinot se bagne.

Il propose de céder cette édition sous de certaines conditions à la Société, qui charge M. de Gourcuff,

auteur de la préface de ce futur volume, de négocier cette affaire avec M. Jouaust.

Disposition réglementaire. — Le président propose à l'assemblée de décider que la cotisation annuelle pourra être remplacée par une somme, non plus de deux cents francs, mais de trois cents francs, versée *en une seule fois*. Cette décision est votée à l'unanimité. Le trésorier de la Société est chargé de veiller à l'exécution.

Exhibitions. — Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Recueil de pièces, actes, lettres et discours de félicitation, à l'occasion du rappel de l'universalité des membres du Parlement de Bretagne, au 15 juillet 1769*. M. DCC. LXX.

2° *Le Chrétien honnête homme, ou l'alliance des devoirs de la vie chrétienne avec les devoirs de la vie civile*, par M. l'abbé de Bellegarde. — A La Haye chez Pierre Gosse, Junior, M. DCC. LVIII.

Par M. Henri Le Meignen :

Sonnets sur les principaux mystères de la naissance, de la vie, de la mort et de la résurrection du fils de Dieu, par Bonnecamp. A Vennes, chez Guillaume Le Sieur, imprimeur et marchand, libraire, proche les révérends pères Jésuites, 1687, in-4°. Poésies dont on ne connaît jusqu'ici que deux exemplaires. (Voir sur ce livre l'article de M. A. de la Borderie, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1885, 1er semestre p. 310).

Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Opusculum de Doctoribus et de privilegiis eorum Petri de Lesnauderie, legum doctoris.* — Pet. in-8° gothique de 86 ff. chiffrés et 18 ff. limi-

naires non chiffrés pour le titre et pour la table. Au verso du f. 86, souscription ainsi conçue : « Impressum Parhisius, expensis honestorum bibliopolarum Francisci Regnault Parhisiensis et Michaelis Angier Cadomensis, anno Domini 1516, die ultima Ianuarii.» Sur le titre la marque de François Regnault, donnée dans Silvestre, *Marques typographiques*, n° . — Volume rare.

2° *Inventaire du mobilier du château de Vitré en 1658 :* document original, manuscrit des plus curieux, donné par le duc de la Trémoïlle à la bibliothèque de Vitré par l'intermédiaire de M. A. de la Borderie.

Le Secrétaire,

Dominique Caillé.

Séance du 5 septembre 1890.

Présidence de M. Arthur de la Borderie.

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne* a tenu une séance, le vendredi 5 septembre 1890, à deux heures et demie de l'après-midi, à Dinan (Côtes-du-Nord), dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, de l'Institut, président. Siégeaient au bureau, près du président, MM. Dominique Caillé, secrétaire de la Société ; Audren de Kerdrel, sénateur,

délégué de la Société dans le département du Morbihan ; de la Villemarqué, membre de l'Institut, délégué dans le département du Finistère ; Daniel, curé de Saint-Sauveur de Dinan ; Guillotin de Corson, chanoine de Rennes ; Robert, prêtre de l'Oratoire, etc.

Six nouveaux membres ont été admis.

État des Publications. — M. le Secrétaire dépose sur le bureau et fait passer sous les yeux des membres présents deux exemplaires de l'édition illustrée de *Guionvac'h*, récemment terminée, et qui va être, dans le cours du présent mois, distribuée aux membres de la Société.

Le Président communique à la Société, au nom du Bureau, un projet d'arrangement avec M. Jouaust, éditeur à Paris, au sujet de la publication des œuvres de Meschinot, poète nantais du XVe siècle. Ce projet est ratifié par la Société ; en conséquence, cette nouvelle édition de Meschinot, d'un format très élégant, imprimée en caractères de choix, devra être distribuée aux Sociétaires vers la fin de l'année.

Ultérieurement — c'est-à-dire l'année prochaine, — la Société publiera un volume de documents historiques et un volume illustré de légendes bretonnes. Le Bureau n'a point renoncé à tenter une réédition des *Vies des Saints de Bretagne* d'Albert Legrand ; mais au point de vue des frais et de l'illustration il existe de sérieuses difficultés.

Histoire de l'imprimerie a Dinan. — M. de la Borderie expose les renseignements qu'il a pu recueillir sur l'histoire de l'imprimerie à Dinan. En voici le résumé.

C'est probablement le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne pour la Ligue, qui donna à Dinan son premier imprimeur, lorsque ce prince, ne pouvant soumettre la ville de Rennes, fit de Dinan, en 1589, la capitale de son parti dans la Haute-Bretagne. On a dit que la première imprimerie dinanaise fut installée dans le couvent des Cordeliers, mais on n'a fourni nulle preuve de cette assertion. La plus ancienne impression de Dinan, connue jusqu'à présent, est un volume in-8° de 292 feuillets ou 584 pages intitulé :

« Escript de l'e || vesque de Sainct || Brieu contenant les raisons, qui || l'ont retenu en l'Vnion des Ca || tholiques, contre la partialité || des Heretiques et Schismatiques || leurs associez et fauteurs. || *A Monsieur* || *Monsieur Levesque du Mans.* || A Dinan, || *Par Iulien Aubinière, Impri-* || *meur, demeurant en la ruë des Chan-* || *ges.* 1593. »

Livre curieux, plein des polémiques théologiques et des passions politiques du temps de la Ligue. M. de la Borderie en met sous les yeux de l'assemblée un exemplaire qui lui appartient.

On mentionne aussi, comme imprimé à Dinan chez Julien Aubinière, en 1594, un « *Traité des brefs et sauf-conduits de la province de Bretagne,* par Toisse de Boisgelin, in-8° » ; — et, en 1597, chez le même imprimeur, les *Us et Coustumes de la Mer,* du même Boisgelin de la Toisse. Mais on ne connaît aujourd'hui aucun exemplaire de ces deux impressions.

Julien Aubinière, le plus ancien imprimeur de Dinan, exerça, croit-on, jusque vers 1614, époque

où il fut remplacé par *Jacques Mahé*, qui imprima lui-même jusqu'en 1628, et eut pour successeur, à cette date, *Jacques Aubin*, chef d'une dynastie typographique qui dura plus d'un siècle, car dans un « Etat des imprimeurs de Bretagne » dressé en 1730 par l'Intendant de Bretagne, on trouve encore à Dinan un Jacques Aubin (Archives d'Ille-et-Vilaine, *fonds de l'Intendance*, liasse C 1462).

Déjà avait paru à Dinan une autre race d'imprimeurs, destinée à une carrière plus longue encore, celle des *Huart*. Dans l'Etat de 1730, elle est représentée par un jeune Huart, dont le nom figurait alors sur les impressions, et par sa mère qui tenait l'imprimerie comme « veuve d'un ancien imprimeur » ; mais l'Etat de 1730 ne dit point si cet ancien imprimeur, c'est-à-dire ce premier Huart, exerçait à Dinan. Ce qui est certain, c'est qu'en 1743 le jeune Huart de l'Etat de 1730 (Jean-Baptiste Huart) était « seul imprimeur » à Dinan. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, liasse C 1462.) — Il mourut en 1755 et fut remplacé par son fils, Robert-Jean-Baptiste Huart, né en 1716, mort en 1784, dont la veuve continua d'exercer jusqu'à sa mort survenue en 1797. Depuis lors deux autres générations de la même famille continuèrent, jusque vers 1860, de gérer cette imprimerie, qui est actuellement aux mains de M. Peigné.

En 1844, une seconde imprimerie fut établie à Dinan par M. J.-B. Bazouge, qui la dirige encore aujourd'hui.

Communications diverses. — M. l'abbé Duchesne, de l'Institut, entretient l'assemblée du *missel manuscrit de saint Vougay*, que les membres du Congrès

breton de 1888 examinèrent, dans leur excursion archéologique, au presbytère de la paroisse de Saint-Vougay. Ce manuscrit était alors dans le plus triste état, 47 feuillets seulement subsistaient, conservés comme relique du saint patron. Ces 47 feuillets ne représentent qu'une faible partie du livre primitif. A la demande de M. l'abbé Duchesne, Mgr l'évêque de Quimper a envoyé le volume à Paris, où il a reçu une reliure qui le met à l'abri des déprédations plus ou moins pieuses qui se commettent si souvent à l'égard des reliques de ce genre. Le *missel de saint Vougay* est le plus ancien livre liturgique de Bretagne, il remonte à la fin du XIe siècle et contient, au samedi saint, une litanie où figure une curieuse énumération de saints bretons. M. l'abbé Duchesne a pu soumettre cette partie du texte à un examen minutieux, avec le concours de M. Omont, de la Bibliothèque nationale.

Exhibitions. — Par M. l'abbé Robert, de l'Oratoire de Rennes :

1° Rituel de Saint-Malo, de 1557, intitulé :

Incipit manuale secundum morem Ecclesie Macloviensis, nuper elimatissime impressum atque castigatum, continens Ecclesie sacramenta, necnon modum administrandi ea. Prostant exemplaria Redonis, apud Gulielmum Chevau et Petrum le Bret. M.D.LVII. (Au prône, on prie, non pas pour l'évêque de Saint-Malo, mais pour celui de Saint-Brieuc). In-quarto.

2° Rituel de Rennes, de 1533, intitulé :

Incipit manuale secundum morem ecclesiae Redonensis, recentissime impressum sumptibus et cura honestissimorum virorum, Michaelis et Geraldi

dictorum Angier necnon Jacobi Berthelot, bibliopolarum Cadomi commorantium. Anno ab incarnatione Domini M. CCCCCXXX III, *die vero* III *novembris. Venundatur quoq. facili precio et apud quos inveniuntur cetera.*

Probablement imprimé à Rouen. — In-8°.

3° *Patch work, or the comprehension in four cantois. Printed by Mark'em Merry wise for serious secker and company at the sign of the looking lass opposite to the cameleon in Little Britain.*

Ni lieu, ni date. In-12.

4° Thèse de théologie soutenue à Dinan le 6 août 1744, imprimée à Dinan par Jean-Baptiste Huart, imprimeur et libraire *in viâ Mercatorum.* 1 feuille grand in-folio encadrée.

Par M. l'abbé Paris-Jallobert :

Nouvelle méthode pour se disposer aisément à une bonne et entière confession de plusieurs années... par le R. P. Christophe Leitbreuver, religieux de Saint-François. Chez Nicolas de la Coste, à l'Escu de Bretagne.

Ce volume, imprimé à Paris en 1655, appartenait aux Carmes de Rennes. La méthode recommandée dans ce volume a reçu le nom de *confession coupée.* Le livre, en effet, contient des feuillets composés de deux feuilles qui, en se repliant, forment des espèces d'onglets sous lesquels sont engagées des bandes coupées, sur lesquelles est imprimé un examen : bandes que l'on relève avec son couteau et que l'on plie, si la conscience vous reproche la faute indiquée. « Après la confession et de retour à la maison, dit

l'auteur, on remet avec son couteau chaque ligne à sa place. »

Par M. l'abbé Daniel, archiprêtre de Dinan :

1° *Registre des professions des religieuses de Sainte-Claire de Dinan, depuis 1579 jusqu'à 1683.*

2° *Reigle de sainte Claire, écrite par les soings et vigilance de très vénérable et très révérande mère abbesse sœur Estiennette de St-Bonnaventure, diseptième âbbesse de cette communauté. Elle est mot à mot escrite et sans aucun changement, l'an de Nostre-Seigneur, 1714.*

3° *Obituaire des décès de la communauté de Sainte-Claire de Dinan* (écrit sur parchemin, avec lettres majeures enluminées).

4° De la part du frère *Ange-Victor Garnier*, des Frères de La Mennais, instituteur à Saint-Pierre de Plesguen :

Histoire de Saint-Pierre de Plesguen. — Volume manuscrit, illustré de nombreuses gravures à la plume et de plusieurs enluminures, par le Frère Ange Garnier, dessins délicats et d'autant plus curieux qu'ils sont exécutés de la main gauche.

Par M. l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon :

1° *Deux plans* du monastère de Lehon, l'un de 1654, l'autre de 1658 ;

2° Un ciseau à froid à tailler la pierre, trouvé dans la maçonnerie même de l'église abbatiale de Lehon, où il avait été sans doute oublié par les ouvriers. Il a une forme particulière : pied long et palette plate, et doit remonter au XIIe siècle.

3° Fragments de bois, trouvés dans un des enfeux de l'église abbatiale de Lehon et provenant du cer-

cueil d'un des prieurs du XIVe siècle, dont la pierre tombale est au Musée de Dinan.

4° Un *scel* en cire verte portant les armes de Bretagne et trouvé dans le château de Combourg.

Par M. le comte de Palys (au nom de M. Plihon):

1° *Propre de Saint-Malo de l'évêque Desmaretz*, imprimé à Saint-Malo, chez Raoul Delamare, 1730, pet. in-8°.

2° *Relation de la conversion de messire Claude-Toussaint Marot, comte de la Garaye, et de dame Marie-Marguerite Picquet, comtesse de la Garaye, son épouse,* par un Bénédictin (dom Trotier, des Bénédictins de Saint-Jacut), 1757, 38 p. in-8°.

Par M. l'abbé Lecoqu, directeur du grand-séminaire de Saint-Brieuc :

1° Vie de saint Yves, écrite en italien par un Breton, Pierre Chevet. Ce Pierre Chevet fut curé de *Saint-Yves des Bretons* à Rome au commencement du XVIIe siècle et vint mourir en Bretagne. C'est probablement ce Pierre Chevet qui fut abbé de Saint-Maurice de Carnoët. Comme M. l'abbé Lecoqu l'a constaté lui-même sur les registres paroissiaux de *Saint-Yves des Bretons*, il n'était pas rare de voir ces curés bretons de Rome obtenir de riches bénéfices en Bretagne. — Cette Vie de saint Yves est signalée dans différentes bibliographies, mais pas avec son titre au complet. Le voici :

Vita e miracoli | di S. Ivo sacerdote | e confessore | avocato de' poveri vedove e orfani | cavata da molti gravi et approbati auttori et anche d'all infor | matione presa per la canonizatione del santo, con un ser | mone fatto da Clem. VI nella detta cano-

nizatione | con un discorso morale fatto nell'occorrenza d'alcuni punti della | vita del santo, molto utile ad ognuno di qual si vo | glia stato e conditione | composta in lingua italiana | dal molto R. Pietro Chevet | prete della diocese Redonense in Brettagna | curato della parochia di S. Ivo di Roma | con una tavola della moralita che vi si tratta | En Roma appresso Manelso Manelsi MDCXL, con licenza de' superiori.

Ce volume petit in-4° comprend XVI et 172 pages.

Il est orné de deux gravures : la première représente saint Yves recevant les pétitions des veuves et des orphelins, la seconde l'apothéose de saint Yves.

Le portrait du cardinal Barberini à qui l'ouvrage est dédié a disparu de l'exemplaire présenté.

Le Secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

Ont été distribués aux Sociétaires :

En 1877-1878

Œuvres françaises d'Olivier Maillard (sermons et poésies, notes et introductions), par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Première année. In-8°.

En 1878-1879

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par M. Arthur de la Borderie, avec le fac-similé de la plus ancienne impression bretonne. In-4°.

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. Tome I. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Deuxième année. In-8°.

En 1879-1880

Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne. La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière. In-4°.

Le Roman d'Aquin ou la Conqueste de la Bretaigne par le Roy Charlemaigne, chanson de geste inédite du XIIe siècle, publiée par M. F. Joüon des Longrais. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Troisième année. In-8°.

En 1880-1881

Documents inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy. Grand in-8°.

L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean d'Acre, au XIIIe siècle, par M. Jules Delaville Leroux. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Quatrième année. In-8°.

En 1881-1882

Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée avec notes et introduction par M. A. de la Borderie. In-4°.

Œuvres nouvelles de Paul Des Forges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler. T. II. *Lettres nouvelles.* In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Cinquième année. In-8°.

En 1882-1883

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques. T. II. Grand in-8°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Sixième année. In-8°.

En 1883-1884

Archives de Bretagne. Tome I. *Privilèges de la ville de Nantes*, nouvelle édition, publiée par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. In-4°.

Anthologie des Poètes Bretons du XVIIe siècle, par MM. Stéphane Halgan, le Cte de Saint-Jean, Olivier de Goursuff et René Kerviler. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Septième année. In-8°.

En 1884-1885

Archives de Bretagne. Tome II. *Documents inédits sur le complot breton de 1492*, publiés par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Archives de Bretagne. Tome III. *Monuments de la langue bretonne. Le Mystère de sainte Barbe*, publié par M. Emile Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. Première partie. Texte et traduction. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Huitième année. In-8°.

En 1885-1886

Le Bombardement de Saint-Malo en 1693, poème breton du XVIIe siècle, réimprimé en fac-similé.

avec la reproduction de la machine infernale et d'un dessin du temps, des documents inédits, une introduction et des notes, par M. Arthur de la Borderie. In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé de gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Première partie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Neuvième année. In-8°.

En 1886-1887

Inauguration du monument de Dom Lobineau à Saint-Jacut. — Récit de la cérémonie. Eloge historique et lettres inédites de Dom Lobineau. In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé des gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Deuxième partie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.— Dixième année. In-8°.

En 1887-1888

Archives de Bretagne. Tome III. *Monuments de la langue bretonne. Le Mystère de sainte Barbe,* publié par M. Emile Ernault. Deuxième partie. *Glossaire étymologique du breton moyen.* In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé des gra-

vures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Troisième partie. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Onzième année. In-8°.

En 1888-1889

Œuvres nouvelles de Paul Des Forges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler. Tome I. *Poésies et Introduction.* In-4°.

Les Grandes Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart, publiées avec les variantes des éditions originales et la reproduction en fac-similé des gravures de l'édition de 1514, par M. H. Le Meignen. — Quatrième partie. In-4°.

Archives de Bretagne. Tome IV. *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne,* publiés, avec notes et introduction, par M. René Blanchard. Introduction. Actes de 1402 à 1406. In-4°.

En 1889-1890

Archives de Bretagne. Tome V. *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne,* publiés, avec notes et introduction, par M. René Blanchard. Actes de 1407 à 1419. In-4°.

Guionvac'h. Chronique bretonne, par L. Kerardven. Nouvelle édition avec illustrations de M. Busnel et introduction de M. René Kerviler. In-4°.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — 12e, 13e, 14e années (1888, 1889, 1890). In-8°.

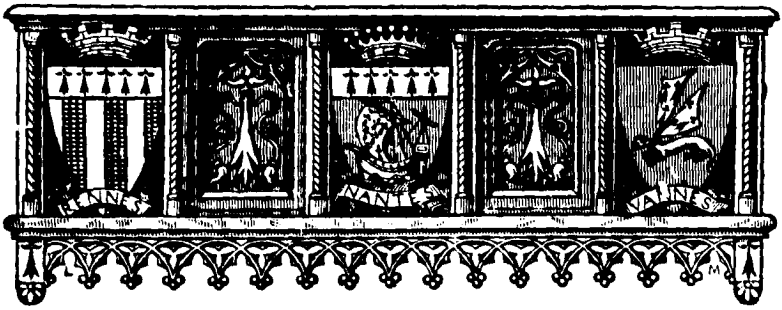

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Du 25 juillet 1888 au 5 septembre 1890.

Par M. Arthur de la Borderie :

Etudes bibliographiques sur les Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart (1514-1541). H. Caillière, Rennes, 1889. (Tirage à part, orné de planches publiées dans la nouvelle édition.)

Par M. le comte de Bremond d'Ars :

L'ancienne église de Riec et le château de la Porte-Neuve, extrait du Bulletin de la Société archéologique du Finistère, par A. de Bremond d'Ars. — Quimper, imprimerie Cotonnec, 1888.

Par M. Dominique Caillé :

1° *Sous la Tonnelle,* poésies par Dominique Caillé. — Nantes, imprimerie Plédran, 1888.

2° *Lever d'étoiles*, poésies, par Dominique Caillé, secrétaire des Bibliophiles Bretons. — Nantes, Paul Plédran, imprimeur, 1889.

3° *Parisina*, poème imité de l'anglais de lord Byron (nouvelle édition), par Dominique Caillé, secrétaire des Bibliophiles Bretons. Nantes, imprimerie de Paul Plédran, 5, quai Cassard, 1890.

4° *Autobiographie littéraire*, poésie dédiée à M. René Kerviler, par Dominique Caillé, secrétaire des Bibliophiles Bretons. Nantes, Vve Camille Mellinet, place du Pilori, 5, 1890.

PAR M. Hthe CAILLIÈRE :

La légende merveilleuse de Monseigneur Sainct Yves, Ornement de son siècle, Mirouër des Ecclesiastiques, Aduocat et Père des Poures, veufues et orphelins, Patron uniuersel de la Bretaigne-Armoricque, 1253-1303. Imité des Légendaires bretons d'après des documents historiques rares ou inédits, par le Vte Arthur du Bois de la Villerabel. Rennes, Hyacinthe Caillière, libraire-éditeur, l'an M.DCCCLXXXIX. Illustrations de Paul Chardin.

PAR M. LE VICOMTE DE CHABOT :

Les seigneurs de la Flocellière (1642-1681), par le vicomte Paul de Chabot.—Vannes, Lafolye, 1890.

PAR M. LE COMTE RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON :

Itinéraire des Moines de Landevennec fuyant les invasions normandes. — Notes lues au congrès de l'Association Bretonne (Saint-Pol-de-Léon, 1888),

par M. le comte Régis de l'Estourbeillon. Saint-Brieuc, Prud'homme, éditeur, 1889.

Par M. l'abbé Fouéré-Macé :

Chemin de croix des âmes du Purgatoire, par l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Léhon, 2e édition illustrée de 16 gravures sur bois par Charles Carle et Léon Fleurel et de 5 dessins à la plume par le frère Ange Garnier. Léhon (Côtes-du-Nord), chez l'auteur. Paris, R. Haton, rue Bonaparte, 35.

Par M. l'abbé P. Giquello :

1° *La dévotion à la sainte Véronique ou la réparation des ignominies et des outrages faits à la face sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ représentée dans le voile de sainte Bérénice*, par le R. P. Antonin Thomas, religieux de l'ordre des Frères prêcheurs de Dinan en Bretagne. Oratoire de la sainte Face. Tours, 1889.

2° *Bretagne et Ciel*, poésies, par P. Giquello. Vannes, Eugène Lafolye, éditeur, 2, place des Lices.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *A Brizeux, ses admirateurs Nantais.* — Nantes, imprimerie Salières. — 9 septembre 1888.

2° *Les Remonstrances au Roy de Pierre de Cornulier, évêque de Rennes*, par Olivier de Gourcuff.— Vannes, Eugène Lafolye, 1889.

3° *Julienne Duguesclin à Pontorson*, poésie couronnée au concours de la Pomme, 18 août 1889. — Paris, Alphonse Lemerre, M.DCCCXC.

4° *Les Poètes Bretons. Notices et extraits.* — Paris, Henri Gautier, éditeur, 1889.

5° *Bibliographie critique des ouvrages du Père René de Cerizïers, jésuite nantais.*—Vannes, Eugène Lafolye, éditeur, 1889.

6° *Vies de Jean Meschinot* (tirée du manuscrit de Colletet) *et de Jacques-Corentin Royou,* par Olivier de Gourcuff. — Vannes, Lafolye, 1890.

7° *Le Rêve et la Vie,* poésies, préface de M. Jules Simon. Jouaust, Paris, librairie des Bibliophiles, rue de Lille, 7, MDCCCXC.

Saluste Du Bartas. Choix de poésies françaises et gasconnes avec *notice biographique et notes littéraires par Olivier de Gourcuff et Paul Bénétrix.* Auch. J. Capin, 1890.

Par M. Émile Grimaud :

Georgine de Chabot, comtesse de Tinguy, par l'abbé Léo Guichet. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1888. (Non mis dans le commerce.)

Par Mme E. Guihéry :

Un ménage heureux. Exemples et préceptes d'économie domestique. Paris, librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, 15.

Par M. André Joubert :

1° *Les fous, les folles et les artistes à la cour du roi René, d'après les comptes inédits de Jehan Legay,* par André Joubert. Figures. — Laval, imprimerie E. Jamin, 1889.

2° *Lettres et documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure, en l'an III.* — Eugène Lafolye, Vannes, 1889.

3° *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (1793-1832). Germain et Grassin, Angers, 1882.

4° *Les Etudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse.* Germain et Grassin, Angers, 1889.

5° *Les réparations faites à divers édifices du Mans. Les recettes et les gages des officiers de Louis II, duc d'Anjou et comte du Maine de 1338 à 1374,* d'après un document inédit. — Mamers, G. Fleury et A. Dangin, imprimeurs-éditeurs, 1889.

6° *Notes inédites sur Château-Gontier au XVIIe siècle.* — Château - Gontier, imprimerie - librairie Leclerc, 1889.

7° *Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne et Vendée.* — Vannes, Eugène Lafolye, éditeur, 1889.

8° *Les seigneurs de Mollière et de la Brossinière, XIe-XVIIe siècle*, d'après les documents inédits. Ouvrage de luxe tiré à 35 exemplaires seulement. — Laval, imprimerie L. Moreau, 1889.

9° *Les troubles de Craon du 12 juillet au 10 septembre 1789,* d'après un document inédit. Impression de luxe, tirée à 35 exemplaires comme la précédente — Laval, imprimerie L. Moreau, 1889.

10° *L'inauguration de l'hôtel de Pincé.* — Angers, imprimerie Germain et G. Grassin, 1889.

11° *Mélanges historiques. Pièces inédites relatives à la Bretagne (XVIIe et XVIIIe siècles).* — Vannes, Lafolye, 1889.

12° *Documents inédits sur la Révolution dans la Loire-Inférieure. Conduite des prêtres internés au grand séminaire d'Angers à Nantes, par les gardes nationaux angevins (septembre 1792)*, par André Joubert. — Vannes, Lafolye, 1889.

13° *Le Marquisat de Château-Gontier, de 1684 à 1690, d'après un document inédit*, par André Joubert, membre des Sociétés de l'Histoire de France et des Anciens Textes français, etc. Laval, imprimerie de L. Moreau, 1890.

14° *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure*, par le même. Vannes, imprimerie et librairie Eugène Lafolye, 1890.

15° Le *Testament de Jean de Craon, seigneur de Suze et de Chantocé* (avant 1432), par le même. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, imprimeurs-éditeurs, 1890.

16° La *Démolition du château de Flée en 1373*, par Jean Clérembault, gouverneur de Château-Gontier, d'après un document inédit, par le même.

17° *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la guerre de Cent Ans dans le Maine, de 1424 à 1452*, d'après les archives du British Museum et du Lambeth Palace de Londres, par le même. Mamers, Dangin, imprimeur, 1880.

18° *Documents inédits sur la guerre de Cent ans* Négociations relatives à l'échange de Charles, duc d'Orléans, et de Jean, comte d'Angoulême, captifs en Angleterre, contre les seigneurs anglais faits prisonniers à la bataille de Bauye (21 avril, 23 mai 1421, n. s.). — (British Museum), par le même. Angers, Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud, 1890.

Par M. René Kerviler :

La Bretagne à l'Académie française au XVIIIe siècle, études sur les Académiciens bretons et d'origine bretonne, par René Kerviler, 2e édition. — Paris, Palmé, 1889.

Par M. Eugène Lafolye :

La livraison de janvier de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou,* publiée par la Société des Bibliophiles Bretons.

Par M. Lionel de la Laurencie :

La légende de Parsifal et le drame musical de Richard Wagner, par Lionel de la Laurencie. — Nantes, Emile Grimaud, 1888.

Par M. F. Longuécand :

1° *La tour d'Armor et autres poésies bretonnes tirées du Barzaz-Breiz.* — Imprimerie E. Hamel, Saint-Malo, 1877.

2° *Fables* (deuxième édition). J. Bazouge, Dinan, 1881.

Par M. le Dr Alph. Mauricet,
correspondant de l'Académie de Médecine

Etudes historiques sur les épidémies dans le Morbihan. Histoire des épidémies et maladies fébriles de 1792 à 1851. — Vannes, imprimerie Galles, 1888.

Par MM. L. Mellinet et Cie :

Annuaire du commerce de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour 1890, précédé d'un Guide de l'étranger. — Nantes, imprimerie Mellinet.

Par le Ministère de l'Instruction publique :

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis, 4e livraison. — Paris, Imprimerie nationale, 1888.

Par M. Alexandre Perthuis :

Le Livre Doré de l'Hôtel de Ville de Nantes, avec jetons et méreaux de Bretagne, par A. Perthuis et S. de la Nicollière-Teijeiro (*Supplément*). — Nantes, imprimerie Salières, 1890.

Par MM. Plihon et Hervé :

1° *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler, les 8 premiers fascicules parus.

2° *Répertoire générale de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler, neuvième fascicule (*Bois-Bon*). — Rennes, Plihon et Hervé, éditeurs.

3° *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler. Dixième fascicule (*Bon-Bou*), Rennes. Plihon et Hervé, 1890. In-8°.

Par M. l'abbé Le Provost :

Etude philologique et littéraire sur saint Cyprien, par l'abbé M. Le Provost, vicaire capitulaire de Saint-Brieuc et Tréguier. — Saint-Brieuc et Paris, 1889.

Par M. le comte de la Rochebrochard :

Lettres inédites de B. Fillon, publiées par le comte de la Rochebrochard. Vannes, imprimerie Eugène Lafolye, 1890.

Par la Société académique de Nantes :

1° *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure,* 1887 et 1888, 2 volumes. — Nantes, imprimerie Ve Camille Mellinet.

2° *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Volume 1er de la 7e série, 1er semestre.* — Nantes, Mme veuve Mellinet, imprimeur de la Société académique.

Par la Société archéologique de Nantes :

Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, année 1888. — Un fort volume orné de planches et de photographies. — Nantes, imprimerie V. Forest et E. Grimaud, 1888.

Par la Société des Amis des Arts de Nantes :

Société des Amis des Arts de Nantes. *Catalogue des ouvrages exposés dans les salons de l'exposition, galerie Préaubert,* rue Lekain, 12, 1890, Nantes.

Dans les salons de l'exposition. (1re exposition annuelle.)

Par M. Louis Tiercelin :

1° Le *Parnasse Breton contemporain,* publié par Louis Tiercelin et J. Guy Ropartz. — Paris, Lemerre, passage Choiseul, Rennes, Hthe Caillière, place du Palais.

2° Les *Jongleurs de Kermartin,* poème de Louis Tiercelin. — Rennes, Hthe Caillière, libraire-éditeur, 1882.

Par M. le duc de la Trémoille :

Archives d'un serviteur de Louis XI. Documents et lettres, 1451-1481, publiés d'après les originaux par Louis de la Trémoïlle, in-4°, VI227 p.—Nantes, Emile Grimaud, 1889.

Par M. Octave Uzanne :

Le *Prospectus* (extrait du *Livre*) de la fondation d'une Société des *Bibliophiles contemporains.*

Par M. le Dr Viaud-Grand-Marais :

Causeries sur Noirmoutier (vieilles croyances et vieilles coutumes). L. Mellinet. Nantes, 1889.

Par M. Philibert Vollatier :

Récit d'un évadé d'Allemagne, par Philibert (de Tournus). — Paris, H. Chapelliez (Nantes, imprimerie Emile Grimaud), 1888.

BANQUET

DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

Le mercredi 5 février 1890, un banquet a été donné, à Nantes, à l'occasion de *la nomination de M. Arthur de la Borderie à l'Institut de France.* Poètes, savants et critiques, bibliophiles et archéologues, libraires et imprimeurs bretons avaient tenu à honneur de venir fêter notre savant Président : c'étaient MM. Edmond Biré, l'éminent auteur de *Paris en 1793,* ouvrage couronné par l'Académie française, Eugène Boubée, Gustave et Dominique Caillé, Hyacinthe Caillière, Jules du Champrenou, Camille Dupuy, secrétaire du comte de Paris, Olivier de Gourcuff, Emile Grimaud, Louis Hervé, le baron des Jamonières, René Kerviler, qui publie le vaste répertoire général de *Bio-Bibliographie Bretonne,* René Lafolye, Alfred Lallié, ancien député, Lionel de la Laurencie, garde général des forêts, Henri Le

Meignen, officier d'Académie, Legendre, Albert Macé, Em. Maillard, ancien maire d'Ancenis, auteur de l'*Art à Nantes au XIXe siècle,* Anthime Menard, fils de notre regretté conseiller, Alexandre Perthuis, Joseph Plihon, le comte Régis de l'Estourbeillon, Louis Tiercelin, le marquis de Villoutreys, vice-président d'honneur des Bibliophiles bretons.

Notre vénéré Président d'honneur, le général Mellinet, aujourd'hui dans sa 92e année, avait témoigné ses regrets, par une aimable lettre, d'une écriture ferme et alerte, de ne pouvoir assister au dîner, mais il avait tenu à y participer en envoyant sa cotisation.

Parmi les autres personnes qui s'étaient excusées, citons au hasard : MM. le vicomte Alphonse Huchet de Cintré, le comte de la Monneraye, sénateur, le comte de Rorthays, Salmon-Laubourgère, ancien magistrat, le comte de la Touche, Dorange, avocat à la cour d'appel de Rennes, André Joubert, membre de plusieurs sociétés savantes, E. Charil de Ruillé, le vicomte de Bellevue, le vicomte du Bois de la Villerabel, l'abbé Daniel, curé de Saint-Sauveur de Dinan, enfin, le comte de Saint-Jean (pseudonyme sous lequel se cache une des plus aimables personnalités littéraires de la Bretagne), etc., etc.

M. Le Meignen, vice-président des Bibliophiles, a porté au dessert un toast en l'honneur de M. de la Borderie, membre de l'Institut, toast où il établit un rapprochement plein d'à-propos et de délicatesse entre notre savant historien breton et son devancier Dom Lobineau. Nous nous faisons plaisir de l'insérer ici.

« Mon cher Président,

« C'est aujourd'hui que je peux vraiment remercier mes collègues des Bibliophiles Bretons et de la Société d'Archéologie des charges qu'ils ont bien voulu me confier, puisque je dois à cette circonstance la douce satisfaction et l'honneur de vous adresser en leur nom toutes nos félicitations.

« L'hommage que l'Institut vient enfin... trop tard... de rendre à vos mérites est la juste récompense de vos travaux, de votre caractère, de la fermeté de vos principes,..... mais si nous y applaudissons tous de grand cœur, c'est que vous êtes le vrai représentant de notre vieille Bretagne. C'est vous qui sans cesse ravivez notre amour pour cette mère chérie, en nous racontant ses gloires, en tirant de l'oubli ses vieux monuments, en sauvegardant la moindre parcelle de son passé plein d'honneur !

« Votre vie tout entière, vous l'avez consacrée avec passion à la recherche de la vérité ! Aussi, puisant une incomparable force dans une bonne foi sans conteste et dans un travail presque sans exemple, vous marchez immuable vers le but que vous poursuivez, sans compromission, sans faiblesse, comme ce saint moine que vous avez glorifié, ce grand Lobineau que nul ne put jamais distraire de sa voie et qui, dédaigneux des honneurs que de lâches complaisances auraient pu lui procurer, préféra être en butte à des persécutions, à des calomnies que sa mort même n'a pu arrêter.

« Vous avez plus d'un trait commun avec ce grand

Breton,... mais dans ce beau jour où l'on vous « *rend enfin justice,* » je ne veux être amer pour personne et je ne veux penser qu'à votre triomphe.

« Continuez votre noble tâche ! poursuivez sans trêve les contempteurs de nos vieux monuments, de nos antiques usages ! Quoi qu'on en dise, vous avez avec vous les encouragements de nos évêques. L'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, juste récompense des vrais services que vous avez rendus à nos églises et à leurs histoires, est la preuve éclatante de la haute opinion qu'a le Saint-Siége de votre personne, de vos principes, de vos écrits ! Notre grand saint Yves, l'apôtre de vérité, dont vous avez ravivé la gloire, devenu votre client à son tour, vous couvre de sa protection ! Et c'est aux applaudissements de tous les vrais Bretons que vous avez flétri les barbares qui, à Vannes, à Dinan, à Bécherel.... et ailleurs... semblent prendre plaisir à faire disparaître nos vieux souvenirs et à détruire les derniers fleurons de notre couronne artistique !

« Des hommes comme vous, Monsieur, sont la gloire de leur pays et l'honneur de leur temps ! Nous sommes fiers de vous voir à la tête de notre compagnie, et c'est avec grande joie que nous choquons nos verres en nous écriant :

« A notre historien national, Monsieur de la Borderie, membre de l'Institut de France !

« A la Bretagne !

« A vous tous, Messieurs et chers collègues, qui de tous les points de la Bretagne avez tenu à venir aujourd'hui rendre hommage à notre illustre chef ! »

M. Arthur de la Borderie a répondu à M. Le Meignen en improvisant une de ces causeries où il excelle, et mêle à ravir « le plaisant au sévère ». Nous voudrions pouvoir la reproduire ; mais nous n'avions pas là de sténographe, nous devons donc nous borner à en indiquer les idées principales :

« Je vous remercie, mon cher Le Meignen, des paroles si aimables que vous venez de m'adresser. Pour les éloges, ils sont excessifs, je vous demande la permission de ne pas les accepter. Mais j'accepte de grand cœur le sentiment qui les a dictés, je veux dire votre bonne et vieille amitié pour moi. C'est le même sentiment qui a inspiré ce banquet, auquel vous avez bien voulu me convier et qui est une nouvelle preuve de l'affection que portent à leur Président tous les membres de la Société des Bibliophiles Bretons, parmi lesquels j'ai la joie de ne compter que des amis.

« Donc merci à eux du fond du cœur, c'est-à-dire, Messieurs et chers amis, merci à vous, et permettez-moi (ce n'est que justice) de vous reporter l'honneur de la haute distinction par laquelle l'Institut a daigné couronner mes travaux.

« Dans cette circonstance, où cette illustre compagnie avait été mise en demeure de *faire justice* (comme le rappelait tout à l'heure M. Le Meignen), j'ai eu devant elle deux patrons : M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque Nationale, ce maître incomparable de l'érudition française, mon ami, mon témoin depuis l'Ecole des Chartes, et d'autre part un Breton, un maître aussi, l'éminent éditeur du *Liber Pontificalis*, M. l'abbé Duchesne. Ainsi soutenu, je

n'ai eu qu'à me louer de la sentence rendue par cette haute autorité : cette sentence a-t-elle également satisfait ceux qui avaient assiégé tous les membres de l'Institut de leurs écrits, *en attendant justice* ? Je vous le laisse à dire..... et sans m'en inquiéter davantage, je vous demande la permission de rappeler ici l'un des arguments invoqués par l'un de mes patrons, pour persuader à l'Académie des Inscriptions de m'admettre dans son sein : — « Par là, disait M. l'abbé Du-
« chesne, ce n'est pas seulement les travaux de M.
« de la Borderie que vous récompenserez ; c'est aussi
« tous les travaux, tout le mouvement d'études histo-
« riques, archéologiques, bibliographiques, qui s'est
« fait en Bretagne depuis trente ans et qui continue
« de s'y produire, actif et énergique ; c'est tout cela
« que vous reconnaîtrez et encouragerez, car par-
« tout où ce mouvement s'est produit et continue de
« se produire, sous quelque forme que ce soit, on
« est sûr d'y trouver mêlé, soit comme initiateur,
« soit comme actif promoteur, M. de la Borderie. »

« Vous le voyez, Messieurs, je n'ai nullement le droit de prendre pour moi seul la très haute et très flatteuse distinction dont j'ai été l'objet de la part de l'Institut ; c'est à vous que j'en dois reporter l'honneur et le mérite, oui, à vous d'abord, chers amis, vaillants confrères de la Société des Bibliophiles Bretons, et aussi aux membres des Congrès bretons et de l'Association bretonne, qui, comme notre Société, s'efforce de rallier, de grouper sous sa bannière, en un seul faisceau, tous les amis de notre vieille Bretagne ; aux membres, encore, de nos Sociétés archéologiques départementales des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vi-

laine, de la Loire-Inférieure et du Finistère ; de la Société Polymathique de Vannes, de la Société d'Emulation de Saint-Brieuc, etc., qui toutes ont daigné m'admettre à partager leurs labeurs, qui toutes travaillent avec tant de zèle, de patience, d'intelligence à rechercher, à remettre en lumière tous les traits épars, curieux, précieux, charmants, vénérables, trop peu connus, dont l'ensemble constitue la grande physionomie historique, la haute et forte originalité de notre mère la Bretagne.

« En ce jour donc, à tous les vrais, solides et ardents Bretons, ici et hors d'ici, avec qui j'ai combattu et je combats encore le bon combat, je jetté ce cri : En avant ! Tenons bon, ne nous lassons pas, ne nous arrêtons pas, poursuivons notre œuvre sans relâche et sans faiblesse. Vous le voyez, les encouragements nous viennent de haut, et c'est bien justice ! car l'œuvre de l'histoire sous toutes ses formes est vraiment une œuvre nationale et, dans tous ses travaux, toutes ses études, toutes ses branches, l'histoire est par excellence la science patriotique.

« Son but n'est-il pas de nous faire connaître de plus en plus, de mieux en mieux, dans ses traits les plus intimes, notre race, notre nation, notre pays — la Patrie ! — la grande et la petite patrie, la France et la Bretagne, que nous ne séparons point dans nos cœurs ?

« Mais les faire connaître, mettre en lumière leurs exploits, leurs énergies, leurs vertus, c'est les faire aimer ; plus on les connaît, plus on les aime. Le résultat nécessaire du travail historique, c'est donc de faire tomber, un à un, tous les voiles qui cachaient

plus ou moins à nos yeux la grandeur de la Patrie, c'est d'exciter de plus en plus en nous la flamme généreuse du sentiment national.

« C'est là l'œuvre de l'histoire, et elle est sainte, car elle s'inspire avant tout du grand et divin précepte : *Père et mère honoreras !*

« Laissons donc passer, Messieurs, sans nous émouvoir, ces plaisanteries usées jusqu'à la corde, sur les mangeurs de briques, les mangeurs de parchemin, et autres du même genre, qui font encore le bonheur de quelques cerveaux épais.

« Mais ce qu'il ne faut pas laisser passer, ce qu'il faut dénoncer, combattre, stigmatiser sans relâche, c'est la bande impie des destructeurs, violemment insurgée contre le divin précepte que je rappelais tout à l'heure, et qui prend plaisir à raser, effacer, anéantir, ou (quand elle ne peut mieux) à défigurer, à travestir les œuvres, les monuments, tous les souvenirs des ancêtres.

« Entre nous et ces vandales — car il faut bien leur donner leur nom — entre nous et ces contempteurs du passé de la patrie, la lutte est sans fin ni trêve. Nous n'avons pas même à nous demander quel en sera le résultat. Hélas ! il faut bien s'y attendre : en un temps comme le nôtre, pourri (en pratique surtout) de matérialisme, plus d'une fois, malgré tous nos efforts, les vandales accompliront leur œuvre sacrilège et... inintelligente. Mais du moins aurons-nous fait notre devoir, c'est-à-dire tout ce qui nous est possible pour empêcher un tel résultat ; nous aurons ainsi *délivré notre âme*, dégagé notre responsabilité, protesté contre la barbarie, répudié énergi-

quement cette tribu malfaisante, cloué les noms des coupables au « pilori de l'Histoire ».

« Ils y seront en effet, croyez-le bien : et, si haut que soient placés les coupables, à plus d'un il en cuira de voir indéfiniment son nom accolé au souvenir néfaste de telle destruction stupide. Pour cela, il ne sera même pas besoin d'attendre les lointains de l'histoire et de la postérité. Je connais telle et telle ville, en Bretagne, où l'œuvre des vandales une fois achevée a donné un résultat si laid, si nauséabond, que tout le monde le bafoue et le répudie, et les auteurs responsables, si fiers et si triomphants naguère, se cachent et se dissimulent avec soin ; mais on les connaît, ils n'échapperont pas à la juste récompense de leurs vertus.

« Nous, Messieurs, en poursuivant notre œuvre, nous n'y mettrons d'autre passion que celle du patriotisme, jointe à l'amour et au respect inviolable de la vérité. Nous combattrons, s'il y a lieu, les choses et les idées malfaisantes ; mais nous éviterons autant que possible de toucher aux personnes.

« Toujours fidèles à la devise de notre Société : *Pro Patriæ laude,* nous exalterons, nous exaltons toutes les gloires de la Patrie, dans le présent comme dans le passé. Nous répudions ces pratiques, si fréquentes de notre temps, qui sacrifient, selon l'humeur des gens, soit le présent au passé, soit le passé au présent. Une telle scission nous paraît impie. Nous acceptons l'héritage transmis par les ancêtres, avec toutes ses gloires, et avec les additions magnifiques apportées depuis cent ans par l'âge contemporain.

« C'est pourquoi je vous demande, Messieurs, de porter avec moi ce toast :

A la France !

A la Bretagne !

A la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne, qui a pour tâche de glorifier l'une et l'autre ! »

Ce toast est accueilli par de nombreux applaudissements et de nombreux cris de : Vive la France ! Vive la Bretagne ! — Le silence s'étant rétabli, M. de la Borderie se lève de nouveau et dit :

« Permettez-moi, Messieurs, de vous proposer un toast que je voulais joindre au précédent quand vos applaudissements m'ont interrompu.

« A la boutonnière de notre cher, excellent, spirituel vice-président M. Le Meignen, nous voyons avec satisfaction fleurir les palmes académiques, si bien méritées par les services qu'il a rendus, à Nantes et ailleurs, à la cause des saines doctrines dans le domaine des arts, des lettres, de l'histoire et de l'archéologie. A cette occasion, Messieurs, félicitons tous, du fond du cœur, non seulement M. Le Meignen, mais aussi notre Société des Bibliophiles Bretons. Vous voyez qu'elle est en veine cette année ; j'ai l'espoir que ce ne sera point son dernier succès [1].

« *A notre digne vice-président M. Le Meignen !* »

---

1. M. de la Borderie faisait par là allusion à une espérance qui s'est réalisée : la belle publication de la Société des Bi-

Après ces toasts, MM. Louis Tiercelin et Joseph Plihon, Olivier de Gourcuff, Emile Grimaud et Dominique Caillé, adressent à M. de la Borderie les pièces de vers suivantes.

UN BRETON

A mon ami Arthur de la Borderie.

Parler franc, si je ne m'abuse,
D'un Vendéen est l'attribut.
Voilà pourquoi, sans plus d'excuse,
Je lance un blâme..... à l'Institut.

Cet honneur qu'il vient de vous rendre,
Dix fois vous l'aviez mérité :
Lorsqu'*au choix* il devait vous prendre,
Vous passez *à l'ancienneté !*

En cet illustre aréopage
Vous siégeriez depuis vingt ans,
S'il n'était vrai le vieil adage :
Ils ont toujours tort, les absents.

Du moins, la petite patrie,
Dont à vos lèvres il faut l'air,
Se pare de LA BORDERIE,
Comme d'un fils dont on est fier.

bliophiles Bretons, *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne,* vient d'être couronnée par l'Institut ; son auteur M. René Blanchard a obtenu la seconde des trois médailles du Concours des Antiquités Nationales de 1890.

Quel amour vous avez pour elle !
Vous êtes sien — cœur, tête et bras —
Vous, l'observateur si fidèle
De la loi : *Mère honoreras !*

Oh ! oui, la Bretagne sacrée,
La terre où règne Jésus-Christ,
Combien vous l'avez honorée
Par le don de tout votre esprit !

Vous êtes *l'Histoire* faite homme ;
Vous ravivez les temps éteints ;
Vous méritez que l'on vous nomme
L'héritier des Bénédictins...

Pardonnez, ami, je m'arrête :
A votre embarras, je le sens,
Vous trouvez ma muse indiscrète
Et trop libérale... d'encens.

Nous vous trouvons, nous, trop modeste
Pour nous, voici la vérité :
Vos savants travaux, tout l'atteste,
Iront à la postérité.

Hautement ici je proclame
Ce que les Bretons pensent tous :
Dans son esprit et dans son âme,
Qui donc est plus Breton que vous ?

EMILE GRIMAUD.

L'HISTOIRE EST UNE RÉSURRECTION

A M. Arthur de la Borderie, de l'Institut.

Les siècles en passant sur l'antique Bretagne,
Tour à tour de sa gloire emportaient un lambeau ;
Les castels chancelants croulaient sur la montagne
Et les preux sommeillaient dans la nuit du tombeau.

Le temple n'était plus qu'un vaste cimetière ;
Sous son pavé gisaient les prélats... sans renom ;
L'œil ne pouvait, après une journée entière,
Sur la dalle épeler les lettres de leur nom.

Vous vîntes, ô savant ; alors par la pensée
Vous avez restauré les sublimes contours
De l'Église gothique à la flèche élancée
Et des vieux châteaux forts flanqués d'énormes tours.

Fouillant dans notre histoire héroïque et tragique,
Vous avez remué les cendres du passé,
Et longtemps évoqué de votre voix magique
Nos aïeux qui dormaient sous le marbre glacé.

Nous avons entendu dans la tombe un murmure
Et, s'échappant de l'ombre où la gloire s'endort,
Nos guerriers ont paru couverts de leur armure,
Et nos prélats portant leurs lourdes mitres d'or.

Et tous ces grands Bretons de notre vieille histoire,
Dont le renom vous doit la vie et le salut,
Vous mettant sur le front un rayon de leur gloire,
En triomphe vous ont conduit..... à l'Institut !

DOMINIQUE CAILLÉ.

TOAST D'UN BRETON DE PARIS

A M. Arthur de la Borderie, de l'Institut.

Certes, je n'ai pas entrepris
De venir, par ce froid qui pince,
Pour jeter un cri de Paris
Dans votre concert de province.

La trace de mes derniers pas
Peut être effacée en Bretagne,
Mais je suis, comme on dit là-bas,
Encore un peu de la campagne.

Loin des tumultes éclatants
Qu'on entend, de droite et de gauche,
Je cherche asile au bon vieux temps ;
Peut-on rêver esprit plus gauche ?

Il faut pourtant que cette fois,
La grande voix parisienne
Emprunte mon filet de voix,
Pour chanter une douce antienne

A notre illustre président
Dont le vrai mérite s'impose ;
Il me garderait une dent,
Si j'osais le louer en prose.

Mais, prenant la langue d'Hugo,
Je serai d'allure plus franche,
Et pourrai lui dire tout d'go,
Bouche en cœur, et poing sur la hanche :

A l'autre bout du Pont-des-Arts,
On vous apprécie, on vous aime ;
Votre science avec égards
Est traitée, autant qu'ici même.

En dépit de l'influenza,
Vos amis, chaussant le cothurne,
Bravant bronchite et coryza,
Ont tous mis votre nom dans l'urne.

Et votre noble élection,
Couronnement de votre vie,
A fait pâlir l'ambition,
Donné la jaunisse à l'envie.

Mais la joie est surtout pour nous,
Qui nous plaisons à reconnaître,
A saluer sans cesse en vous
Le chef sûr, le guide et le maître.

Oui, le maître, et nos ducs, nos saints,
Dont vous narrez si bien l'histoire,
Pour vous fêter battent des mains,
Tout glorieux de votre gloire.

Vous avez beau faire aux vassaux
Largesse de votre lumière,
Cette lumière en blancs faisceaux
Eclaire la Bretagne entière.

Enfin, vous êtes immortel,
Brevet contre l'épidémie !
Quand elle a su faire un choix tel,
L'honneur est pour l'Académie.

OLIVIER DE GOURCUFF.

A M. ARTHUR DE LA BORDERIE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

A L'OCCASION DE SON ÉLECTION A L'INSTITUT

Lorsque l'heure présente est douloureuse et sombre,
Telle que le regard s'en détourne attristé,
On va chercher, pour fuir les menaces de l'ombre,
Dans les jours d'autrefois la joie et la clarté.

Quand on s'est fait, rêvant l'existence meilleure,
Des promesses d'espoir que rien ne vient tenir,
L'âme qui veut toujours se prendre à quelque leurre
Retrempe son courage au fond du souvenir.

Et c'est bien là ton charme, Histoire, et ta magie
Que par toi le présent triste semble effacé,
Par toi qui rends l'espoir et qui rends l'énergie,
En dorant l'avenir des reflets du passé.

Telle est votre œuvre, Maître, et si la voix de France
Nous est chère qui dit le passé merveilleux,
La vôtre éveille en nous avec plus d'espérance
Plus d'orgueil, racontant l'histoire des aïeux.

Les aïeux! Leur grandeur illustre chaque livre
Où se complaît votre science, et nous goûtons
Cette douceur d'y voir fidèlement revivre
Le passé de Bretagne aimé des vrais Bretons.

Vous dites les destins désastreux ou prospères,
Vous comptez les héros triomphants ou trahis :
Mais, vainqueurs ou vaincus, ces hommes sont nos Pères,
Heureux où malheureux, c'est notre cher pays !

Aussi nous aimons l'œuvre ! aussi nous aimons l'homme !
Et nous en sommes fiers, et nous nous empressons
A fêter le savant qui fait pour nous la somme
Des gloires d'autrefois si pleines de leçons.

Voyez autour de vous cette élite assemblée,
Fêtant votre grand cœur, votre esprit généreux :
Pour chef, tous ces Bretons vous ont choisi d'emblée !
Mais ils ne sont pas seuls, regardez derrière eux :

Voici Nominoë qui vous doit sa couronne,
Pontcallec et le duc Jean II, Montfort et Blois ;
La foule de nos vieux guerriers vous environne,
Choyant l'historien qui narra leurs exploits.

Je reconnais là-bas Noël du Fail qui cause
Près d'Olivier Maillard tranquillement assis...
Conan Mériadec est absent ! Et pour cause !
Il boude ! Il a raison, car vous l'avez occis.

Mais voilà Gwennolé, Gildas, Malo, Magloire,
Lunaire, Tugdual et Clair ! Leur sainteté
En vos doctes récits se confirma de gloire :
Ils veulent que par eux votre nom soit chanté.

Les voici tous, ayant à leur tête saint Yves.
Guidés par votre grand ami, tous sont venus
Vous rendre les lauriers que de vos mains actives
Sans cesse vous tressez pour des Saints inconnus.

Car, dans le ciel breton, toute une clientèle
Doit à vos soins pieux des hommages nouveaux,
Et votre renommée en ce pays est telle
Qu'un saint chômé par vous y gagne des dévots.

Oui, nous vous les devons, sous le marbre ou le chaume,
Tous ces braves héros, tous ces sages patrons !

Vous les avez chômés, il est temps qu'on vous chôme,
Et sur leur piédestal, Maître, nous vous mettrons.

Oui, c'est là votre honneur suprême et votre gloire ;
Et nous vous acclamons, vous, dont la haute voix
Nous dit qu'on peut aimer encore et qu'on peut croire
Comme on croyait et comme on aimait autrefois.

Vous qui, pour refréner les doutes ironiques,
Nous montrez les aïeux, mains jointes, à genoux,
Réveillant, dans la foi des anciennes chroniques,
Tous les vieux idéals abâtardis en nous !

Maître, qui, remuant la poussière des tombes,
En avez fait surgir par glorieux essaims,
Tels de grands aigles fiers ou de douces colombes,
Les Dames et les Preux, les Vaillants et les Saints ;

Vous qui savez jeter, dans le trouble où nous sommes,
Sur le sombre présent un voile radieux,
Et qui nous rappelez, pour refaire des hommes,
La vertu des héros et la gloire des dieux !

Louis Tiercelin.

Enfin M. Plihon, libraire-éditeur à Rennes, termine la série des toasts par une prière à laquelle nous nous associons tous du fond du cœur :

« Priez, priez pour lui, saints du pays breton ! »
Pour votre historien, engagé dans la lutte,
Ainsi je vous pressais, ardent, chaque minute...
Aujourd'hui que la palme a couronné son front,
Que la joie est aux cœurs et la lutte finie,
Saints du pays breton, donnez-lui longue vie !

Au moment de prendre le café, M. Arthur de la Borderie fait voter par acclamations une adresse de félicitations aux organisateurs du banquet.

M. Henri Le Meignen, vice-président de la *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne*, président d'honneur de la *Société d'Archéologie de la Loire-Inférieure*, et Madame Le Meignen avaient invité, pour le lendemain, les membres de ces deux Sociétés à un punch en l'honneur du succès remporté par M. de la Borderie à l'Institut. Jusqu'à minuit, les notabilités artistiques et même politiques de notre ville sont venues saluer notre savant Président.

Le Secrétaire de la Société des Bibliophiles Bretons
et de l'Histoire de Bretagne,

DOMINIQUE CAILLÉ.

TABLE

Pages

Statuts de la Société..... 1
Bureau élu le 17 juillet 1888..... 6
Liste des Membres de la Société..... 9
Extraits des procès-verbaux. — *Séance du 25 juillet 1888.* (Renouvellement triennal du Bureau.)... 39
Séance du 11 septembre 1888, à Saint-Pol-de-Léon. 43
Séance du 5 décembre 1888..... 49
Séance du 19 février 1889..... 54
Séance du 22 juillet 1889..... 60
Séance du 27 novembre 1889..... 62
Séance du 5 février 1890..... 67
Séance du 10 juillet 1890..... 71
Séance du 5 septembre 1890..... 74
État des publications de la Société..... 83

Liste des ouvrages offerts à la Société, du 25 juillet 1888 au 5 septembre 1890..... 88

Banquet de la Société, à l'occasion de la nomination de son Président, M. Arthur de la Borderie, à l'Institut de France 98

Nantes. — Émile Grimaud, imprimeur breveté, place du Commerce, 4.

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE SÉRIE

HISTOIRE POLITIQUE

CARTULAIRE

DE

L'ABBAYE DE REDON

EN BRETAGNE

PUBLIÉ

PAR M. AURÉLIEN DE COURSON

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE

MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE (MONTPELLIER)

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE (MONTPELLIER)

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXIII

AVANT-PROPOS.

Description du Cartulaire.

Le Cartulaire de Redon, légué, il y a peu d'années, à Mgr l'archevêque de Rennes par M. l'abbé Debroise, ancien bénédictin, se compose, dans son état actuel, de cent quarante-deux feuillets en parchemin, écrits au verso et au recto, plus deux feuillets de garde, où l'on a inséré plusieurs chartes. Le manuscrit, dont la jolie minuscule accuse le commencement du XIe siècle, forme un petit in-folio qui mesure un peu plus de trente-sept centimètres de hauteur sur à peu près vingt-neuf de largeur; il est réglé à la pointe sèche, et, dès le verso du premier feuillet, on y remarque un changement notable dans l'écriture. Les caractères deviennent, en effet, un peu plus allongés, les panses des A plus grandes, les lignes plus rapprochées. Il en est ainsi jusqu'au folio 110 recto, où commence une écriture plus fine, moins anguleuse, plus agréable à l'œil. A partir du feuillet 126, l'encre prend une teinte plus foncée et le nombre des lignes augmente.

Les quinze ou vingt dernières chartes du recueil semblent avoir été transcrites par autant de mains différentes.

Lacunes.

Nous avons à signaler, dans le Cartulaire, de nombreuses lacunes. La première se trouve au folio 8 verso, auquel succède le folio 51 recto. Les quarante-trois feuillets qui manquent

en cet endroit ne renfermaient pas moins de cent chartes. Une autre lacune existe au folio 78, où l'on passe de la charte 124 à la charte 233. Ce ne sont pas là, malheureusement, les seules pertes : deux actes ont été lacérés au folio 93, un au folio 131, deux au folio 160, un et demi au folio 184. La perte totale se peut évaluer à cent quinze chartes, dont les Bénédictins n'ont publié qu'un petit nombre d'extraits. Ces divers fragments ont été classés dans notre Appendice, avec plusieurs autres documents empruntés à la collection des Blancs-Manteaux, ou détachés d'un second Cartulaire de Redon, duquel on a pu recueillir quelques feuillets.

Copistes. Parmi les copistes employés à la transcription des actes de notre manuscrit, il en est deux dont le zèle paraît avoir été tout particulièrement mis à contribution. Le premier, nommé Judicael, figure tout à la fois comme témoin et comme rédacteur dans une charte qui se réfère à l'administration de l'abbé Pérénès (1045-1060), et se termine par le distique suivant :

> Christe, tuum famulum conserva nunc et in ævum,
> Et sibi nunc istum dona perscribere librum.

L'autre scribe s'appelait Guégon, et c'est dans un acte de 1089 qu'il est fait mention de lui. A partir de cette époque jusqu'au milieu du XIIe siècle, pas une pièce, nous le répétons, qui n'accuse une main différente. Les abréviations, assez rares jusque-là, se multiplient, et, dans plusieurs chartes, les qualités, surnoms ou sobriquets des témoins sont placés, en interlignes, au-dessus de leur nom.

Tous les actes insérés dans ce recueil ne voient pas le jour pour la première fois. Dom Lobineau, et, après lui, Dom Morice en ont publié, dans les Preuves de l'histoire de Bretagne, des fragments plus ou moins tronqués; mais il suffira

de comparer ces extraits avec les actes que nous donnons *in extenso*, pour comprendre toute l'importance des passages supprimés. N'ayant point étudié les antiques coutumes de la Bretagne insulaire, moins soucieux d'ailleurs qu'on ne l'est aujourd'hui de connaître la langue, les mœurs, les institutions des vieux âges, Dom Lobineau ne se fit pas plus de scrupule que la plupart de ses confrères de scinder les textes qu'il livrait à l'impression. De là des coupures on ne peut plus regrettables et qu'on aurait peine à s'expliquer, si l'on ne se rappelait combien le point de vue des historiens du XVIIe et du XVIIIe siècle différait du nôtre.

Plan de l'édition.

Le livre que nous publions renferme cinq parties : les Prolégomènes du Cartulaire; le texte des chartes dont il se compose; une notice latine sur l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon; les anciens Pouillés des neuf diocèses de Bretagne; enfin les tables, le dictionnaire géographique et l'*index onomasticus*.

Prolégomènes.

Les Prolégomènes du Cartulaire sont divisés en douze chapitres contenant chacun un certain nombre de paragraphes.

La péninsule armoricaine ayant reçu, du Ve au VIe siècle, de nombreuses colonies sorties de l'île de Bretagne, nous avons dû rechercher, naturellement, à quelle race appartenaient les anciens habitants d'Albion, les Belges, les Bretons, etc. Ce point éclairci, nous faisons connaître, en peu de mots, les relations amicales qui régnèrent entre les exilés et leurs hôtes les Armoricains, jusqu'au jour où ces derniers, mêlés aux Francs, durent être considérés en ennemis par les fugitifs qu'ils avaient naguère accueillis en frères.

Le récit des victoires nombreuses mais inutiles des généraux de Charlemagne en Bretagne, et l'histoire de l'abbaye de Redon, depuis sa fondation jusqu'à la Révolution française, remplissent notre second chapitre. Là se trouvent aussi des re-

cherches sur les institutions municipales, le commerce et l'industrie de la ville de Redon. Viennent, après cela, quelques préliminaires de géographie historique, où sont indiquées avec précision les limites de l'Armorique à diverses époques, celles des anciennes cités de la presqu'île avec leurs subdivisions territoriales, telles, par exemple, que les *pagi*, les centaines, les commotes, les trêves, etc.

On nous avait reproché, et non sans quelque apparence de raison, d'avoir négligé la géographie gallo-romaine du pays. Un tel reproche ne saurait nous atteindre aujourd'hui, car chacun des paragraphes consacrés à la description des anciens diocèses est précédé d'une notice aussi complète qu'il nous a été possible sur la situation de chaque contrée sous les Gaulois et pendant la domination romaine. Nous n'avons négligé, dans ce travail, aucune source d'information, et nous avons scrupuleusement fait connaître les nombreux débris d'antiquités romaines découverts sur le territoire des Osismes, des Vénètes, des Curiosolites, des Rhedons et des Nannètes.

Géographie ecclésiastique.

Le travail que nous donnons sur la géographie ecclésiastique présente sans doute plus d'une lacune. Toutefois le lecteur, nous l'espérons, ne méconnaîtra point l'utilité de ces recherches.

Pouillés.

Les pouillés étant véritablement la base de toute histoire diocésaine, nous avons eu soin d'indiquer les sources où nous avons puisé les nôtres.

Pour compléter nos travaux sur la géographie civile et ecclésiastique de la Bretagne, nous donnons une carte dressée sur une réduction des feuilles du corps d'état-major. On y trouvera marquées les principales voies romaines, les limites des diocèses, des doyennés, des *pagi*, et celles de la langue bretonne au IXe et au XIIe siècle.

Après les notices géographiques dont nous venons de parler, on ne lira peut-être pas sans quelque intérêt les recherches relatives aux demeures des princes bretons avant le xe siècle, aux habitations des mactyerns, aux châteaux de l'époque féodale, à la navigation, aux écluses, aux voies publiques mentionnées dans le Cartulaire. Mais c'est dans les six derniers chapitres de l'ouvrage que sont traitées les questions auxquelles s'intéressent plus particulièrement les lecteurs modernes, c'est-à-dire celles qui ont trait aux institutions, au régime féodal, à l'organisation judiciaire, à l'état des personnes et des terres, aux arts et métiers, aux redevances et aux services, aux poids et mesures, aux prix des terres et des animaux, etc.

Éclaircissements.

Les Prolégomènes sont suivis d'Éclaircissements où certains faits sont complétés, d'autres rectifiés, et où quelques textes inédits, tels, par exemple, que les curieux *usements de la forêt de Brécilien,* sont donnés *in extenso.*

Tables.

Les tables sont au nombre de cinq :

I. La table des sujets traités dans les Prolégomènes, avec celle des documents et dissertations insérés dans les Éclaircissements;

II. L'*Index chronologicus chartarum,* où les actes sont classés par ordre de dates;

III. L'*Index generalis;* qui contient les noms des personnes et des lieux, les titres des offices et des dignités, en un mot l'indication de tout ce qu'il importe de connaître;

IV. L'*Index* de l'Appendice, c'est-à-dire d'un certain nombre de chartes arrachées du Cartulaire et dont nous avons pu recueillir des fragments;

V. Enfin une table générale qui fait connaître les diverses parties de l'ouvrage.

A la suite de l'*Index generalis* nous donnons un dictionnaire

géographique où l'on trouvera le nom latin de chaque ville, paroisse, trêve et village, traduit en français, avec la date du document qui les mentionne. Un *errata*, qu'il faut lire, termine le volume.

Tel est le plan de ce livre, préparé depuis tant d'années, et dont plus d'une circonstance imprévue a retardé la publication.

Il ne me reste plus qu'à remercier publiquement ceux de mes compatriotes qui ont bien voulu m'assister dans mon pénible labeur. Je citerai en première ligne MM. Audren de Kerdrel et de la Borderie, anciens élèves de l'École des chartes, dont le patriotisme n'a pas reculé devant la tâche ingrate de conférer ma copie avec le manuscrit original du Cartulaire. MM. de Blois, de la Monneraye, Le Jumeau de Kergaradec, Pol de Courcy, de la Bigne-Villeneuve, Gautier du Mottay, Louis Galle, qui connaissent si bien, eux aussi, la vieille terre qu'ils habitent, m'ont fourni, de leur côté, de précieux renseignements. Enfin le concours bienveillant du savant commissaire chargé de la surveillance de cette publication ne m'a jamais fait défaut. Disciple de M. Guérard, devenu maître lui-même, M. Léopold Delisle est certainement l'homme de France que consultent avec le plus de profit les investigateurs du moyen âge, et, pour mon compte, j'éprouve le besoin de lui offrir ici l'expression de mon affectueuse gratitude.

Paris, le 1er novembre 1862.

TABLE

DES

MATIÈRES DES PROLÉGOMÈNES.

CHAPITRE PREMIER.

Pages.

§ I. Anciennes populations de l'île de Bretagne..... I
§ II. Les Bretons après la conquête romaine..... VI
§ III. De la péninsule armoricaine pendant l'occupation romaine. — De l'alliance des Francs et des Armoricains. — Conséquence de cette alliance pour les Bretons réfugiés en Armorique..... X
§ IV. Lutte des Bretons contre les Francs sous les Mérovingiens..... XV

CHAPITRE II.

§ I. Les Bretons sous les Carlovingiens. — Avénement de Nominoë..... XIX
§ II. La Bretagne sous Nominoë. — Saint Conwoion. — Fondation de l'abbaye de Redon..... XXV
§ III. L'abbaye de Redon après la mort de Louis le Débonnaire. — Conquêtes de Nominoë. — L'abbaye de Redon sous Érispoë et ses successeurs... XXXII
§ IV. L'abbaye de Redon depuis 851 jusqu'à la mort d'Alain le Grand. — Invasions normandes et destruction de la Bretagne..... XXXVII
§ V. L'abbaye de Redon depuis le retour d'Alain Barbe-Torte jusqu'à la prise de Redon par Jean IV..... XLV
§ VI. La ville de Redon, ses institutions municipales, son industrie, son commerce..... LVII
§ VII. Des corps de métiers et du commerce maritime à Redon..... LXIV
§ VIII. L'abbaye de Redon depuis le xve siècle jusqu'à la révolution française.... LXXII

CHAPITRE III.

Géographie historique.— Préliminaires..... LXXVII

Pages.

§ I. Des diverses applications du mot *Armorique*..... LXXVIII
§ II. Des cités et des *pagi*, en général..... LXXXI
§ III. Le comté, *comitatus*..... LXXXII
§ IV. La centaine, la vicairie, la *plebs*, la *condita*..... LXXXIII
§ V. La *commote*, la trêve, le village..... LXXXVII
§ VI. Des noms de lieux en général..... XC

CHAPITRE IV.

§ I. Les Nannètes. — Limites de leur cité. — Leurs villes principales. — Origine des *pagi*. — Voies romaines..... XCIV
§ II. Des anciennes subdivisions du pays nantais..... CI
§ III. Divisions ecclésiastiques. — Origines du diocèse de Nantes..... CIX
§ IV. Limites du diocèse de Nantes..... CXIV
§ V. Subdivisions ecclésiastiques, archidiaconés, climats, doyennés.... CXVI
§ VI. Les Rhedons. — Leur capitale. — Voies romaines..... CXX
§ VII. Divisions ecclésiastiques. — Le diocèse de Rennes..... CXXV
§ VIII. Subdivisions ecclésiastiques, archidiaconés, doyennés..... CXXVIII
§ IX. Les Vénètes. — Limites de leur cité. — *Oppida*. — Capitale. — Campagne de César. — La Vénétie sous la domination romaine. CXXX
§ X. *Dariorigum* ou Vannes après la conquête. — Travaux, établissements romains. — Les Bretons en Vénétie. — Un roi de Vannes..... CXXXVI
§ XI. Des anciennes subdivisions territoriales de la Vénétie..... CXL
§ XII. Divisions ecclésiastiques. — Le diocèse de Vannes..... CXLII
§ XIII. Subdivisions ecclésiastiques..... CXLV
§ XIV. Les Osismes. — Situation et limites. — Capitale, voies romaines. — Divisions de leur cité après l'arrivée des Bretons..... CXLVIII
§ XV. La Cornouaille. — Ses limites. — Ses *pagi*. — Le Poukaer..... CLV
§ XVI. *Corisopitum*..... CLXI
§ XVII. Divisions ecclésiastiques. — Diocèse de Cornouaille ou de Quimper. — Considérations générales sur l'église bretonne..... CLXVI
§ XVIII. Subdivisions ecclésiastiques, archidiaconés, doyennés..... CLXXIII
§ XIX. Le Léon et ses limites. — Origine de cette dénomination..... CLXXVII
§ XX. Divisions ecclésiastiques. — Fondation du diocèse de Léon..... CLXXX
§ XXI. Subdivisions ecclésiastiques..... CLXXXII
§ XXII. Les Curiosolites. — Limites de leur cité. — Établissements romains..... CLXXXIII
§ XXIII. La Domnonée, ses limites, ses princes..... CLXXXVI
§ XXIV. L'évêché de Tréguer, ses limites. — Rectifications historiques.... CLXXXVIII
§ XXV. Subdivisions ecclésiastiques..... CXCI
§ XXVI. Évêché de Saint-Brieuc. — Origines. — Limites..... CXCIII
§ XXVII. Subdivisions ecclésiastiques..... CXCVI

Pages.

§ XXVIII. L'évêché d'Alet. Ses limites. — Le Pou-tre-coet..... CXCVII
§ XXIX. Subdivisions ecclésiastiques, archidiaconés, doyennés..... CCII
§ XXX. Diocèse de Dol. — Juridiction de saint Samson..... CCIII
§ XXXI. Palais, demeures des princes bretons au IXe siècle..... CCVII
§ XXXII. Habitations, châteaux des mactyerns au IXe siècle..... CCIX
§ XXXIII. Châteaux construits en Bretagne après l'expulsion des Normands.. CCXI
§ XXXIV. Des moulins..... CCXII
§ XXXV. Navigation, ports, écluses, ponts, voies publiques..... CCXIII

CHAPITRE IV *bis*.

§ I. Mœurs, usages, faits particuliers..... CCXVI
§ II. De la langue des Gaulois et des anciens Bretons..... CCXXIV
§ III. Des noms propres chez les anciens Bretons..... CCXXVII
§ IV. Des surnoms..... CCXXXIII

CHAPITRE V.

§ I. Des institutions bretonnes en général..... CCXXXVI
§ II. Du Brenin et de ses priviléges..... CCXXXVIII
§ III. Des hommes libres et de l'organisation du clan chez les Bretons insulaires..... CCXXXIX
§ IV. Des compositions..... CCXLI

CHAPITRE VI.

Du régime féodal chez les Bretons armoricains..... CCXLV

CHAPITRE VII.

§ I. De l'organisation judiciaire chez les Bretons armoricains..... CCL
§ II. Preuves testimoniales; conjurateurs..... CCLII
§ III. Des *boni homines*..... CCLIV
§ IV. Des scabins..... CCLV
§ V. Consentement des parents et des seigneurs dans les actes de ventes ou de donations; symboles d'investiture..... *Ibid.*
§ VI. Des formules. — Annonce de la fin prochaine du monde. — Anathèmes..... CCLIX
§ VII. Les dates..... CCLXI
§ VIII. Des sceaux et de l'annonce du sceau..... CCLXIII

CHAPITRE VIII.

Pages.

§ I. État des personnes. — Aperçu général. CCLXVII
§ II. Hommes libres d'une dignité supérieure. CCLXVIII
§ III. Hommes libres du second et du troisième ordre. CCLXIX
§ IV. De la servitude chez les anciens Bretons. CCLXX
§ V. De la condition des populations rurales en Armorique. — Du colonat, du servage, du villainage. CCLXXVII
§ VI. Arts et métiers. CCLXXXVIII
§ VII. Des officiers civils. CCXC
§ VIII. Des officiers ecclésiastiques. CCXCI

CHAPITRE IX.

§ I. De la condition des terres. CCXCII
§ II. De l'alleu. CCXCV
§ III. Des *hereditates*, des bénéfices, de la précaire. CCXCVII
§ IV. Des différentes espèces de biens. — La manse, le ran, le tigran, etc. . CCXCVIII

CHAPITRE X.

§ I. Des impôts publics et des redevances privées. CCCI
§ II. Des redevances et des services. CCCIII
§ III. Des services. CCCVII

CHAPITRE XI.

Des poids et des mesures. CCCIX
§ I. Mesures de superficie. CCCX
§ II. Mesures de capacité pour les grains. CCCXIII
§ III. Mesures de capacité en Vannes, Rhuys et Auray. CCCXIV
§ IV. Mesures de capacité en Hennebont. CCCXV
Mesures de capacité dans la juridiction de Guéméné-sous-Hennebont. . . . . *Ibid.*
Mesures de capacité en la Roche-Moisan-sous-Hennebont. . . . . *Ibid.*
Mesures de capacité dans les fiefs de Léon-sous-Hennebont. . . . . *Ibid.*
Mesures de capacité en Treis-Faven. . . . . *Ibid.*
Mesures de capacité en Naustang. CCCXVI
§ V. Ploermel (Mesures de). . . . . *Ibid.*
§ VI. Quimper-Corentin (*Idem*). . . . . *Ibid.*
§ VII. Huelgoet (*Idem*). CCCXVII

Pages.

§ VIII. Duault (Mesures de) CCCXVII
§ IX. Carhaix (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ X. Châteaulin de Cornouaille (*Idem*) CCCXVIII
§ XI. Pontcroix (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ XII. Pont-l'Abbé et Cap-Caval (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ XIII. Conc, Fouesnant et Rosporden (*Idem*) CCCXIX
§ XIV. Lesneven (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ XV. Saint-Renan (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ XVI. Brest et Léon (*Idem*) CCCXX
§ XVII. Morlaix (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ XVIII. Lanmeur (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ XIX. Lannion (*Idem*) CCCXXI
§ XX. Goello (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ XXI. Guingamp (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ XXII. Minibriac (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ XXIII. Penthièvre et Lamballe (*Idem*) CCCXXII
§ XXIV. Montcontour (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ XXV. Dinan (*Idem*) CCCXXIII
§ XXVI. Retz (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ XXVII. Loyaux (*Idem*) . . . . . *Ibid.*
§ XXVIII. Guérande (*Idem*) CCCXXIV
§ XXIX. Mesures de capacité pour les liquides . . . . . *Ibid.*

CHAPITRE XII.

§ I. Prix des terres CCCXXVII
§ II. Du revenu de la terre CCCXXXIII
§ III. Valeur des animaux CCCXXXVI

ÉCLAIRCISSEMENTS.

I. De la transmigration des Bretons en Armorique, par Dom Le Gallois CCCXLIII
II. De la manière dont s'effectua le passage des Bretons en Armorique CCCXLIV
III. Les Bretons s'établissent, avec la permission des Romains, dans la presqu'île armoricaine, alors très-peu peuplée CCCXLV
IV. Distinction faite entre la Bretagne et la Romanie . . . . . *Ibid.*

		Pages.
V.	Des rapports qui existaient entre les Gallo-Francs et les Bretons	CCCXLV
VI.	De la fable de Conan Mériadec.....	CCCXLVI
VII.	Des limites du territoire breton.....	CCCXLVII
VIII.	Des premières contrées occupées par les Bretons en Armorique.....	CCCXLVIII
IX.	Observations de Paul-Hector Scotti sur la réforme projetée à Redon..	*Ibid.*
X.	Le mot *plebs* employé en Normandie avec le même sens que chez les Bretons.....	CCCXLIX
XI.	Pouillé de Nantes.....	*Ibid.*
XII.	Pouillé de Rennes.....	*Ibid.*
XIII.	Pouillé de Vannes.....	CCCLIV
XIV.	Des Curiosolites de César et des Corisopites de la Notice des Provinces.....	CCCLIX
XV.	M. Bizeul conteste que la Bretagne ait été colonisée par les Bretons..	CCCLXVI
XVI.	Redevances des villains.....	CCCLXVII
XVII.	Du nombre des soldats romains placés en Armorique, vers le ve siècle..	CCCLXXI
XVIII.	Usements de la forêt de Brécilien.....	CCCLXXII
XIX.	De la servitude en Bretagne.....	CCCXCII
XX.	Liste des abbés de Redon.....	*Ibid.*

PROLÉGOMÈNES.

CHAPITRE PREMIER.

§ Ier.

Anciennes populations de l'île de Bretagne : les Belges, les Bretons, les *Kymri*.

Mon intention n'est pas de rechercher à quelle époque l'île de Bretagne reçut ses premiers habitants. Laissant de côté les temps qui précédèrent la période historique, j'essayerai seulement de mettre en lumière les faits à peu près certains que nous ont transmis les principaux historiens de l'antiquité. C'est Jules César, le mieux informé de tous, que je vais d'abord interroger :

« L'intérieur de la Bretagne est habité, dit-il, par des peuples nés, selon « la tradition, dans l'île elle-même, et le littoral, par des Belges qu'y avait « attirés l'amour de la guerre et du pillage. Ces derniers ont presque tous « conservé, dans leur nouvelle patrie, le *nom des cités d'où ils sont sortis*.... « Parmi les Bretons, les *Cantii*, qui habitent le bord de la mer, sont de « beaucoup les plus civilisés; leurs mœurs diffèrent à peine de celles des « Gaulois[1]. »

[1] « Britanniæ pars interior ab iis incolitur, « quos natos in insula ipsa memoria proditum « dicunt : maritima pars ab iis, qui prædæ ac « belli inferendi causa ex Belgio transierant; qui « *omnes fere* iis nominibus civitatum appellantur, « quibus orti ex civitatibus eo pervenerunt... « Ex his omnibus longe sunt humanissimi qui « Cantium incolunt, quæ regio est maritima « omnis, neque multum a gallica differunt con- « suetudine. » (*De Bell. gall.* V, XII et XIV.)

Ainsi, selon César, la Bretagne, primitivement habitée par des populations réputées autochthones, aurait été, plus tard, envahie par des Gallo-Belges qui s'établirent sur le sol conquis [1]. Cette opinion, Tacite l'adopte, de son côté, comme la plus vraisemblable :

« Quels ont été, dit le grand historien, les premiers habitants de la Bre-« tagne, des indigènes ou des étrangers? C'est ce qu'il est difficile de « savoir dans ces pays barbares... A tout prendre, cependant, il est à pré-« sumer que les Gaulois ont occupé le littoral voisin du leur. Les cérémo-« nies religieuses y sont nées des mêmes superstitions; le langage diffère « peu [2]. »

Voici maintenant un troisième témoignage, celui du vénérable Bède, l'homme le plus savant de son siècle, et qui connaissait à fond les origines de la nation bretonne :

« Primitivement, l'île de Bretagne eut pour habitants les *Brittones*, dont « elle a reçu son nom, et qui, sortis du *tractus armoricanus*, s'adjugèrent les « régions méridionales du pays [3]. »

De ces textes rapprochés il est permis, ce semble, de conclure qu'à une époque dont il est impossible de fixer la date [4], Albion fut d'abord occupée par des tribus détachées des premières peuplades établies en Gaule; et que, après un laps de temps plus ou moins considérable, d'autres tribus, parties des mêmes rivages, c'est-à-dire des contrées occupées par les Belges, vinrent s'emparer de la lisière maritime qui s'étend du pays de Kent aux promontoires de l'ouest.

Le mot *Belgæ*, mal interprété par quelques savants allemands, a fait croire que les Belges, en général, étaient des Germains [5]. C'est une grave

[1] « ... Et bello illato, ibi remanserunt atque « agros colere cœperunt. » (*De Bell. gall.* V, XII.)

[2] « Cæterum Britanniam qui mortales initio « coluerint, indigenæ an advecti, ut inter Barba-« ros, parum compertum... In universum ta-« men æstimanti *Gallos* vicinum solum occupasse « credibile est; eorum sacra deprehendas, su-« perstitionum persuasione : sermo haud mul-« tum diversus. » (*Agricol.* XI.)

[3] « In primis hæc insula Brittones, a quibus « nomen accepit, incolas habuit, qui de tractu « armoricano, ut fertur, Britanniam advecti, « australes sibi partes illius vindicarunt. » (Bed. « *Hist. eccles.* l. I, c. I, *Monum. Britann. histor.* in-fol. p. 109.)

[4] Whitaker (*Genuine history of the Britons*) a essayé de préciser cette date; mais ses assertions ne reposent que sur le témoignage de Richard de Cirencester, dont voici les paroles : « Ann. mund. M. M. M. — Circa hæc tempora cul-« tam et habitatam Britanniam arbitrantur non-« nulli. »

[5] Holtzmann a été plus loin encore : il a prétendu démontrer l'unité absolue des races tudesque et gauloise.

erreur, à laquelle on eût échappé si l'on s'était souvenu que la description de la Gaule, dans les Commentaires, est purement géographique. César, se fondant sur le témoignage des *Rhemi*, déclare, il est vrai, que, de son temps, la plupart des peuplades de la Belgique *descendaient des Germains*, parmi lesquels il place les Condruses, les Éburons, les Cérèses, les Pémanes, etc.[1]; mais, d'un autre côté, la commune origine des Gaulois et des *Belges proprement dits* est établie en vingt endroits des Commentaires et notamment dans le passage où, après avoir dit que la Gaule se divise en trois régions (Belgique, Aquitaine, Celtique), César ajoute que, de tous les Gaulois, les Belges sont les plus braves, parce que, voisins des Germains, ils leur font continuellement la guerre : « Horum omnium fortissimi sunt « Belgæ... proximique sunt Germanis... quibuscum continenter bellum « gerunt[2]. »

Il serait difficile, on en conviendra, de trouver un texte qui établît plus catégoriquement que les Belges n'appartenaient pas à la même nation que les Germains. Il existe, d'ailleurs, d'autres preuves à l'appui de cette opinion, et je demande la permission de les énumérer ici très-sommairement.

I. Les Tectosages, reconnus comme Gaulois par tous les historiens, et les Vénètes armoricains, qui faisaient aussi partie de la Celtique, sont appelés Belges, les premiers par Cicéron et par Ausone[3], les seconds par Strabon[4].

II. Peu d'années avant l'expédition de César en Gaule, les *Suessiones* avaient eu pour roi Divitiac, qui régnait en même temps sur la Bretagne, et dont le nom, tout gaulois, indique clairement l'origine[5].

III. Saint Jérôme, dans son Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux

[1] « ..... Plerosque Belgas esse ortos a Ger- « manis, Rhenumque antiquitus traductos... « *Gallosque* qui ea loca incolerent, expulisse... « Condrusos, Eburones, Cæræsos, Pæmanos, « qui uno nomine *Germani appellantur.* » (Cæs. *de Bell. gall.* II, IV, — cf. Tacit. *German.* XXVIII.)

[2] *De Bell. gall.* I, I.

[3] Cicer. *Pro Fonteio;* Auson. *De clar. urb. Narbonn.*

[4] Μετὰ δὲ τὰ λεχθέντα ἔθνη τὰ λοιπὰ Βελγῶν ἐστὶν ἔθνη τῶν παρωκεανιτῶν, ὧν Οὐένετοι μέν εἰσιν οἱ ναυμαχήσαντες πρὸς Καίσαρα. (Strab. l. I, ch. IV, éd. Didot, p. 162.)

[5] « Apud eos [Suessiones] fuisse regem *nos-* « *tra etiam memoria* Divitiacum, totius *Galliæ* « potentissimum, qui quum magnæ partis ha- « rum regionum, tum etiam Britanniæ imperium « obtinuerit. » (Cæs. *de Bell. gall.* II, IV.) Il n'y avait rien assurément de plus Gaulois que ces Belges établis sur l'une et l'autre rive du détroit. Aussi accourent-ils au secours des Vénètes, dès que César les vient attaquer. (V. *De Bell. gall.* III, IX, *in fine.*)

Galates, déclare formellement que ces Galates *parlaient à peu près la même langue que les Trévires*[1]; et pourtant, de tous les peuples belges, aucun ne fut plus souvent que ce dernier envahi par les tribus germaines.

IV. Il est incontestable que les noms d'hommes, de peuplades et de lieux étaient à peu près les mêmes chez les Belges insulaires et continentaux que chez les Gaulois de la Celtique. Or, comment ne pas admettre, d'après cela, je ne dirai pas, si l'on veut, l'identité, mais la proche parenté des deux peuples[2]?

V. Enfin, la profession du druidisme, chez les Belges comme parmi les Celtes[3], dans la Gaule comme dans l'île de Bretagne, achève de démontrer que l'origine des Belges est toute gallique[4]. Je ne sache pas, en effet, que personne jusqu'ici ait cru pouvoir attribuer aux Germains la même religion qu'aux Gaulois[5].

Maintenant, étant admise la très-proche parenté des Gaulois et des Belges, une autre question se présente: les Belges doivent-ils être considérés comme les descendants des Cimbres? Malgré les savantes dissertations publiées dans ce sens, j'avoue que je ne saurais admettre le système. En effet, si les Belges étaient des Cimbres, pourquoi les écrivains grecs et latins ne donnent-ils ce nom à aucune peuplade de la Gaule ou de l'île de Bretagne? Ce n'est pas tout: l'histoire rapporte que les Cimbres exerçaient de continuels

[1] Galatas... linguam eamdem pene habere quam Treviros. (*Comm. Epist. ad Galat.* l. II, c. III.) César rapporte qu'Arioviste avait dû apprendre le gaulois: «Qua (lingua gallica) «multa jam Ariovistus, longinqua consuetudine «utebatur.» (*De Bell. gall.* I, XLVIII.)

[2] Il suffit de feuilleter les anciens géographes, ou simplement la *Britannia* de Camden, pour se convaincre qu'un très-grand nombre de noms de lieux étaient communs à la Gaule et à l'île de Bretagne. Quant à la ressemblance qui existait entre les noms des diverses tribus irlandaises, calédoniennes, belges, gauloises, rien de moins contestable. On verra, par exemple, en feuilletant Ptolémée et les autres géographes anciens, qu'il y avait des *Atrebates* dans le Berkshire actuel, des *Morini* dans le pays de Dorchester, des *Remi* dans la *Britannia prima*, des *Hædui* dans le Somersetshire, des *Cenomanni* et des *Parisii* dans la *Britannia secunda*, des *Menapii* en Irlande (Waterford), des *Carnonacæ* en Écosse, des *Brigantes* en Irlande, en Écosse, en Gaule, etc. C'est à peine, selon Whitaker, s'il existait dans l'île une douzaine de tribus qui n'eussent point leurs homonymes parmi les anciennes peuplades de la Gaule. (Voyez, plus loin, *Éclaircissements.*)

[3] J'emploie ici le mot *Celtes* dans le sens restreint d'habitants de la *Celtique.*

[4] «Disciplina in Britannia reperta atque inde «in Galliam translata esse existimatur; *et nunc «qui diligentius eam rem cognoscere volunt*, ple«rumque illo discendi causa proficiscuntur.» (Cæs. *de Bell. gall.* VI, XIII.)

[5] M. Alfred Maury, tout en soutenant que César a exagéré les différences qui séparaient les Gaulois des Germains (*Revue germ.* déjà citée, p. 12), n'admet pas, cependant, que le druidisme ait été la religion de ce dernier peuple.

brigandages de ce côté-ci du Rhin, et qu'ils n'eurent pas d'adversaires plus persévérants que les Belges. Or, un tel antagonisme, prolongé pendant tant de siècles, ne rend-il pas peu vraisemblable la commune origine des deux peuples? Comment admettre, d'ailleurs, que l'un d'eux, abjurant tout à coup de séculaires inimitiés, ait poussé l'abnégation jusqu'à échanger son nom contre un nom déshonoré[1]?

Quant aux Belges de l'île de Bretagne, leur origine cimbrique ne repose pas, selon moi, sur des fondements plus solides. Non-seulement ce nom de *Kymri*, dont le patriotisme gallois a fait tant de bruit, ne se trouve ni dans César, ni dans Tacite, ni dans Dion Cassius, ni dans Hérodien, ni dans aucun géographe grec ou latin; mais il y a plus: vous le chercheriez en vain dans les auteurs qui ont écrit sur la Bretagne depuis la chute de l'empire romain. Saint Gildas, qui était né dans l'île, n'y a vu que des *Britanni* et des *Domnonii;* le vénérable Bède, qui savait tant de choses, ignorait cependant qu'il y existât des *Kymri;* et c'est chose toute simple, puisqu'ils n'ont paru dans l'histoire qu'à une époque relativement moderne. En effet, c'est après le triomphe définitif des Anglo-Saxons qu'un petit nombre de clans bretons, réputés étrangers dans leur propre pays[2], durent s'associer pour défendre le coin de terre où ils s'étaient réfugiés; et c'est alors qu'ils furent appelés *Kymri*, c'est-à-dire hommes du même pays, compatriotes, de *cym*, avec, et de *bro*, pays. Ici l'étymologie ne saurait être contestée, car c'est dans les antiques coutumes de Galles que nous la trouvons: « Le *Cymro*, y est-il dit, est l'homme libre d'origine, c'est-à-dire issu de « père et de mère *Cymri*, sans aucune tache de servage ou d'esclavage, sans « aucun mélange de race[3]. »

On le voit donc, le mot *Cymro* servait à désigner l'*état* mais nullement la *nationalité* d'une personne. A Rome, le *civis optimo jure*, c'est-à-dire le citoyen investi du privilége de porter les armes et d'assister aux assemblées, s'appelait *Quirite:* le *Cymro* n'était pas autre chose. Mais le mot, je le ré-

[1] Selon Festus, le mot *cimbri*, dans les dialectes germaniques, signifiait *latrones*. Les Gaulois, ajoute-t-il, l'interprétaient dans le même sens. Or, que les Belges de la Gaule et de la Bretagne aient consenti à échanger leur vieux nom contre un nom ignominieux, cela, je le répète, me paraît absolument inadmissible.

[2] Les Saxons appelèrent *Wealas*, ou terre des étrangers, le pays où les Bretons vaincus s'étaient réfugiés. De là le nom de *Wales* ou Galles.

[3] An innate Bonhedic is a Cymro by father and mother, without bond, without alltud, without mixture of kin. (*Ancient laws of Wales*, traduction d'Owen, édit. in-8°, t. I, p. 508, n° 29.)

pète, remontait à une époque si peu reculée[1], que les clans bretons, qui, du Ve au VIIe siècle, vinrent occuper une grande partie de la presqu'île armoricaine, ne purent l'y transporter avec tant d'autres noms empruntés à la mère patrie[2]. Aussi, Sidoine Apollinaire, Jornandès, saint Gildas, le continuateur de la chronique du comte Marcellin, Grégoire de Tours, Marius d'Avenches, Fortunat, Gurdestin, Éginhard, Ermold le Noir, ne parlent-ils que des *Britanni* ou des *Brittones*[3]. Or, ce silence sur les *Kymri* ne prouve-t-il pas qu'entre leur nom et celui des *Cimbri* existait une simple analogie de sons, qui n'implique nullement l'identité de race entre les Bretons et les Cimbres[4]?

§ II.

Les Bretons après la conquête romaine. — Ils passent dans l'Armorique.

J'ai raconté ailleurs l'histoire des Bretons insulaires sous la domination romaine[5]. Asservis les derniers par les maîtres du monde, ils eurent l'honneur de secouer le joug les premiers. En 409, se voyant livrés sans dé-

[1] Je dois dire que le barde Lywar-Hen a écrit les vers qui suivent :

Cyn bum cain waglawd, bum hy,
Am cynnwysid yn nghyvyrdy
Powys, paradwys Kymry.

Avant que je marchasse à l'aide de béquilles, j'étais *intrépide*, j'étais reçu dans les *assemblées* de Powys, ce paradis des Kymri.

(*Les Bardes bretons*, traduits par M. H. de la Villemarqué, 2e édit. Didier, 1860, p. 128.)

Qu'on veuille bien se rappeler ici que les vers de Lywar-Hen ont été composés au VIIe siècle, et remarquer, en second lieu, que dans les vers du barde comme dans les coutumes de Galles, le mot *Kymry* signifie tout simplement : « Un « homme libre ayant le droit de porter les « armes et d'assister aux assemblées du pays. »

[2] Voyez, plus loin, le chapitre intitulé : *Géographie de la Bretagne.*

[3] Sid. Apoll. I, VII. — Jornandès, *De Rebus geticis*, XLV. — Gildas, ap. *Monum. Britann. histor.* in-fol. 1848, p. 6-46. — *Excerpt. ex Append. ad Marcellini comitis Chronic.* ap. D. Bouquet, t. II, p. 21. — Gregor. Turon. *Franc. hist.* IV, 4, 20; V, 16, 27, 32, etc. *Marii Aventicensis chron.* ap. D. Bouquet, t. II, p. 17. — Fortunat. ap. D. Bouquet, t. II, p. 480-482. — Gurdestin. Vit. S. Guengualoei, in *Cartulario abbatiæ Sanctæ Crucis Kemperlegensis*, p. 9. — Ermold. Nigell. *Carm. Ludovici Pii*, ap. Pertz, *Mon. hist. Germ.* t. II, p. 490 et seq.

[4] De savants écrivains allemands repoussent, comme nous, la prétendue fraternité des Belges et des Cimbres; ainsi Zeuss dans son *Histoire des Allemands et des tribus qui en sont issues;* ainsi M. Brandes (*Das ethnographische Verhaltniss der Kelten*, Leipsig, in-8°, 1857.) — (Voyez aussi, dans la *Revue germanique* du 31 octobre 1859, un remarquable article de M. Alfred Maury, sur les études celtiques en Allemagne.)

[5] *Histoire des peuples Bretons*, t. I, p. 146 et suiv.

fense aux insultes des Barbares, ils chassèrent leurs chefs romains et se proclamèrent indépendants[1]. On sait quel fut, pour les malheureux Bretons, le résultat de cette levée de boucliers. Peu d'années s'étaient à peine écoulées, et déjà, ayant conscience de leur faiblesse, ils imploraient la pitié de l'empereur. Deux fois cet appel fut entendu, et deux fois les troupes impériales réussirent à rejeter de l'autre côté du mur de Sévère les Pictes et les Scots dont l'audace s'accroissait toujours. Mais, lorsque les Romains durent enfin quitter ces rivages, ils déclarèrent aux Bretons qu'il ne fallait plus compter sur les secours de la métropole. Les levées nombreuses ordonnées par les derniers empereurs avaient trop affaibli la population de l'île pour qu'elle pût résister longtemps à des attaques incessamment renouvelées. Assaillis, vers 446, par les Pictes unis aux Barbares de la Scotie, les malheureux insulaires supplièrent Aëtius de leur prêter quelque assistance : « Les Barbares, disaient-ils, nous poussent vers la mer, et la mer « vers les Barbares; nous n'avons qu'à choisir entre la mort par le fer ou « par les flots[2] ! » Ce cri de détresse émut sans doute le général romain; mais l'empire était alors menacé de tous les côtés, et la Bretagne dut aviser à se défendre elle-même. Ce fut alors qu'un Brenin appelé au commandement suprême du pays conçut la fatale pensée d'invoquer, contre les Pictes et les Scots, l'assistance d'une troupe de guerriers païens dont il avait pu apprécier le courage[3]. Le succès parut d'abord justifier la politique du prince; mais bientôt on s'aperçut, dit saint Gildas, que la mission de ces terribles alliés était moins de défendre que d'opprimer la Bretagne[4]. Les victoires faciles qu'ils avaient remportées sur les Pictes n'attestaient que trop la faiblesse des Bretons. De là des exigences que rien ne pouvait assouvir, et des menaces qui devaient bientôt se traduire en agression. Peu d'années plus tard, en effet, l'île tout entière devint le théâtre d'une lutte effroyable. Les murailles des colonies s'écroulaient, dit Gildas, sous les coups redoublés du bélier; l'épée frappait les colons, les clercs, les prêtres; et les places publiques offraient l'horrible spectacle de tours, d'autels ren-

[1] Zos. *Hist.* VI, 5.

[2] « Repellunt nos Barbari ad mare, repellit « nos mare ad Barbaros; inter hæc oriuntur « duo genera funerum : aut jugulamur aut mer- « gimur. » (Gild. *loc. cit.* ch. XVII, p. 12.)

[3] « Tum omnes consiliarii una cum superbo « tyranno Gurthrigerno Britannorum duce, cæ- « cantur. » (Gild. ch. XXIII, p. 13.)

[4] « ..... Terribiles infixit ungues quasi pro « patria pugnaturus, sed eam certius impu- « gnaturus. » (*Ibid.* p. 14.)

versés, de cadavres abandonnés à l'avidité des oiseaux de proie[1]. Au milieu de ces calamités, les Bretons semblèrent parfois se retremper par l'excès même de leurs infortunes. Mais les invasions se succédaient comme les flots de la mer. Attaqués de tous les côtés à la fois, privés de leurs chefs les plus braves, ils sentirent enfin faiblir leur courage, et un jour vint où l'ennemi, comme un torrent de feu, balaya tout devant lui[2]. Les clans dispersés s'arrêtèrent à des partis divers. Les uns, malgré leur terreur, ne voulurent pas abandonner le sol natal. Cachés au fond des bois, dans les montagnes, au milieu de rochers inaccessibles, ils y traînaient une vie à tout instant menacée. D'autres, épuisés par la faim, tendaient les mains aux vainqueurs, résignés à une perpétuelle servitude. Mais la majeure partie des vaincus (*magna pars incolarum*[3]) allèrent chercher un refuge sur le continent. « Ils « s'embarquaient, dit saint Gildas, en poussant des cris de désespoir (*cum « ululatu magno*), et, tandis que le vent gonflait leurs voiles, ils faisaient en- « tendre sur les flots les lamentations du Psalmiste : « Seigneur, vous nous « avez livrés comme des agneaux à la boucherie, et vous nous avez dispersés « parmi les nations[4]. »

Il ne faut pas inférer, toutefois, des récits du saint abbé de Rhuys, que les *misérables restes de la nation bretonne* furent transportés tout d'un coup sur les plages armoricaines. Il est certain, au contraire, que les émigrations se prolongèrent pendant près d'un siècle et demi, suivant les vicissitudes de la lutte héroïque soutenue par les Bretons sur quelques points de leur territoire. La bataille de Crayfort, gagnée par les Saxons en 457, avait eu pour résultat la conquête du pays de Kent. C'est peu de temps après, selon toute probabilité, que l'angle sud-ouest de la péninsule armoricaine reçut une colonie de *Cornovii* chassés par les Barbares de la station militaire de *Pons-Elii*. Ces *Cornovii*, réunis aux habitants de la cité de *Corisopito*, vinrent fonder ensemble, dans un coin du pays des Osismes, un petit état qu'ils ap-

[1] Gild. *loc. cit.* ch. XXIV, p. 14.

[2] « . . . Walli ab Anglis diffugiebant tanquam « ibi ignis fuisset. » (*Chron. sax.* ad. ann. 473, ap. Gibson; et ap. *Mon. Britann. hist.* p. 299.)

[3] Eginhard. *Annales*, ad ann. 786.

[4] « Itaque nonnulli *miserarum reliquiarum* in « montibus deprehensi acervatim jugulabantur; « alii fame confecti accedentes, manus hostibus « dabant, in ævum servituri, *si non tamen con- « tinuo trucidarentur*. . . Alii *transmarinas petebant « regiones* cum ululatu magno, seu celeusmatis « vice, hoc modo sub velorum sinibus can- « tantes : *Dedisti nos tanquam oves escarum et in « gentibus dispersisti nos;* alii montanis collibus, « minacibus præruptis vallati, et densissimis « rupibus vitam, suspecta semper mente, cre- « dentes, in patria licet trepidi perstabant. » (Gildas, *loc. cit.* ch. XXV, p. 14.)

pelèrent *Cornovia* ou *Cornobia*, et dont la capitale, en souvenir de la ville d'où les avaient expulsés les Saxons, fut aussi nommée *Corisopitum*[1].

Riothime, Riwal I, Fracan, Conothec, princes insulaires autour desquels s'étaient groupés un certain nombre de clans fugitifs, débarquèrent aussi, vers la même époque, le premier sur les bords de la Loire, les trois autres sur les côtes septentrionales de la péninsule. Nous aurons à raconter ailleurs, avec quelques détails, l'histoire de ces divers établissements. Bornons-nous à constater ici que c'est peu de temps après la bataille de Charford, perdue par les Bretons en 508[2], que la presqu'île reçut ses plus nombreuses colonies d'exilés. En 513 ou 514, un second Riwal, fils d'un prince de la Domnonée insulaire, abordait en effet, avec une flotte très-nombreuse, dans le pays des Curiosolites[3]. Ce territoire était alors occupé par des pirates frisons; mais Riwal marcha contre eux, les força de remonter sur leurs barques, et fonda ainsi, sur le continent, un autre royaume de Domnonée, dont les terres furent partagées à l'amiable entre les Bretons et les indigènes armoricains. On peut croire que c'est à cet événement que fait allusion Éginhard, historien très-bien renseigné, lorsqu'il rapporte qu'une *grande partie* des habitants de l'île de Bretagne abandonnèrent leur patrie envahie par les Anglo-Saxons, pour venir s'établir, aux extrémités de la Gaule, dans le pays jadis occupé par les Curiosolites et par les Vénètes[4]. Il est à présumer que ce dernier peuple avait reçu sur son territoire, dès la fin du Ve siècle, quelques-unes des tribus bretonnes que Sidoine Apollinaire place dans le voisinage de la Loire. Mais c'est au début du VIe siècle qu'il est fait mention, pour la première fois, d'un comte du Bas-

[1] Voyez, plus loin, le chapitre relatif à la Cornouaille.

[2] *Chron. sax*, ap. *Mon. Britann. hist.* p. 301.

[3] « Cum multitudine navium; cum copiosa « navium multitudine ac valida manu. » (*Acta Ord. S. B.* sæc. III, p. 303. — Duchesn. *Vita S. Judoci*, I, 653.)

[4] « Cum ab Anglis et Saxonibus Britannia « insula fuisset invasa, MAGNA PARS INCOLARUM « EJUS, *mare trajiciens*, in ultimis Galliæ finibus, « Venetorum et Coriosolitarum regiones occu- « paverat. » (Eginh. ad ann. 786.)

Éginhard, mort en 844, écrivait ceci à une époque où le souvenir des émigrations bretonnes était encore vivant; historien sérieux, il avait puisé aux sources les plus authentiques. Eh bien! le croirait-on? malgré le témoignage formel qu'on vient de lire et qui concorde si parfaitement avec les récits de saint Gildas, de Jornandès, de Grégoire de Tours, de Fortunat, et des hagiographes les plus autorisés, il s'est rencontré des écrivains qui, systématiquement réfractaires à l'évidence, traitent de fables le fait, si bien avéré, des émigrations bretonnes. (Voyez dans la XVIe session du *Congrès scientifique de France*, t. II, p. 54-55, un mémoire sur la carte romaine de la péninsule armoricaine.)

Vannetais, nommé Guéroc ou Waroc I. Quant au pays de Léon, la Vie de saint Paul-Aurélien est le premier document où l'on nous apprenne que des Bretons y existaient, vers 520, sous l'autorité d'un prince nommé Withur[1].

§ III.

De la péninsule armoricaine pendant l'occupation romaine. — De l'alliance des Francs et des Armoricains. — Conséquences de cette alliance pour les Bretons.

Cinq peuplades gauloises occupaient, à l'époque de la conquête romaine, le territoire de la presqu'île nommée aujourd'hui *Bretagne*. C'étaient les Redons, les Curiosolites, les Osismes, les Vénètes et les Nannètes.

Après la défaite de la flotte vénète, la péninsule tout entière s'était soumise au joug. Les vainqueurs, pour asseoir leur domination, sillonnèrent le pays de routes stratégiques, établirent des postes fortifiés dans toutes les positions militaires de quelque importance, et s'efforcèrent, autant qu'il était en eux, de substituer la civilisation romaine aux mœurs et aux institutions gauloises. On a beaucoup vanté les bienfaits dont les maîtres du monde dotèrent nos ancêtres vaincus. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'exagération doit être évitée. Pendant huit années, la Gaule, traversée en tous sens par les armées romaines, avait eu à subir les calamités d'une guerre d'extermination, et deux millions de ses défenseurs avaient été tués sur les champs de bataille ou emmenés en esclavage. Rançonnée, pillée par ses vainqueurs[2], elle n'en fut pas moins condamnée, la guerre finie, à leur payer une contribution de huit millions de sesterces[3]. Mais, en échange de son indépendance, disent les historiens, elle reçut de ses maîtres deux bienfaits inestimables : les lois romaines et la paix intérieure.

Il est certain que, grâce aux institutions des vainqueurs et au repos qu'elles donnèrent à la Gaule, d'importantes améliorations, de nombreux travaux d'utilité publique y furent exécutés. Des municipes s'élevèrent, des écoles publiques s'ouvrirent dans la plupart des villes importantes; et telle fut l'ardeur avec laquelle les chefs de l'aristocratie gauloise adoptèrent la langue, le costume, les mœurs des conquérants, que, dès le règne d'Au-

[1] Bolland. *Vita S. Pauli Aureliani*, 12 mart. t. II, p. 116-117.

[2] Plut. *in Cæsare.*

[3] *Ibid.*

guste, s'il faut en croire Strabon, les vieilles coutumes gauloises ne se retrouvaient plus que de l'autre côté du Rhin[1]. Les *tyerns* gaulois, dès lors, vécurent beaucoup moins dans leurs domaines. En dissolvant les colléges druidiques, Claude précipita cette révolution. Admise au droit de cité, sous Caracalla, la Gaule devint bientôt à demi romaine[2].

Tacite rapporte avec quelle facilité son beau-père Agricola réussit à faire adopter aux Bretons les mœurs et la corruption romaines[3]. Les Gaulois, dont l'esprit était beaucoup plus cultivé, firent naturellement des progrès encore plus rapides dans cette voie « qui les devait conduire à la servitude[4]. » La presqu'île armoricaine se couvrit d'élégantes villas[5]. Les ruines de Corseul attestent que, durant les premiers siècles de la conquête, d'importantes constructions s'élevèrent dans le pays.

Cependant il faut se garder de croire que la prospérité matérielle se soit maintenue au delà du règne des Antonins. Si quelques villes du midi, telles que Narbonne, avaient conservé une partie de leur puissance commerciale[6], le reste de la Gaule était en proie à la misère et à la servitude, conséquences inévitables des règlements qui asservissaient l'ouvrier à son travail et des impôts qui pesaient si lourdement sur les classes laborieuses. Dès la fin du IIIe siècle, des écrivains clairvoyants avaient fait entendre de sévères avertissements. L'esprit de système a taxé d'exagération les généreux

[1] Νυνὶ μὲν οὖν ἐν εἰρήνῃ πάντες εἰσὶ δεδουλωμένοι καὶ ζῶντες κατὰ τὰ προσ]άγματα τῶν ἐλόντων αὐτοὺς Ῥωμαίων, ἀλλ' ἐκ τῶν παλαιῶν χρόνων τοῦτο λαμβάνομεν περὶ αὐτῶν ἔκ [τε] τῶν μέχρι νῦν συμμενόντων παρὰ τοῖς Γερμανοῖς νομίμων. (Strab. *Geog.* ed. Didot, l. IV, ch. I, p. 162.)

Il y avait, en effet, de l'autre côté du Rhin, des populations gauloises, des Ménapiens, par exemple : *Ad utramque ripam flaminis* [Rheni] *agros, ædificia, vicosque habebant* (Menapii). (Cæs. *de Bell. gall.* IV, IV.) — Tacite (*Germ.* XXVIII) fait remarquer que les Helvètes et les Boïens, peuples gaulois, habitaient la Germanie, entre la forêt Hercynienne, le Rhin et le Mein.

[2] Plin. XXXIV, XLVIII.

[3] « . . . Ut homines dispersi et rudes, eoque « in bello faciles, quieti et otio per voluptates « adsuescerent, etc. » (Tacit. *Agricola*, XXI.)

[4] « . . . Id apud imperitos *humanitas* vocaba- « tur, quum pars servitutis esset. » (Tacit. *loc. cit.*)

[5] Nous avons décrit ailleurs la villa romaine du Pérennou, située vers l'embouchure de l'Odet (Finistère). Les bords du Morbihan, du côté d'Aradon, étaient, *à la lettre*, couverts d'établissements romains. Jamais, dit-on, révolution plus brusque ne s'est opérée dans les mœurs d'un peuple : « La Gaule, barbare sous « César, était civilisée sous Auguste. » Cette phrase se lit partout; mais elle n'en est pas plus exacte. Une étude approfondie des monnaies de la Gaule, monnaies d'autant plus belles qu'elles sont plus antiques, fera justice, pour toujours, de ce vieux préjugé de *barbarie*.

[6] « Toto tibi navigat orbe *κατάπλους*. » (Auson. *Clar. urb. Narbonn.*)

chrétiens qui, prenant en pitié les populations ruinées, dénonçaient avec énergie les meurtrières exactions du fisc[1]. Mais lorsqu'on a lu, avec un peu d'attention, quelques pages du Code théodosien sur les *terres abandonnées*, l'on est bien forcé de reconnaître la fidélité des peintures navrantes d'un Lactance ou d'un Salvien.

On sait que la plupart des villes, restées ouvertes durant la paix romaine, durent s'enclore de murs, vers la fin du IIIe siècle. La misère, amenée par la cherté des denrées, régnait dans l'intérieur de ces villes, tandis que, au dehors, la guerre civile et les Barbares amoncelaient les ruines.

Pendant la longue anarchie qui suivit la captivité de Valérien, la situation de la Gaule devint intolérable[2]. En moins de sept années, Posthumus et son fils, les deux Victorinus, Lælianus, Marius, Tétricus avaient tour à tour occupé, dans la Gaule, le trône des Césars. Une femme, surnommée *la mère des Camps*, avait même exercé le pouvoir souverain. Mais bientôt ce fut la soldatesque qui gouverna, en réalité, sous les noms de quelques princes successivement assassinés, et dont le dernier, dégoûté de l'anarchie militaire, livra son armée et sa personne à l'empereur Aurélien, dans les plaines de Châlons. La Gaule, déjà dépeuplée par les proscriptions de Maximien et par les impôts qu'il y avait établis[3], vit une partie de son territoire saccagée par des mains gauloises. Autun, qui avait appelé Claude, fut pris et pillé par les soldats de Tétricus. Alors l'excès de la souffrance amena l'un de ces terribles soulèvements populaires qu'on voit éclater à certaines époques sinistres de l'histoire. Les paysans abandonnèrent les champs, et, réunis, sous le nom de Bagaudes, en bandes nombreuses, ils portèrent partout le fer et la flamme. Maximien, à la tête de ses légions, put écraser facilement, sur les bords de la Marne, ces masses indisciplinées; mais les désastres qu'elles avaient causés étaient irréparables.

« Les champs, dit un écrivain qu'on n'accusera pas, comme Lactance, « d'être un ennemi de l'empire, les champs, *dont le produit ne paye jamais « les frais de culture*, sont forcément abandonnés; ils le sont aussi à *cause de « la misère des cultivateurs* qui, écrasés de dettes, ne peuvent ni diriger les

[1] M. Fauriel lui-même n'a pas su échapper à certaines assertions qui étonnent de la part d'un écrivain aussi clairvoyant. Lehuërou, dans son beau livre des *Institutions mérovingiennes*, a rétabli les faits avec autant de science que d'impartialité. — [2] S. Ambros. *Tobia*, III, 10 et 11.

[3] Pacat. *Paneg. in Theod.* 25, 26. — *Quid ego referam vacuatas suis municipibus civitates, etc.*

« eaux ni couper les bois. Aussi tout un territoire, autrefois habitable, est-« il aujourd'hui hérissé de broussailles, ou empesté par des marécages... « Que dirai-je de l'état des autres cités du pays, dont la vue, tu l'as avoué, « César, t'a arraché des larmes? A partir du point où la voie de Belgique « fait un coude, la route militaire elle-même est si rocailleuse, les pentes « en sont si rapides, que les charrettes à moitié pleines ou même vides « y peuvent à peine passer [1]. »

Constantin, à la vue de cette effroyable dévastation, donna de l'argent à la ville d'Autun, et envoya, pour la repeupler, un grand nombre d'artisans enlevés à la Bretagne, après la défaite de Carausius [2]. En 335, à la suite d'une irruption de Germains en Gaule, Julien écrivait aux Athéniens : « Le nombre des cités dont les murailles ont été détruites s'élève à « quarante-cinq, sans compter les châteaux forts et les postes moins im-« portants [3]. »

La péninsule armoricaine, dont le sol était, en grande partie, couvert de forêts, et qui, outre les ravages du fisc et de la bagaudie, avait eu à subir de continuelles descentes de pirates sur ses côtes, la péninsule devint l'un des pays les moins peuplés de la Gaule. Procope rapporte, en effet, qu'au VIe siècle, de nombreux essaims d'hommes, de femmes et d'enfants quittaient l'île de Bretagne, pour aller s'établir dans l'Armorique, *contrée la plus déserte du pays des Francs* [4]. Cette dépopulation de la presqu'île armoricaine, précisément à l'époque où les Anglo-Saxons conquirent l'île de Bretagne, explique très-bien la facilité avec laquelle les Bretons fugitifs furent accueillis sur le continent. Ermold le Noir, malgré la haine nationale qui l'anime contre les exilés, est obligé de reconnaître, lui-même, qu'ils furent

[1] « . . . Ager qui nunquam respondet impen-« diis, ex necessitate deseritur, etiam inopia rus-« ticanorum quibus ære alieno vacillantibus nec « aquas deducere nec silvas licuit excidere. Ita « quidquid olim fuerat tolerabilis soli aut corrup-« tum est paludibus, aut sentibus impeditum... « Quid ego de ceteris civitatibus illius regionis « loquar, quibus illacrymasse te ipse confessus « es?... Statim ab eo flexu e quo retrorsum via « ducit in Belgicam, vasta omnia, inculta, squa-« lenta, muta, tenebrosa; etiam militaris via sic « confragosa et alterius montibus ardua atque « præceps, ut vix semiplena carpenta, inter-« dum vacua, transmittat. » (Eumen. *Grat. act.* ch. VI et VII.)

[2] Eumen. *Paneg. in Const.* ap. D. Bouquet, t. I, p. 714.

[3] Julian. *Epist. ad S. P. Q. Athen.* ap. D. Bouquet, *Hist. de Fr.* t. I, p. 725.

[4] *. . . . . τοσαύτη δὲ ἡ τῶνδε τῶν ἐθνῶν πολυανθρωπία φαίνεται οὖσα, ὥστε ἀνὰ πᾶν ἔτος κατὰ πολλοὺς ἐνθένδε μεταναστάμενοι, ξὺν γυναιξὶ καὶ παισὶν ἐς Φράγγους χωροῦσιν · οἱ δὲ αὐτοὺς ἐνοικίζουσιν ἐς γῆς τῆς σφετέρας τὴν ἐρημοτέραν δοκοῦσαν εἶναι.* (Procop. *de Bell. Goth.* IV, 20.)

reçus comme des hôtes par les Gallo-Romains de l'Armorique[1]. Cette bonne harmonie régna pendant quelque temps entre les deux peuples. Alliés l'un et l'autre aux Romains, ils combattirent plus d'une fois les Barbares sous les mêmes enseignes. Riothime n'avait pas hésité à intervenir, avec ses douze mille Bretons, dans la lutte d'Anthémius contre Euric, roi des Wisigoths[2]. Les exploits de Gradlon, comte de Cornouaille, sur les bords de la Loire, ravagés par des pirates saxons, témoignent aussi de la solidarité qui existait alors entre les deux nations, pour la défense du pays :

« Le front ceint d'une couronne, Gradlon, vainqueur des guerriers du « nord, n'avait de rivaux ni en gloire ni en puissance..... La Loire elle-« même avait été témoin de ses hauts faits; car, sur les bords de ce fleuve, « il avait coupé la tête à cinq chefs de guerre, pris le même nombre de « vaisseaux et triomphé dans cent combats[3] ! »

Mais, après la mort d'Égidius, lorsque les Armoricains, suivant l'avis de leurs évêques, se furent décidés non-seulement à se confédérer mais même à se fondre avec les Francs, les Bretons, on le conçoit, durent s'éloigner d'anciens alliés qu'ils allaient bientôt avoir pour ennemis. C'est dans les pays de Rennes et de Nantes, et dans la partie orientale de l'ancien *pagus venetensis*, que la lutte s'engagea entre les Gallo-Francs du pays de *Romanie*, et les Bretons, dont le territoire, dès le VIe siècle, avait reçu le nom de *Brêtagne*[4].

[1] Hic populus veniens supremo ex orbe Britanni
Quos modo Brittones francica lingua vocat...
Nam telluris egens, vento jactatus et imbri,
Arva capit prorsus, atque tributa parat. [bat,
Tempore nempe illo hoc rus quoque Gallus habe-
Quando idem populus fluctibus actus adest.
Sed quia baptysmi fuerat hic tinctus olivo,
Mox spatiare licet, et colere arva simul.

(Ermold. Nigell. *Carm. Ludov. Pii*, ap. Pertz, t. II, p. 490.)

[2] « ...Anthemius imperator protinus sola-« tia Britonum postulavit. Quorum rex Riothi-« mus, cum XII millibus veniens, in Biturigas « civitatem, Oceano e navibus egressus, suscep-« tus est. » (Jornand. *De Rebus geticis*, c. XLV, ad ann. 470.)

Ce sont ces Bretons, *super Ligerim sitos*, qu'Arvandus poussa le roi Euric à attaquer. (Voy. Sid. Apoll. *Epist.* I, 7, ad ann. 469.)

[3] ..... Redimitus tempora mitra
Detractis fulget, cunctisque potentior, ipsa
Barbara prostrate gentis post bella inimice :
Jam tunc quinque ducum truncato vertice, cyulis
Cum totidem, claret centenis victor in armis.
Testis et ipse Liger fluvius est, cujus in altis
Acta acriter fuerant tunc prælia tanta.

Ces vers de Gurdestin avaient été écrits sur un feuillet arraché, avec plusieurs autres, du Cartulaire original de Landévenec. Mais M. de la Borderie a découvert une copie du même cartulaire, faite au XVe siècle, et qui n'offre pas de lacune. (Voy. Bibl. imp. supplem. latin n° 201, petit in-fol.)

[4] Voyez, dans les *Acta SS. O. S. B.* sæc. I, p. 180, les deux chapitres de la Vie de Samson où le mot *Romania*, appliqué à la Gaule mérovingienne, est opposé à celui de *Britannia*, qui désigne le territoire des Bretons.

Cet antagonisme entre les *Bretons*, si jaloux de leur autonomie, et les *Armoricains*, soumis et mêlés aux Francs, dérange le système de D. Morice, qui prétend faire régner sur la *péninsule tout entière*, dès le IVe siècle, le fabuleux Conan Mériadec [1]. Mais les récits qu'on va lire donneront pleinement raison à Dom Lobineau, dont l'opinion, assise sur une base vraiment historique, mérite seule de faire autorité.

§ IV.

Lutte des Bretons et des Gallo-Francs durant la période mérovingienne.

Clovis, après son alliance avec les cités armoricaines, y avait été accepté comme l'héritier des empereurs romains en Gaule. De là, chez tous les descendants du vainqueur de Tolbiac, la pensée bien arrêtée de placer un jour sous un même sceptre tous les pays situés entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et la mer. D'un autre côté, chez les Bretons chassés d'Albion par des peuples germains, existait l'inébranlable volonté de défendre jusqu'à la mort, contre les Francs, l'indépendance que leur avaient ravie, de l'autre côté du détroit, les éternels ennemis de leur race. Néanmoins, et quoi qu'en aient pu dire l'abbé Gallet et D. Morice [2], aucun conflit n'éclata entre les deux peuples sous le règne de Clovis. Les Francs, rapporte Ermold le Noir [3], étaient alors engagés dans des guerres plus importantes, et les Bretons ne refusèrent point, plus tard, de reconnaître la suprématie nominale des rois mérovingiens, pourvu que ces princes respectassent leur indépendance nationale. On sait qu'en 560 le roi Clotaire envahit la Bretagne et qu'il y livra bataille à Chramne et à Conober, l'allié du malheureux prince; mais, après cette expédition, la paix fut rétablie, et elle se maintint pendant près de seize ans. Le partage de l'héritage de Clotaire entre ses quatre fils, Charibert, Gontran, Sigebert et Chilpéric, ce partage, en brisant l'unité de l'empire franc, fit naturellement ajourner toute pensée de conquête en Bretagne. Dans les arrangements qui inter-

[1] Voir, plus loin, *Éclaircissements*.

[2] Voir D. Mor. *Hist. de Bret.* t. I, et les *Mémoires de Gallet*, dans ce même volume.

[3] *Francia in alterius pulsabat regna triumphis*,
Asperiora quidem quæ sibi visa forent;
Idcirco hæc tantos res est dimissa per annos,
Gens magis atque magis crescit et arva replet.
(Ermold. Nigell. ap. Pertz, t. II, p. 490, vers. 25 et seq.)

vinrent entre les jeunes princes, après la mort de leur père, il est à remarquer que la souveraineté immédiate des territoires de Rennes, de Nantes et de Vannes fut transportée du royaume de Paris au royaume de Soissons, qui appartenait à Chilpéric, le dernier des fils de Clotaire. Il est donc permis de supposer que l'inexpérience du jeune prince fut l'une des causes qui poussèrent Waroch, comte du Bas-Vannetais, à prendre les armes contre les Francs. Chilpéric, à cette nouvelle, donna l'ordre à ses généraux de faire marcher contre les Bretons les troupes de la Touraine, du Poitou, du Bessin, du Maine, de l'Anjou et de *plusieurs autres pays*[1]. Les Francs allèrent asseoir leur camp sur les bords de la Vilaine. Waroch se tenait avec ses troupes sur la rive opposée, comme pour disputer le passage à l'armée ennemie; mais, pendant la nuit, rassemblant ses bandes, il traverse le fleuve en silence, tombe sur les Saxons de Bayeux et les extermine en grande partie. Cependant, trois jours après, le rusé Breton se hâtait de faire la paix avec les généraux de Chilpéric, s'engageant, par serment, à rester fidèle au roi et même, ajoute Grégoire de Tours, à restituer aux Francs la ville de Vannes, si l'on consentait à lui en confier le gouvernement. En retour, il promettait de payer, chaque année, et sans sommation préalable, tous les tributs auxquels la ville était assujettie[2]. L'affaire ainsi conclue, les Francs se retirèrent; mais Waroch, infidèle à ses promesses, chargea Ennius, évêque de Vannes, de demander à Chilpéric de meilleures conditions. L'évêque ayant été exilé par le roi, Waroch se mit à ravager les environs de Rennes, brûlant, pillant, emmenant les habitants en captivité. Le duc Beppolen, auquel le roi Gontran, tuteur du fils de Chilpéric, devait confier plus tard le *gouvernement des trois cités d'Angers, de Nantes et de Rennes*, fut envoyé contre les Bretons et dévasta par le fer et par le feu quelques parties du pays rennais; mais cela ne fit, à ce qu'il paraît, qu'exciter leur fureur[3]. Peu de temps après, le comté nantais subissait les mêmes dévastations. En vain saint Félix, évêque de Nantes, essaya-t-il de mettre un terme

[1] « Dehinc Turonici, Pictavi, Bajocassini, « Cenomanni, *cum aliis multis*, in Britanniam « ex jussu Chilperici regis abierunt. » (Greg. Tur. *Hist. Franc.* V, 27.) On remarquera que ces milices dirigées contre les Bretons appartenaient aux anciennes cités armoricaines.

[2] « ..... Sacramento se constrinxit, quod « fidelis regi Chilperico esse deberet. *Venetos « quoque civitatem refudit*, sub ea conditione, « ut, *si mereretur eam per jussionem regis regere*, « tributa vel omnia, quæ exinde debebantur, « annis singulis, nullo admonente, dissolveret. » (Greg. Tur. *loc. cit.*)

[3] « Britanni quoque graviter regionem Rhe- « donicam vastaverunt, incendio, præda, cap- « tivitate..... Bippolenus vero dux contra Bri-

à ces calamités : les Bretons s'engagèrent à réparer le dommage; mais, selon l'usage, dit Grégoire de Tours, ils ne firent rien de ce qu'ils avaient promis[1]. Allié à Vidimacle, qui semble avoir été le chef des Bretons établis sur la pointe de terre située entre l'embouchure de la Loire et celle de la Vilaine, soutenu secrètement par la reine Frédégonde, Waroch envahit de nouveau, vers 587, le territoire des Nannètes, où tout fut mis à feu et à sang[2]. A la première nouvelle de cette incursion, Gontran envoya une armée en Bretagne, avec ordre à ses généraux de tout passer au fil de l'épée, si les Bretons ne se hâtaient de réparer le mal qu'ils avaient fait. Effrayés, Waroch et Vidimacle souscrivirent à toutes les conditions; et le roi Gontran leur ayant envoyé des ambassadeurs qui les rejoignirent sur la *limite du pays de Nantes* (in terminum namneticum), ils confessèrent franchement leurs méfaits : « Nous savons bien, dirent-ils, que ces cités *appartiennent aux « fils de Clotaire...* Aussi nous empresserons-nous de réparer le dommage que « nous leur avons causé contre toute justice[3]. »

L'affaire terminée de la sorte, les ambassadeurs francs se retirèrent; mais ils n'étaient pas de retour à la cour de leur maître, que déjà les Bretons avaient recommencé leurs incursions. Cette fois, ils vinrent faire la vendange dans les vignobles nantais, et le vin récolté *fut transporté dans le pays de Vannes*[4]. Ces violences, qui comblaient la mesure, excitèrent chez le roi Gontran la plus vive indignation. Cependant, son armée déjà rassemblée et prête à marcher, *il ne bougea pas*, dit Grégoire de Tours[5].

Deux ans plus tard, de nouveaux ravages sur les territoires de Rennes et de Nantes forçaient Gontran à diriger contre les Bretons une armée formidable, commandée par ses deux meilleurs généraux, les ducs Ebrachaire et Beppolen. Ce dernier périt dans les marais de l'Oust, où l'avait attiré

« tannos dirigitur, et loca aliqua Britanniæ ferro « incendioque opprimit; quæ res majorem in- « saniam excitavit. » (Greg. Tur. V, 30.)

[1] « Britanni eo anno valde infesti circa ur- « bem fuere Namneticam atque Rhedonicam. « Ad quos cum Felix episcopus legationem mi- « sisset, emendare promittentes, nihil de re « promissa tenere voluerunt. » (*Ibid.* V, 30.)

[2] *Ibid.* IX, 18.

[3] « Scimus et nos *civitates istas Chlotarii regis « filiis redhiberi*..... tamen, quæ contra ratio- « nem gessimus, cuncta componere non mora- « mur. » (Greg. Tur. IX, 18.)

[4] « ... Warochus autem oblitus sacramenti « et cautionis suæ, omnia postposuit quæ pro- « misit : vineas *Namneticorum* abstulit, et vinde- « miam colligens, vinum in Veneticum trans- « tulit. » (*Ibid. loc. cit.*)

[5] « Rex Guntchramnus valde furens exerci- « tum commoveri jussit, sed quievit. » (*Ibid. loc. cit.*)

une habile manœuvre de Waroch; l'autre, évitant l'ennemi, réussit à gagner la ville de Vannes. Là, l'évêque Régalis, à la tête de son clergé et des habitants de la ville, se présenta devant le duc; et, après avoir prêté serment entre ses mains, il lui adressa ces paroles remarquables : « Nous n'avons « rien à nous reprocher envers les rois nos seigneurs, car jamais nous n'a- « vons eu la présomption de nous élever contre leur puissance; mais, tenus « en captivité par les Bretons (*in captivitate Britannorum positi*), nous subis- « sons le joug d'une lourde servitude [1]. »

Ce texte, l'un des plus curieux que Grégoire de Tours nous ait transmis, suffirait, à lui seul, pour établir les deux points essentiels que nous nous proposons de démontrer, savoir, que la presqu'île armoricaine ne fut pas d'abord occupée tout entière par les clans venus de l'île de Bretagne, et qu'après le traité de 497, les Armoricains des comtés de Rennes, de Nantes et du Vannetais oriental, furent traités en ennemis par les Bretons, leurs anciens alliés. La thèse, hâtons-nous de le dire, n'est pas nouvelle : elle est consignée dans l'Histoire de Bretagne de Dom Lobineau, dont nous ne faisons guère aujourd'hui, tous tant que nous sommes, que mettre en relief et compléter les savants aperçus : « Les contrées de l'Armorique occupées « par les Bretons, dit le grand bénédictin, furent toute la côte septentrio- « nale, où sont les diocèses de Saint-Malo, de Dol, de Saint-Brieuc, les pays « de Tréguier, de Léon et de Cornouaille, *et une grande partie du territoire* « *de Vannes*. La ville de Vannes et celles de Nantes et de Rennes, avec leurs « territoires, *demeurèrent donc aux anciens peuples de l'Armorique*. Le peu de « communication qu'ils eurent avec les Bretons, dans la suite, fait juger *qu'ils* « *ne les souffraient s'établir chez eux qu'à regret* [2], tout leurs anciens alliés qu'ils « étaient; mais les Bretons vinrent en assez grand nombre *pour prendre de*

[1] « Ebracharius vero usque Venetos urbem « accessit... Ad eum veniens (Warochus) « pacem petiit... promittens se nunquam con- « tra utilitatem Guntchramni regis esse ven- « turum. Quo recedente, et Regalis episcopus « cum clericis et pagensibus urbis suæ similia « sacramenta dedit, dicens : *Quia nihil nos nos-* « *tris dominis culpabiles sumus, nec unquam contra* « *utilitatem eorum superbi extitimus : sed in capti-* « *vitate Britannorum positi, gravi jugo subditi su-* « *mus.* » (Greg. Tur. X, x.)

[2] Tout le monde connaît ces vers d'Ermold le Noir :

..... Fines quo *gens inimica*
Trans mare lintre volans ceperat insidiis;
Hic populus veniens supremo ex orbe Britanni,
Quos modo Brittones francia lingua vocat.
Nam telluris egens, vento jactatus et imbri,
Arva capit prorsus, etc.

Il faut faire ici une large part aux préventions du poëte-courtisan contre une nation *ennemie des Francs;* mais il est évident qu'en dépit d'une

« *force la position du pays, si l'on eût refusé de la leur accorder de bonne* « *grâce* [1]. »

Ces assertions, contestées, de nos jours, par quelques savants plus versés dans l'étude de l'archéologie que dans celle de l'histoire [2], ont été naguère discutées avec talent par l'un des érudits les plus distingués de la Bretagne [3]. Les arguments d'un autre ordre qui se produiront durant le cours de notre travail achèveront, croyons-nous, de placer l'opinion de Dom Lobineau au-dessus de toute espèce de controverse.

CHAPITRE II.

§ I.

Les Bretons sous les Carlovingiens. — Avénement de Nominoë. — Fondation de l'abbaye de Redon.

A la suite d'une bataille très-sanglante, dont Frédégaire n'indique même pas le résultat, mais qui a été décrite au XVe siècle par Le Baud, avec la même précision que s'il eût pris part à l'action [4], à la suite, dis-je, de cette bataille, Waroch et son fils disparaissent de l'histoire. Il est probable que les Francs, peu de temps après, réussirent à reprendre Vannes, car on lit dans un catalogue des évêques de cette ville qu'elle avait pour comte, au VIIe siècle, un certain Ogier, dont le nom n'est assurément pas breton.

En 597, Théodebert et Théoderic, les deux héritiers de Childebert, ayant guerroyé contre Clotaire II et battu ses troupes en diverses rencon-

ancienne communauté d'origine, les Armoricains, mêlés aux Francs, finirent par être traités en ennemis par ces mêmes Bretons auxquels leurs pères avaient accordé l'hospitalité. On ne saccage pas un pays habité par des frères, comme les Bretons de Waroch et de Vidimacle saccageaient les comtés de Rennes et de Nantes.

[1] Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 7.

[2] *Mémoire sur la Carte romaine de la péninsule armoricaine*, dans le *Recueil des Congrès scientifiques de France*, t. II, p. 54-55, XVIe session.

[3] *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, par M. Arthur de la Borderie, chap. IV, V, VI, VII. — Paris, Durand, 1861.

[4] Le Baud, *Hist. de Bretagne*, ch. X, p. 80.

tres, ce dernier céda à l'un des vainqueurs une partie de ses états, et à l'autre tout le territoire renfermé entre la Seine, la Loire et l'Océan, *jusqu'à la frontière des Bretons.* « Ces mots *jusqu'à la frontière des Bretons* font voir, « dit judicieusement Dom Lobineau, que Clotaire n'avait ni ne prétendait « aucun droit de souveraineté sur la nation bretonne. Ce qu'il cédait à « Théodoric, par cet article, *c'était le domaine et la souveraineté des évêchés de « Nantes, de Rennes, et ses droits sur la ville de Vannes* [1]. »

On a vu plus haut que cette dernière ville avait été, dès l'origine, un objet de convoitise pour les Bretons du Bas-Vannetais, qui sentaient la nécessité de porter leur frontière jusqu'à la Vilaine. Sous Waroch II, l'antique *oppidum* vénète fut plusieurs fois enlevé aux Francs. Mais il n'est guère probable que les Bretons en aient conservé la possession aussi longtemps qu'on l'a supposé [2], puisque, selon Dom Lobineau, un comte franc, vers le milieu du VIIe siècle, gouvernait la ville. Par quel heureux concours de circonstances les Bretons réussirent-ils, plus tard, à s'en emparer? Nous l'ignorons absolument. Il est certain seulement que la place était entre leurs mains en l'année 753, où le roi Pépin le Bref la vint reprendre à la tête d'une armée [3]. S'il fallait en croire l'Annaliste de Metz, les Francs, victorieux dans cette expédition, auraient fait la conquête de toute la Bretagne. Mais le fait n'est pas exact. C'est, en effet, dans la seconde moitié du règne de Charlemagne, en 786, que, pour la première fois, les Francs tentèrent sérieusement de subjuguer les Bretons. « Ce peuple, tributaire des rois « francs, dit Éginhard, s'était soumis, bien qu'à contre-cœur, à leur payer « une redevance. Mais, en ce temps-là (ann. 786), il refusa de le faire, et « Audulfe, chef de la table du roi, reçut la mission, qu'il accomplit avec

[1] D. Lobineau, *Hist. de Bret.* t. I, p. 22.

[2] « L'expédition d'Ebrakher terminée, dit « M. de la Borderie, Waroch s'empara de nou- « veau de la ville de Vannes, qu'il avait été « contraint d'abandonner une seconde fois, *et « il est assez probable que les Bretons la gardèrent « depuis cette époque, jusqu'à l'époque où Pépin « le Bref la reprit sur eux, en 753.* » (V. *Bulletin arch. de l'Assoc. bretonne*, 3e vol. 2e liv. ann. 1851, p. 76.)

Nous avons dit plus haut le motif qui nous empêche de croire à cette possession de la ville de Vannes par les Bretons du Bas-Vannetais, depuis la mort de Waroch jusqu'au milieu du VIIIe siècle, c'est-à-dire pendant près de deux siècles. Comment admettre, d'ailleurs, que maîtres, pendant si longtemps, d'une place aussi importante, les comtes de Broerech n'aient pas réussi à donner la Vilaine pour frontière à leur état?

[3] « Inde rex Pippinus revertens (e Saxo- « nia)... exercitum in Britanniam duxit, et « Venedis castrum conquisivit *totamque Britan- « niam subjugavit* partibus Francorum. » (*Script. rer. gall. et franc.* t. V, p. 336.)

« une rapidité merveilleuse, de réprimer l'audace de cette nation perfide[1]. » Un autre chroniqueur rapporte que ce même Audulfe pénétra au cœur de la péninsule et s'empara de la plupart des châteaux et des places de guerre de l'ennemi[2]. Il est certain, pourtant, que ni l'occupation du pays ne fut alors plus étendue, ni la soumission du peuple plus effective qu'elles ne l'avaient été en 753, sous Pépin le Bref, puisque c'est treize ans plus tard, à la suite d'une brillante expédition du comte Guy (799), que, *pour la première fois*, au dire d'un auteur contemporain, *la Bretagne fut conquise tout entière par les Francs*[3]. Cette conquête, au surplus, dut être elle-même à peu près illusoire, car les Bretons, dont le patriotisme n'est que mobilité aux yeux d'Éginhard[4], se lassèrent vite du joug de l'étranger et reprirent les armes en 811. Ce nouvel acte de *perfidie* aurait été, s'il faut en croire le biographe de Charlemagne, presque aussitôt réprimé par l'armée franque victorieuse[5]. Mais l'assertion ne doit être acceptée qu'avec une grande réserve; car un autre écrivain, lui aussi contemporain des faits qu'il

[1] « ..... Is populus a regibus Francorum « subactus ac tributarius factus, impositum sibi « vectigal, licet invitus, solvere solebat. Cumque « eo tempore dicto audiens non esset, missus « illuc regiæ mensæ præpositus Audulfus, per- « fidæ gentis contumaciam mira celeritate com- « pressit, regique apud Wormaciam et obsides « quos acceperat et complures ex populi primo- « ribus adduxit. » (Eginh. *Annal.* ad ann. 786.)

Voici les judicieuses réflexions de D. Lobineau sur ce passage d'Éginhard : « Il n'y a guère « d'apparence que les Bretons soient demeurés « soumis pendant le faible gouvernement des « derniers descendants de Clovis, pour se révol- « ter contre le plus puissant roi qu'ait eu la mo- « narchie depuis sa fondation. Tous les autres « historiens ne se sont jamais avisés d'apporter « d'autre raison des démêlés qu'il y a eu entre les « rois de France et les princes bretons, que les « courses des Bretons sur les terres du royaume. « On voit, dans tous les partages des rois de la pre- « mière race, que leur royaume ne s'étendait que « jusqu'aux limites de la Bretagne. Le seul pays « de Vannes fut pendant plus de deux cents ans « le sujet et le théâtre de la guerre entre les Bre- « tons et les Francs. » (*Hist. de Bret.* t. I, p. 28.)

[2] « Misit exercitum suum rex (Karolus) par- « tibus Britanniæ una cum misso suo Audulfo « siniscalco, et inibi multos Brittones conqui- « sierunt una cum multis castellis et firmitati- « bus eorum in locis palustribus..... et capi- « taneos eorum ad synodum præsentaverunt « domno regi ad Vurmatiam. » (*Script. rer. gall. et franc.* t. V, p. 21.)

[3] « ... Wido comes, qui in Marca Britanniæ « præsidebat, una cum sociis comitibus, Britan- « niam... in ditionem recepit... et tota Bri- « tannorum provincia, QUOD NUNQUAM ANTEA A « FRANCIS FUERAT, subjugata est. » (*Script. rer. gall. et franc.* t. V, p. 52; cf. supra, not. 3.)

[4] « ... Videbatur quod ea provincia tum « esset ex tota subacta, et esset, nisi perfidæ « gentis instabilitas cito id aliorsum more solito « commutasset. » (Eginh. *Ann.* ad. ann. 799.) Pour les historiens francs, sans exception, c'est perfidie, brigandage, etc. que de défendre son pays contre leurs rois.

[5] « ... In tres partes regni sui totidem exer- « citus misit... tertium in Britones ad eorum « perfidiam puniendam. Qui omnes, rebus pros- « pere gestis, incolumes regressi sunt. » (Eginh. *Ann.* ad ann. 811.)

raconte, semble attribuer la pacification de 811 moins aux exploits des Francs qu'à l'habileté politique d'un certain Géraud, abbé de Saint-Wandrille, qui, envoyé par son maître dans l'île de Jersey, auprès d'un chef breton nommé Amwarith, le décida à faire la paix [1]. Quoi qu'il en puisse être de cette conjecture, il est permis de croire, du moins, que les victoires des Francs furent moins décisives qu'on ne le prétend. Et, en effet, l'année même où mourut le grand empereur fut signalée par la révolte de Jarnithin, prince du Broerech, auquel, selon l'usage, le commandement suprême des troupes avait été décerné [2]. Cette entreprise n'eut pas de suites; mais, quatre ans plus tard, à la voix d'un nouveau chef nommé Morvan, toute la Bretagne courait aux armes. A l'exemple de son père, Louis dépêcha vers le *pentyern* l'abbé d'un monastère voisin. Mais Witchard fut moins heureux, dans sa mission pacifique, que ne l'avait été l'abbé Géraud. L'empereur dut venir lui-même, à la tête d'une armée formidable, combattre les rebelles, qui lui firent d'abord éprouver un échec [3].

La lutte recommença quelques semaines plus tard. Louis, cette fois, put arriver facilement jusqu'à Vannes, où il tint une assemblée générale. De là, le prince, *entrant sur le territoire breton* [4], alla asseoir son camp sur les bords de l'Ellé. Morvan, dont les troupes étaient éparpillées dans les bois, au milieu des broussailles, derrière les rochers [5], guettait l'occasion de

[1] « . . . Geroaldus sancti Wandregesili abbas, «*jussu Caroli Augusti*, quadam legatione fun- «gebatur in insula cui nomen est Augia, quam «Britonum gens incolit, et est adjacens pago «Contantino, cui tempore illo præfuit dux voca- «bulo Amwarith; prospereque gestis et pro «quibus directus fuerat impetratis, etc.» (Du Chesne, t. III, p. 386.)

[2] Vid. infra *Chartul. roton.* ch. CXXXV, p. 102.

[3] Le Cartulaire de Redon (vid. inf. ch. CXLVI, p. 112) mentionne en ces termes l'échec de l'empereur, échec dont Éginhard se garde bien de parler : «Factum est hoc sub die III nonas «februarii, I feria. . . III anno postquam exivit «domnus Hludovicus de Britannia ante Mor- «man.» Le fait est confirmé par Réginon, qui le place, par erreur, en l'année 836, où Louis ne guerroya pas contre les Bretons : «Bri- «tones. . . . . rebellare incipiunt, contra quos «imperator exercitum producit, sed non adeo «prævaluit.» (Regin. *Chron.* ap. Pertz, t. I, p. 567.)

[4] «His ita dispositis, ipse cum *maximo exer- «citu* Britanniam adgressus, generalem con- «ventum Venedis habuit. Inde *memoratam «provinciam ingressus*, captis rebellium muni- «tionibus, brevi totam in suam potestatem non «magno labore redegit.» (Eginh. *Ann.* ad ann. 818, édit. Teulet.)

Ermold le Noir constate aussi que l'empereur jugea nécessaire d'entrer en Bretagne avec une très-nombreuse armée : *cum maximo exercitu* :

Francia cuncta ruit, veniunt gentesque subactæ.
(*Carm. Lud. Pii*, ap. Pertz, t. II, p. 503, vers. 119.)

[5] Per dumosa procul, silicum per densa reposti
Apparent rari, etc.
(*Ibid.* p. 496, vers. 355 et sqq.)

tomber sur l'ennemi à l'improviste, lorsqu'il périt de la main d'un obscur soldat franc[1]. Cette mort mit fin à la guerre. Mais, quatre ans plus tard, elle éclatait de nouveau, sous la conduite d'un autre *pentyern* nommé Wiomarc'h. « Après l'équinoxe d'automne, dit Éginhard, les comtes de la Marche bre- « tonne entrèrent sur les terres du rebelle, et tout y fut ravagé par le fer et « par le feu[2]. » Ces excès ne firent, à ce qu'il paraît, qu'ajouter aux proportions de la révolte; mais la répression en dut être ajournée à cause d'une grande famine qui désolait la Gaule[3]. Au commencement de l'automne suivant, l'empereur, ayant rassemblé de tous les côtés des forces considérables, prit le chemin de Rennes, *ville voisine des frontières de la Bretagne*, dit Éginhard. L'armée impériale, divisée en trois corps, *traversa, sans s'écarter jamais des grands chemins*[4], la péninsule tout entière, et soixante jours lui suffirent pour dompter l'insurrection. La paix conclue, la plupart des *tyerns* bretons se rendirent à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, où parut Wiomarc'h lui-même, « ce *perfide* qui avait semé tant de troubles dans son pays, et qui, « par une obstination insensée, avait provoqué la colère de l'empereur[5]. » Louis témoigna une grande bienveillance au guerrier breton, qui avouait *être venu se livrer, plein de confiance, à la merci du monarque.* Wiomarc'h, comblé de présents, fut autorisé à rentrer chez lui *avec tous les chefs de sa nation;* mais, à peine de retour dans son domaine, « il rompit la foi pro-

[1] Coslus erat quidam francisco germine natus
Non tamen e primo, nec generosa manus, etc.
(*Carm. Lud. Pii*, p. 497, vers. 435 et sqq.)

[2] « . . . Post equinoctium autumnale a co- « mitibus Marcæ britannicæ in possessionem « cujusdam Britonis qui rebellis tunc extiterat, « nomine Wihomarchus, expeditione facta, om- « nia ferro et igne vastata sunt. » (Eginh. *Ann.* ad ann. 822.)

[3] « . . . Imperator vero iter quod in Britan- « niam facere paraverat propter famem quæ « adhuc prævalida erat, usque ad initium au- « tomni aggredi distulit. Tum demum, *adunatis « undique copiis, Redonas civitatem terminis Bri- « tanniæ contiguam* venit. Et inde, diviso in « tres partes exercitu. . . Britanniam ingressus, « totam ferro et igne vastavit. » (*Ibid.* ad ann. 824.)

[4] Cæsar agens Francos per calles dirigit *amplos.*
(Ermold. Nigel. ap. Pertz, t. II, p. 504, vers. 133.)

Il existait, en effet, au IXe siècle, en Bretagne, de grandes voies de communication, comme l'attestent les nombreuses chartes du Cartulaire de Redon, où sont mentionnées des *viæ publicæ.* Ces *chemins publics* étaient, pour la plupart, des *viæ militares,* des routes stratégiques. Le pays en avait été sillonné durant les premiers siècles de la conquête romaine, et on en retrouve aujourd'hui de nombreux tronçons.

[5] « Affuerunt in eodem conventu pene omnes « Britanniæ primores inter quos et Wihomar- « chus qui perfidia sua et totam Britanniam « conturbaverat et *obstinatione stultissima* ad me- « moratam expeditionem illo faciendam impe- « ratoris animum provocaverat, tandem saniori « usus consilio, ad fidem imperatoris, ut ipse « dicebat, venire non dubitavit. » (Eginh. *Ann.* ad ann. 825.)

« mise, pour retomber *dans la perfidie ordinaire à sa race;* et il ne cessa de « faire tout le mal possible à ses voisins, employant le pillage et l'incendie, « jusqu'au jour où il fut cerné et tué, dans sa propre demeure, par les « hommes du comte Lantbert[1]. »

A cette nouvelle, les Bretons découragés mirent bas les armes, et leurs principaux chefs allèrent, selon l'usage, renouveler au César germanique des serments tant de fois oubliés. C'était à Ingelheim, cette année-là, que Louis le Débonnaire tenait son plaid général[2]. Or, parmi les *tyerns* que les comtes de la Marche bretonne devaient présenter à l'empereur, *dans son palais aux cent colonnes*[3], se trouvait un jeune homme auquel le Cartulaire de Redon semble attribuer une haute origine[4], mais dont aucun acte éclatant n'avait jusqu'alors signalé la carrière. Cet étranger se distinguait-il de ses compagnons par quelque qualité remarquable, ou bien se recommandait-il seulement à la bienveillance impériale par l'éclat de sa naissance et le rang qu'avaient occupé ses ancêtres? L'histoire se tait sur ce point. Mais quelques mots d'Ermold Nigel autorisent à penser que l'espoir de maintenir les Bretons dans le devoir, en les plaçant sous l'autorité d'un chef

[1] « Cui cum imperator et ignosceret et mu- « neribus donatum una cum cæteris gentis suæ « primoribus domum remeare permitteret, pro- « missam fidem, ut prius consueverat, gentilitia « perfidia commutavit, ac vicinos suos incendiis « et direptionibus in quantum potuit infestare « non cessans, ab hominibus Lantberti comitis « in domo propria circonventus atque interfec- « tus est. » (Eginh. *Ann.* ad ann. 825.— Cf. avec l'Astronome, *Vit. Lud. Pii*, Pertz, t. II, p. 526.)

[2] « . . . Imperator . . . circa kalendas Junii « ad Ingelheim venit, habitoque ibi conventu « non modico, etc. . . . . venerunt et ex Brit- « tonum primoribus quos illius limitis cus- « todes adducere voluerunt. » (Eginh. *Ann.* ad ann. 826.)

[3] Est locus ille (Ingelheim) situs rapidi prope flumina Rheni
Quo domus ampla patet centum perfixa columnis, etc.
(Ermold. ap. Pertz, t. II, p. 505, vers. 81 et sqq.)

[4] Les moines de Saint-Florent-de-Glonne, pour se venger de Nominoë, qui avait brûlé leur monastère en 844, prétendirent qu'il était fils d'un pauvre colon*. Mais Éginhard nous apprend que les Bretons conduits à Ingelheim par les comtes carlovingiens appartenaient tous à la classe la plus élevée du pays (*ex Brittonum primoribus*). D'ailleurs, comment admettre, de la part de l'empereur, le choix d'un obscur laboureur pour remplacer le comte Guy, le véritable conquérant de la Bretagne**?

* Voici l'histoire inventée par les moines de Saint-Florent :

Quidam fuit hoc tempore
Nomenoius nomine;
Pauper fuit pregenie,
Agrum colebat vomere;
Sed reperit largissimum
Thesaurum terræ conditum,
Quo plurimorum divitum
Junxit sibi solatium.
(*Cartul. rouge* de Saint-Florent.)

** Un acte de notre cartulaire prouve que Guy était comte de Vannes en 826. (V. infra, ch. CCLVI, p. 206.)

CONSPECTUS
Monasterij S. Salvatoris de Rothone.

PAX

A *Area.*
B *Ecclesia.*
C *Porta monasterij.*
D *Claustrum.*
E *Capitulum.*
F *Dormitorium superius.*
G *Dormitorium inferius.*
H *Crypto porticus.*
L *Coquina.*
M *Refectorium.*
N *Bibliotheca.*
O *Cellæ infirmorum.*
P *Cellæ hospitum.*
Q *Cella Cellarij.*
R *Cella Depositarij.*
S *Cella janitoris.*
T *Campanile.*
V *Sacristia.*
X *Cella communis.*
Y *Lavatorium.*
Z *Pistrynum.*
& *Hortus qui hic alia mensura minori quam mensura ædificiorum mensus est propter chartæ angustiam.*
AA *Antiqua porta monasterij.*
BB *Stabulum.*
CC *Ager terrenus.*
DD *Vigilum statio.*

national et respecté, fixa sur Nominoë le choix du prince[1]. Éclairé sur le caractère d'un petit peuple qu'il était moins difficile peut-être d'exterminer que d'asservir, Louis se flattait sans doute qu'un jeune prince breton lui serait un utile auxiliaire dans l'œuvre qu'il poursuivait, œuvre de fusion comme celle qui s'était accomplie, sous Clovis, entre les Francs et les Armoricains[2]. Mais Dieu, qui se joue des vains projets de l'homme, réservait d'autres destinées au nouveau duc des Bretons. Ce qu'avaient vainement tenté les Waroch, les Jarnhitin, les Morvan, les Wiomarc'h, il devait, lui, l'exécuter, à force de courage, de sagesse et de persévérance.

§ II.

La Bretagne sous Nominoë. — Saint Conwoion. — Fondation de l'abbaye de Redon.

Imposer aux Bretons, si jaloux de leur indépendance, l'autorité d'un chef élu par l'empereur; amener tous les petits princes qui se partageaient la péninsule à reconnaître, dans une certaine limite, un pouvoir supérieur; enfin, contraindre, en même temps, et les Bretons à ne plus sortir de leurs frontières, et les Francs à respecter désormais le territoire de leurs voisins, c'était là, certes, l'œuvre la plus difficile qui se pût imaginer. Cependant, grâce à une habileté consommée, Nominoë parvint assez vite, d'une part, à faire reconnaître son pouvoir par les *tyerns*, ses compatriotes, et, d'autre part, à tenir en bride les chefs francs des Marches de Bretagne, qui s'étaient habitués à traiter le pays en terre conquise. L'empereur, malgré les calomnies de ses courtisans, dont l'élévation de Nominoë avait profondément blessé l'orgueil, appuyait avec la plus généreuse confiance tous les actes de son jeune lieutenant. En 830, toutefois, un comte de Barcelone, « homme fort attaché aux intérêts de l'empereur, mais encore plus à « ceux de l'impératrice[3], » Bernard, récemment nommé à la plus haute

[1] Cæsar namque duces custodes ponit opimos;
Si cupiant, nequeant bella movere magis.
(Ermold. Nigell. l. IV, vers. 143-144, ap. Pertz, t. II, p. 514.)

[2] « Ceux d'entre les Bretons qui aimaient à « remuer pouvaient ne pas souhaiter pour maî- « tre un homme si fidèle et si soumis; mais cet « homme fidèle et soumis était un de leurs « princes, et c'était en quelque sorte leur rendre « la liberté, dont ils étaient si jaloux, que de « leur donner pour maître un homme de leur « nation. » (D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 30, n° CXIII.)

[3] C'est au grave D. Lobineau que nous empruntons ces malicieuses paroles. (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 31.)

charge de la cour, réussit un instant à persuader au monarque que Nominoë le trahissait. Excité par l'astucieux chambellan qui s'était promis de faire donner le comté de Vannes à l'une de ses créatures, l'empereur avait quitté Aix-la-Chapelle pour aller prendre le commandement d'une armée dans les Marches bretonnes[1]. Bernard, dévoré d'impatience, pressait Louis de faire diligence. Son ardeur immodérée donna l'éveil aux grands de l'empire. Les uns s'imaginèrent qu'il ambitionnait le royaume d'Aquitaine, d'autres qu'il voulait faire périr l'empereur, pour partager son trône avec l'impératrice. Ce qu'il y a de certain, c'est que des murmures s'élevèrent, et que, prenant pour prétexte le mauvais état des chemins, les milices rassemblées se débandèrent[2].

Pendant ce temps, Pépin s'avançait à la tête de ses troupes, annonçant hautement l'intention de traiter Bernard en ennemi. On sait que l'empereur, dépouillé de sa couronne, fut emprisonné par ses fils, et qu'il ne reprit, quelques mois plus tard, l'exercice du pouvoir que pour subir la honte d'une nouvelle déposition en 833. Nous aurons à raconter avec quel éclat se manifesta, dans ces circonstances, la fidélité de Nominoë envers le vieil empereur; nous mettrons en lumière les curieuses protestations que renferme le Cartulaire de Redon. Mais, comme c'est entre la première et la seconde déchéance de Louis le Débonnaire que fut fondée l'abbaye de Saint-Sauveur, le moment est venu, ce semble, d'en raconter les origines.

Il y avait à Vannes, du temps de l'évêque Régnier (*Raginariùs*), un jeune prêtre aussi célèbre par ses vertus que par ses talents[3]. Conwoion, — c'était le nom qu'il portait, — était né à Comblessac, paroisse du diocèse de Saint-Malo, et son père, nommé Conon, descendait, selon l'hagiographe, d'une famille sénatoriale[4]. Élevé, bien jeune encore, à la dignité d'archidiacre, Conwoion prit de bonne heure en dégoût ses honneurs, sa renom-

[1] « Anno Incarnationis Domini 830 convenatus ibidem (Aquisgrani) factus est, in quo statuit [Imperator] *cum universis Francis* hostiliter in partibus Britanniæ proficisci, maxime persuadente Bernardo camerario. » (Vid. Pertz, *Mon. hist. Germ.* t. I, p. 423.)

[2] « Quod iter populus moleste ferens, *propter difficultatem itineris*, eum sequi noluerunt. » (*Ann. Bert.* ap. *Script. rer. gall. et franc.* t. VI, p. 192.)

[3] « . . . . . Ob meritorum excellentiam atque facundiæ affluentiam, ecclesiæ venetensis diaconi arcem, exhortante Romario (Rainario) ejusdem urbis pontifice, meruit conscendere. » (*Vita S. Conwoion.* apud *Acta O. S. B.* sæc. IV, pars II, p. 189.)

[4] « Ille Conwoion filius cujusdam nobilissimi est viri, nomine Cononi . . . . . de plebe Cambliciaca, et genere senatorio. » (*Ibid.* p. 194.)

mée; et, un jour, accompagné de cinq prêtres auxquels il avait fait part de son désir de vivre au désert, il quitta la ville épiscopale. Après avoir cherché quelque temps une solitude où, loin du bruit, il pût se livrer à l'étude de la vraie philosophie[1], Conwoion s'arrêta près du confluent de l'Oust et de la Vilaine, dans un lieu nommé Roton[2], auquel de hautes collines servaient comme d'enceinte fortifiée[3]. Ravis de la sauvage beauté de ce site, les six futurs bénédictins résolurent d'y planter leur tente, et Conwoion, ayant appris que le territoire appartenait à un *mactiern* nommé Ratwili, se rendit auprès du prince dans sa résidence de Lis-Fau[4], située dans la paroisse de Sixt-le-Martyr. Ratwili, qui, dans ce moment-là, tenait, selon l'antique usage, ses assises au bord d'une fontaine, accueillit avec faveur la requête des moines. Séance tenante, il leur concéda le terrain de Roton, ce à quoi consentit gracieusement son fils Catworet, en présence de Catwallon, de Mainworon et de cinq autres témoins dont les noms indiquent clairement l'origine bretonne[5]. Mais tous les seigneurs des environs ne se montrèrent pas, tant s'en faut, aussi généreux envers les moines. Certains *tyerns*, qui appartenaient probablement à la parenté de Ratwili, s'efforcèrent, au contraire, d'effrayer les bons moines et de les faire déguerpir[6]. Pour couper court à ces machinations, Conwoion fut obligé d'en appeler à Nominoë lui-même, qui tenait alors sa cour à Botnumel[7]. Louhemel se présenta donc devant le lieutenant de l'empereur, et là, au milieu d'une nombreuse assistance, il s'exprima en ces termes : « C'est de la part de Conwoion, mon abbé, et des moines, nos « frères, que je viens ici vous demander, au nom de Jésus-Christ, pro- « tection et assistance. Établis en un lieu désert, nous voulions y bâtir un

[1] « . . . . . Mundi gloriam fugiens et *veræ* « *philosophiæ* dare operam gliscens. » (*Vita S. Conwoion.* p. 189.)

[2] Le mot *Roton* signifie gué (*vadum*) dans tous les dialectes bretons. Ce mot n'a rien de commun avec celui de *Redon*, qu'on lui a substitué à une époque relativement moderne.

[3] « . . . . . In venetensi territorio, solitudinis « locum, Rothonum nuncupatum, petiit, juxta « sinum duorum nobilium fluminum situm. « Ipse vero locus adeo naturali positione insi- « gnis habetur, ut amœnitate sua cæteris *Bri-* « *tanniæ gallicanæ* locis præstet, montibusque, « proceritate sua polo vicinus, quasi quibusdam « mœniis ambiatur. . . . . » (*Ibid.* p. 189.)

[4] *Lis-Fau*, c'est-à-dire la cour du Hêtre.

[5] « . . . Venit Conwoion ad Ratuili tiran- « num, deprecans eum sedentem secus fontem, « in loco nuncupante Lesfau, ut locum con- « gruum ad opus Dei exercendum largiri di- « gnaretur, quod et fecit. . . . . presente et con- « sentiente filio suo Catuoreto. » (Vid. inf. *Chart. Roton.* ch. 1.)

[6] « . . . . . Deterrebant eos per circuitum « multi adversarii et cupiebant impedire sanc- « tum opus quod inchoaverant, et non sinebant « eos perficere. » (*Vita S. Conwoion.* apud Mabill. *Acta O. S. B. loc. cit.* p. 193.)

[7] J'ignore où étaient situés Botnumel et Coetlou, autre demeure de Nominoë.

« oratoire, où, chaque jour, nous pussions invoquer Dieu pour le salut de « la Bretagne entière. Mais nous avons pour voisins des tyerns chez lesquels « n'existent ni la crainte de Dieu ni le respect des hommes, et qui s'oppo- « sent, autant qu'ils peuvent, à notre dessein. Et pourtant, ce n'est ni la « crainte de la misère, ni l'envie de nous créer des richesses mondaines, « mais uniquement le désir de gagner le Ciel, qui nous a rassemblés dans ce « lieu solitaire[1]. »

A ces mots, Illoc, l'adversaire des moines, se leva furieux : — « Prince, « s'écria-t-il, ne prêtez pas l'oreille aux calomnies de ces enjôleurs : le lieu « qu'ils occupent m'appartient par droit héréditaire. »

Ces paroles excitèrent chez Nominoë la plus vive indignation : — « Penses- « tu donc, ennemi de Dieu, dit-il, qu'il vaille mieux livrer cette terre « à des impies et à des larrons qu'à des hommes de bien, prêtres et moines, « dont la vie se passe à prier Dieu, chaque jour, pour le salut du monde[2] ? »

Cette foudroyante apostrophe ferma la bouche à Illoc. Il sortit de la salle, la rage dans le cœur, et plus résolu que jamais de tirer des moines la vengeance la plus éclatante. Ayant en effet rassemblé les membres de sa parenté, il convint avec eux que les habitants de Roton seraient chassés, et même, s'ils résistaient, tués sur place. Mais, au moment où la troupe se disposait à exécuter la sentence, le récit d'une guérison miraculeuse, opérée par les serviteurs de Dieu, vint jeter la terreur dans l'âme de leurs ennemis; et, à partir de ce jour, dit l'hagiographe, aucun d'eux n'osa plus rien entreprendre contre les moines de Roton[3].

Régnier, évêque de Vannes, et Richouin, comte de Nantes, furent pour le monastère de Saint-Sauveur des ennemis plus persévérants et beaucoup plus dangereux. L'un ne pardonnait pas à saint Conwoion, qu'il avait com-

[1] « . . . . . Elegit itaque reverendus Convoio- « nus . . . . . idoneum atque fidelem nomine « Louhemel . . . . . et transmisit eum in lega- « tionem ad Nominoe principem . . . . . Reperit « eum (Louhemel) in aula quæ dicitur Botnu- « mel. » (*Vita S. Conwoion.* apud Mabill. *Acta O. S. B. loc. cit.* p. 193.)

[2] « . . . . . Meus est ille locus quem illi *se-* « *ductores* occupaverunt et mihi debetur jure « hæreditario. Tunc Nominoe indignatus est « furore nimio . . . et ait ad supradictum perfi- « dum : Dic nobis, inimice Dei, numquid me- « lius est utrum in eo loco impii aut latrones « habitent, quam sacerdotes et monachi viri « justi, etc. » (*Vita S. Conwoion.* p. 194.)

[3] « Consilium iniit cum propinquis qui in « circuitu eorum [monachorum] commanebant, « et mandavit illis ut ejicerent eos foras aut in- « terficerent . . . . . Quod miraculum invidus « supradictus Illoc audiens cum consiliariis suis, « nimio timore sunt perculsi, nec ausi sunt ab « illo usquam malum contra servos Dei machi- « nari. » (*Ibid.* p. 197.)

blé de ses faveurs, d'avoir quitté Vannes et entraîné au désert l'élite du clergé de la ville; l'autre en voulait à l'abbé de Redon d'être l'ami, et, jusqu'à un certain point, l'auxiliaire d'un homme dont la haute fortune humiliait son orgueil. Conwoion ne ressentit que trop les effets de ce double ressentiment. En 832, il s'était rendu près de l'empereur, au palais de Joac, en Limousin, pour y faire confirmer la donation de Ratwili; mais à peine avait-il exposé sa requête, que Régnier et Richouin, dans le but de la faire échouer, dirent à l'empereur: « Fermez l'oreille, ô César, aux dis- « cours de ces moines, car le lieu qu'ils vous demandent est un point des « plus importants pour la sécurité de votre empire. » A ces mots, dit l'hagiographe, l'empereur ressentit une violente colère, et il ordonna qu'on chassât les moines de sa présence[1]. Quelques mois plus tard, à Tours, Conwoion, accompagné du vénérable Condeloc, se présentait de nouveau, avec d'autres visiteurs bretons, dans la salle ou siégeait l'empereur. Il n'avait pas encore ouvert la bouche et déposé ses présents, qu'il recevait l'ordre de sortir du palais. Ce double échec ne découragea pas saint Conwoion[2]. En rentrant dans son logis, il dit simplement à Condeloc : « Dieu, qui tient dans ses « mains le cœur des rois, n'a pas voulu nous ouvrir celui de l'empereur; « rendez-vous donc, cher frère, sur le marché, et y vendez la cire que nous « avions apportée pour le prince[3]. » Cela fait, ils s'en retournèrent tristement à leur monastère, où, quelques mois plus tard, Nominoë, accompagné des principaux seigneurs de Bretagne, vint visiter le saint édifice[4]. Il y fut reçu d'une façon vraiment royale. Conwoion et tous ses moines, allant au-devant de lui, l'accueillirent avec toutes sortes d'honneurs, et le ramenèrent à l'abbaye en chantant des hymnes et des cantiques. Ce jour-là, ajoute l'ha-

[1] « ..... Perrexit Conwoion ad palatium « Ludovici imperatoris in territorio Limodiæ. « ... rogavit eum pro Dei misericordia ut « daret ei adjutorium et locum commemoratum « sanctum, nomine Rotonum..... Ad hæc « verba respondit Ricowinus comes necnon et « Rainarius pontifex... : *Domine Auguste... ne « audias sermonem eorum, quia locum quem quæ- « runt, in eo potest regnum vestrum confortari « et roborari.* Cumque ille audisset, indignatus « est vehementer et cœpit dicere : Ejicite eos a « præsentia nostra, nam hodie quod petunt a « nobis nullo pacto recipient. Statim sanctus Dei « Conwoion cum suis ejectus est a conspectu « imperatoris. » (*Vita S. Conwoion.* apud Mabill. *Acta O. S. B. loc. cit.* p. 200.)

[2] « Licet erat mœrens corde, spiritu tamen « in Deo confidebat semper. » (*Ibid.* p. 200.)

[3] « ... Reversusque ad hospitium dixit con- « fratri suo Cumdeluc : Nondum aperuit Domi- « nus cor Imperatoris, ut daret aliquid nobis, « quia cor regis in manu Dei est. Tu vero, ca- « rissime frater, festinanter perge ad nundinas, « et vende ceram quam attulimus. » (*Ibid.* p. 200 *in fine.*)

[4] *Ibid.* p. 201.

giographe auquel nous empruntons ces détails, Nominoë ressentit dans son cœur *une grande joie;* et, ayant consolé les moines, il leur promit de leur faire du bien tous les jours de sa vie[1].

Avant de quitter le monastère, le prince, qui venait d'apprendre la déposition de Louis, à Saint-Médard de Soissons (833), n'hésita pas à ratifier, au nom de l'empereur détrôné, la concession que ce dernier avait toujours refusé d'approuver; et il y ajouta le territoire de Ros qu'environnaient les deux rivières d'Oust et de Vilaine[2].

J'ai eu occasion de faire ressortir, dans un autre ouvrage, la hardiesse, mais, en même temps, la profonde habileté de Nominoë en cette circonstance. Si, d'un côté, le prince faisait violence, en quelque sorte, à la volonté hautement exprimée de l'empereur, de l'autre, il manifestait ouvertement, en face des fils rebelles de Louis, et sa fidélité et son dévouement à son vieux maître. Ces sentiments éclatent en effet dans la charte de concession rédigée dans l'abbaye de Redon, le 14 des kalendes de juillet, *étant commencée la vingt et unième année du règne de Louis*[3]: « Con« sidérant, y est-il dit, les chagrins et les tribulations qu'éprouve en ce mo« ment l'empereur Louis, notre souverain, nous avons concédé aux moines « bénédictins de Roton le territoire appelé *Ros*, etc. *et cette aumône nous « l'avons faite à l'intention de notre maître,* afin que, grâce aux prières des « moines, Dieu daigne lui venir en aide[4]. »

Nominoë comptait si bien que sa conduite dissiperait les injustes préventions suscitées contre lui et contre ses protégés par Bernard, Ricouin et Régnier, qu'avant de quitter Redon il invita saint Conwoion à se joindre à l'ambassade qu'il envoyait à Louis pour le complimenter sur sa délivrance[5]. Ce fut dans le palais impérial d'Attigny que les deux envoyés furent reçus par le monarque. Cette fois, au lieu d'ennemis puissants,

[1] « . . . Gavisus est Nominoe illo die gaudio « magno, consolatusque est sanctos Dei viros, « promisitque eis se benefacturum omnibus die« bus vitæ suæ. » (*Vita S. Conwoion.* apud Mabill. *Acta O. S. B. loc. cit.* p. 201 *in fine.*)

[2] « Vid. infra, ch. II, p. 2.

[3] « . . . Factum est hoc in loco nuncupante « Roton, XXI anno imperii domni Hlodowici. . . « V feria, XIV kal. jul. »

[4] « Ego, in Dei nomine, missus imperatoris « Nominoe, considerans querelam et tribula« tionem quam habet domnus noster imperator « Lodovicus. . . donavi (monachis rotonensi« bus) . . . partem quæ vocatur Ros . . . *in elee« mosina domni Imperatoris, ut eum dominus, per « orationem eorum, adjuvare dignetur.* » (Vid. infra, ch. II, p. 2.)

[5] « . . . Præcepit abbati ut statim pergeret « ad supradictum imperatorem una cum misso « suo nomine Worworet. » (*Vita S. Conwoion. loc. cit.* p. 201 *in fine.*)

saint Conwoion rencontra deux évêques de Bretagne, dont l'un, de race gallo-franque, ne lui prêta, il est vrai, aucune assistance, mais dont l'autre, Breton d'origine, prit en main sa cause avec un grand zèle[1]. Cette intervention d'Ermor, évêque d'Alet, fut couronnée d'un plein succès. L'empereur, éclairé par le prélat, se rendit à *la prière et à l'intervention de son fidèle Nominoë*, et, par un diplôme solennel, il fit cession à l'abbaye de Saint-Sauveur[2] de la paroisse de Bain et de celle de Langon.

Deux ans plus tard (836), la discorde s'étant mise entre les Bretons et les Francs, *parce que ceux-ci voulaient, selon leur coutume, occuper toute la Bretagne à main armée*[3], Nominoë dut envoyer des ambassadeurs à Louis le Débonnaire pour demander s'il autorisait de telles invasions[4]. Conwoion, qui accompagnait la députation, fut accueilli, cette fois encore, avec une grande bienveillance par l'empereur. Le prince, malgré les machinations d'un certain comte Gonfroi, qui se flattait d'obtenir l'investiture du comté de Vannes[5], accéda à toutes les demandes de l'abbé de Redon, et les trois paroisses de Renac, Platz et Arthon furent ajoutées au domaine de l'abbaye[6].

La persévérance de Nominoë, la résignation calme et sereine de saint Conwoion avaient donc enfin triomphé de tous les obstacles. Depuis ce jour, la prospérité du grand monastère alla toujours croissant; les donations y affluèrent de tous côtés[7], et, parmi les princes du pays, ce fut à qui y viendrait prendre l'habit monastique, consacrer à Dieu quelqu'un de ses enfants, ou marquer la place de son tombeau[8].

[1] « Eo namque tempore erat Hermor episcopus simul et Felix in palatio regis... Statim « ut audivit Hermor causas... gavisus est intimavitque regi omnia de eo. Tunc immutavit « Dominus cor Imperatoris. » (*Vita S. Conwoion.* apud Mabill. *loc. cit.* p. 202 *in fine.*)

[2] Vid. Append. ch. VI, p. 355.

[3] « ... Franci volebant per vim totam Britanniam occupare, sicut antea solebant facere, « sed fortissimus princeps Nominoe, quantum « valebat, illis contradicebat. » (*Vita S. Conwoion.* ap. Mabill. *loc. cit.* p. 202.)

[4] « ... Transmisit... Nominoe legatos suos « ad Imperatorem, qui ei dicerent utrum ex « jussione illius hæc ita essent. » (*Vita S. Conwoion.* p. 202.)

[5] « ..... Exstiterat quidam comes, nomine « Gonfredus, qui sperabat totam provinciam « Venetiæ ex jussione Imperatoris possidere. » (*Ibid.* p. 202.)

[6] Vid. Append. ch. IX, p. 357.)

[7] Vid. infra, ch. III, IV, VII, IX, XI, XII, XIII, XIV, etc.

[8] Vid. infra, ch. III, XII, et Append. ch. IV.

§ III.

L'abbaye de Redon après la mort de Louis le Débonnaire. — Conquêtes de Nominoë. — Le monastère de Saint-Sauveur sous Érispoë et ses successeurs.

On a rendu hommage, et c'était justice, à la fidélité dont Nominoë ne cessa de donner des preuves à Louis le Débonnaire, son bienfaiteur. Mais il faut avouer, pour rester tout à fait dans le vrai, que les moyens mis en œuvre par le libérateur de la Bretagne ne répondirent pas toujours au noble but qu'il sut atteindre. Dans deux circonstances importantes, à l'avénement de Charles le Chauve et dans l'affaire des évêques expulsés de leurs siéges sous prétexte de simonie, la conduite du prince ne fut pas, tant s'en faut, à l'abri du reproche. Le testament de Louis le Débonnaire attribuait, comme on sait, à son fils dernier né la possession de la Gaule sous la suprématie de Lothaire. Or, Charles le Chauve, ayant fait demander à Nominoë s'il voulait le reconnaître pour roi, reçut du prince une réponse affirmative : « Le duc breton, dit Nithard, historien très-bien informé[1], envoya, « d'après l'avis de son conseil, des présents au roi Charles, et s'engagea, par « serment, à lui être fidèle à l'avenir[2]. » Nominoë n'était pas prêt, sans doute, et il lui fallait gagner du temps. Mais un tel acte suffit pour faire apprécier le caractère de l'homme : c'était, avant tout, un politique; il le montra bien, un peu plus tard, dans sa lutte contre les évêques gallo-francs dont il voulait se débarrasser.

Ce serait ici le lieu de raconter et la longue histoire des prélats simoniaques, et celle de l'établissement de plusieurs siéges et d'une métropole dans le nouveau royaume de Bretagne. Mais le récit de cette grave affaire, où saint Conwoion servit, sans s'en douter, d'instrument à la politique de Nominoë, trouvera plus loin sa place. Aussi bien devons-nous achever de faire connaître, dans un même tableau, par quelle série de luttes héroïques

[1] Nithard, petit-fils naturel de Charlemagne, vivait à la cour de Charles le Chauve.

[2] « Protinus ad Nominoium ducem Britannorum « mittit, scire cupiens si se suæ ditioni « subdere vellet, qui, adquiescens consiliis plurimorum, Carolo munera mittit *ac sacramento « fidem deinceps servandam illi firmavit.* » (Nithard, *Hist.* l. II, ap. *Script. rer. gall. et franc.* t. VII, p. 18, et Baluz. *Capitul.* t. II, p. 42.)

les diocèses de Rennes et de Nantes, avec la partie orientale du *pagus venetensis*, furent définitivement unis à la Bretagne.

Après la sanglante bataille de Fontenai, où le sang breton ne fut pas épargné [1], Nominoë jugea que le moment était venu de secouer le joug. Allié au franc Lantbert, qui, n'ayant pu obtenir le comté Nantais [2], s'était, de dépit, jeté dans la révolte, Nominoë s'empara d'une grande partie du pays de Rennes, tandis que son collègue, vainqueur sur les bords de l'Isac, étendait ses conquêtes au sud de la Loire. Charles le Chauve, informé de cet événement, et jugeant qu'une démonstration était nécessaire, vint camper aux portes de Rennes, à la tête d'une grande partie de ses troupes. Mais, à l'approche des Bretons, il se retira en toute hâte, remettant à plus tard sa vengeance. Ce fut seulement en 845 que le roi des Francs, avec l'armée la plus formidable qui eût jamais envahi la péninsule, vint livrer bataille aux Bretons non loin des murs de l'antique monastère de Ballon, dans la paroisse de Bain. Tout le monde a lu la description et sait le résultat de cette grande bataille, qui dura deux jours entiers et valut à Nominoë la couronne de Bretagne [3]. L'année suivante, Charles le Chauve eut la tentation de prendre sa revanche; mais il se décida prudemment à traiter avec les Bretons, dont l'indépendance fut alors pleinement reconnue.

A l'époque où s'accomplirent les grands événements dont il vient d'être parlé (846-849), la limite qui séparait les Bretons des Gallo-Francs leurs voisins se pouvait indiquer, assez exactement, par une ligne idéale qui, partant de l'embouchure du Couesnon et passant à Montfort-la-Canne, venait aboutir à la ville de Vannes. Mais, durant les trois années qui s'écoulèrent de 849 à 851, Nominoë ajouta au territoire breton les comtés de Rennes, de Nantes et de Retz, ce qui constitua le duché de Bretagne, tel qu'il existait, sous le nom de province, avant la Révolution de 1789.

Ce fut en 850, après l'inique expulsion d'Actard du siége de Nantes, que Nominoë se décida à guerroyer de nouveau contre Charles le Chauve.

[1] « [Apud Fontanidum campum] Franciæ, « Aquitaniæ..... Britanniæque omnes pene « milites mutuis concidere vulneribus. » (*Fragm. hist. Franc.* ap. Duch. t. III, p. 335.)

[2] « ... Rex timens ne non fidelis sibi exis- « teret (Lantbertus) *propter Britannorum vicini- « tatem, ac ne illis associaretur, etc.* » (*Chron. Nann.* apud *Script. rer. gall. et franc.* t. III, p. 335.)

[3] Voy. mon *Histoire des peuples bretons*, t. I, p. 336, et la description de la bataille dans Reginon (ap. Pertz, *Mon. hist. Germ.* t. I, p. 570).

En quelques semaines, la ville et le comté de Rennes furent conquis, l'Anjou ravagé et sa capitale prise d'assaut. « Mais les Nantais, aussi bien que ceux « de Rennes, *étaient trop français*, dit D. Lobineau, pour ne pas donner de « l'exercice aux Bretons. Ils se liguèrent ensemble en faveur de Charles, et « ils furent assez habiles pour tromper Nominoë. Pendant que ce prince, se « reposant sur la fidélité de ces deux villes, étendait ses conquêtes dans le « Maine et dans l'Anjou, Charles, *appelé par ceux de Rennes et de Nantes*, « entra pour la troisième fois en Bretagne, se rendit maître de ces villes « sans aucune résistance et y mit de fortes garnisons [1]. »

On le voit donc, au milieu du IXe siècle, comme au temps de Waroch et de l'évêque Régalis, les habitants de Rennes et de Nantes faisaient corps avec la nation franque, et la domination bretonne leur semblait un joug dur à porter [2].

Cependant, attaqué sur ses derrières, Nominoë s'en revint, à marches forcées, vers Rennes, qu'il emporta sans coup férir, si grande était la terreur de la garnison, qui *fut envoyée prisonnière en Bretagne* [3]. De Rennes, l'armée bretonne marcha sur Nantes dont les défenseurs, commandés par un comte franc, nommé Amaury, se rendirent au premier choc. Les fortifications de ces deux villes furent démantelées [4], afin d'en maintenir les habitants dans le devoir, et Nominoë, débarrassé de toute inquiétude de ce côté, recommença, *avec une inexprimable furie*, disent les chroniques franques [5], ses conquêtes dans le Maine. L'année suivante, le roi breton réunit ses troupes à celles du comte Lantbert, pour attaquer Charles le Chauve au cœur même de ses états. Il traversa rapidement l'Anjou et le Vendômois, et il se disposait à entrer dans le pays chartrain, lorsque la mort vint l'arrêter. Cet événement excita une grande joie parmi les Francs, qui voulurent y voir un châtiment de Dieu, justement irrité contre le *persé-*

[1] D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 49, n° 58. Voici le texte où ces événements sont racontés : « Karolus rex cum exercitu us- « que ad Redonas oppidum pervenit, ubique « custodiam disposuit. » (*Chron. Fontanell.* apud Pertz, t. II, p. 303.)

[2] « . . . . . In captivitate Britannorum positi, gravi jugo subditi sumus. » (Vid. supra, p. XVIII.)

[3] « . . . . Ab urbe recedente (Karolo), No- « menoius et Lantbertus cum fidelium copia « eamdem urbem oppugnare moliti sunt. Quo « metu territi custodes nostri in ditionem vene- « runt, *in Britanniamque exiliati sunt.* » (*Chron. Fontanell.* apud Pertz, t. II, p. 303.)

[4] « Nomenoius Rhedonas et Namnetas ca- « piens, partem murorum portasque earum « destruxit. » (*Chron. Aquit.* apud Pertz, t. II, p. 253.)

[5] « . . . Ad Cenomannos cum indicibili furia « pervenerunt. » (*Chron. Fontanell. loc. cit.*)

cuteur du clergé et le spoliateur des églises[1]. Cette croyance populaire est consignée dans la plupart des chroniques du temps. Les unes prétendent que le héros breton tomba sous le glaive d'un ange; les autres racontent qu'au moment où le prince se disposait à monter à cheval, saint Maurille, évêque d'Angers, se montra tout à coup, et que, lui ayant reproché tous ses crimes, il le frappa de son bâton et l'étendit sans vie[2]. Les jugements des Bretons sur le libérateur de leur patrie furent naturellement tout autres. Les moines de Redon, qui, l'année précédente, avaient irrité Nominoë, en faisant confirmer par Charles le Chauve les priviléges de leur abbaye[3], ne se montrèrent pas ingrats envers leur fondateur : le corps du héros fut enseveli, avec un pieux respect, dans l'église du monastère[4].

Cependant, délivré du vainqueur de Ballon et se flattant de laver, par une victoire, la honte de ses défaites, Charles le Chauve était entré en Bretagne, pour la quatrième fois, à la tête d'une armée nombreuse[5]. Érispoë, qui venait de succéder à son père, n'hésita pas, bien qu'inférieur en forces, à attendre l'ennemi de pied ferme. On ignore en quel lieu se livra la bataille, mais il est certain qu'elle se termina par la défaite des Francs, qui avaient pris l'habitude, dit la Chronique de Fontenelles, de fuir devant les Bretons[6]. Privé d'une partie de son armée, dont plusieurs chefs étaient restés sur le champ de bataille, Charles le Chauve fit proposer la paix à son jeune vainqueur, qui l'accepta, mais à des conditions assez dures pour le vaincu. Érispoë reçut, en effet, l'investiture des comtés de Rennes, de Nantes, de Retz[7], et le roi des Francs dut lui confirmer, en outre, tout ce

[1] V. Sirmond. *Concil. gall.* t. III, p. 69.

[2] « . . . Ab angelo percussus interiit. » (*Chron. Aquit.* apud Pertz, t. II, p. 253.) « . . . Moritur « divine percussus, nam . . . cum equum ascen- « dere vellet . . . vidit ante se Sanctum Maurilio- « nem episcopum adstare sibi hæc . . . ingemi- « nantem : *Desine, crudelis prædo, ecclesias Dei* « *devastare.* His dictis, baculum, quem manu « gestabat, elevans, eum in capite percussit, « qui a suis in domum reportatus, vitam cum « regno finivit. » (Regin. ap. Pertz, t. I, p. 571.)

[3] Vid. infra, Append. ch. XXVIII, p. 363.

[4] Voyez, dans l'Appendice, la *Notice sur l'abbaye de Redon.*

[5] « . . . . . Karolus rex commovit univer- « sum exercitum suum : putabat enim quia pos- « set universam Britanniam armis capere . . . . . « At . . . mandavit (Erispoe) ut omnes parati es- « sent . . . Statim Britones cuncti a sedibus suis « surrexerunt. » (*Vita Sancti Conwoion.* apud Mabill. sæc. IV, pars II, p. 199.)

[6] « Inde (Karolus) in Britanniam iter suum « indixit; commissoque cum Britonibus prælio, « *fugaci more suorum* plurimi Franci perierunt, « nobiles, comites et duces, seu reliqua manus. » (*Frag. Chron. Fontanell.* ap. Pertz, t. II, p. 303.)

[7] « Respogius filius Nomenogii ad Carolum « veniens, in urbe Andegavorum, datis mani- « bus suscipitur, et tam regalibus indumentis « quam paternæ potestatis ditione donatur, ad- « ditis insuper ei Redonibus, Nannetis et Ra- « tense. » (*Ann. Bertin.* ap. *Script. rer. gall. et*

que Nominoë avait conquis dans le Maine et dans l'Anjou. De là cette formule finale de plusieurs chartes de notre Cartulaire, qui se réfèrent à la seconde moitié du IXe siècle : « Fait à.....le....., Érispoë (ou Salomon) « gouvernant toute la Bretagne jusqu'à la rivière de Maine [1]. »

A cette époque, les Bretons, si longtemps cantonnés dans leur pays, *firent des pointes* de divers côtés. Depuis 826, le territoire situé entre la ville de Vannes et la Vilaine, et toute la partie inférieure du fleuve depuis Langon, étaient, en quelque sorte, habités par un peuple nouveau. Ce serait une erreur de croire, toutefois, que l'assimilation des Gallo-Francs et des Bretons y ait été immédiate. Un curieux passage de la vie de saint Conwoion prouve, au contraire, que, plusieurs années après les conquêtes de Nominoë, il existait, entre Vannes et la Vilaine, des populations qui, sans interprètes, se faisaient entendre des Francs, et qui, dans l'occasion, prenaient parti pour eux contre les Bretons.

C'était en 851 : les troupes de Charles le Chauve, comme on l'a vu plus haut, avaient envahi la Bretagne. Or, tandis que le vaillant Érispoë se préparait à mener à l'ennemi ses guerriers accourus de toutes parts, il arriva que deux tyerns, en quête l'un et l'autre de butin, vinrent prendre gîte dans un village de la paroisse de Peillac. Avertis qu'il y avait des Bretons en ce lieu, les Francs s'y rendirent, pendant la nuit, et en occupèrent toutes les issues. Le matin venu, un habitant du village, s'avançant vers les soldats, leur dit : « Si vous cherchez les Bretons, sachez qu'ils sont là-bas, dans « une aire, cachés dans de la paille. » Les Francs se dirigèrent de ce côté, et, ayant découvert les deux seigneurs, ils les tuèrent à coups d'épées, jetèrent leurs cadavres dans le chemin, et mirent en un lieu apparent leurs têtes séparées du tronc [2].

On peut juger, d'après ce récit, si conforme aux faits rapportés plus haut, du crédit qu'il faut accorder à certain écrivains, dont l'érudition peut être très-variée, mais qui, ne voulant voir que des Gallo-Romains et ensuite des Gallo-Francs dans la péninsule armoricaine, se sont imposé la singu-

franc. t. VII, p. 68. — Cf. Prud. Trec. *Ann.* ap. Pertz, t. I, p. 446.)

[1] Voy. ch. LXXII, p. 57, et XXXIV de l'Append.

[2] « . . . Cum vero Franci villam circumda- « rent, unus e populo dixit : Si Britones quæ- « ritis, ecce latitant in paleis. Illi vero, concito « gressu, ad aream pergunt, ibique eos lati- « tantes reperiunt, eductisque gladiis, statim « eos trucidaverunt et corpora eorum in pla- « teis projecerunt, et capita seorsum posue- « runt. » (*Acta O. S. B.* apud Mabill. sæc. IV, pars II, p. 199.)

lière mission de prouver, malgré les témoignages formels des Sidoine Apollinaire, des Grégoire de Tours, des Fortunat et de tant d'autres, qu'il n'y a jamais eu de Bretons en Bretagne.

§ IV.

L'abbaye de Redon depuis l'avénement d'Érispoë (851), jusqu'à la mort d'Alain le Grand (907). — Invasions normandes et destruction de la Bretagne.

Cependant la péninsule armoricaine, si souvent ravagée par les hommes du nord[1], allait devenir leur proie. En 843, soixante-sept vaisseaux normands, partis des rivages de la Neustrie, se montrent tout à coup devant le bourg de Batz. De là, remontant la Loire, ils arrivent sous les murs de Nantes, où les habitants des contrées voisines et même de plusieurs villes situées au loin étaient venus, en très-grand nombre, chercher un refuge contre les barbares[2]. C'était le jour de Saint-Jean-Baptiste; l'évêque Gunhard était à l'autel, célébrant les saints mystères, lorsque les pirates, brisant à coups de hache les portes de la cathédrale, s'y précipitèrent comme des bêtes fauves[3]. Leur aveugle fureur n'épargna personne; mais, vers la fin du jour, fatigués de carnage, ils transportèrent sur leurs vaisseaux les trésors entassés dans l'église[4], et s'éloignèrent à toutes voiles.

Moins de dix ans après, une autre troupe, qui venait de ravager les bords de la Seine jusqu'à Rouen, remontait la Loire sous la conduite d'un chef nommé Godefroid, et Nantes, cette fois encore, tombait aux mains des pirates. Ceux-ci, après le sac de la ville, s'étaient réfugiés, avec un énorme butin, dans une île de la Loire, lorsque d'autres Normands, commandés par Sidric, vinrent les assaillir avec un renfort de Bretons dont ils avaient réclamé l'assistance. Les assiégés, comprenant tout le péril de leur situation, prirent un parti qui les sauva : ils livrèrent à la bande de Sidric la moitié de leur butin, et, au point du jour, les deux flottes, au grand étonnement des Bretons, mirent à la voile. Celle de Sidric prit le large et re-

[1] Voir plus haut, p. xiv.

[2] « Præcursoris quæ inierat Nativitas non « solum ex vicinis regionibus et vicis, immo « etiam ex procul positis urbibus, attraxerat mul- « titudinem. » (*Chron. Namn.* ap. D. Lob. t. II, p. 35.)

[3] « Effractis ostiis fenestrisque propulsis, tem- « plum feraliter irrumpunt. » (*Chron. Namn.* ap. D. Lob. t. II, p. 35.)

[4] « Clerus omnis cum monachis ad urbem « copiosum ecclesiæ thesaurum secum habentes « confugerant. » (*Ibid.*)

tourna dans la Seine; mais les navires de Godefroid, cinglant vers l'embouchure de la Vilaine, remontèrent le fleuve, et vinrent jeter l'ancre en face de l'abbaye de Redon. Déjà les pirates se disposaient à enfoncer les portes du monastère, lorsqu'un violent orage éclata tout à coup. Les Normands, se croyant poursuivis par la colère divine, envoyèrent à l'abbaye de riches présents, et firent allumer devant les autels une grande quantité de cierges. Le lendemain, ils décampèrent, après avoir placé des gardes autour du saint édifice pour le garantir contre toute insulte[1]. En revanche, ils portèrent le fer et la flamme dans les autres parties du pays de Broerech. Le comte Pascweten, à la suite de plusieurs combats malheureux, tomba entre leurs mains, et ils ne consentirent à le relâcher, grâce à l'intervention des moines de Redon, qu'après avoir reçu de ces religieux un calice d'or avec sa patène de même métal[2]. Courantgen, évêque de Vannes, avait subi le même sort; mais sa captivité se prolongea plus longtemps. La présence d'Érispoë, de Pascweten et de Salomon, à Vannes, précisément à la même époque, semble indiquer que cette ville avait été sérieusement menacée par les Normands[3]. Ceux-ci, néanmoins, ne tardèrent pas à quitter le pays, qui, pendant quelques années, fut délivré de leurs incursions. Mais ils reparurent en 868. Abandonnant le comté nantais, où ils s'étaient, pour ainsi dire, établis à poste fixe, ils entrèrent dans la Vilaine et ruinèrent, cette fois, le monastère de Redon. Salomon, campé à Avessac (*in procinctu belli*, dit notre Cartulaire), maintint, pendant plusieurs mois, les Normands en respect. Mais, l'année suivante, il lui fallut acheter, au prix de cinq cents vaches, une paix dont l'un de ses lieutenants, l'héroïque Gurwand, ne voulut pas subir la honte[4].

Après la destruction de Saint-Sauveur, Conwoion vint solliciter de Salomon un lieu de refuge pour ses religieux. Le prince, qu'obsédait sans cesse l'image d'Érispoë frappé, par son ordre, au pied des saints autels, accueillit avec empressement les moines fugitifs. Espérant, à force de charité, se faire pardonner son forfait, il donna à l'abbé de Redon le palais de Plélan, et voulut que, non loin de là, s'élevât un grand monastère (*monasterium non ignobile*), qui porterait le nom de monastère de Salomon[5].

En 869, après la mort de saint Conwoion, Ritcant, son successeur,

[1] *Vita S. Conwoion.* ap. *Acta O. S. B.* sæc. IV, pars II, p. 221-222.

[2] Vid. infra, ch. XXVI, p. 21.

[3] Vid. Append. ch. XL, p. 369.

[4] Reginon, *Chron.* ap. Pertz, t. I, p. 586.

[5] Vid. infra, ch. CCXLI, p. 189.

étant venu solliciter du prince la confirmation de tous les dons et priviléges dont il avait comblé la nouvelle abbaye, Salomon s'empressa d'accéder à ce vœu. Dans la charte dressée à cette occasion, le roi énumère avec complaisance les présents qu'il a faits au monastère, où l'abbé Conwoion et la reine Guenwreth avaient été naguère enterrés[1]. Ce sont d'abord les reliques de saint Maxent, « dont la perte a été un deuil pour l'Aquitaine « et qui seront une gloire pour la Bretagne; » puis, un calice d'or d'un travail merveilleux[2], pesant dix livres et orné de trois cent treize pierres précieuses, avec une patène, de même poids, où cent quarante-cinq pierres fines sont incrustées; un évangéliaire recouvert d'or artistement ciselé, et orné de cent vingt pierres précieuses; une petite châsse en ivoire indien, remplie de reliques, et sortant des mains *d'un ouvrier consommé;* une grande croix d'or, d'un travail exquis et sur laquelle sont enchâssées trois cent soixante et dix pierres fines; une chasuble de drap d'or, présent de Charles le Chauve au roi de Bretagne, son compère[3]; enfin, outre bien d'autres présents, trois cloches d'une grosseur extraordinaire (*miræ magnitudinis*). Cette curieuse énumération n'est pas un hors-d'œuvre ici : elle atteste que la Bretagne, vers la fin du IXe siècle et avant de devenir la proie des Normands, n'était pas, tant s'en faut, un pays misérable et barbare[4].

Cependant, ni les fondations d'abbayes ni les aumônes aux pauvres et aux églises ne pouvant calmer ses remords, Salomon avait fait vœu d'aller chercher à Rome, qui était alors le refuge des grands pécheurs repentants[5], l'absolution de son forfait. Ce projet fut soumis aux états du pays; mais le roi, n'ayant pu obtenir leur assentiment, parce que les Normands ravageaient, en ce moment-là, le littoral breton, voulut acquitter son vœu d'une autre façon. Il envoya au pape une statue d'or de même taille que lui, une couronne enrichie de pierreries, qui valait neuf cents sous, sans compter

[1] Vid. infra, ch. CCXLI, p. 189.

[2] « Calicem aureum ex auro obrizo, *mirifico opere* fabricatum. » (*Ibid.*)

[3] « Casulam sacerdotalem... ex auro coo- « pertam, quam mihi meus compater Franco- « rum piissimus rex Karolus pro magno, ut est, « transmisit dono. » (*Ibid.*)

[4] M. Pardessus, dans son *Tableau du commerce avant la découverte de l'Amérique* (Paris, 1834, p. LXI), a fait remarquer que, dès le VIe siècle, le commerce de la ville bretonne d'Alet avait une certaine importance. — Voyez à l'appui la *Vie de S. Malo*, *Acta O. S. B.* sæcul. I, p. 218-219. On verra plus loin que, dès la première moitié du XIe siècle, après *la destruction de la Bretagne* par les Normands, la petite ville de Redon semble avoir eu des corps de métiers organisés.

[5] « Vovimus Romam ire, orationis causa. » (Vid. infra, ch. LXXXIX, p. 67, ann. 871.) Les

beaucoup d'autres présents tels que chasubles, étoffes de laine de diverses couleurs, peaux de cerfs, etc.[1] En retour, Salomon sollicitait de la bienveillance du souverain pontife quelque relique de saint pour son monastère de Plélan. Cette requête fut favorablement accueillie. Le pape Adrien envoya au monarque le bras de saint Léon, qui avait eu les yeux crevés et la langue coupée par les Romains.

Tandis que ces choses se passaient en Bretagne, le chef des Normands de la Loire, Hastings, était allé recruter dans le nord de nouvelles bandes. A son retour, le pirate, qui, selon la Chronique de Saint Florent[2], professait *une sorte de christianisme*, résolut de se créer un établissement fixe dans le royaume des Francs. La ville d'Angers, admirable position militaire qui, dominant le cours de la Mayenne, offrait aux Normands l'avantage d'une station centrale, fut choisie par Hastings comme le poste le plus important pour lui. En 873, les pirates remontent donc la Loire, et, entrant dans la Mayenne, ils viennent planter leurs échelles sous les murs d'Angers. La ville fut emportée sans coup férir, car la plupart des habitants, saisis de terreur, avaient pris la fuite. Maîtres d'une position d'où ils pouvaient braver toutes les attaques, les Normands y font venir leurs femmes et leurs enfants. Les fossés de la ville sont élargis, les murailles réparées; puis, quand leur repaire est devenu inexpugnable, les pirates recommencent leurs dévastations dans les contrées voisines du fleuve [3].

Charles le Chauve, en apprenant, selon l'énergique expression des chroniques, que *cette peste avait pénétré dans les entrailles du pays* [4], envoya des messagers convoquer, par tout son royaume, les hommes en état de porter

Bretons, que plusieurs historiens anglais et français se sont ingéniés, de nos jours, à transformer en schismatiques, avaient coutume, dès le temps de saint Gildas (voy. *Epistol.*), de faire des pèlerinages aux tombeaux des apôtres; ils allaient à Rome en si grand nombre, avant 721, qu'un saint personnage de ce temps-là crut devoir fonder un monastère pour les recueillir lorsqu'ils seraient malades :

« Quintilianus... nobile genere fuisse tradi-« tur, cujus pater item Quintilianus monaste-« rium Meleretense... construxit propriisque « dotavit rebus, *ac xenodochium Britonum Ro-« mam pergentium esse voluit.* » (Mabill. *Ann. Bened.* t. II, p. 63, n. XLVII, et Labb. t. I *Bibl. novæ*, p. 430.)

[1] « Statuam auream nostræ magnitudinis tam « in latitudine quam in altitudine *cum lapidibus diversi generis, etc.* » (Vid. infra, *Cartul.* ch. XC, p. 68.)

[2] « Etenim utcumque Christianus dicitur « fuisse. » (*Chron. S. Florent.* D. Mor. *Pr.* t. I, p. 119.)

[3] *Chron. monast. S. Sergii*, apud *Script. rer. franc.* t. VIII, p. 53.

[4] « ... Tam perniciosa pestis in visceribus « regni sui inclusa. » (*Loc. sup. cit.*)

les armes. A l'appel du monarque, Salomon accourut. On sait que ce prince, à l'exemple de César en Espagne, fit creuser par ses soldats un large fossé au-dessous du niveau de la Mayenne, et que les eaux de la rivière, se précipitant dans ce canal, laissèrent à sec la flotte normande. L'occasion était belle pour délivrer ses sujets du fléau qui les désolait; mais Charles le Chauve, dominé par une honteuse cupidité [1], consentit à traiter avec les assiégés, et ceux-ci, sans être inquiétés, purent se retirer dans une île de la Loire.

Salomon revint dans ses états couvert de gloire. Mais cette gloire ne désarma point ses ennemis : meurtrier d'Érispoë, il périt de la même mort que lui [2]. A cette nouvelle, Charles le Chauve publia un capitulaire dans lequel il revendiquait la possession du royaume de Bretagne, auquel, disait-il, la nécessité des temps l'avait obligé de renoncer [3]. Cette revendication, toutefois, n'aboutit à rien : les états du grand Nominoë restèrent entre les mains de Gurwand comte de Rennes, de Pascweten comte de Vannes, et de plusieurs autres petits princes respectivement indépendants, tels que les comtes de Cornouaille, de Léon, de Poher, etc. Malheureusement l'ambition qui avait armé contre Salomon les comtes de Rennes et de Vannes les poussa bientôt à se combattre l'un l'autre. La guerre civile désola la Bretagne. Battu par un rival dont la seule présence vaut une armée [4], Pascweten appelle les Normands. Gurwand, avec une poignée d'hommes, est partout vainqueur; mais il meurt au milieu de son triomphe. Pascweten lui survit, pour périr assassiné par les Normands : juste punition d'une alliance impie avec les oppresseurs de son pays.

Plusieurs actes du Cartulaire de Redon mettent en scène les deux princes. Un jour, en 875, le comte de Rennes était venu prier Dieu dans l'église du monastère de Plélan, *où avait été enseveli le corps du roi Salomon*, sa victime [5]. Poursuivi sans doute par le souvenir de son crime, le héros concéda aux serviteurs de Saint-Sauveur et de Saint-Maxent une partie de la paroisse de Pléchatel, dont l'autre moitié avait été donnée à la même abbaye par Salomon, *pendant l'année et à l'époque où Gurwand et Pascweten poursuivaient*

[1] « Rex turpi cupiditate superatus pecuniam « recepit. » (Regin. ap. Pertz, *Mon. hist. Germ.* t. II, p. 585.)

[2] « Dignam vicem recipiens, qui seniorem « suum Herispogium in ecclesia ejus persecu- « tionem fugientem et invocantem Dominum, « super altare occidit. » (*Hincmari remensis Annales*, ap. Pertz, t. I, p. 497.)

[3] Baluz. *Capitul.* t. II, p. 266.

[4] Voyez Regin. ap. Pertz, t. I, p. 586 et suiv.

[5] « In plebe Lan, ubi et Salomon supradictus « jacet corpore. » (V. infr. ch. CCXLIII, p. 195.)

ce prince et le mettaient à mort[1]. Ainsi le même repentir amenait le meurtrier de Salomon à compléter une ancienne donation du meurtrier d'Érispoë.

Les largesses de Pascweten envers l'abbaye de Redon furent nombreuses et importantes[2]. En 876, après la mort de sa femme Prostlon, le comte, étant venu prier au tombeau de cette princesse, dans l'église de Saint-Sauveur, déposa sur l'autel une croix d'or et des vêtements ecclésiastiques d'un grand prix; le même jour, il livrait aux moines, en toute propriété, les deux domaines de Ranhocar et de Rancaranton, situés l'un et l'autre dans la presqu'île de Guérande, où les Bretons, je l'ai dit plus haut, semblent avoir pris pied dès la fin du ve siècle.

La haine qui avait animé Pascweten et Gurwand se transmit, non moins ardente, à leurs héritiers. La guerre civile, suite naturelle de leurs intérêts opposés, s'étant rallumée, plus implacable que jamais, les Normands réussirent à s'emparer de tout le territoire qui s'étend de la Loire jusqu'au Blavet[3]. Resté seul, en face de l'ennemi, sur le champ de bataille où Judicaël, le petit-fils d'Érispoë[4], avait été comme enseveli dans un glorieux triomphe[5], Alain, comte de Vannes, livra aux Normands un furieux combat sur les bords de la Vilaine. La victoire fut complète, et quatre cents pirates à peine, sur quinze mille, réussirent à regagner leur flotte[6]. Cet éclatant fait d'armes valut à Alain le surnom de Grand[7] et le fit accepter pour roi par la Bretagne entière. L'indomptable énergie de ce grand homme, quand tout cédait autour de lui[8], força les Normands, chassés de la Loire et de la Vilaine, à regagner enfin les bords de la Seine[9]. Durant les jours de paix que tant d'héroïsme avait assurés à son pays, Alain le Grand, ce *père de la*

[1] « Hoc factum est in illo anno et in illo tempore quando debellabant et persequebantur « Pascuethen et Guruuant ipsum Salomonem, « quem et perimerunt. » (Vid. infra, ch. CCXLIII, p. 194.)

[2] Vid. infra, ch. CCLX, p. 209.

[3] « . . . . . Illi (Britones), dum auxilium ferre « alter alteri recusat, quasi victoria unius non « omnium foret, graviter ab hoste læduntur; « cæduntur passim et usque Blavittam fluvium « omnis eorum possessio diripitur. » (Regin. *Chronicon*, ap. Pertz, t. I, p. 602.)

[4] « Judicheil ex filia Herispogii regis natus. » (*Ibid.* p. 587.)

[5] « Judicheil, qui erat adolescentior, cupiens « gloriam nominis sui exaltare, non expectato « Alano cum sociis, prælium conserit, multa « millia hostium cædit, reliquos in quemdam « vicum fugere compulit. Quos cum ultra quam « oporteret improvide persequeretur, ab ipsis « extinguitur. » (Regin. *Chronicon*, p. 602.)

[6] *Ibidem, loc. cit.*

[7] *Roe bras*, dans le Cartulaire.

[8] « Dani. . . Burgundiam, Neustriam et Aquitaniam, *nullo resistente*, igne et ferro devastant. » (*Annal. Vedastini*, apud Pertz, t. I, p. 526.)

[9] « Britanni vero viriliter suum defenderunt « regnum atque afflictos Danos Sequanam redire « compulerunt. » (*Ibid. loc. cit.*)

patrie, comme le nomme un moine contemporain[1], avait coutume d'habiter le château de Rieux ou une autre maison forte (*castrum Sei*) située dans la paroisse de Plessé. Or, un jour que le prince était à Rieux, se reposant des fatigues de la guerre[2], on vint lui annoncer tout à coup que son fils Guéroc touchait à ses derniers moments. Alain, qui avait éprouvé[3] combien étaient efficaces les prières des moines de Redon, recourut à leur intercession pour sauver l'enfant; et, tandis que l'abbé Fulchric et ses religieux invoquaient Dieu, prosternés devant l'autel, le duc, plein de foi en la miséricorde divine, faisait don à Saint-Sauveur des deux paroisses de Marzac et de Macérac[4].

Le comté de Nantes, en raison du voisinage de la Loire, était alors l'une des contrées où les Normands avaient accumulé le plus de ruines[5]. Pas une église, pas un monastère n'y étaient restés debout. Alain le Grand, grâce au concours de l'évêque d'Angers, dont il sut honorer le zèle[6], entreprit de rendre au diocèse nantais une partie de sa splendeur. Non-seulement il lui restitua toutes ses anciennes possessions et lui accorda la jouissance de tous ses droits antérieurs, mais il lui donna, en outre, deux abbayes dont l'une s'élevait aux portes mêmes de Nantes[7], et dont l'autre, nommée Canabiac, était située dans le Cotentin[8].

La mort d'Alain le Grand, qui arriva en 907, fut pour la Bretagne le signal d'effroyables désastres. A cette nouvelle, les Normands, dont les incursions avaient cessé depuis 891, accoururent, et leur fureur, dit la

[1] « Erat præfatus pater patriæ in castello « Reus quietissime habitans. » (Voyez la charte citée en note, p. 375, Append.)

[2] « ..... Facta itaque pace bellisque per « ejus..... subjectionem cessantibus..... » (Voyez la charte citée en note, p. 375, Append.)

[3] Atteint en effet d'une grave maladie, en 878, Alain restitua à l'abbaye de Redon la propriété de la paroisse d'Arzon, dont les comtes de Vannes l'avaient dépouillée pendant les troubles des invasions normandes. (Voyez charte CCXXXV, p. 182. — Voyez aussi deux autres donations d'Alain le Grand, chartes CCXXXVIII et CCXXXIX, p. 181 et 187.)

[4] Voy. Append. charte LI, p. 373, et note 1, p. 375.

[5] « Hic (Fulcherius namn. episcopus) valde « pauper pro Normannorum vastitate..... villæ « etenim et vicini Ligeri totius suæ parrochiæ « devastati erant et sine ullo habitatore de- « serti, etc. » (Voy. *Chron. Nannet.* apud D. Lobin. t. II, p. 44.)

[6] Voyez la donation de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, par Alain le Grand, apud D. Lobin. *Hist. de Bret.* t. II, p. 65.

[7] « ... Abbatiolam (conferimus) quamdam, « pertinentem ad ecclesiam B. Andreæ, quæ est « constructa extra murum Namnetis, inter « Sanctum Donatianum et murum civitatis su- « per fluvium Herdæ. » (*Chron. Nannet.* apud D. Lobin. t. II, p. 46.)

[8] « In territorio cujus vocabulum est Cana- « biacus.... in pago Constantino. » (*Ibid.*)

Chronique de Nantes, *recommença à bouillonner*[1]. De toutes les invasions celle-là fut la plus terrible: devant elle, ajoute le vieil historien, la Bretagne trembla d'épouvante[2]. Et cependant, pas un prince, pas un chef de guerre ne se leva pour combattre. Les rois de France, énervés et sans courage, ne savaient plus se défendre[3]. Quant aux fils d'Alain Re-bras[4], héritiers dégénérés d'un grand homme, ils avaient déserté le champ de bataille[5]. Villes, églises, monastères, tout fut livré aux flammes. Alors se renouvelèrent, sur les rivages de la péninsule, les scènes de désolation dont l'île de Bretagne avait été le théâtre aux ve et vi^e^ siècles. Les comtes, les mactierns, cherchèrent un refuge en France, en Bourgogne, en Aquitaine[6]. Matuédoi, comte de Poher et gendre d'Alain le Grand, s'enfuit, avec son fils et avec ses vassaux, chez Adelstan, roi des Angles[7]. De leur côté, les moines quittèrent le pays, emportant les reliques de leurs églises, qu'ils voulaient dérober aux profanations des Normands[8]. Le corps de saint Magloire fut transporté à Paris, celui de saint Corentin à Marmoutier, celui de saint Guénolé à Montreuil-sur-Mer, celui de saint Samson à Orléans, et enfin ceux de saint Méen et de saint Judicaël à Thouars, puis à Saint-Florent de Saumur. L'histoire de la translation jusqu'à Auxerre du corps de saint Maxent, que des religieux de Redon allaient rapporter aux Poitevins, lorsque les Normands leur barrèrent le passage, cette histoire, longuement racontée dans notre Cartulaire, n'est pas l'un des épisodes les moins curieux de l'Odyssée des moines fugitifs de ce temps-là[9].

Tandis que princes, nobles et prêtres se réfugiaient ainsi sur la terre étrangère, les populations rurales étaient livrées sans défense à toute la rage des Normands[10]. Pour peindre au vif les suites d'un tel abandon, l'une

[1] « . . . . . Cœpit ebullire rabies Normanno- « rum talis qualis nunquam steterat. » (*Chron. Nann.* ap. D. Bouquet, t. VIII, p. 275-276.)

[2] « . . . . . Contremuit terra a facie eorum. » (*Ibid.*)

[3] « Reges enim Franciæ omnino annulati et « annihilati erant, nullaque fortitudo; nullus « vigor defensionis in eis erant. » (*Ibid.*)

[4] *Re-bras*, c'est-à-dire le grand roi.

[5] « Filii Alani magni. . . . . minime patris « vestigia sequentes, omnino defecti fuerunt. » (*Chron. Nann.* t. VIII, p. 275-276.)

[6] « Territi comites ac *mathiberni* dispersi « sunt per *Franciam*, *Burgundiam et Aquita-* « *niam.* » (*Chron. Nann.* t. VIII, p. 275-276.)

[7] « Fugit Matuedoi. . . . . comes de Poher, « ad regem Anglorum Adelstanum, *cum ingenti* « *multitudine Britonum*, ducens secum filium « suum Alanum. . . . . quem genuerat *ex filia* « *Alani magni.* » (*Ibid.*)

[8] Voy. Duchêne, *Hist. Franc.* t. III, p. 336.

[9] Vid. infra, ch. CCLXXXIII, p. 228.

[10] « . . . . . Pauperes vero Britanni terram co- « lentes sub potestate Normannorum remanse- « runt absque rectore atque defensore. » (*Chron. Nann. loc. cit.*)

de nos chartes emploie ces mots : *Britannia destructa est.* Et en effet, partout où avaient passé les Normands, pas une habitation n'était restée debout, pas une voix humaine ne se faisait entendre[1]. La péninsule, livrée en proie aux pirates par le comte Robert, frère du roi Eudes, devint un vaste désert[2] comme au temps de Procope. Aussi, des antiques institutions apportées sur le continent par les Bretons insulaires, la trace se peut-elle à peine retrouver dans les chartes postérieures à la mort d'Alain le Grand. La langue bretonne, parlée, avant l'occupation normande, dans les sept diocèses de Dol, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Tréguier, de Léon, de Cornouaille, de Vannes, et dans la presqu'île de Guérande, recula vers l'occident et ne fut plus en usage, comme l'indique la carte placée en tête de ce travail, qu'à l'ouest d'une ligne qui court de l'embouchure de la Vilaine à la rivière de Châtelaudren, pour aller de là aboutir à la mer[3], entre Étables et Saint-Quay[4].

§ V.

L'abbaye de Redon depuis le retour d'Alain Barbe-Torte jusqu'à la prise de Redon par Jean IV. (Ann. 937-1364.)

Cependant l'an 1000, objet de la terreur universelle, avait sonné. Les populations, rassurées sur l'existence du monde, et, en même temps, délivrées du fléau des invasions normandes, reprirent courage au travail. Bientôt les campagnes désertes se repeuplèrent. Les églises furent reconstruites, les murailles des villes et des châteaux relevées. En même temps que le duc et les seigneurs, les moines étaient rentrés dans leur patrie. Ce fut grâce à leur exemple et à leur charité que la classe rurale, abattue et ruinée, put se remettre à l'œuvre. Entourés de tout ce qu'il y avait d'hommes

[1] « Nulla ibi tunc habitationis domus erat, « nulla hominis conversatio. » (*Vita S. Gildæ* ap. *Acta O. S. B.* sæc. I, p. 149.)

[2] « Civitates, castella, ecclesiæ, domus, mo- « nasteria virorum atque sanctimonialium igni « tradebantur, donec in solitudinem et vastum « eremum omnino regio tota Dei judicio redi- « geretur. » (*Ibid.* p. 148.)

[3] Dans un savant mémoire lu au congrès de Quimper en 1849, M. de Kerdrel a établi les deux points suivants : 1° du IXe au XIIe siècle, la langue bretonne a perdu seize à dix-huit lieues de terrain; 2° les limites actuelles de cet idiome sont à peu près celles qu'il avait au commencement du XIIe siècle. (Voyez *Bull. archéol. de l'assoc. bret.* 1849, t. I, p. 102.)

[4] Dans la baie de Saint-Brieuc. (Voyez notre carte.)

pieux et énergiques dans le clergé, ils entreprirent, sans hésiter, une œuvre dont le succès semblait à peu près impossible[1]. Les forêts, qui avaient remplacé les cultures, furent défrichées; les maisons rebâties; les vignes, les arbres fruitiers, les vergers replantés[2]. Les miracles accomplis par les moines des ve et vi^e^ siècles étaient presque égalés.

Ce fut l'abbé Catwallon, frère du duc Geoffroi Ier, qui, après ces temps difficiles, reçut la mission de réparer les désastres accumulés depuis plus d'un siècle sur le monastère de Redon. Chargé par son prédécesseur, l'abbé Maynard, de l'administration de Belle-Ile, où les Normands avaient exercé d'horribles ravages, Catwallon y avait déployé une intelligence et un dévouement admirables. Dans ses nouvelles fonctions, il lui fut donné, grâce à la renommée de ses vertus que rehaussait l'éclat d'une naissance illustre, de rendre à Saint-Sauveur une partie de son ancienne splendeur. Les Normands, nous l'avons dit, n'avaient laissé debout à Redon que les murs de l'antique monastère. Catwallon eut donc à remplir, sur les bords de la Vilaine, à peu près la même tâche que Félix, moine de Fleuri, dans la presqu'île de Rhuys. Des terres concédées à saint Conwoion et à ses successeurs par la piété des princes et des seigneurs, la plupart étaient devenues stériles; le reste avait passé entre des mains laïques. L'abbé Maynard, le prédécesseur de Catwallon, avait dû s'occuper, avant tout, durant son administration, de faire restituer à l'abbaye les biens usurpés par les seigneurs. D'un autre côté, il avait fallu repeupler de colons des domaines à peu près abandonnés depuis plus d'un demi-siècle. Cette double tâche accomplie, il était nécessaire de reconstruire le monastère qui menaçait ruine. Pour se procurer des ressources, tout fut mis en œuvre par Catwallon. A sa demande, la petite paroisse de Guernvidel lui avait été concédée par Junkeneus, archevêque de Dol; il obtint ensuite du duc Alain III, son neveu, la restitution de la paroisse d'Arzon, qui, depuis la donation d'Alain le Grand, avait été enlevée à l'abbaye de Redon[3].

Vers le même temps, l'île de Saint-Gutwal, dans la rivière d'Entell, devenait aussi la propriété de Saint-Sauveur. Ici nous demandons la per-

[1] « Videbatur..... laboriosum valde..... aggredi tam immensum opus; sed ille (abbas Ruyensis), habens fiduciam in Domino, non dubitavit invadere illud. » (*Vita S. Gild. loc. sup. cit.*)

[2] « ... Convenerunt ad eum optimi et religiosi viri quorum adjutorio et ecclesias restauravit et domos ædificavit, vineas plantavit atque pomaria. » (*Vita S. Gild. loc. sup. cit.*)

[3] Vid. infra, chart. CCXXXV, p. 182.

mission de transcrire quelques lignes d'une des chartes les plus curieuses de notre Cartulaire. La scène se passe, — le préambule n'est pas inutile, — dans cette presqu'île de Quiberon (Keberoen) dont les antiques forêts ont disparu depuis longtemps, mais où, en 1037, le duc Alain III, avec ses principaux officiers, venait se livrer au plaisir de la chasse.

« Dans l'intérêt des hommes du temps présent et des siècles futurs, il « nous paraît utile de raconter, par écrit, la visite de l'abbé Catwallon dans « l'île de Saint-Gutwal, où, *depuis la destruction de la Bretagne par les Nor-* « *mands,* habitait un homme honorable nommé Gurki. Or, *sur l'ordre et* « *d'après la volonté du duc Alain,* auquel on donnait aussi le titre de roi, « l'abbé Catwallon vint demander à Gurki, avec beaucoup de douceur et « d'humilité, si, dans l'intérêt du salut de son âme, il n'avait pas la pensée de « faire don de son île aux moines de Saint-Sauveur [1]. A ces mots, Gurki frémit « d'indignation (*exhorruit*), car c'était un homme farouche, Normand de race, « et qui portait toujours des vêtements de laine blanche [2]. Toutefois, Dieu « aidant, et grâce aux exhortations du pieux Catwallon, Gurki finit par « octroyer de cœur ce qu'on lui demandait, c'est-à-dire la propriété perpé- « tuelle de l'île de Saint-Gutwal, avec ses dépendances. Et cette concession « fut accordée avec d'autant plus de bonne grâce que l'abbé et les moines « avaient admis Gurki, comme un des leurs, dans la fraternité de leur église. « Néanmoins ce même Gurki désira conserver une partie de l'île de Saint- « Gutwal, qu'il fit séparer de l'autre partie par un retranchement et par « un fossé. Le terrain réservé devait revenir aux moines quand Gurki ne « serait plus [3]. »

Après cette donation arrachée, non sans peine, au farouche descendant des *destructeurs de la Bretagne,* l'abbé Catwallon dut recourir à un expédient assez singulier pour se procurer l'argent nécessaire à la reconstruction de son monastère. Il donna à l'un des moines de son couvent la mission de faire le négoce des vins avec l'Anjou. Mais, comme le duc de Bretagne était alors en guerre avec Foulque-Nerra, comte d'Anjou, Catwallon fut obligé de solliciter, pour son mandataire, la protection de la comtesse Hildegarde [4],

[1] L'île de Gurki avait appartenu primitivement à saint Gutwal. Catwallon la réclamait sans doute à titre de restitution à l'église.

[2] Ce Normand vêtu de blanc était probablement un catéchumène.

[3] Vid. infra, ch. CCCLXXIII, p. 326.

[4] « Abbas Catwallonus rotonensis cœnobii « cum sibi commisso grege Haldegardæ Ande- « gavorum reginæ salutarium munus oratio- « num.

« Gratias referimus quod per nuntios et « litteras frequentes humilitatem nostram visi-

de laquelle il obtint sans peine la faveur de faire transporter des vins en Bretagne, sans payer aucune espèce de droits.

Avant de transmettre sa charge à un successeur, Catwallon put se réjouir de voir son œuvre à peu près accomplie. Pérénès et Almod ne furent des administrateurs ni moins zélés ni moins habiles. L'abbaye de Redon, pendant leur gouvernement, qui se prolongea pendant plus d'un quart de siècle, vit s'accroître considérablement son revenu par de nombreuses donations [1]. Un seul prélat, Quiriaque, évêque de Nantes, essaya de mettre obstacle à cette prospérité. Il avait cependant confirmé, dès 1062, toutes les donations faites au monastère de Redon dans son diocèse; mais, s'étant brouillé plus tard avec Almod, il crut devoir révoquer cet acte. Sur la plainte de l'abbé de Saint-Sauveur, l'affaire fut portée en cour de Rome. Almod y sut si bien plaider sa cause, qu'une sentence de déposition frappa Quiriaque. L'abbé de Redon fut moins heureux, et cela devait être, dans le procès qu'il intenta aux moines de Marmoutier pour les chasser du prieuré de Béré, fondé à la porte de Châteaubriant par un seigneur de ce nom. Vainqueurs d'abord et mis en possession de Béré, les moines de Saint-Sauveur durent, à leur tour, céder la place à leurs rivaux. Le procès dura quarante-sept ans et ne se termina, en 1110, au concile de Nantes, où le légat du Saint-Siége l'avait déféré, que grâce à la modération et au désintéressement des religieux de Marmoutier. L'abbé Guillaume, qui gouvernait ce monastère, offrit en effet aux moines de Redon divers domaines en compensation de Béré. L'éloquence de Robert d'Arbrissel, qui tonna, en plein concile,

« tare non es dedignata, obsecrans in orationibus « nostris tui meminisse. Unde si tibi dum aliqua per nos confidis propitiari, scito quia, « licet sumus peccatores, pro nobis ipsis non « sufficientes, tui quotidie memoriam agimus « ad Dominum. Jamdudum enim nobis non « incognitum est quam sincerissime Deo religionis exhibeas cultum, et Dei servis obsequium : quæ si fama silentio tegeret, ipsorum « claritas operum non taceret. Hoc unum omnimodis monemus, ut in bono ardentius proficere studeas. *Quoniam igitur monasterium nostrum, quod vetustate sui pæne vicinum est ruinæ, proximo Martio restaurare,* si annuerit Divinitas, *disposuimus;* transmittimus ad te hunc « fratrem gratia mercandi vinum in concessis « Dei munificentia vindemiis. De quo non ignavi « sollicitudine formidamus ne ob discordiam « quæ inter dominum tuum et principem Britanniæ agitatur, ab aliquo patiens impediatur. « Tuo itaque eum committimus tutamini, postulantes, ut pro Salvatoris, cui famulamur, « honore, in quocumque negotio eguerit subsidio, ei non negligas adsistere, *sed et de teloneis in omni loco et portu,* qui vestræ ditioni « subjacet, *oramus ut liberum abire sinas, sicut in te confidimus.* Vale. » (Voyez D. Bouquet, *Script. rer. gall. et franc.* t. X, p. 503, et *Annales O. S. B.* t. IV, p. 321.)

[1] Vid. infra, ch. CCCIII, CCCXXVI, CCCXXVII, CCCLXIV, CCCLXV, CCCLXXIX, etc.

contre les querelles scandaleuses des serviteurs de Dieu les uns contre les autres, amena un accord auquel le légat et les divers prélats donnèrent toute leur approbation.

Cependant, en 1112, le duc Alain Fergent, sentant sa fin approcher, avait pris la résolution de terminer dans la solitude une vie dont il s'était déjà proposé d'expier les fautes en allant combattre les infidèles en Palestine. La retraite du prince à Saint-Sauveur de Redon donna naissance, quelques années plus tard, à de violents débats entre les moines de cette abbaye et ceux de Sainte-Croix de Quimperlé. En 1026, le duc Geoffroi Ier [1] avait donné à Saint-Sauveur, où son frère Catwallon était moine, l'île de Guedel [2], enlevée récemment au jeune comte de Cornouaille, Alain Caignard. Or, ce prince, peu d'années plus tard, ayant fondé, au confluent de l'Isole et de l'Ellé, une abbaye en l'honneur de la sainte Croix, lui concéda le même domaine de Belle-Ile, dont il avait obtenu la restitution du duc Alain III, en récompense d'un service important [3]. Cette donation n'avait rencontré aucune opposition de la part des moines de Redon, puisque parmi les témoins signataires de l'acte figure l'abbé Catwallon, qui concourut avec joie, est-il dit dans la charte, à faire élire pour abbé de Sainte-Croix un moine de son couvent, le pieux Gurloès [4]. Cependant il paraît que la prise de possession de l'île par le comte de Cornouaille ne se put effectuer pacifiquement, et que, dans le conflit, cent vingt des serviteurs de Saint-Sauveur furent tués ou blessés [5]. Restés maîtres du terrain, les religieux de Quimperlé gouvernaient paisiblement leur île depuis plus

[1] D. Lobineau, à la page 90 de son Histoire de Bretagne, rapporte que l'île de Guédel, ou Belle-Ile, fut donnée à Saint-Sauveur par Geoffroi Ier, duc de Bretagne et frère de Catwallon abbé de Redon; mais, à la page 126, le savant bénédictin, par distraction, fait d'Alain III un frère de Catwallon et le donateur de Belle-Ile. Alain III, fils de Geoffroi Ier, et, par conséquent, neveu de Catwallon, s'était borné à confirmer la donation faite par son père.

[2] « ... Bellam habebat insulam, *nomine britannico* Guedel nuncupatam, quam olim Normannorum rabies devastaverat. » (D. Mor. *Pr.* t. I, p. 365. Voyez plus loin, ch. CCXCVI, p. 246.)

[3] Alain Caignard avait enlevé, pour le duc de Bretagne, qui l'épousa, la jeune Berthe, fille d'Oudon, comte de Blois et de Chartres. Ce fut le jour de leur mariage qu'Alain de Cornouaille réclama et obtint les terres dont Geoffroi l'avait dépouillé. Belle-Ile était la plus considérable.

[4] « Gurloesius delectus est de cœnobio Sancti « Salvatoris, abbate Catwallon ipsius loci et fratribus assentientibus, et in ejus ordinatione « alacriter existentibus. » (D. Mor. *Pr.* t. I, p. 365-366.)

[5] C'est Hervé lui-même qui fait mention de ce fait: « Herveus igitur... in primis Bellam insulam ab Alano consule suo monasterio injuste « ablatam fuisse, et inde suos monachos cum interfectione CXX hominum expulisse. » (D. Mor. *Pr.* t. I, p. 532.)

d'un demi-siècle, lorsque, en 1117, Hervé, abbé de Redon, s'avisa tout à coup de revendiquer Guedel pour son abbaye. Le droit, on en a pu juger, était manifestement du côté de Sainte-Croix. Mais Hervé comptait sur la souveraine protection du jeune duc Conan III, qui, élevé pour ainsi dire à l'ombre du monastère où Alain Fergent habitait encore [1], devait être porté d'entraînement à tout accorder aux compagnons de son père [2]. Conan, en effet, n'hésita pas à donner gain de cause aux moines de Redon, et à les faire remettre, de vive force, en possession de Belle-Ile [3]. Le prince alla plus loin : abusant de son autorité, il ne craignit pas de défendre aux moines de Quimperlé d'en appeler, contre lui, au jugement du Saint-Siége [4]. Mais le légat du pape, Gérard, évêque d'Angoulême, n'en défendit qu'avec plus d'énergie la cause de la justice. Le prélat fit signifier à l'abbé de Redon l'ordre de quitter Belle-Ile, dans le délai d'un mois, sous peine de déposition pour lui et d'interdit pour son abbaye. Hervé n'ayant tenu compte de l'avertissement, la double sentence fut prononcée. En même temps, le duc recevait du légat une lettre dans laquelle il lui déclarait, avec ménagement mais non sans fermeté, que le glaive de saint Pierre se lèverait sur lui s'il persistait à suivre de pernicieux conseils [5]. Conan, ramené par les exhortations de sa pieuse mère, la duchesse Ermengarde, se décida enfin à ne plus soutenir, seul contre tous, une cause détestable. Il rompit avec Hervé, et, s'étant rendu à Redon, il y déclara, dans une assemblée où se trouvaient sa mère, sa sœur Havoise, les évêques de Quimper, de Rennes, de Nantes et de Vannes, qu'il tenait pour non fondées les prétentions de l'abbé de Redon, et qu'il restituait Belle-Ile à ses légitimes possesseurs [6]. Cette noble conduite ne fut pas imitée par Hervé. Forcé d'abandonner Belle-Ile, il refusa de restituer les revenus qu'il y avait perçus depuis l'expulsion des moines de Quimperlé. Le concile de Reims, devant lequel ce nouveau procès fut porté,

[1] Alain Fergent ne mourut qu'en 1119.

[2] Voyez plus loin, Append. ch. LXVII, p. 389.

[3] « . . . Abbas Roton. . . Bellam insulam. . . « per violentiam Conani Britanniæ comitis in- « gressus, homines Kemperelegiensis monasterii « armata manu inde expulit. » (D. Lob. *Pr.* t. II, p. 272.)

[4] « Quod autem audivimus quia personis « terræ vestræ interdicitis ne ad justitiam sanctæ « Romanæ Ecclesiæ veniant, valde miramur, « quod nec reges, nec ceteri principes facere « præsumunt. » (D. Mor. *Pr.* t. I, p. 535.)

[5] « Quod si pravo alicujus consilio facere vo- « lueritis, noveritis pro certo sanctæ Romanæ « Ecclesiæ sententiam et gladium B. Petri vobis « et principatui vestro imminere. » (*Ibid. loc. cit.*)

[6] *Ibid.* p. 538, ann. 1118. — Conan reconnaît, dans cet acte, que l'abbé Hervé *juste interdictus atque excommunicatus fuerat.*

donna gain de cause à Quimperlé; mais Hervé, ne tenant aucun compte ni de cette décision ni des menaces du Saint-Siége, aima mieux, disent, il est vrai, ses adversaires, être privé de l'exercice de sa charge et de l'usage des sacrements que d'accepter une sentence dont lui seul contestait l'équité.

Lorsque, au sein des ordres monastiques, de telles luttes éclataient, on peut juger à quelles violences devait être exposée l'Église, de la part d'hommes de guerre grossiers et avides. Chaque fois qu'un événement de quelque gravité venait agiter la société, c'était à qui en profiterait pour mettre la main sur les biens des moines. Les mactierns, c'est-à-dire les chefs héréditaires des paroisses, ne savaient pas toujours eux-mêmes résister à la tentation. Nous voyons, par exemple, dans le Cartulaire de Redon, un tyern nommé Ratfred profiter de l'espèce d'interrègne qui suivit le meurtre d'Érispoë pour s'emparer audacieusement des propriétés de l'abbaye dans la paroisse de Bain [1]. Cet esprit de rapine s'accrut naturellement à la suite des invasions normandes, lorsque les églises devinrent elles-mêmes la proie des seigneurs laïques. Plus tard, même dans ce XIIe siècle, qui passe avec raison pour le plus religieux du moyen âge, nous retrouvons, à quelques nuances près, et le même amour du pillage et la même absence de respect pour les lieux les plus vénérés. Parmi les seigneurs dont l'abbaye de Redon eut à déplorer tout particulièrement les violences, durant cet âge d'or de la foi catholique, il faut citer, en première ligne, Olivier de Pontchâteau et Savari, seigneur de Donges. Le premier, homme d'un naturel féroce, sanguinaire [2], s'était fait le chef d'une troupe de bandits, qui comptait dans ses rangs plusieurs barons du voisinage. C'était le pays de Redon qu'ils avaient choisi comme le principal théâtre de leurs brigandages.

Indigné des atrocités qu'on lui dénonçait, Conan III n'hésita pas à marcher contre Pontchâteau, qui s'était barricadé, avec sa bande, dans l'église même de Saint-Sauveur. Cet édifice, souillé par d'horribles profanations, fut assiégé comme une place forte et enlevé d'assaut par l'armée du duc. Celui-ci se crut obligé de déployer contre les principaux coupables une grande sévérité : Pontchâteau fut enfermé à la tour de Nantes [3]; Savari paya ses méfaits par la perte de son château ruiné de fond en comble [4].

[1] Voyez plus loin, charte CV, p. 79.

[2] « . . . erat enim vir miræ ferocitatis et multum effundens sanguinem. » (Vid. Append. ch. LXX, p. 392.)

[3] « De carcere Namnetensi ubi cum aliis baronibus sub comite Conano vinctus fuerat. » (Append. ch. LXX, p. 392.)

[4] « . . . Tempore destructionis castelli Don-

Une lettre adressée au pape par le duc Conan III, peu de temps après les événements dont on vient de lire le récit, atteste que de graves désordres s'étaient introduits dans cette partie de la Bretagne, et que le prince se sentait impuissant à les réprimer : « Les méfaits des habitants de cette con-« trée, écrivait-il au souverain pontife, se sont tellement accumulés, qu'il « ne m'est plus possible d'exercer, comme il conviendrait, ma mission de « gardien des églises; à vous donc, Très-saint Père, de faire justice des « malfaiteurs[1] ! » Le légat du Saint-Siége, Gérard, évêque d'Angoulême, fut chargé d'assembler un concile en Bretagne pour mettre un terme à un tel débordement d'iniquités, et, le 23 octobre 1127, Hildebert, archevêque de Tours, consacra de nouveau l'église de Saint-Sauveur, avec l'assistance de Guy, évêque du Mans; de Hamelin, évêque de Rennes; de Donoual, évêque d'Alet; de Galo, évêque de Léon, et de Robert, évêque de Cornouaille. Les plus illustres personnages du pays, prêtres et laïques, avaient voulu prendre part à cette grande solennité : c'étaient le duc de Bretagne et sa mère; les abbés de Saint-Melaine, de la Chaume, de Saint-Gildas-des-Bois; Geoffroi et Alain, vicomtes de Porhouet; Even, seigneur d'Elven; Jarnogon, fils de Riou; Payen, seigneur de Malestroit; Guethenoc de Rieux; Savari de Donges; Garsire de Retz; Geoffroi de Châteaubriant; Sénébrun de Bain; Haimon de la Guerche; Raoul de Montfort, et enfin Olivier de Pontchâteau lui-même, qui, mis en liberté sur la prière de l'abbé de Redon, la veille seulement de la réconciliation de l'Église, y vint déclarer qu'il donnait à Saint-Sauveur la seigneurie de Ballac avec toutes ses dépendances[2].

L'abbé Hervé, après tant d'épreuves, pouvait espérer qu'il finirait en paix sa carrière. Mais non; cinq années s'étaient à peine écoulées depuis la grande cérémonie dont nous venons de parler, et déjà Pontchâteau, entraîné par d'anciens compagnons de débauches, avait recommencé sa vie criminelle. A la tête d'une troupe de bandits[3], il exerça d'horribles ravages sur les terres de l'abbaye, dans la paroisse de Mouais, et dissipa en d'i-

« giæ, Savarico vicecomite a Conano Britanno-« rum comite exhæredato, etc. » (Titres de Marmoutier, ap. Lobin. t. II, p. 171.)

[1] « .... Accumulata Britannorum perfidia « a modo custodire ut deceret eam [abbatiam] « non possum..... reddo igitur vobis eam... « precorque ut de malefactoribus ejus justitiam « faciatis. » (Voyez plus loin, charte CCCXLVII, p. 298.)

[2] Voy. Append. ch. LXX, p. 392.

[3] « Stipatus prædonum caterva. » (*Ibidem*, ch. LXXII, p. 394.)

gnobles plaisirs les cinq cents sous qu'il avait retirés de son butin [1]. Longtemps insensible à toutes les plaintes comme à toutes les menaces, Olivier de Pontchâteau recula cependant devant les foudres de l'Église. L'excommunication lancée contre lui par Brice, évêque de Nantes, le terrassa. Il confessa ses fautes, et, pour les réparer, il donna aux moines qu'il avait tant de fois pillés la terre de Brengoen[2], ou de la vallée boisée[3], dans la paroisse de Pirric.

Nos lecteurs, en parcourant les chartes assez nombreuses où il est parlé des violences exercées par certains seigneurs contre les moines, remarqueront sans doute un fait caractéristique : c'est le profond sentiment de foi qui se retrouvait toujours au fond du cœur de ces hommes de sang et de rapine. Si rudes, si orgueilleux, si indomptables qu'ils fussent, presque tous craignaient le jugement de Dieu[4], et ne voulaient pas mourir dans l'impénitence finale. La moindre circonstance suffisait pour les amener à résipiscence. A l'appui de cette assertion, j'ai cité, dans un autre ouvrage[5], la lutte de Thomas de Saint-Jean contre les moines du Mont Saint-Michel. Thomas, qui se faisait construire une forteresse, avait mis au pillage non-seulement les forêts de Nérum, de Crapalt, de Bivie, qui appartenaient à l'abbaye du Mont Saint-Michel, mais encore les fiefs de plusieurs vassaux du monastère. Les moines, avertis de ces dévastations, composèrent aussitôt une prière, ou plutôt une litanie, qui se chantait à l'autel de l'archange saint Michel, et dans laquelle ils invoquaient Dieu pour faire cesser les méfaits du chevalier. A cette nouvelle, Thomas de Saint-Jean, plein de colère et en même temps d'effroi[6], courut à l'abbaye, suivi de ses frères et de ses nombreux vassaux. Il demanda aux moines pourquoi ils élevaient ainsi la voix contre lui et contre ses frères. Les religieux, étrangers à toute crainte[7], lui répondirent : « Parce que, contre toute justice, tu

[1] « . . . prædamque D. solidos vendens dis- « trahit et in malos usus dispergit. » (Append. ch. LXXII, p. 394.)

[2] *Ibid.*

[3] *Nemus vallis*, dit avec raison le rédacteur de la charte (Append. ch. LXXIII, p. 395), de *pren*, arbres, bois; et de *cwm*, vallée; *cons*, dans le français du moyen âge (Voyez le *Diction. britanno-latinum* de Davies, au mot *cwm*.)

[4] Je ne trouve dans le Cartulaire de Redon qu'un seul exemple d'impénitence finale. (Voy. infra, ch. CCCLVIII, p. 309, ann. 1086-1091.)

[5] *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, Paris, 1840, p. 305-307.

[6] « . . . Hoc autem Thomas audito *exhorruit*, « et festinus, *velut furibundus*, ad Montem Sancti « Michaelis cum fratribus . . . venit. » (D. Mor. *Pr.* t. I, p. 543.)

[7] « . . . Monachi nihil percunctantes nec me- « tuentes, dixerunt eo quod nemora eorum dis- « sipaverat, etc. » (*Ibid.*)

« as envahi les terres de l'Église et dévasté ses forêts. » Ces paroles suffirent pour désarmer le coupable : il se jeta aux pieds des moines et implora leur pardon, déclarant « qu'il ne voulait pas affaiblir la puissance de cette sainte « Église qui avait été sa mère et sa nourrice[1]. »

Quelque chose de semblable se passait presque toujours entre les abbés de Redon et les seigneurs dont ils avaient eu à subir les violences[2]. La plupart du temps, les coupables, accompagnés de leurs parents et de leurs amis, venaient, au pied de l'autel, confesser leurs fautes avec une franchise et une humilité vraiment touchantes. Voici, par exemple, comment s'exprimait, en 1144, un chevalier blessé à mort tandis qu'il mettait le feu à des moissons, dans la paroisse de Plélan : « Moi, misérable, indigne de vivre sur « la terre et d'être reçu dans le ciel; moi qui, depuis l'adolescence, n'ai « cessé de provoquer, par mes crimes, la colère de mon Créateur et de « mon Rédempteur..... moi qui ai fait souffrir des maux sans nombre aux « vassaux de cette abbaye de Saint-Sauveur, je m'abandonne, je me livre, « je me confie au Seigneur, pour être jugé non par sa justice, mais par sa « miséricorde[3]. »

Longtemps cet esprit de foi avait été, de la part de nos ducs bretons, une sauvegarde pour les églises du pays; mais il n'en fut plus ainsi lorsque, après le meurtre du jeune Arthur par Jean-sans-Terre, Alix, l'héritière du duché, eut épousé Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc. Sous ce prince despote et rusé, la noblesse et le clergé, qu'il avait eu l'habileté de diviser, furent en butte à toutes sortes de violences et d'exactions. En vain le Saint-Siége lança-t-il ses foudres : Mauclerc n'en eut souci, et il persista dans ses méfaits jusqu'au jour où, forcé de céder la couronne à son fils majeur, il quitta la Bretagne pour aller combattre les infidèles dans la Terre-Sainte.

Jean Ier, dit le Roux, sut mieux résister que Mauclerc à la violence de son caractère; mais, chez lui, la volonté n'était pas moins absolue, ni l'avidité moins insatiable. Ses officiers, qu'il n'hésitait pas à désavouer dans l'occasion, sans cesser cependant d'exciter leur convoitise, mirent la main sur les revenus de l'abbaye de Redon, et finirent par tout enlever, jusqu'aux ornements de l'église. « Il y en a qui prétendent, dit la chronique manus-

[1] « . . . Nolumus minuere debita et consue- « tudines hujus sanctæ ecclesiæ cujus beneficio « et nutrimento educati et procreati sumus. » (D. Mor. *Pr.* t. I, p. 544.)

[2] Vid. infra, ch. CCXCVII, CCCXLVI, CCCLXXI, CCCLXXXII, et Append. ch. LVI, p. 377.

[3] Vid. infra, ch. CCCLXXXIX, p. 346.

« crite, qu'ils fouillèrent dans la terre avec tant d'adresse, qu'ils trouvèrent « les trésors que les religieux y avoient cachés, laissant ce pauvre lieu en une « désolation extrême, l'ayant entièrement détruit, en ayant chassé l'abbé et « contraint les moines à prendre la fuite et abandonner le monastère qui « demeura à la discrétion de ces pillards un assez long temps, pendant lequel « plusieurs barons et seigneurs du pays s'emparèrent des plus belles terres « et possessions du couvent, qu'ils annexèrent à leurs revenus[1]. » Cette persécution dura jusqu'à l'an 1256, et lorsque, à cette époque, l'abbé Daniel et ses religieux purent rentrer dans leur monastère, grâce à l'intervention du pape Alexandre IV, ils n'y trouvèrent que des ruines. Redon était redevenu, comme au IXe siècle, une sorte de désert peuplé de bêtes fauves[2]. Mais la piété des fidèles vint en aide, avec une ardeur admirable[3], à la détresse des moines. Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, la chronique cite, en première ligne, une comtesse Agnès, dont la charité se montra inépuisable. Mais quelle était cette comtesse Agnès? « Je regrette fort, dit l'auteur de « la notice, que, dans les chartriers du monastère, il ne soit fait mention « que du nom de cette dame, sans lui donner autre qualité que celle de « comtesse, ni dire d'où elle estoit[4]. »

Relevée de ses ruines dans la dernière moitié du XIIIe siècle, l'abbaye de Saint-Sauveur n'avait pas tardé à recouvrer une partie de son antique splendeur. Malheureusement, de nouvelles révolutions vinrent mettre un terme à cette prospérité. En 1341, Jean III, duc de Bretagne, étant mort sans héritier direct, son frère, Jean de Montfort, s'était adjugé la couronne. Mais un compétiteur n'avait pas tardé à descendre dans l'arène : c'était Charles de Blois, qui revendiquait le duché du chef de sa femme, Jeanne de Penthièvre, et dont les droits avaient été reconnus, à Conflans, dans une assemblée convoquée par ordre du roi de France.

[1] Notice man. sur l'abb. de Redon, *Monasticon Benedict.* t. XXXVIII, p. 23.

[2] *Monasticon Benedict.* t. XXXVIII, p. 120, Bibl. Imp. mss. « Vix ullum rotonensis abbatiæ « superfuerit vestigium. »

[3] ... « Tanta fuit erga sanctum locum et « immensa fidelium ad præfatum monasterium « redivivo lapide instaurandum liberalitas, ut, « nisi cunctorum extitisset miseria, vix de exci- « dio Rotonensi apud omnes mentio fuisset. » (*Chronicum rotonense* apud *Monasticon Benedict.* tom. XXXVIII, p. 121.)

[4] L'auteur de la Notice française sur l'abbaye de Redon suppose que la comtesse Agnès était la femme de Thibaut IV, roi de Navarre et comte de Champagne, dont la fille, Blanche de Navarre, avait épousé Jean Ier, duc de Bretagne. D'autres croient, avec la Chronique de Vitré, qu'Agnès était la femme d'un vicomte de Beaumont.

La Bretagne devenait ainsi le champ de bataille où, pendant près d'un quart de siècle, allaient se débattre les intérêts opposés de la France et de l'Angleterre. Par malheur, dans ce duel acharné, l'abbaye de Redon prit parti pour celui des deux champions dont la fortune devait trahir la cause. Saint-Sauveur était alors gouverné par Jean de Tréal, homme remarquable, et dont la famille était alliée aux Rieux, aux Malestroit, aux Châteaubriant. Persuadé que le droit n'était pas du côté de Montfort, l'abbé de Redon n'avait point hésité à se prononcer en faveur de Charles de Blois. Ce fut là, pour sa communauté, la cause de calamités sans nombre : « Ceux de Redon, « dit l'un des chroniqueurs de l'abbaye, furent les premiers qui se ressen- « tirent de ces temps malheureux; car, s'estant déclarés pour Charles, le « droit duquel sembloit le plus apparent, les soldats s'approchèrent de Re- « don, s'en rendirent les maistres, entrèrent de force en l'église, pillèrent « tout ce qu'ils peurent y rencontrer, emportèrent l'argenterie de la sacristie « et commirent mille autres sacriléges, profanant de rechef ce lieu sacré, « prétendant le fortifier comme une place desjà acquise au comte leur mais- « tre; de plus, ils s'emparèrent des terres et possessions de l'abbaye, chas- « sèrent les fermiers des métairies, ravirent tout ce qu'ils y rencontrèrent, « abbatirent les boys de haulte futaye, et commirent toutes les insolences « qu'on se peut imaginer. Ils retournèrent par après en l'abbaye, enlevèrent « les meubles du monastère, chassèrent les religieux, desquels ils en mal- « traitèrent quelques-uns, se saisirent de la personne de l'abbé, qu'ils consti- « tuèrent prisonnier avec quelques siens religieux, comme rebelles à l'estat, « après avoir commis mille excès sur leurs personnes, et ne les voulurent « rendre sans une grosse rançon qu'ils imposèrent sur le dit abbé, lequel, « estant fort connu à cause de sa famille, fut élargi sous la caution de plu- « sieurs seigneurs qui le plégèrent o ses religieux [1]. »

De retour à son monastère « qu'il trouva presque réduict au mesme estat « que du temps de l'abbé Daniel, » Jean de Tréal établit un impôt de douze deniers par livre sur les marchandises apportées à Redon, impôt dont le produit fut appliqué « à clore la ville de bonnes et fortes murailles, et à l'entourer « de bons fossez pour oster le moïen aux ennemis de la surprendre [2]. »

Ces *bonnes et fortes murailles* empêchèrent en effet Redon d'être surpris et pillé, une seconde fois, par les *routiers anglais* qui servaient sous la ban-

[1] Voir *Monast. Benedict.* t. XXXVIII, p. 26. — [2] *Ibid.*

nière de Montfort. Mais elles n'arrêtèrent pas la marche triomphale du prince. Après la bataille d'Auray, en 1364, Montfort s'étant présenté devant Redon, à la tête de son armée, Jean de Tréal sortit de la ville, « accompagné de « quelques religieux et de quelques habitants principaux; puis, ayant fait « fermer les portes derrière lui, il alla au-devant du duc, et prononça « une harangue si remplie d'éloquence qu'il gaigna les bonnes grâces du « prince, lequel promit audit abbé, aux religieux et habitants de Redon, de « leur maintenir, garder et accomplir *les libertés, noblesses, franchises, droits « et diverses coutumes*, tant de leur église et monastère que des habitans et « demeurans en la dicte ville, faubourgs et territoires. . . [1]; après quoy, les « portes de la ville estant ouvertes, le duc fist son entrée solennelle à Redon, « et fut receu par l'abbé, les religieux et les habitans, avec tout le contente- « ment possible et tesmoignage d'une réjouissance publique [2]. »

Depuis ce jour, Jean de Tréal jouit de toute la faveur du duc, qui l'appela dans son conseil d'état [3], et ne cessa de se montrer le fidèle gardien des priviléges de Saint-Sauveur [4].

§ VI.

La ville de Redon, ses institutions municipales, son industrie, son commerce.

Les mots *franchises, libertés, noblesses*, ont été prononcés tout à l'heure; c'est donc ici le lieu de dire quelques mots de la manière dont la bourgeoisie et les classes ouvrières étaient organisées à Redon, sous le gouvernement des ducs de Bretagne et des rois de France.

[1] Ce traité de Jean le Conquérant avec l'abbé de Redon se trouve tout au long au tome II des *Preuves de l'histoire de Bretagne* par D. Lobineau, p. 506.

[2] *Notice manuscrite sur l'abbaye de Redon*, apud *Monast. Benedict.* t. XXXVIII, p. 26. — Voyez aussi les lettres du duc, données en 1382, par lesquelles il déclare que les abbé, couvent et habitants de Redon, qui avaient suivi le parti de Charles de Blois, « seront par- « donnés de tous cas, crimes, malfaits, qu'eux « ou chacun d'eux pourroient avoir encourus. » (Append. n° III, p. 404, et *Coll. des Blancs-Manteaux*, Bibl. Imp. n° 46, p. 531-533.)

[3] « Depuis ce temps-là le duc fit grand estat « de l'abbé de Redon, lequel il créa pour estre « l'un de ses conseillers d'estat, titre qui depuis « resta à ses successeurs abbés qui ont toujours « esté honorés de ceste qualité dans les lettres « des princes. » (*Monast. Benedict.* t. XXXVIII, p. 269.)

[4] Vid. Append. ch. IV, p. 404.

Je crois avoir établi ailleurs, quoique d'une façon par trop sommaire [1], les points assez importants que voici :

I. L'histoire de Bretagne n'offre point d'exemples de communes révoltées, venant imposer des lois à une aristocratie tyrannique [2].

II. Le mot *commune* n'est écrit dans aucune charte de Bretagne [3]; le régime municipal n'y a été fondé qu'au commencement du XVe siècle.

III. Avant l'établissement de ces municipalités, dont l'organisation était bien plutôt ecclésiastique que civile [4], les intérêts soit des bourgeois, soit des paysans, étaient gérés par des *fabriqueurs* nommés par le *général* de la paroisse [5].

Toutes les recherches auxquelles je me suis livré, dans ces derniers temps, sur les communautés de villes, et sur celle de Redon en particulier, sont venues confirmer mes assertions d'il y a vingt ans. Nulle trace, en effet, de municipalité romaine [6] ni de *commune jurée* en Bretagne, pendant le moyen âge. Mais plusieurs documents attestent que, pour n'avoir point *conquis* de libertés communales, les armes à la main, nos bourgeois n'en jouissaient pas moins de certaines franchises. Ces franchises étaient certainement très-modestes; mais elles suffisaient aux populations dans un temps où l'Église exerçait un si puissant empire, même dans la vie civile [7],

[1] Après avoir bien voulu constater que, dans mon Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine, j'ai réfuté M. Daru et autres écrivains qui appliquent faussement à la Bretagne les théories de M. Augustin Thierry sur l'origine des communes, M. de la Borderie a exprimé le regret que le cadre de mon livre m'ait obligé à me restreindre à des aperçus trop sommaires sur la question. (*Bull. archéol. de l'Assoc. bret.* 1853, t. IV, p. 205, note 2.) Le sujet, en effet, a été traité en courant dans mon ouvrage. Toutefois, je dois me féliciter d'avoir fourni à deux érudits tels que MM. de la Borderie et de Geslin-Bourgogne l'occasion d'appuyer de preuves si convaincantes ma proposition de 1840 : *L'origine des municipalités est bien plutôt ecclésiastique que civile, en Bretagne.*

[2] Voir *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, par Aurélien de Courson, Paris, 1840, p. 343.

[3] « L'origine de nos *communes* est bien plutôt ecclésiastique que civile. » (Voir mon *Essai sur l'histoire, etc. de la Bretagne armoricaine*, p. 326.)

[4] *Ibid.* p. 332.

[5] MM. de Geslin et de Barthélemy ont établi que, jusqu'en 1729, personne ne s'était avisé, à Saint-Brieuc, qu'on pût *séparer les intérêts de la commune de ceux de la paroisse.* Aussi n'y avait-il qu'une seule assemblée pour administrer l'une et l'autre. Le procureur syndic de la communauté de ville était *thésaurier* et *fabriqueur* de la paroisse. (Voy. *Évêchés bretons*, par MM. de Geslin et de Barthélemy, t. I, p. 254, et cf. avec mon *Essai*, p. 331 et suiv.)

[6] Rennes et Nantes exceptées, bien entendu.

[7] Dans les remarquables considérations que M. Guérard a placées en tête du premier volume des Cartulaires de Notre-Dame de Paris, on lit ce qui suit : « Quelles institutions pouvaient être plus chères au peuple que celles de l'Église? Quel autre édifice que le temple lui

et où la plupart des villes, du moins en Bretagne, n'étaient, en réalité, que de petites forteresses, des *places de refuge*, dans lesquelles l'autorité militaire devait naturellement prévaloir. Divers actes publiés par les Bénédictins, ou qui se trouvent parmi les documents manuscrits des *Blancs-Manteaux*, prouvent que, sous cette espèce de régime de guerre, les bourgeois n'étaient pas gouvernés d'une façon despotique. On avait coutume de les consulter dans les circonstances importantes, soit qu'il s'agît de fonder quelque communauté religieuse, d'établir un nouvel impôt ou de traiter avec l'ennemi de la reddition de la ville. M. de la Borderie a cité, dans les bulletins archéologiques de l'Association bretonne, un document inédit de 1363, où l'on voit les bourgeois de Vitré venir, en grand nombre, à la suite de leur seigneur et des gentilshommes de la baronnie, donner leur consentement à l'établissement de religieux augustins dans l'un des faubourgs de la ville. Le consentement des bourgeois de Redon fut aussi jugé nécessaire par Jean de Tréal, abbé de Saint-Sauveur, lorsque, avant la bataille d'Auray, il crut devoir entourer Redon de murailles et de fossés[1]. Quant aux traités qui faisaient passer une cité des mains d'un souverain dans celles d'un autre, les bourgeois étaient toujours appelés à y intervenir: c'est ce qui eut lieu à Quimper, en 1342; à Saint-Malo, en 1384, 1395, 1415; à Rennes, en 1379; à Guérande, en 1381, etc[2].

Dans les affaires qui intéressaient la généralité des habitants d'une ville, les bourgeois se faisaient représenter en justice par un procureur spécial, ayant mission de défendre les droits de la communauté. C'est ainsi que,

« rappelait des idées de bienfaisance, d'ordre « et de paix? Tous avaient sujet d'aimer le tem- « ple. Pour le serf, c'était un asile contre la « cruauté de son maître; les pauvres y venaient « chercher le pain, les malades la santé. *C'était « le centre de tous les intérêts* ..... le refuge de « tous les malheureux. L'Église était la colonne « du moyen âge, sans laquelle l'édifice social et « la civilisation antique fussent tombés ensemble « dans l'abîme. » (*Cart. de Notre-Dame de Paris*, préface, p. LII.)

[1] On lit dans une information de 1408 « pour « les devoirs deus à l'abbaye de Redon sur la ri- « vière de Vilaine, » la déposition que voici : « Dit et recorde par serment Guillaume le Lam- « bert, natif de la ville de Redon... de l'âge de « cent ans... que, par avant les guerres et la « mort du duc Jean, oncle de Monsieur le duc « derroin décedé, la ville de Redon n'estoit au- « cunement forte, et quand les guerres furent « commencées, et que Charles de Blois s'appe- « loit duc et occupoit le duché, l'abbé Jean, o « *l'assentement des habitans de ladite ville de Re- « don*, ordonna qu'elle fust close et douvée, et, « pour ce faire, fut ordonné un subside, savoir « est d'ouyt deniers par livre de chacune denrée « qui seroit vendue en ladite ville et port d'icelle « de quelque denrée que ce fust, etc. » (*Blancs-Manteaux*, n° 46, p. 559.)

[2] Voy. D. Mor. *Pr.* t. II, p. 216, 217, 240. — Trésor des chartes, j. 242 et j. 244. — Titres du château de Nantes, arm. L, cass. B.

dans la seconde moitié du XIe siècle, un procès fut soutenu devant la cour du duc, au nom des habitants de Redon, qui refusaient de payer certaines redevances réclamées par les moines[1]; c'est ainsi qu'en 1289 un procureur des bourgeois de cette ville, nommément désigné, intervenait dans une transaction passée en justice entre le sire de Rieux, d'une part, et l'abbé et les habitants de Redon, d'autre part, au sujet de la réparation d'une écluse dite la *porte redonaise*, « laquelle estoit *assise* sur la Vilaine, au pont de Rieux[2]. »

Cette intervention des bourgeois, soit par eux-mêmes, soit par leurs délégués, lorsqu'il s'agissait des grands intérêts de la cité, atteste bien, comme il a été dit plus haut, que les seigneurs des villes, laïques ou ecclésiastiques, n'y exerçaient pas une autorité arbitraire. Mais il faut reconnaître que les prérogatives dont nous venons de parler étaient purement *facultatives*, et qu'elles ne sauraient être assimilées aux *droits* dont jouissaient les cités municipales.

Durant le XVe siècle, l'enceinte des villes ayant commencé à s'agrandir, par suite du développement de l'industrie et du commerce, la nécessité d'un conseil régulier et permanent se fit sentir, et un certain nombre de municipalités furent créées en Bretagne[3]. Mais, chose remarquable, dans cette nouvelle organisation il est facile de reconnaître des traces nombreuses de l'ancienne administration paroissiale. A Saint-Brieuc, par exemple, l'assemblée des bourgeois conserva longtemps le nom de *général*, qui désignait anciennement la réunion des paroissiens, et c'était la *communauté*

[1] Voy. Appendice, ch. LXI, p. 383.

[2] « Sçachent tous que, comme content fut « esmeu par nostre court, à Ploermel, entre re- « ligieux homme Jean, humble abbé de Redon « en icel tems, et le couvent diceu lieu, ou non « de eux et de lor moustier, *et Raoul Benoist et le « commun des borgeys de Rodon*, ou non de eux et « des autres borgeis, d'autre partye, et Guil- « laume sire de Reux, menor, o l'autorité Guil- « laume sire de Loheac, Barnabé, sire de Der- « val, et Brient le Bœuf, sire de Nozé, chevaliers, « tutours et curatours audit Guillaume, sire de « Reux, menor, donné et établi par Guillaume « jadis sire de Reux, chevalier, deffunt père à « iceluy Guillaume, menor, en son testament... « sur le débat de une porte assise au pont de « Reux, laquelle appelée communement Redo- « nense... En la parfin... vindrent les dittes « partyes sur les choses dessusdites, en telle ma- « nière que ledit abbé et ledit couvent, ou non « davant dit, et ledit Raoul, *ou non de ce et des « autres borgeis de Rodon*, sont tenus à moitié au « répareement ou l'amendement ou en la faczon « de ladite porte et dou cordage que mestier a ou « peut avoir ou pont...et en toutes choses à la dite « porte nécessaires, c'est à sçavoir ou pont levi « à laisser passer les vaisseaux par la porte des- « sus dite. » (*Bl. Mant.* n° 46, p. 529, ann. 1288.)

[3] Voy. *Priviléges octroyés par les ducs de Bretagne et rois très-chrétiens aux maires et échevins, bourgeois et habitants de la ville de Nantes* (Nantes, Verger, p. 9 à 11).

de ville qui nommait les trésoriers de la fabrique[1]. On a cité un fait qui prouve bien aussi que la nouvelle municipalité bretonne ne fit pas scission avec l'ancienne organisation paroissiale : dans beaucoup de villes de Bretagne, au XVe et au XVIe siècle, le lieu de réunion du conseil des bourgeois était l'église ou quelque chapelle qui en dépendait[2].

Il m'a été facile de me convaincre, en feuilletant quelques actes de la communauté de Redon, que là aussi le régime municipal ne fut que le simple développement de la vieille organisation paroissiale. Toutefois il est à noter que, dans cette ville d'origine toute monacale, et qui *devait tant à la crosse*, l'élément civil, comme on parle de nos jours, tendit, dès le règne de Louis XIV, à se séparer de l'élément ecclésiastique ou paroissial. Louis le Grand, on le sait, se souciait peu que les villes de son royaume conservassent des priviléges incompatibles avec le nouvel ordre de choses qu'il voulait établir. De là le choix d'officiers, de gouverneurs et d'intendants de provinces, exclusivement dévoués à la volonté du maître, et qui, pour que cette volonté ne rencontrât jamais d'obstacle, s'efforcèrent, autant qu'il était en eux, de détruire toutes les vieilles coutumes de la province, de la cité, de la paroisse. Le meilleur moyen pour y parvenir, — le duc Mauclerc et son fils Jean le Roux l'avaient bien compris, dès le XIIIe siècle, — c'était d'affaiblir la puissance du clergé, gardien naturel des traditions antiques. A Redon, ce fut un sieur Gicquel de Beaumont, procureur-syndic, qui, le 16 août 1658, commença l'attaque contre les moines, dans l'assemblée municipale, en venant se placer dans le banc où avait coutume de s'asseoir le président de la communauté de ville. « Après avoir pris les voix, en « l'ordre ordinaire, à la pluralité d'icelles, il fut advisé, suivant la coutume, « que ledit sieur de Beaumont, syndic, prendrait place *après* messieurs les « religieux, recteur, alloué, lieutenant et procureur fiscal; à quoi ledit sieur « de Beaumont ne voulut obéir, et a protesté vouloir se pourvoir contre « ladite délibération. » Le droit était évidemment du côté de l'abbé et du chapitre de Saint-Sauveur, *seigneurs spirituels et temporels, par indivis, de la ville de Redon.* Mais Gicquel de Beaumont s'adressa au comte de Talhouet, gouverneur de la ville, « lequel biffa et bâtonna, de sa propre autorité, ladite

[1] *Les Évêchés de Bretagne*, t. I, p. 254.

[2] Ainsi la chapelle de Notre-Dame-du-Guéodet, à Quimper; celle de Notre-Dame-du-Creisker, à Saint-Paul-de-Léon; celle de Notre-Dame-du-Mur, à Morlaix; celle de Saint-Jacques, dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Guingamp; celle de Notre-Dame-de-Coetcolvezou, à Tréguier, etc.

« délibération, et se porta à des excès étonnants contre les religieux et « contre les juges. » En effet, le 26 août, M. le gouverneur convoqua une assemblée « dans laquelle *il régla les rangs à sa fantaisie.* » Sur la protestation des religieux, le parlement de Bretagne rendit, le 23 mai, un arrêt par lequel *la prétendue ordonnance signée Talhouet sur le registre de la communauté* était déclarée nulle, et qui, *faisant droit aux demandes desdits religieux,* ordonnait « qu'aux assemblées ordinaires et extraordinaires de ladite « maison commune, auraient entrée et voix délibérative : le gouverneur, « l'abbé de Redon, deux religieux députés du chapitre, le vicaire perpétuel, « les juges, procureurs et greffier de ladite juridiction; trois gentilshommes « ordinaires et domiciliés avant les trois ans en ladite ville (lesquels ne porte- « roient épées ni autres armes); deux procureurs, deux notaires royaux et « deux de la juridiction; le syndic en charge et les autres anciens syndics; « les miseurs et controlleurs qui auroient rendu leurs comptes, payé leur « débet et rendu par inventaire les papiers de ladite communauté; quatre « marchands domiciliés depuis les cinq ans dans ladite ville et faubourgs, les- « quels marchands, procureurs et notaires seroient élus en assemblée, au « commencement de chaque année. » Il était ordonné, par ce même arrêt, « que les syndics, greffiers ou secrétaires de la communauté seraient assis « *au bout de la table,* si mieux n'aimait le syndic se mettre après lesdits reli- « gieux, vicaire perpétuel et officiers de la juridiction abbatiale de Redon, « *suivant la coutume antique* [1]. »

Après ce règlement *conforme à l'ancien usage,* on pouvait croire que la paix était rétablie entre les religieux et certains laïques de la communauté de ville. Mais il n'en fut rien. « Quelques jours avant la publication dudit « règlement, c'est-à-dire le 6 mai 1659, ils s'avisèrent (les adversaires des « moines) de s'assembler tumultuairement, et firent une délibération de la « communauté, par laquelle ils prièrent le gouverneur d'obtenir et de faire « donner un arrêt du conseil du roy, qui réglât les places que devaient oc- « cuper messieurs les habitants de Redon et messieurs les religieux de l'ab- « baye de Saint-Sauveur [2]. »

L'affaire, en effet, fut évoquée au conseil du roi, qui fit défense au parlement d'en connaître [3]. Cependant, sur la requête des religieux, le même

[1] Arrêt du 23 mai 1659, coté F.

[2] Archives de Redon, document coté 9.

[3] Édit du 14 janvier 1660, coté H.

conseil dut renvoyer les parties devant le parlement de Bretagne, qui donna gain de cause, cette fois encore, à l'abbé de Saint-Sauveur[1]. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1743. Mais, à cette époque, « un certain ambi- « tieux et ennemi de la paix surprit à la religion du roy un arrêt de son « conseil, qui, *renversant l'ordre ancien, si sagement établi par les arrêts du par-* « *lement*, mit tout dans le trouble et dans la confusion. » Par cette nouvelle décision royale, un arrêt qui avait été rendu, le 21 avril 1739, pour la ville de Vitré, fut déclaré applicable à celle de Redon; et l'on notifia aux religieux que leur prieur aurait seul, désormais, le droit d'assister, mais non avec place d'honneur, aux délibérations de la communauté de ville. Les bénédictins protestèrent contre cette inique violation des usages anciens; ils firent observer qu'à Rennes « l'évêque occupait encore le premier rang dans les assemblées de ville; l'abbé de Saint-Melaine, le second; deux chanoines de la cathédrale, le troisième, et, enfin, deux religieux de Saint-Melaine, le quatrième. D'après cela, pouvait-on alléguer un seul motif raisonnable pour enlever des prérogatives toutes semblables à l'abbé de Saint-Sauveur et à ses religieux? N'était-ce pas chose inouïe que de placer des juges, un procureur fiscal, d'anciens syndics, avant le prieur de l'abbaye, c'est-à-dire des officiers inférieurs avant le seigneur ecclésiastique qui les nomme? Est-ce que dans toute assemblée politique où entrent des gens d'église, ceux-ci n'occupent pas toujours le premier rang? etc. » — J'ignore quel fut le résultat final de ces légitimes réclamations; mais il m'a paru que je devais placer sous les yeux du lecteur un résumé succinct du mémoire très-intéressant, quoique un peu prolixe, du prieur et des religieux de Saint-Sauveur. De ce mémoire ressort un fait curieux, c'est que, vers la fin du XVIIe siècle, les bourgeois de Redon, excités contre les moines par quelques-uns de leurs magistrats municipaux et par un gouverneur de ville, s'associèrent, sans en avoir conscience, à une lutte dont le résultat ne devait pas être seulement fatal aux *droits* et *priviléges* des moines. Ce résultat ne se fit pas attendre; la Révolution, imposant silence à toutes les voix, vint renverser, du même coup, royauté, noblesse, clergé, provinces, commu-

[1] Voir le registre de la communauté de ville de Redon, 13 février 1663. — Un arrêt du parlement de Bretagne, sous la date du 19 janvier 1675, porte que, si les membres de la communauté de Redon ne se trouvent pas réunis au nombre de douze pour voter, « la communauté « appellera les *marguilliers* ou, à leur défaut, « d'autres habitants ayant qualité requise pour « parachever le nombre douze. » Cet *appel* des *marguilliers* confirme ce que j'ai dit plus haut.

nautés de ville, et créer un nouveau genre de *commune* qui n'emprunta rien, celle-là, à l'antique municipalité chrétienne.

§ VII.

Des corps de métiers et du commerce maritime à Redon.

I. Après l'histoire de la communauté de ville[1] vient naturellement celle de la classe ouvrière, à Redon. Un mot donc sur l'organisation des corps de métiers sous le gouvernement paternel[2] des abbés de Saint-Sauveur; puis, avant de clore ce chapitre, nous examinerons l'état du commerce maritime en Bretagne, et particulièrement dans le pays de Vannes, depuis les temps mérovingiens jusqu'au milieu du XVe siècle.

L'oisiveté des moines a servi de texte, depuis la Réforme, à d'incessantes attaques contre les ordres religieux[3], et ces attaques, on le verra plus loin, n'ont pas toujours été sans fondement. On a tort d'oublier, toutefois, que,

[1] *Communauté de ville* : cette expression, j'aurais dû le faire remarquer dans le paragraphe qui précède, n'est employée qu'en Bretagne pour désigner le *conseil des bourgeois*, l'assemblée municipale. Le mot *commune* ne date que de la Révolution française dans notre pays.

[2] *Il fait bon vivre sous la crosse*, dit le vieux proverbe allemand.

[3] Les moines, en général, ont compté d'implacables ennemis même parmi certains érudits du XVIIIe et du XIXe siècle. Mais ils ont été appréciés et défendus par les savants les plus éminents des temps modernes, par les Jean de Müller, les Guizot, les Mignet, etc.

Dans sa remarquable Histoire de la propriété en Occident, M. Édouard Laboulaye s'exprime ainsi : « La religion, la terreur de l'enfer, le « désir de gagner le ciel, la crainte de la fin du « monde, la fuite de l'oppression séculière, les « remords..... mille causes, en un mot, con- « tribuèrent à cette fortune inouïe du clergé, et « jamais, on peut le dire, meilleur usage ne fut « fait d'une aussi grande puissance. C'est aux « monastères, c'est à la sécurité dont le respect « des saints environnait ces pieux asiles que nous « *devons ce que nous sommes* ; ce sont les moines « qui ont défriché et peuplé les immenses soli- « tudes qu'avaient faites la nature, l'avarice ro- « maine ou la conquête; ce sont eux qui ont mis « en valeur la France, l'Allemagne, l'Italie, « l'Angleterre. Il est venu, sans doute, une « époque où, leur tutelle finie, ce peuple de « travailleurs, que les moines avaient créé..... « a enveloppé dans une commune haine les « oppresseurs du siècle présent et les bienfai- « teurs du siècle passé; mais c'est au philosophe « *de s'élever au-dessus de ces préjugés du vulgaire* « et de rendre justice à ces vertus *qu'on mécon-* « *naît trop aujourd'hui*. Comme agriculteurs et « comme savants, les moines ont été nos pre- « miers maîtres. Et si dans nos villes on élevait « des monuments aux promoteurs de la civili- « sation, le premier, le plus beau, appartien- « drait, je ne crains pas de le dire, à l'ordre des « Bénédictins. » (*Hist. de la propriété en Occident*, l. VI, c. XV, p. 306-307.)

M. Guérard, dans son *Polyptique d'Irminon*, a écrit quelques pages admirables d'éloquence

durant une longue période du moyen âge, la maxime de saint Paul, *Qui ne veut pas travailler, ne doit point manger*[1], fut appliquée, avec une grande sévérité, dans les monastères d'hommes et de femmes[2]. Les moines devaient en effet gagner leur nourriture par un travail manuel de plusieurs heures[3], la tâche de la journée était réglée pour tous, et, douze fois dans l'année, le cellerier était obligé de rendre au supérieur un compte exact de la besogne de chacun[4]. L'oisiveté étant « l'ennemie de l'âme[5], » les religieux, selon le précepte de saint Augustin, travaillaient comme maçons, charpentiers, forgerons, cordonniers[6], etc. Mais c'était particulièrement à la culture des champs que le grand nombre se consacrait. La faucille que les moines de Saint-Benoît portaient toujours à la ceinture n'était pas un vain symbole : elle les avertissait, à tout instant, que la terre réclamait leurs sueurs, et que l'agriculture devait être le but constant de leurs travaux. Aussi l'histoire du moyen âge, du ve au xe siècle, n'est-elle, comme l'a dit excellemment M. de Pétigny, que l'*histoire du défrichement de l'Europe centrale par l'ordre de Saint-Benoît*[7].

Les merveilles de cette transformation de terres abandonnées, de marécages pestilentiels, de forêts impénétrables, en campagnes couvertes de moissons et habitées par des populations saines et robustes, ces merveilles ont été célébrées par les écrivains les plus éminents de l'Europe moderne[8]. Mais l'organisation des gens de métiers ne pouvait pas exciter l'intérêt des érudits au même degré que celle des ouvriers agricoles, dont le nombre était si considérable, et qui formaient comme la base de l'édifice féodal. D'ailleurs, outre que le premier sujet n'offre pas, à beaucoup près, la même

et de vérité sous ce titre : les Bénédictins. Voici les dernières lignes de ce morceau : « Sur cette « grande ruine de la religion et de la monarchie « (Saint-Germain-des-Prés) tout le monde rend « maintenant justice aux hommes pieux et sa- « vants qu'elle rappelle ; leur mémoire sera sans « doute en perpétuelle estime, ainsi que leurs « ouvrages ; et désormais personne ne leur dis- « putera ce titre de citoyens utiles, dont ils se « sont montrés à la fois si dignes et si jaloux. » (Prolégomènes, p. 9.)

[1] S. Paul. *Epist. ad Thess.* 3.

[2] *Reg. S. Cesarii arelat.* c. II, X, XIV, etc.

[3] Voy. *Reg. S. Macar. alex.* XI. — *Reg. sancti Basilii*, interr. LXVI, CCII, CIII. — Saint Aug. *De opere monach.* XXXVII. — *Reg. S. Bened.* c. XLVIII, *De opere manuum quotidiano.* — *Reg. S. Isidor. hispal.* c. VI.

[4] S. Hier. *Præfat. ad reg. S. Pach.*

[5] Otiositas inimica est animæ. (*Reg. S. Bened.* c. XLVIII.)

[6] S. August. *De opere mon.* XIV.

[7] M. de Pétigny, *Origines de la féodalité*, Mém. de la Société des sciences et lettres de Blois, t. II, p. 116.

[8] Jean de Müller, MM. Guizot, Guérard, Mignet, Ozanam, de Montalembert, de Pétigny, E. Laboulaye, Lehuërou, etc.

importance et la même variété que le second, les documents nécessaires, et particulièrement ceux qui se réfèrent aux temps anciens, font à peu près défaut. La récente publication de nombreux cartulaires permettra-t-elle, comme on l'espère[1], de faire revivre le peuple du moyen âge dans sa vie d'atelier, comme d'autres l'ont fait revivre dans sa vie agricole et municipale? Malheureusement, notre Cartulaire n'offrira que bien peu de matériaux pour ce travail important.

Tout le monde sait que, dès l'origine des monastères, les religieux y exerçaient divers métiers. Il y avait, parmi les compagnons de saint Pacôme, non-seulement d'habiles copistes de manuscrits, mais encore des boulangers, des tanneurs, des forgerons[2], etc. Saint Jérôme parle avec admiration de l'ordre qui régnait dans les communautés orientales : « Les « frères de même état, dit-il, sont réunis dans le même atelier sous la « direction d'un préposé; les tisserands sont ensemble, de même les tail- « leurs, les foulons, les charpentiers, etc.[3] » On lit dans la Vie de saint Éloi, par saint Ouen, que l'abbaye de Solignac, en Limousin, renfermait beaucoup d'artisans experts en divers métiers, et qui, dociles à la règle du Christ, étaient toujours prompts à obéir[4]. Or, qu'il y ait eu en Bretagne, dès l'époque mérovingienne, un certain nombre de ces *artifices diversarum artium periti*, il n'est guère possible d'en douter, lorsqu'on se rappelle les magnifiques travaux exécutés, par l'ordre de saint Félix, dans la cathédrale de Nantes[5]. La charte où le roi Salomon énumère les objets précieux dont il avait enrichi le monastère de Plélan, atteste que, sous les Carlovingiens, la Bretagne possédait aussi d'habiles ouvriers[6]. Les uns, moines ou frères convers, s'occupaient, dans l'intérieur des monastères, à façonner le lin, la laine, le bois, le fer, l'ivoire, l'argent et l'or; les autres, serfs volontaires ou artisans plus ou moins libres, travaillaient hors de l'enceinte du couvent, et formaient, à eux seuls, une population considérable[7].

[1] *Histoire des classes ouvrières*, par M. E. Levasseur, préface.

[2] Pallad. *Vit. Patrum.*

[3] « Fratres ejusdem artis in unam domum « sub uno præposito congregantur... sarcina- « tores, carpentarii, fullones, gallicarii seorsum « a suis præpositis gubernantur. » (S. Hieron. Præf. *Regul. S. Pach.* t. I, p. 25.)

[4] « Habentur ibi et artifices plurimi diversa- « rum artium periti, qui Christi tempore per- « fecti, semper ad obedientiam sunt parati. » (*Vita S. Eligii*, c. XVI.)

[5] Fortunat. ap. D. Bouquet, *Script. rer. gall. et franc.* t. II, p. 481.

[6] Voy. plus loin, p. 189, ch. CCXLI.

[7] Autour de l'abbaye de Centule, fondée par saint Riquier, s'était agglomérée une population de quatorze mille âmes. Or, aujourd'hui,

De là l'origine d'un grand nombre de villes parmi lesquelles se peuvent citer, dans la presqu'île armoricaine, Saint-Brieuc, Tréguier, Dol, Quimperlé, Redon, etc. C'était, en effet, à qui viendrait se placer sous la tutelle des fils de saint Colomban ou de saint Benoît. Tandis que le flot des invasions barbares emportait les derniers vestiges de la civilisation romaine, tandis que le désordre, la guerre, l'anarchie régnaient partout, au fond des forêts naguère habitées par des bêtes fauves et infestées par des brigands[1], se reconstituaient la famille, la cité, le gouvernement. En ce temps-là, dit un ancien hagiographe, non-seulement les campagnes, les villes, les bourgades, les lieux fortifiés, mais même les plus agrestes solitudes des Gaules voyaient surgir des armées de moines, des essaims de jeunes vierges consacrées à Dieu; et des monastères soumis aux règles de Saint-Benoît et de Saint-Colomban s'élevaient, en très-grand nombre, là même où naguère on en comptait à peine quelques-uns[2]. Fondée beaucoup plus tard que ces communautés primitives, l'abbaye de Redon ne put jouir que d'un petit nombre d'années de paix. Mais, lorsque l'épée d'Alain Barbe-Torte eut délivré la Bretagne du fléau des invasions normandes, les moines, réfugiés d'abord à Plélan, puis en France et en Angleterre, s'empressèrent de revenir et de relever leurs monastères ruinés. Avec le travail, la prospérité ne tarda pas à se rétablir. Cette prospérité donna naissance, — cela n'est pas sans exemple, — à une sorte de lutte entre les religieux de Saint-Sauveur et le commun des habitants de la ville (*vulgus totius villæ*), qui prétendaient se soustraire à toute espèce d'impôt. Les moines durent en référer au duc Conan II, un jour qu'il était venu visiter l'abbaye : « Or, le prince, ayant « rassemblé les seigneurs de sa suite, leur soumit la réclamation des religieux, « avec prière de l'examiner et de lui faire connaître leur avis. Les deux « parties comparurent donc devant leurs juges, et ceux-ci, le duc présent,

Saint-Riquier mérite à peine le nom de bourgade. — Voir de curieux détails sur cette abbaye, au tome II des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, p. 333.

[1] « Ubi quondam deserta silvarum ac litto- « rum pariter intuta advenæ barbari aut latrones « incolæ frequentabant, nunc venerabiles et an- « gelici sanctorum chori urbes, oppida, insulas, « silvas ecclesiis et monasteriis numerosis plebe « consona celebrant. » (S. Paulin. Nolan. episc. ad Victricium Rotomag. episc. epist. XXVIII.)

[2] « Hujus tempore, per Galliarum provincias « agmina monachorum et sacrarum puellarum « examina non solum per agros, villas vicosque « atque castella, verum etiam per eremi vasti- « tatem ex regula duntaxat beatorum patrum « Benedicti et Columbani pullulabant, cum « ante illud tempus monasteria vix pauca illis « reperirentur locis. » (*Vita S. Salaberg.* ap. *Acta O. S. B.* sæc. II, n. 7, p. 425.)

« condamnèrent les habitants de Redon à payer aux moines tous les impôts « qu'on a coutume de percevoir dans les autres villes du pays. En consé- « quence, il fut arrêté, par décision des nobles et par autorité du prince, « que le receveur de l'abbaye prélèverait un droit sur le pain, la viande et « autres denrées de même nature; que, sur le vin, l'hydromel, la cervoise « et la liqueur aromatisée (*pigmentum*) les religieux prendraient une bouteille « par muid; que les drapiers, sans préjudice d'autres devoirs, offriraient, à « Noël, une tunique à l'abbé; qu'à la même époque, et, en outre, au temps « de Pâques, certains cordonniers payeraient douze deniers et fourniraient « des chaussures (*subtalares*); que d'autres, faisant usage de peaux d'agneaux « et de moutons, se tiendraient, aux deux époques précitées, à la disposi- « tion de l'abbé de Saint-Sauveur, pour exécuter, dans l'intérieur du mo- « nastère, tel travail qui leur serait indiqué par les frères; enfin, que les « selliers présenteraient une selle à Pâques, et une seconde le jour de la « Nativité du Sauveur [1]. »

Ces renseignements laissent beaucoup à désirer; mais, tout incomplets qu'ils soient, ils n'en établissent pas moins que, dès le XIe siècle, divers corps de métiers existaient à Redon. Nous aurons grand soin de noter, plus loin, la profession de tous les artisans cités comme témoins dans les chartes de Saint-Sauveur.

II. Nos recherches sur le commerce maritime des Bretons et particulièrement des Vénètes, au moyen âge, ne nous ont rien fourni de bien important. Il semble que, depuis la victoire navale de D. Brutus dans la Vénétie, les Curiosolites, qui n'avaient pris aucune part à cette lutte fatale [2], aient hérité de l'ancienne activité commerciale de leurs voisins du sud. Aleth, en effet, était encore, au VIe siècle, un port assez fréquenté [3], tandis que le pays de Vannes, théâtre d'une lutte acharnée entre les Gallo-Francs et les Bretons [4], semble être resté quelque temps à peu près étranger au commerce maritime. Cependant Grégoire de Tours parle de navires sur lesquels Waroch avait fait charger ses trésors, et qui devaient le transporter dans quelque île du Morbihan [5].

[1] Voyez l'Appendice, ch. LXI, p. 383.

[2] César ayant fait occuper par une légion le pays des Curiosolites, ceux-ci ne purent prendre part à la guerre des Vénètes. (Cf. Cæs. *De Bello gall.* III, IX et XI.)

[3] « ...Civitas ergo illa eo tempore (ann. D.LXV) « populis et navalibus commerciis frequentata. » (*Acta O. S. B.* sæc. I, p. 219.)

[4] Voyez plus haut, § IV, p. XV et suiv.

[5] « Ferebant etiam quidam eo tempore quod

La marine bretonne avait pris, paraît-il, quelque accroissement sous les Carlovingiens, car on lit ce qui suit dans la Chronique du moine de Saint-Gall : « Un jour que l'empereur Charles, qui aimait à voyager, prenait son « repas dans une ville de la Gaule narbonnaise, où il était arrivé subite- « ment, sans se faire connaître à personne, il advint que des corsaires nor- « mands se présentèrent dans le port, pour y exercer la piraterie. La vue « de leurs vaisseaux fit naître diverses conjectures : les uns les croyaient « montés par des trafiquants juifs ou africains, les autres par des marchands « bretons. Mais, à la forme et à la légèreté des navires, le très-sagace « empereur vit bien qu'on se méprenait : — Ces vaisseaux, dit-il, ne sont « pas chargés de marchandises, mais remplis d'ennemis très-dangereux [1]. »

Évidemment, si des relations commerciales n'avaient point existé entre la péninsule armoricaine et la province narbonnaise, l'idée ne serait pas venue d'attribuer à des marchands bretons les navires montés par les pirates normands.

Mais dans quelle mesure le port de Redon fut-il appelé, sous le règne du grand empereur, à participer aux bienfaits du commerce maritime? C'est ce qu'il nous est impossible de déterminer. Des nombreuses chartes carlovingiennes qu'on lira plus loin, une seule, dont la date peut être fixée à 848, a trait à la navigation, et il n'y est parlé que de droits à percevoir, par le seigneur de Bain [2], sur les marchands et sur les navires, à leur entrée dans l'Oust [3]. Au surplus, quelle qu'ait pu être, dans ces parages, l'activité de quelques ports privilégiés, vers le milieu du IXe siècle, il est certain

« Warochus in insulas fugere cupiens, cum *na-* « *vibus oneratis auro et argento* et reliquis rebus « ejus, commoto vento demersis navibus, res « quas imposuerat perdidisset. » (Greg. Tur. *Hist. Franc.* X, 9.)

Ces vaisseaux submergés étaient probablement une invention de Waroch, pour tromper l'avidité d'Ébrachaire; mais il n'en est pas moins certain que, dans ce temps-là, Waroch possédait des vaisseaux.

[1] « Contigit quoque ad quandam maritimam « Galliæ narbonensis urbem vagabundum Ca- « rolum inopinato venire. Ad cujus portum eo « prandente, sed ignorato, piraterium explora- « tores Nordmannorum fecerunt. Cumque, visis « navibus, alii Judæos, alii vero Africanos, alii « Britannos mercatores esse dicerent, sapien- « tissimus Carolus ex structione navium vel « agilitate non mercatores, sed hostes esse de- « prehendens, dixit ad suos : Istæ naves non « confertæ mercimoniis, sed hostibus fœtæ sunt « acerrimis. » (*Monach. S. Gall.* ap. D. Bouquet, *Script. rer. gall. et franc.* V, 130. — Cf. avec le paragraphe intitulé *les Nannètes*, où nous parlons des relations de Corbilon avec Narbonne et Marseille.)

[2] L'abbaye de Redon était située dans la paroisse de Bain.

[3] Voyez le Cartulaire de Redon, ch. CVI, p. 80-81.

qu'elle fut complétement anéantie après la mort d'Alain le Grand. Au fond de quel golfe, en effet, dans quelle crique ignorée les flottes normandes n'avaient-elles pas porté le fer et la flamme?

Après le retour d'Alain Barbe-Torte, la navigation reprit sans doute un peu d'essor. L'exemption de tous les péages et impôts qui grevaient les marchandises, — privilége dont jouissait l'abbé Catwallon en 1026[1], — fut un puissant moyen d'accroissement pour le commerce redonais. Cependant, s'il fallait en croire le géographe arabe Édrisi, qui écrivait dans la première moitié du XIIe siècle, Redon « située sur un territoire abondant et « fertile, et dont les maisons étaient jolies et bien habitées, » n'aurait été, dans ce temps-là, « qu'une ville sans importance[2]. » Cela s'accorde peu, je dois le dire, avec les données fournies par l'histoire sur l'état florissant de l'industrie redonaise vers la même époque[3], et surtout avec la prospérité inouïe de la ville monacale sous le règne des premiers ducs qui succédèrent à Pierre de Dreux et à son fils Jean le Roux. On en pourra juger, au surplus, par l'extrait suivant, que nous empruntons à l'une des chroniques manuscrites du monastère :

« Tous les debvoirs qui se levoient auparavant sur les marchandises et « denrées qui abordoient ou qu'on vendoit à Redon, tant en gros qu'en « détail, tournoient au profit de l'abbé ou de son monastère, en vertu du « privilége concédé aux religieux de la dite abbaye par les précédens ducs « de Bretagne, qui s'estoient déportés de ce droit en faveur du monas- « tère; d'où vient qu'en ce temps-là, comme le tribut estoit fort modique, le « trafic qui s'exerçoit à Redon estoit si grand qu'il sembloit estre *le magasin* « *de la province*, où les marchands de Rennes, de Saint-Malo, d'Anjou, de « Normandie et de Mayne accouroient pour de là transporter en leurs pro- « vinces toutes sortes de marchandises qu'on y rencontroit en abondance; « et, en une enqueste faite environ l'an 1400[4], par commandement et au- « torité du duc, touchant les debvoirs que l'abbé de Redon levoit sur les « marchandises qu'on amenoit à Redon tant par eau que par terre, plusieurs « tesmoins déposent que quelquefois, en *une seule marée*, abordoient au port « de Redon plus de cent cinquante vaisseaux chargés de toutes sortes de mar-

[1] Voyez plus haut, p. XLVII.

[2] *Géographie d'Édrisi*, traduite de l'arabe en français, par M. Amédée Jaubert, Paris, 1840, t. II, p. 354.

[3] Voyez plus haut, p. LXVIII.

[4] L'enquête est de 1408. (Voy. Éclaircissements.)

« chandises, et que les rues en estoient si remplies qu'à peine un homme à « cheval pouvoit-il commodément passer. Mais, depuis que les guerres civiles « eurent commencé et que les ducs, pour subvenir aux frays d'icelles, eurent « imposé des tailles, tant sur leurs subjects par teste que sur les marchan- « dises, le commerce commença à diminuer de beaucoup, et l'abbé de Re- « don perdit beaucoup des debvoirs qu'il avoit de coutume de lever aupa- « ravant [1]. »

On voit qu'il *faisait bon vivre sous la crosse*, à Redon, vers la fin du XIVe siècle. Cette prospérité étonnera probablement la plupart des lecteurs, qui, entendant supputer sans cesse les années de guerres dont nos pères subirent le fléau, en sont venus à croire que leur sort était tout à fait intolérable. Rien de moins fondé, pourtant, que les conséquences tirées de ces statistiques prétendues historiques. On pourrait tracer un effroyable tableau de la période la plus paisible et la plus heureuse de l'histoire, en additionnant, d'après le même système, toutes les erreurs, toutes les violences, tous les crimes commis pendant ce laps de temps. Mais procéder ainsi, ce n'est pas juger impartialement une époque. Que le XIVe et le XVe siècle aient été, pour la France particulièrement, un âge de fer; que les mœurs corrompues, les institutions devenues oppressives de ce temps-là appellent toutes les sévérités de l'historien, qui le peut nier? Mais, pour juger sainement une société si différente de la nôtre, il faut se dépouiller de toute idée préconçue, et considérer les faits dans le milieu où ils s'accomplirent. On oublie trop, d'ordinaire, que tel ou tel événement qui ruinerait aujourd'hui le pays, et désorganiserait complétement le gouvernement, ébranlait à peine la vieille France, divisée et subdivisée en une foule de petits états. Une invasion avait-elle lieu sur un point du territoire : les villes, fortifiées pour la plupart, et qui renfermaient une bourgeoisie fortement organisée, échappaient, pour ainsi dire, aux fléaux de la guerre. Quant aux habitants des campagnes, ils se retiraient avec leurs bestiaux au fond des forêts ou dans les châteaux des seigneurs, qui leur devaient un asile dès que l'ennemi occupait le pays. La paix conclue, le travail reprenait, et la prospérité ne tardait pas à renaître. Voilà ce qui ressort de l'étude consciencieuse des faits. Que si, toutefois, mes assertions étaient contestées, je demanderais qu'on voulût bien m'expliquer comment, en moins d'un demi-

[1] Chronique de Redon, *Monasticon Benedict.* t. XXXVIII, p. 26.

siècle, de 1364, où finirent les terribles guerres de la succession, jusqu'à l'année 1408, où se fit l'enquête précitée, Redon put s'élever à ce degré de prospérité d'être considéré « comme le magasin de la province. »

Malgré « l'heureuse situation de son port de commerce, » Redon est aujourd'hui, comme disait Édrisi, « une ville sans importance. » Point d'industrie, très-peu de commerce[1]; des navires en petit nombre. Il y a loin, certes, d'un tel état de choses à celui de l'année 1408, où, *en une seule marée*, « abordoient quelquefois à Redon plus de cent cinquante vaisseaux « chargés de toutes sortes de marchandises! » Mais une nouvelle ère de prospérité va s'ouvrir pour la ville de Nominoë et de saint Conwoion. Ses rues, son port, trop souvent déserts, retrouveront leur activité passée[2].

§ VIII.

L'abbaye de Redon depuis le XVe siècle jusqu'à la révolution française.

Au XVe siècle la décadence des communautés religieuses avait déjà produit en France des effets déplorables. Le travail manuel était tombé en désuétude dans la plupart des communautés religieuses, depuis trois cents ans. D'un autre côté, la création des grandes universités ayant amené la suppression des écoles monastiques, toute l'activité des esprits s'était portée ailleurs. De là une complète révolution dans les mœurs des cloîtres : les caractères s'amollirent dans une sorte d'inaction, et, bientôt, un trop grand nombre de religieux, dominés par l'esprit du monde, s'abandonnèrent à leurs passions. Dès la première moitié du XIIIe siècle, de graves désordres s'étaient introduits dans l'abbaye de Redon. Le pape Grégoire IX avait dû y pourvoir en chargeant l'abbé de Savigny, le prieur des frères prêcheurs

[1] L'État des douanes, pour l'année 1841, établit ainsi qu'il suit le mouvement du cabotage dans le port de Redon : exportation 6,881 tonneaux; importation, 7,213. Nous puisons à la même source les renseignements que voici, pour l'année 1851 : Cabotage, exportation, 8,704 tonneaux; importation, 8,790. Durant cette même année, quatre cent quatre-vingt-cinq bâtiments étaient entrés dans le port, et cinq cent soixante-cinq en étaient sortis. Telle est donc la situation du commerce maritime de Redon : un ou deux navires chaque jour.

[2] Le chemin de fer de Paris à Rennes doit être bientôt ouvert jusqu'à Redon. Cette ville sera mise en communication, par d'autres voies, avec Vannes, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Quimper et Brest.

de Dinan et l'archidiacre de Sablé de rétablir le bon ordre et la régularité parmi les moines de Saint-Sauveur. Mais ceux-ci, loin de remplir la promesse qu'ils avaient faite de s'amender, se livrèrent à des désordres encore plus révoltants, et ils en vinrent, pour employer les paroles mêmes du pape, à être l'opprobre de leur ordre [1]. Il nous est révélé, par un autre document tiré des archives de Savigny [2], que l'abbé et les moines de Redon poussaient si loin l'oubli de leurs devoirs que le monastère tombait en ruine, faute de réparations, et que toute œuvre pieuse et charitable y avait à peu près cessé.

Grâce à la vertu et à l'énergie de quelques-uns de ses abbés, Saint-Sauveur se releva de cette dégradation. Mais ce fut pour subir, un peu plus tard, les tristes abus auxquels donna naissance l'introduction des commendes. Ces commendes, dom Lobineau les a caractérisées en quelques mots aussi vrais qu'énergiques : « Au commencement, dit-il, elles avaient « plus l'air d'un véritable brigandage que d'une administration légitime [3]. » Ce fut là, jusqu'à la fin, le fléau des monastères [4]. Cependant, malgré ces désordres, la vieille abbaye bretonne n'avait pas perdu tout prestige. De nombreux pèlerins continuaient de venir prier dans la vieille église qui possédait les reliques de saint Conwoion et de tant d'autres personnages vénérés. Les ducs de Bretagne, de leur côté, se montraient pleins de respect pour l'antique sanctuaire de l'indépendance nationale. L'un d'eux, le duc François Ier, fut tout particulièrement le protecteur et l'ami des moines de Saint-Sauveur. Non content de leur avoir accordé toutes sortes de priviléges, il voulut faire ériger Redon en évêché [5]. Sur les instantes prières du prince, le pape Nicolas V avait en effet décidé qu'un dixième diocèse serait créé dans la Bretagne. Ce diocèse devait se composer des paroisses

[1] Appendice, p. 399.

[2] *Ibid.* p. 400.

[3] Dom Lob. *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 733.

[4] M. Guérard, avec une impartialité qu'il ne faut pas moins admirer que sa science, car rien n'est plus rare, s'exprime ainsi : « Il est « pour l'église des époques malheureuses où ses « ministres, livrés à tous les désordres du siècle, « semblent avoir perdu le souvenir de leurs de- « voirs. Mais ces temps de honte, *qui suivirent* « *immédiatement la violation de sa constitution* « *par le pouvoir temporel*, doivent être imputés « moins à l'église elle-même qu'à ses oppres- « seurs. » (*Cartul. de N. D. de Paris*, préface, t. I, p. XXVII.)

[5] « Franciscus ille, Britanniæ dux, fuit Ro- « thonensis monasterii amantissimus et fidelis- « simus protector, quia eidem monasterio anti- « qua confirmavit et roboravit privilegia, nova « concessit... Delatum corpus ejus sepultum est « in monasterio Sancti Salvatoris ante majus « altare. » (*Brev. chron. fundat. monast. S. Salv. Roton.* p. 59.)

qui dépendaient de l'abbaye, et d'un certain nombre d'autres paroisses détachées des évêchés de Rennes, de Nantes et de Saint-Malo. L'évêque de Saint-Brieuc avait déjà reçu la mission de faire exécuter la bulle pontificale[1]; mais les trois prélats intéressés adressèrent des réclamations au Saint-Siége et, comme dans l'intervalle arriva la mort du duc François Ier, son projet fut abandonné pour toujours.

Sous François II, l'abbaye de Redon reçut la visite de l'ennemi le plus puissant et le plus dangereux des Bretons. On lit, en effet, dans une dépêche adressée par les ministres de Louis XI au comte du Maine, les curieuses paroles que voici :

« Et tout après (c'est-à-dire après le voyage de François II à Tours), pour « un vœu que le roi avait à faire à Saint-Sauveur de Redon, qui est au païs « de Bretaigne, il alla (Louis XI) accomplir le dit voiage à tout petit nombre « de gens, et de là revint au château de Nantes, avec icelui petit nombre, « faire bonne et privée chière avec le dit duc, parce qu'il lui montra si « grand signe d'amour qu'il ne pourrait au monde plus[2]. » S'il faut en croire la tradition, ce serait à la suite de ce pèlerinage, dont la Chronique de Redon fixe la date à l'année 1461, que le roi de France aurait fait don à l'abbaye d'un grand Christ d'argent qui décorait le maître-autel, et de six grands chandeliers de même métal.

Le trésor de Saint-Sauveur renfermait des objets plus précieux encore, en l'an 1488. A cette époque où la guerre civile désolait la Bretagne, où la pénurie d'argent était telle que la duchesse Anne elle-même en était réduite à faire appel à la bourse de chacun de ses sujets, l'histoire nous apprend que les moines de Redon offrirent à leur souveraine un calice d'or du poids de quinze marcs, sept onces, deux drachmes, et en outre trente marcs d'argent[3]. Avec cette somme la *bonne duchesse* put défendre quelques jours de plus l'indépendance de ses états. Ainsi, le dernier acte des moines de Redon, à la veille de l'union de la Bretagne à la France, avait été un acte de dévouement au pays.

[1] D. Lobineau, *Pr.* t. II, col. 1103.

[2] *Ibid.* col. 1248. *Instructions pour le comte du Maine*, etc.

[3] « Anno 1488, bellis civilibus iterum jac- « tata provincia, ita ut extincta pene reipublicæ « salus videretur, in tantam pecuniarum angus- « tiam redacta est Anna ducissa, ut a singulis « provinciæ Britannicæ subjectis magnam vim « auri et argenti fuerit mutuata, quos inter Ro- « thonenses monachi, ut extremæ principissæ « inopiæ minime deesse viderentur, e sacratioris « ærarii sui gaza calicem quindecim marcharum « et septem unciarum et duarum drachmarum « auri obrizi ponderis cum triginta aliis mar-

A partir de cette époque, les annales de la vieille abbaye carlovingienne n'offrent plus, à vrai dire, aucun fait digne d'intérêt. Renfermés dans l'intérieur de leur monastère, sans influence dans les conseils des princes et auprès des classes inférieures, dont les intérêts temporels leur sont devenus à peu près étrangers, les religieux semblent prendre à tâche de justifier les accusations qui, de tous côtés, commencent à s'élever contre eux. Toute tentative de réforme suscite parmi eux une résistance poussée parfois jusqu'à la révolte. Le cardinal Salviati, abbé commendataire de Saint-Sauveur, éprouva les effets de ce mauvais esprit. Il lui fallut, pour faire exécuter « la « dévote réformation » ordonnée par le Saint-Siége, recourir à l'intervention du prince. Le parlement de Bretagne, saisi de l'affaire, dut nommer messire Pierre d'Argentré, sénéchal de Rennes, pour « pourvoir, à l'ayde de bras « séculier, à ce que icelle refformation fust inviolablement entretenue, et « pugnition faicte des contraventions à la dite refformation [1]. »

Parfois, c'était l'abbé lui-même dont la conduite envers ses moines appelait les rigueurs de la justice. L'Italien Paul Hector Scotti se trouva dans ce cas. Quoique les revenus de l'abbaye fussent alors très-considérables, comme le prouve un *Aveu au roi* dont on lira plus loin quelques fragments [2], Scotti ne voulait remplir aucune des charges auxquelles il était tenu envers les religieux [3]. Il fallut en appeler au parlement, qui, par arrêt du 24 octobre 1573, condamna l'abbé à « entretenir convenablement trente « religieux dans le monastère, à leur fournir un théologal, un prédicateur « pendant l'Avent et le Carême, et enfin à faire bâtir et meubler une infir- « merie. »

Arthur d'Épinay, qui remplaça Scotti, suivit une tout autre voie. Homme pieux et dévoué, il fit rebâtir la maison abbatiale et introduisit dans le monastère les Pères de la société réformée de Bretagne. L'abbé d'Épinay mourut en 1618. Quatre ans après, il était remplacé, à Redon, par un homme dont le nom est à lui seul toute une histoire, par Armand du

« chis..... exemerunt. » (*Brev. chron. fundat. monasterii Sancti Salvatoris Rotonensis*, p. 61.)

[1] Appendice, p. 408, doc. XI et XII. Les archives d'Ille-et-Vilaine (Redon, liasse 15) renferment les statuts donnés pour la réforme de l'abbaye par les commissaires délégués par le cardinal de Tournon; ces statuts forment un cahier de vélin contenant quatorze feuillets. (Voy. Éclaircissements.)

[2] Voy. Éclaircissements.

[3] Un autre arrêt du parlement en date du 15 août 1573 porte « qu'un conseiller fera « descente à l'abbaye de Saint-Sauveur de Re- « don pour dresser procès-verbal des malver- « sations commises, etc. »

Plessis, cardinal, duc de Richelieu. L'immortel prélat, on le pense bien, eut à peine un moment pour visiter ce coin de l'Armorique. Mais son passage à Saint-Sauveur ne fut pas stérile. A peine installé, il fit reconstruire une partie des bâtiments réguliers, qui tombaient en ruine, et, le 28 octobre 1628, il introduisait dans son abbaye les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

Le court séjour du cardinal à Redon produisit encore un autre résultat, et celui-là d'une importance capitale. En visitant le littoral breton, Richelieu fut frappé des immenses ressources qu'offrait à la marine le pays des anciens Vénètes. La situation de Locmariaker[1], celle de la rade fermée de Blavet[2] attirèrent singulièrement son attention; et, lorsque, après avoir visité Brest, il revint à la cour de Louis XIII, dans son esprit avait germé une pensée longtemps méditée par d'Ossat : la France, grande puissance militaire, doit être, en même temps, une grande puissance maritime!

Après Richelieu, trois Choiseul-Praslin dont les uns quittèrent la crosse pour l'épée[3], et dont le dernier dut rentrer dans le monde pour y perpétuer sa race[4]; puis deux La Tour d'Auvergne, revêtus des plus hautes dignités de l'église[5], occupèrent successivement le siége abbatial de Redon. A ces illustres personnages succéda, en 1747, l'abbé Desnos, vicaire général de Saint-Brieuc, nommé plus tard à l'évêché de Rennes, et qui mourut dans l'exil en 1793.

[1] Richelieu avait voulu, comme on sait, fonder au *havre du lieu de Morbihan une compagnie pour l'établissement du commerce général du royaume, tant par terre que par mer, au Levant, Ponant et voyages de longs cours.* (Voir les *lettres patentes* accordées par Louis XIII, à Nantes, au mois de juillet 1626, *à ses bien-amés G. de Brac et Jean-Baptiste du Val; — Revue des provinces de l'Ouest*, 1re liv. 1856, et 5e liv. 1857.) Le parlement, en refusant d'enregistrer les lettres patentes de la *Société et compagnie du Morbihan*, empêcha Richelieu de réaliser un projet qui fut exécuté plus tard, et dans un autre lieu, par Colbert.

[2] Le Blavet forme la rade actuelle de Lorient. La ville de Port-Louis, située à l'entrée de cette rade, s'appelait autrefois Blavet.

[3] César de Choiseul-Praslin, chevalier de Malte, occupa le siége abbatial depuis 1643 jusqu'en l'année 1648, où il fut tué à la bataille de Trancheron. — Alexandre de Choiseul, frère du précédent, nommé abbé en 1648, renonça à l'état ecclésiastique, en 1652, pour embrasser la carrière des armes.

[4] Auguste de Choiseul, frère des deux précédents, fut pourvu en 1652 et se démit en 1681, étant devenu l'héritier de sa maison.

[5] Théodose de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret, prit possession de l'abbaye en 1681 et s'en démit en 1692, en faveur de son frère. Il mourut à Rome doyen du Sacré-Collége. — Henri Oswald de la Tour d'Auvergne fut nommé abbé de Redon en 1692, sacré archevêque de Vienne le 10 mai 1722, et fait cardinal en 1737.

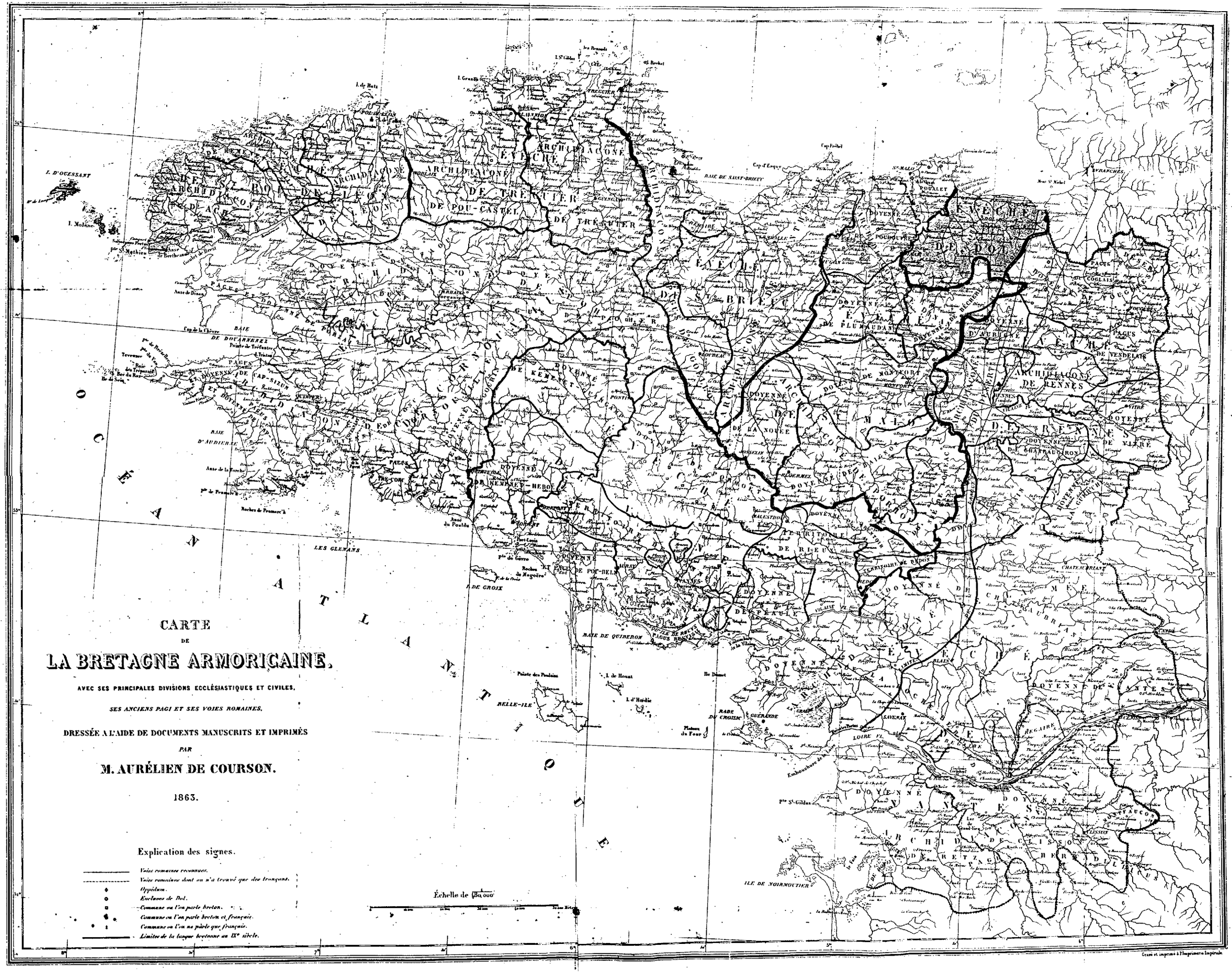
CARTE
DE
LA BRETAGNE ARMORICAINE.
AVEC SES PRINCIPALES DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES ET CIVILES,
SES ANCIENS PAGI ET SES VOIES ROMAINES,
DRESSÉE A L'AIDE DE DOCUMENTS MANUSCRITS ET IMPRIMÉS
PAR
M. AURÉLIEN DE COURSON.
1863.
Explication des signes.
Voies romaines reconnues.
Voies romaines dont on n'a trouvé que des tronçons.
Oppidum.
Enclaves de Dol.
Commune où l'on parle breton.
Commune où l'on parle breton et français.
Commune où l'on ne parle que français.
Limites de la langue bretonne au IXe siècle.
Échelle de 1/180,000
OCÉAN ATLANTIQUE
I. D'OUESSANT
I. Molène
BAIE DE DOUARNENEZ
BAIE D'AUDIERNE
LES GLÉNANS
I. DE GROIX
BAIE DE QUIBERON
BELLE-ILE
I. de Houat
I. d'Hoëdic
Ile Dumet
RADE DU CROISIC
GUÉRANDE
SAVENAY
LOIRE FL.
ILE DE NOIRMOUTIER
BAIE DE SAINT-BRIEUC
Cap d'Erquy
Cap Fréhel
ÉVÊCHÉ DE TRÉGUIER
ÉVÊCHÉ DE ST-BRIEUC
ÉVÊCHÉ DE DOL
ÉVÊCHÉ DE RENNES
ÉVÊCHÉ DE NANTES
ARCHIDIACONÉ DE RENNES
ARCHIDIACONÉ DE CLISSON
DOYENNÉ DE NANTES
DOYENNÉ DE CHATEAUBRIANT
DOYENNÉ DE VITRÉ
DOYENNÉ DE VENDELAIS
DOYENNÉ DE FOUGÈRES
DOYENNÉ DE MONTFORT
DOYENNÉ DE PLUMAUDAN
DOYENNÉ DE POUDOUVRE
DOYENNÉ DE LA NOUÉE
DOYENNÉ DE KEMENET-HEBOE
DOYENNÉ DE POT-HELE
DOYENNÉ DE PEAULE
DOYENNÉ DE CAP-SIZUN
DOYENNÉ DE DOUARNENEZ
DOYENNÉ DE PORHOËT
TERRITOIRE DE RIEUX
TERRITOIRE DE REDON
PAGUS DE COGLAIS
PAGUS DE DESER
PAGUS DE VITRÉ
PAGUS DE CHATEAUBRIANT
PAGUS DE CLISSON
PAGUS DE RETZ
PAGUS DE HERBADILLIACUS
PAGUS DE CORNOUAILLE
PAGUS DE POHER
PAGUS DE GOËLO
PAGUS DE TRÉGUIER
PAGUS DE POU-CASTEL
PAGUS DE LÉON
PAGUS DE CAP-SIZUN
PAGUS DE POULDUZON
PAGUS DE KEMENET-HEBOE
PAGUS DE POT-HELE
PAGUS DE PEAULE
PAGUS DE RENNES
PAGUS DE VENDELAIS
PAGUS DE FOUGÈRES
PAGUS DE MONTFORT
PAGUS DE PLUMAUDAN
PAGUS DE POUDOUVRE
PAGUS DE LA NOUÉE
PAGUS DE PORHOËT
PAGUS DE RIEUX
PAGUS DE REDON
PAGUS DE CHATEAUBRIANT
PAGUS DE NANTES
PAGUS DE CLISSON
PAGUS DE RETZ
PAGUS DE HERBADILLIACUS
Gravé et imprimé à l'Imprimerie Impériale.

A l'époque où parut le décret de dissolution des communautés religieuses, celle de Saint-Sauveur ne renfermait plus que sept religieux[1].

Ainsi finit, après plus de neuf siècles de durée, la grande fondation religieuse et politique du libérateur des Bretons. J'aurais voulu *passer l'éponge et tirer le rideau* sur les tristes années écoulées de 1642 à 1792. De la sorte, les annales de la royale abbaye se seraient ouvertes et fermées, à huit cents ans de distance, par deux noms éclatants : NOMINOË ! — RICHELIEU ! l'un, le héros de l'indépendance bretonne; l'autre, le fondateur implacable de la monarchie une et despotique.

CHAPITRE III.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

PRÉLIMINAIRES.

Les moines de Saint-Sauveur de Redon ne possédaient de propriétés que dans les cinq évêchés de Vannes, Rennes, Nantes, Cornouaille et Saint-Malo. Mais comme les quatre autres diocèses de la péninsule, c'est-à-dire ceux de Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc et de Dol, furent formés de démembrements des anciennes cités des Osismes, des Curiosolites et des Rhedons, ces quatre nouveaux diocèses doivent entrer aussi dans le cadre de mon travail, dont la première partie sera consacrée à la géographie politique et la seconde à la géographie ecclésiastique.

Avant de donner la topographie de chacune des cinq cités de la presqu'île armoricaine, j'examinerai un petit nombre de questions générales, qu'il importe d'éclaircir, dès ici, pour n'avoir point à y revenir sans cesse :

I. Des diverses applications du mot *Armorique*.

[1] L'auteur d'une note insérée dans le Nouveau Dictionnaire de Bretagné d'Ogée a cru devoir reproduire une odieuse calomnie de l'époque révolutionnaire, où l'on accuse les sept religieux chassés de Saint-Sauveur de s'être partagé au poids le trésor de l'abbaye, évalué à 70,000 livres, « quoique le gouvernement en eût pris déjà une bonne partie. » (Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, t. II, p. 440, note 2, 1856, in-4°.) On le voit, selon l'usage, ce sont les victimes qui sont incriminées.

II. Division des cités gauloises en *pagi*.

III. Le *comitatus* sous les Francs.

IV. La centaine, la vicairie ou viguerie, la *plebs*, la *condita*.

V. La *commote*, la trêve (*Tref*), la *villa*, le hameau, la terre, *Bot*, *Kaer*, *Ran*, etc.

VI. Des noms de lieux.

§ Ier.

Des diverses applications du mot *Armorique*.

Le mot *Armorique*, mal compris, a donné lieu, durant le moyen âge et même de nos jours, à de très-graves erreurs[1]. Je vais donc rappeler ici, en très-peu de mots, ce qu'on a compris, à diverses époques, sous cette dénomination.

César est le premier historien qui fasse mention des cités armoricaines. C'étaient, dit-il, des contrées voisines de l'Océan : « civitates... quæ Oceanum attingunt, quæque, Gallorum consuetudine, Armoricæ appellantur[2]. » Cela est clair : pour les Gaulois, comme pour les Bretons, l'Armorique, *Armor*[3], c'étaient toutes les cités baignées par la mer, *civitates quæ Oceanum attingunt*. Cependant Adrien de Valois et d'Anville, deux géographes éminents, ont paru croire que les Romains, à l'époque de la conquête, appelaient *plus particulièrement* Armoricains les peuples situés entre la Seine et la Loire. Cette opinion se fonde sans doute sur un texte bien

[1] « César, dit M. de Pétigny, ne paraît « comprendre sous le nom d'*Armorique* que la « province actuelle de Bretagne. » Et, à l'appui de cette assertion, le savant écrivain cite ce passage de la *Guerre des Gaules* : « Universis « civitatibus quæ Oceanum attingunt, quæque, « Gallorum consuetudine, Armoricæ appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Rhedones, Ambibari, Caletes, Osismii, Lemovices, « Veneti, Unelli. » *Tous ces peuples étaient donc établis sur le sol breton*, selon l'auteur. Il y a dans ces paroles presque autant d'erreurs que de mots. En effet, il est évident que César ne désigne pas la *généralité*, mais seulement *une partie* des cités armoricaines (*quo sunt in numero*, etc.). En second lieu, M. de Pétigny oublie que, des huit peuples nommés plus haut, quatre, c'est-à-dire les Calètes, les Lemovices, les Ambibares et les Unelles, occupaient des territoires qui ne firent jamais partie de la Bretagne. (Voy. Pétigny, *Études sur les lois et les institutions mérovingiennes*, t. I, p. 33, note 1.)

[2] *De Bell. gall.* VII, LXXV.

[3] *Armor*, de *ar* ou *war*, sur, *mor*, la mer. On dit, en Léon, l'*Armorique* de Landéda, l'*Armorique* de Plouguerneau. Plusieurs paroisses et villages du littoral breton s'appellent encore aujourd'hui l'*Armor*.

connu d'Hirtius[1]. Mais, outre que ce texte n'a pas, à beaucoup près, la même valeur que les paroles toujours si précises de César, peut-être en force-t-on un peu le sens. Quoi qu'il en soit, d'Anville reconnaît, et c'est là le point essentiel, que, depuis la fin du IIIe siècle jusqu'au commencement du Ve, les mots *tractus Armoricanus et Nervicanus* servaient à désigner un vaste district militaire, qui comprenait tout le littoral gaulois, du Rhin à la Garonne, et dont le chef avait mission de repousser les attaques des pirates germains[2]. Ce fait admis, rien de plus facile à comprendre que l'erreur de la plupart des chroniqueurs et des hagiographes du moyen âge, qui, confondant l'Armorique du IVe siècle avec la Bretagne de leur temps, crurent devoir faire aborder Maxime et ses Bretons sur les bords de la Rance (*Rincius*), tandis qu'un auteur contemporain affirme qu'ils prirent terre vers l'embouchure du Rhin[3].

Au Ve siècle s'opère une nouvelle modification : les limites de l'Armorique se resserrent, à la suite d'événements racontés en détail par Constance, le biographe de saint Germain d'Auxerre[4], et auxquels le moine Éric fait allusion dans les vers suivants :

Gens inter geminos notissima clauditur amnes,
Armoricana prius veteri cognomine dicta,
Torva, ferox, ventosa, procax, incauta, rebellis; etc.

Enfin, au VIe siècle, l'Armorique ne comprend plus que les deux diocèses de Rennes, de Nantes, et quelques cantons situés à l'est de la ville de Vannes. « Finalement, dit le docte d'Anville, ce nom d'*Armorique* s'est ren« fermé dans la Bretagne, après que les Bretons d'outre-mer, fuyant le joug « des Saxons et des Angles, s'y furent établis. Le neuvième canon du concile « tenu à Tours en 567 *est remarquable par la distinction qu'il fait*, dans cette « Armorique, *des nouveaux habitants d'avec les anciens qui sont appelés Romains*[5]. »

[1] « ..... Ceteræ civitates *positæ in ultimis « Galliæ finibus*, Oceano conjunctæ, quæ Armo« ricæ appellantur. » (*De Bell. gall.* VIII, XXXI.)

[2] « Carausius ... cum apud Bononiam per « tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare « accepisset, quod Franci et Saxones infesta« bant, etc. » (Eutrop. l. IX, c. XXI.)

[3] Zos. *Hist.* apud D. Bouq. *Script. rer. gall.* I, p. 583. — Le fait d'une descente de Bretons, dans le *tractus Armoricanus*, avec le tyran Maxime, est donc incontestable, comme je l'ai soutenu, en 1841, contre M. Varin; mais ce qui n'est pas vrai, c'est la fondation, dès le IVe siècle, d'un royaume de la Petite-Bretagne, dans la presqu'île armoricaine.

[4] Le prêtre Constance composa, vers 488, la Vie de saint Germain d'Auxerre. (Voy. Boll. 31 juillet.)

[5] D'Anville, *Notice de la Gaule*, au mot *Armoricanus tractus*, p. 103.— On trouve dans la

Il est très-remarquable, en effet, que le nom d'*Armorique* et d'*Armoricains*, employé dans l'Histoire de Zosime, dans la Notice des dignités de l'Empire, dans le Panégyrique d'Avitus, dans la Vie de saint Germain d'Auxerre par le prêtre Constance, etc. disparaisse, pour ainsi dire, et que, vers la fin du ve siècle, puis au vi^e^, Sidoine Apollinaire, Jornandès, Grégoire de Tours, Marius d'Avenches, n'appellent plus que *Britanni* les habitants d'une grande partie de la péninsule[1]. Ce seul fait aurait dû suffire, ce semble, pour prouver à quelques écrivains de notre temps la fausseté d'un système qui veut que les Gallo-Romains des cités de Rennes et de Nantes[2], décimés par la guerre et par les excès du fisc, aient absorbé les Bretons dont les flots couvraient le pays[3].

Je m'arrête ici, et, pour être plus clair, je me résume :

1. Les mots *civitates Armoricæ* s'appliquent, dans César, à toute la région maritime de la Gaule.

2. Des géographes prétendent, à la vérité, que les Romains, lors de la conquête, appelaient *plus particulièrement* Armorique la contrée située entre la Seine et la Loire. Mais il est certain que, vers la fin du iiie siècle, tout le littoral gaulois fut placé sous le commandement d'un général dont le district, nommé *tractus Armoricanus et Nervicanus*, s'étendait des bords du Rhin à ceux de la Garonne. Il en était ainsi quand Maxime vint en Gaule, et de là la fable d'un royaume de la Petite-Bretagne, dès 383.

3. Au ve siècle, l'Armorique ne comprend plus que la région située entre la Seine et la Loire : *gens inter geminos clauditur amnes.*

4. Au déclin du vi^e^ siècle, toute la région armoricaine, devenue franque,

Vie de saint Samson, écrite au viie siècle, cette même distinction entre le pays des Bretons, *Britannia*, et le territoire occupé par les Gallo-Francs, *Romania*. (Voy. *Acta S. S. O. S. B.* sæc. I, p. 165, *De actibus quæ citra mare in Britannia ac Romania fecit sanctus Samson.* — Cf. §§ 59 et 69, p. 180.)

[1] Ce n'est pas à dire, toutefois, que le mot *Armorique* ait cessé d'être employé après Fortunat et après le concile de 567, comme l'a écrit mon savant ami M. Arthur de la Borderie (*Annuaire de la Bretagne*, p. 110-111). Au viie siècle, saint Ouen plaçait encore la ville de Limoges dans l'*Armorique* : « Eligius Lemo-« vica Galliarum urbe..... in villa Catalanense « quæ a prædicta urbe sex circiter millibus ad « septentrionalem plagam vergit, oriundus fuit. « Est enim præfata civitas *partibus sita armori-« canis* in ulteriore Gallia primaque Aquita-« nia, etc. » (*Vita S. Eligii*, ap. Acher. *Spicileg.* t. II, l. I, c. 1, p. 78.)

[2] Il faut ajouter : et de quelques cantons de la Vénétie. Là existait, nous l'avons montré plus haut, un fond de population armoricaine ; mais elle avait abdiqué volontairement, entre les mains des Francs, en 496, l'autonomie défendue avec tant d'héroïsme et de persévérance par les Bretons.

[3] V. Procop. *Hist.* ap. D. Bouquet, *Script. rer. gall. et franc.* t. II, p. 30 et 31.

à l'exception de la pointe de terre occupée par les Bretons, perd son vieux nom. L'antique dénomination d'*Armorique* ne se retrouve plus que dans les livres de quelques clercs érudits, tels que Fortunat et saint Ouen.

5. Dès la fin du VIe siècle, le territoire occupé par les Bretons cesse d'être l'*Armorique* pour devenir la *Bretagne*. Dans le IXe canon du concile de Tours, en 567, comme dans la Vie très-ancienne de saint Samson, les Armoricains, ou Gallo-Romains, sont nettement distingués des Bretons.

§ II.

Des cités et des *pagi*, en général.

I. Selon la Notice des Provinces, la péninsule armoricaine comptait, au début du Ve siècle, les cités suivantes :

Civitas Redonum;
Civitas Nannetum;
Civitas Coriosolitum[1];
Civitas Venetum;
Civitas Osismiorum.

II. César et Strabon avaient attesté, quatre siècles auparavant, que les cités de la Gaule et de la Bretagne se divisaient en plusieurs cantons ou *pagi*. On en comptait quatre dans la cité des Helvètes[2], autant dans celles des Bretons du *Cantium*[3] et des Galates de l'Asie Mineure[4]. M. Guérard a donc pu soutenir, avec beaucoup de vraisemblance, que les *pays* du moyen âge représentent tantôt le territoire d'une ancienne cité gauloise, tantôt une partie seulement de ce territoire. Mais l'opinion du docte écrivain n'est vraie que partiellement, car il reconnaît qu'un grand nombre de *pagi* de l'ordre inférieur ont une origine beaucoup moins ancienne. Un certain nombre, en effet, ne prirent naissance qu'après l'établissement de la monarchie mérovingienne[5]; d'autres s'étaient formés d'après la configuration

[1] On verra plus loin que cette leçon doit être préférée à celle de *Coriosopitum*.

[2] « Omnis civitas Helvetia in quatuor pagos « divisa est. » (Cæs. *de Bell. gall.* I, XII.)

[3] « ..... Quibus regionibus (Cantii) quatuor « reges præerant : Cingetorix, Carvilius, Taxi- « magulus, Segovax, etc. » (*Ibid.* V, XXII.)

[4] ..... Τριῶν δὲ ὄντων ἐθνῶν ὁμογλώττων καὶ κατ' ἄλλο οὐδὲν ἐξηλλαγμένων, ἕκαστον διελόντες εἰς τέτταρας μερίδας τετραρχίαν ἐκάλεσαν, etc. (Strab. éd. Didot, l. XII, c. v, p. 485.)

[5] Voir, dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France* pour 1838, l'excellent travail de M. Aug. Le Prévost, p. 231-272.

du sol ou en raison de certaines circonstances particulières dont il sera parlé plus loin.

III. Rennes et Nantes, vers la fin de l'empire, formaient de grands pays (*pagi majores*), dont les limites étaient exactement celles des diocèses du même nom. Aussi, dans notre Cartulaire, les mots « in civitate, in pago, in « episcopatu Nannetico vel Redonico, » désignent-ils la même circonscription. Dans la Vénétie occidentale, chez les Curiosolites et les Osismes, où les Bretons s'étaient établis, du ve au vi^e^ siècle, les divisions politiques et ecclésiastiques s'organisèrent suivant d'autres règles. Mais dans la Bretagne, comme dans les comtés gallo-francs de Rennes, de Nantes et de Vénétie orientale, il y avait, outre les grands pays, des districts d'un ordre inférieur, des *pagi minores*, dont l'origine, plus ou moins ancienne, était très-diverse.

§ III.

Le comté, *comitatus*.

Il existait, sous les Mérovingiens, dans les trois pays de Rennes, de Nantes et du Haut-Vannetais, des officiers nommés *comtes*, et dont l'autorité, à la fois militaire et judiciaire, s'exerçait ou sur la totalité ou sur une partie du territoire des anciennes cités. Mais, chez les Bretons, les comtes n'avaient rien de commun avec ceux du pays franc, car, si les derniers, pour emprunter le langage de Dom Lobineau, étaient « des officiers « par commission, » les premiers, au contraire, étaient « les seigneurs héré- « ditaires des territoires placés sous leur dépendance[1]. » On pourra s'en convaincre en lisant les récits de Grégoire de Tours sur les comtes Chonober, Macliau, Budic et Waroch[2]. Tous ces princes étaient, en effet, de véritables petits souverains (*reguli*) auxquels obéissaient, dans certaines limites, des chefs d'un rang inférieur, des princes de paroisses, ou *mactyern*, qui, eux aussi, transmettaient à leurs enfants, par héritage, et leur fonction et la seigneurie où elle s'exerçait[3].

[1] Voir D. Lobineau, *Hist. de Bret.* t. I, p. 14.

[2] Vid. Greg. Turon. *Hist. Franc.* lib. IV, cap. IV et XX. — *Ibid.* lib. V, cap. XVI, XVII, XXX, XXXII, etc. Grégoire fait observer que les petits souverains bretons s'appelaient *comtes*, et non pas *rois;* mais il n'en nomme pas moins *regna* les états gouvernés par ces princes ou *reguli*.

[3] Voir le chapitre relatif aux *mactyern*.

§ IV.

La centaine, la vicairie ou viguerie, la *plebs*, la *condita*.

I. Quoique les comtés de Rennes, de Nantes et du Haut-Vannetais fussent administrés, au IXe siècle, d'après les règlements établis par Charlemagne, il n'est fait mention que deux fois, dans notre Cartulaire, du petit district nommé *centaine*. La *Centena Laliacensis* était Laillé, paroisse peu considérable du diocèse de Rennes[1]. *Molac*, paroisse aussi, mais située dans l'évêché de Vannes, formait l'autre centaine[2]; d'où l'on peut inférer que, dans les deux pays, la centaine et la paroisse représentaient la même circonscription.

II. La vicairie n'avait pas de limites plus étendues, car la *Centena Laliacensis* est aussi nommée *vicaria*[3]. Dans la Cornouaille, la *vicairie* était, de même, assimilée au *plou*[4]. Il faut dire, cependant, qu'il existait dans le pays de Rennes, au XIe siècle, une *villicatio* qui s'étendait sur plusieurs paroisses[5]. Mais cette *villicatio* exceptionnelle, qui embrassait tout le territoire de l'antique *pagus* du Désert, peut-elle être assimilée à la *vicaria* de l'époque carlovingienne? Il y aurait beaucoup de hardiesse à l'affirmer.

III. Le mot *plebs* qui, dans les chartes des autres pays, indique une paroisse baptismale, offre en Bretagne un sens particulier. Chez les anciens Bretons le mot *plouef* désignait tout à la fois un territoire cultivé, une peuplade organisée, une paroisse[6]. Les fugitifs du Ve siècle transportèrent naturellement le mot et l'institution sur le sol où ils venaient fonder une

[1] Append. ch. XXXV, p. 367.

[2] *Chartul. Roton.* ch. CCLII, p. 203.

[3] *Ibid.* ch. CXXV, p. 95.

[4] « Ego Gradlonus rex tradidi de mea propria « hæreditate Sancto Ratiano quandam tribum... « in vicaria quæ vocatur Choroe. » (*Cart. de Landévénec*, D. Mor. *Pr.* t. I, col. 178.) Choroe, c'est la commune actuelle de Coray (Finistère).

Dans un acte du même Cartulaire, acte antérieur à 900, la paroisse de *Plouneour* est aussi appelée *vicaria* : « tradidit [Budic] duas « villas in vicaria Eneur. » (*Cartul. de Landév.* ap. D. Mor. *Pr.* t. I, p. 336.)

[5] « ..... per omnes circumjacentes parochias, « hoc est quantumcunque extenditur Lupicini « villicatio, quæ etiam vulgari vocabulo viatura « dicitur, ipsorum monachorum homines nulli « alteri quam monachis thelonei consuetudi- « nem persolvant. » (D. Mor. *Hist. de Bret. Pr.* t. I, p. 410.)

[6] *Plwif* est le mot gallois, et Davies le traduit ainsi : « *plebs*, *populus*, antiquis; nobis « vero *parochia* sonat. » On sait que dans les anciens dialectes germains le mot *plough* signifie charrue.

patrie. Le chef de *plou*, *princeps plebis*, *tyrannus*, *tyern*, *mactyern* (car il portait ces divers noms), était ordinairement le fils, le neveu, le parent de quelque *brenin* insulaire, autour duquel s'était groupé un certain nombre de compatriotes fugitifs comme lui. Débarqué en Armorique avec ses compagnons, le mactyern devint le souverain d'une petite peuplade sur laquelle il exerça toute l'autorité d'un chef de clan des temps antiques. La Vie de saint Guénolé, écrite au IXe siècle par Gurdestin abbé de Landévénec, renferme un curieux passage qui peint au vif la situation que je viens d'indiquer :

« Un homme illustre, de la race des rois de l'île, Fracan, ayant ouï dire « qu'il y avait encore, en Armorique, des forêts où l'on pouvait vivre en paix, « monta sur un vaisseau avec un petit nombre des siens; et, favorisé par un « bon vent de nord-ouest, il vint prendre terre dans la baie de Bréhec[1]. « De là, longeant le rivage, il découvrit un terrain d'une certaine étendue « et comme d'un seul tenant (quasi unius plebis). Des bois touffus l'entou- « raient de tous côtés, et non loin de là coulait un fleuve nommé *Sanguis*[2]. « Fracan s'établit avec sa petite tribu sur ce territoire, que rendaient fertile « les eaux de la rivière[3] et dont le climat lui offrait toute sécurité. »

Or, ce coin de terre armoricaine[4], occupé, à la fin du Ve siècle, par Fracan l'insulaire, s'appelle encore aujourd'hui *Plou-Fracan*, c'est-à-dire la tribu, le territoire, la paroisse de Fracan. Après cela, est-il besoin d'autres renseignements sur les *plou* de la Bretagne armoricaine?

IV. J'arrive maintenant aux *condita*, sur lesquels on a beaucoup disserté, mais sans rien établir de certain.

Les *condita*, dont il est parlé dans d'anciennes chartes de la Bretagne,

[1] La baie de Bréhec est située dans la paroisse de Plouha (Côtes-du-Nord).

[2] Cette rivière, voisine de Plou-Fracan, porte aujourd'hui le nom de *Gouet*, mot breton qui signifie, en effet, du sang.

[3] « ..... Inter hæc autem vir quidam illus- « tris..... nomine Fracanus, Catoni regis Britan- « nici viri secundum sæculum famosissimi con- « sobrinus..... tandem *Armoricam*, ubi tunc « opacum adhuc sine clade audiebatur silvisse « terræ spatium, rate conscensa aggreditur ena- « tato cum paucis ponto britannico tellurem, « Circio leniter flante delatus in portum qui « Brahetus dicitur, in quam statim proxima « quæque perlustrans, (hora enim diei erat « quasi undecima), fundum quemdam reperiens « non parvum, sed quasi unius plebis, sylvis « dumisque undique circumseptum, modo jam « ab inventore nuncupatum, inundatione cujus- « dam fluminis, qui proprie *Sanguis* dicitur, « locupletem, fretus cum suis inhabitare cœpit, « jam securus a morbis. » (Gurdestin. *Cart. de Landév.* D. Mor. *Pr.* t. I, c. 176.)

[4] On remarquera que Gurdestin appelle *Armorique* le pays où Fracan prit terre, dans la seconde moitié du Ve siècle. Et, en effet, la *Petite-Bretagne* n'était pas encore fondée à cette époque.

du Maine, de l'Anjou et de la Touraine, ont-ils une origine civile ou ecclésiastique? En général, on croit que cette dénomination territoriale équivaut à celle de *finis* ou de *terminus*. M. Guérard, entre autres, a soutenu cette opinion : l'expression *condita* désignerait, s'il faut l'en croire, une contrée, un canton, abstraction faite de tout rapport avec la topographie ecclésiastique. M. J. Desnoyers ne partage pas cet avis; l'origine ecclésiastique des *condita* lui semble un fait presque certain : c'était une subdivision topographique de diocèse. Quant aux mots *plebs condita*, l'auteur suppose qu'ils indiquaient une paroisse supérieure à la simple *plebs*, une église bâtie en pierre et plus vaste que les autres[1].

Aucune de ces assertions ne me paraît fondée.

Et d'abord, le mot *condita*, chez les Bretons, n'a jamais désigné un territoire plus étendu qu'un simple *plou*. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur cette liste complète des *condita* de notre Cartulaire :

Condita Trebetwal[2] — Trebetwal était un village de Ruffiac, au diocèse de Vannes.

Condita plebs Bain[3] — Bains, même diocèse.

Condita plebs Mullacum[4] — Molac, *ibid.*

Condita plebs Placitum[5] — Brains, *ibid.*

Condita plebs, vicus, Carantoer[6] — Carantoir, *ibid.*

Condita plebs Rufiac[7] — Rufiac, *ibid.*

Condita plebs Rannac[8] — Ranac, *ibid.*

Condita plebs Siz[9] — Sixt, *ibid.*

Condita plebs Cadoc vel Caduc[10] — Pleucadeuc, *ibid.*

Condita plebs Lubiacensis[11] — Lusanger, dans le diocèse de Nantes.

Condita plebs Coiron[12] — Couéron, *ibid.*

Condita plebs Savannac[13] — Savenay, *ibid.*

Condita Darwalensis[14] — Derval, *ibid.*

[1] Voir le consciencieux et très-utile travail de M. J. Desnoyers, intitulé : *Topographie ecclésiastique de la France*, dans l'*Ann. de la Société de l'Hist. de France*, ann. 1853, p. 191.

[2] *Chartul. Roton.* p. 154.

[3] *Ibid.* p. 91, 140.

Ibid. p. 201, 202, 203.

Ibid. p. 47.

[6] *Ibid.* p. 27, 69, 100.

[7] *Chartul. Roton.* p. 12, 105, 107, 119, 121, 131.

[8] Append. p. 357.

[9] *Ibid.* p. 360.

[10] *Chartul. Roton.* p. 205.

[11] *Ibid.* p. 173, 174, 175, 177, 178, 179.

[12] *Ibid.* p. 47.

[13] *Ibid.* p. 161.

[14] *Ibid.* p. 176.

Condita Turricensis [1] — Tourie, au diocèse de Rennes.

Condita Algam [2] — Augan, au diocèse de Saint-Malo.

Condita Wern [3] — Guer, *ibid.*

Bains, Molac, Augan, Couéron, Savenay, Rufiac, Carantoir, Pleucadeuc étaient, dès le IXe siècle, des paroisses d'une certaine étendue. Mais je ferai remarquer que Lusanger, Trebetwal, Brains et Rannac n'avaient pas, à beaucoup près, la même importance; que les *Condita Lubiacensis* et *Trebetwal* étaient de simples trêves de Derval et de Ruffiac, et que *Rannac* et *Placitum* sont désignés, dans des chartes de 851 et 857, sous le nom de *plebiculæ*.

On voit donc que le mot *condita*, chez les Bretons du moins, ne désignait ni un canton, ni même une paroisse considérable.

Quant à la liaison intime qui, selon M. J. Desnoyers [4], aurait existé entre les *condita* et certaines divisions ecclésiastiques, doyennés, archidiaconés, archiprêtrés, je déclare, pour mon compte, n'en pas avoir trouvé la moindre trace dans le Cartulaire de Redon. Aussi, après de longs tâtonnements, me suis-je arrêté définitivement à l'opinion que j'avais soutenue au congrès de Redon, en 1857, savoir, « que l'origine des *condita* est toute romaine et « militaire. » En effet, si l'on veut bien jeter un coup d'œil sur une carte de la Bretagne, on remarquera que les *condita* sont tous placés dans le voisinage de voies romaines, dont des tronçons ont été naguère retrouvés. M. Bizeul, l'infatigable archéologue, a constaté, par exemple, qu'un de ces antiques chemins traversait la paroisse de Ruffiac. D'autres vestiges ont été trouvés dans la forêt de Domnèche, qui faisait partie du territoire de Derval. Cette voie, connue dans le pays sous le nom caractéristique de *Chaussée à la Joyance*, coupait, de l'est à l'ouest, la trêve de Lusanger (*Condita Lubiacensis*). A Bains, même observation : la voie romaine qui va à Lohéac, par les bourgs de Lieuron et de Saint-Marcellin, traverse la paroisse, du nord au midi, en laissant le bourg à un quart de lieue à l'ouest; elle passe aussi, selon M. Bizeul, sur la chaussée de l'étang dit *de la Bataille*. Le même archéologue affirme que la voie qui menait de *Condate* à *Vorganium*, par *Salis*, entrait à Carentoir au sortir de Comblessac. Or, si ces données sont exactes, n'est-il pas vraisemblable que les *condita* datent de l'époque où les légions, longtemps cantonnées sur les bords du Rhin, durent occuper plusieurs contrées de l'intérieur? On sait que les historiens

[1] *Chartul. Roton.* ch. XLI, p. 32.

[2] *Ibid.* ch. V, p. 5.

[3] *Chartul. Roton.* ch. CXCVII, p. 154.

[4] *Loc. supr. cit.*

de l'époque impériale appelaient *condita militaria* des greniers où les troupes romaines, qui ne traînaient pas après elles, comme les nôtres, d'immenses *impedimenta*, trouvaient des vivres, des fourrages, etc.[1] Or, quoi d'étonnant que, dans la IIIe Lyonnaise, alors le principal théâtre des ravages de la Bagaudie, les Romains aient jugé nécessaire d'établir, en plus grand nombre qu'ailleurs, des magasins de ravitaillement? Ce ne sont là, je me hâte de le reconnaître, que de simples inductions. Mais à de pures hypothèses j'ai cru pouvoir opposer une opinion qui s'appuie du moins sur des faits, et qui, peut-être, ne paraîtra pas sans quelque valeur, quand on relira ce peu de lignes de notre incomparable du Cange : « Nescio an vox hæc (condita) sit « ab horreorum *conditis*, ita ut sic appellata fuerint loca in quibus illa erant, « quæ *horrea fiscalia* dicuntur in l. 16 Cod. Theod. *de Susceptor.* (12, 6), cu- « jus modi erant in provinciis quorum meminit Ammianus, lib. XXVIII, « p. 385, ed. Valesii[2]. »

§ V.

La commote, *compot;* la trêve, le village, *tref, tribus, villæ, kaer, bot.*

La cité des Helvètes, divisée, selon César, en quatre *pagi*, renfermait quatre cents *vici* et douze *oppida*[3]. Or, je trouve la trace certaine de cette antique division territoriale chez les Bretons insulaires, ces religieux gardiens des coutumes paternelles[4].

« Avant la conquête du royaume de Londinium par les Saxons, le Brenin « Dunwallon y avait établi des règlements d'une sagesse incomparable. Ces

[1] « Laborabat præterea ut *condita militaria* « diligenter agnosceret. » (Spartian. *Vit. Adrian. imp.* c. XI.) — V. Ap. Capitolin. *Vit. Cordian.* c. XXVIII — Cod. Theod. (II, 14) *de Conditis in publicis horreis.* — Eumen. *Grat. act. ad Constant.* cap. X. — Mabill. *Analecta*, t. III, p. 190, 213, 272.

[2] *Glossar. mediæ et infimæ latinitatis*, Cang. éd. Didot, ad verb. *Condita*, t. II, p. 520.

[3] « . . . Oppida sua omnia, numero ad *duo-* « *decim*, vicos ad *quadringentos*, reliqua privata « ædificia incendunt. » (Cæs. *de Bell. gall.* I, 1.) — Au ch. XII du même livre, César rapporte que la cité des Helvètes était partagée en quatre cantons. C'est donc cent *vici* par canton. Giraud de Cambrie dit, d'un autre côté, dans son *Itinéraire* (l. I, c. VII) : « Cantredus tanta est « terræ portio quanta centum villas continere « solet. » On s'est demandé si le mot *Contrée* ne viendrait pas de *Cantref* (*Kant-Tref*); mais il vaut mieux s'en rapporter à du Cange, qui le fait dériver du latin *Contrata.*

[4] « . . . . . Siluram insulam cujus homines « etiamnum custodiunt morem vetustum. » (Solin. cap. XXII.)

« règlements étaient encore en vigueur du temps d'Hoël le Bon, fils de Ca-« dell, qui, toutefois, dut modifier et même abolir certains usages. Mais « quant aux divisions de la terre, il les laissa telles qu'elles étaient sous « le prince Dunwallon qui avait mesuré tout le pays, calculé la longueur de « ses chemins, établi la somme de ses produits [1]. La mesure du pouce avait « été basée sur la longueur de trois grains d'orge; trois pouces faisaient une « palme; trois palmes un pied; trois pieds un pas; trois pas un saut; trois « sauts un sillon (*erw*). Il y avait quatre *erws* dans chaque *tyddyn* [2]; quatre « *tyddyn* dans chaque *randir* [3]; quatre *randirs* dans chaque *gavael* [4]; quatre « *gavael* dans chaque trêve ou village; douze *maneols*, plus deux trêves, « dans chaque commote [5]. Deux commotes formaient un *cantref*, c'est-à-dire « une réunion de cent villages [6]. »

Cette division, d'une régularité si étrange, paraît impraticable. Cependant il est certain qu'elle a été longtemps en vigueur dans le pays de Galles, en Irlande [7], et qu'elle a été introduite dans l'Armorique, au VIe siècle, par les Bretons fugitifs. Les mots *ran*, partage de terre; *compot*, commote (moitié du *cantref*); *tref*, village; ces mots, souvent inscrits dans le Cartulaire de Redon, attestent que les Bretons y firent dominer les coutumes de leur pays. Mais jusqu'à quel point ces usages durent-ils se modifier en passant sur le continent? La commote se composa-t-elle toujours de cinquante trêves ou villages? Ces trêves restèrent-elles ce qu'elles étaient dans l'île? Je ne puis le dire; mais il est certain que la commote du pays

[1] L'usage des registres de population et des statistiques, si nouveau chez les peuples européens, existait chez les *barbares* Gaulois : « In castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt « litteris græcis confectæ, et ad Cæsarem re-« latæ, quibus in tabulis nominatim ratio con-« fecta erat, qui numerus domo exissent et « eorum qui arma ferre possent; et item se-« paratim pueri, senes mulieresque. » (Cæs. *de Bell. gall.* I, XXIX.)

[2] *Tyddyn*, tenementum, prædium (Davies).

[3] *Randir : Rhan*, partage; *tir*, terre.

[4] *Gavael*, tenementum.

[5] Il y avait environ cent cinquante commotes dans toute la Cambrie, et chacune renfermait deux ou trois clans. L'étendue de la *commote* variait selon les pays. Au XVIIe siècle l'île d'Anglesey contenait quarante-huit paroisses réparties entre six commotes.

[6] *Ancient Laws of Wales*, London, 1841, éd. in-8°, t. I, p. 185-187.

[7] On lit dans le savant ouvrage de Sir James Ware sur les antiquités de l'Irlande : « Momonia continet cantredas 70; Lagenia, 31; « Conatia, 30; Ultaria, 35; Media, 18. Cantreda « continet 30 villatas terræ, quælibet villata « potest sustinere 300 vaccas in pascuis, et « quælibet villata continet octo carrucatas « terræ. » Sir James ajoute : « Liber unde hanc « divisionem resumpsimus, descriptus est sub « initium regni Edwardi primi et extat etiam « nunc in bibliotheca viri illustrissimi D. J. « Usserii Armachani. » (*De Hibernia et antiquitatibus ejus*, aut. J. Ware, Lond. 1656, in-12.)

de Redon renfermait, elle aussi, un certain nombre de trêves ou de *villæ* : « Vendidimus rem proprietatis nostræ..... Ran Judwallon, sitam in pago « nuncupante Broweroc, in condita plebe Carantoerensi, in *compoto* Bachin, « in *villa* quæ vocatur *Treb Arail*[1]. »

En général, les mots *villa* et *villaris* s'employaient, au IXe siècle, pour désigner un petit village, un hameau, avec leur territoire. Dans le pays breton, les mots *ker, bot, ran,* avaient aussi cette signification.

De même qu'il existait chez les Francs de grands villages se composant de plusieurs *villæ*, ou domaines, il y avait, chez les Bretons, des *trêves* qui renfermaient plusieurs hameaux[2]. Ces trêves, lorsqu'on y avait bâti des églises, formaient de petites paroisses rurales. Voici, par exemple, quelques détails caractéristiques sur la fondation de la trêve de *Landrévarzec*, l'une des plus anciennes du diocèse de Cornouaille :

« Vers le même temps (au VIe siècle), Harthuc, venu d'outre-mer, acheta « du roi Gradlon, au prix de 300 sous d'argent, une trêve ayant vingt-deux « villages et située dans le *plou* de Brithiac[3]; et, comme cet homme n'avait « ni fils ni parents, il recommanda sa personne et ses biens au comte Grad- « lon. Après la mort de Harthoc, moi, Gradlou, j'ai recueilli cette terre, nom- « mée la *trêve de Harthoc*, avec toutes ses dépendances, prés, bois, eaux, terres « cultivées ou non cultivées, et j'en ai fait don à Saint-Guénolé, pour payer « les frais de ma sépulture et de mon tombeau[4]. »

De nos jours encore, la réunion de deux ou trois maisons constitue ce qu'on appelle, en basse Bretagne, un village.

[1] Voyez plus loin le chapitre sur la langue bretonne.

[2] « ... Do et concedo de mea propria hæ- « reditate Sancto Wingualoeo..... tribum « Carvan, XIV villas. » (*Cartul. de Landévénec*, D. Mor. *Pr.* t. I, col. 177.) — « ..... Trefles, octo « villas...Trefcann, septem villas et unum scru- « pulum terræ. » (*Ibid.* col. 178.)

[3] Aujourd'hui *Briec*, chef-lieu de canton (Finistère).

[4] « Sub eodem tempore emit Harthuc, *homo* « *transmarinus*, quamdam tribum XXII villas, in « plebe quæ vocatur Brithiac, per trecentos so- « lidos argenteos, in æternam hæreditatem, a « Gradlone rege Britonum. Et ille non habebat « filios, neque parentes, nisi tantum seipsum « solum ; et ideo seipsum commendavit prædicto « regi atque omnia sua. Sed tamen, dum ille « defunctus esset, ego, Gradlonus, accepi ipsam « terram, quæ vocata est Tref Harthoc, cum « omnibus appenditiis, pratis, sylvis, aquis, ter- « ris cultis et incultis ; Sancto Wingualoeo in « dicumbitionne do et affirmo propter sepultu- « ram meam atque pretium sepulcri mei. » (*Cart. de Landévénec*, D. Mor. *Pr.* t. I, col. 177.) La trêve de Harthec s'appelle aujourd'hui Landrévarzec, *lan-tref-Harthec*, c'est-à-dire, l'église, la paroisse (*lan*) de la trêve de Harthec.

Le Cartulaire de Landévénec n'a été écrit qu'au commencement du XIe siècle; mais plusieurs des actes qu'il renferme se rapportent à une époque beaucoup plus reculée.

§ VI.

Des noms de lieux.

La langue bretonne, avant les invasions normandes, était parlée dans la plus grande partie de l'évêché de Vannes, dans le pays de Guérande et dans les diocèses de Cornouaille, Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol[1]. L'ancienne limite séparative entre le pays *gallo* et le pays bretonnant est marquée sur ma carte par une ligne qui, partant des bords du Couesnon, au nord de la péninsule, traverse le territoire de Pleine-Fougère, Cuguen, Lanrigan, Langouet, Langan, Mordelles, Bréal, Goven, Fougeray, Pierric, le Gâvre, Quilly, Quéhillac, Cambon et Branbu, pour aller aboutir à l'embouchure de la Loire, au sud, en laissant la ville de Donges un peu sur la gauche.

Après l'occupation de la péninsule par les Normands, les limites du breton durent nécessairement se resserrer. On peut estimer que cette langue, incessamment refoulée vers l'ouest, recula de quinze à seize lieues sur toute la ligne, excepté, toutefois, dans cette partie des anciens doyennés de Péaule et de la Roche-Bernard qui renferme les paroisses de Limerzel, Billiers, Camoel, Herbignac, Saint-Lyphard, Poulpu et Saint-Nazaire. Dans cette zone exceptionnelle, où l'on trouve encore un si grand nombre de terres et de villages dont les noms commencent par les monosyllabes *ker, tref, pen*, etc. et où le breton est resté mêlé, en proportion assez considérable, avec l'idiome des contrées voisines; dans cette zone, dis-je, la langue des descendants de Riothime et de Waroch perdit moins de terrain et persista plus longtemps qu'ailleurs.

En examinant avec quelque attention les noms de paroisses inscrits sur notre carte, le lecteur remarquera que, en avançant vers la Bretagne *bretonnante*, les noms de lieux, presque semblables, dans les pays *gallos* de Rennes et de Nantes, à ceux du reste de la France, changent brusquement de physionomie et commencent tous par des monosyllabes caractéristiques, de telle façon que les traces de l'occupation du pays par les Bretons insulaires

[1] Il est parlé, dans un acte de 1053, du don fait aux moines de St-Florent d'une terre : « In « archiepiscopatu Sancti Samsonis, non longe a « castello quod vocatur Comborn, prope eccle- « siam Sancti Martini quæ *lingua britannica* dici- « tur Tremahon. » (Bl. Mant. n° 45, p. 369.)

sont en quelque sorte inscrites à chaque pas sur le sol. Voici la liste à peu près complète de ces préfixes et de ces affixes, dont les uns sont des prépositions, les autres des substantifs ou des adjectifs :

AR, sur; *Ar-mor*, sur la mer [1];

AUT, AOT, rivage de la mer [2];

BATZ, écueil à fleur d'eau [3];

BOT, village, habitation rurale [4];

BRAS, grand, mais plutôt gros [5];

BRE, BREN, BRON, montagne, colline, mamelon [6];

BRO, province, pays [7];

CARN, amas de pierres [8];

COET, bois, forêt [9];

COMPOT, commote, demi-*cantref* (demi-centaine) [10];

CONC, baie formant bassin et où des navires peuvent trouver un abri [11];

CRAN, bois, forêt [12];

CRUC, acervus; tumulus [13];

CWM, COMB, CONS, vallée [14];

[1] *Ar* (super), c'est aussi l'article *le, la.*

[2] *Aot, Aut,* littus; *tyern,* prince; *Aut-tyern,* Audierne, petit port de la Cornouaille.

[3] *Baz,* « non profundus, depressus, » selon Davies. — « *Bas* britannice quod minus profun- « dum, » dit Camden dans sa *Britannia.* En terme de marine, *basse* signifie un écueil, un rocher caché sous l'eau.

[4] *Bot,* en gallois, *Bod,* mansio, habitatio; le mot a le même sens dans notre Cartulaire.

[5] *Bras,* en armoricain et en gallois. Davies traduit: *crassus.* — Le Bras, nom propre breton.

[6] *Bre, Bren, Bron.* — *Bre,* plur. *Breon,* mons, collis; *Bryn,* collis; *Bron,* mamilla (Davies), et il ajoute : « significat etiam collem, ut femin. a « Bryn. » (Voyez, à la table, l'indication des actes où le mot est employé.)

[7] Broweroc, Broguerec, *patria Gueroci,* Browerech. (Voyez les chartes indiquées à la table sous ce mot.) Davies, dans son Dictionnaire britanno-latinum écrit : « *Bro,* patria, regio, pro- « vincia. »

[8] *Carn, Carnedd,* agger, cumulus lapidum, dit Davies. — De là notre mot *Carnac.*

[9] *Coet, Coat,* en gallois, *Coed,* silva, lignum, arbores. (Davies.)

[10] *Compot,* en gallois, *Cwmmwd,* provincia, regio (Davies). Ce savant philologue ajoute : « *Cymmod,* cohabitantia, forte a *cyd* et *bod,* « armorice, *chom,* morari. »

[11] *Conc,* espèce de baie abritée; il y a plusieurs *Conc* en Bretagne : le Conc-Léon ou le Conquet, le Conc de Gaule ou Cancale, Conc-Kerne ou le Conc de Cornouaille, Concarneau.

[12] *Cran.* — Zeus a remarqué, dans sa *Grammatica celtica,* que, chez les peuples de race celtique, le *p* se change souvent en *c, k* ou *g.* Ainsi *Kentiguern* pour *Pentiguern.* Ici *Cran* est évidemment le même mot que *Pren.*

[13] *Cruc,* acervus, tumulus; *Cruc-Ardon,* la butte de Tumiac. (Voy. Append. p. 357.)

[14] *Coms, Cons, Coen,* gallois *Cwm,* vallis, convallis (Davies). Du Cange, au mot *Cumba,* tom. II, p. 697 (éd. Didot), s'exprime ainsi : « Cumba declivis qui in vallem desinit, Armori- « cis combaut. » On trouve, en effet, ce mot dans un dictionnaire manuscrit de la Bibl. impériale, rédigé par Lagadec, dans la seconde moitié du

FAOU, FAU, FOU, hêtre [1];
FROT, FROUT, torrent, eau courante [2];
GOR, au-dessus [3];
GUER, GOEZ, ruisseau [4];
GUERN, WERN, lieu planté d'aunes [5];
GWIC, bourg [6];
HEN, vieux (Henpont) [7];
HIR, long [8];
KAER, KER, CAER, village, château, métairie [9];
KILL, ermitage, refuge, oratoire [10];
LAN, église, monastère, terrain consacré [11];
LES, LIS, cour de justice, demeure seigneuriale, palais [12];
LIN, étang, lac [13];
LOC, loge, ermitage, oratoire [14];
MAEL, bénéfice, seigneurie [15];

XVe siècle. Mais la forme antique est *Coms, Combs, Cons, Coen,* comme on peut le voir dans notre Cartulaire. « Quemadmodum veteris Bri« tannis *Kum,* » dit du Cange.

Pour chevauchier le bruel de selve longue
Si descendirent lès une basse combe, etc.

[1] *Fau, Faou, Fou,* hêtre; *pagus en Fou,* le pays du *Fou.* (Cartul. de Landévénec, D. Mor. *Pr.* t. I, col. 179.)

[2] *Frot, Frout,* en gallois, *Ffrwd,* torrens, fretum (Davies).

[3] *Gor,* « prepositio in compositione quæ si« gnificat supra, super. » (Davies.)

[4] *Guer, Goer,* en gallois, *Gofer,* « rivus a « fonte manans, effluentia, fluxus fontis; *goferu,* « fluere. » (Davies.)

[5] *Guern, Wern,* en gallois, *Gwern,* alnus (Davies). Le vieux mot français *vergne* offre le même sens; la vergne, la verne, l'*aunaie.* (Voy. ch. CXCVII.)

[6] *Gwic,* vicus.

[7] *Hen,* vetus, antiquus, senex (Davies); Henpont, etc.

[8] *Hir,* longus (Davies); *Enez Hir,* l'île longue. (Cartulaire de Landévénec, ap. D. Mor. *Pr.* t. I, col. 377.)

[9] *Kaer, Ker, Caer,* « urbs, murus; armorice, « urbs, villa, pagus. » (Davies.) Primitivement, le mot *Caer* désignait toujours une demeure rurale et fortifiée.

[10] *Kill, Quil,* gallois, *Cil,* secessus, recessus. Le monastère où habitait saint Coulm s'appelait *I-Coulm-Kill.*

[11] *Lan,* gallois, *Llan;* sur ce mot, Davies s'exprime ainsi : « *Llan* vulgo sumitur pro fano « vel templo; sed existimo potius significare cœ« meterium. »

[12] *Les, Lis;* Lisfau, Lisfavin, etc. Davies, dans son *Dict. Britanno-latinum,* écrit *Llys* et donne cette traduction : « Aula, curia, palatium, « forum judiciale. » — *Gwr llys,* homo curiæ, dans les lois d'Hoel-dda.

[13] *Lin, Lenn,* étang; *Llynn,* en gallois, lacus. (Davies.)

[14] *Loc.* Ce mot n'a pas la signification du *locus* latin; il désignait, chez les Bretons, un petit monastère, un ermitage, un lieu de retraite pieuse. (Voy. *Chartul. Roton.* p. 11 : « Locum Bot« garth quod construxit Guoruuelet. »)

[15] *Mael,* lucrum, emolumentum (Davies). Ce mot répond à celui de *bénéfice,* ainsi Mael-Carhaix, Mael-Pestivien, etc.

MAEN, MEN, pierre [1];
MAES, MES, champs, culture à la porte d'une ville [2];
MAR, MER, MEUR, MOR, grand, vaste, étendu [3];
MOR, mer [4];
NANT, ruisseau, rivière [5];
PEN, tête, sommet, extrémité [6];
PLOU, tribu, territoire, paroisse;
PORZ, PORTH, port, entrée, porte [7];
POU, province, cité, territoire [8];
POUL, baie, excavation, trou [9];
PREN, bois, forêt [10];
RAN, portion de terre, habitation [11];
ROS, terrain en pente douce et arrosé [12];
STEYR, STER, ESTER, rivière [13];
TOUL, même signification [14];
TRE, au delà; *Pou-tre-coet*, pagus trans silvam [15];

[1] *Maen, Men,* saxum, lapis (Davies), même radical que dans le latin *mœnia.*

[2] *Maes, Mes,* ager. (Davies.)

[3] *Mar, Môr, Mer, Meur,* ancien mot gaulois qui entre peut-être en composition dans Marmoutier (majus monasterium); *Maur,* magnus, en gallois; *Lemer, Lemeur* (Le Grand), est un nom très-commun en Bretagne.

[4] *Mor,* mare, fretum. (Davies.)

[5] *Nant,* ruisseau; dans son dictionnaire latin-breton, Davies traduit ce mot par *rivus.*

[6] *Pen,* selon Davies: « caput, dux, princeps, « præcipuum, principium, initium, cacumen, « vertex, finis, extremum, quia hæc omnia sunt « ut caput in corpore. »

[7] *Porz,* en gallois, *Porth,* porta, portus, dit Davies. *Porz Liocan,* Staliocanus portus.

[8] *Pou,* pagus, provincia, dit Davies. — *Pou-tre-coet,* traduit dans les chartes par ces mots : *Pagus trans sylvam; Poukaer,* pagus urbis.

[9] *Poul,* fossa, dans Davies. Le mot entre en composition dans un grand nombre de noms de lieux en Bretagne, ainsi : *Poul du* (mot à mot *le trou noir*), petit port de la Cornouaille; *Penpoul,* autre port dans le diocèse de Saint-Brieuc*; et une foule de villages, tels que Pouldergat, Pouldavid, Pouldreuzit, etc.

[10] *Bren, Pren,* en gallois, *Pren,* « lignum, « arbor, » dit Davies. On lit dans l'une de nos chartes : « *Brengoen,* id est *nemus vallis.* » (Voy. Append. p. 395.) Cela est très-exact.

[11] *Ran,* en gallois, *Rhann,* pars, portio; *Rhannu,* partiri. (Davies. — D. Mor. *Pr.* t. I, col. 179.)

[12] *Ross,* planities irrigua, dit Davies; planities viridans, selon Camden (*Britannia*). (Voy. plus loin *Chartul. Roton.* p. 2 et 301.)

[13] D. Mor. *Pr.* t. I, p. 378, *fluvius Steyr.* — Vid. *Chartul. Roton.* p. 284, 293.

[14] *Toul* est un vieux mot très-usité chez les Bretons de l'île et du continent : *Toulgoet* ou *Toulcoet,* le trou du bois, etc. Davies écrit : « *Twll,* foramen, caverna. »

[15] *Tre* (trans), en gallois, *Tra;* dans le Cartulaire de Redon, « *Pou-tre-coet,* pagus trans « silvam. »

* *Penpoul* est devenue *Paimpol,* sous les plumes administratives.

TREF, TREV, TREO, TREU, village, trêve [1];

TRES, TRAES, sable, grève, rivage [2],

TRON, TRAON, vallée, vallon [3];

Les noms de lieux, ai-je dit ailleurs, suffiraient, à défaut de chartes, pour marquer les frontières du pays où s'établirent les émigrés du ve siècle. En effet, lorsqu'on se dirige vers la contrée restée bretonne en dépit de tant de bouleversements, un fait étrange se présente : la plupart des noms de châteaux ou de grandes métairies sont formés de deux mots soudés ensemble, et dont le premier appartient à la langue française, tandis que le second est un mot breton : ainsi la Ville-Hélio [4], la Ville-Gouriou, la Ville-Raut, etc. On remarquera que la première partie de ces noms (*Ker*) a été traduite, tandis que l'autre, dont on ignorait probablement la signification, est restée bretonne. Ici donc la langue rend témoignage des combats soutenus, des pertes éprouvées et d'une résistance plus ou moins indomptable. « Les langues s'en vont, disait naguère M. Alfred Maury, mais les lieux « qu'elles ont habités gardent dans leurs noms l'empreinte puissante de leur « vocabulaire, et ces noms disent aux générations suivantes quelques mots des « idiomes qu'on ne parle plus. Voilà pourquoi les philologues ont recueilli, « avec tant de soin, les appellations, en apparence insignifiantes, de chétifs « villages et de localités peu connues. »

CHAPITRE IV.

§ I.

Les Nannètes. — Limites de leur cité. — Leurs villes principales. — Origine des *pagi*. — Voies romaines.

I. César ne parle qu'une fois des Nannètes. « Après avoir arrêté leur plan « d'opérations, dit-il, les Vénètes fortifient leurs villes, transportent des

[1] *Tref, Treu, Tre,* urbs, oppidum (Davies); en Armorique, c'est une petite paroisse rurale.

[2] *Traes, Tres, Traeth,* arena, littus (Davies). Plouneour-tres, etc.

[3] *Tron, Traon,* vallée.

[4] *Villehelio* pour *Kerhelio*, la ville du lierre. — La *Ville-Gouriou* pour *Kergouriou*, la ville des hauteurs, etc.

« campagnes leurs blés dans les places fortes, et rassemblent dans la *Véné-* « *tie* tous les navires dont ils peuvent disposer..... Ils s'associent, pour « cette guerre, les Osismes, les Lexoves, les Nannètes, les Ambiliates, les « Diablintes, les Ménapes, et ils envoient demander du secours dans la « Bretagne, qui est située sur la côte opposée [1]. »

De tous les peuples de la péninsule, les Nannètes et les Osismes furent donc les seuls appelés à combattre pour les Vénètes dont ils étaient, il est vrai, les plus proches voisins. A cette époque, selon Strabon, les Nannètes étaient limités, au midi [2], par la Loire; au nord, par le Samnon qui coulait entre eux et les Rhedons; au nord-ouest, par la Vilaine qui les séparait des Vénètes; à l'est, par la cité des Andégaves [3].

Le département de la Loire-Inférieure, dont le territoire, moins les cantons situés sur la rive gauche du fleuve, représente la cité des anciens Nannètes [4], est aujourd'hui l'un des plus fertiles et des plus peuplés de la Bretagne [5]. Mais, à l'époque de la conquête romaine, il n'en était pas ainsi. D'immenses forêts couvraient l'intérieur du pays divisé, comme on sait, en plusieurs bassins dont les eaux se déversent dans le Samnon, le Don, l'Isac, l'Erdre et la Loire.

Une terre n'est habitable que lorsqu'elle peut offrir les ressources nécessaires à l'entretien de la vie. Les côtes, les vallées voisines des fleuves, en raison de leur fertilité exceptionnelle, furent naturellement les premières

[1] « His initis consiliis, oppida muniunt, fru- « menta ex agris in oppida comportant, naves « *in Venetiam*..... quam plurimas possunt, « cogunt. Socios sibi ad bellum Osismios, « Lexovios, Nannetes, Ambiliatos, Morinos, « Diablintes, Menapios, asciscunt; auxilia ex « Britannia, quæ contra eas regiones posita est, « arcessunt. » (Cæs. *de Bell. gall.* III, IX.)

Les Nannètes, nommés ici, ne le sont pas au livre VII, chapitre LXXV, de la *Guerre des Gaules*. Mais il n'y a rien à inférer du silence de l'historien en cet endroit, puisqu'il y déclare que *toutes* les nations armoricaines, *universæ civitates*, dont il ne désigne qu'une partie (*quo sunt in numero* Curiosolites, etc.), furent appelées à fournir des troupes à Vercingétorix durant le siége d'Alise. On a peine à s'expliquer que des paroles si claires aient donné lieu à tant de fausses interprétations.

[2] Ὁ δὲ Λείγηρ μεταξὺ Πικτόνων τε καὶ Ναμνιτῶν ἐκβάλλει. (Strab. *Géog.* l. IV, ch. II, p. 158, édit. Didot.)

[3] Les documents font défaut pour établir, d'une manière précise, les limites des Nannètes de ce côté-là.

[4] Le département de la Loire-Inférieure renferme non-seulement tout le territoire des anciens Nannètes, mais en outre, sur la rive gauche de la Loire, un certain nombre de paroisses de l'ancien diocèse de Poitiers, paroisses restées unies au diocèse de Nantes, depuis le milieu du IXe siècle.

[5] Le dernier recensement porte à 580,207 habitants la population de la Loire-Inférieure. Sur les 687,442 hectares dont se compose le département, on en compte 320,000 de terres labourables; 105,000 de prés; 29,000 de vignes; 34,000 de bois; 125,000 de landes.

occupées. C'est beaucoup plus tard, quand les progrès de l'agriculture eurent obtenu de la terre des produits abondants, que la population put s'avancer graduellement vers l'intérieur. Du temps de César, la culture nannète était, selon toute apparence, peu développée, puisque P. Crassus, campé sur le territoire des Andégaves, fut forcé d'envoyer chercher du blé chez les Curiosolites et chez les Vénètes [1]. Toutefois, dès l'époque la plus reculée, les habitants de ce coin de terre paraissent s'être livrés avec ardeur à la navigation; et ils y obtinrent de tels succès, que Corbilon, leur principal marché (Ἐμπορεῖον), devint non moins florissant que celui de Marseille et de Narbonne [2].

Mais quelle était précisément la position de cette place commerciale, dont les habitants, suivant Polybe, ne voulurent donner aucun renseignement à Scipion sur l'île de Bretagne? Strabon dit formellement que la ville était située sur le bord de la Loire [3]. Était-ce vers l'embouchure du fleuve ou bien, en amont, sur l'emplacement actuel de Nantes? Les opinions sont partagées : quelques-uns, et des plus doctes, tels que Adrien de Valois,

[1] « P. Crassus..... cum legione septima « proximus mare Oceanum in Andibus hiema- « rat. Is, quod in his locis inopia frumenti erat, « præfectos tribunosque militum complures in « finitimas civitates frumenti... causa dimisit : « quo in numero erat... M. Trebius Gallus in « Curiosolitas, Quintus Velanius cum T. Silio « in Venetos. » (Cæs. *de Bell. gall.* III, VII.)

[2] Ὁ δὲ Λείγηρ μεταξὺ Πικτόνων τε καὶ Ναμνιτῶν ἐκβάλλει. Πρότερον δὲ Κορβιλῶν ὑπῆρχεν, ἐμπορεῖον ἐπὶ τούτῳ τῷ ποταμῷ, περὶ ἧς εἴρηκε Πολύβιος, μνησθεὶς τῶν ὑπὸ Πυθέου μυθολογηθέντων, ὅτι Μασσαλιωτῶν μὲν τῶν συμμιξάντων Σκιπίωνι οὐδεὶς εἶχε λέγειν οὐδὲν μνήμης ἄξιον, ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τοῦ Σκιπίωνος περὶ τῆς Βρεττανικῆς, οὐδὲ τῶν ἐκ Νάρβωνος, οὐδὲ τῶν ἐκ Κορβιλῶνος, αἵπερ ἦσαν ἄριστοι πόλεις τῶν ταύτῃ. Πυθέας δ' ἐθάῤῥησε τοσαῦτα ψεύσασθαι. (Strab. *Géog.* l. IV, ch. II, p. 158, éd. Didot.)

[3] Ὁ δὲ Λείγηρ μεταξὺ Πικτόνων τε καὶ Ναμνιτῶν ἐκβάλλει. Πρότερον δὲ Κορβιλῶν ὑπῆρχεν, ἐμπορεῖον ἐπὶ τούτῳ τῷ ποταμῷ. (Strab. *Geogr. loc. supr. cit.*) — M. Bizeul, qui n'admet pas qu'aucune ville du pays nantais ait une origine plus antique que Blain, M. Bizeul, dans son opuscule intitulé *les Nannètes à l'époque celtique* (p. 37), insinue, avec beaucoup d'art, que le géographe Pythéas avait inventé beaucoup de fables sur Corbilon. Mais *on ne trouvera rien de cela* dans le texte de Strabon, que j'ai transcrit plus haut. Les faussetés débitées par Pythéas avaient trait, non pas à *Corbilon*, mais à *l'île de Bretagne*. Polybe rapporte, en termes fort clairs, en effet, que les Marseillais, interrogés par Scipion (*plus de trois cents ans après Pythéas*), ne donnèrent à l'Émilien aucun renseignement digne d'être transmis περὶ τῆς Βρεττανικῆς; ce en quoi ils furent imités par les habitants de Narbonne et de Corbilon, villes considérées, avec Marseille, comme les plus importantes de la Gaule : αἵπερ ἦσαν ἄριστοι πόλεις τῶν ταύτῃ. Ce n'est donc pas dans les écrits du *menteur Pythéas*, mais de la bouche même de Scipion que Polybe avait recueilli ce qu'il dit de Corbilon. Dieu me garde de soupçonner la bonne foi de M. Bizeul, le plus loyal des hommes; mais l'esprit de système fascine les esprits les plus droits, lorsqu'ils s'abandonnent à ses prestiges. (V. Bizeul, *les Nannètes à l'époque celtique*, p. 37.)

d'Anville et l'abbé Lebeuf, supposent que Corbilon s'élevait à Coiron[1], gros bourg où la Loire offre un excellent mouillage; d'autres, tels que Sanson et Huet (le savant évêque d'Avranches), identifient *Korbilon* et *Condevincum*. Enfin, il en est qui placent le célèbre *emporium* sur la petite rivière de Brivé (*Brivates portus*). Il serait téméraire, quant à présent, de trancher la question; mais celle de savoir si c'est à Nantes ou à Blain qu'existait la capitale des Nannètes, est loin d'offrir, selon moi, les mêmes difficultés.

Personne n'ignore que Ptolémée, qui fait de *Condevincum* (Κονδηουιγκον) le chef-lieu des Nannètes, les établit d'abord au midi des Vénètes, sur les bords de la Loire, puis, par une interversion évidente, entre les Cénomans et les *Abrincatai*. Jusqu'ici, ce déplacement, dont on trouve plus d'un exemple chez le géographe de Péluse[2], n'avait soulevé, parmi les savants, aucune espèce de discussion. Cependant, poussé par le désir de faire de Blain, sa ville natale, non pas seulement une importante station romaine, mais la capitale même des anciens Nannètes, un docte et vénérable écrivain s'est naguère imposé la tâche impossible de démontrer la double thèse que voici :

1° Les Nannètes, placés par Ptolémée au delà des Andégaves, et dont *Condevincum* était sans doute la capitale, ne doivent pas être confondus avec les Nannètes de la Loire;

2° La ville actuelle de Nantes n'était, primitivement, que le *vicus-portus* de la cité des Nannètes-Ligerains, dont la petite ville de Blain *devait être et fut*, jusqu'au IVe siècle, le chef-lieu, la capitale.

La thèse, il le faut reconnaître, a le mérite d'être neuve; mais tous les arguments du savant géographe peuvent être victorieusement retournés contre lui.

[1] *Condita Coiron.* (Voyez, plus loin, *Chartul. Roton.* p. 47.)

[2] Après avoir fait mention des *Aulerci-Cenomanni*, Ptolémée s'exprime ainsi : « A la suite « de ceux-ci sont les Namnètes, dont la capitale « est *Condevincum*, puis les *Abrincatai* qui ont « pour capitale *Ingena*, et s'étendent jusqu'à la « Seine, 21° 45′ long., 50° 30′ lat. » Or, fait observer judicieusement M. Walckenaer, « d'après « la position assignée ici aux *Abrincatui*, non- « seulement ils se trouveraient rejetés dans l'in- « térieur, mais ils seraient sur les bords de la « Seine, et toucheraient cependant aux Nan- « nètes. Nous ferons observer que le texte de « Ptolémée offre dans cet endroit *une répétition « évidente;* car un peu plus haut, après avoir « parlé des *Veneti*, il dit : « Sous ceux-ci sont les « *Namnitæ* proche la Loire. » ..... Ces doubles « emplois proviennent de ce que Ptolémée, ou « Marius de Tyr, dont la carte a servi à Ptolémée « pour dresser ses tables, formaient la descrip- « tion des côtes d'après des matériaux différents « de ceux qu'ils employaient pour décrire l'in- « térieur. C'est ce que Ptolémée nous apprend « lui-même dans ses prolégomènes. »

Pour réfuter le système, il suffit de l'exposer en peu de mots[1].

Nous continuerons donc à croire, avec Adrien de Valois et d'Anville, que la capitale des Nannètes était placée non pas au fond des terres, mais sur leur grand fleuve, et que *Condevincum* (mot synonyme de *Condate*, con-

[1] Dans le résumé qu'on va lire, j'emploierai, autant que possible, les propres expressions de M. Bizeul :

— Les Nannètes, comme les autres nations gauloises, n'avaient pas de villes. Leur chef-lieu *devait être* un village composé de huttes rondes, couvertes de roseaux et de feuillage. Aussi ce ne sont pas les vestiges, mais l'emplacement du principal établissement qu'il faut rechercher. « La capitale des Nannètes avait « dû, comme toutes les autres, être transformée « en ville romaine. Je crois que des débris ré« pandus sur un vaste terrain peuvent indiquer « l'emplacement de cette ville d'une manière « assez certaine. Nantes présente sans doute le « même indice, mais dans un espace resserré; « il fallait donc chercher ailleurs. » Or, on retrouve à Blain, dit M. Bizeul, la trace certaine de sept voies romaines qui mettaient cette petite ville en communication avec l'Anjou, le Maine, le pays des *Rhedones*, la ville de Vannes, la presqu'île de Rhuys et l'embouchure de la Loire. Ce n'est pas tout : sur un espace d'environ soixante-neuf hectares, s'exhument, soit à l'intérieur soit en dehors du bourg de Blain, de nombreux débris romains. Ces voies, ces débris « prouvent de la manière la plus évidente « que ce point du vallon de l'Isac a été, *dans l'o*« *rigine*, la capitale ou chef-lieu des Nannètes. » Les chaumières gauloises ayant promptement disparu, des maisons se bâtirent en forts madriers appuyés sur des substructions en excellente maçonnerie à mortier de chaux et de sable, qu'on retrouve en beaucoup d'endroits. Mais l'incendie amena la destruction de Blain. Sous une couche de terre végétale, épaisse d'environ un pied, on trouve une seconde couche formée de charbon de bois. Là abondent les morceaux de briques à hypocaustes, les tuiles à rebords, les goulots et les queues d'amphores, les monnaies du haut empire, etc. Si Nantes avait été la capitale des Nannètes, elle aurait reçu toutes les voies qui venaient aboutir à Blain; mais la chose n'étant pas, il est *évident* que c'est à Blain qu'il faut placer cette capitale. Il ne reste dans la ville, à la vérité, aucun vestige de fortifications avec muraille : « Le pays, peu « accidenté, ne présente pas, d'ailleurs, de po« sitions fortifiées naturellement par des pentes « abruptes; » mais M. Bizeul a cru apercevoir les vestiges d'un *oppidum* dont les fossés devaient être remplis par l'eau d'un affluent de l'Isac qui coule non loin de là. Les rejets ou retranchements de ce camp *auront sans doute été aplanis par la culture*. M. Bizeul avoue (*Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, 4e trim. 1859, p. 163) « qu'il « ne peut expliquer *d'une manière complète* les « motifs qui portèrent les Romains à fonder à « Blain un grand établissement et à y amener « sept routes; il ajoute *qu'il ne peut guère ex*« *pliquer davantage les motifs de la décadence de* « *l'antique oppidum.* » Mais il affirme, néanmoins, que *le vicus-portus*, dont le commerce avait une certaine importance dès le règne de Claude et de Néron, ne devint la capitale des Nannètes qu'à la fin du IVe siècle : « *Son heureuse position* « *sur la Loire offrant à ce port tous les avantages* « [avantages méconnus, à ce qu'il paraît, par « les Gaulois et par les Romains!], *la population* « *devait naturellement s'y accroître.* La compli« cation des intérêts et des affaires y nécessita « bientôt la présence de magistrats; bientôt la « ville terrienne, la cité administrative, se vit « abandonnée. On peut calculer que Blain pros« péra à peu près pendant trois siècles, sous la « domination romaine..... alors vinrent la « guerre, les dévastations, les incendies. Les « habitants du plat pays, ne trouvant plus de sû« reté dans les campagnes pour leurs personnes « et leurs richesses, allèrent bientôt se réfugier

fluent) était la ville actuelle de Nantes, située, comme on sait, au point de jonction de l'Erdre et de la Loire[1].

Avant d'en finir avec *Corbilon* et *Condevincum*, il n'est point inutile de rappeler un passage de Strabon, auquel on n'a guère pris garde jusqu'ici, quoiqu'il mérite d'être noté : « Il est, en Gaule, dit le géographe, quatre points « du littoral, où l'on a coutume de s'embarquer pour la Bretagne, savoir : « l'embouchure du Rhin, de la Seine, de la Loire et de la Garonne[2]. »

Ainsi, malgré tous les changements administratifs opérés par les conquérants, l'embouchure de la Loire, où affluaient les vaisseaux et les marchandises de l'île de Bretagne, lorsque Corbilon existait, était encore, sous Auguste, l'un des ports qui communiquaient le plus souvent avec l'île! Au surplus, nous reviendrons sur le fait, à propos de la marine des Vénètes, ces maîtres dans l'art de la navigation, auxquels appartenait le commerce britannique[3].

II. Non loin du bourg de Montoir, entre Donges et Saint-Nazaire, se trouvait aussi un petit port, *Brivates portus*, qu'on a longtemps confondu avec *Gésocribate*. Cette erreur n'aurait point été commise si l'on avait remarqué l'ordre rigoureusement exact avec lequel Ptolémée établit les différents

« dans l'enceinte murale du *vicus-portus*. » (*Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, p. 164.)

Je crois avoir analysé fidèlement la thèse de M. Bizeul. Au lecteur de décider maintenant s'il est croyable que les Nannètes, possesseurs de l'emporium de Corbilon (la rivale de Narbonne *plusieurs siècles avant l'ère chrétienne*), et, après cela, les Romains, ces maîtres dans l'art de la guerre, aient négligé *l'heureuse position et les avantages de Condevincum* et de *Vicus-Portus*, pour aller bâtir, au milieu des bois, sur les bords de l'Isac, une ville qu'il fallut absolument abandonner, vers la fin du IVe siècle, parce qu'elle était ouverte à toutes les attaques.

[1] Voy. M. Bizeul, *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, 1859, t. I, 4e trimestre, p. 163–164. Le savant archéologue, et, sur ce point, je partage tout à fait sa manière de voir, fait remonter au IIIe siècle l'inscription de Volcanus, trouvée à Nantes en 1580. Il donne la même date à l'inscription suivante, exhumée en 1805 : DEO VOL*cano* ‖ PRO SALVTE ‖ VIC*anorum* POR*tensium* ET NAV*tarum* LIG*ericorum*. J'adopte encore cette opinion ; mais pourquoi l'existence avérée d'un *vicus-portus* à Nantes rendrait-elle donc impossible celle d'un *Ordo Nannetum* dans la *capitale* des Nannètes? Est-ce que M. Bizeul ne dit pas lui-même que Blain possédait, outre le municipe, un *faubourg*, un *vicus*, situé sur l'autre rive de l'Isac?

[2] M. Bizeul, auquel j'ai eu occasion de citer ce passage, ayant paru douter qu'il existât, je le transcris ici tout au long :

Τέτταρα δ' ἐστὶ διάρματα οἷς χρῶνται συνήθως ἐπὶ τὴν νῆσον ἐκ τῆς ἠπείρου · τὰ ἀπὸ τῶν ἐκβολῶν τῶν ποταμῶν τοῦ τε Ῥήνου καὶ τοῦ Σηκοάνα καὶ τοῦ Λείγηρος καὶ [τοῦ] Γαρούνα. (Strab. l. IV, c. v, p. 166, éd. Didot.)

Ce texte ne se trouvant pas au chapitre IV, où Strabon traite de la Gaule celtique, mais au chapitre V, relatif à l'île de Bretagne, il est assez naturel qu'il ait échappé à M. Bizeul, qui, on le sait, ne s'occupe guère que des Celtes et des Gallo-Romains, et n'admet point, à vrai dire, l'existence des Bretons sur le continent.

[3] Voyez le paragraphe intitulé : *les Vénètes*.

points géographiques. Selon l'écrivain grec, le *Brivates portus* était placé au-dessus de l'embouchure de la Loire[1], en remontant vers le nord, et il indique avec non moins de précision le point où la Vilaine se jette dans la mer[2]. C'est donc certainement dans le bassin où coule actuellement la petite rivière nommée, dans des titres fort anciens, la Brivé, *Brivate flumen*, qu'il faut chercher le *Brivates portus*. En plaçant ce port à *Brivain*, M. Walckenaer commet donc une double erreur. D'une part, il contredit Ptolémée, dont le texte s'applique à un lieu situé *au-dessus* et non *au-dessous* de l'embouchure de la Loire; d'autre part, il transforme en *Briva* celtique la paroisse de Saint-Brévin[3], qui tire tout simplement son nom d'un saint du moyen âge[4].

III. Dans la partie la plus septentrionale de l'Aquitaine, les Pictons, selon Ptolémée, possédaient une ville nommée *Ratiatum*[5]. Plusieurs savants en ont voulu faire la capitale des *Lemovices*. Mais, « outre qu'*Augustoritum*, dit « d'Anville, revendique d'une manière incontestable l'emplacement de la « capitale de ces *Lemovices*, deux manuscrits de la Bibliothèque du roi, cités « par M. l'abbé Belley, rangent tous les *Pictones* et nomment même, en pre- « mier lieu, comme première en longitude dans ce territoire, la ville dont « le nom est *Ratiatum*[6]. » Grégoire de Tours atteste, de son côté, que Ratiate était une ville du Poitou, et qu'elle s'élevait à peu de distance de Nantes[7]. Cependant d'Anville hésite à fixer d'une *manière positive* le lieu qu'occupait *Ratiatum* : « On peut seulement préférer à toute autre position, « dit-il, celle de Saint-Pierre-et-Sainte-Opportune de Retz[8]. » L'abbé Belley, M. Guérard et M. Walckenaer partagent cette manière de voir; mais Ratiate, il est permis de l'affirmer aujourd'hui, occupait l'emplacement de Rezé, sur l'extrême frontière des Pictons. Les nombreux débris d'antiquités

[1] ... Μετὰ τοῦ Λίγειρος τοῦ ποταμοῦ ἐκβολάς.

Βριουάτης λιμήν (Brivates portus, 17° 40′, 48° 45′).

[2] Ἡρίου ποταμοῦ ἐκβολαί (Herii fluvii ostia, 17°, 49° 15′). (Ptolémée, chap. VIII, édit. Renier, *Ann. des ant. de France*, 1848, p. 258.)

[3] Saint-Brévin (parochia Sancti Brevenni) est une ancienne paroisse du diocèse de Nantes, sur la rive gauche de la Loire. Il y existait, au XIIe siècle, un prieuré membre de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

[4] Walckenaer, *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules*, t. I, p. 377.

[5] § 6. Κατέχουσι δὲ τῆς Ἀκουιτανίας τὰ μὲν ἀρκτικώτατα καὶ πρὸς τῇ Θαλάσσῃ Πίκτονες, ὧν πόλεις αἵδε. (Ptolém. éd. de M. L. Renier.)

Ῥατίατον (Ratiatum, 17° 50′, 48° 20′).

[6] D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 539, au mot *Ratiatum*.

[7] « Infra ipsum Pictavorum terminum qui « adjacet civitati Namneticæ, id est vico Ratia- « tensi, etc. »

[8] D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 540.

romaines découverts dans ce bourg, son voisinage de la ville de Nantes (*infra Pictavorum terminum adjacet civitati Namneticæ, id est vico Ratiatensi*), tout cela est décisif.

IV. Grâce aux laborieuses recherches de MM. de la Monneraye, Bizeul, Aymard de Blois, Paul de Courcy, Louis Galle, etc. de nombreux vestiges romains ont été successivement découverts en divers lieux de la haute et de la basse Bretagne. Les points les plus importants de notre géographie gallo-romaine une fois déterminés, l'on a été amené à étudier les voies romaines qui unissaient entre eux les établissements retrouvés. Je ne sais ce qu'il faut penser des sept voies qui, selon M. Bizeul, aboutissaient à Blain et mettaient cette ville en communication avec le Poitou, le Maine, l'Anjou, et, en outre, avec les villes de Rennes, de Vannes, et les ports de la basse Loire. Mais il est certain que de Rennes partait une voie qui se dirigeait vers Pontpéan. On a signalé, en effet, le passage de cette voie dans la paroisse de Laillé (*parochia Laliacensis*); à l'est du bourg de Cons, où l'on a trouvé de nombreux débris romains; de là, elle passe près de Plé-chatel, ainsi nommé d'un antique *castellum;* par le village du *Perrai;* à l'ouest de l'habitation du Plessis-Bardou et enfin sur la lande de Bagaron, où l'on en retrouve des tronçons très-bien conservés. Elle traverse ensuite la partie ouest de la paroisse de Bain; et, suivant toujours la direction du sud, elle arrive à Fougeray, où elle reçoit le nom de *chemin de la duchesse Anne*, pour se rendre de là à Blain, par les paroisses de Pierric, Conquereuil et le Gâvre.

Une autre voie, dont on distingue aisément la trace de Vannes jusqu'à Arzal, conduisait à la capitale des Nannètes. A l'époque où le président de Robien recherchait les antiquités bretonnes, on la reconnaissait encore depuis la Roche-Bernard jusqu'à Pont-Château; mais les travaux de la route moderne en ont effacé les vestiges entre la Vilaine et la Loire.

§ II.

Des anciennes subdivisions du pays Nantais.

De tous les districts dont se composait, vers la fin du IXe siècle, le diocèse de Nantes, le *pagus Ratiatensis* était certainement l'un des plus antiques et des plus importants. Y a-t-il lieu, cependant, d'affirmer, comme on l'a

fait, que cette contrée était habitée, avant la conquête romaine, par quatre petites peuplades agrégées à la confédération armoricaine, et qui constituaient la nation des *Lemovices Armoricani*[1]? Peut-être, dans l'état actuel de la

[1] César, au livre VII, ch. LXXV, de la *Guerre des Gaules*, rapporte que l'assemblée des Gaules, convoquée pour porter secours à Vercingétorix assiégé dans Alesia, fixa le contingent des *Lemovices* à dix mille hommes, comme celui des Bellovaques : « Bellovacis X millia; totidem *Le*« *movicibus.* » Mais, dans un autre passage des *Commentaires*, on lit ce qui suit : « Universis ci« vitatibus quæ Oceanum attingunt, quæque, eo« rum consuetudine, Armoricæ appellantur (quo « sunt in numero Curiosolites, Rhedones, Am« bibari, Caletes, Osismii, *Lemovices*, Veneti, « Unelli (Cæs. VII, LXXV). »

De ces deux textes rapprochés il semble résulter qu'il y avait deux peuplades de *Lemovices* : l'une, qui habitait le pays de Limoges, *Lemovicinus pagus;* l'autre, placée sur les bords de l'Océan. Des érudits éminents, entre autres Scaliger et Glandorp*, n'admettent pas l'existence du second peuple de *Lemovices* établi sur le littoral maritime. Mais Adrien de Valois ne pense pas qu'on soit autorisé à rejeter cette partie du texte de César, qui a été reproduite par le métaphraste grec**. Dans l'opinion du savant auteur de la *Notice des Gaules*, le nom des *Lemovices* prétendus Armoricains devrait être remplacé par celui de *Leonenses* ou habitants du Léon***. Nous prouverons ailleurs que les *Leonenses* n'existaient pas plus, du temps de César, que les fameux *Corisopiti* sur lesquels on a tant disserté. Reste donc l'opinion émise par D. Martin et D. Brezillac, opinion beaucoup moins invraisemblable. Après avoir cité un texte de Ptolémée qui voit dans *Ratiatum* une ville des *Lemovici*****, les deux bénédictins font observer que le *pagus Ratiatensis* appartenait néanmoins au *pagus Pictavensis;* d'où la conséquence que les *Lemovices* de Ratiate étaient à la fois et les *Pictones* que Ptolémée place à l'embouchure de la Loire, et les *Lemovices Armoricani* dont parle César. La dernière partie de ce système a été combattue, en 1856, par M. Deloche. L'opinion de l'ingénieux éditeur du *Cartulaire de Beaulieu* se peut résumer ainsi : « Les « *Lemovices* formaient deux branches d'un même « peuple : l'une placée dans l'intérieur des « terres (*pagus Lemovicinus*); l'autre sur les bords « de l'Océan. Les *Lemovices Armoricani*, mem« bres de la confédération armoricaine, étaient « subdivisés en quatre petites peuplades : 1° Les « *Leuci* habitaient la chaîne de collines qui « s'étend des frontières occidentales du Limou« sin, vers la mer, et le territoire situé au delà de « cette chaîne et la Loire. 2° Les *Agesinates* oc« cupaient un territoire peu étendu, entre la « mer, à l'ouest, la rivière de Vic, au nord, « les collines des *Leuci* et le Lay, à l'est; enfin, « cette même rivière au sud. 3° Le *pagus* des « *Ratiatenses* avait pour limites : au nord, la « Loire, depuis le confluent de la Sèvre nan« taise jusqu'à la mer; au sud, la chaîne des « *Leuci*, depuis Saint-Jean-des-Monts jusqu'au « lieu dit *les Essarts;* et, à l'est, la rivière de « Boulogne. 4° Le *pagus Herbatilicus*, situé à « l'est des Rézois, était borné, à l'ouest, par le « lac de Grandlieu et la Boulogne, qui le sépa« raient du pays des Rézois; au nord, par ce même « pays, depuis l'extrémité du lac de Grandlieu « jusqu'au confluent de la Loire et de la Sèvre « nantaise. » (Voir Deloche, les *Lemovices Armoricains*, dans les *Mém. des antiq. de France*, t. XXIII, ann. 1856.)

* Glandorp, dans une note sur le livre VII des *Commentaires* (édit. de Francfort, 1606, p. 225), déclare, en effet, que la répétition du mot *Lemovices*, dans César, lui paraît *suspecte* : « Lemovices, vox suspecta. »

** Voyez Adrien de Valois, *Notit. Gall.* p. 269, et le traducteur grec de César, édit. Lemaire, t. III, p. 532.

*** Adrien de Valois, *loc. cit.* « Lemovices Armoricani, Leonenses hi sunt, » (V. Rob. Cæn. apud Ortelium Antuerp. *Thesaur. geograph.* voc. *Lemovices.*)

**** Ptolémée donne aux *Lemovices* le nom de Λιμουίκοι, *Limovici.* (Voyez Ptolémée, *Géog.* t. II, p. 7.)

science, serait-il plus sage de ne se point hâter de trancher la question. Mais on peut croire, du moins, que, dès une époque très-reculée, Ratiate était le chef-lieu d'un territoire dont le nom (*Ratiatensis pagus*) est cité par Grégoire de Tours et qui formait l'un des cantons les plus importants de l'antique cité des *Pictones*. Le vieil historien des Francs fait aussi mention du *pagus Herbatilicus*, qui renfermait, dit-il, le *vicus Becciacus*, sur les confins du Poitou[1]. Venait ensuite le *Medalgicus pagus*, situé de l'autre côté de la Sèvre, et qui, sous l'empereur Honorius, avait perdu une portion de son territoire qu'on appela, du nom de ses nouveaux habitants, *Theofalgicus pagus*. Du temps de Strabon, ces contrées dépendaient de la cité des *Pictones*[2]; mais elles en furent distraites, au IXe siècle, lorsque Lantbert, l'ami et le complice de Nominoë, fut amené, par une injustice de son souverain, à prendre les armes contre lui. A la mort de Richouin, comte de Nantes, Lantbert s'était flatté de le remplacer; et, en effet, le brillant courage du guerrier sur le champ de bataille de Fontenai méritait une telle récompense. Mais Charles le Chauve ne la voulut pas accorder, parce qu'il craignait, dit la Chronique de Nantes, que, voisin des Bretons parmi lesquels s'était passée sa jeunesse, Lantbert n'eût un jour la tentation de faire cause commune avec eux[3]. Peu de temps après, le choix du roi s'étant

[1] « Apud terminum vero Pictavum vicus est « in Arbatilico nomine Becciaco. » (Greg. Tur. *Miracul.* lib. XC.)

[2] Voyez plus haut, p. XCV.

[3] « Lambertus vero valde ex longo tempore « in comitatum nanneticum inhians petiit a rege « ut illum sibi concederet; Richowinus enim, « qui eum antea gerebat, ceciderat in prælio. « Sed rex, timens ne non fidelis sibi existeret, « *propter Britannorum vicinitatem*, et ne illis asso- « ciaretur, cum etiam *secundum mores eorum nu-* « *tritus esset*, omnino illi dare prohibuit. » (*Chron. Nannet.* apud D. Lobineau, t. II, col. 36.) Les passages que nous avons soulignés attestent surabondamment que, dans la première moitié du IXe siècle, le comté nantais, situé dans le voisinage *du pays breton*, était sous la domination de peuples francs, dont les mœurs, comme la langue, étaient tout autres que celles de leurs voisins. Cette distinction, au surplus, survécut à l'annexion du pays nantais à la Bretagne. Dans une charte du Cartulaire de Kemperlé, écrite dans la seconde moitié du XIe siècle (vers 1069), les Bretons sont encore nettement distingués des Nantais : « ..... Hæc condonatio Nannetis fuit « facta, audiente et eo annuente Mathia co- « mite..... Cujus rei testes sunt isti duo comi- « tes; Benedictus episcopus Nannetensis et ejus- « dem ecclesiæ Sanctæ Crucis abbas; de laicis « vero..... Daniel de Palatio; Gaufridus Nor- « mannus; Warinus, dapifer, *cæterique Nanne-* « *tenses;* de *Britonibus*, Jestin, filius Daniel; « Alan, filius Guegon; Gurmaelon, filius Gle- « vian; Glengunnan, filius Ratfred; Guegon, « filius Roengualtun; Lowenann, filius Dun- « gualton, etc. » (Voyez D. Mor. *Pr.* t. I, col. 431.) Ainsi, d'un côté les Gallo-Francs, les *Nannetenses*, dont les noms appartiennent au dialecte germanique, Gaufridus, Warinus, etc. de l'autre côté, les Bretons, *Britones*, portant des noms incontestablement celtiques : Dungualton, Gurmaelon, Roengualtun, etc.

arrêté sur Renaut, comte de Poitiers et d'Herbauge, Lantbert n'hésita pas à se joindre aux Bretons, pour se venger d'un rival détesté. Renaut, surpris sur les bords de l'Isac, ayant été tué près de Blain, Lantbert se hâta de marcher sur Nantes, qui lui ouvrit ses portes. Mais il ne tarda pas à en être chassé par les habitants de la ville; et il n'y put rentrer qu'à la suite des Normands, dont il fut accusé d'avoir provoqué les incursions [1]. Pour résister aux ennemis de l'intérieur et du dehors, Lantbert sentit le besoin de se fortifier du côté de l'Aquitaine; et, dans ce but, il partagea l'ancien territoire du *Ratiatensis pagus* entre trois de ses lieutenants. A Gonfier, son neveu, il concéda en fief le pays d'Herbauge; à Régnier, celui de Mauge, et à Giraud, le *pagus Theofalgicus* [2]. Il paraît que, à la suite des invasions normandes, les limites de ces contrées avaient été bouleversées, car la Chronique de Nantes rapporte que le duc Alain Barbe-Torte eut à s'entendre avec Guillaume Tête-d'étoupe, comte de Poitiers, sur leur circonscription : « .....De quibus [pagis], dit le chroniqueur nantais, finem fecit (Alanus), « sicut ipsi pagi terminant, id est a flumine Ladionis in Ligerim descen« dente, usque ad Irumnam et Petram fictam et Ariacum [3] et flumen Ledii, « quod in occidentale mare decurrit; et hæc omnia in vita sua quieta reti« nuit [4]. » Ainsi donc les limites des trois pays d'Herbauge, de Mauge et de Tiffauge étaient, vers le milieu du xe siècle, au nord, la Loire; au nord-

[1] « Le dépit et la rage que cet affront lui « firent concevoir, dit D. Lobineau, le portèrent « à prendre la cruelle résolution d'abandonner « son pays aux barbares. Les Bretons ne l'eussent « pas assez vengé à son gré, et il s'adressa aux « Normands. Il les alla trouver sur les côtes de « la Neustrie, leur dit le chemin qu'ils avaient à « prendre, leur apprit que la ville était sans dé« fense, et, pour exciter davantage leur cupidité, « leur fit entendre que la grande église était « toute couverte d'or, etc. » (*Hist. de Bret.* t. I, p. 38.) Ce récit est une traduction presque littérale d'un passage de la Chronique de Nantes, écrite au xe siècle. Or, n'y a-t-il pas plus que de l'exagération dans ces accusations fulminées contre Lantbert? M. de la Borderie y voit percer la haine d'un écrivain gallo-franc contre le principal auxiliaire de Nominoë, et *l'appel aux Normands* lui paraît une fable. Il est certain que les Nantais, à cette époque, détestaient la nation bretonne. Toutefois, comme nous n'avons aucun texte ancien à opposer à celui de la Chronique de Nantes (voyez D. Lobineau, *Pr.* t. II, p. 37), et que, d'un autre côté, l'histoire atteste qu'au IXe siècle Pascweten, comte de Vannes, appela, lui aussi, les Normands à son aide contre les Bretons de Gurwand (voyez plus haut, p. XLI), nous ne nous croyons pas autorisé à soutenir l'innocence de l'ambitieux Lantbert.

[2] « .... Lambertus autem.....comitatum « Nanneticum invadens, militibus suis distribuit « scilicet Gunferio nepoti suo regionem Herba« dillam, Rainerio Metalliam, Giraldo Theofal« giam, quæ omnia illis jure hereditario conces« sit. » (*Chron. Nann.* apud D. Lobineau, *Pr.* t. II, col. 36.)

[3] Al. *Ciriacum* (voyez Le Baud, p. 134).

[4] D. Lob. *Pr.* t. II, col. 47.

est, le Layon, qui se jette dans la Loire au-dessous de Montejan; au sud, la mer et l'embouchure du Lay; à l'est, cette même rivière et celle de l'Iromne, qui se décharge dans le Layon, non loin du bourg de Saint-Lambert-du-Lattay; à l'ouest, l'Océan Atlantique. Il paraît certain qu'à une époque dont la date n'est indiquée nulle part, mais qui doit être antérieure à la donation rapportée plus haut, le pays d'Herbauge renfermait tout le territoire situé entre la Loire et le Lay, — à l'ouest des *pagi Medalgicus* et *Theofalgicus*[1], — c'est-à-dire les doyennés de Retz, de Clisson, au nord-est[2]; de Mareuil (*Mariolensis*), à l'est; de Talmont, au sud; et, enfin, d'Aizenai, à l'ouest. Les preuves ne manquent pas sur ce point. Et, d'abord, l'écrivain narrateur des miracles de saint Filibert de Grandlieu n'hésite pas à placer dans le *pagus Herbadillicus* l'ancien monastère de Déas, qui, selon le Pouillé de Nantes, faisait partie du doyenné de Retz[3]. Au *pagus Herbadillicus* appartenait également le *decanatus Clissionensis*, comme l'atteste le biographe de saint Viventius[4]. Le doyenné de Mareuil dépendait aussi du même district, car la Chronique de Nantes rapporte que le lieu où Gonfier battit le comte Bégon était situé en Herbauge, sur les bords de la rivière de Boulogne, et dépendait du doyenné de Mareuil, tandis que Durenum, où fut enterré le chef aquitain, se trouvait en Tiffauges[5]. Enfin, des textes non moins positifs

[1] Voy. Bolland. 23 octob. p. 152, *de J. Benedicto*.

[2] Voyez la carte à la fin du volume.

[3] « .....Ad Deas monasterium properatum « est.....Hæc ita dum aguntur et Herbadilica « tellus tanto se gaudet illustrari patrono, etc.» (Boll. in die viges. aug. col. 84, n. 18, 20.)

[4] « .....Perlustrans autem Herbadilicam « circumquaque provinciam, contigit eis (sancto « Viventio et sociis ejus) beatum obviare Verta- « vensem Martinum.» (Boll. XIII, jan. col. 807, n. 17.)

[5] Voyez plus loin, dans le Pouillé nantais, la liste des paroisses dont se composaient les doyennés de Retz et de Clisson.

La Chronique de Nantes raconte en ces termes la mort de Bégon, le successeur de Renaut, dans un combat livré sur les bords de la Boulogne: « .....Adversus quos [Gunferium, Rai- « nerium et Giraldum] Bego, post interitum Rai- « naldi dux Aquitaniæ factus, qui supra ripam « Ligeris recenter non longe ab urbe Namneti « castellum construxerat et nomen suum impo- « suerat, insurgens, ab his regionibus voluit eos « omnino abigere. Qui ex improviso primum in « Herbadillam cum multitudine militum aggre- « diens, Gunferium minime potuit invenire. Res « etenim illa bene sibi innotuerat; post cujus red- « ditum Gunferius advocatis sociis suis Rainerio « et Giraldo sibi in auxilium, furtive equitans, « consecutus est illum *juxta vada Blesonis flu- « minis** transeuntem. Et cum media jam pars « militum vada transierant, cucurrit Gunfredus « cum impetu magno super ultimam aciem, et « plurimis in illo certamine interfectis, fugavit « omnes. Inter quos Bego.....cecidit interfec- « tus, cujus corpus sepultum est apud Durenum « Theophalgiæ vicum.» (*Chron. Nann.* ap. D. Lobin. t. II, p. 38-39.)

* Le gué de la Boulogne.

établissent que le *comitatus Herbadillicus* renfermait en outre les deux doyennés de Talmont et d'Aizenai[1].

Que si, maintenant, nous passons sur la rive droite de la Loire, il est très-difficile de se former une idée un peu nette des subdivisions de la vieille cité namnète. Son territoire, nous le savons, formait, au moyen âge, les trois doyennés de Nantes, de Nivillac (Roche-Bernard) et de Châteaubriant; mais nous ignorons absolument jusqu'à quel point ils correspondaient à d'anciennes circonscriptions territoriales.

Avant la fin du ve siècle, toute la partie maritime du diocèse de Nantes, depuis la Loire jusqu'à la Vilaine, avait été plus d'une fois saccagée. Les incursions des pirates, et, plus tard, l'arrivée des Bretons expulsés de leur île, durent nécessairement modifier l'état ancien du pays.

J'ai dit plus haut que les Bretons (*Britanni super Ligerim siti*) semblent avoir occupé de bonne heure la pointe de terre qui s'étend de l'embouchure de la Vilaine à celle de la Loire[2]. Telle était sans doute aussi l'opinion de D. Lobineau, puisque, d'après lui, la ville de Guérande aurait reçu de Guéroc Ier, comte du Bas-Vannetais, le nom d'*Aula Quiriaca*[3].

On se rappelle sans doute que, sous les Mérovingiens, le pays nantais fut le théâtre de luttes incessantes entre les Bretons et les Gallo-Francs. Or, si les nouveaux habitants de la Vénétie n'avaient pas compté sur des compa-

[1] Le doyenné de Talmont, situé à l'orient du doyenné de Mareuil, renfermait les paroisses de la Tranche, Angles, Saint-Benoît-sur-Mer, Lairoux, Curson, Saint-Cyr en Talmondais, Saint-Sornin et le Champ-Saint-Père. Les nouveaux Bollandistes, dans la *Vie de saint Benoît prêtre et confesseur*, 23 octobre, p. 152, citent deux documents, l'un, de 1020, où Ademare concède au monastère de Saint-Cyprien en Poitou certains biens situés « in Hiblas ad mar« chas, in pago Erbadillico, in vicaria de Brane « et de Talamun; » l'autre, de l'an 1100, où un nommé Eunon fait don à la même abbaye de diverses terres, situées en Riec, « juxta castel« lum de Riec in pago Herbadillico. » Or, ce *castellum* de *Riec*, ou de Rié, était situé dans le doyenné d'Aizenai.

[2] Voyez, plus haut, § II, p. IX.

[3] « Le nom d'*Aula Quiriaca* que porte Guer« rande donne lieu de penser que Guérec y fai« sait sa résidence ordinaire. Canao y fit aussi la « sienne, et ce lieu étant proche de Nantes, « on ne doit pas s'étonner qu'un évêque de cette « ville eust quelque habitude à la cour des « comtes bretons. » (D. Lobineau, *Hist. de Bret.* t. I, p. 10.) — Que des Bretons du pays de Vannes soient venus s'établir, en grand nombre, dans la presqu'île guérandaise, sous Érispoë, cela n'est pas douteux. Mais il y a plus : le pays avait été antérieurement *bretonnisé*. Ce qui le prouve, c'est l'existence, dans le pays de Batz, d'un dialecte breton, plus rapproché du léonard que du vannetais. Les *sauniers* qui habitent les villages de Tregaté, Kermoisan et Kerdreau, en Batz, affirment, dit M. Bizeul, que leur langage breton est bien mieux compris en Léon que dans les pays de Vannes, Cornouaille et Tréguier, qu'ils ont coutume de traverser.

triotes toujours disposés à leur prêter main-forte de l'autre côté de la Vilaine, concevrait-on la facilité avec laquelle Waroch et Vidimacle traversaient le fleuve pour aller ravager le comté nantais? Quoi! les nombreuses armées envoyées en Bretagne par les Mérovingiens s'inquiétaient d'avoir à passer le fleuve, quoique, sur l'autre rive, les Francs possédassent l'importante forteresse de Vannes, et les Bretons, ayant l'ennemi devant et derrière eux, se seraient fait comme un jeu d'exécuter continuellement une manœuvre aussi dangereuse! Mais les Gallo-Francs n'auraient-ils pas fini par jeter dans la rivière ces bandes audacieuses qui s'en revenaient, dit Grégoire de Tours, traînant après elles non-seulement de nombreux prisonniers, mais encore le vin qu'on devait boire dans le pays breton[1]? Quoi qu'il en soit, il paraît certain que, dès ce temps-là, des Bretons, établis, selon toute apparence, dans le pays de Guérande, avaient *poussé des pointes* sur la rive gauche de la Loire. Dans une Vie fort ancienne de saint Dalmas on lit, en effet, le curieux passage que voici : « .....Desiderio refertus pontifex Christiani « regis Theodoberti tendebat videre præsentiam, cumque ad illum devo- « tissimus ardue festinaret *in ultra-ligeranis partibus*, quodam loco ubi aliqua « (ut ita dicam) LEGIO BRITONUM manet, vespertinam hospitalitatem habuisse « narratur[2]. »

Ces paroles ne prouvent pas, je me hâte de le dire, que les Bretons fussent établis, à poste fixe, sur la rive gauche de la Loire, en l'an 533; mais la mention d'une *legio Britonum in ultra-ligeranis partibus*, puis cette autre circonstance que, dans d'anciennes chartes relatives à la paroisse de Frossay[3], la plupart des témoins portent des noms celtiques, tandis que dans le reste du pays nantais, le territoire de Guérande excepté, on ne rencontre que des noms francs[4]; tout cela ne semble-t-il pas prouver qu'avant le IXe siècle une colonie bretonne s'était établie dans la presqu'île guéran-

[1] « ... *Britanni* valde infesti fuere *circa ur-* « *bem namneticam* ... vineas a fructibus vacuant, « captivos abducunt... Warochus... omnia « postposuit quæ promisit, vineas *Namneticoram* « abstulit, et vindemiam colligens, vinum in « Veneticam transtulit. » (Greg. Turon. *Hist. Franc.* l. V, c. XXX, XXXII; l. IX, c. XVIII.)

[2] D. Bouquet, *Script. rer. gall. et franc.* t. III, p. 420, ad ann. 533. — Voyez, au sujet de ce passage, les observations de mon savant ami, M. Audren de Kerdrel, ancien président de la société de l'École des chartes, dans *le Bulletin de l'Assoc. bret.* congrès arch. de Nantes, 1845, p. 72.

[3] Ces chartes, chose à noter, furent citées au congrès de 1845, par le vénérable M. Bizeul, qui depuis.... (V. *Bull. de l'Assoc. bret.* 1845, p. 72.) Personne n'ignore que Frossay est sur la rive gauche de la Loire.

[4] Voyez, plus loin, mon chapitre sur les *noms propres*.

daise? A l'appui de cette assertion, je puis encore citer quelques vers de Fortunat et un passage de la Chronique de Nantes, qui n'avaient pas jusqu'ici fixé mon attention. Voici d'abord les vers adressés par le poëte gallo-romain à son ami saint Félix, évêque de Nantes :

. . . . . .
Restituis terris quod *jura publica* petebant!...
Vox Procerum, lumen generis, defensor plebis,
Naufragium prohibes hic ubi portus ades.
Auctor apostolicus, qui *jura britannica* vincens[1],
Tutus in adversis, spe crucis, arma fugas[2].

Ainsi, selon Fortunat, ce qui fait la gloire de saint Félix, c'est d'avoir, par l'autorité de sa parole, rétabli l'empire du droit, et empêché les Bretons de faire prévaloir, dans son diocèse, leurs institutions politiques (*jura britannica*) et sans doute aussi leurs usages religieux. Or, si les Bretons s'étaient bornés à quelques incursions sur la rive gauche de la Vilaine, s'ils n'avaient point pris pied dans le pays nantais, comment saint Félix aurait-il donc mérité le titre doublement glorieux de *restaurateur* et de *défenseur* des coutumes de son peuple?

Le passage de la Chronique de Nantes, bien qu'il se rapporte à une époque moins ancienne, n'en milite pas moins en faveur de ma thèse. Actard, chassé de son diocèse par Nominoë, y avait été rétabli par Érispoë, en 854. Mais Gislard, l'évêque intrus, n'ayant voulu abdiquer que sous certaines réserves, réussit à faire de Guérande le siége d'un petit évêché. Or, quel appui Gislard avait-il donc pu trouver dans le pays nantais, sur la rive gauche de la Vilaine, alors que, dans le Haut-Vannetais, les Bretons, on s'en souvient[3], étaient traités en ennemis par les populations? Le chroniqueur nantais répond en ces termes à la question : « Gislardus, quem No-« menoius rex episcopum Nannetensem instituerat, ab eadem civitate « recessit, et BRITONUM POTENTIA, apud Aulam Quiriacam (quæ *ab ipsis Bri-« tannis illius loci incolis* nunc Guerrandia nuncupatur) hospitatus est[4]. »

Cette hospitalité accordée au prélat intrus par les habitants du pays gué-

[1] « Jura britannica, dit D. Bouquet, inter-« pretatur Browerus *dominatum* et *imperium* ad-« venarum qui trans mare in Armorici parte se-« des domiciliaque fixerant.

[2] Fortunat. l. III, carm. V, ad Felic. Nann. episc. ap. *Script. rer. gall.* t. II, p. 480.

[3] Voy. plus haut, § III, p. XXXVI.

[4] Voy. *Chron. Nannet.* ap. D. Lob. t. II, p. 40.

randais (où tout était breton, mœurs, coutumes, noms d'hommes et de lieux, etc.), cette hospitalité, dis-je, n'est-elle pas un nouvel argument en faveur de mon opinion?

Au XIe siècle, lorsque la Bretagne fut délivrée du joug des Normands, les anciennes divisions territoriales se reconstituèrent, mais non sans de profondes modifications. Vers ce temps-là, le pays nantais comptait un grand nombre de seigneuries importantes, telles que la Roche-Bernard[1], Retz[2], Pontchâteau[3], Châteaubriant[4], Donges[5], Ancenis[6], Guérande[7], Blain, Fougeray, Derval[8], etc. Mais l'histoire de ces grands fiefs, si souvent remaniés de siècle en siècle, n'entre pas dans le cadre, déjà trop vaste, de mon travail. Aussi bien, d'ailleurs, la carte féodale de la Bretagne sera-t-elle prochainement publiée par l'écrivain le plus compétent sur ces matières, par M. Arthur de la Borderie, le savant et infatigable disciple de Dom Lobineau et de Benjamin Guérard.

§ III.

Divisions ecclésiastiques. — Origines du diocèse de Nantes.

Au diocèse de Nantes, entre tous ceux de la presqu'île armoricaine, appartient l'honneur d'une plus haute antiquité. Mais cette antiquité, la

[1] La petite ville qui porte aujourd'hui le nom de la Roche-Bernard est une ancienne trêve de Nivillac, ancien chef-lieu d'un doyenné. En 1287, le doyenné dit de la Roche-Bernard, qui avait de trois côtés des limites naturelles et se composait de trente-huit paroisses, renfermait plusieurs seigneuries importantes : celle de la Roche-Bernard (*Rupes Bernardi*), dont la Roche-en-Savenay et la Roche-en-Nort n'étaient que des démembrements; la seigneurie de Guérande, donnée, en 1205, à André de Vitré, par le roi Philippe de France, en échange de la terre de Langeais; la seigneurie de Donges, dont les seigneurs semblent avoir appartenu à la même race que celle des sires de Frossay et de Château-Migron; la seigneurie de Pontchâteau, l'une des plus vieilles baronnies de Bretagne; enfin la seigneurie de Blain, dont le château, construit par le duc Alain Fergent, se serait élevé, selon M. Bizeul, sur les ruines d'un antique *castellum*.

[2] La baronnie de Retz n'était pas sans importance, quoiqu'elle fût bien loin d'embrasser tout le territoire de l'ancien *pagus Ratiatensis*.

[3] Cette seigneurie existait dès 1040.

[4] Le *castellum Brientii* fut fondé vers 1050.

[5] Rodoald de Donges vivait en 1020.

[6] Ancienne seigneurie dont dépendaient les châtellenies de Belligné, la Benate et Varades; le château d'Ancenis fut fondé en 940 par Aremburge, femme de Guérech, comte de Nantes.

[7] Ville fort ancienne et qui renfermait les trois paroisses de Saint-Aubin, Notre-Dame-la-Blanche et la Collégiale.

[8] Fougeray appartenait, au commencement du XIIIe siècle, à Brient le Bœuf, sire de Nozay; Derval est une ancienne châtellenie.

doit-on faire remonter aux temps apostoliques, ou tout simplement à la dernière moitié du IIIe siècle? La question, longtemps débattue par les maîtres de la critique historique, semblait, de nos jours, à peu près résolue, lorsque naguère un savant ouvrage de M. l'abbé Faillon[1] est venu faire naître des doutes dans beaucoup d'esprits.

Je n'ai point l'intention, on le pense bien, de disserter ici sur un sujet si vaste et si délicat; mais il importe de recueillir les divers témoignages et d'en peser la valeur historique.

La tradition d'après laquelle saint Clair aurait fondé, dès la fin du Ier siècle, le siége épiscopal de Nantes, a été acceptée, sans hésitation, par un éminent critique, le bollandiste Papebrocke[2]. Toutefois, nous ferons remarquer que cette tradition, inconciliable avec les écrits de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours[3], ne se peut appuyer que sur des documents peu nombreux et dont la date est relativement moderne : c'est d'abord un *Ordinaire*, ou rituel abrégé de l'église de Nantes, écrit, en 1263, par le chantre Hélie, et dont la bibliothèque de Sainte-Geneviève possède le manuscrit[4]. Vient en-

[1] L'abbé Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Magdeleine en Provence*, Paris, Migne, 1848. — Cf. avec les *Origines chrétiennes de la Gaule*, lettres à Dom Piolin, par M. d'Ozouville, Paris, Lanier, 1855.

[2] Voyez Bolland. *de S. Claro*, junii t. I, p. 15.

[3] « ... Sub Aurelio..... Antonini filio, persecutio quinta agitata : ac *tunc primum* intra Gallias, martyria visa, *serius* trans Alpes Dei religione suscepta. (Sulpic. Sever. *Hist. sacr.* lib. II, c. XXXII.—Voy. aussi *Vita S. Martini*, cap. XII, XIII, XIV, XV, XVII.)

Les paroles de Grégoire de Tours ne sont pas moins explicites : « Primus Gatianus episcopus « [Turonum] anno imperii Decii primo (250). « In qua urbe *multitudo paganorum idolatriis de-* « *dita* commorabatur, de quibus nonnullos præ- « dicatione sua converti fecit ad Dominum. Sed « interdum *occulebat se* ab impugnatione poten- « tum... ac per cryptas et latibula cum *paucis* « christianis, ut diximus, per eumdem conver- « sis, mysterium solemnitatis diei dominici clan- « culo celebrabat. » (Greg. Tur. *Hist. Franc.* X, XXXI.) Grégoire ajoute que saint Gatien mena cette vie pendant un demi-siècle. Ce fut sous saint Lidoire, qui monta sur le siége de Tours trente-sept ans après la mort de Gatien (337), que fut bâtie la première église de cette ville : « Hic ædificavit ecclesiam primam infra urbem « Turonicam, cum jam *multi* christiani essent. » (*Ibid.*) Ainsi, sous l'empereur Constance, les habitants de Tours n'étaient pas tous chrétiens. Cela est confirmé par un autre passage du vieil historien : « Quod si quis requiret, cur post tran- « situm Gatiani episcopi unus tantum, id est Lit- « torius, usque ad sanctum Martinum fuisset epi- « scopus, noverit quia, *obsistentibus paganis, diu* « *civitas Turonica sine benedictione sacerdotali* fuit. « Nam qui christiani eo tempore videbantur, oc- « culte et per latebras divinum officium cele- « brabant. » (Greg. Tur. I, XLVIII *in fine.*) Quant aux campagnes, il est certain que saint Martin les trouva presque complétement païennes. (Voyez les chapitres de la *Vie de saint Martin* cités plus haut.)

[4] Manusc. coté BB. L[4].

suite un bréviaire manuscrit de la même église, composé vers la fin du XIVe siècle [1].

I. D'après le rituel, saint Clair, envoyé par le pontife romain et portant avec lui l'un des clous employés au crucifiement de saint Pierre, aurait été le premier apôtre et le premier évêque des Nannètes. Ces assertions, il faut le reconnaître, sont nettement énoncées; mais il n'est pas dit un mot de l'époque où le saint accomplit sa mission [2].

II. L'auteur du bréviaire du XIVe siècle se montre, au contraire, très-explicite sur la question de date. *Clarus* était, affirme-t-il, l'un des auxiliaires des apôtres; et, pour prouver, apparemment, que rien de ce qui concerne le saint ne lui était inconnu, il rapporte que le clou mentionné dans le rituel est celui qui attachait à la croix *le bras droit* de saint Pierre [3]. Or, l'assertion d'un écrivain du XIVe siècle, dont on ne sait pas même le nom, peut-elle infirmer le témoignage d'auteurs beaucoup plus anciens et qui n'avaient aucun intérêt à cacher la vérité [4]? Certes, il faut tenir compte des textes où saint Justin et Tertullien proclament, l'un vers le milieu, l'autre à la fin du IIe siècle, qu'en tous lieux Jésus-Christ était dès lors invoqué, et que là même où n'avaient pu pénétrer les aigles romaines le christianisme était enseigné [5]. Mais, sans contester que, dès les temps apostoliques, la Gaule, plus accessible que la Bretagne, ait pu recevoir quelques missionnaires de la Bonne Nouvelle, ne doit-on pas tenir pour à peu près certain que les

[1] *Bréviaire ms.* de la Bibl. de Nantes.

[2] « . . . Iste Clarus fuit primus episcopus « Ecclesiæ Nannetensis, qui, missus a romano « pontifice, ad eamdem Ecclesiam clavum quem « B. Petrus habuit in passione secum detulit, « quem in maxima veneratione habemus. » (Manusc. coté BB. L[4], Bibl. S. Gen.)

[3] « . . . *Hic, sanctorum apostolorum consortia « consecutus* . . . suum clavum deferens, B. Petri « pendentis in cruce *dextrum perforantem bra- « chium*, urbis Nanneticæ primus pontifex effec- « tus est. » (Manusc. de la Bibl. de Nantes.) — Ceci se lit dans les leçons de l'office de saint Clair; dans la deuxième leçon de l'office de saint Félix, il est dit que « Clarus, primus Nannetensium episcopus, ad hanc urbem prædicandam « ab apostolis missus fuit. »

[4] On lit dans D. Le Gallois (Manusc. de la Bibl. imp. Bl. Mant. n° 44, p. 30-31) : « L'amour de « la vérité nous oblige de reconnaître qu'on n'a « nulle preuve que nos Armoricains aient par- « ticipé, dès le Ier siècle, aux lumières et aux « grâces de la foi. Il n'y a pas même de conjec- « ture qui ait la moindre vraisemblance. Au con- « traire, il est presque indubitable que le chris- « tianisme n'a été prêché en ce pays que près de « trois cents ans après J. C. ce qui est de fort « bonne heure en comparaison de tant de na- « tions beaucoup plus grandes que la nôtre et à « qui Dieu n'a pas fait cette grâce. »

[5] S. Justin. *Dialog. Tryph.* — « Crediderunt « jam Getulorum varietates et Maurorum multi « fines, Hispaniarum omnes termini et *Galliarum « variæ nationes*, et Britannorum inaccessa Roma- « nis loca, Christo vero subdita. » (Tertull. *adv. Judæos*, c. VII.)

premières chrétientés fondées à cette époque eurent une durée éphémère? S'il en était autrement, quelle créance mériteraient donc Sulpice Sévère et Grégoire de Tours, affirmant l'un et l'autre que le christianisme se répandit assez tard en Gaule, et que, malgré le zèle de saint Gatien et de saint Lidoire, le paganisme régnait encore dans une grande partie de la Touraine quand Dieu suscita saint Martin[1] ? Aussi, les esprits vraiment critiques inclinent-ils, pour la plupart, à partager le sentiment de Dom Lobineau qui fait mourir saint Clair à Réguiny, à la fin du IIIe siècle. D'un autre côté, ceux-là mêmes qui placent au Ier siècle l'érection d'un évêché à Nantes, n'hésitent pas à reconnaître, avec la commission liturgique du diocèse, que l'œuvre accomplie par Clarus ne fut pas définitive, et que saint Similien, auquel le double martyre des deux frères Rogatien et Donatien avait préparé les voies, doit être considéré comme le véritable fondateur de l'église nantaise[2].

Après saint Similien se succédèrent quelques évêques dont l'existence est clairement attestée par l'histoire : Evemerus, Desiderius, Léon, Eusebius, Nonnechius, Épiphane. Saint Félix, qui vint ensuite, fut véritablement un grand évêque. Ses travaux jetèrent un vif éclat sur son diocèse. Sa cathédrale, ornée avec une rare magnificence, excitait l'admiration des évêques gallo-romains du voisinage, et ceux-ci, pour la plupart, voulurent assister à la consécration du monument. Parmi ces prélats se trouvaient Euphrone, évêque de Tours; Domitien, d'Angers; saint Domnole, du Mans; Victurius, de Rennes; Fortunat, de Poitiers, et Romachaire, de Coutances[3]. On remarquera qu'aucun de ces prélats n'était Breton. Ce serait une preuve de plus, s'il en était besoin, qu'entre le clergé de la *Romanie* et celui de la *Bretagne*, « il n'y avait alors de commun, comme parle D. Lobineau, que le « lien de la foi et de la charité[4]. »

J'ai dit ailleurs que, des neuf évêques de l'ancien duché de Bretagne, six, c'est-à-dire ceux de Cornouaille, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol, possédaient la seigneurie universelle de leur ville épiscopale, tandis qu'il n'en était pas de même à Nantes, à Rennes et à Vannes. Cette diversité, on l'explique par ce fait bien simple, que les

[1] Greg. Tur. *Hist. Franc.* X, XXXI.

[2] « Quis etiam apprime sciat utrum lumen « Evangelii a S. Claro primitus et paulisper dif- « fusum, sopitum deinceps et quasi extinctum « non fuerit, donec denuo et magno fidei con- « fessore S. Similiano fuerit accensum, ita ut « tanquam *primi fideles* renascentes Ecclesiæ nos- « træ gloriosi fratres habiti fuerint. » (*Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis*, Nannetis, 1856, in-4°, Append. de S. Claro, p. 179-198.)

[3] D. Lob. *Vie de saint Félix, évêque de Nantes.*

[4] *Ibidem.*

premières villes sont de fondation bretonne, tandis que les trois autres existaient antérieurement. Cependant nous ferons remarquer que saint Félix semble avoir rempli, sous les premiers Mérovingiens, la double fonction d'évêque et de comte de Nantes, car aucun représentant de l'autorité royale n'y fut envoyé avant un certain Theudoald, dont il est parlé dans la Vie de saint Colomban[1]. Les immenses travaux que saint Félix fit exécuter dans sa ville épiscopale n'autorisent-ils pas à croire, d'ailleurs, que le prélat y exerçait une sorte d'autorité souveraine? Cette autorité, dans les siècles qui suivirent, fut sans doute amoindrie, et les comtes choisis par les rois francs finirent, on le conçoit, par devenir prépondérants dans l'ordre civil et politique. Toutefois, au XIIIe siècle encore, la puissance temporelle des évêques nantais était loin d'être anéantie. Ils n'étaient obligés, — nous en trouvons la preuve dans une enquête ordonnée, en 1206, par Philippe-Auguste, — ils n'étaient obligés ni de prêter le serment de fidélité au duc, ni de plaider devant sa cour. En temps de guerre, le prince faisait publier le *ban de l'ost* sur les murs de ville, en son propre nom; et il envoyait, tout aussitôt, prévenir l'évêque du jour et de l'heure du rendez-vous. Au temps fixé, le héraut du duc convoquait ses hommes, et le héraut de l'évêque les vassaux de ce dernier. Quand le prince guerroyait avec ses troupes réunies à celles de l'évêque, l'armée s'appelait l'*ost*. Au contraire, si c'était l'évêque qui faisait marcher les hommes du duc, on nommait *harelle* la troupe qu'il mettait en campagne. Dans cette *harelle*, les vassaux du seigneur temporel et ceux de l'évêque étaient rangés sous une bannière distincte.

L'amende due par ceux qui ne se rendaient pas à l'*ost* ou à la *harelle* était payée, soit au duc, soit à l'évêque, par leurs hommes respectifs.

Durant quinze jours, l'évêque avait le *ban du vin* dans toute la ville, et il en pouvait contraindre les habitants à lui prêter de l'argent. Pendant la quinzaine suivante, le prince jouissait des mêmes priviléges.

Aucune assise, ou règlement général, ne se pouvait établir à Nantes sans le consentement de l'évêque. Le ban de la foire, qui se tenait au *marchis* de la ville, était publié au nom de l'un et de l'autre seigneur. Quand des plaintes s'élevaient sur le poids du pain ou de la viande de boucherie, l'évêque rendait la justice à ses hommes, et le prince aux siens. A la mort de l'évêque, la régale appartenait au duc, qui, toutefois, ne pouvait

[1] *Vita S. Colomb.* apud *Acta O. S. B.* sæc. II, n. 47, p. 24.

établir aucune taille nouvelle. Dès que la vacance cessait, le chapitre réclamait la restitution de la régale, ce qui se faisait immédiatement, sans qu'il y eût obligation pour le prélat de faire acte de présence. Il n'y avait point d'appel des jugements de l'évêque à la cour du duc [1].

Tels étaient, au commencement du XIIIe siècle, les priviléges des évêques de Nantes. Ces priviléges, nous l'avons déjà dit, remontaient très-haut, et il fallut des siècles pour les effacer complétement.

§ IV.

Limites du diocèse de Nantes.

« Les diocèses, dit M. Guérard, doivent être considérés, *sauf quelques excep-*
« *tions très-rares*, comme représentant parfaitement les anciennes cités de la « Gaule, et les géographes ont eu raison d'admettre cette correspondance [2]. »

On a lieu de s'étonner, d'après cela, que la géographie ecclésiastique de la vieille France n'ait pas été plus tôt étudiée et approfondie comme l'un des fondements de sa géographie politique et civile. C'est l'Église, en effet, qui, en modelant le nouvel ordre ecclésiastique sur l'ancien ordre civil et administratif gallo-romain, a fixé et conservé les limites des territoires et des petits peuples dont la *Notice* s'était bornée à transcrire les noms. — Mais, jusqu'à quel point les cités, dont l'administration romaine avait tracé la circonscription, reproduisaient-elles les anciennes divisions territoriales de la Gaule? Chaque cité, comme au temps de César, renfermait-elle plusieurs *pagi*, et doit-on croire que ces *pagi*, malgré les vicissitudes du moyen âge, sont, en général, d'origine antique, et représentent le pays anciennement habité par les peuplades gauloises? Enfin, les archidiaconés, dont on fait remonter l'institution au règne de Charlemagne, ont-ils été composés, en grande partie, avec les *pagi minores*, et en reproduisent-ils, assez ordinairement, l'antique circonscription [3]?

Ce sont là d'importantes questions que nous ne nous flattons pas de résoudre, mais que nous examinerons du moins avec la plus scrupuleuse attention.

[1] D. Lob. *Hist. de Bret. Pr.* t. II, p. 328.

[2] *Essai sur le système de divisions territoriales de la Gaule*, p. 87.

[3] B. Guérard, *Polyptique d'Irminon*, prolégomènes, p. 41.

Nous avons tracé plus haut les anciennes limites des Nannètes. Leur cité, avons-nous dit, était bornée à l'ouest par la mer; au nord-ouest, par la rivière de Vilaine; au nord, par le Samnon; à l'est, par le territoire des Andégaves. Ces limites, naturelles de trois côtés, restèrent celles du diocèse de Nantes, jusqu'au jour où le jeune Érispoë, vainqueur de Charles le Chauve [1], obtint du prince la cession définitive du pays de Ratiate, situé sur la rive gauche de la Loire, et qui, depuis, n'a pas cessé de faire partie de l'évêché nantais. D'autres changements eurent lieu plus tard. Après l'expulsion des Normands, lorsqu'une nouvelle Bretagne s'éleva, pour ainsi dire, sur les débris de l'ancienne, quelques paroisses du diocèse de Nantes, Ercé, Messac, Fercé, en furent détachées pour être annexées au diocèse de Rennes; et voilà pourquoi Ercé s'appelle encore aujourd'hui Ercé-en-la-Mée, c'est-à-dire dans l'archidiaconé de la Mée, où Gislard avait établi, sous Érispoë, le siége de son petit évêché [2]. Lorsque Renaut, comte de Poitiers, livra bataille aux Bretons, sur les bords de la Vilaine, Messac appartenait encore au pays nantais [3]. Quant à Fercé, une charte de 1123 atteste qu'il dépendait du même territoire [4].

L'évêché de Nantes se composait, en 1287, de cent soixante-six paroisses [5]. Ce nombre s'accrut naturellement avec le temps, comme le prouvent divers pouillés du diocèse. Dix-huit paroisses, ou trêves, dépendant, au spirituel, de l'évêché nantais, relevaient de l'Anjou, au temporel; c'étaient : Freigné et la Cornouaille, sur la rive droite de la Loire, et, sur l'autre bord, Chantoceaux, Drain, Landemont, la Varanne, Liré, Saint-Christophe-de-la-Couprie, Saint-Laurent-des-Autels, Saint-Sauveur-de-Landemont, les trois paroisses de Saint-Jean, de Notre-Dame et de Saint-Jacques-de-Montfaucon; la Renaudière, Saint-Crespin et Tillières. Les sept paroisses suivantes, qui faisaient partie du comté de Nantes, étaient placées sous la juridiction de Luçon, au spirituel : Bois-de-Cené, la Garnache, Grand'-Lande, Légé, Saint-Étienne-de-Corcoué, Saint-Jean-de-Corcoué et Saint-Étienne-des-Bois.

[1] Voyez plus haut, p. xxxv.

[2] Voyez ci-dessus, p. cviii, et D. Lob. t. II, p. 278.

[3] « ... Collecta magna militum Namnetensium et Pictavensium multitudine ad Messiacum territorii Namnetici pervenit, etc. » (*Chr. Nann.* ap. D. Lob. t. II, p. 37.)

[4] Fercé est désigné comme appartenant à l'Église de Nantes, dans la charte de 1123, où Louis le Gros, sur la prière de l'évêque Brice, confirma diverses paroisses dans la possession de leurs biens. (D. Lob. *Pr.* t. II, p. 278.)

[5] Voyez le Pouillé de Nantes, p. 507.

Rémouillé et Bouin, deux paroisses du diocèse nantais, étaient situées en Poitou.

Cet état de choses, qui remontait à une époque assez ancienne, a subsisté jusqu'à la Révolution française.

Dans la nouvelle division de la France, toutes les paroisses du diocèse de Nantes situées en Anjou dépendent du département de Maine-et-Loire.

Sept paroisses de l'ancien comté nantais ont été annexées au Morbihan, savoir : Camoël, Férel, Nivillac, Penestin, Saint-Dolay, la Roche-Bernard et Théhillac.

Fougeray, l'antique Fulkeriac, a été annexé au département d'Ille-et-Vilaine.

Neuf paroisses, qui appartenaient anciennement, les cinq premières au diocèse et les quatre autres au comté nantais, font aujourd'hui partie de la Vendée. Ce sont : la Bernardière, la Brufière, Bouin, Cugand, Saint-André-de-Treize-Voix, Bois-de-Céné, la Garnache, Grand'-Lande et Saint-Étienne-des-Bois.

Le département de la Loire-Inférieure n'a gagné que trois paroisses, Fercé, Noyal-sur-Bruc et Villepot, qui dépendaient de l'évêché de Rennes.

L'ancien évêché de Nantes comptait huit abbayes : Saint-Gildas-des-Bois, La Chaume et Blanche-Couronne, de l'ordre de Saint-Benoît; Buzai, la Meilleraye, Geneston, Villeneuve, de l'ordre de Cîteaux; enfin Pornic, de l'ordre de Saint-Augustin [1].

Le nombre des prieurés du diocèse s'élevait à plus de cent cinquante. J'en ai donné ailleurs la liste par doyennés [2].

§ V.

Subdivisions ecclésiastiques : archidiaconés, climats, doyennés.

Le diocèse de Nantes, on l'a vu plus haut [3], fut partagé, sous le règne d'Érispoë, entre deux évêques, et cette scission se prolongea pendant près d'un demi-siècle. Mais, lorsque Alain le Grand eut pris en main le

[1] V. plus loin Pouillé nantais, p. 517, note 1.

[2] *Ibid.* p. 522. J'aurais pu compléter cette liste, autant qu'il est possible, si M. l'abbé Gautier, vicaire de Moisdon, avait publié le consciencieux travail qu'il prépare sur l'évêché de Nantes.

[3] Voyez plus haut, p. CVIII.

sceptre de la Bretagne, Fulcherius, évêque de Nantes, auquel était acquise la faveur du prince, osa revendiquer et se fit restituer les nombreuses paroisses échues à Gislard, et qui, lui mort, avaient été usurpées par les évêques de Vannes[1]. Cette portion du territoire nannète formait l'archidiaconé de la Mée, *archidiaconatus de Media*, qui renfermait les doyennés de Châteaubriant et de la Roche-Bernard[2].

Le grand archidiaconé du diocèse, *Nannetensis archidiaconatus, archidiaconatus major*, se composait des doyennés de Nantes, de Clisson et de Retz, situés, le premier sur la rive droite, les deux autres sur la rive gauche de la Loire[3].

Au congrès historique de Nantes, en 1845, un docte magistrat a exprimé l'opinion que les subdivisions ecclésiastiques y doivent avoir été calquées sur les circonscriptions féodales; et, cela posé, il a rapproché les quatre doyennés nantais des quatre baronnies du pays. Mais le système pèche par la base, puisqu'il est certain qu'au XIIIe siècle, en pleine féodalité, l'évêché de Nantes comptait non pas *quatre*, mais *cinq* doyennés.

Il résulte d'un certain nombre de documents du XVe siècle, qu'à cette

[1] On lit dans la Chronique de Nantes : « Fuit « Fulcherius [episc. nann.] Alano valde fami- « liaris et præ cæteris totius Britanniæ episcopis « dilectus, et parrochiam nanneticam a præde- « cessoribus ablatam ausus est usque Vicenoniam « invadere et ecclesias dedicare per ministerium « episcopale, quamvis Venetenses episcopi post « mortem Gislardi eam invaserant. » (D. Lob. *Pr.* t. II, col. 45.)

[2] L'archidiaconé de la Mée se composait des deux doyennés de la Roche-Bernard et de Châteaubriant. Le premier renfermait trente-huit paroisses en 1287, et cinquante-quatre en 1516; le second comptait trente-trois paroisses au XIIIe siècle, et fut réuni, plus tard, au doyenné de Nantes, sous le titre de doyenné de la Chrétienté, *decanatus Christianitatis*.

Il est parlé souvent de l'archidiaconé de la Mée dans les preuves de l'*Histoire de Bretagne*. (Voyez D. Mor. *Pr.* t. I, col. 46, 1944, et t. II, p. 704.)

Le mot *Media* ne dérive pas, comme on l'a dit, du mot *meta*, borne, limite; il signifie région méditerranéenne, comme l'atteste ce passage du Cartulaire de Redon : « ... Tempore « illustris Hoel [Nann. comitis] qui Mediter- « ranea, id est *Mediam*, singulari prudentia gu- « bernabat. » (Voyez p. 331, ann. 1075.) Ici, évidemment, le mot *Media* s'applique au comté nantais, et de même, dans les passages suivants : « ... Reddidit (Conanus comes Rhedonensis) « urbem nanneticam cum toto comitatu *Mediæ*, « valente ut fertur, LX millia solid. andeg. mo- « netæ. » (Robert. de Mont. *Chron.* ap. D. Mor. *Pr.* t. I, col. 130, ann. 1158.) « ... Petiit ut si « moriatur, aut in *Media*, aut in Andecavo, etc. » (Lob. *Pr.* t. II, col. 169.) « Henricus rex Anglo- « rum, etc. episcopo Nannet. et omnibus homi- « nibus et fidelibus suis totius *Mediæ*, salu- « tem, etc. » (Voyez Éclaircissements.)

Le comté de la Mée avait son sénéchal, « se- « nescallus *Mediæ*. » (D. Mor. *Pr.* t. I, col. 786.)

[3] L'*Évêché de Nantes delà la Loire* comprenait pourtant, au XIIIe siècle, un certain nombre de paroisses situées sur l'autre rive du fleuve (doyenné de Nantes). Cette désignation avait survécu à la destruction du *petit évêché* de Gislard. (Voyez D. Mor. *Pr.* t. III, col. 402, 407, 461.)

époque existait, dans le diocèse, une autre subdivision topographique, la subdivision par *climats*.

Le *climat* n'embrassait pas d'abord la même étendue territoriale que le doyenné; le climat d'outre-Loire, par exemple, renfermait les deux doyennés de Clisson et de Retz; le climat deçà la Loire, les doyennés de Nantes et de Châteaubriant. Mais, vers le milieu du XVIIe siècle, les mots *climat* et *doyenné* s'appliquent à la même circonscription [1].

En résumé, il résulte de nos propres recherches et de celles de plusieurs érudits, que si, du IXe au XVIIIe siècle, l'évêché nantais a toujours compté deux archidiaconés, le nombre de ses climats et de ses doyennés a plusieurs fois varié, comme on en peut juger par les tableaux suivants :

I. Au XVe siècle :

1. Climat d'outre-Loire;
2. Climat deçà la Loire;
3. Climat de Guérande.

II. Vers le milieu du XVIe siècle :

1. Climat de Nantes;
2. Climat d'outre-Loire;
3. Climat de Chrétienté [2].

III. Au XVIIe siècle :

1. Climat nantais;
2. Climat de Chrétienté;
3. Climat de Clisson;
4. Climat de Retz.

Les doyennés subirent aussi plus d'un remaniement :

I. Du XIIIe au XVe siècle :

1. Doyenné de Nantes;
2. Doyenné de Clisson;
3. Doyenné de Retz;

} archidiaconé de Nantes.

4. Doyenné de la Roche-Bernard;
5. Doyenné de Châteaubriant;

} archidiaconé de la Mée.

[1] Voyez le Pouillé de Nantes, p. 507 et suiv.

[2] Nous donnons ce pouillé du XVIe siècle dans nos Éclaircissements.

II. Au XVIe siècle :

1. Doyenné de la Chrétienté (Nantes et Châteaubriant);
2. Doyenné de la Roche-Bernard;
3. Doyenné de Clisson;
4. Doyenné de Retz.

III. Aux XVIIe et XVIIIe siècles :

1. Doyenné (ou climat) nantais;
2. Doyenné (ou climat) de la Chrétienté (Châteaubriant);
3. Doyenné (ou climat) de Clisson;
4. Doyenné (ou climat) de Retz.

De ces tableaux comparés ressortent les faits que voici :

1° En 1287, le diocèse de Nantes, divisé, depuis les Carlovingiens, en deux archidiaconés, était partagé en cinq doyennés, dont trois sur la rive droite et deux sur la rive gauche de la Loire;

2° Au XVe siècle, une autre subdivision topographique s'établit, sous le nom de *climats*, et ces climats, au nombre de trois, comprennent les cinq doyennés des temps antérieurs;

3° Vers le milieu du XVIe siècle, dans le but sans doute d'établir plus d'ordre et de régularité dans l'administration diocésaine, les climats sont remaniés : ceux de Nantes et de la Chrétienté comprennent tout le territoire de la vieille cité nannète, c'est-à-dire les trois doyennés de Nantes, de la Roche-Bernard et de Châteaubriant, sur la rive droite de la Loire; le climat d'outre-Loire renferme les doyennés de Clisson et de Retz, c'est-à-dire la portion du territoire poitevin annexée à la Bretagne depuis le IXe siècle;

4° Les cinq doyennés du XIIIe siècle n'en forment plus que quatre, au XVIe, par la réunion des deux anciens doyennés de Nantes et de Châteaubriant en un seul nommé *decanatus Christianitatis;*

5° Au XVIIIe siècle, un nouveau changement s'opère : le *decanatus Christianitatis* se dédouble pour former deux doyennés distincts : celui de Nantes, qui englobe la Roche-Bernard, et celui de la Chrétienté (Châteaubriant)[1].

[1] A l'appui des assertions qu'on vient de lire nous pouvons citer: 1° un procès-verbal de la visite faite en 1638, par M. Gabriel de Beauveau, in-f° ms. appartenant à M. l'abbé Gautier; 2° procès-verbal de la visite faite en 1638, par M. Couperie, archidiacre de la Mée; 3° procès-verbaux des visites faites en 1683, 1684, 1685, 1686, 1689, par le R. P. Antoine Binet, abbé de Melleray, archidiacre de Nantes, 2 vol in-f° ms.; 4° rôle de subvention du diocèse de Nantes en 1789; 5° *Mém. sur l'état du clergé de la Bretagne*, par Dom Toussaint de Saint-Luc, 1689, I, 149.

§ VI.

Les Rhedons. — Leur capitale. — Voies romaines.

César, dans ses Mémoires sur la guerre des Gaules, ne fait, pour ainsi dire, que désigner les Rhedons. Il les range parmi les nations qui habitaient dans le voisinage de l'Océan, et qui, après avoir subi, sans résistance, en l'an 57 avant Jésus-Christ, le joug de la domination romaine, n'en fournirent pas moins, un peu plus tard, un contingent de six mille hommes à Vercingétorix[1]. On sait que, vers la fin de la guerre des Gaules, les cités armoricaines prirent les armes pour secourir les Carnutes révoltés[2]. Il est possible que les Rhedons ne soient pas restés étrangers à cette levée de boucliers. On en peut douter, cependant, lorsqu'on voit ce peuple ne prendre aucune part à la lutte des Vénètes au secours desquels les guerriers de l'île de Bretagne s'étaient eux-mêmes empressés d'accourir[3].

Le territoire des Rhedons était compris entre la mer et les rivières de Rance, de Meu et de Samnon. Leur littoral avait donc peu d'étendue, ce qui explique, jusqu'à un certain point, l'erreur de Ptolémée, qui, malgré l'assertion formelle de César, les a placés dans l'intérieur des terres, sur les bords du fleuve *Liger*[4].

La capitale des Rhedons, dont César ne parle pas (ce qui ne veut pas dire qu'elle n'existait pas alors[5]), la capitale des Rhedons portait le nom de

[1] « Eodem tempore a P. Crasso, quem cum « legione una miserat ad Venetos, Unellos, « Osismios, Curiosolitas, Sesuvios, Aulercos, « Rhedones, quæ sunt maritimæ civitates Ocea- « numque attingunt, certior factus est omnes eas « civitates in ditionem potestatemque populi ro- « mani esse redactas. » (Cæsar, *de Bello gall.* II, XXXIV. — *Ibid.* l. VII, cap. LXXV.)

[2] « . . . Carnutes . . . , datis obsidibus, veniunt « in deditionem, ceteræque civitates, positæ in « ultimis Galliæ finibus, Oceano conjunctæ, « quæ *Armoricæ* appellantur, auctoritate ad- « ductæ Carnutum, adventu Fabii legionumque « imperata sine mora faciunt. » (*De Bell. gall.* VIII, XXXI.)

[3] Parmi les alliés des Vénètes César cite les *Osismii*, les *Lexovii*, les *Nannetes*, les *Ambiliati*, les *Morini*, les *Diablintes*, les *Menapii*. Les Bretons insulaires furent aussi convoqués. (Cæs. *ibid.* III, IX, *in fine.*) Les Curiosolites ne sont pas nommés; mais leur absence, à eux, s'explique plus facilement que celle des Rhedons, car une légion occupait leur territoire. (Voyez, plus loin, le paragraphe relatif aux Curiosolites.)

[4] § 12. Ὑφ' οὓς παρὰ μὲν τὸν Λίγειρα ποταμὸν, Ῥηδονες, ὧν πόλις Κονδάτε.....κ, γο' μ̄ζ γ'. (Ptolem. lib. II, édit. Léon Renier, *Annuaire de la Société des antiquaires de France*, 1848, p. 264.)

[5] César n'ayant parlé ni de la capitale des Vénètes ni de celle des Nannètes, on a conclu qu'elles n'existaient pas à l'époque de la con-

Condate [1], qu'explique la situation de cette ville au confluent des deux rivières d'*Isola* et de *Visnonia*. Quelques antiquaires, dans l'ardeur de leur patriotisme, font aboutir à Rennes autant et plus de voies romaines que M. Bizeul lui-même n'en a conduites à Blain; mais, par contre, l'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne n'en signalent qu'un petit nombre.

I. Voie de Rennes à Carhaix.

M. de la Monneraye, qui a porté dans l'étude des voies romaines en Bretagne la haute sagacité et la critique sévère qui distinguent tous ses travaux [2], a fait remarquer que la voie de Rennes à Carhaix (*Vorganium*) devait être la plus importante. Quiconque jettera les yeux sur une carte de Bretagne partagera cet avis. Et cependant, chose étonnante, c'est dans cette direction que les vestiges retrouvés sont le plus rares! Ces vestiges, notre savant ami les a recherchés pas à pas, et, grâce à lui, nous pouvons indiquer, à peu près exactement, le parcours de la voie. Elle devait tendre de Rennes vers le bourg de Vezins, au nord duquel se voient les remparts en terre d'un ancien camp; vers Montfort, où ont été signalés des débris romains et un keep jadis très-élevé, mais en partie rasé de nos jours; vers le nord d'Iffendic, dont le nom paraît renfermer le radical *fines*, et où l'on trouve en abondance des briques romaines. De ce côté, dit-on, un tronçon de la voie a été constaté : elle devait passer non loin des vieux châteaux de Cahideuc et Boutavent; entre Saint-Méen, où existait l'un de nos plus antiques monastères, et Gaël, qui renferme des remparts en terre nommés *le Châtel;* un peu au sud, vers Merdrignac, paroisse traversée par un ancien chemin portant le nom caractéristique de l'*Estrat;* à quelque distance de la petite ville de Loudéac, près de laquelle existe un camp à triple enceinte;

quête. Cependant, bien que les Commentaires gardent le même silence sur Blain et sur Corseult, on ne les tient pas moins pour d'anciennes capitales gauloises. — Ce sont là des contradictions ordinaires à l'esprit de système.

[1] Ῥηδονες, ὧν πόλις Κονδάτε. (Ptolem. *loc. sup. cit.*) — *Itin. Ant.* L. Renier, *Annuaire de la soc. des antiq. de France*, 1850, p. 214.) — « Civitas Redonum » dit la Notice des provinces. On voit encore dans un des parements de la porte Mordelaise, à Rennes, l'inscription suivante, où se trouve mentionné *l'ordo* (les décurions) des Rhedones :

IMP·CAES·M·ANTONIO
GORDIANO · PIO · FEL · AVG
P · M · TR · P · COS · O · R

[2] M. de la Monneraye, ancien capitaine d'état-major, ne s'est pas seulement occupé des voies romaines. Un remarquable mémoire qu'il a publié sur l'architecture religieuse en Bretagne a mérité la première médaille d'or au concours de l'Académie des inscriptions.

dans le voisinage du Vieux-Marché, où l'on rencontre également un camp à double enceinte, avec un keep; à Laniscat et au midi de Gouarec, dont le sol recèle, dit-on, des briques et des monnaies romaines. Enfin, après ce parcours, la voie devait se confondre, un peu avant d'arriver à Carhaix, avec la route actuelle de Rostrenen.

II. Voie de Rennes à Avranches.

Une autre voie liait directement *Condate* à *Ingena* (Avranches). Pendant cinq à six kilomètres, à partir de Rennes, elle suivait la même direction que la route moderne d'Antrain. On a signalé son passage un peu à l'est de Betton, puis entre Chané et Mouazé, où elle se nomme *chemin de la duchesse Anne;* à travers la paroisse de Saint-Aubin-d'Aubigné, dans laquelle existent deux camps et d'autres débris romains; enfin, dans les paroisses de Gahard, de Sens, et sur les landes situées à l'ouest de Romazy. Il est à croire qu'elle se dirigeait ensuite, par la commune d'Antrain, sur Avranches.

III. Voie de Condate à Alauna.

M. de Gerville a décrit, avec son exactitude ordinaire, la voie de Condate à *Alauna.* Cette voie se dirigeait de Rennes vers l'ouest et passait non loin de Betton où il en existe encore un tronçon. Le président de Robien en signale des vestiges dans la commune de Feins (*fines*), où, comme à Aubigné, on lui donne le nom de *chemin de la duchesse Anne.* Après s'être rapprochée de Marcillé-Raoul, elle traverse la forêt de Villecartier, la commune de Trans, dans le voisinage du bourg, et vient aboutir à la baie du Mont-Saint-Michel, au point nommé *Paluel.* C'est vers ce lieu que les chartes de l'abbaye de Montmorel placent une borne désignée sous le nom de *petra de Redonis* et une voie détruite par l'invasion de la mer, *via de sub mari.* Inutile de suivre cette voie à sa sortie de Bretagne, car on en trouve une excellente description, jusqu'à son terme (*Alauna*), dans la savante notice de M. de Gerville sur les villes et les voies romaines du Cotentin.

IV. Voie de Condate à Corseult et à Erquy.

La voie de Condate à Corseult et à Erquy partait du pont Saint-Martin, près de Rennes, et traversait les communes de Montgermont, la Mézière et la Chapelle-Chaussée, à laquelle elle a donné son nom, et où l'on trouve

de nombreux vestiges romains; elle passait ensuite par le village de la Barre, en la commune de Bécherel, dont le château, construit au moyen âge, avait peut-être succédé à quelque ouvrage militaire des Romains, comme on en peut citer tant d'exemples; elle traversait la Rance près du Quiou, et longeait les bourgs de Saint-Carné et d'Aucaleuc. Au delà de Corseult, vers Erquy, elle entrait à Plancoët où l'on a découvert, en creusant des quais, les débris d'un ancien pont construit en bois. On connaissait naguère dans cette commune un chemin fort ancien appelé *le Chemin-Chaussé*. Mais, en dépit de ce nom significatif, jamais voie ne fut plus pauvrement jalonnée. Les paroles du poëte se peuvent appliquer ici presque à la lettre : *Etiam periere ruinæ.*

Je crois, avec M. de la Monneraye, que d'autres voies romaines devaient exister entre Rennes et Saint-Malo, entre Rennes et Iffiniac, entre Rennes et Vannes; mais la trace en est complétement effacée, et les données fournies par la Table de Peutinger n'autorisent à tenir pour certaine que la voie se dirigeant de Condate vers Erquy, par Corseult [1].

V. Voie de Rennes à Angers.

Les vestiges de la voie qui conduisait de Condate à Juliomagus n'ont pas besoin d'être recherchés, car son existence est attestée par la Table Théodosienne qui l'indique en ces termes : « Juliomago Combaristum XVI, « — Sipia XVI, — Condate XVI; » ce qui fournit, entre les deux points extrêmes de la voie, un nombre de quarante-huit lieues gauloises. Les deux stations intermédiaires de *Combaristum* et de *Sipia,* placées sur une ligne droite entre Rennes et Angers, partagent nécessairement en trois parties égales la distance totale. La première station devait donc se rencontrer sur le territoire de Combrée, dont le nom a conservé quelque analogie avec celui de *Combaristum,* et la seconde station à Visseiche (Gwic-Sipia), où, — ce que nul n'a signalé, que je sache, — il y avait encore, au moyen âge, un bois connu sous le nom de *Nemus de Monte-Legio* [2].

[1] « Reginea Fano Martis, XIV. — Condate, XXV. (*Table Théod.* segm. I.)

[2] « R. Dessourfait dedit capellaniam patris « sui, scilicet tres sexteriatas terræ infra VIAM « qua itur ad Vicesseciam et nemus de *Monte* « *Legio.* » (D. Mor. *Pr.* t. I, col. 806.) Évidemment un poste romain avait dû occuper la colline boisée dont il est parlé dans cette charte.

VI. Voie de Condate à *Condevincum* ou *Portus Nannetum*, par Blain.

La voie de *Condate* à *Condevincum* se dirige de Rennes vers Pontpéan. On a signalé son passage dans la paroisse de Laillé, puis à l'est du bourg de Cons (aujourd'hui Bourg-des-Comptes), où existent des débris romains ; elle passe près de Pléchâtel qui tire son nom d'un antique *Castellum*[1] ; par le village du *Perrai;* un peu à l'ouest de l'habitation du Plessis-Bardoul et sur la lande de Bagaron, où on en retrouve des tronçons parfaitement conservés; elle traverse ensuite la partie ouest de la commune de Bain, continue à se diriger vers le sud[2] et arrive à Fougeray, où elle reçoit le nom de *chemin de la duchesse Anne*. Elle se rend de là à Blain, par les communes de Pierric, Conquereuil et le Gâvre.

Tels sont les renseignements, incomplets sans doute mais sûrs, que nous avons pu recueillir, et sur lesquels nous appelons l'examen d'une sévère critique.

Les savants qui liront les chartes de notre recueil ne manqueront pas de remarquer qu'on n'y rencontre pas une seule fois les mots *viæ ferratæ, calceatæ, stratæ*, qui, dans d'autres cartulaires, indiquent d'anciennes voies romaines[3]. Or, les expressions *viæ publicæ*, les seules employées dans le Cartulaire de Redon, désignent-elles une voie romaine ou bien une route ordinaire? Aucun des textes que j'ai sous les yeux ne m'autorise à trancher la question.

La cité des Rhedons paraît avoir été divisée, comme celle des autres nations gauloises, en plusieurs *pagi;* mais il est bien difficile, sinon impossible, de savoir si les subdivisions géographiques, telles que nous les font connaître les chartes du moyen âge, correspondaient avec les circonscriptions anciennes. Nous essayerons, toutefois, de jeter un peu de jour sur la question, en traitant de la topographie ecclésiastique du pays rennois.

Le *pagus Redonensis* était gouverné, sous les Mérovingiens, par un comte franc placé sous l'autorité supérieure d'un duc dont la juridiction s'étendait sur plusieurs cités. Le roi Gontran, tuteur du jeune Clotaire, confia cet office à Beppolen, lorsque celui-ci se fut brouillé avec Frédégonde[4]. Mais Grégoire de Tours, qui raconte le fait, ne donne aucun détail sur l'organisation territoriale du pays.

[1] V. *Chartul. Roton.* p. 194, 253, 289.

[2] Dans ce trajet, elle est connue sous le nom de *chemin rennois.*

[3] Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres.*

[4] Greg. Tur. *Hist. Franc.* VIII, 42.

Sous les Carlovingiens, les divers districts du comté de Rennes furent, à ce qu'il paraît, subdivisés en centaines dont l'étendue était exactement celle des grandes paroisses ou vicairies. La centaine de Laillé et celle de Molac renfermaient, en effet, le même territoire que les deux paroisses de ce nom, tandis que les petits pays (*pagi minores*) formaient toujours une circonscription beaucoup plus considérable.

§ VII.

Divisions ecclésiastiques. — Le diocèse de Rennes.

Selon la tradition, saint Clair, l'apôtre des Nannètes, aurait jeté les premières semences de foi chrétienne sur le sol des Rhedons. Toutefois, la fondation de l'évêché de Rennes ne remonte pas aussi haut que celle du diocèse de Nantes. Le premier des évêques rennois dont l'existence soit attestée par l'histoire est Febediolus qui souscrivit, par procuration, au concile de Fréjus vers 439 [1]. Viennent ensuite Athenius qui assista aux conciles de Tours et de Vannes, en 461 et 465 [2]; saint Amand, dont Rennes possède les reliques, mais ignore absolument les actes; et enfin saint Melaine, le conseiller du roi Clovis, le prélat le plus influent au concile d'Orléans [3], en 511, auquel revient le double honneur d'avoir effacé, dans son diocèse, les dernières traces de l'idolâtrie [4] et d'avoir converti au christianisme les habitants encore païens d'une grande partie de la Vénétie [5].

L'ancien évêché de Rennes était circonscrit dans les limites que voici : au nord, il avait les mêmes bornes que le département actuel d'Ille-et-Vilaine, jusqu'auprès de Pleine-Fougères. De ce point la ligne de délimitation suivait un petit affluent du Couesnon, qui coule au sud de la paroisse; elle prenait, entre Trans et la Boussac, la direction du midi jusqu'à la forêt de Tanouart qu'elle laissait au nord; puis, descendant vers Hédé, elle venait rejoindre le

[1] Martène, *Thes. anecdot.* t. IV, p. 57.

[2] Labb. *Concil.* t. IV.

[3] « ... Velut quidam signifer, enituit. » (*Ibid.*)

[4] « ... Sæpe lustrabat (S. Melanius) ecclesias et municipia sibi commissa prædicando pacem et confirmando cætera virtutum opera. Unde, per gratiam Dei prævalentibus Evangeliorum assertionibus, aucta est... per cunctum diœcesis illius pagum fides christianorum, et miserabilis error *gentilium* ab eodem radicitus evulsus. » (Boll. VI jan. t. I, p. 329, n. 8.)

[5] « Erant enim tunc temporis *Venetenses pene omnes gentiles.* » (Voy. *S. Melan. Ibid.* p. 331, n. 23.)

Flusel, un affluent du Meu. Le cours de ces deux rivières dessinait la limite du diocèse jusqu'au confluent du Meu avec la Vilaine, sous Blossac: à partir de là, c'était la Vilaine qui bornait l'évêché, jusque vis-à-vis de Saint-Ganton et un peu au-dessus de Port-de-Roche. De là, une ligne à peu près droite allait rejoindre la limite actuelle du département d'Ille-et-Vilaine, non loin de Saint-Sulpice-des-Landes. En avançant vers l'ouest, les bornes du département sont exactement celles de l'ancien diocèse, dont on a seulement détaché les trois paroisses de Fercé, Noyal-sur-Bruz et Villepôt, pour les réunir au département de la Loire-Inférieure.

La délimitation orientale du département d'Ille-et-Vilaine, en remontant au nord jusqu'à Louvigné-du-Désert, reproduit exactement l'ancienne frontière du diocèse de Rennes, du côté de l'Anjou et du Maine.

Il résulte donc de ce qu'on vient de lire que l'antique cité des Rhedons renfermait un territoire plus vaste que l'ancien diocèse de Rennes, et que celui-ci n'avait pas, à beaucoup près, l'étendue du diocèse constitué par le Concordat. En effet, à ce dernier l'on a ajouté non-seulement l'ancien évêché de Dol presque en entier, mais encore une bonne partie de l'ancien évêché de Saint-Malo, c'est-à-dire les doyennés de Bécherel, de Montfort et des portions notables des doyennés de Guer et de Lohéac, sans compter le Poulet (Pou-Alet) et un certain nombre de paroisses du Poudouvre. Mais ce n'est pas tout : dans sa région méridionale, l'évêché de Rennes a conquis sur celui de Nantes la paroisse de Fougeray, et sur l'ancien diocèse de Vannes la portion de territoire située au nord du confluent de la Vilaine et de l'Oust.

L'évêque de Rennes était, on s'en souvient [1], l'un des trois prélats de la péninsule armoricaine auxquels n'appartenait pas la seigneurie universelle de leur ville épiscopale. Voici quelle était l'étendue de son *regaire* [2], ou domaine temporel. Ce domaine se composait de deux membres : le regaire de Rennes et celui de Rannée. Le regaire de Rennes comprenait, outre le manoir épiscopal, quelques maisons dans la ville, le faubourg et un certain nombre de villages hors des barrières, les paroisses rurales de Saint-Grégoire, de la Chapelle-des-Fougerais, de Saint-Laurent, de Cesson, de Saint-

[1] Voy. plus haut, p. CXII.

[2] Nous avions avancé, dans un premier ouvrage, que le mot *regaire* dérive des deux termes bretons *reis*, royauté, et *ker*, ville. Mais nous croyons aujourd'hui, avec le jurisconsulte Hévin, que *regaire* et *régale* sont deux expressions synonymes.

Jacques-de-la-Lande, de Chartres, de Noyal-sur-Vilaine, de Chantelou, de Nouvoitou, de Bruz, et enfin de Poligné où l'évêque possédait un fief[1].

Le regaire de Rannée se composait exclusivement des dépendances du manoir de ce nom et d'un certain nombre de maisons situées dans le bourg.

La cour des regaires de l'évêque de Rennes était une haute justice comme toutes les juridictions séculières attachées aux évêchés bretons : les appels en ressortissaient directement au parlement de Bretagne. Hévin, dans ses questions féodales, fait observer que la justice temporelle des évêques était une éclipse de la souveraineté, et que c'est pour cela qu'on l'appelait *régale*[2].

Indépendamment de tout ce qui a trait au droit de haute, moyenne et basse justice, attribué au regaire de Rennes, l'évêque possédait diverses prérogatives découlant de sa qualité de seigneur féodal. Il était, par exemple, seigneur châtelain de Bruz[3], de Rannée[4], de Saint-Jacques-de-la-Lande[5], et, à ce titre, fondateur des églises paroissiales de Bruz, de Saint-Jacques et de Rannée.

L'évêque de Rennes avait un prévôt féodé, ou officier de police, chargé des exécutions de la justice des regaires. C'était à la seigneurie de Carcé,

[1] Nous devons à M. Delabigne-Villeneuve, dont la science égale la modestie, la connaissance des documents relatifs aux regaires de Rennes. Ce sont : 1° quatre aveux rendus à différentes époques par les évêques de Rennes (1542, 1618, 1646, 1678-1682); 2° un inventaire en deux volumes in-folio des archives de la seigneurie des regaires, dressé de 1700 à 1777; 3° une enquête de chancellerie au conseil de Bretagne pour constater les franchises et immunités des regaires de Rennes; 4° une déclaration faite, en 1693, à l'intendance, par le procureur fiscal des regaires du diocèse de Rennes. — Voy. *Mélanges d'hist. et d'arch.* t. II, p. 68.

[2] Voici, d'après les aveux du XVIe et du XVIIe siècle, quelles étaient les prérogatives particulières de la justice temporelle des évêques de Rennes :

« Quelle haulte justice l'évesque et ses prédé-« cesseurs ont droict d'avoir et sont en posses-« sion de tenir de toute antiquité en ladite chas-« telenye et paroisse de Bruz.....

« Mesme d'instituer ou destituer officiers en « ladicte juridiction séculière dudict évesque, « comme séneschaux, alloués, lieutenant et pro-« cureur; les sentances desquels séneschaux, « tant en matière civile que criminelle, s'en « vont à la chambre verte dudict évesque, et de « là en la cour de parlement dudict pays et « duché de Bretagne par mandement et relieff « de la chancellerie. »

[3] En sa qualité de châtelain de Bruz, l'évêque tenait du roi « le manoir épiscopal, maison, jar-« dins, bois de fustayes, coulombiers et pourpris « de la chastelainye de Bruz en la paroisse dudit « lieu. »

[4] En Rannée, l'évêque tenait « un manoir et « pourpris qui consiste en maisons, cours, jar-« dins et dépost, et un fief en dépendant. »

[5] En Saint-Jacques-de-la-Lande, l'évêque tenait « le manoir, maison, pourprins et chas-« telainye de Sainct-James-de-la-Lande, tant en « jardins et boys que haulte fustaye, environ « quatre journaux de terre. »

en la paroisse de Bruz, qu'était attaché cet office dont le titulaire était toujours de race noble.

Avant de clore ce paragraphe, je dois rappeler une observation déjà consignée plus haut, au sujet de la partie du doyenné de Bain située au midi du Samnon. Cette rivière, nous l'avons dit, marquait, avant le IXe siècle, la frontière méridionale de l'ancien diocèse de Rennes, car le pays nommé la Mée (*Media*) renfermait tout le territoire compris entre la Vilaine et l'Erdre, de l'ouest à l'est, entre la Loire et le Samnon, du sud au nord. Les paroisses du doyenné de Bain situées sur la rive gauche du Samnon dépendaient donc, à l'origine, de l'évêché de Nantes dont la Mée, on s'en souvient, formait l'un des archidiaconés. Mais il est à présumer que l'annexion de ces paroisses à un autre diocèse s'accomplit pendant la période de guerre où les troupes des comtes et des évêques de Rennes et de Nantes en venaient si souvent aux mains dans les campagnes qu'arrosent le Samnon, le Cher, le Don et l'Isac, et qui formaient alors comme une sorte de territoire contesté. Quoi qu'il en puisse être, l'histoire atteste, du moins, que, dès le XIIe siècle, les paroisses de Pléchâtel, Messac, Bain, Saint-Sulpice, Ercé-en-la-Mée et Teillé, sa trêve, faisaient partie du diocèse de Rennes.

§ VIII.

Subdivisions ecclésiastiques — Archidiaconés et doyennés du diocèse de Rennes.

On peut constater, à partir du XIIe siècle, la division du diocèse de Rennes en deux archidiaconés : l'archidiaconé de Rennes et l'archidiaconé du Désert. Le premier se composait de trois doyennés plus tard réduits à deux par la réunion du doyenné de Vandel à celui de Fougères. Voici la primitive division de l'évêché, telle que la donne un ancien rentier du chapitre de Rennes, rédigé en 1450 :

I. Archidiaconatus Redonensis inter Aquas (archidiaconé de Rennes) :
   1. Decanatus de Vitreyo (doyenné de Vitré);
   2. Decanatus de Vandeloays (doyenné de Vandelais);
   3. Decanatus Filgeriarum (doyenné de Fougères).

II. Archidiaconatus de Deserto inter Aquas (archidiaconé du Désert) :
   1. Decanatus de Albigneyo (doyenné d'Aubigné);

2. Decanatus Castrigironis (doyenné de Châteaugiron);
3. Decanatus de Bayno (doyenné de Bain);
4. Decanatus Guirchiæ (doyenné de la Guerche).

Il résulte de ce tableau que chacun des archidiacres avait sous son inspection un certain nombre de doyennés ruraux. De l'archidiacre de Rennes relevaient les trois doyennés de Vitré, Vandel et Fougères; de l'archidiacre du Désert, les quatre doyennés d'Aubigné, de Bain, de Châteaugiron et de la Guerche. On trouve des archidiacres de Rennes mentionnés dans les actes de la première moitié du XIe siècle[1].

Outre la juridiction sur les doyennés ruraux, chaque archidiacre avait une circonscription territoriale, qui composait son archidiaconé. L'archidiaconé de Rennes renfermait vingt-trois paroisses. Borné au sud par le cours de la Vilaine, il s'étendait, vers le nord, jusqu'au Couesnon : d'où son titre « inter aquas. »

Vingt-cinq paroisses étaient comprises dans l'archidiaconé du Désert, dont le territoire entourait la ville épiscopale non soumise à sa juridiction. Il occupait la portion occidentale du diocèse jusqu'aux limites de l'évêché de Saint-Malo. De même que l'archidiaconé de Rennes, celui du Désert avait des cours d'eau pour limites de plusieurs côtés[2] : d'une part, la Meu, avec son affluent le Flusel; d'autre part, la Seiche, qui, elle aussi, venait mêler ses eaux à celles de la Vilaine.

Il est à croire que ces deux archidiaconés, l'un et l'autre bornés par des rivières (*inter aquas*), répondaient à d'anciennes subdivisions territoriales.

Quelques mots maintenant sur les doyennés.

Le doyenné de Vitré comprenait la portion occidentale du diocèse, sur les confins du Maine; borné au nord par le pays vendelais, il touchait, vers l'ouest, à l'archidiaconé de Rennes et au doyenné de Châteaugiron; vers le sud, au doyenné de la Guerche. Il renfermait vingt-trois paroisses.

Le doyenné de Fougères, auquel fut ajouté, vers le milieu du XVe siècle, le doyenné du Vendelais, composait la subdivision la plus considérable du diocèse de Rennes, car il comptait soixante-trois paroisses. Avant la réunion des deux doyennés, c'est-à-dire dès le XIIe siècle, le Vendelais formait un doyenné distinct dont faisaient partie les vingt et une paroisses suivantes :

[1] Voy. D. Mor. *Pr.* t. I, col. 339, etc. — [2] C'est-à-dire dans la région de l'ouest et dans celle du midi.

Vendel, Saint-Sauveur-des-Landes, Saint-Hilaire-des-Landes, Romagné, Javené, Chienné, Billé, Combourtillé, Parcé, Luitré, Beaucé, Fleurigné, la Chapelle-Janson, Dompierre-du-Chemin, Princé, Châtillon-en-Vendelais, Montautour, Montreuil-des-Landes, Saint-Christophe-des-Bois, Izé et Mécé.

Ce pays, ce *territoire* vendelais, était, selon toute apparence, un *pagus minor* des temps anciens[1].

Le Coglais et le Désert (qu'il faut se garder de confondre avec l'archidiaconé du même nom) formaient deux autres petits *pagi* dépendants aussi du doyenné de Fougères[2]. Le Coglais occupait en grande partie le bassin de la Valaine (affluent du Couesnon), et possédait huit paroisses : Coglais, le Ferré, Montour, le Châtellier, Saint-Étienne-en-Coglais, Saint-Germain-la-Celle et Saint-Brice-en-Coglais.

Le Désert, placé à la pointe nord-est du diocèse, et qui, hors de ses limites, s'étendait aussi dans le Maine, comprenait les neuf paroisses suivantes : Louvigné, la Bazouge, le Loroux, Landean, Parigné, Villamée, Poilley, Mellé et Montault. Ces paroisses faisaient partie, au XIe siècle, de la *Villicatio* ou *Viatura Lupiniaci*[3].

Le doyenné d'Aubigné, le plus petit de tous, renfermait dix paroisses; le doyenné de Châteaugiron, vingt et une; le doyenné de Bain, vingt; le doyenné de la Guerche, vingt-deux. On remarquera que les noms de presque tous ces doyennés, par exemple Vitré, Fougères, Aubigné, Châteaugiron, Bain, la Guerche, correspondent aux noms des principales seigneuries du comté de Rennes.

§ IX.

Les Vénètes, leurs limites, leurs *oppida*, leur capitale. — Campagne de César. — La Vénétie sous la domination romaine et après l'arrivée des Bretons.

De tous les peuples armoricains, un seul, on peut le dire, a fait figure dans l'histoire : ce sont les Vénètes. Habitués à braver les tempêtes sur leurs navires de chêne, aux voiles d'un rouge sombre[4], ils avaient acquis une habileté et une hardiesse de manœuvre inconnues aux nations qui na-

[1] *Pagus Vendellensis*, ap. D. Mor. *Pr.* t. I, 394.

[2] ..... Ego..... do S. Florentio..... VIII acra de mea terra *in pago qui dicitur Cogles*, etc. (Apud *Blancs-Mant.* n° 45, p. 367.)

[3] Voyez, sur Louvigné-du-Désert, D. Mor. *Pr.* t. I, 410.

[4] « Naves totæ factæ ex robore..... pelles pro « velis alutæque tenuiter confectæ, hæ sive prop-

viguent sur des mers plus tranquilles. De là leur puissance et une supériorité maritime si bien reconnue[1] que tout vaisseau fréquentant ces parages leur devait payer un droit de passage[2]. Strabon affirme que, maîtres du commerce de la Bretagne, les Vénètes avaient, de bonne heure, pris des dispositions pour empêcher les Romains de passer dans l'île, et que tel fut le véritable motif qui conduisit César en Vénétie[3]. Le fait, s'il n'est certain, paraît du moins très-vraisemblable.

Tout le monde sait que la victoire de D. Brutus sur la flotte des Vénètes livra ce malheureux peuple à la froide barbarie de César[4]. A partir de ce jour, il n'y eut plus de marine gauloise, et l'habile conquérant put faire son expédition chez les Bretons insulaires; expédition sans résultats[5], mais dont l'effet, Cicéron le constate, n'en fut pas moins immense à Rome[6].

Les érudits du siècle dernier ont beaucoup disserté sur la campagne de César en Vénétie; et, depuis qu'on s'occupe de dresser une carte de la

« ter lini inopiam, atque ejus usus inscientiam, « sive eo, quod est magis verisimile, quod tantas tempestates Oceani, tantosque impetus « ventorum sustineri, ac tanta onera navium « regi velis non satis commode, arbitrantur. » (Cæs. *de Bell. gall.* III, XIII.) César commet évidemment une erreur en disant que les navigateurs vénètes employaient des voiles de peau très-légère et très-souple. Comment croire qu'un peuple dont le commerce était si florissant, la science nautique si développée, ait pu ignorer l'usage du lin, ou bien comment se persuader que la pesanteur de ses vaisseaux et l'impétuosité du vent, sur ses côtes, exigeaient l'emploi de voiles en cuir plutôt qu'en toile? Trempées par la mer et par les pluies, ces voiles eussent été bientôt d'un usage impossible; c'est du moins l'opinion de tous les marins que j'ai consultés. Au surplus, l'erreur de César s'explique très-facilement. Les habitants de l'ancienne Vénétie avaient et ont encore l'habitude de teindre, avec du *tan*, les voiles de leurs navires. Les Romains ont donc pu, si l'usage existait de leur temps, prendre pour du cuir la toile *tannée* dont se servaient les Vénètes.

[1] « Hujus civitatis est *longe amplissima auctoritas omnis oræ maritimæ*..... quod et habent « naves Veneti plurimas *quibus in Britanniam navigare consuerunt;* et scientia atque usu nauticarum rerum reliquos antecedunt. » (Cæs. *de Bell. gall.* III, VIII.)

[2] « ...Omnes fere qui eo mare uti consuerunt « habent vectigales. » (*Loc. sup. cit.*)

[3] .....ἕτοιμοι γὰρ ἦσαν κωλύειν τὸν εἰς τὴν Βρεττανικὴν πλοῦν, χρώμενοι τῷ ἐμπορίῳ. (Strab. *Geog.* l. IV, c. IV, édit. Didot, p. 162.)

[4] « On ne peut que détester la conduite que « tint César contre le sénat de Vannes. » (*Précis des guerres de Jules César*, écrit à Sainte-Hélène, sous la dictée de Napoléon, par M. Marchand.)

[5] « ..... Potest (Cæsar) videri ostendisse pos« teris, non tradidisse. » (Tacit. *Agricol.* XIII.)

[6] « O jucundas mihi tuas de Britannia lit« teras!... Quos tu situs, quas naturas rerum « et locorum, quos mores gentis, quas vero pu« gnas, quem ipsum vero imperatorem habes! » (Cicer. *Epist. ad Quint.*) — Suétone, mieux instruit que Cicéron, et beaucoup moins enthousiaste, rapporte que César, en dépit de tous ses efforts, ne put donner le change sur le peu de succès de ses deux expéditions. (Suet. in *Cæs.* XIV. — Cf. avec Napoléon, *Précis des guerres de Jules César.*)

Gaule, le sujet a été repris avec une ardeur nouvelle. Toutefois, comme il n'entre pas dans mon plan de traiter la question dans son ensemble, je me bornerai à examiner brièvement quelques assertions assez hasardées, selon moi, qu'un érudit vénète s'est efforcé naguère de faire prévaloir[1].

I. Et d'abord, quel chemin César a-t-il suivi pour se rendre dans la Vénétie? — Tout le monde sait qu'averti par Crassus que les Vénètes retenaient prisonniers les deux tribuns militaires envoyés chez eux pour demander du blé [2], César, qui se trouvait alors en Illyrie, commanda à son jeune lieutenant de faire construire des galères sur la Loire, de lever des rameurs dans la province, et de rassembler des matelots et des pilotes [3]. Cet ordre exécuté, le général se hâte de rejoindre son armée cantonnée sur le territoire des Carnutes, des Andes et des Turons. Trois légions sont envoyées chez les Unelles, les Lexoves et les Curiosolites, pour les maintenir dans le devoir. Douze cohortes, commandées par Crassus, partent pour l'Aquitaine qu'il faut aussi contenir. Ces précautions prises, César, avec le reste de ses troupes, se dirige vers la Vénétie, où D. Brutus doit le venir rejoindre, le plus tôt possible, avec sa flotte et les vaisseaux fournis par les Pictons, les Santons et d'autres nations pacifiées : « Q. Titurium Sabinum « legatum cum legionibus tribus in Unellos, Curiosolitas Lexoviosque mittit, « qui eam manum distinendam curet. D. Brutum adolescentem classi galli- « cisque navibus, quas ex Pictonibus et Santonis reliquisque pacatis regio- « nibus convenire jusserat, præficit; et, *quum primum possit,* in Venetos pro- « ficisci jubet. Ipse eo pedestribus copiis contendit [4]. »

Ne ressort-il pas clairement de ce texte que, si César ordonne à Brutus de se rendre immédiatement en Vénétie, c'est qu'il a résolu de ne se servir que là de ses vaisseaux? — Mais, dit-on, un général aussi prudent se serait-il privé de leur concours sans lequel il ne pouvait guère ravitailler ses légions? — L'objection accuse beaucoup de distraction, car César dit

[1] L'auteur d'une notice intéressante sur la campagne de César en Vénétie (*Annuaire du Morbihan*, 1860-1861) soutient que César dut suivre le littoral guérandais, et y enlever de vive force plusieurs *oppida*, avec le concours de sa flotte. Mais cette flotte, le gros temps la retenait en Loire, et, d'ailleurs, elle ne pouvait naviguer que très-difficilement sur l'Océan. (V. Cæs. III, XIV, *in fine*.)

[2] « ..... Præfectos tribunosque militum com- « plures in finitimas civitates, frumenti com- « meatusque petendi causa, dimisit [Crassus] : « quo in numero erat.... M. Trebius Gallus in « Curiosolitas, Q. Velanius cum T. Silio in Ve- « netos. (*De Bell. gall.* III, VII, *in fine.*)

[3] *Ibid.* IX.

[4] *Ibid.* XI.

formellement, qu'après avoir passé *une grande partie de l'été* à faire inutilement le siége de plusieurs *oppida*[1], il prit le parti d'attendre sa flotte, retenue au loin par de continuelles tempêtes[2]. Or, malgré l'absence de cette flotte, est-ce que l'armée romaine n'avait pas su se procurer des subsistances? Il faut donc le reconnaître, non-seulement pas un mot dans César n'appuie l'hypothèse d'un trajet quelconque de ses troupes sur des vaisseaux, mais il résulte, au contraire, du texte cité plus haut, qu'armée et flotte, chacune de son côté, devaient se rendre en Vénétie, par la voie la plus courte (*quum primum possit*).

Cela posé, voici, ce semble, quel dut être l'itinéraire des légions : Parties du pays des Andes, où on les avait concentrées, elles ne passèrent pas, comme on le prétend, dans le pays des Pictons, sur la rive gauche de la Loire, pour franchir ensuite, avec le concours de la flotte, le fleuve à son embouchure. Entrées sur le territoire des Nannètes, sans avoir eu de rivière à traverser, et laissant à leur droite le massif de forêts, presque impénétrable, qui s'étendait au nord-est de Nantes, elles marchèrent rapidement vers la Vilaine, qui fut passée à gué ou sur des radeaux[3]. Faire exécuter par les Romains trois passages de rivière, puis assiéger, avec l'assistance de leurs vaisseaux, je ne sais quels *oppida* du littoral guérandais, quoique Brutus eût reçu l'ordre formel de conduire, le plus promptement possible, sa flotte chez les Vénètes, me paraît un plan de campagne peu ordinaire, sans doute, mais encore moins praticable.

II. La cité des Vénètes renfermait-elle un *oppidum* principal, une ville chef-lieu? — La question a été posée, et il y a lieu de s'en étonner assurément. Que les villes gauloises fussent, en général, de petites forteresses où

[1] « Erant ejusmodi fere situs oppidorum, « ut, posita in extremis lingulis promontoriis- « que, neque pedibus aditum haberent..... ne- « que navibus..... ac, si quando magnitudine « operis forte superati, extruso mari aggere ac « molibus.... suis fortunis desperare cœperant, « *magno numero navium appulso*..... sua depor- « tabant omnia seque in proxima oppida recipie- « bant. Ibi se rursus iisdem opportunitatibus loci « defendebant. Hæc eo facilius *magnam partem* « æstatis faciebant, quod nostræ naves tempes- « tatibus detinebantur. » (Cæs. III, XII *in fine.*)

[2] « .... Statuit *expectandam classem.* » (*Ibid.* XIV.) — Or, puisque, pendant la plus grande partie de l'été, des vents violents avaient empêché la flotte de Brutus de se trouver au rendez-vous assigné par César, avec quels vaisseaux ce dernier aurait-il donc assiégé les *oppida* du littoral nannète, dont, au surplus, il ne dit pas un mot?

[3] L'objection tirée du silence des Commentaires sur le passage de la Vilaine, soit à gué, soit sur un pont volant, n'est pas admissible. Est-ce que César parle davantage de l'embarquement prétendu de ses troupes, à l'embouchure du fleuve?

se réfugiaient, en temps de guerre, les habitants des campagnes, avec leurs bestiaux et leurs blés, cela n'est pas douteux. Mais ce n'est pas à dire que chaque cité n'ait pas eu son chef-lieu où se tenaient les assemblées, d'où partaient les ordres des chefs. Il n'est pas possible, ce semble, que les Vénètes, la première des nations maritimes de la Gaule, n'aient point possédé, près de l'Océan, un grand établissement naval, centre tout à la fois de leur gouvernement et de leur commerce. Dans mon opinion, c'est à Locmariaker, où l'on a trouvé de nombreux débris de monuments romains, que devait s'élever, avant la conquête, cette capitale dont le territoire, le fait est à noter, est appelé *Venetia*[1] par César.

Lorsque, jetant les yeux sur une carte de la Bretagne, on examine la position de Locmariaker[2], on sent qu'il est impossible que des navigateurs tels que les Vénètes en aient pu méconnaître l'importance. Située, en effet, à moins de trois quarts de lieue de la grande mer, Locmariaker, dont le nom antique nous est inconnu, voit s'étendre devant elle une baie spacieuse et profonde, à peu près à égale distance de l'embouchure du golfe appelé Morbihan et de l'entrée des deux bras de mer d'Auray et de Vannes. Il est donc permis de croire que là se tenaient, prêts à agir, les deux cent vingt vaisseaux qui sortirent du port, à la vue de la flotte romaine[3]. Les gigantesques monuments primitifs, *dolmens* et *menhirs*, qu'on aperçoit, debout ou renversés, non loin de la ville; ceux qui couvrent le littoral voisin; enfin, les vastes alignements de Carnac et d'Erdeven attestent que, dès la plus haute antiquité, la presqu'île et celle qui lui fait face renfermaient une nombreuse population. Cette population, à ce qu'il paraît, ne se livrait pas seulement au commerce maritime; l'agriculture était aussi en honneur chez elle, comme le prouve la demande de blé adressée par Crassus aux chefs de la cité[4].

[1] « César emploie, pour désigner leur terri- « toire, le nom de *Venetia*, qui n'est pas la forme « usitée à l'égard des cités de la Gaule. » (D'Anville, *Notice de la Gaule*, in-4°, p. 687.) Le mot *Venetia* a été appliqué à tort, par M. Lallemant, au golfe ou grand port du Morbihan. Le même auteur, entraîné par son patriotisme, fait peupler l'île de Bretagne par des *Vénètes armoricains*. Cependant César, Tacite et Bède, appelés en témoignage, parlent des Belges et des Armoricains en général, mais nullement des *Veneti* en particulier.

[2] Le chenal de Locmariaker, à marée basse, présente une profondeur de quarante à soixante pieds. Abritée par un grand nombre de petites îles, la baie qui s'étend devant la ville offre un bon mouillage. (V. plus haut, p. LXXVI, ce qui a été dit du projet de Richelieu sur Locmariaker.)

[3] « ... Quæ ubi conspecta (romana classis) ac « primum ab hostibus visa est, circiter CCXX na- « ves eorum paratissimæ atque omni genere ar- « morum ornatissimæ, *profectæ ex portu*, nostris « adversæ constiterunt. » (Cæs. III, XIV.)

[4] *Ibid.* VII.

Après la défaite des Vénètes, leur grand arsenal maritime perdit naturellement toute son importance. Mais un établissement romain y remplaça bientôt l'antique chef-lieu gaulois. Dans ses consciencieuses recherches sur Locmariaker, M. Gaillard a déterminé les anciennes limites de la ville. Son périmètre devait embrasser une étendue de 600 mètres de longueur, sur une largeur moyenne de 220 mètres. Tout cet espace renferme des débris romains. Autrefois même, les briques à rebords et à crochets y couvraient tellement le sol, que, en 1822 ou 1823, lors de la construction d'un grand bassin de radoub à Lorient, l'ingénieur chargé des travaux fit venir de Locmariaker plusieurs chargements de briques. — Mais n'est-ce pas, dit-on, une étrange distraction de chercher dans des débris romains des preuves de l'existence d'une ville armoricaine antérieure à la conquête? — L'objection n'est pas sérieuse, car il est évident que les conquérants durent occuper en Gaule les lieux où les indigènes avaient fondé leurs principaux établissements. C'est ainsi que d'anciennes capitales, telles que Condate, Vorganium, Coriosolitum, devinrent des villes romaines assez considérables.

L'histoire nous apprend qu'au IIe siècle le chef-lieu des Vénètes était Dariorigum, qui prit ensuite, comme beaucoup d'autres villes, le nom du peuple auquel appartenaient ses habitants. Au IVe siècle, époque où s'accomplit cette transformation, Vannes était la résidence d'un préfet des Maures-Vénètes : « Præfectus militum Maurorum Venetorum, Venetis [1]. » C'est là, sans doute, une preuve incontestable de la haute importance de cette ville, qui, vers la même époque, fut entourée d'une muraille composée de pierres de petit appareil, avec cordons de briques. Mais de ce que Vannes, sous la domination romaine, était devenue le chef-lieu de la Vénétie, l'on n'a certes pas le droit de conclure à la non-existence d'une capitale, chez les Vénètes, au temps où l'Armorique était indépendante.

III. S'il est admis que la ville romaine découverte à Locmariaker avait succédé à l'antique capitale des Vénètes, située, comme la plupart de leurs *oppida*, « in extremis lingulis promontoriisque [2], » la question de savoir en quel lieu la flotte de Brutus fut attaquée doit paraître à peu près résolue. En effet, les vaisseaux vénètes, employés, pendant presque tout l'été, à transporter d'un *oppidum* dans un autre les biens et les personnes des indigènes [3], devaient se tenir en observation à Locmariaker, vis-à-vis de la presqu'île de

[1] *Notit. dign. imp. rom.* p. 114, Labbe, Parisiis, 1651, in-12.

[2] Cæs. *de Bell. gall.* III, XII.

[3] *Ibid. in fine.*

Rhuys, où l'armée romaine était campée depuis plusieurs mois[1]. Dès que parurent les vaisseaux de D. Brutus, les deux cent vingt navires des Vénètes, disent les Commentaires, *sortirent du port*, et commencèrent l'attaque[2]. Or, en ce moment-là, César et son armée occupaient, à peu de distance des combattants, des collines d'où le regard, plongeant sur la mer, pouvait apercevoir le moindre fait d'armes : « In conspectu Cæsaris atque omnis exercitus res gerebatur, ut nullum paulo fortius factum latere posset : omnes « enim colles ac loca superiora, unde erat *propinquus despectus* in mare, ab « exercitu tenebantur[3]. »

Il est donc on ne peut plus vraisemblable que la bataille navale, engagée par la flotte vénète, au sortir du port, dut se livrer, comme l'a écrit M. de Grandpré[4], dans l'espace compris entre l'île de Hœdic et la pointe de Saint-Jacques, en la presqu'île de Rhuys. Faire combattre les deux flottes dans le golfe du Morbihan, où règnent, à certaines heures de marée, des courants irrésistibles, serait une opinion insoutenable, alors même que César n'aurait pas déclaré formellement que les vaisseaux armoricains *sortirent du port* pour venir attaquer ceux de D. Brutus[5].

§ X.

Dariorigum, ou Vannes, après la conquête. — Travaux, établissements romains. — Les Bretons dans la Vénétie. — Un roi de Vannes.

La marine vénète anéantie, les Romains, avons-nous dit, transportèrent au fond du golfe nommé Morbihan[6] le chef-lieu de l'antique Vénétie. Nul

[1] « César n'a pas marqué si ce fut dans le « golfe même de la mer fermée, ou au dehors, « à l'entrée de l'Océan, que la bataille se donna. « La situation du lieu où il étoit, qui *se nomme « encore le camp de César*, en la presqu'île de « Rhuys, ferait juger qu'on se battit hors du « golfe, entre Quiberon et Rhuys, proche des « côtes de ce dernier lieu. L'endroit où l'on « place César a la plus belle et la plus grande « étendue de vue sur les côtes qu'on puisse « souhaiter, l'œil découvrant aisément de là près « de trente-cinq lieues de côte, sans parler des « îles, et voyant ce qui se passe sur la mer de- « puis le Croizic, c'est-à-dire depuis l'embou- « chure de la Loire jusqu'à la pointe de Quibe- « ron, ce qui est cause qu'on se laisse aisément « persuader que la tradition est vraie. » (Dom Le Gallois, ms. *Blancs-Mant.* n° 44, p. 16.)

[2] Cæs. *de Bell. gall.* III, XIV.

[3] *Ibid.*

[4] M. de Grandpré, capitaine de vaisseau, nous paraît avoir déterminé avec la plus grande précision le lieu où les deux flottes en vinrent aux mains.

[5] Cæs. III, XIV.

[6] On a appliqué au Morbihan les mots *mare conclusum*, employés par César. C'est une erreur palpable. (Cæs. *de Bell. gall.* III, IX.)

doute que, depuis cette époque, *Dariorigum*, ou Vannes, n'ait été en effet la ville principale du pays. Les preuves abondent, on peut le dire, à l'appui de cette assertion.

Sans accepter comme certaines toutes les voies qu'on fait rayonner autour de Vannes[1], on peut admettre, du moins, que, dès les premiers siècles de la conquête, cette ville était en communication avec *Condevincum* (Nantes), avec *Condate* (Rennes), avec *Coriosolitum* (Corseult), avec *Vorganium* (Carhaix) et avec *Civitas Aquilonia* (Locmaria de Quimper). Pour se rendre à cette dernière ville, près de laquelle *Corisopitum* s'éleva plus tard, les Romains avaient tracé une voie, parfaitement reconnue depuis sa sortie de Vannes jusqu'à Sainte-Anne-d'Auray. De là, cette voie se dirigeait vers Hennebont, puis vers Quimperlé, qu'elle laissait un peu au sud, et, traversant la commune de Melgven, au nord du bourg, elle atteignait, presque au terme de son parcours, Locmaria-Hent-Ven, dont le nom est assez significatif[2].

1. Le long des diverses voies dont nous venons de parler, des bornes milliaires, avec inscriptions, ont été retrouvées : l'une d'elles, dédiée à Gallus (251-253), était placée à Castennec (*Sulis*); une autre, dédiée à Piavonius Victorinus (264-265), a été découverte dans le village de Lescorno, en Surzur, sur la voie de Vannes à Nantes[3]; une troisième, dédiée à Aurélien (troisième année de sa puissance tribunitienne[4]), existait au village de Saint-Christophe, en Elven[5]; la dernière, enfin, a été trouvée dans le cimetière de Caro[6].

2. La primitive enceinte de Vannes, dont quelques parties, très-bien conservées, sont cachées par des maisons; de nombreuses substructions romaines, reproduites par le crayon d'habiles ingénieurs[7]; des briques à rebords, des *area*, des médailles du haut empire, une statuette en bronze; enfin, un grand nombre d'objets, déposés au musée archéologique, témoignent de l'antique splendeur de la ville gallo-romaine.

3. D'Anville place à Rieux une station nommée *Durétie* dans la Table

[1] Quelques antiquaires font aboutir jusqu'à sept voies romaines à Vannes. (V. Éclaircissements.)

[2] *Hent-ven* pour *Hent-hen*, le chemin vieux.

[3] Voici l'inscription de cette borne milliaire découverte en 1856, et qui a été déposée au musée archéologique de Vannes : IMP·CAES·PIAVONIO VICTORINO PIO·FEL·AVG.

[4] Ann. 273.

[5] MAGN·IMP·CAES·AVRELIAN·INVICT·TRIB·PO·III·PP...

[6] NOB·CAES·C·V·MAXIMIANO·P·F. — Cette inscription a été découverte par notre savant compatriote M. de Keranflech, en 1858.

[7] MM. de Fréminville et Grégoire, ingénieurs des ponts et chaussées à Vannes.

Théodosienne, et qui servait de point intermédiaire entre *Portus-Namnetum* et *Dartoritum*. « Dans l'intervalle qui existe entre Nantes et la ville des *Ve-*« *neti*, dit le savant géographe, ce que l'on trouve de plus remarquable « c'est le passage de la Vilaine; et l'indication de vingt-neuf lieues gauloises, « dans la Table, nous y fixe en effet. Le calcul de vingt-neuf lieues de mesure « itinéraire étant à peu près de trente-trois mille toises, la ligne directe de « Nantes à la Vilaine, près de Rieux, n'en vaut guère moins de trente-deux « mille. L'ancienne voie de Nantes à Vennes[1] tendait vers Rieux, et ne pas-« sait point par la Roche-Bernard comme aujourd'hui. Un ancien chemin, « qui paraît être l'ouvrage des Romains, dans la longueur de plusieurs lieues « actuelles, indique cette route. »

Dom Lobineau, dans son Histoire de Bretagne, avait donné les mêmes renseignements.

4. Dans le village de Portanguen, commune de Sainte-Hélène, près de Naustang, des briques et des substructions romaines se rencontrent sur un assez vaste terrain. En faisant fouiller l'une des habitations du village, M. de la Monneraye y a trouvé de nombreux débris de vases, de tuyaux en terre cuite incrustés dans les murs et destinés sans doute à distribuer la chaleur provenant d'un hypocauste.

5. Des vestiges d'habitations romaines ont été signalés aussi dans la petite anse de Kerguelen, à l'ouest et non loin de l'embouchure du Blavet. Or, comme tout près de là s'élève la ville de Port-Louis, anciennement nommée Blavet, et qui commande l'entrée de la rade de Lorient, d'Anville y a placé le *Blabia* de la Notice des dignités de l'empire, où résidait le *præfectus militum Carronensium*[2]. On remarquera, en effet, que, dans le document cité, la dénomination de *Blabia* est précédée ou suivie de celles de Vannes, Carhaix, Avranches, Rouen, Coutances, Grannona, toutes villes situées dans la même contrée[3]. Mais la position tout à fait importante de Blaye, à l'embouchure de la Garonne, les indications fournies par l'Itinéraire d'Antonin et par la Table Théodosienne, enfin la conviction qu'il faut lire *Garronensium* et non *Carronensium militum*, ont décidé plu-

[1] L'expression moderne *Vannes* s'éloigne plus que l'ancienne *Vennes* du mot *Veneti*, en breton *Guenet* ou *Wenet*.

[2] *Not. de la Gaule*, p. 264-265.—Cf. avec l'Itinéraire d'Antonin et avec la Table de Peutinger.

[3] *Sub dispositione viri spectabilis Ducis tractus armoricani et nervicani :*

« Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ, « Grannona, in littore Saxonico;

« Præfectus militum Carronensium, Blabia;

sieurs savants modernes à rejeter l'opinion très-bien motivée de l'illustre auteur de la Notice de la Gaule.

6. Enfin, dans le village de Coz-Ilis, ou de la vieille église, en Plaudren, à Tréalvé (Saint-Avé), au village de L'Elvéno (Noyal-Muzillac), à Mané-Bourgerel, au Lodo (en Arradon), des établissements romains ont été exhumés, de nombreuses médailles d'empereurs recueillies[1].

La plupart de ces établissements existaient avant la fin du IVe siècle. Dans un savant mémoire sur les inscriptions gallo-romaines trouvées en Bretagne, M. Bizeul a constaté, en 1856, que, sur vingt et un monuments datés (treize inscriptions et huit médailles), pas un seul n'est postérieur à la mort de Constance-Chlore. La raison en est bien simple : c'est que, de l'année 306 à la seconde moitié du Ve siècle, la Bagaudie, le fisc, les Barbares avaient fait cesser tous les travaux et ruiné toutes les industries. Hors de l'enceinte des villes fortifiées, la vie sociale, en effet, était devenue, pour ainsi dire, impossible, et, de toutes parts, les champs abandonnés se changeaient en forêts. C'est au milieu d'une dépopulation toujours croissante que les Bretons arrivèrent dans la presqu'île armoricaine. Aussi Guérech, le premier comte du pays nommé Browerech dans notre Cartulaire, réussit-il facilement à étendre sa domination des bords de l'Ellé à ceux du Morbihan[2].

Quant à la ville de Vannes et à toute la partie du *pagus Venetensis* qui s'étendait à l'est de la place jusqu'aux bords de la Vilaine, elles restèrent, nous l'avons dit ailleurs, en dehors du territoire des Bretons. Eusebius, un Gallo-Romain, comme son nom l'indique, est appelé roi de Vannes (*rex Venetensis*) par le biographe de saint Melaine[3]. On s'est demandé quel était, en réalité, le genre d'autorité exercé par ce prince qui avait une armée à ses ordres, et qui, comme un souverain, disposait de la paroisse de Comblessac en faveur de saint Melaine. Un jeune érudit a vu dans Eusebius

« Præfectus militum Maurorum Venetorum, « Venetis;

« Præfectus Maurorum Osismiacorum, Osis- « miis;

« Præfectus militum superventorum, Manna- « tias;

« Præfectus militum Martensium, Aleto;

« Præfectus militum primæ Flaviæ, Constantia;

« Præfectus militum Ursariensium, Rotomago;

« Præfectus militum Dalmatarum, Abrincatis;

« Præfectus militum Grannonensium, Gran- « nono. » (*Not. dignit. imp. rom.* Labb. in-12, p. 113-114.)

[1] Voir plus loin nos Éclaircissements.

[2] *Vita S. Ninnocæ*, ap. Boll. t. I jun. p. 410. — *Vita S. Gurthierni*, Blancs-Mant. 38, p. 756.

[3] *Vita S. Melan.* ap. Boll. VI januar. p. 331.

un *principalis*, ou magistrat suprême de la cité, dont l'autorité municipale s'était transformée en une sorte de royauté. L'hypothèse est peut-être fondée. Cependant je croirais plus volontiers qu'Eusèbe était l'un de ces petits rois qu'avait fait surgir, en Gaule comme dans l'île de Bretagne, la révolte de 409, et qui, plus tard, conservèrent en grande partie leur puissance sous la sujétion plus ou moins nominale des empereurs [1].

§ XI.

Des anciennes subdivisions territoriales de la Vénétie.

Les chartes et les vies de saints fournissent peu d'indications sur les anciennes subdivisions territoriales de la Vénétie. En effet, les deux petits *pagi* de Rhuys et de Belz sont les seuls dont l'existence soit attestée dans l'histoire.

Dans la seconde moitié du VIe siècle, saint Gildas, fuyant l'île de Bretagne en proie aux Saxons, était venu s'établir dans une île vénète, située en face du *pagus* de Rhuys [2]. Mais un peu plus tard, comme les populations, avides d'enseignements, ne permettaient plus au pieux exilé de tenir la lumière sous le boisseau, il dut se résoudre à passer sur le continent. Là, s'étant dirigé vers un ancien camp placé sur un monticule, en vue de la mer, il y fit bâtir un vaste monastère : « Veniens ad quoddam castrum, *in* « *monte* Reuvisii, *in prospecta maris situm*, ibi potioris fabricæ construxit « monasterium [3]. »

Ce récit de l'hagiographe nous fait connaître deux faits d'un haut intérêt : d'abord, l'existence d'un *pagus de Rhuys*, dès le VIe siècle, et, en second lieu, la construction du grand monastère de Saint-Gildas sur l'emplacement même d'un *castrum* d'où la vue s'étendait sur l'Océan, et dont l'origine remontait sans doute aux Romains. En effet, si l'on veut bien se rappeler les paroles de César décrivant le combat naval où les Vénètes furent vaincus, on aura peine à ne pas croire, avec nous, que le tertre élevé (*collis*) d'où les légions et leur général contemplèrent la bataille (unde erat propinquus despectus in mare) ne soit précisément la colline de Rhuys, *mons Reuvisii*,

[1] Voy. La Borderie, *Biog. bret.* p. 691. — Cf. Beale Poste's *Britannic researches*, p. 24-25.

[2] « Sanctus Gildas triginta habens annos ve- « nit ad quamdam insulam quæ in Reuvisii *pagi* « conspectu sita est, ibique aliquandiu solitariam « duxit vitam. » (*Acta O. S. B.* sæc. I, p. 143, n. 16.)

[3] *Loco sup. cit.*

sur laquelle saint Gildas fit élever son abbaye, en face de la mer (in prospectu maris [1]).

Au nord-ouest du *pagus Reuvisius*, sur la rive droite du Morbihan, existait un autre petit pays dont l'un des anciens doyennés du diocèse de Vannes semble avoir reproduit l'antique circonscription. Le *pagus* de Belz, en breton Pou-Belz, comprenait dix-huit paroisses [2]. Il était borné à l'ouest par la mer, depuis la pointe de Quiberon jusqu'à Port-Louis; au nord-ouest, par le Blavet; à l'est, par la rivière d'Auray, et il s'étendait, vers le nord, jusqu'aux limites des paroisses de Languidic, Landevant, Landaul et Pluvigner.

Une charte de 1029, où il est fait mention, pour la première fois, du *pagus* de Belz, rapporte que le duc de Bretagne, Alain III, à l'occasion de son mariage avec la fille d'Oudon de Chartres, — qu'Alain Caignard, comte de Cornouaille, avait enlevée pour lui, — consentit à restituer à ce dernier l'île de Guedel (ou de Belle-Ile-en-Mer) et le pays nommé Belz, dont il avait été dépouillé pendant sa minorité [3]. Un peu plus tard, en 1037, Belz formait, à ce qu'il paraît, un fief assez important, car, dans l'acte de donation de l'île de Saint-Gutwal, faite à l'abbé Catwallon par le Normand Gurki, le nom de *Guethenoc de Poubels* se trouve inscrit parmi ceux de plusieurs témoins d'un rang très-élevé, tels que Robert de Vitré, Alain de Rieux, Hervé de Lohéac, Huelin d'Hennebont [4].

Le petit *pagus* de Belz est, au surplus, l'un des plus riches de la Bretagne en monuments et en souvenirs historiques. C'est, en effet, sur le territoire du *Pou-Belz* qu'existait la capitale des Vénètes, dont de nombreux débris romains indiquent encore l'emplacement, et aux abords de laquelle se trouvent les *dolmens* et les *menhirs* les plus remarquables de la contrée. Un peu plus loin se dressent les pierres alignées de Carnac et d'Erdeven, dont on ignore l'origine, mais qui témoignent de l'antique importance du pays [5]. A l'ouest de Locmariaker, en face de Belle-Ile (la *Vindilis* des anciens), s'étend la presqu'île de Keberoen ou Quiberon. Dans cette baie, dont l'aspect est si triste, deux fois, à dix-huit siècles de distance, la

[1] Cf. Cæs. *de Bell. gall.* III, XIV, *in fine*, et *Acta O. S. B.* sæc. I, p. 143, n. 16.

[2] Voy. plus loin le Pouillé de Vannes.

[3] « ... [Alanus Cagnart, comes Cornubiæ]... « paternam hereditatem quum erat juvenis ami- « serat, sibi reddi et restitui petiit. Quod audiens « Alanus dux libenter assensum suum... præ- « buit, reddens ei insulam Guedel cum pago qui « dicitur Beels. » (D. Mor. *Pr.* t. I, col. 34.)

[4] *Chartul. Roton.* p. 329.

[5] Les innombrables monuments primitifs dont le littoral vénète paraît avoir été couvert attestent que, dès une époque très-reculée, une population considérable s'y était agglomérée.

marine du pays a été frappée d'un lamentable désastre[1]. Que de luttes, pendant le moyen âge, sur ce littoral autrefois couvert de forêts[2]! La tradition a perpétué le souvenir des combats homériques livrés contre les Normands, depuis l'embouchure de la Vilaine jusqu'à l'entrée du Blavet. Le nom des lieux illustrés par la résistance des Bretons s'est transmis d'âge en âge, jusqu'à nos jours; et, chose curieuse, on s'entretient encore, dans le *Pou* de Belz, du fameux chef de guerre Harmant, breton ou normand, on ne sait, mais dont la vaillance était, à ce qu'il paraît, incomparable[3].

Les documents nous font défaut pour établir si les doyennés de Kemenet-Theboé, de Kemenet-Guingamp, de Porhouet, de Péaule, de Carentoir et les territoires de Vannes et de Rieux correspondaient ou non aux anciens *pagi minores* de l'époque gallo-romaine. Nous pouvons conjecturer seulement que le doyenné de Kemenet-Theboé, borné à l'ouest par l'Ellé, à l'est par le Blavet, devait, en raison de ces limites naturelles, former primitivement l'une des subdivisions de la cité des Vénètes.

§ XII.

Divisions ecclésiastiques. — Le diocèse de Vannes.

Selon la tradition[4], saint Clair, l'apôtre des Nannètes, aurait aussi prêché la foi dans la Vénétie et dans le pays des Rhedons. Mais, quoi qu'il en puisse être, il est certain que l'établissement du diocèse de Vannes ne remonte pas plus haut que la dernière moitié du ve siècle, d'où la preuve, soit dit en passant, que toutes les cités désignées dans la Notice des provinces ne furent pas, comme on l'a prétendu, des siéges d'évêchés[5]. C'est en 465, dans un concile convoqué par Perpetuus, métropolitain de Tours, que Vannes reçut pour premier évêque l'armoricain saint Patern, qui mourut, peu d'années après, chez les Francs où les Goths l'avaient forcé de se réfugier. Mo-

[1] La baie de Quiberon, non loin de laquelle D. Brutus anéantit la flotte vénète, ne fut pas moins fatale à la marine française au XVIIIe siècle. Là furent pris et, quelque temps après, fusillés, les brillants *officiers de vaisseaux* qui, dans vingt combats, s'étaient signalés contre les Anglais, sous Louis XVI.

[2] La charte de Gurki (*Chartul. Rot.* p. 326) nous montre le duc de Bretagne, Alain III, chassant, en 1037, dans les forêts de la presqu'île de *Keberoen*.

[3] C'est à M. Charles de Keranflech que nous devons ces renseignements.

[4] Voy. plus haut, p. 125.

[5] C'est la thèse de MM. d'Ozouville, Bizeul, etc.

destus, son successeur, dont le nom est inscrit parmi ceux des Pères du concile d'Orléans, en 511, mit tout en œuvre, sans doute, pour répandre le christianisme parmi les *pagani* de son diocèse. Mais son zèle, à ce qu'il paraît, ne fut guère récompensé, car, plus de trente ans après la mort de Patern, les habitants de la Vénétie étaient encore presque tous païens : « erant enim tunc « temporis Venetenses pene omnes *gentiles* [1]. » On a essayé de nos jours, comme au XVIIIe siècle [2], de contester ce fait, qui concorde si bien avec les assertions de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours. Mais, outre que le témoignage du biographe de saint Melaine est décisif, nous ferons remarquer que l'hagiographe félicite l'illustre évêque, son contemporain, d'avoir effacé, chez les Rhedons eux-mêmes, les derniers vestiges de l'idolâtrie [3]. Or, si dans l'évêché de Rennes, dont la fondation remonte au moins à 439, des idolâtres se montraient encore du temps de saint Melaine, à plus forte raison en devait-il être ainsi, à la même époque, dans l'évêché de Vannes, institué depuis si peu d'années et où le druidisme paraît avoir survécu plus longtemps qu'ailleurs.

Quoique les Bretons eussent introduit, dans toutes les contrées où ils s'établirent, les coutumes de leur Église particulière, il est certain que, jusqu'à l'avénement de Nominoë au trône, le siége de Vannes ne fut pas soustrait à la juridiction de la métropole de Tours. Le discours adressé par l'évêque Regalis au duc Ébrachaire, le jour de son entrée dans Vannes, pourrait faire croire le contraire; au fond, cependant, les paroles du prélat n'attestent qu'une chose, c'est que les Bretons faisaient sentir durement leur joug au clergé gallo-romain [4].

Les évêques de Vannes, comme ceux de Rennes et de Nantes, prenaient presque toujours parti pour les rois francs contre les petits souverains du Bas-Vannetais. Aussi, quand l'un de ces derniers s'avisait d'envoyer quelque prélat vénète en mission près d'un prince mérovingien, celui-ci, mécontent de la démarche, condamnait [5] l'ambassadeur à l'exil et lui interdisait même de

[1] Ap. Boll. *Vita S. Melan.* ad diem VI januar. p. 331 n. 23.

[2] Personne n'ignore les attaques dirigées contre Dom Lobineau par Dom Liron, qui s'indignait qu'on fît honneur au clergé breton de la conversion d'une grande partie de la péninsule armoricaine.

[3] « ... Per gratiam Dei, prævalentibus Evangeliorum assertionibus, aucta est eo desudante « per cunctum dioecesis illius *pagum* fides Chris- « tianorum, et miserabilis error gentilium ab eo- « dem radicitus evulsus. » (*Vita S. Melanii*, VI jan. p. 329, n. 8.)

[4] Greg. Tur. *Hist. Franc.* X, X.

[5] *Ibid.* V, XVII.

rentrer plus tard dans son diocèse. C'est ce qui advint, sous Waroch II, à l'évêque Ennius. Cette dépendance imposée à l'église de Vannes par les Mérovingiens se prolongea jusqu'au milieu du IXe siècle. Régnier, on se le rappelle, fut presque toujours en hostilité contre Nominoë, et tel était envers Charles le Chauve le dévouement de Suzannus, que Nominoë se crut obligé de le faire descendre de son siége.

Sous le règne du libérateur des Bretons, les limites du diocèse vénète se modelèrent exactement sur celles de l'ancienne cité. Le Browerech, après la mort de l'intrus Gislard, s'accrut, il est vrai, de plusieurs paroisses du pays nantais, usurpées par ses évêques; mais, sur la prière de Fulchric, nous l'avons dit plus haut, Alain le Grand mit fin à ce désordre[1]. Depuis cette époque jusqu'à la révolution française, la circonscription du diocèse a peu varié. Il avait pour frontière, à l'ouest, le cours de l'Ellé et celui de la Laita jusqu'au delà de Plouré. A partir de ce point, la ligne de délimitation se dirigeait sur Gouarec, où elle faisait angle sur le diocèse de Cornouaille, et, descendant le Blavet jusqu'aux abords de Pontivy, elle allait aboutir, au nord-ouest de cette ville, à la rivière d'Oust, qu'elle suivait jusqu'à Malestroit. De Malestroit, la ligne, après avoir décrit plusieurs sinuosités jusqu'aux bords de l'Aff, au-dessus du Temple, prenait la direction du sud-est, et gagnait la Vilaine qui formait la frontière commune des deux évêchés de Vannes et de Nantes.

Lorsque les circonscriptions départementales furent établies, on crut devoir sacrifier les délimitations naturelles à des convenances d'un autre ordre. L'ancien diocèse de Vannes, dont l'aspect topographique était des plus irréguliers, fut alors ramené à la forme plus simple d'un parallélogramme. Pour former le nouveau diocèse, on prit, sur l'ancien évêché de Saint-Malo, une grande partie des paroisses dont se compose l'arrondissement actuel de Ploermel; sur l'évêché de Cornouaille, les districts du Faouet et de Gourin, plus un certain nombre de paroisses qui dépendent aujourd'hui des cantons de Pontivy et de Cléguérec. Enfin, au département du Morbihan fut annexé le canton de la Roche-Bernard, enlevé au diocèse de Nantes.

L'auteur du Pouillé de 1646 place six abbayes dans l'évêché de Vannes, et, parmi elles, il cite l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Monge, qui était tout simplement le prieuré de Notre-Dame-la-Montjoie, et l'abbaye de Notre-

[1] Voy. plus haut, p. CXVII.

Dame-de-Saint-Pierre, qui n'a jamais existé. Il n'y avait dans le diocèse que cinq monastères d'hommes. C'étaient les abbayes de Redon, de Saint-Gildas-de-Rhuys, de Locminé, de Prières et de Lanvaux. Une communauté de femmes, l'abbaye de la Joie, s'élevait aux portes d'Hennebont. On trouvera plus loin la liste des prieurés de l'évêché de Vannes, liste aussi complète que possible.

§ XIII.

Subdivisions ecclésiastiques.

Le diocèse de Vannes, quoi qu'en ait pu penser le docte auteur de la Topographie ecclésiastique de la France[1], ne renfermait qu'un seul archidiaconé, dont le titulaire, chose digne de remarque, n'exerçait aucun pouvoir sur les doyennés du diocèse. Ces doyennés étaient au nombre de six, savoir :

1. Le doyenné de Pou-Belz, ou de Mendon[2], qui renfermait dix-sept paroisses ;
2. Le doyenné de Kemenet-Héboë, ou de Guidel (vingt paroisses);
3. Le doyenné de Kemenet-Guingamp, ou de Guéméné-Guengamp (dix-neuf paroisses);

[1] M. J. Desnoyers, à qui revient l'honneur d'avoir publié, le premier, dès 1853, un important travail d'ensemble sur la géographie ecclésiastique de la Bretagne, M. Desnoyers s'efforce de démontrer que le diocèse de Vannes a été partagé en deux archidiaconés, de même que le grand pays vannetais paraît l'avoir été en deux pays de second ordre, le Vannetais proprement dit et le Browerech. « Employé seul, « dit le savant écrivain, le terme *pagus Veneticus*, « *territorium Venetense*, représente, d'ordinaire, « l'ensemble du diocèse de Vannes; mais, em- « ployé comparativement avec le nom de *Brow- « erech*, il ne correspond plus, en général, qu'à « la partie occidentale, sud et nord-occidentale. » A l'appui de ces assertions, M. Jules Desnoyers cite d'abord deux chartes publiées par Dom Morice (*Pr.* t. I, c. 309, 339) et dans lesquelles il est fait mention, tantôt de l'*archidiaconus patriæ Gueroci*, tantôt de l'*archidiaconus Venetis*. Mais, tout en reconnaissant que le nom de *Browerech* ne désignait, avant l'avénement de Nominoë, que le Vannetais breton (c'est-à-dire le pays borné au sud par la mer, au nord par la Domnonée, à l'ouest par la Cornouaille, à l'est par le *pays contesté*, qui s'étendait des murs de Vannes à la Vilaine), je ne saurais admettre, avec M. Desnoyers, que l'existence des deux archidiaconés *soit prouvée par les textes les plus positifs*. Que l'auteur veuille bien me permettre de lui faire remarquer que les principaux actes sur lesquels se fonde son opinion ne prouvent nullement ce qu'il veut établir. En effet, d'une part, les deux archidiacres cités dans D. Mor. (*Pr.* t. I, col. 355-356) appartiennent, non pas à l'évêché de Vannes, mais à celui de Nantes; et, d'un autre côté, si, dans la charte de l'évêque Mengui, on lit *consilio meorum archidiaconorum* (D. Mor. t. I, 430), ce pluriel s'explique par l'addition des mots *et canonicorum*, auxquels M. Desnoyers n'a pas fait attention.

[2] M. Desnoyers place, d'après les Pouillés

4. Le doyenné de Porhouet (trente-trois paroisses);
5. Le doyenné de Péaule (quinze paroisses);
6. Le doyenné de Carentoir (sept paroisses).

Outre ces six doyennés, l'évêché de Vannes renfermait les quatre territoires suivants [1] :

1. Le territoire de Vannes (trente-quatre paroisses);
2. Le territoire de Rieux (quinze paroisses);
3. Le territoire de Redon (quatre paroisses);
4. Le territoire de Belle-Ile (quatre paroisses).

Les limites des doyennés, comme celles des territoires, sont indiquées, sur notre carte, avec une exactitude qu'il n'a pas dépendu de nous de rendre plus rigoureuse.

Le diocèse de Vannes ne comptait pas seulement, comme subdivisions ecclésiastiques, un archidiaconé, des doyennés, des territoires, des paroisses; ces dernières étaient elles-mêmes fractionnées en trêves et en frairies.

On nommait trêves, en Bretagne, de petites églises, ou succursales, dépendantes d'une église principale. Ainsi, pour ne pas sortir du pays des Vénètes, la paroisse de Carentoir renfermait quatre trêves : Haute-Bourdonnaye, La Chapelle-Gaceline, La Gacilly et Quelleneuc; la paroisse de Lanvaudan, deux trêves : Calan et Locmélé; la paroisse d'Elven, deux trêves : Aguenac et Trédion [2], etc. On sait que, chez les Bretons insulaires, le territoire de chaque petite peuplade était divisé en districts composés chacun de cent trêves [3] (*cantref*). Nous voyons, par les lois d'Hoël le Bon,

de Porcelet et d'Alliot, sept doyennés ruraux dans l'évêché de Vannes. L'erreur s'explique par la distinction établie dans ces Pouillés entre le *decanatus de Mendone* et celui de *Pou-Belz*, qui n'en ont jamais formé qu'un seul.

[1] Les deux Pouillés cités plus haut divisent, je ne sais d'après quels documents, le diocèse de Vannes en dix-huit territoires ecclésiastiques; d'un autre côté, le P. Toussaint de Saint-Luc (*Mém.* p. 51), l'ancienne *Gallia christiana* (t. III, p. 1155) et D. Beaunier (*État des Bénéfices*, II, 942) indiquent en outre une division du diocèse en quatre archiprêtrés. Le Pouillé de 1648 donne deux cent cinquante-huit cures et trêves à l'évêché de Vannes.

[2] Voyez le Pouillé de Vannes, p. 495 à 501.

[3] *Cantref*, de *cant*, cent, et *tref*, trêves. Il y avait, selon le code de *Gwent* (*Ancient laws of Wales*, éd. in-8°, t. I, p. 620), soixante-quatre *cantref* dans le South-Wales. Mais Owen fait observer qu'il y a ici une erreur de chiffre évidente, et qu'il faut lire *cymwds* au lieu de *cantref*. La *cymwd* ou *commote* ne renfermait que cinquante trêves, et celles-ci, nous l'avons dit plus haut, étaient composées de quatre *gavael*. Le *gavael* était formé de quatre *rhandir;* le *rhandir* de quatre *tyddyn;* le *tyddyn* de quatre *erw*. (Vid. *loc. sup. cit.* p. 186.)

que, dans le pays de Galles, les trêves étaient l'objet de faveurs spéciales, lorsqu'une église y était fondée : « Que si une église est bâtie, avec l'auto- « risation du roi (Brenin), sur le territoire d'une trêve habitée par des serfs, « et qu'il s'y trouve un prêtre disant la messe et un lieu de sépulture pour « les morts, dès ce moment, la trêve est libre [1]. »

La frairie était une subdivision inférieure à la trêve elle-même. Dans le diocèse de Vannes, en Tréguer, en Cornouaille, les paroisses renfermaient plusieurs frairies, ayant chacune leur chapelle, qui était desservie quelquefois par un prêtre spécial. Nous donnons plus bas [2] une sorte de statistique

[1] « Or gwnneir eglwys ogannyat y Brenhin y « mywn tayawtrev ac offeirat yn ocfferenu yndi « aebot yngorfflan hy ryd. Vid y tref honno « ohynny allann. » (*Ancient laws or institutes of Wales*, London, 1841, in-8°, t. I, p. 542, n. VII.)

Le passage qui précède est extrait du code des Demètes (Dull Dyved). Dans un autre chapitre du même code (*loc. cit.* p. 444, n. XVIII) on lit les lignes suivantes, qui expriment, avec plus de vivacité, la transformation dont je viens de parler : « Il y a trois personnes dont la condi- « tion (*breint*) s'élève en un seul jour : d'abord « le *taeog*, ou serf, quand une église est consa- « crée, avec l'autorisation du Brenin, dans une « trêve servile (*tayawctref*). Alors l'homme qui, « le matin, était serf, se trouve libre le soir. »

[2] On lit ce qui suit dans l'Aveu rendu au Roi, le 8 juin 1580, par « noble et illustre messire « Paul Hector Scotty, comte de Vigelen, abbé « commandataire du benoist moustier monsieur « Sainct Sauveur de Redon » : — « Item consiste la « dicte paroisse de Braings en dix frairies, sçavoir « la frairie des Bignons, en laquelle est situé le « bourg du dict Braings, auquel bourg est sit- « tuée l'esglise parrochiale de Sainct Jean de « Braings, cernée de son cymetyère, contenant le « tout de la dicte frairie parfons, tant en maisons, « terres arables, prés, communs, landes, bois, « que autres, six cents quattre vingts dix jour- « neaux ou environ. » (*Aveu de P. H. Scoty*, ms. de la Bibl. imp. n° 80, S. G. F. p. 38 verso.)

Voici, d'après l'aveu de Scoty, la division, en forme de statistique, des anciennes paroisses de Bains, Langon et Brain, qui, toutes trois, faisaient partie du territoire de Redon.

PAROISSE DE BAINS. — 10 FRAIRIES.

	Frairies.	Journaux de terre.	Villages.	Maisons.
I.	Des Bignons. †	690	10	47
II.	De Coulommel	581	9	32
III.	De la rivière d'Oust. †	650	12	40
IV.	De la Couardière	350	3	25
V.	De Bignon	240	6	25
VI.	De Bleheuc	300	4	22
VII.	De Saint-Marcelin. †	510	6	31
VIII.	Du Pont-de-Renac. †	380	6	29
IX.	De Prin	(pas d'indication.)	10	99
X.	De Germignac	620	8	44
	TOTAUX	4,321	74	394

de ces petites agrégations religieuses dont la direction paraît avoir été placée, assez anciennement, entre les mains d'un petit conseil de fabriciens.

§ XIV.

Les Osismes. — Situation et limites de leur territoire. — Leur capitale. — Voies romaines. — Division de la cité en plusieurs petits états bretons.

Il n'est pas possible de déterminer avec une rigoureuse exactitude les limites du territoire des Osismes. Cependant, d'après certaines données his-

PAROISSE DE BRAIN. — 8 FRAIRIES.

	Frairies.	Journaux de terre.	Villages.	Maisons.
I.	Du bourg de Brain.....	600	3	32
II.	De la Founeraye.....	700	4	35
III.	De Placet.....	700	2	24
IV.	De Rangulais.....	(pas d'indication.)	1	28
V.	De Ganedel.....	800	6	51
VI.	De Lesin.....	400	1	17
VII.	De Trul.....	500	3	14
VIII.	De Serf.....	700	3	32
	TOTAUX.....	4,400	23	233

PAROISSE DE LANGON. — 7 FRAIRIES.

	Frairies.	Journaux de terre.	Villages.	Maisons.
I.	De Saint-Pierre.....	500	3	29
II.	De la Couagleraye.....	500	7	41
III.	De Bernuy.....	712 — 4 sillons $\frac{1}{2}$.	4	36
IV.	De Ballac.....	500	4	30
V.	Du Bot.....	800	3	23
VI.	De Lachenal.....	500	3	30
VII.	De Cahan.....	(pas d'indication.)	8	39
	TOTAUX.....	3,512 — 4 sillons $\frac{1}{2}$.	32	228

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

	Frairies.	Journaux de terre.	Villages.	Maisons.
I. Bains.....	10	4,321	74	394
II. Brain.....	8	4,400	23	233
III. Langon....	7	3,512	32	228
TOTAUX....	25	12,233	129	855

On trouvera, dans nos Éclaircissements, le nom des villages composant chaque frairie, avec le nombre des maisons dont se composait chaque village.

toriques, il est permis de conjecturer que leur cité renfermait toute la pointe occidentale de la presqu'île armoricaine, depuis l'Ellé jusqu'à la rivière de Lannion (Leguer)[1].

Il est fait mention des *Osismii*, pour la première fois, dans les Commentaires de César. Il nous les montre d'abord déposant les armes à la première sommation faite par Crassus[2]. Mais bientôt le joug leur pèse, et, dans l'espoir de s'affranchir, ils prennent part à la guerre des Vénètes[3]. Vaincus avec leurs alliés, on les voit néanmoins entrer, peu d'années plus tard, dans la grande confédération dont le but était de faire lever le siége d'Alise[4].

Après la défaite de Vercingétorix, la Gaule, privée de son autonomie, fut organisée en province romaine. Cependant il est douteux que les anciennes divisions territoriales y aient partout subi de grandes modifications, puisque la péninsule armoricaine, au début du ve siècle, comptait encore le même nombre de cités qu'avant la conquête.

I. Ni César ni Strabon ne parlent de la capitale des Osismes; mais Ptolémée nous apprend qu'elle s'appelait *Vorganium*[5], et, d'autre part, les distances fournies par la Table Théodosienne ne permettent guère de douter qu'elle ne s'élevât sur l'emplacement de Carhaix[6]. La position de cette ville, au centre d'un vaste bassin terminé, au nord, par la chaîne des montagnes d'Arez, au sud, par celle des montagnes Noires, dut être appréciée de bonne heure comme une position stratégique des plus importantes. De là, en effet, on dominait le pays, et l'on pouvait, en cas d'invasion, se porter rapidement sur tous les points menacés. Cela explique l'empressement avec lequel les Romains occupèrent ce district, dès les premiers siècles de la conquête.

[1] Sur les limites de la cité des *Osismii*, cf. Bizeul, *Bullet. de l'Ass. bret.* IV, 4e liv. p. 141. — Selon D. Lobineau (*Hist. de Bret.* p. 2), les Osismes occupaient les évêchés de Léon, de Tréguier et une grande partie de celui de Quimper.

[2] Cæs. *de Bell. gall.* II, XXXIV.

[3] *Ibid.* III, IX.

[4] *Ibid.* VIII, LXXV.

[5] « ... καὶ τελευταῖοι μέχρι τοῦ Γοβαίου ἀκρωτηρίου Ὀσίσμιοι, ὧν πόλις Οὐοργάνιον ἰξ γο' ν ς'. » (Ptol. *Géog.* édit. L. Renier, *Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, 1848, p. 262.)

[6] « Cette ville de Karhez a été la première « en dignité dans la contrée, selon la tradition « qui y subsiste, et D. Lobineau assure qu'on y « découvre, tous les jours, des restes de sa pre « mière splendeur. » (*Notice de la Gaule*, p. 720.) Dans mon *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, j'ai suivi l'opinion de Camden, qui place *Vorganium* à Morlaix. Mais aujourd'hui cela ne me paraît plus soutenable. (Voy. Éclaircissements.)

M. de la Tour d'Auvergne-Corret, basant, selon l'usage de son temps, tout un système sur une vaine étymologie[1], s'est efforcé d'établir que Carhaix, sa ville natale, a été fondée par Aëtius, sous l'empereur Valentinien III. Cependant, pas une ligne, pas un mot, dans l'histoire, n'indique que le vainqueur d'Attila ait jamais pénétré au fond de l'Armorique. Les continuelles invasions des Barbares dans l'Empire ne laissaient guère aux Romains, en ce temps-là, le loisir de fonder des villes. D'ailleurs, les médailles, les bronzes antiques, les innombrables débris découverts à Carhaix, et dont le prieur des Carmes de la ville avait formé, avant la Révolution, une sorte de musée, attestaient, dit-on, que les conquérants s'étaient établis, à poste fixe, de ce côté, dès l'époque des premiers Césars.

Les recherches de l'archéologie moderne ont constaté qu'autour de la ville rayonnaient un grand nombre de voies romaines : 1° voie de Carhaix à Vannes, avec une station, nous l'avons déjà dit, à Castennec, sur le bord du Blavet; 2° voie de Carhaix à Cos-Guéodet; on en a découvert un tronçon, au nord de la ville, dans la forêt du Fréau[2]; 3° voie de Carhaix à Quimper, dont le tracé n'est pas bien déterminé, quoique son existence ne puisse être mise en doute; 4° voie de Carhaix à Pouldavy et à la pointe du Raz, (plusieurs tronçons retrouvés dans les communes de Cléden, Goulien et Beuzec)[3]; 5° voie de Carhaix à la presqu'île de Crozon, se dirigeant, en plein ouest, vers Kergloff, et passant entre les clochers du Cloître et de Plounevez-du-Fou[4]; 6° voie de Carhaix vers le Conquet, peu connue, mais qui, certainement, devait mettre la capitale des Osismes en communication avec le *Saliocanus portus;* 7° voie de Carhaix vers Plouguerneau; elle passait un peu au sud-ouest du Huelgoet, où existe un ouvrage militaire très-important, nommé le camp d'Arthur; signalée dans les communes de la Feuillée et de Comanna, on la retrouve sur le plateau de Kérilien, où se reconnaissent facilement les vestiges d'une station romaine, puis, non loin du Folgoet et dans le voisinage d'un camp que M. de la Monneraye place au

[1] *Ker-Ahes,* « urbs Aëtii. » On sait que le *premier grenadier de France* était un philologue enthousiaste plutôt qu'un critique.

[2] Ce chemin, élevé en chaussée, s'appelle dans le pays *Hent-bras-cos,* le vieux grand chemin.

[3] Le chanoine Moreau, dans son *Histoire de la Ligue en Bretagne* (p. 6 et 55), parle d'un chemin pavé connu sous le nom de *Hent-Ahès,* et qui conduisait de Carhaix à Pouldavy; puis, de là, aux ruines romaines qu'on trouve vers la pointe du Raz.

[4] Cette direction indique nécessairement pour terme l'un des points de la presqu'île de Crozon, que les Romains n'avaient certes pas négligée.

sud-ouest du château de Penmarc, et près duquel on a découvert des substructions gallo-romaines assez importantes.

La masse accumulée de débris antiques qui couvrent, pour ainsi dire, le sol de Carhaix; l'ensemble de voies romaines qui la mettaient en communication avec les points les plus importants du littoral osismien, tout cela semble indiquer, avec une sorte de certitude, l'emplacement de l'antique *Vorganium*. On a objecté, il est vrai, que les distances fournies par la Table Théodosienne entre *Dartoritum* et *Vorgiam* ne s'accordent pas avec la position de Carhaix; mais cette assertion, nous l'avons fait observer, est complétement erronée. En effet, les vingt lieues gauloises de la Table, entre *Dartoritum* et la station romaine de Castennec (*Sulis*), répondent parfaitement, sur la carte, à une distance d'environ dix-neuf lieues gauloises entre la station et Vannes (*Dartoritum*); et les vingt-quatre lieues gauloises entre *Sulis* et *Vorgium* répondent également, sur la carte, à une distance d'environ vingt-deux lieues gauloises, plus un tiers, entre Castennec et Plouguer de Carhaix. Mais ce n'est pas tout : après le *Gobæum promontorium*, en remontant vers le nord, Ptolémée place un port qu'il nomme *Saliocanus portus*[1], Or, ce géographe, qui ne donne pas aux lieux, comme on le prétend, de fausses latitudes, marque cinq degrés de différence entre *Saliocanus portus* et *Vorganium*, et cette différence indique très-exactement la position qu'occupait la ville chef-lieu, au centre de la cité osismienne. Il faut donc reconnaître qu'on a eu tort d'identifier successivement *Vorganium* avec Saint-Pol-de-Léon, Morlaix, Tréguier, Cos-Guéodet, Concarneau, etc. et que, selon l'expression de d'Anville, la ville de Carhaix, par les restes de sa première splendeur, montre bien qu'elle a été, dans la contrée, la première en dignité[2].

II. L'emplacement de *Gésocribate* est aussi resté très-longtemps incertain. Comme Brest est une ville toute moderne, et que, d'ailleurs, les quarante-cinq lieues gauloises indiquées par la Table entre *Vorgium* et *Gésocribate* semblent déborder de beaucoup la distance qui sépare réellement Carhaix de Brest (trente lieues gauloises), quelques érudits avaient cru devoir, à l'exemple de d'Anville, prolonger cette distance jusque vers la pointe du continent qui s'avance dans la mer, entre le cap Saint-Mathieu et le Conquet. Mais d'autres géographes ont fait observer qu'entre ce point et Carhaix on n'obtient aussi, sur la carte, qu'une distance insuffisante. Que faire donc?

[1] ..... *μετὰ τὸ Γόδαιον ἄκρον Σαλιόκανος λιμὴν*.....ις ∠′ ν̄. Ptolém. éd. L. Renier, p. 258.—
[2] D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 720.

Supposer dans la Table une erreur de copiste? On ne saurait, en général, se montrer trop sobre de telles conjectures. Cependant, force est bien de s'y arrêter, dans le cas présent, puisque, en promenant sur la carte, autour de Carhaix pris comme centre, le compas ouvert à quarante-cinq lieues gauloises, on voit que cette distance ne convient à aucun des points du littoral breton. Que si l'hypothèse d'une erreur de copiste était admise, M. de la Monneraye inclinerait à placer *Gésocribate* sur le prolongement de la voie romaine qui se dirige de Carhaix vers Plouguerneau, non loin de l'embouchure de l'Abervrac'h et du fort actuel de Céson. Ce point, fait observer le savant archéologue, est séparé de Carhaix par une distance d'environ trente-cinq lieues gauloises, tandis que, placé à Brest, *Gésocribate* ne serait situé qu'à trente lieues gauloises de *Vorgium*. L'opinion de M. de la Monneraye ne manque donc pas d'une certaine vraisemblance. Toutefois, la classe d'archéologie de l'Association bretonne ayant découvert, en 1855, dans les deux courtines qui flanquent la porte du château de Brest, de grands pans de muraille de construction évidemment romaine, et la preuve étant acquise qu'une citadelle s'élevait anciennement en cet endroit, l'opinion que *Gésocribate* y doit être placé a repris, et non sans raison, quelque faveur parmi les érudits.

III. On sait que la petite baie qui sépare le cap Saint-Mathieu du Conquet porte le nom de Porsliogan. Ce lieu ne renferme plus aujourd'hui aucune trace d'antiquité. Mais on y voyait encore, dans le XVIIe siècle, au rapport de D. Le Pelletier, les restes d'un quai maçonné et fortement cimenté, où se trouvaient des organeaux destinés à amarrer les navires [1].

IV. Ptolémée donne, dans ses tables, vingt-cinq minutes de différence entre *Gobæum promontorium* et *Vindana portus*, qu'il place, dans son énumération géographique, *ad Herii flaminis ostia*. Il faut donc tout d'abord chercher le *Vindana portus*, sur la côte sud de la Bretagne, entre l'embouchure de la Vilaine et la pointe du Raz. Or, c'est seulement dans la baie et tout à fait dans le voisinage de la petite ville d'Audierne qu'on peut trouver un point auquel s'appliquent les indications de Ptolémée.

[1] « Liogan est le nom propre d'une anse ou « rade foraine entre l'abbaye de Saint-Mathieu « et le Conquet, en Bas-Léon, sur l'entrée de « Brest. C'était apparemment, autrefois, un « port... dont la mer a mangé les deux pointes « ou promontoires... Ce port avait un quai ma- « çonné et cimenté de mastic ou de bitume. « Les vieilles gens du pays, en 1694, m'assu- « rèrent qu'ils y avaient vu des anneaux où l'on « attachait les navires, et j'y vis encore la place « d'un. » (*Dictionnaire de la langue bretonne*, par Dom Louis Le Pelletier, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, Paris, in-fol. 1752, p. 538.)

V. Douarnenez, dont les jardins sont jonchés de fragments de briques à crochets (*tegulæ*), et où la petite anse de Porscarff, quand les hautes marées entraînent les sables au large, laisse apercevoir des murs gallo-romains, construits en petit appareil avec briques, Douarnenez fut certainement occupé, de très-bonne heure, par les Romains, auxquels l'importance d'un tel poste ne pouvait échapper.

VI. Kérilien, station située entre Plouneventer et Ploudaniel, était traversé par la voie romaine qui se dirigeait de Carhaix vers Plouguerneau, en laissant Lesneven un peu à l'est. Les nombreux fragments antiques, les pièces d'or du haut et du moyen empire, qu'on a recueillis sur ce territoire, attestent que les Romains y avaient fondé un établissement assez considérable. Toutefois, j'en suis fâché pour le patriotisme de M. de Kerdanet, il est certain que la ville d'Oxismor ne s'élevait pas plus à Kérilien que la capitale des Nannètes à Blain.

VII. A Roscoff, dans le voisinage du fort Bloscon, le sol est couvert de débris romains. M. de la Monneraye s'est demandé si là n'aurait pas existé cette célèbre ville d'Oxismor dont parlent si souvent les légendes et qu'on a confondue à tort avec la capitale des Osismes. L'hypothèse n'est peut-être pas sans quelque valeur.

VIII. Sur l'emplacement du faubourg actuel de Locmaria de Quimper était située une ville gallo-romaine, où aboutissaient plusieurs voies et à laquelle une charte de l'abbaye de Saint-Sulpice donne le nom de *Civitas Aquilonia*[1]. Quelques érudits ont cru devoir identifier *Civitas Aquilonia* avec *Corisopitam* ou Quimper; mais l'origine de cette dernière ville, on le verra plus loin, n'est pas, à beaucoup près, aussi ancienne.

IX. Les évêques régionnaires du pays trécorois n'habitaient pas seulement la ville de Lan-Tréguer[2]; ils avaient, en outre, avant les invasions normandes, une résidence au village de Cos-Guéodet, auquel des actes du

[1] « ... Dedit Benedictus episcopus et comes « tertiam partem ecclesiæ Kernolisan... S. Ma« riæ *in Aquilonia Civitate.* » (D. Mor. *Pr.* t. I, 399. Cf. I, 1172, où on lit : « ecclesia B. Mariæ *de* « *Aquilone.* ») — J'ai dit un mot, plus haut, de la voie romaine de Locmaria de Quimper à Vannes. Elle a été signalée naguère à sa sortie de *Civitas Aquilonia*. Elle passait ensuite à Locmaria *Hent-Ven* (nom significatif), et dans la commune de Melgven, au nord du bourg. Elle devait, après cela, se diriger vers Quimperlé et Hennebont. De Sainte-Anne d'Auray jusqu'à Vannes, la voie est parfaitement connue.

[2] « ... Dei dispositione; ad locum qui vallis « Trecor dicitur, veniens (sanctus Tugdualus), « magnum ædificavit monasterium... » (*Vit. maj. S. Tugduali*). Le vieux nom de Tréguer, *Lan-Treguer*, attestait l'existence de ce monastère de Saint-Tugdual.

XIIIe et du XVe siècle donnent le nom de *vetus civitas* et de *vieille cité*[1]. Or, quiconque a visité le Yaudet et les débris de fortifications qui dessinent son enceinte, ne saurait douter que là n'ait existé, très-anciennement, un *oppidum*, chef-lieu d'un des *pagi* de la cité des Osismes, et, plus tard, une ville romaine dont l'arrivée des Bretons aura précipité la décadence[2]. Situé à la pointe d'un promontoire abrupte, et défendu, du côté de l'est, par un colossal rempart en terre, Cos-Guéodet montre, sur les autres côtés, les restes d'une muraille gallo-romaine qui complétait sa défense. On a trouvé dans ce lieu des briques à crochets, des fragments de vases, de petites meules, des monnaies celtiques, et, ce qui est plus remarquable, quelques pièces carthaginoises.

X. Enfin, à la pointe du Raz, près du village de Troguer, M. de la Monneraye a reconnu des pans de murs, de construction gallo-romaine, qui s'élèvent encore, par endroits, de plusieurs pieds au-dessus du sol. Le vieil historien de la Ligue en Bretagne, le chanoine Moreau, parle d'un *chemin pavé* qui, de Troguer, se dirigeait « jusqu'en la ville de Quimper, si entier, sauf quelques interruptions, que s'il étoit moderne. »

Le pays des Osismes, à l'époque où fut écrite la Notice des dignités de l'Empire, était placé sous le commandement d'un chef ou duc du *tractus Armoricanus et Nervicanus*, qui avait sous ses ordres le *præfectus militum Maurorum Osismiacorum*. La résidence de cet officier devait être Carhaix et non pas, comme on l'a prétendu, Oxismor, *Civitas Aquilonia*, ou tout autre point plus rapproché du littoral.

Vers le milieu du Ve siècle, l'Armorique, défendue par un petit nombre de soldats romains[3], était, en quelque sorte, livrée en proie aux Bar-

[1] Le mot *vetus civitas*, dont *Cos-Guéodet* n'est que la traduction bretonne, est employé dans une charte de Jean Ier, publiée par D. Mor. *Pr.* t I, c. 1006. — La réformation de 1427 fait mention de « la *veille cité* où fut jadis l'hostel épiscopal de Tréguier. » Dans un rentier de Coatfrec, écrit vers la fin du XVe siècle, il est parlé des « moulins de Saint-Loha en la *veille cité* et « de chevrantes appelées viandes aux chiens, « deues à Monseigneur, en la *veille citté.* »

[2] Il est à remarquer que, dans la Bretagne proprement dite, la plupart des établissements gallo-romains ont été promptement abandonnés et pour ainsi dire oubliés. Ainsi la ville de *Corisopitum* a succédé à *Civitas Aquilonia*, Dinan à Corseult, Tréguer à Cos-Guéodet; et Carhaix, l'antique *Vorganium*, est devenue une bourgade. Au contraire, dans les pays de Rennes, de Nantes et dans le Vannetais oriental, restés au pouvoir des Gallo-Romains, les anciennes capitales ont conservé longtemps leur importance.

[3] Je ne suis pas d'accord avec M. de la Borderie sur le nombre des troupes romaines qui devaient occuper alors la Bretagne. (V. Éclaircissements, à la fin des Prolégomènes.)

bares. Les Bretons, en prenant terre dans un pays dévasté depuis tant d'années, en purent donc occuper, sans résistance, les campagnes dépeuplées. Il y a lieu de croire que les premiers essaims d'émigrants abordèrent à l'angle sud-ouest de la péninsule, qui reçut d'eux, peu de temps après, le nom de Cornouaille. Une autre portion du territoire des Osismes, bornée au sud par les montagnes d'Arez, à l'ouest et au nord par la mer, à l'est par le Kefleut, passa, vers la même époque, sous la domination d'un petit chef dont la principauté fut appelée Léon, tandis qu'un troisième district de la même cité, situé entre le Kefleut et la rivière de Lannion, était englobé dans la Domnonée. Dès ce moment, il n'y a plus, à vrai dire, de pays des Osismes, et nous devrons raconter séparément l'histoire du comté et de l'évêché de Cornouaille, du comté et de l'évêché de Léon, enfin du royaume de Domnonée dont faisait partie l'évêché de Tréguer.

§ XV.

La Cornouaille. — Ses limites. — Le Pou-Kaer.

Les historiens de la Bretagne désignent sous le nom de Cornouaille la partie méridionale de l'antique cité des Osismes, occupée, dans la dernière moitié du ve siècle, par des clans sortis de l'île de Bretagne, et dont les limites, on le verra tout à l'heure, étaient exactement celles de l'évêché de Quimper en 1789. Cependant D. Morice, et, de nos jours, quelques écrivains recommandables, se sont efforcés d'établir, d'après l'abbé Gallet, que la peuplade des *Cornavii*, établie dans le pays alors appelé Cornouaille, aurait rangé sous ses lois la Bretagne tout entière. Ce système inadmissible a pour fondement quelques lignes empruntées à Raoul Glaber, qui, pourtant, ne songeait guère au petit comté de Cornouaille, en écrivant les quelques lignes où il dit que la pointe de Gaule (*Cornu Galliæ*), pays stérile, avait Rennes pour capitale[1]. Comment en douter, en effet, lorsque

[1] Voici le passage de Raoul Glaber dont l'abbé Gallet et ses disciples ont tant abusé : « Narrant si quidem plerique disputantes de « mundani orbis positione quod situs regionis « Galliæ quadra dimetiatur locatione.....cujus « etiam inferius finitimum ac perinde vilissi- « mum Cornu Galliæ nuncupatur. Est enim « illius metropolis civitas Redonum, etc. » (D. Bouq. *Script. rer. gall. et franc.* t. X, p. 15.) Évidemment les mots *Cornu Galliæ*, dans la pensée du moine de Cluny, s'appliquaient non pas au comté de Cornouaille (*Cornubiæ*), mais à la pointe de la Gaule, à la presqu'île armoricaine tout entière. C'est dans ce sens que Flo-

toutes les chartes de la même époque emploient le mot *Cornouaille* pour désigner, non pas la Bretagne, mais le pays, très-inférieur en étendue et en puissance, auquel on donnait le nom de *Cornubia*[1]? Que si du XIe siècle nous remontons jusqu'au IXe, les preuves abondent à l'appui de notre assertion. Et d'abord, dans une charte du Cartulaire de Redon, sous la date de 1021, le fils de Geoffroi Ier, Alain III, est qualifié de *dux totius Britanniæ*, tandis qu'un autre Alain, surnommé Caignard, porte le titre moins élevé de comte de Cornouaille[2]. Parmi les signataires d'un autre acte du même recueil, sous la date de 851-857, figure un *Cornogallensis episcopus*, nommé Anaweten, et après lui sont cités, comme témoins, les évêques de Vannes, de Dol, de Saint-Malo[3]. La Cornouaille n'exerçait donc, en ce temps-là, aucune espèce de suprématie politique et religieuse. Encore moins aurait-elle pu la posséder, trois siècles auparavant, lorsque Judwal régnait sur la Domnonée et que saint Samson en était comme le métropolitain. Du temps de saint Guénolé et de saint Hervé, la Domnonée et le Léon, on le verra plus loin, étaient l'un et l'autre distincts de la Cornouaille. Or, comment un pays auquel n'étaient assujettis ni le Léon, ni la Domnonée, aurait-il pu commander à toute la Bretagne?

Il est donc certain que, durant une période de cinq cents ans et plus, c'est-à-dire de Gradlon le Grand à Alain III, la Cornouaille n'a point formé, comme l'a prétendu Gallet, un état plus vaste et plus puissant que les principautés voisines : elle était alors bornée, au nord, par la rivière d'Elorn et les montagnes d'Arez, qui la séparaient du Léon; au sud et à l'ouest, par la mer; à l'est, par l'Ellé et par le cours de l'Oust. Ces limites, restées à peu près invariables jusqu'à la révolution française, nous ne les établissons pas arbitrairement; d'anciennes légendes attestent qu'elles remontent très-haut. Gurdestin nous montre en effet le fils de Fracan l'insulaire, saint Guénolé, traversant les *pagi* domnonéens, et, après avoir longé les confins de la Cornouaille, arrivant à l'île de Thopopegia[4], non loin de la frontière du

doard avait employé la même expression, au Xe siècle : « Normanni omnem Britanniam, *in* « *Cornu Galliæ*, in ora scilicet maritima sitam, « depopulantur. » (Flodoard, *Chron.* ad ann. 919, Duch. *Hist. franc. script.* II, 590.) Il est évident qu'ici les mots *Cornu Galliæ* se doivent entendre de la pointe de la Gaule, de la presqu'île armoricaine, qui renfermait non pas seulement le comté de Cornouaille, mais la Bretagne tout entière.

[1] En breton *Kernaw*.

[2] *Chartul. Roton.* p. 308.

[3] *Ibid.* p. 366, Append. et cf. *ibid.* p. 24.

[4] « Hic (Guengualoeus) per pagos, ad occi- « dentem versus, Domnonicos transiens *circaque* « *Cornubiæ* confinium perlustrans, tandem in

Léon. Un autre hagiographe nous fournit un renseignement non moins précieux : saint Hervé, à bout de ressources à Lanhouarneau, où il faisait bâtir un monastère, franchit les montagnes d'Arez et s'en vient réclamer, en Cornouaille, l'assistance des principaux seigneurs du pays [1]. Or, il ressort évidemment de ce double fait que, au VIe comme au XVIIIe siècle, les montagnes d'Arez séparaient la Cornouaille du Léon. Que si, maintenant, de cette frontière septentrionale on descend vers l'orient, on atteint la forêt de Bourbriac, dont la lisière extrême touchait à la Cornouaille, et non loin de laquelle Déroch, prince de Domnonée, possédait un manoir [2]. Donc, de ce côté encore, l'évêché de Quimper était resserré dans d'étroites limites comme en 1789. Il en était de même dans la partie orientale du diocèse, où, de tout temps, l'Ellé a servi de ligne de démarcation entre les Cornouaillais et leurs voisins les Vénètes [3]. Impossible donc, d'après tout cela, de prendre au sérieux le système de monarchie cornouaillaise inventé par l'abbé Gallet [4].

Il paraît, au surplus, que, dès la première moitié du VIe siècle, la partie septentrionale de la Cornouaille avait été démembrée au profit d'un *tyern* nommé Conmor, qui faisait de Carhaix sa capitale [5]. Nous aurons à établir ailleurs les limites de l'archidiaconé de Poher; celles du comté de ce nom, vers le sud-ouest du moins, étaient, à la même époque, assez resserrées. Mais, dans la région du nord, le petit souverain du Pou-Kaer réussit un moment à étendre sa domination jusqu'au *Pen-ar-bed*, s'il est vrai, comme l'assurent la

« insula quæ nominatur Thopopegia prospere « hospitatus est. » (*Vita S. Guengual.* auct. Gurdest. apud *Landev. Chartul.* l. II, c. II, et apud D. Mor. *Pr.* t. I, 178.)

[1] « Denique stipendio deficiente sancto Hoar- « neo ad officinas et monasterium perpetrandum, « commodum duxit montem Arariim transcen- « dere, ibique a primoribus Cornubiensium ad- « minicula quæsitare. » (Bl. Mant. n° 38, p. 855, Bibl. imp.)

[2] D. Lob. *Vie de S. Briac.*

[3] « Jussit (comes Guerech sanctæ Ninocæ « ejusque sociis) ostendere locum desertum « in plebe quæ dicitur Pluemur ad australem « plagam juxta mare. » (*Vita S. Ninocæ*, apud Boll. 1 jun. p. 410.) — Le grand district désert de Ploemeur s'étendait de l'embouchure du Blavet à celle de l'Ellé. Tous les lieux indiqués dans les chartes de donations faites par Gradlon sont situés dans la Cornouaille. Ainsi, le Saint, Gourin, Langonnet, Nuilac, Hanvec, etc. » (V. La Borderie, *Bull. de l'Ass. bret.* t. III, ann. 1852, 3e livr. p. 160-177; *Chartul. Landev.* ms. fol. 146 r°, D. Mor. *Pr.* t. I, 179.)

[4] Dès 1847, au congrès archéologique de Quimper, M. de la Borderie a fait justice du système de monarchie unitaire en Bretagne, inventé par l'abbé Gallet. (Voyez dans le *Bullet. archéol. de l'Ass. bret.* ann. 1852, t. III, 3e livraison, p. 160, la savante dissertation du même auteur sur la géographie de la Bretagne avant Nominoë.)

[5] Le Baud, *Hist. de Bretagne*, p. 73.

Chronique de Saint-Brieuc et les Actes de saint Gouesnou, que le territoire où ce saint personnage bâtit son ermitage était une concession du tyran [1].

La Cornouaille, d'après les Cartulaires de Quimper, était partagée en plusieurs *pagi minores*. Faut-il attribuer aux Bretons l'origine de ces petits districts, qui étaient si nombreux dans le pays de Galles, ou doit-on penser que, circonscrits par des limites naturelles, ils remontaient à une époque antérieure? C'est ce que je ne me permettrai pas de décider; mais voici les limites que je crois pouvoir assigner aux six petits *pagi* de la Basse-Cornouaille, limites approximatives, bien entendu :

I. *Pagus en Fou.* — Le *pagus* du Fou, avec lequel se confondait sans doute la vicomté de ce nom, était limité, au nord, par le diocèse de Léon; à l'ouest, par la rade de Brest; à l'est, par l'Elez depuis sa source jusqu'à son confluent avec l'Aune; au sud, par le cours inférieur de cette rivière jusqu'à son embouchure dans la rade de Brest. Le *pagus* du Fou correspondait, par conséquent, aux cantons actuels de Daoulas et du Faou, qu'il renferme en entier, et aux portions des cantons de Châteauneuf-du-Faou, de Châteaulin et de Pleyben, situées sur la rive droite de l'Aune [2].

II. *Pagus Porzoed* (Porzai). — Le Porzoed proprement dit, — région couverte de bois, comme son nom l'indique [3], — était compris entre la baie de Douarnenez et les deux chaînes montagneuses de Loc-Ronan et du Ménéhom. Les anciens habitants du pays appelaient *Nemet* les vastes futaies qui couvraient en partie ce territoire [4].

Le *pagus Porzoed* formait sans doute, à l'origine, une circonscription beaucoup plus vaste que le district dont nous venons de parler. Délimité, au nord, par la rade de Brest et la rivière d'Aune, depuis son embouchure jusqu'à la ville actuelle de Châteaulin, le pays boisé s'étendait, selon toute apparence, jusqu'au cap Sizun, en suivant, à l'est et au sud, les limites

[1] D. Lob. *Vie des saints de Bretagne*, p. 113. On lit dans la Chronique de Saint-Brieuc (ap. D. Mor. *Pr.* t. I, 16) : « Quamvis autem homo « pessimæ conditionis esset (Comorrus comes), « plurimas tamen possessiones et franchisias « religioso viro sancto Gouesnono et ejus eccle- « siæ in territorio Ossismorensi sitæ concessit « et donavit. »

[2] « Fuerunt duo ex discipulis sancti Wen- « gualoei in pago en Fou, in plebe Ermeliac. » (*Chartul. Landev.* D. Mor. *Pr.* t. I, 179.) — Le *pagus* en Fou se partageait entre les justices royales de Châteauneuf-du-Faou et de Châteaulin, d'une part, et la châtellenie des anciens vicomtes de Léon à Daoulas, d'autre part.

[3] *Porz-Coet, Porz-Hoet,* la retraite, la cour du bois.

[4] « ..... Cum paucis quos coadunaverat mi- « litibus in *silva* quæ vocatur *Nemet*... se occul- « tans [Alanus], etc. » (D. Mor. *Pr.* 368.)

de Saint-Coulitz, Briec, Landrevarzec et Guengat, qui tracent ses principaux débornements.

La presqu'île de Crozon dépendait naturellement du *pagus Porzoed*[1].

III. Le *pagus Cap-Sizun* commençait aux limites méridionales du Porzai, et, doublant la pointe à laquelle il a emprunté son nom[2], il s'étendait jusqu'au Goayen, ou rivière d'Audierne, qui le séparait du *pagus* Cap-Caval. Guengat, qui faisait partie de cette circonscription, s'avance, comme on sait, jusqu'aux abords de la ville de Quimper[3].

IV. *Pagus Cap-Caval.* — Ce *pagus*, qui renfermait l'un des faubourgs de la ville épiscopale, avait pour limites : au nord, la rivière du Goayen; à l'ouest et au sud, la mer, jusqu'à l'embouchure de l'Odet; à l'est, le cours de ce fleuve. Le Cap-Caval embrassait donc les cantons actuels de Plogastel-Saint-Germain, Pont-l'Abbé, et, en outre, les paroisses de Mahalon, Plouhinec, Penhars, Plomelin, Pluguffan, circonscrites aujourd'hui dans le canton de Quimper[4].

V. *Pagus Fouenan.* — Fouesnant, dont le territoire commence au sud d'Ergué-Gaberic et d'Ergué-Armel, avait pour limites, à l'ouest, l'Odet, et, au sud, la mer, depuis l'embouchure du fleuve jusqu'au fond de la baie de la Forêt. Là, le cours d'eau qui forme la petite anse de Saint-Laurent servait de borne orientale au *pagus*[5].

VI. *Pagus Tre-Conc.* — Le pays de Conc (Concarneau), où M. le baron

[1] « Superatis (hostibus suis) unam villam « Pentraes quæ est in pago Sent-Nic in pago « Porzoed Sancto Chorentino in perpetuum de- « dit [Hoellus consul]. » (D. Mor. *Pr.* t. I, 378.)

L'abbaye de Landévénec était située sur le territoire de l'antique *pagus Porzoed*. Le monastère exerça l'officialité sur son territoire pendant bien longtemps. Si Porzai, comme c'est vraisemblable, formait anciennement un doyenné, le siége en devait être à Plounevez-Porzai.

[2] Seidhun, Seizun, Sizun, l'île de Sein, située en face du Cap-Sizun.

[3] Le doyenné ou *pagus* de Cap-Sizun embrassait les cantons de Douarnenez et de Pontcroix, à l'exception de Plouhinec et de Mahalon. Le chef-lieu du doyenné était Beuzec-Cap-Sizun.

[4] « ... Voti sui memor (Alanus cornubiensis « consul) omnia quæ sui juris erant in quadam « *triba*, nomine *Tresgalet*, quæ est in Ploeneor, « *in pago Cap-Caval.* » (*Chart. eccles. Corisop.* D. Mor. *Pr.* t. I, 381.) — Le Cap-Caval comprenait la baronnie de Pont-l'Abbé, dont le canton marque assez exactement les limites, et le fief de Quemenet, qui renfermait Plouhinec, Plouzevet, Pluguffan, Penhars, Ploneis, Guengat et Plogonnec. Beuzec-Cap-Caval était le chef-lieu du doyenné de cette région.

[5] « Quidam vir nobilis..... nomine Diles... « tradidit de sua propria hereditate.... Trefum- « hour in pago Fouenan. » (*Chartul. Landev.* ap. D. Mor. *Pr.* t. I, 336.)

Le canton actuel de Fouesnant comprend tout l'ancien territoire du *pagus*. La châtellenie de Fouesnant fut annexée, au XVIe siècle, à celle de Concarneau.

Walckenaer a eu l'étrange idée de placer la capitale des Osismes, comprenait, d'après des inductions puisées dans un pouillé du XIVe siècle[1], la grande paroisse d'Elliant, celles de Kernevel et de Bannalec, et s'étendait, par conséquent, vers le nord, jusqu'à Coray et Scaer. Du côté de l'est, le *pagus Tre-Conc* s'avançait probablement jusqu'à la rivière d'Aven.

Il est parlé, dans un acte du Cartulaire de Quimper, publié par D. Morice, de la *villa* Cribur (*Kaer-Cribur*), située dans le *Plou* de Nevez et dans le *pagus* de Treguent : « Periou, Benedicti consulis filius.....Sancto Cho- « rentino pro anima sua dedit villam unam Kaer-Cribur nomine, in plebe « Nevez, in *pago* Treguent[2]. » Quel était ce territoire de Treguent dont faisait partie la paroisse de Nevez ? Évidemment c'était le pays situé au delà du Conc de Cornouaille, c'est-à-dire le *pagus Tre-Conc-Kernaw*[3].

Il est possible que le territoire soumis à la juridiction royale de Quimperlé ait formé primitivement, avec le territoire du ressort de Gourin, un septième *pagus* qui aurait embrassé toute la région comprise entre les montagnes Noires et la mer. Mais ce n'est là, je m'empresse de le déclarer, qu'une simple hypothèse.

Tout le monde sait que, depuis la Révolution, l'évêché de Cornouaille s'est agrandi de l'évêché de Léon tout entier et d'un certain nombre de paroisses des anciens diocèses de Tréguer et de Vannes. On trouvera, plus bas, le tableau de ces importantes conquêtes et celui des pertes, comparativement peu nombreuses, qu'a faites l'église de Saint-Corentin[4].

[1] Walckenaer, *Géogr. de l'anc. Gaule*, t. I, p. 379, et t. II, p. 383. — Voyez la réfutation de l'opinion de ce géographe par M. Bizeul, *Bull. de l'Assoc. bret.* ann. 1853, t. IV, p. 122-124.— Voy. aussi, plus loin, le Pouillé de Cornouaille.

[2] D. Mor. *Pr.* t. I, 378.

[3] *Tre*, au delà; *Conc*, baie abritée. — Concarneau, nous l'avons dit, signifie le Conc de Cornouaille (Conc-Kernaw); il y avait deux autres Conc : Conc-Léon (le Conquet) et Conc-Gall, le Conc de la Gaule (Cancale).

[4] L'évêché de Quimper a absorbé : l'évêché de Léon tout entier, plus Locquénolé, en Dol, enclave de Léon.

Il a pris à l'évêché de Tréguer : Saint-Mathieu et Saint-Melaine de Morlaix; Garlan; Plouézoc'h; Ploujean; Plougaznou et Saint-Jean-du-Doigt, sa trêve; Lanmeur, évêché de Dol, mais enclave de Tréguer, et Locquirec, aussi en Dol, trêve de Lanmeur; Guimaëc; Plouégat-Guérand; Plouégat-Moysan; Le Ponthou; Botsorhel; Guerlesquin; Plouigneau et Lannéanou, sa trêve; Plougonven et Saint-Eutrope, sa trêve; Plourin et Le Cloître, sa trêve.

Il a pris à l'évêché de Vannes : Arzano et Guilligomarc'h, sa trêve; Redené et Saint-David, sa trêve.

Par contre, il a donné à l'évêché de Vannes : le Faouët, Langonnet et la Trinité, sa trêve; Gourin et ses trêves de Roudouallec et Le Saint; Guiscriff et Lanvénégen, sa trêve; Neuillac et ses trêves de Kergrist et Hémonstoir; Saint-Caradec; Locunolé (suivant Ogée et les annuaires du Morbihan; mais l'*Ordo* et l'Al-

§ XVI.

Corisopitum.

Il est désormais acquis à l'histoire que les mots *Cornubia* et *Cornu Galliæ* désignent deux contrées distinctes, et que le comté de Cornouaille, loin d'embrasser une vaste circonscription, avait été démembré peu d'années après sa fondation. Mais une question plus importante nous reste à examiner.

La Notice des Provinces place dans la métropole de Tours les deux cités des *Osismes* et des *Corisopites*. A-t-il donc existé deux peuples sur le territoire des anciens *Osismii*, ou bien *Corisopitum* serait-il tout simplement une corruption du mot *Coriosolitum*, qu'on lit dans plusieurs manuscrits, et qui, dit-on, s'appliquait à l'antique cité des Curiosolites[1]? En second lieu, la conjecture admise, faut-il penser que les *Corisopiti* n'étaient que des *Curiosolites* sous un nom mal écrit[2]? Tel est le problème.

Pour mon compte, l'inexplicable disparition des Curiosolites, dès la fin

manach des postes la placent dans le Finistère).

Il a donné à Saint-Brieuc : le vieux bourg de Quintin et ses trêves du Leslay et de Saint-Gildas; Le Bodéo et La Harmoye, sa trêve; Carnoët et Saint-Corentin, sa trêve; Plusquellec et ses trêves de Callac, Calanhel et Botmel; Duault et ses trêves de Saint-Nicodème, Saint-Servais, Burtulet, Landugen et Locarn; Plourac'h; Maël-Pestivien et Le Loc'h, sa trêve; Pestivien et Bulat, sa trêve; Trébrivant et le Moustoir, sa trêve; Paule; Plévin; Treffin, ancienne trêve de Plouguer; Tréogan; Corlay; Le Haut-Corlay et Saint-Bihy, sa trêve; Plussulien; Saint-Martin-des-Prés; Saint-Mayeux et ses trêves de Caurel et Saint-Gilles-du-Vieux-Marché; Laniscat et ses trêves de Saint-Igeau, Rosquelven et Saint-Gelven; Mur et ses trêves de Saint-Connec et Saint-Guen; Merléac et ses trêves du Quillio et Saint-Léon; Glomel et ses trêves de Trégornan et Saint-Michel; Plounévez-Quintin et Trémargat, sa trêve; Plouguernével et ses trêves de Gouarec, Locmaria et Bonen; Saint-Gilles-Pligeau et ses trêves de Kerpert et Saint-Conan; Peumerit-Quintin; Kergrist-Moëllou et Rostrenen, sa trêve; Botoha et ses trêves de Saint-Nicolas-du-Pellem, Querrien, Sainte-Tréphine, Canihuel et Lanrivain.

[1] « Metropolis civitas Turonum :
« Civitas Cenomannorum;
« Civitas Redonum;
« Civitas Andicavorum;
« Civitas Namnetum;
« Civitas Coriosopitum;
« Civitas Osismiorum;
« Civitas Diablintum. »

M. Guérard a examiné avec soin vingt-cinq manuscrits de la Notice des Provinces, et ces manuscrits lui ont fourni les leçons *Consulitum*, *Consolitum*, *Conisolitum*, etc. (Voy. *Notice sur les divisions territoriales de la Gaule*, p. 15.) Mais le docte écrivain n'a point donné les variantes de deux très-anciens manuscrits de la bibliothèque de de Thou, où l'on trouve *Corisolitum* et *Corisuletum*. (Cf. Bizeul, *Bull. archéol. de l'Ass. bret.* ann. 1853, 4e liv. p. 135.)

[2] Bizeul, *loc. cit.* p. 141.

du IVe siècle, et l'existence non moins extraordinaire de deux capitales dans la cité des Osismes, m'avaient toujours fait soupçonner, dans la Notice, une erreur de copiste. D'un autre côté, je ne pouvais admettre qu'une des principales églises de la Bretagne eût pris, un beau jour, le nom de *Curiosolitum*, travesti plus tard en *Corisopitum*. Et cependant l'un de nos plus habiles géographes, M. Bizeul, n'a pas craint de « transporter les Corisopites à Corseult, avec les Curiosolites [1]. » Mais c'est là une difficulté de plus, car des documents d'une incontestable valeur attestent que, dès une époque très-reculée, les évêques de Quimper portaient le titre de *Corisopitenses episcopi*. Or, pourquoi ce titre, si *Corisopitum* n'avait pas existé? On a prétendu que des clercs du XIe siècle, fort ignorants pour la plupart, avaient travesti en *Corisopites* les *Curiosolites* de César, qu'ils ne savaient en quel lieu placer. Mais comment expliquer une transplantation si lointaine, lorsqu'il était facile de trouver un emplacement convenable dans l'un des trois évêchés de Tréguer, de Saint-Malo et de Saint-Brieuc, où la Notice des Provinces ne place aucune cité?

D'Anville, qui avait examiné sérieusement la question, a pris un moyen terme pour la résoudre : « Les *Corisopiti*, dit-il, doivent être distingués des « *Curiosolites ;* cette peuplade des Corisopites, dont aucun auteur ne fait « mention avant la Notice des Provinces, occupait primitivement un *pagus* « *osismien* [2]. »

M. Bizeul a, non sans raison, combattu l'hypothèse. Comment admettre, en effet, qu'un simple district du territoire des Osismes ait pu être assimilé, par la Notice, à la cité dont il devait dépendre? On a dit, à la vérité, qu'à la fin du IVe siècle, les Romains, sentant la nécessité de se rapprocher du littoral infesté par les Barbares, avaient abandonné Carhaix, et fondé, sur les bords de l'Odet, une nouvelle capitale nommée *Corisopitum* et dont on retrouve les débris dans le faubourg de Locmaria de Quimper [3]. Mais, l'hypo-

[1] M. Bizeul a vivement combattu d'Anville, qui ne voulait pas que les *Corisopites* fussent le même peuple que les *Curiosolites*. Ces derniers ont été reportés, comme le voulait le docte critique, « à Corseult, leur antique cité; » mais les Corisopites sont restés en possession de l'évêché de Cornouaille. (V. Bizeul, *Bull. de l'Assoc. bret.* 1853, t. IV, 4e liv.)

[2] D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 249.

[3] Je n'hésite pas à reproduire ici textuellement les objections de l'un de nos plus savants archéologues : « Je crois que *Vorganium* (Carhaix) « a été l'unique ville des Osismiens jusqu'à l'é« poque où s'est étendu un cordon militaire, « sur le littoral, aux ordres du *dux tractus Ar*« *moricani*. Carhaix, distant de plus d'une jour« née de tous les points d'abordage, ne répon« dait plus aux exigences du système défensif

thèse admise, il devient encore plus difficile d'expliquer l'insertion, dans la Notice, du nom de deux capitales, pour un même état. D'ailleurs, il faut se rappeler que l'ancienne ville romaine, dont les nombreuses substructions se retrouvent à Locmaria, est appelée, dans les anciens actes, non pas *Corisopitum*, mais *Civitas Aquilonia* ou *Civitas Aquilæ*[1]. Les deux villes étaient donc distinctes : l'une existait, évidemment, avant l'arrivée des Bretons; l'autre, bâtie par ces derniers au confluent du Steyr et de l'Odet (Kemper), est le *Corisopitum* dont l'évêché cornouaillais a tiré son nom.

J'en étais là, dans mes conjectures géographiques, lorsque, en examinant l'une des cartes de la *Britannia* de Camden, j'y lus le nom de *Corstopitum*[2], qui se rapproche si singulièrement de notre *Corisopitum* armoricain. Ce fut pour moi un trait de lumière, et l'existence d'une petite tribu de *Cornavii* à *Pons-Ælii* acheva de ruiner dans mon esprit la thèse des Osismes-Corisopites de d'Anville. Bientôt, cependant, des doutes se présentèrent. D'une part, dom Lobineau, dont l'opinion me paraît d'un grand poids, fait venir nos Bretons cornouaillais de la pointe sud-ouest de la Grande-Bretagne, située en face de la Cornouaille continentale; d'autre part, il y avait dans l'île, au témoignage de Ptolémée, une peuplade de *Cornavii* qui habitaient, à l'est du pays de Galles actuel, un territoire situé entre l'Avon et la Saverne[3]. Or, s'il est infiniment vraisemblable que les *Brigantes* du *Corisopitum* insulaire,

« contre la piraterie. On a dû abandonner cette « capitale, et les troupes romaines vinrent oc- « cuper des stations plus voisines de la mer, « comme Saint-Pol et Quimper. » — Cela est ingénieux, sans doute; mais c'est à Carhaix (*Osismii*), et non pas à *Civitas Aquilonia*, ou ailleurs, que la Notice des dignités fait résider le *præfectus Maurorum Osismiacorum*. (Vid. sup. p. CXXXVIII.)

[1] « ..... Dedit Benedictus episcopus et co- « mes... tertiam partem ecclesiæ Kernolisan... « Sanctæ Mariæ in Aquilonia civitate. » (D. Mor. *Pr.* t. I, 390.) Ailleurs (acte d'exemption accordée au prieuré de Locmaria en 1172) on lit : « Ecclesiam Beatæ Mariæ de Aquilone. » (*Ibid.* 366.) Enfin Adrien de Valois (*Not. Gall.* p. 166) rapporte qu'il a lu ce qui suit dans d'anciens martyrologes : « Kal. maii in Britannia Coren- « tini episcopi civitatis *Aquilæ*. » Chose curieuse, cette dénomination se retrouve, à Locmaria même, dans celle de Lanneiron*, que porte encore un ancien manoir du voisinage.

[2] Voy. la *Britannia* de Camden, édit. Gibson, de la page 847 à la page 855. Cf. avec Petrie, *Monum. histor. Britann.* in-fol. Londres, 1848, p. XX : « A limite, id est, a vallo prætorio usque « M. P. C. LXVI. A Bremenio *Corstopitum* « M. P. XX. » (Anton. *Itin.*) Dans la Notice des dignités de l'empire, on lit ces mots :

Sub dispositione ducis spectabilis Britanniarum
Per lineam valli
Tribunus cohortis Cornoviorum.

[3] Ptolem. *Geogr.* II, 3, et *Mon. hist. Brit.* I, CXLI.

* Lann-eiron. — *Lann*, territoire; *eiron*, pluriel de *er*, aigle.

chassés les premiers par les Saxons[1], s'en vinrent, réunis à leurs voisins de *Pons-Ælii*, fonder, dans l'Armorique, une ville à laquelle, selon les coutumes paternelles[2], ils imposèrent le même nom de *Corisopitum*[3], est-il aussi probable que ce soit la tribu des *Cornavii* (Cornouaillais du nord de la Bretagne, et non ceux de la Saverne, arrivés les derniers mais en plus grand nombre) qui ait donné son nom à la Cornouaille continentale? La question, je l'avoue, me semblait très-difficile à résoudre; mais des renseignements fournis par un ami ont aplani pour moi la difficulté. M. de la Borderie, qui, au moment même où je le consultais, s'occupait précisément de rédiger une notice sur le même sujet, voulut bien appeler mon attention sur le point essentiel que voici : Le Cornwall insulaire, d'où l'on a coutume de faire venir les habitants de la Cornouaille armoricaine, était occupé, sous la domination romaine, non par des *Cornavii*, mais par des *Domnonii*. C'est seulement au VIIIe siècle, lorsque les Saxons eurent refoulé les Bretons dans l'angle sud-ouest de l'île, que ce coin de terre reçut des vainqueurs le nom de *Corn-Wealas* (la pointe des étrangers). Par conséquent, l'argument tiré du commun voisinage de l'Armorique et de la Cornouaille insulaire n'a point l'importance qu'on lui prête.

Quant aux *Cornavii* venus de l'est du pays de Galles, le savant critique ne conteste pas qu'ils aient pu contribuer, pour une large part, à la fondation définitive du petit État cornouaillais-armoricain.

On trouvera, au surplus, dans les Éclaircissements placés à la fin de ces Prolégomènes, une dissertation développée sur le point géographique que je viens de traiter sommairement; je m'arrête donc, et, de tout ce qui précède, je crois pouvoir tirer les conclusions suivantes :

I. Les mots *Cornu Galliæ* n'ont rien de commun avec celui de *Cornubia*[4]

[1] Bed. *Hist. eccl. Angl. Sax.* l. I, c. XV.

[2] Cæs. *de Bell. gall.* V, XII.

[3] La leçon *Coriosopitum* n'aurait assurément pas prévalu, si cette dénomination, introduite en Armorique plus d'un demi-siècle après la rédaction de la Notice, n'avait été appliquée au siége épiscopal du petit état fondé par les *Cornavii* fugitifs. On s'explique facilement que les copistes du IXe siècle, n'entendant plus parler de la *Civitas Curiosolitum* (à laquelle avaient succédé, depuis l'arrivée des Bretons, les dénominations de *Domnonée* et de *Pou-tre-coet*), aient remplacé le mot *Curiosolitum*, qui ne s'appliquait plus à rien, par le mot *Coriosopitum*, qui désignait la ville épiscopale de Quimper. Le mot *Corstopitum*, employé par Camden, n'est pas le seul qu'on trouve dans les manuscrits. M. de la Borderie m'a indiqué, dans les *Monum. hist. Britann.* les variantes *Corisopito*, *Coriosopito*, qui m'avaient échappé. Il est remarquable que ce mot *Corisopito* soit exactement celui qui forme le titre d'une de nos chartes. (Voy. plus loin *Chartul. Roton.* p. 302.)

[4] *Cornubia*, *Cornovia*, pays des *Cornavii*.

(en breton *Kernaw*). La Cornouaille armoricaine, du VIe au XIe siècle, a été resserrée dans des limites à peu près analogues à celles de l'évêché de Cornouaille, ou de Quimper, en 1789.

II. Dès la première moitié du VIe siècle, la Cornouaille, loin de dominer les petits états voisins, comme on l'a prétendu, avait été démembrée au profit d'un prince nommé Conmor. Le comté de Poher (Pou-Caer), auquel nous faisons allusion, donna naissance à un archidiaconé du même nom.

III. Le mot *Corisopitum* (qui se lit *Corisopito* dans les documents des deux Bretagnes) a été substitué à celui de *Cariosolitum* par des copistes auxquels cette dernière dénomination n'offrait plus aucun sens.

IV. Il n'existait qu'une seule capitale chez les Osismes, à la fin du IVe siècle, et cette capitale c'était *Osismii*, l'ancienne *Vorganium*.

V. *Corisopitum*, dont d'Anville a fait un *pagus* des Osismes, n'était qu'une ville, et n'a pu, par conséquent, être inscrite dans la Notice comme une cité.

VI. C'est au confluent du Steyr et de l'Odet, et non à Locmaria, qu'était située la ville bretonne de *Corisopitum*. Les nombreuses substructions de Locmaria indiquent bien l'emplacement d'un établissement romain; mais les anciens actes lui donnent le nom de *Civitas Aquilonia*, *Civitas Aquilæ*.

VII. *Corstopitum*, ou plutôt *Corisopito*, à l'époque où les Saxons envahirent l'île de Bretagne, était une ville des *Brigantes*, dont les habitants vaincus vinrent chercher un refuge dans l'Armorique : de là l'appellation de *Corisopitensis ecclesia*, que portait l'évêché de Quimper.

VIII. La tribu militaire des *Cornavii*, établie, sous la domination romaine, à *Pons-Ælii*, non loin de *Corisopitum*, donna probablement son nom à la Cornouaille armoricaine.

IX. L'œuvre commencée en Armorique par les *Cornavii* de *Pons-Ælii* fut achevée, peu de temps après, par d'autres Cornouaillais qui venaient du pays situé entre l'Avon et la Saverne, pays d'où les Romains, selon toute apparence, avaient tiré la *cohorte* cornovienne préposée à la défense du mur de Sévère[1].

[1] Voy. plus haut, p. CLXIII, note 2, *in fine*.

§ XVII.

Divisions ecclésiastiques. — Diocèse de Cornouaille ou de Quimper. — Considérations générales.

Avant d'entrer dans le détail des divisions et des subdivisions d'un des diocèses de la Bretagne proprement dite, je demande la permission de présenter quelques observations indispensables, au sujet de la primitive organisation de l'église bretonne.

L'ancienne cité des Osismes, contre l'usage ordinaire, a donné naissance à trois évêchés : Cornouaille, Léon, Tréguer. De là une foule d'assertions erronées de la part d'écrivains qui, moins savants en histoire qu'en archéologie, ont voulu retrouver, à toute force, chez les Bretons de l'Armorique, l'organisation ecclésiastique des nations gallo-romaines. Nous allons établir que rien n'est moins fondé, et que les règles posées par M. Guérard, très-justes en ce qui concerne une grande partie des Gaules, ne sont point applicables à la Bretagne proprement dite.

Et d'abord, rappelons ici, puisqu'on l'oublie si souvent, que, chez les Bretons réfugiés sur le continent, langue, mœurs, institutions, tout venait de l'île de Bretagne. Cela posé, on concevra facilement que les églises de la Cornouaille, du Léon, de la Domnonée, aient été régies autrement que celles de Rennes, de Nantes ou de Vannes. Les Pères du concile de Tours, en 567, essayèrent, on le sait, de faire cesser cet état de choses ; mais ce fut en vain. « Il faut convenir aussi, dit D. Lobineau, que les Bretons, ve-« nant dans l'Armorique, n'avaient trouvé l'évêque de Tours en possession « d'avoir d'autres suffragants que les évêques du Mans, d'Angers, de Rennes « et de Nantes. Ils lui laissèrent donc volontiers la disposition des évêchés de « Rennes, de Nantes et de Vannes, *parce qu'ils n'étaient pas encore de leur « nation ;* mais, pour les autres évêchés de Bretagne, comme les Bretons en « étaient les fondateurs, ils ne s'imaginèrent pas qu'un évêque étranger eût « des droits sur eux, et pût entreprendre de les soumettre à son siége en « vertu d'une distribution des Gaules faite par les empereurs..... A quoi « il faut ajouter que la coutume ancienne de la nation n'était pas d'attacher « la dignité de métropolitain à quelque siége déterminé, mais à celui des « prélats que les autres en avaient jugé le plus digne [1]. »

[1] Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 13.

Ces paroles sont de la plus rigoureuse exactitude. Mais qu'importe aux écrivains à système préconçu? — Quoi! des Bretons, fuyant devant l'épée saxonne, auraient ravi aux évêques gallo-romains la gloire de convertir les Armoricains à la foi! — A l'exemple de D. Liron[1], l'on s'est insurgé contre une telle assertion, et de là d'incroyables efforts pour prouver qu'avant l'arrivée des Bretons, des évêchés existaient à Vannes, à Carhaix, à Corseult. Nous montrerons tout à l'heure que ce système n'est qu'une négation absolue des documents et des traditions les plus respectables de l'histoire de Bretagne. Mais, préalablement, il nous faut dire quelques mots encore au sujet des vieilles coutumes ecclésiastiques des Bretons insulaires, coutumes qu'il importe de connaître si l'on veut comprendre le rôle des Tugdual, des Samson, des Malo et de tant d'autres saints, en Armorique.

Il n'y avait point de diocèses à siéges fixes dans l'île de Bretagne. Les primats établis tantôt à Landaff, tantôt à Ménévie, gouvernaient toutes les églises, à l'aide d'évêques régionnaires qui se portaient sur tel ou tel point, selon le besoin des âmes. Or, il en fut longtemps de même dans la Domnonée continentale, et c'est ce qui explique la situation exceptionnelle de saint Samson, situation méconnue naguère, à mon grand étonnement, dans un livre des plus recommandables[2]. Dans la Domnonée, en effet, saint Tugdual, à Tréguer, saint Brieuc, dans la ville qui porte ce nom, saint Malo, à Alet, exercèrent, comme évêques-abbés, toutes les fonctions de l'épiscopat. « J'ob« serve, dit le bénédictin D. Le Gallois, dont les doctes recherches ont été si « profitables à D. Lobineau et à tant d'autres, j'observe que le génie des Bre« tons était de multiplier les évêchés comme les couronnes, et de consacrer « partout des évêques dont la plupart, ne pouvant être que titulaires, n'é« taient que comme des curés de campagne, dépendant, quant à la juridic« tion, d'un évêque principal; car comment entendre autrement les trois cent

[1] *Apologie pour les Armoricains et pour les églises des Gaules, particulièrement de la province de Tours*, Paris, 1708, in-12. Dom Lobineau, pour avoir écrit « que les Armoricains — si l'on « en excepte ceux de Nantes et quelque peu de « leurs voisins — adoroient encore les idoles en « 458, et que les Bretons leur firent part de la « connoissance du vray Dieu par le ministère « de quantité de saints évêques et de prédica« teurs zélés qu'ils leur envoyèrent, » D. Lobineau fut dénoncé, et dut faire un carton où on lit les paroles suivantes : « Ce ne serait pas « estimer autant que l'on doit les travaux apos« toliques de saint Clair, d'Ennius et de plu« sieurs autres prélats qui avaient établi la foi « chrétienne dans le pays, que de croire que le « culte des idoles s'y fût conservé jusqu'à ce « temps, etc. » (Voy. *Hist. de Bret.* t. I, p. 7.)

[2] *Les anciens évêchés de Bretagne*, par MM. J. de Geslin-Bourgogne et de Barthélemy, Saint-Brieuc, 1859, Introd. p. 50.

« cinq évêques consacrés par saint Patrice dans la seule Hybernie, et les deux « cent six qui se trouvèrent au synode de Bruy, pour la seule Cambrie, et « tant d'autres prélats qu'on trouve de tous côtés, dont la plus grande partie « vivaient dans des monastères, et étaient ordonnés par des métropolitains, « ou même par de simples évêques, pour servir de pasteurs au peuple, sans « que ces dignités tirassent à conséquence pour des successeurs? Ces évêchés « passagers, si l'on ose parler ainsi, finissaient avec les évêques, de sorte « qu'après tout, il n'en est resté que quatre dans la Cambrie..... La dignité « d'archevêque était personnelle, indépendante des siéges, et les évêques « d'une province choisissaient entre eux celui qu'ils jugeaient le plus digne « métropolitain. Cette remarque sera nécessaire pour expliquer l'ordination « de quelques nouveaux évêques en Armorique[1]. »

Tout cela est d'une justesse parfaite et conforme aux données de l'histoire. Mais la distinction si judicieuse établie par dom Le Gallois entre les églises de Bretagne et celles de la Gaule n'a point été comprise, ou plutôt l'on n'a pas voulu l'accepter. Et, pourtant, la différence qu'il signale se retrouve partout, et on la voit se prolonger à travers les siècles. En veut-on une preuve éclatante? l'hagiologie comparée des diocèses de la Bretagne avec ceux de la *Romanie* va nous la fournir.

Lorsque, quittant les anciens évêchés gallo-romains de Rennes et de Nantes, on met le pied sur le territoire breton proprement dit, les noms de lieux, nous l'avons fait remarquer, changent aussitôt de physionomie. Or, la même différence entre les noms de saints se peut observer dans l'une et l'autre contrée.

Dans les diocèses de Rennes et de Nantes les noms patronymiques des églises sont gallo-romains, pour la plupart; ainsi saint Clair, saint Donatien, saint Rogatien, saint Similien, saint Martin, saint Hilaire, saint Julien, saint Marc, saint Aubin, saint Hélier, saint Vitalis (Viau), saint Herbelon, saint Filibert, etc.

Il n'en est pas de même dans le pays breton. Il est certain, en effet, que presque toutes les paroisses de la Domnonée armoricaine, du Browerech, du Léon, de la Cornouaille, eurent pour patrons primitifs des saints venus de l'île de Bretagne et d'Irlande, ou nés, en Armorique, de parents de race bretonne. Les exceptions, on l'a fait judicieusement observer, ne portent

[1] Dom Le Gallois, *Mémoires inédits sur les origines de l'histoire de Bretagne*, Blancs-Mant. n° 44, p. 181.

guère que sur des noms qui, se rattachant intimement aux traditions évangéliques, doivent naturellement se retrouver partout[1].

On a remarqué que presque tous les saints de la première période de l'histoire de Bretagne appartenaient à l'ordre monastique. Aussi, dom Le Gallois ne croit-il pas qu'il y ait eu de clergé séculier, dans le pays, avant le IXe siècle. Les essaims de moines bretons disséminés dans les solitudes de la péninsule y surent maintenir, avec tant de persistance, les coutumes particulières de leur Église, que Louis le Débonnaire, un jour qu'il campait, avec son armée, sur les bords de l'Ellé[2], en 818, put voir se présenter devant lui l'abbé de Landévénec, avec le costume et la tonsure des anciens moines d'Hybernie[3]. Or, si les Églises bretonnes pratiquaient encore, sous le fils de Charlemagne, les vieilles règles monastiques des saints irlandais, on peut juger de la puissance des coutumes nationales trois ou quatre siècles auparavant. Il paraît, néanmoins, que, dans la Cornouaille et le Léon, des siéges fixes furent établis d'assez bonne heure. La fondation de ces deux Églises est sans doute entourée de quelque obscurité; mais, quoi qu'on en ait pu dire, leur existence est autrement certaine que celle de prétendus évêchés créés, dit-on, chez les Osismes et chez les Curiosolites, dès la fin du IVe siècle, et qui, on ne sait comment, auraient disparu tout à coup, en ne laissant pas plus de traces que la célèbre ville d'Is, engloutie, selon les légendes, sous les flots de l'Océan.

[1] J'ai eu sous les yeux un relevé très-exact des anciennes paroisses de la Bretagne, avec les noms de leurs patrons, par le vénérable comte de Blois de la Calande. Or, tous ces noms, — à l'exception de celui de saint Éloi, que ses relations avec saint Judicaël avaient rendu populaire en Bretagne, — tous ces noms, dis-je, appartiennent à des saints bretons : saint Guénolé, saint Corentin, saint Tugdual, saint Brieuc, saint Samson, saint Malo, saint Paul de Léon, saint Gildas, saint Méen, saint Magloire, saint Armel, saint Gonnery, saint Goulven, saint Suliaw, etc. (Cf. avec un curieux travail de M. A. de Blois, *Bull. de l'Assoc. bret.* année 1850, t. II, liv. I, p. 65-70.)

[2] « . . . Dum in *Britannia* castra fixerat super « fluvium Eligium. » (D. Lob. *Pr.* t. I, 26.)

[3] « In nomine Domini, etc. . . . . Ludovi- « cus, etc. . . . . imperator Augustus. . . . Uni- « verso ordini ecclesiastico *Britanniæ* consistenti « notum sit quod, dum Matmunoc abbas ex mo- « nasterio Landevennock nostram adiisset præ- « sentiam, et illum sive de conversatione mona- « chorum illarum partium consistentium, sive « de tonsione interrogassemus et ad liquidum « nobis qualiter hæc forent patefecisset, cognos- « centes quomodo ab Scotis sive de conversa- « tione, sive de tonsione capitum accepissent, « *dum ordo totius sanctæ apostolicæ atque Ro- « manæ Ecclesiæ* ALITER *se habere* dignoscitur, « placuit nobis ut sive de vita, seu etiam de ton- « sura, cum universali Ecclesia. . . . . concorda- « rent, et ideo jussimus ut et juxta regulam « sancti Benedicti patris viverent. . . . . » (D. Lob. *Pr.* t. II, 26.)

Nous avons établi, dans un précédent paragraphe, que l'Église de Vannes ne remonte qu'à 465, et que, plusieurs années après la mort de saint Patern, les Vénètes, restés païens pour la plupart, durent être convertis par saint Melaine. Est-il donc croyable, après cela, qu'aux extrémités de la presqu'île armoricaine, le nombre des chrétiens ait pu être assez considérable, dès l'an 400, pour y rendre nécessaire l'établissement de plusieurs évêchés? Nous ne le pensons pas. D'ailleurs, le fait fût-il possible, il resterait à expliquer comment des diocèses, établis moins d'un siècle avant l'arrivée des Bretons, ont pu s'évanouir, en quelque sorte, sans que l'histoire ou la tradition en aient conservé le moindre souvenir. Il faut donc le proclamer, rien de moins fondé que l'existence de ces diocèses primitifs. Et cependant, je le dis à regret, cette thèse a été reprise, en sous-œuvre, après la mort de M. Bizeul, par le seul disciple qui défende son système. Le docte explorateur de nos voies romaines, pour rester conséquent avec lui-même, avait été amené à rejeter, en bloc, une grande partie des documents de notre histoire. Plein de mépris pour la tradition, il traitait avec le même dédain et les Actes de saint Melaine, de saint Samson, écrits par des contemporains, et les Vies de saint Malo, de saint Pol de Léon, de saint Guénolé, acceptées par la plus sévère critique. Bien plus, comme l'établissement des Bretons en Armorique dérangeait le système du vénérable vieillard, il en vint, un jour, jusqu'à contester, pour ainsi dire, leur passage sur le continent[1]. En vain lui opposa-t-on les textes formels de Sidoine Apollinaire, de Jornandès, de Procope, de Grégoire de Tours, d'Éginhart, d'Ermold Nigel, de Gurdestin, etc. en vain lui fit-on observer, — argument sans réplique, — qu'au moment même où les Saxons s'emparaient de l'île de Bretagne, un coin de la presqu'île armoricaine perdit son nom, pour prendre celui de *Britannia minor, Britannia cismarina,* rien ne put convaincre l'indomptable Armoricain-Nannète, et, sans daigner discuter un seul texte ni répondre à un seul argument, il passa outre.

Moins passionné, moins absolu que son maître, l'archéologue qui s'est donné la mission de le continuer a produit, à l'appui du système, un argument nouveau, qui doit réduire à néant, croit-il, l'histoire de dom Lobineau, les savantes recherches de dom Le Gallois, de Lebeau, de Tillemont et de tant d'autres. Cet argument décisif, en deux mots, le voici : « La

[1] M. Bizeul, *Mém. sur la carte romaine de la péninsule armoricaine,* Congrès scientifique de France, XVIe session, t. II, p. 54-55.

« Notice des Provinces place neuf cités dans la métropole de Tours, vers « l'an 400 ; or, comme il ressort du texte d'un concile tenu à Vannes, en 465, « que huit évêques existaient alors dans cette métropole, on en doit conclure « que, non-seulement en ce temps-là, mais même soixante et dix ou quatre- « vingts ans auparavant, il y avait des siéges épiscopaux à Vannes, à Carhaix, « à Corseult. Par conséquent, il y a lieu d'affirmer que l'Évangile était « prêché dans l'extrême Armorique avant l'arrivée des Bretons, de leurs « évêques et de leurs moines. »

Je crois avoir résumé fidèlement la thèse qui s'est produite dernièrement à l'Institut; ma réponse sera courte, mais péremptoire, je l'espère.

I. Je ferai remarquer, tout d'abord, que, comme son maître, l'auteur résout, *a priori*, la question par la question même : « Au quatrième siècle le « nombre des diocèses répondait, en Gaule, à celui des cités. » — Mais rien n'est moins fondé qu'une telle proposition. Il est très-vrai, sans doute, que, après la chute de l'Empire, l'Église gallo-romaine modela ses diocèses sur les anciennes cités, et que, quand les circonscriptions civiles furent, en quelque sorte, annulées par les circonscriptions religieuses, les mots *civitas* et *diœcesis* devinrent synonymes. Mais cette synonymie ne fut complète que le jour où l'Église ordonna formellement de faire concorder les divisions ecclésiastiques avec les divisions administratives. Or, la première décision prise à cet égard l'a été au concile de Chalcédoine, en 451, c'est-à-dire *plus d'un demi-siècle après la rédaction de la Notice des Provinces*. Voici, au surplus, les propres termes employés par les Pères de Chalcédoine :

« Si vero quælibet civitas per auctoritatem imperialem renovata est, aut « si renovetur in posterum, civilibus et publicis ordinationibus etiam eccle- « siasticarum parochianarum sequatur ordinatio[1]. »

Ces paroles sont décisives; elles montrent l'inanité d'un système qui, cinquante ans, et plus, avant la décision du concile de Chalcédoine, prétend identifier, dans toute la Gaule, les cités et les diocèses[2]. Nous ferons remarquer, au surplus, que des huit évêques mentionnés, mais sans désignation de siéges, dans les actes du concile de Vannes (465), six seulement appartiennent sans conteste à la province de Tours. Ce sont : Perpetuus, le métropolitain; Paternus, évêque de Vannes; Talasius, d'Angers; Victorius, du

[1] *Concilia*, apud Labb. t. IV, p. 784.

[2] Le passage précité du concile de Chalcédoine est nettement expliqué dans le canon XXXVIII du concile de Constantinople, en 681. Les cités y sont nommées *civitates*, et les diocèses *parochiæ*

Mans; Athenius, de Rennes; Nunnechius, de Nantes. Quant à Albinus et à Liberalis, aucun catalogue, aucune légende, aucune tradition n'autorise à croire qu'ils fussent évêques des Osismes et des Curiosolites. Est-ce donc que, pour assister à un concile provincial, il fallait nécessairement appartenir à la métropole où il était assemblé? Nullement; car, au premier et au second concile de Tours, en 461 et 567, le tiers des prélats assistants étaient étrangers à la province[1]. On peut juger, d'après cela, de la valeur du système.

II. Ni dom Lobineau, ni dom Le Gallois, ni leurs savants confrères de l'ordre de Saint-Benoît n'ont jamais émis un doute sur la date d'érection du diocèse de Vannes. Et, en effet, la tradition constante de cette Église, tradition confirmée par une lettre synodale émanée de six prélats, atteste que saint Patern fut le premier évêque des Vénètes. L'hypothèse de trois diocèses antérieurs, à Vannes, à Carhaix et à Corseult, est donc purement chimérique. On sait quelle est la ténacité des traditions ecclésiastiques. Or, comment admettre que le souvenir de trois évêchés armoricains, fondés, moins de soixante et dix ans avant l'arrivée des Bretons, chez les Vénètes, les Osismes et les Curiosolites, se soit tellement effacé de la mémoire des hommes qu'on n'en trouve trace ni dans les catalogues d'évêques, ni dans les légendes, ni même dans les poëmes du moyen âge, qui, pourtant, ont fait arriver jusqu'à nous quelques reflets de l'antique splendeur des cités de *Vorganium* et de *Coriosolitum*[2]?

III. Quant à la conversion de l'extrême Armorique, on ne peut que répéter, après M. de la Borderie, qu'il n'existe ni un fait, ni un texte, ni un indice quelconque d'où l'on puisse induire que l'Évangile y ait été prêché avant la venue des Bretons et de leurs moines.

Nous avons eu l'occasion de citer ailleurs un curieux passage de la Vie

[1] Voici les noms des prélats signataires des deux conciles tenus à Tours, l'un en 461, l'autre en 567, *plus d'un siècle après celui de Vannes.* En 461 : — Perpetuus, évêque de Tours; Victorius, du Mans; Léon, de Bourges; Eusebius, de Nantes; Amandinus, de Châlons; Germanus, de Rouen; Athenius, de Rennes; Mansuetus, *évêque des Bretons:* Venerandus, de Clermont; Talasius, d'Angers. — En 567 : Eufronius, évêque de Tours; Pretextatus, de Rouen; Germanus, de Paris; Félix, de Nantes; Caletricus, de Chartres; Domitianus, d'Angers; Victorius, de Rennes; Domnulus, du Mans; Leudebaudis, de Séez (Sagensis).

On remarquera, dans cette dernière liste, non-seulement la présence de plusieurs prélats étrangers à la province, mais, en outre, l'absence de tout évêque breton. (V. Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 343.)

[2] *Le roman d'Aquin et de la conquête de l'Armorique par Charlemagne*, Ms. fr. de la Bibl. imp. in-4°, n° 2233, vers 284 et suiv. (Cf. avec P. Paris, *Hist. litt. de Fr.* t. XXII, p. 402-411.)

de saint Melaine, d'où ressort la preuve que, plus de trente ans avant la fondation de l'évêché de Vannes, la plus grande partie des habitants du pays étaient encore païens [1]. Or, s'il en était ainsi, vers l'an 500, dans un diocèse où saint Clair, suivant la tradition, avait fait pénétrer, plus de deux siècles auparavant, quelques rayons de la divine lumière, qui pourra croire qu'aux extrémités de la péninsule armoricaine le nombre des chrétiens ait été assez considérable, dès le règne d'Honorius, pour motiver l'érection de deux nouveaux siéges ?

§ XVIII.

Subdivisions ecclésiastiques de la Cornouaille. — Archidiaconés. — Doyennés.

La Cornouaille était divisée en deux archidiaconés : l'archidiaconé de Cornouaille et celui de Poher.

L'archidiaconé de Cornouaille comprenait la région du sud, c'est-à-dire les sept districts de Cap-Sizun, Cap-Caval, Fouesnant, Conc, Quimperlé, Gourin, Coray.

L'archidiaconé de Poher renfermait les quatre territoires de Poher, de Huelgoet, de Châteauneuf-du-Faou et de Châteaulin. Les paroisses dont il se composait, à partir de la chaîne des montagnes Noires jusqu'à Poullaouen inclusivement, répondaient à l'ancien comté de Poher. Plus loin, c'était la Cornouaille proprement dite [2].

Anciennement, selon toute probabilité, chacun des archidiaconés cornouaillais renfermait un certain nombre de doyennés. Mais la plupart, à ce

[1] Ap. Boll. VI januar. p. 331, n. 23.

[2] Plouyé, Berrien, Châteauneuf-du-Faou, Plounevez ne faisaient point partie du Poher : c'étaient des dépendances des justices ducales de Huelgoet et de Châteauneuf. Quant à Lennon et aux paroisses placées au delà, elles formaient la juridiction ducale de Châteaulin et les seigneuries de Daoulas et de Crozon.

De ce qui précède il résulte donc que les montagnes d'Arez, au nord, et le cours de l'Aune, à l'ouest, formaient l'ancienne limite du comté de Poher et de la Cornouaille, jusqu'au pont Trifen, en Cléden-Poher, où la rivière de Kergoët vient se mêler à l'Aune. De ce point jusqu'aux montagnes Noires, les limites de l'ancien Poher sont moins nettement dessinées. Il est à croire que le comté devait s'étendre jusqu'au cours d'eau qui sépare Saint-Goazec de Spezet, car cette dernière paroisse relevait de Carhaix, siége de la juridiction de Poher; et si, plus à l'est, Saint-Hernin dépendait de Châteauneuf, ainsi que Cléden-Poher, c'est sans doute l'effet d'un de ces changements qu'on rencontre, à chaque page, dans l'histoire de la féodalité.

qu'il paraît, avaient de bonne heure cessé d'exister, et les deux seuls dont il soit fait mention, dans les Cartulaires de Quimper, furent supprimés en 1283, sur la demande d'un des titulaires dont les ressources étaient insuffisantes [1]. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'on sait, ou, plutôt, ce qu'on croit savoir de ces anciens doyennés [2].

I. L'archidiaconé de Cornouaille, composé des territoires de Quimper, Pontcroix, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Conc, Quimperlé et Gourin, paraît avoir été divisé en quatre doyennés, dont les deux premiers sont parfaitement connus :

1. *Cap-Sizun.* — Ce doyenné commençait à l'est de Guengat, atteignait les bords de la mer, vers le ruisseau du Riz, qui coule au fond de la baie de Douarnenez, suivait le contour de la pointe de Sizun jusqu'à la rade d'Audierne, et avait pour limite, au sud, le cours de la rivière de Goayen, sur laquelle est établi le port d'Audierne.

2. *Cap-Caval.* — Ce doyenné comprenait la portion de la pointe de Si-

[1] I. « *Littera annulationis decanatus de Cap-Caval.* — Universis presentes litteras inspecturis, Evenus, miseratione divina Corisopitensis episcopus, salutem i Domino. Notum facimus « quod cum H. decanus de Capcaval Corisopi- « tensis dyocesis decanatum suum predictum in « nostris manibus resignavit, spontanea volun- « tate, nos, admissa resignatione predicta, consi- « derata tenuitate reddituum et proventuum sui « decanatus, qui ad sustentationem congruum « unius persone ydonee non sufficient, etc. »

II. « Decanatus de Buzec Capcaval et de Cap- « sizun annullantur. — Anno Domini M° CC° « LXXXIII°, die lunæ post festum B. Corentini « hyemalis, annulati fuerunt decanatus de Cap- « caval et de Capsizun, de consensu episcopi et « capituli; et hoc factum dicta die fuit in capi- « tulo generali. (*Chartul. Eccl. Corisop.* Bibl. imp. n° 56, p. 25 *recto* et 26 *verso.*)

[2] Quelques erreurs, bien excusables assurément, se sont glissées dans l'ouvrage, très-utile et très-recommandable, intitulé : *Topographie ecclésiastique de la France.* La légitime autorité dont jouit l'auteur de ce travail nous impose le devoir de relever ici des inexactitudes peu importantes sans doute, mais qui, sous un tel patronage, finiraient par être acceptées du grand nombre.

Le docte écrivain place en Cornouaille les six doyennés suivants :

1. *Decanatus major capituli Kemper una cum Daoulasii monasterio et Plebe Castelli.* — On confond ici, ce me semble, le titre de doyen du chapitre de la cathédrale, avec le titre de doyen rural. Le décanat du chapitre appartenait à l'archidiacre de Cornouaille et ne constituait nullement une juridiction distincte. Ce décanat, d'ailleurs, n'avait rien de commun avec l'abbaye ni avec la paroisse de Plougastel-Daoulas, que l'évêque de Cornouaille n'avait concédée *que sous réserve de ses droits épiscopaux.*

2. *Diaconatus Cornubiensis.* — Ici, comme plus haut, il s'agit de la dignité de doyen du chapitre, affectée à l'archidiacre de Cornouaille.

3. *Decanatus de Capsizun.* — Supprimé en 1283, en même temps que celui de Cap-Caval, dont l'auteur ne parle pas.

4. *Decanatus de Plebe nova in Porzai.* — Aucun document, à ma connaissance, du moins, ne fait mention de ce doyenné; mais il devait exister, selon toute apparence, avant le XIII° siècle.

5. *Archidiaconatus de Plebe Sulyan.* — Plus-

zun située au midi du Goayen, et toute la contrée s'étendant de ce point jusqu'au ruisseau qui, des confins de la paroisse de Guengat, va se jeter dans la rivière de Quimper, à l'anse de Combrit.

3. *Conc.* — Le pays de Conc formait probablement un doyenné comprenant: 1° le territoire de Fouesnant, lequel s'étend, au sud d'Ergué-Armel et d'Ergué-Gaberic, entre la rivière de Quimper et le ruisseau qui forme la petite anse de Saint-Laurent, au fond de la baie de la forêt; 2° les anciens ressorts de justice royale de Conc et Rosporden. Le doyenné, des autres côtés, s'avançait jusqu'à la rivière d'Aven et aux limites nord de la paroisse de Scaer.

4. Il est à présumer que le territoire soumis à la juridiction royale de Quimperlé, — territoire qui s'avançait jusqu'au nord de Querrien, après avoir suivi la rivière d'Ellé depuis son embouchure, — se réunissait au pays de Gourin pour former un quatrième doyenné dont aurait fait partie toute la région comprise entre les montagnes Noires et la mer.

II. L'archidiaconé de Poher, composé, nous l'avons dit, des pays de Porzai

sulien était simplement le lieu où résidait l'archidiacre de Poher avant qu'on lui eût attribué Plounevez-du-Faou, paroisse située dans la Cornouaille proprement dite. (D. Mor. *Pr.* I, 644.)

6. *Diaconatus de Quintino.* — J'ignore quel était l'office ainsi nommé, et les hommes du pays que j'ai pu consulter n'en savent pas plus que moi.

On a dit, et non sans raison, qu'en géographie toute erreur entraîne de fâcheuses conséquences. Qu'il me soit donc permis, avant de clore ce paragraphe, de rectifier encore deux inexactitudes dans lesquelles de fausses indications, puisées dans des pouillés criblés de fautes, ont fait tomber M. Desnoyers. Il a rangé sous la rubrique *doyenné* n° 5 le subdiaconatus de Quemeneven. Or, ce sous-diaconat, c'était tout simplement l'office d'un sous-diacre semi-prébendé, attaché au service du chapitre de Cornouaille, et dont le bénéfice était situé en Quemeneven.

A la troisième colonne du tableau de l'évêché de Quimper (*Topog. eccl.* p. 205), je lis les mots suivants, «Le *Faou, pagus Foendu vel «Fouenan;*» puis, à la page 209 : «Un autre «doyenné, celui de Plounevez (*de Plebe nova*), «paraît avoir eu aussi une assez grande impor-«tance par sa juridiction sur les pays de Por-«zai et du Faou (*pagus Fouenan*).» Or je suis obligé de faire observer que l'assimilation établie par l'auteur entre le *pagus* du Faou (*pagus en Fou*) et le pays de Fouesnant est absolument inadmissible. (Voy. ma carte.) En effet, le Fou, situé au nord de Quimper, faisait partie de l'archidiaconé de Poher, tandis que Fouesnant, placé, au contraire, au sud de la ville épiscopale, appartenait à l'archidiaconé de Cornouaille. Cette erreur, encore une fois, prend sa source dans les pouillés manuscrits et imprimés de la province de Tours, pouillés dont les auteurs, étrangers à la Bretagne, dénaturaient chaque nom en le transcrivant. Ces inexactitudes de détail, je n'aurais certes pas eu la pensée de les relever ici, si je ne les avais trouvées, naguère, reproduites dans des ouvrages d'une véritable importance historique. M. J. Desnoyers, l'homme consciencieux par excellence, me pardonnera, j'en suis sûr, ces critiques microscopiques, dont, mieux que personne, il comprend l'utilité.

ou Châteaulin, du Faou, de Daoulas et de Châteauneuf, en Basse-Cornouaille, et des territoires de Carhaix et Corlay (Haute-Cornouaille, comté de Poher), paraît avoir aussi formé trois subdivisions[1] :

1. *Le Porzai ou Porzoed*[2]. — Il commençait au nord du doyenné de Cap-Sizun, enveloppait toute la pointe de Crozon et avait pour limites, d'un autre côté, la rivière de Châteaulin, ou l'Aune, jusqu'aux confins est de la paroisse de Saint-Thois, où les montagnes Noires se relient à la rivière[3].

2. *Le Faou*[4]. — On sait d'une manière positive que le pays du Faou embrassait dans sa circonscription ecclésiastique le territoire de Daoulas, qui forme, au delà de la rivière de l'Hôpital-Canfrout, une autre pointe dans la rade de Brest. Quoique la seigneurie du Faou fût distincte de celle de Châteauneuf, toutes deux formaient un même doyenné dont les limites devaient être celles-ci : à l'ouest, la rade de Brest; au nord, l'Elorn et les montagnes d'Arez jusqu'aux sources de l'Aune, et enfin le cours de cette rivière jusqu'aux confins ouest de Spezet, qui, comme Saint-Hernin, dépendait probablement du pays de Poher.

3. *Territoire de Poher*[5]. — En présence des grandes circonscriptions ecclésiastiques dont il vient d'être parlé, on ne peut guère admettre que le territoire de Poher, dont l'archidiacre siégeait primitivement à Plussulien, ait formé plusieurs subdivisions. Aussi bien, le nombre *sept*, que nous croyons avoir été anciennement celui des doyennés cornouaillais, correspondait-il à un chiffre en quelque sorte sacré dans l'Église bretonne. On sait, en effet, qu'elle se composait de *sept* diocèses et qu'elle reconnaissait *sept* saints pour principaux patrons. Mais ce n'est pas tout : la ville de Quimper renfermait, de même, *sept* paroisses, et ce n'est point au hasard qu'il faut attribuer cette division qu'on retrouve dans plusieurs autres parties de la Bretagne.

[1] Deux de ces subdivisions ne sont pas douteuses.

[2] Le Porzai renfermait l'ancienne sénéchaussée royale de Châteaulin.

[3] La presqu'île de Crozon ne comptait que pour peu de chose dans ce territoire, qui relevait, en très-grande partie, de l'officialité abbatiale de Landévénec. Ce monastère y exerçait des droits de patronage.

[4] Ce territoire comprenait l'ancienne sénéchaussée royale de Châteaulin (avec la châtellenie de Daoulas) et la sénéchaussée royale de Châteauneuf-du-Faou, à laquelle était réunie la châtellenie du Huelgoet.

[5] Le territoire de Poher comprenait la sénéchaussée de Carhaix et la châtellenie de Corlay.

§ XIX.

Le Léon et ses limites. — Origine de cette dénomination.

Le comté de Léon, borné à l'ouest et au nord par la mer, au sud par les montagnes d'Arez, qui le séparaient de la Cornouaille, avait pour limites, à l'est, la rivière de Kefleut (au delà de laquelle commençait la Domnonée[1]), puis, à partir de Morlaix, une ligne qui, courant vers le sud-est, à travers les landes situées entre Pleyber-Christ et Plougonven, venait aboutir au pied des monts Arez, non loin de l'abbaye cistercienne du Relec.

De temps immémorial, le Léon, dont le territoire avait dû former primitivement l'un des grands *pagi* des Osismes[2], se partageait en trois petits pays sur lesquels se modelèrent, selon toute vraisemblance, les archidiaconés de Léon, d'Ach et de Kemenet-Ili. D'anciens documents, les Vies de saint Paul-Aurélien et de saint Judicaël, font en effet mention de la *commendatio* d'Ili[3] et des territoires d'Ach et de Léon[4]. Mais resterait à connaître l'époque où ce dernier nom servit à désigner la contrée tout entière.

On sait qu'Adrien de Valois voyait des *Leonices* dans l'une des petites nations lémoviques dont il est parlé dans les Commentaires de César[5]. Depuis ce temps, d'autres érudits se sont efforcés d'établir que le mot *Léon*,

[1] Voyez le paragraphe qui suit.

[2] La cité des Osismes renfermait, selon toute apparence, quatre grands *pagi* qui correspondaient aux territoires désignés plus tard sous les noms de Cornouaille, Poher, Léon et pays de Pou-Castel.

[3] « Quadam nocte, cum Judhaelus rex, post « venationem suam fatigatus, se sopori dedisset « in domo Ausochi sui clientis, in *tribu Lesie*, in « capite littoris magni, *a parte occidentali in con-* « *finium pagi Leonum* et *Commendationis-Ili*, etc. » (*Vita S. Judicaelis*, Bl. Mant. n° 38, p. 667, Bibl. imp.)

Nous avons fait remarquer ailleurs que *kemenet* est le participe passé du verbe *kemenna*, commander, dont le mot *commendatio* est la traduction exacte. Quant à *tribus Lesie*, c'est aussi la traduction latine de *Tref-Les*, l'une des dernières paroisses de l'archidiaconé de Kemenet-Ili, sur la rive droite de la Flèche. — Cf. D. Mor. *Pr.* t. I, 204.

[4] « ... Patriam quam intraverat perlustrans « [sanctus Paulus Aurelianus] devenit ad quam- « dam plebem *pagi Achmensis* antiquo Telme- « doviam appellatam *..... Iter prosequens « [Paulus] cum suis, pervenerunt ad quamdam « plebem..... in ultima parte *pagi Leonensis*. » (*Vita S. Paul. Aurel.* apud Boll. t. II, mart. n° 25, p. 116.)

[5] Voy. plus haut, p. CII, note 1.

* En breton *Plou-Talmedou*, dont on a fait Ploudalmezeau (dans le canton de Brest).

contraction du latin *legio*, aurait pris naissance vers la fin du IVe siècle, lorsque les troupes romaines, cantonnées dans l'Armorique, durent être disséminées sur le littoral incessamment ravagé par les pirates germains. A ce propos, un jurisconsulte breton, Baudouin de la Maison-Blanche, a développé un système assez spécieux et dont voici l'analyse sommaire : Le *domaine congéable*[1], en usage en Cornouaille, en Poher, en Tréguer, en Goëllo, en Browerech, n'existait point dans le Léon. Or, pourquoi cette anomalie? C'est que, dans ce coin de l'Armorique, où s'étaient concentrés les *Mauri Osismiaci* de la *Notitia dignitatum*, les institutions romaines n'avaient subi aucune atteinte lorsque l'empire s'écroula. D'après cela, les légionnaires (*legionenses*) durent naturellement repousser les usages bretons, défavorables à leurs intérêts; et de là les traces de servitude qu'on ne retrouve nulle autre part en Bretagne[2].

Nous prouverons ailleurs que le dur régime auquel Baudoin fait allusion était général, dans la presqu'île armoricaine, à la fin du IXe siècle. Quant à l'hypothèse d'une colonie fondée, au nord-ouest du territoire des Osismes, par des soldats romains dont elle aurait reçu son nom (*legionensis pagus*), rien assurément n'est moins probable. Qu'on veuille bien se rappeler, en effet, l'état de la Gaule dans la dernière moitié du Ve siècle[3]. Les Barbares, en ce temps-là, affluaient de tous côtés, et les troupes impériales avaient été forcées de se concentrer sur la Loire pour opposer quelque résistance aux envahisseurs. C'est alors que Riothime et ses douze mille Bretons se portèrent dans le Berry occupé par les Visigoths[4]. Or, lorsque des fugitifs, naguère débarqués en Armorique, montraient envers l'empereur un pareil dévouement, il serait étrange, on en conviendra, que les légionnaires cantonnés chez les Osismes fussent restés immobiles à leur poste. D'ailleurs, l'ensemble des faits accomplis dans la péninsule, dès le VIe siècle, ne permet pas d'accepter la double hypothèse de Baudouin. Il est certain, en effet,

[1] Voici la définition assez exacte du domaine congéable : C'est un contrat synallagmatique par lequel le propriétaire d'un héritage, en retenant la propriété du fonds, transporte les *édifices* et *superfices*, moyennant une certaine redevance, avec faculté perpétuelle de congédier le preneur en lui remboursant les améliorations. (*Essai sur l'histoire, la langue et les institutions des Bretons armoricains*, par A. de Courson, 1840). Ce régime est-il aussi ancien que je l'ai supposé dans un premier ouvrage? Je ne le pense pas aujourd'hui.

[2] Baudouin de la Maison-Blanche, *Institutions convenancières*.

[3] Voyez plus haut, p. X-XIII, et cf. avec Dubos.

[4] Voy. plus haut, p. XIV.

que les Bretons étaient alors établis dans le Léon tout aussi fortement qu'ailleurs, et que toutes les contrées occupées par eux avaient reçu des dénominations nouvelles. Plus d'Osismes, plus de Curiosolites[1] : à ces antiques appellations ont succédé celles de Bretagne, de Domnonée, de Cornouaille, de Poher, de Browerech, de Goëllo. Les paroisses, les bourgs, les villages, les monastères, les châteaux portent eux-mêmes des noms empruntés à la mère-patrie[2]. Impossible d'admettre, après cela, qu'un petit nombre de légionnaires, confinés à l'extrémité de l'Armorique, y aient pu séjourner sans être absorbés par les Bretons dont les clans, nous l'avons établi, se succédaient sans interruption, et qui imposaient partout leurs mœurs, leur langue, leurs institutions. Il y a donc tout lieu de croire que le Léon, comme la péninsule elle-même, reçut son nom des insulaires qui venaient y chercher un refuge. L'hypothèse me semble d'autant plus fondée qu'il existait dans le pays de Galles, d'où sortaient, selon toute apparence, les émigrants du *Pen-ar-bed*[3], deux villes de Caerléon, dont l'une au moins, disent les savants anglais, s'appelait ainsi parce qu'elle s'élevait sur un terrain longtemps occupé par une légion romaine[4]. Cette origine du nom de *Caerléon* a été contestée, je le sais, par Gunn, le savant éditeur de Nennius[5]; mais, que ce soit à tort ou à raison, toujours est-il que la dénomination existait anciennement de l'autre côté du détroit, et qu'il est tout naturel de

[1] Mais dans les trois contrées non occupées primitivement par les Bretons, les noms des anciennes cités ont survécu : *Nannetes*, Nantes; *Rhedones*, Rennes; *Veneti*, Vannes.

[2] Corisopitum, Lannion, Bangor, Landévénec, etc. et jusqu'à Caerdivon. (Voy. *Chart. Boton.* p. 198.)

[3] *Pen-ar-bed, finis mundi;* les Bretons appellent ainsi le cap Saint-Mathieu, *Sanctus Matthæus de finibus terræ.* (D. Mor. *Pr.* I, 629, 1361).

[4] « ..... After the reign of Antoninus Pius « was quartered (the second Augustan legion) « at Isca Silurum or Caerleon in Wales, which « received its name from it, « Caer legio, » i. e. « the city of the legion. » (*Britannic researches by* Beale Poste, 1853, p. 335.)

On lit dans l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, t. II, p. 38 du Catalogue des évêques : « Les Romains ont eu longtemps (à Saint-Pol « de Léon) des *légions* en garnison, et il y a apparence que c'est de ces légions que le pays « a pris son nom. » Nous prouverons ailleurs que les Romains ne *semaient pas* ainsi leurs légions. (Voy. Éclaircissements.)

[5] « It has been supposed that the word Llion « is a welsh modification or corruption of the « term « legion; » if this derivation was well con- « sidered, the improbability of it would appear; « for the places so called had names, and I would « presume those identical names here mentio- « ned, and were also places of strength pointed « out by the eligibility of their situation before « the Roman made their appearance. The welsh « for legion is « lleng, » a very easy structure from « Caer-Llëon, » a word of three syllables. The « proper name of the town is Cair-Llion, not « Cair-Llëon, as it is always found in our most « ancient ms. The import of Llion seems to be « streams, torrents, or floodings, and the situa- « tion of the place which bears that name, is

penser qu'elle a été transportée dans l'Armorique en même temps que celles de *Britannia*, de *Domnonia*, de *Cornubia*, de *Corisopitum*, etc.

J'ai signalé, dans un précédent paragraphe, les antiquités romaines de la cité des Osismes, et, par conséquent, celles du pays de Léon. Peut-être ce *pagus* était-il dès lors subdivisé en trois petits districts à peu près, correspondant aux archidiaconés postérieurs d'Ach, de Léon et de Kemenet-Ili. Mais, sur ce point, les textes nous font absolument défaut.

§ XX.

Divisions ecclésiastiques. — Fondation du diocèse de Léon.

Les limites du diocèse de Léon étaient, avant la révolution française, les mêmes que celles de l'ancien comté de Léon, car la Vie de saint Paul-Aurélien nous apprend que les deux *pagi Achmensis et Leonensis*, entre lesquels était situé celui de Kemenet-Ili, formaient, dès le VIe siècle, un petit état placé sous l'autorité d'un chef unique qui s'appelait Withur[1]. Ce fut sous le règne de ce prince que Paul-Aurélien, l'un de ses parents, vint, avec douze disciples et une suite assez nombreuse, prendre terre sur le continent armoricain. Paulus Aurelianus était né, vers 490, dans le pays de Galles, d'un père nommé Porphius. Ayant manifesté, dès sa plus tendre enfance, un goût prononcé pour la vie religieuse, il fut placé par ses parents dans le monastère de Saint-Iltud, où il eut pour condisciples saint David, saint Samson et saint Gildas. On sait qu'à cette époque un grand relâchement s'était introduit parmi le clergé breton, et que les mœurs générales du pays s'en étaient ressenties[2]. Mais, au sein des monastères, dans des ermitages creusés dans le roc ou cachés au fond des bois, vivaient des hommes d'élite dont la vie s'écoulait dans la pratique des plus austères vertus. Le fils de Porphius appartenait à cette phalange de saints dont on peut suivre, dans l'histoire, la trace lumineuse à travers les contrées les plus sauvages de l'ancienne Europe[3]. Apôtre plein de zèle, missionnaire éloquent, Paul avait

« situated on the banks of a river. » (*The Hist. Briton. commonly attributed to Nennius*, by the Rev. W. Gunn, Londres, 1819, p. 101, note 11.)

[1] *Vita S. Pauli Aurel.* ap. Bolland. t. II, mart. p. 116.

[2] Gildas. ap. *Mon. hist. Britann.* p. 12.

[3] Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, 1849, p. 96 et suiv. Cf. avec l'admirable mémoire de M. Mignet intitulé : *Introduction de l'ancienne Germanie dans la société civilisée de l'Europe occidentale*, Paris, 1843, p. 11 et suiv.

prêché avec éclat l'Évangile à divers peuples de la Bretagne, et ceux-ci, dans leur reconnaissance, le demandèrent pour évêque. A cette nouvelle, le saint jeune homme, effrayé d'un tel fardeau, résolut de s'expatrier. Et, en effet, vers 512, il abordait dans l'île d'Ouessant où il se fit bâtir un oratoire (*Lan-Paul*[1]). Après avoir converti les habitants d'Heussa[2], où le druidisme était resté vivant, Paul, se sentant appelé à de plus importantes conquêtes, passa sur le continent avec ses compagnons. C'est dans le *pagus Achmensis*, non loin d'un *plou* nommé *Thelmedovia*, que l'exilé fixa d'abord sa demeure. Mais là ne devait pas longtemps s'arrêter le pieux missionnaire. Une œuvre plus importante l'attendait. Averti, par une vision, d'aller trouver son parent, le comte Withur, il prit son bâton et s'embarqua pour l'île de Batz, où le prince résidait en ce moment-là. De graves événements s'étaient accomplis, peu de temps auparavant, au nord-ouest de la Bretagne. Jonas, prince de Domnonée, était mort assassiné par Conmor, comte de Poher, et ce dernier, voulant recueillir tout le fruit de son crime, s'était hâté de se placer sous la tutelle, disons mieux, sous la vassalité de Childebert roi de Paris. Ce fait entraîna naturellement de graves conséquences : d'une part, pour éviter le sort de son père, Judual, l'héritier de Jonas, alla demander un asile au roi des Francs ; et, d'autre part, Withur, par la force des choses, devint le vassal du mérovingien. Ces événements, dont M. de la Borderie s'est efforcé de débrouiller le chaos, nous donnent la clef de certains faits qu'aucun historien n'avait jusqu'alors expliqués, par exemple, l'intervention de Childebert, qu'on voit appelé, chose étrange, à confirmer l'érection du siége de saint Paul et à valider la consécration de saint Tugdual comme évêque régionnaire de Tréguer. « Il est à remarquer, dit Dom Lobineau, « que, durant cette période, les prélats du pays élurent plusieurs évêques « à Léon, à Dol, à Tréguer, à Quimper, sans participation de l'évêque « de Tours, qu'ils ne se croyaient peut-être pas obligés de reconnaître pour « leur métropolitain[3]. »

Quant au prétendu diocèse des Osismes, dont on veut faire remonter l'ori-

[1] « ... Qui locus usque hodie *monasterium*, « sive quod notius est lingua Britonum, *Lanna* « *Pauli*, vocatur. » (Boll. *loc. cit.* § 28, p. 116.)

[2] L'île d'Ouessant. — On lit ce qui suit, sur l'île d'Ouessant, dans le livre des Miracles de saint Benoît : « Osa, Oceani maris quædam est « insula quæ a continente Armoricanæ regionis « terra, quam Cornugalliæ nominant, pelago « sexdecim passuum in transversum portulo se- « jungitur. In ea B. Paulum, cognomento Aure- « lianum, eremiticam duxisse vitam ex libro « Vitæ ejus didicimus. » (Voy. D. Bouq. *Script. rer. gall. et franc.* X, 348.)

[3] D. Lob. *Hist. de Bretagne*, p. 13.

gine au commencement du ve siècle, ni Dom Lobineau, ni les savants religieux, ses collaborateurs, n'en ont, bien entendu, découvert la moindre trace dans l'histoire.

Il est rapporté dans la Vie de saint Paul de Léon que, sentant sa fin approcher, il désigna lui-même, devant le peuple assemblé, celui de ses disciples qu'il jugeait digne de lui succéder. C'était là, en effet, un antique usage des nations bretonnes [1].

§ XXI.

Subdivisions ecclésiastiques.

Le diocèse de Léon paraît avoir été, dès la plus haute antiquité, partagé en trois archidiaconés, ceux de Léon, de Kemenet-Ili et d'Ach. M. J. Desnoyers, dans sa savante Topographie ecclésiastique de la France, parle d'un quatrième archidiaconé Léonais, dont il est fait mention en effet dans une charte du xie siècle [2] : « Je n'ai trouvé, dit-il, aucun texte qui pût aider à « déterminer la situation et à prouver l'existence, durable ou passagère, de « l'archidiaconé d'Audour. Ce nom n'aurait-il pas servi aussi à désigner « l'un des archidiaconés connus? » La conjecture est parfaitement fondée. On nommait Daoudour une ancienne et importante seigneurie située dans l'archidiaconé de Léon, et qui, avec les fiefs de Coetmeur et de Kermilin, forma plus tard ce qu'on appelait le comté de Coetmeur. Évidemment l'archidiaconé de Daoudour n'était autre que celui de Léon.

Voici quelles étaient les limites des trois archidiaconés :

1. L'archidiaconé de Léon, ou grand archidiaconé, s'étendait de la rivière

[1] « . . . Beatissimus Paulus senectute fessus « *coram omni populo* unum ex discipulis suis, « Johevium nomine, ut suo officio fungeretur, « instituit, etc. » (*Vita S. Paul. episc. Leon.* ap. Boll. XII mart. p. 119, n. 48.) — Cf. avec le canon suivant d'un ancien concile d'Hybernie, rapporté par d'Achery : « Synodus ait : nullus « episcopus successorem in vita sua faciat, sed « post obitum ejus boni bonum indicant. Item « synodus definivit episcopum ordinare succes- « sorem in exitu vitæ, consensu synodi et re- « gionis ipsius ne irritum fiat. » (Acher. *Spicilegium*, Paris, 1723, 3 vol. in-f°, t. I, cap. XVII, p. 493.

[2] « . . . . . Comme content fust esmeu entre « nous... et religieux frère Yves abbé de l'ab- « baïe Notre-Dame dou Relec, de l'ordre de Ci- « teaux, en la diocèse de Léon... sur ce que les « dits religieux disoient que ils avoient ausmones « et donaisons en la terre ou fé noble homme « Hervé le fils Salomon, size en l'archidia[co]né « d'Audour, en la cité de Léon, etc. » (Accord entre l'abbé du Relec et Hervé de Léon, D. Mor. *Pr.* t. I, 1048.)

de Quefleut à celle de la Flèche; il comptait vingt-six paroisses et vingt-trois trêves.

2. L'archidiaconé de Kemenet-Ili avait pour limites les deux cours d'eau de la Flèche et d'Abervrac'h; il renfermait vingt et une paroisses et quatre trêves.

3. L'archidiaconé d'Ach était compris entre l'Abervrac'h et l'Elorn; il se composait de quarante et une paroisses et de dix-sept trêves.

Rien n'indique que la subdivision par doyennés ait jamais existé dans l'évêché de Léon.

Le Minihi-Saint-Pol, ou asile de Saint-Pol-de-Léon, comprenait les *sept* paroisses qui entouraient la ville épiscopale.

§ XXII.

Les Curiosolites. — Limites de leur cité. — Leur capitale. — Établissements romains.

On vient de voir que le Léon et la Cornouaille s'étaient constitués, après l'arrivée des Bretons, par le fractionnement de l'ancien territoire des Osismes. Mais ce n'est pas tout : une portion moins importante de cette cité, l'antique *pagus* de Cos-Guéodet, servit à former l'évêché de Tréguer, dont la région orientale, à partir des bords du Léguer jusqu'à la rivière du Leff, appartenait à la cité des Curiosolites. Nous aurons tout à l'heure à rechercher les origines et à tracer les limites du royaume de Domnonée et de ses quatre diocèses. Mais, préalablement, il nous faut esquisser, suivant notre méthode, l'histoire de la peuplade établie primitivement dans ce coin de la péninsule armoricaine.

César consacre à peine quelques lignes à cette petite nation, dont le territoire, selon les géographes les plus autorisés, était compris entre les rives du Léguer et celles de la Rance.

A la première sommation de P. Crassus[1], les Curiosolites, comme d'un commun accord avec leurs voisins les Vénètes, les Osismes et les Rhedons, s'empressèrent de déposer les armes. Mais leur soumission n'était pas sincère. Invités par Trebius Gallus à fournir du blé aux légions cantonnées chez les Andes, ils arrêtent le tribun militaire, espérant par là recouvrer les

[1] Cæs. *de Bell. gall.* II, XXXIV.

otages livrés aux Romains[1]. La guerre des Vénètes suivit de près cette violation du droit des gens. Mais les Curiosolites n'y purent prendre aucune part, car leur cité était occupée par des forces considérables[2]. Plus tard, néanmoins, on les voit figurer parmi les nations armoricaines appelées à fournir un contingent de six mille hommes à l'armée de Vercingétorix[3].

I. On a remarqué que, dans la Géographie de Ptolémée, où il est parlé de *Condevincum*, de *Condate*, de *Dariorigum*, de *Vorganium*, les Curiosolites ne sont même pas nommés. Le fait est bizarre sans doute; mais cela n'autorise nullement à croire que, sous le règne d'Antonin, ce peuple n'eût pas encore été soumis par les Romains[4]. Les importantes découvertes faites dans la paroisse de Corseult, en 1709, repoussent au contraire l'hypothèse. L'Armorique, comme le reste des Gaules, n'opposa qu'une faible résistance aux conquérants; et, sous leur domination, la capitale des Curiosolites, à laquelle on attribue, à tort ou à raison, le nom de *Fanum Martis*, dut prendre une importance considérable. Cette capitale était située dans un pays très-fertile, à trois lieues des bords de la Rance, à cinq lieues de la mer et à la même distance de la ville d'Alet. On ignore absolument à quelle époque et par quelles mains Corseult fut détruite; mais il est à remarquer que, dès l'arrivée des Bretons, le nom d'Alet est seul prononcé dans l'histoire.

Ce n'est point ici le lieu de décrire en détail les débris d'antiquités romaines retrouvés, en si grande abondance, au bourg de Corseult et dans les champs qui l'environnent. Il existe d'ailleurs sur la question un travail très-remarquable inséré dans les mémoires de l'Académie des inscriptions[5], et, de nos jours, M. Mérimée, M. Bizeul, le président Habasque ont à peu près épuisé la matière[6]. Quant à la position de l'antique chef-lieu des Curiosolites, je me bornerai à faire observer que la distance de vingt-cinq lieues gauloises indiquée, par la Table Théodosienne, entre Condate et *Fanum Martis*, répond, sur la carte, à une distance de vingt-quatre lieues gauloises entre Rennes et Corseult où l'on voit encore les ruines d'un

[1] Cæs. *de Bell. gall.* III, VII.

[2] « Q. Titurium Sabinum cum *legionibus tri-* « *bus* in Unellos, Curiosolitas Lexoviosque mit- « tit, qui eam manum distinendam curet. » (*Ibid.* III, XI.)

[3] *Ibid.* VII, LXXV.

[4] *Les anciens évêchés de Bretagne*, Introd. p. 15.

[5] *Hist. de l'Acad. des inscript.* t. I, p. 401 et suiv.

[6] Mérimée, *Notes d'un voyage dans l'Ouest*, p. 102 et suiv. — Bizeul, *Bull. de l'Assoc. bret.* t. IV, ann. 1852, p. 39-76.

temple, et que le nombre XIV de la Table, entre *Fanum Martis* et *Reginea*, s'accorde très-bien avec celui d'environ douze lieues gauloises et un tiers, entre Corseult et la mer, près d'Erquy.

Dans le chapitre relatif à la cité des *Rhedones*, il a été parlé de la voie romaine qui allait de Rennes à Corseult et à Erquy. Il en existait d'autres entre Rennes et Saint-Malo, entre Rennes et Iffiniac; mais les renseignements recueillis sur ces dernières sont tellement incomplets que je dois me borner, pour le présent, à les signaler.

On a retrouvé plusieurs tronçons d'une autre voie qui liait Corseult à Saint-Malo, par Dinard. Elle traversait les paroisses de Languenan, Le Plessis, Tréméreuc et Pleurtuit.

II. Quoique le nom des Curiosolites eût, pour ainsi dire, disparu de l'histoire depuis le ve siècle[1], et que l'emplacement de leur capitale fût ignoré des plus savants[2], la ville d'Alet, située sur le même territoire, avait continué cependant de jouer un rôle assez important. Résidence d'un *préfet des soldats de Mars*, dans les derniers temps de l'Empire[3], cet *oppidum* nous est représenté, au VIe siècle, comme le siége d'un commerce très-florissant[4].

Un vieil historien de Saint-Malo, Frotet de la Landelle, fait mention de substructions, de médailles, de poteries romaines, découvertes à Saint-Servan (l'ancienne Alet), sous le règne de Louis XIII. Plus tard, vers 1667, des ouvriers, en travaillant aux fondations de quelques maisons du *quartier de la Cité*, y trouvèrent, en très-grand nombre, des monnaies du haut et du moyen empire. Des archéologues distingués n'hésitent pas à considérer comme un débris de l'antique enceinte gallo-romaine d'Alet un pan de

[1] Le nom de *Curiosopitum* avait été substitué, nous l'avons dit, à celui de *Curiosolitum* dans un grand nombre de manuscrits de la Notice des Provinces.

[2] Ce problème n'a été résolu que depuis la découverte des ruines de Corseult, en 1709. Mais le souvenir de l'antique chef-lieu des Curiosolites avait été conservé par la poésie. Dans une chanson de geste, dont M. Paulin Paris a donné une excellente analyse au tome XXII de l'*Hist. litt. de Fr.* p. 402-416, il est parlé de Corseult :

Cité fut riche, *de vielle antiquité*,
Mais gasté estoit, longtemps avoit passé.

[3] Voy. *Not. dignit. imp. rom.* ap. Labb. Paris, 1651, in-12, p. 114.

[4] « Civitas ergo illa eo tempore (sæc. VI) « populis et navalibus commerciis frequentata. » (*Acta ord. S. B.* sæc. I, p. 127, n. 10.)

Dans le poëme de la conquête de la petite Bretagne, cité plus haut, il est parlé de l'antique Guidalet (*Vicus Aleti*), aujourd'hui Saint-Servan :

Cité est boine, faite dou tens antis.
Ains que Diex fust en la Virge nasquis
La fist rois Daires qui moult fu poestis.

(P. Paris, *loc. sup. cit.*)

muraille à demi ruinée, qu'on aperçoit sur le rivage, en face de Saint-Malo. Ce pan de mur remonte en effet à une époque reculée, quoiqu'il porte la trace d'une reconstruction opérée dans un temps où l'architecture romaine était en pleine décadence.

III. Dans la paroisse de Lanfains, située sur une hauteur, à l'ouest de la forêt de Lorges, des paysans trouvèrent, au mois de vendémiaire an XI, beaucoup de médailles romaines, avec des urnes, des poteries, enfouies au milieu de l'avenue d'une ferme dite *de la Côte*. Or, comme nous savons que Lanfains, dont le nom est significatif [1], se trouvait, avant la Révolution, sur la frontière des deux diocèses de Cornouaille et de Saint-Brieuc, il est très-probable que ce lieu, du temps des Gaulois, marquait la limite des Osismes et des Curiosolites.

IV. Le défaut d'espace me force à passer sous silence une foule d'autres lieux du pays curiosolite, où existent, à ma connaissance, des traces incontestables du séjour des Romains. J'inviterai cependant les archéologues à visiter, avec quelque attention, un antique retranchement élevé près de Saint-Brieuc et sur lequel a été greffée, pour ainsi dire, vers le XIVe siècle, la tour de Cesson dont le sol, je l'ai pu constater il y a quelque dix-huit ou vingt ans, est encore couvert de briques romaines.

§ XXIII.

La Domnonée. — Ses limites. — Ses princes.

Il existait dans l'île de Bretagne une contrée à laquelle Ptolémée, Solin et saint Gildas donnent le nom de Domnonée, et qui, selon les plus savants archéologues anglais, renfermait le Cornwall actuel, le comté de Devon et une partie du Sommerset [2]. C'est dans la dernière moitié du Ve siècle, si l'on en croit l'hagiographe Gurdestin, qu'un prince, sorti de cette Domnonée insulaire, aurait pris, de ce côté-ci du détroit, le titre de *Domnonicus dux* [3]. Ce nom, restreint d'abord au petit territoire où s'étaient fixés Riwal Ier et ses compagnons d'exil, s'étendit à une contrée beaucoup

[1] Le mot *fines*, en breton *finn*, entre certainement en composition dans Lanfains.

[2] « The Dumnonii appear from Ptolemy to « have held Cornwall, Devonshire and parts of « Sommerset. » (*Britannic researches*, by Beale Poste, p. 2.)

[3] Gurdest. *Vita S. Guengual.* l. I, c. I.

plus vaste, lorsque, vers 513 ou 514, un second Riwal, qui régnait au sud-ouest de la Tamise, sur une autre peuplade de *Dumnonii*, vint aborder, avec une flotte très-nombreuse, sur la côte septentrionale de l'Armorique[1]. L'énergie, l'habileté du prince domnonéen, devant lequel les pirates germains durent abandonner les rivages qu'ils infestaient, lui assurèrent une véritable suprématie sur les autres *tyerns* établis dans le pays. De là l'origine du petit royaume de Domnonée, qui comprenait, suivant D. Lobineau[2], les quatre diocèses de Tréguer, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol. Notre studieux compatriote, M. de la Borderie, a réuni et publié les textes sur lesquels se fonde l'assertion du docte bénédictin. Ce sont d'abord quelques passages de la Vie de saint Samson, document des plus importants, puisqu'il émane d'un écrivain contemporain. Cette légende rapporte que Judual, l'un des descendants de Riwal II[3], régnait, au VIe siècle, sur toute la Domnonée[4]. Or, comme le pays de Dol, où saint Samson avait fondé son grand monastère, faisait partie de cette contrée, il en résulte qu'elle devait s'étendre à l'est jusqu'au Couesnon. Des bords de ce fleuve, une très-ancienne notice du Cartulaire de Landévénec en fait foi, elle s'étendait jusqu'à la rivière de Morlaix, qui, vers la fin du XVIIIe siècle, servait encore de ligne de séparation entre les deux diocèses de Saint-Pol-de-Léon et de Tréguer[5].

Au sud, comme il a été dit plus haut, la Domnonée, à partir des sources du Kefleut, aux environs de Bourgbriac, confinait à la Cornouaille dont elle était séparée par la chaîne des monts Arez. Mais, en se rapprochant de l'est, la frontière domnonéenne descendait beaucoup plus bas : plusieurs Vies de saints nous apprennent, en effet, que deux princes de ce pays avaient des résidences, l'un près du monastère de Saint-Jean-de-Gaël, l'autre au sud de la célèbre forêt de Brécilien; que saint Léri occupait, non loin de Mauron, un territoire concédé par saint Judicaël, le fondateur de l'abbaye de Penpont, et que, à quelque distance, se trouvaient d'autres pa-

[1] « Cum multitudine navium... cum copiosa « navium multitudine et valida manu. » (*Généalog. de S. Winnoc*, D. Mor. *Pr.* t. I, 211.)

[2] D. Lob. *Hist. de Bretagne*, p. 91.

[3] V. *Généal. de S. Winnoc*, D. Mor. *Pr.* t. I, 211.

[4] « ... Ita ut ipse (Judualus) in tota regna- « verit Domnonia. » (*Vita S. Sams.* ap. *A. O. S. B.* sæc. I, p. 180.)

[5] « Hæ litteræ conservant quod cum transiret « S. Wingualoeus per Domnonicas partes, et « venisset *trans* flumen Coulut, tendens ad occi- « dentalem partem, etc. » (D. Mor. *Pr.* t. I, 179.) Le *Coulut* est bien évidemment le Kevleut ou Kefleut, fait observer avec raison M. de la Borderie.

roisses de l'évêché d'Alet qui dépendaient du même territoire[1]. M. de la Borderie a constaté que, de Bourgbriac à la limite franco-bretonne, la frontière domnonéenne fut toujours indéterminée et très-variable. Mais quoi qu'il en soit, on se peut représenter, avec une exactitude suffisante, l'étendue du royaume de Domnonée, en se rappelant que Le Baud et D. Lobineau l'assimilent à l'apanage primitif d'Eudon de Penthièvre, frère d'Alain III, duc de Bretagne[2]; apanage qui, à peu de chose près, embrassait, nous le répétons, les quatre diocèses dont il nous reste à parler, c'est-à-dire Tréguer, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol.

§ XXIV.

L'évêché de Tréguer. — Ses limites. — Rectifications historiques.

Déroch, fils de Riwal II, le fondateur du royaume de Domnonée, venait de monter sur le trône, lorsque l'un de ses cousins, nommé Tugdual, vint aborder sur la côte occidentale du pays de Léon, avec soixante-douze moines qui, depuis quelques années, pratiquaient la vie monastique sous sa direction. C'est non loin du Conquet, dans un petit havre de la paroisse de Ploumoguer, que s'établirent les pieux fugitifs. Mais bientôt le zèle ardent du fils de sainte Ponpaïa les conduisit du cap Saint-Mahé à la presqu'île de Tréguer, où fut fondé, vers le milieu du VIe siècle, le célèbre monastère de Trécor. Des hagiographes prétendent qu'il y avait alors à Cos-Guéodet (qu'ils nomment aussi la cité de Lexobie) un siége épiscopal sur lequel s'étaient assis, avant l'arrivée de saint Tugdual, soixante-sept ou soixante-huit prélats. Ce n'est là, l'on s'en doute bien, qu'une pure fable; mais comme elle remonte assez haut[3], il faut expliquer quelle en fut primitivement l'origine.

Les clercs du moyen âge, comme beaucoup d'hommes instruits de notre

[1] *Vies de saint Méen et de saint Léri*, D. Lob. p. 140, 146, 157, 158. — Le Baud, *Hist. de Bret.* p. 87. — D. Mor. *Pr.* t. I, 570. — Cf. avec les *Usements de la forêt de Brécilien*, qu'on trouvera dans nos Éclaircissements.

[2] Voy. Le Baud, *Hist. de Bret.* p. 150-151. — Cf. D. Lobineau, *Hist. de Bret.* t. I, p. 91.

[3] On lit dans la grande légende de saint Tugdual (Coll. des Bl. Mant. 38) : « Ad locum « qui vallis Trecor dicitur veniens (sanctus Tug- « dualus) magnum ædificavit monasterium... « ex quo tamen *Lexoviensis* destructa est ci- « vitas. »

Cette légende de saint Tugdual remonte, selon D. Le Gallois, à la dernière moitié du XIe siècle.

temps, ignoraient que l'appellation d'*Armorique* se fût étendue à d'autres régions qu'à la Bretagne. Aussi ne manquaient-ils jamais de placer dans la péninsule les *Diablintes*, les *Ambiliates*, les *Unelli*, les *Lexovii* et autres nations nommées *Armoricaines* par César. Or, ayant sans doute ouï parler d'une visite de Tugdual dans la cité des *Lexovii* de l'Armorique[1], ils en conclurent que le saint homme devait avoir occupé en Bretagne un siége nommé Lexobie. Mais existait-il, en ces temps reculés, autre chose qu'un grand monastère à Trécor? Plusieurs en doutent, car la Chronique de Nantes déclare formellement que le siége de Tréguer ne fut créé qu'au IXe siècle, par le roi Nominoë[2]. Mais le fait de l'épiscopat de Tugdual et de quelques successeurs, avant le IXe siècle, n'en est pas moins certain. On n'a pas oublié ce que nous avons dit des prélats sans diocèse de la Bretagne insulaire. Or, en racontant tout à l'heure le rôle de saint Samson en Domnonée, nous établirons, d'après un texte précis, que les évêques de Tréguer, de Saint-Brieuc et d'Alet doivent être considérés, du VIe au IXe siècle (847), comme de véritables suffragants, mais sans siéges fixes, des prélats de Dol.

Tout le monde sait que, vainqueur de Charles le Chauve et maître de toute la Bretagne à laquelle il avait ajouté les comtés de Rennes et de Nantes, Nominoë fit déposer comme simoniaques plusieurs évêques hostiles à ses projets[3]. Après leur expulsion, qui fut promptement suivie de celle d'Actard, malgré sa conduite irréprochable, le siége de Dol fut érigé en métropole; les églises de Saint-Brieuc, de Tréguer et d'Alet, gouvernées jusque-là par des évêques régionnaires, ou chorévêques, sous la juridiction supérieure des successeurs de saint Samson, acquirent, avec un territoire

[1] C'est la petite légende de saint Tugdual qui rapporte le voyage du saint dans la cité des *Lexovii* (à Lisieux, chez les Neustriens): « Sanctus Tugdualus tali conditione ad pon-« tificalem dignitatem sublimatus (apud Pari-« sios), ad suos alumnos regrediens, *Lexovien-« sem urbem in pago Neustriæ sitam*, revisit, ac « postea ad præfatam ecclesiam (vallis Trecor) « venire festinavit. » (*Vit. brev. s. Tugd.* ap. Bl. Mant. 38.)

Évidemment, cette petite légende, quoique écrite dans le même siècle que l'autre, mérite plus de confiance. L'abréviateur, en effet, ne pouvait pas songer à embellir la légende antique qu'il avait mission de résumer.

[2] « Cogitans autem (Nominoë) episcopos « quos elegerat a metropolitano Turon. benedic-« tionem minime posse consequi, nec accessum « ad eum metu regis habere, ex IV episcopa-« tibus VII composuit, quorum apud Dolum « monasterium unum constituit quem archi-« episcopum fieri decreverit. Monasterium vero « Sancti Brioci sedem constituit episcopalem : si-« militer etiam Sancti Pabu-Tuali. » (*Chron. Nann.* ap. D. Lob. *Pr.* t. II, p. 40.)

[3] Sur cette affaire des évêques expulsés, voir D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, p. 43-49; D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 289-291, 291-292, 309-314, 316-321, 321-323, 324-328, 333-334, 395-396.

fixe, le titre régulier de diocèses. Par cette mesure, les divers siéges de la Bretagne se trouvèrent placés dans la même situation que tous les autres évêchés de la Gaule.

Depuis cette érection régulière jusqu'à l'époque de la révolution française, le diocèse de Tréguer paraît être resté circonscrit dans les limites suivantes : A l'est, il avait pour frontière commune avec l'évêché de Saint-Brieuc la rivière de Leff depuis sa source, auprès du Leslay, jusqu'à sa jonction avec le Trieuc, qui, de ce point à la mer, continuait la délimitation. A l'ouest, le cours du Kefleut lui servait de borne jusqu'à la ville de Morlaix, dont une partie appartenait au Léon. De Morlaix, la ligne de séparation se dirigeait vers le sud, en inclinant un peu vers l'orient, et s'arrêtait au pied des montagnes d'Arez, non loin des bois du Relec. Là commençait la limite méridionale, qui allait atteindre, après diverses sinuosités, la source du Leff. Au nord, le pays trécorois, baigné par la Manche, qui formait de ce côté une frontière naturelle, s'étendait de l'embouchure du Trieuc à celle du Kefleut.

L'évêque de Tréguer était possesseur de la seigneurie universelle de sa ville épiscopale. Son regaire comprenait, en entier, onze paroisses ou trêves, dont sept étaient situées sur la rive gauche et quatre sur la rive droite du Jaudy [1].

Le domaine proche du prélat était considérable; il s'étendait particulièrement dans les paroisses de Ploulantréguer, Langoat, Prat, Plougrescant et Ploulech [2].

Les droits et coutumes de l'évêque au havre de Tréguer ne manquaient pas non plus d'importance [3].

[1] Les sept paroisses situées sur la rive gauche du Jaudy étaient les suivantes : Ploulantréguer, Langoat, Trézéni, Lanmérin, Lanvézéac, Montallot, Berhet; sur la rive droite, se trouvaient les quatre paroisses de Troguéri, Pouldouran (trêve de Hengoat), Trédarzec et l'Ile-Loy, transformée plus tard en simple *frairie* de Pommerit-Jaudy. (Registre des états de Bretagne, tenus à Dinan, en 1717-1718.)

[2] L'aveu du temporel de l'évêché de Tréguer, rendu au roi, en 1578, par messire Le Gras (lequel aveu fait partie du fonds de la chambre des comptes de Nantes), mentionne à Ploulech, à l'embouchure du Leguer, « une « métairie noble, nommée vulgairement la « *vieille cité*, contenant quatre arpents un tiers « de prisage. » Voilà ce qu'était devenu, au XVIe siècle, l'antique *oppidum* gallo-romain!

[3] « 1° Droict de prendre 12 deniers par « chascun tonneau de vin que les bourgeois « font décharger au havre de la dicte ville; « 2° droict de quillage, qui est le droict de « percevoir sur chascun vaisseau de dehors le « havre de Lentreguer, qui s'échet au minihy « 5 sous monnoie; 3° droict de prendre sur « chascun tonneau de froment qu'on charge au « dict havre pour l'en transporter, 2 sous 8 de- « niers, et 16 deniers par chascun tonneau de « gros bled; 4° droict de prendre sur chascun « citoyen de la dicte ville, qui faict descharger « sel au dict havre, un minot de sel par chascun « vaisseau. »

Il est souvent parlé dans l'histoire de Bretagne de l'asile ou *minihi* de Tréguer. Il ne s'étendait pas seulement, comme on l'a supposé, à la paroisse de Ploulantréguer, mais embrassait les onze paroisses citées plus haut[1].

Le diocèse de Tréguer renfermait, vers le milieu du XIIe siècle, trois abbayes[2]. Deux collégiales y furent plus tard fondées[3]. Le chapitre de la cathédrale se composait, en 1516, de onze chanoines. Le Pouillé de cette époque ne mentionne que treize prieurés; mais le nombre en était certainement plus considérable[4].

§ XXV.

Subdivisions ecclésiastiques.

L'évêché de Tréguer, comme les diocèses de Léon, de Dol et de Saint-Brieuc[5], ne renfermait qu'une seule subdivision ecclésiastique, celle par archidiaconés[6].

Le principal archidiaconé du diocèse, celui de Tréguer (*archidiaconatus Trecorensis, archidiaconatus major*), renfermait cinquante-sept paroisses et vingt-deux trêves; il était borné à l'ouest par le Guer, à l'est par la rivière de Leff, au nord par la mer, au sud par la Cornouaille, depuis la source du Guer jusqu'à celle du Leff, non loin du Leslay.

L'archidiaconé de Plougastel, ou plutôt de Pou-Castel[7], se composait de vingt-neuf paroisses et de dix trêves[8]. Il avait pour limites : à l'ouest, la rivière de Morlaix; à l'est, celle du Leguer; au nord, la mer; au sud, les montagnes d'Arez et le diocèse de la Cornouaille. La dénomination de Pou-

[1] Cf. A. de Barthélemy, *Mélanges historiques*, p. 62, et l'aveu précité.

[2] Voy. le Pouillé de Tréguer, p. 555.

[3] *Ibid.* p. 562.

[4] *Ibid.* p. 562.

[5] M. de Barthélemy, dans ses *Mélanges historiques et archéologiques*, Saint-Brieuc, 1853, p. 60, note 1, croit devoir faire remarquer que les trois diocèses de Saint-Brieuc, Tréguer et Dol sont les seuls, en Bretagne, où il n'existe pas de doyennés. C'est une erreur : le Léon, divisé en trois archidiaconés, ne connaissait pas non plus cette subdivision ecclésiastique.

[6] Ces archidiaconés sont mentionnés dans plusieurs chartes des XIIe et XIIIe siècles. (Voy. D. Mor. *Pr.* t. I, 796, 877, 883, 886, etc.)

[7] « Sequitur pagina jurium et reddituum archidiaconi de *Pago Castelli.* » (Reg. de Raoul Rolland, év. de Tréguer, aux archives de Saint-Brieuc.) C'est donc Pou-Castel qu'il faut lire, comme Pou-Alet, Pou-Caer, Pou-Belz, etc. Le mot *Plou* n'a jamais été pris dans le sens de *pagus*.

[8] L'évêché de Tréguer comprenait, dans son ensemble, les divisions suivantes :

I. Domaine de l'évêque. — Minihi-Ploulan-

Castel indique, non pas un *vicus*, une paroisse (Plou), mais la région beaucoup plus étendue dont Cos-Guéodet (*Vetus civitas*) était le chef-lieu. C'est donc à tort que M. J. Desnoyers suppose que Châtel-Audren pourrait bien avoir donné son nom à l'antique *pagus Castelli*[1]. Ce *castellum*, cet *oppidam*, c'était incontestablement Cos-Guéodet, où les évêques de Tréguer, avant les invasions normandes, avaient une de leurs résidences, et qui, dans le pays, était désigné, comme Carhaix en Poher, par ce seul mot : *le Château*[2].

tréguer, Saint-Sébastien-de-la-Rive, Saint-Vincent-de-l'Hôpital, Brelevenez, Camlez, Langouat, Trédarzec, Trézéni *.

II. Archidiaconé de Pou-Castel (*Pagus Castelli*). — Botsorhel, Garlan, Guerlesquin, Guimaëc, Le Ponthou, Plestin et Trémel, sa trêve; Plouaret-Vieux-Marché, Ploubezre, Plouegat-Guerrand, Plouegat-Moysan, Plouezoch, Plougaznou et Saint-Jean-du-Doigt, sa trêve; Plougonven et Saint-Eutrope, sa trêve; Plougonver et Chapel-Nevez, sa trêve; Plougras, avec Loguivy-Plougras et Lohuec, ses trêves; Ploujean, Plouigneau et Lanéanou, sa trêve; Ploulech, Ploumiliau et Kéraudy, sa trêve; Plounerin, Plounevez-Moedec, Plourin et le Cloître, sa trêve; Plouzelambre, Plufur, Saint-Mathieu de Morlaix, Saint-Melaine de Morlaix, Saint-Michel-en-Grève, Trédrez et Loquémeau, sa trêve; Tréduder.

III. Archidiaconé de Tréguer, ou grand archidiaconé. — Belle-Ile-en-Terre **, Berhet, Bocqueho, Botzelan et Lanneven, sa trêve; Bourbriac et Saint-Adrien, sa trêve; Brélidy, Buhulien, Cavan et Caouennec, sa trêve; Châtelaudren, Coatascorn, Gommenech, Goudelin et Bringolo, sa trêve; Guénézan et Saint-Sauveur, sa trêve; Gurunhuel, Hengoat, Landebaeron, Lanmérin, Lannion (Saint-Jean-du-Baly), Lanlaurent, Lanvézéac, La Roche-Derrien, Le Faouet, Le Merzer, La Trinité de Guingamp, Louannec et Kermaria-Sulard, sa trêve; Louargat, Notre-Dame de Guingamp, Pédernec, Penvenan, Plésidy, avec Senven-Lehart, Saint-Péver et Saint-Fiacre, ses trêves; Pleubihan, Pleumeur-Bodou, Pleumeur-Gaultier et Lézardrieux, sa trêve; Pleudaniel, Ploezal et Saint-Yves-de-Pontrieux, sa trêve; Plouegat-Châtelaudren, avec Saint-Jean-Kerdaniel et Lanrodec, ses trêves; Plouec et Runan, sa trêve; Plougrescant, Plouguiel, Plouisy et Saint-Michel-de-Guingamp, sa trêve; Ploumagoar, avec Pabu et Saint-Agathon, ses trêves; Pluzunet, Pommerit-Jaudy et l'Ile-Loy, sa trêve; Pommerit-le-Vicomte, Pont-Melvez, Pontrieux ***, Pouldouran, Prat et Trevouazan, sa trêve; Quemper-Guezennec et Notre-Dame-des-Fontaines de Pontrieux, sa trêve; Quemperven, Rospez, Saint-Gilles-le-Vicomte, Saint-Quai-Perros, Saint-Sauveur de Guingamp, Servel, Squiffiec et Kermoroch, sa trêve; Trézélan et Saint-Norvez, sa trêve.

IV. Enclaves de Dol en Tréguer :

1. Archidiaconé de Pou-Castel. — Lanmeur, Locquirec, Lanvellec, Loguivy-lez-Lannion.

2. Archidiaconé de Tréguer. — Couadout et Magoar, sa trêve; Lanmodez, Perros-Guirec, Trévou-Tréguinec.

[1] *Topogr. ecclés. de la France*, 1853, p. 220.

[2] Voyez plus loin le Cartulaire de Redon, p. 332.

* Outre les paroisses ci-dessus énoncées, le domaine épiscopal comprenait les enclaves suivantes, avec le titre de trêves : La Fougerie, en Prat; La Ville-Blanche, en Montalot; Le Petit-Merzer, en Merzer; Minihi-Coatreven, Minihi-Servel, Minihi-Ploulech, Minihi-Plougrescant, Minihi-Plestin, Minihi-Rospez, Minihi-Tonquédec.

** Locmaria, chapelle en Belle-Ile, est indiquée comme trêve dans l'état des paroisses publié en 1731.

*** Suivant le livre des tournées de l'évêque de Tréguer, en 1764, Pontrieux possédait deux églises tréviales, l'une en Ploézal (Saint-Yves), l'autre en Quemper-Guezennec (Notre-Dame-des-Fontaines).

Les droits et prérogatives de l'archidiacre de Pou-Castel étaient plus importants que ceux des autres archidiacres : il avait une juridiction particulière avec official, sénéchal, chancelier, huissiers, etc. il nommait les fabriciens, il examinait leurs comptes, etc.[1] il possédait la juridiction temporelle en diverses paroisses; bref, sa situation, *plus épiscopale* que celle de ses collègues, prouvait l'importance de l'antique *pagus* transformé plus tard en archidiaconé.

L'évêché de Tréguer comptait, en 1516, quatre-vingt-huit paroisses, vingt-deux vicariats et quarante-neuf trêves. C'est à peu près le chiffre général que fournit le Pouillé de 1648[2].

§ XXVI.

Évêché de Saint-Brieuc. — Origine. — Limites.

Dès les premières victoires remportées par les Saxons dans l'île de Bretagne, plusieurs princes de ce pays, violemment expulsés par les conquérants germains, étaient venus chercher un refuge sur le continent. Le territoire des Curiosolites reçut successivement plusieurs de ces exilés, parmi lesquels les anciens hagiographes nomment Fracan, Conothec, Conan et Riwal I. Celui-ci, le premier auquel fut attribué, dans l'Armorique, le titre de duc de Domnonée (*Domnoniæ dux*), habitait, à ce qu'il paraît, vers l'an 465, un manoir nommé le champ du Rouvre (*Aula campi Roboris*), qui s'élevait, non loin de la mer, au point de jonction des deux rivières de Gouet et de Gouédic. Le chef domnonéen (ce titre lui est donné dans la Vie de saint Guénolé, par Gurdestin) goûtait le repos dans sa nouvelle patrie, lorsqu'un jour l'un de ses serviteurs, tout effrayé, lui vint annoncer que des étrangers étaient débarqués sur son territoire. A cette nouvelle, Riwal, re-

[1] « . . . Item pro regimine hujusmodi jurisdictionis habet et habere consuevit plures et diversos officiarios, officialem videlicet, senescallum, sigilliferum, promotores, audienciarios, expensarum taxatores et copistas, et diversos alios officiarios. . . »

« . . . Item habet idem archidiaconus jus instituendi procuratores fabricarum et audiendi computa eorum, etc. »

« . . . . . Item habet juridictionem temporalem multis in locis dicti sui archidiaconatus, præsertim in parochiis de Ploemyliau, de Tredrez, de Plestin, de Ploegat-Gallou, de Garlan, de Ploeigneau, de Plebe-Johannis et Sancti-Melanii, in locis videlicet infra descriptis. »

[2] Le Pouillé de 1648 donne cent soixante-huit cures au diocèse de Tréguer, qui, selon Ogée, comptait, en 1779, cent quarante paroisses ou trêves.

doutant sans doute quelque invasion de pirates, fit prendre les armes à ses serviteurs. Mais, averti bientôt que les nouveaux venus étaient des moines bretons, naguère descendus sur les bords du Jaudy, et que même leur abbé, nommé Brioc, se réclamait de lui comme d'un parent, le prince donna l'ordre de les traiter en hôtes. Introduit en effet dans la demeure de son cousin, Brioc y fut accueilli les bras ouverts, et, peu de temps après, le saint homme, ayant guéri Riwal d'une grave indisposition, reçut de lui, en signe de reconnaissance, son propre palais. Telle fut l'origine de la ville de Saint-Brieuc, dont la cathédrale, selon une très-ancienne tradition, occupe l'emplacement même où les protégés du chef domnonéen bâtirent l'église de leur monastère. Ce monastère, comme ceux de Dol et de Tréguer, devint le centre d'une circonscription religieuse, peu étendue à l'origine[1], mais dans laquelle Brioc, qui avait été sacré dans l'île, exerça naturellement les fonctions d'évêque régionnaire. Nous ignorons absolument quels furent les premiers successeurs du saint prélat. Mais l'importance toujours croissante du nouveau monastère en fit nécessairement la résidence fixe des chorévêques chargés, sous l'autorité de l'évêque de Dol, de gouverner cette partie de la Domnonée. Cela explique la facilité avec laquelle Nominoë put établir, d'un jour à l'autre, pour ainsi dire, des siéges réguliers à Saint-Brieuc et à Tréguer. On a parlé, il est vrai, de foudres lancées par le Saint-Siége à l'occasion de la *transformation* ecclésiastique opérée, de sa propre autorité, par le vainqueur de Charles le Chauve. Mais l'assertion n'a nul fondement dans l'histoire. Si l'on y voit, en effet, les Papes et les conciles condamner et l'érection de Dol en métropole, et la déposition irrégulière des quatre évêques déclarés simoniaques, et, par-dessus tout, l'expulsion inique d'Actard, on y chercherait vainement, je ne dis pas un anathème, mais un simple mot de blâme contre l'érection des nouveaux diocèses.

L'évêché de Saint-Brieuc avait, dès lors, la mer pour limite septentrionale; du côté du midi, il s'enfonçait, en forme de pointe, dans l'intérieur des terres. A l'ouest, le cours du Trieuc et du Leff séparait le diocèse de celui de Tréguer jusqu'aux abords de Quintin. De là partait une ligne qui, traçant quelques sinuosités dans la direction du sud-est, traversait la forêt de Lorges et allait joindre, au-dessous d'Uzel, la rivière d'Oust. Celle-ci servait de bornes à l'évêché jusqu'à l'endroit où elle rencontre le Lié. Là commen-

[1] M. de la Borderie conjecture, et cela me paraît très-vraisemblable, que saint Brieuc n'exerça pas d'abord son ministère au delà du territoire placé sous l'autorité de Riwal.

çait la frontière orientale du diocèse, laquelle suivait d'abord une ligne onduleuse à travers les landes du Menez, pour aller rejoindre, à quelques lieues au-dessous de Jugon, le cours de l'Arguenon qui, de ce point jusqu'à la mer, continuait la délimitation.

Le diocèse de Saint-Brieuc renfermait, en 1516, quatre abbayes[1], cinq chapitres[2], treize prieurés[3], cent six paroisses, vingt trêves et quatre vicariats-cures[4].

Depuis la Révolution, l'évêché de Saint-Brieuc s'est agrandi d'une grande partie de celui de Tréguer et d'un certain nombre de paroisses de Saint-Malo, de Cornouaille et de Vannes.

La seigneurie temporelle de l'évêque se divisait en deux juridictions : le regaire de Saint-Brieuc et celui d'Hénanbihan. Le regaire de Saint-Brieuc comprenait la ville épiscopale et les paroisses de Plou-Fracan, Cesson, Trégueux et Langueux; le regaire d'Hénanbihan se composait de pièces de terre disséminées en diverses paroisses.

L'évêque de Saint-Brieuc avait la haute justice dans toute l'étendue de ses regaires : les appels de sa cour, tant au civil qu'au criminel, se portaient directement au parlement de Bretagne.

[1] Le Pouillé de Tours mentionne six abbayes, parmi lesquelles auraient existé celles de *Lerquan* et de *Cormeuc*. Ces deux noms sont de pure invention : le diocèse de Saint-Brieuc n'a jamais compté, en effet, que les abbayes de Beauport, Saint-Aubin, Boquien et Lantenac. (Voy. plus loin le Pouillé de S.-Brieuc, p. 564.)

[2] Ces cinq chapitres, selon le Pouillé du XVIe siècle, étaient ceux qui suivent : « Capitulum ecclesiæ Briocensis (chapitre de la cathédrale), capitulum collegiatæ ecclesiæ Briocensis, capitulum de la Sail in eadem ecclesia, capitulum ecclesiæ B. M. de Lamballia, capitulum ecclesiæ B. M. de Quintin. »

Mon savant ami M. de la Bigne-Villeneuve, dans un travail communiqué au congrès archéologique de Saint-Brieuc, en 1853, attribue au diocèse six collégiales : Saint-Guillaume de Saint-Brieuc, Notre-Dame de Lamballe, Notre-Dame de Quintin, le chapitre de Matignon, Notre-Dame-de-la-Cour, et enfin Notre-Dame-de-Toute-Aide, fondée en 1656. Nous ferons remarquer que la fondation des derniers chapitres est postérieure à la rédaction du Pouillé de 1516. Notre-Dame-de-la-Cour elle-même, qui existait très-anciennement comme chapelle, n'a été élevée au rang de collégiale qu'à la fin du XVIe siècle, par la fondation de Guillaume de Rosmadec. Toussaint de Saint-Luc ne place que trois chapitres en Saint-Brieuc.

[3] J'ai donné plus loin (p. 571) une liste un peu moins incomplète des prieurés du diocèse de Saint-Brieuc.

[4] Voy. ci-dessous le Pouillé de Saint-Brieuc, p. 564-569. — L'almanach de Bretagne, publié à Rennes, chez Vatar, dans la première moitié du XVIIIe siècle, porte à cent trente-huit le nombre des paroisses ou trêves de l'évêché de Saint-Brieuc. Toussaint de Saint-Luc y comptait cent vingt paroisses en 1691. Le Pouillé de 1648 n'indique que quatre-vingt-quinze cures. C'est à peu près le chiffre de 1516.

§ XXVII.

Subdivisions ecclésiastiques.

L'évêché de Saint-Brieuc était divisé en deux archidiaconés : Goëllo et Penthièvre.

L'archidiaconé de Goëllo (moins vaste que la seigneurie de ce nom, laquelle s'étendait dans le pays trécorois,) était limité à l'ouest par le Leff et le Trieuc, qui le séparaient de l'évêché de Tréguer; puis, au-dessous de Quintin, par le cours de l'Oust, qui servait de frontière aux diocèses de Quimper et de Vannes. La partie méridionale de l'archidiaconé s'allongeait en pointe jusqu'à la jonction du Lié avec l'Oust. Le Lié qui, dessinait en partie la limite orientale, embrassait dans ses sinuosités la paroisse d'Allineuc et sa trêve l'Hermitage, et, laissant Lanfains en dehors, du côté du Penthièvre, il allait rejoindre le cours du Gouet jusqu'à la mer, qui formait la limite naturelle du Goëllo, en remontant vers le nord. La Vie de saint Guénolé, par Gurdestin, atteste que, très-anciennement, existait, entre les rives du Gouet et l'embouchure du Trieuc, un *pagus* dont le nom latin (*Velaviensis*[1]) correspond, sans aucun doute, à la forme bretonne de *Wello* ou Goëllo. Quant à l'archidiaconé de Penthièvre, séparé du Goëllo par le Gouet et le Lié à l'ouest, il embrassait tout le reste de l'évêché, moins le territoire dit *entre Urne et Gouet*, qui constituait le regaire de Saint-Brieuc[2].

[1] *Velaviensis pagus.* (Gurdest. *Vita S. Guengual.* I, IV.) Il est parlé dans la *Chronique de Nantes* (D. Lob. *Pr.* t. II, p. 42) des comtes de Goëllo, qui revendiquaient avec d'autres le droit de gouverner la Bretagne : « ... Mortuo « Salomone, inter comites et proceres Britan- « niæ super regno surrexit gravissima contro- « versia. Comes Redonensis et comes Vene- « tensis... monarchiam Britanniæ affectant, « quibus ex adverso Leoniæ et *Goloviæ* comites « resistere contendunt. »

[2] Le territoire d'*Urne et Gouet* embrassait les cinq paroisses de Saint-Brieuc, Cesson, Plou-Fracan, Trégueux et Langueux.

Voici, au surplus, le tableau complet des divisions du diocèse, avec la liste des enclaves de Dol en Saint-Brieuc :

I. Territoire d'entre Urne et Gouet. — Cesson, Langueux, Plou-Fracan, Saint-Michel de Saint-Brieuc, Trégueux.

II. Archidiaconé de Goëllo. — Allineuc et l'Hermitage, sa trêve; Bréand-Loudéac, Cadélac, Cohiniac, Étables, La Méaugon, Lantic, Lannebert, La Prénessaye, Le Fœil, Loudéac, avec Grâces et La Motte, ses trêves; Plaine-Haute, Pléguien, Pléhédel, Plélo, Plerin, Plerneuf, Ploubaznalec, avec Lannevez et Perros-Hamon, ses trêves; Plouezec, Plouha,

§ XXVIII.

L'évêché d'Alet. — Limites. — Le Pou-tre-Coet.

A la suite de graves événements dont la trace, cependant, s'aperçoit à peine dans l'histoire [1], Corseult, l'antique capitale des Curiosolites, avait été anéantie. Alet, qui, vers la fin du IVe siècle, servait encore de résidence à un préfet des soldats de Mars [2], ne paraît pas avoir échappé non plus aux ravages exercés dans la péninsule par les pirates germains. La ville était en effet presque déserte, lorsque de nombreux essaims de fugitifs bretons vinrent aborder sur ses rivages en 513 [3]. Riwal II, leur chef, ayant réussi à fonder une nouvelle Domnonée dans la région septentrionale de la péninsule, le port d'Alet reprit toute l'activité qu'il avait perdue. Toutefois, quoique les Bretons, chrétiens pour la plupart, dominassent complétement dans le pays,

Plounez, avec Lanvignec et Paimpol, ses trêves; Plourhan, Plourivo, Plouvara, Pludual, Pordic, Quintin (V. Saint-Thuriau), Saint-Donan, Saint-Maudan, Saint-Samson, Saint-Thelo, Saint-Thuriau de Quintin, Trégomeur, Tréguidel, Tréméloir, Tréméven, Trémuson, Tressignaux, Trévé, Tréveneuc, Uzel, Yvias.

III. Archidiaconé de Penthièvre. — Andel, Bréhant-Montcontour, Collinée, Dollo, Erquy, Hénanbihan, Hénansal, Hénon, Hillion, Jugon (Saint-Malo de), La Bouillie, La Chèze, La Ferrière, La Malhoure, Landebia *, Lanfains, Langast **, Langourla, Laurenan, Le Gouray, Maroué, avec Saint-Trimoel et Saint-Yves-de-la-Poterie, ses trêves; Matignon (V. Saint-Germain-de-la-Mer), Mérillac, Meslin, Morieux, Notre-Dame de Lamballe, Notre-Dame de Montcontour, Noyal, Plaintel et Saint-Brandan, sa trêve; Plancoet, Planguenoual, Pléboulle, Plédeliac, Plédran et Saint-Carreuc, sa trêve; Pléhérel, Plémet, Plémy, Plénée-Jugon, Pléneuf, Plessala, Plestin, Plévénon, Pléven, Plœuc et Gausson, sa trêve; Plouguenast, Pluduno, Plumieux et Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Ile, sa trêve; Plurien, Pommerit, Quessoy, Quintenic, Ruca, Saint-Aaron, Saint-Alban, Saint-Cast, Saint-Denoual, Saint-Germain de-la-Mer, Saint-Gilles-du-Mené, Saint-Goueno, Saint-Igneuc, Saint-Jacut-du-Mené, Saint-Jean de Lamballe, Saint-Lormel, Saint-Martin de Lamballe, Saint-Mathurin de Montcontour, Saint-Michel de Montcontour, Saint-Potan, Saint-Rieul, Saint-Vran, Tramain, Trébry, Trédaniel, Trégomar, Yffiniac.

IV. Enclaves de Dol en Saint-Brieuc :

1. Archidiaconé de Goëllo. — Bréhat, Kerity, Lanleff, Lanloup, Lanvignec, Lanvollon, Perros-Hamon, Saint-Quay-du-Port.

2. Archidiaconé de Penthièvre. — Coetmieux, Penguily, Saint-Glen, Tregenestre.

[1] Droit à Corseul s'estoit l'ost arroté,
Cité fut riche, vielle d'antiquité;
Mais gaste estoit, longtemps avoit passé.

[2] « Ad civitatem quæ vocatur Aleta... devotus « perexit (Machutus), quæ *longo jam tempore* ab « *habitatoribus erat derelicta.* » (*Ex legend. ms. Maj. Monast.* ap. D. Mor. *Pr.* t. I, 392.) — « *Præfectus militum Martensium, Aleto.* » (*Not. dign. imp. rom.* ap. Labb. p. 114.)

[3] Voy. plus haut, p. IX.

* Omise dans l'ouvrage de MM. de Geslin et Barthélemy.

** Même observation.

on voit, par la Vie de saint Malo, que la cité dont il fut véritablement l'apôtre renfermait une population presque entièrement païenne vers le milieu du VIe siècle [1].

Maclovius, auquel on donne aussi le nom de Machutus, était né, selon le P. Le Large et Dom Lobineau, « dans le pays même dont il fut le premier « évêque. » Mais le fait n'est point énoncé dans les deux anciennes légendes publiées par D. Mabillon et par D. Morice [2]. Ce qu'il y a de certain, c'est que, bien jeune encore, Malo fut confié aux soins de saint Brendan qui l'éleva dans son monastère de Lan-Carvan, au pays de Cambrie [3]. Sous un tel maître, la piété, la vertu, les talents du jeune Breton jetèrent un si vif éclat, que, l'évêque du pays étant mort, les habitants demandèrent à grands cris que Malo lui fût donné pour successeur. Le saint jeune homme protesta autant qu'il fut en lui; mais, malgré son refus et ses larmes, il fut élevé à l'épiscopat [4]. Pour échapper au fardeau, le seul moyen c'était de fuir. Malo n'hésita pas; ayant fait avertir quelques disciples, il s'embarqua furtivement avec eux, et leur vaisseau, guidé par un ange, dit l'hagiographe, vint aborder non loin d'Alet, dans l'île de Cézembre. Après plusieurs années passées dans cette solitude, le jeune anachorète alla s'établir dans une autre île, plus rapprochée de l'antique cité [5]. Là, de pieux chrétiens, comme lui fatigués des bruits du monde, venaient incessamment se placer sous sa discipline, lorsque le peuple d'Alet, lui faisant violence à son tour, le choisit pour évêque [6].

[1] « Civitas ergo illa eo tempore populis et na- « valibus commerciis frequentata sed christiana « fide erat vacua. » (Ap. *Acta O. S. B.* sæc. I, p. 219, n. 10.)

[2] D. Lobin. *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 75. Le P. Le Large, *Hist. ms. des évêques de Saint-Malo*, l. II, ch. 1, p. 2; bibl. Sainte-Genev. H. 35. — Sigebert de Gemblours et l'auteur anonyme d'une Vie de saint Malo le font naître dans la Grande-Bretagne. (Voy. *Acta O. S. B.* sæc. I, p. 217, note *a.*) — Dans les actes publiés par D. Morice, on lit seulement : « Vir sanctus Ma- « chutus in Britannia provincia natus est. » (D. Mor. *Pr.* t. I, 191.)

[3] « A pueritia litteratoriæ [traditur] disciplinæ « sub Brendano... : locus in quo cum pluribus « docendus morabatur, *lingua patriæ* Carvanna « dictus est et maritimus, etc. » (*Acta O. S. B.* sæc. I, p. 217, n. 1 et 2.)

[4] « Defuncto illius regionis episcopo, audita « Maclovii fama, populi undique confluunt, Ma- « clovium rapiunt, et licet nolentem... Gummi « Castri tamen urbis in qua pater ejus comes « fuerat, episcopum faciunt. » (*Ibid.* p. 218, n. 8.)

[5] « Huic [insulæ] communis est vicina quasi « altera insula non tamen a terris tam longe se- « mota sed spatio latior, rupibus altior, in qua « *antiquissima* civitas Aletis est sita. » (*Acta O. S. B.* p. 219, n. 10.) — Cf. *Chartul. Roton.* p. 39, 172, 192, 199: « Ratuili episcopus in Aleta « civitate; — Ratuili episcopus in Aleta. » — P. 276: « Judicael Aletensium episcopus. » — V. aussi p. 83, 234, 250, 318, 321 : *Episcopi sancti Maclovii.* — Le siége d'Alet ne fut transféré qu'en 1152 dans la ville de Saint-Malo.

[6] « Baptisatis igitur et in fide confirmatis, « jam conversæ urbis B. Maclovius, velit nolit,

Le P. Le Large, et d'autres écrivains, à son exemple, ont avancé que, dès le VIe siècle, Alet était devenu le siége d'un diocèse à limites fixes, dont aurait relevé, ajoutent-ils, l'évêché-monastère de Dol. Mais c'est là, je ne crains pas de le dire, une assertion dénuée de toute espèce de fondement. Saint Malo, comme saint Brieuc et saint Tugdual, était, en effet, un simple évêque régionnaire, placé sous la dépendance de saint Samson, lequel, depuis l'avénement de Judual au trône, remplissait véritablement l'office de métropolitain de la Domnonée [1]. Prétendre, comme l'a fait le P. Le Large, que saint Malo fit le voyage de Tours non-seulement afin d'aller prier au tombeau de saint Martin, « mais encore dans le but d'y reconnaître son archevêque [2], » est une assertion que rien ne justifie. Les évêques d'Alet, comme leurs collègues de la Bretagne proprement dite, n'avaient point contracté *d'union canonique* avec le métropolitain de Tours, et l'organisation des églises domnonéennes, calquée sur celle des églises de la Bretagne insulaire, était si bien restée intacte dans ce coin de la péninsule, qu'on la retrouve en pleine vigueur du temps même de Charlemagne. Dans un titre du monastère de Saint-Méen, publié par D. Lobineau, un évêque de Saint-Malo rappelle, en 1294, sous forme de *vidimus*, un diplôme de Louis le Débonnaire, où l'on voit que, durant le règne du grand empereur, l'église d'Alet avait obtenu de la munificence de ce dernier la restitution de biens assez considérables enlevés au monastère de Saint-Méen et Saint-Judicael. Or, qui gouvernait, à cette époque, l'antique abbaye dont les Francs avaient naguère pillé le trésor, ravagé les terres et brûlé les églises [3]? C'était précisément le même Hélocar désigné, dans l'acte, sous le titre d'évêque-abbé [4], et qui, du fond de son monastère, sans qu'aucun siége fût affecté à son office, remplissait, dans une cir-

« Antistes factus per populos *junioris Britanniæ* « spargit semina doctrinæ. » (*Acta O. S. B.* sæc. I, p. 219, n. 12.)

[1] Voyez plus loin le texte où il est parlé du gouvernement spirituel de la Domnonée.

[2] « Saint Malo, bien instruit des règles ecclé- « siastiques (à Luxeuil, auprès de saint Colom- « ban), jugea à propos de passer par Tours, « non-seulement pour prier au tombeau de « saint Martin, suivant l'usage et le goût des « pèlerins, mais encore pour reconnaître son « archevêque et pour former cette union cano- « nique qui subsista, jusqu'au temps de Nomi- « noë, entre la métropole de Tours et l'église « épiscopale d'Alet. » (Le Large, *Hist. ms. des évêques de Saint-Malo*, l. II, ch. 1, p. 18.)

[3] « ... Tempore rebellionis, domus ecclesiæ « S. Mevenni et S. Judicaelis, quæ est in loco « nuncupato Wadel, necnon in alio loco in in- « sula quæ vocatur Machuti, depopulantibus hos- « tibus, ignemque submittentibus, etc. » (D. Lob. t. II, 20, *Diplôme de Louis le Débonnaire.*)

[4] « Accessit Helogar, *episcopus Aletensis* et « *abbas Sancti Mevenni*, ad Ludovicum consisten- « tem in palatio Aquis. » (Voyez dans D. Lob. t. II, p. 20, le *vidimus* du diplôme impérial.)

conscription plus ou moins étendue, et sous l'autorité de l'évêque de Dol, les fonctions d'évêque régionnaire. Cet état de choses, tout à fait conforme aux vieilles coutumes des Bretons insulaires, ne cessa d'exister, dans la Domnonée, que quand Nominoë, monté sur le trône, y eut organisé des diocèses réguliers et à limites fixes, comme ceux du pays des Francs. L'histoire nous apprend que ces limites varièrent peu du IXe siècle au XVIIIe [1]. L'évêché d'Alet, transféré, depuis 1152, dans la ville de Saint-Malo [2], avait pour bornes, au sud-ouest et à l'ouest, les évêchés de Vannes et de Saint-Brieuc, dont nous avons fait connaître la délimitation; à l'est, le diocèse de Rennes; au nord, mais dans un espace très-restreint, la Manche. Le diocèse de Saint-Malo était l'un des plus étendus de la péninsule : il renfermait cinq abbayes, deux collégiales, plus de cent prieurés, cent soixante et une paroisses et vingt-quatre trêves ou succursales [3]. On trouvera dans les Pouillés placés à la fin du volume beaucoup d'autres renseignements que nous sommes obligé, faute d'espace, de supprimer ici [4].

Plusieurs évêques d'Alet et de Saint-Malo sont désignés, dans le Cartu-

[1] « L'évêché de Saint-Malo, dit Ogée, comptait, au XVIIIe siècle, cinq abbayes d'hommes en commande, deux abbayes de femmes, trente-huit prieurés, cent soixante et une paroisses, vingt-quatre trêves ou succursales, vingt communautés d'hommes, vingt-sept de femmes et deux séminaires. La population du diocèse s'élevait à 236,500 habitants. »

[2] « L'isle d'Aaron, où est présentement la ville de Saint-Malo, dit D. Lobineau, estoit une ancienne possession de l'église d'Alet. « Bénédict, ou Benoist, évêque d'Alet, qui vivoit au commencement du XIIe siècle, l'avoit donnée aux moines de Mairmoutier : *Ecclesiam S. Maclovii de insula Aaron prius dederam*, porte un acte de ce prélat sous la date de 1108. « Mais Jean [de la Grille], successeur de Donoal, entreprit d'en chasser les moines pour y établir son siége. On ne sait quelles raisons l'obligèrent de quitter Alet; on ignore mesme ce qu'il trouvoit à redire des titres des moines. « Quoi qu'il en soit, l'affaire fut poussée avec chaleur et défendue de mesme. Plusieurs papes en prirent connoissance, et les parties firent plus d'une fois le voyage de Rome. « L'évesque l'emporta par un jugement rendu en sa faveur par trois évesques déléguez du « Saint-Siége, après qu'il eut produit des témoins qui jurèrent sur les Évangiles que « l'église de Saint-Malo de l'isle d'Aaron *avoit esté un siége épiscopal.* Il n'y a pas de preuves « dans l'histoire, ajoute D. Lobineau, que la déposition de ces témoins fust véritable... Mais « Jean demeura possesseur de l'isle de Saint-Malo, y bastit le chœur de la grande église « et mourut dans la nouvelle ville dont il estoit « comme le fondateur. » (*Hist. de Bretagne*, t. I, p. 173.) Cf. avec la bulle d'Alexandre III, D. Mor. *Pr.* t. I, 607. Qu'une église épiscopale ait existé dans Alet, cela n'est pas douteux; mais il est certain que Saint-Malo était évêque lorsqu'il vint en Armorique, et que le monastère fondé par ce prélat *régionnaire* dans l'isle d'Aaron devait passer aux yeux des Bretons pour le siége primitif.

[3] Voyez plus loin le Pouillé de Saint-Malo, p. 473 à 489. — Cf. avec un autre Pouillé du même diocèse, inséré dans nos Éclaircissements, à la fin de ces Prolégomènes.

[4] Voyez les Pouillés précités.

laire de Redon, sous le titre de *Episcopi in Poutrecoet*[1]. Cela ne veut pas dire, assurément, que le territoire dont se composait le diocèse d'Alet eût la même étendue que le *pagus trans silvam;* mais, comme des hommes instruits sont eux-mêmes tombés dans cette erreur, nous allons dire, en très-peu de mots, quels territoires comprenait le primitif Poutrecoet, ce *pays des bois*, dont il est si souvent parlé dans notre Cartulaire, et qui, sous la plume des poëtes du moyen âge, est devenu le théâtre de tant de merveilles[2].

Il existait autrefois, en Bretagne, deux circonscriptions ecclésiastiques et une circonscription féodale qui portaient le nom de Poutrecoet ou de Porhoët, par contraction; c'étaient : 1° l'archidiaconé de Porhoët, au sud de l'évêché de Saint-Malo; 2° le doyenné de Porhoët, dans l'évêché de Vannes; 3° le comté de Porhoët. L'ancien Poutrecoet, ou *pagus trans silvam*, renfermait les trois territoires. M. A. de la Borderie a très-bien établi les limites du comté de Porhoët, tel qu'il fut constitué au XIe siècle, et qui s'étendait, en longueur, de l'est à l'ouest, depuis Campénéac jusqu'à Plouguernevel, et, en largeur, depuis Corlai jusqu'à Camors[3]. Or, si l'on ajoute à ce territoire les parties de l'archidiaconé et du doyenné de Porhoët situées

[1] *Chartul. Roton.* p. 20-21, 30-31, 61, 89.

[2] M. Baron du Thaya, *Brocéliande et ses chevaliers.* — Cf. avec le chapitre des *Usemens de la forêt de Brécilien*, intitulé : *Des mervoilles en ycelle.* (Voy. Éclaircissements.)

[3] Aux IXe et Xe siècles, le Poutrecoet faisait partie, semble-t-il, du domaine proche des souverains de Bretagne. Mais, après les invasions normandes, les comtes de Rennes y découpèrent plusieurs fiefs en faveur de leurs vassaux. Le plus important de ces fiefs retint l'ancien nom de Poutrecoet, transformé, par contraction, en *Porhoët*. D'après un aveu de 1471, dont l'original existe à Nantes, aux archives de l'ancienne chambre des comptes de Bretagne, on voit que le comté de Porhoët se subdivisait en deux membres principaux, dont l'un était la châtellenie de Josselin, et l'autre la châtellenie de La Chèze. La châtellenie de Josselin se composait des vingt-neuf paroisses ou trêves suivantes : Langourla, Mérillac, Saint-Vran, Merdrignac, Gommené, Brignac, Ménéac, Évriguet, Guillier, Mohon, La Nouée, La Grée-Saint-Laurent, Loyat, Campénéac, Héléan, La Croix-Héléan, Josselin, Guillac, Lantillac, Guégon, Saint-Seryan, Quili, Le Ros-Saint-André, Sérent, Lizio, Cruguel, Guéhenno, Billio, Saint-Jean-Brévelay, Plumelec. Les onze dernières paroisses faisaient partie du diocèse de Vannes et étaient situées sur la rive droite de l'Oust. — La châtellenie de La Chèze renfermait les vingt paroisses ou trêves qui suivent : Uzel, Saint-Hervé, Grâce, Saint-Telo, Trévé, La Motte, Saint-Sauveur-le-Haut, La Prenessaye, Lanrenay, Plémet, Loudéac, Cadilac, Saint-Barnabé, La Chèze, La Ferrière, Plumieuc, La Trinité, Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Ile, Saint-Maudan, Saint-Samson-sur-Oust, Bréhant-Loudéac. — Total, cinquante trêves ou paroisses. — Voyez la liste des paroisses et trêves du doyenné de Porhoët, en Vannes (Pouillé, p. 498-499); et celle des paroisses et trêves de l'archidiaconé de Porhoët (*Ibid.* p. 485-489).

hors des limites de la grande seigneurie de ce nom [1], — ce qui porte le *pagus trans silvam* jusqu'à Montfort et Guichen; — si, d'un autre côté, l'on tient compte de ce fait, aujourd'hui constaté, que la forêt de Brécilien, dont les ombrages couvraient le Poutrecoët, s'avançait, au delà de Rostrenen, jusque dans la paroisse de Paul [2], l'on peut dire, sans exagération, que cette vaste région boisée, dont nous donnons plus loin les curieux *usements* [3], occupait, au centre de la péninsule, un espace d'environ trente lieues de longueur, sur douze ou quinze de largeur.

§ XXIX.

Subdivisions ecclésiastiques. — Archidiaconés. — Doyennés.

L'évêché de Saint-Malo se composait de deux archidiaconés (Dinan et Porhoët) et du Pou-Alet, ou territoire de la cité.

I. L'archidiaconé de Dinan, dont faisaient partie les doyennés de Poudouvre, de Bécherel et de Plumaudan, renfermait soixante et dix-sept paroisses et sept trêves.

II. L'archidiaconé de Porhoët, situé au sud du diocèse, se composait des doyennés de Montfort, Beignon, La Nouée, Lohéac, et comprenait soixante-dix-huit paroisses, avec dix-sept trêves [4].

Les bornes des sept doyennés précités correspondaient-elles aux limites de divisions territoriales plus anciennes? Aucun document ne l'indique; mais on peut conjecturer, avec quelque vraisemblance, que le Pou-Alet, ou territoire propre de cette ville, reproduisait une circonscription antérieure à l'arrivée des Bretons [5]. Ce petit *pagus* était borné, au nord, par la Manche;

[1] Voyez plus loin le Pouillé de Vannes, p. 481 à 489.

[2] C'est M. de la Borderie qui a découvert dans la déclaration de la seigneurie de Paul, en 1682, le passage suivant : « Le chasteau de « *Brécilien*, à présent sous bois de haulte fustaie, « l'emplacement duquel est entouré de fossés « en son cerne, etc. » — Du château de Brécilien à Guichen on peut compter près de trente lieues.

[3] Voyez dans les Éclaircissements les *Usemens de la forêt de Brécilien.*

[4] Il est parlé, dès le XIe siècle, des archidiaconés de Dinan et de Porhoët. (Voy. D. Mor. *Pr.* t. I, 493, 564; et *ibid.* 422, 648, 731, 732. — Voyez les Pouillés, p. 481 à 489.)

[5] Le Pou-Alet renfermait les paroisses suivantes : Cancale, Châteauneuf, La Gouesnière, Paramé, Saint-Benoît-des-Ondes, Saint-Coulomb (enclave de Dol), Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Saint-Servan, Saint-Suliac, Saint-Ydeuc (enclave de Dol). Il est parlé du territoire d'Alet, *Pohelet*, dans D. Mor. *Pr.* t. I, 380 :

à l'est (sous les marais de Dol), par des lais de mer; à l'ouest, par la Rance; au sud, par les marais de Châteauneuf de La Nouée, qui formaient la limite du diocèse de Rennes.

§ XXX.

Le diocèse de Dol et la juridiction de saint Samson.

Dans une Vie manuscrite de saint Samson, — Vie presque aussi ancienne, selon Dom Le Gallois, que la légende insérée dans les Actes de l'ordre de Saint-Benoît, — on lit le curieux passage que voici :

« Judual traita saint Samson [qui l'avait rétabli sur le trône] comme s'il « était à la fois et son père et sa mère; et il lui concéda, à lui et à ses succes- « seurs, la juridiction spirituelle de la Domnonée tout entière [1]. »

Ces paroles nous donnent la clef de toutes les difficultés qu'on s'est plu, pour ainsi dire, à entasser au sujet de la métropole de Dol.

« Que saint Samson, évêque ou archevêque, dit Dom Taillandier, ait éta- « bli son siége à Dol, au VIe siècle, et ait eu pour successeurs saint Magloire, « saint Budoc et saint Thuriau, c'est une vérité constatée par les Actes de « ces saints évêques [2]. »

Nul doute, en effet, que saint Samson n'ait exercé à Dol les fonctions épiscopales; nul doute, comme le dit encore le docte bénédictin, que,

« Est autem in regione Britannie que vocatur *Pohelet.* » (Ann. circiter 1038.) — Voy. *ibid.* col. 455 et 486, Poelet, Pau-Alet. Le *Clos-Poulet* est resté dans l'usage vulgaire. D'Anville parle d'un archidiaconé de ce nom dans le diocèse de Saint-Malo; mais il n'a jamais existé. Dans l'histoire du Mont-Saint-Michel, composée en vers de huit syllabes, par Guillaume de Saint-Pair, moine de cette abbaye au XIIe siècle, il est fait mention, en ces termes, du *Poelet* ou banlieue d'Alet :

> Donc i peut l'en très bien aller,
> N'i estuet ja crendre la mer,
> D'Avrenches dreit à *Poelet*,
> A la cité de *Ridolet*.

Ces mots *Poelet* et *Ridolet* (lisez Guidalet ou Guic-Alet) ont fort embarrassé le bon abbé de la Rue, qui, de guerre lasse, s'est arrêté à la pensée que l'un et l'autre de ces lieux avaient été engloutis par la mer. (*Les Bardes bretons*, II, 302.) Le savant archéologue avait perdu souvenir de ces vers du poëme de la conquête de l'Armorique par Charlemagne :

> Lors chevaulchent.....
> Vers Quidalet, la cité seignouris;
> Cité est bonne, *faite dou temps antis*, etc.

[1] « Tunc Judualus recepit eum (S. Samso- « nem) in patrem et in matrem usque ad vitæ « suæ finem et semini suo post se, et TOTAM DO- « MINATIONEM TOTIUS DOMNONIÆ *hereditario pon-* « *tificali* tradidit illi. » (Bl. Mant. Bibl. imp. ms. n° 38, p. 843.)

[2] Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. LI du Catalogue historique des évêques et abbés.

du temps de Nominoë, « les territoires de Tréguer et de Saint-Brieuc [j'a-« joute : et de Saint-Malo] n'aient été gouvernés par l'évêque de Dol, qui « y possédait des églises et pouvait facilement veiller sur tout le pays[1]. » Mais ce n'est pas à dire pour cela, nous le répétons, qu'un siége fixe, une véritable métropole, existât dès lors à Dol. Sur ce point, nous l'avons établi plus haut, les Bretons avaient d'autres usages que les Gallo-Romains : « Il faut se re-« présenter, dit Dom Le Gallois dont l'opinion a tant de poids en ces matières, « il faut se représenter que les Bretons, étant venus de l'île avec leurs prêtres « et leurs prélats, cette Église transplantée, qui, dans les commencements, « n'avait aucuns rapports politiques avec les Francs, nouveaux venus..... « se renferma dans le pays qu'elle occupait, d'autant plus qu'elle avait sa « langue particulière, ses princes propres et ses mœurs différentes. Ajou-« tons qu'il n'eût pas été facile d'aller trouver un métropolitain dépendant « des Goths ariens.

« Chaque principauté des Bretons eut donc ses propres pasteurs venus « de l'île, et qui, dans leurs nouveaux établissements, gouvernèrent de la « même manière et avec la même indépendance des évêques gaulois, qu'ils « avaient delà la mer, mais sans avoir aucune ville affectée à leur dignité... « Ces évêques, venus du dehors, étant morts, il fallut leur donner des suc-« cesseurs, et, pour peu qu'on ait lu la Vie des saints qu'on nomme commu-« nément premiers évêques des diocèses de la Bretagne armoricaine, on re-« connaît aisément que les successeurs des évêques bretons insulaires ne le « furent que de leurs dignités et de leurs charges, sans l'être de leurs évê-« chés..... C'est ainsi que saint Tugdual fut évêque de Tréguer..... saint « Samson et, après lui, saint Magloire et saint Budoc évêques des pays de « Dol, etc.[2] »

Bien que saint Samson, selon la coutume des évêques de son pays, n'eût point de siége fixe affecté à sa dignité, rien n'empêche de croire qu'il ait exercé sa juridiction sur les territoires de Saint-Brieuc, de Tréguer et de Saint-Malo. Soutenir, avec quelques érudits modernes, que « Dol n'était « qu'un monastère compris dans le diocèse d'Alet[3], » me paraît, qu'on me

[1] Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. LII.

[2] Dom Le Gallois, Bl. Mant. n° 28, p. 253. — C'était un usage, chez les Bretons insulaires, de ne consacrer d'évêques que trois par trois : « . . . Insidere eum [Samsonem] cathe-« dram episcopalem atque confirmare *cum aliis* « *duobus* pro fidei firmitate statuerunt. » (*Acta O. S. B.* sæc. I, p. 176, n°s 43, 44.)

[3] *Les anciens évêchés de Bretagne*, Introd. 50. — Les deux auteurs de cet important travail

passe l'expression, une sorte d'énormité. Une telle opinion n'eût jamais été mise en avant si l'on ne s'était avisé de confondre, pour le besoin d'une thèse impossible, l'histoire des Bretons avec celle des Gallo-Francs, leurs voisins. Dom Taillandier fait judicieusement observer que Nominoë ne fit autre chose qu'ériger en diocèses fixes et régulièrement délimités les territoires sur lesquels saint Samson, saint Brieuc et saint Tugdual avaient exercé les fonctions épiscopales. De son côté, Dom Lobineau soutient que, délivré par son coup d'état des évêques qu'il regardait comme des factieux[1], « le roi des Bretons établit un évêché dans le lieu où saint Brieuc « avait fini sa sainte vie, *rétablit* celui de Tréguer et donna la qualité de « métropole et d'archevêché au siége de Dol[2]. » Ces assertions ne sont pas contestables, et il n'est pas moins certain que, en 848, Salacon, l'un des prélats expulsés, occupait le siége de Dol, et non pas celui d'Alet, où Maen était alors assis.

L'évêché de Dol, le moins étendu de tous ceux des quatre Lyonnaises, était limité, au nord, par la mer; au sud, par le diocèse de Rennes; à l'ouest, par celui de Saint-Malo; à l'est, par le diocèse d'Avranches, qui dépendait de la deuxième Lyonnaise ou province de Rouen.

Le peu d'étendue de l'évêché de Dol, où n'existait qu'un seul archidiaconé et qui ne renfermait (en ne tenant aucun compte de ses enclaves) que quarante et quelques paroisses[3], ne permet pas de supposer qu'il y ait eu des doyennés

appuient leur opinion sur ces quelques lignes de la Chronique de Nantes : « Cogitans autem « (Nominoe) episcopos quos elegerat a metro- « politano Turon. benedictionem minime posse « consequi... ex IV episcopatibus VII composuit « quorum apud Dolum monasterium *unum con-* « *stituit* quem archiepiscopum fieri decrevit. » (D. Lob. *Pr.* t. II, fol. 40.) Il semblerait en effet résulter de ces paroles que Dol et Tréguer, avant Nominoë, n'avaient jamais eu d'évêques. Mais nous ferons remarquer, après D. Taillandier, que la narration du chroniqueur nantais, dont la haine contre les Bretons se trahit à chaque page, doit être tenue pour suspecte. (Voy. dans D. Mor. *Hist. de Bretagne*, t. II, Catal. des évêq. p. 52.)

[1] Ces évêques chassés de leur siége étaient : Suzannus, évêque de Vannes; Félix, de Quimper; Liberalis, de Saint-Pol-de-Léon, et Salacon, de Dol. Ce dernier n'était point évêque d'Alet, comme on l'a prétendu, car ce siége était alors occupé par Maen, lequel, dit D. Lobineau, « conserva sa dignité, soit qu'il fût inno- « cent, soit que le prince ne lui en voulût pas, « ce qui suffisait pour lui tenir lieu d'inno- « cence. » (*Hist. de Bretagne*, t. I, 47.)

[2] D. Lob. *Hist. de Bretagne*, t. I, 47.

[3] Ces paroisses étaient : Baguer-Morvan, Baguer-Pican, Bonaban, Bonnemain, Carfeunteun, Cendres, Charrueix, Cuguen, Épiniac, Hirel, L'Abbaye, La Boussac, La Fresnais, Lanhelin, Lanvallay, Le Vivier, Lillemer, Meillac, Miniac-Morvan, Mont-Dol, Notre-Dame de Dol, Pleine-Fougères, Plerguer, Plesder, Pleugueneuc, Pleudihen, Ros-Landrieux, Saint-Broladre, Saint-Georges de Gréhaigne, Saint-Guinoux, Saint-Helen, Saint-Launeuc,

sur un territoire aussi restreint. Il est question, à la vérité, de *decani Dolenses*, dans quelques chartes des XIIe et XIIIe siècles; mais rien n'indique qu'on les doive considérer comme des doyens territoriaux établis dans le *pagus Dolensis*[1] proprement dit.

De tous les diocèses de France, Dol était celui qui possédait, en dehors de son territoire propre, le plus grand nombre d'enclaves disséminées dans d'autres contrées. L'évêché de Saint-Malo en renfermait vingt-deux; celui de Saint-Brieuc, douze; celui de Tréguer, neuf; celui de Léon, une; celui de Rennes, une; enfin, le diocèse de Rouen, quatre.

L'origine de ces enclaves a été diversement expliquée. Dom Taillandier n'hésite pas à l'attribuer à l'espèce de primatie exercée par saint Samson sur les autres évêques régionnaires du royaume de Domnonée : « De là vient, « dit-il, que les lieux qui appartenaient en propre à l'évêque de Dol, lors de « l'érection des évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguer, sont demeurés et sont « encore aujourd'hui sous la juridiction des évêques de Dol..... C'est pour « la même raison que, dans le territoire de Rouen, les paroisses de Saint- « Samson, sur la rivière de Lizaire, et celle de La Roque sont soumises à « l'évêché de Dol..... Ces églises dépendaient du monastère de Saint-Sam- « son et y sont demeurées annexées, par respect pour le savant prélat, lors- « qu'on a érigé les nouveaux évêchés. Quelle autre raison pourrait-on don- « ner d'une telle dispersion d'églises dans un seul et même évêché[2] ? »

Malgré ces observations pleines de justesse, et que justifie si bien, d'ailleurs, le texte par lequel débute ce paragraphe, quelques écrivains ne veulent voir en saint Samson que l'abbé d'un important monastère du Porhoët, et ils prétendent expliquer les anciennes enclaves de Dol par l'obligation[3] où se serait trouvé Nominoë d'imposer aux autres prélats de la Bretagne une cession partielle de leur territoire en faveur de la nouvelle métropole. L'hypothèse paraît spécieuse, au premier abord; mais si le libérateur de la

Saint-Marcan, Saint-Méloir-sous-Hédé, Saint-Pierre de Plesguen, Saints, Saint-Solain, Saint-Uniac, Trémeheuc, Tressaint, Vildé-Bidon, Vildé-la-Marine. (Voyez les Pouillés de Dol, p. 547 et suiv.)

[1] On lit dans une enquête, faite au XIIe siècle, en faveur des droits des évêques de Dol : « Wil- « lelmus, presbyter, canonicus Dolensis et qua- « rumdam ecclesiarum episcopatus Dolensis... » et quelques lignes plus bas : « Gaufridus cano- « nicus ipsius ecclesiæ et decanus cujusdam « partis parochiæ Dolensis. » (D. Mor. *Pr.* I, 739.) Il est à croire que ces *decani* étaient les surveillants des paroisses enclavées dans les divers autres diocèses bretons.

[2] Dom Taillandier, dans D. Mor. *Hist. de Bretagne*, t. II, p. LII, Catal. hist. des évêques.

[3] *Anciens évêchés de Bretagne*, Introd. p. 51.

Bretagne avait en effet pris la décision qu'on lui attribue, comment se fait-il qu'en dehors de la Domnonée, Nantes, Vannes et Cornouaille se soient dispensés de tout sacrifice, et que le diocèse de Léon n'ait jamais renfermé qu'une seule enclave de Dol, Locunolé?

Ce fut seulement sous le pontificat d'Innocent III et durant la minorité du jeune Arthur, en 1199, que l'église de Dol cessa d'être la métropole des Bretons.

Dans la dernière moitié du XVe siècle, le cardinal d'Avignon, Alain de Coëtivy, remplaça les anciens doyennés, ou groupes de paroisses situées hors du *pagus Dolensis*, par cinq officialités. L'official de Dol eut dans son ressort l'archidiaconé de Dol et les enclaves du diocèse de Saint-Malo; ceux de Lanmeur et de Lannion furent chargés des enclaves de Tréguer; l'official de Lanvollon gouverna les paroisses de Saint-Brieuc, et, enfin, l'official de Saint-Samson reçut la direction des paroisses de la Normandie[1].

L'évêque de Dol était seigneur temporel dans la ville et dans la circonscription qu'on appelait le franc-regaire de Dol, dans la paroisse de Coetmieux, en Saint-Brieuc, et dans les paroisses de La Roque et de Saint-Samson-sur-Risle[2]. Tout le monde sait que l'évêché de Dol a été supprimé en même temps que ceux de Saint-Pol-de-Léon, de Tréguer, de Saint-Malo, et que le territoire de l'ancienne métropole bretonne a été annexé au département d'Ille-et-Vilaine.

§ XXXI.

Palais, demeures des princes bretons au IXe siècle.

Les princes bretons possédaient, au IXe siècle, des palais ou châteaux, soit dans la Domnonée, soit dans les pays de Vannes, de Rennes et de Nantes. Voici la liste complète de ces demeures royales, avec une notice de quelques lignes sur chacune d'elles.

1. AULA BARRECH[3]. — En 861 ou 867, Salomon, roi de Bretagne, tenait sa cour à Barrech, en Piriac, et y confirmait un acte de donation faite à Redon par Érispoë, son prédécesseur.

[1] D. Taillandier, *loc. cit.* p. 64.

[2] Canton de Quillebeuf, arrondissement de Pont-Audemer, vers l'embouchure de la Seine.

[3] *Chartul. Roton.* p. 60, 76.

2. Aula Bilis [1]. — Palais situé dans la presqu'île de Guérande, et dans lequel, en 855, Érispoë faisait dresser l'acte de donation d'une saline, en faveur des moines de Redon.

3. Aula Campel [2]. — En 868, Salomon confirmait aux moines de Redon, dans sa cour de Campel, le droit qu'ils tenaient de Louis le Débonnaire d'élire librement leur abbé.

4. Aula Camplatr [3]. — Pascweten, comte de Vannes, y concédait aux moines de Redon, en 659, un terrain dont ils avaient besoin pour la construction d'une écluse.

5. Aula Clis [4]. — Ce palais était situé près de Guérande. Le comte Pascweten y faisait dresser, en 859, une charte de donation de saline au profit de l'abbaye de Redon.

6. Aula Coitloub [5]. — C'est dans ce château, dont on ignore la situation, que, le 6 mai 848, Nominoë tint le fameux synode où fut prononcée la déchéance de plusieurs évêques bretons.

7. Aula Coilroit, Lis-Colroit [6]. — Salomon, roi de Bretagne, y fit comparaître devant lui, en 857 ou 858, le tyern Ratfred, qui, profitant des troubles excités par le meurtre d'Érispoë, s'était emparé de plusieurs domaines appartenant à l'abbaye de Redon, dans les paroisses de Bains et de Sixte.

8. Aula Hegodobert [7]. — Le 6 août 866, le roi Salomon, qui tenait sa cour dans le palais d'Hégodobert, y faisait don aux moines de Saint-Sauveur de la *Villa Macoer*, autrement appelée *Valium Medon*, dans la paroisse de Cons.

9. Lis Penfau (la cour au sommet du bois de hêtres) [8]. — En juin 862, pour obtenir la guérison de Salomon (qu'il devait assassiner quelques années plus tard), Pascweten, comte de Vannes, étant à Lis-Penfau, dans Plélan, concédait son domaine de Rancarwan aux moines de Redon.

10. Aula Penharth [9]. On ne peut fixer, d'une manière précise, la situation de Penharth; mais comme Actard, évêque de Nantes, figure dans l'acte de donation dressé en ce lieu, par ordre du roi Salomon, le 2

[1] Voyez Append. p. 370.
[2] *Chartul. Roton.* p. 189.
[3] *Ibid.* p. 57.
[4] *Ibid.* p. 20.
[5] *Ibid.* p. 87.
[6] *Chartul. Roton.* p. 61, 80 et 208.
[7] *Ibid.* p. 42.
[8] *Ibid.* p. 64.
[9] *Ibid.* p. 24, 80.

mars 859, on peut inférer de là que le palais du prince s'élevait dans la partie *bretonnante* du pays nantais, vers Guérande.

11. AULA PLEBISLAN [1]. — Salomon possédait à Plélan un palais qu'il abandonna à saint Conwoion et à ses religieux, lorsqu'ils furent chassés de leur demeure par les Normands.

12. AULA REESTER [2]. — En 868, Ritcant, abbé de Redon, fit comparaître devant le roi Salomon, à Rhétiers, le mactyern Alfred, fils de Justin, lequel fut condamné à restituer aux moines diverses propriétés dont il s'était emparé contre toute justice. En 871, nouveau procès, devant la même cour, entre les moines et le mactyern, qui, cette fois encore, perdit son procès et dut rendre à l'abbé Liosic le monastère de Saint-Ducocan, situé en Cléguérec.

13. AULA TALANSAC [3]. — Érispoë habitait le palais de Talansac, en 852, lorsqu'il fit don à l'abbaye de Saint-Sauveur des deux *Randremes* de Moi et d'Aguliac, en Fougerais.

14 et 15. CASTELLUM REUS. — CASTRUM SEIUM [4]. — C'est au château de Rieux, élevé, selon toute apparence, sur l'emplacement d'une ancienne forteresse romaine, qu'Alain le Grand, le vainqueur des Normands, le *Père de la patrie* [5], venait se reposer des fatigues de la guerre. Le château de Plessé (Castrum Seium) servait aussi de demeure au prince, et il y signa l'acte de cession de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers en faveur de Rainon, évêque de cette ville [6].

§ XXXII.

Habitations, châteaux des mactyerns au IXe siècle.

Les mactyerns, ou princes héréditaires des paroisses, avaient des résidences plus ou moins considérables, dans lesquelles ils tenaient leurs

[1] *Chartul. Roton.* p. 189.

[2] *Ibid.* p. 19, 198.

[3] *Ibid.* in Append. p. 367.

[4] *Chart. Roton.* p. 216 et App. p. 373-375.

[5] « .. Erat præfatus *pater patriæ* in Castello Reus, quietissime habitans. » (*Chartul. Roton.* in Append. p. 373 et 375, note 1.)

[6] « ... Castellum Sei quod est in plebe Sei. » (Append. p. 376 et 377, en note.) La paroisse de Sei est la commune actuelle de Plessé (Loire-Inférieure). L'acte de donation de l'abbaye de Saint-Serge se termine ainsi : « Data VI « kal. decembris indictione... regnante Alano « in Britannia. Actum *Seio Castro*, in Dei nomine « feliciter, amen. » (*Chart. Eccles. Andegav.* — Cf. D. Mor. *Pr.* t. I, 333.) J'ai visité avec le regret

assises, comme l'atteste le monosyllabe *lis* ou *les*, qui précède les noms de ces diverses habitations.

1. Lisbedu, Lisvedu (la cour du bouleau)[1]. — Vers 826, Catweten et sa sœur Roiantken se présentèrent devant le mactyern Jarnhitin et devant ses fils Portitoë et Wrbili, pour réclamer une terre dont le vendeur déclarait ne vouloir plus se défaire. Lisbedu était situé dans Pleucadeuc.

2. Lisbidioc in Pougar[2]. — Point de renseignements sur ce domaine, situé dans le comté de Poher, en Cornouaille.

3. Liscelli, Liskelli[3]. — Vers 846, Conwoion se présenta, avec ses moines, devant la cour de Liskelli, en Guern, où siégeaient les mactyerns Gradlon, Portitoë, Ratuili, Catluiant, Jarnwocon et l'envoyé du prince Nominoë. Les religieux ayant demandé la restitution d'un domaine que leur avait enlevé, contre toute justice, un tyern nommé Merchrit, les scabins leur donnèrent gain de cause.

4. Liscoet (la cour du bois)[4]. — Cette demeure, où le tyern Guincalon, en 833, faisait dresser, au profit de Saint-Sauveur, l'acte de donation de sa terre de Colworetan, était située dans le Poutrecoet. Les anciennes réformations font mention du manoir de Liscoet, dont le nom s'est conservé jusqu'à nos jours.

5. Lesfau ou Lisfau (la cour du hêtre)[5]. — C'est dans le domaine de Lesfau, au bord d'une fontaine, que, selon l'antique usage, le mactyern Ratuili tenait ses assises, quand saint Conwoion, vers 832, vint lui demander, pour sa communauté, la cession du territoire de Roton.

6. Lisfavin (la cour des hêtres)[6]. — Lisfavin paraît avoir été l'habitation du tyern Bili, qui, d'accord avec sa femme Morliwet, concéda son domaine de Rantarw aux moines de Redon, en 866.

7. Aula Nowid (la Cour Nouvelle, en Carentoir)[7]. — Il en est parlé dans plusieurs chartes de notre Cartulaire; les mactyerns Ratuili et Wrbili y remplissaient leur office, sous Louis le Débonnaire.

8. Lisprat (la cour de la prairie, en Augan)[8]. — La demeure de Lisprat paraît avoir appartenu, vers 860, au tyern Arthuvius.

table M. Bizeul l'emplacement où devait s'élever le *Castrum Seium*, non loin des bords de l'Isac. Ce château fut détruit par les Normands après la mort d'Alain le Grand.

[1] *Chartul. Roton.* p. 113, 154, 216, 217.

[2] *Ibid.* p. 217.

[3] *Chartul. Roton.* p. 139, 154, 280.

[4] *Ibid.* p. 6. — Liscoet est en Caro.

[5] *Ibid.* p. 1, 4.

[6] *Ibid.* p. 75.

[7] *Ibid.* p. 86, 92, 100, 117, 133.

[8] *Ibid.* p. 36, 121.

9. Lis-Rannac [1]. — Le mactyern Bran y rendait la justice, vers 832, et, quelques années plus tard, l'on voit Nominoë et Arganthael, sa femme, y tenir un grand plaid, *in scamno sedentes*.

10. Enfin, il est parlé, dans le Cartulaire, de plusieurs autres cours, telles que Les-Neweth [2], en Pleucadeuc; Lisbroniwin [3], cédée à Nominoë par un nommé Riwalt, qui avait tué son vassal; Lis-Iarnwocon [4], en Plélan, donnée par Salomon, roi de Bretagne, le 6 mars 860, à l'abbaye de Redon; Lis-Ros [5], où, sous Nominoë, habitait le tyern Rithweten qui en fit présent aux religieux de Saint-Sauveur; Lis-Wern [6], dont la remise fut faite à Nominoë par Tiarnan et par ses frères, qui, pendant trois ans, s'étaient soustraits au payement de la rente due au prince; Liswisonn [7], en Augan, où demeurait un seigneur nommé Riwalt; le château de la forêt (Castel-Cran) [8], en Cléguérec; enfin, le château de Castel-Uhel [9], en Avessac, sur les bords de la Vilaine.

§ XXXIII.

Châteaux construits en quelques cantons de la Bretagne après l'expulsion des Normands.

1. Castellum Belveder [10]. — Château de Beauvoir, avant 1060.

2. Castellum Blaen [11]. — Château de Blain, bâti par Alain Fergent, dans les premières années du XIIe siècle. Les moines de Redon se plaignirent vivement au duc, en 1108, des tailles qu'on levait sur leurs vassaux, pour la construction de cette forteresse.

3. Castellum Brientii [12]. — Châteaubriant, dans le diocèse de Nantes, fondé, avant 1052, par un noble et puissant seigneur nommé Brient.

4. Castellum [13]. — Carhaix, l'ancienne capitale des Osismes.

[1] *Chartul. Roton.* p. 23, 81, 82, 136, 141.

[2] *Ibid.* p. 206. — *Les-Neweth* signifie la cour neuve.

[3] *Ibid.* p. 81. — Lisbroniwin était en Campénéac.

[4] *Ibid.* p. 60.

[5] *Ibid.* p. 145.

[6] *Ibid.* p. 82. — *Lis-Wern*, la cour des aunes.

[7] *Ibid.* p. 92.

[8] *Ibid.* p. 198.

[9] *Chartul. Roton.* p. 73. — « Castel Uhel quod « est Penfau, » lit on en marge de la charte précitée.

[10] *Ibid.* p. 262, 263.

[11] *Ibid.* p. 291. — Cf. Append. p. 393-395.

[12] « . . . Brientius . . . *genere et potentia clarissimus*, ecclesiam prope suum castrum Catual- « lono . . . . . in honore S. Salvatoris tradidit. » (*Chartul. Roton.* p. 253. — Cf. p. 236, 299.)

[13] *Chartul. Roton.* p. 332. — Carhaix, nous l'avons dit, est l'ancienne capitale des Osismes,

5. Oppidum Clivum [1]. — Dans la paroisse de Lohéac, vers 1060.

6. Castellum Sanctæ Crucis [2]. — Château de Sainte-Croix de Machecoul.

7. Castellum Guannach [3]. — Château de la Garnache, ancienne seigneurie dont étaient membres Beauvoir-sur-Mer, l'île de Bouin, l'Ile-Dieu et l'île de Noirmoutier.

8. Castellum Goscelini [4]. — Château de Josselin. En 1008, Guethenoc, vicomte de Château-Thro, ayant pris en dégoût cette résidence, jeta les fondements d'un nouveau château qui prit le nom de son fils. Ce dernier y fonda, vers 1030, le prieuré de Sainte-Croix, en faveur des moines de Redon [5].

9. Castellum, Castrum, Lohoiac [6]. — Château de Lohéac, au diocèse de Saint-Malo.

10. Castellum Migron [7]. — Château de Migron, en Frossay, construit avant 1047.

11. Castellum Noicum [8]. — Château de la Nouée, en Bieuzy.

12. Castrum Poenceium. — Château de Poëncé [9].

13. Oppidum Pruniacum. — Prigny, châtellenie en Retz [10].

14. Castellum, Castrum, Rupis, de Roca [11]. — Château de La Roche-Bernard, l'une des plus anciennes baronnies du pays nantais, et dont relevaient anciennement, à ce qu'on suppose, les baronnies de la Roche-en-Nort et de la Roche-en-Savenay [12].

§ XXXIV.

Des moulins.

Les moulins dont il est fait mention dans le Cartulaire étaient, bien entendu, des moulins à eau, puisqu'on n'en connaissait pas d'autres en

et de là le nom de *Pou-Kaer*, le pays de la ville, que portait cette partie de la Cornouaille.

[1] *Chartul. Roton.* p. 234.

[2] *Ibid.* p. 264, 303.

[3] *Ibid.* p. 262.

[4] *Ibid.* p. 241.

[5] *Ibid.* p. 242.

[6] *Ibid.* p. 320.

[7] *Ibid.* p. 268, 271, 341.

[8] *Chartul. Roton.* p. 349-350.

[9] *Ibid.* p. 336.

[10] *Ibid.* p. 249.

[11] *Ibid.* p. 279, 314, 315, 340.

[12] Un arrêt de la baronnie de la Roche-Bernard, rendu en 1419, comprend, dans un article séparé, *le grant de la terre de la Roche-Bernard au siége et bailliage de Nort.*

Europe à l'époque qui nous occupe[1]. Ces moulins étaient construits, en général, sur des rivières importantes, telles que la Loire, la Vilaine, l'Erdre, etc.

Molendinum abbatiæ ad Portum Nehan [2].
Molendinum de Baharon [3].
Molendinum Bonester in Treheguer [4].
Molendinum de Castelburg in fluvio Vicenoniæ [5].
Molendinum in plebe Chialvahe [6].
Molendinum de Carnun [7].
Molendinum Erdæ [8].
Molendinum Glanret [9].
Molendinum de Gravot [10].
Molendinum inter Baiocum et Ploucastellum [11].
Molendinum ante oppidum Sanctæ Crucis Machicolensis [12].
Molendinum Omnen [13].
Molendinum de Portu Mesac [14].
Molendinum in Prulliaco [15].
Molendinum Stagni Castelli [16].
Molendina prope Castellum Migueronis [17].
Molendinum sub turri Castri Noici [18].

Ces divers moulins, situés dans les trois diocèses de Nantes, Vannes et Rennes, sont tous désignés dans des actes antérieurs à la seconde moitié du XIIe siècle.

§ XXXV.

Navigation, ports, écluses, ponts, voies publiques.

On a vu plus haut que la Vilaine, aux bords de laquelle s'élève la ville de Redon, était fréquentée, au moyen âge, par de nombreux vaisseaux. Et cependant, sur la navigation du fleuve, les actes de l'abbaye de Saint-Sauveur ne renferment que peu de détails.

[1] L'abbé Lebeuf (*Dissert. sur l'état des sciences depuis le roi Robert jusqu'à Philippe le Bel*) et Le Grand d'Aussy (*Vie privée des Français*, I, 63) font remonter aux premières années du XIIe siècle l'emploi des moulins à vent. Mais la fausseté de la charte de fondation du monastère de Neubourg, sur laquelle ils s'appuient, est prouvée. (Voyez cette charte dans Mabill. *Ann. Ord. S. B.* V, 478.)

[2] *Chartul. Roton.* p. 301.
[3] *Ibid.* p. 319.
[4] *Ibid.* p. 293.
[5] *Ibid.* p. 285.
[6] *Chartul. Roton.* p. 265.
[7] *Ibid.* p. 321.
[8] *Ibid.* p. 283.
[9] *Ibid.* p. 319.
[10] *Ibid.* p. 319.
[11] *Ibid.* p. 253.
[12] *Ibid.* p. 264.
[13] *Ibid.* p. 249.
[14] *Ibid.* p. 319.
[15] *Ibid.* p. 323.
[16] *Ibid.* p. 269.
[17] *Ibid.* p. 271.
[18] *Ibid.* p. 350.

Dans une charte antérieure à la seconde moitié du IXe siècle, on voit les moines du monastère de Ballon réclamer auprès de Nominoë une partie du *tonlieu* qui se levait sur les navires et les marchandises entrant dans l'Oust. Mais le prince, ignorant si la requête était fondée, dut en référer au témoignage des plus anciens habitants des quatre paroisses de Bains, Peillac, Renac et Sixte, lesquels déclarèrent que, du jour où des vaisseaux avaient paru dans la rivière, les droits de navigation avaient appartenu au possesseur de Bains, et non aux abbés de Ballon et de Busal [1]. Et en effet, l'abbaye de Redon, à laquelle la paroisse de Bains était échue depuis 833, préleva, durant des siècles, l'impôt qu'avaient voulu s'approprier les moines de Ballon.

Il est question, dans notre Cartulaire, de plusieurs petits ports situés sur la Vilaine, *Portus Nehan* [2], *Portus Glanret* [3], *Portus Mezac* [4], *Portus Treslerian* [5]. Diverses écluses y avaient été établies, et les chartes nous en font connaître la situation :

Exclusa in Carnun [6].
Exclusa intra Visnoniam [7].
Exclusa Muzin [8].
Exclusa Stumou [9].
Exclusa Coretloencras, in Avizac [10].
Exclusæ Castel-Uhel [11].
Exclusa prope Castellum Bernardi [12].
Exclusa in Treheguer [13].

Le Cartulaire mentionne aussi quelques écluses sur des rivières du pays nantais :

Exclusa juxta Bronaril [14].
Exclusa Constancii [15].
Exclusa intra Ligerim [16].
Exclusa juxta portum Castelli [17].

En général, de grands priviléges étaient accordés aux abbayes, même en temps de guerre [18], pour le transport par eau de leurs denrées. Mais quelquefois aussi, certains seigneurs ne se faisaient pas scrupule, en pleine paix, de s'emparer des navires employés à cet usage. C'est ainsi que, vers 1060, Gautier et Goscelin, seigneurs de Beauvoir et de la Garnache, arrêtèrent et

[1] *Chartul. Roton.* p. 80, 81.
[2] *Ibid.* p. 301.
[3] *Ibid.* p. 319.
[4] *Ibid.* p. 319.
[5] *Ibid.* Append. p. 393.
[6] *Chartul. Roton.* p. 43.
[7] *Ibid.* p. 46.
[8] *Ibid.* p. 58.
[9] *Ibid.* p. 58.
[10] *Ibid.* p. 151.
[11] *Chartul. Roton.* p. 73.
[12] *Ibid.* p. 314.
[13] *Ibid.* p. 346.
[14] *Ibid.* p. 57.
[15] *Ibid.* p. 254. — Cette écluse existait sur la Loire, dans la paroisse du Cellier.
[16] *Ibid.* p. 271.
[17] *Ibid.* p. 15.
[18] Voir plus haut, p. XLVII.

mirent au pillage deux vaisseaux appartenant à Saint-Sauveur et qui s'en revenaient, chargés, du Poitou[1]; c'est ainsi qu'Eudon, sire de la Roche, enleva aux moines de l'abbaye trois navires qui remontaient la Vilaine[2]. De tels actes, cependant, étaient rares, et ce n'est pas impunément, le Cartulaire l'atteste, qu'on osait se les permettre[3].

Les ponts désignés dans le Cartulaire ne sont pas nombreux. Le plus ancien était *Pons Imhoir* ou *Pons Loutinoc*, qui existait, en 821, dans la paroisse de Ruffiac[4]. Venaient ensuite le *Pons Frotguivan* aussi dans Ruffiac (846), le *Pons Alurit*, ou pont de Larré, en Molac[5] (849), et enfin le *Pons Cahas*[6], en Bains (1136).

J'ai fait observer ailleurs qu'aucune de nos chartes ne désigne les routes de la Bretagne par les mots *viæ stratæ*, *regiæ*, *calceatæ*, *ferratæ*, etc. Toutefois, la péninsule ayant été, comme le reste de la Gaule, sillonnée de voies romaines, il me paraît utile, voire même indispensable, de donner ici quelques indications sur les *viæ publicæ* désignées dans le Cartulaire de Redon.

1. *Via publica in plebe Carantoer*[7]. — Carantoir était *plebs condita* et chef-lieu de doyenné, en Vannes. M. Bizeul affirme que la voie romaine de Rennes à Carhaix, par Castel-Noec, entrait en Carentoir au sortir de Comblessac.

2. *Via publica in plebe Caroth*[8]. — Cette paroisse faisait autrefois partie du Poutrecoet (évêché de Saint-Malo). M. l'abbé Marot, archéologue du Morbihan, a constaté qu'en allant du presbytère de Caro à Saint-Abraham, et non loin du village de la Gageat, on trouve dans un landier beaucoup de briques éparses sur le sol. A peu de distance de là, vers la gauche, s'aperçoivent les fondements d'un édifice en briques, des moulures, des frises, etc. Il faut se rappeler, outre cela, que c'est dans le cimetière de Caro que M. de Keranflech a trouvé la borne milliaire dédiée à l'empereur Maximien.

3. *Via publica in plebe Clegerac*[9]. — Dans la charte où se trouve indiquée la *voie publique de Cléguérec*, il est dit que cette voie passait près d'une sorte de tumulus (ad accervum, id est *cruc*)[10].

4. *Via publica in plebe Fruciaco*[11]. — Cette voie publique, qui conduisait

[1] *Chartul. Roton.* p. 262, 263.
[2] *Ibid.* p. 348.
[3] *Ibid.* p. 349.
[4] *Ibid.* p. 112, 113. — On dit aujourd'hui *Pont-Emoi*, Pont-Leudineu.
[5] *Ibid.* p. 202.
[6] *Ibid.* p. 301.
[7] *Chartul. Roton.* p. 15, 84, 85.
[8] *Ibid.* p. 150.
[9] *Ibid.* p. 198.
[10] *Cruc*, cippus, tumulus. (Davies, *Dict. britann. latin.*) Cf. Append. p. 357, *Cruc-Ardon*.
[11] *Chartul. Roton.* p. 342.

au château de Frossay, passait dans le voisinage d'un monastère où se voyaient encore, en 1050, les ruines de l'ermitage de Saint-Front, évêque de Périgueux.

5. *Via publica in plebe Grancampo*[1]. — Je ne sache pas qu'aucune trace du séjour des Romains ait été jusqu'ici découverte en Grandchamp (Loire-Inférieure); mais je vois dans une charte de 833 qu'il y existait alors une *villa Marcio*.

6. *Via publica in plebe Lusebiacensi*[2]. — Luzanger, ancienne trêve de Derval, est désigné comme *Condita* dans plusieurs actes du IXe siècle. Une voie romaine, connue dans le pays sous le nom de *chaussée à la Joyance*, traverse la commune.

7. *Via publica in plebe Noyal*[3]. — Ici les renseignements nous font absolument défaut.

8. *Via publica in plebe Ruffiac*[4]. — Ruffiac, *plebs condita*, dans le diocèse de Vannes, est traversée, selon M. Bizeul, par une voie romaine qui dessine la limite nord de la commune, sur une longueur de quatre à cinq cents mètres.

9. *Via publica in plebe Serent*[5]. — M. l'abbé Marot a trouvé dans cette paroisse, qui est l'une des plus considérables du diocèse de Vannes, de nombreux débris romains, briques à crochets, poteries, etc. Attiré par ces découvertes, M. Bizeul a pu constater, de son côté, qu'une voie romaine entrait à Sérent près du village des Haies.

CHAPITRE IV.

§ Ier.

Mœurs, usages, faits particuliers.

J'ai déjà caractérisé l'esprit de foi qui animait la chevalerie bretonne pendant le moyen âge[6]. Maintenant je vais essayer de grouper, comme en

[1] *Chartul. Roton.* p. 35, 165.
[2] *Ibid.* p. 174, 177, 178, 179.
[3] *Ibid.* p. 276.
[4] *Chartul. Roton.* p. 108, 152, 155.
[5] *Ibid.* p. 275.
[6] Voir plus haut, p. LIII.

un seul tableau, les renseignements divers qu'offre le Cartulaire de Redon, sur les mœurs, les usages, les habitudes du pays, depuis le IXe siècle jusqu'au XIIe.

Et d'abord, un mot sur les mœurs du clergé. Jusqu'à l'époque des premières invasions normandes, une assez grande régularité paraît avoir régné dans les mœurs des prêtres bretons, qui, pour la plupart[1], appartenaient à l'ordre monastique. Mais, après le retour triomphant d'Alain Barbe-Torte et des exilés qui l'avaient suivi sur la terre étrangère, de graves désordres désolèrent l'église de Bretagne dont les biens, légués durant les trois siècles précédents par de pieux laïques, étaient devenus la proie de leurs descendants dégénérés. Ne pouvant administrer par eux-mêmes les églises qu'ils s'étaient adjugées, les spoliateurs en confièrent le soin à de pauvres prêtres auxquels ils assignèrent le plus modeste revenu, et pour affermir leur usurpation, ils firent entrer leurs enfants dans les ordres, sans se demander s'ils rempliraient dignement les fonctions du sacerdoce. En ce temps-là, lisons-nous dans une charte du Cartulaire noir de Saint-Florent, en ce temps-là *presque toutes* les églises du diocèse de Rennes appartenaient à des gens de guerre[2]. Le saint ministère, entre les mains de tels hommes, eut à subir d'inévitables souillures. Des prêtres sans foi épousaient de jeunes filles qu'ils avaient enlevées à leur famille, et, devenus évêques, à force d'intrigues, ils transmettaient l'épiscopat à leurs enfants[3]. Le Saint-Siége n'ignorait pas ces scandales, et ses foudres n'épargnaient pas les coupables. Mais le désordre ne cessa que quand les biens ecclésiastiques sortirent des mains impures qui s'en étaient emparées. On trouve dans les chartes du Cartulaire de Redon, au XIe siècle, de nombreuses restitutions faites aux églises et aux monastères par les seigneurs ou par leurs femmes, dans *l'intérêt du salut*

[1] Je dis *pour la plupart*, parce que le clergé gallo-franc de Rennes, de Nantes et de la Vénétie orientale n'avait pas la même organisation que le clergé du pays breton.

[2] « Eo tempore cum plurimas et *pene cunctas* « Redonensis pagi ecclesias milites laici tene- « bant, etc. » (D. Mor. *Pr.* t. I, 437.)

[3] « Tetbaldus filius fuit cujusdam presbyteri « nomine Loscoran, de quadam nobili puella « quam ipse presbyter clam corripuit et secum « abduxit in Burgundiam. Iste Tetbaldus factus « episcopus auxilio parentum matris suæ duxit « uxorem filiam Alvei Nannetensis archidiaconi, « nomine Oirelan, de qua genuit filium Gualte- « rium... postquam consenuit iste Tetbaldus, « fecit se abbatem Sancti Melanii, et filium suum « Gualterium fecit episcopum. » (D. Mor. *Pr.* t. I, 353.)

De tels récits, inscrits dans les cartulaires par les moines eux-mêmes, prouvent bien, comme le remarque dom Lobineau, « qu'on « faisait profession, en ce temps-là, d'une sim- « plicité qui ne connaissait aucun déguise- « ment. »

de leur âme[1]. Ces restitutions auraient seules suffi pour enrichir le clergé; mais plusieurs autres causes contribuèrent à accroître démesurément ses possessions: l'établissement d'enfants nobles dans les abbayes, l'usage des sépultures dans les églises et enfin la prise de l'habit monastique à l'approche de la mort.

1. Plusieurs des plus anciens actes de notre Cartulaire attestent que les pères se croyaient alors autorisés à consacrer au service des autels de très-jeunes enfants dont ils ne pouvaient consulter la vocation. Dans ces circonstances, d'importantes donations étaient faites aux monastères qui recevaient ces *hosties vivantes*[2].

2. « Les moines, dit dom Lobineau, ne vendaient pas le *droit* de sépul-« ture dans leurs églises; mais la régularité de leur vie faisait qu'on avait une « si grande confiance en leurs prières, qu'on se portait facilement à priver « ses héritiers d'une partie de sa succession, pour obtenir l'avantage d'être « enterré dans ces lieux. »

Le fragment qu'on va lire peint au vif l'antique coutume indiquée par le docte bénédictin :

« Le monde touchant à sa fin, et devenant la proie de calamités chaque « jour plus terribles, Deurhoiarn et Roiantken, sa femme, se présentèrent « le 3 des calendes de juillet, jour de la fête de Saint-Pierre et de Saint-« Paul, devant les moines de Redon, les priant de leur montrer, dans l'é-« glise de Saint-Maxent, la place où leur corps devait un jour reposer..... « A quelque temps de là, Deurhoiarn étant mort, sa femme et son fils Jarn-« wocon accompagnèrent le corps du trépassé jusqu'au monastère. Les moines, « avertis, s'étaient portés à la rencontre du défunt, avec leurs reliques, et ils « l'enterrèrent dans le vestibule de l'église, avec tous les honneurs dus à son « rang. Après la cérémonie, Jarnwocon, suivi de sa mère et d'une nom-« breuse assistance de nobles, se rendit dans un bâtiment (*exedra*) qui tou-« chait à la basilique, et là, devant de nombreux témoins, il confirma toutes « les donations antérieurement faites par son père et par sa mère, en vue « de leur sépulture. Roiantken étant morte, à son tour, peu de temps après « son mari, fut enterrée près de lui, en grande pompe; et, le dimanche « suivant, Jarnwocon vint visiter le tombeau de ses parents. La messe en-« tendue, le jeune seigneur s'avança vers le milieu de la nef, et ayant fait

[1] *Chartul. Roton.* p. 183, 262, 266, 269, 288, 301, 321, 343, etc.

[2] *Chartul. Roton.* p. 22, 41, 58, 216, 270, 310, 340, 342, 346, etc.

« placer son gant sur l'autel, il dit aux moines : « Je donne, en toute héré-« dité, à Saint-Maxent et à ses serviteurs, la villa d'Enewor, afin que ma « mère soit sauvée. » Puis, le dimanche suivant, Jarnwocon revint au tom-« beau, et, en présence des moines et du peuple, il fit don à l'abbaye de sa « terre de Kethic, toujours en vue du salut de ses parents [1]. »

3. Après une vie passée dans le désordre et quelquefois dans le crime [2], la plupart des guerriers de ce temps-là faisaient le vœu de mourir sous l'habit monastique. Ils croyaient que le vêtement porté par des saints suffisait pour sanctifier, à la dernière heure, celui-là même qui constamment avait oublié ses devoirs de chrétien [3]. Le repentir de ces hommes de sang et de rapine offrait, au surplus, le caractère de la plus profonde sincérité. Comme Olivier de Pontchâteau, on les voyait parfois, après avoir fait pénitence, s'abandonner encore à leurs passions indomptées. Mais la moindre occasion suffisait pour les ramener à Dieu.

4. Le voyage à Rome était aussi l'un des grands moyens d'expiation. Salomon, souillé du meurtre d'Érispoë, fut longtemps poursuivi de la pensée d'aller implorer, au tombeau des apôtres, le pardon de son forfait [4]. Cependant, comme il n'était pas donné à tout le monde d'arriver jusqu'à la ville éternelle, il fut décidé par le Saint-Siége qu'on pourrait suppléer à cette lointaine excursion par un triple pèlerinage à Saint-Sauveur de Redon [5].

5. Un peu plus tard, ce fut dans la Terre sainte que les guerriers bretons, comme ceux de toute la chrétienté, allèrent chercher le pardon de leurs fautes. L'un d'eux, le sire de Lohéac, avait suivi, en 1095, le duc Alain Fergent à la première croisade, et il s'en revenait dans sa patrie, lorsqu'il fut surpris en route par une grave maladie. Se sentant mourir, le chevalier chargea l'un de ses compagnons d'armes, le sire de Ludron, de porter à son frère Gautier, en Bretagne, un morceau de la vraie croix et quelques parcelles du tombeau de Notre-Seigneur. Ce touchant envoi de Riou de Lohéac au noble héritier de sa race donna lieu, dans le pays, à une cérémonie racontée tout au long dans l'une de nos chartes. En recevant le présent de son frère, Gautier de Lohéac s'était empressé de faire don aux moines de

[1] *Chartul. Roton.* p. 184, 185; cf. p. 39, 41, 189, 192, 209, 241, 242, 301, 326, etc.

[2] *Ibid.* p. 340. — Un triple pèlerinage à l'église de Sainte-Marie de Montaudon, concédée à Saint-Sauveur, tenait lieu du voyage de Rome.

[3] *Chartul. Roton.* p. 219, 279, 288, 293, 297, 312, 325, 340, 347, etc.

[4] *Ibid.* p. 67, 199.

[5] *Ibid.* p. 245, 247.

Saint-Sauveur d'une église nouvellement bâtie par son père, afin qu'on y plaçât les précieuses reliques. Justin, abbé de Saint-Sauveur, accueillit ce vœu, et, le 29 juin 1101, jour de la Saint-Pierre, se fit la translation, en présence de Judicael, évêque de Saint-Malo; de Riwallon, archidiacre de la même église; de Guillaume, abbé de Saint-Méen; d'une grande partie des moines de Redon, auxquels s'était joint le célèbre Robert d'Arbrissel, et d'un immense concours de peuple accouru de toutes parts[1].

6. Une charte de 840 peint fidèlement l'esprit qui animait les seigneurs et les moines, dans leurs mutuelles relations. Un différend s'était élevé entre Wrbudic et saint Conwoion, au sujet de l'écluse de Coretloencras, située sur la Vilaine, et dont le premier prétendait posséder une partie. Le procès devait se vider aux bords de la rivière, où beaucoup d'hommes, venus de Bains et d'Avessac, discutaient vivement la question. Tout à coup Wrbudic, incapable de se contenir (*furore repletus*), s'écria qu'un acte qu'on lui opposait était faux, et que son adversaire possédait non pas une propriété libre, mais un simple fonds colonaire. A ces mots, les vieillards d'Avessac ressentirent une grande irritation, et ils accusèrent Wrbudic d'avoir dit un mensonge. Celui-ci, honteux et repentant, se jeta aux pieds de saint Conwoion, avouant qu'il avait menti et que sa demande n'avait aucun fondement. Les moines triomphaient; mais saint Conwoion ne voulut point user rigoureusement de son droit. Touché de l'humble aveu de son adversaire, il le releva de terre et lui donna en bénéfice la portion d'écluse qu'il avait indûment réclamée comme sa propriété[2].

Si les abbés de Redon faisaient preuve de condescendance en certaines circonstances, en d'autres, lorsqu'il s'agissait, par exemple, de défendre leurs vassaux opprimés, ils savaient se montrer énergiques et résolus. « Afin d'être utile aux hommes du temps présent comme à ceux de l'avenir, « il nous plaît de raconter ici comment Gautier, abbé de Redon, homme « courageux en toute circonstance (*strenuus in cunctis*), se présenta devant le « comte Alain pour lui demander jusques à quand il continuerait à lever « sur les vassaux de Saint-Sauveur en Avessac, en Marzac et en Masserac, « l'impôt injuste, la taille nouvellement établie pour construire le château « de Blain[3]. »

Le comte, dit la charte, n'écouta point d'abord les réclamations de Gau-

[1] *Chartul. Roton.* p. 318.
[2] *Ibid.* p. 151, 152.
[3] *Chartul. Roton.* p. 291, 292.

tier, quoiqu'il fût son ami [1]. Mais, à quelque temps de là, l'abbé se représenta devant le prince, et, grâce à l'intervention de la duchesse Hermengarde, grâce aussi peut-être au don d'un très-beau cheval qui valait plus de trois cents sous et qui venait des écuries de l'abbaye, le duc se laissa fléchir.

Cette conduite, non moins habile que ferme, de l'abbé de Redon explique la haute confiance que les populations plaçaient dans *la crosse*. En 1144, les habitants de Vilarblez, en Mouais, venaient réclamer le concours de l'abbé Ivon contre Hervé, fils d'Alain de Sion, dont ils avaient à souffrir toutes sortes de vexations. Ils s'engageaient à payer à l'abbaye, s'ils obtenaient gain de cause, dix-huit deniers par an. Ivon ne refusa pas de leur venir en aide, et, les deux parties ayant comparu devant l'abbé, l'homme de guerre perdit son procès [2].

Nous avons parlé plus haut [3] des excès abominables dont Olivier de Pontchâteau, Savary de Donges et leurs complices, avaient souillé l'église de Saint-Sauveur de Redon. Telle était la férocité de cette chevalerie dégénérée (1131) que, longtemps après leur châtiment, les lieux où ils avaient exercé leurs brigandages offraient encore l'aspect d'un vaste désert, où se cachaient de nouveaux bandits [4].

A peu près vers la même époque, l'évêque de Nantes était appelé à réprimer dans son diocèse les plus sacriléges profanations [5]. Des hommes pervers, qui voulaient s'emparer de la propriété du sanctuaire de Saint-Friard et de Saint-Secondel, en avaient massacré le chapelain au pied même de l'autel; pour empêcher de nouveaux crimes, l'évêque fut obligé de concéder cette église aux religieux de Saint-Sauveur dont l'abbé disposait alors, en quelque sorte, de la puissance du jeune duc de Bretagne. Ce prince, qu'effrayaient les déportements d'une partie de ses sujets, avait dû invoquer contre eux les sévérités du Saint-Siége [6]. Le pape Honorius intervint en effet; son légat, Girard, évêque d'Angoulême, fit restituer aux églises les biens qu'on leur avait volés; et l'archevêque de Tours, suivi de tous les suffragants et des abbés des principaux monastères de Bretagne, vint, le 10 des calendes de novembre 1127, purifier et consacrer à nouveau l'église de Saint-Sauveur de Redon transformée par Pontchâteau et par Savary de Donges en caverne de voleurs : « altare in honore Salvatoris mundi suæque

[1] Licet admodum esset amicus comitis.
[2] *Chartul. Roton.* p. 287.
[3] Voy. p. LI.
[4] *Chartul. Roton.* p. 395.
[5] *Ibid.* p. 391.
[6] *Ibid.* p. 298.

« genitricis..... consecraverunt (episcopi), ecclesiamque ab immundicia « quam obsessi in ea fecerant, purificaverunt[1]. »

7. J'ai peint sous des couleurs bien sombres les mœurs des enfants perdus de la chevalerie armoricaine; je terminerai par quelques mots sur un défaut, ou, plutôt, sur un vice reproché, de tout temps, à la nation bretonne. Les plus anciens auteurs signalent, chez les Bretons, un grand penchant à l'ivrognerie. Le prêtre Winnoch s'y livrait sans frein, selon Grégoire de Tours, et il en fut cruellement puni[2]. Pour satisfaire cette passion, les guerriers du Browerech bravaient tous les périls[3]. Qui n'a lu ce que raconte Ermold le Noir du comte Morwan noyant dans le vin les soucis du commandement suprême[4]? Le Cartulaire de Redon nous fournit, sur le même sujet, plus d'un fait caractéristique : on y voit que certaines donations entre vifs se faisaient *per cibum et potam*[5], et que, dans les marchés, le vendeur recevait de l'acheteur une petite somme pour le vin qu'ils devaient boire ensemble : « ad poticulas quas simul bibimus, denarios XVIII[6]. » Mais le trait suivant en dit plus encore : Deux nobles du pays de Langon, Godun et Achifrid, accusaient leur frère Agon de s'être injustement approprié une partie de l'héritage paternel. Or, l'accusation ayant été reconnue fausse par les scabins, les deux demandeurs furent condamnés, sous le double chef d'avoir calomnié leur frère et de s'être engagés à *fournir du vin à Nominoë.* Les témoins arrangèrent ensuite l'affaire; il y eut réconciliation entre les trois frères; mais les accusateurs n'en furent pas moins obligés d'envoyer à Nominoë la *carralis* de vin qu'ils lui avaient promise[7]. On voit aussi, dans une autre charte, le fils d'un vassal du mactyern Jarnhitin se présenter devant ce prince, avec deux flacons de vin excellent, et obtenir de la sorte une concession de terrain[8].

Quel que fût, cependant, l'amour des Bretons pour la précieuse liqueur, il paraît que leur pays n'en était pas toujours abondamment fourni. Vers 931, à une époque où les Normands occupaient encore une partie de la Bretagne, le comte Juhel Bérenger tenait sa cour à Lanmur-Meler, lorsque des envoyés du comte d'Anjou se présentèrent avec des présents envoyés par leur maître. Juhel les reçut avec la plus grande courtoisie; mais grande

[1] *Chartul. Roton.* p. 299.
[2] Greg. Turon. *Hist. Franc.* VIII, 34.
[3] Voy. plus haut p. CVII.
[4] Pertz, *Mon. hist. germ.* t. II, p. 493.
[5] *Chartul. Roton.* p. 37.
[6] *Ibid.* p. 43.
[7] *Ibid.* p. 149.
[8] *Ibid.* p. 216.

était sa perplexité, car, s'il avait de l'hypocras et de la cervoise en abondance, le vin manquait absolument. Dans cette occurrence, le prince invoqua Dieu de tout son cœur, lui promettant, s'il échappait à l'humiliation qui l'attendait, de bâtir une église dans le lieu même. Or, le comte n'avait pas terminé sa prière, qu'un paysan accourut, venant annoncer qu'un tonneau rempli d'un vin généreux avait été porté par les flots sur le rivage. Juhel Bérenger, rempli de joie, n'oublia pas son vœu : il donna sur l'heure l'ordre de construire une église à la place qu'il occupait, et lui-même, avec un bâton, se mit à mesurer l'emplacement du futur cimetière [1].

Parmi les faits particuliers que fournit le Cartulaire, en voici quelques-uns, dont la place est plutôt ici qu'ailleurs et qui ne manquent pas de quelque intérêt.

8. Un chevalier normand, nommé Bastard, possédait, en 1101, le presbytère et une partie des dîmes de la chapelle de Berlé, dans le diocèse de Nantes. Obligé de se séparer de sa femme, qui s'était faite religieuse, parce qu'elle était sa proche parente, Bastard sentit le besoin de rendre à l'église le bien qu'il lui avait enlevé. Mais il ne se contenta pas de cette restitution; il donna, peu de temps après, aux moines de Saint-Sauveur, un terrain qu'il possédait dans la villa de Bothavalon et le moulin de Carnun, avec toutes ses appartenances [2]. Or, à cette occasion, il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'un certain nombre de guerriers normands surent conserver, en Bretagne, après le retour d'Alain Barbe-Torte, les terres qu'ils y avaient antérieurement occupées, et que c'est là, dans nos vieux actes, l'origine des noms si communs de *Normandi* et de *Pagani*.

9. Dans une charte portant la date du 24 février 858, on voit un clerc nommé Anau abandonner aux moines de Redon une vigne qu'il possédait en Tréal, pour *racheter sa main droite* qui devait être coupée. Ce clerc, en effet, avait voulu tuer un prêtre, après l'avoir attaché et battu [3].

10. En 878, le duc Alain le Grand restituait à Saint-Sauveur de Redon la paroisse d'Arzon, donnée précédemment à l'abbaye par Louis le Débonnaire mais dont s'étaient emparés quelques princes cupides [4]. Le motif de cette libéralité, c'était la guérison inespérée du héros, au bourg d'Allaire où Armengarius, évêque de Nantes, était venu lui administrer l'extrême-onction [5].

[1] *Chartul. Roton.* p. 257, 258.
[2] *Ibid.* p. 321.
[3] *Ibid.* p. 157.
[4] *Chartul. Roton.* p. 183.
[5] D. Taillandier (*Catalogue des évêques de Bretagne*, D. Mor. t. II, p. XV) fait sacrer Alain

11. Il est fait mention, dans une charte de 913, d'un serment prêté par les fils de Treithian, *per caput sancti Justi martiris* dont *toutes les reliques* se trouvaient dans le pays. Je ne sache pas qu'il soit parlé ailleurs de ces reliques de saint Just[1].

L'acte relatif à la construction d'un nouveau château par Guéthenoc, vicomte de Château-Thro, renferme un curieux exemple de l'importance superstitieuse qu'on attachait alors à certains faits matériels. Avant de faire ficher un pieu, selon l'usage, à la place où devait s'élever sa nouvelle demeure, le vicomte, « poussé par une inspiration divine (*divino spiritu instinctus*), » crut nécessaire d'aller consulter les moines de Saint-Sauveur sur le jour, l'heure et l'emplacement où il convenait de bâtir l'édifice[2].

12. Vers l'année 1105, quelques habitants de la villa de Prulliacum, en Armaillé, furent amenés, par un fait extraordinaire, à faire une donation aux moines de Redon. Ils avaient remarqué qu'autour d'un autel situé dans une partie déserte du village, la gelée n'exerçait aucune action, et que, dans le même quartier, les herbes, les arbustes avaient été un jour épargnés par un incendie dont les flammes venaient de dévorer la forêt voisine. Frappés d'un tel prodige, ces hommes pleins de foi se rendirent au prieuré de Juigné, où un bon moine fut par eux consulté. Celui-ci leur dit que, l'autel étant consacré au divin Sauveur, il les engageait, dans l'intérêt de leur salut, à concéder aux moines de Redon, sur le même emplacement, une parcelle de terre suffisant à l'entretien d'un chapelain. Le conseil ne manqua pas, on le pense bien, d'être accueilli comme un arrêt d'en haut; et, grâce à l'autorisation d'Hamelin d'Armaillé, de ses fils et du seigneur supérieur de la contrée, un oratoire ne tarda pas à s'élever près de l'autel miraculeux[3].

§ II.

De la langue des Gaulois et des anciens Bretons.

Les récents travaux de la philologie, aussi bien que les textes des historiens de l'antiquité, attestent que la langue des anciens Bretons différait peu

le Grand par Armengarius. C'est une erreur : il s'agit tout simplement, dans la charte, du sacrement de l'extrême-onction conféré par l'évêque au prince mourant : « Eum (Alanum) « sacro oleo uxionis unxit illo die Armengarius. »

[1] *Chartul. Roton.* p. 222.

[2] *Ibid.* p. 241.

[3] *Ibid.* p. 322.

de celle des Gaulois, leurs voisins[1]. Mais il est, pour nous, une autre question à éclaircir : lorsque les premières tribus insulaires, chassées de la Bretagne par les Saxons, prirent terre en Armorique, le pays avait-il à peu près cessé d'être gaulois par la langue, par les mœurs, par les institutions? Telle n'est pas, on le sait, l'opinion générale. Quelques savants prétendent, en effet, que, « située dans une sorte d'enfoncement, la *corne de Gaule* resta « comme en dehors de la circulation romaine[2]; » d'autres inclinent même à croire que la majeure partie de la troisième Lyonnaise « maintint et sa « langue et son indépendance[3]. » Ce serait là certainement un fait des plus glorieux pour les contrées de l'ouest. Mais, il le faut reconnaître, l'assertion est presque complétement gratuite. Que les conquérants ne se soient pas approprié le sol de la péninsule avec la même avidité que les belles provinces du midi et du centre; que l'ancienne organisation rurale ait persisté plus longtemps qu'ailleurs au sein des forêts armoricaines, cela paraît certain. Toutefois, il est difficile d'admettre, je ne dis pas seulement que la troisième Lyonnaise, mais même qu'une fraction quelconque de la presqu'île n'ait pas subi, sous les derniers empereurs, une transformation profonde. « Lorsque les Gaulois en arrivèrent, dit M. de Sismondi, à considérer la « culture des terres par des colons partiaires comme un reste de la barbarie

[1] « Sermo haud multum diversus. » (Tacit. *Agric.* XI.) Zeus, dans sa savante *Grammaire celtique*, établit solidement que, si la langue des anciens Gaulois n'était pas tout à fait celle des Bretons, elle se rapprochait du moins de cette dernière beaucoup plus que de l'idiome des habitants de l'Hybernie. L'auteur développe ses preuves sous les quatre chefs que voici :

1° On remarque dans le gaulois un certain nombre de mots qui n'existent pas en irlandais, mais que le breton possède, tels que *litana*, *Litavicus*, *pettoritum*, *penninus*, *epona*, etc. lesquels mots correspondent aux termes bretons *lydaw*, *petuar*, *pemp*, *pen*, *epaul*, etc.

2° Le breton et la langue romane offrent certains changements de lettres qu'on ne trouve pas dans l'irlandais. (Voir Zeus, *Gramm. celt.* t. I, p. 166-167, 185-187.)

3° Certains mots qui entrent en composition dans d'anciens noms propres gaulois n'existent pas en irlandais et se retrouvent dans le breton: ainsi *gur*, *guor*, *uur*, *uuor*, qui répondent au gaulois *ver*, dans *Vercingetorix*, *Vertragus*, *Vernemetum*, etc.; ainsi *cun* (Cunglas, Cunatam), chez les Gaulois et les anciens Bretons, *Cunotamus*, *Cunobeclinus*, *Cunomaglus*, etc.; ainsi *Anau* (Anaugen, Anaubritou), *Anavonia* dans les anciennes inscriptions, etc.

4° Certaines terminaisons du gaulois, que l'irlandais n'a pas, se rencontrent dans le breton. (*Gramm. celt.* t. I, p. 301.)

[2] Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français*, t. I, p. 64, 65.

[3] Sismondi, *Histoire des Français*, t. I, p. 85, 86. Malgré sa science, à laquelle on rendrait plus souvent hommage si l'esprit de parti ne le dominait trop souvent, M. de Sismondi paraît croire que les Bas-Bretons ont de tout temps occupé la péninsule armoricaine. Cette déplorable confusion des mots *Bretagne* et *Armorique* est une source d'erreurs sans cesse renouvelées.

« de leurs ancêtres, les paysans, réduits à un complet esclavage, périrent ra-
« pidement à la peine. Nous voyons, dans les Antilles, qu'il ne faut que quinze
« ans à des maîtres chrétiens pour détruire toute une population servile
« non renouvelée par la traite : on ne doit pas croire que les maîtres gaulois
« et romains eussent plus d'humanité. La nation gauloise fut donc, en
« quelque sorte, détruite entre leurs mains. Ainsi périt un langage national,
« qui, des extrémités de l'Hybernie à celles de la Gaule cisalpine, avait été
« parlé par tant de millions d'hommes : phénomène toujours rare dans l'his-
« toire, et qui ne se peut expliquer que par l'esclavage. En effet, les esclaves,
« par lesquels on avait remplacé les anciens paysans, les esclaves rassemblés
« parmi des races différentes, souvent amenés de pays lointains, étaient obli-
« gés d'apprendre le latin, seule langue commune, afin de s'entendre les
« uns les autres, ou de comprendre les ordres de leurs régisseurs et de leurs
« maîtres [1]. »

Ces observations, pleines de justesse, s'appliquent parfaitement à l'Armorique dont les habitants, selon Procope, étaient envoyés, par légions entières, dans de lointains parages [2], et qui, devenue à peu près déserte, dut recevoir des Lètes francs sur son territoire [3].

Au début du ve siècle, les Armoricains, à l'exemple des Bretons insulaires, échappèrent, il est vrai, à la tyrannie des empereurs, qui ne savaient plus les protéger ni contre les brigandages intérieurs, ni contre les incursions des peuples du Nord [4]. Mais une civilisation étrangère avait déjà pris pied sur le sol gaulois, et nos ancêtres, malgré leur invincible répulsion pour la race des conquérants [5], s'étaient assez vite façonnés à leurs mœurs. Nous voyons, par la Vie de saint Melaine, que la ville de Vannes avait pour roi, vers la fin du même siècle, une sorte de tyranneau gallo-romain, dont le nom était *Eusebius*, et qui avait une fille appelée *Aspasia* [6]. Or, chez ce prince

[1] Sismondi, *Histoire des Français*, t. I, p. 83-85.

[2] Procop. *De Bell. goth.* I, 12; cf. Zos. II, 15.

[3] « Præfectus Letorum Francorum Redonas « Lugdunensis tertiæ. » (*Not. dign.* ap. Labb. p. 122.)

[4] Zosime, l. VI, c. V et VI.

[5] Dans ses *Institutions mérovingiennes*, Lehuërou a écrit ces quelques lignes, dont on ne veut pas aujourd'hui, par esprit de système, reconnaître la profonde justesse : « On peut dire « que la Gaule a été, pendant douze siècles, le « perpétuel, l'indestructible ennemi du nom Ro- « main. Leur inimitié commence à la fondation « de Rome et ne finit que lorsque la cité souve- « raine a cessé d'être quelque chose dans le « monde. » (*Hist. des instit. mérovingiennes*, p. 58.)

[6] *Vie de saint Melaine*, ap. Boll. VI januar. col. 331.

transformé par l'abbé Gallet et par dom Morice en successeur du fabuleux Conan Mériadec, rien qui rappelle un chef national. Un peu plus tard, les mêmes mœurs, la même civilisation se retrouvent chez les Nannètes. Le poëte Fortunat, on s'en souvient, glorifiait son ami saint Félix d'avoir empêché les Bretons d'imposer leurs lois à son peuple (*jura britannica vincens*, etc.). Un autre évêque, du VIe siècle, Regalis de Vannes, dont le diocèse avait été en grande partie démembré, ne se montra pas moins hostile que Félix aux nouveaux venus; il se flattait apparemment d'échapper à leur joug grâce à l'intervention du duc Ébrachaire. La plupart de ces prélats, issus d'anciennes familles sénatoriales [1], n'avaient rien conservé des mœurs de leurs ancêtres, et leur exemple, ne l'oublions pas, était tout-puissant sur leurs ouailles. Il me paraît donc infiniment probable que ce furent les clans fugitifs des Ve et VIe siècles qui transportèrent dans la presqu'île armoricaine les débris de langue et d'institutions galliques qu'on y retrouve encore aujourd'hui. Et, en effet, ces débris ne se rencontrent guère, le fait est certain, que là où les Bretons ont porté leurs pas. Partout ailleurs, l'*élément celtique*, comme on dit maintenant, a, pour ainsi dire, disparu.

On a vu plus haut que, en Cornouaille, en Léon, en Domnonée, dans le Browerech, les noms de lieux appartiennent à un idiome particulier, et que les patrons des églises, à peu d'exceptions près, y sont des saints d'une *autre race* que ceux des pays gallo-romains. Dans le paragraphe qui va suivre, nous allons montrer que la même différence existait, au IXe siècle, entre les noms d'hommes des deux contrées.

§ III.

Des noms propres chez les anciens Bretons.

Les anciens Bretons, comme les Hébreux, les Grecs et les Germains, ne portaient point de noms de famille héréditaires. Ils n'en avaient qu'un seul, après lequel ils plaçaient parfois celui de leur père. On lit, en effet, dans nos vieilles chartes : *Portitoe filius Jarnhitin, Conwal filius Portitoe, Erispoe*

[1] Il ressort de la Vie de saint Conwoion, que sa famille se glorifiait d'une telle origine : « Ille « Conwoion, dit Leuhemel au roi Nominoë, « filius est cujusdam nobilissimi viri nomine « Cononi..... *ex genere senatorio.* » (Voyez D. Mor. *Pr.* t. I, col. 234.)

filius Nominoe, où bien, lorsqu'il est fait usage de l'idiome breton, Mab Achibui, Mab Huelin, Mab Gulchuenn, Mab Edern, Mab Gurgarael[1], etc.

C'est au commencement du XIe siècle seulement, — et même beaucoup plus tard en Léon et dans la Cornouaille, — que les nobles, au lieu d'être désignés par un nom propre, reçurent des noms de terres ou des surnoms qu'ils transmirent à leurs descendants. Nous dirons un mot, plus loin, de cette révolution; mais nous allons d'abord communiquer aux lecteurs un certain nombre de noms propres empruntés à la vieille langue bretonne, et qui sont, cela saute aux yeux, pour la plupart significatifs :

Achebui, Achiboe, Aethlon, Aithlon, Alunoc, Alworet, Anaoc, Anau[2], Anauan, Anaubritou, Anaubud, Anaucar, Anaugen, Anauhird, Anauhoiarn, Anaumonoc, Anauoc, Anguanuc, Anoetoc, Antracar, Aostic[3], Arbewan, Arbiwan, Argant, Argantlowen, Argantmonoc, Arthel, Arthanael, Arthmael, Arthur, Arthwolou, Arvidoe.

Balandu[4], Benitoe, Bili[5], Bitcomin, Bitmonoc, Bledic[6], Blenliwet, Bodan, Bran[7], Branoc, Bresel[8], Breselan, Breselcoucant, Breselmarchoc[9], Breselwobri, Brient, Broen, Broin, Budcomin[10], Budgoret, Budworet, Budhemel, Budhoiarn, Budian, Budic[11], Budmonoc, Budweten, Budworet.

Cadlowen[12], Cadwalart[13], Caradoc[14], Carantcar, Caranton, Carmunoc, Catbud, Catguallon[15], Catguethen[16], Catguoret, Cathoiarn[17], Catloiant, Catlon, Catwotal[18], Catweten, Catwobri[19], Catwocon, Catworet, Cenetlor, Centhuant, Cenmonoc, Cobrantmonoc,

[1] Voyez notre Cartulaire, append. p. 372, et D. Mor. *Cartul. de Kemperlé*, I, 432.

[2] Le mot *anaw* signifie aujourd'hui harmonie chez les Gallois; les noms propres *Anau*, *Anaugen*, *Anauoc* se trouvent dans le Registre de Landaff, p. 156, 194.

[3] Le mot *aostic* signifie rossignol en breton. Marie de France a fait un lai (tiré du breton) auquel elle a donné ce titre. (Voy. *Poésies de Marie de France*, édit. Roquefort, t. I, p. 314.)

[4] *Balan*, genêt, — *du*, noir.

[5] Ce nom se rencontre souvent dans le Registre de Landaff. (Voy. p. 209-215.)

[6] *Bledic*, en gallois, bellua marina (Reg. de Landaff, p. 195).

[7] *Bran*, corbeau.

[8] *Bresel*, la guerre.

[9] *Bresel*, guerre, — *marchoc*, gallois *marchauc*, eques.

[10] *Bud*, victoria (Regist. de Landaff, p. 153-191).

[11] *Budic*, *Bodic* dans Grég. de Tours, V, 16. — *Buddyg*, gwaith *Buddyc*, victor, qui vicit (Davies).

[12] *Cad*, *cat*, pugna; *lowen*, gaudens; *Catlowen*, Catlon, *Catlaun*, bellator. Plusieurs noms gaulois commencent par *catu*, Caturiges, etc.

[13] *Cadwalard*; *cad*, pugna, — *gwaladr*, dominus, dux, qui dominatur in bello (Davies).

[14] Caratacus (Gruter, *inscrip.* 902, 5); *Caratauc*, *Caradawc*, Anc. Chron. camb. (Voy. Boll. 1 aug. p. 343.)

[15] Catguallon, *Catwallon*, *Catwalaun* : *cad* ou *cath*, pugna; — guallon ou *wallaun* est le *vellaun* des Gaulois : *Vellaunodunum*, *Cassivellaunus*, etc.

[16] *Catguethen*, Catweten : *cad*, pugna, — *guethen* (gallois, *gwydden*), arbor.

[17] *Cad*, pugna, — *hoiarn*, ferrum.

[18] *Cadur*, guerrier, — *dal*, aveugle; moderne, Cadoudal.

[19] *Catwobri* : *cad*, pugna, — *guobri*, *wobri*, gravis, sapiens. (Voy. Zeus, t. I, p. 149.)

Comalcar[1], Comaltcar, Comhael, Conan, Conatam, Cunatam[2], Condeloc, Condelu[3], Conmael, Conmarch, Conwal, Conwoion[4], Corwethen, Courantgen, Cumael, Cunglas[5], Cunmailus[6].

Deurhoiarn, Dilis, Diloid, Dinaerou, Doetcar, Doethgen[7], Dreanau, Dreglur, Drehoiarn, Drelowen, Drewallon, Dreweten, Drewobri, Dreworet, Drihican, Duil, Dumwalart, Dumwallon, Dumworet.

Ebolbain, Edelgent, Elbrit, Eneor, Erispoe, Ermor, Eucant, Eudon, Euhocar, Euhoiarn, Eumonoc, Eusorgit, Eutanet, Ewen.

Fidlon, Fili, Fingar, Finitan, Finithoiarn, Finitweten, Finitworet, Fracan, Freoc, Frodic.

Galbudic, Galdu, Glemarhocus, Gleu[8], Gleucomal, Gleucomin, Gleucourant, Gleudalan, Gleuhocar, Gleuhoiarn, Gleulowen, Gleumarcoc[9], Gleumonoc, Gleuvili, Gleuworet, Gloisanau, Glur, Goetwal, Gondiernus, Goranton, Goreden, Gradlon, Gredwobri, Gredwocon, Gredworet, Groecon, Gronhuel, Guegon, Guencalon[10], Guenhael, Gueroc, Guethencar[11], Guethenoc, Guitur, Gundiernus, Guoreden, Guorethoiarn, Guorvili, Guorwelet, Gurbili, Gurhen[12], Gurhoiarn[13], Gurhugar[14], Gurloies, Gurmhailon, Gurtiern[15], Gurvili.

Haelcant, Haelcar, Haelcobrant, Haelcomarch, Haelcourant, Haeldetwid, Haeldifoes, Haelgomarch, Haelgobrit, Haelhocar, Haelhoiarn, Haelhowen, Haelin, Haelmin, Haelmonoc, Haeltiern[16], Haelwalart[17], Haelwallon, Haelwaloe, Haelweten, Haelwicon, Haelwobri, Haelwocon, Hebgoen, Hedremarchuc, Hiarngen, Hiawid, Hilian, Hinan, Hincant, Hinconan, Hinhoiarn, Hinwallart, Hinwallon, Hinweten, Hirdan, Hirdcar, Hirdhoiarn[18], Hirdmarcoc, Hirdwallon, Hirdweten, Hirdwoion, Hirdworet, Hobrit, Hocar, Hocunan, Hoel[19], Hoiarn, Hoiarngen, Hoiarnmin[20], Howen, Howoret.

[1] *Comaltcar*, affabilis, qui amat jungi (*Glos. Oxon.*).

[2] *Cunatam*, ap. Orell. inscrip. 2779, *Cunotamus*.

[3] *Condelu*. On lit dans Davies (*Diction. bret. lat.*), au mot *cynddelu* : « Archetypon. Est et nomen proprium viri. »

[4] *Cunveon*, *Cunveion* (Regist. de Landaff, p. 142).

[5] *Cun*, *cuniad*, dominus, — *glas*, glaucus, lividus (Davies).

[6] *Cun*, dominus. — *Hael*, liberalis, largus (Davies).

[7] *Doethgen* : *doeth*, sapiens; l'homme sage.

[8] *Gleu*, fortis.

[9] *Gleumarcoc*, eques fortis, bellicosus.

[10] *Guen*, *wenn*; gallois, *gwynn*, albus, candidus; *calon*, cor (l'homme au cœur pur).

[11] *Guethengar* se trouve dans le Registre de Landaff, p. 338.

[12] *Gur-hen*, homo senex.

[13] *Gur*, *wr*, homo; *hoiarn*, ferrum.

[14] *Gur-hucar*, *Gur-hocar*, homo carus.

[15] *Gurtiern* : *gur*, homo, — *tyern*, *teyrn*, princeps; *homo nobilis*, porte la charte.

[16] *Hael*, gallois : liberalis, benignus, largus (Davies). *Haeltiern*, liberalis princeps.

[17] *Haelwalart*, *Hael-Gwaladr*, liberalis dux.

[18] Le mot *hyrdd*, *hurdd*, chez les Gallois, signifie à la fois *aries* et *ictus*, *impetus*. (Voy. Davies au mot *hwrdd* et au mot *hyrddu*, impetum, impulsum facere.) Chose curieuse, dans le patois de Châtelaudren (sur la limite du pays *bretonnant*), on appelle encore un bélier un *hour*.

[19] « *Hywel*, vulgo *Howel*, est nomen proprium « viri, et *spectabilis*, *visu facilis*, *conspicuus* so« nat. » (Davies, voy. *Hywel*.)

[20] *Hoiarnmin*, la pierre de fer : *maen*, *men*, *min*, lapis; *hoiarn*, ferrum.

Iarcun, Iarlios, Iarnbidoe, Iarnbud, Iarnbudic, Iarncant, Iarncolin, Iarnconan, Iarndetwid, Iarnguallon, Iarnhatoe, Iarnhebet, Iarnhitin, Iarnhobri, Iarnhoel, Iarnhowen, Iarnogonus, Iarnwal, Iarnwalart, Iarnwallon, Iarnweten, Iarnwocon, Iarnworet, Iarntiern, Ili, Illoc, Inconmarch, Ioumonoc, Iscummarch, Iuna, Iungomarch, Iunetwant, Iunhemel, Iunmonoc, Iuntiern, Iunwocon, Iunworet.

Jedecael, Juab, Judael, Judcant, Judcar, Judcondoes, Judhocar, Judhowen, Judicael, Judlin, Judlowen, Judmin, Juduual, Juduuallon, Judweten, Judwocon, Judworet, Jungoneus.

Kalanhedre, Karmonoc, Katic, Kendelaman, Kenetlor[1], Kenguethen, Kenmarcoc, Kentmonoc, Kentwocon, Kewirgar, Kintwallon, Kintwant, Kintwocon, Kintworet.

Laoc, Lathoiarn[2], Latmoet, Letmonoc, Leuhemel, Louhemel, Lilloc, Lioshoiarn, Liosic, Liosoc, Litoc, Liwetlon, Loiesbidoe, Loiesbritou, Loiescourant, Loieshoiarn, Loieslowen, Loiesmin, Loiesoc, Loieswallon, Loiesweten, Loieswocon, Loiesworet, Loieswotal, Lowenan[3], Lowencar, Lowenhoiarn, Luethoiarn, Luetloc, Lunmonoc.

Maban, Machut (Machutus), Madganoc, Maelhoc (Maeloc), Maelhogar, Maelhoiarn, Maelocan, Maelon, Maeltiern, Maelweten, Maelworeth, Maenbili, Maencomin, Maencowal, Maencun, Maenhoiarn[4], Maenwallon, Maenweten, Maenwili, Maenwobri, Maenwocon, Maenworet, Maenworon, Mailon, Mainfinit, Manet, Marcoc, Marcocweten, Matbidoe, Matworet, Menion, Meranhael, Merchion, Merchrit, Merthinhael, Merthinhoiarn, Milcondoes, Milun, Miot, Moedan, Moeni, Moenken, Moetgen, Morcant, Morcondelu[5], Morgenmunoc, Morliwet, Morman, Morweten.

Nennan, Nethic, Nodhoiarn, Nodworet, Noli, Nominoe, Normet, Notolic, etc.

Paschic, Paschoiarn, Pascweten, Pascworet, Penwas, Perenes, Pirinis, Portitoe[6], Presel[7], Preselguoret, Primarchoc, Proithor.

Ratbili, Ratfred, Rathoiarn, Ratlowen, Ratuili, Ratweten, Redworet, Reitwalatr[8], Resmunuc, Restanet, Reswalart, Resworet, Rethweten, Rethwobri, Rethwocon, Rethworet, Ricoglin, Ricun, Ridgen, Ridmonoc, Ridwant, Ridweten, Riguallon, Rihowen, Rikeneu, Risan, Risanau, Rischiboe, Risconan, Risguethen, Rismonoc, Ristanet, Risweten, Riswidoe, Riswocon, Risworet, Riswotal, Ritcant, Ritgen, Ritguoret, Rithoiarn, Ritwalart, Ritweten, Ritworet, Rivelen, Riwallon, Roenbrit, Roenhoiarn, Roenwallon, Roenwocon, Roenworet, Roiantdreon, Roianthebet, Roiantmonoc, Roiantwallon, Roiantwalt, Rumanton, Rumatam, Rumgual, Runlin, Runworet.

Sabioc, Saturnan, Sausoiarn, Scuban, Sidol, Sulbrit, Sulcar, Sulcomin, Sulconan, Sulhael, Sulhoiarn, Sulmin, Sulmonoc, Sultiern, Sulwoion, Sulworet.

[1] *Kenetlor*, en gallois *Cenedlawr* (Davies). generator, gentis patronus.

[2] *Lath*, virga (Davies); *hoiarn*, ferrum — virga ferrea.

[3] *Lowenan*. — « Lawen, armorice *lowen*, lætus, gaudens. » (Davies.)

[4] *Maenhoiarn*, la pierre de fer.

[5] Voy. *Condelu*.

[6] *Portitoe*, id est adjuvandus homo; Mabin. 2, 233. (Voy. Zeus, t. I, p. 174.)

[7] *Presel*. Voy. *Bresel*.

[8] *Reitwalart, Reswalart, Rethwalart*, le noble chef de guerre. — Le mot *rhi* des Gallois (baro, dominus, satrapa, dans Davies) correspond à la terminaison *rix* des Gaulois.

Tanchi, Tanet, Tanetbidoe, Tanetcar, Tanethic, Tanetlowen, Tanetmael, Tanetmarcoc, Tanetmonoc, Tanetwallon, Tanetweten, Tanetwoion, Tanetworet, Teddrud, Telent, Tethion, Tethviu, Themor, Tiarnan, Tiarnmael, Tiarnoc, Torithgen, Treanton, Trecowen, Trehlowen, Trehoiarn, Trehoret, Treithian, Trihoiarn, Triweten, Tudian, Tutael, Tutwal, Tutwallon, Tutwocon, Tutworet.

Ulirgen, Unrog, Urbian[1], Urbingen, Urblon, Urloies, Urmoet, Urswalt, Urumgen.

Walcmoel[2], Wallon, Wallonic, Wasbidoe, Wenerdon, Wenermonoc, Wenmael, Wenwocon, Wenworgon, Waroc, Weroc, Wesilloc, Wetenan, Wetenbidoe, Wetencar, Wetengloeu, Wetenhoiarn, Wetenkain, Wetenmonoc, Wetenoc, Wetenrit, Wetenwoion, Wetenworet, Wethengar, Wicant, Wicanton, Wicon, Winan, Winanau, Winbicham, Wincalon, Winhoiarn, Winmael, Winnoc, Winweten, Winworet, Withur, Wiuhomarch, Wiulowen, Wiutihern, Wobrian, Wocon, Woedor, Woethoiarn, Wolethaec, Woran, Worandor, Woranton, Worbili, Worcantoe, Worcomed, Worcomin, Worcondelu[3], Wordoital, Woretan, Worethoc, Worethoiarn, Woretmebin, Worgouan, Worhocar, Worhoiarn, Worhawen, Worhwant (Gurwant), Worloies, Worlowen, Wormonoc, Worvili, Worwocon, Worwoion, Worworet, Wotalin, Wrbili, Wrbudic, Wrcomet, Wrcondelu, Wrdisten[4], Wrgoion, Wrgouan, Wrhocar, Wrhoiarn[5], Wrhucar[6], Wrlowen[7], Wrmien, Wrmoet, Wrmonoc, Wrwelet, Wrweten, Wrwocon, Wrworet[8].

Le lecteur nous reprochera sans doute la fastidieuse longueur de ces citations; mais nous le prions de se rappeler que les noms propres transcrits plus haut portent la date certaine du IXe siècle, et qu'on les retrouve, pour la plupart, dans les cartulaires ou dans les chroniques du pays de Galles. Or, la nation bretonne s'étant fractionnée du Ve au VIIIe siècle, il en résulte que les mots armoricains ou gallois recueillis par nous dans les anciens manuscrits permettent d'apprécier, jusqu'à un certain point, ce qu'était la langue des insulaires au moment de la séparation. Mais ce n'est pas tout : les termes bretons qu'on vient de lire ne sont pas seulement précieux au point de vue philologique : aux yeux du géographe leur valeur n'est pas moindre. En effet, de même que, dans la presqu'île armoricaine,

[1] *Ur-bien* : *uur*, vir, — *bihan*, petit.

[2] *Walc*, *gualch*, accipiter, — *moel*, calvus.

[3] *Wr-condelu*, homo archetypus (Davies).

[4] *Wr-dystein*, alias *gurdisten* : en gallois *deysteyn*, œconomus, præpositus.

[5] *Wrhoiarn*, l'homme de fer.

[6] *Wrhucar*, l'homme aimable.

[7] *Wrlowen*, l'homme gai.

[8] Il va sans dire que je n'ai donné dans les citations qui précèdent que la traduction des noms les plus faciles à expliquer. Beaucoup d'autres, je le répète, sont significatifs, tels que : *Ebolbain**, tête de poulain; *Haelin* (pocillator, dans Davies, au mot *Hail*); *Worgouan* ou *Wrgouan*, l'homme faible; *Wrbudic*, l'homme de guerre; *Gurbili*, *Wrbili* ou *Worbili*, l'homme trapu, etc.

* *Ebol* (Davies), pullus equinus; *bain* ou *pen*, caput.

les noms de lieux et de saints tracent, en quelque sorte, les limites du pays *gallo* et celles de la Bretagne proprement dite, de même les noms de témoins inscrits dans les actes indiquent où commence et où finit le territoire occupé par l'une et l'autre race.

On verra, en feuilletant le Cartulaire de Redon, que, dans les diocèses de Vannes, de Saint-Malo et dans le pays de Guérande, les chartes ne renferment que des noms bretons; mais il en est autrement dès qu'on met le pied sur les territoires de Nantes et de Rennes. Là, les descendants des Armoricains, alliés à Clovis en 497, se sont empressés, de bonne heure, d'abandonner leurs noms gallo-romains, et l'on ne trouve dans leurs actes que des noms francs tels que ceux-ci :

Aclidramno, Adagenbart, Adalcod, Adalhart, Adalingo, Adalrado, Adalun, Adalundicus, Adefredus, Aelifrid, Aganfredus, Aldemar, Arnbert, Antbert, etc.

Baldefredo, Beringarius, Berlannus, Berneofredo, Bernhart, Bernuino, Bopseno, Bothleno, etc.

Cadalo, Carlefredo, Classito, Counod, etc.

Dadefredus, Daramno, Datleno, Demfredus, Dumfrado, etc.

Ebranus, Ebroin, Ecmaer, Erfredo, Eriando, Ermenther, Ermerigo, Etelfrid, Eurhehardo, etc.

Filimare, Fitbert, Flodebertus, Flothario, Fredebert, Frodaldus, Frondobaldus, Frotmunt, etc.

Gairaldo, Garberto, Gautro, Gehard, Godobald, Godobert, Godofred, Gondram, Gosbert, Grimbauldus, Gulframnus, Guntarius, etc.

Haelbert, Haelgod, Haldebrant, Harlebaldus, Harluinus, Herleblando, Hermandro, Hermenfredus, etc.

Igbert, Ildebrant, Ingelram, Ingilfredus, Inginulf, Ingramnus, etc.

Landebertus, Landran, Lanfred, Lantbert, Ledinfredus, etc.

Madaldrigo, Madram, Maerulf, etc.

Odo, Omger, Osmund, Otbert, Otto, etc.

Raginbaldus, Raginbert, Raginfrid, Rainhalt, Rather, Rechowinus, Reinbalt, Reinbert, Renowart, Resbert, Ricarth, Ricbert, Rigulf, Risbert, etc.

Seder, Seinfredus, Sether, Sichald, Sichardus, Sigibert, Sigobert, Sigulfus, etc.

Tebaldus, Tedebert, Teothaldus, Tetfred, Tetlefredus, Tether, Teufrit, etc.

Unbert, Unfredus, Unrigo, Urduinus, etc.

Wandefred, Waringus, Warinus, Warnher, etc.[1]

[1] Les chartes du Cartulaire de Redon dans lesquelles les témoins portent des noms francs se trouvent aux pages suivantes : 21, 33, 34, 35, 48, 55, 95, 161, 162, 163, 166, 167, 174, 175, 195, 367, etc. Toutes ces chartes ont trait à des localités des pays de Rennes et de Nantes.

Au IXe siècle, lorsque Nominoë monta sur le trône, et même après lui, sous ses premiers successeurs, la langue, comme les mœurs et les institutions, établissait encore une véritable ligne de démarcation entre les Bretons et les Gallo-Francs. Mais quand les invasions normandes eurent bouleversé le pays de fond en comble, l'idiome breton cessa d'être en usage dans les diocèses de Dol, de Saint-Malo et dans une partie des évêchés de Saint-Brieuc et de Vannes. En étudiant les chartes de l'abbaye de Redon écrites après le Xe siècle, l'on remarquera que, dans la haute comme dans la basse Bretagne, les vieux noms propres ou disparaissent ou se transforment. C'est alors, je l'ai fait observer ailleurs, que le nom de *Paganus* (Payen) et celui de *Normandus* deviennent communs non-seulement dans la Bretagne *gallo*, mais même dans la Bretagne *bretonnante*. Cela s'explique facilement : plus d'un guerrier normand s'était fixé, comme Gurki le catéchumène aux mœurs farouches, sur le littoral de Vannes, de Nantes, de Saint-Malo et de Saint-Brieuc. Plus tard, lors de la réorganisation générale qui suivit l'an 1000, tout tendit naturellement à se reconstituer sous une forme nouvelle. Le temps approchait où les noms, comme les fiefs, allaient devenir héréditaires dans les familles.

§ IV.

Des surnoms.

Les surnoms, sous la seconde race, se montrent rarement dans les chartes; mais ils deviennent assez communs dès la première moitié du XIe siècle. La plupart étaient empruntés aux qualités physiques, au caractère ou aux habitudes des individus :

Cowalcar, qui et *Ebolbain* (ann. 846)[1].
Maenhoiarn, qui et *Urvoid* (ann. 860)[2].
Maenhoiarn, qui et *Cornic* (ann. 868)[3].
Cumhael, qui et *Boric* (ann. 871)[4].
Gradlon *Crosleboc* (ann. 1040)[5].
Bernard *Loba* (ann. 1052)[6].
Guiomar *Calvus* (ann. 1052)[7].
Kenmarhuc, qui et *Pupart* (ann. 1042)[8].

[1] *Chartul. Roton.* p. 91.
[2] *Ibid.* p. 17.
[3] *Ibid.* p. 161.
[4] *Ibid.* p. 196, 197.
[5] *Chartul. Roton.* p. 236.
[6] *Ibid.* p. 318.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.* p. 235.

Goslinus *Niger* (ann. circ. 1066)[1].
Moyses *Barbatus* (ann. 1075)[2].
David *Rufus* (ann. 1080)[3].
Presel qui et *Guennedat* nuncupatur (ann. 1095)[4].
Riwallon, cognomento *Bigot* (ann. 1096)[5].
Hamon quem *Burrigan* cognominant (ann. 1101)[6].
Guethenocus qui et *Malus Vicinus* dicitur (ann. 1112)[7].
Judicael *Bibens Vinum* (ann. 1112)[8].
Barbotinus *Albe Gule* (ann. 1112)[9].
Raffredus qui *Mala Manus* dicitur (ann. 1140)[10].
Gaufridus *Stultus* (ann. 1148)[11].
Gefre *Lefol* (ann. 1148)[12].

D'autres surnoms avaient rapport aux études, aux offices, aux métiers, aux professions :

Carantcar *Faber* (ann. 846)[13].
Herveus *Sator* (ann. 1050)[14].
Haimericus *le Seneschal* (ann. 1060)[15].
Ogerius *Meditarius* (ann. 1100)[16].
Riwallonus *Carpentarius* (ann. 1142)[17].
Orri *le Bovier* (ann. 1148)[18], etc.

D'autres surnoms marquaient soit la naissance, soit le pays des témoins, soit quelque circonstance particulière de leur vie :

Eudo *Biturigo* (ann. 1062)[19].
Gaufridus *Nothus* (ann. 1075)[20].
Radulfus *Anglicus* (ann. 1089)[21].
Rodaldus *Bastardus* (ann. 1095)[22].
Rivallonus *Gallus* (ann. 1125)[23].
Hubertus qui de eo quod asinum interfecerat cognomen habebat (ann. 1141)[24].

On empruntait aussi des surnoms aux animaux :

Herveus *Crassa Vacca* (ann. 930)[25].
Judicael *Vitulus* (ann. 1038)[26].
Drongualoius *Taurus* (ann. 1038)[27].
Roallen *Cervus* (ann. 1080)[28].
Bernardus cognomento *Canis* (ann. 1096)[29].
Paganus qui cognominatur *Merula* (ann. 1101)[30].

[1] *Chartul. Roton.* p. 244.
[2] *Ibid.* p. 272.
[3] *Ibid.* p. 295.
[4] *Ibid.* p. 279, 314.
[5] *Ibid.* p. 291.
[6] *Ibid.* p. 288.
[7] *Ibid.* p. 312, 324.
[8] *Ibid.* p. 390.
[9] *Ibid.*
[10] *Ibid.* p. 274.
[11] *Ibid.* p. 344.
[12] *Ibid.*
[13] *Ibid.* p. 51.
[14] *Ibid.* p. 270.
[15] *Ibid.* p. 262.
[16] *Chartul. Roton.* p. 267.
[17] *Ibid.* p. 293.
[18] *Ibid.* p. 345.
[19] *Ibid.* p. 236.
[20] *Ibid.* p. 234.
[21] *Ibid.* p. 239.
[22] *Ibid.* p. 234.
[23] *Ibid.* p. 351.
[24] *Ibid.* p. 237.
[25] *Ibid.* p. 258.
[26] *Ibid.* p. 256.
[27] *Ibid.*
[28] *Ibid.* p. 295.
[29] *Ibid.* p. 291.
[30] *Ibid.* p. 320. — Notre savant compatriote

De ces diverses séries de surnoms aucune ne s'appliquait à une classe de la société plutôt qu'à une autre. En effet, tandis que des membres de familles non nobles portaient des noms de terres ou de pays, des hommes d'une noblesse incontestable étaient désignés par des surnoms tirés de métiers, d'offices, de professions; ainsi : le Laboureur (*le Gonidec*), le Page (*le Floch*), etc. Toutefois on peut croire que, en général, les plus illustres familles ont eu pour fondateurs, non pas des individus portant des noms de métiers ou d'offices, mais des guerriers établis avec leurs compagnons d'armes au sommet de quelque rocher, dans quelque château fortifié dont le nom passait à leur descendance. Les deux exemples suivants, empruntés l'un et l'autre au Cartulaire de Redon, donneront peut-être du poids à notre assertion.

Dans les premières années du XIe siècle, un homme de guerre (*miles*), nommé Bernard, vint construire un fort sur une roche escarpée qui domine la Vilaine. Ce château, dont le maître, soit dit en passant, était probablement de race normande, ce château ayant été appelé dans le pays *Rupes Bernardi*, le nom, après quelques générations, fut définitivement acquis aux héritiers du fondateur, et de là les sires de la Roche-Bernard, célèbres, à plus d'un titre, dans les annales du pays nantais.

A peu près vers le même temps, et dans le même diocèse, un autre guerrier, appelé Brient, fils de Tihernus et d'Ennoguent [1], bâtissait un castellum qui reçut le nom de *Castellum Brientii*. Telle fut l'origine des Châteaubriant, famille illustre entre les plus illustres des croisades, et qui, de nos jours, a resplendi d'un nouvel éclat.

M. Pol de Courcy a publié une curieuse étude des noms des familles de la Bretagne à une époque postérieure à celle dont nous nous occupons. (Voy. *Bull. de l'Assoc. bret.* t. III, p. 115, année 1852.)

[1] *Tihernus* est le même mot que le *tyern*, *tighern* des Bretons et des Irlandais. Le nom d'Ennoguent n'est pas moins breton; aussi n'aije jamais pu concéder à M. de Châteaubriant, qui admirait avec raison les exploits merveilleux des Normands, que son premier ancêtre fût de race scandinave. — Sur les Châteaubriant, voyez notre *Index generalis* au mot *Brientius*, et D. Mor. *Pr.* t. I, 401, 402, 408, etc.

CHAPITRE V.

§ Ier.

Des anciens Bretons et de leurs institutions en général.

Notre intention ne saurait être, on le pense bien, de disserter ici sur les institutions des anciens Bretons. Toutefois, comme leurs descendants, chassés de la terre natale par les Anglo-Saxons, passèrent dans l'Armorique où ils conservèrent leur langue, leurs mœurs, leurs institutions, il faut bien en donner ici un rapide aperçu.

L'île de Bretagne, quand les Romains y abordèrent, renfermait une population nombreuse, partagée en plusieurs petites nations indépendantes les unes des autres[1]. L'ennemi menaçait-il le pays, une sorte de dictature militaire s'établissait[2]; mais, la paix faite, le gouvernement reprenait sa forme ordinaire.

Comme chez les Germains, le pouvoir des princes, chez les Gallois, était tempéré par l'intervention de diverses assemblées où se discutaient les intérêts du pays. Ambiorix, prince des Éburons, ayant échoué dans une attaque contre les retranchements des Romains, leur faisait dire que cet acte devait être imputé, non pas à lui, mais à la multitude dont la puissance égalait la sienne : « Neque id quod fecerit de oppugnatione castrorum « aut judicio aut *voluntate sua* fecisse, sed coactu civitatis, suaque esse ejus- « modi imperia ut non minus haberet juris in se multitudo quam ipse in « multitudinem[3]. » Or, il est plus que probable qu'un gouvernement analogue régissait les Bretons vers la même époque; car, si haut qu'on puisse

[1] Le seul *Cantium* était partagé entre quatre de ces *reguli* : « Quibus regionibus quatuor reges « præerant: Cingetorix*, Carvilius, Taximagulus, « Segonax. » (Cæsar, *de Bello gallico*, V, XXII.) Saint Jérôme appelle la Bretagne *fertilis provincia tyrannorum*. (Cf. Tacit. *Agricola*, XII.)

[2] « . . . Summa imperii bellique administrandi communi consilio permissa Cassivel- « launo. . . » (Cæs. *de Bell. gall.* V, XI.)

[3] *Ibid.* V, XXVII.

* Ce nom était aussi porté, du temps de César, par un prince des Trévires. (Cæs. *de Bell. gall.* V, III.)

remonter dans leurs annales, on y voit l'autorité des souverains contre-balancée par celle des hommes libres qui formaient véritablement le corps de la nation. Tout le monde sait qu'anciennement les assemblées politiques et les cours de justice n'étaient point distinctes; aussi les lois d'Hoël le Bon nous offrent-elles de continuels exemples de la confusion des deux pouvoirs :

« Il y a, chez les Cambriens, trois sortes d'assemblée (*llys cyvraith*) : la « cour du cantref et de la commote; la cour du *brenin* ou du seigneur (*argl-* « *wyd*); la cour souveraine des États confédérés (*dygynnull teyrned*), laquelle « est supérieure aux deux autres [1]. »

Sans le concours de cette dernière, aucune loi ne pouvait être établie, modifiée ou abrogée [2], « car, dit le législateur gallois, la loi est une œuvre « d'équité, faite de concert par le roi et par les hommes sages de son « royaume, pour régler tous les différends, en respectant autant que possible « le droit et la vérité [3]. »

Tout homme libre, opprimé par le prince, avait le droit d'en appeler contre lui au jugement de l'assemblée générale du pays : « Quiconque, dit « la coutume de Démétie, se déclare victime d'un acte d'oppression de la « part du brenin, ou du fait d'un des siens, doit obtenir, sans délai, un ver- « dict de l'assemblée des clans confédérés; et, s'il résulte de ce verdict que « la plainte est fondée, il faut que justice soit immédiatement faite; car, de « toutes les coutumes qui règlent les rapports entre seigneur et vassal, la pre- « mière, la plus importante (*pennaf*), est celle qui protége le plus faible « contre le plus fort [4]. »

Paroles admirables, on en conviendra, et dont le souvenir est toujours resté gravé *ès cœurs des Bretons*.

[1] *Ancient laws of Wales*, t. II, p. 544, § 175-176.

[2] *Ibid.* p. 394, § 43.

[3] *Ibid.* p. 429, § 2.

[4] *Ibid.* Cod. de Démétie, t. I, l. III, § 17, p. 592. — Cf. avec ce curieux passage des Commentaires : « ...Non solum in omnibus civitati- « bus..... sed pene etiam in omnibus domibus « factiones sunt..... Idque ejus rei causa an- « tiquitus institutum videtur, ne quis *ex plebe* « contra potentiorem auxilii egeret : suos enim « quisque opprimi et circumveniri non patitur, « neque, aliter si faciant, *ullam inter suos habent* « *auctoritatem*..» (Cæs. *de Bell. gall.* VI, XI.) Le même principe qui dirigeait l'*individu* gaulois régnait donc dans les assemblées bretonnes.

§ II.

Priviléges du *brenin*. — Son domaine. — Redevances que devaient lui payer les hommes libres et les villains.

Les coutumes du pays de Galles y constatent l'existence de trois sortes de personnes : le roi ou *brenin*, les hommes libres (*breyr, uchelwr*) et les *villani*[1]. Le roi occupait naturellement une place à part, et jouissait de priviléges exceptionnels : il pouvait, chaque fois qu'il le jugeait nécessaire, faire prendre les armes à ses sujets; mais la loi ne lui permettait qu'une fois par an de faire franchir à l'armée les frontières du royaume, et l'expédition ne devait pas durer plus de six semaines[2]. Au brenin appartenait la garde des églises et des lieux saints. La surveillance des voies publiques, le droit de battre monnaie, de fixer les limites des *commotes*, des *cantrefs* et des *divers territoires*, quels qu'en fussent d'ailleurs les seigneurs, lui étaient également attribués[3]. Ses revenus lui permettaient de vivre avec une certaine magnificence. Deux trêves lui étaient assignées par chaque *cwmwd*[4], et cela lui constituait un domaine assez considérable, car la Cambrie renfermait plus de cent cinquante *cwmwd*. Mais ce n'est pas tout : il tirait des *villani* qui cultivaient ses terres de nombreuses redevances[5], et tout manoir libre devait lui payer, chaque année, une livre d'argent[6]. A tout cela venait s'ajouter un grand nombre de droits casuels, que la coutume range sous le titre bizarre de *bêtes de somme du roi*, et qui correspondaient aux droits casuels de l'époque féodale[7].

Assurément on chercherait en vain dans le Cartulaire de Redon des renseignements aussi nombreux et aussi précis sur l'organisation politique

[1] *Ancient laws of Wales*, Code de Démétie, l. I, ch. v, § 8, p. 350.

[2] *Ibid.* t. I, p. 78, 190, §§ 15 et 7.

[3] *Ibid.* t. II, p. 364, ch. XIII, § 2, et t. I, p. 154, ch. VIII, § 66.

[4] *Ibid.* t. I, ch. XVII, § 12, p. 186.

[5] *Ibid.* t. I, ch. XXXIV, § 9, 10, 11, p. 770, et même vol. ch. XX, § 1, p. 192.

[6] *Ibid.* t. I, ch. XVII, § 15, p. 188.

[7] *Ibid.* t. I, ch. XLIII, § 12, p. 78. Voici l'énumération que fait la loi d'Hoël des droits qu'elle nomme les huit *bêtes de somme* du brenin : la mer, les terres abandonnées, le pauvre venant de pays étranger, le voleur, l'homme qui mourait subitement, celui qui ne laissait pas d'héritier, le criminel condamné à payer au roi un *dirwy* ou un *camlwrw**, enfin le trépassé pour lequel un droit de *mortuage* (*ebediw*) était dû.

* *Dirwy*, amende; *camlwrw*, amende pour méfait.

du royaume de la Petite-Bretagne; mais si l'on veut bien jeter un regard attentif sur quelques-unes de nos plus anciennes chartes, on y apercevra la trace de coutumes analogues et l'on sentira la parfaite justesse de ces paroles de dom Lobineau : « La Bretagne [armoricaine], dans sa première « constitution, tenait plus de l'aristocratie que de la monarchie, et se gou- « vernait à peu près de la même manière que les Gaulois et les anciens « Bretons. »

§ III.

De l'organisation du clan chez les Bretons insulaires.

J'ai dit ailleurs que les Bretons de race libre formaient comme la base de la société cambrienne. Ces hommes, réunis par groupes de familles, étaient placés sous l'autorité d'un chef de race (*pen-cenedl*[1]), choisi parmi les nobles du pays, à cause de sa sagesse et de sa science, et qui ayait la mission de défendre les intérêts de ses *gentiles*, soit aux réunions du canton, soit aux assemblées générales de la nation confédérée[2]. Il était l'une des trois colonnes de la justice nationale (avec les souverains des territoires, les anciens et les hommes sages du clan[3]); l'un des trois personnages contre lesquels il n'était jamais permis de faire usage d'armes offensives; l'une des trois autorités prééminentes de la contrée[4], et sa parole devait être tenue pour souveraine dans la *cenedl*[5]. Assisté de sept vieillards et de son adjoint (*teisbantyle*), c'est lui qui convoquait l'assemblée générale du pays quand l'un des siens accusait le roi ou l'un des officiers royaux d'avoir violé la loi[6]. Tous les offices de la parenté (*swydd*) étaient à la disposition du *pencenedl*[7], et telle était, dit la coutume, la vénération qui devait s'attacher à lui, que c'était un des trois crimes réputés les plus énormes de le tuer[8], et que la composition due dans ce cas-là s'élevait à cinq cent soixante-sept vaches[9].

Sous l'autorité toute patriarcale du *pencenedl* était constituée la famille

[1] *Pen*, tête; *cenedl*, race, clan, parenté. (Voy. *Ancient laws*, etc. t. I, p. 190, § 8, et p. 792, § 10.)

[2] *Ibid.* t. II, p. 517, § 88.

[3] *Ibid.* p. 542, § 170.

[4] *Ibid.* p. 492, § 56, et p. 480, § 30.

[5] *Ancient laws*, etc. t. II, p. 537, § 105.

[6] *Ibid.* p. 499, § 62.

[7] *Ibid.* t. I, p. 556, § 54.

[8] *Ibid.* p. 436, § 8.

[9] *Ibid.* p. 508, § 21.

proprement dite (*teulu*), laquelle se composait du père, de la mère, des enfants. Comme tous les droits découlaient de la naissance, dans le pays de Galles, la loi y environnait de toutes sortes de garanties le privilége d'une libre origine [1].

A l'âge de quatorze ans, le fils du Breton libre (*bonhedig cynhwynol*) sortait de la tutelle paternelle, et, membre de la nation, il était conduit au seigneur auquel on le recommandait (*chymynnu*[2]) et dont il devenait l'homme[3].

Selon la même coutume, tout Breton libre devait recevoir huit *erws*[4] de terre; mais, comme l'inégalité devait naturellement s'introduire dans les fortunes, et qu'on ne voulait pas qu'il en fût ainsi, de peur, selon toute apparence, que l'autorité du chef de clan n'en eût à souffrir, l'on imagina de soumettre les successions au singulier régime que voici :

« Tout patrimoine sera partagé trois fois entre une famille : 1° entre les « frères; 2° entre les cousins; 3° entre les seconds cousins; après cela, plus « de partage [5]. »

Voici comment s'effectuait la triple division : le partage du patrimoine avait lieu d'abord entre les frères. L'un d'eux venait-il à décéder, en laissant des héritiers, les biens du défunt étaient mis en réserve et ne devaient être distribués qu'à la mort de tous ses frères. Ce temps venu, on formait une masse unique de tout ce qui avait appartenu à l'auteur commun, et la répartition s'en faisait par têtes entre tous les *petits-enfants :* c'était là le *partage des cousins*. Ceux-ci morts, la même opération se pratiquait, et l'héritage du bisaïeul commun était distribué entre ses arrière-petits-enfants; cela s'appelait *le partage des seconds cousins.*

Au premier abord, l'on se refuse à croire qu'une pareille coutume ait pu être appliquée. Mais les textes sont formels, et il faut se rendre à l'évidence. Qu'on veuille bien, d'ailleurs, nous permettre de faire remarquer que, s'il n'est point parlé dans le Cartulaire de partage renouvelé jusqu'à la quatrième génération, les très-anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Sauveur n'en renferment pas moins des traces incontestables d'une organisation de la terre en certains points analogue à celle du pays de Galles. En effet, le *ran* armoricain, parcelle de terre d'une contenance de huit *modii* de semence [6], rappelle singulièrement le domaine de huit *erws*, attribué à chaque

[1] *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 178 et 508.
[2] *Cymmynnu*, commendare (Davies).
[3] *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 202, § 8.
[4] Sur l'*erw* gall. voy. *Anc. laws*, t. I, p. 167.
[5] *Ibid.* t. I, p. 544, § 2.
[6] Vid. *Chartul. Roton.* p. 9.

Cambrien libre. Ce n'est pas tout : le *tigran*[1] du pays de Vannes ne paraît guère différer du *tyddyn* gallois, et, comme on retrouve dans la petite Bretagne jusqu'à la *tyr cyfryf* (terra numerata) qui, dans la Cambrie, se partageait, par portions égales, entre les tenanciers des trêves serviles, et devait servir à l'entretien des chiens et des chevaux des *brenin* ou des *arglwyd*[2], l'on ne saurait douter qu'une partie au moins des institutions en vigueur dans l'île n'ait été transplantée sur le continent par les fugitifs du ve et du vi^e^ siècle[3].

§ IV.

Des compositions.

De savants jurisconsultes prétendent que les coutumes germaines, en ce qui concerne la poursuite et la punition des crimes, offrent un caractère qui les distingue *essentiellement* de la législation des autres peuples. L'assertion ne me paraît pas exacte. Le système des compositions existait, en effet, chez les Bretons de l'île, dès une époque très-reculée, et cette institution, G. Philipps l'a fait observer, y était trop fondamentale pour qu'on puisse supposer qu'elle ait été empruntée aux Anglo-Saxons[4].

Dans tout pays où n'existe aucune sorte d'autorité publique ayant mission de *réprimer* et de *punir*, un seul droit est en vigueur, celui de la force. De là donc, chez les peuples sans gouvernement, l'obligation pour chaque individu de s'associer aux mesures prises par la famille contre les ennemis de son repos. Toutefois ces inimitiés n'étaient pas implacables, même au fond des forêts de la Germanie, et l'on voit dans Tacite qu'une quantité déterminée de grand ou de menu bétail était acceptée comme satisfaction par des parents qu'un crime avait privés d'un des leurs[5].

Montesquieu[6] et beaucoup d'autres avec lui supposent que ce système de conciliation avait complétement prévalu chez les Germains, à l'époque des invasions barbares. Telle n'est pas, cependant, l'opinion du dernier édi-

[1] *Chartul. Roton.* p. 4, 6, 38, 41, 49, 60, 82, 93, etc.

[2] *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 184-186.

[3] Voy. plus loin le chapitre *État des personnes.*

[4] *Histoire judiciaire des Anglo-Normands*, par Georges Philipps. Sur les compositions dans l'Orient, voy. Michaelis, *Législ. mosaïque*, II, 401, 441; et O. Müller, *Euménides*, p. 126-150.

[5] Tacit. *German.* XXI.

[6] *Esprit des lois*, XXX, XIX.

teur de la loi salique[1], et je suis porté, pour mon compte, à lui donner raison contre l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*.

« Quiconque, dit la loi cambrienne, a été dépouillé de son héritage et « n'a pu obtenir satisfaction, peut recourir à trois agitations légales, pour « rentrer dans sa propriété : il peut tuer le spoliateur, brûler sa maison, bri- « ser sa charrue. Que si, néanmoins, le propriétaire évincé n'emploie aucun « de ces trois moyens, il n'est plus admis à revendiquer sa propriété, et dé- « fense est faite à son fils de continuer la poursuite[2]. »

Or, si dans l'île de Bretagne, chrétienne depuis tant de siècles, la coutume autorisait de telles violences, est-il croyable, je le demande, que la loi ait pu être assez puissante chez les Germains, dès le IVe ou le Ve siècle, pour faire accepter une amende pécuniaire à l'homme dont le père, le fils ou le frère venait de tomber sous le fer d'un assassin? Quoi qu'il en soit, je ferai remarquer que certains passages de la Vie de saint Conwoion et du Cartulaire de Redon semblent attester que les Bretons armoricains, plus *civilisés* pourtant que les Barbares du nord, se croyaient autorisés, comme leurs ancêtres, à user de violence contre les spoliateurs.

Le tyern Illoc, on s'en souvient sans doute[3], avait revendiqué comme sienne, au tribunal de Nominoë, une partie du domaine de Roton, concédé par Ratuili à saint Conwoion. La requête ayant été repoussée sans examen, Illoc rassemble ses parents et déclare que si les moines refusent de déguerpir, il faut les tuer[4]. Or, en procédant de la sorte, le tyern ne s'autorisait-il pas, selon toute apparence, d'un antique usage national? Autre exemple[5] : Au milieu des désordres qui suivirent la mort d'Érispoë, le mactyern Ratfrid se présente un jour, accompagné de ses frères, devant l'abbé de Redon : « Res- « tituez-moi, dit-il, un domaine que je possédais en héritage dans la paroisse

[1] Pardessus, *La loi salique*, dissert. XIIe, p. 651. — Reginon, *De disciplina eccl.* t. II, c. XX, laisse suffisamment entendre qu'en plein Xe siècle la vengeance individuelle s'exerçait encore.

[2] *Ancient laws of Wales*, t. II, p. 304, § 1, éd. in-8°.

[3] Voy. plus haut, p. XVIII.

[4] *Vie de saint Conwoion*, ap. D. Mor. *Pr.* t. I, 234.

[5] Quoique les coutumes bretonnes déclarent qu'aucun acte de violence n'entraîne nécessairement la perte de la vie (*Anc. laws of Wales*, t. II, p. 22, § 12 et 13), il est certain néanmoins qu'il y avait des exceptions à la règle. La loi, en effet, n'admettait pas à composition le voleur de grand chemin, le vassal traître à son seigneur, l'homme coupable d'actes d'une odieuse férocité. « Quiconque, dit le code de Vé- « nédotie (I, p. 252), ne volait que quatre de- « niers, était vendu; mais si quelqu'un volait « davantage, on le mettait à mort. »

« de Bains, car, si vous refusez, je mettrai le feu au monastère[1]. » Ici encore la pensée ne se reporte-t-elle pas aux trois *agitations légales* du code cambrien?

Chez les Bretons insulaires, où la propriété se transmettait jusqu'au neuvième degré de parenté, les *galanas*, ou compositions, étaient reçues ou payées par les membres de la famille et à ces divers degrés.

La composition était divisée par tiers : le premier tiers incombait au meurtrier lui-même, à son père, à sa mère, à ses frères, à ses sœurs; les deux autres tiers devaient être payés par les parents de l'homme à la main sanglante (*laurud*[2]). Que si le coupable ne pouvait acquitter la part de *galanas* qui lui était personnellement imputée, il avait pour dernier recours le *denier de la lance*, dont la levée se faisait ainsi : le meurtrier, assisté par l'un des officiers de son seigneur, et portant des reliques dans ses mains, arrêtait toute personne qu'il rencontrait sur la route, et lui faisait sommation de jurer qu'elle n'appartenait à aucune des quatre souches d'où le criminel tirait son origine. Quiconque n'osait prononcer ce serment, était tenu de payer le *denier de la lance*[3].

Quoique les formes judiciaires en usage chez les Francs ne ressemblassent guère à celles qui régnaient chez les Bretons, l'on voit cependant percer dans la loi salique (titre XLI) la même pensée de fournir aux coupables, par l'assistance de leur parenté, tous les moyens d'échapper à la mort[4].

Le Cartulaire de Redon ne nous fournit malheureusement qu'un petit nombre de renseignements sur les compositions. Toutefois les trois ou quatre chartes où il en est fait mention suffisent pour attester que l'institution a régné dans l'Armorique. D'un autre côté, quelques lignes de la très-ancienne coutume de Bretagne, on le verra tout à l'heure, semblent prouver que le rôle des parents, dans la poursuite du meurtrier, était à peu près celui des membres de la *cenedl* galloise.

[1] *Chartul. Roton.* p. 79.

[2] *Lau-rud, manus rubra.* La part de composition (*galanas*) que les parents du meurtrier devaient payer à ceux de la victime était ainsi répartie : un tiers à la famille maternelle du meurtrier, deux tiers à la famille paternelle (*Anc. laws*, t. I, p. 223, § 12).

[3] *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 224, § 13. Les lois d'Alfred (c. XXVII) et celles d'Éthelbert (II, 518) obligent, à défaut de parents, les *gegyldan* à contribuer au payement du *wergeld*. Reste à savoir à qui s'applique le mot *gegyldan*. Étaient-ce des associés de la *gilde* ou des parents éloignés comme ceux qui, chez les Bretons, devaient payer le *denier de la lance?* Je ne sais.

[4] Pardessus, *Loi saliqae*, tit. LXI, *de Chrenechruda*, p. 317. (Cf. avec les *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 224, § 13.)

Voici, au surplus, sur quels textes se fondent ces assertions :

1. En 839, l'un des fidèles de Nominoë est tué par un tyern nommé Deurhoiarn, fils de Riwalt. A cette nouvelle, le prince intervient : *hominem suum requisivit super Riwalt et filium suum.* Riwalt dut s'exécuter; et, en compensation de la mort du vassal de Nominoë (*in pretio hominis*), il livra la terre de Lisbroniwin avec ses dépendances [1].

2. Vingt ans plus tard, sous le règne de Salomon, un clerc, appelé Anauan, ayant frappé et voulu tuer le prêtre Anauhoiarn, avait été condamné à perdre la main droite; mais il échappa à cette peine en faisant abandon d'une vigne qu'il possédait en Tréal [2].

3. Le meurtre d'un colon nommé Wobrian fut racheté par Howen, en 860, moyennant la cession d'un petit domaine avec l'homme qui le cultivait [3].

Quant à la poursuite exercée par les familles contre le meurtrier d'un des leurs, le *fin-port* offre les rapports les plus directs avec les usages pratiqués parmi les Cambriens en pareille occurrence. On a vu que, chez ces insulaires, le soin de la vengeance appartenait à la famille tout entière [2]. Dès qu'un meurtre était commis, le chef du clan auquel appartenait la victime rassemblait ses *gentiles* et arrêtait avec eux la meilleure marche à suivre contre l'assassin. Cela fait, les descendants et collatéraux de la ligne paternelle et maternelle, qui, dans l'occasion, pouvaient être appelés à payer des compositions, recevaient et se partageaient les *galanas* dues par les parents de l'assassin. Or on procédait à peu près de même en Armorique : d'une part, la famille de celui dont la mort devait être vengée avait tout privilége pour exercer la poursuite criminelle; d'autre part, les parents de l'accusé étaient tenus non-seulement de contribuer au payement de sa composition, mais encore, s'il était besoin, à la défense de sa personne [4].

Tous les jurisconsultes savent que les *Établissements* de saint Louis, antérieurs de près d'un siècle à la très-ancienne coutume de Bretagne, portent que, en poursuite criminelle, les membres du lignage de la victime doivent être convoqués. Mais il est essentiel de faire remarquer que les *Établissements* ne reconnaissent point à la parenté le droit d'exercer une action [5].

[1] *Chartul. Roton.* p. 81.
[2] *Ibid.* p. 157.
[3] *Ibid.* p. 126.
[4] Voy. la *très-ancienne coutume de Bretagne*, Nantes, Jacques Maréchal, 1710, ch. 185, 186, 187, etc.
[5] Cf. avec un art. de M. A. de Blois, *Bullet. de l'Assoc. bret.* t. IV, 4e liv. 1853.

Cela prouve bien que le *fin-port* appartenait à un système de législation exceptionnelle; et, en effet, les autres coutumes de France ne renferment aucune disposition analogue.

CHAPITRE VI.

Du régime féodal chez les Bretons armoricains.

J'ai dû, dans le chapitre qui précède, jeter un rapide coup d'œil sur les vieilles coutumes des Bretons insulaires, coutumes dont plus d'une trace, ai-je dit, devait se retrouver chez leurs frères du continent. Je rentre maintenant dans l'Armorique, pour n'en plus guère sortir.

M. Guizot a soutenu, dans son Histoire de la civilisation, que l'institution du clan, bien qu'elle offre beaucoup d'analogie avec le régime féodal, *en est cependant radicalement distincte*. L'assertion ne m'a point paru exacte, du moins en ce qui concerne les Bretons [1], et je l'ai combattue en m'appuyant de ce fait que la coutume de la recommandation, d'où est sortie la féodalité, était *fondamentale* dans la Cambrie. Maintenant, laissant de côté toute discussion, je vais examiner si les trois *éléments essentiels* qui constituent cette féodalité, selon M. Guizot[2], existaient chez les Bretons armoricains à l'époque où furent rédigés nos actes les plus anciens.

I. Nature particulière de la propriété territoriale. — Il suffit de jeter les yeux sur quelques chartes du Cartulaire de Redon pour se convaincre, non-seulement que la propriété bénéficiaire existait, chez les Bretons, sous Louis le Débonnaire, mais encore que ce régime était alors arrivé à son dernier période de développement. En effet, divers actes, dont nous donnons plus loin des extraits, établissent d'une manière irréfragable que la tenure bénéficiaire était devenue presque universelle dans l'Armorique, et que l'hérédité des bénéfices y était en même temps si générale, que l'expression même de *beneficium* était tombée en désuétude et avait été remplacée par le

[1] Voy. *Revue de législation*, ann. 1847, t. XXIX, p. 257-296. — [2] Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, 2e édit. 1840, p. 278-284.

mot *hereditas* qui, d'ordinaire, désigne un patrimoine, abstraction faite de toute obligation imposée à son propriétaire. La charte suivante ne laisse aucun doute à ce sujet :

« Attendu que, suivant la coutume, tout homme noble a le droit de dis-« poser à son gré tant de son *alleu* que de son *héritage*, en conséquence, « moi, Godildis, et mon fils Guntarius, avec le consentement de Permig, « mon mari, nous avons vendu à Liosic, abbé des monastères de Redon et « de Plélan, tout ce que nous possédions en héritage dans le lieu nommé « Maff, etc.[1] »

Il y a deux choses à considérer dans cette charte : le sens du terme *allodis*, puis celui du mot *hereditas*. *Allodis* désigne ici certainement un propre (*mere proprium*), une terre libre et complétement indépendante. Mais quel sens attacher au mot *hereditas*? Puisque le propriétaire en peut disposer à sa guise, il est clair qu'il s'agit d'une propriété *réelle, pleine, héréditaire.* Mais, entre cette propriété et l'alleu, il doit y avoir une différence, puisqu'on oppose *hereditas* à *allodis.* Or, en quoi consiste cette différence? Elle consiste en ce que l'alleu est une terre absolument libre, tandis que l'*hereditas* est une propriété dépendante d'un seigneur, c'est-à-dire un bénéfice héréditaire, ou, si on l'aime mieux, un fief.

Voici une autre charte où le mot *hereditas* désigne encore plus clairement, s'il est possible, un bénéfice héréditaire :

« Cette charte fait connaître que l'abbé Conwoion concéda en bénéfice « à Wrweten le *ran* ou partage de Jarnoc, situé dans la paroisse de Caren-« toir..... et, à cause de cela, Wrweten donna pour cautions Enec et Me-« ruon, lesquels garantirent qu'il payerait chaque année une rente de deux « sous; et, outre cela, le même Wrweten fournit quatre fidéjusseurs, qui « se firent garants que lui et ses fils reconnaîtraient avoir reçu ladite terre, « *non pas en héritage* (in hereditate), *mais en bénéfice à la volonté de l'abbé et de* « *ses moines* (in beneficio quandiu libitum fuerit Conwoiono abbati[2]). »

Ici, on le voit, l'*hérédité* est opposée au bénéfice temporaire : qu'était-ce donc que cette *hérédité*? Évidemment ce n'était pas un alleu, c'est-à-dire une propriété complétement indépendante, puisque Wrweten s'engage à payer chaque année une rente de deux sous à Saint-Sauveur de Redon; mais ce n'était pas non plus un bénéfice héréditaire (*hereditas*), et c'est ce que les

[1] *Chartul. Roton.* p. 195. — [2] *Ibid.* p. 50.

moines tenaient à établir (*in beneficio quandiu libitum fuerit abbati et monachis*).

Personne maintenant ne contestera sans doute la distinction qu'établissent les actes cités plus haut entre les mots *hereditas* et *beneficium;* mais on nous dira, peut-être, que de bénéfice héréditaire ou de bénéfice à temps il n'y a trace dans la charte précitée, et que cet Wrweten qui paye chaque année une rente de deux sous à l'abbaye de Redon, est tout simplement un censitaire. En France, l'objection serait péremptoire; mais nous sommes en Bretagne, et là, la terre libre elle-même était, comme dans le pays de Galles, soumise à certaines obligations pécuniaires [1].

Dans une autre donation, faite par le Breton Thethviu à sa fidèle compagne Argantan, on voit que la terre de Ran-Lowinid, achetée *sine renda, sine opere, dicofrit* et *difosot,* était assujettie à payer une somme annuelle de six deniers au monastère de Conoch, dont elle relevait [2]. Or, nous ferons remarquer que, dans cette charte, la terre donnée en bénéfice est spécifiée *dicofrit,* ce qui indique, d'une manière certaine, que cette propriété n'était grevée d'aucune redevance servile [3].

Je pourrais, dès ici, ce semble, conclure que le mot *hereditas* signifie, dans le Cartulaire de Redon, *propriété pleine, héréditaire,* et *pourtant dépendante d'un seigneur.* Mais, au risque de tomber dans la prolixité, je citerai un dernier argument :

On sait que, chez les Francs, — et il en était de même chez les Bretons, — toute contestation relative à la propriété indépendante était déférée au tribunal du comte, tandis que la propriété bénéficiaire relevait de la juridiction seigneuriale. Or, je trouve dans le Cartulaire de Redon un grand nombre de chartes qui prouvent incontestablement que c'était devant les *maetyerns*, ou princes héréditaires des paroisses, qu'étaient jugés les différends relatifs aux *hereditates :* « Ceci fait connaître devant qui se présentèrent « Cowellic et Brithael, cousins de Lalocan, lesquels interpellèrent les moines « de Redon au sujet d'une *hereditas* dont le même Lalocan avait fait don à « l'abbaye de Saint-Sauveur..... C'est pourquoi les susdits cousins se pré- « sentèrent devant Hoiarscoit, qui possédait la paroisse d'Avessac, et le « supplièrent de faire droit à leur requête contre Lalocan et contre le mo- « nastère [4]. »

[1] *Chartul. Roton.* p. 82 et 103.

[2] *Ibid.* p. 117.

[3] *Di,* sine ; *cofrito,* servili reditu.

[4] *Chartul. Roton.* p. 125.

Il résulte donc des divers textes précités que les *hereditates* du Cartulaire étaient des terres concédées en bénéfices héréditaires, sous la dépendance d'un seigneur, et que, dès le commencement du IXe siècle, le premier *élément* constitutif de la féodalité existait dans la péninsule armoricaine.

II. Fusion de la souveraineté avec la propriété. — Il est facile d'établir, d'après le Cartulaire, que le possesseur de bénéfice ou de fief, en Bretagne, y jouissait, dès le IXe siècle, de tous les priviléges qui, selon les feudistes, n'auraient été l'apanage des propriétaires du sol, en France, que vers le commencement du XIe siècle.

Dans une charte portant la date de 858 on voit le mactyern Hoiarscoit donner au monastère de Redon sa terre d'Urswalt *sine aliquo judice vel majore*, c'est-à-dire avec tous les priviléges de juridiction attachés à cette terre [1]. Un autre seigneur, nommé Wenerdon, vend sa terre *sine exactore satrapaque*, c'est-à dire avec tous les droits de juridiction souveraine appartenant à la propriété [2].

Il nous serait facile de multiplier les exemples; mais notre démonstration n'est-elle pas complète?

III. Système hiérarchique d'institutions législatives, judiciaires et militaires, qui liaient entre eux les possesseurs de fiefs. — Les principaux devoirs du vassal étaient le *conseil*, le *jugement* et enfin le service militaire, objet principal du bénéfice.

Diverses chartes du Cartulaire de Redon attestent qu'au IXe siècle un système hiérarchique d'institutions législatives et judiciaires existait chez les Bretons armoricains comme, à une époque plus reculée, chez leurs ancêtres de l'île de Bretagne. Il n'est pas un seul acte des princes bretons qui ne s'accomplisse *cum consilio Britanniæ nobilium tam sacerdotum quam laicorum* [3]. Salomon, roi de Bretagne, avait formé le vœu d'aller faire un pèlerinage à Rome, au tombeau des apôtres; mais il fut obligé de renoncer à son projet sur le refus de l'assemblée du pays, qu'il avait dû convoquer [4].

Outre ces grandes assises, les princes, les seigneurs tenaient des plaids d'un ordre moins élevé, où se jugeaient toutes sortes de procès. C'est devant Nominoë que les moines de Ballon portent leur requête au sujet des droits de tonlieu qu'ils réclamaient sur la rivière d'Oust [5]. Érispoë et ses suc-

[1] *Chartul. Roton.* p. 95.
[2] *Ibid.* p. 103.
[3] *Ibid.* p. 190, 199.
[4] *Chartul. Roton.* p. 67.
[5] *Ibid.* p. 80.

cesseurs remplissent également leurs devoirs de justiciers, et, au-dessous d'eux, les *mactyerns* et les simples possesseurs de fiefs s'acquittent de fonctions analogues[1].

La même hiérarchie existait dans le service militaire, service auquel était assujetti tout détenteur de bénéfice. Quatre vassaux de l'abbaye de Redon s'engagent, en recevant une propriété bénéficiaire des mains de l'abbé Ritcant, à se montrer les fidèles défenseurs du monastère; mais c'est, disent-ils, sous la réserve que le seigneur de Peillac, dont ils relèvent directement, n'entrera pas en lutte contre les moines, car, dans ce cas, le bénéfice concédé devrait être restitué soit à l'abbé, soit à son successeur[2].

Un passage de la chronique de Réginon atteste aussi qu'une véritable hiérarchie militaire rattachait les uns aux autres les différents possesseurs de fiefs : Salomon, roi de Bretagne, après avoir longtemps défendu le passage de la Vilaine contre les Normands, s'était enfin décidé à traiter avec les pirates. Le prince allait se mettre en marche avec sa petite armée, lorsqu'on vint le prévenir que son vassal, le comte Gurwand, avait juré de se mesurer, à la tête de ses seuls fidèles, contre toute la bande de Hastings. Le roi fit de grands efforts pour détourner le comte d'une résolution qui le vouait à une mort certaine. Mais le héros fut inébranlable : « J'ai fait serment de com-« battre, dit-il, et je combattrai; que si vous tentiez de mettre obstacle à « mon dessein, je me tiendrais pour dégagé de tout lien de fidélité envers « vous[3]. » Devant cette menace, Salomon n'insista plus et se retira. Or, de ce texte si curieux, on peut tirer la triple conséquence que voici :

1° Gurwand, vassal de Salomon, avait, lui aussi, des vassaux sous ses ordres;

2° Quoique Salomon eût fait la paix avec les Normands, Gurwand pouvait continuer de guerroyer avec ses hommes;

3° Ce droit de *guerre privée* appartenait bien réellement au comte, puisqu'il résiste aux instances de Salomon en le menaçant de rompre tout lien de vasselage s'il cherche à mettre obstacle à son dessein.

Comme nous aurons à nous occuper plus tard de l'*état des personnes*, nous

[1] *Chartul. Roton.* p. 37. 100, 139, 210, etc.

[2] *Ibid.* p. 72.

[3] « . . . . . Quadam die, cum sermo inter so-« cios teneretur de audacia et duritia Norman-« norum. . . . . Urfandus se jactavit, si rex cum « exercitu recederet, se tantummodo CUM SUIS in « eodem loco remanere et tribus diebus post « decessum regis immorari. . . . . Cum a prin-« cipe [Salomone] objurgatur (Urfandus) cur... « vellet mori *suosque* morti tradere, *nullatenus* « *acquievit*, asserens nisi remanendi licentiam « daret, nequaquam illi fidelis in reliquum fo-« ret. » (Reginon, ap. Pertz, *Mon. Germ. hist.* t. I, p. 586.)

nous bornerons à faire connaître ici, très-brièvement, la hiérarchie des rangs chez les Bretons armoricains.

Au sommet de l'échelle sociale étaient placés les rois universels du pays, après lesquels marchaient les petits souverains indépendants, tels que les comtes de Vannes, de Cornouaille, de Léon, de Poher, de Gouello. Le troisième rang appartenait aux mactyerns ou princes héréditaires des paroisses. Venaient ensuite la noblesse ordinaire, qui se partageait, elle-même, en plusieurs catégories, puis la nombreuse classe des *servi*, des *coloni*, des *heredes*, des *villani*, censitaires plus ou moins engagés dans les liens de la servitude.

On le voit donc, ce n'est point à la légère qu'au début de ce chapitre nous avons proclamé que la féodalité, avec les trois éléments essentiels qui, dit-on, la constituent, existait anciennement dans la péninsule armoricaine; elle y existait, en effet, sans le moindre antécédent de conquête, avant les grands événements qui, selon les historiens, firent épanouir l'institution, chez les Francs, sous le faible successeur de Charlemagne [1].

CHAPITRE VII.

§ Ier.

De l'organisation judiciaire chez les Bretons armoricains.

Nous avons établi, dans le chapitre précédent, que, dès le IXe siècle, tout propriétaire de fief jouissait en Bretagne de certains droits souverains qui n'appartiennent aujourd'hui qu'aux gouvernements. Il nous faut maintenant entrer dans quelques détails sur l'organisation judiciaire du pays, à la même époque.

Et d'abord, un mot sur la composition des cours de justice.

Chez les Bretons, comme chez les Gaulois [2], c'était l'un des priviléges de

[1] « Louis le Débonnaire, fils malheureux, « mais indigne, de ce grand prince, renversa de « fond en comble l'édifice élevé par son père. » (B. Guérard.)

[2] « Plebs pæne servorum habetur loco, quæ « per se nihil audet et nullo adhibetur consi- « lio. » (Cæs. *de Bell. gall.* VI, XIII.)

l'homme libre d'assister aux assemblées. Plusieurs chartes de notre Cartulaire attestent qu'aucune décision importante n'était prise, dans le pays, sans le concours d'une grande partie de ses habitants les plus notables. C'est devant une assemblée de ce genre qu'en 871 Ritcant, abbé de Redon, traduisait le mactyern Alfrit, qui, depuis le règne de Nominoë, n'avait cessé de persécuter les moines et de piller leurs domaines : « Ritcandus abbas, cum « monachis suis, illum [tyrannum et vere tyrannum] ad venerabilem princi- « pem Salomonem, presentibus *maxima ex parte totius Britanniæ nobilibus*, « super hac re accusavit [1]. » La même assemblée, consultée par Salomon, lui refusait l'autorisation d'aller en pèlerinage à Rome [2].

En ce qui concerne les plaids ordinaires, les quelques lignes suivantes, empruntées à une charte de 858, donneront une idée assez exacte de la manière dont s'y rendait la justice; nous traduisons littéralement :

« Cette notice fait connaître devant quelles personnes Salomon, prince « de Bretagne, interrogea Ratfrid, qui, profitant de la perturbation qu'avait « fait naître la mort d'Érispoë, s'était présenté, avec ses frères, au monastère « de Redon, déclarant que plusieurs domaines, dans la paroisse de Bains, leur « appartenaient, et que, si les moines refusaient de les leur rendre, ils met- « traient le feu à l'abbaye, après l'avoir pillée. Cédant à la force, l'abbé fut « obligé d'accorder ce qu'on lui réclamait, c'est-à-dire neuf parcelles (ou *ran*), « en Bains et quatre parcelles et demie dans la paroisse de Sixte..... Mais, « dès que Salomon, assis sur le trône de Bretagne, apprit les méfaits de Rat- « frid, il en fut irrité, et, l'appelant à son tribunal, il lui reprocha de s'être « emparé, par force et tyrannie, de biens concédés à perpétuité aux religieux « de Saint-Sauveur. A cela Ratfrid répondit qu'il n'avait point usé de violence « et que les domaines qu'il tenait en Bains et en Sixte lui avaient été béné- « volement concédés par l'abbé et par les moines de Redon. Salomon, très- « irrité de ces paroles, ayant alors demandé à Conwoion pourquoi, de son « chef, il livrait ainsi les biens du monastère, l'abbé répondit qu'il avait agi « non de son plein gré, mais sous le coup de la violence. Ayant ouï cela, Sa- « lomon enjoignit à Ratfrid de restituer les terres dont il s'était saisi; ce qui « fut exécuté. Alors le prince dit au même Ratfrid : « Maintenant que tu t'es « dessaisi des terres que tu prétendais tiennes, rassemble tes preuves, appelle « tes témoins, et fais en sorte d'établir que ces biens t'appartiennent réelle-

[1] *Chartul. Roton.* p. 198. — [2] *Ibid.* p. 199.

« ment par droit d'héritage. » Sur la réponse de Ratfrid, qu'il ne pouvait pro-« duire ses témoins, attendu que les gens de son canton (*pagenses*) n'étaient « pas présents, Salomon lui dit : « Je t'accorde dix jours pour réunir tes preuves « et pour faire comparaître tes témoins à ma cour de Penharth. » Alors Rat-« frid, ayant confessé qu'il n'avait ni preuves ni témoins à l'appui de sa ré-« clamation, fut contraint par Salomon de jurer et de fournir caution, tant en « son nom qu'au nom de ses frères, qu'ils n'avaient rien à revendiquer en « Bains, et que les terres dont ils s'étaient emparés par violence appartenaient « aux moines, en toute justice [1]. »

Lorsque quelques doutes existaient sur le droit des parties, on demandait ordinairement qu'une enquête eût lieu dans le pays. C'est ainsi que, vers 848, les anciens (*seniores*) de Bains, de Peillac, de Renac et de Sixte, furent interrogés, par ordre de Nominoë, sur la question de savoir si certains droits de navigation dans l'Oust appartenaient aux moines de Busal et de Ballon ou bien au mactyern qui possédait la seigneurie de Bains [2]; c'est ainsi qu'en 854, Lalocan, actionné par ses cousins, au sujet d'une villa qu'il avait donnée à l'abbaye de Saint-Sauveur, fit faire une enquête en Plessé et dans les paroisses voisines : « Convocavit Lalocan cum monachis viros nobiles et « maxime seniores qui erant in illa plebe et in aliis plebibus [3]. »

§ II.

Preuves testimoniales. — Conjurateurs.

Sous la domination romaine, chaque municipalité, dans les provinces, avait des registres où s'inscrivaient les actes civils; mais lorsque les Barbares eurent je ne dis pas anéanti mais *renversé* l'empire, les preuves par écrit furent naturellement moins en faveur que les preuves testimoniales. En ce temps-là, les documents écrits, les chartes, étaient moins ce que les juristes appellent *un acte probant*, qu'une sorte de *mémorandum* à l'aide duquel on pouvait retrouver les témoins et leur rappeler ce qu'ils prétendaient avoir vu et entendu. La loi salique, on le sait, fait très-souvent mention de preuves *per testes*. Ce genre de preuves était admis, sans restriction, dans le pays de Galles, non-seulement en matière criminelle, mais encore dans

[1] *Chartul. Roton.* p. 125.

[2] *Ibid.* p. 79.

[3] *Chartul. Roton.* p. 81-82.

toute question civile, même quand il s'agissait de constater l'état des personnes. Lorsque deux *Cymri*, ou hommes libres cambriens, voulaient s'engager mutuellement par un contrat, ils choisissaient chacun un arbitre (*amodwr*) auquel ils faisaient part de leurs conventions, et, devant eux, ils prenaient l'engagement de respecter ces conventions. Que si l'un des deux contractants refusait de remplir ses obligations, l'*arglwyd* ou seigneur du territoire, sur la foi des arbitres, contraignait le récalcitrant à s'exécuter. Mais si le contrat avait été passé de bonne foi, c'est-à-dire sans intervention d'aucune espèce d'arbitres, celui des contractants qui refusait de tenir ses engagements pouvait se libérer en affirmant, sous la foi du serment, qu'il n'était lié par aucune obligation. Toutefois, s'il arrivait qu'un témoin vînt opposer serment à serment, le plaignant, en cette conjoncture, avait la liberté d'en appeler à la justice, et le défendeur était obligé de produire, à l'appui de son serment, celui de sept conjurateurs [1]. Ces conjurateurs ne doivent pas être confondus avec les témoins ordinaires : ceux-ci étaient appelés à constater la vérité d'un fait; ceux-là devaient attester seulement que l'homme qui invoquait leur témoignage méritait créance.

Dans les chartes de l'Armorique où coexistaient, depuis la conquête carlovingienne, deux législations, celle des Francs et celle des Bretons, on voit aussi figurer les deux sortes de témoins dont nous venons de parler. Chaque fois qu'une convention quelconque donnait sujet à contestation, on produisait ses titres et l'on invoquait le témoignage des personnes qui les avaient confirmés soit par leur signature, soit seulement par leur présence. Si le témoignage était contredit, on faisait intervenir les conjurateurs [2]; dans le cas contraire, le procès était terminé. Cette importance attachée aux déclarations des témoins explique l'empressement qu'on mettait, après avoir fait un contrat, à lui donner la plus grande publicité possible. C'est dans ce but qu'on le notifiait au peuple, le dimanche, au sortir de la messe, au milieu de la voie publique, dans un carrefour, sur le bord d'un fleuve, en pleine cour de justice, etc. [3]; et, pour donner encore plus de validité

[1] Voy. *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 134-136.

[2] Voy. *Chartul. Roton.* p. 79.

[3] « Hoc manifestavit (Weten) die dominico « post missam, in ecclesia Ruffiac, coram po- « pulis qui erant in ecclesia et coram his tes- « tibus, etc. — Factum est hoc in loco marchato « Rannac; — in condita Placito super flumen « Visnoniam; — in aula Clis; — juxta petram « Concor; — super quadrivium; — Nominoe « principe totius Britanniæ *presentialiter* ad- « stante, etc. » (Voy. *Chartal. Roton.* p. 10, 20, 43, 47, 57, 74, 136, etc.)

à l'acte, on avait soin d'y faire assister des rois, des mactyerns, des évêques, etc.

Les témoins appelés à intervenir dans les procès devaient remplir certaines conditions : « Electi sunt viri idonei, vita et moribus probati, qui, « nulla iniquitatis mercede seducti, falsum testimonium perhiberent, sed « quod rectum verissimumque de hac re scirent, in nomine Dei omnipo- « tentis adjurati, sine ulla falsitate dicerent et jurarent [1]. »

§ III.

Des *boni homines*.

On lit dans le *Recueil d'Hoël-dda* le curieux passage que voici :

« Voici comment on procède au plaid du roi : d'abord le demandeur ex- « pose sa requête, après quoi le défendeur réplique. Cela fait, les vieillards « du pays (*henwryeyth gwlat*) examinent avec soin où se trouve la vérité; et, « lorsqu'ils ont fait connaître leur opinion, les seuls juges quittent la salle et « jugent le procès, en prenant pour base la déclaration préparatoire des « vieillards. La sentence est ensuite déposée entre les mains du roi [2]. »

On voit que, chez les Cambriens, les *henwryeyth* remplissaient le même office que les *sagibarons* chez les Francs. Quant aux *gwrdas*, ou *boni homines* [3], c'étaient, à ce qu'il semble, de simples assesseurs des vieillards auxquels appartenait, nous venons de le voir, la mission de *préparer* les jugements.

Dans le Cartulaire de Redon, les *boni homines* ne sont guère appelés qu'à valider, par leur présence, les divers actes passés dans leur paroisse ou dans celles du voisinage [4]. Cependant une charte de 832 nous montre des *boni*

[1] *Chartul. Roton.* p. 220.

[2] « Sic declaratur placitum regis : primum « calumpniatores debent extendere illorum ca- « lumpniam; deinde defensores eorum defen- « sionem ostendunt; et, secundum hoc, debent « majores patriæ, id est *henwryeyth gwlat*, con- « siderare diligenter simul qui illorum verum « affirment et qui non; et postquam *majores natu* « recitaverint sententiam, tunc debent soli ju- « dices exire separatim et judicare secundum « hoc quod recitaverint majores natu; et quod « judicaverunt judices debent regi ostendere. » (*Leg. Wall.* t. II, l. II, c. IX, § 15, p. 779.)

[3] *Gwr*, homo; *dda*, bonus. On trouve, dans les *Lois d'Hoël*, le plan suivant d'une cour de justice chez les Gallois :

BRENIN.

Gwrdas, Henwryeyth. *Henwryeyth, Gwrdas.*

(Voy. *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 145, n° 10, et 663, n° 9; et t. II, p. 147, et p. 735, n° 31.)

[4] Voy. *Chartul. Roton.* p. 51, 59, 69, 85, 101, 109, 165, 170, 201, 204.

homines prononçant un jugement dans un procès de donation entre vifs : « Venerunt in placidum (Iarncolin et filiolus suus) ante vicum Anastum, et « ibi judicaverunt *boni viri ex utraque parte eorum* quod non deberet Iarnco- « glin vel posset auferre vel minuere donum filioli sui [1]. »

§ IV.

Des scabins.

On a vu plus haut que la Bretagne fut conquise, en 799, par l'un des plus habiles généraux de Charlemagne [2]. Depuis lors jusqu'à l'avénement de Nominoë au trône, le pays, sans perdre ses anciennes coutumes, dut se plier à certaines institutions établies par le grand empereur. Nul doute, par exemple, que celle des *scabini* ne se soit étendue à une partie de la péninsule. Les scabins, M. de Savigny l'a démontré, ne doivent pas être confondus avec les *boni homines* ou *rachimbourgs*. Ceux-ci appartenaient à la classe des *juges populaires*, comme les nomme l'illustre jurisconsulte; ceux-là remplissaient une fonction publique, confiée à un nombre limité de personnes. Les chartes où les *scabins* jouent un rôle ne sont pas nombreuses dans notre Cartulaire; mais elles ne laissent aucun doute sur la distinction dont nous venons de parler. Dans deux assemblées présidées, l'une, en 797, par les *missi* du comte Frodalt, l'autre par ceux de Nominoë, les échevins appelés à juger sont au nombre de sept seulement. Mais ce nombre s'élève jusqu'à douze, et même jusqu'à quatorze, dans deux autres procès déférés au tribunal du *mactyern* Jarnhitin [3].

Après la victoire de Ballon, les *scabini* disparurent avec les *vassi dominici*, dont quelques-uns avaient été recrutés parmi les mactyerns [4].

§ V.

Consentement des parents et des seigneurs dans des actes de ventes ou de donations. — Symboles d'investiture.

Comme tout bien patrimonial, chez les Bretons, appartenait moins à l'individu qu'à la famille, aucune donation, vente ou aliénation quelconque

[1] *Chartul. Roton.* p. 98.
[2] Voy. plus haut, p. XXI.
[3] *Chartul. Roton.* p. 94, 113, 139, 148, 149.
[4] *Ibid.* p. 153.

ne se pouvait effectuer que du consentement des personnes auxquelles le bien pouvait un jour échoir en héritage.

Il arrivait assez souvent, en de telles occurrences, que des présents d'une certaine valeur fussent offerts aux parents de la personne qui aliénait. On voit, par exemple, en 844, un noble de la paroisse de Carentoir, nommé Haitlon, donner à ses proches quatre sous et un denier, comme s'il voulait acheter par là leur adhésion à la vente d'un petit domaine (*Ran-Haelwal*) estimé seulement huit sous six deniers [1]. L'autorisation des seigneurs devait être aussi demandée, et nombre de chartes attestent qu'elle n'était pas toujours accordée gratuitement. C'est ainsi qu'en 844, toujours en Carentoir, le mactyern Ratuili, seigneur héréditaire du *Plou*, recevait six deniers à l'occasion de la vente d'un alleu nommé *Ranconmarch* [2].

La transmission de ces diverses propriétés n'était définitivement accomplie qu'après la cérémonie de l'*ensaisinement*, qui correspondait à la manumission romaine. On sait que, pendant plus de sept siècles, à Rome, la procédure judiciaire fut symbolique [3]. Il en était de même au moyen âge, et voici les divers symboles d'investiture que nous fournit le Cartulaire de Redon :

1. *Glèbe, motte de terre.* — La motte de terre, la *glèbe*, était transportée devant le préteur romain [4]; au moyen âge, on la déposait sur l'autel, dans les églises et dans les monastères, en présence de nombreux témoins [5].

2. *Rameau, branche d'arbre.* — L'investiture symbolique *per ramum* se rencontre souvent dans les chartes du moyen âge. Tantôt le *ramean* était enfoncé dans la motte de terre, pour indiquer que non-seulement le sol, mais encore tout ce qui le couvrait, moissons, arbres, vignes, serfs, colons, étaient transmis à l'acheteur; tantôt, et c'était le cas le plus ordinaire, le *rameau* était employé tout seul [6].

3. *Baguette, verge, bâton.* — Le bâton, la verge, la baguette, signes ordinaires du commandement chez la plupart des peuples [7], sont des symboles de tradition qu'on rencontre dans toutes les anciennes coutumes. Les Bre-

[1] *Chartul. Roton.* p. 85.
[2] *Ibid.* p. 84.
[3] C'est-à-dire jusqu'aux lois *Ælbutia* et *Julia*.
[4] Voy. Hauteserre, *De fiction. juris*, tract. III, c. II, p. 95.
[5] *Chartul. Roton.* p. 76, 108, 194, 365.
[6] *Ibid.* p. 272, 338.
[7] Par exemple les faisceaux consulaires, l'affranchissement par la verge (*vindicta*), chez les Romains; chez les peuples du moyen âge, la baguette, la verge de justice, le bâton des maréchaux de France, etc. Le sceptre royal n'a pas d'autre origine.

tons semblent avoir fait particulièrement usage de baguettes de buis et de coudrier [1].

4. *La main.* — La main, qui représente la force physique et personnelle de l'homme, a été employée, chez la plupart des peuples, comme le symbole du pouvoir. A Rome, le fils émancipé, l'esclave affranchi échappaient à la *main* du père ou du maître (*emancipatio*, *manumissio*). La tradition de la propriété fut de même consacrée, au moyen âge, par le symbole de la main. Les hommes qui n'avaient pas le droit d'acquérir, de *mettre la main* sur une chose, étaient appelés *hommes de mainmorte*. Tel était le sens primitif et symbolique de cette qualification, qui, plus tard, indiqua seulement la défense faite à certains individus de disposer par testament.

Dans les contrats de droit privé, comme dans les traités passés entre princes [2], l'on offrait sa main comme un gage de foi. Dans les donations faites aux églises, aux monastères, les uns plaçaient leur main droite sur la charte de concession, les autres sur le livre des saints évangiles [3] ou sur l'autel [4]. Un arrangement se concluait entre deux personnes par l'union des mains [5].

Le double symbole de la main considérée, d'une part, comme symbole de puissance, et, d'autre part, comme signe conventionnel, donna naissance au rite symbolique du serment féodal, qui, de la part du vassal, consistait à mettre ses *mains* entre les *mains* du suzerain. Cette formalité présentait un double sens : d'abord, elle indiquait le pacte conclu entre le seigneur et le vassal, puis la subordination de ce dernier à l'homme auquel il avait livré ses mains .

5. *Gants.* — Cette forme symbolique, étrangère à l'antiquité [7], figure, dans les anciens actes, comme un mode de transmission, d'investiture. Il était

[1] *Chartul. Roton.* p. 18, et Append. p. 376.

[2] Tacite rapporte que la peuplade des *Lingones*, suivant une coutume antique, envoya aux Romains plusieurs *mains droites* comme gage d'amitié. (*Hist.* I, LIV.)

[3] *Chartul. Roton.* p. 279.

[4] *Ibid.* p. 267, 268, 344, 393.

[5] *Ibid.* p. 255.

[6] « Doit l'homme joindre ses deux mains en « nom d'humilité et mettre es deux mains en « signe que tout lui voue et promet foy. » (Bouteillier, *Somme rur.* dans du Cange, au mot *hominium.*) De là plusieurs locutions encore usitées de nos jours : *prêter serment entre les mains de quelqu'un* (quoiqu'on ne place plus ses mains dans celles de la personne qui reçoit le serment), *avoir en mains*, *prêter les mains*, etc.

[7] Casaubon pense que l'usage des gants n'existait ni chez les Grecs, ni chez les Romains. (*In Athen.* lib. XII, cap. II ; cf. avec du Cange au mot *Cirotheca.*)

usité chez tous les peuples de race germaine, mais il le fut tout particulièrement chez les Francs, selon du Cange. Le Cartulaire de Redon nous offre de nombreux exemples d'investitures par le gant chez les Bretons armoricains, dont la coutume était de déposer ce gant sur l'autel [1]. Dans une donation faite, en 837, dans la paroisse de Guer, Rethwobri concède un domaine à Juab, qui doit payer pour lui la rente due au mactiern du *plou;* et, comme symbole de la convention (*in signo*), « tribuit Juab suam manicam « dexteram in manu Rethwobri [2]. » Vers 931, Juhel Bérenger, heureux de la découverte d'une tonne de vin sur le rivage d'Enez-Mur [3], se *dégante* de la main droite, afin de constater symboliquement le don qu'il fait de l'île aux moines de Saint-Sauveur [4].

La main nue était un symbole de loyauté, de sincérité. Il était interdit aux juges royaux, selon le Miroir de Saxe, de siéger gantés, et, de nos jours, en France, les avocats plaident sans gants [5].

6. *Couteau recourbé.* — L'emploi du couteau recourbé comme symbole d'investiture n'est pas rare dans les chartes publiées par Dom Lobineau et par Dom Morice; mais le Cartulaire de Redon n'en offre qu'un seul exemple [6].

7. *Le pallium.* — Le *pallium* ou manteau était un signe de protection chez les peuples anciens. Ruth dit à Booz, dans l'Ancien Testament : « Éten- « dez sur moi votre *manteau,* car vous êtes mon proche parent [7]. » Chez les Germains, le *manteau* était aussi un symbole de défense, de secours, de protection, et c'est pour cela, dit Grimm, que l'adoptant enveloppait l'adopté dans son manteau [8].

Le manteau, après avoir figuré comme symbole de protection dans la formalité de l'hommage féodal [9], fut employé comme mode d'investiture

[1] *Chartul. Roton.* p. 54, 56, 61, 63, 70, 111, 118, 125, 128, 171, 185.

[2] *Ibid.* p. 138.

[3] *Enez-mur,* l'île grande.

[4] *Chartul. Roton.* p. 258. Cet acte d'investiture n'a pas été, par oubli, marqué dans notre *Index generalis.*

[5] M. Fournel (*Hist. abrégée des avocats,* ch. XII) prétend qu'ils ont la main droite dégantée, parce que cela leur permet de feuilleter plus à l'aise les pièces d'un dossier. Cette raison est puérile. Personne n'ignore que les avocats, quand ils protestaient de la sincérité de leurs clients, se tournaient du côté de l'image du Christ, vers lequel ils étendaient continuellement la main droite. De là la coutume d'avoir cette main dégantée. De nos jours l'on prête encore serment en justice en ayant la main droite découverte.

[6] *Chartul. Roton.* p. 319.

[7] Dom Calmet, *Dictionn. de la Bible,* v° Ruth, III, 399.

[8] Grimm, *Poesie im Recht,* § 6.

[9] Voy. Laurière, *Gloss.* v° Hommage.

dans les donations, dans les mises en possession d'églises, etc.[1] Notre Cartulaire nous en fournit un exemple[2].

8. *Croix suspendue au cou.* — Une charte de 848 nous fait assister à l'investiture d'un petit monastère concédé par Wrhasoui à saint Conwoion, « per suam crucem quæ de collo pendebat[3]. »

Des écrivains d'une grande érudition se sont occupés, de l'autre côté du Rhin, de déterminer la nationalité des diverses formes symboliques. Rome, prétendent-ils, empruntait ces formes à l'industrie, la Germanie à la nature. De tels aperçus sont très-ingénieux sans doute, et la poétique imagination de nos voisins s'y est donné libre carrière; mais, voulant rester dans mon sujet, je crois devoir passer outre.

§ VI.

Des formules. — Annonce de la fin prochaine du monde. — Anathèmes. — De la formule *cum stipulatione subnixa.*

1. On remarquera, en feuilletant les documents dont se compose la première section du Cartulaire, que la formule initiale des chartes les plus anciennes est très-souvent celle-ci : « Mundi termino appropinquante, ruinis « crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, etc.[4] » L'origine de cette formule remonte beaucoup plus haut qu'on ne le suppose en général. Quelques passages de l'Apocalypse, interprétés avec exagération par de pieux écrivains, donnèrent naissance, de bonne heure, à la croyance, partagée par l'immense majorité des chrétiens, que la fin du monde était proche. Plus de quatre cents ans avant l'an 1000, l'effroi de ce jour suprême se trahissait déjà dans les actes. Le testament de sainte Radegonde débute, en effet, par ces mots : « Mundo in finem currente, etc.[5] »

Sismondi et Dulaure, dominés par de mesquines préventions, ont prétendu que les moines, dévorés de la soif de s'enrichir, avaient, dans ce but, habilement exploité les terreurs de leurs contemporains. Mais l'accusation est vraiment puérile. Quel homme de sens peut croire, en effet, qu'en

[1] Voy. Galland, *Franc-alleu*, XX, 335-341.
[2] *Chartul. Roton.* p. 396.
[3] *Ibid.* p. 363.
[4] *Ibid.* p. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 28, 32, 40, 41, 45, 47, 54, 58, 73, 75, 86, etc.
[5] Pardessus, *Chartæ et diplomata*, t. I, p. 151, ann. 584.

un temps où des contrées entières étaient en friche et comme à la disposition de qui voulait les cultiver, les religieux de Saint-Benoît aient inventé je ne sais quelle trame pour se faire livrer des terrains sans valeur?

2. L'usage des anathèmes, par lesquels se terminent certains actes, remonte assez haut. M. N. de Wailly, le savant paléographe, rappelle que le concile d'Orléans les avait employés dès le milieu du VIe siècle. Ceux que renferme le Cartulaire de Redon ne présentent aucune particularité remarquable. Le plus ancien est celui-ci, qu'on lit dans une charte de 863 : « Que si quelqu'un, soit moi, soit l'un des miens, tentait d'annuler ces dis« positions, que Dieu le prive de son héritage terrestre et du royaume du « ciel, et qu'il soit anathème jusqu'à la fin de ses jours [1].

3. *Cum stipulatione subnixa.* — Cette formule, qu'on rencontre si souvent dans les anciens actes, a été, comme on sait, diversement interprétée. Les savants auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* croyaient qu'elle indiquait simplement qu'une paille ou un rameau, symbole de transmission de la propriété, avait été attaché à la charte [2].

A l'appui de cette thèse, on a cité les *Traditiones Faldenses*, qui attestent que l'usage existait en effet d'attacher une paille aux documents écrits [3]. Mais, de nos jours, une autre opinion paraît devoir l'emporter. On a remarqué que, dans la plupart des actes, les expressions *cum stipulatione subnixa* sont précédées ou suivies de clauses pénales qui prononcent une amende au profit du fisc, ou attribuent une certaine somme à la personne envers laquelle on s'oblige, dans le cas où soit l'obligé soit son héritier refuseraient de remplir la convention. Or, comme la constitution huitième du titre IX, livre II, de la *Lex romana Wisigothorum* [4] renfermait une disposition qui assujettissait à des peines pécuniaires, déterminées par le contrat, la partie ou les héritiers qui refusaient de s'exécuter; comme, d'un autre côté, plusieurs documents, dans les *Traditiones monasterii Sancti Galli*, au lieu d'employer les seuls mots *cum stipulatione subnixa*, portent *stipulatione arcadiana*, ou *lege arcadiana quæ omnium chartarum accommodat firmitatem*, il y a lieu de croire, avec du Cange et avec M. Pardessus, que, dans les nombreuses chartes où on lit seulement *cum stipulatione subnixa*, le mot

[1] *Chartul. Roton.* p. 61, et cf. p. 195, 201, 214, 219, 225, 226, 240, 244, 249, 271, 279, 313, 334, 348, etc.

[2] *Nouveau traité de diplomatique*, V, 637.

[3] *Traditiones Faldenses*, l. II, form. XXII.

[4] On sait que cette loi romaine des Wisigoths avait été extraite du code théodosien.

arcadiana est toujours sous-entendu. Ce serait là une nouvelle preuve, au milieu de tant d'autres, de l'infiltration du droit romain dans le droit civil des Francs [1].

§ VII.

Les dates.

1. Plusieurs chartes de notre Cartulaire rappellent le souvenir d'événements considérables et qui constituent de véritables dates historiques :

814. — Le dimanche, jour de la Nativité de Notre-Seigneur, en l'année où mourut l'empereur Charles (Charlemagne) [2].

821. — Le troisième jour des nones de février, trois ans après la retraite de l'empereur Louis devant Morvan [3].

833. — Le sixième jour des calendes de février, Nominoë gouvernant le pays de Bretagne, que les Francs avaient récemment envahi [4].

840. — Le 7e jour des ides de mars, en l'année où la guerre éclata entre le roi Charles (le Chauve) et Nominoë [5].

841. — Pendant l'année où Lothaire livra bataille à ses frères et où périrent beaucoup de milliers d'hommes [6].

842. — Le 13e jour des calendes de juillet, dans l'année où les fils de l'empereur Louis furent en dissentiment [7].

845. — La veille des ides d'avril, dans l'année où le roi Charles et Nominoë se livrèrent bataille [8].

846. — Le 4e jour des ides de juin, 5e férie, en l'année où Charles atteignit Nominoë dans un lieu nommé *Ballon* [9].

847. — Dans l'année où éclata la querelle des évêques [10].

848. — Le jour même où le corps de saint Marcellin fut transporté dans l'église de Saint-Sauveur de Redon [11].

[1] *Chartul. Roton.* p. 12, 35, 42, 48, 55, 77, 95, 154, 161, 163, 165, 167, 175, 177, 178, 179. On remarquera que la formule *cum stipulatione subnixa* se rencontre le plus souvent dans les chartes du pays franc.

[2] *Ibid.* p. 102.

[3] *Ibid.* p. 112.

[4] *Ibid.* p. 11.

[5] *Chartul. Roton.* p. 92.

[6] *Ibid.* p. 359 et 390.

[7] *Ibid.* p. 360.

[8] *Ibid.* p. 92.

[9] *Ibid.* p. 362.

[10] *Ibid.* p. 362.

[11] *Ibid.* p. 88.

854. — Dans le palais de l'évêque de Vannes, lequel était retenu prisonnier par les Normands [1].

868. — Le 9e jour des calendes de juin, dans la paroisse d'Avessac où Salomon et les Bretons étaient en armes, en face des Normands [2].

869. — Le 7e jour des ides de juillet, dans l'année où le roi Salomon fit le projet de se rendre à Rome, projet auquel s'opposèrent les seigneurs de son royaume, qui redoutaient les ravages des Normands [3].

875. — Le jour des calendes d'août, pendant l'année et dans le temps où Gurwant et Pascweten poursuivaient à outrance le roi Salomon, qu'ils mirent à mort et dont ils se partagèrent les états [4].

2. Le Cartulaire de Redon est écrit en latin d'un bout à l'autre, mais un grand nombre d'expressions bretonnes sont employées dans les chartes, où la traduction en est parfois donnée [5]. Ce n'est pas tout : sous la date du 3 février 821, l'on trouvera une délimitation de domaine, écrite presque en entier dans la langue du pays. Nous allons placer sous les yeux des lecteurs ces quelques lignes, les plus anciennes, à notre connaissance, qui existent dans le dialecte armoricain :

[1] *Chartul. Roton.* p. 369.

[2] *Ibid.* p. 193.

[3] *Ibid.* p. 199.

[4] *Ibid.* p. 194.

[5] Par exemple, le mot *loch* est traduit par *pastus caballorum; cruc*, par *acervus; Gurtiern*, par *homo nobilis; brengoen*, par *nemus vallis; Bro-werech*, par *provincia Gueroci*, etc. Quant aux mots non traduits, leur nombre est considérable et leur signification non douteuse. Voici ceux qui reviennent le plus souvent dans les chartes : *bedu*, bouleau (arbre); *bot*, habitation entourée de bois; *brased* (brace), gros blé, méteil *; *bron*, colline, mamelon; *caer, kaer, ker*, demeure fortifiée, villa, métairie, hameau; *coen, comb, cons*, vallée; *coet* et *cran*, bois; *cofrit* (en gallois, *cyfryf*); la terre *cyfrif* ou *cofrit* était partagée également entre certains tenanciers non libres; *compot*, la *cwmwd* ou *commote* des Cambriens; *cowenran*, petit domaine **; *cruc*, butte, tumulus; *dicofrit* (*sine cofrito*); *diwohart*, *sine impedimento* ***; *enep-guerth*, prix de la virginité, don du matin; *enez, iniz*, île; *fau, faou*, hêtre; *fin*, limite; *floch*, page, serviteur; *frot, frout*, torrent, eau courante; *guen, wen*, blanc; *guern*, l'aune (arbre); *gur, wr, wor*, l'homme, le mâle; *hen*, vieux; *kemenet*, fief, terre recommandée; *lan*, église, oratoire; *les, lis*, cour de justice; *macoer, magoar, moguer*, mur, muraille; *mactyern*, prince héréditaire d'une paroisse; *mael*, bénéfice, seigneurie; *maen*, pierre; *maer, mair*, intendant; *moal*, chauve; *newez, nowid*, nouveau; *pen*, tête, sommet; *peren*, pl. *pirinou*, des poiriers; *plou*, paroisse; *pou*, pays, région; *poul*, trou d'eau, port; *quil*, retraite, lieu de refuge; *ran*, partage de terre, parcelle; *ros*, terrain en pente douce; *roch*, rocher; *ru*, rouge; *tref*, trêve, village; *tre*, à travers (Pou-tre-coet); *tigran* (de *ty*, maison, et *ran*, partage de terre); *uchel*, élevé, haut placé, etc.

* *Bras*, gros; *ed*, gallois *yd*, blé.

** *Cowenran*, cyfan-ran, propriété complète, espèce d'aleu.

*** Owen, dans son dictionnaire gallois, donne ce mot sous la forme *diwaharz*. On le trouve sous la forme équivalente *heb wahard*, dans les Lois d'Hoël (in-fol. p. 151).

« Magnificæ feminæ sorori meæ nomine Roiantken.... ego, Catweten...., « vendidi rem proprietatis meæ, id est Ran Riantcar, IV modios de brace, « sitam in plebe Rufiaco, finem habens *a fin ran Melan don roch do fos Mat-* « *wor cohiton fos do Imhoir*[1]; ultra *Imhoir* per landam[2] *do fos fin ran Dofion*, « *do fin ran Haelmorin cohiton hi fosan, do rud fos cohiton rud fos* per lannam « [*sic*] *do fin ran Loudinoc pont Imhoir*[3]. »

Nous donnons plus bas la traduction interlinéaire de ce passage, qui, du reste, est reproduit en latin dans un acte du même recueil.

§ VIII.

Des sceaux et de l'annonce du sceau.

L'emploi des sceaux remonte à la plus haute antiquité. Achab, roi

[1] *Imhoir* est un ancien mot ayant le même sens que *ster*. On disait l'*imhoir*, le *ster*, la rivière.

[2] On se demande pourquoi ce *per landam* dans le texte breton, lorsque le *tre lann* venait si naturellement sous la plume.

[3] Traduction interlinéaire :

				A fin
				De l'extrémité
ran	*Melan*	*don*	*roch*	*do fos*
de la portion	de Melan	au	rocher	au fossé
Matwor	*cohiton*	*fos*	*do*	*Imhoir;*
de Matwor	le long du	fossé	à	l'Imhoir;
ultra	*Imhoir*	*per*	*landam*	*do fos*
au delà	l'Imhoir	à travers	la lande	au fossé
fin	*ran*	*Dofion,*	*do*	*fin*
de l'extrémité	de la portion	Dofion,	au	bout
ran	*Haelmorin*	*cohiton*	*hi*	
de la portion	d'Haelmorin	le long de	le	
fosan	*do*	*rud*	*fos*	*cohiton* *rud*
petit fossé	au	rouge	fossé	le long du rouge
fos	*per*	*lannam*	*do*	*fin* *ran*
fossé	par	la lande	à	l'extrémité de la portion
Loudinoc	*pont*	*Imhoir.*		
de Loudinoc	pont	Imhoir.		

Dans une charte qui suit celle dont nous venons de transcrire les passages bretons, ces passages sont traduits en ces termes : « Ego Haelhoiarn ... vendidi rem proprietatis meæ ... « *quæ est a fine ran Melan ad rocham, a rocha ad* « *fossatam Matwor, a fossata ad ripam, a ripa per* « *landam ad finem ran Dofion, secundam finem* « *fossatellam usque ad rubram fossatam usque ad* « *pontem Loutinoc.* » (*Chartul. Roton.* p. 112 et 113.)

Le mot *cohiton* (le long du), employé dans la charte bretonne, est une altération de *cyhid en* (dans le dialecte armoricain, *keit en*). Anciennement, l'article irlandais *ann* ou *enn* paraît avoir joué, dans le breton armoricain, concurremment avec l'article *ar* ou *er* (gallois, *yr*), le rôle d'article défini. Certains noms de lieux, mentionnés dans les anciens actes, *Penanrun*, *Penanprat*, etc. laissent peu de doutes à cet égard.

Les termes *hi fosan* sont employés plus haut pour *y fosan*. *Fosan* est le diminutif de *fos*, et c'est pourquoi la charte porte *fossatella* et non pas *fossa*. Le mot *fos*, en irlandais, comme aujourd'hui le mot *fossé*, chez les Bretons, signifie non pas une excavation, mais un talus. Les vieux jurisconsultes, au surplus, entendaient le mot dans ce sens, lorsqu'ils établissaient une distinction entre la *douve* et le *fossé*.

d'Israël, en faisait usage, M. de Wailly l'a constaté d'après un texte formel de la Bible[1]. De l'Orient cet usage passa chez les Grecs, puis chez les Romains, qui le transmirent aux Gaulois et aux Germains. Les princes Carlovingiens scellaient leurs diplômes; l'apposition du sceau, notre Cartulaire en fait foi, était d'ordinaire *annoncée* à la fin de l'acte, dans une formule qui, pour cette raison, s'appelait l'*annonce du sceau*, et dont voici le contexte : « Et « ut hæc nostræ largitionis atque consentionis auctoritas incommutabilem « et inconvulsam obtineat firmitatem, manu propria subter eam firmavimus « et *annuli* nostri impressione adsignari jussimus[2]. » On retrouve à peu de chose près la même formule dans un diplôme à la date de 850, où Charles le Chauve, sur la prière de l'abbé de Redon, confirme au monastère tous les priviléges concédés par Louis le Débonnaire : « Hæc vero magnitudinis « nostræ auctoritas ut inconvulsam in Dei nomine semper obtineat firmita- « tem, manu nostra eam subter firmavimus, et de *annulo* nostro sigillari « fecimus[3]. »

De ces deux textes et de beaucoup d'autres que les Bénédictins ont publiés, l'on peut induire, sans doute, que, avant l'année 884[4], les Francs employaient l'expression *annulus* de préférence à celle de *sigillum*, dans l'*annonce du sceau*. Toutefois, est-ce à dire que ce dernier terme, inscrit dans un acte antérieur à 884, accuse un grossier anachronisme? Cette opinion a été soutenue, mais, il faut le dire, par un écrivain dont l'érudition est moins incontestable que le talent.

Il y a, dans la Chronique de Nantes, un diplôme d'Érispoë en faveur de l'Église du pays, diplôme rédigé de 853 à 854, et qui se termine par ces mots : « ...Et ut hæc nostræ redditionis et confirmationis auctoritas certius « credatur et diligentius conservetur, manu propria eam subter firmavimus « atque *sigillo* nostro jussimus insigniri. »

L'auteur auquel je fais allusion semble ne pas admettre que les princes de Bretagne aient fait usage de sceaux avant le règne d'Alain Fergent[5]; d'un autre côté, comme le mot *sigillum* est employé dans l'acte précité, on n'a

[1] *Reg.* l. III, c. XXI, v. 8.

[2] *Chartul. Roton.* p. 364.

[3] *Ibid.* p. 356.

[4] On prétend que c'est en 884, dans un acte émané de Charles le Gros, que le mot *sigillum* fut employé, pour la première fois, dans l'annonce du sceau. L'assertion, on le verra plus loin, n'est pas *incontestable, même en France.*

[5] Les Bénédictins et, d'après eux, M. de Wailly et M. Quantin ne font remonter qu'à Alain Fergent (1084) l'usage des sceaux en Bretagne : plusieurs actes de notre Cartulaire, on vient de le voir, prouvent évidemment le contraire.

pas craint d'accuser les évêques nantais de l'avoir *fabriqué* après la mort du fils de Nominoë [1].

Je n'ai point à examiner les singuliers arguments par lesquels on s'efforce d'établir que Dom Brient, Dom Le Gallois et Dom Lobineau ont accepté, comme authentique, « une pièce d'une insigne fausseté. » Pour faire justice d'une telle assertion, il suffit de citer quelques lignes empruntées à d'autres diplômes bretons. Et d'abord, dans un acte du Cartulaire de Redon, où Érispoë confirme aux moines de Saint-Sauveur le droit d'élire librement leur abbé, dans ce diplôme rédigé vers la fin de l'an 853, se lisent les paroles suivantes : « Concedimus eis (*monachis Roton.*) quod et genitor meus « bonæ memoriæ Nominoe cum suo SIGILLO jam antea concesserat..... et ut « hoc firmius stabiliusque tam in presenti quam in futura generatione per« maneret, manu nostra firmavimus omnesque supradicti nobiles firmave« runt ac nos postea SIGILLO nostro sigillari jussimus [2]. » Or, l'authenticité de l'acte précité n'a jamais été, que je sache, contestée par personne.

Dans un diplôme du roi Salomon, sous la date de 868, le sceau du prince est annoncé en ces termes :

« Et ut hoc firmius stabiliusque tam in futura quam in presenti genera« tione permaneret, manu nostra firmavimus ac SIGILLO nostro sigillari jus« simus [3]. »

Ira-t-on jusqu'à soutenir que les moines de Redon, comme les évêques de Nantes, tenaient fabrique de faux titres? Avant cette époque, en 865, le roi Salomon ayant écrit au pape Nicolas Ier, pour solliciter le *pallium* en

[1] Non-seulement, à cause de l'emploi du mot *sigillum* dans un diplôme de 853, l'on jette aux évêques de Nantes l'épithète de faussaires, mais, en outre, pour établir leur culpabilité, l'on objecte : 1° que le diplôme précité contient à l'adresse de Nominoë des expressions injurieuses, telles que *forban*, homme improbe, etc. toutes expressions impossibles dans la bouche d'un fils; 2° qu'Érispoë appelle Charles le Chauve son *très amé compère*, « amantissimus « compater, » locution qui constitue, dit-on, un anachronisme palpable. (Voy. Lejean, *Biogr. bret.* t. I, p. 680.)

Mon savant compatriote, M. de la Borderie, a très-bien démontré que les mots *piratica devastatio*, employés dans le diplôme d'Érispoë, s'appliquent non pas à son père mais aux Normands qui venaient de saccager la ville de Nantes. (*Bull. arch. de l'Assoc. bret.* ann. 1853, 4e vol. p. 161.) Quant au mot *compater*, son emploi dans les actes au VIIIe siècle ne se peut contester (voy. du Cange), car la charte de fondation du monastère de Saint-Maxent, en 869, renferme ces mots : « Casulam sacerdotalem « [Maxentio obtuli] ..... quam mihi meus « *compater* Francorum piissimus rex Karolus... « transmisit dono. » (*Chartul. Roton.* p. 190.)

Or accusera-t-on aussi les moines de Redon d'avoir *fabriqué* cette pièce?

[2] *Chartul. Roton.* p. 366.

[3] *Ibid.* p. 188.

faveur de Festien, archevêque de Dol, le souverain pontife, dans sa réponse, s'étonna de ce que la lettre du prince breton ne fût pas munie de son *sigillum* : « Necesse est jam post hæc sua scripta proprio signo nobis impressa « atque SIGILLO munita mittere, etc.[1] »

Or, comment admettre, après cela, qu'à Nantes, à Rome, à Redon, des faussaires se soient comme donné le mot pour remplacer l'expression *annulus* par celle de *sigillum*? D'ailleurs, en se plaçant même sur un autre terrain, en supposant, par exemple, que les Bretons eussent l'habitude de calquer leurs usages sur ceux des Francs, l'insertion du mot *sigillum* dans des actes de 853, 865, 868, ne serait nullement l'indice d'un anachronisme ni d'une falsification, car M. N. de Wailly constate que ce mot était employé, dès 627, dans un diplôme de Clothaire II, cité par les Bénédictins[2].

De tout ce qui précède il nous est donc permis de conclure :

1° Que l'usage des sceaux existait, chez les Bretons, dès le règne de Nominoë et de son fils Érispoë[3];

2° Que, en Bretagne, l'insertion du mot *sigillum* dans des diplômes antérieurs à l'année 884 n'autorise nullement à croire que ces actes soient faux.

[1] Cette lettre, tirée des archives de Tours, porte la date du 25 mai 865; elle a été publiée par D. Morice, *Pr.* t. I, col. 329.

[2] M. de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I, p. 237, n. 1.

[3] Que si le lecteur avait quelque doute sur le fait, nous le renverrions à un acte extrait par D. Morice du Cartulaire de Prum et dans lequel Salomon, roi de Bretagne, annonce que son diplôme en faveur de cette abbaye est muni d'un sceau. « ...Et ut hæc præceptio firma et « inviolabilis per futura maneat tempora..... « annuli nostri impressione subterfirmare feci- « mus. » (D. Mor. *Pr.* t. I, p. 314-316.)

La Chronique de Nantes et le Cartulaire de l'église d'Angers renferment aussi deux diplômes où l'annonce du sceau d'Alain le Grand, comte de Vannes, se trouve deux fois mentionnée. (Voy. D. Mor. t. I, col. 142-143 et 332-333.) Or il est assez peu croyable, on l'avouera, que l'on ait pu *s'entendre* à Nantes, à Angers et à Prum pour attribuer faussement un sceau à l'héroïque vainqueur des Normands.

CHAPITRE VIII.

§ Ier.

État des personnes. — Aperçu général.

Je crois avoir établi, dans un travail qui déjà remonte à plusieurs années[1], que, chez les Gaulois, la société se composait de trois sortes de personnes : les nobles (*equites, principes*), auxquels appartenaient les honneurs et la considération[2]; les fidèles ou compagnons d'armes (*clientes, devoti, soldurii, ambacti, θεραπευταί*), qui combattaient et mouraient pour un chef[3]; enfin la classe nombreuse des *pæne servi,* qui, chargés d'impôts, accablés de dettes, entraient au service des nobles, et, devenus étrangers à la vie politique, en arrivaient à subir la dure condition des esclaves[4]. Or les mêmes faits se reproduisent dans l'histoire de la Bretagne insulaire. Là, de nombreux clients, des compagnons de guerre se plaçaient aussi sous le vasselage des nobles. C'étaient des serviteurs de condition libre, quoique pauvres et sans crédit[5] : « Quædam nationes, dit Tacite en parlant des Bretons vaincus « par Agricola, in curru præliantur : honestior auriga, clientes propugnant[6]. »

La culture de la terre était donc abandonnée aux *pæne servi,* aux *obærati,* plus ou moins engagés dans les liens de la servitude[7].

Nous retrouvons à peu près le même état de choses chez les Cambriens

[1] *Mémoire sur l'origine des institutions féodales,* dans la *Revue de législation,* Paris, 1847, t. XXIX, p. 257 et suiv.

[2] « In omni Gallia eorum hominum qui ali- « quo sunt numero atque honore, genera sunt « duo... alterum est druidum, alterum equi- « tum. » (Cæs. *de Bell. gall.* VI, XIII.)

[3] Cf. Polyb. l. II, c. XVIII. — Cæs. *de Bell. gall.* III, XXII; VI, XV; VII, XL. — Diod. Sic. l. V, p. 332, ed. 1746, Amstelodam. — Pausan. in *Phoc.* c. XIX.

[4] « ... Plebs pæne servorum habetur loco, « quæ per se nihil audet et nullo adhibetur con- « silio. » (Cæs. *de Bell. gall.* VI, XIII.)

[5] Diodore le déclare formellement : Ἐπάγονται δὲ καὶ θεράποντας ἐλευθέρους ἐκ τῶν πενήτων καταλέγοντες οἷς ἡνιόχοις καὶ παρασπισταῖς χρῶνται κατὰ τὰς μάχας. (Diod. *loc. sup. cit.*)

[6] Tacit. *Agricola,* XII.

[7] D'après Cicéron, les Gaulois avaient anciennement en grand mépris les travaux des champs : « Galli turpe esse ducunt frumen- « tum manu quærere : itaque armati alienos

du temps d'Hoël-dda et chez les Bretons du IXe siècle. Chez ces deux peuples, la population se composait d'hommes libres, de colons et de serfs. Il y avait plusieurs ordres d'hommes libres, comme plusieurs ordres de colons et de serfs. Les *brenins*, les comtes, les *arglwyds*, les *mactyerns* étaient des *ingenui* revêtus d'une *dignité supérieure*, suivant le langage du savant Moeser[1]. Les simples hommes libres, les *bonedig cynhwynol*, ne possédaient qu'un *braint*[2] inférieur. Venaient ensuite les colons dont la condition, peu différente, selon toute apparence, de celle des *pæne servi* gaulois, était cependant beaucoup moins dure que la condition des *servi* de l'Armorique et des *caeth*[3] de l'île de Bretagne.

§ II.

Hommes libres d'une dignité supérieure.

Le plus antique recueil des coutumes galloises, le Code de Démétie, rapporte qu'il existait dans ce pays trois sortes de priviléges : privilége de naissance, privilége d'office, privilége de terre[4]. A la tête des privilégiés étaient naturellement placés les hommes libres de première classe, auxquels appartenait, par droit héréditaire, le gouvernement des districts et des paroisses, et qui portaient, chez les Cambriens, le nom d'*arglwyd*[5]. Chefs supérieurs de territoires assez vastes, ils jouissaient d'importants priviléges. Tout *cymro* devait, à partir de l'âge de quatorze ans, se placer sous leur tutelle ou, pour parler le langage du droit, sous leur recommandation[6]. Des redevances, des services étaient attribués à ces *arglwyd*. Aucune vente, aucun afféagement ne se pouvait effectuer sans leur consentement[7]. Les biens des vassaux morts sans héritiers leur appartenaient[8]; de la Toussaint à la

« agros demetunt. » (*De Repub.* III, VI.) Que c'est bien là le génie de notre race! l'épée! toujours l'épée!

[1] Dans sa savante Histoire d'Osnabruck. (Cf. Savigny, *Hist. du droit romain au moyen âge*, trad. par Guenoux, t. I, p. 134.)

[2] « *Braint*, jus, prærogativa, privilegium, « jus civitatis, dignitas. » (Davies.) — *Bonedd*, « nobilitas, ortus, origo. (*Idem.*) — *Cynhwynol*, « ingenuus, nativus. » (*Idem.*)

[3] « *Caeth*, captivus, mancipium, servus, armorice miser. » (Davies.)

[4] *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 468, § 108.

[5] « *Arglwydd*, dominus. » (Davies.) « The superior chief of district, » dit Owen.

[6] *Ancient laws*, t. I, p. 90, § 34 *in fine*, et p. 202, § 8.

[7] *Ibid.* p. 180, § 18.

[8] *Ibid.* p. 202, § 9.

Saint-Martin, ils recevaient des hommes libres une certaine somme, et les chefs de clans étaient tenus, eux aussi, de leur faire, chaque année, la remise d'une livre d'argent [1]. En un mot, dans une circonscription plus resserrée, l'*arglwyd* exerçait la même autorité que le *brenin* dans son royaume.

Le prince de *plou*, ou *mactyern*, occupait en Armorique une position analogue. Seigneur héréditaire [2] d'une et parfois même de plusieurs paroisses [3], il y possédait des droits très-importants. Dans la paroisse de Bains, par exemple, il levait des *tonlieus* ou impôts sur les marchandises transportées par eau [4]. Sa juridiction était véritablement souveraine; ses vassaux devaient lui payer, ainsi qu'à ses descendants, une redevance qui correspondait, selon toute apparence, à l'impôt perçu par les chefs de districts gallois [5]. Sous les Carlovingiens, les *mactyerns* furent contraints de courber la tête sous le joug de l'étranger. Charlemagne avait chargé l'un de ses lieutenants de maintenir les Bretons dans le devoir. Aussi plus d'une charte de l'abbaye de Redon prouve-t-elle que le grand monarque soumit les vaincus à l'empire de ses règlements et que l'institution des scabins, par exemple, fonctionna quelque temps en plein Browerech. Le mactyernat cependant n'y fut pas anéanti; les *princes de paroisses* conservèrent à peu près leur ancienne puissance : les uns se trouvèrent placés sous l'autorité du comte franc préposé au gouvernement de la péninsule; d'autres, tels que Portitoë et Wrbili, relevèrent directement de l'empereur à titre de *vassi dominici* [6].

Parmi les hommes libres d'une dignité supérieure figuraient naturellement les *viri nobiles*, les *optimates* dont il est parlé dans le Cartulaire, et qui, propriétaires de vastes domaines, y exerçaient une juridiction.

§ III.

Hommes libres du second et du troisième ordre.

La classe des libres du second ordre se composait des petits propriétaires placés sous la juridiction d'hommes riches et puissants, auxquels ils

[1] *Ancient laws*, t. I, p. 188, § 15, et p. 556, §§ 54, 55, 56.

[2] *Chartul. Roton.* p. 112, 170, 204.

[3] Portitoë, mactiern en Carentoir (*Chartul. Roton.* p. 16), l'est aussi en Ruffiac, p. 10; en Molac, p. 204, et en Pleucadeuc, p. 206.

[4] *Chartal. Roton.* p. 80-81.

[5] *Ibid.* p. 138. — [6] *Ibid.* p. 153.

avaient engagé leur foi. Telle était la condition de Catworet, le fidèle de Nominoë, et dont ce dernier eut à venger la mort [1]; telle était aussi la situation des fils de Treithian, qui s'étaient placés sous le vasselage de Rudalt [2].

Dans la seconde section du Cartulaire, section dont les actes se réfèrent au XIe siècle et même à la première moitié du XIIe, il est fait mention de *milites*, de *clientes*, d'*equites*, de *vicarii*, d'*armigeri*, desquels, sans aucun doute, appartenaient à une catégorie mitoyenne d'hommes libres. Cette *simple noblesse*, dit Dom Lobineau, « renfermait, elle-même, des degrés d'iné-« galité, selon que chacun avait plus ou moins, ou point du tout de vas-« saux. »

La classe des libres du troisième ordre était la plus considérable : elle se composait, en général, d'hommes qui, ne pouvant se maintenir par eux-mêmes dans la jouissance de leur liberté et de leur propriété, remettaient leurs biens entre les mains d'un patron, sous la condition d'en conserver, en payant un cens annuel et déterminé, la jouissance perpétuelle et héréditaire.

Les colons (*coloni*, *heredes*, *hereditarii*) devraient être aussi classés dans la catégorie des hommes libres; mais, comme en réalité ils occupaient une position intermédiaire entre la liberté et la servitude, nous n'en parlerons qu'au paragraphe suivant, où sera traitée, avec quelque développement, l'importante question du servage.

§ IV.

De la servitude chez les anciens Bretons.

Dans les prolégomènes du Polyptyque d'Irminon et du Cartulaire de Saint-Père de Chartres, M. Guérard proclame que, depuis la conquête des Gaules jusqu'à l'abolition de la féodalité, la servitude est allée toujours se mitigeant. Sa marche, selon l'illustre savant, doit être divisée en trois âges bien distincts : d'abord règne l'esclavage pur, où l'homme est réduit à l'état de chose. Cet âge peut être prolongé jusqu'à la conquête de l'empire d'Occident par les Barbares. Depuis ce temps jusque vers la fin du règne de Charles le Chauve, l'*esclavage* proprement dit est remplacé par la *servitude*, dans laquelle la condition humaine est reconnue, respectée, protégée. Enfin,

[1] *Chartul. Roton.* p. 81. — [2] *Ibid.* p. 222.

PENDANT LE RÈGNE DE LA FÉODALITÉ, la servitude se transforme en *servage*. Le serf retire sa personne et son champ des mains du seigneur; il doit à celui-ci, non plus son corps ni son bien, mais seulement une partie de son travail et de ses revenus; il a cessé de servir; il n'est plus qu'un tributaire sous les divers noms d'homme de corps ou de poté, de mainmortable, de taillable, de serf ou de vilain [1].

C'est une gloire véritable pour M. Guérard d'avoir, l'un des premiers, fait justice des exagérations préméditées des anciens légistes sur la « tyrannie féodale. » Quel homme vraiment instruit voudrait, à cette heure, contester les heureuses transformations signalées par le docte écrivain, et qui, *depuis la chute de l'empire romain jusqu'à Louis XVI*, se sont accomplies, sans interruption, dans la Gaule? Toutefois, ce serait une erreur de croire que le progrès ne date que de la conquête, et que, avant César, *l'esclavage par* fût partout la condition de la classe rurale. Il est certain, au contraire, que cette classe, si asservie qu'on la suppose, se composait, en grande partie, de colons, de *pæne servi* n'ayant rien de commun avec les esclaves romains. C'était dans les champs, on le sait, que Vercingetorix et les autres princes gaulois levaient leurs partisans [2]; et ceux-ci comme ceux-là, *principes* ou *soldurii*, *equites*, *ambacti* et *clientes*, composaient, avant que Rome les eût vaincus, une nation toute militaire, ayant en dédain l'agriculture, et plus disposée, nous le répétons, à s'approprier par la force le blé des autres qu'à s'occuper d'en semer chez elle [3]. Que si la Gaule eût été peuplée, comme on le suppose, d'hommes réduits à une complète servitude, qui donc aurait formé le nombreux cortége des chefs de clan [4], et comment de petites peuplades eussent-elles pu, pendant la guerre, mettre sur pied tant de soldats?

On ne saurait donc le contester, les *pæne servi* gaulois étaient, non des esclaves, mais des espèces de colons plus ou moins engagés dans les liens de la servitude. Cette condition mitoyenne entre l'esclavage et la liberté n'était pas, du reste, inconnue à l'antiquité. Il y avait dans la primitive Hellade, au rapport des historiens grecs, de nombreuses populations dont le sort différait peu de celui des colons du moyen âge [5]. Comme eux fixés

[1] Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, Prolégomènes, p. 277.

[2] Cæs. *de Bell. gall.* VII, IV.

[3] « Galli turpe esse ducunt frumentum manu « quærere; itaque armati alienos agros deme« tunt. » (Cic. *De Republ.* III, VI.)

[4] L'Helvète Orgetorix avait dix mille hommes pour cortége. (Cæs. *de Bell. gall.* I, IV. Cf. Cæs. III, XXII, VI, XV; VII, XL.)

[5] Μεταξὺ *δούλων καὶ ἐλευθέρων*. (Pollux, *Onomast.* III, § 83.)

au sol, les *pénestes*[1], par exemple, cultivaient la terre en payant une redevance[2].

L'île de Bretagne, au temps où les Romains en firent la conquête, avait, elle aussi, ses pénestes[3]. « Il y a deux sortes de servitude, dit Montesquieu, « la réelle et la personnelle. La réelle est celle qui attache l'esclave au fonds « de terre : c'est ainsi qu'étaient les esclaves chez les Germains, au rapport « de Tacite. Ils n'avaient point d'office dans la maison; ils rendaient à « leurs maîtres une certaine quantité de blé, de bétail ou d'étoffe..... « Cette *espèce de servitude* est encore établie en Hongrie, en Bohême, « dans plusieurs endroits de la basse Allemagne..... Les peuples simples « n'ont qu'un esclavage réel, parce que leurs femmes et leurs enfants « font les travaux domestiques. Les peuples voluptueux ont un esclavage « personnel, parce que le luxe demande le service des esclaves dans la « maison[4]. »

Il n'existait donc, dans la Bretagne primitive, qu'une servitude réelle; mais, lorsque Agricola eut fait adopter aux chefs insulaires la vie voluptueuse qui les devait conduire à la servitude[5], un changement rapide s'opéra; le luxe de leurs demeures rendit nécessaire « le service des esclaves « dans la maison. » — « Les Germains, dit l'abbé de Gourcy, mêlés avec les « Romains dont ils empruntèrent les vices avec la politesse, connurent des « besoins qu'ils avaient ignorés jusqu'alors, et firent servir une foule d'es- « claves à leur mollesse et à leur vanité[6]. »

L'influence de la civilisation romaine produisit les mêmes effets chez les Bretons, et l'on verra, tout à l'heure, que leurs esclaves appartenaient presque tous à la domesticité.

1. Au premier rang des *pæne servi* bretons se trouvaient les *alltud* ou *advenæ*[7], dont les uns étaient au service du *brenin* et les autres au service des seigneurs (*uchelwrs*). L'héritier de trois générations de ces *alltud* devenait

[1] Les Grecs faisaient dériver le mot *pénestes* de Μενέσθαι, *manentes* ; Πενέσθας τοὺς μὴ γόνῳ δούλους διὰ πολέμου δ' ἡλωκότας. (Athen. *Hist.* VI, p. 264.)

[2] Παρέδωκαν ἑαυτοὺς τοῖς Θετταλοῖς δουλεύειν καθ' ὁμολογίας · ἐφ' ᾧ οὔτε ἐξάξουσιν αὐτοὺς ἐκ τῆς χώρας, οὔτε ἀποκτενοῦσιν, αὐτοὶ δὲ τὴν χώραν αὐτοῖς ἐργαζόμενοι τὰς συντάξεις ἀποδώσουσιν. (Archem. *ap.* Athen. VI, 264.)

[3] « Plebs *pæne* servorum habetur loco, etc. » (Cæs. *de Bell. gall.* VI, XIII.)

[4] *Esprit des lois*, l. XV, c. X.

[5] Tacit. *Agricola*, XXI.

[6] L'abbé de Gourcy, *De l'état des personnes en France sous les rois des deux premières races*, p. 76.

[7] « *Alltud; all*, alius; *tud*, terra, gens. » (Davies)

propriétaire du fonds cultivé par ses pères[1]; mais si, avant le temps fixé, l'étranger quittait sa tenure, il devait abandonner la moitié de ses biens au roi ou à l'*uchelwr*[2]. Que si l'*alltud* désirait prendre femme, il devait préalablement en obtenir l'autorisation, sous peine de voir ses enfants devenir la propriété du maître[3].

Le fils d'un *alltud* et d'une Galloise libre jouissait de tous les priviléges de l'ingénuité; il pouvait même hériter de son grand-père maternel, si ce dernier était un *uchelwr*, et devenir de la sorte le supérieur de son père[4].

Il y avait trois catégories d'*alltud* : ceux des *brenins*, des *uchelwrs* et des *taeogs* (cultivateurs semi-libres). La composition des premiers était la même que celle du simple homme libre, et moitié plus élevée que celle de l'*alltud* d'un *taeog*[5]. Nous ne saurions établir avec précision quels rapports ou quelles différences existaient entre la condition des *alltud* gallois et celle des *hospites* dont il est parlé, sans aucun détail, dans le Cartulaire de Redon; mais nous croyons, avec le vieux jurisconsulte Houard, que les dispositions relatives à l'*advena* cambrien devaient être à peu près celles qui régissaient les hôtes du moyen âge.

2. Dans une condition à peu près analogue à celle de l'*alltud* vivait le *carlawedrawg* qui, forcé, comme les *obærati* des Commentaires, d'entrer au service d'un noble, y restait, dans la situation d'un homme libre vis-à-vis d'un *uchelwr*, jusqu'à ce qu'il lui fût permis de rentrer dans sa propriété[6]. C'était ainsi que, chez les Francs, sous les Mérovingiens, des hommes libres, pressés par la misère et dans l'impossibilité d'acquitter leurs dettes, s'engageaient, par un acte appelé *obnoxatio*, à servir quelqu'un jusqu'à ce qu'ils se fussent libérés; après quoi, ils redevenaient libres[7].

3. Parmi les *pene servi* se trouvaient les *meybyon eylyon*, ou colons d'origine[8], auxquels on donnait aussi le nom de *taeogs* (*Villani*). Ces petits

[1] *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 180-182, §§ 21, 22.

[2] *Ibid.* p. 182, § 23.

[3] *Ibid.* t. II, p. 100, § 12.

[4] *Ibid.* t. I, p. 604, § 26.

[5] *Ibid.* p. 695, §§ 25, 27, 28.

[6] « Qui propter inopiam reliquerit heredi-« tatem suam, et vadit ad virum de cognatis « suis, et morabitur in villa ejus cum eo, ille « vocabitur *karlawedrauc* (carrifractus) et de « illo fiet sicut de bonhedic kanhwynaul (ge-« neroso, ingenuo) qui fuerit cum optimate. » (*Ancient laws of Wales*, t. II, l. II, p. 879, § 20.)

[7] *Form.* Sirm. 44.

[8] Aneurim Owen, le traducteur des Lois d'Hoël, rend le mot *aillt* par celui d'*alien*, étranger. C'est une grosse erreur : *aillt*, pluriel *eylyon*, signifie *verna*, *villanus*, dit Davies, et il ajoute : « Sic nativi tenentes dicebantur. » (*Dict. britann. latin.* v° *Aillt.*) — *Meybyon* est le pluriel de *mab*, fils.

tenanciers, inséparables, comme les colons de nos anciens cartulaires, du sol qu'ils cultivaient, acquittaient, au profit de leurs maîtres, certaines redevances et étaient assujettis à divers services corporels dont nous parlerons tout à l'heure.

On se souvient que des douze manoirs dont se composait chaque *commote*, quatre étaient assignés aux *meybyon eylyon* [1]. La terre sur laquelle on les établissait s'appelait *tyr cyllyd* (terra reditibus obnoxia), à cause des redevances dont elle était chargée, et *tyr cyfryf* (terra numerata), parce qu'elle était mesurée avant d'être distribuée en parcelles égales à tous les *villani* des manoirs serviles. Nul ne pouvait quitter son petit domaine pour en prendre un autre, même de valeur égale [2]. Ces tenures n'étant pas, à la mort du père de famille, partagées, comme les terres libres, entre tous ses fils survivants, ne tombaient point en déshérence : dès qu'une parcelle en devenait vacante, elle était également répartie entre tous les cotenanciers. Comme le droit de succession n'existait qu'au profit du dernier des fils, dans les manoirs serviles, les enfants mâles y étaient mis en possession d'un lot de terre, du vivant même de leur père : le plus jeune des fils devait seul hériter du domaine paternel [3]. Chaque *taeog-tref*, ou trêve de villains, se composait de trois *randirs ;* les deux premiers étaient occupés chacun par trois *taeogs ;* le troisième *randir* était réservé comme pâturage [4]. Les *taeogs* et les *aillts* prêtaient serment de fidélité à leur seigneur, et, comme les hommes libres, ils étaient dans l'obligation de recommander leurs fils, dès l'âge de quatorze ans, à l'*arglwyd* du canton [5]. Ils ne pouvaient, sans l'agrément de leurs seigneurs, étudier le bardisme, l'art de forger ou la littérature [6], mais, lorsqu'on les avait laissés s'appliquer à l'un de ces arts et qu'ils avaient com-

[1] *Ancient laws of Wales*, t. I, l. II, c. XVII, p. 188, § 14. Voici la traduction exacte de ce passage par Owen : « Of the twelve maenols, « which are to be in the *Cymwd*, four are as- « signed to aillts to support dogs and horses and « for progress and dovraeth (quarters), etc. »

[2] Sur la *tyr cyfryf*, voy. *Anc. laws of Wales*, t. I, p. 169, § 6, et page 557, § 59. — Voyez aussi *ibid.* t. II, p. 49, § 28, 29, et p. 691, §§ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

[3] « There is to be no joint possession in any « place except in a register trev (*tyr-cyfryf*); « and in such a trev, every one is to have as « much as another, yet not of equal value; and « in such a trev, sons are entitled to land in the « life-time of their father; but the youngest son « is to abide the death of his father, because « he is to settle in his father's place. » (*Ancient laws*, t. II, l. IX, c. XXXI, p. 292, § 1.)

[4] « There are three randirs in the *taeog-tref;* « there are three *taeogs* in each of the two, and « the third pasturage for the two. » (*Ancient laws*, t. I, p. 769, § 6.)

[5] *Ancient laws of Wales*, t. I, l. II, c. XI, § 1, p. 484-486. — Cf. t. II, p. 502-504, § 65.

[6] *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 78, § 11, et p. 436, § 7.

mencé à l'exercer, la loi ne permettait pas qu'on les empêchât de continuer, et dès lors ils étaient considérés comme des hommes libres, et entraient en possession des cinq *erws* attribués à tout *Cymro cynhwynol* [1].

Je viens de dire qu'il y avait trois *taeogs* dans chacun des *randirs* dont se composait une trêve servile. On peut juger, d'après cela, du grand nombre de *pene servi* que devait renfermer l'île de Bretagne. Ce nombre, d'ailleurs, s'accroissait non-seulement par la naissance d'enfants condamnés à suivre la condition de leur père (*mab-aillt*), mais encore par l'adjonction à la classe servile d'une triple catégorie de personnes : 1° les fils légalement désavoués [2]; 2° les malfaiteurs privés de leur patrimoine et de leur privilége originaire; 3° les *alltud* ou *advenæ* fixés en Kymru [3].

Le livre des triades juridiques de Galles indique le but du législateur en établissant ces catégories : c'était de prévenir les complots des étrangers et de leurs adhérents; de soustraire à l'avidité des aillts les terres réservées aux hommes libres; enfin, d'empêcher les unions clandestines et le débordement des mauvaises mœurs [4]. Toutefois, la loi voulait qu'après un certain nombre d'années les descendants de ces colons, s'ils épousaient des *Cymraes*, ou Galloises libres, fussent élevés au rang de *Cymri*. A la fin *de la neuvième descendance* (quatrième degré à partir de *l'aillt* originaire), la liberté leur était en effet acquise [5]. Dans certaines circonstances, l'*aillt* traversait encore plus rapidement la servitude : « Il y a, dit le code Déméte, trois per-« sonnes dont les priviléges s'accroissent en un seul jour : d'abord le villain « d'une trêve servile (*taeog-trev*) sur laquelle, avec l'autorisation du brenin, « une église a été consacrée et où la messe se dit; en second lieu le *taeog* au-« quel le roi confère l'un des vingt-quatre offices d'une cour privilégiée, et « enfin, le *mab-aillt* qui reçoit la tonsure. Ces hommes, engagés le matin « dans la servitude, se trouvent le soir pleinement libres [6]. »

[1] *Ancient laws of Wales*, t. II, l. XIII, c. II, p. 506, § 69.

[2] *Cysvynvab*, c'est-à-dire « enfant châtié, » de *costwyo*, châtier (Davies), et de *mab*, enfant.

[3] *Ancient laws of Wales*, t. II, p. 504, § 67.

[4] *Ibid.*

[5] Le mode d'après lequel se réglaient les degrés de descendance est nettement exposé dans le code d'Hoël, t. II, p. 504, § 67. Le mariage de l'*aillt* avec une femme libre galloise doublant les degrés de parenté, l'arrière-petit-fils de l'*aillt* originaire appartenait, en naissant, au septième degré, et s'il épousait, lui aussi, une *cymraes*, il s'élevait au huitième degré, et le fils né de cette union devenait *goresgynnyd* (superascendant) et jouissait de tous les priviléges attribués à l'homme libre.

[6] *Ancient laws of Wales*, t. I, l. II, c. VII, p. 444, § 28, et p. 542, § 7.

Au dernier degré de l'échelle sociale étaient placés les *caeth*, dont la condition, sans être aussi dure que celle de l'esclave romain, s'en rapprochait toutefois sur plus d'un point. Il y avait dans l'île de Bretagne plusieurs espèces de *caeth* : le *caeth* acheté (*brinu*), le *caeth* appelé (*gwahawd*)[1], et le *caeth* non acheté et non appelé, *servus non invitatus non emptus*.

La condition du *caeth* acheté était la plus mauvaise : il était condamné aux plus rudes travaux et on l'assimilait à la bête de somme.

Le *caeth* appelé s'occupait, dans la maison d'un noble (*achelwr*), de travaux intérieurs : il n'allait point aux champs, n'était pas employé à la mouture des grains, et sa valeur était celle du *caeth* acheté[2].

Le *caeth* non appelé (*hebgwawd*) et non acheté, qui venait de pays étranger (*gwenigawl*), était une espèce de journalier placé sous la main de l'*uchelwr* qui le faisait travailler avec la bêche et la fourche; le prix de ce *caeth* domestique (*dofaeth*) était le double de celui d'un *caeth* acheté[3].

Le *caeth* gallois, du moins celui de la dernière catégorie, était traité avec une grande rigueur. Il ne pouvait ester en justice, ni porter les armes[4]; on le condamnait à perdre la main s'il la levait sur un homme libre; en quelque lieu qu'il se sauvât on le poursuivait, et une récompense était assurée à qui le ramenait à sa glèbe[5]; enfin, pour peindre au vif la situation de cet infortuné, on le pouvait tuer sans payer de composition, la valeur du *caeth* devant être appréciée, dit la loi, comme celle d'une bête de somme[6].

Les *caeth*, hommes ou femmes, pouvaient être livrés par leur maître en payement d'une composition : « Si un homme, par haine, en tue un « autre, qu'il donne quatre *ancillæ*, avec autant de *caeth*, et, après cela, qu'il « s'en aille en paix[7]. »

Il résulte d'un passage des lois galloises qu'il existait dans la Cambrie deux sortes de servitude: l'une, conditionnelle, qui régnait dans le South Wales; l'autre, perpétuelle, qui dominait en Vénédotie[8]. J'ignore si quelque

[1] *Ancient laws of Wales*, t. II, p. 82, § 111, et p. 118, § 72.

[2] *Ibid.* p. 118, § 72.

[3] *Ibid.* p. 82, § 111.

[4] *Ibid.* t. I, p. 594, et t. II, p. 528, § 16.

[5] *Ibid.* p. 512, § 49.

[6] « Three persons... who are not to receive « *galanas*..... The third is bondman (*caeth*); « there is no *galanas* for him; only payment of « his worth to his master, like the worth of a « beast. » (*Ancient laws*, t. I, l. III, c. III, p. 598, § 8.)

[7] « Si quis invidia hominem occiderit, an- « cillas quatuor totidemque servos reddat, et « ipse securitatem habet. » (*Ancient laws of Wales*, t. II, p. 875, § 2.)

[8] *Ibid.* p. 364, § 1.

historien gallois a donné des détails sur cette double servitude; mais il est de fait que le servage se maintint dans les montagnes du pays des Cambriens plus longtemps que dans la plupart des autres parties de l'Europe occidentale : « En général, dit M. Augustin Thierry, dont les préventions sont « pourtant si favorables à la race bretonne, en général, les possesseurs de « grandes terres et de seigneuries, dans le pays de Galles, étaient, il n'y a pas « longtemps, et probablement sont encore plus durs qu'en Angleterre pour « les fermiers et les paysans de leurs domaines. Cela vient sans doute de ce « que la conquête des provinces galloises n'ayant été achevée que vers le « XIVe siècle, les nobles y sont plus nouveaux venus, et de ce que la langue « du peuple indigène est toujours restée entièrement distincte de celle « des conquérants[1]. »

J'ai cru devoir transcrire ici ce passage de l'illustre historien, non pas que j'adopte son explication, mais parce que j'aurai l'occasion de signaler, dans un coin de la péninsule armoricaine, la même anomalie.

§ V.

De la condition des populations rurales en Armorique. — Du colonat, du servage, du villainage.

Lorsque les Bretons passèrent dans l'Armorique, cette contrée renfermait, comme leur ancienne patrie, moins d'hommes libres que de *mancipia*, de colons, disséminés dans les villes ou sur quelques grands domaines. Depuis plusieurs siècles, un règlement impérial, relatif aux propriétés privées, avait défendu qu'on vendît aucune terre sans les colons qui l'exploitaient; le cultivateur récalcitrant devait être ramené, chargé de chaînes, à sa glèbe, car l'agriculture elle-même était devenue une affreuse servitude : « Qui fugam MEDI- « TANTUR, disait une loi de Constantin, in servilem conditionem ferro ligari « conveniet[2]. » Cependant, en dépit de toutes les menaces, les campagnes se

[1] Augustin Thierry, *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands*, 4e édition, t. IV, p. 212.

[2] Voy. J. Godefroy, *Opera minora*, éd. Trotz, p. 369, et *Cod. Theod.* Const. Ire de l'an 332. Jamais peut-être la tyrannie ne fut portée aussi loin qu'à cette époque : les colons s'enfuyaient et se faisaient brigands. On sait que les deux principaux propriétaires des *vici* étaient rendus responsables de toutes les calamités et qu'ils subissaient un châtiment corporel, la relégation. (Voy. Lehuërou, *Histoire des institutions mérovingiennes*, p. 138 et suiv.)

dépeuplaient. On se rappelle les paroles de Salvien : « La plupart des cultiva-« teurs abandonnent leurs cabanes et leurs guérets pour se soustraire à la « violence des exactions.....Parmi ces malheureux, les plus prudents de-« mandent à cultiver la terre des riches et deviennent leurs colons..... « on les reçoit à titre d'hommes libres, et ils sont transformés en esclaves[1]. »

Colons puis esclaves, voilà donc ce qu'étaient devenus les anciens cultivateurs gaulois. L'arrivée des Bretons en Armorique ne dut guère modifier cet état de choses; seulement, sur le territoire où s'établirent leurs clans fugitifs, quelques usages particuliers s'introduisirent, comme nous aurons occasion de le signaler tout à l'heure.

Les plus anciens actes de notre Cartulaire font mention de *mancipia*, de *servi*, de *coloni*, d'*heredes*, de *manentes*, d'*accolæ*, de *liberti*.

1. Les *mancipia* et les *servi* ne sont désignés que dans un très-petit nombre d'actes de la première moitié du IXe siècle[2]. Ce n'étaient pas des esclaves, le mot serait une espèce d'anachronisme[3], mais tout simplement des serfs agricoles. Il est à croire que ces *mancipia* et ces *servi*, du moins dans le pays breton, se partageaient, comme les *caeth* cambriens, en serfs cultivant la terre et en serfs attachés à la personne du maître, car les uns sont vendus ou donnés avec le domaine, et les autres séparément[4]. Quant à distinguer les serfs d'origine (*servi originarii, originales, nativi*) de ceux qui, nés libres, étaient tombés dans la servitude[5], la chose est impossible, faute de renseignements. Seulement, nous voyons qu'il est fait mention, dans Grégoire de Tours, d'un certain nombre de prisonniers francs renvoyés dans leur pays par la femme de Waroch, *cum cereis et tabulis*[6]. Or, il est permis de

[1] Salv. *De Gubern. Dei*, V, 8-9.

[2] *Chartul. Roton.* p. 33, 47, 112, 113, 119, 214, 216, 364.

[3] « L'esclavage, redisons-le avec M. Guérard, « peut être prolongé jusqu'après la conquête « de l'Occident par les Barbares. Depuis cette « époque, jusque vers la fin du règne de Charles « le Chauve, l'esclavage proprement dit est rem-« placé par la servitude, dans laquelle la con-« dition humaine est reconnue, protégée, res-« pectée. » (*Polyptyque d'Irminon*, Prol. p. 277.) Il est donc à regretter que des hommes instruits abusent du mot esclavage comme ils abusent du mot servage, en l'appliquant à des villains et à des bourgeois.

[4] *Chartul. Roton.* p. 25.

[5] Voy. du Cange aux mots *servi nativi, originales, originarii, aliunde translati*, et cf. avec les textes du recueil d'Hoël le Bon, relatifs aux *caeth*.

[6] « ...Warochus oblitus sacramenti atque « obsidum quos dederat, misit Canaonem filium « suum cum exercitu, adprehensisque viris « quos in littore illo [Vicenoniæ fluminis] repe-« rit, vinculis alligat, resistentes interficit, etc. « Dimissi sunt postea *multi* a conjuge Wa-« rochi cum *cereis et tabulis* quasi liberi et ad « propria sunt regressi. » (Greg. Tur. *Hist.* « *Franc.* X, IX.)

croire que les nombreux captifs dont Waroch et Widimacle se faisaient suivre, après avoir dévasté les comtés de Rennes et de Nantes, n'étaient pas toujours traités avec une pareille générosité [1].

2. Les *coloni*, les *manentes*, les *heredes*, les *hereditarii*, les *accolæ*, occupaient évidemment une position intermédiaire entre les hommes libres et les serfs. Mais la condition de tous ces censitaires était-elle absolument la même? Sans doute les *coloni*, comme les *manentes* et les *heredes*, se donnaient ou se vendaient avec le sol; mais il est douteux néanmoins que tous fussent soumis au même régime. Nous ferons remarquer, en effet, que, dans plusieurs chartes, l'expression *heres* est employée non pas adjectivement, mais comme un simple substantif, après le mot *colonus* [2]. Quant au *manens*, rien n'indique que sa condition ne fût pas celle d'un homme libre ordinaire. Quoi qu'il en soit, *coloni* et *heredes*, le plus souvent répartis trois par trois [3] sur de petits domaines, comme les *taeogs* gallois, jouissaient, eux aussi, du privilége d'ester en justice [4] et de ne payer que des redevances déterminées [5]. On a vu plus haut que le *taeog* cambrien ne devait, dans aucun cas, quitter sa tenure. Un acte très-curieux du Cartulaire de Redon atteste que les *coloni* de la Bretagne armoricaine n'avaient pas non plus la faculté de passer d'un domaine dans un autre :

« Qu'il soit connu de tous que le mactiern Gredworet interpella les

[1] « Britanni... regionem Rhedonicam vasta-« verunt incendio, præda, *captivitate*. (Greg. Tur. « *Hist. Franc.* V, XXX.) Britanni... valde infesti « circa urbem Namneticam atque Rhedonicam « ...vineas a fructibus vacuant et *captivos* abdu-« cunt. (V, XXXII.) Britanni irruentes in termi-« num Namneticum prædas egerunt, pervaden-« tes villas et *captivos* abducentes. (IX, XVIII.) « Britanni graviter territorium Namneticum « Rhedonicumque prædæ subjecerunt, vinde-« miantes vineas, culturas devastantes ac *popu-« lum villarum* abducentes captivum. » (*Ibid.* c. XXIV.)

[2] On lit, p. 51, charte LXIV de notre Cartulaire : « ...vendidi... IIII modios de brace cum « *uno colono*, cum terris, *heredibus suis*. » N'y a-t-il pas ici une distinction entre le *colonus* et les *heredes*?

A la page 127, charte CLXIV, une terre est vendue « cum *terris, heredibus, colonis;* » ici encore on semble distinguer les *coloni* des *heredes*. Cependant la condition des uns et des autres ne devait pas différer beaucoup. Sur les *heredes* voy. p. 51, 103, 105, 109, 117, 160, 171, 175, 177, 178, 179, 202, 276; et sur les *manentes*, désignation qui s'appliquait aux *homines*, aux *coloni*, aux *heredes*, voyez les pages 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 17, 21, 22, 29, 30, 39, 40, 41, 42, 43, 53, 55, 60, 61, 64, 82, 93, 95, 97, 114, 126, 128, 134, 137, 145, 150, 164, 168, 183, 209, 212, 218.

[3] *Chartul. Roton.* p. 95.

[4] *Ibid.* p. 185 et 210. — Des colons sont cités parmi les témoins. (Voy. p. 214, 275.)

[5] Les serfs eux-mêmes jouissaient, à ce qu'il paraît, de ce privilége. (Voy. *Chartul. Roton.* p. 216.)

« hommes et les colons de Saint-Sauveur, établis dans la paroisse de « Bains, non pas seulement une fois, mais à plusieurs reprises, au sujet du « dommage qu'ils causaient à Pascweten prince de Bretagne. Ce dernier en- « voya donc des messagers aux religieux de Redon pour réclamer les colons « qu'il prétendait siens. Ce qu'entendant les moines, ils tinrent conseil sur la « marche à suivre, et arrêtèrent que la requête serait examinée en temps « convenable, afin d'y faire droit, si on la trouvait juste, et, dans le cas « contraire, de prier Pascweten d'abandonner l'affaire. Mais, tandis que ces « choses se passaient, Gredworet, atteint d'une grave infirmité et compre- « nant que sa fin approchait, expédia sans retard le prêtre Akeboé et d'au- « tres hommes de bien, lesquels, portant le gantelet du mactiern comme s'il « eût été présent de sa personne, donnèrent toute sécurité, au nom du mo- « ribond et de ses descendants, à l'égard des hommes qu'il avait réclamés « antérieurement...

« Cependant, après la mort de Gredworet, laquelle advint le jour d'après, « les parents du mactiern allèrent de nouveau trouver Pascweten à l'occa- « sion des mêmes colons; et ils voulurent amener non-seulement ces colons, « mais beaucoup d'autres de la paroisse de Bains, qu'ils prétendaient aussi « placer sous la main de Pascweten..... Celui-ci donc expédia des messagers « aux moines de Saint-Sauveur, avec mission de réclamer les colons préci- « tés, lesquels étaient sommés de rentrer dans le domaine héréditaire où, de- « puis des générations, leurs prédécesseurs avaient résidé comme tenanciers. « Les hommes de Bains, interpellés de la sorte, tinrent conseil avec les an- « ciens et avec les seigneurs du plou, sur ce qu'il convenait de faire, car ja- « mais rien de pareil n'était advenu depuis le commencement du siècle. Les « seigneurs et les anciens, très-surpris et très-troublés de tout cela, décla- « èrent que leurs prédécesseurs n'avaient jamais ouï pareilles choses ni du « temps des Romains et des Gaulois, ni depuis l'arrivée des Bretons, et que « leurs aïeux étaient tous originaires de Bains, de même que leurs descen- « dants, appelés, eux aussi, à vivre et à mourir dans la paroisse.

« Cette réponse fut rapportée au comte Pascweten qui, s'en étant ému, se « laissa fléchir. Il envoya donc de nouveaux messagers pour inviter les co- « lons de Bains à se réunir dans l'église paroissiale, afin de jurer sur l'autel « que leur déclaration était vraie; et ceux-ci y vinrent, en effet, accompa- « gnés des moines, des anciens et des seigneurs du plou[1]. »

[1] *Chartul. Roton.* p. 210, ann. 874-876.

Dès l'an 797, c'est-à-dire dès le règne de Charlemagne, le nombre des colons paraît avoir été beaucoup plus nombreux, dans les paroisses du Browerech, que celui des *mancipia* ou des *servi*. On en pourra juger par le document suivant :

« Cette notice fait connaître en présence de quelles personnes Gautro et « Hermandro, tous deux délégués du comte Frodalt, vinrent faire une en- « quête pour savoir à quel titre Anau de Langon et ses colons occupaient « le *vicus* qui porte ce nom. A leur question Anau répondit qu'il occupait « le *plou* par droit héréditaire, comme l'avaient occupé ses ancêtres, de « temps immémorial (*ab avis et pro avis*); et les *scabins* du comte, qui étaient « présents et avaient noms Sulon, Altroen, Catlowen, Worethael, Judwal- « lon, Sicli, décidèrent alors qu'Anau jurerait, en invoquant les saints, et « en même temps que douze témoins idoines, que le *vicus* de Langon, « avec sa terre et ses colons, lui appartenait en pleine propriété, ce qui fut « exécuté... dans la trentième année du règne de notre maître l'empereur « Charles, le III des calendes d'octobre, Isaac étant évêque de Vannes, etc. [1] »

Ainsi, en 797, le *vicus* de Langon appartenait, par titre héréditaire, au tyern Anau, et c'étaient ses colons qui en cultivaient le territoire.

A partir des dernières années du IXe siècle, — M. Guérard en a fait le premier l'observation, — les colons disparaissent, et les *heredes* ne tardent pas à les suivre [2]. Des *servi* plus de trace non plus; les *villani*, les *ruricolæ*, les *accolæ* les remplacent, du moins dans les contrées où l'abbaye de Redon possède des biens. Or, à quelle cause attribuer cette révolution? Voilà ce que nous aurons à examiner tout à l'heure; mais il nous faut d'abord établir que, dès la fin du Xe siècle, le villainage (*servitus villanica*) fut en effet substitué, dans une grande partie de la Bretagne, à l'ancien colonat et au servage de la glèbe.

« Un certain chevalier vint un jour demander aux moines de Redon et à « l'abbé de Saint-Sauveur, lequel était Pérénès (1050 à 1060), la tenure « qu'habitaient Tetguithel et ses fils dans le village de Prin. Mais ceux-ci, « ne voulant pas que la chose advînt, prièrent l'abbé d'accepter une somme « de cinquante sous, et de leur permettre, après cela, de vivre librement, « comme autrefois, sous le régime du villainage (*servitus villanica*), en payant « la redevance exigée ordinairement des *villani;* ce qui leur fut accordé, etc. [3] »

[1] *Chartul. Roton.* p. 148.

[2] Il est fait mention pour la dernière fois d'un *colonus* à Saint-Sauveur de Redon, dans l'année 1041 (*Chartularium Rotonense*, p. 275).

[3] *Chartul. Roton.* p. 231.

Or, quelle différence y avait-il, en réalité, entre le régime antérieur du servage, dont nous avons dit les rigueurs, et l'institution du villainage? Un curieux document du XIIIe siècle, publié par Houard, va répondre à la question :

« Naïf n'est autre chose que serf, et tant soit que toutes créatures dussent « être franks selon ley de nature, par constitution nequidant et de fait des « homes sont gens et autres créatures enservies (asservies), si come est de « bestes en parkes, pesons enservés (en réservoir) et oiseaux en cage.

« Servage de home est une subjetion issuan de si grand antiquité, que « nul frank ceppe ne purra estre trové par humaine remembrance.....

« De Sem et de Japhet sont issus les gentiles chrétiens, et de Cham les « serfs, que les chrétiens poient (peuvent) donner et vendre si come leur « autre chatell [1].....

« Nota que villeins ne sont mie serfs, car serfs sont dits de garder (*ser-* « *vare*)... Ceux ne poient rien purchasser (acquérir) fors que al œps (*opus*) « lour seigniour; ceux ne savent le vespre de quoy ils serviront le matin... « Ceux poient lour seigniours firger (fustiger), cipper, enprisonner, batre et « chastier à volunté, salve à eux les vies... Ceux ne doivent *sur* ne dédire « lour seigniour tant come ils trovent de quoy vivre, ni à nul ne liist estre « resceivor sans le grée de lour seigniour, fors que en félonie, et si ces serfs « tenent fiefs de lour seigniour, est à entendre qu'ils le tiennent de jour en « jour à la volonté des seigniours.....

« Villeins sont cultivors de *fiefs* [2], demorant en villages, car de *vill* est « dit villeins, de bourgh bourghois, et de citté cittizens. Et de villeins est « mencion fait en la chartre des franchises ou est dit que villein ne soit mie « si grefement amercié que sa gaigneur ne soit a luy sarve (conservée), car « de serfs ne fait-elle mencion pur ceo que ils ount rien en propre à perdre. « Et de villeins sont lours gaignures appelées villeinages. *Et notez que ceux « qui sont franks et quites de tout servage devenent enservis par contrats faits « parenter (entre) seigniour et tenants* [3]. »

Nulle part la distinction du serf et du villain n'a été plus nettement établie que dans ce passage remis naguère en lumière par M. Édouard Laboulaye [4]. Entre la condition de l'un et de l'autre, la différence est immense. Le pre-

[1] Propriété.

[2] Le nom de fief est donné à toute espèce de propriété dans les anciens documents anglais.

[3] Houard, *Traité sur les coutumes anglo-normandes*, t. IV, p. 576-579: *The Myror of justice.*

[4] *De la condition des femmes au moyen âge.*

mier, espèce d'esclave, sans possession et sans droit, ne sait le matin ce qu'il deviendra le soir; comme le *caeth* cambrien, il a le sort « de bestes en parcs, « de poissons en réservoirs et d'oiseaux en cages. » Battu, *cippé*, emprisonné selon le caprice du maître, condamné à ne quitter sa tenure qu'avec la permission du seigneur, traqué comme bête fauve quand il se sauve, il emporte, selon la vive expression de Guy Coquille, « sa servitude attachée à ses os, « laquelle ne peut tomber pour secouer. » Au contraire, le villain, au sujet duquel tant de déclamations ont été écrites [1], est un cultivateur soumis sans doute à certaines obligations serviles, mais protégé par la coutume et possesseur de sa terre au même titre contractuel que le comte de son comté, le baron de sa baronnie, le chevalier de son fief de haubert. En un mot, l'un peut être, à la rigueur, réputé le descendant de l'esclave romain, car sa condition, sans l'Église, eût été intolérable [2] : l'autre n'était qu'un censitaire *asservi seulement par contrat.*

J'ai dit ailleurs [3] que, depuis le XIe siècle, c'est-à-dire depuis l'époque où l'on a coutume de placer l'apogée de la *tyrannie* féodale, pas une trace de servitude ne se peut découvrir dans les cartulaires bretons. Dans un travail encore manuscrit, mais qui a été lu, depuis plusieurs années, à la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine [4], M. de la Borderie a proclamé, de son côté, que ses recherches persévérantes dans presque tous les chartriers bretons ont eu pour résultat d'établir invinciblement qu'après l'invasion normande,

[1] Naguère encore, dans une réunion de paléographes et de savants, on peignait le villain sous les plus sombres couleurs. L'on a droit de s'en étonner après les beaux travaux de MM. de Savigny, Guérard, Laboulaye, Lehuërou, Pardessus, L. Delisle, etc.

[2] M. Wallon a fait ressortir, dans un livre admirable, l'influence du christianisme sur la destruction de la servitude. Je ne sache qu'un seul homme qui ait contesté le fait, c'est M. Libri (*Histoire des mathématiques en Italie*, t. II, p. 508).

[3] A. de Courson, *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine.* Voyez aussi ce que j'ai dit de la transformation du servage en villainage au congrès de Redon (*Bull. archéol. de l'Assoc. bret.* t. VI, 1re livraison, p. 181, ann. 1857).

[4] Ce travail de notre savant compatriote doit remonter à 1855, car il m'écrivait de Nantes, le 11 août 1856 : « ..... On vous a embrouillé « au sujet de ce que j'ai dit, à Rennes, touchant « les serfs et les villains. J'ai soutenu comme « vous, et je crois avoir démontré que, sauf le « Léon et quelques localités de la Cornouaille, « comme Crozon (je ne connais même que ce « seul exemple en Cornouaille), il n'y a pas eu « de serfs ou mainmortables en Bretagne, après « le Xe siècle et l'invasion normande..... Ma « principale preuve consiste en ce que dans les « titres si nombreux, relatifs à notre province, « aux XIe et XIIe siècles, il n'est *pas une seule fois* « fait mention de serfs ou d'affranchissements « de serfs. » Cette preuve, sans réplique en effet, est celle qu'a fait valoir M. L. Delisle, pour établir que le servage était éteint en Normandie aux XIIe et XIIIe siècles (*Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 18 à 25).

la condition des classes serviles fut complétement transformée en Bretagne. Néanmoins tout le monde reconnaît que, à l'extrémité du *Pen-ar-bed*, c'est-à-dire dans le pays de Léon et dans la presqu'île de Crozon, en Cornouaille, la servitude de la glèbe survécut à la révolution opérée dans le reste de la péninsule. M. Léopold Delisle, à l'érudition duquel rien n'échappe, m'a fait connaître, depuis bien des années déjà, quelques lignes de Guillaume le Breton, où l'on voit que, vers la fin du XIIe siècle, le servage était en pleine vigueur dans le pays de Léon[1]. Le fait n'est point contestable, en effet, mais l'exception signalée, loin de détruire nos assertions, les confirme au contraire. Quant au régime sous lequel vivait le petit nombre de serfs, *taillis* ou *mottiers*, du Léon ou de la Cornouaille, voici ce que nous en apprennent les textes :

Art. 145. « Mesme en ladicte seigneurie[2], a ledit vicomte des hommes et « subjets qu'on appelle serfs de motte, sur lesquels il a le droit que nul « d'iceux ne peut aller hors demeurer ne prendre mansion ailleurs qu'ès « dittes mottes, ne leurs enfans pareillement; et s'ils vont ailleurs, et qu'ils « y soient par ledit vicomte ou ses officiers trouvez et apprehendez demeu- « rants, ledit vicomte ou ses dits officiers leur peuvent faire mettre le cor- « deau au col et les ramener à leur dite motte, outre leur ordonner punition « corporelle ou pécunielle, à l'arbitrage dudit vicomte.

146. « Et si les dits hommes ont enfans masles qu'ils aient mis à l'es- « colle, ceux ne peuvent avoir ne obtenir tonsure ne privilége de cléricature « ne nul ordre de prestrise sans avoir obtenu licence et congé du dit vicomte « par lettres patentes.

147. « Et si les dits enfans font au contraire, ils perdront tout leur bien « présent et futur qu'ils ont en la terre du dit vicomte, et seront forbannis « d'icelle terre[3]. »

On le voit, rien de commun entre le villainage et l'*usement de motte* du Léon et de la Cornouaille. — Mais pourquoi cette anomalie dans un coin de la péninsule armoricaine? Diverses causes ont été données : il a été d'abord

[1] « Non multo post, quidam alius vir nobilis « in eadem diœcesi (apud Osismios) mortuus « apparuit cuidam MANCIPIO suo, scilicet suo « *glebæ*, et dixit ei ut ex parte ejus diceret exe- « cutori testamenti ejus per cuncta signa, ut le- « gata et eleemosynas suas fidelius dispensaret, « quia constabat ei quod ipse, fraudem in his fa- « ciens, partem sibi non minimam retinebat; et « hæc dicens, digitis cunctis coxam rustici pren- « didit, et recessit. Vestigia autem digitorum ap « paruerunt diu postea in coxa rustici per quin- « que loca nigrefacta turpiter et adusta. » (*Script. rer. gall. et franc.* t. XVII, p. 74.)

[2] La vicomté de Léon.

[3] Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. CLXXIII.

parlé de débris de légions romaines qui, concentrées de ce côté, y auraient fait prévaloir leurs usages; mais nous avons prouvé, croyons-nous, que l'assertion n'a point de fondement. En second lieu, l'on a supposé, et nous avons nous-même soutenu cette thèse, qu'après trente années de dévastation de la péninsule par les Normands, de grands changements dans l'état des personnes avaient dû s'y opérer. En effet, les *plous*[1] étaient restés à peu près déserts[2], et, à leur retour de l'étranger, les seigneurs de Bretagne, craignant toujours, selon le mot de Pierre le Baud, « que les Normands retournassent à la dégaster, » durent s'empresser d'accorder toutes sortes de priviléges aux gens de bonne volonté, libres ou serfs, qui voulurent bien venir repeupler leurs terres en friche. L'explication, l'on ne saurait le contester, paraît on ne peut plus vraisemblable. Mais pourquoi le servage, disparu du reste de la Bretagne, et même, comme M. Guérard l'a constaté[3], de plusieurs autres parties de la France, se serait-il maintenu dans le Léon? Je me suis demandé, dans un premier ouvrage, si, grâce au courage du comte Even, auquel le Cartulaire de Landévénec donne le surnom de Grand[4], la population du Léon, victorieuse des pirates, n'aurait pas maintenu ses vieilles coutumes. Mais l'hypothèse ne paraît guère admissible lorsqu'on se rappelle l'espèce d'ouragan qui s'abattit sur la Bretagne après la mort d'Alain le Grand. La Chronique de Nantes ne dit-elle pas, d'ailleurs, que princes et mactyerns

[1] « Inde pro timore Normannorum comites « ac mathiberni dispersi sunt per Franciam, « Burgundiam et Aquitaniam. » (*Chron. Nann.* D. Mor. *Pr.* t. I, 145.)

[2] « . . . Tota Britanniæ regio in vastam ere« mum et solitudinem redacta est... » (*Chron. Nann.* ap. D. Mor. *Pr.* t. I, 142.)

[3] « . . . Il me semble, contre l'opinion émise, « il y a quelques années, par l'un de nos plus « savants historiens, que l'état des colons et des « serfs cultivateurs ne fut pas plus aggravé que « celui des grands feudataires par la chute des « institutions monarchiques, sous les petits-fils « de Charlemagne. L'état des premiers fut au « contraire considérablement amélioré, de même « que celui des seconds *..... De simples posses« seurs qu'ils étaient jadis ils se trouvèrent, au « xe siècle, de véritables propriétaires..... à « partir de la fin du ixe siècle le colon et la lide « deviennent de plus en plus rares dans les docu« ments; et ces deux classes de personnes ne « tardent guère à disparaître. Elles sont en par« tie remplacées par celle des *colliberti*, qui n'a « pas une longue existence. Le serf, à son tour, « se montre moins fréquemment, et c'est le *villa« nus*, le *rusticus*, l'*homo potestatis* qui lui suc« cèdent. » (Guérard, *Polyptique d'Irminon*, Prolégomènes, p. 249-250.)

D'après ces paroles, on voit que la révolution que nous avons signalée chez les Bretons s'accomplit presque partout au ixe siècle; elle fut seulement plus complète et plus générale en Bretagne.

[4] D. Mor. *Pr.* t. I, 335.

* Après ces déclarations si expresses de M. Guérard, j'avoue que j'ai peine à m'expliquer les sévérités excessives de l'auteur contre Louis le Débonnaire « ce fils malheureux, mais indigne, mais coupable, qui ren« versa de fond en comble l'édifice majestueux élevé par son père, etc. » (Voy. *Prolég.* p. 204.)

s'étaient sauvés en Angleterre, en Bourgogne, en Aquitaine, et que les pauvres, les laboureurs, étaient seuls restés, sans chefs et sans défense, sous le joug des Normands [1] ?

Mon opinion, si j'étais obligé d'en adopter une aujourd'hui, serait donc que la persistance du servage, dans le Léon, doit avoir une cause plus ancienne. Il existait, chez les Bretons de l'île, on l'a vu plus haut, deux sortes de servage, l'un conditionnel, l'autre perpétuel. Or, comme il n'est nullement impossible que le *pagus Leonensis* ait été régi par ce dernier mode de servitude, peut-être faut-il attribuer à sa persistance la continuation, dans le Léon et dans un coin de la Cornouaille, d'un régime effacé partout ailleurs. Mais ce n'est là, j'ai hâte de le déclarer, qu'une pure hypothèse, et je reconnais que, dans un travail comme celui-ci, toute conjecture qu'aucun texte n'appuie doit être rigoureusement écartée.

Avant de clore ce trop long paragraphe, je tiens à dire deux mots d'un genre de tenure très-ancienne en Bretagne et qui ne fut probablement qu'une sorte de continuation du colonat des anciens Bretons. Il existait, dans quelques établissements de fondation antique, sur les domaines des abbayes de Bégars et du Relec, dans la commanderie du Paraclet, à la Feuillée, en Cornouaille, un *usement* dit de *quévaise*. Quelques légistes bretons se sont ingéniés à donner les explications les plus *excentriques* de ce mot qui répond exactement à celui de *cavagium*, *chevagium* (*capitis census*, *capitatio*), et qu'on rencontre, à tout instant, dans les cartulaires et dans les polyptyques. La forme *chevage*, *chevaige*, se retrouve pourtant jusque dans de vieux romans français :

Et de chevaige quatre deniers donra [2].

Or il est certain que le chevage était le *signe du colonat* :

Sers de la tête rendant quatre deniers,

est-il dit dans le roman d'Ogier [3]. J'incline donc à croire que, même après la destruction du colonat, une institution à peu près analogue, et, par conséquent, différente du villainage, continua d'exister dans les établissements religieux désignés plus haut. Voici en quoi consistait cet usement de *qué-*

[1] « Adversus quos (Normannos) *nullus rex*, « *nullus dux*, *nullusque defensor surrexit.* » (D. Mor. *Pr.* t. I, p. 144.)

[2] *Le roman d'Aubry*, du Cange, nouv. édit. t. II, p. 141.

[3] Grimm, *D. R. A.* p. 299-332.

vaise dont nous nous sommes occupé dès notre début dans la carrière [1], mais rapidement, superficiellement, condamné que nous étions à traiter de trop de choses dans un espace resserré :

1. En quévaise, l'homme quévaisier ne peut tenir plus d'un convenant sous même seigneurie, sans le consentement exprès du seigneur, au défaut duquel consentement l'acceptation de la seconde tenure fait tomber la première en commise au profit du seigneur qui en peut disposer à sa volonté.

2. Le détenteur est tenu d'accepter actuellement et en personne la tenue en quévaise et la mettre en deu estat, tant à l'égard des terres, qu'édifices ; et si, par an et jour, il la laisse et cesse d'y demeurer, il en demeure privé, et peut le seigneur en disposer.

3. La tenue quévaisière ne se peut partager, vendre, diviser, échanger ny hypothéquer par le quévaisier, sans l'exprès consentement du seigneur, à peine de privation et commise au profit dudit seigneur.

4. Au seigneur consentant est dû le tiers denier du prix pour reconnaissance.

5. .....

6. L'homme laissant plusieurs enfants légitimes, le dernier des masles succède seul au tout de la tenure, à l'exclusion des autres.

7. Le décès du détenteur arrivé sans hoirs de corps, la tenure retourne en entier au seigneur, à l'exclusion de tous les collatéraux [2].

Que si l'on compare, maintenant, les dispositions qu'on vient de lire avec celles des coutumes cambriennes, on arrive à reconnaître : 1° que le quévaisier de l'Armorique, comme le *taeog* ou l'*aillt* gallois, était soumis à l'impôt de quatre deniers que payait l'ancien colon, c'est-à-dire à la capitation ; 2° que dans l'usement quévaisier, comme dans les coutumes qui ont trait à l'*aillt* de la *tir cyfrif*, il était interdit au tenancier de délaisser son domaine pour en acquérir un nouveau ; 3° qu'à la mort du quévaisier qui ne laissait pas d'héritier, sa tenure retournait au seigneur à l'exclusion des collatéraux, et

[1] *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, par M. Aurélien de Courson, Paris, 1840, p. 272 et suiv.

[2] *Ibid.* p. 404. — Quoique l'usement de quévaise n'ait été recueilli qu'à la fin du XVe siècle et que, n'ayant pas été écrit jusque-là, il ait dû subir bien des modifications, les analogies qu'il offre avec les coutumes de Galles sont assez frappantes pour que personne ne puisse contester que les mêmes institutions aient dû régner, à certaine époque, dans les deux pays.

que, dans l'une et dans l'autre institution, *c'était le dernier des enfants qui héritait de la tenure paternelle*[1]; 4° que, nonobstant les tempêtes qui bouleversèrent de fond en comble le sol de la Bretagne, depuis la mort d'Alain le Grand jusqu'au retour d'Alain Barbe-Torte (907-937), quelques coutumes primitives, le servage en Léon et dans la presqu'île de Crozon, la quévaise en quelques monastères de la Cornouaille, de la Domnonée et aussi du Léon, résistèrent à tous les chocs et ne durent pas être remplacées par le villainage.

§ VI.

Arts et métiers.

Il existait dans les monastères, sous la seconde race, et même antérieurement, nous l'avons ailleurs constaté[2], des ouvriers de divers états et doués d'une grande habileté de main. Mais, en dehors des communautés religieuses, les artisans ne se montraient pas encore, à vrai dire. Dans la première série des chartes du Cartulaire de Redon, il n'est parlé qu'une seule fois, en effet, d'un homme de métier (*Carantcar faber*[3]). Mais après la grande rénovation qui suivit les invasions normandes, lorsque, l'an 1000 accompli, les hommes se remirent en quelque sorte à vivre, les corporations d'artisans s'établirent dans les anciennes cités dont on relevait les ruines et dans les villes nouvelles qui se fondaient en assez grand nombre. Affranchies du servage qui avait pesé sur elles, les classes inférieures en vinrent bientôt à vouloir se soustraire à toute espèce de charges. Un jour, à Redon, vers 1060, le commun des habitants de la ville (*vulgus totius villæ*) refuse de payer aucune espèce d'impôt aux religieux de Saint-Sauveur, et ceux-ci sont forcés d'en appeler à la justice ducale. Dans le jugement rendu par le prince, il est fait mention du corps des drapiers, lesquels devaient, en acquittant certaines redevances, le jour de Noël, offrir en même temps une tunique à

[1] L'article 17 de la Coutume de Rohan dit aussi : « En succession directe des père et mère, « le fils juveigneur et dernier né desdits tenan- « ciers succède au tout de ladite tenue et exclut « les autres soit fils ou filles. » (Voy. l'usement de Rohan dans l'ouvrage cité plus haut, p. 486.) L'usement de Rohan s'appelait anciennement la *quévaise de Rohan.*

[2] Voy. p. LXVI-LXVIII.

[3] *Chartul. Roton.* p. 51 et 215, ann. 848. Ce Carantcar se rend acquéreur du domaine de Ranscaman Baih, avec un colon et d'autres tenanciers nommés *heredes.* (Voir ce qui a été dit plus haut des priviléges accordés aux forgerons, chez les Gallois.)

l'abbé de Redon. Des cordonniers en divers genres (*cordones, sutores vervecum*), des selliers et des bourreliers (*sellarii et lora facientes*) sont aussi désignés dans le même document, avec indication des redevances auxquelles ils étaient assujettis [1]. Viennent ensuite des ouvriers en fer, *ferrarii* (taillandiers, couteliers, etc.)[2];

Des charpentiers, *carpentarii*, qui s'occupaient aussi de toutes sortes d'ouvrages de menuiserie [3];

Des charrons, *carrarii* [4], nommés ailleurs *carroni*, *conditores quadrigarum* [5];

Des maçons, tailleurs de pierre, etc. *cementarii* [6] ou *minterii* [7], d'où le nom de famille Le Mintier, Le Maçon;

Des drapiers, *draperii* [8], *qui pannos vendunt* [9];

Des meuniers, *molendinarii* [10];

Des cuisiniers, *coqui* [11];

Des bouchers, *carnifices* [12];

Des boulangers, *pistores* [13];

Des bouviers ou *boviers* [14];

Des métayers ou fermiers, *medietarii*, *meditarii* [15];

Des chasseurs ou veneurs, *venatores* [16].

Parmi les personnes vouées aux professions libérales, nous notons des grammairiens, *grammatici* [17], qui enseignaient les belles-lettres, un médecin, *medicus*, lequel s'était fait moine dans l'abbaye de Redon en 1133 [18], et un mime, *mimus*, dont nous ne pouvons déterminer exactement la condition [19].

Nous ferons observer, en terminant, que les artisans ou gens de profession, cités plus haut, appartenaient tous à la classe des hommes libres, et qu'ils figurent comme témoins dans les chartes du Cartulaire [20].

[1] *Chartul. Roton.* p. 270, 383-384.
[2] *Ibid.* p. 267, 329.
[3] *Ibid.* p. 268-270.
[4] *Ibid.* p. 267, 329.
[5] Guérard, *Cart. de Saint-Père de Chartres*, p. 580.
[6] *Chartul. Roton.* p. 250, 330.
[7] *Ibid.* p. 348.
[8] *Ibid.* p. 236.
[9] *Ibid.* p. 383-384.
[10] *Ibid.* p. 286, 338.
[11] *Chartul. Roton.* p. 300, 305.
[12] *Ibid.* p. 290.
[13] *Ibid.* p. 260.
[14] *Ibid.* p. 345.
[15] *Ibid.* p. 267, 270, 304.
[16] *Ibid.* p. 315, 335.
[17] *Ibid.* p. 243, 308, 329.
[18] *Ibid.* p. 396.
[19] *Ibid.* p. 287.
[20] *Ibid.* p. 268, 270, 275, 293.

§ VII.

Officiers civils.

La plupart des dignités de l'ordre civil sont mentionnées dans notre Cartulaire. Parmi les officiers attachés au service des rois, des princes, des comtes, etc. nous citerons, en première ligne, l'intendant du palais, *dispensator*. Cet officier occupait, sous le nom de *deysteyn*, le troisième rang à la cour des rois cambriens [1]. Ses priviléges étaient considérables, et il est dit dans le code de Démétie, qu'en l'absence du brenin, c'était au *deysteyn* qu'appartenait la mission de faire respecter les priviléges du palais [2].

Nous retrouvons dans notre Cartulaire le même office de cour, et ce qui prouve son importance, c'est qu'il est occupé par un comte de Vannes, par Pascweten, le gendre du roi Salomon [3].

Plus tard, cette charge échangea son nom antique contre celui de *despensier*, de *majordome*, de *dapifer*, de *senescalcus* [4].

Il est fait mention, dans une charte de 868, du chef des écuries royales de Salomon, *stabularius Salomonis* [5]. Le mot *stabularius* est la traduction latine du breton *penngwastrawt*, qui signifie littéralement : chef des palefreniers, *caput, præfectus equisonum* [6].

L'office de *maer* ou de *mair*, en latin *major*, était rempli, chez les Bretons insulaires, par un homme de condition servile. Des douze manoirs dont se composait chaque *commote*, il y en avait un affecté au *maer* [7], lequel avait pour mission de faire le partage des terres serviles entre les colons [8], et de veiller à la bonne administration des tenures. A ce titre, divers profits lui étaient assurés de la part des *villani* [9], mais il ne devait rien prélever sur les hommes libres [10].

[1] *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 4, § 3, et p. 18, § 1, 2, 3, 4.

[2] « He is to maintain the privilege of the pa- « lace in the absence of the king. » (*Ancient laws of Wales*, t. I, p. 364, § 25, trad. par Owen.)

[3] *Chartul. Roton.* p. 207. Le copiste qui a transcrit cette charte a lu *Belston* au lieu de *Destôn* (*Deysteyn*).

[4] *Ibid.* p. 239, 250, 262, 324, 383, 390.

[5] *Ibid.* p. 172.

[6] *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 4, § 6, et p. 28, § 1, 2, 3, 4, 5.

[7] *Ibid.* p. 188, § 14. Le maer, n'étant pas de condition libre, ne pouvait être chef de clan. (*Ibid.* p. 692, § 8.)

[8] *Ibid.* p. 168, § 6, et p. 170, § 7.

[9] *Ibid.* p. 188, § 1, 2, 3, 4, 5, 6.

[10] *Ibid.* p. 488, § 2 : « Neither maer..... « shall have progress or quarters upon a free « man. »

Le Cartulaire de Redon, on doit le comprendre, n'indique pas, avec la même précision que les codes cambriens, les divers priviléges et attributions des *maer* armoricains; mais on y voit qu'un de ces *villici* était placé dans chaque *plou* [1], et qu'il y pouvait prélever des redevances sur certaines tenures [2].

Nous avons établi que, sous les Carlovingiens, la division par centaines fut un moment établie dans la Bretagne. Il y avait, en effet, dans la paroisse de Molac, en 849, un officier portant le titre de *centurio* [3].

Dans des actes postérieurs au xe siècle, figurent l'échanson, *pincerna* [4], *batellarius* [5]; le viguier, *vicarius* [6]; l'avoué, *advocatus* [7]; le percepteur des droits de péage, *telonarius* [8]; l'écuyer, *cliens, armiger, eques* [9]; le sergent, *serviens* [10]; le collecteur des dîmes, *decimator* [11].

§ VIII.

Officiers ecclésiastiques.

Dans les cinq diocèses où les moines de Redon possédaient des biens, il y avait, sous l'autorité des évêques, des archidiacres [12], des chanoines [13], des chantres [14], des doyens ruraux [15], des chanceliers [16], des écolâtres ou maîtres d'école [17], des trésoriers [18].

La plupart des offices institués dans les églises épiscopales se retrouvaient naturellement dans les abbayes. Soumis, dès l'origine, à la règle de saint Benoît, le monastère de Saint-Sauveur de Redon était gouverné par un abbé librement choisi par les moines.

[1] *Chartul. Roton.* p. 217 : «Howori *mair* in «plebe Catoc.» «Cumiau major Size plebis (*Ibid.* p. 360). «Eppo *major* in Camliciaco.» (*Ibid.* p. 353; et cf. p. 202, 228, 325.)

[2] *Ibid.* p. 210.

[3] *Ibid.* p. 203.

[4] *Ibid.* p. 322.

[5] *Ibid.* p. 237, 248.

[6] *Ibid.* p. 234, 236, 237, 248, 250, 256, 267, 314, 336.

[7] *Ibid.* p. 270.

[8] *Ibid.* p. 317, 320, 330.

[9] *Ibid.* p. 253, 267, 268, 316.

[10] *Chartul. Roton.* p. 260.

[11] *Ibid.* p. 267.

[12] *Ibid.* p. 233, 249, 254, 255, 262, 300, 330, 348, 351.

[13] *Ibid.* p. 299, 381.

[14] *Ibid.* p. 330.

[15] *Ibid.* p. 86, 146, 147, 163, 211, 223, 224, 225, 226, 229, 230, 250, 263, 281, 291, 307, 308, 322, 329, 330.

[16] *Ibid.* p. 233, 383.

[17] *Ibid.* p. 243, 291, 308, 351.

[18] *Ibid.* p. 249.

Le premier dignitaire, après l'abbé, se nommait *præpositus* ou prévôt. Leuhemel, le premier, exerça cette charge auprès de saint Conwoion, et il ressort de la vie de ce saint personnage que son adjoint avait, en grande partie, la direction des affaires matérielles de la communauté. Outre le *præpositus* ou prévôt de l'intérieur, il y avait des prieurs ou prévôts chargés d'administrer, au dehors, de petits monastères appelés *cellæ*, et, plus tard, *obedientiæ*, *prioratus*[1].

Les autres officiers monastiques, à Redon, étaient le cellerier, *cellarius*[2]; le gardien des reliques, *castos reliquiarum*[3]; l'aumônier, *eleemosynarius*, lequel présidait aux distributions faites aux malheureux et avait la direction de l'*hospitale pauperum*[4]; enfin, le portier, *ostiarius*[5], qui gardait la porte du couvent.

CHAPITRE IX.

§ Ier.

De la condition des terres.

Les érudits du dernier siècle ne voulaient pas qu'aucune règle eût présidé, dans les sociétés naissantes, au partage des biens. En ces temps primitifs, croyait-on, la terre appartenait au premier occupant, et le droit de la force régnait seul parmi les hommes à demi sauvages.

Cette opinion est complétement démentie par l'histoire.

Des textes formels de César et de Tacite, d'antiques coutumes germaines et bretonnes, attestent, en effet, que les nations, aux époques les plus reculées, ne se partageaient pas arbitrairement le sol sur lequel elles devaient plus ou moins longtemps séjourner. « C'étaient, dit César, les magistrats et « les princes de chaque peuplade qui, réunis en assemblée, assignaient aux

[1] *Chartul. Roton.* p. 237, 240, 248, 260, 261, 266, 294, 298, 303, 308, 310, 314, 320, 329, 330, 335, 336, 338.

[2] *Ibid.* p. 220.

[3] *Chartul. Roton.* p. 367, 368.

[4] *Ibid.* p. 182; cf. D. Mor. *Vita S. Conwoioni*, *Pr.* t. I, col. 246.

[5] *Chartul. Roton.* p. 111.

« familles germaines leur portion de territoire [1]. » Tacite, cent ans plus tard, tenait à peu près le même langage : « Les campagnes, dit-il, sont successi-« vement occupées par les tribus, en raison de la population (*pro numero cul-« toram*), après quoi l'on distribue un lot à chaque cultivateur [2]. »

Chez les anciens Bretons, les choses ne se passaient pas autrement. Les coutumes recueillies par Hoël le Bon, vers 940, ont conservé plus d'une trace de cette répartition primitive de la terre entre les tribus et les familles : « Les frères se partagent ainsi le sol : quatre *erws* sont attribués à chaque « *tyddyn* ou domaine. A la vérité, Bleddyn, fils de Cynvyn, modifia cet usage « afin que l'*uchelwr*, ou homme libre, eût douze *erws*, le *mab-aillt* huit, et « le tenancier inférieur quatre; cependant il est plus ordinaire que le *tyddyn* « se compose de quatre *erws* [3]. »

On verra tout à l'heure que, dans l'Armorique, les Bretons se distribuèrent avec non moins de régularité le territoire qu'ils venaient d'occuper.

Les terres ainsi morcelées n'étaient point des propriétés privées dans le sens absolu du mot : elles appartenaient, en effet, moins à l'individu qu'à la famille, et restaient sous la dépendance de la communauté. C'est ce qu'attestent les charges diverses qui grevaient ces biens, comme, par exemple, l'obligation imposée aux possesseurs de porter les armes pour la défense commune; l'interdiction de vendre aucune terre sans autorisation du prince [4]; enfin la prescription d'après laquelle tout domaine sans maître devait faire retour au roi réputé, le représentant de la société générale [5].

Cette organisation de la terre une fois admise, — et tout le monde la doit admettre, car elle est incontestable, — le caractère politique du régime féodal s'explique facilement : il n'y faut point voir une institution née, comme par hasard, après la mort de Charlemagne, mais un fait naturel amené par la force des choses. La société ayant besoin d'être défendue contre les attaques du dedans et du dehors, la terre ne pouvait, cela se conçoit facilement, appartenir qu'à des hommes de race libre, jouissant de

[1] « . . . Neque quisquam agri modum certum « atque *fines habet proprios*, sed *magistratus et « principes* gentibus cognationibusque homi-« num, qui una coierunt, *quantum et quo loco « visum est*, agri attribuunt, atque anno post « alio transire cogunt. » (Cæs. *de Bell. gall.* VI, XXII.)

[2] « Agri pro numero cultorum ab universis « per vices occupantur, quos mox inter se *secun-« dum dignationem* partiuntur; facilitatem par-« tiendi camporum spatia præstant. Arva per « annos mutant et superest ager. » (Tacit. *German.* XXVI.)

[3] *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 166, § 1.

[4] *Ibid.* p. 180, § 18.

[5] *Ibid.* p. 202, § 9.

tous les droits de cité, et capables de défendre, l'épée à la main, leurs biens, leur personne, la société. La propriété était donc, de fait, pour l'individu, le signe et la condition de la liberté; elle lui donnait une signification politique; elle faisait de lui un *civis optimo jure*. Or de ce caractère de la terre indépendante découlaient les conséquences que voici :

1° L'homme de race non libre, la femme, ne pouvaient posséder la terre[1];

2° Cette terre ne devait être aliénée, à aucun titre, sans le consentement des héritiers et des proches parents;

3° La terre appartenait, sans aucune restriction, au propriétaire; il y était souverain, puisque personnes et choses se trouvaient *dans sa main*.

Dom Lobineau suppose que, débarqués en Armorique, les *tyerns* qui venaient, avec les débris de leurs clans vaincus, y fonder une nouvelle patrie, partagèrent le sol presque désert de la péninsule[2] entre leurs compagnons d'exil et les rares habitants qu'y avaient laissés l'esclavage, le fisc et les pirates saxons[3]. Chaque *plou* eut un chef, ou mactyern, autour duquel se groupèrent les fugitifs que chaque victoire des Anglo-Saxons faisait affluer de ce côté-ci du détroit. Ces nouveaux venus devinrent, selon l'occurrence, les vassaux ou les tenanciers des compatriotes qui les avaient précédés. Quelques-uns, comme Harthec l'exilé (*homo transmarinus*)[4], se trouvant assez riches pour acheter des domaines considérables aux petits souverains du pays, se placèrent sous leur recommandation, et, devenus des seigneurs de fiefs, ils recherchèrent, à leur tour, des vassaux capables de les défendre. De là l'origine des arrière-fiefs soumis aux mêmes obligations que les fiefs primitifs.

La société organisée de la sorte, et, pour ainsi dire, *étagée* de la base au sommet, les princes et les seigneurs durent aviser aux moyens de transformer en guérets une partie de leurs friches et de leurs broussailles. Dans ce

[1] La femme et l'homme qui n'avaient pas de terre ne pouvaient remplir, selon la loi cambrienne, aucune espèce d'office, « n'étant pas « appelés à porter l'épée et à répondre à l'appel « de la trompette. » On lit dans ce même paragraphe : « Qui ne possède pas de terre ne doit « pas se servir de l'épée, puisqu'il n'a pas de « terre à défendre; il n'est pas juste, en effet, « qu'on perde la vie ou l'un de ses membres « pour le compte d'autrui. » (*Ancient laws of Wales*, t. II, l. XIII, p. 563, § 244.)

[2] Nous avons établi, dans plusieurs passages de ces prolégomènes, l'état de dépopulation de la Gaule, et tout particulièrement de l'Armorique, sous les derniers empereurs. M. de La Borderie, dans son Annuaire historique de Bretagne, pour 1860, a rassemblé des textes empruntés à divers légendaires, pour prouver que cette dépopulation, constatée par les lois impériales, ne fit que s'accroître durant les invasions barbares.

[3] Voyez plus haut, p. XII et suiv.

[4] Voyez plus haut, p. LXXXIX.

but, ils divisèrent leur propriété en deux parties : l'une forma le domaine propre du possesseur de fief; l'autre fut distribuée à des colons, à des censitaires, qui l'exploitèrent à des conditions plus ou moins onéreuses. Il résulta de cette organisation deux sortes de biens : les uns placés entre les mains des seigneurs, et qui, pour cette raison, étaient réputés *nobles;* les autres, confiés à des *servi,* à des *coloni,* et qu'on tenait, à cause de cela, pour *serviles.*

Nous avons établi plus haut que mœurs, langue, institutions civiles et religieuses, tout, dans la Bretagne proprement dite, avait été *importé* par les fugitifs des ve et vi^e^ siècles. Les pages qu'on va lire fourniront de nouvelles preuves à l'appui de notre thèse.

§ II.

De l'alleu.

S'il faut en croire le savant germaniste Grimm, le mot *alodis* dériverait de *al,* tout, entier, et de *od,* bien (*mere proprium*). C'est dans ce sens, en effet, qu'on opposait l'alleu aux acquets[1]. Mais le mot fut appliqué, plus tard, à toute terre possédée en propre par héritage, par achat ou par donation[2].

Selon le jurisconsulte Eichhorn, l'alleu était, primitivement, la propriété de l'homme libre, qui, roi dans son manoir, chef, juge de ses vassaux, maître de ses fiefs, ne relevait, comme on l'a dit ensuite, que de Dieu et de son épée. Cette indépendance de l'*alleu* est exprimée, dans deux de nos actes bretons, en termes des plus expressifs :

« La charte suivante a pour but de faire connaître et de transmettre à l'avenir « qu'un homme nommé Wrwelet vint demander au mactiern Jarnhitin un « asile où il pût faire pénitence de ses péchés; et, en effet, le mactiern lui « concéda le lieu de Rosgal, qui s'appelait aussi Botgarth. Mais, Wrwelet étant « mort, Worworet, son fils, s'en vint à Lisbedu, apportant avec lui deux « flacons d'excellent vin, et là, sur sa requête, Jarnhitin, en qualité de « prince héréditaire de Pleucadeuc, lui donna licence de défricher, dans la

[1] « Tam de alode quam de comparato. » (Bréquigny, *Testam. Amalfridi,* ann. 685, p. 302.)

[2] *Chartul. Roton.* p. 15, 31, 32, 34, 39, 47, 99, 101, 116, 117, 123, 127, 128, 132, 133, etc.

« forêt voisine de Lisbedu, autant de terrain qu'il pourrait, et d'y vivre aussi « indépendant qu'un ermite au désert, où Dieu seul commande en sou- « verain [1]. »

Ailleurs, un Breton de la paroisse de Gillac, ayant nom Wenerdon, vend au prêtre Sulcomin le domaine de Tonouloscan, et, dans l'acte, qui porte la date de 842, le vendeur déclare qu'il livre sa terre libre de toute espèce de servitude, telle qu'une île située au milieu des mers : « dedit istam terram « pro isto pretio, sicut de transmare super scapulas suas in sacco suo detu- « lisset, et *sicut insula in mare,* sine fine, sine commutatione, sine jubeleo « anno, sine exactore satrapaque, sine censu et sine tributo alicui homini « sub cœlo [2]. »

Assurément, la terre libre, indépendante, ne saurait être plus nettement définie. Et cependant, chez les Bretons, nous l'avons déjà fait observer, cette terre libre n'était pas, elle-même, exempte de toute espèce d'impôt. En effet, dans l'acte rapporté ci-dessus, une réserve est nettement stipulée : « (dedit istam terram) sine censu et sine tributo alicui homini sub cœlo, « *præter censum regis.* » Tout domaine libre, en Armorique, était donc soumis à un *impôt royal.* C'est ainsi que, dans la Cambrie, les manoirs libres étaient assujettis à payer au brenin, chaque année, un impôt d'une livre d'argent [3]. Mais ce n'est pas tout ; l'indépendance de l'alleu armoricain subissait d'autres restrictions encore :

« La fin du monde approchant, etc. moi, Ostroberte, et aussi Wandre- « fred, mon époux, nous avons donné et donnons aux moines qui servent « Dieu et professent la règle de saint Benoît dans l'abbaye de Redon, les « alleux dont nous sommes possesseurs en Cournon, sur la rivière de Cher... [4] « et ces alleux nous nous en sommes dessaisis sous l'autorité et avec la per- « mission du glorieux prince Salomon [5]. »

On le voit donc, ces alleux eux-mêmes n'étaient, en réalité, que des fiefs, puisqu'il fallait l'autorisation du roi pour les transmettre par donation. Cette coutume, au surplus, n'est, comme tant d'autres, qu'une sorte de dérivation des antiques lois de l'île de Bretagne, car on lit dans le recueil d'Hoël le Bon les paroles suivantes :

[1] *Chartul. Roton.* p. 217, ann. circiter 825.

[2] *Ibid.* p. 103.

[3] *Ancient laws of Wales,* t. I, p. 188, § 14 et 15.

[4] Cette paroisse a été détruite par les Normands.

[5] *Chartul. Roton.* p. 45. — Cf. *Ancient laws of Wales,* t. I, p. 180, § 18.

« Il est interdit de vendre ou d'engager une terre sans l'autorisation de « l'*arglwydd* ou seigneur supérieur de la contrée [1]. »

§ III.

Des *hereditates*. — Des bénéfices. — De la précaire.

1. J'ai prouvé plus haut que les *hereditates* du Cartulaire de Redon étaient tout simplement des bénéfices héréditaires. Ce n'est point à dire, toutefois, qu'il n'y eût, au IXe siècle, que ce genre de bénéfices en Bretagne. Nous voyons en effet, vers 863, saint Conwoion donner en bénéfice à Wrweten la parcelle de terre nommée Ranjarnoc; et, dans l'acte de concession, il est dit que quatre fidéjusseurs furent choisis afin d'attester, dans l'occasion, que la terre n'était point une *hérédité*, mais bien un bénéfice dont l'abbé de Redon pouvait disposer à sa guise [2].

2. M. Guérard, dans ses savants prolégomènes sur le *Polyptyque d'Irminon*, fait observer que rien, dans les concessions bénéficiaires qu'il a eu l'occasion d'examiner, *ne sent la seigneurie* ou ce qu'on nomma plus tard le fief. « Il ne faudrait pas croire, ajoute le docte écrivain, que les bénéfices étaient, « dès l'origine, ce qu'ils furent au Xe siècle [3]. » J'avoue que, *a priori*, j'ai toujours pensé, comme M. Laboulaye [4], que les faits ne se prêtent pas aux révolutions successives imaginées par certains jurisconsultes. Il me semble que, dès le principe, le bénéfice « sentait la seigneurie, » et que, le plus ordinairement, il ne se renfermait pas *dans le simple exercice de la propriété*. Au surplus, en supposant que l'observation des savants dont je parle fût fondée en ce qui concerne la France, il est certain qu'en Bretagne l'obligation féodale se rencontre dans les concessions bénéficiaires les plus anciennes [5].

3. On appelait précaire, au moyen âge, toute concession viagère des biens de l'Église, soit qu'on recommandât sa propriété et qu'on la reprît

[1] Ny dyly nep gwerthu tyr nai brydau heb gannyat argluyt, etc. (*Ancient laws of Wales*, t. I, p. 180, § 18.)

[2] *Chartul. Roton.* p. 50. Cf. p. 72.

[3] Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, Prolégomènes, p. 510.

[4] E. Laboulaye, *Histoire de la propriété en Occident*, p. 337. — « Il me semble, ajoute le savant jurisconsulte, que pour l'histoire des bénéfices on s'est trop facilement contenté d'une étude superficielle des mots, sans aller au fond même des choses. » — Rien n'est plus vrai.

[5] *Chartul. Roton.* p. 172.

seulement en usufruit, soit que l'Église joignît une donation à la propriété qu'elle rendait en usufruit.

On sait que la durée du précaire était déterminée, et qu'elle se bornait d'ordinaire à la vie du preneur et à celle de sa femme, s'il était marié [1]. Il n'était pas rare, cependant, que des donateurs réservassent le précaire à leurs descendants, avec obligation de payer la redevance à laquelle ils étaient eux-mêmes assujettis [2].

§ IV.

Des différentes espèces de biens. — La manse, le *ran*, le *tigran*, la *villa* (ker), le *bot*, la *villaris*, etc.

Les manses dont il est parlé dans le Cartulaire de Redon étaient situés dans les diocèses de Vannes, de Saint-Malo et de Nantes [3]. On appelait manse tantôt l'habitation toute seule [4], tantôt le domaine avec la maison et les autres bâtiments nécessaires à une exploitation rurale [5].

M. Guérard, dont les savantes investigations ont épuisé la matière [6], a dit que le manse, chez les Germains, était « l'élément constitutif de la propriété « et de la possession [7]. » Rien n'est plus vrai. Chez les anciennes peuplades de la Germanie, comme parmi celles de la Scandinavie et de la Bretagne, c'étaient les princes et les magistrats qui distribuaient aux *associations de familles* (gentibus, cognationibusque hominum) le terrain qu'elles devaient cultiver [7]. Or, il semble résulter de recherches assez approfondies sur les institutions des anciennes tribus européennes, que, dans chacune de ces tribus, l'homme libre recevait un petit domaine d'une étendue déterminée. Notre du Cange, auquel rien n'échappait, pour ainsi dire, a inséré les lignes suivantes dans son immortel Glossaire : « Boel. — Andreas Suenonis

[1] Canciani, t. II, p. 432.

[2] *Chartal. Roton.* p. 36, 106, 111, 114, 122, 169, 170, etc.

[3] *Ibid.* p. 5, 6, 7, 26, 32, 165, 174, 177, 199.

[4] « ... Villa juris mei... cum *manso* et aliis « mansiunculis » (*Chart. Roton.* p. 5). « ... Ti- « gran Botlouuernoc et couuenran quæ vocatur « Rangleumin, cum manentibus et *mansibus* » (*ibid.* p. 6). « Villa quæ vocatur Uuiniau cum « *mansis* et manentibus » (*ibid.* p. 7; cf. p. 165, 174).

[5] « ... Vendidi... mansum meum cum cas- « sis et ædificiis, cum omni supraposito in se « habente, tam terris, etc. » (*Ibid.* p. 26.) « ... Vendidi... mansum meum cum toto ædi- « ficio suo. » (*Ibid.* p. 177.)

[6] Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, Prolégomènes, p. 577-612.

[7] *Ibid.* p. 601.

« archiepiscopus Lundensis l. IV, *Legum Scaniæ* cap. I : *Cujus dimensione tota « villa in æquales redigitur portiones, quas materna lingua vulgariter* boel *appel- « lant, et nos in latino sermone* mansos *possumus appellare, earum fundis inter « se, prædiisque inter se, fundis ipsis adjacentibus adæquandis* [1]. »

Il y a tout lieu de croire que primitivement ce *boel* scandinave était, comme le manse germain et le *ran* des Bretons, la portion de terre affectée à l'homme libre. Aussi M. Guérard est-il pleinement dans le vrai lorsqu'il conjecture que, à l'origine, tous les manses durent être de même nature, chez les Francs, c'est-à-dire *ingenuiles* [2].

On a prétendu que la contenance des manses était, *très-anciennement*, de douze bonniers [3]. Telle n'est pas l'opinion de M. Guérard; mais, quoi qu'il en puisse être, nous ferons remarquer que, d'après un manuscrit du XIe siècle [4], la quantité de froment nécessaire pour ensemencer un bonnier était la même que celle qu'on jetait sur le *ran* armoricain [5], c'est-à-dire de quatre *modii* [6].

Les mots *villa, tigran, cowenran, bot, virgada* [7], lesquels sont souvent substitués, dans les chartes, au mot *ran*, indiquaient une tenure à peu près analogue [8].

On appelait *villares* ou *villulæ* des domaines de moindre étendue [9].

[1] Du Cange, édit. Didot, t. I, p. 711, v° Boel. — Cf. Ihrii, *Glossar. Suev. Goth.* v. I, col. 220 : « Danis *boe*, habitare. » — Voy. M. Edelstand Duméril, dans son *Diction. du patois normand.*

[2] Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, Prolégomènes, p. 584.

[3] Voir la Théorie des lois politiques de la monarchie française, par Mlle de Lézardière, t. II, p. 11, p. I, l. III, c. VII. — Cf. Guérard, *Polyptyque*, Prolégomènes, p. 608-609. Ces manses ecclésiastiques contenaient, en général, douze bonniers.

[4] « Consuetudine vulgari unus bonnarius se- « ritur frumenti modiis IV, sed minoris; de sili- « gine tribus, de spelta X, de avena VI, etc. » (Ms. de la Bibl. imp. Saint-Germ. lat. 1094, f° 130.)

[5] *Chartul. Roton.* p. 30, 44, 49, 51, 52, 53, 112, 117, 118, 122, 131, 134, etc.

[6] Il y a aussi quelques *rans* de VIII *modii de brace* (*Chartul. Roton.* p. 9, 36, 119, 205).

[7] « Tradidit Catluiant filium suum... et de- « dit cum eo *virgadam* terræ quæ appellatur « Chenciniac, quæ alio nomine nuncupatur « *Ran* Conmorin, et aliam *portiunculam* quæ « dicitur Ran-Hinwal. » (*Chartul. Roton.* p. 22.) — « Donavit Rethwobri III virgadas quæ sic « nominantur : Ran Haelmonoc, Ran Anaumo- « noc, Ran Trehan. » (*Ibid.* p. 137.)

[8] « *Villa* Winiau et *Ran* Winiau. » (*Chartal.* « *Roton.* p. 7 et 8.) — « *Villa* quæ vocatur *Ran-* « *carvan*, in *Ploilan.* (*Ibid.* p. 64.) — *Ran* quæ « vocatur *Bothgellet* et *aliam villam* quæ nuncu- « patur, etc. » (*Ibid.* p. 122.) — « Dedi eis mona- « chis (Ego Riwalt) *tigran Bot* Lowernoc et *con-* « *wenran* quæ vocatur *Ran* Gleumin. » (*Ibid.* p. 6.) — « Dedit Urmoed *tigran Ran* Alarac, etc. » (*Ibid.* p. 41.) — « Dedit Comaltcar alodum suum, « id est Ran-Riantcar. » (*Ibid.* p. 43.)

[9] *Chartul. Roton.* p. 37, 63, 77, 121, 124, 133, 150, 172.

Le monosyllabe *ker*, qui entre en composition dans un si grand nombre de noms de lieux, chez les Bretons, s'appliquait primitivement à une demeure fortifiée [1]; mais plus tard le mot fut employé pour désigner indistinctement un château, un petit manoir, une simple métairie.

La tenure à moitié (*medietas*) ne paraît avoir pris de l'extension en Bretagne qu'après l'expulsion des Normands; c'est alors, en effet, qu'on voit les *medietarii* [2], les *villani* [3], les *accolæ*, les *ruricolæ* [4], remplacer dans les actes les *servi*, les *coloni*, les *heredes*.

Dans les diverses tenures que nous venons d'indiquer il y avait :

1° Des forêts (*coet*, *cran*) dont les seigneurs concédaient souvent des portions assez considérables à leurs vassaux [5];

2° Des vignes qui occupaient en Bretagne une plus vaste étendue qu'aujourd'hui [6];

3° Des plantations de pommiers (*pomaria*) [7] dont les fruits ne furent pourtant employés qu'assez tard à faire du cidre [8];

4° Des vergers où s'élevaient diverses sortes d'arbres fruitiers, *viridaria* [9];

5° Des futaies d'aunes et de hêtres, *verneta* [10], *fagineta* [11];

6° Des prairies et des pacages, *prata*, *pascua* (en breton *loc'h*), qu'arrosaient de nombreux cours d'eau [12];

7° Des jardins (*horti*) destinés principalement à la culture des légumes, des racines et des herbes à l'usage de l'homme [13];

8° Des *culturæ*, champs où l'on récoltait des céréales [14];

9° Des bordages, *borderiæ* [15];

[1] *Caer*, murus, oppidum, urbs (Davies). (Voy. *Chartul. Roton.* p. 198, 242, 327.)

[2] *Chartul. Roton.* p. 267, 270, 304, 319, 321.

[3] *Ibid.* p. 231.

[4] *Ibid.* p. 119, 239.

[5] *Ibid.* p. 13, 88, 217.

[6] *Ibid.* p. 33, 70, 157, 158, 161, 283, 289, etc.

[7] *Ibid.* p. 35.

[8] M. L. Delisle cite un passage de la Vie de saint Guénolé d'où il résulte que l'usage du cidre était pour les moines une preuve d'austérité et de mortification. (*Études sur la condition de la classe agricole*, p. 471.) Des vers de Baudri de Bourgueil attestent qu'à la fin du XIe siècle la bière était encore la boisson ordinaire des Normands. (*Ibid.* p. 479, n. 60.) Dans une charte de notre Cartulaire (ann. 1062, p. 383) il est parlé d'hydromel, de cervoise, de vin aromatisé (*pigmentum*); mais de cidre, pas un mot.

[9] *Chartul. Roton.* p. 265.

[10] *Ibid.* p. 12, 119, 120.

[11] *Ibid.* p. 92.

[12] Dans notre Cartulaire tout domaine est toujours transmis cum *pratis*, *pascuis*, etc.

[13] *Chartul. Roton.* p. 113, 157, 166, 253, 255, 319, 335.

[14] *Ibid.* p. 166.

[15] *Ibid.* p. 264.

10° Des moulins, *molendina*[1];

11° Des salines, *salinæ*, situées dans la presqu'île de Guérande[2].

Des églises, des chapelles étaient aussi comprises dans la catégorie des biens qui se transmettaient par vente ou par donation. Il est souvent fait mention, dans notre Cartulaire, d'églises données ou vendues par des laïques qui les avaient reçues en héritage ou s'en étaient emparés par la violence[3].

Quoique, dès le IXe siècle, le fief se fût complétement constitué dans la presqu'île armoricaine, sous le nom d'*hereditas*, on remarquera que les expressions étrangères de *feviam*, *fevum*, *feodam*, *feudum*[4] ne se montrent que dans la seconde section de notre Cartulaire, dont les actes se réfèrent au XIe siècle, c'est-à-dire à une époque où les invasions normandes avaient à peu près anéanti la Bretagne antique[5]. Après la tourmente, la presqu'île armoricaine, longtemps délaissée par ses princes et ses seigneurs, fut, en quelque sorte, renouvelée; des institutions qui régissaient autrefois le pays quelques débris furent seuls conservés.

CHAPITRE X.

§ Ier.

Des impôts publics et des redevances privées.

M. B. Guérard a soutenu, on le sait, que le système financier des Romains fut promptement détruit par les Francs, et que ceux-ci, maîtres de la Gaule, se hâtèrent d'y réduire la chose publique en chose privée[6]. L'opinion con-

[1] *Chartul. Roton.* p. 230, 249, 253, 264, 265, 269, 271, 283, 285, 289, 293, 295, 301, 319, 321, 323, 332, 350.

[2] *Ibid.* p. 19, 21, 48, 57, 64, 71, 74, 78, 130, 131, 181.

[3] Voy. plus haut, p. CCXVII.

[4] *Chartul. Roton.* p. 265, 267, 285, 295. — C'est en 995 que le mot *fief* paraît pour la première fois, à ma connaissance du moins, dans un acte breton : « Hæc cartula indicat quod « dedit Conan Britannorum princeps... villas « tres quas Main nepos archiepiscopi tenebat de « eo in pheuu... et villam Perdutit quas Rorges « tenebat in pheuu sicut supradictus vir, etc. » (Voy. D. Mor. *Pr.* t. I, col. 350-351.)

[5] Voy. plus haut, p. XLIII-XLV.

[6] Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, p. 657-658. Cf. avec un rapport de l'auteur, *Bibl. de l'École des chartes*, t. I, p. 336-342.

traire, soutenue par Lehuërou et par Championnière, me paraît, je l'avoue, beaucoup plus probable[1]. Mais, quoi qu'il en puisse être, il est certain du moins que, chez les Bretons de l'île et du continent, un impôt public continua d'exister après la chute de l'empire. On a vu que, dans le pays de Galles, les manoirs libres devaient payer, chaque année, une livre d'argent au prince[2]. Or, les petits souverains de la Bretagne armoricaine prélevaient, de même, sur toutes les terres libres, un *census regis*. On lit, en effet, dans l'une des anciennes chartes de notre Cartulaire que Wenerdon vendit au prêtre Sulcomin, moyennant un prix convenu, la terre de Tonouloscan « sine fine, « sine jubileo anno, sine exactore satrapaque, sine opere alicui homini sub « cœlo, præter CENSUM REGIS[3]. » Certes, on ne dira pas qu'ici le *census regis* soit un indice de transformation de quelque tribut public en redevance privée. Autre fait : On lit dans une charte du IXe siècle que deux tyerns bretons qui, pendant trois années, s'étaient frauduleusement soustraits au tribut qu'ils devaient payer à Nominoë, comme possesseurs d'une *hereditas*, furent condamnés à expier cette faute en faisant au prince la cession de deux *randremes*[4]. Rien encore ici, l'on en conviendra, qui ressemble, le moins du monde, à une redevance privée.

Les établissements ecclésiastiques n'étaient pas exempts, eux-mêmes, de toutes charges envers le souverain. Aussi voit-on Alain Rébré concéder aux religieux de Redon le *gualoir* qu'il prélevait sur tous les monastères de ses états[5].

Au nombre des charges publiques, il faut aussi placer les droits extraordinaires, appelés *aides* et qui n'étaient dus aux seigneurs que dans certains cas exceptionnels. En Bretagne, ces *aides* étaient réclamées en quelques

[1] Lehuërou, *Institutions mérovingiennes*, p. 264, 320. — Championnière, *De la propriété des eaux courantes*, Paris, Hingray, 1846. Il a été publié de cet ouvrage une très-remarquable analyse par M. Bordier, *Biblioth. de l'École des chartes*, 2e série, t. IV, janvier et février 1848, p. 193, 228. — Personne n'ignore que la question de savoir si l'impôt public avait été conservé par les Barbares a été très-vivement discutée, au XVIIe siècle, par Boulainvilliers et par Dubos, le premier soutenant que les Gaulois et les Romains payaient seuls des redevances en qualité de *serfs*, le second affirmant que Gaulois, Romains et Francs étaient tous assujettis aux contributions publiques. La question mise au concours, en 1836, a donné naissance à deux mémoires, l'un de M. Baudi de Vesmes, l'autre de M. Guadet. Ce dernier a seul publié un résumé de son travail, que Lehuërou a complété avec une rare sagacité dans ses *Institutions mérovingiennes*.

[2] *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 188, § 15.

[3] *Chartul. Roton.* p. 103.

[4] *Ibid.* p. 82.

[5] *Ibid.* p. 250.

circonstances que la *très-ancienne coutume* énumère en ces termes : « En Bre-« taigne peut len user de plusieurs aies ; len doit ayder le seigneur à marier « sa fille, une tant seulement... la seconde aie est quand le seigneur est fait « chevalier et aussi son esné... la tierce aie est quand le seigneur vait en loust « ou chevauchée ou en guerre et en deffense de guerre pour le proufit com-« mun... s'il estoit prins des ennemis et len le peust avoir à renczon, chascun « de ses hommes le doit ayder à poyer sa renczon, selon que chacun aura « de bien... la quarte aie est quand le seigneur est arresté, prins et dé-« tenu, et len peust avoir o plege à certaine peine, les hommes à chacun « d'elx que len voudra prendre sont tenus de le délivrer... la quinte aie « est quand le seigneur achepte à sa presmesse ou retroit le héritaige son « presme, ses hommes sont tenus lui avancer tout quant que ils lui doyvent « de rente en l'année[1]. » Il ne faut pas oublier que la rédaction de cette coutume ne peut pas, selon Hévin, être postérieure à 1330.

L'obligation de payer la dîme était aussi, du moins depuis le règne de Charlemagne, une charge publique. Ce fut plus tard que cette prestation passa des mains de l'église dans celles des seigneurs, qui, selon l'usage, l'inféodèrent à des vassaux.

§ II.

Des redevances et des services.

Les redevances, les services, les corvées! que de fois ces mots n'ont-ils pas servi de texte aux légistes du temps passé pour exciter contre le moyen âge les préventions de la multitude[2]! Et pourtant, Championnière, Lehuërou l'ont démontré[3], l'institution remonte plus haut : c'est en effet un legs des Romains de la décadence; c'est l'un des nombreux stigmates qu'ils

[1] *La très-ancienne coutume de Bretagne*, chap. CCLVIII.

[2] M. Guizot lui-même, emporté par le torrent, a écrit ce qui suit : « On peut remonter le « cours de notre histoire et s'y arrêter où l'on « voudra : on trouvera partout le régime féodal « considéré par la masse de la population comme « un ennemi qu'il faut combattre et exterminer « à tout prix. » Assurément de telles paroles ne seraient pas écrites aujourd'hui sans correctif par le grand historien. Championnière a parfaitement établi qu'il y a deux choses dans les institutions seigneuriales, le *fief* et les droits de justice. Or, c'est manquer complétement d'équité que d'appliquer à l'un les anathèmes qui frappèrent justement l'autre.

[3] Voy. plus haut, p. CLXXVII, note 2.

ont laissés sur l'Empire, en se retirant devant les Barbares. Notre but, dans ce chapitre, n'est pas, on le pense bien, de disserter sur les redevances et les services chez les Bretons. Le détail en serait infini, et nous ne pouvons disposer ici que de quelques pages. Mais, comme la rente en argent et en nature était le caractère distinctif de la tenure censuelle, de même que la foi et l'hommage étaient les caractères de la tenure féodale, il y a nécessité pour nous d'examiner la question.

Les principales redevances en usage chez les Bretons armoricains se composaient de rentes en argent, en grains, en bétail, et de menues rentes qui accompagnaient les autres et consistaient en pain, vin, miel, lin, chanvre.

MM. Guérard et Léopold Delisle ont essayé de classer méthodiquement et de distribuer sous divers chefs les nombreuses redevances en usage dans le pays chartrain et dans la Normandie [1]. Quoique les résultats obtenus par nos deux savants prédécesseurs laissent peut-être quelque chose à désirer, nous procéderons comme ils l'ont fait, en nous guidant sur l'affinité qui semble exister entre telle redevance et telle autre.

1. CENSUS. — Nous avons établi ailleurs que les colons payaient un cens déterminé. Cette rente, une fois fixée, devait en effet rester invariable. Il en était ainsi dans le pays de Galles; et ailleurs, chez les Wisigoths, la redevance ne pouvait non plus être augmentée qu'après plusieurs générations, lorsque le concessionnaire avait mis en culture un terrain d'une certaine étendue [2].

2. CONSUETUDINES, TALLIA, INCISIO. — Le mot *consuetudines* désignait le plus ordinairement des droits anciens établis par l'usage. La taille, *tallia, incisio*, était au contraire une charge éventuelle, établie plus ou moins arbitrairement par les princes et par les seigneurs. Nous voyons cependant le mot *consuetudo* employé dans le même sens que *taille* dans une charte de 1108 où l'abbé de Redon se plaint au duc de Bretagne de l'injuste impôt (*injustam consuetudinem*) établi récemment sur les vassaux de l'abbaye, *ad ædificationem castri quod Blaen nuncupatur* [3]. Dans une autre charte, il est parlé d'une certaine coutume (*consuetudo*) imposée aux hommes de Saint-Sauveur de Redon par le duc de Bretagne, et qui, dans le langage vulgaire, s'appelait *taille* [4].

[1] B. Guérard, *Cartul. de Saint-Père de Chartres*, p. 113. — Léopold Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 56-92.

[2] *Leg. Wisigoth.* X, t. I, l. XIII.

[3] *Chartul. Roton.* p. 291. — Cf. *ibid.* p. 239, 267, 268, 271, 272, 289, 304, 314, 319, 323, 325, 343, et particulièrement p. 314.

[4] *Ibid.* p. 323. — « Concessit (Alanus comes) quandam *consuetudinem* quam super

3. Pasnagium. — Le pasnage était le droit de mener les pourceaux paître le gland et la faîne dans les bois, moyennant une faible redevance que l'usager payait au seigneur et qui s'appelait aussi *pasnagium*[1].

4. Villanagium. — Ce que nous avons dit plus haut de la tenure en villainage[2] nous dispense d'en reparler ici.

5. Molendina[3]. — La possession d'un moulin où les habitants d'un district plus ou moins étendu devaient faire moudre leurs grains était chose importante, au moyen âge. Aussi les moines qui fondaient un bourg obtenaient-ils ordinairement du seigneur de la contrée la propriété de quelque moulin avec privilége exclusif de mouture[4].

6. Furnum, Furnaticum. — L'obligation imposée aux villains de cuire au four du seigneur constituait, en faveur de ce dernier, un revenu considérable, car il percevait un droit non-seulement pour la cuisson, mais encore pour la vente du pain.

7. Manaheda. — On appelait ainsi une redevance qui se payait d'ordinaire en chevreaux ou en brebis[5] et qui correspondait, selon toute apparence, au *multonagium*[6] du pays gallo[7].

8. Teloneum, Navigium. — Le *tonlieu* était un droit sur les marchandises transportées par terre ou par eau[8]. On appelait *navigium* un impôt sur les navires chargés de provisions[9].

« homines Sancti Salvatoris habebat, quæ vulgo « *talliam* nuncupatur, nos *incisionem* nomina« mus. »

[1] *Chartul. Roton.* p. 332. Cf. avec les *usements de la forêt de Brécilien*. Voy. Éclaircissements. — Je renvoie aussi le lecteur curieux au chapitre très-intéressant de M. Léopold Delisle sur les forêts (*Études sur la classe agricole en Normandie*, ch. XIV, p. 334, 417).

[2] Voy. plus haut, p. CCLXXXI.

[3] *Chartul. Roton.* p. 230, 249, 253, 264, 269, 305 et 350.

[4] *Ibid.* p. 349-350. « Dedit Alanus (vicecomes Castri Noici) terram in predicto castro, « ubi ecclesiam et domus monachis necessarias « et burgum construerent (isti Rotonenses mo« nachi). Dedit etiam et precepit ut quicum« que in illo burgo habitarent, non alibi nisi « ad furnum monachorum coquerent, et ad mo« lendinum eorum molerent. »

[5] « *Mynn*, hædus, dit Davis, et il ajoute : *sic armorice.* » (Voy. *Chartul. Roton.* p. 29, 209.)

[6] « Adjecit istis donis (Bernardus de Rupe) « illas consuetudines quas habebat in Crahn, sci« licet frumentagium et *multonagium.* » (D. Lob. *Pr.* t. II, col. 162.) — Cf. *Chartul. Roton.* p. 29 : « Duos agnos in manaheda. Solidum qui appel« latur *manaheda*, multones duos, etc. » (*Ibid.* p. 209.)

[7] On sait que les chroniques de Saint-Denis et celle de Froissard distinguent toujours la Bretagne *bretonnante* de la Bretagne-Gallo. Dans un acte inséré parmi les *Preuves* de D. Lobineau, on lit ces mots : « Jean du Fou, receveur *en Bre« taigne Gallou*... le duc qui, pour lors, estoit « en Bretaigne-breton. »

[8] *Chartul. Roton.* p. 81, 192, 244, 253, 258, 284, 295, 296.

[9] *Ibid.* p. 258.

9. VINAGIUM. — Il était perçu, sur les vins apportés par mer dans les villes, un droit appelé *vinagium*[1].

10. SALAGIUM[2] MERCHATI, SALINAGIUM[3]. — On appelait *salagium* le droit qui se prélevait, dans les marchés, sur la vente du sel au détail, et *salinagium* l'impôt auquel on donna plus tard le nom de gabelle.

11. BRASCIMUM. — En 1108, Tangui, vicomte de Poher, en présence du duc de Bretagne et de sa cour réunie à Redon, *comme c'était l'usage*, faisait don aux religieux de Saint-Sauveur de la dîme d'une partie de ses revenus, « id est annonarum, molendinorum, pasnagiorum, venationum, « *brascimorum*[4]. » Dom Lobineau suppose, et sa conjecture me paraît fondée, que *brascimum* se doit entendre d'un impôt sur le grain (*brased*).

12. VENATIO. — On appelait ainsi un droit sur le gibier tué à la chasse[5].

13. GABOL[6]. — Chose curieuse, dans une charte de 834 relative à l'oratoire de Botgarth, en Vannes, il est fait mention d'une redevance nommée *gabol*. Le mot est tout germanique, et l'on s'étonne de le rencontrer sur le territoire breton. Cependant le fait se peut expliquer historiquement. Grégoire de Tours rapporte, en effet, que Frédégonde, voulant se venger de Beppolen, envoya des Saxons de Bayeux au secours de Waroch, comte de Browerech. Or, ces Saxons, après la guerre, se fixèrent-ils chez le peuple pour lequel ils venaient de guerroyer? Aucun texte n'autorise à l'affirmer. Mais nous ferons remarquer que la paroisse de Bains est appelée *Baiocam* dans un acte du Cartulaire de Redon[7], et que, au IXe siècle, plusieurs seigneurs du pays portaient des noms évidemment saxons.

14. MANDUCARIUM, CIBUS. — C'était le droit qu'avaient les seigneurs et les évêques d'aller, une ou plusieurs fois dans l'année, prendre leur repas soit dans la demeure d'un vassal, soit dans les cures et dans les monastères. Le droit de *past* existait très-anciennement dans l'une et l'autre Bretagne; il est désigné sous divers noms dans les documents latins et s'applique également à un laïque ou à un dignitaire ecclésiastique. Dans le premier cas, on se servait ordinairement des expressions *mangerium*, *prandium*, *pastus*, *procuratio;* dans le second cas, les mots *cibus*, *circada*, *parata*, étaient les plus usités[8].

[1] *Chartul. Roton.* p. 260.
[2] *Ibid.* p. 332.
[3] *Ibid.* p. 260.
[4] *Ibid.* p. 332.
[5] *Ibid.* p. 332.
[6] *Chartul. Roton.* p. 12.
[7] Greg. Turon. *Hist. Franc.* X, x, et cf. *Chartul. Roton.* p. 253.
[8] *Chartul. Roton.* p. 252, 335.

15. Oblationes, Primitiæ. — Les *oblationes* étaient les offrandes faites aux églises par les fidèles et dont les seigneurs se réservaient une part les jours de grandes fêtes[1]. Par *primitiæ*, ou prémices, il faut entendre des présents offerts à l'autel et dont une partie, après l'office, était portée dans la demeure du prêtre.

16. Candelæ[2]. — Les *candelæ* étaient des cierges allumés dans les églises et qui formaient une branche assez importante de leurs revenus. Les seigneurs laïques avaient coutume d'en revendiquer leur part. On voit, en effet, dans l'une de nos chartes, Droal, seigneur de Migron, concéder à l'église de Saint-Pierre de Frossay ce qu'il prélevait sur les offrandes des mariés et les cierges qui s'employaient aux relevailles, « de oblationibus nuptiarum « et de *candelis* purificationum. »

17. Sepultura. — Le droit de *mortuage* (ebediw) était payé, chez les Gallois, par les hommes libres comme par les villains[3]. Celui qui tenait une terre de deux seigneurs devait payer l'*ebediw* à l'un et à l'autre[4]. Ce droit de sépulture se retrouve dans les vieilles lois de tous les peuples. Vers l'an 1040, Droal, seigneur de Frossay, accompagné de sa femme et de ses deux fils, vint se recommander aux prières du vénérable abbé Catwallon. A cette occasion, il offrit au saint homme et à ses frères, non-seulement le monastère de Sainte-Marie de Frossay et le cimetière qui s'étend jusqu'aux portes de l'église, mais en outre le tiers de la dîme qu'il prélevait sur ces biens et qui consistait en grains, poulets, veaux, agneaux, jeunes porcs, lin, chanvre et *droit de sépulture* : « De duabus partibus tertiam partem totius « decime, videlicet annone, pullorum, vitulorum, porcellorum, agnorum, « lini canabique et *sepulturæ* ecclesiæ Sancti Petri et de tribus festivitatibus « anni, scilicet Natalis Domini, Paschæ et festivitatis Sancti Petri[5]. »

§ III.

Des services.

1. Que les *servi*, les *coloni*, les *villani* bretons fussent assujettis non-seulement à des redevances, mais encore à de nombreux services, cela n'est pas

[1] *Chartul. Roton.* p. 343.
[2] *Ibid.* p. 343.
[3] *Anc. laws of Wales*, t. I, p. 492, § 19, 20, 21.
[4] *Ancient laws*, t. I, p. 766, § 20.
[5] *Chartul. Roton.* p. 268-269.

douteux. Aussi, pas une vente de terre libre où ne se trouve la stipulation : « sine censu, sine tributo, sine opere, sine angaria alicui homini[1]. » Mais c'est en vain que nous cherchons dans le Cartulaire de Redon des détails sur le genre de prestations que devaient acquitter les divers tenanciers; il n'y est fait mention d'une manière précise que de l'ancien service du guet, qui avait été remplacé par une redevance[2], et des *angaria* dont nous allons dire un mot.

On sait que les Romains, sous l'empire, avaient établi sur leurs routes des gîtes (*stationes*) où les messagers impériaux trouvaient toujours des chevaux, des mules, des bœufs et des voitures entretenues en bon état aux frais du fisc. Lorsque ces moyens de transport étaient insuffisants, les habitants du district où se trouvait la station étaient tenus d'y suppléer, et ce service public, mis à la charge des particuliers, s'appelait *angaria*. Après la destruction de l'empire, on continua de désigner sous le nom d'*angaries* certains charrois qui se faisaient par les villains au profit du seigneur[3].

Nous trouvons dans quelques chartes de l'abbaye de Redon les deux mots *difosot* et *diost*, qui semblent aussi se rapporter à des services. Dans la nouvelle édition du dictionnaire de du Cange, *difosot* est considéré comme une espèce de corvée, *species corvatæ*[4]. L'explication n'est pas plus juste que celle dont on a fait suivre le terme *dicofrit* dans le même ouvrage[5]. On n'a pas pris garde, en effet, d'une part que le monosyllabe *di* est une particule privative, souvent remplacée, dans plusieurs chartes, par l'expression *sine* (*sine cofrito*), et que, d'autre part, les deux mots *difosot* et *dicofrit* ne s'appliquent qu'à des domaines libres et exempts de toute espèce de redevances ou de corvées[6].

Mais quelle est la signification du mot *fosot*? S'appliquait-il à une corvée ou bien à une redevance? Nous l'ignorons absolument. Quant au mot *diost*[7], on pourrait peut-être le traduire ainsi : *di*, particule privative, *sine; ost*, prestation de guerre (dans le genre de celle à laquelle étaient assujettis les co-

[1] *Chartul. Roton.* p. 28, 29, 30, 215, 221, etc.

[2] « ...Dedit (Alanus vicecomes Castri Noici) « monachis Roton. exactionem quam *gardam* ap- « pellant. » (*Chartul. Roton.* p. 350.)

[3] *Chartul. Roton.* p. 191, 193, 221.

[4] Voyez la nouv. édit. de du Cange, p. 856.

[5] Dans le Glossaire de du Cange, nouv. édit. p. 417, on lit : *Cofritum*, tributi species; et p. 842, *Dicofrit*, species operæ dominis præbendæ. Ainsi, *cofritum* désignerait une redevance et *dicofrit* (*sine cofrito*) une corvée. C'est déplorable. (Voy. *Chartul. Roton.* p. 29, 87, 136, 138, 151, 152.)

[6] *Chartul. Roton.* p. 29, 69, 91, 114, 116, 117, etc.

[7] *Ibid.* p. 132.

lons chez les Gallois[1] et chez les Francs[2]). Toutefois, je me hâte de le déclarer, pas un mot, dans nos chartes, n'appuie l'hypothèse.

2. Loch, Pastus caballorum vel canum. — On se rappelle que des douze manoirs dont se composait la *commote* cambrienne *quatre* étaient assignés aux villains (*meybyon eylyon*) chargés de nourrir les chiens et les chevaux du brenin[3]. C'était là sans doute une sorte de redevance, mais encore plus un service, ce semble, puisque les animaux devaient être logés et soignés par les colons. Il est souvent parlé de la brénée dans les cartulaires français[4]. En Bretagne, chose curieuse, le mot celtique, *brennaticum*[5], ne se rencontre que dans un petit nombre de chartes; mais, dès la plus haute antiquité, les tenures serviles étaient assujetties à ce genre de service qui fut plus tard remplacé par une redevance[6]. On lit dans Hérodote qu'en Babylonie *quatre* bourgades (le même nombre que dans la Cambrie) étaient aussi désignées pour nourrir les chiens du souverain. Que d'usages qu'on fait naître au moyen âge et dont l'origine se perd, de même, dans la nuit des temps[7]!

CHAPITRE XI.

DES POIDS ET DES MESURES.

Il n'est pas de question qui présente plus de difficultés que celle des poids et mesures au moyen âge. Telle est la rareté et l'insuffisance des do-

[1] *Ancient laws of Wales*, t. I, p. 79, § 15, et p. 487, § 6.

[2] Voy. Guérard, *Polyptyque d'Irmin.* Prolég. p. 661, et *Regist. Prum.* apud Hontheim, p. 66.

[3] *Ancient laws of Wales*, t. I, l. II, ch. XVII, p. 188, § 14.

[4] Guérard, *Cartul. de Saint-Père de Chartres*, p. 173, 221, 461.

[5] *Brennaticum*, de *bren*, du son; en Poitou, la brénée signifie encore aujourd'hui la nourriture des chiens.

[6] *Chartul. Roton.* p. 95, 191. — Dans le Cartulaire de Quimperlé, le comte Hoël concède à Loc-Amand « avenam quæ de eadem tribu cani-« bus comitis danda fuerat. » (D. Mor. *Pr.* t. I, 432.) En 1140, le duc Conan abandonne à l'abbaye de Sainte-Croix « debitum quod *cibus* « *canum* vocatur. » (*Ibid.* 580.) En 1083, Gestin de Raiz donne à Saint-Serge « pastus quos ex AN-« TIQUA consuetudine habebat in Chameriaco, « unum sibi, alterum canibus suis. » (*Ibid.* 457. — Cf. Grimm, *Antiq. Jur. Germ.* 256-352.)

[7] Voici ce curieux texte d'Hérodote : Κυνῶν δὲ Ἰνδικῶν τοσοῦτο δή τι πλῆθος ἐτρέφετο ὥστε

cuments, que M. Guérard lui-même a dû se résoudre, dans ses Prolégomènes du Polyptyque d'Irminon, à admettre, par hypothèse, que, sur les domaines de Saint-Germain-des-Prés, les mesures de même nom étaient de même espèce. Cette conjecture, à la vérité, se peut justifier, jusqu'à un certain point, par les ordonnances de Charlemagne prescrivant l'unité de mesure dans tous ses états et par plusieurs textes du *Polyptyque*, où l'on voit que, dans la plupart des terres seigneuriales on employait par bonnier (128 ares) quatre muids de semence[1]. Cependant, s'il est permis de croire que, dans les contrées directement placées sous la juridiction impériale, les diverses mesures purent être ramenées à l'uniformité, est-il aussi certain que les prescriptions de l'empereur produisirent le même résultat dans les seigneuries particulières? Il faut bien l'avouer, l'histoire, loin d'autoriser cette opinion, nous montre partout, au contraire, un système différent de poids et de mesures. Chaque province, chaque ville, chaque seigneurie de quelque importance, avait en effet le sien. Et comment s'en étonner? Les Francs, outre les mesures qu'ils avaient apportées de la Germanie, n'employaient-ils pas celles des Romains, des Gaulois, des Grecs et même des Juifs? De là, naturellement, une variété, une confusion qu'on n'a pas manqué d'attribuer, selon l'usage, à *l'anarchie féodale*.

Les seules mesures de superficie et de solidité indiquées dans le Cartulaire de Redon sont celles-ci : le *junctus*, l'acre, la charruée, l'*argentiola*, le journal, la hide, le *jugerum*, le muid, le setier, la *serena*, la *lagena*, le *scyphus*, le quartier, la mine, la charretée (*carralis*). — Nous allons essayer de déterminer la valeur de chacune de ces mesures.

§ Ier.

Mesures de superficie.

1. Le Junctus. — Il n'est question que deux fois du *junctus* dans notre Cartulaire, et c'est dans des chartes du pays *gallo* que la mesure est em-

τέσσερες τῶν ἐν τῷ πεδίῳ κῶμαι μεγάλαι, τῶν ἄλλων ἐοῦσαι ἀτελέες, τοῖσι κυσὶ προσετετάχατο σιτία παρέχειν. Τοιαῦτα μὲν τῷ ἄρχοντι τῆς Βαβυλῶνος ὑπῆρχε ἐόντα. (Hérodote, édit. Didot, l. I, ch. CXCII, p. 64.)

[1] *Capitul. Aquisgran.* ann. 789 c. 72. — *Capitul.* III, ann. 883, C. 8. — *Capitul. de Villis*, C. 9. — *Capitul. Paris.* ann. 829, C. 51. — Les ordonnances de Charlemagne furent confirmées par ses successeurs. (Voy. *Edict. Pist.* C. 8 et 20.)

ployée. On appelait *junctus*, ou *juctas*, une mesure désignant la quantité de terre que peuvent labourer, en une journée, deux bœufs attelés à la même charrue (*juncti*). Les exemples que du Cange emprunte au Cartulaire de Saint-Maixent en Poitou et au Polyptyque de Saint-Florent ne font pas connaître quelle était la mesure exacte du *junctus*. Mais elle devait être assez considérable, puisque dix *juncti* de prés et de vignes se vendaient 125 sous à Savenay, c'est-à-dire plus de six fois la valeur d'un *ran* de huit muids de semence en pays breton[1].

2. Acre. — Ce mot ne se rencontre qu'une seule fois dans le Cartulaire de Redon. Vers l'an 1060 ou 1065, l'église de Saint-Martin (*in plebe Baselgiaca*) est donnée à Saint-Sauveur avec seize pièces de terre, appelées *acres* dans la langue du pays : *cum sexdecim portionibus terræ quæ lingua eorum acres nominantur*[2]. L'*acre* dont il est parlé ici se composait-il de quatre vergées, comme dans la Normandie aux XIIe et XIIIe siècles[3]? Nous l'ignorons.

3. La charruée (*terra unius carrucæ, terra ad unum aratrum*). — La loi des Wisigoths fixait à 50 *aripennes*, c'est-à-dire à 632 ares environ, l'étendue de terre dont l'exploitation exigeait le travail annuel d'une charrue. Dans la Normandie, la *terre d'une charrue* était, en général, un domaine de 60 acres; mais, en Bretagne, où le sol est coupé de nombreux ravins, la *carrucata* paraît avoir eu une étendue moins considérable[4].

4. La Hide. — C'était aussi la terre qu'une charrue cultivait dans l'année. Il n'en est parlé qu'une seule fois dans notre Cartulaire.

5. Le Jugerum. — Le *jugerum* romain contenait 25 ares 28 centiares. M. Guérard pense, et son opinion nous paraît très-vraisemblable, que le *jugerum* du moyen âge avait la même valeur[5].

[1] Voy. *Chartul. Roton.* p. 161.

[2] *Ibid.* p. 277.

[3] *Cartul. de la Luzern.* ap. Léopold Delisle.

[4] Voy. *Chartul. Roton.* p. 288. — Dans un acte extrait du Cartulaire de Saint-Georges de Rennes, à la date de 1031, on lit ce qui suit : (Dedit Rojantelina vicecomitissa, ann. 1031) *terram uni aratro sufficientem, id est unam medietariam in Comburn.* (D. Lob. *Pr.* t. II, col. 120.) On voit plus tard Alain de la Zouche concéder en perpétuelle aumône à l'abbaye de Savigny *terram de castello Muric ad duas carrucas.* (D. Mor. *Pr.* t. I, p. 656.) — *Dedimus de terra nostra... quantam uni carrucæ opus fuerit.* (*Loc. supr. cit.* col. 665.) — *Dederat Guido de terra... sufficienter ad tres quarrucas.* (*Ibid.* col. 576.) — *Dedit Guegonus* (ann. 1098) *duas partes decimæ carrucæ suæ.* (*Ibid.* col. 498.) — *Ego Rivallonus... trado tertiam partem et molendinum dimidium et vincarum arpennos duos et virum unum qui terram unius carrucæ et molendinum unum tenet in beneficium.* (*Ibid.* col. 386.)

[5] Voy. Gattey, *Table des rapports des anciennes mesures agraires avec les nouvelles*, p. 158, 171, 207, 208.

6. L'Argentiola. — Les auteurs du nouveau *Gallia christiana* veulent que le mot *argentiola* ait le même sens que le latin *diurnale*, c'est-à-dire qu'il indique la quantité de terre qu'un laboureur peut retourner en un jour. L'expression *argentiola* ou *argensata* indiquerait donc la somme payée à l'ouvrier pour sa journée de travail [1].

7. Le Journal. — Avant la révolution de 1789, le journal, dans la majeure partie du diocèse de Vannes, contenait 80 cordes. La corde avait 24 pieds de long, et la corde carrée contenait 576 pieds carrés. Mais il y avait, en outre, dans le pays, un petit journal ou *journée*, qui variait de canton à canton. Dans les environs de Vannes, cette *journée* se composait de 58 cordes (36 ares 468 centiares); mais à Rhuys, et dans d'autres paroisses du littoral, elle ne comptait que 50 cordes. « Non-seulement, dit le savant « feudiste Hévin, le journal était différent selon les différentes seigneuries « et juridictions, mais encore il variait en proportion de la qualité des « terres. Il fallait beaucoup moins de terre pour faire un journal dans un « fonds fertile que dans un fonds infructueux : *Nobis ante hoc variabat mensura « in solo aratorio, silva cædua et pratis*, disait d'Argentré [2]. »

Dans la région française ou orientale de l'ancien *pagus venetensis*, la terre se divisait en *cinquantes*, et l'on disait *1, 2, 3 cinquantes* de terre. C'était le sixième du journal ou 5 cordes carrées.

Dans le pays nantais, il y avait un grand journal de 80 cordes et divers petits journaux qui contenaient ici 30 ares, là 27, ailleurs moins encore.

Dans la paroisse de Guérande, la journée, qui était de 576 gaules de 64 pieds carrés, valait 38 ares 899 centiares [3].

Maintenant, si nous remontons le cours des siècles, voici les renseignements que nous fournit l'histoire :

A Rennes, au XVe siècle, le journal de terre se composait de 16 sillons, et le sillon de 6 rayes, qui contenaient chacun 360 pieds. C'était donc 3 cordes trois quarts par sillon, et 60 cordes ou 34,560 pieds par jour-

[1] *Chartul. Roton.* p. 103.

[2] Hévin, *Consultation 51e*, p. 308.

[3] D'après la *Nouvelle maison rustique* (t. I, p. 563), on sème communément 104 litres dans l'arpent de Paris, c'est-à-dire dans 34 ares 19 centiares. Suivant Schnitzler (*Création de la richesse en France*, t. I, p. 32), la quantité de semence employée pour les céréales est depuis le huitième jusqu'au sixième du produit (12 ou 13 hectolitres par hectare). Cette évaluation réduit à 179 litres environ la quantité de blé semée dans un hectare. Selon Columelle (II, 9), qui fixe à 4 ou 5 *modii* (39 litres) la semence du *jugerum*, il aurait suffi aux Romains de 171 litres de blé pour ensemencer un champ de la valeur d'un hectare.

nal. Dans un prisage fait en 1487, par ordre de la communauté de Rennes, qui voulait acheter de la terre à l'abbaye de Saint-Georges, le journal est estimé 140 livres [1].

Plusieurs siècles auparavant, à Luzanger, l'une des plus anciennes paroisses du pays nantais, deux journaux représentaient un terrain sur lequel on jetait 2 muids et 4 setiers de semence : *vendidi jarnales duos et est satione modios II et sextarios IV*[2]. Or, si l'on admet, avec M. Guérard, que le muid de Louis le Débonnaire contenait 68 litres, et si l'on suppose, d'un autre côté, que le muid nantais était divisé en 16 setiers, les deux muids et quart dont il est parlé ici équivaudraient à la quantité de semence employée, de nos jours, dans un hectare de terre, et le journal actuel du Morbihan aurait conservé, depuis les temps anciens jusqu'à la Révolution française, à peu près la même valeur que le grand journal de Bretagne.

§ II.

Mesures de capacité pour les grains.

1. Le *modius* est la mesure de capacité dont on a coutume de déduire toutes les autres. Mais malheureusement les savants ne s'entendent guère sur la valeur qu'il faut lui attribuer durant l'époque carlovingienne. Au siècle passé, Dupré de Saint-Maur le faisait de 20 livres, dom Bouillard de 40 à 44, le comte Garnier de 72; enfin, Dupuy, de 80 livres au moins. De nos jours, M. Guérard a soutenu que le muid de Charlemagne contenait 52 litres, et celui de Louis le Débonnaire 68. Cette dernière mesure se rapproche beaucoup et du boisseau de Malestroit, en usage à Caro, Sérent, Pleucadeuc, et aussi de la mesure employée à Carantoir et dans les paroisses voisines. Ces boisseaux se divisaient l'un et l'autre en deux demés, le demé en deux quarts; le quart en deux godelées. Le boisseau de Malestroit contenait 8 décalitres 200, celui de Carentoir 8 décalitres 391. Or, comme c'est là, d'ordinaire, la quantité de semence employée en Basse-Bretagne pour un journal de terre, il est permis, ce semble, de supposer que, dans les paroisses dont nous venons de parler, le muid, au IXe siècle, se rapprochait beaucoup du *modius* de Louis le Débonnaire devenu le protecteur de l'ab-

[1] *Archives de la Communauté de Rennes.* — [2] *Chartul. Roton.* p. 179.

baye de Redon. Le prix élevé des *rans* vendus à Ruffiac, Augan, Caro, Sérent, etc. et le taux élevé des redevances auxquelles ces domaines étaient assujettis donnent une grande probabilité à cette opinion.

2. Le Setier (*sextarius*). — Le setier était une division exacte du *modius*. Mais comme il y avait des *modii* de diverses espèces, il y avait aussi des setiers de capacité différente. Souvent même on se servait de plusieurs espèces de setiers pour le même *modius*. En France, le muid contenait tantôt 16 setiers, tantôt 17, 18, 22 et même 24. J'ignore s'il en était de même en Bretagne; mais, comme il est fait mention, dans une charte de 895, d'un *sextarius calcatus*, j'en conclus qu'il y avait du moins deux sortes de setiers : le setier *foulé* et le *non-foulé*.

3. Le Quartier. — Il n'est fait mention du *quartier* que dans les dernières chartes de notre Cartulaire (XIe et XIIe siècle). Le *quartier* se composait ordinairement de 2 mines ou de 8 boisseaux.

4. La Mine. — La mine, dit D. Lobineau (*Glossaire*), contenait huit boisseaux de roi. Il en était ainsi dans certains cantons, comme à Lohéac, par exemple. Mais ailleurs la mine ne valait que quatre boisseaux. Au surplus, l'extrait suivant d'un ancien titre de la Chambre des comptes de Bretagne donnera aux lecteurs une idée assez exacte des mesures de capacité dont on faisait encore usage, dans les diverses juridictions et châtellenies de Bretagne, aux XVe et XVIe siècles :

§ III.

Mesures de capacité en Vannes, Rhuys et Auray.

« En la perrée y a 4 quarts de perrée.

« Au tonneau y a 10 perrées.

« 5 quarts de boisseau de Questembert et Rochefort font les quatre quarts « de Vannes qu'est la perrée de Vannes.

« 1 boisseau $\frac{1}{2}$ de Musillac fait la perrée de Vannes.

« 1 boisseau de la Roche-Bernard est moindre que la perrée de Vannes « de deux godelées qui font deux seizièmes ou un huitième de perrée. »

La mesure *caignarde* d'Auray.

« 16 écuellées font une perrée, mesure *caignarde*, et 4 perrées font trois

« perrées mesure d'Auray, selon qu'est rapporté au compte Olivier Genon, « receveur d'Auray en 1459.

« 5 boisseaux de Rieux font quatre perrées de Vannes, et 5 quarts de « boisseaux de Rieux font la perrée de Vannes. »

§ IV.

Hennebont.

« 4 minots font une perrée.
« 9 perrées font un tonneau, mesure d'Hennebont. »

Mesures de la juridiction de Guéméné sous Hennebont.

« 4 écuellées font une *résellée.*
« 8 résellées font une *coulonnée.*
« 2 coulonnées font un *regnot.*
« 1 regnot fait une somme, mesure de Guéméné.
« 1 somme fait 1 perrée $\frac{1}{2}$ d'Hennebont. »

Mesures de la Roche-Moisan sous Hennebont.

« 1 perrée fait une perrée d'Hennebont.
« 1 *ban* fait 5 minots qui sont une perrée et un minot d'Hennebont.
« 2 boisseaux *gloez* (p. e. *gloen?*), font un minot d'Hennebont.
« 8 boisseaux de *grayce* (?) font 9 minots d'Hennebont. »

Mesures des fiefs de Léon sous Hennebont.

« 1 perrée fait une perrée d'Hennebont.
« 1 *pennadée* fait une perrée d'Hennebont.
« 8 boisseaux font 9 minots d'Hennebont ».

Mesures de Treis-Faven.

« 1 perrée
« 1 *pennadée* } fait une perrée d'Hennebont. »

Mesures de Laustang (Nostang).

« 4 minots font la perrée.
« 9 perrées font le tonneau de Nostang. »

§ V.

Ploermel.

« 4 boisseaux font une mine.
« 2 mines font un quartier.
« 1 quartier fait 8 boisseaux.
« 1 mine de Lohéac fait 8 boisseaux de Lohéac.
« 6 boisseaux de Lohéac font une mine et $\frac{1}{4}$ de boisseau de Ploermel.
« 2 boisseaux avoine de Lohéac font une mine de Ploermel.
« 1 *buce* de Lohéac fait trois *rez* de Lohéac.
« La mesure *caignard*, qui est chacun quartier, vaut la mine mesure de « Ploermel, et une mesure à cheval outre.
« Il y a en chacun quartier 8 boisseaux mesure *caignard*.
« 6 boisseaux mesure *caignard* font 4 mines de Ploermel.
« 16 *trébuchets* font 1 crublée.
« 1 crublée fait 1 boisseau $\frac{1}{2}$ de Ploermel.
« 16 mesures font un boisseau de Ploermel.
« 16 boisseaux de Mauron font 1 mine de Ploermel. »

§ VI.

Quimper-Corentin.

« 1 *rez* fait deux *renées*.
« 1 tonneau de Quimper fait 12 rez.

Quimperlé.

« 1 mine fait 12 écuellées.
« 1 perrée fait 4 mines.
« 1 tonneau fait 9 perrées.
« Les quatre mynots font la perrée. »

§ VII.

Huelgoet, Châteauneuf-du-Fou et Landelau.

« 1 boisseau fait 2 crublées.
« 1 renée fait 2 boisseaux.
« 2 renées font 1 somme ou *policanée* (*alias* policanne ou policamée).
« 2 sommes ou policanées font 1 quarteron.
« 1 minot fait 1 boisseau.
« 24 écuellées font un boisseau.
« 2 bigotées font 1 boisseau. »

§ VIII.

Duault.

« 2 crublées font 1 boisseau.
« 2 boisseaux font 1 renée.
« 2 renées font 1 somme ou policanne.
« 2 sommes ou policannes font 1 tonneau.
« Reste à savoir combien il faut de jalonnées (ou galonnées) pour faire le « tonneau, » — « d'après le second compte de Guillaume Angelard, il faut « 12 jalonnées pour faire le tonneau. »

§ IX.

Carhaix.

« 2 boisseaux de blé font 1 renée.
« 2 renées font 1 somme ou policanne.
« 2 sommes ou policannes font 1 quartier.
« 4 quarterons font 1 tonneau. »

§ X.

Châteaulin de Cornouaille.

« 1 tonneau fait 8 cohannées.
« 1 cohannée fait 2 renées ou bariques.
« 1 renée ou barique fait 2 boisseaux.
« Item en partie d'icelle recepte, environ Saint-Renan-du-Bois (Loc-Ro-« nan) y a mesure par rez, dont 12 rez font le tonneau, et y a 2 renées en « chascun rez. »

§ XI.

Pontcroix.

« 8 renées font 1 septier.
« 3 septiers font 1 tonneau.
« 20 rés font un tonneau.
« 1 cruble fait 1 rés $\frac{1}{2}$.
« 16 crubles font un tonneau. »

§ XII.

Pont-l'Abbé et Cap-Caval.

« Combien que Guyon Foucard, receveur dudit lieu, ait certifié que les « 12 rés font le tonneau :
« 3 septiers font 1 tonneau.
« 4 minots font 1 rez.
« 12 rés $\frac{1}{2}$ *râcles* font 1 tonneau.
« 24 renées font 1 tonneau.
« 8 rés combles font 1 tonneau.
« 29 râcles font 1 tonneau.
« 8 crublées font 1 rés. »

§ XIII.

Conq, Fouesnant et Rosporden.

« 24 renées *rases* ou *rasées* font 1 tonneau.
« 18 renées *combles* font 1 tonneau.
« 5 mines de Scazre (Scaer) font 5 crubles Conq.
« 36 mines de Scaer font 1 tonneau.
« 1 cruble Conq fait 2 minots.
« 18 crubles font un tonneau.
« 1 mine fait 4 quarterons.
« 3 septiers font 1 tonneau. »

§ XIV.

Lesneven.

« Au tonneau y a 28 boisseaux froment, et par gros blé, par orge ou par « avoine, 24 boisseaux.
« 5 retz Gestin font 4 boisseaux.
« 4 hanapées font 1 boisseau.
« 4 crublées font un boisseau.
« 1 boisseau et 5 garcées, en Léon, font 6 boisseaux. »

§ XV.

Saint-Renan.

Suivant le compte de Jean Droniou, receveur d'Ack-Léon (au XVe siècle) :
« 1 *crible* (ou *cruble*) Carn fait 7 *hanterlées*.
« 1 *rez Buzic* fait 6 hanterlées $\frac{1}{2}$.
« 1 *rez Treffgavan* (ou *Poffgavan*) fait 4 hanterlées.
« 1 *rez Damany* fait 6 hanterlées.
« 1 boisseau de Saint-Renan fait 5 hanterlées.
« 1 boisseau de Saint-Renan fait 6 *hanaps revalloet*. »

§ XVI.

Brest et Ack-Léon.

« Un tonneau de Brest fait 24 boisseaux de Brest.
« Un tonneau de Brest fait 28 boisseaux de Saint-Mahé.
« Un tonneau de Brest fait 30 boisseaux de Saint-Renan. »
Suivant le compte d'Hamon Bohier, receveur de Brest en 1547 :
« 1 crublée Carn fait 7 hanterlées.
« 1 rez Buzic fait 6 hanterlées.
« 1 rez Tregavan fait 4 hanterlées.
« 1 rez Damany fait 6 hanterlées.
« 1 boisseau de Saint-Renan fait 5 hanterlées.
« 1 boisseau de Saint-Mahé fait 6 hanterlées.
« 1 boisseau de Guitalmezeau fait 5 hanterlées.
« 1 boisseau de Brest fait 8 hanterlées.
« 1 tonneau de Brest fait 192 hanterlées. »

§ XVII.

Morlaix.

« 16 quartiers ou *parafraz* font 1 tonneau de Morlaix.
« 2 renées font 1 quartier ou parafraz. »

§ XVIII.

Lanmeur.

« 18 quartiers ou parafraz font un tonneau.
« 2 renées font 1 quartier ou parafraz.
« 1 renée fait 2 boisseaux.
« 1 somme fait 2 quartiers ou parafraz. »

§ XIX.

Lannion.

« 4 renées font 1 seillée.
« 8 seillées font 1 tonneau.
« Chacun boisseau fait une renée.
« Seillée et somme, semblable mesure.
« Les 24 esculées font le boisseau renée. »

§ XX.

Goello.

« 1 *rez* fait 12 boisseaux.
« 3 *rez* font un tonneau de Goello. »

§ XXI.

Guingamp.

« 2 quarts (*alias* quarterons) font 1 somme.
« 8 quarterons, ou 4 sommes, font 1 pipe.
« 16 quarterons, ou 8 sommes, font 1 tonneau.
« 4 quarterons font 1 rés.
« 4 rés font 1 tonneau.
« 1 seillée fait 1 quartier.
« Renée, boisseau, reselée, mesme mesure, et les deux font la seillée « ou le quartier.
« Les 12 crublées font le quartier et *rachas* (?). »

§ XXII.

Minibriac.

« 8 boisseaux font 1 rés.
« 2 boisseaux font 1 quartier.

« 4 quartiers font 1 rés.
« 2 quartiers font 1 somme.
« 4 rés font 1 tonneau.
« 8 sommes font 1 tonneau. »

§ XXIII.

Penthièvre et Lamballe.

« 1 tonneau mesure vénale fait 12 perrées.
« 1 perrée fait 4 quarts.
« 1 quart fait 4 *godets*.
« 2 quarts font 1 tonneau qui est $\frac{1}{2}$ perrée.
« Item autre mesure appelée *vieille mesure*, qui est moindre du quart que « la mesure vénale.
« Il y a en la paroisse de Plestan mesure appelée boisselée, dont les 5 « font la perrée mesure vénale.
« Autre mesure appelée *chemin chaussé*, et est la dite *juste* (c'est le nom de « cette mesure) moindre d'un septième que la perrée de Lamballe, et se « compte 14 *justes* pour le tonneau de Lamballe, et 28 boisseaux pour « 14 justes.
« Autre mesure de Lamballe dite *mesure de Matignon*, qui se mesure par « boisseau, et compte l'on 32 boisseaux de la dite mesure par tonneau, « mesure vénale dudit Lamballe.
« Autre mesure appelée mesure de Plessis-Balisson, qui est pareille à « celle de Lamballe et se compte par mine et par boisseau, et, en chacune « mine, y a 8 boisseaux, et les 3 mines font le tonneau, et les 11 boisseaux « font la perrée mesure de Lamballe.
« Plus y a mesure de Dinan dont faut 20 boisseaux pour tonneau, mesure « de Lamballe. »

§ XXIV.

Montcontour.

Selon le compte d'Alain Codillac, receveur de Montcontour, en 1494 :
« 1 tonneau fait 8 perrées.

« 1 perrée fait 2 boisseaux.
« 1 boisseau fait 8 godets.
« En la perrée de Lamballe, 2 boisseaux.
« Au tonneau, 12 perrées.
« Au boisseau, 8 godets.
« Les 4 boisseaux de Saint-Brieuc font la juste. »

§ XXV.

Dinan.

« 12 godets font le boisseau.
« 8 boisseaux font la mine, mesure de Dinan.
« Les quatre boisseaux font la mine, soit froment ou seigle et avoine, « pareille mesure, fors que le froment est comble, et les 4 mines font le ton- « neau et la mine fait la pipe. »

§ XXVI.

Retz.

« La mesure de *Bourgneuf* et de Prigny sont tout un, et font les trois bois- « seaux, — 1 septier nantois a davantage de $\frac{1}{10}$ de boisseau.
« Aussi est semblable mesure celle de *Veuz* et celle de *Pornic;* la mesure « de *Bouign* est plus grande, et les 2 boisseaux font 1 septier nantois.
« *Machecoul.* — Le boisseau est moindre, et les 5 boisseaux font environ « 1 septier nantois.
« La *Benaste* et *Touvoye* sont encore moindres, et les 6 boisseaux font « environ 1 septier nantois. »

§ XXVII.

Loyaux (Mesures de).

« 4 boisseaux $\frac{1}{2}$ froment, appelés mesure *reze* de Loyaux, font le septier « nantois.

« 3 boisseaux froment, appelés mesures de Saint-Père en Rays et du Pé-« lerin, — qui sont pareille mesure, — font le septier nantois.

« 6 boisseaux froment, pareille mesure raze de Saint-Lumine, font le « septier nantois. »

§ XXVIII.

Guérande (Mesures de).

« 9 quarteaux de Guérande font le septier nantois.

« La *trulée* contient 4 quarteaux.

« 2 *tralées* font un boisseau[1]. »

On a pu juger par les pages qui précèdent de l'excessive variété qui régnait en Bretagne dans les mesures de grains. Il en était à peu près de même partout. Non-seulement chaque seigneurie avait sa mesure à elle, mais encore une *grande* et une *petite* mesure. Il y a plus : dans un grand nombre de fiefs, il y avait une mesure différente pour l'avoine, l'orge et le froment.

§ XXIX.

Mesures de capacité pour les liquides.

1. La Serena. — *Rivur pater ipsius Worcomin dedit duas serenas de medone, panes* XXXIV *et multones tres*[2]. C'est la seule fois que le mot *serena* se montre dans notre Cartulaire : j'ignore quelle était la capacité de cette mesure.

2. Lagena. — D'après l'assise de David, roi d'Écosse, sur les poids et mesures, la *lagena* contenait douze livres d'eau (à peu près six litres). Du Cange et M. Guérard ne donnent pas d'autres renseignements sur cette mesure[3].

[1] Les renseignements qu'on vient de lire sur les mesures de capacité dans les diverses juridictions et châtellenies de Bretagne aux XVe et XVIe siècles, ont été extraits d'un livre relié en parchemin et commençant par ces mots : « Anne, par la grâce de Dieu, reine de France, « duchesse de Bretagne; signé en la fin : de « Saint-Dos, auquel livre, sur la fin, est un cha-« pitre des mesures des receptes ordinaires, con-« tenant quatorze feuillets. Ledit extrait trans-« crit et collationné le 15 septembre 1670. » — (Pris sur une copie dudit extrait qui se trouve aux archives départementales du Finistère.)

[2] *Chartul. Roton.* p. 98.

[3] *Ibid.* p. 252; — cf. avec du Cange, v° *Lagena.*

3. Cyphus. — Il est souvent question de *hanafat* et de *cyathi mellis* dans nos actes de Bretagne[1]. Dom Leduc, dans ses notes manuscrites sur le Cartulaire de Kemperlé[2], affirme, d'après je ne sais quelles données, que le *cyathus* contenait six pintes. Il est à présumer que le *cyphus* de notre Cartulaire était une mesure de même capacité[3].

CHAPITRE XII.

Le Cartulaire de Redon renferme les plus précieux renseignements sur le prix des terres et le taux des redevances chez les Bretons du IXe siècle, et c'est par là que nous terminerons ces prolégomènes déjà si longs. Nous eussions voulu faire connaître, préalablement, la valeur des monnaies et le pouvoir de l'argent durant la même période. Mais, dans l'état actuel de la science, qui oserait tenter une pareille œuvre? Des hommes d'un incontestable mérite se sont efforcés, au siècle dernier et naguère encore, de résoudre le problème; or, telle a été la diversité des systèmes, qu'on se demande si la question n'est pas insoluble.

Le Blanc, dans son *Traité des monnaies*, assure que le sou carlovingien contenait 165 grains $\frac{2}{5}$ d'argent fin, ce qui équivaut à $18^{g},35$; et, puisque le décret du 22 mai 1849 fixe la valeur de 1000 grammes d'argent pur à 220 fr. 55 c. déduction faite des frais de fabrication, on peut poser cette proportion :

$$1000 : 220,55 :: 18,35 : x = 4,05 \text{ c.}$$

[1] « Ego Alanus... Britannie comes... quamdam terram quæ vocatur Killicaduc... IV videlicet cyathos, id est hanafat mellis, dedi monasterio Sanctæ Crucis. » (*Chartul. Kempereleg.* ap. D. Lobin. II, c. 266.) — Dans un titre de 1128, donné en extrait par D. Leduc, on lit ces mots : « Concordia de Logamand : de unoquoque ciatho mellis tres nummos reddat. »

[2] Ce manuscrit se trouve aux archives de Quimper. Dom Leduc a eu la déplorable idée d'y donner, seulement *en français*, de longs extraits du Cartulaire de Kemperlé, précieux manuscrit, vendu à un Anglais, il y a peu d'années, malgré nos vives protestations.

[3] « In minihi XLVIII ciphos mellis et XII panes et XVI denarios et VI arietes. » (*Chartul. Roton.* p. 252.)

Le sou carlovingien serait donc aujourd'hui, s'il était resté en circulation, une pièce de 4 fr. 5 c. Plusieurs états d'Allemagne et d'Italie ont encore une monnaie de la même valeur : ainsi la pièce de 2 florins du royaume de Bavière vaut 4 fr. 24 c. et avant elle existait une monnaie qui se rapprochait encore plus du sou de Charlemagne. L'écu de la banque de Gênes vaut 4 fr. 21 c. et le ducat de Naples 4 fr. 24 c.

D'après les pesées faites par M. B. Guérard, la valeur intrinsèque du sou carlovingien aurait été 4 fr. 25 c. Or, comme le pouvoir de l'argent, d'après le docte écrivain, était seulement six fois $\frac{84}{100}$ plus fort qu'aujourd'hui, vers l'an 805, il en résulte que 4 fr. 25 multipliés par 6,48 donnent 29 fr. 19 c. Malheureusement rien de moins prouvé que l'exactitude de ce chiffre, puisque M. Guérard lui-même avait fini par en douter [1]. C'est qu'il est bien difficile, en pareille matière, je ne dis pas d'atteindre le but, mais seulement d'en approcher. D'abord, le prix d'un objet varie sans cesse, par rapport au prix d'un autre objet : la viande, par exemple, s'est vendue moins cher que le pain, tandis qu'aujourd'hui, le contraire a lieu. Au même moment les prix d'un même objet sont différents dans deux endroits assez rapprochés. Ainsi, le sou de Charlemagne (soit 4 fr. 05 ou 4 fr. 19) payerait maintenant le salaire de quatre manœuvres à Vannes et celui de cinq ou six manœuvres à Redon. Dans la même localité, les prix changent d'un jour à l'autre. On a vu, il y a peu d'années, l'hectolitre de froment monter de 4 francs d'une quinzaine à l'autre. La monnaie, c'est-à-dire l'unité de mesure, n'a pas non plus une valeur invariable : autrefois, dans un intérêt tout personnel, les princes changeaient le poids et l'aloi de leurs monnaies. Maintenant de telles altérations ne sont plus possibles; cependant, après la découverte des mines de la Californie, une sorte de révolution ne s'est-elle pas opérée dans toutes les valeurs? Pour échapper à ces perpétuelles variations, les savants ont pris le blé comme unité de mesure. Mais la quantité de froment produit par chaque hectare a varié comme la fertilité des terres, et la consommation par tête n'a pas été, tant s'en faut, toujours la même. Tout cela n'est pas, on doit le comprendre, sans influence

[1] J'ai eu l'occasion de soumettre à M. Guérard quelques observations au sujet de son opinion sur la valeur de l'argent sous la seconde race, et le savant écrivain, dont la bonne foi n'avait pas d'égale, n'hésita point à me déclarer que son jugement s'était modifié, et qu'en donnant au sou carlovingien dix fois sa valeur intrinsèque, je n'étais pas trop loin de la vérité. M. de la Borderie, de son côté, a recueilli de la bouche du maître une déclaration analogue. (Cf. *Cartul. de Saint-Père de Chartres*, introduct. p. CLXXXVII et suiv.)

sur la valeur. Aussi, convaincu de l'immense difficulté de la question et encore plus de notre insuffisance pour la résoudre, prenons-nous le parti d'enregistrer tout simplement les prix tels qu'ils sont exprimés dans le Cartulaire. Viendra plus tard, peut-être, un homme de capacité supérieure, économiste aussi bien qu'historien, lequel, rassemblant, comparant les documents publiés de tous côtés, accomplira l'œuvre vainement tentée jusqu'ici par les Le Blanc, les Dupuy, les Bonamy, les Gourcy, les Garnier, les Leber et les B. Guérard.

§ Ier.

Prix des terres.

797-814. — La villa de Branscean et celle de Drihoc, en Carentoir, sont vendues, avec maison, champ, récolte de foin et quatre tenanciers, la somme de trente sous [1].

814. — Un *Ran* et un demi-*ran*, avec trois colons, payés vingt sous dans le pays de Vannes [2].

814 et 821. — Une autre terre libre (*Virgada Riochan*) se vend neuf sous dans le pagus *venetensis*, sur les bords de l'Oust [3].

816. — Vente d'un alleu au prix de cent sous, dans la paroisse de Luzanger [4].

819. — Même alleu vendu quarante sous, avec terres, vignes, bois, manses et écuries (*scuris*) [5].

819. — Domaine de la contenance de douze muids de semence, acheté quinze sous dans la villa de Fait, en Derval [6].

820. — Moitié d'*hereditas*, avec colons et *heredes*, vendue douze sous en argent et quatorze muids de blé, en Lanouée [7].

820. — Villa nommée *Ranlowinid*, en Ruffiac, payée vingt sous [8].

821. — *Ranriantcar*, domaine de quatre muids de semence, acheté quinze sous, *cum mancipiis*, dans la paroisse de Ruffiac [9].

[1] *Chartul. Roton.* p. 129.
[2] *Ibid.* p. 102.
[3] *Ibid.* p. 163.
[4] *Ibid.* p. 175-176.
[5] *Ibid.* p. 174-175.
[6] *Chartul. Roton.* p. 176.
[7] *Ibid.* p. 127.
[8] *Ibid.* p. 116.
[9] *Ibid.* p. 112.

826. — Vente d'un domaine de huit muids de semence, en Pleucadeuc, dans la *commote* de Riwinet, au prix de vingt sous [1].

826. — Une terre est vendue, à réméré, vingt-six sous et douze muids de blé [2], dans Carentoir.

827. — Deux *rans*, situés en Molac, sont acquis au prix de quinze sous cinq deniers, avec deux bœufs, deux vaches, deux moutons, une brebis et un pallium [3].

830. — Un domaine de huit muids de semence est acheté dix-neuf sous dix deniers, en Ruffiac [4].

830. — Vente d'un domaine de huit muids de semence, en Ruffiac, avec serfs, villains et affranchis, au prix de vingt-quatre sous [5].

830. — Un alleu situé dans la villa de Botcaman se vend dix sous, avec édifices, pièce de terre et pré tenant au domaine [6].

831. — Deux domaines, l'un de la contenance de trois muids, avec un petit pré y attenant, l'autre de cinq muids de semence, sont vendus au prix de dix sous, dans la paroisse de Luzanger [7].

831. — Dans la même paroisse un manse, avec édifices, pièce de terre et pâture attenant à l'alleu, plus un autre champ avec un pré, sont payés dix sous [8].

833. — Vente, à Grandchamp, dans le diocèse de Nantes, d'un manse avec édifices, vignes, vergers et autres terres, de la contenance de six muids de semence, prix : cent vingt sous [9].

833. — Une pièce de terre de la contenance de deux journaux (sur laquelle ont été jetés deux muids et quatre setiers de semence) se vend six sous dans la paroisse de Luzanger [10].

833. — Vente à réméré de la moitié de la trêve de Wocamoe au prix de six sous [11].

834. — Une moitié de la trêve de Wocamoe, en Bains, est acquise au prix de quarante-huit sous huit deniers [12].

834. — Vente à réméré d'un *ran* situé dans la paroisse de Bains, moyennant quatre sous [13].

[1] *Chartul. Roton.* p. 205.
[2] *Ibid.* p. 27-28.
[3] *Ibid.* p. 203.
[4] *Ibid.* p. 152-153.
[5] *Ibid.* p. 119.
[6] *Ibid.* p. 177.
[7] *Ibid.* p. 178.
[8] *Chartul. Roton.* p. 178.
[9] *Ibid.* p. 35.
[10] *Ibid.* p. 179.
[11] *Ibid.* p. 141.
[12] *Ibid.* p. 140.
[13] *Ibid.* p. 155.

837-838. — Vente, en Grandchamp, diocèse de Nantes, d'une vigne avec sa terre (*vinea cum sua terra*) moyennant cent cinquante sous[1].

838. — Pièce de terre de quatre muids de semence et une villa, *cum mancipiis*, achetées vingt-quatre sous, dans la paroisse de Ruffiac[2].

840. — *Ran* de quatre muids de semence, acheté trente sous, en Ruffiac[3]. (Le vendeur reçoit un cheval estimé vingt sous, et dix sous en argent.)

840-847. — La moitié du domaine de Roscaroth, d'une contenance de deux muids de semence, coûte treize sous, en Vannes[4].

840-847. — Vente à réméré de Ransulhoel, en Ruffiac, au prix de sept sous sept deniers[5].

842. — Six *argentiolæ* de terre coûtent vingt sous huit deniers, en Guillac[6], plus cinq sous un denier distribués aux parents et témoins.

842. — Vente d'un domaine de quatre muids de semence, en Ruffiac, prix : vingt sous sept deniers[7].

843. — Un domaine de quatre muids de semence est payé vingt-quatre sous six deniers, en Ruffiac[8].

843. — Un *ran* est vendu treize sous en Carentoir, plus six deniers au mactyern, et neuf deniers à d'autres personnes[9].

844. — Domaine de deux muids de semence payé huit sous six deniers, en Carentoir, non compris quatre sous et un denier donnés aux parents du vendeur[10].

845-850. — Neuf journaux de terre situés sur les bords du Cher, en Luzanger, sont vendus la somme de six sous[11].

846. — Parcelle de terre, en Bains, achetée vingt-huit sous[12].

846. — Villa de huit muids de semence, avec trois colons sur la terre, vendue seize sous[13].

846. — Villa payée dix-huit sous, en Vannes, plus dix-huit deniers pour le vin que le vendeur et l'acheteur doivent boire ensemble[14].

[1] *Chartul. Roton.* p. 162.

[2] *Ibid.* p. 113.

[3] *Ibid.* p. 131.

[4] *Ibid.* p. 214.

[5] *Ibid.* p. 214.

[6] *Ibid.* p. 103. La charte où nous avons puisé le renseignement qu'on vient de lire est on ne peut plus obscure : « Sulcomin dedit pretium « istius terræ ad Wenerdon, id est duos equos « et solidos den. VII argenti, contra solidos XX ; » il faut lire probablement : *duos equos contra solidos XX et denarios VIII.*

[7] *Chartul. Roton.* p. 107.

[8] *Ibid.* p. 169.

[9] *Ibid.* p. 84.

[10] *Ibid.* p. 85.

[11] *Ibid.* p. 167.

[12] *Ibid.* p. 91.

[13] *Ibid.* p. 123.

[14] *Ibid.* p. 43.

846. — Le domaine de Foubleid, sis en Ruffiac et d'une étendue de huit muids de semence, est acheté dix-huit sous, avec ses *heredes* [1].

847. — Une basilique, construite en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Pierre, est vendue deux cents sous, avec terres, manses, prés, bois, dans la paroisse de Grandchamp, au diocèse de Nantes [2].

848. — Un *ran* de quatre muids de semence, avec un colon et des *heredes*, est vendu dix-sept sous quatre deniers, dans le pays de Vannes [3].

848. — Vente d'un domaine d'une contenance de dix *juncti*, avec prés et vignes, en Savenay, au prix de cent vingt-cinq sous [4].

849. — Le tigran ou petit domaine d'Ambon est vendu seize sous et six deniers, avec prés, bois, écluse sur la Vilaine, et avec un colon sur la tenure [5].

849. — Vente à réméré d'un petit domaine en Mollac, au prix de six sous [6].

850. — Deux *rans*, situés en Mollac, sont acquis moyennant quatorze sous [7].

850. — Vente à réméré d'une parcelle de *ran*, en Carentoir, au prix de deux sous quatre deniers [8].

851. — Une terre de trente muids de semence se vend cent sous en Laillé, dans le pays de Rennes [9].

851. — Un domaine de deux muids et six setiers de semence est payé vingt-neuf sous et trois deniers, dans le pays de Vannes [10].

853. — Vente à réméré d'une saline située à Bourg-de-Batz, prix : dix sous [11].

858. — Un tiers de *ran* payé quatre sous [12].

859. — Vente à réméré d'une saline auprès de Guérande, prix : quinze sous [13].

859. — Vente à réméré de la saline de Penlan, en Guérande, moyennant quarante-cinq sous [14].

859-860. — Dribicam vend à saint Conwoion la douzième partie de Brontro au prix de deux sous [15].

[1] *Chartul. Roton.* p. 105.
[2] *Ibid.* p. 26.
[3] *Ibid.* p. 51.
[4] *Ibid.* p. 161.
[5] *Ibid.* p. 46.
[6] *Ibid.* p. 202.
[7] *Ibid.* p. 200.
[8] *Ibid.* p. 100.
[9] *Chartul. Roton.* p. 94.
[10] *Ibid.* p. 133.
[11] *Ibid.* p. 48.
[12] *Ibid.* p. 31.
[13] *Ibid.* p. 78.
[14] *Ibid.* p. 57.
[15] *Ibid.* p. 32.

860-869. — Le domaine de Botsarphin est vendu quarante sous, en Pleucadeuc [1].

861. — Vente à réméré, au prix de quatre-vingts sous, de trois salines situées en Guérande [2].

861. — Deux *rans* sont vendus trente sous douze deniers dans la paroisse de Bains [3].

863. — Vente à réméré de la saline de Permet, près Guérande, au prix de vingt sous [4].

865. — Un *ran* de quatre muids de semence, avec des *heredes* sur le domaine, est vendu vingt sous, en Ruffiac [5].

865. —Vente à réméré d'une saline située en Guérande, au prix de vingt sous [6].

866. — Autre saline, dans la même paroisse, vendue six sous [7].

866. — Vente à réméré d'un champ situé dans la paroisse de Renac, au prix de sept sous [8].

867. — Un *ran* de quatre muids et une terre de deux muids et huit setiers de semence sont payés vingt sous, en Ruffiac [9].

867. — Un *ran* de six muids de semence et la moitié d'un autre *ran* vendus trente et un sous, en Carentoir [10].

870. — Une moitié de *ran* est vendue dix sous, dans la paroisse de Carentoir [11].

870. — Le domaine nommé Ranetcar vendu dix sous par un *heres* ou colon [12].

871. — Une *hereditas*, dont la contenance n'est pas indiquée, est payée deux cents sous dans la paroisse de Cons (aujourd'hui Bourg-des-Comptes), dans le pays de Rennes [13].

1086. — Enfin, dans la paroisse de Pléchâtel, un domaine se vend la somme considérable de neuf livres trois sous [14].

Si plus d'espace nous était accordé, nous pourrions, à l'aide des renseignements qu'on vient de lire, composer une curieuse dissertation. Mais,

[1] *Chartul. Roton.* p. 206.
[2] *Ibid.* p. 71.
[3] *Ibid.* p. 144.
[4] *Ibid.* p. 130.
[5] *Ibid.* p. 117.
[6] *Ibid.* p. 65.
[7] *Ibid.* p. 131.
[8] *Chartul. Roton.* p. 160.
[9] *Ibid.* p. 133.
[10] *Ibid.* p. 69.
[11] *Ibid.* p. 181.
[12] *Ibid.* p. 180.
[13] *Ibid.* p. 195.
[14] *Ibid.* p. 289.

forcé que nous sommes de nous resserrer en d'étroites limites, nous nous bornerons à présenter un petit nombre d'observations.

Qu'on veuille bien remarquer, d'abord, que, dans la Bretagne proprement dite, la terre est très-morcelée. Point de vastes domaines, en effet; les tenures sont, en général, d'une contenance de quatre ou de huit muids de semence, et leur prix ne dépasse guère vingt sous[1]. C'est dans les pays de Rennes et de Nantes que se rencontrent les grandes propriétés vendues cent et deux cents sous[2]. Toutefois, l'hectare de terre n'y avait pas une valeur plus grande qu'en Browerech ou dans le Poutrecoet. On en pourra juger, au surplus, par le rapprochement suivant :

Pays de Rennes et Nantes.

Terre de trente muids de semence à Laillé; prix, cent sous.

Terre de huit muids de semence dans la paroisse de Luzanger; prix, dix sous.

Domaine de la contenance de douze muids de semence, en Derval; prix, quinze sous.

Pièce de terre de neuf journaux payée six sous, en Luzanger.

Pays de Browerech.

Domaine de huit muids de semence, en Pleucadeuc; prix, vingt sous.

Terre de huit muids de semence, en Ruffiac; prix, dix-neuf sous dix deniers.

Alleu de Foubleid (huit muids de semence); prix, dix-huit sous.

Domaine de six muids et quatre setiers de semence, vendu vingt sous, en Ruffiac.

Un *ran* de six muids de semence, plus la moitié d'un autre *ran* en Carentoir; prix, trente et un sous.

On le voit donc, les habitants de la presqu'île armoricaine, avant les invasions normandes, n'étaient pas, en fait d'agriculture, plus arriérés que leurs voisins. Mais, depuis cette époque, une série d'événements désastreux vint transformer en landes stériles une partie des guérets de la péninsule.

[1] *Chartul. Roton.* p. 51, 105, 107, 112, 113, 117, 123, 131, 169, 177, etc. — [2] *Ibid.* p. 95, 161, 195.

Maîtres de la Bretagne pendant trente années, les Normands en avaient fait comme un vaste désert, et des terres anciennement cultivées une grande partie n'avait point été rendue à la culture. Grâce au généreux dévouement des moines de Cîteaux, plus d'un terrain abandonné redevint fertile et porta de riches moissons. Néanmoins d'immenses friches couvraient encore le pays, lorsque éclatèrent les guerres de la Succession. On sait quelles ruines s'accumulèrent alors dans la péninsule devenue le champ de bataille des rois de France et d'Angleterre. Pour cicatriser de telles plaies, il eût fallu des siècles de paix. Mais le duché de Bretagne, tombé en quenouille, était convoité, depuis longtemps, par les princes capétiens, dont la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier vint couronner l'habile politique. Après le mariage de la *bonne duchesse*, le pays put jouir de quelques années de repos. Mais le siècle suivant vit éclater la Réforme et les sanglantes guerres de la Ligue, où les Bretons, dévoués avant tout à l'Église catholique, se jetèrent avec une incroyable ardeur. Ainsi s'explique l'abandon séculaire de certaines portions de territoire où se voient encore les traces d'une très-ancienne culture. En 1846, le département du Morbihan renfermait 297,747 hectares de landes. Que de capitaux, d'efforts, de temps, de persévérance, ne faudra-t-il pas, même avec les chemins de fer, pour faire cesser un tel état de choses !

§ II.

Du revenu de la terre.

834. — Un petit domaine situé en Prispiriac, et sur lequel habitaient un colon et ses fils, payait annuellement aux moines de Redon, le jour des calendes d'octobre, deux sous de rente [1].

850. — Les deux domaines de Bronhitin et de Trebmor payaient chacun à l'abbaye de Saint-Sauveur, comme redevance, trois sous, un petit tonneau rempli de vin (*tonella plena de vino*), onze pains, un porc vivant estimé six deniers, et un porc tué, de la valeur de huit deniers [2].

852. — Les redevances des deux domaines de Ranlis et de Botcuach, concédés à Saint-Sauveur de Redon par Pascweten, comte de Vannes, étaient

[1] *Chartul. Roton.* p. 97. — [2] *Ibid.* p. 66.

celles-ci : dix muids d'avoine, huit de froment, deux de seigle, cinquante-deux pains, un porc estimé douze deniers, un jeune pourceau de la valeur de deux deniers, et enfin des moutons et deux agneaux valant ensemble douze deniers [1].

860. — Redevance d'un petit domaine situé dans Brain : un setier de miel, neuf deniers, cinq pains [2].

863. — Redevance d'un *ran* en Carentoir : deux sous [3].

864. — Rente due pour une portion de la villa Jodica : trois grands pains, quatre setiers de froment, un d'avoine et quatre deniers [4].

866. — Redevance d'un *ran*, à Bourg-de-Batz : dix-huit deniers, un mouton, quinze pains [5].

867. — Redevance d'un *ran*, dans la paroisse de Carentoir : deux sous [6].

868. — Redevance d'un *demi-ran*, dans la même paroisse de Carentoir : neuf deniers payables à la Saint-Martin [7].

868. — Redevance d'un petit domaine (*villaris*), en Plélan : deux deniers et quatre pains [8].

875. — Dans la paroisse de Fougerais, près Redon, les deux *villas* de Mordan et de Hoethlor payaient, chacune, pour redevance, trois porcs, trois moutons, trois petits agneaux (*agnellos*), vingt-quatre muids de froment, dix-huit d'avoine, neuf de seigle [9].

876. — Redevance de Ranhocar, en Guérande : un muid et demi de froment, un muid de seigle, six muids d'avoine, un porc estimé un sou, plus la valeur d'un autre sou en bétail (*manaheda*) [10].

Dans la même charte, il est fait mention de *Ran*-Caranton, qui payait comme redevance six muids d'avoine, trois setiers de froment, trois setiers de seigle, dix-sept pains de froment, et, de plus, au *maër*, quatre setiers entre seigle et froment; au doyen, deux setiers, six deniers, un porc valant six deniers, un jeune porc estimé deux deniers, un mouton de la valeur de trois deniers, et un agneau du prix de deux deniers et demi [11].

Quelques années plus tard, en 904, dans la paroisse de Plélan, un petit domaine concédé aux moines de Saint-Maxent, et sur lequel habitaient deux

[1] *Chartul. Roton.* p. 29.
[2] *Ibid.* p. 126. « . . . . . Quartam partem virgadæ unius, etc. »
[3] *Ibid.* p. 50.
[4] *Ibid.* p. 204.
[5] *Ibid.* p. 74.
[6] *Chartul. Roton.* p. 102.
[7] *Ibid.* p. 160.
[8] *Ibid.* p. 172.
[9] *Ibid.* p. 212.
[10] *Ibid.* p. 209.
[11] *Ibid.* p. 210.

colons, payait la redevance suivante : deux muids d'avoine, six setiers de froment, quatre pains aussi de froment, et un bélier estimé deux deniers [1].

1145. — Les moines de Redon font attester, par un certain nombre d'habitants du village de Broal, qu'une moitié de ce village devait à Saint-Sauveur sept muids et demi de froment, et un bélier valant deux deniers [2].

A peu près vers le même temps, les redevances suivantes étaient perçues par le prieur de Saint-Gutwal, dans l'ancien *pagus* de Belz [3] :

En Plohinoc : vingt-quatre quartiers ras de froment, plus trois sols, deux deniers et deux béliers;

Dans le *Minihi* ou Asile : quinze quartiers, quarante-huit coupes de miel, douze pains, seize deniers, six béliers;

Dans la *villa* de Jacob : trois quartiers, trois béliers; et, de Gorsel, chevalier, une mine;

Dans la *villa* de Benoît : un quartier et trois béliers;

Dans la *villa* de Cowrant : deux quartiers;

En Plec : treize quartiers, une mine, douze coupes de miel, douze pains, deux repas;

En Lodor : cinq quartiers et une mine;

Dans le *Minihi* Raunor, et dans la *villa* des Faucons : deux quartiers et trois béliers;

Dans l'Ile : huit quartiers et une mine et demie;

Plusieurs maisons payaient en outre sept sous et un denier, deux pains, un flacon de vin, un coq, une poule [4].

Il n'aura pas échappé aux lecteurs attentifs que, pendant le IXe siècle, le *ran*, inconnu dans le pays GALLO [5], payait une redevance à peu près fixe de deux sous par an. Or, comme ce petit domaine n'était pas ordinairement d'une contenance de plus d'un hectare (quatre muids de semence [6]), il en résulte que le revenu de l'hectare, dans les paroisses voisines de Redon, telles

[1] *Chartul. Roton.* p. 227.

[2] *Ibid.* p. 331.

[3] *Ibid.* p. 326.

[4] *Ibid.* p. 252.

[5] Le *ran* existait, cependant, de l'autre côté de la Vilaine, dans le pays de Guérande. Mais on a vu plus haut que cette pointe de terre avait été, dès l'origine, occupée par une colonie bretonne.

[6] Les *rans* étaient, en général, de quatre ou de huit *modii* de semence. Or, le *modius* de Louis le Débonnaire étant de soixante-trois litres, comme M. Guérard l'a solidement établi, il s'ensuit que les Bretons du IXe siècle jetaient sur un *ran* de quatre muids un peu plus de deux hectolitres de semence, et le double dans un *ran* de huit *modii*. Les *rans* qui payaient deux sous de redevance étaient sans doute des domaines

que Carentoir, Ruffiac, Augan, Pleucadeuc, Sérent, etc. était plus élevé qu'aux environs de Paris, du moins dans la première moitié du IXe siècle[1]. Le *Polyptyque d'Irminon* nous apprend, en effet, que, dans les domaines de Saint-Germain-des-Prés, un manse contenant à peu près quatre hectares de terre labourable, plus douze ares soixante-quatre centiares de pré, rendait un cens annuel de deux sous[2].

§ III.

Valeur des animaux.

Chevaux. — 834. — Deux *rans*, situés en Guillac, et qui devaient valoir quinze ou vingt sous chacun, sont échangés par un mactyern contre un très-bon cheval, *equum valde bonum*[3].

840. — Prix d'un cheval en Ruffiac : trente sous[4].

842. — Dans la même paroisse, deux chevaux coûtent chacun dix sous quatre deniers[5].

846. — Prix d'un cheval en Ruffiac : dix-huit sous[6].

877. — Un mulet, envoyé au pape Adrien par Salomon, roi de Bretagne, coûte trois cents sous avec sa selle, son frein et sa bride[7]. Cette somme paraîtra sans doute exorbitante (12,150 francs et 8,460 d'après M. Guérard); mais le harnachement était sans doute en riches pierreries.

1050. — Perenesius, abbé de Redon, fait présent à un seigneur d'un cheval estimé cinquante sous, valeur égale à celle d'un faucon, à la même époque[8].

1066. — Un cheval est vendu dix livres dans le pays de Vannes[9].

de huit *modii*. Les Bas-Bretons d'aujourd'hui ont conservé la coutume de mesurer la terre par la quantité de semence qu'ils y déposent; ils disent : un champ de huit, de dix boisseaux, etc.

[1] Cette différence s'explique : dans l'Armorique, pays de bois et de prairies, la terre à blé devait être très-recherchée.

[2] Voyez Guérard, Prolégomènes, première partie, p. 157, et le texte du *Polyptyque* (XII, XXVII, p. 126).

[3] *Chartul. Roton.* p. 88. En supposant que chaque *ran* valût 15 sous, le cheval du *mactyern* Trihoiarn lui aurait coûté (le sou carlovingien étant censé représenter 40 fr. 50 c.) la somme de 1,215 francs. C'était naguère, dans le pays, le prix d'un cheval de choix.

[4] *Chartul. Roton.* p. 131-132.

[5] *Ibid.* p. 103.

[6] *Ibid.* p. 105.

[7] *Ibid.* p. 67.

[8] *Ibid.* p. 255.

[9] *Ibid.* p. 312.

1104. — Un cheval est vendu vingt et un sous à Moais [1].

1108. — Alain Fergent reçoit de l'abbé de Redon un coursier estimé plus de trois cents sous [2].

Il eût été intéressant de pouvoir comparer ces prix avec ceux du *Polyptyque d'Irminon*. Mais il n'est point parlé, dans ce précieux document, de la valeur des chevaux sous les Carlovingiens; seulement, pour les temps antérieurs, M. Guérard a recueilli les évaluations suivantes :

La loi des Bourguignons fixe à dix sous (900 francs) le prix d'un cheval excellent, à six sous (540 francs) le prix d'un cheval ordinaire.

Dans la loi des Ripuaires, un bon cheval est estimé six sous (540 francs).

En 615, un cheval valait cinq sous (450 francs) dans le diocèse du Mans.

Or, en comparant les prix qu'on vient de lire et ceux que fournit le Cartulaire de Redon, on voit que la valeur des chevaux, chez les Francs, sous la première race, et chez les Bretons, au IXe siècle, se rapprochait beaucoup.

Le prix du cheval de moyenne qualité, sous Louis le Débonnaire et sous Charles le Chauve, n'est, à ma connaissance, indiqué dans aucun document. Mais il existe un diplôme de Charles le Gros [3], sous la date de 883, qui fixe la valeur d'un *bon cheval* à trente sous, somme à peu près égale à celle que devait coûter, en 834, dans la paroisse de Guillac, l'excellent coursier concédé au mactyern Trihoiarn [4].

Boeufs. — 834. — Un bœuf se vendait trois sous (121 fr. 50 c.) dans la paroisse de Bains [5]. C'était sans doute un animal de moyenne taille, comme ceux de la race du pays. Dans la statistique agricole de la France, publiée en 1840, par ordre du gouvernement, la valeur moyenne du bœuf, dans le département d'Ille-et-Vilaine, est fixée à 125 francs.

[1] *Chartul. Roton.* p. 305. Dans les *Preuves* de l'Histoire de Bretagne de D. Lobineau, le duc Jean de Bretagne reconnaît avoir reçu du sire d'Avaugour *un cheval dou pris de 300 livres parisis* (t. II, col. 470, ann. 1316); en 1466 (*ibid.* col. 1375), le cheval donné à l'évêque de Saint-Malo *pour faire son voyage de Rome* est estimé 222 livres.

[2] *Chartul. Roton.* p. 292. 300 sous (à raison de 40 fr. 50 cent. le sou) forment un total de 12,150 francs.

[3] D. Bouquet, *Historiens de Fr.* t. IX, p. 341.

[4] *Chartul. Roton.* p. 88.

[5] *Ibid.* p. 140. Dans le diocèse de Vannes, dont Bains faisait partie avant la Révolution, le prix moyen du bœuf aurait été 104 francs en 1840, selon la statistique déjà citée. On lit dans un acte de 1273, cité par D. Lobineau (t. II, col. 413) : « CIX boves venditi CCCLXXXVI *libris*, « XII *solid.* » — « CXXIII *boves venditi* CLIV *lib.* « X *sol.* » Dans un compte du Regaire de Rennes, transcrit par M. de la Bigne-Villeneuve aux archives de la Chambre des comptes de Nantes, le prix d'un bœuf de bonne qualité, d'un bœuf gras, est évalué, en 1427, à 7 ℔ 10 s. D'après les calculs de M. Leber, cette somme équivaudrait à 300 francs de notre monnaie; mais l'évaluation est peut-être exagérée.

Sur les domaines de Saint-Germain-des-Prés, du temps de Louis le Débonnaire, le bœuf coûtait, en moyenne, huit sous six deniers (227 francs d'après M. Guérard). En 1840, cette valeur moyenne était de 254 francs dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Porcs. — 847. — Dans la paroisse de Penpont, un porc ordinaire se vendait, vivant, six deniers; mort, huit deniers[1].

852. — Un porc, dans le pays de Vannes, valait douze deniers, et un jeune porc (*porcellus*), deux deniers[2].

876. — Dans la paroisse de Guérande, un porc gras se vendait deux sous[3].

895. — En Marzan, le prix d'un porc ordinaire et celui d'un jeune porc étaient de six et de deux deniers[4].

De la comparaison de ces divers prix avec ceux que nous fournissent le *Polyptyque d'Irminon* et plusieurs autres documents il résulte que, dans toute la France et même au delà du Rhin, le prix des porcs engraissés (*soales*), des moyens porcs et des *porcelli*, était à peu près le même. En effet, dans le *Polyptyque de Saint-Maur*, deux *porci* sont évalués quatre sous, comme dans la paroisse de Guérande[5]. Dans les domaines de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, les *soales* valent un sou, les *porci* huit deniers, les *porcelli* quatre deniers[6]. Or, ces prix diffèrent à peine de ceux qu'on demandait de l'autre côté du Rhin : à Paderborn et à Osnabrück, en effet, les porcs se payaient un sou en 854 et en 860[7].

Béliers. — En 895, un bélier valait quatre deniers dans la paroisse de Marzan (c'est le prix des *leares* de Saint-Germain-des-Prés)[8], et, en 904, il se vendait deux deniers dans la paroisse de Plélan[9].

Or, en prenant la moyenne de ces deux chiffres, on obtient précisément le prix du bélier ordinaire dans les départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, en 1840[10].

852. — Deux moutons (*duos multones*) et deux agneaux sont estimés ensemble douze deniers dans le pays breton, ce qui met le prix du mouton à

[1] *Chartul. Roton.* p. 66.
[2] *Ibid.* p. 29.
[3] *Ibid.* p. 209.
[4] *Ibid.* p. 216.
[5] Voy. *Polypt. d'Irm.* Prolég. part. I, p. 152; cf. *Chartul. Roton.* p. 209.
[6] *Polypt. d'Irm.* XIII, CI, p. 149.
[7] Schaten, *Ann. Paderborn.* p. 142, ann. 854; J. Mœser, *Osnabrückische Gesch.* t. I, p. 411, ann. 860.
[8] *Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés*, XXII, IV, p. 228, et XXIII, XXVI, p. 243.
[9] *Chartul. Roton.* p. 216, 227.
[10] *Statistique agricole de France*, t. I, année 1840.

quatre deniers, comme sur les domaines de Saint-Germain-des-Prés (l'agneau se payant d'ordinaire deux deniers). Dans le pays de Guérande, en 876, le mouton ne se vendait que trois deniers et l'agneau un denier[1]. Aujourd'hui, s'il faut en croire la *Statistique générale de la France* (1840), le prix moyen d'un mouton serait de 14 fr. 05 c.[2]

Agneaux. — L'agneau, comme nous venons de le dire, se vendait, au IXe siècle, un denier et demi ou deux deniers. Ce prix diffère peu de celui qu'indique la *Statistique agricole* pour les départements bretons, en 1840[3].

Objets divers. — Un petit tonneau plein de vin (*tonella plena de vino*) valait trois sous en 848[4]; un cierge, trois deniers, en 834[5]; un faucon, cinquante sous, en 1050[6].

On remarquera que le prix du grain n'est nulle part indiqué dans le Cartulaire de Redon. Le plus ancien document où il en soit fait mention, à ma connaissance, porte la date de 1288; il y est dit que l'émine de seigle de Jugon se vendait alors cinq sous[7].

Je touche au terme de ce long travail, entrepris il y a plus de vingt années, et dont la révolution de février rendit un moment la publication incertaine. On disait en ce temps-là : « A quoi bon les cartulaires? » Aujourd'hui que l'étude de la géographie historique est l'objet de travaux si justement appréciés, les recueils de vieilles chartes ont repris naturellement faveur, et celui de l'abbaye de Redon, que M. Guérard déclarait l'un des plus importants de l'Europe, ne saurait manquer d'être apprécié par les savants.

[1] *Chartul. Roton.* p. 29, 209, 210, 216.

[2] *Statistique agricole de France, loc. cit.*

[3] *Ibid.*

[4] *Chartul. Roton.* p. 66.

[5] *Ibid.* p. 140.

[6] *Ibid.* p. 255.

[7] Voy. Dom Lobineau, *Hist. de Bret.* t. II, *Pr.* col. 35. — Dans un compte de Jean le Drennec à très-puissant seigneur Charles de Rohan, seigneur de Guéméné, document inédit de 1411, et qui se trouve aux archives de Vannes, on lit ce qui suit : « Compte ledit Jehan d'avoir « vandu le nombre de x rennots formant (fro- « ment) au pris de dix sous chacun..... Item, « d'avoir vandu le nombre de XLI rennots et demi « au prix de IX sous chacun rennot, et montant « XVIII# XIII sous VI deniers. Item, d'avoir vandu « à Alain de..... III rennots formant, XXIII sous. « Ainssin, par formant, LIIII rennots et demie, « valuez, par monnoie, au pris de ce que dit est, « la somme de XX# XVI s. VI den. Item, compte « ledit Jehan de la vante de doze rennots for-

Toutefois, une pensée m'inquiète : les questions traitées dans mes Prolégomènes l'ont-elle été avec toute la méthode et la clarté nécessaires? Ai-je réussi à jeter quelque lumière sur les institutions civiles, politiques, religieuses, de l'une et l'autre Bretagne? Je n'ose m'en flatter; mais le lecteur reconnaîtra du moins, je l'espère, l'ardeur de mon zèle et la persévérance de mes efforts.

On l'a dit avec raison, l'histoire d'un peuple est presque tout entière dans ses origines. Éclaircir celles de la nation bretonne a donc été, depuis longtemps, le but exclusif de mes études. Les premiers siècles de l'histoire de la Bretagne, débrouillés en partie par dom Le Gallois et par dom Lobineau, ont été, plus tard, complétement dénaturés par dom Morice qui, dans ses recherches, avait surtout en vue la glorification de la maison de Rohan. Vinrent ensuite des écrivains d'une érudition plus variée peut-être, mais encore moins désintéressée, lesquels ajoutèrent au roman de Conan Mériadec, le prétendu roi suprême de la petite Bretagne sous le tyran Maxime, le roman de je ne sais quel druidisme démocratique et humanitaire; le roman des *Kymris* distingués des Gaulois proprement dits; le roman du schisme des églises bretonnes[1]; le roman de la féodalité faisant tout à coup explosion en Gaule, après la mort de Louis le Débonnaire; enfin le roman, sous forme de *factum* politique, de je ne sais quelle société où l'esclavage, la servitude, le servage sont représentés comme la conséquence des usurpations d'une aristocratie impitoyable. A tous ces systèmes, patronés hier encore par des écrivains célèbres, nous n'avons répondu que par des

« mant, au pris de IX s. chacun, qui montent « par monnoie la somme de CVIII sous.

« Item, compte ledit Jehan d'avoir vandu le « nombre de XXVII rennots seigle, chacun rennot « au pris de V s. etc. »

M. Rozenweig, archiviste du Morbihan, a lu sur une maison de Locminé l'inscription suivante :

1586 T. f: le: Malian me feist : p^re formā : x l. — le seigle : IX l.

Ce qui signifie, je crois, que, en 1586, la perrée de froment valait 10 livres, à Locminé, et le seigle, 9 livres. D'un autre côté, M. de la Bigne-Villeneuve a trouvé, dans les comptes du chapitre de Rennes (de 1400 à 1450), quelques renseignements précieux sur le prix des grains en ce temps-là. Le prix du seigle variait de 4 sous à 7 sous 6 deniers; le boisseau de froment valait tantôt 5 sous, tantôt 6 sous 10 deniers ou 7 sous. En 1488, le quartier de seigle (qui équivalait à 8 boisseaux) se vendait 10 sous 10 deniers, ce qui met le boisseau à 1 sou 7 à 8 deniers.

[1] Nous avons fait justice de cette accusation dans notre Histoire des peuples bretons. — Quant à l'organisation de l'église de Bretagne, gouvernée, *comme celle de la Belgique*, par des évêques sans siéges fixes, nous y reviendrons prochainement dans un travail spécial.

textes et par des faits. Pas une assertion, dans les nombreux chapitres de notre ouvrage, qui ne repose sur les documents les plus irréfragables. *Rien que la vérité :* telle a été notre devise, et nous osons nous flatter de n'avoir fait à aucune espèce de parti pris, à aucun préjugé de race, de secte ou d'école, le sacrifice de la plus petite parcelle de vérité historique.

Naguère le plus éminent de nos historiens proclamait l'importance, plus que cela, la nécessité de publier les annales si variées, si peu connues des divers pays dont s'est formée la France. Jusqu'ici, en effet, qu'est-ce que la plupart de nos histoires avant le XVIe siècle, sinon d'uniformes compilations où toutes les contrées offrent le même aspect, tous les hommes le même caractère, toutes les idées le même type, toutes les voix le même accent? Et cependant, lorsqu'on jette les yeux sur les vieux documents publiés depuis deux cents ans ou enfouis dans nos archives, que de titres précieux où se retrouvent l'image et le coloris même du siècle qui les a produits! Que de chartes, de vieilles institutions, d'usages séculaires, propres à faire ressortir les différences de race, de climats, de mœurs, de dialectes entre une province et une autre! A ce point de vue le Cartulaire de Redon mérite certainement d'occuper le premier rang parmi les ouvrages insérés dans la Collection des documents inédits. Cantonnés aux extrémités de la Gaule, sans communications, pour ainsi dire, avec les Francs qu'ils ne séparaient pas, dans leur haine, des Saxons persécuteurs de leur race, les Bretons proprement dits ont pu conserver, mieux que leurs voisins, l'empreinte de leur nationalité; et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, ils se distinguent encore des *Gallos,* non-seulement par le langage, mais aussi par la conformation physique, l'imagination, les habitudes, la trempe du caractère. Cette originalité, restée à peu près intacte jusqu'à la fin du IXe siècle, nous n'avons rien négligé pour la faire ressortir dans les pages qui précèdent. Puisse l'homme de génie qui mettra plus tard en œuvre les recherches accumulées depuis deux siècles et demi trouver dans nos Prolégomènes quelques renseignements utiles! Puissions-nous le guider, sans l'égarer, sur le territoire des diverses petites peuplades armoricaines et bretonnes; le conduire sûrement aux lieux où s'élevaient les *oppida* gaulois, où passaient les voies romaines foulées par les légions de César, où la flotte de Brutus détruisit la marine gauloise, et où, plus tard, les Francs, les Bretons, les Normands se livrèrent tant de combats! Notre travail n'a pas d'autre but; et nous nous estimerons largement payé de nos peines, s'il peut servir d'*itinéraire* à l'his-

torien, vraiment complet, qui saura voir et peindre la France tout entière, de l'orient à l'occident, du nord au midi; la voir et la peindre telle qu'elle est, grande, non par l'uniformité, mais au contraire par la variété de ses populations, de leurs mœurs, de leurs coutumes, de leurs idiomes : *Adstitit regina.....circumdata varietate*[1].

[1] Psalm. XLIV, x.

AURÉLIEN DE COURSON.

ÉCLAIRCISSEMENTS.

(Voyez Prolégomènes, p. VI à X.)

Que la péninsule armoricaine n'ait reçu qu'au commencement du VIe siècle (513) la *majeure partie* des Bretons chassés de leur pays par les Saxons (*magna pars incolarum*, d'après Éginhard), cela n'est pas douteux. Mais je ne crois pas, avec M. de la Borderie, que les premières émigrations datent seulement de 465 : plusieurs autres avaient eu lieu antérieurement, et c'est là l'opinion de D. Le Gallois :

« Pour réduire à une juste chronologie toute l'histoire de la transmigration des Bre-« tons, il faut se souvenir de ce que nous avons dit, que, dès l'an 418, les Romains, « établis dans la grande Bretagne, appréhendant les menaces et la fureur des Pictes, « abandonnèrent l'île et se retirèrent dans les Gaules, et qu'il y a tout sujet de croire « que plusieurs Bretons, exposés aux mêmes dangers et unis d'alliance avec eux, les ac-« compagnèrent en leur retraite et vinrent dès lors dans l'Armorique... On ne peut « encore s'empêcher de croire que plusieurs familles abandonnèrent aussi leur pays « lorsque la légion que l'empereur Honorius y avait envoyée l'an 422 s'en étant re-« tirée..... les Pictes firent un dégât épouvantable dans les provinces du nord, tuant « impitoyablement ceux qui résistaient... En cette extrémité, l'exil parut sans doute « plus supportable à plusieurs que la mort ou la captivité, et si l'on n'a pas d'auteur « qui ait dit que plusieurs se retirèrent alors dans l'Armorique, c'est plutôt parce « qu'ils ne firent pas un corps à part et qu'ils s'y mêlèrent avec les Romains et les Ar-« moricains, aux mœurs, aux lois et aux usages desquels ils s'accommodèrent, que parce « qu'ils ne s'y retirèrent pas.

« Les Pictes revinrent encore l'an 431, renversèrent le mur de pierre qu'une autre « légion romaine avait fait bâtir..... et s'emparèrent d'une grande partie du pays des « Bretons..... On ne compte pas ordinairement ce temps du passage des Bre-« tons dans l'Armorique; mais *il n'y a pas lieu de douter qu'un très-grand nombre d'habi-« tants n'y soit venu dans ce temps-là*, puisque, selon Gildas, plusieurs s'embarquèrent « pour passer au delà de la mer, et on a d'autant plus lieu de le croire, que la famine « horrible qui désola la Bretagne en 447 leur ôtait tout moyen d'y subsister, et que la « peste qui survint en 449 les obligeait de chercher ailleurs un meilleur air.

« Selon ces conjectures, ou plutôt selon ces *preuves*, des troupes de Bretons septen-« trionaux, c'est-à-dire des Otadènes, des Horestes, des Damniens (*Domnonii*), des « Elgoves, des Novantes, des Brigantes et des Méates, que les auteurs romains disent « avoir été les plus braves et les plus vaillants de toute la nation, *furent les premiers qui « vinrent dans l'Armorique* et qui s'y dispersèrent *en différents lieux*, sans qu'on puisse « marquer plus particulièrement quelles régions ils y occupèrent, parce que, n'y étant « venus que par pelotons, ils ne se rendirent maîtres d'aucun lieu. Ce furent les inhu-« manités des Scots et des Pictes, la famine et la peste qui les chassèrent à différentes « reprises avant que les Saxons, Angles, et Jutes, fussent venus dans l'île. . . Toutefois, « puisque ces premières bandes ne firent pas d'État différent et qu'ils se confondirent « avec les Armoricains, on ne doit y avoir aucun égard et ne considérer la transmigra-« tion des Bretons que lorsqu'ils vinrent deçà la mer en si grand nombre qu'ils y for-« mèrent *une république à part, composée de plusieurs États séparés, entièrement indépendants « des Gaulois.* » (Dom Le Gallois, Blancs-Mant. 44, p. 190-191.)

Ce passage de dom Le Gallois nous paraît remarquable à plusieurs points de vue. Il en ressort (et c'était là notre thèse contre M. Varin, il y a quelque vingt ans), il en ressort, disons-nous :

1° Qu'avant l'époque où les Saxons, définitivement victorieux, eurent forcé une grande partie des populations de l'île de Bretagne à chercher un refuge sur le continent, d'autres Bretons, vaincus par les Pictes et par les Scots, avaient été contraints, eux aussi, de passer dans l'Armorique;

2° Que ces Bretons septentrionaux, parmi lesquels dom Le Gallois place les *Brigantes* et les *Ottadini* (voisins du *Corisopitum* insulaire), durent être les premiers à s'établir dans le pays de Quimper ou de Cornouaille.

(Voyez Prolégomènes, p. VIII.)

Dom Le Gallois établit avec une grande force que les Bretons insulaires ne passèrent pas tout d'un coup dans l'Armorique :

« Nous voici enfin arrivé au temps où tous les historiens placent le passage des Bretons « dans l'Armorique et la nouvelle dénomination de cette province, nommée depuis la « Bretagne armorique ou la Bretagne gauloise. Quelques-uns prétendent que ce passage « se fit dès l'an 436, d'autres en 440, d'autres le diffèrent encore davantage, ne le « mettant qu'en l'an 455, ou même plus tard encore. On peut dire *qu'ils ont tous raison*, « car il ne faut pas s'imaginer que ce passage se soit fait en une seule fois ni en une « même année; on peut assurer au contraire que cette transmigration de l'Église et de la « nation britannique ne se fit qu'à différentes reprises, en différentes occasions, sous dif-« férents chefs et en différents lieux..... Ce ne fut ni par une délibération de la nation « entière ni par une résolution concertée dans un conseil commun que les Bretons quit-« tèrent ainsi leur île pour passer dans les Gaules. Contraints par les cruels ennemis qui « ravageaient leur pays, et qui en désolaient successivement les différentes contrées, les « habitants des lieux les plus exposés à leur furie et à leurs courses ne prenaient conseil « que de leur péril et de leurs craintes; ils s'embarquaient tumultuairement sous la

« conduite de leurs principaux seigneurs, les uns plus tôt, les autres plus tard, selon « qu'ils étaient plus ou moins pressés ou épouvantés. Le progrès des Pictes, des Scots, « des Saxons et des Jutes ne fut pas sans résistance. Il leur fallut du temps pour pousser « et pour assurer leurs conquêtes, et toutes les histoires témoignent qu'ils y employèrent « effectivement un assez bon nombre d'années ». (Dom Le Gallois, *Recherches sur les origines de la Bretagne*, ms. n° 44, Bl.-Mant. p. 95. — Cf. avec le IIe livre du même ouvrage, *Des Bretons avant leur arrivée dans l'Armorique.*)

(Voyez Prolégomènes, p. XIII.)

« Si ce que dit Procope des *Arborichi* se doit entendre de nos Armoricains ..... et s'il « est vrai que ces Armoricains, après avoir été fidèles à l'empire romain jusqu'à l'extré- « mité, s'allièrent enfin, s'unirent et *s'incorporèrent aux Francs* qui *n'avaient pu les sub- « juguer*..... on a, dans ce trait d'histoire, une nouvelle preuve pour montrer que les « *Romains étaient encore maîtres de l'Armorique lorsque les Bretons y passèrent la première « fois*.....

« Toutes ces raisons prouvent assez bien que *ce ne fut pas seulement* par la permission « des Romains *mais encore par leur ordre* que les colonies des Bretons, *qu'ils n'avaient pu « défendre dans leur pays*, vinrent se réfugier dans la pointe la plus occidentale de cette « province *qui était l'endroit le moins peuplé*, et par conséquent celui où ces nouveaux « habitants pouvaient s'établir avec le moins d'opposition et de bruit ». (Dom Le Gallois, *ibid.* p. 187.)

« Si le pays qu'occupèrent d'abord les Bretons *et qui fut le seul qu'on nomma pour lors « Bretagne*, avait été beaucoup peuplé, les anciens habitants auraient sans doute fait tous « leurs efforts pour s'en conserver la possession... Un grand peuple, bien établi dans un « pays, n'en sort pas à première sommation... *Il n'y eut cependant aucune résistance, au- « cune défense, aucune guerre... et on ne trouvera en aucun ancien auteur que les Bretons « aient combattu et vaincu les Armoricains.* On croit donc pouvoir inférer de leur établis- « sement paisible que le pays occupé d'abord par les Bretons n'était guère peuplé... Les « Armoricains ne peuvent en cette rencontre prendre d'autre résolution *que de se retirer « avec leurs meilleurs effets dans les contrées que les Bretons ne devaient pas occuper*... ce qui « donna lieu à la distinction de la *Bretagne* et de la *Romanie*. » (Dom Le Gallois, p. 188-189.)

(Voyez Prolégomènes, p. XIV.)

« On trouve dans les Actes des quelques-uns des saints de notre Bretagne que les « contrées où les Armoricains se retirèrent furent nommées *la Romanie*, et que celles « qu'occupèrent les Bretons étaient appelées *la Bretagne*. Les Romains étaient donc en- « core estimés les maîtres de ces pays-là, car pourquoi aurait-on nommé *Romanie* des pays « qui n'auraient plus eu de rapports avec l'empire romain? » (Dom Le Gallois, p. 186-187.)

(Voyez Prolégomènes, p. XIV à XIX.)

On lit dans dom Le Gallois les excellentes observations que voici, au sujet des rap-

ports établis, depuis 497, entre les Francs et les Armoricains, tandis que les Bretons faisaient bande à part :

« Il faut croire les évêques du concile IV de Tours, qui n'ont fait que marquer l'opinion « publique et, de leur temps, commune aux deux nations, lorsqu'ils ont parlé des *limites* « accordées aux Bretons ; limites au delà desquelles ils ne pouvaient s'étendre sans violer « le traité, comme les Francs, de leur part, ne devaient point s'emparer des terres accor- « dées à leurs voisins sans prévariquer ; *ce qui nous oblige indispensablement à faire une grande « distinction entre le pays que les Armoricains gaulois possédaient et le pays de l'Armorique où « s'étaient établis les Bretons.* A l'égard de celui-là, les Francs entrèrent dans tous les droits « des empereurs romains, en vertu du traité fait avec les habitants, et ils en devinrent « les souverains immédiats avec d'autant plus de facilité que personne ne s'intéressait à « ce droit, que les particuliers demeurèrent en la possession paisible de leurs domaines « propres, et que chaque ville n'avait plus que de simples magistrats à qui les Francs « laissèrent ce que les Romains leur avaient voulu laisser d'autorité. Mais comme les « Bretons avaient toujours eu leurs rois et que ces rois jouissaient chez eux des droits « de royauté compatibles avec la souveraine majesté de l'empire, Clovis, se substituant « aux empereurs romains, laissa aux princes bretons tout ce qui pouvait s'accorder avec « la majesté suréminente de sa couronne, domaine, gouvernement, tributs, droits de suc- « cessions, etc. et se réserva seulement les devoirs que les rois bretons rendaient aux « empereurs romains dans la Bretagne insulaire et que les rois de la Bretagne armorique « leur avaient eux-mêmes rendus depuis qu'ils s'y étaient placés, en sorte qu'ils relevas- « sent de lui (Clovis) et de son trône comme ils avaient relevé d'eux..... Frédégaire « et Aymoinus font aussi mention *des limites des Bretons*, limites que ceux-ci ne deman- « dèrent sans doute que pour se mettre plus au large et occuper beaucoup de terres « au delà de celles où ils se tenaient cantonnés d'abord.

« Quelque répugnance qu'on ait à demeurer d'accord qu'un des articles de la con- « vention des Bretons et de Clovis obligeait les Bretons à payer un tribut annuel à ce « prince, je ne vois pas qu'on puisse le lui refuser sans injustice, ni qu'il soit plus hon- « teux aux petits princes de ce pays de l'avoir payé qu'à Gondebaud, roi des Bourgui- « gnons, et à Hermenfroi, roi des Thuringiens, beaucoup mieux établis et plus puissants « qu'eux, qui furent pourtant obligés de subir cette loi. » (Dom Le Gallois, p. 219.)

(Voyez Prolégomènes, p. XV.)

DE CONAN MÉRIADEC.

M. de la Borderie a réfuté pied à pied, dans plusieurs dissertations, le roman de la fondation d'un royaume de la Petite-Bretagne dans l'Armorique en 383. Nous renvoyons e lecteur aux divers opuscules où notre savant ami s'est imposé la fastidieuse mission de compléter les arguments de Vignier, de dom Lobineau et de M. Varin, pour faire rejeter le fabuleux Conan Mériadec. Nous nous bornerons à résumer très-brièvement ici les *preuves* accumulées par dom Le Gallois pour établir l'*impossibilité* absolue d'un royaume de la Petite-Bretagne en 383 :

1° « Et d'abord on peut objecter le silence de tous les anciens auteurs, sur la fonda-« tion du prétendu royaume de Conan Mériadec, cet *Amadis* du IVe siècle, comme l'ap-« pelle dom Le Gallois, et dont Gildas et Bède ne disent pas un mot. Mais il y a plus : « tous les historiens du continent gardent le même silence sur Conan. Zosime, Sozo-« mène, Rufin, Orose, Jornandès, le comte Marcellin, etc. affirment qu'après la mort de « Maxime, Théodose le Grand envoya la fleur de son armée dans les Gaules, sous la con-« duite du comte Arbogaste qui marcha contre le fils du tyran et le fit mettre à mort. Or, « ces faits indubitables peuvent-ils subsister avec le roman de Conan Mériadec? Quoi! « toutes les forces de l'Orient et de l'Occident auraient été bravées par ce roitelet armo-« ricain! Et quand deux constitutions de Théodose et de Valentinien dépouillaient les « créatures de Maxime de toute charge, de toute dignité, Conan, dont on fait un *proche pa-« rent* du tyran, aurait pu conserver son royaume! Cela ne se peut soutenir raisonnablement.

2° « Il est constant, par la Notice de l'Empire dressée du temps d'Honorius et d'Arca-« dius, qu'il existait alors une 3e Lyonnaise qui comprenait *toute la Bretagne*, et qu'on « n'aurait pas eu lieu de faire cette nouvelle province si le pays qui la compose presque « toute n'avait plus été de la dépendance de l'Empire. On trouve toutes les cités de l'Ar-« morique nommées expressément dans cette Notice de l'Empire romain tel qu'il était « alors; toutes y sont rangées, et de la même manière, parmi les cités de la troisième « Lyonnaise, *Osismii* comme *Tours*, *Coriosulitum* comme *le Mans*, etc. et dans la Notice « propre des dignités de l'Empire, qui ne peut être que postérieure à la précédente, il « est parlé d'un préfet des Lètes francs, à Rennes, d'un préfet des Maures vénètes, à Van-« nes, d'un préfet des soldats de Mars, à Aleth, etc. Or pareille chose ne pouvait subsis-« ter dans un État indépendant de l'Empire.

« Toute la suite de l'histoire romaine continue de confondre la vaine imagination de « ce royaume indépendant; tout parle contre, tout le condamne, historiens, poëtes, « orateurs; tout y est opposé, et le ridicule roman d'un Jean de Paris n'est pas plus soli-« dement détruit par nos bons historiens français que le roman de Conan Mériadec et « de ses successeurs l'est par tous les bons auteurs de l'antiquité. » (Dom Le Gallois, Bibl. imp. n° 44, Bl.-Mant. p. 56-57.) — Les interminables dissertations de l'abbé Gallet et même le récent mémoire de M. G. Le Jean ne sauraient donc prévaloir contre les invincibles arguments de dom Le Gallois, et M. de la Borderie me paraît avoir tenu trop peu de compte des savantes dissertations du docte bénédictin et de ses successeurs en faisant à M. Le Jean l'honneur de le combattre.

(Voyez Prolégomènes, p. XVIII à XXXIII.)

LIMITES DU TERRITOIRE DES BRETONS.

« Pour les limites qui furent accordées aux Bretons par Clovis, il n'est pas aisé d'en « tracer les lignes. Il est seulement certain que ni Rennes ni Nantes n'étaient enfer-« més dans ces bornes et que ces deux diocèses, les côtes d'entre la Vilaine et la Loire « exceptées, devinrent français aussi bien qu'Avranches, Coutances, Bayeux, Séez et « autres pays armoricains de la Neustrie... » (D. Le Gallois, Bl.-Mant. *loc. cit.* p. 221.)

— Dom Le Gallois n'a pas aussi bien compris les motifs tout stratégiques qui avaient porté les Francs à ne pas laisser aux Bretons le territoire situé entre l'antique *oppidum* et les rives de la Vilaine. » (Bl.-Mant. *loc. cit.* p. 222.) Aussi a-t-il le tort de faire d'Eusèbe le successeur d'un roi de Vannes nommé Caradaucus. (*Ibid.* p. 222-224.)

(Voyez Prolégomènes, p. XVIII.)

« Les lieux les premiers occupés furent ceux de Quimper, la côte maritime de Vannes, « de Nantes jusqu'à la Loire, Léon, Tréguier, Saint-Brieuc et une partie de Saint-Malo « et de Dol; *car le pays de Rennes, le reste du Nantais,* LA VILLE ET QUELQUES ENDROITS « DU DIOCÈSE DE VANNES, NE LE FURENT PAS SITÔT; et ce n'a été que par des conquêtes « faites depuis sur les *Armoricains français* que cette partie de l'Armorique, dont les « peuples se nomment encore aujourd'hui *Bretons Gallots,* est devenue bretonne, quoi- « que, à dire vrai, les habitants de ces pays-là soient plus Armoricains que Bretons. » (Dom Le Gallois, p. 188-189.)

(Voyez Prolégomènes, p. LXXV.)

Dans le tome XXXVIII du *Monasticon benedictinum* (R. S. Germ. 1040, p. 166) on trouve de curieuses observations de l'abbé commendataire de Redon, Paul Hector Scotti, à Messieurs les commissaires chargés de poursuivre la réformation de son abbaye :

« Pour le général du personnel Mons. l'abbé demande réformation, et premièrement :

I. « Qu'ils soient (les moines de Redon) assidus au service divin et le facent suyvant les « précédentes réformations, sans, durant iceluy ny autrement, se prommener par l'église « ou demourer à la porte d'icelle à contempler les passans, ny deviser ensemble ny avec « les aultres personnes que puissent estre, ny dormir au lieu de prier Dieu, ny se injurier, « ny se entrebattre ny provocquer à rixes, et que ceux qui diffauldront au dit service ou « commectront les dictes insollences seront privés de leur portion pour le dit jour et « conséquemment aultant de foys qu'ils deffauldront ou commectront les dictes insol- « lences. . . seront chastiés outre la susdicte privation de leur portion tant selon les formes « de chappitre que de prison et aultres plus grandes [peines].

II. « Qu'ils vivent religieusement sans jouer à la paulme, cartes ny aultres jeux de « hazard et mesme introduire en leurs couvens et chambres femmes ou filles, de jour ny « de nuyct et sans hanter en leurs maisons, en quelque temps que ce soit, en la ville ou es « champs, ny pour quelque pretexte ou occasion que puisse estre, sur les mesmes peines « que dessus.

III. « Qu'ils soient accoutrés comme religieux doibvent estre, la barbe et les cheveux « ras, ayant toujours le froc et capuchon sur la teste, soient qu'ils demeurent au dit cou- « vent ou que par congé de leur supérieur ils en sortent.

IV. « Que, sortant du dit couvent, ils seront toujours deux ensemble et yront deulx à « deulx, sans que aultrement congé de sortir leur puisse estre donné.

V. « Qu'ils ne se déguisent poinct, portant chemises fronczées ni ouvrées, chausses « ny escarpins de couleur ny déchiquetés, manteaulx à juppons à la faczon des laicques, « ny aulcuns accoustremens aultres que leur froc et moins enrichis de velour, soys, pas-

« semens, fil d'or, ny aultres superfluités indignes de leur profession, soit qu'ils aillent à « pied ou à cheval, sur les dictes peines.

VI. « Qu'ils ne porteront pistolets, arquebouzes, escopettes, espées ny dagues, et que « toutes armes, tant offensives que deffensives, qu'ils pourront avoir à présent en leurs « chambres, seront apportées en la chambre de leur supérieur pour leur oster toute occa- « sion de mal faire; ce qui sera fait et executé en la présence de M. le maistre des « comptes et Pères réformateurs, etc. »

(Voyez Prolégomènes, p. LXXXIII.)

On trouve le mot *plebs* employé avec le même sens que chez les Bretons dans la partie de la Normandie longtemps occupée par cette nation au IXe siècle :

« Temporibus Wilhelmi Normannię comitis filii Roberti, dedit Warinus de Baiolo « Sancto Maglorio abbatique Aufrido monachisque suis monasterium S^ti^ Cirici quod est « situm in eadem parochia et cimiterium, necnon et omnia primitiua (*sic*) ecclesię perti- « nentia et omnem decimam illius plebis in perpetuum absque ulla retractatione..... ibi « Warinus vivens plebe quę Baiolo nuncupatur dedit. » (*Cartul. de Saint-Magloire*, p. 338, ms. Harl. 485, Bibl. imp.)

(Voyez Prolégomènes, p. CIX.)

ÉVÊCHÉ DE NANTES.

Il existe à la Bibliothèque impériale, fonds S. G. F. n. 878, p. 245-262, un pouillé manuscrit, de 1516, où se trouve le dénombrement de tous les bénéfices du diocèse de Nantes. Ce dénombrement constate que la taxe générale du diocèse s'élevait alors à la somme de quatre mille six cent soixante-sept livres six sous dix deniers. Les autres évêchés étaient taxés à un chiffre moins élevé, comme le prouve le tableau suivant :

Nantes.....	4667 l.	6 s.	10 den.
Vannes.....	4529 l.	12 s.	2 den.
Cornouaille.....	4201 l.	1 s.	
Rennes.....	3338 l.	2 s.	10 den.
Saint-Malo.....	2795 l.	12 s.	12 den.
Saint-Brieuc.....	2007 l.	12 s.	
Tréguer.....	1748 l.	6 s.	8 den.
Léon.....	1400 l.	3 s.	2 den.
Dol.....	1366 l.	15 s.	7 den.

(Voyez Prolégomènes, p. CXXVIII.)

ÉVÊCHÉ DE RENNES.

Le Pouillé de l'évêché de Rennes, tel que nous l'avons donné page 455, est extrait d'un manuscrit des archives d'Ille-et-Vilaine écrit au XVIIe siècle. Nous croyons donc de-

voir publier ici, *in extenso*, le dénombrement suivant, qui remonte à l'an 1516, et dont nous n'avons eu connaissance qu'assez tard.

Dominus episc. Redon. IIIe XXXVIII l. VI s. VIII d. — Thesaurarius Redon. X l. — Cantor Redon. X l. — Archidiaconus Redon. XVII l. — Archidiaconus de Deserto in eccles. Red. XL l. — Scolasticus Redon. XXV s. — Canonici eccl. Redon. semi præbendati, VIIxx X l. — Alii beneficiati in eccles. Redon. XL s. — Succentor eccl. Redon. XL s. — Prior S. Dionisii, L s. — Prior Sti Moderani, VI l. — Prior S. Martini, XL s. — Capellanus capellaniæ Ste Margaritæ, XX s. — Capell. capellaniæ S. Johannis, XX s. — Capellanus capellaniæ Sti Egidii, LX s. — Capellania minor de Treal, XX s. — Capellania B. Mariæ du Pillier, XX s. — Capellania S. Juliani, XX s. — Capellania S. Gabrielis, X s. — Capellania S. Andreæ de Villeblanche, X s. — Capellanus capellaniæ Mag. Petri Hard, XL s. — Capellanus capellaniæ S. Eligii, XXX s.

Alii beneficiati in civitate et suburbiis Redonensibus.

Abbas S. Melanii prope Redon. cum conventu et prioratibus in diœc. Redon. in perpetuum annexis, nihil, quia Rev. dom. Cardinalis tituli Sanctorum quatuor coronatorum capit fructus. — Abbatissa S. Georgii Red. cum conventu, C l. — Rector S. Stephani prope Redon. VIII l. — Rector Omnium Sanctor. Red. (Toussaint), XXIX l. — Rector S. Helerii prope Redon. X l. — Rector S. Germani, X l. — Rector Sti Laurentii prope Redon. VI l. — Rector S. Albini prope Redon. IV l. — Rector S. Georgii Redon. XL s. — Rector S. Martini prope Redon. XL s. — Rector S. Johannis prope Redon. XXXIII s. IV den. — Prior S. Cirici prope Redon. LXX s. — Eleemosinarius S. Melanii, LXX s. — Prior de Castro Gironis, XXXIII l. IV den. — Capellanus B. Mariæ de civitate Redon. XL s. — Sacrista Sti Melanii, XXX s. — Capellanus S. Jacobi prope Redon. XXXIII s. IV d. — Capellanus minoris altaris S. Georgii Redon. XX s. — Capellania in ecclesia Sti Salvatoris, XL s. — Capellania fund. in ead. ecclesia per Petrum Guyot, XXX s. — Capellania de Sercha in eccl. S. Georgii Redonensis : sacrista ejusd. ecclesiæ; capellania S. Anthonii in ead. ecclesia; capellania S. Johannis in eadem ecclesia, insimul XXXIII s. IV den.

In archidiaconatu Redonensi.

Rector de Cessonio, X l. — Rector de Acigneyo, X l. — Rector de Castro Burgii, C s. Rector de Cornelleyo (Cornillé), IV l. — Rector S. Johannis super Vicenoniam, X l. — Rector de Riconno[1], L s. — Rector de Yseyo, C s. — Rector de Dordano, C s. — Rector de Servonio, IX l. — Rector de Buxeria, IV l. X s. — Rector de Chavigneyo (Chevaigné), XXXIII s. IV d. — Rector de Liffreyo, C s. — Rector de Gonneyo, VI l. — Rector de Erceyo prope Gahardum, VII l. — Rector de Gahardo, XXX l. — Rector de Torrigneyo, LX s. — Rector de Livreyo, LX s. — Rector de Bettonio, X l. — Rector de Maceriis (Mézières), VII l. — Rector de Moayseyo (Mouazé), LX s. — Tres rectores S. Albini de Cormerio, X l. — Prior de Bettonio, XVIII l. — Prior de Castro Burgi, X l. — Prior de

[1] Faute de copiste : c'est de Broons qu'il s'agit [Bronno].

Gahardo, XXI l. X s. — Prior de Yseyo, X l. — Prior de Livreyo, XX l. — Prior de Allion, XVI l. — Capellania de Lize major, XXXIII s. IV d. — Capellania de Champeigne in eccl. de Paceyo, XL s. — Capellania de Tastouy in parrochia de Noyallo super Vicenoniam, XL s. — Quatuor capellaniæ S^ti Albini de Cormerio insimul, LX s.

In decanatu Vitrensi.

Decanus de Vitreyo, C s. — Rector B. Mariæ de Vitreyo, XL s. — Vicarius S. Mariæ de Vitreyo, L s. — Rector Ste Crucis prope Vitreyum, LX s. — Rector de Poceyo, C s. — Rector de Champellis sive decanus, VI l. — Rect. de Briellis, C s. — Rect. S^ti Desiderii, IV l. — Rect. S. Albini de Landis, X l. — Rector de Viridigalo (Vergeal), X l. — Rect. S^ti Germani de Pinello[1], prior curatus, VIII l. — Rect. de Torceyo, XI l. — Rect. de Argentreio, XII l. — Rect. de Estrellis, X l. — Rect. de Erbreya, X l. — Rect. de Breallo, IV l. — Rect. de Capella Erbreie, VI l. — Rect. de Balezyo, XIV l. — Rect. S. Mervei, XIV l. — Rect. de Tallia (Taillis), C s. — Rect. de Monasteriolo super Petrosim[2], X s. — Rect. de Pertro[3], IV l. — Prior de Vitreyo, XL l. — Prior Ste Crucis prope Vitreyum, XXV l. — Prior de Briellis, XII l. — Prior de Monasteriolo super Petrosim, C s.

Beneficiati in ecclesia collegiata B. Mariæ Magdalenæ de Vitreyo.

Thesaurarius ejusd. eccles. VIII l. — Duodec. canonici, XI l. XIX s. — Capellanus capellaniæ de Langelerie in eccl. B. Mariæ Virginis de Vitreyo, XXX s. — Sacristia eccles. B. Mariæ de Vitreyo, XXX s. — Administrator S^ti Nicolai prope Vitreyum, XVIII l. — Administrator hospitalis Sancti Yvonis prope Vitreyum, LX s. — Capellanus Sanctorum Lazari et Stephani prope Vitreyum, XL s.

In decanatu Filgeriaci.

Abbas sive commendatarius et conventus abbatiæ S. Petri de Rilleyo prope Filgeriacum, XLI l. XIII s. IV den. — Prior de castro Filgeriaci, IV l. III s. IV d. — Decanus Filgeriaci cum annexis, XIV l. — Rector de Castellione in Vendelisio (Vendelais), VIII l. — Rector de Prenceo (Princé), LX s. — Rector de Domno Petro de Limite (Dompierre-du-Chemin), XL s. — Rector de Lutreyo (Luistré), XIV l. — Rector de Javeneio, VII l. — Rector de Pareceyo[4], C l. — Rect. de Comburno Tilleyo (Combourtillé), IV l. — Rect. S. Christophori de Nemore, C s. — Rect. de Monasteriolo de Landis, IIII l. — Rect. de Meceyo, C s. — Rect. de Lupiniaco, X l. — Rect. de Cheneyo, VIII l. — Rect. de Vendello, LX s. — Rect. S. Johannis super Coisnon, VI l. — Rect. S. Leonardi Filgeriaci, IV l. III s. IV den. — Rect. S. Sulpitii Filgeriaci, LX s. — Rect. S. Petri de Rilleyo, IV l. — Rector de Beauceyo, C s. — Rect. de Florigneyo, VI l. — Rect. de Capella Janczon, IV l. — Rect. de Loratorio[5], IV l. — Rector de Agniculo, IV l. — Rector de Basogia, X l. — Rect. de Meleyo, VI l. — Rect. de Landanio[6], IX l. — Rect. de Villa

[1] Saint-Germain-du-Pinel.
[2] Montreuil-sur-Pérouse.
[3] La Pertre.
[4] Parcé.
[5] Le Loroux.
[6] Landéan.

Maris[1], IV l. — Rect. de Ferrato, VI l. — Rect. de Monte Turri[2], prior curatus, XV l. — Rect. S. Georgii Reintembani[3], IV l. — Rect. de Castellonio[4], VII l. — Rect. de Capella S^ti Auberti, IV l. — Rect. S. Germani in Coglais, LX s. — Rect. S. Stephani in Coglais, XX l. — Rect. S. Johannis in Coglais, C s. — Rector de Cella in Coglais, IV l. — Rect. de Romagneyo, VII l. — Rect. S. Salvatoris de Landis, LX s. — Rect. S. Audoeni de Allodiis, XII l. — Rect. S. Medardi super Coisnon, IV l. III s. IV den. — Rect. S. Bricii in Coglais, IV l. — Rect. S. Christophori de Valenis, XX s. — Rect. de Balleyo, C s. — Rect. S. Medardi Albi[5], IV l. — Rect. de Veteri Vico[6] super Coaisnon, VII l. — Rect. de Trembleyo, L s. — Rect. de Sainctouan de Roeria, LX s. — Rect. de Intraineyo, LX s. — Rect. de Sollagallo[7], C s. — Rect. de Veteri Viello, IV l. — Rect. S. Hilarii de Landis, IV l. — Rect. de Excussa[8], C s. — Rect. de Chavigneyo, C s. — Rect. de Trancio, VII l. — Rect. de Poilleyo, VII l. — Prior de Bazogiis Petrosis, XXIV l. — Rect. de Marcilleyo Radulphi, IV l. — Rect. de Noyallo subtus Bazogiis, IV l. — Rect. de Censibus[9], XII l. — Rect. de Parigneyo, XXII l. — Rect. de Tersandio, LX s. — Rector de Monte Alto[10] cum decanatu, C s. — Prior S. Salvatoris de Landis, XXX l. — Prior S. Trinitatis Filgeriaci, XX l. — Prior de la Dauphinaye in parochia de Romegneyo, XII l. — Prior de Ygneio, XV l. — Prior curatus de Romazis, VIII l. — Prior de Trambleyo, XV l. — Prior S. Christophori de Nemore, VIII l. — Prior S. Johannis supra Coaisnon, cum annexis, VIII l. — Prior de Agniculo[11], VIII l. VI s. VIII den. — Prior de Villa Maris, XIV l. — Prior S^ti Bricii, XV l. — Priorissa de capella Jenczon, administrator domus Dei S^ti Nicolai Filgeriaci, IV l. — Capellania B. Mariæ Magdalenæ prope Filgeriacum, IV l.

In archidiaconatu de Deserto.

Vicaria S. Georgii prope Redon, LX s. — Rect. de Melecia[12], L s. — Rect. de Monte Germondi, LX s. — Rect. de Vignoco, C s. — Rect. de Gevezeyo, XXII l. — Rect. de Maceria[13], X l. V s. — Rect. de Monasteriolo, IV l. — Rect. de Parteneyo, C s. — Rect. de Paceyo, VI l. — Rect. de Heremo, VI l. — Rect. S. Egidii, VII l. — Rect. S. Jacobi de Landa, LX s. — Rect. de Bruz, IV l. — Rect. de Mordella, XII l. — Rect. de Chavaignes, C s. — Rect. de Cintreio, VIII l. — Rect. de Moigneyo, IV l. — Rect. de Vezino, X l. — Rect. de Rodo, XLIV l. X s. — Rect. de Carceribus[14], IV l. — Rect. de Castellione super Siccam, C s. — Rect. de Noyallo super Siccam, LX s. — Rect. de Noyallo, VI l. — Rect. de Chaneyo, LXX s. Rect. de Breceyo, LX s. — Rect. de Marcelleyo[15], IV l. — Rect. S^ti Sulpitii de Abbatia, XX s. — Abbatia S^ti Sulpitii cum conventu, XLI l. XIII s. IV den. — Prior de Noyallo super Vicenoniam, VII l. X s. — Prior S^ti Egidii, XII l. — Prior de la

[1] Mauvaise lecture pour Villamée, probablement.
[2] Montours.
[3] Saint-Georges-de-Reintembault.
[4] Le Châtelier.
[5] Saint-Mard-le-Blanc.
[6] Vieuxvy.
[7] Sougeal.
[8] Lécousse.
[9] Sens.
[10] Montault.
[11] Leignelet.
[12] Mélesse.
[13] La Mézière.
[14] Chartres.
[15] Marcillé-Robert.

Bretonnière, x l. — Capellania S. Andreæ, xxii s. — Capellania fund. per dom. G. de Mordella, xx s.

In decanatu de Albigneyo.

Decanatus de Albigneyo cum annexis, vii l. x s. — Vicarius de Albigneyo, xxxiii s. iv den. — Rect. de Guipello, x l. — Rect. de Hedeyo cum annexa, vi l. — Rect. de Mosteriolo super Insulam [1], c s. — Rect. S. Albini prope Albigneyum, iv l. — Rect. de Luvigneyo, vi l. x s. — Rect. S. Medardi super Insulam. — Rect. S^ti Germani super Insulam, xxx s. — Rect. de Andouelleyo, vii l. — Rect. S. Simphoriani, c. s. — Prior de Albigneyo, vii l. — Prior de Hedeyo, xxii l.

In decanatu de Castro Gironis.

Decanus Castri Gironis cum annexis, vi l. x s. — Rect. B. Mariæ Castri Gironis, c s. — Rect. de Chanceyo, vi l. xiii s. iv den. — Rect. de Ousseyo, vii l. — Rect. de Lupiniaco prope Baiscum [2], vii l. — Rect. de Molendinis, x l. — Rect. de Valleta, xl s. — Rect. de Domagneio, xx l. — Rect. de Venesfle, xl s. — Rect. de Chaumereyo, lx s. — Rect. S. Albini de Paveil (St-Aubin-de-Pavail), lx s. — Rect. S. Martini de Janczeyo, vii l. x s. — Rect. d'Amanlis, x l. — Rect. de Donolupo (Donloup), l s. — Rect. de Novostatu [3], c s. — Rect. Ste Colombæ, lx s. — Rector S^ti Armagilli de Bucellis, xxii l. — Rect. de Verno, c. s. — Rect. de Cantu Picæ (Chantepie), c s. — Rect. de Pire, x l. — Rect. de Corporibus Nudis [4], vi l. — Prior Ste Crucis Castri Gironis, ix l. — Administrator domus Dei S. Nicolai prope Castrum Gironis, lx s. — Capellanus B. Mariæ de Riparia, xx s.

In decanatu de Bayno.

Decanus de Bayno cum annexis, x l. — Rector de Messiaco [5], c s. — Rect. de Plano Castro, xl s. — Rector de Burgo Comitum [6], vi l. — Rect. de Lalleyo, c s. — Rect. de Cantu Lupi [7], viii l. — Rect. de Orgeriis, x l. — Rect. S. Ermellandi [8], x l. — Rect. de Panceyo, c s. — Rect. de Sello, iv l. — Rect. de Poligneyo, xii l. — Rect. de Turria, viii l. — Rect. de Erceia in Media, x l. — Rect. de Coheria, c s. — Rect. de Allodio, cx s. — Rect. de Treboyo [9], c s. — Rect. de Salneriis [10], viii l. — Rect. de Beria, viii l. — Rect. S. Sulpitii de Landis, lx s. — Rect. de Burgo Barato [11], x l. — Prior de Bello Quercu, c s. — Prior de Plano Castro, xx l. — Priorissa de Teillay, xiv l. — Capellanus capellaniæ in ecclesia parrochiali de Erceyo in Media, xl s.

[1] Insula est ici pour l'*Ille*, rivière.

[2] Louvigné-de-Baie.

[3] Nouvoitou, *alias* Novestoi.

[4] Il est question dans l'Histoire des Francs de Grégoire de Tours du *Vicus Cornutius* *. MM. Guadet et Taranne, dans leur *Index generalis*, confondent à tort ce *vicus Cornutius* avec Saint-Aubin-du-Cormier.

[5] Messac.

[6] On écrit aujourd'hui Bourg-des-Comptes : c'est Bourg-de-Cons, c'est-à-dire Bourg-des-Vallées, qu'il faut lire.

[7] Chanteloup.

[8] Sancti-Hermelandi, Saint-Erblon.

[9] Tresbœuf.

[10] Saulnière.

[11] Bourgbarré.

* « Britanni quoque graviter regionem Rhedonicam vastaverunt incendio..... qui usque *Cornutiam vicum* debellando progressi sunt. » (Greg. Tur. V, 30.)

In decanatu Guirchiæ.

Decanus Guirchiæ cum annexis, VIII l. — Rect. de Visseca, XIV l. — Rect. de Domno Alano, XII l. X s. — Rect. de Monasteriis, XIII l. — Rect. de Avalleia, XII l. — Rect. de Arbore Sicca, VI l. — Rect. de Mouceyo, IV l. III s. IV den. — Rect. de Drogis, IV l. — Rect. de Forgiis, C s. — Rect. de Challun (Chelun), LX s. — Rect. de Eanceyo, IV l. — Rect. de Villa Port... (Villepôt), VIII l. — Rect. de Noyallo super Bruxam (Bruc), IV l. — Rect. de Ferceio, C s. — Rect. majoris portionis de Martigneyo Ferri Calidi (Martigné-Ferchaud), IX l. — Rect. minoris portionis de Martigneyo, LVI s. VIII den. — Rect. de Coesmis (Coesmes), VIII l. — Rect. de Tilia (Le Teil), C s. — Rect. de Resteriis, X l. — Rect. de Genis, C s. — Rect. de Esseyo, C s. — Prior S. Nicolai Guirchiæ, X l. — Prioratus de Baisco, XX l. — Prior de Martigneyo Ferri Calidi, VII l. — Prior Ste Trinitatis Guirchiæ, C s. — Prior de Cella Guirchiæ, XI l. — Prior de la Fontaine Simonis, IX l. — Prior de la Foresterye, XXX s. — Administrator domus Dei S^ti^ Johannis de Guirchia...

Beneficiati in ecclesia collegiata de Guirchia.

Capicerius ejusdem ecclesiæ de Guirchia cum decem canonicis, XXX l. — Capellania de Auculia (*sic*), XX s. — Capellania de Desertorio, XX s. — Capellania majoris altaris, XX s. — Capellania eccles. de Guirchia ejusdem majoris altaris, XX s. — Capellania B. Mariæ retro majus altare ejusd. eccl. XX s.

Toutes lesquelles parties de taxes contenues audict roolle de parchemins, comme il appert par iceluy, deuement signé et approuvé par les dessusdicts commissaires et soubs-collecteurs, font et montent ensemble la somme de deux mil sept cent quatre vingt une livre quinze sols, monnoye de Bretagne, ainsi qu'il appert par iceluy roolle y rendu vallant, monnoye de France, la somme de III^m^ III^c^ XXXVIII l. II s. X den.

(Extrait du dénombrement général de tous les archevêchés et évêchés de France, ms. de la Bibl. imp. S. G. F. [ex Bibl. Coisliniana] n° 878, de la page 235 à la page 244.)

(Voyez Prolégomènes, p. CXLIII.)

Nous avons donné, p. 490, le pouillé du diocèse de Vannes, d'après une copie plus ou moins exacte du XVIe siècle. Nous croyons donc devoir publier ici un nouveau texte du même pouillé, extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, coté S. G. F. 878, et qui renferme le dénombrement général des diocèses de France, avec la taxe imposée en 1516. On trouvera dans ce document quelques indications intéressantes qu'on chercherait en vain dans l'autre pouillé :

In territorio Vennetensi.

Episcopus Vennetensis, IIII^c^ lib. — Archidiaconus Venetensis, LXX l. — Thesaurarius, XVI l. — Cantor Vennetensis, XL solid. — Scolasticus, XL s. — Capitulum Vennetense, C l. — Quatuor archipresbyteri Vennet. XIV l. — Subdiaconus Venn. XX s. — Succantor Vennet. XL s. — Vicarius B. Petri Vennet. XXX s. — Capellania S. Gaudentii, XL s. — Capel-

lania S. Liffredi, xxx s. — Capellania B. Johannis in predicta eccl. xx s. — Capellania B. Mariæ quam fundavit D. Johannes episc. Vennetens. xxx s. — Capellania B. Johannis Baptistæ, prope dict. eccl. xx s. — Capell. quam fundavit J. Ducay, xx s. — Sancta Capellania B. Mariæ, xx s. — Capellania quam fund. Margarita Boucso, x s. — Capellania quam fund. dom. Joh. de la Grantville, ad altare S. Trinitatis, xx s. — Capell. fund. super altare S. Vincentii, xx s. — Capell. Omnium Sanctorum in eccl. Vennet. x s. — Capella S. Sebastiani, xx s. — Capellania B. Michaelis ad altare B. Trinitatis fundata in eccl. Vennet. xv s. — Capellania quam fund. dom. Guido de Quirissec sub vocabulo S. Sebastiani, xx s. — Alia capell. quam fund. idem de Quirissec sub vocabulo Beati Guinerii, xv s. — Capellania B. M. Magdalenæ extra muros Vennetens. x s. — Capell. B. Mariæ in ecclesia de Sarzau, xx s. — Capellania Davreton, xx s. — Capellania B. Mariæ prope fontes in eccles. Vennet. x s. — Capell. S. Jacobi in eadem eccles. x s. — Capell. Sanctæ Katharinæ, xv s. — Capellania de Ferrariis, xxx s. — Capellania de Lespervier, nihil. — Capellan. domini Joh. Guimar, xl s. — Capellania S. Andreæ, xl s. — Capell. fund. per Mich. Crabours, xl s. — Capellan. S. Leonis, xx s. — Capellania Silvestri de Rohan, xxx s. — Capell. de Guinare, xx s. — Capellania fund. per Ivonem de Pontsal, episc. Vennet. xx s. — Capellania in ecclesia de Monte, lx s. — Capell. S. Leonardi infra fines parochiæ de Theis, xv s. — Capellania de Quelen in ecclesiis de Baden et Ploemergat, xx s. — Capell. B. Catherinæ in eccl. Venn. x s. — Capellania S. Thomæ in eccl. S. Paterni, x s. — Capellan. B. Mariæ de Pietate, xx s. — Capell. S^ti Mauricii, xx s. — Capell. S^ti Jacobi in eccles. Venn. x s. — Capell. quam tenebat D. J. Le Crom in eccl. B. Mariæ de Monte, xx s. — Capellania B. Laurentii, nihil. — Sanctus Paternus, xxxv l. — Hospitale S^ti Nicolai extra muros Vennet. xv. l. — Prioratus de S. Guen, x l. — Prioratus S. Symphoriani, c s. — Capell. fund. per rectorem S. Paterni, x s. — Sancta Maria de Monte..... — Capella S. Michaelis extra muros Vennet. xxx s. — S. Salomon, xxx s. — Capella B. Mariæ de la Chandeleur, xviii s. — Capell. Domini Bouvier in ead. eccl. nihil. — Abbas Ruiensis, iiii^xx l. — Camerarius Ruiensis, iv l. — Operarius Ruiensis, xl s. — Eleemosinarius Ruiensis, xl s. — Infirmarius Ruiensis, xx s. — Sene, pro parte vicarii, iv l. — Theis, viii l. — Capellania B. Mariæ de Theis, xv s. — Noyalo, vi l. — Sanct. Surgue (?), xii l. — Prioratus du Heuzou, xvi l. — Ill..... (?), xx s. — Sarzau, xxiv l. — Minister Trinitatis de Sarzau, x l. — Prior de Langlenec, iv l. — Capellanus de Sussenyau (Sucinio), xxx s. — Vicarius S. Gustani Ruiensis, l s. — Prior Darzon, x l. — Vicarius ejusdem loci, xl s. — Prior d'Ars, xi l. — Priorissa dicti loci, x l. — Capellania B. Mariæ in eadem ecclesia, xxx s. — Sulniniac (Sulniac), viii l. — Trefleac (Tréfléan), x l. — Sanctus Maiolus, xii l. — Elvan (Elven), xl l. — Sacristia ejusdem loci, xxx s. — Prior de Tredion, x l. — Plaudron (Plaudren), pro parte vicarii, viii l. — Saincteve (Saint-Avé), xv l. — Sanctus Billy, xl s. — Grandicampus, l s. — Capellania de la Chesnaye, xl s. — Prior de Sanctis, l s. — Mautcon (Meucon), c s. — Ploesgob (Plescop), viii l. — Ploteren (Ploeren), xii l. — Aradon, iv l. — Prior de Vincen, xx s. — Baden, xii l. — Plegomelen (Plougomelen), c s. — Ploineret (Pluneret), x l. — S. Gustanus Alrayo, xxv s. — Ploimergat (Plumergat), xv l. — Sacristia ejusdem loci, xx s. — Landaule, viii l. — Ploegner, xl l. — Sacrist. ejusd. xx s. — Monasterium de Lanvaulx, xx l. — Landevant,

XVI l. — Branderion, IV l. — Languidic, XL l. — Capellania fundata in capella S. Sebastiani de Languidic, XX s. — Sacristia de Languidic, XXXII s. VI den. — S. Egidius de Henbons (Hennebont), LX s.

In decanatu de Plombelles (Pou-Belz).

Mondon (Mendon) et Plombelles (Poubelz) cum sacristia ejusdem loci, XVIII l. — Prioratus S. Guduali, XXX l. — Vicarius ejusdem, LX s. — Prioratus de Caudon (Caudan), VIII l. — Belles (Belz), X l. — Brech, XXII l. — Sacristia dicti loci, XVI s. VIII den. — Collegium de Campo, L l. — Priorissa de Kerleanou, XXV s. — Prioratus de Quelnayo, VI l. — Vicarius ejusdem, XL s. — Capellania S. Juliani in eadem capella fundata, X s. — Prioratus de l'hospital B. Mariæ de Alrayo, XXX s. — Miles S. Spiritus de Alrayo, XL l. — Plouemel, XV l. — Capellania B. Mariæ in eadem ecclesia, XX s. — Crach, XV l. — Prioratus de Kerlas. (?), XII l. — Vicarius dicti loci, IV l. — Carnac, XX l. — Sacristia ejusdem loci, X s. — Ploeuarnel (Plouarnel), VI l. — Prioratus de Guiberon (Quiberon), X l. — Vicarius ejusdem loci, L s. — Prioratus de Locquidi, XLVIII s. — Erdeven, XV l. — Sacristia dicti loci, XX s. — Capellania quam fundavit Thomas de Talhouet, XXX s. — Naustanc, VIII l. — Quirminac (Kervignac), XXX l. — Ploesmel, XXIV l. — Prioratus de Gavre, XII l. — Riantec, VII l. — Brelevenez, X l. — Abbatissa de Henbourd (Hennebont) cum prioratu de Locrist et annexa, L l.

In decanatu de Guemenet Hibray (Kemenet Heboe).

Guidel, L l. — Capellania fundata per Magist. de Alto Nemore, C s. — Prioratus de Lanriuech, XII l. — Vicarius de Groya (Groa), CX s. — Prior dicti loci, LXX s. — Plouemur, XX l. — Sacristia ejusdem loci, XX s. — Capellania quam fund. dom. du Terre, XL s. — Prioratus S. Michaelis, XXXV s. — Capellania de Treffaven alias Sancti Juzeli [1], XL s. — Quetiguen et Bozoay [2], XX l. — Lebon (Lesbin ?), XVI l. — Sacristia ejusdem parrochiæ, XX s. — Redene, XII l. — Sacristia ejusdem loci, X s. — Arzenou et Guelgomarch (Arzano et Guilligomarch), XX l. — Sacristia ejusdem, X s. — Mezlen (Meslan), X l. — Beronne (Berné ?), XII l. — Sacristia ecclesiæ de Mezlen et de Beronne, XXX s. — S. Caradocus de Treguemel, X l. — Plouay, XV l. — Sacristia ejusdem loci cum capella de Garou, XXV s. — Prioratus de Hirberz, XX s. — Inguiniel, XX l. — Beubry (Bubry), XXX l. — Quistine (Quistinic), XII l. — Lanvaudan, Locmelec et Cozlan (Calan), XII l. — Cleguer, XII l. — Sacristia ejusdem loci, cum Capellania B. Mariæ de Pont-Scorff, XL s. — Cauden (Caudan)..... VI l. — Capellania S. Severini in eadem parrochia, XL s. — Prior B. Mariæ de Kerguinelei (Kerguelen) in veteri villa de Henbond, C s. — Sacristia dicti loci de Caudan, XII s. VI den. — Jzinzac (Inzinzac), XXII l. — Prior de Reclus, L s. — Prior Sancti Gueraheli (Guenhael), LX s. — Sanctus Caradocus prope Henbond, IV l. — Sacristia ejusdem loci, XII s. VI den. — Capellania fund. per Bruenezac, XX s.

In decanatu de Guemene Guingant.

Locus Maclovis (Loc-Malo), XX l. — Capellania Beatæ Christinæ, VIII l. — Lignol,

[1] Ce nom se retrouve dans celui de Saint-Uhel que porte la terre de M. Audren de Kerdrel, tout près de Tréfaven, en Kérantré. — [2] Quéven et Bihoué sa tréve.

XIV l. — Capellania quam tenet dom. Henricus, nihil. — Persquen, X l. — Plouerduc, (Ploerdut), XX l. — Priziac, XV l. — Sanctus Tugdualus, XV l. — Templum du Cresti et Prisiac, nihil. — Plouray, IX l.— Mellonnec (Melionet), VIII l. — Plouelauff, VII l. XVII s. — Lescouet, VII l. — Langouelan et Merser, X l. — Silfiac, VII l. — Melrant, XXII l. — Seguelien, XVI l. — Cleguerac (Cléguérec), X l. — Melguenac, Estivel, XX l. — Guern, VIII l. — Beuzy (Bieuzy), VI l. — Prioratus S. Gildasii super Blavos (Blavet), IV l. — Prioratus de Couarda, C s. — Capellania Oliverii Guegan, XX s.

In decanatu de Porhouet.

S. Servatius, XVI l. — Seirent (Sérent), XL l. — Capellania du Martrai fund. per dominos de Serent, XL s. — Sanctus Marcellus et Bohal.... — Plouemelles (Plumelec), VIII l. — Priorissa de loco de Ploemelles, XV l. — Prior de Cadoudal, IV l. — Bilio et Cruguel, X l. — Guegon, XVIII l. — Guechenno (Guéhenno), IVl. — Prioratus de Crabugat (Coetbugat), C s. — Sancta Crux prope Jocelin, LX s. — Prioratus ejusdem, XVI l. XIII s. IV den. — Sanctus Johannes, XX l. — Prioratus de Kerdroguen, L s. — Sanctus Arnulfus et Buleon, VIII l. — Bignan, XXII l. — Radennac, XVIII l. — Landillac (Lantillac), C s. — Ploegaffec (Pleugriffet), IV l. — Crezin (Credin), VI l. — Regueny (Réguini), C s. — Moreat (Moréac), XII l. — Capellania du Bourg in eadem parrochia, IV l. — Prior de Lochmine, XV l. — Vicarius dicti loci cum parrochia du Moustouer Lochmene, X l. — Capellania S^ti Columbani, XL s. — Ploemelin, XI l. — Remungol, XII l. — Capellania de Kergroais in eadem ecclesia, IV l. — Capellania fund. in capella de Kergroais, XL s. — Nizin, VIII l. — Rohan, XV s. — Sacristia S. Johannis, XX s. — Croessanvec, XXX s. — Sanctus Gonerius, VI l. — S. Gobrinus, LX s. — Noyal Pontivi, XL l. — Capellania du Bodic in eadem ecclesia, XXV s. — Capellania de Coethuan, VI l. — Sacristia ejusdem loci de Noyal Pontivi, L s. — Pontivi, X l. — Capellania dom. J. le Macson in eadem eccl. XXV s. — Capellania dom. Rolland, X s. — Plouemiliau, XXXII l. — Prioratus S. Nicolai, VI l. — Guinin (Guénin), VII l. — Baud, VIII l. — Sacristia ejusdem loci, X s. — Prioratus de Baud, XX l. — Camor, VI l. — Quili, XL s. — Capellania de Royo in eccles. de Couezan, XVIII s. — Capellania B. Mariæ in eccles. de Bignan, XV s. — Capellania S^ti Petri in eadem, XV s.

In decanatu de Pleaule (Péaule).

Pleaule (Péaule), XXI l. — Berric, X l. — Lauza (Lauzac'h), IV l. — Ambon, VIII l. — Prioratus de Ambon, XIV l. — Sacristia ejusdem loci, XXX s. — Missuillac (Muzillac), XI l. — Hospitale S. Yvonis, XL s. — Arsal, X l. — Boller (Billiers), XL s. — Monasterium B. Mariæ de Precibus, C l. — Noyal-Musuillac, XX l. — Prioratus de Bourgeret, C s. — Marsan, XV l. — Sacristia ejusdem loci, XX s. — Capellania Castri de Insula, XL s. — Caden, XV l. — Capellania de Bloeheban (Bléhéhan), XX s. — Ecclesia Martirum alias Lismerzel (Limerzel), X l. — Questembert, XX l. — Sacristia ejusdem loci, XX s. — Malanczac, X l. — Plouerlin (Pluherlin), IV l. — Capellania S. Georgii in ead. eccles. X s. — Capellania de Canibus de Rochefort, LX s. — Capellania de Bromeren (?), XX s. — Prior de la Graesle, VIII l. — Prior de la Baude, XXX s. — Prior de la Barre, LXX s. — Lare (Larré), VIII l.

In decanatu de Kerentoer.

Kerentoer (Carentoir), XVIII l.— Capellania du Boscher in eadem parrochia, XX s. — Capellania de la Brexiere basse, X s. — Capellania de alta Brixeria, XXX s. — Hospitalis de la Gatcyly (La Gacilly), L s. — Capellania de Crassalen, IV l. — Sistz (Sixte), X l. — Capellania S. Juliani in eadem ecclesia, X s. — Sanctus Justus, VI l. — Regnac (Renac), XII l.— Treal, C s.— Prioratus de Ruffiac, XII l. — Ruffiac, XIV l.— Capellania fundata ad majus altare de Kerentoer, nihil. — Capellania de Guelenec (Quélénec), XV s. — Capellania S. Marcelli in eccles. de Kerentoer, XVI s.

In territorio de Rieux.

Monasterium Trinitatis et Conventus de Rieux, X l.— Rector de Rieux, XX l. — Prior dicti loci, XXII l. — Capellania S. Anthonii in ecclesia de Rieux, XV s. — Capellania de Rieux, X s. — Capellania quam fund. Anetta de Reizat, XVI s. — Begann, XV l. — Allair, XX l. — S. Jacobus, VII l. — Capellania de Caleon, XVI s. — Peillac, X l. — Glenac et Cornon, VII l. X s. — Capellania de Sourdeac in ead. parrochia, L s. — S. Vincentius, VI l. X s. — Les Fougeretz, VI l. X s. — S. Martinus, X l. — Sancta Gravida, C s. — Capellania hospitalis ejusdem, XX s. — Capellania de la Haye, XII s. — Capellania S. Catherinæ de Moulac, XV s. — Capellania de Brossay, XX s. — Sanctus Congarus, VI l. — Capellania fund. per Magist. Pommeraye, X s. — Plouecadeuc, X l. — Capellania Quatuor Evangelistarum, XL s. — Malestroit et Missiriat, XVI l. — Capellania S. Yvonis in ead. ecclesia, C s. — Prioratus de la Magdeleine et de la Mongie, XII l. — Sanctus Laurentius de Grieneuc, LX s. — Capellania S. Andreæ in eccl. de Malestroict, LX s. — Moullac [1], XV l. — Capellania de Lernen, IV l. — Priorissa de Prisiac, X s.

In territorio de Rothono.

Abbas de Rothono, II^C L l. — Prior claustralis de Rothono, XL s. — Sacrista ejusd. monasterii, X l. — Eleemosinarius ejusdem, IV l. — Capellania de la Serche, LX s. — Capellania des Trois-Marie, XX s. — Capellania Sanctæ Trinitatis, LX s. — Capellania S. Samsonis, XV s. — Capellania S. Laurentii, XX s. — Capellania S. Michaelis, XL s. — Capellania S. Marcellini, XXX s. — Capellania S. Yvonis, XX s. — Capellania S. Con...[2], X s.— Capellania S. Benedicti noviter fund. XV s. — Capellania S. Mauritii noviter fund. XV s. — Capellania Ste Margaritæ, XX s. — Capell. S^ti Egidii, XX s. — Capellania seu prioratus S^ti Bartholomæi, L s. — Vicarius B. Mariæ Magdalenæ de Rothono, VIII l. X s. — Capellania Omnium Sanctorum, V s. — Capellania S. Georgii in eadem, X s.— Capellania noviter fund. per Danielem le Bourdonne, XX s. — Baign (Bains), C s. — Brign (Brain), LXX s. — Langon, C s.

Toutes lesquelles partyes ci-dessus taxées audit évesché de Vennes, contenues audict roolle de parchemin, font et montent ensemble à la somme de trois mil sept cents soixante quatorze livres treize solz, six deniers, monnoye de Bretaigne, vallant, monnoye de

[1] Molac a été placé par erreur dans le doyenné de Péaule. (Pouillé de Vannes, p. 500. — Erreur rectifiée p. 501.) — [2] On peut lire Conogan ou Convyan (Conwoion).

France, la somme de quatre mil cinq cents vingt-neuf livres douze solz, deux deniers, pour celle dicte somme de IV^m V^c XXIX l. XII s. II d. (S. G. F. n° 878 ex Biblioth. *Coisliniana* olim *Segueriana*, p. 185 à 197.)

(Voyez Prolégomènes, p. CLXI.)

DES CURIOSOLITES DE CÉSAR ET DES CORISOPITES DE LA NOTICE DES PROVINCES.

Un homme célèbre a dit : « L'histoire est d'abord toute géographie. » Le mot sans doute ne doit pas être pris au pied de la lettre; mais il est très-vrai que le rôle de la géographie est beaucoup plus important qu'on ne le suppose, en général, et qu'avant de raconter les annales d'un peuple il faudrait connaître à fond la topographie des lieux qu'il habite, les noms antiques des cités, des diocèses, des villes, des églises. Malheureusement, même dans l'état actuel de la science, ces notions ne sont pas toujours faciles à acquérir. Que de discussions, naguère, sur la véritable situation d'Alise! et, malgré tant de savants mémoires, la question, pour un grand nombre, n'est-elle pas encore incertaine?

Le point de géographie que je me propose de traiter aujourd'hui a donné naissance à une polémique qui dure depuis plusieurs siècles, et qui, longtemps, m'a paru sans issue possible. A-t-il existé, comme semble l'indiquer la *Notice des Provinces*, deux cités sur le territoire des anciens *Osismii*, ou bien *Corisopitum*, dont il est fait mention, pour la première fois, dans cette notice, serait-il tout simplement une corruption du mot *Coriosolitum* qu'on trouve dans plusieurs manuscrits[1], et qui devait désigner l'antique cité des *Curiosolites*? En second lieu, la conjecture admise, faut-il croire que les *Corisopites* n'étaient que des *Curiosolites* sous un nom mal écrit? — Tel est le problème dont je crois avoir trouvé la solution. J'ai besoin de la bienveillante attention du lecteur; mais je puis lui promettre de n'en point abuser.

I.

Le territoire qui s'est appelé Bretagne au VIe siècle de notre ère était habité, lorsque César entreprit la conquête de la Gaule, par cinq peuplades ainsi désignées dans les Commentaires : *Osismii, Veneti, Curiosolites, Redones, Nannetes*[2]. Il est à croire que ce partage du territoire de la Péninsule se perpétua, sans modifications essentielles, sous la domination romaine, car des neuf cités de la troisième Lyonnaise, la *Notice* en place

[1] Metropolis civitas Turonum;
civitas Cenomannorum;
civitas Redonum;
civitas Andicavorum;
civitas Namnetum;
civitas Coriosopitum;
civitas Osismiorum;
civitas Diablintum.

M. Guérard a examiné avec soin vingt-cinq manuscrits de la *Notice des Provinces* à la Bibliothèque impériale, et ils lui ont fourni les variantes suivantes : *Corisopitum, Consulitum, Conisolitum, Corosopitum, Consolitum, Coriosolitum.* Deux très-anciens manuscrits de la bibliothèque de de Thou portent : *Corisolitum, Corisuletum.* Toutes ces variantes indiquent que l'orthographe du mot *Curiosolitum* a subi de nombreux changements sous la plume des copistes.

[2] Cæs. *de Bell. gall.* II, 34; III, 9.

cinq, comme par le passé, dans la presqu'île armoricaine. Seulement, parmi ces cités, il en est une dont le nom nouveau (*Corisopitum*) semble avoir été substitué au nom antique de *Curiosolitum*.

Or comment expliquer cette étrange substitution? Faut-il n'y voir qu'une simple erreur de copiste? Mais tout aussitôt se présente une grave difficulté : des documents d'une incontestable valeur attestent que, dès une époque très-reculée, les évêques de Kemper portaient le titre de *Corisopitenses episcopi*. Pourquoi ce titre, si *Corisopitum* n'avait pas existé? Un tel problème ne pouvait manquer d'attirer l'attention des érudits. Aussi, depuis le XVIe siècle, géographes et historiens viennent-ils, à tour de rôle, dire leur mot sur *Corisopitum* et *Curiosolitum*. D'après notre vieux Bertrand d'Argentré, *Corisopitum*, c'est « le pays *Curiosolitæ* de César, *Cariosolitæ* de Pline, dont le terroir se nomme Cor- « nouailles, la ville Kemper, portant le surnom de son premier évesque qui fut Corentin, « à cause duquel est dicte Kemper-Corentin [1]. » Sanson n'a pas d'autre opinion : — « Cu- « riolites, dit-il, sont ceulx-la mesme que Pline appelle Curiosolites et que la Notice des « provinces et citez de Gaule appelle *Corisopiti*... Le diocèse de Kemper-Corentin, que « nous appelons Cornouailles, respond à l'ancien peuple *Curiosolites* ou *Curiosoliti*. »

Adrien de Valois ne s'éloigne pas non plus de cette manière de voir [2], qu'avaient adoptée, du reste, la plupart des savants du XVIIe siècle et de la première moitié du XVIIIe. On a prétendu, néanmoins, que Breuzen de la Martinière, *mis à l'écart par d'Anville, qui ne le cite pas*, avait fait preuve d'une tout autre sagacité [3]. C'est une erreur. Il est très-vrai qu'au début de son article *Curiosolites* [4] la Martinière proclame que la ville de Coriosolitum n'est ni Cornouaille, ni Kemper, comme l'ont avancé, *en se copiant aveuglément, les commentateurs de César* [5]. Il est vrai encore que le même géographe place à Corseult la capitale des Curiosolites [6]; mais, ce point établi, l'intelligence de l'écrivain

[1] Bertrand d'Argentré, *Hist. de Bretagne*, Paris, Jacques du Puys, 1588, p. 58 verso.

[2] « Corrupto haud dubie nomine *Coriosopitum* et « *Corisopitum* pro *Coriosolitum* et *Corosolitum*..... « Agrum *Curiosolitum* totamque diœcesim aut paro- « chiam Eginhardus Curiosolitarum regionem, Ro- « bertus de Monte S. Michaelis recenti nomine Cor- « nubiam appellat. Quidam a situ Cornu-Galliæ aut « *l'évesché de Cornouaille*, de quo R. Marlianus, Jose- « phus Scaliger et Massonus et Sanson ac plerique « alii vel potius omnes fere geographi nunc inter se « *consentiunt*. » (Ad. Vales. *Not. Galliar.* col. 166.) Cependant, un peu plus loin, A. de Valois place à Kemper la cité des Curiosolites : « Urbs ipsa caput « *Curiosolitum* ac episcopatus sedes britannice nunc di- « citur Kemper aut Kemper-Corentin, hoc est *civitas* « *Corentini*, propterea quod B. Corentini episcopi « quondam sui titulo ac patrocinio gloriatur. »

[3] « Je n'ai été ni le premier ni le seul à restituer à « l'antique cité de Corseul la *civitas Corisopitum*. Un « géographe d'un mérite distingué, B. de la Marti- « nière, dans son grand *Dictionnaire*, à l'article *Curio-* « *solites*, a développé ce sentiment avec beaucoup de « sagacité et de critique, il y a déjà plus d'un siècle, « c'est-à-dire bien antérieurement à d'Anville, qui n'a « pas été sans connaître un *ouvrage aussi important* et « qui *aurait dû rappeler l'opinion de la Martinière*, la- « quelle *valait la peine qu'on la discutât*. » (M. Bizeul, *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.* année 1853, IVe vol. 4e livr. p. 140, 141.)

[4] La Martinière, *Dictionnaire géographique*, art. *Curiosolites*, p. 856.

[5] *Ibid.* p. 858.

[6] « La conformité du nom et les débris d'édifices « et de chemins portent à croire que le village de « Corseult occupe le même lieu où était la ville des « Curiosolites. Elle était le siége d'un évêché, et le nom « en a été diversement défiguré dans les notices ec- « clésiastiques et autres monuments du moyen âge. « On l'y trouve écrit *Curiosolitum*, *Coriosopitum*, *Co-* « *risopitum* civitas. Il faut donc distinguer la ville et le « siége épiscopal; la ville n'est plus que le village de

semble tout à coup lui faire défaut, et le voilà qui émet l'opinion la plus étrange sur la *Ville* et l'*Évêché* des Curiosolites : la ville, c'est Corseult ; l'évêché, c'est Cornouaille ou Kemper-Corentin ; de telle sorte que la capitale des Curiosolites aurait été située à Corseult, aux portes de la ville actuelle de Dinan, dans l'ancien diocèse de Saint-Malo, tandis que leur évêché aurait été placé à Kemper-Corentin, en Cornouaille, c'est-à-dire à l'autre extrémité de la péninsule armoricaine !

On peut juger, d'après de telles énormités, si le docte et sagace d'Anville était obligé de mettre en lumière l'opinion de la Martinière ! A d'Anville, qu'on critique parfois comme on vante la Martinière, sans l'avoir lu avec attention, à d'Anville l'honneur d'avoir, le premier, établi catégoriquement l'opinion que *Corisopitum* n'était pas plus à Corseult que Corseult n'était à *Corisopitum*. « Il est hors de doute, dit ce savant écrivain, que « Kemper est le siége épiscopal désigné dans les Actes du moyen âge par le nom de *Co-* « *risopitensis;* et, puisque les *Curiosolites* ont un autre emplacement, c'est mal à propos « qu'on n'a pas distingué d'eux les *Corisopiti*[1]. »

Cette distinction, on le verra plus loin, est fondamentale dans la question qui nous occupe. Mais d'Anville, dont *la seule erreur* est d'avoir fait de *Corisopitum* un *pagus* de l'antique cité des *Osismii*, n'en a pas moins été très-malmené, dans l'un des derniers congrès de l'Association bretonne. L'opinion du savant géographe sur la non-identité des *Corisopites* et des *Curiosolites* a été déclarée *dépourvue de toute critique et de toute justesse*[2] ; et, partant de là, on s'est ingénié, autant qu'on l'a pu, à remettre en honneur le vieux système qui identifie les deux peuples : « Que l'évêché de Kemper, dit M. Bizeul, « avec cette verve gauloise qu'il porte dans les questions les plus arides, que l'évêché de « Kemper se soit appelé *Cornogallensis, Cornubiensis, Cornu-Galliæ*, il n'y a rien là que de « très-naturel ; mais que de *Cornogallensis, Cornubiensis*, on soit allé jusqu'à *Corisopi-* « *tensis*[3], ce trait d'érudition ne serait-il pas sorti de ces mêmes cloîtres où se *fabriquaient*, « aux XIe et XIIe siècles, les nombreuses légendes dans lesquelles des hommes d'un grand « savoir *ont cru découvrir un fond de vérité*, mais qui, par l'*application des nouvelles mé-* « *thodes historiques, perdent de jour en jour ce prestige qui a égaré les meilleurs esprits*[4] ? »

Après avoir caractérisé l'*érudition monacale*, et fait appel aux *nouvelles méthodes historiques*, qui doivent nous délivrer des *prestiges trompeurs de la légende*, M. Bizeul conclut en ces termes :

« En voilà assez sur les *Corisopiti, qui n'ont pas été autre chose que des Curiosolites*, sous « un nom corrompu, dans le texte de la *Notice des Provinces ;* qui, par suite de cette cor-

« Corseult ; l'évêché a ensuite été appelé évêché de « Cornouaille du nom du canton. On l'appelle pré- « sentement Quimper ou Kemper, et on y joint le « nom de Corentin, qui est celui de son premier « évêque. » Assurément M. Bizeul n'avait pas lu les dernières lignes de cet article de la Martinière, *Dictionn. géograph.* p. 858.

[1] D'Anville, *Notice sur la Gaule*, art. *Corisopitum*, Paris, in-4°, Desaint, 1760, p. 248.

[2] *Bulletin de l'Association bretonne*, ann. 1853, IVe vol. 4e liv.

[3] Il y a ici une distraction évidente de la part de M. Bizeul : *on n'est point allé*, en effet, *de Cornogallensis, Cornubiæ, Cornu-Galliæ* à *Corisopitum*, car *Cornubiæ, Cornu-Galliæ* désignent toujours un pays, un diocèse, et *Corisopitum* une ville, un siége épiscopal.

[4] M. Bizeul, *loc. cit.* p. 137.

« ruption de texte, ont été abusivement placés dans la Cornouaille vers le XIe siècle, *au « plus tôt, et y ont été maintenus par un inexplicable défaut d'examen sérieux et critique de la « question;* qui, enfin, *auraient dû être reportés avec les Curiosolites à Corseul et dans l'évêché « de Saint-Malo, leur antique cité et leur véritable territoire*[1]. »

Ce n'est point ici le lieu, et il me paraîtrait d'ailleurs peu convenable d'entamer une polémique avec le doyen des archéologues bretons sur la valeur des NOUVELLES *méthodes historiques* qu'il invoque contre les *égarements des meilleurs esprits*. Des voix plus autorisées que la mienne ont déjà apprécié comme elles le méritent les prétentions de certaine critique contemporaine. Les *Actes des Saints* ont été recueillis et publiés, on sait avec quel succès, par les Mabillon, les d'Achery, les Ruinart, les Bolland, les Lobineau, les Bouquet. Or, les maîtres de la science historique de notre temps, les Guizot, les Guérard, les Leclerc, les Beugnot, les de Wailly, les Laboulaye, les Wallon, les Delisle, et d'autres encore, ont toujours su, dans ces légendes qu'on affecte de dédaigner, faire la part du surnaturel, où l'imagination de l'hagiographe se donne parfois carrière, et celle des faits purement humains, naturels, dont la crédibilité se doit établir, comme dans tout autre document, d'après les règles de la critique ordinaire. Laissant donc de côté toute question qui m'éloignerait de mon sujet, je vais examiner, à mon tour, si c'est *civitas Coriosolitum* qu'on doit lire dans la *Notice des Provinces* (après les mots *civitas Namnetum*); puis, l'erreur des copistes admise, s'il *faut reporter,* comme on le prétend, *les Corisopites à Corseul avec les Curiosolites,* sans tenir aucun compte des documents irréfragables qui établissent qu'avant le IXe siècle les évêques de Kemper portaient le titre de *Corisopitenses episcopi*[2].

II.

Il est un point, mais un seul, sur lequel je partage complétement l'opinion de M. Bizeul, ou plutôt celle d'Adrien de Valois, c'est que des deux leçons *Coriosolitum* et *Corisopitum*, que fournissent les manuscrits de la *Notice*, la première doit être préférée. En effet, puisque, sous Honorius, les *Veneti*, les *Osismii*, les *Nannetes*, les *Redones* occupaient encore leur ancien territoire, il est difficile d'admettre que les seuls Curiosolites eussent été dépossédés et chassés de la scène de l'histoire. Un tel fait n'a pas d'analogue dans les annales de la Gaule sous la domination romaine. D'ailleurs, les débris de monuments qu'on a découverts, en si grand nombre, au commencement du XVIIIe siècle[3],

[1] *Bullet. de l'Assoc. bret.* IVe vol. 4e liv. p. 141.

[2] M. Bizeul avance que c'est *au XIe siècle au plus tôt* que les évêques de Kemper s'attribuèrent ou reçurent le titre de *Corisopitenses episcopi*. C'est une grave erreur dans laquelle n'est pas tombé d'Anville (art. *Corisopitum*), quoiqu'il n'eût fait aucune étude *spéciale* de la géographie bretonne. Il est certain, en effet, que l'évêque de Kemper portait le titre de *Corisopitensis episcopus* lorsque Nominoé accusa du crime de simonie plusieurs évêques de son royaume, en 847: «Regionis suæ episcopos audiens contagionis «lepra infestos... examinandos decrevit Romam mit«tere hujus reatus fautores, Susannum videlicet Ve«netensem atque Felicem *Corisopitensem.*» (V. *Act. ord. S. Bened.* sæcul. VI, 2e part. p. 191.) Nous renvoyons le lecteur aux renseignements donnés par D. Mabillon sur le biographe de saint Conwoion, qui était disciple du vénérable fondateur de Redon, et dont l'ouvrage, selon le grand bénédictin, mérite à tous égards d'être lu: *liber lectu dignissimus.* (*Loc. cit.* p. 184 et seq.)

[3] *Hist. de l'Acad. des Inscript.* t. I, p. 401 et suiv.

dans le village de Corseult, attestent que les Curiosolites avaient survécu à la perte de leur indépendance. Cela est si vrai que leur nom se retrouve, au VIIIe siècle, dans un historien carlovingien[1], et que, quatre cents ans plus tard, un poëte faisait encore de Corseult une antique cité :

Droit à Corseul s'estoit l'ost arroté,
Cité fut riche, vielle d'antiquité,
Mais gaste estoit, longtemps avoit passé[2].

Il est, d'ailleurs, une nouvelle preuve à faire valoir à l'appui de l'opinion des savants qui veulent qu'on lise *Coriosolitum* et non *Coriosopitum* dans tous les manuscrits de la *Notice :* c'est que la fondation de *Coriosopitum* est d'une date *certainement postérieure* à la rédaction de cette Notice.

III.

Il y a peu d'années, dans un rapport présenté à l'Institut, au nom de la Commission des antiquités nationales, M. Charles Lenormant, qui, paraît-il, était demeuré réfractaire aux *nouvelles méthodes* destinées à régénérer l'histoire, s'exprimait en ces termes :

« Il y a un certain goût de critique *neuve et hardie* dans les recherches de M. Bizeul « sur la cité d'Alet et sur celle des Osismiens, non que nous soyons disposé à lui accorder « qu'une église importante, telle que celle de Quimper, *ait pu, tout d'un coup, en plein « moyen âge,* S'ATTRIBUER LE NOM DE CORISOPITES AUQUEL ELLE N'AURAIT EU AUCUN DROIT : « *on a tort de vouloir protester,* SANS RAISONS SUFFISANTES, *contre les prescriptions acquises à « l'histoire*[3]. »

Cette opinion du savant rapporteur sera partagée par tous ceux qui pratiquent la *vieille* et saine critique. Qu'un des diocèses les plus importants de la Bretagne, cette terre où a toujours régné le culte des anciennes traditions, ait été amené, par la fantaisie d'un moine érudit, à renoncer à son vieux nom pour en prendre un de *fabrique monacale,* c'est là une thèse des plus originales, sans doute, mais qu'aucun esprit sérieux n'acceptera. Pour moi, convaincu, *a priori,* que le nom de *Corisopitum,* comme celui de *Kemper,* devait avoir la même origine que les appellations de Bretagne, de Cornouaille, de Domnonée, de Browerech, imposées à diverses régions de l'Armorique, au Ve siècle, par les émigrés de l'île de Bretagne, j'eus la pensée d'aller chercher, de l'autre côté du détroit, des preuves que ne m'offraient pas les documents armoricains. Or, en examinant l'une des cartes de la *Britannia* de Camden, je fus frappé d'y apercevoir le nom de *Corstopitum* qui se rapproche si singulièrement de notre *Corisopitum* armoricain. *Corstopitum,* aujourd'hui Corbridge, dans le comté de Northumberland, était situé au sud du mur de Sévère, sur la frontière des *Brigantes* et des *Ottadini.* Évidemment j'étais dans le bon chemin ; une précieuse indication de Camden m'y fit faire un pas décisif. Il m'apprit que non loin

[1] « Cum ab Anglis et Saxonibus Britannia insula « fuisset invasa, *magna pars incolarum ejus,* mare tra- « jiciens, in ultimis Galliæ finibus Venetorum et Co- « riosolitarum regiones occupavit. » (Eginhard. *Vita Caroli Magni,* ann. 786.)

[2] Le *Roman d'Aquin et de la conquête de l'Armorique par Charlemagne* (manusc. fr. n° 2233, in-4°, Bibl. imp. vers 2821 et suiv.).

[3] V. *Bulletin de l'Association bretonne,* ann. 1852, IVe vol. 1re liv. p. 115.

de *Corstopitum* avait existé la station militaire, ou ville, de Pont-Élien, occupée, sous les Romains, par une cohorte de *Cornovii*. L'*Itinéraire d'Antonin*, auquel me renvoyait l'auteur anglais, et la *Notice des dignités de l'empire*, que je me hâtai de consulter, m'offrirent en effet les précieux renseignements que voici :

« A limite, id est, a vallo prætorio usque M.P.C.LXVI.

« A Bremenio Corstopitum, M.P.XX[1]. »

« SUB DISPOSITIONE DUCIS SPECTABILIS BRITANNIARUM

« PER LINEAM VALLI :

« *Tribunus cohortis Cornoviorum, Ponte Ælii*[2]. »

Ainsi, avant le passage des insulaires bretons dans l'Armorique, il existait, de l'autre côté du détroit, au lieu où Newcastle s'est élevé depuis, une station ou, pour mieux dire, une colonie militaire de *Cornovii*, près de laquelle se trouvait une ville appelée *Corstopitum*, et même, selon quelques manuscrits, *Corisopito*[3], nom absolument semblable à celui du siége épiscopal de la Cornouaille armoricaine. Or, puisqu'il est certain que, fidèles aux traditions paternelles[4], les Bretons réfugiés dans l'Armorique imposèrent aux lieux où ils prirent terre les noms en usage dans la mère patrie, n'est-il pas *plus que probable* que ce furent les *Cornovii* de *Pons Ælii* et leurs voisins de *Corisopito* qui, vaincus les premiers par les Scots réunis aux Pictes[5], forcés d'émigrer sur le continent, appelèrent Cornouaille la partie méridionale du pays des Osismiens, et *Corisopito* la nouvelle ville, le siége épiscopal qu'ils établirent, peu de temps après, au confluent du Steyr et de l'Odet? Quant à la substitution du mot *Coriosopitum* à celui de *Coriosolitum*, dans plusieurs des manuscrits de la *Notice*, rien de plus facile à expliquer. En effet, la plupart des copistes chargés, pendant le IXe siècle, de transcrire ce précieux document, ignoraient probablement que des *Curiosolites* eussent jamais existé. Ils furent donc naturellement amenés à remplacer par le nom de *Corisopitum*, qui servait à désigner un évêché, l'antique nom de *Curiosolitum* auquel avaient succédé, depuis plusieurs siècles, les dénominations bretonnes de Domnonée et de Poutrecoet[6].

[1] V. l'*Itinéraire d'Antonin*, dans le recueil intitulé : *Monumenta historica britannica*, Londres, 1848, in-fol. p. XX. — V. aussi Camden, *Britannia*, édit. Gibson, de la page 847 à la page 855.

[2] V. la *Notice des dignités de l'empire*, édit. Labbe, in-12, Paris, 1651, p. 117; ou bien *Monumenta historica britannica*, in-fol. p. XXIV.

[3] *Corstopilum*, *Corisopito*, *Coriosopito*; ces variantes données par Petrie (*Monum. hist. britann.* p. XX) m'avaient échappé. C'est mon ami, M. A. de la Borderie, qui me les a indiquées.

[4] Cæs. *de Bell. gall.* lib. V, c. XII : « Incolitur [pars « Britanniæ maritima] ab iis qui prædæ ac belli infe« rendi causa ex Belgio transierant, qui omnes fere « iis nominibus civitatum appellantur, quibus orti « ex civitatibus eo pervenerunt..... »

[5] On sait que les Saxons, appelés par les Bretons pour combattre les Pictes et les Scots, s'allièrent à ces derniers contre ceux qu'ils étaient venus défendre. Suivant une antique tradition recueillie par Nennius, la Northumbrie fut occupée, dès les premiers temps de l'invasion saxonne, par Ochta et Ebissa, fils et neveu d'Hengist. Les postes avoisinant le mur de Sévère durent naturellement subir leur premier choc.

[6] Le *Poutrecoet*, ou pays au delà des bois (*Pou, pagus; tre, trans; coet, silvam*), faisait partie de la Domnonée armoricaine. C'est l'antique forêt de Brekilien, la Brocéliande des poëtes du moyen âge; elle occupait une vaste étendue autour du *pays d'au delà des bois*, pays nommé tour à tour *Pagus-Trecoet*, *Poutrecoet* et *Pagus trans silvam* dans quelques actes du IXe siècle, qu'on lira prochainement dans notre édition du *Cartulaire de Redon*.

IV.

Cette dissertation, qui n'est qu'un fragment d'un travail d'ensemble, pourrait se terminer ici; mais qu'on veuille bien me permettre de répondre à une objection qui s'est déjà produite. Quelques archéologues, tout en tenant pour *incontestable* l'existence de *Corisopitum*, ont supposé que cette ville ne s'élevait pas sur le même emplacement que *Kemper*, mais à Locmaria, à un demi-kilomètre au-dessous du confluent du Steyr et de l'Odet. Les briques et les substructions romaines qui couvrent le territoire de Locmaria attestent, en effet, qu'il y a existé une ville antérieure à celle des Bretons. Mais y a-t-il, comme l'a avancé l'un de nos plus savants compatriotes, *des raisons solides* de placer à Locmaria la *vieille cité de Corisopitum*[1]? Je déclare, pour mon compte, ne pas connaître le moindre texte à l'appui de cette opinion, et j'ajoute que le nom donné par les chartes et les martyrologes à la *vieille cité* n'est point *Corisopitum* (qui désigne toujours Kemper), mais bien *Civitas Aquilonia* ou *Civitas Aquilæ*[2], dénomination reproduite dans celle de *Lanniron* (terre des Aigles)[3] que porte encore un manoir du voisinage. Quant au mot *Corisopitum*, il exprimait si bien, au moyen âge, la même idée que le mot breton *Kemper*[4], c'est-à-dire celle d'une ville située au confluent de deux rivières, que, dans une *Vie de saint Viaud*, publiée par les nouveaux continuateurs de Bollandus, l'hagiographe emploie les expressions *Corisopitus Corentini*, *Corisopitus ad Ellam fluvium*, pour désigner les deux villes de Kemper-Corentin et de Kemperlé, qui sont situées, on le sait, la première au confluent du Steyr et de l'Odet, la seconde au confluent de l'Isole et de l'Ellé[5].

V.

En voilà bien long peut-être sur la Cornouaille et sur Kemper-Corentin; mais des do-

[1] « On voit qu'il existe des raisons solides de placer « à Locmaria la vieille cité de Corisopitum. » (*Notice sur Quimper*, nouvelle édition du *Dictionnaire géographique de la province de Bretagne*, par Ogée, t. II, p. 412.)

[2] « . . . . . Dedit Benedictus episc. et comes. . . . . « tertiam partem ecclesiæ Kernolizan in hæreditate « perpetua *Sanctæ Mariæ in Aquilonia civitate*. (D. Mor. *Pr.* t. I, col. 399.) Dans un acte d'exemption accordée au prieuré de Loc-Maria en 1172, on lit ces mots : « Ecclesiam B. Mariæ *de Aquilone*. . . . . ipse [Hen« ricus II, rex Anglorum] immunem prorsus et li« beram esse decrevit. » (*Ibid.* col. 666.) Enfin, Adrien de Valois (*Not. Gall.* p. 166) rapporte que dans d'anciens martyrologes il a lu ces mots : *Kall. maii in Britannia Corentini episcopi civitatis Aquilæ.*

[3] Lan-eiron. — *Lan*, territoire; *eiron*, pluriel de *er*, aigle.

[4] « . . . Cum prædictus consul ad ecclesiam Sancti « Corentini *in confluentia* venisset, etc. » (D. Mor. *Pr.* t. I, col. 377.) Dans l'acte de fondation de l'abbaye de Kemperlé, en 1029, la situation au confluent de deux rivières n'est pas moins clairement indiquée. . . . . « Dedit [Alanus consul Cornubiæ]. . . . . Villam Kem« per-Elegium quam antiquitus *Anaurot* quondam « coloni nominaverunt, ubi *duo coeunt flumina*. (*Ibid.* col. 365.)

[5] C'est encore à M. de la Borderie que je dois l'indication du curieux passage qu'on va lire :

« Hi itaque [Normanni] detestandi prædones Bri« tanniæ regionem quam olim cornu et finem Gallia« rum nuncupabant, populantur et funditus disper« dunt... Tunc metropolis Dolus, Kerahes, *Corisopitus « ad Ellam fluvium, Corisopitus Corentini*, portus « Saliocan, Diallentic et civitas Sancti Pauli (quibus « olim et etiam nunc alia nomina sunt) viduatæ et « exhaustæ fuerunt, etc. » (Ap. Boll. 16 oct. *Vita sancti Vitalis eremitæ*, p. 1098, n. 17.)

cuments que je viens de citer et de rapprocher se peuvent déduire, me semble-t-il, les conclusions suivantes :

I. Les noms des cinq cités de la presqu'île armoricaine, au commencement du ve siècle, étaient les mêmes qu'au temps de César.

II. C'est à tort que plusieurs copistes ont cru devoir corriger, dans les manuscrits de la *Notice des Provinces*, le mot *Coriosolitum* par celui de *Coriosopitum*.

III. C'est à tort aussi qu'on a fait de *Coriosopitum* l'une des cinq cités de la péninsule armoricaine, au commencement du ve siècle [1].

IV. *Corisopitum* n'a été fondé que dans la seconde moitié du même siècle par une colonie de *Cornovii* et par les habitants d'une cité qui a existé dans l'île de Bretagne, et dont le nom était *Corisopito*. Ces émigrés occupèrent la partie du territoire des anciens *Osismii* [2] limitée par les montagnes d'Arez, les montagnes Noires, la mer et les rivières d'Ellé et d'Elorn.

V. La contrée armoricaine occupée par ces Bretons insulaires reçut le nom de Cornouaille; le siége épiscopal qu'ils y établirent s'appela *Corisopitum* et aussi Kemper-Corentin.

VI. *Corisopitum* n'a donc rien de commun avec *Coriosolitum*, ou Corseult, l'ancienne capitale des *Curiosolites*.

VII. *Corisopitum* ne doit pas davantage être confondu avec la vieille ville romaine de *Locmaria*, à laquelle les anciens documents donnent toujours le nom de *Civitas Aquilonia* ou de *Civitas Aquilæ*, nom qu'on retrouve dans celui de *Lanniron*, la terre des Aigles.

AURÉLIEN DE COURSON.

(Extrait du Bulletin de la Société de Géographie, numéro d'octobre 1860.)

(Voyez Prolégomènes, p. CLXX.)

Lorsque M. Bizeul, contredisant ce qu'ont écrit tous les historiens, du VIe siècle au XVIIIe, nous accuse, M. de la Borderie et moi, d'avoir *inventé* les émigrations bretonnes en Armorique, il montre par là qu'il n'a lu ni Gildas, ni Grégoire de Tours, ni Éginhard, ni Ermold le Noir, ni les savants qui ont écrit d'après eux, c'est-à-dire Dubos, Tillemont, D. Lobineau, Lebeau, etc. — D. Le Gallois, le plus versé de tous touchant les origines de l'histoire de la Bretagne armoricaine, n'est pas le moins explicite sur la question : « Ce fut *indubitablement* vers l'an 455, dit-il, qu'arriva cet événement (la « transmigration des Bretons), *et il n'y a guère de vérité historique plus certaine que cet éta-* « *blissement de la nation bretonne en Armorique*, de sorte qu'on ne comprend pas *comment* « *des personnes de bon sens* ont pu se laisser tellement éblouir aux préjugés des fables, ou « aveugler tellement par un amour déréglé de la patrie, qu'elles n'aient pas reconnu

[1] *Dictionnaire géographique de Bretagne*, par Ogée, nouvelle édition. — Notice citée plus haut, au mot *Quimper*.

[2] Pomponius Mela place l'île de Sein (*Sena*) vis-à-vis de la côte des *Osismii* : *Sena in britannico mari Osismicis adversa littoribus*. Ces mots sont importants en ce qu'ils prouvent que le pays occupé, au ve siècle, par les *Cornovii-Corisopites*, faisait partie antérieurement de la *civitas Osismiorum*, dont *Vorganium* était, comme on sait, la capitale.

« que ce qu'on leur contait d'un établissement précédent n'était que de pures fictions. » (Dom Le Gallois, p. 191.)

Dans une lettre que m'écrivait le vénérable M. Bizeul, peu de mois avant sa mort, il me reprochait, non sans quelque amertume, d'avoir entraîné M. de la Borderie « dans « un système de *bretonisme* dont ce dernier ne pouvait plus, disait-il, se dépêtrer. » L'excellent vieillard ajoutait, un peu plus loin : « En étudiant l'histoire aux vraies sources, j'ac- « quiers de plus en plus la conviction que l'émigration bretonne a été insignifiante, si « tant est qu'elle ait existé. » Dans ma réponse au docte archéologue, je dus lui rappeler les textes irréfragables qui établissent le *fait* du passage des Bretons insulaires dans l'Armorique, à la suite des invasions saxonnes, et je terminai par ces mots : « J'ai mis sous « vos yeux tous les textes qui constatent l'émigration à laquelle vous ne voulez pas « croire. Voici un dernier témoignage que ni M. de la Borderie ni moi n'avons fait va- « loir jusqu'ici : il établit, d'une manière touchante, la vieille parenté des Cambriens « restés sur le sol natal et des Bretons qui, en grande partie, selon Éginhard (*magna pars* « *incolarum*), furent forcés de chercher un refuge dans la presqu'île armoricaine : « Bry- « tones vero Armorici, cum venerint in regno isto, suscipi debent, et in regno protegi « sicut probi cives. *De corpore regni hujus exierunt quondam, de sanguine Brytonum regni* « *hujus.* (Wilkins, *Leges anglo-saxonicæ;* Londres, 1721, in-fol. p. 206.) » Vous voyez « donc, mon vénérable ami, que le saint roi Édouard le Confesseur avait *inventé*, bien « avant nous, le système que vous attaquez avec tant de verve et de persévérance. »

(Voyez Prolégomènes, p. CLXXVII.)

EXTRAITS DU CARTULAIRE MS. DE SAINT-GEORGES DE RENNES.

I.

Redevances des villages situés sous le fief de Tinteniac, relevant de l'abbaye de Saint-Georges.

(Fol. 2 recto Chartul.)

Litterarum memoriæ commendatum primitus fuit quantas et quales reddiciones jure reddere debent ville quas tenet Esmalites [1] de casamento Sancti Georgii, abbatisse et sanctimonialibus illius loci. — *Tramel* reddit terciam partem decime, unum sextarium de brenagio, et panem et candellam ad Natale Domini et Pascha et Penthecosten, et baptisterium et confessionem, et quando homo moritur, ad Tinteniacum fertur ad humandum; duos solidos de pastu. *Pregnabat* reddit terciam partem decime et brenagium et panem et candellam et confessionem et corpus ad humandum et baptisterium. — *Tramachel* reddit terciam partem decime et brenagium dimidium et dimidium gualoir et brenagium et theloneum totum, et panem et candelam et confessionem et baptisterium et corpus ad humandum. — *Lisucen* reddit terciam partem decime et brenagium ac dimidium bannum et dimidium gualoir et panem et candelam et baptisterium et corpus ad humandum. — *Lamboul* reddit tantummodo corpus ad Tinteniacum. De istis autem supradictis terris reddunt Hesmalites pro mangerio quadraginta solidos Sancto

[1] Il s'agit ici de *Guillaume*, surnommé *Ismaëlite*, seigneur de Tinteniac, à la fin du XIe siècle. (Cf. Dupaz, 571.)

Georgio. — *Villa Herfred* reddit duas partes decime et omnes alias consuetudines Sancto Georgio. — *Tregurian* reddit terciam partem decime et totas alias consuetudines. — *Cormers* reddit terciam partem decime. — *Villa Hermenfeudis* reddit duas partes decime. — *Villa Dodelin* reddit terciam partem decime, et panem et candelam et corpus. — *Villa Gorhant* reddit duas partes decime; reddit et omnem aliam consuetudinem. — *Coicaraboz* duas partes decime. — Terra *Bernardi* filii episcopi reddit terciam partem decime. — *Villa Hogannou* reddit terciam partem decime et primiciarum.

Hii sunt census de Tinteniaco : Octo solidos reddunt homines Sancti Domelli [1]; et de istis octo solidis dedit abbatissa A. (Adela) duos solidos Fertri, et quatuor denarios Hidroc, et sex Ricaladro. Homines de Coiclis reddebant novem solidos : sed nos tenemus in dominio terram Strabonum Boinorum que 3 solidos reddebat de istis novem; decem rursus et octo denarii desunt de suprascriptis 9 solidis propter terram Pedladrum quam tenemus in dominio. Sexdecim rursus denarii desunt pro terra Hamonis filii Alberi quam tenemus. De Lisrigon et de Listannac decem solidos; sed Renbere filius Affroc tenet in fisco sex denarios. De Caraboz 2 solidos; sed Buenvalet dedit abbatissa A. sex denarios in fisco; duodecim vero villa Glumarhoc filii Egant.

Item hec consuetudo est Sancti Georgii in Tinteniaco et in Coiboc : Homines Sancti Georgii de dominio annonam sine contradictione adducunt, quando opus est. In terra vero fiscatorum, monicio prepositi ad hoc opus, cui si contradixerit, per vim consuetudinariam opus extorquet; et si illi de dominio terminum prepositi in hoc transierunt, emendabunt.

Hec sunt et prandia et mangeria Sancti Georgii de Tinteniaco : Terra Hervei Pulli reddit 4 somas vini, et quatuor porcos et 40 placentas (id est *fouaces* gallice) vigintique denarios in piscibus et cera; et octo quarteria avene calcata.

Tantum reddit Dernoal : Honor Alnei (ou Alicei) qui tenet de Donoal reddit 2 somas vini, 2 porcos et viginti placentas et decem denarios in cera et in piscibus et quarteria quatuor avene calcata. Omnes consuetudines terre istius Alnei Sancti Georgii sunt. De Treslegal medietatem bani habet Sanctus Georgius et aliam medietatem Esmalites. Rursus 30 denarii et 7 solidi sunt Sancti Georgii et dimidium gualoir et tota sepultura. De Coeboc medietas panage Sancti Georgii est, et alia Esmaelorum est, et forestariorum nostrorum proprium, nostro famulo custodiente. De Prenabat medietas bani Sancti Georgii est et alia Aesmaelorum. Triginta vero denarii et 7 solidi sunt Sancti Georgii; medietatem gualoir habet Sanctus Georgius, et illi alteram, totaque sepultura est Sancti Georgii. — De Tramahel similiter. De toto Coeboc rursus theloneum Sancti Georgii est : ita ut si quis vendiderit baccon, maxillam reddat Sancto Georgio; de porco recente, lumbos; de vaccis pectora. Item totam sepulturam de Lamboul noscatis esse Sancti Georgii [2]. Hoc autem manducare nobis reddit Gorgar, scilicet 2 somas vini, et duos porcos, 20^ti^ que panes decemque denarios in cera et piscibus, quatuorque quarteria avene. De Marco filio Glehedre totidem; de Prualt filio Glehedre totidem. Ari filius Galuzon similiter; Adgan et Helogon idem similiter reddunt. De fisco Donal filii Gle-

[1] Saint-Domineuc, canton de Tinteniac. — [2] Rente mangière.

herdre 3 solidos; et de Trela 3 solidos; et de Herveo filio Tualli 2 solidos; de Lesrigon et de Inistannac 4 somas vini et 4 porcos et 40 panes, 20 denarios in cera et piscibus, et octo quarteria avene.

Terra Sancti Domelli, dum fuit in dominio Sancti Georgii, reddebat nobis 4 somas vini, totidemque porcos et 40 placentas et 20 denarios in cera et piscibus et octo quarteria avene. De Coitloes exit hoc manducare, 3 somas vini et 3 porcos trigintaque panes et 15 denarios in cera et piscibus sexque quarteria avene. De Caraboic 3 porcos et tres vini costaracias et 15 panes, septem denarios et ama minuta (*sic*) in cera et piscibus, triaque quarteria avene. De Villa de Marhoc filii Egant unam somam vini et unum porcum decemque panes et quinque denarios in cera et piscibus et duo quarteria avene. Hernoul filius Gondol reddit de suo prandio esu 12 denarios, et frater ejus Ervalt totidem. Ivon filius Goffred reddit 7 denarios. Norman filius Fagueline 7 denarios. Luinen filius Gondol reddit 6 denarios.

II.

De Plubihan (ann. circiter 1034).

(Fol. 5 recto.)

In nomine Patris et sancte et individue Trinitatis. Ego Alanus, Dei gracia, Britannorum dux, una cum fratre meo Eudone, volumus notum fieri omnibus Sancte Dei ecclesie fidelibus presentibus vel futuris, quod pro redemptione et salute animarum nostrarum et matris nostre Haduise, damus Sancto Georgio et Addele abbatisse sorori nostre, cum ceteris famulabus ibi Deo servientibus vel servituris, parrochiam in Britannia que vocatur Plubihan, cum omnibus consuetudinibus nobis inde pertinentibus, *cum equitibus et villanis*[1], *cum terra* culta et inculta, cum carrucis etiam et bobus omnique dominio, in perpetuum possidendam, ut per intercessionem Sancti Georgii et orationem sanctarum monacharum remissionem peccatorum nostrorum mereamur consequi in eternum, etc.

III.

De consuetudine Plubihan.

(Fol. 5 recto.)

Urvoidius filius Mainonis tenet Reucel et Tressel de abbatissa Addela : de istis vero duobus tres[2] reddit suum manducare, scilicet quinque quarteria frumenti et totidem porcos, unumquemque duodecim denariorum, octoque quarteria de brez[3] bene calcata aut sexdecim incalcata; et octo quarteria pro faragine equorum et candelas. Consuetudo nostra est. Et de galoir de albanis, et assalatus de via, et vim scilicet raptum feminarum, et totum theloneum et guerm et ligna et comportum in unoquoque anno; et emendacionem remanentium equitum de hoste; et servitium equorum et somaria quociescum-

[1] M. Guérard, dans l'introduction du Cartulaire de Saint-Père de Chartres, a prouvé que la vente d'une terre avec ceux qui la cultivaient, au moyen âge, n'implique nullement que ces derniers fussent privés de leur liberté personnelle. Les *equites* de Pleubihan n'étaient, en effet, que des vassaux liés par certains services au seigneur dont ils tenaient leur fief.

[2] *Tres* ou *tref*, dans l'ancien breton, signifie hameau, village, trêve.

[3] Brez : c'est sans doute le *brazed* ou gros blé du Cartulaire de Redon.

que necesse fuerit. De medietate cratere de Lisquilidic reddit unum quarterium frumenti et tres hanapos mellis et duo quarteria de berz (*sic*) et porcum unum, et duodecim denariis (*sic*), et bina quarteria avene, et ligna, et consuetudines et gualoir et hostem. Aliam vero medietatem supradicte lagene tenet Guilun presbiter et Dilix; et reddit unusquisque eorum unum quarterium frumenti, et duo de brez et duos porcos duodecim denariorum, galoir et alias consuetudines non habent nisi medietatem banni et pastum in Trenou que est una Treu, sunt duo cratere mellis ex quibus tenet Ansmedre quatuor hanapos mellis. Sed nullam aliam tenet consuetudinem preter pastum, quo pro pastu quem tenet, reddit unum quarterium frumenti, unum porcum et duo quarteria de brez totidemque avene. Aufridus tenet duos hanapos mellis, partes atque duas tercii, suumque pastum et dimidium bannum; et reddit unum quarterium frumenti et alterum de brez.

IV.

(Fol. 5 verso.)

Donoaldus filius Hidremarhuc tenet septem hanapos mellis et reddit unum quarterium frumenti et tres hanapos mellis et duo quarteria avene, totidemque de brez ac unum porcum. Estomar tenet duodecim hanapos mellis et suum pastum dimidiumque bannum, et reddit quinque minas frumenti et tria quarteria de brez et unum porcum. Caradocus redonensis tres hanapos mellis tenet inter istas duas tres scilicet Trenou et Trenrivinn, et reddit unum quarterium frumenti et duo de brez, et unum porcum, et hostem, et waloir et comportum. Tres qui dicitur Tresfelmel est totum in dominio abbatisse preter tres hanapos mellis quos tenet Berhalt filius Colini qui tenet suum pastum et dimidium bannum et reddit unam minam frumenti et unum quarterium de brez et unum porcum. Bluno, filius Gurdifen, tenet decem hanapos mellis et reddit tres minas frumenti et 3 quarteria de brez et unum porcum, et suum pastum tenet et dimidium bannum. In Lisquinnic, que est una Tres, sunt duo cratere mellis, et est totum in dominio abbatisse preter duodecim hanapos mellis quos tenet femina Clase in suum allodium, et ideo non vult reddere suum pastum sed suum manducare reddit scilicet 2 quarteria frumenti, 4 quarteria de brez, 2 que porcos. Gauterius prepositus tenet sexdecim hanapos mellis et reddit unum quarterium frumenti et duo de brez totidemque avene et unum porcum. In Treconhar, que est altera Tres, tenet Morvan filius Mengui 6 hanapos mellis et reddit unum quarterium frumenti et tres hanapos mellis et unum porcum et 2 quarteria avene, tenetque suum pastum et dimidium bannum. Alie autem consuetudines nostre sunt. Lismeldun tenet Guihenocus filius Perinis et reddit tria quarteria frumenti et 6 quarteria de brez et 3 porcos et 8 quarteria avene. De isto et de prenominatis et omnibus que in Plubihan sunt, accipit abbatissa comportum et omnes suas consuetudines. Lissuolan est totum in dominio abbatisse. Sunt quatuor hanapos mellis quos tenet Costentinus filius Niel, et reddit unum quarterium frumenti et duo de brez, et unum porcum; qui tenet suum pastum et dimidium bannum.

V.

De Ploigathnou (en 1040).

(Fol. 7 verso.)

Mundi terminum propinquare prenunciata a Domino signa multiplici frequentia sui declarant. Surgit enim gens contra gentem et regnum adversus regnum, et terre motus magni fiunt per loca. Unde ego Berta, dono Dei tocius Britannie comitissa et filius meus Conanus, hiis signis territi, et precipue de obitu dulcissimi senioris mei Alani videlicet celeberrimi consulis hujus filii mei Conani patris pridie nobis nunciato, corde tenus sauciati, adquiescentes evangelico precepto ubi dicitur : Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut cum defeceritis recipiant vos in eterna tabernacula; donamus Sancto Georgio et sanctimonialibus inibi Deo servientibus, pro anima supradicta senioris mei Alani nuper defuncti et nostris animabus, mea scilicet et filii mei Conani et omnium antecessorum sive successorum nostrorum, in elemosinam sempiternam, parrochiam que est in Castello que vocatur Plogasno, totam ex integro et quicquid in ea juris habebamus cum toto dominio nostro, ut abbatissa Sancti Georgii ita libere et principaliter teneat sicut ipse consul solebat tenere, universos illius parrochie reditus, *equites scilicet, villanos, terram cultam et incultam,* carrucas, et boves et quicquid projectum fuerit a mare, et fractas naves et gualaer et questum aurinum et arietem estivum et honus hominis de lignis de unaquaque domo, et prebendam unius equi et unam gallinam de unaquaque domo, de domestico comitis, et manducare comitis quod habebat ad voluntatem suam cum omnibus illis quos secum ducere volebat. Hoc manducare dedit primus Eudo Boccornuti et posteri ejus debent reddere abbatisse que locum tenet. Dedimus eciam abbatisse et sanctimonialibus ecclesiam predicte parrochie et posicionem capellani quod nostri juris erit [1].

(Arch. départementales d'Ille-et-Vilaine.)

Il ressort de ces divers textes que, dès la première moitié du XIe siècle, les tenanciers de l'abbaye de Saint-Georges, en Tinteniac, Pleubihan et Plougasnou (évêchés de Saint-Malo et de Tréguer), étaient des hommes libres payant au monastère une redevance convenue et fixe.

(Voyez Prolégomènes, p. CLXXIX.)

SUR LE NOMBRE DES SOLDATS ROMAINS PLACÉS DANS LA PRESQU'ÎLE ARMORICAINE, VERS LE Ve SIÈCLE.

M. de la Borderie a cru pouvoir porter à trente mille hommes les troupes placées sous les ordres des sept préfets en résidence à Osismes, à Vannes, à Rennes, à Alet, à Nantes, à Avranches et à Coutances. Il y a là certainement une grande exagération. Dans une lettre à M. le comte de Blois, sur la colonisation de l'Armorique, je crois avoir prouvé, contrairement à l'opinion de M. Varin, que l'antique légion romaine n'existait

[1] Lisez : «erat.»

plus, à vrai dire, vers la fin du IVe siècle, puisque, à cette époque, elle comptait à peine quinze cents hommes. J'admets donc complétement la thèse soutenue par M. Morin, professeur d'histoire à la faculté de Rennes, dans la petite brochure qu'il a publiée l'an dernier sous ce titre : *De l'état des forces romaines en Bretagne vers le Ve siècle.* Comme le docte écrivain, dont l'opinion, du reste, est tout à fait conforme à celle de Lebeau, je n'admets pas qu'on puisse confondre les *préfets des soldats* mentionnés dans la Notice de l'Empire avec les *préfets de légion* dont parle Végèce. Les premiers, en effet, commandaient à une force imposante, tandis que les seconds étaient évidemment des officiers d'un rang inférieur, n'ayant sous leurs ordres qu'une poignée de soldats, pour ainsi dire. Mais cette troupe se composait-elle seulement d'un millier d'hommes, comme le pense M. Morin, en se fondant sur quelques lignes du traité Περὶ Θεμάτων de l'empereur Constantin Porphyrogénète? S'il en était ainsi, les troupes impériales cantonnées à Nantes, à Vannes, à Carhaix, à Rennes et à Alet, dans les dernières années du IVe siècle, n'auraient formé qu'un effectif de cinq mille hommes. Ce chiffre pourra paraître à quelques-uns par trop minime; mais qu'on veuille bien se rappeler que le temps n'était pas encore éloigné où douze cents légionnaires étaient seuls préposés à la défense des Gaules[1]. Sans doute il n'en était plus ainsi au début du Ve siècle; mais est-il croyable que l'empire, menacé de tous côtés par les Barbares d'outre Rhin, ait jugé nécessaire de disséminer plusieurs légions au fond de l'Armorique?

(Voyez Prolégomènes, p. CCII.)

Les pages qu'on va lire sont tirées d'un petit manuscrit dont nous avons seulement publié quelques fragments en 1840, et qui renferme les curieux usements de la célèbre forêt de Brécilien (la Brocéliande du moyen âge)[2].

EN SUIVENT LES USEMENS ET COUSTUMES DE LA FOREST DE BRÉCELIEN, ET COMME ANCIENNEMENT ELLE A ESTÉ TROICTÉE ET GOUVERNÉE.

Et premier :

De cieulx qui ont usaige et droict de prandre et user de boais en la dicte forest et pour leurs choses nécessaires.

L'évesque de Saint-Malo a usaige plannier sans merc ne monstre a boays de mesonnaige et de chaufaige généralement par toute la dicte forest, excepté es lieux et endroiz que on appele Couslon et Tremelin, pour icelui boais estre emploié es ediffices qu'il fera en sa maison de Saint-Mallo de Beignon, et molins et pons de la dicte terre, pour ainsi qu'il doit instituer et commectre par ses lettres patentes ung homme tel que bon lui semblera pour monstrer le dit boais aux charretiers et ouvriers du dit évesque, lequel homme sera présenté par ledit évesque ou ses officiers aux officiers de la forest tenans les délivrances, et illec apparestra sa lettre et fera serment en jugement de soy y porter deument et

[1] Joseph. *De bell. jud.*

[2] Ce manuscrit, format in-4° sur parchemin, porte la date du 30 août 1467. Il a été écrit au château de Comper, par ordre du comte de Laval «pour obvie à plusieurs abus et dommages qui se faisoint.»

de non abuser ne souffrir d'estre abusé du dit usaige. Et, partant, lesditz officiers de Brécélien lui donneront congié et licence de y servir, sans qu'il en ait aultre lettre que du dit évesque; et que toutes et quantes foiz qu'il besongnera boais audit évesque pour son dit usaige, celui homme ainsi comis en peut prandre et faire abattre et charroier par autant que moytier en sera, pourveu que tousjours soit présent de sa personne, sans qu'il y puisse commectre aultre pour lui; et si les forestiers de la dicte forest treuvent les abbateurs de boais, charpantiers et charretiers ou aultres gens dudit évesque explectant en la dicte forest, et leur dit monstreux de boais ne soit si près qu'il puisse ouir ses gens l'appeler et respondre aux diz forestiers qu'il les avoue, lesditz forestiers en celui cas le pevent raporter es amendes ainsi que aultres malfaicteurs et ne les pevent prandre a renczon.

Et parceque ledit évesque a droit sur ses hommes de lui charroier certains boais à corvée, tant par charroy sepmainal, qui ce fait une foiz la sepmaine, que par charroy général, qui ce fait trois foiz l'an, fault que tousjours le dit monstrex soit présent à une huchée, comme dit est, et, par espécial, audit charroy sepmainal, et au dit charroy général peut avoir ung cornichet que on puisse ouir d'autant loign que on pourroit huchier, par lequel y peut sauver les ditz charretiers en faisant ouir le dit cornichet aux forestiers; et, néantmoins que ainsi il les avoue, les ditz forestiers pevent dire et notifier aux charretiers, ou cas qu'ilz meneroint en aultres lieux que pour l'usaige, ilz les tiennent pour arrestez, et, pour en savoir la vérité, les pevent en icelui mesme jour poursuir non aultrement; et s'ilz les treuvent abusans, les pevent et doivent rapporter à l'amande, et ne peut ledit evesque user de boais à chaufaige que pour son manoir dudit lieu de Saint-Mallo de Beignon, non ailleurs, autrement il en abuseroit.

Le dit evesque a un autre usaige pour son four à ban du dit lieu de Saint-Mallo de Beignon, savoir que son fournier qu'il est tenu instituer par ses lettres et le présenter aux officiers de la dicte forest, et qu'il face le serment ainsi qu'est dit de l'autre cy devant, peut prendre et abatre boays sans merc ne monstre et avec un cheval, non pas à charrette, mener le dit boays ce que lui en besongne pour le chaufaige du dit four sans en abuser; et s'il en usoit autrement ce seroit abus; ouquel cas, les forestiers le pevent poursuir, forester et rapporter aux amendes tout ainsi que les aultres charpantiers ou charretiers dont est cy devant parlé, et ne peut estre ledit fournier pris à renczon.

L'abbé de Montfort, à cause de sa métaerie de l'ermitaige estantes en la paroesse de Quempeneac, a usaige que son varlet demourant en la dicte métaerie peut tenir ses bestes, de quelque espèce quelles soint, en pesson, pasnaige ou herbaige ou quartier de la dicte forest qu'on appelle haulte forest, non ailleurs, sans qu'il soit tenu les escripre, ne rien en poier, pourveu que les dictes bestes soint au dit abbé seullement, gouvernées et conduites par ses varletz non par mestaiers, car ledit abbé ne peut ne doit tenir mestaier aient part esdites bestes. Et si les officiers de la dicte forest treuvent que ledit mestaier y ait moitié ou porcion, s'il ne les a escriptes et assencées, ainsi que les autres habitans de la dicte forest les font escripre, lesditz forestiers les pevent prendre et aplicquer et confisquer à mon seigneur, selon l'usement de la forest dont sera parlé cy-après. Et pevent les officiers de la dicte forest contraindre le varlet ou mestaier demourant en la

dicte mestaerie de jurer et vérifier par son serment s'il est varlet ou mestaier ne s'il a aucune part ou porcion es bestes estantes en la dicte mestaerie.

Aussi peut ledit abbé pour lui demourant audit lieu ou son dit varlet en son absence y demourant, prandre à chevaulx et charrette, pour son chaufaige, boais mort cheaist sur feille, pour autant que lui en besongnera et non aultres boais. Et si ledit abbé vieult édiffier ou mesnaiger en la dicte métaierie, ou que pour les clostures de ses terres lui faille boais, il en peut faire abatre par pié pourveu qu'il soit présent de sa personne ou l'un de ses religieux qu'il y ait commis par ses lettres et dont il puisse apparoir, et autrement n'en peut ne doit user.

Ledit abbé, comme prieur du prieuré de Saint-Perran, situé en la dicte forest, a usaige ou quartier de la dicte forest qu'on apelle Loheac, savoir de pasnaige, pesson et herbaige à toutes les bestes qu'il tendra et aura en la dicte metaerie et qu'il lui apartiennent, lesquelles il pourra faire conduire et mener en la dicte forest par son varlet non par mestaier aiant part es dictes bestes sans les escripre ne riens en poier. Et s'il avoit mestaier qui eust part es dictes bestes, et il ne les escripve, on les peut prandre et confisquer ainsi qu'est dit des autres cy devant. Aussi peut ledit abbé prandre et faire prandre pour son chaufaige tant chaist que abatre par pié s'il n'en trouvoit de choaist; et pour les ediffices et réparations de son dit prieuré et des clostures d'icelui peut prandre et faire abatre boais convenable pour ce faire et en user ou dit prieuré seullement, sans qu'il le puisse faire conduire ne mener ailleurs soubz umbre dudit usaige, autrement il en abuseroit. Mesmes ledit varlet ainsi demourant ou dit prieuré peut, se bon lui semble, prandre et abattre boais pour faire charrette, charretil et reux et en user aux laborages et charroiz du dit prieuré seulement, et s'il menoit ladite charrette ailleurs pour les nécessités dudit abbé ou de lui, les officiers de la dicte forest la pourroint prandre et seroit confisquée à monseigneur, et le dit varlet seroit tenu l'amender.

Ledit abbé, à cause de son abbaye de Montfort, a usaige ou quartier de la dicte forest qu'on apelle Couslon et Tremelin à tout boais pour édifices, reparacions et mesnaige de la dicte abbaye, des meitaeries, molins, vignes et clostures anciennement dépendant de la dicte abbaye, car au regart du molin du pont Jehan, dont fut acquis une moitié par un des abbéz de la dicte abbaye et qui n'est pas de fondacion ancienne, n'est en riens comprins ne ne doit joir dudit usaige, lequel boais ledit abbé peut et doit faire charroier par son charretier, chevaulx et charretes; et quant il voudroit faire charroiez aucuns boais pour ses ediffices autrement que par son dit charretier demourant avec lui, il le peut faire par ainsi que l'un de ses religieux soit à ce présent et qu'il avoue les ditz charretiers; aultrement on les pourroit prandre et forester sur eulx à toutes conséquences, selon l'usement de la forest; et ne les pourroit dempuix la dicte prinse celui abbé avouer ne garrantir. Mesmes ledit abbé peut prandre pour son chaufaige boais abatu par pié ou autrement, par autant que lui en besoigne, sans le merc ne monstre pour son abbaye; et ne peut ledit abbé faire assemblée de charroy pour mener le dit boais de chaufaige, mais seullement par son charretier à gaiges et résident en sa maison est tenu le faire mener non autrement. Aussi peut tenir es dits lieux bestes de toutes espèces en pasnaige sans escripre ne riens en poier, conduites et menées par ses varletz. Et ne

peut tenir le dit abbé mestaier aient part esdictes bestes, laquelle part s'ilz n'estoint escriptes pourroit estre confisquée ainsi qu'est dit des autres cy devant. Et est assavoir que le dit abbé n'a aucun usaige ou quartier qu'on apelle le Vaudemeu en ce qu'il fut autresfois acquis du s[r] de Saint Gille.

Ledit abbé, à cause de son prieuré de Guillermouz, a tout et tel droit et usaige ou quartier seullement qu'on apelle Couslon, comme, à cause de son abbaye, il a et peut user en Couslon et Tremelin ainsi qu'est plus à plain déclairé en l'article cy devant.

L'abbé de Painpont, à cause de son abbaye, a tout planier usaige en la dicte forest es lieux et endroiz qu'on appelle haulte forest et Loheac, tant pour edifices et reparacions à l'abbaye et aux molins que pour son chaufaige, clostures et vignes, et en doit prandre et user es dits lieux, en la fourme et manière que le peut faire l'abbé de Montfort es lieux où il a son usaige et non aultrement. Aussi peult tenir bestes de toutes espèces, sans les escripre ne riens en poier, pourveu quil les face conduire et mener par ses gens et varletz, car s'il a metaiers qui aint part ou porcion esdictes bestes et il ne les escripve, on les peut prandre et confisquer ainsi que les aultres dont est parlé cy devant. Et pareillement pevent les officiers de la dicte forest recevoir le serment des varletz ou mestaiers dudit abbé, s'ilz ont aucune part ou porcion esdictes bestes, quel serment ilz sont tenuz faire. Mesmes peut le dit abbé tenir haraz de chevaulx et jumens privez ou sauvaiges en yceulx lieux, et est assavoir que anciennement ainsi que disent plusieurs, les bestes dudit abbé estoint merchées d'un merc en faczon de croce affin qu'on les cogneust d'entre les aultres bestes estantes en pasnaige en la dicte forest, et de présent ne sont aucunement merchées.

Le dit abbé de Painpont, oultre son dit usaige, a privilege de tenir deffansables de ventes de boays quatre brieux de hault boais nommez le Gal, le Gallet, Tremeleuc et la Chapelle, esquelx monseigneur ne peult vendre ne faire vendre ne donner boais fors seulement boais choaist dont il peut faire à son plaisir. Aussi peut mon dit seigneur vendre ou donner es dits brieux tout boays apellé mort boais comme chermier et boul, et peut mon dit seigneur et aussi ledit abbé prandre esdits brieux boais pour édiffices et reparacions, ainsi que bon leur semblera, et ne peut ledit abbé riens vendre ne donner esditz lieulx, soit boais choaist, mort boays ou autres, fors en la fourme dessus dicte.

Le prieur de St Berthelemer des boays a usaige ou quartier de la forest qu'on apelle haulte forest, pour ses ediffices ou reparacions, aussi pour son chaufaige, quel boais il peut prandre sans merc ne monstrée (*sic*) o charrette et chevaulx ainsi que bon lui samblera. Mesmes peut tenir et avoir esdits lieulx bestes de quelle espèce quelles soint, tant en pesson que pasnaige et herbaige, sans les escripre ne riens en poier, pourveu que les dictes bestes soint siennes, gouvernées et conduites par ses varlez, car ledit prieur ne peut ne doit tenir mestaier aient part esdictes bestes; et si on trouve que ledit mestaier y ait moitié ou porcion, monseigneur les peut faire prendre par ses officiers et les confisquer et appliquer à lui pour tant que en apartendra audit mestaier, s'il ne les a escriptes, ainsi que font les aultres habitans de la forest. Et pevent les officiers dicelle contraindre celui varlet ou mestaier demourant ou dit prieuré de jurer et vérifier par son serment s'il est varlet ou mestaier ne s'il a aucune part ou porcion es bestes estantes ou dit prieuré.

La prieure de Telouet, à cause de son prieuré, a usaige plannier à boais de mesonnaige, reparacions, clostures et aultres necessaires sauff de challon qu'elle ne peut ne doit avoir ne tenir en la dicte forest, néantmoins qu'elle y ait estang ou viviers; et dudit peut prandre et user sans merc ne monstre, par ainsi que par son charretier demourant à sa maison le doit faire charroiez et non aultrement, fors au regart du boais de mesonnaige en l'endroit qu'elle feroit aucun ediffice, auquel elle peut assembler charroy et commettre homme pour estre présent et avouez ses charretiers et charpantiers en la fourme des autres usages cy devant, et est cest usaige ou quartier seullement qu'on apelle Loheac. Mesmes la dicte prieure a droit et usaige de faire mener et conduire par ses varletz ou chambrieres toutes espèces de bestes quelle aura en son prieuré en la dicte forest tant ou dit quartier qu'on apelle Loheac que en haulte forest, sans les escripre ne riens en poier, et peut estre contrainte par les officiers de la forest, elle ou ses ditz varletz ou mestaiers, de jurez et vérifier que les dictes bestes soint à elle et que aultre n'y ait part ou porcion. Et s'il estoit trouvé qu'ilz y eussent aucune porcion, ilz seroint tenuz les escripre et en poiez la sens, ou aultrement pourroint estre confisquées ainsi qu'est dit devant.

Le prieur de Saint Ladre près Montfort, à cause de son dit prieuré, a usage plannier ou quartier de la forest qu'on apelle Couslon à tout boais de maison, clostures, vignes et autres nécessaires, et pour son chauffaige sans merc ne monstre à prandre et explecter ledit boais par lui ses gens et varlez par ainsi qu'il est tenu présenter aux officiers de la forest en jugement celui de ses dictes gens ou varletz qu'il vouldra, quel doit estre présent es foiz que le dit prieur fera charroier boais, car sil n'y estoit présent, on pourroit prandre les charretiers dudit prieur et les raporter et pugnir selon le cas, et dempuix ladite prinse ne les pourroit le dit prieur sauver, garantir ne avouez. Et mesmes le dit prieur a usaige à ses bestes de toutes especes sans les escripre ne riens en poier, pourveu qu'elles soint à lui et autre ny ait part, car s'il tient mestaier aient part es dictes bestes, et il ne les escripve, on les peut prandre et confisquer ainsi qu'est dit des autres cy devant.

Ledit prieur, à cause de sa mestaerie de Saint Laurens des Garrez, n'a aucun droit de usaige, mais à cause de son domaine de Brangolo, il a paroil usaige ou quartier qu'on apelle Tremelin, comme il a en Couslon pour son prieuré de Saint Ladre, tant de boays que de bestes, et pareillement pour son domaine de Fourneaux peut user en la forest qu'on apelle Loheac generallement tant de boays que de bestes, excepté en ung breil apellé Brandecole ouquel il n'a aucun droit de usaige à boays ne pasnaige de bestes.

Le prieur de Saint Jehan près Montfort a usaige seulement ou quartier qu'on apelle Couslon, savoir pour son chaufaige et pour l'ediffice et reparations des anciennes maisons du dit prieuré par ainsi qu'il requiere et demande au conterolle et recepveur tenans les ventes ou lorsquil les pourra trouver et recouvrer et qu'il lui sera moytier avoir boais pour ses dictes nécessités, quelx officiers sont tenuz lui en bailler et mercher par le marteau de la forest. Et autrement le dit prieur n'en peut ne doit prandre fors ou refus des dits officiers et eulx suffisaument requis, et [s']ilz sont refusanz de lui en merchez et baillez, le dit prieur doit appeller ung ou deux des forestiers et en sa présence en peut prandre et faire abatre et cherroiez ce que raisonnablement lui en besongnera pour ses dictes affaires sans qu'on lui en puisse faire aucun reproche.

Le prieur de Saint Nycolas de Montfort, à cause de son dit prieuré, a paroil usaige en Couslon seullement comme le dit prieur de Saint Jehan ne plus ne moins.

Le seigneur de Bintin, à cause de sa maison du boais estante en la paroesse de Talenczac, a usaige et droit de faire mener et conduire ses bestes de quelle espèce quelles soint seullement ou quartier qu'on apelle Couslon; aussi a usaige à boais pour edifices, reparacions, clostures, vignes, molins et aultres nécessités et pour son chauffaige sans merc ne monstre à le faire charroiez et amenez par telx charretiers que bon lui semblera, par ainsi qu'il est tenu tout premier presentez aux officiers en jugement l'un de ses gens et serviteurs, quel doit estre présent es foiz que le dit de Bintin fera cherroier ne prandre aucun boays pour ses dictes necessitez; aultrement n'en doibt user.

Le seigneur de la Roche près Tremelin a usaige plannier tant au pasnaige de ses bestes que à tout boais ou quartier qu'on apelle Tremelin et paroil que le dit seigneur de Bintin a droit d'avoir en Couslon, excepté que le dit seigneur de la Roche n'a point de usaige à reparacion ne ediffice de molin.

Le seigneur des Brieux a usaige en la dicte forest ou quartier qu'on apelle Loheac, à tout boais de maison, ediffices, reparacions, clostures et molins, sans merc ne monstre; aussi peut faire mener et conduire ses bestes es dits lieux sans rieñs en poier; par ainsi qu'il est tenu présenter en jugement le varlet ou mestaier demourant en sa dicte maison, car s'il tient mestaier aient part esdictes bestes et qu'elles ne soint es escripz de la forest, elles pevent estre prinses et confisquées ainsi qu'est dit des aultres cy devant. Et est assavoir que au temps que le dit sieur des Brieux prandra aucuns boais en la dicte forest pour edifices et reparacions des dits molins, les officiers de la dicte forest pevent et doivent jouir du veil boais qui sera tiré des ditz molins.

Le seigneur de Raulo a usaige en la dicte forest oudit quartier de Loheac aux bestes de lui et son mestaier demourant au dit lieu, sans riens en poiez ne escripre, et pour son chauffaige peut user de mort boays seullement comme boul et chermier, sans qu'il puisse abattre aultre boays par pié.

Les communers du fé du Telent, cieulx du fé de Castonnet.

Les communiers de la ripvière estante en la paroesse de Plelan ont usaige de conduire et mener les bestes d'aumaille et autres en pasnaige en ladicte forest, ou quartier qu'on appelle Loheac, sans escript ne riens en poier. Aussi pevent prandre boais mort choaist sur feille ce que deux hommes en pourroint lever en une charrette, sans mettre congnée ne ferrement; excepté que cieulx dudit fé de Castonnet ne pevent prandre boays ou breil de Trecelien[1] ne y mettre leurs bestes.

Et est assavoir que, à cause dudit usaige, les dessus dits doivent estre à la hue es foiz et quant on chace en ladicte forest de Loheac et qu'ilz y sont ajournez, ou qu'on le leur face savoir, et aussi doivent le charroy de corvée es réparacions que Monseigneur fera en ses molins et cohue tant en Plelan que en Breal. Et mesmes sont subgiz es foiz que

[1] C'est sans doute Brecelien et non Trecelien qu'il faut lire.

seront requis par les officiers de mondit seigneur de porter lettres et messaiges jucques à Loheac en leur poyant la somme de quatre deniers.

Les usaigers de Conquoret, savoir plusieurs habitans et mesnagiers de la paroesse de Conquoret, ont usaige ou quartier de ladicte forest qu'on apelle haulte forest, par lequel ilz pevent prandre fougière, feille dierre et autre literaige pour leurs bestes et engreis. Aussi pevent prandre fresgon et genest et branches de houx, sans coupper le pié ne sommet. Et pevent prandre de touz fruitz croyssans es dits lieux, excepté glan, foyne et chastaignes. Mesmes pevent prandre pour leur usaige du boais mort rompu et versé pour eulx chauffer, et tout boais versé, pourveu que la première tronce qu'on appelle le raiat, qui doit estre de six piez de long ou environ (?), en ait esté levé et osté par vendicion ou aultrement, auquel raieal lesdits usaigers ne pevent ne doyvent toucher. Et dudit boais ainsi versé pevent en prandre et emporter ce que deux hommes en pourront lever et chargez sans y mettre mail ne congnée pour le bucher abattre leur charrette ne en oster la roe pour le chargez.

Mesmement du boais qui aura esté vendu en ladicte forest, et le dit rageal et première tronce en aient esté ostez, si cieulx qui l'auront achatté en laissent les esmondes après le premier poyment de la dicte vente escheu, les dits usaigers les pevent prandre et en user ainsi que dessus, et ne pevent prandre d'icelui boays aucune chose ont ait merrain (*sic*).

En oultre pevent les dits usagers mener et conduire en la dicte forest leurs brebiz, moutons chatriz, aigneaulx et veaux, aussi leurs beuffs, sans en poiez aucune chose pour le temps qu'ilz seront demourans en la dicte parroesse et soubz le dit usaige; et touchant leurs porcs ou temps de la pesson, ilz en sont tenuz poier la scens ainsi que les autres usagers. Aussi pevent mettre leurs aultres bestes d'aumaille en pasnaige et les escripre aux officiers pour en poyez par chascun an IX deniers par chacune des dictes bestes, et non plus au poiement acoustumé. Et ne pevent mettre leurs chievres ne leurs beuffs en temps de pesson en la dicte forest ne jucques elle soit passée. Et en toute autre saison de l'an les y pevent mettre et tenir comme dit est, et ne pevent les dits usagiers mettre ne tenir les dictes bestes en taillaiz jucques à quatre ans passez après la coupe d'iceulx, et peut monseigneur tenir troys brieux veez en la dicte haulte forest tieulx qu'il vouldra, sans que les dictes bestes y puissent ne doivent aller. Et si mon dit seigneur eslisoit les troys prochains brieux des dits usagiers par quoy fussent contrains conduire les bestes plus loign en la dicte forest, on ne les pourra prandre alantes ne venantes par les brieux sans y faire séjour. Et si les dictes bestes eschappoint ès dits brieux, et les forestiers les y pransissent, ilz seroint quictes, poyant l'assise seullement.

Et s'il avenoit que aucun des dits usagiers fust trouvé à meffait en la dicte forest, on ne le peut prandre à renczon, mais seullement à l'amende qui est de XII sous pour chacune foiz, et la congnée perdue, et ne pourront yceulx usagiers eulx approchez pour leur dit usage du herbregement de Ysangonet appartenant à mon dit seigneur autrement que a esté acoustumé ès temps passez. Et tandis que les dits husagiers chargeront le boays de leur dit usaige, leurs beuffs pevent pestre en la dicte forest sans acheson; et s'il avenoit que les dits beuffs de charrette échappassent en pessant en la dicte forest et fussent prins par les forestiers hors escript, on ne les peut confisquer et ne pevent

poyer les dits usagiers pour chacun que IX deniers, et mesmes si leurs chevaulx ou jumens eschappoint en ladicte forest et ilz fusent prins, ilz ne pevent poyer que la dicte somme de IX deniers pour chacune.

Et est assavoir que les dits usagiers de Conquoret, à cause du dit usaige, doivent à Monseigneur et à ses hoirs plusieurs servitudes et obéissances, savoir que toutes et quantes foiz les officiers de la dicte forest, à quelqu'affaire qu'ilz aient pour mon dit seigneur, soit de jour ou de nuyt, le leur faisant savoir à leurs maisons par les gens à ce ordonnez, ilz doivent aller ou envoier de chacune maison pour le moyns un homme de deffance bien enbastonné, qui aille o les dits officiers à pié ou à cheval, ainsi que mieulx le pourra faire, pour donner aide et secour ausdits officiers et faire ce que par eulx leur sera commandé, tout ainsi que sont tenuz faire les forestiers de la dicte forest. Et en faisant les dits services, cieulx usagiers pevent forester ainsi que les forestiers de la dicte forest, et vauldront les rappors qu'ilz en feront aux officiers soit de ranczons, confiscacions ou amendes tout ainsi que des dits forestiers, et ce apelle la chevauchée de Conquoret; et pour chacune deffaille en doivent chacun deffaillent VI deniers. Item, doivent au terme de Noel cinquante crubles de avoine, trois cent et cinquante poules.

Le sieur de Francmont, à cause d'une pièce de terre autresfoiz apellé le Trescouet et que de présent on apelle Francmont, sise au joingnant de la dicte forest, a usaige.

Comment on se doit mettre es escriptz de la forest et à quieulx poiemens les deniers s'en lievent.

Les ventes de boais de la dicte forest se lievent à trois poiemens et termes, savoir est, la feste de l'Ascencion, saint Jehan descolanste et saint Nycolas diver, et est assavoir que toutes les ventes des dits boais qui sont tenues dempuix la feste de Touzsains passée, combien que encore ne soit escheu le terme de saint Nycolas jucques à Quasimodo, se poient au terme de l'Ascencion; et les ventes tenues dempuix Quasimodo jucques à la feste de saint Perran, qui est en juillet, sont au poiement de saint Jehan descollaisce, et dempuix la dicte feste de saint Perran jucques à la Touzsains les ventes tenues sont pour le poiement de saint Nicolas dyver, et est ce pour le quartier de la dicte forest qu'on apelle haulte forest, dans la forest de Loheac, tant pour le hault boays que pour boais tallables et généralement pour tout hault boais vendu en la dicte forest, en quelque endroit que ce soit.

Au regart des boais taillables de Couslon et Tremelin à quelque temps que on les vende, le poiement s'en fait touziours à la feste de saint Berthelemer, non pas à nul des autres termes dessusdits qui en les vendant ne le diroit par expres.

Toutes personnes qui veullent avoir leurs bestes en pasnaige et herbaige en la dicte forest les doit escripre deux foiz l'an aux officiers de la forest, savoir vendeur, conterolle, recepveur ou l'un deulx, et s'en lievent les deniers à deux termes de l'an, savoir à la my caresme et saint Jehan decollaisce, et commence l'escript du dit poiement de my caresme incontinent après la feste de saint Perran passée, et pour le poiement de saint Jehan decollaisce l'escript commence après le premier jour de mars, et doibt chacune beste soit cheval, jument ou beuff ou vache, III sous par an qu'est XVIII deniers par chacun desdits

poiemens, et antenois qui sont demie beste doibt IX deniers par chascun des dits termes, et combien que les dits escriptz commencent aux jours et termes dessus dits.

Et selon les usemens de la dicte forest toutes bestes trouvées non escriptes pevent estre confisquées et applicquées à Monseigneur comme sera declairé cy après. Toutesfoiz de cieulx qui ont acoustumé chacun an escripre leurs dictes bestes et qui continuellement les y ont en pasnaige, on ne les peut prandre ne confisquer jucques après les prochaines délivrances qui tendront apres la my caresme en suivant le dit premier jour de mars ou le dit poiement de saint Jehan descolaisce. Et parellement après les prochaines délivrances qui tendront le dit terme de saint Jehan descollaise passé pour le poiement de my caresme; et si autres bestes que celles dessus dictes qui (*sic*) estoint trouvées non escriptes, on les peut prandre et confisquer toutes si on les y trouve non escriptes.

Porcs se doyvent escripre deux foiz l'an, l'une en herbaige dont l'on poye VI den. pour chacun porc au poiement de saint Jehan decollaisce, et commence l'escript à la saint Nycolas diver ou que que soit après les prochaines délivrances en suivant ladicte feste. L'autre poiement à la dicte feste saint Nycolas d'iver pour pesson de porcs dont chacun poye II sous, et demi porc XII deniers, et commence l'escript à la saint Berthelemer et es prochaines délivrances après lesquelles délivrances après les dictes deux festes passées, si les dits porcs sont trouvéz en la dicte forest hors escript, on les peut prandre et confisquer et appartient la confiscation des porcs de pesson à Monseigneur et de cieulx d'erbaige apartient aux forestiers de la dicte forest à cieulx qui les pourront prandre.

Chievres et brebiz se doyvent escripre une foiz l'an seullement et poient XII deniers chacune chievre et brebiz II deniers, au poiement de saint Jehen descollaisce, dont l'escript commence aux prochaines [délivrances] après la dicte feste, sur peine d'estre confisquées si on les trouve hors escript et en appartient la confiscacion aux forestiers.

Tout homme qui veult prandre jennetz et jancs en la dicte forest le peut faire en se escripvant ausdits officiers à chacun des trois poiemens de ventes de boais dont est cy devant fait mencion, et poira par chacun des dits poiemens s'il y va o charrette V sous, et, sans charrette, ce qu'il portera au coul, II sous.

Item, chacun homme qui vieult faucher lande en ladicte forest et es mettes d'icelle se doit escripre pareillement à chacun desdits poiemens, et poira pour chacune journée de homme qu'il y fauchera ou fera faucher VI deniers, soit homme demourant en la forest ou dehors.

Les hommes de mon dit seigneur demourant en la dicte forest pevent prandre jennetz et jancs à coul sans riens en poier; mais s'ilz y vont o charrette, ilz sont tenuz poiez ainsi que les aultres cy devant, et aussi pevent prandre en haulte forest et Loheac, non pas en Couslon ne Tremelin, bourdaine, sauldre et espine, à coul et à charrette, pour clore leurs bléz et leurs prinses de héritaige, sans riens en poiez, et pareillement la fougière pour leur litière seullement.

Et est assavoir que anciennement les dits hommes soulloint poiez pour houx et hierre qu'ilz prenoint en la dicte forest pour charrette IIII sous et à coul II sous, ce que de présent Monseigneur leur a donné et n'en poient riens durant son plaisir.

Item, les demourans hors de la dicte forest se peuvent escripre aux diz poyemens à

yerre et houx sans abatre les ditz houx par pié et poiront à charrette IIII sous, et par feis à coul II sous, s'ilz n'ont escript leurs dictes bestes en pasnaige; et s'ilz les ont escriptes, ils pevent prandre yerre et houx par feys à coul ainsi que les demourans en la dicte forest.

Tout homme qui se vouldra escripre à boais d'autry ou au sien boais achatté après le poiement passé en poiant XII deniers pour une poulle par chacun escript, il doit estre receu, néantmoins que par fraude se face escripre audit boais d'autri et qu'il en porroit estre tauxé s'il y estoit trouvé explectant indeument; et, par ce moyen il est saulvé de la ranczon et ne peut que poier les amandes s'il y est trouvé explectant.

Comment on doit pugnir les mal usans en la dicte forest.

Et est assavoir que par l'une de quatre manières peut estre fait, savoir est par voie et deffance de la dicte forest qui est manière de forban. La seconde manière par prinse et ranczon. La tierce par confiscacion et la quarte par amendes.

Et premier comme on peut voier et deffandre la forest à aucun malfecteur et l'en forbannir.

A ce qu'on puisse procéder audit devey fault que le malfecteur ait commis l'un des trois cas, savoir est bouter feu en la forest pour l'endommager; item qu'il soit trouvé de nuyt prenant et abatant boais en la dicte forest soit signé ou non, ou qu'il soit trouvé veantrant et explectant à bestes rousses, noires ou autrement de nuyt. Item, qu'il soit trouvé à boais non signé couppant et abattant avecques sée traversaine.

Et pour attaindre le dit malfecteur des dits cas n'est moytier que soit ajourné aux délivrances de la forest ne poursui en ceste demande, mais pour le raport qui en sera fait aux officiers, ilz en doyvent faire leur informacion deument. Et s'ilz treuvent le cas estre tel, doivent par troys forestiers à gaiges et jurez faire savoir audit malfecteur que pour les deliz et malfaicts qu'il a commis en la dicte forest, elle lui est voiée et deffandue, en luy intimant et notifiant que si aucune chose avoit à dire à l'encontre, pour sa justificacion ou aultrement, le terme lui est assigné aux prochaines délivrances d'ilec ensuite.

Ausquelles délivrances la partie peut venir seurement et sera receu à dire ses raisons de la dicte informacion, c'est assavoir qu'elle ait été faicte par tesmoigns suspetz ou s'il vieult dire et oussir prouver que au jour dont on l'accuse du dit forfait il estoit abscent et en aultres lieux et à toutes les raisons qu'il vouldra dire qu'ilz soint receppvables, on le doibt recevoir pour sa justificacion pour laquelle il se submettra à l'enqueste de la court à quoy on le doit recevoir, et se doivent les dits officiers bien acertainez de la vérité des cas anczois què faire ledit devey, car si à l'enqueste de la dicte justificacion il est trouvé innoscent, il doit estre restitué à user en la dicte forest ainsi qu'il faisoit devant, et s'il est trouvé couppable ainsi que à la première informacion, le dit devey sera confermé en jugement et de nouveau lui fait savoir, et ce fait, s'en pourra retourner par le grand chemin sans autrement entrez en la dicte forest.

Et néantmoins quant le dit devey soit trouvé estre fait à bonne et raisonnable cause, toutesfois et quant le malfecteur vendra en jugement aux délivrances de la dicte forest

dire qu'il se submett aux amendes de la court et les gréez, il y doit estre receu et par ce moien restitué à la forest comme devant, et seront les amendes tauxées à l'arbitraige des officiers selon sa richesse et l'exigence du cas combien qu'on a acoustumé de non les tauxez quant ilz viennent en humilité cougnoistre leur malfait et les usemens de la dicte forest, fors trois amendes qui sont XXXVI sous, pourveu que le cas n'ait pas en soy défaut (*sic*) plus rigoureuse pugnicion.

Et quant la dicte forest a ainsi esté voiée à aucune personne à bonne et juste cause, sans que plus y ait riens à débatre ou que ainsi ait esté jugé par la court des délivrances de la dicte forest, s'il est trouvé que en aucun endroit d'icelle allant ne venant hors les grans chemins anciens par troys forestiers ou deux forestiers jurez et ung tesmoign, on le peut prandre du corps et le mettre en prinson fermée et est à renczon. Pour laquelle renczon Monseigneur peut jouir de la tierce partie de ses biens meubles, pourveu qu'il ait famme et enffans, lesquelx jouiront des autres deux tierces parties des dits biens meubles; et s'il n'avoit nulz enffans, Monseigneur peut jouir de la moitié des dits biens meubles et la famme du parsur; et s'il n'a famme ne enffans, Monseigneur jouira du tout, et pevent les officiers de la dicte forest de leur autorité sans autre moyen partager les dits biens comme dit est, à ce apellé le recepveur de la dicte forest pour en respondre à Monseigneur.

Et est de nécessité confermer le dit devey au bout de l'an par troys forestiers ainsi que devant et l'intimer et notifier à la partie, car si le dit temps d'un an passoit, ledit devey seroit hors et n'auroit plus de lieu ne ne le pourroit on tirez à conséquence; s'il n'apert y avoir proceix de la partie qui empesche, néantmoins que, selon les usemens anciens de la dicte forest, on le doit confermer une foiz l'an ou aultrement il seroit hors.

Comment ung homme peut estre prins à renczon en la dicte forest.

Tout homme qui est trouvé usant de faulx marteaux ou qui est trouvé explectant l'arbre faulx martelée, soit de jour ou de nuyt, s'il est prins par troys forestiers jurez ou deux forestiers et ung tesmoign digne de foy, est à renczon; et si à la dicte prinse ne se trouvoit que deux forestiers ou ung seul forestier qui trouvent le malfecteur saisi du faulx marteau explectant d'iceli ou qu'il avoue l'arbre faulx martelée, et le dit forestier ou les deux le puissent amener et rendre es prinsons de Monseigneur, leur prinse vault ainsi que des troys forestiers ou tesmoigns dessus ditz et est à renczon.

Item, tout homme qui est trouvé explectant boays non signé et il ne soit es escriptz de la forest à boais d'achat ou à la poulle à boais d'autry, comme est déclaré ou chapitre des escriptz, et il soit prins par trois forestiers ou deux forestiers et ung tesmoingn, comme est dit devant, est à renczon; et est assavoir que les usagiers de la dicte forest devant déclérez ne pevent estre prins à renczon pour quelque délit pourceque ilz ont privilége pareill que s'ilz estoint es escriptz, et ne les peut on tirer que a conséquence d'amende, selon les cas qu'ilz auront commis. Et pareillement ne pevent estre prins à renczon les demourans es mettes de la forest cieulx qui seront es escriptz, lequel escript leur donne pareill privilége comme es dits usagiers au regart de cest article.

Les hommes de Conquoret qui ont usaige en haulte forest et doivent la chevauchée,

ainsi que est devant décléré, pevent, en allant et retournant de la dicte chevauchée, prendre gens à renczon et forester en toutes les faczons que feront les forestiers jurez de la ditte forest, et en faire les rappors à la court ainsi que pourroint faire les dits forestiers, et seront receuz et valables.

Et est assavoir que [si] les usagiers qui ont leur usaige ou quartier de la dicte forest qu'on apelle Loheac sont trouvez esplectant ou quartier apellé haulte forest ne aultres endroitz que de leur dit usaige et ilz ne soint es escriptz de la forest, pevent estre prins à ranczon ainsi que les autres non escriptz dont est cy devant fait mencion. Et pareillement si cieulx usagiers ayans leur usaige ou quartier qu'on appelle la haulte forest sont trouvéz explectans ou quartier qu'on apelle Loheac, pevent estre prins à renczon par les forestiers et tesmoigns cy devant déclérez.

Comment on peut user de confiscacions en la dicte forest.

Toutes espèces de bestes, tant beuffs, vaches, chevaulx, jumens, porcs, brebiz et chièvres qui sont trouvées pasturant en la dicte forest et ne soint escriptes aux termes et poiemens devant déclérez ou chappitre des escriptz et elles soint prinses par troys forestiers et deux forestiers et ung tesmoign disgnes de foy, sont acquises et confisquées à Monseigneur et en peult faire à son plésir.

Les quellx forestiers, après que auront fait les dictes prinses de bestes, les doivent rendre en lieu sceur en la dicte forest et les y guardez vignt-quatre heures, car si dedans le dit temps de XXIV heures, cieulx à qui sont les dictes bestes les pevent en quelque faczon recouvrer sans faire bris ne renture, ilz les pevent emmenez sans ce qu'on leur en puisse faire reproche et ny chiet aucun respons, si les dits forestiers les en vouloint acuser en celuy cas.

Et, après les dictes XXIV heures passées, les dits forestiers doivent merchez les dictes bestes à sang en l'oreille gauche qui dénote que elles sont confisquées et à Monseigneur aplicquées; et si, après la dicte merche faicte, aucun se avanczoit de les enmenez ne prendre, on l'en peut accusez et tirez à amande ou prandre les délinquans à ranczon s'ilz n'ont escript et peut l'on poursuir de part Monseigneur les dictes bestes en quelque lieu quelles aint esté menées, qui est un des articles où la dicte forest de Brécelien a poursuite comme sera décléré après.

Et est assavoir que ledit tesmoign qui porra estre présent avecques lesdits deux forestiers à faire les dictes prinses, et chacune en sera creu pour ung tesmoign ainsi que l'un des dits forestiers, néantmoins qu'il soit homme proche de Monseigneur, pource que en la dicte forest n'abite aucuns autres ou que bien peu qui ne soint hommes de mondit seigneur et que la dicte forest est son dominance (*sic*) en laquelle y a plusieurs mennagiers et habitans et qui n'ont aucun proffit esdictes prinses. Et mesmes que par les usemens de la dicte forest n'est pas permis que par ung homme seul ou deux, combien que ce soint forestiers jurez, soint faites lesdictes prinses de ranczons et confiscacions qui sont choses de grant conséquence et griefve pugnicion.

Item, est assavoir que si les dits forestiers voient aucunes bestes pasturantes au joignant des mettes de la dicte forest, combien que vroysemblablement ilz les voient venir

en la dicte forest, ne es mettes d'icelle et scevent que elles ne sont point escriptes, se ilz les attendent ne longuement séjornent pour veoir si elles si rendront, ou si autrement par fraude les y font venir, ladicte prinse est de nulle valeur et se apelle prinse attendue ou pourforcée dont on doit recepvoir le serment des dits forestiers si la partie s'en complaint.

Item, touz poissonniers et conduiseurs de poissons, par charrettes ou chevaulx, passans par la dicte forest entre les mettes du pertus Neantis, et jucques au grant chemin qui sépare les dictes mettes de haulte forest et du quartier apellé Loheac, traverczans la dicte forest, s'ilz n'ont esté au chasteau de Comper faire le dépri et savoir s'il y fault riens de leur marchandie, pevent estre le poisson et chevaulx confisquéz à la volunté de Monseigneur et n'y a force de quel nombre de forestiers soint prins, mais qu'ilz soint amenez au chasteau de Comper.

En quelle manière on peut mettre les malfecteurs en la dicte forest es amendes.

Selon les usemens anciens de la dicte forest on lieve ou quartier apellé la forest de Loheac quatorze solz d'amende sur chacun délinquent; et ou quartier apellé haulte forest doze solz pour chacune foiz en la fourme qui ensuist :

Tout homme qui est escript en la dicte forest s'il est trouvé couppant ou explectant boais à merran non signé et tout boais viff prins par ung seul forestier doit estre aresté sur le cas et lui assigner jour aux prochaines délivrances pour veoir tauxer la dicte amende, laquelle sera tauxée aux pris dessus dits non plus, et de la manière de la prinse sera creu le dit forestier. Mais pourceque en hayne lesdits forestiers s'ilz vouloint raportez mal pourroint endommagez les parties, dont on pourroit dire qu'ilz n'en devroint pas estre creuz, parceque es dictes amendes prennent certaine porcion pour leurs sallaires, la partie estante en jugement ausdictes délivrances prochaines peut demander et supplier qu'il voye l'acheson où il aura esté prins et la doit veoirs, et sur ce tauxer la dicte amende selon qu'il voera le cas, et en ce sont exceptez les usagiers de Conquoret qui ne pevent estre mis en amende si n'est que le forestier les treuve abatant boais et qu'il les y prenne et arreste, car pour le leur trouvez en menant, ilz ne seront pas tauxéz et s'en pourroint sauver par leur dit usaige pourveu qu'ilz aynt laissé sur le lieu le rageal qui est la prochaine tronce de la souche, laquelle doit estre de cinq piez de long. Mais si les dits usagiers sont trouvez chargeant boais en plus large que deux hommes ne pourroint chargez en une charrette, sans mettre colle ne levier ne abattre la reue, ne sans mettre coign à fandre la tronce, mais que seulement le chargez à bratz, ilz seront amendables ainsi que les autres.

Tout homme qui est non escript en la dicte forest trouvé par ung forestier ou par deux prenant boais en faczon qu'il ne pourroit pas estre mis à renczon pourceque fault troys forestiers ou deux et un tesmoign, ainsi que est dit devant, s'il se pleuvist esdits forestiers qui est autant à dire qu'il n'a que débattre de poiez l'amende, il poira deux amendes, et s'il ne se vouloit pleuvir et il soit le plus fort, s'il s'en va hors la dicte forest, il n'y a plus de poursuite; s'ils s'en fuist, le forestier le doit et peut prandre s'il peut sans le bleczer du baston, car s'il le blecze ou tue en s'enfuyant ou aparroissant estre bleczé par le dos ou ailleurs, qu'on puisse cougnoistre qu'il ne se mettoit en aucune def-

fance, le dit forestier en sera accusé et pugny selon le cas. Mais si le dit malfecteur tourne le visaige au dit forestier et se mette en deffance contre lui et le dit forestier le blece ou tue en sa juste deffance, et n'apparoisse aultrement bleczé comme dit est, le dit forestier n'en est point à accuser.

Si aucune personne est trouvé et prins mal usant en la dicte forest à jour de dimanche, en faczon qu'il ne doyvroit poier que une amende si ce estoit à autre jour, doit èstre tauxé deux amendes parcequ'il n'est pas de raison que à tel jour doye besongner ne exploicter boais ne les dits forestiers s'en prendre garde ainsi que feroint à ung aultre jour.

Si aucune personne escripte en la dicte forest est prins à boul ou chermiers qui est mort boais ou à boais mort qui ne excède la somme de deux solz et qui jamais ne pourroit estre de plus grant valeur, il n'y a point d'amendes, mais seullement le forestaige lequel apartient es forestiers de leur droit, et en ont, pour chacune foiz que ainsi les trouveront ou quartier qu'on apelle la forest de Loheac, II sous, et ou quartier apellé haulte forest pevent prandre la cognognée du malfecteur, laquelle sera confisquée à eulx. Et s'ilz estoint trouvez non escriptz ainsi exploictans, ilz seroint à renczon, comme dit est devant; et est à entendre que le dit malfecteur prenne le dit mort boais ou boais mort seullement à coul ou une pièce gettez et mettre en sa charrette pour achevez sa charrette de boais qui seroit de son boais signé, quelle chose est de peu d'acheson, car s'il y va o cherrette prenant et exployctant le dit boays sans toucher à son boays, martelé et signé, il doit estre mis en l'amende ainsi que s'il estoit trouvé exploictant boais vif de chesne, fou ou chasteignier.

Et supposé que ledit malfecteur soit trouvé à telle petite acheson, si s'est ung homme renommé mal usant en la dicte forest, et le forestier soit acertainé qu'il ait plusieurs foiz explecté boais dont deust avoir esté mis en l'amende, s'il eust esté prins, le dit forestier le doit dire en jugement et en sera creu et de la valleur du dit boais jucques à XXIV sous. En celui cas, le dit malfecteur doit estre mis en l'amende, non pas seullement au forestaige.

Comment la dicte forest a poursuite et non autrement.

Quant les forestiers de la dite forest ont fait aucunes prinses de bestes non escriptes et qu'ilz les ont gardées XXIV heures, et, après ycelles XXIV heures les ont merchées à sang en l'oreille gauche, qui dénote qu'elles sont confisquées, s'aucun s'avanczoit les prandre ou enmenez ou si elles s'en alloint hors de la dicte forest, les dits forestiers les pevent poursuir et prandre quelque part qu'ilz les trouveront, et en est fait mencion cy devant ou chappitre des confiscacions.

Tout boays emblé en la dicte forest par les habitans et demourans ou dedans d'icelle, peut estre porsuy par les forestiers, et les delinquans mis es amendes selon le cas, comme est déclaré cy devant ou chappitre des amendes.

Tout boays charpenté et préparé à mectre en oupvrage a poursuite et en peut on accuser ceulx qui l'aront prins et en respondront et en seront mis es amendes et aultres interestz tant à Monseigneur que à la part complaignante.

Les forestiers de la dicte forest pevent, aux jours des charroiz que fera faire l'evesque de St Mallo, poursuir les charretiers et les mettre es amendes s'ilz abusoint ainsi qu'est décléré ou chapitre cy devant de l'usaige du dit evesque.

Et paroillement pevent poursuir sur les autres usagers en ladicte forest.

De la décoration de la dicte forest et des mervoilles estans en ycelle.

La dicte forest est de grant et spacieuse estandue, appelée mère forest, contenant sept lieulx de long et de lese deux et plus, habitée d'abbayes, prieurez de religieulx et dames en grant numbre ainsi qu'est décléré cy davant ou chappitre des usagiers, touz fondez de la seigneurie de Monfort et de Loheac qui leur ont donné les droiz et privilégez dont davant est fait mencion.

Item, en la dicte forest y a quatre chasteaulx et mesons fortes, grant nombre de beaulx estangs, et des plus belles chassez que on pourroit aultre part trouvez.

Item, en la dicte forest y a deux cens brieux de boays chacun portant son nom différent de l'autre, et ainsi que on dit, autant de fontaynes, chacune portant son nom.

Item, entre aultres des brieux de la dicte forest y a ung breil nommé le breil au seigneur ou quel james n'abite ne ne peult habiter aucune beste venimeuse ne portante venim ne nulles mouches; et quant on y aporteroit ou dit breil aucune beste venymeuse, tantost est morte, et n'y peult avoir vie, et quant les bestes pasturantes en la dicte forest sont couvertes de mouches, et en mouchant elle peust recouvrez le dit breil, soudaynement les dictes mouches se départent et vont hors d'icelui breil.

Item, auprès du dit breil y a ung aultre breil nommé le breil de Bellenton, et auprès d'icelui y a une fontayne nommée la fontayne de Bellenton, amprès de laquelle fontayne le bon chevalier Pontus fist ses armes, ainsi que on peult voir par le livre qui de ce fut composé.

Item, joignant la dicte fontayne y a une grosse pierre que on nomme le perron de Bellenton, et toutes les foiz que le seigneur de Monfort vient à la dicte fontayne et de l'eau d'icelle arouse et moulle le dit perron, quelque challeur temps assuré de pluye, quelque part que soit le vent et que chacun pourroit dire que le temps ne seroit aucunement disposé à pluye, tantost et en peu d'espace aucunes foiz plus tost que le dit seigneur ne aura peu recoupvrez son chasteau de Comper, aultres foiz plus tart, et que que soit ains que soit la fin d'icelui jour, pleut ou pays si habundaument que la terre et les biens estans en ycelle en sont arousez et moult leur prouffite.

Des droiz et privilégez de la dicte forest et des habitans d'icelle.

En la dicte forest y a grant numbre de gens mencioniers et habitans d'icelle, comme dit est, lesquielx pour quelque marchandie, maneupvre ne quelque aultre chose ou mestier dont ilz s'entremeptent, ne sont subgitz ne contributifs en la dicte forest à aucun subcide ne debvoir quelconque, et sont de touz temps en pocession de franchise par toute la dicte forest, soit impost, apetisaige, fouage, aides, guet, besche ou aultre quelconque chose en quoy en ait et puisse imposer les aultres subgiz et demourans ou pays et duché de Bretaigne.

Item, que les juges de la dicte forest peust congnoistre et decidez sur les dits habitans de toutes causes et matères reelles criminelles et civilles, et les appellacions qui se feroint des dits jugements ou de l'un d'icieulx se doyvent relevez ou conseil de monseigneur de Montfort et illecques sont discutés et prennent fin sans ce que ailleurs on en puisse appellez. Et aultrement ne doyvent estre le dits subgiz troictez ffors que si en cas de exceis la court de Rennes ou de Ploërmel prévient cieulle de la dicte forest et les dits habitans y sont troitibles sauff à les retirez et en avoir le renvoy à la dicte court de Breselien.

Item, les dits habitans qui touz sont paroessiens de Penpont, illec ont leur curé qui est tenu leur ammi[ni]strez leurs sacremens, ainsi que les autres curez du pays, et ne leur peult leur dit curé demander pour touz leurs debvoirs et droictures nosailles et autres devoirs qui peulst estre deuz aux aultres curéz du pays fors la somme de.....deniers, par chacun an, que chacun mesnagier est tenu poier audit curé.

Et quant aucun d'eulx debcède, quelque faculté de biens que puisse avoir, ledit curé ne peult demander ne avoir que la somme de.....deniers, pour tout son droit de sépulture et neuffme.

ENSUIVENT AUCUNES ORDONNANCES FAICTES PAR MONSEIGNEUR LE COMTE DE LAVAL EN PRÉSENCE DES GENS DE SON CONSEILL TOUCHANT LE FAIT ET GOUVERNEMENT DE LA FOREST DE BRECELIEN POUR OBVYER À PLUSIEURS ABUS ET DOMMAGES QUI SE FONT EN LA DITTE FOREST.

Et premier, des officiers des dictes forestz qui peust et ont la charge de faire escriptz de bestes es dictes foretz et recepvent yceulx escriptz à autres jors que aux délivrances, pourquoy leur convient les mettre en leurs petiz papiers, il est ordonné que chacun des dits officiers qui es temps advenir feront les ditz escriptz les raporteront au grand papier des ditz escriptz à la prochaine délivrance ensuivente, après que les auront repceuz et seront signés par les officiers présentz esdictes délivrances, et si les dits officiers sont en deffault de faire le dit rapport dedans le dit temps, et que la seconde délivrance soit passée denpuix le paesment escheu, les forestiers pourront faire prinse des bestes ainsi escriptes et par icelui escript ne seront aucunement garenties et seront confisquées. Mais celui qui ainsi aura receu l'escript et non raporté audit grand papier, en portera la charge sur ses gaiges. Et au regart des viateurs passans, si leurs chevaulx ou juments qu'ils chevaucheroint leur eschapoint, et aussi des aumailles ou chevalx de marchans et estrangés passans par les dictes forestz, les conduissant en tourbes ou aultrement, Monseigneur veult qu'ilz ne chaient point en confiscacion pourveu qu'ilz les poursuivent et en informent en l'ouitene (la huitaine?), sans en ce comprandre les marchans demourans es chastelenies de Montfort, Saint-Mallou, quel Saint-Malo, Plélan, Néant, Campéneac et aultres proches vaesins des dictes forestz à deux lieulx près d'icelle pourceque plus convenablement trouvan (*sic*) les officiers et escripre les dictes bestes si bon leur semble (*sic*).

Et au regart de ceulx qui ont droit de usaige esdictes forest pour les fraudes que y peust commectre leurs varletz demourens o eulx, il est ordonné es juges et officiers desdictes forestz faire ajourner ceulx varletz es délivrances, chacun où il est subgit, pour savoir si ou non ilz ont part es bestes ou aultres revenues des dits usagiers par manière de mé-

taerie et s'en acertenez par leurs sermentz et purgacions d'eulx ou aultrement si mielx le faire se peut et s'ilz en sont en deffault ou reffus les empescher de non y user.

Item, touchant le fait des dits usagers, il est ordené que l'on se prange garde par les forestiers ou aultrement deument qu'ilz ne facent charroy de boais à chaufaige aultrement que par leurs charretiers demourrens o eulx ou à leurs gaiges, sans faire aultre assemblée de charroy, et si aultrement le font, les prandre et en accusez et tirez à amende, selon l'usement des dictes forestz; et cieulx qui n'aront charrette ou charretier à gaiges, ilz yront de leur personne ou présenteront homme pour esplectez oudit usage, et aultrement ne leur soit souffert en usez, sauf de l'évesque de Saint Mallo dont il joira à l'usement ancien qui sera déclaré à long.

De ceulx ou celles qui achattent des boais tailliffs des dictes forestz et par leur escript que l'on a acoustumé à nommez renovele, qu'est de XII deniers, ilz leissent à emmenez leur boais tailliffs longtemps et plus que n'est permis par la coustume, qu'est[1] ou préjudice et dommage de Monseigneur, pourquoy il est ordené que cielx et celles qui es temps advenir achatteront des boais tailliffs des dictes forestz, les entroyront dedans le temps d'un an après la vente, et les pourront coupez en tous les temps de l'an, sauff entre le temps de la my juillet et de la my septembre que leur est deffendu la couppe.

Et est ordonné aux officiers en repartir aux dictes ventes à chacun raisonnablement pour ses nécessités et par autant que le boais le pourra porter y continuer tous les ans la vente. Et aussi le dit temps d'un an escheu, après la dicte couppe d'icelx boais, ilz ne les pourront plus avoir n'en joir[2] et ne y seront plus escriptz au dit escript renovelé en deffandent aux officiers des distes forestz de non plus leur faire le dit escript ne leur donnez congié ne licence de en plus large y esplectez.

Item, pour ce que est venu à la cognoissance de Monseigneur et aux gens de justice que plusieurs personnes laissent leurs heritages estans ou dehors des dictes forestz aupres et joignent d'icelles fros et declos, et en yceulx prannent les bestes qui vont en pasture es dictes forestz, et les emparchent et veulent tirez à amendes, parquoy les gens leissent à meptre en escript leurs bestes esdictes forestz, il est ordonné es procureurs et officiers de Monseigneur faire ajournez ceulx ou celles qui es temps à venir feront ceulx emparchemens de bestes es dits heritages ainsi fros et declos et les faire cesser de ainsi le faire.

Item, touchant les apurementz des escriptz des bestes mortes soit par morine ou par fortune que soint perdues, il est ordonné que es temps advenir ceulx qui demanderont les dits apurements des dictes bestes mortes ou perdues, comme dit est, que paravent qu'ilz soint excusez de non riens en poiez, ils seront tenuz informez en jugement de la mort ou perdicion des dictes bestes dedans la prochaine délivrance après la mort ou perdicion dicelles, ou cas que la dicte mort ou perdicion ne soint ensuiz en luytaine[3] d'icelle délivrance, ouquel cas auront temps de celle faire jucques aux aultres prochaines délivrances; et ou deffault de ce, Monseigneur veult et ordene que en plus large ilz n'en soint excusez, et qu'ilz facent le poiement des dictes bestes sans plus estre repceuz à la dicte informacion faire ne rabat en demander ne avoir.

[1] C'est-à-dire *ce qui est*. — [2] Ni en jouir. — [3] La huitaine.

Item, au regart des vendeurs des dictes forestz qui ont la charge de faire les vantes des boaes des dictes forestz, il leur est ordonné de mon dit seigneur que es temps advenir, à chacun jour des vantes asignées, ilz commencent à besongnez es dictes vantes, dedans neuff ou diz heures, et y continuer le parssur du jour sans aultre occupacion prandre; et si aultrement ilz le font, le retardement que ilz feront sera à leurs despans passe douze jours ouvrables entre le temps de Pasques et la Touzsains, et XVI jours paroillement ouvragers et continuez entre la Toussains et Pasques, non conté les jours des délivrances.

Des forestiers qui par aucun temps ont joy des prinses et ransons des porcs en temps d'erbage et des oailles et chievres en touz temps, pour ce que les dits forestiers ont leurs gaiges partie d'elx et touz elx de grantz prouffiz et que en ce cas ilz font plusieurs fraudes et abus et tant à Monseigneur que à ceulx qui sont les dictes bestes, il est ordoné que es temps advenir les dictes bestes qui seront trouvées hors escript soint prinses par les dits forestiers et raportées à confiscacion, sans aucunement estre saufvées ne garentis par les dits forestiers en vertu de avou qui en soit fait par elx. Et est bien assavoir que Monseigneur veult que les forestiers qui feront les dictes prinses et en feront les rappors que ilz en aint leur droit sur ce que en sera confisqué et en joissent comme font des autres confisquacions.

Item, nonobstant que par aucun temps les forestiers de la dicte forest et que que soit quantité d'elx aint esté porchers ou temps de la glen et pesson de la dicte forest, quelx avec leurs gen valetz et domestiques y ont fait plusieurs fraudes et abus au domage de Monseigneur et de celx à qui estoint les porcs, et tant par suppors que s'entrefesoint les ungs es aultres que aultrement, il est ordené que es temps advenir les forestiers des dictes forestz ne l'un d'elx ne leurs enffens ou domestiques ne seront aucunement porchers es dictes forestz.

Item, sera fait deffanse en jugement de non mettre porcs en forest à la poson sans estre tout premier escriptz es dictes forestz.

Item, pour ce que Monseigneur a aultres foiz deffance [faite] de non desploiez les marteaulx des dictes forestz, fors es vantes assignées entre lesquelles souventesfoiz avient grant neccessité de boaes pour les réparacions des molins et aultres edifices de Monseigneur, pourceque le retardement est au dommage de Monseigneur, il veult et ordene que l'un des officiers des dictes forestz entre les ventes, savoir le vendeur, contrólle ou recepveur, puisse bailler du boaes necessaire pour les ditz edifices et reparacions savoir es chastelains ou recepveurs qui demanderont ledit boaes quelx seront tenuz le faire martelez dedans les prochaines vantes après la baillée du dit boaes. Et à ce apeleront l'un des forestiers pour estre présent, lequel forestier sera tenu en monstrer les souches aux prochaines vantes et les faire marteler.

Des escriptz que autresfoiz l'on avoit acoustumé à faire en la dicte forest de Brecelien qu'est nommé escript à boaes de pourchaz dont a esté déleissé par aucun temps d'en user, pour ce que le boaes du dit escript ne revient aucunement au profit de Monseigneur mes seulement au prouffit des forestiers et usagiers, Monseigneur veult et ordene que le dit escript ait cours et retourne à en usez comme avoit acoūstumé de par avant le dit

proceix, c'est assavoir à x sous par poiement à ceux qui en useront par charrette o bestes qu'est xxx sous par an, pour ce que le dit escript est à trois poiesmens par an, et cieulx qui en useront à coul ou à cheval à v sous par poiement qu'est xv sous par an. Et au regard des dits charboniers, ilz porront en usez à charrette à braz et non pas o bestes; et cieulx qui useront du dit escript ne porront prandre boaes vert couppé par pié, esmondes, ne abattre branches de boaes vert qui ait esté couppé en l'an de la prinse et emporté du dit boaes, sauff ou cas qu'ilz informeroint ledit boaes couppé par pié avoir esté coupé par avent l'an de la ditte prinse; et si aultrement le font celx malfecteurs, en seront troiz à amende selon l'usement de la ditte forest. Et est bien assavoir, selon le dit usement, que ceulx qui useront dudit escript ne peust toucher à boais de quoy l'on puisse faire une limande ne quatre paux de fante et auxci ne feront aucune vante, don, ne transport du dit boaes à aultres personnes, et n'en prendront fors seulement pour leurs usages et ne y commetront aucune fraude, et s'ilz en sont reprins, ilz encherront et seront tiréz es amendes de Monseigneur; et prèndront les officiers pour aeres (arrhes), savoir de ceulx qui sont à x sous pour chacun poiement xx deniers et de cieulx qui sont à v sous pour chacun poiesment x deniers. Et, au regart des escriptz nomméz comme dessus acoustumez estre faiz en Coulon et Bremelin, ceulx qui se y vouldront escripre y seront receuz en poiant, savoir, ceulx qui en useront à cheval IV sous par chacun des dits trois poiemens, et ceulx qui en useront à bratz II sous, sans y usez aultrement qu'est dit des escriptz à pourchatz et sans y porter aucun ferrement ne riens coupper ne bucher.

Item, est commandé es vandeurs et officiers des dittes forestz que es temps advenir tandront vantes de boais tailliffs es dittes forests de Coulon et de Tremelin, lessez boais à vandre sur les chemins estant en ceulx lieux oultre les dits chemins quarente piez de leze qu'est xx piez de leisze de chacun cousté d'iceulx chemins pour chevauchée.

Les comptes des communans du Tellent se doyvent randre des dits communs une foiz l'an davent les vandeurs des dittes forestz, savoir, vandeur, contrerolle et recepveur des revenus des boais du dit commun et en apartient es ditz officiers v sous et leur despens pour commission de ouïr le dit compte; et pour ce que les dits officiers ne peust à grant paine y entendre touz ensemble, il est ordené que deux d'elx y pourront besongnez et celuy d'elx qui aura asigné terme à oïr le dit compte est tenu le notifier es aultres officiers de la ditte forest ou à l'un d'elx. Et si l'autre des dits officiers lui fait savoir excuse qu'il ne puisse y vacquer pour aultres occupacions raisonnables, on peut remuer l'assignation pour une foiz et l'assigner à aultre temps auquel si les deux aultres des dits officiers deffaillent ou l'un dieulx l'autre pourra besoigner seul au dit compte comme pour le mieulx verra.

Des forestiers qui mectent leurs bastons de foresterie en gaige pour leurs despanses il leur est deffance de non plus le faire es temps advenir à paine d'en poier une amende comme de boais amblé, pour la première foiz, et pour la seconde foiz d'estre privéz de leurs offices; et est ceste deffance ainsi faicte en considéracion des abus et (*sic*) qui es temps passéz ont esté faitz et commis en tel cas par les dits forestiers.

Item, au regart des novelles baillés et creus et prinses de heritaiges que demandent à

avoir plusieurs des demourrens et aultres de la dicte forest, combien que Monseigneur ait ordené que sans son especial mandement nulz des vandeurs et officiers de la dicte forest ne facent ycelles baillés, oultre ycelle ordennance, Monseigneur veult et ordene que icelles creus et prinses ne soint aucunement faictes sans la présence des dits vandeurs de la dicte forest nonobstant quelque mandement, par inadvertance ou aultrement, il en soit baillé au contraire et par mandement de mon dit seigneur.

Des lettres heretelles que le recepveur de la dicte forest avoit acoustumé signer de sa main qui vault autant que si la dicte lettre estoit sellée, pour ce que il y porroit commettre fraude touchant le fait des vantes en deues à Monseigneur, il est ordené que es temps avenir telx contratz seront signéz por seau par les vandeurs ou compterole de la dicte forest ou par l'un d'elx et non pas du dit recepveur; et des aultres lettres de la dicte forest, il en sera usé de la merche des dits officiers pour seau ainxin qu'est acoustumé d'en user es dittes forestz et lorsque chacun des dits officiers en fera signature, que il le face es délivrances et qu'il soit assis en grant papier.

Item, au regart du sallaire appartenant es officiers de la dicte forest pour mettre en escript les porcs des porchiers en temps de poson (*sic*) en la ditte forest, il est ordené es dits officiers en prandre et avoir maille pour chacun que feront cieulx porchiers escripre de porcs en la dicte forest, par manière de porcherie sans plus grant sallaire en prendre ne avoir les dits porchiers pour les dits escriptz et le dit prouffit départi entre les troys officiers, tiers à tiers, savoir vendeurs, conterolle et recepveur.

Item, en ce qu'est celx qui ont rusches en forest leur sera en.....dit et notiffié en jugement que nul ne peut ne pourra es temps advenir avoir ne tenir rusches en la dicte forest sans ce que Monseigneur y ait une moyttié es dictes ruches et es revenus et esmolumentz d'icelles de quelle part que les aint eues. Et es partages qu'en fera le receveur y apellera le vendeur, contrerolle o l'un dieulx.

Item, comment les erres appartenant es vendeurs, conterole et recepveur de la dicte forest se doivent départir entre icelx troys officiers touchant les escriptz qui sont es dictes forestz sur aucune contrarité qui entre elx en estoit pourceque celx qui fesoint les dits escriptz en absence les uns des aultres disoint devoir avoir le tout des erres des escriptz que ainsi ilz fesoint, il est ordené que es temps advenir les erres des porchiers, charbonniers de ceulx qui se escripveront à escript de pourchaz et commandises et à prinses ou acraessant de héritage es dictes forestz se départiront entre celx troys officiers tiers à tiers nonobstant l'absence de aucun d'icelx officiers, et le parssur des autres erres de bestes aumailles et minuz escriptz chacun en joyra de ce que en aura receu et fait d'icelx escriptz sans rapport en faire es aultres officiers des dictes forestz.

Les ordonnances contenues es dix-neuf articlès précédens ont esté faictes à Comper par Monseigneur en son conseill, et est mandé aux officiers de Brecelien les faire publier es délivrances de la forest, affin que aucun n'y puisse prétendre ignorance, et les faire garder ainsi qu'il est contenu es dits articles.

Fait à Comper, le pénultime jour d'aoust, l'an mil IIII^{c} LXVII.

Du commandement de Monseigneur le conte.

O LORENCE.

(Voyez Prolégomènes, p. CCLXX.)

Notre chapitre sur l'état des personnes était imprimé depuis longtemps, lorsque nous avons reçu le mémoire de M. de la Borderie, qui porte ce titre : « Du servage, en Bretagne, avant et depuis le xe siècle. »

La conclusion de notre savant compatriote ne diffère pas, à vrai dire, de la nôtre. Il déclare en effet qu'après de longues années de recherches dans les archives de Paris et de Nantes, il n'a pu trouver la moindre trace de servage en Bretagne, après le xe siècle, le Léon excepté. Cela s'accorde parfaitement avec tout ce que nous avons écrit nous-même depuis 1840[1]. Toutefois, à propos des serfs-mottiers du Léon, M. de la Borderie a rectifié une opinion erronée que nous avions émise dans notre *Essai*, en distinguant les *taillis* des *mottiers*. Il a fait plus : il a prouvé, d'après un texte inédit, emprunté au registre du domaine ducal de Lesneven, que les mottiers bretons pouvaient échapper au droit de suite et charges de seigneur en abandonnant leur tenure.

Quant au villainage, l'opinion de M. de la Borderie ne contredit nullement celle que nous avons émise à ce sujet : nous pensons seulement que l'institution nouvelle n'effaça point les coutumes antérieures aussi complétement que paraît le supposer notre jeune historien.

LISTE DES ABBÉS DE SAINT-SAUVEUR DE REDON.

Un manuscrit de la Bibliothèque impériale, inscrit sous le n° 46 (Blancs-Manteaux), renferme deux listes des abbés de Redon, extraites de l'histoire latine et de la chronique française de l'abbaye[2]. Mais, comme ces listes sont inexactes et incomplètes, nous publions ici celle que les Bénédictins ont insérée au tome II de l'*Histoire de Bretagne*[3].

Saint Conwoion, 832-868.

Ritgant fut chargé de l'administration de l'abbaye de Redon pendant le séjour de saint Conwoion au palais de Plélan. Il mourut en 871.

Liosic ou Loisic, élu en 871.

Roenwallon, mentionné dans un acte de donation en 876.

Liberius, fils de Ratuili, gouverne l'abbaye de 877 à 888.

Fulchricus, il est parlé de lui dans une donation du 8 novembre 888.

Ritwaldus, ou Riwalt, donne l'habit monastique à son frère Retwalart.

Catluiant était contemporain de Gurmhailon, comte de Bretagne, et de Bili, évêque de Vannes[4].

[1] Voir particulièrement notre Notice sur le Cartulaire de Redon, *Bulletin de l'Association bretonne*, ann. 1857.

[2] Voir à la Bibliothèque impériale un volume intitulé *Mémoires de Bretagne* (Blancs-Manteaux, 46). Le catalogue latin des abbés de Redon y est donné sous ce titre : *Abbatum imperialis monasterii Rotonensis catalogus ex historia latina ejusdem monasterii depromptus* (p. 385). Le catalogue français se trouve à la page 387.

[3] Voy. l'*Histoire de Bretagne* par D. Morice, t. II, p. XCIX.

[4] Gurmhailon, dit l'*Art de vérifier les dates*, régnait en 907. — Quant à Bili, évêque de Vannes, il est fait mention de lui, dans nos actes, de 891 à 908.

ADÉMAR, frère de Haimon, vicomte de Poitiers, était abbé de Redon lorsqu'on rendit aux Poitevins le corps de saint Maxent (924)[1].

BERNARD vivait sous le duc Alain Barbe-Torte[2].

HEROIC, médecin, fut accusé d'avoir empoisonné Guérech, comte de Vannes. Il n'est pas certain qu'il ait été abbé de Redon[3].

THIBAUD, abbé en 992, mourut au commencement du XIe siècle.

MAYNARD, après avoir gouverné les abbayes de Redon et du Mont-Saint-Michel sous le duc Geoffroi I, qui lui fit don de l'île de Guedel, ou Belle-Ile, mourut au Mont-Saint-Michel en 1009.

CATWALLON, frère du duc Geoffroi Ier et oncle d'Alain, duc de Bretagne, succéda à Maynard. La Chronique de Sainte-Croix de Kemperlé place sa mort en l'année 1041. Mais c'est évidemment une erreur, puisque, vers l'an 1050, le pape Léon IX adressait une bulle à cet abbé, qui sans doute s'était démis de ses fonctions.

HOGONNANUS n'est connu que par la Chronique de Kemperlé.

PERENESIUS, nommé abbé vers 1046 ou 1047, mourut le 21 mai 1060.

ALMODUS faisait confirmer, en 1062, par l'évêque de Nantes, les donations accordées à son abbaye. Il vivait encore en 1075.

BILI était abbé en 1084. Le Nécrologe de Landévénec le fait mourir un 28 octobre.

ROBERT est qualifié abbé de Redon dans des actes de 1086 et 1091.

JUSTIN, qu'on voit assister, en 1092, aux obsèques d'Emma de Léon, vicomtesse de Porhoet, vivait encore en 1105.

GAUTIER obtenait, en 1108, d'Alain Fergent, une exemption de corvée en faveur de ses vassaux. Le Nécrologe de Landévénec place sa mort au 10 novembre.

HERVÉ, le successeur de Gautier, vivait encore en 1133.

GUILLAUME était abbé de Redon en 1140, comme l'atteste une transaction passée entre quelques-uns de ses moines et des seigneurs d'Armaillé.

YVES, prieur claustral de Redon, remplaça Guillaume, et l'on pense qu'il a vécu jusqu'en 1158.

SILVESTRE souscrivit, en 1164, à une donation faite aux Bénédictins de Saint-Martin-de-Josselin par Eudon, comte de Porhoet, et par Alain, vicomte de Rohan. Les Mémoires de Du Paz le font mourir en 1169.

VIVIEN, JEAN, DANIEL, HENRI DE RIGOER, ROBERT BISEL, JEAN DE GUIPRY, occupèrent successivement le siége abbatial depuis les dernières années du XIIe siècle (1187) jusqu'en 1307.

OLIVIER DE BERNO était abbé en 1332.

JEAN DE TRÉAL, son successeur, demeura en fonctions depuis 1340 jusqu'en 1370.

MATHIEU LE BAR, abbé en 1370, mourut en 1380.

[1] Voir dans le Cartulaire la charte de translation des reliques de saint Maxent de Plélan à Poitiers.

[2] Alain II, dit Barbe-Torte, revint d'Angleterre, où il avait fui devant les Normands, et mourut en 952.

[3] *Heroicus, medicus, imo toxicator, de quo silent omnes tabulæ Rotonenses*, dit le catalogue latin. Le catalogue français porte simplement : *Heroic, empoisonneur.*

Guillaume de Trebiguet, abbé de Kemperlé, fut transféré à Redon en 1384; il assistait aux états de Nantes en 1389.

Raoul de Pontbrient prêta serment en 1396.

Jean de Pontbrient assistait, en 1404, à la cérémonie du serment prêté au roi de France Charles VI par le duc Jean V.

Raoul II de Pontbrient était abbé de Redon en 1419, et on le fait mourir le 18 décembre 1422.

Guillaume Bodard, son successeur, mourut en 1428.

Guillaume Chesnel obtint ses bulles en 1429; sa mort, suivant les catalogues, arriva l'an 1439.

Jean de Sesmaisons lui aurait succédé la même année.

Yves le Sénéchal fut élu en 1440. C'est sous son administration que le duc François Ier obtint du pape Nicolas V l'érection de l'abbaye en évêché. Yves mourut en 1467.

Alain de Coetivy, archevêque d'Avignon, abbé commendataire de Redon, et cardinal du titre de Sainte-Praxède, obtint l'abbaye en 1468 et mourut à Rome en 1474.

Odet de la Rivière, évêque de Vannes, fut élu en 1474. Il fit confirmer, en 1491, les priviléges de son abbaye, et mourut le 7 octobre de l'année suivante.

Guillaume Guéguen, évêque de Mirepoix, obtint l'abbaye en commende en 1492. Il mourut en 1506.

Antoine de Grignaux, évêque de Tréguer, aurait été abbé commendataire de Redon, suivant Padioleau, et on le fait mourir en 1505. Mais les Bénédictins supposent qu'il s'agit non pas d'*Antoine*, mais de *Jean* de Grignaux.

Pierre de Brignac, moine de Redon et abbé de Saint-Gildas de Rhuys, fut élu en 1505 et mourut en 1514.

Louis de Roussy, cardinal du titre de Saint-Clément, succéda à Pierre de Brignac, et il vivait encore en 1520.

Clément Champion, *valet de chambre ordinaire* du roi François Ier, obtint en 1524 ses bulles pour l'abbaye de Redon.

Jean Salviati, fils de Jacques Salviati et de Lucrèce de Médicis, sœur du pape Léon X, était nonce en France, lorsqu'il fut pourvu de l'abbaye de Redon, en 1527. Il mourut en 1553.

Bernard Salviati, frère de Jean, chevalier de Malte, grand prieur et amiral de son Ordre, prêta serment, en 1559, en qualité d'abbé de Saint-Sauveur. Aumônier de Catherine de Médicis, plus tard cardinal, il mourut à Rome le 6 mai 1568.

Paul Hector Scotti fut élu abbé de Redon en 1568 et embrassa avec ardeur le parti de la Ligue. Il mourut en 1596.

Artur d'Espinay, fils de François seigneur de Saint-Luc, fut nommé à l'abbaye de Redon l'an 1600. Il mourut en 1618.

Armand du Plessis, cardinal-duc de Richelieu, premier ministre du roi de France, obtint l'abbaye de Redon en 1622.

César de Choiseul du Plessis-Praslin, chevalier de Malte, remplaça le grand cardinal et conserva l'abbaye jusqu'en l'an 1648, où il fut tué à la bataille de Troncheron.

Alexandre de Choiseul, frère du précédent, avait été nommé à sa place. Mais il renonça à l'état ecclésiastique, en 1652, pour suivre la carrière des armes.

Auguste de Choiseul recueillit, à son tour, cette espèce d'héritage de famille; devenu l'héritier de sa maison, il se démit en 1681.

Emmanuel de La Tour-d'Auvergne, duc d'Albret, prit possession de l'abbaye en 1651 et s'en démit en 1692, en faveur d'un parent.

Henri-Oswal de La Tour-d'Auvergne succéda, en effet, au duc d'Albret; archevêque de Vienne en 1722, cardinal en 1737, il prenait part, en 1740, à l'élection de Benoît XIV.

N. Desnos, grand vicaire de Saint-Brieuc, fut appelé au siége abbatial de Saint-Sauveur le 29 mai 1747 et mourut dans l'exil en 1793.

Fac-simile du Cartulaire de Redon.

Notum sit omnib; audientib; qualiter uenit
conuoion ad ratuili tirannū. depcans eum sedentē secus fontē
in loco nuncupato. Leffau. ut ei locū congruū ad opus dei exercendū
largire dignaretur qd & fecit. Idest donauit ei ipsū locū Roton. uocatū
quem postulabat in elemosina pro anima sua & pro hereditate in reg-
no dei. Factū est hoc. v. feria p̄sente ac consentiente filio suo Catuoreto.

Lithographie de l'Imprimerie Impériale.

CHARTULARIUM

ABBATIÆ

SANCTI SALVATORIS ROTONENSIS

IN BRITANNIA ARMORICA.

I.

Notum sit omnibus audientibus qualiter venit Conuoion ad Ratuili tirannum, deprecans eum sedentem secus fontem, in loco nuncupato Lesfau, ut ei locum congruum ad opus Dei exercendum largire dignaretur; quod et fecit, id est, donavit ei ipsum locum Roton vocatum, quem postulabat in elemosina pro anima sua et pro hereditate in regno Dei. Factum est hoc .v. feria, presente ac consentiente filio suo Catuoreto. Deinde intravit Conuuoion[1] et alii fratres mundum deserentes, in ipso loco, seno numero, Roton vocato. Post hoc venit supradictus Ratuili ad ipsum locum, visitans fratres ibi Deum deprecantes, et firmavit supradictum locum eis in sua et imperatoris elemosina, et pro hereditate aeterna. Signum Ratuili, qui donavit et firmare rogavit; x. Catuorett; x. Cumiau; x. Catlon; x. Roinuuallon; x. Mainuuoron; x. Sulon; x. Suluual; x. presbyter Retuuoret. Factum est hoc .IIII. feria mensis junii, regnante domno Lodouico, .XVIIII. anno imperii ejus.

Ann. 832.

II.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa

18 jun. ann. 834.

[1] In Rotonensi Chartulario Uu pro W usurpatur.

signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, missus imperatoris Lodouici Nomine (*leg.* Nominoe), considerans querelam ac tribulationem quam habet domnus noster imperator Lodouicus et gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum volo esse ad illos monachos habitantes et regulam sancti Benedicti tenentes, in monasterio quod vocatur Roton, quod ita et feci; id est, donavi eis illam partem que vocatur Ros, circumcinctam ex duobus (*sic*) aquis, id est, ex Ultone flumine et Visnonie; et, ex tertia parte, de antiqua ecclesia Bain, sita in parte quę dicitur Spiluc pervenientis per finem hereditatis Uuethencar et per finem Villule quae dicitur Mutsin, usque ad flumen Ult; hoc totum dedi supradictis monachis, in elemosina Hlodouici imperatoris, cum massis et manentibus, cum silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, et cum omnibus adpenditiis suis, ita ut quicquid exinde pro oportunitate (*sic*) monasterii facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem, sicut a me videtur hodie esse possessum ita trado atque transfundo, totum atque integrum, supradictis monachis, in elemosina domni imperatoris, ut eum Dominus, per orationes eorum, adjuvare dignetur; et si fuerit aliquis, post hunc diem, qui contra hanc donationem aliquam calumniam fecerit, ad me veniat; et si rectum fuerit, ego mutabo ei in alio loco, et isti permaneant securi; et ista donatio, per omnia tempora, firma et immutabilis permaneat. Factum est hoc in loco nuncupato Roton, .xxi. anno imperii domni Hlodouuici. Signum Uuoruuoret; x. Loieshoiarn; x. Rodalt; x. Uuoruuoret; x. Bledic; x. Morman; x. Vuotalin; x. Riskipoe; x. Conan; x. Kintuuallon; x. Guethencar; x. Derian; x. Hedremarchuc; x. Kalanhedre; x. Aithlon, Gulugan; x. Hailgugur; Raginarius episcopus subscripsit, .v. feria, .xiiii. kal. juli.

III.

(Fol. 1 v°.)

20 jun. ann. 834.

Ratuili de Binnon.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Ratuili, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum volo esse ad illos monachos habitantes et exercentes regulam sancti Benedicti in monasterio quod vocatur Roton, ubi ego ipse locum petivi animam meam salvandi, quod ita et fecimus; donavimus eis Binnon totum, cum massis et manentibus, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus suis, et cum omnibus adpenditiis suis, cultis et incultis, sicut a me hodie videtur esse possessum, totum atque integrum, a die presenti trado atque transfundo ego in elemosina, sine censu, sine tributo ulli homini nisi solis monachis, ita ut quicquid exinde pro oportunitate monasterii facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego, post hunc diem, aut unus de propinquis heredibus meis, vel quaelibet persona, qui contra hanc donationem aliquid repetere vel calumniam generare presumpserit, mille solidos multum componat, et quod repetit non vindicet, et haec donatio, per omnia tempora, firma ac stabilis permaneat. Signum Ratuili, qui dedit et firmare rogavit; x. Suluual, presbyter; x. Iarnhaithoui; x. Gurhoiarn; x. Hebedan; x. Arthueu; x. Cumiau; x. Maenuedet; x. Maenuuallon; x. Haeluualoe; x. Resmunuc; x. Guethengar; x. Nennan; x. Arrthel; x. Minan, presbyter; x. Hoiarnmin; x. Anguanuc; x. Callon. Factum est hoc .xii. kl. jvlii (*sic*), regnante domno Holodouuico, .xxi. anno imperii ejus.

(Fol. 2 r°.)

IV.

17 jun. ann. 834.

Ratuili de Trebmoetcar in Si.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco Ratuili, in Dei nomine, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum volo esse ad illos monachos habitantes in monasterio quod vocatur Roton et regulam sancti Benedicti exercentes, vbi (*sic*) ego ipse Ratvili (*sic*) infirmus locum petivi animam meam salvandi, quod ita et fecimus, id est, donavimus eis Trebmoetcar et Moiaroc et duas Eriginiac Tigran, Eriginiac et Eriginiac Haelnou, que mihi evenit ex parte genitoris mei, cum massis et manentibus ibi : Maelhogar, Uuinmoduat, Dinaerou, cum terris et aedificiis suis, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cultis et incultis, cum omnibus adpenditiis suis, sicut a me videtur hodie possessum, totum atque integrum, a die presenti trado atque transfundo in elemosina, pro anima mea, ita ut quicquid exinde pro oportunitate monasterii facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego ipse, post hunc diem, aut unus de propinquis heredibus, vel quelibet persona, qui contra hanc donationem aliquid repetere vel calumniam generare presumpserit, mille solidos conponat, et quod repetit non vindicet; et haec donatio, per omnia tempora, firma ac inconvulsa permaneat. Signum Ratvili, qui dedit et firmari rogavit; x. Catuuoret; x. Ratfred; x. Berthlec; x. Greduuocon; x. Uuallon; x. Roiantuuallon; x. Maenuuoron; x. Cumiau; x. Catlon; x. Triglur; x. Gurhugar; x. Tribodus; x. Moroc, presbyter; x. Suluual, presbyter; x. Euhoiarn, presbyter; x. Sulhoiarn, presbyter. Actum est hoc in Ruscas, id est, in Lisfau, in pago

Venedię, anno .xxi. inperii (*sic*) venerabilis Hlodouuici, gubernante Nominoe Britanniam, Raginarius episcopus Venedię, .xv. kl. jvlii (*sic*) Conuuoionus abbas.

V.

(Fol. 3 r°.)

15 mai. ann. 833.

Guincalon de Algam.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Guincalon, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, Guincalon, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo ad illos monachos habitantes et operantes regulam sancti Benedicti in monasterio quod vocatur Roton, ubi ipse locum petivi animam meam salvandi, quod ita et fecimus, donavimus eis, id est, villam juris mei quae mihi evenit ex parte genitoris mei, quondam nomine Coluuoretan, cum manso meo et aliis mansiunculis ubi ipsi manentes commanent, cum terris, aedificiis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cultis et incultis, cum omnibus apenditiis suis, sicut a me, presenti tempore, videtur esse possessum, totum atque integrum, a die presente trado atque transfundo, ita ut quicquid exinde pro oportunitate monasterii facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, post hunc diem, aut ego ipse, aut unus de propinquis heredibus, vel quaelibet persona, quae contra hanc donationem aliquid repetere vel calumniam generare presumpserit, solidos .cc. multum conponat, et quod repetit non vendicet (*sic*), et haec donatio per omnia tempora firma permaneat. Actum est hoc in Poutrecoet, in condita Algam, anno .xx. imperii Hlodouuici. Signum Guencalon qui donationem istam fecit et firmari rogavit; x. Riuualt;

x. Deurhoiarn; x. Trehlouuen; x. Arthmael; x. Iarnuualt; x. Euuon; x. Catuethen; x. Moruueten; x. Riuualt; x. Cominan; x. Roenhoiam; x. Brithael; x. Haeloc; x. Saluu; x. Uuoletec; x. Driuinet; x. Iarnnomen; x. Fracan; x. Conmarch; x. Iarncum; x. Iungomarc; x. Tutuual; x. Driuueten; x. Uuinmorin; x. Riuuocon; x. Alunoc; x. Haelhoiarn; x. Hinuuethen; x. Iunuuoret; x. Uurgitan; x. Suluuoret, x. Kenetlor; x. Haelcar; x. Iarnhirt; x. Euuen; x. regnante Nominoe in Britannia, Ermor, episcopus, Machtiernn in Poutrecoett; Cumdelu, presbyter, scripsit, idus mai, .v. feria, in Liscoet, in Caroth.

VI.

10 decemb. ann. 833. — Riuualt de Algam.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco, in Dei nomine, Riuualt, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantia (*sic*) pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo ad illos monachos Rotono habitantes et regulam sancti Benedicti operantes, id est, ego, Rivvalt (*sic*), dedi eis monachis tigran Botlouuernoc et Couuenran quę vocatur Rangleumin, cum manentibus et mansibus, cum terris, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, et cum omnibus appenditiis suis, ita trado atque transfundo terram supradictam tigran Botlouuernoc et Rangleumin et rendam quę solvebatur de Coluuoretan, in elemosina pro anima mea et pro anima imperatoris et pro regno Dei, ad supradictos monachos, sicut a me videtur hodie possessum ita trado eis, ita ut quicquid exinde pro utilitate monasterii facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego ipse, aut aliquis ex propinquis meis, vel quelibet

De trigran (*sic*) Botlouuernoc et Couuenran.

persona, qui contra hanc donationem et elemosinam aliquam calumniam generare presumpserit, .cc. solidos conponat multum, et illud quod repetit non vendicet, sed ista donatio, per omnia tempora, firma permaneat. Signum Riuualt, qui dedit et firmare rogavit; x. Deurhoiarn; x. Trehlouuen; x. Riuualt; x. Tanetuiu; x. Matuidet; x. Euuon; x. Uuoron; x. Roenhoiarn; x. Moruueten; x. Uuoletec; x. Conmarc; x. Noduuoret; x. Iarnuualt, presbyter [1]. Factum est hoc, ante ecclesiam, in .IIII. idus decembris, anno .xx. imperii Hlodouuici, gubernante Nominoe Britanniam, Hermoro episcopo, et Guencalon et Rihouuen fuerunt missi ex Rotono monasterio hoc recipere ex manu Rivvalti (*sic*) cum manica.

VII.

(Fol. 4 r°.)

9 febr. ann. 833.

Rethuualatr de plebe Huiernim.

Mundi termino adpropinquante, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Rethuualatr, egrotus, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantię pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo ad illos monachos habitantes et operantes regulam sancti Benedicti in monasterio quod vocatur Rothon, ita et feci; ita donavi ego, Rethuualart, villam quae vocatur Uuiniau, cum mansis et manentibus, tribus hominibus : Condeloc, et alius Herpin, Driuuobri, cum terris, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cultis et incultis, cum omnibus appenditiis suis, sicut a me presenti tempore videtur esse possessum, totum atque integrum, a die presenti trado atque transfundo ipsis monachis in elemosinam propter regnum Dei, ita ut quicquid exinde facere voluerint, liberam ac firmissimam

[1] Vox *presbyter*, in hoc Codice, sic notatur : prb.

in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego ipse, aut unus de propinquis heredibus meis, vel quelibet persona, qui contra hanc donationem calumniam fecerit, solidos .cc. conponat. Signum Bili; x. Hoian; x. Maban; x. Uuinou; x. Haelliffen; x. Cristian; x. Iarnhaitou; x. Roenuuallon; x. Guorasou; x. Triuuoet; x. Iarnhitin, presbyter; x. Nominoe, presbyter; x. Roencomal; x. Arthuiu; x. Uurmhouuen; x. Morman; x. Rethuualart; x. qui donavit et firmari rogavit; id est, terram supradictam Ran Uuiniau, sine censu, sine tributo alicui homini nisi ad ipsos monachos Rhotonicos. Facta est ista elemosina .v. idus februarii, in die dominico, in loco supradicto Roton, presente populo, donante illo Rethuualatro cespitem super altare de illa supradicta Ran Uuiniau sita in plebe nuncupata plebe Huiernim, in parrochia Venedię, regnante domno imperatore Hlodouico, anno .xx. regni ejus, Regenario episcopo, Rethuualart mactierno, Nominoe magistro in Britanniam.

(Fol. 4 v°.)

VIII.

26 octobr. ann. 833.

Guorvili de Carantoer.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Guruili, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, Guuruili, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationem (*sic*) donatumque in perpetuum esse volo ad illos monachos laborantes et regulam sancti Benedicti operantes in monasterio quod vocatur Roton, id est, donavi eis Bronantrcar, Ran-Catoien, sex modios brac (*leg.* brace), cum manentibus tribus, ii sunt: Keuuirgar, Haelocar, Louuencar, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, et cum omnibus appendiciis suis, sicut a me

videtur esse possessum, ita ego, Guuruili, trado atque transfundo in elemosina, pro anima mea et propter regnum Dei, ad supradictos monachos, ita ut quicquid exinde pro utilitate monasterii facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem, sine censu, sine tributo alicui homini nisi ad illos monachos. Factum est hoc in die dominica, .VII. kl. novembris, in aecclesia Carantoerinse. x. Guoruili, qui dedit et firmari rogavit; x. Catloiant; x. Guolethec; x. Rishoiarn; x. Ridien; x. Haelin; x. Fili; x. Benitoe; x. Riauual; x. Niniau; x. Guorgomet; x. Framuual; x. Noli; x. Cathoiarn; x. Euhoiarn; x. Uuinhoiarn; regnante venerabili imperatore Holodouuico, anno .XX. Regenario episcopo; pax sit omnibus.

IX.

(Fol. 5 r°.)

Ann. 833-834.

Broin de Rufiac.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Broin, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo ad illos monachos habitantes et operantes regulam sancti Benedicti in monasterio quod vocatur Roton, ita et feci, id est, donavi eis partem terrae que vocatur Ranuuoionan, id est .VIII. modios de bracce (*sic*), cum manente Uuetenuuoion, cum terris, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus, cultis et incultis, cum omnibus adpendiciis suis, sicut a me presenti tempore videtur esse possessum, totum atque integrum, a die presente, Broin, trado atque transfundo ipsis monachis, in elemosinam, propter regnum Dei, ita ut quicquid exinde facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego ipse, aut unus de propinquis here-

dibus, vel quelibet persona, qui contra hanc donationem calumniam fecerit, solidos .cc. multum conponat, et haec donatio, per omnia tempora, subnixa, sine censu, sine tributo alicui homini nisi ad supra dictos monachos, permaneat. x. Jarded; x. Houuori; x. Maenuili; x. Haeluuobri; x. Jagu; x. Rethuualatr; x. Bertuualt; x. Catuuobri; x. Matuueten; x. Driuuobri; x. Maenuuobri; x. Rinduran; x. Britou; x. Cathoiarn; x. Fomus; x. Adgan; x. Johan; x. Anaugen; x. Comaltcar. Actum est hoc anno .xx. imperii Hlodouuici, Ragenario episcopo Venedię civitatis, in die dominica, in aecclesia Rufiac, et erat Portitoe machtiern in illa plebe.

(Fol. 5 v°.)

X.

28 decemb. ann. 833.

Conuual de plebe Catoc.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco in Dei nomine, Conuual, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo ad ipsos monachos in Rotono habitantes et regulam sancti Benedicti exercentes, id est, ego, Conuual; dedi eis monachis Bachon cum manentibus, cum terris, silvis, pratis[1], pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, et cum omnibus adpenditiis suis, ita trado atque transfundo, in elemosina pro anima mea, terram supradictam, id est, Bachon. Signum Conuual; x. Maelhoc; x. Euhoiarn; x. Fomus; x. Anaugen, presbyter; x Guethenoc; x. Tribodu; x. Arthuiu; x. Guorhouuen; x. Guethengar. Data est elemosina ista ad supradictos monachos in Rothono, sine censu, sine tributo alicui homini nisi ad

[1] In verbo *pratis*, *pra* tantum veteri scribitur manu; cæteræ litterulæ, olim inductæ, recentius restitutæ sunt. Istarum enim typi ad sæculum XVI referendi sunt.

supra dictos monachos. Factum est hoc in die dominica, .v. kl. januarii, .xx. anno regni imperatoris Hlodouuici, Regenario episcopo in Venedia.

XI.

(Fol. 6 r°.)

27 januar. ann. 834.

Portitoe et Conual super Ult.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco, in Dei nomine, Portitoe et Conuual, reminiscentes bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus nos, hoc nobis, procul dubio, in æternam beatitudinem retribuere confidimus; nos quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confidimus in Domino, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volumus ad illos monachos habitantes in monasterio quod vocatur Roton, locum nomine Botgarth, quod construxit Guoruuelet, situm in pago Venedię super ripam fluminis Ult, cum terris, edificiis, silvis, cultis et incultis, et cum omnibus adpenditiis suis, sicut a me vel a nobis, presenti tempore, videtur esse possessum, totum et integrum, tradimus atque transfundimus in elemosina ad supradictos monachos et ad illos qui habitabunt in Botgardi, propter regnum Dei. Signum Portitoe; x. Conuual; x. Iarnhitin; x. Maenuili; x. Driuuobri; x. Broin; x. Haeluuobri; x. Bertuualt; x. Haeluili; x. Fomus; x. Goeduual; x. Riuuorgou; x. Uuorgon; x. Uuoedanau; x. Loiesoc; x. Doethuual; x. Haelmoeni; x. Biscan; x. Eusurgit; x. Johann; x. Anaugen; x. Datum est istud monasteriolum in .IIII^ta^. feria (*leg.* III^a^), .VI^to^. kl. februarii, sedentibus Portitoe et Conuual et Jarnihitin cum monachis et cum aliis popularibus antescriptis in mansionem Rihouuen, regnante domno Lodouuico, .xx. anno ejus, Regenario episcopo in Venedia, Nominoe dominante Brittanniam, et Francis iterum intrantibus in eam; et si fuerit, aut ego ipse, aut ullus de heredibus meis, vel aliqua persona, quae contra hanc donationem elemosinamque aliquid repetere vel calumniam generare

presumpserit, illud quod repetit non vendicet, et insuper cui contra litem intulerit, solidos :CCC. conponat, et haec donatio stipulatione subnixa inlibata permaneat, sine angabolo.

(Fol. 6 v°.)

XII.

18 januar. 834.

In Rufiac Rihouuen de Loutinoc.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Rihouuen, presbyter, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, Rihouuen, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo ad illos monachos laborantes et regulam sancti Benedicti operantes in monasterio quod dicitur Roton, quos petens ut mihi locum darent habitandi, quod et fecerunt, per misericordiam et caritatem; deinde donavi eis de jure nostro Loutinoc quae mihi per cartas et venditionem evenit, id est, terram, pratum, aquam, totum atque integrum, cultum atque incultum, circumcinctam de uno latere flumine quod vocatur Imuuor, et de fronte terra Riantcar, de alio latere verneta, de quarto vero fronte pratum sic conclaudit, omnia trado eis, in die presenti, ita ut exinde quicquid facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem, post hunc diem; et si fuerit, aut ego ipse, aut unus de propinquis heredibus meis, vel quaelibet persona, qui contra hanc donationem aliquid refringere vel calumniam generare presumpserit, illud quod repetit non vendicet, et insuper cui contra litem intulerit, solidos .L. conponat multum, et donatio ista, per omnia tempora, firma permaneat. Actum est hoc in Brouuerec, Condita Rufiac; x. Rihouuen qui donavit et firmari rogavit; x. Anauuen, presbyteri; x. Johan, presbyteri; x. Comalcar, presbyteri; x.

Houuori; x. Maenuuili; x. Louui; x. Haelouuri; x. Dreuuobri; x. Anauran; x. Cathoiarn; x. Iagu; x. Bertuualt; x. Rethuualart, x. Matuueten; x. Maunuuobri; x. Fomus; x. Miot; x. Arthuiu. Factum est hoc sub .xv. diae (*sic*) kl. februarii, in die dominico, in ecclesia Rufiac, regnante domno Hlodouuico, Regenario episcopo, Portitoe et Guoruili duo machtienn (*sic*).

XIII.

(Fol. 7 r°.)

1 decemb. ann. 837.

Portitoe et Conual de plebe Catoc.

Notum sit omnibus quod dedit Portitoe et Conuual Cranuuikant et Cranquarima et quicquid potuissent eradicare de silva, in elemosina pro anima sua et pro hereditate, in regno Dei, ad monachos rotonenses, in die sabbati, id est, kal. decembris, sedentes in mansiuncula ad frontem basilicae, in monasteriolo Gurguelet[1]; Rimael, presbyteri. x. Jarnhiten, testis; Guoetuual, testis; Gleden, testis; Broin, testis; Iarnuuidoc, testis; Loiesoc, testis; Riuuorgou, testis; Guodanau, testis; Iagu, testis; Louui, testis; Guoscadoc, testis; ita et Guoruili postea, in .IIII^ta^. feria sequente, tradidit pro anima sua in elemosina, sicut frater ejus Portitoe et filius ejus Conuual antea dederant; Kintuuant, testis; Noli, testis; Cathoiarn, testis; Catuuotal, testis. Actum est hoc anno .xxi. (*leg.* xxiv) imperii domni Hlodouuici, Raginario episcopo Venedię, Portitoe et Guoruili duo machtiernn in plebe Catoc.

XIV.

(Fol. 7 v°.)

Ann. circiter 834.

Portitoe de plebe Catoc.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco in Dei nomine, Portitoe, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus,

[1] Apud monachos ordinis sancti Benedicti, legitur : Gurgulet.

hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo ad illos monachos habitantes et operantes regulam sancti Benedicti in monasterio quod vocatur Roton, ita et feci, id est, donavi eis partem terrae quae vocatur Ran Uinae, cum duobus hominibus nomine Iudlouuen, Run, cum terris et seminibus suis, pratis, aquis, pascuis, cultis et incultis, cum omnibus adpenditiis suis, sicut a me videtur hodie possessum, ita trado atque transfundo eis monachis, in elemosina, propter regnum Dei, sine censu et sine tributo alicui homini, nisi ipsis monachis, ita dedi eis ut, ab hodierna die, quicquid exinde voluerint facere, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego ipse, aut aliquis ex propriis hereditariis meis, vel quaelibet persona, qui contra hanc donationem aliquam calumniam vel litem generare presumpserit, .cc. solidos conponat, et illud quod repetit non vendicet. Signum Portitoe, qui donavit et firmari rogavit; x. Catuuoret; x. Ninan; x. Guoletec; x. Loiesic; x. Edelfrit; x. Junethuuant; x. Maenuuoret; x. Haelin; x. Venitoe; x. Guoretan; x. Nodent; x. Brient; x. Catloient; x. Roenuuallon; x. Hidran; x. Driuinet; x. Taetal; x. Ratuuili; x. Rishoiarn; x. Haeluili; x. Sulhael.

(Fol. 8 r°.)

XV.

Ann. (?)

Arthuiu.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Arthuiu, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; ego quidem, de tanta misericordia confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo ad illos monachos habitantes et operantes regulam sancti Benedicti in monasterio quod vocatur Roton, quod ita et feci, id est, donavi ego Arthuiu eis dimidium partis quae dicitur Ran Riuuhant et dimidium prati quod sibi perti-

net, circumcincta de uno latere flumine quod dicitur Nonn, arbores pirinou usque ad passim (*sic*) superiore (*sic*) quod dicitur Gon, et unam exclusam inferiorem juxta portum Castelli, ita hoc feci, id est, supradictam terram sicut a me videtur hodie possessum (*sic*) ita do atque transfundo eis monachis, ita ut quicquid exinde facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego ipse, aut aliqua persona, qui contra hanc donationem aliquam calumniam generare presumpserit, .XL. solidos conponat, et hoc quod repetit non vendicet, et ista donatio, per omnia tempora, fixa permaneat. Signum Arthuiu, qui donavit et firmare rogavit; x. Moruuet; x. Roenuuallon; x. Catuuethen; x. Tribudu; x. Maenuuoron; x. Iarnhebet; x. Guoruueten; x. Riuuoret; x. Haeluili; x. Loieson; x. Gueten; x. Haeldetuid.

XVI.

(Fol. 8 r°.)

14 octob. ann. 833.

Condeloc de Carantoer tigran Mellac.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Condeloc, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo ad illos monachos in Rotono laborantes et regulam sancti Benedicti operantes, quos ego, Condeloc, petens ut locum mihi habitandi secum donarent, quod et fecerunt per misericordiam; deinde donavi ego Condeloc eis campum in tigram Mellac, jacentem inter fosam (*sic*) Catuuallon et viam publicam, quem campum meus pater Groecon comparaverat in alode, sine censu alicui homini; idcirco ego, Condeloc, dono atque transfundo istum supradictum campum supradictis monachis, in elemosina, pro anima

patris mei Groecon, sine censu, sine tributo alicui homini, nisi ad supradictos monachos; et quicquid exinde facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem. x. Condeloc, qui dedit; x. Hirtuuoret; x. Taetal, presbyter; x. Catbud; x. Maenuuoret; x. Guinhael; x. Heluili; x. Loesuuethen; x. Guorthoiarn; x. Meranhael; x. Rethoiarn; x. Edelfrit; x. Driuinet; x. Iudhocar. Facta est ista elemosina .II. idus octobris, ante aecclesiam Carantoer, .III. feria, .XX. anno imperii Hlodouuici, Raginario episcopo in Uednedia (*sic*), Guoruili et Portitoe duo machtiern.

(Fol. 8 v°.)

XVII.

Ann... (?)

Ridgen de Trebeudic.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Ridgen, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, deinde ego Ridgen.....

[Cætera desunt. Lacuna sequitur, XLIII foliis, chartis vero C, constans.]

(Fol. 51 r°.)

XVIII[1].

25 januar. ann. 859.

Ch. CXVII.

. . . . . .

aquis aquarumve decursibus monachia sempiterna pro anima sua et pro regno Dei, ita ut quidquid exinde facere voluerint liberam in omnibus habeant potestatem. Facta est haec donatio in Rotono monasterio .VIII. kal. februarii, luna .XVI.[2], in secundo anno principatus Salomonis in Britannia, presentibus multis nobilibus viris, Bran qui hanc donationem dedit et firmare rogavit, testis; Conuuoion et omnes

[1] Dehinc, servata nostra serie, notabuntur ad marginem chartarum numeri in Codice inscripti. — [2] Legendum : luna XVII.

sui monachi, testes; Drelouuen, testis; Gleuuili, testis; Haeluuorint, testis; Atoire, testis; Uurhen, testis; Hocunnan, testis; Budhoiarn, testis; Notolic, testis.

XIX.

(Fol. 51 r°.)

6 februar. ann. 860.

Ch. CXVIII.

De Alarac.

Haec carta indicat qualiter dedit Couualcar, qui et Uruoid, totam hereditatem suam in Alarac, excepto medietatem unius tigran Torithien, Sancto Salvatori in Rotono et monachis ibi Deo servientibus; Conuuoion abbas, testis; Leuhemel, monachus et presbyter, testis; Uuorgouan, presbyter, testis; Uurmunoc, presbyter, testis; Beatus, testis; Ratuili, testis; Arthuiu, testis; Uuoruuoion, testis; Urmien, testis; Uuetenoc, testis; Largun (*pro* Iarngun), testis; Uuorasouit, testis; Iarnuuere, testis; Loiason, testis; Haeluili, testis; Catuueten, testis. Factum est hoc .VIII. idus februarii, .III. feria, luna X, in secundo anno principatus Salomonis in Brittannia.

XX.

(Fol. 51 r°.)

21 septemb. ann. 852.

Ch. CXIX.

De Ranmagoer Aurilian.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Altfrid, machtiern, Ran Macoer Aurilian et Ran Buduuere, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono habitantibus, totum atque integrum, sicut ab illo videtur esse possessum, id est, cum massis suis et manentibus, cum pratis et pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cum omnibus adpendiciis suis, ita tradidit, pro anima sua, Sancto Salvatori et suis monachis, ita ut ab illo die quicquid exinde facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem. Facta est ista donatio in monasterio Roton ante altare Sancti Salvatoris, in natale S^ti^ Mathei apostoli, .IIII. feria, coram multis nobilibusque viris quorum ista sunt nomina : Signum Altfrid, qui dedit et firmare rogavit;

x. Pascuueten; x. Ritguoret; x. Hocunan; x. Iacu; x. Liuer; x. Hencar; x. Catuuotal; x. Briuual; x. Rituuoret; Loiesuuoret, presbyter; Roiantuuallon, clericus; x. Ili; x. Cristian; x. Catuuallon; x. Hailimar; x. Dalam; x. Eden; x. Riuuoret, presbyter; x. Actum est hoc, anno nono[1] regnante Holotario imperatore, Erispoe duce in Brittanniam, Courantgeno episcopo in Uenetis.

(Fol. 51 v°.)

XXI.

14 sept. ann. 868.

Ch. VI[xx].

De Mouriac.

Notitia in quorum presentia qualiter interpellavit Ritcandus abbas et suum monachum (*sic*) Alfret Machtiern, filium Jostin propter monachiam Sancti Salvatoris, quam injuste per vim tenebat quasi sub censu, id est, totam hereditatem Rituueten, sitam in plebe Motoriac, et somodium de braccæ (*sic*), id est, Ran Bistlin, quem dederat ei Ioumonoc presbyter, suus consobrinus, pro Dei amore et pro haereditate sempiterna, in dicombito; et ipse Rituueten promisit pro anima supradicti Ioumonoc .c. psalteria et missas spetiales .CCC.[as], ante Salomonem regem, ut redderet supradictam monachiam, quod et fecit, quia victus lege et cartis et testibus mutare non poterat, id est, reddidit supradictam monachiam, cum omnibus apendiciis suis, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, ita reddidit in manu Ritcanti abbatis, cum sua virga corilina, ante Salomonem regem tocius Brittannię, presentibus ejus nobilibus ducibus et optimatibus, qui hanc redditionem viderunt et audierunt; et inde testes fuerunt, quorum ista sunt nomina : Salomon, rex, in cujus presentia monachia reddita est; Altfred, qui reddidit, testis; Ritcandus, abbas, qui accepit, testis; Riuilin, comes, testis; Pascuueten, comes, testis; Bran, comes, testis; Moruueten, comes, testis; Bertuualt, testis; Sabioc, testis; Uuincon, filius Salomonem (*sic*); Uuincon, filius Riuuelen, testis; Alan, testis; Tatnechrid,

[1] Charta hæc initium regni Lotharii adscribere videtur ad annum 843, quo filii Ludovici imperatoris ultimo inter se, urbe Viroduno, imperium diviserunt.

testis; Urscant, testis; Uuruuant, testis; Arthur, testis; Hincant; Anbudiat, testis; Eudon, testis; Coletoc, testis; Hoeluualarth, testis; Omnis, testis; Urbien, testis; Hoconan, testis; Ratfred, testis; Drilouuen, testis; Bernart, testis; Finoes, abbas, testis; Feleus, abbas, testis; Moruueten, abbas, testis; Cenmunoc, abbas, testis; Haerui, presbyter, testis; Rietoc, presbyter, testis. Factum est in aula Reester, in pago redonico, .XVIII. kl. octobris, .III. feria, id est, die Exaltationis Sanctae Crucis et natale Sanctorum Cornelii et Cipriani, .DCCC.LXVIII., indictio prima.

XXII.

(Fol. 51 v°.)

De Bronnaril.

15 dec. 854.

Ch. VI^xx I.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Pascuueten Sancto Salvatori in Rotono monasterio, et monachis rotonensibus, locum unius saline faciende in Bronaril, pro anima sua et pro regno Dei, in elemosina sua et in monachia simpiterna; et inmisit (*sic*) unum de suis missum qui hanc donationem sive elemosinam vice sua monachis ostendit et tradidit, nomine Feket. Factum est hoc super ipsam terram, id est, in Bronaril, .XVIII. kl. januarii, .VII. feria. Signum Feket, qui hanc donationem vice Pascuueten donavit; x. Tribodi, prepositi, et Hincunnam, monachi, qui erant missi monachorum; x. Karmonoc; x. Elbrit; x. Uuorhatoi; x. Euuen; x. Ninoi; x. Jacob; x. Conmael; regnante Karolo rege, Erispoe principe in Brittanniam, Courantgeno episcopo in Venetis civitate.

XXIII.

(Fol. 52 r°.)

Ann. 859.

Ch. VI^xx II.

De Bronaril in Guerranda.

Haec carta indiquat atque conservat quod petierunt Conuuoion abbas et Leuhemel prepositus et omnes monachi rotonenses Bronaril totum a Pascuueteno, in quo et ipse donaverat antea locum unius

saline Sancto Salvatori et suis monachis; et ipse Pascuueten tunc eis donavit in sua elemosina, pro anima sua et pro regno Dei, quod petierant, id est, totum Bronaril cum prato et cum omnibus fossis et omnibus appendiciis suis et locis ad mansiones faciendas, et tertiam partem lande et pascue que sunt in circuitu, pro anima sua et pro regno Dei, Sancto Salvatori et monachis in Rotono servientibus, sine censu, sine tributo, sine opere alicui homini, nisi supradictis monachis. Facta est haec donatio in aula Clis [1], secundo anno principatus Salomonis in Brittannia, Courantgeno episcopo in Venedia, .VI. feria, .II. idus kl. (*sic*) junii, luna .XXII.[2], coram multis nobilis (*sic*) viris quorum nomina subter scripta habentur : Pascuueten, qui hanc donationem dedit et manu sua firmavit, et alios bonos viros et (*sic*) firmarent rogavit, testis; Leuhemel, monacus et presbyter, testis; Uuinuueten, monachus et presbyter, testis; Uuetenoc, testis; Eumonoc, testis; Haeluuocon, testis; Iudhael, testis; Galcon, testis; Gleumaroc, testis; Maenfinit, testis; Duil, testis; Jarnuu, testis; Haeluuocon, testis.

(Fol. 52 r°.)

XXIV.

11 mai. 859.

Ch. VI[ti] III.

De plebe Armael.

Haec carta indicat quod dedit Catuueten, filius Drelonuuen, partem terrae quae vocatur Botalaoc, sitam in plebe Arthmael, pro anima sua et pro regno Dei, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono ei servientibus, cum terris, pascuis, et cum omnibus appendiciis suis, sine censu, sine tributo et sine quolibet alicui homini nisi supradictis monachis. Factum (*sic*) est haec donatio monasterio, in aecclesia Sancti Salvatoris, die ascensionis Domini, .V. idus mai, luna .XXVII.[3] .II. anno principatus Salomonis in Brittannia, Redhuualatro episcopo in Poutrocoet, coram multis nobilibus viris quorum ista sunt nomina : Catuueten, qui hanc donationem dedit, testis; Deurhoiarn, mactiern,

[1] Hic, supra lineam, typis vero sæculi XVI, legitur : « Est in Guerrandia, et est hodie monasterii de Precibus. »

[2] Rejiciendæ sunt omnes istæ indicationes. — [3] Falso notatur vigesima septima lunæ dies.

testis; Iarnuuocon, testis; Uuorlouuen, testis; Festuuore, testis; Uuincalon, testis; Leisou, testis; Tanetuuiu, testis; Liosoc, testis.

XXV.

(Fol. 52 v°.)

18 jun. 859.

Ch. XVI^xx IIII.

De Caroth.

Haec carta indicat quod dedit Framuual Henterrann cum manente nomine Courenti, sitam in plebe Caroth, pro anima sua et pro regno Dei, Sancto Salvatori in Rotono ei servientibus, sine censu, sine tributo alicui homini nisi supradictis monachis. Facta est donatio in Rotono monasterio, die dominico, .XIIII. kl. iulii, luna .XIII. (*leg.* XIV.), anno secundo principatus Salomonis, Rethuualatro episcopo in Poutrocoet, coram Conuuoiono abbate et suis monachis; Leuhemel, monacus et presbyter; Liuer, presbyter et monachus, testis; Adgan, presbyter et monachus, testis; Omni, presbyter et monachus, testis; Adalundicus, monachus; Otto, diaconus; Liosic, presbyter et monachus, testes.

XXVI.

(Fol. 52 v°.)

8 jul. 857.

Ch. VI^xx V.

Salina que vocatur Barnahardisca et villa que vocatur Burbrii.

Haec carta indicat quod dedit Conuuoion abbas et omnes monachi rotonenses calicem aureum et patenam auream pensantes .LX. et .VII. solidos, quem Junuueten monacus (*sic*) detulit secum quando venit in monasterio ad Pascuueten in ejus redemptione de Normandis; et ipse postea dedit pro illo calice aureo et patena aurea, Sancto Salvatori et monachis in Rotono monasterio ei servientibus, salinam quae vocatur Barnahardisca, et villa (*sic*) quae vocatur Burbrii, sitam in plebe Uuenran, in loco noncupante Canuel, cum omnibus adjacentiis suis et omnibus manentibus suis quorum ista sunt nomina : Rufin, Aeruiu, Rinuiu, Ricuiu, et totam in (*sic*) progeniem eorum post eos, usque in sempiternum, in monachia sempiterna, et omne quod tenebant Karmonoc et Duil in Borbrui. Factum est

hoc in plebe Catin ante mansionem Iarnconan, feria .v., .viii. idus julii, luna xii, indictio v^a, anno regnante Karolo rege, vi. anno principatus Erispoe in Brittannia, Ettardo episcopo in Namnetica civitate, Courantgeno episcopo in Venedia, adstantibus ibi multis nobilibus viris ventionem (*sic*) consentientibus ac firmantibus, quorum ista sunt nomina : Pascuueten, qui dedit et firmare rogavit, testis; Conuuoion, abbas; Leuhemel, monacus et presbyter, testis; Junuueten, monacus et presbyter, testis; Triboud, monachus et presbyter, testis; Loiesuuallon, presbyter, testis; Tehtei, presbyter, testis; Iuduuocon, presbyter, testis; Rituuoret, presbyter, testis; Anauhoiant, presbyter, testis; Catuuallon, presbyter, testis; Bili, testis; Abbrit, testis; Milun, testis; Ratfred, testis; Bertuualt, testis; Buduuoret, testis; Iarnconan, testis; Haeluuocon, testis; Sulon, testis; Gleumarcoc, testis; Duil, testis; Ratuili, testis; Uuoruuoion, testis; Catlouuen, testis; Uurhucar, testis; Maencoual, testis; Conin, testis.

(Fol. 53 r°.)

XXVII.

28 octob. ab ann. 832 ad ann. 868.

Ch. vi^xx vi.

De Chensiniac. d.

Haec carta indicat atque conservat qualiter tradidi (*sic*) Catloiant filium suum, nomine Ratuili, Sancto Salvatori in monasterio rotonensi, ad serviendum Deo in habitum monachi; et dedit cum eo virgadam terrę que appellatur Chenciniac, que alio nomine nuncupatur Ran Conmorin, et aliam portiunculam que dicitur Ran Hinuual, ita tradidit Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono Deo servientibus, cum massis et manentibus, cum terris, silvis, pratis, pascuis, sine censu, sine tributo alicui homini sub caelo (*sic*) nisi Sancto Salvatori et suis monachis. Factum est hoc .v. kl. novembris, in festivitate Sanctorum Simonis et Jude, coram Conuuoiono abbate et suis monachis; Leuhemel, monachus et presbyter, testis; Triboud, testis; Adganus, presbyter et monachus, testis; Liuer, presbyter et monachus, testis; Liuerin, presbyter et monachus, testis; Fulcri testis; Otto, testis; Adalun, testis; Liosic, testis; Benedic, testis.

XXVIII.

(Fol. 53 r°.)

25 jul. ann. 858.

Ch. VI^xx VII.

De Ranliosoc aliisque duobus.

Haec carta indicat qualiter quedam venit religiosa femina Cleroc ad Conuuoionem abbatem, ad monachos qui sunt in monasterio rotonensi, deprecans eos ut susciperent hereditatem suam in elemosina aeterna, pro anima sua et parentum suorum, quod ita et fecerunt; tunc supradicta femina intravit, una cum populo et cum monachis, in aecclesia majore, que appellatur Sancti Salvatoris, .VIII. kl. augusti, in .II. feria; et tunc tradidit totam hereditatem, coram testibus, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono non [1] habitantibus in Rotono (*sic*), id est, Ranliosoc et Ran-Penpont et Ranuinet-Mael, cum terris, silvis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cum omnibus apendiciis suis, ita tradidit Sancto Salvatori et suis monachis. Factum est mense julio, in Rotono monasterio, .VIII. ki. augusti, .II. feria, anno primo gubernante Salomone Brittanniam post obitum Erispoe; isti sunt testes qui viderunt et audierunt : Anauhoiarn, presbyter, testis; Uuorgouan, testis; Uuiauoret, presbyter, testis; Simeon, abbas, testis; Cunan, clericus, testis; Uuoruuoion, testis; Urmie, testis; Iarncant, testis; Uurmhaellon, testis; Omnis, testis; Jarcun, testis : coram monachis rotonensibus numero.

XXIX.

(Fol. 53 v°.)

Ab ann. 832 ad ann. 868.

Ch. VI^xx VIII.

Lisrannac.

Noticia qualiter venit Conuuoion abbas de Rotono monasterio, et sui monachi cum eo, in Lis-Rannac ante Bran principem, et interpellavit tibi (*sic*) Torithgen filium Houuen, de hereditate Dorgen, quam dederat filia ejus Deo servientibus, id est, dedit eis totam hereditatem Dorgen avunculi Bouem (*sic*) quem postea ipse Houuen et suus filius Torithien contendebant; hanc (*sic*) de causa interpellatus est a Con-

[1] *Non*, ut puto, pro *mon*, id est, *monasterio*, adhibetur.

uuoiono abbate et suis monachis ante Bran principem. Deinde Torithien, consilio inito cum amicis suis, et reddidit Sancto Salvatori et Conuuoiono abbati et suis monachis medietatem randremes Alarac, excepto Rangof, pro pace, et haec nomina partium quas reddidit : Ran Gradou; Ran Mesan; Ranuuicor; Camplath; Henterran; Uuoruueten; Rantrob; tegran Torithien; Ran Anaugen; Ranuuiuror; Ran-Haelhocar; Ranbarbatil; tigran Bronsican; tigran Uurlouuen; et dedit Torithien fidejussores sex in securitate istius pacis et redditionis, pro se et pro suo semine et omnibus suis ingeniis (*sic*) ut nunquam inquietaret monachos Sancti Salvatoris de medietate rantrimes (*leg.* randremes) Alarac; quod si inquietasset, totam hereditatem Dorien redderet cum lege; et haec sunt nomina fidejussorum : Arthueu, Uuoruuoion, Uuetenoc, Hinuueten, Notolic, Abraham; similiter et Conuuoion abbas; Leuhemel, prepositus, testis; Adganus, presbyter et monachus, testis; Riuuere, monachus, testis; Drelouuen, testis; Gleuuili, testis; Hocunnan, testis; Atoire, testis; Haeluuorint, testis; Galuiu, testis; Arthueu, testis; Iudre, testis; Iarnuuoret, testis.

XXX.

2 mart. ann. 859. — Ch. VI[xx] IX. — In Felgere.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Salomon Sancto Salvatori et monachis rotonensibus randremes nuncupante Agulac, in plebe Fulkeriac, sine censu, sine tributo ulli homini sub caelo (*sic*) nisi supradicto Sancto Salvatori et supradictis monachis rotonensibus, in monachia simpiterna. Factum est hoc in aula Penharth, secunda feria .VI. non. marcii (*sic*), luna .XXVII.[1], anno .III. principatus ejusdem Salomonis, Actardo episcopo Nannetis, coram multis nobilibus viris adsistentibus, quorum nomina haec sunt : Salomon, princeps, qui hanc donationem dedit, testis; Pascuueten, testis; Botuuan, testis; Bran, testis; Cunan, testis; Festien, episcopus, testis; Anauueten, episcopus, testis; Finius, presbyter, testis; Felix, levita, testis; Glo-

[1] Legendum : feria V et luna XXIV.

enau, testis; Chenmonoc, testis; Roenuualart, presbyter, testis; Gosbert, testis; Hinan, presbyter, testis; Bernegod, testis; Congen, presbyter, testis; Iedecuueten, presbyter, testis; Hiarngen, presbyter, testis; Omnis, testis; Sabioc, testis; Spereui, testis; Hincant, testis; Uurcondelu, testis; Haerueu, testis; Uuetenoc, testis; Manet, testis; Finius, testis; Uualcmoel, testis; Maen, testis; Moetgen, testis; Gleucourant, testis; Hedran, testis; Tala, testis; Loiesuueten, testis.

XXXI.

(Fol. 54 r°.)

Ab ann. 832 ad ann. 868.

Ch. VI^xx X.

Haec carta indicat atque conservat quod reddidit Rihouuen partem terrae que vocatur Ran Sint, in manu Conuuoioni abbatis, quod antea abstulerat, et dedit et (*sic*) exinde fidejussores tres his nominibus : Uuarnher, Just, Butuueten, sine mutacione. Factum est hoc, secunda feria, in loco nuncupante Streaer, coram nobilibus viris, his nominibus : Rihouuen, qui dedit; Conuuoion, abbas, testis; Leuhemel, prepositus, testis; Uuinanau, testis; Oruic, testis; Urlon, testis; Uuarnher, testis; Iust, testis; Buduueten, testis; Hunhouuen, testis; Runuuoret, testis; Haelcant, testis; Jarnuuoret, testis.

XXXII.

(Fol. 54 r°.)

Ab ann. 857 ad ann. 868.

Ch. VI^xx XI.

Haec carta indicat quod dedit Cunatam, filius[1] Tiarnan, unum hominem Sancto Salvatori, nomine Martin, tradens eum in manu Conuuoioni abbatis pro pace ut non inquirentur cum lege omnes maliciae ejus, quas fecerat hominibus Sancti Salvatoris et monachis rotonensibus, et haec sunt alique malicie ejus : unum hominem nomine Rithoiarn depredavit, et vacas (*sic*) et porcos illius abstulit, et caballum et aequam de alio loco abstulit, et alios homines flagellavit, et multas alias malicias fecit, quas enumerare longum est : ita autem tradidit

[1] Scribitur in Chartulario *rilius*, mendose autem absque dubio.

supradictum hominem ut habeant eum monachi rotonenses et ipsum et semen ejus post eum in sempiternum, in monachia sempiterna, sine censu, sine tributo ulli homini sub caelo, nisi supradicto Sancto Salvatori, et supradictis monachis; et dedit fidejussores duos, Uuetenoc et Abraham, in securitate supradicti hominis; et, post hoc, juravit ut nusquam ulla (*sic*) maliciam faceret supradictis monachis, nec hominibus illorum. Factum est hoc in aecclesia Bain, die sabbato, .II. idus. kl. jun. [1], dominante Salomon Brittanniam, Courantgeno episcopo in Venedia civitate, coram multis nobilibus viris quorum ista sunt nomina: Uuorgouan, presbyter, testis; Ninan, presbyter, testis; Hinualart, testis; Conan, testis; Ratfred, testis; Ratuili, testis; Gosbert, testis; Arthueu, testis; Uurgoion, testis; Iarncant, testis; Catlouuen, testis; Iudre, testis; Ranauuart, testis; Liosoc, testis.

(Fol. 54 v°.)

XXXIII.

Octob. ann. 847.

Ch. VI[xx] XII.

Sancte Màrie ecclesie et totam parrochiam Grancampo.

Licet unicuique de rebus suis propriis seu conductis, vel comparadis, per strumenta cartarum, licentiam habeat ad faciendum quod voluerit; igitur, idcirco, ego quidem, Dumfradus, presbyter, fateor me vendidisse et ita vendidi ad aliquem hominem, nomine Renodo, et ad conuuoionem suam (*leg.* ad conjugem), nomine Uinuanau, hoc est, vendo vobis in pago namnetico, in villa que dicitur Gramcampo, in rem proprietatis, basilica facta (*sic*) in honore sanctae Mariae et sancti Petri, cum omni integritate sua, et mansum cum cassis et aedificiis, cum omni supraposito in se habente, tam terris, mansis, vineis, silvis, pratis, pascuis, adracensiis (*sic*), in laris linarisque (*sic*), quesitum et inquesitum, cultum et incultum, tam ad se pertinentem quam et ad inquirendum, totum et ad integrum, vobis vendo atque transfundo, et de jure meo in jure dominationis vestrae publiciter trado ad possidendum, quem ante hos dies per titulum venditionis, dato meo precio, visus fui comparare, vel unde

[1] Falsæ absque dubio hæ omnes mensis et diei notationes.

mihi advenit, vobis trado ad possidendum, unde accepi exinde a vobis precium in quo mihi bene complacuit vel aptificum fuit, in rem convalescentem, hoc est, solidos ducentos, tamtumque (*sic*) pretium de presente in manu mea de manu emptoris accepi, et carta venditione (*sic*) una cum predicta re, perpetualiter tradidi ad possidendum, ita ut ab hac die memorati emptoris ipsam rem superius nominatam, ad integrum habendi, euendi (*sic*), donandi, commutandi, vel quicquid exinde elegeritis faciendi, liberam et firmissimam in omnibus habeatis potestatem ad faciendum quod volueritis, nullo contradicente, inserere mihi complacuit; ut, si fuerit post hunc diem, aut ego ipse, aut ullus de propinquis meis, seu quelibet persona, qui contra hanc venditionem venire aut agere vel insultare presumpserit, tantum et alium tantum quantum ipse res meliorate apparuerunt, conponere faciat, et quod repetit non valeat vindicare, et haec venditio, omni tempore, firma[1] permaneat, manu mea propria subterfirmavi, et ad bonos homines adfirmare rogavi, cum stipulatione subnixa. Actum Namnetis civitate, in anno .VIII. regnante domno nostro imperatore Karolo, in mense octobris, ego, in Dei nomine, Dumfradus, hoc feci et fieri rogavi. Signum Erlandus; x. Ermenther; x. Herigo; x. Siglahardo; x. Martino; x. Godobaldo; x. Berneofredo; x. Gaugeno, x. Aerhartdo; x. Classito; Aernnone; x. Hegrone; x. Randoso; x. Agenardo; x. Aclidramno; x. Uilmare; x. Abraham; x. Adraldo; x. Autharius; x. presbyter; Alberto .x.

XXXIV.

(Fol. 55 r°.)

13 jul. ann. 826.

Ch. VI^XX XIII.

De Carantoir villa Lisnouid.

Noticia in quorum presentia qualiter veniens quidam vir, nomine Merthinhoiarn, in loco nuncupante Lisnouuid ante venerabilem virum, nomine Uuorbili, vel reliquos viros qui ibi aderant vel subterfirmaverunt, ibique pignoravit partem terrae quae vocatur partem Maeltiern, sitam in pago Venedie, in condita plebe Carantoer, in loco nuncu-

[1] Legitur tantum *fir* in ms.

pante compot Roenhoiarn, hoc est, dimidium ville Bilian, finem habens de uno latere et fronte ripam et ville (*sic*) Breoc, et de altero latere et fronte finem habens manufactam cum lapidibus confixis et ripam supradictam, et ita pignoravit Mertinhoiarn terram supradictam in manu Riuualatri clereci, super solidos .xx. et .xii. modios de siclo, usque ad caput aliorum .vii. annorum; et [si?] tunc non poterit[1] redemi, iterum maneat terram (*sic*), alioquin si tunc si poterit, redimat suam terram, et iterum, si tunc non poterit, simili modo fiat ipsa terra ipsa (*sic*) in manus Riuualatri usque ad capud (*sic*) aliorum trium .vii. annorum; et tunc si[2] non poterit Mertinoharnus reddere suos solidos ad Riuualatrum, permaneat ipsam terram (*sic*) supradictam ad Riuualatrum et cui voluerit post se, in alode et conparato, stabilis et incommutabilis, sine fine, in dicombito, sine renda ulla et sine opere vel censu ulli homini sub caelo; et firmavit Mertinhoiarn fidejussores .iii. his nominibus : Buduuoret, Iuduueten, Roenuuallon, in securitate illius terrae ad Riuualatrum ; hi sunt qui subterfirmaverunt : x. Condeloc, presbyter; x. Uuinhoiarn, presbyter; x. Doethuual, presbyter; x. Noli; x. Catuuotal; x. Ninan; x. Daui; x. Fomus; x. Loiesuueten; x. Haelhoiarn. x. Factum est hoc in loco Lisnouuid, sub die .vi. feria, .iii. idus iulias (*sic*), regnante Lodouuico imperatore, anno .xiii. regni ejus; Haeldetuuidus, clericus, scripsit et subscripsit.

(Fol. 55 r°.)

XXXV.

21 sept. ann. 852.

Ch. VI^XX XIIII.

Pasquehen chomes dedit duas villas Botcau et Ranlis.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Pascuueten, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum

[1] Primitus legebatur *potuerit;* litterula *u* erasa est; facile tamen sub aspectum cadit.

[2] Legitur *sit.* Deletur litterula *t;* oculis tamen manifesto patet.

conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, Pascuueten, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo Sancto Salvatori et monachis in Rotono Deo servientibus, quod ita feci, id est, donavi eis Botcuach et Ranlis, cum manentibus suis, his nominibus : Risan, Rianau, Dreanau, Haelbert, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cultis et incultis, et cum omnibus appendiciis suis, sicut a me videtur esse possessum, ita ego, Pascuueten, trado atque transfundo Sancto Salvatori et supradictis monachis in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, ita ut quicquid exinde facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego ipse, aut alia aliqua quelibet persona, qui contra hanc donationem atque elemosinam aliquam calumniam generare presumpserit, mille solidos multum conponat, cui litem intulerit, et illud quod repetit non vindicet; et ista donatio atque elemosina, per omnia tempora, fixa atque inconvulsa permaneat, sine censu, sine tributo et sine cofrito ulli homini nisi supradictis monachis. Factum est ista donatio in monasterio Roton, ante altare Sancti Salvatoris, in natale Sancti Mathei apostoli, .IIII. feria, anno nono regnante Hlotario imperatore, Erispoe duce in Brittannia, Courantgeno episcopo in Venedis. Signum Pascuueten, qui donavit et firmare rogavit; x. Altfrid, x. Riduuoret; x. Hocunan; x. Iacu; x. Liuer; x. Hencar; x. Briuual; x. Ili; x. Cristian; x. Catuuallon; x. Haellimar; x. Dalam; x. Hitin; x. Rituuoret; x. Loiesuuoret, presbyter; x. Roenuuallon x.; et hoc est redditum supradicte terrae : de avena modios .x. et VIII. de frumento, et siclo duos modios; panes .LII., unum porcum valentem .XII. denarios, porcellum duos denarios, duos multones et duos agnos, in manaheda, .XII. denarios.

(Fol. 56 r°.)

XXXVI.

Ann. 858.

Ch. VI^xx XV.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Roeantken terram .IIII. modios de brace, id est, Rann Uuicantoe et duos modios et .VIII. sextarios de Ransantam, quam terram comparavit Roeantken de Maenuuobri, de Haeluuicon, Sancto Salvatori in Rotono, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, cum massis et manentibus et cum omnibus appendiciis suis, et cum omni supra posito, totum atque integrum, dedit Sancto Salvatori et monachis illi servientibus, sine censu, sine tributo ulli homini sub caelo nisi supradictis monachis. Factum est hoc .XII. kl. martii, .VI. feria, in Rotono; et postea firmatum est hoc in aecclesia Rufiac, .III. non. martii, .V. die dominico, regnante Karolo rege, dominante Salomone Brittanniam, Reduualatro episcopo, coram nobilibus viris qui ibi aderant : Roeantken, que dedit, testis; Leuhemel, presbyter et monachus, testis; Tudian, presbyter, testis; Ebetic, presbyter, testis; Iarnhitin, testis; Dumuualart, testis; Iarndetuid, testis; Fomus, testis; Haellifois, testis; Rethuualart, testis; Sulmin, testis.

(Fol. 56 r°.)

XXXVII.

18 mart. ann. 859 vel 864.

Ch. VI^xx XVI.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Iarnhidin (*sic*), filius Portitoe, terram quatuor modios de brace, id est, Ran Uueten, Sancto Salvatori et monachis rotonensibus, sitam in plebe Rufiac, tradens eam per manicam suam super altare Sancti Salvatoris in Rotono, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, sine censu, sine tributo ulli homini sub caelo, nisi supradicto Sancto Salvatori et supradictis monachis, in monachia sempiterna, cum omnibus appendiciis suis et cum omnibus rebus supradictae terrae pertinentibus ita tradidit. Factum est hoc .XV. kl. aprilis in Rotono, die sabbati, regnante Karolo rege, dominante Salomone Brittanniam, Rethuualatro episcopo

in Poutrocoet[1], coram Conuuoion abbate et coram cunctis monachis qui ibi aderant : Jarnhitin, qui firmavit et firmare rogavit, testis; Dumuualart filius ejus, testis; Menuueten, presbyter, testis; Bertuualt, testis; Tuduual, testis; Uuoetuual, testis.

XXXVIII.

(Fol. 56 v°.)

18 februar. ann. 858.

Ch. VI^XX XVII.

Brontro silva super Charnun.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Souuin terciam partem Brontro, a silva usque Carnum, ad Hinconnan et Liosic, pro .IIII. solidis, et dedit Souuin[2], clericus, ad Hincunnan fidejussores in securitatem supradicte terrae, hii sunt : Paschic, Junetmonoc, Rinan, sine censu, sine tributo ulli homini nisi monachis in isto monasterio habitantibus; ii sunt testes qui viderunt et audierunt : Tanetmael, presbyter, testis; Hincunnan, presbyter, testis; Liosic, presbyter, testis; Haelouuen, diaconus, testis; Tanetic, testis; Iarnuuoret, testis; Drimonoc, testis; Sulcomin, testis. Factum est hoc .VI. feria, .XII. kl. marcii, super ipsam terram.

XXXIX.

(Fol. 56 v°.)

20 feb. ann. 858.

Ch. VI^XX XVIII.

Haec carta indicat atque conservat quod vendidit Tanethic terciam partem Brontro a silva usque ad Carnun, in alode et in dicombito, tradens in manu Hinconan et Liosic, sine censu et sine tributo ulli homini sub coelo, nisi solis monachis in isto monasterio Deo servientibus; et dedit Tanethic fidejussores in securitatem supradicte terrae, Paschic, Haelhouuen, Conhoiarn. Hii sunt testes : Tanethic, Paschic, Haelohuuen, Conhoiarn; Hincunnan, presbyter, testis; Liosic, presbyter, testis; Tangrad, presbyter, testis; Adalunus, diaconus,

[1] In ms., false vero, scribitur *Poutrocet*. — [2] Hic, sicut et supra, fere pariter legitur *Souuin* et *Souum*.

testis; Doethgenus, diaconus, testis. Factum est hoc, die dominico, initio quadragesime .x. kl. marcii, super ipsam terram.

(Fol. 56 v°.)

XL.

22 april. ab ann. 859 ad ann. 866.

Ch. VI^XX XIX.

Haec carta indicat atque conservat quod vendidit Pascuuoret sextam partem Brontro, a silva usque ad Carnun, ad Conuuoion abbatem, pro duobus solidis, in alode et in dicombito, et dedit dilisidos in securitatem supradicte terrae, Paschic et Sulmonoc, coram testibus : Iarnuuoret, testis; Iudanau, testis; Uuorgen, testis; Rinan, testis; Drimonoc, testis; Uurgen, testis; Risuuotal, testis; Drihican, testis; Risanau, testis; et in ipsa hora vendidit Drihican .XII. partem Brontro ad ipsum Conuuoionum pro uno solido, sicut alii vendiderant, coram supradictis testibus. Factum est hoc XII. kl. mai, super ipsam terram, dominante Salomone Brittanniam.

(Fol. 57 r°.)

XLI.

12 aug. ann. 845.

Ch. VII^XX.

In Redonia Turu[1].

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Raginbaldus, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum, vel substantiae pauperum, conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo Sancto Salvatori et monachis in Rotono habitantibus, ubi petivi locum salvandi animam meam et commam (*sic*) capitis mei deposui, hoc est, villa (*sic*) juris mei rem proprietatis meae, nuncupantem Munera, sitam in pago Redonie, in conditam (*sic*) Turricense,

[1] Legeretur pariter *Turii;* proprie vero legendum est *Turri.*

cum terris, aedificiis, cum servis et ancillis, his nominibus : Richert et uxore sua Tella, cum filiis suis; Rigulf et uxore sua Thethrada, cum filiis suis; Mumlin et uxore sua Rainhelt, cum filiis suis; Landiuuin et uxore sua Arminna, cum filiis suis; Rainulf, solus; Godrich et uxore sua Flothelt, cum filiis suis; et Madahelt, cum infantibus suis; Tethelt et suus filius Maerulf; Tedtrud, Arminult, Tetberga, Amalberga similiter; et in alio loco dono Sancto Salvatori et monachis in Rotono habitantibus mansum meum que vocatur Nigrorio, quam de parte genitoris mei, nomine Harlebaldo, quondam mihi legibus obvenit, sitam in pago Namnetico, in condita Rubiacinse, cum terris, aedificiis, cum servis et ancillis, his nominibus : Blitger, Flother, Haerbert, Adalhart, Abanhildisin, cum vineis et silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cum omnibus apendiciis suisque adjacentiis suis (*sic*) et omni supraposito suo, totum atque integrum, Sancto Salvatori et monachis suis in elemosina, pro anima mea et pro regno Dei, trado atque transfundo, ita ut quicquid exinde facere voluerit, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; si quis vero, quod futurum esse non credo, absit, aut ego ipse aut ullus de coheredibus meis, vel quislibet persona, qui contra hanc donationem aliquam calumniam vel repetitionem generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, et insuper contra cui litem intulerit solidos .D. conponat; et haec donatio firma permaneat, subnixa diuturno maneat inconvulsa. Factum est hoc ante aecclesiam Turrich .IIII. feria, pridie idus augusti, coram multis nobilibusque viris : Drelouuen, Frodic, Hotto, Rigult, Annanias, Madram, Godon, Godoleis, Godobert, Armouuin, Bertlaico, Sigobert, Datlin, Iarnnuuahaunt, Rituuant, presbyter, testis; Jarnbidoe, presbyter, testis, anno illo regnante Lothario et Nominoe dux Brittonum.

(Fol. 57 v°.)

XLII.

Oct. ann. 850.

Ch. VII^xx I.

De Gramcampo.

Licet unicuique de rebus suis propriis seu condultis (*sic*), vel comparatis, per strumenta cartarum, licentiam habeat ad faciendam (*sic*); igitur, idcirco, in Dei nomine, Connoot et Rignodo et Alconnodo et Incommarco, convenit nobis bona voluntas pro remedio anime Gustodii, diaconi, tradidimus illam aecclesiam Sancte Mariae cum ipso alodo qui ad ipsam pertinet, cum cassis et adificiis (*sic*), et cum vineis et terris arabilis (*sic*) et inarabilis (*sic*) et pratis et abjacentiis, cultum et incultum, quisitum vel ad inquirendum, totum ad integrum, quantum ad ipsam aecclesiam pertinet, tradimus ad illum monasterium qui (*sic*) est in honore Sancti Salvatoris in Rotono seu et illum abbatem (*sic*) Conuuoion et suis fratribus qui ibidem serviunt, et resedet ipsa aecclesia et ipse res superius nominate in villa Gramcampo, in rem proprietatis, ita ut, ab hac die, habeatis, teneatis, possideatis et faciatis in omnibus quicquid volueritis, nullo contradicente, inserere nobis complacuit: ut si fuerit, post hunc diem, aut nos ipsi aut ullus de propinquis nostris[1], seu quislibet opposita persona, contra hanc traditionem istam aliqua calumnia ingerere fortasse presumpserit, duplat quod repetit, et nichil vindicet, sed hec traditio ista omnique tempore firma et stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa. Factum est hoc ante supradictam aecclesiam, in anno .VII. regnante Hlothario imperatore, in mense octobris, in die dominico. Signum Connoobt; x. Rignodo; x. Algonoht; x. Inconmarco, qui fieri rogaverunt; x. Armedramno; signum Aldedramno; x. Blanmare; x. Igbert; x. Teothaldo; x. Gaugeno; x. Regdramno; x. Erfredo; x. Arfredo; x. Eurhehardo; x. Gerbert; x. Aldemaro; x. Baldefredo; x. Ebroino, clerico; x. Haeluuocono, abbate in monasterio Antrinsse (*sic*); x. Hildebranno, majore; ego, Gondobaldus, rogatus scripsi.

[1] In linea legitur *meis;* postea vero interscriptum est *nostris.*

XLIII.

(Fol. 58 r°.)

Mart. ann. 833.

Ch. VII^{xx} II.

De Gramcampo.

Ego, in Dei nomine, Gustus, diaconus, non imaginario jure nec ullo cogente imperio, sed accepto precio et propria voluntate, constat me vendere et ita vendidi ad magnificum virum nomine Fredebertum et ad conjugem suam Lantildem, hoc est, vendidi vobis mansum meum, quod est in villa Marcio, in rem proprietatis, cum cassis et domibus et aedificiis et vinea et terra, cum pomariis, totum et ad integrum, vendo vobis cum ipsa terra que ad ipsum mansum pertinet, et est plus minusve satio modios .VI., quem, dato meo pretio, comparavi, sicut circumcingitur duabus partibus viis pullicis (*sic*) et pervio[1] et de tercia parte terra Hildeprantette, .IIII. parte terra Resto, vnde (*sic*) accepi pretium in quo mihi bene complacuit vel aptificum fuit, in re convalescente, aut in argento solidos .CXX., tantum in presenti in manus meas accepi, et cartam venditione perpetua vobis tradidi ad possidendum; ita ut, ab hac die, habeatis, teneatis, possideatis et faciatis exinde in omnibus quicquid volueritis, nemine contradicente; si quis vero fuerit, post hunc diem, aut ego ipse aut ullus de propinquis meis, seu quelibet abposita persona, qui contra hanc donationem venire aut inquietare presumpserit, duplicet, quod repetit non vindicet, sed haec venditio omni tempore firma et stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa. Factum est hoc Grancampo vico, in anno vicesimo regnante domno nostro Hlodouuico imperatore, in mense marcio. Signum Gostone, qui hanc venditionem fieri rogavit; x. Hildebran; x. Adalbaldo; x. Ildebrant, testis; x. Raninardo; x. Tetlefredo; x. Inconmarco; x. Telfrado; x. Abremare; x. Armedran; x. Uuinsberto; x. Madaldrigo; x. Unrigo; x. Aganfredo; x. Aldedram; x. Ebroinus, clericus; x. Rodaldo; x. Filimare; x. Rainnono.

[1] In ms. legitur *p'm'o;* infra autem litteratulam *m,* una vel forsan duæ delineabantur litteræ, nunc expunctæ.

(Fol. 58 v°.)

XLIV.

Ab ann. 858 ad ann. 865.

Ch. VII^XX III.

Foubleth in Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Uuetenoc alodum suum qui vocatur Foubleth, in elemosina pro anima sua, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono monasterio degentibus, ita tamen ut quamdiu ille vixerit, teneat supradictum alodum et reddat censum, singulis annis, ad monachos in Roton; et post mortem ejus, si quis ex progenie ejus superfuerit ex ejus (*sic*), reddat supradictum censum Sancto Salvatori; si autem non fuerit ex ejus progenie qui tenuerit eum, maneat inconvulsum usque in finem seculi. Facta est haec donatio in Rotono monasterio, coram his testibus : Uuetenoc, qui dedit, testis : Comaltcar, presbyter; .x. Maenuueten, presbyter; coram omnibus monachis qui ibi aderant, quorum ista sunt nomina : Conuuoion, abbas, testis; Leuhemel, presbyter et monachus, testis; Tribod, presbyter, testis; gubernante Salomone Brittanniam, Courantgeno episcopo in Venetis civitate; et post hoc manifestavit, die dominico, in aecclesia Rufiac post missam, coram populis qui erant in aecclesia et coram his testibus : Connatam, presbyter, testis; Comalcar, presbyter, testis; Maenuueten, presbyter, testis; Adaluuin, presbyter, testis; Loiesbritou, clericus, testis; Miot, testis; Moeni, testis; Iacu, testis; Dreuuobri, testis; Uuordoutal, testis; Nominoe, testis; Uuorcomet, testis.

(Fol. 58 v°.)

XLV.

Ann... (?)

Ch. VII^XX IIII.

In Algam.

Haec carticula indicat atque conservat quod Arthuuius donavit in sua elemosina, pro anima sua, filio suo nomine Freoc, filio sororis suae nomine Uuiulouuen, quando totundit eum clericum in domo Freoc, in Lisprat, in plebe Alcam, eo quod ipse antea stetit sub illo a fonte baptismatis, firmavit itaque atque tradidit et cedit Arthuuius demedium Rantomaioc .IIII. modios de brace de terra nebotis (*sic*),

vobis filiolo Freoc, totum et integrum, cum terris, pratis, pascuis, aquis, et cum omni supraposito suo, et suum villare juxta aecclesiam Ruciac (*sic*); his presentibus actum est : Gurgitan, presbyter, testis; Haelhoiarn, presbyter, testis; Iarnoc, clericus, testis; Maelcar, clericus, testis; Bopsin, clericus, testis; Roianhoian, testis; Finit, testis; item Finit, testis; Uuolethaec, testis, in domo filioli, per cibum et potum; et postea in aecclesia Ruciac, die dominico ante missam, tradidit atque firmavit et cedit Arthuuius, ut supra, ipsam terram nepoti suo Freoc et bis filiolo, in sua elemosina et dono filioli, presentibus istis testibus : Anaugenus, presbyter, testis, et ipse hoc scripsit in tabula; Maenuueten, presbyter, testis; Noli, testis; Uuorconiet (*sic*), testis; Cathoiant, testis; Iarnetuuid, testis; Hiauuid, testis; Maenuili, testis; Lui, testis; Driuuobri, testis [1]; Maenuuobri, testis; Rethuualart, testis; et pro hoc cantavit testis (*sic*) Freoc psalteria .LX., pro anima Arthuuius avunculi sui Freoc, sine renda et sine opere nisi ad Freoc clericum et cui voluerit post se usque in finem seculi.

XLVI.

(Fol. 59 r°.)

20 februar. ann 854 vel 865.

Ch. VII^xx V.

Sancti Justi judicium.

Haec carta indicat atque conservat qualiter requisit Dreglur particulam terrae que erat in Ranbrochan, super Dinaerou; dicebat namque supradictus Drichglur quod justius et proprus (*sic*) esset illa supradicta terra ad Ranhenbar quam ad Ranbrocan, et levaverunt placitum coram principibus plebis, et ibi judicatum est ad Dinaerou, ut juraret super sanctum altare, cum tribus viris, ille quartus, quod justius et propius (*sic*) esset illa supradicta terra ad Ran Brochan quam ad Ran Henbar, quod ita factum est; et juravit Dinaerou, primus, et post eum Uuinmochiat et Branhucar et Anaucar. Factum est hoc in aecclesia Siz, feria .III., hora .III., .X. kl. marcii, coram his testibus : Liuerius, monacus, missus monachorum, testis; Uurmunoc, testis; Uuirgauan, testis; Drohglur, qui illam terram requisivit, testis; Ho-

[1] Post nomen Driuuobri signum *t^s.* (testis) bis repetitur.

iannuud, testis; Arthuuiu, testis; Iarnuuoret, testis; Uuodoer, testis; Breseloc, testis; Iunuueten, testis; Rumanton, testis; Anaubud, testis; Raclaman[1], testis.

(Fol. 59 r°.)

XLVII.

21 feb. ann. 882, 888, 893 vel 899.

Ch. VII^xx VI.

In Prispiriac.

Haec carta indicat atque conservat quod fuit malum (*sic*) inter monacos Rotonenses et Caduuobri et Breseluuobri et Uuetenic de fine terrae Prisbiriac et Lancon, et facta est via finis inter illos; et dedit Caduuobri et Uuetenic, Rihouuen et Suloc, in securitatem supradicti finis. Factum est hoc ante Alan principem, super ipsam terram .VIIII. kl. marc., feria .IIII. Atoere, presbyter, testis; Dreuuoion, presbyter, testis; Anauhoiarn, presbyter, testis; Ratfred, testis; Ratuili, testis; Liosoc, testis; Arthnou, testis; Roenuuolou, testis; Datlin, testis; Uuorhocar, testis; Uuarmaz, testis; Uuetenoc, testis; Iudrid, testis; Abraham, testis; Arthuuiu, testis; Iarncant, testis.

(Fol. 59 v°.)

XLVIII.

Ab ann. 832 ad ann. 860.

Ch. VII^xx VII.

De Algam.

Notum sit omnibus venturis populis qualiter veniens Alunoc ad monachos rotonenses Sancti Salvatoris, propter suam tegrannam nomine Bot Louernoc, ut moderare posset retributum illius terrae, quod et fecerunt, id est, tres modios de frumento, in die kl. octobris, consenserunt, et propriis voluntatibus, per singulos annos, reddere Sancto Salvatori, cum bono servitio et bonitate ac fidelitate illius, et ipsum tributum vadiavit Alunoc in manibus Conuuoion abbatis[2] et Uuincalon monacus (*sic*) reddere per singulos annos. Factum est hoc in monasterio Roton coram supradicto abbate et monachis rotonensibus.

[1] Fortasse, minus recte tamen, *Radaman*. — [2] In ms. *abb*.

XLIX.

(Fol. 59 v°.)

13 jul. ann. 866.

Ch. VII^XX VIII.

De Ploilan.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Salomon unam virgadam que vocatur Raninislouuen, quam antea dederat Uuorbili ad Moedan[1], in alode, Sancto Salvatori et Connuoion abbati et suis monachis, pro anima Uuenbrit conjugis suae, dum infirmaretur, cum his manentibus : Uuorhouuen, Riuueten, Dalitoc, Maenuueten, cum terris, pratis, pascuis, acquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, totum et ad integrum, sine censu et sine tributo et sine opere et sine loth ulli homini sub caelo nisi Sancto Salvatori et supradictis monachis. Factum est hoc in loco nuncupante Botcatuur, coram multis nobilibusque viris qui ibi aderant : Salomon, princeps, qui dedit et firmare rogavit, testis; Ratuili, episcopus, testis; Riuuallon, filius Salomon, testis; Uuicon, filius Salomon, testis; Pascuueten, testis; Alan, testis; Hocunan, testis; Uurcondelu, testis; Meralt, testis; Clemens, testis; Gregari, testis; Fulcrat, presbyter, testis; Clotuuoion, testis; et postquam mortua fuit Uuenbrit, venit Salomon ad monasterium Sancti Salvatoris in Plebelan, et ibi donavit villam que vocatur Cumbut et Raniarnedam[2], cum massis et manentibus his nominibus : Riuur, Roiantuuallon et Menuuallon et Detuuidhael, et Lam villam Pirisac, cum terris, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, totum et ad integrum, sine censu et sine tributo et sine opere, sine loth ulli homini et supradictis monachis. Factum est hoc in monasterio Roton Sancti Salvatoris, in Plebe Lan, .III. idus juli, .VII. feria, coram multis nobilibusque viris qui ibi aderant : Salomon, qui dedit, testis; Courantgen, episcopus, testis; Riuuallon, testis; Pascuueten, testis; Riuilin, testis; Bran, testis; Alan, testis; Uuicon, testis; Moruueten, testis; Hoconnan, testis; Urscant, testis; Omnis, testis; regnante Karolo rege, dominante Salomone Brittanniam, Ratuili episcopo in Aleta civitate; mandavit Salo-

[1] Forsan quoque, sed paulo minus recte, *Moetlan*. — [2] Etiam legeretur *Iarnetlam*.

mon Ratuili episcopo manifestare ipsam elemosinam Uuernensibus populis; quod et fecit, in die dominico.

[Legitur ad marginem adnotatio ista, sæculo XVI scripta : « Je croy que cecy est « Maczent qui est pres Plelan et fut depuix appellé Masent, pour ce que St Maxent y fut « enterré. »]

L.

(Fol. 60 r°.)

15 sept. ann. 866.

Ch. VII^xx^ VIII.

De Botderec et Randobrocar.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Gleumonoc, considerans gravitudinem peccatorum meorum et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego autem, Gleumonoc, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo monasterio Sancti Salvatoris in Rotono et suis monachis, id est, donavi eis Botdeurec et Randobrocar ubi mansio mea est, cum massis et manentibus, cum silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, cum omnibus apendiciis suis, ita eis monachis trado atque transfundo in elemosina, pro anima mea et pro regno Dei, ita ut quicquid exinde pro utilitate monasterii facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeat potestatem, sine censu et sine tributo et sine pastu caballis ulli homini, nisi supradicto Sancto Salvatori et supradictis monachis. Factum est hoc in monasterio Sancti Salvatoris in Plebelan, die dominico, .XVII. kal. octobris, coram Conuuoion abbate et supradictis monachis et coram aliis nobilibus viris quorum ista sunt nomina : Gleumonoc, qui dedit, testis; Tanetuuoion, testis; Lioshoiarn, testis; Bitmonoc, testis; Haeluuoret, testis; Roenbrit, testis; Rischiboe, testis; Sultiern, testis; Iarnuuoret, testis; Haelhouuen, diaconus, testis.

LI.

(Fol. 60 r°.)

18 januar. ann. elig. inter 839, 850 vel 861.

Ch. VII^xx X.

De Alarac.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Urmoed filium suum, in monasterio Roton, ad monachium (*sic*) ordinem, nomine Catuuotal, ad serviendum Sancto Salvatori; et dedit cum eo totam partem tigran Ranalarac, cum his manentibus : Tanetham et Risconan, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, et cum omnibus appendiciis suis, sine censu, sine tributo ulli homini sub caelo nisi Sancto Salvatori et monachis ei servientibus. Factum est hoc in Rotono monasterio, in aecclesia Sancti Salvatoris, .xv. kal. februarii, die sabbati, hora .III., coram Conuuoion abbate et congregatione ejus.

LII.

(Fol. 60 v°.)

12 aug. ann. 866.

Ch. VII^xx XI.

De Ploilan. a. De Cons.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Salomon, considerans gravitudinem peccatorum meorum et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, Salomon, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo in monasterio Sancti Salvatoris in Plebelan, ubi corpus Uuenbrit meae conjugis sepultum jacet, et Conuuoiono abbati et monachis rotonensibus ubi (*sic*) Deum colentibus et regulam sancti Benedicti exercentibus, quod ita et feci, id est, donavi eis Macoer, que alio nomine vocatur Valium Medon, sitam in pago redonico, in plebe que vocatur Coms[1], habens ex uno latere fluvium que vocatur Visnonius, et ex alio latere alium fluvium qui vocatur Samanun, cum

[1] Scriptum est ad marginem, typis autem sæculo XVI usitatis : « Veu les termes « et limites, je croy que c'est Bour de « Cons, où monseigneur a jur. (juridic- « tion) et debvoir de manger. »

massis et manentibus, cum vis[1], pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cultum et incultum, quesitum vel adquirendum, totum ad integrum, ita eis trado atque transfundo, in elemosina pro anima mea et pro anima supradicte Uuenbrit, ita ut quicquid exinde pro utilitate monasterii facere rotonenses monachi voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem, sine censu et sine renda et sine tributo et pastu caballis et sine ulla re ulli homini sub caelo, nisi supradicto Sancto Salvatori et supradictis monachis; et si fuerit, post hunc diem, aut ipse, quod absit, aut aliqua persona que contra hanc donationem vel elemosinam aliquam calumniam generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, sed insuper contra cui litem intulerit mille solidos multa conponat, et donatio sive elemosina firma et stabilis omni tempore permaneat, cum stipulatione subnixa. Factum est hoc .II. feria, .II. idus augusti[2], in aula que vocatur Hegodobert, regnante Karolo rege, regnante supradicto Salomone Brittanniam, in anno nono sui principatus, Electramno episcopo in Rodonis (*sic*) civitate, coram multis nobilibus viris qui ibi aderant, qui viderunt et audierunt. Signum Salomonis principis, qui dedit et firmare rogavit; x. Bran; x. Riuuallon; x. Uuicon; x. Urscant; x. Arthur; x. Pirinis; x. Moruueten; x. Iarnuuoret; x. Ninmon; x. Kenmarcoc; x. Morman; x. Uuitur; x. Morcondelu; x. Kenmunoc, abbas; x. Clemens; x. Hudreth, presbyter; x. signum (*sic*) Roenhouuen, diaconus; x. missi monachorum qui hanc elemosinam de manu Salomonis, vice supradicti abbatis et monachorum, acceperunt; Liosicus et Eutanet, presbyter, et monachi fuerunt.

(Fol. 61 r°.)

LIII.

31 mart. ann. 846.

Ch. VII^XX XII.

De Henlis et sclusa in Charnun.

Magnifico viro nomine Driuuallono, presbytero, nos enim, in Dei nomine, Branoc et Iarnhitin et soror nostra Driken et filius ejus Alveus et filia sua Iudita et ceteri filii nostri, venditores, constat nos tibi

[1] *Vis* pro *silvis*, ni fallor.

[2] In ms. *aḡs.*

vendidisse et ita vendidimus rem proprietatis nostrae, hoc est, demedium campi Crucis et villa (*sic*) Renhenlis, totum et ad integrum, et dimidium parte que sub ipso villare est usque ad flumen Visionum (*leg.* Visnonia) et que tam (*sic*) partem scluse Carnun unde accepimus ante (*sic*) precium in quo nobis bene complacuit, illis presentibus qui subter tenentur inserti, hoc est, in argento solidos .XVIII. et ad poticulas quas simul bibimus denarios .XVIII., et alligamus tibi dilisidos vel fidejussores in securitate ipsius terrae supradicte et prate[1] his nominibus : Tiarnan, Iarntanet, Risuueten, Iudrith, Mohilou, Liuuetlon, habeas, teneas, possideas, facias exinde quicquid volueris, ita vel (ut?) ab hodierna (*add.* die) quicquid exinde facere volueris, jure proprietario, liberam ac firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum, cum terris cunctis (*sic*) et incultis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, et cum omni supradicto (*sic*) suo, sicut a nobis, presenti tempore, videtur esse possessum, ita de jure nostro in tua tradidimus potestate vel dominatione; his presentibus actum fuit : Beati, presbyter, testis; Ratfred, testis; Arthuuius, testis; Uuorathoui, testis; Urumgen, testis; Matfred, testis; Omnis, testis; Iarncant, testis; Catlouuen, testis; Iuddrith, testis; Iarcun, testis; Dobroc, testis; Iarnuuant; Guatin, testis; Uurmhouuen, testis; Notolic, testis; Iuduuallon, testis; Iunhael, testis. Factum est hoc in loco marchato Rannaco, die Mercurii, .II. kal. aprilis, Nomine (*leg.* Nominoe) tenente Brittanniam, Susanno episcopo; ego, Haeldeduuidus, abbas, scripsi et subscripsi.

LIV.

(Fol. 61 v°.)

18 maii ann. 863 vel 864.

Ch. VII^{xx} XIII.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Comaltcar, presbyter, alodum suum, id est, Ranriantcar, cum Trebnouuid, cum massis et manentibus ibi habitantibus, cum silva et pascuis et pratis et cum omnibus appendiciis, sicut abjecit in plebe que vocatur Rufiac, Sancto

[1] Verisimiliter *pratæ*, in gen. casu vocis *prata, æ*, vulgo *la prée*.

Salvatori in Rotono et monachis ibi Deo servientibus, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, sine ullo censu, sine tributo ulli homini nisi Sancto Salvatori. Factum est hoc .IIII.[1] feria, .XV. kal. junii, coram his testibus : Comaltcar, presbyter, testis, qui dedit et firmare rogavit; Finituueten, presbyter, testis; Jarnhitin, testis; Miot, testis; Precoes, testis; Nodnoiarn, testis; Dumuualart, testis; Haellifois, testis; Root, testis; Conuili, testis; Tanetuueten, testis; Exaudi, testis. Factum est hoc .VII. anno gubernante Salomone Brittanniam.

(Fol. 61 v°.)

LV.

18 maii ann. 863 vel 864.

Ch. VII^xx XIV.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Jarnhitin partem terrae que vocatur Ranmelan, modios .IIII. de brace, in elemosina pro anima sua, Sancto Salvatori et suis monachis, sine censu et sine tributo ulli homini, supradicto Sancto Salvatori et monachis ibi habitantibus. Factum est hoc ante aecclesiam Rufiac, .IIII. feria, .XV. kal. junii, coram nobilibus viris quorum hec sunt nomina : Comaltcar, presbyter, testis; Finituueten, presbyter, testis; Jarnhitin, qui dedit, testis; Dumuualart, testis; Miot, testis; Precoes; Recu, testis; Nodhoiarn, testis; Rohot, testis; Pascuueten, testis; Conuili, testis; Tanetuueten, testis; Exaudi, testis; Haeldifoes, testis; Resuualart, testis; regnante Karolo, dominante Salomone Brittanniam, anno .VII. regni ejus.

(Fol. 62 r°.)

LVI.

Ann. 865 vel 866.

Ch. VII^xx XV.

De Carantoir.

Haec carta indicat atque conservat qualiter inquisivit Conuuoion abbas Juduuallon clericum de alode Botjuduuallon, quem dederat avunculus suus Buduuoret, presbyter, Sancto Salvatori in Rotono, et deprecatus Juduuallon Conuuion abbatem ut non tolleret ipsum

[1] Non valet feriæ indicatio.

alodum, sed censum ex eo acciperet quod voluisset per singulos annos. Factum est sic, et dedit Juduuallon duos fidejussores, hi sunt: Loieshoiarn, Catbud, prima vice. Factum est hoc ante aecclesiam Carantoer, .IIII. feria, coram Leuhemel preposito, coram his testibus: Uuruuocon, presbyter; Haeluualoe, presbyter, testis; Uuoretan, testis; Uuetenuuoret, testis; Maen; Anauuoret, testis; Benitoe, testis; Rathoiarn, testis; Catnimet, testis; Glur, testis; Kintuuocon, testis; Dosaruu, testis; Groekin, testis; Hirdhoiarn, testis. Factum est hoc .IIII. feria, regnante Karolo, dominante Salomone Brittanniam, anno .VIIII°. regni ejus.

LVII.

(Fol. 62 r°.)

29 jul. ann. 864.

Ch. VII^xx XVI.

In Derval Cornou et Botchaman et Fait.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego quidem, Hostroberta, et maritus meus Uuandefredus, considerantes gravitudinem peccatorum nostrorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fient (*sic*) vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternae beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, Hostroberta, et maritus meus Uuandefred, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volumus Salvatori et monachis in Rotono monasterio ei servientibus et regulam sancti Benedicti exercentibus, quod ita et fecimus, id est, donavimus eis nostros alodos quos habeamus in plebe nuncupante Cornou, super fluvium qui vocatur Kaer, in loco nuncupante Botcatman, et alium alodum qui vocatur Fait, situm juxta aecclesiam Darual, cum omnibus apendiciis suis, totum atque integrum ita tradidimus atque transfundimus, cum auctoritate et jussu et licentia Salomonis gloriosi principis et ejus conjugis Uuenbris, in elemosina pro animabus nostris, cum terris, cultis et incultis, cum silvis, pratis, aquis, aquarumve decursibus, ita ut quicquid exinde facere vo-

luerint, jure proprietario, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut nos ipsi aut ullus de coheredibus meis (*sic*) ac propinquis, qui contra hanc donationem et elemosinam aliquam calumniam generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, sed insuper contra cui litem intulerit solidos sexcentos conponat; et haec donatio atque elemosina firma et stabilis atque inconvulsa permaneat. Factum est hoc in monasterio Moe, .IIII. kal. augusti[1], die sabbati, luna vigesima, regnante Karolo rege, Salomone in Brittannia, Actardo episcopo in Namnetis, Courantgeno episcopo Dimisa (*sic*) Venetia, coram multis nobilibus viris qui hanc donationem firmaverunt, quorum haec sunt nomina : x. Hostroberta et maritus meus Uuandafred, qui hanc donationem dedimus; Dergen, presbyter, testis; Lanfred, testis; Lanbert, testis; Hirdan, testis; Anauki, testis; Riskiboe, testis; Uuallon, testis; Tetcrim, testis; Matga, testis; Hoedigen, testis; Crannes, testis; Uuallonic, testis; Heliseus, testis.

(Fol. 62 v°.)

LVIII.

30 april. ann. 838 vel 849.

Cb. VII^XX XVII.

De Brimmon.

Magnifico viro fratri nomine Dreuualloni, presbytero, emptori, nos enim, in Dei nomine, Maenuuallon et Eli venditores constat nos tibi vendidimus et ita vendidimus rem proprietatis nostrae, hoc est, terram nuncupantem tegrann Ambonn, totum et ad integrum, cum terris, pratis, pascuis, aquis, exclusa in Visnoniam, et cum omni supraposito suo de jure nostro in tua tradidimus potestate vel dominatione, unde accepimus a te precium in quo nobis bene complacuit, illis presentibus qui subter tenentur incerti (*sic*), cum uno colone (*sic*) nomine Haelhoiarno et semine ejus, habeas, teneas, possideas, facias et inde quicquid volueris, ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, jure proprietario, liberam et firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum, hoc est precium solidos .XVI. et denarios .VI.; alligamus itaque tibi fidejussores vel dilisidos in securitate ipsius

[1] In ms. *agˢ*.

terrae his nominibus : Arthuuiu, Uuallon, Matfred, Uuatin, Catlouuen, Tiarnan, Judrich, Mael, Jarnhitin, Uuetenoc, Catuuodu, Abraham et ipsius coloni, sitam in pago nuncupantem Brouueroc, in condita plebe Placito, super flumen Visnoniam; his presentibus actum fuit : Eudon, presbyter, testis; Guandromaer, testis; Beatus, clericus, testis; Haeluuocon, testis; Branoc, testis; Jarnuuocon, testis; Riuuoret, testis; Liuuetlon, testis; Notolic, testis; Juduuallon, testis; Catloiant, testis; Tanetuueten, testis. Factum est hoc super ipsam terram .III. feria, .II. kal. mai, Nominoe Brittannia et Susanno episcopo Venetis civitatis; et ego, Haeldetuuido, abbas, scripsi et subscripsi.

LIX.

(Fol. 63 r°.)

18 febr ann. 849.

Ch. VII[xx] XVIII.

De Coiron.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, Cadalun, in Dei nomine, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantia (*sic*) pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, Cadalo, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum volo esse ad monasterium Sancti Salvatoris quod vocatur Roton, ubi pretiosa corpora sanctorum Marcellini, Ypotemi, Melori, hoc est, donavi supradictum alodum juris mei, qui vocatur Linis sive Griciniago, cum massis et mancipiis ibi cummanentibus his nominibus : Sicmaer; Sicbalt, cum uxore sua et infantibus; Ecmaer, cum uxore sua et infantibus; Gondram; Dagolena, cum infantibus suis; Sicbaldana, cum infantibus suis; Sicledruda, cum infantibus suis; Gonsedruda, cum infantibus suis; et est res supradicta in pago Namnetico, in condita Coironinse, cum domibus et aedificiis suis, cum vineis et terris, cum pratis et silvis, cum pascuis et adjacentiis suis, aquis, aquarumve decursibus, saltis et subjunctis, cum rex (*sic*) quisita et

inquisita vel inquirenda, quantum ibidem est mea possessio, vel legitima dominatio, dono a die presente haec omnia superius nominata pro anime meae remedio, ad ipsum locum superius nominatum, perpetualiter trado atque transfundo, ita ut quicquid exinde pro oportunitate monasterii facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego ipse, post hunc diem, aut ullus de redibus (*sic*) meis, vel quelibet persona, qui contra hanc donationem quem (*sic*) ego, Cadolo, plenissima voluntate ad ipsum monasterium donavi, venire aut recusare aut aliquam calumniam generare presumpserit, tantum et alium tantum quantum ipse res continent multum componat, et quod repetit in nullis modis non vindicet, sed haec presens donatio diuturno tempore et firma stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa. Actum Ormedo, .XII. kal. marc., anno nono regnante Karolo rege. Signum Cadalo, qui hanc donationem donavit et firmare rogavit; x. Odo; x. Uuaningo; x. Herleblando; x. Uuandefredo; x. Unfredo; x. Adalgaudo; x. Uuangario; x. Robono; x. Adalingo; x. Abbono; x. Tether; x. Uuilhelmo; x. Gehardo; x. Uuinhael; x. Teutho; x. Redeno; x. Frondobaldo; x. Primaldo; x. Sigiberto; x. Gulframno; x. Gauslino; x. Aldalfredo; x. Adam; x. Grimaldo; x. Omni; x. Hiuuardo. x.

(Fol. 63 v°.)

LX.

23 maii ann. 853, 859 vel 864.

Ch. VII[XX] XIX.

Salinam Maiorem.

Haec carta indicat atque conservat qualiter vendidit Saluu salinam que vocatur Maorrem, id est, vendidit eam monachis in Rotono monasterio habitantibus pro decem solidis usque in finem trium aut .IIII. annorum, et si tunc redempta non fuerit, firma et stabilis permaneat supradictis monachis, sine censu, sine tributo ulli homini sub caelo, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono monasterio habitantibus. Factum est hoc in insula quae vocatur Baf[1], .x. kal. juni, super illam salinam, .III. feria, coram testibus : Oremus, presbyter,

[1] Vox *Baz* interscripta fuit sæculo XVI.

testis; Duil, testis; Riuualt, testis; Minuueten, testis; Maelocan, testis; Uuoretan, testis; Cate, testis; Cuman, testis; Laoc, testis. Isti sunt quos dedit Soluu in securitate : Finituueten, Tuhte, Iudlin, Leuhemel, prepositus, missus monachorum.

LXI.

(Fol. 63 v°.)

5 august. ann. 836 vel 842.

Ch. VIII^xx.

Poix.

Noticia in quorum presentia qui subiter (*sic*) tenentur, qualiter Anauhocar et sui nepotes excusare de monachis et de abbate Conuuoion accusantes eum ad Nominoe et dicentes quod non erat illa virgada quae nominatur Puz de hereditate Urblon; et mandavit Nominoe ad Rihouuen et Hencar facere Malum inter illos; et venerunt in ratione et ratio (*sic*) narraverunt; et testificaverunt Laloe et Hincant et Deuroc et Uurbudic et Risuuocon et Jarnn, quod esset supradicta terra Puz ex propria hereditate Urblon, coram his testibus : Maencomin, presbyter, testis; Risuuoret, presbyter, testis; Rihouuen, testis; Hencar, testis; Just, testis; Dorgen, testis; Benedic, testis; Haeluuocon, testis; Riscomnit, testis; et in securitate supradictae terrae dedit Anauhocar, testis, in ipsa ora (*sic*), fidejussores hii : Uurbudic, Hincant, Iarncar, in omni renda quae danda est ex illa terra ad Conuuoion et ad suos fratres, sic de una quaque virgada redditur in Avesiaco. Factum est hoc in loco nomen Estriar, in die sabbati, non. augusti.

LXII.

(Fol. 64 r°.)

9 januar. ann. 866.

Ch. VIII^xx I.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dederunt Hinuualart et Maenuueten, presbyteri, suam partem terrae, id est, .IIII. modios de brace, quæ vocatur Let-Tigran, quae, alio nomine, noncupatur Randreuuolou, quam antea dederat supradictus Hinuualart Maenuueteno presbytero, sitam in plebe Rufiac, tradentes eum in manu Leuhe-

meli prepositi, Sancto Salvatori et monachis in Rotono monasterio degentibus, in elemosina pro animabus suis et pro regno Dei, in monachia sempiterna, sine censu, sine tributo ulli homini sub caelo, nisi Sancto Salvatori et supradictis monachis rotonensibus. Factum est hoc in aecclesia Rufiac, .IIII. feria, .v. idus januarii, dominante Salomone Brittanniam, Courantgenus episcopus in Venetis civitate, coram nobilibus viris qui ibi aderant : Hinuualart et Maenuueten, presbyteri, qui dederunt, testes; Comaltcar, presbyter, testis; Jarnhitin, testis; Moeni, testis; Miot, testis; Jacu, testis; Uuincalon, testis; Driuuobri, testis; Loiesuueten, testis; Afroc, testis; Haeluuocon, testis; Uuoletec, testis; Bodan, testis; Hirbidoe, testis; Blenliuuet, testis; Haeldifoes, testis; Logesirc, testis; Loiesbritou, clericus, testis.

(Fol. 64 r°.)

LXIII.

11 august. ann. 863.

Ch. VIIIXX II.

De Carentoir.

Haec carta indicat atque conservat qualiter beneficiavit Conuuoion abbas partem terrae quae vocatur Rannjarnoc, sitam in plebe Carantoer, in loco noncupante Henlis-Aladin, ad Uuruueten, et dedit Uuruueten duos fidejussores ad supradictum abbatem, his nominibus : Enoc et Merchion, ut omnibus annis redderet censum ad kalendas octobris, id est, duos solidos, sine repugnatione; et dederunt supradicti Uuruueten et Pivetat .IIII^or. fidejussores in securitate ut nec ipsi, nec parentes eorum nec filii eorum post eos, dicant accepisse se in hereditate illam supradicta (*sic*) partem, sed in beneficio quamdiu libitum fuerit Conuuoion abbati et monachis rotonensibus. Et haec sunt nomina securatorum hoc in loco nuncupante Henlis-Aladin, .IIII. feria, .III. idus augusti, dominante Salomone Brittanniam, Courantgenus, episcopus Venetensis, coram nobilibus viris qui ibi aderant : Hinuualart, testis; Ratfred, testis; Ratuili, testis; Gosbert, testis; Loiesic, testis; Enoc, testis; Kentuuocon, testis; Arthuueu, testis; Maenuuobri, testis; Tomas, testis; Alexander, testis; Blenliuet, testis; Uuithur, testis; Uuoranton, testis; Uuormhaelon, testis; Uuoruuo-

huan, testis; Finithoiarn, presbyter, testis; Uuormonoc, presbyter, testis; Uuoruuocon, testis; Hinoc, presbyter, testis; Haeluualoe, presbyter, testis.

LXIV.

(Fol. 64 v°.)

1 mart. ann. 848.

Ch. VIII[ex] III.

Magnifico viro nomine Carantcaro, fabro, emptori, ego enim, in Dei nomine, Couuetic, venditor, constat me ibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis maeae (*sic*), hoc est, partem terrae nuncupante (*sic*) Ranscaman Baih, .IIII. modios de bracce cum uno colono nomine Haelmonoco, et cum terris, heredibus suis, vel conjugi tuae Uuentamau vel semini vestro, unde accepi a vobis pretium in quo mihi bene complacuit, illis presentibus qui subter tenentur inserti, hoc est, in argento solidos .XVII. et denarios .IIII., habeatis, teneatis, possideatis, faciatis exinde quicquid volueritis, jure proprietario, liberam et firmissimam in omnibus habeatis potestatem ad faciatis (*sic*), in dicumbito, sine redemptione usquam, et alligo vobis fidejussores vel dilisidos in securitate ipsius terrae his nominibus : Catuuotal, Haeldifoes, Omnis; et quod fieri non credo, post hunc diem, si fuerit ulla quislibet persona, si ego ipse, Couuetic, aut ullus de coheredibus vel propinquis meis, qui contra hanc venditionem aliquam calumniam vel repeticione (*sic*) generare presumpserit, illud quod repetit non vendicet, insuper et cui contra litem intulerit solidos XXX.IIII.; et ut haec venditio firma et stabilis permaneat, manibus meis firmavi et bonis viris adfirmare rogavi. Signum Couuedic venditoris, testis; Noli, testis; Maenuili, testis; Sulmin, testis; Loiesmin, testis; Haeluuicon, testis; Maenuuocon, testis; Uuetenhoiarn, testis; Fomus, testis; Rumatan, testis, Hiauuid, testis; abbas Uuorcomet; x. Nominoe; x. Hoiarn; x. Diloid; x. Bertuualt; x. Tuduual; x. Miot; x. Moei; x. Comaltcar; x. Maenuueten. x. Factum est hoc super ipsam terram .III. feria, kal. marc., .II. die quadragesimae, regnante Karolo

rege et Nominoe tenente Brittanniam, Susanno episcopo; ego, Haeluuido, abbas, scripsi et subscripsi.

(Fol. 65 r°.)

LXV.

30 april. ann. 866.

Ch. VIII[xx] IIII.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Hinuualart .IIII. modios de bracce, id est, Ranbaiai et Ranuuiuan, pro hereditate sempiterna et pro redemptione animę suae in monachia sempiterna, Sancto Salvatori et monachis ei servientibus in Rotono monasterio. Factum est hoc donatio (*sic*) in Rotono, .II. kal. mai, ora (*sic*) .III., feria .III., luna .XI., coram his testibus : Hinuualart, qui hanc donationem donavit, testis; Dumuualart, nepos ejus, testis; Conuuoion, abbas, testis, et omnes monachi rotonenses; et postea manifestavit et firmavit Hinuualart hanc donationem in aecclesia Rufiac, die dominico, .III. idus augusti, luna .XXV., coram nobilibus viris qui hanc donationem firmaverunt, quorum ista sunt nomina : Hinuualart, testis; Nominoe, testis; Omnis, testis; Haellifoes, testis; Hirthoiarn, testis; Jarnhitin, testis; Dumuualart, testis; Comaltcar, testis; Maenuueten, presbyter, testis; Loiesbritou, clericus, testis; Hirdbidoe, testis.

(Fol. 65 r°.)

LXVI.

22 decemb. ann. 866.

Ch. VIII[xx] V.

De Rufiac.

Noticia in quorum presentia dedic (*sic*) Freoc .IIII. modios de brace de Rantomaioc, pro hereditate sempiterna et pro redemptione anime suae, Sancto Salvatori[1] et monachis ei servientibus, et ut ipse Freoc det singulis annis tributum de ipsa terra quamdiu vixerit ipse, et post mortem ipsius, quicumque tenuerit ex genere ipsius ipsam terram, similiter reddat. Factum (*sic*) est haec donatio in Rotono monasterio, .XI. kal. januarii, luna .XI., coram multis nobilibus viris : Freoc, testis, qui hanc donationem donavit; Leuhemel, prepositus, testis; Loies-

[1] Vox *Salvatori* typis scribitur majusculis.

uuallon, presbyter, testis; Comaltcar, presbyter, testis; Uuetenoc, monacus, testis; Adgan, monacus, testis; Catuuallon, clericus, testis.

LXVII.

(Fol. 65 r°.)

22 decemb. ann. 860 vel 866.

Ch. VIII^xx VI.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Karantcar .IIII. modios de brace, id est, Ranscamam-bith, pro hereditate sempiterna et pro redemptione anime suae, Sancto Salvatoris (*sic*) et monachis ei servientibus in Rotono monasterio, et ut ipse Karantcar det singulis annis in festivitate Sancti Martini, .VI. kalendarum, tanti pretii valentem de ipsa terram dum ipse vixerit; et si fuerit, post mortem ipsius, ex genere ejus qui tenuerit eam, similiter reddat; si autem non fuerit, maneat inconvulsa, in monachia sempiterna, Sancto Salvatori et monachis ei servientibus, omnibus diebus ad consummationem seculi. Factum est hoc in Rotono monasterio, die dominico, .XI. kal. januarii, coram his testibus : Loiesuuallon, presbyter, testis; Catuuallon, presbyter, testis; Carantcar, testis, qui hanc donationem donavit, testis; Comaltcar, presbyter, testis; Freoc, clericus, testis; Maenuueten, presbyter, testis; Uurmonoc, presbyter, testis; Tanetuuoion, testis; Uuetenoc, testis; Leuhemel, monacus, testis; Junuual, monachus, testis.

LXVIII.

(Fol. 65 v°.)

30 jul. ann. 867.

Ch. VIII^xx VII.

De Algam.

Haec carta indicat atque conservat quod vadiavit Fomus totum quod tenebat in Coluuoretan, quae sita est in plebe Alcam, cum massis et manentibus, cum terris cultis et incultis, totum et ad integrum, sicut Fomus tunc videbatur tenere, ad Convoionum[1] abbatem et ad monachos rotonenses pro .XX. et .IIII. solidis usque ad .XX. et unum annum, et alligavit fidejussores vel dilisidos ad supradictos

[1] In voce *Convoionum*, litterula *v* incerto tractu figuratur.

monachos his nominibus : Uuoletec et Critcanam et Nodhoiarn et Uuoruuoret, ita tamen ut reddat supradictos (*sic*) Fomus per singulos annos hunc censum quem ante reddebat supradictis monachis, id est, decem et .VIII. denarios iterum reddat eis et ad supradictum locum, omni anno, ad festivitatem Sancti Martini; et alligavit dilisidos de hoc censu his nominibus : Uuoletec et Critcanam; et si ad supradictum tempus, hoc est, ad caput .XX. et unius anni, supradicta terra (*sic*) non redimerit, aut filius ejus, maneat inconvulsa et in monachia sempiterna, id est, totum quod tenebat Fomus in Coluuoretan, cum omnibus apendiciis suis, Sancto Salvatori in Rotono monasterio et monachis rotonensibus. Factum est hoc in loco nuncupante aecclesia Alcam .III. kal. augusti, .IIII. feria, anni Domini .DCCC.LXVII., coram multis nobilibusque viris quorum haec sunt nomina : Fomus, qui dedit, testis; Cumhael, presbyter, testis; Anauuuoret, presbyter, testis; Uuoratam, presbyter, testis; Uuorlouuen, testis; Catuueten, testis; Leisou, testis; Ricanam, testis; Uuincalon, testis; Freoc, clericus, testis; Iudcar, clericus, testis; Mercrit, testis; Ursan, testis; Maelcar, testis; Driuin, testis; Euuon, testis; Saluu, testis; Liosoc, testis; Anoetoc, testis, misso (*sic*) monachorum; Leuhemel et Tudian monachi fuerunt in quorum manibus tradidit Fomus, cum sua manica, supradictam terram sicut supradictum est.

(Fol. 65 v°.)

LXIX.

2 januar. ann. 859.

Ch. VIII^xx VIII.

De Ker.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, Cadalo, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse

volo Sancto Salvatori et monachis in Rotono ei servientibus et regulam sancti Benedicti exercentibus, quod ita et feci, id est, donavi eis meum alodum in Caer, com (*sic*) manente nomine Petrone, et villam et pratum cum omnibus apendiciis suis, sicut a me videtur esse possessum, ita trado atque transfundo, in elemosina pro anima parentis mei et pro anima meâ et pro regno Dei, ita ut quicquid exinde facere voluerint, jure proprietario, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego ipse, aut ullus de heredibus meis, qui contra hanc donationem vel elemosinam aliquam calumniam generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, sed insuper contra cui litem intulerit solidos .CCC. conponat; et haec donatio atque elemosina firma et stabilis atque inconvulsa permaneat, cum stipulatione subnixa. Factum est hoc in mense januarii, feria .III. (*leg.* feria II), .IIII. non. januarii, luna .V., anno Dominice incarnationis .DCCC.LVIIII.[1], indictione .VII., regnante Karolo, dominante Salomone Brittanniam, Actardo episcopo Namnetis. Signum Cadalonis, qui dedit et firmare rogavit; Conuuoion, abbas; X. Leuhemel; X. Tribodi, monachus et presbyter; X. Adgan, monachus et presbyter; X. Liberii, monachus; X. Riuuere, monachus; X. Uuinuuetenn, monachus et presbyter; X. Otto, diaconus; X. Comaltoni (*sic*), monachus et presbyter, testis; Tegrimi; X. Adalingi; X. Ebroini; X. Tete; X. Fulcricus, monachus X. (*sic*) et diaconus, rogatu Cadalonis, scripsit et subscripsit.

LXX.

(Fol. 66 r°.)

Ann. elig. inter 851 et 856.

Ch. VIII[as] IX.

De Kaer et de Enes Manac.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Erispoe illam plebem que vocatur Chaer, cum massis et manentibus ei pertinentibus, id est, Avaellon et Clides et Vilata, cum vineis et pratis et insulam que vocatur Crialeis, id est, Enes-manac ad fabas, monachis Sancti Salvatoris in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, tra-

[1] Sæculo XVI interscriptum est, non autem merito, LXIX pro LIX.

dens eam in manu Conuuoioni abbatis, per manicam suam, in loco nuncupante Cancell. Factum est hoc coram multis nobilibus viris : Erispoe, qui dedit et firmare rogavit, testis; Budic, testis; Hoiarnscet, testis; Uuorûueten, testis; Penot, testis; Pascuueten, testis; Festgen, testis; Felix, diaconus, testis; Meior, presbyter, testis; imperante domno Lothario imperatore, regnante Karolo rege, dominante Erispoe Brittanniam, Courantgenus episcopus in Venedia civitate.

(Fol. 66 v°.)

LXXI.

20 nov. ann. elig. inter 853 et 864.

Ch. VIII^xx X.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Conatam virgadam terrae quae vocatur Rancarvi, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, Sancto Salvatori et monachis in Rotono ei servientibus, totam atque integram, cum omnibus apendiciis suis, ita tradidit in loco virgade alterius quam dederat eis pater ejus Tiarnan, sine censu, sine tributo alicui homini sub caelo nisi ad supradictis monachis (*sic*), et dedit ipse Conatam fidejussores tres in securitate ipsius terrae his nominibus : Tutuuallon, Anugen, Renouuart. Factum est hoc in domo Anauhoiarn presbyteri, .XII. kl. decembris, feria .II., coram nobilibus viris quorum ista sunt nomina : Conadam, qui dedit et firmare rogavit, testis; Conuuoion, abbas; Arthuuolou, presbyter, testis; Junuual, presbyter, testis; Anauhoiarn, presbyter, testis; Aluuoret, presbyter, testis; Otto, diaconus, testis; Riuuere, monacus, testis; Renouart, testis; Anaugem, testis; Tutuuallon, testis; Milon, testis; Uuinhael, testis; Arthueu, testis; Judre, testis; Uuoder, testis; Jarnuuoret, testis; Gedeon, testis; Uuorhocar, testis; Datlin, testis; Hincant, testis; Liosoc, testis.

LXXII.

(Fol. 66 v°.)

Ann. circiter 859.

Ch. VIII[XX] XI.

Pascuethen dedit sclusa (*sic*) in mare juxta Bronnaril.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Pascuueten locum ad faciendam exclusam in mare, juxta Bronaril, Sancto Salvatori et ejus monachis, pro anima sua et pro regno Dei, in monachia sempiterna, nisi octavum (*sic*) quod petiit Pascuueten partem in illa ad suum opus; et tunc dedit ei Leuhemel, prepositus, et Omni, monacus, qui tunc missi erant monachorum, terciam partem, exceptis marsupis et sepiis et aliis qui ad liminaria (*sic*) ecclesię pertinent. Factum est hoc in aula Camplatr, feria .II., mense nobembrio (*sic*), dominante Salomone Brittanniam usque Medanum flumen, Courantgeno episcopo in Venetis, Actardo episcopo in Namnetis, coram multis nobilibus viris quorum ista sunt nomina: Pascuueten, qui hanc donationem dedit, testis; Roenuuallon, testis; Frendor, testis; Salon, testis; Jarnt, testis; Retuuoret, testis; Dilis, presbyter, testis; Drilouuen, testis; Uuetenhoiarn, testis; Eumonoc, testis; Sapiens, testis; Gliuinc, testis.

LXXIII.

(Fol. 66 v°.)

22 aug. ann. 859.

Ch. VIII[XV] XII.

Salina Penlan.

Haec carta indicat qualiter pignoraverunt Chenbud et Kintuuant, filii Omni, salinam quae vocatur salina Penlan, quam et ipse Omni fecit ad Leuhemel pro .XLV. solidis usque ad caput .V. annorum, et si tunc redempta non fuerit, maneat usque ad caput alios .V. annos, et inde usque ad alios .V., deinde usque ad alios .V.; et si tunc redempta non fuerit, maneat fixa et inconvulsa, in monachia sempiterna, Sancto Salvatori et monachi (*sic*) in Rotono ei servientibus; et dederunt Cenhuuant et Khenbud fidejussores .IIII. in securitate ipsius salinę, his nominibus: Uuasuediu, Albeu, Melchi, Uuenermunoc. Factum est hoc in loco nuncupante Concor, juxta petram Concor, .III. feria, .XI. kal. septembris, anni Domini .DCCCLVIIII., inditio (*sic*) .VII.,

coram nobilis (*sic*) viris quorum ista sunt nomina : Kenbud et Chentuuant, qui pignoraverunt, testes; Leomel, presbyter et monachus, testis; Tribodu, presbyter et monachus, testis; Carmunoc, presbyter, testis; Uuetenan, testis; Uuoruuoer, testis; Gleumarcoc, testis; Kenmarcoc, testis; Menfinit, testis; Rufin, testis; Preselan, testis; Scaelan, testis; Jarnuuiu; Alnodet, testis; Duil, testis, qui et ipse accepit curam ipsius saline.

(Fol. 67 r°.)

LXXIV.

Ann. inter 859 et 865.

Ch. VIII^xx XIII.

De Poillac.

Haec carta indicat quod dedit Treanton filium suum nomine Tanchi, ad monachicum ordinem, Sancto Salvatori et Conuuoiono abbati et ejus monachis, et dedit cum eo totum Ultum flumen ab exclusa Muzin superiori usque ad fluvium Atr, et medietatem Bacb Houuori ab exclusa Stumou usque ad Loinprostan [1], et medietatem ville Critoc, cum manente nomine Connetcar; et dedit Treanton hanc donationem Sancto Salvatori et ejus monachis, absque ulla mutacione, pro anima sua, in monachia sempiterna. Facta est ista donatio idus julii, juxta Muzin, sub surbario, coram multis nobilibusque viris quorum nomina haec sunt : Milun, Buduuoret, Risuueten, Uurmgen, Euen, Comaltcar, Nadal, Gleubidoe, Hirhuueten, Tuduual, Mabon, Achiboe, presbyter; Uuoran, presbyter; Uuoruuoion, Uuorasoe, Roianthebet, Jarnuuoret, Lilloc, Uuetenoc, Loiesoc, Uurmhaellon, Uuedor, Liosoc, Judrich.

(Fol. 67 r°.)

LXXV.

Ann. circiter 861.

Ch. VIII^xx IIII.

Nannetico.... iuda.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, Donatus, et uxor mea Maria, et filii mei Ledinfredus et Genarius et Armeinbertus, dedimus Sancto

[1] Legitur apud D. Moric. *Loinsperstan.* (Vid. *Hist. Britann.* t. III, p. 300.)

Salvatori rotonensi et monachis servientibus, juctum unum vine (*sic*), situm in pago Namnetico, in villa nuncupante Conjuda [1], in campo qui dicitur Longo, pro vita aeterna et pro regno Dei, sine censu et sine tributo ulli homini nisi Sancto Salvatori et suis monachis. Facta est haec donatio in villa Kaer, in manu Leuhemel prepositus (*sic*), .XVI. kal. mar.; et postea, tercia die, .XIIII. kal. mart. [in *Chartul.* mr.] venerunt filii Donati ante ecclesiam Vilaria [2] et iterum donaverunt ac firmaverunt et bonos ac nobiles viros firmare rogaverunt; haec sunt nomina qui firmaverunt : Arduc, diaconus; Aldo, clericus; Runbert, Junam, Arnbert, Gennai, Gunmar, Haldric, Roinsil.

LXXVI.

(Fol. 67 v°.)

26 april. ann. 862.

Ch. VIII^xx XV.

De Reus.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Hencar aliquam partem terre de hereditate sua, id est, terciam partem Reus, Sancto Salvatori et monachis rotonensibus, cum massis et manentibus, cum omnibus apendiciis suis, sicut ab illo presenti tempore videbatur esse possessa, ita tradidit supradicto Salvatori et supradictis monachis, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, in monachia sempiterna, sine censu et sine tributo ulli homini sub caelo nisi supradictis monachis. Factum est hoc die dominico, .VI. kal. mai, in aecclesia Sancti Salvatoris, dominante Salomone Brittanniam, anno .V., adstantibus ibi multis nobilibus viris quorum nomina haec sunt: Testis, Hencar, qui dedit; Conuuoion, abbas; Adgan, presbyter [3]; Tribodu, presbyter; Leuhemel, presbyter; Liuer, presbyter; Omni, presbyter; Junuueten, presbyter; Haeluuocon, presbyter; Rituuoret, presbyter; Uuoder, Jarnuuoret, Sultiern, Uuoranton, Urblon, Horuic, Roenuuoret, Judhouuen, Jedcar, Uuoretcar.

[1] Aut forsan *Coniuda*.

[2] Æque *iularia* et *uilaria* legeretur.

[3] Hic usque ad *Iunuueten*, vox *presbyter* sic figuratur : *pr*.

(Fol. 67 v°.)

LXXVII.

9 jun. ann. 861 vel 867.

Ch. VIII^XX XVI.

In Penceriac de Gran et de Kaernuen.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Salomon villam que vocatur Granbudgen, sitam in Penceriac, quę Erispoe antea dederat Sancto Salvatori, in Rotono, et ita reddidit Salomon supradictam terram Sancto Salvatori et monachis rotonensibus, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, totam atque integram, cum omnibus appendiciis suis tam terris quam vineis, necnon et landis et omnibus rebus ei pertinentibus, in monachia sempiterna, sine censu et sine tributo ulli homini sub caelo nisi supradicto Sancto Salvatori et supradictis monachis rotonensibus. Factum est hoc in aula Barrech, feria .I., .VI. idus junii, coram multis nobilibus viris qui ibi aderant : Salomon, qui reddidit, testis; Bran, testis; Uuicon, testis; Sabioc, testis; Solon, testis; Kenmarcoc, testis; Hincant, testis; Maencant, testis; Arthur, testis; Hocunan, testis; Spereuui, testis; Limuuas, testis; Tanetmonoc, testis; Uualcmoel, testis; Rismonoc, testis; Hamoion, testis; Monachi (*sic*), testis; Kenetlor, testis; Beatus, diaconus, testis; Matuuoret, testis; Rietoc, presbyter; Joumonoc, presbyter, testis.

(Fol. 67 v°.)

LXXVIII.

6 mart. ann. 863.

Ch. VIII^XX XVII.

De Ploilan.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Salomon Brittannia[1] princeps Schiriou in Plebelann et Randremes Lanleuthei et tigran Lis-Jarnuuocon, Sancto Salvatori in Rotono et monachis ibi Deo servientibus, cum massis et manentibus, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cum omnibus appendiciis suis, totum atque integrum, tradidit supradicto Sancto Salvatori et monachis supradictis, sine censu et sine tributo et sine pastu caballis ulli homini sub caelo nisi supradictis monachis, in

[1] Primitus in ms. legebatur *Brittaniæ;* deleta est posterius litterula *e.*

elemosina pro anima sua et pro regno Dei, in dicumbito, in monachia sempiterna; et si quis mutaverit aut mutare voluerit, anathematizatus usque ad exitum vitę permaneat. Facta est ista traditio die sabbate, .II. non. martii, luna .XII., anno .VI. principatus ejusdem Salomonis in Brittannia, in loco nuncupante Liscolroet, adstantibus ibi multis nobilibus viris quorum nomina subter tenentur inserta: Salomon, princeps, qui dedit, testis; Uuenbrit, Rivelen, testis; Pascuueten, testis; Ratuili, diaconus, testis; Felix, diaconus, testis; Uuoretoc, presbyter, testis; Uuouuoret, testis; Moruueten, testis; item Moruueten, testis; Roenuuallon, testis; Haelcomart, testis; Comminan, testis; Dreuuoret, testis; Clamarcoc, testis; Uuicon, testis; Haeluualart, testis; Spereuui, testis; Conan, testis; Jarnfinit, testis; Breselmarcoc, testis; Rethuualart, episcopus, testis, in Potrocoet.

LXXIX.

(Fol. 68 r°.)

15 mart. ann. 863.

Ch. VIII^xx XVIII.

De Ploilan.

Haec carta indicat atque conservat quod dederunt Deurhoiarn et Jarnuuocon, filius ejus, in Plebelan, Penuuernet Crankendic et tigran Lis, Sancto Salvatori in Rotono et monachis ibi Deo servientibus, cum massis et manentibus, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cum omnibus apendiciis suis, totum atque integrum tradiderunt per manicas suas in manu Leheumeli monachi et Tudiani monachi, videntibus Roiantken uxore ejus et Uurlouuen presbytero, ita tradiderunt in elemosina pro animabus suis et pro regno Dei, sine censu et sine tributo alicui homini sub caelo nisi supradicto Sancto Salvatori et supradictis monachis; et si quis mutare voluerit aut mutaverit, aut ego ipse aut ullus de propinquis meis, auferat Deus ab illorum manibus hereditatem terrenam et regnum celeste, et in athemate (*sic*) permaneant usque ad exitum vite. Factum est hoc .II. feria, idus mart. luna .XXI.,

anno .VI. principatus Salomonis in Brittannia, in loco nuncupante Bessonn.

(Fol. 68 r°.)

LXXX.

17 mart. ann. 863

Ch. VIII^XX XIX.

Villa que vocatur Scriou.

Haec carta indicat atque conservat quod dederunt Pascic et Rinnan et Jarnuuoret et Catic et Tanethic illum campum qui est situs juxta Scriou, de silva usque ad rivum, et a rivo usquę ad viam, Sancti Salvatoris (*sic*) et monachis rotonensibus, in aelemosina (*sic*) pro animabus suis et pro animabus parentum suorum, sicut ab illis, presenti tempore, videbatur esse possessum; ita ut quicquid exinde facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem. Factum est hoc .IIII. feria, .XVI. kal. aprilis, anno .VI. principatus Salomonis in Brittannia, coram nobilibus viris qui ibi aderant : Catuuoret, testis; Uuorhoiarn, testis; Uuinhic, testis; Catnemet, testis; Bean, testis; Risan, testis; Jarnhobri, testis; Riginet, testis; et in ipso die supradicti elemosinarii rotonensibus [*add.* vendiderunt?] pro duobus solidis argentis, a via quae ducit ad silvam et a silva usque ad portum, et dederunt duos dilisidos Catuuoret et Catnimet in securitate supradicte terrae, videntibus et audientibus his qui subter scripti sunt : Catuuoret, Uuorhoiarn, Uuinhic, Catnimet, testis; Heian, testis; Risan, testis; Jarnhobri, testis; Riginet, testis.

(Fol. 68 v°.)

LXXXI.

Ann. inter 863 et 864.

Ch. IX^XX.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Jarnuuoret claudum[1] unum jurnalem Conuuoiono abbati pro .XII. denariis et dedit fidejussorem ipsius terrae Haelhouuen; isti sunt testes : Paschic, testis; Rinan, testis; Sulmonoc, testis; Anauuuoret, testis.

[1] Vox *claudum* sic figuratur in Codice : *claud.*

LXXXII.

(Fol. 68 v°.)

Ann. circiter 865.

Ch. IX^XX I.

De Brontro.

Haec carta indicat quod dederunt supra scripti viri totam portionem suam in illo campo nuncupante Brontro, qui est situs juxta Scriou ubi nunc locum Sancti Salvatoris et monachorum rotonensium, vendentes singuli sive donantes totam possessionem suam in illo campo, a sillia (*sic*) usque ad Carnun, Sancto Salvatori et Conuuoiono abbati et suis monachis, in monachia sempiterna; et dederunt fidejussores quos dedit supradictus Souuin : Paschic, Junetmonoc, Rinan; et hii sunt fidejussores quos dedit Tanethic : Paschic, Haelhouuen, Comhoiarnt; et hii sunt quos dedit Pascuuoret : Paschic et Sulmonoc. Factum est hoc super ipsam terram, mense martio, his presentibus : Hinconan, presbyter, testis; Liosic, presbyter et monachus, testis; in quorum manibus donaverunt supradictam donationem.

LXXXIII.

(Fol. 68 v°.)

De C...

24 mart. ann. 861.

Ch. IX^XX II.

De Carantoir.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Glur censum de dimidia parte Rantuduael et de tercia parte Rancunuuas, cum duobus villariis Macoer, Sancto Salvatoris in Rotono et monachis rotonensibus, pro anima sua et pro regno Dei, id est, .v. denarios ad festivitatem Sancti Martini, omni anno, et ut ipse reddat quamdiu vixerat (*sic*) et post mortem ejus, si ipse supradictam terram Sancto Salvatori non dederit, ad integrum quicumque illam tenerit, reddat hunc censum, sicut jam diximus; et posuit hanc elemosinam per manicam super altare Sancti Salvatoris, coram Conuuoion abbate et pluribus de monachis, .VIIII. kal. aprilis, .II. feria; et postea firmavit Glur hanc donationem ante aecclesiam Carantoer, coram Omni, monacho, misso monachorum, et coram multis nobilibusque viris quorum haec sunt nomina : Ratuili, testis; Uuoruuocon, testis; Haeluualoe, presbyter,

testis; Hinoc, testis; Catnimet, testis; Uuetenuuoret, testis; Uuoretan, testis; Euhoiarn, testis; Loiesuuocon, testis; Uuinnoc, testis; Iuduuallon, testis; Trehoiarn, testis; Hinhoiarn, testis.

(Fol. 69 r°.)

LXXXIV.

De salina que vocatur Cham et alia que vocatur Permet in Bhat [1].

4 octob. ann. 862. — Ch. IX^xx III. — De salina que vocatur Cham et alia que vocatur Permet.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Oremus, presbyter, duas salinas Uas (*leg.* Baff), in elemosina pro anima sua, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono monasterio degentibus, id est, salinam que vocatur Cham, et aliam que vocatur Permet, sine censu et sine tributo ulli homini sub caelo nisi supradictis monachis, et sunt hae saline in insula que vocatur Baf. Celebrata ista donatio in insula que vocatur Baf .III. feria [2], .IIII. nonas octobris, luna .VI., coram his testibus : Oremus, presbyter, testis, qui hanc donationem donavit; Liberius, presbyter et monachus, testis; Maenhic, presbyter, testis; Saluu, testis; Trehen, testis; Jacob, testis; Felix, testis; Uuoretan, testis; Maenuueten, testis; Finituueten, testis; Sulbrit, testis; anno .IIII. gubernante Salomone Brittanniam, Courantgenus episcopus in Venedia, Conuuoion abbas in Rotono monasterio.

(Fol. 69 r°.)

LXXXV.

De villa que vocatur Rancaruuan in Ploilan.

17 jun. ann. 862. — Ch. IX^xx IIII. — De Ploilan.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Pascuueten de sua hereditate in Bene, quae dicitur Rancaruuan, cum duobus manentibus, Loieshic, Sancto Salvatori in Ploelan, pro sanitate Salomonis quando infirmabatur in Lis Penfau, stans Pascuueten ante lectum Salomonis,

[1] Titulus rubro colore delineatur. [2] Non valet indicatio feriæ.

tradidit supradictam terram in manu Conuuoioni abbatis, in elemosina perpetua, sine censu et sine tributo, sine opere, sina ulla re ulli homini nisi Sancto Salvatori; Salomon, testis; Botuuan, testis; Moruueten, testis; Conan, testis; Finoes, testis; Felix, testis; Gloesanau, testis; Guocheleure, testis; Uuinmael, testis. Factum est hoc in Lis-Penfau, .IIII. feria, .XV. kal. julii.

LXXXVI.

(Fol. 69 r°.)

De villa Alli in Guerrandia.

10 jul. ann. 865. — Ch. IX^XX V.

Haec carta indicat atque conservat quod pignoravit Duil, filius Rivelen, et homo illius nomine Catlouuen, salinam que vocatur Salin-Permet, sitam in plebe Uuerran, in villa que vocatur Alli, pro .XX. solidis karolicis, usque ad caput .VII. annorum, et si tunc redempta non fuerit, maneat in monachia sempiterna Sancto Salvatori et monachis ejus, absque ulla redemptione usque in finem mundi; et dederunt Duil et Catlouuen fidejussores .IIII. in securitatem istius pignorationis vel venditionis, his nominibus : Breselan, Uurgen, Ragenbalt, Martinan. Factum est hoc in plebe Uuerran[1], nuncupante Treb Querman, .VI. idus julii, .III. feria, luna .XII., coram multis testis (*sic*) quorum ista sunt nomina : Duil, qui dedit, et filios (*sic*) ejus; Catuueten, Jarnuueten, Uualdinan, testis; Budinit, testis; Catlouuen, testis.

LXXXVII.

(Fol. 69 v°.)

18 aug. ann. 861 vel 867. — Ch. IX^XX VI. — De Avizac.

Noticia in quorum presentia reddidit Rihouuen dimidiam partem sitam in plebe Avizac quam Conuuoion abbas dederant (*sic*) sub censu, .id. (*sic*), ut ex illa redderet .XII. denarios singulis annis. Postea, ipse Rihouuen reddidit, cum manica sua, in manu Leuhemel et Liuer qui

[1] Addendum : *in loco.*

erant missi monachorum rotonensium, Sancti (*sic*) Salvatori in Rotono et suis monachis, cum terris, cultis et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, totum et ad integrum, cum omni supraposito suo, sicut ipse Rihouuen multo ante tempore supradictis monachis et supradicto loco in sua elemosina in rem proprietario (*sic*) dederat. Factum est hoc in loco nuncupante Saluuannac, .II. feria, .XV. kalendas septembris, coram his testibus: Rihouuen, qui dedit, testis; Hunhouuen, testis; et Uuinanau, testis; filius ejus, testis; Catuuotal, testis; Loiesuuoret, missus Salomonis, testis; Just, testis; Hadric, testis; Fulcrat, testis; Iarnuuere, testis; Barbdifeith, testis; Hitin, testis; Buduuoret, testis; Uuoletec, testis· Hincant, testis; Paschic, testis.

(Fol. 69 v°.)

LXXXVIII.

Ab ann. 832 ad ann. 850.

Ch. IX^xx VII.

De Bronhitin.

Haec carta indicat atque conservat qualiter venerunt Illoc et Risuuoret, Risuueten et Buduuoret, Cantuueten, Haeluuocon, et Hocar, et alios, ad caput pontis, Nominoe in obviam monachorum, Conuuoion, Cumdelu, Jarnhitin, Acun, propter Trebmor et Bronhitin, eo quod non reddebant rendam ipsi et ipsis; et fecerunt pacem, consentiente Nominoe, qui ibi aderant (*sic*) presens; et dedit Illoc fidejussores: Driduuallon presbyterum [1], Roenuuallon, Uuorasou, propter reddam (*sic*) per singulos annos, ad monacho (*sic*) in Rotono, id est, .III. solidos aut tonellam plenam de vino et .XI. panes et unum porcum vivum valentem .VI. denarios, aut mortuum octo denarios; similiter et Risuuoret fecit de Bronhitin, et dedit fidejussores Roenuuallon et Uuorasou. Factum est hoc coram multis testibus: Nominoe, Uuoruuoret, testis; Comminan, testis; Jostin, testis; Salamun (*sic*), testis; Biscam, testis; Trecouuen, testis; Albrit, testis; Conkin, testis; Uuetenuuoret, testis; .IIII. feria, .II. idus, nonas mai (*sic*).

[1] Hic sicut et supra *presbyter* sic figuratur: *prb.*

LXXXIX.

(Fol. 70 r°.)

Ann. 871.

Ch. IX^XX XVIII, IX^XX X (*sic*).

De Adriano papa et Salomone.

Domino ac beatissimo apostolici ordinis aecclesiae Sedis Romane Adriano, Salomon Brittonum dux, flexis genibus clinoque capite, in Christo fideliter pacis diuturnitatem.

Mundi termino appropinquante, ruinisque crebrescentibus, cum certa signa plurimis manifesta videntur, Romam vovimus ire, orationis causa; sed tamen cum jam voluntatem nos tocius Brittannię voluntatem probare curavimus, omnes abnuerunt, nolentes nos adire orationem apostolorum Petri et Pauli, caeterorumque Christi fidelium, pro eo quod pagani utrimque secus injuste vallant terminos nostrae potestatis; et ideo, considerans peccaminum gravitatem et reminiscens bonitatis Dei, precor Almipotentiam vestrae dignitatis ut haec munuscula placido ac sereno vultu, in persona supradictorum sanctorum Apostolorum, dignetur aspicere, hoc est, statuam auream nostrae magnitudinis tam in altitudine quam in latitudine, cum lapidibus diversi generis, et mulum cum sella et freno et chamo, valentem per omnia .CCC. solidos; et coronam auream lapillis adornatam preciosis, .DCCCC. solidos valentem, et .XXX. camsilas et .XXX. laneas drapas variis coloribus intertinctas, cum .XXX. cervinis pellibus, .LX. et paria pedalium ad opus domesticorum vestri fidelium, et .CCC. solidos denariorum. Sed tamen licet sint hec omnia conspectui vestrae dignatis vilia, mementote viduae paupercule in templo Domini devota mente duo minuta offerentis, et interim innotescere Almitati vestrae largiflue per has literulas et hos gerulos, hoc est, per Jheremiam episcopum et Felicem archidiaconum ceterosque fideles nostros qui in vestri sunt presentia, quod unum aedificavi monasterium, quod adhuc in honore alicujus sancti non est dedicatum. Quocirca, Sublimitatem vestrae dignitatis precamur ut reliquias quas a vobis et a plurimis jam probatas, auxiliante Deo, digne possidetis, et quibus nostra insula melius, Christo favente, possit inluminari, cum his

nostris fidelibus dirigatis. Grandia posco quidem, sed vos dare grandia nosti.

(Fol. 70 v°.)

XC.

Ann. 874 (?).
Ch. IX^xx XI.

Dilectissimo filio amantissimoque Salomoni Brittannie duci omnibusque suis fidelibus, Adrianus, nutu Dei Papa, perennem in Christo salutem.

Largitas vestrae potestatis intñat (*sic*) nos veraciter per inducias septem dierum velle, orando, jejunando, vobis gratulanter respondere. Transactis autem septem diebus, nobis omnibusque Romanis in oratione et jejunio perdurantibus, visum est mihi tribusque meis cardinalibus, Spiritu Sancto revelante, ut de corpore Beati Leonis Pape vobis tramiterem (*sic*), quia grande munus est. Igitur, notum vobis sit, filii (*sic*) carissime, omnibusque cristianis orsum (*sic*) audientibus, quod nos, cum nostrorum auctoritate, brachium supradicti Pape, ad inluminationem et adjutorium et defensionem honorificae regionis vestrae, dirigimus. Pro certo, per illum enim certissime probavimus Dominum fecisse multa mirabilia, et ut fides vestra magis ac magis in illo acrescat, ipse est sanctissimus Leo qui per invidiam Romanorum oculis linguaque privatus, gratia Dei operante, mirabiliter fuit restauratus quatenus septempliciter eisdem oculis clarius vidit, et eadem lingua Verbum Dei eloquentius predicavit. Et ideo auctoritas romana prevaluit in hoc ut omnes a Ligeris fluvio usque occidentalem plagam quos aut etas (*sic*) aut sexus aut persona impedit tribus vicibus reliquias illius in anno frequentant; et inde votum Romam eundi, quod voverint, nostro libitu et auctoritate, adimpleant. Valete in Christo, fideles Britanniae habitatores, amen[1].

[1] A voce *Valete*, cujus littera *V* unciali delineatur typo, viridi rubroque colore ultima depingitur linea, litteris autem majusculis.

XCI.

(Fol. 70 v°.)

14 febr. ann. (?).

Ch. IX^xx XII.

De Carantoir.

Magnificis viribus (*sic*) nomine Buduuoret, presbytero, vel germano suo, nomine Anauuuoreto, emptoribus, nos enim in Dei nomine, Cunmailus, et germanus meus Judhaelus, constat nobis vendidisse et ita vendidimus rem proprietatis nostrae, hoc est, de terra modios .VI. de brace, nuncupantes Ranjduduallon, et dimidium Rancomalton, sita in pago nuncupante Brouueroch, in condita plebe Carentoerinse, in loco compoto Bachin, in villa que vocatur Trebarail, finem habens de uno latere et fronte Rancampbudan et Ranriuuocon, de altero vero latere et fronte Botuuillan et Ranuuorhamoi, unde accepimus a vobis precium in quo nobis bene conplacuit, illis presentibus, subtertenentur inserti, hoc sunt in totum solidos .XXXI., habeatis, teneatis, faciatis exinde quicquid volueritis, cum terris cultis et incultis, silvis, pratis, aquis, aquarumve decursibus, pascuis et omni supraposito suo, sicut a nobis, presenti tempore, videtur esse possessum, ita tradidimus de jure nostro in vestra potestate et dominatione, in luh, in dicombito, in alode comparato, dicofrito, et sine ulla renda, et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi Buduuoreto presbytero vel germano ejus Anauuoreto et cui voluerint post se, ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueritis, jure proprietario, liberam ac firmissimam in omnibus habeatis potestatem ad faciendum; et obligamus (*sic*) vobis fidejussores vel dilisidos in securitate ipsius terrae his nominibus : Edelfrit, Rathoiarn et Cabud; et, quod fieri non credimus, si fuerit ulla quislibet persona aut nos ipsi aut ullus de heredibus meis (*sic*), vel propinquis nostris vel quislibet persona, qui contra hanc venditionem istam aliqua calomnia vel repeticione generare presumpserit, illud quod repetit insuper et contra cui litem intulerit solidos .LXII. multa conponat; et haec venditio firma et stabilis permaneat, manibus nostris firmavimus et bonis viris adfirmare rogamus. X. Cummail, testis; Judhail, testis; Loiesuuoret, testis; Portitoe, testis; Jarnhitin, testis; Hinuualart, testis; Maenuuoret, testis;

Merthinhael, testis; Uuoletec, testis; Haelin, testis; Ninan, testis; Uuobriam, testis; Haellifois, testis; Euhoiarn, testis; Roenuuallon, testis; Uuetenuuoret, testis; Rishoiarn, testis; Sulhail, testis; Druunet, testis; Tatel, presbyter, testis; Hirdan, testis; Ludon, presbyter, testis. Factum est hoc, sub die .XVI. kalendas marc., .VI. feria, in loco villa Arhael, die dominico (*sic*).

(Fol. 71 r°.)

XCII.

2 april. ann. 861 vel 867.

Ch. IX^XX XIII.

De Rochudon.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Sulmonoe, filius Uesilloc, campum qui est in loco nuncupante Botcuton, qui ei in sua portione cum fratribus suis cesserat, cum vinea quam ipse Sulmonoc in ea plantavi erat (*sic*), Sancto Salvatori in Roton et monachis rotonensibus, in elemosina pro anima sua, in monachia sempiterna. Factum est hoc in monasterio Roton, .IIII. nonas aprilis, .IIII. feria, et posuit supradictus Sulmonoc hanc donationem pro (*sic*) manicam suam super altare coram Conuuoiono abbate et suis monachis, et coram ceteris filiis Uuesilloc aliisque nobilibus.

(Fol. 71 v°.)

XCIII.

18 septemb. ann. 860 vel 866.

Ch. IX^XX XIIII.

De Plohernin et de Malencac.

Haec carta indicat atque conservat quod beneficiavit Conuuoiono (*sic*) abbas et monachi rotonenses Trebuuiniau in plebe Hoiernin filium Tretbras cum terra sua in plebe Malanzac, ad Haeluuocon Sqrenic, dum abbati et monachis placuerit, coram multis nobilibus viris : Leuhemel, presbyter et monachus, testis; Tribodu, presbyter et monachus, testis; Liosic, presbyter et monachus, testis; Tudian, presbyter et mon. testis; Uuorgouan, testis; Ninan, testis; Uuiuuoret, presbyter, testis; Unum, presbyter, testis; Tedei, presbyter, testis; Hinuualart, testis; Milun, testis; Haeluuocon, testis; Greduuoret, testis; Ratuili,

testis; Ili, testis; Iarlios, testis. Factum est hoc in silva super Avam fluvium, die .IIII. feria, .XIIII. kl. octobris, anno dominice incarnationis.

XCIV.

(Fol. 71 v°.)

Ann. circiter 866.

Ch. IX^xx XV.

Haec carta indicat atque conservat [*add.* quod] dederunt Roinoc et Annoethoc et Delehedoc, filii Leuuer, petiolam de terra sua, id est, duos jurnales de campo Maen, de Ranuuorgoel, que jacet inter duas fossas et viam et rivum, Sancto Salvatori in Plebelan et suis monachis, pro animabus suis in elemosina et in monachia sempiterna.

XCV.

(Fol. 71 v°.)

Ann. 861.

Ch. IX^xx XVI.

De salina Lulu et secunda Leiham in Guerran.

Haec carta indicat atque conservat qualiter vendiderunt filii Lulu salinas suas Conuuoiono abbati et suis monachis in Rotono monasterio habitantibus, pro solidis octuaginta, usque ad terminum quinque annorum; prima salina vocatur Lulu; secunda appellatur Leiham; tercia vero ipsius propria; et si redemptę non fuerint in finem .v. annorum, maneant iterum alios .v. annos in potestate monachorum; et si in fine decimi anni non fuerint redempte, maneant perpetualiter inconvulse atque inseparate Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono monasterio habitantibus usque ad consummationem seculi. Isti sunt fidejussores in securitate supradictae venditionis : Iulin, Uuecon, Kinetuuant, Budinet. Isti sunt testes qui viderunt et audierunt hanc venditionem : Leuhemel, presbyter, testis atque monacus, missus monachorum; Liberius, similiter presbyter et monachus; Hincunnanus, presbyter, monachus; Uuinibald, testis; Buduueten, presbyter, testis; Cleumarcoc, testis; Tudian, testis; Uuinanau, testis; Merchrit, testis; Uuasbidoe, testis, filius Lulu, qui hanc venditionem fecit; testis Duil; Breselan, testis. Factum est hoc, in mense septembrio, .III. fe-

ria, in aecclesia Uuenran, anno .IIII. gubernante Salomone Brittanniam, Courantgenus episcopus in Venedia civitate.

(Fol. 72 r°.)

XCVI.

Ann. 867.

Ch. IX^xx XVII.

De Poillac.

Noticia in quorum presentia venit Ritcant, noviter postquam vestitus erat de abatia (*sic*) Sancti Salvatoris, et alii ex fratribus cum eo, ante Rivilin commitem in Bronjuduuocon, interpellans quosdam homines quorum ista sunt nomina : Milun et Heluuocon, filium Risoc, et Biduuoret, et Haeluuocon, filium Standulf, de jam dicta villa quam Conuuoion abbas, cum consensu suorum monachorum, beneficiaverat eis in fidelitate Sancti Salvatoris et abbatis qui fuisset in Roton et omnium monachorum rotonensium, ut redderent ipsa beneficia in manu sua, quia ipse erat electus ad abbatem post Conuuoion; et tunc reddiderunt viri supranominati beneficia sua que, usque tunc, ex datu Conuuoion tenebant, in manu Ritcant novi abbatis. Deinde ipse Ritcant, ipsis suppliciter precantibus, reddidit illis iterum ipsa beneficia ex consensu fratrum, in fidelitate et servitio Sancti Salvatoris et sua et omnium monachorum rotonensium; et ut essent defensores tocius abbatię Sancti Salvatoris, nisi forte, quod absit, commes qui fuisset in Poilac contrarius monachis rotonensibus, tunc, ipsi reddant beneficia sua in manu Ritcant abbatis vel cujuscumque qui fuerit abbas in Rotono; et dederunt viri supradicti fidejussores ad Ritcant ut essent fideles, juxta hunc modum, Sancti (*sic*) Salvatori et abbati qui fuerit in Rotono et monachis rotonensibus; isti sunt fidejussores quos dedit Milun in hac fidelitate et servitio, id est, Haeluuocon, filius Standulf, et Haeluuocon, filius Risoc; et isti sunt quos dedit Haeluuocon, filius Risoc, id est Milun et Haeluuocon, filius Standulf, et Maban; et hi sunt quos dedit Buduuoret, id est, Maban et Christian et Arthuuiu; Arthuuiu, tamen, sicut Conuuoiono abbati dederat, tamen Haeluuocon, filius Standulf, nunc tunc reddidit. Factum est hoc in plebe Poliac, in Bronjuduuocon, .VI. kalend. marc., .II. feria, ante

Rivelen commitem, coram multis nobilibusque viris quorum ista sunt nomina : Rivelen, commes, testis; Telent, testis; Driuueten, testis; Briuualt, Gleumarcoc, testes; Uuormoet, Groniar, testis; Benedic, testis; Risuueten, testis; Ulirgen, testis; Euuen, testis; Uuoetuual, testis; Uuoruuinet, testis; Coruueten, presbyter, testis; Uurdisten, testis; Haeluuocon, testis; Maencouual, testis; Dreanton, testis; Trederh, testis.

XCVII[1].

(Fol. 72 v°.)

9 febr. ann. 8...?

Ch. IX^xx XVIII.

De Castel Guel quod est Penfau.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Ricoglin, presbyter, considerans gravitudinem peccatorum meorum et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, Ricoglin, presbyter, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum volo esse Sancto Salvatori rotonensi et monachis in Rotono monasterio Deo servientibus, quod ita et feci, id est, donavi eis monasteriolum quod vocatur Castel-Uuuel[2] situm super ripam Visnonici fluminis, in plebe nuncupata Avizac, cum pratis, pascuis, exclusis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, sicut a me jure hereditario nunc usque videtur esse possessum, ita trado atque transfundo Sancto Salvatori et supradictis monachis ei in supradicto monasterio servientibus, in elemosina pro anima mea et pro regno Dei, ita tamen ut censum annualem debitum Sancto Samsoni ex ipso monasteriolo ipsi monachi omni anno reddant; et si fuerit, aut ego ipse, aut aliquis de coheredibus meis, aut

[1] Sæculo XVI, ad marginem scriptum est : « Il y a encores à présent ung fief appellé *le Convent*, alias *la Bretonnerie*, et, un peu au-dessous, *Avezac*. » — [2] Supra *Uuuel*, sæculo XVI, interscriptum est : *Alanguel*.

alicujus hominis aliqua persona, qui contra hanc donationem atque elemosinam aliquam calumniam generare presumpserit, .c. solidos conponat, cui litem intulerit, et illud quod repetit non vindicet, et ista donatio atque elemosina per omnia tempora fixa atque inconvulsa permaneat, sine censu, sine tributo ulli homini nisi supradictis monachis, ita tamen ut ipsi monachi censum annualem debitum Sancto Samsoni, omni anno, sine aliqua contencione reddant, sicut et ego et mei parentes nunc usque reddimus. Factum est hoc in Rotono monasterio, .v. feria (*leg.* VII), .v. idus februarii, luna .xv. (*leg.* XVI), Susanno episcopo in Venedia civitate, Nominoe principe tocius Brittannię ibi presentialiter adstante atque hanc elemosinam atque donationem concensiente (*sic*), aliisque multis nobilibus Brittanniae presentibus atque istam donationem consencientibus ac firmantibus, quorum ista sunt nomina : Ricoglin, presbyter, qui dedit et firmare rogavit, testis; Numinoe (*sic*), princeps Brittannie, testis; Haelrit, episcopus, testis; Erispoe, testis; Hoiarnuueten, testis; Salomon, testis; Budic, testis; Dumnouuallon, testis; Athoire, testis; Uuoruuoret, testis; Bledic, testis; Uuodhochic, testis; Comminan, testis; Doetcar, testis; Hebgoeu, testis; Dubrien, testis; Biscan, testis; Portitoe, testis; Cadalun, testis; Roenuuallon, testis.

(Fol. 73 r°.)

XCVIII.

30 jan. ann. 866.

Ch. IX^xx XIX.

De Guerran.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Oremus salinas suas Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono monasterio habitantibus, in helemosina (*sic*) pro anima sua et pro regno Dei ; .I. quae vocatur Francailun; II. salina mediana; III. quae vocatur Salincron, necnon et dimidiam partem terrae quae vocatur Uuinibert, cum hominibus, cum pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, sicut abjacet, est sita in insula que vocatur Baf; et solvitur de illa partem (*sic*) terrae denarios .x. et .VIII. et unum multonem et panes .xv. Factum est hoc in supradicta insula, .IIII. feria, .III. kalend. februarii, coram his

testibus : Liberius, presbyter, et Omni presbyter, missi monachorum; Oremus, presbyter, qui hanc donationem dedit, testis; Terretic, presbyter; Kenmicet, presbyter, testis; Catte, filius ejus, testis; Galcon, testis; Maelocan, testis; Judlin, testis; Isaac, testis; Felix, testis; Jacob, testis. Factum est hoc in tempore Karoli regis, Salomone dominante Brittanniam, Courantgeno episcopo Veneticam (*sic*).

XCIX.

(Fol. 73 r°.)

23 oct. ann. 866.

Ch. cc.

De Algam.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco, in Dei nomine, Bili, et conjux mea Morliuuet, considerantes gravitudinem peccatorum nostrorum et reminiscens (*sic*) bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; nos igitur, de tanta misericordia et pietatem (*sic*) Domini confisus (*sic*), per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volumus monasterio Sancti Salvatoris, quod vocatur Roton, et monachis ibi regulam sancti Benedicti exercentibus, donavimus eis partem terrae que vocatur Rantaruu, in plebe Alcam, in loco nuncupante Nanton, cum colonibus (*sic*) manentibus supra, filiis Dreuuoret et semine eorum, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, et omnibus circum adjacentiis, in monachia sempiterna, sine censu et sine tributo ulli homini sub caelo nisi supradictis monachis, ita ut ab hac die quicquid exinde pro utilitate monasterii facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem. Facta est haec donatio, .x. kalend. novembris, .IIII. feria, in plebe Serent, in aula quae vocatur Lisfauin, et donaverunt in manu Ritcant filii sui et Leuhemel prepositi, coram Loiesuuallon presbytero et Maenuueten presbytero, postea monacho Arthlon et Bertuualt et Cunan. Postea venerunt, orandi causa, ad supradictum monasterium,

.IIII. idus novembris, .I. feria, et posuerunt cespitem de illa terra super altare Sancti Salvatoris; et ita firmaverunt coram omnibus poene monachis et cum Conuuoiono abbate aliisque nobilibus viris quorum haec sunt nomina : Bili et Morliuuet, qui dederunt; et Urbien, eorum filius, testis; Cunan, testis; Miot, testis; Houuoret, testis; Caduualart, testis; Catuuallon, testis; Conuuoion, testis; Tribudu, testis; Drioc, testis; Catuuoret, testis; Uuoeder, testis; Jarnuuoret, testis; Sultiern, testis.

(Fol. 73 v°.)

8 jun. ann. 861 vel 867.

Ch. CCI.

In plebe Keriac.

C.

Haec carta indicat atque conservat quod reddidit Salomon villam que vocatur Bronbudien, sitam in plebe Keriac, quam Erispoe antea dederat Sancto Salvatori in Rotono, et ita tradidit Salomon supradictam terram Sancto Salvatori et monachis rotonensibus, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, totum atque integrum, cum omnibus appendiciis suis tam terris, in monachia sua sempiterna, sine renda et sine tributo ulli homini sub caelo, nisi supradicto Sancto Salvatori et monachis supradictis rotonensibus. Factum est hoc in aula Barrech, feria .I., .VI. idus junii, coram multis nobilibus viris qui ibi aderant: Salomon, qui dedit, testis; Bran, testis; Uuecon, testis; Sabioc, testis; Salomon, testis; Kenmarcoc, testis; Hincant, testis; Maencant, testis; Arthur, testis; Hocunan, testis; Spereuui, testis; Limuuas, testis; Tanetmonoc, testis; Uualtmoe, testis; Rismonoc, testis; Hamaion, testis; Monochi, testis; Kenetler, presbyter, testis; Beatus, diaconus, testis; Matuuoret, testis; Rietoc, presbyter, testis; Loumorin, presbyter, testis.

(Fol. 73 v°.)

Ann... (?)

Ch. CCII.

De silva ad monasterium Gorasoi.

CI.

Ego, in Dei nomine, Borc, et ego, Fetbert, et ego, Resbert, constat nos vendere et ita vendidimus petiolam de nostra terra nuncupante

Villar Uurhatoui[1], de silva quae in circuitu ejus est usque ad terminum quod tunc posuimus, ad aliquam (*sic*) hominem nomine.....

. . . . . .

[Hic desunt chartæ a numero CCII ad numerum CCVII[2].]

CII.

..... fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, Eudon, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo Sancto Salvatori in Rotono monasterio et monachis rotonensibus, vel donavi eis totam partem virgade Bronboiat et .v. modios de brace in villa quae vocatur Jedeca et .IIII. modios et semodium de Ranmilier et .IIII. modios de Ranloitan, sitos in pago nuncupante Poutrocoet, in plebe quae dicitur Anast, in loco nuncupante Caton, cum terris, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, totum et ad integrum, cum omni supraposito suo, sicut a me videtur esse possessum, ita trado atque transfundo Sancto Salvatori et supradictis monachis, in elemosina et in monachia sempiterna, pro anima mea et pro regno Dei, ita ut quicquid exinde facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit quislibet aut ego ipse aut aliqua posita persona contra hanc donationem aliquam calumniam vel repeticionem generare presumpserit, .c. solidos multum conponat, et quod repetit non vindicet; sed haec donatio firma ac stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa. Factum est hoc in plebe Anast, in villa Jedeca, .IIII. idus novembris, .II. feria, luna[3] .VIII., coram his testibus : Tudian et Eutanet, presbyteri, et Mocius, missi monachorum; Set̃, testis; Gedeon, testis; Catlon, testis; Hirduuoion, testis; Ratuueten, testis; Uuoranton, testis; Blen-

10 nov. ann. 867. — Ch. CCVII.

[1] Legeretur aliter : *Uurhatoiu.* — [2] Adnotatio hæc ad marginem, sæculo XVII, inscripta est. — [3] Legendum : *luna IX.*

liuuet, testis; Uurgen, testis; Diuuadoc, testis; Uurhoiarn, testis; Menion, testis; Pertuuocon, testis; Clemens, testis; Cunmarch, testis.

(Fol. 74 r°.)

CIII[1].

10 jun. ann. 868.

Ch. IX^XX XVIII.

Haec carta indicat atque conservat quod dimisit Cunan, filius Portitoe, opera (op. in ms.) quae de hereditate Rethuuobri quae rendebat Sancto Salvatori et Ritcanto abbati et suis monachis, ita ut de illo die usque ad mortem suam non querat opera de supradicta hereditate, nisi forte monachi rotonenses ei, pro sua fidelitate, eam beneficiaverint. Factum est hoc in monasterio Sancti Salvatoris, in Plebelan, .v. feria, ebdomada Pentecosten, .IIII. idus junii, his presentibus : Conan, qui dedit; Ritcandus, abbas; Liosic, presbyter et monachus; Comalton, testis, presbyter et monachus; Uuetenoc, presbyter et monachus; Uuorgouan, presbyter et monachus; Maenuueten, presbyter et monachus; Voretoc, presbyter et monachus; Uuetenoc, presbyter; Ratuuan.

(Fol. 74 r°.)

CIV.

Ann. circiter 859.

Ch. IX^XX IX.

De salina Beril.

Haec carta indicat atque conservat quod vadiaverunt Maencar et Modrot salinam quae vocatur Beril pro .xv. solidos (*sic*), ad monachos rotonenses, quoadusque potuerint eam redimere, et alligaverunt fidejussores in securitate supradicte saline, his nominibus : Uuoretan, Minuueten, Judcum, Uuenermonoc, Uurgual. Factum est hoc ante aecclesiam Uuenran, die dominico, regente Salomone Brittanniam, Courantgeno episcopo in Venedia, Actardo episcopo in Namnetica, his presentibus : Hinconnan, presbyter et monachus, missus et monachorum; Uuinibalt, presbyter; Duil, filius Rivelen, testis, et alius Duil.

[1] Vid. Dom. Moric. *Act. Brit.* t. I, col. 266.

CV.

(Fol. 74 v°.)

Ann. 857 vel 858.

Ch. ccx.

Judicium ante Salomonem rex (*sic*) de Bain et de Siz.

Noticia in quorum presentia requisivit Salomon, princeps Brittanniae, Ratfrid quare fregisset securitatem suam super Conuuoiono (*sic*) abbatem et monachos Sancti Salvatoris in illa perturbatione post mortem Erispoe, quia supradictus Ratfred et fratres ejus in supradicta pertubatione venerunt ad monasterium Roton, dicentes se esse heredes in Bain, et nisi Conuuoion abbas et sui monachi redderent eis suam hereditatem in Bain, totam abbatiam Sancti Salvatoris incenderent et predarent. Tunc supradictus abbas et ejus monachi inviti et necessitate conpulsi, dederunt eis quod querebant, id est, octo partes in Bain et .IIII. partes et dimidium in Siz. Nec in hoc eis satisfuit, nisi supradicti monachi .IIII. homines in securitate istius redditionis eis darent; nec non et illud constricti et coangustati fecerunt ne tota illa plebs arderetur. Sed postquam Salomon totum dominum (*sic*) Brittanniae obtinuit et hoc audivit, valde ei displicuit. Deinde jussit Ratfrid venire ad se, et interrogavit cur monachiam (*sic*) sempiternam Sancti Salvatoris per vim et tirannidem teneret. Tunc ipse respondit per vim se nihil tenere, sed quod tenebat, id est, .VIII. partem (*sic*) in Bain et .IIII. et dimidium in Siz, Conuuoion abbas et sui monachi ei, sponte et voluntariae (*sic*) ac pacifice, dedisse. Postea Salomon, iratus, interrogavit Conuuoion abbatem et suos monachos cur abbatiam Sancti Salvatoris sponte tirannis dedissent. Tunc Conuuoion abbas et sui monachi responderunt se nihil voluntariae dedisse, sed inviti et coacti et necessitate conpulsi dederunt quod dederunt. Tunc Salomon dixit ad Ratfred ut redderet in manu sua quicquid tenebat de abbatia Sancti Salvatoris. Quod et fecit, et reddidit in manu Salomonis. Tunc Salomon dixit ad Radfred : Ecce dedisti in manu mea quod tenebas ex abbatia Sancti Salvatoris; nunc quere tuum sumptum, et fac quod tua hereditas sit secundum legem et veritatem et rationem, et ego mutabo illam monachis et ibi (*sic*) illam reddam. Tunc respondit Ratfred se ibi non habere sumptum quod

non erant ibi sui pagenses. Deinde Salomon dixit : Do tibi spatium .x. dierum ut congregas tuum sumptum et tuos testes in aulam Penard. Tunc confessus est Ratfred se non habere testes vel sumptum unde posset facere quod haberet hereditatem in Bain. Tunc Salomon dixit : Si non potes facere quod tua hereditas sit, promitte et da securitatem, et pro te et pro omnibus tuis parentibus, ut nunquam dicas neque tu neque tui parentes vos esse heredes in Bain, et quod non queratis illam hereditatem super Conuuoion abbate (*sic*) et super suos monachos. Et tunc promisit Ratfred et dedit securitatem et pro se et pro suis fratribus et omnibus suis parentibus, quod non quererent hereditatem in Bain, et quod non inquietaret Conuuoion abbas (*sic*) et suos monachos, ex hoc quod injuste ac per vim ab illis monachis acceperat, et iterum juste ac legaliter in manu Salomonis reddiderat. Et tunc reddidit Salomon Sancto Salvatori et Conuuoion abbati, pro anima sua et pro anima Nominoe sui nutritoris, in elemosina sempiterna, hoc quod Ratfred injuste ac per vim a supradictis monachis acceperat. Factum est hoc in aula Colroit, coram multis nobilibus viris quorum ista sunt nomina : Salomon, testis; Bran, testis; Boduuan, testis; Pascuueten, testis; Urscant, testis; Festien, presbyter, testis; Felix, diaconus, testis; Roenuualart, presbyter, testis; Communoc, presbyter, testis; Finois, presbyter, testis; Moetien, diaconus, testis; Uuocondelu, testis; Hincant, testis; Sabioc, testis; Hoiluualart, testis; Drelouuen, testis.

CVI.

Ann. 848 vel 849.

Noticia in quorum presentia qui subtertenentur qualiter venientes sacerdotes his nominibus, Coruueten et Catuuolon, ex monasterio Ballon ad Nominoe, deprecantes eum ut eis donaret partem ex navibus et ex emptoribus in Balrit. Tunc interrogavit Nominoe si erat rectum illud dare, et jussit misso suo Riuuoret ut congregarentur omnes seniores ex Poliac et ex Bain et ex Rannac et ex Siz, quod ita

et fecit; venerunt et ex Poliac : Illoc, Hocar et Haeluuocon, presbyter, Ratuueten, Haelmoini, Risuuoret, Uuinan, Matganoc, Catuueten; et ex Bain : Jarnhatoe, Uurhoiarn, Roenuuallon, Suluual, presbyter, Uuetencar, Arthuuiu, Jarnhebet, Haeldetuuid, Maenuuoron; et ex Siz : Uuetengloeu, Catuuoret, Cumiau, Greduuocon, Uuallon; et ex Rannac : Houuen, Jacu, Uuocon, Branoc, Cadlouuen; et interrogati sunt omnes qui debebat accipere teloneum de navibus in Balrit, sive in Busal, et testificaverunt omnes supradicti homines Poliaccenses et Baincenses et Zizcenses et Rannacenses quod ille qui Bain haberet in potestatem semper accepit teloneum sive mercedem de navibus seu de ementibus, ab illo die quo naves ceperunt navigare in Ult, neque abbas Busal neque abbas Ballon habuerunt ullam potestatem neque de navibus, neque vendentibus, neque ementibus, acceperunt teloneum sive mercedem usque in presentem diem. Factum est hoc in loco nuncupante Peisuuentoc, juxta silvam, adstante Conuuoion monacho et audiente, cui Nominoe mandavaerat (*sic*) ibi adesse, et illi hoc renunciare.

CVII.

(Fol. 75 v°.)

8 mart. ann. 839 vel 844.

Ch. CCXII.

De Kenpeniac.

Indicat carta quomodo Catuuoret se comendavit ad Nominoe, et dum essed (*sic*) illi fidelis, occidit eum Deurhoiarn filius Riuualt. Postea, Nominoe hominem suum requisivit super Riuualt et filium suum. Tunc Riuualt, ex semine Iarnuuocon heres, tradidit Lisbroniuuin et hoc quod adjacet ei, ex plebe Kempeniac, in pretio sui hominis Catuuoret. Factum est hoc in Lisranac, .VIII. idus marcias, in die sabbato, presentibus istis hominibus : Conuuoion, monachus, testis; Iarnhitin, monachus, testis; Leuhemel, monachus, testis; Cumdelu, monachus, testis; Rethuualart, presbyter, testis; Dreuuallon, presbyter, testis; Riuuallon, commes Poucaer, testis; Biscan, invitator Nominoe, testis; Juduuoret, invitator Riuualt, testis; Uurscant, testis; Euuen, testis; Portitoe, testis; Drihican, testis; Rohot, testis; Catuuobri, testis.

(Fol. 75 v°.)

CVIII.

Ann. circiter 847.

Ch. CCXIII.

De Cornun.

Haec carta indicat atque conservat quomodo caelaverunt Tiernan et frater suus Tutuuoret rendam atque debitum proprie hereditatis in plebe Cornou (*sic*), per annos .III., quam debebant reddere ad principem Nominoe ; et pro illa renda tradiderunt duas randremessas, una est quae dicitur Randremes Golbin, excepto uno tigrano, in Ergentet, et dimidium Randremes Bonafont, excepto dimidio tegran Bonafont, et dimidium Randremes Lisuuern, excepto dimidium (*sic*) tegran, tradiderunt supradicti fratres supradictam terram cum massis et manentibus ibi habitantibus, cum silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cum omnibus appendiciis suis, sicut ab ipsis videbatur esse possessam, sine fine et sine mutacione, in manu Numinoi pro fraude supradicta. Factum est hoc in Lisranac, .VI. feria, .II. idus, coram multis testibus : Rethuualart, presbyter, testis ; Dreuuallon, presbyter, testis; Uurhoiarn, presbyter; Riassoe, presbyter, testis; Conan, presbyter; Uuorloies, invitator, testis; Hoiarscoet, testis; Dumuualart, testis; Euuen, testis; Iarnhitin, testis; Catloiant, testis; Ratfred, testis; Roenuuallon, testis; Houuen; Branoc, testis.

(Fol. 76 r°.)

CIX.

29 nov. ann. 869.

Ch. CCXIIII.

De Biclon.

Cum enim legator (*sic*)[1] liceat unicuique nobilium de rebus suis propriis, sive de hereditate propria, facere quicquid voluerint, aut cuilibet persona commendare, aut quemlibet ad filium super eam adoptare, idcirco, Roiantdreh, Louuuenani filia, post mortem filii met (*sic*) Euuen, orbatam ac destitutam auxilio filiorum me cernens, adii venerabilem principem Salomonem, illumque quasi proprium filium et ex carne mea genitum super totam meam hereditatem re-

[1] Legendum *legaliter*.

ceptam (*leg.* recepi tam) super hoc quod in propria potestate nun (*sic*) teneo, id est, Seminiaca plebs, et quod habeo in plebe Motoriac, et quod in plebe Maelcat, quam super illud quod jure hereditario mihi debetur, ita ut ille, post mortem meam, inde habeat potestatem donandi, vendendi, possidendi, commutandi, tam ipse quam filii ejus post se, a generatione in generationem; et quamdiu vixero, ipse me custodiat ac defendat super hoc quod teneo, et post mortem meam, totum recipiat nisi quantum illi placuerit filiabus meis, id est, sororibus ejus, dare. Factum est hoc in pago trans silvam, in plebe nuncupante Bicloen, regnante Karolo rege, ipso Salomone dominante Brittanniam, Ratuili episcopo super episcopatum Sancti Macutis, Festieno episcopo super episcopatum Sancti Samsonis, .III. kal. decembris, .III. feria, coram multis nobilibus viris qui viderunt et audierunt, quorum ista sunt nomina : Signum Roiantdreh, que tunc ipsum Salomonem in filium proprium recepit; signum ipse Salomonem (*sic*), qui receptus est; Moruueten, abbas, testis; Maen, abbas, testis; Arnalt, testis; de laicis : Urscant, testis; Hincant, testis; Uuetenoc, testis; Catmonoc, testis; Dreneu, testis; Gleuuili, testis; Maenclu, testis; Haelfinit, testis; Breselmarchoc, testis; Ritien, testis; Urbien, testis; Uuinhoiarn, testis; Dreanau, testis; Dosarboe, testis, invitator istius supradicte, et Loiesuuotal, invitator. Jedechaël genuit Urbien; Urbien genuit Urbon; Urbon genuit Judon; Judon genuit Custentin; Custentin genuit Argant; Argant genuit Juduual; Juduual genuit Louenan; Louenan genuit Roiantdreę.

CX.

(Fol. 76 r°.)

21 jun. ann. 859 vel 864.

Ch. CCXV.

De Carantoir.

Haec carta indicat atque conservat qualiter reddidit Juduuallon alodum avunculi sui Buduuoret, quod appellatur Bot Iuduuallon, in manu Leuhemel prepositi, vice Conuuoioni abbatis et omnium monachorum rotonensium, in ecclesia que appellatur Carantoer; supra-

dictus namque ad Juduuallon jam reddiderat illam terram supradictam in manu Conuuoioni abbatis, coram Courantgeno episcopo; et secum retinuit nec voluit reddi. Postea penitentia ductus, redit (*sic*) iterum illum supradictum alodum, sicut superius diximus, in manu Leomeli prepositi; sed ipse prepositus iterum reddidi (*sic*) illi, ita tamen ut singulis annis reddeat (*sic*) unum solidum argenti in censu Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono monasterio manentibus; isti sunt fidejussores quos dedit Juduuallon propter illum censu (*sic*), id est, Loieshoiarn, Catuut. Factum est hoc .xi. kalendas julii, in ecclesia quae appellatur Karantoer, .iiii. feria, coram istis testibus : Uuorgouan, presbyter; Haeluualoe, presbyter; Bili, presbyter; Uuoratam, testis; Catnimet, testis; Glur, testis; Kintuuocon, testis; Dosarboi, testis; Grokin, testis; Hirdhoiarn, testis; Leuhemelus, missus monachorum, testis.

(Fol. 76 v°.)

CXI.

1 jun. ann. 843.

Ch. CCXVI.

De Carantoir.

Magnifico viro fratri, nomine Uuinhoiarno, presbytero, emptori, ego enim, in Dei nomine, Riscant, venditor, constat me tibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, hoc est, petiolam de terra nuncupantem Ranconmarch, finem habens fossatellam quae ducit ad cruces, ad ripam Keurillam, per ripam ad alterum alodem Uuiuhoiarn, per confinium ipsius alodis, ad viam publicam per (*sic*) que ducit ad aecclesiam Carantoer, per viam ipsam iterum ad cruces, unde accepi à te precium in quo mihi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, solidos .xiii., et ad Ratuili, mactiern, denarius (*sic*) .vi., et ad Litoc, missum Nominoe, missas .xx., et ad Uuoethoiarn denarius .vi., ad Uuicant denarius .iii., habeas, teneas, possideas, facias exinde quicquid volueris, ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, jure proprietario, liberam ac firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum; et alligo tibi fidejussores vel dilisidos in securitatem ipsius terrae,

his nominibus : Uuoethoiarn et Uuicant, manu mea subterfirmavi et bonis viris adfirmare rogavi. Signum Riscant, venditoris; x. Uuoethoiarn; x. fratris sui Ratuili, mactiern; x. Litoc, missus Nominoe; x. Marchuuocon, hominis sui; x. Uuoletec, major; x. Catuuotal; x. Deganus; x. Taetal; x. Heuhoiarn; x. Hirdhoiarn; x. Uuorethoiarn; x. Tomas, clericus; x. Uuorcondelu; x. Dreuuoret; x. Houuoret; x. Euuen x. Factum est hoc in loco super ipsam terram, juxta cruces Roenhoiarn, .x., .vi. feria, kal. junii, regnante Karolo rege et Nominoe possidente Brittanniam, Susanno episcopo, Rabili mactiern, et ego, Haeldetuuido, scripsi et subscripsi.

CXII.

(Fol. 77 r°.)

10 maii ann. 844.

Ch. CCXVII.

De Carantoir.

Magnifico viro Uuiuhoiarno, presbytero, emptori, ego enim in Dei nomine, Haitlon, venditor, constat me tibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, hoc est, de terra modios .ii. de brace, nuncupantes de Ranhaeluual, finem habentes de uno latere et fronte Ranconmarch et viam publicam per viam publicam, de via per lapides confixos usque in ripam Kaurel, juxta alodem Dreuueten presbyteri, per ripam usque fossata confinium Rancunmarch, unde accipi (*sic*) a te precium in quo mihi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, solidos .viii. et denarios .vi., et ad propinquos meos solidos .iiii. et denarium .i., habeas, teneas, possideas, facias exinde quicquid volueris, jure proprietario, liberam ac firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum, sine censu et sine renda, et sine opere et sine ulla re ulli homini sub caelo, nisi Uuorhoiarno presbytero vel cui voluerit, cum terris, pratis, pascuis, aquis et omni supraposito suo, sicut a me, presenti tempore, videtur esse possessum, ita de jure meo in tua trado potestatem (*sic*) vel dominatione; et alligo tibi fidejussores vel dilisidos in securitate ipsius terrae : Harcon et Buduuoret. Hii sunt qui subterfirmaverunt : x. Aitlon, venditoris; x. Arcon; x. Conhoiarn; x. Filius; x. Uuoretin;

x. Juduuallon; x. Jarnuuocon; x. Dumuuallon; Saturnan; x. Catloiant; x. Iarnuuocon; x. Indelgent; x. femina Uurbili; x. Uuoletec; x. Edelfrit; x. Euhoiarn; x. Ninan; x. Uuicant; x. Rishoiarn; x. Boduuoret; x. Benitoe; x. Catloiant; x. Uuordotal; x. Uuorhoiarn; x. Driduuoret; x. Uuetenuuoret; x. Catbud; x. Iunuueten; x. Loiesuueten; x. Judcant; x. Romhail; x. Roenhoiarn; x. Catuuotal, deganus; x. Riscant, clericus; x. Budhoiarn, clericus; presente Driuinet, presbytero; x. Tatalo, presbytero, et Buduuoreto, presbytero, et Hinoco, presbytero; x. Factum est hoc in loco super viam publicam confinium ipsius alodis, die sabbato, .vi. idus mai, luna .xviii. et circulo .x. novenali, .viii. nonas, et antea .iii. feria, .ii. non. mai, ante Uurbili, in loco non ignobili nuncupante Lisnouuid, presente Noli, regnantibus Karolo, Lothario vel Lodouico, et Nominoe possidente Brittanniam, Susanno episcopo, Uurbilio tiranno infirmo; constat hoc in plebe Carantoer; ego Haeldeduuido, clericus, scripsi et subscripsi.

(Fol. 77 v°.)

CXIII.

6 maii ann. 848.

Ch. ccxviii.

De Carantoir.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur, idcirco ego, in Dei nomine, Uuiuhoiarn, considerans gravitudinem peccatorum meorum et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, Uuinhoiarn, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono habitantibus, hoc est, de terra[1] modios de brace nuncupantes de Ranarhuual, et petiolam de terra nuncupante Rancunmarch, totum atque integrum, cum pratis et pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cum omnibus apendiciis suis, sicut a me, pre-

[1] Non indicatur modiorum numerus.

senti tempore, videtur esse possessum, ita trado atque transfundo in elemosina, pro anima mea et pro regno Dei, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono habitantibus, ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere voluerint liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem, sine censu et sine tributo et sine renda nulli[1] homini sub caelo, nisi Sancto Salvatori et suis monachis. Si quis vero, quod futurum esse non credo, quod absit, qui contra hanc donationem aliquam calumniam vel repeticionem generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, et insuper cui contra litem intulerit solidos multos conponat, et haec donatio firma permaneat. Signum Uuinhoiarn, qui hanc donationem[2] et firmare rogavit. Factum est hoc supra dictam terram, coram his testibus : Taital, presbyter, testis; Buduuoret, presbyter; Uuoletec, testis; Roenuuallon, testis; Uuinhael, testis; Benitoe, testis; Loieshoiarn, testis; Cathoiarn, testis; Rathoiarn, testis; Hirthoiarn, testis; Guodhoiarn; Hirduidoe, testis; Preselcoucant, testis; Haelcourant, testis; Haethlon, testis. Actum est hoc .II. nonas mai, illo anno quo synodus facta est in Brittannia, in aula que vocatur Coitlouh, contra episcopos, temporibus Lotharii atque Karoli seu Lodouuici reges (*sic*), Nominoe gubernante Brittanniam, Susanno episcopo dejecta (*sic*), Ratuili tirannus.

CXIV.

(Fol. 78 r°.)

8 januar. ann. 861 vel 867.

Ch. CCXIX.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Conatam Morham Sancto Salvatori et monachis degentibus in Rotono monasterio, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, in monachia sempiterna, sine censu et sine confrito (*sic*) ulli homini sub caelo nisi Sancto Salvatori. Factum est hoc in loco nuncupante aecclesia Rufiac, coram (*add.* multis) nobilibusque viris: Jarnhitin, testis; Hinuualart, testis; Conatam, presbyter, testis, qui dedit; Comalton, presbyter, testis;

[1] Supra vocem *nulli* scribitur verbum *uolo*, manu eadem ac charta ipsa.

[2] Addendum est verbum *fecit*, in ms. omissum.

Maenuueten, presbyter, testis; Meinion, testis; Miot, testis; Jacu, testis; Loiesuueten, testis; Afroc, testis; Uuincalon, testis; Loiesbritou, testis; Blenliuuet, testis; Haeldeduuid, testis. Factum est hoc .IIII. feria, .VI. idus jan., dominantes (*sic*) Salomone Brittanniam, Courantgenus, episcopus, testis, Venetis civitatis.

(Fol. 78 r°.)

CXV.

Febr. ann. 848.

Ch. CCXX.

De Ploicaduc.

Haec carta indicat atque conservat qualiter venit Comuual, ipso die quando adlatum est corpus sancti Marcellini in ecclesia Sancti Salvatoris, et tradidit ipso die, ad vesperum, petiolam de terra quae fuerat antea silva et foresta, jacens inter Bachon et Coethaeloc. Factum est hoc in die dominica, mense februario, coram Conuuoiono abbate et suis monachis et Bili machtiern et suis filiis; et postea venit supradictus Conuual supra supradictam terram, manifestans suam elemosinam coram Pluiucatochensibus : Comaltcar, presbyter; Maenuueten, presbyter, testis; Iarnhitin, testis; Natus, testis; Loiesbidoe, testis; Gedeon, testis; Conuili, testis; Uuoran, testis; Uuinhael, testis; Loiesuueten, testis, tradens supradictam terram in manus Tridboud.

(Fol. 78 r°.)

CXVI[1].

Ann. circiter 834.

Ch. CCXXI.

De Giliac.

Haec carta indicat qualiter venit quidam machtiern, nomine Trihoiarn, ad Iarnhitinum, presbyterum in plebe quae vocatur Giliac, deprecans eum ut concederet ei suum equum valde bonum, quod et fecim (*sic*); ipse autem supradictus Trihoiarn dedit Iarnhitino Ranntonam pro suo equo, a vertice montis usque ad suum fluvium quae (*sic*) vocatur Ulto, et Ranrituuallon totam atque integram usque ad oram fluminis supradicti, sicut rivus currit per circuitum, nomine Loutoc, cum terris, pascuis, cum fontibus atque rivis, et cum omnibus apendiciis

[1] Cf. D. Moric. *Act. Brit.* t. I, c. 271.

suis, ita tradidit Iarnhitino presbytero possidendam usque in sempiternum; et si fuerit aliquis de propinquis meis sive de coheredibus qui contra hanc coemptionem venire et inquietare presumpserit, .c. solidos solvat, et quod repetit vindicare non audeat; et haec coemptio firma et stabilis permaneat. Factum est hoc in aecclesia Giliac, mense julii (*sic*), in die dominico, coram his testibus: Conneur, presbyter, testis; Sulcomin, presbyter, testis; Roidoc, abbas, testis; Uuorhatoui, major, testis; Sidol, machtiern, testis; Uuorgost, testis, machtiern; Dilis, machtiern, testis; Hertiau, testis; Loieruth, testis; Maenuuoret, testis; Buduuolou, testis, cum duobus filiis suis testibus; Ristanet, testis; Uuriunet, testis; Budin, testis; Ritanau, testis; Gleulouuen, testis. Actum est hoc in tempore Lodouuici imperatoris, Riuualt tunc machtiern, testis, Ermor, episcopus, testis, in pago Trocoet.

CXVII.

(Fol. 78 v°.)

19 jun. 843.

Ch. CCXXII.

De Auezac.

Haec carta indicat quod dedit Buduuoret campum qui vocatur Camphinccoet, circumcinctum ex uno latere et fronte de fossa, ex alio latere de una [1] que ducit ad villam, ex alio fronte habens crucem in arbore, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, Sancto Salvatori et monachis in Rotono habitantibus, in (*sic*) censu et sine tributo ulli homini sub caelo nisi Sancto Salvatori et suis monachis. Factum est hoc .XIII. kalendas jul., .III. feria, super ipsam terram in Auizac, coram multis nobilibusque viris quorum nomina sunt: Maencomin, presbyter, testis; Rihouuen, testis; Judicem, testis; Uuetenuuoion, testis; Catuuotal, presbyter, testis; Rihouuen, testis; Catloiant, testis; Anaoc, testis; Just, testis; Dorgen, testis; Hadric, testis; Menuuallon, testis; Hitin, testis; Uruic, testis; Urlon, testis; Maenuuoron, testis; in tempore illo regnante domno nostro Hlotha-

[1] Legendum *via*.

rio imperatore, et Nominoe dominante Brittanniam, Susanno episcopo in Venedia civitate.

(Fol. 78 v°.)

CXVIII.

Ann. circiter 844.

Ch. CCXXIII.

De Poillac.

Haec carta indicat quod dedit Conuuoion abbas, et monachis (*sic*) rotonenses cum eo, .xx. solidos ad Buduoret qui querebat quasi hereditatem in compot Uuincampt; et Buduoret dedit fidejussores .iiii. in securitate quod nunquam quesisset hereditatem, ipse nec semen ejus post eum in sempiternum, quousque redderet illos .xx. solidos karoliscos in manu monachorum et abbatis rotonensis; et postea, per legem non per vim[1], qui erat haec nomina fidejussorum et securatorum : Achebui, presbyter, Uuoruuocon, Roenhebet, Teman.

(Fol. 78 v°.)

CXIX.

Ann....

Ch. CCXXIV.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Riuuere campum Broniou Sancto Salvatori et monachis in Rotono habitantibus, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, sine censu et sine tributo et sine renda ulli homini sub caelo nisi Sancto Salvatori et suis monachis.....[2]

(Fol. 79 r°.)

CXX.

Ann. 851-857.

Ch. CCXXXII.

. . . . . .

coram multis nobilibusque viris : testis Erispoe, qui dedit et firmare

[1] Post voces *per vim* necnon et *qui erat*, extat absque dubio lacuna quædam.

[2] Hic desunt [chartæ] a numero CCXXIIII ad CCXXXIII*. (Nota margini apposita, sæculo XVII.)

* Falsus est numerus iste; in ms. enim, ordine autem interverso, charta describitur CCXXXII*. Congruentem hic ordinem restituimus.

rogavit; Budic, testis; Hoiarnscoet, testis; Uuruueten, testis; Pennoe, testis; Pascuueten, testis; Felix, testis; Festien, testis; Meior, presbyter, testis; imperante domno Hlothario imperatore, et regnante Karolo rege, et dominante Erispoe Brittanniam, et erat Courantgenus episcopus in Uenedia. Gallianus, diaconus, scripsit.

CXXI.

(Fol. 79 r°.)

12 april. ann. 846.

Ch. CCXXXIII.

De Bain.

Magnifico viro Maenhoiarn, qui et Ebolbain, emptori, et conjugi sue nomine Latmoet, ego enim, in Dei nomine, Omnis, venditor, constat me vobis vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, hoc est, particulam de terra[1] nuncupante Brouuerech, in condita plebe Bain, in loco nuncupante Librcoot, finem habens per confinium Rantimor ad campum Cestenin Sagitte, ad viam finis campi Kestenin Sagitte, per viam ad favam (*sic*), per fossatam ad Naidan, de Naitan ad Keurill, unde accepi a vobis pretium in quo mihi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, in argent (*sic*) solidos .XXVIII.; teneatis, habeatis, possideatis, faciatis exinde quicquid exinde facere volueritis, jure proprietario, liberam et firmissimam in omnibus habeatis potestatem ad faciendum, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis, totum et ad integrum, cum omni supradicto (*sic*) suo, sine renda, sine censo (*sic*), sine opere, dicofrit; et alligo vobis fidejussores vel dilisidos in securitate ipsius terrae, his nominibus : Urbien, Uuoruuoion, Rikeneu, Iarnhebet; quod fieri non credo, si fuerit, de post (*sic*) hunc diem, ulla quislibet persona, si ego ipse, Omnis, aut ullus de heredibus vel propinquis meis, qui contra hanc venditionem istam aliquam calumniam vel repeticionem generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet; insuper et cui contra litem intulerit solidos luna[2] .VI. multa conponat, et haec venditio ista firma et stabilis permaneat. His presentibus actum fuit : Si-

[1] Restituendæ sunt voces *in pago*, omissæ in ms., significationi autem necessariæ.

[2] Sic in codice; legendum vero est L^a, id est, *quinquaginta*.

gnum Omnis, venditoris; x. signum Margithoiarn, sororis ejus; x. Ninnan, nepos ejus; x. Benedic; x. fratris ejus; Conuuoion, abbas, monachus, testis; Liber, monachus, testis; Driuuallon, presbyter, testis; Matinn, presbyter, testis; Comaltcar, Iarnhitin, testis; Conuual, testis; Roenuuallon, testis; Arthueu, testis; Uuallon, testis; Uuorhasoui, testis; Maenuuoron, testis; Tete, testis; Notolic, testis; Juduuallon, testis; Cadlouuen, testis; Branoc, testis; Roenhebet, testis; Uuinuuoret, testis; Matfred, testis; Loieuili, testis; Riuuallon, testis; Loieshoiarn, testis; Uuetencar, testis; Euuen, testis. Factum est hoc in loco super ipsam terram, die lunis (*sic*) primo ante pascha, pridie idus aprilis, Nominoe tenente Brittanniam, Susanno episcopo, in ipso anno in quo prelium fuit inter Karolum et Nominoium; Iuddre, testis; ego, Haeldetuuido, abbas, [1] et subscripsi.

(Fol. 79 v°.)

CXXII.

Ann. circiter 834.

Ch. CCXXXIIII.

De Algam.

Haec carta indicat quod dedit Riuualt Finit et suam hereditatem in Alcam, id est, quarta pars Randremes Merthiniac, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, Sancti Salvatoris (*sic*) et monachis in Rotono commorantibus, in illa die quando gressus est infirmus de domo sua Lisuisonn, pausans in faginetum ante Lisnouuid, sine censu et sine tributo et sine renda ulli homini sub caelo nisi Sancto Salvatori et suis monachis, coram multis nobilibusque viris : Riuualt, testis, qui donavit; Fraugal, filius ejus, testis; Deurhoiarn, filius ejus; Anaubritou, testis; Uuoron, testis; Moruueten, testis; Hirtuueten, testis; Drihuualt, testis; Riduualt, testis; Euuen, testis; Loiesuuallon, presbyter, testis; Finitan, presbyter, testis; Rethuualart, testis; Uurbili, testis; Juduuallon, presbyter, testis; Sulan, testis; Rethuuoret, presbyter, testis; Scuban, presbyter, testis; Driuinet, presbyter, testis; Haelcar, testis; Conmarch, testis; Jacu, testis; Rischaham, testis; Rumatam, testis.

[1] Addendum *scripsi*.

CXXIII[1].

(Fol. 79 r°.)

10 dec. ann. 833. Ch. CCXXXV. De Algam.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Riuualt, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo ad illos monachos in Rotono habitantes et regulam sancti Benedicti operantes, id est, ego, Riuualt, dedi eis monachis supradictis tegran Botlouuernoc et conuueran que vocatur Rangleumin et Coluuoretan, tantum quantum Uuincalon tenebat, cum manentibus his nominibus: Budic et semen ejus, Lompeu et semen ejus, et filios Rietan et semen eorum post se, et filios Heuhoiarn et semen eorum post eos; cum terris, pratis, pascuis, aquis aquarum (*sic*), mobilibus et inmobilibus, et cum omnibus apendiciis suis, ita trado atque transfundo terram supradictam et homines supradictos in elemosina pro anima mea et pro anima Deurhoiarn et pro regno Dei, ad supradictos monachos, sicut a me hodie videtur esse possessum, ita ut quicquid exinde pro utilitate monasterii facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego ipse, aut aliquis de parentibus meis, vel quelibet persona, qui contra hanc donationem et elemosinam aliqua (*sic*) calumniam generare presumpserit, .cc. solidos multum conponat, et illud quod repetit non vendicet, sed ista donatio, per omnia tempora, firma permaneat. Signum Riuualt, qui dedit et firmavit; signum Deurhoiarn; x. Drihlouuen; x. Riuualt; x. Tanetuuiu; x. Matbidet; x. Euuon; x. Uuororon; x. Renhoian; x. Moruueten; x. Uolethec; x. Conmarch; x. Noduuoret; x. Iarnuualt; x. Noduinet, presbyter; x. Cennetlur; x. Budcomin. .x. Factum

[1] Jam supra relata fuit hæc charta, n° VI.

est hoc ante aecclesiam Alcam, in .IIII. feria, .IIII. idus decembris, in .I. anno[1] imperii Hlotharii, gubernante Nominoe Brittanniam, Ermor episcopo, et Uuincalon et Rihouuen fuerùnt missi ex Rotono hoc recepere (*sic*) ex manu Ritiualti cum manica.

(Fol. 80 r°.)

CXXIV.

Ann. 832-840.

Ch. CCXXXVI.

Noticia in quorum presentia qui subtertenentur quomodo venerunt monachi, Conuuoion abbas et Cumdelu prepositus, in mallo publico ante missum Nominoe, nomine Dreuuallon, interpellantes Fetmer propter campum illorum nomine Camdonpont, quem habebat raptum et malo ordine exaratum atque feminatum (*sic*); et venerunt in ratione, et non dedit Fetmer fidejussores testificantis (*sic*) omnibus quod inique et mendaciter egisset Fitmer rapere ipsam terram; et testificaverunt .XIII.[2] Franci, hi sunt : Hobrit, Uuruual, Burg, Antruual, Omni, Gurgost, Junuuocon, Tutuuallon, Roenhebet, Fitbert, Iarnuuant, Risbert, quod plus esset et supradicta terra ex tigranno Acum, in Lancon, quam ad couuenran Fitmer; atque juraverunt in altare sancti Petri quod sic esset verum, et judicaverunt scavini quod igni[3] erant supradicti viri ad testificandum et ad jurandum; hii sunt scabini : Branoc, Tiarnan, Arthuiu, Catlouuen, Uuorocar, Benedic, Uuathin.

(Fol. 80 r°.)

CXXV.

Mens. aug. ann. 850.

Ch. CCXXXVII.

De Sauiniaco.

Ego enim, Bernegarda femina, constat me vendere et ita vendidi, tradere et ita tradidi Sancto Salvatori et Conuuoion abbati et monachis Sancto Salvatori in Rotono monasterio Deo servientibus, per missum illorum Haelmin monachorum, id est, vendeo (*sic*) supradicto emptori petiolam de terra, ratione modios .XXX., que mihi de parte genitoris mei

[1] Anno 833, Ludovicus pius a filiis suis regno spoliatus est, Lothariumque tunc imperatorem acceperunt Britanni.

[2] Duodecim tantum Franci in charta designantur.

[3] Legendum *digni*.

et genitricis meae legibus obvenit, et est circumcincta a terra mea et a terra supradicti emptoris per botinas fixas per loca designata, sitam in pagō redonico, in vegaria Laliacense vico, in villa que vocatur Saviniaco, et accepito[1] ab emptore superius nominato pretium (*sic*) in quo nobis bene complacuit vel in omnibus abtificum fuit, hoc est, in argento seu et in alias convalescentes, solidos .c., et ipsam terram ipsi emptori pulliciter (*sic*) tradidimus perpetualiter ad possidendum, ut ipse habeat, teneat, possideat, faciat in omnibus quicquid voluerit; et si fuerit, post hunc diem, aut ego ipse, aut ullus de propinquis vel de coheredibus meis, seu quelibet persona, qui contra hanc venditionem venire vel infrangere presumpserit, ei cui litem intulerit et sotio (*sic*) fisco auro liberam (*sic*) unam, argento pondus .v., coactus persolvat, et sua repeticio nullum obtineat effectum; et haec venditio et voluntas nostra firma omni tempore permaneat, cum stipulatione subnixa, in anno .xi. regnante Karolo rege, in mense augusto, in ipso die dominico. Signum Berdegarde femine, qui fieri et firmare rogavit; x. Ennoe; x. Bernuino; x. Mumlino; x. Flothario; x. Adalrado; x. Frothaldo; x. Carlefredo; x. Songero; x. Alehardo; x. Sicleardo; x. Nadalo; Frodebertus scripsit.

CXXVI.

(Fol. 80 v°.)

1 april. ann. 858.

Ch. CCXXXVIII.

De Anezac.

Haec carta indicat et conservat qualiter venit Hoiarscoit, princeps plebis Auizac, in Rotono monasterio, et dedit Sancto Salvatori et Conuuoiono abbati et suis monachis villam quae vocatur Ursuualt, cum omnibus in ea manentibus, his nominibus : Omni, Uuorethoiarn, Anaulechan, cum silvis, pratis, pascuis; cultis atque incultis, aquis aquarumve decursibus, et cum omnibus apendiciis suis, in sua elemosina pro redemptione anime suae et pro anima Erispoe et pro anima Salomon, in monachia sempiterna, sine censu, sine tributo et sine pastu caballi vel canum, et sine aliquo majore vel judice, ut

[1] Legendum *accepto..... pretio* (?).

quicquid exinde facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem. Factum est hęc donatio in Rotono monasterio, in aecclesia Sancti Salvatoris, die Parasceue quod illo anno evenit kal. aprilis, luna .XIII., primo anno dominatus Salomonis in Brittannia, Courantgeno episcopo in Venedia, multis adstantibus nobilibus viris atque hanc donationem firmantibus, quorum ista sunt nomina : Hoiarscoet, testis, qui hanc donationem dedit atque aliis firmare rogavit; Hoiarngen, testis; Holuualart, testis; Neboc, testis; Dominus, testis; Hoiarncomhal, testis; Loiesuueten, testis; Cofinoc, testis; Catuuoret, testis; Igebert, testis; Iarnuuere, testis; Merchion, testis; Finus, testis; Morgenmunoc, testis.

(Fol. 81 r°.)

CXXVII.

29 jan. ann. 852.

Ch. CCXXXIX.

De Algam.

Noticia in quorum presentia qui subtertenentur qualiter venit Fomus ad interpellandos monachos Sancti Salvatoris in Rotono monasterio habitantes, de hereditate Arbiuan, et dicebat quod suam hereditatem erat; et habuit Conuuoionus abbas consilium cum fratribus suis super hac re, et dediderunt et illi consilium ut trammitteret (*sic*) tres doctissimos ex suis fratribus usque ad supradictam illam terram, in conspectu virorum nobilium qui manebant illa plebis (*sic*), et interrogarent eos utrum verum quereret an non. Et abierunt Leumelus, presbyter et monachus, et Uuinkalunus, presbyter et monachus, e[1] Rituere, monachus, usque ad supradictam illam terram, in .IIII. feria, in decollatione sancti Johannis; et dederunt illi illam terram terciam partem hereditatis Degnum; et donavit ille Fomus fideijussores et securitates, Iarnhobrit et Dumuuoret, ut non quereret ille amplius super illos de hereditate Dignum et de hereditate Arbeuuan, nec ipse, nec filius ejus, nec filii filiorum ejus usque in aeternum, quandiu mundus staret; et in annis singulis promisit ille dare ex illam tertiam partem (*sic*) unum semodium ex frumento,

[1] Legendum *et*.

denarios .XVIII. Factum est hoc in plebe quae vocatur Alcam, in Coluuoretan, coram multis nobilibusque viris quorum haec sunt nomina : Reinbert, presbyter, testis; Haelhoiarn, presbyter, testis; Catuueten, testis; Cenetlor, presbyter, testis; Arthanael, testis; Uuoletec, testis; Rethuualt, testis; Alunoc, clericus, testis; Iarnican, testis; Uuorbili, testis; Maenuuallon, testis; Pascuuoret, testis; Seferia, testis. Factum est hoc .IIII. kal. februarii, anno .XII. regnante Karolo rege, dominante Erispoe Brittanniam.

CXXVIII.

(Fol. 81 r°.)

1 maii ann. 834.

Ch. CCXL.

In Prispiriac.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco enim, in Dei nomine, Uuorcomin, sacerdos, considerans gravitudinem peccatorum meorum et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego autem, confisus Domini misericordiam, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuo [*add.* esse volo] in Dei nomine, ad Sanctum Salvatorem in Rotono et ad illos monachos qui ibi habitant, hoc est, aliquid de partem meam (*sic*) de tegran Taellac que est ultra ripam in parte aquilone, et est per medium via (*sic*) apud Pradellos et arbores, totum atque integrum, de uno latere et fronte partem Uuorgint et fossatum, et de alio fronte et per totum (*sic*) ripam usque iterum in partem Uurgint, et unum massum in villam, et unum manentem nomine Uueidien et filios suos super illam terram, in hereditate, sine fine ei, vero ratione quamdiu vixero integer ad nos pendat; et post meum quoque discessum, quisquam de parentibus dominaverit illam villam, teneat illam terram et illis heres (*sic*) supradictos qui reddant duos solidos, in die kalend. octobris, ad Sanctum Salvatorem in Rotono, in unoquoque anno, sine mutacione usque in finem; et [*add.* si] fuerit aliquis ex meis propinquis, vel quaelibet

persona, qui hoc mutare presumpserit, .c. solidos conponat, et illud quod repetit non vindicet, et haec donatio subnixa inlibata permaneat. Factum est hoc supra ipsam terram, juxta Taellac, in die kalend. maii, .VI. feria, presentibus multis nobilibusque viris. Signum Uuorcomin, qui donavit et firmare rogavit; x. Riuuor; x. Rohot; x. Riscum; x. Rihouuen; x. Hiauuid; x. Iarnuuiscid; x. Haelocan; x. David; x. Loiesoc; x. Uuinoc; x. Uuorbri; x. Uuinnan; x. Riuuere; Uuetenoc; Kedgost; x. Prosperum; x. Paschael, presbyter; .x. In tempore Lodouuici imperatoris, Ermor, episcopi, Riuualt, tiarni; Conuuoion, scriptor; et in ipso die, coram supradictis hominibus, donavit Uuorcomin in (*sic*) quartam partem de virgata Piron ad supradictos monachos, quam donaverat ei antea Iarncolin in donatio (*sic*) filiolo.

(Fol. 81 v°.)

CXXIX.

Ann. circiter 832.

Ch. CCXLI.

De Peron in Anast.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Iarncolin totam partem virgade que vocatur Peron, sitam in plebe Anast, ad Uuorcomin, filiolum suum, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, quando incisit comam capitis ipsius in domo Ethlon in Peron (*sic*), et ibi presentavit Riuur, pater supradicti Uuorcomin, duas serenas de medone et panes .XXXIIII. et multones .III., ad Iarncolin patronum filii sui Uuorcomin, coram his testibus : Nodhoiarn, abbas, testis; Uuehuuobri, testis; Samois, testis; Anau, Condeleu, testes; Junetmonoc, testis; Drelon, testis; Couualhobrit, testis; Iarnhobrit, testis; Proithor, testis; Judhael, testis; Judon, testis; et postea repetit Iarncoglin .x. (*sic*) istam elemosinam super Riuur et super filiolum suum nomine Uurcomin, et Ruur condendit (*sic*), et venerunt in placidum (*sic*) ante vicum Anastum, et ibi judicaverunt boni viri ex utraque parte eorum quod non deberet Iarncoglin vel posset auferre vel minuere donum filioli sui, quod antea dederat ei; et iterum firmavit supradictos (*sic*) Iarncoglin supradictam terram ad Uuorcomin vel cui voluerit, sine mutacione vel redemptione usque in sempiternum, coram his testi-

bus : Uuetenmonoc, presbyter, testis; Sulcunnan, presbyter, testis; Haelhobrit, presbyter, testis; Arbidoe, presbyter, testis; Iarnhouuen, testis; Justinian, testis.

CXXX.

(Fol. 82 r°.

1 maii ann. 834.

Ch. CCXLII.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Uuorcomin .VIII. partem virgade Piron Sancto Salvatori in Rotono monasterio et suis monachis, quam antea dederat[1] ei Iarncoglin in domo filioli, ita dedit supradictus Uuorcomin supradictam terram ad supradictos monachos ut faciant exinde quicquid voluerit (*sic*), jure proprietario, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem. Factum est hoc in plebe Prispiriac, in loco nuncupante Taellac, kalend. maii, .VI. feria, in (*sic*) presentibus : Uuorcomin, presbyter, qui dedit, testis; Atore, testis; Riscum, presbyter, testis; Loiesoc, testis; Iarndetuuid, testis; Catuur, testis; Haeldetuud, testis.

CXXXI.

(Fol. 82 r°.)

1 april. ann. 821.

Ch. CCXLIII.

De Carantoer.

Noticia in quorum presentia redemit Argantlon vel sui filii Randeummou de Drihiuneto, presbytero, ubi pignorasset Riuuallon super[2] solidos et denarios .V.; et si tunc non redemissent, cedisset Argantlon et sui filii, soror Riuuallon, ipsos decem solidos et denarios .V. in manu Drihuineti presbyteri; et recepit ipsam terram in alode et in conparato et in dicombito, sine opere et si ulla renda ulli homini nisi ad Argantlon et filiis ejus, presentibus his testibus : Portitoe, Uuolectec, Junethuuant, Edelfrit, Loieshic, Maenuuoret, filii Euhoiarno, Bentoe, filius Uuoretan, Loiesuuocon, Buduuoret, Uuicant, Nodent, Drihicam, Ninan, Riuuorgou, Iarnhaethou, Ratuueten, Hael-

[1] In codice legitur *quam ante adderat.* — [2] Deest numerus solidorum; legendum est vero *x*, sicut et modo videbitur.

moeni, Riuuoret, Uuallon, Sulual, presbyter; Taetal, presbyter. Factum est hoc sub die kalend. aprilis, .II. feria, regnante domno et gloriosissimo imperatore Lodouuico, Uuidone comite in Venedia, Raginario episcopo, Portitoe et Uurbili .II. mactierni in plebe Carantoerense; ego, Haeldetuuido, scripsi et subscripsi.

(Fol. 82 r°.)

CXXXII.

Ann. 832-867.

Ch. CCXLIIII.

De Carantoir.

Haec carta indicat qualiter pignoraverunt Catloiant et Daniel et Sulon unam particulam terrae de Rancarian Conuuoion abbati, pro duobus solidis et .IIII. denariis, usque in manum (*sic*) sempiternum; et si redempta non fuerit in capite septem annorum, permaneat inconvulsa Sancto Salvatori et suis monachis; et dederunt dilisidos in securitate supradicte terre : Notolic, Iarnhitin. Factum est hoc .IIII. feria, in Rogationes, in Ranhac; Loiesuur, presbyter, testis; Modrot, testis; Uuocon, testis; Uuetenoc, testis; Catlouuen, testis; Abraham, testis; Conatam, testis; Rohot, testis; Mael, testis; Iarnuuocon, testis.

(Fol. 82 v°.)

CXXXIII.

Mens. jul. ann. 826.

Ch. CCXLV.

De Carantoir.

Noticia in quorum presentia qualiter veniens quidam vir nomine Merthinhoiarn in loco nuncupante Lisnouuid, ante venerabilem virum nomine Uuoruili vel reliquos viros qui ibidem aderant vel subter firmaverunt, ibique pignoravit partem terrae quae vocatur partem Maeltiern, sitam in pago Venedie, in condita plebe Carantoerense, in loco nuncupante compoto Renhoiarn, hoc est, dimidium ville Bilian finem habens de uno latere et fronte ripam et ville Breoc, et de altero latere et fronte finem habens manufactam cum lapidibus confixis, et ripam supradictam; et ita pignoravit Merthinhoiarno (*sic*) terram supradictam in manu Riuualatri clerici super solidos .XXVI. et .XII. modios de siclo, usque ad caput .VII. annorum, et tunc reddat Merthinhoiar-

nus solidos suos ad Riuualatrum et recipiat suam terram. Alioquin, si tunc non potuit reddimi (*sic*), iterum maneat terra supradicta, sicut antea, in manu Riuuarlardri (*sic*) usque ad caput aliorum .VII. annorum; et tunc, si poterit, redimat suam terram, et iterum, si tunc non poterit, simili modo fiat ipsa terra in manu Riuualatri usque ad caput aliorum ternorum annorum .VII.; et tunc, si non poterit Mertinhoiarn reddere suos solidos ad Uualatrum (*sic*), permaneat ipsa terra supradicta ad Riuualatrum[1] et cui voluerit ipse, in alode et conparato, stabilis et incommutabilis, sine fine, in dicombito, sine ulla renda et sine opere vel censu ulli homini nisi (*sic*) sub caelo; et firmavit Merthinhoiarn fidejussores tres his nominibus : Buduuoret, Juduueten, Roenuuallon, in securitate illius terrae ad Riuualatro (*sic*); hi sunt qui subterfirmaverunt : signum Mertinhoiarn, qui hanc pignorantiam fecit et bonis viris adfirmari rogavit; x. Portitoe; x. Uurbili; x. Cunuual, testis; Condeluoc, presbyter, testis; Uuiuhoiarn, presbyter, testis; Tateael; x. Noli; x. Caduuotal; x. Ninan; x. Dau; x. Fomus; x. Loiesuueten; x. Haelhoiarn .x. Factum est hoc in loco Lisnouuid, sub die .VI. feria julii, regnante domno et gloriosissimo imperatore Hlodouuico, anno .XIII. regni ejus, Uuidone comite in pago Venedie, Reginario episcopo; ego, Heldetuuido, clericus, scripsi et subscripsi.

CXXXIV.

(Fol. 82 v°.)

Ann. 868-871.

Ch. CCXLVI.

De Carantoir.

Noticia in quorum presentia reddit (*sic*) Maenhoiarn, qui et Cornic, partem terre qui (*sic*) vocatur Ranmaeltiern, sitam in plebe Carantoer, in loco nuncupante compot Roenhoiarn, hoc est, dimidium ville Bilian, quam antea multo tempore pignoraverat Mertinhoiarn partem ejus ad Riuualatrum clericum, pro solidis .XXVII.[2], modiis[3] de siclo, usque ad caput trium .VII. annorum, et ipse Riuualart,

[1] Scribitur in ms. *addriuualatrum;* legendum autem *ad Riuualatrum.*

[2] Notandum non idem esse prædii Maeltiern pretium, in chart. CXXXIII et CXXXIV; hic enim XXVII, supra autem XXVI, numerantur solidi.

[3] Deest modiorum numerus, sed in charta notatur CXXXIII[a].

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE MONTPELLIER

clericus, non valente supradicto Mertinhoiarn illam, ad tempus statutum, id est, in capite annorum, redimere, donavit Sancto Salvatori. Hoiarncornit tenebat eam sub censu a Conuuoione abbate. Post obitum vero Conuuoion, reddit (*sic*) eam in manu Ritcanti abbatis cum Omni, his presentibus : Maenhoiarn, qui reddidit, testis; Ritcandus, abbas; Iunuual, presbyter, testis; Leohemel, testis; Adgan, testis; Liüer, testis; Uuetenoc, testis; Tudian, testis; Ratuili, filius Uuoruili, testis; Maenki, testis; Kintuuocon, testis; Hirdbidoe, testis; et postea vestivit Ritcandus abbas supradictam (*sic*) Menhoiarn et fratrem ejus Loieshoiarn de supradicta terra, sub censu duorum solidorum ad missam Sancti Martini; et dederunt Menhoiarn et Loieshoiarn, de supradicto censu et de sua fidelitate, et (*leg.* ut) nunquam faterentur supradictam terram in hereditatem, dilisidos quorum ista sunt nomina : Kintuuocon et Drihic. Factum est hoc in aecclesia Bain, coram multis nobilibusque viris : Ritcant, abbas, testis; Leuhemel, monachus, testis; Adgan, monachus, testis; Uuormonoc, testis; Cafat, presbyter, testis; Gedeon, testis; Iarnuuoret, testis; Roenhebet, testis; Loieson, testis; Menhoiarn, testis; Loieshoiarn, testis.

(Fol. 83 r°.)

CXXXV.

Ann. 814.

Ch. CCXLVII.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Juduuallonus .XX. solidos argenti ad Iarncon pro parte terrę quae nominatur partem Roetanau et dimidium (*sic*) partem Eusirgid et tres viros super eam, hi sunt : Tiarnoc et filios (*sic*) ejus Couualin et Uuorethemel; et dedit Iarncon tres fidejussores ad Juduuallon, hi sunt : Iarnbud et Mertinhoiarn et Tanetuuallon, usque ad caput .VII. annos et .I. ebdomadem, et postea alium .VII. et unum (*sic*) ebdomadem. Deinde ad tercium .VII. annos et .I. ebdomadem, id est, ipsa ebdomas a Nativitate Christi usque ad kal. januarii; et fuit hoc factum in .VI. feria, a Nativitate Domini, et fuit Nativitatem (*sic*) Domini die dominica, in ipso anno [*add.* quo] emisit spiritum Karolus imperator, regnante Iarnhitino, et

Uuido comite, et Isaac episcopo, coram his testibus: Grokin, presbyter, testis; Tuthouuen, testis; Couualcar, presbyter, testis; Anauan, presbyter, testis; Moroc, presbyter, testis; Kintuuocon, presbyter, testis; Omni, testis; Junetuuant, testis; Edelfrit, testis; Uuolecec, testis; Benitoe, testis; et haec venditio firma et stabilis permaneat ad Juduuallon et ad conjugem suam nomine Ibiau et ad filium suum nomine Uuallon, et cui voluerint post se, si non potuerint Iarncon vel semen ejus redimere supradictam terram ad caput trium .VII. annorum et trium ebdomadarum, sine censu et sine tributo et sine opere et sine ulla re ulli homini nisi supradictis emptoribus. Ego, Lathoiarnus, scripsi.

CXXXVI.

(Fol. 83 v°.)

9 april. ann. 84[2].

Ch. CCXLVIII.

De Gillac.

Notum sit omnibus audientibus hominibus tam clericis quam laicis qui audierint, quod vendidit Uuenerdon particulas terrę ad Sulcominum presbyterum, id est, sex argentiolas terrę Tonouloscan, cum monticulis et vallibus et pratis et pascuis et heredibus suis; et Sulcommin dedit pretium istius terrae ad Uuenerdon, id est, duos equos et solidos ₫.[1] .VIII. argenti, contra solidos .XX., et unum solidum ad Morman, et unum solidum ad Catuualart, et unum solidum ad Hoiarn, et .VI. denarios ad Uuorgost, .III. denarios ad Kerentin, et .III. denarios ad Argantlouuen, et .III. denarios ad Hertiau, et .X. denarios aliis hominibus; et Uuenerdon dedit istam terram pro isto pretio ad Sulcomin, sicut de trans mare super scapulas suas in sacco suo detulisset, et sicut insula in mare, sine fine, sine commutacione, sine jubeleo anno, sine exactore satrapaque, sine censu et sine tributo, sine opere alicui homini sub caelo nisi Sulcomino presbytero et cui voluerit post se commendare, preter censum regis; et Uuenerdom fidejussores dedit in ipsam terram ad Sulcomin; hi sunt fidejussores his nominibus: Morman, Catuualart, Gurgost, Erthiau. Factum est hoc ante aecclesiam Giliac, coram his testibus quorum haec sunt

[1] Signum istud denarios indicare videtur, quorum numerus omissus est.

nomina : Sulcomin, presbyter; Asoiucar, testis; Sulcar, custor (*sic*) testis aecclesię, testis; Uuormoet, clericus, testis; Morman, testis; Uuorgost, testis; Hertiau, testis; Roiantuualt, testis; Borgon, testis; Uuorgouan, testis; Judgan, testis; Stouuillan, testis; Kerenin, testis; Maenuuoret, testis; Buduuoret, testis; Iartiern, testis; Iarnhobrit, testis; Hirtmarcoc, testis; Cleulouuen, testis; Isimbert, testis; Drihom, testis; Pirinis, testis; Uuoretcant, testis; Catuualart, testis; Hoiarn, testis; Bertuualt, testis; Clutgen, testis; Budien, testis; Uuenuorgou, testis; et hec venditio fuit in tempore Maen episcopi, dominante Nominoe Brittannię, in die dominico, .v. idus aprilis, luna .xxv.[1].

(Fol. 83 v°.)

CXXXVII.

28 oct. ann. 851.

Ch. CCXLIX.

De Gillac.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Sulcommin, presbyter, alodum suum nuncupante Tonouloscan, situm in plebe nuncupantem Gilliac, Sancto Salvatori in Rotono monasterio et monachis ibi Deo servientibus, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, sicut ipse emit de quodam homine nomine Uuenerdon, venditore, et sicut ipse tunc videbatur eum tenere, ita tamen ut ipse Sulcomin, presbyter, teneat eum sub censu ex verbo abbatis Sancti Salvatoris rotonensis quamdiu vixerit, sive quamdiu voluerit ad monachium (*sic*) ordinem venire in supradictum monasterium, si a Deo meruerit vel ab illis monachis supradictis; postea vero supradictum alodum maneat inconvulsa (*sic*), in monachia sempiterna, ad supradictum Sanctum Salvatorem et suos monachos, sine censu, sine tributo et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi ad supradictos monachos vel cui voluerint. Factum est hoc in monasterio Roton. .v. kal. novembris, id est, in die natali Sanctorum apostolorum Simonis et Judę, ipso die dedicatio (*sic*) basilice Sancti Salvatoris rotonensis, coram Conuuoion et suis monachis.

[1] Legendum *luna XXIV*.

CXXXVIII.

(Fol. 84 r°.)

2 mart. ann. 846.

Ch. CCL.

De Rufiac.

Magnifico viro nomine Uuetenoc, emptori, ego enim, in Dei nomine, Uuobrian, venditor, constat me tibi vendidisse et ita vendidi, tradidisse et ita tradidi rem proprietatis meae, hoc est, de terra .VIII. modios de brace, nuncupantes Foubleid, sitos in pago nuncupante Brouueroec, in condita plebe Rufiaco, in loco qui dicitur Lerniaco, super ripam Eual, cum terris cultis et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, heredibus, mobilibus et inmobilibus, aedificiis, totum et ad integrum, cum omni supraposito suo, sicut a me presenti tempore videtur esse possessum, ita de jure meo in tua trado potestate vel dominatione, unde accepi a te pretium in quo mihi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, caballus contra novem solidos et novem solidos in argento, habeas, teneas, possideas, facias exinde [*add.* quicquid] volueris, ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, jure proprietario, liberam ac firmissimam in omnibus habeant (*sic*) potestatem ad faciendum; et alligo tibi fideijussores vel dilisidos, in securitate ipsius terre, Fomus, Jacu, Drihuuobri et Rethuualart, sine renda, sine opere, sine censu et sine ulla re ulli homini nisi Uuetenoc vel cui voluerit, finem habens de uno latere et fronte ripam Euual et villam Gelloc, de altero vero latere et fronte Graton et Faumouron; hii sunt qui subter firmaverunt : Signum Uuobrian, venditoris; x. Iarnhitin; x. Conan; x. Hinuualart; x. Comaltcar; x. Seman, presbyter; x. Maenuueten, presbyter; x. Iarndetuuid, abbas; x. Hiauid, abbas; x. Uuorcomed; x. Moeni; x. Tuduual; x. Mathoc; x. Rumatam; x. Loiesuidoe; x. Conatam; x. Loiesuuaroe; x. Dumuual. Factum est hoc in loco non ignobili nuncupante aecclesia Rufiaco, .III. feria, .VI. nonas marc,

(Fol. 84 v°.)

CXXXIX.

17 jun. ann. 860 vel 866.

Ch. CCLI.

De Rufiac.

Noticia in quorum presentia qualiter interpellavit quidam homo nomine Uuobrian alterum hominnem (*sic*) nomine Uuetenoc, propter alodum quem supradictus Uuobrian illi, multo ante tempore, vendiderat; dicebat enim Uuobrian non se vendidisse ei tantum de terra quantum ille tenebat. Tunc supradictus Uuetenoc placitum inde levavit, adunatis suis quorum ista sunt nomina : Fomus, Jacu, Rethuualart, Drehuuobri; et lecta sua carta, et adtestantibus suis testibus et dilisidis, revelavit quod totum quod tenebat, comparaverat a supradicto Uuobrian. Tunc Uuobrian, victus tam ad (*sic*) carta quam a testibus et dilisidis, confessus est. Factum est hoc in aecclesia Rufiac, .xv. kalendas julii, feria .II., coram Iarnhitin machtiern et Hinuualart et Litoc, hoc misso Salomonis principis, et coram multis nobilibusque viris quorum haec sunt nomina : Uuorcomet, testis; Nominoe, testis; Miot, testis; Omnis, testis; Tuduual, testis; Hoiarn, testis; Sulmin, abbas, testis; Juna, abbas, testis; Comaltcar, presbyter, testis; Adaluuin, testis; Eusorchit, clericus, testis, qui tunc cartam publice legit quod totum ei vendiderat sicut sua carta dicebat supradictus (*sic*) Uuetenoc.

(Fol. 84 v°.)

CXL[1].

Ann. circiter 867.

Ch. CCLII.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Uuetenoc alodum suum qui vocatur Foubleid, situm in plebe Rufiac, in elemosina pro anima sua, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono monasterio degentibus, ita tamen ut quamdiu vixerit, teneat supradictum alodum et reddat censum singulis annis ad supradictos monachos; quod voluerunt monachi. Post mortem ejus, si quis ex progenie ejus superfuerit, reddat supradictum censum Sancto Salvatori; si autem non fuerit ex progenie ejus qui tenuerit eum, maneat inconvulsum usque in

[1] Vide supra chartam XLIV.

finem seculi. Facta est haec donatio in Rotono monasterio, coram his testibus : Uuetenoc, qui dedit, testis; Comaltcar, presbyter, testis; Maenuueten, presbyter, testis; et coram omnibus monachis qui ibi aderant, quorum ista sunt nomina : Conuuoion, abbas; Leuhemel, presbyter, testis; gubernante Salomone Brittanniam, Courantgeno episcopo in Venetis civitate; et post hoc, manifestavit supradictus Uuetenoc hanc donationem, die dominico, in aecclesia Rufiac, post missam, coram cunctis populis qui erant in aecclesia et coram his testibus : Conatam, presbyter, testis; Comaltcar, presbyter, testis; Maenuueten, presbyter, testis; Adaluuin, presbyter, testis; Loiesbritou, testis; Uuordotal, testis; Miot, testis; Moeni, testis; Jacu, testis; Drihuuobri, testis; Iarnuualt, testis; Nominoe, testis; Omnis, testis; Uuocomet, testis.

CXLI.

(Fol. 85 r°.)

30 jan. ann. 842.

Ch. CCLIII.

De Rufiac.

Magnifico viro nomine Ratlouueno, emptori, ego enim in Dei nomine, Maenhoiarn, venditor, constat me ibi[1] vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, hoc est, .IIII. modios de Menehi Crocon, sitos in pago nuncupante Brouueroch, in condita plebe Rufiaco, in loco nuncupante villa Dobrogen, in villa quae dicitur Crohon, unde accipi at (*sic*) te pretium in quo mihi bene complacui, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, in argento solidos .XX. et denarios .VII., habeas, teneas, possideas, tu et semen tuum post te, usque in finem seculi, sine renda et sine opere et sine censu et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi Ratlouueno vel conjugis (*sic*) suae nomine Brian vel semini eorum post se usque in finem seculi; et alligo tibi fidejussores vel dilisidos in securitatem ipsius terrę, his nominibus : Fomus et Haellidifois et Nominoe et Catuueten; finem habens de uno latere et fronte campum Laoc et partem Runlin, de altero vero latere et fronte terram Uuorcomet et fontanam Anauhoiarn et fosc linni[2];

[1] Legendum *tibi*. — [2] In ms. *fosc linni;* verisimiliter pro *fos linni* (*fos*, le fossé?).

hii sunt qui tunc firmaverunt : x. Maenhoiarn; x. venditoris, testis; Anauhoiarn, testis; Carathnou, testis; Hidran, testis; Driuuobri, testis; Ninocan, testis; Paschoiarn, testis, et filiorum ejus, testes; Uuorcomet, testis; Couuethic, testis; Hoiarn, testis; Maencomin, testis; Bitcomin, testis; presente Maenuueteno, presbytero, ex verbo Conuual machtiern. Factum est hoc in loco confinio terre Uuorcomet et ipsius alodis, .II. feria, .III. kalendas febr., regnante domno gloriosissimo imperatore Hlothario, et Nominoe possidente Brittanniam, Susanno episcopo in Venedia civitate, a fronte (*sic*) Anauhoiarn per viam ad lin[1], deinde per viam ad .III. lapides confinium terre Uuorcomet, per lapides fixos ad caput Telerimelsi (*sic*) ad lapides fixos, deinde ad Cloicerian, ad perarium, ad viam publicam, ad cornu campi Blahoc, secundum unnant, per lapides fixos ad landam.

(Fol. 85 v°.)

CXLII.

19 julii ann. 867.

Ch. CCLIIII.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat quod dederunt Ratlouuen et filius ejus Catlouuen censum de .IIII. modios (*sic*) de brace, id est, de menehi[2] Grocon, sitos (*sic*) in plebe Rufiac, in loco nuncupante villa Dobrogen, in villa quae dicitur Groco, quos supradictus Ratlouuen emerat ad quoddam (*sic*) homine nomine Menhoiarn, venditore, hoc est, per singulos annos ad festivitatem Sancti Martini, pro animabus suis, Sancto Salvatori in Rotono et monachis rotonensibus, quamdiu ipse vel semen eorum tenuerint supradictam terram; et si ipse (*sic*) desiderint eam tenere[3], maneat inconvulsa et in monachia sempiterna supradicto loco et supradictis monachis. Factum est hoc in monasterio Roton, .XIIII. kalendas augusti, .VII. feria; et posuerunt hanc donationem super altari (*sic*) Sancto Salvatori, per cartam et per cespitem de

[1] *Lin*, étang (?).

[2] Menec'hi, menechi, hoc est, apud Britannos, asylum.

[3] Mendose scribitur in ms. *tenerẽ*, quod idem sonat ac *tenerem*.

ipsa terra, coram Ritcanto abbate et monachis poene (*sic*)[1] rotonensibus. Postea vero firmaverunt supradictus Radouuen (*sic*) et filius ejus Catlouuen et Terithien hanc donationem ante aecclesiam Rufiac, idus augusti, .IIII. feria, coram Ritcanto supradicto abbate et Leuhemel et Uuetenoc et Maenuueten monachis, et coram multis nobilibusque viris quorum haec sunt nomina : Loiesuuallon, presbyter, testis; Urbingen, testis; Hiauuid, testis; Hirdmarcoc, testis; Comaltcar, presbyter, testis; Adaluuin, presbyter, testis; Loiesbritou, abbas, testis; Sulmin, abbas, testis; Iunnomoc (*sic*), diaconus, testis; Haeluueten, testis; Jacu, testis; Iarmuuocon, testis; Miot, testis; Catuuallon, testis.

CXLIII.

(Fol. 85 v°.)

Ann. 851-857.

Ch. CCLV.

De Rufiac.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, Uurdoital, reminiscens bonitatem Dei et retribuittionem (*sic*) justorum, trado atque transfundo tibi Menuueten monacus, id est, do tibi .III. modios de brace de terra, hoc est, de Ranmeuuin, pro anima mea et pro anima patris mei Cathoiarn, in dicombito et in monachia sempiterna, cum suo herede nomine Iarngrin et filios (*sic*) ejus Gleudain et Uuetenkain et filiabus et quod ex eis procreatum fuerit, habeas, teneas, possideas, exinde quicquid volueris liberam et firmissimam habeas in omnibus potestatem, jure proprietario, ad faciendum, cum terris cultis et incultis, pratis, pascuis, aquis, et cum omni supraposito suo, sicut a me, presenti tempore, videtur esse possessum, ita de jure meo in tua trado potestate vel dominatione; in manibus meis subterfirmaverunt et bonis hominibus adfirmare rogavi : Signum Uuordoitali firmatoris; x. Judicar, filii ejus; x. Ratuili, machtiern; x. Iarnhitin, machtiern; Uuocomet, testis; Nominoe, testis; Fomus, testis; Haellifois, testis; Uuetenhoiarn, testis; Omnis, testis; Miot, testis; Moeni, testis; Jacu, testis; Uuobrian, testis; Iarndetuuid, abbas, testis; Hiauuid,

[1] Post adverbium *pœne* addenda, ni fallor, vox *omnibus*.

abbas, testis; Sulmin, abbas; Comaltcar, presbyter, testis; Conadam, presbyter, testis; Anaugen, presbyter, testis; Finituueten, presbyter, testis. Factum est in loco super quadrivium, inter partem Uuantnou et partem Meuuini, .II. feria, regnante domno Karolo regi (*sic*), Erispoe possidente Brittanniam, Courantgeno episcopo Venetis civitatis, et ego, Haeldetuuid, abbas, scripsi; et propter hoc cantavit Maenuueten, presbyter, inter missas et psalteria .CC., pro anima Uuordoital.

(Fol. 86 r°.)

CXLIV.

Ann. 865-870.

Ch. CCLVI.

De Rufiac.

Noticia in quorum presentia qualiter interpellavit quidam homo nomine Uuordoital alterum hominem nomine Maenuueten, presbyterum, propter .III. modios de brace de Ranmeuuin cum suis colonis, quos supradictus Uuordoetal illi, multo ante tempore, in sua elemosina dederat; dicebat enim Uuordoetal non se dedisse ei hanc elemosinam ut posse (*leg.* posset) transferre ad alium locum ubi voluisset, nisi tantum ad aecclesiam Rufiac. Tunc supradictus Maenuueten, presbyter, placitum inde voluit levare, et suam cartam cum suis testibus in publicum adunare, quodo (*sic*) illi soli specialiter et jure proprietario hanc elemosinam dedisset Uuordoetali. Videns autem supradictus Uuordoetal quod prepararet supradictus Maenuueten, coadunatis suis testibus et dilisidis cum sua carta, et ut ne suam pristinam perderet ammicitiam (*sic*), misit ad supradictum Maenuueten, ut pro sua necessitate et amicitia illi .IIII. solidos in argento concederet, et ipse ei iterum supradictam terram adfirmaret; quod et fecit Maenuueten; et tunc iterum firmavit supradictos (*sic*) Uuordoetal supradictam terram ipseme[1] Maenuueteno presbytero, ita ut faceret exinde quicquid illi placeret, licentia et dicombito Uuordoital, sive tribuendo, sive vendendo, seu transferendo. Factum est hoc in loco nuncupante aecclesia Rufiac, mense octobr., .IIII. feria, coram his testibus : Uuordoital, qui firmavit et firmare rogavit; Sulmin,

[1] Pro *ipsemet*.

presbyter, testis; Omnis, testis; Comaltcar, presbyter, testis; Adaluuin, presbyter, testis; Maenuueten, presbyter, testis; Simeon, hostiarius, testis.

CXLV.

(Fol. 86 v°.)

10 jul. ann. 867.

Ch. CCLVIII (*sic*).

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Nomine, filius Noli, censum de tota sua parte Randronhael, sitam (*sic*) in plebe Rufiac inter duas villas que nuncupantur Loin et Cnoch, Sancto Salvatori in Rotono et monachis rotonensibus, pro anima sua, censum per singulos annos ad festivitatem Sancti Martini; et si ipse Nominoe ad integrum illis donaverit supradictam terram, quicumque de semine ejus tenuerit eam, reddat suum censum per singulos annos supradicto loco et supradictis monachis ad supradictum tempus; quod si ipse Nominoe non habuerit semen, supradictam (*sic*) maneat inconvulsa et in monachia sempiterna, totum et ad integrum, cum omnibus apendiciis suis, Sancto Salvatori et supradictis monachis. Factum est hoc in monasterio Roton, .VI. idus julii, .v. feria, et donavit Nominoe hanc donationem sive elemosinam per manicam super altare Sancti Salvatoris, coram Ritcando novo abbate et coram cunctis monachis. Postea vero, hoc est, .III. idus jul., die dominico, firmavit Nominoe hanc donationem ante aecclesiam Rufiac, quoram (*sic*) multis nobilibusque viris quorum haec sunt nomina : Nominoe, qui dedit et firmare rogavit, testis; Cumaltcar, testis; Adaluuin, presbyter, testis; Uuoetatoe, presbyter, testis; missus monachorum, testis; Iarnhitin, machtiern, testis; Domuualart, testis; Miot, testis; Moei, testis; Haellifois, testis; Uuorcomed, testis; Juna, testis; Haeloc, testis; Fomus, testis; Catlouuen, testis; Hiauuid, testis; Uuordoital, testis; Tuduual, testis; Anaubritou, testis; Eusorgit, testis; erat testis qualiter vendidit Catuueten ad Roiantken, sororem suam.

(Fol. 86 v°.)

CXLVI.

3 febr. ann. 821.

Ch. CCLIX.

De Rufiac.

Magnifice femine et sorori meae nomine Roiantken, ego enim, Catuueten, constat me ibi (*sic*) vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, id est, de Ranriantcar .IIII^{or}. modios de brace, sitam in plebe Rufiaco; et ita vendidit ibi [1] pro pretio sicut mihi bene conplacuit, id est, solidos .XV., ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, liberam ac firmissimam habeas potestatem, jure proprietario, totum et ad integrum, cum mancipiis, id est, Aroimin et semine ejus, cum silvis, pratis, aquis aquarumve decursibus, terris cultis et incultis, in dicombito, sine censu et sine tributo, dicofrit; et alligo fidejussores vel dilisidos in securitate de ista terra, ad Roiantken : Houuori et Maenuili et Jodicar; hii sunt testes qui viderunt et audierunt : Signum Portitoe, testis; Catuueten, testis; Diloid, testis; Noli, testis; Anauran, testis; Houuori, testis; Menuuili, testis; Anauhi, testis; Uuiutihern, testis; Milcondois, testis; Johan, testis; Haeldetuud, testis; Tethuuiu, testis; Loiesbidoe, testis; Eusorgit, testis; Rihouuen, testis; Lathoiarn, testis; Blenlini, testis; Conuual, testis. Factum est hoc sub die .III. nonas febr., .I. feria, in loco vico Rufiaco, .III. anno postquam exivit domus (*sic*) Hlodouuicus de Britannia ante Morman[2], regnante domno Lodouuico imperatore, Iarnhitin machtiern et filius Portitoe et Uuorbili, Uuido comite, Uuinhaelhoc episcopo, luna .XXVI., finem habens a fine Rannmelan don roch do fos Matuuor, cohiton fos do imhoir, ultra imhoir per lannam[3], do fois fin Randofhion, do fin Ranhaelmorin, cohiton hi fosan do rud fos per lannam do fin Ranloudinoc pont Imhoir; Haeldetuuid scripsit.

[1] Pro *vendidi tibi.*

[2] Feria I^{a} lunæque dies XXVI^{a} ad tertiam februarii diem, ann. 821, absque dubio, referendæ sunt. Quinimo *tertius annus postquam exivit Hlodowicus de Britannia ante Morman,* cum eodem anno 821 apprime concordat. (Cf. Reginon, *ap.* Pertz, t. I, p. 567.) Notandum est autem chartam hanc subsignatam fuisse a Winhaeloco venetensi episcopo, cujus obitum catalogus Præsulum ecclesiæ venetensis falso ad annum refert 820.

[3] Legendum *landam.*

CXLVII.

(Fol. 87 r°.)

Ann. circiter 836.

Ch. CCLX.

De Rufiac.

Deinde, post tempus, voluit Catuueten istam elocutionem diffacere, et venerunt simul in lege Roiantken et Catuueten ante Iarnhitin et filios suos Portitoe et Uuoruili, in loco nuncupante Lisuedu, et ista sunt nomina scavinorum qui judicaverunt quod firma et stabilis permaneat ista venditio et ista terra supradicta ad Roiantken, sicut supradictum est : Uuoletec, Uinetuuant, Rethmonoc, Houuori, Britoei, Canthoe, Iarnbud, Uuoret, Cahan, Matuidet, Diloid, Iarndetuuid.

CXLVIII.

(Fol. 87 r°.)

19 januar. ann. 838 vel 839.

Ch. CCLXI.

De Rufiac.

Magñifico viro Conuuoioni abbati, emptori, ego enim, in Dei nomine, Haelhoiarn femina, venditrix, constat me tibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, hoc est, petiolam de terra de brace .IIII^{or}. modios de parte Riantcar, que est a fine Ranmelan ad rocham, a roca ad fossatam Matuuor, a fossata ad ripam, a ripa per landam ad finem Randofion, secundum finem Ranndohion et ortis (*sic*) Suluuoion usque finem Ranhaelmorin, per finem fossatellam usque ad rubeam fossatam, per rubeam fossatam usque ad pontum (*sic*) Loutinoc [1], cum mancipiis et cum villa nomine Kelliuuenhan, et silvis, pratis, aquis, pascuis, et omni supraposito suo, unde accepi a te pretium in quo mihi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, .XXIIII. solidos, habeas, teneas, possideas, facias exinde quicquid volueris, ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, jure proprietario, liberam et firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum; et obligo tibi fidejussores vel dilisidos in securitate de ipsa terra : Iarndetuiud, Anauran, et Menuili et Arthuueo, in luh, in alode, dicombito, sine redemptionem (*sic*)

[1] Hæc delimitatio est translatio delimitationis chartæ CXLVI^{æ}, e lingua britannica in latinam.

umquam, dicofrit, difosot, diuuoharth, et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi ad Conuuoionem abbatem et cui voluerit post se; quod fieri non credo, si fuerit aliqua persona, aut ego ipsa aut ullus de heredibus meis, qui contra hanc venditionem aliquam calumniam vel repeticionem generare presumpserit, illud quod repetit non vendicet, insupra et contra cui litem intulerit solidos .LXVIIII. multa conponat, et haec venditio firma et stabilis permaneat; hii sunt qui subterfirmaverunt : Signum Uuruili, machtiern; x. Catloiant; x. Bertuualt; x. Maenuuobri; x. Haelhoiarn; x. Maenuili; x. Filius; x. Noli; x. et Hoiarn; x. et Fomus; x. Haeldifois; x. Uuolethec; x. Cathoiarn; x. Uuincant; x. Johan, presbyter; x. Maenuueten, presbyter; x. Anaugen; x. Finituueten, presbyter; x. Taetal; x. Catuuotal, presbyter; x. Buduuoret, presbyter; x. Uuoretan, presbyter; x. Loiesbidoe; x. Miot; x. Juduuocon; .x. Factum est hoc in loco non ignobili nuncupante aecclesia Rufiaco, die dominico[1], sub die .XIIII. kalendas febr., luna .XXX., regnante domno et gloriosissimo imperatore Lodouuico, Niminogio misso in Brittannia, Susanno episcopo, Uurbili machtiern; ego, Haeldetuuido, clericus, scripsi et subscripsi.

(Fol. 87 v°.)

18 maii ann. 864.

Ch. CCLXII.

De Rufiac Ran Riantcar et Trebnouuid.

CXLIX.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Comaltcar, presbyter, alodum suum, id est, Ran Riantcar, cum villa que vocatur Trebnouuid, que est in plebe Rufiac, cum massis et manentibus, cum terris cultis et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis, et cum omnibus appendiciis suis, Sancto Salvatori in Rotono monasterio et suis monachis, in elemosina pro anima sua, ita tamen ut ipse Comaltcar, quamdiu vixerit, teneat supradictum alodum et reddat censum de eo, singulis annis, quod voluerint; et post mortem ejus, Finituueten

[1] Inter annum 834, quo Raginarius, Susanni episcopi antecessor, vigebat, et annum 840, quo Ludovicus obiit imperator, semel tantum (id est, anno 838) luna XXX[a] ad *XIV kal. febr.* referri potest. In hoc autem anno, dies XIV kal. febr. non in dominicum sed in sabbaticum diem incurrebat.

frater ejus, si supervixerit, reddat supradictum censum Sancto Salvatori et supradictis monachis; postea autem maneat supradictum alodum inconvulsum et in monachia sempiterna supradicto Sancto Salvatori in Rotono et suis monachis, sine ullo censu, sine tributo, sine opere ulli homini sub caelo nisi supradicto Sancto Salvatori et supradictis monachis. Factum est hoc .xv. kalendas jun., .iiii. (*leg.* v) feria, coram his testibus : Comaltcar, presbyter, qui dedit et firmare rogavit, testis; Finituueten, presbyter, testis; Dumuualart, testis; Iarnhitin, testis; Miot, testis; Precoes, testis; Nodhoiarn, testis; Haellifois, testis; Conuili, testis; Tanetuueten, testis; Exaudi, testis. Factum est hoc .vii. anno gubernante Salomone Brittanniam, Conuuoion abbate in Rotono monasterio.

CL.

(Fol. 88 r°.)

13 august. ann. 867.

Ch. CCLXIII.

De Rufiac Ran Riantcar et Trebnouid.

Noticia in quorum presentia reddidit Comaltcar Rann Riantcar, cum villa que vocatur Trebnouuid, in manu Ritcanti abbatis, totum atque integrum, Sancto Salvatori in Rotono et monachis, cum silvis, terris cultis et incultis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, cum omni supraposito suo, sicut ipse emit a quedam (*sic*) femina nomine Haelhoiam, in monachia sempiterna, ita ut quicquid exinde facere voluerint, liberam et firmissimam faciendi in omnibus habeant potestatem, nam antea censum illis ex supradicta terra reddebat. Factum est hoc in loco nuncupante aecclesia Rufiac, idus augusti, .iiii. feria, coram multis nobilibusque viris quorum hec sunt nomina : Jarnhitin, machtiern, testis; Litoc, missus Salomonis, testis; Uuorcomed, testis; Iarnuuocon, testis; Dumuualart, testis; Matoc, testis; Hirthoiarn, testis; Loiesuuallon, presbyter, testis; Urmgen, testis; Hiauuid, testis; Hirdmarcoc, testis; Miot, testis; Moeni, testis; Milcunduis, testis; Catuuallon, testis; Loiesbrittou, abbas, testis; Sulmin, abbas, testis; Adaluuin, presbyter, testis; Uinmonoc, diaconus, testis; Haeluueten, testis; Jacu, testis; Eusorgit, testis.

(Fol. 88 r°.)

CLI.

6 april. ann. 820.

Ch. CCLXIIII.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat quod vendidit Euhocar partem terrę quę dicitur Rannlouuinid, ad Tehuuiu, pro .xx. solidis in argento; et dedit supradictus Euhocar tres dilisidos ad Tehuuiu in securitate ipsius terrę, his nominibus : Etuual et Noli et Cathoiarn; et ita vendidit supradictus Euhocar illam terram, cum terris, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, et cum omnibus apendiciis suis, totum et ad integrum, ad supradictum Tehuuiu, sine censu et sine tributo et sine opere, dicofrit, difosot, diuuohart, et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi ad Tehuuiu et cui voluerit. Factum est hoc super ipsam terram, .vi. feria, id est, Parasceuen Pasche, .viii. idus aprilis, luna .xviii., regnante domno Hlodouuico imperatore, Uuido commite, Uuiuhaloco episcopo, coram multis testibus : Euhocar, qui dedit et firmare rogavit, testis; Uuorbili, testis; Portitoe, testis; Drihican, testis; Ninan, Paschaham, testes; Broen, testis; Anauran, testis; Houuori, testis; Eusorgit, testis; Ratuili, testis; Catuueten, testis; et ego, Lathoiarnus, scripsi.

(Fol. 88 v°.)

CLII.

Ann. 829 vel 830.

Ch. CCLXV.

De Rufiac.

Ego igitur, in Dei nomine, Tehuuiu, te fidelem conjugem meam Argantan cognoscens, et de die presente trado tibi et semini tuo post se (*sic*) villam juris nostri nuncupantem Ranlouuinid, quam emimus a quodam viro nomine Euhocar, sitam in pago Venedia, in condita Rufiaco, in loco nuncupante Trebetuual, cum terris suis et omni supraposito suo, sicut a nobis videtur esse possessam, ita in vestra trado potestate vel dominatione, habeatis, teneatis, possideatis, quicquid exinde facere volueritis, liberam et firmissimam in omnibus habeatis potestatem ad faciendum, in alode conparato, sine renda, sine opere, dicofrit, difosot, et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi

denarios .VI. ad Sanctam Leupherinam in monasterio Conoch, pro anima mea; et si fuerit ulla quelibet persona que contradicere presumpserit, illud quod repetit non vindicet, sed insuper et contra cui litem intulerit solidos .XL. multa conponat. Factum est hoc coram multis testibus : Catuuotal, testis; Uuorcomet, testis; Uuordotal, testis; Marchuuallon, testis; Framuual, testis; Buduuoret, testis; Uuoletec, testis; Haelhoiarn, testis; Eusorgit, testis; Rihouuen, testis; Comaltcar, testis; Anaugen, testis. Factum est hoc in loco nuncupante Lisnouuid, .VI. feria, regnante domno et gloriosissimo Lodouuico imperatore, anno .XVI. imperii ejus, Uuidone commite; et ego, Haeldetuuid, abbas, scripsi et subscripsi.

CLIII.

(Fol. 89 r°.)

Ann. circiter 865.

Ch. CCLXVI.

Ranuuorogan.

Magnifico viro nomine Subhaeloco, emptori, ego enim, in Dei nomine, Couuetic, advenditor, constat me tibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, hoc est, .IIII. modios de brace nuncupantem Ranuuorocan, cum suis terris cultis et incultis, heredibus, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, et cum omni supraposito suo, sicut a me presenti tempore videtur esse possessam, ita de jure meo in tua trado potestate vel dominatione, unde accipi (*sic*) a te pretium in quo mihi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, solidos .XX., habeas, teneas, possideas, ita ut ab hodierna die facias exinde quicquid volueris, jure proprietario, liberam ac firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum, in alode comparato et dicombito, sine redemptione umquam, sine renda et sine opere, dicofrit, diuuohart, et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi ad Sulhaeloc vel cui voluerit; et quod fieri non credo, post hunc diem, si fuerit quelibet persona, aut ego ipse, Couuetic, aut ullus de coheredibus vel propinquis meis, qui contra hanc venditionem aliquam calumniam vel repeticionem generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, sed insuper qui

contra litem intulerit solidos .XL. multa conponat, et ut ista venditio firma et stabilis permaneat, finem habet ex uno latere et fronte fos et Ranpeniar et Rantronhael, de altero vero latere et fronte Lostuuiel et Ranconon; hi sunt qui subterfirmaverunt : Signum Couuetic, venditoris; Catloiant, testis; Iarnhitin, testis; Fomus, testis; Iarndetuuid, testis; Hiauuid, abbas, testis; Sulmin, abbas, testis; Uuetenhoiarn, testis; Risuocon, testis; Omnis, testis; Breselcoucant, testis; et alligavit Couuetic fidejussores in securitate ipsius terrę ad Sulhaeloc : Catuuotal et Uuordotal et Maenuuocon. Ego, Heldetuuid, abbas, scripsi.

(Fol. 89 r°.)

CLIV.

11 jul. ann. 867.

Ch. CCLXVII.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat quod dederunt Courantmonoc et Sulhaeloc, frater ejus, Sancto Salvatori in Rotono monasterio et suis monachis, Ranlouuinid quam emerat Tethuuiu et sua conjux Argantan nomine a quodam viro nomine Euhocar, venditore; et ipse (*sic*) Argantan dereliquid (*sic*) ipsam terram filio suo nomine Courantmonoc supradicto, et de .IIII. modiis de brace Ranuuorocan, quam emit supradictus Sulhaeloc a quodam viro nomine Couuetic, venditore, pro animabus suis et pro regno Dei, [...?] servitium per singulos annos ad festivitatem Sancti Martini ab his qui tenuerint supradictos alodos; et posuerunt supradicti, id est, Cobrantmonoc et Sulhaeloc, hanc donationem sive elemosinam per manicam super altare Sancti Salvatoris in Rotono, .V. idus jul., .VI. feria, coram monachis pone (*sic*) rotonensibus. Postea vero firmaverunt supradicti fratres hanc donationem ante aecclesiam Rufiac, idus augusti, .IIII. feria, ex concensu Sulmin abbatis Sancte Leuferine; censum quem ante dedit Tehuuiu ad ipsam pro anima sua, id est, .VI. denarios per singulos annos, et dedit supradictus Courantmonoc hanc donationem, ex concessu Sulhaeloc fratris suis (*sic*), in manu Ritcanti abbatis, coram his testibus : Loiesuuallon, presbyter, testis; Urmgen, testis; Iarnuuocon,

testis; Hiauuid, testis; Hirthmarcoc, testis; Comaltcar, testis; Adaluuin, testis; Loiesbritou, abbas, testis; Sulmin, abbas, testis; Junmonoc, diaconus, testis; Haeluueten, testis; Jacu, testis; Miot, testis; Catuuallon, testis; Eusorgit, testis.

CLV.

(Fol. 89 v°.)

16 januar. ann. 830.

Ch. CCLXVIII.

De Rufiac.

Magnifico viro Rihouueno presbytero, emptori, ego enim, in Dei nomine, Broen, venditor, constat me tibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, id est, villam juris mei nuncupantem Loutinoc, .VIII. modios de brace, sitam in pago Brouueroch, in condita plebe Rufiaco, in loco nuncupante Lerniaco, super ripam Hemhoir, cum terris, libertis, acolibus (*sic*), mancipiis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, totum et ad integrum, cum omni supraposito suo, sicut a me presenti tempore videtur esse possessam, de jure meo in tua trado potestate vel dominatione, unde accipi (*sic*) a te pretium in quo mihi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, de argento solidos .XXIIII., ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, jure proprietario, liberam et firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum, sine censu, sine opere, sine renda et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi ad Rihouuenum presbyterum et Anaugen presbyterum, fratrem ejus, et cui voluerint post se; et est circumcincta de uno latere flumine quod vocatur Himhoir, et de fronte terra Riantcar, de alio latere verneta et de quarto vero fronte pratum (*sic*); et quod fieri non credo, si fuerit, aut ego ipse Broin, aut ullus de heredibus meis, vel quelibet aliqua persona que contra hanc venditionem si (*sic*) aliquam calumniam vel repeticionem generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, et insuper cui contra litem intulerit solidos .XLVIII. multa conponat; et ut venditio ista firma et stabilis permaneat, et alligavit Broin dilisidos de ista terra ad Rihouuenum presbyterum : Hinoc, Maenbili, Arthuuiu; hi sunt

qui subterfirmaverunt : Signum Broin, testis; Houuori, testis; Miot, testis; Noli, testis; Cathoiarn, testis; Tetuiu, abbas, testis; Haeluuobri, testis; Catuueten, testis; Catuuotal, testis; Anauran, testis; Cathoiarn, testis; Louui, testis; Fomus, testis; Jacu, testis; Anaugen, presbyter, testis; Comaltcar, testis; Uuincalon, testis; ex verbo Portitoe et Uurbili, testes, et filiorum eorum. Factum est hoc sub die .xvii. kalendas febr., die dominico, in loco non ignobili nuncupante aecclesia Rufiaco, presente populo, regnante domno et gloriosissimo Lodouuico, anno .xvii.[1] regni ejus, Uuidone comite in Venedia, Reginario episcopo, Portitoe machtierno, et Uuoruili frater ejus; ego Haeldetuuido, clericus, scripsi.

(Fol. 90 r°.)

CLVI.

18 januar. ann. 834.

Ch. CCLXIX.

De Rufiac.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Rihouuen, presbyter, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, Rihouuen, presbyter, de tanta misericordia et pietatem (*sic*) Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo ad illos monachos laborantes et regulam sancti Benedicti operantes in monasterio quo (*sic*) dicitur Roton, quos petens ut locum mihi darent habitandi, quod et fecerunt per misericordiam et caritatem; deinde donavi eis de jure meo Loudinoc, que mihi per cartam et venditionem et[2] quodam homine nomine Broen, venditore, evenit, cum terris, pratis, pascuis, aquis, totum et ad integrum, cultum atque incultum, et esse (*sic*) cinctam de uno latere flumen (*sic*) quod vocatur Himboir, et de fronte Ran Riantcar, de alio latere verneta, de quarto vero fronte pratum (*sic*)

[1] Rectius legeretur *anno xvi*.

[2] *Et* pro *a*.

si concludit, omnia trado eis de die presente ita ut quicquid exinde facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem post hunc diem; et si fuerit, aut ego ipse, aut unus de propinquis vel quoheredibus (*sic*), aut quelibet persona, qui contra hanc donationem aliquid refringere vel calumniam generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, sed insuper cui contra litem intulerit .L. [...][1] permaneat. Factum est hoc in pago Venedie, in condita plebe Rufiaco. Signum Rihouuen, qui dedit et firmare rogavit; x. Anaugen, presbyter, testis; Johan, testis; Comaltcar, presbyter; Houuori, testis; Maenuili, testis; Louui, testis; Haeluuobri, testis; Dreuuobri, testis; Anauran, testis; Jacu, Berthuualt, testes; Rethuualart, testis; Maenuueten, testis; Maenuuobri, testis; Fumus, testis; Miot, testis; Arthueu, testis; Cathoiarn, testis. Factum est hoc sub die .xv. kalendas febr., in die dominico, in aecclesia Rufiac, regnante domno Hlodouuico, Reginario episcopo, Portitoe et Uuruili duo machtiern.

CLVII.

(Fol. 90 v°.)

Ann. circiter 860.

Ch. CCLXX.

De Algam juxta ecclesiam Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat quod Arthuuius donavit in sua elemosina, pro anima sua, filiolo suo, nomine Freoc, filio sororis sue, nomine Uuiulouuen, quando totundite (*sic*), eum clericum in domo Freoc, in Lisprat, in plebe Alcam, eo quod antea stetit sub illo a fonte baptismatis, firmavit itaque atque tradidit et cedit Arthuuius demedium Rantomaioc, .IIII. modios de brace de terra, nepoti suo bis filiolo Freoc, totum et ad integrum, cum terris, pratis, pascuis, aquis, et cum omni supraposito suo, et suum villare juxta aecclesiam Rufiac. His presentibus actum est : Uurgitan, presbyter, testis; Haelhoianr[2], presbyter, testis; Iarnoc, clericus, testis; Maelcar, clericus, testis; Bobsin, clericus, testis; Roenhoiam, testis; Finit, testis; item Finit, testis; Uuolecec, testis. In domo filioli factum est hoc, et postea ante aecclesiam Rufiaco, die dominico, firmavit Arthuuiu hanc dona-

[1] Hic addendum *solidos componat, et hæc donatio firma et stabilis.*

[2] Legendum *Haelhoiarn.*

tionem, ut supradictum est, nepoti suo Freoc supradicto et filiolo suo, in sua elemosina et in dono filioli sui, coram his testibus : Anauuian, presbyter, testis; Maenuueten, presbyter, testis; Noli, testis; Uuorcomet, testis; Cathoiarn, testis; Iarndetuuid, abbas, testis; Hiauuid, abbas, testis; Menuili, testis; Louui, testis; Drihuuobri, testis; Maenuuobri, testis; Retuualart, testis; et pro hoc cantavit Freoc psalteria .LX., pro anima Arthuuiu avuncŭli sui, et ita donavit ei Arthuuiu supradictam donationem, sine renda et sine opere et sine ulla re ulli homini nisi ad Freoc et cui voluerit.

(Fol. 91 r°.)

CLVIII.

22 decemb. ann. 866.

Ch. CCLXXI.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Freoc .IIII. modios de brace de Rantomaioc, pro hereditate sempiterna et redemptione animę suę, Sancto Salvatori et monachis ei servientibus, et ut ipse Freoc det singulis annis .III. idus (*sic*) de ipsa terra quamdiu vixerit; et post mortem ipsius, quicumque tenuerit, ex genere ipsius, ipsam terram, similiter reddat. Factum est haec donatio in Rotono monasterio, .XI. kalend. jan., luna .XI., coram multis nobilibus viris. Signum Freoc, qui hanc donationem donavit; x. Leuhemel, presbyter; x. Comaltcar, presbyter; x. Maenuueten, presbyter; x. Uuetenoc, monachus; x. Adgan, monachus; x. Catuuallonus, clericus.

(Fol. 91 r°.)

CLIX.

27 dec. ann. 867.

Ch. CCLXXII.

De Rufiac.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Hirdhoiarn, filius Haelin, Ran que vocatur Bothgellet, sitam in plebe Rufiac, et aliam villam que nuncupantur (*sic*) Loencetcnoch, Sancto Salvatori in Rotono monasterio et monachis rotonensibus, pro anima sua et pro regno Dei, inconvulsa (*sic*) et in monachia sempiterna, totum et ad integrum, cum omnibus appendiciis suis, Sancto Salvatori et supradictis

monachis. Factum est hoc in monasterio Rotono, .VI. kalendas jan., .VII. feria, coram Ritcanto abbate et ceteri (*sic*) loci illius monachis. Posuerunt supradictus Hirdhoiarn et filius ejus Uuorethoiarn istam donationem per manicam super altare Sancti Salvatoris. Postea vero, hoc est, .IIII. nonas febr., .VI. feria, firmavit Hirdhoiarn supradictus hanc donationem supra dictam terram, coram multis nobilibus viris quorum ista sunt nomina : Hirdhoiarn, qui dedit et firmare rogavit, testis; Comaltcar, presbyter, testis; Uuoetatoe, presbyter, testis; Menuueten, presbyter, testis; missus monachorum, testis; Uuorcomet, testis; Hirdhoiarn, testis; filius ejus, testis; Sulmin, abbas, testis; Uuenmael, testis.

CLX.

(Fol. 91 v°.)

9 mart. ann. 846.

Ch. CCLXXIII.

De Rufiac.

Magnifico viro nomine Comaltcaro, presbytero, emptori, ego enim, in Dei nomine, Catloiant, venditor, constat me tibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, hoc est, villam juris mei nuncubantem (*sic*) Bronantrcar, .VIII. modios de brace, cum duobus colonis his nominibus : Roiantmonoc et Goiduual et semen eorum, et Uuiurat et semen ejus, cum terris cultis et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, totum et ad integrum, cum omni supraposito suo, sicut a me presenti tempore videtur esse possessum, ita de jure meo in tua trado potestate vel dominatione, finem habens a Pullgouidnet per fossatam ad finem Rann Melhouuen, per viam usque ad pontum (*sic*) Frotguiuan, per Frotguiuuan ad Luhguiuuan, per vallem finis Ranlis ad finem Ranloin Picket usque iterum Pullgouidnet, habeas, teneas, possideas, facias exinde quicquid volueris, ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, liberam ac firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum, sine censu et sine tributo et sine opere et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi ad Comaltcarum presbyterum vel cui voluerit, in luh et alode comparato, sine redemptione umquam; et alligo tibi fidejussores et dilisidos in securitate ipsius terre, his nomi-

nibus : Iarnetuuid, Noli, Miot, Cathoiarn; unde accepi a te precium in quo mihi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, solidos .XVI. His presentibus actum fuit vel tunc firmaverunt : Signum Catloiant, venditoris, testis; Ratuili, fratris ejus, testis; Hiauuid, abbas, testis; Moruueten, abbas, testis; Loiesoc, testis; Precoes, testis; Haellifois, testis; Couuetic, testis; Haeluuicon, testis; Hirduueten, testis; Jacu, testis; Haeluuoret, testis; Greda, presente; Anaugeno, presbytero, presente; Maenuueteno, presbytero, teste, presente[1]; Finituueteno, presbytero, teste, presente; Dalitoc, presbytero, teste; Reduuoreto, presbytero, teste; Hirdbidoe, testis; Juduueten; ego, Haeldetuuido, abbas, scripsi et subscripsi. Factum est hoc in loco super ipsum villare, die Martis, .VII. idus mart., Nominoe possidente Britanniam, Susanno episcopo, in ipso anno quando bellum fuit inter Karolum regem et Nominoegium[2].

(Fol. 92 r°.)

CLXI.

Ann. 850-866.

Ch. CCLXXIIII.

De Rufiac Broinantchar.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Comaltcar, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem[3] dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum proferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuo esse volo Sancto Salvatori et monachis in Rotono habitantibus, hoc est, Broinantrcar cum duobus[4] colonis, Roiantmonoc et Uuoetuual et Uuiurat et semen

[1] In ms. vox *presente* sic figuratur p̄s.

[2] Anno 846, Franci Britanniam ingressi, propter difficultatem locorum et loca palustria, x kalendas decembris, commisso cum Britonibus prælio, Britones superiores effecti sunt. (*Chron. Fontanell. ap. Pertz, Mon. hist. germ.* t. II, p. 302.)

[3] Addendum *Dei*.

[4] Legendum *tribus*.

eorum, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis, totum et ad integrum, trado in tua potestate, ita ut quicquid exinde facere volueris, liberam ac firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum; si quis vero, quod futurum esse non credo, quod absit, aut ego ipse, aut ullus ex propinquis meis, vel quislibet persona, qui contra hanc donationem aliquam calumniam vel repeticionem generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, et super contra cui litem intulerit solidos .c. multa conponat, et haec donatio omnique tempore firma et stabilis permaneat. Actum est hoc Martis die, in Rotono monasterio, coram his testibus : Comaltcar, presbyter, testis, qui donavit, testis, ac Conuuoion, abbas, cui datum est, testis; Iarnhitin, testis; Triboud, testis; Leuhemel, testis; Tethuuid, testis; Liuer, testis; Haelmin, testis; Cundelu, testis; Arthuuolou, testis; Hinconan, testis; Sulhoiarn, testis.

CLXII.

(Fol. 92 r°.)

7 dec. ann. 854.

Ch. CCLXXV.

De Plebe Se.

Noticia in quorum presentia qui subtertenentur qualiter venerunt Couuellic et Brithael, consobrini Lalocan, ad interpellandos monachos qui erant in Rotono monasterio de sua hereditate quam dederat illis Lalocan : dederat[1] enim supradictus Lalocan suam hereditatem, id est, villam quae vocatur Trebhinoi, in plebe qui (*sic*) dicitur Sei, Sancto Salvàtori et suis monachis in Rotono monasterio habitantibus; idcirco venerunt supradicti consobrini ejus ante Hoiarscoet[2] possidebat plebem illam, et rogaverunt eum multis precibus ut faceret illis justiciam de monasterio Sancti Salvatoris et de Lolocano. Dicebat (*sic*) enim et testificabant quia plus erat illis rectum illam hereditatem quam Lalocono; et postea convocavit Lalocan cum monachis viros nobiles et maxime seniores qui erant in illa plebe et in aliis plebibus, quorum ista sunt nomina : Maencomin, presbyter,

[1] Primitus legebatur *de erat;* manu vero recenti addita est, graphidis ope, littera *d*, et sic restitutum est verbum *dederat.* — [2] Addendum *qui.*

testis; Uuetenuuoion, presbyter, testis; Catuuotal, testis; Uuetenoc, presbyter, testis; Catloiant, Rihouuen, Uuarnher, Cadalun, Menuuallon, Arthuuiu, Luhetloc, Merchion, Anaugen; isti omnes venerunt cum Lalocano ante Hoiarnscoit, in villam quae dicitur Sarant; et testificaverunt et dixerunt quia plus erat illi rectum quam illis, quia in antiquis temporibus diviserunt parentes eorum suam hereditatem inter se, et illam villam (*sic*) cecidit in partem genitoris Lalocani; et convicerunt eos, et postquam convicerat eos Lalocan cum suis testibus, iterum tradidit suam totam hereditatem, sicut superius fecerat, in manibus monachorum qui in illo placito erant, id est, Tribodus, prepositus, et Riuuere, monachus; ita vero tradidit cum manentibus, cum terris, cum silvis, cum omnibus apendiciis suis, sicut adjacet, ab illo die et deinceps. Actum est hoc coram his testibus : Maencomin, presbyter, testis; Uuetenuuoion, testis; Catuuotal, presbyter, testis; Uuetenoc, presbyter, testis; Hoiarscoet, princeps[1], testis; Sabioc, testis; Hoiarngen, testis; Uuiuhomarch, testis; Duiuuuoret, testis; Neboc, testis; Rihouuen, testis; Arthuiu, testis; Maenuuallon, testis. Factum est hoc .VII. idus decembris, .VI. feria, anno .XV. regnante Karolo rege, anno .III. gubernante Erispoe Brittanniam post obitum patris sui, Courantgenus episcopus in Venedia, Conuuoionus abbas in Rotono monasterio.

(Fol. 92 v°.)

CLXIII.

12 august. ann. 860.

Ch. CCLXXVII (*sic*).

Tradicio Uuobrian.

Haec carta indicat atque conservat quo (*sic*) tradidit Houuen quartam partem virgade unius, cum manente supra nomine Uoretmebin, et cum tota renda sua, id est, sestarium mellis et denarios .VIII. et .V. panes; et ita tradidit eum, et semen ejus post eum, in sempiternum Sancto Salvatori et Conuuoiono abbati et monachis rotonensibus, pro illo colono quem occidit, nomine Uuobrian, sine censu et sine tributo alicui homini sub caelo nisi Sancto Salvatori et mo-

[1] Hoc est *mactiern*.

nachis rotonensibus; et dedit ipse Houuen fidejussores .IIII. in securitate ipsius terre et coloni supradicti, his nominibus : Coruueten, Haeltiern, Berinker, Couellic. Factum est haec traditio in insula Plaz, .II. feria, pridie idus augusti, luna .XX., adstantibus ibi nobilibus viris : Anauhoiarn, presbyter, testis; Lanfred, testis; Hinconan, presbyter, testis; Hirdan, testis; Uuallonic, testis; Uuallon, testis; Ratfred, testis; Ratuili, testis; Milun, testis; Uuoruuoion, testis; Cadlouuen, testis; Judre, testis; Notolic, testis; Uuadin, testis; Datlin, testis; Uuorhocar, testis; Renouuart, testis; Liosoc, testis; Hincant, testis.

CLXIV.

(Fol. 93 r°.)

Ann. 819 vel 820.

Ch. CCLXXIX (*sic*).

De Launois.

Magnifico viro, nomine Loiesbritou, et conjugi sue, nomine Uuenuuoial, ego enim, in Dei nomine, Roenuuolou, constat me vobis vendere et ita vendidi rem proprietatis meae, hoc est, dimidium hereditatis meae in plebe nuncupante Lanoes, cum terris cultis et incultis, heredibus, colonis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, et cum omni supraposito suo, sicut a me presenti tempore videtur esse possessam, ita trado in vestra potestate vel dominatione, unde accepi a vobis pretium in quo mihi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, in argento solidos .XII., et in annana (*sic*) modios .XIIII., habeatis, teneatis, possideatis, faciatis exinde quicquid volueritis, jure proprietario, liberam ac firmissimam in omnibus habeatis potestatem ad faciendum, in alode conparato et in dicombito, sine redemptione umquam, sine renda et sine opere et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi ad Loiesbritou vel conjugi sue Uuenuuoial vel cui voluerint; et si fuerit, aut ego ipse, aut ullus de coheredibus meis vel propinquis, vel quelibet persona, qui contra hanc donationem aliquam calumniam vel repeticionem generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, insuper et contra cui litem intulerit solidos .LX. multa conponat, et haec venditio firma ac stabilis permaneat per omnia tempora. Facta est

haec donatio in .VI. anno regnante domno Lodouuico imperatore, Rorigonis[1] commitis; Roenuuolou, venditor; Hitin, testis; Uuorethoc, testis; Cantoean, Uorcanteo, Haelbidoe, testes; Budhemel; testis; Primarchoc, testis; Telent, testis; Uuoedadoeu, testis.

(Fol. 93 r°.)

CLXV.

Ann. 832-835.

Ch. CCLXXX.

De Lannois.

Haec carta indicat atque conservat qualiter venit Roiantdreon, orationis causa, ad monasterium quod dicitur Roton, et ibi donavit Evangelium paratum ex auro et argento, in sua elemosina, mittens eum super altare, necnon et alodum quem habebat in Laneos[2], quem antea comparavit pater suus Loiesbritou de Roenuuallon[3], id est, totum dimidium hereditatis ipsius Roenuuallon tradidit Roiantdreon, in sua elemosina pro anima sua, Sancto Salvatori et monachis ibi habitantibus, ita dedit totum atque integrum supradictum alodum, cum massis et manentibus, cum terris et pratis, cum pascuis et aquis, et cum omni adpendicione sua, sine censu, sine tributo ulli homini nisi supradictis monachis. Facta est ista elemosina in die Adsumptionis Beate Mariae, post missam, tradens per suam manicam per[4] altare, coram multis testibus : Portitoe, testis; Conuual, testis; Iarnhitin, testis; Conan, testis; Catloiant, testis; Ratfred, testis; Uuetenoc, testis; Cristian, testis; Conan de plebe Catin, testis; Courantdreh, testis; Loiesbidoe, testis; Callon, testis; Uurbudic, testis; Arthuiu, testis; Sulcomin, presbyter de Giliac, testis; Gerharth, testis; Uuoletec, testis; Edelfrit, testis; Loiesic, testis; Noli, testis; Uuorcomed, testis.

[1] De isto Rorigon comite, *qui valde abundabat in mundanis rebus*, sermo est in *Vita sancti Conwoioni Rotonensis abbatis* (ap. D. Mor. t. III, col. 234).

[2] Legendum *Lanoes*.

[3] Supra *Roenuuolou*.

[4] *Per* pro *super*.

CLXVI.

(Fol. 93 v°.)

Ann. 797-814.

Ch. CCLXXXI.

De Carantoir.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Driuinet, presbyter, .xxx. solidos argenti ad filios Uuoretic, Anauran et Urblon et Haethlon et Juduuallon, pro villa Drihoc et alia villa nomine Branscean, totam sicut adjacet, cum campo et foeno et mansionem (*sic*) et homo (*sic*) qui vocatur Posidhoia super illam terram et filios suos Anauhoiat et Judmin et Judmorins et semini sui posset (*sic*)[1], a generatione in generationem, ad Drihuinetum presbyterum; et maneat illam terram (*sic*) ad Dreuinetum, in hereditate, in monachium (*sic*), sine censu, sine tributo, sine ullo opere alicui homini usque ad finem mundi, a finem (*sic*) terrae Dumuuallon usque in finem terrae Loesen et usque ad aquam Keuril; et fuit hoc factum, de verbo Jarnhitin et filiolo suo Uurbili et de verbo Tanetuuiu, in tempore Karoli imperatoris[2] et in tempore Uuidonis comitis et in tempore Isaaco (*sic*) episcopo, in mense aprilis. Fuit hoc factum coram multis testibus : Groikin, presbyter, testis; Tuthouuen, presbyter, testis; Ratuili, testis; Tatal, presbyter, testis; Uuoletec, presbyter, testis; Fili, testis; Haelin, testis; Benitoe, testis; Ethelfrit, testis; Uuoretan, testis; Uuiucant, testis; Loiesic, testis; Iarnbud, testis; Maenuuoret, testis; Menion, testis; Junetuuant, testis; Rishoiarn, testis; Thetion, testis; Mertinan, testis; Nodent, testis. Et ego, Lathoiarn, presbyter, scripsi hanc craticulam (*sic*).

CLXVII.

(Fol. 93 v°.)

Ann... (?)

Ch. CCLXXXII.

De Carantoer.

Magnifico viro Frivolecec, emptori, nos enim, in Dei nomine, Urloies, Uuoretin et Troinhirt[3].....

[1] Legendum *post se*.

[2] Karoli Magni.

[3] *Hic deest folium unum.* (Adnotatio margini, sæculo XVII, apposita.)

(Fol. 94 r°.)

CLXVIII.

Ante annum 797.

Ch. CCLXXXIIII.

.....et in monachia sempiterna ad supradictum Groecon vel cui voluerit post se, sine redemptione umquam, finem habens de uno latere et fronte Ranuilian et via publica, et de altero latere et fronte semita et lapides fixi in terra; et alligavit supradictus Dreuuallon fidejussores ad supradictum Groecon, in securitatem ipsius terrae, his nominibus : Uuorethoiarn et Justin et Iarnuuallon. Factum est hoc, ex verbo Jarnhitin machtiern, regnante Karolo imperatore, Ago episcopo in Venetis civitate, coram multis nobilibus viris quorum haec sunt nomina : Callon, testis; Aetlon, testis; Fili, testis; Omni, testis; Iunethuuant, testis; Uuolechae, testis; Iarnuud, testis; Haelin, testis; Kentuuant, testis; Uurcundelu, testis; Judcar, testis; Drihican, testis; Ridmonoc, testis; Houuori, testis; Anauran, testis; Catuuoten, testis; Groecon, presbyter, testis. Et ego, Tuthouuen, scripsi et subscripsi.

(Fol. 94 r°.)

CLXIX.

Ann. 863.

Ch. CCLXXXV.

De salina Permet.

Haec carta indicat atque conservat quod uuadiavit Catlouuen, jussu domini sui Duil, salinam quae vocatur salin Permet, pro .xx. solidis, ad monachos rotonenses usque ad .xx. et unum annum; et dederunt supradicti venditores, id est, Catlouuen et Duil, dilisidos ad supradictos monachos, his nominibus : Breselan et Uurien; et si non fuerit redempta usque ad supradictum tempus, id est, per caput trium septem annorum, maneat in monachia sempiterna supradictis monachis. Factum est hoc in plebe Uuenran, in villa Alli, anni Domini .DCCCLXIII., coram multis nobilibus viris quorum haec sunt nomina : Duil et Catlouuen, venditoris, testes; alius Duil; Catuueten, testis; Iarnuueten, testis; Budinet, testis; Uuasbidoi, tes-

tis; Kentuuant, testis; Breselan, testis; Haeloc, testis; Uuorgen, testis.

CLXX.

(Fol. 94 r°.)

21 aug. ann. 866.

Ch. CCLXXXVI.

De salina Scamnouuid.

Haec carta indicat atque conservat quod uuadiavit Catlouuen, ex jussu Duil domini sui, salinam que vocatur Scamnouuid, pro .VI. solidis, usque ad .V. annos; et si tunc redempta non fuerit, expectetur iterum usque ad alios quinque annos; et si tunc non fuerit redempta, id est, in caput .XV. annorum, maneat inconvulsa et in monachia sempiterna supradictis monachis; et dederunt supradicti venditores dilisidos ad supradictos monachos : Duil, filius Berran, et Caranton. Factum est hoc in plebe Uuenran, in villa Allii, .XII. kal. septembr., feria .IIII., anni Domini .DCCC.LXVI., coram multis nobilibusque viris quorum haec sunt nomina : Duil, filius Riuelen, et Catlouuen; Duil, filius Birran, testis; Catuueten, testis; Iarnuueten, testis; Budinnet, testis; Uuasbidoe, testis; Kentuuant, testis; Breselan, testis; Haeloc, testis; Iuurgent, testis.

CLXXI.

(Fol. 94 v°.)

26 mart. ann. 840.

Ch. CCLXXXVII.

De Rufiac.

Magnifico viro nomine Maenuuobri, aemptori, ego enim, in Dei nomine, Haeluuicon, venditor, constat me tibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, hoc est, partem de terra, .IIII. modios de brace, nuncupante Ranuuicanton, sitam in pago nuncupante Brouueroch, in condita Rufiaco, in loco nuncupante villa Etuual, super riuuam (*sic*) que dicitur Piscatura, finem habens ab uno latere et fronte riuuam Piscaturam et partem Sanctam, de altero vero latere et fronte partem Uuetenuual et Roscaroc, per viam ad Piscaturam, unde accepi a te pretium in quo mihi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, caballum unum cannum (*leg.* canum)

non[1] Couuiranum, contra solidos .xx. et .x. solidos in argento, habeas, teneas, possideas, facias exinde quicquid volueris, in luh, in dicombito, in alode comparato, diost, dicofrit, diuuohart, et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi Maneuuobrio et cui voluerit post se, cum uno[2] colono nomine Lunmonoc, filius (*sic*) Sulmonoc, et semine ejus, ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, jure proprietario, liberam ac firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum; et alligo tibi fidejussores vel dilisidos in securitatem ipsius terrae supradicte : Cathoiarn et Catuuotal et Uuorcomoet; et, quod fieri non credo, si fuerit ulla quislibet persona, si ego ipse, Haeluuicon, aut ullus de heredibus meis vel propinquis meis, qui contra hanc venditionem aliquam calumniam vel repeticionem generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, insuper et cui contra litem intulerit solidos .LX. multa conponat, et haec venditio firma et stabilis permaneat, cum terris cultis et incultis, aquis, pratis, pascuis, totum et ad integrum, cum omni supraposito suo. His presentibus actum fuit : Signum Uurbili, machtiern, testis; Catloiant, filius ejus, testis; Jarnhitin, testis; Hiauuid, testis; Matfrid, Noli, testes; Uurcomet, testis; Numinoe, testis; Sulmin, abbas, testis; Conhael, abbas, testis; Maenuili, testis; Uuobrian, testis; Fomus, testis; Haeldifois, testis; Tanhoiar, testis; Comaltcar, presbyter, testis; Menuueten, presbyter, testis; Houuoret, testis; Uuolecec, testis; Uuicant, testis; Haelin, testis; Rishoiarn, testis; Catbud, testis; Ridgen, testis; Saushoiarn, testis; Risuuocon, testis; Uuotolan, testis; Loiesauual, testis. Factum est hoc in loco nuncupante villa Uuicanton[3], .VI. feria, .VII. kal. aprilis, regnante domno et gloriosissimo imperatore Hlodouuico, Nominoe possidente Brittanniam, Susanno episcopo. Ego, Haedetuuido[4], clericus, scripsi et subscripsi.

[1] In codice *nō* pro *nomine* usurpatur, ni fallor; adverbium autem *non* sæpius abbreviatur signo *n̄*.

[2] In ms. *cummuno*.

[3] Post nomen *Uuicanton* scribitur mendose in ms. *testis*.

[4] Supra legitur *Haeldetuuido*.

CLXXII.

(Fol. 95 r°.)

23 april. ann. 851. — Ch. CCLXXXVIII.

Notum sit vobis quod vendidit Haeluuicon modios duos brace et .VI. sextarius (*sic*), partes duo Ransantan ad Menuuobri, cum pratis et aquis et silvis et rivis et pascuis, pro solidis .XXVIIII. et denariis .III., in alode, in dicombito, jure proprio, sine censu, sine tributo illi homini sub caelo nisi ad Maenuuobri et semini ejus post se[1] usque ad consummationem seculi; et hii sunt testes qui hoc viderunt et audierunt: Tudian, presbyter, testis; Uuinhoiarn, presbyter, testis; Seman, presbyter, testis; Ratuili, machtiern, testis; Etelfrit, testis; Uuoletec, testis; Euhoiarn, testis; Breselcoucant, testis; Omnis, testis; Uuordoetal, testis; Drihican, testis; Uuoruuocon, testis; Uuoran, testis. Factum est hoc in aulam Nouuid, ante Rauuili, machtiern, die Jovis, .VIIII. kal. maii, in tempore Karolo (*sic*), regnante Erispoe in Brittannia et Courantgeno episcopo in Brouueroco, et luna .XXIII.[2]; et pax sit legentibus istam cartam in Christo, amen. Valeas, vigeas, longus in evum permaneas[3]; et hi sunt fidejussores quod (*sic*) dedit Haeluuicon ad Maenuuobri : Catusloiant et Maenuuocon, in securitatem istius terrae ad Maenuuobri et cui voluerit post se.

CLXXIII.

(Fol. 95 r°.)

23 januar. ann. 867. — Ch. CCLXXXIX.

Haec carta indicat atque conservat quod vendidit Maenuuobri .IIII. modios de brace, hoc est, partem Uuicanton et duos modios et octo sextarius (*sic*) de parte Santan; et donavit Roiantken ad Maenuuobri .XX. solidos argenti pro parte Quicanton cum sua villare, et duas partem (*sic*) Santan; et donavit Maenuuobri ad Roiantken ipsam terram suam, alodum quod emerat de Haeluuicon; sic vendidit Maenuuobri

[1] Inter voces *se* et *usque*, figuratur signum istud ⁂.

[2] Legendum *luna XVIII*.

[3] Post verbum *permaneas* delineatur, ut supra, signum ⁂.

cum terris cultis et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, totum et ad integrum, in alodum dicombitum ad Roiantken et seminibus suis post se. His presentibus actum fuit : Comaltcar, presbyter, testis; Louuian, presbyter, testis; Finitüueten, presbyter, testis; Loiesou, testis; Nominoe, testis; Haellifois, testis; Blenliuuet, testis; Haeluuocon, testis; Uuincalon, testis; Iarnuualt, testis; Haeluuoret, testis; Marcocuueten, testis; Uuordoetal, testis; Uuetenhoiarn, testis; Omnis, testis; Haeluueten, testis; Maenuuocon, testis. Hoc factum est in tempore Karolo (*sic*) rege, dominante Salomone Brittanniam et Rethuualatro episcopo in [.....][1], .x. kal. feb., .v. feria, luna .xiii.

(Fol. 95 v°.)

CLXXIV[2].

18 febr. ann. 869.

Ch. CCIIII[xx] X.

De Rufiac Ran Guicanton.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Roiantken .iiii. modios de brace, hoc est, Ranuuicanton et duos modios et .viii. sextarios de Ransantan, quam terram comparavit Roiantken de Maenuuobri de Haeluuicon, Sancto Salvatori in Rotono, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, cum massis et manentibus et cum omnibus apendiciis suis et cum omni supraposito suo, totum atque integrum, dedit Sancto Salvatori et monachis illi servientibus, sine censu, sine tributo ulli homini sub caelo nisi supradictis monachis. Factum est hoc .xii. kalend. mart., .vi. feria, in Rotono; et postea firmatum est in aecclesia Rufiac, .iii. nonas mart., die dominico, regnante Karolo rege, dominante Salomone Brittanniam, Rethuualatro episcopo, coram nobilibus viris qui ibi aderant : Roiantken, qui dedit, testis; Leuhemel, prepositus et monachus, testis; Tudian, presbyter et monachus, testis; Comaltcar, testis; Conatam, presbyter, testis; Benedic, presbyter, testis; Iarnhitin, testis; Dumuualart, testis; Iarndetuuid, testis;

[1] Legendum *in Poutrecoet* vel *in Aleta civitate.*

[2] Vide supra chart. xxxvi, ad confer.

Fomus, testis; Haeldifois, testis; Retuualart, testis; Jacu, testis; Uuobrian, testis; Jona, testis; Hirdhoiarn, testis; Nodhoiarn, testis; Hiauuid, testis; Sulmin, testis.

CLXXV.

(Fol. 95 v°.)

13 april. ann. 858.

Ch. CCIIII^XX XI.

De Algam.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Roiantken dimidiam partem Ranafroc, pro anima sua, Sancto Salvatori et monachis in Rotono monasterio habitantibus, sine censu, sine tributo ulli homini sub caelo nisi supradicto Sancto Salvatori et suis monachis. Factum est hoc, idus aprilis, .IIII. feria, super ipsam terram, in plebe que vocatur Alcam; et ipsa Roientken tradidit supradictam terram, cum viro suo et filio, in manu Leumeli preposito (*sic*) monasterio Roton, vice Conuuoioni abbatis, coram his testibus : Maenuueten, presbyter, testis; Rethuuocon, presbyter, testis; Juduuallon, presbyter, testis; Uurbili, presbyter, testis; Deurhoiarn, machtiern; Iarnuuocon, filius ejus, testis; Catuueten, testis; Uurcomet, testis; Hirdhoiarn, Fomus, Milcondoes, testes; Uuolecec, testis; Bronmael.

CLXXVI.

(Fol. 96 r°.)

14 novemb. ann. circiter 836.

Ch. CCIIII^XX XII.

De Guern.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Rethuuobri, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, Rethuuobri, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo Sancto Salvatori et monachis in Rotono Deo servientibus, id est, donavi eis tigran Fabr, excepto (*sic*) unam (*sic*)

campum, quod ante donaveram Sancto Petro in aecclesia Uuernensi, in elemosina pro anima mea et pro regno Dei, sicut videbatur esse a me possessum, ita donavi supradictam Fabr Sancto Salvatori et suis monachis, in oblatione et in elemosina, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, et cum omnibus apendiciis suis, sine censu, sine tributo ulli homini nisi supradictis monachis. Factum est hoc in loco qui dicitur Lisrannac, .XVIIII.[1] kal. decembris, sedente Nominoe in scamno et Arganthael secum. Uuruueten, testis; Salomon, testis; Atoere, testis; Uuruuoret, testis; Junuueten, testis; Bledic, testis; Comminan, testis; Juab, testis; Hitin, testis; Buduuoret, testis.

(Fol. 96 v°.)

CLXXVII.

Mens. decemb. ann. 837.

Ch. CCIIII^{XX} XIII.

Rufiac et Cleger.

Haec carta indicat atque conservat quod donavit Rethuuobri villam Cleger circumcinctam aliis villis Bronanauan et Fau, Lenguennoc, Bronharch et Piroit et Cherguedet, Sancto Salvatori et monachis in Rotono habitantibus, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, sine censu, sine tributo et sine cofrito ulli homini nisi Sancto Salvatori et suis monachis. Signum Rethuuobri, qui donavit; Uurbili, testis; Ratuili, testis; Tanetuuiu, testis; Framuual, testis; Rethuualart, testis; Drihuualoe, testis; Uuiuhamal, testis; Hamcar, testis; Catuuoret, testis; Euhoiarn, testis; Ilian, testis; Riuuorgou, testis; Drihican, testis; Risuuoret, testis; Dorgen, testis; Uuortalin, testis; Cathoiarn, testis; Rishoiarn, testis; Tanetmarcoc, testis; Uuoretan, testis; Buduuoret, testis; Tanetuuoion, testis; Menion, testis. Factum est hoc in die sabbato, mensis decembris, regnante domno Lodouuico imperatore, .XXIIII. anno imperii ejus, Couranto episcopo[2], Nominoe misso imperatoris in Brittannia, Conuuoion, scriptor; et insequenti sabbato

[1] Legendum *XVIII*.

[2] Hic manifestus error notandus est. Courantgenus enim ad venetensis ecclesiæ præsulatum accessit anno tantum 848°, in quo Nominoe de sede deposuit Britanniæ episcopos regi Francorum deditos.

donavit supradictus Rethuuobri Rannloisoc in manu Rihouuen monachi, dicens : Cum ego mortuus fuero, Rethuuobri, in ista peregrinatione, permaneat ista supradicta Rannlousoc, in elemosina pro anima mea, ad Sanctum Salvatorem et suos monachos, sine censu, sine tributo ulli homini nisi Salvatori. Ratuili, testis; Hitin, testis; Juab, testis; Drihican, testis; Matuuethen, testis; Dorgen, testis; Noli, testis; Cominan [1], Roenuuolou, testes; Junasoi, testis; Menion, testis; Tanetuuoion, testis; Hilian, testis.

CLXXVIII.

(Fol. 96 v°.)

22 octob. ann. 834.

Ch. CCIIII^XX XIIII.

De Rufiac.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Rethuuobri, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, Rethuuobri, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum volo esse ad illos monachos in Rotono laborantes et regulam sancti Benedicti exercentes, id est, donavi ego, Rethuuobri, .III. virgadas que sic nominantur : Rananaumonoc et Ranhaelmonoc et Rantutiau, Sancto Salvatori et supradictis monachis, in elemosina pro anima mea et pro hereditate et regno Dei, sicut a me videtur esse possessum ita trado atque transfundo, cum manentibus, cum terris, pratis, pascuis, et cum omnibus apendiciis suis, sine censu, sine tributo ulli homini nisi ipsis monachis; et si fuerit, aut ego ipse aut aliqua persona, qui contra hanc elemosinam aliquam calumniam generare presumpserit, .L. solidos multum conponat, et quod repetit non vindicet, et ista donatio atque elemosina stabilis atque inconvulsa per omnia tempora permaneat; et dedit ipse Rethuuobri Treblaian

[1] In ms. legitur *Coñ*.

ad Juab, ut ipse Juab solvat quicquid debet princeps illius plebis et[1] supradictis virgatis habere, et faciat securitatem earum ex omnibus occasionibus. Signum Rethuuobri, qui dedit et firmare rogavit; Uurbili, testis; Ratuili, testis; Tanetuuiu, testis; Framuual, testis; Rethuualart, testis; Drehuualoe, testis; Uuinhamal, testis; Hamcar, testis; Catuuoret, testis; Hinuueten, testis; Ilian, testis; Riuuorgou, testis; Drihican, testis; Risuuoret, testis; Dorgen, testis; Roenuuolou, testis; Uuotalin, testis; Grettanet, testis; Uurcomin, testis; Uuoretoc, testis; Cathoiarn, testis; Tanetmarcoc, testis; Buduuoret, testis; Tanetuuoion, testis; Kenethlur, testis; Menion, testis, qui fuit missus monachorum. Factum est hoc .xi.[2] kal. novembris, in domo Uuinhamali presbyteri, ante aecclesiam Uuennense (*sic*), in die sabbato, imperante[3] domno Hlodouuico, gubernante Nominoe totam Brittanniam, et Uurbili machtiern.

(Fol. 97 r°.)

CLXXIX.

Mens. decemb. ann. 837.

Ch. CCIIII^{xx}XV.

De Guern.

Noticia sub quorum presentia qui subtertenentur qualiter veniens nobilis vir nomine Rethuuobri ante aecclesiam Uuernensem, coram multis nobilibusque viris, donavit virgatas proprie sue hereditatis, haec sunt nomina earum : Hoedlmonoc et Ranturnor et Ranriuuocon, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono habitantibus, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, sine censu et sine tributo et sine cofrito ulli homini sub caelo nisi Sancto Salvatori; et in ipsa hora dedit supradictus Rethuuobri Treblaian in hereditate et sine fine ad Juab, ut ille Juab reddat et solvat quicquid de supradictis virgatis Ranhoidlmonoc et Ranturnor et Ranriuuocon debet Uurbili[4] et semini ejus accipere de illa renda que reddebatur de supradictis virgatis; et promisit Joab hoc perportare, tribuens suam manicam dexteram in manu Rethuuobri in signo. Signum Rethuuobri, qui donavit; x. Uuorbili; x. Ratuili; x. Tanetbiu; x. Framuual; x. Rethuualart;

[1] Legendum *ex*.

[2] Rectius, ni fallor, legeretur *ix kal.*

[3] In ms. *impēr*.

[4] Legitur supra *Urbili mactiern*.

x. Driuualoe; x. Uurhamal; x. Hocar; x. Catuuoret; x. Heuhoiarn; x. Ilian; x. Riuuorgou, testis; Drihicam; x. Risuuoret; x. Dorgen; x. Uuotalin; Cathoiarn; x. Rishoiarn; Tanetmarcoc; x. Uuoretoc; x. Buduuoret; x. Tanetuuoion; x. Uuoretoc; x. Meinion x. Factum est hoc in die sabbato, mensis decembris, regnante domno imperatore Hlodouuico, .xxiiii. anno imperii ejus, Iarnuualto episcopo, Nominoe misso imperatoris in Brittannia, Conuuoion scriptor; et insequenti sabato (*sic*), donavit supradictus Rethuuobri Ranlousoc in manu Rihouuen monachi, dicens : Si ego mortuus fuero, Rethuuobri, in[1] ista supradicta Ranlousoc[2], in elemosina pro anima[3], ad Sanctum Salvatorem et suos monachos, sine censu, sine tributo ulli homini nisi Sancto Salvatori. Rantuili, testis; Hitin, testis; Juab, testis; Drihican, testis; Framuual, testis; Dorgen, testis; Noli, testis; Cominan[4], testis; Roenuuolou, testis; Tudian, testis; Menion, testis; Tanetuuoion, testis; Illian, testis.

CLXXX.

(Fol. 97 v°.)

Ann. 840-846.

Ch. CCIIII^xx XVI.

De Guern.

Noticia in quorum presentia qualiter venit Conuuoion abbas cum monachis suis in loco qui dicitur Liscelli in placito publico ante Gradlon machtiern et ante Portitoe et Ratuili et Catloiant et Iarnuuocon filius Uuoruili, et ante Jouuuoion missus (*sic*) Nominoe, et multos alios nobiles viros qui ibidem aderant; et interpellavit quidam (*sic*) virum nomine Merchrit eo quod hereditatem Rethuuobri, quam Sancto Salvatori et suis monachis in elemosina sempiterna donaverat, injuste et malo ordine per vim retinebat; et ipse Merchrit in presente adstitit, et multis falsis occasionibus appositis, sed nulla veritate conperta, reddidit terram quam injuste tenebat, secundum judicium scabinorum qui ibi aderant, quorum haec sunt nomina : Hitin, Framuual, Uuolechaec, Drihican; et illi boni viri deprecati sunt Conuuoion ab-

[1] Hic mendose addita est præpositio *in*.

[2] Addendum *permaneat*. (Vid. supra ch. CLXXXVII, in fine.)

[3] Legendum *mea*.

[4] In ms. *Coñ*.

batem ut dimitteret ad ipsum Merchrit, quod injuste exforciassed (*sic*), illam terram, quod et fecit, ita tamen ut eos ultra non inquietaret; et ipse Merchrit dedit .IIII. fidejussores in securitatem supradictę terrę, id est, Hitin, Framuual, Uuoruuocon, Ninan, quo (*sic*) neque per se neque suum ingenium, neque per suos filios post se, illos abbatem et monachos Sancti Salvatoris inquietet de illa terra; sed ipsa terra firma, sicut data fuit Sancto Salvatori, maneat. Factum est hoc in Lischelli, Nominoe principe in Brittannia, Mainone episcopo, coram multis nobilibus viris quorum haec sunt nomina : Gradlon, machtiern, testis; Portitoe, testis; Ratuili, testis; Catloiant, testis; Bran, testis; Uuiuhamal, testis; Tudian, testis; Seman, testis; Tanetuuoion, testis; Menion, testis; Cometoc; Dauui, testis; Drihican, testis; Uolechec, testis; Haelocan, testis; Loiesbidoe, testis; Miot, testis; Cristian, testis; Euhoiarn, testis; Houuoret, testis; Uuoran, testis; Rumanton, testis; Tanetmarcoc, testis; Iarnhitin, testis; Hitin, testis; Tanetuuolou, testis; Gretanet, testis; Catuuotal, testis.

(Fol. 98 r°.)

Ann. circiter 834.

Ch. CCIIII^XX XVII.

De Bain.

CLXXXI.

Magnifico viro Arthuuuio, emptori, ego enim, Cleroc, constat me tibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis nostrae, id est, dimidium menehi Uuokamoe, unde accipi (*sic*) a te precium sicut michi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur, .XLVIII. solidos et .VIII. denarios, sitam in pago Venedie, in condita plebe Bain, ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, liberam ac firmissimam in omnibus habeas potestatem, sine censu, sine tributo ulli homini nisi Arthuiu et cui commendaverit post mortem suam nisi unam candelam .III. denarios valentem, in vigilia Domini Nativitatis, ad Sanctum Salvatorem. Istud fuit pretium in manu Cleroc; donavit Arthuuio .V. solidos, et ad maritum suum Anauuanoc bovem .III. solidos valentem, et ad mediatores .II. solidos, et ad Ricun donavit supradictus Arthuuio .XVIII. solidos, et ad filium suum Aiuueruun donavit .II. solidos, et ad Omnis qui pignoravit suam partem illi pro

.XII. solidis et .VIII. denariis; in simul sunt numerati quinquaginta et .II. solidi et .VIII. denarii. Factum est hoc prima vice in domo Ninan presbyteri; ibi Cleroc firmavit supradictam terram et ibi Omnis pignoravit suam partem; et postea firmavit Rigun et suus filius Iargun illorum partem, in loco nuncupante Lisrannac, coram multis nobilibusque viris. Signum Cleroc, qui vendidit et adfirmare rogavit, testis; Ratuili, testis; Catuuoret, testis; Roenuuallon, testis; Iarnhatoeu, testis; Uuorhoiarn, testis; Ricun, testis; Maenuuoron, testis; Iarnhebet, testis; Uuoruueten, testis; Omnis, testis; Houuen, testis; Jacob, testis; Branoc, testis; Tiarnan, testis; Monocan, testis; Uuocon, testis; Suluual, testis; Ninan, testis; Uuetecar, testis; et dedit Omnis fidejussores in securitatem terrae supradicte ad Arthuuiu usque ad caput .VII. annorum, hi sunt : Iarnhatoeu, Hebetan, Uuohoiarn, Roenuuallon, Maenuuoron, Riceneu. Factum est hoc regnante domno imperatore Lodouuico, et Numinoe gubernante Brittanniam, et Raginario episcopo in Venedia.

CLXXXII.

(Fol. 98 v°.)

4 maii ann. 833.

Ch. CCIII^xx XVIII.

De Bain.

Notum sit omnibus audientibus quomodo uuadiauit Ricun et suus filius Iarcun et suus nepus (*sic*) Omnis dimidium tribus[1] quae dicitur treb Uuocammoe, pro sex solidis, Arthuuiu usque ad finem .X. annorum; et si tunc non redimitur, maneat de illo die inredempta et inconvulsa usque ad finem mundi; et dederunt fidejussores in securitate istius ad Arthuuiu, his nominibus : Uuorhoiarn, Iarnhebet. Facta est ista uuadiatio, presentibus nobilibus viris, hi sunt : Signum Gedeon, testis; Catuueten, testis; Uuinou, testis; Uuordetuuid, testis; Catuuobri, testis; Raduueten, testis; Anauuanoc, testis; Iarnhatoeu, testis; Roenuallon; Maenuuoron, testis; Uuorhouuen, testis; Uuoruueten, testis; Haeluili, testis; Haelbert, testis; Rikeneuu, testis; Iarncant, testis. Hoc factum est .IIII. nonas maii, in die dominica.

[1] *Tribus*, britannice *tref*.

(Fol. 98 v°.)

CLXXXIII.

Ann. 845-860.

Ch. CCIIII^xx XIX.

De Bain.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Arthuiu, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuo esse volo Sancto Salvatori et monachis in Rotono servientibus Deo, quod ita et feci, id est, donavi eis illam partem que vocatur menehi Uuokamoe, quem ego antea emi de Cleroc et de Ricun et de Omnis, pro .L. et .II.^obus solidis et .VIII. denariis, circumcinctam ex uno fronte Frot Eginoc usque ad Groit, de fine Rikeneuu usque ad finem Pulbili, ita trado atque transfundo totam terram supradictam, cum pratis, pascuis, aquis, Sancto Salvatori, in elemosina pro anima mea et pro regno Dei, ita ut quicquid exinde facere voluerint monachi, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego ipse aut alicujus hominis aliqua persona, qui contra hanc donationem atque elemosinam aliquam calumniam generare presumpserit, .c. solidos multum conponat cui litem intulerit, et illud quod repetit non vindicet, et ista donatio atque elemosina per omnia tempora permaneat fixa atque inconvulsa, sine censu, sine tributo, sine cofrito, nisi supradictis monachis et suis parentes (*sic*). Factum est hoc in monasterio Roton, coram Conuuoiono abbate et suis monachis, et Tribodu prepositus.

CLXXXIV.

(Fol. 99 r°.)

Ann. (?)

Ch. ccc.

De Bain.

Arthuiu filius Anauhitr et Anauhitr filius Riguocon et Riuuocon filius Haeluuocon et Haeluuocon filius Arthuiu, sicut dicitur ex concubina Deroch; et Arthuiu et Aetlon fuerunt fratres, et Aetlon habuit filium Menion, et Menion habuit filium nomine Anauuuocon, cujus filiam habet Menion, frater Driuuallon, uxorem in Cornouu; Anauhird et Fidlon et Maenbaud habuerunt Carnun, Uuolotic et dimidium Bronmenion et dimidium treb Maenbaud et dimidium Trueth et Trebhaelan et Uuorüuocon Bronbudian; et Menion habuit Trebalioian et Carnun, Uuortemic et Trebanaoc et dimidium Bronmenion et dimidium Maenbaud et dimidium Troiedh et Trebudhiarn, quod dedit Uuorhoiarn ad Crodis pro eo quod provisus fuit quando occisus est Aetlon et Cunclas et Spiluc.

CLXXXV.

(Fol. 99 v°.)

15 januar. ann. 865.

Ch. cccı.

De Bain.

Noticia in quorum presentia requisivit Conuuoion abbas et sui monachi, id est, Leuhemel prepositus et Tudian, Arthuiu, quomodo jurasset cum Roenuuallon, in aecclesia Bain, quod duo Bronuuinoc hereditas essent Roenuuallon et parentum ejus; et testificatus est Arthuuiu, et juravit per .IIII. Evangelia et reliquias, quod nunquam jurasset quod duo supradicti Bronuuinoc hereditas essent Roenuuallon; se (*sic*) quia nolebat nocere ad Roenuuallon et parentes ejus, hoc juravit quod non erat alius proprior illis quam Roenuuallon nisi princeps qui dominaretur in Bain. Facta est haec testificatio et juracio in monasterio Roton, .XVIII. kalendas febr., luna .XXV. (*leg.* XXIV), Salomone regnante in Brittannia, Courantgeno episcopo in Venetis, coram Conuuoion abbate, et Leuhemel preposito, et Tudian aliisque nobilis (*sic*) viris quorum ista sunt nomina : Uuorgouan, presbyter, testis; Maenuueten,

testis; Juduuallon, testis; Arthuiu, testis; Uurgen, testis; Iarncant, testis; Roenhebet, testis; Lilloc, testis; Sulmael, diaconus, testis; Judreih, testis.

(Fol. 99 v°.)

CLXXXVI.

3 aug. ann. 867.

Ch. CCCII.

De Bain.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Arthuiu uxoris (*sic*) suae nomine Maginsin duas virgadas, id est, Ranriculf et Ranbudhoiarn, pro .XXX. solidis et .XII. denariis, et dedit ipse Arthuiu supradicte conjugi suę Maginsin fidejussores sive dilisidos in securitate supradicte terrae, ut habeat illa supradictam terram et cui voluerit dare posse[1], sine censu, sine tributo ulli homini nisi supradicte mulieri, his nominibus: Uuoruuoion, Gedeon, Iarncant, Simeon, Uuoedor, Iarnuuoret. Factum est hoc in aecclesia Bain, prima feria, .III. nonas august., coram nobilibus viris his nominibus: Leuheumel, presbyter; Omni, presbyter; Uuorgouan, testis; Ninan, presbyter; Simeon, testis; Gedeon, testis; Iarncant, testis; Uuorethoiarn, testis; Menion, testis; et post hoc, dedit ipsa Maginsin supradictam terram Sancto Salvatori in Rotono, tradens in manu Leuhemeli, ita tamen ut illa habeat illam terram quamdiu vixerit. Factum est hoc .VI. feria, nonas august., in domo Arthuiu im Prin[2], coram nobilibus viris his nominibus: Arthuiu, Uuoruuoion, Menion, testes; Iarnuuoret, testis; Uuarnher, testis; Coruueten, testis; Hitin, testis.

(Fol. 100 r°.)

CLXXXVII.

22 januar. ann. 838-844.

Ch. CCCIII.

Haec carta indicat quod dedit Alarmoet et filius ejus Juduuocon colonum suum nomine Nodethael in elemosina Sancto Salvatori, tradens eum in manu Conuuoion abbatis. Juduuocon, testis; Loiesic, testis; Tethion, testis; Posiat, testis. Factum est hoc in die Martis,

[1] Legendum *post se.*

[2] Rectius forsan *in Prim.*

.xi. kal. februarii, ante cassam Riuualatri clerici, gubernante Nominoe Britanniam, Susanno episcopo Venedie.

CLXXXVIII.

(Fol. 100 r°.)

Ann. inter 838 et 848.

Ch. CCCIIII.

De Caroth et de Ruminiac.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Riduueten, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus[1], ego quidem, Riduueten, de tanta misericordia et pietatem (*sic*) Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuo volo esse Sancto Salvatori et monachis ibi Deo servientibus in Rotono et regulam sancti Benedicti exercentibus, quos petens ut mihi locum darent habitandi, quod ita et fecerunt; deinde de die istorum (*sic*)[2] totam meam hereditatem que mihi evenerat ex parte genitoris mei Hinuueten, et somodium de brace quem dedit michi Joumonoc, id est, Coetbot et Lisros, cum massis et manentibus his nominibus : Uuorcantoe et suos filios, Dreuualoe et nepotes illius, Uuentenbidoe et Iarnganoe et Tanetbidoe et Risuidoe, cum terris, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cum omnibus apendiciis suis, ita ego, Rithuueten, trado atque transfundo in elemosina, pro anima mea et pro aeterna retribuittione (*sic*), Sancto Salvatori et ad supradictos monachos, sicut videtur a me esse possessum, ita ut quicquid exinde facere voluerint, liberam et firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerint, aut ego, aut aliqua persona, aut de meis parentibus, qui contra hanc elemosinam aliquam calumniam generare presumpserit, .ccc. solidos multa conponat, et quod repetit non vindicet, et haec donatio atque elemosina fixa atque inconvulsa per omnia tempora permaneat. Facta est ista dona-

[1] Addendum *hoc nobis, procul dubio*, etc. (V. supra.)

[2] Legendum *dedi istis*.

tio, prima vice, .v. feria, in quadragesima paschali, in plebe nuncupante Motoriac; Conuuoion, abbas, testis; Cumdelu, testis; Haelmin, testis; Loieslouuen, testis; Iarnuualt, testis; Maelon, testis; et in alia vice, firmatum est quando supradictus Riduueten promisit regulam sancti Benedicti in rotonensi monasterio, tradens supradictam terram super altare Sancti Salvatoris ex manu propria; Riduueten, monachus, testis; Conuuoion, abbas, testis; Louhemel, prepositus, testis; Cumdelo, decano (*sic*), testis; Cumdeloc, testis; Arthuuolou, testis; Riuilin, testis; Rihouuen, testis; Iarnhitin, testis; Triboud, testis; Anauan, testis; Aldemar, testis; Hincunnan, testis; Cunneur, testis; Uuorcomin, testis; hii sunt Omnis, presbyter; erant Omni, diaconus[1]; Haelmin, diaconus, testis; Liuer, testis; Hiahan, testis; Catbud, testis; Isaac, testis. Factum est hoc in monasterio rotonensi, dominante Nominoe Brittanniam, Susanno episcopo Venedie civitatis.

(Fol. 100 v°.)

CLXXXIX.

Ann. 835-838.

Ch. CCCV.

Ran Bistlin.

Ego enim, in Dei nomine, Ioumonoc, presbyter, convenit mihi bona voluntas donare aliquid dulcissimo nomine Rituueteno presbytero, hoc est, dedit (*sic*) tibi terram semodii de brace de alocello meo nuncupante Ran Bistlin, pro anima mea et pro hereditate in regno Dei, habeas, teneas, possideas, facias exinde quicquid volueris, neminime (*sic*) contradicente, sine renda et sine opere et sine ulla re ulli homini nisi ad supradictum Rituuetenum presbyterum, pro anima supradicti Iunmonoc presbyteri, id est, .cccc. inter psalteria et missas. Factum est hoc ante vicum Modoriacum, coram multis testibus: Loieslouuen, presbyter, testis; Uurdigrin, testis; Uurnau, testis; Iunuuallon, testis; Haelebert, testis; Letmonoc, testis; Mashouuen, testis; Euen, testis; Anauhird, testis; Catcubrat, testis; Argantlon, testis; Morcant, testis; Iarnbudic, testis; Conmael, testis.

[1] In ms. legitur : *Hii sunt oms prb erant omi diac*, etc. Non est sane locus iste facilis intellectu.

CXC.

(Fol. 101 r°.)

24 april. ann. 863.

Ch. CCCVI.

De Motoriac.

Haec carta indicat qualiter exivit Conuuoion abbas ad domum Roiantdreh, in plebe Maelcat, postulans ab ea ut donaret ei in sua elemosina omne debitum quod debeat accipere ex hereditate Rituueten, presbyteri, in plebe Motoriac; et ipsa Roiantdreh, propria voluntate, donavit omne debitum et annonam et argentum et opera et quicquid debeat accipere, Conuuoiono monacho et suis fratribus, in elemosina pro anima sua[1] et pro regno Dei. Signum Roiantdreh, que donavit et firmare rogavit; x. Euue, filii sui; Conbrit, matri sui (*sic*); x. Maelhoiarn, presbyter. Factum est hoc in die sabbato, .VIII. kal. maii. Deinceps transmisit ipsa Roeiantdreh presbyterum suum nomine Roentuuoret, cum clerico, Conuuoioni, ad aecclesiam Motoriac, ut istam elemosinam manifestaret omnibus hominibus manentibus in plebe Motoriac; quod ita et fecit, in die dominico, .VI. nonas maii, coram his omnibus qui audierunt, dicente presbytero Roenuuoreto quod donasset Roiantdreh quicquid debeat accipere ex hereditate Riduueten, in elemosina, monachis. Roentuuoret, presbyter, testis; Tanetmarcoc, presbyter, testis; Odolcrip, presbyter, testis; Morcant, testis; Loiesuuotan, testis; Iudher, testis; Roiantuuoion, testis; Risuueten, testis; Judon, testis; Missus, testis; Riethoc, testis; Driuinet, testis; Lioeccourant, testis; Rihouuen, decanus, testis; Hirduuallon, testis; Tethion, clericus, testis, scripsit.

CXCI.

(Fol. 101 r°.)

Ann. 797.

Ch. CCCVII.

De Langon.

Noticia in quorum presentia venerunt Gautro et Hermandro, missi Frodaldi commitis, inquirentes illam causam Anau de Landegon, cum suis colonis et ipsa terra, qua occasione teneret ipsum vicum Landegon cum suis colonis et sua terra; et respondit Anau quod pa-

[1] Bis in codice repetitur *pro anima sua*.

terno hereditario ab avis et proavis jure hereditario tenebat, et judicaverunt scabini Frodaldi comitis, qui presentes erant, quorum ista sunt nomina : Sulon, Altroen, Catlouuen, Uuorethael, Juduuanlon, Sicli, ut ipse Anau juret per sanctos, cum .XII. idoneis testibus, quod Landegon vicus, cum suis colononis (*sic*) et sua terra, sua propria hereditas esset; quod et fecit, id est, juravit cum .XII. idoneis testibus quorum ista sunt nomina : Uuetencar, Travert, Riun, Risbert, Sulon, Alnou, Catlouuen, Hinuueten, Niniau, Catuueten, Judduallon, Daniel, quod vicus Landegon, cum colonis et omni adjacenti, nullum hereditatem (*sic*) haberet nisi Anau et semen ejus post eum. Factum est hoc in vico Landegon, coram Gautro et Hermando missi (*sic*) Frodaldi commitis, in anno .XXX^mo. regnante domno nostro Karolo imperatore, .III. kal. octobris, Isaac episcopo in Venetis civitate. Signum Gautro, testis; Hermandro, testis; Uualt, testis; Indoleno, presbyter, testis; Uuinbicham, presbyter, testis; Uuetan, testis; Sulon, testis; Sulconnan, presbyter, testis. Isti viderunt quando supradicti .XII. testes juraverunt in presente ; Gautro et Hermandro, missis Frodaldi comitis.

(Fol. 101 v°.)

CXCII.

Ann. 826-840.

Ch. CCCVIII.

De Langon.

Noticia sub quorum presentia qualiter venientes Aelifrid et frater suus Godun, interpellantes atque accusantes fratrem suum Agonem, presbyterum, de hereditate quae fuerat genitoris ipsorum nomine Anau, in loco nuncupante Landegon, quod post se male (*sic*) ordine retinere vel eis contradiceret injuste. Postea, veniens Agun presbyter in mallo publico, in loco nuncupante Brufia, dans responsionem fratribus supradictis, ait : Multos donavi ob defendendam istam hereditatem quam queritis et illam quam tenetis; sed precor vos ut reddatis mihi supradictos solidos et postea dividatur aequaliter nostra hereditatis (*sic*) inter nos. Deinde judicaverunt illi scavini, Maenuuallon, Uurhoiarn, Branoc, quod oportebat; sed jam dictus Acun

secundum judicium scabinorum talia testimonia presentabat, qui, hoc testificando, testimoniaverunt quod vidissent et audissent quando supradictus Acun donavit .c. solidos inter Uuidonem et Adalun et Ratuili et alios; et conclusi sunt .xxx. solidi inter Etelfrid et fratrem suum Godun, et habuerunt penitentiam eo quod accusassent fratrem suum et propter vinum quod promisissent ad Nominoe. Deinde per ammonitiones illorum qui ibi aderant, reconciliati sunt, dimittentes supradictam hereditatem Landegon, accipientes unam carralem de vino dandam ad Nominoe; et promiserunt sine inquisitione supradicte terrae quousque solverent .xxx. solidos et unam carralem fratri suo Acuno. Factum est hoc .xiiii. kal. januarii, coram misso Nominoe Haldric et Tribodu preposito, presentibus scabinis qui judicaverunt et testificaverunt, hi sunt : Houuen, Maenuuallon, Branoc, Iarnuual, Burg, Riduuant presbyter, Catlouuen, Uuohoiarn, Notolic, Uuatin, Antrauual, Uuorhocar, Arthbiu, Tanetuuoion.

CXCIII.

(Fol. 102 r°.)

18 januar. ann. 856.

Ch. cccviiii.

De Caroth et de Ruminiac.

Noticia in quorum presentia pignoraverunt Gredcanham et Uuiuhoiam femina petiolam de terra nuncupante Botriuualoe, sitam in plebe nuncupante Caroth, in loco nuncupante Ruminiac, Gretcanam, duas partes super solidos .viii. et denarios .vi., et Uuiuhoiam terciam partem super solidos .ii., in manibus Hinuueteni presbyteri et nepotis sui Trihuueteni clerici, usque ad caput .vii. annorum; et si tunc redimerint, redimant, et si tunc non redimerint, fiat iterum ut supra usque ad caput aliorum .vii. annorum, hoc est .xiiii. annorum; et si tunc redimerint, redimant, et si tunc non redimerint, fiat iterum ut supra usque ad caput trium .vii. annorum, hii sunt .xxi. annorum; et si tunc non redimerint, fiat ipsa terra in alode comparato ab ipso die, sine redempsione (*sic*), finem habens a fine porte alodis Hinuueteni presbyteri, a sinistra parte ad perarium, ad roborem, ad alium perarium, ut simul dividant et ligna et fructus eorum; a dex-

tera parte usque ad villarem Driuuolou per semittam, hoc est, confinium inter terram Loieshoiarni et terram pignorantiae et confinium menehi Sancti Petri apostoli; et inde per fossellam usque ad terram pignorantia (*sic*) Louuuian presbyteri, per viam publicam et per aliam viam usque ad alodem Hinuueteni presbyteri; et isti sunt fidejussores vel dilisidi pro Gretcanham : Iarnhoiam et Driduualtum; et pro Uuiuhoiam : Loieshoiarnnum. His presentibus actum fuit : Louuianus, presbyter, testis; Diloid, testis; Uuincar, testis; Rithoiarnus, testis; Iunham, testis; Haelhoiarnus, testis; Loiesuuetenus, testis; Uuorhatoeu, testis; Hirdmarcocus, testis; Clotuuions, testis. Factum est hoc super ipsam terram pignorantiae, die sabbato, .xv. kal. februarii, regnante domno Karolo rege, vel Erispoe possidente Brittanniam, et Deurhoiarno commite, et Rethuualatro episcopo; ego, Haeldetuuido, clericus, scripsi; Doithanu, testis.

(Fol. 102 v°.)

CXCIV.

4 febr. ann. 840.

Ch. CCCX: De Kenpeniac.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Catuuoret, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantia (*sic*) pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, Catuuoret, de tanta misericordia et pietatem (*sic*) Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuo esse volo Sancto Salvatori et monachis in Rotono servientibus Deo, quod ita feci, id est, donavi meam totam hereditatem in Kenpeniac, quae mihi evenit ex parte matris meae, quam adquisivi super Haeldifois, cum illis manentibus illam terram tenentibus, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cultis et incultis, et cum omnibus adpendiciis suis, sicut a me videtur esse possessam, ita ego, Catuuoret, tradens (*sic*) atque

transfundo Sancto Salvatori et supradictis monachis in elemosina, pro anima mea et pro regno Dei, ita ut quicquid exinde facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; et si fuerit, aut ego ipse aut alicujus hominis aliqua persona, qui contra hanc donationem atque elemosinam aliquam calumniam generare presumpserit, .c. solidos multum conponat cui litem intulerit, et illud quod repetit non vindicet, et ista donatio atque elemosina per omnia tempora permaneat fixa atque inconvulsa, sine censu, sine tributo, sine cofrito ulli homini nisi supradictis monachis. Signum Catuuoret, qui donavit et firmare rogavit, testis; Riuualt, testis; Drilouen, testis; Arthmael, testis; Torithien, testis; Framuual, testis; Euuon, testis; Tutuual, testis; Euuen, testis; Erthiau, testis; Autur, testis; Maenuuallon, testis; Pascuuoret, testis; Uuororon, testis; Solferian, testis; Uurhoclou, testis; Dumuuoret, testis; Uuallon, testis; Nadal, testis; Kenedlor, testis; Sulcomin, testis; Haelhoiarn, testis. Facta est ista elemosina .II. nonas febr., in .I. feria[1], in domo Riuualti, in loco nuncupante Bronn Euuin, regnante venerabili viro imperatore Hlodouuico, .XXVII. anno regni ejus, et Maen episcopo, Riuualdo machtierno, Nominoe duce in Brittannia; Otbert, scriptor.

CXCV.

(Fol. 103 r°.)

Ann. circiter 840.

Ch. CCCXI.

De Auizac.

Noticia sub quorum presentia qui subtertenentur inserti qualiter veniens Uurbudic, interpellans Conuuoiono abbati, dicens quod porcionem debebat habere de illa exclusa quae dicitur Coretloencras[2]; et convenerunt multi viri de Bain et de Avizac super ripam Visnoniam (*sic*), contradicentes et disceptantes propter illam exclusam. Tunc supradictus Uurbudic, furore repletus, dixit quod falsa esset carta Uurblon et hereditas ejus non est libera nisi colonica. Tunc

[1] Legendum *IV feria*.

[2] « Eccluse sur la ripviere de Vilaine, « devant Avesac et à vis les maretz de Bio- « ret, et qui sont celles de la chastaigne- « ray. » (Adnotatio margini codicis apposita, sæculo XVII.)

habuerunt illi homines Avizac senes metum, eracundiam (*sic*), increpantes ipsum Uurbudic propter mendacium quod dixerat. Tunc Uurbudic, confusus et supplex, prostratus ad pedes supradicti Conuuoioni, confessus est se mendacium dixisse, et porcionem de exclusa non deberet habere. Deinceps Conuuoion, misericordia motus, elevavit eum de terra, beneficiavit illi portionem de exclusa, dum fidelis et amicus illi fuisset, et monachi voluissent. Factum est hoc, adstantibus multis viris : Conuuoion, testis; Tetuuiu, testis; Cumdelu, testis; Comiau, testis; Uuorhoiarn, testis; Uuorhasoeu, testis; Urmgent, testis; Hebetan, testis; Uurmhouuen, testis; Maelocan, testis; Catboiant (*sic*), testis; Cadalun, testis; Uuarher (*sic*), testis; Teufrit, testis; Maencomin, testis; Arcon, testis; in .VI. feria, regnante Nominoe Brittanniam, Susanno episcopo in Venedia, Rechouuino commite in Namnetica.

(Fol. 103 v°.)

CXCVI.

1 jul. ann. 830.

Ch. CCCXII.

De Rufiac.

Magnifico viro fratri Dormino et filio suo Maencomino, ego enim, Uuolouan, constat me vobis vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, hoc est, de terra modius (*sic*) de brace .VIII., modios de brace Uurmoet, sitam in pago Venedie, in condita Rufiaco, in loco nuncupante Trebdobrogen, finem habens .II. campus (*sic*) ex uno latere, Ranngratias et Botbeuuin et silvam et pratum; alius vero et campus finem habens et (*leg.* ex) uno latere Rann Eleoc et alia via publica; ex uno fronte Campgratias, ex alio Rannpencelli; tercius autem habet ex uno fronte via que ducit ad Beduu; ex alio Campcoet et uno latere Ran Anauuin et ex alio a (*sic*) villa Abeduu usque ad Betfuric, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, totum et ad integrum, cum omnibus apendiciis suis, vel omni supraposito suo, sicut a me presenti tempore videtur esse possessum, de jure meo in tua trado potestate vel dominatione, unde accepi a te precium sicut mihi bene complacuit,

illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, de argento sosidos (*sic*) .XVIIII. et denarios .X., ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, jure proprietario, liberam ac firmissimam in omnibus habeatis potestatem ad faciendum, sine censu, sine tributo et sine opere; et si fuerit, aut ego ipse, aut ullus de heredibus meis, vel quislibet persona, qui contra hanc venditionem aliquam calumniam vel repeticionem generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, et insuper contra cui litem intulerit solidos .XL. multa conponat, et haec venditio firma et stabilis permaneat. X. Cunauualt, testis; Uuolethec, dilisidus; X. Maenuili, dilisit.; X. Junetuuant, X., dilisidus; X. Houuori; X. Diloid; X. Iarndetuuid; X. Lathoiarn, presbyter; X. Uuetenuuoret; X. Milcondoes; X. Maenuuoret; X. Blenlini; Driuinet, presbyter; X. Tetuuiu; X. Loiesuuocon; X. Hirduuoret, presbyter; X. Paschoiarn; X. Menion; X. Louuenhoiarn; X. Rihouuen, presbyter; X. Pasccaham; X. presentibus Anauran, Catuueten; X. Cathoiarn; X. Uuolouan, X., venditoris. Factum est hoc in loco nuncupante Botmachlon, presentibus Portitoe et Uuruili vassis dominicis, sub die kal. julii, .VI. feria, regnante domno Lodouuico imperatore, Uuidone commite Venedie, Reginario episcopo, Portitoe machtiern. Ego, Haeldetuuido, scripsi et subscripsi.

CXCVII.

(Fol. 104 r°.)

Ann. 833 vel 839.

Ch. CCCXIII.

De Guern.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Haeldetuuido, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo ad basilicam Sancti Salvatoris in monasterio rotonensi vel

omni congregationi ibidem consistenci (*sic*), et [ubi?] venerabilis vir Conuuoion abbas presbyter esse videtur (?), hoc est, rendam denarios .cc. in argento uno quoque anno de meo villare et de mea vinea et de campo qui in circuitu ejus est, qui habet sationem modios .XII. de frumento, a via que ducit ad fontem Pullupin, per circuitum, usque ad viam que ducit ad Lisbebu (*sic*) de Liscelli, sitam in pago trans silvam, in condita plebe Uuern, in loco nuncupante Liskelli, ea vero ratione ut quamdiu advixero, semper ipsam rendam solvere studeam; et post meum quoque discessum, qui ex meis propinquis propinquior fuerit qui ipsam terram tenuerit, similiter faciat; et si fuerit, aut ego Haelletuuido, aut ullus de heredibus meis, vel quislibet persona, qui contra hanc donationem aliquid refrangere vel calumniam generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, et insuper cui contra litem intulerit solidos multos conponat, et haec donatio stipulatione subnixa inlibata permaneat. Signum Haelletuuido. Factum est hoc in loco non ignobili nuncupante monasterio rotonensi, .VII. feria, die .V. decimo kal. februarii, regnante domno et gloriosissimo imperatore Lodouuico, coram Conuuoione abbate et suis monachis.

(Fol. 104 v°.)

CXCVIII.

Ann. 8... (?)

Ch. CCCXIV.

De Rufiac.

Magnifico viro nomine Risuueteno, emptori, vel conjugi suae nomine Uuenuuocon, ego enim, in Dei nomine, Couuedhic, constat me vobis vendidisse et ita vendidi, tradidisse et ita tradidi rem proprietatis meae, hoc est, campum nuncupantem Unconc, sitam in plebe Rufiaco, in condita villa nuncupante Trebetuual, unde accepi a vobis precium in quo michi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, pluminus (*sic*) solidos in summo .VI., denarium unum; alligo itaque dilisidos vobis vel fidejussores in securitate ipsius terrae, his nominibus: Omnis, Haeluuicon et Tutuual; habeatis, teneatis, possideatis, faciatis exinde quicquid volueritis, ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueritis, jure pro-

prietario, liberam et firmissimam in omnibus habeatis potestatem ad faciendum, finem habens a piscatura, a fonte ad finem Rannscam ambaith, ad Ranncamphur, ad albam spineam in quadrivium, per viam publicam usque ad piscaturiam, hoc est, de Rannclutuual. His presentibus actum fuit : Maenuueten, presbyter, testis; Hiauuid, abbas, testis; Sulmin, abbas, testis; Catuuotal, testis; Catloiant, machtiern; Maenuuocon, testis; Carantnou, testis. Factum est hoc die marcii, super ipsum confinium. Et ego, Haelletuuido abbas, scripsi et subscripsi.

CXCIX[1].

(Fol. 104 v°.)

Ann. 826-834.

Ch. CCCXV.

De Bain [2].

Notvm sit vobis omnibus audientibus sive legentibus quod uadiavit Moenken Ranriculf sitam in Brouueroch, in plebe que vocatur Bain, in villa Iarmanac ad Arthuuiu, cum pratis et aquis, et cum omnibus apendiciis suis, pro solidis .IIII^or^., usque ad .VII. annos; et si redempta tunc non fuerit, expectetur usque ad alios .VII. annos; et si tunc non fuerit redempta, id est, in caput .XXI. annorum, maneat inconvulsa sive ab illa supradicta sive a filiis suis sive filiabus vel a nepotibus, in alode dicombito, in luth, jure proprio, sine censu, sine tributo ulli homini nisi (*sic*) sub caelo nisi ad Arthuuiu et cui voluerit post se; et hii sunt fidesuxores (*sic*) sive dilisidos quos dedit Moenken ad virum supradictum Roenuuallon et frater (*sic*) ejus Maenuuoron, in securitatem istius terrae usque ad finem mundi; et hi sunt testes qui hoc viderunt et audierunt: Dreuuallon, presbyter, testis; Suluual, presbyter, testis; Ninan, presbyter, testis; Matin, presbyter, testis; Roenuuallo, testis; Maenuuoron, testis; Uurmien, testis; Uuoruuoion, testis; Iarncant, testis; Uuoithoiarn, testis; Haeluili, testis; Iarnhatoeu, testis; Uuorhasoeu, testis; Urbhoiarn, testis; Matfred, testis; Ricun, testis;

[1] Charta hæc non scripta fuit ante annum 826, quo Ludovicus pius ad Britanniæ gubernacula Nominoium admovit. Indictio IV ad annum istum 826 apprime refertur; non autem feria diesque mensis et lunæ cum eodem anno concurrunt.

[2] « Frairie de Germiniac en Bains. » (Annotatio margini apposita, sæculo XVII.)

Iarncun, testis; Omnis, testis. Factum est in aecclesia Bain, .VII. kalendas maii, .I. feria, in tempore Lodouuici imperatoris, regnante Nominoe in Brittannia, Rahenhero[1] episcopo in Brouueroco, luna .III.; anni Domini .DCCC.XII.[2], indicatione (*sic*) .IIII. Pax sit legentibus et audientibus, amen.

(Fol. 105 r°.)

CC.

Ann. inter 826 et 840.

Ch. CCCXVI.

Raneuilon.

Haec carta indicat atque conservat quod pignoravit Solom partem terrae quae vocatur Rann Euilon ad Beatus, pro .XV. solidis, usque ad caput .VII. annorum; et si tunc redempta non fuerit, maneat inconvulsa in luh, in dicombito, ad supradictum Beatus : et alligavit supradictum (*sic*) Solom fidejussores vel dilisidos in securitate ipsius terrae ad Beatus, his nominibus : Miot, Uuruuocon, Judcundoes. Factum est hoc super ipsam terram, non. decembris, coram his testibus : Solom, qui dedit, testis; Riuualt, testis; Moruueten, testis; Uuorcomet, testis; Teudus, testis; Anaubritou, testis; Gretan, testis; Sulan, testis; Maenuuoron, testis; Stlinan, testis; Uuinmorin, testis; Torithien, testis; Drihuualt, testis; regnante domno et gloriosissimo imperatore[3], Nominoe misso in Brittannia.

(Fol. 105 r°.)

CCI.

8 mart. ann. 879.

Ch. CCCXVII.

De Siz.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Judnimet, presbyter, partem terrae quae vocatur Conc Hinoc, sitam in Brouueroch,[4] quae vocatur Sixti martiris, Sancto Salvatori in Rotono et monachis rotonensibus, cum suo colono nomine Uueitnoc, cum omnibus apendiciis suis, sicut ab illo presenti tempore videbatur esse possessa, jure hereditario, ita tradidit supradicto Sancto Salvatori et monachis su-

[1] Legendum *Raginario*. — [2] Tempore recenti, nec merito quidem, superposita est littera *x* inter DCCC et XII. — [3] Add. *Hlodouuico*. — [4] Add. *in plebe*.

pradictis, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, in monachia sempiterna, sine censu et sine tributo ulli homini sub caelo nisi supradictis monachis. Factum est hoc in aecclesia Sixti martiris, .IIIº. nonas novembris, dominante Alan in Brouueroch, Chenmonoc in Venetis civitate, adstantibus ibi multis nobilibus viris quorum nomina his (*sic*) sunt : Haeruuiu, filius Alurit, testis; Deurhoiarn, testis; Coblon, testis; Tanetui, testis; Liuerat, testis; Uurtemet, testis; Liuer, abbas, testis; Fulcrit, testis; Liuerin, testis; Anaubritou, diaconus, testis; Dorien, diaconus, testis. Postea venit Judnimet ad monasterium Roton et petiit ad (*sic*) supradictis monachis ut fieret monacus cum illis, quod ita evenit, et firmavit hanc donationem supradictam coram abbate Liverio et omnibus monachis qui ibi aderant et aliis nobilibus viris quorum nomina sunt : Judnimet, presbyter, qui hanc donationem donavit, testis; Cheuric, frater ejus, testis; Ratuueten, nepos ejus, testis; Iarnuuoret, testis; Roenhebet, testis; Iarnbud, testis; Catuuallon, testis; Liosoc, testis; Morcoris, testis; die dominico, .VIII. idus marc., luna .X. (*leg.* XI), anno incarnationis Domini nostri Jhesu-Christi .DCCC.LXX.VIIII.

CCII.

(Fol. 105 vº.)

24 febr. ann. 858.

Ch. CCCXVIII.

De Treual.

Haec carta indicat qualiter dedit Anauan, clericus, suam vineam que est in suo orto in Treal, Sancto Salvatori et Conuuoiono abbati et suis monachis, in monachia sempiterna, pro redemptione manus sue dextre, quam judicaverunt incidere eo quod voluit occidere Anauhoiarn presbyterum, flagellans eum ac manus ei ligans; et dedit ipse Anau fidejussores in securitatem istius vine (*sic*), his nominibus : Uuoruuoion, Rihouuen, Uuinhael. Factum est hoc in monasterio Roton, .V. feria, .VI. kalendas marc., luna .VII., coram multis nobilibus viris quorum ista sunt nomina : Anau, qui hanc donationem dedit, testis; Conuuoion, abbas; Leuhemel, presbyter, testis; Uuinkalon, presbyter, testis; Loiesuuallon, presbyter, testis; Matganet, testis;

Atoere, presbyter, testis; Ratfred, testis; Ratuili, testis; Ili, testis; Loiesuuoret, testis; Liosic, presbyter, testis; Uuorgouan, testis; Uuetenoc, testis; Ranauuuart, testis; Prosperum, testis; Rihouuen, testis; Mathic, testis; Iarnuuoret, testis; Uuoedor, testis; Matfred, testis; Uuinhael, testis; Junet, testis; et postea dedit ipse Anau alios fidejussores quorum ista sunt nomina : Ratfred, Ratuili, Rihouuen, Uuoruuoion, Junet, Uuinhael, quod numquam faceret malum hominibus Sancti Salvatoris et monachorum ejus nec in tota monachia eorum, et quod numquam consenciens facienti; et si sciret alium facere volentem, in quantum posset prohiberet, et abbati aut monachis sito (*sic*) indicaret; et si hoc mutasset, ipsi fidejussores precium ejus abbati et suis monachis reddant, et illum usque ad mortem persequantur.

(Fol. 106 r°.)

CCIII.

11 octob. ann. 862.

Ch. CCCXIX.

De Treal.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Anau suam vineam in Treal, pro anima sua et pro anima patris sui, Sancto Salvatori in Rotono monasterio et suis monachis, in monachia sempiterna; et teneat ipse Anau ipsam vineam quamdiu vixerit, et post obitum ejus permaneat ipsa vinea supradictis fratribus rotonensibus. Factum est hoc in aecclesia Landegun, .v. idus octobris, .I. feria, coram nobilibus viris qui ibi aderant : Anau, qui dedit; Datlin, testis; Uuorhocar, testis; Godofred, testis; Sultiern, testis; Momlin, testis; Acunic, testis.

(Fol. 106 r°.)

CCIV.

12 maii ann. 858.

Ch. CCCXX.

De Plasmel.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Catuueten, filius Drelouuen, partem terrae que vocatur Botalaoc, sitam in plebe Arthmael, pro anima sua et pro regno Dei, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotone servientibus, cum terris, pascuis, et cum omni-

bus apendiciis suis, sine censu, sine tributo et sine quolibet pastu alicui homini nisi supradictis monachis. Facta est haec donatio in Rotono monasterio, in aecclesia Sancti Salvatoris, die Ascencionis Domini, .v. idus maii, luna .xxiiii.[1], .ii°. anno principatus Salomonis in Brittannia, Rethuualatro episcopo in Poutrocoet, coram nobilibus viris quorum ista sunt nomina : Catuueten, qui hanc donationem dedit; Deurhoiarn; testis; Iarnuuocan, testis; Uurlouuen, presbyter, testis; Festuuoret, testis; Uuincalon, testis; Leisou, testis; Tanetuiu, testis; Liosoc, testis.

CCV.

(Fol. 106 v°.)

Ann. 849-868.

Ch. cccxxi.

Noticia in quorum presentia testificavit Houuori senex quod non debebant filii Catoe, neque pater neque avus neque progenies eorum, hereditatem in Bachon habere. Hi sunt qui audierunt : Conuuoion, abbas; Rihouuen, monachus; Jarnhitin, Maenuili, Heuuobri, Jacu, Louui, Hiauuid; Johan, presbyter; Comaltcar, presbyter, testis.

CCVI.

(Fol. 106 v°.)

30 januar. ann. 858.

Ch. cccxxii.

Noticia sub quorum presentia dedit Uuetenuuoion, diaconus, villam et campulum que ante dederat ei Uurblon, in sua elemosina pro anima sua, ad monachos rotonenses, in sua elemosina, sine censu, sine tributo alicui homini nisi solis monachis. Facta est ista donatio, .iii. kal. februarii, in die dominico, in loco nuncupante aecclesia Avizac. Signum Uuetenuuoion, qui donavit et firmare rogavit; x. Ricoglin; x. Maenuueten; x. Maencomin, presbyter, testis; Tudian, testis; Riscomnit; x. Iarnuuoret; x. Coruueten; x. Bertrit; x. Maenuuallon; x. Drian; x. Uuarnher; x. Hiauuid; x. Just; x. Tetfred; x. Arcon; x. Maenuuoron. .x.

[1] Lunæ mensisque dies cum solemnitate Ascensionis non concurrunt; legendum est igitur *iv idus* et *luna xxv*.

(Fol. 106 v°.)

CCVII.

8 april. ann. 866.

Ch. CCCXXIII.

De Rannac.

Haec carta indicat atque conservat quod vadiavit Uuetenoc petiolam terrae quę vocatur Campcaubalhint, qui est in plebe Rannac, super ripam Carnun, ad Conuuoionem abbatem et ad suos monachos, pro .VII. solidis, usque ad .XX. et unum annum; et dedit fidejussores his nominibus : Catlouuen et Liosoc; et si ad supradictum tempus redempta non fuerit, maneat inconvulsa, in monachia sempiterna, Sancto Salvatori in Rotono et monachis rotonensibus. Factum est hoc super ipsam terram, .VI. idus aprilis, .III. feria[1], anni Domini .DCCC.LXVI., coram his testibus : ipse Uuetenoc, qui dedit, testis; Autem, testis; Abraham, testis; Catlouuen, testis; Judrih, testis; Liosoc, testis; missi monachorum Uinuual, prepositus, et Uuetenoc monacho (*sic*) fuerunt.

(Fol. 106 v°.)

CCVIII.

Ann. 867-871.

Ch. CCCXXIIII.

De Carantoir.

Noticia in quorum presentia dididit (*sic*) Junetuuant, filius Catlon, terram duorum modiorum de brace de Ran Etcar, in plebe Carantoer, in dicombito Callon, in manu Ritcanti abbatis, quam ipse Junetuuant tenebat sub censu ex verbo Conuuoioni abbatis, quia ipse Conuuoion abbatis (*sic*) et Leuhemel prepositus emerant supradictam terram ab illius herede nomine Roenuuocon; et postea ipse Ritcant abbas vestivit illum, cum consilio fratrum, de supradictam terram (*sic*), sub censu .VIIII. denariorum, et dedit Junetuuant fidejussorem in supradicto censu, ad festivitatem Sancti Martini et de sua fidelitate, nomine Kentuuocon. Factum est hoc in aecclesia Bain, coram multis nobilibus viris quorum ista sunt nomina : Junetuuant, testis; Ritcant, abbas, testis; Leuhemel, monachus, testis; Adgano, monachus, testis; Gedeon, testis; Uuormonoc, testis; Cafat, presby-

[1] Legendum *feria II.*

ter, testis; Iarnuuoret, testis; Roenhebet, testis; Loieson, testis; Maenhoiarn, testis; Loieshoiarn, testis.

CCIX.

(Fol. 107 r°.)

Mens. mart. ann. 848.

Ch. cccxxv.

De Sauaico (*sic*).

Ego enim, Aganfredus, et conjux mea Uuarburga insimul, constat nos vendere et ita vendidimus, tradere et ita tradidimus, ad alique (*sic*) hominem nomine Conuuoion, abbatem de monasterio Roton, nos vendidimus et tradidimus tibi mansionem nostram que dicitur ad illam Fontanam Abione, cum prato et vinea, inter cultum et incultum plus minos (*sic*) junctos .x., ut est, circumcincta de uno latere et fronte terra Sancti Petri, et de alio latere et quarto fronte terra Castelliso, et resedit in condita Savannaco; unde accepimus a te precium in quo mihi bene complacuit et aptificum fuit, hoc est, solidos .cxxv. tantum, ita ut, post hunc diem, habeas, teneas, possideas et facias exinde quicquid volueris, nemine contradicente; si quis vero fuerit, post hunc diem, aut nos ipsi aut ullus de heredibus nostris, aliqua conrogativa persona aut ullus homo, qui contra hanc venditionem istam venire aut eam inquietare vel frangere presumpserit, duplice reddat quod repetit, et nihil vindicet, sed hanc (*sic*) venditio omnique tempore firma et stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa. Actum in namnetica civitate, in .vⁱⁱⁱ. anno regnante domno nostro Hlothario imperatore, in mense marcio. Signum Aganfredi, qui vendidit et firmare rogavit; x. Uuarburge x. (*sic*) conjugis, quae venditionem istam fieri vel adfirmare rogavit; x. Beringarii; x. Ingenauldi; x. Tethardi; x. Adalberti; x. Frotcarii, testis; Samandii, testis; Letharii, testis; Ingramnii, testis; Grimbauldi, testis; ego, Bernarius, scripsi et subscripsi.

(Fol. 107 v°.)

CCX.

Mens. jan. ann. 837-838.

Ch. CCCXXVI.

De Gramcampo.

Ego enim, in Dei nomine, Uuinanau femina, constat me vendere ad filium suum (*sic*), nomine Unrog, hoc est, vendidi ei vineam meam cum sua terra que est in villa Gramcampo, in rem proprietatis meae vel conjugalis mei, et est super fluvium Nagia, unde accepi ab illo pretium in quo michi bene complacuit et aptificum fuit, hoc est, in argento vel in re convalescente .CL. solidos, ita ei trado atque transfundo de jure meo in illius jure vel dominatione, ita ut faciat inde quicquid voluerit, nemine contradicente, sine censu, sine tributo et sine ulla re alicui homini nisi ad filium meum Unrog vel cui voluerit. Factum est hoc in anno .XXIIII. regnante Lodouuico imperatore, in mense januario. Signum Uuinanau femina, que dedit et firmare rogavit, testis; Connod, testis; Rinod, testis; Haeldebrand, major, testis; Branmare, testis; Uuiulebrant, testis; Custo, diaconus, testis; Beringo, testis; Uuidale, testis; Austo, testis; Uuinsmale, testis; Lomare, testis; Jalefredo, testis; Tebaldo, testis; Hilricus qui scripsit.

(Fol. 107 v°.)

CCXI.

Mens. jan. ann. 837-838.

Ch. CCCXXVII.

De Gramcampo.

Licet unicuique de rebus suis propriis seu condoltis vel conparadis per strumenta cartarum licentiam habeat ad faciendum; idcirco ego, in Dei nomine, Unrog, convenit mihi bone (*sic*) voluntas, pro remedio anime meae et pro aeterna retribuittione, ut in futuro mihi Dominus veniam retribuere dignetur, ex (*leg.* et) ad gratiam Dei altissimi revocetur, ideoque trado vineam meam ad locum nuncupante (*sic*) Rodono et monachis Deo devotis qui ibi deserviunt; et resedit ipsa vinea in villa Gramcampo, in rem proprietatis meae, in pago namnetico, super fluvio Nagia, ita ut ab hac die habeatis, teneatis atque in omnibus possideatis et faciatis exinde in omnibus quicquid volueritis, nemine contradicente; si quis vero fuerit, post hunc diem,

aut ego ipse, aut ullus de propinquis meis, seu quislibet opposita persona, qui contra hanc donationem venire aut inquietare fortasse presumpserit, solidos .cc. multa conponat, et quod repetit vindicare non valeat, sed haec donatio firma et stabilis omnique tempore permaneat, cum stipulatione subnixa. Actum est Grandocampo vico, in anno .xxiiii. regnante domno Lodouuico imperatore, in mense januario. Signum Unrog, qui hanc donationem fieri vel adfirmare rogavit; Connod; x. Riniod; x. Raginbert; x. Hunfrid; x. Tetfred; x. Blatmer; x. Uuilidram; x. Uuidal; Uuincimalo; x. Austus; x. Adalfred; x. item Tebaldus; x. Aldebramno, majore.

CCXII.

(Fol. 108 r°.)

Ann. 814-821.

Ch. cccxxviii.

Virgade Riocan.

Haec carta indicat atque conservat quod vendidit Serchan virgade (*sic*) Riocan ad Ratuueten, pro .viiii. solidis in argento vel in re convalescente, sine censu, sine tributo, sine opere et sine aliqua re alicui homini nisi ad Ratuueten vel cui voluerit post se, cum omni supraposito suo, finem habens de contra Gebreiac, ad insulam que est in sin (*sic*) villae aecclesie, do fin Loeniou cohiton frut usque ad Ult. Factum est hoc, ex verbo Uuido comite, coram Uuinheloco episcopo, in tempore Ludouico imperatore, in die sancto sabbato Pasche, coram his testibus qui viderunt et audierunt: Condeloc, presbyter, testis; Conuuoion, presbyter[1], testis; Haeluuocon, clericus, testis; Restanet, testis; Greduuobri, testis; Temetan, testis; Gretanet, testis; Resuuoret, testis; Ranhoiarn, testis; Hocar, testis; Haeluualoee, testis; Ninoe, testis; Haellifen, testis; Standulf, testis; Uuetencor, testis; Arthuuiu, testis; Maedri, testis; Uuetenrit, testis; Catuuocon, testis; coram Benigaud, Combon et Madganoe decanus; et ego, Condeloc, scripsi et subscripsi.

[1] Ante abbatiam Sancti Salvatoris conditam (ann. 832), in ecclesia venetensi presbyter erat Conwoion.

(Fol. 108 r°.)

CCXIII.

12 nov. ann. 860.

Ch. CCCXXIX.

De Peillac.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Juduual Ran Riocan, pro anima sua, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono monasterio habitantibus, sine censu et sine tributo alicui homini sub caelo nisi Sancto Salvatori et suis servitoribus, ita vero tradidit cum massis, cum manentibus, cum pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, sicut adjacet; et est sita in plebe que vocatur Poliac; isti sunt testes qui viderunt et audierunt quando tradidit supradictus Uuduual (*sic*) illam terram Sancto Salvatori : Loiescar, presbyter, testis; Tanetuueten, presbyter, testis; Uuoruuocon, presbyter, testis; Uuoiduual[1], testis, qui hanc donationem dedit; Uuotalin, filius ejus, testis; Anauhocar, testis; Cristianus, testis; Manus, testis; Uuetencar, testis; Haellifois, testis; Iarniuuon, Groecon, testes. Factum est hoc in aecclesia que vocatur Puliac, pridie idus novembris, .III. feria, .IIII. anno gubernante Salomon Brittanniam post obitum Erispoe, Courantgen episcopus in Venetica[2]; Liberius monachus atque presbyter scripsi atque composuit (*sic*).

(Fol. 108 v°.)

CCXIV.

Mens. jun. ann. 842 vel 843.

Ch. CCCXXX.

De Gramcampo.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Lanthildis, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna remuneratione confidimus; quiapropter ego, in Dei nomine, Lanthildil (*sic*) superius nominata, convenit mihi, pro timore Dei vel anime meae remedio vel pro

[1] Legendum *Judwal.*

[2] Add. *civitate.*

anima Fredeberto seniori meo, ut ad basilicam Sancti Salvatoris ubi domnus Epotemius corpore quiescit, infra patriam Brittanniam, super alveum Vitisnonia[1], in monasterium qui dicitur Roton, ut aliquid de rebus nostris ibidem delegare deberem, quod ita volo ut maneat in perpetuum, hoc est, mansus noster in pago namnetico, in vicaria Grandocampo, in villa qui (*sic*) dicitur Marcis, que, dato precio nostro, legibus comparavimus de aliquo homine nomine Gustono, hoc est, cum causa (*sic*) et edificiis, cum pervius (*sic*) et regressibus; et habet ipse mansus inter vinea et terra culta et inculta satione ad modia (*sic*) .x. t̃.[2]; et terminatur ab uno latere et una fronte terra Garberto et Leomundo, ab alio vero latere et alia fronte per vius publicus (*sic*); quicquid vero ad ipsum pertinet vel pertinere videtur, mobilibus et inmobilibus, cultum et incultum, quesitum vel ad inquirendum, totum et ad integrum, quicquid in ipso loco mea videtur esse possessio vel dominatio, ad predictam basilicam trado atque transfundo vel scribo de meo jure in jure et dominatione ipsius basilicae ejusque rectores (*sic*) perpetualiter ad possidendum, ita ut a die presente quicquid exinde rectores ipsius basilicae facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem faciendi jure hereditario. Si quis vero, quod futurum esse non credo, si fuerit, post hunc diem, aut ego ipse, aut ullus de heredibus vel de propinquis meis, seu quislibet opposita vel emissa persona, qui contra hanc venditionem venire aut ullam calumpniam generare presumpserit, auri libras .v., argenti pondera .x., coactus exsolvat, et sua repeticio omnimodis frutretur (*sic*) et nullum obtineat effectum, sed haec donatio meis vel bonorum hominum manibus roborata, cum stipulatione subnixa, firmam et inviolabilem inconvulsamque valeat obtinere perpetuam firmitatem. Actum est Andegavis civitate, in mense junio, anno tercio post discessum domno Hlodouuico mitissimo vel praecellentissimo Agusto (*sic*). Signum Lanthilde, que hanc donationem fecit et

[1] Legendum *Visnoniæ*.

[2] In mendum singulare cecidit chartularii scriba. Signum enim .*x*. chartæ finem indicat, et signum t̃ pro voce *testis* adhibetur; hic igitur legendum est *ad modios* .*x*. (decem).

roborare jussit in honore Sancti Salvatoris; signum Frededane, filia sua, consentie (*sic*); signum Fredeburg, filiam suam (*sic*); signum Gundredane, filiam suam; Inginulf; Daramnus, presbyter, scripsit.

(Fol. 109 r°.)

CCXV.

Ann. circiter 860.

Ch. CCCXXXI.

De Moy ultra Ker.

Haec carta indicat atque conservat quomodo requisivit Ratuili Conuuoionum abbatem de illa cultura quae est ante Moe, super Cairum flumen, cujus partem vendiderat Austroberta Conuuoion abbati, alteram vero partem dederat in sua elemosina. Et post istam interpellationem, Conuuoion abbas reddit (*sic*) terciam partem illius culture in manu Ratuili, et ipse Ratuili dedit fidejussores, his nominibus, Buduuoret et Milun, in securitatem duarum partium. Factum est hoc in plebe Fulkeriac, in domo Sigiberti, coram Courantgeno episcopo et coram Pascuueteno aliisque nobilibus viris: Roenuuallon, testis; Drilouuen, testis; Ratfred, testis; Uuoruuoion, testis; Arthuuiu, testis; Haeluuocon, testis; Rumanton, testis; Catlouuen, testis; Uurhocar, testis; Renouuart, testis; Datlin, testis.

(Fol. 109 v°.)

CCXVI.

1 aug. ann. 861.

Ch. CCCXXXII.

De Plaz[1].

Haec carta indicat atque conservat quod venit Ratuili ad Conuuoionum abbatem in insula Plaz, feria .VI., kalend. august., et dedit illi Vilar Eblen ubi hortus monachorum est, cum silva et concisa, sicut circumcingitur illa concisa, in elemosina Sancto Salvatori et suis monachis, pro anima sua et pro regno Dei. Factum est hoc coram testibus his nominibus: Leuhemel, monachus et presbyter, testis; Anauhoiarn, presbyter, testis; Uuallonic, testis; Liosoc, testis; Uuoeder, testis; Uuarmaz, testis. Factum est hoc in ipso die quando dedit Berta medietatem Puzac ipso Ratuili pro Bot Eblen, et dedit Berta Ratuili

[1] Infra vocem *Plaz*, litteris autem sæculo XVII usitatis, legitur *Brains*.

in securitatem ipsius terrae quia Ratuili inquirebat Bot Eblen super Conuuoionum abbatem. Factum est hoc in insula Ambon, .VI. feria, kalend. august.; Conuuoion, abbatem (*sic*), testis; Leuhemel, monachus et presbyter, testis; Anauhoiarn, testis; Uuallonic, testis; Conatam, testis; Catlouuen, testis; Judre, testis; Liosoc, testis; Dodum, testis.

CCXVII.

(Fol. 109 v°.)

Ann. 845-850.

Ch. CCCXXXIII.

De Moy ultra Ker.

Ego enim, Austroberta, constat me vendere et ita vendidi, tradere et ita tradidi peciolam de alocello meo, plus minus jurnales novem, juxta fluvium Kaer, pertinentem ad Botcatman, ad Conuuoionum abbatem, per manus Haelmin monachi sui, ad opus Sancti Salvatoris in Rotono monasterio; et est sita in pago namnetico, in vegario Lusebiaccense, vnde accepi pretium in quo mihi bene complacuit vel aptificum fuit, hoc est, in argento solidos .VI., ita ut ab hac die supradictus emptor habeat, teneat, possideat, faciat in omnibus quicquid voluerit; si quis vero fuerit, post hunc diem, aut ego ipsa, aut ullus de coheredibus meis vel propinquis meis, qui contra istam venditionem aliquam calumniam inferre presumpserit, duplicet quod repetit, et quod repetit non vindicet, sed insuper solidos .XII. conponat, et haec venditio firma et stabilis omni tempore maneat, cum stipulatione subnixa. Actum est hoc .XVII. kalendas jul., in aecclesia Sancti Melanii, regnante Karolo rege. Signum Austroberte, quę dedit et firmare rogavit, testis; Uuandefred, testis; Hildebert, testis; Godofred, testis; Godun, testis; Lanfred, testis; Adalun, testis; Uuaracun, testis; Frotmunt, testis; Cristian, testis; Renouuart, testis; Lanbert, presbyter, testis; Rather, presbyter, testis; Roenhoiarn, presbyter, testis; Rainhalt, presbyter, testis; Adalgod, diaconus, testis. Et post hanc venditionem dedit Austroberta Sancto Salvatori in Rotono monasterio et suis monachis .IIII^{or}. jugera de terra juxta supradictam terram pertinentem ad Botcadman, juxta fluvium Kaer, pro

anima sua et pro regno Dei, sine censu et sine tributo et sine ulla re alicui homini nisi Sancto Salvatori rotonensi et suis monachis. Factum est hoc die quo supra, in loco supradicto, coram supradictis testibus.

(Fol. 110 r°.)

CCXVIII.

Ann. 832-866.

Ch. CCCXXXIIII.

Haec carta indicat quod dedit Burg Camproth, in elemosina pro anima sua, Sancto Salvatori in Rotono, tradens eum in manu Conuuoion abbatis, in Landegon, coram his testibus : Antracar, presbyter, testis ; Rituuant, presbyter, testis ; Riuuere, testis ; Uuruual, testis; Uuorhocar, filius ejus, testis ; Datlin, testis.

(Fol. 110 r°.)

CCXIX[1].

1 maii ann. 834.

Ch. CCCXXXV.

De Taillac tegran.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Uuorcomin, sacerdos, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantię pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo Sancto Salvatori in Rotono monasterio et monachis ibi Deo servientibus et regulam sancti Benedicti exercentibus, quod ita et feci, id est, donavi eis aliquid de jure meo quod mihi evenit de parte genitoris mei Riuuor, hoc est, de tegran Tallac unum massum in eadem villa et unum manentem nomine Uuuethien, et suos filios super terram quę est ultra ripam rivi, in parte aquilonis, et est per medium viae ad pratellos et arbores, totum atque

[1] Vid. ch. CXXVIII.

integrum, de uno latere et fronte partem Uurgnit et fossatam, et de alio fronte per totam ripam usque iterum in parte Uurgnit, ea vero ratione quamdiu vixero, integer ad nos pendeat, et post meum obitum quoque quisque de parentibus meis dominaverit illam terram et illos heredes supradictos, reddant duos solidos, in kal. octobris, ad Sanctum Salvatorem in Rotono, per singulos annos, sine mutacione usque in finem seculi; et si fuerit aliquis qui hoc mutare vel frangere voluerit, centum solidos conponat, et illud quod repetit non vindicet, et hęc donatio subnixa inlibata permaneat. Factum est hoc super ipsam terram, juxta Taellac, in die kal. maii, .VI. feria, presentibus multis nobilibus viris, hi sunt: Uuorcomin, x., qui dedit et firmare rogavit; x. Riuur; x. Rohot; x. Riscun, presbyter; x. Rihouuen; x. Hiauuid; x. Iarnuuiscid; x. Haellocan; x. David; x. Loiesoc; x. Uuinoc; x. Uurbri, testis; Uuinan; x. Riuuere; x. Uuednoc; x. Kedgost; x. Prosperum; x. Paschael; .x. Factum est hoc in tempore Lodouuici imperatoris, Ermor episcopus, Riuualt tiarni.

CCXX.

(Fol. 110 v°.)

7 april. ann. 843.

Ch. CCCXXXVI.

De Rufiac Boterelli.

Magnifico viro fratri nomine Sperauet, emptori, vel conjugi suę nomine Moenken, ego enim, in Dei nomine, Houuoret, venditor, constat me vobis vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, hoc est, .IIII. modios de brace, nuncupantes Botelerli[1], quę mihi de partibus parentum meorum per conparationem advenit, una cum cartis transfundi atque tradidi, unde accepi a vobis pretium in quo michi bene conplacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, solidos .XXIIII. et denarios .VI., habeatis, teneatis, possideatis, faciatis exinde quicquid volueritis, ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueritis, liberam ac firmissimam in omnibus habeatis potestatem ad faciendum, cum terris cultis et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis, aedificiis, planto (*sic*), et cum omni supraposito suo,

[1] Infra legitur *Boterelli.*

sicut a me presenti tempore videtur esse possessum, ita de jure meo in vestra trado potestate vel dominatione; et alligo vobis fidejussores vel adlisidos (*sic*) in securitate ipsius terrae, his nominibus: Maenuili, Jacu, Iarndeduuid, Catuuotal; manu mea firmavi et bonis viris adfirmare rogavit (*sic*); x. Jarnhitin, machtiern; x. Miot, .x., testis; Haellifois, testis; Drehuobri, testis; Brechuualt, testis; Tutuual, testis; Rodarch; x. Comaltcar, presbyter, testis; Maenuueten, presbyter, testis; Finituueten, presbyter, testis; Cunatam, testis; Uuobrian, testis; Hiauuid, testis; Omnis, testis; Precois, testis; Moeni, testis. Et, quod fieri non credo, si fuerit ulla quislibet persona, si ego ipse Houuoret, aut ullus de quoheredibus (*sic*) vel propinquis meis, seu aliqua persona, qui contra hanc venditionem aliquam calumniam repetit, generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, insuper et contra cui litem intulerit solidos .XLVIIII. multa conponat, et haec venditio firma et stabilis permaneat. Factum est hoc in loco super ipsam terram, in confinio, super lapidem, die sabbati, .VII. idus aprilis, Nominoe dominante Brittanniam, Susanno episcopo, Jarnhitin filius Portitoe, machtiern, et ego, Haeldetuuido, scripsi et subscripsi, totum et ad integrum, sicut in aliis cartis habeat confinium.

(Fol. 111 r°.)

CCXXI.

7 aug. ann. 868.

Ch. CCCXXXVII.

De Rufiac Boterelli.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Sperauuet alodum suum nuncupantem Boterelli, cum omnibus appendiciis suis, sicut ipse comparavit de quodam homine nomine Houuoret, venditore, pro solidis .XXIIII. et .VI. denariis, situm in pago nuncupante Brouueroch, in plebe quę vocatur Rufiac, Sancto Salvatori in Rotono monasterio et suis monachis, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, ita tamen ut ipse, quandiu vixerit, et semen ejus post se, teneant eum ex verbo abbatis qui fuerit Sancti Salvatoris rotonensibus[1], censu[2] omni anno ad festivitatem Sancti Martini; quod si defecerit

[1] Legendum *rotonensis*.

[2] *Sub censu?*

de semine ejus qui tenuerit eum, maneat inconvulsum et in monachia sempiterna supradicto Sancto Salvatori rotonensi et suis monachis, sine censu et sine tributo et sine ulla ré (*sic*) alicui homini sub caelo, totum et ad integrum, cum omnibus appendiciis suis, nisi ad supradictis (*sic*) monachos vel cui voluérint (*sic*). Factum est hoc in monasterio Roton., .VII. idus august., feria .VII., regnante Karolo rege, dominante Salomone Brittaniam, Courantgeno episcopo in Venetis civitate. x. Sperauuet, .x., qui donavit et firmare rogavit; Maenuuoret; x. Filius, qui et ipse similiter fecit, tradentes supradictum alodum per manicam in manu Ritcanti abbatis, super altare Sancti Salvatoris; x. Ritcanti, abbatis, qui accepit; x. Junuual, prepositus; Leuhemel, presbyter et monacus; x. Omni, monacus; x. Adgan, presbyter et monachus; x. Liuer; x. Tutian, presbyter et monachus; x. Otto; x. Eudon; x. Iaruuoret; x. Cleucomin, diaconus; x. Uruual, monachus; x. Juntiern, monachus; x. Catuuotal, monachus; x. Sultiern; x. Iarnuuoret; x. Alunoc; x. Ratfred; x. Ratuili fratris ejus; x. Loiesuuallon, testis; Iunmonoc, diaconus, testis.

CCXXII[1].

(Fol. 111 r°.)

27 januar. ann. 870.

Ch. CCCXXXVIII.

De Gillac.

Noticia in quorum presentia reddidit Sulcomin, presbyter, alodum suum nuncupantem Tonouloscan, situm in plebe Gillac, cum omnibus appendiciis suis, sicut ipse emerat de quodam homine nomine Uuenerdom, herede atque venditore, in manu Ritcanti abbatis, ad opus Sancti Salvatoris et monachorum rotonensium, ita reddidit totum et ad integrum, cum omni supraposito suo, cum terris, monticulis et vallibus, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, et inmollibus[2], cultum et incultum, sicut ipse antea multo tempore emerat de supradicto venditore, et sicut dederat Sancto Salvatori in Rotono monasterio et Conuuoion abbati et suis monachis, ita reddidit in manu supradicti abbatis, sine censu, sine tributo et sine ulla re sub

[1] Cf. supra chart. n° CXXXVI.

[2] Legendum *mobilibus et immobilibus*.

cęlo nisi supradicto Sancto Salvatori et suis monachis, ita ut quicquid exinde facere voluerint, liberans (*sic*) ac firmissimam in omnibus habeant potestatem ad faciendum. Factum est hoc in monasterio Sancti Salvatoris, in plebe Lan, .VI. kalendas febr., .VI. feria, regnante Karolo rege, dominante Salomone Brittanniam, Ratuili episcopo in Aleta, his presentibus : Sulcomin, qui dedit et firmare rogavit; x. Ritcanti, abbatis, .x., qui accepit; Nominoe, presbyter; x. Maenuuolau, presbyter; x. Liosic, presbyter et monachus; x. Leuhemel, presbyter et monachus; x. Dreuueten; x. Uuoretoc; x. Uurgouan; x. Uurmonoc; x. Maenuueten; x. Tanki; x. Anaubritou; x. Oremus; .x.

(Fol. 111 v°.)

CCXXIII.

18 jun. ann. 868.

Ch. CCCXXXIX.

De Ploilan.

Noticia in quorum[1] beneficiaverunt Ritcandus abbas et suis (*sic*) monachi villarem in Plebelan, in villa quę vocatur Bronsiuuan, ad Uuinic stabularium Salomonis, quandiu voluerint, et dedit supradictus Uuinic duos fidejussores his nominibus, Catuuoret et Haelhouuen, ad supradictos monachos, de censu supradicti villaris, id est, duos denarios et panes .IIII. omni anno et de sua fidelitate, et unum quam[2] fateatur supradictum villarem in hereditatem, quia avunculus ejus nomine [.....?] vendiderat eum ad Beati presbyterum pro [.....][3]; et Beati donaverat eum Sancti (*sic*) Salvatori in Plebelan et suis monachis; et postea Salomon princeps firmaverat ad supradictos monachos. Factum est hoc in monasterio Sancti Salvatoris in Plebelan, .XIIII. kalendas jul., .VI. feria, his presentibus : Ritcantus, abbas; Liosic, Uuoretoc, Uurmonoc, Uurgouan, Rietoc, Cumalton, Catuuoret, Haelhouuen.

[1] Addendum *præsentia.*

[2] Legendum *ut nunquam.*

[3] Solidorum seu denariorum numerus omissus est.

CCXXIV.

(Fol. 112 r°.)

3 febr. ann. 868-871.

Ch. CCCXL.

De Cornou in Derual.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Dreholom, filius Menion, totam hereditatem suam in Cornou, Sancto Salvatori in Rotono monasterio et suis monachis, pro anima sua et pro regno Dei, sine censu, sine tributo et sine ulla re ulli homini nisi supradictis monachis, ita tamen ut ipsi monachi adjuvent illum victu et vestimento quandiu vixerit. Factum est hoc in monasterio Roton., .III. nonas febr., his presentibus: Dreholom, qui hanc donationem donavit per manicam super altare Sancti Salvatoris, testis; Ritcantus, abbas, qui accepit; Iunuual, prepositus; Leuhemel, presbyter; Omni, presbyter; Adgan, presbyter; Liuer, presbyter; Otto, presbyter; Liuerin, presbyter; Tancrad, presbyter; Eudon, presbyter; Tudian, presbyter; Hinmoi, presbyter; Dreuueten, presbyter; Iarnuuoret, presbyter; Uuetenoc, presbyter; Riuueten, presbyter; Junhemel, presbyter; Gleucomin, presbyter; Uurhoiarn, presbyter; Uuruual, presbyter; Juntiern, Catuuotal, Urmoet, Alunoc, Iarnuuoret, Haelhomeit, testes; Sultiern, testis; Loiesoc, testis.

CCXXV.

(Fol. 112 r°.)

16 sept. ann. 868.

Ch. CCCXLI.

De Lusenge et Faito et Bothchaman.

Haec carta indicat atque conservat quod reddidit Hirdran, missus Salomonis, jussu Salomonis, in manu Ritcanti abbatis, ad opus Sancti Salvatoris rotonensis, alodos Austroberte femine, qui ei venerunt ex parte filius unus (*sic*), sitos in pago namnetico, in condita Lubiiacinse, in loco nuncupato Faito sive in Botcatman vel Isartio, quos antea dederat supradicta femina Sancto Salvatori in Rotono monasterio et Conuuoiono abbati, per manus Konuuoion monachi sui, pro anima sua et pro regno Dei et pro anima Salomonis totius Brittanniae regis, tradens supradictos alodos per cartas emptionum illorum in manu supradicti Konuuoioni monachi, ad opus Sancti

Salvatoris sic reddidit supradictas (*sic*) Hirdran supradictos alodos, cum omnibus appendiciis suis et cum omni supraposito suo, in manu Ritcandi abbatis, pro anima Salomonis et pro anima supradictę Austrobertę, sicut ipsa Austroberta antea eos donaverat ad supradictum Sanctum Salvatorem in Rotono et ad suos monachos; et sicut carte illorum confirmant illos; et ipse Hirdan tunc suppliciter veniam postulavit a supradicto abbate et a suis monachis quod tamdiu eos, post jussum Salomonis, retenuisset quamdiu viveret; post mortem ejus essent iterum Sancto Salvatori. Factum est hoc in monasterio nuncupante Moe, .xvi. kal. octobris, feria. .v., luna .xxv. (*leg.* xxiv), his presentibus : Hidran, qui tunc hos alodos reddidit, testis; Ritcandus, abbas, qui accepit, testis; Omni, monacus et presbyter, testis; Adgan, presbyter et monachus, testis; Tutian, presbyter et monachus; Driuueten, presbyter et monacus, testis; Iarnuuocon, filius Deuhoiarn, testis; Conmarc, testis; Sulmonoc, filius Ninoc de Cornou, testis; Teuthaer, filius Tiarnmael de Cornou, testis; Dominic, presbyter, testis; Rather, presbyter, testis; Matfred, presbyter, testis; Sultiern, testis; Matfred, testis.

(Fol. 112 v°.)

4 april. ann. 819.

Ch. CCCXLII.

De Lusenge.

CCXXVI.

Cum inter ementes atque vendentes fuerint tres diffinite pretio comparati quamvis plus valeat revocare, igitur ego, in Dei nomine, Gundouuinus, cum concensu Odane conjugis meae, constat nos vendidisse et ita vendimus [ad] aliquem hominem nomine Agenhart et conjugem suam nomine Ostroberta, hoc est, vendidimus vobis alodum nostrum qui est in pago namnetico, in condita Lubiaccinse, in villa nuncupante Faito, in rem proprietatis meae, hoc est, tota (*sic*) possessionem nostram in Faito, et est circumcinctus de duobus lateribus et de uno fronte terra ipsius emptoris et de alio fronté (*sic*) via publica, ita vobis vendidimus supradictum alodum, cum terris, silvis, vineis, mansis, scuris et omnibus adjacenciis suis, quantum hodierna die nostra videtur esse possessio, unde accepimus a vobis pre-

tium in quo nobis bene complacuit vel aptificum fuit, hoc est, solidos .XL., tantum pretium in manibus nostris de manibus vestris accepimus, et cartam venditionis ejus una cum ipso alodo supradicto publiciter tradidimus ad possidendum vel ad faciendum quicquid exinde volueritis. Si quis vero, post hunc diem, si fuerit, aut ullus de coheredibus vel propinquis nostris, seu quislibet emissa persona, qui contra hanc venditionem venire aut infrangere vel insultare presumpserit, cui litem intulerit solidos .C. multa conponat, et quod repetit non vindicet, sed haec venditio firma et stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa. Actum super ipsam terram, in anno .VI. regnante domno nostro Hlodouuico imperatore, in mense aprilis, .IIII. die mensis. Signum Gundiuuino, qui hanc venditionem firmare rogavit; x. Odane conjugis suae; x. Sion; x. Basono; x. Godalberto; x. Gogdilo; x. Baldramo; x. Glufframo; x. Egmaricho; x. Tetgaudo; x. Hiltono; x. Landono; Haclerco; x. Gulframo; .x. Ego, Landebertus, scripsi.

CCXXVII.

(Fol. 112 v°.)

26 maii ann. 816.

Ch. CCCXLIII.

De Lusenge.

Cum inter ementes atque vendentes fuerint tres diffinite pretio comparati quamvis plus valeat non liceat revocare, idcirco ego, in Dei nomine, Acfrudis, per consensum conjugalis mei nomine Arluini, constat me vendere et ita vendidi, tradere et ita tradidi, ad nepotem meum nomine Agonem, hoc est, vendo tibi alodum meum situm in pago nannetico, in condita Lubiacinse, in loco nuncupato Faito, in rem proprietatis meae, quae de parte genitoris mei nomine Agone mihi quondam legibus obvenit, cum terris cultis et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, et cum omnibus appendiciis suis, ita tibi vendo atque transcribo sicut a me hodie videtur esse possessum tibi perpetualiter possidendum; et est circumcinctum de una parte terra Sancti Petri, et de alia parte rivo currente, et de tercia terra ipsius heredis, vnde accipi a te precium in quo mihi conplacuit vel aptificum fuit, hoc est, in argento vel in alia re

convalescente solidos .c., tantum pretium in manu mea de manibus tuis accepi, et supradictum alodum cum carta venditionis tibi perpetualiter tradidi ad possidendum, ita ut ab hac die habeas, teneas, possideas, facias exinde quicquid volueris, nemine contradicente; si quis vero, post hunc diem, aut ego ipsa, aut ullus de coheredibus meis vel propinquis, seu quelibet opposita persona quę contra hanc venditionem aliquam calumniam vel repeticionem generare presumpserit, duplicet quod repetit, vindicare non valeat, sed presens omni tempore venditio ista firma et stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa. Actum Lubiacinse vico publico, in anno tercio regnante domno nostro Lodouuico imperatore, .vii. kalendas jun. Signum Acfrudis femine, quae hanc venditionem fecit et firmare rogavit; x. Arluino, mariti ejus; x. Hithono; x. Bothleno; x. Bocseno; x. Hermenfredo; x. Renulfo; x. Gairaldo; x. item Bocsenoc; x. Adefredo; item Harluino; x. Arnulfo; x. Primaldo; x. Hermnono; x. Salapio; x. Justado; x. Bertolago; x. Sicleardo; x. Primaldo; x. Gairelmo.

(Fol. 113 r°.)

CCXXVIII.

Mens. octob. ann. 819.

Ch. CCCXLIIII.

De Fait in Derual.

Ego enim itaque, Gunduinus, et conjusta (*sic*) mea Auda nomine, constat nos vendere et ita vendidimus, tradere et ita tradidimus, ad aliquem hominem nomine Urduino et ad conjugem suam Gothelt, hoc est, vendidimus vobis, in pago namnetico, in condita Daruualinse, in villa nuncupante Faito, in rem proprietatis nostrae, campum nostrae proprietatis, circumcinctum de una parte terra ipsius venditoris, per bodenas designatas, de alia vero latere terra Sancti Petri Corocinse, de tercia vero parte via publica; et est ipse campus satione modios .xii., inter cultum et incultum, unde accepimus a vobis pretium in quo nobis bene conplacuit vel aptificum fuit, hoc est, in argento vel in alia re convalescente solidos .xv., tantum pretium in manibus nostris de manibus vestris accepimus et cartam venditionis vobis cum supradicto campo publiciter tradidimus, habeatis,

teneatis, possideatis, faciatis exinde quicquid volueritis, nemine contradicente; si quis vero si fuerit, post hunc diem, aut nos ipsi, aut ullus de coheredibus et propinquis nostris, aut ulla extranea persona quę contra hanc venditionem venire vel calumniare presumpserit, solidos .L. multa conponat, et quod repetit non vindicet, sed haec venditio firma et stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa. Actum Leodulfello, in anno .VI. imperante domno nostro Lodouuico imperatore, in mense octobris. Signum Duino, qui vendidit et firmare rogavit; x. Bosleno; x. Leodoino; x. Ascoino; x. Gulfrumno; x. Aiono; x. Arnalto; x. Primaldo; x. Dauuino; x. Vecario; x. Jusdado; x. Datleno; x. Anafredo; x. item Primaldo; x. Undano; x. Bopseno; x. iter (*sic*) Justado; .x. Siguinus rogatus scripsit et subscripsit.

CCXXIX.

(Fol. 113 v°.)

Mens. mart. ann. 830.

Ch. CCCXLV.

De Lusenge.

Ego enim itaque, Aicus, constat me vendere et ita vendidi, tradere et ita tradidi, ad aliquem hominem nomine Vuandefred et ad conjugem suam nomine Austroberta, alodum meum in pago namnetica (*sic*), in condita Lubiaccinse, in villa nuncupante Botcaman, hoc est, vendidi vobis in supradicto loco mansum meum cum omni supraposito suo et cum toto ędificio suo, ubi genitor meus visus fuit cummanere, necnon et petiolam de terra mea et de prato meo ad ipsum alodum pertinentes vendidi vobis, et alium campum nuncupantem Puluuerno, cum ipso prato qui ad ipsum campum pertinet, et recingit ipse campus de uno latere via publica, et de alio latere terra Sancti Petri, de uno fronte rivo currente, et de alio fronte terra ipsius heredis, quem de parte genitoris mei mihi quondam legibus obvenit, unde accepi a vobis pretium in quo mihi bene conplacuit vel aptificum fuit, hoc est, solidos .x., tantum pretium in manu mea de manibus vestris accepi, et cartam vendicionis publiciter vobis tradidi ad possidendum et ad faciendum exinde quicquid volueritis; si quis vero si fuerit, post hunc diem, aut ego ipse, aut ullus de co-

heredibus vel propinquis meis, seu quelibet emissa persona, qui contra hanc venditionem venire vel calumniam generare forsitan presumpserit, duplum tantum quantum venditio ista continet multa conponat, et quod repetit non vindicet, sed haec venditio ista firma et stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa. Actum in domno[1] Melanio, in anno .XVII. regnante domno nostro Hlodouuico imperatore, in mense martio. Signum Jacone, qui vendidit et firmare rogavit; x. Bernoe; x. Goteuerch; x. Ansalt; x. Primalt; x. Ermerigo; x. Autbert; x. Singulfo; x. Sesone; x. Bernalt; x. Hinclialt; x. Tetgrimmo; x. Uiuiano; x. Ungerio; x. Uualdilone; x. Artrado; x. Gosmaer; x. Geralt; .x. Ego, Benignus, scripsi.

(Fol. 114 r°.)

CCXXX.

Mens. april. ann. 831.

Ch. CCCXLVI.

De Lusenge.

Ego enim itaque, Aicus, constat me vendere et ita vendidi, tradere et ita tradidi, ad aliquem hominem nomine Onger, petiolam de alodo meo in pago namnetico, in condita Lubiacinse, in villa cuju (*sic*) vocabulum est Botcatman, hoc est, terra satiorum (*sic*) modiorum .III., in campum Alainel, cum ipso pratello qui ad ipsum campum pertinet, et recinit[2] de uno latere via publica et de uno fronte via, et de alio latere et fronte terra ipsius heredis; similiter vendo tibi terram satione modiorum .V., in campo Alis et Juscar, et recingit de uno latere et fronte benefitius (*sic*), et de alio latere et fronte terra ipsius heredis, quos de parte genitoris mei quondam mihi legibus obvenerunt, unde accipi a te precium in quo mihi bene conplacuit vel aptificum fuit, hoc est, in argento solidos .X., tantum pretium in manu mea de manibus tuis accepi, et cartam venditionis cum supradicta terra tibi publiciter tradidi ad possidendum et ad faciendum quicquid exinde volueris; si quis vero, post hunc diem, si fuerit, aut ego ipse, aut ullus de coheredibus meis vel propinquis, seu quelibet emissa persona que contra hanc venditionem venire vel calumniam generare

[1] Legendum *in domo Melanio.* — [2] Infra legitur *recingit.*

fortasse presumpserit, duplum tantum quantum venditio ista continet multa conponat, et quod repetit non vindicet, sed haec venditio firma et stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa. Actum Lubiacinse, in anno .XVIII. regnante domno nostro Lodouuico imperatore, in mense aprilis. Signum Jacone, qui vendidit et firmare rogavit; x. Andreo; x. Bernart; x. Erfredo; x. Uuinmelio; x. Reinbalt; x. Sigulfo; x. Primalt; x. Oftrebret; x. Ingilfredo; x. Ebroino; x. Sedoiano; .x. Ego, Benignus, scripsi.

CCXXXI.

(Fol. 114 v°.)

Mens. jan. ann. 833.

Ch. CCCXLVII.

De Lusenge.

Ego enim itaque, Agonildis, constat me vendere et ita vendidi, tradere et ita tradidi, ad aliquem hominem Onger et ad germanum suam (*sic*) nomine Geruuis, petiolam de terra mea in pago namnetico, in condita Lubiacinse, in villa nuncupante Isartius, in campo Avantela pogta, jurnales duo, et est satione modios .II. et sextarius (*sic*) .IIII., et recingit de uno latere via publica et de uno fronte rivo currente, et de alio latere et fronte terra ipsius heredis, quem de parte genitricis meę mihi legibus obvenit; et accepi exinde pretium in quo mihi bene complacuit, hoc est, solidos .VI., tantum pretium in manus meas de manibus vestris accepi, et cartam venditionis cum ipsa terra publiciter vobis tradidi ad possidendum et ad faciendum exinde quicquid volueritis; si quis vero, post hunc diem, si fuerit, aut ego ipsa, aut ullus de coheredibus vel propinquis meis, seu quelibet et (*sic*) missa persona quae contra hanc donationem venire vel calumniam generare presumpserit, duplum tantum quantum ista continet multa componat, et quod repetit non vindicet, sed haec venditio firma et stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa. Actum in domo Melanio, in anno vicesimo regnante domno nostro Lodouuico imperatore, in mense junio. Signum Aganildis, qui vendidit et firmare rogavit, testis; Hermeram, testis; Armacarius, testis; Hegone, testis; Hiscalmalt, testis; Guinebotone, testis; Alcuine, testis; Ristalt, testis; Her-

nulfo, testis; Raginbalt, testis; Acfredo, testis; Redoiane, testis; Hingilfredo, testis; Botleno, testis; Adalcaut, testis; ego, Bernigus (*sic*), scripsi et subscripsi. Austroberta duos maritos, unum nomine Agenhart et alterum nomine Uuandofred; Austroberta habuit duos filios, unum nomine Agun de patre Agenhart, et alterum nomine Onger de patre Uuandefred; Aginhilt filia fratris fuit ad Adagenbart et Adalcod filius supra Aginhilt.

(Fol. 114 v°.)

CCXXXII.

Ann. circiter 870.

Ch. CCCXLVIII.

De Karantoir.

Haec carta indicat atque conservat quod vendidit Roenuuocon dimidiam partem terrę quae vocatur Rananetcar, sitam in plebe Carantoer, ad Catlon et ad uxorem ejus nomine Prostuuoret, et ad filios eorum his nominibus, Merchion et Junetuuant, pro .x. solidis argenti et denariis .III., sine redemptione; et alligavit Roenuuocon fidejussores in securitate ipsius terrae ad supradictos emptores, his nominibus, Maertinhael et Haelcomes, sine censu et sine tributo et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi ad supradictos emptores vel cui voluerint post se. His presentibus actum est : Taital, presbyter, testis; Buduuoret, presbyter, testis; Uuetenuuoret, presbyter, testis; Uuoletec, testis; Hinoc, testis; Catloiant, testis; Roenuuallon, testis; Catbud, testis; Juduuocon, testis; Loieshoiarn, testis; Heuhoiarn, testis; Kintuuocon, testis.

(Fol. 115 r°.)

CCXXXIII.

25 aug. ann. 870.

Ch. CCCXLIX.

De Karantoir Conbŏth Callon.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Prostuuoret dimidiam partem terrae nuncupante Rannetcar, sitam in plebe Carontoer (*sic*), in compoto nuncupante compot Catlon, Sancto Salvatori in Rotono monasterio et Ritcanto abbati et suis monachis, pro anima sua et pro animabus viri sui et filiorum suorum, in elemosina et in monachia

sempiterna, sine censu et sine tributo et sine ulla re ulli homini nisi supradictis monachis vel cui voluerint, sicut ipsa Prostuuoret et vir ejus nomine Catlon, et filii ejus nominibus Merchion et Junetuuant antea supradictam terram emerant a suo herede nomine Roenuuocon, venditore, pro .x. solidis, sed et ipse Roenuuocon jam eam terram uuadiaverat Conuuoiono abbate (*sic*) et Leuhemel prepositus [1], super .III. solidos argenti, et mandavit supradictus venditor supradictis emptoribus ut redimerent .III. solidos ad monachos rotonenses, et postea ipsam terram nisi [2] aliqua redemptione possiderent. Postea vero ipsam (*sic*) a viro et filiis suis derelicta, donavit supradictam terram, totam atque integram, Sancto Salvatori rotonensi et Ritcanto abbati in monachia sempiterna, sicut supra diximus, ita tamen ut ipsa eam terram teneat sub censu, ut denariorum .III. solid. per singulos annos, ad festivitatem Sancti Martini, supradicto Sancto Salvatori et suis monachis [3]; et dedit fidejussorem de ipso censu, nomine Leon; post mortem vero ipsius, supradicti monachi de ipsa terra liberam ac firmissimam habeant potestatem faciendi quicquid voluerint. Factum est hoc in plebe nuncupante Bain, juxta monasteriolum quod vocatur monasterium Cornon, feria .VI., VIII. kalendas septemb., luna .XIIII.[4], his presentibus : Ritcantus, abbas; Uuetenoc, prepositus [5]; Leuhemel, monachus; Taneuuoion, monachus; Simeon, abbas; Leon, testis; Salomon, testis; Gedeon, testis; Uuoranton, testis; Loieson, testis; Uurmhaelon, testis; Uurmonoc, presbyter, testis; Sulmael, diaconus, testis; Judre, Uuranton.

CCXXXIV.

(Fol. 115 v°.)

5 febr. ann. 870.

Ch. CCCL.

De salina Penpont et alia Samoelic.

Haec carta indicat atque conservat qualiter quaesivit Uuetenan solidos monachis rotonensibus in uuadio pro duabus salinis his nominibus, salina Penpont et alia nuncupante Samoelil, habentes .XL. capi-

[1] In ms. legitur *ps.*

[2] *Nisi* pro *sine.*

[3] Addendum *solvat.*

[4] Legendum *luna XXIV.*

[5] Hic etiam, ut supra, signo *ps.* vox *prepositus* figuratur.

tellos, cum omnibus appendiciis suis, usque ad caput .VI. annorum, et si tunc redempte non fuissent, usque ad alios sex annos, et deinde sic semper usque ad .XVIII. annos; et si tunc redempte non fuissent, permansissent usque ad finem mundi. Hoc audito, Leuhemel, qui tunc hospitale pauperum providebat, dedit, ex hoc unde pauperibus cibum potumque emere debebat, .XX. et .I. solidos pro supradictis salinis, in eadem conditione sicut supra scriptum est, ita tamen ut nullus eas ad (*sic*) supradicto hospitale pauperum separaret, sed et ipse Uuetenan, libentissime supradictos solidos suscipiens, tradidit salinas supradictas in manu Uuetenhoc prepositi [1] et Leuhemel supradictos (*sic*) hospitalis pauperum magistri, datis fidejussoribus in securitate istarum salinarum usque ad prescriptum tempus, his nominibus : Matmunoc, fidejussor; Uuenermonoc, fidejussor; Couaranten, fidejussor. Factum est in campo ante aecclesiam Uuenrann, die dominico, nonas febr., coram multis testibus : Maenfinit, testis; Uuasbidoe, testis; Lulu, testis; Conlai, testis; Iarnuuiu, testis; Gleumarcoc, testis; Duil, testis; Abraham, testis; Breseloc, testis; Breselueu, testis; Catuuoton, testis; dominante Salomone Brittanniam et primo anno episcopatus Dilis in Venedia; Fulcricus, monachus, scripsi.

(Fol. 115 v°.)

CCXXXV.

12 jun. ann. 878.

Ch. CCCLI.

De Ardon [3].

In nomine sanctae et individuę Trinitatis, Alan, provintiae Uuarroduae [2] commes, gratiae (*sic*) Dei, notum sit omnibus audientibus longe lateque manentibus, tam nobilibus quam ignobilibus, quod ego, Alan, castigatus flagello divino, decucurri in magna egritudine, sed tamen liberatus auxilio divino, quod olim Lodouuicus imperator dederat Sancto Salvatori in manu venerabilis Conuuoioni abbatis, cum precepto signans eum anullo suo, et obtimatibus suis innotescere

[1] In ms. improprie vero, *p̄s.* id est, *prepositus*, legitur.

[2] Legendum *Uuarrochiæ*.

[3] Nunc *Arzon*, in venetensi diœcesi.

fecit; postea vero cupiditate aliorum principum ablata est a Sancto Salvatori et suis monachis usque in nostrum tempus; ego vero, Alan, auxiliante Domino, conuualui de illa infirmitate. Propterea ego, Alan, tradidi Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono monasterio habitantibus illam plebiculam quae appellatur nomine Ardon Rouuis, et est sita in provincia Uuarrochiae juxta mare, ita trado atque transfundo, totam atque integram, cum massis et manentibus, mobilibus et inmobilibus, cum omnibus appendiciis suis sicut adjacet, pro regno Dei et pro incolomitate mea et prosperitate regni mei, usque ad consummationem seculi, sine censu et sine tributo alicui homini sub caelo nisi Sancto Salvatori et suis monachis. Factum est hoc in plebe quae vocatur Alair, juxta aecclesiam plebis, .II. idus jun., feria .V., luna .VIII., anno Domini .DCCC.LXXVIIII.[1], indicatione (*sic*) .XI., anno primo regnante Hlodouuico rege, anno .II°. principante Alan provinciam Uuarrochiae, Kenmunoc episcopus civitate Venedie, Liberius abbas rotonensi (*sic*) monasterii. Hi sunt testes qui audierunt et viderunt hanc donationem : Alan, princeps, qui hanc donationem donavit et firmare fecit[2], testis; Armengarius, episcopus provintię namneticę, qui ibi aderat et eum sacro oleo uxionis (*sic*) illo die uxit (*sic*), testis; Arthur, testis; Catuuotal, testis; Dignum, testis; Ristanet, testis; Cunglas, testis; Ratuili, testis; Arvidoe, testis; Torithgen, testis; Rituualart, testis; Comaltcar, testis; Jarlios, testis; Uuoretin, testis; Uuetencor, testis; Uuetencar, testis; Kincrit, testis; Uuiumilis, testis; Aermitit, testis; Tethion, testis; Jarnhitin, testis; Ritien, testis; Uurliuuet, testis; Tanethirt, testis; Riuualt, testis; Justin, testis; Perinis, testis; Haervi, testis, filius Alan. Pax sit legentibus, sanitas animę et corporis custodientibus : amen, fiat.

[1] Legendum *DCCCLXXVIII.*

[2] In linea legitur *rogavit*, et supra additum est *fecit;* scriba autem verbum *rogavit* delere vel interpunctionis ope distinguere neglexit.

(Fol. 116 r°.)

CCXXXVI.

29 jun. ann. 875.

Ch. CCCLII.

De Algam.

Mundi termino adpropinquante, malis crebrescentibus, petierunt Deurhoiarn et uxor sua Roiantken Sanctum Maxentium, in festivitate apostolorum Petri et Pauli, .III. kalendas jul., l.[1] .XXII., regnante Pasuueten et Uuorhuuant Brittanniam, monachos rogaverunt ostendere sibi ubi corpora eorum requiescerent post obitus illorum; et ostendit abbas Liosic, cum monachis suis, locum corporum eorum in vestibulo Sancti Maccentii; et postea simul perrexerunt ad Sanctum Maxentium, et posuerunt suam manicam super altare, et dedit Deurhoiarn Aethuric Freoc, clericus, in dono corporis sui, et uxor ejus Roiantken dedit Aethurec Milcondoes, in Alcam, quam dedit illi Riuualt in enepuuert, in dono corporis sui, Sancto Maccentio in honore Salvatoris atque monachis in illo loco Deo servientibus; et postea defunctus est Deurhoiarn, .II. idus januarii, luna .XI., et filius ejus Iarnuuocon et uxor sua Roiantken detulerunt corpus simul cum omnibus, et invitaverunt monachos obviam sibi in via accipere corpus; et cito ut adierunt, monachi exierunt obviam corpori cum reliquis suis, et simul detulerunt corpus ad monasterium Sancti Maxentii, et sepelierunt eum secundum dignitatem, ut moris est christianorum. Et postea invitavit filius ejus Iarnuuocon, una cum matre sua et cum multis nobilibus hominum, abbatem Liosic nomine, cum suis monachis, in quadam exhedra juxta basilicam Sancti Maccentii, et illas donationes quas dederunt (*sic*) pater, matre vivente, in dono corporum suorum, firmavit, coram multis testis (*sic*), hii sunt : Ratfred, testis; Inhoc, testis; Maenuuallon, testis; Nominoe, testis; Catuueten, testis; Uuoetuual, testis; Jedicahel, testis; Euuen, testis; Uuinkalon, testis; Riscaham, testis; Uuorlouuen, presbyter, testis; Finithic, presbyter, testis; Scuban, presbyter, testis; Marcoc, testis; Jacu, testis; Seder, testis; Iarnuuoret, testis; et cito Roiantken defuncta est post virum, et sic monachi

[1] Litterula ista *l*, in codice numero *XXII* fere juncta, quamvis distincta, pro *luna*, ni fallor, adhibita est.

fecerunt illi sicut viro suo, juxta illum sepelierunt illam cum magno honore; et venit Iarnuuocon filius ejus, in prima dominica post sepulturam ejus, visitare sepulcra patrum suorum; et post missam invocavit abbas (*sic*) Liosic cum suis monachis, adstetit inter templum et altare, posuit manicam suam super altare et dixit : Villam Eneuuuor do Maccentii (*sic*) et monachis, pro anima matris meae, in hereditate perpetua, in honore Salvatoris; et postea, in die dominico, venit Iarnuuocon visitare sepulcra patrum suorum, et post missam perrexit, stantibus monachis, presente populo, dedit partem Kethic Sancto Maccentio et heres (*sic*) illius Suluuoion nomine, pro animabus patrum suorum, coram multis testibus : Iarnuuocon, testis, qui dedit hanc donationem; Uuincalon, testis; Bleidbara, testis; Comhael, testis; Arbidoe, testis; Conglas, testis; Katic, testis; Suluuoion, testis; Tanetuuotal, testis; Idon, testis; Tutuuoret, testis; Loiesuuoret, testis; Uurliuuet, testis; Tanetlouuen, presbyter. Ista donatio fuit .II. idus maii, luna .VIII.

CCXXXVII.

(Fol. 116 r°.)

24 april. ann. 876. — Ch. CCCLII.

Illam donationem quam dedit Salomon monachis in plebe Lan, in honore Salvatoris, de plebe Uuern, in hereditate perpetua, post obitum Salomonis heredes donationis illius contradixerunt monachis reddere censum. Caput illorum Loengil erat; et post obitum Salomonis, venit Loengil ad monasterium Sancti Maccentii, .VIII. kalendas maii, luna .XXV., feria .II.[1], et dixit abbati Liosico : penitet me hoc quod egi; rogo te et monachos tuos ut oretis pro me ad Dominum; et rogavit Liosic et monachos suos, et venit in aecclesia Sancti Maccentii simul cum illis, et posuit manicam suam super altare Sancti Maccentii, et dixit monachis presentibus : illam partem quam reprehendi hodie do in honore Salvatoris Sancto Maccentio et monachis ejus, in hereditate perpetua, coram multis testibus nobilibus : Loengil, qui dedit hanc

[1] Legendum *feria III.*

donationem; Catuuoret, testis; Milun, testis; Driuualoe, testis; Uuoetuual, testis; Iarnuuocon, testis; Catuuobri, testis; Sebollil, testis; Tanetlouuen, presbyter, testis; Haelhouuen, testis.

(Fol. 117 r°.)

CCXXXVIII.

3 maii ann. 878.

Ch. CCCLIII.

De Buluuron.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, Alan, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeterna beatitudine retribuere confidimus; ego quidem, Alan, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo Sancto Salvatori et monachis in Rotono monasterio Deo servientibus et regulam sancti Benedicti exercentibus, quod ita et feci, id est, donavi eis plebem quae vocatur Buluuron, sicut adjacet, totum atque integrum, cum terris, cum silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, pro regno Dei et pro anima Pascuueten germani sui et prosperitate regni sui, quandiu presens seculum duraverit, in monachia sempiterna, sine censu et sine tributo alicui homini sub caelo nisi Sancto Salvatori in Rotono monasterio et suis monachis habitantibus. Actum est in Rotono monasterio, die sabbati, .v. nonas maii, luna .XXIIII. [*leg.* XXVII], coram multis nobilibus viris quorum ista sunt nomina : Alan, Uuarrochiae commes, qui dedit et firmare rogavit, testis; Hirdhoiarn, testis; Arbidoe, testis; Maencum, testis; Maencoual, testis; Eudon, testis; Madgone, testis; Juduuocon, testis; Sulhoiarn, testis; Uuetencar, testis; Jarlios, testis; Exaudi, testis; Glur, testis; Hitin, testis; Mairos, presbyter, testis; Uuoruuocon, presbyter, testis; Gerhart, presbyter, testis; Maencoval, testis; Dalam, clericus, testis. Anni Domini .DCCC.LXXVIII., inditio .XI., Kenmonoc episcopo in Venetis civitate, Liberio abbate.

CCXXXIX.

(Fol. 117 r°.)

1 aug. ann. 888.

Ch. CCCLIIII.

De Felke....[1].

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Alan, commes Uuarrochię provintiae, terciam partem ville quę nuncupatur Bron Concar, sitam in plebe Felkeriac ultra Visnonię, pro anima sua et pro regno Dei et pro incolomitatis suae (*sic*), Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono monasterio eis (*sic*) servientibus, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, et cum omnibus appendiciis suis, sine censu et sine tributo et sine ulla re ulli homini sub caelo nisi supradicto Sancto Salvatori et suis monachis, coram multis nobilibus viris qui subtertenentur. Factum est hoc in Rotono monasterio, in aecclesia Sancti Salvatoris, .III. feria[2], kal. august., luna .XVIIII.[3], coram his testibus : Alan commes, qui dedit et firmare rogavit, testis; Uuetencar, testis; Arvidoe, testis; Gleuhocar, testis; Exaudi, testis; Conmarch, testis; item alius Conmarch, testis; Uurmien, testis; Uuinkalon, testis; Risuuoret, testis; Gleuuueten, testis; Drehoc, testis; Luhethoiarn, testis, diaconus; Uuinibalt, testis; Loiesuueten, testis; hi sunt coloni supradictae terrae : Sulhoiarn et frater ejus Hinconan. Anni Domini .DCCC.LXXX.VIII., indictione...[4], Kenmonoco episcopo in Venetis civitate, Liberio abbate in Rotono. Pax sit legentibus et audientibus atque custodientibus, amen.

CCXL.

(Fol. 117 v°.)

29 aug. ann. 868.

Ch. CCCLV.

De electione abbatis.

In nomine sanctae et individuę Trinitatis, Salomon, gratia Dei, Brittannice provinciae princesp (*sic*), cum enim consuetudo sanctae aecclesię est ut quicquid justum ac religiosum in ea agitur, tam divina auctoritate quam humana, litteris ob memoriam venturę aetatis comendetur, idcirco notum sit omnibus Brittannię nobilibus tam epi-

[1] Quatuor ultimæ litterulæ vocis *Felkeriac* ab inexperto codicis concinnatore erasæ sunt.

[2] Legendum *feria v.*

[3] Legendum *luna XVIII.*

[4] Addendum *VI.*

scopis omnique clero quam nobilibus laicis, quomodo adiit venerabilis vir Ritcantus, abbas, cum consilio et consensu fratrum suorum in Rotono monasterio ceterisque cellis supradicto monasterio subjectis Deo servientium, clementiam nostram postulans ut quod beatę memoriae Hlodouuicus imperator filiusque ejus Karolus necnon et Nominoe princeps Brittannię filiusque ejus Erispoe antecessori ejus beate memorię Conuuoiono abbate (*sic*) supradicti monasterii fundatori concesserant, nos quoque ei et suis monachis tam viventibus quam futuris concederemus electionem suam, id est, ut nullum abbatem nec extraneum nec ex seipsis habeant nisi quem unanimis congregatio supradicta, communi concessu atque consilio, cum timore Dei, eligant; quod nos scientes auctoritatem et rationem esse quod ipsi petebant, concessimus eis, cum consilio nobilissimorum Brittannię virorum tam clericorum quam laicorum, ut nunquam habeant neque per aurum neque per argentum vel certa munuscula vel per quolibet (*sic*) ingenium nisi quem ipsi ex semetipsis eligant, secundum regulam sancti Benedicti; et ut hoc firmius stabiliusque tam in futura quam in presenti generatione permaneat, manu nostra firmavimus, ac sigilli (*sic*) nostro sigillari jussimus, omnesque nobiles qui presentes aderant firmare fecimus, quorum ista sunt nomina : Signum Salomon, regis Brittanniae; Ratuili, episcopus; x. Riuilen; x. Pascuueten; x. Bran; x. Riuuallon, filius Salomonis; x. Uuicon, frater ejus; x. Guegon, filius Riuelen; x. Alan; x. Moruuethen et Omnis, filiorum Hoiarnuuethen; x. Moruuethen, filii Uuruethen; x. Penhe; x. Sabioc; x. Feleus, diaconus; x. Uurcundeluc; x. Arthur; x. Hincant; x. Bernahart; x. Anuudiat; Deurhoiarn, filius Riuualt; x. Moruuan; x. Maengi et Gleuvili, filiorum Maanci; x. Riethoc, presbyter; x. Cumin, abbas; x. Matuuoret, presbyter; x. Uuhirt, presbyter; x. Budrith, presbyter; x. Huelveu, diaconus; Anuuanoc, testis; Ninmon, testis; Hueluuent, testis; Kenmarcoc, testis; Salvator, testis; Suluuoret, testis; Tuduuoret, testis; Diles, testis; Dermunuc, testis; Coruuethen, testis; Guitur, testis; Hirvidoe, testis; Gradlon, testis; Telent, testis; Drehoc, testis; Cahai, testis; Golohet, testis;

Matuuidoe, testis; Guruuoret, testis; Junnimet, testis; Sider, testis; Gedeon, testis; Guenkalon, testis. Factum est hoc in pago nuncupante trans silvam, in aula quę vocatur Campel, die dominico, .IIII. kalendas sept., die Decollationis sancti Johannis Baptistae, anno incarnationis Domini nostri Jhesu Christi .DCCC.LXVIII., indictione prima, regnante Karolo rege, anno .XI. dominante Salomone Brittanniam, primo anno apostolatus Adriani apostolici, coram suprascriptis viris.

CCXLI.

(Fol. 118 r°.)

17 april. ann. 869.

Ch. CCCLVI.

De ornamentis que dedit Salomon.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Salomon, gratia Dei, totius Britanniae magneque partis Galliarum princeps, notum sit cunctis Britanniae tam episcopis quam sacerdotibus totoque clero necnon etiam comitibus ceterisque nobilissimis ducibus fortissimisque militibus omnibusque nostrę ditioni subditis, quomodo venerabilis Ritcandus abbas cum aliquibus ex suis monachis, omnium tamen ceterorum monachorum peticionem deferens, nostram adierit presenciam, in monasterio meo quod est in plebe Lan, ubi ego antea meam aulam habui, sed infestantibus Normannis, Conuuoion abbas cum precatu suorum monachorum non semel nec bis locum refugii ante Normannos sibi suisque monachis postulans, nos venerabilemque nostram conjugem Guenuureth adiens, petiit; quibus assensum prebentes, non solum supradictam aulam eis tradidimus, sed etiam in eodem loco monasterium non ignobile ex nostro publico in honore sancti Salvatoris, ad refugium supradictis monachis, pro hereditate caelesti et redemptione animarum nostrarum, nec non et pro nostrę prolis presenti perpetuaque prosperitate totiusque regni nostri fideliumque nostrorum tranquillissima stabilitate, construere jussimus, quemque etiam locum monasterium Salomonis vocare volumus, in quo etiam reverentissimus abbas Conuuoion sepultus jacet, ibi et venerabilis nostra conjunx (*sic*) Guenuuret honorifice sepulta quiescit, in quo etiam et ego, si piissima Dei clemencia mihi concedere dignata fuerit, corpus meum sepeliendum, cum consilio Britanniæ nobi-

lium tam sacerdotum quam laicorum devovi; necnon, ad augmentum felicitatis et pacis totius Britanniae, munus a Deo maximum nobis transmissum, preteritis temporibus nostrae evenisse genti inauditum, sanctissimum collocare feci Maxentium, luctus Aquitaniae, lux, laus honorque Britanniae. Ad quem etiam locum, causa orationis sancti Salvatoris venerabilisque Maxencii veniens, .xv.[1] kal. maii, die Resurreccionis Salvatoris nostri, quantum tunc libuit nostro sensui, aliqua munera ex nostro thesauro, pro regno Dei et redemptione animę nostrę regnique nostri stabilitate mecum, obtuli supradicto sancto Salvatori ac sancto Maxentio et supradictis monachis, id est, calicem aureum ex auro obrizo, mirifico opere fabricatum, habentem .CCCXIII. gemmas, pensantem .x. libras et solidum .I.; et patenam ejus auream habentem gemmas .CXLV., pensantem .VII. libras ac semis; et textum Euuangeliorum, cum capsa aurea mirifice fabricata, pensantem .VIII. libras, habentem .CXX. gemmas; et crucem auream magnam, miri operis, habentem .XXIII. libras et .CCCLXX. gemmas; et unam capsam ex hebore indico mirabiliter incisam, et, quod his preciosius est, preclarissimis reliquiis sanctorum plenam; casulamque sacerdotalem preciosam extrinsecus interstinctae (*sic*) ex auro cooperatam, quam mihi meus compater Francorum piissimus rex Karolus, pro magno, sicut est, transmisit dono; miraeque magnitudinis pallium ad ipsius sancti corporis desuper operiendum; et ad cumulum miraculi, virtute tamen sancti Maxencii, ante se, Deo providente, Brittanniae missum ipsum sancti adjutoris Evangelium ex hebore Pario et auri (*sic*) honorifice redimitum; necnon et librum sacramentorum quondam et nunc similiter ipsius sancti ex hebore indico circumtectum; alium quoque librum ex argento et auro intus forisque ornatum vitamque ipsius sancti Maxencii et prosaice et metrice compositam vitamque sancti Leodegarii martiris continentem; exceptis aliis donis quę ante jam dederam, id est, altare ex argento auroque paratum, et crucem argenteam ex una parte; ex altera parte, imaginem Salvatoris ex auro

[1] Hic manifestus error; dies enim Paschæ, ann. 869, in tertium april. diem incurrebat.

obtimo et gemmis coopertam habentem; et alteram crucem minorem ex auro et gemmis coopertam; et duo vestimenta sacerdotalia et purpura preciosa; et .III. clocas mire magnitudinis. Eodem die, supradictus Ritcandus abbas, cum suis monachis veniens, precatus est nos ut quicquid antecessores nostri, Nominoe videlicet Erispoe et[1], dederunt, et quod ipse dedi necnon et quod alii boni ac nobiles viri, unusquisque secundum mensuram, dederunt aut daturi sunt Sancto Salvatori ac monachis in supradictis monasteriis sub regula sancti Benedicti Deo servientibus, sub nostra defensione, regali more, recipere dignaremur; et propter hoc insupra dictorum omnium elemosinis, absque ambiguitate, particeps efficeremur; et quicquid nostro dominio[2] ex abbacia Sancti Salvatoris recipiebatur ex illorum hominibus, tam colonis quam servis sive ingenuis, super ipsorum terram commanentibus, tam de pratis et silvis et aquis necnon et forastis (*sic*), pro mercede in vita aeterna centuplici illis perdonaremus; quorum peticioni faventes, cum consilio nostrorum nobilium, eis totum et ad integrum quantum mihi meisque hominibus ex illorum abbacia debebatur, tam ex pastu caballorum et canum quam de angariis et de omni debito indulsimus, pro regno Dei et pro redemptione animę meę et parentum meorum et filiorum et pro totius Britannici regni stabilitate; ita ex meo dominio illorum potestati trado atque tranfundo (*sic*), ut quicquid exinde nostrae utilitati recipiebatur, totum in illorum utilitatibus ac stipendiis fratrum proficiat, quatinus ipsis monachis pro nostra populique christiani salute lętius ac devotius Domini misericordiam exorare delectet; et ne quis, ex hac die, eos de hac re inquietare presumat nostris et futuris temporibus interdicimus. Statuimus etiam ac jubemus ut causa vel querela quę contra eos, tempore Conuuoioni abbatis, de monachia vel de hominibus illorum seu contra homines eorum ventilata non[3] fuit, numquam ventiletur, neque commeatur (*sic*) quislibet ab hominibus illorum negotia eorum sive terra, sive mari, sive quibus-

[1] Legendum *et Erispoe.*

[2] In ms. legitur *dn̄inio.*

[3] Delendum est adverbium *non.*

cumque fluminibus exercentibus, aliquem teloneum vel censum aut aliquid (*sic*) redibitionem recipere, sed omnia in utilitate supradictorum monachorum proficiant. Factum est hoc in pago nuncupato trans silvam, in plebe quę vocatur Laan, in monasterio supradicto quod vocatur monasterium Salomonis, .xv. kal. maii, .i. feria, luna .i., indictione .ii., anno ab incarnatione Domini nostri .dccc.lx.viiii., Salomon totius Brittannię princeps, qui hanc donationem dedit firmareque rogavit, testis; Ritcandus abbas, qui accepit, testis; Riuuallon et Guegon, filii supradicti Salomonis, testes; Ratuili, episcopus Aletis, testis; Pascuuethen, testis; Bran, testis; Nominoe, filius Boduuan, testis; Ronuuallon, filius Bescan, testis; Drehoiarn, testis; Iaruocon, filius ejus, testis; Ratfred, testis; Tanetherht, testis; Hinuualart, testis; Catuuoreth, testis; Hetruiarn, testis; Sidert, testis; Trethian, testis; Kenmarhoc, testis; Guethenoc, testis; Arvidoe, testis; Saludem, testis; Hedreuuedoe, testis; Hidran, testis; Gleudalan, testis; Koledoc, testis; Balandu, testis; Tenior, testis; Arthnou, testis; Eucant, testis; Uuoran, testis; Gleu, testis; Chourant, testis; Ronuuallon, testis, abbas, testis; Judhoccar, presbyter; Uuadel, testis; Judlouuen, presbyter, testis; Louencar, presbyter, testis; Anauuedoe, presbyter, testis; Bili, clericus, testis; Conuuoion, clericus, testis; Haelican, presbyter, testis; Egreval, presbyter, testis; Ricarth, presbyter, testis.

(Fol. 120 v°.)

24 maii ann. 869.

Ch. cccLvii.

De Ambon et de Plaz.

CCXLII.

Notitia in presentia quorum requisivit Ritcandus abbas et monachi rothonenses Pricient filium Maeloc, per suos mediatores quorum ista sunt nomina : Pascuethen, Bran, Penoh, in plebe Daviciaca[1], ipso tamen Ritcando cum suis monachis presente, cur insulas quas Erispoe, pro anima sua et pro anima patris sui Nominoe, Sancto Salvatori et monachis rotonensibus in monachia sempiterna dederat,

[1] Supra vocem *Daviciaca*, litteris vero ad seculum xvi referendis, scriptum est *d'Avessac*.

ipse Pritient postea per vim usurpans contendebat, ide[1] insulam Ambon totum atque integrum et partem ex altera insula quae vocatur Plaz, quam undique commanentes alio nomine Venezia appellant, cum silva et omnibus insululis ei adjacentibus, sicut vetus Visnonicum a parte Cornou terminat, usque ad Uldonem[2] fluvium; necnon et cur ex villulis quę ex abbatia Sancti Salvatoris in illius possessione ex parte Cornou et Marzerac erant, ipse Pritient opus et angarium et pastum canum et caballorum quęrebat, et quem auctorem in supradictis insulis et villulis habebat, vel ex cujus datu eas tenebat. Sed nullum auctorem usurpacionis suae in his reperiens, maxime ipse Ritcant abbas cum suis monachis ante Salomonem obstinate ire proferret, supradictus Pricient presupra nominatos mediatores pacem se facere velle mandavit cum abbate et monachis rothonensibus tantum ut abbas ei aliquem honorem daret, maxime ut eum in suis fratrumque orationibus reciperet, valde dolens se tamdiu ab illorum orationibus fuisse alienatum; sed abbas contradicens ac nolens aliquid ei preter orationes dare, ammonitus tamen a supradictis mediatoribus, .LX. solidos ei dedit et in suis fratrumque orationibus eum recepit, et postea ipse Prigent omnes insulas supradictas et omne debitum ei et suis ministris ex supradictis villulis pertinens in manu Ritcandi abbatis per quantum reddidit, ita ut ex illa die nihil ad opus Prigent ex supradictis insulis vel villis reciperetur, sed omnia quę ad illum pertinebant in utilitate monachorum rothonensium, prout ipsi disposuissent, redderentur. Postea Ritcandus abbas et sui monachi, hortantibus supradictis mediatoribus ut ipsum Prigent letificarent, insula Ambon ei in beneficium dederunt quamdiu viveret, post mortem vero ejus iterum in eorum dominio (*sic*) reverteretur. Factum est hoc in pago namnetico, in plebe Clavizac (*sic*) ubi Salomon et omnes Britones contra Normandos in procinctu belli erant, regnante Karolo rege, Salomone dominante Britanniam, Accardo episcopo in namnetica civitate, .VIIII. kal. junii,

[1] Legendum *id est*, ni fallor.

[2] « Oudon, rivière qui passe au port « Rolland et vient de Guémené. » (Adnotatio margini, sæculo XVI°, apposita.)

feria .III., luna .I., [1] anno ab incarnatione Domini .DCCC.LXVIIII.[2], coram multis nobilibus viris quorum ista sunt nomina : Prigent, qui supradictas insulas et omne debitum ex supradictis villulis in manu Ritcandi abbatis reddidit, testis; Ritcant, abbas, testis; Adgant, monachus, testis; Bran, testis; Pascueuuethen, testis; Alan, testis; Penoh, testis; Ratfred, testis; Ratuili, testis; Anauhird, testis; Vrbien, testis; Risuuethen, testis; Milun, testis; Euhoiarn, testis; Meralt, testis; Treloen, testis; Gedeon, testis; Hoinbit, testis; Comalcar, testis; Edelfrit, testis; Dalam, testis; Vrien, testis; Haeloc, testis; Herueu, testis; Cumin, presbyter, testis; Tanethert, testis; Drihglur, testis; Hinconnan, presbyter, testis; Catloen, testis; Sulhoiarn, testis; Catuualart, testis; Sultiern, testis; Jaruuoret; Matic, presbyter, testis; Liosoc, testis; Maeluuoreth, testis.

(Fol. 120 v°.)

CCXLIII.

1 aug. ann. 875.

Ch. CCCLVIII.

De Plui Chastel.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Salomon rex Britanniae partem dimidiam Plebis Castel, quę sita est super fluvium Visnoniae, in pago redonico, Sancto Salvatori Sanctoque Maxencio, pro anima sua et pro remedio peccatorum suorum, in elemosina sempiterna et in monachia sempiterna, sine censu et sine tributo alicui homini sub cęlo nisi Sancto Salvatori et Sancto Maxentio et monachis illi servientibus, et transmisit cespitem, per fidelem suum familiarissimum Felicem diaconum, super altare Sancti Salvatoris et Sancti Maxencii; et hoc factum est in illo anno et in illo tempore quando debellabant et persequebantur Pascuethen et Guruuant ipsum Salomonem quem et perimerunt, et postea ipsius regnum obtinuerunt et inter se diviserunt; et in ipsa divisione, dimidia altera pars Ple-

[1] Anno 869, prima lunæ dies in XVII^am^ mensis maii diem incurrebat.

[2] Prius in codice sic figurabatur annus : *DCCCLXUIIII*, id est, cum littera *u*; posterius autem scriptum est *DCCCLXVIIII*, cum littera *v*.

bis Castel cecidit in parte Guruuant. Postea, causa orationis, venit Uuruuant ad monasterium Sancti Salvatoris, situm in Plebe Lan ubi et Salomon supradictus jacet corpore, et dedit illam medietatem plebis quę ceciderat in sua parte Sancto Salvatori et Sancto Maxencio et monachis ibidem Deo servientibus; et illam medietatem quam Salomon ante dederat confirmavit quasi ipse dedisset. Factum est hoc in ipso monasterio Plebis Lan, die kal. aug., .II. feria, luna .XXIIII. (*leg.* XXV), coram multis nobilibus viris qui ibi aderant: Guruuant, qui dedit et confirmavit, testis; Eudon, testis; Solom, filius Loieshoiarn, testis; Spereuui, testis; Juduuallon, testis; Gurmil, testis; Treuuoret, testis; Tutuual, testis; Moruuethen, filius Uuoetuualt, testis; Tanet, testis; Loiesbudic, testis; Euboduu, testis; Kenmarhoc, testis; Coruuethen, testis; Haelfinit, testis; Breselmarhoc, testis; Cadufin, testis; Haelcomarch, testis. Qui custodire voluerit, custodiat illum Dominus in futuro seculo et in presenti; qui noluerit, deleatur nomen ejus de terra et de libro vitae.

CCXLIV.

(Fol. 121 r°.)

2 maii ann. 871.

Ch. CCCLVIIII.

De Maf in plebe Cons.

Cum enim legaliter liceat unicuique nobili tam de suo alode quam de sua hereditate quicquid voluerit facere, idcirco ego, Godildis, et filius meus Guntarius, cum concensu mariti mei Permig, vendidimus quantum ad nos pertinebat de hereditate nostra in loco qui vocatur Maf, quod dedit frater meus Eurac in dono filioli Guntario filio meo nepoti suo, Liosico abbati monasterii rotonensis necnon et monasterii Plebis Lan et monachis Sancti Salvatoris, a quo accepimus pretium in quo nobis bene complacuit, id est, ducentos solidos, et quantum plus valebat illa terra totum perdonavimus in nostra elemosina, pro regno Dei et vita ęterna, et est situm in pago redonico, in plebe quę vocatur Cons. Factum est hoc super illam terram quę vocatur Maf, .IIII. feria, .VI^{a}. non. maii, luna .VIII., regnante Karolo

rege, dominante Salomone in Britannia, Electramno episcopo in redonica civitate, coram multis nobilibus viris qui hanc venditionem et elemosinam viderunt, quorum ista sunt nomina : Signum Godolildis (*sic*) et Guntarii filii mei, qui hanc venditionem et elemosinam vendidimus et dedimus; x. Mineg; x. Permineg filii mei; x. Kenmarhoc; x. Sigibert; x. Ingelram; x. Ristenalt; x. Gosbert; x. Gonhart; x. Bertrath; x. Tedebert; x. Halgod; x. Haldebrant, testis; Raginfrid; x. Deisdet; anni Domini .DCCC.LXXI., indictione .IIII.

(Fol. 121 v°.)

CCXLV.

Ann. 871.

Ch. CCCLX.

Ran Roetlon.

Haec carta indicat pariterque conservat quod venit Mouric, filius Uurorcondelu (*sic*), ad monasterium Rothon. .IIII. feria, die festivitatis Sancti Johannis Euuangelistę, .III. kal. jan., et dedit in sua elemosina pro anima sua et pro redemptione peccatorum suorum Ran Roedlon, cum massis, pratis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, et collis (*sic*) supra manentibus, quorum ista sunt nomina : Uurdricon et Uuorandor cum toto semine eorum, et qui nati sunt et qui nascitur (*sic*), in monachia sempiterna, Sancto Salvatori et monachis in Rothono monasterio Deo servientibus, sine censu et sine tributo et sine renda nisi supradictis monachis, nisi tantum ut quamdiu ipse viveret, ipse redderet .IIII. denarios singulis annis. Hoc factum est in Rothono monasterio, coram cunctis monachis. Postea dixerunt monachi ut ipse coram plebenses suos (*sic*) et parentibus innotesceret et firmaret, quod et fecit, .V. kal. febr., in aecclesia Anast, coram multis nobilibus viris quorum ista sunt nomina: Cumael, qui et Boric, presbyter, testis; Gundric, presbyter, testis; Mouric, qui dedit, testis; Gedeon, testis; Sider, testis; Dignum, testis; Hidric, testis; Gurloen, testis; Gurdiern, testis; Conoit, testis; Uuorien, testis; Cunuual, testis; Uuorgost, testis; Riscun, testis; Themor, testis; Ristalt, testis; Hinoc, testis; Galbudic, testis; Jouuuoion, testis. Postea reddidit Mouric supradictam terram monachis, id est, Tanet-

uuoion monacho Riuueten diaconus (*sic*), Vuorhoiarn monacho, .I. feria, luna .I., indictione .IIII., anni Domini .DCCC.XXXVII.[1].

CCXLVI.

(Fol. 121 v°.)

28 januar. ann. 871. — Ch. CCCLXI. — De Anast.

Noticia in quorum presentia venit Gedeon, filius Tethion, interpellans fratrem suum Eudon sacerdotem, cur dedisset partem hereditatis suae quam tenebat jure hereditario in plebe Anast, in Randremes Caton, quam ex colonica terra tam terciam partem tegran Bronboiach ubi Sether habebat tunc mansionem, monachi (*sic*) rothonensibus pro loco receptionis suae monasterio rothonensi et pro oblatione peccatorum parentumque suorum. Postea invitavit Ritcandus abbas supradictum Gedeonem ad monasterium Ploilan, interrogans illum cur ei displiceret quod suus frater in sua elemosina et parentum suorum Sancto Salvatori et monachis rothonensibus dederat; inde supradictus Gedeon ipsam elemosinam concessit, et firmavit placitum quod dedit ut venirent monachi ad aecclesiam Anast ubi multi nobiles viri convenissent, qui testimonium ejus adfirmationi et concensioni de supradicta elemosina sui fratris Eudoni adfirmassent. Tunc transmisit abbas Liosoc Tanetuuoion monachum et Riuthenum diaconum et monachum et Uurhoiarn monachum, qui hujus adfirmationis et testificationis testes existerent, coram quibus supradicti testes hanc donationem firmaverunt, quorum ista nomina : Cumahel, qui et Boric, presbyter, testis; Gundric, testis; Gedeon, testis, qui dedit; Siter, testis; Mouric, testis; Dignum, testis; Hidric, testis; Uuorlouuen, testis; Uurgen, testis; Conoit, testis; Uuorin, testis; Cunuual, testis; Uurgost, testis; Riscum, testis; Themor, testis; Ristalt, testis; Hinoc, testis; Galuudic, testis; Jouuoion, testis. Factum est hoc in aecclesia Anast. .V. kal. febr., die dominico, luna .II., indictione .IIII., anni Domini .DCCC.LXXI.

[1] Legendum *ann. DCCCLXXI.*

(Fol. 122 r°.

9 jul. 871.

Ch. CCCLXII.

De Penret et de Clegeruc.

CCXLVII.

Noticia in quorum presentia interpellavit Liosic, abbas rotonensis monasterii, Alfritum tyrannum et vere tyrannum de monasteriolo quod vocatur Sent Ducocan, quod est situm in plebe Clegeruc, quod dedit Rethuuoret presbyter Sancto Salvatori, et de fine quam fecerat in terra Sancti Salvatoris, id est, fossata per landam Penret contra voluntatem monachorum. Ille malus supradictus Alfrit tirannus, per suam rapinam et frequenter a venerabili Conuuoiono abbate ad Nominoe principem necnon et ad filium ejus Erispoe accusatus, in sua perduravit rapina atque malicia. Postea autem Ritcandus abbas cum monachis suis illum ad venerabilem principem Salomonem, presentibus maxima ex parte totius Britannię nobilibus viris, super ac (*sic*) re illum accusavit, in aula quę vocatur Rester. Sed, placito accepto, mors inimica supradictum Ritcandum rapuit. Postea successor predicti abbatis, venerabilis abbas Liosic, iterum de hac ipsa causa supradictum Alfritum ad Salomonem principem accusavit. Sed necessitate convictus, et justicia et aequitate atque testibus constrictus, reddidit supradictum monasteriolum in manu Liosoc abbatis, et confessus est se non esse heredem illius et non esse rectum finem quam fecerat in Penret. Postea vero, rogatu supradicti abbatis, perrexit Salomon rex finem illius terrae, ex una parte, a descensu montis Clegeruc ad lapides magnos, sicut vadit via publica ad accervum, id est cruc[1], ad quadruvium (*sic*) infra ecclesiam Selefiac, et dimittit eam ad sinistram, et transit in valle subtus aecclesiam, et est, ex illa parte, illa vallis et rivulus finis usque dum revertitur per Crenarth ad Caerdivon, et venit per landam, dimittens martiris Sergii monasterium ad sinistram, et transit in valle que vadit subtus Castel Cran usque in Blauet, ex alia parte; fecit ipse rex finem a supradicti montis radice per medium landa (*sic*) usque in rivulo qui venit quasi diurth Gnes-

[1] *Id est cruc* supra *accervum*, manuque eadem ac charta ipsa, scriptum est.

cam[1] sicut currit usque Blauet, sine censu, sine tributo, sine hereditate ullius hominis sub caelo nisi Sancto Salvatori, ita trado, ego Salomon, ut nulla lis sit amplius de hac terra qui hoc disseparare voluerit, et cui litem intulerit .v. mil. (*sic*) solidos conponat, et quod repetit non habeat. Factum est hoc .vii. idus jul., .ii. feria, in Penret, illo anno quando voluit rex Salomon Romam ire, sed principes ejus non dimiserunt propter timorem Normannorum. Tunc transmisit exenia multa Sancto Petro Romam. Signum Salomon, qui firmavit; Alfret, testis, qui reddidit; Loisic, abbas, qui accepit, testis; Riuuelen, comes, testis; Pascuethen, comes, testis; Bran, comes, testis; Orscant, testis; Finoes, abbas, testis; Cenmonoc, testis; Jedecael, princeps Poucher[2], testis; Felix, archidiaconus Venetis, testis; Moruuethen, comes, testis; Ratuili, episcopus Aletis, testis; Riuallon et Guigon, filii Salomonis, testes; Guigon, filius Riuelen, testis; Maenki, testis; Uuethenoc, testis; Haeluethen, testis; Uurcundelu, testis; Ratfrid, testis; Moruuethen, testis; Hocunnan, testis; Hincant, testis; Oremus, testis; Tute, testis; Kenmarhoc, testis; Clolethoc, testis; Bernaart, testis; Uurvidoe, testis; Talan, testis; Butuoreth, testis; Haelfinit, testis; Liosoc, testis; Juduuallon, testis.

CCXLVIII.

(Fol. 123 r°.)

21 novemb. ann. 871.

Ch. CCCLXII *bis*.

Ran Iarnuuallt de Rufiac.

Notitia in quorum presentia qui subtertenentur qualiter reddidit Uuobrian Ran Jaruualt in manibus monachorum Leuhemel et Utian necnon et Maenuuethen presbyteri, in aecclesia Rufiac. Jam antea dederat Conatam frater ejus illam partem terrae in elemosina aeterna Sancto Salvatori et suis monachis in Rothono monasterio; sed supradictam terram, sicut superius diximus, [reddidit?] cum mansis et manentibus, cum silvis et pascuis et cum omnibus apenditiis suis,

[1] In ms. *Gnescã* (*Gnescam* vel *Gnescan*); nonne idem locus ac *Quenecan*, antiquius *Cnechnam* nuncupatus?

[2] « Nota Pochair. esse principatum. » (Adnotatio margini, sæculo XVI, apposita.)

sicut adjacet, quamdiu presens seculum duraverit. Factum est hoc in ecclesia Rufiac, .xi. kal. decembr., .iiii. feria, luna .iiii., coram multis nobilibus viris qui illuc aderant, quorum ista sunt nomina : Unum, presbyter, testis; Johannes, presbyter, testis; Junmonoc, diaconus, testis; Hinualart, marchtiern, testis; Numinoe, testis; Hirthoiarn, testis; Moeni, testis; Una, testis; Jacu, testis; indicatione (*sic*) .iiii., anni Domini.....[1] .dccclxxii.[2]

(Fol. 123 r°.)

CCXLIX.

5 octob. ann. 850.

Ch. dcclxiii.

De Mollac.

Haec carta indicat atque conservat quod vendiderunt Maencomin et Mailon fratris sui (*sic*) partem proprietatis suae Albrito tiranno, filius (*sic*) Ritgen, hoc est, quod emerunt de hereditate Uuorethoc, hoc est, Maencomin et Mailon dederunt precium ejus Uurgosto filius Uuorethoc .xiiii. solidos propter partem Ronhoiarn et partem Hoccrean, et dixerunt Maencomin et Maelon ad Albrit: da nobis quod datum fuerit de nostra causa ad Uurgostum, hoc est, .xiiii. solidos; et Albrit dedit eis .xiiii. solidos, et illi dederunt ei quod emerunt de hereditate Uuorethoc, hoc est, partem Ronhoiarn et partem Hoccretan, finem habens de uno latere et de fronte fosatam[3] Ruunet, de alia parte Uurmo et de alia parte Uurmonoc, in plebe Mullaco, super Atro flumine positam, in pago Venedie[4]; et dederunt Maencomin et Mailon fidejussores in securitate ad Albrit : Rimonoc, fidejussor; Botuuan, fidejussor; Gnauet, fidejussor; Unum, fidejussor; Omni, fidejussor; Uurmonoc, fidejussor; Jarnouuen, fidejussor; Jatoc, fidejussor; Arblant, presbyter, fidejussor; Arbidan, presbyter, testis; Anauuuolou, testis; Jouuan, testis; Logesfinit[5], testis; Iun-

[1] Initio numeri hujus addendum est *d*.

[2] Falso indicatur annus iste 872; concurrunt enim indictio et feria diesque lunæ cum anno 871.

[3] In ms. legitur *et de froteso satam*. Lectio hæc sane mendosa est.

[4] In codice omissa est syllaba *ne*.

[5] Legendum *Loiesfinit*.

goret, testis; Aldaer, testis; Gosbert, testis; Marccoval, presbyter, testis; Uurmas, testis; Guitcon, testis; Gleuuethen, testis; Dalan, testis; Catuocal[1], testis; Nominoe, testis; Pascuethen, testis; Iuncar, testis; Briuual, testis. Factum est hoc in pago Venedie, in illa plebe quę vocatur Mullac, .III. non. octob., die dominico, regnante Lothario, Numinoe commes in tota Britannia, Courantgenus episcopus. Qui voluerit frangere, maledictus erit a Deo et ab hominibus christianis.

CCL.

(Fol. 123 v°.)

Mens. jun. ann. 820.

Ch. CCCLXIIII.

De Mollac.

Magnifico viro fratri Maencomin et Mailon, ego, Uurgosto, constat me tibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meae, hoc est, partem Runhoiart et partem Hoccretan, sitam in pago Venedie, in condita Mullaco, in loco nuncupante hereditate Uuorethoc, cum terris cultis et incultis, silvis, cum pascuis, aquis aquarum Atro...[2], unde [a] me presenti tempore videtur esse possessum, de jure meo in tua trado potestatione vel dominatione[3], unde accepi a te pretium sicut nobis bene conplacuit, de fronte habens fossatam Buduuere, et de alia fronte fossatam Ruunet, et de alia parte Uurmoet, et de alio latere uno fossata partem Uurmon, illis presentibus qui subtertenentur incerti, de pretio valente solidos .XIIII. valente (*sic*) et .XIIII., ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, jure proprietario liberam et firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum; et si fuerit, aut ego ipse, aut ullus de heredibus meis, vel quislibet persona, qui contra hanc venditionem aliqua calumnia vel repeticione generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, et insuper contra cui litem intulerit .C. solidos multa componat, et hec venditio ista firma permaneat, manu nostra subterfirmavimus, et bonorum

[1] Legendum *Catuuotal.*

[2] Hic nonnulla desunt verba.

[3] In ms. legitur *potestation ut dominatione.*

virorum adfirmare rogavimus : x. Bili, Perdito, Gurhan; x. Maenuuoret; x. Finitan; x. Matvoret; x. Dreuhoiarn; x. Stephan; x. Riedoc; x. Cahoc; x. Gurloies; x. Iuneprit; x. Jardrion; x. Junanau; x. Judahel; x. Roinuallon; x. Jatoc; x. Matganet, Riuuoret, presbyter; x. Romin; x. Risican, Coucant. .x. Factum est hoc in loco nuncupante hereditate Maencomin et Mailon, regnante domno Ludovico imperatore anno .VII., Nominoae (*sic*) princeps Ueneticę civitatis, Regnario episcopo, sub die .III. ebd. ante kal. jul., .II. feria, anno.....[1], Signum Uurgost; x. Riedoc, venditoris; ego, Mailon, scripsi et suscripsi.

(Fol. 123 v°.)

CCLI.

29 jul. ann. 849.

Ch. CCCLXV.

De Mollac.

Noticia in quorum presentia de illa parte terra campum juris mei Ranbuduuere, ego, Catmoet, constat me tibi Alurit dedisse illam rem proprietatis meę in Aruuistl propter solidos .VI., quod mihi bene complacuit usque ad caput .VII. annos in Ascensione Domini, Pascha rogationis, et si invenitur in ipsa die in Pascha rogationis sol.[2] ad Alurit, reddatur terra ad suum heredem, sin per firmata erit ad Alurit et generaciones suas in sine fine (*sic*). Factum est hoc super Atro flumine, in via quę ducit de ponto Alurit[3] ad ecclesiam Mulaco; est quidem de uno latere ejus et fronte Ranhaelon, et de altera parte Ranmacoer; et ego, Catmoet, dedi fidejussores in ea .III. : Riuuaroi, fidejussor; Rathoiart, fidejussor; Glevan, fidejussor; palam testibus : Juduuoret, testis; Matuuoret, testis; Trehoiarn, testis; Gorethuc, testis; Rumuual, testis; Anauhoiarn, testis; Dalan, testis; Buduuoret, testis; Catuuotal; Agnus, testis; Arbidan, testis; Finituueten; Epetic, presbyter. Factum est hoc in condita plebe Mullaco, in pago Venetici (*sic*), .IIII. kal. aug., .II. feria, regnante Lothario imperatore, Nu-

[1] Deest anni numerus.

[2] Legendum, ni fallor, *si inveniuntur solidi.*

[3] *Pont de Larré.* (Adnotatio margini, sæculo XVI, apposita.)

minoe dux tota (*sic*) Britannie, Jarnithin principe, Bili majore, Riuuaroie centurione, Epetic, presbytero; Dignum ostiarius (*sic*), et ego, Agnus, scripsi et suscripsi.

CCLII.

(Fol. 124 r°.)

6 jun. ann. 827. Ch. CCCLXVI. De Mollac.

Magnifico viro fratri Mailon et Maencomin presbytero, emptori, ego enim, Uurgost, venditor, constat me vendidisse tibi et ita[1] rem proprietatis mee, hoc est, partem aliquam Ronhoiarn et partem Hoccretam de tigranno Uurgosto, finem habens de uno latere et fronte fosatam Ruunet, et de aliam partem (*sic*) Uurmoet, et de latere partem Uurmon, in plebe Mulnaco[2], per signa in circuitu, sitam in pago Venetice, in condita plebe Mullaco, in loco nuncupante de villa Runhoiarn et Ran Hoccretan, cum terris, silvis, cultis et incultis, pratis, pascuis, aquis, secundum fossam Maenuuoreto ad viam partem Rihael ab uno latere usque ad osam (*sic*) frate (*sic*) finem habet, et omni supraposito suo, unde [a] me presenti tempore videtur esse possessum, de jure meo in tua trado potestate vel dominatione, unde accepi a te precium sicut mihi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur incerti, hoc est, duos boves et duas vaccas et duo drio (*sic*) et unam ovem et pallium et .xv. solidos denarios .v., ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, jure proprietario liberam et firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum; et si fuerit, aut ego ipse, aut ullus de coheredibus meis, vel quislibet alia persona, qui contra hanc vendicionem aliqua calumnia (*sic*) vel repeticionem generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, et insuper contra cui litem intulerit solidos .c. ponat (*sic*), et hec vendicio firma permaneat; et istos fidejussores obligo tibi in securitate de ista terra : Uurhoiarn, Jouuelet, Stephan, Maenuuoret, Drehoiarn, Matuuoret, Finitan, Mainmonoc; hii sunt qui subterfirmaverunt : Signum Uuorgost, venditoris, qui hanc vendicionem firmavit et

[1] Addendum *vendidi*.

[2] Legendum *Mullaco*.

ad[1] bonis viris affirmare rogavit; Riethoc, testis; Riuuoret, testis; Ronuuallon, testis; Moetnou, testis; Matganet, testis; Retuuoret, testis; Judhael, testis; Jardrion, testis; Rian, testis; Risican, presbyter, testis; Ronin, presbyter, testis. Factum est hoc .VIII. idus jun., .V. feria, in loco nuncupante Ran Ronhoiarn et Ran Hoccretan, regnante domno et gloriosissimo Ludovico imperatore, anno .XIIII. imperii ejus, Nominoe comite venetice civitatis, Reginario episcopo, Portitoe machtiern; ego, Mailon, clericus, scribsi.

(Fol. 124 v°.)

CCLIII.

12 novemb. ann. 864 vel 870.

Ch. CCCLXVII.

Ville Jodica.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Jarnobri Judcar cum terra sua, hoc est, .XII. partem villę Jodica, et hec sunt renda illius: .III. panes majores, frumento .IIII. sextarios, avena .I. modium, denarios .IIII.; hec omnia dedit Jarnobri Sancto Maxencio et suis monachis pro anima sua. Factum est hoc .II. idus novemb., in die dominica, in aecclesia post leccionem sancti Euuangelii, luna .XIIII., et his testibus qui viderunt et audierunt : Uuinic missus Salomon; Maenuuethen frater ejus; Pascuethen, clericus, testis; Ronhouuen, clericus, testis; Jarnobri, qui dedit, testis; Haelhouuen, testis; Tanecan, testis; Sulmonoc, testis; Haeluallon, testis; Aostic, testis.

(Fol. 124 v°.)

CCLIV.

2 novemb. ann. 872.

Ch. CCCLXVIII.

Tigrannis Bislin.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Catuuotal, presbyter, terciam partem tigranis Bislin in manu Tanetuuoion prepositi et Tancrat monachi, cum suo hereditario nomine Anauuili, Sancto Salvatori et suis monachis in Rothono monasterio Deo servientibus, sine censu et sine tributo ulli homini sub celo nisi supradictis monachis. Factum est hoc in domo Alfrit presbyteri, die dominico,

[1] Legendum *a*.

.IIII. non. novemb., coram multis nobilibus viris quorum ista sunt nomina : Deurhoiarn, presbyter, testis; Rohot, testis, clericus; Alfret, testis et presbyter; Catuuoret, presbyter; Risuuethen, testis; Raginalt, testis; Uuinanau, testis; Comnitcar, testis; Guarnehr, testis; Just, Catuuethen, Hadric; anno .XV. dominante Salomone Brittanniam, anni Domini .DCCC.LXXII.

CCLV.

(Fol. 125 r°.)

3 jul. ann. 826. — Ch. CCCLXIX. — De Ploicadoc.

Magnifico viro Jarnedetuuido, emptori, ego enim, Dreanau, venditor, constat me tibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis mee Bot, hoc est, de terra .VIII. modios de brace, nuncupantes partem Jarnuuin, id est, dimidium Botsarphin, finem habens de summo latere et fronte a fluvio Cles usque ad flumen Ultra (*sic*) et altero latere et fronte sicut partem Uuorbili et partem Glemonoc quę sunt circa eam, et in silva et in aqua et in pasturis et in omnibus confinibus suis, sitam in pago Venedie, in condita Plebe Cadoc, in loco nuncupante in compot Ruunet, cum terris cultis et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, totum et ad integrum, cum omni supraposito suo, unde a me presenti tempore videtur esse possessum, de jure meo in tua trado potestate vel dominatione, vnde accepi a te precium sicut mihi bene complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, de argenti (*sic*) solidos .XX., ita ut ab hodierna die quicquid de supradicta re facere volueris, jure proprietario liberam et firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum, et istos homines presento et obligo tibi exinde dilisidos : Loiesuuethen, Argantmonoc, Gedeon, Gloisanau; et si fuerit, post hunc diem, aut ego ipse, Drehanau, aut ullus de heredibus meis, vel quislibet aliqua persona, qui contra hanc vendicionem aliqua calumnia vel repeticione generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, et insuper cui litem intulerit solidos .XL. multa conponat, et hęc venditio firma permaneat. Signum Drianau, venditoris; X. Uur-

bili; x. Ratuili; x. Catloiant; x. Haluuiskyd[1], abbatis; Diloid, Noli, Cathoiarn, Golethuc, Buduuoret, Doidanau, presbyter; Rimhael, Gurhoiarn, presbyter; Tanetmarhoc, presbyter; Hinuuallon, Cumalcar, presbyter; Junetuuant, Fili, testes; Maenuuoret, Haelin, Benitoe, Loesuuocon, Guicant, Dosorboe, Cumiau; x. Hourantes, Enoc; x. Maencun; x. Tuthuiu; x. Risuuethen, Guorethoiarn; x. Junuethen; x. Motheu. Factum est hoc in loco Lesneuueth, sub die .v. non. jul., .III. feria, regnante domno et gloriosissimo.....[2] regni ejus[3], Uuidone comite in Venedi (*sic*) civitate, Reginario episcopo, Portitoe et Uurbili mactiern in plebe Cadoc; ego, Haeldetuuido, scripsi et subscripsi.

(Fol. 125 v°.)

CCLVI.

25 octob. ann. 866 vel 866.

Ch. CCCLXX.

De Ploicaduc.

Magnifico viro nomine Penuuas, presbytero, ego enim, in Dei nomine, Jarndetuuido, constat me vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meę, hoc est, Botsarphin, cum terris cultis et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, cum omni supraposito suo, totum et ad integrum, unde a me presenti tempore videtur esse possessum, de jure meo in tua trado potestate vel dominatione, unde accepi a te pretium sicut mihi complacuit, illis presentibus qui subtertenentur inserti, hoc est, in argento solidos .XL., ita ut ab hodierna die quicquid exinde facere volueris, jure proprietario liberam et firmissimam in omnibus habeas potestatem ad faciendum; non credo, si fuerit, aut ego ipse, aut ullus de heredibus meis, vel quislibet persona, qui contra hanc venditionem aliquam calumpniam vel repeticionem generare presumpserit, illud quod repetit non vindicet, et insuper cui contra litem intulerit solidos. CXXI. multa componat, et haec vendicio firma et stabilis permaneat; et obligo tibi

[1] Separatur in codice *Haluuis* a *Kyd; Haluuis* quidem in fine scribitur lineæ, *Kyd* vero initio lineæ sequentis.

[2] Addendum *Hlodowico imperatore, anno...*

[3] Legendum *anno... regni ejus.*

fidejussores in securitate de ista terra .VIII. dilisidos, his nominibus : Dreon, Dorgen, Fili, Anau, Maenuuethen, Uurmcant, Finitit, Catoi, de flumine Cles usque ad flumen Ult; Pyrki, presbyter; Guenhael, testis; Loiesuuoret, presbyter, testis; Jacu, testis; Uuobrian, testis; Catloen, testis; Loiesuuoroei, testis; Marchebol, testis. Postea ostendit Jarnetuuid finem Botsorphin ad Penuua de parcella [1] Uuocon usque ad villam Curr, coram hominibus his nominibus, hoc est : Natus, testis; Loisuuidoe, testis; Conuili, testis; Ignatus, testis; Jacu, testis; Jedecael, testis; Halanau, testis. Factum est hoc in loco nuncupante Botsorpin, in die Veneris, .VIII. kal. novemb., in tempore Karoli regis, Salomon dux in Brittannia et Pascuethen belstonno [2], Courangen episcopo, Hoiarn, Uocon, Jarnithin, tres tiranni, et de verlo (*sic*) illorum factum est hoc; fidejussor, Tanuuoion; in fidelitate et pietate Fulcrici abbatis et monachorum; Arthmael, fidejussor; Ronuuallon similiter; Bili filius Ratfred.

CCLVII.

(Fol. 126 r°.)

10 febr. ann. 872.

Ch. CCCLXXI.

De Pluicaduc.

Haec carta indicat atque conservat qualiter dedit Salomon rex Brintannię (*sic*) omnes alodos Penuuas presbyteri de plebe Catoc, pro anima sua et pro hereditate sempiterna, Sancto Salvatori et suis monachis sub regulam (*sic*) sancti Benedicti in rotonense monasterio sibi servientibus, coram multis nobilissimis viris qui cum illo ibi tunc aderant : Ratuili, episcopus, testis; Liosic, abbas, testis; Salomon, rex, testis, qui jussit fieri ex concessu supradicti presbyteri Penuuas [et] adfirmavit, testis; Vuicon, filius ejus, testis; Bran, testis; Vuruuant, testis; Vuicon, filius Riuuilin, testis; Spereuui, testis; Vuetenoc, filius Litoc, testis; Moruueten, testis; Budic, filius Romel, testis; Clotuuoiam, testis. Factum est hoc in plebe Moton, feria .II., .IIII. idus febr., luna .XX.[3], anni Domini .DCCC.LXXII.; et commendavit

[1] Vel *parcellis;* in codice legitur *parcel.*

[2] Vel *belstomno;* in Chartulario *belstoño.*

[3] Legendum *luna XXVI.*

Salomon Aourken tirannisse manifestare hoc illius plebis hominibus, quia ipsa Ourken uxor Jarnhitin mactiern, ex plebe Rufiac, tunc sub potestate Salomonis in ipsa plebe quę dicitur plebs Katoc vice legati habebatur; quod et ita fecit, et manifestavit ante ecclesiam plebis Katoc, die dominico, omnibus illius plebis hominibus, coram testibus : Jarnhitin machtiern; Męluueten, testis; Catoe, testis.

(Fol. 126 r°.)

CCLVIII.

22 maii ann. 865.

Ch. CCCLXXII.

De Rufiac Duecoit.

Mundi terminum (*sic*) adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco Eudotal, cognoscens gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis, donationem donavi Sancto Salvatori et suis monachis, id est, villam que noncupatur Duecot, cum mansis et manentibus, cum silvis et pascuis, cum aquis aquarumve decursibus, et cum omnibus apenditiis suis sicut adjacet, ex jussione Salomonis ducis Brittannię, pro regno Dei et pro redemptione animę meae, sine censu et sine tributo alicui homini sub cęlo nisi Sancto Salvatori et suis monachis, jure perpetuo; si vero fuerit aliquis de coheredibus meis et de propinquis qui hanc donationem inquietare presumpserit, .c. solidos multa conponat, et quod repetit vindicare non valeat, et haec donatio firma et stabilis permaneat. Factum est hoc in aula quę dicitur Colruit, .xi. kal. jun., luna .xxi.[1], feria .iii., coram his testibus : Salomon, princeps, dux Britannię, testis; similiter Pascuueten, comes provintię Brouueroch, testis; Solom, testis; Bernahart, testis; Kenmarcoc, testis; Hincant, testis; Gloisanau, testis; Bili, Sapiens, testes; Natale, presbyter, testis; Fulcrat, presbyter, testis;.....[2] presbyter, testis; Diloid, presbyter, testis; Sperevi, nepus (*sic*) illius viduę, testis; Abgar, testis; Sitir, testis; Gedeon, testis.

[1] Legendum *luna xxii.*

[2] Hic nonnulla desiderantur verba.

CCLIX.

(Fol. 126 v°.)

28 jun. ann. 866.

Ch. CCCLXXIII.

Haec carta revelat atque custodit donationem partem Uuinmonoc quam tradiderunt heres (*sic*) illius, Sulmonoc, Coric, Catic, Cuniic, Liosoco abbati et monachis Sancti Maxentii in hereditate perpetua, et fidejussores posuerunt in ea ut numquam reprehendent eam nec semen eorum; hii sunt : Jarnhobri, Pascahan, Uuetenmonoc[1], Uurgen, Ruikin; et abbas Loisic dedit .VIII. solidos illis heredibus; ista donatio fuit .IIII. kal. jul., luna .XI.[2]

CCLX.

(Fol. 126 v°.)

8 januar. ann. 876.

Ch. CCCLXXIIII.

De Guerranda ; quomodo dedit Pasquhen (*sic*) crucem auream et vestimentis preciosis (*sic*) et villas .IIII., id est, Treueres, Belueri, Brennaril atque Brendin.

Haec carta indicat atque conservat qualiter venit Pascuueten princeps, post mortem uxoris suę nomine Prostlon, ad locum sanctum atque famosissimum Roton nomine, visitare sepulcrum ejus in die dominica, posuitque super sanctum altare, pro anima illius, dona votis (*sic*) suę, crucem auream cum vestimentis ecclesiasticis valde preciosis; illoque die, pro anima conjugis suę, tradidit Sancto Salvatori et suis monachis partem terrę que vocatur Ranhocar, cum omnibus in ea manentibus, sine censu et sine tributo ulli homini sub cęlo nisi Sancto Salvatori et suis servitoribus, nominaque virorum illorum qui super illam terram manent hęc sunt : Tanetcar et Hirdcar, similiter Uuoretan; et est sita in plebe quę dicitur Uueran, juxta mare, redditurque de illa terra, hoc est, Ranbocar (*sic*), de frumento modium unum et semodium, de siclo unum modium, similiter de avena modios .VI., porcum unum valentem unum solidum, et alium solidum qui appellatur manaheda, multones duos majores, similiter et duos minores valentes .III. denarios. In illa die, eadem hora, tradidit supradictus Pascuethen aliam partem terrae, pro anima conjugis suae,

[1] Separatim in codice scriptum est *Ueten monoc.*

[2] Mendose lunæ dies indicatur.

Rancaranton nomine; et est sitam (*sic*) in plebe quę dicitur Gablah, redditurque de illa terra sex modios de avena, tria sextaria de frumento, similiter tria sextaria de siclo, .x. et .vii. panes de frumento, et ad majorem .iiii. sextaria inter frumentum et siclum, similiter ad decanum duo sextaria, et .vi. denarios, et unum porcum valentem sex denarios, et alium porcellum minorem valentem duo (*sic*) denarios, et unum multonem valentem .iii. denarios, et agnum valentem unum denarium et dimidium; colonus qui vero qui (*sic*) illam terram colit, vocatur Uuoretan, cum fratribus suis; si vero fuerit ullus de quoheredibus meis vel de propinquis meis qui hanc donationem sive elemosinam inquietare presumpserit, millenos solidos multa conponat, et quod repetit vindicare non valeat; et hęc donatio firma et stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa. Facta est hęc donatio seu elemosina in monasterio Sancti Salvatoris, quod dicitur Roton, in ipsa ęcclesia, die dominica, .vi. idus jan., luna .viiii. (*leg.* viii), coram multis testibus : Pascuuethen, qui hanc donationem dedit, et omnes monachi qui illuc aderant, testes; Justum, Branoni filius, testis; Hęluuocon, testis; Uurcomet, testis; Catuuethen, testis; Luethioarn, diaconus, testis; Loiesuueten, testis; Hirduoion, testis; Marchoiarn, presbyter, testis; Liberius, monacus, testis, qui hanc epistolam scripsit, testis.

(Fol. 127 r°.)

CCLXI.

Ann. 874-876.

Ch. CCCLXXV.

De Bain.

Notum sit omnibus audientibus longe lateque manentibus qualiter interpellavit Greduuoret, machtiern, homines et colonos Sancti Salvatoris manentes in plebe quę dicitur Bain, non solum una vice sed etiam multis vicibus, in tantum ut principem Britannię de die in diem infestaret super hac re, Pascuueten nomine. Tunc prefactus (*sic*) princeps misit legatos suos ad monachos ut redderent supradicto viro colonos suos. Quod audientes monachi, in commune consilium fecerunt quidnam facerent, constitueruntque tempus aptum ut in unum convenirent, et si juste illi eveniret quod postularet, sinatum (*sic*) di-

mitteret. Dum hęc omnia aguntur, ille Greduuoret in infirmitate gravi lapsus est, sensitque se mori. Illico transmisit nuntios suos ad sanctum monasterium, id est, Akeboe presbyterum, cum aliis obtimis viris et manica (*sic*) illius portantes secum quasi ille presens fuisset sanus in corpore, dantes securitatem pro illo et semini ejus usque in sempiternum de illis hominibus quos antea, malo ordine, requirebat, quod ita factum est; nam ipse Greduuoret, sequendi (*sic*) die, ex ac (*sic*) luce subtractus est, et perdidit quod querebat. Post mortem vero illius, consanuuinei (*sic*) et propinqui illius iterum adierunt supradictum principem de illis hominibus, non solum autem illi (*sic*) sed etiam alios quamplures de plebe Bain voluerunt secum auferre, et in dominatione Pascuuethen collocare. Longum per singulos nomina singulorum dicere; tamen maximus eorum dicebatur Finituuoret, cum filiis et fratribus et propinquis. Eodem tempore, venerunt nuntii principis ad monachos supradictos, ut redderent ei colonos proprios atque venirent ad propriam hereditatem qua (*sic*) avi[1] et avorum illorum possiderunt. Primus nuntius vocabatur Haeluuocon, secundus Maetcoual, tercius Greubidoe. Illi vero homine (*sic*) qui interpellabatur (*sic*) habuerunt consilium cum senioribus et optimatibus plebis quidnam facerent, quia numquam audierunt a patribus et ab avis suis, nec ab initio seculi usque illuc fuisse; obtimates vero plebis et seniores hec audientes, nimio stupore turbati sunt, quia numquam talia audierunt, hoc dicentes : nullus de semine eorum hęc audivit neque in tempore Romanorum seu Gallorum, neque in tempore Britannorum; sed semper avi et avorum illorum in plebe Bain orti sunt et nati sunt et semper erunt; mandaveruntque hęc omnia verba supradicto principi. Princeps vero flexus est ad misericordiam, iterum misit priores nuntios, mandans illis ut omnes convenirent ad sanctam ecclesiam plebis, ubi super sanctum altare juraverunt quod ita verum esset; venerunt ergo in commune omnes ad ecclesiam, cum monachis et senioribus et obtimatibus. Isti sunt monachis (*sic*) qui venerunt : Vuetenoc, prepositus monachorum; Leomelus, decanus; Li-

[1] In ms. legitur *evi*.

berius, monacus. Isti sunt qui juraverunt : Hirduuoion, Arthuuiu, Urbien, Simeon, Heuhael; testes vero qui audierunt et viderunt hi sunt : Gedeon, testis; Jarnuuoret, testis; Uuoider, testis; Treuuor, testis; Samson, testis; Morcobris, clericus, testis; Vurmonoc, presbyter, testis; Cafat, presbyter, testis; nuntii principis hi fuerunt : Haeluuocon, testis; Maencoual, testis; Gleuidoe, testis. Pax sit legentibus, sanitas custodientibus, amen.

(Fol. 128 r°.)

CCLXII[1].

19 jun. ann. 875.

Ch. CCCLXXVI.

De Felgere.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Pascuuethen, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda fiant vobis; si ergo aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantie pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in ęternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, Pascuuethen, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc donationem donatumque in perpetuum esse volo, id est, donavi Sancto Salvatori in Roton et monachis ibi servientibus villam que dicitur Mordan et aliam quę appellatur Hoethlor, et sunt sitę in plebe Felkeriac, cum omnibus in eis manentibus, et progeniem illorum usque in finem mundi, cum aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cum omnibus appenditiis suis, sine censu, sine tributo, sine opere alicui homini sub cęlo nisi Sancto Salvatori et suis monachis. Si autem fuerit aliquis de coheredibus vel propinquis meis qui hanc donationem inquietare ausus fuerit, millenos solidos multa conponat, et quod repetit vindicare non valeat, et hęc donatio firma et stabilis permaneat. Redditur autem de supradictis villulis, id est, de villa Mordan, tres porcos, similiter tres multones et tres agnellos, de avena vero .XXIIII. modios, de frumento .XVIII. modios, de siclo etenim .VIII. modios,

[1] Cf. D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 329.

ita et de villa Hoetlor eadem mensura eodemque numero. Facta est hęc donatio in monasterio Sancti Salvatoris, quod dicitur Roton, .XIII. kal. jul., .I. feria, id est, die dominica, lun. .XII.; hi sunt testes qui viderunt et audierunt : Pascuuethen, princeps, qui hanc donationem dedit et firmare fecit, primus testis; Roenuuallon, abbas, testis; Lanbert, presbyter, testis, et mocus (*sic*), testis; Fulcrad, presbyter; Matic, presbyter, testis; Catuud, presbyter, testis; Beatus, diaconus[1], testis; Hoconan, testis; Oenuit, testis; Milun, testis; Gleuuidoe, testis; Jarnuidoe, testis; Vuotalin, testis; Jarnuuoret, testis; Catuuallon, testis; Haeldemar, testis; Drehoc, testis; anni Domini .DCCC.LXXVI.[2], indictione .VIII.

CCLXIII.

(Fol. 128 v°.)

20 jul. ann. 878.

Ch. CCCLXXVII.

De Serent.

Haec carta indicat [atque] conservat qualiter dedit Bertuualt, filius Bili, partem quę vocatur Ran Loieiscar, sitam in plebe quae vocatur Serent, in pago Brouueroco, pro anima sua et pro regno Dei, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono ei servientibus, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, cum omnibus appenditiis suis, sine censu et sine tributo et sine quolibet pastu alicui homini sub cęlo nisi supradicto Sancto Salvatori et suis monachis, coram multis nobilibus viris qui subtertenentur. Facta est haec donatio in Rotono monasterio, in ecclesia Sancti Salvatoris, coram abbate et cunctis monachis qui ibi presentes aderant; et post hec, iterum firmavit ipse Bertuualt illam donationæm (*sic*) coram omni plebe et coram nobilibus viris qui erant in ecclesia Serent, in die dominica, .XIII. kal. aug., luna .XVI.; hi sunt testes qui audierunt et viderunt hanc donationem : Loiesuuallon, presbyter, testis; Catuualart, diaconus, testis; Jarnuualart, testis; Haelcourant, testis; Tritut, testis; Breselcoucant, testis; Euen, testis; Trecouuoith, testis; Brient, testis; Huuori, testis; Catuuallon, testis; Maenuili, testis; hi

[1] In ms. legitur *dic̄*.

[2] Legendum est *anno* DCCCLXXV.

sunt coloni supradictę terrę : Tanetcar, Berthuuor, testes; Roenhoiarn, testis; anni Domini .DCCC.LXXVIII., indictio .XI., Kenmonoco episcopo in Venetis civitate, Liberio abbate in Rotono.

(Fol. 128 v°.)

CCLXIV.

Ann. 840-847.

Ch. CCCLXXVII *bis*.

Ros Caroch.

In nomine Dei summi, amen : hae litterę indicant atque conservant quod vendidit Haeluuicon duos modios de brace, dimidium Roscaroch, ad Edelgent et semini ejus, et illa dedit .XIII. solidos argenti ad Haeluuicon, et data est ista terra in dicombitione ad Endelgent et semen ejus usque in sempiternum; et Maenuuocon, frater Haeluuocon, fidejussor in ista terra. Factum est hoc super illam terram quam diximus, coram testibus : Maenuuethen, presbyter, testis; Taital, presbyter, testis; Comalcar, presbyter, testis; Anaugen, presbyter, testis; Catloiant, testis; Jarndetuuid, testis; Hiauuid, testis; Sulmin, testis; Noli, testis; Cathoiarn, testis; Catuudal, testis; Houuoret, testis; Uuorcomet, testis; Uuordoital, testis; Numinoe dux in Britannia, et Uurbili tirannus, et Susannus episcopus in Venedia, luna .XXII.; ego, Haeldetuuid, clericus, scripsi et subscripsi. Maledictus sit a Deo caeli qui hoc mutare voluerit; et dixerunt judices quod plus essent (*sic*) melior Maenuuocon in fidejussore in illa terra quam alius homo, et Indelgent dedit illi .VIII. denarios in suo honore, de verbo fratris sui Haeluuocon.

CCLXV.

Ann. 840-847.

Ch. CCCLXXVII *ter*.

De Rufiac.

Notitia in quorum presentia pignoravit Risuuocon et Maenuuocon quatuor modios de brace, id est, Ran Sulhoel, cum mancipiis, et nomina mancipiorum Jarnhoel, Vuinmonoc, sitos in plebe Rufiac, in pago nuncupante Brouueroc, in manu Carantcar, super solidos .VII. et denarios .VII., usque ad capud (*sic*) .III. annorum; et si tunc non rede-

merit, fiat in antea usque ad capud aliorum .III. annorum; et si tunc non redemerit, fiat in ante usque ad aliorum .III. annorum, hoc est, .VIIII. annorum; et si tunc redempta non fuerit, fiat ipsa terra inconvulsa et stabilis, in alode comparato, ad Carantcar et filiis ejus et semini ejus usque in finem seculi; et quicumque voluerit quęrere hanc terram, reddat .XIII. solidos in causa commitis, et permaneat ipsa terra in manu Caruntcar (*sic*) et seminis ejus. Alligavit itaque Risuuocon et Maenuuocon fidejussores vel dilisidos in securitate ipsius terrae ad Carantcar et semini ejus, ut supradictum est, his nominibus : Nominoe et Maenuili, cum terris, silvis, pratis, pascuis, aquis, et cum omni supraposito suo, totum et ad integrum; redemptio vero ipsius terrae, de kal. octob. in kal. octob., sine renda, sine opere, sine censu, dicofrit, et sine ulla re homini ulli nisi ad Carantcar fabrum et semini ejus. His testes (*sic*) : Noli, testis; Hiauuid, abbas, testis; Jarndeduid, abbas, testis; Sulmin, abbas, testis; Comaltcar, presbyter, testis; Maenuueten, presbyter, testis; Finituueten, presbyter, testis; Miot, testis; Moeni, testis; Vurdoetal, testis; Vuetenhoiarn, testis; Bouuoret, testis; Haellifois, testis; Fomus, testis; Rumatam, testis; Vurmham, testis; Conatam, clericus, testis; Budican, testis. Factum est hoc in fronte ęcclesiae Rufiac, in die sabbati, de verbo Ratuili et Catloiant et Jarnuuocon, regnante Karolo rege, Nominoe possidente Britanniam, Susanno episcopo Venetis; et post hoc factum, dedit Carantcar .II. solidos argenti et .VII. denarios ad Maenuuocon et Haeluuocon, ante tempus redemptionis ipsius terrae; Cumaltcar, presbyter, testis; Finituueten, presbyter, testis; Hiauuid, abbas, testis; Fomus, testis; Reituualart, testis; Etvual, testis; dilisidos (?) in .XII. solidos et .VII. denarios; et venit Hinuualart, macthiern, causare[1]..... Carantcar de illa terra. Post hoc factum, et Carantcar denariorum[2] .V. solidos argenti ad Hiriuualart (*sic*), sine causa veritatis contra Carantcar nisi causam mendatii de ista terra; Moeni, testis; Miot, testis; Hiauid, testis; Fomus, testis; Haellifois, testis. Factum est hoc in die Veneris.

[1] Hic in ms. lacuna.

[2] In codice legitur *dr.* (*denariorum?*).

(Fol. 129 v°.)

CCLXVI.

15 januar. ann. 895.

Ch. CCCLXXVIII.

De Marsen.

Haec carta indicat quomodo petivit Keuric abbati Bernarto suscipere suum filium in sua congregatione, et postremo jussit eum cum sua matre fratreque suo ad castellum Reus, quoniam abbas inibi erant, atque Alano favente, consensit abbas suscipere puerulum coram nobilibus viris : Bili, episcopus, testis; Alan, dux, testis; filius ejus Uueroc, testis; Paxuueten, testis; Budic, testis; Salomon, filius Euuen, testis, Dronuualoe, testis; Harliuuin, testis; Blenliuuet, testis; post hoc, pervenit mater puerili Morliuuet cum eo et frater ejus ad rotonense monasterium; et obtulerunt eum altari Sancti Salvatoris, et partem unam de sua hereditate cum eo, videlicet Rancornou quae sita est in villa quae vocatur Priel, in plebe Marsin, et servum qui erat super eam, Gleumonoc, et semen ejus post se; et hoc est quod debetur de ipsa parte unoquoque anno : porcum valentem denarios .VI., et porcellum .II. denarios valentem, et arietem .IIII. denarios valentem, panes .XV., denarios .XV., de avena modios .III., sextarios calcatos de frumento, in totum, modium .I., sextarium .I.; de sigla .VIII. sextarios. Facta est donatio .XVIII. kal. febr., in .IIII. feria, luna .XV., Alano regnante in Britannia.

(Fol. 130 r°.)

CCLXVII.

Ann. inter 814 et 825.

Ch. CCCLXXIX.

De Ploicaduc.

Haec carta indicat atque conservat qualiter venit vir Uuoruuelet ad Jarnhitinum machtiernum querere locum ubi peccata sua peniteret; et ipse Jarnhitin dedit illi locum qui dicitur Rosgal, et alio nomine qui dicitur Botgarth, et postea obiit Vuruuelet; post haec, filius ejus, Uuoruuoret nomine, venit ad supradictum tyrannum Jarnhitinum ad Lisbedu, et secum duas[1] flacones una[2] obtima portantes

[1] Ap. D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 267, legitur : « Secum deferens duas flacones optimi « vini et habens pro mediatore, etc. » — [2] Recentiori manu scriptum est *vina*.

deferens, et ipsius tyranni tunc mediatores erant Doitanau, presbyter, ejus cabellanarius, et Houuori mair in plebe Catoc; et postea, in illa supradicta villa quę dicitur Lisbedu, ille Jarnhiden dedit illi Uuruueletdo, sicut hereditarius et princeps, locum supradictum in elemosina sempiterna, et dedit illi licentiam quantum ex silva et saltu in circuitu potuisset preparare et abscidere atque eradicare, sicut heremitario in deserto qui non habet dominatorem excepto Deo solo. Hi sunt testes : Jarnhitin, tyrannus, qui dedit, testis; Eusurgit, presbyter, testis; Rihouuen, presbyter, testis; Doithanau, presbyter, testis; Vurcant, testis; Catoi, testis.

CCLXVIII.

(Fol. 130 r°.)

2 aug. ann. 895.

Ch. CCCIIII^xx.

De Gillac.

Ne succedentibus malis temporibus oblivioni tradatur, ideo certissimo stilo veraciter curavimus tradere, ut fideles christiani qui nunc supersunt et qui futuri sunt veracissime credant, qualiter dedit Matbidoe Faumoetcar quę est in plebe Gillac, sicut adjacet, cum omnibus suis ominibus (*sic*), cum terris, pratis pascuisque suis, cultis et incultis, Sancto Salvatori et monachis in Rotono monasterio sub regula sancti Benedicti degentibus, in elemosina perpetua, pro anima sua, sine censu, sine tributo et sine loch, sine ullo opere alicui homini sub cęlo nisi Sancto Salvatori et suis monachis qui sunt et qui fuerint in Rotono monasterio usque in sempiternum; et haec donatio facta est in Lisbidioc que est in Poucar, et ita tradidit in manu Loieshird monachi, presbyteri, qui ad hoc monachorum fuit legatus, quasi super sacrum Sancti Salvatoris altare propriis suis manibus pq-suisset, coram nobilibus viris qui ibi aderant, quorum hęc sunt nomina: Cunmin, abbas, presbyter, testis; Budian, presbyter, testis; Hoiarnien, presbyter, testis; Moietgen, testis; Alben, presbyter, testis; Oremus, clericus, testis; Drehanthon, abbas, testis; Vuoloican, presbyter de Gilac, testis; Tanetmunoc, laicus, testis; Conin, laicus, testis; Vurdoital, laicus, testis; Catuuolet, laicus, testis; Talan, laicus,

testis; Gelhibel, filius Hicor, testis; Blenliuuet, laicus, testis; Dignum, laicus, testis; .IIII. non. august., feria .VII., luna .VII.

(Fol. 130 v°.)

CCLXIX.

28 decemb. ann. 878.

Ch. CCCIIII^XX^I.

De Caroth.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, Loiesuuallon, considerans gravitudinem peccatorum meorum, et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date elemosinam et omnia munda sunt vobis; si aliquid de rebus [nostris] locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in ęternam beatitudinem retribuere confidimus; ego quidem, de tanta misericordia et pietate Domini confisus, per hanc epistolam donationis dono donatumque in perpetuum esse volo ad monasterium Sancti Salvatoris, quod vocatur Roton, ubi requiescunt corpora sanctorum Marcellini pape atque Ypotemii necnon et sancti Melorii episcopi, ubi et ego cupio, Domino auxiliante, animam meam Christo lucrare, hoc est, Ran Anaumonoc cum colonis Anaumonoc, cum filiis suis Drecon et Rietoc, et Ranmorenoc cum colono suo Haeluuidoe, et Ranuuọranau cum colonis suis Uuoranau et Uuethanau et Driuualoe [et] Johan, et Ranroch, sitas in pago Poutrocoet, in plebe quę vocatur Caroth, cum domibus et edificiis suis, cum terris et pascuis, cum aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, et transfundo a die presente de jure meo, in elemosina pro anima mea et pro regno Dei, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono monasterio Deo servientibus, ita ut ab hodierna die pro oportunitate monasterii Sancti Salvatoris jure proprietario liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem; si quis vero, quod futurum esse non credo, quislibet obposita persona qui contra hanc donationem generare aliquam calumniam presumpserit, duplicet, et illud quod repetit non vindicet, et ista elemosina firma et inconvulsa permaneat. Factum est hoc .v. kal. jan., quando missa Innocentum celebratur, die dominico, in ęcclesia Serent, coram

multis nobilibus viris quorum ista sunt nomina : Loiesuuallon, presbyter, qui hanc donationem dedit et firmare rogavit, testis; Jarnconan, presbyter, testis; Vuetenoc, presbyter, testis; Catuualarth, diaconus, testis; Berthuualt, testis; Riuualt, testis; Catuuallon, testis; Marchuili, testis; Breselconan, testis; Houuoret, testis; Triduith, testis; Rodalt, testis; Catuuoret, testis; Jarnuuocon, testis; Loiescant, testis; Maeloc, testis; Vuethenoc, testis. Postea iterum venit Loiesuuallon ad monasterium Roton, et firmavit hanc donationem coram abbate Liberio et omnibus monachis qui ibi aderant, .VIII. kal. febr., die dominico, anno incarnationis Domini nostri Ihesu Christi .DCCC°.LXX°.VIII°., Alano comite, Kenmonoco episcopo, Liberio abbate[1].

CCLXX.

(Fol. 131 r°.)

21 januar. ann. 878.

Ch. CCCIIII^XX^II.

De Guern.

Matuedo, filius Hailuualoi, obitus illius adpropinquante die, mundi Salvatori suam commendavit animam, corpus vero rotonensi monasterio. Deinde monachicum accepit habitum, dans elemosinas, id est, omnia que sibi jure pertinebant, duas quoque villas, unam videlicet in plebe que noncupatur Uuern, et nomen ville Conjubot; alteram vero in Reuuis Brenoiou[2], Cundamn nomine. Factum est hoc .XII. kal. febr., luna .XXIII.[3], feria .III. Si quis voluerit hanc donationem tollere, anathema sit.

CCLXXI.

(Fol. 131 r°.)

2 maii ann. 892.

Ch. CCCIIII^XX^III.

De Bocudon.

Haec carta indicat atque conservat qualiter Justum, Justi filius, ex Auzaca plebe, causatus est filius Uuesilloc, cupiens facere quod non erant heredes in villam quę dicitur Botcuton, sed in villa Roimoc

[1] Cf. D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 331. — [2] « Bernon in Reuys. » (Adnotatio margini, sæculo XVI, apposita.) — [3] Legendum *luna XXIV*.

quę est in plebe Auizaica; et propter hanc causam fuit placitum magnum inter illos ante ecclesiam Bainensem, coram Fulcrico abbate Hęluuoretoque tunc preposito ejus, coramque monachis qui ibi tunc cum prefato abbate suo aderant, quorum haec sunt nomina : Riuueten, monacus, presbyter, testis; Adgant, monacus, presbyter, testis; Tutahel, monacus, testis; Loieshoiarn, monacus, presbyter, testis; Anaubritou, monacus, presbyter, testis, qui tunc commonachorum[1] erat cellarius; presentibusque presbyteris ejusdem ęcclesię, illorum hęc sunt nomina : Hailcobrant, presbyter, testis; Castat, presbyter, testis; Jarnhathoui, presbyter, testis; Romic, presbyter, testis; et exinde electi sunt viri idonei, vita et moribus probati, qui nulla iniquitatis mercede seducti falsum testimonium perhiberent, sed quod rectum verissimumque de hac re scirent, in nomine Dei omnipotentis adjurati, sine ulla falsitate dicerent et jurarent; haec etenim sunt illorum nomina : Couuallon, Roinoc, Paschic, Vuoric, Vuetenuuoret, Junedoc, Catuuodal; hi sunt qui hoc testimonium perhibuerunt et jurare, si necesse, parati fuissent quod plus essent heredes filii Vuesilloc, id est, Buhedoc, Budmonoc, Vuokeloc et omne semen eorum in villa que dicitur Botcuton, quam in villa Roinoc quę est in Avizaica; et post haec, dederunt filii Vuesilloc tres solidos denariorum ad Justum in pace, quos et suscepit, et ille Justum dedit eis et omni semini eorum .XII. securatores pro se et omni pro stirpe sua usque in eternum. Haec sunt nomina illorum quos dedit in securitatem illis : Hocunnan, diaconus; Loiesuuotal, diaconus; Maenhoiarn, diaconus; Drehoc, Hoiarngen, Risuuoret, Kinuuoret, Fili, Cunmarch, Loiesuuoret, Gleuuuoret, Mainuuallon. Factum est hoc ante ecclesiam Bainensem, .III. feria, .VI. non. maii, luna .XXVIII.[2], anni Domini .DCCC.XCII., in tempore Alani comitis Bilique veneticę civitatis episcopi, coram multis testibus : Jarnuuoret, testis; Treuuon, testis; Precamur, testis; Finituuoret, testis; Tutuuoret, testis; Tutuuocon, testis; Tutuuoret, testis; Arcon, testis; Anauhic, testis; Nethic, testis; Hoidlan, testis.

[1] In codice *cmonachorum.*

[2] Legendum *luna XXIX.*

CCLXXII.

(Fol. 131 v°.)

14 septemb. ann. circiter 910.

Ch. CCCIIII^XX IIII.

De Felgere, a.

Ut cuncti fideles christiani audientes, verissime, sine falso, Christo teste, credant et audiendo firmissime propter Deum confirment, qualiter dedit Coletoc Tanalt ex Felkeriaco majore et omne semen ejus quod generaret ex se, usque in perpetuum, pro anima sua et pro anima Alani[1] principis totius Britannię et filiorum ejus, Sancto Salvatori in Rotono monasterio Sanctęque Marię matri ejus, cujus monasterium habetur in ejusdem plebe Felkeriaco, in loco qui dicitur Moi, in elemosina sempiterna, sine censu et sine tributo et sine renda et sine angario alicui homini sub cęlo nisi Sancto Salvatori et monachis in Rotono monasterio regulam sancti Benedicti exercentibus. Factum est hoc in Rotono monasterio Sancti Salvatoris, .XVIII. kal. octob., in quo est Exaltatio[2].....

CCLXXIII.

(Fol. 132 r°.)

8 novemb. ann. 897 (?).

Ch. CCCIIII^XV.

..... monasterio dum monachi orationes funderent viderunt puerum jam sudore manantem multoque melius habentem, ac solutis doloribus, liberatus morte sanitati utique est restitutus. Hoc factum est .VI. idus novembr.[3], in tercia feria, luna .XI.[4], anno incarnationis Domini octingentesimo octogesimo octavo, coram multis nobilibus : Sulgubri, presbyter, testis; Preselguoret, presbyter, testis; Tanetic, presbyter, testis; Ratfrit, testis; Catguoret, testis; Armail, testis; Gleuhucar, testis; Rain, filius Cumalcar, testis; Riaual, testis; Drihlouen, testis; Caldauas, testis; Treithgen, testis; Catlon, testis; Rumgual, testis; Jarngucon, testis; Lauda, testis.

[1] Interscriptum est, sæculo XVI : *Qui dictus fuit magnus.*

[2] Hic deest in ms. folium unum, a fine chartæ CCCLXXXIV^a ad initium chartæ CCCLXXXV^a. Ista autem describitur apud D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 332. (Vide Appendicem in fine Chartularii.)

[3] Cum anno 888 non concurrunt feria diesque lunæ. In margine vero chartæ istius inscripsit D. Mor. : *ann. 896 ve 897.* (V. loc. supra cit.)

[4] Legendum *luna IX.*

(Fol. 132 r°.)

CCLXXIV.

15 mart. ann. 913.

Ch. CCCIIII^XX^VI.

De Brufi et Bot atque Morionoc.

Hae litterę conservantes indicant atque conservando manifestant qualiter dederunt filii Treithian securitatem in illa terra quam antea, tanquam heredes, per vim expetebant, id est, villa quae vocatur Brufi et Bot atque Morionoc, quod numquam per se aut per alium aliquem de suo genere aut de parentela eam expeterent terram. Hoc autem postquam evenit, in crastinum juraverunt per caput sancti Justi martiris et per totas ejus reliquias fratres predicti, id est, Houuen et Catlouuen atque Urueian, filii Treithian, se nullo modo eam quesituros terram, nisi per pacem, ex voluntate atque consensu monachorum Sancti Salvatoris, si possit fieri; et ideo hoc evenit, quia maliciosi de quibus sermo est, predam ustionemque fecerant in parocchia Sancti Salvatoris, et non poterant reddere. Tunc Catluiant abbas ac sui fratres petiverunt Rudaltum principem suum ut eis, pro nomine Domini, faceret de filiis Trethiani justitiam. Princeps vero advocavit episcopum Bili atque Riuualt fratrem ejus, in quorum servicio erant predicti predatores, et eos causavit cur suos homines permisissent malum perpetrare contra monachos Sancti Salvatoris. Ipsi vero multum excusantes, juraverunt quod eis hoc tale malum, quousque peractum fuerat, nesciebatur, atque ab hoc, si bene placitum haberetur seniori predicto Rudalt, dum non haberent filii Treithian malum perpetratum unde restituerent in ipsa terra predicta, securitatem darent; quod ita factum est juxta monasterium Guernuital[1], multis nobilibus clericis laicisque videntibus, idus marci, feria .II., luna .IIII^a^.; Bili, episcopus, testis; Rudalt, testis; Catluiant, abbas, testis; Hugunnan, testis; Jacob, testis; Dihudgar, testis; Ilian, testis; Meset, testis; Joseph, testis; Jacob, testis; Jarnkenet, testis; Quurduithal, testis; Matguethen, testis; Catuallon, testis; Gedeon, testis; Risguethenus, testis, presbyter; Galdu, presbyter, testis; Preselgar, presbyter, testis; Durgen, presbyter; Riaual, testis; Illoc,

[1] Legitur apud D. Mor. *Guernahel.* (V. *Act. Brit.* t. I, col. 339.)

Tanetguion, testes; Ratuili, testis; Morman, testis; Juthail, testis; Budic, testis; Morcundelu, testis; Katcun, testis; Gleumonoc, testis; Hedrguoion, testis; Gurdetguet, testis.

CCLXXV.

(Fol. 132 v°.)

Ann. circiter 913.

Ch. CCCIIII^{XX}VII.

De Buiat.

Hae littere conservantes indicant quod Bili, episcopus venetice urbis, videns decidua mundi hujus labi, Matuedoi comitem petiit ut sibi permitteret partem tremissam quę vocatur Buiac, quam comes nominatus sibi ad possidendam dederat, Sancto Salvatori monachisque Deo servientibus in rotonensi monasterio, pro sua suorumque parentum atque Matuuidoi comitis anima, in parrocchia sempiterna dare. Comes vero supradictus, ingenium episcopi in bonum tendere videns, non tantum non distulit sed etiam manu propria, una cum episcopo, per manicam suam terram supradictam in manu Catluiant abbatis atque Jacobi decani voluntarie graffiavit; testes, locus, tempus subter sunt.

CCLXXVI.

(Fol. 132 v°.)

25 octob. ann. 913.

Ch. CCCIIII^{XX}VIII.

De Buiat.

Necnon et hoc huic scriptioni inserendum censeo quod duo supradicti, episcopus Bili et Matuedoi comes, dimidiam plebis quę vocatur Guicbri[1], quod rex Alanus antea atque Euuen nepos ejus Sanctę Mariae Bilique episcopo in monachio sempiterno dederat, equali modo supradictam sicut tremissam Buiac, Sancto Salvatori atque monachis Deo servientibus in rothonensi monasterio, in manu Catluiant abbatis atque decani Jacobi, pro suarum redemptione animarum, graffiaverunt. Hoc vero factum est in monasterio Sancti Toinnani, .VI. feria, luna .XI., coram multis nobilibus ac dignis testibus quorum nomina subter scripta sunt : Bili, episcopus, qui dedit, tes-

[1] In margine scriptum est sæculo XVI : *Guipry; Saint-Marc.*

tis; Matuedoi, comes, qui grafiavit, testis; Catluiant, abbas, testis; Jacob, decanus, testis; Meset, testis; Matuuethen, diaconus[1], testis; Guegon, nepos Matuedoi, testis; Dalitoc, testis; Geuet, testis; Morannuit, testis; Oremus, presbyter, testis; Amalgod, testis; Liosoc, testis; invitatores Matuedoi : Peroian, testis; Gosber, testis; Harbrant, testis; Gurmahilon, testis; Gurhen, testis; Paskic, testis; Hinuethen, testis; Benedic, presbyter, testis; Guelec, presbyter, testis; Hederuedoi, testis; Houen, testis; Guidual, testis, et multi alii.

Post haec, uno consensu, Bili episcopus ac Matuedoi comes Catluiantque abbas miserunt Gurgnou monachum ad Gurmhailon comitem, qui tunc monarchiam Brittanniae regebat, ut et ipse parroechiam supradictam graffiaret, et manu propria firmaret. Quod ita factum est, .VIII. kal. nov., luna .XXII., coram testibus dignis : Gurmhailon, comes, testis; Deniel, filius ejus, testis; Jedecael, testis; Telent, presbyter, abbas, testis; Hailguntius, testis; Cenbud, testis; Riuuallon, testis.

CCLXXVII.

9 novemb. ann. 909. — Ch. CCCIIII^XX^X. — De Guipri.

His igitur Dei munificentia peractis, Bili episcopus atque Dalitoc nuntius Matuedoi, .V. feria, luna .XVII.[2], eadem die dedicatio ecclesiae Sancti Salvatoris, venerunt ad rotonense monasterium ut imolarent monachiam praedictam, id est, partem tremissam Buiac ac dimedium plebis Guicbri[3], cum omnibus suis appendiciis, insulis, pratis, silvis, aquis aquarumve decursibus, Sancto Salvatori in rotonensi monasterio ac monachis Deo ibi servientibus. Hoc factum est coram multis testibus dignis ac nobilibus : Bili, episcopus, qui dedit, testis; Dalitoc, testis; Benedic, testis; Hinuueithen, testis; Pascic, testis; Hetruedoi, testis; Hadric, testis; Canemet, testis; Gleumonoc, testis; Guidgual, testis; Catlouuen, testis; Houuen, testis;

[1] Aut forsan *decanus;* in codice enim delineatur *d.*

[2] Legendum *luna XXII.*

[3] In margine scriptum est, sæculo XVI : *modo Saint-Marc.*

Louuenan, testis; Hetruuoion, testis; Gurmhailon, testis; Gurhen, testis; Catluiant, abbas, testis; Jacob, decanus, testis; Hucunnan, testis; Moroc, testis; Ilian, testis; Dihudgar, testis; Matuueithen, testis; Catguallon, testis, multique alii. Quicumque hoc firmaverit et custodierit a Deo caeli et ab omnibus sanctis benedictus sit; at quicumque mutaverit, anathematizatus sit.

CCLXXVIII.

(Fol. 133 v°.)

30 novemb. ann. 909. — Ch. CCCIIII^XX XI. — De Baltnou.

Hae litterę conservantes indicant quod Riuualt archidiaconus patriae Gueroci[1], volens mundana pompa exui ac monachico vestimento pro amore Christi indui, veniens ad rothonense monasterium, suis fratribus atque amicis in hoc consencientibus, partem terrę quę vocatur Trebaltnou et aliam quę nominatur pars Jacobi, terciam necnon quę vocitatur pars Finitger, cum suis hominibus, pratis, aquis, silvis, pascuis aquarumve decursibus, Sancto Salvatori in rothonensi monasterio ac monachis Deo ibidem servientibus, secum detulit ac monachio perpetuo grafiavit, pro sua suorumque fratrum ac tocius parentelę anima, sine aliquo tributo vel servicio alicui homini terreno preter Sancto Salvatori ac suis monachis. Hoc factum est .II. kal. decembr., ipsa die missa Sancti Andreę apostoli, luna .XIIII.[2], Bili episcopio (*sic*) venetica urbe, Rudalt comite post mortem patris sui, coram multis testibus : Riuualt, qui dedit, testis; Jacob, decanus, testis; Reithgualatr, testis; Armail, testis; Jarnguallon, testis; Bili, testis; Kallon, testis; Jedecael, testis; Urbian, testis; Ciprion, testis; Luiesguallon, testis; Cunatan, testis; Marhuili, testis; Hingant, presbyter, testis; Heuuoret, testis; Kenguethen, presbyter, testis; Tregar, presbyter, testis; Morman, testis; Guiscuhiarn, testis; Leugui, testis; Gurheten, testis; Desarui, testis; Budguoret, testis.

[1] Britannice Bro-Weroc : *bro*, patria; *Weroch, Gueroc*, Venediæ comes fortissimusque Britannorum dux. (V. Greg. Tur. X, 10.) — [2] Legendum *luna XIII*.

(Fol. 133 v°.)

CCLXXIX.

27 novemb. ann. 910.

Ch. CCCIIII^XX XII.

De Eluen.

Hae litterę conservantes indicant quomodo Tanchi, comes, monasterium Sancti Salvatoris, quod situm est in plebe Lan, gratia orationis adiit, ac partem terrę quę vocatur pars Lunen Sancto Salvatori atque Maxentio cujus corpus in monasterio supradicto requiescit, in monachio sempiterno, sine aliquo tributo vel opere alicui homini terreno nisi Sancto Salvatori ac monachis suis in Rothonensi (*sic*) sibi servientibus, dedit. Cum haec igitur Tangi perageret, filiolum suum Derian, filium Alani qui secum plebem Eluen partiretur, advocavit, ut et ipse parroechiam supradictam quę vocatur pars Lunen in plebe Eluen sitam manu sua Sancto Salvatori daret, et per manicam suam una cum Tanchi graffiaret. Quod ita factum est .v. kal. decembris, prima[1] feria, luna .XXI., Gurmahilon regnante Britanniam, coram multis testibus : Tanchi, qui dedit, testis; Derian, testis; Louran, testis; Bili, testis; Riagual, testis; Hedremarhoc, testis; Bodguan, testis; Guethenoc, testis; Luieshuiarn, testis; Finius, testis; Catnemet, testis; Gurmahilon, testis; Gurhen, testis; Hederguion, testis; Catluiant, testis, abbas; Meset, prepositus, testis; Jacob, testis, decanus; Hucunnan, testis; Diudgar, testis; Reituualatr, testis; Guruuoret, testis; Catguallon, testis; Matuuethen, testis; Guethenoc, testis; Gurdilec, testis; Jacob, testis; Joseph, testis. Quicumque hoc custodierit et firmaverit, a Deo caeli benedictus sit; at quicumque mutaverit, sit anathema.

(Fol. 134 r°.)

CCLXXX.

Ann. 891-898.

Ch. CCCIIII^XX XIII.

Hae litterę conservando indicant atque conservando manifestant quod Reituualatr, filius Aithlon, volens mundana pompa exui ac nudus Christum patrem sequi, veniens ad rothonense monasterium,

[1] Legendum *feria III.*

fratrem suum abbatem Rituualdum rogavit ut eum clericum faceret, et in numero fratrum suorum spiritalium, sicut carnalis antea fuerat, fratrem spiritalem ex illa die eum reputaret. Sed ne vacua manu in templo Domini intraret, quatuor partes terrę, id est, pars Cugualmonoc, pars Prostian, pars Diargus et pars Nodhail, sicut sunt in tributo suo, cum suis hominibus, pratis, silvis, aquis aquarumve decursibus, Sancto Salvatori ac suis monachis Deo in rothonensi monasterio servientibus secum detulit, et in perpetua parroechia perpetua (*sic*), sine aliquo tributo vel opere alicui homini nisi servientibus Sancto Salvatori, graffiavit.

CCLXXXI.

(Fol. 134 r°.)

1 maii ann. 904.

Ch. CCCIIII^{xx} XIIII.

Mundi termino appropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, Ganoean, dedi partem terrę cum duobus hominibus, Tutamau et filio suo, id est, duo sextarii brach in Treu Munbl, in honore Sancti Salvatoris, Sancto Maxentio et abbati suo Haelcobrant et monachis ejus, in oblationem perpetuam, cujus census duo modii avenę, .VI. sextarii frumenti, .IIII. panes triticei, aries duorum denariorum. Hoc factum est in monasterio Plebilan, in kalendis maiis, luna .XII., coram testibus : Rioch, presbyter, testis; Drichguoret, diaconus, testis; Gleucomal, abbas, testis; Gratlon, prepositus, testis; Maocan, monachus, testis; Risuuion, monachus Lehonensis, testis; Keinnic, presbyter; Ilia, prepositus in plebe Lan.

CCLXXXII.

(Fol. 134 v°.)

1 aug. ann. 916.

Ch. CCCIIII^{xx}XV.

De Penhoit [1].

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Rikart Sancto Salvatori in Rothono monasterio et monachis suis rothonensibus, dedit unam villam Penkoit [1], pro anima sua et pro regno Dei et in monachia sempiterna. Factum est hoc ante ęcclesiam Sancti Aeluuodi, die kal.

[1] Sæculo XVI° scriptum est ad marginem *Penhec.*

aug., luna .xxviii., feria .iiii.[1]; Rikart, qui hanc donationem donavit et firmare rogavit, testis; Rodalt, testis, et filium suum (*sic*) Aldroin, testis; Alveu, prepositus, testis; Raenbert, testis, vilico (*sic*); Haelgomarh, presbyter, testis; Vuruuethen, presbyter, testis; Vurlouen, diaconus, testis; Berhuualt, testis; Vuarin, testis; Durui, testis; duo fratres sunt; Bernart, testis, et Maen, testis; Bernart, princeps, et Godalen filium (*sic*) Gleudaen, princeps, testis, de illa plebe.

(Fol. 134 v°.)

CCLXXXIII.

20 jun. ann. 924.

Ch. cccliii[xx]xvi.

De corpore sancti Maxentii.

In nomine sanctę et individuę Trinitatis, cum consuetudo merę veritatis veraciter constat quicquid justum ac religiosum est et in ea agitur tam divina auctoritate quam humana litteris ob memoriam venturę ętatis commendetur, idcirco notum sit omnibus christianis Deum timentibus, tam clericis quam laicis nobilibus, qualiter adiit Tutgualus sacerdos[2], cum consilio et consensu domini Haemerici vicecomitis, Britanniam de Pictavis, causa corporis beati Maxentii ad nos, et locutus est cum nostro decano nomine Moroc ut deportaremus illud ad propria, promittens nobis plurima beneficia ex parte Haemerici, et nos ei credidimus, consencientes deportavimus eum cum labore maximo usque ad Ligeris flumen. Deinde, cum ibidem castrametaremur, audivimus quod pagani devastabant pictavensem regionem; plorantes et ejulantes in faciem cecidimus, eo quod beatum virum a suo mausoleo quem Christus sibi preparaverat expulimus, quatinus redire retro non poteramus, nec in antea eum ad propria portare. Et quid inde[3]? noster luctus requievit[4]; deinde movimus ad Condadensem[5] ęcclesiam, super illud flumen quod vocatur Bebronus,

[1] Legendum *feria v*.

[2] Sæculo xvi, supra vocem *sacerdos* scriptum est *pictavus*, atque manu eadem, paulo infra, *pictavis* supra vocem *Haemerici*.

[3] Ap. D. Mor. legitur : « Et quando inde « luctus noster requievit, movimus, etc. »

[4] In ms. post vocem *inde* delineatur signum ꝯ, quod idem valet ac punctum interrogativum.

[5] *Cande*. (Annotatio interscripta sæculo xvi°.)

comparantes eam .LX. solidis cum omni suo territorio; et ibi demorantur enim nostri monachi in honore beati Maxentii, cum una capsa eburnea plurimorum sanctorum reliquiis plena. Devastatio autem Normannorum et timor crevit super nos quatinus ad salvamentum diffinivimus deportare corpus ipsius viri, et ita fecimus, in Autisiodorum pagum deportantes honorifice cum adjutorio Ricardi comitis tunc temporis in corpore viventis. Ille vero cum episcopo et optimatibus totius regionis plurima beato viro beneficia et fiscos et predia libenti animo ac devote donare voluerunt. Sed nos, expaventes Domini timorem ac stabilitatem rationis quam habuimus cum nostro confratre Tutgualo, pro quo sanctorum merita a suis locis fuerunt permota, volentes tenere, quatinus hec ratio fieret ex toto diffinita, ne inanis reputaretur ex nostra parte nec illius; et ideo Mesetum monachum ac prepositum et Joseph monachum ac sacerdotem ad eum misimus Pictavim, causa illius legationis quam nobis ex parte vicecomitis portavit Britanniam causa beati viri. Ipsa vero sententia inter nos et Tutualum corcondante (*sic*), ipse suum hominem cum nostri fratre decani (*sic*) dixerit mittens ad Haemericum. Ille autem ut audivit, hilari vultu, ut decet, dedit eis responsum, promittens ante comitem et optimates totius civitatis venire. Quod ita fecit, et suum fratrem abbatem nostrum secum adduxit Pictavim. Convenerunt autem ante comitem Ebulum, virum inestimabilem, sermone veridicum, vicecomes cum suo fratre et nostri monachi et archidiaconus beati Petri Richardus et decanus ejusdem apostoli, qui est tocius civitatis doctor veridicus, mente devotus, nomine Mainardus. Conloquti (*sic*) sunt inter se de corpore beati viri Maxentii confessoris eximii, et quomodo vel qualiter eum habuimus et racionabiliter scrutati sunt per omnia. Quid plura[1]? Pauca e pluribus narramus. In summa, promiserunt nostri monachi nosterque alius homo, in nostra advocatione et in illorum, cum sacramento, corpus beati viri cum capite suo, exceptis maxillis, Pictavim deportare, et Vitam illius et missalem; Haemericus autem et noster abbas promiserunt nobis .C. modios inter panem et

[1] Hic iterum reperitur in ms. signum interrogativum ⸮.

vinum hoc anno presenti gratulanter dare, et unum molendinum cum cartula, ex parte Haemerici, et terram cultam et incultam pariter dividere; et nos simus ipsius corporis sine fine custodes, cum auctoritate Eubuli comitis et securitate; nam in ipsius misericordia fiduciam habemus; et si quis ex nostratibus talem habitum indui voluerit, nullatenus sit preocupatus si utilitas tamen ejus a pluribus sit vel fuerit comprobata; et haec omnia sunt cum sacramento facta, tam ex parte abbatis et pro se et in advocatione sui fratris tale fuit facramentum (*sic*) ita. Ebulus autem comes direxit eos ad aecclesiam Beatę Virginis Marię in canonica beati Petri, ubi merita coluntur in nomine Christi beatorum Innocentum (*sic*), et in quorum altare cum suis sanctis meritis facta sunt sacramenta, presentibus his nobilibus : Ademarus, abbas, qui juravit; Haemericus, vice-comes; sig̃. (*sic*) Richardus, archiclavis; sig̃. Mainardus, decanus; sig̃. Mesetus, prepositus; sig̃. Joseph, monachus; sig̃. Tutgual, sacerdos; sig̃. Gleuhoiarnus; sig̃. Factum est hoc .XII. kal. jul., feria .I., luna .X.[1], ab incarnatione Domini anno .DCCCC.XXIIII.[2].

Secunda vero feria recordati sunt sacramentorum supradictorum ante comitem suprascriptum, qui est procurator mirabilis et custos ineffabiliter veritatis. Et ita concordati sunt ante eum, sicut hae litterę continent. Monachi autem capita incurvantes ac referentes illi gratias de omnibus bonis quibus honoraverat eos in amore sancti Maxentii famulis (*sic*) Christi, ac dixerunt : Amodo probabiliter tutor noster, defensor ac patronus eris; clementia nostra, fides nostra, fortitudo nostra et salvatio, et super omnia nostra securitas[3]..... proprio sancto Maxentio cum suis monachis.....[4] sic fecit libenti animo ac devote, deliberans nostris monachis dispendium in via; et illi ab eo licenciam acceperunt; et sic facta sunt omnia.

[1] Legendum *luna XIV*.

[2] Leg. ap. D. Lobineau *ann. DCCCCXXI;* apud D. Mor. modo *anno DCCCCIV* (t. I, *Preuves*), modo *ann. DCCCC* (*Hist. de Bret.*); denique ap. D. Taillandier (*Catalogue des évêques de Vannes*) *anno DCCCCXXIV*.

[3] In hoc loco nonnulla desunt verba.

[4] Hic etiam aliqua desiderantur.

CCLXXXIV.

(Fol. 135 v°.)

Ann. 1051-1060.

Ch. CCCIIII^{xx} XVII.

Quidam eques quesivit ab abbate Sancti Salvatoris, Perenesii videlicet, et a monachis ejusdem loci tentionem Tetguithel in Prin, filiorumque ejus, videlicet Catuualloni, Arnulfi, Hedromonoci, Catguetheni, Gauslini, Arthueu filii Gaufridi, et item Tethguithel et David; quod illi nolentes recipere preecierunt (*sic*)[1] a predicto abbate ut de suo .L. solidos acciperet, et sic eos in libertate pristina teneret, scilicet ut sibi abbatibus monachisque Sancti Salvatoris libere in perpetuum servire liceret, quę servitus villanica erat, reddens quicquid villani reddere consuerunt; quod et impetraverunt; et postmodum, id litteris mandari petierunt, et hoc quoque impetraverunt sub testimonio horum Perenesii abbatis a quo hoc obtinuerunt, Roderchi monachi, Almodi monachi, Gurdeveni monachi, Rodaldi monachi, Hervi presbyteri, Hugolini laici, Ledeuini laici, Rogerii laici, Rebaldi laici et Judicalis monachi qui hoc scripsit.

Christe, tuum famulum conserva nunc et in ævum,
Et sibi nunc istum dona prescribere librum[2].

CCLXXXV.

(Fol. 136 r°.)

25 octob. ann. 1062.

Ch. CCCIIII^{xx} XVIII.

In nomine sanctę et individuę Trinitatis, Quiriacus, Dei gratia, namnetensis episcopus aecclesię, si peticionibus servorum Christi utilitati maxime aecclesiarum sibi commissarum pertinentibus benignum assensum prebemus, pontificalem consuetudinem exercemus, ac per hoc aeternitatis gratiam facilius nos adepturos omnino confidimus; itaque notum esse volumus omnibus fidelibus sanctę Dei aecclesiae et nostris presentibus atque futuris, quia vir venerabilis rothonensis monasterii sub honore Salvatoris mundi fundati,

[1] Legendum *petierunt*. — [2] Litteris uncialibus atque majusculis delineatur distichon istud.

Almodius, abbas postulavit benivolentiam nostrę parvitatis, aecclesię sibi commissę consulens, quatinus sibi suisque successoribus quasdam ecclesias in nostra diocesi fundatas condonaremus et condonatas precepto nostrę auctoritatis firmaremus; cujus peticioni libentissime annuentes[1], cum consensu et voluntate clericorum nostrorum, concessimus prefati monasterii utilitatibus pariterque necessitatibus servorum Dei ibidem Deo famulantium aecclesias in pago Radesio ultra Ligeris fluvium duas, videlicet aecclesiam Sanctę Mariae de Fruciaco et aecclesiam Sanctę Marię de Marnis, ex altera autem parte Ligeris aecclesiam Sanctę Marię de Cellario et aecclesiam Sancti Dionisii de Castellione, quę est sita in fluvio Herdę, et quod apud Saponiacum et in tota nostra diocesi videntur habere hodie, et quod in futurum nostro consensu et fratrum poterunt adquirere; consensu vero perpetualiter sic determinamus, videlicet, quod si ipsi supradicti monachi aliquam aecclesiam dictam parrochiam in tota nostra diocesi emerint, sedi nostrę ac canonicis ibidem Deo deservientibus centum solidos ad plus pro concessione tribuant. Si vero aliquam parvam ęcclesiam non parrochiam comparaverint, sicuti inter se monachi atque canonici concordaverint, ita ut episcopus ipsius supradictę sedis atque canonici a monachis minus quam superius dictum est pro concessione accipiant, sic faciant. Concedimus quoque aecclesiam Sancti Salvatoris de Moia et aecclesiam Sancti Martini de Marciaco et aecclesiam Sancti Benedicti de Macerac, salvo jure sacerdotum parrochianorum; concedimus etiam sacrilegium quod ad nos pertinet quarumdam aecclesiarum, videlicet aecclesiae Sancti Salvatoris de Moia et aecclesiam Sancti Martini de Marciaco et aecclesiam Sancti Benedicti de Macerac, tali modo ut quod sui inter se homines perpetraverint, sit abbati et aecclesie suae; quod vero idem homines cum aliis fecerint, medietas hujus sacrilegii eidem erit abbati; cetera sint in dominio nostro nostrorumque successorum. Sinodalis autem exaccio et consuetudinaria reddicio episcopis reddatur, singulis annis, et insuper tercio kalendas julii, in sollempnitate principis Apostolorum, in censu denarius

[1] Cf. D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 417.

persolvatur primi ac purissimi auri. Haec igitur concedentes, per hujus preceptionis auctoritatem, interdicimus per sanctam et inviolabilem Trinitatem ut nullus successorum nostrorum aliquid nostri muneris prefato monasterio demat. Ut autem hoc munificenciae donum ab omnibus Dei nostrisque fidelibus et cercius credatur et diligencius conservetur, manibus nostris roboravimus et sigilli nostri impressione insigniri jussimus. Signum domni Quiriaci praesulis [1] : ✠ Signum Ohelli, consulis ✝; signum Guillelmi, archidiaconi; cccIIIIˣˣ XIX [2]. signum Alvei, archidiaconi; signum Durantis, sacerdotis; signum Mauri, sacerdotis; signum Bili, sacerdotis; signum David, sacerdotis; signum Huberti, sacerdotis; signum Jarnogoni, sacerdotis; signum Radulfi, diaconi; signum Guarini, diaconi; signum Magni, diaconi; signum David, diaconi; signum Johannis, subdiaconi; signum Aldroeni, subdiaconi; signum Vuegoni, subdiaconi; signum Almodi abbatis, in cujus tempore hoc datum fuit; signum Bili, monachi; signum Justini, monachi; signum Rodaldi, monachi; signum [3] Hedroci, monachi.

Actum civitate Nampnetis, anno ab incarnatione Domini .M.LXII°., indictione .XV^a^., regnante Philippo Francorum rege, anno .IIII. regni sui, consule Hoello. Datum per manus Radulfi, nampnetensis aecclesiae cancellarii, .VIII. kal. novembris.

CCLXXXVI.

(Fol. 137 r°.)

Ann. 1062-1080.

Ch. cccc.

De Lohoiac.

In nomine benedicti Domini a quo omne datum optimum omneque donum perfectum procedit, ego, Judicaelus, pro redemptione

[1] Prælongis scriptæ sunt litteris voces istæ: *signum Quiriaci præsulis; signum Ohelli consulis.*

[2] Hic in margine inscriptus est numerus cccIIIIˣˣ XIX, quasi de nova ageretur charta; notandumque insuper numero cccc° designatam fuisse chartam subsequentem.

[3] A subscriptione Ohelli usque ad finem chartæ, sic vox *signum* figuratur : *S.*

animę meę atque uxoris meę Uuacelinę, pro animabus patris et matris meę sed et pro cunctis filiis meis, do atque concedo Sancto Salvatori et monachis suis terram quę Gouent nuncupatur, cum capella quę in illa constituta est, cum pratis, silvis, cum omni territorio suo cumque penitus universis tam debitis quam serviciis quę mihi ab ea debentur. Preterea juxta opidum Cliuum ubi vinea quondam fuit, ubi monasterium et domos atque suburbium edificare possint, necnon rivulum qui sub Cliuum decurrit ad stagnum faciendum simili modo concedo; vtque id ratum et indissolubile ad omnibus permaneat, istud signum ego propria manu in carta ista pono ✝. Haec donatio facta est Philippo regnum Francię obtinente, annuente Raginaldo episcopo, qui tunc temporis episcopium Sancti Maclovii regebat, Hoello Cornubię presidente, Gaufrido notho, filio Alani, urbem Redonum optinente; in qua donatione facienda fuerunt plurimi nobiles testes : in primis ipse Judicaelus, qui istud donum fecit; Herveus, filius ejus, et Guethenocus, alter filius, atque Gualterus, testes; Rodaldus, bastardus; Daniel, bastardus; Gradelonus, filius Elmari; Frogerius, filius Robelini; Godalenus, filius Glemarhoci; Iagu, filius Gorloeni; Ansgerius Charru; Jagu, vicarius; Helmonocus et Ernulfus filius Liosoci, et alii complures; de alia vero parte abbas Almodus, qui donum ad opus Sancti Salvatoris[1]; Moruanus, monachus; Aldebertus, monachus; Bili, prior et monachus; laici vero : Aldroenus et Maenki, filius Maenchi; Marcherius, filius Trehoredi; Herveus, prepositus, atque Derianus frater; Hugo, filius Hervei; Martinus, filius Alberedis; et multi alii quos mora est in ista scedula enumerare.

(Fol. 137 v°.)

CCLXXXVII.

Ann. 1062-1070.

Ch. cccci.

De Jouinne.

Haec carta indicat atque conservat qualiter heremita quidam monacus, nomine Gundiernus, requisivit quemdam locum desertum a dominis et possessoribus ipsius loci, scilicet a Briento et Herveo atque

[1] Restituendum est verbum *accepit*, in ms. omissum.

Bove, necnon et matre eorum, Guenno nomine, et Moisen, ut sibi eum traderent ad edificandum; quod ita factum est. Recepit ergo supradictus monachus ita ab ipsis jam dictum locum, tali tenore ut cuicumque monasterio se vellet sociari, cum ipso loco faverent; et ipsi placuit ergo ei ut ad monasterium rotonense veniret, et ab abbate Almodo et fratribus se suscipi rogaret; quod et impetravit, et stabilitatem suam in eodem monasterio concesso supradicto loco firmavit. Erat et alius quidam miles, Albericus nomine, qui medietatem ejusdem loci possidebat; quem monachi expecierunt ut partem suam contraderet; qui, accepto ab eis uno equo et viginti solidis, non solum partem suam, sicuti alii fecerant, donavit, set (*sic*) etiam tantumdem terrae, ubicumque monachi eligerent, de suo promisit traditurum, coram multis nobilibus quorum ista sunt nomina : Judicalis[1]; Riuallonus, filius Alani comitis; Normant, Morguethen, Guithenoc. Oliver abbas vero et monachi, eligentes duos monachos, scilicet Jungoneum et Isaac, direxerunt cum supradicto monacho ad recipiendum locum a supradictis dominis; quo recepto, simul expecierunt Gaufridum filium Brienti, sub quo ipsi tenebant locum, ut ipse faveret donationi eorum; quod ipse, dato sibi uno equo, annuit, non solum quod ipsi dederant sed etiam quod ipse jure ex eo loco competebat; et quecumque ipsis monachis sub ejus dictione possent adquirere, Sancto contraditdit (*sic*) Salvatori et suis monachis, in elemosina perpetua, cum terris et silvis, pratis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, sine censu et sine tributo ulli homini sub caelo nisi Sancto Salvatori ejusque monachis. Evoluto autem tempore, ipse abbas adiit ipsum Gauffridum, et locum suscepit iterum de manu ipsius, coram multis nobilibus qui presentes aderant, quorum ista sunt nomina : Aufridus, filius .I.; Eudo; Riuuallonus, testis; Gleu, testis; Eudo, testis; Riuallonus, testis; Moises, testis; Hugolinus, testis; Catuallonus, testis; Gudalin, testis; Samuhel, testis; Erneu, testis; Stephanus, testis; Daniel, testis; Otelin, testis; Guethenocus, testis; Kenmarhuc, qui et Pupart, testis.

[1] In ms. *Judicat*, forsan pro *Judicael*.

(Fol. 138 r°.)

CCLXXXVIII.

Ann. 1062-1080.

Ch. CCCCI *bis*.

Alius quidam miles nomine Godebertus, qui unus erat ex dominis ipsius loci, habebat illic quandam terram desertam quę vocabatur Fontenellis, quam nullus homo incolebat. Ammonitus itaque a quodam monacho nomine Jungoneo, quem domnus abbas Almodus illuc direxerat, pro redemptione animę suę et uxoris suę quę jam obierat, concessit Sancto Salvatori medietatem terrę supranominatę, sicuti eam tenebat, acceptis a supradicto monacho decem solidis. Testes qui hęc viderunt et audierunt sunt hi : Jarnogonus Bec, Gradelonus Crosleboc, frater ejus. Post aliquantum temporis, profecto a loco illo Jungoneo monacho, venit quidam alius monachus illic, nomine Gauslinus. Hic monachus denuo adiit ipsum militem, et dedit ei duos solidos ut benigne annueret illud donum, quod olim dederat, quod et fecit. Testes hi sunt : Eudo biturigo; David, filius Bonalt. Quidam alius miles nomine Moyses tenebat medietatem de terra supranominata Fontenellis de quodam suo seniore nomine Bove. Hic, ammonitus a domno Gauslino monacho, suam partem, sicuti Godebertus fecerat, et dedit et annuit, accepto uno equo a supradicto monacho, et omnia quę possidebat in altare, id est, primicias, et .VII.^{mum}· porcum et .VII. nummum, omnia annuit. Testes : Bovo, senior ipsius militis, ipse primitus annuit; Eudo biturigo; Ascelinus, frater ipsius; Moyse, qui annuit et laudavit; Guegonus, filius Gleu; Odricus, presbyter; Jacob, qui hęc scripsit; vicarius de Castello Brientii, nomine Moyses, qui et grafium fecit ad omnes conventiones quas fecerunt Godebertus et Moyses, cum monacho Gauslino et Guido; et Tehelmus, draperius[1].

[1] In chartulario legitur *draper˜*.

CCLXXXIX.

(Fol. 138 v°.)

Ann. 1029-1037.

Ch. CCCCII.

De Guernuidel. a.

Notum sit omnibus nostris successoribus qualiter ego, Junkeneus, archiepiscopus, cum consilio fratrum meorum, postulante Catuuallono venerabili abbate quandam plebiculam Guernuidel nomine, cum silvis, terris, aquis aquarumve decursibus atque exclusis, in aelemosinam perpetuam Sancto Salvatori, hoc est, nostro redemptori, pro redemptione animae meae et patris atque matris fratrum quoque meorum animabus dedi, sed ea conventione ut medietas illius terrae, quae fuerat Karadoci cujusdam mei vassalli, si eam ipse vellet tenere, de abbate recipere et ei ex ipsa deserviret; medietas vero alia in dominio sancti loci et in usu monachorum qui cotidie Deum deprecantur pro nobis permaneret; et istud donum per consilium et auctoritatem fratrum meorum feci, Haimoni videlicet vicecomitis et Goszelini atque Riuualloni; quod etiam in conventu publico Redonis, in presentia domini nostri Alani[1] totius Britannię printipis (*sic*), ipso annuente, confirmavi, et his testibus roboravi : ego, Junkeneus, qui hoc donum dedi cum fratribus meis, Haimonio, Goszelino atque Riuuallono, hujus rei testes sumus. Quam ęlemosinam si quis nostrorum seu quislibet extraneorum invadere presumpserit, ex Salvatoris mundi cui donata est et sanctorum omnium et ex mea auctoritate sit ille excommunicatus. Alanus[2], comes, cum fratrae (*sic*) Eudone[3], testis; Warinus[4], redonensis episcopus, testis; Riuuallonus, vicarius, testis; Riuualdus, butellarius, testis; et de nostris hominibus : Hato et Willelmus, butellarius, testes; Catuuallonus, abbas; Hogonanus, prior, testis; Sausoiarnus, monachus, testis.

[1] *Qui et Robre.* (Interscriptio sæculi XVI.) — [2] *Roebré.* (Interscriptio ut supra.) — [3] Sæculo XVI interscriptum est *comte de Porhoet et Penthevrie.* — [4] Hic, prima vice, littera *W* usus est chartularii scriptor.

(Fol. 139 r°.)

CCXC.

Contentio capellani comitis et monachi[1].

Ann. 1089.

Ch. CCCCIII.

Contentio capellani chomitis et monachi.

Haec carta indicat atque ad memoriam reducit qualiter Rodbertus abbas Sanctique Salvatoris monachi contra capellanos Alani[2] comitis comitisseque Constantię, videlicet Gerardum T. atque Rodbertum, super offerenda de natali Domini die, sive de caeteris tocius anni festivitatibus, placitaverunt, illosque coram multis nobilibus convicerunt; fuerat namque in nocte natali Domini inter monachos et capellanos de offerenda non minima contencio exorta. Capellani vero tres[3] missas celebrare monachisque offerendam injuste auferre voluerunt; sed famuli Domini illos citissime cum Dei auxilio repulerunt ipsimetque missas decantaverunt. Quapropter ab ipsis capellanis in placitum missi sunt. Capellani vero sepedictos monachos in placito publico calumniaverunt, sui juris esse dicentes quocienscumque comes vel comitissa in villa Rothonis curiam tenerent, ipsimet in supradicta aecclesia ipsis suisque militibus missas celebrare debere, et offerendam ex integro habere. Insuper hoc etiam addiderunt quod in contencione superius dicta quidam monachorum illorum vestimentum desuper altare turpiter projecerat. Contra quos abbas suique monachi sic responderunt; quorum responsio edidit Justinus Sancti Guingualoei abbas Sanctique Salvatoris monachus : Hludovicus pius Francorum Brittannorumque imperator, qui hunc Sancti Salvatoris locum a fundamento construxit, sic Sancto Salvatori suisque monachis ex toto in perpetuum quicquid sui juris non solum in supradicto cenobio, verum etiam in tota abbacia erat, pro remedio suaę animę suorumque filiorum ac conjugis, necnon pro incolomitate tocius regni, contulit, quod nihil sibi neque alicui mortalium post se existencium retinuit. Quod

[1] Titulus iste rubro delineatur colore. — [2] Interscriptum est sæculo XVI° *Fergant.* — [3] In ms. sic figuratur missarum numerus : { *tres* / *III.*

filius ejus Karolus Calvus confirmavit, suique patris donacionem non minuit, sed adauxit. Hoc etiam Salomon, tocius Brittannię rex, corroboravit, et interdixit ne quis in supradictos monachos querelam quae tempore Conuoioni abbatis ventilata monstrataque non fuit, de abbaciae seu de aecclesiae consuetudinibus deinceps audeat movere neque ventilare. Sic a primordio hujus loci tenuimus; sic in nostris libris scriptum habemus; et numquam de hac re placitum nisi tempore Alani comitis[1] Bertisseque comitissae habuimus, quod in plenaria curia convicimus ac difinivimus. Tunc missi sunt judices qui super duabus rationibus judicium dicerent, videlicet Silvester redonensis episcopus, Morvanus vetenensis presul, Gervasiusque Sancti Melanii abbas, et Mainfinit dapifer, et ceteri complures, qui adjudicaverunt monachos debere coram cartas deferre et in omnium audienciam legere; de monacho vero abbas suus secundum regulam judicium in capitulo faciat. Mox monachi scripta sua adduxerunt et coram comitissa multisque nobilibus legerunt; in quibus, sicuti monachi antea protulerant, sic esse inventum est. Tunc episcopi simul cum abbatibus qui illic aderant, et optimates, milites, ruricole, necnon et burgenses et etiam ipsi judices uno ore conclamaverunt monachorum causam esse justam, clericorum vero injustam. Cujus rei testes sunt: Alanus, comes, comitissaque Constancia; Mathias, comes Namnetis, testis. Testes etiam sunt ipsimet judices superius nominati : Benedictus, Namnetis episcopus, testis; Eudo, vicecomes, testis; Radulfus anglicus, comes, testis; Radulfus de Fulgeres (*sic*), testis; Bernardus de Rupe, testis; Goscelinus de Reus; Daniel, Iarnogoni filius, testis; Riocus de Lohoiac et frater ejus; Gualterius, testis; Riocus, Fredorii filius, testis; Riocus, filius Bernart de Musullac, testis; Paganus de Frozai, testis; Paganus Harluinus, testis; Budicus, frater Hoelli comitis, testis; Budicus, Danieli filius, testis; Radulfus, philosophus de Guadel, testis. Ex nostris : Daniel, Rogerii filius, Radulfus Paganus, filius Omnesii, et Paganus, Radulfi filius, et Gaufridus, Ricardi filius, Gledennus, testes; Daniel, presbyter, et alter Daniel, testes; Tutgual,

[1] Sæculo XVI° interscriptum est *Roebre*.

presbyter, testis; Robertus, Sancti Salvatoris abbas, qui hoc placitavit, testis; Justinus, Sancti Wingwaloei abbas[1], testis; Judicaelis, prior; Walterius, monachus; ego, Walterius, qui hoc vidi et scriptum hoc inde feci, testis; et ego, Guegonus, qui hoc scripsi in hoc volumine, testis; Eudonnus, Gleudennus, Odolricus et totus Sancti Salvatoris conventus, testes. Hoc factum est in cimiterio Sancti Salvatoris, in dominica die, in ebdomada Natalis Domini, coram multis nobilibus, anno ab incarnacione Domini .I.LXXX.VIIII., luna .XXIIII., Alano totius Brittannię regnum obtinente, Morvano Venetensium episcopo existente, Rotberto Sancti Salvatoris abbaciam strenue gubernante[2]. Si quis hoc scriptum adnihilare quovismodo temptaverit, gladio excommunicationis feriatur, et a corpore et sanguine Domini nostri Ihesu Christi separetur[3].

(Fol. 140 r°.)

CCXCI.

Ann. 1081-1113.

Ch. CCCCIIII.

De Fruzay.

Sciat omnium veracium fidelitas quod quadam die, dum Urvodius, presbyter de Calvae, ad occasum traheret, contigit quosdam monachos, id est, Radulfum, Caradocum[4], Danielum, Tuutualum, Danielem Gaut, per villam illam transitum habere, quos infirmus ad se vocans, confessus est eis peccata sua et recognovit donum quod aecclesię rothonensi pro salute sua dederat, quod etiam coram Benedicto episcopo aput (*sic*) Prunniacum confirmaverat; et ita cum omni sua hereditate et cum propria adquisitione per manus eorum se ipsum Salvatori suo tradidit. Hujus rei testes sunt supradicti monachi.

[1] Monasterii Landeweneci, in ultimis Osismiorum finibus, conditor fuit sanctus Guengualoeus, vulgo *saint Guénolé*.

[2] In chariulario legitur *gurbante*.

[3] Hæc charta integre describitur apud D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 465.

[4] Dicitur apud Britannos, juxta dialectum, *Caradoc, Caradec, Caradeuc*.

CCXCII[1].

(Fol. 140 v°.)

Ann. 1008-1026.

Ch. CCCCIV *bis*.

De castello Goscelini.

Florente adhuc mundo et fide vigente, vir quidam multe nobilitatis et sagacitatis, Guethenocus, vicechomes de castello Thro, cogitans ipsum castellum de suo loco mutare, audivit omnem plantacionem quam non plantat pater caelestis esse eradicandam. Divino spiritu instinctus, adiit rothonense Christi cenobium quod regionis hujus obtinet principatum, consulens fratres qua die et qua hora et super quod fundamentum castellum suum edificare deberet. At illi Christum omnium bonorum fundamentum esse dixerunt, et quicquid super hoc fundatum est cadere non posse. Quo audito, venerabilis proconsul honoravit sanctum locum digno honore; nam, apposita altari Salvatoris tabula argentea eleganter deaurata, commendavit semetipsum et omnia sua orationibus fratrum peciitque ab eis corpus suum, dum vita excederet, et heredum suorum, sicut mos erat Britannie nobilium, in eodem loco sepeliri. Castellum etiam aedificandum Christo Domino et ejus ecclesię rothonensi subjugavit, et censum, id est, quinque solidos unoquoque anno, monachis de eo reddi constituit. Vovit quoque ut, si aliquando castellum ita amplificaretur quod cella monachorum in eo posset construi, nulli alii aecclesię daretur nisi ecclesię Salvatoris. Quod obstinata maledictionis sentencia contestatus est ne quis ex progenie sua scienter violare presumeret. Facta sunt autem in aecclesia Salvatoris, teste Deo et omnibus sanctis; sequenti vero die dominica, hora prima, figens palum in castello edificando[2], ut mos est, capellam in honore Sancti Salvatoris fundavit, et supradicta omnia coram omnibus hominibus suis qui aderant confirmavit.

[1] Hæc charta integre describitur apud D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 361.

[2] Guethenoci illius, vicecomitis de Porhoet, filius Goscelinus (Josselin) nomen suum novo imposuit castello.

(Fol. 141 r°.)

CCXCIII.

Ann. 1066-1082.

Ch. CCCCV.

De castello Goscelini.

Defuncto nobili et sapiente proconsule Guethenoco et in capitulo rothonensi sepulto, successit ei nobilior sapientiorque filius ejus Goscelinus, qui, videns ob donum quod pater suus Salvatori Deo dederat regnum ejus fuisse multiplicatum, disposuit donum multiplicando et suum multiplicare. Jussit igitur venire ad se Perenesium venerabilem rothonensem abbatem, vota patris sui, que quondam pro ampliatione castelli voverat, Deo auctore, solvere volens. Videbat quidem non solum castellum sed etiam omne regnum suum, ut ipse fideliter credebat, pro ipsis undique esse amplificatum; et ideo dedit sancte aecclesie rothonensi, justa (*sic*) castellum, cellam monachorum habitatione dignam, id est, monasterium Sancte Crucis et sanctorum martirum Cornelii et Cipriani, cum veteri suburbio usque ad medietatem Ulti fluminis, cum omnibus redditibus et cum omni dominatione sua libere, sicuti ipse castelum (*sic*) suum possidebat. Sed ut semper consilium monachorum secum haberet, dedit eadem auctoritate, sparsim per parrochias suas, has villas : Crannam et Tinsedio, in quibus aecclesia Sancte Crucis sedet; Plucgaduc in Keminet; quartam partem festivitatis Sancti Michaelis, Fossat, Criat, in Lannois; Kerkernam, in Gillac; Treublen, in Loiat; Corrinbuhucan, in Quilir; Kerloern, in Muthon; Keridloen, in Miniac; Kermoil, in Plumiuc; Kermelennan, in Locduiac; Tresmes, in Nuial; Coidan, in Pluhuduc; Choitmesun, in Nuiliac. Abbas vero et monachi, devocionem venerabilis proconsulis cernentes, dederunt predicte aecclesie Sancte Crucis licenciam et dignitatem corpora sepeliendi, sicut habet a domino Papa sancta aecclesia rothonensis. Dederunt etiam terras omnes quas sub dominio predicti castelli habebant et quas, ut in cartis suis scriptum est, habere debebant, eo videlicet tenore ut vicecomites eas haberi facerent. Horum testes sunt ipse proconsul, pater beneficii; filius ejus, Maenguis episcopus, et Rogerius et Eudo et alii filii ejus;

Donuallonus; Judicalis, gramaticus, testis; Herveus, presbyter; Robertus, filius Rogerii; Robertus, filius Guencalon, testis; Theholus; Guarnerius, testis; Stephanus, filius Kaledani, testis; Willelmus et alii plures de gente Sancti Salvatoris : Perenesius, abbas; Almodus, prior; Johannes, monachus; Hervi, presbyter; Helorius, presbyter; Helogonus, Declu, Hugolinus de Ploiarmel, Moruuethenus.

CCXCIV.

(Fol. 141 v°.)

Ann. 1048.

Ch. CCCCVI.

Carta de Monte Alto[1].

Intonante per universum mundum Ewangilica tuba ac dicente : Si quis dimiserit patrem aut matrem aut uxorem aut filios aut agros propter regnum Dei, centuplum actipiet (*sic*), et vitam aeternam possidebit; vir quidam vite venerabilis, Radulfus videlicet, presbyter de Montaltor, cupiens ad hanc perfectionem pervenire, consuluit episcopum suum Mainum, scilicet redonensem, quomodo vel quibus heredibus hereditatem suam relinquere deberet. Cui episcopus ewangelice respondit ut ea que Cesaris sunt Cesari redderet, et ea que sunt Dei Deo; hoc est, secularia secularibus, aecclesiastica aecclesię. Cui vir ille : Cujus sancti aecclesie ea dabo? Episcopus dixit : A quo salutem speras. Et sacerdos : Ad quam vis mitte me. Misit itaque eum episcopus ad Salvatoris rothonensem aecclesiam, jubens ei ut omnia sua aecclesiastica ei donaret a quo omnis salus speratur. Dedit igitur Salvatori suo et monachis in Rothono ei servientibus aecclesiam Sancte Marię de Montaltor, cum omni parrochia sua, cum terris, silvis, pascuis aquarumque decursibus; sua vero alia predia, ut hanc elemosinam sine calunnia (*sic*) dimitterent, suis parentibus dedit, et ita exul factus, secutus est Christum. Post non multum vero temporis, elevato Conano[2] principe super omne regnum Britannie, dum episcopus Mainus sermonem faceret ad populum,

[1] « Montauton, près Vitré, despendant du prieuré de Chasteaubourg. » (Adnotatio margini, sæculo XVI°, apposita.)

[2] « Filio Alani Robré. » (Adnotatio interscripta sæculo XVI.)

inter cetera dixit : Honoravimus hodie principem terrenum, honoremus et celestem, exorantes terrenum ut elemosinam quandam quam quidam meus presbyter meo consilio et meo jussu nuperrime Salvatori nostro et ejus aecclesie rothonensi fecit, cum obtimatibus suis presentibus, confirmare dignetur. Confirmavit igitur Conanus, novus consul, elemosinam sicut presbyter Radulfus eam liberam dederat, sine censu, sine tributo, sine renda ulli homini nisi ęcclesie Rothoni, exceptis .v. solidis qui Gorantoni pro custodia darentur in Nativitate sancte Marie, et octo denariis qui episcopo pro sinodo in Pentecosten[1]..... etiam monachorum homines ab omni servitute[2] liberi solis monachis servirent. Si ergo eos contigerit aliquod foris factum facere in parrochia sua aut in toto Vitrieiensi territorio, monachorum est eos justiciare et omnia sua jura tam episcopalia quam consularia de eis habere; similiter, si aliquid vendiderint aut emerint in predicto territorio, thelonea sua monachi de eis habebunt. Facta sunt hęc in redonensi civitate, coram Conano chomite, in die qua chomes factus est, faventibus Goscelino vicecomite Redonie et Roberto Vitreiensium custode, et Gorantone cum patre suo Herveo, Maino episcopo eos excommunicante omnes quicumque hęc scienter violare presumpserint. Testes horum ipse Conanus[3] dux; Goscelinus vicecomes; Robertus Vitreiensis; Goranton cum Herveo patre suo; Riuallonus de Roureia; Riualdus de Tasleia[4]; Normandus de Fou; Goslinus Niger; de clericis : venerabilis episcopus Mainus; Arnulfus archidiaconus, cum omni conventu Sancti Petri; de monachis : Valens; abbas Perenesius, qui, rogatu venerabilis Roberti Vitreiensis et aliorum baronum illius terre, dignitatem quam habet ab aecclesia romana sancta aecclesia rothonensis, predicte aecclesie in partibus illis, rogante episcopo, concessit. Dignitas aecclesie Rothoni talis est ut quicumque, a fluvio Ligeri usque ad mare, quos etas aut sexus aut certa in-

[1] Hic aliqua desiderantur in codice.

[2] Supra vocem *servitute*, manu vero ejusdem temporis ac charta ipsa, depingitur *t cio*, id est, *vel servicio*.

[3] « Filius Alani Roebré. » (Adnotaiio interscripta sæculo XVI.)

[4] « Talie, près Vitré. » (Adnotatio ejusdem temporis.)

pedimenta inpediant ut Romam ire non possint, si ter in anno ad eam venerint, votum solvant Romam eundi; hoc idem consequentur quicumque ad Salvatoris aecclesiam rothonensem propter supradicta inpedimenta venire nequierint, et ejus genitricis Marie aecclesiam de Montaltor ter in anno digne visitaverint. Hoc concesserunt monachi qui cum abbate erant, et per eos omnis conventus. Fiat. Amen.

CCXCV.

(Fol. 142 r°.)

De insula Quendelaman.

In diebus Hoelli principis Britanniae, Benedicto episcopo in cathedram nanneticae aecclesiae curam pastoralem agente, Justino Radesii dominatum jure paterno obtinente, homo quidam nomine Renaldus de Mortuo Estero ad extrema vitae veniens, cum tunc usque incorreptam vitam duxisset, ob multitudinem peccatorum judicium extremum et penam perpetuam pertimescens, tandem Dei misericordiam flagitare coepit. Et quoniam sentiebat mortem sibi proximam imminere, vidensque breve spatium ad agendam penitentiam de tanto pondere peccatorum, ex toto corde convertit ad Deum. Et quia donum quod avus suus Aldebran et post illum filius suus Kendalaman, hujus Renaldi pater, Sancto Salvatori et Sanctae Mariae de insula quadam Kendalaman[1] nomine fecerant, nundum concesserat, in articulo infirmitatis illius, monachos Sancti Salvatoris, qui erant in aecclesia Sanctae Mariae de Culmo, ad se venire fecit, et se monachum fieri postulavit, et donum quod patres sui de insula illa fecerant Sancto Salvatori et Sanctae Mariae, annuente domno suo Justino, concessit atque confirmavit[2]. Quia vero, pro hereditate sua defendenda, in multis offenderat Deum, invenit salubre consilium ut ipsam

Ann. 1081-1083.

Ch. CCCCVII.

[1] « Nunc autem dicitur insula *Bremefen.* » (Interscriptio ad sæculum XVI referenda.)

[2] Hæc apud D. Mor. omissa. (Vid. *Act. Brit.* t. I, col. 456.)

hereditatem ex toto offerret Deo. Sic offerebat se ipsum. Dedit ergo Sancto Salvatori et Sanctae Mariae in perpetuum tenendum, ab omni calumpnia inmune et quietum, quicquid in vineis sive in aliis possessionibus in parrochia Sancti Maximini jure hereditario tenebat, domino suo Justino annuente et concedente. Denique factus monachus, per triduum vixit, et defunctus in cimiterio Sancte Marie de Culmo sepultus est. Hujus rei sunt testes : Justinus, dominus ipsius terre, et Berengarius, presbyter; et Mainus, presbyter; Alanus, filius Men; Bohoiarnus et Giraldus, filius Rannulfi; Gaufridus, filius Audoin; Guillelmus; Jarnogonus, filius Restue; de monachis vero : Justinus, qui tunc obedientiam Sancte Marie tenebat; Glemarhocus, monachus; Paganus, monachus, filius Restue; Stephanus, monachus; Robertus, monachus, qui primus in ipsa insula habitavit; Hato, monachus; Jarnogonus, monachus; Detreal, monachus, et Coesin, monachus.

(Fol. 143 r°.)

CCXCVI.

Ann. 1026.

Ch. CCCCVIII.

De Bella Insula.

Ad utilitatem tam presentium quam futurorum placuit describere, ut facilius ad memoriam reducatur, qualiter Gaufridus, Conani Curvi filius, qui cum Andegavensibus apud Concuruz prelium commisit, in quo et occisus fuit, divina ordinante clementia, totius Britannię dux et princeps, nutu Dei et ammonitione Catualloni monachi, qui ipsius frater esse perhibebatur, pro salute animę sui patris qui, ut superius prelibavimus, occisus fuerat, necnon pro suamet salute et conjugis filiorumque et pro stabilitate sui imperii, dedit et concessit in perpetuum Sancto Salvatori suisque servientibus totam insulam Guedel, integre, sine censu et tributo, sicuti ipse possidebat hereditario jure et habebat. Quod abbas Sancti Salvatoris, Mainardus videlicet, benigne suscipiens, prefatam insulam ilico Catuallono monacho commendavit. Qui sine dilatione humiliter precepto patris obediens, accepta benedictione, ad insulam letus perrexit, ubi plures

monachos ad servicium Dei faciendum congregavit, quos ut secundum sancti Benedicti regulam viverent docuit et instruxit. Hujus rei testes sunt : ipse G. qui donum dedit, testis; Judicael et Hurwodius duo fratres ipsius, testes; Garinus, redonensis episcopus, testis; Guethenocus, vicecomes, testis; Herveus de Lohuiac, testis; Mainardus, abbas, testis; Catuallonus, monachus, testis; Hogonnanus, monachus; Sausoiarnus, monachus, testis; Alui, presbyter, testis; Menki, testis; Haiarnus[1], testis, et alii quam plures testes. Per idem tempus ipse prefatus comes Romam ire disposuit, quod et fecit; sed dum revertebatur, in ipso itinere peregrinus vitam finivit. Quo defuncto, Alanus, filius ejus, vir prudens et in cunctis providus, regnum patris suscipiens, strenuę gubernavit ac tenuit, in cujus tempore abbas aecclesię Sancti Salvatoris rothonensis, Mainardus scilicet, magne vite et sanctitatis, defunctus est; post cujus excessum, fratres aecclesiae Sancti Salvatoris congregati in unum et in primis a Deo, deinde ab episcopo venetensi Judicaelo et a praefato comite necnon a ceteris baronibus Britannię, quidnam de pastore facerent consilium humiliter quesiverunt. Qui omnes, tam monachi quam laici, qui illuc convenerant, quasi uno ore loquti (*sic*) sunt, et prefatum Catuallonum in abbatem aecclesię Dei canonice elegerunt; quod comes audiens, magno repletus gaudio (diligebat enim nimium ipsum prefatum monachum; erat enim vir mire sanctitatis et innocentię, et non solum Deo sed etiam cunctis mortalibus erat carus et acceptus), confestim per legatos suos ipsum ad se venire fecit, cui et suum et omnium fratrum ex integro patefecit consilium. Quod vir sanctus audiens, magnopere tristis efficitur : nullo modo volebat fratres insulanos quos Christo coadunaverat derelinquere, nec hos volebat contristari; inter utrumque stabat dubius et merens. Tunc venerabilis comes usus sapienti consilio, ut animum viri ad suum flecteret consensum, sub testimonio nonnullorum virorum proborum, nomina quorum subter scribentur, concessit prefatam insulam Sancto Salvatori suisque servientibus in perpetuum, sicuti pater suus antea de-

[1] Alias *Hoiarnus*.

derat, et ipse paterno jure possidebat, et non solum hoc, sed etiam, ut sancto viro satisfaceret, Ardon quod antecessores sui Sancto Salvatori abstulerant, in ipsa die reddidit et concessit. Quod venerabilis vir jam factus abbas cum Dei auxilio benigne suscipiens, utrumque quamdiu vixit tenuit, et nobis in perpetuum habere mandavit, et proprio ore anathematizavit omnes illos qui ex his donis Sancto Salvatori suisque servientibus aliquid aufferre vel demere presumerent. Factum est hoc in die dominica, in plenario capitulo, in villa Sancti Salvatoris rotonensis, coram multis nobilibus, anno ab incarnatione Domini millesimo vigesimo .VI., ciclus lune .I., epacta nulla, concurr̃. .V., luna .XVII.; data .XI. kal. april.; hujus rei testes sunt : Alanus, comes, in primis qui donum dedit, testis; Heudo, frater ejus, testis; Garinus, episcopus redonensis, testis; Junkueneus, archiepiscopus, testis; Judicael, venetensis episcopus, qui donum annuit, testis; Herveus de Lohoiac, testis; Riwalt; Cham, testis; Alanus de Rex, testis; Simon de Rupe, testis; Riuallonus, vicarius, testis; Rialtdus, butellarius, testis; Cauallonus, abbas, qui hoc donum recepit, testis; Hogonanus, prior, testis; Sausoiarnus, monachus, testis; Huuoretdus, monachus, testis; Alui, presbyter, testis; de laicis vero : Haiarnus, testis; Gleu, testis; Durei de Rex, testis; Lelan, testis; Telent, testis; Marcherius, prepositus, testis, et alii quam plures.

(Fol. 144 r°.)

CCXCVII.

Ann. 1127.

Ch. CCCCIX.

De Frozai.

Anno incarnationis verbi Dei .M.C.XXVII., volente eodem Dei verbo quendam nobilissimum virum Garsinum, Gosleni filium, de Migrone, in amicicia sua recipere, flagellavit enim eum salutifero verbere, qui, ut vir prudens, per flagellum sententiam Domini dicentis, Date elemosinam et omnia munda sunt vobis, fideliter credens, vocavit ad se Karadocum monachum, et dedit per manum ejus, pro salute sua, Salvatori omnium ejusdemque genitrici Marie, ad opus sibi servientium in rothonensi monasterio, terciam partem duarum parcium decime

Fruzai, quam jure hereditario, ut milites tenere solent, ipse tenebat. Dedit etiam duas partes tocius decime terrę quam propriam justa molendinum Omnen habebat, similiter Male Masure. Dedit quoque undecimam partem decime vinearum quarterii quod est justa portam castelli. Hec omnia ut tenebat ita dedit, sine calumpnia, sine censu vel debito alicui homini nisi soli Deo cui et se ipsum commendavit. Factum est autem hoc in Nanneti civitate, in domo Andree Ferrechat, coram Ticione archidiacono, et Marcherio secretario, et militibus Willelmo Groheli, et Ansgerio grafionis et pluribus aliis, .IIII. non. aug., luna .XXII.[1], regnante Ludovico rege in Francia, Conanno comite [Grosso[2]] in Brittanniam, Briccio episcopo gubernante nannetensem episcopatum, Herveo abbate rothonensi.

CCXCVIII.

(Fol. 144 v°.)

17 jul. ann... (?) — Ch. ccccx. — a.

Benedictus, Dei judicio, Nannetensium episcopus, omnibus ea quę in hac cartula confirmata sunt servantibus, salutem et pacem. Contigit autem me maximam curiam clericorum et monachorum atque laicorum apud Prunniacum [opidum est in Rays[3]] in claustro Sanctę Marię congregasse, et dum ibi essemus in unum, venit ad nos Huruodius presbyter de Calvae, qui professus est se suam hereditatem, quam in Fruzaio et in Calvae atque Arton sub maledicto tenuerat, Salvatori Deo et suis monachis dedisse, atque a monachis in elemosina quoadusque viveret vel ad monachatum venire vellet, recepisse; quod nos omnes audientes, gavisi sumus, et assensu omnium qui aderant, de clerico et de hereditate ejus abbatem Justinium et monachos sasivimus[4], atque sub maledicto constrinsimus[5] omnes quicumque aliqua occasione de hoc dono monachos amplius inquietare scienter presumerent. Hujus rei testis et defensor sum ego ipse, Benedictus, episcopus, testis; Riuallonus, archidiaconus, testis; Mainfinidus et Tebaldus

[1] Legendum *luna XXI.* — [2] Interscriptum est sæculo XVI istud cognomen. — [3] Interscriptæ sunt, sæculo XVI°, voces istæ. — [4] Id est, *investivimus.* — [5] *Constrinximus.*

decani, testes; et Johannes, canonicus; Algisus, capellanus, testis; Morvanus, dapifer, testis; Petrus, cimentarius, et Goreden; Tecum, testis; abbas Justinus, qui donum recepit, testis; Glemarrocus, abbas, testis; Eudo et Paganus, testes; Jarnogonus et Robertus, testes; Helogonus et Moyses, testes, monachi Sancti Salvatoris; Gaiferius Pruniacensis, cum militibus suis; Bocello et Karbonello, vicario, testibus; Babino, filio Rohoiarn, teste; Garnerio et Eueno, testibus; Judicaele, filio Tangi. Sanctimoniales : Adenor, Amabilla et Amelina, testes[1]. Data Prunniaco, in claustro Sanctę Marię, anno ab incarnatione Domini .M.C.IIII., mense julio, .XVI. kal. augusti, luna .IX., feria .V., epacta .XI.[2], indicione .III.; Papa Paschasio, Philippo Francorum rege, Alano et Mathia comitibus Britannię. Amen.

(Fol. 145 r°.)

CCXCIX.

De galoir.

8 mart. ann. ante 1040. — Ch. CCCCXI. — De galoir.

Haec carta conservat memorieque commendat qualiter Alanus, [Rebre[3]] comes, omni Britannice imperans regioni, ad monasterium Sancti Salvatoris veniens, interpellatus a monachis, dedit Sancto Salvatori gualoer tocius abbatie per totum Britannię regnum diffuse, illam scilicet partem quę principibus usque ad illud tempus solvi consueverat, pro mercede ęterna et pro pace tocius Britannie. In hac ętiam donatione dedit signum mirificum auro argentoque contextum, et ministros suos prohibuit ne quis eorum ingredi ulterius presumeret abbatiam Sancti Salvatoris pro hoc debito exigendo. Factum est hoc ante altare Sancti Salvatoris, .VIII. idus marc., et manu sua firmatum, presentibus multis nobilibus et inclitis, quorum hęc sunt nomina : Signum Alani, comitis, qui dedit; Heudo, frater ejus, testis; Jungeneu, archiepiscopus, testis; Gualterius, episcopus, testis; Riguallon,

[1] In charta ista voces *testis, testes, teste, testibus,* sic abbreviantur : *t̃.* — [2] Hic falso indicantur feria, epacta, dies lunæ et indictio. — [3] Interscriptum est sæculo XVI cognomen istud.

testis; Rodalt, testis; Alanus, testis; Moyses et Teduuimus, clericus, testis [1].

CCC.

(Fol. 145 v°.)

Ann. 1092.

Ch. ccccxi *bis*.

Anno ab incarnatione Domini nostri Jhesu Christi millesimo nonagesimo secundo, regnante Alano [qui et Fergant [2]], Hoeli filio, totius Britannię consule, Morvano Venetensium presule, contigit ut moreretur conjunx Eudoni proconsulis, Anna nomine, pro cujus anima condonavit Eudonus vicecomes waloria totius sui honoris, faventibus omnibus filiis ejus, Goscelino primogenito cum reliquis fratribus. Unde pro tanto beneficio impetravit a Morvano Venetensium presule predictus Eudonus divinum officium semper interesse in monasterio Sancte Crucis in quo jacet predicta mulier, exceptis excommunicatis et excepto si injuria facta fuerit de loco vel de rebus ad locum pertinentibus, ea tamen conditione ut, si totus episcopatus interdictus fuerit, uno signulo tantummodo populus conveniat. Actum vero fuit hoc, presentibus tribus episcopis : ipso Morvano Venetensium pontifice, donno [3] Benedicto Sancti Maclovii episcopo, Guillelmo Sancti Briocci episcopo, cum eorum archidiaconis et clericis, abbatibus etiam quinque, Justino Sancti Salvatoris, Gervasio Sancti Melanii, Guihomardo Sancti Jacobi, Briencio Sancti Mevenni, Fraualo Sancti Gildasii, baronibus etiam ipsius Eudoni et finitimis, Conano videlicet de Moncontor, Rio de Lohoiac et aliis quam pluribus. Acta vero sunt haec in die sepulture ipsius supradictę matronae.

[1] Hic in chartulario deest folii pars inferior. Nil de sequenti documento superest nisi primæ voces rubricæ istius : *de obedientia*. — [2] Adnotatio sæculo XVI° interscripta. — [3] Pro *domno*.

(Fol. 146 r°.)

CCCI.

Redditus Sancti Guituuali [1].

Ann... (?)

Ch. ccccxi *ter.*

In Plohinoc, .xxv. quarteria rasa frumenti et .iii.^{es} solidos et .ii. denarios et .ii.^{os} arietes.

In Mihini, .xv. quarteria et .xlviii. ciphos mellis et .xii. panes et .xvi. denarios et .vi. arietes.

In villa Jacob, .iii. quarteria et .iii. arietes, et Gorsel miles .i. minam.

In villa Benedicti, .i. quarterium et .iii. arietes.

In villa Couurant, .ii. quarteria.

In Plec, .xiii. quarteria et .i. minam et .xxii. ciphos mellis et .ii.^{e} partes unius et .ix. panes et .ii.^{o} manducaria.

In Lodor, .v. quarteria et .i. minam.

In Minihi Raunor, in villa Accipitris, .ii. quarteria et .iii. arietes.

In insula, .viii.^{to} quarteria et .i. minam et dimidium mine.

Et de domibus, .vii. solidos, unum denarium minus, et .ii. panes et .i. lagenam vini et .i. gallum et .i. gallinam.

(Fol. 146 r°.)

CCCII.

De Bere.

Ann. ante 1052.

Ch. ccccxii.

Divine miseracionis gratia, Christus omnes invitat ad angelorum consorcia et per bonorum operum diversitates ad aeternam felicitatem ascendere nos docet. Hortatur enim ad laudem suam in terris erigi basilicarum aedificia ut caeli mansionibus dignos inveniat. Ad com-

[1] Fragmentum hoc reddituum Sancti Gutuuali manu videtur scriptum multo recentiore quam cætera codicis acta, sive priora sive posteriora. Ad exitum sæculi xii, ni fallor, referendum est documentum istud.

plendum ergo tam salubre preceptum, Brientius sanctæ karitatis desiderio succensus, genere et potentia clarissimus, aecclesiam prope suum castrum Catuatlono venerabili Rothonensium patri in honore Sancti Salvatoris tradidit, sine ulla calumnia ab ullo vivente, matre sua Ennoguent id pre omnibus monente et annuente, summa voluntate cujus loci donum libentissime confirmavit vir fidelis et nobilis miles Guarnerius, terramque circumjacentem aecclesiae ex proprio jure attribuit, et ideo a Sancti Salvatoris congregacione susceptus est frater et amicus. Dedit etiam ipsa prepotens Innoguent villam que nuncupatur Picornensiam, sitam inter Baiocum [Beign[1]] et Ploucastellum, cum aliis tribus villis positis in plebe Pire, censum vero et decimas molendinorum et thelonei ad augmentum helemosine, per assensum ejusdem sui filii. Decreverant enim uterque ipsam aecclesiam suis possessionibus et divitiis Domino reparare, in suorum remissionem peccatorum. Preterea, ad amplificandum res loci, quidam eques nomine Frotmundus, cupiens et ipse particeps esse beneficii, terram monasterio adherentem dedit, ubi fieret pomerium et hortus. Collatum est siquidem hoc datum tempore Henrici Francorum regis incliti, imperante super Britannos nobilissimo Alano comite et prelibatum donum annuente, et Gualterio episcopo namnetensem cathedram oportune regente donumque supradictum confirmante, et venetensem aecclesiam Judicaele episcopo gubernante. Decedente vero prelibato Gualterio, ei in episcopatu Budicus successit, qui et donum annuit. Obeunte quoque Catuallono sanctissimo Rothonensium abbate, ei subrogatur Perenesius vir strenuissimus. Namnetica vero civitate orbata pastore, scilicet Budico, Aerardus ei successit. Nunc adiit Perenesius predictus, eum deprecans ut quod predecessores ejus annuerant et ipse concederet; cujus peticioni libentissime annuit, cum cunsensu (*sic*) sui capituli. Igitur hoc donum roboravit propria manu, concedens per suae preceptionis auctoritatem, et interdixit per sanctam et inviolabilem Trinitatem ut successorum suorum nullus aliquid demat prefato monasterio sui muneris. Testes vero prefati capituli

[1] Interscripta est sæculo XVI vox ista.

sunt hii : Signum[1] Guillelmi, archidiaconi; signum Alvei, archidiaconi; signum Marcherii, capellani; signum Seinfredi; signum Durantis; signum Bili. Ad hoc vero videndum, cum abbate Perenesio presentes testes fuerunt hii : Euenus, monachus; Marcherius, monachus; Almodus, monachus; Rodercus, monachus; Sausoiarnus, monachus; Telent, laicus; Cathno, laicus; Hervi, presbyter; Herveus de Rogei, Ansbertus, Mainus, Guarnerius, Frotmundus, Armael, Jacob, clericus, sub quorum testimonio hoc munus concessum est, anni ab incarnatione Domini .M[i].XL.[2], indictione .X., luna .XV.

(Fol. 147 r°.)

CCCIII.

De obedientia Sancte Marie de Cellario.

Post ann. 1050.

Ch. CCCCXIII.

De Cellario.

Noverit omnis successura posteritas qualiter locus Sanctae Mariae de plebe quę vocatur Cellarium, sita est super ripam Ligeris, in possessionem devolutus sit Sancti Salvatoris rothonensis circa annum milesimum post incarnationem Domini. Fuit quidam princeps Alfridus nomine, qui supradictam plebem possidebat hereditario jure. Hic non imparem sibi accipiens uxorem, totam terram quę inter duos montes est, videlicet ubi habetur ipsa aecclesia Sanctę Marię, cum aliis honoribus illi uxori in dotem dedit. Haec, post decessum prelibati principis, a filio ejusdem, itidem Alfrido nomine, altero principi Bilico nomine cum prefata dote in matrimonio jungitur. Quo iterum migrante, Bernardus, ejus filius, totum honorem patris sui Bilici obtinens, matrem cum dote sua, quoat[3] vixit, nobiliter rexit. Sed eo iterum mortuo, mater ejus nolens amplius laqueis seculi irretiri, supradictam aecclesiam cum terra quam habebat propriam et exclusa Constancii censum Sancto Salvatori per consensum filiorum suorum, Alfridi videlicet atque Gestini, contradidit. Quo facto, monasterium Sanctę Mariae andegavensis expetens, sanctimoniali in-

[1] Hic et infra vox *signum* sic depingitur in chartulario : *S.*

[2] Hic falso inscribitur *ann.* MXL.

[3] *Quoad.*

duta est habitu. Tum demum jam ab incarnatione Domini millesimo .L.mo anno, Odricus, Simonis filius, sepedictam terram ab Alfrido loco sui consobrini Bernardi recuperans, monasterium Sancte Mariae et vineam supradictę matris Alfridi, locum quoque unius hortuli tantummodo monachis Sancti Salvatoris tradidit, retenta tota terra quam ipsa inclita mulier monachis Sancti Salvatoris dederat. Pro hoc quoque tantillo ab abate rothonensi recepit accipitrem .L. solidis emptum. Secundo dehinc anno, in foro namnetensi recipiens iterum ab abate rothonensi Perenesio et suis monachis qui presentes aderant, videlicet Gradlon, Sauso, Euuen, Rotdalt, Judicalis[1], partem beneficii loci Sancti Salvatoris rothonensis, id est, orationum et elemosinarum, equum quoque valentem .L. solidos, reddidit illis totam terram quę fuerat Odeline, quam et ipsa primitus Sancto Salvatori dederat. Haec donatio firmata est ante monasterium Sancti Petri, in festivitate Sanctorum Donatiani et Rogatiani, ita ut nullum deinceps inde repetat debitum vel servitium, nec ipse nec minister ejus; sed sic libera Sancto Salvatori et suis monachis in elemosina pro anima illius et pro animabus uxoris et filiorum et filiarum ipsius. Testes qui haec viderunt et audierunt hi sunt, scilicet, domnus Alfridus et Guethenocus filius ejus, de quorum casamento haec donacio erat, qui et manus suas manibus Odrici et filii ejus Budici superposuerunt, et quicquid ad se de eadem terra pertinebat Sancto Salvatori, pro animabus suis, in elemosina perpetua, obtulerunt; deinde Vuillelmus, archidiaconus; Alveus, itidem archidiaconus; Rainaldus, filius Judicalis; Guinebertus, prepositus; Briendus, presbyter; Goscelinus de Marz; Hedelfret.

[1] Legitur in chartulario : *Grad. Rotd. Judical.*

(Fol. 147 v°.)

CCCIV.

De concordia inter abbatem Cavallonum et Budicum comitem.

Ann. inter 1038 et 1041.

Ch. CCCCXIIII.

De concordia inter Cauallonem et Budicum comitem.

Postquam foeda traditione Judicael peremptus est, Budicus ejus filius, etsi nonnullo labore, paterni honoris adeptus apicem. At inprimis ita ferociter se habuit, ut homines Sancti Salvatoris intolerabilibus consuetudinibus affligens, multi eorum paterna desererent jura. Pro qua re sepius precibus a sanctissimo abbate Catuallono deprecatus, videlicet, ut homines Sancti Salvatoris ab omni injusto jugo liberos, ut decebat, relinqueret; et ipse sanctus inde non multum proficeret. Contigit ut piissimus comes Alanus [Rebre[1]] quadam vice Budicum comitem cum abbate C. pro hac re interpellaret, quorum interventu Budicus comes convictus demum libentissime annuit quod prius diu facere distulerat. Sic ergo eos postea, pro anima patris sui et sua sueque conjugis Hadouis et pro animabus duorum filiorum suorum, Mathathiae videlicet et Mathiae, ab omni injusto jugo absolvit, ut nulli homini deinceps nec sibi nec alii aliquam rendam redderent preter ad abbatem Sancti Salvatoris monachosque ejus. Et ut memoria hujus donationis apud namnetensem civitatem jugiter permaneret, sanctissimus abbas Cavallonus librum[2] unum Budico comiti tradidit, videlicet Haimonem minorem, ut in capella comitis obtestificationem hujus rei jugiter haberetur. De hac re testis est ipse comes Budicus, Gaulterius episcopus, Hogonnanus, Cauuallonus, abbas; Harscoit de Sancta Cruce, Drongualoius de Migron, Drongualoius Taurus, Judicael Vetulus, Gleuguethenus, Berneius, Daniel, Butgual, vicarius; Euuenus, prepositus, et alii quam plures.

[1] Interscriptum est sæculo XVI° cognomen istud.

[2] Legendum *liberum*.

CCCV.

(Fol. 148 r°.)

Obedientia de Enesmur.

Ann. circiter 931.

Ch. ccccxv.

De Enesmur.

Ad utilitatem tam presentium quam posterorum, litteris mandare placuit, ut memoriter possit teneri, qualiter Juhel Berenger[1], consul, nutu Dei a quo cuncta bona procedunt correptus, pro salute animę suae suorumque filiorum necnon ut sibi cuncta prospere succederent, tradidit Sancto Salvatori suisque monachis in perpetuum insulam quandam parvam in Brintanniam, quae nuncupatur Enesmur, liberam et sine alicujus viventis calumnia, nichil sibi nec alicui mortalium reservans, sicuti ipse eam libere possidebat. Quadam vice, dum ex more supradictus comes cum obtimatibus tocius Britanniae in plebe quę vocatur Lanmurmeler curiam suam teneret, et de communi utilitate sui regni cum ipsis tractaret, legati comitis Andegavorum, viri illustrissimi a suo comite publica legacione transmissi, plurima donaria secum deferentes, ad eum venerunt. In quorum adventu nobilissimus comes plurimum gavisus, accuratissime illos recepit, et ad hospicium duci precepit. Tristabatur tamen admodum quod in adventu tantorum virorum vinum non habebat, quamquam medonem et cervisam habundantissime haberet, nec in tota terra reperiri poterat. Quid faceret, quo se verteret, nesciebat. Tandem in se reversus, ad salubre refugium confugit, nomen Salvatoris toto corde invocans, ut sui misereretur oravit, et de suo illius locum honorare spopondit. Cumque haec sepe et sepius repeteret, et nomen Salvatoris acclamaret, divina Providencia nuntiacum (*sic*) est sibi a quodam rustico, in portu illius supradicte insule quoddam vas mire magnitudinis, vini meri plenum, esse inventum, quod vulgo tonna noncupatur. Quod comes audiens, admodum gaudens, simulque Dei clemenciam tacite considerans, equos sibi preparari jussit. Sed, priusquam ascenderet, cujus esset illa insula ubi Dominus tantum benefi-

[1] In linea legitur *Beregen;* manu vero eadem interscribitur *Beranger.*

cium sibi prestiterat, requisivit. Cui dictum est a quodam suo dapifero quod sui juris esset propria. At ille, cirotecam dextere manus extrahens, dedit illam insulam, sicut eam possidebat, Sancto Salvatori suisque servientibus in perpetuum, sicuti superius dictum est, coram multis nobilibus, et ipsius terrae qui[1] donum firmavit, et basilicam in ipsa insula, sine alicujus viventis calumnia, fabricari jussit, et cimiterium ipse baculo, faventibus clericis et laicis, mensuravit. Hoc factum est in plebe quę vocatur Lanmurmeler, coram multis nobilibus, anno ab incarnacione Domini octingentesimo quarto[2], luna .XIV., indict. .III., epacta .XI. Cujus rei testes sunt ipse comes qui donum dedit; et episcopus prefatus, qui confirmavit, testis; Menki, vicecomes, testis; Alfredus Bluch, testis; Holedrus, testis; Hili, vicecomes, testis; Herveus Crassa Vaca, testis; et plures alii : Ritcandus, abbas, testis, qui donum accepit; Liosoc, monachus, testis; Rainaldus Kendlama, monachus, testis; et de laicis : Stephanus, testis; Gurian, testis; Willelmus, testis, et alii complures.

(Fol. 149 r°.)

CCCVI.

Obedientia de Rupe.

27 mart. ann. 1063.

Ch. CCCCXVI.

De Rupe[4].

Haec cartula presens indicat pactum quod Bernardus, Simonis filius, com[3] monachis Sancti Salvatoris hujusmodi habuit : decimas videlicet tocius suę possessionis, quicquid sibi proprie specialiterve pertinet, frumenti scilicet, vini, salis, piscis, telonei et navigii, et unius navis censum et stagnum piscationis, deinde aecclesiam construendam cui quoque conveniant, et de burgo et de castello quaeque debita ubi presbyter Sancti Salvatoris, et pro ipsius animae conjugisque suae parentumque suorum redemptione, in perpetuo Deo

[1] Delenda est, ni fallor, vox *qui*.

[2] Falso hic inscribitur *ann.* DCCCIV. (Vid. D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 344.)

[3] Sic in chartulario.

[4] « Nota que N^e-D^me de la Roche-Bernard « est membre dependant et adjoint de Pem- « bech. » (Adnotatio margini, sæculo XVI°, adscripta.)

sacrificaverit. Hoc facto .VI. kal. april., anni ab incarnatione Domini mille .LX. tres. Hujus rei testes : Bernardus, miles, qui hoc beneficium dedit; Tresloenus, Guarnerius, Sancti Salvatoris monachi, qui istam dacionem acceperunt; presbyteri duo [1] : Aluret, Judelis atque Walterius; laici : Jestinus Boz, Gronuhel, Normannus, Gradelonus, Gureden, Alui, Daniel, Helgomarcus, Helmarcus atque boni complures. Haec facta sunt ante aecclesiam Sancti Petri in Nuilac.

CCCVII.

(Fol. 149 v°.)

Item de Rupe [2].

Ann. 1008-1031. — Ch. CCCCXVII. — De Rupe. a.

Haec carta manifestat memoriaeque commendat qualiter Riuallon, filius Bernardi, cum inimicis qui patrem suum peremerant dimicavit, illisque interemptis, ipse pariter interiit. Quo mortuo, Simon, frater ejus, cum consilio amicorum fideliumque suorum, dedit pro redemptione animę fratris sui, in elemosina aeterna Sancto Salvatori et monachis in Rotono monasterio Deo famulantibus, villam vocabulo Camarel, circumcinctam ex parte una rivulo, et ex altera fossatico, cum omnibus apendiciis suis et reditibus, omnia super omnia preter decimam quae jure redditur aecclesiae Sancti Gaudentii; et haec villula sita est in plebe Gauele, super Visnoniae flumen. Haec firmitatis cartula super predictam constat terram scripta .IIII. idus septemb., tempore Rotberti Francorum regis, Alan duce dominante in Brintanniam, Judicale episcopo in Venetis civitate, quae, ut stabilis inviolataque permaneat, hos nominatim idoneos subintroducimus testes : Simon, qui hanc donationem ab omni calumpnia et repeticione liberam dedit, testis; Ricart, testis; Hervi, testis; Tredohen, testis; Tutuual, testis; Lanbert, testis; Israel, monachus, testis; Anau, testis. Avete, plaudite, et ego, Odo, testificor, qui recensui.

[1] Legendum *tres*.

[2] Cf. D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 373.

(Fol. 149 v°.)

CCCVIII.

Ann. 1066-1075.

Ch. ccccxviii.

Notum sit omnibus hanc cartam legentibus quod Helgomarcus et uxor sua nomine Bona concesserint Domino Deo Salvatori fidelium, quando acceperunt societatem et fraternitatem cum abbate Almodo et tota congregacione ejusdem Sancti Salvatoris, omnia quae tunc habebant vel adquisituri erant, sive immobilibus rebus sive in terris aut vineis necnon pratis atque domibus, et insuper de loco Sancti Salvatoris heredem suum fecerunt de omni sua re post mortem suam. Promiserunt autem Deo et predicto abbati et monachis ejus quod neuter illorum, post mortem alterius, conjugio alicui se sociaret. Predictus vero Helgomarcus, qui fuerat ante serviens monachorum de salinagio et vinagio navium, timens, si amplius hoc servicium faceret, ne Sanctum Salvatorem et ejus monachos offenderet, per illud rogavit abbatem supradictum et cunctos qui aderant monachos ut gratia illorum amplius non quererent super eum quod de ministerio hoc intromitterent se ulterius. Cujus peticioni assensum prebentes monachi, constrinxerunt tamen eum per fraternitatem quam cum eis acceperat ut illud exerceret fideliter donec vel ipsi proprium in eo ponerent servitorem, vel alium ad hoc idoneum eligerent ministrum. Vt autem monachi hanc quam descripsimus conventionem rætam et immobilem in perpetuum retinerent, legales testes ad illam audiendam et coroborandam adhibuerunt; et quos hic subcribere (*sic*) dignum duximus, sunt itaque hi : abbas Almodus, testis; Bili, prior, testis; et insuper totus conventus Sancti Salvatoris : Hervius, presbyter, et Evenus, frater ejus, testes; Riuallonus Pichar, testis; Arcoidus, major, testis; Alveus, pistor, testis; Hervius, filius Tethbaldus, testis. Factum est autem in pleno capitulo Sancti Salvatoris, in tempore Hoeli comitis et Mengisi venetensis episcopi[1].

[1] Præsul iste Menguy, comitis Josselini Porhoetensis filius, concilio burdigalensi anno 1068 præsens aderat. (V. D. Marten. *Thes. anecd.* IV, 93.)

CCCIX.

(Fol. 150 r°.)

Concordia inter monachos Sancti Salvatoris et Sancti Florentii.

Ann. 1081-1082. — Ch. CCCCXIX.

Haec est memoria et lis et judicium et concordia quae omnia facta sunt inter monachos Sancti Salvatoris rotonensis et Sancti Florentii in Exuldunensi concilio, ante Radulfum Turonensium archiepiscopum, precepto domni Amati sanctae romanae aecclesiae legati, quod Mainus secum monachus fuerat et omnia sua eis concesserat. Alii vero monachi, videlicet Sancti Salvatoris, dicebant quod ipse Mainus, antequam monachus fuisset, eis post mortem suam omnia sua concesserat, hoc quoque uxor ejus et filius concesserunt, vnde testes habuerunt. Nunc enarrabimus judicium quod fecit domnus Radulfus Turonensium archiepiscopus. Inter eos judicavit ut illi q̄ui testes habuerunt legem apparentem facerent, unus quorum testium qui hoc vidit apparatus fuit facere legem sicut judicata fuit. Sed archiepiscopus, qui concordiam inter eos desiderabat, rogavit monachos Sancti Salvatoris ut omnia per medium inter eos dividerent, videlicet, prata, vineas et terras et domos et omnia alia quę ultra haec erant. Quod concesserunt monachi Sancti Salvatoris, quia archiepiscopus eos rogabat. Hoc modo monachi Sancti Florencii concesserunt : Natalis monachus Sancti Florencii, qui modo est abbas Sancti Nicholai andecavensis, et Girardus et multi alii qui ad placitum utrique precepto Amati legati sanctae romanae aecclesiae venerunt; et hoc judicatum est quod concordia quae ante eum facta est debet semper teneri, et hi sunt testes : domnus Benedictus, abbas Sanctę Crucis de Kemperele, qui post sacratur episcopus urbi namnentensi; Rainaldus, abbas Villa Loen; Guido, abbas Sancti Pauli de Cormere; Baldri, abbas Sancti Petri de Burgolio; Rannulfus, archidiaconus Sancti Mauricii turonensis; Radulfus, namnetensis archidiaconus; Gosbertus, prior Majoris monasterii; Jacobus, monachus; Marbodus, Raginaldus, Dunallon, Albinus, Johannes, Simeon; de rotonensibus monachis : Almodus; Daniel, prior; Bili,

Enoc, Gunterius, Justinus, Rodbertus, Daniel, presbyter; Aldroenus, Redo, Joscelinus, Moises, Gleu, Madocus, Morvanus, archidiaconus.

(Fol. 150 v°.)

CCCX.

De navibus monachorum.

(Fol. 151 r°.)

Ante ann. 1060.

Ch. CCCCXX.

De navibus monachis.

Scedula haec indicat conventionem domni abbatis Perenesii monasterii Sancti Salvatoris unaque monachorum ipsius cum Walterio atque Goscelino nobilibus viris dominisque castellorum Guannache[1] atque Belvedeir[2] et Heirio monasterii; ita enim accidit directam suam navem Pictavis monachi Sancti Salvatoris jamque revertentem insecuti sunt supradicti nobiles viri captamque omnino diripuerunt. Penitentiaque deinde ducti, pro reatu suo omnia benigne duobus monachis ipsius monasterii reddiderunt, Merkiono atque Vualterio. Ut vero conjungi orationibus omnium fratrum mererentur, perpetuę Sancto Salvatori monachisque ejus duas naves liberas ab omni redditu vel censu concederunt in omni potestate sua, tam ipsi quam conjuges et filii eorum progeniesque in sempiternum. Hanc conventionem roboraverunt etiam his testibus : ipse Walterius, testis, atque Goscelinus; Petrus, Goscelini filius, testis; Willelmus, monachus Sancti Jovini, testis; Hermenfredus, monachus Sancti Martini, testis; Gauslinus, de Paludel, testis; Aicardus, testis, ex Herio monasterio, testis; Haimericus, filius ejus, testis; Albericus de Guannach[3], testis; Boso de Belvedeir, testis; Alboinus, testis, Ernaldi filius, testis; Beringarius, filius Walterii, testis; Haimericus, seneschal, testis; Gobin, testis; Hato, prepositus; Monz, testis.

[1] «Guernache.» (Adnotatio margini, sæculo XVI, apposita.)

[2] Vulgo *Beauvoir*.

[3] In chartulario *Guannach*.

CCCXI.

(Fol. 151 r°.)

Item de navibus.

Ann. circiter 1060.

Ch. ccccxxi.

Hae litere indicant atque ad memoriam reducent conventionem quem[1] domnus Walterius atque Joscelinus fecerunt pro captione navis Sancti Salvatoris, quem ipse Walter accepit. Postea namque penituit eum eam capere, atque per Domini gratia conpunctus, veniam inde quesivit, spondens ut posset pecunia redditurus. Tunc dederunt, Walter videlicet et Josselinus, omne debitum de duabus navibus Sancto Salvatori ex Belveder : .XII. solidos, si ibi emunt ex Erio monasterio; similiter terciam partem quod eis pertinebat; si ex Pictavi veniunt, omne debitum ex duabus navibus, propter Dei amorem; et hanc donationem dant Deo et Sancto Salvatori usque in sempiternum ipsi et uxores eorum et filii eorum et omnis progenies eorum. Walterius, qui accepit, testis; Goscelin, testis; Petrus, filius ejus, testis et monachus, testis; Budic, testis, et socius ejus Petrus, testis; Achardus, testis; Emerius, filius ejus, testis; Alberi, testis; Boso, testis; Alboin, testis; Beringer, testis; Gobin, testis; Daniel, testis; Hato, prepositus, testis; Stephanus, decanus, testis; Rannulfus, testis, filius Achart; Willelmus, monachus Sancti Jovini; Ermenfridus, monachus Sancti Martini; Beringer, monachus Sancti Jovini; Vnbert et Geralt, monachi Sancti Petri, testes[2]; Daniel et Joffredus, filius ejus, testes, et Mariae[3] uxor ejus, [4]acceperunt, Sancti Salvatoris testes.

[1] *Conventionem quam.*

[2] Hic et infra voces *testis* vel *testes* sic delineantur : *t̃*.

[3] Legendum *Maria.*

[4] Addendum *qui.*

(Fol. 151 v°.)

CCCXII.

De Sancta Maria Machecol.

6 jul. anu. 1055.

Ch. CCCCXXII.

De Machecol Sancte Marie.

Hae litere conservant memoriaeque commendant omnibus legentibus eas, quomodo Harscuit nobilissimus vir, filius videlicet Jestini, dedit Sancto Salvatori rothonensi et suis monachis aecclesias duas in honore sanctae Mariae et sancti Johannis constructas, sitas ante opidum Sanctę Crucis cum cimiterio sibi diviso, faventibus Menvili presbytero atque Gausfrido, qui eas ante tenuerant, cum una borderia et cum quarta parte jugeris vineae, cum prato, molendino, et cum tercia parte Chamariae, ita ut exinde liberam potestatem habeant ad faciendum quicquid voluerint, nulla sibi consuetudine reservata. Hanc enim elemosinam egit pro redemptione antecessorum suorum, patris videlicet et matris, et maxime pro absolutione suorum peccatorum et Ulgardis conjugis fideliumque suorum, et pro incolumitate sui et filiorum filiarumque, et pro stabilitate sui honoris. Preterea ipse vir deprecatus est abbatem Perenesium cui hanc donationem delegavit uti pro Dei amore locum maxime Sancte Mariae studeret amare, et tales inibi fratres mittere qui Dei timorem habeant, locumque pro ut posse aedificent. Denique hanc conventionem ab abbate et fratribus rothonensibus requisivit, ut si ipse[1] aut ejus successoribus quandoque visum fuerit, locum jam dictum sic exaltatum et ampliatum divitiis et honoribus, ita ut regulariter per se possit ferre abbatem, uti ipse abbas qui tunc advixerit, communi consilio fratrum suorum, ex suis eligat qui dignus sit, et perficiat ibi abbatem; quod et impetravit, tali tenore ut dum sibi abbates successerint, semper ex congregatione rothonensi aut consilio eorum sint electi. Quod si abbas perpenderit quod haec conventio antequam debeat inquiri a domino loci illius perquiratur, et si[2] ejus peticionibus noluerit adquiescere, ita inter eos est diffinitum ut ad regulam sancti Benedicti recurratur,

[1] *Ipsi.* — [2] Scripta est vox ista *si* tempore multo recentiore ac charta ipsa.

et secundum ejus juditium eorum contentio finiatur. Acta est haec donatio feria quinta, in eodem loco Sanctę Mariae, pridie nonas julii, luna .VIII., anno ab incarnatione Domini millesimo quinquagesimo quinto; ipse Harscuit, qui dedit et firmare rogavit, testis; Jestinus, filius, testis; Uruuoit et Halarius et Aldroin, filii ipsius, testes; Menvili, presbyter, testis; Gauffridus, testis; Hamon, filius Aldroin, testis; Main, filius Catuuadalard, testis; Ledevin, testis; Renalt, testis; Ducines, testis; Perenesius, abbas, qui suscepit, testis; Sausoyarnus, monachus, testis; Glemonocus, monachus, testis; Bili, monachus, testis; Iresloenus, monachus, testis; Rodercus, monachus, testis; Hervi, presbyter, monachus; Vuid, testis, Osmundus, testis, novitii.

CCCXIII.

(Fol. 152 r°.)

De Sancta Maria Fruzai.

Ann. 1100.

Ch. CCCCXXIII.

Fruzai.

Notum sit tam presentibus quam futuris quod Hurvodius, clericus, Rivalloni presbyteri filius, se ipsum in monachum obtulit Deo in manu Justini abbatis, ut quicquid hereditatis habebat in plebe quę vocatur Fruzai, illud scilicet quod in manu et in sua potestate ad presens habebat, tam de aecclesia Beati Petri quam de terris, et quicquid in futurum adquirere poterit, injuste enim sua quedam a Fredorio suo domino et a cęteris auferebantur, necnon quicquid hereditario jure sibi competebat in pago qui vocatur Chialvahe [1], scilicet de aecclesia et de vineis et de terris et de viridario et de molendino, et quod sibi congruit in plebe quae vocatur Artum, scilicet aecclesias duas et terram et pomaria, ita quod nichil sibi nec alicui mortalium retinuit sicuti ipse libere possidebat, dedit Sancto Salvatori suisque servientibus spontanea voluntate, et in perpetuum concessit. Cui clerico monachi talem habuere conventionem, scilicet quod de ipsum [2] presbyterum facerent ad hoc ut feuium suum integre ad opus ipso-

[1] Nunc Chauvay in pago namnetico.

[2] Legendum, ni fallor, *de ipso*.

rum, quandiu illis placeret, deserviret, et quicquid inde adquirere posset ilico monachis daret, et ipse cum eis communiter viveret, et ad libitum et ad ammonitionem ipsorum monachicum habitum acciperet. Hoc in plenario Sancti Salvatoris capitulo actum fuit, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo, luna .IIII.ª, Mathia comite namneticam urbem possidente, Benedicto episcopatum obtinente; testes cujus rei : Justinus, abbas, qui donum recepit, et Glemarhocus abbas Sanctę Mariae de Machicol, et Herveus quidam novicius, monachus, et Walterius, prior, et insuper tota congregatio; testis ętiam fuit ille Hurvodius qui hoc donum dedit et hanc cartam inde ex parte composuit.

(Fol. 152 v°.)

CCCXIV.

De Fruzai.

Ann. 1100.

Ch. CCCCXXIIII.

De Fruzai.

Ad utilitatem tam presentium quam posterorum litteris mandare libuit, ut memoriter possit teneri, qualiter Daniel, Hethloni filius, per divinam misericordiam se ipsum in monachum, in manu Justini abbatis, ad serviendum viventi Deo, in presencia nonnullorum proborum virorum, obtulit; et insuper quicquid hereditatis habebat in aecclesia Beati Petri apostoli, que est sita in plebe quae vocatur Fruzai, necnon medietatem cujusdam villae quae vocatur villae Simonis, liberam et solutam, sine calumpnia alicujus viventis, Sancto Salvatori suisque monachis in aelemosina sempiterna tribuit et concessit. Hoc factum est in eadem plebe, in domo monachorum, ante presentiam Fredorii qui illius terrae erat dominus, qui, ut hoc donum libenter concederet, a monachis centum solidos habuit; quod et fecit coram multis nobilibus nomina quorum subter scribentur, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo, Mathia civitatem namneticam obtinente, et Benedicto ejusdem civitatis episcopatum gubernante, et Radulfo atque Roberto archidiaconatum administrantibus et hoc donum annuentibus. Hujus rei testes sunt : Justinus, abbas Sancti

Salvatoris, qui clericum vice omnium monachorum in monachum suscepit; Paganus, monachus, Restoi filius, testis; Helogonus, monachus, qui obedienciam illam regebat, testis; Jacob, monachus, qui cum eo erat, testis; Walterius hierosolimitanus, monachus, qui hoc scripsit, testis; et de laicis in primis : Fredorius, illius terrae dominus, qui concessit donum et firmavit, testis; Gaufridus, Groheli filius, testis; Cathuallonus, Morini filius, testis; Riuallonus, frater ejus, testis; Daniel, vicarius, testis; Thomas, Fredorii cliens, testis; Safredus, testis; Barbotin, decimator, testis; Eudonus, Roderci filius, testis; Guerrivus, presbyter, cum quo ille juvenis erat, qui ut hanc conventionem annueret et juvenem dimitteret liberum, nam fide sua cum illo erat, .xxx. a monachis solidos habuit, testis; de nostris hominibus : Paganus, karrarius, testis; Ogerius, meditarius, testis; Justum, ferrarius, testis; Hurvodius, Riualloni filius, cognatus illius supradicti Danielis, hoc donum concedit, et inde est testis. Placuit etiam hic describere qualiter ipse Fredorius, Fruzai dominus, consuetudines et rendas de feuio supradicti Daniel Sancto Salvatori concessit, quae sibi competebant, et donum quod Hurvodius Riualloni filius dederat qualiter annuit, ipse enim Fredorius monachis nichil horum antea concesserat. Accidit quadam vice quod Justinus, Sancti Salvatoris abbas, ad plebem quae vocatur Fruzai perrexit, et monachum qui in ipsa obedientia erat cum ipso prefato Fredorio rixantem repperit, qui, sciscitatus rem, invenit quod ipse miles a monacho consuetudines feuii Daniel exigebat, et insuper calumniabatur quod abbas feuium sui hominis, videlicet Hurvodii, sine sua licentia acceperat. Quod ut cognovit, militem sedavit et cum humilitate ab ipso requisivit ut utrumque idem consuetudines feuii Daniel et Hurvodii donationem et quicquid consuetudinis habebat in hoc quod ipse Hurvodius dederat Sancto Salvatori concederet; quod, rogatu et ammonitione multorum proborum virorum qui ibi aderant, nomina quorum subter scribentur, in plenaria parroechia, in natali apostolorum Simonis et Judę, annuit, et in perpetuum, sine spe repetendi, concessit; quod donum super altare Sanctę Mariae, cum libro, astanti-

bus multis, propria manu posuit, et equum unum obtimum ob hoc ab abbate et a monachis habuit. Hujus rei testes sunt : Fredorius ipse, qui donum concessit; Gelduinus, frater ejus, testis; Juthel Degol, testis; Eudo, filius Kadoci, testis; Daniel, prepositus, testis; Thomas, ejus cliens, testis; Walterius, filius Wallui, testis; Guerri, presbyter, testis; Paganus, carpentarius, testis; Justinus, abbas, testis; Daniel, monachus, testis; Paganus, monachus, testis; Walterius, monachus, testis; Fredorius, monachus, testis; anno ab incarnatione Domini .ī.c^mo.

(Fol. 154 r°.)

CCCXV.

De Fruzai[1].

Ann. ante 1047.

Ch. CCCCXXV.

De Fruzai.

Haec carta indicat atque conservat qualiter Droaloi, filius Fredur, de castello Migron, adiit rotonense monasterium, orationis causa, adducens secum uxorem suam nomine Oregun, et duos filios, scilicet Riuallonum et Helugonum, ibique se commendans orationibus sanctorum abbatisque Catuualloni et monachorum ibi Deo servientium, dedit Sancto Salvatori et suis monachis, in elemosina sempiterna, monasterium Sanctae Mariae, in plebe quę vocatur Fruszai, cum omni cimiterio quod est usque ad parietem aecclesiae Sancti Petri et usque ad viam quę venit de castello et usque ad fossatum quod est ad solis occasum, et hoc cum omni debito et consuetudinibus, solide et ex integro, cum omni terra ipsi aecclesię subjecta. Dedit preterea Sancto Salvatori de duabus partibus terciam partem tocius decime, videlicet annone, pullorum, vitulorum, porcellorum, agnorum, lini canabique et sepulturae aecclesiae Sancti Petri et de tribus festivitatibus anni, scilicet Natalis Domini, Pasche et festivitatis Sancti Petri; dedit et pratum bonum, ut est divisum. De fratribus preterea qui in ipsa plebe sunt, habebunt presbyteri sepulturam suam, sicut et de aliis. De illis quos adduxerint de aliis

[1] Cf. D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 391.

parroechiis et de omnibus hominibus extraneis; et de carruca monachorum nulli homini dabitur nisi Sancto Salvatori et Sanctae Marię; et de tribus festivitatibus sanctae Mariae non cantabitur missa in aecclesia Sancti Petri usquequo sint cantate in loco Sanctae Mariae. Similiter et in festivitatibus sancti Petri non cantetur missa in loco Sanctae Mariae usquequo sint cantate in aecclesia Sancti Petri. Denique constitutum ab abbate Catuuallono ut corpora fratrum Sancti Salvatoris ultra Ligerim manentium, quia Rotono non possint deferri, in ipso cimiterio sepeliantur, sepulturam quorum monachi ibidem Deo famulantes recipiant. Hujus vero donationis testes hi sunt : Droaloi, qui dedit scribereque rogavit, testis; Oregun, uxor ejus, testis; filii ipsorum, Riuallon atque Helogon, testes; Nominoe, testis, qui etiam partem monasterii cimiteriique terciam, pro salute sua et uxoris filiique sui Iscummarc, dedit, quam ab eodem vicecomite tenebat. Obtulit etiam ipse Nominoe partem decime vini totam, quam jure hereditario possidebat, necnon medietatem annone sibi pertinentis et pullorum, vitulorum, porcellorum, agnorum, lini canabique. Sausoiarnus, monachus, testis, cujus oratione monitioneque sunt hec acta; Catuallonus, testis; Perenesius, testis; Evenus, testis; Guithenocus, testis; Radulfus, presbyter, testis; Glemarrocus, testis; Ursus, testis; Ihoiarnus, testis; Rume, testis.

CCCXVI.

(Fol. 154 v°.)

Ann. circiter 1070.

Ch. CCCCXXVI.

De Fruzai.

Sciendum reor tam absentibus quam a presentibus quod Paganus, Droaloi filius, morbo coactus accerrimo, recognoscens inter ceteras iniquitates rapinam quam monachis Sancti Salvatoris fecerat, petivit indulgenciam, et petendo omnia eis que sui antecessores dederant absque calumpnia reddidit. Nominatim autem et in hoc loco ponitur decima quarterii terrae ubi situm est opidum quam injustę illis abstulerat; decimam quoque molendini stagni castelli et piscium reddidit; hoc etiam prius a suis prioribus factum retractatum est, in

hoc pactum, scilicet ut ipsi monachi habeant burgenses quatuor, quos potius elegerent in burgo Sanctae Mariae, immunes tocius servicii et debiti. Eadem libertate fruantur in burgo predicto omnes illi quos monachi non de illa sed de extranea parrochia poterint inibi adducere. Hujus rei testes sunt : Paganus ipse, qui hanc fecit donationem, et sua conjux Propricia et Fredorius et Jarnogonus, nepotes ejus, et Daniel, monachus, qui hoc recepit donum, et Glemarhocus, monachus, et Babin, filius Nominoi, et Eudo, filius Cado, et Raphin, filius Maien, et Rogerius, medietarius; Ludonus, filius Constancii, et Paganus, carpentarius, et Herveus, sutor, et multi alii quorum nomina huic desunt libro.

(Fol. 155 r°.)

CCCXVII.

De Fruzai.

Ann. circiter 1050.

Ch. CCCCXXVII. De Fruzai.

Non longo tempore transacto, isdem Droaloius, vicecomes, iterum veniens Rothonum, pro salute animę obtulit filium suum nomine Judichaelem, ad Deo serviendum in aecclesia Sancti Salvatoris, cum illis donationibus quae in alia carta demonstrantur, annuens tali affirmatione ut nec prepositus nec advocatus nec aliquis minister in omnibus quaecumque dedit quicquam audeat exigere. Tunc etiam dedit ipse agrum quemdam qui vocatur terra Durandi. Duas partes ipse miles vero quidam, nomine Treshoret, dedit; terciam terram autem, quę juxta est, dedit alter miles nomine Rume. Hujus terrae dividit terminum via illa quae ducit ad aecclesiam Sanctae Mariae, veniens a Ligeris flumine, quam etiam ex alia parte rivus parvus terminat, et sic adtingit ad nemus ejusdem Rume vaditque ad viam quae de Monasteriis ad Sanctum Vitalem tendit, et conjungitur terrae illi quae appellatur Plecxicium. Annuente ergo predicto vicecomite, donata est haec terra omnino absoluta et libera. Preterea dedit advocatus Jervithenus Sancto Salvatori agrum situm juxta fontem Sancti Petri, qui fons dividit eum ex una parte usque ad rivum fluentem subtus

illum agrum. Dedit etiam Harscuidus de Reniac aliam terram quae fuerat Riualloni, qui fuit occisus, pro anima sua et uxoris et filiorum suorum Deriani et Tanghi. Dedit iterum vir Deo familiaris Droaloi campum Mamenoc in libertatem sicut et cetera dona. Si quis contradicere huic carte ausus fuerit, ab ipso cui donata sunt anathematizatus sit. Amen.

CCCXVIII.

(Fol. 155 v°.)

De Fruzai.

Circa ann. 1075.

Ch. CCCCXXVIII.

De Fruzai.

Post decessum nobilissimi Droaloi, Gauslinus, filius ejus, cum uxore sua Gauscelina adiit Sancti Salvatoris monasterium eamque sociavit orationibus fratrum, nam antea ipse sociatus erat. Tunc eas decimas de vaccis et aequabus suis donavit. Ille autem dedit quicquid suum erat in terra Sancti Salvatoris de venditoribus et emptoribus extraneis, item de molendinis qui sunt prope castellum decimam dedit et de exclusa quam habet intra Ligerim. Conventio itaque inter abbatem Almodum et Gauslinum facta est talis ut de parrochia Fruszai quicquam de agris vel de vineis concedatur nullis monachis exceptis Sancti Salvatoris; propter hoc enim de pecunia aecclesiae .L. solidos isdem Gauslinus recepit. Deinde quidam laicus, Moises Barbatus, vir bone vitae, dum ad finem propinquaret, desideravit mundum relinquere, et ad sanctam conversationem accedere, isque libenter a monacho Judichaele susceptus est. Ille vero ante mortem suam commendavit ei uxorem cum liberis, totamque terram quam possidebat aecclesiae concessit. Monachus vero Judichael partem terrae .XXX. solidis redemit, quae tradita fuerat in vadimonium Riuallono sacerdoti, statimque idem monachus ad fratrem suum venit, .X. solidos dans ei, ut suo nutu illud donum posset fieri. Tunc etiam Babin, filium Nominoe, illius terrae dominum advocavit, cui .VII. solidos donavit ut hanc conventionem concederet loco Sancti Salvatoris. Retinuit autem ipse Babin sibi, pro consuetudine illius terrae, .XVI. de-

narios singulis annis. Tandem Gauslinus et Babin simul congregati annuerunt voluntariae quod petebat monachus. Ibi vero presentes aderant qui testes sunt perpetui hujus donationis ut non quicquam mortalis sed solis [1] aecclesia Dei possideat hereditatem terrae perpetim. Testes hujus pacti : monachus Judichael; Groheb, filius Trehoret; Brient, prepositus; Eder, de Insula.

(Fol. 156 r°.)

CCCXIX.

De Fruzai.

Ann. circiter 1080.

Ch. CCCCXXIX.

De Fruzai.

Predictus vero Gauslinus, propter amorem filii defuncti Balduini, dum adhuc corpus sepeliendum in aecclesia quiesceret, per ammonitionem fratris sui monachi Judicahelis, ad altare accessit superque illud ramum lauri posuit, concedens servis Sancti Salvatoris quicquid proprietatis tenebat in terra Moisi Barbati. Ad hoc audiendum aderant testes : Judicahel, monachus et presbyter; Gurhandus, miles; Gobin, filius Guithenoc; Brient, prepositus, multique alii assistentes sub quorum testimonio inconmutabilis et inviolabilis perhenniter haec donatio permanebit.

(Fol. 156 r°.)

CCCXX.

De Fruzai.

Ann. circiter 1080.

Ch. CCCCXXX.

De Fruzai.

Preterea, Fanzon Judicahel, dum adhuc miles erat, fraterque ejus Mainus, presente domno abbate et domno Gauslino, dederunt terram que sub vineis Glemarhuc sita est, cum debitis consuetudinis. Item quidam alius miles nomine Treshoret, morte propinquante, conpulsus per assensum filii sui Grohel, dedit terram Sancto Salvatori, quae adjacet conjuncta illi quam Judicahel Fancion dedit.

[1] Legendum *sola*.

CCCXXI.

(Fol. 156 v°.)

De episcopatu abbatie [1].

Ann. inter 1008 et 1037.

Ch. ccccxxxv (*sic*).

Ad presentis et futurae
Aetatis indicium,
Judicalis, venetensis
Presul, episcopium
Rotonensis abbatiae
Nunc et in perpetuum
Ut concessit Salvatori
Hoc servat membranulum.
Secularium honores,
Per nonnullos dominos
Aliquando dirivando,
Pertingunt ad infimos;
Sic tamen illorum cuique
Hinc, ut sit servicium,
Atque tollat hinc si placet
Quae juris sunt pauperum.
Huic terrae semper est ve
Qui tot assunt domini.
Ejus cultor comprobatur
Egestate deprimi,
Dum studet placere tantis
Granssantibus dominis,
Illis dando quicquid potest,
Ingratus munusculis;
Ac si quando minus erit
Quod possit tribuere,
Incassum se laborasse
Cognoscet perpropere
Cum uretur ut ingratus
Verbis illusoriis,
Et cum perdet si quid habet
Repertis calumpniis.
Taliter agrestes duri
Sine lege pereunt,
Dum potentes sevientes
Nefas ut fas subeunt.
Equa lance trutinantes
Et jus et injuriam,
Numquam putant claudi fine
Hanc suam potentiam.
Abbatię rothonensi
Nichil horum pervenit;
Ejus cultor numquam potest
Falsa pace decipi,
Nam Salvator est pax ejus,
Pariter et dominus;
Et idcirco nullus vivens
Huic erit noxius.
Abbas solus rothonensis
Necnon ejus monachi
Procuratores existunt
Ac de terra domini,

[1] Opusculum istud pro abbatiæ rotonensis præconio habendum est, numeris adstricto et septem octove pedibus ordinato.

Hinc viventes non rapina
Sed omni justicia,
Salvatori serviendo
Sempèr mente sobria.
Nullus potens, sed nec quisquam
Comes hac abbatia
Aliquod jus reclamare
Arte potest aliqua.
Redonensibus nam ita
Regibus complacuit
Ut hanc sibi vindicarent
Sine fine monachi.
Omnes rendas hujus terrae
Sic tenentes monachi,
Ejus solo presulatu
Nondum erat prediti,
Donec ipsum Judicalis,
Presul Venetensium,
Cum consensu sui cleri,
Dedit in perpetuum.
Hoc Eudo[1] frater Alani[2]
Ut Alanus voluit,
Hadovisque mater horum[3]
Nec minus id petiit.
Diligebant enim omnes
Illud monasterium
Jugiterque ibi fratres
Exorantes Dominum.
Diligebant et abbatem
Catuallonum nimium,
Qui tunc sanctę rotonense
Regebat coenobium.
Et is erat diligendus
Sanctitate nimia
Qua pollebat in hac vita,
Trinitatis gratia.

(Fol. 157 r°.)

CCCXXII.

De Brois qui est in Serent.

Ante ann. 1041.

Ch. ccccxxxvi.

De Bro[is] in ple[be Serent][4].

Quicquid humanae congruit menti retinendum litteris est nempe tradendum, et ob utilitatem igitur posterorum, decrevimus huic cartule inserere qualiter Ratfredus, qui et Mala Manus nuncupabatur, gratia Dei preventus, Sancto Salvatori sibique famulantibus monachis semetipsum necnon et hereditatem propriam, scilicet Brois nuncupatam, in plebe Serent sitam, quę paterno sibi jure contingebat, semota ab omni sua parentela, obtulit in perpetua donatione ut sit

[1] « Comes Penteurie. » (Nota sæculo XVI° interscripta.)

[2] « Rebre. » (*Id.*)

[3] « Filia Richardi ducis Normannie. » (*Id.*)

[4] Adnotationem hanc partim resecuerat chartularii compaginator.

rata et inconvulsa in manu Catuualloni senerissimi abbatis, eo pacto ut nullus suorum audeat supradictam villam quoquo modo repetere, sed quicquid inde facere voluisset, liberam habeat potestatem, cum tota decima, sepultura, gualoir, sicut ipse eo die ab Alano comite videbatur possidere, cum pratis, silvis, aquis aquarumque decursibus, mobilibus et immobilibus. Eadem ergo villa ab oriente cingitur rivulo Botguasuc, a meridie flumine Cles, ab occidente metis petrinis maximis per mediam landam usque ad Sanctum Marcellum, a septemtrione fossatum magnum cum petrinis metis transiens rivulum ante aecclesiam Sancti Marcelli ad publicam viam usque ad vadum Bihan. Haec autem donatio acta est in aecclesia Sancti Salvatoris, astantibus multis nobilibus viris et annuentibus ex genere ipsius prelibati Ratfredi, nomina quorum huic paginę placuit inserere : Mainfinit, testis; Riuualdum, Cham, testes; Gureden, testis; Hervi, testis; Eudon, avunculus ipsius Ratfredi, testis; Daniel, Anaubiart; Archenalt, colonus ipsius villę; abbas Catuallonus, testis; Hocconnanus, prior; Perenesius, Marguehenus, monachi; Herveu de Clut; Halogon; Hervi, presbyter.

CCCXXIII.

(Fol. 157 v°.)

De Broulis in Noyal[1].

Ann. 1019. — Ch. CCCCXXXVII. — De Broulis.

Opere pretium est ad proximorum utilitatem obtima facta vel dicta priscorum virorum reducere ad memoriam, et ea dignis prosequere laudibus; nunc vero interim omittamus cęteros et stilum vertamus ad Maęnkum, quem vocavit divina gratia, et quid pium, quid honestum sanctę contulerit aecclesiae perscrutemus. Denominatus etenim vir, divino nutu provocatus, non surdus auditor Euuangelii ubi ait, Date elemosinam et omnia munda sunt vobis, voluit rem suae proprietatis Sancto concedere Salvatori, quod et fecit; adiit nempe Alanum principem Britanniae, petens ut hereditatem quam ab ipso haberet Sancto tribueret Salvatori. Quod audiens serenissimus princeps, devo-

[1] Sæculo xv° aut forsan xvi° additæ sunt voces *in Noyal*.

tionem viri nimium laudavit et ejus petitionibus libentissime adquievit. Eo die dedit Alanus comes Breulis [in Noyal[1]], Sancto Salvatori, totam atque integram, cum omnibus apendiciis, monente Maenkvm herede, et glebam ex jussione principis deferente super Salvatoris mundi aram, cum decima, sepultura, gualoir, pratis, silvis, aquis, mobilibus et immobilibus. Dividitur vero ea villa ab uno latere publica via, a secundo et tertio maximis fossatis, a quarto fossato veniente iterum ad publicam viam. Acta sunt autem haec, regnante Domino nostro Jhesu Christo, ab incarnatione ipsius anno millesimo .xviiii., Roberto rege monarchiam totius Franciae amministrante, Alano comite Britanniam feliciter obtinente, Judicahel episcopatum veneticae civitatis gerente, Catuuallono abbate abbaticiam[2] strenue et oportunae gubernante.

(Fol. 158 r°.)

CCCXXIV.

Decima de Kenkist.

14 mart. ann. 1091.

Ch. ccccxxxviii

De Kenkrist (*sic*).

Solliciti fuimus huic cartule tradere, ut in perpetuo possit teneri, qualiter Eudonus, qui cognominatus est Jumel, adiit Sancti Salvatoris coenobium, petens a monachis in eodem loco degentibus ut reciperent conjugem suam defunctam; quod et fecerunt, et in cimiterio eam honorifice cum ceteris defunctis humaverunt; deditque ille prefatus, pro salute sue conjugis sueque filiorum filiarumque, de possessione sua Sancto Salvatori sibique servientibus, videlicet duas partes decime de quadam villa quae vocatur Kenkist, et propria manu super ejusdem altare eam obtulit, quod filii ejus libentissime concesserunt. Hoc factum est sub Alano tocius Britanniae consule, Judicaele Aletensium episcopatum regente, Rotberto Rothonensium abbate existente, .ii. idus marci, luna vicesima. Hujus donationis testes sunt : Jarnogonus, bastard; testis; Evenus, Goscelini filius, testis, et Agan frater ejus, testis; Bahalot, filius Evane, testis; Cochon, testis, et alii cumplures.

[1] Adnotatio sæculo xv° vel xvi° interscripta.

[2] *Abbatiam.*

CCCXXV.

(Fol. 158 r°.)

De Hermen.

Ann. circiter 1084.

Ch. CCCCXXXIX.

De Hermen.

Omnibus hoc legentibus sit compertum de quadam lite et de plurimis rebus quas Hermentius admisit contra Sanctum Salvatorem et Sanctam Mariam et abbatem et congregationem Sancti Salvatoris. Venit ad misericordiam et dimisit omnia quae adquisierat, et dedit .IIII. plegias, Justinum, Baldricum, Almericum, Guermelon. De hoc sunt testes : Paganus, Rannulfus, Rainaldus, Daniel, Hato, Jarnogonus, Alanus, Gualterius, Albaldus, Eschivart, Eudonus, Batsamerus, Grafion, Paganus, filius Normant, Glemarhoc, Furet, Guido, filius Bernardi Bodin; insuper monachi qui ad hoc fuerunt : Bili, abbas; Beringerius, monachus Sancti Sergii; Pressel, Guillelmus, Guoranton, Evenus, monachus Sancti Philiberti; Mainus, presbyter; et hoc annuerunt Barbotin, Guefer, Babin, videntibus Botinart, Gobin, Bonetus, eo pacto quod si Hermentius vult esse monachus, accipiant illum cum suis tenacibus rebus.

CCCXXVI.

(Fol. 158 v°.)

Aecclesia Sancti Martini de Balsegiaca.

1 jun. ann. inter 1061 et 1075.

Ch. CCCCXXXIX *bis*.

De Balsegiaca.

Notum sit omnibus legentibus qualiter Rogerius, filius Harduini, tradidit Sancto Salvatori abbatique Almodio, per manus Coruuetheni monachi, in perpetua firmitate, aecclesiam Sancti Martini, sitam in plebe quae nuncupatur Baselgiaca, cum omnibus decimis ad aecclesiam pertinentibus, cum cimiterio, cum altare proprio, cum sedecim porcionibus terrae quae lingua eorum acres nominantur, sine ullo tributo, sine censu ulli homini sub caelo, excepto si ipsi Rogerio contigerit necessitas aliqua mittendi legationem, ipse monachus eam preferat, cum equis et cum impensis ipsius, annuente

Riuuallono domino ipsius de Mille[1] et testante, et Gilleberto filio Malberto qui decimae quamdam partem ipsius tradidit; Tetansfredus, filius Heberti, qui similiter egit, et Humfridus, filius Ansgot, qui suam portionem decimę dedit similiter, et Robertus, filius Milo, qui similiter suam dedit particulam, et Antelmus similiter suam. Et hi omnes societatem suam susceperunt de manu Coruuetheni monachi, jubente Almodo abbate ceterisque fratribus ob hanc donationem; et hi omnes testes defensoresque hujus donationis sunt, cum omnibus infrascriptis : Guarin, filius Ancetil, testis; Radulfus, filius Geraldi, testis; imperante et concedente Roberto comite et Johanne episcopo; testis Rodulfo de Astin. His vero omnibus testantibus et annuentibus, facta est donatio haec, die kalendarum jun.

(Fol. 159 r°.)

CCCXXVII.

De Begonensis.

Ann. ante 1052.

Ch. CCCCXL.

Glevian, Beconensis princeps, aecclesiam Sanctae Mariae cum dimidia parte decimarum ejusdem parrochiae predictę, cum pratis terrisque eidem loco convenientibus, concessit Sausoarno Sancti Salvatoris monacho, qui in abbatis sui missus obedienciam tunc in ea prenominati militis vicinitate habitabat. Deinde ejusdem monitu monachi, sed, quod verius est, divino permotus instinctu, ipso veniente festivis diebus Natalis Domini in monasterium Sancti Salvatoris, sicut mos est, gratia orandi, ibidemque supplicans in fratrum societate particeps effici, quaeque prius monacho concesserat tunc ante abbatis tociusque conventus presenciam ea devote firmavit, quod cum abbate fratribusque denegantibus, velut consilium sine testibus inbecille[2], Antistes Nampnetis Aerardus, qui forte in Rotonis monasterio tunc presens habebatur, ad id firmandum mox advocatur.

[1] *De* atque *mille* conjunctim scribuntur in chartulario. Nonne *Mille* nomen loci cujusdam?

[2] Nonnulla chartæ istius ap. D. Mor. omissa. (Cf. *Act. Brit.* t. I, col. 408.)

Qui, cum haec sibi ita dictata sunt, benigne annuit, conlaudans votum benefactoris. Inde in capitulum pariter convenitur; ergo predictus miles, coram presule atque abbate et cunctis fratribus compluribusque insuper obtimatibus, prescriptum monasteriolum cum suis, ut dictum est, necessariis, super textum Euuangelicum sua propria manu in perpetuo consecravit Domino Salvatori, in suae conjugisque parentumque videlicet animae redemptione; inde accepta ab abbate totoque conventu fraternitate, nec minus presul ea motus gratia sancti Pauli apostoli Romae, cui loco ipse abbas preerat, itidem ei societatem concessit. His expletis, miles ille de capitulo procedens, textum Euuangelii, quod adhuc manu tenebat, super aram Sancti Salvatoris posteris in titulum posuit, dicens quicumque hujus donationis diutius violator extiterit, predo Sancti Salvatoris efficietur. Hujus rei testes idem episcopus Aer.[1], qui sua auctoritate istam rem roboravit seque testem nominari precepit; dehinc abbas Perenesius Sancti Salvatoris atque Judicalis abbas Sancti Meguenni, et Sausoarnus per quem ista cepta sunt, et Almodus compluresque monachi; laici vero : Gleuian isdem, possessor, qui haec donavit; Judicalis suus commilito, Bernariusque telonarius nampnetensis.

CCCXXVIII.

(Fol. 159 v°.)

Item de Roca.

Haec carta indicat atque conservat omnibus ea legentibus qualiter quidam miles nomine Presel Guennedat habitum sancti Benedicti quesivit, et a domno abbate Almodo accepit, deditque, pro redemptione animae suae et pro redemptione animarum parentum suorum, duas villas quarum una vocatur villa Johannis et altera Fundra, annuentibus dominis de quibus ipse tenebat terram suprascriptam, et nichil sibi retinentibus, exceptis duobus solidis semel in anno. Quae donatio facta est in Rupe, coram Bernardo domino ejus-

Ann. 1063-1076.

Ch. CCCCXLI.

Penbe[2].

[1] Supra *Aerardus*. — [2] « Penbe. » (Adnotatio margini, sæculo XVI°, apposita.)

dem Rupis, regnante Hoelo comite Nampnetensium, et Quiriaco gubernante episcopatum nampnetense. De hoc dono teste sunt: Guennedat, Guorreden, Bastart, Eneor, Goheden, abbas Almodus, Gleuhel, Johannes, Gestin.

(Fol. 160 r°.)

CCCXXIX.

Circa ann. 1000.

Ch. CCCCXLIIII.

[1]..... cerneres ejus, cerneres vindictam cui stulte depopulaverat terras; non in lecto ut caeteri languore oppressi pausare volebat, sed in modum frenetici ubi miserabile corpus flectebat voces denique omni horrore plenas ipse miser emittebat, torvoque vultu quaeque aspiciebat. Tandem Dei miseratione respiratus et in se ipsum reversus, voce qua potuit Jhesum est confessus reatumque suum lacrimabiliter protestatus. Dein ejus germanos, Ratfridum scilicet atque Alfridum, caeterosque amicos sibi accersiri mandat. Quibus astantibus amareque ipsius tormenta flentibus, ita exorsus est : Haec michi insperata adversa quae patior evidentissimae scio quia mihi contulit mundi Salvator; ejus nempe sanctissimo loco semper pro viribus contrarius extiti, ut est notum omnibus vobis. Qua de re, fratres et amici, communi consilio decernite, decernentesque consulite quid sancto loco sit solvendum pro animae salute. Cujus mox faventes voto, moti verae cognationis vinculo, villam Liskilli assenserunt; aequo animo haec enim ideo maxime dari decernitur, haec ejus ditioni conceditur, quod jure paterno ab eo possessa absque ullius calumnia sorteque divisa videbatur. Tercio igitur die ejus morbi qua et obiit, ad integrum ab amicis, ipso Juthele orante, datur haec villa fossato undique obtime divisa, pars cujus extrema Avi fluminis rivulo dirimitur, cujus diremptione insulę fiunt perparvae ad Æff flumen usque tendentes. Actum est hoc Gauffredi comitis tempore, cujus gubernaculo tota regebatur Britannia, Judicale in Venetia episcopo. Hujus donationis testes et datores Ratfredus atque Alfridus Jutheli

[1] Hic deest chartularii folium unum, a charta CCCCXLI[a] ad CCCCXLIV[am].

fratres fuerunt; Thetbaldus, abbas, qui hanc donationem suscepit, testis; Catuuallonus, monachus postea abbas, testis; Aldefridus, decanus, testis; Arscuit, testis; Ratfredus de plebe Bruc.

CCCXXX.

De Erginiac et Furnel in Siz.

25 aug. ante ann. 1037. — Ch. CCCCXLV.

Hujus cartulę scriptum in se continet datum haud oblivioni tradendum. Perempto ab ejus hostibus Rotberto Ratfredi filio, Birsic ejus germanus, consilio suorum, Sancti Salvatoris adiit locum qui totius Britannie optinet principatum, poscens abbatem ceterosque seniores quatinus pro fratris anima Christi oraretur clementia, et ut corpus inhumatum in cimiterio humaretur fratrum suorum; et quia grandi supplicatione poposcit quod quęrebat, adipisci meruit. Denique ipse vir idem noluit esse immemor Sacrarum Scripturarum quae pro requiae carorum regi regum jubent offerre sacrificium. Sepulto itaque fratre ejus, tumulationis die, in ęlemosina sempiterna Sancto Salvatori suisque monachis medietatem duarum villarum in plebe Sancti Sixti martiris tradidit, nomina quarum, uti certius firmiusque sciantur ac teneantur, huic scripto annotari putavimus. Una earum Erginiac nuncupatur, altera vero Furnel dicitur. Actum est hoc .VIII. kal. septembr., in Rotono monasterio, piissimo Alano dominante Britanniam, Judicale Venetis episcopo. Hujus assertionis testes hi sunt: Birsic, qui dedit et firmare rogavit et absque ullius hominis calumpnia dedit, ipse testis extitit; filii Alfredi ejus avunculi, scilicet Juthelus, Gueguant, Hedernus, Rodaldus, testes; Guigun, testis; Judicalis, Ratuili filius, testis; Judicalis, Deroci filius, testis.

(Fol. 160 v°.)

CCCXXXI.

Item de Erginiac et Furnel.

Ann. ante 1037.

Ch. CCCCXLVI.

His ita peractis, ipso tempore eodemque anno, Juthelus, jam dicti Birsic consobrinus, causa orationis rotonense petiit coenobium, secum adducens uxorem et filium. Penitudinem nempe gerens super mala quae antea abbatię intulerat, pro quibus etiam excommunicatus fuerat, humili prece commissorum veniam petiit, ac se emendaturum sanctique loci deinceps provisorem omnimodis spopondit. Precibus cujus susceptis, et absolutione ut petebat indulta, cum uxore et filio commisit se orationibus fratrum ibidem Deo famulatum [1]. Ejus vero absolutionis hora, supradictarum villarum mędietates quae restabant non datas isti enim jure hereditario a Tangi videbantur, Catuuallono abbati suisque monachis, ob aeterni regis amorem, contribuit, Domini misericordia providente. Ita gestum est, uti totę et integre villae cum omnibus appenditiis suis redibitionibusque sancto loco ab utrorumque parte sint donatae; ab uno latere Furnel rivulo accingitur, ab altero villae heret Cran [2], fronte quoque una terminatur valle, alia fossatico juncto villae Furnellico licet Erginiac. Donationem hic descripserim, vetulo tamen est inserta cartario; ideoque divisionem silentio trado. Sed quia sancto loco vi auferebatur ab his, quasi dono accipitur dum ab eis relinquitur. Hujus secundę donationis testes quos subintroducimus intellige : Juthelus, qui dedit legaliter, testis; Guegant, Hedernus, Rudaldus, fratres ejus, testes; Birsic, illorum consobrinus, testis; Rembertus, testis; ego quoque Perenesius, hujus scripti rescitator, lętus testis existo.

[1] *Famulantium.* — [2] Apud veteres Gallos vox *cran* silva sonat.

CCCXXXII.

(Fol. 161 r°.)

De Penheriac [1].

Haec carta testatur qualiter Kawaladrat, de Penkeriac, dedit sedecim sulcos vineae Sancto Salvatori et suis monachis per manum Bili abbatis. Hoc testantur multi nobiles qui presentes aderant.

Ann. circiter 1084.

Ch. CCCCXLVII.

CCCXXXIII.

(Fol. 161 r°.)

De Nannetis et de molendinis et de vineis Constantii.

In nomine Dei Patris, ego, Constancius, dono et concedo, annuente Jedear uxore mea, Sancto Salvatori et fratribus meis, pro peccatis meis, partem meam de molendinis Erde aquae et de annona et de piscibus qui de molendinis exeunt et de clibano. Dono similiter partem meam Sancto Salvatori et de vineis et de domibus et de omni possessione mea et de prato et de toto quod habeo; et hoc donum affirmat Hoel comes et Haduis comitissa, Alanus et Mathias et Eudo, filii eorum. Hujus rei sunt testes : Justinus, monachus, qui hoc donum recepit, testis; Wanus, clericus; Inisan, filius Hurvodius; Albalt, filius Merion; Urvoidus, filius Roalloni; Excomarcus, filius Rodaldi; Guerrivus, presbyter; Gradelonus et Bili, filii Bernardi; Merhonus, filius Gorlo; Normant, filius Frogerii; Normant hospes Inisani; Rafridus Durant et filius ejus Judicalis et Bernerius et Gisleme, qui erant vicini Constancii, et Claricia, soror Constancii, et Bernerius.

Ante ann. 1072.

Ch. CCCCXLVIII.

[1] « Pirihac en Guerande. » (Adnotatio margini, sæculo XVI°, apposita.)

(Fol. 161 v°.)

CCCXXXIV.

De villulis que sunt in Broguerec.

Anno... (?)

Ch. CCCCXLIX.

In hoc menbranulo continentur nomina villularum quę apud Brouuerec Sancto Salvatori rotonensis jure debentur :

Cran in plebe Bekamne [Beganne[1]] Senkoko quae continentur .VI. villulis.

In plebe Nuial [Noial[2]] est Breulis.

In Marsin Rancornuc.

In Ploicaduc Rosgal, cum decima Funton Maen [fontem[3]] et teloneo comitis.

Brois in Serent.

In prelibata vero Brouuerec [Broerec[4]] aecclesiae sunt .IIII.or Sancto Salvatori et suis monachis : prima earum constat inter Bekamne et Cadent, nomine Treuuthic [I. e. villa[5]], cum terris sibi adjacentibus, sicuti constat in kartulis; secunda super fluvium Stergavale [Stergaule[6]], in honore sanctę Crucis constructa a Riuuallono monacho strenuissimo viro, cum adjacentibus terris; tercia super fluvium Visnonię, in honore sanctę Mariae [Trehegel[7]] aedificata, nomine Trethilkel [Treheguer[8]], cum subjecta sibi terra.

In Malenzahc habetur terciam partem villae cum cimiterio quae vocatur Sancti Maxæntii, data a Resuc viro prudente, nam aliam terciam partem dedit in Resac, sicuti sibi adjacebat. Ipse supradictus Resuc jure hereditario inter parentes sine calumpnia ulli homini

[1] Nota eadem manu interscripta.

[2] « Noial. » (*Idem.*)

[3] « Fontē. » (*Idem.*)

[4] « Broerec. » (*Idem.*)

[5] Voces istæ scribuntur supra verbum britannicum *treu* (vulgo *trève*). Paulo infra legitur *treuiic*, abreviatio *Treunthic* vocabuli.

[6] « Stergaule. » (Interpositio ut supra.)

[7] Adnotatio supra voces *sanctæ Mariæ* eadem manu apposita.

[8] Hoc vocabulum sæculo XVI supra *Trethilkel* scriptum est.

integre cum omnibus appenditiis sibi pertinentibus hoc donum contulit Sancto Salvatori.

In Resac medietatem Tretgruuc ex dono Trehantoni.

In Tretfuerethuc .VI. partem in eodem Resac.

In Halaer aecclesia, Sancti Johannis nuncupata, sita super ripam Hult [Hot[1]] fluminis; deinde terram nuncupatam Duranti, post Coit Cuth et Mustoir, sicut habentur in kartario antiquo Sancti Salvatoris.

CCCXXXV.

(Fol. 161 *bis* r°.)

De Castelburg.

Notum sit tam presenti quam future congregationi quod Herveus, Hodrici filius, de Castelburg, atque Eurardus, frater ipsius, post decessum suae matris, instinctu Dei et ammonitione Eveni cujusdem nostri monachi, qui tunc temporis ipsam obedientiam tenebat, pro salute animarum sui patris ac matris suorumque et filiorum, necnon ut in presenti omnia prospere sibi succederent, secuti vestigia suorum parentum, sine censu, sine tributo alicujus viventis, dederunt Sancto Salvatori suisque monachis in perpetuum de molendinis de Castelburg, quae sunt sita in fluvio Vicenoniae, et grantruit[2] decimam partem sue partis et foedum[3] Normanni molendarii, unde ipsis unoquoque anno in Nativitate Domini .XII. nummi exiebant, tali modo ut quamdiu ipse prefatus molendinarius ipsos duodecim nummos Sancto Salvatori in Nativitate Domini reddere voluerit, reddat, et foedum habeat; si vero reddere noluerit, foedum Sancto Salvatori, sine alicujus calumpnia, remaneat. Dederunt etiam quoddam pratum quod est situm inter foedum predicte Normanni et publicam viam, et meditatem[4] alterius prati quod est situm ex altera parte ipsius viae quod fuit foedum filiorum Teodoli de Sancto

Ann. 1084.

Ch. CCCCL.

[1] Interscripta est eodem tempore hæc emendata vox. — [2] *Grantavit?* Grantare, *fide promittere.* (Vid. Cang.) — [3] Legendum est *feodum.* — [4] *Medietatem.*

Melanio, eo pacto quod si ipsi filii predicti illius Teodoli medietatem ipsam quesiverint et habere voluerint, ipse Herveus predictus et frater ipsius Evrardus vel medietatem ipsius prati monachis Sancti Salvatoris quietum habere fecerint, vel ad libitum et ad confessionem ipsorum monachorum aliud pro ipsa medietate dederint. Hamon quoque, filius Tetbaldi vicecomitis, cognatus ipsius Hervei predicti, pro salute animarum sui patris ac matris suaeque conjugis et filiorum, necnon pro ipsiusmet salute, sine tributo, libere, dedit medietatem ipsius medietatis supradicti prati Sancto Salvatori suisque monachis, in elemosina sempiterna, suamque partem de supradictis molendinis. Et hoc quoque sit omnibus notum quod ibi fuit statutum et firmatum ne aliquis filiorum istorum supradictorum, propter aliquam injuriam ab aliquo abbate vel ab aliquo monacho Sancti Salvatoris sibi illatam, ulterius audeat nec presumat donum sui patris, licet jam defuncti, invadere nec auferre, quod hactenus facere solebant. Hoc actum est anno ab incarnatione Domini .ī.lxxx.iiii., Alano tocius Britanniae ducatum optinente, Silvestro episcopo urbis Redonum existente, Bili Rotono abbate; et hujus rei hii sunt testes : Herveus et Evrardus, frater ipsius, qui hoc donum dederunt, et Gaufridus, filius ipsius Hervei, qui confirmavit, et mater ejus Hodierna; Euenus, monachus, qui hoc donum recepit, et Mainus, monachus, testes; Rembaldus, presbyter, testis; Normannus, filius Doda, testis; Moruuethenus, filius Enardi, testis; Anschetillus, testis; Normannus, molendinarius, testis; Ansgerius, testis; Guarinus, testis. Ex parte vero Hamonis hii sunt testes : ipse Haimo et filii ejus, qui concesserunt; Hugo dux, dominus ejus, qui concessit; Hamelina, uxor ipsius Hamonis, testis; Costardus, frater ipsius, testis; Herveus, filius Hodricii; Karodocus, testis.

CCCXXXVI[1].

(Fol. 162 r°.)

27 jun. ann. 1144.

Ch. CCCCLI *bis*.

De Moia.

Notandum quod Affredus, filius Marroci de Vilarblez, et sui participes, adierunt Ivonem abbatem rothonensis monasterii, promittentes ecclesiae Sancti Salvatoris se et suam posteritatem singulis annis .x. et .VIII.^to denarios in manu monachi de Moya reddituros, si eos contra Herveum, filium Alani de Syum, juvaret et manuteneret, qui eos quadam injusta querela vehementer urgebat. Autem statuta die, venit ante eumdem abbatem utraque pars, et prolata in medium querela et responsione, cecidit Herveus de querela sua eamque sub testimonio multorum qui aderant refutavit atque dimisit. Quo facto, promissionem suam effectui manciparunt, mittentes in manum jam dicti abbatis et fideliter concedentes, modo quo suprascriptum est, singulis annis .x. et .VIII.^to denarios in manum monachi de Moia reddere. Factum est hoc anno ab incarnatione Domini .M.C.XL.IIII.^to, .V.^to kal. julii, feria secunda[2], luna .XXIII^ma. Hic affuerunt : abbas Ivo et Gaufridus Armel, monachus, et Radulfus poeta, et Hubertus de Ballac, Hervio et Radulfus Paien, homines de Viliarbrez; Alfredus, filius Marroci, et fratres ejus; Armel[3], filius Gefre, et Robertus et Tehel, frater ejus, et Jahan, filius Bili; Bernardus Mimus; Roaut et Riællen, filii Caradoci; item testes : Daniel de Moya et Robertus filius ejus; Judicalis de Platea et Dauro et Cauallen filii ejus.

[1] Absque dubio scripta est charta ista recentius ac priores vel posteriores; ad exitum sæculi XII^i quamprimum referenda est, ni fallor.

[2] Legendum *tertia*.

[3] *Arſmel* in chartulario legitur; forsan *Arremel* vel *Arthmal*.

(Fol. 162 r°.)

CCCXXXVII.

De Sancti Maioci decima.

Ann. circiter 1108.

Ch. CCCCLI *ter.*

Haec carta indicat et conservat ad memoriam posterorum qualiter Rodaldus, filius Haimonis de Guinnon, infirmitate gravissima preoccupatus, qua et mortuus fuit, monachicum habitum ab abbate Sancti Salvatoris rothonensis Gualtero et a monachis ejusdem peciit et accepit, et ob hoc eis medietatem decimę Sancti Maioci, tam pro se quam pro animabus antecessorum suorum, in elemosina perpetua tradidit, quod donum frater ejus Mainfinidus tali tenore concessit ut ipse quoque, si quando sibi Deus animum dederit, cum quanto habuerit in monachum recipiatur. Hujus doni testes sunt: Gualterius abbas et totus conventus monachorum, qui prefatum donum in plenario capitulo susceperunt; hujus etiam rei testis est Gualterius Lahoiacensis; Rivallonus, archidiaconus Sancti Machuti, testis; Macharius, testis; Matheus, filius Aluret, testis; David, presbyter, testis.

(Fol. 162 v°.)

CCCXXXVIII.

Decima Sancti Maioci.

Ann. circiter 1101.

Ch. CCCCLI *quater.*

Ad utilitatem tam presentium quam futurorum, solliciti fuimus describere, ut memoriter possit teneri, qualiter Gualterius Lohoiacensis, Rotaldi Bastardi filius, cum consensu et voluntate suorum fratrum, Pagani videlicet necnon Hamonis quem Burrigan cognominant, pro salute suae animae suorumque parentum Sancto Salvatori suisque monachis in perpetuum, sine alicujus viventis calumpnia, dedit, sicuti ipse possidebat, partem suam de decima Sancti Maioci, cum ipsa capellula et cum omni cimiterio quod hereditario jure sibi competebat, necnon tantum terrae justa ipsam prefatam aecclesiam quod uni carruce habunde sufficeret, et partem suam de aqua ad

molendinum construendum, quae decurrit justa sepedictam aecclesiam, et etiam totam decimam unius villę que est sita in parrochia Sancti Siginnini. Preterea, concessit ut supradicti monachi habeant in perpetuum sub sua dominatione homines quos de extraneis partibus adduxerint, et in predicto cimiterio secum habitare fecerint, ita quod nulli mortalium in aliquo nec in parvo nec in magno sint obnoxii nisi Sancto Salvatori suisque monachis. Si vero de terra ipsius prefati militis aliquis in ipso cimiterio habuerit, cum monachis manere voluerit, de domo quam in ipso cimiterio habuerit, censum et consuetudines integre monachis reddat. De aliis vero rebus forensibus quas ab ipso milite tenuerit, ipsi militi omnino respondeat; et si aliquando, Deo inspirante, aliquis istorum supradictorum fratrum monachicam vitam agredi voluerit, non ei denegetur ingressus, sed libentissime cum hoc quod habuerit suscipiatur, ipse vero caveat ne aliquid de suo Deo subtrahat.

CCCXXXIX.

(Fol. 162 v°.)

(*Sic.*)

De Ploicastel.

Notificandi gratia litteris libuit mandare, ut memoriter possit teneri, (Fol. 163 r°.)
qualiter Evenus, Hamoni filius, nutu Dei et ammonitione quorumdam
nostrorum monachorum, Rotberti videlicet, Walterii, et ad ultimum 29 aug.
Marcherii, novem libras et tres solidos ab ipsis accipiens, et ut par- ann. 1086.
ticipes esse mererentur ipse et filii ejus ipsiusque conjux nostrae Ch. CCCCLIX.
societatis ac beneficii, liberam et quietam et sine alicujus viventis
calumpniam, cum suis reditibus, nichil sibi nec filiis nec alicui
mortalium ex ipsa retinens, in perpetuum vendidit Sancto Salvatori
suisque monachis terram Rainalt Merlet, sitam in villa quae vocatur
Mentiniac, super Semenonis fluvium, unde singulis annis quarterium
frumenti habebat, et terciam partem de fossato, scilicet partem Haimonis, sitam juxta aecclesiam Sancti Martini ac juxta monachorum
vineam in plebe Ploicastel. Dederat enim in primis terram ipsam su-

perius nominatam supradictis monachis, Roberto scilicet et Waltero, in vadimonio, centum solidos a Rotberto sumens, a Waltero vero monacho solidos .XL. Deinde ad ultimum Marcherio monacho in perpetuum vendidit, sumens ab ipso solidos .XL. et solidos .III. qui insimul juncti computantur .VIIII. libras et solidos tres. Hoc factum est in die Decollationis Baptistae Johannis, in plebe Ploicastel, coram multis nobilibus, anno ab incarnatione Domini .I.LXXX.VI., luna .XVI., Alano tocius Britanniae ducatum obtinente, Silvestro urbis Redonum episcopo existente, Rotberto Sancti Salvatoris abatiam gubernante. Hujus rei sunt testes ipsemet Evenus et duo filii ejus, et uxor ipsius, qui hanc venditione[1] fecerunt; et ut in sempiternum tenerent fidem monacho Marchero, coram multis nobilibus viris dederunt, qui et ex hac venditione pro ipsis fidejussores et testes fuerunt, nomina quorum hic sunt subscripta : Albalt, presbyter; Tangi, presbyter; Jarnogonus, prepositus; Rotbertus, filius Telent, et Judicael frater ipsius; Evenus filius Roeant. Hii vero sunt testes et non fidejussores : Alveus, presbyter, et frater ejus Ernaldus, monachus; Vitalis, carnifex; Normant Pontel; Tetbaldus; testis etiam existit abbas Robertus ante cujus presenciam haec conventio ventilata et difinita et confirmata fuit; Odolricus, monachus, testis; Marcherius, monachus, qui hanc terram emit, testis[2].

(Fol. 163 v°.)

CCCXL.

Ann. 1096.

Ch. CCCCLIIII (*sic*).

Notificandi gratia curavimus inserere huic paginulę qualiter Jungoneus quidam miles nobilis, cum effectus est monachus, tradidit Sancto Salvatori suisque monachis de suo proprio alodo medietatem villae site in plebe que vocatur Beria, super Isam fluvium, in pago

[1] *Venditionem.*

[2] « In pago redonensi in Beria plebe « super Isam fluvium nota quod dicit de « terra Bernardi Canis. » (Adnotatio hæc, tempore fere eodem ac chartularium scripta, manifesto ad chartam referenda est CCCXL^am^ in qua de Beria plebe et prædio Bernardi Canis mentio est.)

redonensi, terram videlicet Bernardi cognomento Canis, qui Bernardus, quamdiu vixit, ab abbate Perenesio et a monachis Sancti Salvatoris eandem terram tenuit. Eo vero decedente, Rainerius filius ejus, pavore mortis perterritus atque divino amore instinctus, accersivit monachos, Bernardum videlicet atque Riuallonum, et magna conpunctione eos deprecatus est ut sibi monachilem habitum trâderent, et ad monasterium eum secum deferrent, quod et fecerunt. Ipse vero tradidit per manus illorum, Sancto Salvatori, supradictam terram ut possidebat, sine calumnia alicujus viventis, dominis suis videlicet Riuuallono cognomento Bigot filioque ejus Haimonie annuentibus; et ut benigne et cum alacritate hoc donum concederent, in societate et beneficii [1] monasterii eos receperunt, et insuper decem solidos eis dederunt. Hujus rei testes sunt : Robertus de Beria, et Walterius filius ejus, Robertusque decanus, et Adelardus et Walterius, presbyteri, et Garnerius, scolarius, et Geraldus, filius Corbet, et alii complures. Factum est in cimiterio Sanctę Mariae in Beria, anno ab incarnatione Domini millesimo nonagesimo sexto, feria .VI., luna .VI., Alano Britannis imperante, Marbodo Redonis presule existente, Rotono Justino abbate.

CCCXLI.

(Fol. 163 v°.)

De Bidaem.

Ad utilitatem tam presentium quam futurorum, placuit describere, (Fol. 164 r°.)
ut in perpetuum possit teneri, qualiter Waulterius, Sancti Salvatoris 21 jun.
rothonensis abbas, vir in cunctis strenuus, humiliter adiens Alanum ann. 1108.
comitem, requisivit ab eo quatinus injustam quandam consuetudinem Ch. CCCCLV.
quam de abbatia exigere solebat ad ędificationem castri quod Blaen nuncupatur, pro qua illi [qui] ad opus comitis illud castrum servant, in abbacia multa mala injuste faciebant, videlicet de Avezac et de Marzac et de Macerac, quod vulgo Bidaem noncupatur, pro salute

[1] *Beneficio.*

suae animae suaeque conjugis ac filiorum Sancto Salvatori suisque monachis in perpetuum cumdonaret, et a tali improperio abbaciam illam absolveret. Sed, ut est casus humanarum rerum, licet ipse prefatus abbas admodum esset familiaris et amicus comitis, tamen ipsa vice quod petebat assequi non valuit; sed postea habuit ut voluit. Accidit deinde, per divinam providenciam, quod sepedictus comes cum uxore sua et liberis Rothonum venerant, et ibi non minimam curiam habebant, et de suis negociis cum ipsis tractabant. Ea tempestate, quidam nobilis miles Harscuidus nomine, de Sancto Petro namnetensi, cum comite venerat, qui ab ipso equos et quedam alia donaria non segniter exquirebat. Tunc temporis prefatus abbas habebat unum equum quam optimum, quem ab ipso habuerat. Tandem vir prudens, ab amicis quos in curia habebat sibi indicantibus, persensit quod comes ipsum equum sibi querere volebat. Tunc, cum consensu et ammonicione Hermigardis comitisse, necnon et aliorum suorum amicorum, predictus abbas ante venit comitem, et ad ipsum cum aliquibus suorum fratrum veniens, ipsam suam peticionem, sicuti superius petiverat, humiliter petivit. Quod comes audiens super hoc cum suis consilium accepit, qui omnes unanimiter decreverunt id fieri debere quod tantus vir expetebat; omnes enim ipsum diligebant, et quicquid volebat libentissime annuebant. Tunc comes ipsum abbatem vocavit, et cum consensu et voluntate suae conjugis ac filiorum suorum, necnon baronum illic existentium, nomina quorum subterscribentur, quod petebat benignissime in perpetuum, pro remedio suae animae suaeque conjugis ac filiorum, concessit ac firmavit; et ut hoc donum firmius permaneret, prefatus abbas equum superius dictum, qui trecentis et eo amplius solidos[1] valebat, comiti dedit, et comes Harscuido de Sancto Petro ilico tribuit. Factum est hoc in cimiterio Sancti Salvatoris, coram multis nobilibus, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo .VIII., feria .III., luna .V., indictione .IIII.[2], Alano Brittanniam gubernante, Benedicto Namnetensium episcopo existente, Waulterio abbatiam Sancti Salvatoris strenue

[1] *Solidis.*

[2] Legendum *indictione I.*

amministrante. Data .xi. kal. julii; testes hujus rei : ipse comes A., qui donum dedit, et comitissa H. et duo filii ejus, Conanus et Gaufridus, qui annuerunt et firmaverunt; testis B., episcopus, testis[1].

CCCXLII.

(Fol. 164 v°.)

De Treheguer.

Ut patrum nostrorum facta in memoriam redeant, karte presenti tradimus quod Riocus Arsal, vir strenuus, etatis sue deficere vigorem comperiens, Rothonum venit ibique cum fratribus ecclesie conversatus, habitum monachalem accepit, et ne vacuis manibus appareret in conspectu Domini, ecclesie Sancti Salvatoris molendinum Bonester absque impedimento tribuit, necnon et duodecim jugera terre super Ester, justa molendinum, .viii. ab oriente et .iiii.^{or} ab ocidente, ex altera parte Ester. Hoc donum concessit Risio filius Aldefredi et Catuallonus filius ejus et Gorus filius Eveni. Dedit quoque terciam partem decime tocius terre Bonester et domus H. Riocus de Portu et Jarnogonus filius ejus dederunt duo jugera terre, amore Dei et Domini sui, predicti Rioci molendino contermina. Hujus rei testes sunt : Willelmus, abbas, qui donum accepit; Guillelmus Pobanic, Rivalonus carpentarius, monachi; de laicis : Guehenocus atque Oliverius Musuliaci domini et Rotaldus filius Finit; Jestinus filius Hogar; Rotaldus filius Risio et frater ejus Rio; Grad filius Bili et frater ejus Daniel et Jarnogonus Rivalloni filius.

Ann. circiter 1120.

Ch. ccccLvi.

CCCXLIII.

(Fol. 165 r°.)

Gregorius episcopus, servus servorum Dei, dilecto[2] in Christo filio Almodo abbati monasterii Sancti Salvatoris, constructi in loco qui

Ann. 1080.

Ch. ccccLvii.

[1] Vid. D. Moric. *Act. Britann.* t. I, col. 515.

[2] In chartulario *ilecto.*

dicitur rotonensis, videlicet in Britannia constituti, suisque successoribus ibidem regulariter promovendis in perpetuum.

Superne miserationis respectu, ad hoc universalis aecclesiae curam suscepimus, et apostolici moderaminis sollicitudinem gerimus, ut justis precantium votis attenta benignitate faveamus, et libramine aequitatis omnibus in necessitate positis, quantum Deo donante possumus, precipuae tamen de venerabilium locorum stabilitate, pro debito honore summe et Apostolice Sedis cujus menbra sunt, quantum ex divino adjutorio possibilitas datur nobis, pensandum et laborandum esse perpendimus. Proinde juxta petitionem tuam prefato monasterio cui tu preesse dinosceris, et quod juris sanctae romane aecclesiae esse dinoscitur, unde per singulos annos census trium denariorum aureorum sibi redditur, hujusmodi privilegia presentis auctoritatis nostrae decreto indulgemus, concedimus atque firmamus, statuentes nullum regum vel imperatorum, antistitum.....[1]

(Fol. 165 r°.)

CCCXLIV.

Decimam[2] de Marciaco.

Ann. circiter 1080.

Ch. CCCCLVIII.

Indicat hoc scriptum quomodo Jestinus de Janz, monacus factus, tribuit monachis Sancti Salvatoris rothonensis quicquid habebat in Marciaco, videlicet in decima, in ortis, in altari, quod postea Petrus sacerdos calumpniavit. Sed tandem, pace facta inter eum et Halogonem monacum, cujus inquisitores fuerunt Rifon et Brunellus, quod injuste calumpniabat coram tota parroechia concessit, vnde etiam parrhochiam fidejussorem dedit. Hic etiam retinetur quomodo Rifon et sua conjux et Brunellus et sua[3] dederunt Sancto Salvatori quandam vineam que est conjuncta capiti ecclesię Marciaci, pro salute animarum suarum, vnde etiam Halogon monachus dedit Rifon .x. solidos pro parte sua. Testes sunt hujus rei : Paganus filius Renbor-

[1] Cætera desunt; epistolam vero integram in Appendice describimus.

[2] Sic in codice.

[3] Addendum *conjux*.

cori; Davi Rufus; Johannes Rebaldi filius; Seenfrei molendinarius. Cauallonus tantumdem dedit Brunello preposito pro sua parte, quod vidit Gleen et Rifon et Roallen cervus[1] et Renaldus famulus.

CCCXLV.

(Fol. 165 v°.)

De theloneo.

Ante ann. 1084.

Ch. CCCCLIX.

Jvdicium de theloneo Sancti Salvatoris, quod Omnesius et frater Hocet super monachos invaserunt, ita diffinitum est coram Hoello consule, ipso jubente suis proceribus in curia sua de eo verum excerpere. Sed priusquam ad judicium venissent, abbas recepit filium Omnesii in vadem juditio comitis, eo quod honorem super dominum invaserat. Postquam vero ad juditium venerunt, calumpniavit abbas Omnesium de teloneo Sancti Salvatoris, quod super se et super monachos invaserat. Contra Omnesivs respondens, ait se predictum teloneum recepisse in fevium ab ipso Almodo abbate, in capitulo annuentibus cunctis monachis capituli. Quod comes audiens, precepit Omnesio ut nominaret monachis qui hoc viderant et audierant; quod et fecit, nominavitque Bili priorem et Rodaldum atque Hedrocum necnon Guegandum. Insuper hoc addidit quod plures laicos nominaret, nisi abbas illos sibi abstulisset. Quod audiens abbas, monachos regula sancti Benedicti conjuravit, laicos vero ab ipso Sancto Salvatore et a sanctorum reliquiis quę in presenti aderant et a seipso absolvit ut, si verum ejus scirent, veritatem non celarent. Monachi atque laici qui ibi aderant, quos ille testes vocabat omnes, coram comite et omni curia, dixerunt se esse paratos jurejurando confirmare quod illud donum numquam vel viderant vel audierant. Comes audiens utrorumque narrationem, precepit proceribus, Bernardo videlicet filio Symonis atque Freodoro vicecomiti, Guegono filio Huelini, Galdubo, Cadoco filio David, Rodberto filio

[1] *Cervus*, scilicet *Le Cerf* (cognomen); *servus* enim, hoc tempore, ad *villani* statum ascenderat. (Vide Prolegomena.)

Guencalont, ut in consilium procederent veritatemque inter eos eligerent. Qui de consilio revertentes, judicaverunt ut si Omnesius potuisset habere monachos testes quos nominaverat, suum fevium haberet; si vero illos non posset habere, perderet et illud et aliud fevium quod ante de abbate tenebat, et suum vadem; nam de honore aecclesiae donum non potest fieri, sine consensu cuncti capituli. Quod audiens Omnesius, voluit recuperare alios testes et nominavit homines de aliis honoribus qui convenientes testes non erant. Comes iterum remisit eosdem judices sciscitari utrum Omnesius posset recuperare cum istis testibus. Qui denuo judicaverunt ut si Omnesius posset habere de istis hominibus quos nominaverat tales qui in abbatia Sancti Salvatoris manerent, et abbati fidelitatem fecissent, et si non ante fecerant, tunc facerent, et neque perjurio neque traditionem [1], neque falso testimonio, neque homicidio, neque sacrilegio, neque adulterio probati, neque servi ullius hominis, neque corrupti pecunia, neque de parentela sua, neque de familia sua essent, et fuissent omnino legales testes, et monachi quos ille nominavit illis testibus consentirent, suum fevium haberet. Si vero monachi testibus non consentirent, calumniam de theloneo primitus dimitteret, et post ad sacramentum cum testibus veniret; et si jusjurandum cum testibus facere posset, pristinum fevium et vadem liberum haberet. Si vero non posset, tam vetus fevium et vadem quam et theloneum perderet. De ceteris autem forifactis, de quibus abbas calumniabat Omnesium, reciperet fiduciam ab Omnesio. Quod si Omnesius facere nollet, abbas quod suum est teneret, quodad [2] usque Omnesius sibi rectum fecisset.

[1] *Traditione.* [2] *Quoad.*

CCCXLVI.

(Fol. 166 r°.)

De Musullac.

(Fol. 166 v°.)

Anno millesimo centesimo vicesimo .III.^tio^ ab incarnatione Domini, .IIII.^to^ non. junii, luna .V.^ta^, indictione prima, in sancto sabbato Pentecostes, regnum in Francia Ludovico rege tenente, et Conano [1] in Britannia consulatum, et Morvano venetensem episcopatum, evenit quod Riocus de Musullac, corporis infirmitate coautus [2], in manus domni Hervei rotonensis abbatis, assumens habitum religionis, se tradiderit, et quod ęcclesię Salvatoris, pro ejusdem Salvatoris amore, duas villas cum omnibus redditibus earum qui in talionibus, in frumento, in arietibus vel pastionibus et in aliis serviciis jure humano requiruntur, quarum una Querglei vocatur et altera Branquasset, vel villa Freoli pertus [3] in elemosinam dederit; et quod calumpniam quinque solidorum, qvos de quadam villa Salvatoris quę Broolis dicitur, requirebat, omnino dimiserit, hoc totum concedentibus et quantum ad ipsos pertinebat, velud sui juris nonquam fuisset liberum, in perpetuum habendum, sine alicujus obsequii calumpnia, predicte ęcclesię omnino tradentibus filii (*sic*) Guethenoco et Oliverio et generis suis Matheo filio Freori et Petro filio Alani et Freolo filio Riualloni, et etiam filiabus suis horum uxoribus. Hujus rei sunt testes predicti filii et generi Riochi et uxor ejus Clara et filie et maxima pars baronum; de monachis vero : ipse abbas Herveus et Daniel [de Guesrandia] et Moyses [de Roca], Conanus [de Selent] et Lausoiarnus [de Treheguel] [4] et Laurentius, sacerdos.

2 jun. ann. 1123.

Ch. CCCCLXII (*sic*).

[1] « Grosso. » (Interscripta est sæculo XVI° vox ista.)

[2] *Coactus.*

[3] Sic in codice.

[4] Supra vocem *Daniel* legitur *de Guesrandia*, *de Roca* supra vocem *Moyses*, *de Selent* supra vocem *Conanus*, *de Treheguel* supra vocem *Lausoiarnus.*

(Fol. 166 v°.)

CCCXLVII.

23 octob. ann. 1127.

Honorio suo et omnium christianorum Domino ultimus filius suus Conanus, dux Britannorum, salutem. Vestram, sancte Pater, exoro paternitatem ut, si in aliquo deliqui vel deliquero, me ut tenerum filium levi virga corrigatis, ego namque vobis semper per omnia parebo; sed et abbatiam rothonensem Sancti Salvatoris, quam divę memorię Ludovicus pius imperator quondam in minori Britannia, que nunc est mea, construxit, et proprio juri beati Petri sub sancto Leone Papa sociavit, ego et antecessores mei in fidelitate vestra hactenus custodivimus. Sed, accumulata Britannorum perfidia, a modo custodire, ut deceret, eam non possum. Reddo igitur vobis eam liberam, sicut pius Lodovicus imperator liberam dedit, et concedo ei omnia jura sua precorque ut de malefactoribus ejus justiciam faciatis. Valete. Hanc itaque epistolam misit Conanus, dux Brittannorum, per Herveum venerabilem abbatem regidonensem et Guillelmum Sancti Melanii priorem, supradicto domino Pape, anno ab incarnatione Salvatoris .M.C.XX.VI.; quam sanctus Papa suscipi et coram sancto senatu romano et quibusdam nostratibus episcopis, id est, Guidone cenomannensi, Ulgerio andegavensi, Guillelmo pictavensi, exponi et in palatio cum privilegio nostro custodiri jussit, et qui essent malefactores quodque malefactum et qua causa accidisset ab abbate inquisivit. Abbas autem cuncta ei per ordinem retulit; quibus pius Papa auditis, tantum facinus perorrescens, mandavit per litteras Girardo legato engolismensi et Hildeberto archiepiscopo turonensi et omnibus episcopis Brittannie nominatim ut episcopali severitate tamdiu malefactores choercerent, donec aecclesie cuncta damna et quę ei male ablata fuerant, tam possessionum quam ceterarum rerum, restituerentur. Abbati vero et monachis vices suas, sicut specialissimis filiis in faciendo reis misericordiam commisit, confirmatisque cunctis aecclesię privilegiis, suum quoque addidit

sigillatum. Concessit etiam ut quascumque personas abbas ad consecrationem altaris et purificationem aecclesię vocare vellet, vocaret; vocavit igitur archiepiscopum turonensem cum omnibus suffraganeis suis episcopis et abbatibus, qui .x. kal. novembr. apud Rothonum convenerunt, et presente Conano principe, cum matre sua et omnibus Britannie obtimatibus ac pene omnibus monachis et clericis, cum multo populo, altare in honore Salvatoris mundi sueque genitricis et beatorum Petri et Pauli sanctique Marcellini Pape et martiris atque omnium sanctorum Dei, cum summa veneratione, consecraverunt, aecclesiamque ab inmundicia quam obsessi in ea fecerant, purificaverunt. Sed dum hęc prepararentur, Briccius nannetensis episcopus, qui se fingebat abbatie archidiaconum, partem de offerenda querere presumpsit. Similiter omnes venetenses canonici partem et sui episcopi. Abbas vero, consilio capituli, judicium super his coram archiepiscopo et episcopis abbatibusque eis obtulit. Sed illi romanam timentes incurrere dignitatem, judicium subterfugierunt, et sic victi atque pro presumptione ab archiepiscopo increpati, tacuerunt. Celebrata est ista consecratio et definita hec iniqua altercatio anno ab inicio mundi .v̄.lxx.ix., ab incarnatione Christi .m̄.c.xx.vii., epact. .xvii., indictione .i.[1], luna .xv., die dominica, .x. kal. novembr., auctore Deo, exultantibus angelis, letantibus omnibus sanctis, celebrantibus simul ministerium Ildeberto archiepiscopo turonensi, et episcopis Hamelino redonensi, et Donoualo aletensi, et Galo leonensi, ac Roberto corisopitensi; suffragantibus abbatibus Herveo rothonensi, et Herveo Sancti Melanii, Gauterioque machicolensi ac Simone sacmeelensi; orantibus sine numero monachis et clericis, astante Conano principe cum matre sua Ermengarda et obtimatibus suis multis, id est, Gaufrido et Alano porroitensibus pronconsulibus, Eveno elvenensi, Jarnogono filio Rioci, Pagano malertriti[2], Guethenoco reensi, Oliverio puntensi, Savario dungensi, Garsirio radiensi cum filio suo Harcuido, Guethenoco anciniensi, Gaufrido castellibrienti, Senebruno bainensi, Haimone guirchiensi,

[1] Legendum *epact. VI* et *indictione V*.

[2] Id est, *Malestroit*, apud Venetos.

Radulfo monfortensi, et aliis multis nobilibus, cum multo populo promiscui sexus, omnibus Deum laudantibus et nefariam archidiaconi et canonicorum peticionem execrantibus.

(Fol. 167 v°.)

CCCXLVIII.

De Ballaco.

Ann. 1127. Ch. CCCCLXIV. Zelo divini amoris accensus, die sequenti post consecrationem, Oliverius pontensis, qui antea, in carcere nannetensi, pro liberatione Salvatori suo dederat Ballac, reddit eam totam liberam monachis sicut eam jure hereditario possidebat, et pro salute sua et antecessorum suorum super altare Salvatoris obtulit, acceptis pro caritate quadraginta solidis. Albinus quoque et Lanbertus quocus pro concessione et testimonio sex solidos habuerunt. Testes hujus rei sunt : Herveus, abbas, qui donum recepit, et Gauterius abbas Machicoli, et Simon abbas Sancti Gilde; et monachi[1] : Robertus et Radulfus et Jacob et Guillelmus; Hubertus [heremita]; de laicis : ipse Oliverius et Albinus et Lanbertus [cocus][2] et Guillelmus filius Gaufridi et Paganus Homenes.

(Fol. 168 r°.)

CCCXLIX[3].

Ann. 1136. Ch. CCCCLXV. Guillelmus, filius Justini, de vico qui vocatur Ros, hujus sanctę aecclesie frater et donni[4] abbatis homo, contempto fraternitatis beneficio et prefate dominacionis posthabita reverentia, immo divine majestatis terrore despecto, abbatiam istam crebris exagitabat rapinis, in qua, die quadam, cujusdam hominis domum confringens, dum ipsum hominem et omnia quę habebat abduceret, manu ut credimus

[1] In chartulario *m̃*.

[2] Supra vocem *Hubertus* scribitur *heremita*, et *cocus* supra vocem *Lanbertus*.

[3] Cf. D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 574, ubi nonnulla desunt.

[4] *Domni*.

divina operante, ictu sagitte ad mortem percussus est. Percussa itaque carne, spiritus qui in morte peccando obdormierat, paululum respiravit, vnde recollectis ante oculos mentis adolescentie sive juventutis suę peccatis, et super omnia, illis quę de rapinis abbatię contraxerat, vehementer expavit; vocatisque hujus aecclesie monachis de omnibus se coram illis palam et publice accusabat; disponensque res suas, urgebatur enim ad mortem, ita demum conclusit : Ego, inquid, Guillelmus, filius Justini, de loco qui dicitur Ros, primum quidem pro restitucione ablatorum quę aliter reddere non possum, deinde ut indulgentiam peccatorum meorum et respectum misericordissimi redemptoris adipisci merear, necnon ut in sepulturam et in perpetuum aecclesie Sancti Salvatoris beneficium misericorditer recipiar, dono et concedo de meo proprio jure Sancto Salvatori et monachis ejus, libere et quiete, in perpetuum tenendum ac possidendum, duas plateas domorum Rothonis ad portum videlicet Nehan, et terram meam de Ponte Cahas et terram quę vocatur Cauarzen et quartam partem de molendino abbatie, et calumpniam quam faciebat[1] super terram de Fageto prorsus guerpio ac dimitto. Hęc quidem, inquid, de meo jure sobrię et sollempniter facio, sed et meipsum miserum et peccatorem redemptori meo per manus vestras reddo, carnis resurrectionem de cętero expectans. Factum est hoc in domo Willelmi de Siz, anno ab incarnatione Domini .M.C.XXX.VI., indictione .XIV., videntibus et audientibus atque confirmantibus amicis suis, quorum ibi multitudo magna adstabat. Hujus rei sunt testes, de monachis : Justinus et Ivo; de presbyteris : Losius atque Bigotus; de militibus : Rivallonus [de Cornon[2]] et uxor ejus Oravia et duo filii ejus, Justinus atque Guehenocus; Radulfus [filius Pagani Homenex[3]]; Guillelmus atque Jarnogonus [filii Huguonis]; Bili et Rivallonus [frater ejus][4]; Mathias de Siz; Octomanus et frater

[1] *Faciebam.*

[2] Scribitur *de Cornon* supra vocem *Rivallonus.*

[3] Scribuntur istæ voces *filius Pagani Homenex* supra vocabulum *Radulfus.*

[4] Itidem *filii Hugonis* supra *Guillelmus atque Jarnogonus*, et *frater ejus* supra *Rivallonus*

ejus; Gaufridus; Daniel de Haia; Evenus de Sancto[1] Siguinino; insuper etiam ipsius Willelmi mater, nomine Orhant.

(Fol. 168 v°.)

CCCL.

Corisopito[2].

Ann. 1128.

Ch. CCCCLXVI.

Anno incarnati Verbi millesimo centesimo vicesimo octavo, regnante Conano Britannorum duce, statutum est, presente Roberto cornubiensi episcopo apud Chorisopitum, inter Eudonem illius civitatis abbatem et Harueum rothonensem abbatem, capellanos veteris ęcclesię divinum officium suis æcclesiasticis instrumentis in nova aecclesia ut in supradicta omnino caelebraturos, tali pacto quod decima illius aecclesię cimiterii et omnia alia de parrochianis ejusdem novae aecclesię tam oblationes quam cetera sacerdotibus pertinentia in tres partes dividantur : prima capellanis, secunda supradictę civitatis abbati, tercia rothonensi abbati. Extraneorum vero oblationes simili pacto dividantur. Insuper rothonensis abbas chorisopitensem abbatem in filium accepit, ille vero illum in patrem, in pacto redloes (*sic*). Hujus rei sunt testes : Jedecael [prior]; Rogerius [monachus, vicecomes]; Rotbertus [monachus]; Ascelinus, monachus; Morhuarn, pretor; Gradlonus [sacerdos]; Bidian [sacerdos]; Guorheden [pretor]; Milon; Caraduc [prefectus abbatis]; Tanki; Riguallun [frater abbatis]; Daniel [filius Rogerii][3]. Sciendum preterea est quod chorisopitensis abbas, pro quodam foris facto quod in cymiterio fecerat, quandam terram monachis novae aecclesię in perpetuum dedit.

[1] In chartulario legitur *de Soco*, id est, *de Sco* (*de Sancto*).

[2] Chorisopitum (Kemper) apud Osismios.

[3] Supra vocem *Jedecael* scribitur *prior; monachus, vicecomes*, supra *Rogerius; monachus* supra *Rotbertus; sacerdos* supra *Gradlonus* et *Bidian; pretor* supra *Guorheden; prefectus abbatis* supra *Caraduc; frater abbatis* supra *Riguallun; filius Rogerii* supra *Daniel*.

CCCLI. (Fol. 168 v°.)

De Serent.

Ad memoriam posterorum huic pagine inserimus quod quidam miles de Serent, Menguius videlicet, filius Marquerii, in infirmitatem unde mortuus est decidit. Qui, cum se ad extrema propinquare sensisset, consilio hibito (*sic*) cum duobus fratribus suis Judicaelo et Petro, strenuis militibus, et cum aliis amicis suis, omissis curis corporeis, de salute animę cogitare cepit. Tum deinde misit nuncium ad abbatem Her, ad monachos hujus domus, deprecans ut ad eum venire dignarentur. Qui, nuncium remittentes ad Ra.[dulfum] Poetam priorem Sanctę Crucis de Castello, mandaverunt ei ut ad infirmum illum iret eique de salute animę consilium daret. Quo veniens juxta quod audivit desiderium, dedit consilium. Postulabat siquidem quatinus in unitatem beneficii ęcclesie Sancti Salvatoris reciperetur, monachusque efficeretur. Sed et alii duo fratres ejus, Judicael et Petrus, idem de se postulabant ut quandocumque sive in sanitate sive in infirmitate monachatum quererent, cum equis suis et vestimentis reciperentur. Hęc quidem postulabant, et ut istud tam sanis quam infirmo concederetur, dederunt Sancto Salvatori et Sanctę Cruci, in elemosinam, quicquid decimarum in terris suis, sicut alii milites, jure quodam possidebant. Super hoc supradictus prior, cum his qui secum venerant invento consilio, infirmum illum monachum fecit et benedixit, et ad domum Sanctę Crucis portari jussit. Fratres vero ejus, tam pro se quam pro illo, decimam illam super altare Sanctę Crucis obtulerunt. Novicius autem monacus ibi defunctus est et sepultus. Deinde in proximi Pentechostes diebus, supradicti milites, Judicalis et Petrus, cum prefato priore Radulfo Poeta ad capitulum hujus domus venerunt ut [et?] totam conventionem suam per ordinem, sicut jam facta fuerat, recitaverunt. Qua concessa, in nostram societatem intraverunt, et decimam quam super altare Sanctę Crucis obtulerant, super altare Sancti Salvatoris imposuerunt, coram multis. Ann. circiter 1110.

(Fol. 169 r°.)

CCCLII.

De Moya.

Ann. 1104.

Ch. CCCCLXVIII.

De Moya.

In hac cartula libuit describere, ut memoriter possit teneri, quasdam emptiones et conventiones quas Rodercus[1] monachus fecit suo tempore apud Moiam cum quibusdam hominibus nomina quorum, prout decuerit, competenti loco subter scribentur. In primis a Rodaldo de supradicta plebe et a filiis suis, videlicet a Mahrio et a Roberto et a Gaufrido et a Karadoco, emit totam decimam integram, sine alicujus viventis calumnia, de villa illorum quę vocatur Vilharblet, quam hereditario jure possidebant, quinquaginta et quinque solidis. Hujus rei testes sunt: ipse Rodaldus et filii ejus, qui hoc vendiderunt et fide firmaverunt, ut perpetualiter hanc venditionem tenerent, et singulis annis sine aliqua dolositate monachis decimam persolverent; ipse Rodercus, qui prefatam decimam emit, testis; Daniel; Seenfredus [prepositus[2]]; Beatus, presbyter; Landran, meditarius, et filius ejus Robertus, testes; insuper omnes homines tocius ville inde fuerunt testes. Deinde emit quadraginta solidis quandam terram quę est in Moya, a filiis Gleuden de Syon, videlicet a Guarino et Judicaelo et Deriano et David, in presentia nonnullorum hominum nomina quorum inferius describentur, unde illis singulis annis .VI. denarios in censu persolvere debet monacus. Testes hujus rei ipsi predicti filii Gleudenni, qui vendiderunt et solidos habuerunt; testis Rodercus, monachus, qui emit; et omnes qui de alia supradicta conventione fuerunt testes, de ista simili modo sunt testes. Accidit per divinam misericordiam quod filii Hamuzon de Syon, videlicet Judicæl et Riuallon, et Daniel, monachatum in æcclesia Sancti Salvatoris acceperunt, qui solebant singulis annis a prefato Rodaldo et a filiis ejus, ex consuetudine, scilicet de commestione, .XIIII^{cim}. denarios habere, quos ipsis prefatis viris in vadimonium dederant pro .XX.^{ti} solidis; et postquam pannos induerunt, dederunt prefato monacho licentiam redimendi

[1] In chartulario *Rođcus*. — [2] *Prepositus* supra vocem *Seenfredus* scribitur.

superius dictos denarios et habere in perpetuum sicuti ipsi habebant, quod et fecit, datis .xx^{ti}. solidis pro .xiiii^{cim}. nummis, sub testimonio plurimorum quorum nomina subter scribentur, scilicet illorum omnium qui de aliis conventionibus testes fuerunt. Dedit etiam ipse prefatus monachus .xi. solidos Alano Judicæli filio, de Sion, pro duobus solidis quos abbas Justinus injuste sibi concessit habere in ipsa parte terrę Villeharblet, quam pater ipsius Sancto Salvatori pro monacatu suo dederat, tali modo, si sibi visum esset, in perpetuum concederet; sin autem, quando .xi. solidos quos a monacho supradicto habuerat, redderet, illos duos solidos, licet injuste, sibi remanerent. Inde sunt testes : Marhio et fratres sui et homines tocius ville. Dedit etiam sepedictus monachus .xv^{decim}. solidos Danieli preposito, Hedremarhoci filio, et fratribus ejus insimul, pro quadam calumnia quam injuste faciebant in furno monacorum, qui est in villa; quam ipsam injustam calumniam pariter dimiserunt in perpetuum, ante presentiam et audientiam omnium hominum tocius ville. Dedit etiam alios .xv. solidos ipsi supradicto Danieli preposito, pro quadam parte prati cujusdam, quod est juxta molendinum, tali modo ut quando ipse Daniel redderet .xv. solidos monacho, partem prati in eadem calumnia haberet, sicuti antea habebat. Emit etiam ab Andrea coco .vii. solidis decimam suam quam ipse, licet injuste, semper tenuerat. In presentia omnium hominum illorum supradictorum dedit insuper Alfredo, filio Rotberti Hedremarhoci filii, unum equum qui .xx.^{ti} solidos et unum valebat, pro quadam terra quę Muncels vocatur, quam ipse calumniabat injuste, tali modo quod si ipse vellet monachis equum unum vel pretium supradictum reddere, non terram tamen quitam habebit, sed cum monachis cujus juris prefata terra est, si voluerit, placitare poterit. Hanc conventionem ipse Alfredus et Daniel Hedremarhoci filius, quod tenerent bona fide, affidaverunt. Inde Seenfredus prepositus et Normet fidejussores fuerunt, et homines tocius ville testes. Hæc omnia facta sunt in plebe quę dicitur Moya, coram multis hominibus, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo .nn̊ii., Alano Britannis imperante, Benedicto

Nannentis episcopo existente, Justino Sancti Salvatoris abbatiam gubernante, indictione .IV., luna .V^a^.

(Fol. 170 v°.)

CCCLIII.

De Cellario.

Ann. 1132. Ego, Guehenocus, Anciniensis dominus, et uxor mea Mabilis, volentes locum Sancte Marie de Cellario [1], malignitate excommunicatorum diminutum, restaurare, dedimus ei de terra nostra, que circa vallem Junet [2] est, libere, sine ullo servicio, sicuti eam a Deo habebamus, quantum uni carruce opus fuerit; similiter et prata et pascua circumadjacencia. Hujus doni testis sum, ego, Guehenocus; testis est uxor mea Mabilla; testis Hamon de Panece; testis Angevinus filius Rollandi; testis Brito; testis Matheus filius Barbotini; testis Radulfus, monachus, qui donum recepit. Factum est hoc in saltu, super ipsam terram, anni ab incarnatione Domini .M.C.XXXII., luna .VII., prima die lunis quadragesime; pax et securitas servantibus illud. Amen.

(Fol. 170 v°.)

CCCLIV.

Ann... (?) Sciant pro certo hoc pictacolum audientes, quod Ulgarda uxor Vitalis reddidit Sancte Marie, post obitum suum, quidquid de suo patrimonio habebat, et ideo recepta est in beneficio aecclesie.

[1] « Unitur prioratui Beate Marie nannetensis. » (Adnotatio margini, sæculo XVI°, apposita.)

[2] Ap. D. Mor. (*Preuves*, t. I, col. 565) legitur *Vinet*.

CCCLV.

(Fol. 170 v°.)

Nannetis.

Notum sit tam presentibus quam futuris, quatinus comes Conanus, pro redemptione anime sue et patris sui, vineas cum omnibus apenticiis suis, quas Paganus, filius Roaldi, de monachis Sancti Salvatoris in vadimonio habuerat, ipsis monachis apud Venetum concessit, istis videntibus et audientibus et intelligentibus : Bricio episcopo nannetense; Simone Sancti Guildę de nemore abbatę; Vitali sacerdote de Rothono; Hugone de Eboraco, decano et nannetense archidiacono; Herveo capellano; Menguido, Boisello, Ermengardi comitissa ipsius comitis genitrice. Facta est hęc concessio in perpetuum possidenda, in manu Hervei abbatis, in sexto [1] kal. octobris.

26 septemb. ann. 1126.

CCCLVI.

(Fol. 171 r°.)

Haec carta conservat atque indicat, ad informacionem viventium, quomodo abbas Catuuallonus et Sancti Salvatoris conventus adierunt Judicalem episcopum et universum venetensem clerum, cui conquesti sunt de presulatu tocius abbacie qui quondam fuerat jus Sancte Salvatoris aecclesie que condolet nunc se injuste ammisisse; nam quondam presulatum et archidiaconatum antiqui episcopi, videlicet Susannus et Coranienus [2], Sancto tradiderant Salvatori; sed normannica feritas, que totam depopulata est Brittanniam, devastavit venetensem et rothonensem aecclesiam; ab ipsis temporibus patitur aecclesia suam injuriam; vnde supplicans vestram presenciam, exorat multis precibus ut benigne restituatis jus aecclesiae. Hoc audiens episcopus, erat enim vir strenuus, ad cleri tocius audienciam refert questum ac devocionem fratrum. Cleri ut audierunt, libenter donum

Ann. 1021.

[1] Addendum *die.*

[2] *Courantgen.*

fieri decreverunt, diligebant enim nimium abbatem Catuuallonum et ejus gloriosum conventum. Tunc annuunt hoc donum domnus episcopus et Sancti Petri conventus; hoc comes Alanus [tocius Brittannie [1]] et ejus frater Eudonus. Illic aderant Alanus [Caingnart] Cornugallensis [2] comes et Guethenocus vicecomes et Gozolinus ejus filius; ibi Guihomarcus Leonensis vicecomes et Rodaldus de Reus [Rieux [3]] et ejus Alanus filius et Derianus de Eluen et Evenus ejus filius et Heslonus prepositus et Fredorius Inisani filius; de clericis vero : Bili archidiaconus et Berthualdus grammaticus et Ritcandus et Daniel puerulus et Budocus et Guedeon et Morvanus decanus et Hugolinus decanus, Catuuallonus abbas, Hoconnanus prior et Perenesius et Vitalis et Almodus et Evenus et Felix et Alaardus et Rodercus et Alui presbyter et Redocus et Marcherius prepositus et Glueu prepositus. Hi omnes, tam laici quam clerici et monachi, testes hujus donacionis existunt. Et, ut haec donacio rata et inconvulsa in perpetuum permaneat, decreverunt monachi episcopo et canonicis hunc censum reddi : pro unoquoque canonico Sancti Petri venetensis, quando obierit, .III. officia facimus in conventu generali; pro domno episcopo, .VII. officia, ut prelibatum est, et nomen ejus in martillogio (*sic*) describetur, et volvente anno, relegetur in capitulo. Facta sunt autem haęc, regnante Domino nostro Jhesu Christo, anno ab incarnatione ipsius millesimo [4] .XXI., luna .X., indictiones .IIII., Rotberto monarchiam tocius Francie gubernante, Alano Brittanniam strenue et oportune amministrante, Judicaele episcopatu venetensis ecclesie fungente, Bili archidiaconatum possidente, Catuuallono Rothonensis abbaciam obtinente.

[1] Interscriptæ sunt voces istæ.

[2] Supra vocem *Cornugallensis*, sæculo XVI°, scriptum est *Caingnart*.

[3] Sæculo XVI° supra vocem *Reus* scriptum est *Rieux*.

[4] Post vocem *millesimo*, macula vetus subsequentes penitus deleverat numeros. Circa autem sæculum XIV^{um} vel XV^{um} interscriptus est numerus XXI^{us}.

CCCLVII.

(Fol. 171 v°.)

Huic paginule placuit inserere qualiter Gurdiernus, qui et nobilis appelatus est[1], et Glast frater illius, ad sanctum rothonensem (*sic*) venerunt coenobium, exorantes abbatem Tetbaldum et fratres cum eo commorantes, ut eos in suis oracionibus susciperent. Illi gratanter eorum poeticionibus adquieverunt, suscipientes eos in suis oracionibus. Illi vero obtimi viri tradiderunt Sancto Salvatori et Tetbaldo abbati et monachis Deo inibi supplicantibus, medietatem ville que vocatur Treffingar, in plebe Cadent, cum omnibus appendiciis sibi pertinentibus, cum decima, silvis, pratis, aquis, cultis et incultis, sicuti ipse a Conano comite habebant. Facta est autem haec donacio coram multis nobilibus viris quorum haec sunt nomina : Gurdiert, qui dedit, et ejus frater Glast; Juno[2], Reiant, Heloc, Gurganel, Leran, Diles, abbas Tetbaldus, qui donum recepit, et Clemens monachus. Acta sunt haec Conano comite dominante Brittanniam et donum supradictum annuente, Judicale episcopatum venetice civitatis obtinente, Tetbaldus abbatiam strenue gubernante.

Ann. 990-992.

Treffingar in plebe Cadent.

CCCLVIII.

(Fol. 171 v°.)

Post multa vero annorum curricula, quidam miles Helocus nomine, filius Leran, ortus nobilibus parentibus, surrexit, homo ferus crudelisque moribus omnique humanitate carens. Prelibatam Sancti Salvatoris invasit terram, sueque subjugavit dicioni. Interea extitit monachus Morvanus quidam nomine, ex ejus prosapia ortus, vir bonus et sapiens modis omnibus, et alius Jarnogonus nomine, qui eo tempore super villulas Brogueret curam gerebat. Ex precepto mo-

Ann. 1086-1091.

De Trefhidic.

[1] *Gurdiernus* enimvero apud Britannos vir nobilis sonat : *Gur, Uur,* vir; *tiern,* princeps, nobilis. — [2] Forsan *Luno.*

nachorum eum commonuerunt sepe ut ab invasione tandem resipisceret, quod ille minime verbis eorum adquievit. Sed in sua malicia perduravit usque ad exitum vite. Filii quoque ejus in duricia permanentes, verbis exortatoriis non adquieverunt. Sed unus eorum, Guethenocus nomine, sub excommunicatione defunctus est. Solus vero Fredorius remansit superstes, quem allocutus est Jarnogonus monacus ut terram dimitteret filiumque suum in monasterio mitteret; quod ille verbis monachi, Dei instinctu cummonitus, assensum dedit, filiumque suum, Simon nomine, Sancto tradidit Salvatori in manu Rotberti abbatis, cum predicta terra et cum tota decima Trefhidic, que constat septem villulis tam ex annona quam ex vitulis, pullis, agnis, porcellis, necnon et galoir supradictis villulis, sine censu et renda ulli homini sub caelo preter Savatori (*sic*) servitoribus. Addidit etiam insulam ubi monasterium constat constructum et domum monachorum. Facta sunt hęc coram multis nobilibus viris : Fredorius, qui donum dedit cum filiis et fratribus filiumque obtulit, testis; Guihomarc, testis; Heden filius Commalkar; Gurgavel; Bernardus filius Gurdiern; Aluuret, presbyter; Leran, presbyter; Halogonus frater ejus; Daniel, testis; Kanevet, Roderc, Heden, Riuallonus, Rotbertus, abbas, qui donum suscepit; Judicalis, prior; Riuallonus [monachus]; Modestus, monachus; Jarnogonus [monachus][1].

(Fol. 172 r°.)

CCCLIX.

Ante ann. 1037.

Ch. CCCCLXXV.

Trefloc in Tres,....[2].

Haec carta indicat atque conservat quod quidam miles, Hęlocus nomine, videns seculum labilem et suam nefandissimam vitam secum retractans, convocat amicos et fratres et sorores, et eis ostendit suam nequissimam vitam, et eos commonet ut secum ad Sanctum adirent Salvatorem, et abbatem Catuallonem et locum denominatum simul omnes expetentes ut eos fratres in suis oracionibus susciperent.

[1] In chartulario *m̃* supra *Riuallonus* scribitur; idem supra *Jarnogonus*.

[2] Hic quinque deletæ sunt litteræ : legendum est *Treshidic*.

Quod fratres audientes, libenter eorum poeticionibus adquieverunt, suscipientes illos in suis oracionibus. Illi vero ut donum susceperunt villam Trefloc, in Treihidic, Sancto Salvatori et abbati Catuallo et fratribus. Tradiderunt necnon et partem ville Trefuuredoc, que est in Caden, cum colono nomine Hubaldo, unde usque hodie villam Hubaldi noncupatur, cum omnibus appendiciis sibi pertinentibus, sine censu, sine renda ulli homini sub celo nisi Sancto Salvatori et suis monachis. Nomina fratrum qui hoc donum dederunt haec sunt : ipsemet Helocus et Goranton, cum Merione filio; Conglas, Morvanus, frater ejus, Senum, testes sunt. Haec donacio facta est tempore Alani comitis, Judicalis episcopi, Catuualloni abbatis.

CCCLX[1]. .

(Fol. 172 r°.)

Tempore quo hęc gerębantur, miles quidam nomine Daniel, filius Eudoni matthiern[2], ex maximis obtimatibus predictę prosapię extitit, qui ad finem vitę veniens, societatem et locum sepulture requirens ab abbate Almodo et a fratribus rotonensibus, tradidit eis partem sibi divisam atque semotam, quæ sibi jure hereditario congruebat a patribus et fratribus, ex eadem Trefhidic nomine Lainkelkel, pro spe salutis et anime redemtionis. Peticioni vero ejus fratres annuentes, filii donum susceperunt, his nominibus : Eudon et Jarnogon, patremque sepulture in cimiterio sancti tradiderunt, terramque annuerunt cum omnibus appendiciis sibi pertinentibus, silvis, pratis, aquis, sine censu, sine ulla renda alicui homini nisi Sancto Salvatori, et sine alicujus viventis calumpnia. Actum est hoc tempore Hoelli comitis, Almodo abbati, Mangiso episcopo Venediam protegente.

Ann. 1066.

Ch. CCCGLXXVI.

[1] Cf. D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 416. — [2] De machtiernis, exeunte undecimo sæculo, britannicæ silent chartæ.

(Fol. 172 v°.)

CCCLXI.

Ann. 1066.

Tresfhidic.

Mandadum (*sic*) est litteris quicquid humane mentis retinendum congruit : ad hutilitatem igitur posterorum huic pagine libuit inserere qualiter quidam miles ortus nobilis parentibus [vel natalibus[1]], nomine Morvanus, mortis timore perterritus, divino spiramine illustratus, mundanam pompam deserens, Dominumque sequi studens, adiit sanctum coenobium, abbatemque Almodum, necnon et Jarnogonem monachum ab infancia sibi privatum, eisque suum aperit consilium. Desiderium illi ut audiunt, libenter viri verba suscipiunt fratribusque in communi capitulo referunt; fratresque, ut audiunt, libenter ejus desiderium implere satagunt, moxque cum gaudio sanctum monachilem habitum induendum offerunt. Tunc ille audiens devocionem fratrum, armatus accessit ad altare sanctum ibique arma milicie reliquid, deponens veterem hominem novumque induens. Tunc tradidit equum valentem .x. libras, cum proprio alodo de Trefhidic, scilicet octavam partem sibi congruentem inter parentes, sine censu ulli homini sub celo nisi Sancto Salvatori et suis monachis. Et ut hoc donum ratum et inconvulsum permaneat, ipse firmavit fratribusque suis firmare fecit, scilicet Gurdiern et Aluuret; et hi sunt testes qui hoc viderunt et audierunt : Guethenoc de Reus, Rio Fredori filius, Rio filius Bernart, Jestin filius Daniel, Heloc, Heden, Gurgavel, Juthel, Bernart frater ejus. Acta sunt haec, regnante Domino nostro Jhesu Christo, anno incarnacionis ejus .M.LX.VI., Hoello Brittanniam protegente, Mangiso episcopatum Venedie amministrante, Almodo abbaciam gubernante.

[1] Interscribuntur in codice voces *vel natalibus*.

CCCLXII.

(Fol. 173 r°.)

Ann. 1093.

Ch. CCCCLXXVIII.

Hec carta indicat atque ad memoriam reducit qualiter Morvanus, venetensis episcopus, pacem cum abbate Justino et monachis Sancti Salvatoris de quodam contemptu sibi, ut ipse referebat, inlato, pacem et amiciciam fecit, vnde fratres ipsius aecclesiae, ut animum atque auxilium ipsius perfecte haberent, duos optimos equos sibi dederunt, necnon qualiter concessit et diffinivit libere donum quod sui antecessores, priscis et modernis temporibus, Sancto Salvatori suisque servientibus de episcopatu totius abbatie dederant, unde inter se quam plurimum rixari solebant. Modus vero concessionis et diffinitionis talis extitit : Quando episcopus venetensis sinodum congregaverit, abbas prefate aecclesiae vel aliquis monachorum, si ipse venire non poterit, cum clericis abbatie ad sinodum ut bene decet veniat, et precepta quę ibi fuerint dicta, audiat. Presbyteros non idcirco ad sinodum diximus convenire, ut alicui aliquam rectitudinem in ipsa sinodo faciant, etiamsi culpabiles fuerint, sed ut episcopalia precepta audiant et parrochianis suis referant. Abbas, congruo tempore, de clericis et de ceteris totius abbatię hominibus justitiam canonice faciat, et ne animę pereant prevideat. Quod si justitiam facere neglexerit, et ad episcopi notitiam hoc pervenerit, ammoneatur secrete usque tercio ab ipso episcopo. Si vero neque sic injustitiam correxerit episcopus, ut decet, ex ipsis legum destructoribus canonicam faciat justitiam, ut anime salve fiant; et si episcopus aliquem excommunicaverit, et ad abbatis et monachorum notitiam venerit, ipsius excommunicatum nullo modo recipiant, nec, eodem modo, episcopus aliquem quem monachi excommunicaverint, recipiat. Si vero aliquis ex episcopatu monachis aliquam injuriam fecerit, episcopo ostendant, et episcopus vocet eum ad emendationem et satisfacionem. Si emendare noluerit, gladio excommunicationis illum usque ad satisfactionem feriat, ut sit sicut scriptum est inter nos : « Pondera portemus alter ut alterius. » Quod si, pro communi utili-

tate ecclesiae, abbas et fratres episcopum convocare voluerint, ex expensis aecclesiae accuratissime serviatur. Si vero pro suamet utilitate in Sancti Salvatoris villam venerit, non ex debito sed ex amicicia bis vel ter in anno cibus sibi tribuatur.

Hoc factum est in rothonense villa, coram multis hominibus nomina quorum subter scribentur, anno ab incarnatione Domini .M.LXXXX.III. Testes hujus rei sunt : ipse Morvanus episcopus, qui hoc concessit et scribtum inde fieri jussit; Hervi, frater ejus, testis[1]; abbas Justinus, ante cujus presentiam haec concessio facta fuit, testis; et de monachis : Walterius, prior, testis; Jarnogonus, testis; Modestus, testis; Walterius, Stephanus, Glemarhocus et totus conventus. De presbyteris : Daniel, presbyter, et Jarnogonus, presbyter, et Johannes, presbyter, testes; de laicis : Daniel, filius Rogerii, qui ex utraque parte fuit fidejussor et obses.

(Fol. 173 v°.)

CCCLXIII[2].

Ann. 1095.

Notum sit tam presentibus quam futuris hominibus qualiter quidam duo quidam nobilissimi milites, Normandus videlicet atque Daniel de castello Bernardi, Simonis filii de Rupe, qui et ejusdem castri vicarii esse jure hereditario dinoscuntur, nutu Dei et ammonitione cujusdam nostri monachi Presel, qui et Guennedat cognomine noncupatur, Sancto Salvatori suisque servientibus in perpetuum vendiderunt et dederunt totam terram cum sclusa quę ipsi terrae adjacet, cum vineis, pratis, silvis, quam ipse prefatus monachus, inprimis, cum habitum Sancti Benedicti sumpsit, dederat pro remedio suarum animarum filiorumque et conjugum, cum omnibus cunsuetudinibus quas ex ipsa exigere et habere solebant; unde, et[3] hec venditio et donatio firma et inconvulsa in perpetuum permaneat,

[1] In chartulario deest integra linea inter voces *testis* et *abbas*.

[2] « Hæc carta est de terra nostra que dicitur Fundra, ad Rocam Bernardi. » (Adnotatio sæculo XVI° margini apposita.)

[3] Legendum *ut*, ni fallor.

ab abbate et a monachis Sancti Salvatoris, pro karitate, sexaginta solidos acceperunt, quos jussu totius capituli posuit et ipsis supradictis militibus dedit quidam noster monachus David; ipsam namque terram, quam ab ipsis sepedictis militibus tenebat, ut superius prelibavimus, supradictus monachus Sancto Salvatori, quando comam capitis deposuerat, tribuit; sed pro consuetudinibus[1] terrae quas monachi minime propter ipsos habere poterant, usque ad id loci omnino dimiserant. Hanc conventionem et venditionem concessit et ex maxima parte fecit Guredenus bastardus, Riualloni filius, qui horum supradictorum dominus erat, et ab ipsis omnes terrae rendas accipiebat, videlicet multonem et frumentum et hostilia et decimas, que omnia Sancto Salvatori cum quodam filio suo quem monachum fecit, cum consensu suorum omnium aliorum filiorum et parentum, in perpetuum tribuit. Concessit, et hoc et omnino firmavit, et ipsis etiam superius dictis militibus confirmare et corroborare precepit Bernardus, Simonis filius, horum omnium supremus dominus, cum omnibus filiis suis, Simon scilicet atque Conanus qui etiam locum aecclesiae cum tribus jugeribus terrae ad burgum faciendum, cum consensu filiorum, Sancto Salvatori in elemosina sempiterna dedit et concessit. Factum est hoc in castello de Rupe, feria .v., coram multis nobilibus, anno ab incarnatione Domini millesimo nonagesimo quinto, luna quinta, Alano totius Britannie principatum obtinente, Benedicto episcopatu Namnetensium fungente, Rotberto Rothonensium abbate existente. Cujus rei testes sunt, videlicet Bernardus Simoni filius, dominus illorum, et Simon filius ejus et fratres ejus omnes, qui hoc donum ex sua parte bene concesserunt; Fredorius, Danielis filius, Fredorius, Richardi filius, testes; Gondiernus, Modesti filius, testis; Daniel, filius Lauda, testis; Letho, venator, testis; Fredorius, filius Goisberti, testis; Serho filius Tanui. Ex parte monachorum : Rodaldus, abbas Sancti Gildasii, et Urvodius et Johannes, monachi ejus, testes; ex nostris monachis : David, Harscuidus, Budicus, Godefredus, qui donum receperunt.

[1] In voce *consuetudinibus* omissa est syllaba *tu*.

(Fol. 174 r°.)

CCCLXIV [1].

Ann. 1060.

Ch. CCCCLXXX.

Her.

a.

Notum sit tam presentibus quam futuris quod Rodaldus de Peregrino quidam nobilissimus miles, divina ammonitione commonitus, pro salute et remedio suae animę necnon suorum filiorum atque conjugis, dedit Sancto Salvatori suisque monachis, in elemosina sempiterna, quartam partem insulę quę vocatur Her, libere, sine censu et tributo, sicuti ipse possidebat; unde, ut donum ratum et inconvulsum in perpetuum permaneret, ab abbate Perenesio et a fratribus ęcclesiæ .LX.ta solidos pro karitate accepit et habuit. Hoc factum fuit apud Saviniacum, coram multis nobilibus nomina quorum subter scribentur, anno ab incarnatione Domini millesimo sexagesimo, indictione .IV.[2], luna .X., Conano comite namneticam urbem gubernante, Erardo illius civitatis episcopo existente et hoc donum annuente, Alveo archidiaconatum obtinente. Testes hujus rei : Rodaldus ipse, qui donum fecit et hoc precium habuit, testis; Paganus, filius ejus, et Judicahel, alter filius, testes; Harscuidus, Richardi filius, testis; Lanbertus, Haeni filius, testis; Jarnogonus, Loripes, cliens ejus, testis; Mainus, et Eudo et Evenus, tres Ogerii filii, testes; Perenesius, abbas, qui donum accepit, testis; Sausoiarnus, testis; Merionus, monachus, testis; Tanoarn, presbyter, testis; Cadodal, testis, presbyter; Tutual de Cordemes, testis; Escomar de Laval, testis. Sic Sancti Salvatoris monachi predictam insulam primitus habuerunt.

Deinde quidam nobilissimus presbyter, Gradelonus nomine, Haeni filius, pro remedio et salute suæ anime necnon suorum parentum, Sancto Salvatori suisque servientibus in perpetuum, libere sicuti ipse possidebat, tradidit totam ęcclesiam illius supradicte insule, cum cimiterio, et oblacionem totius ęcclesiæ, sine censu et tributo et alicujus viventis calumnia, necnon duas partes decime totius insulę, unde beneficium et orationes Sancti Salvatoris æcclesiæ assecutus est, et

[1] Cf. D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 410. [2] Legendum *indictione XIII.*

insuper ab abate Perenesio et a monachis .LX.ta solidos accipiens, donum in perpetuum concessit et corrobavit. Testes cujus rei : ipse Gradelonus, qui hoc donum dedit, et vicecomes Fredorius ante cujus presentiam hoc factum fuit, et libentissime annuit; Lanbertus et Normandus et Niel et Renaldus, presbyter, filius ipsius, Gradelonius, testes; Judael filius Lauda; Aldroen Forsfaet, testis; Fredorius Boz, testis; Maenfinit, prepositus, testis; Perenesius, abbas, qui donum recepit, testis; Merionus, monachus, testis; Catuallonus, monachus, testis; Guarnerius, monachus, testis; Hervi, presbyter, testis; Riuallonus, testis; Moisan, thelonarius, testis; Rotbertus, filius Telent, testis; Herveus prepositus.

CCCLXV.

(Fol. 174 v°.)

Ann. 1052-1060.

Accidit postea, per Dei providentiam, quod Perenesius abbas ad supradictam insulam cum suis monachis pervenit; ad cujus adventum nonnulli proborum virorum convenerunt, ut ab ipso divina verba audirent. Qui inter cetera ipsi prefato abbati de quodam milite infirmo, Glemarhoco scilicet, enarrare ceperunt, qui in cimiterio Sancti Simphoriani quendam monachi famulum verberaverat, et ob hoc infirmabatur. Et insuper addiderunt quod ipse prefatus miles, ob penitudinem facti, disposuerat Sancto Salvatori Sanctoque Simphoriano sextam partem cimiterii illius sancti necnon sextam partem supradicte insule libere dare; quod abbas benigne suscipiens, militem superius dictum absolvit, et beneficium totius ecclesiæ Sancti Salvatoris sibi concessit. Dedit etiam quidam miles, nomine Derianus, Harscuidi filius, de Riniac, Sancto Salvatori, quartam partem illius supradicti cimiterii, unde cuidam suo militi Alueret nomine unum scutum dedit, ut donum annueret. Insuper alter quidam miles, Harscuidus nomine, Richardi filius, quartam partem illius cimiterii, que sibi competebat, Sancto Salvatori tradidit, et Gaufredus Pugil quidam probissimus homo suam quartam partem, quam de cimiterio

possidebat, simili modo tribuit et concessit. Hii omnes societatem et beneficium aecclesiae Sancti Salvatoris ab ipso abbate Perenesio acceperunt. Testes cujus rei hii sunt : Fredorius, vicecomes, qui hoc donum concessit, et ob hoc societatem et nostram fraternitatem habuit; Derianus, testis; Tangi, frater ejus, testis; Alueret, testis; filius Gerbaudus, Bernerius et fratres ejus, testes; Aldroen et Callen et Catloant, testes; Berner, Rufus, et filii eorum, testes; Guiomar Calvus, testis; Rainalt de Insula, testis; Bernard Loba [1], testis; Robertus, frater ejus, testis; regnante Hoel comite, Gueret episcopatum Nannetis regente et hoc donum annuente.

(Fol. 175 r°.)

CCCLXVI.

Ann. 1101.

Ch. CCCCLXXXII.

Notum sit tam presentibus quam futuris aecclesiae Dei fidelibus, quod Waulterius, Judicaelis filius de Lohoac, quidam miles nobilissimus et illius castri princeps et dominus, illius igne succensus qui suis fidelibus dixit, Date elemosinam et omnia munda vobis erunt, pro salute suę animę et pro remedio animarum sui patris ac matris atque fratrum, necnon ut sibi in hac vita cuncta per divinam misericordiam prospere succederent, Sancto Salvatori suisque monachis quoddam venerandum et honorabile sanctuarium, quod frater suus, videlicet Riocus, dum iret Hierosolymam [2], adquisierat, et post mortem suam, nam in itinere ipso obiit, per manum Simonis de Ludron sibi transmiserat, scilicet quandam particulam Dominicę Crucis et de Sepulchro Domini et de cęteris Domini sanctuariis, cum maximis donariis quę subter scribentur, honorificę dedit et in perpetuum habere concessit. Quod postquam donavit ipse supradictus miles, cum episcopo Sancti Maclovii, Judicahel scilicet, et cum suo archidiacono Riuallono, necnon cum Willelmo abbate Sancti Meuenni et cum abbate Sancti Salvatoris Justino, non cum minima turba ejusdem aecclesiae monachorum, cum quibus interfuit Rotbertus de Arbressel qui-

[1] Forsan *Joba*.

[2] In chartulario *Hierlm*.

dam sanctissimus homo, cum grege suorum confratrum, necnon cum maximo concursu populorum, in quadam aecclesia quę in illius castro erat, quam pater ejus in honore Sancti Salvatoris construere incoeperat, et monachis dederat, cum hymnis et laudibus collocari fecit, qui etiam ab abate humiliter et a monachis requisivit ut monachos ibi constituerent, qui, tam pro sua quam pro omnium salute, Deum exorarent et sanctuario honorifice servirent. Ad quorum opus, id est ad victum et ad vestimentum necnon ad ędificia construenda, duas meditarias, id est, duas domos quas prope castrum suum superius nominatum habebat, cum vinea quam obtima, necnon duas partes decimę de plebe quę dicitur Guischen, et quicquid redditus habebat de portu qui vocitatur Glanret, et partem suam de molendino quod illic est unde in natali apostolorum Petri et Pauli per manum Harscuidi monachi pro recognitione duos solidos super altare ejusdem ęcclesiae misit, sine censu et sine calumpnia alicujus viventis, sicuti ipse libere possidebat, ita libere in perpetuum abbati Sancti Salvatoris et monachis, cum quodam cultello curvato, concessit et tradidit. Concessit etiam et cum omni libertate consuetudinum corroboravit quedam donaria quę pater suus et fratres sui antea dederant, scilicet Goven, quod pater suus liberam et immunem ab omni consuetudine dedit, et terram Inisani et terram Gerardi, necnon terram Retuetheni, quas Guethenocus frater ejus dedit et concessit, et quod Riocus frater ejus dedit, videlicet quicquid habebat in aecclesia Sanctę Marię de Guipri, et hortum quem Gleudennus habuit, et quandam terram quę in Guipri est, sicuti incole sciunt, et decimam de tribus molendinis de annona et de piscibus, id est, de molendino quod est in portu Mezac et de molendino de Baharon et de molendino de Gravot. Quod concessit etiam Gaufridus filius ejus et uxor ejus Gonnor. Concessit etiam et firmiter dedit forum quod in quadragesima ob reverentiam summi sanctuarii congregatur, absque aliquo retinaculo, monachis in perpetuum. Hoc etiam instituit et omnino vetuit ne quis suorum sequacium audeat in perpetuum de hac supradicta elemosina aliquid auferre, vel minuere, aut aliquas

inmissiones preter quod nunc missum est inmittere, aut aliquam dominationem super abbatem ibidem exercere, neque de modo ibi retinendo ultra velle abbatis neque de censu obedientię, sed omnia in arbitrio abbatis et judicio pendeant.

(Fol. 175 v°.)

CCCLXVII.

29 jun. ann. 1101.

De Alerac.

Abbas vero Sancti Salvatoris, per ammonitionem illius supradicti principis, ad illius loci constructionem in primis quingintos dedit solidos; necnon quandam plebiculam que nuncupatur Alarac, que erat dedita victui congregationis, ditioni illius prioris qui preesset illi loco in perpetuum contulit. Hujus rei testes sunt : Waulterius ipse, qui hoc donum dedit; Guillelmus, frater ejus, testis; Gaufridus, filius Riocci, testis; Gonnor, Riocci uxor, testis; Macharius, Gradeloni filius, testis; et Riuallonus, frater ejus, testis; Simon de Ludron, testis; Tretcandus de Plebelan, testis; Matheus[1], Alvredi filius, testis; Derianus et Jagu, frater ejus, testes; Waulterius, Rodaldi filius, testis; Johannes, presbyter, qui hujus rei proloqutor fuit, testis; abbas Sancti Salvatoris, qui hoc donum recepit, testis; Waulterius, prior, testis; Moyses Calvus, monachus, testis; Paganus, monachus, qui et Hugolinus vocatur, testis; Hurvodius, monachus, testis; Bernardus, monachus, testis; Tangi, monachus, testis; Harscuidus, monachus, testis; Eudonus, monachus, testis; Jarnogonus, monachus, filius Rodaldi, testis; Waulterius, Hierosolimitanus, qui hoc scriptum edidit, testis; et Herveus, monachus; Bulgorius, qui hoc scripsit, testis; et alii quamplures quorum nomina longum est enarrare. De laicis vero : Paganus, qui cognominatur Merula, testis; Paganus, Omnesii filius, testis; Nemenoius, testis; Hervi, filius Guinebert, testis; Rogerius, testis; Albericus, testis; et Gaufridus, Ricardi filius, testis; Tetbaldus Rex, testis; et Berhaldus, thelonarius, testis. Hoc factum est in castello de Lohoac, juxta ipsam aecclesiam

[1] Forsan *Mathias;* legitur autem in chartulario *Maths*.

monachorum, .III. kal. jul., in natali apostolorum Petri et Pauli, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo .I., luna .XXIX., epacte .XVIII., Alano comite existente, Judicahele episcopatum Sancti Maclovii obtinente, et hoc donum cum suo archidiacono Rivallono annuente, data .VI. non. julii.

CCCLXVIII.

(Fol. 176 r°.)

Ann. 1101.

Ch. CCCCLXXX...

De Berle.
De decima Alerac.

Ad utilitatem tam presentium quam futurorum libuit describere, ut memoriter possit teneri, qualiter quidam miles Normandus, Bastardus nomine, Guehenoci filius, illius amore repletus, qui vocat ea que non sunt tanquam ea que sunt, pro salute sue anime necnon pro sospitate atque remedio animę sue conjugis Odicia, scilicet que ob gravem infirmitatem monialem habitum sumpserat, et ipsum supradictum dominum suum, amore summi regis, spontanea voluntate, dimiserat, nam parentes proximi erant, dedit Sancto Salvatori suisque monachis, libere et sine calumpnia, sicuti ipsi possidebant, duas partes decimę, cum omni presbyterio de capella que vocatur Berle, quas ipsa hereditario jure possidebat et etiam ab ipsis suis coheredibus .VIII. libras emerat, excepto hoc si contigerit quod ipse prefatus miles in ipsa Berle domum alicujus sui meditarii habuerit, pars illius meditarii de decima monachis Sancti Salvatoris erit. Pars vero Normandi Rabino Glemarhoci fili (*sic*) erit; necnon quartam partem decime de Alarac, nam aliam quartam a Dereano et ab ejus filio Eveno cum monacho nomine Rotberto jam habebamus, liberam et ab omni inquisitione inmunem dedit; etiam in plebe que vocatur Siz, partem terre que sibi in dominio habebat in villa Bothavalon, et locum molendini in Karnun, sine censu vel calumnia ulli homini nisi Sancto Salvatori ejusque monachis, cum omnibus appendiciis sibi pertinentibus. Acta sunt autem haec, anno ab incarnatione Domini .M.C.I., Alano comite Britanniam gubernantę, Morvano episcopatum in Venetia amministrante, Benedicto namnetensem aecclesiam labo-

riosisime (*sic*) regente, Justino abbate rotonensem cenobium strenue protegente. Per omnia benedictus Deus. Facta est autem haec donacio coram multis nobilibus viris tam monachis quam laicis, scilicet : Justinus, abbas, qui donum recepit; Eudonus, monachus; Moyses, monachus; Jarnogonus, monachus; Barbotus, laicus; Paganus filius Omnes. Testes autem hujus donationis sunt hi : Normant, qui dedit et spopondit per fidem, testis; Daniel, filius Aldron, testis; similiter et Menki frater ejus, et Hamon, filius Maenki, testes; et Radulfus, frater ejus, testis; Heoiarn, decanus, testis; Tomas, filius Pagani, testis; Rabin et Gleuden, filii Glemarhuc, testes; Derian, filius Cokelin, testis; et Justin, filius Blinliuet, testis; et Judicalis et Heoiarn monachus, fratres Normandi, testes; Heoiarn, pincerna, testis; Hervi, filius Teuhel, testis.

(Fol. 176 v°.)

CCCLXIX.

Circa ann. 1105.

De Prulliaco.

Cum nichil factum sit in terra sine causa, sunt tamen multi qui multa que vident quare facta sint ignorant, sicut quidam viri, id est, Primalt, Mainardus, Lanbertus, Walterius, Foart, fratres parrochiani de Armalle, nativi de villa que dicitur Pruille, qui in eadem villa in loco deserto videbant quoddam altare quod arbusta et herbas salvabat circa se a gelu et etiam ab igne silvam devorante, hii, vice quadam, super hoc consuluerunt Hoiricum presbyterum qui Sancto Jovino sub Goislino monacho in Jouinne serviebat. Quibus ille gratia plenus dixit altare illud esse Salvatoris, et signum eorum esse salutis. Monuit itaque eos ut pro salute sua locellum illud cum parte quadam terrę suae, unde monachus vivere posset, Salvatori suo et monachis ejus in Regidono ei servientibus tribueret. At illi, habito consilio cum dominis suis, id est, Herveo, Juscel et Gauterio atque Erardo filiis ejus et Hamelino de Armalle super eos domino et Gauterio Hai domino super omnes, communi assensu vocaverunt ad se Justinum abbatem et dederunt locellum illum cum medietate ville

illius, pro salute sua, Salvatori suo, annuentibus hoc supradictis dominis qui similiter pro salute sua dominia sua et quicquid de illa habere debebant, dederunt, sed et Andefredus de Preveria suam decimam, Hamelinus quoque terciam partem decime presbyterii et decimam molendini sui ac totam offerendam in Armalle hominum monachi. Testes hujus rei sunt omnes dicti datores et alii plures nobiles, id est, Gaudin de Preveria et Herveus Merula de Karbae et Mathias et Boso de Sancto Michaele.

CCCLXX.

(Fol. 177 r°.

De Guerrandia.

Quoniam quecumque scribuntur facilius ad memoriam reducuntur, ad utilitatem tam presentium quam futurorum placuit describere qualiter Alanus, Hoelli filius, comes totius Britannię et princeps, reminiscens malorum et penitens quę in aecclesiam Sancti Salvatoris multotiens perpetraverat, nutu Dei et ammonitione Hervei abbatis Sancti Salvatoris, cum apud Rothonum in domo Barbotini graviter infirmabatur, qua tamen convaluit, sed de comitatu postea nullo modo se intromisit, cum consensu et voluntate suorum filiorum, Conani scilicet et Gaufridi, necnon et uxoris suae Hermengardis et uxoris filii sui Conani, Mahalt, coram multis nobilibus qui ibi presentes aderant, nomina quorum subter scribentur, dedit et concessit Sancto Salvatori suisque monachis in perpetuum, pro salutę suae animę ac filiorum et conjugis, necnon pro stabilitate et prosperitate sui regni, libere sicuti ipse possidebat, quandam consuetudinem quam super homines Sancti Salvatoris qui morantur in plebe quae vocatur Penkerac [Pihiryat[1]] et in Guerran habebat, quam vulgo tallia nuncupatur, nos incisionem nominamus, tali modo ut nullus suorum heredum nec aliquis suorum sequatium (*sic*) ulterius audeat illam repetere, vel aliquo modo sibi vindicare. Insuper etiam concessit et

Ann. 1112.

Ch. CCCCLXXX...

[1] Interscriptum est sæculo XVI° hoc vocabulum *Pihiryat*.

firmiter imperavit ne aliquis villicus nec prepositus nec etiam aliquis suorum clientum ullo modo sit ausus super hac re aliquid querere nec incisionem, quando erit facta, colligere, sed in arbitrio et potestate abbatis sit, ut quotienscumque comes suos homines inciderit, hoc est, censum a suis exigerit, abbas suos secundum velle suum incidat, et potestative, ut concessum est, colligat et habeat. Hujus rei testes sunt: ipse Alanus, qui donum dedit, et duo filii ejus Conanus et Gaufridus, qui dederunt et concesserunt; mater eorum Hermengardis, testis; Mahalt, uxor Conani comitis, testis; Brictius, episcopus nannetensis, testis; Oliverius, Gaufridi filius, testis; Simon, Bernardi filius, testis; Galterius, Judicalis filius, testis; Paganus bastardus et Armael et Menguius Omnesii filius, testes; Willermus, dapifer, testis; Macharius de Mota, testis; et multi alii qui aderant, testes; abbas Herveus, qui donum accepit, et totus Sancti Salvatoris conventus, testes; Barbotin, in cujus domo hoc factum fuit, et omnes burgenses ejusdem villae, testes; Guethenocus, qui et Malus Vicinus nuncupatur, de Reus, fere cum omnibus suis militibus, testes. Factum est hoc apud Rothonum, in domo Barbotini ubi prefatus comes jacebat, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo duodecimo, luna septima, indictione quinta, Conano Alani filio imperium totius Britanniae gubernante, Briccione nannetice urbis episcopo existente, Herveo abbatiam Sancti Salvatoris prudenter aministrante.

(Fol. 177 v°.)

CCCLXXI.

Item de Guerrandia.

Ann. 1114-1139.

Sed et hoc quoque describere censuimus quod in eadem parrochia Guerran nobis datum a quodam milite fuit, ut memoriter possit teneri. Accidit quod quidam nobilissimus miles Gaufridus nomine, de Guerran, graviter infirmari cepit et fere ad exitum propinquari. Sed antequam moreretur, vocavit ad se Sancti Salvatoris monachum, scilicet Budic, qui in eadem parrochia morabatur, cum quo habuit sa-

lubre consilium, nam humiliter ab eo requisivit ut eum monachum faceret. Quod monachus audiens, libenter quod petebat prefatus miles, annuit, et sanctis vestibus honorifice, ut decebat, illum induit et insuper ad domum suam secum adduxit. Ipse vero miles, ut erat vir strenuus, noluit vacua manu ad habitum venire, sed .xxx. modios salis Sancto Salvatori dedit, et duos homines, cum terris eorum, quos inmunes habebat et liberos ab omni consuetudine, Eumonoc scilicet et Bernart Bastium, ita quod nihil nec comiti[1] alicui mortalium redderent nisi sibi soli, quia ipse, dum sospes et in prosperitate erat, a comite Alano emerat, et octo libras pro inmunicione eorum, ut notum est omnibus habitantibus in terra ipsa, dederat. Hujus rei testes sunt : uxor ejus nomine Barza, et filius ejus Judicalis, qui annuerunt et dederunt, testes; Gaufridus, villicus, testis; Alanus, villicus, testis; Arscuidus, filius Merian, testis; Willelmusfilius Tangi; Conano chomite in Britannia, Briccio episcopo in Namnecia, Herveo in hac rothonensi aecclesia abbate.

CCCLXXII[2].

(Fol. 178 r°.)

Ann. 1108-1133.

Ch. CCCCLXXXVI.

Notum sit tam presentibus quam futuris, quod Mathias[3], Rescandi filius, de Siz, gravi infirmitate qua et mortuus est coactus, dedit Sancto Salvatori suïsque monachis, in manu Hervei abbatis, in elemosina sempiterna, totam decimam quam in manu sua de abbatia tota monachorum que est apud Siz, id est, duas partes decime, sicuti ipse habebat, cum consensu et voluntate sui fratris Wſſon (*sic*) et matris et cujusdam presbyteri qui ejus frater erat et suorum amicorum qui ibi aderant, pro remedio suae animę, ipse enim supramodum forisfecerat in abbatia, necnon sui patris ac fratris Guillelmi insuper et suę matris, unde fraternitatem et beneficium æcclesiae Sancti Salvatoris ipse et frater ejus Guillermus et mater sua ipsa die

[1] Addendum *nec*.

[2] Cf. D. Mor. *Pr.* I, 523.

[3] Vel *Matheus;* in chartulario enim *Maths*.

insimul acceperunt, et hanc convencionem sibi retinuerunt, quod, quando finis illorum veniret, si haberent, darent; sin autem, pro hac eadem conventione reciperentur et in cimiterio Sancti Salvatoris convenienter sepelirentur. Hujus rei testes sunt ipsi in primis : Mathias, qui donum dedit, et frater ejus Guillelmus et mater sua; Richart et Rivallonus de Cornon et uxor sua Geldel, et soror ejus Jestini uxor, et Hoes filius Orion, et frater ejus Jarnogonus, et Bili frater Jargoni presbyteri de Siz; ex parte abbatis : ipse abbas Herveus et Galterius Parvus, et Gaufridus presbyter, et Harscuid Radulfi filius, et Pichart Morini filius, et Rivalonus Afichet, et Euuenus Albus, et multi alii testes.

(Fol. 178 v°.)

CCCLXXIII[1].

De Sancto Guutvalo episcopo.

Ann. 1037. Sapientes viri et maxime doctores aecclesiarum hanc utilem consuetudinem semper observaverunt super his quę utilia et necessaria erant, ut ad memoriam in futurum reducerentur litteris describere curabant, usi sapienti consilio, quia quicquid scribitur melius et levius retinetur. Nos vero consuetudines illorum, quia bone sunt, sequentes, quicquid in posterum scire et retinere volumus, litteris describere decrevimus. Ut ergo liquidius clarescat et facilius ad memoriam reducatur, ad utilitatem tam presentium quam futurorum, auxiliante Deo, describere curavimus qualiter vir Deo plenus Catuallonus, abbas aecclesie Sancti Salvatoris rothonensis, cum consilio suorum monachorum, perrexit ad quendam probum virum Gurki nomine, qui in insula quę vocatur insula Sancti Gutuali morabatur, quam ipse, post destructionem Britannię, edificaverat, quę a Normannis destructa fuerat. Ex jussu et voluntate Alani tocius Britannię ducis, Gaufridi filii, qui etiam rex a nonnullis vocabatur, quem humiliter et cum omni mansuetudine, ut pote vir prudens et in cunctis providus, am-

[1] Cf. D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 363.

monuit quatinus prefatam insulam pro salute suę animę Sancto Salvatori suisque monachis in elemosina sempiterna concederet. Quod ille audiens, primo quidem exhorruit; erat enim vir ferus, genere normannus, qui et induebatur semper albis vestibus ex pura lana contextis. Sed postea, nutu Dei et ammonitione sancti viri compunctus, quod ipse venerabilis abbas et monachi petebant, scilicet prefatam insulam, cum omnibus terris ad eam pertinentibus, sicuti ipse libere possidebat, sic ex toto corde et cum magna devotione in manu prefati abbatis Sancto Salvatori suisque servientibus in perpetuum dedit et concessit; et ut hoc libentius concederet, ab ipso abbate et a fratribus qui cum eo erant in beneficium et in fraternitatem supradictę aecclesię, sicuti unus ex monachis, receptus est, nec hoc pretereundum est quod ipse prefatus vir quandam partem insulę quam vallo et fossato ab alia parte insulę divisit, quamdiu viveret, retinuit; post mortem vero monachis prefatis, sicuti et alia pars, remaneret. Tunc prefatus abbas et sepedictus vir unanimes ad curiam comitis supradicti perrexerunt, in illis namque diebus erat venerabilis comes in insula quę vocatur Keberoen, ubi sepissime veniebat et frequentissime venationes exercebat[1]. Qui cum ante comitem venissent, illumque salutassent, comes honorifice eos resalutavit et accuratissime suscepit. Deinde venerabilis abbas et sepefatus vir, erigentes se cum magna mansuetudine, peticionem quam querebant comiti suisque baronibus notificaverunt; petierunt namque quatinus comes, pro salute suę animę suorumque parentum necnon pro incolumitate et prosperitate tocius regni, prefatam insulam Sancti Guituali, cum omnibus terris ad eam pertinentibus, videlicet totam terram de Minihi et totam terram de[2] Plec et septem villas in Ploehidinuc, id est, Kaer en Treth, Kaer Guiscoiarn, Kaer Gleuhirian, Kaer Kerveneac, Kaer en Mostoer, Kaer Euen, Kaer Caradoc, Sancto Salvatori suisque monachis in elemosina sempiterna tribueret et concederet. Quod comes audiens, super

[1] Apud D. Mor. (*Act. Britann.* t. I, col. 364) legitur : « Et ibi venationes exer- « cebat ibique suam curiam habebat. »

[2] Desunt apud D. Mor. voces istæ *septem villas in Ploehidinuc*, etc.

hoc consilium cum suis accepit; quo accepto noluit differre peticionem quam querebant, diligebat enim abbatem Catuallonum nimium, sicuti fratrem suum, et Sancti Salvatoris locum; sed libentissime, cum consensu et voluntate illius supradicti viri qui cum abbate venerat, cum consensu etiam Judicalis venetensis episcopi qui, rogatu nobilissimi comitis quicquid sibi et aecclesie Sancti Petri in ipsa insula et in terris que ad ipsam pertinent, episcopalis dignitatis competebat, preter consecrationes aecclesiarum et ordinaciones clericorum, in perpetuum Sancto Salvatori suisque servientibus tribuit et concessit, cum consensu etiam baronum qui cum ipso erant, libere, sicuti ipse et sui antecessores tenuerant, sine censu et sine tributo nec sibi nec posteris nec alicui mortalium nisi monachis supradictis, sic in manu supradicti abbatis, ad opus et ad utilitatem Sancti Salvatoris rothonensis monachorum, dedit et firmiter usque ad finem seculi concessit. Concessit etiam quod nullus prepositus, nullus villicus, nullus alicujus dignitate preditus unquam homines monachorum aliqua occasione audeat distringere vel ad seculare judicium ante se vocare; sed abbas Sancti Salvatoris et monachi, si forisfecerint ubi locus et tempus fuerit, ante se judicium, secundum quod sibi visum fuerit, faciant. Volumus enim et omnino imperamus, ut semper monachi in quiete sint, suisque hominibus eis in pace servire liceat. Insuper hoc etiam ipsis concessit quatenus quicquid lucrari et adquirere poterunt, ab omnibus hominibus qui in confinio et in vicinio prefatę insulę habitant, concessione et dono ipsius libere habeant, et in perpetuum in summa quiete possideant. Factum est hoc dominica die, in prefata insula Keberoen, coram multis nobilibus nomina quorum subter scribentur, anno ab incarnatione Domini .M.XXVII.[1], circulus lune .II., indic. .XI., epacte .XXII., concurr. bi. (*sic*), luna .VII., Alano tocius Britannię monarchiam strenue gubernante, Henrico regnum Francię obtinente, Judicaelo episcopatum venetice urbis amministrante, Maino in episcopatu redonensis aecclesię existente. Hujus convencionis testes hii sunt : Alanus, comes, qui donum dedit et

[1] Legendum *1037;* Mainus enim hoc tantum anno ad redon. promotus est Sedem.

firmavit, testis; Eudo, frater ejus, testis; Euenus Linzoel, frater ejus, testis; Mainus, redonensis episcopus, testis; Judicael, venetensis episcopus, testis, qui hanc donationem corroboravit et quod superius dictum est dedit; Rotbertus Vitriacensis, testis; Alanus de Rex, testis; Herveus Lohoiacensis; Guethenocus de Poubels, testis; Rodaldus Eufatus, testis; Alveus, Duoredi pater, testis; Guituallus et Daniel, duo apostoli, testes[1]; Hugolinus de Henbont, testis; Glehoiarnus, faber, testis; Rivodus, qui aecclesiam Sancti Guituali cum prefato Gurki fecit, testis; Vitalis de Minihi, testis; David de Ploihinoc, testis; Aldroinus et Milon, duo capellani supradicti comitis, qui ex jussu ipsius hanc cartulam composuerunt, testes; Bili, archidiaconus aecclesię Sancti Petri venetensis, et Berhaldus, gramaticus, et Morvanus et Hugolinus ejusdem aecclesiae duo decani, testes; Catuallonus, abbas, qui donum recepit, testis; Hogonnanus, prior; Perenesius, Almodus, Euenus, Sausoiarnus, Rodercus, monachi, testes; Alui, presbyter; Corehen, presbyter; Guinemerus, presbyter, testis; Gurki, qui donum ex parte dedit et concessit, testis; de laicis : Leran de Reus, Durocus, Maenki, Hoiarnus, Blenliuet, et alii quam plures, testes. Signum Alani ducis ⁂; signum Judicalis episcopi ✠[2].

CCCLXXIV.

(Fol. 180 r°.)

Obedientia de Croazat.

Noverit fratrum religiosa memoria quod Redoret, presbyter et dominus ęcclesiae Chroachac, gratia Dei ammonitus, ad ęcclesię rothonensis abbatem nomine Justinum venerit, et ad reliquos fratres, et se et omnia sua necnon et patrem et matrem et parvulum filium suum Restanet tradiderit, hoc tamen pacto ut illi habitum religionis sumerent, et ipse ęcclesiam predictam, licentia monachorum, donec

Ann. 1104 (?)

Cb. CCCCLXXXVIII.

[1] In chartulario legitur *apli ī.* — [2] Ducis necnon et episcopi subsignationes longis inscribuntur litteris.

pannos sumere ammonerent, teneret, ita ut monachi absque ulla calumnia post hoc omnia sua, ecclesiam videlicet cum omnibus redditibus suis et partem suam cimiterii et totam terram suam, libere possideret, preter partem suam refectionis episcopi nannetensis et duos nummos vicecomitis. Hoc suum donum Benedicto nannetensi episcopo et vicecomiti de Dongia Gaufrido ostendit, qui benigne concesserunt, et qui, quantum ad eos pertinere videbatur, abbati et monachis preter simplicem consuetudinem descritam nichil retinentes, omnino liberum tradiderunt. Hujus rei testes fuerunt : ipse episcopus Benedictus, et Gaufridus Freebert archidiaconus, et Riuallonus archidiachonus, et Johannes decanus, et Willelmus decanus, et Petrus cantor, et Petrus cementarius, et Tecum monachus, testes; Gaufridus vicecomes et uxor ejus; Haimericus de Vagina, testis; Rivallonus, filius Constancii, et Daniel de Premechel, et Goslinus, filius Men, testes; Willelmus, filius Derean, testis; Rivallonus, filius Reuelen, testis; Willelmus, clericus, et Euuenus, clericus; de monachis Sancti Salvatoris : Justinus abbas, et Walterius prior, et Galterius Hierosolimitanus, testes; Rogerius, monachus; Helogonus monachus, et Marcherius monachus, et Restaned monachus; de laicis : Daniel presbyter, et Berhauldus telonarius. Hoc donum in aula vicecomitis de Dongia, coram tota curia, datum fuit et confirmatum in tempore Mathiae comitis nannetensis, regnante in Francia Philippo rege [1].

(Fol. 180 v°.)

CCCLXXV.

16 aug. ann. 1145.

De Broolis.

Presentium ac futurorum memorie tradere curavimus quod homines Broolienses, Arscoit, Bestenc, Gorsel, Lemarsq, Hervi filius

[1] Post voces *Philippo rege*, litteris ad sæculum XVI^nm^ referendis scriptum est : *anno Domini* M.LXXVIII°, *reg*^t^ *anno* 44. Recentius autem, et numeris arabicis ad sæculum XVI^nm^, ni fallor, pertinentibus, inscriptum est : *1098.*

Goro, Hervi filius Rio, Tual, Daniel filius Gerbert, venientes ante Ivonem abbatem, jurare parati fuerunt coram Deo, testificantes quod in dimidia villa Broolis septem minas et dimidiam frumenti et septem arietes et dimidium, juxta divisas antiquitus particulas, haberemus, et quod ad singulam particulam terre, ad minam scilicet frumenti, pertineret in cimiterio singula platea, sine censu, exceptis de singulis plateis singulis denariis. Facta est hec testificatio anno ab incarnatione Domini .M.C.XLV., mense augusto, luna .XXIV., feria .V., Rothonis, in presentia Ivonis abbatis. Affuerunt Guehenocus dominus Musullacensis, Hervi Corno, Freol filius Guihomarci, Daniel [filius Hellen], Danes [de Caden], Bodelegan; de monachis : Budicus, Guehenocus, Herveus, Guillelmus [Paubenic][1], et de hac villa multi.

CCCLXXVI.

(Fol. 181 r°.)

Ann. 1075.

Ch. CCCCLXXXIX.

Favente divina gratia, quę regum jura decernit, contigit temporibus victoriosi et gloriosi principis Henrici qui Francorum rempublicam regebat, et illustris Hoel qui Mediterranea [id est mediam[2]] singulari prudentia gubernabat, ut ad sopiendas occidentalium ęcclesiarum quas inter se habebant querelas, romanæ aecclesię legatus Stephanus Torticola mitteretur, qui, peragratis diversis provinciis, tandem ad nannetensem perveniens civitatem, exceptus est a presule ipsius civitatis, Guerec, qui, insolentia adsueta, tranquillitatem rothonensis aecclesie, spretis summe sedis privilegiis, quę eam inmunem predicant, subjugando vexabat. Quod cernens idem Stephanus, sategit qualiter eandem ęcclesiam solis romanis legibus subditam, ut pridem fuerat, relinqueret; nec valuit. Summe sedi reservatur judicium; itur Rome; ventilatur querela in conspectu plurimorum astan-

[1] Scribuntur voces *filius Hellen* supra *Daniel; de Caden* supra *Danes*, et *Paubenic* supra *Guillelmus*.

[2] « Id est mediam. » Interscriptæ sunt voces istæ manu eadem ac charta.

tium in concilio presulum; deprehenditur reus presul nannetensis audacia, plectitur depositione, succedit penitudo, satisfacit. Reformatur prima gratia; tamen eadem perseverat auctoritas apostolica. Renovantur antiqua privilegia; libera, sub audientia omnium, rothonensis emicat ecclesia; abbati et fratribus sacerdotalia cuncta conceduntur jura. Nec abnuit presul Guerec, sed concedit in sola neglegentia sacerdotum in religione reservata vindicta. In vulgari manu et divina et humana abba[s] cuncta habet judicia, excepto quod in exteris hominibus, si abbati vel suis aliquod forifecerint, propter excommunicationem dimidia episcopo reservatur vindicta. Aliter nullo modo. Hujus rei testes fuerunt qui eidem concilio interfuerunt. Signum summi presulis Aldebranni Gregorii, qui eidem concilio presidebat; signum Stephani Torticole; signum Hugonis Diensis; signum Amati Burdegalensis; signum Radulfi Turonensis; signum abbatis Hugonis Clunniensis; signum Odonis Autisioderensis; signum Anquitilli de Moysac; signum abbatis Almodi, cui eadem carta tradita est.

(Fol. 181 v°.)

CCCLXXVII.

Ante ann. 1108.

Ch. CCCCXC.

De Cleuen.

Donum memoria dignum quod Tangicus vicechomes de Poher, pro anima patris sui et matris et pro salute sua et fratrum ac filiorum, Sancto Salvatori dedit, huic paginule inserere studuimus. Congregata apud Rothonum, ut moris erat, coram Alano principe, curia omnium nobilium Britannie, Tangicus vicechomes, audiens in aecclesia Dei servicium et religionem monachorum, commendavit se orationibus eorum et dedit eis terram totam quam mater sua juxta castellum habuerat, et salagium merchati sui et omnium reddituum suorum decimam, id est, annonarum, molendinorum, pasnagiorum, venationum, brascimorum. Data sunt hec in capitulo, teste Deo, edificato autem in supradicta data terra monasterio in honore Salvatoris mundi. Dedit servitoribus ejus decimam parrochie Cleven, quam

jure hereditario possidebat, et decimam Choloroc; dedit et uxor sua Omnio[1] decimam molendini sui, exemplo quorum Alfredus filius Dilex moriens dedit terram suam, quam ante monasterium habebat, annuentibus Landram fratre ejus et Madoio qui eam tenebat. Similiter Evenus, filius Halenau, timens mortem, dedit suam terram quam coram castello habebat. Horum testes: Tangicus vicecomes; Guethenocus et Fortis et Hilarius et Thebaldus, fratres, filii Tangici; Bernardus et Heli, testes; Daniel Collober et fratres ejus Bernardus et Rodaldus, testes; Gorloios, testis; Blenluet et Guihomarcus, testes, filii ejus; Killai Rufus, testis; Donuallonus Flo, testis; Killai, Pengan, testes; Morvan, Nannesuc, Marchaant, testes; Evenus, Louor; de clericis : Eudonus, abbas, testis; Merionus, scriptor, testis. Hec omnia confirmavit benignissimus Benedictus chorisopitensis episcopus, rogante eum venerabili abbatæ rothonensi Walterio. Gratia Domini sit servantibus ea. Amen.

CCCLXXVIII.

(Fol. 182 r°.)

13 april. circa ann. 1050.

Ch. ccccxci.

Leo episcopus, servus servorum Dei, dilecto in Christo Catvallono abbati monasterii Sancti Salvatoris, constructi in loco qui dicitur rothonensis, videlicet in Brittannia constituti, suisque successoribus ibidem regulariter promovendis in perpetuum. Suscepti nos officii cura compellit omnium aecclesiarum sollicitudinem gerere et libramine equitatis omnibus in necessitate positis, quantum Deo donante possumus, subvenire. Precipue tamen illis venerabilibus locis, quę juris sanctę romane ęcclesię esse dinoscuntur et singulis annis sibi censum persollvunt pro debito honore summe et apostolicę sedis, cujus membra sunt, attentius subvenire et consulere debemus. Proinde juxta peticionem tuam prefato monasterio cui tu preesse

[1] Majuscula est, ni fallor, prima vocis *Omnio* littera; nonne foret *Omnio* nomen conjugis Tangici vicecomitis?

dinosceris, et quod juris sancte romane eclesię esse dinoscitur, unde per singulos annos census trium denariorum aureorum sibi redditur, hujusmodi privilegia presente auctoritatis nostrę decreto indulgemus, concedimus atque firmamus, statuentes nullum regum aut imperatorum, antistitum, nullum quacumque dignitate preditum de his quę eidem venerabili loco a quibuslibet hominibus de proprio jure jam donata sunt, sicuti constat de Bella Insula, quam Gaufridus, dux Britannorum, de proprio jure prefato monasterio contulit, quod Alanus, filius ejus, postea concessit, et imperpetuum, ut tu asseris, et qui tecum sunt testificantur, firmiter confirmavit. Quod nos etiam, auctoritate beatorum apostolorum Petri et Pauli et nostra, confirmamus, et in perpetuum ipsam insulam tibi et successoribus tuis sine inquietudine habere concedimus, vel in futurum, Deo miserante, collata fuerint sub cujuslibet cause ocasionisve, spem minuere vel auferre audeat. Sed cuncta que ibi oblata sunt vel offerri contigerit, tam a te quam a tuis successoribus perhenni tempore sine inquietudine volumus possideri, eorum quidem usibus pro quorum sustentatione concessa sunt, modis omnibus profutura. Si quis vero regum, sacerdotum, clericorum, judicum ac secularium personarum hanc constitutionis nostre paginam agnoscens, contra eam venire temptaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reumque se divino judicio existere de perpetrata cognoscat iniquitate. Et nisi resipuerit, et ad emendationem congruam venerit, a corpore et sanguine Domini nostri Jhesu Christi alienus fiat. Cunctis autem hanc constitucionis nostrę paginam servantibus sit pax Domini nostri Jhesu Christi, quatenus et hic fructum bone actionis percipiant, et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant.

Data Laterani, idibus aprilis.

CCCLXXIX.

(Fol. 182 v°.)

Ann. 1061-1075.

De Primauderia.

In diebus illis, quando Goslinus monachus prioratum agebat in loco qui dicitur Jouiniacus, contigit mori quendam vicinum ac parrochianum suum Johannem venatorem terre illius, que vocatur Primaudaria quamque dirimit a Jouiniaco ductulus aquę, dominum ac possessorem. Uxor autem ejus, Orhant nomine, viri solatio destituta, rebus quidem pauper et tenuis, terre illius vastitatę ac solitudine terrificata, cum filiis suis Mathia et Rohes ad eundem priorem sę contulit, importuna assiduitatę petens ut hoc tenore pactum inirent, quatinus concesso sibi et filiis suis loco in cymiterio Sanctorum Petri ac Johannis, nęcnon et Jovini, ad domum faciendam et ortum, predictus prior et monachi Sancti Salvatoris jam dictę terre medietatem imperpetuum possiderent. Quo rẹlato Almodo abbati, abbas ipse ad hoc propius audiendum accessit, et retractata petitione mulieris et filiorum ejus, coram abbate et Brientio filio Gaufridi, qui terre illius major dominus erat, concessit abbas et monachi qui cum eo erant ut mulier et filii ejus et successio eorum, sicut postulaverant, haberent in cymiterio domum et ortum, sinę cẹnsu, essentque sub dominatione ac tuicione abbatis et monachorum. Illa vero et filii ejus concesserunt ut abbas rothonensis et monachi sepedicte terre, que vocatur Primaudaria, medietatem cum pratis et aquis et arboribus et pascuis in perpetuum possiderent, et dę dimidio manducario rẹsponderent. Hujus mutuę vicissitudinis pactionem concessit et confirmavit Brientius, filius Gaufridi, qui presens ẹrat; hujus rei testes : Almodus abbas; Goslinus prior de Jouiniaco; et Jungueneus atque Orricus, monachi; Brientius, filius Gau., tẹstis; Orhant et Mathias filius et Rohes filia ejus, testes; Robertus Merula, testis; Obertus, testis; Barbotus dę Novilla, testis; Alenart; Mancheusosa, tẹstis.

(Fol. 182 v°.)

CCCLXXX.

Ann. circiter 1095.

De Primauderia.

Post multum vero temporis, contigit quod Gauterius Hai, qui Poenceio castro et terre adjacenti in illis diebus dominabatur, venit Jovinum causa visitandi quemdam monachum nomine Samoal, qui ibidem sanctissime vivens, multis virtutibus pollebat. Cujus monitis G. Hai in omnibus operibus bonis perseverabat; cumque inter eos de aeterna beatitudine multiplex ageretur sermo, ad ultimum Samoaldus monacus G. Hai ita allocutus fuit : « O probe et nobilis coram Deo et hominibus, in una modica re magnum tibi dedecus adquiris et vituperium, in hoc scilicet quod nostre proprie culture in Primaudaria decimacionem tibi adsumere non formidas; nunc autem ex parte Dei tibi moneo et remoneo ne amplius illam tibi adsumas. » Gauterius vero, sicut erat vir strenuissimus, verbis ejus adquiescere et alia beneficia sibi conferre volens, precepit illum ire Poenceium. Sed Samoaldus monacus, senectuti sue et inbecillitati sui corporis consulens, illuc ire distulit, quoadusque G. Hai, gravi infirmitate cumpulsus, illum accersiri precepit, dicens quod recordatus fuerat qualiter ferro proprie sue lanceae et multa effusione sanguinis suorum et aliorum Primauderiam adquisierat. Ideoque in remissionem suorum peccatorum et eorum quorum sanguis effusus fuerat, decimacionem de qua supra tractatum est, Deo salvatori donare volebat, et super addens in testimonium quinque solidos, decimacionem in manu Samoaldi monachi donavit, adsistentibus in presencia Gaufrido filio ejus, qui hanc rem adprobavit, et Gaudino de Priveria, et Hamelin de Armalle, et Pagano vicario, et Godefredo priore Sancte Marie, et Bili et Alfredo, monachis ejusdem, et Gaufrido presbytero, et Raginaldo Dandin de Jouigne, et aliis multis quorum nomina sunt in libro vite. Amen.

CCCLXXXI.

(Fol. 183 r°.)

Ann. 1141.

Ch. CCCCXCIIII.

De Prulliaco.

Anno quo inperatrix filia Henrici regis Anglorum cepit Stephanum regem, mota est adversum monachos hujus monasterii calumpnia de quadam terra, in pago andegavensi, in loco qui dicitur Pruliacus, quam terram monachi, per viginti ferme et .v. annos, in pace et quiete tenuerant. Illam si quidem terram vendiderat Geraldus de Fago cuidam Huberto qui de eo quod asinam interfecerat, cognomen habebat, retentis per singulos annos sex denariis pro censu et legitimis servitiis que ad majorem dominum respiciebant. Hubertus vero vendidit eam Fromundo, Fromundus autem vendidit illam Orrico monacho qui eo tempore in Prulliaco erat, eisdem .vi. denariis et eisdem servitiis ubi prius fuerunt remanentibus, Riuallono quoque de Armaille atque Duranto de Fago, qui homo Riualloni et dominus Geraldi erat, necnon et ipso Geraldo concedentibus. Deinde mortuo Orrico, et post eum Galterio de Penpont et Galterio de Prim atque Guegono succedentibus et predictam terram in pace possidentibus, Marquerio, qui ad jam dictum locum missus erat, filius sepedicti Geraldi, Menardus nomine, calumpniam de qua loqui cepimus, intulit; ad quam profecto calumpniam refellendam misit Guillelmus abbas monachos qui insequentibus subscribentur, quibus in curia Gaufredi filii Riualloni de Armaille atque Duranti adstantibus dixit ille Menardus quod terram suam de jure paterno et avito monachi injuste et violenter sibi auferebant. Ad quod responderunt monachi terram illam absque violentia se habere, et quod tamdiu illam absque calumnia tenuerant quatinus juste leges illius patrie ejus calumpnia amplius valere non posset. Cumque ille se legitimam et oportunam calumpniam fecisse asserere niteretur, et monachi hoc plene negarent, judicatum est monachis per laicam personam illam jurare quod calumpniam illam nec viderant nec audierant, quam calumpniam, sicut dixerat, fecisse se probaturum spopondit. Verum cum de his que

ad pugnam pertinent ageretur, habito Menardus cum suis consilio, acceptis in caritate a monachis .x. solidis, calumpniam predictam in plena curia guerpivit, et terram illam Sancto Salvatori et monachis rothonensibus in perpetuum possidendam in manu Ivonis prioris, per ramum herbe que dicitur centonia, concessit et tradidit, omnesque suos coheredes, ad quorum patrimonium jus illud pertinebat, affuturos et concessuros firmiter promisit. Concessit hoc maritus sororis ejus Gauter Barbot. Factum est in domo Riualloni de Armaille, mense julio, die dominica, luna .XIII[a]. Hujus rei sunt testes de parte monachorum : Ivo, Guegon, Marquerius, Gislebert, Robertus [prior de Jouinñe], Gaufridus [de Moia], Gaufridus [filius Ernalt], Aelaunus [presbyter], Renalt [Gobillard], Hervi [filius Daniel], Guillelmus [filius Baholot], Gefre [de Armaille] et Herenburga [mater ejus], Oliverius [patruus ejus], Mauricius [Recordel], Mauricius [de Vergona], Gaufridus [molendinarius], Robertus [de Sancto Michaele], Johannes [Guengamp], Ernalt [de Arbre], canonicus [de Sancto Micaele]; Durantus [de Fago], Fromundus, Gauter [Barbot], Martinus [de Pruille], Lanbert [Parvus][1], et omnes fere viri de tota parrochia Armaille.

(Fol. 183 v°.)

CCCLXXXII.

Ann. circiter 1120.

Ch. CCCCXCV.

De Serent.

Memorie sequentium tradere curavimus quod Conanus de Serent, timore mortis perterritus, utpote lancea perforatus, habitum relligionis in aecclesia Salvatoris rothonensis sumpsit, eidem aecclesie totam decimam suam de Kemenet, decimam scilicet septem villarum

[1] Legitur in charta ista, supra testium nomina : *prior de Jouinñe* supra *Robertus; de Moia* supra *Gaufridus; filius Ernalt* supra *Gaufridus; presbyter* supra *Aelaunus; Gobillard* supra *Renalt; filius Daniel* supra *Hervi; filius Baholot* supra *Guillelmus; de Armaille* supra *Gefre; mater ejus* supra *Herenburga; patruus ejus* supra *Oliverius; Recordel* supra *Mauricius; de Vergona* supra *Mauricius; molendinarius* supra *Gaufridus; de Sancto Michaele* supra *Robertus; Guengamp* supra *Johannes; de Arbre* supra *Ernalt; de Sancto Micaele* supra *canonicus; de Fago* supra *Durantus; Barbot* supra *Gauter; de Pruille* supra *Martinus; Parvus* supra *Lanbert.*

et dimidie, excepta parte presbyteratus, ab omni redditu immunem, pro suorum parentumque delictorum venia, sollempniter, cum tota possessione terrę quam Guenno Bolomer tenuit, quę est una ex septem villis, in elemosina tribuit, necnon et terram totam quam Fulchreet Baldri Morinusque de Mengui, filio Gueguenti, et de eodem Conano tenuerunt, sicut jàm data fuerat in fine Menki, liberam ab omni redditu, cum tota decima preter partem presbyteratus et cum tercia parte decime duarum villarum, Brennuanau scilicet et Trewort, et medietatis Rogoretel, sicut ipse Conanus et Menki libere tenebant, benigne concessit.

CCCLXXXIII.

(Fol. 183 v°.)

Ann. circiter 1095.

De Croacahc.

[1] Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod tempore Danielis de Croazac monachi, Cauallonus Alui filius, cum assensu omnium suorum propinquorum, unum jugerum terre cum octo in podu (*sic*), pro salute anime sue propinquorumque suorum, in elemosina sempiterna, ecclesie Sancti Salvatoris atque monacho in Croazac consistenti, immune et liberum ab omni debito dedit. Hoc quoque, annuente Daniele [de Ponte] cum filiis suis, Oliverio videlicet atque Savarico atque Guillelmo preposito, factum est. Testes hujus rei de clericis : Daniel, monachus; Andreas, sacerdos; Johannes [Resio]; de laicis : Cauallonus, Alui filius, qui donum dedit, filiis suis annuentibus, Jordano et Guillelmo, vsorem (*sic*) quoque ejus concedente Aanor; Judicalis [de Hengot], Rodaldus [Oregon][2], Riaelen Girart.

Ad indaginem[3] rerum gestarum et notitiam earum posteris conferendam, visum est olim patribus preclara facta suis temporibus contingina apicibus tradere, ut si fortes inter partes contrarias flamma, etc.

[1] Deest in chartulario littera *N*.

[2] In codice legitur *de Ponte* supra *Daniele; Resio* supra *Johannes; de Hengot* supra *Judicalis* et *Oregon* supra *Rodaldus*.

[3] Verba *ad indaginem*, hic mendose inscripta, ad initium chartæ 388* absque dubio attinent. (Vid. p. 345.)

(Fol. 183 v°.)

CCCLXXXIV.

Ann. 1095.

De sancto loco. De Sancto Daloio. — Penbec.

Consideratione satis provida et docili studuerunt peristissima (*sic*) olim viri ut quotiens aliqua relatu digna gererentur, illico etiam pagini traderentur, ne rerum memoria illorum deleretur ignavia. Ea propter nos etiam, licet inhertiores, tamen eorum vestigiis inherentes, posteritati venture innotescimus quod quidam, hec es (*sic*) nomine Grohellus, lignea generositatis admodum animo conferens peccaminum se fasce gravatum, atque formidabilem metuens gehennam a propheta comminatam, ubi dicitur : « Quis poterit habitare cum igne devorante aut quis habitabit, ex vobis, cum ardoribus sempiternis? » Domini quoque sententie non surdus auditor, « ibi erit fletus et stridor dentium, » monachorum vitam emulatus, quo nichil vita perfectorum sanctius, eorum assumpsit habitum. Preterea, nolens manu contracta sed munere porrecta ingredi sanctuarium Domini, ex proprio jure, monasterio rothonensi, ut letho (*sic*) pectore a fratribus cenobii susciperetur, villam quandam in Beati Deloci consitam diocesi, nomine Cambonic, consensu[1] prolis necnon tocius consanguinitatis, zelo inflammatus divino, Bernardus, opidi vocabulo Rupis dominus, vir illustrissimus, sciens in presenti expianda commissa facinora cuique fore, quia juxta sapientis dictum nec ratio nec sciencia est apud inferos, veniens Rothonum, altari Sancti Salvatoris obtulit B. filium suum, hostiam vivam, concedens pariter donum prefati militis et quidquid etiam proprii juris in eadem villa ipse habebat, talliam scilicet, hostagium et cetera jura que pretaxatus Bernardus in villis patrie obtinet. Testes : Simon et Conen, Bernardi filii; Freorius Danielis filius; Freorius Richardi filius; Gondiern Modesti filius; Goreden, bastardus, Serro filius; Tanue; Daniel, presbyter; Rodaldus, abbas Sancti Gildasii[2], et Uruodius monachus ejus.

[1] Legendum forsan *assensu;* vacillantes enim istius vocis litterulæ haud facile leguntur. — [2] Id est, Sancti Gildasii de nemore.

CCCLXXXV.

(Fol. 184 r°.)

De Fruciaco [1].

Ante ann. 1050. — Ch. CCCCXCVIII. — a.

Cum beatus Johannes apostolus et euuangelista universaliter omnes ammoneat homines, dicens : Nolite diligere mundum neque ea que in mundo sunt, quia quicquid est in mundo concupiscentia carnis et concupiscentia oculorum et ambitio vite; et gentium doctor in hoc ipso consonet, cum dicit : Tempus breve est, reliquum est ut qui utuntur hoc mundo tanquam non utentes sint; iccirco ego, Droaloius, filius Fredorii Migueronis castri possessor et dominus, considerans peccatorum meorum magnitudinem et momentaneam in hoc seculo commorationem, sciensque quod sicut nichil intulimus in hunc mundum, ita nec quicquam inde auferre poterimus, nisi id tamen quod pro nostrarum remedio animarum, pro spe et expectacione retributionis eterne in celestes thesauros per manus pauperum intulerimus, et quod ad cultum divini servicii propensius peragendum de rebus et possessionibus nostris ecclesie Dei contulerimus, hiis et aliis divine scripturę sentenciis, quos ab ore sapientium audivi, commonitus, gloriosam et omni reverentia et honore venerandam Sancti Salvatoris rothonensis, gratia peregrinationis, adii ecclesiam, dominamque Oreguen comparem et conjugem meam duosque filios meos, Rivallonum atque Helogonum, eodem peregrinationis desiderio ductos, comites et comperegrinos habui. Igitur, audita sanctarum celebratione missarum, et per singula sacratissimi loci altaria precibus fusis, et quorum ibidem continentur reliquie sanctorum petitis suffragiis, quantaque potuimus et scivimus devotione ac supplicatione adorato Domino Salvatore, abbatis quoque Caualloni qui tunc eidem preerat monasterio simulque monachorum ibidem Deo servientium orationibus nos commendantes, perpetuum ejusdem ecclesię beneficium de manu ipsius abbatis in capitulo recepimus. Tunc mihi visum est conveniens et oportunum ut voti mei desiderium quod diu

[1] Vid. D. Mor. *Act. Brit.* I, 391.

mente conceperam, perducerem ad effectum, et primum quidem humili supplicatione postulatione (*sic*) abbatem Cauallonum et monachos ut filium meum Judicahelem, quem de libera conjuge mea genueram, in monachum suscipere dignarentur. Quo gratanter ab omnibus concesso, abbate comitante totoque conventu, ad sacratissimum Sancti Salvatoris altare accessi, et dixi : « Tibi, Domine, Christe, Salvator mundi, et beatissime Virgini Marię et sanctis quorum hic habentur memorie, offero hodie et in hostiam vivam concedo et trado filium meum Judicaelem, ut tibi, Domine, in castris tuis, jugiter deserviat, et sequestratus a secularibus negociis, juxta beati instituta Benedicti regulariter vivat. Ad augmentum quoque et honorem ampliandum hujus tue sancte rothonensis ecclesię, cum assensu Erardi ecclesie nannetensis episcopi, dono et concedo et in perpetuam elemosinam trado monasterium Beate et gloriose semper Virginis Marię, apud Frociacum, quod videlicet monasterium testantur antiqui de veteri ruina a beato Frontonio Petragoricensi episcopo, qui eundem locum per multos dies heremita incoluit, reedificatum, et priscis atque modernis temporibus pro signis atque virtutibus quas ibidem Dominus operari dignatus est, in magna veneratione habitum, hoc, inquam, monasterium cum toto cimiterio quod usque ad parietem ecclesię Beati Petri pertingit, et quod ab oriente veniens a castello publica via, ab occasu vero vetus fossatum terminat, simul et terram ab utroque latere ipsi cimiterio contiguam et subjectam cum tota integritate et pertinentiis suis cum jure et libertate sua sollempni hodie donatione trado et huic ecclesię et ejus servitoribus libere possidenda quiete et immuniter tenenda et habenda concedo et confirmo, ut quicquid de cimiterio, jure ęcclesiastico, quicquid de terra, jure terreno, modo et in futurum exigi debet aut potest, totum tuis, venerabilis abba, tuorumque successorum stipendiis, sumptibus et necessariis usibus, perhenni tempore profuturum cedat. Dono etiam optimum pratum quod mete posite et noti fines a ceteris pratis disterminant; ad hec dono et concedo et in perpetuum inconvulse tenendum confirmo, ut monachi quibus hujus elemosine cura fuerit,

attributa habeant .IIII.or de his qui modo ibi sunt burgenses quos potius elegerent in burgo Sanctę Marię, immunes et liberos ab omni servitio et consuetudine domini castellani; et ut eadem libertate potiantur omnes illi quos de aliis parrochiis et locis monachi in suum burgum adduxerint, statuo quoque et ad hujus doni augmentum et decorem perhenniter tenendum decerno, ut quia dilectum meum filium Ju. Domino Salvatori in monachum offero et cum eo tocius hereditatis mee partem exiguam dono, quatinus ipsa pars, et pro honore Dei cui donata, et pro amore filii mei de cujus jure et patrimonio est, eandem nunc et in futurum libertatis dominationis et potestatis, quam habet castellum et reliqua terra mea, obtineat dignitatem; et ut monachi hujus elemosine per diuturna tempora possessores successuri et eorum homines de quocumque servicio, consuetudine vel redditu, domino castelli mei non habeantur obnoxii nec aliqua teneantur occasione subjecti, id quoque potissimum statuo et interminabiliter conservandum decerno, ut quicquid ad partem et elemosinam istam de quocùmque majorum dominorum spectabit, servicio totum amodo relique terre mee suppleat magnitudo. Addo etiam ad hec et perpetua donatione concedo ecclesię Beati Petri atque cimiterii ejus terciam partem et quicquid in eadem ecclesia seu cimiterio in cunctis sanctorum festivitatibus anni simulque de oblationibus nuptiarum et de candelis purificationum capere soleo; dono et decimam meam, videlicet duas partes tocius tercie partis de omni annona et nascentiis (*sic*) terre et de omni animante unde, more ęcclesiastico, debent exigi et reddi debent decime et primicie. Vestram autem venerabilem universitatem suppliciter precor, venerabilis abba, et qui hic astatis, monachi, ut hujus facti mei ante Deum et homines testes sitis; ego enim rem istam testor, et hi quos mecum adduxi. Ego, Droalius, testis; Oreguen, uxor mea, testis; Ri. et Helogonus, filii mei, quorum voluntate hoc facio; Nomineius, miles meus, qui presens adest, testis, et alii multi. His devote peractis et dicto vale, ad propria remeavimus[1].

[1] Clauditur ad finem folii 184[i] charta ista; sed, pluribus ablatis chartularii paginis, deest initium chartæ 386[a]. (Vid. p. 344.)

(Fol. 185 v°.)

CCCLXXXVI.

26 decemb. ann. 1148.

.....monachi. Ipsi venditores, Gauter et Renalt filius ejus, Mengui et Gefre, simul Albant sororius (*sic*) eorum, cum Cavallono filio suo, Gauter filius Simonis, Mengui de Quercu, Guillelmus Quenhor, hii duo de Brimun, Ansant, Gefre Le Fol, Bernier de Treemer, Guerrerius. Ed et[1] hoc memorie tradendum quod predictus Karadocus in infirmitate qua mortuus est in domo nostra, id est apud Ballac, in lecto jacens, in bona memoria hec dona, id est Brengoen et Coicaden, ecclesie Sancti Salvatoris in perpetuam elemosinam donavit, duosque filios suos atque Alfredum generum suum hec ipsa dare, concedere, atque in futurum. Anno ab incarnatione Domini .M.C.XL.VIII., .VII. kal. januarii, luna .XII., in die Beati Stephani prothomartiris; Ansal, filius Aldefredi; Eon de Alto Bosco et Gleen filius ejus, et Gefre filius ejusdem Gleen, necnon et Rainaldus gener predicti Eonis. Sed et Houis filius Rio de Treemer dederunt partes suas de Ballac in parte scilicet Hervi de Pirric, dederunt, inquam, hereditates suas, juxta quod cuique competebat, Sancto Salvatori rothonensi, ipsa die offerentes eas super altare Beate Marie de Ballac, presente Ivone abbate. Affuerunt ipse Ivo abbas et Hubertus, Herveus Mica, Bernerius, monachi; Alvridus et Robertus, presbyteri; de laicis : ipse Ansaut, Gefre Le Fol, David famulus et alii supra nominati.

(Fol. 185 r°.)

CCCLXXXVII.

3 novemb. ann. 1148.

Anno ab incarnatione Domini .M.C.XLVIII., mense novembri, feria .IIII., luna .XVIII., Gaufridus Stultus[2] de Treemer dedit Sancto Salvatori rothonensis monasterii, per manum et in manu Ivonis ab-

[1] Legendum, ni fallor, *Et est.*

[2] Supra legitur : *Gefre le Fol.*

batis, totam hereditatem suam de Ballac in elemosina sempiterna, acceptis ab eodem abbate sibi suisque ejusdem ecclesie rothonensis perpetuis beneficiis. Affuerunt ipse abbas Hubertus et Herveus Micha, monachi; Rainaldus et Daniel, filii Ive de Behtio [1]; Gefre Capuisel, Orri le Bovier, Eon de Bosco; Daniel filius Barbote, Goreden filius Roaut [2], presbyteri; David famulus; Hubertus et Moyses clericuli, et Alberi. Hoc ipsum prius concesserat idem Gaufridus et duo filii sui, Tomas et Mengui, coram Israele capellano de Concuruz, in manibus Huberti et Hervei Miche, monachorum. Hoc autem precipue fecit monitis et hortatu Gaufridi filii Karadoci. Dedit quoque prefatus Gaufridus Stultus septimum suum de decima dimidie ville que dicitur Coicaden, quam profecto dimidiam villam que de jure antiquo Sancti Salvatoris erat, dedit. Immo reddidit Karadocus, in die quando noster monachus factus est, inminente morte, et quando plene et sollempniter dedit ecclesie Sancti Salvatoris terram que vocatur Vallis [3] de Brengoen, quam pater ejus Inisanus, de domo Inisani de Blaing, quando eum de fonte baptismatis levavit, obtinuerat, et eo usque in pace tenuerat, et filius suis Gaufrido et Inisano ipsum donum tenere precepit; qui eciam, ex precepto ejus et ex propria bona voluntate eorum, in capella Beate Marie de Ballac ultro venerunt, et propriis manibus prefatam elemosinam Domino Deo Salvatori et beate Marie donantes obtulerunt, et in perpetuum jurejurando confirmaverunt.

CCCLXXXVIII.

(Fol. 185 r°.)

Ann. 1089-1128.

De Treheguer.

Ad indaginem rerum gestarum et noticiam earum posteris conferendam, visum est olim patribus preclara facta suis temporibus contingentia apicibus tradere, ut si forte inter partes contrarias flamma litium emerserit, litterarum auctoritate sopiri possit. Nos igitur eorum sequaces, paci modum inponere cupientes, memorie fidelium com-

[1] Vocales *i*, *o*, in voce *Behtio*, fere expunctæ sunt.

[2] In chartulario *p̃p*.

[3] Vox ista sic figuratur in charta : *Vaſſis*.

mendare libet, quod quedam illustris matrona vocabulo Orenia et una de numero prudentum, volens, instintu (*sic*) divino, juxta Johannis vocem, facere dignos fructus penitentie, hortatu Hervei abbatis, quendam filium suum in monachum, hostiam vivam, monasterio rothonensi tradidit, una simul com (*sic*) integritate sue possessionis quam jure hereditario in Treheguer obtinebat, terram videlicet juxta ęcclesiam, versus Aquilonem, usque ad viam que prope domui Hervi consistit et usque ad lapides quosdam ingentes in montis medio positos, juxta semitam eunctibus Trez. Hec autem gesta sunt sollempne donatione, concessu Rioci Musullacensis domini, favente etiam Morvano episcopo venetensi, teste quoque Rotaldo presbytero de Acaio. Preterea prefata mulier suo muneri priori duo terræ novalia continentia usque ad fossam aquosam, versus Austrum, secus litus Vicenonie, locum etiam ad exclusam faciendam in eodem gurgite, com paludibus suis et omni telluris continuatione. Confestim vero, donatione facta, construxit Paganus monacus ibi exclusam ubi pisces caperentur in usibus monachorum necessarii, quam possedit quiete, concedente Rioco, Gledenni filio, de Arsal.

(Fol. de garde r°.)

CCCLXXXIX.

In Plelan.

30 maii ann. 1144.

Boscherio et Jacuto, filiis Hugonis Belli ad pedem, forte nocte quadam detruncantibus segetes in terra quam [contra][1] dicebant Roaldus, filius Gauterii, et fratres sui violenter eis et injuste auferebant, inopinata superveniens idem Roaldus et sui interfecerunt eos, et Jacutus quidem statim mortuus est. Boscherius vero aliquot diebus supervixit, qui, cum crebis doloribus urgeretur a mortem (*sic*), vocato monacho Gaufrido Minterio, qui capelle Salomonis regis, quę est in Plelan, rebusque eidem capelle pertinentibus preerat, profundis suspiriis et

[1] Ante verbum *dicebant* delineatur littera *c* cum signo abbreviationis, quod nunc fere deletum est. (Forsan *contradicebant?*)

uberrimis lacrimis et devota supplicatione postulavit, ut ei ad sinum divine misericordie fugienti, Beati Benedicti habitu tradito, monastice conversationis arma tribueret. Qui, petita ab Ivone abbate licentia, quod postulabatur effecit. Igitur jam dictus Boscherius, imminente mortis articulo, ante mentis obtutum congestam suorum multitudinem peccatorum vehementer exhorrens, cum in totis actibus suis unde confidentiam haberet aliquam non inveniret justiciam, toto cordis et mentis annisu ad divinam se conferens misericordiam, lacrimarum inundantia perfusus, dixit : Ego reus, ego miser, ego qui nec cęlo nec terra dignus sum, qui cęli terreque conditorem, qui meum plasmatorem, qui meum redemptorem flagitiosis et facinorosis operibus ab adolescentia mea irritare non destiti, ego, inquam, qui pro tantis in Deum et proximum malefactis, quid digne rependam non habeo, meipsum ejusdem Redemptoris mei manibus de cetero non judicandum sed misericorditer tractandum committo, reddo atque commendo. Verum ut ea quę mihi maxime fuerunt causa perditionis, in hac summa necessitate vertantur ad remedium salutis, calumpnias quas in abbatia, in villa que dicitur Lantur, hucusque feceram, pro quibus innumera mala ejusdem abbatie hominibus mea culpa intuleram, ut mihi dimittat Deus peccata mea, hic et in ęternum prorsus dimitto. Quin etiam ut peccatricem faciem meam ad commovenda divinę pietatis viscera confidentius levare valeam, atque ut hereditatis eterne consors et particeps fiam, portionem hereditatis meę quam in abbatia quę vocatur Plelan paterno jure possideo, quartam scilicet partem terre quæ dicitur Fiscus Augustini, Salvatori mundi et fratribus nostris monachis in monasterio rothonensi regulariter Deo servientibus concedo, dono atque in perpetuam elemosinam transfundo. Quibus dictis, absolutione facta, erat enim excommunicatus, sumpto Beati Benedicti habitu, exuit veterem hominem cum actibus suis, et induit novum hominem qui secundum Deum creatus est in justicia et sanctitate veritatis. Factum est hoc anno ab incarnatione Domini .M.C.XLIIII, .III. kal. junii, luna .XXIIII. Hii affuerunt : Gaufridus Minterius, monachus; Rivallonus, presbyter;

Evenus, presbyter; Moisan filius Danielis, Guehenocus de Treber, Ferme et filii ejus Guerricus et Judicalis, Roalt et Evenus, Boscherius de Campel, Guischart, Guihomar gener Ferme. Hoc concesserunt et fide firmaverunt Herveus filius jam dicti Boscherii, et Judicalis, archidiaconus, nepos ejus, qui hoc retinuit quod si monachus esse vellet, cum tota pecunia sua et cum largo dono de terra sua reciperetur.

(Fol. de garde r°.)

Circa ann. 1160.

CCCXC.

Ego B., Dei gratia, namnetensis ecclesię humilis episcopus, atque veneranter nominandus R., eadem gratia, venerabilis venetensis episcopus, universitati fidelium, modernis futurisque temporibus, notum facere curavimus quod de vulgata et lamentabile rothonensium monachorum querimonia, quam habebant adversus Eudonem de Roca super captis eorum hominibus et tribus navibus copiosis rebus honeratis injuste et violenter ablatis, de quo Eudo cum tota terra sua domini Adriani summi pontificis atque Josc. venerabilis Turonensis archiepiscopi auctoritate et mandato, nostra quoque vigilancia pariter et instancia, anathematizatus et Sathane in interitum carnis traditus, severe excommunicationis penas luebat, favente divina gratia.....[1] qui subsequenter scribentur eos in pacem et concordiam revocavimus. Statuta igitur die, coram nobis facta est computacio de redemptione hominum et de vendicione duarum navium cum plenitudine earum et de vino navis tercie cum tribus anchoris et plurima parte suppellectilis ejus, navem si quidem illam uualde quassatam et debilitatam, cum vasis vinariis et reliquis ejus apparatis et quicquid penes suos servientes suosque ubicumque homines de armamentis et de omni suppellectile vel utensilibus rothonensium invenire potuit, reddidit et preconis voce reddi precepit. Ad recompensationem autem grandis et damnose jacture per quam predictos

[1] Hic nonnullæ desunt voces.

Rothonenses graviter affecerat, sub jurejurando et nostra custodia promisit se eis redditurum centum libras de rectis et legitimis redditibus consuetudinibus suis, qui sibi jure de navibus atque mercimoniis ipsorum Rothonensium, ita ut dimidiam ipsorum reddituum partem integre habeant, donec libre centum compleantur. Quia vero propter hunc nimium excessum justi judicii meritam ultionem et illius diei malam auditionem vehementer formidabat, ut divine severitatis indignationem placare mereretur, ad augmentum et utilitatem ecclesie rothonensis donavit in perpetuam elemosinam et in jus interminabile unius navis que propria et dominica fuerit monachorum, in portu suo et in omni loco dominationis sue de omnibus que vehentur in illa liberam et integram immunitatem. Non exigetur vel capietur nec quacumque occasione de aliquo redditu vel exactione alicui obnoxia erit. Hujus rei Custos testis; Ber., episcopus namnetensis; R.....[1], episcopus venetensis; Eudo ipse, qui donum concessit; Ivo, abbas rothonensis, testis; Tual, abbas Sancti Gilde, testis; Guehenocus, monachus, testis; Gurtiernus, presbyter, testis.

CCCXCI[2].

Propter illos qui temporibus et negociis insidiantur, ad memoriam posteritatis presenti scripto mandavimus quod illustris vicecomes castri Noici, Alanus, frater Gaufridi vicecomitis castri Joscelini, dedit cenobio rothonensi et fratribus ibidem in perpetuum degentibus terram in predicto castro Noioci[3], ubi aecclesiam et domos monachis necessarias et burgum construerent, quod et fecerunt. Dedit etiam atque precepit ut quicumque in illo burgo habitarent, non alibi

Ann. 1124 vel 1125.

[1] Legendum *Rotaldus*. Sepultus est venerabilis præsul in sacrario Lanvallensis ecclesiæ, quam ædificari jusserat, et hoc tumulo insculptum est elogium :

Hac sunt in fossa Rozaudi presulis ossa,
Dum vixit gentis curam venetensis habentis.
Fratribus in parte vixit, hic illius arte
Quando Christum laudat, cœlica concio laudat.

[2] Cf. D. Mor. *Act. Brit.* t. I, col. 552.

[3] Vulgo *de la Noée*.

nisi ad furnum monachorum coquerent, et ad molendinum eorum molerent. Concessit preterea et statuit ut omnes habitantes a veteri fossato castri usque ad quadruvium in quo sita est arbor ivus, et lazari in eadem terra manentes, parrochiani essent jam dicte ęcclesie monachorum. Dedit et terram, quam ambit fluvius Blaued, que dicitur Coarda, et totam decimam ipsius Coarde et duas partes decimarum totius ville in qua sedet castrum Noicum, et decimam piscationis de salmonibus in ea parte fluminis que adjacet predicte Coarde, et duas partes molendini quod est situm sub turri castri, a parte Sancti Gildasii, et duas partes piscationis in exclusa ipsius molendini. In villa quoque que dicitur Sanctus Bilci, dedit illam medietatem ville in qua ecclesia posita est, et duas partes molendini in ipsa medietate juxta Oiam flumen positi, et pratum juxta fontem Sancti Bilci; et in altera medietate ipsius ville terram Graalendi presbyteri, et in tota ipsa villa Sancti Bilci duas partes decime. In eadem etiam parrochia Sancti Bilci dedit villam que dicitur villa Auri et villam Cadoret, et duas decime partes in unaquaque villa. In parrochia vero que dicitur Melran, dedit medietatem ville Guileric et medietatem ville Botbenalec et in unaquaque medietate utriusque ville duas partes decimę[1]. Dedit preterea ante ecclesiam Sancti Petri de Guern plateam ad edificandam domum et ortum; et omnium ad eandem ecclesiam pertinentum[2] tam in decimis quam oblationibus et primitiis et sepulturis et in aliis quibuslibet redditibus quartam partem, exactionem etiam quam gardam appellant, quam accipiebat in hominibus Sancti Salvatoris apud Penret, omnino condonavit. Hęc omnia jam dictus princeps Alanus, prece et consilio venerabilis viri Morvani venetensis episcopi, pro salute sua parentumque suorum, quipta et libera et sine omne retinaculo ęxactionis vel cosdume alicujus, in presentia predicti episcopi multorumque obtimatum honestorumque virorum, dedit atque concessit abbatie Sancti Salvatoris rothonensis et fratribus illic manentibus et in posterum mansuris, reverendumque Herveum abbatem ejusdem rothonensis cenobii de

[1] Hic desunt plurima apud D. Mor. [2] Sic in codice.

his omnibus investivit. Hanc largitionem bono principe dignam Morvanus episcopus jam dictus amplificans et approbans omnia supradicta dona auctoritate sua firmavit, dedit atque concessit predictis loco et fratribus rothonensibus. Dedit insuper, assensu et consilio Radulfi archidiaconi sui, et clericorum venetensis ecclesie, eisdem fratribus omnium reddituum et beneficiorum tam in vivis quam in defunctis ad ecclesiam Sancti Bilci pertinentium duas partes, et in ecclesia de Guern quartam partem quam, ut premissum est, jam dederat prefatus vicecomes Alanus. In utraque preterea ecclesia, donum ipsius ecclesie et presentationem sacerdotis abbati et monachis rothonensibus dedit atque concessit. Testes sunt in donatione principis : Villana, uxor ejus; Herveus [filius Jagu], Morvanus [filius Jagu], Eudo [filius Aldran], et Guiho [frater ejus], Cadoret [filius Inisan], Eudo Rivallonus [Gallis], Fraal, Lapercha, multique alii; testes sunt in dono episcopi : Radulfus, archidiaconus; Moralt [canonicus], Cornanus [Coquelin] [1], magister; Abraham, Estephan, Mauricius, Asculfus, et alii multi.

[1] Leguntur voces *filius Jagu* supra *Herveus; filius Jagu* supra *Morvanus; filius Aldran* supra *Eudo; frater ejus* supra *Guiho; filius Inisan* supra *Cadoret; Gallis* supra *Eudo Rivallonus; canonicus* supra *Moralt* et *Coquelin* supra *Cornanus.*

CHARTULARII FINIS.

APPENDIX [1].

I.

Notum sit quod vendidit Anauhaillon duos campos de terra sua, etc.[2] Facta est hæc venditio ante ecclesiam de Camliciago, in die Paschæ, .xv. kal. maii, regnante domino nostro Hlodouuico imperatore; Ambrichon abbas Sancti Melanii; Eppo major in Camliciaco; Riwocon decanus [3], etc. 17 april. ann. 830.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 67, et *Bl. Mant.* n° 46, p. 493.)

II.

Hæc carta indicat qualiter Budworet presbyter et Conhoiarn presbyter et Tethwiu clericus venerunt cum Convvoiono ad providendum locum ubi, contempto sæculo, Deo servirent, quem invenerunt nomine Roton. Et ea die tradidit se Budworet ad Convvoion, etc., ita ut quidquid ex illa die habere potuisset, in communi utilitate traderet. Similiter et alii supradicti fecerunt. Postea autem, perindie ante missam sancti Martini, jam congregatis .xii. monachis, promiserunt ita ut nihil proprium ab eo die haberent, nec sæculo amplius servirent, nisi per consilium et licentiam supradicti abbatis fratrumque suorum, ita ut quidquid ab ea die laborarent vel habere potuissent, in illorum communi utilitate traderent. Quod illi .xii. fecerunt, id est Convvoion abbas, Conhoiarn, Wincalon, Tethwiu, Condeloc, Riowen, Wetenwoion, Leomel, Artwolau, Rivelen, Cumdelu, Cun- Ann. 832-833.

[1] In hac appendice colliguntur : 1° chartæ nonnullæ a Lobinello in sua Britannorum historia descriptæ, quæ nunc in rotonensi chartulario desunt; 2° alia quædam documenta variis e codicibus excerpta.

[2] Addendum : *Juxta villam quæ vocatur Botconac et campum Wingamp in Mispiciago.* (*Bl. Mant.* n° 46, p. 493.)

[3] Addendum etiam : *Cunuoion, clericus, scripsit has litteras,* etc. (*Ibid.*)

neur..... Postea iterum se Deo et illis tradidit ipse Budworet cum omnibus alodibus cæterisque rebus transitoriis quas tunc habebat vel habiturus esset, hoc tantum deprecans ut licentiam daret ei Conwoion suus abbas suique fratres Romam pergendi, causa orationis, promittens quod mox, ut reversurus esset, cito sæculum desereret, etc. Quod impetravit a supradicto abbate et ejus monachis, data eis pro hac licentia una tonna vini et .IV. porcis crassis, etc. Hæc autem novissima datio data est in secretario ubi sancti venerabilisque Melanii confessoris reliquiæ adorantur.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 28.)

III.

18 julii ann. 833.

Venit Stodken ad Conwoion abbatem propter suam hereditatem de Brufia. Et judicaverunt scavini, Maenuallon, Branoc, Burg, quod illa debeat habere hereditatem in Brufia, etc. Factum est hoc die Veneris, .XV. kal. aug., in Rannac, ante ecclesiam quæ dicitur Cunfol.

(D. Lob. t. II, col. 69.)

IV.

8 octob. ann. 833.

Mundi termino, etc. Ego, Rethworet, donatum esse volo ad illos monachos in Rotono laborantes, quos petivi ut locum mihi darent habitandi, quod et fecerunt, dedi eis monasteriolum quod vocatur Sent Ducocca, cum omni monachili sua terra. Et dum ego vivus sim, in Rotono redditur mihi totum tributum; et quando mortuus fuero, remaneat totum ad supradictos monachos. Signum Rethworet; s. Alfrit, mactiern, etc. Facta est ista donatio .VIII. id. octobris, in Sent Ducocca, .XX. anno Hlodowici imperatoris, Raginario episcopo; Conwoion monachus scripsit istam carticulam per commeatum et voluntatem Alvriti mactierni, sedente super trifocalium, id est Istomid, in fronte ecclesiæ, stante Rethworet in dextera ejus[1].

(D. Lob. t. II, col. 68.)

[1] Addendum : *et orantibus monachis et dicentibus : Memor sit dominus omnis sacrificii tui.* (*Bl. Mant.* p. 398. Ad folium roton. codicis IX^um^ charta refertur.)

V.

Ridgen dat Trebcodic. Factum .VIII. kal. feb., in die dominica, in ecclesiam super portam, post missam, .XX.° anno Hlodowico imperatore, Nominoe duce in Britannia. 25 januar. ann. 834.

(Ex codicibus ms. ap. *Bl. Mant.* n° 46, p. 397.)

VI.

In nomine Dei et servatoris nostri Jesu Christi, Hlodovicus divina repropiciante clementia imperator augustus. Si illius amore cujus munere cæteris mortalibus prælati sumus loca divino cultui consecrata congruis magnificentiæ nostræ beneficiis ad divinum cultum uberius exequendum sustollimus, dignæ retributionis præmio nos a Domino remunerari fideliter credimus. Igitur omnium fidelium nostrorum tam præsentium quam et futurorum industriæ notum esse volumus quod Conuuoion venerabilis abbas monasterii cujus vocabulum est Roton, quod ipse in pago Broweroch, in loco qui dicitur Bain, nostra permissione a fundamento construxerat, et viros religiosos secundum monasticam vitam degere instituerat, nostram adiit Celsitudinem, subnixis precibus postulans ut pro amore Domini nostri Jesu Christi (in cujus honore idem monasterium constat esse dicatum) aliquid de rebus nostræ proprietatis, unde fratres in eodem monasterio Deo deservientes subsidii necessarium habere potuissent, in nostra eleemosyna eidem contulissemus monasterio. Cujus precatu permoti, simul et oratu atque interventu fidelis nostri Nominoe commoniti, complacuit Serenitati nostræ plebem illam in qua idem ipsum monasterium constat esse constructum, quæ Bain, sicut superius dictum est, nominatur, cum omni integritate sua, necnon et in eodem pago locellum qui nominatur Lant-degon, per hanc nostram auctoritatem memorato monasterio atque monachis inibi Deo per diuturna tempora militantibus tradere; per quam decernimus ut in eorum jure ac potestate suis videlicet usibus diversisque necessitatibus ad divinum propensius cultum exequendum famulantes absque cujuslibet 27 novemb. ann. 834.

diminoratione aut retractione perpetuo consistant, et nullus eas ab eorum dominatione quoquo modo aufferre, aut in aliam quamlibet partem quacumque occasione transferre præsumat. Sed liceat eis easdem villas ad Domini Dei nostri famulatum diligentius peragendum absque cujusquam contrarietate uti, et quæque ad suos ex Domini nostri Jesu Christi militia usus et necessitates pertinent, ordinare, disponere justeque efficere, quatenus sublata omnis indigentiæ penuria, pro nobis, conjuge proleque nostra et pace ac stabilitate totius imperii a Deo nobis commissi alacrius eos indesinenter Domini misericordiam exorare delectet. Et ut hæc nostræ largitionis atque consentionis auctoritas incommutabilem et inconvulsam obtineat firmitatem, manu propria subter eam firmavimus et annuli nostri impressione adsignari jussimus.

Signum Hlodowici, serenissimi imperatoris.

Ermenaris notarius ad vicem Hugonis recognovi. Data .v.° kal. decembris, anno Christo propitio .xxi. imperii domini Hlodowici serenissimi imperatoris, indictione .xiii. Actum Attiniaco palatio regio in Dei nomine. Amen.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 29.)

VII.

Ann. 834-835. Anno .xxi. imperii Hlodowici, Ermor episcopus in Aleta civitate, Rivalt mactiern, in aecclesia Alcam, in donatione Rann-Winhol et in donatione Rann-Rihoel, Riwal similiter mactiern in loco nuncupante plebs Arthmael.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 399. Ad codicis roton. folium xvii^{um}, nunc ablatum, refertur charta.)

VIII.

Ann. 834-835. Urulon dat illam tegran quæ vocatur Pencoit, etc. Actum in loco nuncupato ecclesia Avizac, anno .xxi. imperii domni ac venerabilis

Lodowici, tenente Richovino comptatum namneticum et Drutcarius episcopatum.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 398. Ad folium XVI^um^, nunc ablatum, refertur charta.)

IX.

In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, Hlodouuicus divina repropitiante clementia imperator augustus. Si illius amore, etc. (*ut supra, ch. VI*)..... Notum esse volumus quod Chomon (Conuuoion) venerabilis abbas, etc..... nostram adiit Celsitudinem..... cujus precatu permoti, simul et hortatu atque interventu fidelis nostri Nominoe commoniti, placuit Serenitati nostræ plebem quæ Rannac nominatur cum omni integritate sua necnon et locellum qui nominatur Plaz imo et plebiculam quæ nominatur Ardon in Rouuis [in qua est Cruc Ardon[1]], per hanc nostram auctoritatem, etc..... Et ut hæc nostræ largitionis, etc. (*ut supra*)..... Data .III. kal. septemb., anno Christo propitio .XXIII. imperii domni Hlodouuici, indictione .XV.; actum Karisiaco palatio regio in Dei nomine feliciter. Amen. August. ann. 836.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 399-400, et apud D. Lob. t. II, col. 30.)

X.

Rithgen dat Lisin, cum illo manente nomine Firinan, pro anima sua et pro regno Dei..... sine censu, sine tributo, sine cofrito ulli homini. Facta eleemosyna in tertia feria post Pascha, in mense aprilis, regnante domno Hlodowico .XXV. anno, Nominoe gubernante Britanniam, Susannus episcopus in Venedia. 8 april. ann. 838.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 398. Ad folium roton. codicis X^um^, nunc ablatum, charta refertur.)

XI.

Tutuuoret vendidit Dreuualloni campum juris sui in pago Brouueroc, in condita plebe Rannac, in loco nuncupante villare, de suo tigranno, etc. Et alligavit illi fidejussores vel dilisidos in securitate 2 julii ann. 839 vel 844.

[1] Desunt apud D. Lob. voces istæ : *in qua est Cruc Ardon.*

ipsius campi : Catlogen, Jarnhiten, etc. Actum est, Conuuoion, abbas de monasterio Roton, monachus et presbyter; Drebodu[1] prepositus, monachus et presbyter. Factum est in feria .IV., in loco nuncupante Ponit Caupalhint[2], super fluvium Carnun, .VI. nonas julii, Nominoe possidente Britanniam, Susanno episcopo; et ego, Haeldetguido, abbas, scripsi et subscripsi.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 412.)

XII.

23 jun. ante ann. 840.

Rihouuen dat filium suum nomine Jarlios et ex sua hereditate totum tigran qui dicitur tigran Sent, .X. kal. junii, regnante domno Hlodouuico, Nominoe duce, Gunthardo[3] episcopo Namnetis.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 398.)

XIII.

La Provostaye[4].

26 januar. ann. 841.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco in Dei nomine Nominoe, per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo Sancto Salvatori et monachis in Rotono habitantibus et Deo servientibus, quod ita et feci, id est, donavi eis quartam partem Olinuuicon[5], cum mansis et manentibus, ran Hocar et ran Uueten-Hocar et Amrith et quartam partem Balacel et ran Uuinhael et ran Puz et dimidium Streaer[6], cum silvis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, cum omnibus appendiciis suis, sine ullo censu, sine tributo alicui homini. Sicut videtur a me esse possessum ita trado atque transfundo, in elemosina regis et in mea, Sancto Salvatori pro anima mea et pro regno Dei, ita ut quicquid inde facere voluerint Roto-

[1] Alias *Tribodu.*

[2] Supra (ch. CCVII, p. 160), legitur : *vadiavit Uuetenoc petiolam terræ quæ vocatur Campcaubalhint in plebe Rannac.* (Ann. 866.)

[3] In ecclesia interfectus est a Normannis ille Gunthardus seu Gunhardus, anno 843, dum missam celebraret.

[4] Sæculo XVI° scriptæ sunt voces istæ.

[5] Vel forsan *Olmuuicon.*

[6] In margine, sæculo XVI°, scriptum est *Estriel.*

nenses, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem. Et si fuerit, aut ipse aut aliqua persona, qui contra hanc donationem vel elemosinam aliquam calumniam generare presumpserit, .ccc. solidos multa conponat, et illum quod repetit non vindicet, et ista donatio per omnia tempora fixa atque inconvulsa permaneat. Testes : Nominoe qui donavit, Junuueten[1], Salamun, Vuoruoret, Bledic, Driuallon, Rihouuen, Vuarnher, Maenuuallon, Just, Dorgen, Buduueten, Lalloe, Hincant, Deuroc, Hencar[2], Dignum, Vuorhoiarn, Jarnebet. Factum est hoc in loco nuncupato Lisrannac, .vii. kal. febr., in illo anno[3] quando pugnavit Hlotarius cum fratribus suis et ceciderunt multa millia in illo certamine[4].

XIV.

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Euilon suam totam hereditatem Audon[5] et Bronkirifin et Balillakel et Strear, in elemosina pro anima sua et pro regno Dei, Sancto Salvatori et suis monachis in Rotono habitantibus, totum atque integrum sicut ab illo videtur esse possessum, id est, [cum] massis et manentibus, cum pratis et pascuis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, cum omnibus apendiciis suis. Ita tradidit pro anima sua Sancto Salvatori et suis monachis, ut ab illo die quicquid exinde facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem. Factum est hoc (*sic*) autem donatio nono kal. april., in domo illius, coram his testibus : Catloiant, Hincant, Hadric, Conadam, Vuicon[6]. 24 mart. ann. 841.

[1] Vel *Jumweten.*

[2] In margine, sæculo xvii°, scriptum est *Hencar de Reus.*

[3] Legitur in margine *841.*

[4] Vid. *Petit Cartul. de Redon*, fol. 1, ch. v.

[5] « La terre d'Audun, où est le moulin « à vent de Saint-Nicolas. » (Adnotatio initio xvii[i] sæculi apposita.)

[6] *Petit Cartulaire de Redon*, folio 1, ch. vii

XV.

Ann. 841. Ego, Trelowen, donavi Bronbudnou[1], etc. Postquam defunctus fuit Trelowen, venerunt monachi rotonenses et tulerunt corpus ejus, et sepelierunt eum in Rotono. Exinde venit filius ejus Catweten, et firmavit supradictam terram, etc. Mahen, episcopus, testis. *Factum est illo anno quando dimicavit Hlotarius cum fratribus suis,* dominante Nominoe in Britannia.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 71.)

XVI.

19 junii ann. 842. Magnifico viro fratri Dreuuallono presbytero, emptori, Jarnuuobrius venditor constat me tibi vendidisse..... terram sitam in pago nuncupante Broueroc, in condita plebe Sizo, in loco qui dicitur compot Noial, etc. Factum est hoc super ipsam terram, in confinio, sub die .II. feria, .XIII. kalend. julii, ann. ab incarnatione Domini nostri Jhesu Christi .DCCCXLII.°, regnantibus filiis Ludouuici imperatoris et fiente turbatione inter ipsos, Nominoeque possidente Britanniam, Susanno episcopo Venetis.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 490.)

XVII.

13 novemb. ann. 842. Magnifico viro fratri Driuuallono presbytero, emptori, ego enim, in Dei nomine, Wetengloui, constat me tibi vendidisse et ita vendidi terram..... sitam in pago nuncupante Brouueroc, in condita plebe Sizo, in loco qui dicitur compot Loionn, etc..... sine redemptione unquam dicofrit, sine censu; et alligo tibi fidejussores ipsius terræ his nominibus : Cumiau majorem Size plebis et Greduuocon. Signum Vuetengloui venditoris et Ratfredi macthiern plebis Size; Greduuocon; x. Comiau majoris; x. Finithoiarn presbyteri Size. x. Factum in loco nuncupante Loionn, super ipsam terram, sub die idus nov., .II. fe-

[1] In codice n° 46 *Bl. Mant.* p. 398, additur : *cum massis et manentibus his nominibus : Anaubritou et Uuinbritou et Roenbritou.*

ria, regnantibus Hlotario et Carolo vel Hlodouuico, et Nominoe duce in Britanniam vel Susanno episcopo in Venedia.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 489-490.)

XVIII.

Tedaldus et conjux ejus Aeletrudis dant Rotono locum qui vocatur Marcius, prope terram Sanctæ Mariæ, situm in villa Martio. Factum est in villa Marcio, anno .v. regnante Hlotario imperatore, in mense decembrio. Signum Teodaldi; s. Aeletrudis; Demfredus, Adalfredus, Alimarus, Berlannus, Constantius, Ebranus, Ingilbertus, Temun, Armedran, etc. Mense decemb. ann. 845.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 409. Ad roton. tabul. folium XXXVI^um^ (*verso*) charta refertur.)

XIX.

Baudildus et uxor ejus Helfrada in eodem loco vendiderunt Conwoioni aliquas terras. Actum in eodem anno Hlotarii regni, mense decembrio. Mense decemb. ann. 845.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 409.)

XX.

Piturvore dans Sancto Salvatori filium suum Adalun, nihil cum eo dederat. At ipse Adalun, postquam crevit, partem de sua hereditate super fratres et matrem quæsivit, venientes in Mallo. Tradiderunt mater et fratres ejus..... illi Adaloni Salvannac pro pace, et dederunt inde fidejussores in securitatem supradictæ Salvannac pro fratre suo Dorgen, quia tunc non erat in illo Mallo. Ipse vero Adalun donavit S. Salvatori in manu Conwoionis in ecclesia de Avezac. 25 mart. 845-866.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 473. Refertur charta ad roton. cod. folium XXXIV^um^, nunc ablatum.)

XXI.

Drivinet dat Trebdreoc cum mansis, etc., in alode et in dicombito. Factum in loco Carantoer, juxta rivum Keuril, .VIII. kal. april., feria .IIII., in ipso anno quando venit Karolus super Nominoe in Bal- Mart. ann. 846.

lon, regnante Lotario imperatore et Nominoe dux in Britannia, Susanno episcopo in Venedia et Conuuoion abbas in Roton.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 411.)

XXII.

24 mart. ann. 846.

Argantlon femina[1] dat Ran Dempou, etc. .IX. kal. aprilis, feria .IV., in anno *quando venit Karolus super Nominoe in loco qui vocatur Ballon,* regnante Hlotario imperatore[2] et Nominoe duce in Britannia[3].

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 53.)

XXIII.

10 jun. ann. 846.

Hæc carta indicat qualiter veniens Riscum presbyter ad monasterium Roton petiit abbatem Conwoion et monachos ut locum pœnitendi cum eis haberet..... sed illo, antequam intraret, mortuo, frater ejus Worcomin monachus abiit ad corpus fratris sui et adportavit illud ad monasterium, et cespitem de terra Riscum donavit... .IV. id. junii, .V. feria, *in ipso anno quando venit Karolus ad Nominoe in Ballon,* Susannus episcopus in Venedia.

(D. Lob. t. II, col. 53.)

XXIV.

1 julii ann. 846.

Riwalt dat Ransulmin et Rancornouan et Ranwiniau. Factum in loco nuncupante Lisbison, kal. jul., .IV. feria, in anno quando venit Karolus ad Nominoe in Ballon, Maen episcopo in pago trans silvam.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 403.)

XXV.

Ann. 847.

Hæc carta indicat quod dedit Arganphitur partem terræ quæ vocatur Nant Dai, etc. Factum est in die dominico, in ecclesia Malansac, regnante Hlotario imperatore, Nominoe duce in Britanniam, *in illo anno quando contentio episcoporum fuit.*

(D. Lob. t. II, col. 53.)

[1] In codice imperatoriæ Bibliothecæ (*Bl. Mant.* n° 46, p. 403) legitur : *Argantlon mater Haeluuocon presbyteri.*

[2] *Conuuoion abbas in Roton.* (*Bl. Mant.*)

[3] *Susanno episcopo in Venedia civitate.* (*Ibid.*)

XXVI.

Wrhasoui dat monasteriolum suum, situm in pago Broweroec, super fluvium Ult, in monachia sempiterna, tradens illud *per suam crucem quæ de collo ejus pendebat*, super altare Sancti Salvatoris in Roton, in manu Conwoioni abbatis. Factum est in die Epiphaniæ Domini, regnante Karolo, Nominoe dominante Britanniam, Susanno episcopo in venetensi civitate. 6 januar. ante ann. 848.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 409. Refertur charta ad folium roton. cod. XXXIV^{um}, nunc ablatum.)

XXVII.

Lalocant et filius ejus Fracant et soror ejus Roanthuant dant Sancto Salvatori aliquas villas cum massis et manentibus; et firmaverunt istam eleemosinam in loco nuncupante Marchat Rannac, .IIII. feria, .II. idus maii, regnante domno Lothario imperatore, Nominoe principe in Britannia, Courantgeno episcopo in Venedi civitate. 14 maii ann. 850.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 409. Refertur charta ad idem folium XXXIV^{um}.)

XXVIII.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus gratia Dei rex. Quandocunque servorum Dei justis et rationalibus petitionibus assensum præbentes aurem celsitudinis nostræ accommodamus, regiæ majestatis opera multiplicamus, ac per hoc æternæ beatitudinis præmia fœlicius nos adepturos nullatenus dubitamus. Quocirca noverit omnium sanctæ Dei Ecclesiæ fidelium atque nostrorum tam presentium quam futurorum solertia, quia religiosus vir Conwoion abbas ex monasterio Rotono, super ripam Visnoniæ sito, quod domnus et genitor noster Hludovicus quondam augustus in honore S. Salvatoris construi fecit, adiens culmen serenitatis nostræ, deprecatus est ut eum cum ipso monasterio et cum villulis quas idem genitor noster S. Salvatori et stipendiis monachorum ejusdem loci Deo servientium authoritatis suæ præcepto delegavit, hoc est Bain et Rannac, Landegon et Plaz et Ardon, simul etiam cum aliis omnibus quas divina 3 aug. ann. 850.

pietas per suos quosque fideles eidem monasterio addere voluerit rebus, et cum omnibus suis hominibus, colonis, vel servis sive ingenuis super ipsius terram commanentibus, sub nostræ emunitatis tuitione ac defensionis pretextu recipere dignaremur. Nos itaque, ut divinam in hoc super nos utcumque provocaremus misericordiam, precibus illius clementi favore annuimus : quin etiam hoc magnificentiæ nostræ præceptum fieri jussimus, per quod præfatum monasterium cum omnibus rebus et hominibus, veluti superius dictum est, sibi pertinentibus vel ad se respicientibus, sub gubernationis prætextu recipimus, præcipientes atque jubentes ut nulli fidelium Dei atque nostrorum, nostris nec futuris temporibus, liceat præscripti monasterii ingredi villas vel agros sive silvas, vel quæcumque sibi pertinere noscuntur, ad causas audiendas vel freda exigenda, aut judicia sæcularia diffinienda; neque præsumat quislibet judiciariam exercentium potestatem homines eorum, colonos vel servos sive ingenuos, super ipsius monasterii terram commanentes distringere aut inquietare, vel fidejussores tollere; neque conetur ab hominibus illorum negotia sive terra sive mari sive quibuscumque fluminibus exercentibus aliquem teloneum vel censum aut quamlibet redhibitionem exigendo recipere : sed quidquid exinde fiscus noster exigere potuerat, totum proficiat in utilitatibus superius dicti monasterii, et in stipendiis sive sumptibus fratrum in eodem Deo famulantium, et animæ genitoris nostri augusti Hlodovici ac nostræ prosit ad emolumentum. Placuit præterea salubri deliberatione subjungere ut juxta sacratissimi patris Benedicti institutionem nostris et futuris temporibus ex se habeant licentiam eligendi abbatem. Et nullam aliquando quisquam ex frequenter dicti monasterii rebus audeat facere diminorationem, sed nostra ac successorum nostrorum auctoritate inviolabili integritate permaneant, ut pro populi christiani salute monachos crebro memorati monasterii Domini pietatem devotius exorare delectet. Hæc vero magnitudinis nostræ auctoritas ut inconvulsam in Dei nomine semper obtineat firmitatem, manu nostra eam subter firmavimus, et de annulo nostro sigillari fecimus.

Signum 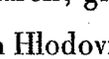 Karoli, gloriosissimi regis.

Æneas notarius ad vicem Hlodovici recognovi. Hic sigillum. Data .III. non. aug., indictione .XIII., in anno .XI. regni Karoli gloriosissimi regis. Actum in Bonavalle feliciter. Amen.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 54-55.)

XXIX.

Hæc carta indicat qualiter infirmari cœpit Urwethen dum pergebat cum Erispoe ad Cancell. Deinde revertens ad Malanzac, mandavit per Thedei sacerdotem ad monachos rotonenses ut orarent pro eo, et dedit eis Ranbothan, etc., sine censu et sine renda, et sine opere, et sine Loch-caballis ulli homini. Factum est .XVII. kal. aprilis, mittens Thedei cespitem super altare S. Salvatoris, etc. 16 mart. ann. 851-857.

(D. Lob. t. II, col. 73.)

XXX.

Pascweten dat Sancto Salvatori Brondin cum suis manentibus, situm in Cavud. Factum .V. feria ante Pascha, scilicet in cœna Domini, vidente Conwoion abbate, regnante Carolo rege, Erispoe duce in Britanniam, Courantgeno episcopo in Venedia. Ann. 851-857.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 405. Refertur charta ad roton. cod. folium XLIV^{um}, nunc ablatum.)

XXXI.

In nomine sanctæ et individue Trinitatis, Erispoius, gratia Dei provinciæ Britanniæ princeps. Dum enim consuetudo sanctæ Ecclesiæ est ut quidquid justum ac religiosum in ea agitur tam divina auctoritate quam humana, litteris ob memoriam futuræ ætatis commendetur, idcirco notum sit omnibus Britanniæ nobilibus tam episcopis omnique clero quam nobilibus laicis, quod venit Conwoion venerabilis abbas, cum consilio et consensu fratrum suorum in Rotono monasterio Deo servientium, quod ipse supradictus abbas cum adjutorio et consensu genitoris mei Nominoe cæterorumque Britanniæ nobilium ad monachici ordinis habitationem in honore S. Salvatoris condi- 19 maii 851-857.

dit, nostramque præsentiam adiens in Vadel monasterio, postulavit coram multis Britanniæ tam episcopis quam laicis fidelibus, ut secundum quod regula S. Benedicti commendat, concederemus ei suisque monachis in monasterio supradicto habitantibus, tam nunc vivis quam et venturis, electionem suam, id est, ut nullum abbatem extraneum nec ex ipsis habeant, nisi quem unanimis congregatio supradicta communi consensu atque consilio cum timore Dei eligant. Quod nos scientes auctoritatem et rationem esse quod ipsi petebant, consensimus cum communi consilio atque consensu consobrini mei Salomonis filiique mei Conan episcoporumque qui præsentes aderant, id est Courantgen venetensis episcopi atque Anaweten cornogallensis necnon et Rethwalatr aletensis episcopi, Clutwoion..... episcopi, Festgen..... Feleus diaconi multorumque nobilium Britanniæ quorum ista sunt nomina : Paschweten, Riwelen, Dumvallon, Brient, Sabioc, Viuhomarc, Hoetwalart, Sperevi, Bili, Albrit, Arthur, Cominan, Ewon, Haelvieu, Tutworet, Roenwallon, Arthuiu, .xix. maii, id est concessimus eis, cum consilio supradictorum virorum nobilium, quod et genitor meus bonæ memoriæ Nominoe cum suo sigillo jam antea concesserat, ut nunquam habeant abbatem nisi quem ipsi ex semetipsis eligant secundum regulam S^ti^ Benedicti. Et ut hoc firmius stabiliusque tam in præsenti quam in futura generatione permaneret, manu nostra firmavimus, omnesque supradicti nobiles firmaverunt, ac nos postea sigillo nostro sigillari jussimus.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 58.)

XXXII.

10 mart. 851-857. Mundi termino, etc. Ego, in Dei nomine, Erispoe, donavi dimidium plebis Bain et aliam plebiculam quæ vocatur Rannac, etc. Actum est hoc in rotonensi monasterio, .vi. idus martii, tempore illo regnante Hlotario imperatore. Signum Erispoe; s. Salomon; s. Pritient; s. Paschweten, etc.

(D. Lob. t. II, col. 58.)

XXXIII.

Worhowen dat Rotonensi filium suum Lergen cum tota terra hæreditatis suæ in Bain, cum massis et manentibus Sulweri, etc. Et in plebe Winmonid, etc. Factum kal. mai, ante ecclesiam Besaron, coram hominibus, anno .XII. regnante domno nostro Karolo rege et Erispoe dominante Britanniam, Courantgenus episcopus in Venedia civitate. 1 maii ann. 852.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 404.)

XXXIV.

Mundi termino, etc. Ego, Erispoe, princeps Britanniæ provinciæ et usque ad Medanum fluvium, donavi Sancto Salvatori duas Randremes Moi et Aguliac in plebe quæ vocatur Fulkeriac super fluvium Kaer, etc. Factum est .X. kal. sept., .III. feria, in aula Talansac, regnante Karolo rege, dominante Erispoe, qui dedit, in totam Britanniam et usque ad Medanum fluvium. Signum Erispoe; s. Mormoet, etc. Courantgenus episcopus; Convoion abbas. 23 aug. ann. 852.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 55.)

XXXV.

Ego, in Christi nomine, Theodericus clericus donatum esse volo ad reliquias S. Salvatoris et genitricis ejusdem Mariæ Virginis, et custodibus earum David monacho seu Morundo monacho et successoribus eorum dono illas res meas quæ sunt in pago redonico, in centena Laliacinse, in loco nuncupante ad illa minaria, ubi, actis retro temporibus, avus meus Richarius et genitrix mea Alesintis visi fuerunt manere, etc., per jussionem Erispoe seu Salomonis qui de ipsa terra eodem tempore sunt dominatores. Actum est super ipsas res, feria .III., .II. idus septembris, anno .XIII. Karoli regis. Signum Theodoric clerici; Adalric, presbyter, testis; Fulcrad, testis; Erinfred, presbyter, testis; Beringer, clericus; Catarius, Monlenus, Godenus, Dadefredus, Gerardus, Gauspertus, Gosbertus; Letaldus scripsit et subscripsit. 12 septemb. ann. 852.

(D. Lob. t. II, col. 57.)

XXXVI.

3 mart. ann. 852. Driwallon presbyter dat Sancto Salvatori et monasterio in quo requiescunt preciosa corpora SS. Marcellini, Ypotemii, Melori, alodos suos sitos in provincia Weroc, in plebe quæ vocatur Siz, et alodum Campnelpot in villa Camia, in plebe quæ vocatur Landegon..... Factum .III. fer., .V. non. marc., in Rotono monasterio, coram multis nobilibus viris. Signum Driwallon presbyteri; X. Loieswallon; X. Cumaltcar..... X. Ratfred tiranni; anno .XII. regnante Carolo rege.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 404. Refertur charta ad folium roton. cod. XXXIII^um^, nunc ablatum.)

XXXVII.

22 aug. ann. 854. Mundi termino adpropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur; idcirco ego, in Dei nomine, David, monachus et presbyter, et socius meus Moruntius, monachus et presbyter, considerans gravitudinem peccatorum meorum et reminiscens bonitatem Dei dicentis, Date eleemosinam et omnia munda fiant vobis; si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel substantiae pauperum conferimus, hoc nobis, procul dubio, in aeternam beatitudinem retribuere confidimus; nos quidem de tanta misericordia et pietate confisi, donavimus nostrum alodum, necnon quod Theodoricus clericus nobis dedit in pago redonico, in centena Laliacensi, etc. Facta est hæc donatio .IV. feria, .XI. kal. sept., in ecclesia S. Salvatoris rotonensis, coram Conwoiono abbate et suis monachis (quos recenset .XVIII. numero), in tempore illo regnante Karolo rege, Erispoe principe in Britannia.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 57.)

XXXVIII.

11 novemb. ann. 854. Pirinus, filius Wiomarch, Budworet, dant plures terras Omni monacho, ut quamdiu ille Omnis vixerit, in quocumque ministerio in monasterio fuerit constitutus, ad illum respiciant, et eas sub potestate sua teneat; et ita tradidit eos ad supradictum monachum Omnim

nomine, cum terris, silvis, pratis, pascuis, etc. Totum in monachia sempiterna..... ut Omnis quamdiu vixerit in manu teneret, post decessum vero illius remaneret Sancto Salvatori. Factum est in monasterio, .III. idus nov., die dominico.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 473. Refertur charta ad roton. codicis folium XXI^um^, nunc ablatum.)

XXXIX.

Pascweten dat rotonensibus monachis petiolam de terra in monte Arill, ubi faciant salinariam. Factum in monte Arill, donante Fichet misso Pascweten ad tradendam terram, .XVIII. kal. jan., .VII. feria, regnante Karolo rege, Erispoe principe in Britanniam, Courantgenus episcopus in Venedia. 15 decemb. ann. 854.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 405.)

XL.

Notitia in quorum presentia adiit Winweten monachus, cum Conwoiono abbate suo, Erispoe totius Britanniæ regem ad venetensem civitatem pro monasteriolo quod vocatur sent Thovi, quod ipse Erispoe, vivente patre suo Nominoe, donaverat ad supradictum Winwetenum presbyterum, et ipse Winweten intrans in monasterium rotonense donaverat Sancto Salvatori. Sed quidam homines murmurabant dicentes quod sine licentia Erispoe regis ipsum monasteriolum donaverat; Erispoe vero rex testatus est se ipsum Winweteno in canonico habitu viventi dedisse et licentiam concessisse S. Salvatori secum ipsum tradendi, etc. Factum est hoc in Veneti civitate, in solario episcopi, Normandis ipsum episcopum captivum tenentibus, .V. feria ante initium Quadragesime, presentibus multis nobilibus viris : Erispoe, Salomon, testes; Conan, testis; Pascweten, testis; Elmarc, testis; Urscant, testis; Semper, testis; Penoth, testis; Hincant, testis; Bili, testis; Hewen, testis. 11 mart. ann. 854.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 57.)

XLI.

10 aug. ann. 854. Conatam donat S. Salvatori partem terræ in Trebcoet, quæ dicitur Rancceroi[1], in loco alterius terræ quam pater suus tradiderat per manicam suam super altare S. Salvatoris. Factum est in prato, in insula Plaz, in die Natalis sancti Laurentii, cum multis testibus in quibus Rismonoc abbas, etc.[2]

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 489. Ad folium roton. cod. XLVIII^um^, nunc ablatum, charta refertur.)

XLII.

Ann. 854. Mundi termino adpropinquante, etc. Ego, Oremus, presbyter, dedi salinam meam in insula Baf, etc. Et ista donatio celebrata est in ecclesia quæ dicitur Werran ante sanctum altare *in quo habentur reliquiæ s^ti^ Albini*, ann. .XV. regnante Karolo rege, et anno .III. gubernante Erispoe Britanniam post obitum patris suis, Courantgenus episcopus Venedia civitate et Conwoion abbas in Rotono.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 55.)

XLIII.

11 aug. ann. 855. Mundi termino adpropinquante, etc. Ego, Erispoe, donavi salinam in insula quæ vocatur Baf Montroï, etc.[3] Die dominico .III. idus aug., in aula Bilis. Signum Erispoe; sign. Mormohet; s. Hoiarnscoet; s. Paschweten, etc.[4]

(D. Lob. t. II, col. 58.)

[1] Supra, p. 56, legitur *Rancarvi*.

[2] Cf. ch. LXXI, p. 56, supra.

[3] *Quæ antea fuerat Ratuili.* (*Bl. Mant.* p. 418. Ad roton. cod. folium XLVII^um^, nunc ablatum, charta refertur.)

[4] *S. Vuinrunoc; s. Drilouuen; s. Uuoritin; s. Semper; s. Moruueten; s. Audit; s. Roenuuallon; s. Judauallon; s. Hoiarngen; s. Meliau; s. Justum; s. Cristian; s. Hoiarnmin; s. Couuiran; s. Comnithael; s. Conmorin; s. Abraham, presbyter; s. Wetencunan, presbyter.* (*Bl. Mant.* p. 418.)

XLIV.

Mundi termino adpropinquante, etc. Ego, in Dei nomine, Erispoe[1], donavi et aliam plebiculam quæ vocatur Plaz et omnes insulas eidem plebiculæ adjacentes, sicut vetus visnonicum cingit, rogante me venerabili abbate Conwoione cum suis monachis, et interveniente consobrino meo Salomone simulque consilium dante atque hoc ipsum verbum dicente : ut qui monachis alimentum dederat, daret etiam fœnum pecoribus eorum, etc., ut ipsi monachi unum psalterium et duas missas, quamdiu locus ille perseveraverit, pro anima mea et pro anima patris mei quotidie cantent. Et si fuerit, aut ego ipse vel aliqua persona, qui contra hanc donationem aliquam calumniam generare præsumpserit, mille solidos mulctum componat cui litem intulerit, et illud quod repetit non vindicet, et ista donatio fixa atque inconvulsa per omnia tempora permaneat. Factum est in Rotono monasterio[2], .VI. idus martii, .IV. feria, tempore illo regnante Hlotario imperatore. Signum Erispoe[3]; s. Salomon filii Rivallon; s. Pritient; s. Paschweten; s. Bili; s. Albrit; s. Juduallon; s. Penhoet; s. Jarnworet; s. Budhoiarn; s. Bleinrin; s. Semper; s. Urscant; s. Maenworet; s. Cumhacnan[4]; s. Kobrantgeni episcopi; s. Festgeni presbyteri; s. Felix diaconi, etc.[5]

10 mart. ann. 857.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 58-59.)

XLV.

Ego, Vinueten, do Sancto Salvatori... ubi ipse salvandi animam meam locum petivi, quod et ita feci, Sint Toui cum abbatiola sibi pertinente, quam dedit sibi Erispoe, filius Nominoei, cum massis et

Ann. 857-858.

[1] Hic nonnullas præteriit voces Lobinellus : *considerans gravitudinem peccatorum meorum et gravitudinem peccatorum patris mei Nominoe, do Sancto Salvatori dimidium plebis Bain, cujus pater meus Nominoe dimidium jam dederat, et aliam plebiculam*, etc. (*Blancs-Manteaux*, n° 46, p. 416.)

[2] *Sito in pago venetensi.* (*Ibid.* p. 417.)

[3] *Filius Nominoe qui hanc donationem donavit et firmare rogavit.* (*Ibid.*)

[4] *S. Kentlaman; s. Limuuas.* (*Ibid.*)

[5] *S. Dreuualloni.* (*Ibid.*)

colonis quorum ista sunt nomina : Ran Mab Encar et Mab Discebiat et Ran Mab Achibvi..... et Ran Mab Omni, coram Conuuoione abbate, regnante Carolo, etc.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 490.)

XLVI.

Ann. 859-862. In nomine sanctæ Trinitatis, Courantgenus, Deo largiente, veneticæ civitatis episcopus, reverentissimo abbati Conwoiono cæterisque fratribus vestræ diocesi subditis præsentem perennemque salutem. Venerunt vestri ad nos missi, id est Leuhemel et Liosic et Hinnoi sacerdotes, vestram nobis innotescentes indigentiam ex presbyteris et diaconibus cæterisque ecclesiasticis ordinibus; et quia infestantibus Normannis, sparsim dispersi estis, ideo sine maxima difficultate non potestis quotiescumque necesse est nostram adire sedem, atque adjicitis, hoc vos obnixe a nobis precari ut vobis licentiam daremus ubicumque vobis opportunitas fuisset, in qualibet civitate vel a quolibet episcopo vestros rogassetis ordinare monachos. Quapropter vestræ petitioni et persecutioni consulentes, sancti Petri canonicamque ac nostram auctoritatem atque licentiam vobis damus ubicumque volueritis vel a quocumque episcopo catholico vestros jubeatis ordinare monachos, ita tamen ut sic pro nobis oretis ac si nos eos ordinassemus. Et ut ista nostra licentia et auctoritas firma permaneat, nostro sigillo signavimus.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 59-60.)

XLVII.

Ann. 859-862. Virgadæ terræ quæ dicitur Bronritiern donatio in Rotono facta ab Initcar et fratre ejus Acehlon, qui per manicam eam tradiderunt in manu Conuuoion abbatis, in die dominico, coram multis nobilibus viris.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 489. Ad folium cod. roton. XLVI^{am} charta refertur.)

XLVIII.

Salomon dat Sancto Salvatori rotonensi montem Alahart cum omnibus manentibus, cum massis et vigilariis..... Factum est in vegaria Panzego, .IIII. idus jun., .II. feria, super Samanum, coram multis nobilibus. Signum Salomon; x. Bran; x. Herdmonoc; x. Dalam; x. Haerviu; x. Worcondelu; x. Chenworet; x. Hocunnan; x. Wiuhomarc; x. Hoiarngen; x. Racwant; x. Worhwant; x. Conwoion, abbas; x. Winweten; Felix, diaconus. 10 junii ann. 860.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 419. Refertur charta ad roton. tab. folium XLV^um^, nunc ablatum.)

XLIX.

Maenoc dat alodum suum compositum inter Sulinac et mare, cujus nomen hoc est villam Solom, id est cunctis Guorethou, id est rann Ergli et Rangacu, et reddant parentes Maenoc tributum ipsius alodi solidum unum, ad kal. oct. Data ista eleemosina in manu Rihowen presbyteri, in die dominica mensis maii. Mensis maii ann. 860.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 419.)

L.

Pilinis dedit Budworet cum filiis suis Omni monacho, ut, quamdiu ille Omni vixerit, in quocumque ministerio in monasterio fuerit constitutus, ad illum respiciant, et eos sub potestate sua teneat; post discessum vero ejus remaneant Sancto Salvatori, etc. Ann. 860-864.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 70.)

LI.

Hæc carta conservat qualiter Alan omni britannicæ præsidens regioni plebeculas illas quæ vocantur Marzac et Macerac S. Salvatori pro sanitate filii sui Gueroc perenniter obtulit. Facta itaque pace, Deo disponente, per totum sui imperii orbem, bellisque per ejus in Christi servitute subjectionem omnino cessantibus, erat præfatus pater patriæ in castello Reus quietissime habitans. Quadam vero die, cum esset ibi, nunciatum est ei quod filius ejus Gueroc graviter ægro- 8 novemb. ann. 888.

tare cœpisset in villa quæ vocatur Bren-Hermelin, in domo Linworeth, in plebe Alair, et jamjamque pene mori videretur; visitandi gratia ipse ire non distulit, moribundumque filium aspiciens, triste tulit. Mox supradicta prædia Deo dicavit, offerens per manicam suam in manu Fulcherici abbatis. Qui abbas illico manicam ipsam ea nocte ad monasterium revertens, cum gratiarum actione super altare vice ac jussu Alani posuit. Mox monachi omnes ceciderunt in facies suas, in sancto oratorio, deprecantes ut filius sanitati restitueretur. Tunc mirum in modum omnes qui convenerant explorantes quid eveniret, mox ut audierunt signa sonantia in monasterio, dum monachi orationem funderent, viderunt puerum jam sudore manantem, multoque melius habentem, ac sic, solutis doloribus, sanitati est restitutus. Hoc factum est .VI. idus nov., .III. feria, luna .XI.[1], anno a incarn. Dom. .DCCCLXXXVIII., etc.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 66.)

LII.

8 novemb. ann. 888.

Anno Domini .DCCCLXXXVIII., .VI. idus novembris, .III. feria, lunæ .XI.[2], Alanus Dei gratia princeps præsidensque omni Britanniæ regioni, plebiculam illam quæ vocatur Marczac, cum omnibus colonis habitantibus atque succedentibus et juridictionem habentibus, cum campis atque sylvis, pascuis atque pratis, aquis aquarumve ductibus, Sancto Salvatori de Rotono et mōnachis ibi Deo servientibus, sine tempore seu termino indiscreta immunitate totius pro mercedibus æternis et sanitate filii ejus, qui quasi mortuus videbatur, perenniter obtulit Deoque dicavit, offerens hoc per manicam suam in manu Fulcerici abbatis, quasi in Domini Salvatoris perpetuam possessionem liberali devotioni Deo solo possidendam et non homini alicui nisi rothonensi monacho. Qui hæc mutaverit aut mutare conatus fuerit, perpetua

[1] Mensis, hebdomadis vel lunæ dies nullo modo in annum 888 incurrunt; quapropter in primo Actorum britannicorum volumine *ann. 897* adscripsit Moricius. Legitur autem apud D. Taillandier : *ann. 888*. (Vid. Catalog. roton. abbatum, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. XCIX.)

[2] Vid. supra.

morte damnetur. Acta fuerunt hæc in castello de Ruys. Mox oblatione ante altare Domini Salvatoris facta, monachi omnes ceciderunt in facies suas in sancto Dominum cum gemitibus et lacrymis deprecantes ut filius ejus sanitati redderetur. Tunc mirum in modum, dum monachi orationem funderent, omnes qui cum predicto filio erant exploratores quid eveniret, mox, ut audierunt signa sonantia, viderunt puerum cum sudore manantem multoque melius se habentem, ac sic, solutis doloribus, liberatus est a morte, sanitati utique restitutus[1].

(Ex *Chart. roton.* apud D. Mor. col. 331.)

[1] Chartas LI et LII, quæ apud Lobinellum Moriciumque summatim et in duas partes divisæ leguntur, in integrum conjunctimque, ex inedito rotonensis tabularii folio, hic restituimus :

« Haec carta conservat memorieque « commendat qualiter Alan omni britan- « nice presidens regioni plebeculas illas « que vocantur Marzac et Mazerac Sancto « Salvatori in Rothono monasterio et mo- « nachis Deo ibidem servientibus, sine « temporis termino, indiscreta integritate « tocius pro mercedibus aeternis et sanitate « filii sui Querac perenniter obtulit. Facta « itaque pace, Deo disponente, per totum « sui imperii orbem bellisque per ejus in « Christi servitute subjectionem omnino « cessantibus, erat prefatus pater patrie « in castello Reus quietissime habitans. « Quadam vero die, dum esset ibi, nun- « ciatum est ei quod filius ejus Querac « graviter egrotare cepisset. Quod nimirum « divina providentia factum esse constitit « ut vir qui in sanctam aecclesiam hilaris « antea munificus videbatur, postea mise- « ricorditer a Deo probatus concessa filii « sanitate, perfectior haberetur; nam et « Ardon ipse jamdudum supradicto mo- « nasterio et rothonensibus monachis a Deo « peregritudinem corporis eruditus, spon- « tanea devotione obtulerat. Quod ei et ad « fidei augmentum et ad salutem tam cor- « poris quam anime multum profuit con- « sequendam. Inde enim fidei virtute ac- « cepta, filii promeruit sanitatem, credens « quod, sicut pro seipso orantibus mona- « chis supradicti monasterii pro tanto mu- « nere idem plebe Ardon sanitate recreatus « vite est additamento gavisus, ita et si pro « filio iterum Dominum exorarent, sani- « tati sine dilatione redderetur. Quod ita « factum est, nobis videntibus et audien- « tibus, nam dum idem Querac filius ejus « gravis habere videretur..... in villa que « vocatur Bren Helmelin, in domo Linuuo- « ret, in plebe Alair, et jamjamque pene « mori videretur, visitandi gratia ipse ire « non distulit. Moribundum filium aspi- « ciens, triste tulit; mox supradicta predia, « haec sunt Marsac et Mazerac, Deo dica- « vit, offerens per manicam suam in manu « Fulcerici abbatis quasi in manu Domini « Salvatoris in perpetuam possessionem « cum colonis habitantibus atque succe- « dentibus, cum campis atque silvis, « pascuis atque pratis, aquis aquarumve « decursibus, donatione Deo soli possi- « dendam et non homini alicui nisi ro-

LIII.

Ann. 903. Cuncti fideles credant quod dedit Coledoc Tavalt ex Felkeriaco majore et de semine ejus quod generaret ex se usque in perpetuum pro anima Alani, principis totius Britanniæ, in Rotono Sanctæque Mariæ cujus monasterium habetur in plebe Felgeriaca, in loco qui dicitur Moi, etc. Factum est hoc coram testibus : Jedecael, princeps Poucaer, testis; Fulcricus, abbas, testis, etc.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 65.)

LIV.

28 aug. ann. 903. Et post hæc Alanus, suadentibus sibi adulatoribus, de hac donatione interpellavit monachos in castello quod dicitur Sei, quod est in plebe Sei, etc. Et dimisit eam in manu Roberti monachi, *cum fuste buxea* quam manu tenebat. Factum est in castello Reus, .v. kal. septemb., die Dominico, anno Domini .DCCCCIII.; Alanus qui affirmavit, testis; Pascweten et Dergen et Budic, filii ejus; Guido, filius *Ottonis*[1] *regis Franciæ, qui tunc erat cum Alano,* etc. Pax, veritas vitaque perpetua sit volentibus hanc custodire donationem, destruentibusque sit pœna perpetua. Amen[2].

(D. Lob. t. II, col. 65-66.)

« thonensi monacho. Qui hoc mutaverit « aut hoc mutare conatus fuerit sive sug- « gererit, perpetua morte dampnetur. Qui « abbas ilico manicam ipsam ea nocte ad « monasterium revertens, cum gratiarum « actione super altare, vice ac jussu Alani, « posuit. Mox monachi omnes ceciderunt « in facies suas, in sancto oratorio, Domi- « num cum gemitibus et lacrimis depre- « cantes ut filius sanitati redderetur. Tunc « mirum in modum omnes qui cum eo « erant explorantes quid eveniret, mox ut « audierunt signa sonantia in monasterio, « dum monachi orationem funderent, vi- « derunt puerum jam sudore manantem « multoque melius habentem, ac sic, so- « lutis doloribus, liberatus morte et sani- « tati utique est restitutus. Hoc factum est « .VI. idus novembris, in tertia feria, « luna .XI., anno incarnation. Domini oc- « tingentesimo octogesimo octavo, coram « multis nobilibus : Sulgubri, presbyter; « testes : Preselguoret, presbyter; Tanetic, « presbyter; Ratfrid; Catguoret; Armail; « Gleuhucar; Rain filius Cumcar; Riaual; « Drihlouen; Caldauas; Treithgen; Catlon « Rumgual; Iarngucol; Lauda. » (Ex folio Roton. Chartul. olim ablato nuperque reperto.)

[1] *Otto,* apud Francos *Eudes.*

[2] Chartas LIII et LIV, quæ a Lobinello obtruncatæ sunt et disjunctæ, in unum et in integrum hic restituimus :

« Ut cuncti fideles Christiani audientes

LV.

Placitum pro loco Botcuton factum ante ecclesiam Bainensem, .III. feria, .VI. non. maii, luna .XXVIIII., ann. Domini .DCCCXCII., in tempore Alani comitis, Bilique veneticæ civitatis episcopo. 2 maii ann. 892.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 439. Refertur hoc summarium ad folium roton. chartul. CXXXI^um^ v°, nunc ablatum.)

LVI.

Juthel quidam varie monachos rothonenses vexaverat; sed derepente crudelissimo affectus morbo et tantum non amens ex vi do- Ante ann. 1008.

« verisissime, sine falso, Christo teste, « credant et audiendo firmissime propter « Deum confirmant qualiter dedit Coletoc « Tanalt ex Felgeriaco majore et omne se- « men ejus quod generaret ex se usque in « perpetuum, pro anima sua et pro anima « Alani principis totius Britannię et filio- « rum ejus, Sancto Salvatori Sanctęque Ma- « rie matri ejus, cujus monasterium habe- « tur in eodem plebe Felgeriaco, in loco qui « dicitur Moi, in elemosina sempiterna, « sine censu et sine renda et sine angario « alicui homini sub cœlo nisi Sancto Sal- « vatori et monachis in Rotono monasterio « regulam sancti Benedicti exercentibus. « Factum est hoc in Rotono monasterio « Sancti Salvatoris, .XVIII. kal. octobris « in quo est Exaltatio Sancte Crucis, « luna .XVIII., coram multis testibus quo- « rum hęc sunt nomina : Jedecael, prin- « ceps Poucaer; Tutuualart, Tanetmonoc, « Euhocar, Hoeluuallon, Talan, Drehoiar, « presbyter; Gnuoumael, Clatuuin, Lioes- « hitr, diaconus; presente Fulcrido abbate « cunctisque monachis qui ibi aderant pre- « sentibus. Et post hęc Alanus, suadenti- « bus sibi adulatoribus idem a falsicidis « sibi dicentibus, de hac donatione inter- « pellavit monachos in castello quod dicitur « Sei, quod est in plebe Sei. Et postquam « hujus rei veritatem comperisset, et men- « dacium approbasset, iterum permisit et « tradidit monachis supradictam donatio- « nem in manu Roberti monachi, monacho- « rum legati, cum fuste buxea quam manu « tenebat. Et hęc affirmatio fuit in castello « Reus, .V. kal. septemb., die dominico, « luna .II., anni Domini .DCCCC.III., coram « multis testibus : Alanus, princeps, qui af- « firmavit; Pascuuethen et Dergen et Bu- « dic, filii ejus; Guid (*sic*), filius Otonis « regis Franciæ, qui tunc erat cum Alano; « Vurhithin; Raen; Horit; Blenliuet; Sa- « lomon, filius Euen; Matoc, presbyter; « Vuincum, presbyter; Benedic, presby- « ter; Tutuual, diaconus; Lillan, diaco- « nus. Ratuuethen, monachus atque pres- « byter, jubente Alano, hanc cartam scripsit. « Pax et veritas vitaque sit volentibus hanc « custodire donationem, destruentibusque « sit pena perpetua. Amen. »

loris factus..... germanos suos, Ratfridum scilicet atque Alfridum, cæterosque amicos accersiri mandat..... etc.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 515; et vid. supra, p. 280, not. 1.)

(Fol. 171 v°.)

LVII.

Ann. 1050-1051.

Decrevimus etiam describere qualiter Evenus del Maf, pro redemptione filiorum suorum, Jarnogoni scilicet et Bili, qui cum multis aliis de Saviniaco fuerant capti, quos ceperat Riocus Fredorii filius, de Malenzac, dedit S. Salvatori et abbati Perenesio suisque monachis, sicut ipse possidebat, libere in perpetuum, quemdam campum situm juxta ecclesiam Beati Johannis ubi monachi postea domum et esse (*sic*) suum diu habuerunt. Prefatus namque abbas Perenesius, rogatu et voluntate omnium illorum qui erant capti, ipsum Riocum Fredorii filium adiens humiliter, ab ipso requisit (*sic*) quatinus suos burgenses, ipse enim suos esse aiebat quos captos habebat, sibi redderet. Quod et fecit; sed prius a prefato abbate trecentos solidos pro caritate accepit. Tunc ipse prefatus Evenus, sicuti superius diximus, annuentibus filiis suis, et annuente Tutualo qui illorum dominus erat, in elemosina sempiterna S. Salvatori suisque servientibus, sine alicujus viventis calumnia, campum superius dictum contulit et concessit. Hujus rei testis est ipse Evenus, qui hoc donum contulit, et filii ejus, Jarnogonus scilicet et Bili, qui ob hoc libertatem assecuti sunt. Testes : Estomacus (*sic*), Tutualus Cordemensis et Hugolinus, Jarnogonus Demsel et omnes[1] capti fuerunt[2].

LVIII.

Ann. 1051.

Hæc carta indicat atque ad memoriam reducit qualiter quidam nobilissimus miles Eschomar nomine de Laval, inspirante Spiritu Sancto, pro salute suę animę suorumque parentum, Sancto Salvatori suisque monachis in perpetuum tradidit medietatem burgi de Saponiaco, sicuti ipse hereditario jure possidebat, cum omnibus consuetudinibus, et ita quod nihil sibi nec alicui mortalium retinuit,

[1] Suppl. *qui.*

[2] *Petit Cartul. de Redon*, fol. 7, ch. IV.

excepto si aliquando contigerit ut inimici contra eum venirent, ipsi burgenses de abbatia cum aliis suis hominibus ipsos inimicos insequerentur. Unde beneficium et societatem ab abbate Perenesio et a prefatis monachis tam sibi quam suę conjugi et filiis humiliter accepit. Concessit etiam ea die illud quod duo filii Grantoni presbyteri prefatis monachis pro salute suæ anime dederunt, videlicet Robelinus et Hugolit, scilicet medietatem totius aecclesie de Saponiaco, cum decima quę illis ab illo Escomarcho competebat, eo pacto quod si ipsi aliquem ex suis filiis vel ex sua progenie in monasterium vellent mittere, prefati monachi libenter acciperent. Preterea concessit donum quod Sancto Salvatori dedit, ammonitione suę conjugis Omguen nomine, quę postea nobiscum monialis extitit. Et post mortem domini sui vineas suas Sancto Salvatori contulit quidam probus homo qui vocabatur Helocus, qui cognomine ...uche appellabatur, et frater ejus Catuelhenus, videlicet medietatem cujusdam ville quę vocatur villa Voual et duas partes decime de villa quę vocatur Concisa, etiam duas partes decime de villa quę vocatur Brel, necnon medietatem decime de villa quę vocatur Guilpilliris[1]. Insuper ipse prefatus miles quicquid proprii juris in ipso supradicto dono habebat Sancto Salvatori libere concessit in perpetuum, ita quod nulli suorum heredum liceret ulterius invadere aliquid nec diminuere de supradicto dono, sed semper Sancto Salvatori maneat ratum et inconvulsum. Et ut hoc libentius annueret, ab abbate Perenesio unum equum quam obtimum, qui centum solidos et eo amplius valebat, pro karitate accepit. Factum est hoc post festivitatem Beati Michaelis Archangeli, dominica die, ante ęcclesiam Beati Martini, coram omni populo annuente hoc, et Quiriaco episcopo et Almo archidiacono et Hoello comite Nannetensium civitatem strenuissime regente, anno ab incarnatione Domini .M.LXI.[2], luna .III., indictione .IIII. Testes hujus rei sunt ipse miles Eschomar, qui hoc donum dedit et dona aliorum concessit. Testes : Rivallon et frater ejus; Hugolinus et Andrea frater eorum; Hugar, Jarnogonus Rivaldi filius, et Donerdus et Rainaldus

Fol. 171 v°.

[1] Hodie *Goupillère-en-Savenai.*

[2] Legendum *.M.LI.*

frater ejus; Martinus et quatuor filii ejus; Morinus Faber; Evenus de Pontes; Hatonis, Adelardus et Evenus del Maf; Guarinus et Engelbertus filius ejus; Perenesius abbas, qui donum recepit; Sausoiarnus, monachus; Rodercus, monachus; Enoc, monachus; Judicalis, vicecomes; Gradelonus; Herve presbyter et Even frater ejus; Aldroenus Marengui filius; Redocus, Ronvallon, Baron, Delgul, Fredorius de Faidel et tres filii ejus; Durm, Morgueures, Guegonus Niger[1].

LIX.

Ann. 1051. In ipsa eadem die, ad augmentum boni operis et ad amplificationem loci S. Salvatoris, quidam militaris vir, Tutual nomine, de Cordemes, cum consensu et voluntate sui fratris, necnon et Guegon filius Riualt, aliam medietatem illius supradicti burgi liberam et integram, sicuti eam libere possidebant, in elemosinam sempiternam, pro remedio suarum animarum suarumque conjugum ac filiorum necnon parentum, Sancto Salvatori suisque monachis perpetualiter, nihil sibi nec alicui mortalium retinentes, contulerunt et concesserunt. Preterea ipsi, scilicet Tutual et Guegon, quicquid juris ac proprietatis in aecclesiæ Beati Martini habebant, cum duabus partibus totius sepulture ejusdem æcclesiæ, prefatis monachis dederunt. Eo die abbas Perenesius prefatis militibus, scilicet Tutual et Guegon, dedit duos optimos equos propter prefatam donationem. Testes hujus rei sunt: Tutual et Guegon, qui prelibatum donum dederunt; Katremet, Guestralt, Heden, Redoen presbyter, Trehoit prepositus, Israel[2], Lambertus filius Suzanni, Blenlisset Rufus[3].

LX.

9 febr. ann. 1062. Nosse debitis, si qui eritis posteri nostri majoris scilicet hujus habitatores monasterii Sancti Martini, rotonensem abbatem Almodium nomine calumniam super ecclesia Sancti Salvatoris de Bairiaco contra

[1] *Petit Cartul. de Redon*, fol. 7, ch. II.
[2] *Isrl.*
[3] *Petit Cartul. de Redon*, fol. 7, ch. III.

nos emovisse, clamoremque inde fecisse ac deposuisse querelam apud Quiriacum nannetensem episcopum, cujus presulatui ecclesiæ subjacent omnes inter Cheram et Semenonem fluvium consistentes, inter quas et Bairiensis illa consistit. Itaque dominum abbatem nostrum ad tempus Albertum hæc de re predictus episcopus evocavit ad placitum, cujus etiam imbecillæ condescendens senectuti, ne grave illi esset ad placitandum nanneticæ accedere urbi, andecavensi ipse ob istud accessit, ibique .v. idus febr., anno ab incarn. Dom. .MLXII., indict. prima [*leg.* .XV.ª], intra principalem ejusdem urbis ecclesiam presidente eodem episcopo cum aliquibus clericis suis, confidente Otbrando abbate Sancti Albini cum suis nichilominus judicandi peritioribus monachis, honorabilioribus quoque andecavensis ecclesiæ clericis, Rainaldo scilicet archidiacono, Giraldo precentore, Johanne Piperello, sed et laicis nobilibus legumque peritis, hoc est Eudone de Blazone, Rainerio de Turre, Roberto andecavensi preposito, Haimerico preposito de Balgiaco, his, inquam, causæ cognitoribus electis atque judicibus, grandi circumstante audientium turba, super ea causa placitatum est ita. Querelatus est Almodius abbas de domno abbate nostro Alberto et nobis, quod ecclesiam illam quam antecessori suo abbati Cavallono ac rotonensibus monachis a nobili quadam femina, Innoguendi vocabulo, filioque nomine Brienno tunc superstite nunc jam defuncto, asserebat primo fuisse donatam, quamvis nec litteras de hoc ipse suive monachi, nec testem ullum haberent; nos iisdem donatoribus postea suscepissemus. Responsum est illi hanc ei nunquam fuisse donatam. Nos, et quando suscepimus ignorasse, et nunc, si probari illud posset, susceptam sine mora dimittere. Monita itaque est predicta illa Innoguendis ibidem ob hæc et ipsa tunc presens ut aut nobis Ecclesiam illam ab illis reclamatoribus acquietaret, aut dimittendam recognosceret eis quibus, ut asserebat Almodius abbas, primitus ipsa donasset. Respondit illa : nulli se unquam suumve filium donum inde fecisse preterquam Sancto Martino suoque Majori monasterio, sed cum illic abbacciolam construere vellent, ab abbate jam dicto Cavallonio, tanquam scilicet viciniore, et cui ipsorum necessarium esset auxilium

in tutandis rebus abbacie sue quibusdam, aliquem suorum petivisse monachorum, qui construendo prepositus operi necessariisque sumptibus sibimet creditis fidelius ac studiosius ministerium exequeretur injunctum. Impetrasse vero quemdam nomine Glaimenocum, qui cum aliquandiu in officiose suscepto officio ministrasset, ad monasterium proprium velut inutilis remissus est ministrator. Post hunc autem eidem officio diservisse fere biennio Johannem quemdam qui ab. S. Melanii fuerat. Verum et hoc abeunte sibi, susceptumque deserente negotium, se tandem saniori decrevisse consilio locum illum cellam fore sepedicti Majoris monasterii, ac sic illum donatione legitima tradidisse supranominato domno abbati Alberto et reliquis monachis Sancti Martini. Hæc ita predicta femina asserente, sepefatus episcopus et reliqui placiti judices assertionem suam sacramento eam dixerunt firmare debere, ad id agendum scil. termino hoc est .III. kal. julii prefixo, et ea quoque interposita conditione ut si rotonenses monachi ad illum usque diem donationis, ut dicebant, sibi facte, testem aliquem reperirent, non jam simplici sacramento, sed cum legali candentis ferri judicio femina eadem assertioni sue faceret fidem. Istud vero judicium, si quisquam toto illo temporis spatio reperiretur qui se putaret monstrare posse non rectum, ad locum quo id habitum fuerat veniret presentesque, ut opportebat, judices qui protulerant, judicii injusti, aut ratione probabili, aut valenti auctoritate convinceret. Ita ab andecava urbe discessum et ad nanneticam, die prestituto, ubi jure præsulatus res agi debebat, accessum est. Presto fuit supradicta femina, sive solo jurejurando, sive etiam candentis ferri judicio assertionem probare parata. Abbati illi ac monachis donationis, ut credi volebant, sibi facte, defuit testis. Defuit etiam qui prolatum ullo modo posset infirmare judicium. In curia nannetensis comitis ceterorumque laicorum Britonum de causa Ecclesie petivere judicandum. Sed nec legalis hoc auctoritas recepit et ecclesiasticorum judicum justicia refutavit. Recedentibus illis nimis jam improbe calumniosis, redierunt et nostri qui affuerant judicio sibi publico justiciaque favente. Testibus istis : Qui-

riaco, nannetensis episcopo; Rainaldo ep. de Mafloo de Bidainono...[1] abbate S. Gildasii; Willelmo archidiacono; Aldroeno canonico; Rodulfo cancellario; Johanne canonico; Huberto canonico; Simeone canonico; Mirhene de Meldone; Moyse de Arbraio; Mainone Britone; Oderico filio Simonis; Inisano de Ploissiaco; Rivallono filio Ivolini; Nemenoio senescalco.

(Apud D. Mor. *Pr.* t. I, col. 417, ex *Chart. Majoris monasterii.*)

LXI.

Census hujus villæ, quam Sancti Salvatoris monachi debent habere, non ante ex toto illis reddebatur, quousque Conanus comes gubernacula Britanniæ sumpsit, et vigorem regnandi invasit. Tunc monachi videntes atque sentientes quod eorum villa illis debitum non redderet, indignati sunt super hac re, et supradictum adierunt comitem qui in promptu erat, nam forte tunc Roton venerat, et cum summa diligentia ei suam innotaverunt querimoniam. Quos contra instabat vulgus totius villæ, repugnans ne fieret sub tributo. Comes autem tunc omnes optimates qui cum eo venerant convocans, præcepit ut hæc animadverterent, et rectum inde judicium tenerent. Optimates vero, auditis calumniis utrorumque, monachorum videlicet et laicorum, judicaverunt, comite præsente, ut amplius villa hæc et ejus habitatores Sancto Salvatori et monachis ejus redderent debita, sicut et nonnullæ aliæ villæ totius patriæ. Itaque, sedata contentione, statuerunt quæ debita amplius hæc villa redderet, et insuper ob memoriam jussit sæpedictus comes ut hæc cartula illa contineret debita in se scripta, quæ ab officialibus cunctis hujus villæ amplius exigerentur. Imprimis ergo, jubente comite atque nobilibus ejus judicantibus, quidquid negotii intra burgum fuerit, hoc est, de pane, de carne et de aliis rebus omnibus venalibus, monachorum telonarius suum jus Sancto Salvatori recipiat; vinum si venale fuerit, ibi de modio uno lagena una Sancto recipiatur Salvatori. Similiter de medone, de selegia et de pigmento, si fuerit; de illis etiam qui pannos

Circa ann. 1062.

[1] Vulgo *Saint-Malo de Baignon.*

vendunt ante Natale Domini, tunica una cum aliis redditibus per annum. De cordonibus vero duodecim nummi et subtalares in Natale Domini et in Pascha. De sutoribus vervecum vel agnorum similiter et uterque illorum ante Natale Domini et Pascha, si forte opus in monasterio fuerit et abbas jusserit, operentur ea quæ sibi injuncta fuerint a fratribus. De sellariis et lora facientibus sellam unam in Pascha et alteram in Natalibus Domini. Factum est autem hoc coram his testibus : Conanus comes, qui hoc statuit; Almodus abbas, in cujus tempore hoc actum est, testis; Vitalis, abbas Sancti Gildasii, testis; Robertus, princeps de Vitre, testis; Alan, Eudon et alter Eudon, vicecomites, testes; Judicael, filius Juthael de Hudgnant, testis; Maenkiou, filius Guethenuc, testis; Rodalt, filius Alan de Reus, testis; Herveus, filius Fredgor, testis; Cariou, magister Conani comitis, testis; David etiam testis existo, qui, comite imperante et abbate jubente, hæc recensui.

(Ex *Chart. roton.* apud D. Mor. *Pr.* t. I, col. 405.)

LXII.

Gregorii VII, Papæ, ad Almodum rotonensem abbatem.

Ann. 1080. Gregorius episcopus, servus servorum Dei, dilecto in Christo Almodo, abbati monasterii S. Salvatoris, constructi in loco qui dicitur Rothonensis, in Britannia constructi, suisque successoribus ibidem regulariter promovendis in perpetuum.

Supernæ miserationis respectu, ad hoc universalis ecclesiæ curam suscipimus, et apostolici moderaminis sollicitudinem gerimus ut justis precantium votis attenta benignitate faveamus, et libram æquitatis omnibus in necessitate positis, quantum, Deo donante, possumus, subvenire debemus. Præcipue tamen de venerabilium locorum stabilitate pro debito honore summæ et Apostolicæ Sedis, cujus membra sunt, quantum ex divino adjutorio possibilitas datur, nobis pensandum et laborandum esse perpendimus. Proinde juxta petitionem tuam præfato monasterio, cui tu præesse dignosceris, et quod juris Sanctæ Romanæ Ecclesiæ esse dignoscitur, unde per singulos annos

census trium denariorum aureorum sibi redditur, hujusmodi privilegia præsenti auctoritatis nostræ decreto indulgemus, concedimus atque firmamus, statuentes nullum regum vel imperatorum aut antistitum, nullum quoque dignitate præditum, vel quemcumque alium, de his quæ eidem venerabili loco de proprio jure jam donata sunt, vel in futurum, Deo miserante, collata fuerint, sub cujuslibet causæ occasionisve specie minuere, vel auferre, et sive suis usibus applicare, vel aliis quasi piis de causis pro suæ avaritiæ excusatione concedere; sed cuncta quæ ibi oblata sunt, vel offerri contigerit, tam a te quam ab eis qui in tuo officio successerint, perenni tempore illibata et sine inquietudine volumus possideri, eorum quippe usibus, pro quorum substentatione gubernationeque concessa sunt, modis omnibus profutura. Item constituimus ut, obeunte abbate, non alius ibi quacumque obreptionis astutia ordinetur, nisi quem fratres ejusdem cœnobii, cum communi consensu, secundum timorem Dei eligerint, maxime de eadem congregatione, si idoneus inventus fuerit. Quod si talis qui huic regimini congruat inter eos conveniri non possit, cum consilio romani pontificis alium sibi patrem et magistrum expetant. Hoc quoque presenti capitulo subjungimus, ut ipsum monasterium et abbates ejus vel monachi ab omni sæcularis servitii sint infestatione securi, omnique gravamine mundanæ oppressionis remoti, in sanctæ religionis observatione seduli et quieti, nulli alii, nisi Romanæ et Apostolicæ Sedi, cujus juris est, aliqua teneantur occasione subjecti. Consecrationes etiam ecclesiarum et ordinationes monachorum sive clericorum sæpefato cœnobio pertinentium, ab episcopis in quorum diœcesi sunt, accipient: ita tamen si episcopi canonice ordinati fuerint, et ordinationes gratis fecerint. Si autem aliquid horum obstiterit, abbas, cum licentia et auctoritate romani pontificis, ad qualemcumque catholicum episcopum ei placuerit, causa consecrationis et ordinationis, tam locorum quam personarum, licenter pergat. Hæc igitur omnia quæ hujus precepti decretique nostri pagina continet, tam tibi quam cunctis qui in eo quo es ordine locoque successerint, vel eis quorum interesse poterit, in

perpetuum reservanda decernimus. Si quis vero regum, sacerdotum, clericorum, judicum aut sæcularium personarum, hanc constitutionis nostræ paginam cognoscens, contra eam venire tentaverit, potestatis honorisque dignitate careat, reumque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat; ut, nisi illa quæ sunt male ablata restituerit, vel digna pœnitentia illicite acta defleverit, a sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu-Christi alienus fiat, atque in æterno examine districtæ ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco juxta servantibus sit pax Domini nostri Jesu-Christi, quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant, et apud districtum Judicem præmia æternæ lucis inveniant. Amen [1].

(Ex *Chart. Montis S. Michaelis*, apud D. Mor. *Pr.* t. I, col. 449-450.)

(Fol. 164 r°.)

LXIII.

Ann. 1092-1105.

. . . . . .

. . . . . concessit quod in monasterio Sancti Salvatoris ipse et Hato filius suus habitum Sancti Benedicti susciperent, data et in perpetuum concessa ecclesiæ et monachis S. Salvatoris omni potestate et subjectione sue proprie persone et omnium filiorum suorum, Helionis et Tanguidi et Hatonis qui, divina inflammatus gratia, licet junior esset, prior tamen fratribus et patre noster monachus effectus, sacre sibi religionis habitum imposuit. Iterum autem dederunt et in perpetuum possidendam ecclesię nostrę concesserunt predictus Evenus et filii æcclesiam in territorio Pruniacensi, in honore sancti Petri fundatam, cum tertia parte decime et cum propria domo quę erat in cimiterio et cum horto pertinenti ad eandem domum, additis centum areis salinaribus cum propriis bocillis : quę areę incipiunt a cimiterio

Fol. 164 v°. et perseverant usque ad mare. Dederunt etiam nobis viri prefati capellam intra Pruniacense opidum in honore S. Johannis Evangeliste fundatam, audientibus et videntibus, cum plurimis aliis, Harscuido majore nostro et Tutualo de Gresseria. Porro filii Eveni sacerdotis

[1] Cf. supra, p. 293-294, ch. CCCXLIII.

Helion et Tangui, divino zelo accensi, ad predictum abbatem, in urbe nannetica, in domo Maini filii Almol iterum venientes, sicut pater eorum prius seipsum cum ipsum et omnia sua dederat et concesserat, ita et ipsi, spontanea voluntate, seipsos et omnia sua in manu domni Almodi abbatis S. Salvatori dederunt et concesserunt. Suscepit etiam prenominatus abbas de manu Helionis sacerdotis proprium filium parvulum, Simonem nomine, traditum sibi in monachum, audientibus et videntibus Judicael vicecomite, filio Droaloi, et Guarnerio monacho, et Justino tunc laico sed postea ejusdem cenobii abbate effecto, et Harscuido majore nostro. Post aliquantum vero temporis, Helion in predicto monasterio habitum monachi suscipiens, votum suum Deo persolvit. Frater vero suus Tangui, in sua perseverans aliquandiu malitia, post multas tandem expensas a monachis S. Salvatoris sibi distributas, rursus et se et uxorem et filium et omnia sua nobis penitus concessit. Sed postea apostatans, furtim et tamen cum calumnia nostra a vertavensibus monachis tonsoratus est. Hic iterum paulo post recordatus quoniam sicut transgressor prioris professionis in S. Salvatorem inique egerat, penitentia ductus, reversus est ad ecclesiam nostram, et iterum sese cum omnibus suis rebus Justino abbati et nobis reddendo tradidit, ibique vite suæ finem faciens, in Christo quievit, audientibus et videntibus, cum multis aliis, Bernardo filio Harscuidi et Rogerio filio Dermonue. Denique perlanbentibus (*sic*) multorum temporum curriculis, dum Simon filius Helionis et Huauodius frater suus et Judicahel filius Tangui res predic.....[1]

LXIV.

(Fol. 169 r°.)

. . . . . Ann.

. . . . . frequentarent predictum inde quasi ex pecula (*sic*) aeris 1092-1105.
contemplantes serenitatem vel inclementiam, quo proprium possent
repetere solum, cuidam illorum incommoditate corporis laboranti pro Fol. 169 v°.
quibusdam revelationibus visum atque a sotiis persuasum ut illic, sicut
multis ibi sanctis contigerat, obdormiens Domini prestolaretur auxi-

[1] Cætera desunt. (*Petit Cartulaire de Redon*, fol. 7, ch. v.)

lium. Cumque sopori artus dedisset, expergefactus sospes et incolumis redditur, illud patriarche depromens : *Vere Dominus est in loco isto et ego nesciebam.* Ingentes igitur naucleri Domino gratias referentes, edificato in honore Dei Genitricis altare, plenis Euro flante velis sulcantes equora proprios petiere lares. Videntes autem Misquirici fundi indigene tres viri ab eodem genere procedentes, Judicalis scilicet, Cochardus, Jarnogonus Rufus, Normandellus, qui possessiones suos in funiculo distributionis invicem diviserant, sed nemini illorum locus ille in partem, eo quod sterilis nullosque fructus produceret, cesserat, quod Dominus in eorum rure talia operaretur, cuidam religioso viro Alueheno, concessione Misquirici domini, suaserunt ut ibi ope ipsorum oratorium construeret et intemerate Virgini famularetur, decem dari pollicentes novalia loco illi adherentia. Qui cum primo inexorabilis super hac petitione ob loci asperitatem videretur, utpote ventis ac maris inquietudini expositum, tandem eo adquievit tenore ut cuicunque vellet æcclesie ea que ei ab illis conferebantur pro voto tribuere esset : quod ab ipsis gratanter susceptum est, necnon ab ipsorum domino Fredorio Ricardi filio. Postquam autem vir Dei oratorium ibidem construxerat, Rothonum petens abbati Justino atque sacro conventui, ut orationum ęcclesię compos efficeretur, locum prefatum cum ede sacra et telluri quę ab incolis collata ei fuerat, concessit. Monachum etiam induens, una cum abbate ad locum redit libentissime a Fredorio prefato necnon a Fredorio Danielis filio, Aceraci domino, sed et ab incolis obtinens ut rothonensis ęcclesia, pro salute animarum suarum, predicta possessione heres efficeretur, presente et annuente nannetensi presule Benedicto, ut locum benedictione sacerdotali initiaret invitato. Pro reverentia quoque presentię abbatis ac loci emolumento illud addere voluerunt, concessu Fredorii Richardi domini sui, memorati tres viri, ut quicunque suorum heredum ex propria possessione loco predicto aliquid largiti fuerint, Misquirici jura domini ipsi datores persolvant. Et ne quis successorum aliquid a monachis preter Christum[1] requirat interminati sunt[2].

[1] *Xpm.* (sic).

[2] *Petit Cartulaire de Redon*, fol. 7, ch. v.

LXV.

Exactis preterea quibusdam annorum curriculis, Fredorio Richardi filio vita exempto, Riocus natus ipsius, zelatus devotionem quam erga prelibatum sanctum locellum suus genitor habuerat, miro cepit eum excolere affectu. Cumque orationis gratia crebro adesset ac vota precum ibidem persolveret, Dei genitricis patrocinium implorans, juxta legis metuens preceptum in conspectu apparere Domini vacuus, ad incrementum sancti loci, conjugis ac propinquorum suggestione, monacho *Pembeciacum* locum excolenti ex proprio jure perpetuo jure concessit sextam Misquirici fundi decime partem, ex annona scilicet, vino, lana linoque et ceteris que opera hominum humus in nostros producere videtur usus. Holocaustum etiam suum juxta Psalmistam idem vir nobilis pingue fieri volens, ipso eodemque tempore dedit monacho ibi Deo famulanti septem terre jugera, pratum etiam quoddam in villula Blane vocitata. Ann. circiter 1110.

(Hæc charta e folio rotonensis codicis nuper reperto excerpta est.)

LXVI.

Hermentius quidam multa commisit contra Sanctum Salvatorem et Sanctam Mariam et abbatem et congregationem S. Salvatoris, sed venit ad misericordiam et dimisit omnia quæ acquisivit, et dedit quatuor plegias Justinum, etc. De hoc sunt testes Paganus, Rannulphus, Barnaldus, Daniel, etc..... Actum est in pago Radesiæ. Ann. 1110 (?).

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 458. — Vid. supra, p. 277.)

LXVII.

Ego, Conanus dux Britanniæ, litteris mandari præcepi quoddam donum quod propter æternam retributionem feci. Anno igitur ab incarnatione Domini .MCXII., indict. .V., Alanus pater meus, dux Britanniæ, longa ducatus sui administratione fatigatus et fractus, ejusdem ducatus integram potestatem mihi naturali filio suo relinquens, ad monasterium rotonense conversionis gratia se contulit. Verum quia Ann. 1112.

in sumptibus tam solemnis personæ, in cujus obsequio quotidiano non paucis opus erat ministris, multa erant necessaria, unde tantas monachorum impensas qui ei omnimodum curam exhibebant digne ac congrue recompensarem, hoc modo providi. Habito enim consilio cum domina et matre mea Ermengarde comitissa et cum baronibus meis, exactionem quamdam, seu talliam, quam super homines eorum, quos habent in Guerrandia atque Penheuriaco, facere consueveram, voluntario et solemni munere donavi ecclesiæ Sancti Salvatoris, sitæ et constructæ in jam dicto loco rotonensi; tradidi, inquam, atque donavi eamdem talliam Herveo abbati et monachis ejusdem monasterii suisque per futura sæcula successoribus, in perpetuam elemosinam, in possessionem interminabiliter possidendam et tenendam et habendam, de cetero ipsas eorum res fevatas, videlicet Gram, Guerven, Treveres, Brendui, Bron Malin, cum omni integritate sua ad jus antiquum restaurans et restituens.

Modum autem faciendæ atque capiendæ ejusdem talliæ sic eis constitui, ut quotiens ego, Conanus, vel hi qui in loco vel honore meo duces Britanniæ successerint, suos homines de Guerrandia talliaverint, totiens abbas rotonensis vel monachus cui præceperit, præfatos homines suos juxta quantitatem et numerum eorum pariter talliabit.

Factum est hoc in villa rotonensi, in domo Barbotini Albe Gule, ubi sepe memoratus pater meus Alanus in lecto jacebat infirmus. Hi affuerunt : ipse Alanus, pater meus, dux Britanniæ; ego, Conanus; Gaufredus frater meus; domina et mater mea Ermengardis comitissa; Brictius namnetensis episcopus; Oliverius filius Gaufridi Dinnanensis; Simon filius Bernardi; Gauterius Spina; Paganus filius Roaldi; Arsmel de Ploiasmel; Mengui filius Omenesii; Guillelmus dapifer; Macharius de Mota; Guehenocus de Rex, et multa militum ejus familia; Herveus abbas; et de monachis : Judicaelis Bibensvinum; Robertus de Gael et reliqua pars conventus. Affuerunt et multi de burgensibus ejusdem villæ.

(D. Lob. *Hist. Britann.* t. II, col. 270.)

LXVIII.

Caradocus de Concurus, vir sapientissimus, lingua facundus, armis strenuus, dedit Rothono dimidiam partem luci Valt et Coicaden in manu Huberti prioris de Ballac, et postea factus est monachus. Ipso tamen præ nimia infirmitate apud Ballac jacente, Gaufridus et Inisan filii ejus et Alfredus filius Radulfi et Jarnogonus prepositus super altare obtulerunt idem munus. Ann. 1114.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 447.)

LXIX.

(Fol. 172.)

Anno ab incarnatione Domini .M.C.XVI., indictione .IX., presentibus Franciæ rege Ludovico, Britanniæ Conano duce, ego, Briccius, nannetensis episcopus, cum indoluissem ex seditionibus que fiebant crebro in Beene insula inter eos qui jure hereditario sanctuarium Dei obtinere nitebantur, sacerdotem SS. Secundi atque Freardi in atrio ipsius ecclesię interfectum esse, et divinum cultum et beatorum confessorum debitam venerationem inibi cessare, statui, canonicorum nostrorum consilio, tales calumpnias et sacrilegia terminare, et honorificentiam perennem sancto loco adhibere. Ut igitur de cetero ibi digne Deo deserviretur, aecclesiam predictorum sanctorum, cum omnibus ad eamdem pertinentibus, salvo tamen jure nannetensis ęcclesię, S. Salvatori et rothonensibus monachis per manum venerabilis fratris nostri Hervei abbatis, consensu et favore nannetensis capituli, dedi et in æternum habendam concessi. In cujus doni memoriam abbas ipse concessit nobis sanctarum orationum fraterna consortia, et bizantium quod marabotinum vulgo dicitur, in festivitate apostolorum Petri et Pauli per singulos annos; reddendum defunctis vero ecclesiæ nostræ, episcopo beneficium quod abbati debetur, canonico tria officia, eo tamen tenore ut canonici defuncto abbati rependerent quod suo canonico exhiberent. Preterea canonicum qui monalchidem (*sic*) habitum expeterent, gratis suscipiendum. Divina officia digne et venerabiliter in predicta sanctorum aecclesia Ann. 1116.

ab idoneis ministris celebratum iri. Quicumque monachorum eo mansitaturi advenirent prius datum ire æcclesię nostrę securitatem ne sancta corpora de loco suo moverentur. Tracta est autem hec donatio Nannetensis in plenario sinodo, in æcclesia apostolorum Petri et Pauli, ubi, omnium assensu, excommunicavimus et anathematizavimus quicumque (*sic*) huic nostrę concessioni refragari et contraire presumerent. Testes autem qui ista audierunt et viderunt hii sunt : Briccius, episcopus, et canonici; Rivallonus, archidiaconus; Willelmus, decanus; Petrus, cantor; Johannes Guarini filius et frater ejus Marchus; Bodinus; Rivallonus de Faico; Ticio; Manefinit; amplius Herveus abbas rothonensis, et de monachis ejus : Gauterius; Radulfus; Simon abbas Sancti Gildasii; Billicus abbas Talemundensis; Willelmus abbas Sancti Jovini; Radulfus; Raginaldus Vertavensis prepositus, cum pluribus aliis [1].

LXX.

24 octob. ann. 1127 [2].

Anno ab incarnatione Domini .MCXXVI., epacta .XVII., indict. .I. [*leg.* .V.], Oliverius filius Jarnogoni de Ponte delicta juventutis suæ vehementer horrescens, erat enim vir miræ ferocitatis et multum effundens sanguinem, ad consecrationem principalis altaris hujus sacratissimi rotonensis monasterii, quæ facta est ab Hildeberto Turonensi metropolitano et ab episcopis suffraganeis, ex præcepto Honorii Papæ, cum cæteris baronibus venit, ut interim cogitans et de magnitudine peccati sui et de immunitate tormenti gehennalis necnon et de gloria æternæ retributionis, reminiscens quoque quod divina miseratio liberaverat eum de carcere namnetensi ubi cum aliis baronibus sub comite Conano vinctus fuerat; de qua videlicet angustia si eum Salvator mundi eripuisset, locum qui dicitur Ballac in parrochia Pirric, voverat ejus servitoribus se daturum. In quo profecto carcere contigit abbatem Herveum consolationis gratia ad eum descendisse et donum sicut voverat de manu ejus recepisse. In crastino prefatæ consecrationis cum quibusdam lateralibus suis, Albino scilicet et Lamberto

[1] *Petit Cartulaire de Redon*, fol. 7, ch. v.

[2] Mendose ap. D. Mor. legitur *anno 1126*.

quoque, ultro ad ipsum altare recenter consecratum accessit, vocansque abbatem Herveum et monachos, in presentia reverendarum personarum, hoc donario ipsum altare et hanc præsentem ecclesiam propria manu hoc modo investivit : « Ego, inquit, Oliverius filius Jarnogoni de Ponte, spe et desiderio supernæ benedictionis et hæreditatis accensus, pro salute animarum parentum meorum et pro incolumitate et salute mea et fratrum meorum, dono hodie et firmiter concedo Salvatori totius mundi, in hac sua rotonensi ecclesia, locum qui dicitur Ballac, cum tota integritate sua, sicut ab antecessoribus meis et a me jure hæreditario noscitur possessus. De hoc loco et de omnibus quæ in eodem mihi jure competunt, sicut prædixi, facio eleemosinam liberam et immunem ei quietam super altare istud, per manum meam, Herveo abbati posterisque suis in perpetuum. » Factum est hoc .II. feria, lun. .XVI., nono kal. nov. Testes hujus rei : ipse Herveus abbas et Gauterius abbas de Machecol et Simon abbas de Sameel; Guillelmus Fait; Hubertus eremita; de laicis : Oliverius, Albinus, Lambretus, Guillelmus filius Gaufridi, Paen Homenes.

(Ex *Chart. roton.* apud D. Mor. col. 553-554.)

LXXI.

Quidam miles nomine Alfredus, filius Hervei de Pirric, vir satis egregie generositatis et in armis strenuus, compunctus ad Herveum accessit, a quo instructus de divinis, quadam die ad locum super Vicenoniam, ad portum Treslerian, sua conjuge presente et consentientibus duobus suis filiis imo et volentibus, dedit totum quod possidebat in Ballac sub Guegono de Blaign. Quo facto et sumendo habitu in proxima festivitate Purificationis Beate Virginis, terminum accepit quo die in monasterio susceptus, ad conversionis novitatem in capitulo affuit, donumque suum manu propria super altare Salvatoris posuit, anno .MCXXVIII., feria .V., luna .XXVIII., in die Purificationis, etc. Ipse Alfredus in confirmatione hujus doni factus est monachus. 2 febr. ann. 1128.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 447. Ad roton. tabul. folium XV^um^, nunc ablatum, charta refertur.)

LXXII.

Ann. 1131. Decursis deinde .v. annis, prænominatus Oliverius, quorumdam sceleratorum familiaritate et maligna suasione illectus, terram nostram de Meia magna stipatus prædonum caterva ingrediens depredator, prædamque .d. solidos vendens distrahit, et in malos usus dispergit. De quo vocatus ut emendaret, preces æque et minas despexit. Proinde Brictio namnetensi episcopo pastoralem severitatem strenue exercente, anathemate percutitur, nobisque super eo instanter ad Deum clamantibus de rapina quam fecerat, medullitus perterretur. Unde ad abbatem Herveum recurrens, suppliciter indulgentiam deprecatur. Confitetur se multa abstulisse, sed quid reddat omnino non habere. Abbas vero Herveus et qui cum eo erant, illum ad reddendum urgentes, nichil prorsus extorquere potuerunt. Oliverius autem hinc anathemate, hinc paupertate artatus, habito cum suis concilio, iterum deprecatur abbatem quatenus pro restauratione predicti damni, necnon ut ipse et parentes sui tam vivi quam defuncti in æternum beneficium ecclesiæ Sancti Salvatoris reciperentur, acciperet abbas in elemosinam vallem quæ dicitur Brangoen, terram scilicet contiguam Ballaco. De quo loquens abbas cum suis, invenit ipsam terram hoc modo recipiendam. Igitur Oliverius ipsa die, in Nativitate scilicet sancti Johannis Baptistæ, feria .iv., luna .xvi., in parrochia Avezac, juxta sanctum Nicolaum ad caput calceie accedens, ad abbatem Herveum dixit : « Ego, Oliverius, filius Jarnogoni de Ponte, pro absolutione hujus anathematis unde ligatus sum, et pro restitutione predicti damni quod hominibus Sancti Salvatoris violenter et injuste intuli, sed et pro salute parentum meorum et pro incolumitate animæ et corporis mei et fratrum meorum, dono et concedo Sancto Salvatori in rotonensi monasterio per manum meam, Hervee abba, terram meam quæ vocatur Brengoen, liberam et quietam cum toto eo jure quod in illa habeo, eo tenore quo illam ab antiquo ego et antecessores mei tenuimus. Dono, inquam, terram illam in perpetuam eleemosinam tibi et posteris tuis usque in finem sæculi possidendam. » Factum est

hoc anno incarnati Verbi .M.C.XXXI., indictione .VIIII., epacte .XX. Testes hujus rei : Herveus abbas; Budicus, Alfredus, Robertus, monachi; de laicis : Oliverius ipse; Rivallonus de Rocha; Alanus filius Gundiern; Guillelmus filius Tengui; Riocus filius Freoli; Petrus filius Inisani de Malestret; Petrus Rabin; Guerrarius de la Haia; Radulfus de Severac; Guenho de Gauvezac; Paen Homenex; Daniel filius ejus; Guischart filius Guerri; Guillelmus de Ros; Brient filius Hodonis; Hugo Poulet.

(Ex *Chart. roton.* apud D. Mor. *Pr.* t. I, col. 564-565.)

LXXIII.

Filii Oren filiæ Arganken sororis Inisani Rubri vendiderunt Ivoni abbati quidquid habebant in Ballac et in Brengoen quod, alio nomine, dicitur *nemus vallis,* quarterium videlicet de terra Inisani Rubri filii Galonis. Circa ann. 1130-1140.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 447.)

LXXIV.

Guegonus de Blaigno, vir valde illustris et egregiæ strenuitatis homo, hujus quoque sanctæ rotonensis ecclesiæ diutinus et fidelissimus amator, ut erat ei studium omni rei quæ ad utilitatem perpetuam pertineret assensum libenter præbere, quadam dominica die in ecclesia Sancti Guengari, sita in parrochia Pirric, cum dilectione et reverentia ammonitus est a Guillelmo de Fait hujus sacri loci monacho et ab heremita Huberto, qui simul in loco qui dicitur Ballac habitabant, quatenus ipse Guegonus de rebus quas temporaliter et transeunter possidebat, aliquod munus memorabile Sancto Salvatori in ecclesia rotonensi faceret. Intimaverunt etiam ei ut præfatum locum Ballac, qui sub Oliverio de Ponte de suo et propria hereditate erat quique per diuturnas guerras in solitudine et vastitate redactus erat et erat transitus et conversatio latronum, ad hoc verteret ut ibi esset conversatio et habitatio Domino Deo Salvatori famulantium. Ille vero foris ammonitus in aure corporis, sed multipliciter sentiens Ann. 1133.

Sancti Spiritus ammonitionem in ore cordis, spopondit hoc se facturum; verum quod Deo bene et devote spoponderat, ne per occasiones aliquas iret in irritum, statim prædictos monachos et heremitam ante altare Pirricensis ecclesiæ, vidente Daniele præposito suo, de prædicto dono investivit, firmiter promittens idem donum in ecclesia Sancti Salvatoris plenius et solemnius in proximo se impleturum. De qua re marsupium de pallio Herveo abbati et conventui in pignus misit. Aliquantis inde evolutis diebus, contigit Hildebertum Turonensem archiepiscopum pro quibusdam ecclesiasticis negotiis in hoc rotonensi monasterio cum suffraganeis episcopis colloquium habere. Quibus peractis, altare presentis capellæ infirmorum in honore et memoria Beatæ Mariæ Magdalenæ, adhibitis secum episcopis, solempniter consecravit. Ad quam profecto consecrationem cum cæteris baronibus venit jam dictus Guegonus, ductusque in capitulum in conventu plenario, donum quod fecerat de Ballac ex ordine replicavit, societatem et beneficium ecclesiæ et abbatis et monachorum recepit, seque, si de sua vita disponere posset, hujus sancti cœnobii fore monachum promisit. Inde ductus ad altare ad offerendum hæc verba dixit : « Ego, Guegonus de Blaigno, pro intentione et lucro æternæ retributionis, dono terram meam quæ vocatur Ballac in parrochia Pirrich, etc. » Factum est hoc anno ab incarnatione Domini .MCXXXIII., non. feb., feria .II., luna .XXI.[1], indict. .XI., epacte .XII., in die quando altare sanctæ Mariæ Magdalenæ fuit sacratum ab Hildeberto archiepiscopo Turonensi. Testes hujus donationis sunt isti : ipse archiepiscopus Ildebertus; Herveus, abbas; Simon, abbas; Gauterius, abbas; de monachis : Robertus, medicus; Guillelmus de Fait; Radulfus poeta; Ivo; Gaufridus Brimum; de laicis : Riallen Potin; Daniel, prepositus; Gramail; Mauricius le Deslee.

(Ex *Chart. roton.* apud D. Mor. *Pr.* t. I, col. 568-569.)

[1] Cum anno suprascripto neque feria neque mensis neque dies lunæ congruunt.

LXXV.

Cavalen Ostavent et Guerrerius frater ejus vendiderunt terram quam habebant ex Ballac et Brengoen in fisco Inisani Rubri (circa sed ante ann. 1145), mense decemb., .VI. kal. jan. 27 decemb. ante ann. 1145.

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 447.)

LXXVI.

De quadam contentione inter monachos rothonenses et San-Jovinenses mota [1].

In concilio nannetensi cui domnus Ildebertus..... clamaverunt rothonensis abbas et monachi adi..... quod infra metas cujusdam matris ecclesie quam ap..... episcopis nannetensibus Quiriaco, Benedicto et Briccio..... [deci]mas quasdam violenter auferrent. Ad hoc abbas Sancti..... [respon]derunt dicentes : decimas illas quas jure parrochiali an..... romontense concilium et deinceps quiete et sine canonica reclamatione possedimus et possidemus. Ad hec monachi rothonenses : post Claromontense concilium quidam Guodinus in infirmitate sua dedit nobis vineam quandam, cujus decimam eousque tenueramus; quam decimam statim violenter invasistis. Unde primum Gueffrerio domino castelli clamavimus, et, deficiente eo, asinos nostros nomine calumpnie cepimus. Deinde in nannetensi concilio quod sub domino Radulfo archiepiscopo celebratum est, post Claromontense concilium ferme anno .XII., cum adversum nos clamorem proponeretis super ipsa ecclesia Pruniacensi, Rivallonus ejusdem ecclesie nobilis archidiaconus ore proprio disseruit quod Benedictus nannetensis episcopus ejusdem clamoris diem nobis prefixisset et vobis, et ex judicio diem constitutum expectaretis. Die constituta, nos presto fuimus; vos, teste ecclesia nannetensi, defecistis; unde nobis adjudicata est tam ipsa ecclesia quam et decime ad eam jure parrochie pertinentes. Novissime, circiter hos .VII.^{tem} annos, quidam Guosbertus moriens dereliquit vobis vineam quandam, cujus decimam cum ante jure pos- Ann. 1145-1160.

[1] Bibl. imp. in *Homiliis Gregorii magni*, folio postremo, *mss. anc. fonds lat.* 2254.

sedissemus, vos eam statim invasistis. Hec iccirco dixerimus ut quietem quam dicitis merito interrupisse cognoscamur. Ad hec monachi Sancti Jovini : vineam Guodini et decimam .XL.ta annos quiete possedimus, sed et vineam Gosberti cum decima ante .XL.ta annos possidebamus, et eam Gosberto sicut clienti nostro fideli precario ad tempus possidendam commisimus. Eo defuncto, quod nostrum erat cum sua integritate recepimus. Non fuit in nostra conscientia, dum vixit, quod decimam nostram vobis reddiderit. Super his quesitum est utrum cartas haberent. Tum monachi rothonenses cartam protulerunt episcoporum Benedicti et Briccii, sigillis munitam, adsignantem eis et prestantem ipsam ecclesiam cum pertinenciis suis. Carta ista in audientia lecta est. Et quia non in personis episcoporum scripta erat neque suscriptiones eorum habebat, dixerunt monachi Sancti Jovini quod non erat autentica. Pro eo monachi rothonenses responderunt se vivos testes habere, qui cartam in presentia episcoporum et precepto ipsorum bullatam esse astruerent (*sic*), super..... si monachi rothonenses testibus datis cartam..... illas quę ad ecclesiam jure parrochiali pertinebant..... m̃cū (*sic*) judices ideo necessarium esse dixerunt [st]ipulationes haberet. De hoc sinodali juditio .....am audientiam appellaverunt[1].

LXXVII.

5 mart. ann. 1238. Gregorius episcopus servus servorum Dei dilectis filiis..... abbati saviniacensi cisterciensis ordinis..... priori Fratrum Predicatorum de Dinanno et archidiacono de Sabolio abrincensis macloviensis et cenomanensis diœcesis salutem et apostolicam benedictionem. Ad audientiam nostram, dilecto filio..... abbate monasterii rothon. venetensis diœcesis significante, pervenit quod cum olim tu, abbas Saviniac. et college tui, visitatores a nobis in eodem monasterio, quod ad nos nullo medio pertinere dicitur, deputati, amoto abbate qui tunc erat ibidem, exigentibus culpis suis, plura in eo regularia edideritis instituta, et ad eorum observationem se sollempniter in

[1] Duodecimo sæculo hanc scriptam fuisse chartam haud dubium.

capitulo monachi astrinxerunt universi. Ipsi proprie salutis immemores, tamquam canes ad vomitum redeuntes, pejora prioribus committere non verentur nec prefata instituta servare procurant, in contemptum Sedis Apostolice manifestum, ordinis opprobrium et grave scandalum plurimorum. Ad hec quoque, cum tu, fili abba, et college tui quosdam prioratus ipsius monasterii quibusdam monachis et clericis secularibus, ut per eos relevarentur (*sic*) ab onere debitorum quibus fuerat obligatum, permiseritis possidere, dicti monachi et clerici prioratus ipsos detinent et reddere contradicunt, quanquam ex eorum proventibus perceperint ultra sortem, allegantes quod de non repetendis ipsis infra terminum idem abbas prestiterit juramentum. Quare petebat ut, cum premissa corrigere nequeat per se ipsum, providere super hoc prefato monasterio misericorditer curaremus. Cum igitur ferro abscidenda sunt vulnera que antidota non sentiunt..... eorum, discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatinus personaliter accedentes ad locum et habentes pre oculis solum Deum, officium visitationis ibidem de plano et sine judiciali strepitu impendatis, corrigentes et reformantes tam in capite quam in membris que correctione et reformatione sunt digna, contradictores per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, compescendo. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse, duo vestrum ea nichilominus exequantur. Datum Laterani .III. non. martii, pontificatus nostri anno undecimo [1].

LXXVIII.

Nos fratres Stephanus abbas Savign. et magister Guillelmus archidiaconus Sabolii, visitatores et reformatores monasterii rothonensis a domino Papa delegati, utilitate dicti monasterii et animarum salute propensius provisa, authoritate qua fungimur ordinamus et statuimus ut, non obstante aliqua ordinatione vel consuetudine contraria, a die isto in posterum, abbas qui pro tempore dicte abbatie preerit, in manu sua habeat et teneat ballivias sive preposituras de Rothono, de Balneo, Ann. 1238.

[1] Arch. imper. *Titres de Savigny*, L. 1146⁶, n° 1115.

de Brain, de Langon et de Moy, cum omnibus pertinentiis et juribus suis, ita quod fornamenta que debent dicte domus conventui dicti monasterii tempore debito plenarie faciat, et residuum in monasterii tuitionem, edificiorum reparacionem, infirmarie monachorum provisionem, hospitalitatis humanitatem et elemosynas pauperum provide convertat, ut monasterii ruine jam imminenti et gravi scandalo ipsius super hoc quod ab eodem, a multis jam retro annis, quia [1] totaliter relegata erant humanitatis officia et opera pietatis, competentius occurratur. Authoritate etiam supramemorata statuimus et ordinamus ut, abbate cedente vel decedente, prior claustri qui pro tempore fuerit de consilio et consensu conventus monachorum honestum et idoneum et fidelem absque moræ dispendio provideat, et statuat dispensatorem qui in forma suprascripta de dictis balliviis sive preposituris diligentem curam agat et sollicitudinem quousque novus abbas regulariter fuerit substitutus. Hæc autem prescripta, etc..... Tres siquidem cartas de prescriptis facimus, ad cautelam quarum unam apud Rothonum, reliquam apud Montem S. Michaelis, tertiam apud Savigneium tradidimus fideliter custodiendas, etc. Actum in capitulo Rothono, anno Domini .M.CC.XXX.VIII., die Beate Prisce Virginis, nullo monacho contradicente.

(Ex *Cod. Montis S. Michaelis*, apud *Bl. Mant.* n° 41, p. 712.)

LXXIX.

4 mart. ann. 1344. Clemens episcopus servus servorum Dei dilectis filiis abbati monasterii de Bazciaco Xanctonensis diocesis et Guillelmo Bourse canonico dolensis ac officiali venetensi salutem et apostolicam benedictionem. Officii nostri debitum tunc diligenter exequimur, cum ecclesiis et monasteriis oppressis indebite ac gravatis et presertim Romane Ecclesie immediate subjectis que nullum habent preter Romanum pontificem defensorem super relevatione ipsorum de oportune provisionis remedio subvenimus. Exhibita si quidem nobis dilectorum filiorum abbatis et conventus monasterii rothonensis ad

[1] Forsan legendum *quasi*.

eandem Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis ordinis Sancti Benedicti venetensis diocesis petitio continebat quod nonnulli barones, nobiles, milites et eorum complices soldati seu stipendiarii vel gentes armorum, apud villam rothonensem dicte diocesis et alibi in convicinis partibus commorantes, subditos et gentes dicti monasterii ac alios pro mercaturis et aliis eorum negotiis ad villam et monasterium predicta volentes accedere, quominus illuc ire et inde redire libere valeant impedire contra libertates antiquas ipsius monasterii, necnon officiales et servientes in villis, terris, locis et possessionibus dicti monasterii per ipsos abbatem et conventum constitutos super exercicio jurisdictionis temporalis ad ipsos abbatem et conventum spectantis turbare multipliciter ac locagia cellariorum ipsorum salorgiarum domorum, pedagia, census, denarios et alia eidem monasterio debita arrestare et occupare, necnon predictos subditos exactionare et talliare ac impositiones multiplices eis, fossata et fortellicia per ortos et vineas dicti monasterii facere, altas silvas non ceduas dicti monasterii extirpare, ipsumque monasterium alias a festo Pentecosten proximo preterito citra ad valorem septem milium librarum turonensium parvorum vel circa dampnificare nephariis ausibus presumpserunt, blada, vina et animalia ipsius monasterii violenter et tirannice rapiendo ac loca et maneria dicti monasterii hostilibus insultibus destruendo, nec hiis contenti, prefato abbati, quem ausi sunt capere, prohibuerunt ingressum monasterii memorati et alias tam monachis et personis quam subditis dicti monasterii tot et tanta dampna ac gravamina intulerunt quod multi ex dictis subditis coacti sunt terrarum dicti monasterii et ejus territorii deserere incolatum, monachique predicti divinum cultum et regularem observantiam pretermittere compelluntur. Quare prefati abbas et conventus nobis humiliter supplicarunt ut cum prefatum monasterium sic Sedi Apostolice speciali subjectione subjectum existat quod nullum in spiritualibus superiorem preter Romanum Pontificem recognoscit, providere ipsis super hiis de oportuno remedio dignaremur. Nos igitur, qui sumus omnibus in justicia debitores, prefatis abbati et conventui super premissis deesse

in eorum justicia non volentes, discretioni vestre per apostolica scripta committimus et mandamus quatinus vos vel duo aut unus vestrorum per vos vel alium seu alios, vocatis qui fuerunt evocandi, si simpliciter et de plano sine strepitu et figura juditii vobis constiterit de premissis, prefatos barones, nobiles, milites et complices ad satisfaciendum ipsis abbati et conventui de predictis injuriis atque dampnis necnon ipsos ab eisdem et similibus imposterum desistendum per excommunicationis in personas et interdicti sententias in terras ipsorum auctoritate apostolica de plano etiam ac simpliciter compellatis, invocato ad hec, si opus fuerit, auxilio brachii secularis; non obstantibus felicis recordationis Bonifatii pape VIII predecessoris nostri [constitutionibus], quibus cavetur ne aliquis extra suas civitatem et diocesim, nisi in certis exceptis casibus, et in illis ultra unam dietam a fine sue diocesis ad judicium evocetur, et tam de duabus dictis in concilio generali quam aliis quibuscumque constitutionibus a predecessoribus nostris Romanis pontificibus tam judicibus delegatis quam de personis ultra certum numerum ad judicium non vocandis, aut aliis editis que nostre possent in hac parte jurisdictioni aut potestati ejusque libero exercitio quomodolibet obviare; seu si aliquibus communiter vel divisim a Sede Apostolica sit indultum quod excommunicari, suspendi vel interdici, extra vel ultra certa loca ad judicium evocari, ac terras, castra et loca ipsorum ecclesiastico interdicto supponi non possint, per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi ét eorum personis locis et nominibus propriis mentionem, et qualibet alia dicte sedis indulgentia generali vel speciali cujuscunque tenoris existat, per quam presentibus non expressam vel totaliter non insertam vestre jurisdictionis explicatio in hac parte possit quomodolibet impediri, et de qua cujusque toto tenore de verbo ad verbum in nostris litteris habenda sit mentio specialis. Datum apud Villam Novam Avinionensis diœcesis, .IIII. nonas marcii, pontif. nostri anno secundo.

Sur le repli : Mar. de testis.

Original en vélin. La bulle en plomb manque.

(Arch. d'Ille-et-Vilaine, série H, fonds de Saint-Sauveur de Redon.)

EXTRAITS DES ARCHIVES

DE L'ABBAYE DE REDON.

I.

Sentence de la cour de Ploermel dans le débat élevé entre Jean, abbé de Redon, et le commun des bourgeois de Redon, d'une part, et Guillaume, sire de Rieux, mineur sous la tutelle des sires de Derval, de Loheac et de Nozé, d'autre part. La cour décide que « lesdits abbé et borgeis de « Rodon sont tenus à moitié au reparement de une porte assise au pont de « Reux, laquelle est appelée communement la porte rodonense, » et, de plus, à toutes les autres réparations nécessaires, telles que cordages pour lever et baisser « le pont-levis à laisser passer les vaisseaux [1]. » Ann. 1288.

II.

Lettre de Jean, duc de Bretagne, par laquelle, *de l'assentement de l'abbé et du couvent de l'abbaye de Redon, et pour la garde, taition et défense d'eux et des habitans*, il nomme ses *amez et féaux Hervé de Chasteaugiron capitaine et Éon de Tréal connétable de la ville et de la tour et terrouer de Redon*, et ordonne que ledit capitaine, *pour la garde desdits lieux, et pour le servir et chevauchier o lui à tous ses commendemens, ait et tieigne o lui en laditte ville dix hommes d'armes bons et suffisans, et que les bourgeois et habitans de la ville et dudit terrouer, chacun selon son état, soient suffisamment armez pour la garde et* 7 mai, ann. 1369.

[1] Collect. des Blancs-Manteaux, n° 46, p. 529. L'acte porte la date suivante : *Le jour de jeudi prochain avant la feste de saint Barnabé, au mois de juin, en l'an de grâce 1288.* L'original est scellé de cinq sceaux : le premier échiqueté au canton d'hermines; le second vairé, qui est Lohéac; le troisième portant deux lions, qui est Derval; le quatrième une croix cantonnée de quatre lions, qui est Nozé; le cinquième une fleur de lys, qui est Laforest.

défence de laditte ville..... qu'on y fasse bon guet nuit et jour..... et que les portes, murs et guerittes soient bien réparez et fortifiez, pour le commun profit desdits moustiers, ville et habitans.

Dans ce but, le duc accorde à l'abbé de Redon l'autorisation suivante : « Pourceque sans nostre congié et spéciale grâce et licence nul ne peut mettre ny imposer aucune novalité pour amendement de forteresse ni aultrement..... donnons licence audit abbé d'imposer et lever..... la valeur d'un écu d'or, monnaye courante, sur chacun feu des terrouers de ladite abbaye et ses prieurés, tant en domaines qu'en fiefs et arrière-fiefs, à égaler deument, le fort aidant le faible, etc. Donné à Redon, le lundi septième jour de may, l'an mil trois cent soixante-neuf. » Scellé d'un écu d'hermines [1].

III.

Ann. 1381. Lettre du duc, scellée d'un grand sceau, par laquelle il déclare que *tous ceux qui ont tenu le parti de monseigneur le roy contre lui retourneront entièrement à tous leurs droits, terres et possessions*, etc. Les abbé, couvent et habitans de Redon, qui avoient suivi le parti du roi, sont déclarés *quittes et pardonnés de tous cas, crimes, malfaits qu'eux et chacun d'eux peuvent avoir encouru* [2].

IV.

Ann. 1382. Lettres du duc aux abbé et religieux de Redon, portant que les subsides, fouages et autres issues, impositions, traites, gabelles et autres subjections par luy ou ses officiers prises et levées pendant les guerres, ne portent aucuns préjudices à ladite abbaye [3].

V.

28 juin, ann. 1422. Jehan, par la grâce de Dieu, duc de Bretaigne, comte de Montfort et de Richemont, à tous ceux qui ces présentes verront ou orront, salut. Comme nous eussions voulu et ordonné mettre et faire faire une de nos monnays en nostre ville de Redon, et, pour ce, soit venu devers nous nostre bien amé

[1] Collect. des Blancs-Manteaux, n° 46, p. 531-533.

[2] *Ibid.* p. 533-536.

[3] *Ibid.* p. 536.

et féal conseiller l'abbé dudit lieu, et nous ait suplié que nous ne voulussions en ladite ville faire faire lesdittes monnays, et même se oppouser que en icelles ne fussent, tant pour l'intérest de la jurisdiction qu'il a en laditte ville que pour plusieurs autres causes, savoir faisons que nous avons voulu et octroyé audit abbé, pour luy et son couvent, que lesdittes monnays ne soient en laditte ville, pour le présent, que jusqu'au tems et terme de douze ans prochains venans, et tout sans préjudice dudit abbé et couvent, et de leurs droits et jurisdictions, etc.

Donné en nostre ville de Renne, le 28e jour de juin, l'an mil quatre cens vingt deux [1].

VI.

Lettre d'Arthur, fils du duc de Bretagne, connétable de France, seigneur de Parthenay, dans laquelle il est fait mention de la supplique *des manans et habitans des paroisses* de Marsac et Macérac, qui se plaignent que les capitaines du chastel du Gavre, appartenant audit connétable, ont essayé de les contraindre, *sans titre et cause raisonnable,* à faire guet et garde au château. Les supplians rappellent que, le duc Alain le Grand ayant jadis transporté aux abbé et couvent de l'église ou monastère de Saint-Sauveur de Redon tous les droits de temporalité que les vassaux de Marsac et de Macérac pouvoient devoir au prince, lesdits vassaux *ont été le temps passé francs, quittes et exempts de tout guet et garde,* en payant, par la main du prieur de Marsac, la somme de dix livres par an à la recepte de Nantes. Ils prient donc humblement le comte de Richemont de leur *pourvoir sur ce de remède gracieux et convenable;* ce qui leur fut octroyé par le connétable, *pour l'honneur et révérence de Dieu, et pour estre perpétuellement participans ès prières et oraisons qui au tems à venir seront faites èsdites abbayes et prieurés.....* etc. 11 sept. ann. 1429.

Donné au chastel de Parthenay, le xie jour de septembre, l'an de grâce mil quatre cent vingt neuf [2].

[1] *Loc. cit.* p. 542-543.

[2] *Loc. cit.* p. 544-545.

VII.

Permission d'imposer vingt deniers sur chacun muid de sel passant par Redon.

6 octob. ann. 1437.

Jehan, par la grâce de Dieu duc de Bretaigne, conte de Montfort et de Richemont, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront ou orront, salut. Comme il soit de présent expédient et nécessité réparer nostre ville de Redon, pour les grans périls eminens de guerre et aultres qui en pourroint ensuir, tant environ les portes, murs, clostures et fossés d'icelle, esquelles faire conuient avoir grant finance, car aultrement ne se pourroit faire, et par ce avons avisé et ordonné estre prins, exigé et levé un impost de vignt deniers par chacun muy de sel que l'on conduyra de nostre port et ville dud. lieu, tant par charroy, sommes de bestes et aultrement, led. impost par le consentement de nos bien amez les abbé et convent du moustier dud. lieu de Redon, par l'avisement de nostre cappitaine et bourgeoys habitans de lad. ville, à durer led. impost jusques à troys ans prouchains venans, commenczans en date de cestes, et estre levé led. impost par les fermiers qui à ce seront députéz et ordonnéz par l'avisement de nosd. conseillers et capitaine ou leurs lieutenans. Et les deniers de celi impost estre mis et employéz à lad. réparacion par le miseur des réparacions de lad. ville. Auxquels nos conseillers et capitaine mandons ainsi le faire lever durant led. temps de troys ans, et lesd. troys ans finez, iceli impost cassons et adnullons, senz ce que les fermiers qui recevront led. impost soient tenus en compter autrement, fors seulement devant nosd. conseillers l'abbé de Redon et capitaine, ad ce appeléz cinq ou six des notables bourgeoys de lad. ville, ou pardevant leurs commis et lieuxtenans ou depputés ad ce appelés lesd. bourgeoys. Et de ce faire, avecques les choses y pertinentes, leur donnons plain pouoir et mandement especial. Mandons et commandons à tous nos feaulx et subgez et à chacun en ce leur obéir et diligeamment entendre. Donné en nostre chastel du Suceniou, le vi^{e} jour d'octoubre, l'an mil iiii^{c} trante sept.

Par le Duc.
(*De sa main.*)

Par le Duc, de son commandement.
(*Signature illisible.*)

Original en parchemin, scellé de cire rouge sur simple queue.

(Arch. d'Ille-et-Vilaine, série H, fonds Saint-Sauveur de Redon.)

VIII.

Ann. 1439. Lettres par lesquelles le duc de Bretagne donne à son bien amé et féal conseiller maître Guillaume Chesnel, abbé de Redon, et à ses successeurs, l'autorisation *d'avoir et tenir ès paroisses de Brain et Langon garenne défensable de cerfs, biches, chevreuils, lièvres, corneilles, regnards, faisants, perdrix et tous autres gibiers* [1].

IX.

Ann. 1448. Lettres de François, par la grâce de Dieu, duc de Bretagne, etc., *pour le maintien* des hommes de l'abbaye de Redon contre le sire de Maure, lequel s'étoit avancé à *poursuivre et traiter les aucuns desdits hommes par devant luy et ses commis ou deputez, sous ombre et couleur de son office de garde des eaux et forêts de Bretaigne* [2].

X.

Avril, ann. 1483. Louis, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présents et à venir que nous recordans en nostre mémoire la très-grande et fameuse dévotion que toujours avons eue et encore avons à l'église et abbaye de Saint-Sauveur de Redon, au pays de Bretaigne, en laquelle affluent plusieurs pellerins, et se font les jours plusieurs évidens et affirmez miracles; désirant, à cette cause, de tout nostre cœur et affection, augmenter et accroistre le revenu de laditte église et abbaye, et que le service puisse estre de bien en mieux et plus solemnellement à la louange de Dieu nostre créateur dit et célébré en ycelle....., pour nous acquitter et descharger d'un vœu que nous avons fait de donner à laditte église la somme de quatre mil livres tournois de rentes....., par ces présentes, de notre propre mouvement, certaine science, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, donnons, cédons, transportons et amortissons, pour les abbé et religieux de Redon et leurs successeurs, la somme de quatre mille livres tournois de rente, à la charge de faire tel service qu'ils verront en leur conscience estre à faire pour les âmes de nos prédécesseurs et progéniteurs, et de nous et de nos successeurs, etc.

Donné au Plessis du Parc-lez-Tours, au mois d'avril, l'an de grâce mil quatre cent quatre vingt trois, et de nostre règne le vingt deuxième [3].

[1] Collect. des Blancs-Manteaux, n° 46, p. 543.

[2] *Ibid.* p. 547.

[3] *Ibid.* p. 550-552.

XI.

11 juin, ann. 1540. Henry, fils aisné du roy, dauphin de Viennois, duc de Bretaigne, comte de Vallentinois, etc. à nos amez et feaulx les maistres des requestes et gens de nostre conseil et chancellerie de Bretagne, sénechaux de Rennes, Nantes, Vannes, Ploermel, provost, baillif, etc., salut et dilection. Nostre très cher cousin le cardinal de Salviati, abbé commendataire de l'abbaye de St Sauveur de Redon, nous a fait dire et remontrer que depuis quelque temps en ça il a esté deument et canoniquement pourveu d'ycelle abbaye à la nomination du roy..... pour laquelle abbaye réformer et faire vivre les religieux d'ycelle en observance régulière, nostre Saint Père le Pape auroit décerné des lettres en forme de brefs à nostre très cher et très amé cousin le cardinal de Tournon..... Touttefois il doute (le cardinal Salviati) que les religieux d'ycelle abbaye ou autres leurs alliés et complisses à ce faire veulent contredire et empescher ycelle dévote réformation, comme ils ont par cidevant fait, au grand scandale de religion, mépris et contemnement des statuts dudit ordre, diminution et discontinuation du divin service, réquérant sur ce nostre appui et procédé convenable : pour ce est-il que nous, ce considéré, désirant laditte réformation estre faite, accomplie et deument observée..... vous mandons et expressément enjoignons que, par ces présentes..... que vous prestez et donnez à yceluy nostre cousin cardinal ou à son vicaire et subdélégué..... confort, ayde, prisons, main forte, si besoin est, etc.

Donné à Paris, le 11e jour de novembre, l'an de grâce mil cinq cenz quarente. (Signé par mons. le dauphin et scellé d'un grand scel de cire rouge.)

(*Bl. Mant.* n° 46, p. 552-554.)

XII.

Arrêt du parlement de Rennes, au sujet de la réformation de l'abbaye de Redon.

Ann. 1541. Sur la requeste présentée à la court pour la partie de reverendissime le cardinal de Salviatis abbé commendataire de l'abbaye de Redon, exposant comme, suyvant l'ordonnance de ladicte court, ledict cardinal commendataire de lad. abbaye auroit obtenu du Sainct Siége Apostolicque rescript et commission, adressans au reverendissime cardinal de Tournon, lequel, pour aultres grans affaires et occupations, auroit subdélégué frères Inocent Gareau et Guillaume Gillart, religieux réformez de l'ordre et religion de

St Benoist, pour procéder à la régulière refformation des religieux d'icelle abbaye, à quoy ils auroint vacqué et faict plusieurs bonnes et louables ordonnances pour la vie et observance régulière des religieux de ladicte abbaye, pour meptre à exécution lesdictz statutz et ordonnances, et en ayde de braz séculier auroit esté commis, tant par monseigneur le daulphin et duc que par la court, Me Pierre Dargentré conseiller en icelle et sénéschal de Rennes, et que espoir celle refformation ne se pouvoit entretenir, et ne pouvoint les vicaire dudict abbé, prieurs et soubs-prieurs claustraulx de ladicte abbaye faire icelle refformation garder et observer par les religieux d'icelle abbaie sans l'ayde d'un commissaire spécial depputé d'auctorité de la court en ayde de braz séculier, continuer et entretenir ladicte refformation, et ce que seroit faict au contraire corriger et remeptre à deu estat, requerant ledict Dargentré conseiller et séneschal susd., ou aultres conseillers de ladicte court, estre commis et depputez d'auctorité d'icelle court pour donner ayde de braz séculier ausdictz vicaire, prieurs et soubz-prieurs, lorsque par eulx et chacun en seront requis, pour se informer des contraventions à ladicte refformation, y pourvoir et ordonner tellement que icelle refformation soit inviolablement entretenue, continuée, observée et perpétuée. Veu par la court ladicte requeste, ensemble l'arrest d'icelle, donné au parlement séant à Nantes, le sixiesme jour d'octobre l'an mil centz trente neuff, la court a commis et commect ledict Dargentré o tout pouvoir effaict et congnoessance de cause pour réellement et par effaict donner port, faveur et ayde ausdictz vicaire, prieurs et soubz-prieurs, maieurs et supérieurs en ladicte abbaye, faire tenir, garder, observer, entretenir et continuer ladicte refformation, et des contraventions quy y ont esté et qui en l'advenir y pourront estre faictes se informer et ayder à en faire et faire faire pugnition et corection telle que la réformation soit inviolablement observée et gardée; et, en ayde du braz séculier, faire exécuter les ordonnances desdictz vicaire et prieur d'icelle abbaye, concernans l'observance d'icelle refformation, et en tout ce pourvoirs et ordonner, pour le bien, conservation, entretenement et continuation de ladicte refformation, ce que de raison, néanmoins plegemens, arrestz, oppositions et appellations quelzconques, et sans préjudice d'icelles. Faict à Rennes, en parlement, le 22e jour de septembre, l'an 1541. (Signé) Leforestier.

Orig. parch. coté 1 H 2.

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.)

MONASTERII S. SALVATORIS ROTONENSIS

ANNALES.

I.

MONASTERII PRIMORDIA, PROGRESSUS ET EVENTUS INSIGNIORES.

Rotonum seu rotonense S. Salvatoris monasterium in venetensi armoricæ diœcesi totius provinciæ primarium, urbi cognomini, quam Vicenonia seu Visnonia fluvius alluit, Ulda vero ab occidente et Arzen ab oriente in Vicenoniam influentes excipiunt, dedit originem. Editus est locus et ad omnem ubertatem comparatus, portu gaudens, ob quotidianum maris accessum et recessum, omnis generis navium et mercium capaci.

Conditorem agnoscit Conwoionem Ecclesiæ diaconum, postea sacerdotem, qui solitudinis amore ductus, assumtis secum non imparis animi sociis quinque, *venit ad Ratuili tyrannum, deprecans eum sedentem secus fontem in loco nuncupante Lesfau ut ei locum congruum ad opus Dei exercendum largire dignaretur, quod et fecit, id est donavit ei ipsum locum Roton vocatum, quem postulabat in eleemosyna, pro anima sua et pro hereditate in regno Dei. Factum est hoc quinta feria, præsente ac consentiente filio suo Catuoreto. Deinde intravit Conwoion et alii fratres mundum deserentes in ipso loco, seno numero, Roton vocato.*

Et hæc quidem prima monasterii incunabula, quæ ad annum 823 referenda videntur, certe anno 820 potiora esse non possunt, si quidem Ragenarius venetensis episcopus, qui ad diaconii gradum Conwoionem evexit, hoc anno sedem episcopalem est adeptus ex Alberto. Nec serius differre juvat Conwoionis accessum ad rotonensem eremum, tum propter anonymi chronographi prædictam epocham statuentis auctoritatem, tum maxime quod res ibi a Conwoione sociisque gestæ

ante annum 832 non minorem cogendo fratrum coetui, struendis ædibus comparandisque prædiis moram exigunt.

Postquam aliquandiu Rotoni, cum suis Christi tyronibus ac monasticæ vitæ candidatis, necdum tamen regulæ singularia præcepta servantibus, degisset Conwoio, *elegit cum consilio fratrum suorum idoneum ac fidelem nomine Leuhemel, qui et ipse erat unus ex primis fratribus, et transmisit eum in legationem ad Nominoe principem qui regebat illo tempore pene totam Britanniam, ex jussione Ludovici imperatoris. Hunc, in aula quæ dicitur Botnumet, cum proceribus conventum agentem precatus est Louhemel, ut dignaretur protegere et defendere, pro Christi amore, Conwoionem ac socios qui elegerunt locum desertum et volunt ædificare, et ibi Deum quotidie postulare pro salute..... totius Britanniæ : sed non permittunt eos mali tyranni qui in circuitu habitant.* Tunc Illoc invidus locum sui juris obtendens intercessis verum a Nominoe repressus, obmutescere cogitur : cujus exemplo ceteri pariter conticuere.

Mox operi manum admoventes Conwoio sociique, monasticas ædes festinato construunt. Sed cum regularis adhuc tramitis essent expertes, facta est vox *ad S. Gerfredum,* ex glannafoliensi monasterio *eremitam in extremis partibus Britanniæ latitantem, a Deo dicens : Surge quantocius ab hoc loco et vade, visita servos meos rudes monachos in quodam loco deserto commorantes et manibus suis certatim operantes, a nullo auxilium, nisi a solo Deo postulantes..... vade ergo, et ostende eis viam per quam possint ad me venire, et secundum regulam vivere.* His Fiduveteno socio relatis, *cœpit quærere ubinam essent illi monachi novelli, et quis esset iste locus novitius.* Agnito loco, Gerfredus cum Conwoiono et sociis mansit *per duos ferme annos vitam ducens atque plenissime eos instruens.* Hæc circiter annum 825 acciderunt.

Post hoc, ferunt schedæ, *venit supradictus Ratuili ad ipsum locum, visitans fratres ibi Deum deprecantes; et firmavit supradictum locum eis in sua et imperatoris eleemosyna, et pro hereditate æterna..... Factum est hoc..... regnante domno Ludovico, XVIII anno imperii ejus,* qui ad annum Christi 830 refertur. *Illo tempore,* subdit antiquus scriptor de gestis Conwoionis et sociorum, ægrotavit *venerabilis Ratuili. Mox in lecto de-*

latus ad Conwoionem, cum filio suo nomine Liberio, rogavit sanctum virum ut eum tonderet et comam ejus et barbam raderet. Clericus effectus, ipso die obtulit filium suum Liberium ad serviendum Deo omnipotenti in eodem loco cum oblatione : sed et partem hereditatis suæ delegavit, et facta charta sollemniter implevit, tradiditque S. Salvatori et monachis suis villam quæ dicitur Binnon, etc. mansitque in monasterio per plures dies, convaluitque de infirmitate, et sanus effectus est per orationes sanctorum virorum. Deinde ad sæculum est reversus, et pacem inter filios suos faciens, et hereditatem dividens, demum ad monasterium revertens, mausoleum suum ibi præcepit præparari, sicque adpositus est ad patres suos. Patronum secutus exemplum Catworet filiorum ejus natu maximus, filium quoque suum cum hereditatis parte Salvatori tradidit. *Ad ejus exemplum eodem tempore multi religiosi viri atque nobiles tradiderunt filios suos Deo in eodem loco. Sed et sacerdotes magni, qui potestatem magnam in hoc mundo obtinebant, ad eumdem locum sanctum venerunt, mundum spernantes cum desideriis et pompis suis; sicque quotidie aucti sunt servi Dei..... ita ut fieret congregatio non modica.*

Ut eorum securitati provideret, Conwoio Ludovicum imperatorem *qui tunc exercitum ducebat in provincia Aquitaniæ, in territorio Limodiæ, qui tunc consistebat in palatio in Cadrio monte,* supplex adiit anno 832, rogans *ut daret ei adjutorium et locum commemoratum sanctum Rotonum, quo posset vitam propagare cum sanctis fratribus ibidem Deo mancipantibus.* Verum Recovvino comite necnon et Rainario venetensi episcopo palam adversantibus, *Convvoion cum suis ejectus est a conspectu imperatoris.* Non tamen animum despondit vir sanctus, sed ut sodalium leniret mœstitiam, assumtis muneribus, et Cundeluc socio, iterum expetiit palatium Ludovici imperatoris qui in illis diebus Turonis aderat, cumque vellet loqui cum imperatore, et munus ei offerre, illico dejectus est a præsentia ejus, sicut dejectus prius fuerat. Quamobrem vendita quam attulerat cera, tristis ad socios remeavit.

Post biennium mœrentes illos, a divinis pro modulo vacantes, Nominoius adivit, *et considerans querelam ac tribulationem quam habebat domnus imperator Ludovicus, etc. donavit eis partem quæ vocatur Ros et*

partem plebis Bain, cum appendicibus universis, Raginario, quod mirum, cum aliis episcopo subscribente. Tunc auctor Convvoioni fuit *ut statim pergeret ad imperatorem, una cum misso suo nomine Worworet.* Apud Theodonis villam morabatur Ludovicus, qui, Hermoris et Felicis episcoporum suasu, *locutus est benigne, et placuit ei quod Nominoe fecerat, et non solum illum tradidit sanctum locum sancto viro; insuper totam plebem Bain, sed et etiam plebem nomine Lancum tradidit Sancto Salvatori*, datis litteris quas anulo suo jussit publice sigillari.

Reversus ad suos Convvoio festissimum illis nuntium attulit : sed anno 835, novis surgentibus periculis, iterum ad imperatorem petiit Aquasgrani, Gonfredique comitis rotonenses monachos ejicere parantis non modo fregit consilia, verum etiam plebium *Rannac, Placiæ et Ardon* dona promeruit.

Constitutis rebus, discipulos Conwoio summam ad pietatem evehebat, ut, teste gestorum scriptore, *caritas ibidem mira, abstinentia magna, humilitas summa, castitas ante omnia fulgeret.* Hinc Rotonum, velut provinciæ coenobiorum caput, cultum a Nominoio ceterisque nobilibus, a quorum pietate dispares animos qui gesserant *Illoc invidus, Hincant tyrannus, Illoci nepos, tyrannus quoque et invidus Risvveten, et alius perfidus nomine Tredoc*, cruento exitu scelerum pœnas dederunt.

Sanctorum qui, præeunte Convvoione, Rotonum virtutibus illustrabant, res gestas suo loco præstringemus; sed præmittenda corporis S. Hypotemii episcopi ad monasterium delatio, quod Andegavis repertum in ecclesia nomini ejus sacra clam sustulit pius abbas, et sollemni ritu Rotonum deportavit, signis ad sancti feretrum corruscantibus.

Postquam vero Britannos, abjecto Francorum jugo, ditioni suæ subdidit Nominoius, simoniacam labem, admonente Convoione, studuit insectari. Coactus hanc in rem Rotoni conventus ferme laicorum, ubi Susannus venetensis et Felix corisopitensis antistites objecta pro virili confutaverunt. Sed cum in convicia res abiret, jubente Nominoio, Convvoion una cum episcopis illis duobus ad Leonem IV pontificem causam acturus, aureamque ipsi delaturus coronam, anno 844, proficiscitur. Indicta Romæ synodo, pontifex simoniacos objurgavit et

Convoioni *casulam suam qua utebatur, honorans eum digno honore,* concessit, eique S. Marcellini papæ et martyris corpus Nominoio principi tradendum commisit. His ditatus spoliis, remeavit in patriam, et basilicam rotonensem ornavit sacris pignoribus; nec dubium quin monasterio Sedis Apostolicæ tuitionem, immunitatisque confirmationem impetravit.

Inter alia quæ, martyris interventu, patrata sunt Rotoni miracula, notanda venit clerici Spoletani tunc maxime Frotmundi pœnitentis liberatio. *Erat is ex nobilissimis parentibus Francorum, qui majores et proceres palatii regis erant.* Occiso patruo et fratre natu minimo, simul cum fratre necis consorti, ex regis et synodi sententia, catenis ferreis brachia et lumbos constrictus, loca sancta circuire jubentur *in cinere et cilicio, quousque Dominus reciperet poenitentiam eorum.* Incassum peragratis Italia et Asia, necnon Africa majorique Galliarum parte, tandem Redones pertingunt, ubi Frotmundi germanus in coenobio S. Melanii morte conficitur. Frotmundus Rotonum accedens, enixe salutem deprecatur; at ea minus impetrata, tertio Romam cogitat. Dum vero se committit itineri, cœlesti viso revocatur, et tandem ad Marcellini sepulcrum orans, dissilientibus ferris, libertati redditur.

Post Nominoii fatum, Erispoe filio Britannos regente, Nortmanni Visnoniam fluvium invadentes, monasterium subire tentabant, cum gravissima tempestate retardati tantoque tremore sunt perculsi, ut, licet pagani, *voto sese constringerent ut si mortem evasissent, nullatenus sanctum Dei locum violarent, sed dona et munera super sanctum altare ponerent. Aurum itaque transmiserunt, argentam et candelas innumerabiles, jusseruntque eas accendere per circuitum sanctarum araram, et sic cessavit plaga ab eis.* Verum aliis atque aliis locum infestantibus, consulendum suis ratus, Conwoio tutiorem locum expetiit a Salomone Britonum rege, qui castrum suum, Plebelan dictum, ubi postea monasterium aptavit, eidem ac fugitivis cum sanctorum pignoribus sociis concessit. Ibidem reliquos dies exegit abbas sanctissimus, et cum Genwareth regina sepulturam accepit.

Inde ad medium sæculum XI, sanctitatis opinione creverunt Roto-

nenses, ut Droaloeus Fredorii Migronis castri possessor et dominus, in litteris pro Frouaci dotatione concessis, gloriosam et omni reverentia et honore venerabundam S. Salvatoris rotonensis ecclesiam prædicaret. Hanc ob rem Guetenocus vicecomes de Castello Thro rotonense Christi cœnobium quod regionis hujus obtinet principatum, uti locum sanctum, digno honore magnisque muneribus affecit. Hinc data ipsi Guedel insula (posteri Bellam insulam dixere) monachorum grege sub Catwalono præposito replenda. Subjecta pariter ab Harcoido conditore Calma seu Calmaria monasterium, abbatiæ titulo insigne, ne quid modo de cellis amplissimis edisseram.

Felicitatem hanc non nihil corrumpere visus est Alanus, cognomento *Fergent,* Britonum dux, monasterii jurium ac bonorum temerator, dum facti pœnitens ab Herveo abbate, quem vehementer afflixerat, communioni redditur, tandemque monasticum indutus schema, septem annis Christi jugum suave tulit, et anno 1119 morte consumtus, ibidem sepulcrum invenit. Modestiæ singularis et sanctimoniæ præbuit exemplum Alani conjux Ermangardis, ex Bernardi litteris et existimatione notissima, quæ Rotonum et ipsa recedens, in ædibus basilicæ conjunctis (adhuc Beguinæ domus audiunt) solitariam ac virtutibus excultam degens vitam, ibidem sancto fine quievit.

Qui paternis honoribus successit Conanus dux, cum rebellium et in omnem effusorum licentiam nobilium impetus retardare non posset, rotonensis cœnobii ducalem *advocatiam* et patrocinium Honorio II pontifici resignavit, datis hanc in rem litteris, ex quibus secuta est nefariorum prædonum a communione summotio, secuta et emendatio nonnullorum, quorum pertinacem iram Ierosolymitana profectio concoxebat.

Nobilium exemplo venetenses episcopi nonnulli Rotonensium immunitatibus graves ac diuturnas struxerunt insidias : nec nisi post multa sedis apostolicæ judicia, sæculo XIV, optatum finem habuere, constante cum asceterii principis tum cellarum cultoribus immunitate, relicta episcopis in parochialium ecclesiarum ministros jurisdictione.

Quam graves et acerbi britannico toti clero fuerint Petrus Malus Clericus Britonum dux, et filius ejus Johannes, nemo est qui nesciat. Sed atrocior patre filius Rotonenses ecclesiastica supellectili spoliavit, exuit facultatibus, abbatem et monachos abegit domo, militibus sacram ædem et abditissima quæque penetralia ganeonibus permisit. Ab istis eversa proculcataque propemodum omnia, ut, cum circiter annum 1256 ab exsilio revocati sunt abbas et monachi, satius habuerint de novis ædibus a fundamento substruendis quam de reparandis quæ ubique dehiscebant parietinis cogitare. Piorum itaque mutuaque societatis communione fœderatorum ope sustentati, magnum opus tanto fervore sunt agressi, ut, intra paucos annos, absoluta moles ædificiorum cunctis spectaculo fuerit.

Exeunte sæculo XIII, Rotonenses acerrime divexabat Johannes dux, ob monasterii juridicam potestatem quam sibi uni ratione supremi dominatus vindicabat. Sed tandem annus Christi 1299 huic controversiæ finem attulit. Sæculi XIV tempestatibus haud exemti fuere monachi, quibus male vertit, quod, reliquorum popularium instar, Caroli Blesensis partes sunt amplexati : nam et abbas bello captus, et distracta consumtave sunt prædia; ac, ne deinceps hostico pateret furori monachorum ac burgensium ædes, muris ac fossis, instar imbrici pini, cinctum opidum, quod Johannes de Monteforti, cæso Carolo victor, pacta tamen prius jurium ac immunitatum tuendarum lege, triumphatori similis occupavit. Ab inde qui prius ob eximiam sanctitatem et cœlestium commercia culti a ducibus fuerant abbates, ab illis quoque ob dignitatem atque potentiam rerumque gerendarum notitiam in pretio habiti, *consiliariorum Ducis ac status* titulum acceperunt, et in publicorum negotiorum partem adsumti, rei monasticæ suisque minus consuluere.

Tumultuario opere cum erecti fuissent urbis muri, anno 1434, maximam partem dissiliebant. Hinc Guillelmus abbas, impositis vectigalibus ac propriis munitus copiis, illos firmiorem in statum restituit. Pons etiam flumini lapideus, magnis impensis, majori commodo, fuit impositus.

Franciscus I, Britonum dux, erga Rotonenses optime affectus, de statuenda ibi cathedrali sede, servato tamen regulæ statu, cogitavit: cui Nicolaus V pontificias hanc in rem litteras indulsit, Ivone *le seneschal* abbate in rotonensem episcopum designato. Verum extincto duce Rotonique sepulto, res effectu caruit.

Anno Christi 1461, Ludovicus XI, Francorum rex, Salvatoris patrocinia quæsiturus, Rotonum accessit, votum exsolvit, et oblatis regiæ magnificentiæ paribus donariis monachorumque petitis suffragiis, lætus abscessit. Regis pietatem accenderant creberrima quæ ad Salvatoris aram contingebant signa, quibus exciti fideles, eo quoque frequentissimi nec absque sanitatum compendio solent confluere. Propitii numinis vim, anno 1599, sensit in primis Toarcensium comitissa, quæ, conflagrantibus castri sui ædibus, non prius Salvatori votum nuncupavit, quam repressa flammarum vis resederit. Quæ vero mulier, anno 1575, ante majus altare falsum jurare non timuit, ultoris numinis provocavit iras, ut illico tactus fulmine turris altissimæ vertex igni cœlesti sit consumtus.

Bellicis tempestatibus, invectione commendarum, calvinistarum furore pessumdatus disciplinæ regularis vigor, anno 1615, per societatis britannicæ reformatos patres, revixit. Sed illi tenendæ normæ paria non habentes subsidia, post annos decem rotonense monasterium suum adeoque reliquum gregem ampliori congregationi S. Mauri prudenter adjunxerunt. Ergo, Richelii cardinalis abbatis auspicio, mense octobri anni 1628, meliorem formam Rotonenses accepere. Cum vero situ, squalore, vetustate fatiscerent ædificia, restituendis illis symbolum contulit cardinalis, ut anno 1641 novi monasterii fundamenta locata sint. Expletis illis, et ad omnem regularis normæ speciem compositis, structa etiam prope Beguinæ casas abbatis domo, novum basilicæ decus, picturas, altaria, sacras vestes, et quid non? piorum adjuti votis nostri sodales addixerunt.

II.

ECCLESIA.

Est vero constans apud Armoricos fama, traditioneque accepta religio, rotonensem Salvatoris basilicam a Conwoione magnis impensis ædificatam in locum alterius ædiculæ, quam primum ex vimineis frondibus et assere compegerat, Stephanique protomartyris nomini devoverat, non ab episcopis aut humano ministerio fuisse sacratam, sed cum sacrorum antistes hanc in rem accire pararet Conwoio, cœlesti viso deterritum, id muneris a Christo Domino basilica sua præstitum, ab inclinata Crucifixi pendentis imagine, pro certo comperisse. Nihil tamen abfuit hæc Rotonensium persuasio, quominus anno 1127, fuso sanguine, polluta basilica novam benedictionem acceperit ab Hildeberto Turonensi antistite, qui et majus altare recens extructum Salvatoris nomini, uti et sacelli infirmorum altare, Mariæ Magdalenæ titulo, consecravit. Dedicationes.

Post annum 1256, bellicis cladibus partim eversa basilica, novam elegantiori opere moliti sunt abbas et monachi, quæ absidam, sacellorum ambitum et reliquum ecclesiæ caput ad transversam crucem complectitur : sed altarium viginti nulla in tabulis legitur consecratio.

Annuntiatæ Virginis sacellum novum erexit ac dotavit Ivo *le seneschal* abbas, quod an ipse vel alius sacravit nullibi memoriæ proditum est.

Pretiosissimis sanctorum exuviis locupletatur rotonense sacrarium quibus præfulget dominicæ crucis portio, quam Riocus miles, Ierosolyma cum Alano duce profectus, ad fratrem dono misit, uti et sepulchri dominici fragmenta aliaque Palestinæ munera : quæ omnia circiter annum 1100 summa veneratione sunt excepta. Reliquia.

S. Marcellini papæ et martyris corpus ipsimet Conwoioni, dum Romæ degeret, abbati concessit Leo papa IV. Ad ejus lypsanothecam Deus innumeras signorum virtutes ostendit. Primarias anonymus rotonensis monachus rerum testis oculatus sæculo IX descripsit.

S. Hypotemii andegavensis episcopi corpus idem Conwoio Rotonum transtulit, non dissimilium opifex signorum ab eodem anonymo relatorum.

S. Conwoionis monasterii conditoris et abbatis primi corpus, sæviente Nortmannorum procella, in Plebelan sepultum, reddita pace translatum est in rotonensem basilicam, ubi frequentibus quoque miraculis in dies coruscat. Ejus aliquot ossa, piis viris ac monasteriis concessa, plures ecclesias locupletarunt.

S. Benedicti maceracensis eremitæ corpus, auctore Convvoione, rotonensem in basilicam illatum ibidem in honore habetur.

S. Meloris martyris, et, ut ferunt, Britanniæ principis, corpus capsa pone majus altare reconditur.

Sanctorum rotonensium Conwoionis sociorum, et angularium nascentis cœnobii lapidum, Lohemelii, Wincalonis, Cumdeloggi, Conhoiarni, Thetvii, Fitweteni et aliorum corpora, tametsi humo non elata, vix minori veneratione digna sunt.

S. Leonis papæ III brachium, ab Hadriano II pontifice Salomoni regi concessum, Rotonenses argento vestitum religiose colunt.

S. Maxentii martyris (cujus integrum corpus Rotonenses apud Plebelan recepti servarunt) maxillas tenent diligentissime.

S. Gurloesii rotonensis monachi, tum Kemperlegiensis abbatis brachii maximam partem anno 1644 a Kemperlegiensibus Rotonenses acceperunt : quibus et rependere vicem studuere.

Missas facio quam plures sacrarum reliquiarum particulas, e Græcia vel orientalibus partibus et ex Italia, referentibus schedulis, advectas, ne certis et omni exceptione majoribus thesauris quidpiam minus probatum admisceatur.

Precipua veneratione spectantur crucifixi Domini Jesu tres imagines, quarum latiorem *sine velis, sine ramis,* in portum appulisse ferunt, tum a S. Conwoione collectam, et altari majori impositam, innumeris fulsisse miraculis; alteram formæ minoris, incertæ materiei, tradunt angelico ministerio Conwoioni traditam, ac signis pariter insignem fuisse. Tertia est majoris Crucifixi argentea imago, quam diripuit Alanus *Fergent* Britannorum dux, Agnes vero comitissa novis argenti laminis vestivit.

Ornamenta. Basilicam dissimilis structuræ exornat sacra supellex, sed, in pri-

mis, turris campanaria quadratis constans lapidibus, quæ occupat infirmam ecclesiæ partem, et præ ceteris provinciæ turribus altitudine proeminet.

III.

JURA SEU PRÆROGATIVÆ.

Spiritual.

Nominoii ducis an regis favore conditum, et in Apostolicæ Sedis tutelam receptum a principio fuisse monasterium tria vel maxime probant, Conwoionis ad Hadrianum pontificem legatio, annuus trium denariorum auerorum census, et Hadriani data Conwoioni munera, cum insigni prærogativa, qua nempe fideles cis Ligerim intra Turonensis ecclesiasticæ provinciæ metas contenti, Romam petendi voto solvuntur, modo rotonensem basilicam, Apostolicæ Sedis filiam, ac eo nomine vicariam, ter adierint. Hanc vero Romanæ Sedi, nullo mediante, subjectionem Gregorius VII, datis anno 1074 litteris, confirmat, Almodo præcipiens abbati ut monasterium suum, quod priscis a temporibus *juris sanctæ Romanæ Ecclesiæ esse dinoscitur,* sapienter regat. Idem romano presidens concilio, rotonensem ecclesiam liberam, immunem et uni parentem Romano Pontifici declaravit et proclamavit. Gregorio suffragantur Honorius II, in epistola ad Hildebertum turonensem archiepiscopum; Innocentius III, ut habetur tit. *de in integrum restitutione,* cap. *cum venissent,* et in libro I epistolarum ejusdem Innocentii, epist. septima; Honorius III, tit. 30 *de officio judicis ordinarii,* cap. *dilectus;* Innocentius IV, Urbanus IV, Martinus IV, Eugenius IV ad Ivonem scribens abbatem, Nicolaus V, Clemens VI et alii summi pontifices.

Qui vero Rotonensium immunitatibus obstitere venetenses episcopi, post longam in romana curia vitilitigationem, in hanc demum venere cum abbatibus et monachis concordiam, ut servata principi necnon cellis eidem in venetensi diœcesi parentibus tota immunitate, spiritualem jurisdictionem in parochiales Rotonensium ecclesias exercerent episcopi. Eorum pariter consensu, Rotonenses ecclesiastico foro seu officialitate gaudent in quatuor parochiales ecclesias, Roto-

nensem scilicet, Bainensem, Langonensem et Brainensem, ut abbas officialem et promotorem suum episcopi officiali promotorique conjungat, a quibus pari voto ac consensu judicia proferuntur.

Abbatibus data est multis a seculis facultas pontificalibus utendi vestibus : illis vero Gregorius XI, anno 1275, non modo libertates omnes asseruit, sed ut a quo mallent episcopo catholico benedictionis munus, altarium consecrationes, oleum sacrum, et alia percipe-rent, indulsit. Iisdem Eugenius IV, anno 1442, permisit ut sacerdotales vestes et ecclesiæ principis atque cellarum altaria benedicerent, ipsamque ecclesiam ac coemeterium, si quando fuissent polluta, *per se vel per idoneos sacerdotes reconciliare* possent.

Rotonensem basilicam adeuntibus, plenariam, ut ferunt, *indulgentiam* concessere multi post Johannem IV pontifices, quorum seriem ac verba referre non vacat.

Principem inter armoricæ provinciæ abbates locum Rotonensibus ob Salvatoris reverentiam alii tribuere semper. Ipsis, ex conditoris nutu, paruit Calmensis seu Calmariensis abbatia, ne quid de Plelelan, ubi mortuus Conwoio, et cellis amplius viginti, necnon parochialibus ecclesiis, quæ ad ipsas pertinent, relatum velim.

Temporal. In urbe, portu ac toto rotonensi territorio tam absoluto jure gaudebant abbates et monachi nullum ut vectigal, censum aut portorium, etiam publicis in calamitatibus, citra nutum eorum Britanniæ duces possent imponere. Mercibus omnibus vectigal imponebat abbas; civium opulentiæ quam proprii compendii studiosior, enatis bellis armorum presidem seu gubernatorem constituebat; urbem propriis et exactis a civibus expensis, auctoritate sua, mœnibus ac fossis cinxit et munivit. Sed post devictum ab Johanne Montefortensi Carolum Blesensem, Johannes ipse, tum subsecuti Britonum duces hæc jura sensim sine sensu acciderunt : dum tandem francico sceptro conjuncta Britannia, nihil ex illis relictum præter jurisdicundi per abbatiæ ballivum potestatem, utile dominium et aliud haud contemnendum jus, quo pisces in urbe venum exponere non licet, priusquam ad monasterii portam delati et ad idem oblati fuerint.

IV.

ABBATUM SERIES.

S. Conwoio, seu Conwoion, *filius cujusdam nobilissimi nomine Cononi, ex potestate S. Melanii redonensis episcopi, de plebe Camliciaca, ex genere senatorio,* venetensis ecclesiæ diaconus, jubente Rainario pontifice, constituitur : tum presbyter ordinatus, cum sociis aliquot in silvam rotonensem se recepit, ubi, faventibus Ratuylo Nominoioque Ludovici imperatoris misso, cœnobium Salvatoris nomini sacrum excitavit. A Gerfredo sanctioris vitæ monacho Glannafoliensi, eremiticam ducente vitam, S. Benedicti preceptis imbutus, plures tum genere tum pietate discipulos insignes accivit, quibus virtutum exemplo prælucebat. His accensus studiis Cacodæmon, plures in Conwoionem ejusque socios milites armavit : quorum impetiginem viri sancti modestia, beneficiis, orationibus et Nominoi proregis auctoritate fregerunt. Cum vero præter modum accresceret sæculo valedicentium numerus, Ludovicum imperatorem semel et iterum adiit Conwoion, ut monasterii conditionem ac dotationem regiis firmatam apicibus roboraret. Repulsam passus tulit patientissime, nec despondit animum, quin iterata tertio prece, regem ad æquiora provocaret benignum. Itaque tertio deprecanti præbuit se Ludovicus, monasteriique bona singula firmavit, ac demum quarto rogatus a Conwoione, *plebes* aliquot et latifundia prioribus donis adjecit. Completo monasterio, de perquirendis sanctorum reliquiis cogitare cœpit vir pius, eamque ob causam profectus Andegavum, pontificis Hypothemii sacrum corpus Rotonum detulit. Gliscente vero armoricanas in partes simoniaca labe, Conwoio una cum episcopis duobus ad Leonem papam IV Romam dirigitur, a quo S. Marcellini papæ et martyris corpus impetrat. Nec multo post sanctorum Benedicti maceracensis eremitæ, Melorisque principis ac martyris Rotonum deferuntur corpora : quorum pignoribus recreatus Conwoio temporum acerbitatem mitigavit. Ut enim sileam invidos ac circumpositos satellites monasterii rebus infestos, illud crebris assultibus

Conwoio.

impugnarunt Nortmanni, quorum, tametsi fulgurante cœlo repressorum, furori cedendum ratus abbas a Salomone rege Plebelan asylum accepit, ubi reliquos exegit dies. Huic interim nobilissimi conjuges Theobaldus et Adeltrudis grandem campum, alii longe plurima concesserunt, ex quibus insignes accreverunt cellæ de quibus uberior recurret dicendi locus. Tandem miraculis ac virtutum laude conspicuus, octogenario major, in eodem plebelanensi Salomonis monasterio supremum vitæ diem absolvit nonis januariis anni 868. Corpus ejus Rotonum postea delatum, signis ac virtutibus in dies effulget.

Ritcandus. 869. Ritcandus Conwoionem proximus excepit, deserto majorem partem metu Nortmannorum archisterio præpositus a Conwoione, cum is una cum suorum fugitivo grege apud Plebelanium seniles annos tutus ageret. Post illius obitum, Ritcandus a Salomone litteras accepit, quibus abbatis ad regulæ mentem electio firmabatur. Alias quoque Salomon concessit anno 869, quibus monasterium in Plebelan a se constructum *monasterium Salomonis* dici, Rotonoque subjugari præcipit, additis regia magnificentia dignis muneribus, cum S. Maxentii reliquiis ac S. Leonis pontificis ad ipsummet Salomonem litteris. Ritcando quoque faverunt alii nobiles, maxime Juhael Redonum comes, anno 870, Enesmur insulam concedens. Sequenti Ritcandus hominem exuit.

Liosicus. 873. Liosicus eodem anno creatus abbas, non raro plebelanensis vel rotonensis utriusque aliquando cœnobii pater scribitur in chartis. Plebis castelli dominium, cujus dimidiam partem largitus erat Salomon, ab interfectoribus ejus Gurvant et Pastenethen integrum consequitur. Pactum agit cum Godilde matrona piissima cœnobium donis augente; superstes vixisse fertur Liosicus in annum 873.

Rivallon. 876. Roenvallon, seu Rivalon, Pastenethen comitis latifundia excepit anno 876.

Liberius. 877-888. Liberius, ut quidem videtur, parentem habuit Ratuili tyrannum monasterii dotatorem, a quo puer Conwoioni fuit oblatus. Is integro decennio, nempe ab anno 877 in 888, præfuit, quo tempore Alanum Warroniæ provinciæ seu venetensem comitem, Pastenetenis filium,

Nominoi nepotem, beneficum expertus, plebiculam *Arzon in Reuis* liberam et integram percepit. Nec plura de Liberio.

Fulchricus ejusdem Alani beneficentia Marezacum plebem obtinuit. Cum enim *Querak* ejus filius jaceret in lecto, in villa Branhelmebin, in plebe *Allair,* jubente patre delatus in rotonensem basilicam, ut monachorum precibus juvaretur, ecce, orationis fervore, sudor ingens ex infirmi corpore manavit, moxque, solutis doloribus, sanitati est restitutus. Accepti memor beneficii pater in castello de Reuys, VI idus novembris anni 888, superiorem villam concessit. Præfuit Fulchricus in anno 892. Fulchricus. 892.

Ritwaldus Rethwalardum fratrem, oblata prius Salvatori perampla hereditate, monachum suscepit. Ritwaldus.

Calviantus, favente Bilio venetensi præsule, Guyprensem parochiam est adeptus. Calwiantus.

Ademarus, inquiunt, Savarici Thoarcensium vicecomitis germanus frater, anno 924 S. Maxentii corpus, exceptis maxillis, Ebuloni Pictavorum comiti et Hamerico vicecomiti, vel invitus, reddidit. Ademarus. 924.

Bernardus Alano II Brittonum duce floruit. Heroicus artis medicæ peritus, execrandi sceleris artifex, hortante Conano redonensi comite, Guerekum Alani ducis filium ex Judita vicecomitis toarcensis relicta, namnetensis ecclesiæ designatum pontificem veneno sustulit anno 982. Bernardus. 982.

Theobaldus ante annum 992 præerat, tempore Conani I ducis, qui eodem anno dimicans adversus Fulconem Andium comitem, apud *Conquerum* interiit. Theobaldo Gundiernus et *Glat* nobiles prædia contulere : Juhellus vero miles, ob devastata monasterii bona versus in amentiam et a demone correptus, seipsum laniabat; sed tandem ad Christum conversus factique pœnitens, ubi in scelerum expiationem villam Liskeli dimisit, quietus obdormivit in Domino, tempore Gaufridi Britanniæ ducis, Judicaele præsule Venetensium, et Theobaldo Rotonenses regente. Theobaldus. 992.

Maynardus vir magnæ vitæ et sanctitatis sæpe dictis in tabulis, ab eodem Gaufrido Guedel insulam, vulgo *Belle-Isle,* consequitur, eamque Catualono ducis, inquiunt, fratri sanctioris vitæ monacho Maynardus.

regendam committit. Alani II ducis non impari fultus gratia Maynardus, libertatem a vectigalibus obtinuit, superstes in annum 1025.

Catualonus. 1129-1140.

Catualonus, si vera ferunt, Gaufridi ducis frater, vel, ut aliis placet, Alani cancellarius; at, quod certius proferunt schedæ, *vir magnæ sanctitatis et innocentiæ, placens Deo,* rogante Maynardo abbate, ad Guedel seu Bellam Insulam perrexit, ubi plures monachos *ad servitium Dei faciendam congregavit, quos ut secundum regulam S. Benedicti viverent docuit et instruxit.* Inde post Maynardi fatum eductus non prius pastorale suscepit pedum, quam ab Alano duce parentis donatio firmaretur, anno 1026, uti superius est recitatum. Magna Rotonenses ceperunt incrementa, Catualono regente, qui eodem anno 1026, una cum Alano redonensi et Mathia namnetensi comitibus, Simonis de Rupe Bernardi filii litteris subscripsit, quibus is S. Gildasii de nemore cœnobium erigebat. Missi hanc in rem, annuente Catualono, rotonenses monachi, disciplinæ satores. Paullo post Droaloius Migronis toparcha cum suis Rotonum veniens, Judicaelem filium plurimaque dona cœnobio contulit, ex quibus Frociaci cella nobilis accrevit. Tum *vir Deo plenus,* aiunt schedæ, *probum virum Gurki nomine* commorantem in insula S. Gutuali conveniens, illum ad largiendam S. Salvatori prædictam insulam est cohortatus. At ille primum exhorruit, utpote *ferus, genere Normannus,* qui et induebatur semper albis ex pura lana confectis; sed postea mansuefactus, se suaque omnia Salvatori mancipavit, probantibus duce et episcopo namnetensi, cujus ad diœcesim locus spectabat. Cellam de Plembe [Penbe] jam laudatus Simon Bernardi filius Rupis toparcha dotavit, in Catualoni gratiam, qui etiam Budicum comitem monasterii prædiis infestum ad mitiora consilia pellexit. Restituto Kemperlegii cœnobio, Gurloësium priorem suum concessit abbatiali munere donandum. Denique rebus gestis clarissimus circiter annum 1040 spiritum exhalavit.

Hogonannus.

Hogonannus, docente Kemperlegiensi chronico, quam ab exordio fraternitatem Catualonus abbas inierat *firmissima stabilitate detinens, nullatenus transgressus est.* Hunc diu non præfuisse vel inde conjicias, quod nomen ejus nusquam exhibeant tabulæ rotonenses.

Perenesius anno 1045 primum innotescit : tum anno 1055 Harcoidi Radensium vel oppidi S. Crucis domini filiorumque et uxoris donationem excipit, qua Calmariense seu Calmense dotant monasterium, illud Rotonensi subjiciunt. Harcoido præiverat Radulfus de Montealto, Mayni redonensis episcopi consilio, S. Mariæ ecclesiam cum appendicibus concedens. Guetenocus, castelli *Thro* dicti postea Joscelini vicecomes, altari Salvatoris tabulam argenteam eleganter deauratam concessit, castellum suum ecclesiæ rotonensi subjugavit, eoque mortuo, Joscelinus filius juxta illud monachorum cellam excitavit. Rodulfus miles de Peregrino partem *Her* insulæ Perenesio quoque dimisit anno 1060. Gradelonus presbyter ecclesiam, decimas et reliquam insulæ partem adjecit, ex quibus omnibus cella non ignobilis accrevit. Denique Glevian, Beconensis princeps, ecclesiam S. Mariæ cum aliis proventibus Sausoiarno monacho tribuit, quem Perenesius vigilantissimus abbas illuc transmiserat. Creditur ad annum 1061 pervenisse. Perenesius 1045.

Almodus a præcessorum tramite non deviavit : sed augendis monasterii rebus ac privilegiis intentus, postquam multa comparasset ab anno 1062, tandem anno 1074 amplissimas immunitatis litteras a Gregorio VII consequitur. Eidem Quiriacus namnetensis episcopus plures subdidit aut firmavit ecclesias, alii cellas et prædia dimiserunt, quales Joselinus seu Josselinus nobilissimi quondam Droalii filius, Albericus, Godebertus, Moyses, Rogerius et Raynardus de Mortuo Estero milites præstantissimi; sed præ aliis notandus venit *eremita quidam monachus, nomine Gundironus, qui desertum quemdam locum a dominis et possessoribus Briente Herveo et Bove recepit tali tenore, ut cuicumque monasterio se vellet sóciari cum ipso loco, faverent et ipsi. Placuit ergo ei ut ad rotonense monasterium veniret, et ab abbate Almodo et fratribus suscipi rogaret : quod et impetravit, et stabilitatem suam in eodem monasterio firmavit,* concesso loco qui Juiniacensis cellæ fundus est. Almodi postrema dies ignoratur. Almodus. 1062-1074.

Bilius anno 1083 elevationi corporis B. Gurloësii Kemperlegiensis abbatis præsens fuit. Sequenti, cellam Castelli Burgi percepit a viris Bilius. 1083.

nobilibus Hodrico et Karaele loci dominis, quorum donationem Herocus Hodrici filius et Homon filius Theobaldi, vicecomitis Hervei consanguineus, probarunt.

Robertus. 1086-1091.

Robertus annis 1086 et 1091 notus, Justino rotonensi monacho tum abbate Landevenensi est usus, quo subortam cum Alani ducis capellanis litem super oblationibus fieri solitis in sollemnibus festis, quando dux Rotoni sacris aderat mysteriis, compesceret. Pacis quoque conciliatores fuere Silvester redonensis et Morvanus venetensis episcopi.

Justinus. 1092-1104.

Justinus multis nobilium auctus donariis, Eudonem principem, Annæ de Lehone virum, beneficum sensit anno 1092, sensit et anno 1101 Walterium de Loheiaco militem, Judicaelis filium, qui paterno ductus exemplo, Loheiaci cellam S. Salvatoris instituit, ab altero filio, cui Riocus nomen, sanctissimis pignoribus ditatam. Is cum Alano *Fergent* Britanniæ et Roberto Normanniæ ducibus Ierosolyma profectus, cæsis ab hostibus præter vivificæ crucis et sepulcri dominici frusta reportavit. In itinere vero morte interceptus, hæc *Sanctuaria* Simoni Ludronique familiaribus credidit, Walterio fratri consignanda. Eorum receptioni presentes fuere Judicael macloviensis episcopus cum archidiacono Rivalono, Wilhelmus abbas S. Mevenii, Robertus de Arbrisello *sanctissimus homo cum grege suorum confratrum,* Justinus abbas rotonensis et alii quam plures, III kal. Julias anni 1101; ab Hurvodio quoque necnon Danielo factis Rotoni monachis dona percepit Justinus, anno 1104, superior.

Walterius Rodoaldum, Hamonis de *Guignent* filium, gravissima depressum infirmitate, monastica veste donavit, idem præstiturus in Maynifidum germanum, ubi Deus animum dederit. Ab Alano Fergent, Britanniæ duce, consuetudinis seu talliæ, quam ipse dux ab hominibus rotonensibus extorserat, remissionem obtinuit anno 1108, favente cum baronibus Emengarde ducis uxore.

Herveus. 1112-1132.

Herveus toti Britanniæ spectaculo fuit, cum Alanum ducem cognomento *Fergent,* a quo præcessores abbates dura sæpius et acerba tulerant, admissorum pœnitentem anathemate liberavit, et sanitati redditum monastico cœtui lætus adjunxit : qua ille vivendi ratione

toto septennio religiose perfunctus, anno 1119 spiritum exhalavit. Funebrem Alani pompam exsecutus est Baldricus dolensis pontifex cum Marbodo redonensi, Briccio namnetensi, Jacobo leonensi, ceterisque Britanniæ præsulibus, ac Conano duce, necnon optimatibus et Ermengarde Alani relicta, quæ juxta basilicam rotonensem humies casas cum honestissimis feminis ingressa, reliquos dies precibus et operibus piis exegit. Post Alani mortem, cum refrenandis infestorum militum animis imparem se cerneret Conanus filius, Britonum dux, has ad Honorium II Romanum pontificem litteras misit: *Beatissimo Honorio suo et omnium Christianorum Domino, ultimus filius suus Conanus Brittonum dux, salutem. Vestram, sancte pater, exoro paternitatem, ut, si in aliquo deliqui vel deliquero, me ut tenerum filium levi virga corrigatis. Ego namque vobis per omnia semper parebo. Sed et abbatiam rotonensem S. Salvatoris, quam divæ memoriæ Ludovicus pius imperator quondam in minori Britannia, quæ nunc est mea, construxit, et proprio juri beati Petri sub S. Leone papa sociavit, ego et antecessores mei in fidelitate vestra hactenus custodivimus : sed accumulata Britannorum perfidia, a modo custodire at deceret eam non possum. Reddo igitur eam vobis liberam, sicut pius Ludovicus imperator liberam dedit : et concedo ei omnia jura sua, precorque ut de malefactoribus ejus justitiam faciatis.* His motus litteris et Rotonensium supplicatione, pontifex vices suas Hildeberto Turonum archiepiscopo Girardoque ecolismensi commisit, quo mulctatis sacrilegis infestatoribus, repugnantes ferirent anathemate, veniam rogantes ad ecclesiæ pacem revocarent, et pollutam ac sanguine fœdatam basilicam, advocato quem mallent catholico episcopo, reconciliarent. Rem per se ipse exsequi voluit Hildebertus cum suffraganeis suis Hamelino redonensi, Donvalo aletensi, Galo leonensi ac Roberto corisopitensi, præsentibus etiam abbatibus, Herveo rotonensi, Herveo melaniensi, Gualterio machicolensi, Simoni sameelensi seu S. Gildasii de nemore, Conano duce, matre Ermengarde, Gaufrido et Alano Porrohetensibus proconsulibus atque ceteris nobilibus. In illis effulgebat Oliverius de Ponte, Jarnogoni filius, qui postridie festivitatis *Ballac* in parochia Pirricensi concessit : sed cum, pravorum ductus exemplo,

terram de Moya prædatus esset, indeque communioni subductus, facti pœnitens terram *Brengoen* Ballaco contiguam in compensationem tribuit. Exacto biennio, jam laudatus Turonensium antistes Hildebertus Rotoni synodum habuit : tum rogatus ab Herveo, sacelli infirmorum altare nomini S. Mariæ Magdalenæ consecravit, adstantibus metropoleos episcopis, et Gregorio de Blaing viro illustri, qui super illud altare dominium suum de *Ballac* integrum dimisit. Eadem fuit aliorum mens in rotonensem ecclesiam, maxime Alfredi militis, Hervei de Pirric filii, quem mente compunctum, et uxori filiisque Galoni et Roanti valedicentem Herveus abbas monastica veste contexit. Alfridi alterius viri principis relicta, cum filiis Alfrido et Justino, B. Mariæ de Cellario namneticæ diœcesis cellam instituit, quam Guethenocus Anciniaci dominus et uxor Mabilia restaurarunt anno 1132. Extrema senis Hervei tempora videtur affecisse dissidium a Kemperlegiensibus motum ob insulam *Guedel* seu Bellam Insulam. Sed de his inferius.

Guillelmus. Guillelmus I semel in tabulis laudatus ex Risionis dono solum innotescit. Quippe Risio filius Alfredi Catualonusque filius ejus nonnulla concedunt, assentientibus Guethenoco et Oliveria de *Mussiliac*, Rioci toparchæ filiis, quem Herveus abbas monasticis regulis addixerat anno 1123.

Ivo. 1148-1150. Ivo Boscherium militem ob illatas monasterio clades percussum a Domino, deinde sanatum, in suorum numerum adscripsit, a quo Fiscus Augustini Rotonensibus accessit. Ermengardem Alani Fergent ducis uxorem tum juxta Salvatoris basilicam in loco Beguinæ dicto quiescentem piisque intentam operibus, anno 1148, mariti tumulo conjunxit Ivo, qui et Bernardi namnetensis atque Rodaldi venetensis episcoporum adductus consilio, pacem cum Eudone de Rocia viro nobili reformavit, cum is ob subreptas monasterii tres naves, jubente pontifice, fuisset anathemate perculsus a Joscio Turonum archiepiscopo, qui, post annum 1157, Engelbaudum excepit. Itaque ad annum saltem 1158 Ivo producitur.

Vivianus. 1187. Vivianus Rotoni Petrum aletensem episcopum excepit anno 1187, quo litteras in Melaniensium gratiam emisit, adstipulante Viviano.

Johannes. 1208-1233.

Johannes I priusquam creatur abbas, motibus insolitis agitatum monasterium ingemuit. Quippe post supremum Viviani diem, cum Rotonensium tota concio in unius e suis electionem conspirasset, electo benedictionem impendere noluit Guethenocus venetensis antistes, ne prius ipse subjectionem et obedientiam jurasset. Renuente illo, necnon electioni nuntium remittente, Johannes concordibus omnium votis ei subrogatur, inconsulto Guethenoco qui novus irarum fomes extitit. Re ad Romanum pontificem delata, jubet Innocentius ut, neque abrogata neque probata Johannis electione, litis argumenta proferantur in medium; sed cum longior protraheretur mora, partes Goffridum namnetensem et Petrum briocensem episcopos causæ arbitros deligunt. Statutum ab eis, ut, salva monasterio omni immunitate romanorum pontificum asserta litteris, episcopus in sex monasterii parochias jurisdictionem teneret. Et hæc quidem anno 1208 contigere. Latam a judicibus sententiam Innocentius anno 1210 firmavit. Verum emendarum, quæ ad ecclesiasticum forum pertinent, occasione cum novas denuo turbas cieret episcopus, tandem Honorius II rem episcopo briocensi necnon redonensi archidiacono discutiendam commisit. Eorum judicio tertia pars hactenus monasterio penditur. His expeditus tricis Johannes longe graviora tulit a Petro Britonum duce cui Malo Clerico nomen. Is enim furore percitus, omnia monasterii jura, possessiones et privilegia pervasit. Sed, cum in omnes pari insania desæviret, a Britanniæ cunctis ordinibus implorata est romani pontificis intercessio, communione privatus Petrus cum scelerum fautoribus, terra interdicto subacta, dum tandem, anno 1230, Ludovicus Francorum rex, habito Rotoni conventu, res cuique suas restituit. His in miseriis consenescens Johannes, circiter annum 1233 meliorem vitam invenit.

Daniel. 1237.

Daniel, quamdiu præfuit, gravissimis est procellis divexatus; ac primo quidem Guethenoci præsulis successor Cadiocus tanto labore sedatas renovavit lites, acriter decertaturus, nisi publica quæ toti incumbebant provinciæ mala curas ejus et animum avocassent. Itaque anno 1237 Radesii positus annorum quindecim inducias cum abbate

monachisque rotonensibus pepigit, ut Johannis ducis conatibus fortior obsisteret. Petro parenti in scelerum expiationem cruce signato successerat ille, multo sævior ac truculentior, Rotonensibus ob eximiam virtutem præ ceteris infestus, quos omnes, uti abbatem, solum vertere coegit, ædes interim, sacram supellectilem, villas earumque proventus impune vastantibus ac diripientibus ducis satellitibus. Incertum quo fugitivum gregem eduxerit Daniel, et an is ipse sit abbas cum suis exul, cui datis anno 1253 litteris concedit Innocentius IV, *ut, durante eorum exsilio, ad receptionem seu provisionem alicujus de ecclesiis vel beneficiis ecclesiasticis ad eos pertinentibus cogi non possint.* Anno 1256, Alexandri IV pontificis interventu, serenior pax Britannis affulsit : tum violatas in sedes revocati patres ecclesiarum de recuperandis rebus cogitarunt. Is vero rotonensis erat monasterii squalor, miserabilis ea facies, ut nova potius a fundamentis excitare domicilia, quam parietinarum sarcire ruinas visum fuerit. Ut operi manum facilius admoverent adjunctorum monasteriorum fecit societas et amica precum suffragiorumque communio, fecit et anathematum tenor atque religio, necnon et Agnetis comitissæ liberalitas quæ præter alia crucifixi iconem argenteam concessit. Obiit Daniel III idus septembris.

Johannes de Guypri. 1288.

Johannes de *Gaypri* anno 1288 Guillelmum de Rivis (*de Rieux*) toparcham nobilissimum adegit ad mitiora consilia, tributique quod a Rotonensibus exigebat missionem impetravit. Sequenti, cum Johanne Brittonum duce pactum edidit, quo jurisdictionis temporalis status et limitæ definiuntur. Vixit in annum 1307, docente epitaphio quod virtutes ejus exprimit in hunc modum :

Mille datis annis centum ter et ἑπτὰ Johannis
Funere patroni plebs doluit Rotoni,
Simplex, pacificus, humilis, facundus, honestus,
Justus, munificus, mitis, honorificus.

Obiit pridie idus februarii, precemque annuam instituit.

Oliverius de Berno. 1332.

Oliverius de Berno novum cum Johanne venetensi antistite pactum emisit, quo cellarum, priorum ac monachorum et famulorum in eis

degentium libertati et ab episcopali jure immunitati consulitur, data episcopo summa pecuniæ cum annuo censu. Parochiales autem ecclesiæ cellarum episcopali jurisdictioni subjacebunt. Id post biennium anno 1332 firmavit Stephanus turonensis archiepiscopus. Ad annum 1335 fertur Oliverius pervenisse.

Johannes de Treal, genere nobilis, Radulfi de Treal redonensis episcopi consanguineus, ab anno 1340 ad 1370 præfuisse dicitur, sane difficillimis temporibus, nam post mortem Johannis cognomento Boni, Britanniæ ducis, de successione contendentibus Johanne de Monte-Forti et Carolo Blesenti, tota per annos amplius viginti patria bellis civilibus conflagravit. Caroli vero partes secuti rotonensis abbas et monachi cum circumpositis nobilibus, dici vix potest quot et quantis cladibus sint affecti : bello captus abbas, destructæ villæ, nihil integrum est relictum. Quin etiam, cæso Carolo, rotonensem urbem (quam abbas muris et fossis instar imbricæ pini munierat) Johannes oppugnaturus accessit : verum abbate cum civitatis majoribus ipsi obviam procedente, constitit dux; et utrimque firmato pacto juratâque monasterii jurium tuitione, victor urbem ingressus est anno 1364. Inter præcipuas fœderis conditiones, statutum est ut abbas et amici qui apud dominum de *Caurelere* pro ipsius redemtione fidejussores exstiterant, sacramento liberi evaderent, et urbis præsidio præfectus ab ipsomet abbate successoribusque diceretur; quæ lex ad commendarum tempora constitit. Anno sequenti, Johannes conventui apud Guerrandiam habito præsens fuit, ubi, consentientibus regiis ac Caroli relictæ legatis, Johanni Britanniæ ducatus est assertus. Johannes III nonas martii defecit.

Matthæus *Lebar* anno 1375 præerat. Matthæus Lebar. 1375.

Guillelmus de *Trebriquet* anno 1380 gravissimo se bello quod in Britanniæ ducem Galliæ rex movit, ductore Bertrando Duguesclin, sensit implicatum : sed tandem, inita denuo pace apud Guerrandiam, anno 1382, litteras ab duce tulit Guillelmus conciliatæ pacis et præteritorum oblivionis asserticas (*sic*), quibus ferebatur nemini fraudi et noxæ futurum quod regiis partibus adhæsisset.

Radulfus. 1402.

Radulfus, annis 1396 et 1402 notatus in tabulis, ab Johanne Britonum duce, præceptum accepit Parisiis editum, quo non solum abbati verum etiam conventui, familiaribus, domesticis et commensalibus patrocinium spondebat. Eodem anno 1402 excessit Radulfus.

Johannes de Pontebriantii. 1403.

Johannes de Pontebriantii Johannem Britanniæ ducem regi Francorum clientelæ præstantem obsequium VII idus januarii anno 1403 est comitatus.

Radulfus de Pontebriantii. 1421.

Radulfus de Pontebriantii favit Alano *Croslard* castri Joscelini priori, qui nominis sui *capellam* in ecclesia cellæ dotabat anno 1421. Johannem ducem trapezetariam in urbe rotonensi parantem officinam adiit, ab eoque litteras impetravit, quibus ejusmodi cudendæ monetæ prætextu, nihil in abbatiæ præjudicium moliri se contestatus est. Anno sequenti, die 18 decembris, Radulfus obiit.

Guillelmus Bodart. 1427.

Guillelmus *Bodart* tuendæ jurisdictionis sollicitus, cum præter ducis promissa trapezetariam apud Rotonum exerceri cerneret, indeque non parum detrimenti acciperet, apud eumdem Johannem effecit, ut, datis anno 1427 litteris, monetalium operum cælatores, custodes et administros urbem excedere juberet, pariter confessus nullum inde jus neque in abbatem et conventum neque in ipsius monasterii homines aut res jurisdictionem obventura. Vixit Guillelmus in annum 1428.

Simon. 1429.

Simon unis anni 1429 litteris innotescit.

Johannes de Sesmaisons. 1439.

Johannes de *Sesmaisons* litem inter Ægidium de Sesmaisons fratris filium et Beatricem du Chastelier subortam compescit anno 1434.

Guillelmus *Chesnel* lapsantes urbis muros et loco sublicii pontis lapideum et arcuatum restituit, impositis hanc in rem ex Johannis ducis permissu tributis in vina ceterasque annonas urbe devectas aut illam subeuntes. Sacellum in hospitio vel xenodochio S. Juliani communibus impensis exstructum probavit, illud pariter confirmante Ludovico episcopo Vicentino, qui ab œcumenica Basileiensi synodo Britannicas in partes legatus erat. Obiit Guillelmus anno 1439.

Ivo le Seneschal. 1440-1447.

Ivo *le Seneschal*, anno 1440 electus, a Basileiensi synodo confirmationem impetravit, quo tempore concilii Ferrarias translationem ac

Basileiensis consessus exauctorationem Eugenius IV, nescientibus rotonensibus monachis, impetrarat. Hinc Johannem du *Tertre* loci monachum abbatiali munere donat pontifex. Tum ille diem Ivoni statuit ante Teatinensem electum Romani pontificis delegatum, a quo dignitatis confirmationem assequitur. Verum Ivone cum Johannis ducis advisu sedem apostolicam compellante, mutavit animum Eugenius, eique dignitatem restituit, modo facti pœnitens Basileensem ejuraret obedientiam et Johanni sumptus omnes refunderet. Eidem, anno sequenti, licentiam fecit benedicendi ornamenta ecclesiastica, necnon ecclesias quovismodo violatas reconciliandi. Post hæc Ivo sacellum Deiparæ novum extruxit, pontem de la Née perfecit, præposituræ ædes aliasque multas exædificavit. Anno 1449 Nicolaus V, urgente Francisco I Britannorum duce, rotonensem ecclesiam ex abbatiali et monastica in episcopalem et cathedralem erigit, Ivonemque creat episcopum, hac tamen inserta conditione ut semper in eodem monasterio sic in cathedralem assumpto regularis disciplina secundum regulam et statuta ordinis S. Benedicti semper vigeat, ac in æternum perseveret, electus quoque in præsulem non aliunde quam de grege monastico regularem vitam professo assumatur. Verum effectu caruit hæc episcopatus creatio. Qui propenso in Rotonenses animo semper fuit Franciscus I, Britonum dux, apud Placentiam Venetorum anno 1450 desideratus, in rotonensi basilica sepulturam accepit. Anno 1461 Ludovicum XI, Francorum regem, Ivo domi lætus excepit, pretiosa regis donaria Salvatori ex voto nuncupata obtulit, ac piorum operum suffragiorumque participem effecit. Ipse tandem III nonas januarias anni 1464 carnis sarcinam deposuit, in sacello suo B. Mariæ de Bono Nuntio sepultus.

Alanus de Coetivis episcopus et cardinalis commendam iniit, Romæ defunctus anno 1474 et in æde S. Praxedis tumulatus.

Odo *de la Rivière* fratrum calculis electus, pastorale pedum affabre elaboratum conflavit. Bisantios tres apostolicæ cameræ annuo censu pendi solitos triginta sex exhibitione redemit; comitiis generalibus anno 1476 Rotoni celebratis præsens fuit : post annos undecim roto-

nensem urbem a Carolo rege sensit occupatam, Annæ ducissæ calicem aureum marcharum quindecim, unciarum octo, cum argenti marcis triginta sub annuo centum librarum censu commodavit. Monasterii singulas immunitates ac jura Carolus VIII, Francorum rex, anno 1491 firmavit, Odonis hortatu, qui die VII mensis octobris anno 1492 morte sublatus, et in sacello B. Mariæ de Puteo tumulatus est.

Guillelmus Gueguen, mirapicensis tum namnetensis episcopus, anno 1506 devixit. Petrus de *Brignac* rotonensis monachus tum, Ruyensis abbas S. Gildasii demum, commendante Julio II pontifice, rotonensem abbatiam in annum 1512 adipiscitur.

Ludovicus de Rossis S. R. E. cardinalis anno 1519 occubuit.

Clemens Champion litteras a Francisco I rege Francorum anno 1525 obtinuit, pro equitatu fieri solito a rotonensibus civibus per urbis circuitum in profesto Assumptæ Virginis, quibus in litteris Franciscus *usufructuariam ducatus administratorem se dicit.*

Johannes Salviatis Johannis frater cardinalis et ipse, cedente Germano, rotonensem abbatiam capescit anno 1551, eamque demum anno 1566 dimittit.

Paulus Hector Scotti, cedente avunculo, commendam inivit anno 1567. Precem annuam constituit, extremum vitæ diem sortitus 18 januarii anno 1596.

Arturus d'Espinay massiliensis episcopus anno 1600 abbatiam capessivit, domum extruxit abbatialem, in qua generalia Britanniæ comitia celebrata sunt anno 1613 aut 1615. Britannicæ societatis patres disciplinæ studiosos Rotonum accersivit. Vir ad optima quæque comparatus obiit anno 1621.

Armandus Johannes cardinalis Richelius anno 1622 Rotoni factus abbas, anno 1628 congregationis S. Mauri patres in monasterium accivit, struendis ædibus novis subsidia contulit anno 1641, sequenti exstinctus.

Cæsar *de Choiseul du Plessis Praslin* rerum potitur ab 1643 in annum 1648.

Alexander *de Choiseul,* Cæsaris frater, eodem anno commendam iniit in quadriennium.

Augustus *de Choiseul* anno 1652 dictus abbas, jam in exercitu ordines ducit.

Theodosius Emmanuel de Turri et Arverniæ, dux Albretanus, vel ut veteres scribunt, Leporetanus, anno 1681 possessionem adiit, hactenusque Rotoni dominatur.

V.

ALII VIRI PIETATE, NATALIBUS ET DIGNITATIBUS INSIGNES.

Viri sancti et nobiles.

Quot discipulos, tot ferme sanctos Conwoio Rotoni sociavit. Antesignani fuere :

Louhemelius, qui ex Gestis Sanctorum rotonensium *unus ex primis fratribus,* ivit legatione ad Nominoe principem, sodalium adversus invidos causam egit. A Conwoione creatus monasterii prior seu præpositus, discutiendis causis et jurgiis virorum, hoc est, monasterii subditorum, una cum abbate dedit operam. Conwoionem secutus Andegavos eruderando corpori S. Hypothemii manum adjutricem contulit. In schedis oculus cæco, pes claudo fuisse legitur, quod sublevandis pauperibus studens, ædificandi in quo reciperentur xenodochii auctor fuit eique præfuit ad mortem editis signis gloriosam.

Wincalon *natus ex nobilibus parentibus, Rorgoni comiti valde notissimus et fidissimus amicus, et utilis consiliarius, valde abundabat in mundanis rebus, sed hæc omnia propter Deum et propter lucrum animæ suæ contempsit,* ex Gestis.

Condelogeus, Dei sacerdos, valde a Widone comite diligebatur : sed et ipse prudens et sapiens in scripturis divinis. Hic mundi sapientiam vera Christi humilitate contegens, sic laudatur in Gestorum libro II, caput III : *Hortulanus erat, Condelia*[1] *nomine, in eodem loco vir simplex et rectus atque omnibus bonis adornatus. Consuetudo erat illi quotidie sanctam hostiam Deo offerre. Ab ineunte ætate usque ad extremum vitæ suæ in castitate perduravit, fluminaque lacrymarum ex oculis illius frequenter manare consueverant. Et quidquid illi dicebatur, sive certum,*

[1] Leg. *Condeloc.*

sive incertum, omnibus credebat. Erucas quæ hortum invaserant lacrymis et oratione fugavit, *vixitque postea plures annos, in summa sanctitate perseverans.* Tum mortis præscius ac cœlestis coronæ non dubius, *VIII idus novembris in pace quievit, ubi nunc exultat cum angelis,* etc.

Conhoiarnus in Gestis *sanctus* dicitur. Is Fidweteno monacho paris sanctimoniæ conjunctissimus vixit. Cum ergo *simul pergerent ad domum peregrinorum, ut pedes pauperum abluerent, paralyticum sanarunt. Ipse vero sanctus Dei Conhoiarn erat angelico vultu decoratus, affabilis atque jocundus, plenus omni fervore caritatis.* Oranti lacrymæ ubertim profluebant. Cœlesti viso recreatus, *animam sanctam Deo creatori VIII kalendas februarii direxit, ibique nunc inter sanctos et electos viros locatus, deliciis paradisii perfruitur.* Paucis ab obitu diebus, Anovaretum juvenem ægrum, qui infirmus monasterii vocitabatur, exhibita specie, verbisque cœlestibus recreatum, sanitati reddidit.

Fitwetenus, monachus et presbyter, ante cœnobii rotonensis conditionem Gerfredo eremitæ in extremis partibus Britanniæ adhæsit. Post ejus felicem obitum, suadente Nominoio duce, Conwoionem adiit, Rotonensium sancto gregi est sociatus, per plurimos dies in summa abstinentia et pietate degens. Vidimus jam sanationis paralytici consortem; virtutum factus exemplar, fratrum omnium oculos in se convertebat, nitentes provehebat in meliora, lapsantem Orbertum a dæmone sollicitari conspexit. Gestorum scriptorem reddidit sanitati. Tandem ipse, gravissimo cancri ulcere percussus, invictæ patientiæ præbuit exempla, dum tandem sancta illa anima III idus decembris carne soluta est, perenniter cum Christo regnans.

Gerfredum disciplinæ parentem, a quo regularis norma formam accepit, a Fitweteno discipulo secernere non licet. Glannafoliensis erat monachus et ad occidentalem Britannici maris oram eremum excolebat; jubente Domino Rotonum directus, rudes illos monachos benedictinæ regulæ præceptis imbuit, et cum illis biennio versatus, Glannafolium deinde prædilectam eremum repetiit, dum ad cœlestia vocatus, beatorum numero sociatus est.

Tethwius, quem Gestorum scriptor sanctum merito dicit, post-

quam ad monasterium venit, mundum cum sua fallacia radicitus toto spiritu et tota anima respuit. Summa erat abstinentia præditus, ut parsimoniam ejus fratres mirari satis non possent. Psalmodiæ semper intentus, dæmonum astus eludebat. Famulum prolapso curru oppressum graviterque sauciatum integritati restituit, ac boves illico minare jussit. Ingravescente ætate, mutus et paralyticus per quinque ferme annos perduravit, dum III idus januar. sarcinam carnis ejiceret. Cum posita fuisset sancta gleba illius super feretrum et ad ecclesiam S. Salvatoris gestaretur, odore fragrantissimo cunctos recreavit.

Ratwili tyrannus, monasterii dotator, infirmitate depressus, unum e filiis, Liberium nomine, secum in monasterium deferri jussit. Tunc rogavit S. Conwoion virum ut eum tonderet, et comam ejus et barbam raderet..... factusque est clericus. Deinde filium in monachum Salvatori obtulit; factisque amplissimis donationibus, demum ordinatis rebus domesticis, ad monasterium revertens, mausoleum suum inibi præcepit præparari, sicque VI idus januar. in Christo quievit. Filium quoque Catworet, Ratwili filius, Deo pariter obtulit, quod viri nobiles magno numero pariter actitarunt.

Riowenus, seu Riwenus, sanctus monachus atque presbyter, ex agro reversurus ad monasterium quo sacris operaretur, cum transmeandæ Visnoniæ paratam naviculam haud haberet, super undas amnis pedibus siccis ambulavit. Postea vitam solliciter duxit, bene direxit, et XIX kalendas septembris confessor obiit in pace.

Anovaret infirmus monasterii, hydropisi sanatus, reliquos dies pietatis officiis exegit.

Orbertus, suadente dæmone, transfuga, sæculum repetiit. Sed postmodum ad Deum conversus, religiose ac perfecte vitam duxit cum sanctis monachis qui in civitate Papiæ habitant in monasterio S. Petri, quod vocatur cœlum aureum, ibi perægre deflens quicquid in vita sua deliquerat.

Doethenus scriptor, tametsi jam devoverat stabilitatem suam et conversionem morum in rotonensi monasterio, tamen ita vivebat foris, sicut unus ex canonicis. Cum vero sæculum cogitaret, paralysi

percussus ad basilicam Salvatoris deferri se præcepit : tunc monachus effectus, cum ceteris bene et perfecte vitam duxit obiitque xv kalendas octobris confessor in pace.

Hildemarus a Conwoione dilectus est ut S. Hypothemii corpus Andegavis Rotonum inferretur.

Omin [*leg.* Omni] unus ex fratribus, presbyter religiosus, cum legeret evangelium, pœnitentis vinculum seu circuli ferrei, ope S. Marcellini, dissiluerunt.

Brithoc, vir nobilis, relicto Leonensi monasterio, Rotonum secedens, post vitam sanctissime exactam, sanctorum Martini, Hilarii et Samsonis viso recreatus, spiritum exhalavit, et ita vir sanctus ex hoc mundo obiit.

Jarnhitin, sacerdos atque monachus, posteaquam a S. Hypothemio redditus est sanitati, per multa tempora in summa sanctitate perduravit. Tum cæcitate mulctatus, patientia flagellum Dei sustinuit, et jubente Deo, kalendas januarii obiit in pace.

Rivellenus custos sancti templi, vir reverentissimus, Hypothemii signorum ac virtutum testis oculatus fieri meruit.

Hinconanus, ne monasterium invaderent Nortmanni, fulgura et tonitrua tempestatesque contra perditissimos prædones cœlo devocans, precibus et lacrymis impetravit.

Reitwalart, Ritwaldi abbatis frater, provecto seculo ix, monachum induit, sanctioris vitæ cultor eximius.

Rotonensis fuisse monachus ille dicitur, qui, post Ierosolymitanam peregrinationem, in insula quadam eremitam agens, edoctus est cœlesti viso, quantum animabus in igne purgatorio piaculorum maculas abstergentibus profuerint Odilonis abbatis Cluniacensiumque monachorum suffragia. Quamobrem pio operi fortius ut instarent supplicibus verbis est adhortatus.

Judicael ab illustrissimo parente Droaloio *Fredorii*, Migronis castri possessore et domino, Deo per Catwaloni abbatis manus offertur in hunc modum : « Tibi, Domine Christe Salvator mundi, et beatissimæ Virgini et sanctis quorum habentur hic memoriæ, offero hodie et in

hostiam vivam concedo et trado filium meum Judicael, ut tibi, Domine, in castris tuis jugiter deserviat, et sequestratus a secularibus negotiis, juxta beati instituta Benedicti vivat regulariter. » Cessam hanc in rem hereditatis partem inferius exhibituri sumus.

Presel, miles, sumpto monastico habitu, villam Johannis et villam Foudra, consentientibus Bernardo Normanno et Daniele de Rupe superioribus dominis, Almodo abbati concessit.

Gundironus eremita relictum sibi desertum locum ut excoluit, ad Almodum veniens abbatem, Rotonensium se coetui sociavit, et hunc locum ceteris monasterii prædiis adjunxit.

Hururdius monasticen amplexus, ineunte sæculo XII, quidquid in ecclesia S. Petri terris, vineis et molendino sui juris erat Rotono consignavit.

Daniel, Heltoni filius, sæculo quoque valedicens, Justino tradidit abbati villam Simonis, annuente Fredorio loci domino superiore.

Rodoaldus filius Hamonis de Guignen, monastica veste donatus ab abbate Walterio, medietatem decimæ S. Maioci tribuit.

Alanus, cognomento *Fergent,* Britonum dux, abjecto ducali cingulo, Rotonensium pedibus obvolutus, eorum consortium expetiit. Monasticam itaque vestem indutus, septennium in humilitatis, silentii, carnis afflictatione ceterisque monasticæ vitæ officiis exegit, anno Christi 1119 morte consumptus.

Riocus toparcha de *Mussulac,* corpore quidem infirmus, mentis autem compos, sumpto Rotoni monastico habitu, villas duas *Querglay et Brancasset,* quæ, alio nomine, villa S. Freoli dicitur, cum appendicibus contulit, anno 1125.

Alfredus, miles, armis strenuus, filius Hervei de *Pirric,* ingravescente ætate, meliorem vitæ tramitem incedere cogitavit, et ab Herveo abbate attonsus in monachum, terram suam de Ballac, favente Gregorio de *Blaing* toparcha superiore, totam et liberam concessit.

Boscherus, miles, cœnobio præ cæteris infensus, morbo corripitur; tum, redditis omnibus quæ abstulerat, monachus efficitur, concesso prius fisco Augustini in Plebelan.

Abbates. S. Gurloesius, rotonensis monachus, tum prior, volente Catwalono abbate, nuper instaurati Kemperlegiensis cœnobii creatur abbas : quo in munere 25 annos sanctissime exegit. Corpus ejus, anno 1084 terra levatum ab Hoele Britonum duce, filiis ejus Alano et Mathia, cunctis præsulibus et nobilium corona, maximis honoribus est affectum.

Helogon, abbas S. Gildasii de nemore, disciplinam regularem, quam Rotoni perceperat, ibi totis viribus inseruit.

Justinus, ex rotonensi monacho Landevenecensium abbas, summo apud Alanum ducem in pretio fuit circiter annum 1091.

Petrus de *Brignac,* rotonensis monachus, Ruyensem S. Gildasii deinde rotonensem abbatiam, ineunte sæculo superiori, consecutus est.

Alanus de *Lescoet* anno 1519 Lantenaci abbas.

Ivo de *Tourrysoli,* rotonensis quoque monachus, eidem loco S. Mariæ Lantenacensis præfuit anno 1532.

Episcopi. Guillelmus Gueguen, desinente sæculo XV, Mirapicensis tum Namnetensis episcopus fuit.

Ivonem *Le Seneschal* rotonensem abbatem Nicolaus V, erecto Rotoni episcopatu, pontificem designarat; sed res effectu caruit.

Viri docti. Non indoctus erat rotonensis ille monachus qui sæculo IX gesta Conwoionis et sanctorum rotonensium descripsit. Aliorum ignotæ lucubrationes.

VI.

BENEFACTORES PRÆCIPUI.

Concessum a Ratuylo tyranno monasterii fundum aliaque cum ipsius tum Catworet filii dona Ludovicus imperator, datis litteris, firmavit, et nova concessit prædia superius exhibita, quæ Carolus Calvus diplomate Rotonensibus asseruit. Utrique præiverat Nominoe, Britonum sub Ludovico Pio moderator, tum dux ac princeps, qui Conwoioni sociisque novellis favit egregie, repressis invidis, data Ludovicum congrediendi facultate, relictisque prædiis in Actorum tomo VI descriptis.

Ronwallon, *vir potens*, domum suam ex tabulis ligneis et Conwoioni abbati concessit.

Haelwocon, vir claudus, *tempore Nominoe principis præpotens et dives, exercens potestatem super multos nobiles*, unde et *largus* dicebatur, a dæmone liberatus Rotonensium lacrymis et oratione, *locum sanctum venerari et augeri* deinceps studuit.

Salomon, Britonum rex, de Conwoione sociisque præclare meritus, excipiendis illis castrum suum in Plebelan commodavit, exstruxit cœnobium ac variis muneribus locupletavit. Ac primo quidem liberam ex regulæ præscripto sancit abbatis electionem, subscribentibus Ratuili episcopo, Rivilene, Pastheneten, Bran, Rivallone filio Salomonis, Wincone fratre ejus et aliis, anno 868. Deinde, favente Guenwreth uxore, monasterium a se conditum, in Plebelan, *monasterium Salomonis vult dictum;* ei concedit *calicem aureum ex auro obrizo mirifico opere fabricatum, habentem* CCCXIII *gemmas, pensantem* X *libras et solidum unum, et patenam ejus auream habentem gemmas* CXLV, *pensantem libras* VII *ac semis, et textum evangeliorum cum capsa mirifice fabricata, pensantem octo libras, habentem* CXX *gemmas, et crucem auream magnam miri operis, habentem* XXIII *libras et* CCCLXX *gemmas, et unam capsam ex ebore indico... reliquiis sanctorum plenam.* Multis aliis interjectis, quæ referre longum est, addit, *altare ex argento auroque paratum, imaginem Salvatoris ex auro optimo et gemmis coopertam..... tres clocas miræ magnitudinis*, libertatem a teloneis et censibus et adversus omnes tuitionem. Ultimo vitæ anno dedit quoque *partem dimidiam Plebis Castel, quæ est super flavium Visnoniæ, in pago redonico..... in elemosyna sempiterna et monachia sempiterna liberam, et transmisit cespitem per fidelem suum familiarissimum Felicem diaconum super altare S. Salvatoris et S. Maxentii in Plebelan.* Interfectores vero Salomonis, Pastheneten *Leonensis et Gurvant Goelensis comites*[1], Nominoe principis filii, partiti regnum ejus, alteram Plebis Castel medietatem Rotonensibus concesserunt. Præterea Pastheneten amplos reditus apud Guerandiam, sacras ves-

[1] Erant Pascueten venetensis comes et Guruuant redonensis.

tes, villas Moetlan et Hosathlor in plebe Fulkeriac anno 876 est largitus.

Thedaldus, miles, et Adeltrudis uxor ejus paternam hereditatem apud Grandem Campum tribuerunt, ex qua postmodum cella nobilis accrevit.

Juhael, Berengarii filius, redonensis comes, *Enesmur* insulam, ubi monachilis *obedientia* staret, anno 870, concessit.

Alanus magnus, *provinciæ Warroniæ* seu venetensis comes, plebiculam Arzon in Reuys, totam atque integram, cum massis, etc. tradit atque transfundit. Tum, occasione filii graviter ægrotantis, dat S. Salvatori plebem *Marzac* totam ac liberam, eoque sanitati reddito, donationem confirmat anno 888.

Bilius, venetensis episcopus, ecclesiam B. Mariæ de *Guypri* cum multis appendicibus concessit in Calvianti abbatis gratiam.

Gundiernus et Glast, nobiles germani, medietatem villæ Treffingar Theobaldo abbati concesserunt.

Gaufridus, Britanniæ dux, Conani Curvi filius, insulam Guedel, nunc Bellam Insulam, Catwalono tum monacho, postea abbati, regendam atque possidendam reliquit, subscribentibus Judicaele ducis fratre, Garino redonensi episcopo, Guetenoco vicecomite, Herveo de Lohoiac, Maynardo abbate.

Alanus III, Britonum dux, libertatem a vectigalibus in tota Armorica regione concessit, addidit signum mirificum auro argentoque contextum, insulæ *Guedel* donum firmavit, *Arzon* villam restituit anno 1026, testibus Eudone fratre ejus, Guarino episcopo redonensi, Junkeneo archiepiscopo Dolensi, Judicaele venetensi episcopo, Herveo de Lohoiac, Alano de Rex, Simone de Rupe, Rivallono vicario.

Droaloius Fredorii, Migronis castri toparcha, filium offerens Judicaelem, Oreguen uxorem filiosque duos Rivalonum et Helogenum, gratia peregrinationis, Rotonum adduxit, et in elemosynam concessit monasterium S. Mariæ apud Frociacum, quod, uti testantur antiqui, de veteri ruina a B. Frontonio Petragoricensi episcopo, qui eumdem locum per multos dies eremita incoluit, est reædificatum et priscis

atque modernis temporibus, pro signis atque virtutibus quas ibidem dominus operari dignatus est, in magna veneratione habitum. Addidit burgenses loci, seu Burgi S. Mariæ, liberos et a castellani servitio immunes, Judicaelis filii partem hereditatis, ecclesiam S. Petri cum cœmeterio, decimis et appendicibus.

Kerberoanus Gurki, vel Gurdin, occupatam a se munitamque S. Gutuali insulam, tametsi indole *ferus, genere Normannus,* qui et induebatur semper albis vestibus ex pura lana confectis, Catwaloni abbatis admonitione compunctus, eidem concessit, ubi cella deinceps accrevit et ipse in beneficium et fraternitatem, sicuti unus ex monachis, receptus est. Cum vero comes Alanus Britanniæ comitia celebraret in insula Kerberoen, donum firmavit, addita, cum venetensis episcopi Judicaelis consensu, ecclesia S. Petri, summamque monachis ibi constituendis immunitatem asseruit, anno 1027, testibus Eudone et Eveno *Linzoel,* principis Alani fratribus, Mayno redonensi episcopo, Roberto Vitriacensi, Alano *de Reu,* Herveo Lohoiacensi, Guetenoco de *Ponbeli,* Rodoaldo Cufato et Hugolino de *Henbon.*

Simon, Bernardi de Rupe filius, aliique stirpis illius toparchæ, cellam de *Pembe* multis donariis auxerunt, ob factam pari consensu Rivaloni fratris necem. Bernardus, Simonis filius, Perenesio abbati decimas omnes frumenti, vini, salis, piscis, telonei et navigii concessit.

Harcoidus Sanctæ Crucis (unde ratiatenses dynastæ) dominus, monasterio rotonensi fama sanctitatis pollente, suggerente Quiriaco namnetensi pontifice, assensu conjugis Ulgardis ac prolis et patriæ optimorum, dat monasterio tertiam partem Calmariæ. Prædictus vero pontifex oratoria duo S. Mariæ et S. Johannis concedit, ut, si locus ille divitiis et possessionibus adeo creverit ut pastor ibi præfici debeat, ex capitulo rotonensi, electione abbatis et conventus assumatur, et ut obediens illi monasterio, tanquam proprius illorum monachus semper exsistat, sacramento propriæ manus exigatur. Monachos ad arbitrium rotonensis abbatis secum habere noverit, nec aliunde posse expetere. Si quem causa necessitatis extremæ induerit monachum, sospitati redditus, non ab ipso sed a rotonensi abbate benedictio-

nem accipiat; et si quid census secum attulit, pars media rotonensi monasterio solvatur. Quolibet anno bis adeat Rotonum ubi verbo doctrinæ insistat, missas celebret, mensas fratrum splendide procurare studeat. Annum 1055 præfert instrumentum, cui donator Harcuidus, Justinus, Urvodius, Hilarius, Aldroenus filii cum aliis multis subscripsere.

Radulfus de Monte Alto, quo die Conanus, Alani filius, cingulo et ducali pallio indutus fuit, Perenesio abbati, de consilio Mayni redonensis episcopi, dedit ecclesiam S. Mariæ de Monte Alto, et ita exul secutus est Christum, seu peregre profectus sit Ierosolyma, seu monachum induerit.

Guethenocus, vir multæ nobilitatis et sagacitatis, vicecomes de castello Thro, dicto postea Joscelini, castellum suum S. Salvatori clientelæ nomine subjugavit, ibique Rotonensium cellam erigere constituit. Joscelinus vero Guetenoci nobilior et sapientior filius, videns ob donum quod pater suus dederat Deo Salvatori regnum ejus fuisse multiplicatum, advocato Perenesio abbate, ex voto patris, dedit rotonensi ecclesiæ, juxta castellum, cellam monachorum Sanctæ Crucis martyribusque Cypriano et Cornelio nuncupatum, cum veteri suburbio, usque ad medietatem Ulti fluminis, cum omnibus redditibus et cum omni dominatione sua libere, sicuti ipse castellum suum possidebat..... dedit eadem auctoritate sparsim per parochias suas villas Cramain et Tincedio cum aliis duodecim, et in ecclesia S. Crucis licentiam et dignitatem corpus sepeliendi, sicut habet a domino Papa sancta rotonensis ecclesia. Consentiunt Maengius venetensis episcopus, Rogerius et Eudo, tres Joscelini filii, cum aliis. Idem Joscelinus cum uxore Gausselina decimas molendinorum exclusæ, etc. Frociacensibus concedunt monachis.

Rodaldus de Peregrino dat quartam partem insulæ quæ vocatur *Her* anno 1060. Loci ejus ecclesiam, cœmeterium et oblationes Gradelomus presbyter subinde concessit.

Glevian, Beconensis princeps, dat ecclesiam S. Mariæ cum dimidia parte decimarum, pratis et terris eidem loco convenientibus.

Quiriacus, namnetensis episcopus, Almodo abbati largitur ecclesias pagi Radesii ultra fluvium Ligeris duas, videlicet B. Mariæ de Fruciaco et de Marnis; ex altera autem parte Ligeris, ecclesias S. Mariæ de Cellario et S. Dyonisii de Castellione, S. Benedicti de Macerac, S. Salvatoris de Moya et S. Martini de *Marzac* cum ceteris tum habitis, tum comparandis, anno 1062.

Albericus, miles, quicquid apud *Juigné*, quod Gundironus eremita Rotonensibus addixit, obtinebat, liberaliter indulsit, testibus Judicaele, Rivalono filio Alani comitis, Eudone, etc. Moyses, miles, jus quoque suum, annuente seniore suo Bove, uti et Gobertus, miles, unus ex dominis ejus loci, terram desertam, quæ vocatur Fontenelles, concesserunt.

Rogerius, nobilis miles, eidem Almodo dedit ecclesiam S. Martini in plebe Baselgiaca cum omnibus decimis, cœmeterio, etc.

Hodricus et Karael, Castriburgi toparchæ, loci ejus ditionem Rotonensibus tribuerunt, ubi condita cella, quam Herveus de Castello Burgi, Hodrici filius, et Evrardus frater ipsius reditibus auxerunt. Pratum quoque ingens Hamon, Theobaldi vicecomitis filius, cognatus Hervei, cum molendinorum parte sua, Bilio tradidit abbati. Donum firmarunt Gaufridus, Hervei filius, mater ejus Hodierna, Hamonis uxor Hamelina, Hugo dux, superior dominus, et alii plures, anno 1084. Evenus, Hamonis filius, prædium Reinaltmerlet situm in Plocastel concessit.

Kanwaladrat eidem abbati Bilio dedit sexdecim sulcos vineæ in Penkeriac.

Anna de Leone, Porhoeti comitissa, principis Eudonis jam non semel memorati uxore altera, anno 1092 mortua, Eudo princeps, consentiente Joscelino filio, dedit monasterio S. Salvatoris waloria sui honoris et ecclesiæ Sanctæ Crucis de Josselino decimas suas quæ sibi competebant hereditario jure, præsentibus Morvanno venetensi, Benedicto S. Maclovii, Guillelmo S. Brioci præsulibus, abbatibus quoque Justino S. Salvatoris, Gervasio S. Melanii, Guiomardo S. Jacuti, Brientio S. Mevenii, Fravalo S. Gildasii, baronibus etiam ipsius Eu-

donis Conano de *Moncontour,* Rioco de Lohoiac, Alano *Fergent,* Hoelis filio, totius Britanniæ consule, Eudone proconsule, etc.

Judicael toparcha de Loheaco, pro Wascelinæ uxoris requie, dat Rotonensibus terram quæ *Govent* vocatur, cum capella, pratis, silvis, et clivo ubi monasterium et domos atque suburbium ædificare possunt, necnon et rivulum qui sub clivum decurrit, ad faciendum stagnum. Facta donatio, Philippo rege Francorum, annuente Reginaldo episcopo S. Maclovii, Hoelo Cornubiæ præsidente, Gofrido Notho, Alani filio, urbem Redonum obtinente. Testis Judicaelis filius Herveus cum fratribus suis Guetenoco et Gualtero; qui Gualterus, anno 1101, ejus Loheacensis cellæ donationem firmavit et auxit. Judicaelis quoque filius alter nomine Riocus, antequam Ierosolyma peteret, quidquid sui juris erat in tota parochia B. Mariæ *de Guipri,* cum decimis et annona molendinorum ac piscium, concesserat. In Palestina vero constitutus, honorabile sanctuarium, nempe particulam Sanctæ Crucis, et de sepulcro Domini, et de ceteris Domini sanctuariis acquisierat, et morti proximus, Gualtero fratri per manum Simonis et Ludron transmiserat. Hæc munera Gualterus, miles nobilissimus et castri de Loheac princeps et dominus, S. Salvatori suisque monachis donavit cum episcopo S. Maclovii, Judicaele scilicet, et cum suo archidiacono Rivalono, necnon Willelmo abbate S. Mevenii, et cum abbate S. Salvatoris Justino, necnon cum minima turba ejusdem ecclesiæ monachorum, cum quibus interfuit Robertus de Arbrissel, sanctissimus homo, cum grege suorum confratrum. Depositis in prioratus Loheacensis inchoata ecclesia sacris reliquiis, Gualterus dedit ad vestitum et ad vestimentum, necnon ad ædificia construenda, duas medietarias, id est duas domos prope castrum suum, cum vinea quam optima, duas partes decimæ plebis Guichen, quicquid habebat reditus in portu *Glanret* et molendini partem. Corroboravit etiam donaria, scilicet terram Govent, quam pater suus dederat immunem, terram *Inisan* et terram Geraldi, necnon terram Recuenti, quas Guethenocus frater suus dedit, et quod Riocus frater ejus dederat. Concessit etiam forum quod in quadragesima ob reverentiam summi sanctuarii congregatur.

Testes adhibiti Guillelmus Gualterii frater, Gaufridus filius Rioci, Gonnor Rioci uxor et alii plures, anno 1101. Judicaelis vero sextus filius, cui Rodoaldo nomen, filium tulit Gualterium Loheacensem, qui, gentis suæ beneficiorum in Rotonenses memor, assensu fratrum suorum Pagani atque Hamonis, partem suam et decimam S. Majoci cum capellula et omni cœmeterio, terram unius carrucæ, partem suam de aqua ad molendinum conficiendum, totam decimam villæ S. Sigwini [concessit]. Si vero monachum induere voluerit idem miles, nullo refragante recipietur. Memorati Hamonis de *Guighen* filius Rodoaldus, cum monachus fieret, alteram medietatem decimæ S. Majoci concessit, anno 1108. Assensum præbuit Maynifidus ejus frater, tali tenore ut ipse quoque, si quando sibi Deus animum dederit, cum quanto habuerit in monachum recipiatur. Et hæc quidem amplissima Lohoiacensis familiæ munera.

Conanus, Britonum dux, Alani *Fergent* filius, cum milites suos a rotonensis infestatione monasterii cohibere non posset, illius custodiam, datis litteris, Honorio summo Pontifici commendavit.

Oliverius, Jarnogoni de Ponte filius, locum *Ballac* cum tota integritate sua, deinde terram Brengoen Herveo abbati dedit, anno 1131. Præbuit assensum ac jura sua dimisit loci superior toparcha Guegonus de *Blaing*, faventibus uxore et filiis.

Garsilius, filius Josselini de Migrone, flagellatus a Deo salutifero vulnere, vocato ad se Caradoco monacho in Frossay, loci ejus quæ ad eum pertinebant decimas concessit, anno 1127.

Alfridus et Justinus, nobilissimi milites, toparchæ de Cellario, nobilisque matronæ, quæ post viri obitum sanctimonialis apud Andegavos est facta, filii, conditam a genitrice sua cellam de Cellario beneficiis auxerunt. Eamdem vero male habitam Guethenocus Anciniensis dominus et uxor ejus Mabilla in melius restituerunt in Bonester, et alia concesserunt.

Agnes comitissa, Ludovici Bellimontensis vicecomitis (ut quidem videtur) uxor nobilissima, nudatam argento majorem crucifixi imaginem eodem metallo vestivit : cujus exemplum secutus Petrus, ro-

tonensis monachus, Rufiaci prior, B. Mariæ Virginis et S. Johannis Evangelistæ pariter icones argenteas, cruci adstantes, conflavit.

Radulfus de Aspero Monte et Johanna *Soual* uxor ejus capellam B. Mariæ de Quærenti (vulgo *la Cherche*) dictam dotarunt.

Franciscus I, Britonum dux, multis beneficiis Rotonenses affecit, antiqua monasterii jura novorum accessione cumulavit, ducentas libras annui census contulit, jus vitæ et necis ac furcæ patibularis erectionem abbati concessit, episcopalem in ipsamet basilica cathedram institui curavit, sed irrito conatu.

Ludovicus XI et Carolus VIII, Francorum reges, Salvatori xenia obtulerunt, monasteriique privilegia, immunitates, jura, franchisias, libertates, etc. præcessorum munera, firmarunt.

VII.

SEPULTURÆ INSIGNIORES.

Commune nobilium, teste Guethenoco vicecomite Throensi seu castri Joscelini, speciale multorum Britanniæ ducum conditorium fuere rotonensis basilica, claustrum, capitulum atque cœmeterium, in quibus, præter alios innumeros, sepulturam elegerunt:

Ratuili tyrannus monasterii dotator primus. Catworet, Ratuili filius, ex Gestis sanctorum rotonensium, postquam filium suum tradidit S. Salvatori et suis monachis, mortuus est, et corpus illius allatum est in monasterio positumque est in cœmeterio patris sui.

Nominoius princeps, ob Nortmannorum infestationem in monasterio Plebelan depositus, imo cum Erispoe filio, necnon S. Conwoionis sacro pignore inde translatus et rotonensem in basilicam illatus dicitur.

Albigeon, Salomonis Britonum regis filius, ibidem terræ mandatus est.

Hoel, namnetensis comes, Conani dolo interemptus, in basilica rotonensi tumulum accepit.

Guethenocus, vicecomes Castelli de Thro seu Castri Josselini, a

rotonensibus monachis petiit corpus suum, dum vita excederet, et heredum suorum, sicut mos est Britanniæ nobilium, in eodem loco sepeliri.

Alanus *Fergent,* ex Britonum duce rotonensis monachus, anno 1119 fato functus, insigni pompa delatus est in basilicæ chorum, et a Baldrico Dolensi pontifice, Marbodo Redonensi, Briccio Namnetensi, Jacobo Leonensi ceterisque tumulo compositus, qui medium chorum occupat Ermengardemque Alani conjugem, vere piam ac religiosam, una complectitur.

Radulfus de Aspero monte et Johanna *Soual* ejus uxor in sacello suo B. Mariæ de Quærenti sepulturam elegerunt.

Franciscus I, Britanniæ dux, ante majus altare sepultus est.

Viros sanctos aliosque nobilioris generis monachos superius exhibitos huc referre nihil juvat, uti et abbates, quorum revulsa pleraque monumenta perierunt. Supersunt:

Johannis abbatis, anno 1307 mortui, lapis sepulcralis in sacello B. Mariæ Magdalenæ, cum epitaphio quod supra retulimus.

Radulfus de Ponte Brianti, abbas, anno 1423 mortuus, tumulo gaudet elato in sacello B. Mariæ de Compassione.

Ivo *le Seneschal* abbas, anno 1467 mortuus, in capella sua B. Mariæ Annuntiatæ sepultus est.

Odo de Riparia, *de la Rivière,* abbas, anno 1467 mortuus, jacet in sacello B. Mariæ de Puteo, prope gradum altaris a latere evangelii.

Paulus Hector Scotti, abbas, anno 1596 mortuus, in sacello S. Rochi quiescit.

VIII.

BENEFICIA.

Rotonense monasterium illustrant insignes cellæ quarum, uti parochialium ecclesiarum, seriem inire juvat: Prioratus.

Prioratus S. Gutuali. . . . . Dioc. venetensis.
Prioratus S. Mariæ de Pietate Rufiacensis. . Dioc. venetensis.
Prioratus de Arzone. . . . . Dioc. venetensis.

Prioratus S. Michaelis de la Gresle..... Dioc. venetensis.
Prioratus S. Crucis, de Castro Josselini, cum capella de *Croslart* juris monachorum..... Dioc. venetensis.
Prioratus S. Gildasii de Bieusic..... Dioc. venetensis.
Prioratus S. Nicolai de Coarda apud Blavetum..... Dioc. venetensis.
Prioratus seu capella S. Bartholomei prope Rotonum..... Dioc. venetensis.
Prioratus de Plebe Castelli..... Dioc. redonensis.
Prioratus de Castello Burgi..... Dioc. redonensis.
Prioratus S. Nicolai de Carchais[1]..... Dioc. corisopitensis.
Prioratus S. Nicolai prope Rotonum..... Dioc. namnetensis.
Prioratus S. Benedicti de *Macerac*..... Dioc. namnetensis.
Prioratus S. Martini de *Marezac*[2]..... Dioc. namnetensis.
Prioratus de *Ballac*..... Dioc. namnetensis.
Prioratus B. Mariæ de Omni Gaudio, in ecclesia collegiali B. Mariæ namnetensis, unitus collegio patrum oratorii..... Dioc. namnetensis.
Prioratus B. Mariæ de *Pembée*..... Dioc. namnetensis.
Prioratus B. Mariæ de Frociaco..... Dioc. namnetensis.
Prioratus de *Juigné*..... Dioc. namnetensis.
Prioratus de *Her*..... Dioc. namnetensis.
Prioratus de Cellario..... Dioc. namnetensis.
Prioratus in insula *Bremezen* pagi Radesii.. Dioc. namnetensis.
Prioratus de Burgo les Moutiers..... Dioc. namnetensis.
Prioratus de Plebelan, nunc de Sancto Maxentio de Maxent..... Dioc. macloviensis.
Prioratus S. Salvatoris et S. Andreæ de Loheiaco..... Dioc. macloviensis.

Ecclesiæ parochiales.

Ecclesia B. Mariæ apud Rotonum..... Dioc. venetensis.
Ecclesia de *Baing*..... Dioc. venetensis.
Ecclesia de *Brains*..... Dioc. venetensis.

[1] Legendum *Carhaix*. — [2] Hoc est *Marzac*.

Ecclesia de Arzone. . . . . Dioc. venetensis.
Ecclesia S. Gutuali. . . . . Dioc. venetensis.
Ecclesia de Castro Burgi. . . . . Dioc. redonensis.
Ecclesia de Plebe Castelli. . . . . Dioc. redonensis.
Ecclesia de Marezac. . . . . Dioc. namnetensis.
Ecclesia de Maceraco. . . . . Dioc. namnetensis.
Ecclesia S. Trinitatis de *Moays*. . . . . Dioc. namnetensis.
Ecclesia de S. Maxentio. . . . . Dioc. macloviensis.
Ecclesia de Loheaco. . . . . Dioc. macloviensis.

POUILLÉS DE BRETAGNE.

I. — DIOCÈSE DE RENNES.

D'APRÈS LES MANUSCRITS DE 1516, 1626 ET 1648.

BÉNÉFICES PRÉSENTÉS PAR LE ROI.

L'évêché de Rennes;
L'abbaye de Saint-Melaine, ordre de saint Benoît;
L'abbaye de Saint-Georges de Rennes, ordre de saint Benoît;
L'abbaye de Saint-Pierre de Rillé (près de Fougères), ordre de saint Augustin (chanoines réguliers);
L'abbaye de Saint-Sulpice, ordre de saint Benoît.

BÉNÉFICES À LA PRÉSENTATION DE L'ÉVÊQUE DE RENNES.

1° Les cinq dignités du chapitre, savoir :
Le trésorier, première dignité;
Le chantre, deuxième dignité;
L'archidiacre de Rennes, troisième dignité;
L'archidiacre du Désert, quatrième dignité;
Le scolastique, cinquième dignité.

IL PRÉSENTE, DE PLUS :

Le théologal, dont la fonction est jointe à un canonicat;
La pénitencerie;
2° Seize canonicats ou prébendes;
3° Quatre grandes chapellenies.

NOTA. L'évêque, pour la présentation et la collation des bénéfices, exerçait son droit alternativement avec le pape.

LE CHAPITRE EN CORPS PRÉSENTE LES QUATRE PRIEURÉS RÉGULIERS DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-PIERRE DE RENNES, QUI SONT :

1° Le prieuré de Saint-Denis, collateur l'abbé de Rillé;
2° Le prieuré de Saint-Mauran ou Modéran, collateur l'abbé de Montfort;
3° Le prieuré de Saint-Martin, collateur l'abbé de Painpont;
4° Le prieuré de Saint-Michel du Vieux-Chastel, collateur l'abbé de la Roë.

LE MÊME CHAPITRE PRÉSENTE ENCORE AUX BÉNÉFICES SUIVANTS :

Quatre chanoines semi-prébendés;
La chapellenie de Saint-Melaine-le-Petit;
La sous-chantrerie;
La sacristie;

Les chapellenies de la cathédrale, savoir :
- Notre-Dame de la Cherche ou de la Recherche;
- Saint-Michel;
- Sainte-Catherine;
- Saint-Gilles;
- Saint-Yves;
- Saint-Antoine;
- Le Crucifix;
- Saint-Nicolas;
- Saint-Jean;
- Les Quatre Évangélistes;
- Deux chapellenies dites *de Tréal;*
- Les Onze Mille Vierges;
- Saint-Martin de la Grille;
- Saint-André;
- Saint-Étienne;
- Notre-Dame du Pilier.

BÉNÉFICES À LA PRÉSENTATION DE MM. LES CHANOINES, CHACUN EN SON MOIS, DÉPENDANTS DE CHAQUE PRÉBENDE, ET APPELÉS *BÉNÉFICES MONOCULAIRES.*

Cures :
- de Servon (ecclesia de Servonio);
- de Saint-Grégoire (ecclesia Sancti Gregorii);
- de Luitré (ecclesia de Lutreio);
- de Saint-Germain-en-Coglais (ecclesia Sancti Germani de Coglesio);
- de l'Hermitage (eccl. de Eremo);
- de Vissaiche (eccles. de Visseca);
- d'Antrain (ecclesia de Intramno);
- de Corpsnuds ou Cornut (ecclesia de Cornut, *alias* de Corporibus Nudis);
- de Saint-Erblon (ecclesia Sancti Hermellandi);
- de Javené (ecclesia de Javeneio);
- de Gevezé (eccles. de Geveseio);
- de Saint-Hellier, près Rennes (ecclesia S. Helerii Redonensis);
- de Vezin (ecclesia Sancti Petri de Vesino);
- de Saint-Laurent-des-Vignes, près Rennes (ecclesia Sancti Laurentii de Vineis);
- de Saint-Étienne de Rennes (ecclesia Sancti Stephani Redonensis);
- de Saint-Germain de Rennes (ecclesia Sancti Germani Redonensis).

BÉNÉFICES À LA PRÉSENTATION DE L'ÉVÊQUE, DANS SES MOIS, HORS LA VILLE ÉPISCOPALE.

- Bain, doyenné (ecclesia de Bayno);
- Poligné (ecclesia de Poligneio);
- Saint-Sulpice-des-Landes (ecclesia Sancti Sulpicii de Landis);
- Le Sel (ecclesia de Sello);
- Lalleu-Saint-Jouin (ecclesia Sancti Jovini de Allodio);
- Thourie (Turrich, ecclesia de Turria);
- Sainte-Colombe (eccl. Sanctæ Columbæ);
- Coësmes (ecclesia de Coesmis);
- La Couyère (ecclesia de Coheria);
- Essé (ecclesia de Esceio);
- Le Teil (ecclesia de Tilia);
- Retiers (ecclesia de Resteriis);
- Martigné-Ferchaud (eccl. de Martigniaco);
- Noyal-sur-Bruc (ecclesia de Noal);
- Forges (ecclesia de Forgiis);
- Fercé (ecclesia de Ferceio);
- Drouges (ecclesia de Drogis);
- Mellé (ecclesia de Melleio);
- Laillé (centena Laliacensis, *alias* ecclesia de Lalleyo);
- Rannée, doyenné de la Guerche (ecclesia de Raenna, Redania);

Availles (ecclesia de Avalleia);
Louvigné-de-Bais (ecclesia de Luvignaco prope Baiscum);
Janzé, doyenné de Châteaugiron (ecclesia Sancti Martini de Janzeio);
Bourgbarré (ecclesia de Burgo Barrato);
Chanteloup (ecclesia de Chantelou, *alias* de Cantulupi);
Noyal sur-Seiche (ecclesia de Nulliaco super Siccam);
Saint-Armel (ecclesia Sancti Armagilli de Bucellis);
Chaumeré (ecclesia de Cameriaco);
La Valette (ecclesia de Valetta);
Domaigné (ecclesia de Dominiaco, *alias* Domigneio);
Broons (ecclesia de Broons);
Saint-Didier (ecclesia Sancti Desiderii);
Domalain (ecclesia de Domno Alano);
Saint-Jean-sur-Vilaine (ecclesia Sancti Johannis supra Vicenoniam);
Ercé, près Gahard (ecclesia de Herceio prope Gahardum);
Vergeal (ecclesia de Vergeal, *alias* de Viridi Gallo);
Argentré (ecclesia de Argentreio);
La Chapelle-d'Erbrée (capella Erbreiæ);
Saint-M'Hervé (eccl. de Sancto Herveo);
Combourtillé (eccl. de Comburno Tilleyo);
Chesné ou Chienné (ecclesia de Chesneio);
Billé, doyenné de Fougères (ecclesia de Billeio);
Parcé (ecclesia de Parceyo);
Montreuil-des-Landes (ecclesia de Monasteriolo de Landis);
Beaucé (ecclesia de Bauceyo);
Parigné (ecclesia de Parigneio);
Saint-Georges-de-Reintembault (ecclesia Sancti Georgii Renistembaldi);
Le Ferré (ecclesia Ferrati);
Le Chastellier (ecclesia de Castellerio);
Vendel (ecclesia de Vandel);
Dourdain (ecclesia de Dordano);
Chantepie (ecclesia de Chantepie);
Baillé (ecclesia de Bailleyo);
Gosné (ecclesia de Gonneyo);
Liffré (eccles. de Livriaco, *alias* Livreyo);
Vieuviel (ecclesia de Voel, *alias* de Veteriviello);
Saint-Hilaire-des-Landes (ecclesia Sancti Hilarii de Landis);
Saint-Médard ou Marc-le-Blanc (ecclesia Sancti Medardi Albi);
Tiercent ou Tiersand (ecclesia de Tersandio);
Challun ou Chelun (ecclesia de Challun);
Neufville et Andouillé (ecclesia de Andouelleyo);
Feins, doyenné d'Aubigné (ecclesia de Finibus);
Montreuil-sur-Isle (Monasteriolum super Insulam);
Chartres (ecclesia de Carceribus);
Bruz (parochia de Bruz, *alias* Breud);
Moigné (ecclesia de Moigneio);
Chavagne (ecclesia de Cavana);
La Mézière (ecclesia de Maceria);
Mordelles (ecclesia de Morzellis, Morzellarum);
La Celle-en-Coglais (Cella de Coglesio);
Saint-Germain-sur-Isle (ecclesia Sancti Germani super Insulam);
Guipel (ecclesia de Guipeel, *alias* de Guipello);
Messac (ecclesia de Messiaco);
Trois canonicats ou prébendes de Vitré (plus tard, l'évêque présentait à tous les canonicats de cette collégiale de la Magdelaine, excepté à un ou deux, réservés au baron de Vitré);
Vieuxvy (ecclesia de Veteri Vico);
Lécousse (ecclesia de Excussa).

BÉNÉFICES À LA PRÉSENTATION DU TRÉSORIER DE RENNES.

Estrelles (ecclesia de Straellis, *alias* de Estrellis);
Ercé, près Gahard (altern. avec l'évêque);
Éancé (ecclesia de Eanceio);
Cintré (ecclesia de Cintreio).

BÉNÉFICES À LA PRÉSENTATION DE L'ARCHIDIACRE DE RENNES.

Dompierre-du-Chemin (ecclesia de Domno Petro);
La Bazouge (ecclesia de Basilica, *alias* de Basogia);
Laillé (alternativement avec l'évêque);
La Chapelle-d'Erbrée.. } (alternativement
Lalleu-Saint-Jouin.... } avec l'évêque);
Montaut (ecclesia de Montalt, *alias* de Monte Alto).

BÉNÉFICES À LA PRÉSENTATION DE L'ARCHIDIACRE DU DÉSERT.

Parthenay (ecclesia de Parteneio);
Nouvoitou (ecclesia de Novestol, *alias* de Novo Statu).

BÉNÉFICES À LA PRÉSENTATION DU SCOLASTIQUE.

Trans (ecclesia de Traans);
Saint-Melaine (ecclesia Sancti Melanii).

BÉNÉFICES À LA PRÉSENTATION DU PRIEUR DE SAINT-DENIS.

Orgères (ecclesia de Orgeriis);
Le Rheu (ecclesia de Rodo);
Noyal-sous-Bazouges (ecclesia de Nulliaco subtus Bazogerias).

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE SAINT-MELAINE.

Saint-Martin, près Rennes, dit aussi *Saint-Martin-des-Vignes* (ecclesia Sancti Martini de Vineis);
Saint-Jean, près Rennes (ecclesia Sancti Johannis Redonensis);
Pacé (parochia de Pache, de Paceio);
Saint-Gilles (parochia de Sancto Egidio);
Montgermont (cap. de Monte Germundi);
Melesse (ecclesia de Melecia);
Monstreuil-le-Gast (ecclesia de Monasteriolo Gasto);
Vignoc (ecclesia de Vigneuc);
Saint-Symphorien (ecclesia de Sancto Simphoriano);
Bazouges-sous-Hédé (ecclesia de Basogio);
Aubigné (capella de Albiniaco);
Saint-Jean-de-Coglais (ecclesia Sancti Johannis de Coglesio);
Thorigné (ecclesia de Toriniaco);
Cesson (ecclesia de Cesson, de Cessonio);
Acigné (eccl. de Acigniaco, de Acigneio);
Noyal-sur-Vilaine (ecclesia de Nulliaco super Vicenoniam);
Mécé (ecclesia de Meceio);
Cornillé (ecclesia de Cornilliaco);
Moulins (ecclesia de Molins);
Marcillé-Raoul (ecclesia de Marcilliaco Radulphi);
Pocé (ecclesia de Poceio);
Notre-Dame-de-Vitré, prieuré (ecclesia Beatæ Mariæ de Vitriaco);
Balazé (ecclesia de Balazeio);

Notre-Dame-de-Vitré, vicariat;
Saint-Aubin-des-Landes (ecclesia Sancti Albini de Landis);
Vern (ecclesia de Ver, de Verno);
Chastillon-sur-Seiche (ecclesia de Castellione super Siccam);
Pancé (ecclesia de Panceio);
Trebœuf (ecclesia de Tresbou);
Betton (ecclesia de Bettonio, monasterium Beatonis);
Cheveigné (ecclesia de Chavegneio).

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE SAINT-GEORGES.

Toussaints de Rennes (ecclesia Omnium Sanctorum Redonensis);
Saint-Sauveur de Rennes (ecclesia Sancti Salvatoris Redonensis);
La Chapelle-Janson (capella Genczon);
Saint-Jacques-de-la-Lande (ecclesia Sancti Jacobi de Foresta, *alias* de Landis);
Notre-Dame-de-la-Cité, chapelle (capella Beatæ Mariæ de Civitate Redonensi);
Saint-Georges de Rennes, Saint-Pierre-en-Saint-Georges (ecclesia Sancti Petri apud Sanctum Georgium);
Prieuré de Saint-Thomas, à Rennes (prioratus Sancti Thomæ);
La Magdelaine, léproserie, à Rennes (ecclesia Sancti Lazari, *alias* Beatæ Magdalenæ);
Le grand autel de Saint-Georges.

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE SAINT-SULPICE.

Saint-Sulpice-de-l'Abbaye (ecclesia Sancti Sulpicii de Abbatia);
Brécé (ecclesia de Breceio);
Mouazé (ecclesia de Moayseio);
Chasné (ecclesia de Channeyo);
Saint-Aubin-d'Aubigné, prieuré-cure (ecclesia S. Albini prope Albiniacum, *alias* Albineium);
La Bouexière (eccl. de Buxeria)...
Bais (ecclesia de Baisco).....
} prieurés-cures;
Ercé-en-la-Mée (eccl. de Herceyo in Media);
Serigné, prieuré, en Liffré (ecclesia de Serigneyo).

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE RILLÉ.

Saint-Éloy de Fougères, vicariat;
Sens (eccles. de Sensibus).
Landéan (ecclesia de Landanio).....
Bazouges-la-Pérouse (eccles. de Basogiis Petrosis)....
Saint-Ouen-des-Alleux (eccl. S. Audoeni de Allodis)..
Montour (ecclesia de Monte Turri).....
Fleurigné (ecclesia de Florigneyo).....
} prieurés-cures;
Saint-Christophe de Vallains (ecclesia S. Christophori de Valenis), prieuré-cure;
St-Remy-du-Plain (eccl. Sancti Remigii de Plano), enclave de l'évêché de Dol;
Notre-Dame-de-Rillé (ecclesia Beatæ Mariæ de Rilleyo),
Le prieuré de Landal (prior. de Landal);
Le prieuré d'Apigné (prioratus de Apiniaco, *alias* Apigneio);
Le prieuré de Saint-Denis, membre de la cathédrale (prioratus Sancti Dionisii);
Le prieuré du château de Fougères (prioratus de castro Filgerii).

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE REDON.

Châteaubourg (ecclesia de Castro Burgi);
Montautour (ecclesia de Montaltor);
Pléchastel (ecclesia de Plebe Castelli, *alias* de Plano Castro).

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE MONTFORT.

Prieuré de Saint-Moran, membre de la cathédrale (prioratus Sancti Moderani);
Bourg-de-Comps, prieuré-cure (Burgus de Coons, *alias* de Burgo Comitum);
Prieuré de Vaux (grangia de Vallibus);
Prieuré de la Bretonnière, Pacé (Britonneria).

BÉNÉFICE DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE PAIMPONT.

Prieuré de Saint-Martin, membre de la cathédrale (prioratus Sancti Martini).

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE LA ROË.

Prieuré de Saint-Michel du Vieux-Chastel, membre de la cathédrale;
La Trinité de la Guerche (prioratus Sanctæ Trinitatis de Guirchia);
Arbresec, prieuré-cure (ecclesia de Arbore Sicca, *alias* de Arbrisellis);
Chancé (eccl. de Chanceyo).
Saint-Germain-du-Pinel (ecclesia Sancti Germani de Pinello).....
Villepôt ou Villepouz (ecclesia de Villa Porchi).....
} prieurés-cures.

BÉNÉFICE DÉPENDANT DE L'ABBÉ D'ÉVRON.

Laignelet (ecclesia Sancti Martini de Agniculo).

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE SAINT-SERGE D'ANGERS.

Brielles, prieuré (ecclesia de Briellis);
Bréal, prieuré-cure (ecclesia de Breallo);
Taillis, prieuré (ecclesia de Tallia);
Gennes (ecclesia de Genis).

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE SAINT-MICHEL-DU-MONT.

Villamée, prieuré (ecclesia de Villamois, *alias* de Villamaris);
Poillé (ecclesia de Poilleyo);
Saint-Mard-sur-Couasnon (ecclesia Sancti Medardi super Coesnon).

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE SAINT-JOUIN-DE-MARNE, EN POITOU.

Le Pertre, prieuré-cure (eccl. de Pertro);
Bertry, prieuré;
Pontromme-Saint-Blaise, prieuré, ou Pont-Remy.

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE SAINT-FLORENT.

Saint-Brice-en-Coglais (ecclesia Sancti Bricii in Coglesio);
Saint-Jean-sur-Couasnon (ecclesia Sancti Johannis super Coisnon);

Tremblay (ecclesia de Trembliaco, *alias* Trembleyo);
Saint-Christophe-des-Bois (ecclesia Sancti Christophori de Nemore);
Romazi (ecclesia de Romasis);
Châtillon-en-Vendelais (ecclesia de Castellione in Vendelicio);
Izé, prieuré (ecclesia de Izeio).

BÉNÉFICE DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE TOUSSAINTS D'ANGERS.

Saint-Étienne-en-Coglais (ecclesia Sancti Stephani de Coglesio).

BÉNÉFICE DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN D'ANGERS.

La Celle Guerchoise (ecclesia Cellæ Guirchiensis).

BÉNÉFICE DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE SAVIGNÉ.

Le Loroux (ecclesia de Oratorio).

BÉNÉFICE DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE SAINT-JULIEN DE TOURS.

Saint-Cyr, prieuré (prioratus Sancti Cyrici prope Redonas).

BÉNÉFICE DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE LA RÉALLE, EN POITOU.

La Dauphinaye, prieuré.

BÉNÉFICE DÉPENDANT DE L'ABBÉ DE GASTINES.

Prieuré d'Allion, en la Bouexière (prioratus de Alyon).

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE MARMOUTIERS.

Gahard, prieuré (ecclesia de Gahardo);
Saint-Médard-sur-Ille, près Gahard (ecclesia Sancti Medardi super Insulam);
Saint-Sulpice de Fougères (ecclesia Sancti Sulpicii Filgeriensis);
Saint-Martin de Louvigné (ecclesia Sancti Martini de Luviniaco);
Amanlis (ecclesia de Amanlix);
Martigné-Ferchault, prieuré (ecclesia de Martigniaco Ferri calidi);
Martigné-Ferchault (la petite portion), cure;
Sainte-Croix de Vitré (eccl. Sanctæ Crucis de Vitreio).
La Trinité de Fougères (eccl. S. Trinitatis Filgeriensis).
} prieurés;
Saint-Ouen-de-la-Rouairie (ecclesia Sancti Audoeni de Revocaria);
Sougeal (ecclesia de Sologallo);
Saint-Sauveur-des-Landes, prieuré (prioratus Sancti Salvatoris de Landis);
Romagné (ecclesia de Romaniaco);
La Chapelle-Saint-Aubert (capella Sancti Alberti);
Moustiers (ecclesia de Monasteriis);
Princé (ecclesia de Princeyo);
Erbrée (ecclesia de Erbreia);
Mézières (ecclesia de Maceriis);
Saint-Martin-de-Janzé (ecclesia Sancti Martini de Janzeio);
Piré (ecclesia de Pireyo);
Saint-Aubin-du-Pavail (ecclesia Sancti Albini de Paveil);
La Franceulle, prieuré;
Marcillé-Robert (ecclesia de Marcilliaco Roberti).

LISTE DES PRIEURÉS,

EXTRAITE DU CATALOGUE OU POUILLÉ GÉNÉRAL DES BÉNÉFICES DE L'ÉVÊCHÉ DE RENNES.

Ville de Rennes.

Prieuré de Saint-Moran (ou Saint-Modéran);

Prieuré de Saint-Denis;

Prieuré de Saint-Martin;

Prieuré du Châtel, *alias* de Saint-Michel-du-Vieux-Châtel;

(Nota. Ces quatre prieurés, dits *réguliers*, étaient desservis, dans la cathédrale, par des moines des abbayes de Montfort, Rillé, Penpont et la Roë.)

Prieuré de Saint-Cyr, près Rennes, fondé, en 1037, par les anciens sires de la Guerche, et donné à l'abbaye de Saint-Julien de Tours; cédé aux calvairiennes en 1630;

Prieuré de Saint-Thomas, fondé au XIIe siècle, transformé en hôpital au XVe siècle, puis collége au XVIe, enfin donné aux jésuites en 1604;

Prieuré de Sainte-Anne, près Saint-Aubin de Rennes, fondé en titre d'hôpital en 1340, devenu prieuré au XVIe siècle.

Sous l'archidiaconé de Rennes.

Prieuré de Notre-Dame-de-Vaux, près Rennes, prieuré dépendant de l'abbaye de Savigné;

Prieuré de Serigné, en la paroisse de Liffré, dépendance de l'abbaye de Saint-Sulpice;

Prieuré de la Bouexière, dépendant de Saint-Sulpice;

Prieuré d'Apigné, dépendant de Rillé;

Le prieuré de Gahard, dépendant de Marmoutiers;

Le prieuré de Betton, dépendant de Saint-Melaine;

Le prieuré de Châteaubourg, dépendant de Redon;

Le prieuré de Livré.) dépendants
Le prieuré d'Izé....) de Saint-Florent;

Le prieuré d'Allion, dépendant de Gastines;

Le prieuré de Bourgon-en-Acigné, dépendant de Saint-Melaine.

Sous le doyenné de Vitré.

Prieuré de Notre-Dame de Vitré, prieuré conventuel dépendant de Saint-Melaine;

Sainte-Croix de Vitré, prieuré dépendant de Marmoutiers;

Prieuré de Bréal, dépendant de Saint-Serge;

Prieuré de Brielles, dépendant de Saint-Serge;

Prieuré du Pertre, dépendant de Saint-Jouin-de-Marne;

Prieuré de Saint-Germain-du-Pinel, dépendant de la Roë.

Sous le doyenné de Fougères.

Prieuré du Chastel de Fougères, dépendant de Rillé;

Prieuré de la Trinité de Fougères, dépendant de Marmoutiers;

Prieuré de Saint-Pierre-d'Igné, dépendant de Pontlevoy;
Prieuré du Pont-Remy ou Saint-Blaise, dépendant de Saint-Jouin-de-Marne;
Prieuré de Romazi, dépendant de Saint-Florent;
Prieuré de La Chapelle-Janson, dépendant de Saint-Georges de Rennes;
Prieuré de Saint-Brice, dépendant de Saint-Florent;
Prieuré de Villamée, dépendant du Mont-Saint-Michel;
Prieuré de Laignelet, dépendant d'Évron (Maine);
Prieuré de St-Jean-sur-Couasnon.... } dépendants de Saint-Florent;
Prieuré de Tremblay. }
Prieuré de Saint-Christophe-des-Bois, dépendant de Saint-Florent;
Prieuré de la Dauphinaye, dépendant de Notre-Dame-la-Réalle, en Poitou;
Prieuré de Villecartier, dépendant du roi;
Prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, dépendant de Marmoutiers;
Prieuré de Sens.... }
Prieuré de St-Christophe-de-Vallains. }
Prieuré de St-Ouen-des-Alleux ..... } dépendants de Rillé.
Prieuré de Landéan. }
Prieuré de Fleurigné. }
Prieuré de Montours. }
Prieuré de Bazouges-la-Pérouse..... }

Sous l'archidiaconé du Désert.

Prieuré de St-Gilles. } dépendants de Saint-Melaine;
Prieuré de Noyal-sur-Vilaine..... }
Prieuré de la Bretonnière, dépendant de l'abbaye de Montfort.

Sous le doyenné d'Aubigné.

Prieuré d'Aubigné.. } dépendants de Saint-Melaine;
Prieuré de Hédé.... }
Prieuré de Saint-Aubin-d'Aubigné, dépendant de Saint-Sulpice.

Sous le doyenné de Châteaugiron.

Prieuré de Sainte-Croix de Châteaugiron, dépendant de Saint-Melaine;
Prieuré de Chancé, dépendant de la Roë.

Sous le doyenné de Bain.

Prieuré d'Ercé-en-la-Mée..... } dépendants de Saint-Sulpice;
Prieuré de Teillé... }
Prieuré de Pléchâtel, dépendant de Saint-Sauveur de Redon;
Prieuré de Beauchêne, dépendant de Saint-Melaine.
Prieuré de Bourg-des-Comptes, dépendant de l'abbé de Montfort;

Sous le doyenné de la Guerche.

Prieuré de la Trinité de la Guerche, dépendant de la Roë;
Prieuré de Saint-Nicolas de la Guerche, dépendant de Saint-Melaine;
Prieuré de la Foresterie, dépendant du baron de la Guerche;
Prieuré de Villepôt, dépendant de la Roë;
Prieuré de la Celle-Guerchoise, dépendant de Saint-Aubin d'Angers;
Prieuré de Bais, dépendant de Saint-Sulpice;
Prieuré de Martigné-Ferchaud, dépendant de Marmoutiers;
Prieuré d'Arbresec, dépendant de la Roë.

CATALOGUE DES BÉNÉFICES,

SUIVANT LES DIVISIONS EN ARCHIDIACONÉS ET DOYENNÉS.

Archidiaconé de Rennes.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Cesson	Cure	L'abbé de Saint-Melaine.
Acigné	Cure et prieuré	*Idem.*
Châteaubourg	*Idem.*	L'abbé de Redon.
Cornillé	Cure	L'abbé de Saint-Melaine.
Saint-Jean-sur-Vilaine	Cure annexée à un canonicat de Champeaux	Le seigneur de la Trémouille (*alias* le sire d'Épinay).
Broons-sur-Vilaine	Cure	L'évêque de Rennes.
Izé	Cure et prieuré	L'abbé de Saint-Florent.
Dourdain	Cure	L'évêque de Rennes.
Servon	*Idem.*	Un des chanoines de Rennes.
La Bouexière	Cure et prieuré	L'abbesse de Saint-Sulpice.
Liffré	Cure	L'évêque de Rennes.
Chevaigné	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine.
Gosné	*Idem.*	L'évêque de Rennes.
Ercé, près Gahard	*Idem.*	*Idem.*
Thorigné	*Idem.*	L'abbé de Saint-Melaine.
Livré	*Idem.*	L'abbé de Saint-Florent.
Gahard	Cure et prieuré	L'abbé de Marmoutiers.
Betton	*Idem.*	L'abbé de Saint-Melaine.
Mézières	Cure	L'abbé de Marmoutiers.
Mouazé	*Idem.*	L'abbesse de Saint-Sulpice.
Allion	Prieuré simple	L'abbé de Gastines.
Saint-Aubin-du-Cormier	Cure	Le roi.

Doyenné de Vitré.

Notre-Dame de Vitré	Cure et prieuré conventuel	L'abbé de Saint-Melaine.
Sainte-Croix de Vitré	Prieuré	L'abbé de Marmoutiers.
Saint-Martin de Vitré	Cure-vicariat de Notre-Dame	L'abbé de Saint-Melaine.
Pocé	Cure	*Idem.*
Champeaux	Cure-doyenné et collégiale	Le seigneur de la Trémouille (*alias* le sire d'Épinay).
Marpiré	Cure	L'abbé de Saint-Melaine.
Brielles	Cure et prieuré	L'abbé de St-Serge d'Angers.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Saint-Didier	Cure	L'abbé de Saint-Melaine.
Saint-Aubin-des-Landes	*Idem*	*Idem.*
Vergeal	Cure annexée à un canonicat de Champeaux	Le sire d'Épinay.
Saint-Germain-du-Pinel	Cure et prieuré	L'abbé de la Roë.
Torcé	Cure	L'évêque de Rennes.
Argentré	*Idem*	*Idem.*
Estrelles	*Idem*	Le trésorier du chapitre de Rennes.
Erbrée	*Idem*	L'abbé de Marmoutiers.
Bréal	Cure et prieuré	L'abbé de St-Serge d'Angers.
Chapelle-d'Erbrée	Cure	L'évêque de Rennes.
Balazé	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine.
Saint-Mervé	Cure annexe d'un canonicat de Champeaux	M. de la Trémouille (*alias* le sire d'Épinay).
Montautour	Cure	Le prieur de Châteaubourg.
Montreuil-sur-Pérouse	Cure annexe d'un canonicat de Champeaux	M. de la Trémouille (*alias* le sire d'Épinay).
Le Pertre	Cure et prieuré	L'abbé de Saint-Jouin-de-Marne, en Poitou.
Taillis	Cure	L'abbé de St-Serge d'Angers.
La Magdelaine de Vitré	Collégiale (12 canonicats)	Le baron de Vitré et l'évêque de Rennes.
	Doyenné de Fougères.	
Rillé (Notre-Dame-de-) et Saint-Éloy	Cure et prieuré	L'abbé de Rillé.
Chastel de Fougères	Chapelle et prieuré	Le roi; collateur, l'abbé de Rillé.
Châtillon-en-Vendelais	Cure	L'abbé de Saint-Florent.
Billé	Cure et doyenné	L'évêque de Rennes.
Princé	Cure	L'abbé de Marmoutiers.
Dompierre-du-Chemin	*Idem*	L'archidiacre de Rennes.
Javené	*Idem*	Un des chanoines de Rennes.
Luistré	*Idem*	Un chanoine du chapitre de Rennes.
Parcé	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Combourtillé	*Idem*	*Idem.*
Saint-Christophe-des-Bois	Cure et prieuré	L'abbé de Saint-Florent.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Montreuil-des-Landes	Cure	L'évêque de Rennes.
Mecé	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine.
Louvigné-du-Désert	*Idem*	L'abbé de Marmoutiers.
Chêné	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Vendel	*Idem*	*Idem.*
Saint-Jean-sur-Couasnon	Cure et prieuré	L'abbé de Saint-Florent.
Saint-Léonard de Fougères	Cure	Le roi.
Saint-Sulpice de Fougères	*Idem*	L'abbé de Marmoutiers.
Beaucé	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Fleurigné	Prieuré-cure	L'abbé de Rillé.
Chapelle-Janson	Prieuré	L'abbesse de Saint-Georges.
Le Loroux	Cure	L'abbé de Savigné.
La Bazouge-du-Désert	*Idem*	L'archidiacre de Rennes.
Mellé	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Montault	Cure-doyenné	L'archidiacre de Rennes.
Landéan	Prieuré-cure	L'abbé de Rillé.
Laignelet	Cure et prieuré	L'abbé d'Évron.
Villamée	*Idem*	L'abbé de St-Michel-du-Mont.
Le Ferré	Cure	L'évêque de Rennes.
Montours	Prieuré-cure	L'abbé de Rillé.
St-Georges-de-Reintembault	Cure	L'évêque de Rennes.
Le Châtelier	*Idem*	*Idem.*
Chapelle-Saint-Aubert	*Idem*	L'abbé de Marmoutiers.
Saint-Germain-en-Coglais	*Idem*	Un chanoine de Rennes.
Saint-Étienne-en-Coglais	*Idem*	*Idem.*
La Celle-en-Coglais	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Saint-Jean-de-Cogles	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine.
Romagné	*Idem*	L'abbé de Marmoutiers.
Saint-Sauveur-des-Landes	*Idem*	*Idem.*
Saint-Ouen-des-Alleux	Prieuré-cure	L'abbé de Rillé.
Saint-Mard-sur-Couasnon	Cure	L'évêque de Rennes.
Saint-Brice	Prieuré et cure	L'abbé de Saint-Florent.
Saint-Christophe-de-Valains	Prieuré-cure	L'abbé de Rillé.
Baillé	Cure	L'évêque de Rennes.
Saint-Mard-le-Blanc	*Idem*	*Idem.*
Vieuxvy	*Idem*	*Idem.*
Saint-Ouen-de-la-Rouairie	*Idem*	L'abbé de Marmoutiers.
Tremblay	Cure et prieuré	L'abbé de Saint-Florent.
Antrain	Cure	Un des chanoines de Rennes.
Sougeal	*Idem*	L'abbé de Marmoutiers.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Saint-Hilaire-des-Landes.	Cure.	L'évêque de Rennes.
Vieuxviel	*Idem.*	*Idem.*
Lécousse	*Idem.*	*Idem.*
Chauvigné	*Idem.*	*Idem.*
Trans	*Idem.*	Le scolastique de Rennes.
Poillé	*Idem.*	L'abbé de St-Michel-du-Mont.
Bazouges-la-Pérouse.	Prieuré-cure.	L'abbé de Rillé.
Marcillé-Raoul.	*Idem.*	L'abbé de Saint-Melaine.
Noyal-sous-Bazouges	*Idem.*	Le prieur de Saint-Denis.
Sens	Prieuré-cure.	L'abbé de Rillé.
Parigné	Cure.	L'évêque de Rennes.
Le Tiercent	*Idem.*	*Idem.*
Saint-Sauveur-des-Landes.	Prieuré.	L'abbé de Marmoutiers.
Villecartier.	*Idem.*	Le roi.
La Dauphinaye.	*Idem.*	L'abbé de la Réale-en-Poitou.
Igné	*Idem.*	L'abbé de Pontlevoy.
Romazi.	Prieuré-cure.	L'abbé de Saint-Florent.
La Trinité de Fougères.	Prieuré.	L'abbé de Marmoutiers.
	Archidiaconé du Désert.	
Saint-Grégoire	Cure.	Un des chanoines de Rennes.
Melesse	*Idem.*	L'abbé de Saint-Melaine.
Montgermont.	*Idem.*	*Idem.*
Vignoc	*Idem.*	*Idem.*
Gevezé	*Idem.*	Un des chanoines de Rennes.
La Mézière	*Idem.*	L'évêque de Rennes.
Montreuil-le-Gast.	*Idem.*	L'abbé de Saint-Melaine.
Parthenay	*Idem.*	L'archidiacre du Désert.
Pacé	*Idem.*	L'abbé de Saint-Melaine.
Saint-Gilles	Prieuré et cure.	*Idem.*
Saint-Jacques-de-la-Lande.	Cure.	L'abbesse de Saint-Georges.
Bruz	*Idem.*	L'évêque de Rennes.
Mordelles.	*Idem.*	*Idem.*
Chavagne	*Idem.*	*Idem.*
Cintré	*Idem.*	Le trésorier de Rennes.
Moigné	*Idem.*	L'évêque de Rennes.
Vezin.	*Idem.*	Un des chanoines de Rennes.
L'Hermitage.	*Idem.*	*Idem.*
Le Rheu	*Idem.*	Le prieur de Saint-Denis de Rennes.
Chartres	*Idem.*	L'évêque de Rennes.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Châtillon-sur-Seiche	Cure	L'abbé de Saint-Melaine.
Noyal-sur-Seiche	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Brécé	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine.
Marcillé-Robert	*Idem*	L'abbé de Marmoutiers.
Noyal-sur-Vilaine	Prieuré et cure	L'abbé de Saint-Melaine.
La Bretonnière	Prieuré	L'abbé de Montfort.
Saint-Sulpice-de-l'Abbaye	Cure	L'abbesse de Saint-Sulpice.
Chasné	Prieuré-cure	*Idem*.
	Doyenné d'Aubigné.	
Feins	Cure-doyenné	L'évêque de Rennes.
Aubigné	Prieuré et cure	L'abbé de Saint-Melaine.
Bazouges-sous-Hédé	Cure	*Idem*.
Guipel	Cure annexée à un canonicat de Champeaux	Le marquis d'Espinay.
Montreuil-sur-Isle	*Idem*	*Idem*.
Saint-Aubin d'Aubigné	Prieuré-cure	L'abbesse de Saint-Sulpice.
Saint-Médard-sur-Isle	Cure	L'abbé de Marmoutiers ou l'évêque de Rennes.
Saint-Germain-sur-Isle	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Andouillé	*Idem*	*Idem*.
Saint-Symphorien	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine.
Hédé	Prieuré	*Idem*.
	Doyenné de Châteaugiron.	
Châteaugiron	Cure-doyenné	L'abbé de Saint-Melaine.
La Magdelaine de Châteaugiron	Cure	*Idem*.
Chancé	Prieuré-cure	L'abbé de la Roë.
Oussé	Cure	L'évêque de Rennes.
Louvigné-de-Bais	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine.
Moulins	*Idem*	*Idem*.
La Valette	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Domagné	*Idem*	*Idem*.
Chaumeré	*Idem*	*Idem*.
Veneffle	*Idem*	L'abbé du Mont-St-Michel.
Saint-Aubin-du-Pavail	*Idem*	L'évêque ou l'abbé de Marmoutiers.
Saint-Martin-de-Janzé	*Idem*	L'abbé de Marmoutiers.
Amanlis	*Idem*	*Idem*.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Donloup	Cure	Le chantre de Rennes.
Nouvoitou	*Idem*	L'archidiacre du Désert.
Sainte-Colombe	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Saint-Armel	*Idem*	*Idem.*
Vern	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine.
Piré	*Idem*	L'abbé de Marmoutiers.
Chantepie	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Corpsnuds (*alias* Cornu)	*Idem*	Un chanoine de Rennes.
Ste-Croix de Châteaugiron	Prieuré	L'abbé de Saint-Melaine.
Doyenné de Bain.		
Bain	Cure-doyenné	L'évêque de Rennes.
Messac	Cure	*Idem.*
Pléchastel	Prieuré et cure	L'abbé de Redon.
Bourg-des-Comptes (Bourg-de-Comps)	Prieuré-cure	L'abbé de Montfort.
Laillé	Cure	L'évêque de Rennes.
Chantelou	*Idem*	*Idem.*
Orgères	*Idem*	Le prieur de Saint-Denis.
Saint-Erblon	*Idem*	Un chanoine (le théologal) de Rennes.
Pancé	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine.
Poligné	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Le Sel	*Idem*	*Idem.*
Ercé-en-la-Mée	Prieuré-cure	L'abbesse de Saint-Sulpice.
Tourie	Cure	L'évêque de Rennes.
La Couyère	*Idem*	*Idem.*
Lalleu-Saint-Jouin	*Idem*	*Idem.*
Tresbeuf	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine.
Saulnières	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Brye	*Idem*	*Idem.*
Saint-Sulpice-des-Landes	*Idem*	*Idem.*
Bourgbarré	*Idem*	*Idem.*
Beauchesne	Prieuré	L'abbé de Saint-Melaine.
Teillay	*Idem*	L'abbesse de Saint-Sulpice.
Doyenné de la Guerche.		
Rannée	Cure et doyenné	L'évêque de Rennes.
Visseiche	Cure	Un des chanoines de Rennes.
Domallain	*Idem*	L'évêque de Rennes.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Moutiers	Cure	L'abbé de Marmoutiers.
Availles	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Arbresec	Prieuré-cure	L'abbé de la Roë.
Moucé	Cure	L'évêque de Rennes.
Drouges	*Idem*	*Idem.*
Forges	*Idem*	*Idem.*
Chelun	*Idem*	*Idem.*
Éancé	*Idem*	*Idem.*
Villepôt	Prieuré et cure	L'abbé de la Roë.
Noyal-sur-Bruc	Cure	L'évêque de Rennes.
Fercé	*Idem*	*Idem.*
Martigné-Ferchaud (la grande portion)	Prieuré et cure	L'abbé de Marmoutiers.
Martigné-Ferchaud (la petite portion)	Cure	L'évêque de Rennes.
Coësmes	*Idem*	*Idem.*
Le Teil	*Idem*	*Idem.*
Retiers	*Idem*	*Idem.*
Gennes	*Idem*	L'abbé de St-Serge d'Angers.
Essé	*Idem*	L'évêque de Rennes.
Saint-Nicolas de la Guerche	Prieuré.	
La Trinité de la Guerche	*Idem*	L'abbé de la Roë.
La Celle-Guerchoise	Prieuré-cure	L'abbé de St-Aubin d'Angers.
Bais	*Idem*	L'abbesse de Saint-Sulpice.
La Foresterie	Prieuré	Le baron de la Guerche.
Chapitre Notre-Dame de la Guerche	Collégiale	*Idem.*

La ville épiscopale ne dépendait d'aucun archidiaconé ni doyenné; elle comptait neuf paroisses de temps immémorial : une dixième fut créée au XVIIe siècle. Voici les noms de ces paroisses et ceux des présentateurs :

Cure de Saint-Étienne, en la présentation d'un chanoine de la cathédrale;

Curé de Saint-Aubin, en la présentation de l'abbé de Saint-Melaine;

Cure de Saint-Martin-des-Vignes, dépendante aussi de l'abbé de Saint-Melaine;

Cure de Saint-Jean, présentée par l'abbé de Saint-Melaine;

Cure de Saint-Laurent-des-Vignes, présentée par un chanoine de Rennes;

Cure de Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Cure de Toussaints, en présentation de l'abbesse de Saint-Georges;

Cure de St-Hellier, Cure de Saint-Germain, en présentation d'un chanoine de Rennes;

Cure de Saint-Sauveur, ancienne chapelle, fillette ou trêve de Toussaints, érigée en paroisse en 1667 : la présentation de la cure appartenait à l'abbesse de Saint-Georges.

L'hôpital Saint-Yves, fondé, en 1358, par maître Eudes Le Bouteiller, fut d'abord dépendant du chapitre de Rennes, qui instituait le gardien-administrateur, présenté et nommé par le prieur claustral et l'aumônier de Saint-Melaine, assistés de deux notables bourgeois de Rennes. Plus tard, au XVIe siècle, le droit de désigner et nommer le gardien et les prévôts de Saint-Yves passa à la communauté de ville.

Abbayes d'hommes.

Saint-Melaine (ordre de saint Benoît), fondée, dans le VIe siècle, à la porte de Rennes. Nos vieux annalistes bretons, entre autres d'Argentré, indiquent comme fondateur le roi breton Salomon II, en 645. Il n'y a qu'une petite difficulté, c'est que l'existence de ce roi Salomon est plus que douteuse. Comme il fait partie de la lignée fabuleuse commençant au prétendu Conan-Mériadec, nous estimons qu'il doit être rejeté, et nous adoptons de préférence l'opinion de D. Lobineau, qui décerne à saint Patern, évêque d'Avranches, la qualité de fondateur de l'abbaye de Saint-Melaine, vers 650. Restaurée, en 1055, par Geoffroi le Bâtard, comte de Rennes, et sa femme Berte.

Saint-Pierre-de-Rillé (ordre des chanoines réguliers), fondée, au commencement du XIIe siècle, auprès de Fougères, par Henri, fils de Raoul, baron de Fougères.

Abbayes de femmes.

Saint-Georges (ordre de saint Benoît), fondée, en 1028 ou 1032, à Rennes, par Alain III, duc de Bretagne, pour sa sœur Adèle, qui en fut la première abbesse.

Saint-Sulpice, fondée, au commencement du XIIe siècle, par Raoul de la Fustaye, moine de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne, puis compagnon de Robert d'Arbrissel, dans la forêt de Rennes; fondation approuvée et ratifiée par Conan II, duc de Bretagne, qui donna, en 1124, à la nouvelle abbaye de Saint-Sulpice le prieuré de Locmaria, près de Quimper, fondé d'abord, comme abbaye, vers l'an 1030.

Collégiales.

Chapitre de Notre-Dame de la Guerche, fondé, en 1206, par Guillaume, seigneur de la Guerche; composé d'un chefcier et de onze chanoines. Le baron de la Guerche présentait à tous les canonicats.

Collégiale de la Magdelaine de Vitré, fondée, en 1209, par André de Vitré. Ce chapitre se composait de douze chanoines présidés par un trésorier. Le baron de Vitré avait à sa disposition dix nominations; les deux autres étaient à l'évêque de Rennes.

Collégiale de la Magdelaine de Champeaux, érigée en 1441. Les sires d'Épinay en étaient les fondateurs. Un doyen, six chanoines et neuf chapelains composaient le personnel de ce chapitre.

Couvents d'hommes.

Cordeliers, à Rennes, vers 1230, par les ducs de Bretagne; à Fougères, en... (?)

Dominicains ou Jacobins, à Rennes, en 1368, par le duc Jean IV; à Vitré, en 1631, par le seigneur des Nétumières.

Carmes (ancienne Observance), à Rennes, en 1450, par le duc Pierre II et Jean de Malestroit, principaux fondateurs.

Récollets, à Vitré, en 1610; à Fougères, en 1607, par Henri de Volvire du Ruffec, seigneur de Saint-Brice.

Carmes déchaussés, à Rennes, en 1690.

Capucins, à Rennes, en 1614.

Minimes, à Rennes, en 1619.

Jésuites, à Rennes, en 1604.

Augustins, à Rennes, en 1662; à Vitré, en 1240.

Couvents de femmes.

Ursulines, à Rennes, en 1615; à Vitré et à Fougères, en 1609; à Hédé, en... (?)

Calvairiennes de Saint-Cyr, à Rennes, en 1630.

Bénédictines de Notre-Dame du Mont-Calvaire, fondées à Rennes, en 1671, par Mme de Bourgneuf de Cucé (Calliope d'Argentré), veuve du premier président Henri de Bourgneuf.

Visitandines, à Rennes, en 1628; seconde fondation au Colombier, en 1634.

Dames Budes ou Filles de la Sainte-Vierge, à Rennes, en 1681.

Carmélites, à Rennes, en 1618.

Dames de la Trinité, à Rennes, en 1663.

Catherinettes (Dominicaines), à Rennes, en 1636.

Hospitalières, à Rennes, en 1644; à Vitré, en 1655; à Fougères, en 1674.

Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, à Rennes, après 1661.

Urbanistes, à Fougères, à la fin du XVIIe siècle, par le seigneur de la Tendraye.

Filles de la Sagesse, à Rennes, en 1724.

Filles de Saint-Vincent-de-Paul, dites *Sœurs grises* ou *Sœurs de la Charité*, en... (?)

II. — DIOCÈSE DE SAINT-MALO [1].

BÉNÉFICES À LA PRÉSENTATION DU SOUVERAIN, DANS CE DIOCÈSE.

L'abbaye de Saint-Méen, ordre de saint Benoît [2];

L'abbaye de N.-D. de Beaulieu ou de Pont-Pilard, ordre de saint Augustin [3];

L'abbaye de Penpont, O. de S. Augustin [4];

L'abbaye de Saint-Jacques de Montfort, ordre de saint Augustin [5];

L'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, ordre de saint Augustin [6].

BÉNÉFICES À LA PRÉSENTATION DE L'ÉVÊQUE DE SAINT-MALO.

1° Les quatre dignités du chapitre, savoir :
Le doyen,
L'archidiacre de Dinan,
L'archidiacre de Porhouet,
Le chantre;

2° Vingt prébendes;

3° La chapellenie de Saint-Louis, le prieuré de Saint-Thomas et les chapelles de Saint-Yves, Sainte-Catherine et de Mᵉ Philippe dans la cathédrale;

[1] Ce pouillé est tiré de divers manuscrits : 1° d'un pouillé de Saint-Malo (XVIᵉ siècle), dont nous donnons des extraits; 2° d'un pouillé général de France (Bibl. imp. manusc. 9364); 3° d'un pouillé des neuf évêchés de Bretagne (XVIIᵉ siècle), qui se trouve aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine; 4° de divers aveux de bénéfices, rendus au XVIIᵉ et au XVIIIᵉ siècle (Arch. de Nantes).

[2] L'abbaye de Saint-Méen de Gael (Sancti Mevenni de Guadel) fut fondée, vers l'an 600, par saint Méen, qui vint de l'île de Bretagne en Armorique, avec une colonie d'émigrés. « His « diebus construxit sanctus Mevennus suum cœ- « nobium. » (*Chron. Brit.* ann. 600.) Saint Judicael, l'un des petits souverains de la Bretagne, prit l'habit dans ce monastère, qui, ruiné au VIIIᵉ siècle, fut rebâti sous la protection de Charlemagne. Détruit de nouveau par les Normands, au Xᵉ siècle, Saint-Méen fut encore relevé, vers l'an 1008, par la duchesse Havoise et par ses enfants. Cette abbaye était située dans l'ancien Poutrecoet (archidiaconé de Porhoet, doyenné de Montfort); autour d'elle s'est élevée la petite ville de Saint-Méen, appelée primitivement Saint-Jean de Saint-Méen. (Voy. D. Mor. *Pr.* t. I, col. 4, 35, 225, 358, 408, 420, 480, 505, 531, 723, 806, 1242, 1297.)

[3] L'abbaye de Notre-Dame de Beaulieu (de Bello Loco *vel* de Ponte Pilardi) fut fondée, en 1170, par Rolland de Dinan, fils d'Alain, seigneur de Bécherel; elle était située dans l'archidiaconé de Dinan et le doyenné de Plumaudan.

[4] L'abbaye de Notre-Dame de Penpont était originairement une dépendance de l'abbaye de Saint-Méen de Gael. A la fin du XIIᵉ siècle, Tual, prieur de Penpont, ayant été fait abbé de Saint-Jacques de Montfort, prit la résolution de soustraire son ancien monastère à la juridiction de Saint-Méen. Soutenu par le pape Innocent III et par l'évêque de Saint-Malo, l'abbé de Montfort fit de Penpont une abbaye de chanoines réguliers. Elle était située dans l'archidiaconé de Porhouet, doyenné de Baignon.

[5] L'abbaye de Saint-Jacques de Montfort (Sancti Jacobi de Monteforti) fut fondée, en 1152, par Guillaume Iᵉʳ, sire de Montfort, sur un terrain concédé par les moines de Saint-Melaine de Rennes. Jean de la Grille, évêque de Saint-Malo, consacra le nouveau monastère, qui était situé dans l'archidiaconé de Porhouet, doyenné de Montfort.

[6] On ne sait ni l'époque précise de la fondation de cette abbaye, ni le nom de son fon-

4° Les paroisses dont les noms suivent :
Saint-Malo;
Châteauneuf (Castrum Novum);
Paramé (Plebs de Parasmis);
Saint-Benoît-des-Ondes (S. Benedictus de Undis);
Saint-Jouan-des-Guérets;
Saint-Père de Marc-en-Poulet;
Pleurtuit;
Plorec;
Plouer;
Quevert;
Saint-Briac;
Saint-Énogat;
Saint-Lunaire (S. Leonorius);
Taden;
Trélivan;
Trigavou;
Landujan;
Le Quiou;
Longaulnay;
Lourmais;
Plouasne;
Saint-Gondran;
Saint-Léger (S. Leodegarius);
Caulnes;
Éréac;
Guenroc;
Guitté;
La Chapelle-du-Lou;
Lanrélas;
Médréac;
Plumaugat;
Sévignac;
Trémeur;
Yvignac;
Boisgervilly (*al.* Braisgervilly);
Concoret;
Coulon;
Quédillac;
Saint-Jean de Montfort;
Saint-Léry;
Augan (Alcam au IXe siècle);
Campénéac;
Caro (Caroth au IXe siècle);
Lieuron;
Loutehel;
Maure (Anast au IXe siècle);
Mernel;
Néant;
Ploermel (Ploe-Arthmael, IXe siècle);
Réminiac;
Saint-Abraham;
Gomené;
Goven;
Notre-Dame-du-Roncier, à Josselin;
Taupon;
Guignen;
Guipry;
Pipriac;
Saint-Malo-de-Fily;
Saint-Senoux;
Saint-Thurial.

BÉNÉFICES À L'ÉLECTION ET À LA COLLATION DU CHAPITRE ET DU DOYEN DE L'ÉGLISE DE SAINT-MALO.

1° Quatre demi-prébendes dans la cathédrale;
2° Le vicariat-cure de cette église;
3° Le prieuré de Saint-Suliac;
4° Les cures de Cancale et de la Gouesnière;
5° La chapelle dite *de messire Philippe*, en l'église cathédrale.
6° L'église de Bonne-Fontaine.

dateur. Les Bénédictins supposent que c'était un comte de Porhouet. Le premier abbé connu de Saint-Jean-des-Prés vivait dans la première moitié du XIIe siècle. Le monastère était situé dans l'archidiaconé de Porhouet, doyenné de Lanouée.

BÉNÉFICE À L'ÉLECTION ET À LA COLLATION DU CHAPITRE SEUL.

Le décanat de Poulet (Pou-Alet, Pohelet, Poulet).

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE SAINT-MÉEN DE GAEL.

Cure de Gael;
Cure de Trémorel;
Prieuré de Saint-Jean de Montfort;
Cure du Crouais;
Cure de Saint-Onen;
Prieuré et chapelle des Moutiers;
Chapelle de Sainte-Croix;
Cure de Saint-Nicolas de Montfort.

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE BEAULIEU.

Prieuré-cure de Corseul (Corsolt);
Prieuré-cure de Pleslin;
Prieuré de Saint-Julien, annexé à l'abbaye;
Prieuré-cure de Plumaudan;
Prieuré-cure de Vildé-Guingalan;
Prieuré-cure de Plélan-le-Petit;
Prieuré-cure de Saint-Maudé;
Prieuré-cure de Languédias;
Prieuré-cure de Trédias;
Prieuré de Saint-Jouan, en Saint-Maudé;
Prieuré-cure de Mégrit;
Prieuré de la Vieille Tour, en Plouasne.

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE PENPONT.

Vicariat perpétuel de Mauron;
Cure de Penpont, annexée à l'abbaye;
Cure de Brignac;
Cure de Bruc;
Cure de Lassy;
Prieuré de la Lande;
Prieuré du Brais-Saint-Laurent;
Prieuré-cure de Saint-Brieuc de Mauron;
Prieuré de Saint-Étienne;
Prieuré de Saint-Barthélomé;
Cure de Tréhorenteuc.

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE SAINT-JACQUES DE MONTFORT.

Cure de Tréfumel;
Prieuré-cure de Monterfil;
Prieuré-cure de Romillé;
Prieuré-cure de Saint-Malon;
Prieuré-cure de Baulon.

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE SAINT-JEAN-DES-PRÉS.

Prieuré-cure de Guillac avec son annexe de Montertelo;
Prieuré-cure de Guilliers;
Prieuré-cure de Mohon;
Cure de Ménéac;
Prieuré-cure de Loyat avec son annexe Gourhel;
Prieuré-cure de la Croix-Helléan, avec son annexe Saint-Maudé;
Prieuré-cure de Pommeleuc;
Prieuré-cure de Saint-Michel de Josselin;
Chapelle de Mᵉ Jean Le Roy, en l'église N.-D. du Roncier de Josselin;
Prieuré de Bodégat, en Mohon.

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DU PRIEURÉ CONVENTUEL DE LEHON.

Cure d'Évran;
Cure de Trévérien;
Cure de Brusvily;
Cure de Lehon;
Cure de Saint-Maden;
Cure de Saint-Juvat;
Cure de Calorguen;
Cure de Trévron.

MALADERIES DANS LE DIOCÈSE DE SAINT-MALO.

Maladerie de Ploermel.	de fondation commune;	Maladerie de Broom ou hôpital de Saint-Malo du Bruys. . .	de fondation commune;
Maladerie de St-Sébastien de Combourg.		Maladerie de Saint-Malo.	de fondation royale.
Maladerie de Lehon.		Maladerie de Dinan.	
Maladerie de Maure.		Maladerie de Josselin.	
Maladerie de Plumaudan		Maladerie de Montfort	
Maladerie de Ste-Catherine en Sévignac			

BÉNÉFICES DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-MALO DÉPENDANTS D'ABBAYES SITUÉES HORS DU DIOCÈSE.

Abbaye de Saint-Melaine de Rennes.

Cure et prieuré de Bédée;
Cure de Breteil;
Cure de Clayes;
Cure de Miniac;
Cure de Pleumeleuc;
Cure de Saint-Nicolas de Montfort;
Cure d'Yrodouer;
Cure de Comblessac (Camliciacum, IXe s.);
Cure de Plelan-le-Grand (Ploelan, Ploilan);
Cure et prieuré de Guichen;
Prieuré ou chapelle de Saint-Ladre;
Église de Saint-Nicolas de Ploermel.

Abbaye de Redon.

Cure et prieuré de Maxent;
Cure et prieuré de Lohéac.

Abbaye de Saint-Jacut.

Cure de Corseul;
Cure de Lancieux;
Cure de Trégon;
Prieuré de La Trinité-Bodieuc;
Prieuré et cure de Saint-Sauveur de Dinan;
Cure de Tréméreuc;
Prieuré de Saint-Cadreuc, en Ploubalay;
Cure de Ploubalay;
Cure de Saint-Jacut du Mené;
Cure de Créhen;
Prieuré Saint-Maur de Plancoet (Corseul);
Prieuré de La Trinité-Porhoët.

Abbaye de Rillé.

Prieuré-cure de Québriac.
Prieuré de Saint-Nicolas-de-Taupont.

Abbaye de Saint-Gildas de Rhuys.

Prieuré-cure de Saint-Nicolas de Josselin.

Abbaye de Sainte-Croix de Guingamp.

Prieuré de Saint-Georges, en Trémeur.

Abbaye de Saint-Georges de Rennes.

Cure de Saint-Séglin;
Cure de Cardroc;
Cure de la Chapelle-Chaussée;
Cure de Langouet;
Cure de Saint-Domineuc;
Cure de la Baussaine;
Prieuré de Tinteniac.

Abbaye de Saint-Sulpice.

Cure de Saint-Germain-des-Prés;
Prieuré de Thélouet, en Penpont.

BÉNÉFICES DÉPENDANTS D'ABBAYES SITUÉES HORS DE LA BRETAGNE.

Abbaye de Marmoutier.

Prieuré-cure de Saint-Martin de Josselin;
Cure de Ménéac;
Cure de Talensac;
Cure d'Iffendic;
Cure de Guer;
Prieuré conventuel de Lehon;
Prieuré de Saint-Malo de Dinan;
Prieuré de Saint-Nicolas de Ploermel;
Prieuré de Saint-Jacques de Bécherel;
Chapelle de Saint-Léonard, dans la ville de Dinan;
Prieuré conventuel de la Sainte-Trinité de Combourg.

Abbaye de Saint-Nicolas d'Angers.

Cure de Saint-Pern;
Chapelle de Saint-Pierre de Dinan.

Abbaye de Saint-Serge d'Angers.

Prieuré-cure de Bréal.

Abbaye du Mont-Saint-Michel.

Cure de Saint-Méloir (Seint-Meler, xie s.);
Prieuré de la Magdeleine, dans la même paroisse;
Chapellenie de Notre-Dame, dans la même paroisse;
Chapelle de Saint-Igner, en Ménéac.

Abbaye de Saint-Florent.

Cure de Lanrigan;
Prieuré-cure de Saint-Suliac;
Prieuré de la Ville-ès-Nonains.
Église paroissiale de Dingé.

Abbaye de Saint-Jouin-de-Marne.

Cure de Saint-Jouan-de-l'Ile.

Église des Mathurins de Paris.

Prieuré-hôpital de Dinart.

COUVENTS D'HOMMES ÉTABLIS DANS LE DIOCÈSE.

A Saint-Malo.

Les Bénédictins anglais, couvent fondé en 1611.
Les Capucins (xviie siècle).
Les Récollets, en 1617.
Les Frères des Écoles chrétiennes (xviiie siècle).

A Saint-Servan.

Les Capucins, en 1611.
Les Frères des Écoles chrétiennes.
Les Récollets, en 1693, après la destruction, par les Anglais, de leur couvent de Césembre.

Dans l'île de Césembre.

Les Cordeliers, en 1498, remplacés par les Récollets, en 1612.

Au Guildo, sur les bords de l'Arguenon.

Les Carmes. Jean d'Avaugour, seigneur du Guildo, en 1620, les plaça dans une ancienne collégiale fondée par les seigneurs du Guildo, en 1420.

A Dinan.

Les Cordeliers, fondation du baron d'Avaugour, en 1261.
Les Jacobins ou Dominicains, fondés, en 1224, par Alain de Lanvallay.
Les Trinitaires, fondés en 1366.
Les Capucins, en 1620.

A Nazareth, en Corseul.

Les Jacobins, fondés, au XVIIe siècle, par P. de Rieux, marquis d'Assérac.

A Josselin.

Les Carmes, établis en 1625, lettres patentes en 1655.

A Ploermel.

Carmes de l'ancienne observance, établis par Jean II, en 1280.

A Dinart, en Saint-Énogat.

Ministrerie de Saint-Jacques, pour la rédemption des captifs, en 1324.

COUVENTS DE FEMMES.

A Saint-Malo.

Les Ursulines, en 1618.
Les Bénédictines, fondation de 1621.
Les Calvairiennes, fondation de 1639.
Les Filles de la Charité, établies en 1681.
Les Filles de Saint-Thomas de Villeneuve (XVIIe siècle).
Les Filles du Bon Pasteur.
Les Filles de la Croix, vers 1706.
Les Filles de la Passion.

A Saint-Servan.

Les Ursulines.
Les Calvairiennes.
Les Filles de St-Thomas de Villeneuve.
Les Filles du Bon Pasteur.
Les Filles de la Croix.
Les Sœurs de la Charité.

A Dinan.

Les Clarisses, fondées, en 1480, par deux religieux cordeliers et par François II, duc de Bretagne.
Les Jacobines ou Dominicaines de Sainte-Catherine, fondées par Mme d'Assigny, en 1630.
Les Bénédictines, vers 1621.
Les Ursulines, en 1615.
Les Filles de la Sagesse, fondées, en 1750, par M. de la Garaye.
Religieuses de la Victoire, 1638.

A Josselin.

Les Ursulines, f. en 1639, établies en 1646.
Les Bénédictines du Mont-Cassin, en 1677, par Mgr de Guémadeuc, évêque de St-Malo; érect. en abbaye, en 1682.

A Ploermel.

Les Ursulines, f. en 1624, conf. en 1625. Les Carmélites, en 1627, conf. en 1648.

A Montfort.

Les Ursulines (XVIIe siècle).

PRIEURÉS, CHAPELLENIES, ETC. PAR ARCHIDIACONÉS ET DOYENNÉS.

Ville et territoire de Saint-Malo.

Prieuré hospitalier de la Houle, en Cancale;
Prieuré de Lamare-Coismaud, en St-Père;
Chapellenie de Launay-Comar, en Saint-Jouan-des-Guérets;
Chapelle des Moriers, en Saint-Servan;
Chapellenie de Notre-Dame, en St-Meloir;
Doyenné de Poulet, dans la ville;
Chapellenie de Saint-Louis, dans la ville;
Chapelle de Saint-Benoît, en Saint-Benoît-des-Ondes;
Prieuré de Saint-Méloir;
Prieuré de Saint-Suliac, en Saint-Suliac;
Prieuré hospitalier de Saint-Thomas, dans la ville;
Chapelle de la Vierge, en Saint-Méloir;
Chapelle de Saint-Yves, dans la ville;
Prieuré de la Ville-ès-Nonains.

Sous l'archidiaconé de Dinan.

Prieuré de Bossac;
Prieuré hospitalier de Combourg;
Prieuré de Saint-Maur-de-Plancoet, en Corseul;
Prieuré de Créhen;
Prieuré hospitalier de Dinart;
Prieuré-cure de Créhen;
Prieuré-cure de Languédias;
Prieuré de la Magdeleine de Broons;
Prieuré de la Magdeleine-du-Pont-de-Dinan;
Prieuré-cure de Mégrit;
Prieuré ou chapellenie de Montmuran;
Chapellenie Notre-Dame, en Tinteniac;
Prieuré-cure de Plélan-le-Petit;
Prieuré de Pleslin;
Prieuré-cure de Plumaudan;
Prieuré de Québriac;
Prieuré de Saint-Cadreuc, en Ploubalay;
Prieuré de Saint-Georges, en Trémeur;
Prieuré de Saint-Jacques-de-Bécherel;
Prieuré de Saint-Jouan, en Saint-Maudé;
Prieuré de Saint-Julien, annexé à l'abbaye de Beaulieu;
Chapellenie de St-Julien-aux-Faubourgs-de-Dinan;
Prieuré de Saint-Malo de Dinan;
Prieuré de Saint-Maudé;
Prieuré de Saint-Martin de Bécherel;
Prieuré de St-Maur de Plancoet (Corseul);
Prieuré de Saint-Méloir.
Prieuré de Saint-Père;
Prieuré de Saint-Pern;
Prieuré de Saint-Sauveur de Dinan;
Chapellenie de Ste-Catherine, en Taden;
Prieuré Sainte-Magdeleine de Broons;
Prieuré de la Ste-Trinité de Combourg;
Prieuré de la Sainte-Vierge, en Taden;
Prieuré de Tinteniac;
Prieuré-cure de Trédias;
Prieuré de Treffumel;
Prieuré de Trégon;
Prieuré de la Vieille-Tour, en Plouasne;
Prieuré-cure de Vildé-Guingalan.

Sous l'archidiaconé de Porhouet.

Prieuré de Baulon;
Prieuré de Bodégat, en Mohon;
Prieuré du Brais-Saint-Laurent;
Prieuré de Bruc;
Prieuré des Brulais;
Prieuré de Brussais;
Prieuré de Chantereine;
Prieuré de la Croix-Helléan;
Prieuré de Crouais, en Saint-Méen;
Prieuré de Gael;
Prieuré de Guignen;
Prieuré-cure de Guillac;
Prieuré-cure de Guilliers;
Prieuré de Guipry;
Prieuré d'Iffendic;
Prieuré d'Illifaut, enclave de Dol;
Prieuré de la Lande;
Prieuré-cure de Lanouée;
Prieuré de Lassy;
Prieuré de Lohéac;
Prieuré-cure de Loyat;
Prieuré de l'hôpital de Ploermel[1];
Prieuré de la Magdeleine, en Bréal;
Prieuré de Mauron;
Prieuré de Maxent;
Prieuré-cure de Mohon;
Prieuré-cure de Monterfil;
Prieuré de Montreuil, en Montauban;
Prieuré de la Muce;
Prieuré de Pipriac;
Prieuré-cure de Pommeleuc;
Prieuré-cure de Romillé;
Prieuré de Saint-Bartholomée;
Prieuré-cure de Saint-Brieuc de Mauron;
Prieuré de Saint-Étienne;
Prieuré de Saint-Germain[2];
Prieuré de Saint-Golvin de Taupon;
Prieuré-cure de Saint-Gonlai;
Prieuré de Saint-Jean de Montfort;
Prieuré de Saint-Jouan, en Saint-Maudé;
Prieuré de Saint-Lazare, en Montfort;
Prieuré-cure de Saint-Malon;
Prieuré de Saint-Martin;
Prieuré-cure de Saint-Maugan;
Prieuré de Saint-Méen, en Guer;
Prieuré de Saint-Michel de Josselin;
Prieuré de Saint-Nicolas de Josselin;
Prieuré de Saint-Nicolas de Montfort;
Prieuré de Saint-Nicolas de Ploermel;
Prieuré de Saint-Onen;
Prieuré de Saint-Pierre de Bédée;
Prieuré de Saint-Thélemer;
Prieuré de Saint-Thomas;
Prieuré de Saint-Ygner;
Prieuré de Sainte-Brigite, en Merdrignac;
Prieuré de Thelouet, en Penpont;
Prieuré de Trélons des Nonains;
Prieuré de Tréhorenteuc;
Prieuré de la Trinité-Bodieuc (Mohon);
Prieuré de la Trinité-Porhoet[3].

[1] Il s'agit sans doute ici de Saint-Jean-de-Villenart, qui était une commanderie de l'ordre de Malte.

[2] La paroisse de Saint-Germain-des-Prés ne date que du XVIe siècle (1578); c'était antérieurement un prieuré de femmes, dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes.

[3] Dans le Pouillé général de France (ann. 1516, ms. de la Bibliothèque impériale, sous le n° 878, S. G. F.), il est, en outre, fait mention des prieurés *Sancti Pergii*, *Sancti Boerii prope Mauron*, *de Meleyon*, *de Lesan*, et enfin de *Boulard*.

LISTE DES PAROISSES DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-MALO[1], PAR ARCHIDIACONÉS ET DOYENNÉS.

TERRITOIRE D'ALET[2].

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Saint-Malo	Vicariat-cure	Le doyen et le chapitre de Saint-Malo.
Cancale	*Idem*	Le chapitre de Saint-Malo.
Châteauneuf	*Idem*	Le pape et l'évêque.
La Gouesnière	*Idem*	Le chapitre de Saint-Malo.
Paramé	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Saint-Benoît-des-Ondes	*Idem*	*Idem.*
Saint-Jouan-des-Guérets	*Idem*	*Idem.*
Saint-Méloir-des-Ondes	*Idem*	L'abbé du Mont-St-Michel.
Saint-Père (Sti Petri de Marco).	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Saint-Servan	*Idem*	*Idem.*
Saint-Suliac	Cure et prieuré	L'abbé de Saint-Florent.

ARCHIDIACONÉ DE DINAN.

Doyenné de Poudouvre[3].

Bourseul	Cure	L'abbé de Saint-Jacut, *al.* Beaulieu.
Corseul et Saint-Maur-de-Plancoet, sa trêve	Prieuré-cure	L'abbé de Beaulieu.

[1] Nous extrayons du pouillé latin de Saint-Malo, au XVIe siècle, ce qui a trait au territoire d'Alet : « Vicaria curata dictæ ecclesiæ Maclo- « viensis, in collatione decani et capituli; capel- « lania Sancti Ludovici in dicta ecclesia, ad « episcopum; capella Sancti Yvonis ab episcopis « fundata, episcopo; prioratus Sancti Thomæ « in dicta civitate, episcopo; cura de Parame, « episcopo; cura de Sancto Melloir, membrum « dependens ab abbatia Sancti Michaelis, capel- « lania Nostræ Dominæ in dicta ecclesia, ad pre- « sentationem dictæ abbatiæ; cura de Cancale « est nunc annexa psalettæ cathedrali; capella « Sancti Benedicti de Undis, episcopo; ecclesia « de Sancto Melloir, episcopo; capella Virginis « dictæ ecclesiæ, ad present. rectoris; ecclesia « Sancti Petri de Marco, episcopo; ecclesia de « Bonofonte, ad collationem decani et capituli; « ecclesia Sancti Servacii, episcopo; capella- « nia *des Moriers* in dicta ecclesia, ad presenta- « tionem domini dicti loci; ecclesia Castri Novi, « episcopo; Sancti Joannis *des Guérets*, episcopo; « capellania de Launay-Comar, in præsentatio- « nem domini dicti loci; prioratus de Lamare « Coismaud, in ecclesia de Sancto Pers fundatus, « episcopo; ecclesia de Sancto Suliac, episcopo; « prioratus dicti loci de Sancto Suliac, Sancti « Florentii abbati; prioratus *de la Ville-ès-No-* « *nains.* »

[2] Le territoire d'Alet, Pou-Alet (*pagus, provincia Aleti*), est ainsi désigné dans un acte de la première moitié du XIe siècle, publié par D. Morice (*Preuves*, I, col. 380) : « Est autem « in regione Britannie, que vocatur Pohelet, « una villa que vocatur Cancavena, etc. »

[3] Nous extrayons du même pouillé les

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Créhen	Cure	L'abbé de Saint-Jacut.
Lancieux (Lansiu)	*Idem*	*Idem.*
Langrolay	Cure	Le pape et l'évêque.
Plélan-le-Petit et Saint-Michel, sa trêve	Prieuré-cure	L'abbé de Beaulieu.
Pleslin	*Idem*	*Idem.*
Plessix Balisson	Cure	Le s^gr du Plessix-Balisson.
Pleurtuit	*Idem.*	Le pape et l'évêque.
Plorec et Lescouet, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
Ploubalay	*Idem*	L'abbé de Saint-Jacut.
Plouer	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Quévert	*Idem*	*Idem.*
Saint-Briac	*Idem*	*Idem.*
Saint-Énogat	*Idem*	*Idem.*
Saint-Lunaire	*Idem*	*Idem.*
Saint-Malo de Dinan	*Idem*	L'abbé de Marmoutier.
Saint-Maudé	Cure et prieuré	L'abbé de Beaulieu.
Taden (Tadein)	Cure	Le pape et l'évêque.
Trégon	Cure et prieuré	L'abbé de Saint-Jacut.
Trélivan	Cure	Le pape et l'évêque.
Tréméreuc	*Idem*	L'abbé de St-Jacut et le s^gr de Tréméreuc, alternativem^t.

renseignements suivants sur les bénéfices du doyenné de Poudouvre : « Sancti Malo de Dinan, in præsentationem Majoris Monasterii « vel episcopi; ecclesia de Querver, episcopi; « ecclesia de Trelivan, episcopi; prioratus de *la* « *Villede*, in præsentationem abbatis Belli Loci; « prioratus curatus de Plelan, abbatis Belli « Loci; Corseul, episcopo; Ploret vel Plouet, « episcopi; prioratus curatus de Corseul, abbatis Belli-Loci; prioratus de Dinanno, Majoris « Monasterii; capellania Sancti Juliani in suburbio de Dinan, a thesaurariis; cura de Que- « ver (vel Quenon), episcopo; cura de Trelivan, « episcopo; prioratus curatus de *Saint-Maudé*, abbatis Belli Loci; cura de Corseul (Bourseul?), « abbatis Sancti Jacuti vel episcopi; prioratus « curatus Sancti Mauri de Plancouet, in presentationem abbatis Belli Loci; cura de Sancto « Trehan (Crehen?), episcopo; ecclesia collegiata de Guiledo in dicta parrochia de Sancto « Trehan *, ad præsentationem domini temporalis *de la Trinelle* (?); cura parrochialis de « Plessix-Balisson, ad præsentationem domini « dicti loci; cura de Ploubalay, episcopi; prioratus de Sancto Cardreuc in dicta ecclesia, « abbatis Sancti Jacuti; cura de Lansiu, abbatis « Sancti Jacuti vel episcopi; cura de Sancto Lunaire, episcopi; cura de Pleurtuit, episcopi; « cura de Trigavo, episcopi; cura de Pleslin, « episcopi; Tremereuc, abbatis Sancti Jacuti et « domini de Tremereuc alternatim; Tadein, « episcopi; capellania Beatæ Catherinæ in eccle- « sia de Tadein, episcopi; cura Sancti Enogati, « episcopi; prioratus Hospitalis de Dinart, in « presentationem ministri ecclesiæ Sancti Ma- « thurini de Parisiis. »

* Le Guildo est, en effet, situé dans la paroisse de Créhen.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Trigavou	Cure	Le pape et l'évêque.
Vildé-Guingalan	*Idem*	L'abbé de Beaulieu.

Doyenné de Bécherel [1].

Cardroc	Cure	L'abbesse de Saint-Georges de Rennes.
Combourg (Comborn)	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Dingé	Cure-doyenné	L'abbé de Saint-Florent.
Évran	*Idem*	Les religieux de Lehon.
La Baussaine	*Idem*	L'abbesse de Saint-Georges de Rennes.
La Chapelle-Chaussée	*Idem*	*Idem.*
Langoet	*Idem*	*Idem.*
Lanrigan	*Idem*	L'abbé de Saint-Florent.
Les Iffs et Saint-Brieuc, sa trêve	*Idem*	Le seigneur de Tinteniac.
Le Quiou	*Idem*	Le pape et l'évêqu.
Longaulnay	*Idem*	*Idem.*
Lourmais	*Idem*	*Idem.*
Plouasne et Bécherel, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
Québriac	Prieuré-cure	L'abbé de Rillé.
Saint-Domineuc	Cure	L'abbesse de Saint-Georges de Rennes.
Saint-Gondran	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Saint-Léger (S. Leodegarius)	*Idem*	*Idem.*
Saint-Pern	Prieuré-cure	L'abbé de Saint-Nicolas d'Angers, *alias* Beaulieu.
Tinteniac (Tinteniacum) et Trimer, sa trêve	Cure et prieuré	L'abbesse de Saint-Georges de Rennes.
Trévérien	Cure	Les religieux de Lehon.

[1] « Prioratus Sancti Jacobi, ad presentatio- « nem Majoris Monasterii; prioratus curatus « ecclesiæ Sancti Petri, episcopi; prioratus de « Villetour, abbatis Belli Loci; Plouasne, epi- « scopus; prioratus curatus de Sancto Pern, ab- « batis Belli Loci (?); Longaulnay, episcopus; La « Bausanne, abbatissa de Sancto Georgio; Car- « dreuc, abbatissa de Sancto Georgio; Sanct. Do- « mineuc, abbatissa de Sancto Georgio; *La Cha- « pelle-Chaussée*, abbatissa de Sancto Georgio; « *les Iffs*, in præsent. domini de Tinteniac; « cura de Langouet, abbatissa Sancti Georgii;

Doyenné de Plumaudan [1].

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Broons	Cure	Le seigneur de Broons.
Brusvily	*Idem*	Le prieur de Lehon.
Calorguen	*Idem*	*Idem.*
Caulnes (Causne)	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Éréac	*Idem*	*Idem.*
Guenroc	*Idem*	*Idem.*
Guitté	*Idem*	*Idem.*
La Chapelle-du-Lou	*Idem*	*Idem.*
Landujan	*Idem*	*Idem.*
Languedias	Prieuré-cure	L'abbé de Beaulieu.
Lanrelas	Cure	L'évêque de Saint-Malo.
Lehon	*Idem*	L'abbé de Marmoutier.
Médréac	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Mégrit	Prieuré-cure	L'abbé de Beaulieu.
Plumaudan	Doyenné-cure	Le pape et l'évêque.
Plumaugat	Cure	*Idem.*
Saint-Jouan-de-l'Isle et la Chapelle Blanche, sa trêve.	*Idem*	L'abbé de St-Jouin-de-Marne.
Saint-Juvat	*Idem*	Le prieur de Lehon.
Saint-Maden [2]	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Saint-Sauveur de Dinan	*Idem*	L'abbé de Saint-Jacut.
Sévignac	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Trédias	Prieuré-cure	L'abbé de Beaulieu.

« prioratus de Tinteniac, abbatissa Sancti Geor-« gii; la chaplainie Nostre-Dame en l'église de « Tinteniac, en la présentation du seigneur de « Tinteniac; prioratus curatus de Quebriac, ab-« batis de Rilleio; la chapelle Nostre-Dame, en « la présentation du sire de Québriac. » (Pouillé du XVIe siècle.)

[1] « *Saint-Sauveur de Dinan,* episcopo; prio-« ratus dicti loci, abbatis Sancti Jacuti; capel-« lania Beatæ Mariæ de Tadein (ad præsentatio-« nem domini temporalis de Tadein); cura de « Lehon, prior dicti loci; prioratus conventua-« lis dicti loci de Lehon, membrum dependens « a Majori Monasterio; Calorguen, in præsen-« tationem prioris de Lehon; Brusili (Brusvili), « in ejusdem præsentatione; Treverian vel Tre-« veran, idem præsentat; Sanct. Juval (Juvat), « idem præsentat; Guero (Guenroc), episcopus « [præsentat]; Sancte Madain, idem præsentat; « Guite, episcopus, prior; Medreac, episcopus; « Landuian, episcopus; *La Chapelle-du-Lou,* « episcopus; Plemaugat, episcopus; Lanrelas, « episcopus; Ereac, episcopus; Sevignac, epi-« scopus; Tremeur, episcopus; Evignac, epi-« scopus; *Saint-Jan-de-l'Isle;* Megrit, abbatis « Belli Loci; Tredial (Tredias), abbatis Belli « Loci; Landiago (Langadias), abbatis Belli « Loci. »

[2] Cette paroisse n'est pas mentionnée dans le savant ouvrage de MM. de Geslin et de Barthélemy sur les évêchés de Bretagne, Paris, Dumoulin, Introd. p. LX.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Tréfumel	Cure	L'abbé de Saint-Jacques de Montfort [1].
Trémeur	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Trévron	*Idem*	Les religieux de Lehon.
Yvignac	*Idem*	Le pape et l'évêque.

ARCHIDIACONÉ DE PORHOUET.

Doyenné de Montfort [2].

Bédée	Cure	L'abbé de Saint-Melaine de Rennes.
Boisgervilly, *al.* Braisgervilly.	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Breteil	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine de Rennes.
Clayes	*Idem*	*Idem.*
Concoret	*Idem*	Le pape et l'évêque [3].
Coulon	*Idem*	*Idem.*
Gael et ses deux trèves, le Bran et Muel	*Idem*	L'abbé de Saint-Méen.
Iffendic et Bleruais, sa trêve.	*Idem*	L'abbé de Marmoutier.
Le Crouais (parr. de Cruce).	*Idem*	L'abbé de Saint-Méen.

[1] Ailleurs l'abbé de Marmoutier.

[2] Bénéfices du doyenné de Montfort, d'après notre pouillé du XVIe siècle : « Monasterium « Sancti Mevenni; monasterium Sancti Jacobi « prope Montemfortem; cura Sancti Nicolai, « Sancti Melanii; prioratus dicti loci, idem; « cura Sancti Johannis de Monteforti, episco- « pus; prioratus in ea, ad præsentationem co- « mitis de Montfort vel abbatis S. Mevenni; « Talensac, Majus Monasterium; cura de Bre- « teil, Sanct. Melan.; Claie, Sancti Melanii; « Plumeluc, Sancti Melanii; prioratus curatus « de Romille, abbatis de Montfort; capella de « Villeliure, ad præsentationem domini de Pon- « telam; capella *des Chapelles*, ad præsentatio- « nem domini temporalis; cura de Bedes, Sancti « Melanii; prioratus de Bedes, Sancti Melanii; « capella de Launai Hai, ad præsentationem « domini du Pin vel de Montellon; Montauban, « episcopus; prioratus de Monstreul; capella « Sancti Joannis de Castro de Montauban, ad « dominum temporalem; cura de Quedillac, « episcopus; cura de Gael, abbatis Sancti Me- « venni; capella Sancti Symphoriani, ad præ- « sentationem domini temporalis de Gael; ca- « pella Sanctæ Crucis, abbas Sancti Mevenni; « prioratus curatus de Sancto Mailon, ad præ- « sentationem abbatis de Monteforti; cura de « Miniac, episcopus vel Sanctus Melanius; cura « de Boisgervily, episcopus; prioratus curatus « de Sancto Gonlay, abbatis de Montfort; prio- « ratus curatus de Sancto Maugand, abbatis de « Montfort; cura de Croix vel Crouais, abbatis « Sancti Mevenni; cura de Iffendic, Majus Mo- « nasterium; prioratus dicti loci, Majus Mo- « nasterium; prioratus curatus de Monterfil, « abbatis de Montfort; Sancti Liry, episcopus; « Tremeray vel Tremorel, abbatis Sancti Me- « venni; Caro, episcopi; Coulon, episcopi; « prioratus Sancti Lazari, in præsentationem « comitis de Montfort. »

[3] Ailleurs l'abbé de Saint-Melaine.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Miniac	Cure	L'abbé de Saint-Melaine.
Montauban	*Idem*	L'abbé de Saint-Méen.
Monterfil	Cure-prieuré	L'abbé de Montfort.
Pleumeleuc	Cure	L'abbé de Saint-Melaine de Rennes.
Quédillac	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Romillé (Romiliacum)	Cure-prieuré	L'abbé de Montfort.
Saint-Gonlai	*Idem*	*Idem.*
Saint-Jean de Montfort	Cure	Le pape et l'évêque.
Saint-Jean de Saint-Méen	*Idem*	Le directeur du séminaire.
Saint-Léry (S. Lirius)	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Saint-Malon [1]	Cure-prieuré	L'abbé de Montfort.
Saint-Maugan	Cure	L'abbé de Saint-Jacques de Montfort.
Saint-Nicolas de Montfort	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine de Rennes [2].
Saint-Onen	*Idem*	L'abbé de Saint-Méen.
Talensac et le Verger, sa trêve	*Idem*	L'abbé de Marmoutier.
Trémorel et le Loscoet, sa trêve	*Idem*	L'abbé de Saint-Méen.
Yrodouer	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine [3].

Doyenné de Baignon [4] (Sancti Petri de Beduno).

Augan (cum archipresbyteratu de Porhoet)	Cure	L'évêque de Saint-Malo.
Campénéac	*Idem*	*Idem.*
Caro	*Idem*	*Idem.*

[1] Il n'est pas fait mention de la cure de Saint-Malon dans l'ouvrage précité de MM. de Geslin et de Barthélemy.

[2] Ogée attribue la présentation à l'évêque de Saint-Malo.

[3] L'évêque de Saint-Malo, selon Ogée.

[4] « Abbatia de Painpont; cura dicti loci annexa abbatie; prioratus de Thelouet, Sancti « Sulpitii; Ploermel, episcopus; prioratus Sancti « Nicolai de Ploermel, Majus Monasterium; « Campeneac, episcopus; Neant, episcopus; « Mauron, vicariatus perpetuus, ad presentationem abbatis Panispontis *; Guer, Majus Monasterium vel episcopus; capella des Moustiers « cum prioratu Sancti Mevenni in dicta parrochia; prioratus Sancti Stephani, abbas de « Painpont; Comblessac, abbatis Sancti Melanii; Louthehel **, episcopus; prioratus Sancti « Germani in quo est monialis Guibry, episcopo; « cura et prioratus de Massant, abbas de Rhe-

* On lit *Penpont* dans le Cartulaire de Redon, et ce mot signifie incontestablement *caput pontis : pen*, tête, extrémité; *pont*, pont. Ce sont les moines des temps postérieurs qui ont mis en circulation la grotesque étymologie de *Pain-pont : panis pons*, le pont du pain.

** Loutehel, dans le manuscrit du XVIe siècle, se trouve aussi, mais à tort, placé dans le doyenné de Lohéac.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Comblessac et les Brulais, sa trêve	Cure	L'abbé de Saint-Melaine.
Guer et Monteneuf, sa trêve	*Idem*	L'abbé de Marmoutier.
Lieuron	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Loutehel	*Idem*	*Idem.*
Maure et sa trêve Campel	*Idem*	*Idem.*
Mauron	Vicariat perpétuel	L'abbé de Penpont.
Maxent	Cure et prieuré	L'abbé de Redon.
Mernel	Cure	Le pape et l'évêque.
Néant	*Idem*	*Idem.*
Penpont et St-Péran, sa trêve	*Idem*	Le chapitre de Penpont.
Plélan-le-Grand et Treffendel, sa trêve	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine.
Ploermel	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Réminiac	*Idem*	*Idem.*
Saint-Abraham et Monterrin, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
Saint-Brieuc de Mauron	Prieuré-cure	L'abbé de Penpont.
Saint-Séglin	*Idem*	L'abbesse de Saint-Georges.
Saint-Pierre de Beignon	Cure-doyenné	Le pape et l'évêque.
Trehorenteuc	Cure	L'abbé de Penpont.
	Doyenné de la Nouée [1].	
Brignac (Breignacum)	Cure et prieuré	L'abbé de Penpont.
Glac ou Guillac et Montertelo, sa trêve	Prieuré-cure	L'abbé de St-Jean-des-Prés.

« don; cura de Maure, episcopus; Plelan, Sancti « Melanii, alias episcopi; Reminiac; prioratus « curatus Sancti Brioci de Mauron, in præsenta- « tionem abbatis Panispontis; cura de Sancto « Abraham; Sanctus Seguelin, abbatiæ Sancti « Georgii; cura de Lieuron; cura de Bai- « gnon *. » (Pouillé précité.)

[1] « Abbatia Sancti Johannis de Pratis; ecclesia « de Josselin, episcopus; curia seu vicaria Sancti « Martini de Josselin, Maj. Mon.; prioratus Sancti « Nicolai de Josselin, sive cura, in præsenta- « tione abbatis Sancti Gildasii; prioratus curatus « Sancti Michaelis, abbas de Pratis; prioratus de « Boisbori Sancti Laurentii **; abbas de Painpont; « prioratus curatus de la Croix-Helen, abbas de « Pratis; prioratus Sanctæ Brigidæ, in præsenta- « tione domini ducis de Rez, et debet obtineri « per canonicos regulares Panispontis; priora- « tus curatus de Mohon, abbas de Pratis; vicaria « Sancte Trinitatis, abbatis Sancti Jacuti; cura « de Meneac, Majus Monasterium; capella de « Sancto Igner, in eadem parrochia; in præsen- « tatione abbatis Sancti Michaelis; cura de Mer- « drignac, in præsentatione domini dicti loci; « cura de Plemelec, seu Pemelec, abbas de « Pratis; prioratus de Endenc [alias Bodieuc]. »

* Les paroisses de Beignon, Lieuron, Maxent, Maure, Plélan, Réminiac, Saint-Abraham, Saint-Brieuc-de-Mauron et Saint-Séglin ont été placées par erreur dans le doyenné de Lohéac. (V. plus loin.)

** *Alias* Brais St-Laurent. *Braium, limus terræ*, gall. *bray*. (Cang.)

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Gomené	Cure	Le pape et l'évêque.
Guilliers (Guilleri)	Prieuré-cure	L'abbé de St-Jean-des-Prés.
La Croix-Helléan et Helléan, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
La Nouée	Cure-doyenné	Le pape et l'évêque.
La Trinité-Porhoet	Cure et prieuré	L'abbé de Saint-Jacut.
Loyat et Gourhel, sa trêve	*Idem*	L'abbé de St-Jean-des-Prés.
Ménéac et Évriguet, sa trêve.	*Idem*	L'abbé de Marmoutier.
Merdrignac	Cure	Le seigneur de la paroisse.
Mohon et la Grée-Saint-Laurent, sa trêve	Prieuré-cure	L'abbé de St-Jean-des-Prés.
Notre-Dame-du-Roncier, à Josselin	*Idem*	L'évêque de Saint-Malo.
Pommeleuc	Prieuré-cure	L'abbé de St-Jean-des-Prés.
Saint-Martin de Josselin	*Idem*	L'abbé de Marmoutier.
Saint-Nicolas de Josselin	*Idem*	L'abbé de St-Gildas de Rhuys.
Taupont	Cure	L'évêque de Saint-Malo.

Doyenné de Lohéac [1].

Baulon	Cure-prieuré	L'abbé de Saint-Jacques de Montfort.
Bréal	*Idem*	L'abbé de St-Serge d'Angers.
Bruc	Cure	L'abbé de Penpont.
Goven	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Guichen	*Idem*	L'abbé de Saint-Melaine.
Guignen	*Idem*	L'évêque de Saint-Malo.

[1] Bénéfices du doyenné de Lohéac : « Cura « de Guichen, abbas Sancti Melanii; cura de « Loheac, abbas de Rhedon; cura de Pipriac, « episcopus; capellania *du Tillet*, vel Guilet, in « præsent. domini *du Chastelet;* capellania de « Sancto Amando, in præsent. domini dicti « loci; prioratus de Chasterinaie, in præsenta- « tione domini de Loheac; prioratus *de la Lande*, « sine cura, abbas de Painpont; cura et priora- « tus de Massant*, abbas de Rhedon; Baulon, « prior. cur. abb. de Montfort; Lassy, prior. « cur. cura de Govain, episcopus; cura de « Maure, episcopus; Plelan, Sancti Melanii, « episcopus; Louthehel, episcopus; Sanctus « Seguelin, abbat. Sancti Georgii; Reminiac; « prioratus curatus Sancti Brioci de Mauron, « in præsentatione abbatis Panispontis; cura de « Sancto Abraham... cura de Lieuron... cura « de Beignon... *Saint-Pierre de Beignon*, cum « decanatu... prioratus Sancti Bartholomæi, « abbas de Painpont**. »

* Maxent, nous l'avons dit, se trouvait dans le doyenné de Beignon.

** Les paroisses de Loutehel, Réminiac, Maure, Saint-Brieuc de Mauron, Saint-Abraham, Liauron, Saint-Malo de Beignon, Plélan et Saint-Séglin étaient situées dans le doyenné de Beignon. (*Vide supra.*)

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Guipry	Cure-doyenné	Le pape et l'évêque.
La Chapelle-Bouexic	*Idem*	Le seigneur de la paroisse.
Lassy	Prieuré-cure	L'abbé de Penpont.
Lohéac	Cure	L'abbé de Redon.
Pipriac et St-Ganton, sa trêve.	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Saint-Germain-des-Prés	*Idem*	L'abbesse de Saint-Sulpice.
Saint-Malo-de-Fily	*Idem*	Le pape et l'évêque.
Saint-Senoux	*Idem*	*Idem*.
Saint-Thurial	*Idem*	*Idem*.

COLLÉGIALES.

Nous avons omis de faire mention, en son lieu et place, des collégiales du diocèse de Saint-Malo, lequel en possédait deux, savoir:

La *Collégiale de Dinan*, fondée par les vicomtes de Dinan;

La *Collégiale du Guildo* ou *Guiledou*, fondée, pour huit chapelains, dans les dernières années du XIIIe siècle, et transformée, au XVIIIe, en un couvent de Carmes.

III. — DIOCÈSE DE VANNES.

BÉNÉFICES À LA NOMINATION DU SOUVERAIN.

Abbaye de St-Sauveur de Redon[1] (S. Salv. Rotonensis), ordre de saint Benoît :
Prieur claustral,
Sacristie,
Ouvrerie;
Abbaye de St-Gildas de Rhuys[2] (S. Gildasii Ruyensis), ordre de saint Benoît :
Aumônerie,
Chantrerie,
Ouvrerie,
Infirmerie;
Abbaye de Locmenech ou Locminé[3];
Abbaye de Notre-Dame de Prières[4] (de Precibus), ordre de Cîteaux;
Abbaye de Lanvaux[5] (Lanvallensis), ordre de Cîteaux;
Abbaye de la Joie[6] (de Gaudio prope Henpont).

BÉNÉFICES À LA PRÉSENTATION ET COLLATION DU PAPE ET DE L'ÉVÊQUE DE VANNES[7].

Le trésorier, l'une des dignités du chapitre;
Le chantre;
Le pénitencier;
Les quinze prébendes du chapitre et les paroisses, chapelles ou chapellenies dont les noms suivent :
Cure de Notre-Dame du Mené;

[1] Fondé, de 830 à 832, par saint Conwoion. Le monastère de Redon, autour duquel s'est élevée la ville du même nom, faisait autrefois partie du diocèse de Vannes; il est aujourd'hui situé dans l'archevêché de Rennes.

[2] On s'accorde à placer la fondation de ce monastère dans la première moitié du VIe siècle.

[3] L'origine de cette abbaye, qui dépendait de Saint-Gildas de Rhuys, remontait, dit-on, au VIIIe siècle, peut-être même jusqu'au VIIe. Elle fut détruite par les Normands, au Xe siècle, et relevée, vers 1006, en même temps que Saint-Gildas.

[4] Fondée, en 1252, par Jean Ier, duc de Bretagne. L'auteur du pouillé manuscrit des évêchés de Bretagne appelle fautivement ce monastère *l'abbaye de Notre-Dame de Saint-Pierre;* il fait aussi mention d'une abbaye de Notre-Dame de la Mange, qui est tout simplement le prieuré de Notre-Dame-la-Montjoie.

[5] Fondée, en 1138, par un seigneur de Lanvaux.

[6] Fondée, avant 1273, par Blanche de Champagne, duchesse de Bretagne. Dans l'enquête de 1479, sur les droits et prérogatives des Rohan, il est dit que « la plus grande fondation, « après celle du duc (abbaye de la Joie), estoit « la fondation des sieurs de Rohan. » (D. Mor. *Hist.* t. II, col. CCV.) Le pouillé manuscrit des évêchés de Bretagne, qui se trouve aux archives de Rennes et qui date de la dernière moitié du XVIIe siècle, donne à ce monastère le nom d'*abbaye de la Guyade;* le pouillé manuscrit de Tours le nomme très-exactement *l'abbaye aux Nonains Nostre-Dame-de-la-Joye.*

[7] L'évêque nommait en certains mois, le pape pendant les autres.

Cures d'Allaire,
d'Aradon,
de Saint-Avé,
d'Arzano,
d'Arzal,
de Baud,
de Belz,
de Brandérion,
de Brech,
de Billiers,
de Berné,
de Billio-Cruguel,
de Bignan,
de Bieuzy,
de Berric,
de Bourg-Péaule,
de Béganne,
de Baden,
de Bubri;
Chapellenie de Saint-Maur, en Bourg-Péaule;
Chapelle de la Magdeleine et cure de Caden;
Cures de Camors,
de Carantoir (Carantoer, IXe s.),
de Cléguer,
de Cléguérec,
de Crédin,
de Croixanvec,
de Saint-Congar,
de Crach,
de Carnac,
de Caudan,
de Cruguel,
d'Elven,
d'Erdeven,
d'Éréac,
des Fougerets,
de Guern,
de Guégon,
de Saint-Gonnery,
de Guéhenno,
Cures de Guénin,
de Glénac;
Chapellenie de Saint-Sébastien, en Glénac;
Cures de Saint-Gravé,
de Saint-Goustan d'Auray,
de Granchamp (Grancampus),
de Guidel,
de Groix (Groë, 1037),
de Saint-Gilles d'Hennebont,
de Saint-Just,
de Saint-Jacut,
d'Inguiniel,
d'Inzinzac,
de Kervignac,
de Landaul,
de Landevant,
de Lesbin,
de Languidic,
de Lanvaudan;
Chapellenie de Saint-Léonard;
Cures de Locmalo,
de Lignol,
de Langoelan,
de Lantillac,
de Locminé,
de Lauzach,
de Limerzel (*al.* eccl. Martyrum),
de Larré;
Chapellenie de Lermain;
Cures de Saint-Laurent de Greneuc,
de Lescouet,
de Locoal,
de Lorient,
de Meucon,
de Merlevenez,
de Meslan,
de Mellionec,
de Melrand,
de Malguenac,
de Saint-Marcel,
de Moréac,

Cures de Marzan,
de Malensac,
de Saint-Martin-sur-Oust,
de Musillac,
de Mendon,
de Moustoir,
de Noyal-Muzillac,
de Noyal-Pontivy,
de Naustang,
de Naizin,
de Saint-Nolf (*S^tus Nozolus*),
de Peillac,
de Plescop,
de Plougoumelen,
de Plumergat (Ploemargat),
de Plaudren,
de Ploermel,
de Plouharnel,
de Plœmeur,
de Plouay,
de Persquen,
de Ploerdut,
de Priziac,
de Plouray,
de Plélauff,
de Ploemel,
de Plumelec,
de Pleugriffet,
de Plumelin,
de Pontivy,
de Pluméliau,
de Péaule,
de Pluherlin,
de Pleucadeuc (Ploecatoc, IXe s.),
de Pluvigner (Ploevigner),
de Ploeren,
de Saint-Patern;
Chapellenie de Pontscorff;
Cures de Pluneret,
de Plouhinec,
Cure de Questembert;
Vicariat de Quiberon (Keberoen, XIe s.);
Cures de Quéven,
de Quistinic,
de Quily;
Vicariat de Rhuys;
Cures de Rédené,
de Radenac,
de Réguiny,
de Rémungol,
de Rochefort,
de Rohan,
de Renac;
Chapellenies de Saint-Roch,
des Rois;
Cures de Riantec,
de Ruffiac,
de Séné;
Chapellenie de Sourdéac;
Cures de Surzur,
de Silfiac (Silifiac),
de Seglien,
de Saint-Servant,
de Sixt (Sixti Martyris),
de Sulniac,
de Tréal,
de Saint-Caradec d'Hennebont,
de Saint-Caradec-Trégomel,
de Saint-Jean-Brévelay,
de Saint-Tugdual,
de Sérent,
de Theix,
de Tréfléan;
Chapellenie de la Sainte-Trinité;
Cure de Saint-Vincent;
Quatre chapellenies de Saint-Yves;
Chapitres de Rochefort,
de Saint-Symphorien;
Chapellenie de Carné.

BÉNÉFICES À LA PRÉSENTATION DU CHAPITRE DE VANNES.

Le grand archidiacre de Vannes;
Le maître d'école du chapitre;
Les paroisses de Saint-Patern, Saint-Pierre et Saint-Salomon, en Vannes;
Les paroisses de Noyalo et de Plaudren;
La paroisse de Saint-Allouestre;
Le prieuré de la Magdeleine, en Vannes.

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE DIVERSES ABBAYES DANS LE DIOCÈSE DE VANNES.

Abbaye de Redon [1].

Prieuré-cure d'Arzon, dans la presqu'île de Rhuys [2];
Église de Bains (Balneum);
Église de Brains;
Église de Langon;
Prieuré de Saint-Gildas, en Bieuzy;
Prieuré de la Couarde, en Bieuzy [3];
Église de la B.-Vierge-Marie, à Redon;
Prieuré ou chapelle de Saint-Barthélemy, près Redon;
Prieuré-cure de Sainte-Croix de Josselin;
Prieuré et cure de Saint-Gutual, en Locoal-Mendon;
Prieuré de Ste-Marie-de-la-Piété, en Ruffiac;
Prieuré de Saint-Michel-de-la-Gresle, en Pluherlin.

Abbaye de Saint-Gildas de Rhuys.

Ambon, prieuré-cure;
Auray (Alrae), prieuré de Saint-Gildas;
Prieuré-cure de Baud;
Prieuré de Notre-Dame-des-Neiges, près Baud;
Prieuré de Saint-Gildas de Blavet;
Bourgerel, prieuré, en Noyal-Musillac;
Caudan, prieuré de Saint-Guenhael;
Langlenec, prieuré de fondation ducale;
Le Hézo, prieuré;
Lochrist, en Saint-Gilles-d'Hennebont;
Locminé, prieuré-cure;
Locmaria, en Quiberon;
Rieux, prieuré de Saint-Melaine;
Saint-Gildas de Gâvre (prim. à Redon);
Saint-Gildas, prieuré en l'île d'Arz;
Cure de Saint-Goustan de Rhuys;
Prieuré de Saint-Guen, près de Vannes;
Saint Nicolas-des-Eaux, en Pluméliau;
Les Saints, en Grandchamp.

[1] Les plus anciens pouillés ne font pas mention du prieuré de Rosgas, qui, dès le IXe siècle, était un membre de l'abbaye de Redon.

[2] Donation d'Alain le Grand, comte de Vannes, en 878.

[3] Dans un acte qui doit être postérieur à 1065, on lit ce qui suit : « Quomodo eleemosyna castelli Noec data fuit Sancto Florentio. » Les donateurs s'appelaient Hervé, fils de Jacut, et Eudon, fils d'Audren. En concédant à Saint-Florent une terre où il y avait déjà une église avec un cimetière (Saint-Nicolas), et, en outre, « la dixme sur les vignes, les vergers et le marché de Plomeleau, etc. » Hervé et Eudon déclarent qu'ils donnent tout cela *ad ædificationem ecclesiæ et domorum monachi.* (D. Mor. *Pr.* I, 430.) Les moines de Saint-Florent renoncèrent-ils à édifier l'église et le prieuré en vue desquels avait été faite la concession? Rien ne l'indique; mais ce qui est certain, c'est que, soixante ans plus tard, en 1127, Alain de Porhoet, vicomte de Rohan, concédait aux moines de Redon, dans ce même lieu de Castelnec (*in predicto Castro Noioci*), de la terre pour y fonder, outre des cellules de moines, une église et un bourg.

BÉNÉFICES DÉPENDANTS D'ABBAYES SITUÉES HORS DU DIOCÈSE DE VANNES.

Abbaye de Sainte-Croix de Kemperlé.

Prieuré de Bonne-Nouvelle, en Rédené;
Prieuré de Lannénec, en Plœmeur;
Prieuré de Locmaria, Belle-Ile-en-Mer;
Prieuré de Locmariaker;
Prieuré de Lotivy, en Quiberon;
Prieuré de Saint-Cado, en Belz;
Prieuré de Saint-Gurthiern, à Groix;
Prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes, près Port-Louis;
Prieuré de Palais, à Belle-Ile-en-Mer;
Prieuré de Sauzon, à Belle-Ile-en-Mer;
Cure de Notre-Dame de Locmariaker.

Bénéfices membres de Saint-Melaine de Rennes.

Prieuré de Kerguelen, en Hennebont;
Prieuré de Notre-Dame de Hennebont.

Bénéfices membres de Saint-Sulpice de Rennes.

Prieuré de Kerléano, en Brech, sous le vocable de Notre-Dame;
Prieuré de Priziac, en Molac;
Prieuré de Saint-Léonard, en Saint-Martin-sur-Oust;
Prieuré de Locmaria, en Plumelec.

Bénéfice membre de Saint-Georges de Rennes.

Ile d'Arz. — Notre-Dame en l'île d'Arz[1].

Abbaye de Saint-Jean-des-Prés.

Prieuré de Coetbugat;
Prieuré de Notre-Dame de Rohan[2];
Prieuré de Saint-Symphorien, aux faubourgs de Vannes.

Bénéfices membres de Marmoutier.

Prieuré de la Magdeleine, en Malestroit;
Prieuré de Rochefort, annexe de la Magdeleine de Malestroit;
Prieuré de Saint-Martin, en Trédion;
Prieuré de Bohal (?);
Prieuré du Clox, en Rohan[3].

[1] Dans le pouillé de Vannes (1516), on lit : « Prior de Arz, priorissa dicti loci. » L'origine de ce prieuré de femmes, en l'île d'Arz, remonte à Alain III, duc de Bretagne, qui, vers l'an 1030-1034, concéda à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes « medietatem insulæ Art, « cum omni jure omnibusque consuetudinibus « comiti pertinentibus » (D. Mor. *Preuves*, I, col. 371.)

[2] Dans l'enquête faite, en 1479, sur les droits et prérogatives des vicomtes de Rohan, on lit ce qui suit : « Outre dépose (le témoin) « qu'en iceluy lieu y a une église et prieuré « nommé le prieuré de Rohan, où il y a un « prieur de l'ordre des chanoines réglez de « Saint-Jean-des-Prez. » (D. Mor. *Hist.* t. II, col. CXCI.)

[3] On lit dans le document cité plus haut : « Outre dépose ce tesmoing que ledit lieu de « Rohan est apartenancé d'une église paro- « chiale, n'est membre du nom d'icelle, et « aussy de deux prieurez, l'un de la valeur de « sept ou huit vingts francs, l'autre, nommé le « prieurez du Clox, de la valeur d'environ trente « livres de rente. » (D. Mor. *Pr.* col. CCVII.)

LISTE GÉNÉRALE DES PAROISSES DE CE DIOCÈSE,

PAR ARCHIDIACONÉS ET DOYENNÉS.

Territoire de Vannes.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Arradon et l'Ile-aux-Moines, sa trêve	Cure	L'évêque de Vannes.
Arzon (Ardon, IXe siècle)	Prieuré-cure	L'abbaye de Redon.
Baden	Cure	L'évêque de Vannes.
Branderion	*Idem.*	*Idem.*
Elven, avec Aguenac et Trédion, ses trêves	*Idem.*	*Idem.*
Grandchamp, avec Brandivy et Locmaria, ses trêves	*Idem.*	*Idem.*
Ile d'Arz	*Idem.*	L'abbé de St-Gildas de Rhuys.
Landaul	*Idem.*	L'évêque de Vannes.
Landévant	*Idem.*	*Idem.*
Languidic[1]	*Idem.*	*Idem.*
Meucon[2]	*Idem.*	*Idem.*
Notre-Dame-du-Méné (Sancta Maria de Monte)	Paroisse dans la ville	*Idem.*
Noyalo	Cure	Le chapitre de la cathédrale.
Plaudren, avec Locqueltas et Monterblanc, ses trêves	*Idem.*	*Idem.*
Plescop	*Idem.*	L'évêque de Vannes.
Ploeren	*Idem.*	*Idem.*
Plougoumelen	*Idem.*	*Idem.*
Plumergat et Mériadec, sa trêve	*Idem.*	*Idem.*
Pluneret	*Idem.*	*Idem.*
Pluvigner	*Idem.*	*Idem.*
Saint-Avé	*Idem.*	*Idem.*
St-Gilles d'Hennebont, avec la trêve du même nom	*Idem.*	L'abbesse de la Joie.
Saint-Goustan d'Auray	*Idem.*	L'évêque de Vannes.
Saint-Goustan de Rhuys	*Idem.*	L'abbé de Rhuys.

[1] Cette paroisse, qui ne rapportait pas moins de 12,000 livres de rente à son titulaire, avant la révolution, avait été unie à la mense capitulaire, en 1307, par Henri troisième du nom, évêque de Vannes. — [2] Meucon était anciennement une simple maladerie relevant de Saint-Avé.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Saint-Nolf	Cure	L'évêque de Vannes.
Saint-Patern	Paroisse dans la ville de Vannes	Le chapitre.
Saint-Pierre	*Idem*	*Idem.*
Saint-Salomon	*Idem*	*Idem.*
Sarzeau, avec le Tour-du-Parc et Saint-Armel, ses trêves.	Cure	L'abbé de St-Gildas de Rhuys.
Séné	*Idem*	L'évêque de Vannes.
Sulniac et la Vraie-Croix, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
Surzur et ses deux trêves, la Trinité et le Hézo	*Idem*	*Idem.*
Theix et le Gorvello, sa trêve.	*Idem*	*Idem.*
Trefléan	*Idem*	*Idem.*

Doyenné de Pou-Belz ou Mendon.

Belz	Cure	L'évêque de Vannes.
Brech	*Idem*	*Idem.*
Carnac	*Idem*	*Idem.*
Crach[1]	*Idem*	*Idem.*
Erdeven	*Idem*	*Idem.*
Kervignac	*Idem*	*Idem.*
Locmariaker	*Idem*	L'abbé de Sainte-Croix de Kemperlé.
Locoal	*Idem*	L'évêque de Vannes.
Mendon	*Idem*	*Idem.*
Merlévénez	*Idem*	*Idem.*
Naustang	*Idem*	*Idem.*
Ploemel	*Idem*	*Idem.*
Plouharnel	*Idem*	*Idem.*
Plouhinec	*Idem*	*Idem.*
Quiberon et Saint-Pierre, sa trêve	*Idem*	L'abbé de St-Gildas de Rhuys.
Riantec	*Idem*	L'évêque de Vannes.
Saint-Gildas d'Auray	*Idem*	*Idem.*

[1] Cette paroisse fut annexée à la mense capitulaire par Yves de Ponsales, évêque de Vannes, en vertu d'une bulle de Pie II, sous la date du 7 octobre 1452.

Doyenné de Kemenet-Theboe ou de Guidel.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Arzano et Guilligomarch, sa trêve	Cure	L'évêque de Vannes.
Berné	*Idem.*	*Idem.*
Bubri	*Idem.*	*Idem.*
Caudan	*Idem.*	*Idem.*
Cléguer	*Idem.*	*Idem.*
Groix	*Idem.*	*Idem.*
Guidel, avec Laoulec et Locmaria, ses trêves	*Idem.*	*Idem.*
Inguiniel	*Idem.*	*Idem.*
Inzinzac et Penquesten, sa trêve	*Idem.*	*Idem.*
Lanvaudan et ses deux trêves, Calan et Locmelé	*Idem.*	*Idem.*
Lesbin-Pontscorff et Gestel, sa trêve	*Idem.*	*Idem.*
Lorient et Saint-Christophe, sa trêve	*Idem.*	L'évêque ou le roi.
Meslan	*Idem.*	L'évêque de Vannes.
Plœmeur [1]	*Idem.*	*Idem.*
Plouay	*Idem.*	*Idem.*
Quéven et Bayars, sa trêve	*Idem.*	*Idem.*
Quistinic	*Idem.*	*Idem.*
Rédené et St-David, sa trêve	*Idem.*	*Idem.*
St-Caradec de Hennebont	*Idem.*	*Idem.*
Saint-Caradec-Trégomel	*Idem.*	*Idem.*

Doyenné de Guéméné-Guengamp (Kemenet-Guingamp).

Bieuzy et Castennec, sa trêve	Cure	L'évêque de Vannes.
Cléguérec, avec St-Aignan et Ste-Brigitte, ses trêves	*Idem.*	*Idem.*
Guéméné	Cure unie au chapitre de la collégiale	Le prince de Guéméné.
Guern, avec Saint-Michel et le Sourn, ses trêves	Cure	L'évêque de Vannes.
Langoëlan et Merzer, sa trêve	*Idem.*	*Idem.*

[1] Cette paroisse fut unie à la mense capitulaire par Hervé Tors, évêque de Vannes, en 1287.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Lescouët	Cure	L'évêque de Vannes.
Lignol	*Idem*	*Idem.*
Locmalo et Guéméné-Guégant, sa trêve	Cure unie au doyenné du chapitre de Guéméné	Le prince de Guéméné.
Malguenac et Estival, sa trêve.	Cure	L'évêque de Vannes.
Mellionec	*Idem*	*Idem.*
Melrand	*Idem*	*Idem.*
Persquen	*Idem*	*Idem.*
Plélauff (Ploelauff)	*Idem*	*Idem.*
Ploerdut et Locuon, sa trêve.	*Idem*	*Idem.*
Plouray	*Idem*	*Idem.*
Priziac	*Idem*	*Idem.*
Saint-Tugdual et Croixty, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
Séglien et Lescharlins, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
Silfiac et Perret, sa trêve	*Idem*	*Idem.*

Doyenné de Porhouët.

Baud	Prieuré-cure	L'abbé de St-Gildas de Rhuys.
Bignan	Cure	L'évêque de Vannes.
Camors	Prieuré-cure	*Idem.*
Coetbugat[1]	Cure	L'abbé de St-Jean-des-Prés.
Crédin	*Idem*	L'évêque de Vannes.
Croixanvec	*Idem*	*Idem.*
Cruguel et Billio, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
Guégon et Tréganteuc, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
Guéhenno et la Chapelle-ès-Brières, sa trêve[2]	*Idem*	*Idem.*
Guénin	*Idem*	*Idem.*
Lantillac	*Idem*	*Idem.*
Locminé et Moustoir-Radenac, sa trêve	Prieuré-cure	L'abbé de St-Gildas de Rhuys.
Moréac et Millerou, sa trêve.	Cure	L'évêque de Vannes.
Moustoir	*Idem*	*Idem.*

[1] Coetbugat a été, depuis la révolution, unie à Guégon.

[2] La Chapelle-ès-Brières a été réunie à Guégon.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Naizin	Cure	L'évêque de Vannes.
Noyal-Pontivy avec Gueltas, Kerfourn, St-Géran et St-Thuriau, ses trêves	*Idem*	*Idem.*
Pleugriffet	*Idem*	*Idem.*
Plumelec et Saint-Aubin, sa trêve	*Idem*	Les religieuses du prieuré de Locmaria, qui était situé dans cette paroisse et dépendait de Saint-Sulpice de Rennes.
Plumelin et la Chapelle-Neuve, sa trêve	*Idem*	L'évêque de Vannes.
Pluméliau et Saint-Nicolas-des-Eaux, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
Pontivy, ancienne trêve du Cohazé	*Idem*	*Idem.*
Quilly	*Idem*	*Idem.*
Radenac	*Idem*	*Idem.*
Réguiny	*Idem*	*Idem.*
Rémungol et le Moustoir-Rémungol, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
Rohan et St-Gouvry, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
Saint-Allouestre et Buléon, sa trêve	Prieuré-cure	Le chapitre de la cathédrale.
Sainte-Croix de Josselin	Cure	L'abbé de Redon.
Saint-Gonnery (*S^{tus} Gonerius*)	*Idem*	L'évêque de Vannes.
Saint-Jean-Brévelay	*Idem*	*Idem.*
Saint-Marcel et Bohal, sa trêve	*Idem*	*Idem.*
Saint-Servant (*S^{tus} Servacius*)	*Idem*	*Idem.*
Sérent, avec Lizio, Roc-Saint-André, Saint-Guyomard et Quily, ses trêves	*Idem*	*Idem.*

Doyenné de Péaule.

Ambon et Penerf, sa trêve	Cure	L'abbé de St-Gildas de Rhuys.
Arzal et Lantiern, sa trêve	*Idem*	L'évêque de Vannes.
Berric	*Idem*	*Idem.*
Billiers	*Idem*	*Idem.*

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Bourg-Péaule et Muzillac, sa trêve	Cure	L'évêque de Vannes.
Caden	*Idem.*	*Idem.*
Larré	*Idem.*	*Idem.*
Lauzach	*Idem.*	*Idem.*
Limerzel (*eccles. Martyrum*)	*Idem.*	*Idem.*
Malensac	*Idem.*	*Idem.*
Marzan	*Idem.*	*Idem.*
Molac et le Cours de-Molac, sa trêve	*Idem.*	*Idem.*
Noyal-Muzillac et le Guerno, sa trêve	*Idem.*	*Idem.*
Péaule	Cure-doyenné.	*Idem.*
Pluherlin et Rochefort, sa trêve	Cure	*Idem.*
Questembert	*Idem.*	*Idem.*
Doyenné de Carentoir.		
Carentoir avec la Haute-Bourdonnaye, la Chapelle-Gaceline, la Gacilly et Quelneuc, ses trêves	Cure-doyenné	L'évêque de Vannes.
Le Temple	Cure	Le commandeur de Saint-Jean de Jérusalem.
Renac	*Idem.*	Primitivement l'abbé de Redon, puis l'évêque.
Ruffiac et St-Nicolas, sa trêve	*Idem.*	L'évêque de Vannes.
Saint-Just	*Idem.*	*Idem.*
Sixt	*Idem.*	*Idem.*
Tréal	*Idem.*	*Idem.*
Territoire de Rieux.		
Allaire et St-Gorgon, sa trêve	Cure	L'évêque de Vannes.
Béganne	*Idem.*	*Idem.*
Glénac et Cornon, sa trêve	*Idem.*	*Idem.*
Les Fougerets	*Idem.*	*Idem.*
Malestroit et sa trêve Missiriac; Malestroit comptait deux prieurés-cures:	1° La Magdeleine	L'abbé de St-Gildas de Rhuys.
	2° Le prieuré de Malestroit	L'abbé de Marmoutier.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Molac	Cure	L'évêque de Vannes.
Peillac	*Idem.*	*Idem.*
Pleucadeuc. (Ploecatoc, IXe s.)	*Idem.*	*Idem.*
Rieux, avec Saint-Jean-des-Marais et Saint-Jean-la-Poterie, ses trêves	Prieuré-cure	L'abbé de St-Gildas de Rhuys.
Saint-Congar	Cure	L'évêque de Vannes.
Saint-Gravé	*Idem.*	*Idem.*
Saint-Jacut	*Idem.*	*Idem.*
Saint-Laurent du Gréneuc	*Idem.*	Le seigneur de la paroisse.
Saint-Martin-sur-Oust	*Idem.*	L'évêque de Vannes.
Saint-Vincent, avec Saint-Perreuc et Ressac, ses trêves.	*Idem.*	*Idem.*
Territoire de Redon.		
Bains	Prieuré-cure	L'abbé de Redon.
Brain	Cure.	*Idem.*
Langon	*Idem.*	*Idem.*
Redon	*Idem.*	*Idem.*
Territoire de Belle-Ile.		
Bangor	Cure	Le seigneur de Belle-Ile.
Locmaria	*Idem.*	*Idem.*
Palais	*Idem.*	*Idem.*
Sauzon	*Idem.*	*Idem.*

LISTE

DES PRIEURÉS ET PRINCIPALES CHAPELLENIES DU DIOCÈSE DE VANNES.

Prieurés ou chapellenies de :

- Arnulfus (Sanctus) de Buleon, en Ploeren;
- Beaulieu, en Bignan;
- Bieuzy (Saint-Gildas de);
- Blehéban, en Caden;
- Bogue, en Renac;
- Bohal;
- Bonne-Nouvelle, en Rédené;
- Bourgerel, en Noyal-Muzillac;
- Bourgneuf, en Moréac;

Prieurés ou chapellenies de :

- Brouel, en Ambon;
- Cadoudal, en Plumelec;
- Cardelan, en Baden;
- Castelnoec ou Castennec, en Bieuzy;
- Coetbugat, dans la paroisse de ce nom;
- Coetuhan, en Noyal-Pontivy;
- Gâvre, en Plouhinec, sous le vocable de Saint-Gildas;
- Groix (vocable Saint-Gurthiern);

Prieurés ou chapellenies de :

Hirben, en Plouay;
Kerguelen (ou Notre-Dame d'Hennebont);
Kerléano, en Brech;
Kerdroguen, en Saint-Jean-Brévelay;
Limur, en Séné;
La Barre, en Rochefort;
La Baude;
La Chesnaye, en Grandchamp;
La Gacilly;
La Gresle, en Pluherlin;
Lalande;
La Magdeleine, en Malestroit;
La Magdeleine de la Montjoie;
La Magdeleine, en Vannes;
Langlenec, en Sarzeau;
Lannénec, en Plœmeur;
La Trinité, en Noyalo;
La Trinité, en Quéven;
La Trinité, en Saint-Jean-Brévelay;
La Vraie-Croix (ordre de Malte), en Sulniac;
Le Clox, en Rohan;
Le Gorvello (ordre de Malte), en Sulniac;
Le Hézo, en Surzur;
Le Temple, dans la paroisse du même nom;
Le Reclus;
Le Vinsain ou Vinsen, en Arradon;
Les Quatre-Évangélistes, en Pleucadeuc;
Les Rochers, en Bignan;
Les Saints, en Granchamp;
Les Trois-Rois, en Vannes;
Lhermain, en Molac;
L'hôpital d'Auray;
Lochrist, en Inzinzac;
Lochrist, en Saint-Gilles d'Hennebont;
Locmaria, à Belle-Ile-en-Mer;
Locmaria, en Plœmel;
Locmaria, en Plumelec;

Prieurés ou chapellenies de :

Locmariaker, dans la paroisse de ce nom;
Locminé, en Locminé;
Locoal, en Locoal-Mendon;
Lotivy (ordre de Malte), en Priziac;
Lotivy, en Quiberon;
Marie-Magdeleine de Redon;
Merlévénez, dans la paroisse de ce nom;
Notre-Dame d'Arzon, dans la presqu'île de Rhuys;
Notre-Dame-de-la-Piété, en Ruffiac;
Notre-Dame-du-Cleux, en Tréal;
Notre-Dame de Rohan, en Rohan;
Notre-Dame-de-Villelouet, en Carentoir;
Notre-Dame, en Caden;
Palais, à Belle-Ile-en-Mer;
Priziac (pr. de femmes);
Quiberon, en la paroisse de Locmaria de Quiberon;
Quistinic;
Rieux (sous le vocable de Saint-Melaine), en Rieux;
Rieux (sous le vocable de la Sainte-Trinité), en Rieux;
Rochefort, annexe de la Magdeleine de Malestroit;
Sauzon, à Belle-Ile-en-Mer;
Sainte-Anne, en Branderion;
Sainte-Anne, en Renac;
Saint-Barthélemy, aux faubourgs de Redon;
Saint-Bili, en Plaudren;
Saint-Blaise, en Bignan;
Saint-Cado, en Belz;
Sainte-Catherine, en Arradon;
Saint-Clément, en Quiberon;
Sainte-Christine, en Locmalo;
Sainte-Croix de Josselin, en Josselin;
Saint-Cyr, en Ambon;
Saint-Gaudens, en Vannes;
Saint-Gildas-sur-Blavet;

Prieurés ou chapellenies de :
Saint-Gildas, en Crach;
Saint-Gildas d'Auray;
Saint-Gildas, en l'île d'Arz;
Saint-Guen, en St-Patern de Vannes;
Saint-Guenhael, en Caudan;
Saint-Gutual, en Locoal-Mendon;
Saint-Julien;
Saint-Léonard, à l'île de Groix;
St-Léonard, en St-Martin-sur-Oust;
Saint-Léonard, en Theix;
Saint-Louis, en Noyal-Pontivy;
Saint-Martin de Trédion, en Elven;

Prieurés ou chapellenies de :
Saint-Michel-des-Montagnes, près de Blavet ou Port-Louis;
Saint-Michel, en Sérent;
Saint-Nicolas-des-Eaux, en Pluméliau[1];
Saint-Nicolas, au château de Sucinio, en Sarzeau;
Saint-Sébastien, en Guéhenno;
Saint-Sébastien, en Vannes;
Saint-Symphorien;
Saint-Thébaud, en Saint-Avé;
Saint-Yves, en Bubry.

MALADERIES.

Maladeries de Vannes, de Saint-Nicolas, de St-Yvon, en Péaul, de Hennebont, de Quimperlé — de fondation commune;

Maladeries de Rochefort, de Malestroit, de Rieux, près de Blavet, de Plœmeur — de fondation commune.

COLLÉGIALES.

Saint-Michel d'Auray[2];
Notre-Dame de la Tronchère, à Rochefort[3];
Notre-Dame de la Fosse, à Guéméné[4].

[1] L'un de nos amis de Vannes incline à penser que le prieuré de Saint-Nicolas de Pluméliau fait double emploi avec celui qu'on place à Castennec. Ce n'est pas notre avis. Nous croirions plutôt qu'il faut voir un seul et même prieuré dans celui de Saint-Nicolas de la Couarde et dans celui de Castennec ou Castelnec. Telle paraît être l'opinion de D. Morice, qui, dans son premier volume de Preuves, a inscrit ce titre : « Fondation du prieuré de la Couarde ou de la Noée. » (D. Mor. I, 552.) Le prieuré de Saint-Nicolas-des-Eaux n'était autre sans doute que celui de Saint-Nicolas-sur-Blavet, dont il est fait mention et dans le pouillé de Vannes (1516)*, et dans l'enquête de 1479, sur les prérogatives de la maison de Rohan**.

[2] Cette collégiale fut fondée en 1382, par Jean IV, duc de Bretagne, qui la fit desservir par neuf chapelains (un doyen et huit prêtres), auxquels il donna pour dotation six cents livres de rente. (D. Mor. *Pr.* t. II, p. 445.) Le duc François II remplaça cette collégiale par un couvent de chartreux, en 1480.

[3] Fondée par le maréchal de Rieux, en 1498. Quarante livres de rente étaient allouées pour le doyen, trente pour chaque chapelain et quinze pour le luminaire.

[4] Fondée en 1529, par Marie de Rohan, dame de Guéméné, de Montbazon, etc. Cette érection fut approuvée par l'évêque de Vannes pour un prévôt, six chanoines, quatre chapelains et six manuels.

* « Prior Sancti Nicolai super Blaouet. »

** « *Item* recorde [ledit témoin] qu'en ladite vicomté sont scituez les prieurez de Saint-Nicolas-sur-Blavet et « Chasteaunoir de la Couarde (Castelnec de la Couarde), quez prieurés..... furent fondez par les prédéces- « seurs dudit vicomte de Rohan. » (D. Mor. *Hist.* t. II, col. CCIX.)

COMMUNAUTÉS D'HOMMES.

Cordeliers et Récollets.

A Auray. — Fondée en 1632.

A Bodélio-Malensac. — Fondée en 1442, par Jean de Rieux.

A Vannes. — Fondée par le duc Jean Ier, vers 1260.

A Pontivy. — Fondée par le vte de Rohan.

A Port-Louis. — Fondée par M. de Rosmadec, au milieu du XVIIe siècle.

A Sainte-Catherine, dans la rade de Lorient. — Fondée, en 1446, par Jean de Rohan.

Capucins.

A Auray. — Fondés en 1626.

A Hennebont. — Fond. en 1635, *al.* 1633.

A Vannes. — Fondés en 1613, par le sieur de Lourmes.

Carmes (ancienne Observance et Carmes déchaux).

A Ploermel. — Fondés en 1280, par le duc Jean II.

A Hennebont. — Fondés en 1394, par le duc Jean IV, confirmés en 1555.

A Josselin. — Fondés en 1625.

A Bondon, près Vannes. — Communauté fondée en 1434, par le duc Jean V.

A Sainte-Anne d'Auray. — Fondés en 1627.

A Saint-Vincent de Vannes. — Fondés en 1628, par Morice de Broistréau, président du présidial de Vannes.

Dominicains.

A Vannes. — Fondation en 1634, par M. de Rosmadec du Plessis-Jossaux.

A Saint-Fiacre, en Radenac.

Chartreux.

A Saint-Michel d'Auray, en Brech, fondés en 1480, par le duc François II.

Trinitaires.

A Sarzeau. — Ministrerie ou couvent des religieux Trinitaires (ou Mathurins), fondés en 1341, par le duc Jean III.

A Rieux. — Ministrerie fondée par Jean de Rieux, en 1345.

Augustins.

A Malestroit. — Communauté fondée en 1334.

Retraite.

A Vannes. — Maison de la Retraite pour les hommes, fondée en 1650, *al.* en 1664, par M. de Kerlivio.

Camaldules.

A Roga-sur-Oust, dans la paroisse de Saint-Congar. Cette maison fut fondée, en 1674, par Henri de Guénégaud, comte de Plancy, seigneur de Malestroit.

Jésuites.

A Vannes. — Fondation en 1631.
A Sainte-Anne d'Auray, en Pluneret. — Fondation en 1816, suppression en 1828.

ORDRES MILITAIRES ET HOSPITALIERS.

Ordre de Malte.

Cet ordre possédait dans le diocèse de Vannes :

La chapelle du Temple, en Inzinzac;
La chapelle et le bourg entier de Roudouallec;
La commanderie du Croisty, en Saint-Tugdual;
La chapelle de Saint-Jean du Croisty;
La chapelle de Saint-Jean, en Saint-Caradec, près d'Hennebont;
La chapelle de Saint-Jean, en Pontscorff, avec l'hôpital de ce lieu;
La commanderie de Carantoir.

La plupart de ces bénéfices avaient appartenu primitivement aux Templiers, auxquels la tradition en attribue plusieurs autres, parmi lesquels nous citerons :

Brangolo, en Noyal-Muzillac;
La chapelle Saint-Jean, en Questembert;
Le Temple-Haut et le Temple-Bas, en Limerzel;
La Trinité-Porhoet;
Pénestin, en Muzillac;
La chapelle du Temple, à Sulniac;
Sainte-Catherine de Lizio;
Tourel-Tal-Len, en Camors;
Locoal-Mendon;
Crénénan en Ploerdut;
La Magdeleine de Malestroit;
Poncastel, en Arzon;
Le Prieuré, en Baud.

NOTA. Il existe, au sujet des bénéfices autrefois possédés en Bretagne par les chevaliers de l'ordre du Temple, des renseignements d'une tout autre valeur que ceux qui nous ont été transmis par la tradition. La charte de protection octroyée, en 1160, aux Templiers, par Conan IV, duc de Bretagne, mentionne, en effet, les bénéfices suivants :

Eleemosinæ de Rodoedgallet;
Eleemosinæ de Guasgurg in Kemenet-Guegant;
Eleemosinæ de Prisiac (Beauvoir?);
Hospitale de Pontivy;
Eleemosinæ de Cleguer et de Tremmatos, in Broguerech;
Eleemosinæ de Lankintic, et de Laustang (Naustang), *et Corvellou;*
Et hospitale in Sulumiac (Sulniac);
Et eleemosinæ de Kistinic Blaguet;
Et de Molac, et de Mallechac (Malansac?), *et de Kaistemberth, et de Guernon.*

Ordre du Saint-Esprit.

Il existait à Auray, d'après les plus anciens pouillés, un antique oratoire des ducs de Bretagne, qui, donné postérieurement à l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, resta une commanderie de cet ordre jusqu'à sa réunion avec celui de Saint-Lazare. Cette commanderie fut annexée, en 1777, à l'hôpital d'Auray.

COMMUNAUTÉS DE FEMMES.

Carmélites.

A Vannes. — Maison des Trois-Maries, fondée en 1462 par Françoise d'Amboise.
A Vannes. — Maison dite *de Nazareth*, communauté fondée au XVIe siècle.
A Ploermel. — Fondée au commencement du XVIIe siècle.

Hospitalières.

A Vannes. — Maison fondée en 1634, *alias* 1636.
A Guéménée. — Maison fondée en 1678.
A Auray. — Date inconnue.

Ursulines.

A Vannes. — Maison fondée en 1627. *al.* 1632.
A Pontivy. — F. en 1633, lett. pat. 1636.
A Hennebont. — Fond. en 1543. La communauté existe encore.
A Musillac. — Fond. 1688.
Au Faouet. — Date inconnue.
A Malestroit. — Date inconnue.
A Redon. — Au XVIIe siècle.

Visitandines.

A Vannes. — Communauté fondée en 1635, *al.* 1638.

Urbanistes.

A Auray. — Lettres patentes de 1633.

Filles de la Charité.

A Vannes. — Maison dite *le Petit-Couvent*, fondée en 1635.
A Vannes. — Maison dite *du Refuge*, communauté fondée en l'an 1683.
A Hennebont. — Maison fondée dans les dernières années du XVIIe siècle.

Religieuses du Père-Éternel.

A Vannes. — Communauté séculière fondée dans la dernière moitié du XVIIe siècle, puis soumise à la règle de saint Augustin.

Maison des demoiselles de la Retraite.

A Vannes. — Fond. par lett. pat. de 1764.

Bénédictines-Calvairiennes.

A Redon. — Fond. en 1629, conf. par lettres patentes en 1633.

IV. — DIOCÈSE DE NANTES.

Voici un document des plus importants sur les subdivisions ecclésiastiques du diocèse de Nantes en 1287. Nous reproduisons exactement, dans la première colonne de ce pouillé, les noms des anciennes paroisses de l'évêché nantais; la seconde et la troisième colonne, où sont indiqués la qualité des bénéfices et le nom des présentateurs, renferment des indications recueillies dans des actes d'une époque postérieure. On trouvera, à la fin de la liste des paroisses par doyennés, le nom de celles qui ne sont pas indiquées dans la charte.

Universis præsentes litteras legentibus et inspecturis, D. (Durandus) miseratione divina episcopus Nannetensis, salutem in omnium Salvatore. Bonæ memoriæ Guillelmi prædecessoris nostri vestigiis inhærentes, qui dudum, de assensu canonicorum suorum confirmationeque archiepiscopi Turonensis postmodum subsecuta, pia consideratione constituit in ecclesia Nannetensi, ad divini cultus augmentum, quotidianas distributiones de cetero percipiendas de canonicis supradictis tam super redditibus capituli Nannetensis, licet essent exiles nec possent ad intentum prædecessorum nostrorum sufficere competenter, quam, in supplementum, super fructibus, exitibus et proventibus unius anni cujuslibet ecclesiæ parochialis, quoties deinceps eam vacare contingeret in civitate et diocesi Nannetensi, computando a tempore quo ecclesia vacans esset collata ac animarum cura recepta, salvis episcopo Nannetensi et archidiaconis et decanis eorum suis juribus in eisdem, ita tamen quod curam animarum vel capellanis ibidem servientibus ex ipsis fructibus, exitibus et proventibus, durante illo anno, juxta facultates ecclesiæ victui necessaria eidem (*sic*) canonici ministrent; gratum prædecessoris nostri constitutioni et metropolicæ sedis confirmationi super hoc habitæ præstamus assensum. Tamen, quia posset forsan in posterum inter ipsos canonicos, ex una parte, et rectores ecclesiarum, ex altera, super congruitate provisionis ipsis rectoribus ab eisdem canonicis faciendæ quæstio suboriri, dignum fore credimus quæstionis materiam amputare, deliberatione proinde super hoc cum peritis habita, statuentes quid rectores et quid canonici sint in dictis ecclesiis in posterum habituri; et hoc rectores in sua receptione jurare teneantur, ad majorem roboris firmitatem. Volumus enim ac statuimus, de ipsius nostri capituli

assensu requisito super hoc et gratanter obtento, consideratis facultatibus cujuslibet ecclesiæ civitatis et diocesis Nannetensis, nomina ecclesiarum præsenti scripto inserere et summam exprimere certam, super qualibet ecclesia impositam, dictis distributionibus sine diminutione aliqua in posterum profuturam; et reliquum pro sua provisione rectoribus debetur, videlicet:

I. IN DECANATU NANNETENSI.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Ecclesiam Beatæ Mariæ Nann. taxamus C solidos dictis canonicis, quoties ipsam vacare contigerit, semel a rectore qui pro tempore [erit] præstandos.....	Cure.....	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Eccles. S. Saturnini Nannetensis, VI lib.....	*Idem*.....	Le chapitre.
Eccles. Sanctæ Crucis Nannetensis[1], C sol.....	Prieuré-cure.....	L'abbé de Marmoutier.
Eccl. Sancti Clementis, C sol.	*Idem*.....	Le chapitre; ensuite la communauté de St-Clément.
Eccl. S. Donatiani, VIII lib. .	*Idem*.....	Le chapitre de la cathédrale.
Chessail[2], XX solid.....	*Idem*.....	*Idem.*
Thouairé, XL sol	*Idem*.....	*Idem.*
Marz[3], XII lib.....	*Idem*.....	*Idem.*
Mouzeil, LX sol.....	*Idem*.....	Le pape et l'évêque.
Ligné, IV lib.	*Idem*.....	*Idem.*
Les Tousches, X lib.....		
Joue, VIII lib.....	*Idem*	Le trésorier de la cathédrale.
Monasterium legum[4], XL sol.	*Idem*.....	L'évêque en ses mois.
Trans, IV lib.....	*Idem*.....	*Idem.*

[1] Et la Magdeleine-en-Bois, sa trêve.

[2] Chessail, Chassay, aujourd'hui Sainte-Luce. On y place, mais sans aucune preuve, la maison de campagne de saint Félix, que Fortunat nomme *Cariacum.*

[3] Il y a, dans le doyenné de Nantes, un Saint-Mars-du-Désert et le Petit-Mars, lequel est peut-être le *Vicus Martius* du Cartulaire de Redon. (*Vide supra.*) Il est aussi parlé de *Martium* dans la charte de Louis le Gros insérée dans D. Morice, *Pr.* t. I, col. 548.

[4] *Monasterium legum;* Montrelais et la Chapelle de Montrelais, sa trêve. *Monasterium legum* est une étymologie à la façon de *Panispons* (Penpont); elle est, du reste, plus ancienne que la Charte de Durand, car on la trouve dans celle de Louis le Gros, datée de 1123.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Teillé, XV lib. (*Telliacum*, ap. D. Mor. *Pr.* t. I, col. 548.)	Cure.	L'évêque de Nantes en ses mois.
Mesanger, XV lib.	*Idem.*	*Idem.*
S. Ermelandum de Roseria[1], XL sol.	Deux cures.	Saint-Herblon à la présentation de l'évêque de Nantes en ses mois; la Rouxière à la présentation de l'abbé de Saint-Florent (1104).
Poillé[2], LX sol.	Cure.	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Bourdinerian[3], X lib.	*Idem.*	*Idem.*
Belligné (*Beligniacum*, apud D. Mor. *Pr.* I, 548), LX sol.	*Idem.*	*Idem.*
Cornubiam[4], IV lib.	*Idem.*	*Idem.*
Coffé[5], VI lib.	Prieuré-cure.	L'abbé de St-Aubin d'Angers.
Varedam (*Varesdam*, apud D. Moric. *Pr.* I, 548, ann. 1123), IV lib.	Cure.	L'abbé de Marmoutier.
Ancenisium, X lib.	*Idem.*	Le pape et l'évêque.
Fruigné[6], LX sol.	*Idem.*	L'abbé de St-Gildas-des-Bois.
Cellarium, LX sol.	*Idem.*	L'abbé de Bourgdieu.
Querquefolium[7], LX sol.	*Idem.*	Le chapitre.
Malvam[8], C sol.	*Idem.*	L'abbé de St-Jouin-de-Marne.

[1] Cette ancienne paroisse en forme deux aujourd'hui : l'une s'appelle Saint-Herblon, l'autre la Rouxière (arrondissement d'Ancenis).

[2] Pouillé.

[3] La Bourdinière. C'est aujourd'hui un village de Pannecé, devenu depuis longtemps le chef-lieu de la paroisse.

[4] Cornouaille, paroisse qui dépendait de la province d'Anjou au temporel, et de l'évêché de Nantes au spirituel.

[5] Couffé, près de la petite rivière du Havre, l'un des affluents de la Loire. Ogée y signale un *chemin pavé* dont il fait remonter l'origine aux Romains.

[6] Freigné, dépendant de la province d'Anjou pour le temporel, et du diocèse de Nantes pour le spirituel.

[7] Carquefou. Dans la charte de Louis le Gros on lit *Carcafagum* (Mor. *Pr.* I, 548); c'est le *kaerfau* ou *karfau* des Bretons : *kaer, kar, ker, villa; fau, fou, fagus.*

[8] Mauves. On lit aussi *Malvam* dans la charte de Louis le Gros.

II. IN DECANATU CLITII[1].

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Vertou, IV lib.	Cure.	L'abbé de St-Jouin-de-Marne.
Engniam[2], XXV lib.	*Idem.*	*Idem.*
S. Bricium de Goulena[3], XV lib.	*Idem.*	L'évêque de Nantes.
S[tam] Radegondem de Goulena[4], X lib.	*Idem.*	L'abbé de St-Jouin-de-Marne.
Sanctum Julianum de Concellis[5], III lib.	*Idem.*	L'évêque de Nantes et l'abbé de St-Florent, alternativ[t].
Capellam Heulin, LX sol.	*Idem.*	L'abbé de St-Jouin-de-Marne.
Oratorium[6], XV lib.	*Idem.*	*Idem.*
Castrum Celsum[7], C sol.	*Idem.*	L'abbé de Marmoutier.
S. Germanum de Monte-Falconis[8], C sol.	*Idem.*	L'abbé de St-Jouin-de-Marne.
Brufferian[9], VI lib.		*Idem.*
Cugant[10], X lib.	*Idem.*	Le roi.
Gestigné, IV lib.	*Idem.*	L'abbé de St-Jouin-de-Marne.
Taillières[11], VI lib.	*Idem.*	Le chapitre de la cathédrale.
Moudillon[12], VII lib.	*Idem.*	Le grand archidiacre.
Gorges, X lib.	*Idem.*	L'abbé de St-Jouin-de-Marne.
Monsnières (Monnières), X lib.	*Idem.*	*Idem.*
Maidon[13], C sol.	*Idem.*	L'évêque de Nantes.
Castrum Theobaldi, XII lib.	*Idem.*	L'abbé de Saint-Jouin.
Le Bugnon[14], IV lib.	*Idem.*	*Idem.*

[1] Doyenné de Clisson. Dans un acte du Cartulaire de Kemperlé, à la date de 1075, le nom de Clisson est écrit *Clizun* (D. Mor. *Pr.* I, col. 441; voy. aussi 451, 470, 479, etc.)

[2] Saint-Sébastien d'Aigne, aujourd'hui Saint-Sébastien, à la porte de Nantes.

[3] Aujourd'hui Basse-Goulaine.

[4] Haute-Goulaine.

[5] On lit dans la charte de Louis le Gros plus haut citée, *Sanctum Julianum cum aqua cancella;* c'est sans doute de St-Julien de Concelles qu'il s'agit. (Voyez aussi dans D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 507, un acte de 1104 où mention est faite de St-Julien de Concelles.)

[6] *Oratorium*, le Lorouz-Botereau.

[7] Châteauceaux, au temporel faisait partie de la province d'Anjou, mais du diocèse de Nantes au spirituel.

[8] Saint-Germain de Montfaucon appartenait à la province d'Anjou pour le temporel, et au diocèse de Nantes pour le spirituel.

[9] La Brufière. Cette ancienne paroisse est maintenant dans le département de la Vendée.

[10] Cugant fait partie aujourd'hui du département de la Vendée.

[11] Treillières; *Tresleriam*, dans la charte de Louis le Gros.

[12] Mouzillon.

[13] *Maldoniam*, dans la ch. de Louis le Gros. Aujourd'hui le Bignon.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Pontem S. Martini, LX sol...	Cure.....	L'abbé de Saint-Jouin.
S. Anianum, XL sol.....	*Idem*.....	L'évêque de Nantes.
S. Leodegarium, C sol.....	*Idem*.....	L'abbé de Saint-Florent, puis l'évêque.
S. Crispinum, XL sol.....	*Idem*.....	L'abbé de St-Jouin-de-Marne.
S. Joannem de Bouguenaisio [1], XL sol.....	Prieuré-cure.....	L'abbé de Geneston.
Peregrinum, XL sol.[2].....	Cure.....	L'abbé de Marmoutier.
Valeti pro duobus personatibus [3], IV lib.....	*Idem*.....	Le chapitre de Nantes.
S. Lumine [4], IV lib.....	*Idem*.....	L'évêque de Nantes.
Agrifolium [5], XL sol.....	*Idem*.....	L'abbé de St-Jouin-de-Marne, ensuite l'évêque de Nantes.
Remouille, XL sol.....	*Idem*.....	L'abbé de Pornic.
Montebert, XL sol.....	*Idem*.....	L'abbé de Geneston.
Cheix, IV lib.....	*Idem*.....	L'abbé de St-Serge d'Angers.
S. Hilarium de Nemore [6], LX sol.....	*Idem*.....	L'abbé de St-Jouin-de-Marne.
Veterem Vineam [7], XVI lib...	*Idem*.....	L'abbé de Bourgdieu, avant 1623.
Paçay [8], X lib.....	*Idem*.....	L'évêque de Nantes.
Brent [9].....	*Idem*.....	*Idem.*
Veuz [10], XII lib.....	*Idem*.....	*Idem.*
S. Petrum de Bouguenaisio [11], XV lib.....	*Idem*.....	*Idem.*
Resayum [12], XII lib.....	*Idem*.....	L'abbé de St-Jouin-de-Marne.

III. IN DECANATU RADESIARUM [13].

S. Medardum [14], XV lib.....	Cure.....	L'évêque de Nantes.
S. Leobinium [15], X lib.....	*Idem*.....	*Idem.*

[1] Aujourd'hui Saint-Jean de Boiseau.
[2] Le Pellerin.
[3] Vallet.
[4] Saint-Lumine de Clisson.
[5] Aigrefeuille.
[6] Saint-Hilaire-des-Bois.
[7] Vieillevigne.
[8] Passay est aujourd'hui un simple village de la Chevrolière où le chef-lieu paroissial a été transporté depuis fort longtemps.
[9] Brains.
[10] Vue.
[11] Aujourd'hui Bouguenais.
[12] Rezé. Ce bourg, dont le territoire est jonché de briques romaines à rebords et à crochets, est nommé *Portus Raciaci* dans la charte de Louis le Gros (*loc. sup. cit.*).
[13] Doyenné de Retz ou Rais.
[14] Saint-Mars de Coutais.
[15] Saint-Lumine de Coutais.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
La Limozinière[1], XV lib.	Cure	L'évêque de Nantes.
S. Columbanum[2], VIII lib.	*Idem*	*Idem*.
Tovaye[3], X lib.	*Idem*	*Idem*.
Sanctum Stephanum de Mala Morte[4], IV lib.	*Idem*	*Idem*.
Paux[5], LX sol	*Idem*	L'abbé de Saint-Serge.
S. Maximum[6], LX sol.	*Idem*	L'évêque de Nantes.
S. Crucem de Machecolio[7], XIII lib.	*Idem*.	
S^tam^ Trinitatem ejusdem loci, XIII lib.	*Idem*	*Idem*.
S^tum^ Ciricum[8], XXX lib.	*Idem*	L'abbesse du Roncerai.
Fresnayum, X lib.	*Idem*	L'évêque de Nantes.
S^tam^ Picinam[9], XL lib.	*Idem*	*Idem*.
S. Hilarium[10], XV lib.	*Idem*	*Idem*.
Rouand, IV lib.	Prieuré-cure	L'abbé de St-Serge d'abord, et plus tard l'év. de Nantes.
Arton (Arthon), VIII lib.	Cure	L'évêque de Nantes.
Burgum Monasteriorum[11], VIII lib.	*Idem*	*Idem*.
	Idem	*Idem*.
Boign[12], XXV lib.	*Idem*	*Idem*.
S^tum^ Michaelem de Chevecier[13], X lib.	*Idem*	L'abbé de St-Serge, et, depuis le XVe siècle, l'év. de Nantes.
S. Brevennum, LX sol.	Prieuré-cure	Primitivement l'abbé de St-Aubin d'Angers, plus tard l'évêque de Nantes.
S. Vitalem[14], LX sol.	Cure	L'abbé de Tournus, et ensuite l'évêque de Nantes.
Froczaium[15], XXV lib.	*Idem*	L'évêque de Nantes.

[1] La Limouzinière.

[2] Saint-Colombin.

[3] Touvois.

[4] Saint-Étienne de Mermorte. Voilà, certes, une singulière traduction de *Mala-Morte*!

[5] Paulx.

[6] Saint-Mesmes.

[7] Sainte-Croix de Machecoul.

[8] Et Bourgneuf, sa trêve.

[9] Sainte-Pazanne.

[10] Saint-Hilaire de Chaléons.

[11] Bourg-des-Moustiers et Saint-Étienne-du-Clion, sa trêve.

[12] Ile de Boin, département de la Vendée.

[13] Saint-Michel de Chefchef.

[14] Saint-Viaud.

[15] Frossay; *Fruzai*, *Fruciacum*, dans le Cartulaire de Redon; *Frugiacum*, dans la charte de Louis le Gros.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
S. Petrum Radeziarum[1], XIII lib.	Cure	L'abbé de Marmoutier prim[t]. puis l'évêque de Nantes.
S[tam] Opportunam[2], VII lib.	*Idem*	L'évêque de Nantes.
S[tum] Philbertum, XL sol.	*Idem*	*Idem.*
Corcoué[3], XL sol.	*Idem*	L'abbé de Tournus, en 1164.
Le Clion[4], X lib.	*Idem*	L'abbé de Ste-Marie de Pornic.
La Pleine[5], C sol.	*Idem*	*Idem.*
Chauvay[6], LX sol.	Prieuré-cure	*Idem.*

IV. IN DECANATU ROCHE-BERNARD[7].

S. Similianum, X lib.	Cure	Le chapitre.
S. Nicolaum, X lib.	*Idem*	*Idem.*
S. Hermelandum prope Coueron[8], X lib.	*Idem*	*Idem.*
Coueron, XL lib.	*Idem*	L'évêque de Nantes.
S[tum] Stephanum de Monte Luci[9], VIII lib.	*Idem*	Le doyen de la cathédrale.
Cordemays, C sol.	*Idem*	L'évêque de Nantes.
Mallamvillam[10], X lib.	*Idem*	*Idem.*
Savenaium[11], XX lib.	*Idem*	*Idem.*
Lavau, XV lib.	*Idem*	*Idem.*
Plenqueau[12], XL sol.	*Idem*	L'abbé de Marmoutier.
Donges, X lib.	*Idem*	*Idem.*
Monthouer[13], X lib.	*Idem*	Le scholastique de la cathéd.
Pereac[14], VIII lib.	*Idem*	L'abbé de St-Gildas-des-Bois.

[1] Saint-Père-en-Retz.

[2] Sainte-Opportune, ancienne trêve de Saint-Brévin.

[3] Saint-Jean-de-Corcoué.

[4] Il est fait mention d'un *Oppidum Clivum* dans le Cartulaire de Redon. Le Clion était, avant la révolution, l'une des plus riches cures du pays nantais; elle valait de 13,000 à 14,000 livres de rente.

[5] La Plaine.

[6] Chauvé, *Chialvahé*, à la fin du XIe siècle, dans le Cartulaire de Redon.

[7] Le doyenné de la Roche-Bernard était occupé par le recteur de Nivillac; ce doyenné avait ses notaires particuliers, et, quand un synode se tenait à Nantes, l'évêque devait envoyer chercher le doyen de la Roche avec la croix, et on le conduisait ainsi jusqu'à l'assemblée.

[8] Saint-Herblain.

[9] Saint-Étienne de Montluc.

[10] Malville.

[11] Savenay et Boué, sa trêve. Savenay est appelée *plebs condita Savanacum* dans le Cartulaire de Redon, au IXe siècle.

[12] Prinquiau.

[13] Montoir et Saint-Joachim, sa trêve.

[14] Piriac; dans le Cartulaire de Redon, *Penkeriac*, *Pihiriac*.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Asserac[1], XII lib.	Cure.	Le commandeur de St-Jean.
Camoil, XL lib.	*Idem.*	L'évêque de Nantes.
Herbignac[2] pro patronatu episcopi, XV lib. et pro patronatu abb. S. Gildasii, VII lib.	*Idem.*	L'abbé de Saint-Gildas.
S. Lyphardum, VI lib.	*Idem.*	L'évêque de Nantes.
Pontem Castri[3], X lib.	*Idem.*	L'abbé de Marmoutier.
Meizillac[4], X lib.	*Idem.*	L'abbé de St-Gildas-des-Bois.
S. Elmodium[5], XX lib.	*Idem.*	L'évêque de Nantes.
Nivillac [et la Roche-Bernard], XX lib.	Cure-doyenné.	*Idem.*
Severac, IV lib.	Cure.	*Idem.*
Guenret[6], VII lib.	*Idem.*	*Idem.*
Plesse[7], XX lib.	*Idem.*	*Idem.*
Fegreac, X lib.	*Idem.*	*Idem.*
Blen[8], X lib.	*Idem.*	Le chapitre de la cathédrale.
Quilly, XL sol.	*Idem.*	L'évêque de Nantes.
Bouvron, XX lib.	Prieuré-cure.	L'abbé de St-Gildas-des-Bois.
Vigneu[9], C sol.	Cure.	L'évêque de Nantes.
Orvault[10], LX sol.	*Idem.*	Le chapitre.
Chantenay, XL sol.	*Idem.*	*Idem.*
Capellam de Alneto[11], XL sol.	*Idem.*	L'évêque de Nantes.
S. Nazarium[12], XX lib.	*Idem.*	*Idem.*
Escoublac[13], XL sol.	*Idem.*	L'abbé de St-Florent-le-Vieux.
S. Andream[14], XX lib.	*Idem.*	*Idem.*

[1] Assérac et Penestin, sa trêve.

[2] Avec Férel, sa trêve.

[3] Pontchâteau et Sainte-Reine, sa trêve.

[4] Missillac et Théhillac, sa trêve.

[5] Saint-Dolay.

[6] Guenrouet.

[7] Plessé et Roset, sa trêve. Le Cartulaire de Redon nomme cette paroisse *Plebs Sei.*

[8] Blain; *Blaen*, dans le Cartulaire de Redon.

[9] Vigneux et sa trêve la Paquelaye.

[10] Dans la charte si souvent citée de Louis le Gros, Orvault se dit *Orsvaldum.* Dans un acte du Cartulaire de Redon, en date de 850, Orvault est rendu par *Ormedo.* (V. *sup.*)

[11] La Chapelle-Launay.

[12] Saint-Nazaire.

[13] Escoublac est à la porte de Guérande, dans la région anciennement *bretonne* du comté nantais. On lit dans un titre de Saint-Florent, publié par D. Mor. (*Pr.* I, 440) : « Quiriacus Nann. « sedis episc..... placuit monasterio Sancti Flo- « rentii... confirmare ecclesiam episcopi lacus*, « quam *lingua britannica* Escoblac nominant, in « honore S. Petri constructam, sitam in *pago* « *britannico* ubi Liger fluvius Oceano immis- « cetur. » (1073.)

[14] Saint-André-des-Eaux, près Guérande.

* C'est une de ces étymologies comme on en faisait au moyen âge. *Escop*, en breton, signifie *évêque*; de là l'interprétation d'*episcopi lacus.*

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Baz, XX sol.[1]	Cure.	L'évêque.
Croysiac[2], XL sol.	*Idem.*	L'abbé de Redon.
Fay, C sol.	*Idem.*	Le chapitre.

V. IN DECANATU CASTRI BRIENTII.

Grandum Campum, XII lib.	Cure.	L'évêque de Nantes.
Castrum Briense[3], XII lib.	*Idem.*	*Idem.*
Moisdon[4], XX lib.	Prieuré-cure.	L'abbé de Saint-Florent.
Saffré[5], VIII lib.	Cure.	L'évêque de Nantes.
Concreux[6], IV lib.	*Idem.*	*Idem.*
Pieric, X lib.	*Idem.*	*Idem.*
Rouffigné[7], XL sol.	*Idem.*	L'évêque et le seigneur de Syon, alternativement.
S. Albinum[8], XII lib.	*Idem.*	L'évêque de Nantes.
Nozayum[9], XII lib.	*Idem.*	*Idem.*
Auvrené[10], XX lib.	*Idem.*	*Idem.*
Riaillé, X lib.	*Idem.*	*Idem.*
Derval[11], VI lib.	*Idem.*	*Idem.*
Vouvantes[12], XL sol.	*Idem.*	La communauté de ville.
Casson[13], XL sol.	*Idem.*	L'évêque de Nantes.
Fougeray[14], L sol.	*Idem.*	*Idem.*
Guéméné[15], XX lib.	*Idem.*	*Idem.*
Puceul, C sol.	*Idem.*	*Idem.*
Abbaretz[16], XII lib.	*Idem.*	Les seign^{rs} de Châteaubriand, et, plus tard, l'ordinaire.

[1] Bourg-de-Batz, avec le Pouliquen, Kervalet et le Croisic, ses trêves.

[2] Crossac (*Croachac*, dans le Cartulaire de Redon), avec Air, sa trêve.

[3] Châteaubriant. *Castrum Brieni*, vers 1050 (D. Mor. *Pr.* I, 401); *Castellum Brientii* dans le Cartulaire de Redon.

[4] Moisdon, près de Châteaubriant, avec Saint-Julien-de-Vouvantes et Melleray, ses anciennes trêves. Il ne faut pas confondre cette paroisse avec Maisdon dans le doyenné de Clisson.

[5] *Safriacum*, dans la charte de Louis le Gros.

[6] Conquereuil. *Concorotium*, dans la charte de Louis le Gros; *Concuruz*, dans le Cartulaire de Redon.

[7] Ruffigné.

[8] Saint-Aubin-des-Châteaux; *Sanctus Albinus de Castris*, dans les anciens actes.

[9] Nozay; dans la charte de Louis le Gros, *Noziacum*.

[10] Auverné et Saint-Sulpice, sa trêve.

[11] Derval et Lusanger, sa trêve.

[12] *Voventam*, au XIIe siècle, dans la charte de Louis le Gros; aujourd'hui Saint-Julien-de-Vouvantes.

[13] *Cassonam*, dans la charte de Louis le Gros.

[14] *Fulkeriac*, dans les anciennes chartes de Redon; c'était une *plebs condita*.

[15] Guéméné-Penfau, et sa trêve Beslé.

[16] *Abbaretiacum*, dans la charte de Louis le Gros.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
S. Vincentium[1], VI lib.	Cure.	L'abbé de Saint-Florent.
Eveum (Vay?), XII lib.	*Idem.*	L'abbé de St-Gildas-des-Bois.
Jans, VIII lib.	*Idem.*	L'évêque de Nantes.
Aveçac[2], XV lib.	*Idem.*	*Idem.*
Rogé[3], XV lib.	*Idem.*	*Idem.*
Soudan, VII lib.	*Idem.*	*Idem.*
Succé[4], C sol.	*Idem.*	*Idem.*
Soyon[5], C sol.	*Idem.*	*Idem.*
Issé[6], C S.	*Idem.*	*Idem.*
Hiheric[7], LX sol.	*Idem.*	Le chapitre.
Arbré[8], C sol.	*Idem.*	Le chapitre de la cathédrale.
Vrix[9], LX sol.	Prieuré-cure.	L'abbé de Toussaints d'Angers.
Capellam super Herdam[10], XL sol.	Cure annexée à la chantrerie de Notre-Dame de Nantes.	L'évêque de Nantes.
Capellam Glen[11], XL sol.	Prieuré-cure.	L'abbé de Toussaints d'Angers.
Le Pin[12], XL sol.	*Idem.*	*Idem.*

In cujus rei testimonium et munimen præsentibus litteris sigillum nostrum una cum sigillis capituli nostri duximus apponendum. Datum ac actum mense januarii, anno Domini M° CC° octuagesimo septimo. O. Bordinus[13].

(Pris sur une copie du XVIIe siècle, tirée des archives du chapitre de Nantes.)

[1] Saint-Vincent-des-Landes.

[2] Avessac et Saint-Nicolas, sa trêve.

[3] Rougé et Soulvache, sa trêve. Dans les anciens actes, Rougé se dit *Rubiacum.*

[4] Sucé. Vers l'an 950, Alain Barbe-Torte donna à l'abbaye de Landévénec la moitié du vicariat de Sucé: «Dimidium unius vicariæ «quæ nominatur Sulse, sita in pago Namne-«tensi, quinque miliario distans ab urbe.» (D. Mor. *Pr.* I, 345.) Dans la charte de Louis le Gros, *Sucerum* désigne Sucé.

[5] Sion, l'une des plus anciennes paroisses du comté nantais.

[6] *Isiacum cum Gastina* (charte de Louis le Gros). Il y avait, en effet, dans la paroisse d'Issé un manoir de Gastines, lequel, en 1593, appartenait à Julien de la Ferrière.

[7] Héric.

[8] Erbray (ch. de Louis le Gros, *Arbraiacum*).

[9] Vritz.

[10] La Chapelle-sur-Erdre.

[11] La Chapelle-Glain.

[12] Et Saint-Sulpice, sa trêve.

[13] Voici les noms des paroisses du diocèse de Nantes qui ne se trouvent pas dans la charte de l'évêque Durand :

Anetz (*Asinesium* dans la charte de Louis le Gros), ancienne trêve de Saint-Herblon; à la présentation de l'abbé de St-Florent;

Besné, dont l'église fut donnée, en 1116, à Saint-Sauveur de Redon, par Brice, évêque de Nantes (Besné est appelée *Vidumita Insula* dans la charte de Louis le Gros);

Bonnœuvre et Saint-Michel, sa trêve, à la présentation de l'abbé de Saint-Florent;

Bouays et Indre, sa trêve, à l'ordinaire;

BÉNÉFICES MEMBRES DES ABBAYES DU DIOCÈSE DE NANTES [1].

Abbaye de Saint-Gildas-des-Bois.

Cure de Saint-Malo de Fégréac;
Prieuré du même lieu;

Boussaye, à la présentation de l'évêque;
Cambon, à la présentation du chapitre;
La Chapelle-Basse-Mer, nommée, dans un acte de 1138, *Capella Batsamen* (D. Mor. *Pr.* I, 578);
La Chapelle-des-Marais, créée paroisse au XVIIIe siècle;
Chéméré (*Cameriacus*, ch. de Louis le Gros), à la présentation de l'abbé de St-Serge d'Angers;
La Trinité de Clisson, cure, à la présentation de l'abbé de Saint-Jouin-de-Marne;
Notre-Dame de Clisson, à la présentation du même;
St-Jacques de Clisson, à la prés. du même;
Saint-Gilles de Clisson, avec Saint-Brice, sa trêve;
Le Temple de la Magdeleine de Clisson, prieuré-cure, le commandeur de Malte;
Corsept, à la présentation de l'abbé de Saint-Aubin d'Angers;
Le Croisic, à la présentation de l'évêque;
Doulon, le chapitre de la cathédrale;
Drefféac, l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois;
Le Gâvre, à la présentation du même;
Guérande avec la Magdeleine*, Carheil, Clis, Trescalant et Saillé, ses trêves;
La Haye-Fouassière, dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne;
Basse-Indre, prieuré-cure, à la présentation de l'abbé de Bourgdieu;
Juigné (*Joviniacum*, ch. de Louis le Gros);
Louisfert, présent. par l'abbé de Saint-Florent;
Landemont et Saint-Sauveur, sa trêve, prés. par les relig. de Marmoutier *in communi;*
La Marne, à l'alternative;
Marsac (*Marciacum*), prieuré-cure, membre de Saint-Sauveur de Redon;
Massérac, dépendait aussi de Redon;

Vicairie perpétuelle de Saint-Gildas-des-Bois;

Mesquer, prieuré-cure, pr. par Saint-Gildas de Rhuys;
Mouais, sous le vocable de Saint-Sauveur;
Montfaucon avec ses trois paroisses, dépendant de Saint-Jouin-de-Marne;
Maumusson, cure, pr. par l'abbé de St-Florent;
Oudon, prieuré-cure, à la présentation de l'abbé de Saint-Aubin d'Angers;
Paimbœuf, paroisse fondée en 1761;
Pornic, l'abbé de Notre-Dame de Pornic;
Le Port-Saint-Père, cure, à l'ordinaire;
La Boissière, avec la Remaudière et St-Christophe, ses trêves;
La Rouxière, pr. par l'abbé de Saint-Florent;
Saint-Fiacre, par Saint-Jouin-de-Marne;
Saint-Géréon avec Saint-Gervais, sa trêve, pr. par l'abbé de Bourgdieu;
Saint-Molf, à la présentation de l'évêque;
Saint-Sulpice-des-Landes, paroisse dont l'église, placée sous le vocable de Sainte-Marie, était, au XIIe siècle, commune aux moines de Marmoutier et aux religieuses de Saint-Sulpice**;
Saint-Mars-de-la-Jaille, à la présentation de l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers;
Saint-Mars-du-Désert, à la présentation du chapitre de la cathédrale;
Sautron (*Salterona*, ch. de Louis le Gros), à la présentation du chapitre;
Le Temple-Maupertuis, pr. par le commandeur de Malte;
Treffieux, à l'ordinaire;
Vay et le Gâvre, sa trêve.

[1] L'évêché de Nantes comptait huit abbayes: Blanche-Couronne, O. S. B. fondée vers 1160; — Saint-Gildas-des-Bois, O. S. B. 1026; — La Chaume, O. S. B. 1055; — Geneston, O. C. 1160; — Buzai, O. C. 1136; — Villeneuve,

* Il y avait primitivement trois paroisses à Guérande : Saint-Michel, Notre-Dame-de-la-Blanche et Saint-Aubin; à partir du XVIIIe siècle, elles n'en ont plus formé qu'une, sous le dernier nom.

** D. Mor. *Pr.* col. 610 : « Ecclesiam S. M. de Landis quam monachi et moniales S. Sulpicii communem habent. »

Prieuré de Saint-André de Bouvron;
Cure de Bouvron;
Prieuré de Saint-Jacques près la Roche-Bernard;
Vicairie perpétuelle d'Herbignac;
Prieuré de Saint-Cyr d'Herbignac, annexé à l'abbaye;
Cure du même lieu;
Prieuré de Pénestin;
Cure de Vay;
Prieuré de Beaulieu, en Nozay;
Prieuré de Saint-Pierre de Freigné;
Cure du même lieu;
Cure de Guenrouet;
Cure de Bécon;
Prieuré de Monthenac;
Prieuré de Beaumont;
Cure du Gâvre;
Prieuré de Saint-Jean de Séverac;
Cure du même lieu;
Prieuré de Angulo-Challon;
Chapellenie de Beaubois;
Chapellenie de Sainte-Marie de Caunes;
Chapellenie de Théhillac;
Prieuré de Saint-Georges;
Prieuré de Pulchro-Novo;
Prieuré de Saillé;
Prieuré de Saint-Germain près Candé;
Prieuré et cure de Saint-Denis des Châteaux;
Prieuré de Saint-Jacques de l'Erem;
Cure de Saint-Hermeland de Guenrouet;
Cure de Saint-Malo de Drefféac;
Cure de Saint-Pierre de Missillac;
Cure de Piriac;
Prieuré de Combaut ou Coetbaut (?);
Église de Férel.

Abbaye de Blanche-Couronne.

Prieuré claustral avec l'annexe de Saint-Julien, en l'île de Bouin;
Prieuré du Tertre;
Prieuré de la Magdeleine d'Iff;
Prieuré de Lanchaillou;
Chapellenie de Saint-Jacques-des-Burelles, en l'île de Bouin.

Abbaye de Sainte-Marie-Magdeleine de Géneston.

Cure de Géneston;
Prieuré-cure de Notre-Dame de Montbert;
Prieuré-cure de Saint-Jean de Bouguenais;
Prieuré de Saint-Symphorien, paroisse de la Bruffière;
Prieuré-chapellenie de Notre-Dame de Folligné, près le Val-de-Monière, en Touvois;
Chapellenie de Saint-Lucien de Rezay, près Pont-Rousseau;
Prieuré de la Bouvre, en Saint-Pierre-de-Bouguenais.

Abbaye de Pornic.

Vicairie perpétuelle de Notre-Dame;
Prieuré-cure de Saint-Gilles de Pornic;
Prieuré de Haute-Perche, en Clion;
Prieuré-cure du Clion;
Prieuré-cure de Saint-Michel de Pornic;
Prieuré-cure de la Plaine;
Prieuré-cure du Port-Saint-Père;
Prieuré-cure de St-Germain de Chauvé;
Prieuré-cure de Saint-Vincent de la Chastellenie (Challonie), en Rémouillé;

O. C. 1200; — La Meilleraye, O. C. 1145; — Pornic, O. S. A. vers 1070. Il y avait trois collégiales dans le diocèse: Notre-Dame de Nantes, Clisson et Guérande.

Prieuré de Saint-Laurent près Bourgneuf;
Prieuré de Rohard, en Savenay;
Prieuré de Guerniton, en Frossay;
Prieuré-cure de Cheix;
Cure de Saint-Pierre de Rémouillé;
Prieuré de Notre-Dame-d'Esné, en Montoir.

Abbaye de Mellerai ou de la Melleraye.

Prieuré de Mellerai.

BÉNÉFICES DÉPENDANTS D'ABBAYES SITUÉES HORS DU DIOCÈSE.

Abbaye de Saint-Jouin-de-Marne. (Diocèse de Poitiers.)

Cure de Boussay;
Prieuré-cure de la Ste-Trinité de Clisson;
Prieuré-cure de Saint-Jacques de Clisson;
Prieuré de Saint-Pierre de Vertou;
Cure de Sainte-Radegonde de Gétigné;
Cure de Mouzillon;
Cure-prieuré de Saint-Crespin;
Prieuré de Saint-Jacques de Montfaucon;
Cure de Notre-Dame de Montfaucon;
Cure de Saint-Jean de Montfaucon;
Cure de Saint-Germain-sous-Montfaucon;
Cure de la Remaudière;
Cure d'Aigrefeuille;
Cure de Saint-Hilaire de la Forêt ou du Bois;
Prieuré-cure de Saint-Étienne-du-Palet;
Prévôté de Saint-Martin de Vertou;
Cure de Saint-Martin de Vertou;
Cure de Sainte-Radegonde de Goulaine;
Cure de la Chapelle-Heulin;
Cure de Monnières;
Église de Notre-Dame de la Haye;
Église de Saint-Fiacre;
Prieuré de Saint-Thomas, en Château-Thébault, et cure du même lieu;
Église de St-Hilaire-du-Coin (de Cuneo);
Cure de Saint-Martin du Bignon;
Église paroissiale de Pont-Saint-Martin;
Cure de Rezai, annexée au chapitre de Saint-Pierre de Nantes;
Église de Sainte-Brigitte;
Prieuré conventuel et cure de Saint-Jacques de Piremil;
Cure de Saint-Sébastien;
Cure de Saint-Pierre de Bouguenays;
Cure de Notre-Dame de Vue;
Cure-prieuré de Saint-Nicolas de Prigné;
Église de Notre-Dame de Bouin;
Chapellenie de Saint-Gilles du Loroux-Botereau;
Cure-prieuré de Saint-Laurent du Loroux-Botereau;
Cure de Gorges;
Prieuré de Saint-Lazare ou de la Guerche, en Sainte-Croix de Machecoul;
Prieuré de Saint-Thomas de Guynió.

Abbaye de Bourgdieu.

Prieuré de Mauve et cure du même lieu;
Prieuré et cure de Saint-Géréon;
Prieuré de Montrelais;
Prieuré de Gaudenet;
Cure de Sainte-Croix de Machecoul;
Cure de Vieillevigne;
Cure des Bois (de Bosco);
Prieuré-cure d'Aindre (Basse-Indre).

Abbaye de Saint-Sauveur de Redon.

Prieuré de Saint-Nicolas près Redon;
Prieuré et cure de Marsac;
Cure de Crossac (1102);
Prieuré de Frossay;

Prieuré d'Her (Sancti Mich. de Insula);
Prieuré de Ballac;
Prieuré-cure de Macerac;
Prieuré du Juigné;
Prieuré de Toute-Joie, à Nantes;
Église de la Sainte-Trinité de Mouays;
Prieuré de la B. Marie de Penbé;
Prieuré du Cellier;
Prieuré de l'île de Bremezen, en Rais.

Abbaye de Marmoutier.

Prieuré-cure de Sainte-Croix de Nantes;
Prieuré de Saint-Georges de Nort;
Prieuré de Saint-Jean de Béré;
Prieuré-cure de Notre-Dame du Pellerin;
Cure de Landemont;
Prieuré de Notre-Dame de Donges;
Cure de Prinquiau;
Prieuré de Pontchâteau;
Cure de Saint-Martin du même lieu;
Prieuré de Châteauceaux;
Cure de la Magdeleine du même lieu;
Prieuré-cure de Varades;
Prieuré-cure de St-Martin de Machecoul;
Prieuré et cure de Notre-Dame de Lyré;
Prieuré conventuel de Béré;
Cure de la Chapelle-Launay;
Cure de Saint-Pierre de la Varenne;
Cure de Saint-Martin de Donges.

Abbaye de Toussaints d'Angers.

Chapelle régulière de Sainte-Marie-Magdeleine, sur les ponts de Nantes;
Prieuré-cure de Saint-Lambert du Pin (de Pinu);
Prieuré de Monthenac et Saint-James;
Prieuré-cure de la Chapelle-Glain;
Prieuré-cure de Vritz;
Prieuré-cure de Rochementru.

Abbaye de Saint-Florent.

Prieuré-cure de Saint-Pierre d'Escoublac;
Cure de Saint-André près d'Escoublac;
Prieuré-cure de Saint-Saturnin de Nozay;
Prieuré-cure de Moisdon;
Prieuré-cure de la Rouxière;
Prieuré de Saint-Julien de Concelles;
Cure de Saint-Clément d'Anets;
Cure de Saint-Pierre de Louisfert;
Cure de Saint-Vincent des Landes;
Prieuré de Saint-Julien de Vouvantes, uni au prieuré de Moisdon;
Prieuré de Saint-Étienne de Melleraye;
Prieuré-cure de St-Martin de Bonnœuvre;
Cure de Maumusson (1104);
Cure de Saint-Léger.

Abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

Prieuré de Saint-Nazaire;
Prieuré-cure de Saint-Aubin d'Oudon;
Prieuré de Saillé;
Prieuré de Saint-Brévin;
Prieuré-cure de Saint-Nicolas de Corsept;
Prieuré et cure de Sainte-Opportune;
Cure de Couffé.

Abbaye de Penpont.

Prieuré de Saint-Georges de Penfau (*Panis Falsi*).

Abbaye de Saint-Nicolas d'Angers.

Prieuré de Saint-Mars de la Jaille.

Abbaye de Tyron.

Prieuré de Sept-Faux.

Abbaye de Saint-Germain d'Auxerre.

Prieuré de Saint-Germain de Vay.

Abbaye de Kemperlé.

Prieuré de Grillau, O. S^{t} B.

Abbaye de Tournus.

Prieuré conventuel et cure de Saint-Philibert de Grandlieu;
Prieuré et cure de Saint-Viaud;
Prieuré de Beaulieu;
Prieuré de Saint-Martin de Grandlieu;
Prieuré de Saint-Blaise de Machecoul;
Prieuré et cure de St-Philibert du Cellier;
Cure de Saint-Jean de Corcoué.

Abbaye de Saint-Serge d'Angers.

Prieuré et cure de Saint-Martin de Rouant;
Prieuré et cure de Chéméré, en Retz;
Cure de Saint-Michel de Chefchef;
Cure de Paulx;
Chapellenie de Saint-André près Pornic;
Cure de Cheix.

Abbaye du Roncerai, au diocèse d'Angers.

Cure de Saint-Léonard;
Prieuré de Bourg-des-Moutiers;
Chapelle de Saint-Hervé, *ibid.*
Chapellenie de Saint-Thomas;
Prieuré de Bon-Garant, en Sautron.

Abbaye de Saint-Gildas de Rhuys.

Prieuré-cure de Mesquer.

Abbaye de Bourgueil.

Prieuré de Saint-Denis, en Derval.

Abbaye de Saint-Méen.

Prieuré de Saint-Méen;
Prieuré de Guynio, en La Limouzinière;
Cure de Saint-Jacques de Montfaucon.

Abbaye de Saint-Michel en l'Herm.

Prieuré d'Isseron.

Abbaye de Bellefontaine.

Chapellenie de la Guichardière;
Prieuré de Saint-Nicolas de Chapouin.

Abbaye de Maillezais.

Prieuré de Cahouet, en la Trinité de Machecoul.

Abbaye de Landévénec.

Prieuré de Batz (945).

Abbaye de Nyeul-sur-Lantise. (Diocèse de Maillezais.)

Prieuré-cure de Saint-André-de-Treize-Voix.

Abbaye de Ny-Oiseau.

Prieuré-chapellenie de Doux-Quilliard.

MALADERIES DANS LE DIOCÈSE DE NANTES.

Maladerie d'Oudon, du Loroux, d'Allarac, de Nazareth, de Montfaucon, de Machecoul, de Coutais, du Pellerin, de Chéméré — de fondation commune;

Maladerie d'Ancenis, de la Roche-Bernard, de Guérande, de Nieulle, de Montluce, de Clisson, de Château-Thibauld — de fondation royale;

de Nantes, de fondation royale;

LISTE GÉNÉRALE

DES PRIEURÉS DU DIOCÈSE DE NANTES.

Doyenné de Nantes.

Prieuré de Saint-Philibert du Cellier[1];
Prieuré de Saint-Méen du Cellier;
Prieuré de Mauves;
Prieuré de Saint-Géréon avec Saint-Gervais, son annexe;
Prieuré de Saint-Aubin d'Oudon;
Prieuré de Saint-Martin de Varades;
Prieuré de Montrelais;
Prieuré de Toute-Joie avec Vandelles, son annexe;
Prieuré de Beaulieu;
Prieuré de Sainte-Croix de Nantes;
Prieuré de Saint-Étienne du Pallet;
Prieuré de Lanchaillou;
Prieuré de Saint-Mars de la Jaille;
Prieuré de Freigné;
Prieuré de l'Ile-Fleurie;
Prieuré du Grand-Loquidi, en St-Donatien;
Prieuré de St-Ermeland de la Rouxière;
Prieuré-cure de Couffé.

Doyenné de Clisson.

Prieuré de Saint-Julien de Concelles;
Prieuré de Châteauceaux;
Prieuré de Lyré;
Prieuré d'Isseron, en Vallet;
Prieuré de Saint-Vincent de la Chastellenie, en Rémouillé;

[1] Il y avait primitivement, dans la paroisse du Cellier, un prieuré de Montelair, qui fut ruiné, dans les premières années du XIe siècle, par des excommuniés. En 1132, Guéthénoc d'Ancenis et sa femme Mabille firent réparer ce prieuré, qui prit alors le nom de Saint-Philibert.

Prieuré de Saint-Jacques de Montfaucon;
Prieuré et cure de Saint-Crespin;
Prieuré de Boussay;
Prieuré de la Sainte-Trinité de Clisson;
Prieuré de Sainte-Radegonde, paroisse du Loroux-Botereau;
Prieuré de Saint-Lazare, même paroisse;
Prieuré de Saint-Jacques de Pirmil;
Prieuré de Cheix;
Prieuré-cure de Montbert;
Prieuré de Saint-Laurent du Loroux-Botereau;
Prieuré de Saint-Thomas de Guygnio;
Prieuré de Saint-Symphorien;
Prieuré-cure de Saint-André-de-Treize-Voix (de Tredecim Vocibus);
Prieuré de Saint-Symphorien de la Bruffière;
Prieuré de la Regrippière, en Vallet;
Prieuré de la Bouvre, en Saint-Pierre-de-Bouguenais;
Prieuré de Saint-Jean de Châteauceaux;
Prieuré-cure de Saint-Jean de Bouguenais;
Prieuré de la Chapelle-Heulin;
Prieuré de Saint-Gilles de Clisson;
Prieuré de Saint-Jacques, près Clisson;
Prieuré d'Aigrefeuille;
Prieuré de Saint-Étienne de Pallet;
Prieuré de Saint-Pierre de Vertou;
Prieuré de Saint-Thomas de Château-Thibaud;
Prieuré du Pellerin;
Prieuré de Saint-Jacques de Montfaucon;
Prieuré de Saint-Nicolas de Chapouin;
Prieuré de Barbechat.

Doyenné de Rais.

Prieuré-cure de Saint-Gilles de Pornic;
Prieuré de Chauvé;
Prieuré-cure de Rouans;
Prieuré de Frossay;
Prieuré de Guerniton, en Frossay;
Prieuré de Saint-Viaud;
Prieuré-cure de Saint-Nicolas de Corsept;
Prieuré de Saint-Brévin;
Prieuré de Sainte-Opportune;
Prieuré-cure du Clion;
Prieuré de Haute-Perche, paroisse du Clion;
Prieuré-cure de la Plaine;
Prieuré de Chéméré;
Prieuré de Saint-Nicolas de Prigné;
Prieuré de Sept-Faux (de Septem Fagis);
Prieuré de Saint-Jean de *Monte Salomonis;*
Prieuré de Saint-Martin;
Prieuré de Saint-Lazare de Machecoul;
Prieuré de Saint-Michel de l'Isle;
Prieuré de Bourg-des-Moutiers;
Prieuré-chapellenie de Notre-Dame de Belligné, en Touvois;
Prieuré de Saint-Laurent;
Prieuré claustral, avec l'annexe de Saint-Julien, en l'île de Bouin;
Prieuré de Saint-Martin de Machecoul;
Prieuré de l'île de Bremezen, en Rais;
Prieuré de Saint-Blaise;
Prieuré de la Chaume;
Prieuré de Port-Saint-Père;
Prieuré d'*Elemosinaria* (?);
Prieuré de Saint-Jacques de Fresnay;
Prieuré de Saint-Philibert de Grandlieu;
Prieuré de Saint-Philbert, en Saint-Lumine-de-Coutais;
Prieuré de Villeneuve, en Saint-Lumine-de-Coutais;
Prieuré des Couets;
Prieuré de Cahouet;
Prieuré de Quinquenavant;
Prieuré de Bon-Garant.

Doyenné de la Roche-Bernard.

Prieuré de Lanchaillou;
Prieuré de Sainte-Croix de Nantes;
Prieuré de Grillau, en Chantenay;
Prieuré d'Aindre (Basse-Indre);
Prieuré de Rohart, en Savenay;
Prieuré du Tertre;
Prieuré de Sainte-Marie-Magdeleine;
Prieuré de Pontchâteau;
Prieuré de Penbé;
Prieuré de Notre-Dame, en Montoir;
Prieuré de Notre-Dame de Donges;
Prieuré d'Aisne, en Montoir;
Prieuré de Saint-Nazaire;
Prieuré d'Escoublac;
Prieuré de Baz;
Prieuré-cure de Mesquer;
Prieuré de Saint-Jacques de la Roche-Bernard;
Prieuré de Saint-Michel de la Roche-Bernard;
Prieuré de Monthenac, en Nivillac;
Prieuré de Saint-Jean, en Sévérac;
Prieuré de Saint-Symphorien de Her;
Prieuré de Penestin;
Prieuré d'Estival;
Prieuré d'Herbignac;
Prieuré de Malville;
Prieuré de Saint-Cyr d'Herbignac, annexé à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois;
Prieuré de Saint-André de Bouvron;
Prieuré de Fégréac;
Prieuré de Guenrouet;
Prieuré de Saint-Gildas d'Assérac;
Prieuré de la Magdeleine d'Iff.

Doyenné de Châteaubriand.

Prieuré de Saint-Georges de Nort;
Prieuré de Moisdon;
Prieuré de Melleray,
Prieuré de Saint-Jean de Béré;
Prieuré de Saint-Michel-des-Monts;
Prieuré de Beaulieu, en Nozay;
Prieuré de Saint-Florent, en Nozay;
Prieuré de Marsac;
Prieuré de la Chapelle-Glain;
Prieuré de Massérac;
Prieuré de Saint-Georges de Penfau (*Panis Falsi*);
Prieuré de Saint-Germain, en Vay;
Prieuré de Saint-Denis, en Derval;
Prieuré de Ballac, en Pierric;
Prieuré de Saint-Nicolas d'Avessac;
Prieuré-cure de Saint-Martin de Bonnœuvre;
Prieuré de Sainte-Honorine, dans la forêt de Héric;
Prieuré de Saint-Lambert-du-Pin;
Prieuré-cure de Vritz;
Prieuré de la Rochementru;
Prieuré de Juigné [1].

[1] Nous trouvons dans les pouillés manuscrits de 1516, 1626 et 1648, la mention de divers prieurés dont les noms sont mal écrits, ou dont nous ne pouvons fixer la situation : ainsi les prieurés de Buiz (Bouays?), de Marguel, de Pubihec, de Pulchro-Novo, d'Angulo-Challon, de Beaumont (*de Pulchro Monte*), de la Bienheureuse Marie de Combaut ou Coetbaut, de Saint-Denis-des-Châteaux, de Treffoisec, de Breveria, de Brillangaud, etc.

COMMUNAUTÉS D'HOMMES DANS LE DIOCÈSE DE NANTES.

A Nantes.

Dominicains, fondation d'André de Vitré, en 1228.
Cordeliers, en 1250.
Carmes de l'ancienne Observance, établis par Thibaut de Rochefort, vicomte de Donges, en 1318.
Récollets (?).
Chartreux, fondation de François Ier, duc de Bretagne, en 1446.
Minimes, établis à Nantes par Anne de Bretagne.
Capucins, maison fondée par le duc de Mercœur, en 1591.
Oratoriens, en 1617.
Jésuites, en 1665.
Religieux de la Merci, établis, en 1672, par M. Gilles de la Beaume, évêque de Nantes.

A Clisson.

Cordeliers, établis, en vertu du testament d'Olivier, connétable de Clisson, par sa fille Marguerite, en 1410.

A Guérande.

Dominicains, fondation de 1408.

A Ancenis.

Cordeliers, fond. en 1448 par Jeanne d'Harcourt, veuve du seigneur de Rieux.

Au Croisic.

Capucins; pose de la première pierre du couvent par le marquis d'Assérac, en 1619.

A Bourgneuf.

Cordeliers, fondation de Gérard Chabot, seigneur de Machecoul et Bourgneuf, en 1332.

A Châteaubriand.

Trinitaires, fondation de Geoffroi de Châteaubriand, en 1252, à son retour de la croisade où il avait été racheté par les Trinitaires[1].

A Machecoul.

Capucins (?).

A Savenay.

Cordeliers, fondation de Jean V, en 1419.

A Teillé.

Cordeliers, fondation de Robert de Dinan, seigneur de Châteaubriand, en 1428.

[1] L'histoire rapporte que la dame de Châteaubriand éprouva tant de joie au retour de son mari, qu'elle mourut en l'embrassant.

A la Cornouaille.

Augustins de Candé, établis dans la paroisse de Cornouaille, en 1390 ou 1391.

ORDRE DE MALTE.

A Nantes.

Commanderies de Saint-Jean et de Sainte-Catherine.

A Assérac.

Commanderie de Faugaret, dépendant de celles de Nantes.

Au Temple-Maupertuis.

Commanderie annexée à celles de Sainte-Catherine et de Saint-Jean de Nantes.

A Clisson.

Commanderie du Temple de la Magdeleine.

A Saint-Père-en-Retz.

Commanderie de Biais.

A Oudon.

La Templerie, membre de la commanderie de la Guerche.

COMMUNAUTÉS DE FEMMES.

A Nantes.

Religieuses de Fontevraut; deux communautés fondées après la mort de Robert d'Arbrissel, l'une dans la paroisse de Vallet (à la Regrippière), l'autre dans la paroisse de Touvois, au Val-de-Monière.

Carmélites de l'ancienne Observance, fondation de la bienheureuse Françoise d'Amboise.

Carmélites de Sainte-Thérèse, fondation de 1619.

Clarisses, fondation de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, en 1457.

Urbanistes ou Cordelières, en 1512 [1].

Calvairiennes, en 1623.

Religieuses de la Visitation, en 1630.

Religieuses du Bon-Pasteur, communauté fondée, en 1694, par une pauvre lingère de Nantes, nommée Gaudin.

Dames des Écoles charitables; fondatrice, Mlle de la Bourdonnaye de Bras, en 1694.

Filles de la Providence, en 1774.

Ursulines, en 1626.

Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, du Sanitat et des Incurables (?).

Filles pénitentes, fond. en 1672 par D. Lévêque, prêtre missionnaire. Cet établissement devint plus tard le couvent des *Filles de la Magdeleine*.

Religieuses de Sainte-Catherine de l'ordre de Saint-Dominique en 1694.

[1] C'étaient des Clarisses vivant sous une règle adoucie par le pape Urbain IV.

A Clisson.

Bénédictines, en 1645.

A Guérande.

Ursulines, fond. en 1646; lett. pat. en 1700.

A Machecoul.

Bénédictines du Calvaire, en 1673.

A Savenay.

Cordelières (?).

A Châteaubriand.

Ursulines, en 1643.

A Ancenis.

Ursulines, en 1642.

Il n'a pas été fait mention dans le pouillé de 1287, ni dans les additions qui le complètent, de plusieurs paroisses qui dépendaient du comté nantais au temporel, mais de l'évêché de Luçon, au spirituel. C'étaient : le Bois-de-Céné, la Garnache, Grand'lande, Légé, Saint-Étienne-du-Bois, Saint-Étienne-de-Corcoué. Ont été omises, en outre, les paroisses de Drain, de la Varanne, de Liré, de Ligné, de Saint-André-de-Treize-Voix, de la Renaudière, de Rochementru, de Tillières et du Fuylet, qui, avant la révolution, faisaient partie du diocèse de Nantes. Nous aurons, au reste, plus d'un oubli et d'une erreur à signaler dans nos pouillés, en faisant une revue générale de notre travail. (Voy. Introduction, § intitulé : *Errata et addenda.*)

V. — DIOCÈSE DE CORNOUAILLE

(AUJOURD'HUI QUIMPER).

L'un des cartulaires de la cathédrale de Quimper, que possède la Bibliothèque impériale, sous le numéro 31, nous fournit un précieux document auquel nous nous bornons à ajouter deux colonnes : la première, où la qualité du bénéfice est indiquée; la seconde, où sont inscrits les noms des présentateurs aux divers bénéfices de l'ancien diocèse de Cornouaille.

Les archidiaconés de Cornouaille et de Poher, qui s'étendaient l'un à l'ouest, l'autre à l'est de la ville épiscopale, et dans la circonscription desquels étaient situés tous les bénéfices énumérés par Geoffroi Le Marhec, ne correspondent plus, à partir du XIVe siècle, aux anciennes subdivisions politiques que leurs noms rappellent. Il est certain, par exemple, qu'au territoire primitif de l'archidiaconé de Poher avaient été ajoutés les territoires de Châteaulin, Huelgoet et Châteauneuf-du-Faou, avec plusieurs paroisses voisines de Quimper dont la juridiction devait commencer aux abords mêmes de la ville. Dans le catalogue attribué à l'archidiacre Le Marhec, ou plutôt dans la copie qu'en donne le cartulaire de Quimper, il existe une regrettable omission : les noms des cantons ou juridictions civiles ont été, pour la plupart, laissés en blanc. Ainsi le territoire de Cap-Sizun n'est pas désigné par un titre, et, après les rubriques *Cap-Caval* et *Fouesnant*, tous les bénéfices se succèdent sans que rien indique à quel ancien canton ou pays se rattachaient les différents groupes de paroisses. Pour obvier à cet inconvénient, il nous a paru indispensable de placer en tête de chaque subdivision les rubriques qui manquaient. De cette façon, l'archidiaconé de Cornouaille se trouve divisé en sept cantons, et l'archidiaconé de Poher en quatre[1].

Sequitur taxacio omnium beneficiorum ecclesiasticorum civitatis et diocesis Corisopitensis. Datum et scriptum per Gaufridum Marech juniorem, archidiaconum de Pocher, die lune ante festum Beati Luce, anno Domini millesimo ccc^mo^ sexagesimo octavo.

[1] Archidiaconé de Cornouaille : Cap-Sizun, Cap-Caval, Fouesnant, Concq, Gourin, Quimperlé, Coray. — Archidiaconé de Poher : territoire de Poher, Huelgoet, Châteauneuf-du-Faou, Châteaulin.

ARCHIDIACONATUS CORNUBIÆ[1].

CAP-SIZUN.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
XIX libras. Ploegoff[2].....	Cure.....	La collation appartient au pape et à l'évêque, en leurs mois.
XL lib. Cletguen-Cap-Sizun[3].	*Idem*.....	*Idem.*
XXV lib. Goulchen[4].....	*Idem*.....	*Idem.*
XL lib. Esqueboen[5] [et Audierne, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem.*
XVI l. Primelen[6] [et Landugen, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem.*
XX l. Vicarius de Buzoc-Cap-Sizun[7] [et Ponteroix, sa trêve].....	Vicariat.....	La collation appartient au pape et à l'évêque, en leurs mois; mais, vers la fin du XVIIe siècle, cette cure était présentée par trois chanoines prébendés.
XXX l. Meylar[8].....	Cure.....	Le pape et l'évêque, en leurs mois.
LX l. Ploelan[9].....	*Idem*.....	*Idem.*
XXXIII l. Ploedergat[10] [et Pouldavi, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem.*
XLVI l. Ploelre[11] [avec Gourlizon et Le Juch, ses trêves].	*Idem*.....	*Idem.*
XVI l. Guengat[12].....	*Idem*.....	*Idem.*
XV l. Landudec[13].....	*Idem*.....	*Idem.*
L[ta] l. Ploezinec[14].....	*Idem*.....	*Idem.*

[1] Cette rubrique a été omise dans le manuscrit; mais après l'énumération des bénéfices de l'archidiaconé de Cornouaille se lit la rubrique suivante : *archidiaconatus de Pocher.*

[2] Aujourd'hui Plogoff.

[3] Cléden-Cap-Sizun.

[4] Goulien.

[5] Esquibien.

[6] Primelin.

[7] Beuzec-Cap-Sizun.

[8] Meillars.

[9] Poullan.

[10] Pouldergat.

[11] Ploaré.

[12] Guengat.

[13] Landudec.

[14] Plouhinec, près de la baie d'Audierne.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
XLV l. Mazalon[1] [et Guiler, sa trêve]	Cure	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XXV lib. Vicarius de Ploedemet[2] (XXVI l.) (?)	Vicariat	A la présentation d'un chanoine de Quimper.
XXI l. Ploedresic[3]	Cure	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XVI l. Lanbaban[4]	*Idem*	*Idem.*
XXX l. Ploeozvan[5]	*Idem*	*Idem.*
XVI l. Trefgaennuc[6]	*Idem*	*Idem.*
XL l. Pemerit[7]	*Idem*	*Idem.*
XX. Ploegastel[8]	*Idem*	*Idem.*
XXV l. Vicarius de Ploeneour[9]	Vicariat	A la présentation du chapitre de Quimper.

CAP-CAVAL[10].

XL l. Buezuec-Cap-Caval[11] [avec Saint-Guénolé et Saint-Jean-Trolimon, ses trêves]	Cure	Le grand archidiacre de Cornouaille.
XX l. Treffuortre[12]	*Idem*	*Idem.*
XLVIII l. Ploebanazleuc[13]	*Idem*	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XXIV l. Ploemeur[14]	*Idem*	*Idem.*
XXV l. Treffiagat[15]	*Idem*	*Idem.*
XX l. Ploenimael[16]	*Idem*	*Idem.*
XXV l. Vicarius S^ti^ Tudini[17]	Vicariat	*Idem.*

[1] Mahalon.
[2] Ploezevet.
[3] Pouldreuzic.
[4] Lababan, paroisse absorbée par Pouldreuzic.
[5] Plovan.
[6] Treguennec.
[7] Peumerit-Cap-Caval.
[8] Plougastel-Saint-Germain.
[9] Plonéour.
[10] Cap-Caval, comme nous l'apprend un acte du Cartulaire de Quimper, était, au XIIe siècle, un des doyennés dont se composait l'archidiaconé de Cornouaille. (Voy. Introduction.)
[11] Beuzec-Cap-Caval.
[12] Treoultre-Penmarch.
[13] Plobannalec.
[14] Plomeur.
[15] Treffiagat.
[16] Plonivel, aujourd'hui en Plobannalec.
[17] Loctudi.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
XX l. Treffmacheuc [1].....	Cure.....	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XVIII l. Vicarius de Combrit [2] [avec Lambour et l'Ile-Tudy, ses trêves].....	Vicariat.....	A la présentation d'un chanoine de la cathédrale.
XX l. Ploemeryn [3].....	Cure.....	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XX l. Ploeguffvan [4].....	*Idem*.....	A la présentation du trésorier de la cathédrale.

FOESNANT, CONCQ, GOURIN, QUIMPERLÉ, CORAY.

LXXV l. Foenant [5] [et Forest-Fouesnant, sa trêve]....	Cure.....	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XX l. Sainct-Effredeuc [6].....	*Idem*.....	*Idem.*
XX l. Crozguall-Foenant [7]...	*Idem*.....	*Idem.*
XVI l. Goumenech [8].....	*Idem*.....	*Idem.*
LX l. Elyent [9] [avec Locmaria-St-Divy et Rosporden, ses trêves].....	*Idem*.....	*Idem.*
XLIX l. Melguen [10] [et Cadol, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem.*
XL l. Buezec-Concq [11] [et Concarneau, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem.*
XX l. Lanrieuc [12].....	*Idem*.....	*Idem.*
XX l. Vicarius de Trefguenc [13].	Vicariat.....	*Idem.*
XVI l. Cuzon.....	Cure.....	*Idem.*
XV l. Nizon [14] [et Pont-Aven, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem.*
XXV l. Kerneuguell [15].....	*Idem*.....	*Idem.*

[1] Tréméauc, Tréméoc.
[2] Combrit.
[3] Plomelin.
[4] Pluguffan.
[5] Fouesnant.
[6] Saint-Évarzec.
[7] Clohars-Fouesnant.
[8] Gouesnach.
[9] Elliant.
[10] Melgven.
[11] Beuzec-Conq.
[12] Lanriec.
[13] Tregunc.
[14] Nizon.
[15] Kernevel.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
XVI l. Vicarius de Banazleuc[1] [et Trébalay, sa trêve] ...	Vicariat	A la présentation d'un chanoine de la cathédrale.
XXXI l. Rieuc[2]	Cure	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XXXV l. Moelan[3]	*Idem*	*Idem.*
XXV l. x s. Crozguall Carnoet[4].	*Idem*	*Idem.*
XXX l. Keryan[5]	*Idem*	*Idem.*
XX l. Fagetum[6]	*Idem*	*Idem.*
XL[ta] l. Langonec[7] [et la Trinité, sa trêve]	*Idem*	*Idem.*
XL l. Guyscry[8] [et Lanvénégen, sa trêve]	*Idem*	*Idem.*
XL l. Gourvrein[9] [avec Roudouallec et le Saint, ses trêves]	*Idem*	*Idem.*
XL l. Vicarius de Scazre[10] ...	Vicariat	A la présentation d'un chanoine de la cathédrale.
XX l. Leuchan[11]	Cure	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XX l. Coray[12]	*Idem*	*Idem.*
XXX l. Ergué-Gaberic[13]	*Idem*	*Idem.*
XVI l. Vicarius S[ti] Mathei[14] ..	Vicariat	*Idem.*

ARCHIDIACONATUS DE POCHER.

TERRITORIUM DE POHER.

XL libras. Quintin[15]	Cure	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XX l. Moustaer-Caradeuc[16] ..	*Idem*	*Idem.*

[1] Bannalec.
[2] Riec.
[3] Moelan.
[4] Clohars-Carnoet (Clutgual-Carnoet, XIe s.).
[5] Querrien.
[6] Le Faouet.
[7] Langonnet.
[8] Guiscrif.
[9] Gourin.
[10] Scaer.
[11] Leuhan.
[12] Coray.
[13] Ergué-Gaberic.
[14] Saint-Mathieu.
[15] Vieux-Quintin.
[16] Saint-Caradec.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
XXV l. Vicarius de Merellyac [1] [et le Quillio, sa trêve]..	Vicariat.....	A la présentation du grand chantre de la cathédrale.
LX. l. Niguyllyac [2] [avec Kergrist et le Moustoir, ses trêves].....	Cure.....	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XLV l. Mur [3] [avec St-Connet et Saint-Guen, ses trêves].	*Idem*.....	*Idem.*
XXV l. S^tus^ Martinus [4].....	*Idem*.....	*Idem.*
XX l. Bodeou [5] [et Lan Hermoet, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem.*
XL l. Ploegeau [6] [avec Kerper et Saint-Conan, ses trêves].	*Idem*.....	*Idem.*
XXX l. Vetus Corle [7].....	*Idem*.....	*Idem.*
XX l. Castrum Corle [8].....	*Idem*.....	*Idem.*
XXXV l. S^tus^ Maeocus [9] [avec Caurel et le Vieux-Marché, ses trêves].....	*Idem*.....	*Idem.*
XX l. Ploesulyan [10].....	*Idem*.....	*Idem.*
XL^ta^ l. Lanesgat [11] [avec Saint-Ygeau, Rosquelfen et Saint-Gelvain, ses trêves].....	*Idem*.....	*Idem.*
C^tum^ lib. Botouha [12] [avec ses trêves de Canihuel, Lanrivain, Querrien et Sainte-Tréphine].....	*Idem*.....	*Idem.*
XL l. Plebs Nova in Quintin [13] [et Trémargat, sa trêve]..	*Idem*.....	*Idem.*
LX l. Ploekaerneguell [14] [avec Bonen, Locmaria et Goarec, ses trêves].....	*Idem*.....	*Idem.*

[1] Merléac.
[2] Neuillac.
[3] Mur.
[4] Saint-Martin-des-Prés.
[5] Bodeo.
[6] Saint-Gilles-Pligeau.
[7] Vieux-Corlai.
[8] Château-de-Corlai.
[9] Saint-Mayeux.
[10] Plussulien.
[11] Laniscat.
[12] Bothoha. Cette paroisse a été absorbée par Saint-Nicolas-du-Pelhem, et toutes ses trêves ont été transformées en communes.
[13] Plounevez-Quintin.
[14] Plouguernevel.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
XXX l. Rostrenen et Moelou [1].	Cure.....	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
LXXV. l. Glomaell [2], capellani et vicarii [avec Saint-Michel-Trégornan, sa trêve].	*Idem*.....	Le chapitre de Quimper.
L[te] l. Mezle [3].....	*Idem*.....	*Idem*.
LVI l. Duault-Kaelen [4] [avec Landugen, Bertulet, Locarn et St-Nicodème, ses trêves]..	*Idem*.....	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XXV l. Penstyffyen [5] [et le Loch, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem*.
XLVI l. Ploezescaelleuc [6] [avec Botmel et Calanhuel, *alias* Bonvel et Calanel, ses trêves].....	*Idem*.....	*Idem*.
XXX l. Treffbrivan [7] [et Moustoir, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem*.
XL l. Poull [8].....	*Idem*.....	*Idem*.
XXX l. Pleguin [9].....	*Idem*.....	*Idem*.
XXX l. Motreff [10].....	*Idem*.....	*Idem*.
XX. S[tus] Huerninus [11].....	*Idem*.....	*Idem*.
XVI l. Vicarius de Spezet [12]..	Vicariat.....	A la présentation d'un chanoine de la cathédrale.
XXX l. Cletguen-Pocher [13] [et Kergloff, sa trêve].....	Cure.....	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XX lib. Ploegranch [14].....	*Idem*.....	*Idem*.
XL l. Scruynac [15] [Botlazec et Coetqueau, ses trêves]...	*Idem*.....	*Idem*.
LXV l. Ploelonguen [16] [et Saint-Tudec, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem*.

[1] Rostrenen est une ancienne trêve de Kergrist-Moelou.
[2] Glomel.
[3] Mael-Carhaix.
[4] Duault-Quelen.
[5] Pestivien.
[6] Plusquellec.
[7] Trébrivant.
[8] Paul.
[9] Pleuvin.
[10] Motreff.
[11] Saint-Hernin.
[12] Spezet.
[13] Cléden-Poher.
[14] Plourach.
[15] Scrignac.
[16] Poullaouen.

HUELGOET, CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU, CHÂTEAULIN.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
XVI l. Vicarius de Beryan[1], [avec Locmaria et Huelgoat, ses trêves].....	Vicariat.....	A la présentation d'un chanoine de la cathédrale.
XXV l. Ploeye[2].....	Cure.....	A la collation du pape ou de l'évêque.
XLV lib. Castrum Novum in Fago[3] [avec Moustoir, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem.*
LXV l. Plebs Nova[4] in Fago, cum archidiacono et vicario, XLV libras [avec Colorec et Locqueffret, ses trêves].	*Idem*.....	A la présentation de l'archidiacre de Poher.
XXII l. Lennon[5].....	*Idem*.....	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XL. Goezeuc[6].....	*Idem*.....	*Idem.*
LXXV lib. Pleisben, cum episcopo et vicario [et le Cloître, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem.*
XX l. Plebs Montis, *alias* Locquirec[7].....	*Idem*.....	*Idem.*
XX l. Lannedern[8].....	*Idem*.....	*Idem.*
XLV l. Braspers[9] [et Saint-Rivoal, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem.*
XVI l. Seint-Sengar[10].....	*Idem*.....	*Idem.*
XXX l. Rosnochen[11] [et le Faou, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem.*
XXV l. Keymerch[12] [et Logonna, sa trêve].....	*Idem*.....	*Idem.*

[1] Berrien.
[2] Plouyé.
[3] Châteauneuf-du-Faou.
[4] Plounevez-du-Faou.
[5] Lennon.
[6] Gouezec.
[7] Ploumenez, Loqueffret et aussi Locquirec.
[8] Lannedern.
[9] Braspartz.
[10] Saint-Segal.
[11] Rosnohen, Rosnoen.
[12] Quimerch.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
XI l. Locus Petroci [1].....	Cure.....	A la collation du pape et de l'évêque, en leurs mois.
XXX l. Hanffvec [2] [avec Rumengol et Lanvoy, ses trêves].	*Idem*.....	*Idem.*
LV l. Crauzon [3].....	*Idem*.....	*Idem.*
XX l. Vicarius de Ploemodiern [4].....	Vicariat.....	*Idem.*
XX l. Telgruc [5] [et la Magdeleine, sa trêve].....	Cure.....	L'abbé de Landévénec.
XX l. Ploemeguen [6].....	*Idem*.....	Le chanoine qui y avait sa prébende.
XX l. Vicarius Plebis Nove in Porzoes [7] [et Kerlas, sa trêve].....	Vicariat.....	Le pape et l'évêque.
XL l. Ploegonnec [8].....	Cure.....	*Idem.*
XVI l. Kemenet-Maen [9].....	*Idem*.....	*Idem.*
XX l. Cast [10].....	*Idem*.....	*Idem.*
XXX l. Vicarius de Brizyac [11] [avec Landudal, Langolen, et Quillinen, ses trêves]..	Vicariat.....	A la présentation du chapitre de la cathédrale.
XVI l. Vicarius de Sainctoes [12].	*Idem*.....	*Idem.*
LX l. Laz [13] [et Goazec, sa trêve].	Cure.....	*Idem.*

[1] Lopérec.
[2] Hanvec.
[3] Crozon.
[4] Plomodiern.
[5] Telgruc.
[6] Ploeven.
[7] Plounevez-Porzai.
[8] Plogonnec.
[9] Quemeneven.
[10] Cast.
[11] Briec.
[12] Saint-Thoix.
[13] Laz. — Cette liste des paroisses cornouaillaises n'est pas complète; on y a omis :
Argol (avec Trégarvan, sa trêve), cure, à la présentation de l'abbé de Landévénec;
Bay, dont la cure était à l'ordinaire;
Bodivit, qui a été absorbée par Plomelin;
Camaret, présent. par l'abbé de Daoulas;
Châteaulin (et Notre-Dame, sa trêve), à la présentation de l'abbé de Landévénec;
Daoulas, à la présentation de l'abbé de Daoulas;
Dirinon (avec Saint-Urbin et Saint-Trévarn, ses trêves), à la présentation de l'abbé de Daoulas;
Dineault, à la présentation de l'abbé de Landévénec;
Édern (avec Quellevain, sa trêve), à la présentation de l'abbé de Landévénec;
Ergué-Armel, dont la cure était à l'ordinaire;
Irvillac (avec Saint-Éloy, sa trêve), à la présentation d'un moine de Daoulas;
Lafeuillée, à la présentation du commandeur du Paraclet;
Landeleau, présenté par un chanoine prébendé;
Landévénec, prés. par l'abbé du monastère;
Landrévarsec (et sa trêve Trefflez). Cette église

Ici se termine la liste des paroisses, mais vient ensuite celle des autres bénéfices :

VI^cc lib. episcopus Corisopitensis.
XX lib. sacrista Corisopitensis.
III^c lib. abbas de Kemperele[1].
CCC^c lib. abbas de Landeguennec[2].
II^cX lib. abbas de Doulas[3].
IIII^cXX lib. camerarius de Kemperele.
XL lib. prior de Ponte Brientii[4].
XXXV lib. prior de Landujan.
XX lib. prior de Doelan.
XXX lib. prior de Kerhaes.
XX lib. prior de Treffuzger.
VI^XX lib. prior de Sancto Ronano.
XXX lib. prior de Insula Tristani.
XV lib. prior de Benodet.
XXX lib. prior de Concq.
IIII^XX lib. prior de Sancto Amando.
III^cc lib. prior de Loco Marie.
XX lib. archidiaconus Cornubie.
XXX lib. cantor Corisopitensis.
XX lib. prebenda Ville Fontis[5].
L^ta lib. prebenda Segetum[6].
XX lib. prebenda de Banazleuc.
XXV lib. prebenda prima de Buezec-Cap-Sizun.
XXV lib. prebenda secunda *ibidem*.
XXV lib. prebenda tertia *ibidem*.
XXX lib. prebenda de Neuguez.
XXX lib. prebenda de Spezet.
XXX lib. prebenda de Combrit.
XX lib. prebenda de Carnoet Pocher.
XL lib. prebenda de Lantelau.
XXV lib. prebenda de Sancto Matheo.
XXX lib. prebenda de Scazre.
XX l. prebenda de Ploedemet.
XXXV lib. prebenda de Beryan.
XXV lib. thesaurarius Ploeguffuan.

était desservie, avant la révolution, par un vicaire perpétuel, à la collation de l'abbé de Landévénec;
Langonnet (et la Trinité, sa trêve), cure à l'ordinaire;
Lanvern (et Saint-Honoré, sa trêve), à la présentation de l'abbé de Landévénec;
Locronan, à l'alternative;
Lothey, à la présentation de l'abbé de Landévénec;
Loquénolé, dont la cure était à l'ordinaire;
Loperhet, à la présentation de l'abbé de Daoulas;
Lothéa, à la prés. de l'abbé de Quimperlé;
Mael-Pestivien (et le Loch, sa trêve), à la présentation du commandeur du Paraclet;
Mellac, à la présentation de l'abbé de Quimperlé;
Névez, à la présentation d'un chanoine de la cathédrale;
Penhars, dont la cure était à l'ordinaire;
Perguet, à la présentation de l'abbé de Daoulas;
Peumerit-Quintin, à l'ordinaire;
Pleuven-Fouesnant, à l'ordinaire;
Plougastel-Daoulas, à la présentation de l'abbé de Daoulas;
Ploneis, à l'ordinaire;
Plounevezel (avec Sainte-Catherine et Saint-Idunet, ses trêves), à l'alternative;
Roscanvel, cure, présentée par un chanoine de Daoulas;
Saint-Coulitz, à l'alternative;
Saint-Nic, à l'alternative;
Saint-Colomban de Quimperlé, à la présentation de l'abbé de Quimperlé;
Saint-Michel de Quimperlé, à la présentation de l'abbé de Quimperlé;
Saint-Thomas de Landerneau, pr. par l'abbé de Daoulas;
Saint-Thurien, à l'alternative;
Trégourez, à l'alternative;
Tréméven, à l'alternative;
Tréogat, à l'alternative.

[1] L'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé.
[2] L'abbé de Landévénec.
[3] L'abbé de Daoulas.
[4] Le prieur de Pontbriand.
[5] Kerfunteun.
[6] Le revenu de cette prébende se composait de dîmes.

CANONICI SANCTI TUDINI.

xxv lib. prima prebenda *ibidem.*
xxv lib. secunda prebenda *ibidem.*
xxv lib. tertia prebenda *ibidem.*
x lib. quarta prebenda *ibidem.*

ABBATES CISTERCIENSES.

VI^xx libras. Abbas Sancti Mauricii, prope Carnoet.
III^cc lib. abbas de Langonio.
II^cc lib. abbas de Bona Requie.
CC^cc lib. abbas de Quoetmalouan.
IIII lib. prior claustralis de Kemperele.
Omnes taxe precedentes reducte sunt ad medietatem per Beatum Urbanum papam (?).

BÉNÉFICES DÉPENDANTS D'ABBAYES SITUÉES DANS LA CORNOUAILLE ET DANS D'AUTRES DIOCÈSES.

Abbaye de Landévenec.

Cure d'Argol.
Prieuré de Canfrout.
Prieuré de Concarneau.
Cure de Dineault.
Cure d'Edern.
Prieuré de l'île de Sein.
Cure de Landévénec.
Vicairie perpétuelle de Landrévarsec.
Cure de Lanvern.
Cure de Lothey.
Église paroissiale et prieuré de Saint-Idunet de Châteaulin.
Prieuré de Saint-Guénolé de Tibidy (Topopegia).
Prieuré de Saint-Philibert de Lanvern.
Prieuré de Saint-Pierre-du-Parc en Rosnohen.
Prieuré de Saint-Thoix.
Cure de Telgruc.

Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé.

Prieuré de Landugen, en Duault-Quélen.
Prieuré de Loc-Amand, en La-Forest-Fouesnant.
Cure de Lothéa.
Cure de Mellac.
Prieuré de Saint-Colomban de Quimperlé.
Prieuré de Saint-Gilles de Pontbriand, en Gourin.
Prieuré de Saint-Gurthiern de Douelan, en Clohars Carnouet.
Cure de Saint-Michel de Quimperlé.

Abbaye de Daoulas.

Cure de Daoulas.
Cure et prieuré de Dirinon.
Cure d'Irvillac.
Cure de Loperhet.
Cure de Plougastel-Daoulas.
Prieuré de Bénodet.
Prieuré de la Fontaine-Blanche.
Cure de Saint-Thomas de Landerneau.
Cure de Roscanvel.

Abbaye de Saint-Sulpice de Rennes.

Prieuré de Locmaria, près Quimper.

Abbaye de Redon.

Prieuré de Saint-Nicolas de Carhaix.

Abbaye du Mont-Saint-Michel.

Prieuré de Locmiquel, en Elliant. Prieuré de Treffuzger, *ibid.*

Abbaye de Marmoutier.

Prieuré de l'Ile Tristan.

LISTE DES ABBAYES DE LA CORNOUAILLE.

Landévénec, O. S. B. fin du ve siècle.
Sainte-Croix de Quimperlé, O. S. B. 1029.
Coatmalouen, O. de C. 1142.
Notre-Dame de Daoulas, O. S. A. 1175.
Saint-Maurice de Carnouet, O. de C. 1178.
Bon-Repos, O. de C. 1184.

COLLÉGIALES.

Collégiale de Loctudy, supprimée au xve siècle.
Collégiale de Saint-Trémeur de Carhaix, dont la fondation remonte aux vicomtes de Poher.
Collégiale de Rostrenen.

COUVENTS D'HOMMES.

Quimper.

Cordeliers, en 1230.
Capucins, en 1601.
Jésuites, en 1619.

Carhaix.

Augustins, couvent fondé en 1416.
Carmes, en 1644.

Pont-l'Abbé.

Carmes, fondation en 1385.

Quimperlé.

Dominicains, en 1255.
Capucins, en .....

Audierne.

Capucins, en 1657.

ABBAYES ET COMMUNAUTÉS DE FEMMES.

A Quimper.

Abbaye de Notre-Dame de Kerlot, en 1650.
Ursulines, en 1621.
Cordelières de Saint-Joseph, couvent supprimé au XVIIIe siècle.
Dames hospitalières, en 16...
Dames de Saint-Thomas, en .....
Dames de la retraite, en .....
Calvairiennes, en 1650.

A Carhaix.

Ursulines, en 1644.
Dames hospitalières, en.....

A Quimperlé.

Ursulines, en 1674.
Dames hospitalières, en .....

Au Faouet.

Ursulines, en .....

A Pontcroix.

Ursulines, en.....

LISTE

DES PRIEURÉS DU DIOCÈSE DE CORNOUAILLE.

Prieuré de Bénodet.
Prieuré de Canfrout.
Prieuré de Concarneau.
Prieuré de Dirinon.
Prieuré de Landujean, en Duault Quélen.
Prieuré de Lanléanou (?).
Prieuré de Locmaria, près Quimper.
Prieuré de Locronan.
Prieuré de Loc-Amand.
Prieuré de Loc-Michel, en Elliant.
Prieuré de Saint-Gilles de Pontbriant.
Prieuré de Treffuzger.
Prieuré de Saint-Jacques de Rostrenen.
Prieuré de Saint-Guénolé de Tibidy.
Prieuré de Saint-Gurthiern de Doulan, en Clohars Carnoet.
Prieuré de Saint-Herbot.
Prieuré de Saint-Idunet.
Prieuré de Saint-Nicolas de Carhaix.
Prieuré de Saint-Philibert de Lanvern.
Prieuré de Saint-Pierre du Parc.
Prieuré de Saint-Thoix.
Prieuré de Sainte-Catherine de Quimperlé.
Prieuré de l'île de Sein.
Prieuré de l'Ile Tristan.
Prieuré de la Fontaine-Blanche, en Plougastel.
Prieuré de Châteaulin.

PRIEURÉS DE L'ORDRE DE MALTE.

Commanderie de la Feuillée, dans la paroisse de ce nom.
Commanderie de Saint-Jean, à Quimper.
Commanderie de Saint-Jean du Faouet, en la paroisse de ce nom.
Commanderie de Mael-Pestivien et du Loch, sa trêve.
(Dans le dernier état de l'ordre, ces commanderies ne formaient plus que des membres ou annexes du Paraclet.)

Dans le double but de compléter la liste des bénéfices de Cornouaille, dressée au XIVe siècle, et de mettre en lumière les variations d'orthographe qui, depuis cette époque, se peuvent remarquer dans les noms de lieux, nous croyons devoir transcrire ici la liste des bénéfices du diocèse de Quimper, en 1516, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale. (F. S. G. n° 878, in-fol.)

BÉNÉFICES DE CORNOUAILLE, EN 1516.

Ploegoff.
Cleden-Cap-Sizun.
Prioratus insulæ Sizun.
Goulchien.
Decanatus de Cap-Sizun.
Esquibien.
Beuzec-Cap-Sizun.
Meylar.
Ploelan.
Ploedargar.
Ploelre.
Guengart.
Ploezinet.
Mazalon.
Ploedevet (Plozevet).
Ploedrieusic.
Landudec.
Ploeozvan (Plovan).
Treguenec.
Penvern (Lanvern?).
Ploegastell.
Ploeneour.
Beusec-Cap-Caval.
Treoulere (Treoultre).
Ploebanazlec.
Ploemur.
Treffiagat.
Ploenivel.
Sanctus Tudinus.
Dremeac (Trémeauc).
Combrit.
Plomelin.
Ploeniffan (*sic*). — Pluguffan.
Sanctus Matheus.
Santamardec (Saint-Evarzec?).
Crozoal Foenant.
Gouvenech.
Foenant.
Bouadec (Bollazec?).
Elient.
Melguen.
Beuzec-Concq.
Lanriec.
Treguenc.
Nizon.
Kernevel.
Banazlec.
Riec.
Moelan.
Sacristia *ibidem*.
Clouhal-Carnoet (Clohars-Carnoet).
Querien.
Fauouet.
Langonet.
Guyscryuy (Guiscriff).
Gourvrein (Gourin).
Scazre.
Coray.
Leuchein (Leuhan).
Ergue Caberie.
Quintin in burgo.
Mouster Caradec.
Neuilliac.
Mereillac (Merléac).
Mur.
Sanctus Martinus.
Bodeo.
Pligeau.
Vetus Corlay.
Castrum Corlay.

Sanctus Meacus.
Ploesulien.
Lanniscat.
Bothouha.
Plebs Nova in Quintinn.
Ploekernevel.
Decanatus de Rostrenen *alias* Moelou.
Glomael.
Mechlé (Mael-Carhaix).
Duault Quelen.
Pestivien.
Plusquellec.
Parue (?).
Trebrivan.
Plesguin.
Motreff.
Sanctus Herninus.
Spezet.
Cletguen Pochaer.
Ploegrach (Plourach).
Scruiniac.
Ploebouen (Poullaouen?).
Berien.
Ploye.
Plebs Nova in Fago.
Castrum Novum in Fago.
Landrevarzec.
Lennon.
Pleizben.
Locqueffret.
Lanedern.
Brasperz.
Sainct Segal.
Rosnohen.
Prioratus de Parc, *ibidem.*
Queymerch.
Locus Petroci.
Haffvec (*sic*).
Crauzon.
Telgruc.
Ploemodiern.
Ploeguen (Ploeven-Porzai).
Ploegonnec.
Cast.
Brisiac.
Laz.
Prioratus de Sanctoes.
Vicariatus ejusdem.
Goesec.
Plebs Nova in Porzay.
Decanatus *ibidem.*
Quemenevean (*sic*) (Quéménéven).
Subdiaconatus *ibidem.*
Monasterium de Kemperle.
Monasterium de Doulas cum prioratu de Dirinon eidem noviter juncto et unito.
Prioratus de Loco Mariæ.
Prioratus de Concq.
Prioratus de Loco Amandi.
Prioratus de Ponte Briencii.
Prior de Landujan.
Camerarius de Kemperlé.
Prior de Kerabes.
Prior de Doelan.
Prioratus Sancti Ronani.
Prioratus de Insula Trestani.
Prioratus *alias* Capellania Sancti Jacobi de Rostrenen.
R^dus in Christo P. D. episc. Corisopit.
Archidiaconus Corisopit.
Cantoria Corisopit.
Thesauraria Corisopit.
Archidiaconus de Pochaer.
Præbenda Ville Fontis.
Præbenda Segetum.
Præbenda Banazlec.
Præbenda de Nevez.
Præbenda Sancti Mathei.
Præbenda de Spezet.
Præbenda de Combrit.
Præbenda de Carnoet [Poher].
Præbenda de Landeleau.
I^a præbenda Cap-Sizun.
II^a præbenda *ibidem.*

IIIª prædenda *ibidem*.
Prædenda de Scazre.
Prædenda de Ploedevet.
Prædenda de Berien.
Prædenda Ploemodiern.
Prima prædenda de Loco Tudini.
IIª prædenda *ibidem*.
IIIª prædenda *ibidem*.
Iª prædenda de Kerahes.
IIª prædenda *ibidem*.
IIIª prædenda *ibidem*.
IVª prædenda *ibidem*.
Sacristia *ibidem*.
Elemosinaria de Kemper-Corentin.
Prepositura *ibidem*.
Croceriatus *ibidem*.
Monasterium Sancti Mauricii.
Monasterium de Langonio[1].
Monasterium de Coetmalon[2].
Monasterium de Bona Requie.
Villa Fontis.
Cuezon.
Ploeguen Foenant (Pleuven).
Ergue Armel.
Ploeneiz.
Bodivec (Bodivit).
Prioratus de Languern.
Vicarius *ibidem*.
Sanctus Honoratus.
Vicarius de Loco Mariæ.
Penhars.
Argol.
Vicarius de Landeguennec.
Cameres (Camaret?).
Roscanvel.
Suniec (Saint-Nic?).
Dyneaul.
Sanctus Colitus.
Prioratus de Castrolino.
Vicariatus dicti loci.
Irvillac.
Sanctus Thomas.
Ploegastel Doulas.
Locus Brigide (Loc-Berc'het, Loperhet).
Locus Nonne (Logonna).
D..... (mot illisible).
Vicariatus de Carnoet.
Vicariatus de Doulas.
Mael.
Penvern Quintin.
Vicariatus de Kerahes.
Ploenevern.
Treaugan.
Landeleau.
De Loco Dei.
Tregoures.
Tourh (Tourch).
Sanctouchan (Saint-Thurien?).
Locus Vingalocii (Locquenolé).
Tremeven.
Lothea-Trevilmalazre[3].
Vicariatus Sancti Michaelis.
Vicariatus Sancti Columbani.
Vicariatus Sanctæ Catharinæ de Kemperle.
Treffvou.
Bey.
Mellac.
Vicariatus de Nevez.
Vicariatus de Loco Amandi.
Edern.
Trevogerat (*sic*)[4].
Vicariatus Loci Ronani.
Lanbaban (Lababan).
Gutffrout (Hôpital-Canfrout?).
Tibidi.
Capitulum eccl. Corisopit.
Parrochia Sancti Corentini.....
Prioratus de Lanleanou (?).
(La somme totale de la taxe de ces bénéfices s'élevait à 4,200 l. 1 s. 8 d.)

[1] Langonet.
[2] Coetmaloen.
[3] Trelivaler, trêve de Lothéa.
[4] Tréogat.

VI. — DIOCÈSE DE DOL[1].

Sequuntur abbatie, prioratus, dignitates, prebende, beneficia et officia tocius episcopatus Dolensis ad collacionem Domini Dolensis episcopi libere vel ad aliorum collacionem vel presentacionem spectancia, una cum valore singulorum secundum decime taxacionem antiquam, et precipue declarantur illa in quibus Dominus Dolensis episcopus habet procurationem.

LXIV l. Prior Montis Dolis, de Monte Sancti Michaelis; episcopus visitat et procurat priorem et rectorem singulariter.

LXXX l. Abbacia Sancti Jacuti; episcopus visitat et procurat; infra fines episcopatus Macloviensis est.

CCLXXX l. Abbacia de Troncheto; episcop. visit. et procur.

CCCL l. Prioratus Dolensis, Sancti Florencii de Salmurio; ep. visit. et procur.

CXL l. Prioratus Sancti Broladrii, de Monte Sancti Michaelis; episc. visit. et proc. ad expensas prioris et rectoris.

XCV l. Prioratus Pontis Dinanni, abb. Salmur.; episc. visit. et procur.

L l. Prioratus de Broliogain; episcopus debet visitare et procur. Prior contradicit. abb. Sancti Florent. Salm.

XXX l. Prioratus Sancti Remigii de Plano, abb. de Filger.; ep. vis. et proc.

XV l. Prioratus de Rocha Spine, abb. de Troncheto; episc. visit.

L l. Priorissa de Grihaingne; episc. visit. et proc. ad expensas communes inter rectorem et priorem.

CVI l. [Pri]or Sancti Georgii et rector de Paluel.

X l. Prior de Tremeheuc, abbacie de Salmuro; pauper est.

CXL l. Prioratus Montis Roaudi debet esse annexus prioratui Dolensi de Salmuro.

XL l. Sancta Maria Dolis; episc. visit. — Patronatus Salm. et capituli vicissim. Tenens habet Ath. de poent..... (*sic*).

XXIV l. Persona Montis Dolis; episc. confert et visitat.

XX l. Freneya; episc. visit. et procur. — Spectat ad Majus Monasterium.

VIII l. Hirel; cantor Dol. present.; episc. visit.

... l. Cherrueys; episcopus confert, visit. et proc.

XXV l. Sanctus Marquanus; episc. confert, visitat et procurat.

XX l. Thoumen[2]; ep. confert, visit. et proc.

... l. Sanctus Broladrus; abbas Sancti Mich. presentat; episc. visit. et procur. rectorem et priorem, ut supra.

XXX l. Ros super Coaisnon; ep. conf. visit. et proc.

XX l. Sanctus Georgius; ep. vis. et proc. ad expensas rectoris et priorisse.

X l. Sancti; Capitulum est in possessione visitandi.

[1] Ce pouillé est extrait d'un Obituaire du XIVe siècle, qui se trouve aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine (Fonds du chapitre de Dol, 5 G, 108). — [2] Cette ancienne paroisse de Thoumein a été envahie et détruite par la mer.

L l. Plena Filgeria; episc. visit. et procur. — Abb. Salm. presentat.

XX l. Fontenella; episc. confert, visit. et procurat.

XIX l. Rimou; episc. confert, visit. et proc.

LX l. Cuguein; episc. conf. visit. et proc.

LX l. Meillac; ep. conf. vis. et proc.

XXX l. Espiniac; ep. vis. et proc. — Capitulum confert.

XVI l. Capellania Pontis Geroardi; episc. confert.

XXX l. La Boczac; episc. visit. et proc. — Abb. Salmur. presentat.

XXI l. Carfentein; ep. visit. capitulum confert. Pauper.

XXVIII l. Bagar Morvan; ep. confert, visit. et proc.

XXVIII l. Ploargar; ep. visit. et proc. abbas de Troncheto presentat.

LV l. Plogoneuc; ep. confert, visit. et procurat.

XX l. Tresseint; ep. visit. et procur. — Abb. de Bello Loco presentat.

XX l. Pleder; ep. confert, visitat et procurat.

XX l. Sanctus Tugdualus; episc. conf. visit. et habet XX sol. pensionis per totum.

XX l. Lanvalay; ep. visit. et procurat ad expens. rectoris et prioris Pontis-Dinanni.

LXXVII l. Miniac; episc. visit. et proc. — Abbas Salm. presentat.

XXXV l. Pludihen; ep. confert, visit. et proc.

LX l. Sanctus Columbanus; ep. confert, visit. et proc.

XXIV l. Languenan; ep. conf. visit. et proc.

XX l. Sanctus Karnetus; ep. confert. — Pauper est.

XIX l. Trebeden; ep. confert. — Pauper.

XVI l. Sanctus Sanson juxta Liuet; ep. confert.

XX l. Abbas de Bello Loco. — Dubitatur an episcopus habeat ibi aliquid.

XVI l. Landehan; ep. confert. — Pauper.

XL l. Penros Quiroc[1]; episc. conf. visit. et present.

XX l. Langaal; ep. conf. visit. et procur.

XX l. Lanvolon; ep. confert, visit. et proc.

XVI l. Lanmaudez; ep. conf. et visit.

XL l. Vicarius, alias rector de Lanmour[2]; episcopus confert, visitat et procurat.

XVI l. Trevou; episc. visit. et conf.

XX l. Capellania que fuit Forre; ep. confert, in ecclesia Dolensi.

XX l. Capellania Rollandi de Haya; ep. conf. *ibid.*

XV l. Capellania Hamonis de Ponte Maris; capitulum confert, *ibid.*

XVI l. Prior de Elifaut; episcopus visitat et procurat.

XVI l. Capellania que fuit Gregorii in ecclesia Dol. capitulum confert.

XX. l. Pleisguen; ep. conf. visit. et proc.

XL l. Roslandrieuc; ep. confert.

XVI l. Capellania Johannis Plusquepoy in eccles. Dol. — Episc. conf.

XX l. Capellania Sancti Lazarii Dol. — Ep. confert.

LXXX l. Abbatia de Bello Portu. — Episc. visitat et procurat.

MMD l. Episcopus Dolensis.

L l. Dignitas cantoris; episcopus confert.

L l. Dignitas thesaurarii, *id.*

L l. Dignitas archidiaconi, *id.*

XXX l. Dignitas scholastici, *id.*

XL l. Prebenda cantoris. — XL l. Prebenda archidiaconi. — XL l. Prebenda thesaurarii. — XL l. Prebenda scholast. (et treize autres prébendes payant la même taxe.)

XX l. Lanmeleuc; episc. confert, visitat et procurat.

[1] Aujourd'hui Perros-Guirec. — [2] Lanmeur.

xvi l. Prior de Lanmour; ep. visit. et proc.
xvi l. Sanctus Ke; ep. visit. et proc.
xl l. Penros juxta Bellum Portum; episc. visit. et procur.
xvi l. Keriti; ep. visit. et procur.
Brehat; ep. visit. et proc. de his tribus habet episcopus litteras.
x l. Prioratus Sancti Thomnuani.
xv l. Sacristia de Troncheto.
viii l. Prioratus de Barra.
vi l. Prior de Veteri Castello.
vi l. Prior de Mara S^ti Colmani.
vi l. Prior de Hospitali.
viii l. Prior de Sancto Petroco.
xi l. Canonicatus de Landal.
v l. Prioratus S^ti Maquarii.
xx l. Decanatus Dolensis.
xv l. Capellania filii Meni. — Abbas Montisfortis.
xx l. Abbas Filgeriarum.
Vicariatus curatus Crucifixi Dolensis. — Capitulum presentat.
Tresse; episcopus confert.
Sanctus Solempnis; episc. confert.
Sanctus Guicenous; episc. conf. visit.
Insula Mauri, episc. confert.
Sanctus Elenus; episc. confert.
Lanlop, *alias* Loulem; episc. conf.
Treglenistre et Coetmieuc simul uniti; episc. conf. et proc.
Villa Dei de Marina [1]; Hospitalarii presentant.
Palluel; abbas de Monte Morelli.
Tremeheuc; abbas Salmur. presentat.
S. Leonardus; ep. confert.
Bagar Picquan [2]; capitulum presentat.
Abbacia Dolis; abbas Salmuriensis presentat.
Villa Dei de Bidon [3]; antiquitus Templarii.
Bonaban; episc. confert.
Sanctus Judocus; prior de Lehonio presentat; episc. visit. et proc.
Sanctus Melocus; episc. confert.
Lestihier; ep. confert.
Decanatus de Bobital et ecclesia; episcopus confert.
Sanctus Melorius; ep. confert.
La Higneys [4]; abbas de Bello Loco presentat.
Sanctus Andreas.....
Auqualleuc.....
La Landec.....
Sancta Uriellis.....
Sanctus Thounnanus.....
Sanctus Melonius.....
Lohoc (?).....
Sanctus Leonocus [5].....
Sanctus Glenus.....
Languenan.....
Landebia.....
Sanctus Ydocus [6].....
} Episc. confert.
Querembeuc, *alias* Coaidouc. — Abbas Sanctæ Crucis juxta Guengampum presentat, et debet xxv sol. quotiens episc. visitat in propria persona.
Langan; abbas Montisfortis presentat.
Lanoas; abbas Montisfortis presentat.
Penroz juxta Bellum Portum et Lannevez simul uniti et sunt de Bello Portu.
Quiriti.
Brehat.
Lanhelen; Hospitalarii presentant.

Le pouillé qui précède étant des plus incomplets, nous empruntons au manuscrit de la Bibliothèque impériale, F. S. G. n° 878, la liste suivante des paroisses, trêves

[1] Vildé-la-Marine.
[2] Baguer-Pican.
[3] Vildé-Bidon.
[4] Le Hinglé.
[5] Saint-Launeuc.
[6] Saint-Ideuc.

et prieurés de l'évêché de Dol en 1516, avec indication de la taxe imposée aux divers bénéfices du diocèse. Nous ajoutons seulement au texte latin deux colonnes où sont indiqués la qualité des bénéfices et les noms des présentateurs.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Episcopus Dolensis, IIᶜL l.		
Capitulum, VIˣˣV l.		
Cantor, VI l.		
Archidiaconus, VIII l.		
Scolasticus, LX s.		
Thesaurarius cum annexa, XII l.		
Abbas de Veteri Villa[1], LXX l.		
Abbas B. Mariæ de Troncheto[2], XX l.		
Abbas Sancti Jacuti[3], LI l. XIII s. IV d.		
Prior Abbatiæ Dolis[4], LVIII l.		
Rectores B. M. Dolis, VI l.	Cure	A la présentation du pape et de l'évêque en leurs mois.
Rector de Plougueneuc, XII l. XIV s.	*Idem.*	*Idem.*
Rector de S. Judoco, CXXV s.	*Idem.*	Le prieur de Lehon.
Rector de Miniac, VII l. IV s.	*Idem.*	L'abbé de Saint-Florent.
Rector de Cherrueys, VIII l.	*Idem.*	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de Monte Dolis, C s.	*Idem.*	Au XIIᵉ siècle, l'abbé du Mont-Saint-Michel; en 1231, la paroisse fut annexée à la mense épiscopale de Dol.
Rector de Hirello, VI l. VI s.	*Idem.*	Le grand chantre de Dol.

[1] Gilduin, vicomte de Dol, d'autres disent de Montsoret, fonda, en 1137, l'abbaye de Notre-Dame de la *Vieuville* de l'ordre de Cîteaux. Cette abbaye, située dans la paroisse d'Épiniac, devait avoir sept religieux.

[2] L'abbaye de N. D. du Tronchet, de l'ordre de Saint-Benoît, était située à la porte de Dol, et reconnaissait pour fondateur Alain, fils de Jourdain, sénéchal de Dol, qui avait fait don à l'abbaye de Tiron de la terre du Tronchet. La donation fut confirmée par une bulle du pape Alexandre III, donnée à Bénévent vers l'an 1170.

[3] On donne pour fondateur à l'abbaye de Saint-Jacut un frère de saint Guénolé qui vivait au VIᵉ siècle. Ce monastère, près duquel prit naissance une paroisse du même nom, s'élevait sur une langue de terre; son nom primitif était *Lan-Douar*. Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur y furent admis en 1647.

[4] L'Abbaye-sous-Dol, où saint Samson s'était établi avec ses moines, devint, à la suite de diverses révolutions, un simple prieuré.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Rector de Fresnays, VIII l...	Cure.....	L'abbé de Marmoutier.
Rector de Vivario Hireilli [1], XXIV s.....	*Idem*.....	Le chapitre de la cathédrale.
Rector Sancti Broladri, VIII l. VI s. VIII d.....	*Idem*.....	L'abbé du Mont-Saint-Michel.
Rector de S^to^ Marcano, VIII l.	*Idem*.....	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de Ros supra Coaynon, VIII l.....	*Idem*.....	Les moines de Saint-Florent d'Angers, au XIIe siècle; plus tard à l'alternative.
Rector Sancti Georgii de Grihaigne, LXX s.....	*Idem*.....	L'abbesse de Saint-Georges de Rennes.
Rector de Cuguen, X l.....	*Idem*.....	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de Espiniac, IV l....	*Idem*.....	Le chapitre de la cathédrale.
Rector de Sancto Leonardo, XXX s.....	*Idem*.....	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de la Bousac, VIII l..	*Idem*.....	L'abbé de Saint-Florent.
Rector de Plana Filgeria, VIII l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Sanctis, IV l. VI s..	*Idem*.....	Le chapitre de la cathédrale.
Rector de Cineribus, XVI s. VIII d.....	*Idem*.....	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de Meillac, VI l. X s..	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Lanhelan, LX s...	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Rinou (*leg.* Rimou), C s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Sancto Melorio subtus Hede, XII s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Tremeheuc, XLII s.	*Idem*.....	L'abbé de Saint-Florent.
Rector de Bonamanu, XII l..	*Idem*.....	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de S^to^ Tugdualo, IV l.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de S^to^ Mervone, XVI s.	*Idem*.....	*Idem.*

[1] Le Vivier.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Rector de Bagar Pican, IV l. X s.	Cure	Le chapitre de la cathédrale.
Rector Beatissimi Crucifixi, LXXVI s.	*Idem*	*Idem*.
Vicarius de abbatia Dolis, XX s.	Vicariat.	
Rector de Roslandrieuc, VI l. X s.	Cure	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de Bonaban, XXXV s.	*Idem*	*Idem*.
Rector de Insula Maris [1], LII s.	*Idem*	L'abbé de Saint-Florent.
Rector de Carfantain, LX s.	*Idem*	Le chapitre de la cathédrale.
Rector de Bagair Morvan, CX s.	*Idem*	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de S^to^ Guiceno [2], C s.	*Idem*	*Idem*.
Rector de Plerguer, LX s.	*Idem*	*Idem*.
Rector de Pleder [3], IV. l. X s.	*Idem*	*Idem*.
Rector de Sancto Columbano [4], VI l.	*Idem*	*Idem*.
Rector de Lanvalay, XL s.	*Idem*	L'abbé de Saint-Florent.
Rector de Tresse, XXV s.	*Idem*	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector du Lou, LXXVIII s.	*Idem*	*Idem*.
Rector de Lannouae [5], IV l.	*Idem*	*Idem*.
Rector de Tressainct, LXX s.	Prieuré-cure	L'abbé de Beaulieu.
Rector de Palouel (?), XI s.		
Rector de Villa Dei de Bidon, XX s.	*Idem*	Le command^r^ de la Guerche.
Rector de Pleguan [6], LXX s.	Cure	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de Villa Dei de Marina, XXXII s.	Prieuré-cure	Le command^r^ de la Guerche.
Rector de Sancto Ydec [7], XL s.	Cure	Le pape et l'évêque en leurs mois.

[1] Cette paroisse s'appelait *Isle-Mer* avant la révolution. Mais, depuis ce temps, la bureaucratie, qui professe peu de respect pour l'étymologie, a cru devoir écrire *Lillemer*, comme elle a écrit *Bourg-des-Comptes* au lieu de *Bourg-de-Cons* (vallées), *Finistère* (avec un seul *r*) au lieu de *Finisterre*, etc.

[2] Saint-Guinoux.

[3] Plesder.

[4] Saint-Coulomb.

[5] La Nouaye.

[6] Saint-Pierre-de-Plesguen.

[7] Saint-Ydeuc.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Rector de Languenan, XLVI s.	Cure.....	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de Sancto Samsone juxta Livetum, XL s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Landoual, VI s...	*Idem*.....	L'abbé de Saint-Jacut.
Rector de Sancto Eleno, LX s.	*Idem*.....	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Decanus de Bobital cum ecclesia de S^to^ Carneto, IV l.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Bobital, XX s....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Sancto Melorio, prope Bourseult, XXVI s..	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Trebedan, LX s...	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Hingleyo, XXXVI s.	*Idem*.....	L'abbé de Beaulieu.
Rector de S^to^ Andrea[1], LX s..	*Idem*.....	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de Aucaleuc, XXV s..	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de la Landec, L s...	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Sta Uriella[2], LX s..	Prieuré-cure.....	L'abbé de Beaulieu.
Rector de S^to^ Leonoco, L s..	Cure.....	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de Ilifau, XXIV s....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Landebia, LX s...	*Idem*.....	*Idem.*
Decanus de Crimene[3] cum annexa, C s.		
Rector de Langast, IV l....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Sancto Gleno, IV l.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Landehen, IV l. III s. VIII d.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Sancto Solenne, XII s.....	*Idem*.....	Le seig^r^ du Chesne-Ferron.
Rector de Fontenella, C s...	*Idem*.....	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de Sancto Thomiano (*sic*), LX s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Decanus de Lanmeur, XIII l.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Lanloup [et Lanleff, sa trêve], IV l.....	*Idem*.....	*Idem.*

[1] Saint-André-des-Eaux. — [2] Sainte-Urielle a été absorbée par Trédias. — [3] Coetmieux ?

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Vicariatus de Lanmeur [et Locquirec, sa trêve], XIV l.	Vicariat.	
Rector de Lanvolon, LX s..	Cure.....	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Rector de Penrosguirec, CX s.	*Idem*.....	*Idem*.
Rector de Lanmaudez, XXXVI s.	*Idem*.....	*Idem*.
Rector de Lanvelec, VII l...	*Idem*.....	*Idem*.
Rector de Trevou[1], LXVI s...	*Idem*.....	*Idem*.
Rector de Lannevez, L s....	*Idem*.....	*Idem*.
Rector de Sancto Que[2], XL s.	*Idem*.....	Les bénédictins de Lehon.
Rector de Quiriti[3], L s.....	*Idem*.....	L'abbé de Beauport.
Prior Sancti Broladrii, XXIII l. VI s. VIII d.....	*Idem*.....	L'abbé du Mont-Saint-Michel.
Prior de Brigain, XIX l.		
Prior Pontis Dinani, XVI l.		
Prior S^ti^ Remigii de Plano, X l.		
Rector de Rocha in parrochia de Cuguen, L s.		
Priorissa Sancti Georgii de Grihaigne, IV l.		
Prior Sancti Anthonii prope Pontem Ursonis, XVII s. VI d.		
Sacristia Sancti Jacuti, X s.		
Prior de Landoel, IV l. X s.		
Prior de Filmen, LX s.		
Prior de Montrovaud, VI l. VII s. I d.		
Prior de S^to^ Thominano, IV l.		
Prior de Rolendrieux, VI l.		
Prior de Barra, XL s.		
Prior de Sancto Petro, XL s.		
Prior de Sancto Nicolao, XX s.		
Prior de Ilifau, C s.		
Sacristia de Troncheto, XX s.		
Prior de Maria, XXXII s.		
Prior de Lanmeur, X l.		
Prior de Veteri Castello, XX s.		

[1] Trévoux-Tréguinec. — [2] Saint-Quay. — [3] Kérity.

Nous devons avertir les personnes qui n'ont pas étudié un peu à fond l'histoire de la Bretagne que plusieurs des paroisses ci-dessus énumérées étaient enclavées dans les diocèses de Saint-Malo, Tréguier, Saint-Brieuc, Léon et Rennes. Voici la liste de ces enclaves :

ENCLAVES DE DOL DANS L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-MALO.

Aucaleuc.
Bobital.
Illifaut.
La Landec.
Langan.
Languénan.
La Nouais.
Le Hinglé.
Le Lou-du-Lac.
Saint-André-des-Eaux.
Saint-Carné.
Saint-Coulomb.
Saint-Ideuc.
Saint-Jacut-de-la-Mer.
Saint-Judoce.
Saint-Launeuc.
Saint-Méloir près Bourseul.
Saint-Méloir-sous-Hédé.
Saint-Mervon.
Saint-Samson.
Saint-Tual ou Tugdual.
Sainte-Urielle.

ENCLAVES DE DOL EN SAINT-BRIEUC.

Bréhat.
Coetmieux.
Kérity.
Landébia.
Landéhen.
Langast.
Lanloup.
Lannevez.
Lanvignec.
Lanvollon.
Penguily.
Perros-Hamon.
Saint-Glen.
Saint-Quay.
Trégenestre.

ENCLAVES DE DOL EN TRÉGUIER.

Coadout.
Lanmeur et Locquirec, sa trêve.
Lanmodez.
Lanvellec.
Loguivy.
Perros-Guirec.
Trévou.

ENCLAVE DE DOL EN LÉON.

Loquénolé.

ENCLAVE DE DOL EN RENNES.

La Fontenelle[1].

[1] Dans le remarquable ouvrage qu'ils ont publié sur les évêchés de Bretagne, MM. de Geslin et de Barthélemy n'indiquent pas que la paroisse de La Fontenelle, aujourd'hui située dans l'évêché de Rennes, était une enclave de Dol. Ogée, d'ordinaire assez mal informé, constate pourtant le fait. La paroisse de Saint-Samson (Pentale), sur la rivière de Risle, et celle de La Roque,

BÉNÉFICES DÉPENDANTS D'ABBAYES SITUÉES DANS LE DIOCÈSE OU HORS DU DIOCÈSE DE DOL.

Abbaye du Tronchet.

Cure de Plerguer;
Cure de Trémeheuc;
Prieuré de Roc-Épine.

Abbaye de Sainte-Croix, près Guingamp.

Cure de Coadout.

Abbaye de Beaulieu.

Cure de Tressaint;
Prieuré-cure de la Landec;
Prieuré-cure de Sainte-Urielle;
Prieuré-cure du Hinglé.

Abbaye de Saint-Florent.

Prieuré de Mont-Roaut;
Prieuré de N.-D. du Pont-de-Dinan;
Prieuré de Trémeheuc;
Cure de la Boussac;
Cure de N.-D. de Dol;
Cure de Ros-sur-Couesnon;
Prieuré de Saint-Florent de Dol;
Cure de Plaine-Fougère;
Cure de Miniac;
Cure de Lanvallay.

Abbaye du Mont-Saint-Michel.

Prieuré et cure de Saint-Broladre.

Abbaye de Montfort.

Chapellenie de Filzmen;
Cure de Lanouais;
Cure de Langan.

Abbaye de Marmoutier.

Cure de la Fresnaie.

LISTE

DES PRIEURÉS DU DIOCÈSE DE DOL.

Prieuré de Saint-Broladre;
Prieuré conventuel de *Broliogain;*
Prieuré conventuel de la Magdeleine du Pont-de-Dinan;

au diocèse de Rouen, étaient aussi sous la juridiction de l'évêque de Dol. Ce territoire avait été concédé à saint Samson par le roi Childebert, avec les îles de Jersey et de Guernesey. (Voyez les actes du saint dans les *Act. ord. S. Ben.* sæcul. I, p. 180, c. 59 et not. *a.*)

Prieuré de Saint-Rémi de Plaine-Fougère;
Prieuré de Saint-Antoine près Pontorson;
Prieuré de Landoar;
Prieuré de Filzmen;
Prieuré de Barre;
Prieuré de Notre-Dame près Dol;
Prieuré de Lanmeur;
Prieuré de Sainte-Urielle;
Prieuré de l'Hostellerie;
Prieuré de Saint-Georges de Gréhaigne;
Prieuré *Sancti Petroci;*
Prieuré de Langan;
Prieuré de Ros-Landrieuc;
Prieuré de Saint-Pierre;
Prieuré de Saint-Nicolas;
Prieuré d'Illifaut;
Prieuré *de Sancto Thominano;*
Prieuré de Mont-Roaud (*Montis Roaudi*);
Prieuré du Vieux-Chastel (*de Veteri Castello*);
Prieuré de Mont-Dol;
Prieuré de l'Hôpital de Dol;
Prieuré de Roc-Épine (*de Rocha Spinæ*);
Prieuré de Trémeheuc;
Prieuré de *Mara Sancti Colmani;*
Prieuré de *Sancto Maquario.*

ORDRE DE MALTE.

Vildé-la-Marine, dépendant de la commanderie de la Guerche;
Vildé-de-Bidon, ancien prieuré du Temple, passé à l'ordre de Malte et dépendant de la commanderie de la Guerche.

MALADERIES EN DOL.

Maladeries :
de Dol, de fondation royale.
du Pont, à Dinan... } de fondation commune;
de Cuguen..... } de fondation commune;
de Lanmeur..... } de fondation commune;
de Miniac..... } de fondation commune;

Maladeries :
de Coetmieux..... } de fondation commune.
d'Illemer..... } de fondation commune.
du prieuré de l'Hôpital de Dol..... } de fondation commune.

COUVENTS D'HOMMES.

A Dol. — Carmes, couvent dont Jean V, duc de Bretagne, posa la première pierre en 1401.
Récollets, appelés en 1634 par François de Laval-Montmorency, évêque de Dol.
Eudistes, appelés au séminaire de l'Abbaye-sous-Dol, en 1701.

COUVENTS DE FEMMES.

A Dol. — Visitandines, en 1629.
Bénédictines; elles remplacèrent les Visitandines en 1634.
Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, appelées par Chamillart, évêque de Dol, en 1700.
Filles de la Sagesse; fondé en 1765, par François Dondel, évêque de Dol.

VII. — DIOCÈSE DE TRÉGUIER.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Episcopus Trecorensis, CCL l.		
Abbatia de Begar[1], VI^{XX}XVI l. X s.		
Abbatia Sanctæ Crucis[2] [de Guingamp], VI^{XX}XV l. X s.		
Cantoria, XIII l.		
Thesauraria, XVII l.		
Archidiaconatus Trecorensis, XX l.		
Archidiaconatus de Pago Castelli, XXX l.		
Scholasteria, XI l.		
(Suit la taxe de onze prébendes avec les noms des titulaires.)		
Conventus fratrum prædicatorum de Guengamp, LVII s. VI d.		
Conventus fratrum minorum dict. loci, C s. I d.		
Conventus Sancti Augustini de Lannion, VIII l. V s. VIII d.		
Prioratus de Lannion, XIII l.		
Prioratus de Castro Audren[3], L s.		
Prioratus de Leshouardieu[4], VIII l.		
Prioratus de Pleybena (Pleubihan?), XXIV s.		

[1] L'abbaye de Bégard (O. de C.) fut fondée, en 1130, par le comte Étienne de Penthièvre et par sa femme Havoise, comtesse de Guingamp.

[2] Sainte-Croix de Guingamp (O. de Saint-Augustin) eut pour fondateur, de 1130 à 1135, ce même Étienne de Penthièvre. La fondation fut confirmée, en 1157, par Conan IV, duc de Bretagne. Au commencement du XIIe siècle, une autre abbaye, celle de Saint-Sauveur, qui appartenait à l'ordre de Saint-Benoît, avait été fondée, dans le même lieu, par des comtes de Guingamp. Mais, dès 1152, elle était devenue un simple prieuré de Marmoutier.

[3] Châtelaudren.

[4] Lézardrieux.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Prioratus de Rocha Deriani, VIII l.		
Prioratus de Pratibus, VI l.		
Prioratus S^ti Melanii prope Montem [Relaxum][1], XV l.		
Prioratus Sancti Mathei Villæ Montis[2], XV l.		
Prioratus de Ploegaznou, VII l.		
Prioratus de Locquenvel, LX s.		
Prioratus Sanctæ Trinitatis prope Guengamp, XII l.		
Prioratus S^ti Salvatoris, X l.		
Prioratus Sancti Negantonii[3], X l.		
Sacristia ecclesiæ Trecorensis cum annexa, X l.		

(Suit la taxe des douze vicariats de la ville, avec les noms des titulaires.)

Ploebezre[4], X l.	Cure.	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Plouelech, IV l.	*Idem.*	*Idem.*
Plouemiliau [et Keraudi, sa trêve], XV l.	*Idem.*	*Idem.*
Tredrez [et Locquemeau, sa trêve], VI l.	*Idem.*	*Idem.*
Lomichael[5], XXX s.	*Idem.*	*Idem.*
Ploeselembre, LX s.	*Idem.*	*Idem.*
Treduder, XL s.	*Idem.*	*Idem.*
Ploefur[6], VI l.	*Idem.*	*Idem.*
Plestin [et Trémel, sa trêve], VI l.	*Idem.*	*Idem.*
Ploagat Vallon[7], VII l.	*Idem.*	*Idem.*
Guymaec, XI l.	*Idem.*	*Idem.*
Ploegaznou[8] [et Saint-Jean-du-Doigt, sa trêve], XVIII l.	*Idem.*	*Idem.*

[1] Saint-Melaine de Morlaix.
[2] Saint-Mathieu de Morlaix.
[3] Saint-Agathon.
[4] Ploubezre.
[5] Saint-Michel-en-Grève.
[6] Plufur.
[7] Aujourd'hui Plouegat-Guerrand.
[8] Plougaznou.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Plojehan, VIII l.	Cure	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Ploezoch[1], VI l.	*Idem*	*Idem.*
Garlan, CX s.	*Idem*	*Idem.*
Vicariatus S[ti] Melanii[2], XL s.	Vicariat	L'abbé de Saint-Melaine.
Plouerin[3], [et Le Cloître, sa trêve], XV l.	Cure	Le pape et l'évêque.
Vicariatus B[ti] Mathei[4], XL s.	Vicariat	*Idem.*
Ploegonvain[5] [et Saint-Eutrope, sa trêve], XVIII l.	Cure	*Idem.*
Ploeigneau[6] [et Lannéanou, sa trêve], XVI l.	*Idem*	*Idem.*
Ploagat-Moysan, VII l.	*Idem*	*Idem.*
Botsorchel[7], IV l. X s.	*Idem*	*Idem.*
Plouenerin[8], IV l. X s.	*Idem*	*Idem.*
Guerlesquin, CX s.	*Idem*	*Idem.*
Plouegroas[9] [avec Lohuec et Loguivy, ses trêves], XVI l.	*Idem*	*Idem.*
Ploaret[10], VIII l.	*Idem*	*Idem.*
Ploenevez[11], XII l. X s.	*Idem*	*Idem.*
Tregrom, CX s.	*Idem*	*Idem.*
Belle-Ile[12], LXX s.	*Idem*	*Idem.*
Guruniel[13], X l.	*Idem*	*Idem.*
Locquevel[14], XXVIII s.	*Idem*	*Idem.*
Plouegonveur[15], XIV l.	*Idem*	L'abbé de Quimperlé, puis l'évêque.
Vicariatus de Pont-Melve[16], VIII s. IV d.	Vicariat	Le commandeur du Paraclet, seigneur de la paroisse, où il possédait la commanderie de la Feuillée.
Louargat, XVIII l.	Cure	*Idem.*

[1] Plouezoch.
[2] Saint-Melaine à Morlaix.
[3] Plourin.
[4] Saint-Mathieu à Morlaix.
[5] Plougonven.
[6] Plouigneau.
[7] Botsorhel.
[8] Plounérin.
[9] Plougras.
[10] Plouaret et le Vieux-Marché, sa trêve.
[11] Plounevez-Moadec.
[12] Belle-Ile-en-terre et Locmaria, sa trêve.
[13] Gurunhuel.
[14] Locquenvel.
[15] Plougonver et la Chapelle-Neuve, sa trêve.
[16] Pont-Melvez.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Plouizy[1] [et Saint-Michel-lès-Guingamp, sa trêve[2]], VIII l.	Cure	Le pape et l'évêque.
(Suivent quatre vicariats en l'église Notre-Dame de Guingamp[3].)		
Sacristia in eadem ecclesia, XV s.		
Vicariatus Sancti Salvatoris, XXVIII s.	Vicariat	*Idem.*
Vicariatus Sanctæ Trinitatis, XXX s.	*Idem*	*Idem.*
Plesidy [avec Saint-Fiacre, Saint-Pévert et Senven-Lehart, ses trêves], XVI l.	Cure	*Idem.*
Bourbriac [et Saint-Adrien, sa trêve], XV l.	*Idem*	*Idem.*
Merzet[4], C s.	*Idem.*	
Ploemagoar[5] [avec Pabu et St-Agathon, ses trêves], XII l.	*Idem*	L'abbé de Kemperlé, et, vers la fin du XIIIe siècle, l'évêque de Tréguier.
Ploeagat Castel Audren[6] [avec Lanrodec et Saint-Jean Kerdaniel, ses trêves], XX s.	*Idem*	L'abbé de Beauport.
Boc...(?)[7], IV l.	*Idem*	*Idem.*
Goudelin [et Bringolo, sa trêve], XII l.	*Idem*	Cette cure était desservie par deux recteurs présentés, l'un par l'abbé de Beauport, l'autre par l'abbé de Beaulieu.
Gommenoch[8], CX s.	*Idem*	D'abord le pape et l'évêque, puis le duc de Lorges.

[1] Le nouvel éditeur d'Ogée donne Notre-Dame-de-Grâce pour seconde trêve à Plouisy.

[2] Dans l'introduction de son ouvrage sur l'histoire des évêchés de Bretagne, M. de Barthélemy place à tort cette trêve de Saint-Michel-lès-Guingamp au nombre des anciennes paroisses du diocèse de Tréguier.

[3] Il y avait, avant la révolution, quatre paroisses à Guingamp.

[4] Le Merzer. (*Regina-Martyrum*, XIVe s.)

[5] Ploumagoar.

[6] Plouagat-Châtelaudren.

[7] Peut-être faut-il lire Bocoho, aujourd'hui Bocquého. — [8] Gommenec'h.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Pommerit-le-Vicomte [et St-Gilles, sa trêve[1]], XX s...	Cure.	
Treverrec, XL s.....	*Idem*.....	Le pape et l'évêque.
Fauoet[2], LX s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Quemperguezenec [avec Pontrieux[3] et Saint-Clet, ses trêves], XX l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Ploesal [et Saint-Yves de Pontrieux, sa trêve], C s....	*Idem*.....	*Idem.*
Squiffiec [et Kermoroc'h, sa trêve], C s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Plouec [et Runan, sa trêve], VI l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Tregonneau, XXX s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Landebazron, XLIV s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Lanlauron[4], LXX s.....	*Idem*.....	Le pape et l'évêque, puis le duc de Lorges.
Quoatfascon[5], LXX s.....	*Idem*.....	Le pape et l'évêque.
Breledy[6], IV l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Podernec[7] [avec Mousterus et Treglamus, ses trêves[8]], XII l. X s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Guenesan [et Saint-Sauveur, sa trêve], L s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Botlezan [et Lanneven, sa trêve], LXX s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Prat [et Trévouazan, sa trêve], CX s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Terlezan[9] [et Saint-Norvez, sa trêve], IV l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Ploesunet[10], IX l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Cavan [et Cavoenec, sa trêve], VIII l.....	*Idem*.....	*Idem.*

[1] Cette trêve fut érigée en paroisse en 1711.

[2] Le Faouet.

[3] Pontrieux n'était pas une paroisse, comme l'a écrit M. de Barthélemy (*Évêchés bretons*, Introduction, t. I, p. 68).

[4] Lan-Laurent ou Saint-Laurent.

[5] Coatascorn.

[6] Brélidy.

[7] Pédernec.

[8] C'est à tort que M. de Barthélemy a placé ces deux trêves parmi les anciennes paroisses du diocèse de Tréguier. (Vid. *loc. cit.*)

[9] Trélézan.

[10] Pluzunet.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Tonquedec, VI l.	Cure	Le seigneur de Tonquédec.
Collegium de Tonquedec, VI l.	*Idem.*	*Idem.*
Vicariatus de Lannion, LX s.	Vicariat	L'abbé de Saint-Jacut; plus tard l'évêque.
Brelevenez, XL s.		Le pape et l'évêque.
Selvel[1], VI l. X s.	Cure	*Idem.*
Plomeurpodou[2], VIII l.	*Idem.*	*Idem.*
Trebeden[3], LX s.	*Idem.*	*Idem.*
Saint-Que[4], XXXVI s.	*Idem.*	*Idem.*
Louanec[5] [et Kermaria-Sulard, sa trêve[6]], VI l. X s.	*Idem.*	*Idem.*
Trelevern, LXX s.	*Idem.*	*Idem.*
Tregastel, LX s.	*Idem.*	*Idem.*
Coatreven, LXX s.	*Idem.*	*Idem.*
Ploueguiel[7], VI l. X s.	*Idem.*	*Idem.*
Plouegrescant[8], LXX s.	*Idem.*	Le chapitre de Tréguier.
Penguennan[9], IV l. X s.	*Idem.*	Le pape et l'évêque.
Plouebihan[10] [et Kerbos, sa trêve], VI l.	*Idem.*	L'abbesse de Saint-Georges de Rennes.
Plouemeur Gaultier[11] [et Lézardrieux, sa trêve], VII l.	*Idem.*	Le pape et l'évêque.
Plouedaniel[12], CX s.	*Idem.*	*Idem.*
Poumeri Eude[13], XII l.	*Idem.*	*Idem.*
Hengoat [et Pouldouran[14], sa trêve], IV l.	*Idem.*	*Idem.*
Traogueray[15], L s.	*Idem.*	*Idem.*
Langoat, VII l.	*Idem.*	*Idem.*
Rocha Deriani[16], IV l. X s.	*Idem.*	*Idem.*
Montalloet[17], XXX s.	*Idem.*	*Idem.*

[1] Servel.
[2] Pleumeur-Bodou.
[3] Trébeurden.
[4] Saint-Quay près Lannion.
[5] Louannec.
[6] Kermaria-Sulard, dont M. de Barthélemy fait une paroisse, n'était qu'une trêve.
[7] Plouguiel.
[8] Plougrescant.
[9] Penvenan.
[10] Pleubihan.
[11] Pleumeur-Gautier.
[12] Pleudaniel.
[13] Pommerit-Jaudi.
[14] M. de Barthélemy en fait à tort une paroisse.
[15] Troguéry.
[16] La Roche-Derrien.
[17] Montallot.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Berchet[1]	Cure	Le pape et l'évêque.
Rospen[2]	*Idem*	*Idem.*
Lamerin[3]	*Idem*	*Idem.*
Treszny[4]	*Idem*	*Idem.*
Camlees[5]	*Idem*	*Idem.*
Quimperven	*Idem*	*Idem.*
Lanvezeac[6]	*Idem*	*Idem.*

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE DIVERSES ABBAYES SITUÉES EN TRÉGUIER OU HORS DU DIOCÈSE.

Abbaye de Lanténac.

Prieuré conventuel de Pontrieux.

Abbaye de Beauport.

Cure de Plouagat-Châtelaudren;
Cure de Bocquého;
Cure de Goudelin.

Abbaye de Sainte-Croix de Guingamp.

Vicariat de Saint-Sauveur de Guingamp.

Abbaye de Saint-Melaine de Rennes.

Prieuré de Saint-Sauveur de Guingamp;
Prieuré de Lézardrieux;
Vicariat de Saint-Melaine de Morlaix;
Prieuré de la Trinité près Guingamp;
Vicariat de la Trinité de Guingamp;
Paroisse de Bréhant-Montcontour.

Abbaye de Saint-Jacut.

Cure et prieuré de Lannion;
Prieuré de Saint-Carreuc.

Abbaye de Saint-Georges de Rennes.

Cure et prieuré de Pleubihan;
Prieuré de Plougasnou.

Abbaye de Sainte-Croix de Kemperlé.

Cure de Ploumagoar (1267);
Cure de Plougonver.

[1] Berhet.
[2] Rospez.
[3] Lanmérin.
[4] Trézény.
[5] Camlès.
[6] Ont été omises les paroisses suivantes :
Buhulien, ancienne paroisse, à l'ordinaire;
Le Ponthou, où existait un prieuré fondé, dès 1214, par un comte de Penthièvre et Guingamp;
Saint-Gilles-le-Vicomte qui, comme on l'a dit plus haut, ne fut érigée en paroisse qu'au commencement du XVIIIe siècle;
Trédarzec, à la présentation du chapitre.

COLLÉGIALES ET CHAPITRES DU DIOCÈSE DE TRÉGUIER.

Collégiale de Notre-Dame-du-Mur, à Morlaix, fondée, en 1295, par le duc Jean II.

Collégiale de Tonquédec, érigée, en 1447, par Rolland, vicomte de Coëtmen et de Tonquédec.

Chapitre de Pontrieux. (Pouillé de 1648.)

Chapitre du Vieux-Marché. (*Ibid.*)[1]

LISTE

DES PRIEURÉS DU DIOCÈSE DE TRÉGUIER.

Prieuré de Kernitron;

Prieuré de Kermaria-an-Draon, à Lannion;

Prieuré de Leshouardeu (Lezardré), en Ploudaniel;

Prieuré de Locquenvel;

Prieuré de la Magdeleine de Lézardrieux;

Prieuré du Mont-Carmel, en Lanrodec;

Prieuré de Plougaznou;

Prieuré *de Pratibus* (Prat ?);

Prieuré de Saint-Georges de Pleubihan;

Prieuré de Saint-Jean (*al.* de Sainte-Croix) de la Roche-Derrien;

Prieuré de Saint-Loha en Plounevez-Moedec;

Prieuré de Saint-Melaine de Morlaix;

Prieuré de Saint-Mathieu de Morlaix;

Prieuré de Saint-Agaton;

Prieuré de Saint-Sauveur de Guingamp;

Prieuré de la Sainte-Trinité près Guingamp;

Prieuré du Tertre à Châtel-Audren;

Prieuré de Plévenon;

Prieuré de Saint-Laurent;

Prieuré conventuel de Pléven;

Prieuré du Ponthou.

COUVENTS D'HOMMES DANS LE DIOCÈSE DE TRÉGUIER.

A Tréguier.

Les Lazaristes, dans la dernière moitié du XVIIe siècle.

A Lannion.

Augustins, en 1364.

Capucins, au XVIIe siècle.

A Châtelaudren.

Récollets, fondés en .....

A Guingamp.

Les Dominicains, mentionnés dans le pouillé de 1516.

Cordeliers, établis en 1283, transférés à Grâces en 1591, après l'incendie leur couvent.

Capucins, établis en .....

[1] Ces deux collégiales n'ont jamais existé.

A Morlaix.

Jacobins, 1233-1237. — Capucins, couvent bâti sur le territoire de Ploujean, en 1611.

A Plourin.

Minimes, couvent fondé en 1660.

A Plouguiel.

Cordeliers, couvent fondé par François II, duc de Bretagne, en 1483.

COUVENTS DE FEMMES.

A Tréguier.

Filles de Saint-Paul .....
Hospitalières .....
Sœurs de la Croix et de l'hôpital.

A Guingamp.

Carmélites, en 1624.
Ursulines, en .....
Hospitalières, en .....

A Lannion.

Ursulines, en .....

A Morlaix.

Carmélites Thérésiennes, fondation de mademoiselle de Kérémar, en 1624.
Bénédictines du Calvaire, en 1626-1627.
Ursulines, couvent fondé en 1640 par la famille Thépault de Tréfalégan.
Dames Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, en 1681.
Sœurs de la charité de Saint-Vincent-de-Paul, premier établissement fondé, en 1752, par la famille de Boisbilly.

MALADERIES DU DIOCÈSE DE TRÉGUIER.

Maladeries :		Maladeries :	
de Landerneau.....	de fondation commune;	de Châtelaudren...	de fondation commune;
du Vieux-Marché...		de Tonquédec.....	
de Guingamp.....		de Lan-Tréguier...	de fondation royale.
de Plougastel.....		de Morlaix..... ...	

VIII. — DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Reverendus dominus episcopus Briocensis, IIc l.		
Abbas Belli Portus[1] cum suo conventu, CX l.		
Venerabilis vir ..... commendator abbatiæ de Boquien[2] cum suo conventu, LXX l.		
Abbas Sancti Albini[3] de Nemoribus cum suo conventu, LXX l.		
Abbas de Lantenac[4] cum suo conventu, XX l.		
Capitulum eccl. Brioc. C l.		
Decanus Brioc. X l.		
Thesaurarius Brioc. X l.		
Archidiacon. Penthev. XXXVI.		
Archidiaconus Golovie, XX l.		
Scholasticus Brioc. IX l.		
Cantor Brioc. L s.		
Prior Sancti Martini de Lamballia, XX l.		
Prior Sancti Melanii, XXX l.		
Prior Sancti Michaelis de Montcontour, XX l.		
Prior de Henansal, X l.		
Prior Sancti Leniani, XII l.		
Prior de Jugonio, XII l.		
Prior de Sainct Melene, VII l.		
Prior de Clauso, LX s.		
Capitulum collegiatæ eccles. B. Guillelmi Brioc. IX l.		

[1] Beauport, f. Alain de Goëllo, 1202. (Prém.)

[2] Boquien, f. Olivier II de Dinan, 1240. (O. de C.)

[3] Saint-Aubin-des-Bois (O. de C.), 1137.

[4] Lanténac (O. de S.-B.), vers 1252.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Capitulum de la Sall in ead. eccles. LX s.		
Capitulum eccles. B. Mariæ de Lamballia cum omnibus dignitatibus et prebendis, XXX l.		
Capitulum eccl. B. M. de Quintin non comprehenso decanatu, XI l.		
Decanus de Quintin, X l.		
Rector de Plena alta regis[1], LX s.	Cure.	L'évêque en ses mois.
Rector Lanfains, LX s.	*Idem.*	*Idem.*
Rector de Cohiniac, LXX s.	*Idem.*	*Idem.*
Rector Sancti Donnani[2], LXX s.	*Idem.*	*Idem.*
Rector de Lameaugon, IV l.	*Idem.*	*Idem.*
Rector de Plouevara, L s.	*Idem.*	L'abbé de Beauport.
Rector de Ploerneue[3], C s.	*Idem.*	L'évêque en ses mois.
Rector de Tremuson, IV l. X s.	*Idem.*	*Idem.*
Rector de Tremeloir, XXX s.	*Idem.*	*Idem.*
Rector de Pordic, X l.	*Idem.*	L'abbé de Beauport.
Rector de Plelo, X l.	Prieuré-cure.	*Idem.*
Rector de Tregomeur, LXX s.	Cure.	L'évêque en ses mois.
Rector de Ploeguien[4], C s.	*Idem.*	*Idem.*
Rector de Tressenio[5], IIII l.	*Idem.*	*Idem.*
Rector de Lannebert, LXV s.	*Idem.*	*Idem.*
Rector de Tremeven, LX s.	*Idem.*	*Idem.*
Rector de Treguedel[6], VI s.	*Idem.*	*Idem.*
Rector de Pludual, C s.	*Idem.*	*Idem.*
Rector de Ploehedel[7], CX s.	*Idem.*	*Idem.*
Rector Dyvias[8], VI l.	*Idem.*	L'abbé de Beauport.
Rector de Pleurivou[9], X l.	*Idem.*	L'évêque en ses mois.
Rector de Ploubatlanneuc[10], LX s.	*Idem.*	*Idem.*

[1] Aujourd'hui Plaine-Haute.
[2] Saint-Donan.
[3] Plerneuf.
[4] Pléguien.
[5] Tressignaux.
[6] Tréguidel.
[7] Pléhédel.
[8] Yvias.
[9] Plourivo.
[10] Ploubaznalec et Perros-Hamon, sa trêve.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Rector de Ploebrez[1], VI l....	Cure.....	L'évêque en ses mois.
Rector de Plouezeuech[2], X l.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Plouha, XV l.....	*Idem*.....	L'abbé de Beauport.
Rector de Plourhan, VI l. X s.	*Idem*.....	L'évêque en ses mois.
Rector de Lannetoc[3], VI l...	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de A.....[4], LX s.		
Rector de Tabulis[5], CX s....	*Idem*.....	L'abbé de Beauport.
Rector de Oefiniarc[6], X l....	*Idem*.....	L'évêque en ses mois.
Rector de Pommeret, IV l...	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Morieuc, IV l....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Plangounoeal, XII l.	Prieuré-cure.....	L'abbé de Saint-Melaine de Rennes.
Rector de Sancto Albano, LV s.		
Rector de Pleunevet[7], IV l..	Cure.....	L'évêque en ses mois.
Rector Derquis[8], VIII l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Plurien, C s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Pleheret, X l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Pleuenon, VI l. X s.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Pleboulle, IV l. X s.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Saint-Germain[9] [avec Matignon, sa trêve], VI l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Sancto Casto[10], VII l. X s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Sancto Postano, C s.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Ruca[11], CX s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Saint-Denoual, L s.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Quitenic[12], L s...	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Henanlt-Bihen, L s.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Henanlt-Sall, VI l. X s.....	Prieuré-cure.....	L'abbé de Saint-Jacut.
Rector de La Bouillie, L s..	Cure.....	L'évêque en ses mois.
Rector de Pluduno, XVIII l..	*Idem*.....	*Idem.*

[1] C'est sans doute Plounez, qui avait pour trêves Lanvignec et Paimpol.

[2] Plouezec.

[3] Lantic.

[4] Mot illisible.

[5] Étables et Binic, sa trêve.

[6] Yffiniac.

[7] Pleunevez, aujourd'hui Pléneuf.

[8] Erquy.

[9] Saint-Germain-de-la-Mer; cette paroisse a été absorbée par Matignon, sa trêve.

[10] Saint-Cast.

[11] Ruca.

[12] Quintenic.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Rector de Plancouet, XXXV s.	Cure.....	L'abbé de Saint-Jacut, puis l'évêque.
Rector de Sancto Lormello, VI l. X s.....	*Idem*.....	L'évêque en ses mois.
Rector de Pledelliac, X l....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Saint-Rieux[1], L s..	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Pleven, LX s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Saint-Ygneuc, IV l.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Sancto Malo de Jugon, XXX s.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector Beatæ Mariæ de Jugon, C s.....	Prieuré-cure.....	L'abbé de Marmoutier.
Rector de Dollo, C s.....	Cure.....	L'évêque en ses mois.
Rector de Pleunest[2], X l....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Tremain[3], LXX s..	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Plestan, IX l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de la Mallour[4], L s..	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Tregom...[5], L s...	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Noyal, C s.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Mar...[6], X l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Miellin[7], VIII l...	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Sancto Aron, IV l. X s.....	*Idem*.....	L'abbé de Marmoutier.
Rector de Andel, LX s.....	*Idem*.....	L'évêque en ses mois.
Rectores B. M. de Lamballia, X l.	*Idem*.....	Le seigneur de Penthièvre.
Rector Sancti Martini de Lamballia, XL s.....	Prieuré-cure.....	L'abbé de Marmoutier et plus tard le duc de Penthièvre.
Rector de Brehanlt-Montcontour, C s.....	Cure.....	L'abbé de Saint-Melaine.
Rector de Trebriac[8], VII l. X s.	*Idem*.....	L'évêque en ses mois.
Rector de Gouraiz[9] [et Colliné, sa trêve], IV l. X s...	*Idem*.....	*Idem.*

[1] Saint-Rieul.
[2] Plénée-Jugon (?).
[3] Tramain.
[4] La Malhoure.
[5] Trégomar, sans doute.
[6] Maroué, avec Saint-Trimoel et Saint-Yves-de-la-Poterie, ses trêves.
[7] Meslin.
[8] Trébry.
[9] Le Gouray.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Rector de Sancto Jagu [et Saint-Gilles du Mené, sa trêve], L S.....	Cure.	
Rector de Sainct-Bran[1], C S.		
Rector de Langourla, C S...	*Idem*.....	L'évêque en ses mois.
Rector de Merillac, LX S....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Laureguan[2], IV l..	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Plemet, XII l....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Plemieuc[3], VI l. X S.		
Rector de la Prenessaye, C S.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de La Chesse[4] [avec La Ferrière, sa trêve], VIII l.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Saint-Sanson, cum procuratu de Rohan, IX l.	*Idem*.....	L'abbé de Rillé.
Rector de St-Meaud...[5], XL S.	*Idem*.....	L'évêque en ses mois.
Rector de Brehant-Loudeac, IV l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Cadelac, IV l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Loudeac [avec Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Barnabé, Saint-Hervé et La Motte, ses trêves], XV l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Treuve[6], C S.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Saint-Thelo, IV l..	*Idem*.....	*Idem.*
Rector Dusel[7], IV l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Alineuc [et l'Hermitage, sa trêve], VI l....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Plœuc [et Gausson, sa trêve], XIII l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Ploueguenas[8], VII l.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Plemic[9], XII l....	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Plassala[10], VI l...	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de S[to] Gouenno, LXV S.	*Idem*.....	*Idem.*
Rector de Tredaniel, C S....	*Idem*.....	*Idem.*

[1] Saint-Vran.
[2] Laurenan.
[3] Plumieux et St-Étienne-du-Gué, sa trêve.
[4] La Chèze.
[5] Saint-Maudan.
[6] Trévé.
[7] Uzel.
[8] Plouguenast.
[9] Plémy.
[10] Plessala.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Rector B. Michaelis de Moncontrico[1] (*sic*), XXXV s...	Prieuré cure.....	L'abbé de Saint-Melaine de Rennes.
Rector de Henon, XXV l....	Cure.....	L'évêque en ses mois.
Rector de Quessouaye[2], IV l.	*Idem*.....	*Idem*.
Rector de Pledren[3], XVI l...	*Idem*.....	Le chapitre en 1233.
Rector de Plantel[4], VII l....	*Idem*.....	L'évêque en ses mois.
Vicarius de Hillion, IX l....	Vicariat.....	*Idem*.
Vicarius de Languyeu[5], LXX s.	*Idem*.....	*Idem*.
Rector de Cesson[6], LXX s.		
Rector de Treguieuc[7], IV l.		
Rector de Plerin, XII l.....	Cure.....	*Idem*.
Vicarius de Plouffragan, L s.	Vicariat.....	*Idem*.
Vicarius curatus Brioc.[8] VIII l.	*Idem*.....	*Idem*.
Prior B. M. de Montcontour, LX s.		

(Nous passons un grand nombre de chapelles et chapellenies, faute d'espace.)

Prioratus Sancti Bartholomei in suburbio Lamballiæ, IV l. X s.		
Prioratus Beatæ Mariæ de Maroue prope Laigl...(?), LX s.		
Abbas Sancti Melanii pro prioratu de Planguenoual, XIII l.		
Abbas Sancti Jagu pro prioratu Sancti Juguelli, XII l.		

[1] Montcontour comptait trois paroisses : Notre-Dame, Saint-Mathurin et Saint-Michel.

[2] Quessoy.

[3] Plédran et Saint-Carreuc, sa trêve. C'est par erreur que M. de Barthélemy fait de Saint-Carreuc une ancienne paroisse du Penthièvre (*Évêchés bretons*, introd. p. LXIV).

[4] Plaintel, avec Saint-Brandan et Saint-Julien-de-la-Coste, ses trêves. L'auteur précité a fait aussi de Saint-Brandan une ancienne paroisse de l'archidiaconé de Penthièvre.

[5] Cesson, qui a été absorbé par Saint-Brieuc.

[6] Langueux, au XIIe siècle *Languethenoc*.

[7] Trégueux, au XIIe siècle *Trefguethenoc*.

[8] Vicairie-cure de Saint-Brieuc.

COLLÉGIALES DU DIOCÈSE.

Notre-Dame-de-la-Cour, dans la paroisse de Lantic. — On la croit antérieure au chapitre de St-Guillaume de St-Brieuc.

Saint-Guillaume de Saint-Brieuc, fondée après 1247.

Quintin, collégiale fondée en 1405, par Geoffroy V, comte de Quintin, et par Béatrix de Thouars, sa femme.

Notre-Dame de Lamballe, fondée, en 1435, par Jean V, duc de Bretagne.

Notre-Dame-de-Toute-Aide, fondée, en 1656, à Querrien, dans la paroisse de la Prénessaye, par l'évêque Denis de la Barde.

BÉNÉFICES DÉPENDANTS D'ABBAYES SITUÉES DANS LE DIOCÈSE ET HORS DU DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC.

Abbaye de Beauport.

Cure de Plouvara;
Cure de Pordic;
Cure d'Yvias;
Cure d'Étables;
Prieuré-cure de Plélo;
Cure de Plouha.

Abbaye de Saint-Aubin-des-Bois.

Prieuré de Saint-Gallery ou Valery;
Prieuré de Hénanbihan.

Abbaye de Saint-Melaine.

Prieuré-cure de Planguenoual;
Prieuré-cure de Saint-Michel de Montcontour;
Prieuré du Clos;
Prieuré-cure de Maroué;
Cure de Bréhant-Montcontour.

Abbaye de Saint-Jacut.

Prieuré-cure de Henansal;
Prieuré *Sancti Juguelli;*
Cure de Plancouet;
Prieuré de Saint-Jacques de Saint-Jacut.

Abbaye de Rillé.

Cure de Saint-Samson.

Abbaye de Marmoutier.

Prieuré-cure de Notre-Dame de Jugon;
Cure de Saint-Aaron;
Prieuré-cure de Saint-Martin de Lamballe;
Prieuré de la Trinité de Corbon.

Abbaye de Saint-Jean-des-Prés.

Prieuré de Saint-Samson de Rohan.

Abbaye de Beaulieu.

Prieuré du Saint-Esprit, en Plédéliac.

PRIEURÉS DU DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC.

Prieuré de Saint-Martin de Lamballe;
Prieuré de Saint-Melaine de Lamballe;
Prieuré de Saint-Michel de Montcontour;
Prieuré de la Magdeleine, en Trédaniel;
Prieuré de Notre-Dame de Jugon;
Prieuré du Saint-Esprit, en Plédéliac;
Prieuré *Sancti Juguelli;*
Prieuré de Plévenon, près du château de la Latte;
Prieuré de Hénansal;
Prieuré de la Trinité de Corbon;
Prieuré du Clos (*de Clauso*);
Prieuré de Notre-Dame de Montcontour;
Prieuré de Saint-Barthélemy, au faubourg de Lamballe;
Prieuré de Notre-Dame de Maroué;
Prieuré de Planguenoual;
Prieuré de Saint-Leau, en Plumieux;
Prieuré de Saint-Samson de Rohan;
Prieuré de Saint-Valery, en Saint-Germain-de-la-Mer;
Prieuré de Saint-Jacques de Saint-Jacut.

MALADERIES DE SAINT-BRIEUC.

Maladerie de Saint-Brieuc.
Maladerie de Lamballe.
Maladerie de Matignon.
Maladerie de Quintin.
Maladerie de Montcontour.
Maladerie du château de la Latte.
Maladerie de Plévenon.
Maladerie d'Etables.
Maladerie d'Erquy.
Maladerie de Morieux, fondée, en 1397, par le duc de Bretagne Jean IV.

COUVENTS D'HOMMES.

A Saint-Brieuc.

Cordeliers, fondation du duc Pierre II, en 1458. Lettres patentes de Charles VIII, en 1494.

Capucins, fondation de M. de Bréhant, seigneur du Bois-Bouessel, en 1615.

A Quintin.

Carmes (ancienne Observance), 9 janvier 1619.

A Lamballe.

Augustins, fondation de messire Olivier Tournemine et d'Isabeau de Machecoul, sa femme, en 1337.

Ile Verte.

Récollets (l'un des plus anciens établissements de la Bretagne).

ORDRE DE MALTE.

Cohiniac, membre du Paraclet.
Plélo (Saint-Jean de), *idem*.
Pléguien, ancienne commanderie de Templiers, *idem*.
Hôpital de Quessoy, membre de la commanderie de Carentoir[1].
Hôpital de la Croix-Huis[2], *idem*.
Hôpital de Bois-Chauff (*de Saltu-Calvo*) en Jugon (?).
Hôpital de la Grand-Ville, près Hillion.
Hôpital de la Bouillie (*la Bolli cum appendiciis*).
Commanderie de Créhéac, en Plédran, membre de la Guerche.

COUVENTS DE FEMMES.

A Saint-Brieuc.

Calvairiennes. Lettres patentes de 1621, établies en 1625.
Dames de la Croix, en 1706.
Filles de la Charité, en 1711.
Ursulines de la congrégation de Bordeaux, couvent fondé par monseigneur André le Porc de la Porte, évêque, en 1624.

A Lamballe.

Dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve. Cet ordre prit naissance à Lamballe, en 1661. — Fondatrices, mesdemoiselles de la Pommeraye, Laurence Dubreuil et Anne le Maignen.
Ursulines, maison fondée en 1627.

A Plérin.

Filles du Saint-Esprit ou Sœurs blanches, maison fondée au XVIIIe siècle.

[1] L'hôpital de Quessoy avait des dépendances aux territoires de Planguenoual, Saint-Aaron, Collinée, Plaine-Haute, Hénon, Ploeuc, Cohignac, Maroué, Plédéliac, Lescouet près Jugon.

[2] Le chef-lieu de la Croix-Huis (*eleemosina de Cruce Huhaguis*) était situé dans la paroisse de Pléboulle, en un lieu qui s'appelle encore *la Croix*. Il y a dans la même paroisse un village nommé *le Temple*. Les paroisses d'Erquy, Saint-Germain-de-la-Mer, Matignon, Quintenic, la Bouillie, renfermaient un grand nombre de terres relevant du membre de la Croix-Huis. — Le Pouillé de Saint-Brieuc se termine ainsi : « Toutes lesquelles parties de taxes..... font et montent ensemble à la somme de seize cent soixante-treize livres monnoye dudit duché de Bretagne, vallant à monnoye de France la somme de deux mil sept livres, douze sols, ainsi qu'il appert par le dict roolle. »

IX. — DIOCÈSE DE LÉON[1].

ARCHIDIACONATUS LEONENSIS.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Episcopatus Leonensis[2], IIc L l.		
Archidiaconus Leonensis, XVII l.		
Cantoria Leonensis, VIII l.		
Thesauraria Leonensis, X s.		
(XVI canonicatus et prebendæ.)		
Vicariatus Sancti Petri, VII l.	Vicariat	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Vicariatus Omnium Sanctorum, VI l.	*Idem*	*Idem.*
Vicariatus Crucifixi ante Chorum, LX s.	*Idem*	*Idem.*
Vicariatus Crucifixi ante Thesaur. XL s.	*Idem*	*Idem.*
Vicariatus Sancti Johannis, XL s.	*Idem*	*Idem.*
Vicariatus Beatæ Mariæ de Cahel, XL s.	*Idem*	*Idem.*
Vicariatus de Trefondern[3], VI l.	*Idem*	*Idem.*
Parrochia de Taulle [avec Carentec, Henvic, Callot et Penzé, ses trêves], X l.	Cure	*Idem.*
Vicariatus de Ste Martino[4] [avec Ste-Sève, sa trêve], IV l.	Vicariat.	
Prioratus Sancti Martini, XV l.		

[1] Ce pouillé est extrait du pouillé général de 1516, Bibl. imp. in-fol. S. G. F. n° 878. — J'ai fait aussi usage du pouillé manuscrit des neuf évêchés de Bretagne (archives d'Ille-et-Vilaine).

[2] Saint-Pol de Léon, siége de l'évêché de ce nom, avait pour trêve Roscoff; des six vicariats mentionnés dans le pouillé de 1516 les uns étaient desservis dans la cathédrale, les autres au dehors, tels que Saint-Pierre et Santec, sa trêve, Treffgondern et Toussaints.

[3] Treffgondern.

[4] Saint-Martin de Morlaix. Le port de Morlaix servait de ligne de démarcation aux deux diocèses de Tréguier et de Léon; la paroisse de Saint-Martin faisait partie de ce dernier évêché.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Parrochia de Ploeuenan[1], VIII l.	Cure.	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Parrochia de Pleibercrist[2], IX l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Pleoneorme-nez[3], VIII l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Pleyberz Te-gonec[4], VIII l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Comanha[5] [et St-Sauveur, sa trêve], VIII l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Sizun [et Loc-Melar, sa trêve] XV l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Treuve[6], VI l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia seu prioratus de Ploedrioy[7], [avec Loc-Eguiner, Pencran, Roche-Maurice, la Martyre et Pont-Christ, ses trêves], XV l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Ploegar[8] [et Bodilis, sa trêve], XIV l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Ploervest[9], VIII l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Ploemahorn[10] [avec Mespaul et Ste-Cathe-rine, ses trêves], XV l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Guimiliau [et Lampaul-Bodenès, sa trêve], XI l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Ploelan[11], XIII l.		

[1] Plouénan.

[2] Pleiber-Christ, comme l'attestent un acte de 1321 (D. Mor. *Pr.* I, col. 1317) et les réformations de 1426, s'appelait primitivement Pleiber-Rinan.

[3] Plounéour-Ménez.

[4] Aujourd'hui Saint-Thégonnec, démembrement très-ancien de la paroisse de Pleiber-Christ.

[5] Commana.

[6] Le Trefhou, avec Treflevenez et Treffurer, ses trêves.

[7] Erreur de copiste; il faut lire *Ploediry*.

[8] Plougar, en breton *Guicar*.

[9] Plougourvest, en breton *Guicourvest*, avec Landivisiau, sa trêve.

[10] Plouemahorn, Plouevaorn, Plouvorn.

[11] Guiclan (Gwic-Lan, *vicus monasterii*). Dans les anciens actes cette paroisse est presque toujours appelée *Ploelan* (v. D. Mor. *Pr.* I, col. 1563).

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Parrochia de Ploezevode[1] [et Berven, sa trêve], VI l. . .	Cure.	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Parrochia de Sancto Vouga[2] [et Saint-Jean, sa trêve], IV l.	*Idem*	*Idem.*
Parrochia de Treffloenan[3], [avec Querran et Trézélidé, ses trêves], IV l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Ploenevez[4] [et Lochrist-an-Iselvez, sa trêve], XIII l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Ploezcat[5], VI l.	*Idem.*	*Idem.*
Prioratus de Loco-Christi[6], XL.		
Parrochia de Cleder, XV l. . .	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Plougoulm, XVI l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Siberil, VI l. . .	*Idem.*	
Vicariatus de Baspaoul[7], XXX s.		
Prioratus de Baspaoul, X l.		
Abbatia de Reliquis[8], ordinis Cisterciensis, LXX s.		

ARCHIDIACONATUS DE KEMENEDILI.

Archidiaconus Kemenedilis, X l.		
Parrochia de Ploeventer[9] [et St-Servais, sa trêve], XII l.	Cure.	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Altera minor portio ejusdem, VI l.		
Parrochia de Laneuffret, LX s.	*Idem.*	*Idem.*

[1] Plouzévédé, en breton *Guitévédé.*

[2] Saint-Vougay.

[3] Trefflaouenan.

[4] Plounévez-Lochrist, en breton *Guinevez.*

[5] Plouescat. — Cette paroisse s'appelait jadis *Ploerésgat* (D. Mor. *Pr.* I, col. 1064).

[6] Prieuré de Loc-Christ, en Plounevez-Loc-Christ.

[7] Batz-Paoul, c'est-à-dire l'Ile-de-Batz, où saint Paul de Léon avait édifié un monastère. *Baz*, en breton et en gallois, signifie non pas bâton (comme le prétend le nouvel éditeur d'Ogée), mais bien rocher, écueil à fleur d'eau.

[8] L'abbaye du Relec, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1132, dans la paroisse de Plounéour-Ménez.

[9] Plounéventer, en breton *Guinéventer.*

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Parrochia de Ploedern, VIII l.	Cure.	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Parrochia de Ploedaniel [avec Saint-Méen et Tremaouezan, ses trêves], XV l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Tregaranteuc, IV l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Trefflez, LX s.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Ploedider[1], XII l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Goulchen[2], VI l.	Cure-prieuré.	*Idem.*
Parrochia de Ploneor-Treaiz[3], VIII l.	Cure.	*Idem.*
Parrochia de Sainct Egarec[4], LX s.		
Parrochia de Kerlouan [et Lerret, sa trêve], VII l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Ploesegny[5] [et St-Frégant, sa trêve], VII l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Ploekerneau[6], XVIII l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Lanylis[7], XV l.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Brennou[8], XXX s.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Landeda, C s.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Kernylys [et Lanarvilly, sa trêve], LX s.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Elestreuc[9], C s.	*Idem.*	*Idem.*
Parrochia de Kernouez, LX s.	*Idem.*	*Idem.*
Vicariatus de Lesenevez[10], L s.	Vicariat.	L'abbesse de Saint-Sulpice, près Rennes.
Parrochia de Languengar, XXX s.	Cure.	Le pape et l'évêque en leurs mois.

[1] Plouider.

[2] Goulven, en breton *Goulc'hen.*

[3] Plounéour-Trez. — *Trez, id est, in littore.*

[4] Il y a une chapelle de Saint-Thégarec, en Kerlouan; Lerret pouvait être sous ce vocable.

[5] Guissény (Gwic-Seni, *vicus Sancti Seni*).

[6] Plouguerneau, en breton *Guiquerné.*

[7] Lannilis, le nom antique était *Plouediner.*

[8] Brouennou, absorbée par Landéda.

[9] Elestrec ou Guiquelleau, ancienne paroisse absorbée par le Folgoët.

[10] Lesneven. — En 1209, Alix de Bretagne donna à Ameline d'Écosse, abbesse de Saint-Sulpice de Rennes, l'église de Notre-Dame de Lesneven. Cette église, rebâtie par le duc Jean IV, en 1348, fut érigée en collégiale.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Parrochia de Tremenech[1], LXX s.	Cure	Le pape et l'évêque en leurs mois.
Prioratus de Lesenevez, VIII l.		
Collegium de Lesenevez pro septem capellanis, CV s.		
Collegium de Folgoet[2] pro octo præbend. XII l.		
Item pro decanatu ejusdem, LX s.		
Item capellania Mag^tri J. Dauval, XX s.		
Prioratus de Locus-Non[3], L s.		

ARCHIDIACONATUS AGNENSIS.

Archidiaconatus Agnensis, XXII l.		
Parrochia de Spineto[4], LX s.		
Parrochia de Sancto Houardeno[5], IV l.	Cure	Le pape et l'évêque
Vicariatus de Beuzit[6], X s.	Vicariat.	
Prioratus ejusdem, VII l.		
Prioratus de Foresta[7] C s.		
Prioratus de Breneventec[8], LX s.		
Prioratus de Coetmeal, VII l.		
Parrochia de Ploeavaz[9], XVI l.		
Prioratus de Canfrout[10], *néant.*		

[1] Paroisse absorbée par Plouguerneau.

[2] L'église de Notre-Dame du Folgoet fut fondée en 1409, par Jean V, duc de Bretagne. La collégiale que ce prince y érigea fut confirmée au parlement général de 1445.

[3] Situation inconnue.

[4] *Parrochia de Spineto*, le *Drennec*, du mot *drein*, ronce; *drennec* (adj.), ronceraie.

[5] Saint-Houardon était la principale paroisse de Landerneau, située partie en Léon, partie en Cornouaille. La rivière d'Elorn séparait les deux diocèses.

[6] Beuzit-Conogan.

[7] La Forêt, dont la trêve s'appelait Saint-Divy, est une ancienne paroisse du pays de Léon. Saint Thénenan y avait fondé un oratoire.

[8] Bréventec, trêve de Plabennec.

[9] Aujourd'hui Guipavas. — Le mot breton *gwic*, qui répond au *vicus* des Latins, remplace souvent, dans le Léon, les mots *plou*, *plo*, *ple*, *pleu*, *pli* (plebs).

[10] Il y avait en Cornouaille un prieuré de ce nom, dont on a fait une succursale, de nos jours, sous le nom d'Hôpital-Camfrout. (Voy. p. 580, note 2.)

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Parrochia de Kersent, C S...	Cure.....	Le pape et l'évêque.
Parrochia de Saint-Honan[1], XXX S.....	*Idem*	*Idem.*
Parrochia de Ploeabennec[2], XII l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Parrochia de Ploeyen[3] [Le Bourgblanc et Bazlanant, ses trêves], X l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Parrochia de Langoesnou[4], LX S.....	*Idem*.....	*Idem.*
Parrochia de Lambezellec'h [et Trenevez, sa trêve], VI l.	*Idem*.....	*Idem.*
Parrochia de Quilbignon[5], IV l.....	*Idem*.....	*Idem.*
Vicariatus de Bresta[6], XXX S..	Vicariat.....	*Idem.*
Prioratus ejusdem[7], L S.		
Parrochia de Ploesane[8], X l.	Cure.....	*Idem.*
Parrochia de Ploemoguer [et Lamper, sa trêve], X l....	*Idem.*	
Parrochia de Ploegonvelen [et Le Conquet-Lochrist, sa trêve], IX l.		
Vicariatus Sancti Mathæi ordinis[9] Grand. Val., XX l..	Vicariat.....	L'abbé de Saint-Mathieu.
Parrochia de Ploearzel, VI l.	Cure.....	Le pape et l'évêque.
Parrochia de Milisac [et Guipronvel, sa trêve], VII l...	*Idem*.....	*Idem.*
Parrochia de Trebabu, LX S.	*Idem*.....	*Idem.*
Parrochia de Ploerin[10] [et Brélès, sa trêve], C S.....	*Idem*.....	*Idem.*
Vicariatus de Ste Ronano, XX S.	Vicariat.....	*Idem.*
Prioratus ejusdem, L S.		

[1] Saint-Thonan.

[2] Plabennec et Bréventec, sa trêve.

[3] Plouvien.

[4] Gouesnou. — La tradition rapporte que saint Gouesnou fut le fondateur de la paroisse qui porte ce nom. De là, dans les anciens actes, le mot de *lan*, qui signifie lieu consacré, oratoire.

[5] Saint-Pierre-Quilbignon et Ste-Catherine.

[6] Brest. — C'était, au XIIIe siècle, une bourgade dépendant de Lambézellec.

[7] Prieuré des Sept-Saints.

[8] Ploesané et Locmaria, sa trêve.

[9] *Sanctus Mathæus de Fine-Postremo*, dans les anciens actes; en breton : *Loc-Maze-pen-ar-Bed.*

[10] Plourin.

Nom du bénéfice.	Qualité du bénéfice.	Présentateur.
Parrochia de Ploeguen[1], x l.	Cure	Le pape et l'évêque.
Parrochia de Tregoeznou[2], xl s.	*Idem*	*Idem.*
Parrochia de Tregoezcat[3], xl s.	*Idem*	*Idem.*
Parrochia de Locbrevalazre[4], xl s.	Cure	*Idem.*
Parrochia de Lanriguazre[5], lx s.	*Idem*	*Idem.*
Parrochia de Larret, xl s.	*Idem*	*Idem.*
Parrochia de Lanildut[6], xl s.	*Idem*	*Idem.*
Parrochia de Landunvez [et Kersaint-Trémazan, sa trêve], iv l.	*Idem*	*Idem.*
Parrochia de Ploedalmezen[7] [et Saint-Pabu, sa trêve], x l.	*Idem*	*Idem.*
Prioratus de Moalenes[8], lv s.		
Vicariatus Moalenes, viii s.	Vicariat	*Idem.*
Vicariatus de Ossa insula[9], c s.	*Idem*	*Idem.*
Prioratus de Landa Pauli Plouearzel[10], lxx s.		
Vicariatus ejusdem, x s.	Vicariat	*Idem.*
Parrochia de Landa Pauli Ploedalmezen[11], l s.	Cure	*Idem.*
Parrochia de Guillier[12] [et Bohars, sa trêve], iv l.	*Idem*	*Idem.*

[1] Plouguin et Locmajan, sa trêve.

[2] Tréglonou (?).

[3] Treouergat, sous le patronage de saint Ergat.

[4] Loc-Brévalaire, *Monasterium Sancti Brendani.* Brévalaire, ou Broladre en Haute-Bretagne, est, en effet, le même personnage que saint Brandan, abbé d'un monastère situé près de Winchester, et dont saint Malo fut le disciple.

[5] Lanrivoaré.

[6] Lan-Iltud, *Monasterium Sancti Iltuti.*

[7] Ploudalmezeau ou Guitalmezeau. — *Plebs Telmedovia*, dans la Vie de saint Paul-Aurélien. (Boll. 12 mart.)

[8] Molène fait partie du groupe de petites îles situées entre Ouessant et le continent.

[9] Ouessant, avec Notre-Dame et Saint-Michel, ses trêves, est l'*Axuntos* de Pline, l'*Uxantisena* de l'Itinéraire d'Antonin; les Bretons armoricains la nomment *Heussan*, les Gallois *Ushant.*

[10] Lampaul-Plouarzel.

[11] Lampaul-Ploudalmezeau.

[12] Plusieurs paroisses du Léon, qui existaient

ABBAYES DU DIOCÈSE DE LÉON.

Saint-Mathieu, fondée au VIe siècle; O. de Saint-Benoît.

Notre-Dame du Relec, fondée en 1132; O. de Cîteaux.

COLLÉGIALES EN LÉON.

Le Folgoet, fond. en 1422.

Kersaint-Trémazan (?).

Lesneven, fond. en 1448, *al.* 1348.

PRIEURÉS DU DIOCÈSE DE LÉON.

Archidiaconé de Léon.

Prieuré de Saint-Martin-des-Champs, membre de Marmoutier;

Prieuré de Lochrist-Plounevez, membre de Saint-Mathieu;

Prieuré de Baspaol;

Prieuré de Ploudiry, membre de Daoulas.

Archidiaconé de Kemenet-Ily.

Prieuré de N. D. de Lesneven, membre de Saint-Sulpice de Rennes;

Prieuré de Locus-Non[1].

Archidiaconé d'Ack.

Prieuré de Beuzit-Conogan;

Prieuré de la Forêt;

Prieuré de Canfrout[2];

Prieuré de Saint-Renan;

Prieuré de l'île Molènes;

Prieuré de Bréventec, membre de Saint-Mathieu;

Prieuré de Coetmeal, membre de Daoulas;

Prieuré des Sept-Saints, membre de Saint-Mathieu;

Prieuré de Lampaul-Plouarzel, membre de Saint-Mathieu;

Prieuré de Locpréden-en-Plouenan, membre de Saint-Mathieu;

Prieuré de Lochrist-en-Plourin, membre de Saint-Mathieu.

au commencement du XVIe siècle, ne sont pas mentionnées dans le pouillé qu'on vient de lire; par exemple, Lanhouarneau, dans l'archidiaconé de Léon; Porspoder, avec sa trêve Argenton, en Ack.

Le pouillé qu'on vient de lire se termine ainsi: « Toutes lesquelles partyes ci-dessus taxées font et montent ensemble à la somme de unze centz soixante-six livres, seize sols monnoye du dit duché de Bretagne vallant, ainsi qu'il appert par ledict roolle de parchemin, en monnoye de France, la somme de XIIII^c^ l. III s. II d.

[1] La situation de Locus-Non ne m'est pas connue.

[2] Il y avait en Cornouaille, comme on l'a vu, un prieuré de Canfrout, qui est aussi désigné sous le nom d'hôpital de *Treisquinet* dans une charte de Dom Morice (*Pr.* I, col. 837). Mais comme il existe aussi, dans la paroisse de Guipavas, sur les bords de l'Elorn, un village nommé Canfrout, il n'est pas impossible qu'un prieuré ait été fondé dans ce lieu.

COUVENTS D'HOMMES EN LÉON.

Saint-Pol-de-Léon.

Carmes, 1340.

Minimes, 1621.

Brest et Recouvrance.

Carmes, 1652.

Capucins, 1680.

Jésuites; séminaire des aumôniers de la marine, 1685.

Lesneven.

Récollets, 1628.

Cuburien, près Morlaix.

Cordeliers, 1458.

Landéda.

Cordeliers des anges, 1507.

Landerneau.

Capucins, 1634.

Roscoff.

Capucins, 1621.

COUVENTS DE FEMMES.

Saint-Pol-de-Léon.

Ursulines, 1630.

Dames de la retraite (?).

Landerneau.

Ursulines, 1640.

Lesneven.

Ursulines, en .... (?).

INDEX CHRONOLOGICUS

CHARTULARII

ABBATIÆ SANCTI SALVATORIS ROTONENSIS.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
1	CLXVIII.	130	Ante ann. 797.	...{Desideratur initium chartæ}... vendit Dreuuallon ad Groecon terram suam.....	94 r°.	CCLXXXIIII.
2	CXCI.	147	29 sept. 797.	Requirunt Gautro et Hermandro, missi Frodaldi comitis, ab Anau quodam, qua occasione vicum teneat Landegon cum colonis et prædiis.....	101 r°.	CCCVII.
3	CLXVI.	129	April. 797-814.	Emit Driuuinet, presb^er^, a filiis Uuoretic, villam Drihoc villamque Branscean.....	93 v°.	CCLXXI.
4	CXXXV.	102	Anno 814.	Jarncon pignerat ad Juduuallon partem Roetanau et dimidiam Eusirgid partem.....	83 r°.	CCXLVII.
5	CCXII.	163	Inter 814-821.	Serchan Ratuueteno vendit virgadam Riocan.	107 r°.	CCCXXV.
6	CCLXVII.	216	Inter 814-825.	Jarnhitin, mactiern, Uuoruueleto, pœnitentiam exercendi causa, locum concedit desertum Rosgal, aliter Botgarth vocatum. Defuncto quidem Uuoruueleto, Jarnhitin filio istius, nomine Uuoruuoret, in perpetuum supradictum donat locum. {*Vid.* ch. XI, p. 11, n° 52 ord. chron.).....	103 r°.	CCCLXXIX.
7	CCXXVII.	175	26 maii 816.	Nepoti suo Agono vendit Acfrudis, Arluini conjux, alodum suum in Faito, in condita Lubiacinsi.....	112 v°.	CCCXLIII.
8	CCXXVI.	174	4 april. 819.	Consentiente uxore sua Odana, vendit Gundouuinus cuidam Agenhart et Ostrobertæ uxori ejus, campum in villa Faito, in condita Lubiacinsi.....	112 v°.	CCCXLII.
9	CCXXVIII.	176	Oct. 819.	Gonduinus et Auda, uxor sua, vendunt Arduino ejusque conjugi Gothelt, campum in villa Faito, in condita Darnualinsi.....	113 r°.	CCXLIIII.
10	CLXIV.	127	819 vel 820.	Loiesbritou et conjugi ejus Uuenuuoial vendit Roenuuolou dimidiam hereditatem suam in Lanoes. {*Vid.* ch. CLXV, p. 128, n° 29 ord. chronol.).....	93 r°.	CCLXXIX.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
11	CLI.	116	6 april. 820.	Vendit Euhocar Tehuuiu partem terræ Ranlouuinid. (*Vid.* p. 116, ch. CLII, n° 22 ord. chron.).....	88 r°.	CCLXIIII.
12	CCL.	201	Jun. 820.	Maencomino et Mailono vendit Uurgost partem Runhoiart et partem Hoccretan, in loco nuncupante hereditas Uuorethoc, in condita Mullaco. (*Vid.* p. 203, ch. CCLII, n° 21 ord. chron. et ch. CCXLIX, p. 200, n° 111 ord. chron.).....	123 v°.	CCCLXIIII.
13	CXLVI.	112	3 febr. 821.	Sorori suæ Roiantken vendit Catnueten Ranriantcar in plebe Rufiac. (*Vid.* p. 113, ch. CXLVII, n° 66 ord. chron.).....	86 v°.	CCLIX.
14	CXXXI.	99	1 april. 821.	A Drihiuneto presb^ero redimit Argantlon alodum Randeummou quem frater suus Riuuallonus supradicto Drihiuneto antea pigneraverat. (*Vid.* in appendice, p. 362, ch. XXII.)	82 r°.	CCXLIII.
15	CCLV.	205	3 jul. 826.	Jarnedetuuido vendit Dreanau dimidium Bot Sarphin, in compot Ruunet, in plebe Cadoc.....	125 r°.	CCCLXIX.
16	XXXIV.	27	13 jul. 826.	In manu Riuualatri, clerici, pignerat Merthinhoiarn partem Maeltiern, in loco nuncupante compot Roenhoiarn, in condita plebe Carantoer sitam, hoc est dimidiam villam Bilian.	55 r°.	VI^xx XIII.
17	CXXXIII.	100	Jul. 826.	Iterum describitur pigneratio dimidiæ partis villæ Bilian. (*Vid.* n° 16 ord. chron.).....	82 v°.	CCXLV.
18	CXCIX.	155	826-834.	Moenken ad Arthuuiu vendit Ranriculf in villa Jarmanac, in plebe Bain. (*Vid.* ch. CLXXXVI, p. 144, n° 213 ord. chron.).....	104 v°.	CCCXV.
19	CC.	156	5 dec. inter 826-840.	Pignerat Solom ad Beatus partem terræ Ran Euilon.....	105 v°.	CCCXVIII.
20	CXCII.	148	19 jan. 826-840.	Interpellant Aelifrid et Godun fratrem suum Agon, presb^um, de hereditate Anau fratris sui.....	101 v°.	CCCVIII.
21	CCLII.	203	6 junii 827.	Mailon et Maencomin Albrito tyranno partes Ronhoiarn et Hoccretan vendunt. (*Vid.* ch. CCXLIX, p. 200, n° 111 ord. chron. et p. 201, ch. CCL, n° 12 ord. chron.).....	124 r°.	CCCLXVI.
22	CLII.	116	829-830.	Tehuuiu conjugi suæ Argantan et semini ejus villam Ranlouuinid donat, in Tre-		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				betuual, in condita plebe Rufiac. Istam villam ab Euhocar emerat supradictus Tehuuiu. (*Vid.* n° 11 ord. chron. p. 116, ch. CLI, et ch. LIV, p. 118, n° 210 ord. ejusd.)	88 v°.	CCLXV.
23	CLV.	119	16 jan. 830.	Vendit Broen Rihouueno, presb°, villam Loutinoc, in loco Lerniac, in plebe Rufiac. (*Vid.* ch. XII, p. 12, n° 50 ord. chron.)...	89 v°.	CCLXVIII.
24	CCXXIX.	177	Mart. 830.	Vuandefredo et ejus conjugi Austrobertæ vendit Aicus mansum in loco Botcaman, in plebe Lubiaccensi. (*Vid.* pag. 167, ch. CCXVII, n° 94 ord. chron. et ch. LVII, p. 45, n° 184 ord. chron.).....	113 v°.	CCCXLV.
25	CXCVI.	152	1 jul. 830.	Uuolouan Dormino et Maencomino filio ejus vendit prædium Uurmoet in loco Trebdobrogen, in plebe Rufiac.....	103 v°.	CCCXII.
26	CCXXX.	178	April. 831.	Vendit Aicus Ongerio petiolam terræ in campo Alainal, in villa Botcatman, in plebe Rufiac, et alteram petiolam in campo Alis..;	114 r°.	CCCXLVI.
27	I.	1	Anno 832.	Conuuoiono roganti concedit Ratuili tyrannus in Lesfau locum ad opus Dei exercendum, id est Roton.....	1 r°.	I.
28	CXXIX.	98	Ann. circiter 832	Uuorcomino filiolo suo et nepoti concedit Iarncolin, totam partem virgadæ Peron, sitam in plebe Anast. Postea vero repetere conatur Iarncoglin a Uuorcomino supradicto et a Riuur istius genitore suam eleemosynam supradictam. (*Vid.* ch. XXX, p. 99, n° 54 ord. chron.).....	81 v°.	CCXLI.
29	CLXV.	128	15 aug. 832-835.	Donat Roiantdreon monasterio Roton. Evangelium auro et argento adornatum, necnon et alodum suum quem jure paterno in Lanoes tenebat. (*Vid.* p. 127, ch. CLXIV, n° 10 ord. chron.).....	93 r°.	CCLXXX.
30	CXXIV.	94	832-840.	In mallo publico, coram Dreuuallon, misso Nominoe, Conuuoion abbas et monachi Roton. interpellant quemdam Fetmer ob campum Camdoupont ab isto raptum et exaratum..	80 r°.	CCXXXVI.
31	LXXXVIII.	66	832-850.	Restituta est pax inter mon^{os} Rotonenses et Illoc, Riuuoret aliosque plures qui redditus abbatiæ debitos solvere renuebant.....	69 v°.	IX^{xx} VII.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
32	XLVIII.	38	832-860.	Postulat Alunoc a Conuuoiono abbate ut moderet censum de Tegranno Botlouuernoc, abbatiæ Rotonensi debitum.....	59 v°.	VII^{xx} VII.
33	CCXVIII.	168	832-866.	Burg Sancto Salvatori Roton. donat Camproth in Landegon.....	110 r°.	CCCXXXIIII.
34	CXXXII.	100	832-867.	Pignerant Catloiant et Daniel Conuuoiono abb. particulam unam de Rancarian in Carantoer.	82 r°.	CCXLIIII.
35	XXVII.	22	28 oct. 832 vel 868.	Tradit Catloiant Sancto Salvatori Roton. filium suum Ratuili, donatque cum eo virgadam terræ Chenciniac, aliter Ran Conmorin. Dat et insuper alteram portiunculam de Ran Hinnual.....	53 r°.	VI^{xx} VI.
36	XXIX.	23	832-868.	Coram Bran, principem, in Lis-Rannac, interpellat Conuuoion abbas Roton. quemdam Torithgen, filium Houuen, de hereditate Dorgen, quam abbatiæ Roton. dederat istius filia.....	53 v°.	VI^{xx} VIII.
37	XXXI.	25	832-868.	Reddit Rihouuen Sancto Salvatori Roton. partem villæ Ransint, quam antea abstulerat..	54 v°.	VI^{xx} X.
38	VII.	7	9 febr. 833.	Rethuualatr, ægrotans, donat monast° Roton. villam Uuiniau in plebe Huiernim.....	4 r°.	VII.
39	XLIII.	35	Mart. 833.	Vendit Gustus, diaconus, Fredeberto ejusque conjugi Lantildi, mansum suum in villa Marcio, in Gramcampo, cum terra ad istum mansum pertinente. (*Vid.* ch. CCXIV, p. 164, n° 86 ord. chron.).....	58 r°.	VII^{xx} II.
40	CLXXXII.	141	4 maii 833.	Ricun et Jarcun filius ejus, Omnisque nepos, Conuuoiono abb. vadiant dimidium tribum Trebuuocammoe.....	98 v°.	CCIIII^{xx}XVIII.
41	V.	5	15 maii 833.	Donat Guincalon Sancto Salvatori Roton. villam nomine Coluuoretan, cum manso, etc. (*Vid.* ch. VI, p. 6, n° 45 ord. chron. et ch. LXVIII, p. 6, n° 213 ejusdem ord.)....	3 r°.	V.
42	CCXXXI.	179	Jun. 833.	Vendit Agonildis Ongerio et germano ejus Geruuis petiolam de terra sua, in campo Avantela pogta, in villa Isartio, in condita Lubiacinsi.....	114 v°.	CCCXLVII.
43	XVI.	15	14 oct. 833.	Condeloc, filius Groecon, monachis Roton. donat campum in tigran Mellac, in Carantoer.	8 r°.	XVI.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
44	VIII.	8	26 oct. 833.	Iisdem donat Guruili Bronantrcar et Rancatoien, in Carantoer	4 v°.	VIII.
45	VI.	6	10 dec. 833.	Iisdem monachis donat Riunalt tigran Botlouuernoc et Conuenran Rangleumin, nec non et rendam quæ solvebatur de Coluuoretan, in Algam. (*Vid.* ch. V, p. 5, n° 41 ord. chron. et ch. LXVIII, p. 53, n° 212 ejusdem ord. chron.)	.....	VI.
46	CXXIII.	93	10 dec. 833.	De supradictà Riunalti donatione iterum agitur. (*Vid.* n° 44 ord. chron. ch. VI.).....	79 v°.	CCXXXV.
47	X.	10	28 dec. 833.	Roton. abbatiæ dat Connuual villam Bachon, in plebe Catoc. (*Vid.* ch. CCV, p. 159, n° 109 ord. chron.)	5 r°.	X.
48	IX.	9	833-834.	Broin monast° supradicto tradit partem terræ Ranuuoionan.....	5 r°.	IX.
49	CXCVII.	153	23 jan. 833 vel 839.	Haeldetuuid eidem donat monast° rendam de villare suo et de campo vineaque in Liskelli, in plebe Uuern.....	104 r°.	CCCXIII.
50	XII.	12	18 jan. 834.	Donat Rihouuen, presb^er^, Sancto Salvatori Roton. prædium Loutinoc, in Rufiac. (*Vid.* p. 119, ch. CLV, n° 23 ord. chron.).....	6 r°.	XII
51	CLVI.	120	18 jan. 834.	Iterum describitur ista Rihouueni donatio. (*Vid.* n° 50 ord. chron. ch. XII, p. 12).....	90 r°.	CCLXIX.
52	XI.	11	27 jan. 834.	Dant Sancto Salvatori Roton. Portitoe et Connual locum Botgart vocatum, super Ulti fluminis ripam. (*Vid.* p. 216, ch. CCLXVII, n° 6 ord. chron.).....	6 r°.	XI.
53	CXXVIII.	97	1 maii 834.	Uuorcomin, sacerdos, tradit supradictæ abbatiæ aliquid de parte sua in Tegranno Taellac, in Prispiriac.....	81 r°.	CCXL.
54	CXXX.	99	1 maii 834.	Idem Uuorcomin eidem donat abbatiæ VIII partem virgadæ Piron, sibi a patrono suo Iarncoglin concessam. (*Vid.* ch. CXXIX, p. 98, n° 28 ord. chron.).....	82 r°.	CCXLII.
55	CCXIX.	168	1 maii 834.	Donat insuper præfatus Uuorcomin mansum unum de Tegran Tallac quem jure hereditario a genitore suo Riunor acceperat.....	110 r°.	CCCXXXV.
56	IV.	4	17 jun. 834.	Ratuili, infirmus, Sancto Salvatori Roton.		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				tradit Trebmoetcar et Moiaroc et duas Eriginiac Tigran, Eriginiac et Eriginiac Haelnou, in Siz. (Actum in Ruscas, id est, in Lisfan, etc.).....	2 r°.	IV.
57	II.	1	18 jun. 834.	Nominoe, missus imperatoris Lodouici, abbatiæ Roton. donat partem terræ Ros, in Bain...	1 r°.	II.
58	III.	3	20 jan. 834.	Dat et Ratuili eidem abbatiæ totum Binnon cum massis, manentibus, etc.....	1 v°.	III.
59	CLXXVIII.	137	22 oct. 834.	Eidem abbatiæ tradit Rethunobri virgadas III, Rananaumonoc, Ranhaelmonoc et Rantutiau, in Rufiac.....	96 v°.	CCIII^{xx}XIIII.
60	CXVI.	88	Ann. circiter 834 mense jul.	Trihoiarn, mactiern, Jarnhitino presb^{ero} tradit Rantonam et Ranrituuallon pro equo valde bono.....	.....	CCXXI.
61	XIV.	13	Ann. circiter 834.	Portitoe, de plebe Catoc, dat monachis Roton. partem Ran Uuinae.....	7 v°.	XIV.
62	CXXII.	92	Circiter 834.	Riuualt, infirmus, iisdem monachis donat Finit et suam hereditatem in Alcam, i. e. quartam partem Randremes Merthiniac....	79 v°.	CCXXXIIII.
63	CLXXXI.	140	Circiter 834.	Arthuuio emptori vendit Cleroc femina dimidium Menehi Uuokamoc in Bain. (*Vid.* p. 128, ch. CLXXXIII, n° 95 ord. chron.)..	98 r°.	CCIIII^{xx}XVII.
64	CLXXXIX.	146	Ann. 835-838.	Joumonoc partem de alocello Ran Bistlin, dulcissimo Rituueteno presbytero donat. (*Vid.* ch. XXI, p. 18, n° 224 ordinis chronologici.).....	100 v°.	CCCV.
65	CLXXVI.	135	14 nov. circiter 836.	Donat Rethunobri monachis Roton. tigran Fabr, excepto campo jam ecclesiæ S. Petri Uuernensis concesso.....	96 r°.	CCIIII^{xx}XII.
66	CXLVII.	113	Ann. circiter 836.	Catuueten redhibere conatur prædium quod sorori suæ Roiantken vendiderat. (*Vid.* p. 112 ch. CXLVI, n° 13 ord. chron.).....	87 r°.	CCLX.
67	LXI.	49	5 aug. 836 vel 842.	Litigant Anauhocar ejusque nepotes contra monachos Roton. de Virgada Puz.....	63 v°.	VIII^{xx}.
68	XIII.	13	1 dec. 837.	Portitoe ejusque filius Conuual monachis Roton. tradunt Cranuuikant et Cranquarima et quidquid de silva eradicare valebunt.....	7 r°.	XIII.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
69	CLXXVII.	136	Dec. 837.	Donat iisdem monachis Rethuuobri villam Cleger aliis circumcinctam villis.....	96 v°.	CCIIII^{xx}XIII.
70	CLXXIX.	138	Dec. 837.	Supradictis monachis donat idem Rethuuobri virgadas propriæ hereditatis suæ : Hoedlmonoc et Ranturnor et Ranriuuocon; dat etiam Treblaian Juabo, sub ea quidem conditione, ut iste reddat et solvat quidquid de prædictis virgadis Uurbilio et semini ejus debetur...	97 r°.	CCIIII^{xx}XV.
71	CCX.	162	Jan. 837-838.	Uuinanau femina filio suo Unrog vendit vineam in villa Gramcampo. (*Vid.* ch. CCXI, p. 153, n° 72 ord. chron.).....	107 v°.	CCCXXVI.
72	CCXI.	162	Jan. 837-838.	Tradit Unrog S^{to} Salvatori Roton. vineam supradictam. (*Vid.* p. 162, ch. LXXI, n° 210 ord. chron.).....	107 v°.	CCCXXVII.
73	CXLVIII.	113	19 jan. 838 vel 839.	Conuuoiono Roton. abb. vendit Haelhoiarn femina petiolam de terra Riantcar, cum villa Kelliuuenhan.....	87 r°.	CCLXI.
74	CLXXXVII.	144	22 jan. 838 vel 844.	Nodethaelem colonum suum tradunt S^{to} Salvatori Roton. Alarmoet ejusque filius Juduuocon.....	100 r°.	CCCIII.
75	CLXXXVIII.	145	Ann. inter 838 et 848.	Tradit S^{to} Salvatori Roton. Rituueten, filius Hinuueteni, totam hereditatem suam paternam atque semodium de brace quem illi dederat Joumonoc; i. e. Coetbot et Lisros. (*Vid.* p. 146, ch. CLXXXIX, n° 64 ord. chron.).....	100 r°.	CCCIIII.
76	LVIII.	46	30 april. 838 vel 849.	Dreuuallono, presb°, vendunt Maenuuallon et Eli Tegrann Ambonn.....	62 v°.	VII^{xx}XVII.
77	LI.	41	18 jan. ann. elig. inter 839, 850 vel 861.	Urmoed filium suum Catuuotal offert S^{to} Salvatori Roton.....	60 r°.	VII^{xx}XI.
78	CXCIV.	150	4 febr. 840.	Tradit Catuuoret abbatiæ Roton. totam suam ex parte matris suæ hereditatem in Kempeniac.....	102 v°.	CCCX.
79	CLXXI.	131	26 mart. 840.	Emit ab Haeluuicono Maenuuobri partem de terra Ranuuicanton, in loco Etuual, in Rufiac. (*Vid.* ch. CCLXXII, p. 133, n° 114 ord. chron. et p. 30, ch. XXXVI, n° 132 ejusdem ord.).....	94 v°.	CCLXXXVII.
80	CXCV.	151	An. circiter 840.	Uurbudic Conuuoionum abbatem interpellat		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				de sclusa super Visnoniam Coretloencras vocata.....	103 r°.	CCCXI.
81	CLXXX.	139	Ann. 840-846.	In placito publico, in Liscelli, coram Gradlon, mactiern, multisque nobilibus viris, interpellat Conuuoion abb. Roton. quemdam Merchrit de hereditate Rethuuobri, quam iste per vim retinebat.....	97 v°.	CCIIII^{xx}VI.
82	CCLXIV.	214	840-847.	Haeluuicon vendit Edelgent feminæ dimidium Roscaroch.....	118 v°.	CCCLXXVII *bis*.
83	CCLXV.	214	840-847.	Risuuocon et Maenuuocon Carantcaro pignerant Ran Sulhoel, in plebe Rufiac.....	.....	CCCLXXVII *ter*.
84	CXLI.	107	30 jan. 842.	Maenhoiarn Ratlouueno quatuor vendit modios de brace de Menehi Crocon, in loco Drobogen, in villa Grohon, in plebe Rufiac. (*Vid.* ch. CXLII, p. 108, n° 211 ord. chron.).....	85 r°.	CCLIII.
85	CXXXVI.	103	9 april. 842.	Sulcomino, presb°, vendit Uuenerdon sex argentiolas terræ Tonouloscan, in Gillac. (*Vid.* p. 104, ch. CXXXVII, n° 115 ord. chron. et ch. CCXXII, p. 171, n° 232 ord. chron.).....	83 v°.	CCXLVIII.
86	CCXIV.	164	Jun. 842 vel 843.	Tradit Lanthildis basilicæ S. Salvatoris, ubi jacet corpus S. Epotemii, mansum a Gustono emptum in vicaria Grando campo situm, in villa Marcis. (*Vid.* p. 35, ch. XLIII, n° 39 ord. chron.).....	108 v°.	CCCXXX.
87	CCXX.	169	7 april. 843.	Speraueto vel conjugi ejus Moenken vendit Houuoret quatuor modios de brace nuncupantes Botelerli. (*Vid.* ch. CCXXI, p. 170, n° 222 ord. chron.).....	110 v°.	CCCXXXVI.
88	CXVII.	89	19 jun. 843.	Donat Buduuoret S^{to} Salvatori Roton. campum Camphinccoet in Auizac.....	78 v°.	CCXXII.
89	CXII.	85	10 maii 844.	Uuinhoiarno, presb°, vendit Haitlon II modios de brace Ranhaeluual in Carantoer. (*Vid.* ch. CXIII, p. 86, n° 105 ord. chron.).....	77 r°.	CCXVII.
90	CXI.	84	An. circiter 844.	Eidem Uuinhoiarno vendit Riscant petiolam de terra Ranconmarch, in Carantoer. (*Vid.* ch. CXIII, p. 86, n° 105 ord. chron.).....	76 v°.	CCXVI.
91	CXVIII.	90	An. circiter 844.	Dat Conuuoion abbas Roton. Buduuoreto soli-		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				dos XX et accipit ab isto medietatem Compot Uuincampt.....	78 v°.	CCXXIII.
92	CVII.	81	8 mart. 844 vel 850.	Vindicat Nominoe a Deurhoiarn et a patre ejus Riuualt pretium hominis sui Catuuoret quem interfecerat Deurhoiarn. Tradunt isti Nominoio Lisbroniuuin in Kempeniac cum terra adjacente.....	76 v°.	CCXII.
93	XLI.	32	12 aug. 845.	Raginbaldus, religionis indutus vestimento, monasterio tradit Rotonensi villam Munera, in condita Turricensi.....	57 r°.	VII^{xx}.
94	CCXVII.	167	845-850.	Vendit Austroberta Conuuoiono abbati Roton. plus minus jurnales novem de alocello suo, juxta fluvium Kaer, ad Botcatman pertinentes. Donat posterius monasterio quatuor jugera juxta supradictam terram. (*Vid.* p. 177, ch. CCXXIX, n° 24 ord. chron. et ch. CCXV, p. 173, n° 225 ord. chron.).....	109 v°	CCCXXXIII.
95	CLXXXIII.	142	845-850.	S^{to} Salvatori Roton. tradit Arthuuiu partem Meneki Uuokamoe in Bain. (*Vid.* p. 140, ch. CLXXXI, n° 63 ord. chron.).....	98 v°.	CCIIII^{xx}XIX.
96	CXXXVIII.	105	2 mart. 846.	A Uuobrian emit Uuetenoc villam Foubleid in loco Lerniaco, in plebe Rufiac. (*Vid.* ch. XLIV, p. 36, n° 140 ord. chron. et ch. CXXXIX, p. 106, n° 158 ejusdem ord. chron. et ch. CXL, p. 306, n° 218 ord. chron.).....	84 r°.	CCL.
97	CLX.	123	9 mart. 846.	Catloiant vendit Comaltcaro, presb°, villam Bronantrcar, in Rufiac. (*Vid.* p. 124, ch. CLXI, n° 113 ord. chron.).....	91 v°.	CCLXXIII.
98	LIII.	42	31 mart. 846.	Driuuallono, presbytero, vendunt Branoc et alii de gente sua dimidium campum Crucis et villam Ranhenlis, dimidiamque partem quæ sub ipso villare est, et partem sclusæ Carnun.....	61 r°.	VII^{xx}XII.
99	CXXI.	91	12 april. 846.	Maenhoiarno, qui et Ebolbain, ejusque uxori Latmoet vendit Omnis particulam de villa Brouerech in Librocot, in plebe Bain.....	72 r°.	CCXXXIII.
100	XXXIII.	26	Oct. 847.	Dumfradus, presb^{er}, vendit Renodo et conjugi ejus Uinuanau, basilicam in honore Sanctæ Mariæ et S. Petri sacratam, in villa Gramcampo, et mansum cum terris, pratis, etc.	54 v°.	VI^{xx}XII.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
101	CVIII.	82	An. circiter 847.	Tradunt Nominoio Tiernan et Tutuuoret Randremes Bonafont Randremesque Lisuuern, ob celatam fraudulose rendam ab istis debitam, de prædio quodam in Cornou.....	75 v°.	CCXIII.
102	CXV.	88	Febr. 848.	Venit Conuual, ipso die translationis S. Marcellini corporis in ecclesiam Roton. datque abbatiæ petiolam de terra ubi nemus antea videbatur.....	78 r°.	CCXX.
103	LXIV.	51	1 mart. 848.	Carantcaro, fabro, vendit Conuetic Ranscaman Baih. (*Vid.* ch. LVII, p. 53, n° 161 ord. chron.).....	64 v°.	VIII^ta-III.
104	CCIX.	161	Mart. 848.	Vendunt Connuoiono abbati Roton. Aganfredus et uxor ejus mansionem suam quæ dicitur ad illam fontanam Abione.....	107 r°.	CCCXXV.
105	CXIII.	86	6 maii 848.	Uuinhoiarn S^to Salvatori Roton. donat ..... modios de brace nuncupantes de Ranarhnual et petiolam de terra Rancunmarch, in Carantoer. (*Vid.* p. 85 ch. CXII, n° 89 ord. chron. et ch. CXI p. 84, n° 90 ejusdem ordinis.).....	77 v°.	CCXXVIII.
106	CVI.	80	848 vel 849.	Coruueten et Catuuolon, monachi in monasterio Ballon, a Nominoio postulant partem ex navibus et emptoribus in Balrit.....	.....	.....
107	LIX.	47	18 febr. 849.	Tradit Cadalun Roton. monachis alodum suum Linis sive Graciniago, in Coiron.....	63 r°.	VII^ta-XVIII.
108	CCLI.	202	29 jul. 849.	Alurito vendit Catmoet campum Ranbuduuere in Aruuistl. (*Vid.* ch. XX, p. 17, n° 210 ord. chron.).....	123 v°.	CCCLXV.
109	CCV.	159	849-868.	Testatur Houuori senex Catoci gentem nullam habere hereditatem in Bachon. (*Vid.* p. 10, ch. X, n° 47 ord. chron.).....	106 v°.	CCCXXI.
110	CXXV.	94	Aug. 850.	Bernegarda femina S^to Salvatori Roton. vendit petiolam terræ in vegaria Laliacensi, in villa Saviniac.....	80 r°.	CCXXXVII.
111	CCXLIX.	200	5 oct. 850.	Albrito tyranno, filio Ritgen, Maencomin et Mailon vendunt partem Ronhoiarn partemque Hoccretan. (Jam descripta est venditio ista. *Vid.* p. 203, ch. CCLII, n° 21 ord. chron.).....	123 r°.	CCCLXIII.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
112	XLII.	34	Oct. 850.	Connoot, Rignodus et alii complures S^to Salvatori tradunt ecclesiam Sanctæ Mariæ cum alodo ad illam pertinente.	57 v°.	VII^xx I.
113	CLXI.	124	12 aug. 850-866.	Comaltcar eidem abbatiæ donat Broinantrcar. (*Vid.* ch. CLX, *p.* 123, n° 97 ord. chron.).	92 r°.	CCLXXIIII.
114	CLXXII.	133	23 april. 851.	Vendit Haeluuicon Maenuuobrio partes duas Ransantan. (*Vid.* ch. XXXVI, p. 30, n° 132 ord. chron. et p. 131, ch. CLXXI, n° 79 ord. ejusdem.)	95 r°.	CCLXXXVIII.
115	CXXXVII.	104	28 oct. 851.	Alodum suum Tonouloscan, in Gillac, tradit S^to Salvatori Roton. Sulcomin presbyter. (*Vid.* ch. CXXXVI, p. 103, n° 85 ord. chron. et ch. CCXXII, p. 171, n° 233 ord. chron.).....	83 v°.	CCXLIX.
116	LXX.	55	Inter 851 et 856.	Erispoe eidem abbatiæ donat plebem Chaer insulamque Crialeis, i. e. Enes-Manac ad Fabas.....	66 r°.	VIII^xx IX.
117	CXX.	90	851-857.	Dat Erispoe ... (Desideratur initium chartæ : ablatum est enim codicis folium unum)....	79 r°.	CCXXXII.
118	CXLIII.	109	851-857.	Uurdoital, filius Cathoiarn, tradit Menuueteno mon° partem villæ Ranmeuuin. (*Vid.* ch. CXLIV, p. 110, n° 193 ord. chron.).....	85 v°.	CCLV.
119	CXXVII.	96	20 jan. 852.	Interpellat Fomus mon^os Roton. de hereditate Arbiuan, quam asserit esse suam.....	81 r°.	CCXXXII.
120	XX.	17	21 sept. 852.	Altfrid, mactiern, S^to Salvatori Roton. tradit Ran Macoer Aurilian et Ran Buduuere. (*Vid.* p. 202, ch. CCLI, n° 108 ord. chron.)....	51 r°.	CXIX.
121	XXXV.	28	21 sept. 852.	Eidem ecclesiæ donat Pascuueten Botcuach et Ranlis.....	55 r°.	VI^xx XIIII.
122	LX.	48	23 maii 853, 859 vel 864.	Pignerat Saluu mon^is Roton. salinam quæ vocatur Maorrem in insula Baf.....	63 v°.	VII^xx XIX.
123	LXXI.	56	20 nov. inter 853 et 864.	Iisdem mon^is tradit Conatam virgadam Rancarvi, loco alterius virgadæ a genitore suo Tiarnan antea concessæ. (*Vid.* appendic. p. 370 ch. XLI.).....	66 v°.	VIII^xx X.
124	CLXII.	125	7 dec. 854.	Brithael et Conuellic interpellant monachos Roton. de hereditate quam abbatiæ dederat Lalocan eorum consobrinus.....	92 r°.	CCLXXV.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
125	XXII.	19	15 dec. 854.	Pascuueten locum dat in Bronaril monachis Roton. ad salinam faciendam. (*Vid.* p. 19, ch. XXIII, n° 145 ord. chron.).....	51 v°.	VI^{xx}I.
126	XLVI.	37	20 febr. 854 vel 865.	A Dinacrou requirit Dreglur particulam terræ, dicens istam potius ad Ranhenbar pertinere quam ad Ranbrochan.....	59 r°.	VII^{xx}V.
127	CXCIII.	149	18 jan. 856.	Pignerant Gredcanham et Uuiuhoiam femina, in manibus Hinuueteni presb^{i}, partem villæ Botriuualoe, in loco Ruminiac, in plebe Caroth.....	102 r°.	CCCVIIII.
128	XXVI.	21	8 jul. 857.	Calicem aureum patenamque dederat Conuuoion abbas pro Pascuueteni a Normandis capti redemptione; quam ob rem dat Pascuueten abbatiæ Roton. salinam Barnahardiscam villamque Burbrii in Uuerran.....	52 v°.	VI^{xx}V.
129	CV.	79	857 vel 858.	Ratfridum qui securitatem fregerat abbatiæ Roton. interpellat Salomon, Brit. princeps, de hereditate in Bain quam suam esse contendebat iste Ratfrid.....	74 v°.	CCX.
130	XXXII.	25	857 ad 868.	Ob suas in abbatiam sævitias, mon^{is} Roton. tradit Cunatam, filius Tiarnan, hominem nomine Martinum.....	54 r°.	VI^{xx}XI.
131	CCVI.	159	30 jan. 858.	Mon^{is} supradictis Uuetenuuoion villam tradit campulumque sibi ab Uurblon donata in Avizac.....	106 v°.	CCCXXII.
132	XXXVI.	30	18 febr. et 3 mart. 858.	Roeantken S^{to} Salvatori Roton. dat Rann Uuicantoe partemque de Ransantan. (*Vid.* p. 131, ch. CLXXI, n° 79 ord. chron. p. 133, ch. CLXXII, n° 114 ejusdem ordinis, et ch. CLXXIV, p. 134, n° 229 ord. chron.)...	56 r°.	VI^{xx}XV.
133	XXXVIII.	31	18 febr. 858.	Vendit Souuin Hinconnanno et Liosico tertiam partem Brontro a silva usque ad Carnum...	56 v°.	VI^{xx}XVII.
134	XXXIX.	31	20 febr. 858.	Iisdem emptoribus, Hinconan scilicet et Liosic, vendit Tanethic tertiam partem Brontro.	56 v°.	VI^{xx}XVIII.
135	CCII.	157	24 febr. 858.	Pro dextræ suæ redemptione, Sancto Salvatori Rotonensi vineam suam in Treal tradit Anauan clericus : ipse enim presbyterum quemdam occidere voluerat, flagellans eum et manus ei ligans.....	105 v°.	CCCXVIII.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
136	CXXVI.	95	1 april. 858.	Hoiarscoit, princeps plebis Auizac, S^to Salvatori Roton. villam donat Ursunalt vocatam.	80 v°.	CCXXXVIII.
137	CLXXV.	135	13 april. 858.	Mon^is Roton. dat Roiantken partem Ranafroc, in Algam.....	95 v°.	CCIIII^xxXI.
138	CCIV.	158	12 maii 858.	Catuueten, filius Drelouuen, suprad^is mon^is donat partem villæ Botalaoc, in plebe Arthmael. (*Vid.* ch. XXIV, p. 20, n° 144 ord. chron.).....	106 r°.	CCCXX.
139	XXVIII.	23	25 jul. 858.	Tradit religiosa femina Cleroc monast^e Roton. totam hereditatem suam, id est Ranliosoc et Ranpenpont et Ranuinet-Mael.....	53 r°.	VI^xxVII.
140	XLIV.	36	858 ad 865.	Uueteñoc eidem donat monasterio alodum suum Foubleith, in Rufiac. (*Vid.* p. 105, ch. CXXXVIII, n° 96 ord. chron. et ch. CXXXIX, p. 106, n° 158 ord. chron.).....	58 v°.	VII^xxVII.
141	LXIX.	54	2 jan. 859.	Gadalo mon^is Roton. donat alodum suum in Caer villamque et pratum cum omnibus appenditiis, etc.....	65 v°.	VIII^xxVIII.
142	XVIII.	16	25 jan. 859.	Donat Bran S^to Salvatori Roton..... (Deest chartæ initium. Ablata enim sunt chartularii folia 41.).....	51 r°.	CXVII.
143	XXX.	24	2 mart. 859.	Salomon eidem abbatiæ tradit Randremes Agulac, in plebe Fulkeriac.....	.....	VI^xxIX.
144	XXIV.	20	11 maii 859.	Botalaoc partem dat Catuueten. (Jam descripta est donatio ista. *Vid.* ch. CCIV, p. 158, n° 138 ord. chron.).....	52 r°.	VI^xxIII.
145	XXIII.	19	11 *id.* kl. jun. 859 (*sic*).	A Pascuueteno postulat Conuuoion abbas totum Bronaril in Uuerran, ubi antea dederat Pascuueten monachis Roton. locum ad salinam faciendam. (*Vid.* ch. XXII, p. 19, n° 125 ord. chron.).....	52 r°.	VI^xxII.
146	XXV.	21	18 jun. 859.	Framuual Henterran, in plebe Caroth, eisdem donat monachis.....	52 v°.	VI^xxIV.
147	LXXIII.	57	22 aug. 859.	Pignerant Chenbud et Kintuuant, filii Omni, Leuhemel monacho Roton. salinam Penlan.....	66 v°.	VIII^xxXII.
148	LXXII.	57	An. circiter 859.	A Pascuueteno donatur monachis Roton. locus ad salinam faciendam in Bronaril. (Jam		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				descripta est donatio ista. *Vid.* ch. XXII, p. 19, n° 125 ord. chron.).....	66 v°.	VIII^{cx}XII.
149	CIV.	78	Ann. circiter 859.	Maencar et Modrot salinam Beril, in Uuenran, vadiant monachis Roton.....	74 r°.	IX^{xx}IX.
150	XXXVII.	30	18 mart. 859 vel 864.	S^{to} Salvatori Roton. donat Jarnhidin, filius Portitoe, Ran Uueten, in Rufiac.....	56 r°.	VI^{cx}XVI.
151	LXXIV.	58	15 jul. inter 859 et 865.	Treanton tradit S^{to} Salvatori Roton. filium suum Tanchi, donatque cum eo Ultum flumen a sclusa Muzin superiori usque ad fluvium Atr. Dat etiam medietatem Bach Houuori et villæ Critoc.....	67 r°.	VIII^{xx}XIII.
152	XL.	32	22 april. 859 ad 866.	Vendit Pascuuoret Conuuoiono abb. Roton. sextam partem Brontro a silva ad Carnum. (*Vid.* p. 31, ch. XXX, n° 132 *bis* ord. chron. et p. 31, ch. XXXIX, n° 133 ejusdem ord. chron.).....	56 v°.	VI^{cx}XIX.
153	XIX.	17	6 febr. 860.	Couualcar, qui et Uruoid, mon^{is} donat Roton. totam hereditatem suam in Alarac, excepta medietate Tigran unius Torithien.....	51 r°.	CXVIII.
154	CLXIII.	126	12 aug. 860.	Houuen monast° Roton. tradit quartam partem virgadæ unius, pro colono abbatiæ, nomine Uuobrian, quem occiderat.....	92 v°.	CCLXXVII.
155	CCXIII.	164	12 nov. 860.	Dat Juduual suprad° monast° Ran Riocan, in Poliac.....	108 r°.	CCCXXIX.
156	CLVII.	121	Ann. circiter 860.	Filiolo et nepoti suo Freoc donat Arthuius, quando totundit eum, dimidium Rantomaioc et suum villare juxta ecclesiam Rufiac. (*Vid.* ch. LXVI, p. 52, n° 204 ord. chron. et p. 36, ch. XLV, n° 38 ord. chron.)	90 v°.	CCLXX.
157	CCXV.	166	Ann. circiter 860.	Conuuoion abbatem requirit Ratuili de cultura ante Moe super Cairum flumen sita, cujus partem mon. Roton. vendiderat Austroberta. (*Vid.* ch. CCXVII, p. 167, n° 94 ord. chron.).....	109 r°.	CCCXXXIII.
158	CXXXIX.	106	17 jun. 860 vel 866.	Interpellat Uuobrian Uuetenocum de alodo quem isti multo ante tempore vendiderat, id est Foubleid, in Rufiac. (*Vid.* p. 105, ch. CXXXVIII, n° 96 ord. chron. et p. 36, ch. XLIV, n° 140 ejusdem ord.).....	84 v°.	CCLI.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
159	XCIII.	70	18 sept. 860 vel 866.	Haeluuocono Sqrenic dant in beneficio Conuuoion abbas et mon. Roton. Trebuuinian in plebe Hoiernim filiumque Tretbras cum villa sua in plebe Malanzac.....	71 v°.	IX^{xx}XIIII.
160	CCLVI.	206	25 oct. 860 vel 866.	Jarndetuuid villam Botsarphin vendit Penuuas presb°.....	125 v°.	CCCLXX.
161	LXVII.	53	22 dec. 860 vel 866.	Donat Karantcar S^{to} Salvatori Roton. Ranscaman-bith, in Algam. (*Vid.* p. 51, ch. LIV, n° 103 ord. chron.).....	65 r°.	VIII^{xx}VI.
162	LXXXIII.	63	24 mart. 861.	Glur eidem abbatiæ dat censum dimidiæ partis Rantuduael et tertiam partem Rancunuuas cum villariis Macoer, in Carantoer.....	68 v°.	IX^{xx}II.
163	CCXVI.	166	1 aug. 861.	Donat Ratuili Conuuoiono abbati Vilar-Eblen, in insula Plaz, cum silva et concisa. Factum est hoc in ipso die quando medietatem Puzac dedit Berta Ratuili. Iste enim a suprad^{to} Conuuoiono supradictum Bot-Eblen repetebat..	109 v°.	CCCXXXII.
164	XCV.	71	Septemb. 861.	Conuuoiono abbati vendunt filii Lulu salinam Leiham, Salinam Lulu, salinamque aliam in plebe Uuerran.....	71 v°.	IV^{xx}XVI.
165	LXXV.	58	14 et 16 febr. circiter 861.	Donatus et uxor sua Maria filiique dant suprad° monast° juctum unum vineæ in villa Conjuda, in Campolongo.....	67 v°.	VIII^{xx}XV.
166	XCII.	70	2 april. 861 vel 867.	Donat Sulmonoc, filius Uesilloc, campum in Botcudon vineamque mon^{is} Roton. (*Vid.* append. ch. LIV, p. 376, et Chartul. p. 219, ch. CCLXXI, n° 260 ord. chron.).....	71 r°.	IX^{xx}XIII.
167	C.	76	8 jun. 861 vel 867.	Reddit Salomon mon^{is} suprad^{is} villam Bronbudieu in plebe Keriac, quam antea dederat illis Erispoe. (*Vid.* p. 60, ch. C, n° 168 ord. chron.).....	73 v°.	CCI.
168	LXXVII.	60	8 jun. 861 vel 867.	Idem Salomon mon^{is} iisdem dat villam Granbudgen in Penceriac. (Eadem ista donatio jam inscripta legitur ch. C, p. 76. *Vid.* n° 167 ord. chron.).....	67 v°.	VIII^{xx}XVI.
169	LXXXVI.	65	18 aug. 861 vel 867.	Reddit Rihouuen S^{to} Salvatori Roton. dimidium prædium in Auizac, quod a Conuuoiono abbate sub censu tenebat. Multo ante tempore, supradictæ abbatiæ dederat Rihouuen villam supradictam.....	69 v°.	IX^{xx}VI.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
170	LXXVI.	59	26 april. 862.	Monachis Roton. donat Hencar tertiam partem Reus ex hereditate sua	67 v°.	VIII^{xx}XV.
171	LXXXV.	64	17 jun. 862.	Pro sanitate Salomonis infirmantis, S^{to} Salvatori in Ploelan tradit Pascnueten villam Rancarvan, in Bene.	69 r°.	IX^{xx}IIII.
172	LXXXIV.	64	4 oct. 862.	Monasterio Roton. Oremus presb^{er} duas donat salinas in Uuas (Baf).....	69 r°.	IX^{xx}III.
173	CCIII.	158	11 oct. 862.	Eidem monast^{o} Anau post mortem suam donat vineam in Treal.....	106 r°.	CCCXIX.
174	LXXVIII.	60	6 mart. 863.	Salomon S^{to} Salvatori in Plebelan tradit Schiriou et Randremes Lanleuthei Tigranque Lis-Jarnunocon.....	67 v°.	VIII^{xx}XVII.
175	LXXIX.	61	15 mart. 863.	S^{to} Salvatori Roton. tradunt Deurhoiarn et Jarnunocon, filius ejus, Penuuernet, Crankendic et Tigran Jarnunocon in plebe Lan.....	68 r°.	VIII^{xx}XVIII.
176	LXXX.	62	17 mart. 863.	Pascic et Rinnan aliique complures monachis donant Roton. campum juxta Scriou. Ipso autem die vendunt suprad^{i} viri iisdem monachis alteram ejusdem villæ partem.....	68 r°.	VIII^{xx}XIX.
177	CXC.	147	24 april. 863.	Abbatiæ Rotonensi concedit Roiantdreh, Conuuoiono rogante, omne debitum quod de hereditate Rituueteni presb^{i} erat acceptura in plebe Motoriac.	101 r°.	CCCVI.
178	LXIII.	50	11 aug. 863.	In beneficio Conuuoion abbas Uuruueteno donat Rannjarnoc, in loco Henlis-Aladin, in plebe Carantoer.....	64 r°.	VIII^{xx}II.
179	CLXIX.	130	Ann. 863.	Jubente Duil domino suo, vadiat Catlouuen Breselan et Uurien monachis Roton. salinam Permet. (*Vid.* ch. LXXXVI, p. 65, n° 189 ord. chron.).....	94 r°.	CCLXXXV.
180	LIV.	43	18 maii 863 vel 864.	S^{to} Salvatori Roton. tradit Comaltcar presb^{er} alodum suum Ranriantcar cum Trebnouuid, in Rufiac. (*Vid.* ch. LIV, p. 114, n° 183 ord. chron. et p. 115, ch. CL, n° 214 ord. ejusd.)	61 v°.	VII^{xx}XIII.
181	LV.	44	18 maii 863.	Jarnhitin eidem abbatiæ donat partem villæ Ranmelan in Rufiac.....	61 v°.	VII^{xx}XIV.
182	LXXXI.	62	Inter 863 et 864.	Dat Jarnuuoret Conuuoiono abbati claudum unum jurnalem.....	68 v°.	IX^{xx}.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
183	CXLIX.	114	18 maii 864.	Iterum describitur donatio Ran Riantcar et villæ Trebnouuid. (*Vid.* ch. LIV, p. 43, n° 180 ord. chron.).....	87 v°.	CCLXII.
184	CX.	83	21 jun. 864.	Reddit Juduuallon, Leuhemelo Conuuoioni Roton. abbati legato, alodum avunculi sui Budduoret, id est Botjduuallon in Carantoer, quem eo usque contra jus retinebat. Et idem Leuhemel supradicto Juduuallono alodum supradictum sub censu concedit.....	76 r°.	CCXV.
185	LVII.	45	29 jul. 864.	Uandrefed et uxor Hostroberta S^to^ Salvatori Roton. concedunt alodos suos in Botcatman, alterumque alodum Fait juxta ecclesiam Darnual. (*Vid.* p. 177, ch. CCXXIX, n° 24 ord. chron. et p. 167, ch. CCXVII, n° 94 ejusd. ord.).....	62 r°.	VII^xx^XVI.
186	CCLIII.	204	12 nov. 864 vel 870.	S^to^ Maxentio donat Jarnobri Judcar cum terra sua, hoc est, duodecimam partem villæ Jodica.....	124 v°.	CCCLXVII.
187	CLXXXV.	143	15 jan. 865.	Interpellat Arthuuiu Conuuoion abbas eo quod juraverit duo Brouuinoc hereditatem esse Rocnuualloni.....	99 v°.	CCCI.
188	CCLVIII.	208	22 maii 865.	Jussu Salomonis, Eudotal monachis donat Roton. villam Duecot, in Rufiac.....	126 r°.	CCCLXXII.
189	LXXXVI.	65	10 jul. 865.	Pignerat Duil salinam Permet. (*Vid.* ch. CLXIX, p. 130, n° 179 ord. chron.).....	69 r°.	IX^xx^V.
190	LXXXII.	63	Ann. circit. 865.	Donant quidam viri suam portionem campi Brontro juxta Scriou. (*Vid.* ch. LXXX, p. 62, n° 176 ord. chron.).....	68 v°.	IX^xx^I.
191	CLIII.	117	Ann. circit. 865.	Couuetic Subhaeloco vendit Ranuuorocan.....	89 r°.	CCLXVI.
192	LVI.	44	865 vel 866.	Describitur vindicatio Conuuoioni abb. de Botjduuallon. (*Vid.* ch. CX, p. 83, n° 184 ord. chron.).....	62 r°.	VII^xx^XV.
193	CXLIV.	110	Oct. 865-870.	Uuordoital interpellat Maenuueten presb^erum^ de Ranmeuuin, in Rufiac. (*Vid.* ch. CXLIII, p. 109, n° 118 ord. chron.).....	86 r°.	CCLVI.
194	LXII.	49	9 jan. 866.	S^to^ Salvatori Roton. tradunt Maenuueten et Hinuualart, presbyteri, partem villæ Let-Tigran seu Randreuuolou, in Rufiac.....	64 r°.	VIII^xx^I.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
195	XCVIII.	74	30 jan. 866.	Oremus salinas tradit suas S^to Salvatori Roton. id est, 1° salinam Francailun; 2° salinam Medianam; 3° Salincron dimidiamque villam Uuinibert, in insula Baf.....	73 r°.	IX^xx XIX.
196	CCVII.	160	8 april. 866.	Vadiat Conuuoiono abbati Uuetenoc petiolam terræ Camp Caubalhint, in plebe Rannac.....	106 v°.	CCCXXIII.
197	LXV.	52	30 april. 866.	Hinuualart S^to Salvatori Roton. donat Ranbaiai et Ranuuinan in Rufiac.....	65 r°.	VIII^xx IIII.
198	CCLIX.	209	28 jun. 866.	S^to Maxentio et Liosico abbati donant Catic aliique complures partem Uuinmonoc.....	126 v°.	CCCLXXIII.
199	XLIX.	39	13 jul. 866.	Donat Salomon S^to Salvatori virgadam Raninislouuen pro anima suæ conjugis Uuenbrit; defuncta autem ista, dat et insuper Salomon S^to Salvatori in Plebelan villam Cumbut et Raniarnedam.....	59 v°.	VII^xx VIII.
200	LII.	41	12 aug. 866.	Eidem monast° in Plebelan dat Salomon Macoer seu valium Medon in plebe Coms.....	60 v°.	VII^xx XI.
201	CLXX.	131	21 aug. 866.	Jussu Duil domini sui, monachis Roton. vadiat Catlouuen salinam Scamnouuid, in villa Alli, in Uuerran.....	94 r°.	CCLXXVI.
202	L.	40	15 sept. 866.	Gleumonoc eidem monast° donat Botdeurec et Randobrocar.....	60 r°.	VII^xx VIIII.
203	XCIX.	75	23 oct. 866.	Bili uxorque Morliuuet eidem donant monast° partem villæ Rantaruu, in Algam.....	73 r°.	CC.
204	LXVI.	52	22 dec. 866.	Roton. monachis dat Freoc IV modios de brace ex Rantomaioc, istudque prædium accipit in beneficio.....	65 r°.	VII^xx V.
205	CLVIII.	122	22 dec. 866.	Donatio suprascripta iterum notatur. (*Vid.* ch. LXVI, p. 52, n° 204 ord. chron. et p. 52, ch. LXVI, n° 204 ord. chron.).....	91 r°.	CCLXXI.
206	XCIV.	71	An. circiter 866.	S^to Salvatori in Plebelan Roinoc et alii filii Leuuer jurnales donant duos de campo Maen, de Ranuuorgoel.....	71 v°.	IX^xx XV.
207	CLXXIII.	133	23 jan. 867.	Roiantken feminæ vendit Maenuuobrius partem Santan partemque Uuicanton cum suo villare. (*Vid.* p. 30, ch. XXXVI, n° 132 ord. chron. et p. 131, ch. CLXXI, n° 79 ord.		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				chron. et p. 133, ch. CLXXII, n° 114 ord. chron.).....	95 r°.	CCLXXXIX.
208	XCVI.	72	25 febr. 867.	Ritcant novus abbas Roton. coram Rivilin comite interpellat Milun et Haeluuocon, filiòs Risoc, Biduuoretque et Haeluuocon, filios Standulf, de villa Bronjuduuallon quam istis beneficiaverat Conuuoion abbas.....	72 r°.	IX^xx^XVII.
209	CXLV.	111	10 jul. 867.	Donat Nomine, filius Noli, S^to^ Salvatori Roton. censum de villa sua Randronhael, in Rufiac.....	86 v°.	CCLVIII.
210	CLIV.	118	11 jul. 867.	Courantmonoc et Sulhaeloc, filii Tethuuiu, monachis donant Roton. villam Ranlouuinid, quam emerat iste Tethuuiu a quodam Euhocar. (*Vid.* ch. CLI, p. 116, n° 11 ord. chron. et p. 116, ch. CLII, n° 22 ejusdem ord.).....	89 r°.	CCLXVII.
211	CXLII.	108	19 jul. 867.	Dat Ratlouuen S^to^ Salvatori Roton. censum de Menchi Grocon, in villa Dobrogen, in Rufiac, quem a quodam Menhoiarno emerat suprad^us^ Ratlouuen. (*Vid.* ch. CXLI, p. 107, n° 84 ord. chron.).....	85 v°.	CCLIV.
212	LXVIII.	53	30 jul. 867.	Conuuoiono abb. Roton. vadiat Fomus totum quod tenet de Coluuoretan in Alcam. (*Vid.* ch. V, p. 5, n° 41 ord. chron. et ch. VI, p. 6, n° 45 ejusd. ordin.).....	65 v°.	VIII^xx^VII.
213	CLXXXVI.	144	3 aug. 867.	Conjugi suæ Maginsin donat Arthuiu Ranriculf et Ran Budhoiarn, in Bain. (*Vid.* p. 55, ch. CXCIX, n° 18 ord. chron.).....	99 v°.	CCCII.
214	CL.	115	13 aug. 867.	Donat Comaltcar S^to^ Salvatori Roton. villam Trebnouuid et Ran Riantcar, in Rufiac. (*Vid.* ch. LIV, p. 43, n° 180 ord. chron. et p. 114, ch. CXLIX, n° 183 ejusd. ord.)...	88 r°.	CCLXIII.
215	CII.	77	10 nov. 867.	Eudon suprad° monast° partem donat virgadæ Bronhoiart, partesque alias de Jedeca et de Ranmilier et de Ranloitan, in Anast.....	.....	CCVII.
216	CLIX.	122	27 dec. 867.	Dat Hirdhoiarn eidem monast° Ran Botgellet villamque Loencetnoch, in Rufiac.....	91 r°.	CCLXXII.
217	CXL.	106	An. circiter 867.	Dat et Uuetenoc eid. monast° alodum Foubleid, in Rufiac. (Jam descripta est hæc donatio. *Vid.* ch. XLIV, p. 36, n° 140 ord. chron.)..	84 v°.	CCLII.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
218	CCVIII.	160	867-871.	Reddit Junetuuant Ran Etcar novo Rotonensi abbati Ritcanto.....	106 v°.	CCCXXIIII.
219	CXIV.	87	8 jan. 868.	Conatam S^to Salvatori Roton. donat Morham in Rufiac.....	78 r°.	CCXIX.
220	CIII.	78	10 jun. 868.	Dimittit Cunan, filius Portitoe, opera quæ de hereditate Rethuuobri S^to Salvatori debebat.....	74 r°.	IX^xx XVIII.
221	CCXXIII.	172	18 jun. 868.	Ritcant abbas et mon^i Roton. villarem in Plebelan, in villa Bronsiuuan, Uuinico, Salomonis stabulario, in beneficio tradunt.....	111 v°.	CCCXXXIX.
222	CCXXI.	170	7 aug. 868.	Donat Speranuet S^to Salvatori in Roton. alodum Boterelli in Rufiac, quem a quodam Honuoret emerat. (*Vid.* ch. CCXX, p. 169, n° 87 ord. chron.).....	111 r°.	CCCXXXVII.
223	CCXL.	187	29 aug. 868.	Decretum Salomonis liberam confirmans abbatum Rotonensium electionem.....	117 v°.	CCCLV.
224	XXI.	18	14 sept. 868.	Alfret, mactiern, S^to Salvatori Roton. reddit Ran Bistlin et totam hereditatem Rituueteni, in plebe Motoriac, de qua hereditate injuste et per vim censum exigebat. Dederat autem Joumonoc consobrino suo Rituueteno istam suprad^am villam. (*Vid.* ch. CLXXXIX, p. 146, n° 64 ord. chron.).....	51 v°.	VI^xx.
225	CCXXV.	173	16 sept. 868.	Jussu Salomonis, Hirdran, missus principis istius, S^to Salvatori Roton. alodos reddit Austrobertæ, sitos in Faito sive in Botcatman vel Isartio, in condita Lubiacinsi, quos antea Conuuoiono dederat abb. femina supradicta. (*Vid.* ch. CCXVII, p. 167, n° 94 ord. chron. et ch. CCXXIX, p. 177, n° 24 ejusd. ord.).....	112 v°.	CCCXLI.
226	CCXXIV.	173	3 febr. 868-871.	Dreholom, filius Menion, S^to Salvatori Roton. totam donat hereditatem suam in Cornou, in Daruual.....	112 r°.	CCCXL.
227	CCXXXIV.	101	Ann. 868-871.	Reddit monast° Roton. Maenhoiarn Ranmaeltiern, id est, dimidiam villam Bilian, in Compot Roenhoiarn, in Carantoer, quam vivente Conuuoiono ab eo sub censu tenebat. Statim autem Ritcandus novus abbas Roton. idem vestivit Maenhoiarn ejusque fratrem Loieshoiarn de terra supradicta.....	82 v°.	CCXLVI.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
228	CLXXIV.	134	18 febr. 869.	Roiantken suprad° monast° donat partes de Rannuicanton et de Ransantan, quas a Maennuobri et ab Haeluuicon emerat. (*Vid.* ch. XXXVI, p. 30, n° 132 ord. chron. et p. 131, ch. CLXXI, n° 79 ord. chron. et p. 133, ch. CLXXII, n° 114 ejusd. ord.)....	95 v°.	CCIIII^{x}X.
229	CCXLI.	189	17 april. 869.	Infestantibus Britanniam Normannis, rex Salomon Conuuoiono abbati Rotonensibusque monachis non solum aulam in Plebelan tradit, sed etiam in eodem loco monasterium non ignobile, ad refugium supradictis monachis ædificari jussit.....	118 r°.	CCCLVI.
230	CCXLII.	192	24 maii 869.	Requirit Ritcand abbas Pritient, filium Maeloc, de insulis ab Erispoe monast° Roton. concessis, quas autem per vim sustulerat et retinebat supradictus Pritient.....	120 v°.	CCCLVII.
231	CIX.	82	29 nov. 869.	Roiandreh, Louuenani filia, Salomonem sibi filium adoptat, suas illi commendans filias.....	76 r°.	CXIII.
232	CCXXII.	171	27 jan. 870.	In manu Ritcandi Roton. abbatis tradit Sulcomin presbyter Tonouloscan in Gilliac. (*Vid.* ch. CXXXVI, p. 103, n° 85 ord. chron. et p. 104, ch. CXXXVII, n° 115 ord. chron.).....	111 r°.	CCCXXXVIII.
233	CCXXXIV.	181	5 febr. 870.	Roton. monachis vadiat Uuetenan salinam Penpont salinamque Samoelil.....	115 v°.	CCCL.
234	CCXXXII.	186	An. circiter 870.	Vendit Roenuuocon Catlono et Prostuuoret uxori ejus filiisque illorum partem villæ Rananetcar in Carantoer.....	114 v°.	CCCXLVIII.
235	CCXXXIII.	180	25 aug. 870.	Prostuuoret, vidua filiisque orbata, S^{to} Salv. Roton. supradictam donat partem villæ Rannetcar.....	115 r°.	CCCXLIX.
236	CCXLV.	196	28 jan. 871.	Donat Mouric, filius Uuorcondelu, suprad° monast° Ran Roedlon, in plebe Anast.....	121 v°.	CCCLX.
237	CCXLVI.	197	28 jan. 871.	Interpellat Gedeon, filius Tethion, Eudonem fratrem suum, sacerdotem, de parte hereditatis suæ in Randremes Caton, in Anast, quam monachis Rotonensibus donaverat supradictus Eudon. (*Vid.* ch. CII, p. 77, n° 215 ord. chron.).....	121 v°.	CCCLXI.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
238	CCXLIV.	195	2 maii 871.	Godildis, filiusque matronæ istius, Guntarius, Liosico abbati Rotonensis monasterii necnon et Plebislan, vendunt totam hereditatem suam in loco qui vocatur Maf, in plebe Cons.	121 r°.	CCCLVIIII.
239	CCXLVII.	198	9 jul. 871.	Interpellat Liosic abb. Roton. Alfritum tyrannum, et vere tyrannum, de Monasteriolo Sent Ducocan in plebe Clegeruc, quod et per vim et contra jus retinebat Alfritus iste.....	122 r°.	CCCLXII.
240	CCXLVIII.	199	21 nov. 871.	Reddit mon^is^ S^ti^ Salvatoris Uuobrian Ran Jarnualt, in Rufiac, quam abbatiæ Roton. antea dederat frater suus Conatam.....	123 r°.	CCCLXII *bis*.
241	LXXXIX.	67	Ann. 871.	Salomon Adriano papæ dona mittit pretiosa et ab eo reliquias petit sanctorum. (*Vid.* ch. XC, p. 68, n° 248 ord. chron.).....	70 r°.	IX^xx^XVIII. IX^xx^X *sic*.
242	CCLVII.	207	10 febr. 872.	Idem princeps abbatiæ Roton. omnes donat alodos Penuuas presb^eri^ de plebe Catoc.	126 r°.	CCCLXXI.
243	CCLIV.	204	2 nov. 872.	Eidem abbatiæ donat Catuuotal, presb^er^, tertiam tigranis Bistlin partem.....	124 v°.	CCCLXVIII.
244	XC.	68	Ann. 874.	Adriani papæ Salomoni Briton. regi epistola. Reliquias S^ti^ Leonis papæ mittit ad principem summus Pontifex. (*Vid.* p. 67, ch. LXXXIX, n° 241 ord. chron.).....	70 v°.	IX^xx^XI.
245	CCLXI.	210	Ann. 874-876.	Coram Pascuueten^i^ principe Brit. interpellabat Greduuoret, mactiern, monachos Roton. de colonis in Bain habitantibus; eo obito heredes illius litem consequi conantur, suos esse dicentes colonos supradictos.....	127 r°.	CCCLXXV.
246	CCLXII.	212	19 jun. 875.	Pascuueten S^to^ Salvatori Roton. tradit villam Mordan villamque Hoethlor, in plebe Felkeriac.....	128 r°.	CCCLXXVI.
247	CCXXXVI.	184	29 jun. 875.	Sepulturæ suæ locum in vestibulo S^ti^ Maxentii a mon^is^ postulantes Deurhoiarn uxorque ejus Roiantken, ecclesiæ S^ti^ Maxentii donant Aethuric Freoc clericum atque Aethurec Milcondoes in plebe Alcam. Defunctis vero supradictis, Deurhoiarn et Roiantken eos in loco supra citato sepelierunt monachi, deditque Jarnuuocon, filius eorum, abbatiæ S^ti^ Maxentii villam Enenuor partemque Kethic.....	116 r°.	CCCLII.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
248	CCXLIII.	194	1 aug. 875.	Salomon rex S^to^ Salvatori Sanctoque Maxentio in Plebelan donaverat dimidiam partem plebis Castel; quo defuncto, istam confirmat donationem Gurwand comes.....	120 v°.	CCCLVIII.
249	CCLX.	209	8 jan. 876.	Defuncta conjuge sua Prostlon, Pascueten princeps tradit S^to^ Salvatori crucem auream, partemque villæ Ranhocar, in Uuerran; donat et insuper partem Rancaranton, in plebe Gablath.....	126 v°.	CCCLXXIIII.
250	CCXXXVII.	185	24 april. 876.	Monachis Sancti Salvatoris in Plebelan rex Salomon quamdam donaverat partem in plebe Uuern. Heredibus vero censum de ista solvere renuentibus, caput istorum, Loengil, tandem culpæ pœnituit, reddiditque supradictis monachis quod ipse retinuerat.....	116 r°.	CCCLII.
251	CCLXX.	219	21 jan. 878.	Appropinquante hora mortis, vestimentum induit monachicum Matuedo, Hailunaloi filius, traditque S. Salv. monasterio villam Conjubot in plebe Uuern et villam Brenaion vocatam, in Reus.....	131 r°.	CCCIIII^xx^II.
252	CCXXXVIII.	186	3 maii 878.	Alan, Uuarrochiæ comes, eidem donat monast° plebem Buluuron.....	117 r°.	CCCLIII.
253	CCXXXV.	182	12 jun. 878.	Idem Alan, gravi liberatus ægritudine, eidem abbatiæ tradit plebiculam Ardon Rouuis olim a Lodovico imperatore concessam, sed postea, cupiditate quorumdam Britanniæ principum, monasterio ablatam.....	115 v°.	CCCLI.
254	CCLXIII.	213	20 jul. 878.	Berthuualt filius Bili S^to^ Salvatori Roton. donat partem Ran Loieiscar, in Serent.....	128 v°.	CCCLXXVII.
255	CCLXIX.	218	28 dec. 878.	Tradit eidem monast° Loiesuuallon Ran Anaumonoc in plebe Caroth.....	130 v°.	CCCIIII^xx^I.
256	CCI.	156	8 mart. 879.	Judnimet mundi vestimentum rejiciens, monast° supradicto tradit Conq-Hinoc, in plebe quæ vocatur Sixti martyris.....	105 r°.	CCCXVII.
257	XLVII.	38	21 febr. 888, 893 vel 899.	Inter mon^as^ Roton. et Catuuobri aliosque plures litigatio oritur de fine terræ Prispiriac et Lancon.....	59 r°.	VII^xx^VI.
258	CCXXXIX.	187	1 aug. 888.	Alan, Uuarrochiæ comes, S^to^ Salvatori Roton. donat tertiam partem villæ Bron Concar, in Felkeriac.....	117 r°.	CCCLIIII.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
259	CCLXXX.	226	891-898.	Rethuualatr, filius Aitlon, in clericorum ordine receptus, suprad° monast° tradit partes suas de Cugualmonoc, de Prostian, de Diargus et de Nodhail.....	134 r°.	CCCIIII^{xx}XIII.
260	CCLXXI.	219	2 maii 892.	Filius Uuesilloc Justum, Justi filium, causatur de hereditate villæ Botcuton. (*Vid.* ch. XCII, p. 70; n° 166 ord. chron. et in append. ch. LV, p. 377.).....	131 r°.	CCCIIII^{xx}III.
261	CCLXVI.	216	15 jan. 895.	Keuric filium offert suum abbati Bernarto, traditque monast° Rotonensi Rancornou, in villa Priel.....	129 v°.	CCCLXXVIII.
262	CCLXVIII.	217	2 aug. 895.	Eidem monast° concedit Matbidoe Faumoetcar in plebe Gillac.....	130 v°.	CCLXXX.
263	CCLXXIII.	221	8 nov. 897.	De puerulo moribundo ad sanitatem miraculose reverso. (Magna deest pars istius chartæ, sed in integrum restituitur infra. — *Vid.* appendicem, ch. LI et LII, p. 373 et 374.).	132 r°.	CCCIIII^{xx}V.
264	CCLXXXI.	227	1 maii 904.	Ganocan S^{to} Salvatori et S^{to} Maxentio, in Plebelan, dònat Treu Munbl, cum duobus hominibus.....	134 r°.	CCCIIII^{xx}XIIII.
265	CCLXXVIII.	225	30 nov. 909.	Riunalt, archidiaconus Gueroci, habitum induens monachicum, S^{to} Salvatori Roton. tradit partem Trebaltnou, et alteram quæ nominatur pars Jacobi, tertiam demum, id est partem Finitger.....	133 v°.	CCCIIII^{xx}XI.
266	CCLXXIX.	226	27 nov. 910.	Tradit Tanchi, comes, S^{to} Salvatori in Plebelan partem terræ pars Lunen vocatam. Tradit et Derian, filius Alani, quod suum est in prædicta terra, in Eluen.....	133 v°.	CCCIIII^{xx}XII.
267	CCLXXII.	221	14 sept. circiter 910.	Coletoc Sancto Salvatori Roton. et Sanctæ Mariæ in Felkeriac donat Tanalt, ex Felkeriaco majore, et omne semen ejus, loco villæ cujusdam. (*Vid.* in appendice p. 376, ch. LIII.)	131 v°.	CCCIIII^{xx}IIII.
268	CCLXXIV.	222	15 mart. 913.	Dant filii Treithian ad Catloiant abbatem Roton. securitatem de villa Brufi et de Morionoc atque de Bot.....	132 r°.	CCCIIII^{xx}VI.
269	CCLXXV.	223	An. circiter 913.	A Matuedoi comite petit Bili episc. Venet. ut sibi liceat S^{to} Salvatori Roton. dare partem tremissam Buiac, sibi a suprad° comite concessam.....	132 v°.	CCCIII^{xx}VII.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
270	CCLXXVI.	223	25 oct. 913.	Supradicto monasterio Bili, episc^{us} Venet. Matuedoique comes præfatam partem tremissam Buiac tradunt, partemque plebis Guicbri.....	132 v°.	CCCIIII^{xx}VIII.
271	CCLXXVII.	224	9 nov. 913, non autem 909.	A suprad^{o} episc^{o} et a Dalitoc, Matuedoi comitis nuntio, peraguntur donationes supradictæ.	.....	CCCIIII^{xx}X.
272	CCLXXXII.	227	1 aug. 916.	S^{to} Salvatori Roton. tradit Rikart villam Penkoit.....	134 v°.	CCCIIII^{xx}V.
273	CCLXXXIII.	228	20 jun. 924.	De translatione, ob metum Normannorum, corporis S^{ti} Maxentii ad Pictavim deportati.	134 v°.	CCCIIII^{xx}XVI.
274	CCCV.	257	An. circiter 931.	Juhel Berenger, consul, Ritcando abbati et mon^{is} S^{ti} Salvatoris insulam Enesmur donat ob vas miræ magnitudinis vini meri plenum in portu dictæ insulæ providenter repertum.	148 r°.	CCCXV.
275	CCCLVII.	309	990-992.	Gurdiernus, cum fratre suo Glast, a monachis Roton. orationum societatem postulans, tradit illis medietatem villæ Treffingar in plebe Cadent.....	171 v°.	.....
276	CCCXXIX.	280	Circa ann. 1000.	Juthel, qui terras abbatiæ Rotonensis popularat, tandem, appetente mortis hora, reatum suum confitetur, consentientibusque germanis suis atque amicis, monachis dat villam Liskelli. (*Vid.* ch. CCCXXXI, p. 282, n° 285 ord. chron. et in append. ch. LVI, p. 377.).....	160 r°.	CCCCXLIIII.
277	CCXCII.	241	1008-1026.	Locum sui castelli Thro mutare cogitans Guethenocus vicecomes, mon^{os} consulit Rotonens. de die, hora et loco novæ ædis construendæ, illisque tradit tabulam auream et novo imposuit castello censum v solidorum quotannis monast^{o} solvendorum.....	140 v°.	CCCCIV *bis*.
278	CCCVII.	259	11 sept. 1008-1031.	Riuuallono filio Bernardi (de Rupe) ab inimicis interempto, Simon frater ejus monachis Roton. dat pro anima fratris sui villam Camarel in plebe Gauele super Visnoniam....	149 v°.	CCCCXVII.
279	CCCXXI.	273	Inter 1008-1031.	De episcopatu abbatiæ Rotonensis encomium.....	156 v°.	CCCCXXXV.
280	CCCXXIII.	275	Ann. 1019.	Rogat Maenkun Alanum comitem ut sibi dare liceat Catuuallono abb. ejusque monachis totam hereditatem quam a supradicto Alano		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				habiturus est. Quo concesso, supradictis monachis tradit Alanus villam Breulis in Noyal.....	157 v°.	CCCCXXXVII.
281	CCCLVI.	307	Ann. 1021.	Conqueritur apud Judicaelem Venetens. episc. Catuuallon abbas de amissis, Normannorum temporibus, nonnullis abbatiæ S^ti Salvatoris Roton. juribus, quorum instanter instaurationem postulat.....	171 r°.	.....
282	CCXCVI.	246	22 mart. 1026.	Gaufridus, filius Conani Curvi, totius Brit. dux et princeps, totam S^to Salvatori Roton. tradit insulam Guedel, et omnia reddit quæ monast° supradicto a suis antecessoribus abrepta fuerant.....	143 r°.	CCCCVIII.
283	CCLXXXIX.	237	Ann. 1029-1037.	Junkeneus Turon. archiepiscopus, postulante Catuuallon abbate, S^to Salvatori Roton. tradit plebiculam Guernuuidel.....	138 v°.	CCCCII.
284	CCCXXX.	281	25 aug. ante 1037.	Perempto ab hostibus Rotberto, Ratfredi filio, germanus ejus Birzie, die tumulationis in cimiterio Roton., abbatiæ donat medietatem duarum villarum in plebe Sixti martyris, Erginiac scilicet et Turnel.....	.....	CCCCXLV.
285	CCCXXXI.	282	Ante 1037.	Juthel, supradicti Birsic consobrinus, pœnitens malorum abbatiæ Roton. a se inflictorum, absolutionem petit excommunicationis quam meritus erat, et monachis tradit medietatem partis suæ in villis præfatis. (*Vid.* p. 280, ch. CCCXXIX, n° 276 ord. chron. et in app. ch. LVI, p. 377.).....	160 v°.	CCCCXLVI.
286	CCCLIX.	310	Ann. 1037.	Helocus, miles, ob pœnitudinem nefandæ vitæ, et Goranton frater ejus filiusque Merion præfatis donant monachis villam Trefloc in Treihidic, villamque Trefuuoredoc in Caden.....	172 r°.	CCCCLXXV.
287	CCCLXXIII.	326	Ann. 1037.	Postulat ab Alano comite Catuuallon abbas Roton. insulam S^ti Gutuali ubi morabatur vir probus nomine Gurki.....	178 v°.	.....
288	CCCIV.	256	Inter 1038 et 1041.	Concordia inter monachos Roton. et Budicum comitem restaurata.....	147 r°.	CCCCXIIII.
289	CCXCIX.	250	8 mart. ante 1040.	Rogantibus mon^is supradictis, concedit S^to Salvatori Roton. Alanus (Rebre) gualoer totius abbatiæ per totum Britanniæ regnum.....	145 v°.	CCCCXI.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
290	CCCXXII.	274	Ann. ante 1041.	Ratfredus, qui et Mala Manus cognominatur, seipsum supradictæ tradit abbatiæ, donatque secum Brois in Serent.....	157 r°.	CCCCXXXVI.
291	CCCXV.	268	Ante 1047.	Droaloi, filius Fredur de Migron, se suosque orationibus monachorum Roton. commendat, traditque abbatiæ monasterium Sanctæ Mariæ in Fruzai, cum cimiterio et parte decimarum et prato bono. — Nominoe autem, unus e testibus, partem offert suam quam jure proprio possidebat in hoc loco. (*Vid.* ch. CCCLXXXV, p. 341, n° 294 ord. chron.).....	154 r°.	CCCCXXV.
292	CCXCIV.	243	Ann. 1048.	Donat abbatiæ Rotonensi Radulfus presbyter ecclesiam de Montaltor cum omni parrochia, Conanusque comes concedit isti monasterio omnia jura quæ in hoc possidebat loco.....	141 v°.	CCCCVI.
293	CCCLXXVIII.	333	Circa ann. 1050.	Leonis papæ Catuuallono abbati Roton. epistola de privilegiis S^ti^ Salvatoris monast° a summo pontifice concessis vel firmatis et de donatione insulæ Guedel.....	182 r°.	CCCCXCI.
294	CCCLXXXV.	341	Ante 1050.	Droaloi, filius Fredorii Migueronis, se suosque commendat monachis Roton. eisque filium suum Judicahelem tradit et cum eo monasterium Beatæ-Mariæ apud Frociacum et cimiterium. Donat et insuper pratum optimum, necnon et ecclesiæ Beati Petri ejusque cimiterii tertiam partem, et omnia jura quæ prædictus Droaloi exigere solebat. (*Vid.* p. 268, ch. CCCXV, n° 291 ord. chron.).....	184 r°.	CCCCXCVIII.
295	CCCXVII.	270	Ann. circiter 1050.	Iterum describitur oblatio Judicahelis, Droaloii filii, et donorum supradictorum. Donat insuper Droaloi agrum qui vocatur terra Durandi. Notantur etiam dona nonnullorum militum, videlicet Treshoretis et Rumei et Jervitheni advocati, et Harscuidi de Reniac. Tradit denique supradictus Droaloi campum Mamenoc. (*Vid.* p. 341, ch. CCCLXXXV, n° 294 ordinis chronologici.).....	155 r°.	CCCCXXVII.
296	CCCIII.	254	Post ann. 1050.	Sancto Salvatori Roton. tradit Odricus, Simonis filius, locum Sanctæ Mariæ in plebe Cellario, quem longo ante tempore supradicto		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				monasterio jam dederat Odellina principis Alfridi conjux.....	147 r°.	CCCCXIII.
297	CCLXXXIV.	231	Ann. 1051-1060.	Quidam eques a Perenesio abb. Roton. et a monachis requirit tentionem Tetguideli filiorumque ejus in Prin. Isti autem renuentes, petunt ut sibi liceat libere abbatibus monachisque in perpetuum servire, quod est servitus villanica.....	135 v°.	CCCCIIII^{xx}XVII.
298	CCCII.	252	Ante ann. 1052.	Petit Perenesius abbas ab Erardo Nannet. episc° confirmationem donorum S^{to} Salvatori Roton. concessorum, id est, a Brientio ecclesiæ juxta castellum ejus; ab Innoguent, uxore Brientii, villæ Picornensis, in Pire, partisque decimarum et censuum; quæque omnia olim Catuuallono data fuerunt.....	146 r°.	CCCCXII.
299	CCCXXVII.	278	Ante ann. 1052.	Glevian, Beconensis princeps, concedit ecclesiam Sanctæ Mariæ dimidiamque partem decimarum, cum terris, pratis, etc. Sausoarno, misso abbatis Roton., qui in vicinitate Glevian morabatur.....	159 r°.	CCCCL.
300	CCCLXV.	317	Ann. 852-1060.	In supradicta insula jacebat gravi laborans infirmitate, Glemarhoc, miles, qui famulum monachorum in cimiterio S^{ti} Symphoriani verberaverat. Culpæ suæ pœnitens, iste S^{to} Salvatori et S^{to} Symphoriano tradit sextam partem cimiterii sextamque partem insulæ. Dant etiam milites alii, Derianus scilicet, filius Harscuidi de Riniac, et Harscuidus, Richardi filius, et Gaufredus Pugil, suas supradicti cimiterii partes.....	174 v°.	.....
301	CCCXII.	264	6 jul. 1055.	Donat S^{to} Salvatori Harscuidus, Jestini filius, ecclesias duas in honore Sanctæ Mariæ et S^{ti} Johannis ante oppidum Crucis cum parte cimiterii, cumque borderia et vinea, et prato, et molendino, etc.....	151 v°.	CCCCXXII.
302	CCCX.	262	Ante ann. 1060.	Conventio pacta inter Perenesium et Walterium aliosque plures de captis monasterii Roton. navibus et hominibus.....	150 v°.	CCCCXX.
303	CCCXI.	263	Ann. circiter 1060.	Iterum de eadem conventione mentio est. (*Vid.* supra.).....	151 r°.	CCCCXXI.
304	CCCLXIV.	316	Ann. 1060.	Donat S^{to} Salvatori Roton. Rodaldus de Peregrino quartam partem insulæ Her. Dat et		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				Gradelonus presb^er^, Hoeni filius, totam istius insulæ ecclesiam, cum cimiterio et oblatione.	174 r°.	CCCCLXXX.
305	CCCXXVI.	277	1 jun. inter 1061-1075.	Tradit abbati Almodio et S^to^ Salvatori Rogerius, filius Harduini, ecclesiam S^ti^ Martini in Bazelgiac, cum cimiterio, decimis, etc. Donant insimul alii plures viri nobiles decimarum partes.....	158 v°.	CCCCXXXIX *bis*.
306	CCCLXXIX.	335	Ann. 1061-1075.	Consensu filiorum suorum, Orhant, post mortem mariti sui, Primauderiæ terræ venatoris, juxta prioratum Jouiniaci, S^to^ Salvatori et Almodo abbati monachisque Roton. tradit prædictam terram, ea tamen ratione ut sibi suisque filiis concedantur in cimiterio S^ti^ Petri et S^ti^ Johannis domus et hortus.....	182 v°.	.....
307	CCLXXXV.	231	25 oct. 1062.	Postulante Almodio abbate, Quiriacus Namnet. episc. Roton. mon^is^ multas in diœcesi sua tradit ecclesias ubi Deo servire queant officiaque parrochiana exercere.....	136 r°.	CCCIIII^xx^ XVIII.
308	CCLXXXVII.	234	Ann. 1062-1070.	Concedit monachis supradictis Gundiernus, eremita, locum desertum in Jouuine sibi a Gaufrido et Bove aliisque dominis donatum.	137 v°.	CCCCI.
309	CCLXXXVIII.	236	Ann. 1062-1080.	Godebertus unus e supradictis dominis monast° Roton. donat solum desertum Fontenellis vocatum. Dant et alii partes suas de agro isto agrorumque adjacentium.....	138 r°.	CCCCI *bis*.
310	CCLXXXVI.	233	Ann. 1062-1080.	Dat Judicael abbatiæ supradictæ prædium Gouent, et locum ad monasterium ædificandum domosque et vicum.....	137 r°.	CCCC.
311	CCCVI.	258	27 mart. 1063.	Pactum initum inter Bernardum [de Rupe], Simonis filium, et monachos Roton. Dat Bernardus decimas totius suæ possessionis, ad ecclesiam juxta castellum suum ædificandam, et pro victu presbyterorum ibi Deo servientium.	149 r°.	CCCCXVI.
312	CCCXXVIII.	279	Ann. 1063-1076.	Inter monachos Presel Guennedat allectus, abbatiæ Roton. Johannis villarem tradit villamque Foundra. (*Vid.* ch. CCCLXIII, p. 314, n° 339 ord. chron.).....	159 v°.	CCCCXLI.
313	CCCLX.	311	Ann. 1066.	Daniel, miles, filius Eudonis mactiern, habitum induens monachicum, eidem donat abbatiæ partem hereditatis paternæ, id est Lainkelkel in Trefhidic.....	172 r°.	CCCCLXXVI.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
314	CCCLXI.	312	Ann. 1066.	Similiter Morvannus, miles, mundum deserens, abbatiæ supradictæ dat propria sua in alodo Trefhidic.....	172 v°.	.....
315	CCCVIII.	260	Ann. 1066-1075.	Sodalitatem et fraternitatem cum monasterio Roton. ineunt Helgomarcus et Bona, uxor ejus, traduntque ambo omnia quæ habent vel acquisituri sunt, ita ut post mortem ipsorum dono isto fruantur monachi.....	149 v°.	CCCCXVIII.
316	CCXCIII.	242	Ann. 1066-1082.	Proconsule Guethenoco defuncto et in capitulo Roton. sepulto, filius ejus Gauslinus abbatiæ concedit cellam monachorum juxta castellum suum, id est monasterium Sanctæ Crucis et Sanctorum Cornelii et Cypriani, multasque villas in suæ ditionis regionibus sparsim diffusas, etc.....	141 r°.	CCCCV.
317	CCCXVI.	269	Ann. circiter 1070.	Paganus, Droaloi filius, ægrotans, facinorumque suorum pœnitens, omnia S^to^ Salvatori Roton. restituit a semet ipso vel antecessoribus suis abbatiæ contra jus ablata.....	154 v°.	CCCCXXVI.
318	CCCXXXIII.	283	Ante ann. 1072.	Constantius, annuente Jedear uxore sua, mon^is^ S^ti^ Salvatoris concedit partem suam de molendinis Erde et de clibano et de vineis, etc.	161 r°.	CCCCXLVIII.
319	CCCLXXVI.	331	Ann. 1075.	Decreto concilii Romani, præsidente Gregorio papa, reprimuntur Guereci Namnet. episcopi erga sedem apostolicam insolentia et usurpationes ab ipso in monasterium Roton. perpetratæ.....	181 r°.	CCCCLXXXIX.
320	CCCXVIII.	271	Circa ann. 1075.	Defuncto patre suo Droaloi, Gauslinus uxorem sociat suam Gauscelinam orationibus monachorum Rotonensium; traduntque abbatiæ, Gauscelina decimam de vaccis et equabus suis, Gauscelinus autem quidquid suum est de venditoribus et emptoribus extraneis....	155 v°.	CCCCXXVIII.
321	CCCXLIII.	293	Ann. 1080.	Gregorius papa monasterio Roton. privilegia nonnulla..... (Deest finis chartæ, in appendice vero restituitur in integrum. *Vid.* ch. LXII appendicis, p. 384.).....	165 r°.	CCCCLVII.
322	CCCXLIV.	294	Ann. circiter 1080.	Jestinus de Janz, habitum induens monachicum, omnia sua in Marciaco S^to^ Salvatori Roton. tribuit. Dant et insuper Rifon et alii plures vineam capiti ecclesiæ Marciacensis conjunctam.....	165 r°.	CCCCLVIII.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
323	CCCXIX.	272	Ann. circiter 1080.	Gauslinus, filius Droaloi, propter amorem filii sui Balduin, abbatiæ Rotonensi tradit quidquid habet in prædio Moisi Barbati...	156 r°.	CCCCXXIX.
324	CCCXX.	272	Ann. circiter 1080.	Judicael Fanzon, adhuc miles, eidem donat abbatiæ terram sub vineis Glemorhuci sitam. Donat et insimul Treshoret, morte appropinquante, villam supradicto Judicaelis prædio adjacentem.....	156 r°.	CCCXXX.
325	CCCIX.	261	Ann. 1081-1082.	Concordia inter monachos Roton. et S^ti Florentii in Exuldensi concilio restaurata.....	150 r°.	CCCXIX.
326	CCXCV.	245	Ann. 1081-1083.	Appetente hora mortis suæ, Renaldus de Mortuo Estero insulam Kendelaman, olim ab avo suo Aldebran et a patre Kendalaman monasterio donatam Rotonensi, a se vero eousque contra jus retentam, Sancto reddit Salvatori, et habitu vestitur monachico. Donat etiam quidquid de parrochia tenet Sancti Maximini.....	142 r°.	CCCCVII.
327	CCXCI.	240	Ann. 1081-1113.	Hora mortis appropinquante, firmat Urvodius, presb^er de Calvae, quod ecclesiæ Roton. antea donaverat, et se ipsum Salvatori suo tradit.....	140 r°.	CCCCIIII.
328	CCCXLV.	295	Ann. ante 1084.	Hoelli consulis judicium de teloneo quod super monachos Roton. invaserant Omnesius et Hocet.....	165 v°.	CCCCLIX.
329	CCCXXXV.	285	Ann. 1084.	Defuncta matre, Herveus et Eurardus filii Hodric, de Castelburg, Eueno monacho, qui hanc tenebat obedientiam, dant partem suam decimæ de Castelburg, atque feodum Normanni molendinarii.....	161 *bis* r°	CCCCL.
330	CCCXXV.	277	Ann. circiter 1084.	Concordia pacta inter monachos Roton. et Hermentium qui multa abbatiæ Sancti Salvatoris rapuerat. (*Vid.* in append. ch. LXVI, p. 389.).....	158 r°.	CCCCXXXIX.
331	CCCXXXII.	283	Ann. circiter 1084.	Kawaladrat de Penkeriac S^to Salvatori Roton. donat XII vineæ sulcos.....	161 r°.	CCCCXLVII.
332	CCCXXXIX.	289	29 aug. 1086.	Vendit eidem monasterio Evenus, Hamonis filius, prædium Rainalt Merlet in villa Mentiniac.....	162 v°.	CCCCLII.
333	CCCLVIII.	309	Ann. 1086-1091.	Fredur, Heloci filius, supradicto monasterio		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				suum offert filium Simonem, redditque omnia quæ in Trefhidic monachis Roton. a fratribus suis et a genitore per vim ablata fuerant. Donat quoque insulam ad ædificandum monasterium.....	171 v°.	.....
334	CCXC.	238	Ann. 1089.	Contentio orta de oblationibus inter monachos Roton. et capellanos Alani [Fergant] et Constantiæ comitissæ.....	139 r°.	CCCCIII.
335	CCCLXXXVIII.	345	Ann. 1089-1128.	Orenia femina S^to^ Salvatori in Roton. suum tradit filium, donatque cum eo omnes suas in Treheguer possessiones, atque duo terræ novalia ad exclusam construendam.....	185 r°.	.....
336	CCCXXIV.	276	14 mart. 1091.	Sepulta in cimiterio Roton. Anna conjuge sua, S^to^ Salvatori tradit Eudon, cognomine Jumel, duas partes decimæ de villa Kenkist..	158 r°.	CCCCXXXVIII.
337	CCC.	251	Ann. 1092.	Supradictus Eudon eidem abbatiæ donat waloria totius honoris sui.....	145 v°.	CCCCXI *bis*.
338	CCCLXII.	313	Ann. 1093.	Pax et conventio peractæ inter Morvanum Venet. episcopum et monachos Roton.....	173 r°.	CCCCLXXVIII.
339	CCCLXIII.	314	Ann. 1095.	Normandus et Daniel, Simonis de Rupe filii, S^to^ Salvatori suum totum tradunt prædium cum vineis, pratis et cum sclusa adjacente. (*Vid.* ch. CCCXXVIII, p. 279, n° 312 ord. chron.).....	173 v°.	.....
340	CCCLXXXIV.	340	Ann. 1095.	Grohellus, monachorum induens vestimentum, abbatiæ Roton. donat villam in diœcesi S^ti^ Deloci sitam. — Venit insimul Bernardus de Rupe offerens filium suum S^to^ Salvatori; traditque cum eo quidquid de suo jure habet in villa supradicta.....	183 v°.	.....
341	CCCLXXX.	336	Ann. circiter 1095.	Gauterius Hai, castri Poencei dominus, eidem abbatiæ donat decimam de Primauderia. (Ista donatio jam descripta legitur ch. CCCLXXIX, p. 335, n° 306 ord. chron.).	182 r°.	.....
342	CCCLXXXIII.	339	Ann. circiter 1095.	Donat Cavallonus, Alui filius, monacho Rotonensi in Croazac Deo servienti, jugerum unum terræ cum octo jugeris in Podu.....	183 v°.	.....
343	CCCXL.	290	Ann. 1096.	Jungoneus, miles, mundum deserere cupiens, Rotono tradit medietatem ecclesiæ et villæ Bernardi Canis, in plebe Beria. Eo de-		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				functo, filius ejus Rainerius, monachus, donationem confirmat.....	163 v°.	CCCCLIIII.
344	CCCLXXIV.	329	Ann. 1098.	Redoret presb^cr et dominus ecclesiæ Chroachac sese S^to Salvatori Roton. tradit omniaque sua patremque matremque et parvulum filium suum Restanet.....	180 r°.	CCCCLXXXVIII.
345	CCCXIII.	265	Ann. 1100.	Sese vovit S^to Salvatori in Roton. monasterio Hurvodius, clericus, Rivalloni presbyteri filius, et secum quidquid in futurum adquirere poterit. Donat etiam omnia sua in pago Chialvahe. (*Vid.* ch. CCXCVIII, p. 249, n° 351 ord. chron.).....	152 r°.	CCCCXXIII.
346	CCCXIV.	266	Ann. 1100.	Daniel, Hetloni filius, S^ti Benedicti habitum induens, S^to Salvatori donat omnia sua in ecclesia S^ti Petri de Fruzai, medietatemque villæ Simonis. — Concedit insimul Frcdorius, Fruziacensis dominus, rendas et consuetudines sibi de feudo Danielis competentes.....	152 v°.	CCCCXXIIII.
347	CCCLXVI.	318	Ann. 1101.	Waulterius, filius Judicaelis, de Lohoiac, Roton. monasterio dat Sanctæ Crucis particulam aliasque venerandas reliquias. Istæ autem solemniter transferuntur atque deponuntur in ecclesia a supradicto Judicaele constructa. Tradit idem Waulterius duas domos et vineam quam optimam multaque alia dona ad monasterium ibi ædificandum et pro victu ac vestimento monachorum qui sub obedientia abbatis Roton. Deo ibi servituri sunt...	175 r°.	CCCCLXXXVII.
348	CCCLXVII.	320	29 jun. 1101.	Supradicto monasterio dat Justinus abbas Rotonensis quingentos solidos, et pro victu monachorum plebiculam Alarac. (*Vid.* ch. CCCLXVI.).....	175 v°.	.....
349	CCCLXVIII.	321	Ann. 1101.	Normandus bastardus, Guetenoci filius, miles, S^to Salvatori Roton. duas donat partes decimarum de Berle, quartamque partem decimæ Alarac.....	176 r°.	CCCCLXXX...
350	CCCXXXVIII.	288	Ann. circiter 1101.	Dat et Gualterius Lohoiacensis, filius Rotaldi bastardi, partem suam de decima S^ti Maioci, cum ipsa capella et cimiterio, necnon tantum terræ, juxta præfatam ecclesiam, quantum uni carrucæ opus est.....	162 v°.	CCCCLI *quater*.

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
351	CCXCVIII.	249	17 jul. 1104.	Testatur Benedictus, Namnet. episcopus, Hurvodium presbyterum in Calvae suam S^to^ Salvatori dedisse hereditatem in Fruzai et in Arton, quam sub anathemate tenuerat. (*Vid.* ch. CCCXIII, p. 265, n° 345 ord. chron.)...	144 v°.	CCCCX.
352	CCCLII.	304	Ann. 1104.	Emptiones permultæ conventionesque peractæ inter Rodercum monachum pluresque venditores	169 r°.	CCCLXVIII.
353	CCCLXIX.	322	Circa 1105.	Prulliacenses quidam viri, parrochiani de Armalle, in loco deserto a se omnibus indivise possesso, viderant altare quod arbusta herbasque a gelu tuebatur necnon ab igne silvam circum devorante. Locellum istum, cum assensu dominorum suorum, partemque terræ suæ, pro victu monachi unius, S^to^ Salvatori tradunt, in manu Justini abbatis. — Dant et domini supradicti partem quisque suam decimarum in isto loco. (*Vid.* ch. CCCLXXXI, p. 337, n° 372 ord. chron.)....	176 v°.	.....
354	CCCXLI.	291	21 jun. 1108.	Alanum comitem requirit Waulterius abbas de quadam consuetudine contra jus in abbatiam exacta, et de patratis concussionibus ab his qui ædificationi castri Blaen præponuntur..	164 r°.	CCCCLV.
355	CCCXXXVII.	288	Ann. circiter 1108.	Rodaldus, Haimonis de Guinnon filius, moriens, habitum induit S^ti^ Benedicti concedítque partem suam decimarum S^ti^ Maioci, donum confirmans fratris sui Maenfinit....	162 r°.	CCCCLI *ter*.
356	CCCLXXVII.	332	Ann. circa 1108.	Tradit S^to^ Salvatori Roton. Tangi, vicecomes de Poher, villam quam a matre sua acceperat juxta castellum suum, salagiumque merchati sui et decimam omnium reddituum suorum, decimamque parrochiæ Cleveni et decimam Choloroc. Uxor ejus Omnio et Alfredus, filius Dilex, et Evenus, filius Haleni, nonnulla offerunt dona monasterio supradicto.....	181 v°.	CCCCXC.
357	CCCLXXII.	325	Ann. 1108-1133.	Appetente suæ mortis hora, dat S^to^ Salvatori Roton. Mathias, Rescandi filius, decimam integram de Siz.	178 r°.	CCCCLXXXVI.
358	CCCLI.	303	Ann. circiter 1110.	Moriens Mengui, filius Marquerii, miles, habitum induit monachicum, traditque S^to^ Salvatori et Sanctæ Cruci de Castello omnes decimas in villis sibi solvendas. — Accipiunt pariter monachicam consecrationem fratres		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				ejus, Judicael et Petrus, donantque partes suas decimarum supradictarum	168 v°.	.....
359	CCCLXX.	323	Ann. 1112.	Rotonensi monasterio concedit Alan, filius Hoel Britanniæque comes, consuetudinem, seu taliam, quæ sibi ab hominibus Sancti Salvatoris in Penkeriac et Guerran debebatur.....	177 r°.	CCCCLXXX.
360	CCCXLII.	293	Ann. circiter 1120.	Riocus de Arzal, senescens, monachicum induit habitum, traditque monast° Roton. molendinum Bonester et jugera XII terræ super Ester. — Dant etiam Riocus de Portu tertiam partem decimæ totius prædii, et filius istius Rioci Jarnogonus duo jugera terræ.....	164 v°.	CCCCLVI.
361	CCCLXXXII.	338	Ann. circiter 1120.	Lancea perforatus mortisque timore perterritus, Conanus de Serent vestimento induitur religionis in Roton. monasterio traditque S^to^ Salvatori totam decimam suam de Kemenet, excepta parte presbyteratus, terramque donat quam tenebat Guenno Bolomer.....	183 v°.	CCCCXCV.
362	CCCXLVI.	297	2 jun. 1123.	Morte appropinquante, Riocus de Musullac, religionis habitum induens, Roton. donat abbatiæ villas Quergley et Branquascet, cum omnibus istarum redditibus.....	166 r°.	CCCCLXII.
363	CCCXCI.	349	Ann. 1124 vel 1125.	Castri Noici vicecomes, Alanus frater Gaufridi vicecomitis Castri Joscelini, locum tradit cœnobio Roton. ad monasterium, domos, burgumque construenda; concedit insuper dona permulta, immunitatesque monachis ibi Deo serviturisi.....	.....	.....
364	CCCLV.	307	26 sept. 1126.	Monachis Roton. donat Conanus, comes, vineas quas Paganus, Roaldi filius, a præfatis monachis tenebat in vadimonio.....	170 v°.	.....
365	CCXCVII.	248	4 aug. 1127.	Verbere salutifero flagellatus a Deo Garsinus, Gosleni filius, de Migrone, S^to^ donat Salvatori Roton. partes decimarum Fruzai aliorumque locorum.....	144 r°.	CCCCIX.
366	CCCXLVII.	298	23 oct. 1127.	Conani ducis Britann. Honorio papæ epistola. Sequuntur narratio purificationis et consecrationis ecclesiæ Rotonensis, et enumeratio privilegiorum immunitatumque a summo Pontifice basilicæ isti et abbatiæ concesso-		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				rum. (*Vid.* in appendice quod de Oliverio de Ponte, ch. LXX, p. 392, et ch. LXXII, p. 394. *Vid.* insuper in Chartul. ch. CCCXLVII, p. 300, n° 367 ord. chron.).....	166 v°.	.....
367	CCCXLVIII.	300	Ann. 1127.	Detentus in carcere Namnet. Oliverius Pontensis, pro liberatione sua Rotonensibus monachis dederat Ballac totam et liberam. Tradit eam in manus Hervei abbatis Rotonensis, acceptis pro caritate solidis L. (*Vid.* in appendice, ch. LXX, p. 392, et ch. LXXII, p. 394.).....	167 v°.	CCCCLXIV.
368	CCCL.	302	Ann. 1128.	Conventio inita de oblationibus inter Herveum abbatem Roton. et Eudonem civitatis Corisopitensis abbatem.....	168 v°.	CCCCLXVI.
369	CCCLIII.	306	Ann. 1132.	Anciniensis dominus, Guehenocus, conjuxque ejus Mabilis, locum Sanctæ Mariæ de Cellario in pago Nannetensi instaurare volentes, ei donant de terra quam juxta Jeunet possident quantum opus est carrucæ uni, prataque et pascua circumjacentia.....	170 v°.	.....
370	CCCXLIX.	300	Ann. 1136.	Guillelmus de Ros, filius Justini, sanctæ ecclesiæ frater, dominique abbatis homo, muneris immemor sui, abbatiam Rotonensem crebris exagitabat rapinis. Sagitta percussus, tandemque facinorum pœnitens suorum, monasterio duas domorum plateas terramque de Ponte Cahas et villam Cauarzen tradit.....	168 r°.	CCCCLXV.
371	CCCLXXI.	324	Ann. ante 1139.	Gaufridus, nobilissimus miles, appropinquante mortis hora, habitum postulat religionis, et monachus efficitur. Tunc monasterio Roton. modios salis donat XII, hominesque duos cum terra istorum.....	177 v°.	.....
372	CCCLXXXI.	337	Ann. 1141.	Anno quo imperatrix Mathildis Stephanum cepit regem, exorta est calumnia inter Menardum, Geraldi filium, et monasterium Roton. de villa quadam in Pruliac, quam monachi, annis abhinc quinque et viginti, in pace et quiete possidebant. (*Vid.* p. 322, ch. CCCLXIX, n° 353 ord. chron.).....	183 r°.	CCCCXCIIII.
373	CCCLXXXIX.	346	30 maii 1144.	Boscherius, Hugonis Belli filius, ejusque frater Jacutus, segetes vastabant Roaldi filii Gauterii. Occiso Jacuto, Gauterius, morti-		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				fero affectus vulnere, et crebris cruciatus doloribus, facinora confitetur sua, non sine magna lacrymarum copia. Tunc, lue excommunicationis, quam meritus erat, absolutus, monachico induitur vestimento jubetque omnia a se rapta monasterio reddi Rotonensi et in pace Domini moritur.....	Folio limin. r°.	.....
374	CCCXXXVI.	287	27 jun. 1144.	Alfredus, Marroci de Vilarblez filius, ejusque consortes, in clientelam monachi de Moya se commendant adversus Herveum, Alani filium, de Syum, promittentes se in perpetuum supradicto monacho quotannis reddituros duodeviginti denarios.....	162 r°.	CCCCLI *bis*.
375	CCCLXXV.	330	16 aug. 1145.	Nonnulli testantur homines Broolienses, quod abbatia Roton. de jure suo dimidiam possidet partem villæ Broolis.....	180 v°.	.....
376	CCCLXXXVII.	344	3 nov. 1148.	Donat supradictæ abbatiæ Gaufridus Stultus de Treemer totam suam in Ballac hereditatem.	185 r°.	.....
377	CCCLXXXVI.	344	26 dec. 1148.	Deest initium chartæ... de donatione autem agitur villarum Brengoen et Coicaden quas moriens Sancto Salvatori Rotonensi dederat Karadocus. — Mentio est etiam de partibus villæ Ballac a pluribus eidem monasterio concessis. (*Vid.* append. ch. LXX, p. 392, ch. LXXI, p. 393, ch. LXXII, p. 394, ch. LXXIII, p. 395, ch. LXXIV, p. 395, ch. LXXV, p. 397.).....	185 v°.	.....
378	CCCXC.	348	Circa ann. 1160.	Cura venerabilium episcoporum R..... [Rotaldi] Venet. et B. Nannet. compositum est inter Eudonem de Roca, comitem, et monachos Roton. de captis monachorum hominibus et navibus.....	Folio limin. r°.	.....

INDEX CHARTARUM QUARUM DESIDERATUR ANNI INDICATIO.

379	XV.	14	Ann. .....(?).	Arthuuiu S^to^ Salvatori Roton. tradit dimidium Ran Riuuhant, dimidiumque pratum villæ adjacens.....	8 r°.	XV.
380	XVII.	16	Ann. .....(?).	Donat Ridgen,.....(Ablata est chartæ maxima pars. *Vid.* p. 355. ch. V appendicis.).....	8 v°.	XVII.
381	XLV.	36	Ann. .....(?).	Arthuuiu filiolo et nepoti suo Freoc, quando capillos tondit illius, dimidiam villam dat		

ORDO CHRONOLOGICUS.	CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.	CHARTARUM IN MANUSCRIPTIS	
					Folium.	Numerus.
				Rantomaioc. (*Vid.* p. 121, ch. CLVII, n° 156 ord. chron.)	58 v°.	VII[xx]IIII.
382	XCI.	69	14 febr. ...(?).	Vendunt Buduuoreto et Anauuuoreto, fratribus, Cunmail ejusque germanus Judhael, Ranjduuallon et dimidium Rancomalton, in Carantoer, in Compot Bachin, in villa Trebarail	70 v°.	IX[xx]XII.
383	XCVII.	73	9 febr. 8...(?).	Ricoglin, presbyter, S[to] Salvatori Roton. donat monasteriolum Castel Uuuel, in Avizac....	72 v°.	IX[xx]XVIII.
384	CI.	76	Ann. ..... (?).	Vendunt Fetbert, Borc et Resbert petiolam terræ suæ Villar Uurhatoui ad.....(Cætera desunt.)	73 v°.	CCII.
385	CXIX.	90	Ann.	S[to] Salvatori Roton. dat Riuuere campum Broniou..... (Deest finis chartæ.)	78 v°.	CCXXIV.
386	CLXVII.	129	Ann. .....(?).	Magnifico viro Frivolecec, emptori, vendunt Urloies, Uuoretin et Troinhirt.....(Cætera desunt.)	93 v°.	CCLXXXII.
387	CLXXXIV.	143	Ann. .....(?).	Generationes gentis Arthuuiu hic describuntur cum divisione hereditatis suæ	99 r°.	CCC.
388	CXCVIII.	154	Ann. 8.. (?).	Vendit Couuedic Rituueteno ejusque conjugi Uuennuocon campum Unconc, in villa Trebetuual, in plebe Rufiac	104 v°.	CCCXIV.
389	CCCI.	252	Ann. .....(?).	S[ti] Guituuali reddituum enumeratio	146 r°.	CCCCXI *ter.*
390	CCCXXXIV.	284	Ann. .....(?).	De villulis quæ sunt in Broguerec	161 v°.	CCCCXLIX.
391	CCCLIV.	306	Ann. .....(?).	Ulgarda, Vitalis uxor, Sanctæ Mariæ reddidit post obitum ejus quicquid de ejusdem patrimonio habebat, et ideo recepta est in beneficio Ecclesiæ	170 v°.	.....

APPENDICIS INDEX CHRONOLOGICUS.

CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.
I.	353	17 april. 830.	Vendit Anauhaillon duos campos de prædio suo, ante ecclesiam de Camliciago.
II.	*Ibid.*	Ann. 832-833.	Conwoion, Buduuoret et alii decem religiosi viri mundum deserere conveniunt, Deo serviendi causa.
III.	354	18 jul. 833.	Lis inter Stodken et Conwoion abbatem oritur de hereditate quadam in Brufia.
IV.	*Ibid.*	8 oct. 833.	Donat Rethworet monachis Roton. monasteriolum Sent Ducocca.
V.	355	25 jan. 834.	Dat Ritgen Trebcodic.....
VI.	*Ibid.*	27 nov. 834.	Hlodovicus, imperator, rogante Conuuoiono, monasterio Roton. concedit locellum Lant-Degon nuncupantem, in plebe Bain.
VII.	356	Ann. 834-835.	Ermor Aletensis episcopus et Rivalt mactiern donant Ran-Winhol et Rann-Rihoel, in plebe Arthmael.
VIII.	*Ibid.*	Ann. 834-835.	Dat Urulon tegran quæ vocatur Pencoit, etc.
IX.	357	Aug. 836.	Venerabili abbati Conuuoiono donat Hlodovicus imper. plebem Rannac cum locello Plaz et plebiculam Ardon in Rouuis [in qua est Cruc Ardon].
X.	*Ibid.*	8 april. 838.	Lisin donat Rithgen cum Firinan manente.
XI.	*Ibid.*	2 jul. 839 vel 844.	Vendit Tutuuoret Dreuualloni campum in pago Brouueroc, in plebe Rannac, in loco nuncupante Villare.
XII.	358	23 jun. ante 840.	Tradit Rihouuen filium suum Jarlos, et cum isto tigran Sent ex sua hereditate.
XIII.	*Ibid.*	26 jan. 841.	Monachis Roton. donat Nominoe quartam partem Olinuuicon, cum massis et manentibus, et Ran Hocar, Ran Ueten-Hocar, Amrith, quartam partem Balacel, Ran Puz, et dimidium Streaer.
XIV.	359	24 mart. 841.	Tradit Euilon S^to^ Salvatori Roton. totam hereditatem Audon, Bronkirifin, Ballillakel et Strear.
XV.	360	Ann. 841.	Trelowen abbatiæ Sancti Salvatoris donat Branbudnou, et propterea in Rotonensi monasterio sepultus jacet.
XVI.	*Ibid.*	19 jun. 842.	Dreuuallono prædium vendit Jarnuuobrius in loco qui dicitur Compot Noial, in plebe Siz, in pago Broweroc.

CHARTARUM			ARGUMENTUM.
NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	
XVII.	360	13 nov. 842.	Vendit Wetengloui Driuuallono presbytero prædium..... in loco Compos-Loionn, in plebe Siz.
XVIII.	361	Dec. 845.	Donant Rotono Tetaldus conjuxque ejus Aeletrudis locum qui vocatur Marcus in villa Martio, juxta Sanctæ Mariæ locum.
XIX.	*Ibid.*	Dec. 845.	In eodem loco Baudildus et uxor ejus Helfrada villas plures vendunt Conwoiono.
XX.	*Ibid.*	25 mart. 845-866.	Sancto Salvatori tradens Piturvore filium suum Adalun, nihil cum eo dederat. Iste vero, adultus, abbatiæ donat partem suæ hereditatis, id est Salvannac.
XXI.	*Ibid.*	Mart. 846.	Dat Drivinet Trebdreoc cum mansis, etc.
XXII.	362	24 mart. 846.	Sancti Salvatoris monast. donat Argantlon, mater Haeluuocon presbyteri, Ran Dempou, etc.
XXIII.	*Ibid.*	10 jun. 846.	Rogaverat Conwoionum abbatem et monachos Roton. Riscum presbyter ut locum pœnitendi cum eis haberet. Eo quidem antehac mortuo, et in abbatia S. Salv. sepulto, ejus frater Worcomin cespitem de prædio supradicti Riscum monachis tradidit.
XXIV.	*Ibid.*	1 jul. 846.	Ransulmin et Rancornouan et Ranwiniau donat Rivalt.
XXV.	*Ibid.*	Ann. 847.	Dat Arganphitur partem prædii Nant Dai, etc.
XXVI.	363	6 jan. ante 848.	Wrhasoni tradit Sancto Salvatori Roton. monasteriolum suum in pago Broweroc.
XXVII.	*Ibid.*	14 maii 850.	Dant eidem abbatiæ Lalocant et filius ejus Fracant sororque Roanthuant villas quasdam, cum massis et manentibus.
XXVIII.	*Ibid.*	3 aug. 850.	Karolus rex omnia dona immunitatesque a genitore suo Hlodovico monachis Roton. concessa confirmat et præsertim proprio jure abbatem eligendi licentiam.
XXIX.	365	16 mart. 851-857.	Monachis Roton. Urwethen, ægrotans, Ranbothan donat, etc.
XXX.	*Ibid.*	Ann. 851-857.	Dat Pascweten S^to^ Salvatori Brondin cum suis manentibus, in Cavud.
XXXI.	*Ibid.*	19 maii 851-857.	Erispoius, rogante Conwoiono, liberam monachis S^ti^ Salvatoris firmat abbatum electionem, quam Nominoius jam antea concesserat.
XXXII.	366	10 mart. 851-857.	Donat idem Erispoe monasterio Roton. dimidiam plebem Bain, plebiculamque Rannac.
XXXIII.	367	1 maii 852.	Tradit Roton. monasterio Worhowen filium suum Lergen et cum eo totam hereditatem suam in Bain, et in plebe Winmonid, cum massis, manentibus, etc.

CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.
XXXIV.	367	23 aug. 852.	Dat S^to^ Salvatori Erispoe, princeps Britanniæ usque ad Medanum flumen, Randremes Moi et Aguliac in plebe Fulkeriac.
XXXV.	*Ibid.*	12 sept. 852.	Theodericus clericus reliquiis S^ti^ Salvatoris ejusque Genitricis Mariæ virginis custodibusque eorum, David scilicet et Morundo monachis, donat propria sua quæ in pago Redonico, in centena Laliacensi, in loco ad illa Minaria vocato sita sunt.
XXXVI.	368	3 mart. 852.	S^to^ Salvatori et monasterio Roton. in quo requiescunt SS. Marcellini, Ypotemii et Melori pretiosa corpora, donat Driwallon, presbyter, alodos suos in provincia Weroc, in plebe Siz, et alodum Campnelpot in villa Camia, in plebe Landegon.
XXXVII.	*Ibid.*	22 aug. 854.	Donant David Moruntinsque, monachi et presbyteri, alodum suum et quod dedit illis Theodericus clericus in pago Redonico, in centena Laliacensi. (*Vid.* ch. XXXV appendicis, p. 367.)
XXXVIII.	*Ibid.*	11 nov. 854.	Pirinus, filius Wiomarch, et Budworet villas plures Omni monacho donant, ita ut, isto defuncto, S^to^ Salvatori remaneant supradicta prædia.
XXXIX.	369	15 dec. 854.	Roton. monachis donat Pascweten petiolam de terra in monte Arill ad salinam faciendam.
XL.	*Ibid.*	11 mart. 854.	Interpellant quidam homines Winweten monachum Conwoionumque abb. Roton. de monasteriolo Sent Thovi quod olim Erispoe, vivente patre suo Nominoe, supradicto Winweteno concesserat.
XLI.	370	10 aug. 854.	S^to^ Salvatori tradit Conatam partem prædii Ronceroi in Trebcoet, loco alterius prædii olim a genitore suo monachis Roton. concessi.
XLII.	*Ibid.*	Ann. 854.	Salinam suam in Baf dat Oremus presbyter.....
XLIII.	*Ibid.*	11 aug. 855.	Donat Erispoe salinam in insula quæ vocatur Baf Montroi.....
XLIV.	371	10 mart. 857.	Rogante Conwoiono, concedit Erispoe Roton. monasterio plebiculam Plaz cum omnibus insulis adjacentibus. Dat idem princeps dimidiam partem plebis Bain, cujus alteram jam antea dederat Nominoe partem.
XLV.	*Ibid.*	Ann. 857-858.	Vinuueten S^to^ Salvatori dat Sint Toui monasteriolum, cum massis et colonis, quod ipsi concesserat Erispoe. (*Vid.* ch. XL appendicis, p. 369.)
XLVI.	372	Ann. 859-862.	Licentiam dat Courantgen Venet. episcopus abbati et monachis Roton. ut in qualibet civitate vel a quolibet episcopo suos jubeant ordinari monachos.
XLVII.	*Ibid.*	Ann. 859-862.	Initcar fraterque ejus Acehlon abbatiæ Roton. virgadam donant prædii quod Bronritiern vocatur.
XLVIII.	373	10 jun. 860.	S^to^ Salvatori Roton. montem Alahart donat Salomon cum omnibus manentibus, massis et vigilariis.....

CHARTARUM NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	ARGUMENTUM.
XLIX.	373	Maii 860.	Dat Maenoc alodum suum compositum inter Sulinac et mare, id est villam Solom, Cunctis Guorethou, Rann Ergli et Rangacu.....
L.	*Ibid.*	Ann. 860-864.	Omni monacho, et, post obitum ejus, S^to^ Salvatori tradit Pilinis Budworetem illiusque filios.
LI.	*Ibid.*	8 nov. 863.	Pro sanitate filii sui Gueroc, Alanus, Britanniæ princeps, monachis Roton. Marzac et Macerac concedit.
LII.	374	8 nov. 888.	Iterum describitur ista principis Alani donatio.
LIII.	376	Ann. 903.	Pro anima supradicti Alani Coletoc S^to^ Salv^ri^ Roton. monasterioque Sanctæ Mariæ, in plebe Felgeriaca, Tavalt et semen ejus in perpetuum donat.
LIV.	*Ibid.*	28 aug. 903.	Alanus, ipsi suadentibus adulatoribus, interpellat monachos de donatione supradicta (*vid.* ch. LI et LII), sed dimittit eam cum fuste buxea in manu Roberti monachi.
LV.	377	2 maii 892.	Placitum de loco Botcuton ante ecclesiam Bainensem advocatum.
LVI.	*Ibid.*	Ante ann. 1008.	Juthel quidam omnimodo mon. Roton. vexaverat. Crudelissimo morbo affectus, illum nequitiæ suæ pœnituit, fratresque et amicos accersiri mandat, etc.
LVII.	378	Ann. 1050-1051.	Pro redemptione filiorum suorum, quos cum aliis Saviniacensibus captivos adduxerat Riocus de Malenzac, Perenesio abbati monachisque Roton. donat Evenus del Maf campum juxta ecclesiam S^ti^ Johannis.
LVIII.	*Ibid.*	Ann. 1051.	Miles nobilissimus, Eschomar de Laval, monachis Roton. medietatem tradit burgi de Saponiaco, cum omnibus consuetudinibus. Concedit insuper medietatem ecclesiæ de Saponiaco cum decima, imo et donum ab uxore sua Omguen abbatiæ oblatum, denique donum vineæ cujusdam ab homine probo Heloco nomine, necnon et decimas villæ Guilpilliris. Donat autem Perenesius supradicto militi equum centum solidos et amplius valentem.
LIX.	380	Ann. 1051.	In ipsa eadem die donant Tutual et Guegon alteram supradicti burgi medietatem. Dat quidem abbas præfatis militibus duos optimos equos.
LX.	*Ibid.*	9 febr. 1062.	Litigatio de ecclesia S^ti^ Martini Bairiacensis inter Almodium Roton. abbatem atque monachos Majoris Monasterii emota.
LXI.	383	Circa ann. 1062.	A longo tempore census abbatiæ Roton. debitos solvere renuebant mercatores nonnulli necnon et operarii; quos interpellat Almodus abbas coram Conano comite. Princeps autem jura monachis ab omnibus mercatoribus vel operariis solvenda constituit.
LXII.	384	Ann. 1080.	Gregorii VII, papæ, ad Almodum abbatem Rotonensem epistola. Firmat Pontifex maximus jura, immunitates et privilegia a Sancta Sede monasterio Roton. variis temporibus concessa.

CHARTARUM			ARGUMENTUM.
NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	
LXIII.	386	Ann. 1092-1105.	Evenus filiique ejus Helion, Tanguidus et Hato, S^to Salvatori Roton. sese tradunt, habitum S^ti Benedicti accepturi, dantque secum ecclesiam in territorio Pruniaci, S^to Petro dicatam, capellamque Sancti Johannis Baptistæ et hortum, etc.
LXIV.	387	Ann. 1092-1105.	Agitur de locello quodam quem, concessione Misquirici domini, quidam religiosus vir, Aluchenus nomine, intemeratæ Mariæ Virgini in isto construxerat fundo.
LXV.	389	Ann. circiter 1110.	Post Fredorii exitum, Riocus filius ejus sextam Misquirici fundi decimæ partem monacho locum Pembeciacum excolenti concedit, ex annona, vino, lana, linoque, etc.
LXVI.	*Ibid.*	Ann. 1110?	Restituit Hermentius monachis Roton. omnia quæ illis rapuerat, donatque insuper quatuor plegias, etc.
LXVII.	*Ibid.*	Ann. 1112.	Post Alani, Britannorum ducis, in abbatiam Sancti Salvatoris recessum, filius ejus et successor, Conanus, Ermengardæ ducissæ consilio, monasterio Rotonensi exactionem quamdam, sive talliam, concedit in plebe Guerrandia et in Penkeuriaco.
LXVIII.	391	Ann. 1114.	Dat Caradocus de Concurus Rotono dimidiam luri Valt Coicadenque partem.
LXIX.	*Ibid.*	Ann. 1116.	Interfecto, in atrio cujusdam ecclesiæ, in insula Beene, sacerdote Sanctorum Secundi et Freardi, Briccius Nannet. episcopus istam in perpetuum concedit ecclesiam abbati et monachis Roton., salvo tamen jure Nannetensis ecclesiæ.
LXX.	392	24 oct. 1127.	Delicta juventutis suæ vehementer horrescens Oliverius de Ponte, locum qui dicitur Ballac, in parochia Pirric, S^to Salvatori concedit.
LXXI.	393	2 febr. 1128.	S^to Salvatori donat Alfredus, filius Hervei de Pirric, consentientibus conjuge filiisque, totum quod in Ballac possidet sub Guegono de Blaign, habitumque S^ti Benedicti induit.
LXXII.	394	Ann. 1131.	Præfatus Oliverius de Ponte, sceleratorum quorumdam suasione illectus, abbatiæ S^ti Salvatoris prædia vastaverat. A Brictio episcopo Namnet. anathemate percussus, Herveum adit, suppliciter ab eo deprecans indulgentiam, donatque abbatiæ vallem Brengoen Ballaco contiguam.
LXXIII.	395	Circa ann. 1130-1140.	Filii Orenæ, Inisani Rubri sororis et Arganken filiæ, Ivoni abbati vendunt quidquid in Ballac possident atque in Brengoen.
LXXIV.	*Ibid.*	Ann. 1133.	Donat Guegonus de Blaigno S^to Salvatori Roton. prædium suum in Ballac, et se in abbatia S. Salvatoris vitam peracturum promittit.
LXXV.	397	27 dec. ante 1145.	Vendunt Cavalan Ostaven et Guerrerius propria sua ex Ballac et Brengoen in fisco Inisani Rubri.
LXXVI.	*Ibid.*	Ann. 1145-1160.	Litigatio inter S^ti Salvatoris Roton. monachos et S^ti Jovini, de vineis decimisque Guodini et Guosberti, et de ipsa ecclesia Pruniacensi.

CHARTARUM			ARGUMENTUM.
NUMERUS.	PAGINA.	DIES ET ANNUS.	
LXXVII.	398	5 mart. 1238.	A Gregorio papa præponuntur prior fratrum prædicatorum de Dinanno et archidiaconus de Sabolio, ad visitationem emendationemque abbatis et monachorum abbatiæ S^ti^ Salvatoris Rotonensis.
LXXVIII.	399	Ann. 1238.	A missis Sanctæ Sedis Apostolicæ reformantur supradicti abbas et monachi Rotonenses.
LXXIX.	400	4 mart. 1344.	Clemens, summus pontifex, abbatem monasterii de Bazciaco et Guillelmum Bourse canonicum Dolensem et Venetensem officialem delegat statuendi causa de permultis rapinis a baronibus et nobilibus contra monachorum Rotonensium jura exactis.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES PIÈCES APPARTENANT AUX ARCHIVES DE REDON.

(Extraits des archives de l'abbaye de Redon.)

NUMÉROS des CHARTES.	PAGES.	JOUR ET ANNÉE.	ARGUMENT.	INDICATION DES SOURCES.
I.	403	Ann. 1288.	Sentence de la cour de Ploërmel dans le débat élevé entre les bourgeois et l'abbé de Redon, d'une part, et le sire de Rieux, d'autre part, au sujet de la réparation d'une des portes du pont de Rieux.....	Bl. Mant. n° 46, p. 529.
II.	*Ibid.*	7 mai 1369.	Lettre du duc Jean au sujet de la nomination du capitaine et du connétable de la ville de Redon.....	*Ibid.* n° 46, p. 531-533.
III.	404	Ann. 1381.	Lettre du duc de Bretagne scellée du grand sceau, qui déclare les abbé et couvent de Redon « quittes et pardonnés de tous cas, « crimes, malfaits qu'ils pourroient avoir en- « courus » lorsqu'ils suivaient le parti du roi.	*Ibid.* p. 533-536.
IV.	*Ibid.*	Ann. 1382.	Lettre du duc de Bretagne aux abbé et religieux de Redon, portant que les *subsides*, *fouages*, *traites*, gabelle levés par lui ou ses officiers pendant les guerres ne porteront aucun préjudice à l'abbaye.....	*Ibid.* p. 536.
V.	*Ibid.*	28 juin 1422.	Lettre du duc portant que la monnaie faite en la ville de Redon n'y sera plus frappée que durant le terme de douze ans, et sans préjudice des droits et juridictions de l'abbaye de St-Sauveur.....	*Ibid.* p. 542-543.
VI.	405	11 sept. 1429.	Lettre d'Arthur de Bretagne où il est fait mention de la requête des habitants de Marsac et Macérac, que les capitaines du chastel de Gâvre voulaient assujettir au droit du guet et garde.....	*Ibid.* p. 544-545.
VII.	406	6 oct. 1437.	Permission d'imposer vingt deniers sur chacun muid de sel passant par Redon.....	Arch. d'Ille-et-Vilaine, série H, fonds St-Sauveur de Redon.

NUMÉROS des CHARTES.	PAGES.	JOUR ET ANNÉE.	ARGUMENT.	INDICATION DES SOURCES.
VIII.	407	Ann. 1439.	Lettres par lesquelles le duc donne à l'abbé de Redon l'autorisation d'avoir *garenne défensable* en Brain et Langon.....	Bl. Mant. n° 46, p. 543.
IX.	*Ibid.*	Ann. 1448.	Lettre du duc de Bretagne en faveur des vassaux de l'abbaye, que le sire de Maure voulait assujettir à sa juridiction.....	*Ibid.* p. 547.
X.	*Ibid.*	Avril 1483.	Don de 4,000 livres tournois fait par Louis XI, roi de France, à l'abbaye de Redon.....	*Ibid.* n° 46, p. 550-552.
XI.	408	11 juin 1540.	Lettre de Henri, dauphin de Viennois, duc de Bretagne, etc. (depuis Henri II), au sujet de la réforme de l'abbaye de Redon....	*Ibid.* p. 452-454.
XII.	*Ibid.*	Ann. 1541.	Arrêt du parlement de Rennes au sujet de cette réformation.....	Arch. d'Ille-et-Vilaine.

INDEX GENERALIS.

A

Aanor, Guillelmi uxor, pag. 33.
Abanhildisin, ancilla, 33.
Abbono, testis, 48.
Abbrit, testis, 22.
Abeduu, villa in plebe Rufiac, 152.
Abgar, testis, 208.
Abion, fons in condita Savannaco, 161.
Abraham, fidejussor, testis, 24, 26, 27, 38, 47, 100, 160, 182, 351.
Abremare, testis, 35.
Accardus, episcopus. Vid. Actardus.
Accipiter, l. solidis emptus, 255.
Accipitris villa, 252.
Accola, 119.
Acfredus, testis, 180.
Acfrudis, Arluini uxor, venditrix, 175.
Achardus, testis, 263.
Achart, pater Ranulfi testis, 263.
Achebui, presbyter, fidejussor vel securator, 90.
Achiboe, presbyter, testis, 58.
Aclidramno, testis, 27.
Acres, 277.
Actardus, Ettardus, Namnetensis episcopus, 22, 24, 46, 55, 57, 58, 193.
Acum, tigran, 94.
Acun, monachus, pag. 66. Vid. Ago, p. 148.
Acunic, testis, 158.
Adagenbart, testis, 180.
Adalbaldus, testis, 35.
Adalbert, testis, 161.
Adalcaut, testis, 180.
Adalcod, filius Aginhilt, 180.
Adalfred, testis, 163.
Adalgaudus, testis, 48.
Adalgod, diaconus, testis, 167.
Adalhart, servus, 33.
Adalingus, testis, 48, 55.
Adalradus, testis, 95.
Adalun, testis, 22, 149, 167.
Adalundicus, monachus, 21.
Adalunus, diaconus, testis, 31.
Adaluuin, presbyter, testis, 36, 106, 107, 109, 111, 115, 119.
Adam, testis, 48.
Adefredus, testis, 176.
Adelardus, presbyter, testis, 291.
Ademarus, abbas, 320.
Adenor, sanctimonialis, testis, 250.
Adgan, Adganus, monachus, presbyter, testis, 10, 21, 22, 24, 27, 53, 55, 59, 102, 122, 160, 173, 174.
Adgant, presbyter et monachus, testis, 194, 220.
Adraldus, testis, 27.
Adrianus, papa, 67, 68, 189, 348.
Æff, flumen, pag. 280.
Aelaunus, presbyter, 328.
Aelifrid, frater Godun, litigator, 148.
Aeluuodi (Ecclesia Sancti), 227.
Aerardus, Namnetensis episcopus, 253, 278.
Aerhartdus, testis, 27.
Aermitit, testis, 183.
Aernnone, testis, 27.
Aeruiu, manens cum prædio donatus, 21.
Aethurec Milcondoes, 184.
Aethuric Freoc, 184.
Aetlon, testis, 130.
Aetlon, frater Arthuiu atque pater Menion, 143.
Afichet (Rivallonus), testis, 326.
Afroc, testis, 50, 88.
Agan, Goscelini frater, 276.
Aganfredus, testis, 35.
Aganfredus, venditor, 161.
Aganildis. Vid. Agonildis.
Agenardus, testis, 27.
Agenhart, Ostrobertæ maritus, 174, 180.
Aginhilt, filia fratris Adagenbart, 180.
Agnelli de villa Mordan, 212.
Agni in villa Ranlis, 29, et in villa Rancaranton, 210.
Agnus, testis, 202.
Ago, episcopus in Venetica civitate, 130.

Ago vel Agun, seu Acun, donator, pag. 148.
Agon, nepos Arluini, emptor, 175.
Agonildis, femina, venditrix, 179.
Agulac, randremes, 24.
Agun, filius Agenhart et Ostrobertæ, 180.
Aicardus, ex Herio monasterio, testis, 262.
Aicus, venditor, 177, 178.
Aimericus. Vid. Haimericus.
Aionus, testis, 177.
Aithlon, testis, 2; Haitlon, venditor, 85.
Aithlon, pater Reituualatr, 226.
Aiuderus, filius Ricun, 140.
Akeboe, presbyter, 211.
Alaardus, clericus, testis, 308.
Alainel. Vid. Campus.
Alair, plebs, 183.
Alan, testis, 18, 39, 188, 194.
Alan vel Alanus, princeps seu comes in Brouueroch, 157, 182, 186, 187.
Alan, Britanniæ comes, consul, princeps, dux, rex, 38, 216, 219, 220, 221, 223, 235, 238, 250, 253, 259, 274, 275, 276, 281, 286, 290, 291, 292, 305, 308, 311, 315, 321, 325, 326, 332.
Alan, pater Deriani donatoris, 226.
Alan, Gaufridi Nothi pater, 234.
Alan, filius Men, 246.
Alan, Gaufridi ducis filius, 247.
Alan, Hoelli comitis filius, 283.
Alan, Porroitensis proconsul, 299.
Alan, filius Judicaelis de Syon, 305.
Alan, Rodaldi de Reus filius, testis, pag. 308.
Alan, Hoelli filius, totius Britanniæ comes, 308.
Alan, villicus, testis, 325.
Alan, vicecomes Castri Noici fraterque vicecomitis Castri Joscelini, 349.
Alan Caingnart, Cornugallensis comes, 308.
Alan Fergant, Hoelli filius, totius Britanniæ consul, 251.
Alan, cognomine Robre seu Rebre, totius Britanniæ princeps, 237, 250, 256.
Alan de Rex, testis, 248, 329.
Alan de Syum, Hervei pater, 287.
Alanguel. Vid. Castel-Uhel.
Alarac, randremes, locus, 17, 24.
Alarac, ran et tigran, 41.
Alarac, plebicula, 320.
Alarac (Decima de), 321.
Alarmoet, pater Juduuocon, donator, 144.
Albaldus, testis, 277.
Albalt, Merioni filius, 283.
Albalt, presbyter, fidejussor, 290.
Albant, Cavalloni pater, 344.
Alba Spinea, locus, 155.
Alben, presbyter, testis, 217.
Albered, pater Martini testis, 234.
Alberi, testis, 263, 345.
Albericus, miles, 235.
Albericus de Guannach, testis, 262.
Albericus, testis, 320.
Albertus, testis, 27.
Albeu, fidejussor, 57.
Albinus, testis, 261.
Albinus, pro testimonio solidos accipit, 300.
Alboin, Ernaldi filius, testis, 262.
Alboin, testis, pag. 263.
Albrit, testis, 66.
Albrit, tyrannus, filius Ritgen, emptor, 200.
Alcam, plebs condita, 36, 53, 75, 92, 93, 97, 121, 175, 184.
Alconnodus, Algonoht, donator, 34.
Alcuinus, testis, 179.
Aldaer, testis, 201.
Aldalfredus, testis, 48.
Aldebertus, monachus, testis, 234.
Aldebramnus, major, 163.
Aldebran, Renaldi avus, 245.
Aldebrannus (Gregorius), summus præsul, 332.
Aldedramnus, testis, 24, 25.
Aldefredus, Risio pater, 293.
Aldefredus, pater Ansal et Amal, 344.
Aldefridus, decanus, testis, 281.
Aldemar, testis, 34, 146.
Aldo, clericus, 59.
Aldran, pater Eudonis testis, 351.
Aldroen, testis, 318.
Aldroen Forsfaet, testis, 317.
Aldroenus, subdiaconus, testis, 233.
Aldroenus, laicus, testis, 234.
Aldroenus, Rotonensis monachus, testis, 262.
Aldroin, filius Rodalti, 288.
Aldroin, Uruoit filius, 265.
Aldroin, pater Hamon, 265.
Aldroinus, comitis Alani capellanus, testis, 329.
Aldron, Danielis pater, 322.
Alehardus, testis, 95.
Alenart, testis, 335.
Aleta civitas, dioecesis, 39, 172, 192, 199, 276.
Alexander, testis, 50.
Alfredus Bluch, testis, 258.

Alfredus, pater Jutheli donatoris, pag. 281.
Alfredus, Affredus, Marroci filius, donator, 287.
Alfredus, Rotberti filius, 305.
Alfredus, filius Dilex, donator, 333.
Alfredus, monachus Sanctæ Mariæ, testis, 336.
Alfredus, Karadoci gener, testis, 334.
Alfret, Altfret, filius Jostin, machtiern, 18.
Alfridus, princeps, Cellarium plebem jure hereditario possidens, et obedientiæ Sanctæ Mariæ de Cellario fundator, 254.
Alfridus, filius Alfridi principis, 254.
Alfridus, Jutheli frater, 280.
Alfrit, tyrannus et vere tyrannus, 198.
Alfrit, Alfret, presbyter, 204.
Algam, plebs condita. Vid. Alcam.
Algisus, capellanus, testis, 250.
Algonoht. Vid. Alconnodus.
Alis, campus, 178.
Alli, villa in Guerrandia, 65, 130, 131.
Almehicus, fidejussor, 277.
Almodus, Almodius, testis, Rotonensis monachus, 231, 254, 261, 279, 308, 329.
Almodus, Almodius, Rotonensis abbas, 232, 234, 235, 236, 248, 264, 271, 277, 280, 293, 295, 311, 312, 332, 335.
Almodus, prior, testis, 243.
Alnodet, testis, 58.
Alnou, testis, 148.
Alocellus Ran Bistlin, 146.
Alocellus Austrobertæ, plus minus jurnales novem, 167.
Alodus, Alodis :
Campus in Tigran Melac, comparatus in alode et dicombito, pag. 15.
Pars Maeltiern, alodis comparatus et dicombitus, 28.
Pars Brontro, in alode et dicombito vendita, 31, 32.
Virgada Raninislouuen, in alode vendita, sine loch, 39.
Alodus cum ecclesia donatus, 34.
Alodus qui vocatur Foubleth vel Foubleid, 36, 106.
Alodis Botjuduuallon, Ran Juduuallon, 44, 69, 83.
Alodi Hostrobertæ vel Austrobertæ, in Faito, in Botcatman, vel in Isartio, 45, 173, 174, 177.
Alodus cum mancipiis donatus, 47.
Alodus in Caer, cum manente donatus, 55.
Alodis Ranconmarch, a Riscant venditus, 84.
Alodus Dreweten presbyteri, 85.
Randeummou, prædium redemptum, postea vero acceptum in alode comparato et dicombito, 99.
Pars dimidia villæ Bilian, in alode comparato et in dicombito accepta, 101.
Alodus Tonouloscan in plebe Gilliac, 104, 171.
Alodus a Uuobrian Uuetenoco venditus, 106.
Alodus de Menehi Crocon, 107, 108.
Alodus Ran Riantcar, 113, 116.
Villa Ranlouuinid, in alode comparato donata, dicofrit, difosot, 116.
In alode comparato et dicombito, dicofrit et diuuohart, venditur prædium Ranuuorocan, pag. 117.
In alode comparato, in luh, villa Bronantrcar vendita, 123.
Venditur in alode comparato et in dicombito pars dimidia hereditatis in Lanoes, 127.
Alodus in Lanoes a Roiantdreon Sancto Salvatori donatus, 128.
Ran Uuicanton venditur in alode comparato, in dicombito, in luh, diost, dicofrit, diuuohart, 132.
Ransantan, in alode, in dicombito, venditus Maenuuobrio, 133.
In alodo dicombito a Roiantken emitur prædium Ransantan, 134.
Alodis Hinuueteni, 149.
In alode dicombito, in luh, prædium Ranriculf ad Arthuuiu tradendum, 155.
Alodus qui nuncupatur Boterelli, 169, 170.
Alodus in Faito ab Acfrudi nepoti suo Agoni traditus, 175.
Alodus in Botcatman ab Aico venditus, 178.
Alodus in plebe Cons, 195.
Alodus Penuuas presbyteri, 207.
Alodus in plebe Beria, 290.
Alodus de Trefhidic, 312.
Altfrid, machtiern, 17.
Altfrid, testis, 29.
Altroen, scabinus, 148.
Alueret, miles, donum Rotonensi monasterio firmat, 317.
Alui, presbyter, testis, 248.

ALUI, laicus, bonus homo, pag. 259.
ALUI, presbyter, testis, 329.
ALUI, Cavalloni pater, 338.
ALUNOC, testis, 6.
ALUNOC, tegran Botlouuernoc tenens, 38.
ALUNOC, clericus, testis, 97, 171, 173.
ALURET, testis, 259.
ALURET, Mathæi pater, 288.
ALURIT, pater Haeruuiu, 157.
ALURIT, emptor, 202.
ALURIT pons, 202.
ALUUORET, presbyter, testis, 56.
ALUURET, presbyter, testis, 310.
ALUURET, Morvani frater, donationem firmat, 312.
ALVEU, prepositus, testis, 228.
ALVEUS, filius Driken, venditor, 42.
ALVEUS, archidiaconus Namnetensis, 233, 254, 255, 316.
ALVEUS, pistor, testis, 260.
ALVEUS, presbyter, testis, 290.
ALVEUS, Duoredi pater, testis, 329.
ALVREDUS, pater Mathei, testis, 320.
ALVRIDUS, presbyter, 344.
AMABILLA, sanctimonialis, testis, 250.
AMALBERGA, ancilla, 33.
AMALGOD, testis, 224.
AMATUS, sanctæ Romanæ Ecclesiæ legatus, 261.
AMATUS, Burdigalensis præsul, 332.
AMBON, tegran, 46.
AMBON, insula, 167, 193.
AMELINA, sanctimonialis, testis, 250.
ANAFREDUS, testis, 177.
ANAOC, testis, 89.
ANAST, plebs, 77, 98, 196, 197.
ANATHEMA, 61, 195, 201, 214, 219, 225, 226, 240, 244, 249, 271, 279, 313, 334, 348.
ANAU, testis, pag. 98, 257.
ANAU de Landegon, vicum Landegon tenens cum prædiis et colonis, 147.
ANAU, pater Agonis et Godun et Aelifrid, 148.
ANAU, donator, 157, 158.
ANAU, dilisidus, 207.
ANAUAN, presbyter, testis, 157.
ANAUAN, testis, 146.
ANAUAN, clericus, vineam donat pro redemptione dextræ suæ quam incidendam judicaverant, 157.
ANAUBRITOU, testis, 92, 111, 156, 172.
ANAUBRITOU, diaconus, testis, 157.
ANAUBRITOU, monachus, presbyter, cellarius, testis, 220.
ANAUBUD, testis, 38.
ANAUGAR, jurator, 37.
ANAUGEN, testis, 10, 11, 37, 56, 110, 114, 117, 121, 124, 126, 214.
ANAUGEN, presbyter, frater Rihoueni, 119.
ANAUGENUS, presbyter, testis, qui scripsit in tabula, 37.
ANAUHI, testis, 112.
ANAUHIART, testis, 275.
ANAUHIC, testis, 219.
ANAUHIRD, possessor in Carnum, 143.
ANAUHIRD, testis, 146, 194.
ANAUHITR, filius Riguocon, 143.
ANAUHOCAR, testis, 49, 164.
ANAUHOIANT, presbyter, testis, 22.
ANAUHOIARN, presbyter, testis, 23, 38, 56, 107, 127, 167, 202.
ANAUHOIARN Fontana, 107.
ANAUHOIAT, filius Posidhoia, cum prædio emptus, pag. 129.
ANAUKI, testis, 46.
ANAULECHAN, in villa Ursuualt manens, 95.
ANAUMONOC, colonus cum prædio donatus, 218.
ANAURAN, fidejussor, testis, 13, 112, 113, 116, 120, 121, 130, 153.
ANAURAN, filius Uuoretic, 129.
ANAUUANOC, Clerocæ maritus, 140, 141.
ANAUUEDOE, presbyter, testis, 192.
ANAUUEN, presbyter, testis, 12.
ANAUUETEN, episcopus, testis, 24.
ANAUUIAN, presbyter, testis, 122.
ANAUUILI, hereditarius cum prædio donatus, 204.
ANAUUOLOU, testis, 200.
ANAUUORET, presbyter, testis, 45, 54, 62.
ANAUUORET, frater Buduuoret, emptor, 69.
ANBUDIAT, testis, 19.
ANCETIL, pater Guarini testis, 278.
ANCINIENSIS plebs, 299, 306.
ANDECAVENSIS (Abbas Sancti Nicolai), 361.
ANDEFREDUS de Preveria, donator, 323.
ANDEGAVENSE (Sanctæ Mariæ monasterium), 254.
ANDEGAVENSES, 246.
ANDEGAVENSIS pagus, 337.
ANDEGAVIS civitas, 165.
ANDEGAVORUM comitis legati in Britannia, 257.
ANDREÆ (Sancti) missa, 225.
ANDREAS Ferrechat in domo cujus scripta est donationis charta, 249.
ANDREAS, cocus, venditor, 305.
ANDREAS, sacerdos, testis, 339.

ANDREO, testis, pag. 179.
ANGABOLO (Sine), 11.
ANGARIÆ, 191, 193, 221.
ANGEVINUS, Rollandi filius, testis, 306.
ANGLORUM rex (Henricus), 337.
ANGUANUC, testis, 3.
ANNA, Eudonis vicecomitis conjux, in monasterio Sanctæ Crucis sepulta, 251.
ANNANIAS, testis, 33.
ANNOETHOC, filius Leuuer, donator, 71.
ANNONA, 147, 268, 269, 283, 310, 319, 332, 343.
ANNUS Jubeleus, 103.
ANOETOC, testis, missus monachorum, 54.
ANQUITILLUS de Moysac, testis, 332.
ANSAL, Aldefredi filius, 344.
ANSALT, testis, 178.
ANSAUT vel Ansant, laicus, testis, 344.
ANSBERTUS, testis, 254.
ANSCHETILLUS, testis, 286.
ANSGERIUS, cognomine Charru, testis, 234.
ANSGERIUS, grafio, 249.
ANSGERIUS, testis, 286.
ANSGOT, Humfridi donatoris pater, 278.
ANTELMUS, donator et testis, 278.
ANTRACAR, presbyter, testis, 168.
ANTRAUUAL, scabinus, 149.
ANTRINSE (Monasterium), ubi erat abbas Haeluuocon, genere Britannus, 34.
ANTRUUAL, Francus, 94.
ANUGEN, fidejussor, 56.
ANUUANOC, testis, 188.
ANUUDIAT, testis, 188.
AOSTIC, testis, 204.
AOURKEN, Ourken, uxor Jarnithini mactyerni, tyrannissa, 208.
APOSTOLI (Guituallus et Daniel, duo), pag. 329.
AQUITANIÆ luctus, 190.
ARBEUAN vel Arbiuan (hereditas), 96.
ARBIDAN, presbyter, testis, 200, 202.
ARBIDOE, presbyter, testis, 99, 185, 186.
ARBOR ivus in quadrivio, 350.
ARBLANT, presbyter, fidejussor, 200.
ARCHENALT, colonus, in villa Brois, in plebe Serent, 275.
ARCHICLAVIS (Richardus), 230.
ARCHIDIACONATUS et præsulatus ab episcopis Venet. Sancto Salvatori Rotonensi concessi, 307, 308.
ARCHIDIACONATUS Namnet. 266, 316.
ARCHIDIACONI, 67, 233, 249, 251, 254, 255, 262, 300, 348, 351.
ARCHIDIACONI Sancti Brioci, 251.
ARCHIDIACONI Namnetenses, 240, 254, 261, 330.
ARCHIDIACONI Beati Petri Venetensis, 199, 229, 244, 330.
ARCHIDIACONI Sancti Brioci, et Sancti Maclovii, 251, 318, 321.
ARCHIDIACONUM (Briccius Namnet. episcopus qui Roton. se fingebat), 299.
ARCHIDIACONUS patriæ Guerroci, 225.
ARCHIDIACONUS Sancti Machuti, 288.
ARCOIDUS, major, testis, 260.
ARCON, testis, 152, 159, 220.
ARDON Rouuis, plebicula, 183, 248.
ARDUC, diaconus, testis, 59.
ARFREDUS, testis, 34.
ARGANT, filius Custentin, 83.
ARGANTAN, uxor Tethuuiu, pag. 116, 118.
ARGANTHAEL, sedens in scamno cum Nominoe, 136.
ARGANTLON, soror Riuualloni, 99.
ARGANTLON, testis, 146.
ARGANTLOUUEN, 103.
ARGANTMONOC, dilisidus, 205.
ARGENTI pondus, 95.
ARGENTIOLA terræ, 162.
ARHAEL (Villa), 70.
ARIES, quatuor denarios valens, 216.
ARLUINUS, Acfrudis maritus, 175.
ARMACARIUS, testis, 179.
ARMAEL, testis, 254, 326.
ARMAIL, testis, 221, 225.
ARMALLE, Armaille, plebs, 322, 336, 337.
ARMEDRAMNUS, testis, 34.
ARMEDRAN, testis, 35.
ARMEINBERTUS, filius Donati, 58.
ARMEL, filius Gefre, testis, 287.
ARMENGARIUS, episcopus provinciæ Namneticæ, Alanum ducem sacro oleo ungit, 183.
ARMINNA, ancilla, Landiuuin uxor, 33.
ARMINULT, ancilla, 33.
ARMOUUIN, testis, 33.
ARNALT, Arnaltus, testis, 83, 177.
ARNBERT, testis, 34.
ARNULFUS, testis, 176, 231.
ARNULFUS, archidiaconus, testis, 244.
AROIMIN, mancipium, 112.
ARRTHEL, testis, 3.
ARSCOIT, Brooliensis homo, 330.
ARSCUIDUS, testis, 325.
ARSCUIT, testis, 281.
ARTHANAEL, testis, 97.
ARTHBIU, scabinus, 149.
ARTHLON, monachus, 75.

ARTHMAEL, testis, pag. 151.
ARTHMAEL, plebs, 20.
ARTHMAEL, fidejussor, 207.
ARTHNOU, testis, 38, 192.
ARTHUEU, testis, 3.
ARTHUEU, fidejussor, 24.
ARTHUEU, testis, 26, 56, 99, 121.
ARTHUEU, filius Gaufridi, 321.
ARTHUIU, testis, 8, 10, 13.
ARTHUIU, donator, 14.
ARTHUIU, testis, 17.
ARTHUIU, scabinus, 94.
ARTHUIU, testis, 128.
ARTHUIU, donator, 142.
ARTHUIU, filius Anauhitr, 143.
ARTHUIU, testis, 144.
ARTHUIU, Maginsin maritus, 144.
ARTHUIU, jurator, 212.
ARTHUR, testis, 19, 42, 60, 76, 183, 188.
ARTHUUEU, testis, 50.
ARTHUUIO vadiat Moenken prædium Ranriculfi, in plebe Bain, 155.
ARTHUUIU, testis, 36, 37, 38.
ARTHUUIU, fidejussor, 47, 72.
ARTHUUIU, Baincensis homo, 81.
ARTHUUIU, fidejussor, 119.
ARTHUUIU, vadiator, 141.
ARTHUUIU, testis, 163, 166.
ARTHUUIUS, donator, 36.
ARTHUUIUS, testis, 43.
ARTHUUIUS, donator, 121.
ARTHUUIUS, emptor, 140.
ARTHUUOLOU, presbyter, testis, 56.
ARTHUUOLOU, testis, 125, 146.
ARTON, plebs, 249.
ARTRADUS, testis, 178.
ARTUM, plebs, 265.
ARUUISTL, locus in Mollac, 202.
ARVIDOE, testis, 183, 187, 192.
ASCELINUS, frater Eudonis, 236.
ASCELINUS, monachus, testis, 302.
ASCOINUS, testis, pag. 177.
ASCULFUS, testis, 351.
ASOIUCAR, testis, 104.
ATHOIRE, testis, 74.
ATOIRE, Atoere, Atore, presbyter, testis, 17, 24, 38, 99, 136, 158.
ATR, flumen, 58, 200, 202.
AUDA, Gunduini uxor, 176.
AUDOIN, Gaufridi testis pater, 246.
AUFRIDUS, testis, 235.
AULA Barrech, 60, 76.
AULA Campel, 189.
AULA Camplatr, 57.
AULA Clis, 20.
AULA Coitlouh, 87.
AULA Colroit vel Colruit, 80, 208.
AULA Hegodobert, 42.
AULA quæ vocatur Lisfauin, 75.
AULA Nouuid, 133.
AULA Penard vel Penharth, 24, 80.
AULA in monasterio Plebislan, 189.
AULA Reester, Rester, 19, 198.
AULA vicecomitis de Dongia, 330.
AURI villa, 350.
AUSTROBERTA, donatrix et venditrix, 166, 167, 173.
AUSTROBERTA, uxor Uuandefredi, venditrix, 177.
AUSTUS, testis, 162, 163.
AUTBERT, testis, 178.
AUTEM, testis, 160.
AUTHARIUS, testis, 27.
AUTISIODORENSIS (Odon episcopus), 332.
AUTISIODORUS pagus, 229.
AUTUR, testis, 151.
AVA vel Avus, fluvius, 280.
AVAELLON, locus in plebe Caer, 55.
AVANTELA Pogta, 179. Vid. CAMPUS.
AVENA (Modii de), pag. 29, 204, 209, 212, 216, 227.
AVESSAC, Avesiac, Avizac, plebs, 49, 65, 73, 89, 95, 151, 159, 192, 219, 291.

B

BABIN, Nominoi filius, testis, 270, 272.
BABIN, testis, 277.
BABIN vel Rabin, Glemarhoci filius, 321.
BABINUS, filius Rohoiarn, 250.
BACB Houuori, medietas, 58.
BACHIN (Compot), 69.
BACHON, villa cum manentibus donata, 10.
BACHON, prædium, locus, 88, 159.
BAF, Uuas vel Vas, insula, 48, 64, 74.
BAHALOT, Evane filius, testis, 276.
BAHARON (Molendinum de), 319.
BAHOLOT, pater Guillelmi testis, 338.
BAIN, plebs seu parrochia, 2, 26, 79, 80, 91, 102, 140, 143, 144, 151, 155, 160, 181, 210, 220.
BAINENSIS (Senebrunus dominus), 299.
BAIOCUM, plebs, 253.
BALANDU, testis, 192.
BALDEFREDUS, testis, 34.
BALDRAMUS, testis, 175.
BALDRI, abbas Sancti Petri de Burgolio, 261.
BALDRI, prædium tenens de Conano, in plebe Serent, 339.
BALDRICUS, plegia, 277.
BALLAC, locus, 300, 344.
BALLAC (Capella Beatæ Mariæ de), 344, 345.
BALLAC. Vid. HUBERTUS.

Ballon (Monasterium), pag. 80.
Balrit, locus, 80.
Barbdifeith, testis, 66.
Barbot (Gauter), 338.
Barbote, Danielis testis pater, 345.
Barbotin, decimator, testis, 267.
Barbotin, testis, 277.
Barbotinus, Mathei testis pater, 306.
Barbotinus in domo cujus Alanus, comes Britanniæ, graviter infirmabatur, in urbe Roton. 322.
Barbotus, laicus, testis, 322.
Barbotus de Novilla, testis, 335.
Barnahardisca, salina, 21.
Barones, 244, 297, 327, 328.
Barrech, aula, 76.
Barza, Gaufridi militis uxor, testis, 325.
Baselgiaca, plebs, 277.
Basilica, 13, 26, 104, 258.
Basonus, testis, 175.
Bastart, testis, 280.
Bastium. Vid. Bernart Bastium.
Batsamerus, testis, 277.
Bean, testis, 62.
Beati, presbyter, testis, 43, 172.
Beatus, testis, 17.
Beatus, clericus, testis, 47.
Beatus, diaconus, testis, 60, 76.
Beatus, cui pigneratur Rann Evilon, 156.
Beatus, diaconus, testis, 213.
Beatus, presbyter, 304.
Bebronus, fluvius, 228.
Beconensis (Glevian, princeps), 278.
Beduu, 152. Vid. Abeduu.
Behtio (Ivus de), 345.
Bekamne, plebs, 284.
Bella Insula, 334. Vid. Guedel.
Belstonnus, pag. 207.
Belveder, castellum, 262, 263.
Bene, locus, 64.
Benedic, testis, 22, 49, 73.
Benedic, frater Omnis, 92.
Benedic, scabinus, 94.
Benedic, presbyter, testis, 134, 224.
Benedic, testis, 224.
Benedicti (Villa), 252.
Benedictus, Sancti Maclovii episcopus, 251.
Benedictus, abbas monasterii Sanctæ Crucis de Kemper Elle, qui postea Nannet. episc. sacratus est, 239, 240, 245, 249, 261, 266, 292, 302, 315, 321, 330.
Benedictus, Chorisopitensis episcopus, 333.
Beneficium ab hereditate distinguendum, 50.
Beneficium, 70, 72, 255.
Benigaud, testis, 163.
Benignus, Bernigus, scriptor, 178, 179, 180.
Benitoe vel Venitoe, testis, 9, 14, 45, 86, 87, 103, 129, 206.
Benitoe vel Bentoe, filius Uuoretan, 99.
Bere, 252.
Berengarius, presbyter, 240.
Berhaldus, telonarius, testis, 320.
Berhaldus, grammaticus, testis, 329.
Berhauldus, telonarius, testis, 330.
Berhuualt, testis, 228.
Beria, plebs, 290.
Beril, salina in plebe Guerrandia, 78.
Beringarius, testis, 161.
Beringarius, Walterii filius, testis, 262.
Beringer, testis, 263.
Beringer, Sancti Jovini monachus, testis, pag. 263.
Beringerius, monachus Sancti Sergii, testis, 277.
Beringo, testis, 162.
Berinker, fidejussor, 127.
Berle, capella, 321.
Bernaart, testis, 199.
Bernahart, testis, 188, 208.
Bernalt, testis, 178.
Bernardus de Rupe, testis, 239.
Bernardus, Bilici principis filius, 254.
Bernardus, Simonis filius, 258.
Bernardus Bodin, pater Guidonis testis, 277.
Bernardus de Rupe, testis, 279.
Bernardus, Gradelon et Bili pater, 283.
Bernardus, mimus, testis, 287.
Bernardus, cognomine Canis, 291.
Bernardus, Simonis filius, 295.
Bernardus, filius Gurdierni, 310.
Bernardus, Simonis filius et pater Simonis de Rupe, 314.
Bernardus Loba vel Joba, testis, 318.
Bernardus, monachus, testis, 320.
Bernardus, Danielis Collober frater, 333.
Bernardus alter, testis, 333.
Bernardus de Rupe filium suum hostiam vivam offert altari Sancti Salvatoris, 340.
Bernardus, Nannetensis episcopus, 348.
Bernarius, scriptor, 161.
Bernarius, Nannetensis telonarius, 279.
Bernart, testis, 19, 179.
Bernart, princeps, 228.
Bernart, frater Maen, testis, 228.

Bernart de Musullac, Rioci pater, pag. 239.
Bernart, Juthelis frater, testis, 312.
Bernart, pater Rio, testis, 312.
Bernart Bastium, homo ab omni consuetudine immunis, 325.
Bernartus, abbas, 216.
Bernegarda, Berdegarda, femina, 94.
Bernegod, testis, 25.
Berneius, testis, 256.
Berneofredus, testis, 27.
Bernerius, Constancii vicinus, testis, 283.
Bernerius, testis, et Bernerius alter, testis, 318.
Bernerius, monachus, testis, 344.
Bernier de Treemer, 344.
Bernigus, idem ac Benignus, testis, 180.
Bernoe, testis, 178.
Bernuinus, testis, 95.
Berran vel Birran, pater Duil, testis, 131.
Berta, donatrix, 166.
Berthlec, testis, 4.
Berthualdus, grammaticus, testis, 308.
Berthuualt, testis, 121, 219.
Berthuuor, colonus, testis, 214.
Bertissa, comitissa, 239.
Bertlaicus, nobilis homo, testis, 33.
Bertolago, testis, 176.
Bertraht, testis, 196.
Bertrit, testis, 150.
Bertuualt, testis, 10, 11, 13, 18, 22, 31, 51, 75, 104, 114.
Bertuualt, filius Bili, donator, 213.
Bescan, pater Ronuuallon, testis, 192.
Bessonn, locus, pag. 62.
Besteng, Brooliensis homo, 33.
Betfuric, prædium, 152.
Bigloen, plebs, 83.
Bidian, sacerdos, testis, 302.
Biduuoret vel Buduuoret aliique plures ab abbate Ritcanto interpellati, 72.
Bigotus, presbyter, testis, 301.
Bilci (Sancti), parochia, villa, fons, 350.
Bili, testis, 8, 22.
Bili, Morliuuet maritus, donator, 76.
Bili, presbyter, testis, 84.
Bili, machtiern, 88.
Bili, clericus, testis, 192.
Bili, bonus vir, testis, 202.
Bili, major, testis, 203.
Bili, filius Ratfred, testis, 207.
Bili, testis, 208.
Bili, pater Bertuualt, 213.
Bili, Veneticæ civitatis episcopus, 216, 220, 222, 223, 224, 225.
Bili, testis, 226.
Bili, monachus, 233.
Bili, sacerdos, 233.
Bili, prior et monachus, testis, 234.
Bili, testis, 254.
Bili, Rotonensis prior, testis, 261.
Bili, Rotonensis monachus, 261, 265.
Bili, Rotonensis abbas, 277, 283.
Bili, Bernardi filius, testis, 283.
Bili, Rotonensis abbas, 286.
Bili, Jahan pater, 287.
Bili, pater Grad, 293.
Bili, Rotonensis prior, 295.
Bili, Rivalloni frater, testis, 301.
Bili, archidiaconus, 308.
Bili, Jarnogoni presbyteri de Siz frater, 326.
Bili, archidiaconus Sancti Petri Venetensis, pag. 329.
Bili, monachus Sanctæ Mariæ, testis, 380.
Bilian, villa, 28, 100.
Bilicus, princeps, 254.
Binnon, villa, Rotono cum massis et manentibus donata, 3.
Birsic, Rotberti germanus, 281.
Birsic, Jutheli consobrinus, 282.
Biscam, testis, 66.
Biscan, testis, 11, 74.
Biscan, invitator Nominoe, testis, 81.
Bislin, tegran vel alocellus, 204.
Bistlin (Ran), 18.
Bitcomin, testis, 108.
Bitmonoc, testis, 40.
Biturigo (Eudo), 236.
Blaen, castrum, 291.
Blanmare, testis, 34.
Blatmer, testis, 163.
Blaued, Blauet, fluvius, 199, 350.
Bledic, testis, 2, 74, 136.
Bleidbara, testis, 185.
Blenlini, testis, 112, 183.
Blenliuet, Blenliuuet, 50, 77, 88, 216, 218, 329.
Blenluet, filius Gorloios, testis, 333.
Blinliuet, Justini pater, 322.
Blitger, servus, 33.
Bluch (Alfredus), testis, 258.
Bocellus, testis, 250.
Bocsenoc, testis, 176.
Bocsenus, testis, 176.
Bodan, testis, 50.
Bodelegan, testis, 331.
Bodenæ. Vid. Botinæ.
Bodguan, testis, 226.
Bodin (Bernardus), testis, 277.
Boduuan, testis, 80.

Boduuan, pater Nominoe testis, pag. 192.
Boduuoret, testis, 86.
Bohoiarnus, testis, 246.
Boisellus, testis, 307.
Bolomer (Guenno), 339.
Bona, Helgomarci uxor, 260.
Bonafont (Randremes), 82.
Bonalt, David pater, 326.
Bonester, molendinum, 293.
Bonetus, testis, 277.
Boni homines, Boni viri, 20, 26, 51, 59, 69, 85, 98, 101, 109, 139, 165, 170, 201, 204, 259.
Bopsenus, testis, 177.
Bopsin, clericus, testis, 37, 121.
Borbrui, villa, 21.
Borc, venditor, 76.
Borderia, 264.
Borgon, testis, 104.
Boric. Vid. Cumael.
Boscherius de Campel, testis, 348.
Boscherius, filius Hugonis Belli, 346.
Bosco (Eon de), testis, 345.
Boslenus, testis, 177.
Boso de Belveider, testis, 262.
Boso, testis, 263.
Boso de Sancto Michaele, testis, 323.
Bot (viii mod. de brace), pars Jarnuuin, 205.
Bot, villa, 222.
Botalaoc, villa, 20.
Botalaoc, prædium in Ploearthmael, 158.
Botbenalec, villa, 350.
Botbeuuin, prædium, 152.
Botcatman, Botcaman, locus, 45, 167, 173, 177, 178.
Botcatuur, locus, 39.
Botcuach, villa, 29.
Botcuton, locus, 70.
Botcuton, villa in Avizac, 219.
Botdeurec, villa, pag. 40.
Bot Eblen (supra vilar Eblen), 166.
Boterelli, villa, 169, 170. Vid. Alodus.
Botgarth, villa, 11.
Botgarth, alio nomine Rosgal, in plebe Ploicaduc, 216.
Botguasuc, rivulus, 275.
Bothavalon, villa in Siz, 321.
Bothgellet, ran in plebe Rufiac, 122.
Bothlenus, testis, 176.
Botinæ fixæ, Bodenæ, 95, 176.
Botinart, testis, 277.
Botjuduuallon, alodus, 44.
Botjuduuallon, prædium, 83.
Botlenus, testis, 180.
Botlouuernoc, tegran seu villa, 6, 38, 93.
Botmachlon, testis, 153.
Botriuualoe, prædium in plebe Caroth, 149.
Botsarphin, villa, 205, 206.
Botuuan, testis, 24, 65.
Botuuan, fidejussor, 200.
Botuuillan, villa, 69.
Bouem, Dorgen avunculus, 23.
Bouuoret, testis, 215.
Bove, dominus de Jouinne, 235.
Bove, Fontenellis dominus, 236.
Bovier (Orri le), 325.
Boz, 259. Vid. Jestinus.
Boz, 317. Vid. Fredorius.
Brace (Modii de), 8, 9, 18, 30, 36, 44, 49, 51, 52, 53, 69, 77, 85, 86, 105, 108, 110, 112, 113, 117, 118, 119, 121, 122, 123, 131, 133, 134, 145, 146, 152, 160, 169, 176, 205, 214.
Bran, donator, 16.
Bran, comes, 18.
Bran, mactiern seu princeps, 23.
Bran, testis, pag. 24, 39, 42, 60, 76, 80, 140, 188, 192, 194.
Bran, mediator, 192.
Bran, comes, testis, 199.
Bran, testis, 207.
Branhucar, jurator, 37.
Branmare, testis, 47.
Branoc, venditor, 42.
Branoc, testis, 42.
Branoc, homo Rannacensis, 81.
Branoc, testis, 82, 92.
Branoc, scabinus, 94.
Branoc, testis, 141.
Branoc, scabinus, 149.
Branon, pater Justum testis, 210.
Branquasset, villa in Musullac, 297.
Branscean, villa, 129.
Brascimum, 332.
Brechuualt, testis, 170.
Brengoen, villa, 344.
Brengoen (Vallis de), 345.
Brennuanau, villa in plebe Serent, 339.
Breoc, villa, 28, 100.
Breselan, fidejussor, 65.
Breselan, testis, 71.
Breselan, fidejussor, 131.
Breselan, testis, 131.
Breselconan, testis, 219.
Breselcoucant, testis, 118, 133, 213.
Breselmarchoc, Breselmarcoc, Breselmarhoc, testis, 61, 83, 195.
Breseloc, testis, 38, 182.
Breselueu, testis, 182.
Breseluuobri, monachus Rotonensis, 38.
Breulis vel Broolis, in Noyal, 276, 284.
Brian, Ratlouueni conjux, 107.
Briccius, Brictius, Bricius,

Nannetensis episcopus, pag. 249, 299, 307, 324, 325.
Briencius, Sancti Mevenni abbas, 251.
Briendus, presbyter, testis, 255.
Brient, testis, 14, 213.
Brient, prepositus, 272.
Brientius ecclesiam prope castrum suum Catuallono tradit, 253.
Brientius filius Gaufridi, major dominus Primauderiæ terræ, 335.
Brientus, dominus de Jouinne, 234.
Brientus, Gaufridi pater, donator, 235.
Brimun, locus, 344.
Brioci (Sancti) diœcesis, 251.
Britanni, 291, 298, 302, 305, 334.
Britannia, 5, 11, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 26, 29, 30, 32, 36, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 50, 52, 55, 56, 59, 60, 62, 64, 67, 68, 72, 74, 75, 78, 79, 83, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 94, 96, 97, 104, 107, 108, 110, 112, 114, 115, 124, 126, 132, 133, 134, 136, 138, 139, 140, 141, 143, 145, 146, 150, 151, 152, 156, 159, 164, 165, 170, 171, 172, 173, 182, 184, 187, 189, 192, 196, 198, 201, 203, 205, 207, 208, 210, 214, 215, 216, 221, 224, 226, 228, 239, 241, 243, 245, 246, 249, 250, 251, 257, 259, 276, 280, 281, 290, 294, 297, 298, 307, 309, 312, 315, 321, 323, 325, 326, 332, 333.
Britannica provincia, 187.
Britannicum regnum, 191
Brithael, testis, pag. 6.
Brithael, Lalocan consobrinus, 125.
Brito, testis, 306.
Britoei, scabinus, 113.
Britou, testis, 10.
Brittones, 33, 67.
Brittones contra Normandos in procinctu belli, 193.
Briuual, testis, 18, 29, 201.
Briuualt, testis, 73.
Broen, testis, 116.
Broen, venditor, 119, 120.
Broguerec. Vid. Brouuerec.
Brogueret (Villulæ), 309.
Broin, Broen, donator, 9.
Broin, testis, 11, 13.
Broinantrcar, villa, cum duobus colonis tradita, 124.
Brois in plebe Serent, 274.
Bron Anauan, in plebe Rufiac, 136.
Bronantrcar, villa, 8, 123.
Bronaril, locus, villa, salina, 22, 23.
Bronaril, exclusa in mare, 57.
Bronboiach, tegran, 197.
Bronboiat, prædium, 77.
Bronbudian, villa in plebe Keriac, 143.
Bron Concar, villa in plebe Felkeriac, 187.
Bronharch, villa in plebe Rufiac, 136.
Bronhitin, villa, 66.
Broniou (Campus), 90.
Bronjuduuocon, villa in plebe Poliac, 72.
Bronmael, testis, 135.
Bronmenion, prædium in plebe Bain, 143.
Bronn Euuin, locus, 151.
Bronsican, tigran, 24.
Bronsiuuan, villa, in Ploilan, 172.
Brontro, villa, 31.
Brontro (Campus), 63.
Bronuuinoc, hereditas, pag. 143.
Broolienses homines, 330.
Broolis, locus, villa, 297, 331.
Broulis vel Breulis in Noyal, 276.
Brouuerec, villa, 12, 91.
Brouuerec, Broguerec, Brouuerech, Brouueroc, Brouuerock vel Brouueroec, Uuarrochia, Uuarodia, patria Gueroci, pagus, provincia, 47, 69, 105, 107, 119, 131, 133, 155, 157, 170, 183, 208, 213, 214, 225, 284.
Bruc, plebs, 281.
Brufi, villa, 222.
Brufia, locus, 148.
Brunellus, inquisitor, 294.
Budcomin, testis, 93.
Budguoret, testis, 225.
Budhemel, testis, 128.
Budhoiarn, testis, 17.
Budhoiarn, clericus, 86.
Budian, presbyter, testis, 217.
Budic, testis, 56, 74, 91.
Budic, in prædio Coluuoretan manens, 93.
Budic, filius Romel, testis, 207.
Budic, testis, 216, 223, 263.
Budican, testis, 215.
Budicus, Danielis filius, 239.
Budicus, frater Hoelli comitis, 239.
Budicus, Namnetensis episcopus, 253.
Budicus, Odrici filius, 255.
Budicus, comes, Judicaelis filius, 256.
Budicus, Rotonensis monachus, testis, 315, 331.
Budien, testis, 104.
Budin, testis, 89.
Budinet, fidejussor, 71.
Budinet, testis, 130, 131.
Budinit, testis, 65.
Budmonoc, testis, 220.

Budocus, clericus, testis, pag. 308.
Budrith, presbyter, testis, 188.
Bududere, prædium, 201.
Bududeten, fidejussor, 25.
Bududetèn, presbyter, testis, 71.
Bududolou, testis, 89.
Bududoret, testis, 22.
Bududoret, fidejussor, 28.
Bududoret, presbyter, Jududualloni avunculus, 44.
Bududoret, testis, 58, 66.
Bududoret, litigator, testis, 66.
Bududoret, presbyter, emptor, 69.
Bududoret, Biduuoret, beneficio fruens, 72.
Bududoret, Jududualloni avunculus, 83.
Bududoret, fidejussor, 86.
Bududoret, presbyter, testis, 86, 87.
Bududoret, donator, 89.
Bududoret hereditatem in compot Uuincampt quærit, 90.
Bududoret, testis, 99.
Bududoret, fidejussor, 101.
Bududoret, testis, 104.
Bududoret, presbyter, testis, 114.
Bududoret, testis, 117, 136, 138, 139.
Bududoret, fidejussor, 166.
Bududoret, presbyter, testis, 180.
Bududoret, testis, 202, 206.
Buhedoc, testis, 220.
Buiac (Pars tremissa), 223, 224.
Bulgorius, scriptor, testis, 320.
Buluuron, plebs, 186.
Burbrii vel Borbrii, villa, 21.
Burdigalensis (Amatus, episcopus), 332.
Burg, Francus, 94.
Burg, scabinus, 149.
Burg, donator, pag. 168.
Burgenses causæ justitiam conclamant, 239.
Burgenses ab omni servitio et consuetudinibus immunes, 270, 325, 343.
Burgolio (Monasterium Sancti Petri de), 261.
Burgus Sanctæ Mariæ, 270, 336.
Burrigan (Hamon cognomine), 288.
Busal (Monasterium), 81.
Butellarius (Riuualt), testis, 237, 248.
Butgual, vicarius, testis, 256.
Butuoreth, testis, 199.

C

Caballi et canum pastus, 60, 95, 191, 192.
Caballus nomine Couuiran, 132.
Caballus et equa etc. Sancti Salvatoris abbatiæ a Cunatam ablati, 25.
Cabellanarius Jarnhitini tyranni, 217.
Cabud. Vid. Catbud.
Cadalo, donator, 54.
Cadalun, donator, 47.
Cadalun, testis, 74, 126, 152.
Caden, Cadent, plebs, 284, 309, 311.
Caden (Danes de), testis, 331.
Cadlouuen, homo Rannacensis, 81.
Cadlouuen, testis, 127.
Cado, Kadocus, pater Eudonis, 268, 270.
Cadoc, Caduc, Kadoc, plebs condita, 13, 205, 207.
Cadocus, Catoc, Catoe, testis, 208, 295.
Cadodal, presbyter, testis, 316.
Cadoret, Inisani filius, testis, pag. 351.
Cadoret, villa, 351.
Cadufin, testis, 191.
Caduualart, Catuualart, testis, 76.
Caduualart, fidejussor, 165.
Caer, alodus cum manente nomine Petrone datus, 55.
Caer, Chaer, Kaer, alodus, villa, 55, 59.
Caerdivon, villa, 198.
Cafat, presbyter, testis, 102, 160, 212.
Cahai, testis, 188.
Cahan, scabinus, 113.
Cahoc, bonus vir, testis, 202.
Cairus, fluvius, 166.
Caldauas, testis, 221.
Callen, testis, 318.
Callon, Catlon, testis, 3, 128, 130, 160.
Catlon (Dicombitus), 160.
Calvae (Urvodius, presbyter de), 240, 249.
Calvus (Guiomar), testis, 318.
Camarel, villa, 257.
Cambonic, villa, 340.
Cambut, vel Cumbut, villa, 39.
Camdonpont, campus, 94.
Campcaubalhint, campus in plebe Rannac, 160.
Campcoet, 152.
Campel (Aula), 189.
Campel (Boscherius de), donator, 348.
Campgratias, prædium, 152.
Camphinccoet, campus, 89.
Camplath cum prædiis aliis abb. Roton. restitutum, 24.
Camplatr, aula, 57.
Camproth, prædium in Landegon, 168.
Campus Alainel, 178.
Campus Alis, 178.
Campus Avantela Pogta, 179.
Campus Blahoc, 108.

Campus in Botcuton, pag. 70.
Campus Broniou, 90.
Campus Brontro, 63.
Campus Cestenin, vel Kestenin, 91.
Campus Crucis, villa, 43.
Campus Juscar, 178.
Campus Laoc, 107.
Campus Longus, 59.
Campus Maen, 71.
Campus Mamenoc, 271.
Campus Pulverno, 177.
Campus Unconc, 154.
Cancell, locus, 56.
Cancellarius ecclesiæ namnetensis, 233.
Candelæ pretium, 140.
Canemet. Vid. Catnemet.
Canevet, Kanevet, testis, 310.
Canis (Bernardus cognomento), 291.
Canonica Sancti Petri, 230.
Canonici, 232, 250, 351.
Canonici Sancti Petri Venetensis, 299, 308.
Canthoe, scabinus, 113.
Cantoean, testis, 128.
Cantor (Petrus), testis, 330.
Cantuueten, litigator, 66.
Canuel, villa, 21.
Capella Budici comitis, 256.
Capella Berle, 321.
Capella regis Salomonis in Plelan, 346.
Capella Sanctæ Mariæ de Ballac, 345.
Capellani comitis Alani, litigatores, 238.
Capellani, testes, 250, 254, 307, 329, 345.
Capellula cum cimiterio data, 288.
Capitelli salinarum, 182.
Capitulum, plenarium, commune, 248, 253, 260, 266, 296, 299, 303, 308, 312, 315, 332.
Capsa eburnea reliquiis plena, pag. 229.
Capuisel (Gefre), testis, 345.
Caput heredum (Loengil), 185.
Caput Pontis, 66.
Caradocus, monachus, 240.
Caradocus, pater Riaellen, testis, 287.
Caraduc, abbatis præfectus, testis, 302.
Carantcar, faber, emptor, 51.
Carantcar, Karantcar, presbyter, testis, 53.
Carantcar, faber, 215.
Carantnou, 155.
Carantoer, Carantoir, plebs condita, 9, 16, 27, 45, 50, 63, 69, 83, 84, 86, 100, 101, 160, 180.
Caranton, fidejussor, 131.
Carathnou, testis, 108.
Carlefredus, testis, 95.
Carmunoc, testis, 58.
Carnifex (Vitalis), testis, 290.
Carnum, Carnun, Karnun, fluvius, 31, 32.
Carnun, sclusa vel emissarium, 43.
Carnun, fluvius, 63, 143, 160, 321.
Carolus, rex. Vid. Karolus.
Caroth, plebs, 6, 21, 149, 218.
Carpentarii, testes, 268, 270, 293.
Carralis de vino, 149.
Carrucæ (Terra unius), 288.
Casamentum, 255.
Castat, presbyter, testis, 220.
Castel, plebs, 194.
Castel Belveder et Guannach, 262, 263.
Castelburg, plebs, 285.
Castelcran, villa, 198.
Castellani (Consuetudo domini), 343.
Castelli (Portus), 15.
Castellione (Ecclesia Sancti Dionysii de), pag. 232.
Castellisi prædium, 161.
Castello Brientii (Gaufridus de), 299.
Castello (Sancta Crux de), 303.
Castellum Christo ædificandum, 241.
Castellum (Carhaix), 332.
Castellum Bernardi de Rupe, 314.
Castellum Brientii, 236.
Castellum seu castrum Goscelini, 242.
Castellum de Lohoac, 320.
Castellum Migron, 268.
Castellum de Reus, 216.
Castellum Thro, 241.
Castel Uuel, 72.
Castri Migueronis (Droaloi possessor), 341.
Castrum Blaen, 291.
Castrum Noicum, 350.
Castrum Poenceium, 336.
Catboiant, testis, 152.
Catbud, testis, 10.
Catbud, Cabud, fidejussor, 45, 69.
Catbud, testis, 86, 132, 146, 180.
Catcubrat, testis, 146.
Cate, testis, 49.
Catguallon, testis, 225, 226.
Catguethen, 231.
Catguoret, testis, 221.
Cathno, laicus, 254.
Cathoiant, testis, 37.
Cathoiarn, testis, 9, 10, 13, 87, 109, 114, 120, 121, 122, 136, 138, 139, 153, 206, 214.
Cathoiarn, fidejussor, 116, 124, 132.
Cathuallonus, Morini filius, 267.
Catic, donator, 62, 209.
Catin, plebs, 22, 128.

CATLOANT, testis, pag. 318.
CATLOEN, testis, 194, 201, 207.
CATLOIANT, Catloient, testis, 9, 14.
CATLOIANT, pater Ratuili, tradit filium suum Sancto Salvatori, 22.
CATLOIANT, testis, 47, 82, 86, 89.
CATLOIANT particulam prædii Rancarian pro duobus solidis pignerans, 100.
CATLOIANT, testis, 114, 118.
CATLOIANT, venditor, 124.
CATLOIANT, testis, 126, 128.
CATLOIANT, filius Uurbili mactierni, testis, 132.
CATLOIANT, testis, 140, 180, 206, 214.
CATLOIANT, mactiern, 215.
CATLON, Callon, testis, 1, 4, 77.
CATLON, pater Junetuuant, 160.
CATLON, Callon, dicombitus, 160.
CATLON, maritus Prostuuoret, emptor, 180, 181.
CATLON, compot, 180.
CATLON, testis, 221.
CATLOUUEN, testis, 22, 26, 43.
CATLOUUEN, fidejussor, 47.
CATLOUUEN, homo Duil, 65.
CATLOUUEN, vel Cadlouuen, testis, 65, 81, 92.
CATLOUUEN, scabinus, 94.
CATLOUUEN, testis, 100.
CATLOUUEN, filius Radouuen sive Ratlouuen, donator, 108.
CATLOUUEN, testis, 111, 127.
CATLOUUEN, homo Duil, 130, 131.
CATLOUUEN, testis, 148.
CATLOUUEN, scabinus, 148, 149.
CATLOUUEN, fidejussor, 160.
CATLOUUEN, Catloen, testis, 160, 166, 167.
CATLOUUEN, filius Treithian, 222.
CATLOUUEN, testis, pag. 224.
CATLUIANT, abbas, testis, 222, 223, 224, 225, 226.
CATMOET, venditor, 202.
CATMONOC, testis, 83.
CATNEMET, Canemet, Catnimet, testis, vel fidejussor, 45, 62, 64, 84, 224.
CATNEMET, abbas, testis, 226.
CATOC. Vid. CADOC.
CATOC. Vid. CADOC, plebs.
CATOE filii, litigatores, 159.
CATOE, testis, 208.
CATOI, dilisidus, 207, 217.
CATON, locus, randremes, 77, 197.
CATTE, testis, filius Kenmicet, 75.
CATUALLON, Gaufridi Britanniæ ducis frater, monachus, 246.
CATUALLON, Catguallon, testis, 226, 235.
CATUALLON, abbas Rotonensis, 248, 256, 274, 275.
CATUALLONUS, Morini filius, testis, 267.
CATUALLONUS, filius Risio, testis, 293.
CATUALLONUS, monachus, testis, 317.
CATUALLONUS, Cavallonus, Rotonensis abbas, 326, 333.
CATUOTAL, Catuocal, testis, 201.
CATUSLOIANT, fidejussor, 133.
CATUU, fidejussor, 84.
CATUUADALART, pater Main, 265.
CATUUALART, fidejussor, 103.
CATUUALART, testis, 194.
CATUUALART, seu Catuualarth, diaconus, testis, 213, 219.
CATUUALLON (Fossa), 15.
CATUUALLON, testis, 18.
CATUUALLON, presbyter, testis, 22.
CATUUALLON, testis, 29.
CATUUALLON, clericus, testis, pag. 53.
CATUUALLON, presbyter, testis, 53.
CATUUALLON, testis, 76, 109, 115, 119.
CATUUALLON, Catuuallonus, clericus, 122.
CATUUALLON, Catuuallonus, testis, 157, 213, 219, 222, 231, 235.
CATUUALLON, Catuuallonus, Cauuallonus, Rotonensis abbas, 237, 253, 256, 268, 275.
CATUUALLON, monachus, postea abbas, 281.
CATUUALLON, Catuuallonus, Rotonensis abbas, 282, 307, 310, 326, 333.
CATUUD, presbyter, 213.
CATUUDAL, testis, 214.
CATUUETEN, Catuuethen, testis, 6, 15, 17.
CATUUETEN, filius Drelouuen, testis, 20.
CATUUETEN, testis, 54, 65.
CATUUETEN, homo Poliacensis, 81.
CATUUETEN, testis, 97.
CATUUETEN, fidejussor, 107.
CATUUETEN, frater Roiantken, venditor, 112.
CATUUETEN, litigator, 113.
CATUUETEN, testis, 116, 128, 130, 131, 135, 141, 148, 153.
CATUUETEN, filius Drelouuen, donator, 158.
CATUUETEN, Catuuethen, testis, 184, 205, 210.
CATUUOBRI, testis, 10, 81, 141, 186.
CATUUOBRI, Caduuobri, adversus monachos Rotonenses litigat, 38.
CATUUOCON, testis, 163.

CATUUODAL, jurator, pag. 220.
CATUUODU, fidejussor, 47.
CATUUOLET, laicus, testis, 217.
CATUUOLON, sacerdos, 80.
CATUUORET, filius Ratuili, 1.
CATUUORET, presbyter, 4.
CATUUORET, dilisidus, testis, 14, 62, 76.
CATUUORET, homo Zicensis, 81.
CATUUORET, fidelis Nominoe, occisus, 81.
CATUUORET, testis, 96, 136, 138, 139, 141, 150, 172.
CATUUORET, fidejussor, 172.
CATUUORET, testis, 186, 192, 205, 219.
CATUUOTAL, testis, 13, 18, 28.
CATUUOTAL, ordini monachico oblatus, 41.
CATUUOTAL, fidejussor, 51.
CATUUOTAL, testis, 66.
CATUUOTAL, bonus vir, 85.
CATUUOTAL, decanus, testis, 86.
CATUUOTAL, presbyter, testis, 89.
CATUUOTAL, Caduuotal, testis, 101.
CATUUOTAL, presbyter, 114.
CATUUOTAL, testis, 117.
CATUUOTAL, fidejussor, 118.
CATUUOTAL, testis, 120, 126.
CATUUOTAL, fidejussor, 132.
CATUUOTAL, testis, 140, 155.
CATUUOTAL, fidejussor, 170.
CATUUOTAL, monachus, testis, 171.
CATUUOTAL, Catuocal, testis, 173, 183, 201, 202.
CATUUOTAL, presbyter, donator, testis, 204.
CATUUOTON, testis, 182.
CATUUR, testis, 99.
CAUALLEN, testis, 287.
CAUARZEN, prædium, 300.
CAVALLONUS, donator, 295.
CAVALLONUS, Roton. abbas, 248.
CAVALLONUS, Alui filius, donator, pag. 339.
CAVALLONUS, filius Albant, venditor, 344.
CELLARIO (Ecclesia Sanctæ Mariæ de), 232, 306.
CELLARIUM, plebs, 254.
CELLARIUS (Anaubriton), 220.
CEMENTARIUS, Cimentarius (Petrus), 250, 320.
CENBUD, testis, 224.
CENETLOR, presbyter, testis, 97.
CENHUUANT, Kintuuant, pignerator, 57.
CENMONOC, Chenmonoc, testis, 25, 157, 199.
CENMUNOC, abbas, testis, 19.
CENNETLUR, testis, 93.
CENSU (Alodi traditi sub), 18, 87, 102, 104, 106, 160, 170.
CENSUS vini, salis, frumenti, etc. 36, 45, 50, 54, 63, 74, 108, 111, 114, 115, 118, 185, 192, 227, 254, 334.
CENSUS sex denariorum, 337.
CENSUS denarii unius auri purissimi, 232.
CENSUS regis, 103.
CENSUS unius navis, 258.
CENSUS de domo, 289.
CENSUS obedientiæ, 320.
CENTONIÆ (Concessio per ramum), 338.
CENTURIO (Riuuaroie), testis, 203.
CEREVISIA, 257.
CESTENIN. Vid. CAMPUS.
CHAER, plebs, 55.
CHAM (Salina), 64.
CHAM, testis, 248, 275.
CHAMARIAC, prædium, 264.
CHARRU (Ansgerius), testis, 234.
CHARTÆ memorabilia referentes:
Francis iterum in Britanniam intrantibus, 11.
In die quando offertur corpus sancti Marcellini in ecclesia Sancti Salvatoris Rotonensis, pag. 88.
In ipso anno quando prœlium fuit inter Karolum et Nominoium, 92.
In ipso anno quando emisit spiritum Karolus magnus, imperator, 102.
Anno ipso quando exivit Hlodovicus de Britannia ante Morman, 112.
Quando bellum fuit inter Karolum regem et Nominoegium, 124.
In illo anno quando Salomon et omnes Britones contra Normandos in procinctu belli erant, 193.
In illo anno quando debellabant Gurwand et Pascweten Salomonem regem quem interfecerunt, 194.
Illo anno quando voluit Salomon rex Romam adire, sed principes ejus non dimiserunt, 199.
CHENBUD, Chenbud, pignerator, 57.
CHENCINIAC, virgada, 22.
CHENMONOC, episcopus Venetensis, 157.
CHERGUEDET, in Rufiac, 136.
CHEURIC, frater Juduinet, 157.
CHIAVALHE, pagus (Chauvay), 265.
CHOITMESUN, villa in Nuiliac, 242.
CHOLOROC, villa, 333.
CHORISOPITUM, 302, 333.
CHOURANT, testis, 192.
CIMITERIUM, 140, 246, 258, 269, 276, 277, 288, 292, 302, 316, 317, 335, 342.
CIPRION, testis, 225.
CIVITAS. Vid. PAGUS.
CLAMARCOC, testis, 61.

Clara, Rioci de Musullac uxor, pag. 297.
Claricia, Constancii soror, testis, 283.
Classitus, testis, 27.
Clavizac, plebs (*leg.* Avizac), 193.
Cleger, villa, in Rufiac, 136.
Clegueruc, plebs, 198.
Clemens, testis, 39, 42, 78.
Clemens, monachus, testis, 309.
Clericuli, testes, 349.
Cleroc, femina, donatrix, 23.
Cleroc, venditrix, 140, 142.
Cles, fluvius, 207, 275.
Cleucomin, diaconus, testis, 171.
Cleuen, parochia, 332.
Cleulouuen, testis, 104.
Cleumarcoc, testis. Vid. Gleumarcoc.
Clibano (Annona de), 283.
Clides, in plebe Caer, 55.
Cliens Fredorii, 267.
Cliens Jarnogoni, 316.
Clis, aula, 20.
Clivum, oppidum, 234.
Clocæ, 191.
Cloicerian, locus, 108.
Clolethoc, testis, 199.
Clotuuions, testis, 150.
Clotuuoiam, testis, 207.
Clotuuoion, testis, 39.
Cluniensis (Hugo abbas), 332.
Clut (Herveu de), 275.
Clutgen, testis, 104.
Cnoch, villa, 111.
Coarda, prædium, 350.
Coblon, testis, 157.
Cobrantmonoc, vel Courantmonoc, donator, 118.
Cochon, testis, 276.
Cocus, testis, 300, 305, 308.
Coesin, monachus, testis, 246.
Coetbot, prædium, 145.
Coethaeloc, prædium, 88.
Cofinoc, testis, pag. 96.
Cofrito (Sine), dicofrit, 29, 69, 87, 91, 112, 114, 116, 117, 132, 136, 138, 142, 151, 215.
Coicaden, villa, 344, 345.
Coidan, in Pluhuduc, 242.
Coiron, plebs condita, 47.
Coit, locus, 285.
Coitlouh (Synodus et aula), 87.
Cokelin, pater Deriani testis, 322.
Coletoc, testis, 19.
Coletoc, donator, 221.
Collober (Daniel), testis, 333.
Coloni, 46, 51, 75, 110, 123, 124, 127, 132, 144, 148, 156, 191, 210, 211, 214, 218, 275.
Colonica hereditas, 151.
Colonica prædia, 197.
Colruit, Colroit, aula, 80, 208.
Coluguoretan, villa, locus, prædium, in plebe Alcam, 5, 6, 53, 54, 93, 97.
Comalcar, Cumalcar, Comaltcar, presbyter, testis, donator, 10, 12, 36, 44, 50, 51, 52, 53, 58, 88, 92, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 114.
Comalcar, Cumalcar, pater Rain testis, 221.
Comaltcar Ritcanto abbati prædium Ranriantcar reddit, 115.
Comaltcar, Cumalcar, Cumaltcar, testis, presbyter, donator, emptor, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 132, 134, 159, 170, 183, 194, 206, 214.
Comalton, Cumalton, monachus et presbyter, testis, 55, 78, 87, 172.
Combon, testis, 163.
Cometoc, testis, pag. 140.
Comhael, testis, 185.
Comhoiarnt, fidejussor, 63.
Comiau, testis, 152.
Cominan vel Comminan, testis, 6, 61, 66, 74, 136, 137, 139.
Commalcar, Hedeni filius, 310.
Commendatio, 83.
Commilito, 279.
Communoc, presbyter, testis, 80.
Comnitcar, testis, 205.
Compater Salomonis (Karolus rex), 190.
Compensatio, 81.
Compot Roenhoiarn, 28, 100, 101.
Compot Bachin, 69.
Compot Uuincampt, 90.
Compot Catlon, 180.
Compot Ruunet, 205.
Coms, Cons, plebs, 41, 195.
Comuual vel Conuual, donator, 88.
Conan, testis, 2, 26, 61, 65.
Conan vel Cunan, donator, 78.
Conan, presbyter, testis, 82.
Conan, testis, 105, 128.
Conan, de plebe Catin, testis, 128.
Conanus, consul, princeps, dux Britanniæ, 244.
Conanus Curvus, pater Gaufridi, 246.
Conanus Grossus, comes, 249.
Conanus de Moncontor, unus ex baronibus Eudonis, 251.
Conanus, Alani comitis Britanniæ filius, testis, 291.
Conanus Grossus, in Britannia consul, 297.
Conanus de Selent, testis, 297.
Conanus, dux Britannorum, 298, 302.
Conanus, comes, 307, 309.

Conanus, Bernardi de Rupe filius, pag. 315.
Conanus, Nannetensis comes, 316.
Conanus, filius Alani Britanniæ comitis, 323.
Conanus, comes in Britannia, 325.
Conanus, de Serent, donator, 338.
Conatam, Connatam, presbyter, 36.
Conatam, Conadam, donator, 56, 87, 100.
Conatam, testis, 135.
Conatam, Conadam, presbyter, testis, 107, 110, 134.
Conatam, testis, 167.
Conatam, frater Uuobrian, 199.
Conatam, clericus, testis, 215.
Conbrit, maritus Roiantdreh, 147.
Conc Hinoc, prædium, 156.
Concilium Exuldunense, 261.
Concilium romanum, præside Gregorio papa (Hildebrand), 332.
Concisa in vilar Eblen, 166.
Concor (Petra), 57.
Concor, locus, 57.
Concordia inter monachos Sancti Salvatoris Rotonensis et Sancti Florentii, 261.
Concuruz, plebs, 246, 345.
Condadensis ecclesia, 228.
Condeleu, testis, 98.
Condeloc, manens, cum villa Ranuuiniau donatus, 7.
Condeloc, donator, 15.
Condeloc, presbyter, scriptor, 28, 163.
Condeluoc, presbyter, testis, 101.
Condita Algam, 5.
Condita plebs Carantoer, 27, 69, 100.
Condita plebs Bain, 91.
Condita Turrich, pag. 32.
Condita plebs Placitum, 47.
Condita Coironinse, 47.
Condita plebs Rufiac, 12, 105, 107, 116, 119, 121, 131.
Condita Uuern, 154, 219.
Condita villa Trebetuual, 154.
Condita Savannac, 161.
Condita plebs Daruualensis, 176.
Condita Lubiacensis, vel Lubiacinsis, 173, 174, 175, 177, 178, 179.
Condita plebs Mullacum, 201, 202, 203.
Condita plebs Cadoc, 205.
Conen, Bernardi de Rupe filius, 340.
Congen, presbyter, testis, 25.
Conglas, testis, 185, 311.
Conhael, abbas, 132.
Conhoiarn, fidejussor, testis, 31, 85.
Conin, testis, 22.
Conin, laicus, testis, 217.
Conjubot, villa in plebe Uuern, 219.
Conjuda, villa, 59.
Conkin, testis, 66.
Conlai, testis, 182.
Conmael, testis, 19, 146.
Conmarc, Conmarch, Cunmarch, testis, securator, 6, 7, 78, 92, 93, 174, 187, 220.
Connetcar, manens datus cum villa Critoc, 58.
Conneur, presbyter, testis, 89.
Connod, testis, 162, 163.
Connoobt, donator, 34.
Conoch, monasterium, 117.
Conoit, testis, 196, 197.
Constancii (Exclusa), 255.
Constancius, pater Ludoni testis, 270.
Constancius, Jedear maritus, donator, 283.
Constancius, pater Rivalloni testis, pag. 330.
Constantia, comitissa, conjux Alani, 238.
Consuetudinaria redditio episcopo debita, 232.
Consuetudines, tallia, tributum, 239, 316, 349.
Consuetudines et rendæ Danielis fevii, 267, 316, 349.
Consuetudines et debita, decima annonæ, pullorum, vitulorum, porcorum, agnorum, lini cannabisque et sepulturæ Sancti Petri, 268, 271, 272, 289, 314, 323.
Consuetudines domini castellani, 343.
Consuetudinibus (Burgenses liberi ab omnibus), 319, 321, 325, 343.
Consuetudo ad ædificationem Castri Blaen, 291.
Consuetudo et commestio, 304.
Consules Britanniæ, 233, 251, 257, 276, 295, 297.
Conuili, testis, 44, 88, 115, 207.
Conuual, donator, 10, 11.
Conuual, filius Portitoc, mactiern, 12.
Conuual, Cunuual, testis, 92, 101, 112, 128, 196, 197.
Conuual, mactiern, 108.
Conuuoion, Rotonensis abbas, 1, 5, 16, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 31, 32, 36, 38, 39, 40, 41, 44, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 62, 63, 64, 65, 70, 72, 76, 79, 80, 81, 83, 88, 90, 92, 94, 95, 96, 98, 100, 102, 104, 107, 113, 115, 125, 126, 135, 136, 139, 142, 143, 144, 146, 147, 151, 154, 157, 159, 160, 161, 163, 166, 167, 168, 171, 173,

181, 182, 188, 189, 198, 239.
Conventus publicus in Redonis civitate, pag. 237.
Conventus Sancti Petri, 244.
Conventus magnus vel capitulum in Rotono monasterio, 299.
Conventus generalis seu capitulum, 308.
Conventus monachorum, 314.
Coranienus, Venetensis episcopus, donator, 307.
Corbet, Geraldi pater, 291.
Cordemes (Tutual de), testis, 316.
Corehen, presbyter, testis, 329.
Coretloencras, sclusa vel emissarium, 151.
Coric, donator, 209.
Corisopito, 302.
Cormere (Abbas Sancti Páuli de), 261.
Cornanus Coquelin, magister, testis, 351.
Cornic (Maenhoiarn, cognomine), 161.
Corno (Hervi), testis, 330.
Cornon, monasteriolum, 181.
Cornon (Rivallonus de), testis, 301, 326.
Cornon, Cornou, plebs, 45, 82, 173, 174, 193.
Cornouu, plebs, 143.
Cornubia, 234.
Cornugallensis (Alanus princeps), 308.
Corocinsis (Prædium Sancti Petri), 176.
Corona aurea Adriano papæ a Salomone oblata, 67.
Corpora sanctorum Marcellini papæ, Ypotemii et Melorii episcopi, in monasterio Rotonensi requiescunt, 218.
Corpus Deurhoiarni mactierni in monasterio Sancti Maxentii sepultum, pag. 184.
Corpus Salomonis in Plebislan monasterio sepultum, 195.
Corpus sancti Maxentii ad Pictavos transfertur, 228.
Corrinbuhucan in Quilir, 242.
Coruueten, presbyter, testis, 73, 80.
Coruueten, Coruuethen, testis, 127, 144, 159, 188, 195.
Coruuethenus, monachus, 277.
Costardus, Hamonis frater, 286.
Couaranten, fidejussor, 282.
Coucant, bonus vir, 202.
Couellic, fidejussor, 127.
Courantdreh, testis, 128.
Courantgen, Courantgenus, episcopus Venetensis, 18, 19, 20, 22, 26, 29, 36, 39.
Courantgen, episcopus *dimisa Venetia*, 46.
Courantgen, Courant, Venetensis episcopus, 50, 56, 57, 64, 72, 75, 78, 84, 88, 91, 96, 107, 110, 126, 133, 136, 143, 164, 166, 171, 201, 207.
Courantmonoc, Cobrantmonoc, 118.
Courenti, manens, cum villa Henterran donatus, 21.
Couualcar, donator, 17.
Couualcar, presbyter, testis, 103.
Couualhobrit, testis, 98.
Couualin, cum parte Roetanau traditus, 102.
Couuallon, jurator, 220.
Couuedhic, venditor, 154.
Couuellic litigat de hereditate Lalocan, 125.
Couuenran, Conuueran Rangleumin, 6, 93.
Couuenran Fitmer, 94.
Couuethic, testis, 108.
Couuetic, Conuedic, venditor, pag. 51, 117, 118.
Couuetic, testis, 124.
Couuiran, equi nomen, 132.
Couurant, villa, 252.
Cran, castellum, 198.
Cran, villa, 282.
Cran, in plebe Bekamne, 284.
Crankendic (Penuuernet), villa, 61.
Crannam, villa, 242.
Crannes, testis, 46.
Cranquarima, villa, 13.
Cranuuikant, villa, 13.
Crassa Vacca (Herveus cognomine), 258.
Crenarth, locus, 198.
Crialeis, id est Enes Manach, 55.
Criat, in Launois, 242.
Cristian, testis, 8, 18, 29.
Cristian vel Christian, fidejussor, testis, 72, 128, 140, 164, 167.
Critcanam, fidejussor, 54.
Critoc, villa, 58.
Croazat, Croachac (Obedientia de), 329, 339.
Crodis, 144.
Crohon (Menehi), villa, 107.
Crosleboc (Gradelonus), testis, 236.
Cruc, id est acervus, 198.
Cruce (Harscoit de Sancta), 256.
Cruces Roenhoiarn, 85.
Crugis (Particula dominicæ), 316.
Crux in arbore, 89.
Cugualmonoc (Pars), 227.
Culmo (Ecclesia Sanctæ Mariæ de), 246.
Cultura juxta Moe, 166.
Cumael, Cumahel, qui et Boric, presbyter, 196, 197.
Cuman, testis, 49.
Cumdelo, decanus, testis, 146.
Cumdeloc, testis, 146.

Cumdelu, monachus, presbyter, testis, pag. 6, 66, 81.
Cumdelu, prepositus, 94.
Cumdelu, Cundelu, testis, 125, 146, 152.
Cumhael, presbyter, testis, 54.
Cumiau, testis, 1, 3, 4.
Cumiau, homo Zicensis, 81.
Cumin, abbas, 188.
Cumin, presbyter, testis, 194.
Cunan, clericus, testis, 23.
Cunan, testis, 24, 75.
Cunan, Conan, filius Portitoe, 78.
Cunatam, filius Tiarnan, donator, 25.
Cunatam, Cunatan, presbyter, testis, 170, 225.
Cunagualt, testis, 153.
Cunclas, Cunglas, testis, 143, 183.
Cundamn, villa in Reuuis Brenoiou, 219.
Cuniic, donator, 209.
Cunmailus, venditor, 69.
Cunmin, abbas, 217.
Cunneur, testis, 146.
Curia plena, plenaria, maxima, 239, 249, 257, 292, 295, 327, 330, 331, 337.
Curia omnium Britanniæ nobilium, ut mos est, in Rotono, 332.
Curr, villa, 207.
Custentin, filius Judon, 83.
Custo, diaconus, testis, 162.
Custodia, 244, 349.
Custos, Custor, testis, 104, 244, 349.
Cuth, locus, 285.

D

Dagolena, ancilla cum prædio donata, 47.
Dalam, testis, 18, 29.
Dalam, clericus, testis, 186.
Dalam, Dalan, testis, pag. 194, 201, 202.
Dalitoc, villanus, cum Ranislouuen donatus, 39.
Dalitoc, presbyter, testis, 124.
Dalitoc, testis, 224.
Dalitoc, nuntius Matuedoi, 224.
Danes de Caden, testis, 331.
Daniel, pignerator, 100.
Daniel, testis, 148.
Daniel, bastardus, testis, 234.
Daniel, testis, 235.
Daniel, testis, Jarnogoni filius, 239.
Daniel, pater Budici testis, 239.
Daniel, presbyter, et alter Daniel, testes, 239.
Daniel, filius Rogerii, monachus Sancti Salvatoris, testis, 239.
Daniel, monachus, 240.
Daniel Gaut, monachus, 240.
Daniel, testis, 256.
Daniel, laicus, testis, 259.
Daniel, prior Rotonensis, 261.
Daniel, presbyter, 262.
Daniel, testis, 263.
Daniel, Joffredi pater, 263.
Daniel, Hethloni filius, se ipsum in monachum offert, 266.
Daniel, vicarius, testis, 267.
Daniel (Feuium), 267.
Daniel, monachus, testis, 268.
Daniel, prepositus, testis, 268.
Daniel, monachus, testis, 270.
Daniel, testis, 275, 277.
Daniel de Moya, testis, 287.
Daniel, frater Grad, testis, 293.
Daniel de Guerrandia, monachus, testis, 297.
Daniel de Haia, testis, 302.
Daniel, Rogerii filius, testis, 302.
Daniel, prepositus, Hedremarhoci filius, testis, pag. 305.
Daniel, puerulus, testis, 308.
Daniel, testis, 310.
Daniel, Eudoni filius, machtiern, donator, 311.
Daniel, pater Jestini testis, 312.
Daniel, presbyter, testis, 314.
Daniel, Rogerii filius, laicus, testis, ex utraque parte fidejussor et obses, 314.
Daniel de Castello Bernardi, Simonis de Rupe filius, donator, 314.
Daniel, filius Lauda, testis, 315.
Daniel, Fredorii pater, 315.
Daniel, filius Aldron, testis, 322.
Daniel, apostolus, testis, 328.
Daniel, presbyter, testis, 330.
Daniel de Premechel, testis, 330.
Daniel, filius Hellen, testis, 331.
Daniel, filius Gerbert, homo Brooliensis, 331.
Daniel Collober, testis, 333.
Daniel, pater Hervi testis, 338.
Daniel de Croazat, monachus, 339.
Daniel, monachus, testis, 339.
Daniel de Ponte, 339.
Daniel, pater Freorii testis, 340.
Daniel, filius Barbotte, testis, 345.
Daniel, filius Yve de Behtio, testis, 345.
Daniel, pater Moisan, 348.
Dapifer, 239, 250, 315.
Daramnus, presbyter, scriptor, 166.
Daruualinsis plebs condita, 176.
Darval (Ecclesia de), 45.
Datleno, testis, 177.
Datlin, testis, 33, 38, 56, 158, 166, 168.

Dau, testis, pag. 101.
Dauro, filius Judicalis de Platea, testis, 287.
Dauui, testis, 140.
Dauuinus, testis, 177.
Davi, Daui, testis, 28, 295.
David, testis, 98, 169, 231.
David, sacerdos, 233.
David, diaconus, 233.
David, filius Bonalt, 236.
David, presbyter, testis, 288.
David, Cadoci pater, 295.
David, Gleudeni de Syon filius, venditor, 304.
David, monachus Rotonensis, testis, 315.
David de Ploihinoc, testis, 329.
David, famulus, testis, 344, 345.
Deganus, 86, 146, 147, 163, 211, 223, 224, 225, 226, 229, 230, 250, 263, 281, 291, 307, 308, 322, 329, 330.
Decima molendinorum, 253.
Decima frumenti, vini, salis, piscium, telonei et navigii, 258.
Decima molendini stagni castelli et piscium, 269.
Decima, gualoir et sepultura in plebe Serent, 275.
Decima de Kenkist, 276.
Decima in Balsegiaca concessa, 277, 278.
Decima Sancti Maioci, 288, 289.
Decima de ecclesia Marciac, 294.
Decima ecclesiæ et cimiterii Corisopitensis, 302.
Decima Andreæ coci, de Vilharble in Moya, 304, 305.
Decima de Treffingar, 309.
Decima Alarac, 310, 321.
Decima Trefbidic (ex septem villulis) tam ex annona quam ex pullis, agnis, vitulis, porcellis necnon et galoir, etc. pag. 310.
Decima de annona, de molendinis, de piscibus, 319.
Decima in Siz, 325.
Decima de Kemenet, 338.
Decima septem villarum, 339.
Decima dimidiæ villæ Coicaden, 345.
Decima Coardæ, etc. 350.
Decimæ annonæ, pullorum, vitulorum, porcellorum, et vini, 268.
Decimæ in Serent, 303.
Decimæ prædii juxta castellum de Rupe Bernardi, 315.
Decimæ in Armalle, 323.
Decimæ omnium reddituum in Poher, 332, 333.
Decimæ a Grohello Sancto Salvatori donatæ, 343.
Decimarum (Totius terræ duæ partes), 248.
Declu, testis, 243.
Dedicatio basilicæ Sancti Salvatoris, 104.
Deganus, bonus vir, testis, 85.
Degol (Juthel), testis, 268.
Deisdet, testis, 196.
Delehedoc, filius Liuuer, donator, 71.
Deloci (Diœcesis Beati), 240.
Denarii, 29, 43, 65, 84, 85, 97, 99, 100, 103, 117, 118, 126, 133, 140, 141, 142, 144, 149, 153, 154, 160, 169, 170, 172, 180, 181, 196, 201, 204, 209, 210, 214, 215, 216, 220, 227, 244, 287, 304, 337.
Denarii unius auri purissimi census, 232.
Deniel, filius Gurmhailon, testis, 224.
Derean, Willelmi pater, pag. 330.
Dereanus, Eueni donatoris pater, 321.
Dergen, presbyter, testis, 46.
Derian, testis, 2.
Derian, Alani filius, Tangui autem filiolus, testis, 226.
Derian, Gleudeni de Syon filius, venditor, 304.
Derian, filius Cokelin, testis, 322.
Derianus, Hervei prepositi frater, testis, 234.
Derianus, filius Harscuidi, 271.
Derianus de Elven, testis, 308.
Derianus, filius Harscuidi, donator, 316.
Derianus, frater Jagu, 320.
Dermunuc, testis, 188.
Derogh, concubina, 143.
Derocus, pater Judicalis, 281.
Desarui, testis, 225.
Detreal, monachus, testis, 246.
Detuuidhael, villanus, cum villa Raniarnedam traditus, 39.
Deuhoiarn, pater Jarnuuocon testis, 174.
Deurhoiarn, testis, 6, 7.
Deurhoiarn, machtiern, testis, 20.
Deurhoiarn, donator, 57.
Deurhoiarn, filius Riuualt, 81, 92.
Deurhoiarn, testis, 93.
Deurhoiarn, machtiern, 135.
Deurhoiarn, comes, testis, 150.
Deurhoiarn, testis, 157, 159.
Deurhoiarn monachos rogat Rotonenses ut ipsi locum suæ ostendant sepulturæ, 184.
Deurhoiarn, filius Riuualt, 188.
Deurhoiarn, presbyter, 205.
Deuroc, testis, 49.
Diargus (Pars), 227.

Dicofrit (Sine cofrito), pag. 29, 69, 91, 112, 114, 132, 136, 138, 151, 215.
Dicombito (In), 214.
Dicombitus (Alodus), 31, 32, 69, 99, 101, 109, 110, 112, 113, 117, 127, 132, 133, 134, 135, 155, 156.
Diensis (Hugo episcopus), testis, 332.
Difosot (Alodus), 114, 116, 117.
Dignitas Roton. ecclesiæ, 244.
Dignum, Degnum (Hereditas), 96.
Dignum, testis, 183, 196, 197.
Dignum, ostiarius, 203.
Dignum, laicus, testis, 218.
Dihudgar, testis, 222, 225.
Diles, testis, 188, 309.
Dilex, Alfredi donatoris pater, 333.
Dilis, presbyter, testis, 57.
Dilis, machtiern, testis, 89.
Dilis, episcopus Venet. 182.
Diloid, testis, 50, 112.
Diloid, scabinus, 113.
Diloid, testis, 150, 153, 206.
Diloid, presbyter, testis, 208.
Dinaerou, villanus, 4.
Dinaerou, dominus fundi in Ranbrochan siti, 37.
Diost, 132.
Distichon, 231.
Diudgar, testis, 226.
Diuuadoc, testis, 78.
Diuuohart, 114, 116, 117, 132.
Dobroc, testis, 43.
Dobrogen, villa, 107, 108.
Doda, Normandi testis mater, 286.
Dodum, testis, 167.
Doetgar, testis, 74.
Doetgenus, diaconus, testis, 32.
Doetuual, testis, 11.
Doetuual, presbyter, testis, 28.
Doidanau, presbyter, testis, pag. 206.
Doitanau, Jarnhitini cabellanarius, 217.
Doithanu, testis, 150.
Domini de Rupe, istius castelli jure hereditario vicarii, 314.
Dominic, presbyter, testis, 174.
Dominus, testis, 96.
Domo (Census de), 289.
Domus Ethlon, 98.
Domus Freoc, 37, 121.
Domus Melanii, 178.
Domus Willelmi de Siz, 301.
Domus Sanctæ Crucis, 303.
Domus Meditarii, 321.
Domus Barbotini, 323.
Domus et hortus in Jouiniaco, 335.
Domus Riualloni de Armaille, 338.
Domus Hervi, 346.
Domuualart. Vid. Dumuualart.
Dona (id est crux aurea, ornamenta, etc.) monasterio Plelan a Salomone rege concessa, 189.
Donatus, Mariæ sponsus, donator, 58.
Dongia (Aula vicecomitis de), 330.
Donoualus, episcopus Aletensis, 299.
Donuallonus, testis, 243.
Donuuallonus Flo, testis, 333.
Dorgen, nepos Bovem, 23.
Dorgen, testis, 49, 89, 137, 138, 139.
Dorgen, Dorien, diaconus, 157.
Dorgen, dilisidus, 207.
Dormino, emptor, 152.
Dosarboe, testis, invitator Roiantdreh, 83.
Dosorboe, Dosarboi, testis, 84, 206.
Draperius, 236.
Dreanau, manens, cum villa donatus, pag. 29.
Dreanau, venditor, 205.
Dreano, testis, 83.
Drecon, filius Anaumonoc coloni, 218.
Dreglur, Drichglur, Drohglur, testis, 37, 194.
Drehanton, abbas, testis, 217.
Drehoc, testis, fidejussor, 187, 188, 213, 220.
Drehoiarn, Dreuhoiarn, Drihoiarn, testis, bonus vir, fidejussor, 192, 202, 203.
Dreholom, filius Menion, donator, 173.
Drehuualoe, testis, 138.
Drelon, testis, 98.
Drelouuen, Drilouuen, testis, 17, 19.
Drelouuen, pater Catuueten, 20.
Drelouuen, Drihlouuen, Drilouuen, testis, 24, 57, 93, 151.
Drelouuen, pater Catuueten donatoris, 158.
Drelouuen, Drihlouuen, testis, 166, 221.
Dreneu, testis, 83.
Dreon, dilisidus, 207.
Dreuuallon, emptor, 46.
Dreuuallon, presbyter, testis, 81, 82.
Dreuuallon, missus Nominoe, 94.
Dreuuallon, venditor, 130.
Dreuuallon, presbyter, testis, 155.
Dreuualoe, Driuualoe, Drihuualoe, 136, 138, 139.
Dreuualoe et nepotes ejus, cum prædio donati, 145.
Dreuualoe, testis, 186.
Dreuualoe, colonus, 218.
Dreuueten, Driuueten, pres-

byter, testis, pag. 5, 73, 86, 172, 173, 174.
Dreuueten alodis, 85.
Dreuuobri, Drehuuobri, Drihuuobri, Driuuobri, fidejussor, testis, 10, 11, 13, 36, 37, 50, 105, 106, 107, 108, 121, 122, 170.
Dreuuoion, presbyter, testis, 38.
Dreuuoret, Driuuoret, testis, 61.
Dreuuoret (Filii), cum prædio Nanton traditi, 75.
Dreuuoret, bonus vir, 85.
Dreuuoret, Duiuuoret, testis, 126.
Drian, testis, 159.
Drichguoret, diaconus, testis, 227.
Driduual, fidejussor, 150.
Driduuallon, presbyter, fidejussor, 66.
Driduuoret, testis, 86.
Driglur. Vid. Dreglur.
Drihic, dilisidus, 102.
Drihican, venditor, 32.
Drihican, Drihicam, testis, 32, 81, 99, 116, 130, 133, 137, 138, 140.
Drihican, scabinus, 139.
Drihlouuen. Vid. Drelouuen.
Drihoc, villa, 129.
Drihom, testis, 104.
Drihuinet, Dreuinet, Druunet, presbyter, testis, 5, 14, 16, 70, 86, 92, 99, 129, 147, 153.
Drihualt, testis, 92, 156.
Driken, soror Branoc et Jarnhitini, venditrix, 42.
Drimonoc, testis, 31, 32.
Drioc, 76.
Driuin, testis, 54.
Driuuallon, Driuuallonus, presbyter, emptor, 42.
Driuuallon, presbyter, testis, 92.
Driuuallon, frater Menion, pag. 143.
Driuualoe. Vid. Dreuualoe.
Driualt, Drihuualt, testis, 156.
Driuuobri, manens cum villa Ranuuiniau donatus, 7.
Driuuolou (Pars), 150.
Droaloi, filius Fredur, de Castello Migron, donator, 268.
Droaloi, pater Pagani, 269.
Droaloi, vir nobilissimus, 270.
Droaloi, vicecomes, filium suum Sancto Salvatori offert in monachum, 270, 271.
Droaloi, Castri Migueronis possessor et dominus, donator, 341.
Drongualoius Taurus, testis, 256.
Drongualoius de Migron, 256.
Dronuualoe, testis, 216.
Dubrien, 74.
Ducines, testis, 265.
Ducocan (Sent), monasteriolum, 198.
Duecot, villa, 208.
Duil, testis, 20, 21, 49, 58.
Duil, filius Rivelen, pignerator, et alter Duil, testis, 65, 78.
Duil, dominus Catlouuen, 130, 131.
Duil, filius Birran, 131.
Duil, testis, 182.
Duinus (Gonduinus), venditor, 177.
Dumfradus, venditor, 26.
Dumnouuallon, testis, 74.
Dumuual, testis, 105.
Dumuualart, testis, 30, 31, 44.
Dumuualart, nepos Hinuualart donatoris, 52.
Dumuualart, Domuualart, testis, 82, 111, 115, 134.
Dumuuallon, testis, 86.
Dumuualloni prædium, 129.
Dumuuoret, fidejussor, 96.
Dumuuoret, testis, pag. 151.
Dunallon, testis, 261.
Dungensis (Savarius, proconsul), 299.
Duoredus, Alvei filius, 329.
Durandi prædium, monachis Rotonensibus traditum, 270.
Durant, sacerdos, testis, 233.
Durant, testis, 254.
Durant, Judicalis pater, 283.
Duranti prædium in Halaer, 285.
Durantus de Fago, homo Rivalloni et dominus Orrici, 338.
Dubei de Rex, testis, 248.
Durgen, presbyter, testis, 222.
Durocus, laicus, testis, 329.
Durui, testis, 228.

E

Ebetic, presbyter, testis, 30.
Eboraco (Hugo de), 307.
Ebroinus, clericus, 32, 35.
Ebroinus, testis, 55, 179.
Ebulus, comes, 230.
Ecclesia Alair, 183.
Ecclesia Alcam, 54, 94.
Ecclesia Anast, 196, 197.
Ecclesia Avizac, 159.
Ecclesia Bain, 2, 26, 102, 143, 144, 156, 160, 220.
Ecclesia Carantoer, 9, 16, 45, 63, 83, 84.
Ecclesia Condadensis, 228.
Ecclesia Daruual, 45.
Ecclesia Gilliac, 89, 103.
Ecclesia juxta Castellum Brientii, 253.
Ecclesia, basilica, in Gurguelet monasterio, 13.
Ecclesia de Landegon, 158.
Ecclesia Marciac, 194.
Ecclesia Motoriac, 147.
Ecclesia Mullac, 202.
Ecclesia plebis Catoc, 208.

Ecclesia Puliac, pag. 164.
Ecclesia Rufiac, 13, 36, 37, 44, 50, 52, 87, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 114, 115, 118, 120, 121, 199.
Ecclesia Sanctæ Crucis, 242.
Ecclesia Sanctæ Crucis super fluvium Stergavale, 284.
Ecclesia Sanctæ Mariæ Beconensis, 278.
Ecclesia Sanctæ Mariæ in canonica Sancti Petri, 230.
Ecclesia Sanctæ Mariæ de Ballac, 345.
Ecclesia Sanctæ Mariæ de Cellario, 232, 254.
Ecclesia Sanctæ Mariæ de Culmo, 245.
Ecclesia et basilica Sanctæ Mariæ in Grandcampo, 26, 34.
Ecclesia major, basilica, Sancti Salvatoris Rotonensis, 23, 104, 153, 165.
Ecclesia Sanctæ Mariæ de Guipri, 319.
Ecclesia Sanctæ Mariæ de Fruciaco, 232, 270.
Ecclesia Sanctæ Mariæ in insula Her, 316.
Ecclesia Sanctæ Mariæ de Machicol, 264.
Ecclesia Sanctæ Mariæ de Marnis, 232.
Ecclesia Sanctæ Mariæ de Montaltor, 243, 245.
Ecclesia Sanctæ Mariæ de Trehegel seu Treheguer, 284.
Ecclesia Sancti Aeluuodi, 227.
Ecclesia Sancti Benedicti de Macerac, 232.
Ecclesia Sancti Bilci, 351.
Ecclesia Sancti Dionisii de Castellione, 232.
Ecclesia Sancti Gaudentii, 259.
Ecclesia Sancti Gutuali, 329.
Ecclesia Sancti Johannis in Halaer, 285.
Ecclesia Sancti Johannis de Machicol, pag. 264.
Ecclesia Sancti Marcelli, 275.
Ecclesia Sancti Martini de Baselgiaca, 277.
Ecclesia Sancti Martini de Marciaco, 232.
Ecclesia Sancti Martini in Ploicastel, 289.
Ecclesia, basilica, Sancti Maxentii, 184, 185.
Ecclesia Sancti Melanii, 167.
Ecclesia Sancti Petri in Fruzai, 265, 266, 268, 342.
Ecclesia Sancti Petri de Guern, 350.
Ecclesia Sancti Petri de Nuilac, 259.
Ecclesia Sancti Petri Venetensis, 329.
Ecclesia Sancti Salvatoris de Moia, 232.
Ecclesia Selefiac, 198.
Ecclesia Serent, 213, 218.
Ecclesia Sixti Martyris, 157.
Ecclesia Siz, 37.
Ecclesia Treuuthic inter Bekamne et Cadent, 284.
Ecclesia Turrich, 33.
Ecclesia Uuenran, 72, 78, 182.
Ecclesia Uuernensis, 136, 138.
Ecclesia Venetensis, 253.
Ecclesia Vilaria, 59.
Egmaer, mancipium, 47.
Edelfrit, testis, 14, 16.
Edelfrit, fidejussor, 69.
Edelfrit, Ethelfrit, Etelfrit, testis, 86, 99, 103, 128, 129, 133, 194.
Edelgent, emptor, testis, 214.
Eden, testis, 18.
Eder de Insula, 272.
Egmarichus, testis, 175.
Egreval, presbyter, testis, 192.
Elbrit, testis, 19.
Electramnus, Redonensis episcopus, 42, 195.
Eli, venditor, pag. 46.
Elmar, Elmare, Gradelonis pater, 234.
Elven, plebs, parochia, 226, 299, 308.
Emerius, Achardi filius, testis, 263.
Enardus, Moruuetheni pater, 286.
Eneor, testis, 280.
Enepuuert, donum matutinum, 184.
Enes manach ad fabas. Vid. Crialeis.
Enesmur, insula, 257.
Eneuuor, villa in plebe Alcam, 185.
Ennoe, testis, 95.
Ennoguent, Innoguent, domina de Castello Brientii ejusque filius Brientius ecclesiam sumptu proprio reparare statuunt, 253.
Enoc, testis, 50, 206.
Enoc, Rotonensis monachus, testis, 262.
Eon de Alto Bosco, 344, 345.
Eostic. Vid. Aostic.
Epetic, presbyter, testis, 202.
Epotemii, Ypotemii, corpus jacet in monasterio Sancti Salvatoris, infra patriam Britanniam, 165.
Eques (Frotmundus), donator, 253.
Equi, 88, 131, 235, 277, 292, 305.
Equi duo, solidis v vel amplius æstimati, dantur in prædii Tonouloscan pretio, 105.
Equis et impensis (Prædium Sancto Salvatori traditum cum), 277.
Equis et vestimentis (Milites recipiendi cum), 303.
Equus l solidos valens, 255.
Equus optimus datur homini

cuidam donationem quamdam firmanti, pag. 268.
Equus trecentis solidis et amplius æstimatus, 292.
Erardus, Namnet. episcopus, testis, 316.
Erardus, dominus feudi, 322.
Erda, Herda, fluvius, 283, 285.
Eremita, Heremita, 214, 234, 300, 342.
Erfredus, testis, 24, 179.
Ergentet, locus, 82.
Erginiac, tigran seu villa Haelnou, 4.
Eriginiac, villa in plebe Sixti martyris, 281, 282.
Erispoe, Nominoe regis filius, princeps, dux, rex in Britannia, 18, 19, 22, 23, 29, 55, 60, 110, 133, 150, 164, 188, 191, 192, 198.
Erium, Heirium, monasterium, 262, 263.
Erlandus, testis, 27.
Ermenfridus, Sancti Martini monachus, testis, 263.
Ermengarda, Hermengardis, comitissa, Conani ducis mater et uxor Alani, 299, 309, 324.
Ermenther, testis, 27.
Ermerigo, testis, 178.
Ermor, Hermor, episcopus, machtiern, 6, 89, 94, 98, 169.
Ernaldus, pater Alboini testis, 262.
Ernaldus, monachus, Alvei frater, 290.
Ernalt de Arbre, canonicus de Sancto Michaele, 338.
Ernalt, pater Gaufridi testis, 338.
Erneu, testis, 235.
Ernulfus, Liosoci filius, 234.
Ertiau, Herthiau, fidejussor, testis, 105, 151.
Eschivart, testis, pag. 277.
Escomar de Laval, testis, 316.
Estephan, testis, 351.
Ester, fluvius, 293.
Estriar, locus, 49.
Etelfrid, seu Aelifrit, frater Godun, 148.
Etelfrit, Ethelfrit, testis, 133.
Ethlon (Domus). Vid. Arthlon.
Etgardus, Namnet. episcopus, 22.
Etuual, fidejussor, 116.
Etuual, villa, 131.
Etuual, testis, 215.
Eual, Euual (Super ripam), 105.
Euboduu, testis, 195.
Eucant, testis, 192.
Eudon, testis, 19.
Eudon, presbyter, testis, 47.
Eudon, donator, 77.
Eudon, testis, 171, 173, 186, 195.
Eudon, sacerdos, frater Gedeon, 197.
Eudon, Eudo, et alter Eudo, testes, 235.
Eudon, Biturigus, testis, 236.
Eudon, frater Alani comitis, testis, 237.
Eudon, vicecomes, testis, 239.
Eudon, testis, 240.
Eudon, filius Goscelini proconsulis, 242.
Eudon, Heudon, testis, frater Alani comitis, 248.
Eudon, proconsul, 251.
Eudon, Roderci filius, 267.
Eudon, Kadoci filius, testis, 268.
Eudon, filius Cado, testis, 270.
Eudon, comes Penthevriæ, filius Alani, 274.
Eudon, Ratfredi avunculus, testis, 275.
Eudon, cognomine Jumel, donator, 276.
Eudon, testis, pag. 277.
Eudon, Eudo, Hoelli comitis filius, 283.
Eudon, Eudo, Chorisopitensis abbas, 302.
Eudon, Eudo, frater Alani comitis, 308.
Eudon, testis, Danielis machtierni filius, 311.
Eudon, Ogerii filius, testis, 316.
Eudon, monachus, testis, 320, 322.
Eudon, Alani Britanniæ ducis frater, testis, 329.
Eudon, abbas, 333.
Eudon de Roca, 348.
Eudon, filius Aldran, testis, 351.
Eudon, Gallus, 351.
Eudotal, donator, 208.
Eufatus (Rodaldus), testis, 329.
Euhocar, venditor, 116, 118.
Euhoiarn, presbyter, testis, 4.
Euhoiarn, Heuhoiarn, testis, 9, 10, 64, 70, 85, 86.
Euhoiarn, Heuhoiarn filii, cum tegran Botlouuernoc donati, 93.
Euhoiarn, pater Maenuuoret, testis, 99.
Euhoiarn, testis, 133, 136, 140, 194.
Eumonoc, testis, 20, 57.
Eumonoc, homo ab omni consuetudine liber, 325.
Eurac, frater Godildis, 195.
Eurhehardus, testis, 34.
Eusorghit, clericus, testis, qui chartam publice legit, 106.
Eusorgit, Eusurgit, testis, 11.
Eusurgid, pars vel Ran, 102.
Eusurgit, Eusorgit, testis, 111, 112, 115, 116, 119.
Eusurgit, presbyter et monachus, 217.

Eutanet, presbyter et monachus, testis, pag. 42.
Eutanet, presbyter, missus monachorum, 77.
Euuen, Euue, filius Roiantdreh, 147.
Euuen, Euuon, testis, 151, 184.
Euuen, testis, 213.
Euuenus, filius Roiantdreh, 82.
Euuenus, testis, 85.
Euuenus, Euuon, testis, 92, 93.
Euuenus, pater Salomonis, 216.
Euuenus, Alani regis nepos, 223.
Euuenus, testis, 250.
Euuenus, prepositus, testis, 256.
Evangelii liber, auro et argento adornatus, simul cum alodo quodam a Roiantdreon Sancto Salvatori donatus, 128.
Evanus, pater Bahalot testis, 276.
Even, Euen, Euuen, Euuon, testis, 6, 7, 19, 54, 58, 73, 81, 82.
Evenus, monachus, testis, 254, 255.
Evenus, Hervii frater, testis, 260.
Evenus, testis, 269.
Evenus, Goscelini filius, 276.
Evenus, Sancti Philiberti monachus, 277.
Evenus, monachus Roton. 285.
Evenus, Hamonis filius, 289.
Evenus filius Roeant, fidejussor, 290.
Evenus, pater Gori testis, 293.
Evenus, Elvenensis dominus, testis, 296.
Evenus de Sancto Siguinino, 302.
Evenus, Deriani de Elven filius, testis, 308.
Evenus, Ongerii filius, testis, pag. 316.
Evenus, Deriani filius, 321.
Evenus Albus, testis, 326.
Evenus, Rotonensis monachus, testis, 329.
Evenus Linzoel, frater Eudonis et Alani comitis, 329.
Evenus, Euuenus, clericus, testis, 330.
Evenus Louor, 333.
Evenus, Halenau filius, donator, 333.
Evenus, presbyter, testis, et alter Evenus, 348.
Exactio synodalis, 232.
Exactio, 349, 350.
Exactore (Sine), 103.
Exaudi, testis, 44, 115, 186, 187.
Exclusa juxta portum Castelli, 15.
Exclusa intra Visnoniam, 46.
Exclusa juxta Bronaril, 57.
Exclusa Muzin, 58.
Exclusa Stumou, 58.
Exclusa Castel-Huel in plebe Avizac, 73.
Exclusa-Constancii, 254.
Exclusa intra Ligerim, 271.
Exclusa, Sclusa, 314, 346.
Excomarcus, filius Rodaldi, 283.
Exedra juxta basilicam Sancti Maxentii, 184.
Exenia basilicæ Sancti Petri Romani donata, 199.
Extranei homines. Vid. Homines.

F

Faber, 51, 215, 329.
Fabr (Tigran), 135.
Fagetum, prædium, 301.
Faginetum ante Lisnouuid, 92.
Fago (Geraldus et Durantus de), pag. 337.
Fait (Alodus, locus, villa), 45, 174, 175, 176.
Famuli testantes, 295, 344, 345.
Fancion, Fanzon (Judicahelis), miles, donator, 272.
Fau, villa in plebe Rufiac, 136.
Faumoetcar, prædium in plebe Gillac, 217.
Faumouron, prædium, 105.
Feket, Pascuueten missus, 19.
Feleus, abbas, testis, 19.
Feleus, diaconus, testis, 188.
Felix, levita, testis, 24.
Felix, diaconus, testis, 56, 61.
Felix, testis, 64, 65.
Felix, archidiaconus, 67.
Felix, testis, 75.
Felix, diaconus, testis, 80.
Felix, testis, 91.
Felix, diaconus, Salomonis fidelis, 194.
Felix, archidiaconus Venet. 199.
Felix, clericus, testis, 308.
Felkeriac, Fulkeriac, plebs, 24, 166, 187, 221.
Feodum vel Foedum filiorum Teodoli de Sancto Melanio, 285.
Feodum Normanni molendinarii, 285.
Ferme, pater Guerrici et Judicalis, 348.
Ferrarius (Justum), testis, 267.
Ferrechat (Domus Andreæ), 249.
Festgen, testis, 56.
Festien, Festienus, episcopus, testis, 24.
Festien, presbyter, testis, 80.
Festien, episcopus Sancti Samsonis, 83.
Festien, testis, 91.

Festuuore, testis, pag. 21.
Festuuoret, testis, 159.
Fetbert, venditor, 76.
Fetmer, Fitmer, propter prædium Campdonpont interpellatus, 94.
Fevium Uruuodii clerici, 265.
Fevium Danielis, 267.
Fevium de teloneo Sancti Salvatoris, ab Omnesio et Hocet raptum, 295.
Fidejussores in venditione solidos accipientes, 103.
Fideles, 81, 194, 259, 264.
Fidelitas, 72, 78, 102, 161, 172, 207.
Fidlon, possidens prædium in Carnum, 143.
Fili, Filius, testis, 9, 85, 114, 129, 130, 206.
Fili, fidejussor, 207.
Fili, testis, 220.
Filimare, testis, 35.
Fin (terminus), 112.
Fingar Vid. Tref-Hingar.
Finit, 92.
Finit, et alter Finit, testes, 121.
Finit, Rotaldi pater, 293.
Finitan, presbyter, testis, 92.
Finitan, bonus vir, testis, 202.
Finitan, fidejussor, 203.
Finitger (Pars), 225.
Finithic, presbyter, testis, 184.
Finithoiarn, presbyter, testis, 51.
Finitit, dilisidus, 207.
Finituueten, presbyter, testis, 44.
Finituueten, fidejussor, 49.
Finituueten, testis, 64, 114.
Finituueten, frater Comaltcar, 115.
Finituueten, presbyter, testis, 124, 134, 170, 202, 215.
Finituuoret, 220.
Finius, presbyter, testis, 24.
Finius, testis, pag. 25, 226.
Finoes, abbas, testis, 19, 65, 199.
Finois, presbyter, 80.
Finus, testis, 96.
Fiscus in villa Saviniaco, 95.
Fiscus Sancti Augustini, 347.
Fitbert, Francus, 94.
Fitmer (Cowenran), 94.
Flo (Donuallonus), testis, 333.
Florentii (Sancti) monasterium, 261.
Flotharius, 95.
Flothelt, ancilla, uxor Godrici, 33.
Flother, servus, 33.
Foart, parochianus de Armalle, 322.
Fomus, testis, 10, 11, 13, 28, 30, 51, 54.
Fomus, vadiator, 53.
Fomus de hereditate Arbiuan monachos interpellat Rotonenses, 96.
Fomus, testis, 101.
Fomus, dilisidus, 105, 106, 107.
Fomus, Fumus, testis, 109, 111, 114, 118, 120, 121, 132, 135, 215.
Fons Sancti Petri, 270.
Fontana Abione, 161.
Fontenellis, locus desertus, 236.
Foresta (Petiola terræ quæ fuit antea virgada et), 88.
Fortis, Tangici de Poher filius, testis, 333.
Forum Namnetense, 255.
Fosclinni, 107.
Fossat, villa, 242.
Fou (Normandus de), 244.
Foubleid, Foubleth, alodus in plebe Rufiac, 36, 105, 106.
Fraal, testis, 351.
Fracan, testis, 6.
Framuual, testis, 9.
Framuual, Franuual, donator, pag. 21.
Framuual, testis, 117, 136, 138.
Framuual, scabinus, 140.
Framuual, fidejussor, 140.
Framuual, testis, 151.
Francailun, salina, 74.
Franci in Britanniam iterum intrantes, 11.
Franci homines, testes, 94.
Francia, 276, 297, 308, 328, 330.
Francorum rex, imperator, 190, 238, 331.
Fraualus, Sancti Gildasii abbas, 251.
Fraugal, filius Riuualti, testis, 92.
Fredebertus, emptor, 35.
Fredebertus, Lanthildis maritus, 165.
Fredeburg, Lanthildis filia, 166.
Frededana, filia Lanthildis, 166.
Fredorius, Rioci pater, 230, 312.
Fredorius, plebis Fruzai dominus, 265, 267.
Fredorius, monachus, testis, 268.
Fredorius, Fredur, de Castello Migron, pater Droaloi donatoris, 268.
Fredorius, Pagani nepos, 270.
Fredorius, Inisani filius, testis, 306.
Fredorius, Heloci filius, donator, 310.
Fredorius, pater Rio testis, 312.
Fredorius, Goisberti filius, testis, 315.
Fredorius, Richardi filius, testis, 315.
Fredorius Boz, testis, 317.

Fredorius, vicecomes, donator, testis, pag. 317, 318.
Fredorius de Castello Migueron, pater Droaloi, 341.
Freebert (Gaufridus), archidiaconus, testis, 332.
Frendor, testis, 57.
Freoc, filius Arthuuiu, 37.
Freoc, donator, 52.
Freoc, clericus, testis, 53, 54.
Freoc, Arthuuiu filiolus, 121.
Freoc, donator, 122.
Freodorius, judex, unus ex Hoelli consulis proceribus, 295.
Freol, Guihomarci filius, testis, 331.
Freoli, villa, 297.
Freolus, Rivalloni filius, 297.
Freorius, pater Mathei testis, 297.
Freorius, Fredorius, Danielis filius, testis, 315, 340.
Freorius, Fredorius, Richardi filius, testis, 315, 340.
Frivolecec, emptor, 129.
Frociacum, plebs, 342. Vid. Frozai.
Frodaldus, comes, testis, 148.
Frodebertus, scriptor, 95.
Frodic, testis, 33.
Frogerius, testis, Robelini filius, 234.
Frogerius, pater Normant, 283.
Fromundus, emptor et venditor, 337.
Frondobaldus, testis, 48.
Frontonius (Beatus), Petragoricensis episcopus, 342.
Frotcarius, testis, 161.
Frot-Eginoc in Bain, 142.
Frotguiuuan (Pons), 123.
Frothaldus, testis, 95.
Frotmundus, eques, donator, 253.
Frotmunt, testis, 167.
Frozai, Frociacum, Fruzai, Fruciacum, plebs, pag. 232, 239, 240, 248, 249, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 272.
Fruciaco (Ecclesia Sanctæ Mariæ de), 232.
Frumentum, 29, 38, 97, 154, 204, 209, 212, 216, 227, 252, 258, 289, 297, 314.
Fulcrad, Fulcrat, presbyter, testis, 39, 66, 208, 213.
Fulchre, prædium tenens de Conano de Serent, 339.
Fulcri, testis, 22.
Fulcricus, monachus, testis, 49.
Fulcrit, testis, 157.
Fulgeres (Radulfus de), testis, 239.
Fulkeriac, seu Felkeriac, plebs. Vid. Felkeriac.
Fumus. Vid. Fomus.
Fundra, vel Foundra, villa, 279.
Funton Maen in Ploicaduc Rosgal, 284.
Furet, testis, 277.
Furnel, villa in plebe Sixti Martyris, 281, 282.
Furnus monachorum, 305, 350.

G

Gablah vel Gablath, plebs, 250.
Gabol (Sine angabolo), 12.
Gaiferius Pruniacensis, testis, 250.
Gairaldus, testis, 176.
Gairelmus, testis, 176.
Galbudic, testis, 196.
Galcon, testis, 20, 75.
Galdu, presbyter, testis, 222.
Galdubus, 295.
Galli, Romani, Britanni, 211.
Gallianus, diaconus, scriptor, 91.
Galliarum (Princeps magnæ partis), pag. 189.
Gallina, Gallus, 252.
Galoir, Gualoer. Vid. Gualoir.
Galterius Parvus, testis, 326.
Galterius Hierosolymitanus, testis, 330.
Galterius de Penpont, 337.
Galterius de Prim, 337.
Galuiu, testis, 24.
Galus, episcopus Leonensis, 299.
Galuudic, testis, 197.
Ganoean, donator, 226.
Garbertus prædium possidens, 165.
Garinus, Redonensis episcopus, 248. Vid. Uuarinus.
Garnerius, testis, 258.
Garnerius, scolarius, 291.
Garsinus, de Migrone, Gosleni filius, 248.
Garsirius, Radiensis dominus, 299.
Gau (Gaufridus), pater Brientii, 335.
Gaudentii (Ecclesia Sancti), 359.
Gaudin, Gaudinus de Preveria, 323, 324.
Gauele, plebs, 359.
Gaufridus, Arthueu pater, 231.
Gaufridus Nothus, Alani filius, urbem Redonum obtinens, 234.
Gaufridus, Brientii filius, 235.
Gaufridus, Ricardi filius, 239.
Gaufridus, filius Audoin, testis, 246.
Gaufridus, Conani Curvi filius, 246.
Gaufridus, Gauffridus, testis, 265.
Gaufridus, Groheli filius, 367.
Gaufridus, Gauffredus, comes Britanniæ, 280.

GAUFRIDUS, Hervei filius, pag. 286.
GAUFRIDUS Armel, monachus, testis, 287.
GAUFRIDUS, Alani comitis Britanniæ filius, testis, 293.
GAUFRIDUS, Castelli Brientii dominus, testis, 299.
GAUFRIDUS, Porroitensis proconsul, testis, 299.
GAUFRIDUS, Guillelmi pater, 300.
GAUFRIDUS, testis, 302.
GAUFRIDUS, Rodaldi de Moia filius, venditor, 304.
GAUFRIDUS, Gaufredus Pugil, probissimus homo, donator, 317.
GAUFRIDUS, Waulterii de Lohoac filius, donator, 319.
GAUFRIDUS, Riocci filius, testis, 320.
GAUFRIDUS, Ricardi filius, testis, 320.
GAUFRIDUS, Oliverii pater, 324.
GAUFRIDUS, Alani comitis filius, testis, 324.
GAUFRIDUS de Guerran, miles nobilissimus, habitum Sancti Benedicti induens, XXX modios salis monachis Rotonensibus tradit, 324.
GAUFRIDUS, villicus, testis, 325.
GAUFRIDUS, presbyter, testis, 326.
GAUFRIDUS, Alani totius Britanniæ ducis pater, 326.
GAUFRIDUS, vicecomes, 330.
GAUFRIDUS, vicecomes de Dongia, 330.
GAUFRIDUS Freebert, archidiaconus, testis, 330.
GAUFRIDUS, dux Britannorum, 334.
GAUFRIDUS, pater Brientii et Primauderiæ major dominus, 335.
GAUFRIDUS, presbyter, testis, pag. 336.
GAUFRIDUS, Gauterii Hai filius, 336.
GAUFRIDUS de Armalle, filius Riualloni, testis, 337.
GAUFRIDUS, Ernalt filius, 338.
GAUFRIDUS de Moia, testis, 338.
GAUFRIDUS, molendinarius, 338.
GAUFRIDUS Stultus, de Treemer, donator, 344.
GAUFRIDUS, Karadoci filius, 345.
GAUFRIDUS Minterius, monachus, 346.
GAUFRIDUS, vicecomes Castri Joscelini, frater Alani, donator, 349.
GAUGENUS, testis, 27, 34.
GAULTERIUS, episcopus, testis, 256.
GAUSCELINA, Gauslini uxor, 271.
GAUSLINUS, testis, 48.
GAUSLINUS, Tethguidel in Prin filius, 231.
GAUSLINUS, monachus, 236.
GAUSLINUS, Goszelinus, frater Junkenei episcopi, 237.
GAUSLINUS, Goscelinus de Reus, 239.
GAUSLINUS, Goscelinus, Guethenoci filius, 242.
GAUSLINUS, Goscelinus, vicecomes Redoniæ, testis, 244.
GAUSLINUS, Goslinus Niger, 244.
GAUSLINUS vel Goscelinus, primogenitus Eudonis filius, 251.
GAUSLINUS, Goscelinus de Marz, 255.
GAUSLINUS, Goscelinus, dominus Guanache, Belvedeir et Heirii, 262.
GAUSLINUS de Paludel, 262.
GAUSLINUS, Goscelinus, Petri pater, 262.
GAUSLINUS, Joscelinus, pro captione navis cum Rotonensibus monachis paciscitur, pag. 263.
GAUSLINUS, filius Droaloi et Gauscelinæ maritus, donator, 271.
GAUSLINUS, propter amorem filii sui defuncti Balduini, ramum lauri super altare ponens, Sancto Salvatori concedit prædium Moysi Barbati, 272.
GAUSLINUS, testis, 272.
GAUSLINUS, Goscelinus, pater Eveni testis, 276.
GAUSLINUS, Goislinus, prior de Joviniaco seu Jouinne, 322, 335.
GAUT. Vid. DANIEL GAUT.
GAUTER, Gauterius, abbas Machicolensis, 299, 300.
GAUTERIUS Hai, supremus dominus in Armalle, 322.
GAUTERIUS, homo de Armalle, 322.
GAUTERIUS Hai, dominus Castri Poenceii, 336.
GAUTERIUS, Gauter, cognomine Barbot, testis, 338.
GAUTERIUS, Gauter, filius Simonis, venditor, 344.
GAUTERIUS, pater Renalt, 344.
GAUTERIUS, pater Roaldi, 346.
GAUTRO, missus Rodaldi comitis, 147.
GEBREIAC, locus, 163.
GEDEON, testis, 56, 77, 88, 102, 141.
GEDEON, fidejussor, 144.
GEDEON, testis, 160, 181, 189, 194, 196.
GEDEON, filius Tethion, donator, 197.
GEDEON, dilisidus, 205.
GEDEON, testis, 208, 212, 222.
GEFRE, pater Armel, 287.

Gefre de Armaille, testis, pag. 338.
Gefre, filius Gleen, 344.
Gefre le Fol, 344.
Gefre Capuisel, 345.
Gehardus, testis, 48.
Geldel, Rivalloni de Cornou uxor, 326.
Gelduinus, Fredorii de Fruzai frater, 268.
Gelhibel, filius Hicor, testis, 218.
Gelloc, villa, 105.
Genarius, Donati filius, 58.
Genealogia Roiantdreh feminæ, 83.
Gennai, 59.
Geraldus, pater Radulfi testis, 278.
Geraldus, filius Corbet, testis, 291.
Geraldus de Fago, venditor, 307.
Geralt, monachus Sancti Petri, testis, 263.
Gerardi prædium, 319.
Gerbaudus, testis, 318.
Gerbert, testis, 34.
Gerbert, Danielis juratoris pater, 331.
Gerhart, testis, 128.
Gerhart, presbyter, testis, 186.
Geruuis, Ongerii soror, emptrix, 179.
Gervasius, Sancti Melanii abbas, 239, 251.
Gestin, Gestinus, Bernardi filius, 254.
Gestin, testis, 280.
Geuet, testis, 224.
Gildæ (Abbatia Sancti), 300.
Gildasii (Abbas Sancti), 251, 315, 340.
Giliac, Gilliac, Gillac, Gilac, plebs, 88, 103, 104, 128, 171, 217, 242.
Gillebertus, Malberti filius, 278.
Giraldus, Rannulfi filius, pag. 246.
Girardus, monachus, testis, 261.
Girardus, Engolismensis episcopus, Sanctæ Sedis legatus, 298.
Girart (Riaelen), 339.
Gislebert, monachus, 338.
Gisleme, Constancii vicinus, testis, 283.
Glanret, portus, 319.
Glast, Gurdierni frater, donator, 309.
Gleden, Gledennus, testis, 239.
Gledennus, pater Riocci de Arsal, 346.
Gleen, testis, 295.
Gleen, filius Eonis de Alto Bosco, 344.
Glehoiarnus, faber, 329.
Glemarhoc, testis, 277.
Glemarhocus, Godaleni pater, 234.
Glemarhocus, monachus, testis, 246.
Glemarhocus, Sanctæ Mariæ de Machicol abbas, testis, 266.
Glemarhocus, Rotonensis monachus, testis, 270, 314.
Glemarhocus, miles, donator, 317.
Glemarhocus, Glemarhuc, Gleudenni et Rabini pater, 321.
Glemarhuc vineæ, 272.
Glemarrocus, abbas, testis, 250, 265.
Glemonoc (Pars), 205.
Glemonocus, monachus Rotonensis, testis, 265.
Gleu, testis, 192, 235.
Gleu, pater Guegoni, 236.
Gleu, monachus Rotonensis, testis, 262.
Gleubidoe, testis, 58.
Gleucomal, abbas, testis, pag. 227.
Gleucomin, presbyter, testis, 173.
Gleucourant, testis, 25.
Gleudaen, princeps, testis, 228.
Gleudain, filius Jarngrini coloni, 109.
Gleudalan, testis, 192.
Gleuden, Glemarhuc filius, testis, 322.
Gleuden de Syon, pater Guarini et Judicalis venditorum, 304.
Gleudennus, testis, 240, 319.
Gleuguethenus, testis, 256.
Gleuhel, testis, 280.
Gleuhocar, Gleuhucar, testis, 187, 221.
Gleuhoiarnus, testis, 230.
Gleuian. Vid. Glevian.
Gleuidoe, Greubidoe, testis, nuntius Pascweteni, 212, 213.
Gleulouuen, testis, 89.
Gleumarcoc, testis, 20, 22, 58, 73, 182.
Gleumonoc, donator, 40.
Gleumonoc, servus cum prædio Rancornou traditus, 216.
Gleumonoc, testis, 223, 224.
Gleuuethen, Gleuueten, testis, 187, 201.
Gleuuili, testis, 17, 24.
Gleuuili, laicus, testis, 83.
Gleuuoret, securator, 220.
Gleuvili, filius Maanci, 188.
Glevan, fidejussor, 202.
Glevian vel Gleuian, Beconensis princeps, 279.
Gliuing, testis, 57.
Gloenau, testis, 25.
Gloesanau, testis, 65.
Gloisanau, dilisidus, 205.
Gloisanau, testis, 208.
Glueu, prepositus, 308.

GLUFRAMUS, testis, pag. 175.
GLUR, donator, 63.
GLUR, testis, 45, 186.
GNAUET, fidejussor, 200.
GNESCAN (Diurth), 198.
GOBILLARD (Renalt), 335.
GOBIN, testis, 262, 263.
GOBIN, Guithenoc filius, 272.
GOBIN, testis, 277.
GODALBERTUS, testis, 175.
GODALEN, princeps, filius Gleudaen, testis, 228.
GODALENUS, Glemarhoci filius, 234.
GODEBERTUS, miles, 236.
GODEFREDUS, monachus Rotonensis, 315.
GODEFREDUS, Godofredus, prior Sanctæ Mariæ, 336.
GODILDIS, Godolildis, Guntarii mater, venditrix, 195, 196.
GODOBALDUS, testis, 27.
GODOBERT, testis, 33.
GODOFRED, testis, 158, 167.
GODOLEIS, testis, 33.
GODON, testis, 33.
GODRICH, servus, Flothelt ancillæ maritus, 33.
GODUN, frater Etelfrit *alias* Aelifrit, 149.
GODUN, testis, 167.
GOEDUUAL, Guoetuual, 11, 13.
GOGDILUS, testis, 175.
GOHEDEN, testis, 280.
GOIDUUAL, colonus, 123.
GOISBERTUS, Fredorii pater, 315.
GOISLINUS, Sancti Jovini monachus. Vid. GAUSTINUS.
GOLBIN (Randremes), 82.
GOLETHUC, testis, 206.
GOLOHET, testis, 188.
GONDIERNUS, Modesti filius, testis, 315, 340.
GONDOBALDUS, scriptor, 34.
GONDOUUINUS, Gunduuinus, Gunduinus, Odanæ vel Audæ maritus, venditor, 174, 176.
GONDRAM, mancipium, pag. 47.
GONHART, testis, 196.
GONNOR, Gaufridi uxor, 319.
GONNOR, Rioci uxor, 320.
GONSEDUDRA, ancilla, 47.
GORANTON, Guoranton, testis, 244, 277, 311.
GOREDEN, testis, 250.
GOREDEN, bastardus, filius Serro, testis, 340.
GOREDEN, Roaut filius, testis, 345.
GORETHUC, testis, 202.
GORLO, Merhoni pater, 283.
GORLOENUS, Jagu pater, 234.
GORLOIOS, testis, 333.
GORO, pater Hervi, 331.
GORSEL, Brooliensis homo, 330.
GORUS, Eveni filius, testis, 293.
GOSBER, testis, 224.
GOSBERT, testis, 25, 26, 50, 196, 201.
GOSBERTUS, prior Majoris Monasterii, 261.
GOSCELINUS. Vid. GAUSLINUS.
GOSCELINI castellum. Vid. CASTELLUM.
GOSMAER, testis, 178.
GOTEUERGH, testis, 178.
GOTHELT, Urduini emptoris uxor, 176.
GOVEN, Govent, prædium, 234, 319.
GOZLINUS. Vid. GAUSLINUS.
GRAALENDIS presbyteri prædium, 350.
GRAD, filius Bili, testis, 293.
GRADELONUS Cneleboc, testis, 236.
GRADELONUS, laicus, testis, 259.
GRADELONUS, Bernardi filius, 283.
GRADELONUS, presbyter, Haeni filius, donator, et alter Gradelonus, filius Renaldi, testis, 316, 317.
GRADELONUS, Elmari filius, testis, pag. 234.
GRADELONUS, pater Macharii, 320.
GRADLON, machtiern, 139.
GRADLON, testis, 188.
GRADLON, monachus Rotonensis, testis, 255.
GRADLONUS, sacerdos, testis, 302.
GRAFION, testis, 277.
GRAMCAMPO, Grancampo, Grando Campo, vicaria, vegaria, vicus, villa, 26, 34, 35, 162, 164.
GRAMMATICI, 243, 308, 329.
GRANBUDGEN, villa, 60.
GRATLON, prepositus, testis, 227.
GRATON, prædium, 105.
GRAVOT, molendinum, 319.
GREDA, testis, 124.
GREDCANHAM petiolam terræ pignerat, 149.
GREDUUOBRI, testis, 163.
GREDUUOCON, 4.
GREDUUOCON, homo Zicensis, 81.
GREDUUORET, testis, 70.
GREDUUORET, machtiern, homines et colonos Sancti Salvatoris interpellat, 210.
GREGARI, testis, 39.
GREGORIUS, papa, 293, 332.
GRETAN, testis, 156.
GRETANET, Grettanet, testis, 138, 140, 163.
GREUBIDOE. Vid. GLEUIDOE.
GRICINIAGO, sive Linis, alodus, 47.
GRIMALDUS, testis, 48.
GRIMBAULDUS, testis, 161.
GROCON, Grohon, villa, 107, 108.
GROECON, pater Condeloc, 15.
GROECON, presbyter, testis, 130, 164.

GROHEB, Grohel, filius Trehoret seu Treshoret, pag. 272.
GROHELLUS, donator, 340.
GROHELUS, Gaufridi pater, 267.
GROIT, locus in Bain, 142.
GROKIN, Groekin, Groikin, presbyter, testis, 45, 84, 103, 129.
GRONIAR, testis, 73.
GRONUHEL, laicus, testis, 259.
GUADEL, testis, 239.
GUALOER, Gualoir, Galoir, pars illa quæ principi erat solvenda, 250, 251, 275, 276, 310.
GUALTERIUS, Gualterus, testis, 234, 239, 277.
GUALTERIUS, episcopus Namnet. testis, 250, 252, 256.
GUALTERIUS, Gualterus, abbas Rotonensis, testis, 288.
GUALTERIUS Loboiacensis, testis, 288.
GUALTERIUS, Walterius et Walterus, monachus, venditor, 289.
GUALTERIUS, Walterius, filius Roberti de Beriâ, testis, 291.
GUALTERIUS, Walterius, presbyter, testis, 291.
GUALTERIUS, Waulterius, Rotonensis abbas, 291.
GUALTERIUS, Galterius, Judicalis filius, testis, 324.
GUANDROMAER, testis, 47.
GUANNACH, Guannache, castellum, 262.
GUARIN, Ancetil filius, testis, 278.
GUARIN, testis, 286.
GUARINUS, diaconus, testis, 233.
GUARINUS, filius Gleuden de Syon, 304.
GUARNEHR, testis, 205.
GUARNERIUS, testis, 243, 254.
GUARNERIUS, miles, 253.
GUARNERIUS, monachus Rotonensis, 259, 317.
GUATIN, testis, pag. 43.
GUDALIN, testis, 235.
GUEDEL (Bella Insula), 246.
GUEDEON, clericus, testis, 308.
GUEFER, testis, 277.
GUEGANDUS, Rotonensis monachus, 295.
GUEGANT, Juthelis pater, 282.
GUEGON vel Guigon, filius Salomonis, testis, 192, 199.
GUEGON vel Guigon, filius Riuuelen, 199.
GUEGON, nepos Matuedoi, 224.
GUEGONUS, filius Gleu, testis, 236.
GUEGONUS, qui chartam in hoc volumine scripsit, 240.
GUEGONUS, Huelini filius, 295.
GUEGONUS, prædii possessor in Pruliac, 337.
GUEGONUS, monachus, testis, 338.
GUEGUANT, Alfredi filius, 281.
GUEGUENTUS, pater Morini de Menguy, 339.
GUEHENOCUS, Musullacensis dominus, 293.
GUEHENOCUS, Rivalloni de Cornon filius, testis, 301.
GUEHENOCUS, Anciniensis dominus, donator, 306.
GUEHENOCUS, Normandi Bastardi pater, 321.
GUEHENOCUS, Musullacensis dominus, 331.
GUEHENOCUS, monachus, testis, 331.
GUEHENOCUS de Trebe, 348.
GUEHENOCUS, monachus, testis, 349.
GUELEC, testis, 224.
GUENCALON, Guincalon, donator, 5.
GUENCALON, missus monachorum Rotonensium, 7.
GUENCALON, Guencalont, Roberti pater, 243, 296.
GUENGAMP (Johannes), testis, pag. 338.
GUENHAEL, testis, 207.
GUENKALON, testis, 189.
GUENNEDAT (Presel), miles, 279, 314.
GUENNO, dominorum de Jouinne mater, 235.
GUENNO-BOLOMER, testis, 339.
GUENRAN. Vid. WENRAN.
GUENUUURETH, Salomonis regis uxor, 189. Vid. WENBRIT.
GUEREC, Gueret, Namnet. episcopus, 318, 331.
GUERMELON, plegia, 276.
GUERN (Ecclesia Sancti Petri de), 350.
GUERNUIDEL, plebicula, 237.
GUERNUITAL, monasterium, 222.
GUEROC. Vid. WEROC.
GUERRAN, plebs, 323.
GUERRANDIA. Vid. WENRAN.
GUERRERIUS, 344.
GUERRI, presbyter, testis, 268.
GUERRICUS, filius Ferme, 348.
GUERRIVUS, presbyter, testis, 267, 283.
GUETEN, testis, 15.
GUETHENCAR, Guethengar, testis, 2, 3, 10.
GUETHENOC, testis, et alter Guethenoc, 10, 192, 226.
GUETHENOC, Judicaelis filius, 234.
GUETHENOC, testis, 235.
GUETHENOC, vicecomes de Castello Thro, 241, 242, 247.
GUETHENOC, proconsul, in capitulo Rotonensi sepultus, 242.
GUETHENOC, Alfridi principis filius, testis, 255.
GUETHENOC, Guithenoc, pater Gobin, 272.
GUETHENOC, Guethenocus, testis, 269.
GUETHENOC, Rioci de Musullac dominus, 297.

GUETHENOC, Reensis proconsul, pag. 299.
GUETHENOC, Anciniensis proconsul, 299.
GUETHENOC, vicecomes, testis, 308.
GUETHENOC, in duritia cordis permanens, sub excommunicatione moritur, 310.
GUETHENOC de Reus qui Malus Vicinus nuncupatur, 312, 324.
GUETHENOC, donator, 319.
GUETHENOC de Poubels, testis, 329.
GUETHENOC, Tangici vicecomitis de Poher filius, 333.
GUICANT, testis, 206.
GUICBRI, plebs, 223, 224.
GUIDGUAL, testis, 224.
GUIDO, testis, 236.
GUIDO, abbas Sancti Pauli de Cormere, 261.
GUIDO, Bernardi filius, testis, 277.
GUIDO, Cenomanensis episcopus, 298.
GUIDO, monachus, testis, 236.
GUIDUAL, testis, 224.
GUIGON. Vid. GUEGON.
GUIGUN, testis, 281.
GUIHO, filius Aldran, testis, 351.
GUIHOMAR, Ferme gener, 348.
GUIHOMARC, testis, 310.
GUIHOMARCUS, vicecomes Leonensis, 308.
GUIHOMARCUS, filius Gorloios, testis, 333.
GUIHOMARCUS, Freoli pater, 331.
GUIHOMARDUS, abbas Sancti Jacobi, 251.
GUILDE (Sancti) de Nemore monasterium, 307.
GUILERIC, villa, 350.
GUILLELMUS, Namnet. archidiaconus, testis, 233.
GUILLELMUS, Willelmus, monachus, testis, pag. 243.
GUILLELMUS, testis, 246.
GUILLELMUS, episcopus Sancti Brioci, 251.
GUILLELMUS, Willelmus, archidiaconus, testis, 254, 255.
GUILLELMUS, Willelmus, monachus Sancti Jovini, testis, 262, 263.
GUILLELMUS, testis, 277.
GUILLELMUS Pobanic, testis, 293.
GUILLELMUS, Sancti Melanii prior, 298.
GUILLELMUS, Pictavensis episcopus, 298.
GUILLELMUS, monachus, testis, 300.
GUILLELMUS, Gaufridi filius, testis, 300.
GUILLELMUS, Justini filius, de vico Ros, crebris Rotonensem abbatiam exagitat rapinis, 300.
GUILLELMUS, Hugonis filius, 301.
GUILLELMUS, Willelmus, Sancti Mevenni abbas, 318.
GUILLELMUS, Waulterii de Lohoac frater, 320.
GUILLELMUS, Guillermus, testis, 326.
GUILLELMUS, Willelmus, clericus, testis, 330.
GUILLELMUS, Willelmus, decanus, testis, 330.
GUILLELMUS, Willelmus, filius Derean, testis, 330.
GUILLELMUS Paubenic, testis, 331.
GUILLELMUS, abbas Rotonensis, 337.
GUILLELMUS, filius Baholot, testis, 338.
GUILLELMUS, prepositus, Danielis de Ponte filius, 339.
GUILLELMUS, Cavalloni filius, testis, pag. 339.
GUILLELMUS Quenhor, testis, 344.
GUINCALON, Guencalon, donator, 5.
GUINEBERT, prepositus, testis, 255.
GUINEBERT, Hervi pater, 320.
GUINEBOTONE, testis, 179.
GUINEMERUS, presbyter, testis, 329.
GUINGUALOEI, Wingualoei (Justinus, abbas Sancti), 240.
GUINHAEL, testis, 16.
GUINNON (Rodaldus de), donator, 288.
GUIOMAR Calvus, testis, 318.
GUIPRI (Ecclesia Sanctæ Mariæ de), 319.
GUIRCHENSIS (Haimon, proconsul), 299.
GUISCHART, testis, 248.
GUISCHEN, plebs, 319.
GUISCUHIARN, testis, 225.
GUITCON, testis, 201.
GUITHENOC. Vid. GUETHENOC.
GUITUALI (Redditus Sancti), 252.
GUITUALI (Ecclesia Sancti), 329.
GUITUALLUS et Daniel, duo apostoli, testes, 329.
GUITUR, 188.
GULFRAMNUS, Gulframus, testis, 48, 175, 177.
GULUGAN, testis, 2.
GUNDEDRANA, Lanthildis filia, 166.
GUNDIERNUS, monachus, eremita, 234.
GUNDOWINUS, Gundwinus. Vid. GONDOWINUS.
GUNDRIC, presbyter, testis, 106.
GUNFRIDUS, filius Ansgot. Vid. HUMFRIDUS.
GUNTARIUS, Godildis filius, venditor, 195, 196.

GUNTERIUS, Rotonensis monachus, testis, pag. 262.
GUOCHELEURE, testis, 65.
GUODANAU, testis, 13.
GUODHOIARN, testis, 87.
GUOETUUAL, testis, 13.
GUOLETEC, Guolethec, testis, 9, 14.
GUORANTON. Vid. GORANTON.
GUORASOU, testis, 8.
GUORETAN, testis, 14.
GUORETHOIARN, Guorthoiarn, testis, 16, 206.
GUORGOMET, testis, 9.
GUORHEDEN, pretor, testis, 302.
GUORHOUUEN, testis, 10.
GUORREDEN, testis, 280.
GUORUILI, testis, 13.
GUORUILI, Gurvili, machtiern, 9, 13, 16.
GUORUUELET monasteriolum Botgarth ædificat, 11.
GUORUUETHEN, testis. Vid. WORWETHEN.
GUOSCADOC, testis, 13.
GURDETGUET, testis, 223.
GURDEVEN, monachus, testis, 231.
GURDIERN, testis, 196.
GURDIERN, Gurdiernus, Gurdiert, qui et Nobilis appellatur, 309.
GURDIERN, pater Bernardi, 310.
GURDIERN, Morvani frater, donationem firmat, 312.
GURDILEC, testis, 226.
GUREDEN, laicus, testis, 259.
GUREDEN, testis, 275.
GUREDENUS Bastardus, Rivalloni filius, 315.
GURGAUEL, Gurgavel, testis, 309, 310, 312.
GURGITAN, presbyter, testis, 37.
GURGNOU, monachus, testis, 224.
GURGOST, Francus, 94.
GURGOST, fidejussor, 103.
GURGUELET, monasteriolum, pag. 13.
GURHAN, bonus vir, testis, 202.
GURHANDUS, miles, testis, 272.
GURHEN, testis, 224, 225, 226.
GURHETEN, testis, 225.
GURHOIARN, testis, 3.
GURHOIARN, presbyter, 206.
GURHUGAR, testis, 4.
GURIAN, testis, 258.
GURKI, vir probus, in insula Keberoen, 326.
GURLOEN, testis, 195.
GURLOIES, bonus vir, testis, 202.
GURMHAILON, comes, qui tunc Britanniam regebat, 224, 225, 226.
GURMIL, testis, 195.
GURTIERNUS, presbyter, testis, 349.
GURUILI. Vid. GUORUILI.
GURUUANT, comes, regem Salomonem trucidat, 194.
GURUUORET, 189. Vid. UURUUORET.
GUSTONUS, venditor, 164.
GUSTUS, Goston, diaconus, venditor, 35.
GUTUALI (Sancti) insulæ redditus, 326.

H

HACLERCO, testis, 175.
HADOVIS ducissa, Haduis comitissa (Britanniæ), 274, 283.
HADRIC, testis, 66, 89, 205, 224.
HAELBERT, cum villa datus, 29.
HAELBERT, Haelebert, testis, 141, 146.
HAELBIDOE, testis, 128.
HAELCANT, testis, 25.
HAELCAR, testis, 6, 92.
HAELCOBRANT seu Hailcobrant, presbyter, testis, 220.
HAELCOBRANT, abbas Sancti Maxentii, pag. 227.
HAELCOMARCH, Haelcomart, testis, 61, 195.
HAELCOMARCH, Haelgomarch, presbyter, testis, 228.
HAELCOMES, fidejussor, 180.
HAELCOURANT, testis, 87, 213.
HAELDEBRAND, major, testis, 262.
HAELDEMAR, testis, 213.
HAELDETUUID, testis, 15.
HAELDETUUID, clericus, scriptor, 28.
HAELDETUUID, abbas, scriptor, 43, 47, 52.
HAELDETUUID, homo Baincensis, 81.
HAELDETUUID, scriptor, 85.
HAELDETUUID, clericus, scriptor 86.
HAELDETUUID, testis, 88.
HAELDETUUID, abbas, scriptor, 92.
HAELDETUUID, testis, 99.
HAELDETUUID, Haeldetuud, clericus, scriptor, 99, 110, 114, 117, 118, 120, 124, 132, 150, 153, 155, 170, 206, 214.
HAELDIFOES, Haellifoes, Haellifois, testis, 30, 44, 50.
HAELDIFOES, fidejussor, 51.
HAELDIFOES, testis, 52, 70.
HAELDIFOES, fidejussor, 107.
HAELDIFOES, testis, 109, 111, 114, 115, 124, 132, 134, 135, 164.
HAELDIFOIS, venditor, 150, 170, 215.
HAELEBERT, testis, 146.
HAELFINIT, testis, 83, 195, 199.
HAELGOMARCH. Vid. HAELCOMARCH.
HAELHOBRIT, presbyter, testis, 99.

HAELHOCAR. Vid. RAN Haelhocar.
HAELHOIARN, testis, pag. 6, 28, 101, 114, 117, 150, 151.
HAELHOIARN, presbyter, testis, 37, 97, 121.
HAELHOIARN, colonus, 46.
HAELHOIARN, presbyter, testis, 97.
HAELHOIARN, testis, 101.
HAELHOIARN, Haelhoiam, femina, venditrix, 113, 115.
HAELHOIARN, testis, 114, 117.
HAELHOIARN, presbyter, testis, 121.
HAELHOIARNUS, testis, 150, 151.
HAELHOMEIT, testis, 173.
HAELHOUUEN, Haelouuen, diaconus, testis, 31, 40, 186, 204.
HAELHOUUEN, fidejussor, 31, 62, 63, 172.
HAELICAN, presbyter, testis, 192.
HAELIN, testis, 9, 14, 70, 129, 130, 132, 206.
HAELIN, pater Hirdhoiarn, 122.
HAELLIFEN, testis, 8, 162.
HAELLIFOIS, Haellidifois. Vid. HAELDIFOES.
HAELLIMAR, Hailimar, testis, 18, 29.
HAELMIN, monachorum Rotonensium missus, 94.
HAELMIN, testis, 125, 146.
HAELMIN, monachus Rotonensis, 167.
HAELMOENI, Haelmoini, testis, 11, 81, 99.
HAELMONOC, colonus, cum Ran-Scamanbaith venditus, 51.
HAELMORIN (Ran), 112, 113.
HAELNOU (Erginiac), tigran, 14.
HAELOC, Heloc, testis, pag. 6, 111, 131, 194, 312.
HAELOC, Haelocus, miles, donator, 309, 310.
HAELOCAN, Haellocan, testis, 98, 140, 169.
HAELOCAR, colonus, 8.
HAELOUURI, testis, 13.
HAELRIT, episcopus, testis, 74.
HAELTIERN, fidejussor, 127.
HAELUILI, Haeluuili, Heluili, testis, 11, 14, 15, 17, 141, 155.
HAELUUALART, testis, 61.
HAELUUALLON, testis, 204.
HAELUUALOE, testis, 3.
HAELUUALOE, presbyter, testis, 45, 51, 63, 84, 163.
HAELUUETEN, Haeluuethen, testis, 109, 115, 119, 134, 199.
HAELUUICON, venditor, 30, 131, 133, 134, 214.
HAELUUICON, testis, 51, 124.
HAELUUICON, fidejussor, 154.
HAELUUIDO, abbas, scriptor, 52.
HAELUUIDOE, colonus in prædio Ran Morenoc, 218.
HAELUUOBRI, testis, 10, 11, 120, 121, 156.
HAELUUOCON, testis, 20, 22, 47, 49, 50, 59, 70, 81, 134, 163, 166, 210.
HAELUUOCON, abbas monasterii Antrinsis, 34.
HAELUUOCON, litigator, 66.
HAELUUOCON Sqrenic, Sancti Salvatoris beneficium tenens, 70.
HAELUUOCON, filius Risoc, beneficium tenens et fidejussor, 72.
HAELUUOCON, filius Standulf, beneficium tenens et fidejussor, 72.
HAELUUOCON, filius Arthuiu et pater Riuuocon, 143.
HAELUUOCON, Pascuueteni comitis nuntius, pag. 212.
HAELUUOCON, II sol. et VII den. accipiens, 215.
HAELUUORET, testis, 40, 134.
HAELUUORET, prepositus, 220.
HAELUUORINT, testis, 17, 24.
HAEMERICUS, vicecomes, 228.
HAEN, Lamberti pater, 316.
HAENGART, Hencart, donator, 59.
HAERBERT, servus, 33.
HÆREDES. Vid. HERES.
HAERDEU, testis, 25.
HAERUI, presbyter, testis, 19.
HAERUI, filius Alan, 183.
HAERUUIU, filius Alurit, 157.
HAETHLON, Aithlon, testis, 2, 85, 87.
HAETHLON, Ethlon, domus, 98.
HAETHLON, filius Uuorethic, venditor, 129.
HAI (Gauterius), supremus dominus, 322.
HAI (Gauterius), donator, 336.
HAIARNUS, testis, 248.
HAILCOBRANT, presbyter, testis, 220.
HAILGUGUR, testis, 2.
HAILGUNTIUS, presbyter, testis, 224.
HAILIMAR. Vid. HAELLIMAR.
HAILUUALOI, Matuedoi pater, 219.
HAIMERICUS, Aicardi filius, testis, 262.
HAIMERICUS, seneschal, testis, 262.
HAIMERICUS de Vagina, testis, 330.
HAIMON, vicecomes, 237.
HAIMON puerulus Budico comiti traditus, 256.
HAIMON, filius Ardroin, testis, 265.
HAIMON, Hamon, filius Tetbaldi vicecomitis, donator, 286.

HAIMON de Guinnon, Rodaldi pater, pag. 288.
HAIMON, Hamon, cognomine Burrigan, Gualterii Lohoiacensis frater, 288.
HAIMON, Hamon, pater Eveni donatoris, 289.
HAIMON, Riuualloni Bigot filius, testis, 291.
HAIMON, Guirchensis dominus, testis, 299.
HAIMON, Hamon de Panece, testis, 306.
HAIMON, Hamon, filius Moenki, 332.
HAITLON, Aitlon. Vid. AETHLON.
HALAER (Ecclesia Sancti Johannis, super ripam Ulti fluminis in), 285.
HALANAU, testis, 207.
HALARIUS, Uruuoit filius, testis, 265.
HALDEBRANT, testis, 196.
HALDRIC, 59.
HALDRIC, missus Nominoe, 149.
HALENAU, pater Eveni donatoris, 333.
HALGOD, testis, 196.
HALOGON. Vid. HELOGONUS.
HALUUISKYD, abbas, 206.
HAMAION, Hamoion, testis, 60, 76.
HAMCAR, testis, 136, 138.
HAMELIN de Armalle, testis, 330.
HAMELINA, uxor Hamonis, 286.
HAMELINUS, Redonensis episcopus, 299.
HAMUZON de Syon, Judicaelis et Riualloni pater, 304.
HARBRANT, testis, 224.
HARCON, fidejussor, 85.
HARCON, Arcon, testis, 85, 152, 159, 220.
HARDUINUS, Rogerii donatoris pater, 277.
HARLEBARDUS, pater Raginbaldi donatoris, pag. 33.
HARLIUUIN, testis, 216.
HARLUINUS Paganus, testis, 239.
HARSCOIT, Harscuit, de Sancta Cruce, 256.
HARSCUID de Reniac, donator, 271.
HARSCUIDUS, filius Gestini, 265.
HARSCUIDUS, miles, 292.
HARSCUIDUS, Harscuido, Garsirii Radiensis filius, testis, 299.
HARSCUIDUS, Rotonensis monachus, testis, 315.
HARSCUIDUS, Richardi filius, testis, 316.
HARSCUIDUS, Richardi filius, miles, donator, 317.
HARSCUIDUS, Deriani militis pater, 317.
HARSCUIDUS, monachus, testis, 320.
HARSCUIDUS, Arscuidus, filius Merian, testis, 325.
HARSCUIDUS, Radulfi filius, testis, 326.
HATO, testis, 236.
HATO, monachus, 246.
HATO, prepositus, testis, 262, 263.
HEBEDAN, testis, 3.
HEBERTUS, Tetansfredi pater, 278.
HEBETAN, fidejussor, 141.
HEBETAN, testis, 152.
HEBGOEN, testis, 74.
HEDELFRET, testis, 255.
HEDEN, Comalkar filius, testis, 310.
HEDEN, miles, testis, 310, 311.
HEDERGUION, testis, 226.
HEDERNUS, Alfredi filius, testis, 281.
HEDERNUS, Jutheli frater, 282.
HEDERUUEDOI, testis, 224.
HEDRAN, testis, pag. 25.
HEDREMARCHUC, testis, 2.
HEDREMARHOC, testis, 226.
HEDREMARHOCUS, Danielis prepositi pater, 305.
HEDREMARHOCUS, Rotberti pater, 305.
HEDREUUEDOE, testis, 192.
HEDRGUOION, testis, 223.
HEDROCUS, monachus, 233, 295.
HEDROMONOC, 231.
HEGODOBERT, aula, 42.
HEGONE, testis, 179.
HEGRONE, testis, 27.
HEIAN, testis, 62.
HEIRIUM, Herium, Erium, monasterium, 262, 263.
HELGOMARCUS, laicus, 259.
HELGOMARCUS, Bonæ maritus, 260.
HELI, testis, 333.
HELISEUS, testis, 46.
HELLEN, Danielis pater, 331.
HELMARCUS, laicus, testis, 259.
HELMONOCUS, Liosoci filius, testis, 234.
HELOC, homo nobilis, testis, 309.
HELOCUS, Leran filius, miles, abbatiæ Rotonensis prædia invadit, 309.
HELOCUS, miles, 310.
HELOGON, Droaloi filius, 269.
HELOGONUS, monachus Rotonensis, testis, 243.
HELOGONUS, monachus, obedientiam de Fruzai gerens, 267.
HELOGONUS, monachus testis, 275, 330, 294.
HELOGONUS, Lerani frater, 316.
HELOGONUS, Droaloi de Castello Migronis filius, 342.
HELORIUS, presbyter, 243.
HELUUORET, prepositus, 220.

Hemboir. Vid. Himboir.
Henbont (Hugolinus de), testis, pag. 329.
Hencar, testis, 18, 29, 49, 59.
Henlis Aladin, locus, 50.
Henricus, Francorum rex, 252, 328, 331.
Henricus, Anglorum rex, 337.
Henterran, villa, 21, 24.
Heoiarn, pincerna, testis, 322.
Heoiarn, Normandi frater, monachus, testis, 322.
Heoiarn, decanus, testis, 322.
Her, Heirium, Herium, monasterium. Vid. Heirium.
Her, insula, 36.
Herda, fluvius. Vid. Erda.
Hereditarium (Jus). Vid. Jus.
Hereditarius, 204.
Hereditarius et princeps, 207.
Hereditas Guethencar, 2.
Hereditas Couualcari qui et Uruoid cognominatur, 17.
Hereditas Riduueteni, 18, 145, 147.
Hereditas feminæ religiosæ Cleroc, 23.
Hereditas Dorgen, 23.
Hereditas propria, 46, 82, 211, 274.
Hereditas a beneficio distinguenda, 50.
Hereditas Hencar, 59.
Hereditas Rancaruuan in Bene a Pascuueteno Sancto Salvatori donata, 64.
Hereditas Rethuuobri, 78, 139.
Hereditas in Bain, 79.
Hereditas recepta, 83.
Hereditas in compot Uuincampt, 90.
Hereditas in Alcam, 92.
Hereditas Degnum, 96.
Hereditas Arbeuuan, 96.
Hereditas, 97, 100, 138, 159, 172, 216, 240, 245, 344.
Hereditas Trebhinoi, pag. 125.
Hereditas in plebe Lanoes, 127.
Hereditas Rethuuobri, 138, 139.
Hereditas Bronuuinoc, 143.
Hereditas Anau in Landegon, 147, 148.
Hereditas Catuuoret in Kenpeniac, 150.
Hereditas colonica, 151.
Hereditas Dreholom, 173.
Hereditas Godildis, in Maf, 195.
Hereditas in plebe Anast, 197.
Hereditas Uuorethoc, 200, 201.
Hereditas Maencomin et Mailon, 202.
Hereditas perpetua, 185, 209.
Hereditas Rancornou, 216.
Hereditas Urvodii presbyteri de Calvae, 240.
Hereditas Renaldi de Mortuo Estero, 245.
Hereditas quam Hurvodius sub anathemate tenebat, 249.
Hereditas in ecclesia Sancti Petri Fruciacensis, 266.
Hereditas Maenkum, Sancto Salvatori data, 275.
Hereditas in Ballac, 345.
Hereditate (Prædium Sancto Salvatori donatum sine), 199.
Heremita. Vid. Eremita.
Herenburga, Gefre de Armaille mater, 338.
Heres, Heredes, 11, 51, 73, 79, 80, 93, 103, 105, 109, 117, 127, 129, 153, 161, 166, 171, 172, 175, 176, 177, 178, 179, 198, 202, 209, 219, 243, 276.
Heres nomine Roenuuocon, venditor, 181.
Heres, Heredes, cum prædiis venditi, 51, 105, 109, 117.
Herigo, testis, pag. 27.
Herleblando, testis, 48.
Hermandro, missus Frodaldi comitis, 148.
Hermenfredus, testis, 176.
Hermenfredus, monachus S^ti Martini, testis, 262.
Hermentius, donator, 277.
Hermeram, testis, 179.
Hermingarda, Hermengardis, Hermingardis, Alani comitis conjux, 292, 324.
Hermnono, testis, 176.
Hermor, episcopus, 7. Vid. Ermor.
Hernulfus, testis, 180.
Herpin, cum villa Ranuuiniau donatus, 7.
Hertiau, Erthiau, testis, 89, 103. Vid. Erthiau.
Herveu, testis, 194.
Herveu de Clut, testis, 275.
Herveus, pater Hugonis testis, 234.
Herveus, filius Judicaelis, testis, 234.
Herveus, prepositus, testis, 234, 317.
Herveus, dominus de Jouinne, 234.
Herveus, presbyter, testis, 243.
Herveus, pater Goranton, testis, 244.
Herveus de Lohuiac vel Lohoiac, testis, 248.
Herveus, Rotonensis abbas, 249, 297, 299, 300, 302, 307, 324, 325, 326, 346, 350.
Herveus de Rogei, 254.
Herveus Crassa Vacca, testis, 258.
Herveus, novicius, 266.
Herveus, sutor, testis, 270.
Herveus, Hodrici filius, donator, 285.

HERVEUS, Alani de Syum filius, pag. 287.
HERVEUS, abbas Sancti Melanii, 299.
HERVEUS, capellanus, testis, 307.
HERVEUS, monachus, testis, 320, 331.
HERVEUS Merula, de Karbae, testis, 323.
HERVEUS, dominus in Armalle, 322.
HERVEUS, Hamelini de Armalle homo, 322.
HERVEUS Lohoiacensis, testis, 329.
HERVEUS Micha, monachus, testis, 344, 345.
HERVEUS, Boscherii filius, 348.
HERVEUS, filius Jagu, testis, 351.
HERVI, presbyter, 231, 243, 254, 275, 317.
HERVI, testis, 259.
HERVI, filius Tethbaldi, testis, 260.
HERVI, presbyter, frater Eueni, 260.
HERVI, presbyter, monachus, testis, 265.
HERVI, presbyter, testis, et alter Hervi, 275, 317.
HERVI, frater Morvani episcopi, testis, 314.
HERVI, Guideberti filius, testis, 320.
HERVI, filius Teuhel, testis, 322.
HERVI Corno, testis, 331.
HERVI, Brooliensis homo, filius Goro, 330.
HERVI, filius Rio, homo Brooliensis, 331.
HERVI, filius Daniel, testis, 338.
HERVI de Pirric, 344.
HERVI (Domus), in Treheguer, pag. 346.
HERVIUS, homo de Vilarblez, testis, 287.
HESLONUS, prepositus, testis, 308.
HETHLONUS, Danielis pater, 266.
HETRUEDOI, testis, 224.
HETRUIARN, testis, 192.
HETRUUOION, testis, 225.
HEUDO, Alani ducis frater, 248, 250.
HEUHAEL, jurator, 212.
HEUHOIARN, bonus vir, 85.
HEUHOIARN (Filii), villani in prædio Riuualti manentes, 193.
HEUHOIARN, testis, 139, 180.
HEUUOBRI, testis, 159.
HEUUORET, testis, 225.
HIAHAN, testis, 146.
HIARNGEN, presbyter, testis, 25.
HIAUUID, testis, 37, 51, 98, 109, 111, 115, 119, 132, 135, 159, 169, 170, 214, 215.
HIAUUID, abbas, 105, 109, 118, 122, 124, 155, 215.
HICOR, pater Gelhibel, testis, 218.
HIDRAN, testis, 14, 108, 192.
HIDRIC, testis, 196, 197.
HIEROSOLYMA, 318.
HIEROSOLYMITANUS (Waulterius seu Galterius), monachus, testis, 267, 320, 330.
HILARIUS, Tangici vicecomitis de Poher filius, 333.
HILDEBERT, testis, 167.
HILDEBERTUS, Ildebertus, Turonensis archiepiscopus, 298.
HILDEBRAN, major, 34.
HILDEBRAN, testis, 35.
HILDEPRANTETTE, villa, 35.
HILI, vicecomes, testis, 258.
HILIAN, testis, 137.
HILRICUS, scriptor, 162.
HILTONUS, testis, pag. 175.
HIMBOIR, Himhoir, Imuuor, flumen, 12, 119, 120, 128.
HINAN, presbyter, testis, 25.
HINCANT, testis, 19, 25, 49, 56, 60, 66, 76, 80, 83, 127, 188, 199, 208.
HINCLIALT, testis, 178.
HINCONAN, Hincunnan, emptor, 31, 32.
HINCONAN, presbyter, testis, 63, 127, 146, 194.
HINCONAN, Hinconnan, presbyter et monachus, missus monachorum, 19, 71, 78.
HINCONAN, Hinconnan, testis, 125.
HINCONAN, frater Sulhoiarn, colonus in prædio Broncon-car, 187.
HINCUNNAN, presbyter, monachus, 71.
HINGANT, presbyter, testis, 225.
HINGILFREDUS, presbyter, testis, 180.
HINHOIARN, testis, 64.
HINMOI, presbyter, testis, 173.
HINOC, presbyter, testis, 51, 64, 86, 180, 196, 197.
HINOC, fidejussor, 119.
HINUUAL (Ran), 22.
HINUUALART, testis, 26, 50, 69, 70, 87, 105, 192.
HINUUALART, donator, 49, 52.
HINUUALART, missus Salomonis, 106.
HINUUALART, Hiriuualart, machtiern, testis, 200, 215.
HINUUALLON, testis, 206.
HINUUETEN, fidejussor, 24.
HINUUETEN, pater Riduueteni donatoris, 145.
HINUUETENI presbyteri alodis, 149.
HINUUETHEN, testis, 6, 138, 148, 244.

HIRBIDOE, Hirdbidoe, Hirduidoe, Hirvidoe, testis, pag. 50, 52, 87, 102, 124.
HIRDAN, testis, 46, 70, 127.
HIRDCAR, manens in villa Ranhocar, in plebe Werran, 209.
HIRDHOIARN, Hirthoiarn, testis, 52, 84, 87, 115, 135, 186, 200.
HIRDHOIARN, bonus vir, 85.
HIRDHOIARN, filius Haelin, donator, testis, 122, 123.
HIRDMARCOC, Hirtmarcoch, testis, 104, 109, 115, 119, 150.
HIRDRAN vel Hidran, missus Salomonis, pœnitens, 173.
HIRDUUALLON, testis, 147.
HIRDUUETEN, Hirhuueten, Hirtuueten, testis, 58, 92, 124.
HIRDUUOION, testis, 77, 210.
HIRDUUOION, jurator, 212.
HIRDUUORET, Hirtuuoret, testis, 16.
HIRDUUORET, presbyter, testis, 153.
HIRVIDOE, testis, 188.
HISCALMALT, testis, 179.
HITHONUS, testis, 176.
HITIN, testis, 29, 66, 89, 128, 135, 136, 140, 144, 179, 186.
HITIN, scabinus, 140.
HLODOUUICI imperatoris (Post discessum), 165, 188.
HLODOUUICO, Hlodouico, Hludovico, Hludouuico, Lodouico, Ludouico Pio regnante, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 11, 13, 16, 28, 35, 101, 114, 116, 117, 121, 128, 132, 136, 138, 139, 141, 151, 153, 154, 156, 162, 163, 165, 175, 176, 177, 178, 179, 188, 202, 204, 206.
HLODOUUICUS de Britannia exit ante Morman, 112.
HLODOUUICUS Pius, Francorum Britannorumque imperator, Sancti Salvatoris monasterium a fundamento construxit, pag. 238.
HLODOUUICUS II, Francorum rex, 183.
HLOTARIUS, Hlotharius, Holotarius, imperator, 18, 29, 34, 89, 91, 94, 108, 161, 201, 202.
HOBRIT, homo francus, 94.
HOCAR, litigator, 66.
HOCAR, homo Poliacensis, testis, 81.
HOCAR, testis, 163.
HOCCRETAN, pars de Tigranno Uurgosto, 8, 200, 201, 203.
HOCET cum fratre suo Omnesio prædia vastat abbatiæ Rotonensis, 295.
HOCUNAN, Hoconnan, Hoccunnan, testis, 17, 18, 24, 29, 60, 76, 199, 213.
HOCUNAN, diaconus, securator, 220.
HOCUNNAN, Hoconnan, Sancti Salvatoris prior, testis, 275, 308.
HODIERNA, Hervei mater, 286.
HODOUIS, Hadouis, ducissa, Budici conjux, 256.
HODRICIUS, Hodricus, Hervei de Castelburg pater, donator, 286.
HOEDIGEN, testis, 46.
HOEDLOMONOC, prædium, 139.
HOEL, comes, frater Budici, 239.
HOEL, Britanniæ princeps, comes, consul, 245, 260, 282, 295, 310, 312, 318.
HOEL, comes Namnetensium, 281.
HOEL, Mediterraneam seu Mediam regens provinciam, 331.
HOELLUS, Cornubiæ præsidens, pag. 234.
HOELUUALARTH, testis, 19.
HOES, filius Orion, testis, 326.
HOETHLOR, villa monachis Rotonensibus a Pascueteno tradita, 212.
HOGAR, pater Jestini, 293.
HOGONANUS, prior, testis, 237, 248, 329.
HOGONNANUS, monachus, 247.
HOGONNANUS, testis, 256.
HOIAN, testis, 8.
HOIANNUUD, testis, 256.
HOIARN, Hoiarnus, testis, 51, 104, 106, 108, 114, 248, 329.
HOIARN, tyrannus, 207.
HOIARNCOMHAL, testis, 96.
HOIARNGEN, testis, 96, 126.
HOIARNGEN, securator, 220.
HOIARNIEN, presbyter, testis, 217.
HOIARNMIN, testis, 3.
HOIARNSCET, testis, 56.
HOIARNSCOET, testis, 82.
HOIARNUUETEN, testis, 74.
HOIARNUUETHEN, pater Omnis et Moruuetheni testium, 188.
HOIARSCOIT, princeps plebis Avizac, donator, 96.
HOIARSCOIT qui possidebat plebem Sei, 125.
HOIDLAN, testis, 220.
HOIERNIN, plebs, 70.
HOILUUALART, testis, 80.
HOINBIT, testis, 194.
HOIRICUS, presbyter, 322.
HOLEDRUS, testis, 258.
HOLUUALART, testis, 96.
HOMENES (Paganus), testis, 300.
HOMENEX (Paganus), Radulfi pater, 301.
HOMINES cum prædiis donati vel venditi, 14, 74, 139, 217, 225, 227, 325.

Homines monachorum Rotonensium, pag. 25, 256, 267, 328.
Homines monasterii prædium in beneficio colentes, 72.
Homines (Seniores) de Bain, Poliac, Rannac et Siz, ad testificandum convocati, 80.
Homines (Boni), 109, 165, 217. Vid. Boni viri.
Homines de Vilarblez vel Viliarbrez, 287.
Homines totius villæ Vilharblet, vel Villeharblet, testes, 305.
Homines monachorum a Greduuoret mactiern interpellati, 210.
Homines Broolienses, 330.
Homines monachorum cum navibus ab Eudone de Roca capti, 348.
Hominum monachi in Pruille • Deo servientis tota offerenda, 323.
Homo Nominoei (Catuuoret) a Deurhoiarno filio Riuualti occisus, 81.
Homo Nominoei (Marchuuocon), 85.
Honorius, papa, 298.
Hortus, Hortulus, 113, 157, 166, 253, 255, 319, 335.
Horuic, 59.
Hospes, 283.
Hospitale pauperum, 182.
Hostagium, 340.
Hostroberta, donatrix. Vid. Austroberta.
Hotto, testis, 33.
Hourantes, testis, 206.
Houuen, pater Thorithgen, 23.
Houuen, homo Rannacensis, 81, 82.
Houuen, donator, 126.
Houuen, testis, 121, 224.
Houuen, scabinus, 149.
Houuen, filius Treithian, 222.
Houuis, filius Rio de Tremer, pag. 131, 141, 344.
Houuoret, testis, 76.
Houuoret, bonus vir, testis, 85.
Houuoret, venditor, 169, 170, 214, 219.
Houuoret, Huuoretdus, monachus, testis, 248.
Houuori, testis, 10, 13, 116, 120, 121, 130, 153, 213.
Houuori, fidejussor, 112.
Houuori, scabinus, 113.
Houuori, senex, testis, 159.
Houuori, mediator, mair seu major, in plebe Catoc, 217.
Hubaldus, colonus, cum villa Hubaldi traditur, 311.
Hubertus, sacerdos, testis, 233.
Hubertus de Ballac, testis, 287.
Hubertus, heremita, testis, 300.
Hubertus cognomine Asinus eo quod asinam interfecerat, emptor, et postea venditor, 237.
Hubertus, monachus, testis, 345.
Hubertus, clericulus, testis, 344.
Hucunnan, testis, 225, 226.
Hudreth, presbyter, testis, 42.
Huelinus, pater Guegoni testis, 295.
Huellidifois, Haellidifois, fidejussor, 107.
Hueluuent, testis, 188.
Huelveu, diaconus, 188.
Huernim, plebs, 7.
Hugo, testis, filius Hervei, 234.
Hugo, dux, testis, 286.
Hugo de Eboraco, decanus, et Namnet. archidiaconus, testis, 307.
Hugo, Cluniensis abbas, testis, 332.
Hugo, Diensis præsul, testis, 332.
Hugolinus, laicus, testis, pag. 231, 235.
Hugolinus de Ploiarmel, testis, 243.
Hugolinus, decanus, testis, 308.
Hugolinus (Paganus cognomine), testis, 320.
Hugolinus, ecclesiæ Sancti Petri Venet. decanus, testis, 329.
Hugolinus de Henbont, testis, 329.
Hugunnan, testis, 222.
Huguon, pater Guillelmi et Jarnogoni, 301.
Hult, Ult, fluvius, 242, 285.
Humfridus, Ansgot filius, donator, 278.
Hunfrid, testis, 163.
Hunhouuen, testis, 25, 66.
Hurvodius, presbyter de Calvae, 249.
Hurvodius, clericus, seipsum in monachum offert, 265.
Hurvodius, Riualloni filius, 267.
Hurvodius, pater Inisani testis, 283.
Hurvodius, monachus, testis, 320.
Hurwodius et Judicael, duo fratres, 247.

I

Iarcon, Iarncon, venditor, 102.
Iarcun, Iargun, Iarncun, testis, 17, 43, 156.
Iarcun, filius Ricun, 141.
Iarded, testis, 10.
Iardrion, bonus vir, 202, 204.
Iargonus, Bili frater, testis, 326.
Iarlios, testis, 71, 184, 186.
Iarmanac, villa, 155.
Iarna, testans de hereditate Urblon, 49.
Iarnbidoe, presbyter, testis, 33.

IARNBUD, fidejussor, pag. 102.
IARNBUD, scabinus, 113.
IARNBUD, testis, 129, 157.
IARNBUDIC, testis, 146.
IARNCANT, testis, 22, 26, 43, 141, 144.
IARNCANT, fidejussor, 144.
IARNCAR, fidejussor, 49.
IARNCOLIN, Jarncoglin, donator, 98, 99.
IARNCON, venditor, 102.
IARNCONAN, testis, 22.
IARNCONAN, presbyter, testis, 219.
IARNGUN, testis, 6, 156.
IARNDETUUID, abbas, testis, 105, 109, 122, 215.
IARNDETUUID, testis, 30, 37, 99, 118, 134, 153, 214.
IARNDETUUID, scabinus, 113.
IARNDETUUIDO, venditor, 206.
IARNEDETUUID, emptor, 205.
IARNETUUID, fidejussor, 113, 124, 170.
IARNFINIT, testis, 61.
IARNGANOE, cum prædio donatus, 145.
IARNGRIN, heres, 109.
IARNGUALLON, testis, 225.
IARNGUCON, testis, 221.
IARNGUN, Jarngun, testis. Vid. IARGUN.
IARNHAETHOU, fidejussor, 99.
IARNHAETOU, Jarnhaitoui, testis, 3, 8, 141, 155, 220.
IARNHATOE, homo Baincensis, 81.
IARNHEBET, testis, 15, 91.
IARNHEBET, homo Baincensis, 81.
IARNHIRT, testis, 6.
IARNHITIN, presbyter, testis, 8.
IARNHITIN, Jarnhiten, Iarniden, testis, 11, 13, 30, 44, 50, 52, 69, 82, 87, 88, 92, 105, 115, 125, 128, 132, 134, 146, 159, 183.
IARNHITIN, filius Portitoe, donator, pag. 30.
IARNHITIN, venditor, 42.
IARNHITIN, donator, 44.
IARNHITIN, fidejussor, vel dilisidus, 47, 100.
IARNHITIN, monachus, 66.
IARNHITIN, regnans in Britannia, 102.
IARNHITIN, princeps, tyrannus, machtiern, 106, 109, 111, 112, 113, 115, 130, 170, 203, 207, 208, 216.
IARNHOBRI, testis, 80.
IARNHOBRIT, fidejussor, 96.
IARNHOBRIT, testis, 98, 104.
IARNHOEL, mancipium, 214.
IARNHOIAM, fidejussor, 150.
IARNHOUUEN, testis, 99.
IARNICAN, testis, 97.
IARNIUUON, testis, 164.
IARNKENET, testis, 222.
IARNN, testis, 49.
IARNNOMEN, testis, 6.
IARNNUUAHAUNT, testis, 33.
IARNOBRI, donator, 204.
IARNOBRI, fidejussor, 209.
IARNOC, clericus, testis, 37, 121.
IARNOGONUS, sacerdos, 233, 314.
IARNOGONUS Bec, testis, 236.
IARNOGONUS, Danielis pater, 239.
IARNOGONUS, monachus, 240, 310, 312, 314, 322.
IARNOGONUS, Restue filius, 249.
IARNOGONUS, testis, 250, 277, 326.
IARNOGONUS, Pagani nepos, 270.
IARNOGONUS, bastard, testis, 276.
IARNOGONUS, prepositus, testis, 290.
IARNOGONUS, testis, Rivalloni filius, 293.
IARNOGONUS, testis, Rioci de Portu filius, 293, 299.
IARNOGONUS, testis, Hugonis filius, pag. 301.
IARNOGONUS, super villulas Brogueret curam gerens, 309.
IARNOGONUS, testis, Danielis filius, 311.
IARNOGONUS Loripes, testis, 316.
IARNOGONUS, testis, filius Rodaldi, monachus, 320.
IARNOUUEN, fidejussor, 200.
IARNT, testis, 57.
IARNTANET, fidejussor, 43.
IARNUIDOC, Iarnuidoe, testis, 13, 213.
IARNUU, testis, 20.
IARNUUAL, scabinus, 149.
IARNUUALART, testis, 213.
IARNUUALLON, fidejussor, 130.
IARNUUALT, presbyter, testis, 7.
IARNUUALT, episcopus, 139.
IARNUUANT, testis, 6, 43, 93, 107, 134, 146.
IARNUUANT, Francus, 94.
IARNUUD, testis, 130.
IARNUUERE, testis, 17, 66, 126.
IARNUUETEN, testis, 65, 130, 131.
IARNUUIN, testis, 58.
IARNUUIN (Bot, vel pars), 205.
IARNUUISCID, testis, 98.
IARNUUOCAN, testis, 159.
IARNUUOCON, testis, 21, 47, 86, 100, 109, 115, 118, 174, 186.
IARNUUOCON, filius Deurhoiarn mactierni, donator, 61, 184.
IARNUUOCON (Riuualt ex semine), 84.
IARNUUOCON, filius Deurhoiarn machtierni, testis, 135.
IARNUUOCON, filius Uuruili, 139.
IARNUUOCON, filius Drehoiarn, testis, 192.
IARNUUOCON, mactiern, 215.
IARNUUOCON, testis, 219.

Iarnuuoret, testis, pag. 24, 31, 38, 42, 44, 56, 58, 76, 102, 144, 157, 158, 159, 117, 173, 184, 194, 212, 213.
Iarnuuoret, donator, 62.
Iarnuuoret, presbyter, testis, 173.
Iartiern, testis, 104.
Iatoc, bonus vir, 202.
Ibiau, conjux Juduuallon, 103.
Idon, testis, 185.
Igbert, Igebert, testis, 34, 96.
Ignatus, testis, 207.
Ildebrant, testis, 35.
Ili, testis, 18, 29, 71, 158.
Ilia, prepositus in plebe Lan, 227.
Ilian, Hilian, testis, 137, 138, 222, 225.
Illoc, litigator, 66.
Illoc, testis, 81, 222.
Imboir (Pons), 112.
Imperatrix Mathildis, Henrici Anglorum regis filia, 337.
Imuuor, flumen. Vid. Himboir.
Incisio seu tallia, 323.
Inconmarcus, donator, 34.
Inconmarcus, testis, 35.
Indelgent, testis, 86.
Indolenus, presbyter, testis, 148.
Ingelram, testis, 196.
Ingilfredus, testis, 179.
Inginulf, testis, 166.
Ingramnius, testis, 161.
Inhoc, testis, 184.
Inisan, Hurvodii filius, 283.
Inisan, Fredorii filius, 308.
Inisani prædium, 319.
Inisanus de Blaing, 345.
Inisanus, pater Cadoret, 351.
Innoguent. Vid. Ennoguent.
Insula Ambon, cum insululis adjacentibus, 167.
Insula Ambon in beneficio data, 193.
Insula Crialeis (Enez Manac ad Fabas), pag. 55.
Insula Enesmur, 257.
Insula Her, 316, 317.
Insula Guedel (Bella Insula), 246.
Insula Keberoen, 327.
Insula Kendelaman, 245.
Insula Plaz, alio nomine Venezia, 166, 193.
Insula Sancti Gutuali, 326.
Insula in Sin, 163.
Insula ubi monasterium constructum fuerat, monachis Rotonensibus traditur, 310.
Investituræ symbola :
Per manicam super altare positam, 7, 54, 56, 61, 63, 70, 111, 118, 128, 171, 185;
Per virgam Colurnam, 18;
Per cespitem terræ super altare depositum, 76, 108, 194;
Per manicam dextram in signo promissionis impositam in manum alicujus, 138;
Per manum Matbidoe in manu Loieshird, quasi dextra sua super altare donum posuisset, 217;
Per manum super chartam donationis positam, 234;
Per manum in manu positam, 255;
Per manum super altare cum libro positam, 267;
Per ramum lauri, 272;
Per manum super Evangelii librum positam, 279;
Per curvum cultellum, 319;
Per ramum centoniæ, 338;
Per chartam donationis super altare positam, 344.
Invitator Nominoei (Biscan), 81.
Invitator Riuualti, pag. 81.
Invitator Urloies, 82.
Invitator Roiantdreh (Dosarboe), testis, 83.
Invitator (Loiesuuotal), testis, 83.
Invitator comitis Matuedoi (Peroian), 224.
Iresloenus, monachus, testis, 265.
Isa, fluvius, 290.
Isaac, testis, 75, 146.
Isaac, episcopus Venet. 103, 129, 148.
Isaac, monachus, missus monachorum, 235.
Isartius, villa in plebe Lubiacensi, 179.
Iscummarc, filius Nominoe, 269.
Isimaert, testis, 104.
Israel, monachus, testis, 259.
Israel, capellanus de Concuruz, 345.
Ive de Bethio, pater Danielis, 345.
Ivo, Rotonensis abbas, 287, 331, 344, 347.
Ivo, monachus, testis, 301.
Ivo, prior de Jouinne, testis, 338.
Ivus (Arbor) in quadrivio, 350.

J

Jacob, testis, 19, 64, 75, 141, 222, 229.
Jacob, decanus, testis, 223, 224, 225.
Jacob, scriptor, 236.
Jacob, clericus, testis, 254.
Jacob, monachus, testis, 261, 267, 300.
Jacobi villa, 252.
Jaconus, venditor, testis, 178.
Jacu, testis, 18, 29, 36, 50, 88, 92, 107, 109, 115, 119,

120, 121, 124, 135, 159, 184, 200, 207.
Jacu, homo Rannacensis, pag. 81.
Jacu, dilisidus, vel fidejussor, 105, 170.
Jacu, litigator, 106.
Jacutus et Boscherius, filii Hugonis Belli, ad pedem vastant Roaldi segetes, 346.
Jagu, testis, 10, 13.
Jagu, Gorloeni filius, 234.
Jagu, vicarius, 234.
Jagu, Deriani frater, testis, 320.
Jahan, Bili filius, 287.
Jalefredus, testis, 162.
Janz (Jestinus de), donator, 294.
Jedcar, testis, 59.
Jedcar, Constancii uxor, 283.
Jedecael, Jedicahel, 184, 207, 224, 225.
Jedecael, princeps Poucher, testis, 199.
Jedecael, prior, testis, 302.
Jedechael, pater Urbien, 83.
Jedecuueten, presbyter, testis, 25.
Jervithenus, advocatus, donator, 270.
Jestinus Boz, laicus, testis, 259.
Jestinus, Harscuit pater, donator, 264.
Jestinus, Harscuit filius, testis, 264.
Jestinus, filius Hogar, testis, 293.
Jestinus de Janz, monachus, donator, 294.
Jestinus, Danielis filius, testis, 312.
Jestinus, testis, 326.
heremia, episcopus, 67.
Jhoiarnus, testis, 269.
Jodica, villa, 204.
Jodicar, fidejussor, 112.
Johan, Johannes, testis, 10, 11, 112, 121, 159, 280.
Johan, colonus, pag. 218.
Johan, presbyter, testis, 12, 200, 314.
Johannes, apostolus et evangelista, 195.
Johannes, subdiaconus, 233.
Johannes, monachus, testis, 243.
Johannes, canonicus, testis, 250.
Johannes, episcopus, 278.
Johannes, Rebaldi filius, testis, 295.
Johannes, Sancti Gildasii monachus, testis, 315.
Johannes, presbyter, prolocutor, 320.
Johannes, Primauderiæ villæ venator, 335.
Johannes Guengamp, testis, 338.
Johannes Resio, testis, 339.
Johannis Baptistæ (Festivitas Decollationis sancti), 189.
Johannis (Ecclesia Sancti) de Machicol, 264.
Johannis villa, 279.
Jona, testis, 135.
Jordanus, Cavalloni filius, 339.
Joscelinus, monachus Rotonensis, testis, 262.
Joscelinus, donator, 263.
Joscelinus, Turonensis archiepiscopus, 348.
Joseph, testis, 222, 226.
Joseph, monachus, testis, 230.
Jostin, pater Alfredi machtierni, 18.
Jostin, testis, 66.
Jouinne, Jouigne, Jouiniacus, parochia, 335, 336.
Joumonoc, consobrinus Alfreti machtierni, presbyter, testis, 18, 60.
Joumonoc, donator, 146.
Jouuan, testis, 200.
Jouuelet, fidejussor, 203.
Jouuuoion, missus Nominoe, pag. 139.
Jouuuoion, testis, 196, 197.
Jovini (Sancti) monasterium, 262, 263, 336.
Joviniacus prioratus, 235, 338.
Juab, Joab, testis, 136, 137.
Juab solvit quidquid de virgatis debet accipere Uurbili, 138.
Juctus, Junctus vineæ, 59.
Judael, filius Lauda, testis, 317.
Judahel, bonus vir, 202.
Judanus, testis, 32.
Judcant, testis, 86.
Judcar, clericus, testis, 54, 130.
Judcar cum prædio donatus, 204.
Judcondoes, fidejussor, 156.
Judcum, fidejussor, 78.
Jude (Sanctus), apostolus, 267.
Judelis, monachus, testis, 259.
Judgan, testis, 104.
Judhael, Judael, Judhail, testis, 20, 69, 98, 202.
Judhael, venditor, 69.
Judher, testis, 147.
Judhocar, presbyter, testis, 16, 192.
Judhouuen, testis, 59.
Judicael, Uuacelinæ maritus, donator, 234.
Judicael, Judicalis, vir nobilis, testis, 235.
Judicael, prior, testis, 240.
Judicael, Gaufridi principis frater, 247.
Judicael, Judicahel, Venetensis episcopus, 247, 276.
Judicael, testis, filius Tangi, 250.
Judicael, Budici donatoris pater, 256.
Judicael Vetulus, testis, 256.
Judicael, Judichael Fanzon, monachus, olim miles, testis, 272.

JUDICAEL, Alet. episcopatum gerens, pag. 276.
JUDICAEL, Judichael, a patre suo Droaloi Sancto Salvatori oblatus, 270.
JUDICAEL, Rotberti frater, fidejussor, 290.
JUDICAEL, Menguii de Serent frater, 303.
JUDICAEL, Gleudeni de Syon filius, venditor, 304.
JUDICAEL, filius Hamuson de Syon, 304.
JUDICAEL de Lohoac, Waulterii militis pater, 318.
JUDICAEL, Judicahel, Sancti Maclovii episcopus, 318, 321.
JUDICAEL, Droaloi filius, 342.
JUDICAHEL, Rodaldi de Peregrino filius, 316.
JUDICALIS, episcopus Venetensis, 253, 274, 280, 281, 307, 309, 311, 328, 329.
JUDICALIS, monachus, scriptor, 231.
JUDICALIS, grammaticus, testis, 243.
JUDICALIS, monachus Rotonensis, testis, 255.
JUDICALIS, pater Rainaldi testis, 255.
JUDICALIS, abbas Sancti Mevenni, 279.
JUDICALIS, testis, Gleuieni commilito, 279.
JUDICALIS, Ratuili filius, testis, 281.
JUDICALIS, Deroci filius, testis, 281.
JUDICALIS, testis, Rafridi Durant filius, 283.
JUDICALIS de Platea, testis, 287.
JUDICALIS, prior Rotonensis, testis, 310.
JUDICALIS, Normandi frater, monachus, testis, 322.
JUDICALIS, Galterii pater, pag. 324.
JUDICALIS, Gaufridi et Barza filius, 325.
JUDICALIS [de Hengot], testis, 339.
JUDICALIS, filius Ferme, testis, 348.
JUDICALIS, archidiaconus, testis, 348.
JUDICAR, testis, filius Uuordoital, vel Uurdoital, 109.
JUDICE (Sine aliquo majore vel), 95.
JUDICEM, testis, 89.
JUDITA, Driken filia, 42.
JUDLIN, testis, 49, 75.
JUDLOUUEN cum villa Ranuuinau datus, 14.
JUDLOUUEN, presbyter, testis, 192.
JUDMIN, filius Posidhoia, cum prædio datus, 129.
JUDMORINS, manens, filius Posidhoia, cum prædio datus, 129.
JUDNIMET, donator, 156.
JUDON, filius Urbon et pater Custantin, 83.
JUDON, testis, 98, 147.
JUDRE, Judreh, Judret, testis, 24, 26, 56, 92, 127, 167, 181.
JUDRICH, Judrith, Judreih, testis, 58, 144, 160.
JUDRID, Judrich, Judrith, testis, 38, 43.
JUDRITH, Judrich, fidejussor, 43, 47.
JUDUUAL, Junuual, presbyter, testis, 56.
JUDUUAL, filius Argant, 83.
JUDUUAL, donator, 164.
JUDUUALLON, testis, 9, 43, 86, 92.
JUDUUALLON, clericus, donator, 44.
JUDUUALLON, testis, pag. 47, 64.
JUDUUALLON, Buduuoret nepos, 83.
JUDUUALLON, presbyter, testis, 92.
JUDUUALLON, emptor, 102.
JUDUUALLON, filius Uuoretic, 129.
JUDUUALLON, presbyter, testis, 135.
JUDUUALLON, testis, 144, 148, 195, 199.
JUDUUALLON, scabinus, 148.
JUDUUETEN, monachus et presbyter, testis, 22.
JUDUUETEN, fidejussor, 28, 101.
JUDUUETEN, testis, 124.
JUDUUOCON, presbyter, testis, 22.
JUDUUOCON, testis, 114, 180, 186.
JUDUUOCON, filius Alarmoet, 144.
JUDUUORET, invitator Riuualt, 81.
JUDUUORET, testis, 202.
JUGER vineæ, 264.
JUGERA terræ, 167, 293, 339.
JUHEL Beranger, consul, 257.
JULIN, fidejussor, 71.
JUNA, abbas, testis, 106.
JUNA, testis, 111.
JUNAM, testis, 59.
JUNANAU, bonus vir, testis, 202.
JUNASOI, testis, 137.
JUNCAR, testis, 201.
JUNEDOC, jurator, 220.
JUNEPRIT, bonus vir, testis, 202.
JUNET, testis, 158.
JUNET (Vallis), 306.
JUNETHUANT, testis, 99.
JUNETMONOC, fidejussor, 31, 63.
JUNETMONOC, testis, 98.
JUNETUUANT, Junnethuuant, 14, 103, 129, 130, 207.
JUNETUUANT, dilisidus, 153.
JUNETUUANT, filius Catlon, donator, 160, 181.

Junetuuant, filius Merchion, pag. 180.
Jungeneu, Junkeneus, Junkueneus, Turonensis archiepiscopus, 237, 248, 250.
Jungomarc, testis, 6.
Jungoneus, missus monachorum, testis, 235, 236.
Jungoneus, miles, donator, 290.
Jungoneus, Jungueneus, monachus, testis, 335.
Jungoret, testis, 201.
Junhael, testis, 43.
Junham, testis, 150.
Junhemel, presbyter, testis, 173.
Junmonoc, diaconus, testis, 109, 119, 171, 200.
Junmonoc, presbyter, 146.
Junnimet, testis, 189.
Juno, vel Luno, testis, 309.
Juntiern, monachus, testis, 171.
Juntiern, testis, 173.
Junuual, monachus, testis, 53.
Junuual, presbyter, testis, 102.
Jungual, prepositus, 171, 173.
Junuuallon, testis, 146.
Junuueten, presbyter, 59.
Junuueten, Junuuethen, testis, 86, 136, 206.
Junuuocon, Francus, testis, 94.
Junuuoret, testis, 6.
Juramentum super Evangelia et reliquias, 143.
Juramentum per caput sancti Sixti martyris, 222.
Juratio seu testificatio, 143.
Jure humano (Servitia requisita), 297.
Jure antiquo (Prædia possessa), 340, 345.
Jure ecclesiastico (Prædia possessa), 342.
Jurnalis, 62, 71, 167, 179.
Jus hereditarium, 73, 83, 148, 176, 197, 249, 254, 265, 269, 284, 288, 300, 304, 311, 314, 321, 333, 346.
Jus paternum et avitum, pag. 245, 337, 338, 347.
Jus proprietarium vel proprium, 12, 46, 85, 99, 119, 120, 155, 253, 334, 340.
Juscar, campus, 178.
Juscel, dominus in Armalle, 321.
Just, fidejussor, 25.
Just, testis, 66, 89, 159, 205.
Justadus, Jusdadus, testis, 176, 177.
Justin, fidejussor vel plegia, 130, 277.
Justin, Justinus, testis, 183.
Justin, Sancti Guengualoei seu Wingwaloei abbas, testis, 238, 240.
Justin, Radesii pagi dominus, 246.
Justin, Justinus, Rotonensis abbas, testis, 250, 251, 265, 266, 267, 291, 300, 301, 305, 318, 322.
Justin, Rotonensis monachus, testis, 246, 262, 283, 301.
Justin, Rivalloni de Cornon filius, testis, 301.
Justin, Rotonensis abbas, conventionem paciscitur cum Morvano Venet. episcopo, 313.
Justin, testis, filius Blinliuet, 322.
Justinian, testis, 99.
Justum, Justi filius, 219.
Justum, filius Branoni, 210.
Justum, ferrarius, homo Sancti Salvatoris, testis, 267.
Justus (Sanctus), martyr, 222.
Juthail, testis, 223.
Juthel Degol, testis, 268.
Juthel, donator, frater Alfredi, 280.
Juthelus, Alfredi filius, pag. 281.
Juthelus, Birsic consobrinus, donator, testis, 282.
Juurgent, testis, 131.

K

Kadocus, Eudonis pater, 268.
Kaer, fluvius in Cornou, 45, 167.
Kaer, villa, 59.
Kaer Caradoc, villa, 327.
Kaer Euen, villa, 327.
Kaer Gleuhirian, villa, 327.
Kaer Guiscoiarn, villa, 327.
Kaer Kerveneac, villa, 327.
Kaer in Mostoer, villa, 327.
Kaer in Treth, villa, 327.
Kalanhedre, testis, 2.
Kaledanus, pater Stephani testis, 243.
Kallon, testis, 225.
Karadocus, Junkenei vassalus, 237.
Karadocus, monachus, 248.
Karadocus, testis, 286.
Karadocus, Rotaldi de Moia filius, venditor, 304.
Karadocus, moribundus, donator, 344.
Karadocus, pater Gaufridi, 345.
Karantcar, donator, 43. Vid. Carantcar.
Karbae (Herveus Merula de), 322.
Karbonellus, vicarius, testis, 250.
Karmin, 365.
Karmonoc, testis, 19.
Karmonoc prædium tenens in Borbrui, 21.
Karnun (Locus molendini in), 321.
Karolus Magnus emisit spiritum, 102.

KAROLUS Magnus, pag. 128, 129, 130, 148.
KAROLUS Calvus, 19, 22, 27, 30, 39, 42, 44, 46, 48, 51, 55, 56, 83, 85, 86, 87, 91, 92, 95, 97, 124, 126, 133, 134, 150, 167, 171, 172, 188, 189, 193, 196, 207, 215, 239.
KAROLUS, rex, 44, 46, 48, 51, 55, 56.
KAROLUS, rex, Salomonis compater, 190.
KARTARIUM antiquum Sancti Salvatoris in charta citatum, 285.
KATCUN, testis, 223.
KATIC, testis, 185.
KAUREL (Ripa), 85.
KEBÉROEN, insula, 327.
KEDGOST, testis, 98, 169.
KEINNIC, presbyter, testis, 227.
KELLIUUENHAM, villa, 113.
KEMENET (Decima de), 338.
KEMINET (Plucgaduc villa in), 242.
KEMPENIAC, Kenpeniac, plebs, 81, 150.
KEMPERELE, 261.
KENDELAMAN, Renaldi de Mortuo Estero pater, 245.
KENDELAMAN, Quendelaman, insula, 245.
KENETLER, presbyter, testis, 76.
KENETLOR, testis, 6, 60.
KENETLOR, Kenedlor, Kenethlur, testis, 138, 151.
KENGUETHEN, presbyter, testis, 225.
KENKIST (Decima de), 276.
KENMARCOC, Kenmarhoc, Kenmarhuc, 42, 58, 60, 76, 188, 192, 195, 196, 199, 208.
KENMARCOC qui et Pupart, 235.
KENMISCET, presbyter, testis, 75.
KENMONOC, Kenmunoc, Cenmunoc, episcopus Venetensis, pag. 183, 186, 187, 214, 219.
KENMUNOC, abbas, 42.
KENTUUANT, testis, 130, 131.
KENTUUOCON, testis. Vid. KINTUUOCON.
KENTUUOCON, fidejussor. Vid. KINTUUOCON.
KERENIN, testis, 104.
KERENTIN III denarios accipit a Uuernedon venditore pro prædio Tonouloscan, 103.
KERIDLOEN, villa in Miniac, 242.
KERKERNAM, villa in Gillac, 242.
KERLOERN, villa in Muthon, 242.
KERMELENNAN, villa in Loduiac, 242.
KERMOIL, villa in Plumiuc, 242.
KESTENIN, Cestenin, 91. Vid. CAMPUS.
KETHIC, prædium, 185.
KEURIC filium suum offert Sancto Salvatori, 216.
KEURIL, locus in plebe Bain, 91.
KEURIL, aqua, 129.
KEURILLAM in plebe Carentoer, 84.
KEUUIRGAR cum villa Rancatoien traditus, 8.
KHENBUD, Chenbud, 57, 224.
KILLAI Rufus et alter Killai, testes, 333.
KINCRIT, testis, 183.
KINTUUALLON, testis, 2.
KINTUUANT, Cenhuuant, filius Omni. Vid. CENHUUANT.
KINTUUANT, Kinetuuant, fidejussor, 71.
KINTUUOCON, Kentuuocon, testis, 45, 50, 84, 102, 103, 180.
KINTUUOCON, dilisidus vel fidejussor, pag. 102, 160.
KINUUORET, securator, 220.
KOLEDOC, testis, 192.
KONUUOION, Conuuoion, monachus, 173.

L

LAGENA vini, 252.
LAINKELKEL in Trefhidic, 311.
LALIACENSIS vegaria, vicus, 95.
LALOCAN, donator villæ Trebhinoi in Siz, 125.
LALOE, testis, 49.
LAM, villa Pirisiac, a Salomone Sancto Salvatori donata, 39.
LANBERT, presbyter, testis, 167, 213.
LANBERT, testis, 259, 317.
LANBERT, cocus, pro concessione et testimonio solidos sex accipit, 300.
LANBERT, Haeni filius, testis, 316.
LANBERT, parochianus de Armalle, 322.
LANBERT Parvus, 338.
LANCON, Langon, Landegun, Landegon, plebs, 38, 94, 148, 158, 168.
LANDA juxta Sanctum Marcellum sita, 108, 275.
LANDEBERTUS, scriptor, 175.
LANDEGON, vicus, 148.
LANDIUUIN, Arminæ maritus, 33.
LANDONUS, testis, 175.
LANDRAM, Alfredi frater, 333.
LANDRAN, meditarius, testis, 304.
LANFRED, testis, 46, 127, 167.
LANLEUTHEI (Randremes), 60.
LANMURMELER, plebs, 257.
LANOES, Lannois, 127, 128, 242.
LANTHILDIS, Fredeberti uxor, 35.

Lantildis, donatrix, pag. 164.
Lantur, villa, 347.
Laoc, testis, 49.
Laoc, campus, 107.
Lapercha, testis, 351.
Lapides confixi prædiorum confinia designantes, 28, 85, 108, 130, 198, 346.
Lapides magni in descensu Montis Clegeruc, 198.
Lapides ingentes in medio montis, 346.
Lateranum, 334.
Lathoiarn, scriptor, 103, 118, 129, 153.
Lathoiarn, testis, 112.
Latmoet, conjux Maenhoiarn, 91.
Lauda, Danielis pater, 315.
Lauda, Judaelis pater, 316.
Lauda, testis, 225.
Laurentius, sacerdos, testis, 297.
Lausoiarnus de Treheguel, monachus, testis, 297.
Laval (Escomar de), testis, 316.
Ledeuinus, laicus, testis, 231.
Ledevin, testis, 265.
Ledinfredus, Donati filius, 58.
Le Fol (Gefre), testis, 344.
Leisou, 21, 54, 159.
Lelan, testis, 248.
Lemarsq, Brooliensis homo, 330.
Lenguennoc, villa in Rufiac, 136.
Leo (Sanctus), papa, 298.
Leo, papa, 333.
Leodoinus, testis, 177.
Leodulfellum, locus, 177.
Leomundo, prædium, 165.
Leon, fidejussor, 181.
Leonensis (Guihomarcus vicecomes), testis, 306.
Leran, testis, 309.
Leran, Heloci pater, 309.
Leran, presbyter, testis, p. 310.
Leran de Reus, laicus, testis, 329.
Lerniacum, Lerniacus, locus, 105, 119.
Lesfau, Lisfau, castellum Ratuili mactierni, 1, 4.
Lesneuueth, locus, 206.
Let Tigran, villa, 49.
Letharius, testis, 161.
Letho, venator, 315.
Letmonoc, testis, 146.
Leuferinæ (Abbatia Sanctæ), 118.
Leugui, testis, 225.
Leuhemel, Lehomel, Leomel, Leumelus, Louhemel, presbyter et monachus, testis, 17, 20, 21, 22, 30, 36, 53, 58, 59, 61, 70, 81, 102, 107, 109, 122, 125, 144, 157, 160, 166, 171, 172, 173, 181, 199.
Leuhemel, prepositus, 19, 24, 25, 31, 45, 49, 52, 53, 55, 59, 75, 134, 135, 143, 146, 160, 181.
Leuhemel, monachus, prepositus, missus monachorum, 49, 54, 57, 66, 71, 84, 96.
Leuhemel, Leomelus, decanus, testis, 211.
Leupherina (Sancta) in monasterio Conoch, 117.
Leuuer, pater Delehedoci, 71.
Liber de vita sanctorum Maxentii et Leodegarii, 190, 229.
Liber, Liberius, Liver, presbyter, monachus, testis, 18, 21, 22, 29, 55, 59, 64, 71, 75, 92, 102, 125, 146, 171, 173, 211.
Liber, Liver, missus monachorum, 65.
Liberius, monachus et presbyter, scriptor, 164, 210.
Liberius, abbas Rotonensis, pag. 157, 183, 186, 187, 214, 219.
Liberti, 119.
Liberum (id est Haimonem minorem) tradit Cavallonus abbas Budico comiti, 256.
Libra (Argenti), 289, 321, 349.
Libercoot, locus, 91.
Liger, flumen, 68, 228, 232, 244, 269, 270, 271.
Ligerim (Sclusa intra), 271.
Lilloc, testis, 58, 144.
Limuuas, testis, 60, 76.
Linis seu Griciniago, villa, 47.
Lioshoiarn, testis, 40.
Liosic, presbyter, monachus, testis, 21, 27, 31, 63, 70, 78, 158, 172, 194.
Liosic, emptor, 31.
Liosic, monachus, missus monachorum, 42.
Liosic, Liosoc, Rotonensis abbas, 184, 185, 195, 198, 207.
Liosoc, Loiesoc, testis, 21, 26, 38, 54, 56, 58, 127, 157, 159, 167, 172, 194, 199, 224, 258.
Liosoc, fidejussor, 160.
Liosoc, abbas Rotonensis, 197, 209.
Liosoc, pater Helmonoci et Ernulfi, 234.
Lisbedu, locus, 154.
Lisbedu, Jarnhitini mactierni domus in Ploicaduc, 216.
Lisbedu, Lisvedu, aula Jarnhitini machtierni, 113.
Lisbidioc, locus in Poucar, 217.
Lisbroniuuin (Prædium), in compensatione effusi sanguinis traditum, 81.
Liscelli, Liskelli, locus, villa, prædium, 139, 154, 280.

Liscoet, castellum in plebe Caroth, pag. 6.
Liscolroet, locus, 61.
Lisfau. Vid. Lesfau.
Lisfavin, aula in plebe Serent, 74.
Lisiarnuuocon, 60.
Lisnouuid, locus non ignobilis in Carantoer, 86, 92, 100, 117.
Lisnouuid, aula Nouuid, 133.
Lispenfau, ubi infirmabatur Salomon rex, 64.
Lisprat, aula in plebe Alcam, 36, 121.
Lisranac, Lisrannac, villa, locus, 81, 82, 136, 141.
Lisrannac, aula Bran principis, 23.
Lisros, prædium, 145.
Lisuuedu. Vid. Lisbedu.
Lisuuern (Randremes), 82.
Lisuuison, domus Riuualti, 92.
Litoc, missus Nominoe, 85, 115.
Litoc, missus Salomonis, 106.
Liuer, testis, presbyter, monachus. Vid. Liber, Liberius.
Liverat, testis, 157.
Liuerin, presbyter et monachus, testis, 22, 157, 173.
Liuuetlon, fidejussor, 43.
Liuuetlon, testis, 47.
Locduiac, locus, 242.
Locellus in Prulliac, 322.
Loch, 217. Vid. Luh.
Locus qui totius Britanniæ obtinet principatum, id est, monasterium Sancti Salvatoris Rotonensis, 279.
Lodor, locus, 252.
Lodouico, Ludovico, Hlodouuico, Holodouuico, Pio, regnante, 1, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 28, 35, 89, 100, 101, 112, 114, 116, 117, 120, 128, 132, 136, 138, 139, 141, 151, 153, 154, 156, 162, 163, 169, 175, 177, 178, 179, 202, 204.
Lodouicus imperator, donator, pag. 2.
Lodouicus, Hlodouuicus, Ludovicus, imperator, liberam concedit abbatum Rotonensium electionem, 298.
Lodovicus, Hlodouuicus, Ludovicus, imperator, a Mormano seu Morvano in prælio victus, 112.
Loencetnoch, villa, 122.
Loengil, caput heredum, 185.
Loeniou, locus, 163.
Loesen, prædium in plebe Carantoir, 129.
Loesuuethen, testis, 16.
Logesirc, testis, 50.
Lohoiac, Loheac, castellum vel castrum, 320.
Lohoiac (Gualterius de), testis, 288.
Lohoiac, Lohuiac (Herveus de), testis, 247, 329.
Lohoiac (Judicael de), testis, 318.
Lohoiac (Rio de), testis, 251.
Lohoiac (Riocus de), testis, 239.
Loiat, plebs, 242.
Loieruth, testis, 89.
Loiesauual, testis, 177.
Loiesbidoc, Loiesbidoe, 88, 112, 114, 128, 140.
Loiesbritou, clericus, testis, 36, 50, 52, 88, 107.
Loiesbritou, abbas, testis, 109, 115, 119.
Loiesbritou, emptor, 127.
Loiesbritou, pater Roiantdreon, 128.
Loiesbudic, testis, 195.
Loiescant, testis, 219.
Loiescar, presbyter, 164.
Loiescourant, testis, 147.
Loieshic, testis, pag. 99.
Loieshird, monachus et presbyter, 217.
Loieshoiarn, monachus, testis, 2, 87, 92, 161, 180, 195, 220.
Loieshoiarn, fidejussor, 45, 84, 150.
Loieshoiarn, frater Menhoiarn, 102.
Loieshoiarn, prædium tenens, 150.
Loiesic, testis, 14, 50, 129, 144.
Loieslouuen, presbyter, testis, 146.
Loiesmin, testis, 51.
Loiesoc, 11, 13, 58, 98, 99, 124, 169.
Loieson, Loiesou, Loiason, 15, 17, 102, 134, 161, 181.
Loiesuuallon, Luiesgallon, presbyter, testis, 22, 52, 53, 75, 92, 109, 115, 118, 157, 171, 213, 225.
Loiesuuallon, donator, 218.
Loiesuuaroe, testis, 105.
Loiesuueten, dilisidus, 205.
Loiesuuethen, testis, 25, 28, 50, 86, 88, 96, 101, 150, 187, 210.
Loiesuuidoe, testis, 105, 207.
Loiesuuocon, Loiesuuocan, testis, 83, 99, 153, 206.
Loiesuuoret, testis, 18, 29, 69, 158, 185, 207, 220.
Loiesuuoret, missus Salomonis, testis, 66.
Loiesuuoroei, testis, 207.
Loiesuuotal, invitator, 83.
Loiesuuotal, diaconus, securator, 220.
Loiesuuotan, testis, 147.
Loiesuur, presbyter, testis, 100.
Loieuili, testis, 92.
Loin, villa, 111.
Loinprostan, locus, 58.

Lomare, testis, pag. 162.
Lompeu, villanus, et semen ejus cum prædio traditi, 93.
Losius, presbyter, testis, 301.
Lostuuiel, prædium, 118.
Loth. Vid. Luh.
Lotharius, Hlotharius, imperator, rex, regnans, 33, 56, 86, 87, 108, 201, 202.
Louencar, presbyter, testis, 192.
Loumorin, presbyter, testis, 76.
Louran, testis, 226.
Loutinoc, villa, 12.
Loutinoc (Pons), 113.
Loutinoc, villa (viii mod. de brace), 119, 120.
Loutoc, rivus, 88.
Louuenan, filius Juduual et pater Roiantdreh, 83.
Louuenan, testis, 225.
Louuencar, cum villa Rancatoien donatus, 8.
Louuenhoiarn, testis, 153.
Louui, testis, 13, 120, 121, 122, 159.
Louuian, presbyter, testis, 134, 150.
Lubiacensis, Lusebiacensis, vicus publicus, vegaria, plebs condita, 167, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179.
Luctus Aquitaniæ, 190.
Ludon, presbyter, testis, 70.
Ludon, Constancii filius, 270.
Ludovicus, Franciæ rex, 249, 297.
Ludron (Simon de), testis, 320.
Luethoiarn, Luhethoiarn, diaconus, testis, 187, 210.
Luh (In), Loch, Loth, 49, 69, 113, 123, 132, 155, 156, 217.
Luhetloc, testis, 126.
Luhguiguan, 120.
Lui, testis, 37.
Luiesguallon, testis. Vid. Loiesuuallon.
Luieshuiarn, pag. 226.
Lulu (Filii), venditores, 71.
Lulu (Salina), 71.
Lulu, testis, 182.
Lunen (Pars), 226.
Lunmonoc, filius Sulmonoc, colonus cum prædio traditus, 132.
Lusebiaccensis vegaria. Vid. Lubiacensis.

M

Maanci, pater Maengi et Gleuvili, 188.
Maban, testis, 8.
Maban, fidejussor, 72.
Mabilis, Mabilla, uxor Guehenoci Anciniensis domini, 306, 353.
Mabon, testis, 58.
Maccentius (Sanctus). Vid. Maxentius.
Macerac (Ecclesia Sancti Benedicti de), 235.
Macerac, vel Marzerac, vulgo Bidaen, plebs, 193, 291.
Macharius, testis, 288.
Macharius, testis, filius Gradelonis, 320.
Macharius de Mota, testis, 324.
Machicol (Ecclesia Sanctæ Mariæ de), 264.
Machicol (Glemarhocus, testis, abbas Sanctæ Mariæ de), 266.
Machicolensis (Gauterius, testis, abbas), 299.
Machtiern in Poutrecoett (Ermor, episcopus et), 6.
Machtierni, Tiarni, Tyranni, 1, 8, 10, 16, 17, 18, 20, 84, 86, 88, 89, 98, 100, 111, 112, 114, 120, 121, 130, 132, 133, 135, 138, 140, 151, 153, 155, 170, 200, 204, 206, 207, 208, 210, 211, 215, 216, 217.
Machtierni vel principes plebium et parochiarum. Vid. Principes.
Machuti, Macuti (Ratuili, episcopus Sancti), 83. Vid. Aleta.
Machuti (Rivallonus, testis, archidiaconus Sancti), 288.
Maclovii (Judicahel, episcopus Sancti), 318, 321.
Maclovii (Riuallonus, archidiaconus Sancti), 318.
Maclovii (Raginaldus, testis, episcopus Sancti), 234.
Maclovii (Benedictus, testis, episcopus Sancti), 250.
Macoer, alio nomine Valium Medon, in plebe Coms, 41.
Macoer, Aurilian (Ran), 17.
Macoer, villariæ duæ in plebe Carantoer, 63.
Madahelt, ancilla, cum prædio donata, 33.
Madaldrigus, testis, 163.
Madganoe, decanus, 163.
Madgone, testis, 186.
Madocus, monachus Rotonensis, testis, 262.
Madoius qui prædium Dilex tenebat, 333.
Madram, testis, 33.
Maedri, testis, 163.
Mael, fidejussor, 47.
Mael, testis, 100.
Maelcar, clericus, testis, 37, 54, 120.
Maelcar, plebs, 83, 147.
Maelcouar, Maencoual, Pascuueteni comitis nuntius, testis, 212.
Maelhoc, Maeloc, testis, 10, 219.
Maelhoc, Maeloc, filius Pricient vel Prigent, 192.
Maelhogar, manens, cum prædio traditus, 4.

MAELHOIARN, presbyter, testis, pag. 147.
MAELOC. Vid. MAELHOC.
MAELOCAN, testis, 49, 75, 152.
MAELON, testis, 195.
MAELTIERN, pars, prædium, ran, 27, 100, 101.
MAELUUETEN, testis, 208.
MAELUUORETH, testis, 194.
MAEN, testis, 25, 45.
MAEN, campus, 71.
MAEN, abbas, testis, 83.
MAEN episcopi (In tempore), 104, 151.
MAEN, frater Bernardi, testis, 228.
MAENBAUD, prædium gerens in Carnun, 143.
MAENBAUD, treb, 143.
MAENBILI, fidejussor, 119.
MAENCANT, testis, 60, 76.
MAENCAR, vadiator, 78.
MAENCHI, pater Maenki, 234.
MAENCLU, laicus, testis, 83.
MAENCOMIN, presbyter, testis, 49, 89, 108, 125, 152, 159.
MAENCOMIN, presbyter, emptor, filius Dormino, 152.
MAENCOMIN, venditor et emptor, frater Mailon, 200, 201, 203.
MAENCOMIN (Hereditas), 202.
MAENCOUUAL, Mencoual, testis, 22, 73, 186.
MAENCUM, Maencun, testis, 186, 206.
MAENFINIT. Vid. MAINFINIT.
MAENGI, testis, filius Maenci, 188.
MAENGUIS, episcopus, testis, 242.
MAENHIC, presbyter, testis, 64.
MAENHOIARN, qui et Ebolbain, emptor, 91.
MAENHOIARN, qui et Cornic, reddit abbatiæ Rotonensi partem Ranmaeltiern, 101.
MAENHOIARN, venditor, pag. 107.
MAENHOIARN, testis, 161.
MAENHOIARN, diaconus, securator, 220.
MAENKI, testis, 102, 199, 329.
MAENKI, filius Maenchi, 234.
MAENKI, Hamonis pater, 322.
MAENKUM, donator, 275, 276.
MAENUUALLON, Menuuallon, testis, 3, 97, 151, 159, 194.
MAENUUALLON, Menuuallon, venditor, 46.
MAENUUALLON, scabinus, 148.
MAENUUEDET, testis, 3.
MAENUUETEN, Menuueten, presbyter, monachus, testis, 10, 36, 37, 51, 52, 53, 64, 75, 78, 87, 88, 105, 107, 108, 109, 111, 114, 121, 122, 124, 132, 135, 144, 159, 170, 172, 199, 215.
MAENUUETEN, villanus cum prædio Raninislouuen donatus, 39.
MAENUUETEN, donator, 49.
MAENUUETEN, testis, frater Uuinic, 204.
MAENUUETEN, dilisidus, 207.
MAENUUILI, Maenuili, Menvili, presbyter, testis, 10, 13, 37, 112, 113, 121.
MAENUUILI, Menvili, fidejussor vel dilisidus, 12, 170, 215.
MAENUUOBRI, testis, 10, 13, 37, 50, 114, 121, 122.
MAENUUOBRI, emptor, 131, 133.
MAENUUOBRI, venditor, 133, 134.
MAENUUOCON, testis, 57, 134, 155.
MAENUUOCON, fidejussor, 118, 133, 214.
MAENUUOCON, pignerator, 214.
MAENUUOLOU, presbyter et monachus, testis, 172.
MAENUUORET, testis, 14, 16, 69, 89, 99, 104, 129, 153, 202, 206.
MAENUUORET, fidejussor, pag. 203.
MAENUUORET fossa, 203.
MAENUUORON, testis, 4, 15, 89, 92, 141, 158, 159.
MAENUUORON, homo Baincensis, 81.
MAENUUORON, fidejussor, 155.
MAERTINHAEL, fidejussor, 180.
MAERULF, filius Tethelt, servus cum prædio traditus, 33.
MAETCOUAL (Maencoual?), nuntius Pascuueteni, 211.
MAF, locus, 195.
MAGINSIN, donatrix, uxor Arthuiu, 144.
MAGISTER Britanniæ. Vid. NOMINOE.
MAGNUS, diaconus, testis, 285.
MAHALT, Conani uxor, 323.
MAHRIUS, venditor, filius Rodaldi de Moya, 304.
MAIEN, pater Raphin, 270.
MAILON, frater Maencomin, venditor et emptor, 200, 201, 203.
MAILON et Maencomin hereditas, 202.
MAILON, clericus, scriptor chartæ, 202, 204.
MAIN, testis, filius Catuuadalart, 265.
MAINARDUS, decanus, totius urbis Pictavis doctor, 229, 230.
MAINARDUS, abbas Rotonensis, 246.
MAINARDUS, parochianus de Armalle, 322.
MAINFINIT, Maenfinit, Maenfinidus, testis, 20, 56, 182, 275.
MAINFINIT, Maenfinit, dapifer, testis, 239.
MAINFINIT, Maenfinit, Maenfinidus, decanus, testis, 249.
MAINFINIT, Maenfinit, prepositus, testis, 317.

MAINFINIT, Mainfinidus, donator, filius Rodaldi, pag. 288.
MAINMONOC, fidejussor, 203.
MAINON, Mainus, episcopus Redonensis, 140, 243, 244, 328, 329.
MAINUS, presbyter, monachus, testis, 254, 266, 272, 286.
MAINUS, monachus Sancti Florentii, 261.
MAINUS, Fanzoni Judicahelis frater, 272.
MAINUS, Ogerii filius, testis, 316.
MAINGUALLON, testis, 1.
MAINUUALLON, securator, 220.
MAIOCI (Decima Sancti), 288.
MAIR, Major, 34, 85, 89, 103, 203, 217, 260, 311.
MAIROS, presbyter, testis, 186.
MAJOR dominus prædii in Pruliaco in pago Andegavensi, 337.
MAJORE, etc. (Prædium Anaulechan datus sine aliquo), 95.
MAJORIS Monasterii, vulgo Marmoutier (Gosbertus, prior), 261.
MALA Manus (Ratfredus, cognomine), 274.
MALÆ Mazuræ (Molendinum), 249.
MALANZAC, Malenzac, 70, 284.
MALESTRITO, gallice Malestroit (Paganus, dominus de), 299.
MALLUM publicum, 38, 49, 148.
MALLUM publicum coram misso Nominoei, 94.
MALUS Vicinus (Guethenocus cognomine), testis, 324.
MAMENOC, campus, 271.
MANAHEDA (Census qui vocatur), 29, 35, 209.
MANCHEUSOSA, testis, 335.
MANCIPIA cum prædiis tradita, 47, 112, 113, 119, 214.
MANCIPIORUM villæ Ransulhoel (Nomina), pag. 214.
MANDUCARIUM, 252, 335.
MANENTES cum prædiis traditi, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 17, 21, 22, 29, 30, 39, 40, 41, 42, 43, 53, 55, 60, 61, 64, 82, 93, 95, 97, 114, 126, 128, 134, 137, 145, 150, 164, 168, 183, 209, 212, 218.
MANET, testis, 25.
MANGISUS, vel Manguisus, episcopus Venetensis, 311, 312.
MANICAM (Investituræ per). Vid. INVESTITURÆ.
MANSI, Mansæ, 5, 6, 7, 26, 165, 174, 177, 199.
MANSIO cum prædio tradita, 129.
MANSIO Rihouueni, 11.
MANSIO Jarnconani, 22.
MANSIO Gleumonoci, cum prædio Randobrocar et Botdeurec tradita, 40.
MANSIO Arganfredi, 161.
MANSIO Setheri, 197.
MANSIUNCULÆ, 5, 13.
MANSUS qui vocatur Nigrorio, 33.
MANUS, testis, 164.
MANUS manibus superpositæ. Vid. INVESTITURÆ.
MANUUM appositio super altare. Vid. INVESTITURÆ.
MAOCAN, monachus, testis, 227.
MAORREM (Salina in Baf quæ vocatur), 48.
MARBODUS, testis, 261.
MARBODUS, Redonensis præsul, 291.
MARCCOVAL, presbyter, testis, 201.
MARCELLI (Ecclesia Sancti), in plebe Serent, 275.
MARCELLINI (Transfertur in ecclesiam Sancti Salvatoris corpus sancti), 47, 88.
MARCELLINI (Altare consecratum in honore sancti), pag. 299.
MARCHAANT, testis, 333.
MARCHATUS Rannac, 43.
MARCHEBOL, testis, 207.
MARCHERIUS, testis, filius Treshoredi, 234.
MARCHERIUS, prepositus, 248, 308.
MARCHERIUS, secretarius, 249.
MARCHERIUS, Marcherus, monachus Rotonensis, 254, 280, 380.
MARCHOIARN, presbyter, testis, 210.
MARCHUILI, testis, 219.
MARCHUUALLON, testis, 117.
MARCHUUOCON, homo Nominoei, 85.
MARCIACO (Ecclesia Sancti Martini de), 232, 294.
MARCIO, villa, 35.
MARCIS, villa in pago Namnetico, 165.
MARCOBRIS. Vid. MORCOBRIS.
MARCOC, testis, 184.
MARCOCUUETEN, testis, 134.
MARGITHOIARN, soror Omnis, 92.
MARGUEHENUS, monachus, testis, 275.
MARHUILI, testis, 225.
MARIA, uxor Donati, 58.
MARIA, uxor Joffredi, 263.
MARIÆ (Monasterium Sanctæ) Andegavensis, 254.
MARIÆ (Ecclesia Sanctæ) Begonensis, 273.
MARIÆ (Cimiterium Sanctæ) in Beria, 291.
MARIÆ (Obedientia Sanctæ) de Cellario, 232, 254.
MARIÆ (Ecclesia Sanctæ) de Culmo, 245.
MARIÆ (Ecclesia Sanctæ) de Fruciaco, 232.

Mariæ (Ecclesia, basilica, Sanctæ), in Gramcampo, pag. 26, 34.
Mariæ (Ecclesia Sanctæ) de Machecol, 264.
Mariæ (Ecclesia Sanctæ) de Marnis, 232.
Mariæ (Ecclesia Sanctæ) de Montaltor, 243, 245.
Mariæ (Claustrum Sanctæ), apud Prunniacum, 249.
Mariæ (Ecclesia Sanctæ) de Treheguel, 283.
Marquerius, pater Menguii, militis, donatoris, 303.
Marquerius, testis, 338.
Marrocus de Vilarblez, Alfredi donatoris pater, 287.
Marsin, plebs, 216, 284.
Martin, homo datus abbatiæ Rotonensi, 25.
Martinan, fidejussor, 65.
Martini (Ecclesia Sancti), in plebe Baselgiaca, 277.
Martini (Ecclesia Sancti) de Macerac, 232.
Martini (Hermenfredus, monachus Sancti), 262, 263.
Martini (Ecclesia Sancti), in Ploicastel, 289.
Martinus, testis, 27.
Martinus de Pruille, testis, 338.
Martio. Vid. Marcio.
Marzac, plebs, 291.
Marzerac. Vid. Macerac.
Mashouuen, testis, 146.
Massi vel Massæ, 2, 3, 6, 17, 22, 30, 39, 40, 42, 43, 47, 53, 55, 60, 61, 82, 97, 114, 128, 134, 145, 164, 168, 183, 196, 199, 208.
Matbidet, testis, 93.
Matbidoe, donator, 217.
Matfred, fidejussor, 47.
Matfred, Matfrid, testis, presbyter, 92, 132, 155, 174.
Matga, testis, pag. 46.
Matganet, testis, 157.
Matganet, bonus vir, testis, 202.
Matganoc, homo Poliacensis, testis, 87.
Matguethen, testis, 222.
Mathatias, Budici comitis filius, testis, 256.
Matheus, testis, filius Aluret, 288.
Matheus, Barbotini filius, testis, 306.
Matheus, testis, Rioci de Musullac gener, 297.
Matheus, Mathias, Alvredi filius, testis, 320.
Mathias, Namnetensis comes, 239, 250, 260, 266.
Mathias, Hoelli comitis filius, testis, 283.
Mathias de Siz, testis, 301.
Mathias, testis, 323.
Mathias vel Matheus, donator, filius Riscandi de Siz, 325.
Mathias, testis, filius Johannis de Primauderia et Orhant, 335.
Mathic, Mätic, presbyter, testis, 158, 194, 213.
Mathoc, Matoc, testis, 105, 115.
Matin, Matinn, presbyter, testis, 92, 155.
Matmunoc, fidejussor, 182.
Matuedo, donator, filius Hailuualoi, 219.
Matuedoi, Matuuidoe, comes, donator, 10, 13, 127, 224.
Matuueten, comes, donator, scriptor, testis, 10, 13, 127.
Matuueten, diaconus, testis, 224.
Matuueten, Matuuethen, testis, 225, 226.
Matuuidet, scabinus, 113.
Matuuidoe, testis, 189.
Matuuor, locus, 112.
Matuuoret, testis, presbyter, pag. 60, 76, 188, 202.
Matuuoret, bonus vir, 202.
Matuuoret, fidejussor, 203.
Mauricius, testis, 351.
Mauricius Recordel, testis, 338.
Mauricius de Vergogna, testis, 338.
Maurus, sacerdos, 233.
Maxentii (Basilica, ecclesia Sancti), 184, 185.
Maxentii (Monasterium Sancti), 184, 190, 194, 204, 209.
Maxentii (Corpus sancti) ad Pictavim deportatur, 228.
Maxentii (Villa Sancti), 284.
Maximini (Parrochia Sancti), 246.
Medanum (Salomon, dominans Britanniam usque ad flumen), 57.
Media. Vid. Mediterranea.
Mediana. Vid. Salinæ.
Mediatores, 140, 192.
Medietarius, testis, 270.
Medietas loci deserti in Jouinne monasterio Rotonensi concessa, 235.
Medietas Fontenellis, 236.
Medietas prædii Karadoci in Fruzai, 237.
Medietas Ulti fluminis, 242.
Medietas in Fruzai, 266.
Medietas annonæ, pullorum, vitulorum, agnorum, lini cannabisque, 268.
Medietas villarum a Birsic data, 281.
Medietas Tretgruuc in Resac, 285.
Medietas medietatis, 286.
Medietas decimæ Sancti Maioci, 288.
Medietas Primauderiæ, 335.
Medietates villarum a Juthelo datæ, 282.

MEDITARIA, idem ac domus, pag. 319.
MEDITARII domus, 321.
MEDITARIUS, 267, 304.
MEDITERRANEA, id est Mediam, Hoel singulari prudentia gubernat, 331.
MEDO, 98, 257.
MEDON (Valium). Vid. MACOER.
MEGUENNUS. Vid. MEUUENUS.
MEINION. Vid. MENION.
MEIOR, presbyter, testis, 56, 91.
MEL (in renda), 156, 252.
MELANII (Ecclesia Sancti), 167.
MELANII (Gervasius, abbas Sancti), 239, 251.
MELANII (Herveus, abbas Sancti), 299.
MELANII domus, 178, 179.
MELANII (Guillelmus, prior Sancti), 298.
MELANIO (Theodolus de Sancto), 285.
MELCHI, fidejussor, 57.
MELORI (Reliquiæ sancti), 47.
MELRAN, parochia, 350.
MELUUETEN, testis, 208.
MEN, Alani pater, 246.
MEN, Goslini pater, 330.
MENARDUS, testis, filius Geraldi de Fago, 337.
MENEHI Grocon, prædium, villa, 107, 108.
MENEHI Uuokamoe, 140, 142.
MENEHI Sancti Petri, 150.
MENEHI, Minihi, Sancti Gutuali, 252.
MENEHI, Minihi Raunor, in villa Accipitris, 252.
MENFINIT, testis, 58.
MENGISUS, Venetensis episcopus, 260.
MENGUI, miles, filius Marquerii, monasticum induit vestimentum in articulo mortis, 303, 307.
MENGUI, testis, filius Omnesii, pag. 324.
MENGUI, dominus fevii quod tenebat Morinus, 339.
MENGUI de Quercu, 344.
MENGUI, Gaufridi Stulti filius, 345.
MENHOIARN, venditor, 108.
MENION, Meinion, testis, 18, 88, 129, 137, 139, 140, 144, 153.
MENION, missus monachorum, testis, 138.
MENION, filius Aetlon, 143.
MENION, pater Dreholom, testis, 173.
MENKI, vicecomes, testis, 247, 258.
MENKI, filius Danielis, frater autem Aldron, 322.
MENTINIAC, villa in plebe Ploicastel, 289.
MENUUALLON, manens cum villa traditus, 39.
MENUUALLON, testis, 89, 126.
MENUUETEN, presbyter, monachus, 31, 109, 123.
MENUUILI, testis, 112, 122.
MERALT, 39, 194.
MERANHAEL, testis, 16.
MERCHION, fidejussor, 50.
MERCHION, testis, 96, 126.
MERCHION, filius Catlon, 180, 181.
MERCHRIT hereditatem Rethuuobri per vim tenens, 139.
MERCHRIT, Mercrit, 54, 71.
MERCIMONIIS (Jus de) monachis Rotonensibus solvendum, 349.
MERHONUS, filius Gorlo, testis, 283.
MERIAN, Harscuidi pater, 325.
MERION, pater Albat, 233.
MERION, testis, filius Goranton, 311.
MERION, monachus, testis, 316.
MERIONUS, clericus, scriptor, testis, pag. 335.
MERKIONUS, monachus, 262.
MERLET (Rainalt), prædium, 289.
MERTHINHAEL, testis, 70.
MERTHINHOIARN, pignerator, 27, 28, 101.
MERTHINHOIARN, fidejussor, 102.
MERTINAN, 129.
MERULA (Paganus, cognomine), laicus, testis, 323.
MERULA (Herveus de Karbae, cognomine), laicus, testis, 323.
MERULA (Robertus, cognomine), testis, 335.
MESET, testis, 222, 224.
MESET, Mesetus, prepositus, 226.
MESETUS, monachus, 230.
METÆ petrinæ maximæ per mediam landam, 275.
METÆ positæ velut certi fines, 342.
MEUUENI, Meguenni (Judicalis abbas Sancti), 279.
MEUUINI pars, 110.
MEZAC (Portus), 319.
MICHA, alias Miche (Herveus), monachus, testis, 345.
MICHAELE (Boso de Sancto), testis, 323.
MICHAELE (Robertus de Sancto), testis, 338.
MICHAELE (Ernalt de Arbre, canonicus de Sancto), 338.
MICHAELIS (Donatio partis quartæ festivitatis Sancti), 242.
MIGRON (Garsinus, filius Goslini de), 248.
MIGRON (Drongualoius de), testis, 256.
MIGRON vel Migueronis castrum, 268, 341.
MILCONDOES, Milcondois, tes-

tis, pag. 112, 115, 135, 153.
Milites, 250, 253, 259, 278, 279, 289, 292, 307, 309, 310, 314, 316, 324.
Mille (Riuuallonus de), 278.
Milo, Roberti pater, 278.
Milon, testis, 56, 302.
Milon, testis, capellanus Alani comitis, 329.
Milun, testis, 22, 58, 70, 127, 186, 194, 213.
Milun, ab abbate Ritcando interpellatus, 72.
Milun, fidejussor, 166.
Mimus (Bernardus), testis, 287.
Minæ, 252.
Minæ frumenti, 331.
Minan, presbyter, testis, 3.
Mineg, testis, 196.
Miniac (Keridloen in), 242.
Minihi. Vid. Menehi.
Minihi (Vitalis de), 329.
Minterius (Gaufridus), monachus, testis, 347.
Minuueten, fidejussor, 78.
Miot, testis, 13, 36, 44, 50, 51, 76, 88, 106, 107, 109, 111, 114, 120, 121, 140, 170, 215.
Miot, fidejussor, 124, 156.
Missi Frodaldi comitis, 147.
Missi vel nuntii Gretuuoret machtierni, 211.
Missi, nuntii, legati electi monachorum, 7, 19, 42, 49, 54, 57, 66, 71, 75, 77, 84, 94, 111, 138, 160, 217, 235, 236, 337.
Missi vel nuntii Nominoe, 84, 94, 139, 149.
Missi, nuntii, legati Pascueteni principis, 210, 121, 212.
Missi, nuntii, legati Salomonis, 66, 106, 115, 173, 204.
Missi, nuntii, legati summæ sedis Romanæ, 261.
Missi seu legati Honorii papæ, pag. 298.
Missus vel nuntius Matuedoi comitis (Dalitoc), 224.
Missus, testis, 147.
Missus imperatoris in Britannia (Nominoe), 2, 114, 136, 156.
Mocius, presbyter, missus monachorum, 77.
Modestus, monachus, testis, 310, 314.
Modestus, Gondierni pater, 315.
Modii de avena, 209, 210, 212, 216, 227.
Modii de brace. Vid. Brace.
Modii de frumento. Vid. Frumentum.
Modii inter panem et vinum, 229.
Modii satione, 165, 176, 179.
Modii de siclo, 29, 100, 101, 209, 212.
Modoriacus, vicus, 146.
Modrot vadiat salinam Berril, 78.
Modrot, testis, 100.
Moe (Cultura) ultra Ker, 174.
Moe (Monasterium), 166, 174.
Moedan olim virgadæ Raninisiouuen possessor, 39.
Moei, testis, 51, 111.
Moeni, testis, 36, 50, 105, 107, 109, 115, 170, 200, 215.
Moenken Ranriculf pignerat, 155.
Moenken, Sperauuet uxor, 169.
Moetgen, testis, 25, 217.
Moetien, diaconus, testis, 80.
Moetnou, testis, 204.
Mohilon, fidejussor, 43.
Moi, randremes in plebe Felkeriac, 221.
Moia, Moya (Ecclesia Sancti Salvatoris de), 232.
Moia, Moya, locus, pag. 304.
Moia (Gaufridus de), testis, 338.
Moiaroc, villa, 4.
Moisac, Moysac (Anquitillus de), testis, 332.
Moisan, Moisen. Vid. Moyses.
Moisan, telonarius, testis, 317.
Moises Barbatus. Vid. Moyses.
Molendina, 230, 249, 253, 264, 265, 289, 293, 301, 319, 323.
Molendina de Castelburg, super Visnoniam, 285.
Molendina de Portu Mesac, de Baharon, de Gravot, 319.
Molendinarii, 285, 295.
Molendinarius, testis, 286.
Molendini locus, 321.
Molendinis (Decima de), 271.
Molendinorum reditus, 332.
Molendinum stagni castelli Fruzai, 269.
Molendinum Erdæ, 283.
Molendinum sub turri castri Noici, 350.
Momlin, testis, 203.
Monachi, testis, 60.
Monasterii (Gosbertus, prior Majoris), 261.
Monasteriolum Guoruuelet vel Guorguelet, 11, 13.
Monasteriolum Castel Uuel in plebe Avizac, 73.
Monasteriolum a Glevian principe Beconensi Sancto Salvatori donatum, 279.
Monasterium Moe, 46, 174.
Monasterium Sancti Maxentii, 184.
Monasterium Plebislan (idem ac monasterium Salomonis) ubi sepultus est Conuuoion abbas, et depositum colitur corpus sancti Maxentii, 189, 190.
Monasterium Sancti Sergii martyris, 198.

Monasterium Guernuital, pag. 222.
Monasterium Sancti Toinnani, 223.
Monasterium Sanctæ Crucis, juxta castellum Goscelini, 242.
Monasterium Sanctæ Mariæ Andecavensis, 254.
Monasterium Sancti Petri de Burgolio, 261.
Monasterium Heirium, alias Erium, 262, 263.
Monasterium Sanctæ Mariæ in Fruzai, 268, 342.
Monasterium Sancti Vitalis, 207.
Monasterium in insula constructum ab Heloco et abbatiæ Rotonensi donatum, 310.
Moncontor (Conanus de), testis, 251.
Monfortensis (Radulfus, dominus), testis, 300.
Monocan, testis, 141.
Monochi, testis, 76.
Montaltor (Ecclesia Sanctæ Mariæ de), 243.
Monz, testis, 262.
Moralt, Venetensis canonicus, testis, 351.
Morannuit, testis, 224.
Morcant, testis, 146, 147.
Morcobris, clericus, testis, 212.
Morcondelu, Morcundelu, 42, 223.
Morcoris, testis, 157.
Mordan, villa in plebe Fulgere, a Pascuueteno abbatiæ Rotonensi tradita, 212.
Morgenmunoc, testis, 96.
Morguethen, testis, 235.
Morham, prædium in plebe Rufiac, 87.
Morhuarn, prætor, testis, 302.
Morinus, pater Catuualloni testis, 267.
Morinus, filius Gueguenti, prædium tenens Menguii, p. 339.
Morionoc, villa, 222.
Morionoci prædium, a filiis Treithian abbatiæ Rotonensi restitutum, 222.
Morliuuet, uxor Bili, donatrix, 75.
Morliuuet puerulum suum offert abbatiæ Rotonensi, 216.
Morman, testis, 2, 8, 42, 104, 223, 225.
Morman, fidejussor, 103.
Morman Ludovicum Pium e Britannia expulit, 112.
Moroc, presbyter, testis, 4, 103, 225.
Moroc, decanus Rotonensis, 228.
Mortuo Estero (Insulam Kendelaman Rotonensi monasterio donat Renaldus de), 245.
Moruanus, monachus, testis, 188, 234, 333.
Moruuet, testis, 15.
Moruueten, Moruuethen, testis, 6, 7, 39, 42, 61, 65, 92, 93, 156, 199, 207, 243.
Moruueten, comes, testis, 18, 199.
Moruueten, abbas, testis, 19, 83, 124.
Moruueten, testis, filius Hoiarnuueten, 188.
Moruueten, testis, filius Uuoetuualt, 195.
Moruuetenus, testis, filius Enardi, 286.
Morvanus, præsul Venetensis, 239, 240, 251, 297, 321, 346, 350.
Morvanus, præsul Venetensis, pacem cum Justino Rotonensi abbate paciscitur, 313.
Morvanus, dapifer, testis, 250.
Morvanus, archidiaconus, testis, 262.
Morvanus, decanus Sancti Petri Venet. testis, pag. 308, 321.
Morvanus, miles ex Heloci prosapia ortus, 309.
Morvanus, testis, frater Conglas, 311.
Morvanus, miles, armatus accedens ad altare Sancti Salvatoris, habitum induit Sancti Benedicti, 312.
Morvanus, testis, filius Jagu, 351.
Mota (Macharius de), testis, 324.
Motheu, testis, 206.
Moton, plebs, 207.
Motoriac, Modoriac, Modoriacum, plebs, vicus, 18, 83, 146, 147.
Mouric, donator, testis, filius Uuorcondelu, 196.
Mouric, testis, 197.
Moya, Moia, locus, 287.
Moysac (Anquitillus de), testis, 332.
Moyse, Moyses, testis, monachus, 236, 250, 251, 262, 322.
Moyses, miles, 236.
Moyses Barbatus, testis, 272.
Moyses de Roca, testis, 297.
Moyses Calvus, monachus, testis, 320.
Moyses, clericulus, testis, 345.
Mulacum, Mullacum, Mulnacum, plebs condita, 200, 201, 202.
Multones in manaheda, 29.
Multones de renda, majores et minores, 74, 98, 209, 210, 212, 315.
Mulus, cum sella et freno Adriano papæ a Salomone datus, 67.
Mumlin, servus, Rainhelt maritus, cum prædio traditus, 33.
Mumlin, testis, 95.

Muncels, prædium, pag. 305.
Munera, villa, 32.
Mustoir, locus, 285.
Musullac (Bernart de), 239.
Musullac (Riocus de), 239, 297, 346.
Musullacensis (Guehenocus, dominus), testis, 331.
Muthon (Kerloern in), 242.
Mutsin, villula, 2.
Muzin, exclusa, 58.

N

Naboc, Neboc, 96, 126.
Nadalo, testis, 58, 95, 151.
Nagia, fluvius, 162.
Naidan, Natan, locus, 91.
Namnetense (Forum), 255.
Namnetenses (Gaufridus Freebert et Riuuallonus, archidiaconi), 330.
Namnetensis (Actardus, Attardus, Ettardus, episcopus), 22, 24, 46, 55, 57, 161, 193, 233.
Namnetensis (Benedictus, episcopus), 292, 306, 314, 322, 330.
Namnetensis (Brictius, Briccius, episcopus), 324, 325.
Namnetensis (Brictius, episcopus), qui se abbatiæ Rotonensis archidiaconum fingebat, 299.
Namnetensis (Erardus, episcopus), 316, 342.
Namnetensis (Guerec, episcopus), 331.
Namnetensis (Quiriacus, episcopus), 280.
Namnetensis (Alveus, archidiaconus), 316.
Namnetensis (Radulfus, archidiaconus), 261, 266.
Namnetensis (Robertus, archidiaconus), 266.
Namnetensis (Bernarius, telonarius), pag. 279.
Namnetensis (Cancellarius ecclesiæ), 233.
Namnetensis (Hoel, comes), 280.
Namnetensis (Mathias, comes), 266, 330.
Namnetica (Armengarius, episcopus in provincia), 183.
Namnetica (Rechouuinus, comes in civitate), 152.
Namnetica civitas, 22, 24, 27, 253.
Namneticus pagus, 26, 33, 46, 47, 55, 57, 59, 161, 165, 193.
Nannesuc, presbyter, testis, 333.
Nanton, locus, 75.
Natale, presbyter, testis, 208.
Natalis, monachus Sancti Florentii, 261.
Natus, testis, 88.
Naves in Ult navigantes, 81.
Naves monachorum captæ, 262, 263, 348.
Navibus et mercimoniis (Jus de), 349.
Navigium, 258.
Navis unius (Census), 258.
Navium (Vinagium et salinagium), 260.
Neboc, testis. Vid. Naboc.
Nehan, portus, 301.
Nemenoius, Niminogius. Vid. Nominoe.
Nennan, testis, 3.
Nethic, testis, 220.
Nicolai Andegavensis (Ecclesia Sancti), 261.
Niel, testis, 317.
Niger (Goslinus), testis, 244.
Nigrorio, mansus, 33.
Ninan, testis, presbyter, 14, 26, 28, 70, 86, 99, 101, 116, 140, 144, 155.
Ninan, nepos Omnis, 92.
Ninan, fidejussor, 140.
Ninan, testis, in domo cujus facta est venditio, pag. 141.
Niniau, testis, 9, 148.
Ninmon, testis, 188.
Ninoc de Cornou (Sulmonoc filius), 174.
Ninocan, testis, 108.
Ninoe, Ninoi, 19, 163.
Nodent, testis, 14, 99, 129.
Nodhail (Pars), 227.
Nodhoiarn, testis, 44, 115, 135.
Nodhoiarn, fidejussor, 54.
Noduinet, presbyter, testis, 93.
Noduuoret, testis, presbyter, 7, 93.
Noicum castrum, 349.
Noli, testis, 9, 13, 28, 37, 51, 86, 101, 112, 114, 120, 122, 128, 132, 137, 138, 206, 214.
Noli, pater Nominoe, 111.
Noli, fidejussor, 116, 124.
Nominoe, Numinoe, Britanniam gubernans, tenens, possidens; in Britannia dominans, regnans, 5, 6, 7, 11, 43, 47, 52, 66, 85, 86, 90, 92, 94, 104, 108, 132, 134, 138, 141, 146, 152, 156, 170, 215.
Nominoe, magister in Britannia, 8.
Nominoe, Numinoe, Nemenoius, presbyter, testis, 8, 36, 51, 106, 107, 109, 132, 172, 184, 200, 201, 320.
Nominoe, dux Britonum, 33.
Nominoe, dux in Britannia, 151.
Nominoe, dux Britanniæ, 215.
Nominoe lites judicans, 49, 80.
Nominoe sedens in scamno, cum uxore sua Arganthael, 136.
Nominoe, Numinoe, princeps Britanniæ, 74, 140, 188, 191, 198.
Nominoe (Salomon rex prædia

a se rapta reddit monasterio Rotonensi pro anima sui nutritoris), pag. 80.
NOMINOE a Deurhoiarn compensationem requirit pro fideli suo Catuuoret occiso, 81.
NOMINOE (Litoc, testis, missus), 84.
NOMINOE, fidejussor, 107, 215.
NOMINOE, filius Noli, donator, 111.
NOMINOE, missus imperatoris in Britannia, 136, 139, 156.
NOMINOE (Haldricus, missus), 149.
NOMINOE, filius Boduuan, testis, 192.
NOMINOE, pater Erispoe, 192.
NOMINOE, Britanniæ comes, 201.
NOMINOE, Veneticæ civitatis comes, 202.
NOMINOE, donator et testis, pater Iscummarc, 268.
NOMINOE, Nominoius, pater Babin, 270, 271.
NONN, flumen, 15.
NORMANDI, Normanni, 190, 193, 199.
NORMANDIS (Monachi Rotonenses Pascuuetenum comitem redimunt a), 26.
NORMANDOS (Salomon et Britanni in procinctu belli adversus), 193.
NORMANDUS de Fou, testis, 244.
NORMANDUS, miles, donator, filius Simonis de Rupe, 314.
NORMANDUS, testis, 317.
NORMANDUS Bastardus, donator, Guehenoci filius, 321.
NORMANNI feodum, 285.
NORMANNI Britanniam populantur, 326.
NORMANNICA feritas, 307.
NORMANNORUM (Romam adire impeditur Salomon rex propter timorem), 199.
NORMANNUS, laicus, testis, p. 259.
NORMANNUS, testis, filius Doda, 286.
NORMANNUS (Molendinarius), molendinum in feodo tenens, 286.
NORMANT, testis, 235.
NORMANT, Pagani pater, 277.
NORMANT, testis, hospes Inisani, 283.
NORMANT, testis, Frogerii filius, 283.
NORMANT Pontel, testis, 290.
NORMANT, miles, donator, 321.
NORMET, fidejussor, testis, 305.
NOTOLIC, testis, 17, 43, 47, 92, 127.
NOTOLIC, fidejussor, dilisidus, 24, 100.
NOTOLIC, scabinus, 149.
NOUUID, aula, 133.
NOVICIUS, monachus, in ecclesia Sanctæ Crucis de Castello sepultus, 303.
NOVILA (Barbotus de), testis, 259.
NOVITIUS (Herveus), testis, 266.
NOVITIUS (Osmundus), testis, 265.
NOVITIUS (Vuid), testis, 265, 335.
NUIAL (Breulis), 284.
NUIAL (Tresmes in plebe), 242.
NUILAC, Nuiliac, plebs, 242, 259.
NULLUS proprior quam Roenwallon in hereditatibus Bronuuinoc, nisi princeps qui dominaverit in Bain, 143.
NUMMI, 285.
NUNTIUS. Vid. MISSUS.

O

OBEDIENTIA Sanctæ Mariæ de Cellario, 232, 253.
OBEDIENTIA ecclesiæ Beati Petri apostoli in Fruzai, pag. 267.
OBEDIENTIA de Enesmur, 257.
OBEDIENTIA de Castelburg, 285.
OBEDIENTIA de Croazat, 329.
OBEDIENTIA de Rupe, 304.
OBERTUS, testis, 336.
OBLATIONES, 316, 343, 350.
OBLATIONIBUS vel offerendis (Contentiones de), 238, 299.
OCTOMANUS, testis, frater Mathiæ de Siz, 301.
ODANA, donatrix, Gonduini conjux, 174.
ODELINA, donatrix, 255.
ODICIA, Normandi Bastardi uxor, suum relinquit maritum, sanctimonialemque habitum vestit, 321.
ODO, testis, 48.
ODO, scriptor, 257.
ODO, præsul Autisiodorensis, 332.
ODOLCRIP, testis, 147.
ODOLRICUS, monachus, testis, 290.
ODRICUS, presbyter, testis, 236.
ODRICUS, filius Simonis, 254.
OENUIT, testis, 213.
OFTREBRET, testis, 179.
OGERIUS, meditarius, homo Sancti Salvatoris, 267.
OGERIUS, pater Maini, Eudonis et Eveni, 316.
OHELLUS, Hoellus, consul, 233.
OIA, fluvius, 350.
OLIVER, 235.
OLIVERIUS, Musullacensis dominus, filius Rioci, 293, 297.
OLIVERIUS, Puntensis dominus, donator, 299.
OLIVERIUS, testis, filius Gaufridi, 324.
OLIVERIUS, patruus Gefre de Armalle, 338.

Oliverius, filius Danielis de Ponte, pag. 329.
Omnen, molendini possessor, 249.
Omnes, Pagani pater, 322.
Omnesius, Radulfi Pagani pater, 239, 320, 322.
Omnesius, pater Mengui, 324.
Omnesius fraterque Hocet teloneum invadunt Sancti Salvatoris, 295.
Omni, presbyter, 170, 173.
Omni, presbyter et monachus, testis, 21, 174.
Omni, testis, 43, 48, 103, 130.
Omni, missus monachorum, testis, 57.
Omni, Francus, 94.
Omni, diaconus, testis, 146.
Omni, fidejussor, 200.
Omni, manens in villa Uursuualt, 94.
Omnio, donatrix, uxor Tangici vicecomitis de Poher, 333.
Omnis, testis, 23, 25, 29, 43, 52, 102, 106, 107, 109, 111, 118, 133, 134, 141, 144.
Omnis, fidejussor, 51, 154.
Omnis, pignerator, 140.
Omnis, monachus, venditor, 91, 92, 142.
Omnis, nepos Ricu, pignerator, 141.
Omnis, presbyter, 146.
Omnis, testis, filius Hoiarnuueten, 170, 188.
Onger, emptor, 178, 179.
Onger, filius Uuandefred et Austrobertæ, 180.
Oppidum Clivum, 234.
Oppidum Sanctæ Crucis de Machicol, 264.
Oppidum in Fruzai, a Pagano monachis Rotonensibus ablatum, posteaque restitutum, 267.
Oppidum de Rupe, 340.
Optimates Britanniæ (Nobiles, duces et), testes, pag. 18, 244, 298.
Optimates, vel cardinales Salomonis, 68.
Optimates Alani comitis, 182.
Optimates et seniores plebis in concilium congregantur litis judicandæ causa, 211, 279.
Optimates, milites, burgenses et ruricolæ monachorum Rotonensium causæ justitiam conclamant, 239.
Optimates totius Britanniæ ab Juhel comite in insula Enesmur congregati, 257.
Optimates omnes Britanniæ cum episcopis, etc. ad Rotonensem abbatiam accedunt, altare in honore Salvatoris mundi Virginisque Mariæ consecrandi causa, 299.
Optimatibus (Eudo, ortus ex maximis), 311.
Opus unius carrucæ, 306.
Opus Sancti Salvatoris Rotonensis, 173.
Oravia, uxor Riuualloni de Cornon, 301.
Oregon (Rodaldus), testis, 339.
Oreguen, Oregun, uxor Droaloi de Migron, 268, 341.
Oremus, presbyter, testis, 48.
Oremus, presbyter, donator, 64, 74.
Oremus, clericus, presbyter, testis, 172, 199, 217, 224.
Orenia, matrona illustris, Sancto Salvatori suum offert filium, 346.
Orhant, mater Willelmi, donatrix et testis, 302.
Orhant, uxor Johannis de Primauderia, 335.
Orion, pater Hoes, 326.
Ormedo, plebs, 48.
Ornamenta monasterio Plebislan a Salomone rege donata, pag. 187.
Ornamenta ecclesiastica, a Salomone rege ad summum pontificem Adrianum missa, 67.
Orri le Bovier, testis, 345.
Orricus, monachus, testis, 335.
Orscant, 199.
Oruic, testis, 25.
Osmundus, novitius, testis, 265.
Ostiarius, 111, 203.
Otbert, scriptor, 151.
Otelin, testis, 235.
Otto, presbyter, diaconus, testis, 21, 22, 55, 56, 171, 273.
Ourken, Aourken, tyrannissa, uxor Iarnhitini machtierni, 208.

P

Pagani (Normanni) Pictavensem vastant regionem, 228.
Paganus de Frozai, testis, 239.
Paganus Harluinus, testis, 239.
Paganus, testis, filius Omnesii, 239, 320, 322.
Paganus, testis, filius Radulfi, 239.
Paganus, monachus, testis, filius Restue, vel Restoi, 246, 267.
Paganus, monachus, testis, 250, 268, 277.
Paganus, karrarius, homo Rotonensis abbatiæ, 267.
Paganus, carpentarius, testis, 268, 270.
Paganus, Droaloi filius, donator, 269.
Paganus, testis, filius Normant, 277.
Paganus alter, testis, 277.
Paganus, filius Rotaldi Bastardi et frater Gualterii Lohoiacensis, 288.

PAGANUS, testis, filius Renborcori, pag. 294.
PAGANUS, Malertriti dominus vel proconsul, testis, 299.
PAGANUS Homenes vel Homenex, testis, pater Radulfi, 300, 301.
PAGANUS, Roaldi filius, 307.
PAGANUS, testis, filius Rodaldi de Peregrino, testis, 316.
PAGANUS, monachus, testis, qui et Hugolinus vocatur, 320.
PAGANUS Merula, laicus, testis, 320.
PAGANUS, pater Thomæ, 322.
PAGANUS Bastardus, testis, 324.
PAGANUS, vicarius, testis, 336.
PAGANUS, monachus, exclusam super Visnoniam construit, 346.
PAGENSES, 80.
PAGUS, civitas, Aletæ, 39, 134.
PAGUS Andecavensis vel Andegavensis, 165, 337.
PAGUS Autisiodorum, 229, 283.
PAGUS Brouueroch, patria Gueroci, provincia Uuarroduæ, 47, 69, 98, 105, 107, 119, 131, 157, 170, 182, 214.
PAGUS Chialvahe, 265.
PAGUS Namneticus, civitas, provincia Namnetica, 26, 27, 33, 47, 59, 116, 161, 162, 167, 173, 174, 175, 176, 178, 179, 183, 193, 204, 232, 249, 253, 256, 266, 306.
PAGUS Radesius, 232.
PAGUS Redonicus, civitas Redonis, 19, 32, 41, 42, 194, 195, 196, 291.
PAGUS, civitas, provincia Venediæ, 4, 10, 11, 27, 36, 47, 50, 56, 88, 90, 100, 108, 110, 121, 130, 140, 146, 152, 156, 164, 171, 183, 186, 187, 200, 201, 202, 203, 206, 213, 214, 276, 309.
PAGUS trans silvam, idem ac Poutrecoet, Poutrocoet, Potrocoet vel Porhoet, pag. 6, 20, 21, 31, 61, 77, 83, 89, 154, 189, 192, 218.
PALUDEL (Gauslinus de), testis, 262.
PALUDES, 159, 218, 346.
PALUS fixus in castello ædificando, ut mos est in Britannia, 241.
PANECE (Hamon de), 306.
PANEM (Modii c. inter vinum et), 229.
PANES majores in renda, 204.
PANES in renda, 66, 74, 98, 126, 172, 216, 227, 252.
PANES de frumento in renda, 210.
PAPA (Privilegia monasterio Rotonensi olim concessa a domino), 242.
PAPA Adrianus Salomoni regi brachium donat sancti Leonis, papæ et martyris, 68.
PAPA Adrianus (primus annus pontificatus ejus), 189.
PAPA Gregorius concilio præest romano (anno 1075), 332.
PAPA Gregorius VII abbatiæ Rotonensis firmat privilegia, 293.
PAPA Honorio regnante, 250.
PAPA Honorius abbatiæ Rotonensis tutelam sibi a Conano duce propter perfidiam Britannorum oblatam accipit, 298.
PAPA Honorius legatos mittit ad reprimenda deprædatorum abbatiæ Rotonensis facinora, 298.
PAPA Leo, 298, 334.
PAPA Leo antiqua Rotonensis abbatiæ jura privilegiaque firmat, 323.
PAPA Paschasio sedem apostolicam occupante, pag. 250.
PAPÆ Adriano offert Salomon rex dona pretiosa, 67.
PARENTELA, 222, 225, 274, 296.
PAROCHIA pars Lunen, 126.
PAROCHIA Sancti Maximini, 246.
PAROCHIA Venediæ, 8.
PAROCHIA plenaria, 267.
PAROCHIA (Coram tota), 294.
PAROCHIÆ, 224, 242, 269, 270, 343.
PARTICULA Dominicæ Crucis, 318.
PARVUS (Galterius), testis, 326.
PASCAHAM, testis, 116, 153.
PASCAHAN, fidejussor, 209.
PASCHAEL, presbyter, testis, 98, 169.
PASCHASIUS, papa, 250.
PASCHIC, Pascic, fidejussor, 31, 32, 63, 223.
PASCHIC, Pascic, Paskic, testis, 31, 62, 66, 97, 108, 151, 153, 224.
PASCHIC, Pascic, donator, 62.
PASCHIC, jurator, 220.
PASCHOIARN, testis, 108, 153.
PASCUUETEN, Pascuuethen, Paxuueten, testis, 18, 24, 39, 40, 56, 64, 80, 91, 166, 188, 192, 201, 216.
PASCUUETEN, clericus, testis, 204.
PASCUUETEN, donator, 19, 20, 28, 57, 212.
PASCUUETEN, a Normandis monachorum ope redemptus, dona offert monasterio Rotonensi, 21.
PASCUUETEN, stans ante lectum regis Salomonis, pro salute ejus Sancto Salvatori offert Rancarvan, 64.
PASCUUETEN, mediator, 192.
PASCUUETEN et Guruuand Salomonem occidunt regem, 194.

Pascuueten, regnans in Britannia, pag. 184.
Pascuueten, comes, 186, 199.
Pascuueten, comes provinciæ Brouueroch, 208.
Pascuueten abbatiæ Rotonensi dona offert pro anima uxoris suæ in ecclesia Sancti Salvatoris sepultæ, 209.
Pascuuoret, donator, 63.
Pascuuoret, testis, 97, 151.
Pasnagium, 332.
Pastio vel Pastus, 64.
Pastu caballorum et canum (Prædia donata vel vendita sine), 40, 60, 95, 193.
Patriæ Gueroci, id est pagi Brouueroch (Riuualt, archidiaconus), 225.
Patronus, 98.
Paubanic, Pobanic (Guillelmus), 293.
Paubenic (Guillelmus), testis, 331.
Pauli de Cormere (Guido, abbas Sancti), 261.
Pauli (Altare sacratum in honore sanctorum Petri et), 299.
Paulus, apostolus, 67, 184, 279, 334.
Peisuuentoc, locus, 81.
Penbec, 340.
Penfau (Lis Penfau), aula regia, 64.
Pengan, testis, 333.
Penhard, Penharth (Aula), 24, 80.
Penhe, testis, 188.
Penkerac, plebs, 323.
Penkeriac (Kalawadrat de), donator, 283.
Penkeriac, Penkiriac, Penceriac, plebs, 60, 283, 323.
Penkoit, villa, 227.
Penlan, salina, 57.
Pennoe, testis, 91.
Penoch, mediator, pag. 192.
Penot, testis, 56.
Penpont (Caput Pontis), 66.
Penpont (Salina), 181.
Penpont (Galterius de), 337.
Penret, landa, 198, 350.
Penua, prædium, alodus, 207.
Penuuas, emptor, 206.
Penuuas, presbyter, de plebe Catoc, 207.
Penuuernet, Crankendic, 61.
Perarium, 108, 149.
Perdito, bonus vir, testis, 202.
Peregrino (Rodaldus de), donator, 316.
Perenesius, abbas Rotonensis, 231, 242, 253, 255, 262, 264, 279, 316, 317.
Perenesius, monachus, testis, 269, 275, 308, 329.
Perenesius, recitator, 282.
Perenis, Perinis, Pirinis, testis, 42, 104, 183.
Perfidia Britannorum, 298.
Permet, salina, 64, 65.
Permig, Godildis maritus, 195.
Peroian, invitator Matuedoi, 224.
Peron, Piron, virgada vel virgata, 98, 99.
Pertuuocon, testis, 78.
Petiola terræ, 84, 86, 94, 113, 167, 177, 178, 179.
Petiola Campcaubalhint, 160.
Petiola villaris Uurhatoui, 76.
Petiola de Campo Maen et de Ranuuorgoel, 71.
Petiola terræ quæ fuit antea foresta et silva, 88.
Petiola Botriuualoe, 149.
Petra Concor, 57.
Petragoricensis (Beatus Frontonius, episcopus), 342.
Petri (Basilica, ecclesia Sanctæ Mariæ et Sancti), in Gramcampo, 26.
Petri (Ecclesia Sancti), in insula Sancti Gutuali, p. 328.
Petri (Ecclesia Sancti), in Nuilac, 259.
Petri (Ecclesia Sancti), in Fruzai, 267, 268.
Petri de Guern (Ecclesia Sancti), 350.
Petri (Prædium Sancti), in condita Lubiacensi, 175.
Petri (Monasterium Sancti), 255, 263.
Petri et Pauli (Altare sanctæ Mariæ, sancti Marcellini et sanctorum), 299.
Petri Corocensis (Campus Sancti), 176.
Petri de Burgolio (Baldri abbas Sancti), 261.
Petri apostoli jus proprium, 298.
Petri Venetensis (Canonici Sancti), 308.
Petri apostoli (Menehi Sancti), 150.
Petri (Monasterium Sancti), 255, 263.
Petri (Terra Sancti), 161, 177.
Petrinæ metæ, 275.
Petro Namnetensi (Harscuidus de Sancto), testis, 293.
Petrone, villanus, in alode de Caer manens, a domino suo Sancto Salvatori donatus, 55.
Petrus apostolus, 67, 184.
Petrus, cementarius, testis, 250, 330.
Petrus, Goscelini filius, testis, 262, 263.
Petrus, Alani filius, testis, 297.
Petrus, sacerdos, 298.
Petrus, frater Marquerii militis, de Serent, 303.
Petrus, cantor, testis, 330.
Philiberti (Evenus, monachus Sancti), 277.
Philippus, Francorum rex, 233, 250, 330.

PHILOSOPHUS (Radulfus de Guadel), testis, pag. 239.
PICHART, testis, filius Morini, 236.
PICORNENSIA villa, 253.
PICTAVIM (Ob timorem Normannorum, deportatur corpus sancti Maxentii ad), 228.
PICTAVIS, 262, 263.
PINCERNA (Heoiarn), testis, 322.
PIRE, plebs, 253.
PIRINIS, testis, 42, 104.
PIRISAC, villa, 39.
PIROIT, villa, in Rufiac, 136.
PIRON. Vid. PERON.
PIRRIC (Hervi de), testis, 344.
PISCATURA, 131, 135, 155.
PISTOR (Alveus), testis, 260.
PIVETAT et Uuruueten a Conuuoiono beneficium recipiunt, 50.
PLACITUM, plebs condita (vulgo Plaz), 47.
PLACITUM coram principibus plebis, 37.
PLACITUM in vico Anast, 98.
PLACITUM plenum, publicum, 106, 110, 126, 139, 197, 198, 220, 238, 261.
PLATEA (Judicalis de), testis, 287.
PLAZ, insula, 127, 166, 193.
PLEBE (Donatio firmata coram tota), 213.
PLEBELAN (Tretcandus de), testis, 320.
PLEBENSIBUS (Donatio firmata coram), 196.
PLEBICULA Alarac, 320.
PLEBICULA Ardon Rouuis, 183.
PLEBICULA Guernuidel, 237.
PLEBIS et parochiarum principes. Vid. PRINCIPES.
PLEBS condita. Vid. CONDITA.
PLEBS Alair, 183.
PLEBS Alcam vel Algam, 5, 6, 36, 53, 75, 92, 93, 184.
PLEBS Anast, pag. 77, 98, 197.
PLEBS Arthmael, Ploiarmel, Ploermel, 20, 158.
PLEBS Arton, 249.
PLEBS Avizac, Auesiac, Auzaca, Auiziaica, Clavizac, Daviciaca, 49, 65, 73, 89, 95, 151, 193, 219, 291.
PLEBS Bain, 79, 91, 140, 151, 155, 181, 210.
PLEBS Baiocum, 253.
PLEBS Bekamne (Beganne), 284.
PLEBS Beria, 290.
PLEBS Bicloen, 83.
PLEBS Buluuron, 186.
PLEBS Caden vel Cadent, 284, 309, 311.
PLEBS Cadoc vel Catoc, Ploicaduc, Plucaduc, 10, 13, 205, 206, 207, 217, 284.
PLEBS Calvae, 249.
PLEBS Carantoer vel Karantoer, 8, 15, 27, 45, 69, 86, 100, 101, 160, 180.
PLEBS Caroth, 21, 149, 218.
PLEBS Castel, Ploicastel, Ploucastel, 194, 253, 289.
PLEBS Catin, 22.
PLEBS Chaer, 5.
PLEBS Clavizac. Vid. AVIZAC, 193.
PLEBS Clegeruc, 198.
PLEBS Coms, Cons, 41.
PLEBS Daruual, Derual, Daruualensis, 45, 173, 176.
PLEBS Felkeriac, Felgere, Fulkeriac, 24, 187, 212, 221.
PLEBS Frozai, Fruzai, Fruciacum, 240, 265, 266, 268, 269.
PLEBS Gablah, 210.
PLEBS Gauele, 259.
PLEBS Giliac, Gilliac, Gilac, 88, 103, 104, 171, 217, 242.
PLEBS Guipri, Guicbri, 224, 319.
PLEBS Hoiernin, Huiernim, pag. 8, 70.
PLEBS Halaer, 285.
PLEBS Kempeniac, Kenpenhiac, 81, 150.
PLEBS LAN. Vid. PLOILAN.
PLEBS Lanmurmeler, 257.
PLEBS Lanoes, Lannoe, Lannois, 127, 128, 242.
PLEBS Loyat, 242.
PLEBS Lubiacinsis, Lusebiacensis, 173, 174, 175, 177, 178, 179.
PLEBS Malanzac, Malenzac, 70, 284.
PLEBS Marzin, 216, 282.
PLEBS Miniac, 242.
PLEBS Modoriac, Modoriacum, Motoriac, 18, 831, 46, 147.
PLEBS Moe, 166.
PLEBS Mollac, Mulnacum, 201, 202, 203.
PLEBS Moton, Muthon, 207, 242.
PLEBS Moya, Moia, 304.
PLEBS Noyal, Nuial, 276, 284.
PLEBS Nuilac, 242.
PLEBS Penceriac vel Penkeriac, 60, 283, 323.
PLEBS Placitum (Plaz), 47.
PLEBS Pire, 253.
PLEBS Poliac, Poilac, Puliac, 71, 72, 80, 164.
PLEBS Prispiriac, 38, 99.
PLEBS Prunniacum, 240, 249.
PLEBS Quilir, 242.
PLEBS Rannac, 160.
PLEBS Resac, 285.
PLEBS Rubiacinsis, 33.
PLEBS Rufiac, 10, 12, 30, 43, 44, 49, 52, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 152, 154, 169, 170, 208, 219.
PLEBS Saviniacum, 94, 316.

Plebs Se vel Sei, pag. 125.
Plebs Serent, 213, 274, 284.
Plebs Siz, 4, 37, 79, 156, 322, 325.
Plebs Treal, Treual, 157, 158, 219.
Plebs Turricensis, 32.
Plebs Uuenran, Uuerran, Guerran, 21, 65, 71, 74, 209, 323.
Plebs Uuern vel Guern, 154, 221.
Plec, Plee, locus, 252, 328.
Plecxicrum, prædium, 270.
Ploehidinuc, 327.
Plohinoc, 252.
Plohinoc, Ploihinoc (David de), testis, 329.
Ploicaduc. Vid. Plebs Cadoc.
Ploicastellum. Vid. Plebs Castel.
Ploilan, Plebs Lan, Plebelan, 40, 41, 60, 61, 64, 71, 172, 192, 227.
Ploilan, Plebis Lan, monasterium, 39, 78, 172, 195, 197, 226, 227, 347.
Plucgaduc, in Keminet, 242.
Pluhuduc, 242.
Pluicatochenses, burgenses Ploicaduc, 88.
Plumiuc, 242.
Pobanic. Vid. Paubanic.
Poengeium castrum vel castellum, 336.
Poeta (Radulfus), prior Sanctæ Crucis de Castello, 303.
Poher (Tangicus vicecomes de), 332. Vid. Poucar, Poucher.
Poliacenses homines, 81.
Pomaria, 35.
Pons Alurit, 202.
Pons Cahas, 301.
Pons Frotguiuuan, in Rufiac, 123.
Pons Imhoir, 112.
Pons Loutinoc, 113.
Ponte (Daniel de), 339.
Ponte (Oliverius de), pag. 330.
Pontel (Normant), testis, 290.
Pontifex Maximus. Vid. Papa.
Pontis caput (Penpont), 66.
Porcellus denarios duo valens, 216.
Porcus mortuus sex valens denarios, 66.
Porcus vivus denarios octo valens, 66.
Porroietenses proconsules, 299.
Portitoe, pater Iarnhitin, 30.
Portitoe, pater Cunani, 78.
Portitoe, testis, 74, 81, 101, 112, 116, 128.
Portitoe, filius Iarnhitin machtierni, 112, 113.
Portitoe, machtiern, 10, 11, 13, 16, 100, 120, 121, 128, 140, 153, 204, 207.
Portitoe, donator, 13, 14.
Portitoe, vassus dominicus, 153.
Portus Castelli, exclusa, 15.
Portus Glanret, 319.
Portus Mezac, 319.
Portus Nehan, 301.
Posiat, testis, 144.
Posidhoia, homo cum villa Branscean traditus, 129.
Poticulæ quas simul bibunt emptor et venditor, 43.
Poubels (Guehenocus de), testis, 329.
Poucar, Poucaer, Poucher, Poher (Riuuallon comes), testis, 81.
Poucar (Lisbidoc in), 217.
Poucher (Iedecael princeps), 199.
Poutrecoet. Vid. Pagus trans silvam.
Pradelli in Prispiriac, 97.
Præcamur, testis, 220.
Prædia cum colonis, manentibus, mancipiis, servis et ancillis, heredibus, hereditariis, hominibus virisque suis data aut vendita, pag. 6, 7, 8, 9, 10, 14, 17, 21, 29, 30, 39, 55, 64, 75, 95, 97, 102, 103, 113, 114, 119, 123, 126, 127, 128, 129, 137, 145, 156, 164, 168, 196, 199, 204, 208, 210, 212, 216, 225, 227.
Præpositus (Alveu), 228.
Præpositus (Brient), 272.
Præpositus (Brunellus), 295.
Præpositus (Cumdelu), 94.
Præpositus (Daniel), 208.
Præpositus (Euenus), 256.
Præpositus (Glueu), 248, 308.
Præpositus (Gradlon), in Plebelan, 277.
Præpositus (Guinebertus), 255.
Præpositus (Hato), 262, 263.
Præpositus (Herveus), 234, 317.
Præpositus (Iarnogonus), 290.
Præpositus (Ilia), in Plebelan, 227.
Præpositus (Leuhemel, Leomelus, Leumelus), 19, 24, 45, 50, 52, 57, 59, 83, 134.
Præpositus (Maenfinit), 317.
Præpositus (Marcherius), 308.
Præpositus (Mezet), in Plebelan, 226, 227, 230.
Præpositus (Seenfredus), 304.
Præpositus (Tanetuuoion), 204.
Præpositus (Tribodu), 19, 126, 142, 149.
Præpositus (Uuetenoc), 181, 211.
Præpositus (Uuinuual, Inuual), 160, 171, 173.
Prata, Pratæ (vulgo La Prée), 43.
Precoes, Precois, 44, 115, 124, 170.
Presel, cognomine Guennedat, donator, 279, 314.
Preselan, testis, 58.

Preselgar, presbyter, testis, pag. 222.
Preselguoret, presbyter, testis, 221.
Pressel, testis, 277.
Pretium agni, 29, 210.
Pretium arietis, 216, 227.
Pretium candelæ, 140.
Pretium equi, 105, 132, 255, 305, 312.
Pretium multonum majorum, 29, 209, 210.
Pretium multonum minorum, 210.
Pretium porcorum vivorum, 29, 66, 209, 210, 216.
Pretium porcorum mortuorum, 66.
Pretium porcellorum, 29, 210, 216.
Pretium prædiorum :
Alodi Acfrudis, in Faito, 176;
Alodi Austrobertæ (Campus Puluuerno), 177;
Alodi Gunduini in Faito, 175;
Campi in Fait, in plebe Daruual, 176;
Claudi jurnalis a Jarnuuoret Conuuoiono concessi, 62;
Census partis Rantudael et Rancunuuas et Macoer, 63;
Her (Quartæ partis insulæ), 316;
Hereditatis Compot Uuincampt, in Poillac, 90;
Hereditatis Godildis et Guntarii, in plebe Coms, 195;
Hereditatis Roenuuolou, in Lannoes, 127;
Hereditatis Uuorethoc, in Molac, 200, 201;
Loutinoc villæ in Rufiac, 119;
Mansionis quæ vocatur Ad Fontanam Abionem, pag. 161;
Menehi Grocon, 108;
Menehi Uuocamoe vel Uuokamoe, in Bain, 140, 141, 142;
Particulæ prædii Brouuerech, 91;
Partis Maeltiern in Carantoer, 100;
Petiolæ de prædio Agonildis (Campus Auantela pogta), 179;
Petiolæ de alocello Austrobertæ in Moy, 167;
Petiolæ alodis Aici, 178;
Petiolæ de Botriuualoe, 149;
Petiolæ de Ranconmarch, 84;
Petiolæ Campcaubalhint, in Rannac, 160;
Petiolæ de prædio in Saviniaco, 95;
Prædii Bot et dimidii Botsarphin, 205;
Prædii Botsarphin, in Ploicaduc, 206;
Prædii Boterelli, 169, 170;
Prædii Bronantrcar, 124;
Prædii Coluuoretan, in Alcam, 53;
Prædii cujusdam in Moya, 304;
Prædii Rainalt Merlet, 290;
Prædii Roscaroch, 214;
Prædiorum in Carantoer, 69;
Rananetcar, in Carantoer, 85, 180;
Ranbuduuere, in Mollac, 202;
Raneuilon, 156;
Ranhaeluual, in Carantoer, 85;
Ran Riantcar (Partis de), in Rufiac, 113;
Ranriculf, in Bain, 155;
Ransantan (Partium de), pag. 134;
Ransulhoel, in Rufiac, 214;
Ranuuicanton, in Rufiac, 122;
Ranuuorocan, 117;
Reparationis damni pro insulis Ambon et Plaz quæ per vim monachis Rotonensibus raptæ fuerant, 193;
Ronhoiarn et Hoccretan (Partis de), in Mollac, 204;
Salinæ Beril, 78;
Salinæ Lulu, in Guerran, 71;
Salinæ Penlan, 57;
Salinæ Penpont et Samoelil, 182;
Salinæ Permet, in Guerran, 65;
Salinæ Scamnouuid, 131;
Tonouloscan (Prædii), in Gillac, 103;
Vilharblet (Decimæ de), in Moya, 304;
Vineæ in villa Gramcampo, 162;
Uurmoet (Prædii), in condita Rufiac, 152.
Preveria (Andefredus de), donator, 323.
Preveria vel Priveria (Gaudin de), testis, 323, 336.
Prient, Pritient, Prigent, filius Maeloc, 192.
Priel, villa in plebe Marzin, 216.
Prim (Galterius de), 337.
Primaldus, testis, 48, 176, 177.
Primalt, testis, parochianus de Armalle, 178, 179, 322.
Primarchoc, testis, 128.
Primaudaria, Primauderia, villa a Joviniaco dirempta, 335, 336.

Primitiæ et decimæ more ecclesiastico solvendæ, pag. 343.
Prin (Tentio Tetguithel in), 231.
Principatum totius Britanniæ obtinet abbatia Rotonensis, 281.
Principatus Salomonis in Britannia, 61, 62.
Principes Britanniæ. Vid. Nominoe, Erispoe, Salomon, Pascuueten, Alan, Conanus, etc.
Principes plebis rendam habent super virgadas, 138.
Principes plebium vel parochiarum. Vid. Machtierni.
Prior (Bili), 260, 294.
Prior (Daniel), 1261.
Prior (Hoconanus, Hogonanus), 237, 248, 308, 329.
Prior de Jouiniaco, Jouinne (Goslinus), 335.
Prior ejusdem prioratus (Robertus), 338.
Prior (Judicael), 240, 310.
Prior Majoris Monasterii (Gosbertus), 261.
Prior Sanctæ Crucis de Castello (Radulfus Poeta), 303.
Prior Sanctæ Mariæ (Godefredus), 336.
Prior Sancti Melanii (Guillelmus), 298.
Prior (Walterius), 266, 314, 320, 330.
Prispiriac, plebs. Vid. Plebs.
Priveria, Vid. Preveria.
Privilegia abbatiæ Sancti Salvatoris, 68.
Proceres, 295.
Proconsul Anciniensis (Guethenocus), 299.
Proconsul Bainensis (Seenbrunus), 299.
Proconsul Castelli Brientii (Gaufridus), 299.
Proconsul de Castello Thro (Guethenocus), pag. 241, 242.
Proconsul Dungensis (Savarius), 299.
Proconsul Elvenensis (Evenus), 299.
Proconsul (Eudo), 251.
Proconsul Guirchiensis (Haimon), 299.
Proconsul (Jarnogonus, Rioci filius), 299.
Proconsul Malertriti (Paganus), 299.
Proconsul Monfortensis (Radulfus), 299.
Proconsul Porroitensis (Alanus), 299.
Proconsul Porroitensis (Gaufridus), 299.
Proconsul Puntensis (Oliverius), 299.
Proconsul Radiensis (Garsirius), 299.
Proconsul Reensis (Guethenocus), 299.
Prosthor, testis, 98.
Propicia, Pagani uxor, 270.
Prosper, testis, 98, 158, 169.
Prostian, pars vel ran, 227.
Prostlon, uxor Pascuueteni comitis, in ecclesia Rotonensi sepulta, 209.
Prostuuoret, uxor Catlon, donatrix, 180, 181.
Provincia. Vid. Pagus.
Pruillac, Pruillacum, Pruille, Prulliacum, in pago Andecavensi locus, villa, 322, 337.
Pruille (Martinus de), testis, 338.
Prunniacensis (Gaiferius), testis, 250.
Prunniacum, castellum, 240, 249.
Publicæ viæ, 15, 35, 84, 85, 108, 130, 150, 152, 177, 178, 179, 198, 276, 285, 342.
Pueri, Pueruli, Deo a parentibus oblati in monasterio Rotonensi, pag. 22, 216, 256, 306, 329.
Puerulus (Daniel), testis, 306.
Pugil (Gaufridus), donator, 317.
Pulbili, in plebe Bain, 142.
Pulgouidnet, locus in Rufiac, 123.
Pullupin, fons in plebe Guern, 154.
Pulwerno, campus, in condita Lubiacinsi, 177.
Puntensis (Oliverius, proconsul), testis, 299.
Pupart, testis, 335.
Purificationis candelæ, 343.
Puz, virgada, 49.
Puzac, medietas, pro Bot Eblen concessa, 166.
Pyrki, presbyter, testis, 207.

Q

Quadrivio (Arbor ivus in), 350.
Quadrivium, Quadruvium, 100, 155, 176, 193.
Quarterius frumenti, 239, 252, 289.
Quendelaman, Kendelaman, insula, 245.
Quenhor (Guillelmus), venditor, 344.
Quercu (Mengui de), venditor, 344.
Quergley, villa, 252.
Querman (Treb), in Uuerran, 67.
Quicanton, Uuicanton (Pars vel ran), 133.
Quilir (Corrinbuhucan in), 242.
Quiriacus, episcopus Namnetensis, 231, 233, 280.
Quurduital, testis, 222.

R

Rabili, machtiern, pag. 85. Vid. Ratuili, machtiern.

Rabin, filius Glemarhuc, 322.

Rabini Normandi pars, 321.

Raclaman vel Radaman, testis, 38.

Radesii (Justinus, dominus), 245.

Radesio (Ecclesia in pago), 232.

Radesius pagus. Vid. Pagus.

Radiensis (Garsirius, proconsul), testis, 299.

Radovis, uxor Budic comitis, 256.

Radulfus, diaconus, testis, 233.

Radulfus, cancellarius Namnetensis, 233.

Radulfus Anglicus, comes, testis, 239.

Radulfus, archidiaconus, testis, 351.

Radulfus de Fulgeres, testis, 239.

Radulfus Philosophus, de Guadel, testis, 239.

Radulfus, testis, filius Omnesii paterque Radulfi, 239.

Radulfus, monachus, 240, 300, 306.

Radulfus, presbyter de Montaltor, 243.

Radulfus, pater Giraldi, 247.

Radulfus, archidiaconus Namnetensis, 261, 266.

Radulfus, Turonensis archiepiscopus, 261, 266, 322.

Radulfus, presbyter, testis, 269.

Radulfus, filius Geraldi, testis, 278.

Radulfus (Paien), homo de Viliarbrez, testis, 287.

Radulfus Poeta, testis, pag. 287, 303.

Radulfus, proconsul Monfortensis, testis, 300.

Radulfus, testis, filius Pagani Homenex, 301.

Radulfus, testis, Maenki frater, 322.

Radulfus, Harscuidi pater, 326.

Radulfus, Venetensis archidiaconus, testis, 351.

Raduueten, testis, 141.

Raenbert, villicus, testis, 228.

Raffredus. Vid. Ratfredus.

Ragenbalt, Raginbalt, fidejussor, 65.

Raginaldus, Raginalt, testis, 205.

Raginaldus, monachus, testis, 261.

Raginaldus, episcopus Sancti Maclovii, 234.

Raginaldus Dandin, de Jouigne, testis, 336.

Raginarius, Regenarius, Reginarius, Regnarius, Rahenherus, Venetensis episcopus, 2, 5, 8, 9, 10, 11, 13, 100, 120, 121, 131, 141, 153, 156, 204, 206, 262.

Raginbaldus, donator, 32.

Raginbalt, testis, 180.

Raginbert, testis, 163.

Raginfrid, testis, 195.

Rahenherus, episcopus in Brouueroch, idem ac Raginarius, 156.

Rain, filius Cumalcar, testis, 221.

Rainaldus, filius Judicalis, testis, 255.

Rainaldus Kendlama, monachus, testis, 258.

Rainaldus, abbas villæ Loen, testis, 261.

Rainaldus, testis, 277.

Rainaldus, Renaldus, presbyter, testis, filius Gradelonis, pag. 317.

Rainaldus, Eonis gener, 344.

Rainaldus, testis, filius Ive de Behtio, 345.

Rainalt, de Insula, 318.

Rainalt-Merlet, prædium, 289.

Rainerius, filius Bernardi, 291.

Rainhalt, presbyter, testis, 167.

Rainhelt, ancilla, Mumlin servi uxor, donata cum villa nuncupante Munera, 33.

Rainnonus, testis, 35.

Rainulf, servus, cum villa Munera datus, 33.

Ran, pars, vel particula terræ:

Ranafroc, prædium in Algam, 135.

Ranalarac, tigran, 41.

Rananaumonoc, 137, 218.

Rananauuin, 152.

Rananetcar, prædium in plebe Carantoer, 180.

Ranarhuual, prædium, 86.

Ranaugen, 24.

Ranbaiai, 52.

Ranbarbatil, 24.

Ranbislin, Ranbistlin, alocellus, 18, 146.

Ranbocar. Vid. Ranhocar.

Ran Botgellet, 122.

Ranbrocan, Ranbrochan super Dinaerou, 37.

Ranbudhoiarn, 134.

Ranbuduuere, 17, 202.

Rangampbudan, 69.

Rangamphur, 155.

Rangaranton, in plebe Gablah, 210.

Rancarian, in Carantoir, 100.

Rancaruuan, prædium in Bene, 64.

Rancarvi, virgada, 56.

Rangatoien, 8.

Ranclutuual, 155.

RANCONMALTON, pag. 69.
RANCONMARCH, Rancunmarch, prædium in Carantoer, 84, 85, 86.
RANCONMORIN, 22.
RANCONON, 118.
RANCORNOU, in plebe Marsin, 216.
RANCORNUC, in plebe Marsin, 284.
RANCUNUUAS, 63.
RANDEUMMOU, prædium olim Drihuineto pigneratum, postea vero redemptum, 99.
RANDOBROCAR, 40.
RANDREMES Agulac, in plebe Fulkeriac, 24.
RANDREMES Alarac, 24.
RANDREMES Bonafont in Cornou, 82.
RANDREMES Caton, 195.
RANDREMES Golbin in Cornou, 82.
RANDREMES Lanleuthei, 60.
RANDREMES Lisuuern, in Cornou, 82.
RANDREMES Merthiniac, in Alcam, quarta pars hereditatis Riuualti, 92.
RANDREUUOLOU, alio nomine Let-Tigran, 49.
RANDRONHAEL. Vid. RANTRONHAEL.
RANELEOC, 152.
RANETCAR, in plebe Carantoer, 160, 180.
RANEVILON, 157.
RANGLEUMIN (Villa Conuueran seu prædium), 6, 93.
RANGOB, 24.
RANGRADOU, prædium, 24.
RANGRATIAS, prædium, in condita Rufiaco, 152.
RANHAC, plebs. Vid. RANNAC.
RANHAELMONOC, 137.
RANHAELMORIN, 112, 113.
RANHAELOCAR, 24.
RANHAELON, pag. 202.
RANHAELUUAL, 85.
RANHENBAR, 37.
RANHOCAR, Ranbocar, 209.
RANHOCCRETAN, 203.
RANHOEDLMONOC vel Hoidlmonoc, 138.
RANHOIARN, Renhoiarn, compot, 100.
RANIARNEDAM vel Raniarnetlan, villa, 39.
RANIARNOC, in plebe Carantoer, 50.
RANIARNUUALT, in Rufiac, 199.
RANINISLOUUEN, 39.
RANJUDUUALLON, 69.
RANLIOSOC, villa, 23.
RANLIS, 29, 123.
RANLOIESCAR in plebe Serent, 213.
RANLOINPIKET, 123.
RANLOISOC, Ranlousoc, 137, 139.
RANLOITAN, 77.
RANLOUDINOC, 112,
RANLOUUINID, prædium, 116, 118.
RANMACOER, 202.
RANMACOER Aurilian, 17.
RANMAELTIERN, in plebe Carantoer, in compot Roenhoiarn, 101.
RANMELAN, 44, 112, 113.
RANMELHOUUEN, 123.
RANMESAN, 24.
RANMEUUIN, prædium, 109, 110.
RANMILIER, prædium seu villa, 77.
RANMORENOC, 218.
RANNAC plebs, in loco Marchato, 43.
RANNAC, plebs, 80.
RANNACENSES homines, 81.
RANPENIAR, 118.
RANPENPONT, villa, 23.
RANRIANTCAR, RANRIATCAR, alodus, 43, 149.
RANRIANTCAR, prædium, pag. 112, 113, 115, 120.
RANRICULF, prædium, in plebe Bain, 144, 155.
RANRIOCAN, virgada, 163, 164.
RANRITUUALLON, prædium, 88.
RANRIUUHANT, villa, 14.
RANRIUUOCON, 69, 138.
RANROCH, in plebe Caroth, 218.
RANROEDLON, 196.
RANRONHOIARN, vel Runhoiarn, villa in condita plebe Mullac vel Mulnaco, 203.
RANSANTAM, prædium, 30, 133, 134, 282.
RANSCAMAN Baith vel Bith, 51, 53, 155.
RANSINT, 25.
RANSULHOEL, prædium in Rufiac, 214.
RANTARUU, prædium in plebe Alcam, 75.
RANTIMOR, prædium, 91.
RANTOMAIOC, prædium, 36, 52, 121, 122.
RANTONAM, 88.
RANTROB, 24.
RANTRONHAEL, Randronhael, in plebe Rufiac, 111, 118.
RANTUDUAEL, 63.
RANTURNOR, 138.
RANTUTIAU, 137.
RANUILIAN, 130.
RANUUETEN, in Rufiac, 30.
RAN Uuicantoe, 30.
RANUUICANTON (IV modii de brace), 131, 134.
RANUUICOR, 24.
RANUUINAE, 14.
RANUUINET-MAEL, villa, 23.
RANUUINIAU, prædium, 8.
RANUUINMONOC, 209.
RANUUIUAN, 52.
RANUUIUROR, 24.
RANUUOIONAN, 9.
RANUUORANAU, prædium in plebe Caroth, 218.

RANUUORGOEL, in Plebelan, pag. 71.
RANUUORHAMOI, in plebe Carantoer, 69.
RANUUOROCAN, 117, 118.
RANAUUART, testis, 26, 158.
RANDOSO, testis, 27.
RANHOIARN, testis, 163.
RANINARDUS, testis, 35.
RANNULFUS, Sancti Mauricii Turonensis archidiaconus, testis, 261.
RANNULFUS, Acharti filius, testis, 263.
RANNULFUS, testis, 277.
RATFRED, Ratfrid, testis, 4, 19, 26, 38, 43, 50, 81, 127, 128, 158, 166, 184, 192, 194, 199, 221.
RATFRED, Ratfrid, de hereditate Bain litigans, 79.
RATFRED, frater Ratuili, testis, 171.
RATFRED, pater Bili, 207.
RATFRED Mala Manus, donator, 274.
RATFRED, Ratfrid, frater Jutheli, donator, 280.
RATFREDUS, de plebe Bruc, testis, 281.
RATFREDUS, pater Rotberti, 281.
RATFREDUS, Rafridus Durant, testis, 283.
RATHER, presbyter, testis, 167, 174.
RATHOIARN, testis, 45, 87.
RATHOIARN, fidejussor, 69.
RATHOIART, fidejussor, 202.
RATLOUUEN, emptor, 107.
RATLOUUEN, Radouuen, donator, 108.
RATUILI, tyrannus, locum congruum sancto Conuuoiono largitur ad opus Dei exercendum, 1.
RATUILI villam Binnon monachis Rotonensibus donat, 3.
RATUILI Conuuoiono concedit Vilar-Eblen, pag. 166.
RATUILI, donator, 4.
RATUILI, Ratuuili, testis, 14, 16, 22, 50, 63, 70, 85, 116, 127, 129, 136, 138, 139, 141, 149, 158, 183, 194, 215, 223.
RATUILI, machtiern, tyrannus, testis, 84, 85, 87, 133.
RATUILI, filius Catloiant, Sancto Salvatori Rotonensi a suo genitore oblatus, 22.
RATUILI, Sancti Maclovii vel Aletis episcopus, 39, 83, 172, 192, 199, 207.
RATUILI, diaconus, testis, 61.
RATUILI, filius Uuorbili, testis, 102.
RATUILI, testis, frater Catloiant venditoris, 124.
RATUILI Conuuoionum abbatem interpellat de cultura quæ est in Moe, 166.
RATUILI, testis, frater Ratfred, 171.
RATUUAN, testis, 78.
RATUUETEN, 77, 99.
RATUUETEN, testis, homo Poliacensis, 81.
RATUUETEN, testis, nepos Judnimet, 155.
RATUUETEN, emptor, 163.
RAUNOR (Minihi), in villa Accipitris, 252.
RAUUILI, machtiern. Vid. RATUILI.
RAYS (Prunniacum, oppidum in), 249.
REBALDUS, laicus, testis, 231.
REBALDUS, pater Johannis, 295.
REBRE vel Roebre (Alanus), 256.
RECHOUUINUS, comes in Namnetica civitate, 152.
RECORDEL (Mauricius), testis, 338.
RECU, testis, pag. 44.
REDENUS, testis, 48.
REDHUUALATR, episcopus in Poutrocoet, testis, 20.
REDITUS prædii in Treu Munbl, 227.
REDITUS in talionibus, in frumento, arietibus, pastionibus, et servitiis, 297.
REDITUS prædiorum in Guerran, 74.
REDITUS portus Glanret, 319.
REDITUS villæ Botcuah et Ranlis, 29.
REDITUS villæ Hoethlor et villæ Mordan, 212.
REDITUS villæ Rancaranton, 210.
REDITUS villæ Ranhocar, vel Ranbocar, 209.
REDITUS Rancornou, 216.
REDO, monachus, testis, 202.
REDOCUS, clericus, testis, 308.
REDOIANE, testis, 180.
REDONENSIS diœcesis. Vid. PAGUS.
REDONENSIS episcopus (Garinus), 247.
REDONENSIS ecclesiæ episcopus (Maino), 328.
REDONICA civitas, Redonicus pagus. Vid. PAGUS.
REDONIS vel Rodonis civitatis (Electramnus, episcopus), 42.
REDONIS episcopus (Hamelinus), testis, 199.
REDONIS præsul (Marbodus), 291.
REDONUM urbs, 234, 286, 290.
REDORET, presbyter, dominus ecclesiæ Croachac vel Croazat, sese cum patre suo et matre parvuloque filio suo Restanet Sancto Salvatori Rotonensi obtulit, 329.

Reduuoret, presbyter, testis, pag. 124.
Reensis (Gaufridus, proconsul), testis, 299.
Reester, Rester, aula Salomonis regis in pago Rhedonico, 19, 198.
Regdramnus, 34.
Regenerius, Reginarius, Regnarius, episcopus Venetensis. Vid. Raginarius.
Regidonensis abbatia, Regidonum. Vid. Roton.
Reiant, testis, 309.
Reinbalt, testis, 179.
Reinbert, presbyter, testis, 97.
Reithgualatr, 225.
Reituualart, Reituualatr, testis, 215, 226.
Reituualatr, filius Aithlon, donator, 226.
Reliquiæ beati Leonis papæ in Britanniam advectæ, 68.
Rembaldus, presbyter, testis, 286.
Rembertus, testis, 282.
Renaldus de Mortuo Estero, donator, 245.
Renaldus, famulus, testis, 295.
Renaldus, Niel filius, testis, 315.
Renalt, monachus, testis, 265.
Renalt (Gobillard), 338.
Renalt, filius Gefre, 344.
Renborcori, pater Pagani, 294.
Renda (reditus) de Arbeuuan hereditate, 96.
Renda solvenda de Bronhitin et Trebmor, 66.
Renda prædiorum Broolis villæ cimiterii, 331.
Renda prædii Coluuoretan, in Algam, 45.
Renda Hoethlor villæ, in Felkeriac, 212.
Renda prædii Jodica, 204.
Renda monasterio de Moya promissa, pag. 287.
Renda Mordan villæ, in Felkeriac, 212.
Renda vel reditus Nominoio a Tiarnan et a Tutuuoreto debita, ab istis autem celata, 82.
Renda prædii Presel Guennedat monachi, 315.
Renda prædii Ranbrochar in Guerrandia, 209.
Renda prædii Rancaranton, in plebe Gablah, 210.
Renda prædii Rancornou, in plebe Marsin, 216.
Renda salinarum iv, in Uuerran, 74.
Renda Trebmor, 66. Vid. Bronhitin.
Renda Treu-Mumbl, 227.
Renda villaris in Bronsiuuan, in Ploilan, 172.
Renda villaris et vineæ et campi in Liskelli, in Rufiac, 153.
Renda Uuiniberti prædii, in Uuerran, 74.
Renda Sancto Salvatori debita in Trebmor et Bronhitin, id est, iii solidi, tonnella vini plena, porcus vivus, alterque porcus mortuus, 66.
Renhenlis, villa, 43.
Renhoian, testis, 93.
Renhoiarn, compot. Vid. Ranhoiarn.
Reniac (Harscuidus de), donator, 271.
Renodo, emptor, 26.
Renouart, testis, 156, 166, 167.
Renouuart, fidejussor, 56.
Renouuart, testis, 127.
Renulfus, testis, 176.
Resac, locus, 284, 285.
Resbert, venditor, 76.
Rescandus de Siz, pater Mathiæ donatoris, 321.
Resio (Johannes), testis, pag. 335.
Resmunuc, testis, 3.
Restanet, monachus, testis, 163, 330.
Restanet, parvulus, a patre suo Redoret Sancto Salvatori oblatus, 329.
Resto, pars prædii, 35.
Restoi, testis, filius Pagani, 367.
Restue, pater Jarnogoni, 246.
Restue, pater Pagani, 246.
Resuc, vir prudens, donator, 284.
Resuualart, testis, 43.
Resuuoret, testis, 163.
Rethmonoc, scabinus, testis, 113.
Rethoiarn, testis, 16.
Rethuualart, Rethuualatr, donator, testis, 7.
Rethuualart, machtiern, 8.
Rethuualart, Retuualart, testis, 13, 30, 37, 92, 106, 121, 122, 135, 136, 138.
Rethuualatrus, Rethuualart, episcopus in Poutrocoet, 21, 30, 41, 134, 150, 159.
Rethuualatrus, Rethuualart, presbyter, testis, 107, 108.
Rethuualatrus, Rethuualart, dilisidus, 105.
Rethuualt, testis, 97.
Rethueteni prædium, 319.
Rethuuobri hereditas in Plebelan, 78.
Rethuuobri, donator, 135, 136, 137, 148.
Rethuuocon, presbyter, testis, 135.
Rethuuoret, Retuuoret, presbyter, testis, 1, 92.
Rethuuoret, Retuuoret, testis, 57, 204.
Rethuuoret, presbyter, Sancto Salvatori monasterium Sent

Ducocan donaverat; Alfritus autem tyrannus, et vere tyrannus, hoc invadit prædium, pag. 198.
REUELEN, pater Rivalloni, 330.
REUS, pars de hereditate Hencari, 59.
REUS (Rieux), castellum, 216.
REUS (Leran de), testis, 329.
REUS (Goscelinus de), testis, 239.
REUS (Rodaldus de), 308.
REUS (Guethenoc de), testis, 312, 314.
REUUIS Brenoiou, (Cundamn villa in), 216.
REX, vulgo Rieux (Alanus de), 248, 329.
REX (Tetbaldus), testis, 320.
RIAELLEN Girart, testis, 339.
RIAGUAL, testis, 226.
RIALLEN, testis, filius Caradoci, 287.
RIALTDUS, butellarius, testis, 248.
RIAN, testis, 204.
RIANAU, manens cum villa donatus, 29.
RIANTCAR, prædium, 12, 118.
RIASSOE, presbyter, 82.
RIAUAL, Riauual, testis, 9, 221.
RICANAM, testis, 54.
RICARDUS, comes, 229.
RICARDUS, Gaufridi pater, 239, 320.
RICARDUS, Freorii pater, 340.
RICART, testis, 259.
RICARTH, presbyter, testis, 192.
RICBERT, servus, cum uxore sua Tella et filiis et prædio, Sancto Salvatori Rotonensi donatur, 33.
RICENEU, fidejussor, 141.
RICHARDUS, archiclavis Sancti Petri, testis, 230.
RICHARDUS, archidiaconus S^ti Petri, 230.
RICHARDUS, pater Fredorii, pag. 315.
RICHARDUS, Harscuidi de Riniac pater, 316, 317.
RICHART, testis, 326.
RICOGLIN, presbyter, donator, 73.
RICOGLIN, testis, 159.
RICUIU, manens cum villa Canuel datus, 21.
RICUN vel Rigun, pater Jargun, testis, 141, 155.
RICUN, vadiator, 141.
RICUN, venditor, 242.
RIDGEN, donator, 16.
RIDGEN, testis, 132.
RIDIEN, testis, 9.
RIDMONOC, testis, 130.
RIDUUALT, testis, 92. Vid. RIUUALT.
RIDUUANT, scabinus, presbyter, 149.
RIDUUETEN, Rithuueten, donator, 145.
RIDUUETEN, monachus, testis, 146.
RIDUUORET, testis, 29.
RIEDOC, bonus vir, testis, 202.
RIETAN filii, villani, manentes in prædio Riuualti, 93.
RIETHOC, testis, 141, 204.
RIETHOC, Rietoc, presbyter, testis, 19, 60, 76, 172, 188.
RIETOC, filius Anaumonoci coloni, cum patre et prædio Ranaumonoc donatus, 218.
RIFON et Brunellus, inquisitores, 294.
RIGINET, testis, 62.
RIGNODUS, testis, 34.
RIGUALLON, testis, 250.
RIGUALLUN, testis, frater abbatis, 302.
RIGULF, servus, Tethradæ maritus, 33.
RIGULT, testis, 33.
RIGUN. Vid. RICUN.
RIGUOCON, filius Anauhitr, 143.
RIHAEL, pars, pag. 203.
RIHOUUEN, missus monachorum Rotonensium, 7, 94.
RIHOUUEN, in mansione cujus datum fuit monachis Rotonensibus monasteriolum Guoruuelet in Botgarth, 11.
RIHOUUEN, presbyter, donator, 12, 25, 65, 120.
RIHOUUEN, fidejussor, 38, 157.
RIHOUUEN, testis, 49, 89, 112, 117, 126, 146, 153, 158, 169, 217.
RIHOUUEN, presbyter, emptor, 119.
RIHOUUEN, monachus, testis, 137, 139, 159.
RIHOUUEN, decanus, testis, 147.
RIKART, donator, 227.
RIKENEU, testis, 141, 142.
RIMAEL, Rimhael, presbyter, testis, 13, 306.
RIMONOC, fidejussor, 200.
RINAN, fidejussor, 31, 63.
RINAN, testis, 32, 62.
RINAN, Rinnan, donator, 62.
RINDURAN, testis, 10.
RINIAC (Derianus filius Harscuidi de), testis, 317.
RINIOD, testis, 163.
RINOD, testis, 162.
RINUIU, manens, cum prædio Canuel traditus, 21.
RIO de Lohoiac, testis, 251.
RIO, testis, frater Rotaldi, 293.
RIO, testis, filius Fredori, 312.
RIO, testis, filius Bernard, 312.
RIO, pater Hervi Brooliensis hominis, 381.
RIO de Treemer, pater Houis, 344.
RIOCAN, virgada, 163.
RIOCCUS, Gaufridi pater, 320.
RIOCH, presbyter, testis, 227.
RIOCUS Arsal monachicum induit habitum et monachis

Rotonensibus molendinum Bonester concedit, pag. 293.
Riocus de Arsal, Gleudenni filius, dominus Musullacensis, 346.
Riocus, Fredorii filius, testis, 239.
Riocus, Jarnogoni pater, 299.
Riocus de Lohoiac, testis, 239.
Riocus de Lohoiac, frater Judicaelis, Hierosolymam adiens, moritur, 318.
Riocus, testis, filius Bernardi de Musullac, 239.
Riocus, Riochus, de Musullac, infirmus, religionis habitum induens, duas villas abbatiæ Rotonensi tradit, 297.
Riocus de Portu et Jarnogonus, filius ejus, donatores, 293.
Risan, manens, cum villa donatus, 29.
Risan, testis, 62.
Risanau, testis, 32.
Risbert, Francus, testis, 94.
Risbert, testis, 148.
Riscaham, testis, 184.
Riscant, venditor, 84.
Riscant, clericus, testis, 86.
Rischaham, testis, 92.
Rischiboe, testis, 40.
Riscomnit, testis, 49, 159.
Risconan, testis, 41.
Riscum, presbyter, testis, 98, 99.
Riscun, presbyter, testis, 169, 196.
Risguethenus, testis, 222.
Rishoiarn, testis, 9, 14, 70, 86, 129, 132, 136, 139.
Risican, bonus vir, testis, 202.
Risican, presbyter, testis, 204.
Risien, laicus, testis, 83.
Risio, pater Rotaldi, 293.
Riskiboe, Riskipoe, testis, 2, 46.
Rismonoc, testis, 60, 76.
Risoc, pater Haeluuocon, 72.
Ristalt, testis, 179, 196, 197.
Ristanet, testis, pag. 89, 183.
Ristenalt, testis, 196.
Risuidoe, manens, cum prædio donatus, 145.
Risuocon, testis, 118.
Risuueten, fidejussor, 43.
Risuueten, Risuuethen, testis, 58, 73, 147, 194, 205, 206.
Risuueten, litigator, 66.
Risuueten, emptor, 154.
Risuuion, monachus Lehonensis, testis, 227.
Risuuocon, testis, 49, 132.
Risuuocon, pignerator, 214.
Risuuoret, litigator, 66.
Risuuoret Poliacensis, presbyter, testis, 81.
Risuuoret, testis, 49, 136, 138, 139, 187.
Risuuoret, securator, 220.
Risuuotal, testis, 32.
Ritcandus, Ritcant, abbas, 18, 72, 75, 78, 109, 111, 118, 123, 171, 172, 173, 180, 188, 189, 192, 197, 198.
Ritcandus, abbas, Menhoiarno firmat beneficium Ranmaeltiern, olim eidem ab abbate Conuuoiono concessum, 101.
Ritcandus, abbas, cuidam Roenuuocon prædium tradit Ran-Etcar, 160.
Ritcandus, testis, 308.
Ritgen, pater Alfrit tyranni, 200.
Ritguoret, testis, 18.
Rithoiarn, homo abbatiæ Sancti Salvatoris, a Cunatam depræ-datus, 25.
Rithoiarn, testis, 150.
Ritien, testis, 183.
Rituualart, testis, 183.
Rituualdus, Rotonensis abbas, 227.
Rituuant, presbyter, testis, 33, 168.
Rituueten, hereditas, 18.
Rituueten, presbyter, donum prædii Ran Bistlin accipiens, pag. 146.
Rituuoret, testis, 18, 29.
Rituuoret, presbyter, testis, 22, 59.
Riualdus de Tasleia, testis, 244.
Riuallonus, filius Alani comitis, 235.
Riuallonus Afichet, testis, 326.
Riuallonus, archidiaconus, testis, 249, 330.
Riuallonus, archidiaconus Sti Maclovii vel Machuti, 288, 318.
Riuallonus, filius Bernardi de Rupe, 259.
Riuallonus, Cathualloni pater, 267.
Riuallonus, Droaloi filius, 268.
Riuallonus, pater Freoli, 297.
Riuallonus, filius Hamuzon de Syon, 304.
Riuallonus, Hurvodii pater, 267.
Riuallonus, testis, frater Macherii, 320.
Riuallonus, monachus, testis, 219, 310.
Riuallonus Pichar, testis, 260.
Riuallonus de Roureia, testis, 244.
Riuallonus, testis, 310, 317.
Riuallonus, pater Guredeni Bastardi, 315.
Riuelen, Rivelen, testis, 61.
Riuelen, Rivelen, pater Duil, 65, 131.
Riuelen, pater Guigon, 199.
Riuilen, testis, 188.
Riun, testis, 148.
Riuthenus, diaconus, 197.
Riuualatri clerici (Casa), 145.
Riuualatrus, Riuualart, clericus, 28, 100, 101.
Riuuald, machtiern, 151.

Riuuald, Riuualt (Domus), pag. 151.

Riuuald, butellarius, testis, 237.

Riuuald, testis, 275.

Riuuallon, frater Argantlon, 99.

Riuuallon, cognomento Bigot, 291.

Riuuallon, Junkenei archiepiscopi frater, 237.

Riuuallon de Mille, 278.

Riuuallon, monachus, fundator ecclesiæ Sanctæ Crucis in Broerec, 284.

Riuuallon, comes Poucaer, testis, 81.

Riuuallon, Riuallon, testis, filius Salomonis, 39, 188, 192, 199.

Riuuallon, testis, 42, 92, 224, 235.

Riuuallonus, vicarius, testis, 236, 237.

Riuuallonus, monachus, 291.

Riuualt, testis, et alter Riuualt, 93.

Riuualt, testis, 184, 219.

Riuualt, archidiaconus patriæ Gueroci, donator, 225.

Riuualt, testis, frater Bili episcopi, 222.

Riuualt, pater Deurhoiarn, 81, 188.

Riuualt vel Riduualt, donator, testis, 7, 93.

Riuualt, machtiern, vel tiarnus, 89, 98, 169.

Riuualt, Riwalt, testis, 5, 6, 49, 151, 156, 183, 188, 219, 248.

Riuuaroi, fidejussor, 202.

Riuuaroie, centurio in Mollac, testis, 203.

Riuuelen, comes, 199.

Riuuere, monachus, testis, 24, 55, 56, 98, 126, 168.

Riuuere, donator, pag. 90.

Riuuere, missus monachorum Rotonensium, adversus Fomus litigat, 96.

Riuueten, villanus, cum prædio Raninislouuen datus, 39.

Riuueten, monachus, presbyter, testis, 173, 220.

Riuueten, diaconus, 197.

Riuuilin, testis, 207.

Riuuocon, testis, 6.

Riuuocon, filius Haeluuocon, 143.

Riuuoret, missus Nominoe, 80.

Riuuoret, presbyter, testis, 15, 18, 47, 100, 204.

Riuuoret, bonus vir, presbyter, testis, 202.

Riuuorgou, testis, 11, 13, 99, 136, 139.

Riuur, villanus, cum villa Raniarnedam datus, 39.

Riuur, seu Riuuor, pater Uuorcomin sacerdotis, 98, 168.

Rivallonus, sacerdos, 271.

Rivallonus, testis, frater Bili, 301.

Rivallonus, Rivalonus, carpentarius, testis, 293.

Rivallonus, testis, filius Constancii, 330.

Rivallonus, archidiaconus Nannetensis, 330.

Rivallonus de Cornon, testis, 301, 326.

Rivallonus, filius Droaloi de Castello Migueronis, 341.

Rivallonus [Gallis], testis, 351.

Rivallonus, presbyter, Hurvodii clerici pater, 265.

Rivallonus, Jarnogoni pater, 293.

Rivallonus, presbyter, testis, 347.

Rivallonus, filius Revelen, testis, 330.

Rivelen, testis, 61.

Rivilin, Rivelen, comes, testis, pag. 18, 72.

Rivilin, testis, 39, 146.

Rivodus, qui, auxiliante Gurki, ecclesiam ædificavit Sancti Gutuali, 329.

Roaldus, Pagani pater, 307.

Roaldus, Gauterii filius, 346.

Roallen Cervus, 295.

Roallon, Urvoidi pater, 283.

Roalt, testis, 348.

Roaut, testis, 287.

Roaut, pater Goreden, 345.

Robelinus, Frogerii pater, 234.

Robertus, monachus, qui primus in insula Kendelàman habitavit, 246.

Robertus, Rogerii filius, testis, 243.

Robertus, testis, filius Guencalon, 233.

Robertus, testis, Vitreiensium custos, 244.

Robertus, testis, 250.

Robertus, archidiaconus Nannetensis, 266.

Robertus, rex Francorum, 276.

Robertus, donator, filius Milo, 278.

Robertus, comes, 278.

Robertus, testis, filius Danielis de Moya, 287.

Robertus, testis, frater Tehel, 287.

Robertus, Rotbertus, Rotonensis abbas, 276.

Robertus de Beria, testis, 291.

Robertus, decanus, testis, 291.

Robertus, testis, Corisopitensis vel Cornubiensis episcopus, 299, 302.

Robertus, monachus, testis, 300.

Robertus, testis, filius Landran, 304.

Robertus, filius Rodaldi de Moya, testis, 304.

ROBERTUS, testis, frater Bernardi Loba, pag. 338.
ROBERTUS Merula, testis, 335.
ROBERTUS, prior de Jouinne, testis, 338.
ROBERTUS de Sancto Michaele, testis, 338.
ROBERTUS, presbyter, testis, 344.
ROBONUS, testis, 48.
ROCA (Eudo de), 348.
ROCA (Moyses de), 297.
RODALDUS, abbas Sancti Gildasii, testis, 315.
RODALDUS, monachus, testis, 231, 233, 295.
RODALDUS, bastardus, testis, 234.
RODALDUS, Alfredi filius, testis, 281.
RODALDUS, pater Excormaci, 283.
RODALDUS, Hamonis de Guinnon filius, ab abbate Sancti Salvatoris monachicum petit habitum, 288.
RODALDUS de Moya, pater Mahrii, Gaufridi, Roberti et Karadoci, 304.
RODALDUS, testis, 335.
RODALDUS de Peregrino, donator, 316.
RODALDUS, Jarnogoni monachi pater, 320.
RODALDUS, Waulterii filius, testis, 320.
RODALDUS Eufatus, testis, 329.
RODALDUS, testis, frater Danielis Collober, 333.
RODALDUS Oregon, testis, 339.
RODALDUS, abbas Sancti Gildasii, testis, 340.
RODALDUS, presbyter de Acaio, testis, 346.
RODALT, testis, 2, 219, 228, 251.
RODARCH, testis, 170.
RODBERTUS, Robertus, Rotonensis abbas, pag. 240.
RODERC, testis, 304, 310.
RODERCHUS, Rodercus, monachus, testis, 231, 254, 265, 304.
RODERCUS, presbyter, testis, 308.
RODONIS civitatis (Electramnus episcopus), 42. Vid. REDONIS.
RODULFUS de Astin, 278.
ROEANT, pater Eueni, 290.
ROEANTKEN, Roiantken, donatrix, 30.
ROENBRIT, testis, 40.
ROENCOMAL, testis, 8.
ROENHEBET, Francus, fidejussor, 90, 94.
ROENHEBET, testis, 92, 102, 144, 157.
ROENHOIAM, testis, 5, 121.
ROENHOIARN, compot in condita plebe Carantoer, 28, 101.
ROENHOIARN, presbyter, testis, 7, 86, 167.
ROENHOIARN, colonus in prædio Ranloiescar, testis, 214.
ROENHOUUEN, diaconus, testis, 42.
ROENUUALART, presbyter, testis, 25, 80.
ROENUUALLON, Ronuuallon, bonus vir, testis, 204.
ROENUUALLON, Roinuuallon, testis, 1, 8, 14, 15, 29, 57, 61, 66, 70, 74, 82, 87, 92, 141, 155, 166, 180.
ROENUUALLON, fidejussor, 28, 66, 101, 141.
ROENUUALLON, homo Baincensis, 81.
ROENUUALLON, venditor, 128.
ROENUUALLON (Hereditas), 143.
ROENUUALLON et Maenuuoron a Moenken in vadimonium accipiunt Ranriculf, 155.
ROENUUALLON, abbas, testis, 213.
ROENUUOCON, venditor, pag. 160, 180.
ROENUUOLOU, testis, 38, 37, 138.
ROENUUOLOU, venditor, 127, 139.
ROENUUORET, Roentuuoret, presbyter, testis, 59, 147.
ROETANAU, pars vel ran, 102.
ROGEI (Herveus de), 254.
ROGERIUS, laicus, testis, 231, 320.
ROGERIUS, Danielis monachi pater, 239.
ROGERIUS, testis, filius Guethenoci proconsulis, 242.
ROGERIUS, Roberti pater, 243.
ROGERIUS, medietarius, testis, 270.
ROGERIUS, donator, filius Harduini, 277.
ROGERIUS, Danielis pater, 302, 314.
ROGERIUS, monachus, vicecomes, testis, 302.
ROGERIUS, monachus, testis, 330.
ROGORETEL, prædium, 339.
ROHES, testis, filia Johannis venatoris de Primauderia, 335.
ROHOIARN, pater Babini testis, 250.
ROHOT, testis, 44, 81, 98, 100, 169.
ROHOT, clericus, testis, 205.
ROIANHOIARN, testis, 37.
ROIANTDREH, Roiantdree, filia Louuenan, Salomonem regem in filium adscribit, 82.
ROIANTDREH, Roeiantdreh, cujus domus erat in plebe Maelcat, transmittit Roenuuoret presbyterum suum, cum clerico Conuuoioni, ad ecclesiam Motoriac, 147.
ROIANTDREON, donator, 128.
ROIANTHEBET, testis, 58.

ROIANTKEN, uxor Deurhoiarn, pag. 61, 184.
ROIANTKEN emit a Catuueteno, suo fratre, prædium Ranriantcar, 111, 112.
ROIANTKEN a Catuueteno interpellatur de venditione supradicta, 113.
ROIANTKEN emit a Maenuuobri partem Ranuuicanton, quam Sancto Salvatori Rotonensi donat, 133, 134.
ROIANTKEN, Roientken, eidem donat monasterio dimidiam partem Ranafroc, 135.
ROIANTMONOC, colonus, cum villa Bronantrcar venditus, 123, 124.
ROIANTUUALLON, testis, 4, 18.
ROIANTUUALLON, villanus, cum Raniarnedam datus, 39.
ROIANTUUALT, testis, 104.
ROIANTUUOION, 147.
ROIDOC, abbas, testis, 89.
ROINOC, filius Liuuer, donator, 71.
ROINOC vel Roimoc, villa in Avizac, 219.
ROINOC, jurator, 220.
ROINSIL, testis, 59.
ROINUALLON, bonus vir, testis, 202.
ROINUUALLON, testis, 1.
ROLLAND, Angevini pater, 306.
ROMA, 67, 68, 199, 245, 247, 279, 331.
ROMANÆ ecclesiæ (Amatus, legatus), 261.
ROMANORUM, Gallorum, Britannorum (In tempore), 211.
ROMEL, pater Budic, 207.
ROMHAIL, testis, 86.
ROMIC, presbyter, testis, 220.
ROMIN, testis, bonus vir, 202.
RONHOIARN, Runhoiarn, Runoiart (Pars), 200, 201, 203.
RONHOUUEN, clericus, testis, 204.
RONIN, presbyter, testis, pag. 204.
RONUUALLON, filius Bescan, testis, 192.
RONUUALLON, abbas, testis, 192.
RONUUALLON, fidejussor, 207.
ROOT, testis, 44.
RORIGON, comes, 128.
ROS, villa, vicus, 2, 300.
ROS (Guillelmus de), filius Justini, 300.
ROS (Lis), Lisros, 145.
ROSCAROC, pars, 131.
ROSCAROCH, prædium, 214.
ROSGAL, alio nomine Botgarth, prædium, 216, 284.
ROTALDUS, bastardus, Gualterii Lohoiacensis pater, 288.
ROTALDUS, filius Finit, testis, 293.
ROTALDUS, testis, filius Risio, 293.
ROTALDUS, presbyter de Acaio, testis, 346.
ROTALDUS, Venetensis episcopus, 349.
ROTALT, monachus, testis, 255.
ROTBERTUS, Constanciæ comitissæ capellanus, litigator, 238.
ROTBERTUS, Francorum rex, 259, 307.
ROTBERTUS, Rodbertus, monachus Rotonensis, testis, 262, 289, 290, 302, 321.
ROTBERTUS, Rodbertus, abbas Rotonensis, 276, 290, 310, 315.
ROTBERTUS, Ratfredi filius, ab hostibus peremptus, 281.
ROTBERTUS, testis, filius Telent, 290, 317.
ROTBERTUS filius Guencalont, unus ex Hoelli consulis proceribus, 295.
ROTBERTUS, pater Alfredi, 305.
ROTBERTUS de Arbressel, vir sanctissimus, cum grege confratrum suorum adest in ecclesia Castri Lohoiacensis, pag. 318.
ROTBERTUS Vitriacensis, testis, 329.
ROTON, Rothon, Rotonum, Rodonis, Rodonum, Regidonum, abbatia, cœnobium, monasterium, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 29, 30, 34, 36, 38, 40, 41, 44, 47, 52, 53, 59, 60, 61, 63, 64, 66, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 84, 87, 96, 104, 106, 107, 108, 115, 118, 120, 122, 123, 125, 128, 134, 142, 143, 144, 146, 148, 154, 156, 158, 159, 160, 161, 164, 165, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 183, 186, 187, 188, 196, 197, 204, 207, 209, 212, 213, 216, 217, 218, 219, 221, 224, 225, 226, 227, 248, 259, 264, 268, 273, 276, 286, 292, 293, 298, 299, 322, 323, 332, 333, 340, 341, 344, 350.
ROTON, vel Rodonum, villa, locus, 1, 2, 162, 238, 248, 294, 314, 333.
ROTONENSE monasterium totius Britanniæ principatum obtinet, 281.
ROTONENSES monachi, 6, 10, 15, 20, 21, 23, 29, 32, 33, 38, 48, 50, 52, 53, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 86, 87, 88, 90, 92, 93, 96, 97, 99, 104, 106, 108, 115, 118, 120, 122, 124, 125, 128, 136, 137, 138, 142, 145, 150, 156, 158, 159, 160, 164, 168, 170,

171, 172, 173, 174, 181, 186, 187, 188, 196, 197, 199, 204, 207, 212, 213, 217, 218, 223, 224, 227, 243, 259, 268, 276, 288, 294, 311, 348, 350.

ROTONENSI (Guethenocus, de Castello Thro, sepultus in capitulo), pag. 241.

ROTONENSIS abbas, 9, 35, 41, 44, 64, 72, 90, 111, 115, 161, 167, 171, 172, 183, 187, 188, 197, 198, 242, 247, 249, 253, 276, 286, 287, 291, 297, 298, 308, 315, 322, 323, 326, 329, 349.

ROTONENSIS ecclesia, 239, 241, 242, 243, 244, 288, 297, 307, 311, 326, 329, 331, 338, 345.

ROTONENSIS (Dignitas ecclesiæ), 244.

ROTONO (Vitalis, testis, sacerdos de), 307.

ROUREIA (Riuallonus de), testis, 244.

ROUUIS. Vid. ARDON.

RUBIACENSIS condita, 33, 107.

RUCIAC pro Rufiac. Vid. RUFIAC.

RUDALT, princeps, comes, 222, 225.

RUFIAC, plebs, ecclesia, 10, 30, 36, 37, 43, 44, 49, 52, 87, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 114, 115, 134, 136, 137, 170, 199, 208, 214, 215.

RUFIAC, locus vicus (*sic*), 112.

RUFIAC, plebs condita, 12, 107, 116, 119, 121, 131, 152, 153.

RUFIN, manens, cum salina Barnahardisca donatus, 21.

RUFIN, testis, 58.

RUFUS (Herve), 295.

RUFUS (Berner), testis, 318.

RUFUS (Killai), testis, pag. 333.

RUIKIN, fidejussor, 209.

RUINÆ veteres monasterii Beati Frontonii, apud Frociacum, 342.

RUMANTON, testis, 38, 140, 166.

RUMATAM, Rumatan, testis, 51, 92, 105, 215.

RUME, testis, 269.

RUME, miles, donator, 270.

RUMGUAL, testis, 221.

RUMINIAC, locus in Caroth, 149.

RUMUUAL, testis, 202.

RUN, homo cum villa Ran Uuinae datus, 14.

RUNBERT, testis, 59.

RUNHOIART, Runhoiarn, pars, villa, 201, 203.

RUNLIN (Pars), 107.

RUNUUORET, testis, 25.

RUPE (Bernardus, dominus de), 279, 340.

RUPE (Bernardus, filius Simonis de), testis, 314.

RUPE (Castellum de), 314, 315.

RUPE (Simon de), 248.

RURICOLÆ, burgenses, milites, etc. causæ monachorum justitiam conclamant, 239.

RUSGAS, id est Lisfau, 4.

RUUNET, prædium, 200, 201.

RUUNET, fossata, 203.

RUUNET (Compot), 205.

S

SABIOC, testis, 18, 25, 60, 76, 80, 126, 188.

SAGMEELENSIS (Simon, abbas), testis, 299.

SAFREDUS, testis, 267.

SALAGIUM merchati, 332.

SALAMUM, testis, 66.

SALAPIO, testis, 176.

SALINA Barnahardisca, in Guerrandia, pag. 21.

SALINA Beril, 78.

SALINA in Bronaril facienda, 19.

SALINA Cham, in insula Baf vel Uuas, 64.

SALINA Francailun, in Baf, 74.

SALINA Leiham, in Guerrandia plebe, 71.

SALINA Lulu, in Guerrandia, 71.

SALINA Mediana, in Guerrandia, 74.

SALINA Maorrem, in Baf, 48.

SALINA Penlan, 57.

SALINA Penpont, in Guerrandia, 181.

SALINA Permet, in Uuerran, 130.

SALINA Samoelil, in Uuenran, 181.

SALINA Scamnouuid, in Uuenran, 131.

SALINAGIUM, 260.

SALINCRON, in Guerran, 74.

SALIS (Decima), 258.

SALMONES in fluvio Blauet, 350.

SALOMON, jacens ægrotus in Lis Penfau, 64.

SALOMON, testis, 65, 74, 76, 136, 181.

SALOMON, filius Euuen, testis, 216.

SALOMON Britanniam gubernans post mortem Erispoe, 164.

SALOMON dominans, dominator, gubernans, regens, regnans, in Britannia, 23, 26, 32, 36, 39, 44, 45, 50, 55, 59, 64, 73, 75, 76, 78, 88, 96, 107, 115, 134, 143, 171, 172, 182, 205.

SALOMON Britanniam dominans usque ad Medanum flumen, 57.

SALOMON in procinctu belli adversus Normandos, 193.

SALOMON, princeps Britanniæ, pag. 16, 17, 20, 21, 24, 46, 60, 61, 62, 79, 83, 106, 159, 172.
SALOMON princeps a Roiantdreh in filium accipitur, 82.
SALOMON, princeps provinciæ Britannicæ, 187.
SALOMON, gratia Dei, totius Britanniæ magnæque Galliarum partis princeps, 189.
SALOMON, dux Britonum, Adriano papæ, 67.
SALOMON, dux in Britannia, 207.
SALOMON, princeps, dux Britanniæ, 208.
SALOMON, rex totius Britanniæ, 18.
SALOMON, rex Britanniæ, 30, 41, 46, 115, 173, 185, 193, 199, 204, 239.
SALOMON, rex, donator, 194.
SALOMON, donator, 60.
SALOMONIS, (Guigon vel Uuincon, et Riuuallon, filii), testes, 18, 188, 199.
SALOMONIS missi, 66, 115, 173.
SALOMONIS monasterium in Plebelan, 189, 192.
SALOMONIS stabularius, 172.
SALON, testis, 57.
SALTU (Charta scripta in), 306.
SALUDEM, testis, 192.
SALUN, testis, 6, 48, 49, 54, 64.
SALUUANNAC, Savannac, locus, 66, 161.
SALVATOR, testis, 188.
SAMANDIUS, testis, 161.
SAMANUN, fluvius, 41.
SAMOALDUS, monachus, 336.
SAMOELIL. Vid. SALINA.
SAMOIS, 98.
SAMSON, testis, 212.
SAMUHEL, testis, 235.
SANCTI Bilci villa, pag. 350.
SANCTI Marcelli locus, 275.
SANCTI Machuti episcopatus, 83.
SANCTI Samsonis episcopatus, 83.
SANCTO Michaele (Ernalt de Arbre, canonicus de), testis, 338.
SANCTO Michaele (Robertus de), testis, 338.
SANCTO Samsoni debetur census annualis ex monasterio Castel Uuuel in Penfau, 73.
SANCTUS Leo, papa et martyr, 68.
SANTAM vel Santan seu Sanctam, pars aut prædium, 131, 133.
SAPIENS, testis, 57, 208.
SAPONIACUM, 232.
SARANT, villa, 126.
SARPHIN (Bot), 205, 206.
SATIONIS modiis prædium dimetatum, 178.
SATRAPA (Donatio prædii Tonouloscan, sine exactore vel), 103.
SATURNAN, testis, 86.
SAUSHOIARNUS, testis, 132.
SAUSO, monachus Rotonensis, 255.
SAUSOIARNUS, Sausoarnus, Rotonensis monachus, testis, 235, 247, 254, 265, 269, 279, 316, 329.
SAVANNAC, plebs condita, 161.
SAVARICUS de Ponte, filius Danielis, testis, 339.
SAVARIUS, Dungensis proconsul, testis, 299.
SAVINIAC, 316.
SAVINIAC, villa, 95.
SCABINI, Scavini, litem judicantes, 94, 113, 139, 148, 149.
SCAELAN, testis, 58.
SCAMNO (Nominoe sedens cum uxore sua Arganthael in), 136.
SCAMNOUUID. Vid. SALINA.
SCAVINI. Vid. SCABINI.
SCHIRIOU, Scriou, locus in Plebelan, pag. 60, 62, 63.
SCLUSA in Carnun, 43.
SCLUSA cum prædio concessa, 314.
SCLUSA. Vid. EXCLUSA.
SCOLARIUS (Garnerius), testis, 291.
SCUBAN, presbyter, testis, 92, 184.
SCUTUM Aluereto militi datum ut quoddam annueret donum, 317.
SEBOLLIL, testis, 186.
SECRETARIUS (Marcherius), testis, 193.
SECURATORES, 220.
SEDER, Seter, testis, 184, 197.
SEDOIANUS, testis, 179.
SEENFREDUS, præpositus, testis, 304.
SEENFREI, molendinarius, testis, 295.
SEFERIA, testis, 97.
SEI, Se, plebs, 125.
SEINFREDUS, testis, 254.
SELEFIAC (Ecclesia), 198.
SELENT (Conanus de), testis, 297.
SEMAN, presbyter, testis, 105, 133, 140.
SEMENON, fluvius, 287.
SEMINIACA plebs, 83.
SENEBRUNUS, Bainensis proconsul, testis, 299.
SENESCHAL (Haimericus), testis, 262.
SENIORES Bainenses, Poliacenses, Rannacenses et Sizenses de teloneo Ulti fluminis interrogati, 80.
SENIORES de plebe Sei convocati, 125.
SENIORES, litem judicandi causa,

cum optimatibus congregati, pag. 211.
SENKOKO, locus in plebe Bekamne (Beganne), 284.
SENT Ducocan, monasteriolum in plebe Clegeruc, 198.
SENUM, testis, 311.
SEPELIRE in Rotonensi monasterio nobiles Britanniæ mos est, 241.
SEPULCHRA patrum Jarnuuoconi, 185.
SEPULTURA (Jus de), ab Alano comite Breulis, in Noyal, Sancto Salvatori concessum, 276.
SEPULTURA (Jus de) ecclesiæ Sancti Petri in Fruzai, 268.
SEPULTURA (Jus de), in Guern, 350.
SEPULTURA Annæ, uxoris Eudonis, 251.
SEPULTURA Balduini, 272.
SEPULTURA Conuuoioni abbatis, in monasterio Plebislan, 189.
SEPULTURA Eudonis, machtierni, 312.
SEPULTURA fratrum, ultra Ligerim, 269.
SEPULTURA Guenret. Vid. UUENBRIT.
SEPULTURA Guethenoci, proconsulis de Castello Thro, 242.
SEPULTURA Mathiæ de Siz, fratrumque ejus, 326.
SEPULTURA Menguii, militis, de Serent, in ecclesia Sanctæ Crucis, 303.
SEPULTURA Novicii, 303.
SEPULTURA Prostlon, uxoris Pascuueteni, 209.
SEPULTURA Renaldi de Mortuo Estero, 246.
SEPULTURA Roberti, filii Ratfred, 281.
SEPULTURA Salomonis regis, in monasterio Plebislan, pag. 192, 195.
SEPULTURA Uuenbrit, Uuenbris vel Guenret, uxoris Salomonis, in eodem monasterio, 39, 41, 189.
SERCHAN, venditor, 163.
SERENÆ de medone (Duæ) in donum oblatæ, 98.
SERENT (Conanus de), donator, 338.
SERENT, 213. Vid. PLEBS, ECCLESIA.
SERENT (Menguius, miles de), 303.
SERGII martyris (Monasterium Sancti), 198.
SERHO, Serro, Tanui filius, testis, 315, 340.
SERVI, 33, 191, 216.
SERVIENS (seu minister) monachorum, de salinagio et vinagio navium (Helgomarcus), 260.
SERVITIA jure humano requisita, 297.
SERVITII (Burgenses immunes totius), 270.
SERVITIO (Donationes prædiorum, sine aliquo), 225, 306.
SERVITIUM, 72, 118, 222, 255, 260, 337.
SERVITUS villanica, 231.
SERVUS in Rancornou manens, 216.
SET, testis, 77.
SETHER qui mansionem habebat in Tegran Bronboiach, 197.
SEXTARII, 30, 133, 204, 210, 227.
SEXTARII calcati, 216.
SEXTARIUS mellis, 126.
SICBALDANA, ancilla, et infantes ejus cum prædio traditi, 47.
SICBALT, mancipium, cum prædio traditus, 47.
SICLEARDUS, testis, 95, 176.
SICLEDRADA, ancilla, et ejus infantes cum prædio traditi, pag. 47.
SICLI, scabinus Frodaldi comitis, 148.
SICLUM, sigla (seigle), 28, 29, 101, 209, 210, 212, 216.
SICMAER, mancipium, cum prædio traditus, 47.
SIDER, Sidert, Siter, Sitir, testis, 189, 192, 196, 197, 208.
SIDOL, machtiern, 89.
SIGIBERT, testis, 48, 196.
SIGIBERTI (Lis judicata in domo), 166.
SIGINNINI (Parochia Sancti), 289.
SIGLAHARDUS, testis, 27.
SIGOBERT, testis, 33.
SIGUININO (Evenus de Sancto), testis, 302.
SIGUINUS, scriptor, 177.
SIGULFUS, Singulfus, 178, 179.
SILVAM eradicandi licentia monachis Rotonensibus concessa, 14.
SILVESTER, episcopus Redonensis, 239, 286, 290.
SIMEON, abbas, 23, 181.
SIMEON, fidejussor, testis, 144.
SIMEON, jurator, 212.
SIMEON, ostiarius, testis, 111.
SIMEON, testis, 261.
SIMON vel Symon, Bernardi pater, 324.
SIMON, Bernardi de Rupe filius, 315, 340.
SIMON, oppidi Rupis dominus, 340.
SIMON, donator, filius Bernardi, frater autem Riualloni, 259.
SIMON, Gauteri pater, 344.
SIMON, Jarnogoni filius, a patre suo Sancto Salvatori in monachum offertur, et cum eo prædium traditur, 310.
SIMON de Ludron, Walterio Lohoiacensi jubente, particu-

lam Dominicæ Crucis Sancto Salvatori transmittit, pag. 318.
Simon de Ludron, testis, 320.
Simon, Odrici pater, 255.
Simon de Rupe, testis, 248.
Simon, testis, abbas Sacmeelensis, 299.
Simon, testis, abbas Sancti Gildæ, 300.
Simon, testis, abbas Sancti Guildæ de Nemore, 307.
Simonis de Rupe (Bernardus, filius), 258.
Simonis de Rupe (Normandus et Daniel filii), donatores, 314.
Simonis villa, 266.
Sin (Insula in), 163.
Singulfus, testis, 178. Vid. Sigulfus.
Sion, testis, 175.
Siter, Sitir. Vid. Sider.
Sium. Vid. Syon vel Syum.
Sixti martyris plebs, ecclesia, 157, 281.
Siz (Donatio facta in domo Wilelmi de), 301.
Siz (Ecclesia), 37.
Siz (Mathias, donator, filius Rescandi de), 325.
Siz plebs, 80, 321.
Siz (Jargonus, presbyter de), 326.
Siz (Seniores omnes de), 80, 81.
Siz (Mathias de), testis, 301.
Solferian, testis, 151.
Solidi, 21, 28, 32, 46, 50, 53, 66, 67, 69, 71, 78, 84, 85, 97, 99, 100, 101, 103, 112, 113, 117, 124, 131, 133, 140, 141, 142, 144, 148, 149, 155, 160, 161, 169, 176, 177, 179, 181, 182, 190, 195, 200, 201, 202, 203, 214, 220, 231, 232, 236, 244, 263, 266, 271, 279, 287, 294, 297, 300, 304, 305, 315, 316, 320, 336.
Solidi argenti vel in argento, pag. 35, 43, 51, 91, 102, 107, 133, 162, 163, 167, 176, 205, 214, 215.
Solidi Karolici vel Karolisci, 65, 90.
Solidus qui vocatur manaheda, 209.
Solom Ran Euilon pignerat, 156.
Solom, testis, 195, 208.
Solon, testis, 60.
Songerus, testis, 95.
Souuin, clericus, donator, 31, 63.
Speravet, emptor, 169.
Sperauuet, donator, 170.
Spereui, Spereuui, Sperevi, testis, 25, 60, 61, 76, 195, 209.
Spiluc, pars terræ, 2.
Spinea alba, 155.
Sqrenic (Haeluuocon), beneficium accipiens ab abbate Conuuoion, 70.
Stabularius (Uuinic, Salomonis), beneficio investitus, 172.
Stagnum piscationis, 258.
Standulf, pater Haeluuocon, 72.
Statua aurea ad Adrianum papam a Salomone rege missa, 67.
Stephan, bonus vir, testis, 202.
Stephan, fidejussor, 203.
Stephanus, testis, 235.
Stephanus, testis, Kaledani filius, 243, 258, 314.
Stephanus, decanus, testis, 262.
Stephanus Torticola, Romanæ Ecclesiæ legatus, 322, 331.
Stephanus, rex Anglorum, 337.
Stephanus (Sanctus), protomartyr, pag. 344.
Stergavale (Stergaule), fluvius, 284.
Stipulatione subnixa (Donationes seu venditiones cum), 12, 35, 42, 48, 55, 77, 95, 154, 161, 163, 165, 167, 175, 177, 178, 179.
Stlinan, testis, 156.
Stouuillan, testis, 104.
Streaer, locus, 25.
Stultus (Gaufridus), testis, 344, 345.
Stumon. Vid. Exclusa.
Subhaeloc, emptor. Vid. Sulhaeloc.
Suburbarium, vel Surbarium, 58.
Suburbium, 58, 242.
Sulan, testis, 92, 156.
Sulbrit, testis, 64.
Sulcar, custos ecclesiæ Giliac, 104.
Sulcomin, testis, presbyter, 31, 89, 151.
Sulcomin, presbyter, emptor, 104.
Sulcomin, presbyter, donator, 104, 171.
Sulcomin, presbyter de Giliac, testis, 128.
Sulconnan, Sulcunnan, presbyter, testis, 99, 148.
Sulgubri, presbyter, testis, 221.
Sulhael, testis, 14.
Sulhaeloc, testis, emptor, 117.
Sulhaeloc, frater Courantmonoc, donator, 118.
Sulhail, testis, 70.
Sulhoel (Ran), prædium, 214.
Sulhoiarn, testis, presbyter, 4, 186, 194.
Sulhoiarn et frater ejus Hinconan, coloni, cum villa Bron Concar traditi, 187.

Sulmael, diaconus, testis, pag. 144, 181.
Sulmin, testis, abbas, 106, 109, 110, 115, 118, 123, 132, 155, 215.
Sulmin, testis, 30, 51, 135, 214.
Sulmin, presbyter, testis, 110.
Sulmin, abbas Sanctæ Leuferinæ, 118.
Sulmonoc, fidejussor, 32, 63.
Sulmonoc, testis, 62, 204.
Sulmonoc, vel Sulmonoe, donator, filius Uesilloc, 70.
Sulmonoc, pater Lunmonoc, 132.
Sulmonoc, testis, filius Ninoc de Cornou, 174.
Sulmonoc et alii donatores, 209.
Suloc, fidejussor, 38.
Sulon, testis, 1, 22, 100, 148.
Sulon, scabinus, 148.
Sultiern, testis, 40, 59, 76, 158, 171, 173, 174, 194.
Suluual, presbyter, testis, 1, 3, 4, 100, 141, 155.
Suluual, presbyter, homo Baincensis, 81.
Suluuoion, heres cum prædio donatus, 185.
Suluuoret, testis, 6, 188.
Susannus, episcopus Venetensis, 43, 47, 52, 74, 85, 86, 90, 92, 108, 114, 124, 132, 145, 146, 152, 170, 214, 215, 307.
Susannus, episcopus Venetensis, dejectus vel dimissus, 87.
Symphoriani (Sancti) cimiterium, 317.
Synodalis exactio, 232.
Synodi ab episcopo Venetensi congregandi, 313.
Synodus in Aula Coitlouh, 87.
Syon (Gleuden de), 304.
Syon (Hamuzon de), 304.
Syum (Alanus de), 287.

T

Tabula argentea, eleganter deaurata, Rotonensi ecclesiæ a Guethenoco vicecomite de Castello Thro donata, pag. 241.
Taellac, locus, 98, 99, 169.
Taetal, Taital, testis, 14, 85, 114.
Taetal, presbyter, testis, 16, 87, 100, 180, 214.
Tala, testis, 25.
Talan, laicus, 197, 217.
Talionibus (Reditus villarum Querglei et Branquasset in), 297.
Tallac, tigran, 168.
Tallia vel incisio, hostagium et cætera jura, 323, 340.
Tanalt, ex Felkeriaco majore, 221.
Tanchi, filius Treanton, a patre Sancto Salvatori oblatus, 58.
Tanchi, comes, donator, 226.
Tancrad, presbyter, testis, 173.
Tancrat, monachus, 204.
Tanecan, testis, 204.
Tanet, testis, 195.
Tanetbidoe, testis, 145.
Tanetbiu, testis, 138.
Tanetcar, testis, manens in villa Ranhocar, 209, 214.
Tanetguion, 223.
Tanetham, manens in tigran Ran Alaran, cum prædio datus, 41.
Tanethert. Vid. Tanethirt.
Tanethic, Tanetic, testis, presbyter, 31, 221.
Tanethic, venditor, 31.
Tanethic, donator, 62, 63.
Tanethirt, Tanethert, testis, 183, 192, 194.
Tanetlouuen, presbyter, testis, 185, 186.
Tanetmael, presbyter, testis, pag. 31.
Tanetmarcoc, testis, 136, 138, 139, 140.
Tanetmarcoc, Tanetmarhoc, presbyter, testis, 147, 206.
Tanetmonoc, testis, 60, 76.
Tanetmunoc, laicus, testis, 217.
Tanetui, testis, 157.
Tanetuuallon, fidejussor, 102.
Tanetuueten, testis, 44, 47, 115.
Tanetuueten, presbyter, testis, 164.
Tanetuuiu, Tanetuiu, testis, 7, 21, 93, 129, 136, 138, 159.
Tanetuuoion, testis, 40, 53, 136, 137, 138, 139.
Tanetuuoion, scabinus qui judicavit et testificavit, 149.
Tanetuuoion, monachus, testis, 181, 196, 197.
Tanetuuoion, præpositus, 204.
Tanetuuolou, testis, 140.
Tanetuuotal, testis, 185.
Tanghi, Tangi, Tangicus, Tangui, Tanki, 172, 226, 271, 282, 302.
Tangi, Judicaelis pater, 250.
Tangi, presbyter, fidejussor, 290.
Tangi, Deriani frater, testis, 318.
Tangi, monachus, testis, 320.
Tangi, pater Willelmi, 325.
Tangicus, vicecomes de Poher, donator, 332.
Tangrad, presbyter, testis, 31.
Tanhoiar, testis, 132.
Tanoarn, presbyter, testis, 316.
Tanue, testis, 340.
Tanuuoion, fidejussor, 207.
Tasleia (Riualdus de), 244.
Tatal, Tatalus, presbyter, testis, 86, 129.

Tateael, testis, pag. 101.
Tatel, 70.
Tebaldus, testis, 162, 163.
Tebaldus, decanus, testis, 249.
Tecum, testis, 250.
Tecum, monachus, testis, 330.
Tedebert, testis, 196.
Tedei, clericus, testis, 70.
Tedtrud, servus, cum villa Munera donatus, 33.
Teduimus, testis, 251.
Tegran, Tegranna, Tigran, 4, 6, 15, 17, 24, 38, 41, 45, 46, 49, 60, 61, 82, 93, 94, 97, 135, 168, 196, 203, 204.
Tegrimus, testis, 55.
Tehel, testis, frater Roberti, 287.
Tehelmus, draperius, testis, 236.
Tehtei, presbyter, testis, 22.
Tehuuiu, emptor, 116.
Tehuuiu uxori suæ Argantan donat prædium Ranlouuinid, 116.
Telent, testis, 73, 128, 188, 248, 317.
Telent, presbyter, abbas, testis, 224.
Telent, laicus, testis, 254.
Telerimelsi caput, confinium Menehi Crocon, 108.
Telfradus, testis, 35.
Tella, uxor Ricberti servi, 33.
Telonarius vel Thelonarius, 279, 317, 320, 330.
Telonea de ecclesia Sanctæ Mariæ de Montaltor a Conano novo consule monachis Rotonensibus data, 244.
Telonei decima ab Innogent Sancto Salvatori data, 253.
Teloneum de navibus et emptoribus in Balrit, 81.
Teloneum, 258.
Teloneum comitis, in Ploicaduc Rosgal, 284.
Teloneum, Theloneum, Sancti Salvatoris, pag. 192, 295.
Teman, fidejussor, 90.
Temetan, testis, 163.
Tenior, testis, 192.
Tentio Tethguithel, Tetguithel, in Prin, 231.
Teodoli de Sancto Melanio (Feodum filiorum), 285.
Teothaldus, testis, 34.
Terithien, firmator, 109.
Terra Plecxicium omnino libera et immunis, 270.
Terretic, presbyter, 75.
Testes legales, 296.
Tetansfredus, donator, filius Heberti, 278.
Tetbaldus, vicecomes, pater Hamonis, 286.
Tetbaldus, testis, 260, 290.
Tetbaldus, Rotonensis abbas, testis, 309.
Tetbaldus de Rex, testis, 320.
Tetberga, ancilla, 33.
Tete, testis, 55, 92.
Tetfred, testis, 159, 163.
Tetgaudus, testis, 175.
Tetgrimmus, testis, 178.
Tetguithel, Tethguithel, 231.
Tethardus, testis, 161.
Tethelt, ancilla, 33.
Tether, testis, 43.
Tethion, testis, 129, 144, 183.
Tethion, clericus, qui chartam scripsit, 147.
Tethion, pater Gedeon donatoris, 197.
Tethuuid, testis, 125.
Tethuuiu, testis, 112.
Tethuuiu, emptor, 119.
Tetlefredus, testis, 35.
Tetuiu, abbas, testis, 120.
Tetuuiu, testis, 152.
Teudus, testis, 156.
Teufrit, testis, 152.
Teuhel, pater Hervi, 322.
Teuthaer, filius Tiarnmael de Cornou, testis, pag. 174.
Teutho, testis, 48.
Thebaldus, filius Tangici vicecomitis de Poher, 333.
Themor, testis, 196, 197.
Thetbaldus, abbas, testis, 281.
Thethrada, ancilla, uxor Rigulfi servi, 33.
Thomas, Fredorii cliens, testis, 267.
Thomas, Danielis cliens, 268.
Tiarnan, pater Cunatham vel Conatham, 25, 56.
Tiarnan, fidejussor, 43, 47.
Tiarnan, scabinus, 94.
Tiarnan, testis, 141.
Tiarnmael de Cornou, pater Teuthaer, 174.
Tiarnoc, Couuallin et Uuorethemel, tres viri, cum prædio Roetanau traditi, 102.
Tiarnus (Riuualt), testis, 169.
Ticio, archidiaconus, testis, 249.
Tinsedio, villa, 242.
Tiranni, Tyranni. Vid. Machtierni.
Tirannissa. Vid. Tyrannissa.
Toinnani (Monasterium Sancti), 223.
Tomas, testis, 50.
Tomas, clericus, testis, 85.
Tomas, testis, filius Pagani, 322.
Tomas, Gaufridi Stulti filius, 345.
Tonella vini plena, 66.
Tonna (vas miræ magnitudinis), vini meri plena; in portu Enesmur inventa, 257.
Tonouloscan, alodus, in plebe Gillac, 103, 104, 171.
Toritgen, Torithien, filius Houuen, de hereditate Dorgen interpellatus, 23.
Torithgen, Torithien, testis, 151, 156, 183.

TORITHIEN. Vid. TORITHGEN.
TORTICOLA (Stephanus), summi pontificis legatus, pag. 331.
TRAVERT, testis, 148.
TREAL (Vinea in), pro redemptione dextræ suæ ab Anauan Sancto Salvatori Rotonensi tradita, 157, 158.
TREANTON filium suum Tanchi ad monachicum ordinem Sancto Salvatori offert, 58.
TREB vel Tref, 4.
TREBALLOIAN, locus in plebe Bain, 143.
TREBALTNOU, villa, 225.
TREBANAOC, locus in plebe Bain, 143.
TREBARAIL, villa in condita plebe Carantoer, 69.
TREBDOBROGEN, locus in condita Rufiac, 152.
TREBER (Guehenocus de), testis, 348.
TREBETUUAL, locus in condita plebe Rufiac, 116.
TREBETUUAL (Condita villa), 154.
TREBHAELAN, locus in Bain, 143.
TREBHINOI, villa in plebe Sei, 125.
TREBLAIAN, locus in Rufiac, 137.
TREBMAENBAUD, in plebe Bain, 143.
TREBMOETCAR, in plebe Si, 4.
TREBMOR, locus, 66.
TREBNOUUID, villa in plebe Rufiac, 43, 114, 115.
TREB QUERMAN, in plebe Uuerran, 65.
TREBUDHIARN, locus in Bain, 143.
TREBUUINIAU, in plebe Hoiernin, 70.
TREBUUOCAMMOE, in Bain, 141
TRECOUUEN, testis, 66.
TRECOUUOITH, testis, 213.
TREDERH, testis, 73.
TREDOHEN, testis, pag. 259.
TREEMER (Rio de), 344.
TREEMER (Bernier de), testis, 344.
TREEMER (Gaufridus Stultus de), testis, 344.
TREFFINGAR, villa, in plebe Cadent, 309.
TREFHIDIC, alodus, prædium, 309, 311, 312.
TREFHIDIC (Decima de), 310.
TREFLOC, in Treihidic, 311.
TREFUUREDOC, villa in Caden, 311.
TREGAR, presbyter, testis, 225.
TREHANTON, donator, 285.
TREHEGEL, Trethilkel, Treheguer (Ecclesia Sanctæ Mariæ de), 284.
TREHEGEL (Lausoiarnus de), 297.
TREHEGUER, 284, 293, 346.
TREHEN, testis, 64.
TREHLOUUEN, testis, 6, 7.
TREHOIARN, testis, 64, 202.
TREHOREDUS, Marcherii pater, 234.
TREHORET, pater Groheb, 272.
TREITGEN, testis, 221.
TREITHIAN filii securitatem dant de prædio quod antea per vim expetebant tanquam heredes, 222.
TRELOEN, testis, 194.
TREMISSA Buiac, 223, 224.
TRESHORET, miles, donator, 270, 272.
TRESLOENUS, monachus, testis, 359.
TRESMES in Nuial, 242.
TRETBRAS, in beneficio cum fundo traditus, 70.
TRETCANDUS de Plebelan, testis, 320.
TRETFUERETHUC, locus, 285.
TRETGRUUC, medietas, in Resac, 285.
TRETHIAN, testis, pag. 192.
TRETHILKEL, ecclesia. Vid. TREHEGEL.
TREU Mumbl, prædium, 227.
TREUBLEN, in Loyat, 242.
TREUUON, testis, 220.
TREUUOR, testis, 212.
TREUUORET, testis, 195.
TREUUTHIC, ecclesia in Brouuerec, 284.
TREWORT, villa in plebe Serent, 339.
TREZ, locus, 346.
TRIBOD, presbyter, testis, 36.
TRIBODU, Tribodus, testis, 4, 10.
TRIBODU, TRIBODUS, presbyter, monachus, testis, 2, 4, 10, 55, 58, 59, 70.
TRIBODU, Tribodus, præpositus, testis, 19, 126, 142, 149.
TRIBOUD, monachus et presbyter, testis, 22.
TRIBOUD, testis, 22, 125.
TRIBOUD, testis, 88.
TRIBUDU, testis, 15, 76.
TRIBULATIO Hlodovici imperatoris, 2.
TRIBUS vel TREF, 141.
TRIDUITH, testis, 219.
TRIGLUR, testis, 4.
TRIHOIARN, machtiern, Iarnhitino presbytero prædium Loutoc donat pro equo optimo, 88.
TRIHUUETEN, clericus, Hinuueteni presbyteri nepos, 149.
TRITUT, testis, 213.
TRIUUOET, testis, 8.
TROCOET, pagus (Poutrecoet), 89.
TROIEDH, prædium in Bain, 143.
TROINHIRT, prædium, 129.
TRUETH, prædium in Bain, 143.

Tual, Brooliensis homo, testis, pag. 331.
Tual, abbas Sancti Gildæ de Nemore, testis, 349.
Tudian, testis, 30, 54, 71, 102, 139, 140, 159.
Tudian, monachus, presbyter, testis, 61, 70, 133, 134, 143, 173.
Tudian, presbyter, missus monachorum, testis, 77.
Tuduual, testis, 31, 51, 58, 105, 106, 111.
Tuduuoret, testis, 188.
Tuhte, fidejussor, 49.
Turonensis archiepiscopus (Hildebertus), 208, 298.
Turonensis archiepiscopus (Radulfus), 261, 299, 332, 348.
Turonensis (Ecclesia Sancti Mauricii), 261.
Turricensis (Condita), 32.
Turrich, ecclesia, 33.
Tutael, monachus, testis, 220.
Tutamau, homo cum prædio Ganoean donatus, 227.
Tute, testis, 199.
Tutgual, presbyter, testis, 228, 230, 239.
Tuthouuen, testis, 103.
Tuthouuen, presbyter, testis, 129.
Tuthouuen, scriptor, 130.
Tuthuiu, testis, 206.
Tutian, presbyter et monachus, testis, 171, 174.
Tutual, monachus, 229.
Tutuual, 6, 151, 170, 195, 259.
Tutuuallon, fidejussor, testis, 56.
Tutuuallon, Francus, testis, 94.
Tutuualus, monachus, 240.
Tutuuocon, testis, 220.
Tutuuoret et frater ejus Tiernan rendam Nominoio principi debitam celare conantur, pag. 82.
Tutuuoret, testis, 185, 220.
Tyrannissa (Aourken), uxor Iarnhitini machtierni, 208.
Tyrannorum (Venditio firmata de verbo trium), 207.
Tyrannus et vere Tyrannus (Alfrit), 198.
Tyrannus vel Tiarnus, 1, 79, 86, 98, 200, 216.

U

Uas vel Baff (Salinæ duæ in insula), 64.
Uesilloc, Uuesilloc, pater Sulmonoc, 70.
Uilmare, testis, 27.
Uinetuuant, scabinus, 113.
Uinianus, testis, 178.
Uinmonoc, diaconus, testis, 115.
Uinuanau, conjux Renodi donatoris, 264.
Uldo, amnis, vulgo Oudon, 193.
Ulgarda, Vitalis uxor, 306.
Ulgardis, uxor Harscuit donatoris, 26.
Ulgerius, episcopus Andegavensis, 298.
Ulgerius, præpositus, missus monachorum Rotonensium, 160.
Ulirgen, testis, 73.
Ultra, amnis, 205.
Ultum, Ulto, Ult, Hult, vulgo Oust, fluvius, 2, 11, 58, 81, 88, 163, 207, 242, 285.
Una, testis, 200.
Unbert, Vnbert, testis, monachus Sancti Petri, 263.
Uncong (Campus), 154.
Undanus, testis, 177.
Unfredus, testis, 178.
Unrigus, testis, 35.
Unroc, emptor, filius Uuinanau venditricis, pag. 162.
Unroc, donator, 163.
Unum, presbyter, testis, 70, 200.
Unum, fidejussor, 200.
Uocon, testis, 207.
Uolechec, testis, 140.
Uolethec, testis, 93.
Uorcantoe vel Uorcanteo, testis, 128.
Uoretmebin, colonus cum prædio traditus, 126.
Urbhoiarn, testis, 155.
Urbian vel Urbien, testis, 17, 194, 225.
Urbien, filius Jedechaël, 83.
Urbien, pater Urbon, 83.
Urbien, fidejussor, 91.
Urbien, jurator, 212.
Urbingen, testis, 109.
Urblon hereditas, 49.
Urblon, testis, 59.
Urblon, filius Uuoretic, venditor, 129.
Urblon (Litigatio de hereditate), 151.
Urbon, pater Judon, 83.
Urduinus, emptor, sponsus Gothelt, 176.
Urloies, venditor, 129.
Urlon, testis, 25, 89.
Urmgent, testis, 115, 118, 152.
Urmie, testis, 23.
Urmien, testis, 17.
Urmoed abbatiæ Sancti Salvatoris filium suum offert et cum eo prædium quod vocatur tigran Alarac, 41.
Urmoet, testis, 173.
Ursan, testis, 54.
Urscant, testis, 19, 39, 42, 80.
Ursus, testis, 269.
Ursuualt, villa in plebe Avizac, 95.
Urueian fratresque ejus de vil- 89.

lis Brufi et Bot et Morionoc interpellantur, pag. 222.
URUIC, testis, 89.
URUMGEN, testis, 43.
URVODIUS, presbyter de Calvae, moribundus, Sancto Salvatori totam suam donat hereditatem, 240.
URVODIUS vel Urvoidus, Roalloni filius, testis, 283.
URVODIUS, Sancti Machuti monachus, testis, 315, 340.
URVOIT, Uruuoit, testis, pater Halarii et Aldroini testium, 265.
UTIAN, presbyter et monachus, 199.
UUACELINA, Judicaelis uxor, 234.
UUADEL, testis, 192.
UUADIATA prædia. Vid. VADIATA.
UUADIN, testis, 127.
UUADIUM. Vid. VADIUM.
UUALCMOEL, testis, 25, 60.
UUALDILONE, testis, 178.
UUALDINAN, testis, 65.
UUALLON, testis, 4, 92, 100, 127, 151.
UUALLON, fidejussor, 47.
UUALLON, homo Zicensis, testis, 81.
UUALLON, testis, filius Ibiau, 103.
UUALLONIC, testis, 46, 127, 166, 167.
UUALT, testis, 148.
UUALTMOE, testis, 76.
UUANDEFRED, Hostrobertæ vel Austrobertæ maritus, 45, 177, 180.
UUANDEFRED, testis, 48, 167.
UUANGARIUS, testis, 47.
UUANINGUS, testis, 48.
UUANTNOU, testis, 110.
UUARACUN, testis, 167.
UUARBURGA, Aganfredi uxor, 161.
UUARMAZ, testis, pag. 38, 166.
UUARNHER, fidejussor, 25.
UUARNHER, testis, 25, 126, 144, 152, 159.
UUARROCHIÆ comes (Alan), donator, 186.
UUASBIDOE, Uasbidoi, testis, 71, 130, 131, 182.
UUASVEDIU, fidejussor, 57.
UUATIN, fidejussor, 47.
UUATIN, Uuathin, scabinus, 94, 149.
UUDUUAL [pro Juduual], donator, 164.
UUECON, fidejussor, 71.
UUECON, testis, 76.
UUEDNOC, testis, 169.
UUEDOR, testis, 58.
UUEHUCOBRI, testis, 98.
UUEIDIEN et filii ejus in parte Uurgint manentes et cum prædio traditi, 97.
UUEITNOC, colonus, cum parte Conc Hinoc traditus, 156.
UUENBRIT, Uuenbris, Salomonis regis conjux, 39, 45, 61.
UUENBRIT in monasterio Plebislan sepulta, 41.
UUENEDIA (Courantgenus, episcopus in), 91.
UUENERDON, venditor, 103, 104.
UUENERDON, heres et venditor, 171.
UUENERMONOC, fidejussor, 57, 78, 182.
UUENMAEL, testis, 123.
UUENRAN, Uuerran, Guerran, plebs, 21, 65, 72, 78, 130, 131, 182, 209.
UUENTAMAU, uxor Carantcar emptoris, 51.
UUENUUOCON, Risuueteni emptoris uxor, 154.
UUENUUOIAL, uxor Loiesbritou venditoris, 127.
UUENUUORGOU, testis, 104.
UUERN, plebs, in pago trans silvam sive Poutrecoet, pag. 154, 185, 219.
UUERNENSES populi, 40.
UUERNENSIS ecclesia, 136, 138.
UUEROC, filius Alani ducis, 216.
UUERRAN. Vid. UUENRAN.
UUESILLOC. Vid. VUESILLOC.
UUETAN, testis, 148.
UUETECAR, testis, 141.
UUETENAN, testis, 58.
UUETENAN a monachis Rotonensibus solidos requirit duos pro duabus salinis, 181.
UUETENBIDOE, manens cum prædio datus, 145.
UUETENCAR, homo Baincensis, testis, 81.
UUETENCAR, testis, 92, 164, 183, 186, 187.
UUETENCAR, jurator, 148.
UUETENCOR, testis, 163, 183.
UUETENGLOEU, homo Sizensis, vel Zicensis, testis, 81.
UUETENHOC, præpositus, 182.
UUETENHOIARN, testis, 51, 57, 109, 118, 134.
UUETENIC contra monachos Rotonenses litigat, 38.
UUETENKAIN, filius Iarngrin, 109.
UUETENMONOC, presbyter, testis, 99.
UUETENMONOC, fidejussor, 209.
UUETENOC, Uuethenoc, testis, 17, 20, 25, 36, 38, 53, 58, 83, 98, 100, 102, 128, 158, 199.
UUETENOC, fidejussor, 24, 26, 47.
UUETENOC, presbyter, monachus, testis, 53, 78, 109, 122, 126, 173.
UUETENOC, emptor, 105, 106.
UUETENOC, donator, 107.
UUETENOC, monachus, missus

monachorum, testis, pag. 160.
Uuetenoc, vadiator, 160.
Uuetenoc, præpositus, 181.
Uuetenrit, testis, 163.
Uuetenuual (Pars), 131.
Uuetenuuoion, manens cum villa Ranuuoionan datus, 9.
Uuetenuuoion, donator, 89.
Uuetenuuoion, testis, 126.
Uuetenuuoret, testis, 45, 64, 66, 70, 86, 153.
Uuetenuuoret, presbyter, 180.
Uuethanau, colonus, cum prædio traditus, 218.
Uuethencar, hereditas, 2.
Uuethien, manens cum prædio traditus, 168.
Uuhirt, presbyter, testis, 188.
Uuiauoret, presbyter, testis, 23.
Uuicant, fidejussor, 85.
Uuigant, testis, 86, 99, 132.
Uuicantoe, ran, 30.
Uuicanton, Quicanton, villa, ran, pars, 131, 132, 133.
Uuicon, Vuincon, testis, filius Salomonis regis, 18, 39, 42, 60, 61, 188, 207.
Uuicon, Vuincon, testis, filius Riuuilin, 18, 207.
Uuidal, testis, 163.
Uuidale, testis, 162.
Uuido, comes Venediæ, 100, 101, 103, 112, 116, 117, 120, 129, 149, 153, 163, 206.
Uuilhelmus, testis, 48.
Uuilidram, testis, 163.
Uuinan, testis, 81, 169.
Uuinanau, testis, 25, 66, 71, 205.
Uuinanau, femina, venditrix, 162.
Uuinbigham, presbyter, testis, 148.
Uuincalon, testis, 21, 38, 50, 54, 88, 120, 134, 159, 185.
Uuincalon, missus monachorum, pag. 94.
Uuincalon, qui prædium Coluuoretan tenebat villamque Rangleumin, 93.
Uuincampt, compot, 90.
Uuincant, testis, 114.
Uuincar, testis, 150.
Uuincimalo, 163.
Uuincon. Vid. Uuicon, filius Salomonis regis.
Uuincon, filius Riuuelen. Vid. Uuicon, filius Riuuilin.
Uuinhael, testis, 48, 56, 87, 88, 158.
Uuinhael, fidejussor, 156.
Uuinhaeloc, Uuinhaelhoc, Uuinhaloc, Uuinheloc, Venetensis episcopus, 112, 116, 129, 163.
Uuinhamal, Uuiuhamal, testis, 136, 138, 140.
Uuinhamali domus, 138.
Uuinhic, testis, 62.
Uuinhoiarn, presbyter, testis, 9, 28, 83, 101, 133.
Uuinhoiarn, presbyter, emptor, 84, 85.
Uuinhoiarn, presbyter, donator, 86.
Uuiniau, villa, ran, tref, in plebe Huernin, 7.
Uuinibald, Uuinibalt, testis, 71, 187.
Uuinibalt, presbyter, testis, 78.
Uuiniberti prædium, 74.
Uuinic, Salomonis stabularius, a Ritcando abbate villam Bronsiuuan in beneficio accipit, 172.
Uuinic, testis, missus Salomonis, 204.
Uuinkalon, presbyter, testis, 157.
Uuinkalon, testis, pag. 184, 187.
Uuinkalunus, presbyter et monachus, 96.
Uuinmael, testis, 65.
Uuinmelio, testis, 179.
Uuinmochiat, jurator, 37.
Uuinmoduat et alii manentes cum prædiis dati, 4.
Uuinmonoc, pars, 209.
Uuinmorin, testis, 6, 156
Uuinnan, testis, 98.
Uuinnoc, Uuinoc, testis, 64, 98, 169.
Uuinou, testis, 8, 141.
Uuinsbertus, testis, 35.
Uuinsmale, testis, 162.
Uuinuueten, presbyter et monachus, testis, 20, 55.
Uuincuoret, testis, 92.
Uuirgauan, testis, 37.
Uuitur, Uuithur, testis, 42, 50.
Uuiucant, testis, 129.
Uuiuhamal. Vid. Uuinhamal.
Uuiuhoiam, uxor Gredcanham pigneratoris, 149.
Uuiuhomarch, testis, 126.
Uuiulebrant, testis, 162.
Uuiulouuen, soror Arthuuiu, mater autem Treoc, 36, 121.
Uuiumilis, testis, 183.
Uuiurat, colonus, cum prædio Bronantrcar traditus, 123, 124.
Uuiutihern, testis, 112.
Uuiuuoret, presbyter, testis, 70.
Uuobrian, testis, 70, 109, 123, 132, 170, 207.
Uuobrian, venditor, 105.
Uuobrian interpellat Uuetenoc de alodo Foubleid, 106.
Uuobrian, colonus ab Houueno occisus, 126.
Uuobrian Sancto Salvatori reddit ran Jarnalt, 199.

Uuocomet, testis, pag. 107, 109.
Uuocon, homo Rannacensis, testis, 81.
Uuocon, Uocon, testis, 100, 141, 207.
Uuocon (Parcella) in Ploicaduc, 207.
Uuocondelu, testis, 80.
Uuoder, testis, 56, 59.
Uuodhochic, testis, 74.
Uuodoer, testis, 38.
Uuoedadoeu, testis, 128.
Uuoedanau, testis, 11.
Uuoeder, testis, 76, 166.
Uuoedor, fidejussor, 144.
Uuoedor, testis, 158.
Uuoetatoe, presbyter, testis, 112, 123.
Uuoethoian, fidejussor, 85.
Uuoethoiarn, testis, 85.
Uuoetuual, testis, 31, 73, 184, 186.
Uuoetuual, colonus, cum prædio Broinantrcar traditus, 124.
Uuoetuualt, pater Moruueteni, 195.
Uuohoiarn vel Uurhoiarn, scabinus, 148, 149.
Uuoider, testis, 212.
Uuoithoiarn, testis, 155.
Uuokamoe (Menehi), 140, 142.
Uuolecec, testis, 103, 121, 132, 135.
Uuolechae, testis, 130.
Uuolechaec, scabinus, 139.
Uuolectec, testis, 99.
Uuoletec, testis, 6, 7, 50, 66, 70, 86, 87, 117, 128, 180.
Uuoletec, fidejussor, 54.
Uuoletec, major, testis, 85.
Uuoletec, presbyter, testis, 129.
Uuoletec, scabinus, 113.
Uuolethaec, testis, 37.
Uuolethec, dilisidus, testis, 114, 153.
Uuolotic, prædium, pag. 143.
Uuolouan, venditor, 153.
Uuoran, presbyter, testis, 58.
Uuoran, testis, 88, 133, 140, 192.
Uuoranau, colonus, cum prædio Ranuuoranau datus, 218.
Uuorandor, colonus manens in prædio Ran Roedlon, 196.
Uuoranton, testis, 50, 59, 77, 181.
Uuorasoe, testis, 58.
Uuorasou, fidejussor, 66.
Uuorasouit, testis, 17.
Uuoratam, presbyter, testis, 54.
Uuorathoui, testis, 43.
Uuorbili, machtiern, 27. Vid. Uurbili.
Uuorbili, donator, 39.
Uuorbili, testis, 97, 138.
Uuorbili, filius Jarnhitini machtierni, 112, 115, 116.
Uuorbili (Pars), 205.
Uuorbri, testis, 98.
Uuorcantoe cum filiis et prædio donatus, 145.
Uuorcomed, Uuorcomet, testis, 36, 105, 106, 108, 111, 117, 122, 123, 128, 156, 214.
Uuorcomed, Uuorcomet, abbas, 51.
Uuorcomet, testis, 37.
Uuorcomet (Prædium), 107.
Uuorcomin, sacerdos, donat quartam partem virgadæ Piron, 97, 99, 168.
Uuorcomin, Jarncolin filiolus, 98.
Uuorcomin, testis, 146.
Uuorcomoet, fidejussor, 132.
Uuorcondelu, bonus vir, testis, 85.
Uuorcondelu, pater Mouric, 196.
Uuordetuuid, testis, 141.
Uuordoetal, testis, pag. 109, 133, 134.
Uuordoital Maenuueten interpellat, 110.
Uuordoital, testis, 110, 111, 214.
Uuordotal, testis, 86, 107, 117.
Uuordotal, fidejussor, 118.
Uuordoutal, testis, 36.
Uuoret, scabinus, testis, 113.
Uuoretan, Uuoretam, testis, 45, 49, 64, 84, 129, 136.
Uuoretan, fidejussor, 78.
Uuoretan, pater Bentoe, 99.
Uuoretan, Uuoretam, presbyter, testis, 114.
Uuoretan, manens, cum villa Ranhocar monachis Rotonensibus traditus, 209.
Uuoretan, colonus, cum prædio Rancaranton traditus, 210.
Uuoretcant, testis, 104.
Uuoretcar, testis, 59.
Uuorethael, scabinus, 148.
Uuorethemel, filius Tiarnoc, in prædio Roetanau, 102.
Uuorethoc, testis, 127, 128.
Uuorethoc, hereditas, locus, 200, 201.
Uuorethoiarn a Uuinhoiarno emptore tres recipit denarios, 84.
Uuorethoiarn, bonus vir, testis, 85.
Uuorethoiarn, manens in villa Ursuualt, 95.
Uuorethoiarn, filius Hirdhoiarn, 123.
Uuorethoiarn, testis, 144.
Uuoretic, pater Anauran et Urblon et Haethlon, 129.
Uuoretin, testis, 86, 183.
Uuoretin, venditor, 129.
Uuoretmebin, manens cum prædio datus, 126.

Uuoretoc, Voretoc, presbyter, testis, pag. 61, 78, 138, 139, 172.
Uuorgen, testis, 32, 131.
Uuorgon, testis, 11.
Uuorgost, machtiern, testis, 89.
Uuorgost, testis, 103, 104, 196.
Uuorgouan, presbyter, testis, 17, 23, 26, 78, 84, 104, 143, 144, 158.
Uuorhasoeu, testis, 152, 155.
Uuorhasoui, testis, 92.
Uuorhatoeu, testis, 150.
Uuorhatoi, testis, 19.
Uuorhatoui, major, testis, 89.
Uuorhocar, testis, 38, 56, 127, 158.
Uuorhocar, scabinus, 149.
Uuorhocar, filius Uuruual, 168.
Uuorhoiarn, Uuohoiarn, testis, 62, 86, 141, 152.
Uuorhoiarn, fidejussor, 141.
Uuorhoiarn, donator, 143.
Uuorhouuen, manens cum Raninislouuen donatus, 39.
Uuorhouuen, testis, 141.
Uuorhuuant vel Guurwant, in Britannia regnans, 184.
Uuorien, testis, 196.
Uuorin, testis, 197.
Uuorloies, invitator, testis, 82.
Uuorlouuen, testis, 21, 54, 184, 197.
Uuormhaelon, testis, 50.
Uuormoet, testis, 73.
Uuormoet, clericus, testis, 104.
Uuormonoc, Uuormunoc, presbyter, testis, 17, 51, 102, 160.
Uuorocar, testis, 94.
Uuoron, testis, 7, 92.
Uuororon, testis, 93, 151.
Uuortalin, testis, 136.
Uuortemic, testis, 143.
Uuoruili, machtiern, 100.
Uuoruili, pater Ratuili, 102.
Uuoruili, filius Jarnhitin machtierni, pag. 113.
Uuoruili, frater Portitoe machtierni, 120.
Uuoruili, pater Jarnuuocon, 139.
Uuoruuelet vel Vuruuelet, 216.
Uuoruueten, prædium, 24.
Uuoruueten, testis, 96, 141.
Uuoruuinet, testis, 73.
Uuoruuocon, testis, 51, 63, 133.
Uuoruuocon, fidejussor, 90, 156.
Uuoruuocon, prædii Bronbudian possessor, 143.
Uuoruuocon, presbyter, testis, 164, 186.
Uuoruuoer, testis, 58.
Uuoruuohuan, testis, 50.
Uuoruuoion, testis, 17, 22, 23, 58, 127, 144, 155, 166.
Uuoruuoion, fidejussor, 24, 91, 157, 158.
Uuoruuoret, Uuouuoret, testis, 2, 61, 66, 74.
Uuoruuoret, fidejussor, 54.
Uuoruuoret, filius Uuoruuelet, 216.
Uuotalin, testis, 2, 138, 139, 164, 213.
Uuotolan, testis, 132.
Uuranton, testis, 181.
Uurbili, testis, 86, 92, 101, 136, 138.
Uurbili, machtiern in plebe Carantoer, 100, 114, 132, 138, 205.
Uurbili, Jarnhitini filiolus, 129.
Uurbili, presbyter, testis, 135.
Uurbili, machtiern in plebe Cadoc, 206.
Uurbili, tyrannus, 86, 214.
Uurblon, donator, 159.
Uurbri, testis, 169.
Uurbudic, testis, pag. 49, 128.
Uurbudic Conuuoionum de sclusa Coretloencras interpellat, 151.
Uurcomet, testis, 132, 135, 210.
Uurcomin, testis, 138.
Uurcondelu, testis, 25, 39.
Uurcundelu, testis, 130, 199.
Uurcundeluc, testis, 188.
Uurdigrin, testis, 146.
Uurdisten, Gurdistin, testis, 73.
Uurdoital, Uuordoital, donator, 109.
Uurdricon, manens in prædio Ran Roedlon, 196.
Uurgen, fidejussor, 58, 65, 209.
Uurgen, testis, 78, 144, 197.
Uurgint vel Uuorgint (Pars), 97.
Uurgint, pars sive prædium, 97.
Uurgitan, testis, 6.
Uurgitan, presbyter, testis, 121.
Uurgnit, prædium, 169.
Uurgoion, testis, 26.
Uurgost, testis, 197.
Uurgost, filius Uuorethoc, venditor, 200, 201, 203.
Uurgost, tigran, 203.
Uurgouan, testis, 172.
Uurguual, testis, 78.
Uurhamal, testis, 139.
Uurhatoui (Villar), 77.
Uurhen, testis, 17.
Uurhocar, testis, 166.
Uurhoclou, testis, 151.
Uurhoiarn, testis, presbyter, 78, 82, 148, 173.
Uurhoiarn, homo Baincensis, 81.
Uurhoiarn, monachus, testis, 197.
Uurhoiarn, fidejussor, 203.

Uurhucar, testis, pag. 22.
Uurien, fidejussor, 130.
Uuriunet, testis, 89.
Uurliuuet, testis, 183, 185.
Uurlouuen, tigran, 24.
Uurlouuen, presbyter, testis, 61, 159.
Uurmas, testis, 201.
Uurmgant, dilisidus, 207.
Uurmgen, testis, 58, 115, 118.
Uurmhaellon, Uurmhaelon, testis, 23, 58, 181.
Uurmhouuen, testis, 8, 43, 152.
Uurmien, testis, 155, 187.
Uurmo, prædium, 200.
Uurmoet, prædium, 152, 201, 203.
Uurmon vel Uurmo, prædium, 200, 201, 203.
Uurmonoc, fidejussor, 200.
Uurmonoc, prædium, 200.
Uurmonoc, presbyter, testis, 53, 172, 181.
Uurmunoc, testis, 37.
Uurnau, testis, 146.
Uurscant, testis, 81.
Uurtemet, testis, 157.
Uuruethen, testis, 188.
Uuruili vel Uurbili, machtiern, testis, 114, 120, 121.
Uuruili et Portitoe, vassi dominici, testes, 153.
Uuruual, Francus, testis, 99.
Uuruual, testis, 168, 173.
Uuruual, monachus, testis, 171.
Uuruuant, testis, 19.
Uuruueten, beneficio investitus, 50.
Uuruueten, testis, 91, 136.
Uuruuocon, presbyter, testis, 45.
Uuruuoit, testis, 265.
Uuruuoret, testis, 136.
Uurvidoe, testis, 199.

V

Vacca (Herveus de Crassa), testis, pag. 258.
Vaccæ, cum prædio datæ vel venditæ, 203.
Vadiata, Uuadiata (Prædia), 181. Vid. Pignerata prædia.
Vadiatio, Vadimonium, 53, 271, 290, 304, 307. Vid. Pigneratio.
Vadum Bihan, 275.
Vagina (Haimericus de), testis, 330.
Valens, monachus, testis, 244.
Valium Medon (aliter Macoer), 41.
Vas miræ magnitudinis (seu tonna), vini meri plenum, in portu insulæ Enesmur inventum, 257.
Vas vel Sponsor, 195, 196.
Vassalus Junkenei, Turonensis archiepiscopi (Karadocus), 237.
Vassi dominici (Portitoe et Uuruili), testes, 153.
Vegario, testis, 177.
Vegaria Laliacensis, 95.
Vegaria Lusebiacensis, 167.
Venationum decima, 332.
Venator (Letho), testis, 315.
Venator (Johannes) prædii Primauderia), 335.
Venditio super lapidem, 170.
Venditio a bonis viris affirmata, 204.
Venedia, Venedis, Uuenedia, Uuednedia, Uenetis, Venetis, Venetica, ecclesia, episcopatus, parochia, diœcesis, civitas, pagus, urbs, 5, 8, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20, 22, 26, 27, 29, 36, 47, 50, 56, 57, 60, 72, 74, 75, 78, 88, 96, 100, 101, 107, 108, 110, 116, 121, 126, 130, 140, 143, 145, 146, 148, 152, 157, 164, 171, 182, 183, 186, 187, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 206, 214, 215, 220, 223, 225, 240, 248, 251, 259, 276, 280, 297, 309, 311, 312, 313, 321, 328, 346, 348.
Venetenses canonici, pag. 299, 308.
Venetensis (Bili, testis, archidiaconus Sancti Petri), 329.
Venetensis clerus, 307.
Venetensis (Judicael, episcopus), testis, 329.
Venetensis (Mengisus, episcopus), 360.
Venetensis episcopus (Morvanus), 239.
Venetia dimisa (Courantgenus episcopus in), 46.
Venetia vel Venedia (Uuido comes in), 120, 153.
Venetum (Vineæ monachis Rotonensibus concessæ apud), 307.
Venitoe, testis, 14.
Vergona (Mauricius de), testis, 338.
Verneta, 12, 119, 120.
Vesilloc, Uesilloc, Wesilloc, pater Sulmonoci, 70.
Vetulus (Judicael), testis, 256.
Via publica, 15, 35, 84, 85, 108, 130, 150, 152, 155, 165, 174, 176, 177, 178, 179, 198, 275, 276, 285, 342.
Vicaria Grandocampo, 165.
Vicarii de Castello Bernardi (Normandus et Daniel, filii Simonis de Rupe), 314.
Vicarius (Jagu), testis, 234.
Vicarius (Moyses) de Castello Brientii, testis, 236.
Vicarius (Riuallonus), testis, 237, 248.

VICARIUS (Karbonellus), testis, pag. 250.
VICARIUS (Butgual), testis, 256.
VICARIUS (Daniel), testis, 267.
VICARIUS (Paganus), testis, 336.
VICECOMES de Castro Noici (Alanus), 349.
VICECOMES Droalοi, 270.
VICECOMES Eudo, 239, 251.
VICECOMES Fredorius, 317, 318.
VICECOMES de Castro Joscelini (Gaufridus), 349.
VICECOMES de Dongia (Gaufridus), 330.
VICECOMES de Castello Thro (Guethenocus), 241, 242, 247.
VICECOMES Leonensis (Guehomarcus), 308.
VICECOMES Pictavensis (Haimericus), 228.
VICECOMES Dolensis (Haimo), 237.
VICECOMES Hili, 258.
VICECOMES Menki, 258.
VICENONIA. Vid. VISNONIA.
VICINUS (Guethenocus, cognomine Malus), testis, 324.
VICUS Anast, 98.
VICUS Grancampus, 35, 163.
VICUS Laliacensis, 95.
VICUS Landegon, 148.
VICUS Modoriac, 146.
VICUS publicus Lubiacensis, 176.
VICUS Ros, 300.
VICUS Rufiac, 112.
VILAR Eblen, in insula Plaz, ubi hortus monachorum est, 166.
VILARBREZ (Alfredus donator, filius Marroci de), 287.
VILARIA (Ecclesia), 59.
VILATA, manens in plebe Caer, 55.
VILHARBLET, Vilarbrez, Viliarbrez, villa in Moya, 304.
VILIARBREZ (Homines de), testes, pag. 287.
VILLA Abeduu, 152.
VILLA Accipitris, 252.
VILLA Alli vel Allii, in Uuerran, 65, 130, 131.
VILLA Arhael, 70.
VILLA Auri, in parochia Sancti Bilci, 350.
VILLA et campus in Avizac, 159.
VILLA Benedicti, 252.
VILLA in Beria, 290.
VILLA Bilian, in plebe Carantoer, 28, 100, 101.
VILLA, in beneficio donata, 72.
VILLA Bot, 222.
VILLA Botcaman, in condita Lubiacensi, 173, 177, 178.
VILLA Botcuton, 219.
VILLA Bothenalec, 350.
VILLA Branquasset, 297.
VILLA Branscean, 88, 129.
VILLA Breoc, in plebe Carantoer, 28, 100.
VILLA Brengoen, in Ballac, 344, 345.
VILLA Breulis vel Broolis, in Noyal, 276, 297, 331.
VILLA Brois, in Serent, 275.
VILLA Bron, 187.
VILLA Bronanauan, 136.
VILLA Bronantrcar, in Rufiac, 123.
VILLA Bronbudian, in plebe Keriac, 76.
VILLA Bronconcar, in plebe Felkeriac, 187.
VILLA Bronharch, 136.
VILLA Bronsiuuan, in Ploilan, 172.
VILLA Broolis vel Salvatoris, 297.
VILLA Brufi, 222.
VILLA Burbrii, in plebe Uuenran, 21.
VILLA Cadoret, in parochia Sancti Bilci, 350.
VILLA in Caer vel Ker, pag. 55.
VILLA Calvae, in Fruzai, 240.
VILLA seu villula Camarel, in plebe Gauele, 259.
VILLA Cambonic, in diœcesi Beati Bilci, 340.
VILLA juxta Camphinccoet, in Avizac, 89.
VILLA in qua sedet Castrum Noicum, 350.
VILLA Cherguedet, 136.
VILLA Choitmesun, in Nuiliac, 242.
VILLA Cleger, 136.
VILLA Cnox, in Rufiac, 91.
VILLA Coicaden, in Ballac, 344, 345.
VILLA Coidan, in Pluhuduc, 242.
VILLA Coluuoretan, in condita Alcam, 5.
VILLA Conjubot, 219.
VILLA Conjuda, in Campo longo, 59.
VILLA Corrinbuhucan, in Quilir, 242.
VILLA Couurant, 252.
VILLA Cran, 282.
VILLA Crannam, 242.
VILLA Criat, in Lannois, 242.
VILLA Critoc, 58.
VILLA Crocon vel Groco, vel Grohon, in condita Rufiac, 107, 108.
VILLA Cumbut, in Plelan vel Plebelan, 39.
VILLA Curr, 207.
VILLA Dobrogen, 107, 108.
VILLA Drihoc, in Carantoer, 129.
VILLA Duecot, in Rufiac, 208.
VILLA ecclesiæ in Sin, 163.
VILLA Eneuuor, in Alcam vel Algam, 185.
VILLA Eriginiac, 281, 282.
VILLA Etuual, in Rufiac, 131.
VILLA Fait, in condita Lubiacensi, 173, 174, 175, 176.

VILLA Fau, pag. 136.
VILLA Fossat, in Lannois, 242.
VILLA Fundra, 279.
VILLA Furnel, 281, 282.
VILLA Gelloc, 105.
VILLA Graalendi presbyteri, in parochia Sancti Bilci, 350.
VILLA Gramcampo, 26, 162.
VILLA Granbudgen, in Penkeriac, 60.
VILLA Grocon, Groco vel Grohon. Vid. VILLA Crocon.
VILLA Guileric, in parochia Melrand, 350.
VILLA Hoethlor, in Felkeriac, 212.
VILLA Hubaldi vel Trefuuoredoc, in Caden, 311.
VILLA Iarmanac, in Bain, 155.
VILLA Isartius, in condita Lubiacensi, 173, 179.
VILLA Jacob, 252.
VILLA Jedeca, in plebe Anast, 77.
VILLA Jodica, 204.
VILLA Johannis, 279.
VILLA Kaer, 59.
VILLA Kellihuenham, in Rufiac, 113.
VILLA Kenkist, 276.
VILLA Keridloen, in Miniac, 242.
VILLA Kerloern, in Muthon, 242.
VILLA Kerman, in Gillac, 242.
VILLA Kermelennan, in Locduiac, 242.
VILLA Kermoil in Plumiuc, 242.
VILLA Lantur, 347.
VILLA Lenguennoc, 136.
VILLA Liskilli vel Liscelli, 280.
VILLA Lisnouuid, in condita plebe Carantoer, 27.
VILLA Loen (Rainaldus, abbas in), 261.
VILLA Loencetnoc, in Rufiac, 122.
VILLA Loin, in Rufiac, pag. 91.
VILLA Loutinoc, in condita plebe Rufiac, 119.
VILLA Marcio, in Gramcampo, 35.
VILLA Marcis, in pago Namnetico, 165.
VILLA Mentiniac, 289.
VILLA Mordan, in Felkeriac, 212.
VILLA Morionoc, 222.
VILLA Munera, cum servis et ancillis donata, 32.
VILLA in Penkeriac, 324.
VILLA Penkoit, 227.
VILLA Picornensia, in plebe Pire, 253.
VILLA Pirisac, in Ploilan, 39.
VILLA Piroit, 136.
VILLA Plucgaduc in Keminet, 242.
VILLA Priel, in Marzin, 217.
VILLA Pruille, 322.
VILLA Querglei, 297.
VILLA Ranlouuinid, in Rufiac, 114, 115.
VILLA Renhenlis, 43.
VILLA in Reuuis Brenoiou, 219.
VILLA Rotonensis, 238, 248, 314.
VILLA Salvatoris vel Hubaldi. Vid. VILLA Hubaldi, 311.
VILLA Sancti Bilci, 350.
VILLA in parochia Sancti Siginnini, 289.
VILLA Sarant, in plebe Sei vel Se, 126.
VILLA Sauiniac, 95.
VILLA quæ vocatur Scriou, 62.
VILLA Simonis, in plebe Fruzai, 266.
VILLA Tinsedio, 242.
VILLA in Taellac vel Tallac, 97, 168.
VILLA Trebarail, in plebe Carantoer, 69.
VILLA condita Trebetuual, in Rufiac, pag. 154.
VILLA Treffingar, in Cadent, 309.
VILLA Trefuuoredoc. Vid. VILLA Hubaldi.
VILLA Trebhinoi, in plebe Se, 126.
VILLA Trebnouuid, in Rufiac, 114, 115.
VILLA Tresmes, in Nuial, 242.
VILLA Treublen, in Loiat, 242.
VILLA Uuicanton, 132.
VILLA Uuiniau, in plebe Huiernim, 7.
VILLA Vilharblet, in Moya, 304.
VILLÆ Rotonensi monasterio ab Erispoe olim donatæ, 193.
VILLÆ III in plebe Pire, 253.
VILLÆ VII in Ploehidinuc, 327.
VILLÆ VII in plebe Serent, 338.
VILLANA, uxor Alani vicecomitis Castri Noici, 351.
VILLANI (Quod reddere debent), 231.
VILLANICA servitus, 231.
VILLAR Uuorhatoui, 77.
VILLARE juxta ecclesiam Rufiac, 37, 121, 124.
VILLARE (Pars Uuicanton cum suo), 133.
VILLARIIS duobus Macoer (Partes Rantuduael et Rancunuas donatæ cum), 63.
VILLARIS Driuuolou, 150.
VILLARIS in villa Bronsiuuan, in Plebelan, 172.
VILLICI, 324.
VILLICUS (Alanus), testis, 325.
VILLICUS (Gaufridus), testis, 325.
VILLICUS (Raenbert), 228.
VILLULA Mutsin, 2.
VILLULA in plebe Gauele, 259.
VILLULÆ in Broguerec, 284.
VILLULÆ Brogueret, 309.

VILLULÆ in Mordan, pag. 212.
VILLULÆ in insula Plaz, 193.
VILLULÆ in Trefbidic, 310.
VINAGIUM salagiumque navium, 260.
VINEA apud Venetum, 307.
VINEA Constancii, 283.
VINEA in alodo Caer, 55.
VINEA in Botcuton, 70.
VINEA in Coiron, 47.
VINEA in Fait, 174.
VINEA in Fruzai, 271, 272.
VINEA in horto Treal ab Anau tradita pro redemptione manus suæ dextræ, 157, 158.
VINEA in Gramcampo, 26, 34, 35, 162, 165.
VINEA in Marciaco, 294.
VINEA in Penkeriac, 283.
VINEA in plebe Cellario, 255.
VINEA in Ploicastel, 289.
VINEA in Savannaco, 161.
VINEA in villa Conjuda, 59.
VINEA quam optima in Lohoac, 319.
VINEÆ in condita Turricensi, 33.
VINEÆ inter monachos Rotonenses et monachos Sancti Florentii divisæ, 261.
VINEÆ in plebe Artum, 265.
VINEÆ in villa Granbudgen, in Penceriac, 60.
VINEÆ (Quarta pars jugeris) in Machicol, 264.
VINEARUM juxta portam Castelli Migronis decimæ, 249.
VINI carralis, 149.
VINI carralis Nominoio promissa, 149.
VINI decima monasterio Rotonensi a Bernardo de Rupe concessa, 258.
VINI lagena, in renda, 252.
VINI meri tonna plena in portu Enesmur inventa, 257.
VINI optimi flacones duo Jarnhitino tyranno dati, 216.
VINI poticulæ inter venditores emptoresque consumptæ, pag. 43.
VINO plena tonella quotannis Rotonensibus monachis solvenda, 66.
VIRGADA Bronboiat, in plebe Anast, 77.
VIRGADA vel virgata Chenciniac, 22.
VIRGADA Hoedlomonoc et Ranturnor et Ranriuuicon, 138.
VIRGADA in Avezac, 49.
VIRGADA in insula Plaz, data pro compensatione occisi hominis monachorum, 136.
VIRGADA Peron vel Piron, in Anast, 98, 99.
VIRGADA Puz, 49.
VIRGADA Rananaumonoc et Ranhaelmonoc et Rantutiau, 137.
VIRGADA Rancarvi, 56.
VIRGADA Raninislouuen, in Ploilan, 39.
VIRGADA Ranriculf et Ranbudhoiarn, 144.
VIRGADA Riocan, 163.
VIRI tres, cum prædio Eusirgit traditi, 102.
VIRI de Bain et de Avizac contradicentes de exclusa Coretloencras, 151.
VIRI Boni. Vid. BONI viri, BONI homines.
VIRIDARIUM in plebe Chialvahe, 205.
VISNONIA, Visnonius, Vicenonia, Vitisnonia, fluvius Visnonicus, Visionum flumen, 2, 41, 43, 46, 72, 151, 165, 187, 194, 256, 284, 285, 346.
VISNONICUM vetus flumen, 193.
VITA sancti Leodegarii (Liber de), 190.
VITA sancti Maxentii (Liber de), 190, 229.
VITALIS (Monasterium Sancti), pag. 270.
VITALIS, carnifex, testis, 290.
VITALIS, Ulgardæ maritus, 306.
VITALIS, sacerdos in Rotono, 307.
VITALIS, testis, 308.
VITALIS de Minihi, testis, 329.
VITREIENSE territorium, 244.
VITREIENSIUM custos (Robertus), testis, 244.
VITRIACENSIS (Robertus), testis, 329.
VITULORUM decima, in ecclesia Sancti Petri in Fruzai, 268.
VITULORUM decima in Trefbidic, 310.
VIVIANUS, Uiuianus, testis, 178.
VOCON, Uocon, testis, 207. Vid. UOCON.
VOLETHEC, Voletec. Vid. UOLETHEC.
VORETOC, testis, 78. Vid. UUORETOC.
VRIEN, testis, 194.
VUALTERIUS, monachus, testis, 262.
VUARIN, testis, 228.
VUEGONUS, subdiaconus, testis, 233.
VUERNENSES populi, 40.
VUESILLOC, Uuesilloc, causatur Justum, Justi filium, de villa Botcuton, 219, 220.
VUETENHOIARN, testis, 215.
VUETENOC, filius Litoc, testis, 207.
VUETENOC, præpositus monachorum, testis, 211.
VUETENOC, presbyter, testis, 219.
VUETENUUORET, jurator, 220.
VUETHENOC, testis, 219.
VUICON. Vid. UUICON.
VUID, novitius, testis, 265.
VUILLELMUS, archidiaconus, testis, 255.

Vuinmonoc, mancipium, cum prædio Ransulhoel pignoratus, pag. 214.
Vuokeloc, filius Vuesilloc, de hereditate villæ Botcuton causatus, 220.
Vuolechec, testis, 140.
Vuoloican, presbyter de Gilłac, testis, 217.
Vuorhoiarn, monachus, testis, 197.
Vuoric, jurator, 220.
Vuotalin, Uuotalin, 2, 213.
Vurcant, testis, 217.
Vurdoetal, testis, 215.
Vurdoital, laicus, testis, 217.
Vurmham, testis, 215.
Vurmonoc, presbyter, testis, 212.
Vuruuant, testis, 207.
Vuruuelet, pater Uuoruuoret, 216. Vid. Uuoruuelet.
Vuruuethen, 228.

W

Wallon, Mathiæ donatoris frater, 325.
Wallui, Walterii pater, 268.
Walterius, abbas Rotonensis, 330, 333.
Walterius, dominus Castelli Guannache, conventionem cum monachis Sancti Salvatoris paciscitur de navibus captis, 262, 263.
Walterius, filius Roberti de Beria, testis, pag. 291.
Walterius Hierosolymitanus, testis, 267.
Walterius, monachus, testis, 268.
Walterius, monachus Rotonensis, testis, 291, 314.
Walterius, monachus, testis et scriptor chartæ, 240.
Walterius, parochianus de Armalle, 322.
Walterius, pater Beringarii, 262.
Walterius, presbyter, testis, 259.
Walterius, prior, testis, 266, 314.
Walterius, testis, Wallui filius, 268.
Walterius, monachus, 289.
Wanus, clericus, testis, 283.
Warinus, Garinus, Redonensis episcopus, 237, 247.
Waroch, Weroch, Werec, Gueroc, comes Venetiæ occidentalis, 225.
Warrochia seu pagus Venetensis. Vid. Brouueroch.
Watlon, frater Mathiæ de Siz, 325.
Waulterius, Rotonensis abbas, 292.
Waulterius, donator, filius Judicaelis de Lohoac et Castri Lohoacensis dominus, 318, 320.
Waulterius, prior, testis, pag. 320.
Waulterius Hierosolymitanus, testis, 320.
Waulterius, Rodaldi filius, testis, 320.
Willelmi (Orhant, mater), 302.
Willelmi de Siz (Domus), 301.
Willelmus, abbas Rotonensis, testis, 293.
Willelmus, abbas Sancti Meuueni, testis, 318.
Willelmus, butellarius, testis, 237.
Willelmus, clericus, testis, 330.
Willelmus, dapifer, testis, 324.
Willelmus, decanus, testis, 330.
Willelmus, filius Tangi, testis, 325.
Willelmus de gente Sancti Salvatoris, testis, 243.
Willelmus Grobel, 249.
Willelmus, monachus Sancti Jovini, 262, 263.
Willelmus, testis, 258.
Willelmus, testis, filius Deriani, 330.

Y

Ypotemii (Sancti) reliquiæ, 47, 218.

FINIS INDICIS GENERALIS.

INDEX APPENDICIS.

A

Abbas de Bazciaco, pag. 400.

Abbas (Gauterius), 396.

Abbas Ivo, 395.

Abbas Majoris Monasterii (Albertus), 381, 382.

Abbas Rotonensis, 384, 386, 389, 397, 398. Vid. insuper Almodus, Cavallonus, Conwoion, Fulgericus, Herveus, Justinus, Perenesius, et verb. Roton.

Abbas Sancti Albini (Otbrandus), 381.

Abbas Sancti Gildasii (Simon), testis, 392.

Abbas Sancti Jovini (Willelmus), testis, 392.

Abbas Sancti Martini, 381.

Abbas Sancti Melanii (Ambrichon), 381.

Abbas Talemundi (Billicus), 392.

Abbas Saviniacensis vel Savignac (Stephanus), 398, 399.

Abbas (Simon), 396.

Abbatiola a Winweteno Sancto Salvatori donata, 371.

Abbatum Rotonensium libera electio, 364, 366.

Abraham, presbyter, 370 (not. 4).

Abrincensis diœcesis, 398.

Acehlon, frater Initcar, donator, 372.

Aceraci (Fredorius, dominus), pag. 388.

Achibvi (Ran Mab), 372.

Adalardus, testis, 380.

Adalfredus, testis, 361.

Adalric, presbyter, testis, 367.

Adalun, filius Piturvore, donator, 361.

Aeletrudis, Tedaldi uxor, 361.

Æneas, notarius, 365.

Agnorum sutores, 384.

Aguliac, randremes in plebe Fulkeriac, 367.

Alahart (Mons), in vegaria Panzego, 373.

Alair, plebs, 374, 375.

Alan, omni Britannicæ regioni præsidens, plebiculas Marzac et Macerac pro sanitate filii sui Gueroc monachis Sancti Salvatoris donat, 373, 374, 376.

Alan de Reus, Rodalti pater, 384.

Alan, vicecomes, testis, 384.

Alanus, comes, 374, 375, 377.

Alanus, dux Britanniæ, pater Conani, 389, 390.

Alanus, dux, pater patriæ, 373, 374.

Alanus, filius Gundiern, 395.

Alanus monachos Rotonenses interpellat de quadam donatione, sed dimisit eam in manum Rotberti monachi cum *fuste buxea*, 376.

Alanus, princeps gratia Dei præsidensque omni Britannicæ regioni, plebiculam Marzac, cum omnibus colonis, pro mercedibus æternis et sanitate filii Gueroc, S. Salvatori in Rotono perenniter offert, pag. 374.

Alanus, princeps totius Britanniæ, 376, 377.

Albertus, Majoris Monasterii abbas, 381.

Albini (Sancti) in ecclesia Guerrandiæ reconduntur reliquiæ, 370.

Albini (Albrandus, abbas S^ti), 381.

Albinus, laicus, 393.

Albinus, Oliverii de Ponte lateralis, 392.

Albrit, inter Erispoi regis optimates designatus, 366.

Albrit, testis, 371.

Alcam (Ecclesia), 356.

Aldroen, canonicus, testis, 383.

Aldroenus, Maengui filius, 380.

Alesintis, Theodorici mater, 367.

Aleta, civitas, 356.

Aletensis episcopus (Rethwalatr), 366.

Alfredus, filius Radulfi, 391.

Alfredus, miles, filius Hervei de Pirric, dedit Herveo Ro-

tonensi abbati totum quod possidebat in Ballac, pag. 393.
Alfredus, monachus, testis, 395.
Alfridus, frater Jutheli, 378.
Alfritus, Alvritus, mactiern, sedens super trifocalium, id est istomid, in fronte ecclesiæ, 354.
Alimarus, testis, 361.
Almodus, abbas Rotonensis, testis, 384, 387.
Almodus, abbas Rotonensis, apud Quiriacum Nannetensem episcopum querelam de Bairiaca deponit, 380.
Almol, pater Maini, 387.
Almus, archidiaconus Nannetensis, 379.
Alode vel Alodo (Prædium venditum aut traditum in), 361.
Alodi in provincia Weroci, in plebe Siz et in Landegon siti, 368.
Alodos omnes suos Budworet et semet ipsum cum illis tradit Conwoiono Rotonensibusque monachis, 354.
Alodus Campnelpot in villa Camia, 368.
Alodus in Carantoer, 361.
Alodus Danielis presbyteri, 368.
Alodus, in centena Laliacinsi situs, 368.
Alodus seu villa Solom, inter Sulinac et mare, 373.
Aluehenus, religiosus vir, oratorium construit quod Rotonensi monasterio tradit, 338.
Ambrichon, abbas Sancti Melanii, testis, 353.
Amrith, prædium, 358.
Anathema, 374, 375, 376, 377, 386, 392, 394.
Anaubritou, manens, 360.
Anauhaillon, venditor, 353.
Anaweten, Cornugallensis episcopus, pag. 366.
Andecavensis ecclesiæ clerici honorabiliores, 381.
Andecavensis (Robertus, præpositus), 381.
Andecavensis urbs, 380, 382.
Andreas, frater Hugolini, 379.
Angario (Sine), 377.
Animalia monasterii Rotonensis violenter rapta, 401.
Anno quando contentio episcoporum fuit, 362.
Anno quando pugnavit Hlotarius cum fratribus suis, 359.
Anno quando dimicavit Hlotarius cum fratribus suis, 360.
Anno quando venit Karolus adversus Nominoe in locum qui vocatur Ballon, 362.
Apostolica auctoritas, 402.
Apostolica sedes, 399.
Arbraio (Moyses de), testis, archidiaconus, 379, 381, 383, 392, 397, 398, 399.
Archiepiscopus Turonensis (Hildebertus), 396.
Archiepiscopus Turonensis. (Radulfus), 397.
Ardon [in Rowis], plebicula, ubi Cruc Ardon, 357, 363, 375.
Arganken, Inisani Rubri soror, 395.
Arganphitur partem terræ Nant Dai donat, 362.
Argantlon, mater Haeluuocon presbyteri, dat Ran Dempou *in anno quando venit Karolus super Nominoe* in loco qui vocatur Ballon, 362.
Arill, mons, 369.
Armail, testis, 376.
Armedran, testis, 361.
Arsmel de Ploiasmel, testis, 390.
Arthmael, plebs, 356.
Arthuiu, unus ex Erispoi regis optimatibus, pag. 366.
Arthur, unus ex Erispoi regis optimatibus, 366.
Artwolau, unus ex primis Conwoioni discipulis, 353.
Attiniacum Hludowici imperatoris palatium, 356.
Auctoritas apostolica, 402.
Audit, testis, 370.
Audon, prædium, 359.
Aula Bilis, 370.
Aula Talansac, 367.
Avezac, Avizac, ecclesia, plebs, parochia, 356, 361, 394.
Avinionensis (Villa-Nova), 402.

B

Baf Montroi, insula, 370.
Bain, Balneum, 355, 363, 366, 371, 399.
Bain (Medietas in), a Worhowen cum filio suo Lergen Rotonensi tradita, 367.
Bainensis ecclesia, 377.
Bairiacum, prioratus, 380.
Bairiensis ecclesia, 381.
Balacel, pars, 358.
Balgiaco (Haimericus, præpositus de).
Balillakel, prædium, 359.
Ballac monasterio Rotonensi ab Alfredo donatus, 393.
Ballac, locus in solitudinem sub Oliverio de Ponte redactus, 395.
Ballac in fisco Inisani, 397.
Ballac (Prioratus de), in parochia Pirric, 391, 392, 395.
Ballivіæ seu præposituræ de Rothono, etc. 399.
Ballon (Monasterium), 361, 362.
Balneum. Vid. Bain.
Barbotinus, cognomine Albe

Gule, in domo cujus Alanus dux jacebat infirmus, pag. 390.
Barnaldus, testis, 389.
Baron, testis, 380.
Barones, 390, 396, 400.
Barones cum Oliverio de Ponte a Conano comite vincti, 392.
Baudildus, Helfradæ maritus, Conwoiono quædam vendit prædia, 361.
Bazciaco (Monasterium de) in Xanctonensi diœcesi, 400.
Beene, insula, 391.
Benedic, presbyter, testis, 377.
Benedictus, Nannetensis episcopus, 388, 397, 398.
Beringer, clericus, 367.
Berlannus, testis, 361.
Bernardus, filius Harscuidi, 387.
Bernardus, pater Simonis, 390.
Besaron (Ecclesia), 367.
Bibens vinum (Judicaelis cognomine), testis, 390.
Bidainono (Sanctus Maslo de), 383.
Bili, episcopus Veneticæ civitatis, 377.
Bili, filius Eveni del Maf, 378.
Bili, testis, 369, 371.
Bili, unus ex Erispoi regis optimatibus, 366.
Bilis, aula, 370.
Billicus, Talemundensis abbas, 392.
Bisantium, quod vulgo Marabotinum dicitur, 391.
Blada et vina et animalia monasterii Rotonensis violenter rapta, 401.
Blaign (Guegonus de), 393, 395, 396.
Blane, villula, 389.
Blazone (Eudo de), laicus, legum peritus, 381.
Bledic, testis, 359.
Bleinvin, testis, pag. 371.
Blenlisset Rufus, testis, 380.
Blenliuet, testis, 377.
Bocillæ salinarum in Pruniac, 386.
Bodinus, testis, 392.
Bonavallis, 365.
Bonifatius VIII, papa, 402.
Botconac, villa, 353.
Botcuton, locus, 377.
Bourse (Guillelmus), canonicus Dolensis, 400.
Brain, plebs, 400.
Bran, testis, 373.
Brangoen, vallis. Vid. Brengoen.
Branoc, scabinus, 354.
Brel, villa, 379.
Brendui, villa, 390.
Brengoen, vallis, 394, 395, 397.
Bren-Helmelin, Bren-Hermelin, villa, 374, 375.
Briccius, Brictius, Nannetensis episcopus, ecclesiam Sanctorum Secundi et Freardi, in cujus atrio interfectus sacerdos fuerat, monachis Rotonensibus in æternum habendam concedit, 391.
Brictius, episcopus Nannetensis, 390, 392, 394, 397, 398.
Briennus (Brientius), Innoguendi de Castello Brientii filius, 381.
Brient, filius Hodonis, testis, 395.
Brient, unus ex Erispoi regis optimatibus, 366.
Brimum (Gaufridus), testis, 396.
Britannia, 355, 358, 360, 361, 362, 363, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 373, 374, 376, 384, 389, 390, 391.
Brito (Mainon), testis, pag. 383.
Bronbudnou, prædium, 360.
Brondin, prædium cum manentibus datum, 365.
Bronkiripin, villa, 359.
Bronmalin, villa, 390.
Bronritiern (Virgada), 372.
Broweroch, Broweroec, Brouerec, pagus. Vid. Pagus.
Broweroch. Vid. Provincia Weroch, 368.
Brufia (Hereditas), 354.
Budhoiarn, testis, 371.
Budian, monachus, testis, 395.
Budic, filius Alani ducis, 376, 377.
Budicus, monachus, testis, 395.
Buduueten, testis, 359.
Budworet, cum filiis suis Omni monacho donatus, 373.
Budworet, unus ex Conwoioni discipulis, Romam pergendi licentiam obtinet, datis, propter hoc, abbati et monachis, tonna vini et IV porcis crassis, 353, 354.
Budworet, presbyter et Conwoioni abbatis socius, 354.
Budworet, donator, 353, 354, 368.
Burg, scabinus, 354.
Burgenses, 378, 390.
Burgenses abbatiæ Rotonensis, 379, 390.
Burgus de Cordemes, 380.
Burgus Roton, 383.
Burgus de Saponiaco, 379.

C

Caballis (Loch), 365.
Caldauas, testis, 376.
Camia, villa in plebe Landegon, 368.
Camliciagum, Camliciacum, plebs, 353.
Campnelpot, alodus, 368.

Campus in plebe Rannac, a Dreuuallono venditus, pag. 357.
Campus Wingamp, in Mispiciago, 253.
Cancell, locus, 365.
Cancellarius (Rodulfus), 383.
Canonice ordinati (Episcopi), 385.
Canonici, 383.
Canonici Nannetenses, 391, 392.
Canonico (Winweten vivens in habitu), 392.
Canonicus Dolensis, 400.
Cantor (Petrus), testis, 392.
Capella infirmorum in honore beatæ Mariæ Magdalenæ, 395.
Capella Sancti Johannis Evangelistæ, in Pruniac, 396.
Capitulum Nannetense, 391.
Capitulum plenarium, 396.
Capitulum Rotonense, 385, 399, 400.
Caradocus de Concuruz, vir sapientissimus, lingua facundus, armis strenuus, dedit Rothono dimidiam partem luci Valt et Coicaden in manu Huberti prioris de Ballac, 391.
Carantoer, plebs, 361.
Carcere Nannetensi (Oliverius de Ponte liberatus a), 392.
Cariou, magister Conani comitis, 384.
Carne (Census de), 383.
Carnum, fluvius, 358.
Carolo regnante, 365, 368, 372.
Carolus cum Hlotario et Hlodowico regnans, 361, 368.
Castelli (Guefferius, dominus), 397.
Castellum Rhuys vel Reus, 373, 375, 376, 377.
Castellum Sei, 377, 379.
Catarius, testis, pag. 367.
Catguoret, testis, 376.
Catholici episcopi, 372, 385.
Catlogen, dilisidus, 358.
Catloiant, testis, 359.
Catlon, testis, 376.
Catuelhenus, Heloci frater, 379.
Catwallon, Cavallon, Rotonensis abbas, 381.
Catweten, filius Trelowen, 360.
Caupalhint (Ponit), locus, 358.
Causæ cognitores et judices, 381.
Cavalen, Guerrerii frater, venditor, 397.
Cavud, locus, 365.
Cenomanensis diœcesis, 398. Vid. Diœcesis.
Censu (Prædia donata vel vendita sine), 357, 358, 365, 377.
Censura ecclesiastica, 399.
Census non exigendus, 364.
Census a burgensibus villæ Roton monachis debiti de pane, de carne, de vino, si venale fuerit, de medone, de selegia et de pigmento. Item de illis qui pannos vendunt, de cordonibus, et de vervecum vel agnorum sutoribus, 383, 384.
Census denariorum aureorum III sanctæ Ecclesiæ Romanæ quotannis solvendus, 385.
Census de lora facientibus, 384.
Census de sellariis, 384.
Centena Laliacensis, 367, 368.
Chenworet, testis, 373.
Chera, amnis, 381.
Chomon, 357. Vid. Conwoion.
Cimiterium Pruniacense, 386.
Cisterciensis ordinis (Abbatia Saviniacensis), 398.
Civitas Aletensis, 356.
Civitas Nannetensium, pag. 379.
Civitas Venetensium, 362, 367, 369, 370, 372, 377.
Claromontense concilium, 397.
Clatuuin, testis, 377.
Claustri Rotonensis prior, 400.
Clemens, papa, 400.
Clerici ecclesiæ Andecavensis, 381.
Clerici ecclesiæ Nannetensis, 381.
Clerus, 365.
Clutwoion, episcopus, 366.
Cochardus (Judicalis), 388.
Cœnobium Rotonense, 385, 387, 396.
Cofrito (Sine). Vid. Dicofrit.
Cognitores (Causæ judices atque) electi, 381.
Coicaden (Pars), 391.
Coletoc monasterio Sancti Salvatoris et Sanctæ Mariæ in plebe Felkeriaco tradit Tavalt, ex Felkeriaco majore, cum semine ejus, 376, 377.
Coloni, 364, 372, 374, 375.
Comiau. Vid. Cumiau.
Cominan, inter Erispoi regis optimates designatus, 366.
Comnithael, testis, 370.
Compot Loionn, 360.
Compot Noial, 360.
Conadam, testis, 359.
Conan, Erispoi filius, 366.
Conan, testis, 369.
Conanum comitem, qui forte Roton venerat, adeunt Sancti Salvatoris monachi, ut ex toto redderentur illis census et debita Rotonensis villæ, 383, 384.
Conanus, dux Britanniæ, exactionem quamdam, seu talliam, solemni munere donat ecclesiæ Sancti Salvatoris, 389, 390.

Conanus, dux, pag. 391.
Conanus Oliverium de Ponte-Castelli aliosque barones vincit, 392.
Conatam partem terræ in Trebcoet Sancto Salvatori donat, 370.
Concilium Claromontense, 397.
Concilium Namnetense, 397.
Concisa, villa, 379.
Concuruz, plebs, 391.
Condeloc, unus ex duodecim Conwoioni discipulis, 353.
Condita Rannac, 357.
Condita Siz, 360.
Conhoiarn, presbyter, unus ex primis Conwoioni discipulis, 353.
Conmorin, testis, 370.
Constantius, testis, 361.
Consuetudines, 378.
Contentio episcoporum (In anno illo quando fuit), 362.
Contentio inter monachos Majoris monasterii et Rotonensis abbatiæ fratres, 481.
Contentio de debitis a burgensibus villæ Roton abbatiæ solvendis, 383.
Contentio inter monachos Rotonenses et Sanjovinenses, 397.
Conwoion, Chomon, abbas Rotonensis, 354, 355, 357, 358, 361, 362, 363, 365, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373.
Conwoion, Conwuion, clericus, qui chartam scripsit, 353.
Conwoion, monachus, chartæ scriptor, 354.
Conwoion, presbyter, contempto seculo, locum invenit ad Deo serviendum, 353.
Cordemensis vel de Cordemes (Tutualus), 378, 380.
Cordemes (Burgus de), p. 380.
Cordonibus villæ Roton (Census monachis solvendus a), 384.
Corpus Treloweni, donatoris, in Rotonensi monasterio sepultum, 360.
Courantgenus, episcopus in Venedia, 363, 365, 366, 367, 369, 370, 372.
Courantgenus, episcopus Veneticæ civitatis, infestantibus Normannis Britanniam monachis Sancti Salvatoris licentiam donat fratres ordinandi ubicumque et a quolibet præsule catholico voluerint, 372.
Cowiran, testis, 370.
Cristian, testis, 370.
Cruc Ardon, in plebe Ardon, 357.
Cumaltcar, testis, 368.
Cumcar, testis, 376.
Cumdelu, unus ex duodecim Conwoioni discipulis, 353.
Cumhacnan, testis, 371.
Cumiau, major Size plebis, fidejussor, 360.
Cunfol, ecclesia in Rannac, 354.
Cunneur, unus ex primis Conwoioni discipulis, 353.
Cunuuoion, clericus. Vid. Conwoion.
Curia Nannetici comitis, 382.

D

Dadefredus, testis, 367.
Dai (Nant), prædium, 362.
Dalam, testis, 373.
Daniel, filius Paen Homenex, 395.
Daniel, præpositus, 396.
Daniel, testis, 389.
Dapifer (Guillelmus), testis, 390.
David, monachus, reliquiarum sancti Salvatoris et B. Mariæ Virginis custos, 367.
David, monachus et presbyter, alodum suum, in pago Redonico situm, Rotonensi monasterio donat, 368.
David, testis, comite imperante, chartam scribit, 384.
Deganus (Riwocon), 353.
Deganus (Willelmus), testis, 392.
Decimæ, 398.
Decimæ ecclesiæ Saponiacæ, 379.
Decimæ Misquirici fundi, ex annona, lana, lino, vino, hominumque operibus, 389.
Decimæ in Pruniac, 386.
Decimæ Sancto Salvatori debitæ, per vim autem abbatiæ sublatæ a Quiriaco Nannetensi episcopo, 397.
Decimæ de villis Brel et Concisa et Guilpilliris, 379.
Delgul, testis, 380.
Demfredus, testis, 361.
Dempou (Ran), prædium, 362.
Demsel (Jarnogonus), testis, 378.
Dergen, filius Alani ducis, 376, 377.
Dermonur, Rogerii pater, 387.
Deslée (Mauricius Le), 396.
Deuroc, testis, 359.
Dicofrit (sine cofrito), 357, 360.
Dicombito (In alode et in), 361.
Dignum, testis, 359.
Dinanno (Fratres prædicatores de), 398.
Dinnanensis (Gaufridus), 390.
Diœcesis Abrincensis, 398.
Diœcesis Cenomanensis, 398.
Diœcesis Macloviensis, 398.
Diœcesis Venetensis, 372, 398, 401.

Dioecesis Xantonensis, pag. 400.
Discebiat (Ran Mab), 372.
Dolensis canonicus, 400.
Domus in cimiterio Pruniacensi, 386.
Domus Linworeth, in qua graviter ægrotabat Gueroch, filius Alani comitis, 374, 375.
Domus Maini, filii Almol, 387.
Donerdus, testis, 379.
Dorgen, Adaluni frater, 361.
Dorgen, testis, 359.
Drebodu, præpositus, 358.
Drehoiar, presbyter, testis, 377.
Dreuuallonus, emptor, 357.
Dreuuallonus, presbyter, emit prædium in compot Loionn, etc. 360.
Dreuuallonus, testis, 371.
Drihlowen, Drilouuen, testis, 370, 376.
Driuallon, testis, 359.
Driuuallonus, presbyter, prædium emit in compot Loionn, sine cofrito, etc. 360.
Drivinet Trebdreoc donat, cum mansis, etc. et in alode et in dicombito, 361.
Driwallon, presbyter, alodos suos donat Sancti Salvatoris monasterio ubi pretiosa reconduntur corpora sanctorum Marcellini, Ypotemii et Melorii, 368.
Droaloi, pater Judicael vicecomitis, 387.
Drutcarius episcopatum tenens Nanneticum, 357.
Ducocca (Sent), monasteriolum, 354.
Dumwallon, inter Britanniæ optimates notatus, 366.
Durm, testis, 380.

E

Ebranus, testis, pag. 361.
Ecclesia Alcam, 356.
Ecclesia Andecavensis, 381.
Ecclesia Apostolorum Petri et Pauli in Nannetica urbe, 392.
Ecclesia de Avezac vel Avizac, 356, 361.
Ecclesia Bainensis, 377.
Ecclesia Besaron, 367.
Ecclesia de Camliciago, 353.
Ecclesia Cunfol, 354.
Ecclesia Sanctorum Freardi et Secundi, in insula Beene, 291.
Ecclesia Sancti Guengari, in parochia Pirric, 395.
Ecclesia ab Innoguent donata, 381.
Ecclesia Beati Johannis ab Eveno del Maf Sancto Salvatori Rotonensi donata, 378.
Ecclesia Malansac, 362.
Ecclesia Beati Martini, 379, 380.
Ecclesia Beati Martini Majoris monasterii (Contentio de), 380, 381.
Ecclesia vel Oratorium in Misquirico fundo, 388.
Ecclesia Nannetensis, 381.
Ecclesia Nanneticæ civitatis principalis, 381.
Ecclesia Sancti Petri Pruniacensis, 387.
Ecclesia Pirricensis, 396.
Ecclesia Pruniacensis, 397, 398.
Ecclesia Romana (Sancta), 384, 400.
Ecclesia Rotonensis, 368, 386, 387, 388, 389, 394, 395.
Ecclesia Sancti Salvatoris Bairiacensis, 380.
Ecclesia de Saponiaco, 379.
Ecclesia Werran, pag. 370.
Ecclesiæ (Donatio peracta in fronte), 354.
Ecclesiæ cujusdam (Donatio prædii intra metas), 397.
Ecclesiæ Nannetensis (Donatio, salvo jure), 391.
Ecclesiæ (Jus Sanctæ Romanæ), 384.
Ecclesiarum Romanus Pontifex defensor, 400.
Electio libera (Rotonensium abbatum), 364, 366.
Elmarc, testis, 369.
Encar (Ran Mab), 372.
Engelbertus, filius Guarini, 380.
Enoc, monachus, testis, 380.
Episcopi Britanniæ, 365.
Episcopi canonice ordinati, 385.
Episcopi catholici, 385.
Episcopi Nannetensis solarium, 369.
Episcopi suffraganei, 392, 396.
Episcoporum (In anno quando contentio fuit), 362.
Episcopus Aletensis, 366.
Episcopus Cornugallensis, 366.
Episcopus (Festgenus), 366.
Episcopus in S. Masloo de Bidainono (Saint-Malo de Beignon), 383.
Episcopus (Mahen), 360.
Episcopus Nannetensis, 391.
Episcopus Nannetensis (Benedictus), 397, 398.
Episcopus (Briccius vel Brictius), 392, 394.
Episcopus (Drutcarius), 357.
Episcopus (Gunthardus), 358.
Episcopus (Quiriacus), 379, 381, 383, 397.
Episcopus in Pago trans silvam, 362.
Episcopus (Raginarius), 354, 388.
Episcopus Venetensis (Courant-

gen, vel Kobrantgen), pag. 358, 363, 365, 367, 369, 370, 372.
Episcopus (Suzannus), 357, 361, 362, 362, 366, 367.
Eppo, major in Camliciaco, 353.
Equi optimi duo in donum oblati, 380.
Equus centum solidos valens, 379.
Eremita (Hubertus), testis, 393, 395, 396.
Ergli (Ran), 373.
Erinfred, presbyter, testis, 367.
Erispoe ad Cancel pergens, 365.
Erispoe dimidium plebis Bain et aliam plebiculam Rannac nuncupantem donat, 366.
Erispoe dimidium plebis Bain et aliam plebiculam quæ vocatur Plaz monasterio Sancti Salvatoris donat, 371.
Erispoe, dux in Britannia, 365.
Erispoe gubernans Britanniam post obitum patris sui, 370.
Erispoe princeps in Britannia, 369.
Erispoe, Britanniæ et usque Medanum flumen princeps, Sancto Salvatori duas donat Randremes Moi et Aguliac in plebe quæ vocatur Fulkeriac, super fluvium Kaer, 367.
Erispoe, gratia Dei, provinciæ Britanniæ princeps, Rotono monasterio concedit ut nullum abbatem sive extraneum sive ex ipsis habeant, nisi quem unanimis congregatio communi consensu eligant, 365.
Erispoe, rex totius Britanniæ, 369.
Erispoe salinam donat in insula quæ vocatur Baf Montroi, 370.
Erispoe Sint-Thovi Winweteno donat, pag. 371.
Ermenaris, notarius, 356.
Ermengarda, Ermengardis, Conani ducis mater, 190.
Ermor, episcopus in Aleta, 356.
Eschomar, Eschomarcus, de Laval, miles, inspirante Spiritu Sancto, medietatem burgi Saponiaci monachis Rotonensibus tradit, 378, 379.
Estomacus (*sic*), testis, 378.
Eudo de Blazone, laicus legumque peritus, 381.
Eudon et alter Eudon, vicecomites, testes, 384.
Euen, Salomonis pater, 377.
Euhocar, testis, 377.
Euilon suam totam hereditatem Audon et Bronkirifin et Ballilakel et Streaer monachis Rotonensibus concedit, 359.
Even, Hervei presbyteri frater, 380.
Evenus del Maf, pro redemptione filiorum qui ab hostibus capti fuerant, quemdam donat campum Rotonensibus monachis, 378, 380.
Evenus de Ponte, testis, 380.
Evenus, sacerdos, Hatonis, Helionis et Tangui pater, 386.
Ewon, unus ex Erispoi regis optimatibus, 366.
Exactio seu Tallia, 390.
Excommunicatio. Vid. Anathema.

F

Faber (Morinus), testis, 380.
Faico (Rivallonus de), testis, 392.
Faidel (Fredorius de), testis, 380.
Fait (Guillelmus), pag. 393, 395, 396.
Feleus, diaconus, 366.
Felgeriaca (Felkeriac major), plebs, 376.
Felix, diaconus, testis, 371, 373.
Feodum Gram et Guerven et Brendui et Bron Malin et Treveres, 390.
Festgen, presbyter, 371.
Festgenus, episcopus, 366.
Fichet, missus Pascweten, 369.
Fideles, 364, 366, 376.
Fidelis (Nominoe), 355, 357.
Finithoiarn, presbyter plebis Size, 360.
Firinan, in Lisin manens, cum prædio donatus, 357.
Fiscus Inisani Rubri, 397.
Fiscus Karoli regis, 364.
Fluvius Carnun, 358.
Fluvius Kaer, 367.
Fluvius Medanus, 367.
Fluvius Samanus, 373.
Fluvius Semenon, 381.
Fluvius Ult, 363.
Fluvius Vicenonia vel Visnonia, 363, 393.
Fluvius Visnonicus Vetus, 371.
Fragant, Lalocant filius, 363.
Franciæ (Rex), 376, 377, 391.
Fratres prædicatores de Dinnano, 398.
Freardi (Sancti) sanctuarium, 391.
Fredgor, Hervei pater, 384.
Fredorius, Danielis filius, Aceraci dominus, 388.
Fredorius de Faidel et tres filii ejus, testes, 380.
Fredorius, Ricardi filius, 388.
Fredorius, pater Rioci, 378.
Fredorius, Richardi filius 389.
Freolus, Rioci pater, 395.

Fulchericus, Fulchricus, Fulcridus, Fulcericus, abbas, pag. 374, 375, 376, 377.
Fulgrad, testis, 367.
Fulkeriac, plebs, 367.

G

Gael (Robertus de), 390.
Galon, Inisani Rubri pater, 395.
Gaufredus, frater Conani ducis, 390.
Gaufridus Brimum, testis, 396.
Gaufridus Dinnanensis, pater Oliverii, 390.
Gaufridus, filius Caradoci de Concuruz, 391.
Gaufridus, pater Guillelmi, 393.
Gaufridus Stultus (de Treemer), donator, 387.
Gauspertus, testis, 367.
Gauterius, abbas, 396.
Gauterius, abbas Machicolensis, testis, 393.
Gauterius, Rotonensis monachus, testis, 392.
Gauterius Spina, 390.
Gauvezac (Guenho de), 395.
Gentes monasterii Rotonensis, 401.
Gerardus, testis, 367.
Gildasii (Abbatia Sancti), 383, 384, 392.
Giraldus, præcentor, 381.
Glaimenocus, monachus, 382.
Gleuhucar, testis, 376.
Gnuoumael, testis, 377.
Godenus, testis, 367.
Gosbertus, testis, 367.
Gradelonus, testis, 380.
Gram, villa, 390.
Gramail, laicus, testis, 396.
Grantonus, pater Robelini et Hugolitis, 379.
Greduuocon, fidejussor, 360.
Gregorius VII, papa, ad dilectum in Christo Almodum, Rotonensem abbatem, pag. 384, 398.
Gresseria (Tutual de), testis, 386.
Guarinus, pater Engelberti, testis, 380.
Guarinus, pater Johannis testis, 392.
Guarnerius, monachus, 387.
Gueffrerius, dominus Castelli, 397.
Guegon, filius Riualt, donator, 380.
Guegonus de Blaign, Alfredi de Pirric dominus, 393, 395, 396.
Guegonus Niger, 380.
Guehenocus de Rex, 390.
Guengari (Sancti) ecclesia in parochia Pirric, 395.
Guenho de Gauvezac, 395.
Gueroc, Alani Magni filius, 373.
Guerrandia, 390.
Guerrarius de la Haia, testis, 395.
Guerrerius, Cavalen frater, venditor, 397.
Guerri, pater Guischart, 395.
Guerven, villa, 390.
Guestralt, testis, 380.
Guethenuc, pater Maenkiou, 384.
Guido, Guid, filius Ottonis Franciæ regis, 376, 377.
Guillelmus Bourse, Dolensis canonicus et Venetensis officialis, 400.
Guillelmus, dapifer, 390.
Guillelmus de Fait, monachus de Ballac, 393, 395, 396.
Guillelmus, filius Gaufridi, 393.
Guillelmus, filius Tengui, 395.
Guillelmus, magister, archidiaconus Sabolii, visitator et reformator monasterii Rotonensis, pag. 399.
Guillelmus de Ros, testis, 395.
Guilpilliris, villa, 379.
Guischart, filius Guerri, testis, 395.
Gulæ (Barbotinus, cognomine Albæ), 390.
Gundiern, Alani pater, 395.
Gunthardus, Nannetensis episcopus, 358.
Guodinus, donator, 397, 398.
Guorethou, prædium, 373.
Guosbertus, Gosbertus, donator, 397, 398.

H

Hadric, testis, 359.
Haeldetguido, abbas, scriptor, 358.
Haeluuocon, filius Argantlon, 362.
Haelvieu, inter Erispoi regis optimates designatus, 366.
Haerviu, testis, 373.
Haia (Guerrarius de la), 395.
Haimericus de Balgiaco, præpositus, 381.
Harscuidus, major, 386, 387.
Harscuidus, pater Bernardi, 387.
Haton, Eveni filius, donator, 386.
Hatonis, testis, 380.
Heden, testis, 380.
Helfrada, Baudildi uxor, venditrix, 361.
Helion, filius Eveni, donator, 386, 387.
Helion, pater Simonis, 387.
Helmelin (Bren-), villa, 375.
Helocus, frater Catuelheni, donator, 379.
Hencar (de Reus), 359.
Herdmonoc, testis, 373.

Hereditarium jus, p. 378, 390.
Hereditas Euiloni, 359.
Hereditas de Brufia, 354.
Hereditas Rihouuen, 358.
Hereditatis Adaluni (Pars), 361.
Heremita. Vid. Eremita.
Hermentius, post multa adversus Sanctum Salvatorem commissa, ad misericordiam venit et omnia dimisit quæ acquisierat, 389.
Herve, presbyter, frater Even, 380.
Herveu, testis, 369.
Herveus, abbas, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396.
Herveus, filius Fredgor, testis, 384.
Herveus de Pirric, Alfredi pater, 393.
Hildebertus, Ildebertus, Turonensis metropolitanus, 392, 396, 397.
Hincant, testis, 359, 369.
Hinnoi, sacerdos, missus Rotonensium monachorum, 372.
Hlodowicus, Hludowicus, Ludouuicus, imperator Augustus, 353, 354, 355, 356, 357, 360, 361, 363, 364, 365.
Hlodowicus, imperator, hortatu fidelis sui Nominoe, plebes Bain et Lantdegon monachis Rotonensibus concedit, 355, 356.
Hlodowicus, imperator, hortatu fidelis sui Nominoe, plebem Rannac et locellum Plaz, imo et plebiculam Ardon in Rouuis, donat, 357.
Hlodowicus cum fratribus Hlotario et Carolo regnans, 361.
Hlotarius, Lotarius, imperator, 359, 360, 361, 362, 363, 366, 371.
Hocar (Ran), pag. 358.
Hocar (Ran Uueten-), 358.
Hocunnan, testis, 373.
Hodon, pater Brient testis, 395.
Hoellus, comes, Nannetensium civitatem strenuissime regens, 379.
Hoeluuallon, testis, 377.
Hoetwalart, inter Erispoi regis optimates designatus, 366.
Hoiarngen, testis, 370, 373.
Hoiarnmin, testis, 370, 373.
Hoiarnscoet, testis, 370.
Homenes, Homenex (Paen), testis, 393, 395.
Homines, 364.
Homines abbatiæ Rotonensis, 379.
Homines de Guerrandia, 390.
Hominibus (Worhowen Rotonensi monasterio filium suum totamque suam hereditatem in Bain tradit coram pluribus), 367.
Hominum operibus (Census de), 384.
Honorius, papa, 392.
Horit, testis, 377.
Horti, 401.
Hortus in Pruniac, 386.
Hubertus, canonicus, testis, 383.
Hubertus, eremita, 393, 395.
Hubertus, prior de Ballac, 391.
Hudgnant (Juthael de), 384.
Hugar, testis, 379.
Hugo Poulet, testis, 395.
Hugolinus, testis, 378, 379.
Hugolit, donator, 379.
Hugonis (Ad vicem), 356.
Hurvodius, Simonis frater, 387.

I

Iarlios, Riboweni filius, cum Tigrano Sent monachis Rotonensibus donatus, 358
Iarnebet, testis, pag. 359.
Iarngucol, testis, 376.
Iarnhiten, dilisidus, 358.
Iarnogonus, filius Eveni del Maf, 378.
Iarnogonus Demel, testis, 378.
Iarnogonus, filius Rivaldi, testis, 379.
Iarnogonus de Ponte, Oliverii pater, 392, 393, 394.
Iarnogonus, præpositus, 391.
Iarnogonus Rufus, 388.
Iarnuuobrius, venditor, 360.
Iarnworet, testis, 371.
Ildebertus. Vid. Hildebertus.
Indigenæ Misquirici fundi, 388.
Ingenui, 364.
Ingilbertus, testis, 361.
Inisan, filius Caradoci de Concuruz, 391.
Inisani Rubri fiscus, 397.
Inisanus de Malestret, 395.
Inisanus de Ploissiaco, testis, 383.
Inisanus Ruber, frater Arganken, 395.
Initgar et frater ejus Acetlon Conwoiono abbati villam Bronritiern per manicam tradunt, 372.
Innoguent, mater Brienni vel Brientii, 381.
Insula Baf, 370.
Insula Baf-Montroi, 370.
Insula Beene, 390, 391.
Insula Plaz, 370.
Insulæ ad insulam Plaz adjacentes, 371.
Investituræ vel traditionis prædiorum symboli :
Per crucem collo pendentem, 363;
Per cespitem super altare, 365;
Per manicam super altare, 369, 374, 375, 376;
Per fustem buxeam, 376;

Per manum super altare positam, pag. 393;
Per marsupium de pallio, 396;
Per munus super altare oblatum, 391.
ISRAEL, præpositus, testis, 380.
ISTOMID, id est Trifocalium, 354.
IVO, abbas, 395.
IVO, testis, 396.
IVOLINUS, Rivalloni pater, 383.

J

JEDECAEL, princeps Poucaer, 376, 377.
JOHANNES, abbas Sancti Melanii, 382.
JOHANNES, canonicus, 383.
JOHANNES Piperel, clericus Andecavensis, 381.
JOHANNES, Guarini filius, 392.
JOHANNIS evangelistæ (Ecclesia Sancti) in Pruniac, 386.
JOVINI (Sancti) abbas et monachi, 392, 398.
JUDICAEL, filius Droaloi, vicecomes, 387.
JUDICAEL, filius Juthael de Hudgnant, testis, 384.
JUDICAELIS Bibens vinum, testis, 390.
JUDICAHEL, filius Tangui, 387.
JUDICALIS Cochardus, Misquirici fundi indigena, 388.
JUDICALIS, vicecomes, 380.
JUDICES (Causæ cognitores electi atque), 381.
JUDICES laici, 382.
JUDICES ecclesiastici, 382.
JUDICIUM synodale, 398.
JUDWALLON, testis, 370, 371.
JUGERA terræ in Blane, 389.
JUNUUETEN, testis, 359.
JURA domini Misquirici capellæ istius loci concessa, 388.
JURE ecclesiæ Nannetensis salvo, pag. 391.
JUS ecclesiæ Sanctæ Romanæ, 384.
JUS hereditarium, 378, 391, 393.
JUS monachis Rotonensibus ab habitatoribus villæ Roton debitum, 383.
JUS parochiale, 397, 398.
JUS proprium, 379, 380.
JUST, testis, 359.
JUSTINUS, laicus et postea Rotonensis abbas, 387, 388.
JUSTINUS, plegia, 389.
JUSTUM, testis, 370.
JUTHAEL de Hudgnant, Judicaelis pater, 384.
JUTHEL, post multas monachis Rotonensibus vexationes impositas, fratres et amicos suos accersiri mandat et villam Liskelli Rotonensi monasterio donat, 377.

K

KAER, fluvius, 367.
KARISIACUM palatium, 357.
KAROLUS Calvus, 361, 362, 363, 365, 367, 368, 369, 370.
KATREMES, testis, 380.
KENTLAMAN, testis, 371.
KEURIL, rivus, 361.
KOBRANTGENUS, episcopus, 371.

L

LAGENA vini de unoquoque recipienda modio, 383.
LALIACINSIS centena, 367, 368.
LALLOE, testis, 359.
LALOCANT et filius ejus Fracant, et soror ejus Roanthuant, Sancto Salvatori aliquas villas donant cum massis et manentibus, 363.
LAMBERTUS, filius Suzanni, pag. 380.
LAMBERTUS, Oliverii de Ponte lateralis, 392, 393.
LANTDEGON, Landegon, plebs, 355, 363, 368, 400.
LATERALES (Oliverii de Ponte), 392.
LATERANI palatium, 399.
LAUDA, testis, 376.
LAURENTIUS (Sanctus), 370.
LAVAL (Eschomar de), 378.
LEOMEL, al. Louhemel et Leuhemel, unus ex primis Conwoioni discipulis, 353, 372.
LERGEN, filius Worhowen, 367.
LETALDUS, scriptor, 367.
LILLAN, diaconus, testis, 377.
LIMUUAS, testis, 371.
LINWORETH in cujus domo ægrotabat Gueroc Alani ducis filius, 374, 375.
LIOSIC, sacerdos, missus monachorum Sancti Salvatoris Rotonensis, 372.
LISBISON, locus, 362.
LISIN, prædium cum manente donatum, 357.
LISRANNAC, locus, 359.
LOCELLUS Lantdegon a Hlodovico imperatore monasterio Rotonensi concessus, 355.
LOCELLUS Plaz, 357.
LOCH-CABALLIS, 365.
LODOWICUS. Vid. HLODOWICUS.
LODOWICUS, imperator, 357, 360.
LOIESHITR, diaconus, testis, 377.
LOIESWALLON, testis, 368.
LOIONN (Compot), locus, 360.
LORA facientibus (Census de), 384.
LUCI Valt (Pars), 391.
LUDOUUICUS, imperator. Vid. HLODOWICUS.
LUDOVICUS, rex Franciæ, 391.

M

MAB Encar (Ran), Mab-Discebiat, Mab Achibvi, Mab-Omni (Ran), pag. 372.

MACERAC, Mazerac, plebicula, 373, 375.

MACHARIUS de Mota, testis, 390.

MACHICOL (Abbas de), 393.

MACHTIERN (Alfridus, Alvritus), 354.

MACHTIERN plebis Size (Ratfredus), 360.

MACHTIERN (Rivalt vel Riwalt), donator, 356.

MACLOVIENSIS diœcesis, 398.

MAEN episcopus in Pago trans silvam, 362.

MAENGUI, vel Maengi, pater Aldroeni, 380.

MAENKIOU, filius Guethenuc, testis, 384.

MAENOC alodum suum Solom in eleemosyna concedit, 373.

MAENWALLON, scabinus, 354, 359.

MAENWORET, testis, 371.

MAF (Evenus del), testis, 378, 380.

MAHEN, episcopus, 360.

MAINON Brito, testis, 383.

MAINUS, Almol filius, 387.

MAJOR (Harscuidus, Rotonensis), 386, 387.

MAJOR plebis Siz (Cumiau vel Comiau), 360.

MAJOR in Camliciago (Eppo), 1.

MAJUS monasterium, seu monasterium Sancti Martini, 380, 381, 382.

MALANSAC (Ecclesia), 362.

MALANZAC, Malenzac, plebs, 365, 378.

MALESTRET (Inisanus de), testis, 395.

MALIN (Bron), 390.

MALLUM, pag. 361.

MANEFINIT, testis, 392.

MANENTES cum prædiis traditi, 357, 358, 359, 363, 365, 373.

MANSUS vel Massus, 358, 359, 361, 363, 371, 373.

MARABOTINUS vel Bisantius, 391.

MARCELLINI (Sancti) corpus in Rotonensi ecclesia sepultum, 368.

MARCHAT Rannac, 363.

MARCHUS, testis, 392.

MARCIUS vel Martius, locus, villa, 361.

MARIÆ (Terra Sanctæ), 361.

MARSUPIUM. Vid. INVESTITURÆ symboli.

MARTINI (Ante missam sancti), promittunt Conwoion abbas undecimque discipuli ejus, se, ab eo die, nihil proprium habituros, 353.

MARTINI (Abbas Sancti), 382.

MARTINI (Beati) ecclesia, 379, 380.

MARTINI (Ecclesia Sancti), in Majore monasterio, 381.

MARTINI (Monachi Sancti), 380.

MARTINUS et quatuor filii ejus, testes, 380.

MARZAC, Marsac, plebicula, 373, 375.

MASLOO de Bidainono (episc.), 383.

MASSUS. Vid. MANSUS.

MATOC, presbyter, testis, 377.

MAURICIUS le Deslée, testis, 396.

MEDANUS, fluvius, 367.

MEDICUS (Robertus), 396.

MEDONE (Census de), 383.

MELANII (Sancti) abbas, 353.

MELANII (Sancti) reliquiæ in secretario adorantur, 354.

MELANII (Johannes, abbas Sancti), 382.

MELDONE (Merhene de), testis, pag. 383.

MELIAU, testis, 370.

MELORII (Sancti) corpus in Rotonensi ecclesia sepultum, 368.

MENGUI, filius Omenesii, testis, 390.

METROPOLITANUS Turonensis, 392.

MICHAELIS (Mons Sancti), 400.

MILITARIS vir (Tutual), donator, 380.

MILITES, 378, 379, 390, 393, 400.

MIRHENE de Meldone, testis, 383.

MISPICIAGO (Campus Wingamp, in), 353.

MISQUIRICI ecclesia vel oratorium, 388.

MISQUIRICI decimæ pars, 388.

MISQUIRICUS fundus, 388.

MISSI Pascweteni, 369.

MOI, locus in plebe Felgeriaca, 376, 377.

MOI, randremes in plebe Felkeriac, 367.

MOIA, prædium, 394.

MONACHI Majoris monasterii, 381.

MONACHI Rotonenses. Vid. ROTONENSES.

MONACHI Sanjovinenses, 397, 398.

MONACHI Sancti Martini Majoris monasterii, 382.

MONASTERIOLUM Sent Ducocca a Rethworet monachis Rotonensibus donatum, 354.

MONASTERIOLUM suum donat Wrhasoui, 363.

MONASTERIOLUM Sent Thovi, 369.

MONASTERIORUM (Pontifex Romanus defensor), 401.

MONASTERIUM in quo requiescunt corpora sanctorum Mar-

cellini, Ypotemii atque Melorii, pag. 368.
Monasterium (Majus), 381.
Monasterium Rotonense. Vid. Rotonense.
Monasterium Sancti Jovini, 397.
Monasterium Sanctæ Mariæ in Felgeriac, 376.
Monasterium Sancti Martini, 380.
Monasterium Vadel, 366.
Monlenus, testis, 367.
Mons Alahart, 373.
Mons Arill, 369.
Mons (Sancti Michaelis), 400.
Montroi (Baf), insula, 370.
Morgueres, testis, 380.
Morinus Faber, testis, 380.
Mormoet, testis, 367.
Mormohet, testis, 370.
Morundus, Moruntius, monachus, custos reliquiarum sancti Salvatoris et Beatæ Mariæ Virginis, 367, 368.
Moruntius, monachus et presbyter, donator, 368.
Morweten, testis, 370.
Mota (Macharius de), 390.
Moy, locus, 400.
Moyses de Arbraio, testis, 383.

N

Nannetense capitulum, 391.
Nannetense concilium, 397.
Nannetenses canonici, 392.
Nannetenses episcopi, 381, 383, 388, 390, 391, 394.
Nannetensis comes (Richovinus), 357.
Nannetensis comitis curia, 382.
Nannetensis ecclesia, 397.
Nannetensis ecclesia (SS. Petri et Pauli), 392, 397.
Nannetensis (Ecclesia principalis urbis), 381.
Nannetensis ecclesiæ (Donatio peracta, salvo jure), pag. 391.
Nannetensis episcopus (Guntardus), 358.
Nannetensium civitas, 379.
Nannetica urbs, 381, 387.
Nant Dai, pars terræ, 362.
Nemenoius, senescalcus, 383.
Nemus vallis, id est Brengoen, 395.
Niger (Guegonus), testis, 380.
Noial (Compot), 360.
Nobiles Britanniæ, 365, 366, 400.
Nobilium Conani judicium de debitis a burgensibus Rotonensi abbatiæ solvendis, 383.
Nominoe, fidelis Hlodovici imperatoris, 355, 357.
Nominoe, dominans in Britannia, 360, 363.
Nominoe, donator, 358.
Nominoe, dux in Britannia, 355, 357, 358, 361, 362.
Nominoe, genitor Erispoe, 365, 369, 371.
Nominoe, in ipso anno quando fuit contentio episcoporum, 362.
Nominoe (In ipso anno quando venit Karolus in Ballon adversus), 361, 362.
Nominoe, possidens Britanniam, 358, 360.
Nominoe, princeps in Britannia, 363.
Nominoei hortatu, plebem Rannac et locellum Plaz et plebiculam Ardon in Rowis monachis Sancti Salvatoris Rotonensis donat Ludovicus Pius, 357.
Nominoei interventu, monachis Rotonensibus tradit imperator Ludovicus plebes Bain et Langon, 355.
Normandellus, Misquirici fundi indigena, 388.
Normandi, Normanni, Britanniam infestant, pag. 372.
Normanni episcopum Venetensem captivum tenentes, 369.
Notarius (Ermenaris), 356.
Notarius (Æneas), 365.
Novalia Misquirici fundi, 388.
Nummi, 384.

O

Odericus, Simonis filius, 383.
Officiales villæ Roton, 383.
Officialis Venetensis, 400.
Olinwicon partem Rotonensibus monachis donat Nominoe, 358.
Oliverius, filius Gaufridi Dinnanensis, testis, 390.
Oliverius, filius Jarnogoni de Ponte, delictu juventutis horrescens, locum qui dicitur Ballac monachis Rotonensibus tradit, 592.
Oliverius, filius Jarnogoni de Ponte, anathemate percussus, monachis Rotonensibus donat vallem quæ dicitur Brengoen, 394, 395.
Oliverius, laicus, testis, 393.
Omenesius, Mengui pater, 390.
Omguen, Escomarchi de Laval uxor, postea sanctimonialis, 379.
Omnis, monachus, 368, 369, 373.
Oppidum Pruniacense, 368.
Optimates Conani comitis, 383.
Oratorium ab Alueheno in fundo Misquirico constructum Rotonensibusque monachis donatum, 388.
Oremus, presbyter, Rotonensibus monachis donat salinam suam in insula Baf, 370.
Oren, filia Arganken, 395.
Ostavent (Cavalen), donator, 397.

Otbrandus, abbas Sancti Albini Andecavensis, pag. 381.
Otto, Franciæ rex, cujus filius Eudo in castello Sei cum Alano Magno habitabat, 376, 377.

P

Paen Homenex, vel Homenes, testis, 393, 395.
Paganus, filius Roaldi, 390.
Paganus, testis, 389.
Pagus Broweroch vel Broweroec, 355, 357, 360, 363.
Pagus Radesius, 389.
Pagus Redonicus, 367, 368.
Pagus trans silvam, 362.
Pagus Venetensis, 371.
Pallio (Marsupium de). Vid. Investituræ.
Pane (Census de), 383.
Pannos (Census ab iis solvendus qui vendunt), 384.
Panzegum, vegaria, 373.
Papa (Bonifatius VIII), 402.
Papa (Clemens), 400.
Papa (Gregorius), 398.
Papa (Honorius), 392.
Papæ legati, 399.
Parochia Avizac, 394.
Parochia Pirric vel Pirrich, 392, 395, 396.
Parochiæ (Jus), 397, 398.
Parvulus, nomine Simon, Sancto Salvatori a patre suo oblatus, 387.
Pascweten, Pascuethen, Venediæ comes, Brondin villam, in Cavud sitam, Sancto donat Salvatori, 365.
Pascweten, filius Alani Magni, 376, 377.
Pascweten monachis Rotonensibus petiolam terræ donat in monte Arill, 369.
Pascweten, Paschweten, Pascuuethen, testis, pag. 366, 369, 371, 376, 377.
Pascweteni (Fichet, missus), 369.
Pembeciacum, locus, 389.
Pencoit, tigran, 356.
Penheuriacum, plebs, 390.
Penhoet, testis, 371.
Penoth, testis, 369.
Perenesius, Rotonensis abbas, 378, 379, 380.
Petri Pruniacensis (Ecclesia Sancti), 386.
Petrus, cantor, 392.
Petrus, filius Inisani de Malestret, testis, 395.
Petrus Rabin, testis, 395.
Pigmento (Census de), 383.
Pilinus, vel Pirinus, Budworetum cum filiis ejus Omni monacho donat, ut, quamdiu vixerit ille Omnis, eos teneat sub potestate, 368, 373.
Pirric (Herveus de), pater Alfredi, 393.
Pirric, parochia, 392, 395, 396.
Pirricensis ecclesia, 396.
Piturvore Sancto Salvatori filium suum Adalun, absque hereditatis ejus parte, offerens, 360.
Placitum pro loco Botcuton ante ecclesiam Bainensem, 377.
Placitum de contentione exorta inter Majoris monasterii et Rotonensis abbatiæ fratres, 381.
Plebicula Ardon, 357.
Plebicula Macerac, 373.
Plebicula Marczac vel Marzac, 373, 374.
Plebicula Plaz, 357, 363, 370, 371.
Plebicula Rannac, 366.
Plebs Alair, 374, 375.
Plebs Arthmael, pag. 356.
Plebs Bain, 355, 366, 371.
Plebs Camliciacum, 353.
Plebs Felkeriac vel Fulkeriac, 367, 376, 377.
Plebs Landegon, 368.
Plebs Rannac (Condita), 357.
Plebs Sei, 376, 377.
Plebs Siz (Condita), 360, 368.
Plebs Winmonid, 367.
Ploiasmel (Arsmel de), testis, 390.
Ploisiaco (Inisanus de), testis, 383.
Poeta (Radulfus), 396.
Ponit Caupalhint, locus, 358.
Pons (castri), vulgo Pontchâteau, 392, 393, 394, 395. Vid. Oliverius.
Ponte (Oliverius, filius Jarnogoni de), 392, 393, 394, 395.
Ponte (Evenus de), testis, 380.
Pontifex Romanus, 385, 400, 401, 402.
Pontificatus Gregorii papæ, 399.
Porci crassi quatuor monachis Rotonensibus a Budworeto concessi, ut ei Romam pergendi licentiam darent, 354.
Portus Treslerian, 393.
Potin (Riallen), testis, 396.
Pougaer (id est, *pagus urbis*), 376, 377.
Poulet (Hugo), testis, 395.
Præcentor (Giraldus), testis, 381.
Prædicatores (Fratres) de Dinnano, 398.
Præposituræ de Rotono, 399.
Præpositus Andecavensis (Robertus), 381.
Præpositus de Balgiaco (Haimericus), 381.
Præpositus (Daniel), 396.
Præpositus (Drebodu), 358.

Præpositus (Jarnogonus), pag. 391.
Præpositus (Trehoit), 380.
Præpositus Vertavensis (Raginaldus), 392.
Præselguoret, presbyter, testis, 376.
Princeps Britanniæ, 367, 374, 376, 377.
Princeps Poucaer (Jedecael), 376, 377.
Princeps de Vitre (Robertus), 374.
Prior de Ballac, 391.
Prior claustri Rotonensis, 400.
Prioratus Bairiacum, 380.
Prioratus Rotonensis, 399.
Pritient, testis, 366, 371.
Provincia Britannia, 367.
Provincia Weroch, seu Broweroch, 368.
Pruniac (Areæ salinares in), 386.
Pruniacense territorium, oppidum, 386.
Pruniacensis ecclesia in honore sancti Petri fundata, 386, 397.
Puz (Ran-), 358.

Q

Quarterium terræ Inisani Rubri, 395.
Querac vel Gueroc, filius Alani Magni, 374, 375.
Quiriacus, Nannetensis episcopus, 379, 381, 383, 397.

R

Rabin (Petrus), testis, 395.
Racwant, testis, 373.
Radesius pagus, 389.
Radulfus, Alfredi pater, 391.
Radulfus, archiepiscopus Turonensis, 397.
Radulfus, Rodulfus, cancellarius, pag. 383.
Radulfus, monachus Rotonensis, testis, 392.
Radulfus, poeta, 396.
Radulfus de Severac, testis, 395.
Raen, testis, 377.
Raginaldus, Vertavensis præpositus, testis, 392.
Raginarius, episcopus, 354.
Rain, filius Cumcar, testis, 376.
Rainaldus, archidiaconus Andecavensis, 381.
Rainaldus, episcopus de Masloo de Bidainono, testis, 383.
Rainaldus, frater Donerdi, 379.
Rainerius de Turre, homo nobilis legumque peritus, 381.
Ranbothan, villa, sine lochcaballis donata, 365.
Rancerol, alias Rancarvi, in Trebcoet, 370.
Rancornouan, 362.
Ran Dempou, 362.
Randremes Moi et Agulac, 367.
Ranergli, 373.
Rangacu, 373.
Ranhocar, 358.
Ran Mab Achibui, 372.
Ran Mab Discebiat, 372.
Ran Mab Encar, 372.
Ran Mab Omni, 372.
Rannac (Marchat), 363.
Rannac, plebicula, 366.
Rannac, plebs, 354, 357.
Rannac, villula, 363.
Rannac, plebs condita, 357.
Rannulphus, testis, 389.
Ran-Puz, 358.
Ran-Rihoel, 356.
Ransulmin, 362.
Ran Wetenhocar, 358.
Ran-Winhael, 358.
Ran Winhol, 356.
Ranwiniau, 362.
Ratfred, machtiern plebis Size, pag. 360.
Ratfred, tyrannus, 368.
Ratfrid, Jutheli germanus, 378.
Ratfrid, testis, 376.
Ratuili, salinam possidens, 370.
Ratuuethen, monachus atque presbyter, testis, 377.
Redocus, testis, 380.
Redoen, presbyter, testis, 380.
Redonicus pagus, 367.
Reformatio Rotonensis abbatiæ, 399.
Reliquiæ sanctorum Marcellini, Ypotemii et Melorii in Rotonensi monasterio reconduntur, 368.
Reliquiæ sancti Melanii, 354.
Renda (Prædium donatum aut venditum sine), 365, 377.
Rethwalatr, Aletensis episcopus, 366.
Rethworet monachis donat Rotonensibus monasteriolum Sent Ducocca vocatum, 354.
Reus (Alan de), Rodalti pater, 384.
Reus, castellum, 375, 376.
Reus, Ruis, castellum ubi *quietissime* habitabat Alanus dux, 373, 375, 377.
Rex seu Reus (Guehenocus de), 390.
Riallen Potin, testis, 396.
Riaval, testis, 376.
Richardus, Fredorii pater, 388, 389.
Richarius, Theodorici avus, 367.
Richovinus comitatum Nanneticum tenens, 357.
Ridgen, donator, 355. Vid. Rithgen.
Rihoel (Rann), 356.
Rihouuen, testis, 359.

Rihowen filium suum nomine Jarlos et totum tigran Sent monachis Rotonensibus offert, pag. 358.
Rihowen, presbyter, testis, 373.
Riocus, filius Fredorii, captivos, admonente abbate Perenesio, liberat, 378.
Riocus, filius Fredorii, monacho Pembeciacum locum excolenti sextam Misquirici fundi partem concedit, 389.
Riocus, filius Freoli, 395.
Riowen, unus ex primis Conwoioni discipulis, 353.
Riscum, presbyter, ad monasterium Rotonense veniens, abbatem et monachos petit ut cum eis locum pœnitendi habeat, 362.
Rismonoc, abbas, 370.
Ritgen, vel Ridgen, Trebcodic monachis Rotonensibus donat, 355.
Rithgen prædium Lisin donat, pro anima sua et pro regno Dei, sine censu et sine cofrito, 357.
Riualt, Guegoni pater, 380.
Riuuocon, decanus, 353.
Rivaldus, Jarnogoni pater, 379.
Rivallon, testis, frater Hugolini, 379.
Rivallon, testis, 379.
Rivallonus, archidiaconus Nannetensis, testis, 392, 397.
Rivallonus de Faico, testis, 392.
Rivallonus, Ivolini filius, 383.
Rivallonus de Rocha, monachus, testis, 395.
Rivelen, testis, 353.
Riwallonus, pater Salomonis principis, 371.
Riwalt, vel Riwal, machtiern, 356.
Riwalt Ransulmin villam et Rancornouan et Ranwiniau donat, pag. 362.
Riwelen inter Britanniæ optimates adscribitur, 366.
Roaldus, Pagani pater, 390.
Robelinus, donator, 379.
Robertus de Gael, testis, 390.
Robertus, monachus, medicus, 396.
Robertus, monachus, testis, 377, 395.
Robertus, præpositus Andecavensis, 381.
Robertus, princeps de Vitre, 384.
Rocha (Rivallonus de), 395.
Rodalt, filius Alani de Reus, testis, 384.
Rodercus, monachus, 380.
Roenthuant, soror Lalocant, quoddam prædium Sancto Salvatori donat, 363.
Roenwallon, inter Erispoi optimates designatus, 366.
Roenwallon, testis, 370.
Rogerius, Dermonue filius, 387.
Roma, 354.
Romana (Sancta et apostolica Sedes vel Ecclesia), 384, 385, 400
Romanus Pontifex, 385, 400, 401, 402.
Ronvallon, testis, 380.
Ros (Guillelmus de), testis, 395.
Roton, locus, 353, 390.
Rotonense monasterium, cœnobium, 354, 355, 357, 360, 361, 362, 363, 364, 366, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 379, 381, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 398, 399, 400, 401.
Rotonenses burgenses tributum abbatiæ debitum solvere renuunt, pag. 383.
Rotonenses monachi vel fratres, 354, 355, 358, 359, 362, 363, 364, 366, 369, 371, 372, 374, 375, 377, 378, 379, 381, 386, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 396, 397, 398, 399, 400, 401.
Rotonensis abbas. Vid. Abbas.
Rotonensis burgus, 383.
Rotonensis diœcesis, 372.
Rotonensis ecclesia, 388, 389, 391, 393, 395, 396.
Rotonensis villa, 390, 401.
Rotono (Præposituræ de), 399.
Rouuis, in qua est Cruc Ardon, 357.
Ruber (Inisanus), 365, 397.
Rufus (Blenlisset), testis, 380.
Rufus (Jarnogonus), 388.
Rumgual, testis, 376.
Ruys. Vid. Reus.

S

Sabioc, inter Erispoi regis optimates notatus, 366.
Sabolio (Archidiaconus de), 398, 399.
Salamun, testis, 359.
Salinæ in Baf, 370.
Salinares areæ in Pruniac, 386.
Salinaria in monte Arill facienda, 369.
Salomon, consobrinus Erispoi, 366.
Salomon, dominus Theodorici, 367.
Salomon, filius Rivalloni et Erispoi consobrinus, 371.
Salomon Alahart montem Sancto donat Salvatori, cum omnibus manentibus mansisque et vigilariis, 373.

Salomon, filius Even, testis, pag. 377.
Salomon, testis, 366, 369.
Salvanac, villa, 361.
Samanum, fluvius, 373.
Sameel (Monasterium), id est abbatia Sancti Gildasii de Nemore, 393.
Saponiaca (Ecclesia), 379.
Saponiacæ (Decima ecclesiæ), 379.
Saponiacum, burgus, 378.
Sausoiarnus, monachus, 380.
Savigneium, monasterium, 400.
Saviniacensis abbas, 398.
Saviniacum, 378.
Saviniacum (Abbatia), 399.
Scavini, 354.
Secretarium ubi sancti Melanii confessoris adorantur reliquiæ, 354.
Secundi (Sancti) sanctuarium, 391.
Sedes apostolica, 399, 402.
Sei, plebs et castellum, 376, 377.
Selegium, 383.
Sellariis (Census de), 384.
Semenon, fluvius, 381.
Semper, testis, 369, 370, 371.
Senescalcus, 383.
Sent, tigran, 358.
Sent Ducocca, monasteriolum, 354.
Sent vel Sint Toui, Thovi, monasterium, 369, 371.
Sepeliuntur in Rotono monasterio Riscum et Trelowen, 360, 362.
Servi, 364.
Severac (Radulfus de), testis, 395.
Simeon, canonicus, testis, 383.
Simon, abbas, 396.
Simon, abbas Sancti Gildasii, testis, 392.
Simon, abbas de Sameel vel Sancti Gildasii de Nemore, pag. 393.
Simon, filius Bernardi, 390.
Simon, filius Helionis, in monasterio Rotonensi Deo offertur, 387.
Simon, Oderici pater, testis, 383.
Siz, plebs condita, 360, 368.
Solidi, 394.
Solidi ccc pro caritate Rioco donati, 378.
Solidi (Tributum unius), 373.
Solidos c et amplius (Equus valens), 379.
Solom, villa seu alodus, 373.
Sperevi, unus ex Erispoi regis optimatibus, 366.
Spina (Gauterius), testis, 390.
Stephanus, abbas Savignacensis, 398, 399.
Stodken ad Conwoion venit propter hereditatem suam in Brufia, 354.
Streaer seu Estriel, 358.
Strear, villa, 359.
Subditi (Homines abbatiæ Rotonensi), 401.
Subtalares, 384.
Suffraganei episcopi, 392, 396.
Sulgubri, presbyter, testis, 376.
Sulinac, 373.
Sulweri, manens, 367.
Sutoribus agnorum et vervecum (Census abbatiæ Rotonensi solvendus a), 384.
Suzannus, episcopus Venetensis, 357, 358, 360, 361, 362, 363.
Suzannus, pater Lamberti, 380.
Symboli in investitura seu prædiorum traditione. Vid. Investituræ.
Synodale judicium, 398.
Synodus plenarius Nannetensis, 392.

T

Talan, testis, pag. 377.
Talansac, aula, 367.
Talemundensis (Billicus, abbas), testis, 392.
Tallia vel Exactio, 390.
Tanetic, presbyter, testis, 376.
Tanetmonoc, testis, 377.
Tangui, filius Eveni sacerdotis, 387.
Tangui, frater Helion, 387.
Tangui, pater Judicahelis, 387.
Tavalt a Coletoc Sancto Salvatori donatus, 377.
Tedaldus, Teodaldus, Aeletrudis maritus, 361.
Tegran Pencoit in plebe Avizac, 356.
Telonarius monachorum, 364.
Teloneum, 364.
Temun, testis, 361.
Tengui, pater Guillelmi, 395.
Territorium Prunniacense, 386.
Tethwiu, clericus, unus ex primis Conwoioni discipulis, 353.
Thedei, sacerdos, 365.
Theodoricus, Theodericus, clericus, donator, 367, 368.
Thovi (Sent), vel Toui (Sint), 369, 371.
Tigio, testis, 392.
Tigran, Tegran, 357.
Tigran Sent, 358.
Tonnam vini monachis Rotonensibus donat Budworet, tantum deprecans ut ei Conwoion abbas licentiam daret Romam pergendi, 354.
Toui (Sint). Vid. Thovi.
Trans silvam (Pagus), 362.
Trebcodic, villa, 355.
Trebcoet, locus, 370.

Treboreoc cum mansis donatus, in alodo et in dicombito, pag. 361.
Trebodu, Drebodu, præpositus, presbyter et monachus, 358.
Trehoit, præpositus, 380.
Treithgen, testis, 376.
Trelowen monachis Rotonensibus Bronbudnou donat, et defunctus in Rotono sepelitur, 360.
Treslerian portus, 393.
Treveres, feodum, 390.
Tributo (Prædia vendita vel tradita sine), 357, 358.
Tributum villæ Solom unus solidus, 373.
Tributum monachis Rotonensibus ab habitatoribus villæ Roton debitum, 383.
Trifocalium (Alfridus, machtiern, sedens super), 354.
Turbatio inter filios Ludovici imperatoris, 360.
Turonensis metropolitanus, 392, 396.
Turre (Rainerius de), 381.
Tutualus Cordemensis, testis, 378, 380.
Tutualus, dominus Bili et Jarnogoni, 378.
Tutualus de Greneria, testis, 386.
Tutuual, diaconus, testis, 377.
Tutuuoret, venditor, 357.
Tutwalart, testis, 377.
Tutworet, unus ex Erispoi regis optimatibus, 366.
Tyrannus, seu tyern, 368.

U

Ult, fluvius, 363.
Urbis Nanneticæ (Ecclesia principalis), 381.
Urbs Andecavorum, 382.
Urbs Nannetica, pag. 381, 382, 387.
Urscant, testis, 369, 371.
Urulon tegran Pencoit donat, 356.
Urwethen, infirmus, donator, 365.
Uueten-Hocar (Ran), 358.
Uuinhael (Ran), 358.
Uuorithin, testis, 370.
Uuoruoret, testis, 359.

V

Vadel (Monasterium), 366.
Vallis nemus, seu Brengoen, 394, 395.
Valt (Pars luci), 391.
Vegaria Panzegum, 373.
Venedia, 357, 361, 362, 365, 369, 370.
Venetensis, Venedis, Venetis, civitas, 263, 369.
Venetensis episcopus (Courantgen), 366, 372.
Venetensis diœcesis, 398.
Venetensis officialis, 400.
Venetensis pagus, 371.
Venetica civitas, 377.
Venetis, Venedis (Civitas), 360, 363.
Vertavenses monachi, 387.
Vertavensis præpositus, 392.
Vervecum sutores, 384.
Vicecomes (Alan), testis, 384.
Vicecomes (Judicael vel Judicalis), testis, 380, 387.
Vigilarii cum prædio traditi, 373.
Villa Botconac, 353.
Villa Brel, 379.
Villa Bren Helmelin vel Hermelin, 374, 375.
Villa Brendui, 390.
Villa Camia in plebe Landegon, 368.
Villa Concisa, 379.
Villa Guilpilliris, pag. 379.
Villa Nova Avinionensis, 402.
Villa Solom, 373.
Villa Voual, 379.
Villæ a Lalocant et aliis donatæ, 363.
Villæ Roton census a burgensibus vel habitatoribus exigendus, 383.
Villare, locus, 357.
Villula Blane, 389.
Villulæ, 363.
Vina Rotonensi abbatiæ rapta, 401.
Vineæ, 379, 387, 398, 401.
Vini tonna, 354.
Vino venali (Census de), 383.
Vir militaris (Tutual), donator, 380.
Virgada prædii Bronritiern, Rotonensibus monachis donata, 372.
Viri tres, Misquirici fundi indigenæ, 388.
Visitatores monasterii Rotonensis, 398, 399.
Visnonia, Vicenonia, fluvius, 363, 393.
Visnonicus Vetus fluvius, 371.
Vitalis, abbas Sancti Gildasii, testis, 384.
Vitre, urbs, 384.
Viuhomarc, unus ex Erispoi regis optimatibus, 366.
Voual, villa, 379.
Vuarnher, testis, 359.
Vuicon, testis, 359.
Vuincum, presbyter, testis, 377.
Vuorhoiarn, testis, 359.
Vuoruoret, testis, 359.
Vurhithin, testis, 377.

W

Weroc, Weroci provincia, seu Bro-Weroch, 368.

WERRAN, ecclesia in qua habentur reliquiæ sancti Albini, pag. 370.
WETENCUNAN, testis, 370.
WETENGLOUI, venditor, 360.
WETENWOION, unus ex primis Conwoioni discipulis, 353.
WILLELMUS, abbas Sancti Jovini, testis, 392.
WILLELMUS, archidiaconus, testis, 383.
WILLELMUS, decanus, testis, 392.
WINGALON, unus ex primis Conwoioni discipulis, 353.
WINGAMP, campus in Mispiciago, pag. 353.
WINHOL (Rân), 356.
WIMMONID, plebs, 367.
WINRUNOC, testis, 370.
WINWETEN, Wuinweten, Erispoi regis præsentiam adit et monasterium Sent Thovi cum abbatiola monachis Rotonensibus donat, 369, 371.
WINWETEN, testis, 373.
WIOMARCH, Pirini pater, 368.
WIUHOMARC, testis, 373.
WORCOMIN, monachus, Riscun frater, 362.
WORCONDELU, testis, pag. 373.
WORHOWEN Rotonensi monasterio filium suum Lergen offert, 367.
WORHWANT, testis, 373.
WRHASOUI, donator, 363.

X

XANTONENSIS diœcesis, 400.

Y

YPOTEMII (Sancti) corpus in monasterio Sancti Salvatoris Rotonensis sepelitur, 368.

DESINIT INDEX APPENDICIS.

INDEX GÉOGRAPHIQUE.

Chaque article commence par le nom latin ou breton d'un lieu, suivi de la dénomination française, lorsqu'elle existe. Nous n'indiquons pas le chiffre des pages où sont mentionnés les divers noms. Notre *Index generalis* fournit, à cet égard, tous les renseignements désirables. L'abréviation *comm.* signifie commune ; *cant.* canton ; *dioc.* diocèse ; *anc. dioc.* ancien diocèse.

A

Abeduu (*villa*), ann. 830, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

Acum (*tigran seu villa*), ann. 832-840, anc. dioc. de Vannes, comm. de Langon, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

Aef. Voy. Ava.

Agulac (*randremes*), ann. 859, anc. dioc. de Nantes, dans la comm. et le cant. de Fougeray (Ille-et-Vilaine).

Alahart (*mons*), comm. de Pancé (Ille-et-Vilaine).

Alair (*plebs*), ann. 878, dioc. de Vannes, comm. et cant. d'Allaire (Morbihan).

Alarac (*locus, plebicula, ran, randremes, tigran*), 850-1101, comm. de Saint-Just (Ille-et-Vilaine).

Alcam, Algam (*plebs, condita*), ann. 834-866, Augan, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui comm. du cant. de Guer (Morbihan).

Aleta (*civitas*), ann. 866-1091, la ville d'Alet, aujourd'hui Saint-Servan ; l'évêché, transporté à Saint-Malo par Jean de la Grille, en 1150, a été, depuis le concordat, fondu dans celui de Rennes.

Alli (*villa*), ann. 863-866, dans la comm. et le cant. de Guérande (Loire-Inférieure).

Ambon (*insula*), ann. 861-869, comm. d'Ambon, cant. de Muzillac (Morbihan).

Anast (*plebs*), ann. 832-871, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui Maure, comm. et cant. de l'arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine).

Anciniensis (Plebs), ann. 1127-1132, Ancenis, ville, chef-lieu de canton (Loire-Inférieure).

Andegavensis (Civitas), ann. 842-1141, l'Anjou, la cité des Andes.

Antrinse (Monasterium), ann. 840, le monastère d'Aindre (*Antrum*), dont saint Hermeland fut le premier abbé ; La Basse-Indre, canton de Nantes (Loire-Inférieure).

Aquitania, l'Aquitaine, ann. 869.

Ardon Rowis (*plebicula*), ann. 878-1026, Arzon, comm. dans le cant. de Sarzeau (Morbihan).

Arhael (*villa*), ann. 8..? en Trebharail, comm. de Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

Arill (*mons*), dans la presqu'île de Guérande (Loire-Inférieure).

Armael, Arthmael (*plebs*), ann. 859, Ploermel, anc. dioc. de Saint-Malo, ville, comm. chef-lieu de cant. et d'arrondissement dans le Morbihan.

Armalle, ann. 1105, Armaillé, cant. de Ségré (Maine-et-Loire).

Arthum, Arton, Artun (*plebs*), ann. 1100, Arthon, comm. dans le canton de Pornic (Loire-Inférieure).

Arwistl (*locus*), ann. 849, en Molac, cant. de Questembert (Morbihan).

ATR, Atro (*fluvius*), 849-859, l'Artz, rivière qui prend sa source dans Plaudren (Morbihan) et va se jeter dans l'Oust.

AURI (*villa*), ann. 1124, dans la comm. de Bieuzy, cant. de Baud (Morbihan).

AUTISIODORUS PAGUS, ann. 924-1075, pays d'Auxerre (Yonne).

AVA, Avus (*fluvius*), ann. circit. 1000, l'Aff, rivière qui prend sa source dans les étangs de Paimpont (Ille-et-Vilaine) et va se jeter dans l'étang d'Hermelin en Glénac.

AVAELLON (*locus*), ann. 851, *in plebe Caer*, c'est-à-dire dans la comm. de Locmariaker, cant. d'Auray (Morbihan).

AVEZAC, Avisiac, Avisiacum (*plebs*), ann. 836, Avessac, cant. de Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Inférieure).

B

BACHIN (*compot*), ann. 8..? en Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

BACHON (*villa*), ann. 833-849, en Pleucadeuc, cant. de Questembert (Morbihan).

BAFF, Vas, Was (*insula*), ann. 853-866, le Bourg-de-Batz, cant. du Croisic (Loire-Inférieure).

BAIN, Baiocum, Beign (*plebs*), 832-1052, Bains, anc. dioc. de Vannes, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

BALLAC (*locus*), ann. 1148, comm. de Pierric, cant. de Guéméné (Loire-Inférieure).

BALLON (*monasterium*), ann. 846-849, dans la comm. de Bains, célèbre par la victoire remportée par Nominoë sur Charles le Chauve.

BALRIT (849), sur les bords de l'Oust.

BARREGH (*aula*), ann. 861-871, en Piriac, cant. de Guérande (Loire-Inférieure).

BASELGIACA, Balsegiaca (*plebs*).

BEBRONUS (*fluvius*), se jette dans la Loire près de Candé.

BECONENSIS, seigneurie de Begon, ann. 1052, pays nantais.

BEENE (*insula*), ann. 1116, comm. de Besné, cant. de Pontchâteau (Loire-Inférieure). Dans Grégoire de Tours, *Vindunita*.

BEKAMN (*plebs*), ann. 10..? la comm. de Béganne, cant. d'Allaire (Morbihan).

BELLA INSULA, ou Guedel, ann. 1050, Belle-Ile-en-Mer (Morbihan).

BELVEDEIR (*castellum*), ann. 1049, le château de Beauvoir-sur-Mer, membre de la baronnie de la Garnache, en Poitou.

BENE (*locus*), ann. 862, anc. dioc. de Saint-Malo, dans la comm. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

BERE, ann. 1050; la paroisse de Châteaubriant (Loire-Inférieure) s'appelait Saint-Jean-de-Béré. Le prieuré de Béré-lès-Châteaubriant fut fondé, vers 1050, par Brient qui possédait, près de là, un château d'où lui vint son nom de famille (*Castellum Brientii*).

BERIA (*plebs super Izam fluvium*), ann. 1096, Brie-sur-Ize, cant. de Janzé (Ille-et-Vilaine).

BESARON (Ecclesia de), ann. (?).

BESSON (*locus*), ann. 863, en Plélan, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui dans le cant. de Montfort (Ille-et-Vilaine).

BICLOEN (*plebs*), ann. 869, dans le Poutrecoet, anc. dioc. de Saint-Malo.

BIDAINONO (Ecclesia Sancti Masloo de), ann. 1062, Saint-Malo de Beignon, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui dans le cant. de Guer (Morbihan).

BILGI (Parochia Sancti), ann. 1124, Bieuzy, cant. de Baud (Morbihan).

BILIS (*aula*), ann. 855, dans le pays de Batz (Loire-Inférieure).

BINNON (*villa*), ann. 834, dans la comm. de Sixte, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

BISLIN, Bistlin (*tigran*), ann. 868-872, comm. de Médréac, cant. de Montauban (Ille-et-Vilaine).

BLAEN (*castrum*), ann. 1090-1106, châtellenie de Blain, comm. et cant. du même nom (Loire-Inférieure).

BLAUED, Blauet (*fluvius*), ann. 871, le Blavet.

BONESTER (*molendinum*), ann. 1120, en Treheguer.

BORBRUI (*villa*), ann. 857, dans la comm. et le cant. de Guérande (Loire-Inférieure).

BOT (*villa*), ann. 913, dans le pays de Vannes.

BOTALAOC (*villa*), ann. 858-859, en Ploermel, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui dioc. de Vannes (Morbihan).

BOTBELANEC (*villa*), ann. 1124, en Melrand, cant. de Baud (Morbihan).

BOTCATMAN (*locus*), ann. 830-864, comm. de Luzanger, cant. de Derval (Loire-Inférieure).

BOTCATWR (*locus*), ann. 866, dans la comm. et le cant. de Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine).

BOTCONAC (*villa*), ann. 830, en Comblessac, cant. de Maure (Ille-et-Vilaine).

BOTCUACH (*villa*), ann. 852, dioc. de Vannes.

BOTCUTON (*locus, villa*), ann. 867-892, comm. d'Avessac, cant. de Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Inférieure).

BOTDEUREC (*villa*), ann. 866, dans la comm. et le cant. de Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine).

BOTEBLEN (*villa*), ann. 861, *in insula Plaz*, c'est-à-dire dans la commune de Brain, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

BOTERELLI (*villa*), ann. 843-861, en Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

BOTGARTH (*villa*), ann. 825-834, dans la comm. de Pleucadeuc, cant. de Questembert (Morbihan).

BOTHAVALON (*villa*), ann. 1101, anc. dioc. de Vannes, dans la comm. de Sixte, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

BOTHGELLET (*ran, bōt*), ann. 867, dans la comm. de Ruffiac, et le cant. de Malestroit (Morbihan).

BOTJUDWALLON (*villa*), ann. 864-865, en Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

BOTLOWERNOC (*tigran seu villa*), ann. 833, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui dans la comm. d'Augan, cant. de Guer (Morbihan).

BOTMACHLON (*villa*), ann. 830, en Ruffiac, canton de Malestroit (Morbihan).

BOTRIWALOE (*villa*), ann. 856, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui dans la comm. de Caro, cant. de Malestroit (Morbihan).

BOTSARPHIN (*villa*), ann. 826-866, dans la comm. de Pleucadeuc, cant. de Questembert (Morbihan).

BOTWILLAN (*villa*), ann. 8..? en Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

BRAIN (*plebs*), ann. 1238, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

BRANQUASSET (*villa*), ann. 1123, dans la comm. et le cant. de Muzillac (Morbihan).

BRANSCEAN (*villa*), ann. 797-814, en Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

BRENDUI (*villa*), ann. 1112, en Guérande (Loire-Inférieure).

BRENGOEN (*villa*), ann. 1148, dans la comm. de Pierric, cant. de Guéméné (Loire-Inférieure).

BREN-HERMELIN (*villa*), ann. 1120, en Sérent, cant. de Malestroit (Morbihan).

BRENNUANAU (*villa*), ann. 1120, comm. de Sérent, cant. de Malestroit (Morbihan).

BREOC (*villa*), ann. 826, en Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

BREULIS, Broolis (*villa*), ann. 1019, dans la comm. de Noyal, cant. de Muzillac (Morbihan).

BRIMMON (*locus*), ann. 838-849, dans la comm. de Brain, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

BRIOCI (Diœcesis Sancti), le diocèse de Saint-Brieuc, l'un des quatre de la Domnonée.

BRITANNIA, *Britannica provincia, Britannicum regnum*, la Petite-Bretagne, la Bretagne armoricaine.

BROGUEREC, Browerec, *patria, pagus, provincia Gueroci*, ann. 826, le Bro-Werech, le comté de Vannes.

BROINANTRCAR (*villa*), ann. 850-866, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

BROIS (*villa*), ann. 1041, dans la comm. de Sérent, cant. de Malestroit (Morbihan).

BRONANAWAN (*villa*), ann. 837, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

BRONARIL (*locus, villa*), ann. 854-859, dans la comm. et le cant. de Guérande (Loire-Inférieure)[1].

BRONBOIACH (*tigran*), ann. 867-871, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui dans la comm. et le cant. de Maure (Ille-et-Vilaine).

[1] Dans l'*Index generalis* on a, par erreur, renvoyé le mot *Bronaril* aux pages 22 et 23; c'est à la page 19 et à la page 20 qu'on trouvera cette dénomination. (Voyez les chartes XXII et XXIII du Cartulaire.)

Bronbudian (*villa*), ann. 8..? dans la comm. de Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

Bronconcar (*villa*), ann. 888, dans la comm. et le cant. de Fougeray (Ille-et-Vilaine).

Bronewin (*locus*), ann. 840, dans la comm. de Campénéac, cant. de Ploermel (Morbihan).

Bronharch (*villa*), ann. 837, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

Bronhitin (*villa*), ann. 832-840, dans la comm. de Paimpont, cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

Bronjudwocon (*villa*), ann. 867, dans la comm. de Peillac, cant. d'Allaire (Ille-et-Vilaine).

Bronkirifin (*villa*), ann. 841, en Saint-Nicolas de Redon (Ille-et-Vilaine).

Bronmenion (*villa*), ann. 8..? dans la comm. de Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

Bronsican, Bronsiwan (*tigran, villa*), ann. 868, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

Brontro (*villa*), ann. 863-866, dans la comm. de Renac, canton de Redon (Ille-et-Vilaine).

Broolis (*locus, villa*). Voy. Breulis.

Bruc (*plebs*), ann. circiter 1000, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

Brufi, Brufia (*villa*), ann. 826-840, dans la comm. de Langon, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

Bulwron (*plebs*), ann. 878, Bouvron, cant. de Blain (Loire-Inférieure).

Burbrii vel Borbrii (*villa*), ann. 857, dans la comm. et le cant. de Guérande (Loire-Inférieure).

Burdigalensis (Diœcesis), diocèse de Bordeaux.

Burgolio (Monasterium Sancti Petri de), Saint-Pierre-de-Bourgueil, arrond. de Chinon (Indre-et-Loire).

Burgus de Cordemes. Voy. Cordemes.

Burgus de Saponiaco, ann. circit. 1051, Savenay, chef-lieu de cant. (Loire-Inférieure).

Burgus Sanctæ Mariæ, ann. circit. 1070, bourg de Sainte-Marie-de-Frossay, cant. de Saint-Père-en-Retz (Loire-Inférieure).

Busal (*monasterium*), ann. 848, comm. de Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

C

Caden, Cadent (*plebs*), ann. 990-1037, Caden, canton de Rochefort-en-Terre (Morbihan).

Cadoc, Catoc, Caduc (*plebs, condita*), ann. 826-872, Pleucadeuc, cant. de Questembert (Morbihan).

Cadoret (*villa*), ann. 1124, comm. de Bieuzy, cant. de Baud (Morbihan).

Caer, Chaer, Kaer (*plebs*), ann. 851, la comm. de Locmariaker, cant. d'Auray (Morbihan).

Caerdivon (*villa*), ann. 871, dans la comm. et le cant. de Cléguérec (Morbihan).

Cairus (*fluvius*), ann. 860, le Cher.

Camarel (*villa*), 1008-1031, cant. de La Roche-Bernard (Morbihan).

Cambonic (*villa*), ann. 1095, anc. dioc. de Nantes, aujourd'hui dans la comm. et le cant. de la Roche-Bernard (Morbihan).

Cambut (*villa*), ann. 866, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

Camia (*villa*), ann. 852, dans la comm. de Langon, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

Camliciago (Ecclesia de), ann. 830, Comblessac, anc. dioc. de Saint-Malo, cant. de Maure (Ille-et-Vilaine).

Campel (*aula*), ann. 868, anc. trêve de Maure (Ille-et-Vilaine).

Camplatr (*aula*), ann. 859, dans la comm. et le cant. de Guérande (Loire-Inférieure).

Cancel (*locus*), ann. 851-857, dans le pays de Vannes.

Caneel (*villa*), ann. 857, dans la comm. et le cant. de Guérande (Loire-Inférieure).

Caput pontis. Voy. Penpont.

Carantoer, Carantoir (*plebs, condita*), ann. 826-871, cant. de La Gacilly (Morbihan).

Carnun, Karnun (*fluvius*), le Canut, petite rivière qui prend sa source en Baulon et se jette dans la Vilaine.

Caroth (*plebs*), ann. 833-878, Caro, anc. dioc. de Saint-Malo, maintenant cant. de Malestroit (Morbihan).

Castel (*plebs*), ann. 875, Pléchâtel, cant. de Bains (Ille-et-Vilaine).

Castelburg (*plebs*), ann. 1084, Châteaubourg, comm. et chef-lieu de cant. (Ille-et-Vilaine).

CASTELCRAN (*villa*), ann. 871, dans la comm. et le cant. de Cléguérec (Morbihan).

CASTELLIONE (Ecclesia Sancti Dionysii de), sur les bords de l'Erdre, ann. 1060.

CASTELLO (Sancta Crux de), ann. 1110, château de Sainte-Croix-de-Machecoul, comm. et cant. de Machecoul (Loire-Inférieure).

CASTELLUM (ann. ante 1008), *le Château*, c'est-à-dire Carhaix, l'antique *Vorganium*; comm. et cant. de Carhaix (Finistère).

CASTELLUM Brientii, ann. 1050-1060, Châteaubriant (Loire-Inférieure).

CASTELLUM Goscelini, ann. 1026-1080. Le château de Josselin, fondé par Guethenoc, vicomte de Château-Thro. La ville de Josselin faisait partie de l'anc. dioc. de Saint-Malo; elle est aujourd'hui dans l'évêché de Vannes (Morbihan).

CASTELLUM Lohoiac, ann. 1201, château de Lohéac, ancien diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui dans l'Ille-et-Vilaine, cant. de Pipriac.

CASTELLUM Migron, ann. 1050, château de Migron, dans la comm. de Frossay, cant. de Saint-Père-en-Retz (Loire-Inférieure).

CASTELLUM de Reus, de Rhuys, ann. 878-895, le château de Rieux, cant. d'Allaire (Morbihan).

CASTELLUM Sei, ann. 888, le château de Plessé, dans la comm. de ce nom, cant. de Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Inférieure).

CASTELLUM Thro, ann. 1008-1026, dans la comm. de Guilliers, cant. de La Trinité (Morbihan). Voy. CASTELLUM Goscelini.

CASTEL-UUUEL, ann. 8..? comm. d'Avessac, cant. de Saint-Nicolas-de-Redon (Ille-et-Vilaine).

CASTRUM Blaen, ann. 1018, le château de Blain, dans la comm. et dans le cant. de ce nom (Loire-Inférieure).

CASTRUM Noicum, ann. 1124, château de la Nouée, appelé aussi Châteaunoir, comm. de Bieuzy, cant. de Baud (Morbihan).

CASTRUM Poenceium, ann. 1095, château de Pouancé, arr. de Ségré (Maine-et-Loire).

CATLON (*compot*), ann. 870, dans la comm. de Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

CATON (*locus, randremes*), ann. 867-871, dans la comm. et le cant. de Maure (Ille-et-Vilaine).

CELLARIA (*plebs*), ann. circit. 1054, Le Cellier, canton de Ligné (Loire-Inférieure).

CENOMANENSIS diœcesis, le diocèse du Mans.

CHAER (*plebs*), ann. 851-856, aujourd'hui Locmariaker, cant. d'Auray (Morbihan).

CHERA (*fluvius*), le Cher, qui prend sa source à une lieue à l'est de Châteaubriant, et va se jeter dans la Vilaine.

CHIALVAHE (*plebs*), ann. 1100, la comm. de Chauvé, canton de Saint-Père-en-Retz (Loire-Inférieure).

CHOITMESUN (*villa*), ann. 1066-1082, dans la comm. de Neuillac, cant. de Cléguérec (Morbihan).

CHORISOPITUM, Corisopito, la ville de Quimper (*in confluentia*), siége du dioc. de Cornouaille (ann. 1104-1128).

CLEGER (*villa*), ann. 837, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

CLEGERUC, Cléguérec (*plebs*), ann. 871, comm. et chef-lieu de canton (Morbihan).

CLES (*fluvius*), ann. 866, la Claye, rivière qui prend sa source en Saint-Allouestre et se jette dans l'Oust, à Saint-Congard.

CLEUEN (*parochia*), ann. ante 1108, Cleden-Poher, cant. de Carhaix (Finistère).

CLIDES (*villa*), ann. 851-856, dans la comm. de Locmariaker, cant. d'Auray (Morbihan).

CLIS (*aula*), ann. 859, dans la comm. et le cant. de Guérande (Loire-Inférieure).

CLIVUM (*oppidum*), ann. 1062-1080, dans la comm. de Lohéac, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

CLOICERIAN (*locus*), ann. 842, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

CLUNIENSIS (Abbatia), l'abbaye de Cluny.

CNOCH (*villa*), ann. 867, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

COETBOT (*villa*), ann. 838-848, dans la comm. de Reminiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

COETHAELOC (*villa*), ann. 848, dans la comm. de Pleucadeuc, cant. de Questembert (Morbihan).

COICADEN (*villa*), ann. 1148, dans la comm. de

Pierric, cant. de Guéméné (Loire-Inférieure).
COIDAN (*villa*), 1066-1068, *in Pluhuduc.*
COIRON (*plebs, condita*), ann. 849, cant. de Saint-Étienne-de-Montluc (Loire-Inférieure).
COITLOUH (*aula*), ann. 848, emplacement inconnu, mais dans le pays de Vannes.
COLROIT, Colruit (*aula*), ann. 858, en Plélan (Ille-et-Vilaine).
COLWORETAN (*locus, villa*), ann. 833, dans la comm. d'Augan, cant. de Guer (Morbihan).
COMS, Cons (*plebs*), ann. 866-871, comm. de Bourg-des-Comptes, cant. de Guichen (Ille-et-Vilaine).
CONC-HINOC (*villa*), ann. 879, dans la comm. de Sixte, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).
CONCOR (*petra, locus*), ann. 857, dans la comm. et le cant. de Guérande (Loire-Inférieure). La pierre de Concor existe encore.
CONCURUZ (*plebs*), ann. 926, comm. de Conquereuil, cant. de Guéméné (Loire-Inférieure).
CONDADENSIS (Ecclesia), ann. 924, Candé (Maine-et-Loire).
CONJUBOT (*villa*), ann. 878, comm. de Guern, cant. de Pontivy (Morbihan).
CONJUDA (*villa*), ann. 861, pays nantais.
CONOCH (*monasterium*), ann. 830, comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).
CORDEMES (*plebs*), ann. 1060, comm. de Cordemais, cant. de Saint-Étienne-de-Montluc (Loire-Inférieure).
CORISOPITO. Voy. CHORISOPITUM.
CORNON (*monasteriolum*), ann. 870, en Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).
CORNON, Cornum (*plebs*), ann. 847, paroisse détruite par les Normands dans le dioc. de Nantes.
CORNUBIA (ann. 1062-1080), la Cornouaille, l'anc. dioc. de Quimper ou de *Corisopitum.*
CRAN (*villa*), ann. 1037, comm. de Béganne, cant. d'Allaire (Morbihan).
CRAN. Voy. CASTELCRAN.
CRANKENDIC (*villa*), ann. 863, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).
CRANNAM (*villa*), ann. 1066-1082, dans la comm. et le cant. de Josselin (Morbihan).
CRANQUARIMA (*villa*), ann. 837, dans la comm. de Pleucadeuc, cant. de Questembert (Morbihan).
CRENARTH (*locus*), ann. 871, dans la comm. et le cant. de Cléguérec (Morbihan).
CRIALEIS (*Enez Manach*), l'île aux Moines, ann. 851-856, comm. d'Aradon, cant. de Vannes (Morbihan).
CRIAT (*villa*), ann. 1066-1082, dans la comm. de Lanouée, cant. de Josselin (Morbihan).
CRITOC (*villa*), ann. 859-865, dans la comm. de Peillac, cant. d'Allaire (Morbihan).
CROAZAC, Croachac, ann. 1095-1104, comm. de Crossac, cant. de Pontchâteau (Loire-Inférieure).
CROHON (*menehi, villa*), ann. 942, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).
CULMO (Ecclesia Sanctæ Mariæ de), abbaye de la Chaume, comm. et cant. de Machecoul, (Loire-Inférieure).
CUNDAMN (*villa in Rewis Brenoiou*), Bernon en Rhuys, cant. de Sarzeau (Morbihan).
CURR (*villa*), ann. 866, dans la comm. de Pleucadeuc, cant. de Questembert (Morbihan).
CUTH (*Coet*), villa en Browerech, ann. . . . ?

D

DARUAL, Derwal (*plebs, condita Darwalensis*), ann. 819, comm. et cant. de Derval (Loire-Inférieure).
DOBROGEN (*villa*), ann. 842, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).
DONGIA (*aula vicecomitis*), ann. 1104, comm. de Donges, cant. de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
DRIHOC (*villa*), ann. 797-814, dans la comm. de Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).
DUCOCAN (Monasteriolum Sent), ann. 871, dans la comm. et le cant. de Cléguérec (Morbihan).
DUECOT (*villa*), ann. 865, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

E

EIRIUM, Herium (*monasterium*), ann. 1060, Noirmoutier (Vendée).

ELVEN (*plebs*), ann. 910-1021, comm. et cant. d'Elven (Morbihan).

ENES Manach. Voy. CRIALEIS.

ENES-MUR (*insula magna*), ann. 931, en Lanmeur, anc. enclave de Dol, dans le dioc. de Tréguer, aujourd'hui comm. et cant. de Lanmeur (Finistère).

ENEWOR (*villa*), ann. 875, dans la comm. d'Augan, cant. de Guer (Morbihan).

ERDA (*fluvius*), ann. 1072, l'Erdre (Loire-Inférieure).

ERGENTET (*locus*), ann. 847, en Cournon (Morbihan).

ERGINIAC (*tigran, villa*), ann. 834-1037, comm. de Sixte, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

ESTER (*fluvius*), ann. 1120.

ESTRIAR (*locus*), ann. 836.

ETWAL (*villa*), ann. 840, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

EWAL (*super ripam*), ann. 846, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

F

FAU (*villa*), ann. 837, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

FAUMOETGAR (*villa*), ann. 895, dans la comm. de Guillac, anc. évêché de Saint-Malo, aujourd'hui cant. de Josselin (Morbihan).

FAUMORON (*villa*), ann. 846, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

FELGERES, Fulgeres. Voy. FELKERIAC.

FELKERIAC, Fulkeriac (*plebs*), ann. 859-910, comm. et cant. de Fougeray (Ille-et-Vilaine).

FONTENELLIS (*locus desertus*), ann. 1062-1080, en Juigné (Loire-Inférieure).

FOSSAT (*villa*), ann. 1066-1082, en Lanouée, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui dans le cant. de Josselin (Morbihan).

FOUNDRA, Fundra (*villa*), ann. 1063-1076, dans la comm. et le cant. de La Roche-Bernard (Morbihan).

FRANCIA, le royaume de France.

FREOL (*villa*), ann. 1123, dans la comm. et le cant. de Muzillac (Morbihan).

FROCIACUM, Fruciacum, Frozai, Fruzai (*plebs*), ann. 1050-1109, Frossay, cant. de Saint-Père-en-Retz (Loire-Inférieure).

G

GABLATH (*plebs*), ann. 876, dans la presqu'île de Guérande [1]. (?)

GAVELE (*plebs*), ann. 1008, sur la Vilaine, vers La Roche-Bernard.

GEBREIAC (*locus*), ann. 814-821, dans le pays de Vannes, sur les bords de l'Oust.

GILIAC, Gilliac, Gillac, Gilac (*plebs*), ann. 834-1082, la comm. de Guillac, cant. de Josselin (Morbihan).

GLANRET (*portus*), ann. 1101, comm. et cant. de Guichen (Ille-et-Vilaine).

GOSCELINI (Castellum), la ville, le château de Josselin (Morbihan).

GOVEN, Govent (*villa*), ann. 1062-1120, dans l'anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui dans la comm. de Lohéac, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

GRAMCAMPUS, Grancampus (*parochia, vicaria, vicus*), ann. 833-847, comm. de Grandchamp, cant. de la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

GRANBUDGEN (*villa*), ann. 861-867, dans la comm. de Piriac, cant. de Guérande (Loire-Inférieure).

GRICINIACO sive Linis (*villa*), ann. 849, dans la comm. de Coueron, cant. de Saint-Étienne-de-Montluc (Loire-Inférieure).

GROCON, Grohon (*villa*), ann. 842, comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

GUANNACH (*castellum*), ann. ante 1060, La Garnache, cant. de Challans (Vendée).

GUEDEL (*insula*), ann. 1026, Belle-Ile-en-Mer (Morbihan).

GUENGAMP, ann. 841, la ville de Guingamp (Côtes-du-Nord).

GUENRAN, Wenran, Guerrandia (*plebs*), ann.

[1] Il s'est glissé une erreur dans notre *Index generalis* au mot *Gablath* : ce n'est pas à la page 250, mais à la page 210 du Cartulaire que se trouve ce nom. — Le *plebs* Gavele, indiqué page 359, est à la page 259

859, comm. de Guérande, chef-lieu de cant. (Loire-Inférieure).

GUERN (*plebs*), ann. . . .? anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui comm. et cant. de Guer (Morbihan).

GUERNIDEL (*plebicula*), 1027-1037.

GUERNUITAL (*monasterium*), in pago Venetico.

GUIBRI (*plebs*), ann. 931, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui comm. de Guipry, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

GUILLERIC (*villa*), ann. 1124, dans la comm. de Melrand, cant. de Baud (Morbihan).

GUIRCHENSIS (Plebs), ann. 1127, comm. et cant. de la Guerche (Ille-et-Vilaine).

GUISCHEN (*plebs*), ann. 1101, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui comm. et cant. de Guichen (*Guic-hen*, le vieux bourg), département d'Ille-et-Vilaine.

GUITUALI (Insula Sancti), ann. . . .? Locoal, cant. de Belz (Morbihan).

H

HENBONT, ann. . . . .? comm. et chef-lieu de cant. (Morbihan).

HENLIS-ALADIN, ann. 863, dans la comm. de Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

HER (*insula*), ann. 1060. Voy. EIRIUM.

HIEROSOLIMA, Jérusalem.

HILDEPRANTETTE (*villa*), ann. 838, comm. de Grandchamp, cant. de la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

HIMBOIR, Himhoir, Imwor (*fluvius*), ann. 834, comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

HOETHLOR (*villa*), ann. 875, dans la comm. de Fougeray, cant. de Derval (Loire-Inférieure).

HOIERNIM, Huernim (*plebs*), ann. 833-836, comm. de Pluherlin, cant. de Rochefort-en-Terre (Morbihan).

I

IARMANAC (*villa*), 826-834, la frairie de Germiniac, en Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

ISA (*fluvius*), ann. 1096, la rivière d'Ize, qui prend sa source en Janzé et se jette dans la Seiche, en Saint-Erblon, après un cours de 24 kilomètres.

ISARTIUS (*villa*), ann. 833, comm. de Luzanger, canton de Derval (Loire-Inférieure).

J

JODICA (*villa*), ann. 864-866, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

JOHANNIS (Villa), ann. 1063-1076, comm. et cant. de La Roche-Bernard (Morbihan).

JOUINNE, Jouigne, Joviniacus, ann. 1061-1095, la comm. de Juigné, cant. de Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Inférieure).

JOVINI (Monasterium Sancti), monastère de Saint-Jouin-de-Marnes, cant. d'Airvaux (Deux-Sèvres).

K

KAER. Voy. CHAER.

KAER (*villa*), dans le pays nantais, ann. 861.

KAER Caradoc, KAER-EVEN, KAER-GLEUHIRIAN, KAER-GUISCOIARN, KAER Kerveneac, KAER in Mostoer, KAER in Treth, (*villa*), ann. 1037, dans la comm. de Plouhinec, cant. de Port-Louis (Morbihan).

KARNUM. Voy. CARNUM.

KEBEROEN (*insula*), ann. 1037, la presqu'île, le canton de Quiberon (Morbihan).

KELLIWENHAM (*villa*), ann. 839, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

KEMPENIAC, Kenpeniac (*plebs*), ann. 839, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui la comm. de Campénéac, cant. de Ploermel (Morbihan).

KEMPERELE (antiquit. Anaurot), ann. 1081, l'abbaye de Sainte-Croix-de-Quimperlé, la ville de Quimperlé, au confluent de l'Isole et de l'Ellé (Finistère).

KENDELAMAN, Quendelaman (*insula*), ann. 1081-1083; nommée plus tard Insula BREMEFEN (Loire-Inférieure).

KERIDLOEN (*villa*), ann. 1066-1081, dans la comm. de Ménéac, cant. de La Trinité (Morbihan).

KERKENAM (*villa*), ann. 1066-1082, comm. de Guillac, cant. de Josselin (Morbihan).

KERLOERN (*villa*), ann. 1066-1082, in plebe *Muthon*, en Mohon, cant. de La Trinité (Morbihan).

KERMELENNAN, *villa in Locduiac*, ann. 1066-1081. Voy. LOCDUIAC.

KERMOIL *in Plumiuc*, ann. 1066-1082, Plumieux (Côtes-du-Nord).

KEURIL (*locus*), ann. 846, anc. dioc. de Vannes, aujourd'hui dans la comm. de Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

KEURILLAM (*villa*), ann. 843, dans la comm. de Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

L

LAINKELKEL (*villa*), ann. 1066, dans la comm. de Caden, cant. de Rochefort-en-Terre (Morbihan.)

LALIACENSIS (Vegaria, centena, vicus), ann. 850, la comm. de Laillé, cant. de Guichen (Ille-et-Vilaine).

LAMPIRISIAC (*villa*), ann. 866, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

LANGON, Lancun, Langon, Landegon, Landegun (*plebs, vicus*), ann. 832, la comm. de Langon, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

LANLEUTHEI (*randremes*), ann. 863, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

LANMUR-MELER (*plebs*), ann. 931, comm. et cant. de Lanmeur (Finistère).

LANOES, Lannois, ann. 820, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui la comm. de Lanouée, cant. de Josselin (Morbihan).

LANTUR (*villa*), ann. 1144, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

LATERANUM, le palais de Latran, à Rome.

LAVAL, ann. 1060, Laval, chef-lieu du département de la Mayenne.

LENGUENNOC (*villa*), ann. 837, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

LEODULFELLUM (*locus*), ann. 819, dans la comm. et le cant. de Derval (Loire-Inférieure).

LEONENSIS (Vicecomitatus), la vicomté de Léon.

LERNIACUM (*locus*), ann. 846, comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

LESFAU, Lisfau, ann. 832-834, demeure du mactiern Ratuili, anc. dioc. de Vannes, aujourd'hui dans la comm. de Sixte, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

LESNEWETH (*aula nova*), ann. 826, dans la comm. de Pleucadeuc, cant. de Questembert (Morbihan).

LEUFERINÆ (Monasterium Sanctæ), monastère de Sainte-Leufrine, ann. 867, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

LIERCOOT (*locus*), ann. 346, dans la comm. de Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

LIGER (*fluvius*), ann. 874, la Loire.

LISBEDU (*locus*), ann. circit. 825, la Cour du bouleau, demeure du mactiern Jarnhitin, en Pleucadeuc, dans le cant. de Questembert (Morbihan).

LISBIDIOC (*locus in Poucar*), ann. 895, dans le pays de Poher, anc. dioc. de Cornouaille.

LISBRONIWIN (*villa*), ann. 839-864, dans la comm. de Campénéac, cant. de Ploermel (Morbihan).

LISCELLI, Liskelli (*locus, villa*), ann. 833-840, dans la comm. et le cant. de Guer (Morbihan).

LISCOET (*aula nemoris*), ann. 833, dans l'ancien Poutrecoet, aujourd'hui dans la comm. de Caro, cant. de Malestroit (Morbihan).

LISCOLROIT (*aula Salomonis*), ann. 863, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

LISFAVIN (*aula fageti*), ann. 866, comm. d'Augan, cant. de Guer (Morbihan).

LISNOWID (*aula nova*), ann. 826, comm. de Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

LISPENFAU (*aula in capite fageti*), ann. 862, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

LISPRAT (*aula pratorum*), ann. 860, comm. d'Augan, cant. de Guer (Morbihan).

LISRANAC (*locus, villa*), ann. 833-834.

LISROS (*aula collis*), ann. 838-858, comm. de Réminiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

LISWERN (*randremes*), ann. 847.

LISWISON (*aula*), ann. 834, dans la comm. d'Augan, cant. de Guer (Morbihan).

LOCDUIAC (*locus*), ann. 1066-1082, Loudéac (Côtes-du-Nord).

LODOR (*locus*), ann. . . .? comm. de Plouhinec, cant. de Port-Louis (Morbihan).

LOENGETGNOGH (*villa*), ann. 867, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

LOENIOU (*locus*), ann. 821-826, dans le *pagus Venetensis*, sur les bords de l'Oust.

LOHEAC, Lohoiac, Lohuiac (*castrum*), ann. 1026-1101, comm. de Lohéac, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

LOIAT (*plebs*), ann. 1066-1082, comm. de Loyat, cant. de Ploermel (Morbihan).

LOIN (*villa*), ann. 867, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

LOINPROSTAN, ann. 859-365, dans la comm. de Peillac, cant. d'Allaire (Morbihan).

LOUTINOC (*villa*), ann. 830-834, village de la commune de Ruffiac (Morbihan), qui s'appelle encore aujourd'hui *Leudineu*.

LUBIACENSIS, Lusebiacensis (Vegaria, vicus, condita), comm. de Luzanger, cant. de Derval (Loire-Inférieure).

M

MACERAC, Masserac (*plebs*), ann. 838, dans la comm. de Massérac, cant. de Guéméné (Loire-Inférieure).

MACHICOL (Oppidum Sanctæ Crucis de), ann. 1055. La châtellenie de Machecoul formait, au XIe siècle, le partage d'un puîné de Retz. Aujourd'hui Machecoul est un chef-lieu de cant. du départ. de la Loire-Inférieure.

MACHUTI (Episcopatus Sancti), ann. 869. Voy. MACLOVII episcopatus.

MACLOVII (Episcopatus Sancti), ann. 1062-1080. Le diocèse de Saint-Malo. Voy. ALETA.

MACOER (*villa*), id est, Valium Medon, ann. 1066; ancienne paroisse de Cons, aujourd'hui la comm[illegible]e Bourg-des-Comptes, cant. de Guichen (Ille-et-Vilaine).

MACOER-AURILIAN (*ran, villa*), ann. 852, dioc. de Vannes.

MAELGAT[1] (*plebs*), ann. 863-869, comm. de Plumaugat, cant. de Saint-Jouan-de-l'Ile (Côtes-du-Nord).

MAFF (*locus*), ann. 871, dans la comm. de Bourg-des-Comptes, cant. de Guichen (Ille-et-Vilaine).

MAJUS MONASTERIUM (Marmoutier), ann. 1081, 1082.

MALANZAC, Malenzac (*plebs*), ann. 860-866, la comm. de Malansac, cant. de Rochefort-en-Terre (Morbihan).

MARCELLI (Ecclesia Sancti), ann. 1041, la comm. de Saint-Marcel, cant. de Questembert (Morbihan).

MARCIACUM, Marzac, ann. 888-1062, la comm. de Marsac, cant. de Guéméné (Loire-Inférieure).

MARCIO, Marcis (*villa*), ann. 833-843, dans la comm. de Grandchamp, cant. de La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

MARSIN, Marsen, ann. 895, la comm. de Marzan, cant. de La Roche-Bernard (Morbihan).

MAXENTII (Ecclesia, basilica Sancti), ann. 869-875, dans la comm. de Maxent, cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

MEDANUM FLUMEN, la rivière de Maine.

MEDIA[2] ou *Mediterranea*, ann. 1075, l'archidiaconé de la Mée, dans l'ancien dioc. de Nantes.

MELANII (Abbatia Sancti), l'abbaye de Saint-Melaine, dioc. de Rennes.

MELLAC (*tigran*), ann. . . .? comm. de Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

[1] Notre *Index generalis* porte *plebs Maelcar;* mais c'est une erreur typographique.

[2] La charte suivante, relative à l'archidiaconé de la Mée, et qui manque dans le manuscrit du Cartulaire de Redon, n'a pas été, par erreur, transcrite dans notre Appendice: «Henricus, rex Anglorum, dux Normann. et «Aquitan. et comes Andegav. dapifero et ministris suis et omnibus hominibus et fidelibus suis totius Mediæ, «salutem. Sciatis me concessisse et carta mea confirmasse abbatiæ Sancti Salvatoris Regisdoni omnia tenementa «et possessiones et jura quæ prædicta abbatia rationabiliter tenuit in Garrandia, vel in tota Media, tempore «Conani Grossi ducis Britanniæ. Quare volo et firmiter præcipio quod eadem abbatia prædicta tenementa et «possessiones teneat bene et in pace et libere, sicut melius et liberius et justius tenuit tempore prædicti Co«nani, etc.» (Ex *Chart. Roton.* ap. D. Mor. *Pr.* t. I, col. 657.)

MELRAN (*parochia*), ann. 1124, comm. de Melrand, cant. de Baud (Morbihan).

MENTINIAC (*villa*), ann. 1086, comm. de Pléchâtel, cant. de Bain (Ille-et-Vilaine).

MEZAC (*portus*), ann. 1101, comm. de Guipri, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

MIGRON (*castrum*), ann. 1040, dans la comm. de Frossay, cant. de Saint-Père-en-Retz (Loire-Inférieure).

MINIAC, Ménéac (*plebs*), ann. 1066-1082, anc. dioc. de Saint-Malo, dans le cant. de La Trinité (Morbihan).

MISPICIACUM, ann. 830, anc. dioc. de Saint-Malo, dans la comm. de Comblessac, cant. de Maure (Ille-et-Vilaine).

MISQUIRICUS (*fundus*), ann. 1092-1105, le village de Mesquery, dans la comm. d'Assérac, cant. d'Herbignac (Loire-Inférieure).

MOE (*monasteriolum*), ann. 868, dans la comm. de Luzanger, cant. de Derval (Loire-Inférieure).

MOIA, ann. 1062-1104, comm. de Mouais, cant. de Derval (Loire-Inférieure).

MOIAROC (*villa*), ann. 834, dans la comm. de Sixte, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

MOLLAC. Voy. MULLACUM.

MONTALTOR, ann. 1049, la comm. de Montautour, cant. de Vitré (Ille-et-Vilaine).

MONTCONTOUR (*urbs*), ann. 1092, comm. et cant. de Moncontour (Côtes-du-Nord).

MONTEFORTENSIS (Plebs), ann. 1127, la comm. et le cant. de Montfort (Ille-et-Vilaine).

MORDAN (*villa*), ann. 875, dans la comm. et le cant. de Fougeray (Ille-et-Vilaine).

MORIONOC (*villa*), ann. 913, dans le pays de Vannes.

MOTORIACUM, Modoriacum, Motoriac, ann. 838, la comm. de Médréac, cant. de Montauban (Ille-et-Vilaine).

MULLACUM, ann. 850, la comm. de Molac, cant. de Questembert (Morbihan).

MUNBL (*treu* ou *tref*), ann. 904, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

MUSULLACUM, Musullac, ann. 1123, comm. et cant. de Muzillac (Morbihan).

MUTHON, Moton, ann. 872. Il s'agit probablement de Mohon, paroisse de l'anc. dioc. de Saint-Malo, située aujourd'hui dans le cant. de La Trinité (Morbihan).

N

NAIDAN (*villa*), ann. 846, dans la comm. de Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

NANNETIS, Nannetensis civitas, le diocèse, la cité de Nantes.

NANTON (*locus*), ann. 866, dans la comm. d'Augan, cant. de Guer (Morbihan).

NEHAN (*portus*), ann. 1136, à Redon (Ille-et-Vilaine).

NOICUM (*castrum*), le château de la Nouée (*Alanus vicecomes castri Noici*), ann. 1124, comm. de Bieuzy, cant. de Baud (Morbihan).

NONN (*fluvius*) (?).

NOWID (*aula*). Voy. LISNOWID.

NUIAL (*plebs*), ann. 1066-1082, la comm. de Noyal-Pontivy, cant. de Pontivy (Morbihan).

NUILIAC (Ecclesia Sancti Petri de), ann. 1066-1082, la comm. de Neuillac, cant. de Cléguérec (Morbihan).

O

OIA (*fluvius*), ann. 1124.

ORMEDO (*plebs*), ann. 849, la comm. d'Orvault, cant. de La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

P

PAGUS trans silvam, vel Poutrecoet, le pays au delà des bois, le Porhoët.

PANZEGUM, Panciacum (*vegaria*), ann. 860, la comm. de Pancé, cant. de Bain (Ille-et-Vilaine).

PEISUUENTOC (*locus juxta silvam*), ann. 848, comm. de Bains, cant. de Redon (?).

PEMBECIACUM (*locus*), Pembé; la baie de Pembé est située au sud de la pointe de Piriac, en face de l'ancienne paroisse de Mesquer, cant. de Guérande (Loire-Inférieure). Il y avait à Pembé un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît.

PENCOIT (*tigran, villa*), le château de Penhouet,

en Avessac, cant. de Saint-Nicolas-de-Redon (Ille-et-Vilaine).

PENHARD (*aula*), ann. 857-858, dans le pays de Guérande.

PENKERIAC, Pihiriac (*plebs Keriac*), ann. 1084, comm. de Piriac, cant. de Guérande (Loire-Inférieure).

PENPONT (*caput pontis*), ann. circit. 850, abbaye et paroisse dans la forêt de Brécilien, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui comm. de Paimpont, cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

PENRET, Perret, ann. 871, anc. trêve de Silfiac, aujourd'hui l'une des comm. du cant. de Goarec (Côtes-du-Nord).

PENWERNET (*villa*), ann. 863, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

PERON, Piron (*villa*), ann. 834, dans la comm. et le cant. de Maure (Ille-et-Vilaine).

PETRAGORENSIS (Episc.), le diocèse de Périgueux.

PICORNENSIA (*villa*), ann. 1052, dans la comm. et le cant. de Châteaubriant (Loire-Inférieure).

PICTAVI, Pictavensis civitas, le Poitou.

PIRE (*plebs*), ann. ante 1052, la comm. de Piré, cant. de Janzé (Ille-et-Vilaine).

PIRISAC (*villa*), ann. 866, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

PIROIT (*villa*), ann. 837, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

PIRRIC (*parochia*), ann. 1127, la comm. de Pierric, cant. de Guéméné (Loire-Inférieure).

PLACITUM (*condita*), PLAZ (*insula*), ann. 888, la comm. de Brain, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine). L'un des villages de Brain porte encore le nom de *Placet*. Dans une charte de 869 (voy. p. 193 de notre Cartulaire), il est dit que l'*insula Plaz* s'appelait aussi *Venezia*.

PLEBELAN, Plebs Laan, Ploilan, Plelan, ann. 862, comm. et cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

PLEBS Arthmael, Ploiarmel, Ploermel, ann. 858, la commune, la ville de Ploermel (Morbihan).

PLEC (XIIe s.), l'un des villages de Locoal-Mendon, cant. de Belz (Morbihan).

PLEUCADEUC, Plebs Catoc, Ploicaduc, ann. 837, comm. de Pleucadeuc, cant. de Questembert (Morbihan).

PLOERNIN. Voy. HUERNIM (*plebs*).

PLOHIDINUC, ann. 1037, la comm. de Plouhinec, cant. de Port-Louis (Morbihan).

PLOICASTEL. Voy. CASTEL (*plebs*).

PLOIHINOC, fin du XIIe siècle, la comm. de Plouhinec, cant. de Port-Louis (Morbihan).

PLUCGADUC in Keminet, ann. 1066, village de la comm. et du cant. de Guéméné (Morbihan).

PLUMIUC, ann. 1066, Plumieux, cant. de La Chèze (Côtes-du-Nord).

POENCEIUM (*castrum*), ann. 1095, le château de Pouancé, dans l'arrondissement de Ségré (Maine-et-Loire).

POHER, Poucar, Poucher, Poukaer (*Pagus castelli*), le comté de Poher, le pays de Carhaix.

POLIAC, Puliac, Peillac, ann. 848-867, la commune de Peillac, cant. d'Allaire (Morbihan).

POUCAER, Poucar, Poucher (*pagus*), ann. 837, le comté, l'archidiaconé de Poher.

POUTRECOET (*Pagus trans silvam*), le Porhoët.

PRIEL (*villa*), ann. 895, dans la comm. de Marzan, cant. de La Roche-Bernard (Morbihan).

PRIM, Prin, ann. 1051-1060, dans la comm. de Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

PRIMAUDERIA (*villa*), ann. 1061-1095, dans la comm. de Juigné, cant. de Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Inférieure).

PRISPIRIAC, ann. 882-899, autrefois diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui la comm. et le cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

PRULLIACUM, ann. 1105-1141, Pruillé, arrondissement de Ségré (Maine-et-Loire).

PRUNNIACUM (*oppidum in Rais*), ann. 1081-1113 (Loire-Inférieure).

PULBILI (*villa, locus*), ann. 845-860, dans la comm. de Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

PULGOUIDNET (*locus*), ann. 846, dans la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

PUNTENSE (Castrum), ann. 1127, comm. et cant. de Pontchâteau (Loire-Inférieure).

Q

Quendelaman, Kendelaman (*insula*), ann. 1031-1083; au XVIe siècle c'était l'île de *Bremefens*, dans le pays de Retz, sur la Loire.

Quergley (*villa*), ann. 1123, dans la comm. et le cant. de Muzillac (Morbihan).

Querman (Treb), ann. 865, dans la comm. et le cant. de Guérande (Loire-Inférieure).

Quilir (*locus*), ann. 1066-1082, Quilly, cant. de Josselin (Morbihan).

R

Radesius (*pagus*), ann. 1062, le pays de Retz, l'antique *Ratiatensis pagus*, qui avait pour capitale Rezé (*Ratiate*), dans le canton de Bouaye (Loire-Inférieure).

Ranac, Rannac (*plebs*), ann. 846-848, la comm. de Renac, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

Raunor (*minihi*), en Locoal (Morbihan).

Redonensis (Civitas), ann. 866, l'anc. dioc. de Rennes.

Redonum (*urbs*), Rennes, qui remplaça *Condate* (Ille-et-Vilaine).

Reester, Reister, ann. 868, la comm. et le cant. de Rhétiers (Ille-et-Vilaine).

Regidonum. Voy. Roton.

Resac (*locus*), dans le pays de Vannes.

Reus (*castrum*), ann. 862-788, le château de Rieux, comm. de ce nom, cant. d'Allaire (Morbihan).

Rivinet (*compot*), ann. 826, comm. de Pleucadeuc, cant. de Questembert (Morbihan).

Roca. Voy. Rupes.

Rodonis (*civitas*). Voy. Roton.

Roenhoiarn (*compot*), ann. 826, en Carentoir (Morbihan).

Roma, la ville de Rome.

Ros (Lis), ann. 838-848, en Caro, cant. de Malestroit (Morbihan).

Ros (*villa*), située entre l'Oust et la Vilaine, ann. 834, comm. de Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

Roscaroc, ann. 840, comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

Rosgal, alio nomine Botgarth, ann. 814-825, en Pleucadeuc, cant. de Questembert (Morbihan).

Roton, Rothon, Rotonum, Regidonum, ann. 832. Le lieu de *Roton*, où s'éleva l'abbaye de Redon, était autrefois situé dans l'évêché de Vannes; aujourd'hui il fait partie du dioc. dè Rennes (Ille-et-Vilaine).

Rowis. Voy. Ardon.

Rubiacensis (Condita), Rougé, comm. et chef-lieu de cant. (Loire-Inférieure).

Rufiac (*plebs, condita*), ann. 833, la comm. de Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

Ruminiac (*locus*), ann. 856, dans la comm. de Caro, cant. de Malestroit (Morbihan).

Rupes Bernardi, Roca, Castellum de Rupe, la Roche-Bernard, anc. doyenné de Nantes, maintenant dans le Morbihan.

Ruscas, id est *Lisfau*, ann. 834, dans la comm. de Sixte, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

S

Sabolii (Archidiaconatus), ann. 1238, l'archidiaconé de Sablé, arrondissement de La Flèche (Sarthe).

Sacmeelense (Monasterium), le monastère de Saint-Gildas-des-Bois.

Salwannac (*locus*), ann. 861-867, en Avessac (Loire-Inférieure).

Samanum, Semenon (*fluvius*), ann. 866, le Samnon, ou le Bruc, rivière qui prend sa source dans la Mayenne et va se jeter dans la Vilaine vis-à-vis du château de la Morlière.

Samsonis (Episcopatus Sancti), ann. 869, l'évêché de Saint-Samson, le diocèse de Dol.

Saponiacum (*burgus*), le bourg de Savenay, chef-lieu de cant. (Loire-Inférieure).

Sarant (*villa*), ann. 854, dans la comm. de Plessé, cant. de Saint-Nicolas (Loire-Inférieure).

Sarphin (Bot), ann. 826, dans la comm. de Pleucadeuc, cant. de Questembert (Morbihan).

Savannacum (*plebs, condita*), ann. 848, comm. et cant. de Savenay (Loire-Inférieure).

Savigneium (*monasterium*), ann. 1238, le monastère de Savigny.

SAVINIACUM (*villa*), ann. 850, dans la comm. de Laillé, cant. de Guichen (Ille-et-Vilaine).

SCHIRIOU, Scriou (*villa*), ann. 863, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).

SEI, Se (*castrum, plebs*), ann. 854, la comm. de Plessé, cant. de Saint-Nicolas (Loire-Inférieure).

SELEFIAC (*ecclesia*), ann. 871, comm. de Silfiac, cant. de Cléguérec (Morbihan).

SEMINIACA (*plebs*), ann. 869, anc. dioc. de Saint-Malo, aujourd'hui la comm. de Sévignac, cant. de Broons (Côtes-du-Nord).

SENKOKO (*locus*), XIIe siècle, comm. de Béganne, cant. d'Allaire (Morbihan).

SENT Ducocan (*monasteriolum*), ann. 871, dans la comm. et le cant. de Cléguérec (Morbihan).

SERENT (*plebs*), ann. 878, la comm. de Sérent, cant. de Malestroit (Morbihan).

SIGUINNINI (Parochia Sancti), ann. 1101, la comm. de Saint-Séglin, cant. de Maure (Ille-et-Vilaine).

SION, Syum, ann. 1104, la comm. de Sion, cant. de Derval (Loire-Inférieure).

SIZ, Sixt (*Sixti martyris plebs*), ann. 854-858, la comm. de Sixte, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

STERGAVALE, Stergaule (*fluvius*), XIIe siècle. J'ignore le nom actuel de cette rivière, qui coulait dans le pays de Vannes.

STREAER (*Estrear, locus*), Estriel.

SULINAC, ann. 860, dans le pays de Guérande.

T

TAELLAC (*locus*), ann. 834, dans la comm. et le cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

TALANSAC (*aula*), ann. 852, la comm. de Talensac, cant. de Montfort (Ille-et-Vilaine).

TALEMUNDENSIS (Abbatia), l'abbaye de Talmont.

TINSEDIO (*villa*), ann. 1066-1082, dans la comm. de Josselin (Morbihan).

TONOULOSCAN (*villa*), ann. 842, dans la comm. de Guillac, cant. de Josselin (Morbihan).

TREAL (*plebs*), ann. 858, la comm. de Tréal, cant. de La Gacilly (Morbihan).

TREBALTNOU (*villa*), ann. 909, dans le pays de Vannes.

TREBANAOC (*villa*), ann. 8..? en Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

TREBARAIL (*villa*), ann. 8..? dans la comm. de Carantoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

TREBCODIC (*villa*), ann. 834, dans le pays de Vannes.

TREBCOET (*villa*), ann. 854, dans la comm. de Brain, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

TREBDOBROGEN (*villa*), ann. 830, en Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

TREBDREOC (*villa*), ann. 846, en Carentoir, cant. de La Gacilly (Morbihan).

TREBETWAL (*villa, condita*), ann. 830, en Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

TREBHAELAN (*villa*), ann. 8..? en Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

TREBHINOI (*villa*), ann. 864, dans la comm. de Plessé, cant. de Saint-Nicolas (Loire-Inférieure).

TREBLAIAN (*villa*), ann. 834, en Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

TREBMOETCAR (*villa*), ann. 834, dans la comm. de Sixte, cant. de Pipriac (Ille-et-Vilaine).

TREBMOR (*locus*), ann. 832-850, dans le pays de Vannes.

TREBNOWID (*villa*), ann. 864, en Ruffiac, cant. de Malestroit (Morbihan).

TREBQUERMAN. Voy. QUERMAN.

TREBUDHIARN (*villa*), ann. 8..? en Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

TREBWINIAU (*villa*), ann. 860-866, dans la comm. de Pluherlin, cant. de Rochefort-en-Terre (Morbihan).

TREBWOCAMOE (*villa*), ann. 833, en Bains (Ille-et-Vilaine).

TREFFINGAR (*villa*), ann. 990-992, le village de Treffingar, dans la comm. de Caden, cant. de Rochefort-en-Terre (Morbihan).

TREFHIDIC (*villa*), ann. 1037-1091, dans la comm. de Caden (Morbihan).

TREFLOC (*villa*), ann. 1037, dans la comm. de Caden (Morbihan).

TREFWREDOC (*villa*), ann. 1037, dans la comm. de Caden (Morbihan).

TREHEGUER, ann. 1040-1091, dans la comm. de Penestin.

TRES (*locus*), ann. 1089.

TRESMES, ann. 1060-1082, dans la comm. de Noyal-Pontivy, cant. de Pontivy (Morbihan).
TREUBLEN (*villa*), ann. 1066-1082, dans la comm. de Loyat, cant. de Ploermel (Morbihan).
TREUMUNBL (*villa*), ann. 904, dans la comm. et le cant. de Plélan (Ille-et-Vilaine).
TREWORT, ann. 1220, dans la comm. de Sérent, cant. de Malestroit (Morbihan).
TREZ (*locus*), ann. 1089.
TROCOET (*pagus*). Voy. POUTRECOET.
TURONENSIS (Civitas), le diocèse, la métropole de Tours.
TURRICH, Turru, Turricensis (*plebs, condita*), ann. 845, la comm. de Thourie, cant. de Rhétiers (Ille-et-Vilaine).

U

UAS ou VAS, pour Baf, ann. 862, le Bourg-de-Batz, cant. du Croisic (Loire-Inférieure).
ULDO (*fluvius*), ann. 869, la rivière d'Oudon.
ULT, Ulto, Ultum (*fluvius*), ann. 834, la rivière d'Oust, qui prend sa source dans le haut Corlay et va se jeter dans la Vilaine à Rieux, au-dessus du pont d'Aucfer.
URSWALT (*villa*), ann. 858, dans la comm. d'Avessac, cant. de Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Inférieure).
UUARROCHIA (*comitatus*), ann. 878, le pays de Vannes, le Browerech, *provincia, patria Gueroci.*
UUENEDIA. Voy. VENEDIA.
UUENRAN, Uuerran, Guerran, Guerrandia (*plebs*), ann. 857, comm. et cant. de Guérande (Loire-Inférieure).
UUERN (*plebs, condita*), ann. 833-839, comm. et cant. de Guer (Morbihan).
UUOKAMOE (*villa, menehi, tref*), ann. 834, dans la comm. de Bains, cant. de Redon (Ille-et-Vilaine).

V

VADEL (*monasterium*), ann. 851-857, l'abbaye de Saint-Méen-de-Gaël, cant. de Saint-Méen (Ille-et-Vilaine).
VALIUM MEDON (*locus Macoer*), ann. 866, dans la comm. de Bourg-des-Comptes (*Coms*), cant. de Guichen (Ille-et-Vilaine).
VENEDIA, Venetensis pagus, le pays, la cité, le diocèse de Vannes.
VENEZIA, c'était l'un des noms de Brain (*Placitum*), en 869. — Voy. BRAIN.
VERTAVENSIS (Præpositura), ann. . . . ? la prévôté de Vertou, en Vertou, cant. du même nom (Loire-Inférieure).
VILARBREZ (*villa*), ann. 1104, dans la comm. de Mouais, cant. de Derval (Loire-Inférieure).
VILLA nova Avinionensis, ann. 1344, Villeneuve-lès-Avignon.
VISNONIA, Vicenonia, Visnonicus (*fluvius*), ann. 834, la Vilaine.
VITRE, Vitriacum, ann. 1037, la ville, la comm. de Vitré (Ille-et-Vilaine).
VOUAL (*villa*), ann. 1051, dans la comm. et le cant. de Savenay (Loire-Inférieure).

W

WENRAN, Werran. Voy. UUENRAN et GUERRAN.
WINGAMPT (*compot*), ann. 844, dans la comm. de Peillac, cant. d'Allaire (Morbihan).
WINGAMP, Guingamp, la ville de Guingamp (Côtes-du-Nord).
WINMONID [1] (*plebs*), ann. 852, dans le pays nantais.

X

XANTONENSIS (Diœcesis), le diocèse de Saintes.

[1] Dans un acte où Louis le Gros confirme l'église de Nantes dans la possession de tous ses biens, on lit ces mots : « *Wenmened*, id est montem Candidum. » (D. Mor. *Pr.* t. I, 548.) *Wenmened* est sans doute le *Winmonid* de 852.

INDEX ONOMASTICUS.

A

An gabolo, le gabol. Vid. Gabol.

B

Belstonus, apud Cambro-Britannos, *deysteyn*, dispensator.

Bot, Bod, habitatio, prædium.

Brace, Brazed, de *bras*, crassus, et de *ed*, triticum. (Vid. Cang. nov. edit. t. I, p. 754.)

Brascimum, in tab. Roton. *annonarum, pasnagiorum.....Brascimorum*, hoc est jurium in *bracem*.

Bren, Pren, arbor, lignum (Brengoen vallis).

Bron, britannice, pectus, mamilla, et figur. monticulus.

Burgensis, burgi seu villæ incola.

Burgus, vicus, domorum complurium congregatio.

Butellarius, pincerna, gall. *bouteiller*.

C

Cabellanarius, Capellanarius, nostris *chapelain*.

Caer, Car, Ker, oppidum, villa, medietaria.

Camsila, vestis species ad usum sacerdotum.

Candelæ, gall. *cierges*.

Capella, ædicula sacra, oratorium.

Capitelli, gallice *œillets* (in salinis).

Carpentarius, faber lignarius.

Carralis, idem quod Carredum, onus carri. « Acceperunt carralem de vino. »

Carruca, terra unius carrucæ, in *Chartul.* id est agri mensura, quantum uno aratro annuatim proscinditur.

Casamentum, campus cum casamento.

Cassa, domus, ædificium.

Casula, gall. *chasuble*.

Cementarius, pro cæmentarius, gall. *maçon*.

Census, tributum ex agris, prædiis, frugibus, fetibus, pensitatum.

Centena, territorium jurisdictioni centenarii subjectum, plebs.

Centurio, vel Centenarius, qui centenæ præest.

Cervisia, vel Cerevisia, vox gallica vetus, qua Galli nostri potum qui ex hordeo conficitur nuncupabant (vid. Plin. l. XXII, c. XXV). — Gall. *cervoise*.

Cirothecæ, gall. *gants*.

Cliens, armiger, vassallus.

Cloca, campana, nostris *cloche*.

Clusa, vel Exclusa, gall. *écluse*.

Coarda. Vid. Garda.

Coemeterium, locus quo inhumantur fidelium corpora.

Cofrit, adject. apud Cambro-Britannos *cyfrif*, numeratus; — *tyr cyfrif*, terra numerata, id est quæ æquis portionibus a præposito et cancellario inter villanos dividebatur. Hæc prædia reditibus annuis comiti vel mactierno solvendis erant obnoxia.

Coit, Coet, silva, ligna, arbores. Vid. Cran.

Colonica terra, coloni prædium.

Colonus, homo mediæ conditionis inter ingenuos seu liberos et servos, qui prædium alienum perpetuo jure colebat sub censu, glebæ adstrictus.

Commendatio (britannice *kemenet*), beneficium, feodum.

COMPATER, gall. *compère.*

COMPOT, apud Cambro-Britannos *Cwmmwd*, regio, territorium intelligebatur. « In duobus commotis (*cwmmwd*) erant centum villæ, et hæc juxta cantreda (id est *kantref*). » (V. Leg. Wall.).

CONCISA, silva cædua.

CONDITA. « Nescio an vox hæc sit ab horreorum « conditis, ita ut sic appellata fuerint loca in « quibus illa erant, quæ horrea fiscalia dicun- « tur in l. 16, cod. Theod. » (Cang.)

CONSUETUDINES seu præstationes ab incolis villarum exhibitæ.

CONSUL, comes.

COSDUMA, consuetudo.

COWENRAN, CONWENRAN, fundus nullius juri obnoxius.

CRAN, apud veteres Gallos silva, ligna.

CRUC (vox britannica), acervus, tumulus.

CULTURA, ager cultus, gall. *couture.*

CURIA, curia feudalis.

D

DAPIFER, idem qui SENESCALLUS.

DECANUS, gall. *doyen.*

DECIMA quæ de frugibus et animalium nutrimine persolvitur.

DICOMBITO (In), id est res Ecclesiæ sic concessa, ut inde nihil sibi reservet donator.

DIFOSOT. Di, particula privativa, sine; fosot, fossa. — Difosot, id est sine opere fossarum. (?)

DILISIDI, fidejussores, gall. *caution.*

DIOST, sine hostilitio, sine præstatione in rem bellicam exsoluta. (?)

DIWOHART, « species *corvatæ* apud veteres Armoricos. » (Cang. edit. nov.) Hic manifestus error : verbum *Diwohart* sic interpretandum : sine impedimento, nemine contradicente.

DOS, donatio propter nuptias.

DRAPERIUS, gall. *drapier.*

DRAPPA, DRAPPUS, pannus, gall. *drap.*

DRIO (vox britannica), caper, hædus.

E

ENEPGUERTH, ENEPWERT (vox britannica), donum matutinum, germanice *morgengab.*

ENEZ, INIS (vox britannica), insula.

EPISCOPIUM, diœcesis.

EQUES, gall. *écuyer.*

EXACTOR, tributorum exactor.

EXHEDRA, gall. *porche.*

EXTRANEUS, homo ex aliena terra sive potestate.

F

FERRARIUS, faber ferreus.

FEVIUM, FEVUM, seu beneficium.

FIDELIS, subditus, vassallus, qui fidem suam domino obstrinxit.

FIN, terminus.

FISCUS, feodum.

FRANCUS, homo liber ac præstationibus servilibus immunis.

G

GABOL, census, tributum, reditus; ex saxonico *gafol* vel *gafel*, nostris etiam *gaule.*

GALOER, GUALOER, GALOIR, bona mobilia, aut immobilia defunctorum.

GRAMMATICUS, notarius, secretarius.

GUANTUM seu GRANTUM, cautio.

GUARDA qua vassallus castrum domini sui custodire tenebatur.

H

HANAF, HANAFAT, vas quoddam quo mel mensurabatur.

HEREDES, coloni perpetuo jure fundum alienum colentes et glebæ obstricti.

HEREDITARIUS, colonus, heres.

HEREDITAS, pro feodo nonnunquam occurrit in Tabulario Rotonensi.

HOMINES, id est vassalli, clientes, qui, ratione beneficiorum ac feudorum, fidem et servitia debebant. — Boni homines, boni viri ii scilicet qui in placitis publicis judicia exercebant.

Honor, beneficium nobili viro assignatum.

Hortus, septum ubi, frumentis exceptis, fruges colebantur.

Hospes, incola cultorque sub censu annuo hospitium vel hostagium nuncupato.

Hospitale pauperum, ædes, seu locus, in quo erat quotidiana pauperum et peregrinorum susceptio.

Hostagium, mansio cum certa agri portione, sub censu annuo *hospiti* seu rustico ad excolendum concessa; gall. *hostage*.

Hostilia, domus, mansio, ubi hospites commorabantur.

Hyda, ex saxonico *hyd*, terræ portio quanta sufficit ad arandum uni aratro annuatim.

I

Incisio, idem quod Tallia.

Invitator, procurator, agens.

Istomid. Vid. Trifocalium.

J

Jubileo anno (Sine). Jubileus, possessio, seu præscriptio L annorum.

Juctus, vel Junctus, modus agri, jugerum, aripennis.

Jugerum, unius diei opus aratoris.

Jurnalis, Jornalis, mensura agraria, quantum uno die par boum arare potest.

K

Kaer, Ker, Kar, villa. Vid. Caer.

Karrarius, seu Carrarius, gallice *charron*.

Kemenet, Keminet (nostris *Guéméné*), commendatio, beneficium, feodum.

L

Lan, templum, monasterium.

Lazari, id est leprosi, gall. *lépreux*.

Liberti, a servitute manumissi.

Libra (de argento).

Lis, Les, apud Cambro-Britannos *Llys*, curia.

Loc, apud Britannos, cella, monasteriolum : Loc-Tudy, Loc-Renan, Loc-Christ, cella, oratorium Sancti Tudy, Sancti Renani, etc.

Loch, vox ista idem sonat ac pastus. Loch caballis, pastus equorum. *Louch* apud Armoricos pro palude seu pascuo usurpatur.

Lucus, silvula.

M

Mactiern, latine tyrannus, princeps plebis; vox mere britannica. Apud Hibernos, *tighearna* princeps, rex sonat.

Mael, lucrum, emolumentum, beneficium.

Maer, Mair, villicus.

Major, id est villicus qui cæteris villanis idem prædium colentibus præest.

Major dominus, superior dominus.

Mallum, conventus publicus in quo majores disceptabantur causæ.

Manaheda, apud Cangium (edit nov.) : « *Mana-* « *heda* idem esse videtur quod mansus, domus, « habitatio. » Hic manifestus error : apud Armoricos *manaheda* pro censu dominico ovilibus vel hædicis solvendo usurpabatur.

Manducarium, jus pastus, sive summa pecuniaria in ipsomet jure solvendo.

Mansus, prædium rusticum cum cella aut habitatione.

Marchat, gall. *marché*.

Massa, i. q. Masura.

Masura, seu Mansura, agri modus cum tugurio : unde gall. *masure*.

Mediateria, Mediatura, Meditaria, prædium quod colitur colono partiario. — « Tenere ad « medietariam, quod nos dicimus, *tenir à moi-* « *tié*. » (Cang.)

Medietarius, Meditarius, gall. *métayer*.

Medo, hydromelum, aqua mellita, quæ constat ex aqua cocta et melle (apud Slavos *mĕd*).

Miles apud scriptores inferioris ætatis is potissimum dicitur quem vulgo *chevalier* appellamus.

Mina, mensura frumentaria.

Minihi, Minichi, apud Armoricos locus profugii certisque privilegiis donatus.

Missi dominici, id est viri nobiles et sapientes qui extra ordinem in provincias a principe

mittebantur « ad justitias faciendas, exequendas, ad recta judicia determinanda, ad oppressiones populorum relevandas. » (Capit. III Ludovici Pii, cap. III, IV, V.)

MODIUS, mensura liquidorum simul et aridorum, XVI sextariis constans.

MOLENDINUS, gall. *moulin.*

MONACHIA (sempiterna). Sic possessiones monachorum vocabant, quæ ipsis jure morticinii concessæ erant.

MOTA, præcipua feudi domus, oppidum.

MULCTUM, pro MULCTA. Mulctæ pecuniariæ frequentior usus in chartis privatorum.

MULTO, vervex; gall. *mouton.*

N

NOBILIS, liber, ingenuus.

NOVALIA, agri a novando per singulos annos dicti.

NUTRITOR, patronus, gall. *gouverneur.*

O

OBEDIENTIA, prædium monasterio obediens quo abbas monachum vicarium mittebat, administrandi causa.

OBLATIONES, quæ a fidelibus ecclesiis offerebantur.

OPUS, corvata.

OPUS CARRUCÆ, corveia quæ a tenentibus domino subministrabatur ad terras illius arandas.

OSTIARIUS, cui ostii seu portæ incumbebat cura.

P

PAGENSES, ejusdem pagi homines.

PAGUS, ager, territorium, comitatus, diœcesis, districtus.

PARCELLA, partitio fundi, gall. *parcelle.*

PASNAGIUM, tributum pro facultate porcos pascendi in silvis.

PASTUS, convivium, refectio; pastus canum, pastus caballorum.

PEN, apud Britannos, caput; Pencran, Pencoet, Penhars, Penpont, etc. id est, caput silvæ, promontorii, pontis.

PERARIUM, PIRARIUM, pirus.

PETIOLA, PECIOLA, dim. a pecia, nostris *pièce.*

PIGNORATIO. Vid. WADIATIO.

PIRINNOU, vox britannica, *poiriers.*

PLACITUM, conventus publicus, curia, judicium.

PLE, PLEU, PLO, PLOE, PLOU, PLU, latine *plebs*, in tabul. Roton. parochia sonat.

PLEGIA, PLEGIUS, fidejussor, gall. *plége.*

POU, pagus, provincia, regio : *Poukaer, Poutrecoet,* Pagus castelli, Pagus trans silvam.

PRÆPOSITUS, secundus in monasterio, post abbatem; idem qui postea dictus est *Prior.* Præpositus summam administrationem atque curam bonorum redituumque monasterii gerebat.

PRÆSUL, episcopus.

PRÆTOR, gall. *prévôt.*

PRESBYTER, parochus, gall. *prêtre.*

PRIMITIÆ, quæ veniunt ad altare, ut ab eis secernantur quæ mox ad domum presbyteri deferri dicebantur, in quo positæ fuerint.

PRIOR, id. q. Præpositus.

PULLUS. Vulgo omnes avium generis fœtus pulli dicuntur; in tabul. Rot. vero de pullis gallinaceis qui dominis feudorum præstabantur.

Q

QUARTERIUM, mensura frumentaria.

R

RAN, apud Britannos, partitio fundorum inter fratres facta, pars, portiuncula, prædium (*Ranna*, britannice, partiri, dividere). Verbum istud in tabul. Rotonensi sæpius pro villa usurpatur.

RANDREMES, agri culti pars, portiuncula.

RECTORES, rector ecclesiæ, vulgo *curatus.*

RENDA, census, reditus annuus, gall. *rente.*

ROS, monticulus.

S

SACRILEGIUM, mulcta quæ a sacrilegis episcopo exsolvebatur.

Salagium, vectigal quod ab iis qui sal vendebant præstabatur.

Salinagium, tributum ex sale.

Satio, gall. *semence* : « de satione modii IV de brace. »

Satrapa, pro quovis ministro.

Scabinus, judex in curia regis vel mactyernorum.

Scura, equorum stabulum.

Secretarius, sacrista.

Seneschal, latine *dapifer*, britann. *deysteyn*.

Seniores, majores natu; feudales domini.

Serena, mensura liquidorum.

Servilis, ad conditionem servorum pertinens.

Servitium, officium, obsequium; nostris *service*.

Servitus villanica, villenagium.

Sextarius, Sextarium, mensura liquidorum et aridorum.

Siclum, secale.

Stabularius, gall. *connétable*.

Stannum, pro stagno.

Sutor, nostris *cordonnier*.

T

Tallia, præstatio quæ dominis fiebat a vassallis in certis eorum necessitatibus.

Tegran, Tigran, i. q. Mansus; prædium cum cella vel habitatione (*ti*, domus; *ran*, pars fundi).

Telonarius, telonei exactor.

Teloneum, tributum de mercibus marinis circa littus acceptum, gall. *tonlieu*.

Tentio, jurisdictio.

Tonella, parva tonna.

Tonna, vas majus vinarium, gall *tonne*.

Treb, Tref, Trev, Tribus, gall. *trêve, village*.

Trifocalium, seu Istomid, species sedilis apud Armorico-Britannos.

Tyrannissa, uxor mactierni.

Tyrannus, tyern, mactyern, princeps plebis.

V

Vadium, id est Vadum, gall. *gué*.

Vassallus, homo qui quoddam tenebat beneficium quique servitium domino præstabat.

Vassi dominici, id est imperatoris homines, erant in tempore Ludovici Pii Portitoe et Wrbili mactierni.

Vassus, i. q. Vassallus.

Venator, gall. *veneur*.

Vernetum, id. q. Vernagium, alnetum, locus alnis consitus.

Vicaria, divisio pagi, parochia.

Vicarius, minister comiti subjectus et jurisdictionem in vicariis exercens.

Villa, complurium in agris mansionum collectio, gall. *hameau*.

Villanus, in villa degens, ruricola, gallice *paysan*.

Villaris, villula.

Villicus, id. q. *maer* vel major.

Vinagium, præstatio certæ vini mensuræ pro vineis domino feudi exsolvenda.

Virgada, apud Armoricos prædium rusticum sonat.

Viridarium, nostris *verger*.

W

Wadiatio, pignus, fidejussio.

Wadium, pignus.

ERRATA ET ADDENDA.

I. PROLÉGOMÈNES.

Page IX. Il y est dit que *Corisopitum*, la capitale des Cornouaillais armoricains, fut fondée par des *Cornovii* expulsés de l'île par les *Saxons*. Dom Le Gallois suppose, et non sans vraisemblance, que cette *expulsion* fut le résultat d'une invasion antérieure des Pictes et des Scots.

Page XVII. Le duc Beppolen est représenté comme ayant dévasté par le fer et par le feu quelques parties *du pays Rennais*. Il faut lire *du pays Vannetais*, car Rennes appartenait aux Francs, au VIe siècle.

Page XXXI. « La paroisse de Bain, » lisez *Bains*. Le *plou de Bains*, dans lequel était située l'abbaye de Redon, appartenait au diocèse de Vannes, tandis que *Bain* ne cessa jamais de faire partie de l'évêché de Rennes.

Page XL. Fausse désignation de charte dans la note 1. Il faut lire « p. 67, ch. LXXXIX, » et non pas p. 68, ch. XC.

Page XLIII. Même genre d'erreur, note 3; il y faut lire « p. 186-187, ch. CCXXXVIII-CCXXXIX, » et non pas p. 181-187.

Page CXXV-CXXVI. On y lit que la limite du diocèse de Rennes, après avoir touché Hédé, venait rejoindre le Flusel, *l'un des affluents du Meu;* il faut lire tout simplement : « venait « rejoindre la rivière de Meu. »

Page CXXVI, ligne 19. Par une erreur inexplicable, on a imprimé *doyenné de Guer*, au lieu de *doyenné de Beignon*. (Voir l'évêché de Saint-Malo, sur la carte.)

II. DATES.

Page 24, ch. XXX, 2 mars 859. — Peut-être faut-il lire : « 2 mars 860, feria VI, luna XXVI. »

Page 30, ch. XXXVI, la date du mois est omise, il faut lire : « le 18 février 858. »

Page 44, ch. LV, lisez « ann. 864, » et non 863-864.

Page 51, ch. LXIV, lisez « ann. 847, » et non 848.

Page 64, ch. LXXXIV, lisez « ann. 861, » et non 862.

Page 164, ch. CCXIII, la date 860 est bonne mais se réfère à la cinquième année du règne de Salomon.

Page 204, ch. CCLIII, lisez « ann. 870, » et non 864-870.

Page 206, ch. CCLVI, lisez « 860-866. »

III. POUILLÉS.

Page 500. Nous avons déjà relevé plus haut une grosse erreur : la paroisse de Molac ne doit pas être placée dans le doyenné de Péaule, mais bien sur le territoire de Rieux, comme nous l'avons dit p. 501 du même pouillé.

Page 529. Par suite d'un report de lignes opéré pendant la mise en pages, le titre CAP-CAVAL a été déplacé, de sorte que ce doyenné a été diminué de plusieurs paroisses qui sont attribuées au doyenné de Cap-Sizun, lequel ne

se compose que des paroisses suivantes : Plogoff, Cleden-Cap-Sizun, Goulien, Esquibien, Primelin, Beuzec-Cap-Sizun, Meillan, Poullan, Pouldergat, Ploaré, Guengat.

IV. TABLES.

A

Alodus : Pars Maeltiern, *indiqué* p. 28, *lisez* p. 27.
Alodus : Ran Riantcar, *indiq.* p. 116, *lisez* p. 114.
Andegavensis (Ecclesia Sancti Nicolai), *indiq.* p. 361, *lisez* p. 261.
Angabolo (Sine), *indiq.* p. 11, *lisez* p. 12.
Argentiola terræ, *indiq.* p. 162, *lisez* p. 103.

B

Bestenc, homo Brooliensis, *indiq.* p. 33, *lisez* p. 330.
Bovier (Orri le), *indiq.* p. 325, *lisez* p. 345.
Bronaril, salina, *indiq.* p. 22, 33, *lisez* p. 19, 57.

C

Camarel, villa, *indiq.* p. 257, *lisez* p. 259.
Canum et caballorum pastus, *indiq.* p. 192, *lisez* p. 193.
Castel Uuuel, *indiq.* p. 72, *lisez* p. 73.
Cauarzen prædium, *indiq.* p. 300, *lisez* p. 301.
Cementarius (Petrus), *indiq.* p. 320, *lisez* p. 330.
Cimiterium, *indiq.* p. 140, *lisez* p. 240.
Clericuli, *indiq.* p. 349, *lisez* p. 345.
Cocus (Andreas), *indiq.* p. 308, *lisez* p. 305.
Commendatio, *omis*, voy. p. 82, 246.
Concubina Deroch, *indiq.* p. 184, *lisez* p. 143.
Crucis (Particula dominicæ), *indiq.* p. 316, *lisez* p. 318.

D

Deloci (Diœcesis Sancti), *indiq.* p. 240, *lisez* p. 340.
Dicofrit, *omis*, voy. p. 116, 117.

E

Ecclesia castelli de Lohoac, *omis*, voy. p. 320.
Ecclesia Marciac, *indiq.* p. 194, *lisez* p. 294.
Ecclesiæ Nannetensis Cancellarius, *omis*, voy. p. 233.
Evenus, Elvenensis dominus, *indiq.* p. 296, *lisez* p. 299.
Exuldunense concilium, *omis*, voy. p. 261.

F

Frumentum, *indiq.* p. 297, 314, *lisez* p. 296, 315.

G

Gablah, plebs, *indiq.* p. 250, *lisez* p. 210.
Gaudentii (Eccles. Sancti), *indiq.* p. 359, *lisez* p. 259.
Gavele, plebs, *indiq.* p. 359, *lisez* p. 259.
Guerran, plebs, *omis*, voy. p. 224.

H

Haeldebrand, major, *indiq.* p. 262, *lisez* p. 162.
Her, insula, *indiq.* p. 36, *lisez* p. 316, 317.
Himhoir, fluvius, *indiq.* p. 128, *lisez* p. 112.

J

Joviniacus prioratus, *indiq.* p. 235, *lisez* p. 335.

L

Leiham, salina, *omis*, voy. p. 71.
Leonensis vicecomes (Guihomarcus), *indiq.* p. 306, *lisez* p. 308.
Lisfavin, aula, *indiq.* p. 71, *lisez* p. 75.
Litoc, missus Nominoe, *lisez* Salomonis, p. 115.

M

Maelcar, plebs, p. 83, 147, *lisez* Maelcat.
Marcellini (Corpus sancti), *omis*, voy. p. 218.
Mariæ Begonensis (Ecclesia Sanctæ), *indiq.* p. 273, *lisez* p. 278.
Mariæ de Machicol (Ecclesia Sanctæ), *omis*, voy. p. 264.
Matganoc, homo Poliacensis, *indiq.* p. 87, *lisez* p. 81.

Matuedoi comes, donator, *indiq.* p. 127, *lisez* p. 223.
Merula (Paganus, cognomine), *indiq.* p. 323, *lisez* p. 320.
Mullacum, plebs condita, *omis*, voy. p. 203.

N

Normandis (Pascweten redemptus a), *indiq.* p. 26, *lisez* p. 21.

O

Ornamenta a Salomone data, *indiq.* p. 187, *lisez* p. 189.

P

Pagus Autisiodorus, *indiq.* p. 283, *lisez* p. 229.
Papa Leo jura firmat antiqua, *indiq.* p. 323, *lisez* p. 333.
Plebs Chaer, *indiq.* p. 5, *lisez* p. 55.
Plebs Cons, *omis*, voy. p. 195.
Plebs Elven, *omis*, voy. p. 226.
Plebs Maelcat, *omis*, voy. p. 147.
Plebs Marzin, *indiq.* p. 282, *lisez* p. 284.
Plebs Peillac, *omis*, voy. p. 164.
Plebs prædii Merlet, *indiq.* p. 290, *lisez* p. 289.
Plebs Seminiaca, *omis*, voy. p. 83.
Plebs Serent, *omis*, voy. p. 75.
Plebs Siz, *omis*, voy. p. 80, 81.
Plebs Uuern, *indiq.* p. 221, *lisez* p. 219.
Pretium prædii Ranwicanton, *indiq.* p. 121, *lisez* p. 131, 133, 134.
Pueruli Deo oblati, *indiq.* p. 306, *lisez* p. 308.

Q

Quadrivium, *indiq.* p. 100, *lisez* p. 110.
Quarterium frumenti, *indiq.* p. 239, *lisez* p. 289.
Querglei, villa, *indiq.* p. 252, *lisez* p. 297.

R

Ran Alaran, *lisez* Ran Alarac, p. 41.
Randremes Caton, *indiq.* p. 195, *lisez* p. 197.
Renda Colworetan prædii, *indiq.* p. 45, *lisez* p. 54.
Rethwalart, episcopus in Poutrecoet, *indiq.* p. 51, *lisez* p. 61.
Reus (Guethenocus de), cognomine *Malus Vicinus*, *indiq.* p. 314, *lisez* p. 324.
Rewis Brenoiou, *omis*, voy. p. 219.

S

Secretarius, *indiq.* p. 193, *lisez* p. 249.
Semenon, fluvius, *indiq.* p. 287, *lisez* p. 289.

T

Treb Querman, *indiq.* p. 65, *lisez* p. 67.

U

Uuruual, Francus, *indiq.* p. 99, *lisez* p. 94.

V

Villa Branscean, *indiq.* p. 88, *lisez* p. 129.
Villa Cnox (*lisez* Villa Cnoch), *indiq.* p. 91, *lisez* p. 111.
Villa Freoli, *indiq.* p. 219, *lisez* p. 297.
Villa Kerman, p. 242, *lisez* Villa Kerkerman.
Villa Lisbedu, *indiq.* p. 136, *lisez* p. 154.
Villa Raniarnedam, *indiq.* p. 219, *lisez* p. 39.
Virgada in insula pro compensatione hominis occisi tradita, *indiq.* p. 136, *lisez* p. 126.
Viridarium in plebe Chialvahe, *indiq.* p. 205, *lisez* p. 265.

OBSERVATIONS

AU SUJET DE LA MARCHE DES LÉGIONS DE CÉSAR ALLANT ATTAQUER LA VÉNÉTIE.

Les savants auteurs de la nouvelle carte des Gaules font suivre à l'armée romaine, depuis Nantes (*Condevincum*) jusqu'à la presqu'île de Rhuys, une route à peu près impossible. En effet, en se rendant de Nantes vers Penestin, presque en ligne droite, les

légions s'engageaient parmi les tourbières dites de la Grande-Brière; puis elles devaient passer la Vilaine à son embouchure, c'est-à-dire dans un endroit où le fleuve est très-large, très-profond et difficile à franchir. Ce n'est pas tout : arrivés sur l'autre rive, les Romains étaient obligés ou de passer le bras de mer qui s'étend de Penerff jusqu'au territoire d'Ambon, ou bien, pour éviter l'obstacle, de marcher vers le sud-est et de suivre alors la route *beaucoup plus facile* que nous avons indiquée sur notre carte. Nous prions le lecteur de vouloir bien comparer les deux itinéraires avec une carte moderne du département du Morbihan.

POST-SCRIPTUM.

Après une dernière révision de mes Prolégomènes j'ai pu y relever quelques erreurs qui m'avaient d'abord échappé :

1° Page XCIII, au mot *Toul*, il faut lire : *même signification que* POUL.

2° A la page CCVI, il faut rectifier comme suit ce que j'ai dit des enclaves de Dol : *L'évêché de Saint-Malo en renfermait vingt-deux; Saint-Brieuc, quinze; Tréguer, huit; le diocèse de Rouen, quatre; Rennes, trois; Léon, une.*

Dans mes Prolégomènes, page CXCVII, j'ai omis de placer *Langast* et *Landébia* parmi les enclaves de ce diocèse en Saint-Brieuc [1]; *Rimou* et *Saint-Rémy-du-Plain* n'ont point été non plus compris parmi les enclaves de Dol en Rennes.

[1] Langast et Landébia sont cités parmi les enclaves de Dol en Saint-Brieuc, dans le pouillé de Dol. Voyez plus loin p. 552.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE MONTPELLIER

DIVISION DE L'OUVRAGE.

	Pages.
Avant-propos	I
Table des matières des Prolégomènes	VII
Prolégomènes	I
Éclaircissements	CCCXLIII
Texte du Cartulaire	I
Appendice	353
Notice sur l'abbaye de Redon	411
Pouillés des neuf diocèses de Bretagne	455
Index chronologicus chartarum	583
Index generalis	629
Index appendicis	717
Index géographique	735
Index onomasticus	751
Errata et addenda	756
Observations sur l'itinéraire suivi par les légions de César en se rendant chez les Vénètes	758
Carte de la Bretagne.	

CHRONIQUE

D'ARTHUR DE RICHEMONT

CONNÉTABLE DE FRANCE, DUC DE BRETAGNE

(1393-1458)

PAR

GUILLAUME GRUEL

PUBLIÉE POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

ACHILLE LE VAVASSEUR

A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

—

M DCCC XC

249

CHRONIQUE

D'ARTHUR DE RICHEMONT

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'édition de la CHRONIQUE D'ARTHUR DE RICHEMONT, *préparée par* M. Achille LE VAVASSEUR, *lui a paru digne d'être publiée par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 30 *novembre* 1890.

Signé : Mis DE BEAUCOURT.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

INTRODUCTION

I.

BIOGRAPHIE DE GUILLAUME GRUEL.

§ I.

Famille de Guillaume Gruel (XIVe-XVe siècle).

La *Chronique d'Arthur de Richemont,* par Guillaume Gruel, figure dans toutes les grandes collections de mémoires sur l'histoire de France ; mais les éditeurs sont unanimes à reconnaître leur complète ignorance sur la vie de ce biographe, dont le travail, qualifié d'apologie, n'est consulté qu'avec la plus grande défiance. Après avoir insinué timidement qu'il devait être Breton, on affirme peut-être avec quelque témérité qu'il habitait, en 1427, la paroisse de Saint-Étienne à Rennes[1] ; un manuscrit de sa chronique lui donne le titre de gentilhomme ordinaire de la maison du connétable de Richemont[2] ; enfin, MM. Vallet de Viriville et J. Quicherat prétendent, avec raison, il est vrai, mais sans fournir la preuve de leur assertion, que Raoul Gruel et Guillaume étaient frères[3], tandis que M. Petitot nie l'exis-

1. Article de P. Levot dans la *Biographie bretonne,* I, p. 849, reproduit dans la *Nouv. Biographie gén.,* t. XXII, p. 243.

2. Bibl. nat., ms. fr. 18697 ou ms. S, fol. 23 ro.

3. Article de M. Vallet de Viriville sur Raoul Gruel, dans la

tence de textes établissant cette parenté, que M. Cosneau, le dernier historien de Richemont, admet sans la considérer comme absolument certaine[1]. En ajoutant à ces indications isolées quelques détails tirés uniquement de la *Chronique de Richemont,* l'on aura le sommaire complet de ce que l'on sait actuellement sur Guillaume Gruel et sa famille. De patientes recherches nous ont permis, malgré l'extrême rareté des documents, d'arriver à des conclusions plus certaines et d'élargir ce cadre trop restreint.

Le nom de cette famille, originaire de la Bretagne orientale[2], apparaît dans les actes dès le XIVe siècle, et les Gruel, gens de petite noblesse, fournissent alors à l'Église et aux armées ducales plusieurs moines et écuyers, dont nous ne connaissons guère que les noms. En 1320, nous trouvons parmi les moines de Saint-Méen un Raoul Gruel, qualifié de « prieur des plaids[3]. » En 1398, Frère Simon Gruel représente le monastère de Saint-Melaine dans un procès porté devant le Parlement de Bretagne, siégeant à Rennes[4]. Dans le même siècle, un Guillaume Gruel figure dans la montre d'Olivier de Montauban, faite à Dinan, le 16 janvier 1357[5]; il porte le titre d'écuyer : nous sommes donc en présence d'une famille noble. C'est sans doute le même que l'on voit quelques années plus tard, en juin 1363, au service de Maurice Mauvinet[6]. On lit dans le *Dictionnaire* d'Ogée, à l'article Qué-

Nouv. Biographie gén., t. XXII; J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc,* 1847, IV, p. 315.

1. Collection Petitot, VIII, 405; Cosneau, *le Connétable de Richemont,* 1886, p. 469.

2. Cf. ci-dessous, p. xviij.

3. « Prior placitorum. » *Preuves* de D. Morice, I, 1296. Saint-Méen (sanctus Mevennus ou Mevennius), cant., Ille-et-Vilaine; cf. sur ce monastère : *Gallia christiana,* XIV, 1018 et suiv.

4. *Preuves* de D. Morice, II, 687.

5. *Ibid.,* I, 1504.

6. *Ibid.,* I, 1558.

dillac[1], qu'en 1400, le domaine de la Bodinaye appartenait à un personnage de ce nom. Au mois de mai 1418, un autre Guillaume fait partie des hommes d'armes désignés pour accompagner le duc Jean VI dans son voyage à la Cour de France, et il reçoit douze livres pour ses gages du mois d'avril. En octobre, il lui est fait un nouveau paiement pour le même objet, et il doit toujours suivre le duc lorsque celui-ci ira vers le Roi pour travailler à rétablir la paix[2]. Quand, à la fin de 1424, Richemont, revenu à des sentiments plus patriotiques et désireux de profiter des bonnes dispositions du Roi de France à son égard, se rendit à Angers, où se tenait la Cour, il emmena une nombreuse escorte, dans laquelle on remarque un Raoul Gruel qui fait partie de la maison même du futur connétable, et un Guillaume Gruel placé sous les ordres de Guillaume de Montauban[3]. Avant de poursuivre cette étude, il nous faut identifier ces Guillaume Gruel, ainsi mentionnés à diverses reprises au XIVe et au XVe siècle.

Albert Le Grand, dans ses *Vies des saints de la Bretagne*[4], distingue deux Guillaume Gruel; l'aîné, auteur d'une chronique de Jean le Conquérant, ouvrage qui nous est inconnu, et le jeune « chroniqueur des ducs François Ier, Pierre II, Artus III et François II; » pour l'histoire de la bienheureuse Françoise d'Amboise, il a emprunté à ce dernier plusieurs mentions contenues « ès chapitres 57, 59 du livre I; 42, 45, 46, 47 et 48 du livre III; 10, 16, 17, 18 et 21 du livre IV[5]. » Ce renvoi se réfère, croyons-nous, à un manuscrit perdu de la *Chronique de Richemont,* qui ne

1. *Dict. historique et géographique de la Bretagne,* 1853, II, 386. Quédillac, Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Saint-Méen.

2. *Preuves* de D. Morice, II, 967-969.

3. *Ibid.,* II, 1147, acte du 6 octobre 1424.

4. Cf. *Vie du bienheureux Charles de Blois* dans l'édit. de 1637, p. 348, et dans l'édit. de 1837, p. 600.

5. Cf. édit. de 1637, p. 335, et édit. de 1837, p. 585.

nous est pas parvenue ainsi subdivisée; la période qu'elle embrasse correspond en effet au règne de quatre ducs, mais commence à Jean VI pour finir à la mort d'Arthur III. C'est peut-être par une déplorable erreur qu'Albert Le Grand attribue à Guillaume le jeune une chronique de François II, et ne parle pas de celle de Jean VI : il est clair que chacun des livres qu'il indique comprend l'histoire d'un duc; or, d'après sa citation, il n'aurait rien emprunté au livre II, contenant précisément l'histoire du duc Pierre, époux de Françoise d'Amboise, dont il a raconté la vie. En outre, on trouve dans la notice consacrée à cette princesse au moins deux mentions qui paraissent tirées de la partie de notre chronique correspondant au règne de Jean VI; la première, se rapportant aux années 1430 et 1431, a trait aux difficultés survenues alors entre le seigneur de Thouars et Georges de la Trémoille, et aux premières négociations entamées pour le mariage de Françoise d'Amboise; la seconde relate la maladie et la mort de Jeanne de France, duchesse de Bretagne, arrivée en 1433[1]. Il est fort présumable que les deux chapitres presque consécutifs du livre I, auxquels Albert Le Grand renvoie dans sa citation, contenaient les deux mentions que nous venons de signaler, et que par suite ce livre I renfermait, non l'histoire de François Ier, comme il le dit par erreur, mais celle de Jean VI, l'ouvrage entier s'arrêtant à la mort d'Arthur III.

Celui qu'Albert Le Grand appelle Guillaume Gruel le jeune est donc, à notre avis, le chroniqueur de Richemont. Quant à Guillaume l'aîné, il vivait certainement encore au commencement du xve siècle, puisqu'il a écrit l'histoire de Jean le Conquérant, mort seulement le 1er novembre 1399, et c'est sans doute le personnage désigné par Ogée comme possesseur, en 1400, d'une métairie à la Bodinaye, paroisse de Quédillac. Il est absolument impossible de déterminer

1. Gruel, p. 76, 80 et 81, et *Vies des saints*, 1837, p. 547-549.

quels liens de parenté pouvaient exister entre ce Guillaume Gruel l'aîné et son homonyme mentionné en 1357 et 1363[1]; mais il est bien certain qu'on ne peut les identifier l'un avec l'autre. En effet, la métairie de la Bodinaye appartenait encore, en avril 1427, à un Guillaume[2]; en 1441, elle est dans les mains de Raoul Gruel[3], selon toute vraisemblance, fils du précédent, et certainement frère du biographe de Richemont, comme nous le démontrerons. Or, il n'est pas très vraisemblable que le père de Raoul et de Guillaume Gruel, celui-ci étant encore vivant en 1474, fût, dès 1357, en âge de porter les armes.

En résumé, il faut distinguer trois personnages de cette famille ayant porté le même prénom au XIVe et au XVe siècle : Guillaume Ier, que nous connaissons par les montres du 13 janvier 1357 et du 5 juin 1363; Guillaume II, probablement le chroniqueur de Jean le Conquérant, celui qu'Albert Le Grand appelle l'aîné; enfin Guillaume III le jeune, qui seul nous intéresse particulièrement. Nous n'avons plus à nous occuper de Guillaume Ier.

1. Cf. ci-dessus, p. ij.

2. On lit en effet dans la « Réformation de la noblesse de l'évêché de Saint-Malo, paroisse de Quédillac, 23 avril 1427 : Guillaume Levesque, Jean Fuxet, commissaires. Nobles : messire Eustache de la Houssaye, à Cauléon, y a un métayer; Guillaume Gruel, à la Bodinays, *idem;* Jean Le Léonnais, à son hostel de la Houssaye, *idem;* Olivier Labbé, à son hostel de la Pellerais, *idem;* Allain de Landugen, en son hostel de La Bouëre, *idem;* Perrot de Launay, à La Pellerais, métairie ancienne, *idem;* Jean Rioux, en son hostel de Brebuan ancien. » (Bibl. municipale de Nantes, ms. fr. 54756, t. I, fol. 56 ro; cf. à la Bibl. nat., ms. fr. 22320, fol. 715 vo. On trouve une liste de nobles presque identique, dressée la même année, mais par d'autres commissaires, dans la publication suivante de M. Henri des Salles, *Évesché de Saint-Malo, anciennes réformations...* Paris, 1864, in-8o, p. 52.)

3. *Évesché de Saint-Malo, anciennes réformations,* p. 29. M. des Salles a imprimé par erreur « La Robinaye » au lieu de « La Bodinaye ». (Cf. Bibl. municipale de Nantes, ms. fr. 54756, t. I, fol. 56.)

En 1418, comme en 1424, nous sommes encore en présence de Guillaume l'aîné[1]. A la première de ces deux dates, le chroniqueur de Richemont était certainement trop jeune pour figurer dans une compagnie d'hommes d'armes; de plus, il ne dit pas un mot dans sa biographie des préparatifs faits pour le voyage de Jean VI à la Cour de France, événement qui avait cependant une certaine importance. On pourra nous répondre que cela ne rentrait pas dans son sujet, puisqu'en 1418 Richemont était prisonnier en Angleterre, et on fera remarquer que pour le voyage de ce dernier à Angers, en 1424, le chroniqueur ne garde pas le même silence; il donne même une liste des seigneurs formant le cortège de Richemont et il n'oublie pas le sire de Montauban, dans la compagnie duquel se trouvait précisément le Guillaume Gruel mentionné dans l'acte du 6 octobre 1424. Cette coïncidence entre le texte édité par D. Morice et le récit même de notre chroniqueur mérite de fixer l'attention; cependant il ne faut pas y attacher trop d'importance; Gruel s'est en effet chargé de résoudre cette difficulté, et, dans l'appel qu'il fait en terminant son livre à la bienveillance de ses lecteurs[2], il avoue très sincèrement n'avoir appris que par ouï-dire les événements antérieurs à l'élévation de Richemont à la dignité de connétable; ce n'est donc pas lui qui se trouvait, lors du voyage d'Angers, dans la compagnie du sire de Montauban, mais bien Guillaume Gruel l'aîné. Il est probable que ce dernier était mort lorsque le chroniqueur du connétable commença à prendre des renseignements et à réunir des notes pour le travail qu'il composa plus tard; c'est la raison pour laquelle il n'en parle pas dans cette partie de son récit, où il mentionne plusieurs fois Raoul Gruel, évidemment l'un de ceux qui vécurent « en la compaignie » de Richemont avant qu'il fût connétable et qui trans-

1. Cf. ci-dessus, p. iij.
2. Gruel, p. 233.

mirent à son biographe des renseignements, fort concis du reste, sur cette période, notamment sur le voyage d'Angers.

On trouve dans les registres des réformations de la noblesse de Bretagne d'autres mentions que l'on doit encore appliquer à ce Guillaume l'aîné. C'est lui qui est signalé en 1427 comme propriétaire de la métairie de la Bodinaye à Quédillac[1]; à la même époque, il résidait à Rennes, en la paroisse de Toussaints[2], et avait en outre un hôtel, franc de fouage, dans la paroisse de Saint-Étienne-lès-Rennes[3]. Les résultats de l'enquête des réformateurs montrent que la famille de notre chroniqueur était d'une noblesse incontestable. Guillaume l'aîné, qui abandonna sans doute la carrière des armes à l'époque où Richemont devint connétable, mourut probablement avant 1441, puisqu'en cette année sa métairie de la Bodinaye appartenait à Raoul Gruel[4].

Raoul, seigneur de la Motte-Boutier[5], du chef de sa femme, est le personnage le plus considérable de cette famille, et il paraît avoir joui de tous temps d'une certaine faveur auprès d'Arthur de Richemont. Comme jusqu'en 1425 il est le principal inspirateur du récit de Guillaume le jeune, nous croyons utile de résumer ici les renseignements que nous avons pu réunir sur sa vie, ce qui nous aidera en outre à déterminer ultérieurement les moyens d'information dont notre chroniqueur disposait.

1. Cf. ci-dessus, p. v.

2. Communication de M. Pol de Courcy, d'après un registre de réformation.

3. « Refformation de l'évêché de Rennes faitte en l'an 1427... Sainct-Estienne près Rennes : Enqueste des exempts de la susdite paroisse faitte par Jamet Baude et Eon Pofraye, commissaires. Nobles : ... Guillaume Gruel. » (Bibl. Mazarine, ms. fr. n° 1879, fol. 1, r° et 12 v°; ce ms. du XVII° s. est intitulé : « Réformation de la noblesse des évêchés de Rennes et de Dol. »)

4. Cf. ci-dessus, p. v.

5. La Motte, domaine situé à Pleugueneuc, Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Tinténiac.

En voyant la métairie de la Bodinaye passer des mains de Guillaume l'aîné dans celles de Raoul, nous avons été porté à croire que celui-ci était fils du premier. En 1474, Guillaume le jeune est exempté de payer les droits de rachat dus au duc par suite de la mort de messire Arthur Gruel, « son neveu[1]; » cet Arthur, qu'il ne faut pas confondre avec son fils aîné, qualifié seigneur de Saint-Jean et de la Motte et qui vivait encore en 1487, étant le fils aîné de Raoul Gruel et de Marie Boutier sa femme, il en résulte que Raoul est le frère de Guillaume, et sans aucun doute son frère aîné, puisqu'il est mentionné dans la chronique comme témoin oculaire dès 1420, tandis que Guillaume ne parle de lui-même qu'en 1434[2]. Le titre de chevalier qui lui fut conféré, le

1. Bibl. nat., ms. fr. 22318, p. 17.

2. Voir le *Tableau généalogique,* ci-dessous, p. xxj. Nous indiquons dans ce tableau ce que nous savons sur Arthur Ier. (Bibl. nat., ms. fr. 22318, p. 1030; *ibid.,* Pièces orig. du Cabinet des titres, ms. 480, fol. 19.) Son fils Arthur II naquit en janvier 1458, époque où il fut baptisé. (*Preuves* de D. Morice, II, 1724.) En 1473, il est dispensé par le duc de payer les droits de rachat dus après la mort de sa mère Brigitte Boutier. (Bibl. nat., Collection de Bretagne, ms. fr. 22318, p. 1030.) En 1480, il est poursuivi par l'évêque de Saint-Brieuc pour excès commis dans le palais épiscopal (*ibid.,* p. 628), et arrêté pour ce fait au mois de mai de l'année suivante (*ibid.,* p. 629). Au commencement de 1481, il fait partie de cinquante lances placées sous les ordres de Bertrand du Parc. (*Preuves* de D. Morice, III, 389.) Il devient lui-même capitaine de vingt lances en 1486 (ms. fr. 22318, p. 549), et prête serment au duc l'année suivante, en qualité de capitaine de Ploërmel. (*Preuves* de D. Morice, III, 542.) En 1513, un Arthur est encore signalé comme seigneur de la Haye-Boutier, domaine de la paroisse de Rozlandrieux, dans l'évêché de Dol. (Bibl. municipale de Nantes, ms. fr. 54756, t. II, fol. 28 v°. Rozlandrieux, Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Dol.) Ce dernier personnage ne figure pas dans notre *Tableau généalogique,* parce que nous n'avons pu découvrir la place qui lui appartient. Nous avons laissé de côté pour la même raison Eustache Gruel, dont notre chroniqueur signale (p. 136) la bravoure au siège de Montereau,

rôle relativement important qu'il joua dans diverses négociations entreprises par le connétable suffiraient pour indiquer qu'il était le chef de la famille.

Les Gruel étaient vassaux des seigneurs de Montauban, dont ils devinrent plus tard les alliés par le sang[1]; c'est dans leur maison que Raoul remplit d'abord les fonctions auxquelles étaient tenus les jeunes nobles vis-à-vis de leur suzerain. En 1420, Guillaume de Montauban[2] le donna, en qualité d'écuyer tranchant, au comte de Richemont, alors prisonnier du Roi d'Angleterre. Deux ans plus tard, il menait à bonne fin la difficile négociation, qui amena le mariage de son nouveau maître avec Mme de Guyenne, sœur du duc de Bourgogne, et veuve du Dauphin Louis; il assista en personne à ce mariage, célébré le 10 octobre 1423, à Dijon[3]. La même année, il recevait une double mission auprès des Cours de France et de Bourgogne[4]. En 1424, il faisait le voyage d'Angers dans la suite de Richemont[5]. Pendant les conférences qui précédèrent le traité d'Arras (1435), Richemont députa vers le duc d'Orléans, alors à Calais, Henri de Villeblanche et Raoul Gruel, chargés de s'enquérir des intentions du célèbre prisonnier[6].

Raoul se montre aussi brave guerrier qu'habile diplomate, puisqu'en 1439, il est armé chevalier sous les murs

en 1437. Le *Compte de Guillaume Ripault* (Pièce just. XXVII) mentionne deux fois Eustache Gruel.

1. Par le mariage d'Arthur Gruel, fils de Raoul, avec Brigitte Boutier, petite-fille de Jean Boutier et d'Isabeau de Montauban. (Du Paz, *Hist. généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne,* édit. 1620, p. 459; cf. le *Tableau généalogique,* ci-dessous, p. xxj.)

2. Gruel, p. 21, note 2.

3. *Ibid.,* p. 26 et 27; *Preuves* de D. Morice, II, 1173, 1174.

4. Gruel, p. 30; D. Félibien, *Hist. de Paris,* 1725, IV, 589[1].

5. Cf. ci-dessus, p. iij.

6. Gruel, p. 103.

d'Avranches. Il accompagne, en 1442, le connétable dans le Midi et prépare son second mariage avec Jeanne d'Albret[1]. A partir de cette époque, il n'est plus mentionné dans la chronique rédigée par son frère; mais il n'en continue pas moins à bien servir son maître. En effet, devenu capitaine de Solidor, et chambellan, il reçoit, à la fin de 1457 et au commencement de l'année suivante, plusieurs présents et pensions de Richemont, qui a ceint la couronne ducale. Arthur III donne en outre à son fidèle serviteur une marque de faveur spéciale en consentant à être le parrain de son petit-fils Arthur Gruel[2].

A une date qu'il est impossible de déterminer exactement, Raoul épousa Marie Boutier, dame de la Motte, fille de Jean Boutier et de Raoulete de Senedavi; il en eut trois fils : Arthur, qui est le père du filleul de Richemont, Robert et Charles; les deux derniers ne laissèrent pas de postérité[3]. Nous ignorons la date de la mort de Marie Boutier; mais nous savons que, le lieu de sa sépulture ayant fait l'objet d'une contestation de la part de Guillaume de la Barre, seigneur de la Colombière, celui-ci dirigea contre l'abbé de Beaulieu et Arthur Gruel des poursuites dont nous ne connaissons pas le résultat[4]. Raoul mourut au commencement de 1463, avant le 16 mai[5].

Ajoutons, en terminant, que sa descendance s'éteignit au commencement du XVIe siècle, et que l'on y rattache à tort un Claude Gruel, seigneur de la Frette, que l'on trouve mentionné dans un acte de 1596, conservé aux Archives nationales[6].

1. Gruel, p. 155 et 178.
2. *Preuves* de D. Morice, II, 1710, 1725, 1726, 1716, 1724.
3. Cf. le *Tableau généalogique,* ci-dessous, p. xxj.
4. Bibl. nat., ms. fr. 22318, p. 620.
5. Cf. ci-dessous, p. xvj.
6. Cf. le *Tableau généalogique,* p. xxj; Michaud, *Biographie universelle,* XVII, 633; Arch. nat., K 106, n° 3.

§ II.

Guillaume Gruel biographe du connétable de Richemont.

(Né vers 1410, mort entre 1474 et 1482.)

Nous ne savons rien de précis sur la jeunesse de Guillaume, frère puîné de Raoul, et auteur de la *Chronique d'Arthur de Richemont*, quoiqu'il ne soit pas tout à fait aussi inconnu que M. Petitot veut bien le dire[1]. Il parle rarement de lui-même dans son œuvre, et c'est toujours d'une manière très brève. En ajoutant à ces renseignements par trop concis ceux que nous offrent les rares documents qui mentionnent notre chroniqueur, nous allons essayer de donner sur sa vie quelques nouveaux détails.

Né dans les dix premières années du xve siècle, il fut sans doute élevé, comme Raoul, dans la maison des seigneurs de Montauban, dont il parle souvent dans la première partie de son récit. Vers 1425, c'est-à-dire cinq années après son frère, il entra au service de Richemont, devenu connétable de France. C'est ce qui ressort clairement du passage qui termine la chronique, passage dans lequel il se présente comme témoin oculaire à partir de cette époque et déclare n'avoir plus besoin de chercher ses renseignements auprès de ceux qui étaient « en la compaignie » de Richemont « avant qu'il fust connestable[2]. » Dès lors, il suit son nouveau maître dans la plupart de ses expéditions militaires. A la fin de 1434, entre le 17 octobre et le 13 décembre, fête de sainte Lucie, Guillaume, préposé, avec deux autres hommes d'armes, à la garde de Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, prisonnier sur parole, s'acquitta,

1. *Collection de Mémoires,* VIII, 405.
2. Gruel, p. 232, 233.

paraît-il, assez mal de sa mission ; car le sire de Commercy, mécontent des procédés des gens d'armes du connétable, oublia, comme cela lui arrivait trop souvent, ses solennelles promesses, et trouva moyen d'échapper à ses trop confiants gardiens. Guillaume, ainsi pris en faute, ne manque pas de faire ressortir, à juste titre, d'ailleurs, la mauvaise foi de son prisonnier [1].

En juin 1435, on le trouve près de Richard, comte d'Étampes, l'un des frères de Richemont; la comtesse d'Étampes ayant mis au monde un fils, qui devint plus tard duc sous le nom de François II, Guillaume fut chargé de porter cette heureuse nouvelle au connétable, alors sur le point de se rendre au congrès d'Arras [2]. Il ne l'accompagna certainement pas dans ce voyage; car il n'eût pas manqué de donner de plus amples détails sur le rôle de Richemont dans les longues conférences qui précédèrent la conclusion du traité. Il resta, croyons-nous, avec les troupes françaises qui guerroyaient aux environs de Paris, puis se rendit à Parthenay, la principale des seigneuries du connétable et son séjour habituel lorsqu'il n'était pas en campagne. L'expression « s'en vint veoir madame de Guyenne, » que la chronique applique à Richemont, donne à entendre que Guillaume précéda son maître à Parthenay ; la mention des passages multipliés de la comtesse d'Étampes par cette ville ne peut laisser de doute sur le séjour qu'y fit alors Guillaume Gruel [3].

Quel rôle joua-t-il ensuite dans la campagne de l'Ile-de-France et de la Champagne, qui amena la reddition de Paris et des places voisines? La chronique et les documents ne

1. Gruel, p. 95, 96; *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut de Metz,* dans l'*Hist. de Lorraine* de D. Calmet, 1728, II, 218.

2. Gruel, p. 101 et notes 2, 4; Anselme, *Histoire généalogique,* I, 463.

3. Gruel, p. 110.

nous apprennent rien sur ce point. Cependant il assista à la plupart des faits d'armes de cette époque ; les détails précis et circonstanciés qu'il donne dans cette partie de son récit sont là pour le prouver. En 1440, durant le siège de Meaux, Richemont, maître de la ville, mais non de l'île du Marché, confia la garde du pont qui reliait l'une à l'autre à des écuyers de sa maison, au nombre desquels se trouvait Guillaume[1]. La rapidité avec laquelle il passe sur les événements militaires qui signalèrent la campagne du Bourbonnais et de l'Auvergne, entreprise par le Roi et le connétable contre les seigneurs coalisés, indique que Gruel n'assista en personne qu'aux débuts de la Praguerie. La mention de la mort du seigneur de Rostrenen, si singulièrement encadrée dans le contexte, nous porte à croire qu'il résidait alors à Paris[2]. Il est bon de remarquer que Mme de Guyenne y était arrivée le 24 décembre 1438[3], et n'avait probablement pas quitté cette ville depuis lors. Gruel fut-il à cette époque attaché à sa personne? Le fait ne nous paraît pas invraisemblable ; toujours est-il que, dans son testament du 14 janvier 1442, elle n'oublia pas de lui faire un legs assez considérable[4]. En cette même année, il suivit dans le Midi le Roi et le connétable qui se rendaient sous les murs de Tartas pour empêcher cette place de tomber dans les mains des Anglais, et, sept mois à peine après la mort de Mme de Guyenne, il assista, ainsi que Raoul son frère, au mariage de Richemont avec Jeanne d'Albret, célébré à Nérac, le 29 août[5]. Gruel énumère les chevaliers et écuyers de la suite du connétable qui furent présents à cette solennité, et c'est dans ce passage précieux que le chroniqueur, jugeant son travail assez

1. Gruel, p. 153.
2. *Ibid.*, p. 160.
3. *Ibid.*, p. 141.
4. Ce testament a été publié par M. Cosneau, dans *le Connétable de Richemont*, p. 586-596 ; cf. p. 591.
5. Gruel, p. 178, 179.

avancé pour avoir quelque prix, revendique l'honneur de l'avoir composé. Il quitta l'armée royale en même temps que Richemont, rappelé en Bretagne pour assister à l'entrée solennelle à Rennes du nouveau duc François. Gruel recevait alors dix écus de gage par mois à titre d'écuyer du connétable[1].

Quelques années plus tard, en 1450, nous le retrouvons prenant une part active à la campagne de Normandie; à Formigny, il combat à côté du connétable, puis est commis à la garde des otages après la reddition des villes de Caen et de Cherbourg[2]. La conquête de la province étant terminée, le Roi en confia le gouvernement au connétable de Richemont, qui y séjourna la plupart du temps, de 1451 à 1455[3]. Pendant la même période, Gruel resta vraisemblablement à Parthenay; remarquons, en effet, la nuance des termes employés dans la chronique : il dit ailleurs[4] que Richemont laissa à Paris Mme de Guyenne fort malade et « *s'en alla* à Parthenay; » or, on sait qu'alors Gruel se trouvait à Paris. Au contraire, dans le passage qui nous occupe[5], il met toujours, en parlant des voyages faits par Richemont de Normandie à Parthenay, « puis *s'en vint* à Parthenay; » cette expression, plusieurs fois répétée à quelques lignes de distance, indique clairement que Gruel ne suivit pas alors le connétable, ce que l'on eût d'ailleurs pu conclure de l'extrême brièveté des renseignements qu'il a donnés sur le séjour de Richemont en Normandie, la cessation des hostilités ne suffisant pas à expliquer une telle concision.

Il ne fait plus dès lors aucune mention de lui dans sa

1. Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 657; cf. à la Bibl. nat., ms. fr. 20684, fol. 219 r°.
2. Gruel, p. 206, 213 et 214.
3. *Ibid.,* p. 217 et suiv.; cf. la note 1 de la p. 219.
4. *Ibid.,* p. 172.
5. *Ibid.,* p. 217 et suiv.

chronique; cependant nous pouvons encore suivre ses traces pendant quelque temps, grâce à des textes publiés par D. Morice dans les *Preuves* de son *Histoire de Bretagne*, et à des extraits de la collection manuscrite dite de Bretagne, conservée à la Bibliothèque nationale. De même que Raoul, il resta près de la personne de Richemont, devenu duc[1], et reçut alors plusieurs marques de bienveillance. Arthur III, voulant confier les villes de son duché à des hommes sûrs et dévoués, institua, le 5 octobre 1457, divers capitaines de places, parmi lesquels nous retrouvons bon nombre des compagnons d'armes de Guillaume, et il n'oublia pas ce dernier qui fut nommé capitaine de Dol[2]. Il conserva néanmoins le titre d'écuyer résidant, et recevait en cette qualité une pension du nouveau duc, au commencement de 1458. Le 10 juillet de cette même année, il fut chargé, avec le sire de Châteauneuf, de faire passer les montres qui devaient avoir lieu dans l'évêché de Dol, le 1er septembre suivant[3]. La situation des capitaines de Dol était assez difficile, l'évêque et le duc se disputant le droit de pourvoir à la garde de la place[4]; nous savons, il est vrai, qu'en mai 1456, l'évêque Alain, cardinal de Sainte-Praxède, reconnaissait que la garde de la ville et du château appartenait au duc, qui avait en outre divers autres droits[5]; mais,

1. *Preuves* de D. Morice, II, 1722.

2. *Ibid.*, 1710; cf. Bibl. nat., ms. fr. 22318, p. 570.

3. *Ibid.*, 1725, 1716.

4. Voir aux archives de la Loire-Inférieure, E 184, un cahier en papier d'une écriture du xve siècle contenant le « Sommaire des causes... déférées en appel au Parlement », dans lequel on lit : « Ensuyvent aucunes causes des regayres de Bretaigne autresfoys dévolus par apel en la Court de Parlement de Bretaigne... Du regaire de Doul : Entre l'évesque de Doul et le procureur de Rennes, sur le débat de la garde et capitaienie de la ville et chasteau de Doul. »

5. « Adveu baillé au duc par Allain, cardinal de Sainte-Praxède, évesque de Dol, par lequel il cognoist que la garde des ville et

malgré cet aveu, signé par l'évêque et scellé de son sceau, de nouvelles difficultés s'élevèrent bientôt entre l'autorité ecclésiastique et le pouvoir militaire. Dans la première moitié de 1458, Jean Le Chevrier, « se disant scelleur de l'évêque de Dol, » ayant manifesté certaines prétentions que Gruel refusait d'admettre, il en résulta un différend que Macé de la Monneraie, lieutenant de Dinan, fut chargé d'examiner par lettres du 10 juillet de cette année[1]. Guillaume eut-il gain de cause? Nous ne le savons pas; mais il ne conserva pas longtemps ses fonctions de capitaine, car on voit que, dès le 10 janvier 1459, il est remplacé par Jean Chauvin, chevalier, qui prête alors le serment accoutumé[2].

Le 16 mai 1463, il fut exempté du paiement des droits de rachat dus par suite de la mort de Raoulete de Senedavi, belle-mère de Raoul Gruel. A quel titre Guillaume était-il débiteur en cette circonstance? Sans doute comme gardien des enfants de son frère décédé[3]. Il eut plus tard à remplir le

cité de Dol avecq le château, appellé la tour Morice, appartient au duc, et qu'il peut en la dite ville faire bastir telles forteresses que bon luy semblera et que les appellations des juges et son regaire ressortent à la Cour de Rennes, et de là en Parlement, et jouir des regaires et temporel, le siège vacquant, le tenir en sa main, y commettre et instituer tous officiers de justice et de recepte. Datté en may 1456; signé de sa main et scellé. Et outre que le dit duc a droit d'avoir sceaux et tabellionnage en la dite ville de Dol. » (Bibl. nat., ms. fr. 22319, p. 450.)

1. *Preuves* de D. Morice, II, 1717.

2. « Es diz jour et an [10e jour de janvier 1458 (anc. st.)] messire Jehan Chauvin, chevalier, a fait semblable serment et promesse [se porter bien et loyaument et faire tout ce qui sera pertinent], touchant la cappitenie de Dol, et en a baillé plèges Eonnet Sauvage, seigneur du Plesseix-Guériff, et Jehan Couedor, quelx se y sont constituez en semblable forme. » (Archives de la Loire-Inférieure, E 141, page 4.)

3. Le ms. fr. 22318 de la Bibl. nat. contient deux mentions relatives à la mort de Raoulete de Senedavi : « Maintenue pour messires Artur Gruel et Raoul Gruel sur un enfeu en l'église de

même office auprès de ses arrière-neveux; car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, en 1474, il fut encore exempté de droits semblables à payer après la mort de son neveu Arthur[1].

A partir de cette époque, le nom de Guillaume Gruel disparaît complètement des actes et de l'histoire. Aussi ne pouvons-nous déterminer qu'approximativement la date de sa mort. Disons d'abord que nous ne pouvons accepter celle de 1504, qui est donnée, sans preuves à l'appui, par M. Potier de Courcy, dans son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*[2]. A notre avis, Guillaume était mort depuis longtemps; en effet, le chanoine Le Baud, qui a écrit avant 1482 sa première *Compilation des cronicques... des Bretons,* met à profit le travail de Gruel avec une liberté qu'il n'aurait certainement pas eue si ce dernier avait été là pour revendiquer la propriété de son œuvre; nous aurons d'ailleurs à revenir en détail sur cette question[3]. Qu'un Guillaume Gruel soit mort en 1504, nous ne le contestons pas, ce nom paraît avoir été assez répandu : on trouve des Gruel dans le Perche, en Normandie et jusqu'en Dauphiné[4]; mais il ne s'agit pas, à cette date, du chroniqueur de Richemont, qui mourut, selon toute probabilité, peu après 1474 et avant 1482.

Saint-Bria, en l'évêché de Saint-Malo, auquel enfeu ils ont depuis naguères fait inhumer Raoullette de Senedavi, ayeulle du dict messire Artur. » (Ms. cité, p. 621.) « Don à Guillaume Gruel du rachat escheu par le décez de feüe Raoulete de Senedavy, autrefois femme de feu Jean Botier. 16 may 1463. » (Ms. cité, p. 625.)

1. Ci-dessus, p. viij.

2. Voir la 2e édition, 1862, I, 388.

3. Cf. ci-dessous, p. xxij et suiv.

4. *Cartulaire de l'abbaye de la Trappe,* dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne,* 1885, t. IV, pièces 38, 39 et 40; Arch. nat., JJ 145, fol. 124 v°; Bibl. nat., ms. fr. 20486, fol. 110.

§ III.

Lieu d'origine, situation sociale et relations de Guillaume Gruel.

La famille de Guillaume était vraisemblablement originaire de Quédillac en Bretagne, localité distante de deux lieues environ de Montauban, où se trouvait le domaine de la Houssaye-Gruel, qui était, au xve siècle, nous ne savons par suite de quelles mutations, passé entre les mains de Jean Le Léonnais[1]. Cependant, si les Gruel avaient aliéné la terre à laquelle était attaché leur nom, ils en avaient conservé une autre à Quédillac même, celle de la Bodinaye, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, et ils possédaient deux hôtels, l'un à Rennes et l'autre à Saint-Étienne-lès-Rennes; de plus, Raoul acquit, par son mariage avec Marie Boutier, la seigneurie de la Motte, à Pleugueneuc[2], paroisse située à sept ou huit lieues au plus de Quédillac. Nous avons déjà indiqué les rapports féodaux qui devaient exister entre la famille de notre chroniqueur et les seigneurs de Montauban[3]. Raoul gagna sur le champ de bataille le titre de chevalier; Guillaume, qui, dans certains manuscrits de sa chronique, est rangé parmi les gens de « grant faczon[4], » ne semble pas avoir obtenu le même honneur. En effet, dans les énu-

1. Cf. ci-dessus, p. iij, note 1, et p. v, note 2.

2. C'est sans doute le même domaine qu'Ogée (*Dict. hist. et géogr. de la province de Bretagne*, nouv. édit., II, 298) indique sous le nom de la Motte-Gruel, comme appartenant, en 1500, à Charles Gruel; la terre de la Motte-Boutier, qui n'est plus signalée à cette dernière date, était devenue la Motte-Gruel en passant dans la famille de notre chroniqueur.

3. Cf. ci-dessus, p. ix.

4. Gruel, p. 179, note 1.

mérations d'écuyers nouvellement créés chevaliers sous les murs de Sillé-le-Guillaume, en 1434, à la prise de Montereau, en 1437, et près d'Avranches, vers Noël 1439[1], ils sont tous qualifiés par Gruel de « missire », titre qu'ils ne portent pas auparavant dans la chronique ou dans les textes[2]. Raoul Gruel, plusieurs fois mentionné avant 1440, est appelé pour la première fois « missire » à cette date, où il reçut l'ordre de la chevalerie, titre qu'il conserve dans la suite du récit. Or, on ne voit pas que Guillaume ait été armé chevalier, ni qu'il soit traité comme tel dans les actes ; c'était seulement un écuyer noble.

Il a consigné, dans sa chronique, à diverses reprises, les noms de plusieurs de ses compatriotes : Eustache de la Houssaye, Jean Le Léonnais, Olivier Labbé, Jean Riou, qui tous possédaient des manoirs à Quédillac, les Le Vayer, propriétaires de la métairie de Champeaux à Saint-Étienne-lès-Rennes[3]. Le centre des relations de cette famille est dans la partie de la Bretagne orientale comprise entre Rennes, Pleugueneuc et Saint-Méen, cadre dont Quédillac et Montauban occupent le centre.

Les mariages de Raoul et d'Arthur son fils, le premier avec Marie de la Motte-Boutier, le second avec Brigitte de la Haye-Boutier, rattachaient la famille de notre chroniqueur aux seigneurs de Montauban, de Beaumanoir et de la Hunaudaye[4]. Guillaume avait donc dans le sein même de sa famille des relations avec des personnages dont le nom revient souvent dans son récit, et qui sont autant de témoins

1. Gruel, p. 85, 137, 155.

2. Pour Guillaume de Vendel, par exemple, mentionné p. 137, cf. *Preuves* de D. Morice, II, 1174, 1626.

3. Cf. ci-dessus, p. v, note 2; bibl. Mazarine, ms. fr. 1879, fol. 12 v°.

4. Voir le *Tableau généalogique,* ci-dessous, p. xxj; *Hist. généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne,* par Du Paz, 1620, p. 475 et 459.

oculaires, auprès desquels il a pu prendre des renseignements exacts et de la plus haute valeur. En outre, tous ces chevaliers et écuyers peu connus qu'il énumère parfois sont ses compagnons d'armes, et, lorsque l'âge et les fatigues de plusieurs campagnes l'obligèrent à abandonner la carrière militaire, il dut conserver avec eux les rapports suivis que fait naître ordinairement une longue confraternité d'armes, et réunis ils aimaient sans doute à se rappeler les dangers courus en commun, les victoires remportées et les villes gagnées. Guillaume put alors rectifier, d'après leurs récits, des erreurs que des souvenirs confus ou des notes incomplètes avaient introduites dans sa narration, combler quelques lacunes de son travail, et écrire, sous la dictée de ces vieux guerriers, une histoire militaire presque complète de la première moitié du XVe siècle.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DE

LA FAMILLE DE GUILLAUME GRUEL

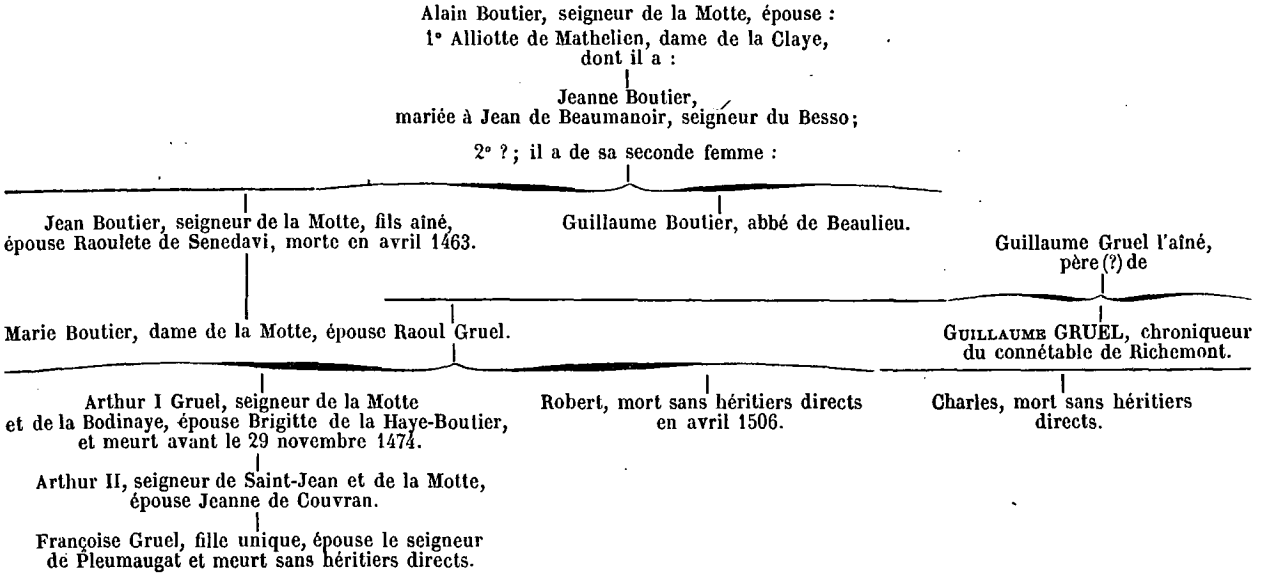

II.

COMPOSITION ET SOURCES DE LA CHRONIQUE D'ARTHUR DE RICHEMONT.

§ I.

LIEU ET DATE DE COMPOSITION DE LA CHRONIQUE.

Il est assez difficile de déterminer d'après le contenu de la chronique le lieu où elle a été rédigée; Gruel cite un très grand nombre de villes situées dans les régions les plus diverses, sur lesquelles il possède des renseignements généralement exacts; on ne peut par suite ranger son travail parmi les chroniques purement locales, ni en tirer des conclusions précises pour la question que nous venons de poser. Cependant il est présumable que Guillaume a passé la fin de sa vie dans un des domaines que sa famille possédait dans la Bretagne orientale[1]. Est-ce à Rennes, ou à Quédillac? Nous savons qu'en 1441 la métairie de la Bodinaye, située dans cette dernière localité, était entre les mains de Raoul Gruel[2]; aucun texte ne nous dit exactement à qui appartenaient, dans la deuxième moitié du XVe siècle, les possessions des Gruel à Rennes; néanmoins il est possible que Gruel habitât cette dernière ville lorsqu'il commença à rédiger sa chronique; en effet, donnant à l'année 1422 des détails assez étendus sur la reconstruction des fortifications de Rennes faites par les conseils de Richemont, il termine la description des travaux accomplis par ces mots « comme

1. Gruel ne cite pour ainsi dire pas une seule localité de l'ouest de la Bretagne, qu'il ne paraît pas connaître.

2. Cf. ci-dessus, p. v.

povés veoir, » qui semblent indiquer que le chroniqueur les avait alors sous les yeux[1]. Remarquons en outre qu'il ne manque jamais de signaler l'entrée solennelle des nouveaux ducs de Bretagne à Rennes[2].

Il conçut le projet de composer sa chronique bien avant de l'exécuter, et dut prendre au jour le jour de nombreuses notes qu'il n'eut plus ensuite qu'à réunir dans un ordre chronologique plus ou moins rigoureux. Il est évident qu'il mit ces notes en œuvre seulement après la mort d'Arthur III; plusieurs passages dispersés de la chronique ne laissent aucun doute à cet égard, notamment le début : « Cy commence la cronique de très hault et très exellant prince de bon memoire Artur..... qui regna trop petit en Bretaigne, car il ne fut duc que quinze moys[3]. »

Gruel a donc commencé son travail après le 26 décembre 1458; il était certainement terminé avant 1482, puisque Le Baud l'a intercalé dans la *Compilation* qu'il présenta vers cette époque à Jean de Derval, seigneur de Châteaugiron[4]. Mais il nous semble possible de restreindre notablement ce laps de temps. Il faut remarquer en effet que Gruel ne dit

1. Gruel, p. 24.

2. *Ibid.*, p. 180, 216 et 224.

3. *Ibid.*, p. 1, et en outre *ibid.*, p. 11 : « monseigneur Richart de Bretaigne, qui puis après fut conte d'Estempes et seigneur de Cliczon; » p. 17, 18, la relation de la bataille d'Azincourt qui n'a été écrite qu'après 1436 (cf. ci-dessous, p. xxx); p. 29 : « il convenoit passer par Normandie qu'il [Bedford] tenoit pour lors; » p. 36 : « et trouva le royaume le plus au bas que jamais fut et le laissa le plus entier qu'il fut passé à cccc ans; » p. 76 : « et là fut entreprins le mariage de monseigneur Pierres de Bretaigne, qui puis fut duc, et de madamoiselle Françoyse d'Amboyse qui puis fut duchesse; » p. 93 : « le duc de Bar qui est à present Roy de Cecille; » p. 180 : « ... maistre Robert de la Riviere qui puis fut evesque de Rennes; » p. 232 : « et depuis sa mort, la duchesse Katherine, son espouse, a fait parachever les cloaistres... »

4. Cf. ci-dessous, p. xxvij.

rien du rôle néfaste joué par Arthur de Montauban dans le différend, qui s'éleva entre le duc François et son frère Gilles et qui aboutit à l'assassinat de ce dernier[1]. Cette réserve, qui montre l'attachement de Gruel pour ses anciens maîtres, nous porte à croire que cet épisode fut relaté à une époque où Arthur de Montauban vivait encore, c'est-à-dire avant 1468. Évidemment Gruel connaît toutes ces choses « qui furent données à entendre » au Roi et au duc François. Il se tait, par prudence d'abord, pour ne pas s'aventurer sur un terrain fort épineux; il est facile de constater qu'il ne jouit pas de la même liberté que Le Baud et Albert Le Grand, qui nous montrent Arthur de Montauban animé alors d'une grande perversité; ensuite Gruel devait avoir quelque répugnance à rappeler les méfaits d'Arthur, dont la famille touchait de si près à la sienne, et qui, devenu à la fin de sa vie moine célestin, fut bientôt promu archevêque de Bordeaux. En outre il pouvait craindre de déplaire à Jean de Montauban, qui mourut en 1466[2].

Vers la fin de son récit, Gruel fait une allusion, d'ailleurs assez brève, aux difficultés qui surgirent entre le duc Arthur III et « l'evesque de Nantes, nommé Guillaume de Malestroit, » prélat que l'on trouve appelé « le plus mauveis ribauld traître que vous veistes oncques[3]. » Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes en 1443, se démit de cette dignité au commencement de 1462, époque où il fut nommé archevêque de Thessalonique; il mourut au Mans le 17 août 1492[4]. Or il faut remarquer que Gruel prend la précaution de spécifier l'évêque de Nantes dont il s'agit, d'où l'on pourrait présumer que Guillaume n'occupait plus le siège de Nantes au moment où le chroniqueur écrivait. Une autre

1. Gruel, p. 191-193; Albert Le Grand, *Vies des saints de Bretagne,* 1837, p. 553, 554; Bibl. nat., ms. fr. 8266, fol. 367 v°, col. 2.
2. *Nouv. Biographie gén.,* XXXVI, p. 113 et 114.
3. Gruel, p. 228.
4. *Gallia christiana,* XIV, 829.

remarque qui est encore plus digne d'attention, c'est que Gruel n'eût sans doute pas osé, même sous l'égide d'autrui, appeler « ribauld traître » un prélat occupant le siège épiscopal de Nantes, c'est-à-dire un des personnages les plus considérables de Bretagne. La disgrâce que dénote l'éloignement de Guillaume de Malestroit en 1462 pouvait seule permettre une telle hardiesse d'expression.

En résumé la chronique du connétable de Richemont, commencée après la mort de ce dernier, écrite certainement entre 1459 et 1482, a été très probablement terminée après 1462 et avant 1466, date de la mort de Jean de Montauban.

§ II.

Sources de la chronique.

Gruel ne cite aucune source écrite; faut-il le croire sur parole lorsqu'il affirme avoir vu lui-même la plupart des faits dont il nous a transmis le récit, et avoir eu connaissance des autres par des rapports de témoins oculaires? Il n'est pas besoin de démontrer tout l'intérêt que présente la solution de cette question pour déterminer la valeur historique de la biographie du connétable. Sommes-nous en présence d'un travail original écrit entièrement par un contemporain et sous la dictée de contemporains, ou bien n'est-ce qu'un ouvrage de seconde main, basé sur des chroniques antérieures, une sorte de compilation dans laquelle l'écuyer de Richemont aura intercalé çà et là quelques souvenirs personnels? Les analogies frappantes qui existent entre sa chronique et certains passages de la partie correspondante des *Croniques annaulx* et de la première *Compilation* du chanoine Le Baud donnent à cette question une importance capitale; mais le peu de renseignements que l'on possède sur l'origine, les sources et la date de la rédaction

des *Croniques annaulx,* le silence que garde P. Le Baud sur les annales bretonnes, dont il a tiré la fin de sa première *Compilation,* en rendent la solution embarrassante. Ces deux ouvrages, il ne faut pas l'oublier, ne sont que des compilations, des assemblages de chroniques ou d'extraits de chroniques plus ou moins bien reliés entre eux, tandis que Gruel revendique hautement l'honneur d'avoir écrit son ouvrage à l'aide de ses souvenirs et de ses informations personnelles : ce qui établit déjà une présomption en faveur de l'originalité de la biographie du connétable.

Examinons d'abord les liens qui unissent les *Croniques annaulx* et la chronique de Gruel.

Les *Croniques annaulx*, dont nous ne connaissons que des fragments (de 593 à 1463), publiés par D. Lobineau [1], étaient un recueil d'extraits, principalement en latin, de chroniques anciennes, de chartes et même de légendes, qui aurait été formé vers 1464 [2]. Mais de ce que cette compilation s'arrête en 1463, on n'en peut conclure avec certitude qu'elle ait été faite dès l'année suivante ; la date de 1464, attribuée à la formation de ce recueil, est donc purement hypothétique et ne peut nous arrêter dans notre argumentation. Pour constater l'étroite parenté qui existe entre les *Croniques annaulx* et l'œuvre de Gruel, il suffit d'y lire la relation de la campagne de Richemont dans le Maine et la région voisine; la version latine des *Croniques annaulx* reproduit littéralement le passage de Gruel [3]. Quel est le texte original? On serait porté à croire au premier abord que Gruel est le traducteur, puisque nous savons qu'il n'a connu qu'indirectement les événements de cette époque; cependant il n'en est certainement rien. Il est évident en effet que le

1. *Hist. de Bretagne,* II, 351-368.

2. Bibl. nat., Collection de Bretagne, ms. fr. 22326, p. 319.

3. Gruel, p. 9, 10; *Croniques annaulx* dans l'*Hist. de Bretagne* de D. Lobineau, II, 366, 367.

compilateur des *Croniques annaulx* traduit un texte français qu'il a sous les yeux ; son vocabulaire de latiniste n'étant pas très riche, il est obligé de reproduire des mots français dont il ne trouve pas l'équivalent en latin ; c'est ce qui lui arrive la plupart du temps pour les noms propres et même, ce qui est important à remarquer, pour des noms communs, par exemple, dans ce cas « cepit *d'assault* Sillé... » Assurément, si le compilateur avait eu le choix dans l'expression de cette idée, il n'eût pas intercalé le mot « d'assault » au milieu de sa phrase latine ; s'il le fait, c'est parce qu'il veut rendre entièrement la pensée exprimée par son devancier, c'est parce qu'il agit en traducteur consciencieux, qui sacrifie l'élégance et la correction à l'exactitude. Cette partie des *Croniques annaulx* est donc la version latine d'un texte français, qui sans doute n'est autre que la chronique de Gruel, composée entre 1462 et 1466. Dans quelle mesure le compilateur a-t-il utilisé la biographie de Richemont, il est impossible de le dire d'une manière précise, puisque nous n'avons que des extraits des *Croniques annaulx ;* mais il nous suffit d'avoir montré que très probablement son ouvrage, loin de compter parmi les sources de la chronique de Gruel, n'en est, au moins dans le passage ci-dessus indiqué, qu'une traduction d'ailleurs très fidèle.

Arrivons maintenant à l'examen des rapports que nous avons signalés entre la première *Compilation* de Le Baud et notre chronique. Les renseignements sont un peu moins rares ; nous savons que Pierre Le Baud composa sa *Compilation des cronicques et ystoires des Bretons* avant 1482, puisqu'il en fit hommage à Jean de Derval, seigneur de Châteaugiron, mort le 31 mai de cette année[1]. D. Lobineau reproduit dans son *Histoire de Bretagne*[2] une miniature tirée de l'ancien manuscrit de cette compilation, qui

1. Levot, *Biographie bretonne,* 1852, I, 335.
2. I, 822.

représente Le Baud à genoux offrant son livre à Jean de Châteaugiron, assis et entouré de quelques dames et seigneurs. Puisque nous sommes amené à parler de cet ancien manuscrit, signalé par D. Morice[1] comme se trouvant de son temps à la Bibliothèque du Roi, disons que, contrairement à l'opinion exprimée par Gaillard[2], l'indication donnée par D. Morice devait être exacte : si le manuscrit de la première *Compilation* de Le Baud sortit pour un temps de la Bibliothèque du Roi, il y est rentré et se trouve aujourd'hui classé sous le n° 8266 du fonds français (supplément) ; après le texte de l'ouvrage[3], on trouve la miniature reproduite dans l'*Histoire de Bretagne* de D. Lobineau.

Nous n'énumérerons pas ici tous les points de contact que nous avons remarqués entre la *Compilation* de Le Baud et la chronique de Gruel; il est facile de s'en rendre compte à l'aide des extraits que nous donnons dans nos pièces justificatives[4]. Dès 1847, M. J. Quicherat n'avait pas hésité à considérer la biographie du connétable de Richemont comme la source principale de la partie correspondante de l'ouvrage du chanoine Le Baud[5]. A vrai dire, les deux auteurs sont contemporains, ils ont écrit à une dizaine d'années d'intervalle; mais, à priori, entre un compilateur comme Le Baud et un biographe spécial comme Gruel, il n'est pas permis de refuser au second le titre d'auteur original. Les passages communs aux deux auteurs offrent ce caractère particulier qu'ils concernent tout spécialement la Bretagne. Ainsi Le Baud ne dit pas un mot de la prise de Giac par le connétable, épisode raconté avec assez de détails par Gruel[6]; même silence de Le Baud pour les événements étrangers à la

1. *Hist. de Bretagne,* I, 7.
2. *Notices et Extraits des mss. de la Bibliothèque royale,* VII, 415.
3. Au fol. 393 v°.
4. Pièce just. I.
5. *Procès de Jeanne d'Arc,* IV, 315.
6. Gruel, p. 46-50.

Bretagne, qui remplissent les chapitres XLII-XLVIII[1]; l'intervention de la Pucelle le fait sortir de sa réserve ordinaire pour tout ce qui rentre dans l'histoire générale; il omet presque entièrement le chapitre LI[2], puis les chapitres LIII, LV, LVI, LVII[3], et d'autres concernant la campagne de l'Ile-de-France qui aboutit à la prise de Paris, événement que le compilateur breton ne fait guère que rappeler en passant. Ces indications, que nous pourrions multiplier encore, tendent à montrer dans quelle mesure et d'après quelle méthode Le Baud a utilisé la chronique de Gruel, qui n'est d'ailleurs pas la seule source mise en œuvre par le compilateur dans cette partie de son récit. Quelquefois il date d'une manière plus précise l'événement raconté par son devancier : il nous apprend ainsi l'année du mariage de Jeanne de France avec le duc de Bretagne[4], celle de la révolte de Saint-Brieuc[5]. Si l'on admet que Gruel est le plagiaire, comment expliquer qu'il ait omis ces dates et plusieurs autres? Il est bien plus vraisemblable de croire que Le Baud, compilant plusieurs chroniques antérieures, a complété les renseignements contenus dans la biographie du connétable; mais, en général, lorsque celui-ci est directement mis en scène dans les événements concernant spécialement la Bretagne, Le Baud ne fait que paraphraser la chronique de Gruel. Nous demanderons à ceux qui pourraient conserver quelque doute sur ce fait de citer la chronique à laquelle Le Baud a emprunté la fausse date de 1421 (pour 1422) qu'il assigne à la mort de Henri V, roi d'Angleterre, et à celle de Charles VI; évidemment ce ne peut être qu'à l'œuvre de Gruel, qui a précisément commis cette erreur[6]. Dans la

1. Gruel, p. 57-68.
2. *Ibid.*, p. 71.
3. *Ibid.*, p. 80, 82-101.
4. L, fol. 338 v°, col. 2; Gruel, p. 5.
5. L, fol. 339 r°, col. 1; Gruel, p. 7.
6. L, fol. 352 v°, col. 1; Gruel, p. 27, 28.

seconde *Histoire de Bretagne* que Le Baud entreprit plus tard sur l'ordre de la Reine Anne, duchesse de Bretagne, il eut soin de rectifier cette date[1]. Donc, même pour la partie de son récit antérieure à 1425, Gruel n'a pas utilisé de sources écrites, et sa chronique a été traduite dans certains passages des *Croniques annaulx*, mise en œuvre et parfois copiée presque littéralement dans la première *Compilation* de Le Baud.

Rien ne s'oppose à ce que nous ajoutions foi à l'affirmation de Guillaume Gruel, lorsqu'il divise lui-même sa chronique en deux parties au point de vue des sources : la première entièrement inspirée par la tradition orale et s'étendant jusqu'à la nomination de Richemont connétable de France, en 1425; la seconde écrite, sinon entièrement, au moins en majeure partie, par un témoin oculaire.

Dans la première partie, le récit de la bataille d'Azincourt est sans doute l'un de ceux que Gruel apprit de la bouche même de Richemont[2]. Le chroniqueur nous le donne bien à entendre lorsqu'il raconte que, vers le milieu de 1436, son maître, passant par Azincourt, au retour d'un voyage dans les états du duc de Bourgogne, « devisa à ceulx qui là estoient comme la bataille avoit esté[3]. » Il serait téméraire d'affirmer que la scène de la « decongnoissance » provient de la même source : Richemont, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, retrouva en Angleterre sa mère qu'il n'avait pas revue depuis sa première jeunesse; cette longue séparation empêcha son fils de la reconnaître; l'épisode est rapporté en termes fort touchants par le chroniqueur. Il ne resta auprès de Richemont, pendant son séjour en Angleterre, qu'un seul serviteur nommé Catuit[4]. Le fait même

1. Le Baud, *Hist. de Bretagne,* édit. d'Hozier, 1638, p. 462.
2. Gruel, p. 233.
3. *Ibid.*, p. 126.
4. *Ibid.*, p. 19.

de la mention de ce personnage permettrait peut-être de le considérer comme l'inspirateur de ce récit. Gruel n'ayant pu se procurer d'autres détails sur la captivité de Richemont, sa chronique présente une lacune de près de cinq années dont il n'est nullement question. Selon toute apparence, il a connu par son frère Raoul la plupart des événements qui suivent jusqu'à 1425; en effet, celui-ci, faisant partie depuis 1420 de la maison de Richemont[1], se trouvait par suite en rapport constant avec lui; à partir de cette année jusqu'au voyage de Richemont à Angers[2], il n'est pas mentionné moins de cinq fois. Ces fréquentes citations, le rôle important que la chronique lui attribue dans les événements de cette période nous le désignent clairement comme l'inspirateur des chapitres XVII à XXV.

Dans la seconde partie de la chronique (1425-1458), Gruel nous apparaît presque toujours comme un témoin oculaire, et s'il mentionne quelque événement sur lequel il ne possède que des renseignements de seconde main, il le fait avec une brièveté caractéristique. Nous ne serions pas surpris qu'il eût eu à sa disposition, outre ses propres notes et les communications de ses compagnons d'armes, certaines pièces d'archives, notamment des rôles d'hommes d'armes et des lettres émanant du connétable. Si l'on rapproche, en effet, les renseignements contenus dans une lettre adressée par Richemont aux habitants de Lyon, le 28 juillet 1425, de l'énumération des seigneurs qui se joignirent à lui pendant son différend avec le Roi, on peut supposer que Gruel a eu connaissance soit d'une copie de cette lettre, soit encore, ce qui serait aussi vraisemblable, d'un rôle contenant les noms des gens d'armes qui vinrent alors se ranger sous la bannière de son maître[3].

1. Gruel, p. 21.
2. *Ibid.*, p. 34.
3. Cf. Gruel, p. 37, et la lettre du 28 juillet 1425, dans la *Revue*

Nous devons signaler également certaines analogies que nous avons remarquées entre quelques passages de l'œuvre de Gruel et les chroniques de Berry et de Mathieu d'Escouchy. La campagne entreprise par le connétable en mars 1434 est racontée parfois en termes presque identiques dans la chronique de Gruel, et, d'une manière plus abrégée, dans celle de Berry[1]; mais celui-ci ne donne aucun détail qu'on ne rencontre dans l'œuvre du premier, dont le récit est en outre plus complet. Si l'on admettait que l'un des deux chroniqueurs a eu connaissance du travail de l'autre, évidemment ce passage de la biographie du connétable devrait, et par son étendue et par les matières qui y sont traitées, être considéré comme la source originale. Cependant il ne faut peut-être pas trop s'étonner de la ressemblance dont nous venons de donner un exemple, puisque les deux chroniqueurs étaient bien souvent témoins oculaires des faits qu'ils ont rapportés, et que de plus le premier, en sa qualité de roi d'armes de France, et le second, comme écuyer du connétable, se trouvaient dans une situation également favorable pour suivre de près les opérations militaires.

Le chapitre XXXII de la chronique de Mathieu d'Escouchy nous paraît en majeure partie extrait, non du *Recouvrement de Normandie* par Berry, que M. de Beaucourt indique avec raison comme la source générale utilisée dans cette partie[2], mais de la chronique de Gruel, notamment le récit des voyages du connétable vers le duc de Bretagne, de

d'histoire nobiliaire, directeur M. Sandret, 1882, p. 457, et en tirage à part dans les *Lettres du connétable de Richemont,* publiées par M. de Beaucourt, 1883, gr. in-8°, p. 5.

1. Comparer notamment l'indication du jour et du lieu assigné comme rendez-vous aux Français sous les murs de Sillé-le-Guillaume dans Gruel, p. 83, et dans Berry, édit. de D. Godefroy, *Hist. de Charles VII,* p. 387.

2. *Chronique de Mathieu d'Escouchy,* t. I, p. XXXVIII.

la fortification de Saint-Aubin[1], des courses faites aux environs de Fougères, de la prise de Saint-James de Beuvron et de Mortain, enfin de l'attaque dirigée sur Tombelaine[2].

On remarque une grande concordance entre les différentes relations du « recouvrement de Normandie »; mais, si nous reconnaissons l'auteur de l'ouvrage qui porte ce nom comme un témoin oculaire, nous ne pouvons accorder le même titre à Mathieu d'Escouchy, qui a dû, à notre avis, utiliser, non seulement le travail de Berry, mais aussi la biographie de Richemont, spécialement pour le récit de la bataille de Formigny et de la prise de Vire. Parmi les mentions caractéristiques communes aux chroniques de Gruel et de Mathieu d'Escouchy, nous citerons : 1° l'arrivée pendant la nuit à Saint-Lô d'un messager envoyé au connétable par le comte de Clermont[3]; 2° la présence d'un moulin à vent dans l'endroit occupé par Richemont sur le champ de bataille[4]; 3° le soin pris par le connétable et le comte de Clermont de faire enterrer les morts[5]; 4° le séjour des deux comtes à Saint-Lô pour « eulx refreschir[6] »; 5° bien que Mathieu d'Escouchy fixe à 4,000 francs et Gruel à 4,000 écus la rançon de Henry de Norbery, capitaine anglais de Vire, il y a des analogies d'expression entre les deux auteurs[7].

1. Cet événement n'est pas signalé dans le *Recouvrement;* cf. *Cronicques de Normendie,* édit. Hellot, p. 102.

2. Gruel, p. 195 et suiv.; *Chronique de Mathieu d'Escouchy,* I, 171-175.

3. Gruel, p. 205; *Chronique de Mathieu d'Escouchy,* I, 279-280; *Cronicques de Normendie,* p. 145.

4. Gruel, p. 206; *Chronique de Mathieu d'Escouchy,* I, 283; *Cronicques de Normendie,* p. 146.

5. Gruel, p. 208; *Chronique de Mathieu d'Escouchy,* I, 285; les *Cronicques de Normendie* ne mentionnent pas ce fait, cf. p. 147.

6. Gruel, p. 208; *Chronique de Mathieu d'Escouchy,* I, 286; cette mention fait défaut dans les *Cronicques de Normendie,* p. 148.

7. Gruel, p. 208; *Chronique de Mathieu d'Escouchy,* I, 287; mention moins complète dans les *Cronicques de Normendie,* p. 148.

Puisque Gruel nous a signalé à diverses reprises sa présence dans la campagne de la Basse-Normandie, nous n'avons aucune raison pour hésiter à le reconnaître, après cette étude comparative, comme auteur d'une œuvre entièrement originale qui paraît avoir été discrètement utilisée dans la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*.

III.

ÉDITIONS ET MANUSCRITS.

§ I.

Éditions.

Dans le commencement du XVIIe siècle, Théodore Godefroy, comprenant l'importance de l'œuvre de Gruel, en donna une première édition[1], d'après un manuscrit qui lui fut communiqué par le savant Peiresc[2]. C'est à tort que Œttinger[3] et la *Nouvelle Biographie générale*, celle-ci reproduisant un article de M. P. Levot dans la *Biographie bretonne*, indiquent une édition antérieure sous le titre de : *Histoire du vaillant chevalier Arthus, fils du duc de Bretaigne*, 1521 (*aliàs* 1522), in-4° gothique[4]. Nous sommes persuadé qu'elle n'a jamais existé. Les autres bibliographies anciennes et modernes, les catalogues des grandes bibliothèques des deux derniers siècles, notamment ceux que

1. *Histoire d'Artus III, duc de Bretaigne, et connestable de France. Contenant ses mémorables faicts depuis l'an* 1413 *jusques à l'an* 1457. De nouveau mise en lumière par Théodore Godefroy. Paris, Abraham Pacard, 1622, in-4°.

2. Cf. ci-dessous, p. xliij.

3. *Bibliographie biographique universelle*, 1854, I, 69.

4. *Nouv. Biographie gén.*, XXII, 243.

firent dresser le duc de Coislin[1] et Baluze[2], ne la mentionnent pas. La *Bibliothèque historique* n'en parle pas davantage[3]; cependant c'est assurément cet ouvrage qui est la source de l'erreur commise par MM. Œttinger et P. Levot; en effet, l'article placé immédiatement avant celui qui est consacré à la vie du connétable de Richemont mentionne une *Histoire du vaillant chevalier Artus...*[4] sous le titre même attribué dans la *Bibliographie biographique universelle* et dans la *Biographie bretonne* à la première édition de la chronique de Gruel. Or, bien que nous n'ayons pu retrouver l'ouvrage auquel il est fait allusion, nous pouvons affirmer qu'il ne s'agit pas de la biographie de Richemont; les termes mêmes de ce titre l'indiquent suffisamment. Il n'est pas possible qu'un éditeur ait jamais songé à publier la chronique de Gruel sans mettre en tête de son volume le nom de Richemont et son titre de connétable de France. Le « vaillant chevalier Artus » auquel est consacré l'ouvrage de 1521-1522, c'est le célèbre héros de la Table-Ronde au VIe siècle, dont la vie a donné lieu à tant de fables. On s'explique difficilement que MM. Œttinger et P. Levot aient fait cette singulière confusion; car, parlant du même ouvrage dans un autre article, auquel ces deux bibliographes se réfèrent évidemment en attribuant à cette édition la date de 1521[5], le rédacteur de la *Bibliothèque historique* prend la peine de nous avertir qu'il est question d'un roman[6]. Nous ne croyons

1. Cf. un *Extrait du catalogue des mss. de Coislin* dans la Collection de Bretagne, à la Bibl. nat., ms. fr. 22326, p. 723. On ne trouve pas l'indication des éditions dans le catalogue imprimé en 1686 (cf. ci-dessous, p. xlv).

2. Cf. un *Extrait du catalogue de la bibliothèque des livres imprimés de Baluze, mort en* 1718, dans la Collection de Bretagne, *ibid.*, p. 717.

3. T. III, 1771, n° 31426.

4. *Ibid.*, III, n° 31425.

5. Cf. ci-dessus, p. xxxiv.

6. *Bibliothèque historique*, III, n° 35362.

pas, comme lui, que ce soit une histoire fabuleuse d'Arthur Ier, mort assassiné en 1203. Il existe en effet à la Bibliothèque nationale[1] un récit des exploits du héros fameux qui, le premier, illustra au VIe siècle le nom d' « Artus ». Or dans ce volume, après le titre[2] proprement dit, deux gravures et une table des 89 chapitres dont il se compose, le titre de départ, placé au recto du premier folio numéroté, porte : « Cy commence le premier chapitre de l'histoire du vaillant et preux chevalier Artus, filz du duc de Bretaigne[3]. » Le *desinit* est conçu dans les mêmes termes[4], qui sont, il faut le remarquer, presque identiques à ceux par lesquels on désigne la prétendue édition de 1521 ou 1522. Pour nous, le volume que nous avons examiné à la Bibliothèque nationale doit être une édition de l'ouvrage signalé dans les deux articles de la *Bibliothèque historique* que nous avons cités, ouvrage qui n'a rien de commun avec la chronique de Gruel.

On pourrait nous opposer les termes employés par Th. Godefroy dans le titre de son édition *Histoire ... de nouveau mise en lumière*[5]. Ces expressions indiquent seulement que Th. Godefroy vient de donner au public un ouvrage qui n'a pas été composé par lui, mais par un auteur antérieur ; l'éditeur a la bonne foi d'avertir, d'une manière trop peu explicite peut-être, qu'il ne fait que reproduire le travail d'un autre : tel est le sens véritable de cet intitulé.

1. Réserve. Y2. 102, petit in-4° gothique à 2 colonnes, sans date.

2. « S'ensuyt le Rommant des merveilleux faitz du vaillant et preux chevalier Artus de Bretaigne. »

3. *Ibid.*, 1er fol. numéroté.

4. « Cy finist le livre du vaillant chevalier Artus, filz du duc de Bretaigne, nouvellement imprimé à Paris pour Jehan Bouffon, demourant en la rue Neufve Nostre Dame, à l'enseigne Sainct Nicolas. » (*Ibid.*, fol. 173 r°.)

5. Cf. ci-dessus, p. xxxiv, note 1.

L'expression « mise en lumière, » qu'on lit dans le titre d'un manuscrit de notre chronique[1], pouvait fort bien se trouver aussi en tête du manuscrit de Tournai, de sorte que Th. Godefroy n'aurait fait que la reproduire en la modifiant légèrement.

Puisque nous avons été amené à parler de ce titre, faisons remarquer que les deux dates extrêmes attribuées à la chronique par le premier éditeur (1413-1457) sont également inexactes; elle comprend la vie entière du connétable et va du 24 août 1393, date de sa naissance, jusqu'au 26 décembre 1458, époque de sa mort. Si, comme le fait remarquer Lenglet[2], le récit offre beaucoup de concision jusqu'en 1413, cette brièveté n'a pas lieu de surprendre et s'explique par la jeunesse même de Richemont; il ne faut donc pas faire croire que son biographe n'a écrit qu'une œuvre incomplète.

Nous allons maintenant apprécier la valeur de cette première édition, avec d'autant plus de soin qu'elle a été l'unique source de toutes celles qui ont été publiées dans la suite.

Le manuscrit que Th. Godefroy utilisa appartenait certainement à la même famille que le manuscrit de Nantes qui a servi de base à l'établissement de notre texte[3]; on ne peut juger par l'édition s'il était aussi correct dans la forme que ce dernier; pour le fond du récit, il présentait à peu près les mêmes inexactitudes. Th. Godefroy, n'ayant eu qu'un seul manuscrit à sa disposition, ne put en corriger les mauvaises leçons; aussi a-t-il contribué à répandre plusieurs erreurs dont Gruel ne saurait être rendu responsable. C'est ainsi que dans tous les ouvrages généraux, même dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot[4] et le *Diction-*

1. Bibl. nat., ms. fr. 18697 ou ms. S, fol. 23 r°.
2. *Méthode historique,* IV, 158.
3. Cf. ci-dessous, p. lxj et suiv.
4. Article de M. Vallet de Viriville, t. III, 1861, p. 391.

naire des dictionnaires, publié actuellement sous la direction de M. P. Guérin[1], on lit que Richemont fut duc de Bretagne le 22 septembre 1456 (pour 1457), et mourut le 26 décembre 1457 (pour 1458).

Th. Godefroy a certainement apporté au texte de son manuscrit des modifications qui ne sont pas toujours heureuses. Nous ne lui ferons pas un grand reproche d'avoir imprimé « Artus troisiesme », alors que son manuscrit portait certainement « deuziesme[2] », Richemont étant, comme on sait, le troisième duc de Bretagne de ce nom ; mais, pourquoi écrire « Artus » pour « Artur[3] », bonne leçon que donnait son manuscrit, comme celui de Nantes[4] ? Il est regrettable de voir le prénom de Richemont ainsi défiguré par pure fantaisie. L'éditeur ne se fait pas faute de substituer un mot à un autre lorsque le sens de la phrase lui paraît exiger un changement qui, en réalité, n'est aucunement nécessaire[5]. Il remplace les termes trop archaïques, à son gré, par des périphrases inutiles qui ne servent qu'à modifier la physionomie du texte sans l'éclaircir[6]. Croyant le compléter, il y ajoutera une mention[7], changera les mots et arrivera parfois à faire de graves contresens[8]. Ainsi, d'après lui, les Anglais qui occupaient Vire en Normandie auraient été obligés, lors de la reddition de cette place aux Français, en 1450, de donner 4,000 écus pour la rançon de leur capitaine Henry de Norbery, fait prisonnier antérieurement à la bataille de Formigny, quand, en réalité, ce furent les Anglais qui reçurent cette somme en exécution d'une des

1. P. 559, 560.
2. Leçon reproduite par D. Godefroy, *Hist. de Charles VII*, p. 741.
3. C'est la seconde forme que le connétable employait.
4. Cf. ci-dessous, p. xliij.
5. Gruel, p. 4, note 3.
6. *Ibid.*, p. 114, note 1, p. 170, note 2.
7. *Ibid.*, p. 92, note 4.
8. *Ibid.*, p. 9, note 1, p. 154, note 4, p. 166, note 1.

clauses du traité de reddition[1]. Nous pourrions citer encore d'autres méprises de ce genre[2].

En outre, que d'omissions à signaler, la plupart fort courtes, il est vrai, mais qui, dans des cas spéciaux, peuvent avoir des conséquences regrettables! L'édition de Th. Godefroy ne fait pas mention de la mort de Charles VI, mention qui ne nous est fournie que par un seul manuscrit[3]. En supprimant, quelques lignes plus loin, une longue liste d'écuyers qui assistèrent au premier mariage de Richemont, il nous laisse ignorer qu'un Gruel (Raoul) fut présent à cette solennité, ce qui est utile à connaître pour déterminer les sources de cette partie du récit[4]. N'est-il pas intéressant de savoir que, selon notre chroniqueur, Arthur de Richemont était autorisé par Charles VII à prendre l'avis des ducs de Bourgogne et de Savoie avant d'accepter l'épée de connétable[5]? Pourquoi omettre ailleurs un membre de phrase où est spécifié le nombre des hommes d'armes qui, sous les ordres du connétable, secoururent la place de Sillé-le-Guillaume[6]? Pourquoi cette suppression arbitraire de tant de noms de personnes[7] et de lieux[8]? Nous n'entreprendrons pas de donner ici une liste, assez fastidieuse d'ailleurs, des autres omissions et incorrections qu'on relève dans cette édition, attendu que nous signalons les plus importantes dans les notes qui accompagnent notre texte[9].

1. Gruel, p. 208; cf. *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, I, 287.
2. Cf. notamment p. 137, note 1.
3. Édit. de 1622, p. 17; Gruel, p. 28.
4. Édit. de 1622, p. 18; Gruel, p. 30.
5. Édit. de 1622, p. 20; Gruel, p. 35.
6. Édit. de 1622, p. 55; Gruel, p. 83, note 3.
7. Gruel, p. 33, note 1, p. 69, note 4, p. 123, note 3, p. 136, note 2, etc.
8. *Ibid.*, p. 81, note 1, p. 187, note 1, p. 202, note 1, p. 223, note 2, etc.
9. Cf. notamment p. 143, note 4, p. 150, note 1, p. 151, note 2, p. 153, notes 1 et 2, p. 174, note 2.

L'édition de Th. Godefroy a été réimprimée trente-neuf ans plus tard, par son fils Denys, dans son *Histoire de Charles VII*[1], sous ce titre inexact : *Extrait d'une histoire particulière d'Artus III, duc de Bretagne et connestable de France, contenant ses mémorables faits depuis l'an* 1393 *jusques à* 1457. Nous ne savons pour quel motif Denys Godefroy donne le titre modeste d'*Extraits* au texte qu'il réédite. On y trouve, en effet, l'œuvre entière de Gruel, mais bien défigurée. Théodore avait déjà rajeuni nombre d'expressions archaïques ; son fils achève cette inutile besogne; de plus, la fréquente répétition des titres de « monseigneur », « messire » gêne le nouvel éditeur qui les supprime. Que n'a-t-il mis tant de soin à combler les lacunes du texte de 1622, et à rectifier l'orthographe de certains noms propres par une nouvelle collation avec son manuscrit, enfin à redresser ces erreurs chronologiques qui rendent parfois la chronique de Gruel dangereuse à consulter ! Il est permis de se demander quel but il se proposait en reproduisant ainsi l'édition antérieure sans amélioration ou éclaircissements.

Le texte mutilé de D. Godefroy a été réimprimé à la fin du siècle dernier dans une collection bien oubliée aujourd'hui, nous voulons parler de la *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*[2]. L'éditeur, louant sans réserve la suppression « d'une multitude de répétitions, de dénominations purement honorifiques, dont la monotonie dans l'original est dégoûtante, » a préféré bien à tort le texte de D. Godefroy à celui donné par son père. Il est regrettable de trouver un jugement aussi erroné à côté d'appréciations fort justes sur le caractère de Richemont et sur la valeur historique de sa biographie[3]. A

1. Publiée en 1661, cf. p. 741-792.

2. La chronique de Gruel se trouve dans le t. VII. Paris, 1785, in-8°, p. 225 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 225 et suiv.

la suite de ce texte si défectueux, l'éditeur a placé quelques extraits des chroniqueurs contemporains, extraits beaucoup trop courts, il est vrai, mais qui révèlent néanmoins un commencement de critique historique. Pour contrôler une chronique, il ne suffit pas de la comparer avec celles de Berry, de Jean Chartier et des autres historiographes généraux du règne de Charles VII : c'est aux textes originaux, aux chartes qu'il faut surtout recourir, et aussi aux petites chroniques locales qui ont une supériorité incontestable pour le récit des événements qui se sont passés dans la région qu'elles concernent.

L'édition de D. Godefroy n'a pas eu depuis lors les honneurs immérités de l'impression ; mais le texte publié par Th. Godefroy a été reproduit plusieurs fois, et toujours avec des altérations de plus en plus grandes.

Les savants qui, dans la première moitié de ce siècle, publièrent nos grandes collections de chroniques n'eurent garde d'omettre l'œuvre de Guillaume Gruel. MM. Petitot[1], Michaud et Poujoulat[2], Buchon[3] placèrent la vie du connétable de Richemont à côté des chroniques de Monstrelet, de Mathieu d'Escouchy, du *Journal d'un bourgeois de Paris* et des autres annalistes de cette période. Depuis Th. Godefroy jusqu'à M. Buchon, les éditeurs ont mis tous leurs soins à rajeunir le texte de la biographie de Richemont ; et, s'ils rencontrent quelques termes, difficiles à transformer ou à expliquer, ils simplifient la question en les supprimant. Ajoutons en terminant que M. J. Quicherat a publié dans son *Procès de Jeanne d'Arc*[4] le très court fragment de la

1. *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. VIII. Paris, 1819, in-8°.

2. *Nouvelle Collection de mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. III. Paris, 1836, in-8°.

3. *Panthéon littéraire : Choix de chroniques et mémoires relatifs à l'histoire de France, avec notices biographiques*. Paris, 1838, gr. in-8°.

4. T. IV, p. 315 et suiv.

chronique de Gruel concernant les relations de la Pucelle avec Richemont.

§ II.

MANUSCRITS.

1° *Manuscrit de Nantes ou ms. N.*

M. P. Levot, dans l'article de sa *Biographie bretonne*, consacré à Guillaume Gruel, signale une excellente copie de sa chronique à la bibliothèque de Nantes[1]. Ce manuscrit, placé dans le catalogue de M. E. Péhant[2] sous le n° 48383, est aujourd'hui le n° 966 des manuscrits de cette bibliothèque.

C'est un beau manuscrit du XVe siècle, sur vélin, in-4° de 66 fol., d'une écriture très régulière; l'initiale du premier mot de chaque chapitre est en or, avec dessin d'ornement sur fond bleu et rose pâle à l'intérieur et à l'extérieur des panses; les titres des chapitres sont écrits à l'encre rouge et les alinéas sont également indiqués par un signe à l'encre rouge; la reliure est en maroquin rouge avec hermines sur les plats et des tranches dorées. Au fol. 1 r° on voit, en tête de la chronique, les armes de Bretagne avec la devise « em buhez a ma vi. » Immédiatement au-dessus, une main moderne a ajouté, nous ne savons pour quel motif, la date de 1460; rien ne permet d'affirmer que la chronique fût alors composée; ce ne peut donc être la date de transcription du manuscrit.

Les trois quarts du fol. 9 r° sont restés en blanc : le copiste se proposait sans doute d'y représenter la prise de l'épée de

1. *Biographie bretonne*, I, 849; cf. *Nouv. Biographie gén.*, XXII, 243.

2. *Catalogue méthodique de la bibliothèque publique de la ville de Nantes*. Nantes, 1859-1874, 6 vol. in-8°.

connétable par Richemont, indiquée dans la page précédente. Des places ont aussi été laissées pour des miniatures qui n'ont pas reçu d'exécution aux fol. 53 r°, 58 v°, 63 v°. Dans la marge du fol. 42 v° et au bas du fol. 59 v°, on voit un dessin qui paraît figurer une main tenant une plume. Au fol. 51 r°, on a ajouté en marge la mention suivante : « Guillaume Gruel autheur de ces cronicques. » On ne connaît ni le nom du copiste, ni la provenance de ce précieux manuscrit. Il est assez naturel de trouver les armes de Bretagne en tête de la chronique de Richemont; on n'en peut tirer aucune conclusion sur la destination de cette copie, la seule qui présente les formes orthographiques du XVe siècle; considérée à ce point de vue, elle doit reproduire assez exactement le texte original. On y trouve les leçons « ay », « ai » pour « oy », « oi » : Crepi en Valays[1], Blays[2], Dun le Ray[3], Pontaise[4].

2° *Manuscrit de Tournai ou ms. T.*

Dans ce manuscrit, aujourd'hui perdu, le texte commençait ainsi : « Chronique du très haut et très excellent prince Artur 2. de ce nom, extraict de la ligne de Bretagne, en son vivant comte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, et en la fin de ses jours duc de Bretaine 2. et ne fut duc que 15. mois[5]. » Il appartenait au commencement du XVIIe siècle à D. de Villers, chanoine et chancelier de l'église cathédrale de Tournai. Le 29 novembre 1618, celui-ci offrit[6] au savant Peiresc, conseiller au Parlement

1. Gruel, p. 154.
2. *Ibid.*, p. 157, 158.
3. *Ibid.*, p. 49.
4. *Ibid.*, p. 170.
5. Sanderus, *Bibliotheca Belgica mss.*, 1641, I, 214, 215.
6. Pièce just. n° IV.

de Provence, de le lui communiquer, en l'engageant à faire imprimer l'œuvre de Gruel; sa proposition fut acceptée, comme on le voit, par une lettre de Peiresc, datée de Paris, 7 mai 1619, dans laquelle, après avoir entretenu le chanoine de Villers de plusieurs objets de curiosité que celui-ci lui avait prêtés, il ajoute : « J'ai reçu la boitte de vos antiques et *votre Arthur*[1]. » Peiresc, à son tour, transmit ce manuscrit à Théodore Godefroy, qui l'eut à sa disposition environ un an et en exécuta une copie de sa propre main. Le 20 juillet 1620, Peiresc, rentré en possession du manuscrit, le renvoyait au chanoine de Villers[2]. Après la mort de ce dernier, le texte de la chronique de Gruel passa, avec ses autres livres, dans la bibliothèque de la cathédrale de Tournai, où il se trouvait en 1641, lorsque Sanderus publia son catalogue des manuscrits de Belgique[3]. Que devint-il ensuite? Nous l'ignorons : il est encore signalé dans la *Bibliothèque historique de la France,* en 1771[4]; mais l'auteur parlant d'après le témoignage de Sanderus, rien ne prouve que le manuscrit du chanoine de Villers fût encore à cette époque dans la bibliothèque de la cathédrale. Nous avons acquis la certitude qu'il ne s'y trouve plus actuellement; il n'existe pas davantage dans la bibliothèque de la ville, ni dans celles de Mons, et de Bourgogne à Bruxelles, qui possèdent des volumes provenant des anciennes bibliothèques de Tournai.

3° *Manuscrit de Théodore Godefroy.*

Entre le 7 mai 1619 et le 20 juillet 1620, Théodore

1. Bibliothèque de Carpentras : lettres de M. de Peiresc à M. de Villiers, 6e volume à la date. (Communication de M. Barrès, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Inguimbert.)
2. Pièce just. V.
3. Sanderus, *Bibliotheca Belgica mss.,* p. 211, 214.
4. *Bibliothèque historique,* par Lelong et Fevret de Fontette, III, n° 35383.

Godefroy transcrivit le texte du manuscrit de Tournai[1]. Nous n'avons pu retrouver cette copie; cependant au fol. 518 r° du volume 240 du fonds Godefroy, à la bibliothèque de l'Institut, on lit dans une table des matières : « 1 Histoire du connestable de Richemont ; » mais la chronique de Gruel manque dans le volume même. Bien que l'on possède les deux éditions de Théodore et de Denys Godefroy, la perte du manuscrit exécuté par le premier est néanmoins très regrettable : on eût pu sans doute y découvrir, à côté des modifications faites par l'un et l'autre, une reproduction plus fidèle du texte du manuscrit de Tournai, dont nous déplorons également la disparition.

4° *Manuscrit français 18697 de la Bibliothèque nationale ou ms. S.*

Ce manuscrit, qui provient de la collection du chancelier Séguier, est un in-fol. en papier, de 209 fol., plus 1 fol. *bis* (le fol. 93), avec reliure en parchemin ; les fol. 1-23 manquent. Au commencement se trouve la table des chapitres de la chronique de Gruel et des autres matières contenues dans le volume; cette table, d'une écriture plus récente que celle du texte, a été ajoutée après la mutilation du manuscrit ; car elle ne mentionne pas les matières de la partie absente. Au bas de ce même fol., qui n'est pas compris dans le numérotage, est collée une petite note imprimée qui renferme l'histoire de ce manuscrit : « Ex Bibliotheca Mss. Coisliniana, olim Segueriana, quam Illust. Henricus Du Cambout, Dux de Coislin, Par Franciæ, Episcopus Metensis, etc., Monasterio S. Germani à Pratis legavit. An. M. DCC. XXXII. »

La plus ancienne mention de ce texte se trouve dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de défunt monseigneur le chancelier Séguier*[2], publié sans nom

1. Cf. ci-dessus, p. xliv.
2. Édité à Paris, chez François Le Cointe, 1686, in-12.

d'auteur. A cette époque, il passa sans doute, avec les autres livres du chancelier, à son petit-fils, Henri-Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz, de 1697 à 1732. Celui-ci, qui était aussi abbé de Saint-Germain-des-Prés, déposa tous ses manuscrits, avant 1720, dans la bibliothèque de cette abbaye et, par acte du 1er mai 1731, les légua aux religieux[1]. La chronique d'Arthur de Bretagne forma le volume 300 de la « Bibliotheca Coisliniana San.-Germanensis[2]. » L'ancien n° 1600, que l'on trouve sur le premier fol. non numéroté, indique sans doute la cote que ce manuscrit porta lorsque, après 1735, les Bénédictins distribuèrent les volumes de Séguier dans leurs collections.

En 1794, elles furent transportées à la Bibliothèque nationale, où la chronique de Gruel forma le manuscrit 1056 du fonds Saint-Germain français, puis, nous l'avons dit, le n° 18697 du fonds français.

La biographie de Richemont, qui va du fol. 23 r° au fol. 120 v°, a été transcrite entièrement par la même main dans la fin du XVIe siècle; l'écriture aux liaisons enchevêtrées est assez difficile à lire. Le texte primitif a été corrigé et annoté au moins par quatre personnes.

Le principal correcteur est celui qui a transcrit, aux fol. 121 et 122 r°, une liste d'évêques de Nantes jusqu'à l'épiscopat d'Amaury d'Acigné, en 1462[3]. C'est le seul qui ait retouché le texte même de la chronique; nous aurons à revenir[4] sur le travail de ce personnage, dont nous regrettons de ne pouvoir donner le nom : nous avons retrouvé son écriture dans le ms. latin 6003 de la Bibliothèque nationale,

1. *Le Cabinet des mss. de la Bibl. nat.*, par M. L. Delisle, t. II, p. 99; *le Chancelier Séguier*, par M. R. Kerviler, 1874, p. 166.

2. Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum mss. nova*, 1739, t. II, p. 1073, col. 1, E.

3. Cf. l'écriture de cette liste avec celle des corrections des fol. 51 v° et 98 r°; la fin de la liste émane d'une autre main.

4. Cf. ci-dessous, p. lviij.

et dans le n° 3912 de la bibliothèque de l'Arsenal[1]. Il a transcrit, dans le ms. latin 6003, à la suite du *Chronicon Briocense*[2], une épitaphe d'un roi des Bretons, une liste des ducs de Bretagne jusqu'à François II, composée en 1470, une liste de rois anglais, de ducs normands et une « Chronologia Angliæ; » ces différents documents sont suivis de la signature de d'Argentré. Cette circonstance pourrait faire croire que le ms. 18697 a peut-être été copié, ou au moins revisé pour Bertrand d'Argentré[3], qui, d'après son *Histoire de Bretagne,* paraît avoir connu, non seulement la première *Compilation* de Le Baud, traduite par lui en latin[4], mais aussi la chronique de Gruel; nous n'en voulons pour preuve que l'énumération des hommes d'armes faits chevaliers à la prise de Montereau[5], passage qui ne se trouve ni dans la première *Compilation* de Le Baud, ni dans l'*Histoire de Bretagne* que celui-ci composa ensuite[6]. De plus, il faut remarquer que d'Argentré a mis en tête de son *Histoire de Bretagne* une liste d'évêques de Nantes[7], ce qui révèle chez lui et le correcteur du 18697, qui en a ajouté une à la suite de la chronique de Gruel, une même préoccupation.

D'un second personnage émanent la note marginale du fol. 98 r° : « Guillaume Gruel, autheur de ce livre, » et le titre même de la chronique[8]. Ces deux additions ont été

1. Ce ms. 3912 contient des copies de pièces relatives à l'histoire de Bretagne et aux fol. 85-133 la *Chronique de Jean de Saint-Paul,* éditée en 1881, par M. A. de la Borderie.

2. Fol. 143 v° à 147 v°.

3. Né à Vitré en 1519, mort en 1590.

4. P. Levot, *Biographie bretonne,* II, 163, article Le Baud.

5. D'Argentré, *Hist. de Bretagne,* 1618, p. 795; Gruel, p. 137.

6. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 8266, fol. 362; et *Hist. de Bretagne,* par Le Baud, édit. d'Hozier, 1638, p. 485. Cette édition est postérieure à celles de l'*Histoire* de d'Argentré; mais celui-ci eût pu avoir consulté le manuscrit du second travail de Le Baud.

7. Édit. de 1618, p. 47 à 57.

8. Fol. 23 r°.

faites à une époque plus ou moins antérieure à 1686, puisque le *Catalogue des mss. de la bibliothèque de ... Séguier*, dont nous avons parlé[1], reproduit la première partie de ce titre. La même main a écrit dans le ms. latin 6003 de la Bibliothèque nationale le titre du *Chronicon Briocense*[2], et celui de la traduction latine de la *Compilation* de Le Baud faite par d'Argentré[3].

Les notes marginales des fol. 76 v°, 89 r°, 90 r° (1re note), 118 v° sont d'une troisième écriture[4]. La deuxième note du fol. 90 r°, relative à la mort du bâtard Alexandre de Bourbon[5], est l'œuvre de celui qui a mentionné, au fol. 122 v°, les difficultés survenues à cause du droit de présentation à l'évêché de Nantes, droit que la duchesse Anne revendiqua expressément dans le traité de son mariage avec Louis XII.

5° *Manuscrit français 5037 de la Bibliothèque nationale ou ms. C.*

Nous retrouvons le texte de notre chronique à la Bibliothèque nationale dans le ms. fr. 5037; c'est un petit in-fol. en papier, de 306 fol.; la biographie du connétable comprend les fol. 43 r° à 119 v°, qui sont d'une écriture du commencement du XVIe siècle. Il fit d'abord partie de la collection de Jacques-Auguste de Thou[6], magistrat et historien, qui mourut à Paris, le 7 mai 1617, laissant une bibliothèque de la plus haute valeur. Notre chronique figure dans le catalogue de ses manuscrits qui fut dressé au mois de novembre de cette année[7], par Pierre et Jacques

1. Cf. ci-dessus, p. xlv.
2. Au verso du fol. qui précède le fol. 1.
3. Ms. lat. 6003, fol. 150 r°.
4. Cf. Gruel, p. 132, note 3, p. 160, note 1, p. 162, note 2, p. 227, note 2.
5. *Ibid.*, 162, note 2.
6. Au bas du fol. 2 r° on lit : « Jacobi Aug. Thuani. »
7. *Nouv. Biographie gén.*, XLV, 255; Bibl. nat., Collection Dupuy, ms. 653, fol. 3 r° et 152 r°.

Dupuy, et imprimé en 1679, après avoir subi diverses modifications, par les soins de Joseph Quesnel[1]. Jacques Dupuy, le dernier survivant des deux frères, mourut le 17 novembre 1656, léguant ses manuscrits à M. de Thou[2]. Celui-ci, quelques années plus tard, résolut de se débarrasser de ces précieuses collections; il vendit, en 1679, ou en 1680, les imprimés et les manuscrits modernes au président à mortier Charron de Ménars, et les manuscrits anciens à Colbert[3]. Le volume renfermant la chronique de Gruel suivit le sort de ces derniers et entra dans la bibliothèque de l'illustre ministre, où il porta le n° 1810[4]; de là il passa, cinquante-deux ans plus tard, avec les autres manuscrits de Colbert, dans la Bibliothèque royale, qui reçut ces richesses considérables le 11 et le 12 septembre 1732[5]; il fut alors classé sous le n° 9675[33], et fait aujourd'hui partie du fonds français. Ce manuscrit ne présente, comme le suivant, aucune division en chapitres.

6° *Manuscrit français 5507 de la Bibliothèque nationale ou ms. B.*

La Bibliothèque nationale possède un troisième exemplaire de la chronique de Gruel dans le ms. fr. 5507 : c'est un

1. *Catalogus bibliothecæ Thuanæ a clariss. V. V. Petro et Jacobo Puteanis, ordine alphabetico primùm distributus; tum secundùm scientias et artes à clariss. viro Ismaele Bullialdo digestus; nunc vero editus à Josepho Quesnel, Parisino et bibliothecario, cum indice alphabetico authorum.* Parisiis, MDCLXXIX, 2 vol. in-8°. La mention de la chronique de Richemont se trouve dans le t. II, p. 455.

2. M. L. Delisle, *Cabinet des mss.*, I, 423, ne donne pas, croyons-nous, les prénoms de ce personnage; il s'agit vraisemblablement de Jacques-Auguste, président des requêtes, deuxième fils de celui dont nous avons parlé. (Cf. *Nouv. Biographie gén.*, XLV, 259.)

3. *Cabinet des mss.*, I, 423, 471.

4. C, fol. 1 r°.

5. *Cabinet des mss.*, I, 485.

petit in-fol. de 61 fol., contenant la vie de Richemont, plus 7 fol. non numérotés, dont 4 au commencement et 3 à la fin. La majeure partie de ce manuscrit en papier, relié en parchemin, est d'une écriture du commencement du XVIIe siècle; il provient de la collection de Jean Bigot, dans laquelle il portait le n° 209[1]. Une note marginale du fol. 1 r° nous apprend que Bigot l'avait reçu, en août 1642, de M. Ménart, d'Angers[2]; il est déjà signalé, en 1739, par Montfaucon[3], comme faisant partie de la Bibliothèque royale sous le n° 9902[2].

Sur la garde du plat recto se trouve une étiquette avec les armes du propriétaire du manuscrit et la mention « Johannes Bigot »; à droite, une autre main a écrit : « Artus 3, duc de Bretaigne. » La disposition matérielle de ce manuscrit montre clairement que le cahier renfermant les fol. 1 à 22 v° a été réuni après coup au second cahier qui contient à lui seul tout le reste de la chronique et a été écrit en entier par la même main. Le premier cahier est l'œuvre de deux copistes différents : l'un a transcrit les fol. 1 à 20 v°, l'autre les fol. 21 et 22, correspondant à deux fol. non numérotés et laissés en blanc, qui sont placés immédiatement avant le texte de la biographie de Richemont.

On lit au haut du fol. 34 r°, à gauche, cet avertissement écrit par un autre que le copiste : « Ce cahier doit être mis au millieu de l'autre; » l'intercalation a été faite avant la reliure, car le texte se suit bien. Au fol. 52 r°, l'auteur de la précédente note a mis : « *Hic* la distinction du grand cahier séparé pour le plier plus commodément. » Il n'y a pas de division en chapitres dans ce manuscrit; mais de nombreuses places blanches, paraissant attendre des titres, indiquent

1. M. L. Delisle : *Bibliotheca Bigotiana manuscripta* (cf. sur J. Bigot l'introduction); ms. fr. 5507, fol. 1 r° (non numéroté).
2. Sur ce Ménart (Claude), voir la *Nouvelle Biographie générale*.
3. *Bibliotheca bibliothecarum mss. nova*, 1739, II, 889, col. 2, A.

qu'elle existait dans l'original, dont il dérive, ou que le copiste se proposait d'en ajouter après coup.

7° *Extrait de Du Chesne à la Bibliothèque nationale ou ms. D.*

Le volume 70 de la collection Du Chesne, à la Bibliothèque nationale, contient, aux fol. 114 et 115, de courts extraits de la chronique de Gruel. L'abréviateur transcrit d'abord à peu près textuellement les passages qu'il juge utile de noter; puis il place succinctement sous une date les faits les plus importants. Immédiatement après la mention de la mort de Richemont, il a copié les noms des souscripteurs du traité d'alliance conclu, à Rennes, le 27 juin 1449, entre le duc de Bretagne et les ambassadeurs du Roi de France, après la prise de Fougères par François de Surienne[1], et une brève mention relative à la bataille de Poitiers en 1356[2].

§ III.

Classification des manuscrits.

Les manuscrits de la chronique de Gruel, que nous possédons, ont été rédigés à des dates assez différentes; avant de les utiliser, il faut nécessairement se demander quelles

1. Cf. le traité du 27 juin 1449 dans D. Morice, *Preuves*, II, 1453.

2. Dans la suite de notre étude et dans les notes de notre édition, nous indiquerons par une seule lettre chacun de nos mss. Le ms. de Nantes sera indiqué par la lettre N; le ms. 18697, provenant de Séguier, par S (dans les extraits de ce ms. que nous donnons dans nos notes, nous avons imprimé en italiques les corrections faites au texte primitif); le ms. 5037 (de Colbert), par C; le ms. 5507 (de Bigot), par B; l'extrait de Du Chesne, par D; le ms. 8266 de la *Compilation* de Le Baud, par L; parfois aussi nous faisons mention du ms. de Tournai, T.

sont leur origine et leur valeur. Il est évident, en effet, que, si les trois manuscrits de la Bibliothèque nationale ne sont que des copies prises les unes sur les autres, elles seront une maigre ressource; si, au contraire, on y trouve des transcriptions diverses d'originaux plus anciens, aujourd'hui inconnus, on aura l'espoir de relever dans l'une certaines variantes qui éclairciront le texte ou combleront les lacunes des autres. Nous allons donc les examiner à ce point de vue.

Les manuscrits de notre chronique peuvent se ranger en deux familles. La première comprend le ms. N et celui de Tournai, représenté par l'édition de Th. Godefroy; ce sont incontestablement les meilleurs textes et, spécialement pour la graphie, le premier a une valeur considérable. La seconde famille se compose des mss. S, C, B et D, auxquels on ne peut avoir recours que pour rectifier certaines erreurs historiques, sans tenir compte des variantes graphiques qu'ils peuvent fournir.

1re Famille : Manuscrits N et T.

Si l'on compare le texte du ms. de Nantes avec celui qui a été donné par Th. Godefroy, on remarque une grande analogie entre les deux. On y retrouve exactement les mêmes dates, ainsi qu'une collation minutieuse nous en a donné la preuve, et, quand il y a divergence entre les manuscrits, la copie de Nantes et celle de Th. Godefroy sont d'accord. Nous avons signalé, il est vrai, un certain nombre de lacunes dans cette édition; mais elles ne permettent pas de supposer que le ms. T fût moins complet que l'autre : l'absence de plusieurs mentions s'explique par leur peu d'importance, et une omission volontaire de Th. Godefroy; pour toutes les autres, et ce ne sont pas les moins nombreuses, on peut croire que l'éditeur les a laissées de côté soit par négligence, soit parce qu'il n'est pas parvenu à les lire ou à les comprendre.

Voici d'ailleurs quelques traits caractéristiques communs

au ms. N et à l'édition de Th. Godefroy, représentant le ms. T ; ils offrent sur plusieurs points les mêmes variantes de texte, les mêmes lacunes et additions, enfin des dates qui diffèrent de celles qui sont fournies par les autres manuscrits.

Citons quelques-unes dès principales variantes de texte : N : « L'an mil CCCCXXXV, ou moys de jugn; » Th. Godefroy : « Au mois de juin ; » cette mention est ainsi modifiée dans S, C, B : « ... la vigille de Sainct Jehan[1]. » « L'an et moys que desus, environ la Saint Jehan; » cette variante, que l'on retrouve dans l'édition de Th. Godefroy, devient dans S : « En celuy an mil quatre cens trancte cinq, le quinziesme jour du moys de juing, » et dans C et B : « En celuy an, mil IIII^{c} XXXV, environ le XVe jour de juign[2]. » Le texte N dit, à propos du mariage du connétable avec Jeanne d'Albret : « Et fut le jour de la decollacion Saint Jehan Baptiste, » leçon adoptée par Th. Godefroy, tandis que les autres manuscrits fournissent une légère variante[3]. Enfin, alors que, dans le passage où Gruel fixe l'époque des négociations entamées pour le troisième mariage de son maître avec Catherine de Luxembourg, le ms. N et l'édition Th. Godefroy donnent : « Puis ou commencement de l'esté, mil CCCC XL cinq, fut parlé..., » on lit dans les mss. S, C, B : « Puys en la fin de l'esté fut parlé...[4]. »

Les deux textes, dont nous voulons montrer l'étroite parenté, sont les plus complets de ceux que nous possédons, et nous n'avons par suite à y signaler qu'un petit nombre de lacunes. Ni le ms. N, ni l'édition de Th. Godefroy ne mentionnent la mort du Roi de France[5]. On y chercherait vainement la date précise de la levée du siège de Gerberoy, don-

1. Gruel, p. 101, début du chapitre LVIII et note 3.
2. *Ibid.*, p. 101, début du chapitre LIX et note 4.
3. *Ibid.*, p. 178; cf. édit. de 1622, p. 125, Buchon, p. 394[2].
4. *Ibid.*, p. 186.
5. *Ibid.*, p. 28.

née par les mss. S, C, B[1]. Par contre, ils fournissent seuls deux indications, dont l'une détermine la situation topographique de Sainte-Neomaye[2], et l'autre fixe l'année où, selon Gruel, le connétable de Richemont vint à Tours vers le Roi qui attendait une ambassade envoyée par le Roi de Hongrie[3]. Mais c'est surtout la parfaite concordance chronologique de ces deux textes qui montre jusqu'à l'évidence leur commune origine. Dans plusieurs cas, ils diffèrent sur ce point des mss. S, C, B. Ainsi, les textes de la première famille placent la mort de Jeanne, duchesse de Bretagne, en 1432, alors que les autres manuscrits attribuent cet événement soit à l'année 1431, soit à l'année 1433[4]. Nous les retrouvons en complet désaccord avec ces derniers sur l'époque de l'envahissement et du pillage de la Champagne par les troupes non soldées du connétable[5]. Ils placent en 1444 l'expédition du Dauphin Louis en Allemagne, alors que les manuscrits S, C, B donnent l'année 1445[6]; en 1446 (anc. st.), la reddition du Mans par les Anglais, que les autres manuscrits attribuent à 1447 (anc. st.)[7]; en 1447, au lieu de 1448, l'assemblée des seigneurs à Chinon, mentionnée dans notre chapitre LXXXIV[8]; en 1448 (anc. st.), au lieu de 1449 (anc. st.), la prise de Fougères par François de Surienne, dit l'Aragonais[9]; enfin, la date de la mort de Richemont est tout à fait caractéristique; on lit, non sans une vive surprise, que cet événement arriva le 26 décembre 1457, alors qu'en réalité ce fut le 26 décembre 1458,

1. Gruel, p. 109 et note 3.
2. *Ibid.*, p. 66.
3. *Ibid.*, p. 225.
4. *Ibid.*, p. 80, chapitre LIV.
5. *Ibid.*, p. 144.
6. *Ibid.*, p. 185.
7. *Ibid.*, p. 190.
8. *Ibid.*, p. 193.
9. *Ibid.*, p. 195.

leçon qui nous est fournie par les manuscrits de la seconde famille[1].

Nous avons suffisamment montré l'analogie frappante qui existe entre le ms. N et l'édition de Th. Godefroy ; cette analogie est si grande que nous avons cru, pendant quelque temps, avoir retrouvé à Nantes l'ancien manuscrit de Tournai, aujourd'hui disparu des bibliothèques de cette ville[2]. Cette hypothèse ne manquait pas d'une certaine vraisemblance. En effet, d'après les érudits belges, lors de l'invasion française en 1794, tous les manuscrits et les livres de la bibliothèque de la cathédrale de Tournai furent saisis ; un grand nombre se trouvèrent dérobés ou détruits. N'était-il pas permis de supposer que le manuscrit de la chronique de Gruel, enlevé par quelque républicain breton et historien, rentra ainsi dans le pays, pour lequel il offre un si grand intérêt ? Malheureusement, c'était là une illusion que nous avons dû perdre ; car, si les mss. T et N doivent être rangés dans la même famille, ils présentent dans cértains passages des variantes caractéristiques, qui ne permettent pas de les identifier l'un avec l'autre. Voici quelques-unes des variantes que nous avons relevées dans le texte du ms. T, fourni par Théodore Godefroy, et dans le ms. N : T : « Et fit-on de grandes courses sur le pays obeissant à monseigneur de Bourgongne; » N : « ... sur le païs non obeissant à monseigneur[3]. » T : « Et y mit Josselin de la Belloseraye...; » N : « Et y mourut...[4]. » T : « L'an que dessus environ le premier jour de may...; » N : « L'an que desus monseigneur. » La mention du premier jour de mai se retrouve dans les mss. C, B, et n'est pas une addition de Th. Godefroy[5].

1. Gruel, p. 231, 232.
2. Cf. ci-dessus, p. xliv.
3. Gruel, p. 89.
4. *Ibid.*, p. 105.
5. *Ibid.*, p. 132.

T : « C'est à savoir Olivier de Bron, et bien trente lances; » N : « ... et bien xx lances[1]. » T : « ... Guillaume de Launay, Henry de Launay, Olivier de Néel ; » N : « Guillaume de Launay, Olivier du Val[2]. » Enfin, on remarque que l'on trouve dans l'édition de Th. Godefroy la mention du mariage en secondes noces du duc Jean le Vaillant avec la fille du prince de Galles, mention qui fait défaut dans le ms. N[3].

Il nous faut donc arriver à cette conclusion que, si le manuscrit de la bibliothèque du chapitre de Tournai n'a pas été détruit lors de l'invasion française, il fut soustrait au pillage par des mains prévoyantes et se trouve aujourd'hui dans quelque bibliothèque privée, où nous n'avons pu faire porter nos recherches.

2e Famille : Manuscrits S, C, B et D.

On a déjà pu constater[4] que les ms. S, C, B se distinguent par la chronologie et par plusieurs traits communs des mss. T et N. Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres preuves à celles que nous avons déjà présentées ; une particularité les caractérise tout spécialement et permet, sinon de les rattacher à un original commun, au moins de les ranger avec certitude dans la même famille : la mention de la mort du capitaine écossais Bouays Glavy, au lieu d'être placée, comme dans le ms. N, sous l'année 1439, se trouve reportée à l'année 1440, et, dans ces trois textes, le passage concernant Bouzon de Fages est reproduit sous chacune de ces deux dates[5]. On y relève en outre plusieurs lacunes identiques[6] et des variantes communes[7].

1. Gruel, p. 170.
2. *Ibid.*, p. 179.
3. *Ibid.*, p. 2.
4. Cf. ci-dessus, p. lij-liv.
5. Gruel, p. 139, 140 et 161.
6. *Ibid.*, p. 66 et 173, notes 2 et 3.
7. *Ibid.*, p. 143, note 1, p. 178, note 1, p. 186, note 1.

Il nous reste maintenant à signaler les caractères particuliers de chacun des mss. de la seconde famille.

1° *Manuscrit S.*

Si l'on compare ce texte avec celui des mss. C et B, on remarque d'abord une grande différence entre l'orthographe du premier et celle des deux autres. Tandis que ceux-ci présentent parfois, mais avec beaucoup moins d'exactitude que le ms. N, des formes et des expressions que l'on a coutume de rencontrer dans les écrits du xve siècle, telles que « o » signifiant « avec, » « paour, » « Saint Paoul, » « missire, » « pluseurs, » etc., le ms. S offre un texte remanié à ce point de vue, et, pour ne citer qu'un seul exemple, nous signalerons la troisième personne du singulier de l'indicatif imparfait, « falloict, pouvoict, » qui est toujours écrite avec un *c*. En outre, le ms. S, dont le seul avantage est d'être beaucoup plus complet que les textes C et B, s'en distingue encore par de nombreuses variantes dans le fond même du récit[1]; mais le trait caractéristique de ce texte consiste dans la mention de la mort de Charles VI, qu'il nous a seul transmise. Comme nous l'avons dit, il a été revisé avec beaucoup de soin et plusieurs lacunes ont été comblées. Il y a des corrections qui rappellent manifestement un texte de la première famille; nous ne donnerons ici que deux exemples. Nous citerons le passage dans lequel le correcteur a modifié le texte primitif en remplaçant la leçon « grand frere » par celle-ci : « grand *Feré,* » qui ne se trouve que dans le ms. N[2]. Le second exemple n'est pas moins caractéristique : il s'agit d'un messager envoyé par le Roi à Richemont; dans les mss. C et B et le texte primitif de S, ce messager est appelé « Mathelin de la Tour; » le correcteur a préféré

1. Gruel, p. 16, note 1, p. 69, note 4, p. 83, note 1, p. 89, note 1, p. 112, note 4, p. 142, note 1, p. 143, note 1, p. 170, note 1, p. 179, note 1, p. 196, note 1, etc.

2. Gruel, p. 136.

la leçon que nous retrouvons dans le ms. N, « Ouachelin[1]. »

Celui qui fut chargé de collationner le ms. S accomplit son œuvre consciencieusement; les additions qu'il a dû faire au texte primitif sont nombreuses[2], et quelques-unes étaient indispensables à l'intelligence du récit[3]. Dans bien des cas, il prend la peine d'écrire les mots plus lisiblement[4], et avec des modifications graphiques : c'est ainsi qu'il remplace « Fouyers » par « Foix[5] », « Braisé » par « Brézé », « Tellay » par « Teillay », « Bron » par « Broon[6] » et « Chignon » par « Chinon[7] ». Il n'est pas toujours bon lecteur et commet de regrettables méprises, par exemple lorsqu'il met « Han » pour « Heu[8] ».

Il est inutile de nous arrêter plus longtemps à l'étude de ces corrections, dont nous n'avons pas eu à faire usage, puisque dans la plupart des cas elles contiennent un remaniement du texte primitif, dont les formes graphiques sont déjà bien éloignées de celles du XVe siècle.

2° *Manuscrits C et B.*

Ces deux manuscrits présentent une si grande analogie qu'il serait superflu de consacrer à chacun d'eux une étude spéciale. Le ms. C a été, selon toute vraisemblance, transcrit au commencement du XVIe siècle sur l'original qui servit plus tard pour l'exécution de la seconde partie du ms. B. De plus, sans être trop affirmatif sur une question aussi délicate, nous ne serions pas éloigné de penser que le premier des

1. Gruel, p. 145, note 1.
2. *Ibid.*, p. 35, note 1, p. 39, note 2, p. 50, note 2, p. 220, note 2.
3. *Ibid.*, p. 94, note 4, p. 133, note 2, p. 184, note 2, p. 200, note 8, p. 217, note 6.
4. *Ibid.*, p. 85, note 2, p. 179, note 1.
5. *Ibid.*, p. 47, note 1.
6. *Ibid.*, p. 183, note 1.
7. *Ibid.*, p. 39, note 2.
8. *Ibid.*, p. 126, note 4.

deux cahiers dont se compose ce dernier manuscrit[1] n'est qu'une simple copie de la partie correspondante du ms. C; pour cette partie, en effet, on relève exactement les mêmes lacunes[2] et les mêmes variantes[3] dans l'un et dans l'autre. L'on s'explique assez facilement la différence entre certaines leçons : l'examen du texte C montre, par exemple, que les copistes du premier cahier de B, qui ne semblent pas avoir fait leur travail avec beaucoup de soin, ont fort bien pu lire dans le ms. C « Cosiliers » au lieu de « Arsiliers[4] », et « Sainct Simiers » au lieu de « Saint Miers[5] »; cette dernière faute résulte d'une mauvaise lecture du texte C; le transcripteur aura pris pour une *s* le premier jambage de l'*m*. Les négligences de ces copistes sont nombreuses, et ils ont omis quelques noms propres dont la lecture ne présentait pas une bien grande difficulté[6]. Le copiste du second cahier a mis plus d'attention dans l'exécution de sa tâche; il a même évité des erreurs de transcription commises par le copiste de C, que nous voyons confondre, par une distraction singulière, Charles VII avec « Henri le Rai[7] ». Cette partie dérive certainement d'un manuscrit de la seconde famille[8], mais non du texte C lui-même, puisque, outre diverses variantes, nous avons constaté dans celui-ci une lacune qui n'existe pas dans le ms. B[9].

1. Cf. ci-dessus, p. l.
2. Gruel, p. 7, note 2, p. 10, note 4, p. 24, note 2, p. 28, note 2.
3. *Ibid.*, p. 2, note 2, p. 45, note 1, p. 56, note 2, p. 97, notes 1 et 3, p. 105, note 1, p. 126, note 4, p. 132, note 1.
4. *Ibid.*, p. 94, note 2.
5. *Ibid.*, p. 96, note 3.
6. *Ibid.*, p. 4, note 1, p. 18, note 1, p. 28, note 1, p. 93, note 5, p. 132, note 3.
7. *Ibid.*, p. 163, note 4.
8. *Ibid.*, p. 135, note 2, p. 136, note 2, p. 140, note 1, p. 142, notes 1 et 3, p. 147, note 1, p. 150, note 1, p. 179, note 1, p. 197, note 2.
9. *Ibid.*, p. 184, note 4.

Aux omissions que nous avons déjà signalées dans ces manuscrits [1], il faut ajouter celles qui sont indiquées dans les autres notes de notre texte [2]. Cependant on y relève des mentions que l'on chercherait vainement dans le ms. S. Telles sont la mention du mariage du duc Jean le Vaillant avec la fille du prince de Galles, qu'on ne trouve que dans ces deux textes et dans l'édition de Godefroy [3], celle du séjour de Richemont à Nérac en 1442 avant de se rendre à Castel-Jaloux [4], deux autres, dont l'une rappelle la présence des seigneurs de Lohéac et de Derval au siège de Beuvron [5], et la seconde un voyage de Richemont, de Parthenay à Tours [6].

3° *Extrait de Du Chesne ou ms. D.*

On doit rattacher à la seconde famille de nos manuscrits l'extrait de la chronique de Gruel contenu dans le volume 70 de la collection Du Chesne; son étendue peu considérable et la concision avec laquelle l'abréviateur mentionne les faits qui ont attiré son attention le rendent peu important. Cependant il est utile de constater qu'il place aussi la mort de Richemont à sa date exacte, c'est-à-dire en 1458, ce qui ne permet pas d'en chercher l'original dans le ms. N. De plus il ne semble pas dérivé du texte S, qui donne la fausse date de 1431 pour la mort de la duchesse Jeanne [7], ni du ms. B, qui ne mentionne pas le nom du gouverneur de Richemont, nom que l'on trouve dans cet extrait [8]. Par contre, le texte,

1. Cf. ci-dessus, p. lix, note 2.
2. Gruel, p. 150, note 1, p. 161, note 3, p. 231, note 3, p. 233, note 1.
3. *Ibid.*, p. 2, note 2.
4. *Ibid.*, p. 179, note 1.
5. *Ibid.*, p. 197, note 2.
6. *Ibid.*, p. 217, note 6.
7. *Ibid.*, p. 80, note 1.
8. *Ibid.*, p. 4, note 1.

aussi bien que la chronologie, est généralement en parfaite harmonie avec celui du ms. C. Or l'on voit dans ce dernier, comme à la suite de l'extrait D, et la liste des souscripteurs du traité d'alliance conclu à Rennes le 27 juin 1449 entre le duc de Bretagne et les ambassadeurs du Roi de France[1], et la mention concernant la bataille de Poitiers[2]; d'où nous n'hésitons pas à conclure que l'abréviateur a fait son travail à l'aide du ms. C.

§ IV.

Établissement du texte de la chronique.

Aucun des manuscrits que nous venons d'étudier n'est l'original de la chronique d'Arthur de Richemont. M. Fr. Sacher prétend, il est vrai, que Th. Godefroy a donné son édition « d'après le manuscrit de G. Gruel[3]; » mais nous sommes convaincu que M. Sacher n'a jamais vu le manuscrit dont il parle, et que son assertion est purement arbitraire. On ne peut en effet déduire rien de semblable de la note que l'on trouve à la fin du texte de Th. Godefroy[4], et qui indique comme source le manuscrit du chanoine de Tournai; or, nous ne pensons pas qu'il existe une autre indication plus précise sur ce point. Que le manuscrit du chanoine de Villers fût très ancien, c'est possible : il remontait peut-être, comme le ms. N, au xve siècle; mais ni l'un ni l'autre ne représente exactement le texte que Le Baud eut entre les mains, et dont quelques bonnes leçons ont été recueillies seulement par les mss. S, C, B, directement, ou par l'intermédiaire d'autres copies. Le soin matériel avec

1. C, fol. 125 r°; cf. ci-dessus, p. lj.
2. C, fol. 145 r°.
3. *Bibliographie de la Bretagne,* 1881, p. 82.
4. *Hist. d'Artus III,* 1622, p. 161.

lequel le ms. N est exécuté dénote une transcription et non un original, les lacunes et autres erreurs que l'on y rencontre prouvent que cette copie n'a pas été faite sous les yeux du chroniqueur lui-même. Dans le texte édité par Th. Godefroy, il y a, nous l'avons vu, un assez grand nombre d'erreurs[1]; les unes doivent être imputées au chroniqueur lui-même; mais les autres, et ce ne sont pas les moins graves, sont l'œuvre de copistes inattentifs. Nous devons donc faire la part de l'auteur et celle des copistes, et rendre au travail de Gruel sa physionomie première et sa valeur propre, en un mot établir, autant que possible, le véritable texte de sa chronique.

L'établissement d'un texte historique comprend une critique de la forme et une critique du fond : la première consiste dans une étude paléographique ayant pour but de rechercher le manuscrit qui donne les meilleures leçons; la seconde montre le degré d'exactitude des renseignements fournis par le chroniqueur, les erreurs qu'il a commises et leur origine. Des quatre manuscrits que nous possédons actuellement, celui de Nantes, de beaucoup le plus ancien, est incontestablement le meilleur au point de vue graphique; aussi n'avons-nous pas hésité à le prendre pour base de notre édition. Ce manuscrit, le plus correct dans la forme, est aussi le plus exact et le plus complet pour le fond du récit. Néanmoins il offre de rares lacunes qu'il faut combler et quelques leçons fautives que nous devons rectifier à l'aide des autres manuscrits.

La comparaison des variantes que présentent les différents textes, avec les données fournies par les documents et les principaux chroniqueurs contemporains, déterminera la leçon qui devra être préférée et sera la base de l'établissement de notre texte. On pourrait contester cette méthode si l'on admettait que les mss. S, C et B, qui fournissent plu-

1. Cf. ci-dessus, p. xxxviij et suiv.

sieurs bonnes leçons, ont été revisés systématiquement par les copistes. Mais, alors, comment expliquer que toutes les erreurs de la chronique, notamment les fautes de chronologie, n'aient pas été corrigées? parmi celles qui subsistent, il en est qui ne pouvaient passer inaperçues dans un examen un peu sérieux. En outre, comme nous le verrons, plusieurs des variantes de ces manuscrits sont inexactes et ne peuvent par suite être attribuées à un correcteur. On doit rejeter l'hypothèse d'une revision et reconnaître que la diversité des leçons provient de l'attention et de l'habileté plus ou moins grandes des copistes. Nous allons donc essayer de justifier plusieurs corrections et additions que nous avons apportées au texte du ms. N.

On lit au premier folio du ms. N que le duc Jean le Vaillant épousa en secondes noces Jeanne de Navarre. C'est là une erreur résultant d'une omission que l'on s'explique assez facilement par la répétition de la préposition « o »; après avoir transcrit le premier « o », le copiste aura passé immédiatement au membre de phrase suivant le second « o ». On sait, en effet, que, peu après la mort de Marie d'Angleterre, le duc Jean le Vaillant épousa, en 1366, Jeanne, fille de Thomas Holland, comte de Kent, morte en 1384[1]; Jeanne de Navarre, avec laquelle il se maria, le 11 septembre 1386, fut donc, non sa seconde, mais sa troisième femme. Le ms. S[2] reproduit, il est vrai, la leçon du texte N; mais C et B, et l'édition de Th. Godefroy offrent la mention omise ailleurs[3].

Le ms. S signale seul la mort de Charles VI; comme ce fait est rapporté dans la *Compilation* de Le Baud en termes presque identiques, il devait donc se trouver aussi dans l'ancien ms. de la chronique de Gruel qu'il utilisa avant 1482[4].

1. Anselme, *Hist. généalogique de la maison de France,* I, 452.
2. S, fol. 23 r°.
3. Gruel, p. 2, note 2.
4. *Ibid.,* p. 28, note 2; C, fol. 49 r°; B, fol. 4 r°; L, fol. 352 v°, col. 1; D, fol. 114 v°.

S'il fallait en croire le ms. N, Jeanne de France, duchesse de Bretagne, serait morte à la fin de septembre 1432; mais c'est évidemment une fausse leçon; en effet, le ms. S donne, en toutes lettres, « l'an mil quatre cens trante et ung, » et les mss. C, B « l'an mil quatre cens trente trois[1]. » Or, si l'on considère que cette dernière date, la seule exacte[2], est reproduite non seulement dans la *Compilation* de Le Baud[3], mais aussi dans l'extrait de Du Chesne[4], on n'hésitera pas à reconnaître que Gruel est exempt d'une erreur que lui ont fait commettre quelques copistes et les éditeurs.

En 1435, Gruel fut chargé d'annoncer au connétable de Richemont la naissance de François d'Étampes; les mss. S, C et B[5] nous apprennent qu'il reçut cette mission « la vigille de Sainct Jehan ». Cette date précise, fournie également par le texte de Le Baud, peut être adoptée, puisque François, fils de Richard de Bretagne, comte d'Étampes, seigneur de Clisson, et de Marguerite d'Orléans, naquit effectivement le 23 juin[6]. Gruel fut dépêché le jour même vers Richemont, qui se trouvait sans doute encore à Parthenay[7]. Malheureusement l'abréviateur de Du Chesne qui mentionne cet événement n'indique que l'année. Mais la date du 15 juin fixée par les mêmes manuscrits pour le départ des ambassadeurs envoyés au congrès d'Arras doit être écartée[8]. Le contexte montre en effet que Richemont ne se mit en route qu'après avoir appris la naissance de François d'Étampes; le plein pouvoir donné par Charles VII à ses envoyés est daté d'Am-

1. Gruel, p. 80.
2. Anselme, *Hist. généalogique,* I, 455.
3. L, fol. 361 r°, col. 1.
4. D, fol. 115 r°.
5. Gruel, p. 101.
6. Anselme, *Hist. généalogique,* I, 463.
7. Gruel, p. 101, fin du chapitre LVII.
8. *Ibid.,* note 4.

boise, 6 juillet 1435[1] : Richemont et les autres députés ne quittèrent cette ville qu'après avoir reçu ce mandat officiel, pour gagner, par Reims, Laon, Saint-Quentin, Cambrai, la ville d'Arras, où ils arrivèrent le 31 juillet[2]. Nous admettrions volontiers que la leçon « 15 juin » résulte d'une mauvaise lecture, et est mise pour « 25 juin ».

Les mss. S, C, B nous permettent d'ajouter encore à notre texte la date précise, à laquelle fut levé le siège de Gerberoy, « et fut le jour de Sainct Nicolas de may ». La saint Nicolas d'été, jour de la translation des reliques de ce saint, tombe le 9 mai; la levée du siège eut en effet lieu vers cette époque[3].

Le siège de Chauvency, la défaite et la mort de Geoffroy Morillon, d'Alain Giron et de Pierre Daugi ne sont pas des événements de l'année 1440, comme l'indiquent les textes de la première famille. Monstrelet[4] commet aussi une erreur énorme en les rapportant à l'année 1436; ils eurent lieu après le 5 avril, date de Pâques 1439, et avant le 23 juillet de la même année[5]. Or c'est précisément l'année indiquée par les mss. S, C et B qui nous permettent ainsi de décharger notre chroniqueur d'une faute nouvelle.

La singulière entrevue qui eut lieu entre le connétable et le prieur des chartreux de Paris[6] n'est pas racontée avec la

1. Bibl. nat., ms. Fontanieu 118, à la date; Gachard, *Rapport* sur les *Archives de Dijon,* p. 69, n° 163.

2. Monstrelet, édit. Douët d'Arcq, V, 134.

3. N, fol. 109; — M. de Mas-Latrie, *Glossaire des dates,* 1883, p. 45; — *Journal d'un bourgeois de Paris,* édit. Tuetey, p. 305; — Monstrelet, V, 122; — Berry dans D. Godefroy, *Hist. de Charles VII,* p. 388, 389.

4. Édit. Douët d'Arcq, V, 222, 223.

5. Gruel, p. 144; Berry dans D. Godefroy, *Hist. de Charles VII,* p. 401; *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut de Metz* dans l'*Hist. de Lorraine* de D. Calmet, 1728, II, *Preuves,* p. 234.

6. Gruel, p. 148-150.

même étendue dans tous les manuscrits : N et S, les plus complets sur ce point, contiennent après le dialogue quelques lignes qui le résument sous la forme indirecte. Cette seconde partie manque dans l'édition de Th. Godefroy ; on n'en peut conclure qu'elle fît aussi défaut dans le ms. T ; il est fort possible que Th. Godefroy ait supprimé ces quelques lignes qui sont la simple répétition de ce qui précède. Comme tous les manuscrits donnent le passage supprimé dans les éditions, nous sommes autorisé à le maintenir dans notre texte[1].

On sait que l'expédition du Dauphin Louis en Allemagne eut lieu dans la seconde moitié de 1444, après les trêves conclues à Tours avec les Anglais, le 28 mai 1444. Tandis que le ms. N nous donne la bonne leçon, les trois autres placent à tort cet événement en 1445[2]. Nous retrouvons encore ces derniers mss. en défaut dans le passage suivant, où ils nous disent que le connétable de Richemont épousa Catherine de Luxembourg en 1446[3]. C'est évidemment une erreur de copiste, car dans les mss. S, C et B les différentes parties du texte sont en complet désaccord : d'après eux les négociations de ce mariage eurent lieu « en la fin de l'esté » 1446[4] et le mariage lui-même au mois de juillet de cette même année. Cette contradiction n'existe pas dans la *Compilation* de Le Baud ; cependant, lui aussi place la mort de Jeanne d'Albret en septembre 1445 et le mariage de Richemont en juillet 1446[5] : il faut sans

1. Gruel, p. 150, note 1.

2. *Ibid.*, p. 185 ; *les Écorcheurs*, par M. Tuetey, I, 371-378 ; Mathieu d'Escouchy, I, 16 et note ; Berry dans D. Godefroy, *Hist. de Charles VII*, p. 425, 426 ; *Journal d'un bourgeois de Paris*, édit. Tuetey, p. 375 ; Monstrelet, édit. Douët d'Arcq, VI, 106.

3. Gruel, p. 186.

4. Il ne peut être question de 1445, puisque, d'après ces mêmes textes, Jeanne d'Albret mourut à la fin de septembre de cette année. (Gruel, p. 185, note 1.)

5. L, fol. 367 r°, col. 1.

doute voir là une mauvaise lecture du compilateur. Ainsi qu'on le lit dans N et dans l'édition de Th. Godefroy, Jeanne d'Albret mourut à Parthenay à la fin de septembre 1444[1]; le traité du mariage de Richemont et de Catherine de Luxembourg fut signé à Châlons-sur-Marne le 30 juin 1445, et les noces eurent lieu le 2 juillet suivant[2]. Le copiste du ms. N a commis une nouvelle erreur en attribuant à la reddition du Mans par les Anglais la date de « mil CCCC XL six[3] ». Il faut recourir aux mss. S, C et B qui donnent l'année exacte, 1447 (anc. st.); cet événement eut en effet lieu, après de longs pourparlers entre les commissaires de Charles VII et les Anglais, au mois de mars 1448 (n. st.)[4]. Gruel, parlant d'une assemblée de Chinon, placée en 1447 dans l'édition de Th. Godefroy et dans le ms. N, et en 1448 dans tous les textes de la seconde famille, nous paraît faire évidemment une confusion, ainsi que nous croyons l'avoir prouvé ailleurs[5]. Nous retrouvons nos manuscrits en désaccord sur la date de la prise de Fougères qui eut lieu le 24 mars 1448, d'après le ms. N et l'édition Godefroy, en 1449, selon les autres manuscrits[6]. François de Surienne s'empara de cette ville le 24 mars 1449 (nouv. st.); cependant c'est le ms. N qui donne la bonne leçon, reproduite d'ailleurs par Le Baud, mais d'après l'ancien style, qui fait commencer l'année à Pâques[7]. Tous les manuscrits placent la reddition de Cherbourg au connétable

1. P. Anselme, *Hist. généalogique... de France,* I, 461.

2. *Preuves* de D. Morice, II, 1375-1378; Pièce just. XLIX; P. Anselme, *loc. cit.*

3. Gruel, p. 190.

4. Cf. note de M. de Beaucourt, dans la *Chronique de Mathieu d'Escouchy,* I, 129, 130; Berry, dans D. Godefroy, *Hist. de Charles VII,* p. 430.

5. Gruel, p. 193, chapitre LXXXIV.

6. Gruel, p. 195.

7. *Preuves* de D. Morice, II, 1508-1510; D. Lobineau, *Preuves de l'hist. de Bretagne,* II, 753; L, fol. 369 r°, col. 1.

à la « sourveille de my-aoust[1] », c'est-à-dire au 13 août, mais on sait que cet évènement eut lieu le 12 août[2]. Il y a lieu de croire que cette erreur, reproduite il est vrai dans tous nos textes, ne se trouvait pas dans l'original, qui présentait sans doute quelque confusion à cet endroit; en effet, on lit dans C, B que la reddition de Cherbourg eut lieu la surveille de la mi-août et que Richemont quitta cette ville le 12 août, ce qui est inadmissible, puisqu'il était encore devant la place au moment de la reddition, et en confia lui-même la garde à l'amiral de Bueil[3]; mais ces textes ont peut-être attribué au départ de Richemont la date que l'original fixait pour la reddition de Cherbourg et que l'on retrouve précisément dans la *Compilation* de Le Baud[4]. Si, en effet, l'on transpose les deux dates données par C et B, les faits se trouvent dans un ordre rationnel : la reddition de Cherbourg au 12 août, et le départ de Richemont au 13. Il faut remarquer en outre que N et S fixent ce dernier événement au lendemain du jour où la ville fut remise, c'est-à-dire au 14, par suite de l'erreur commise dans ces manuscrits au sujet de la date de la reddition. Nous croyons que la leçon « et ce jour », que donne Th. Godefroy[5], ne se trouvait pas dans le texte T, mais plutôt la fausse leçon des mss. C, B, et que, s'étant aperçu de la contradiction, il a fait arbitrairement cette correction. L'hypothèse que nous venons d'émettre à ce sujet nous paraît digne d'attention; cependant, comme aucun manuscrit, pas même celui de Le

1. Gruel, p. 215.

2. Cf. le traité de reddition dans Cosneau, *le Connétable de Richemont*, p. 640, n° CII.

3. La nomination de l'amiral de Bueil est mentionnée, mais sans date précise, dans une lettre de rémission octroyée à Michel Coulon, un des archers de sa compagnie (Arch. nat., JJ 185, fol. 25 v°). La lettre est datée du mois de février 1451 (n. st.).

4. L, fol. 385 v°, col. 2.

5. Édit. de 1622, p. 150; Buchon, 402[2].

Baud[1], ne présente dans l'ordre que nous proposons d'adopter les deux dates fournies par C et B, nous n'apporterons aucune modification à notre texte, dont nous devons toutefois signaler l'inexactitude. Tous les manuscrits et l'édition de Th. Godefroy placent la mort du duc Pierre en 1456[2]. Cependant Le Baud donne l'année 1457, qui est la vraie date[3]. L'a-t-il empruntée à une source autre que la chronique de Gruel, ou bien se trouvait-elle dans le manuscrit dont il s'est servi? Avant de répondre à cette question, il est nécessaire de rappeler qu'au début de sa chronique, Gruel nous dit que Richemont « ne fut duc que quinze moys[4] ». Or, sur les quatre manuscrits, un seul, N, place la mort de Richemont en 1457, et les autres en 1458; Le Baud fournit aussi cette dernière date, qui est, comme on sait, la seule exacte[5]. On conviendra qu'il est difficile d'admettre que Gruel ne connût pas exactement l'époque de la mort de son maître; c'était là un événement très rapproché du temps où il écrivait; par conséquent le souvenir devait en être bien présent à la mémoire du chroniqueur et des personnes auprès desquelles il a pu se renseigner. D'un autre côté, si, comme il est probable, les dates étaient écrites dans le manuscrit original entièrement en chiffres romains, il n'est pas étonnant que des copistes, moins érudits que Le Baud, aient pris une date pour une autre, surtout si la lecture présentait quelque difficulté. En somme, nous croyons que les manuscrits de la seconde famille nous donnent sur ce point la leçon du texte original. Si l'on admet cette conclusion en ce qui concerne la mort de Richemont, il est évident qu'il faut placer la mort du duc Pierre en 1457, sur la foi de la *Compilation* de Le

1. Il ne donne expressément que la date du 12 août.
2. Gruel, p. 223, note 1.
3. L, fol. 390 v°, col. 2; *Preuves* de D. Morice, II, 1709.
4. Gruel, p. 1.
5. *Ibid.*, p. 231, 232.

Baud, qui serait le seul à nous fournir la leçon du manuscrit de Gruel. Il est impossible d'attribuer de telles erreurs à notre chroniqueur, qui est parvenu à nous raconter d'une manière assez exacte la vie du connétable; ce sont là des fautes de copistes qui transcrivaient sans suivre le récit avec attention. On ne trouve indiqué que dans le ms. N le lieu de la sépulture du duc Pierre, et, chose digne de remarque, cette mention se rencontre aussi dans la *Compilation* de Le Baud[1], ce qui nous confirme dans cette opinion que, pour tout ce passage, celui-ci reproduit seul exactement l'ancien manuscrit de Gruel. La date qui commence le chapitre LXXXIX[2] doit être également modifiée sur l'autorité de Le Baud.

Nous avons essayé de réparer, autant qu'il était en notre pouvoir, les erreurs commises par les copistes qui nous ont transmis le texte de la chronique de Richemont; grâce à cette revision attentive nous avons pu l'améliorer notablement en faisant disparaître quelques grossiers anachronismes qui ont passé des éditions de la chronique dans nombre d'articles consacrés au connétable. Nous venons de faire une œuvre de réhabilitation en faveur de Gruel; il nous reste maintenant à examiner le travail même du chroniqueur, auquel nous avons ainsi restitué sa valeur première.

IV.

AUTORITÉ HISTORIQUE DE GRUEL.

Juger Gruel et Richemont, apprécier l'autorité historique du chroniqueur et, par suite, le rôle politique et le caractère du connétable ne sont pas choses aisées; sur l'un comme sur l'autre, les avis sont partagés. Sans rappeler ici les opi-

1. Gruel, p. 223; L, fol. 390 v°, col. 2.
2. *Ibid.*, p. 223, 224.

nions diverses exprimées à ce sujet[1], nous indiquerons d'abord le point de vue spécial auquel s'est placé Gruel en écrivant son travail ; puis nous examinerons la valeur de son témoignage pour l'histoire politique, militaire et privée du connétable ; enfin, à l'exemple de Gruel lui-même, nous terminerons cette introduction en résumant aussi brièvement que possible nos conclusions sur le rôle joué au xve siècle par Richemont.

Gruel n'a pas la prétention d'avoir conservé le souvenir de tous les événements importants qui ont marqué la vie du connétable ; il a seulement « mis en histoire partie des faitz du bon duc Artur[2]. » Pourquoi n'a-t-il pas voulu écrire une biographie plus complète? Il semble alléguer son insuffisance[2]. Il y a certainement du vrai dans cette assertion, qui, pourtant, ne nous paraît pas absolument exacte. Sa situation assez modeste ne lui donnant pas accès dans les conseils des grands seigneurs, tout ce qui s'y passe lui échappe forcément, et ses relations personnelles ne lui ont pas permis de combler les importantes lacunes que nous aurons l'occasion de signaler dans le récit des événements purement politiques auxquels son maître se trouva mêlé. Mais, d'autre part, il y a dans la carrière de Richemont certaines phases, peu à son honneur, sur lesquelles Gruel passe le plus légèrement possible. Enfin il a écarté de son récit presque tout ce qui a trait à la vie privée, aux possessions du connétable, à l'administration de ses nombreux domaines, points sur lesquels il pouvait facilement se renseigner. Homme d'armes, il a voulu surtout écrire une histoire militaire de celui qu'il considère comme un grand capitaine ; c'est là certainement le trait caractéristique de son travail.

1. Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 470 et suiv., appendices I et II ; notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique d'Arthur de Richemont,* p. 4 et suiv.

2. Gruel, p. 232.

Il y a donc dans le récit de Gruel des lacunes volontaires. C'est évidemment, en effet, d'après un dessein préconçu qu'il ne fait aucune allusion aux luttes intestines qui désolaient la Bretagne au commencement du XVe siècle, alors que les Penthièvre n'avaient pas encore perdu tout espoir de recouvrer la couronne ducale. Pouvait-il ignorer les multiples difficultés qui surgirent à l'occasion de la tutelle des enfants de Jean le Vaillant? Il est permis d'en douter[1]. Il n'a pas voulu davantage expliquer les nombreuses variations politiques de la jeunesse de Richemont, qui, attaché d'abord à Philippe le Hardi et à Jean Sans Peur, s'allie ensuite aux Orléanais contre le duc de Bourgogne, passe plusieurs fois d'un camp à l'autre, entraînant à sa suite quelques seigneurs bretons[2], va tendre la main aux Anglais dans le Maine avec le duc d'Alençon, et enfin entre au service du Roi de France et du duc de Guyenne[3].

Bien que Gruel ne nous dise pas exactement[4] en quoi consistait la haute situation occupée par Richemont dans l'entourage du Dauphin, nous savons néanmoins qu'il n'eut pas à se plaindre de son nouveau maître ni de Charles VI[5]; mais il n'entre pas dans le plan du chroniqueur de mettre en relief les bons procédés de la Cour de France à l'égard des princes bretons. Il a pu manquer de renseignements précis sur la captivité de Richemont en Angleterre, après la bataille d'Azincourt; mais il est moins facile d'admettre son ignorance des moyens déloyaux employés par le prisonnier

1. Gruel, p. 5, note 1.
2. M. de Beaucourt, *Hist. de Charles VII,* II, 73.
3. D. Morice, *Preuves,* II, 902, 904 et 908.
4. Gruel, p. 10, chapitre IX.
5. Richemont et ses gens d'armes reçoivent de l'argent du Roi; lui-même est nommé gouverneur du duché de Nemours. (D. Morice, *Preuves,* II, 909; notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique d'Arthur de Richemont,* p. 11; Cosneau, *Connétable de Richemont,* p. 482-485, appendice XI.)

pour conquérir les bonnes grâces de Henri V et pour recouvrer une liberté d'abord provisoire, puis complète[1]. Gruel confond trop souvent, comme le fait volontiers Richemont lui-même, l'intérêt propre de son maître avec l'intérêt de la Bretagne ou de la France, et, s'il se plaît à faire ressortir l'influence, parfois prépondérante, qu'il exerce sur les ducs ses frère et neveux, il se garde bien de montrer les mobiles d'ordre tout privé qui le font agir. L'attitude de Richemont vis-à-vis des ducs de Bourgogne nous permet de découvrir l'idée qui domine dans ses résolutions. On sait que, n'ayant pas été « recueilli du duc Jehan de Bourgoingne, » après la mort de Philippe le Hardi[2], il passa au service du duc de Berry, puis du duc de Guyenne. Aussi que fait-il pendant les troubles de 1410-1412? Il s'efforce d'entraîner le duc de Bretagne dans l'alliance orléanaise contre le Roi et le duc de Bourgogne. L'intérêt de Richemont est de soutenir le duc de Berry, son maître; donc c'est également l'avantage de la Bretagne. Mais Richemont change de protecteur et sert le duc de Guyenne et le Roi; l'orientation de la politique de la Bretagne suit les mêmes vicissitudes : la duchesse Jeanne vient à la Cour de France, où son beau-frère lui ménage, d'après Gruel[3], une brillante réception. Après Azincourt, Richemont est au pouvoir du Roi anglais; bientôt il s'efforce de produire un nouveau revirement à la Cour de Bretagne, qu'il n'hésite pas à détourner de l'alliance du Dauphin[4]. Anglais, il voudrait la Bretagne anglaise, en attendant qu'il la fasse devenir bourguignonne, car, bientôt, il jette les yeux sur Marguerite de Bourgogne, veuve de son ancien maître le Dauphin Louis, duc de Guyenne, et médite de l'épouser.

1. Cf. notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique de Richemont*, p. 14-17.
2. Gruel, p. 6, 7.
3. *Ibid.*, p. 12.
4. *Ibid.*, p. 23.

Alors, il prépare les conférences d'Amiens, et, malgré les États de Bretagne, décide le duc son frère à s'y rendre et à signer la triple alliance, conclue, le 17 avril 1423, entre les ducs de Bedford, de Bourgogne et de Bretagne[1]. Sommes-nous arrivé à la dernière étape de cette triste odyssée? Non, car, fort heureusement pour la France, Richemont allait entrevoir à la Cour de Charles VII un avenir plus brillant que celui qu'il aurait pu rêver dans le camp ennemi; l'épée de connétable était à portée de sa main et il pouvait être justement enorgueilli de se voir appelé à continuer la série des connétables bretons en recueillant l'héritage de Bertrand du Guesclin. Enfin il entre en rapport avec Charles VII, qui le crée connétable. Nous voici de nouveau en présence d'un bon Français; c'est la première fois depuis Azincourt. Certes il y aura encore bien des hésitations dans la politique de Richemont, il commettra bien des fautes, nous le verrons prêt à la trahison, sur le bord de l'abîme, il n'y tombera pas; il restera Breton avant tout; mais il ne sera plus Anglais ou Bourguignon.

Telles sont les conclusions que nous pouvons tirer, au moins la plupart du temps, du récit même de Gruel, qui se garde bien de les formuler; il n'a pas voulu se charger d'expliquer les variations politiques de la jeunesse de Richemont; c'était une lourde tâche, peut-être au-dessus de ses forces. Il y a donc dans cette première partie de son récit des lacunes qu'il n'a pu combler et aussi des omissions volontaires.

D'après Gruel, Richemont accepta l'épée de connétable avec l'autorisation des ducs de Bretagne, de Bourgogne et de Savoie et après avoir reçu du Roi la promesse que « tous ceulx qui avoient esté cause de la mort de monseigneur de Bourgoingne et consentans de la prinse du duc Jehan de

1. D. Morice, *Preuves*, II, 1125-1128, 1136-1138; D. Plancher, IV, p. 27, n° XXIII; Cosneau, p. 74.

Bretaigne » seraient exilés[1]. Voilà qui semble bien clair et la situation du nouveau connétable nous apparaît solidement établie; sa conduite loyale envers ses alliés pouvait avoir d'heureuses conséquences, dont la plus désirable, que les optimistes entrevoyaient déjà, était un rapprochement entre Charles VII et Philippe le Bon. Malheureusement le chroniqueur n'a pas connu ou a feint d'ignorer de ténébreuses intrigues, auxquelles son maître se trouva mêlé. Nous croyons cependant que le rôle de ce dernier dans l'affaire du projet d'assassinat de Philippe le Bon ne fut pas inavouable; il voulut seulement profiter d'une occasion favorable pour détacher le duc de Bourgogne de l'alliance anglaise, en lui révélant les noirs desseins de Bedford, de Glocester, de Suffolk et de Salisbury, qui songeaient à se défaire de lui. Gruel est absolument muet sur cette grave question, et ce n'est pas lui qui nous apprendra si, oui ou non, le connétable a fait fabriquer ou utilisé de fausses lettres pour amener une rupture définitive entre Philippe le Bon et les princes anglais[2]. Ce n'est pas lui, non plus, qui nous expliquera la singulière conduite de son maître, qui, pour complaire aux ducs de Bretagne et de Bourgogne, exige du Roi le renvoi de ses principaux conseillers et en même temps promet à ces mêmes conseillers de les maintenir au pouvoir[3].

1. Gruel, p. 35, 36.

2. Desplanque, *Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais;* Beaucourt, *Hist. de Charles VII,* II, 660; Cosneau, p. 87 et 501; notre *Étude critique,* p. 20.

3. Gruel, p. 36; Beaucourt, *Hist. de Charles VII,* II, 86, 87; cf. notamment le passage suivant du traité signé par le nouveau connétable, le lendemain de sa nomination, ou le 8 mars 1425 : « *Item* [le comte de Richemont] jure et promet que les serviteurs du Roy, c'est assavoir messire Tanguy du Chastel, prevost de Paris, le président [Louvet], le sire de Giac, Guillaume d'Avaugour et Pierre [Frotier], aymera, soustiendra et portera, ne, pour quelconque chose qui soit, ne fera, fera faire ou consentira chose qui soit au dommaige de leurs personnes ne de

Si Gruel n'a pas mis en lumière toutes ces intrigues, au moins a-t-il su découvrir le principal objectif de la conduite politique ultérieure de Richemont, qui « tousjours tractoit et desiroit faire la paix entre le Roy et monseigneur de Bourgoigne[1]. » Mais il semble bien que le connétable hésita d'abord entre les divers engagements contradictoires qu'il avait pris; dans tous les cas, une fois en possession de sa nouvelle dignité, il aurait sans doute consenti à maintenir au pouvoir les anciens conseillers du Roi, si, affolés par la crainte de perdre toute influence, ils n'avaient commis la faute de le traiter en ennemi, alors qu'ils auraient dû, même dans leur intérêt purement personnel, le soutenir et favoriser ses entreprises. En effet, voyant, d'un côté, leur désertion, et, de l'autre, l'attitude de plus en plus hostile des ducs, qui réclamaient en vain l'exécution de ses promesses, Richemont ne pouvait qu'obéir aux injonctions de ces derniers[2]. Il trouva du reste un puissant auxiliaire dans la reine de Sicile pour faire éloigner de la Cour Jean Louvet, seigneur de Mirandol, dit le président de Provence, Pierre Frotier, Guillaume d'Avaugour; Tanguy du Chastel se retira sans aucune difficulté à Beaucaire et aida même, dit-on, « à mettre dehors ceulx qui s'en devoient aller[3]. » En somme, Richemont avait pris le bon parti en essayant de rapprocher

leurs biens et estatz... » Il est clair que les dispositions de cet inqualifiable engagement, signé seulement le 8 mars, avaient été arrêtées antérieurement à l'élévation de Richemont à la dignité de connétable; il ne promit de le ratifier que pour faire tomber les derniers obstacles qui lui barraient le chemin du pouvoir. (Cf. Cosneau, p. 504, note 2.) Ce n'était assurément pas très loyal; mais nous savons que Richemont avait déjà plusieurs actes de ce genre à son actif.

1. Gruel, p. 90, 91.

2. Gruel, p. 36, 37; Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 229; Beaucourt, II, 89, 90.

3. Beaucourt, II, 102; Gruel, p. 38, 39.

le duc de Bourgogne et Charles VII. Ajoutons, en outre, que cette ligne de conduite était de tous points d'accord avec ses intérêts personnels, car il devait ménager son puissant beau-frère, qui d'un moment à l'autre pouvait mettre la main sur la dot de Mme de Guyenne. Nous avons à peine besoin de faire remarquer que ce n'est pas Gruel qui nous signale les motifs personnels qui eurent alors quelque influence sur la politique du connétable. Du reste il ne mentionne pas davantage les diverses ambassades envoyées par Richemont au duc de Bourgogne, pour lui rappeler qu'on avait fait droit à ses plaintes contre les conseillers de Charles VII et qu'il ne lui restait plus aucun prétexte pour refuser de conclure la paix avec le Roi[1]. C'est toute l'histoire des négociations diplomatiques du connétable qu'il nous faudrait écrire ici pour compléter le récit de Gruel dans cette partie. Le chroniqueur passe sous silence la correspondance de Richemont avec les villes restées fidèles au Roi, notamment avec Lyon[2], les alliances conclues par lui avec le duc de Bretagne, les comtes d'Armagnac, de Pardiac, de Clermont et de Foix[3]. Gruel connaît un peu mieux les incidents qui troublèrent la Cour, lorsque le connétable,

1. D. Plancher, IV, *Preuves,* n°s LVIII, LX, LIV.

2. Cf. *Lettres du connétable de Richemont,* publiées sur les originaux, par G. du Fresne de Beaucourt, dans la *Revue d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique,* de 1882, et en tirage à part.

3. Cosneau, p. 527, n° XLVI; dans cette pièce, datée du 6 janvier 1427, Richemont, en s'engageant, sous certaines réserves, à ne pas combattre le comte de Foix, rappelle qu'il a antérieurement conclu des traités analogues avec le duc de Bretagne, les comtes d'Armagnac et de Pardiac. Le 4 août suivant, il traitait spécialement avec le comte de Clermont. (*Hist. de Charles VII,* par M. de Beaucourt, II, 149; D. Morice, *Preuves,* II, 1199; Archives nat., P 1372^2^, cote 2113.) Le 30 janvier 1428 est signé un nouveau traité par les comtes de Clermont, de Richemont et d'Armagnac, qui s'engagent à secourir le duc de Bretagne contre Jean de Blois. (Cosneau, p. 533, n° LII.)

ne reculant pas devant un double meurtre pour maintenir son influence, fit successivement exécuter le sire de Giac et Le Camus de Beaulieu. Il nous donne aussi de précieux renseignements sur la lutte entre Richemont et La Trémoille, sans toutefois en indiquer la cause réelle; l'intérêt de la France tenait certainement peu de place alors dans les calculs des deux rivaux, qui voulaient surtout défendre leur situation et maintenir leur influence. Cette fois, le connétable fut vaincu et dut se retirer dans sa seigneurie de Parthenay, dont il venait d'hériter de Jean Larchevêque, mort récemment[1].

Si l'on examine avec attention cette partie du récit de Gruel, on est frappé plus vivement que jamais d'un défaut que nous avons déjà signalé : nous voyons la situation du connétable changer complètement, sans que son biographe songe à nous expliquer les causes de ces revirements subits. A la requête du connétable, le Roi consent à garder La Trémoille près de lui, et, dans l'espace de quelques mois à peine, ce même La Trémoille renverse son protecteur du pouvoir. Gruel mentionne ces deux événements[2], mais il ne nous donne pas les raisons qui avaient guidé le choix de Richemont et il n'indique pas l'origine de la rivalité qui survint peu après, rivalité devenue si vive que La Trémoille redoutait plus que tout autre le premier auteur de sa fortune. Le connétable est donc éloigné du Roi, à la fin de 1427, sans que l'on sache au juste la raison de cet exil ; il va reparaître à la Cour, dans l'assemblée réunie à Vienne, en Dauphiné, au mois d'avril 1434, sans que l'on se rende suffisamment compte, en lisant le récit de Gruel, de ce que son maître a fait pour mériter l'accueil très bienveillant qui l'attend[3].

1. Gruel, p. 61, 62.
2. *Ibid.*, p. 54 et 62.
3. Berry, dans Godefroy, p. 387; Gruel, p. 87. Notre chroni-

Du tableau des négociations politiques auxquelles Richemont fut mêlé pendant sa disgrâce, Gruel n'a guère laissé complètement de côté que les relations de son maître avec le duc de Bourgogne et les Anglais, si toutefois ceux-ci, prêts à tous les sacrifices pour enlever à Charles VII l'appui des princes bretons, ont réellement proposé au connétable de se démettre de sa dignité pour devenir le connétable de Henri VI et recevoir le duché de Touraine, la Saintonge, l'Aunis, la ville de la Rochelle et toutes les terres de La Trémoille en Poitou et en Saintonge[1]. Dans tous les cas, ce projet n'eut heureusement pas de suite, mais Gruel n'en dit rien; par contre, il s'étend plus longuement que de coutume sur les négociations entamées entre Richemont, le Roi et La Trémoille, sur les complots tramés contre ce dernier. S'il n'insiste guère sur le mariage du comte de Montfort avec Yolande d'Anjou, et celui de Pierre de Bretagne, second fils du duc, avec Françoise d'Amboise[2]; s'il ne donne pas toutes les clauses du traité du 19 février 1432, qui mit fin au différend survenu entre les ducs de Bretagne et d'Alençon[3], il est mieux renseigné sur le traité, plus important, conclu à Rennes, le 5 mars suivant, entre Raoul de Gaucourt, Regnauld Girard, seigneur de Bazoges, ambassadeurs du Roi de France, d'une part, et le duc de Bretagne, le comte de Richemont, d'autre part[4].

Désormais le connétable va concentrer tous ses efforts sur un but unique : la réconciliation de Charles VII et de Phi-

queur donne à entendre que le Roi et le connétable se rencontrèrent avant le départ de Charles VII pour Vienne.

1. *Hist. de Charles VII,* par M. de Beaucourt, II, 415; Cosneau, p. 539, n° LVI, « Avis donné au duc de Bourgogne pour le pousser à faire plus activement la guerre à Charles VII; » notre *Étude critique,* p. 38.

2. Gruel, p. 75, 76.

3. *Ibid.,* p. 79; notre *Étude critique,* p. 41.

4. Gruel, p. 77 et 78, note 1.

lippe le Bon. Gruel a connu et mentionné, mais avec beaucoup trop de concision, les principales étapes du chemin parcouru depuis l'assemblée des États à Vienne, en avril 1434. Il consacre deux lignes à cette importante réunion, qui fut le point de départ d'une campagne militaire et de négociations conduites avec une certaine activité[1]. Nous lui devons une curieuse indication, donnée également, du reste, par Berry et Monstrelet, sur l'une des conditions de la reddition de Ham aux gens du duc de Bourgogne. Ces trois chroniqueurs nous apprennent que Richemont reçut une assez forte somme[2], dont il n'est fait aucune mention dans la trêve conclue par lui avec Jean de Bourgogne, le 17 septembre 1434. Gruel a fourni sur l'emploi de cet argent des explications qui ne sont peut-être pas absolument exactes[3]; mais il semble bien établi que le connétable entendait n'en rendre compte à personne, puisque le traité n'en parlait pas. Cet acte avait une importance bien plus grande qu'on ne pourrait le croire en lisant le récit de Gruel, qui n'en a pas vu toute la portée politique. On y manifestait de part et d'autre un vif désir « d'avanchier le bien de la... paix generale, à quoy, par moien de bonnes triefves et abstinences de guerre l'en porra, au plaisir de Dieu, plus tost et aisiement parvenir[4]. » La trêve devait durer six mois, pendant lesquels on reprit les négociations en vue d'arriver

1. Gruel, p. 87; Beaucourt, II, 304, 305.

2. Gruel (p. 92) parle de 60,000 saluts; Berry (dans Godefroy, p. 388), de 50,000 saluts; Monstrelet (V, 95), de 40,000 écus; les *Chroniques de Flandre* (édit. de Smet, III, 419) disent que Richemont reçut « cincquante mil florins d'or nommez riders. » Le duc de Bourgogne fit verser, lors de la remise de la place, 4,200 saluts d'or à La Hire. (Note de M. de la Fons-Mélicocq, dans la *Picardie,* VII, p. 567, n° 1.) Cf. le texte de la trêve dans la *Picardie,* VII, 563, et dans Cosneau, p. 547-551.

3. Voir notre *Étude critique,* p. 44, 45.

4. M. de Beaucourt (II, 513) a résumé en quelques lignes les clauses essentielles de cette longue pièce.

à la « paix générale. » Ce fut l'objet principal de la réunion tenue à Nevers, du 20 janvier au 7 février 1435, dont Gruel signale brièvement l'heureux résultat : « Et fut entreprinse la journée pour se rendre [à] Arras pour faire la paix[1]. » Plus loin, il ajoute : « Car sur toutes choses la desiroit mon dit seigneur le connestable, et tant fist qu'elle se treuva; » et voilà à peu près tout ce qu'il rapporte des laborieuses séances qui décidèrent, à Arras, du sort de la couronne de France[2].

On peut dire que la participation du connétable à la conclusion du traité d'Arras est le dernier acte de cette série de négociations entreprises par lui avec le duc de Bourgogne depuis l'assemblée de Vienne. Dans la suite, le diplomate disparaît presque complètement devant le général. Cependant il montre encore une louable activité dans les pourparlers engagés avec les Parisiens et dans la réorganisation des services publics, lors de la reddition de la capitale[3]. Mais on ne voit pas bien l'influence qu'il exerça dans les États réunis à Orléans en septembre-octobre 1439, et Gruel, comme les autres chroniqueurs et les chartes, est muet sur ce point[4]. Par contre il est assez bien renseigné sur les débuts de la Praguerie, et il ne manque pas de mettre en relief le mérite du connétable, qui, malgré toutes les tentatives faites auprès de lui par les seigneurs révoltés, resta fidèle à Charles VII[5]. Pourquoi faut-il qu'après avoir accordé

1. Gruel, p. 98, 100. Cf. Beaucourt, II, 516, 517.

2. Gruel, p. 103; cf. p. 106, note 1, et 109, note 1. Voir le texte du traité d'Arras dans Cosneau, *les Grands Traités de la guerre de Cent ans*. Paris, 1889, in-8°, p. 119 et suiv.

3. Gruel, p. 118 et suiv.; Cosneau, p. 556, n° LXIII, et p. 558, n° LXV; D. Félibien, *Hist. de Paris*, IV, 597, 598; Monstrelet, V, 221; Archives nat., X^{1a} 1481, fol. 120 v°, 121; Bibl. nat., ms. Fontanieu 118, aux 16 et 17 avril 1436.

4. Gruel, p. 154.

5. *Ibid.*, p. 157 et suiv.

au connétable cet éloge, nous soyons obligé de le montrer de nouveau oublieux de ses serments et prêt, le cas échéant, à porter les armes contre les troupes royales? C'est pourtant ce qui ressort clairement de la promesse faite par lui, le 22 août (ou le 25) 1440, à son frère Jean VI, d'empêcher « l'entrée ou pais et duchié de Bretaigne des gens de guerre estans ou service et obeissance de monseigneur le Roy, ou d'autres qui y vouldroient faire ou porter guerre ou dommage..., de venir en personne... et... leur contester et deffendre la dite entrée, les en debouter, se entrez y estoient, et garder que à ses dits pays et duchié ne facent aucune guerre, mal ou dommage[1]... » Que Richemont, prévoyant une guerre entre Charles VII et le duc de Bretagne, alors en relations suspectes avec les Cours de Bourgogne et d'Angleterre[2], eût demandé au Roi de ne pas le servir contre son propre frère, on ne pourrait blâmer une telle conduite. Mais il n'agit pas, on le voit, à l'égard de Charles VII comme il l'avait fait, en janvier 1422, envers Henri V, par lequel il fut, sur sa requête, dispensé de prendre part à une guerre entre l'Angleterre et la Bretagne, si le cas venait à se produire[3].

Gruel a bien indiqué les deux principaux résultats des conférences de Tours, en mai 1444, où les ambassadeurs du Roi d'Angleterre et les représentants de Charles VII décidèrent le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou et conclurent une trêve de deux ans[4]. Mais il se contente de signaler la présence dans l'assemblée du duc de Bretagne et du connétable, et ne nous renseigne en aucune façon sur leur rôle personnel.

En dehors des affaires diplomatiques d'intérêt général,

1. Cosneau, p. 580, n° LXXIV; cf. Bibl. nat., ms. fr. 2714, fol. 108.
2. Beaucourt, III, 148, 149.
3. D. Morice, *Preuves*, II, 1101, 1102.
4. Gruel, p. 184.

que nous venons de passer rapidement en revue, Richemont fut encore mêlé à certaines négociations particulières, notamment à celles qui furent entamées en vue d'obtenir la délivrance du duc d'Orléans et du roi René d'Anjou, la réconciliation du duc de Bretagne François et de son frère Gilles, enfin la réconciliation des Montfort et des Penthièvre. Gruel ne dit rien de la maigre caution de 6,000 saluts fournie au duc d'Orléans par le connétable[1]; mais il mentionne plusieurs voyages faits par son maître pour décider le duc de Bourgogne à rendre la liberté au roi René[2] et il consacre tout un chapitre au différend survenu entre le duc François et Gilles de Bretagne, sur lequel il revient, en outre, à plusieurs reprises, en manifestant pour ce dernier une sympathie dont il n'était certainement pas digne[3]. C'est, croyons-nous, la seule circonstance dans laquelle notre chroniqueur se soit départi de sa réserve habituelle lorsqu'il s'agit des dissensions qui troublèrent alors plus d'une fois la Cour de Bretagne. Nous trouvons une nouvelle preuve de cette réserve dans la brièveté avec laquelle il mentionne l'« appointement » conclu à Nantes, le 27 juin 1448, entre les représentants des deux maisons rivales des Penthièvre et des Montfort[4].

En insistant, comme nous l'avons fait, sur certaines lacunes de l'œuvre de Gruel, particulièrement en ce qui concerne les multiples négociations diplomatiques de Richemont, nous croyons avoir donné des gages suffisants de notre impartialité absolue, et nous espérons que l'on voudra bien nous croire quand nous affirmerons qu'il a su dresser un journal militaire détaillé, exact dans son ensemble, des campagnes du connétable, à la plupart desquelles il prit

1. Cosneau, p. 581, n° LXXV.

2. Gruel, p. 125, 142.

3. *Ibid.*, p. 189, 190-193, et p. 203, 210, 217. Cf. Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. IV, p. 184 et suiv.; notre *Étude critique*, p. 64, 65, 68.

4. Gruel, p. 191.

part lui-même. Du reste, les preuves abondent. Où trouver, en effet, plus de renseignements sur l'histoire militaire de l'ouest de la France, qui fut le principal théâtre de la guerre pendant les années qui suivirent immédiatement l'arrivée de Richemont au pouvoir? Gruel indique avec beaucoup de précision les premières mesures prises par le nouveau connétable pour couvrir la Bretagne : le siège de Saint-James-de-Beuvron et celui de Pontorson, puis la délivrance de Montargis; enfin, il a su raconter la guerre que se firent les partisans de La Trémoille et ceux de Richemont, et même la victoire de Patay, dans des pages qui, pour renfermer quelques appréciations erronées, n'en sont pas moins fort précieuses. En outre, dès que son maître reparaît, après la fin de sa disgrâce, sur les champs de bataille, on voit le cadre de sa narration s'élargir tout à coup, et il nous fait des campagnes du connétable de 1434 à la fin de 1442, c'est-à-dire jusqu'après la prise de Dax, un récit très détaillé où les données nouvelles sont nombreuses[1]. Il est moins bien renseigné sur l'expédition de Lorraine, en 1444 et 1445[2]; mais, quand la trêve avec les Anglais est rompue par la prise de Fougères, le 24 mars 1449, Gruel se retrouve dans une région qui lui est familière et sa relation du « recouvrement » de Normandie complète dans bien des cas celles du héraut Berry et de Mathieu d'Escouchy, ainsi que la *Chronique du Mont Saint-Michel*[3]. En résumé, quand on s'occupe de l'histoire militaire du second quart du XVe siècle, il est indispensable de consulter la chronique de Guillaume Gruel.

Il ne faudrait pas chercher dans son œuvre un tableau

1. Gruel, chapitres LVI-LXXVI, p. 87-177.

2. *Ibid.*, chapitre LXXX, p. 185. Nous devons signaler sur cette expédition le récent mémoire publié par le Dr H. Witte, dans les *Beiträge zur Landes-und Volkeskunde von Elsass-Lothringen* (fascicule X), sous le titre de *Die Armagnaken im Elsass,* 1439-1445. Strasbourg, Heitz, 1889, in-8° de 158 p.

3. Gruel, chapitres LXXXV à LXXXVII, p. 195-215.

plus ou moins complet de la vie privée de Richemont, de ses possessions, de l'administration de ses nombreux domaines, on serait déçu. Il signale bien les trois mariages du connétable et entre même, par exception, dans quelques détails sur les préliminaires assez longs de son union avec Mme de Guyenne; mais, du contrat de mariage et des difficultés qui en résultèrent, il ne dit rien[1]. Nous constatons le même silence à propos des dots de Jeanne d'Albret[2] et de Catherine de Luxembourg[3]. Divers documents, indiqués dans nos notes ou à la suite de notre texte, permettent heureusement de combler ces lacunes et celles qui concernent les revenus du connétable et l'administration des nombreux domaines qu'il possédait, notamment dans le Poitou, la Bretagne, la Normandie et la Bourgogne; nous devons une mention spéciale aux *Comptes* de Guillaume Bonnote, de Jean Vignier, de Jacquot Espiart, de Robin Denisot, de Guillaume Ripault[4]. Gruel n'a pas voulu non plus nous dire quelles furent les destinées de toutes ces seigneuries après la mort de Richemont, qui s'en était fort préoccupé de son vivant[5].

En résumé, la chronique de Gruel peut être classée au nombre des principales sources de l'histoire militaire du règne de Charles VII, surtout si l'on a soin de vérifier minutieusement les appréciations personnelles de l'auteur; mais elle est manifestement insuffisante pour ce qui a trait à l'histoire diplomatique et à la vie privée du connétable.

Nous venons d'établir aussi clairement que possible le

1. Gruel, p. 30, 31; Cosneau, p. 73; notre *Étude critique,* p. 15-18, 20.

2. Gruel, p. 178; Cosneau, p. 338; notre *Étude critique,* p. 61.

3. Gruel, p. 186, et Pièce just. XLIX; Cosneau, p. 352; notre *Étude critique,* p. 64.

4. Pièces just. XII-XVI, XVIII-XX, XXVII; Cosneau, p. 60, 151, et surtout p. 462 et 485; notre *Étude critique,* p. 60, note 1, p. 71, 76.

5. Pièces just. XXI, XXXII; Cosneau, p. 584, nº LXXVII.

degré de créance qu'il faut accorder à l'œuvre de Guillaume Gruel ; nous allons essayer maintenant d'apprécier brièvement le rôle de Richemont. Laissant de côté ces couleurs brillantes que son premier chroniqueur et son dernier biographe, Gruel et M. Cosneau, ont voulu donner au portrait du connétable[1], nous nous bornerons à citer les faits qui, de l'avis de tous, doivent servir de base à un jugement impartial, puis nous emprunterons aux textes et aux documents du xve siècle leurs conclusions sur les événements ayant donné lieu à des interprétations diverses.

Il est généralement admis que Richemont fut ambitieux, d'un caractère énergique, violent et empreint d'une rudesse regrettable ; l'aversion réciproque de Charles VII et de son connétable ne saurait non plus être révoquée en doute[2]. On est moins d'accord en ce qui concerne sa loyauté, son désintéressement, ses talents politiques et militaires, sa bravoure.

Parmi les textes qui donnent une fâcheuse idée de sa loyauté, nous mentionnerons le traité du 22 juillet 1420 contenant les honteuses conditions auxquelles Richemont, prisonnier de Henri V, recouvrait une liberté relative[3] ; le passage dans lequel Gruel indique de quelle façon son maître se libéra complètement[4] ; le traité d'alliance conclu, à son instigation, le 17 avril 1423, à Amiens, entre les ducs de Bretagne, de Bourgogne et le régent Bedford[5] ; la promesse faite par lui aux anciens conseillers de Charles VII de les maintenir au pouvoir, alors qu'avant de prendre l'épée de connétable, il s'était engagé envers les ducs de Bretagne et de Bourgogne à exiger le renvoi de ces mêmes conseillers[6] ; enfin, cette

1. Gruel, p. 228-231 ; Cosneau, p. 454-467 ; cf. notre *Étude critique*, p. 72-78.
2. Cosneau, p. 457-459.
3. Gruel, p. 22, note 3.
4. *Ibid.*, p. 28.
5. Cf. ci-dessus, p. lxxiv.
6. Cf. ci-dessus, p. lxxv.

promesse faite, en août 1440, à son frère Jean VI de défendre la Bretagne envers et contre tous[1].

Le désintéressement du connétable, qui, on le sait, devint fort riche, est très problématique. M. Cosneau dit qu'il eut auprès de ses contemporains la réputation d'un homme « avide de richesses » et, après avoir cité divers exemples qui justifient amplement cette épithète, reconnaît qu'il « ne négligeait pas ses intérêts[2]. » Il les prit même trop à cœur dans certaines circonstances, notamment lors de la reddition de Paris, qui, d'après le Bourgeois de Paris et Monstrelet, lui rapporta une grosse somme et un riche butin; nous devons aussi rappeler que Berry et Monstrelet affirment, comme Gruel, qu'il reçut également de l'argent, en septembre 1434, lors de la reddition de Ham aux gens du duc de Bourgogne. Le doyen de Saint-Thiébaut de Metz nous apprend que Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, lui versa une somme de 20,000 saluts pour obtenir son assistance[3].

On a dit que Richemont eut le mérite d'avoir une « politique bien arrêtée[4]. » Rien n'est certainement plus faux que ce jugement. Nous ne rappellerons pas de nouveau toutes les vicissitudes de la politique de Richemont avant son élévation à la dignité de connétable; mais nous examinerons sa conduite pendant la période où il eut en main la direction des affaires, c'est-à-dire pendant les deux années qui suivirent son arrivée au pouvoir. Or, nous le voyons fort indécis sur la conduite à tenir vis-à-vis des conseillers du Roi et à l'égard des ducs de Bourgogne et de Bretagne; il place des hommes à lui près de la personne de Charles VII et se brouille avec eux; il est, enfin, obligé de se retirer devant La Trémoille

1. Cf. ci-dessus, p. lxxxij.
2. Cosneau, p. 310, note 3, et p. 460, note 5.
3. *Ibid.*, p. 459, 460; notre *Étude critique*, p. 76, 77.
4. Cosneau, p. 464.

sans avoir rien fait pour ce royaume qu'il fallait reconquérir. Jamais, lorsqu'il reparut sur la scène politique après sa disgrâce, il ne reprit l'ascendant dont il avait joui auparavant; mais on sent bien qu'il a alors un but arrêté : la réconciliation de Charles VII et du duc de Bourgogne. Il faut le louer d'avoir concouru à cette œuvre de pacification, sans toutefois avancer que « la gloire en revient surtout à Richemont[1]. » Tout le monde alors désirait la paix, Charles VII plus que personne, et il le montra bien par les démarches qu'il fit auprès du pape, du concile de Bâle, des princes ses alliés, et surtout par les sacrifices qu'il accepta pour donner satisfaction au duc de Bourgogne. Le connétable eut-il assez d'influence sur Philippe le Bon pour lui faire abandonner quelques-unes de ses prétentions? Rien ne le prouve; mais il est permis de croire qu'il s'y employa aussi activement que l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, chancelier de France, Christophe d'Harcourt, le maréchal de la Fayette et les autres ambassadeurs royaux[2].

Après l'homme politique, examinons le général. Il se distingua dans la campagne qui amena la reddition de Paris et des places environnantes, aux sièges de Montereau, de Pontoise, de Saint-Sever et pendant la conquête de la Basse-Normandie; cependant, nous n'entendons pas lui rapporter tout l'honneur de la victoire de Formigny, qui fut, par ses contemporains eux-mêmes, décerné au comte de Clermont[3]; en outre, nous ne pouvons passer sous silence son échec sous les murs de Saint-James-de-Beuvron, en 1425, et la longueur du siège de Meaux, alors qu'il commandait en chef. Sans prendre tout à fait au sérieux les accusations du Bourgeois de Paris, qui prétend que le connétable était « très

1. Cosneau, p. 464.

2. Beaucourt, II, 524 et suiv.; Cosneau, p. 552, n° LXI; *Journal de la paix d'Arras,* par Antoine de la Taverne; Gruel, p. 103.

3. Gruel, p. 208, note 1.

couart » et « n'estoit à rien bon au regart de la guerre[1], » on doit reconnaître qu'il ne passait pas pour être d'une bravoure à toute épreuve, non seulement aux yeux du Bourgeois de Paris, mais aussi à ceux de Poton de Saintrailles[2]. Le Roi n'avait pas une grande confiance dans son habileté, car il ne lui laissa pas la direction du siège de Pontoise et fut sur le point de le laisser dans l'Ile-de-France lors de l'expédition de Tartas[3]. Dans ces conditions et en l'absence de documents précis, il est fort difficile de se rendre un compte exact du rôle de Richemont dans la réorganisation de l'armée et de son influence sur les États généraux d'Orléans, dans lesquels fut discutée l'ordonnance promulguée le 2 novembre 1439; mais un fait digne d'attention, c'est que le connétable ne figure point au nombre des seigneurs indiqués dans le préambule même de l'acte comme ayant pris part aux délibérations[4]; il ne faut pas voir là un oubli, mais plutôt un indice, sinon une preuve, de son abstention ou du peu de cas que l'on faisait de sa compétence.

Pour résumer notre appréciation du caractère de Richemont, nous dirons qu'il fut ambitieux, énergique, violent, avide de richesses, général en chef médiocre, mais capable de rendre des services au second rang dans les conseils et sur les champs de bataille. Si l'on tient compte du milieu où il fut élevé et de l'époque si troublée où il a vécu, on pourra le placer à côté des capitaines de son temps, qui, pour la plupart, avaient les mêmes qualités et les mêmes défauts;

1. *Journal d'un bourgeois de Paris,* édit. Tuetey, p. 346, 347.

2. Gruel, p. 169. Il est bon de remarquer que, depuis Azincourt, où il fut, dit Gruel (p. 18), « ung peu blecié, » Richemont ne reçut pas la moindre égratignure.

3. Gruel, p. 167 et 173.

4. Les personnages cités sont : la reine de Sicile, le duc de Bourbon, le comte du Maine, le comte de la Marche, le comte d'Eu et le comte de Vendôme. (M. de Beaucourt, III, 401, note 3; cf. le texte des résolutions prises alors, *ibid.*, p. 402-409.)

mais rien, nous ne craignons pas de l'affirmer de nouveau, ne dénote dans le connétable de Richemont un homme supérieur.

Que l'on nous permette, en terminant ce travail, d'adresser nos vifs remerciements à M. S. Luce, qui, alors que nous étions son élève à l'École des chartes, attira notre attention sur la chronique de Guillaume Gruel, et à M. le marquis de Beaucourt, notre commissaire responsable, auquel nous devons d'excellents conseils et l'indication si précieuse de cet extrait du compte de Guillaume Ripault dont nous publions les parties les plus importantes dans nos *Pièces justificatives*[1].

A. Le Vavasseur.

1. Pour éviter de longues redites, nous avons fait quelques renvois à notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique d'Arthur de Richemont,* publiée dans les t. XLVII et XLVIII de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1886-1887); les p. 3-43 du tirage à part correspondent aux p. 525-565 du t. XLVII de la *Bibliothèque,* et les p. 43 (fin)-80 aux p. 249-285 du t. XLVIII.

Nous avons imprimé dans les notes de notre texte quelques variantes fournies par les différents manuscrits de la chronique de Gruel; ces variantes ont servi de base à la description et au classement de nos manuscrits et c'est à titre de pièces justificatives que nous les avons reproduites.

Gruel cite un assez grand nombre d'hommes de guerre et autres, d'ailleurs peu connus, si ce n'est par quelque mention dans les *Preuves* de l'*Histoire de Bretagne;* nous n'avons pas cru utile de faire dans ce cas des renvois spéciaux. Les notes biographiques que nous donnons contiennent le plus souvent des renseignements puisés dans des documents inédits.

CHRONIQUE

D'ARTHUR DE RICHEMONT

CHRONIQUE

D'ARTHUR DE RICHEMONT

CONNÉTABLE DE FRANCE, DUC DE BRETAGNE

(1393-1458)

Chapitre Ier.

Cy commence la cronique de tres hault et tres exellant prince de bon memoire Artur deuxziesme de ce nom, extrait de la noble lignée royale et duchale de Bretaigne; en son vivant conte de Richemont[1], seigneur de Partenay, connestable de France; et en la fin de ses jours duc de Bretaigne, conte de Montfort et de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France; qui regna trop petit en Bretaigne, car il ne fut duc que quinze moys.

1. Le comté de Richemont, ou Richmond, est situé dans le Yorkshire et appartenait, au moins nominalement, à des princes bretons depuis la conquête de l'Angleterre par les Normands. Le 7 juin 1398, Jean le Vaillant abandonnait au roi d'Angleterre tous les droits qu'il pouvait avoir sur ce comté. (Cosneau, *le Connétable de Richemont*, Paris, 1886, in-8°, p. 477; J. Delpit, *Documents français en Angleterre*, Paris, 1847, in-4°, I, 211, n° 314.)

Chapitre II.

Cy parle du pere et de la mere du duc Artur.

Premier il fut filx du bon duc et vaillant le duc Jehan[1], qui gaingna et recouvra son païs de Bretaigne à l'espée. Et fut le dit duc Jehan marié en premieres nopces à la fille du Roy Edouart d'Angleterre; mais peu furent ensemble; et en secondes nopces fut marié[2] [o la fille du prince de Galles, et en tierces] o Jehanne, fille du Roy de Navarre, et en eut pluseurs enfans[3] : et premier le duc Jehan de Bretaigne, et Artur, conte de Richemont, et monseigneur Gilles[4] et monseigneur

1. Jean le Vaillant ou le Conquérant, appelé Jean V par les uns (Alain Bouchart, *Les Grandes Croniques de Bretaigne,* édit. par H. Le Meignen, Nantes, 1886, in-4°, fol. 132 r°; P. Anselme, *Histoire généalogique,* édit. 1726, I, 452; M. l'abbé U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Bio-bibliographie,* col. 1171, etc.) et Jean IV par d'autres (René de Bourgneuf, *Inventaire des titres du duché de Bretagne,* aux Archives nat., KK 1101, pièce 989; Alain Bouchart, ouvrage cité, Appendice, p. 15; Albert Le Grand, *Vies des saints de Bretagne,* édit. 1637, p. 765; Denys Godefroy, *Historiens de Charles VII,* p. 740, etc.). Les premiers admettent Jean de Montfort, père de Jean le Vaillant, dans la série des ducs de Bretagne.

2. Le membre de phrase qui suit, placé entre crochets, est emprunté aux mss. C, fol. 43 r°; B, fol. 1 r°, qui seuls donnent cette mention fort exacte.

3. Sur les trois femmes du duc Jean le Vaillant, consulter l'*Hist. généalogique,* par le P. Anselme, 1726, I, 452.

4. Ce Gilles de Bretagne mourut le 19 juillet 1412. (D. Lobineau, *Hist. de Bretagne,* II, 366.) Il ne faut pas le confondre avec son neveu du même nom, troisième fils du duc Jean VI et de Jeanne de France, qui mourut étranglé par des émissaires d'Arthur de Montauban dans la nuit du 24 au 25 avril 1450.

d'Estampes[1], et madame d'Alenczon[2] et madame de Lomaigne[3], madame de Porhoet[4].

CHAPITRE III.

De la naissance du duc Artur.

Celuy bon duc Artur fut né au Succeniou[5], l'an de grace mil troys cens quatre vingz treze, le jour Saint Barthelemy[6]; et fut traictié et nourri ainsi qu'il appartient à filx de si noble ligne et maison. Et au plus tost qu'il peut avoir cognoissance lui fut baillé pour le

1. Cf. ci-dessous, p. 11, note 1.

2. Marie de Bretagne, mariée à Jean d'Alençon, comte du Perche, fils de Pierre Ier, comte d'Alençon. Le contrat de mariage, daté du 26 juin 1396, est imprimé dans les *Preuves* de D. Morice (II, 667, 668).

3. Blanche de Bretagne, fiancée, le 30 juillet 1406, à Jean d'Armagnac, vicomte de Lomaigne et d'Autviller, fils de Bernard, comte d'Armagnac (D. Morice, *Preuves,* II, 771-773). Cf. une mention de ce mariage dans un traité d'alliance conclu entre Bernard d'Armagnac et le duc de Bretagne, et signé par le premier le 4 septembre 1408 (aux Archives de la Loire-Inférieure, E 181, cass. 76).

4. Marguerite de Bretagne, mariée, le dimanche 26 juin 1407, avec Alain de Porhoet, fils du vicomte de Rohan; le contrat de mariage est daté du 23 avril précédent (D. Morice, *Preuves,* II, 784-786). Albert Le Grand (*Vies des saincts de Bretagne,* édit. 1637, p. 765) cite une quatrième fille, Jeanne, morte dès l'enfance.

5. Château ducal, aujourd'hui Sucinio, localité située dans le département du Morbihan, près Sarzeau. Consulter sur ce château, ses capitaines et les principaux événements dont il a été le théâtre : *Le Château de Sucinio,* par Ch. Bougouin, 1870 (extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* 1869, II, 395-402, et 468-479).

6. Le 24 août; cf. *Chronicon Briocense* dans D. Lobineau, II, 850. Nous ne savons pourquoi le P. Anselme (I, 459) donne la date du 25 août.

gouverner ung notable escuier du païs de Navarre, nommé Peronnit[1], qui tres bien le traicta et conduit tellement que pluseurs foyz l'ay ouy soy louer et dire moult de bien de luy.

Chapitre IV.

Comment le bon duc Jehan trespassa.

Petit de temps après advint que le bon duc Jehan trespassa, ainsi que à tous fault mourir[2]; et après se maria la duchesse sa mere[3] au Roy d'Angleterre. Et comme prouche parent des enfans de Bretaigne vint le duc Phelipe de Bourgoingne, filx du Roy Jehan, à Nantes, et print la garde des enfans et enmena avecques luy le duc Jehan, monseigneur de Richemont et monseigneur Gilles; et estoient encores si petiz que gueres ne povoient chevaucher, et failloit mener mon

1. Le gouverneur de Richemont est appelé « Perronnit » dans le ms. S, fol. 23 r°, « Perronit » dans C, fol. 43 r°, « Perronet » par l'abréviateur de Du Chesne, fol. 114, qui le fait venir d'Angleterre; le nom manque dans B, fol. 1 r°.

2. Jean le Vaillant mourut au château de Nantes le 2 novembre 1399, et fut enterré dans le chœur de la cathédrale de cette ville (Anselme, I, 452).

3. *Sic* dans tous les mss. Th. Godefroy (édit. 1622, p. 2) met « sa veufve », correction purement arbitraire et bien inutile; car il s'agit évidemment de la mère de Richemont dont Gruel écrit l'histoire. Henri IV, roi d'Angleterre, épousa Jeanne de Navarre par procuration le 3 avril 1402, et la fit venir en Angleterre vers le mois d'octobre suivant. Le mariage définitif fut célébré le 7 février 1403, et la nouvelle Reine couronnée le 25 du même mois. (Anselme, I, 453; D. Lobineau, II, 874-876; Rymer, IV, 1, 36.)

dit seigneur de Richemont par la bride[1]. Et quant mon dit seigneur de Bourgoingne fut à Paris, il fist le mariage du duc Jehan de Bretaigne et de madame Jehanne, fille du Roy Charles VIme de ce nom[2], et

1. Le duc de Bourgogne se décida vers le milieu de septembre 1402 à aller en Bretagne chercher les enfants du feu duc, dont, après bien des péripéties, il avait été reconnu régent par les États de Bretagne, Jeanne de Navarre et le roi de France. Le 26 septembre il s'embarquait sur la Loire, à Blois, et arrivait le 2 octobre à Nantes, où il trouvait le jeune duc et ses frères Arthur de Richemont et Gilles. Il quitta cette ville le 20 novembre suivant, emmenant avec lui les trois jeunes princes, et arriva à Paris le dimanche 10 décembre. (*Itinéraires de Philippe le Hardi...* recueillis... par Ernest Petit. Paris, 1888, in-4°, p. 329-331, dans la *Collection de documents inédits;* Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 476, 477; *Chronique de Jean de Saint-Paul,* publiée par A. de la Borderie, 1881, p. 127; D. Plancher, *Hist. de Bourgogne,* III, 186; D. Morice, *Preuves,* II, 722; Gachard, *Archives de Dijon,* p. 215, 216.)

2. Le traité réglant le mariage du comte de Montfort, fils aîné de Jean le Vaillant, avec Jeanne de France, fut signé à Tours le 26 janvier 1392 et spécialement approuvé par Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, le 17 septembre 1396; deux jours plus tard, le 19 septembre, les fiançailles furent célébrées à Paris en présence de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Le 2 décembre 1396, le comte de Montfort reçut le sacrement de la confirmation; appelé Pierre depuis son baptême, ce nom fut, à la requête du duc son père, changé en celui de Jean, qu'il porta dès lors. De nouvelles fiançailles furent célébrées ce jour-là; D. Lobineau et, après lui, le P. Anselme disent que, la dispense papale qu'il avait fallu demander à cause du degré de parenté des deux époux ne mentionnant pas leur bas âge, l'on dut renouveler encore la cérémonie des fiançailles, au Louvre, le 30 juillet 1397. Le mariage ne fut consommé qu'en janvier 1404; Jean, devenu duc de Bretagne, venait d'être déclaré majeur. Le même mois, le 7, d'après D. Morice, le 12, d'après M. Cosneau, il faisait hommage pour son duché au Roi de France, alors en son hôtel de Saint-Pol. On ne voit pas bien s'il s'agit dans la narration de Gruel de l'une des cérémonies des fiançailles ou du mariage défi-

enmena monseigneur de Richemont quant et lui en Picardie et en ses autres pais. Et gueres ne vesquit monseigneur de Bourgoingne après, et mourut à Notre Dame de Hal en Brebant[1], et fut apporté son corps es Chartreux de Dijon; et n'y avoit aucun de ses parens à conduire le corps que monseigneur de Richemont qui portoit manteau et le noir ainsi qu'il devoit; et estoit si petit qu'il le failloit mener par la bride[2], et le conduisit jusques à Dijon[3]. Et puis ne fut point

nitif, le duc de Bourgogne s'étant précisément trouvé à Paris aux diverses dates indiquées; il est toutefois probable qu'il s'agit du mariage définitif, puisque « gueres ne vesquit monseigneur de Bourgoingne après ». (D. Lobineau, II, 590-593, 868, 869; *Inventaire des titres du duché de Bretagne,* par R. de Bourgneuf, aux Archives nat., KK 1101, nos 946 et 989; *Itinéraires de Philippe le Hardi...,* recueillis par E. Petit, p. 256; D. Morice, *Preuves,* II, 734; Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 6, 7.)

1. Le duc de Bourgogne quitta Paris au commencement de mars 1404; il s'y trouvait encore le 6 et était à Arras le 11 mars, et à Bruxelles le 16 avril; il mourut à Halle le 27 avril suivant. (*Itinéraires...,* recueillis par E. Petit, p. 337, 338.)

2. *Sic* dans les mss. C, B. Cette leçon est ainsi amplifiée dans S : « Et estoict sy petit qu'il falloict luy mener tousjours son cheval par la bride. »

3. Jean Sans Peur, accompagnant la dépouille mortelle de son père, quitta Halle le 1er mai, et arriva le 15 à Dijon; le lendemain eut lieu l'inhumation aux Chartreux. Les restes de Philippe le Hardi sont aujourd'hui dans l'église Saint-Bénigne de Dijon, ainsi que le prouve l'inscription suivante placée dans la dernière travée du bas-côté sud, à droite de la porte d'entrée principale : « Dans le caveau de cette chapelle sont déposés les restes mortels de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, transférés de la Chartreuse de Dijon à l'église Saint-Bénigne en 1791, et reconnus par la Commission départementale des antiquités en 1841. » (Voir en outre : D. Plancher, *Hist. de Bourgogne,* III, 201-203; Gachard, *Archives de Dijon,* p. 98; *Itinéraires...,* recueillis... par E. Petit, p. 341, 342.)

recueilli du duc Jehan de Bourgoingne, ains s'en revint à Paris[1]; puis monseigneur de Berry le retint et lui bailla bonne ordennance en sa maison et commencza à avoir estat.

Chapitre V.

D'une execucion que monseigneur de Richemont fist.

Puis vint en Bretaigne et l'envoya le duc faire une execucion d'une rebellion qui avoit esté faicte à l'encontre des gens du duc à Saint Brieuc des Vaulx.

Chapitre VI.

Comment mon dit seigneur se mist en armes[2].

Bientost après commencza la guerre pour la mort de monseigneur d'Orleans, et se mist sus en armes pour servir monseigneur d'Orleans et monseigneur de Berry. Et mena mon dit seigneur de Richemont à Vannes[3] moult belle compaignie de Bretons, et bien acompaigné de notables chevaliers et escuiers, entre lesquelz estoit monseigneur de Combour et pluseurs chevaliers et escuiers, lesquelz monseigneur de Berry avoit envoyé loger au pont de Saint Clou, et pluseurs

1. Th. Godefroy a supprimé la phrase relative à l'abandon de Richemont par Jean Sans Peur, phrase qui se trouve dans tous les mss.

2. Ce chapitre et les deux suivants manquent dans B, fol. 1 v°, et dans C, fol. 44; ce dernier fol. a été laissé en blanc.

3. *Sic* dans S, fol. 24 r°; Le Baud met « et les mena en France », ce qui paraît plus vraisemblable.

autres Françoys de la compaignie de monseigneur d'Orleans, de monseigneur de Berry et d'Alenczon, d'Armignac et d'Albret qui estoient logez à Saint Denis. Et monseigneur de Bourgoingne estoit logié à Paris avecques sa puissance; et y estoit le conte de Varouic avecques luy. Et de nuyt vindrent par devers Le Vigneul frapper sur noz gens, et peu en eschappa; et fut monseigneur de Combour prisonnier et pluseurs mors et prins, dont les ditz seigneurs furent moult desplaisans et non sans cause.

Chapitre VII.

Comment monseigneur de Richemont vint requerir au duc secours.

Puis se departit ceste armée sans faire aultre chose. Et bientost après firent une autre armée en l'an mil CCCC XIII ans. Et fut que le Roy et monseigneur de Bourgoingne misdrent le siege à Bourges[1]; et quant monseigneur de Richemont sceut ce, il s'en vint en Bretaigne requerir au duc secours pour monseigneur de Berry pour lever le dit siege. Et eurent grandes parolles ensemble luy et monseigneur Gilles son frere; car mon dit seigneur de Richemont tenoit pour messeigneurs d'Orleans et de Berri, à qui il estoit, et monseigneur Gilles son frere, qui estoit à monseigneur de Guyenne, tenoit pour monseigneur de Bourgoingne.

1. Le siège de Bourges par Charles VI et Jean Sans Peur est de 1412, et non de 1413, comme le dit Gruel; l'armée royale arriva devant la ville le 11 juin et y resta jusqu'au 15 juillet suivant, date de la conclusion de la paix.

Neantmoins mon dit seigneur de Richemont eut et obtint ce qu'il demanda, et lui fut baillé une tres belle et grande compaignie, qui de leur bon vouloir et pour l'amour de luy s'en alerent quant et lui jusques au nombre de XVI cens chevaliers et escuiers. Et y avoit de tres notables gens pour le conduire[1], comme le viconte de la Belliere, missire Armel de Chasteaugiron[2], missire Eustache de la Houssoye[3], missire Alain de Beaumont, missire Guillaume de la Forest, anciens chevaliers qui moult avoient veu de la guerre.

CHAPITRE VIII.

Comment monseigneur de Richemont print pluseurs places.

Et à la priere de son beau frere d'Alençon entra et print son chemin par le Maine et Normandie, pour

1. *Sic* dans S, fol. 24 v°; Th. Godefroy (édit. 1622, p. 4; Buchon, p. 356[1]) fait un contresens en lisant « pour *les* conduire »; car Gruel a voulu dire que Richemont avait, pour lui enseigner la stratégie du temps, de bons maîtres, « anciens chevaliers qui moult avoient veu de la guerre »; la suite de la phrase le prouve avec évidence, et c'est bien ce qu'avait compris Le Baud (Pièce just. I), qui explique très clairement la pensée du chroniqueur.

2. Armel de Châteaugiron, maréchal de Bretagne, épousa Anne de Rougé et mourut en 1414, laissant ses enfants sous la tutelle de son frère Alain. (D. Morice, *Preuves*, II, 781; P. Levot, *Biographie bretonne*, I, 334; Bibl. nat., Collection de Bretagne, ms. fr. 22322, p. 479.)

3. Sur Eustache de la Houssaye, voir Levot, *Biographie bretonne*, II, 113. On peut ajouter aux renseignements fournis par cette notice que Eustache était le père d'Alain de la Houssaye, époux de Marguerite de Montauban (Bibl. nat., ms. fr. 22332, fol. 35).

ce que pluseurs places et subgitz du dit d'Alenczon s'estoient rebellés contre luy. Et en passant païs print Sillé le Guillaume[1] et Beaumont[2] et Laigle[3] d'assault, et pluseurs autres places en contre-attendant le duc de Clerance qui venoit au secours de messeigneurs d'Orleans et de Berry, et amenoit bien dix mille combatans. Et quant le Roy et ceulx qui tenoient le siege le sceurent, ilz firent apointement o messeigneurs d'Orleans et de Berry, qui gueres ne dura; et le Roy et mes ditz seigneurs escriprent à monseigneur de Richemont qu'il s'en retournast et que l'apointement estoit fait. Et par ainsi tira devers le Roy et devers les ditz seigneurs.

Chapitre IX.

Comment monseigneur de Guyenne voult avoir monseigneur de Richemont.

Bientost après monseigneur de Guyenne voult avoir mon dit seigneur de Richemont et le print de son oncle de Berry et l'ama fort, et lui donna bonne et grande ordennance en sa maison et eut grant gouvernement avecques luy.

Chapitre X.

Comment la duchesse Jehanne alla à Paris veoir le Roy Charles son pere[4].

L'an que desus mil CCCC XIII ans, la duchesse

1. Sarthe, arrondissement du Mans.
2. Beaumont-le-Vicomte, Sarthe, arrondissement de Mamers.
3. Canton, Orne, arrondissement de Mortagne.
4. Les mss. C, B omettent ce chapitre X et le suivant.

Jehanne, fille du Roy Charles, se partit de Bretaigne bien acompaignée, c'est assavoir : de monseigneur Richart de Bretaigne, qui puis après fut conte d'Estempes et seigneur de Cliczon[1], et d'aultres seigneurs, barons, chevaliers et escuiers, et de dames et damoiselles grant nombre ; et vint à Paris veoir le Roy son pere et la Royne sa mere et monseigneur de Guyenne son frere. Et en petit de temps avant qu'elle fust arrivée à Paris print voulenté à mon dit seigneur de Guyenne d'aler à Bourges en habit dissimulé et voult que monseigneur de Richemont y allast ; et alla en sa compaignie comme serviteur de mon dit seigneur, et ainsi fut fait. Et la cause pour quoy il y alloit estoit pour veoir les bagues et pierreries de monseigneur de Berry. Et en fut mon dit seigneur de Berry averti et escripst à ses gens que son nepveu de Richemont[2]

1. Richard, qui épousa Marguerite d'Orléans, était seigneur de Clisson et de l'Épine-Gaudin depuis le don à lui fait par le duc son frère, le 29 septembre 1420, de ces terres confisquées sur Marguerite de Clisson. Le Dauphin Charles lui donna le comté d'Étampes par lettres du 8 mai 1421, confirmées au mois d'octobre 1425. (Albert Le Grand, *Vies des saints de Bretagne,* édit. 1637, p. 765 ; D. Morice, *Preuves,* II, 1043-1046, 1090-1091.)

2. « De Richemont, » *sic* dans S, fol. 25 r°. D. Godefroy met en marge de son édition (*Hist. de Charles VII,* p. 743) : « Il semble qu'il faille *et* au lieu de *de*. » Buchon (p. 356[2]) adopte la correction proposée par D. Godefroy. Cependant elle n'est pas admissible, d'abord parce que le verbe « alloit » qui suit est au singulier, et ensuite parce que le reste de la phrase indique qu'il ne s'agit que d'une seule personne ; elle n'est pas non plus nécessaire, car Richemont était aussi arrière-neveu du duc Jean de Berry, par sa mère Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais et de Jeanne de France, fille elle-même de Jean le Bon. (Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France,* I, 452.) Le Dauphin Louis allait dans le Berry pour prendre possession du château de Mehun-sur-Yèvre, qu'il avait reçu en présent du

alloit à Bourges, et leur mandoit qu'ilz le receussent et festoiassent comme sa propre personne, et luy monstrassent toutes ses bagues et tout ce qu'il vouldroit veoir, et ainsi le firent. Et fut le duc Jehan bien malcontent de son dit frere de Richemont; quar il cuyda que mon dit seigneur de Guyenne eut prins celuy voyage de paour de veoir la duchesse sa seur; mais le contraire fut verité; car le plus tost que mon dit seigneur peut il ramena mon dit seigneur de Guyenne à Paris, et là trouva la duchesse. Et Dieu sache comme elle fut bien receue et grandement du Roy, de la Royne, de monseigneur de Guyenne et de monseigneur de Berry; et luy fut donné de grans dons du Roy, de la Royne et de monseigneur de Guyenne[1] par le moien de mon dit seigneur de Richemont, et aussi de son oncle de Berry, lequel entre autres choses luy donna le ruby de la caille qui autrefoiz avoit esté de Bretaigne[2].

duc Jean (Monstrelet, III, 53), et Richemont l'accompagna pour voir les magnifiques joyaux de ce dernier, qui, flatté de cette curiosité, lui fit préparer une belle réception dans son château de Bourges.

1. S omet depuis « et lui fut donné ». Tous ces événements sont, non de l'année 1413, comme le dit Gruel, mais de la fin de 1414, époque à laquelle la duchesse de Bretagne vint à Paris. (D. Morice, *Preuves,* II, 894-895; Pièce just. VIII; Monstrelet, III, 53 et 55.)

2. *Sic* dans S, fol. 25 v°. Cette fin de phrase est incompréhensible. Le Baud va nous l'expliquer : « Le ruby de la caille, lequel autresfoiz avoit esté au duc de Bretaigne. » (Pièce just. I; cf. Alain Bouchart, *Les Grandes Croniques de Bretaigne,* édit. 1886, fol. 172 v°, col. 2.) Ce joyau, fort recherché, a souvent changé de mains; plus tard le duc de Bretagne le donna en gage pour 10,000 écus au duc d'Alençon. Il y avait aussi le rubis d'Étampes et les deux frères. (Pièce just. XXVI.)

Chapitre XI.

Comment monseigneur de Richemont fist mettre Saint Malo en la main du duc.

En oultre mon dit seigneur de Richemont pourchassa tant devers monseigneur de Guyenne et devers tout le conseil qu'il fist rendre et mettre en la main du duc la ville de Saint Malo, qui pour lors estoit en la main du Roy. Et s'i estoient mis ceulx de Saint Malo pour ung mescontentement qui fut entre les gens du duc et ceulx de la ville; car le duc estoit encores jeune et enfant, et avoit mis des gens dedans Saint Malo; et y estoient monseigneur de Montauban, le viconte de la Belliere et monseigneur de Chasteaugiron. Puis trouverent maniere d'envoier monseigneur de Montauban devers le duc, et cependant qu'il fut dehors, on leur osta tous leurs batons, qu'ilz n'osoient pas porter ung cousteau, et leur fist on de grans rudesses et ne se povoit on tenir de jouer o leurs femmes et chamberieres, et les appeller vilains. Et en une nuyt bouterent tout dehors, et furent en la main du Roy jusques ad ce que mon dit seigneur les fist rendre au duc, et leur fut tout pardonné. Et y alla le duc Jehan prendre la possession et vindrent au devant de lui tous ceulx de la ville vestuz de blanc et de noir, et tous les petiz enfans avoient penanceaux d'ermines et blancs et noirs, et y eut bien crié Noel, et tout fut aboly; et depuis ont esté bons et loyaulx au duc[1].

1. La restitution de Saint-Malo n'eut pas lieu à cette époque,

Chapitre XII.

Comment la ville de Soixons fut prinse.

L'an mil CCCC XIIII recommença la guerre entre messeigneurs d'Orleans et de Bourgoingne; et à l'occasion de ce le Roy, monseigneur de Guyenne, monseigneur d'Orleans, monseigneur de Berry, monseigneur de Bourbon, monseigneur de Richemont, monseigneur le connestable d'Albret et monseigneur d'Armignac, et pluseurs autres seigneurs et capitaines alerent mettre le siege à Soixons, qui tenoit pour monseigneur de Bourgoingne. Et là tenoit ung capitaine nommé Enguerrant de Bournonville; et fut la dicte place de Soixons prinse d'assault, et eut le dit capitaine la teste trenchée pour ce que le bastard de Bourbon y avoit esté tué. Puis après tira l'armée plus avant et vindrent mettre le siege à Arras; et illecq avoit une belle compaignie. Et avoient dedans la ville pour chief missire Jehan de Lucembourc; et grande-

mais beaucoup plus tard, au mois d'octobre 1415; le Roi espérait ainsi, à la veille de la bataille d'Azincourt, s'assurer l'appui du duc de Bretagne. Gruel affirme sans preuves que l'intervention de Richemont amena cette décision; or, nous savons que la duchesse Jeanne avait, en janvier 1415, demandé au Roi son père la restitution de cette place et de plusieurs autres domaines. Charles VI agissait donc ainsi par intérêt d'abord, et pour être agréable à sa fille; on ne trouve aucunes traces du rôle joué ici par Richemont. (Lettres de reddition aux Archives de la Loire-Inférieure, E 160, cass. 63, publiées dans les *Preuves* de D. Morice, II, 924; Pièce just. I; Alain Bouchart, *Les Grandes Croniques de Bretaigne*, édit. 1886, fol. 173 r°, col. 1; Pièce just. VIII.)

ment se gouvernerent, et y eut de belles et grandes escarmouches; et bientost après se trouva l'apointement et se leva le siege.

Chapitre XIII.

Comment monseigneur laissa le siege de Partenay et alla devers le Roy.

L'an mil CCCC XV monseigneur de Richemont mist le siege à Partenay pour ce que monseigneur de Partenay tenoit le parti de monseigneur de Bourgoingne; et paravant ce il avoit prins Voulvent[1] et Mairevent[2], Segondigny[3] et Chasteaulaillon[4]. Et durant qu'il estoit devant la dicte ville de Partenay lui vindrent des nouvelles et lui escripvoit le Roy et monseigneur de Guyenne qu'il tirast devers eulx, toutes choses cessées, et que le Roy Henry d'Angleterre tenoit le siege à Herfleu[5] et que gueres ne povoit tenir. Et pour aller

1. Vouvant, commune de la Vendée, arrondissement de Fontenay-le-Comte, à 12 kilomètres au nord de cette ville.

2. Mervent, commune, *ibid.*

3. Secondigny, canton des Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay.

4. Châtelaillon, siège d'une très ancienne baronnie; cette petite ville fut en partie détruite par les flots au XIIe siècle; son territoire fait aujourd'hui partie de la commune d'Angoulin, département de la Charente-Inférieure, arrondissement et canton de la Rochelle. On donne le nom de pointe de Châtelaillon à un petit promontoire situé au sud-ouest de la commune de Saint-Vivien, *ibid.*, canton de la Jarrie. — Cf. *Écrit sur la destruction de Châtelaillon,* dans le t. XII du *Recueil des historiens de France.*

5. Harfleur, port de mer à l'embouchure de la Lézarde, Seine-Inférieure, arrondissement et canton du Havre. Henri V, roi d'Angleterre, débarqua avec ses troupes sur la côte normande, à

secourir le Roy et le royaume se leva de son dit siege pour tirer la part où les ditz Angloys tireroient; et alla devers monseigneur de Guyenne, lequel le fist son lieutenant, et lui bailla son enseigne et tous les gens de sa maison. Et du païs de Bretaigne avoit bien v^c^ chevaliers et escuiers, entre lesquelz estoient le sire de Combour, missire Bertrand de Montauban, missire Jehan de Coetquen, missire Geffroy de Malestroit, missire Guillaume Le Veer et missire Olivier de la Fueillée, missire Ydouart de Rohan et le seigneur du Busson qui portoit sa banniere, et pluseurs autres chevaliers et escuiers. Et tira mon dit seigneur de Richemont sur la riviere de Somme[1] pour joindre avecques les seigneurs, lesquelz faisoient leur assemblée pour combatre les Angloys; entre lesquelz estoient monseigneur d'Orleans, monseigneur de Bourbon, monseigneur d'Alenczon, monseigneur le connestable

Sainte-Adresse, le mercredi 14 août, mais il n'investit Harfleur que le samedi suivant; il fut un mois entier devant la place qui se rendit par composition le mercredi 18 septembre 1415. (Lettre de Henri V à la commune de Londres pour lui annoncer la prise d'Harfleur, écrite à Harfleur même le 22 septembre, publiée par M. Delpit, *Documents français en Angleterre,* p. 216-217; les *Cronicques de Normendie,* publiées par M. Hellot en 1881, p. 16, et notes 40 et 41; les dates données par M. Hellot (p. 195) ne sont pas exactes, ou du moins les explications qui les accompagnent manquent de clarté et de précision.) Le duc de Guyenne quitta Paris le 1er septembre pour marcher contre les Anglais. (*Journal d'un bourgeois de Paris,* édit. Tuetey, p. 61.) Le 10 octobre, Richemont fit payer quinze jours de solde aux gens d'armes qu'il laissait devant Parthenay. (D. Morice, *Preuves,* II, 921.) Il se rendit d'abord à Abbeville, puis à Azincourt, en passant par Corbie, Péronne et Bapaume. (Monstrelet, III, 96-97.)

1. *Sic* dans ms. S, fol. 27 r°. On lit « sur la riviere de Seine » dans C, fol. 45 v°, et dans B, fol. 2 r°.

d'Albret, monseigneur de Brebant, monseigneur de Nevers, monseigneur d'Eu et le mareschal Boursicault, et pluseurs autres seigneurs et capitaines et grant nombre de chevaliers et escuiers.

Chapitre XIV.

Comment monseigneur de Richemont fut prins [à] Agincourt.

L'an mil CCCC XV, le XXVe jour d'octobre se trouverent tous ensemble et dès le vespre logerent près des Angloys en plain champ à moins de demye lieue de l'ost du Roy d'Angleterre. Et le vendredi[1], au point du jour, commencerent à mettre leurs gens en bataille, et environ l'eure de tierce au plus tart assemblerent les batailles en une place nommée Agincourt, qui trop estoit estroicte pour combatre tant de gens; et y avoit grant nombre de gens à cheval de notre parti, tant Lombars que Gascons, qui devoient ferir sur les esles des Angloys; et quant ils sentirent le trait venir si espessement ilz se misdrent en fuyte et vindre[nt] rompre la bataille de noz gens, en telle maniere que a grant peine se peurent jamais rassembler que les Angloys ne fussent tousjours près d'eulx. Et incontinent assemblerent les batailles et y eut fait de grandes armes et bien combatues; et fut le duc de Clerance, frere du Roy d'Angleterre, abatu de coup de hache, et le Roy son frere vint mettre le pié par sur

1. Le combat eut lieu le vendredi 25 octobre; par conséquent c'est la veille ou le 24 octobre, et non le 25, comme le dit Gruel, que les troupes se trouvèrent en présence à Azincourt.

lui de paour qu'il fust tué, et eut ung tel coup sur sa coronne qu'il fut abatu sur le genoul; et deux autres qui estoient habillez comme le Roy proprement furent tuez, et l'oncle du Roy, le duc d'Esextre, fut tué et moult d'autres. Toutesfoiz assés tost après en peu d'heure, ainsi comme Dieu qui est maistre des batailles voult, furent noz gens desconfitz, et mors, et prins, et en fuyte, lesquelz estoient bien dix mille hommes d'armes, et le Roy d'Angleterre avoit bien de XI à XII mille combatans. Et là furent prins monseigneur d'Orleans, monseigneur de Bourbon, monseigneur de Richemont, qui fut tiré de desoubs les mors et ung peu blecié, et fut congneu à sa cote d'armes, et si estoit elle toute sanglante, et furent tuez deux ou troys sur luy. Puis fut mené au Roy d'Angleterre qui en fut plus joyeux que de nulz des autres. Aussi furent prins monseigneur d'Eu, monseigneur de Vandosme, et pluseurs aultres seigneurs et capitaines. Et y eut de mors à celle journée, c'est assavoir : monseigneur d'Alenczon, monseigneur de Brebant, monseigneur de Nevers, monseigneur le connestable d'Albret, Jehan, monseigneur de Bar; et soubs la banniere monseigneur de Richemont et de sa compaignie moururent monseigneur de Combour, missire Bertrand de Montauban, missire Jehan de Coetquen, missire Geoffroy de Malestroit, monseigneur de Chasteaugiron[1], missire Guillaume de la Forest, missire Guillaume Le Véer et pluseurs autres; et de prisonniers missire Ydouart de Rohan, missire Olivier de la Fueillée, missire Jehan Giffart et le seigneur du Busson.

1. Ce nom fait défaut dans B, fol. 3 r°, et dans D, fol. 114 r°.

Chapitre XV.

Comment monseigneur de Richemont fut laissé à garder es Angloys.

Puis s'en retourna le Roy d'Angleterre loger à Maisonselles, dont estoit parti au matin. Et le landemain se partit le Roy d'Angleterre et s'en alla à Calays, et enmena ses prisonniers, et de là s'en alla en Angleterre. Et ne demoura o monseigneur de Richemont sinon ung varlet de chambre nommé Jennin Catuit.

Chapitre XVI.

Comment la Royne sa mere eut congié du Roy pour le veoir.

Assés tost après, quant ilz furent à Londres, la Royne, mere du dit conte de Richemont, demanda congié au dit Roy d'Angleterre de veoir son filx, qui estoit prisonnier, et le Roy le lui acorda. Et les gardes du dit seigneur l'amenerent devers la Royne sa mere, laquelle, quant elle sceut sa venue, elle mist une de ses dames en sa place, qui bien scavoit parler et le recevoir, et se mist ou ranc de ses autres dames et en mist deux devant elle. Et quant le dit seigneur de Richemont arriva il cuida de la dame que ce fust sa mere et la salua et fist reverence, et la dame l'entretint une piece, puis lui dist qu'il allast baiser les autres dames. Et quant il fut endroit la Royne, le cuer luy tendrea, et elle lui dist : « Mauveis filx m'avés vous

descongneue, » et tous deux se prindrent à plourer, puis firent grant chiere. Et lui donna la Royne sa dicte mere millé nobles qu'il departit aux prisonniers ses compaignons et à ses gardes, et aussi luy donna des chemises et habillemens; et n'osa depuis parler à elle ne la visiter comme il eut voulu.

Chapitre XVII.

Comment monseigneur de Richemont s'en vint d'Angleterre en Normandie.

Le dit seigneur de Richemont fut prisonnier en Angleterre depuis la dicte journée d'Agincourt jusques à l'an [mil] CCCC et XX que le duc Jehan son frere fut prins du conte de Paintevre, et son frere Richart, seigneur d'Estempes, et le mareschal de Bretaigne, nommé Bertrand de Dinan, et pluseurs autres, par trahison[1]. Et puis la duchesse, les barons, chevaliers, escuiers et tous les Estaz de Bretaigne se adviserent de envoyer devers le Roy d'Angleterre lui requerir qu'il luy pleust leur prester monseigneur de Richemont pour estre leur chief. Et se obligerent tous les ditz Estaz de le rendre au dit Roy d'Angleterre mort ou vif ou une grant somme d'argent. Et de par la duchesse, prelaz et barons y furent envoyés monseigneur le chancelier, nommé de Malestroit, et monseigneur de Montauban, lesquelz furent devers le dit Roy

1. Le duc Jean VI fut fait prisonnier par Olivier et Charles de Blois le 13 février 1420. (Cf. une relation de cet événement dans D. Morice, *Preuves*, II, 998-1001.)

durant le siege de Melun[1]. Et là fist venir le Roy d'Escosse et le dit seigneur de Richemont; et monseigneur de Montauban[2] luy bailla Raoul Gruel pour trencher devant luy, et puis lui bailla Robert Rouxel et Guervasic qui, pour lors, demouroit o monseigneur

1. La duchesse Jeanne agit dans cette circonstance avec la plus grande activité. Le 16 février, elle convoquait, sur l'avis de ses conseillers, les États de Bretagne pour le 23 suivant (D. Morice, *Preuves,* II, 998-1001), et en même temps faisait demander au Dauphin s'il approuvait la prise du duc de Bretagne. Le 13 avril, Richemont adressait au Dauphin la même demande; en même temps il écrivait au Roi d'Angleterre pour obtenir sa mise en liberté provisoire. Poursuivant le même but, les seigneurs bretons donnaient, le 15 juin, pleins pouvoirs au chancelier Jean de Malestroit, au sire de Montauban et à un troisième personnage que Gruel omet de citer, Raoul Le Sage, chevalier de Saint-Pierre. Le sire de Montauban, accompagné de maître Jean Le Brun, secrétaire du duc de Bretagne, devait aller près de Richemont, tandis que Jean de Malestroit et Raoul Le Sage se rendraient près du Roi d'Angleterre qui guerroyait alors dans l'Ile-de-France; le sire de Montauban, un instant malade, ne put passer le détroit et se joignit à ces derniers. Ces trois ambassadeurs se trouvaient le 9 juillet à Corbeil, ignorant encore que le duc de Bretagne avait été mis en liberté le 5 de ce mois. (Lettres de Richemont, des 12 et 13 avril, dans D. Morice, *Preuves,* II, 1017 et 1018, dans *Lettres des Rois, Reines...,* publiées par Champollion-Figeac, II, 375-378, 591. Lettre de Jean Le Brun au Roi d'Angleterre, du 27 juin [1420], publiée par Champollion-Figeac, *ibid.*, p. 382. Ambassade vers le Roi d'Angleterre dans D. Morice, *Preuves,* II, 1021. Lettre des ambassadeurs de Bretagne au Roi d'Angleterre, *ibid.*, col. 1024. M. de Beaucourt, *Hist. de Charles VII,* I, 207.)

2. Guillaume de Montauban, celui dont il est question dans la note 1, et non Jean de Montauban, fils aîné de Guillaume, comme J. Quicherat (*Procès de Jeanne d'Arc,* 1847, IV, 315), Vallet de Viriville (article *Raoul Gruel* dans la *Nouvelle Biographie générale,* t. XXII) et M. Cosneau (*le Connétable de Richemont,* p. 469) le disent par erreur. (D. Morice, *Preuves,* II, 1033; Du Paz, *Hist. généalogique,* 1620, p. 461, 462; Archives nat., K 60, n° 16.)

le chancelier. Et tant que les ditz embassadeurs estoient devers le Roy d'Angleterre, le duc Jehan fut rendu devant Chantoceaux[1] aux Bretons qui y tenoient le siege, et en fut, comme l'en disoit, le Roy d'Angleterre bien marri. Toutesfois pourchasserent les ditz embassadeurs à toute leur puissance en telle maniere que le Roy d'Angleterre fut content que le dit conte de Richemont demourast en Normandie sur sa foy, en la garde du conte de Sonfort[2], et promist et jura ne partir point de Normandie sans congié du Roy d'Angleterre[3]. Et l'amena le dit conte à Pontorson et y vindrent beaucoup de gens de Bretaigne pour le veoir; et entre les autres y furent monseigneur de Montauban et monseigneur de Combour, et pluseurs autres tant qu'ilz estoient plus fors que les Angloys. Et lui fut demandé se il vouloit que on l'emmenast par force; mais il ne voult et ne l'eust pour riens fait. Le conte de Sonfort l'avoit mené jouer aux champs et tirer de l'arc.

1. Champtoceaux, canton, Maine-et-Loire, arrondissement de Cholet. Cf. dans les *Preuves* de D. Morice, II, 1070-1080, l'arrêt du Parlement de Bretagne, du 16 février 1421.

2. Guillaume de la Pole qualifié, en octobre 1425, de comte de Suffolk et de Dreux, seigneur de Hambye, de Bricquebec et de Craon, etc. (Cf. M. S. Luce : *Pièces* publiées à la suite de la *Chronique du Mont-Saint-Michel,* I, 213, n° LXVI, et p. 244, 258, 292, etc.)

3. Le 12 juillet, le Roi d'Angleterre chargeait des délégués de s'entendre avec les ambassadeurs bretons; le traité de « l'élargissement » du comte de Richemont fut conclu le 22 du même mois. Gruel omet de nous renseigner sur les honteuses conditions imposées à Richemont, qui devenait l'allié et le vassal d'Henri V. (D. Morice, *Preuves,* II, 1025, 1035-1037; l'original se trouve au British Museum. Cf. *Catalogue of the Cottonian mss.,* by J. Planta, 1802, in-fol., p. 5, *Julius* B, VI, 43.)

CHAPITRE XVIII.

Comment le duc Jehan vint veoir monseigneur à Pontorson.

Puis bientost après le duc Jehan, qui fort estoit desirant de veoir le dit conte de Richemont, son frere, le vint veoir jusques sur le pont de Pontorson pour ce que mon dit seigneur de Richemont n'osoit passer en Bretaigne, et estoit le duc bien acompaigné, et en oultre avoit deux cens lances de sa garde; et Dieu sceit s'ilz s'entrefirent bonne chiere et plourerent tous deux bien fort. Puis s'en retourna le dit seigneur de Richemont devers le Roy d'Angleterre, lequel lui fist grant chiere pour ce que bien avoit tenu ce qu'il avoit promis. Et bientost après eut congié de venir veoir le duc Jehan son frere, et l'amena le conte de Sonfort. Et la cause pour quoy il eut congié ce fut pour devoir retarder son frere d'Estempes et les Bretons d'aller servir le Daulphin, qui ja estoit allé à Cosne à l'encontre des Angloys[1]. Et l'an mil CCCC XXI arriva à Vennes mon dit seigneur de Richemont devers le duc son frere, et le mena le conte de Sonfort. Et Dieu sache la chiere qui lui fut faicte de son dit frere et de tout le monde, et fut fort festoyé de toutes gens et

1. Richemont avait déjà donné à Henri V des preuves de son dévouement en lui amenant de Bretagne des hommes d'armes, qu'il renvoya ensuite dans leur pays, munis d'un sauf-conduit du Roi d'Angleterre daté du 29 novembre 1421. (Rymer, IV, IV, 43.) Gruel rappelle ici le voyage fait par Richemont en Bretagne, non en 1421, mais après la prise de Meaux (cf. ci-dessous p. 25, 27 note 1 et 28 note 1), pendant le siège de Cosne par les troupes du Dauphin, qui eut lieu en juillet-août 1422. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII,* I, 328, 329; Beaucourt, I, 53.)

entre les autres lieux à Chasteaubrient et à Montauban[1], et en pluseurs aultres lieux et par les bonnes villes et cités de Bretaigne[2], et par tout bien recueilli et festoyé ; quar sur toutes choses desiroient sa delivrance. Et entre aultres fut à Rennes bien festoyé, et bien print garde à la fortificacion de la dicte ville, qui pour lors estoit trop petite pour retirer et loger ung tel peuple comme le peuple renays, et estoient les faulxbourcs plus grans troys foiz que la ville. Et quant mon dit seigneur de Richemont vit cela il pensa de les faire fortifier, ou aultrement, si la guerre venoit ou pais, que tous les ditz faulxbourcs seroient brulez et destruitz, et la ville en dangier. Et incontinent le dist au duc son frere, qui pas bien ne l'entendoit, mais du tout s'en raporta à luy ; aussi le remonstra aux gens de la ville et du païs, qui volentiers obeirent à son commandement, nonobstant qu'il leur estoit impossible croire que si tost ce peut faire comme il se fist ; car incontinent il mercha par où seroit faicte la dicte fortificacion et bailla de ses gens et aultres pour faire la diligence. Et furent mandez les gens du pays et ordenné à chacun tel tasche qu'il devoit avoir. Et en huyt moys furent faitz les plus beaux fossés qu'on peut trouver, puis après fortifiez de palcis et puis de bonnes tours et muraille, comme povés veoir, et n'eut osé l'en entreprendre à l'eure de ce faire, si n'eut esté le bon Artur.

1. Montauban, canton, Ille-et-Vilaine, arrondissement de Montfort.

2. Tout ce qui suit jusqu'au chapitre XIX, c'est-à-dire ce qui a trait particulièrement à la construction des nouvelles fortifications de Rennes, a été omis dans les mss. C, fol. 48 r° ; B, fol. 3 v° ; dans S, fol. 29 v°, il n'y a pas de lacune.

CHAPITRE XIX.

Comment les parolles furent de monseigneur de Richemont et de madame de Guyenne.

Et paravant ce durant que mon dit seigneur estoit prisonnier au siege de Melun[1], et à celuy de Meaux[2], et à Paris, mon dit seigneur se tira devers monseigneur de Bourgoingne; et tant fist que mon dit seigneur de Bourgoingne l'ama moult fort et furent bien acointez et privez l'un de l'autre; aussi les gens de monseigneur de Bourgoingne l'amoient fort. Et bientost après fut touché du mariage de mon dit seigneur de Richemont,

1. Les *Cronicques de Normendie* font commencer le siège de Melun par le Roi d'Angleterre à « l'entrée de juing » 1420. M. Vallet de Viriville donne la date du 7 juillet; d'autres dates ont encore été proposées. (*Cronicques de Normendie,* édit. Hellot, p. 61, et p. 224, note 175; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII,* I, 226.) La version des *Cronicques de Normendie* doit être erronée, puisque la ville de Montereau, dont la prise précéda le siège de Melun, ne se rendit que le 1er juillet. (*Journal d'un bourgeois de Paris,* édit. Tuetey, p. 141, note 1.) Le Roi d'Angleterre entra dans Melun le dimanche 17 novembre. (*Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 143.)

2. Le siège fut mis devant Meaux par le Roi d'Angleterre le 29 septembre 1421, selon P. Cochon (édit. Vallet de Viriville, p. 442), le jour Saint-Rémi (1er octobre) d'après le *Journal d'un bourgeois de Paris* (édit. Tuetey, p. 157), le 6 octobre suivant Monstrelet (édit. Douët d'Arcq, IV, 71); cette dernière date est adoptée par MM. Vallet de Viriville (*Hist. de Charles VII,* I, 297) et de Beaucourt (*Hist. de Charles VII,* I, 51). Le Marché de Meaux se rendit le 10 mai 1422, d'après Monstrelet (*Ibid.*, p. 93) et P. Cochon (*Ibid.*), le 5 juin, disent les *Cronicques de Normendie* (édit. Hellot, p. 68). Il est probable que la ville fut prise d'assaut le 3 mars et que le Marché fut livré le 2 mai (*Journal d'un bourgeois de Paris,* édit. Tuetey, p. 167 et 169, note 1). Gruel dit ailleurs que le Roi d'Angleterre fut neuf mois devant Meaux.

et luy mesmes en parla à monseigneur de Bourgoingne en disant que tousjours les deux maisons de Bourgoingne et de Bretaigne s'entre estoient bien amées et avoient tous temps esté aliez ensemble, et que bien desiroit que encores le fussent plus que jamais. Et dist à monseigneur de Bourgoingne que si c'estoit son plaisir qu'il seroit marié o l'une de ses seurs; dont monseigneur de Bourgoingne respondit qu'il en estoit très joyeux, et qu'il en avoit troys à marier, et que des deux il se faisoit fort de lui bailler à choaisir, mais de madamme de Guyenne, qui avoit esté mariée à monseigneur de Guienne, ne se faisoit pas fort sans le consentement d'elle; mais des autres se faisoit fort, dont l'une estoit promise à monseigneur de Clermont, aisné filx de Bourbon, à la peine de cent mille escuz, mais pour ceste cause ne laisseroient point à le faire. Et monseigneur de Richemont lui dist que si c'estoit son plaisir qu'il vouloit avoir madame de Guienne[1]; et sur ce monseigneur de Bourgoingne respondit qu'il s'i emploieroit si bien que il s'en apparcevroit. Et lors dist mon dit seigneur de Richemont qu'il envoieroit devers mon dit seigneur de Bourgoingne, lequel lui dist qu'il ne lui envoiast nul homme que Raoul Gruel seulement, « et me laissés faire[2]. » Sur ce prindrent

1. Marguerite de Bourgogne, l'aînée des sept sœurs de Philippe le Bon, fille de Jean Sans Peur et de Marguerite de Bavière, naquit avant 1396. Fiancée d'abord à Charles de France, fils aîné de Charles VI, mort avant le mariage, elle épousa, le 31 août 1404, le nouveau Dauphin Louis, duc de Guyenne, qui mourut lui-même le 18 décembre 1415. (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne,* III, 551; Vallet de Viriville, *Geste des Nobles,* p. 191, note 2.)

2. Les mss. C, fol. 48 v°; B, fol. 4 r° donnent : « Et qu'il luy en laissast faire, » leçon que l'on retrouve dans S, fol. 30 v°.

congié, et le dit Raoul Gruel s'en alla quant et monseigneur de Bourgoingne à Dijon. Et incontinent que le dit seigneur de Bourgoingne fut à Dijon, il parla à madamme de Guyenne et assembla tout son conseil et en parlerent à ma dicte dame de Guyenne. Et elle leur respondit qu'elle ne vouloit point estre mariée à ung prisonnier, mais quant le Roy d'Angleterre le vouldroit quitter que elle feroit ce que ses amys lui conseilleroient. Et sur ce monseigneur de Bourgoingne fist le dit Gruel parler à elle par pluseurs foiz; et y avoit des gens de l'ostel de monseigneur de Bourgoingne qui bien desiroient que le mariage se acomplist. Et sur ce s'en vint le dit Gruel en Bretaigne devers son dit maistre[1] et lui fist son raport, dont il fut bien content.

Chapitre XX.

Comment le Roy Henry d'Angleterre mourut au Boys de Viesaine.

L'an mil CCCC XXI pareillement, en octobre, mourut le Roy Henry d'Angleterre au Boys de Viesaine, près Paris, et en vindrent les nouvelles au dit seigneur

1. Richemont, présent au conseil tenu par le roi d'Angleterre à Paris, le 3 juin 1422, était à Rennes vers le 1er août, ainsi qu'il ressort de l'extrait suivant, d'un manuscrit de la Collection de Bretagne : « En l'an 1422, monseigneur le comte de Richemont et d'Ivry, venant d'Angleterre en la ville de Rennes, le chapitre de Saint-Pierre luy donna de sa grâce et bon plaisir 200 l. t. une fois payées, dont quittance du 1er août au dit an, signée Jamet Lamoureux, thrésorier et receveur général du dit seigneur. » (Bibl. nat., ms. fr. 22325, p. 27, et ci-dessous, Pièce just. X.)

de Richemont au Gavre[1]. Et Dieu sceit s'il fut bien joyeux; car ceste foiz il fut quicte, car homme n'avoit plus que lui demander.

Et celluy an mesmes trespassa le Roy Charles sixiesme de ce nom à l'hostel de Sainct Paul à Paris, bientost apprés le trespas du Roy Henry d'Angleterre[2].

Chapitre XXI.

Comment le mariage de monseigneur de Richemont et de madame de Guyenne se fist.

Bientost après en l'an mil CCCC XXII[3] retournerent

1. Le 7 août 1422, Richemont recevait du duc Jean, son frère, la seigneurie du Gavre avec plusieurs autres villes et châtellenies confisquées « pour la fortaiture » de Marguerite de Clisson et de ses enfants. (*Vidimus,* en date du 15 mars 1437, de l'acte de donation du 7 août 1422, aux Archives de la Loire-Inférieure, E 1; analyse dans l'*Inventaire de René de Bourgneuf,* aux Archives nat., KK 1101, pièce 267; imprimé dans D. Morice, *Preuves,* II, 1116-1118.) Richemont employa plus tard la pension qu'il recevait du Roi comme connétable à élever au Gavre un château entouré d'étangs et de fossés, et à fortifier et embellir cette place. (D. Lobineau, *Preuves,* II, 537.) Le Gavre est une commune de la Loire-Inférieure, arrondissement de Saint-Nazaire, canton de Blain. (Cf. le P. Anselme, *Hist. généalogique de la maison de France,* I, 459.) — « Au Guavre » dans toutes les éditions, sauf celle de Buchon qui corrige maladroitement par « au Havre » (p. 360, col. 1); cf. mss. S, fol. 31 r°; C, fol. 49 r°, qui donnent la bonne leçon. Le nom manque dans B, fol. 4 r°, et dans l'extrait de Du Chesne. La fausse date de 1421, attribuée à la mort du Roi d'Angleterre, se trouve dans tous les mss., dans l'extrait de Du Chesne et aussi dans la *Compilation* de Le Baud. (Ms. L, fol. 352 v°.) On sait que cet événement arriva le 31 août 1422.

2. Nous empruntons cette phrase au ms. S, fol. 31 r°, qui donne seul la mention de la mort du Roi de France. Charles VI mourut le 21 octobre 1422.

3. Le ms. B, fol. 4 r°, met ici, par une erreur évidente du

embassades devers monseigneur de Bourgoingne, lequel envoya pareillement autres embassades devers le duc et devers le dit seigneur de Richemont, et tant apointerent que journée fut prinse entre les deux ducs de Bretaigne et de Bourgoingne et le dit seigneur de Richemont qu'ilz se rendoient [à] Amyens en Picardie pour concluire le mariage; et s'i rendit le duc de Bethfort[1], dont on se fust bien passé, qui eut peu; mais il convenoit passer par Normandie, qu'il tenoit pour lors. Monseigneur de Richemont amena le duc son frere, malgré la pluspart des Estaz de Bretaigne, au dit lieu d'Amiens; et là fut conclu le mariage de mon dit seigneur de Richemont et de madame de Guyenne[2]. Et de là s'en alla le dit seigneur de Richemont avecques monseigneur de Bourgoingne à Dijon, où estoit la dicte dame à veoir madame sa mere[3], et le duc s'en vint

copiste : « Bientost après en l'an mil quatre cens vingt retournèrent ambassadeurs... »

1. Jean Plantagenet, duc de Bedford, frère puiné d'Henri V, Roi d'Angleterre, fut nommé à la mort de ce dernier, en 1422, régent de France. Il mourut à Rouen le 13 septembre 1435.

2. Le 31 décembre 1422, le duc Jean VI prenait la résolution de se rendre à l'assemblée d'Amiens et confiait aux États assemblés la garde de sa famille et de son duché. Cependant il hésita longtemps avant d'entreprendre le voyage, et jugea prudent de se procurer pour lui et les siens un sauf-conduit que le duc de Bourgogne lui délivra le 25 février 1423. (D. Morice, *Preuves*, II, 1125-8; Pièce just. XI.) Les bases du contrat de mariage furent établies le 14 avril 1423 par les ducs de Bourgogne et de Bretagne et le comte de Richemont réunis à Amiens. (Orig. signé et scellé aux Archives de la Côte-d'Or, B 297, liasse 5, cote 9; cf. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, III, *Preuves*, n° CCCXI.)

3. Marguerite de Bavière, veuve de Jean Sans Peur. La mention « à veoir madame sa mere » qu'on lit également dans S,

en son païs de Bretaigne[1]. Et le dit seigneur de Richemont estoit acompaigné de monseigneur de Beaumanoir, de Blonhebon, missire Guillaume Gifart, Boysriou, Gruel, Vendel, Olivier Deust, Mahé Morillon, Georges Bonenfant, Guillaume du Pan, Pierres du Pan, Olivier du Val, Robert Rouxel, Symon de Lausnay et pluseurs autres[2]. Et furent faictes les nopces à Dijon et y estoient tous les seigneurs de Bourgoingne, et Dieu sceit la feste et les jouxtes qui furent et la grant chiere[3]. L'archevesque de Besanson fist les fiansailles

fol. 31 v°; C, fol. 49 r°; B, fol. 4 r°, a été omise par Th. Godefroy (édit. 1622, p. 18; Buchon, p. 360, col. 1).

1. Avant de quitter Amiens, le duc Jean VI eut soin de se faire payer par le duc de Bedford, régent, les frais de son voyage. (Voir à la Bibl. nat. une quittance délivrée par le duc de Bretagne à P. Sureau, receveur général de Normandie, de 5,300 l. t. à lui données par ordre du duc de Bedford pour les frais de son voyage à Amiens, ms. fr. 20405, pièce 33; cf. Monstrelet, édit. Douët d'Arcq, IV, 150.)

2. Cette liste de seigneurs se retrouve dans C, fol. 49 v°; B, fol. 4 r°; S, fol. 31 v°, omet « Pierres du Pan; » Th. Godefroy (édit. 1622, p. 18; Buchon, p. 360, col. 1) ne cite que le sire de Beaumanoir et Guillaume Giffart.

3. Le contrat de mariage d'Arthur de Bretagne, qualifié duc de Touraine, et de madame de Guyenne fut signé à Dijon le dimanche 3 octobre 1423. Le même jour, le comte de Richemont recevait, à cette occasion, des habitants de Dijon « 4 queues de vin et 6 emines d'avoine ». (Archives de la ville de Dijon, B 151, fol. 14.) Nous publions (Pièce just. XII) le contrat de mariage d'après l'original conservé aux Archives de la Côte-d'Or. Entre autres avantages, Mme de Guyenne recevait une rente de 6,000 francs pour laquelle le duc, son frère, lui accordait, le 23 octobre suivant, les revenus du comté de Tonnerre, des terres et châtellenies de Cruzy-le-Châtel (cant., Yonne, arr. de Tonnerre), de Laignes (cant., Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine), de Griselles (comm., Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes), de Montbard (cant., Côte-d'Or, arr. de Semur), de

par parolles de present, puis huyt jours après fist les espousailles. Et demorerent certain temps à Dijon o madame de Bourgoingne sa mere; puis s'en alerent demourer à Montbar, et y furent ung peu de temps[1].

Chapitre XXII.

Comment monseigneur de Richemont alla en Flandres.

Puis s'en partit monseigneur de Bourgoingne et s'en

Pouilly-en-Auxois (cant., Côte-d'Or, arr. de Beaune), d'Arnay-le-Duc (cant., *ibid.*), de Duesme (comm., Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. d'Aignay-le-Duc), d'Aignay-le-Duc (cant., *ibid.*), de Saint-Marc-sur-Seine (comm., *ibid.*, cant. de Baigneux-les-Juifs), de Roussillon (comm., Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Lucenay), de Glennes (peut-être aujourd'hui Reclesne, *ibid.*, cant. de Lucenay). (Pièce just. XVI.) Peu de jours après son mariage, Richemont avait été mis en possession de la châtellenie de Gyé-sur-Seine (comm., Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Mussy), où il établit un receveur le 15 octobre 1423. (Pièce just. XV. Sur la dot de Mme de Guyenne et les difficultés qui en résultèrent, cf. D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*. III, 552.)

1. Le comte et la comtesse de Richemont restèrent à Dijon jusqu'à la fin d'octobre. Le 23 de ce mois, Arthur de Bretagne s'engageait à rendre au duc de Bourgogne, à sa première réquisition et moyennant compensation, la châtellenie de Montbard (Pièce just. XIII), et, le 25, Mme de Guyenne ratifiait cette promesse. (Pièce just. XIV.) Le 1er novembre, le duc de Bourgogne donnait à sa sœur dix queues de vin qu'il lui faisait porter à Montbard « pour la despense de son hostel au dit lieu ». (Pièce just. XVII.) Richemont et Mme de Guyenne passèrent, selon toute vraisemblance, les trois mois qui suivirent à Montbard; Arthur adresse de ce lieu deux mandements à son receveur G. Bonnote, l'un, daté du 25 novembre, l'autre, du 20 décembre. (Pièce just. XV.) Un mois plus tard, le 25 janvier 1424, il fait un court voyage à Mâcon et se retrouve à Montbard le 29. (Pièces just. XV et XVI.)

vint en Flandres, et monseigneur de Richemont quant et luy, et madame de Guienne demoura à Montbar, et mes ditz seigneurs furent une piece en Flandres[1].

Chapitre XXIII.

Comment le duc et mon dit seigneur tractoient la paix entre le Roy et monseigneur de Bourgoigne.

L'an mil CCCC XXIII monseigneur de Richemont print congié de monseigneur de Bourgoigne et s'en vint par mer descendre à Saint Malo; car plus ne vouloit se mettre es dangiers des Angloys. Et fist venir monseigneur de Beaumanoir, et beaucoup de ses gens et chevaulx par Normandie qui disoient que mon dit seigneur venoit après eulx. Et bientost après qu'il fut en Bretaigne, le Roy envoya embassades devers le duc et devers luy[2], et y vint monseigneur d'Aumasle[3];

1. En février 1424, Richemont quitte sa résidence de Montbard pour aller à Gyé-sur-Seine et au siège de Montaguillon. (Pièce just. XVI.) Plusieurs de ses mandements sont datés de Gyé, 4 et 5 février, jour où il abandonna cette châtellenie. (Pièces just. XV-XVI.) Il est, le 7 février, à Troyes, et bientôt après à Paris, d'où il part le 23 pour se rendre au conseil tenu à Amiens, au mois de mars, par les ducs de Bedford et de Bourgogne. (Pièce just. XV et Archives nat. X^{1a} 1480, fol. 290 r°, 291 v°.) Le 6 octobre suivant, Richemont est à Nantes, où il désigne les hommes d'armes qui doivent l'accompagner dans son voyage à Angers. (D. Morice, *Preuves,* II, 1147 et suiv.) Mme de Guyenne était encore à Montbard le 30 mars 1425. (Pièce just. XX.)

2. Le 15 juin 1423, l'évêque de Séez et Tanguy du Chastel passaient par Tours, se rendant près du duc. (Archives mun. de Tours, *Registres des comptes*, XX, f. 65. Voir Beaucourt, *Hist. de Charles VII,* t. II, p. 71-72.)

3. On lit « d'Aumarle » dans S, fol. 32 r°, et L, fol. 353 r°.

puis après y vint le president de Provence, puis après y vindrent la Royne de Cecille et le prevost de Paris, nommé missire Tanguy du Chastel. Et fut conclu par les Estaz de Bretaigne que mon dit seigneur de Richemont yroit devers le Roy. Et incontinent le duc Jehan et mon dit seigneur envoyerent une embassade devers monseigneur de Bourgoingne pour signifier que monseigneur de Richemont yroit devers le Roy, et que c'estoit pour traictier la paix entre le Roy et monseigneur de Bourgoingne. Et y envoierent Jehan Periou[1], Raoul Gruel et Philibert de Vauldré[2], lesquelz trouverent monseigneur de Bourgoingne à Desize le jour qu'il espousoit madame de Nevers[3]. Et quant ilz eurent fait leur charge, ilz s'en

Les copistes des mss. C, B n'ont évidemment pas pu lire; ils transcrivent « du Marne », « de Nasve ». Th. Godefroy met « du Maine » (édit. 1622, p. 19). Il s'agit de Jean VIII d'Harcourt, comte d'Aumale et de Mortain, né le 13 avril 1396. Voir sur ce personnage diverses pièces publiées par M. S. Luce à la suite de la *Chronique du Mont-Saint-Michel* (I, 96 à 108). Il fut tué peu après à la bataille de Verneuil, le 17 août 1424. (Valet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, I, 418.)

1. Th. Godefroy (édit. 1622, p. 19) ne cite pas ce messager qui est indiqué dans S, fol. 32 r°; B, fol. 4 v°; C, fol. 50 r°.

2. Philibert de Vaudrey, seigneur de Mons, est qualifié, en 1428, « escuier d'escuerie de monseigneur de Bourgogne; » le 16 octobre de cette année, il remplaça Jean de Rie, seigneur de Balançon, comme gardien et bailli des seigneuries composant la dot de Mme de Guyenne, terres que le duc avait reprises en ses mains au mois de février 1425. (Archives de la Côte-d'Or, B 4849, fol. 45 r°, et B 11829, dossier *Montbard*, dernière pièce. Voir en outre sur ce personnage Monstrelet, V, 96, et *Inventaire des Archives de la Côte-d'Or*, V, 176, 177, 181, 188-9.)

3. Le copiste du ms. B, fol. 4 v°, passe le mot « Nevers » qu'il n'a sans doute pu lire et met « madame de... d'Artoys ». Il s'agit de Bonne d'Artois, veuve de Philippe, comte de Nevers, tué à

revindrent devers le duc et devers monseigneur de Richemont faire leur raport.

Chapitre XXIV.

Comment le Roy receut monseigneur de Richemont à Angiers.

Puis après le Roy vint à Angiers, et là alla le dit seigneur de Richemont bien acompaigné[1], c'est assavoir : de monseigneur de Laval, de monseigneur de Porhoet, de monseigneur de Chasteaubriend, de monseigneur de Montauban, de monseigneur de Malestroit, de monseigneur le viconte de la Bellière, de monseigneur de Beaumanoir[2], de monseigneur de Rostrenen et de pluseurs autres. Et vindrent au devant de mon dit seigneur pluseurs grans seigneurs; et demorerent en ostages le bastard d'Orleans et missire Guillaume d'Albret. En oultre lui furent baillées quatre places en ostages et mis gens de par lui, c'est assavoir : Lizignen, Loches, Chynon et Meun sus Yevre; et le

Azincourt et troisième fils de Philippe le Hardi; le duc de Bourgogne épousait donc en secondes noces la veuve de son oncle. (Monstrelet, édit. Douët d'Arcq, IV, 211.)

1. Charles VII était, le 22 septembre 1424, aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire, arr. d'Angers), où il donnait à Richard de Bretagne, comte d'Étampes, « la traite par la riviere de Loire de 300 pipes de vin. » Il fit son entrée à Angers le 19 octobre 1424; Richemont y arriva le lendemain. (Bibl. nat., ms. fr. 20406, fol. 28 r°; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII,* I, 429, 430.)

2. *Sic* dans C, fol. 50 v°; B, fol. 4 v°; on lit dans S, fol. 32 v° : « Beaumont. » Th. Godefroy reproduit la première leçon (éd. 1622, p. 20).

receut le Roy à Angiers en ung jardrin, et lui fist grant chiere et grant recueil.

Chapitre XXV.

Comment monseigneur de Richemont demanda le consentement des seigneurs pour estre connestable.

Bientost après mon dit seigneur de Richemont print le voyage devers monseigneur de Bourgoingne o l'assentement du Roy, et aussi pour avoir celui de monseigneur de Bourgoingne et de[1] Savaye; car pas ne vouloit prendre l'espée sans l'assentement de Bretaigne, de Bourgoingne et de Savaye. Et s'en alla en Bourgoingne, et parla à mon dit seigneur de Bourgoingne, et de là s'en alla à Montluet[2], et y estoint avecques luy de par le duc : monseigneur de Chasteaubriend, monseigneur de Porhoet, admiral de Bretaigne, et maistre Pierre de l'Ospital, president de Bretaigne. Et du consentement des ditz seigneurs s'en retourna mon dit seigneur de Richemont devers le Roy et le trouva à Chynon.

1. Ajouté entre les lignes dans S. Cette partie du texte : « ... o l'assentement du Roy et aussy pour avoir celuy de monseigneur de Bourgoigne et de... » (cf. fol. 32 v°). Ce passage se trouve aussi dans B, fol. 4 v°, et dans C, fol. 50 v°. Th. Godefroy (édit. 1622, p. 20; dans Buchon, p. 361[1]) passe une mention qui a son importance : « o l'assentement du Roy. » Il faut remarquer que, dans les mss. « monseigneur de Savoie » ne reçoit aucun titre spécial. Le Baud le qualifie de comte (ms. L, fol. 353 v°), mais c'est par erreur; Amédée VIII avait été créé duc le 19 février 1416 par l'empereur Sigismond (*Nouvelle Biographie générale*, t. XLIII, p. 412).

2. Montluel, cant. de l'Ain, arr. de Trévoux.

Chapitre XXVI.

Comment monseigneur de Richemont fut fait connestable[1].

L'an mil CCCC XXIIII, en mars, fut mon dit seigneur de Richemont connestable de France, et print l'espée en la prée[2] de Chynon, et en fist hommage au Roy, ainsi qu'est de coustume aux connestables. Et trouva le royaume le plus au bas que jamais fut et le laissa le plus entier qu'il fut passé à CCCC ans. Et avant qu'il print l'espée, le Roy lui promist et jura de envoyer hors de son royaume tous ceulx qui avoient esté cause de la mort de monseigneur de Bourgoingne, et consentans de la prinse du duc Jehan de Bretaigne. Et s'en devoient aller missire Tanguy du Chastel à Beaucaire, et le president de Provence en Provence, et Frotier et Guillaume d'Avautgour s'en devoient aussi aller.

Chapitre XXVII.

Comment monseigneur de Clermont et Truignac furent mis hors de l'ostel du Roy.

Mon dit seigneur le connestable avoit laissé devers le Roy l'evesque de Clermont et monseigneur de Truygnac[3], et autres qui tenoient la main pour mon dit sei-

1. Dans le ms. de Nantes, il y a ici (fol. 9 r°) une place laissée en blanc et destinée sans doute à recevoir une miniature.

2. Le ms. de Nantes porte : « Et print l'espée de Chynon en la prée. » Richemont reçut l'épée de connétable le 7 mars 1425.

3. Jean de Comborre, seigneur de Treignac.

gneur. Et durant qu'il vint devers le duc son frere pour querir gens en Bretaigne pour faire la guerre encontre les Angloys, qui pour lors, après la journée de Vernoil, estoient en grant puissance, et tous fuyoient avant eulx, mon dit seigneur le connestable, en retournant devers le Roy, quant il arriva à Angiers, il trouva l'evesque de Clermont et Truygnac qui avoient esté mis hors de l'ostel du Roy, pour ce qu'ilz amoient le dit seigneur[1]. Et neantmoins ce mon dit seigneur le connestable ne laissa pas à tirer devers le Roy et assembla gens de toutes pars. Et y vindrent monseigneur d'Estempes, son frere, et monseigneur de Porhoet, monseigneur de Beaumanoir, monseigneur de Chasteauneuf, monseigneur de Rostrenen, missire Robert de Montauban et pluseurs autres nobles chevaliers et escuiers du païs de Bretaigne, qui trop long seroit à raconter; et s'assemblerent avecques lui grant nombre de barons de Berri, de Poitou et d'Auvergne, c'est àssavoir : de Berri, monseigneur de Chauvigni, monseigneur de Ligneres, monseigneur de Prie et pluseurs autres; de Poitou, monseigneur de Thouars et tous les gens de monseigneur de Partenay, et monseigneur de Bressuire, monseigneur de la Greve, monseigneur d'Argenton et pluseurs autres; et d'Auvergne, monseigneur de la Tour, monseigneur de Montlaux; et de Rouargue, ceulx de Herpageon et

1. Dans la lettre qu'il écrivit de Bourges aux habitants de Lyon, le 2 juin [1425], le connétable accuse le président de Provence « d'avoir fait faire à mon dit seigneur le Roy mutacion de ses bons et principaux officiers ». (Cf. le texte de cette lettre publié par M. de Beaucourt dans la *Revue d'histoire nobiliaire*, directeur M. Sandret, 1882, p. 453, et p. 1-4 du tirage à part.)

pluseurs autres, qui bien scavoient que ce que mon dit seigneur faisoit estoit pour le bien du royaume, et toutes les villes tenoient pour mon dit seigneur le connestable. Le Roy tira vers Bourges, et le dit connestable après, et s'en vint droit à Poitiers, et tousjours tiroit le dit connestable de logeis en logeis après le Roy[1].

Chapitre XXVIII.

Comment l'apointement du Roy et de monseigneur le connestable fut fait.

Puis après fut fait l'apointement, et fut dit que ceulx qui s'en devoient aller s'en iroient. Et au regart de missire Tanguy du Chastel, il dist au dit seigneur le connestable que ja [à] Dieu ne pleut que pour luy ne laissast à faire ung si grant bien comme le bien de paix entre le Roy et monseigneur de Bourgoigne; et si aida à mettre dehors ceulx qui s'en devoient aller;

1. Richemont suivait le Roi, mais ne le poursuivait pas. Charles VII avait été vivement affecté de l'appel fait par Richemont aux bonnes villes, auxquelles il demandait aide et secours pour obtenir l'expulsion des principaux conseillers royaux, et il refusait d'admettre le connétable en sa présence. (*Hist. de Charles VII,* par M. de Beaucourt, II, 95 et 99; *Lettres du connétable de Richemont* aux habitants de Lyon et de Tours, publiées dans la *Revue d'histoire nobiliaire,* p. 453 et 456, et p. 1-4 du tirage à part.) Richemont se rendit à Poitiers, près du Roi, le 10 juillet 1425, et fut très bien accueilli, lui et ses amis; c'est au moins ce qu'il affirme dans une lettre écrite aux Lyonnais le 28 du même mois. L'arrivée du connétable fut le signal de la retraite du président Louvet et de ses partisans. (Cf. *Lettres du connétable de Richemont* aux Lyonnais, du 9 et du 28 juillet et du 3 août, *loc. cit.*)

et fist tuer à ses archiers devant luy ung capitaine, lequel faisoit trop de maulx et ne vouloit obeir. Puis s'en alla le dit du Chastel à Beaucaire, et le president de Provence en Provence, qui bien fut courroucé et mal content de s'en aller, et madame de Joyeuse, sa fille, et la femme du bastard d'Orleans, son autre fille, qui gueres ne vesquit après. Et par ainsi fut tout apaisé et l'apointement fait.

Chapitre XXIX.

Cy parle de Gyac.

Le seigneur de Gyac demoura en gouvernement devers le Roy, et promist de bien faire la besoigne, et n'en fist riens, mais fist tout le contraire.

Chapitre XXX.

Comment madame de Guyenne arriva à Bourges.

L'an mil CCCC XXV, la vigile du Sacre[1], madame de Guyenne arriva à Bourges, et là trouva monseigneur le connestable, et assés tost après vint demourer à Chinon, lequel lui avoit esté baillé pour sa demourance; aussi le Roy lui fist bailler pour son douaire de monseigneur de Guienne : Montargis, Gyen sus Laire et Dun le Ray, avecques Fontenay le Conte[2].

1. C'est-à-dire le 6 juin 1425, veille de la fête du Saint-Sacrement.

2. Ms. S, fol. 34 v° : « Assez tost appres vint demeurer à *Chinon,* lequel luy avoict esté baillé pour *sa demeurance; aussy le roy luy feist bailler pour son douaire* de monseigneur de Guyenne :

Chapitre XXXI.

Comment monseigneur le connestable fist venir le duc Jehan devers le Roy à Saumur.

En celuy an ou moys de septembre, monseigneur le connestable se tira devers le Roy à Poictiers pour le faire venir à Saumur; et là apointa que le duc Jehan viendroit devers lui à Saumur; et si ne fut que une nuyt à Poictiers. Et le Roy partit le landemain pour tirer au dit lieu de Saumur; et mon dit seigneur le connestable s'en vint couscher à Chinon, là où madame de Guyenne estoit, et ne fut que une nuyt avecques elle; et tira devers le duc à Angiers. Et le landemain se partit le duc pour aller à Saumur, et venoit du cousté devers Saint Florans pour veoir madame de Guyenne qui y estoit venue; et s'entrefirent si grant chiere que homme ne sçauroit penser; et s'en alla coucher sur les ponts de Saumur. Et si avoit en sa compaignie : monseigneur d'Estempes, monseigneur de Laval, monseigneur de Porhoet, monseigneur de Chasteaubrient, monseigneur de Rieux, monseigneur de Guéméné, monseigneur de Rays, monseigneur de Beaumanoir, monseigneur de Montauban, monseigneur de Combour, le viconte de la Bellière, monseigneur de Malestroit, monseigneur de Porhoet[1], le viconte

Montargis, Gien sur Loyre, et Dun le Roy avec Fontenay le Compte. » La portion de texte en italiques est ajoutée entre les lignes dans ce ms. Les lettres assignant le douaire de Mme de Guyenne sont datées du 9 mars 1425; elles se trouvent aux Archives nat., dans le registre X1a 8604, fol. 80 vo.

1. C'est la seconde fois que le seigneur de Porhoet est men-

du Fou, Raoul de Coetquen et pluseurs autres, qui trop long seroient à nommer.

Chapitre XXXII.

Comment le Roy receut le duc Jehan, et la grant chiere qu'ilz s'entrefirent.

Et le landemain après disner arriva le Roy à Saumur, et si alla le duc au devant près d'une lieue françoyse, acompaigné de très noble compaignie, comme dit est. Et s'entretrouverent aux champs; et le Roy embrassa le duc deux foiz; et si s'entrefirent la plus grant chiere du monde; et le duc conduisit le Roy jusques au chasteau, puis le laissa et s'en alla à son logeis. Et le landemain vint le duc devers le Roy et besoingnerent ensemble de leurs affaires. Puis après le landemain, qui fut le mardi, le duc vint à Saint Florans[1] veoir madame de Guyenne, et l'amena devers le Roy au chasteau de Saumur; et vint au devant monseigneur de Bourbon et pluseurs autres seigneurs et gens du Roy; et Dieu sceit s'il y avoit belle compaignie. Et la Royne de Cecille vint au devant bien avant en la court du chasteau et s'entrefirent grant chiere, et furent longtemps en prière à qui yroit devant. En la fin la Royne et madame de Guyenne monterent[2] en la salle

tionné dans cette énumération; il faut lire ici « Penhoet » qu'on trouve dans S, fol. 35 r°; C, fol. 52 v°; B, fol. 5 v°; L, fol. 355 r°, col. 1. Le copiste du ms. S avait écrit « Beaumont », nom que le correcteur a remplacé par « Beaumanoir ».

1. Aujourd'hui Saint-Hilaire-Saint-Florent, Maine-et-Loire, cant. sud-est de Saumur.

2. *Sic* dans S, fol. 35 v°; C, fol. 52 v°; B, fol. 6 r°. Th. Gode-

devers le Roy qui marcha bien près de l'uys au devant, et lui fist grant chiere; et furent assés longtemps à deviser. Puis s'en alla madame de Guyenne à Saint-Florans et fut conduite de la seigneurie.

Chapitre XXXIII.

Comment le Roy et le duc vindrent veoir madame de Guienne à Saint Florans.

Puis vindrent le landemain le Roy, le duc et monseigneur de Bourbon à Saint Florans veoir ma dicte dame, et chanterent et dancerent dedans le cloaistre et firent grant chiere, et puis s'en retournerent. Le Roy ala au chasteau de Saumur et le duc s'en vint à son logeis sur les ponts, et furent bien huyt jours à Saumur[1]; et firent et apointerent ensemble ce que bon leur sembla. Puis s'en vint le duc en Bretaigne, et print son congié du Roy; et monseigneur le connestable le conduisit, puis s'en retourna devers le Roy[2], lequel s'en alla en Auvergne et en Bourbonnays[3], et mon dit seigneur quant et luy; et y furent jusques à karesme prenant[4].

froy (édit. 1622, p. 25) ajoute « ensemble », terme qui complète bien l'idée exprimée précédemment.

1. Du 30 septembre au 8 octobre.

2. Richemont est, le 11 octobre 1425, aux Ponts-de-Cé (Bibl. nat., ms. fr. 25710, *Chartes royales*, pièce 34); de là il se rendit à Poitiers, pour l'assemblée des États généraux.

3. Charles VII n'alla point en Auvergne. Itinéraire : 29 janvier-4 mars, Issoudun; 5-15 mars, Déols; 23 mars-12 avril, Montluçon. Retour par Issoudun (16-22 avril) à Mehun-sur-Yèvre (24 avril).

4. Ici se place un voyage du connétable en Savoie. M. Cos-

CHAPITRE XXXIV.

Comment le siege fut mis à Saint James de Beuvron[1].

L'an que desus mil CCCC XXV fut mandé monseigneur le connestable en Bretaigne devers le duc, pour ce que l'armée du duc estoit toute preste d'entrer en Normandie. Et le plus tost qu'il peut s'en vint et trouva le duc à Rennes, et toute l'armée de Bretaigne sur les marches de Normandie. Et quant il fut devers le duc ilz conclurent de mettre le siege à Saint James de Beuvron, et tout l'ost s'assembla à Entrain[2], et de là alerent mettre le siege au dit lieu de Beuvron, et fut en caresme, et ne dura le dit siege que huyt ou dix jours[3]. Et disoit-on que le chancelier de Bretaigne fist

neau (*le Connétable de Richemont,* p. 116, note) déclare « qu'il n'est pas possible que Richemont soit allé à Montluel à la fin de 1425 ou en janvier 1426, comme le croit M. de Beaucourt ». (*Hist. de Charles VII,* t. II, p. 372.) Si M. Cosneau avait vu, comme M. de Beaucourt, les *Registres des délibérations* conservés à Lyon, il n'aurait point mis en doute ce voyage. Voici quelques extraits qui tranchent la question : 1426, 13 janvier : « Ilz ont concluz que, pour avoir plus legièrement grace du Roy nostre sire de l'aide derrenierement octroyée à Poictiers, et affin que Mgr le connestable en ait la ville plus pour recommandée, *lequel vient pour acomplir son voyage ...* » — 16 janvier : « Ilz ont concluz que, attendu que ceulx du plat pays ont acordé de paier à Mgr le connestable, *estant de present à Monluel pour la paix ...* » — Le 12 février 1426, on court après le connétable, qui vient de partir de Lyon, et on le rejoint à Rochefort. (Arch. mun. de Lyon, BB II, fol. 10 v°-12 v°; cf. CC 393, n° 12.)

1. Saint-James de Beuvron, cant., Manche, arr. d'Avranches.

2. Antrain, cant., Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères.

3. L'armée bretonne arriva sans doute devant Saint-James de Beuvron dans les derniers jours de février 1426; l'assaut fut

retarder le paiement des gens d'armes et aultres gens de guerre; et à l'occasion de ce ilz n'avoyent de quoy paier les marchans qui leur amenoient les vivres; et pour ce fut conclut l'assault par grande deliberacion. Et quant ceulx qui estoient au dit assault devers l'estangc montoient pour combatre main à main à ceulx de dedans, ilz virent une grande compaignie de gens d'armes qu'on avoit ordennez à faire les courses durant le dit assault; car le conte de Sonfort et le sire de Scalles[1] estoient à Avranches; ainsi cuiderent noz ditz gens que ce fussent les ditz Angloys, et se commencerent à retirer. Et alors les ditz Angloys saillirent sur eulx et en tuerent et firent noyer grant nombre en l'estangc du dit lieu; et ceulx qui estoient de l'austre cousté n'en scavoient riens. Et toutesfois se convint-il retirer, et y eut grande multitude de gens mors et prins; entre lesquelz furent mors : monseigneur de Mollac, monseigneur de Coitivi, missire Alain de la Mote et Guillaume de la Mote son filx, et Guillaume Eder et pluseurs aultres. Et à ceste cause se retirerent tous ceulx du siege au siege de monseigneur

donné le 6 mars (cf. un extrait du *Nécrologe des Cordeliers de Quimper* dans les *Preuves* de D. Morice, II, 1188), et le siège levé dans la nuit du 6 au 7, selon notre chronique. (Cf. *Chronique de Cousinot de Montreuil,* édit. Vallet de Viriville, p. 240.)

1. Thomas de Scales, qualifié capitaine de Pontorson en 1429 (Bibl. nat., *Quittances,* ms. fr. 26051, pièce 1083), plaidait, en 1437 et 1438, devant le Parlement de Paris contre « messire Galobre, seigneur de Panessac ». (Archives nat., X^{1a} 1482, fol. 60 r°.) Sénéchal de Normandie, il défendit, en 1440, la forteresse de Gavray, tandis que le Roi d'Angleterre assiégeait Harfleur. (Bibl. nat., ms. Fontanieu 118, au 10 avril 1441.) Il mourut en 1460. (Cf. en outre *Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 201, note 5 de M. Tuetey, d'après Wavrin, édit. Dupont, II, 230.)

le connestable; et s'i retirerent les gens de monseigneur de Porhoet, qui lors estoit admiral de Bretaigne, et tous les autres. Et ceste nuyt commencerent à desloger pluseurs sans congié, les ungs bleciez et les autres pour les conduire. Et bientost après misdrent le feu es logeis du dit siege de Beuvron; et tantost l'en vint dire à monseigneur le connestable et à monseigneur d'Estempes son frere qu'ilz seroient bruslés s'ilz ne se sauvoient, et que tout le monde s'en alloit. Et ainsi monterent les ditz seigneurs sur petis chevaulx pour cuider faire demourer ceulx qui s'en vouloient aler; mais homme ne vouloit arrester; et tant que mon dit seigneur le connestable en la presse fut abatu, cheval et tout, et passoient par desus lui qui ne l'eut secouru; et convint malgré lui s'en venir quant et les autres, ou demourer bien seul[1]. Et pensez que c'est grant chose quant ung desarroy se met en ung grant ost et de nuyt. Et croyés que ce lui fut ung des plus grans desplaisirs que mon dit seigneur eut en sa vie; car c'estoit grant pitié de le veoir et tousjours vouloit recouvrer qui l'eut voulu croire. Et furent, environ le point du jour, à Entrain; et de là tirerent devers le duc à Rennes, et misdrent frontieres en Bretaigne. Puis se departirent; et tout le monde disoit communement que ce avoit esté le chancelier qui avoit eu argent des Angloys pour lever le siege. Et pensés que monseigneur le connestable ne l'oblia mye.

1. S, fol. 37 r° : « ... et convint malgré luy s'en venir quant et les autres ou demourer bien seul. » C, fol. 54 r° : « ... et faillit maulgré son visage s'en venir quant et les autres qui ne l'eust secouru, ou demourer bien seul. » B, fol. 6 v° : « ... et faillit maugré son visage s'en venir quant et les autres qui ne l'eust secouru, ou demourer bien seul. »

CHAPITRE XXXV.

Comment monseigneur le connestable fist prendre le chancellier de Bretaigne.

Car en retournant devers le Roy, les feries de Pasques, il fist prendre devant luy le dit chancelier à la Tousche près Nantes, et mener à Chinon[1] pour soy descharger de ce que on le chargeoit; car il n'en povoit mais. Et fut le dit chancelier ung peu de temps au dit lieu de Chinon; puis fut traictée sa delivrance, et fut tenu bien aise et promist de faire merveilles devers monseigneur de Bourgoingne et ailleurs, et devoit du tout faire la paix; mais il n'en fist riens, car elle n'estoit pas si aisée à faire. Et s'en ala du consentement du Roy devers monseigneur de Bourgoingne, et puis en Savaye, et s'en revint par Normandie en Bretaigne où il se demoura.

CHAPITRE XXXVI.

Comment monseigneur le connestable fist prendre monseigneur de Gyac et en fist justice.

L'an mil CCCCXXVI mon dit seigneur le connestable tira devers le Roy[2] et trouva monseigneur de Gyac

1. Le 10 mai 1426, Richemont est à Chinon, d'où il adresse une lettre aux habitants de Lyon, pour les inviter à percevoir au plus tôt les sommes qui lui ont été promises. (Lettre publiée dans la *Revue d'histoire nobiliaire,* p. 460; tirage à part, p. 8.)

2. Richemont, depuis la défaite de Saint-James de Beuvron,

qui bien lui avoit haulcé son chevetz devers le Roy, et ne vouloit point que nulle paix se fist entre le Roy et monseigneur de Bourgoingne, de paour de perdre son gouvernement, et ne vouloit que nulz des seigneurs approchassent devers le Roy, exceptés monseigneur de Clermont à qui il fist donner la duché d'Auvergne et monseigneur de Fouyers[1] à qui il fist donner la conté de Bigorre, lequel avoit admené troys mille Biernoys[2], qui devoient faire merveilles; et si firent-ilz sur le pouvre peuple; car oncques ne passerent la Croix Verte à Saumur.

Et pour revenir au fait de Gyac qui tant avoit fait de maulx, entre les autres avoit fait mourir sa femme, laquelle estoit bonne et preude, comme l'on disoit; il la fist empoisonner, et quant elle eut beu les poisons,

ne paraît guère avoir quitté l'Anjou et le pays voisin. il était à Angers le 4 juillet 1426. (Bibl. nat., *Quittances,* ms. fr. 26049, pièce 597.) A cette époque il entretint avec les habitants de Lyon une correspondance remplie de précieux détails, et qui donne une idée de l'activité que déployait le connétable pour se procurer l'argent nécessaire à la solde des troupes royales. Ces lettres contenant toutes des demandes de subsides sont datées des Ponts-de-Cé, 13 septembre, de Saumur, 6 octobre, d'Angers, 15 octobre, et de Moulins, 20 janvier; cette dernière est de 1427 et les autres de l'année précédente. (Lettres publiées par M. de Beaucourt dans la *Revue d'histoire nobiliaire,* p. 460-463.) Avant de se rendre à Moulins, il séjourna quelque temps avec le Roi à Montluçon, où il conclut, le 6 janvier 1427, un traité d'alliance avec Jean Ier, comte de Foix. (Archives des Basses-Pyrénées, E 434; document cité par M. L. Flourac dans son ouvrage sur *Jean Ier, comte de Foix,* p. 111.)

1. Ce mot avait d'abord été orthographié ainsi dans le ms. S, fol. 37 v°; le correcteur a mis « Foix ».

2. Béarnais.

il la fist monter derriere lui à cheval, et chevaucha XV lieues en celui estat; puis mourut la dicte dame incontinent. Et le dit de Gyac faisoit ce pour avoir madame de Tonnairre, qui après la mort du dit Gyac fut dame de la Trimouille.

En après monseigneur le connestable vint devers le Roy à Yssoulzdun, et par le conseil de la Royne de Cecille et de tous les seigneurs ou la pluspart, reservés Bourbon et Fouyers, il print le dit Gyac en la ville d'Issoulzdun, et se fist apporter les clefz, et dist qu'il vouloit aller à Nostre Dame de Bour de Dieux[1] dès le point du jour. Et comme son prestre vouloit commencer la messe tout reveistu, on lui vint dire qu'il estoit temps; et laissa le pretre tout seul, et s'en vint luy et ses gens de sa maison et ses archiers, là où estoit le dit Gyac couchié et monterent contre mont, si rompirent l'uys. Et le dit Gyac demanda que c'estoit; l'on dist que c'estoit monseigneur le connestable; et lors il dist qu'il estoit mort. Et madame sa femme se leva toute nue; mais ce fut pour sauver la vaisselle. Et incontinent on fist monter le dit Gyac sur une petite hacquenée; et n'avoit que sa robe de nuyt et ses botes et fut tiré à la porte. Et incontinent le bruit fut devers le Roy; si se leva, et vindrent les gens de sa garde à la porte, et mon dit seigneur le connestable

1. C'est par une identification qu'il n'eût pas fallu introduire dans le texte que Th. Godefroy met « Nostre Dame de Bourg de Deolz » (édit. 1622, p. 29). Bourg-Déols, situé à deux kilomètres de Châteauroux (Indre), était le siège d'une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît fondée en 907 par Ebbe le Noble, seigneur de Châteauroux. Il y a des copies de titres concernant cette abbaye à la Bibl. nat. (mss. Du Chesne, vol. 70, fol. 391 r°).

leur dist qu'ilz ne bougeassent, et leur commanda s'en aller et que ce qu'il faisoit estoit pour le bien du Roy[1].

Si se rendit à lui à la porte Alain Giron, qui avoit cens lances, et estoit assés près en embusche, et s'en alla conduire Gyac, et aussi missire Robert de Montauban et beaucoup d'autres gens de mon dit seigneur; et fut mené à Dun le Ray[2], qui pour lors estoit en la main de mon dit seigneur. Puis après tira mon dit seigneur le connestable à Bourges et monseigneur de la Trimouille avecques lui. Et incontinent mon dit seigneur fist faire le procès du dit Gyac par son baillif de Dun le Ray, et autres gens de justice. Et confessa tant de maulx que ce fut merveilles; entre lesquelz la mort de sa femme toute grosse et le fruit dedans elle; et oultre confessa qu'il avoit donné au deable l'une de ses mains affin de le faire venir à ses intencions. Et quant il fut jugié, il requeroit pour Dieu qu'on luy coupast la dicte main avant le faire mourir, et offroit à monseigneur le connestable, se il luy plaisoit lui sauver la vie, de lui bailler content cent mille escuz, et lui bailler sa femme, ses enfans et ses places à ostages, de jamais ne aprocher du Roy de xx lieues. Et mon dit seigneur respondit que s'il avoit tout l'argent du monde qu'il ne le laisseroit pas aller, puisqu'il avoit deservi mort; et envoya ung bourreau de Bourges pour l'executer; et le mena Jehan de la Boessiere. Ne demandés pas si le Roy fut bien courroucé; puis après

1. Pierre de Giac fut fait prisonnier par le connétable le 8 février 1427. (*Hist. de Charles VII,* par M. de Beaucourt, II, 132, note 5.)

2. Dun-le-Roi ou Dun-sur-Auron, cant., Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond.

tout le monde estoit embesoingné à faire l'apointement; mais le Roy bien informé du gouvernement et vie du dit Gyac fut très content.

Et entra en gouvernement Le Camus de Beaulieu, qui se gouverna aussi mal comme les autres. Et s'en vindrent le Roy et la Royne, et la Royne de Cecille, et mon dit seigneur le connestable en Touraine.

Chapitre XXXVII.

Comment monseigneur le connestable vint emparer Pontorson.

Pour ce que les Angloys faisoient de grans courses et de grans maulx en Bretaigne, monseigneur le connestable vint emparer Pontorson[1] et fut environ la Saint Michel, et y vint des Françoys et des Escossoys avecques lui. Et y estoient le connestable d'Escosse et missire Jehan Ouschart[2] qui avoient bonne compai-

1. Cant., Manche, arr. d'Avranches. Sur le siège de cette ville, voir : nos LXXXV-LXXXVII des *Pièces diverses* publiées par M. S. Luce à la suite de la *Chronique du Mont-Saint-Michel,* I, 255, 256; Bibl. nat., *Montres,* IV (ms. fr. 25767), nos 144, 197, 199, 211 et suiv.; V (ms. fr. 25768), nos 219 et suiv., 268; Clairambault, 11, p. 685; 166, p. 5067; D. Villevieille, *Titres originaux,* 12, nos 103, 104, 105; ms. fr. 20684, p. 549.

2. Dans S, fol. 39 ro, le correcteur a ajouté « messire Jean Ouschart ». Puis il a remplacé « Gaultyer Brussac » par « Gaultier de Brusac », la mauvaise leçon « Beaumont » par « Beaumanoir », et « Rotelen » par « Rostelen ». B, fol. 7 vo, donne une variante légère : « Gaultier Stuart de Brusac. » Dans C, fol. 56 ro, « Stuart » a été ajouté après coup en marge. Les chroniques et les actes appellent « Rotelen, Rostelen, Rostrelen, Rostelain, Rostrenan » divers personnages portant le nom d'une localité, qui est aujourd'hui Rostrenen, Côtes-du-Nord, arr. de

gnie de gens d'Escosse, et Gaultier de Brusac[1] et pluseurs autres capitaines; et de Bretaigne monseigneur de Loheac, monseigneur de Chasteaubriend, monseigneur de Beaumanoir, monseigneur de Montauban, monseigneur de Rostrelen, le viconte de la Belliere, missire Robert de Montauban, Jehan Tremederne, missire Jehan Le Veer, monseigneur de Beaufort, Marzeliere, missire Roland Madeuc et missire Roland de Saint Paoul.

Et durant ce vindrent les Angloys ung peu avant soleil couchant, qui estoient en nombre bien huit cens et saillit-on hors aux champs, et se mist-on en bataille oultre le marays devers le Mont Saint Michel; et ne scavoit-on quelle puissance les ditz Angloys avoient. Si fist le connestable d'Escosse descendre tous les gens d'armes et archiers à pié; puis vindrent les ditz Angloys jusques au trait de l'arc, et en y eut deux ou troys qui se vindrent faire tuer en nostre bataille; et y fut fait deux ou troys chevaliers. Et quant les Angloys virent la bataille, ilz s'enfuyrent en grant desarroy, et en fut prins et tué pluseurs; mais par ce que tout estoit à pié ne peurent estre si fort chacez comme ilz eussent esté, qui eut esté à cheval.

Après que la place fut ung peu fortifiée, monseigneur le connestable et le connestable d'Escosse, et toute la pluspart des seigneurs et cappitaines s'en allerent, exceptés ceulx que mon dit seigneur y laissa,

Guingamp. (Cf. M. S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 17, note 1.)

1. Gaultier de Brusac, capitaine de Mussy-l'Évêque (1431), écuyer d'écurie de Charles VII, sénéchal du Limousin le 20 novembre 1437; il était l'oncle de Mondot de Brusac, chevalier. (A. Thomas, *Les États provinciaux sous Charles VII*, II, 101.)

c'est asçavoir : monseigneur de Rostrelen, capitaine du dit lieu, monseigneur de Beaufort, missire Jehan Ouschart, et les gens de Brusac, Jehan de Tremederne, missire Jehan Le Veyer, Marzeliere et pluseurs autres, et s'en alla mon dit seigneur devers le Roy.

Chapitre XXXVIII.

De la prinse de monseigneur de Rostrelen.

Assés tost après, sur l'yver, monseigneur de Rostrelen entreprint d'aler courir devant Avranches et mena belle compaignie. Et en passant au desoubs du Pont Aubaud[1] se noya ung gentilhomme de sa compaignie, et autres beaucoup s'enlizierent, et convint faire ung peu de demeure illecques. Si saillirent les Angloys sur les coureurs et mon dit seigneur de Rostrelen arriva et incontinent l'en chargea sur les ditz Angloys et furent reboutez jusques bien près de la porte; et en y eut bien xxx que mors que prins. Et comme monseigneur de Rostrelen vouloit descendre à pié arriverent environ cccc Angloys, dont estoit chief le sire de Fuouastre; et si ne scavoient riens les ditz Angloys de la ville de celle venue, et non faisoit mon dit seigneur de Rostrelen. Et vindrent les ditz Angloys tellement frapper au dos de noz gens et en telle maniere qu'il convint desemparer. Et bientost après fut prins mon dit seigneur de Rostrelen, et bien vii^{xx} et dix de ses gens, et n'en y eut que deux mors; et ceste prinse fut ung très mauveis bout pour Pontorson.

1. Pontaubault, Manche, cant. d'Avranches.

Si y vint pour garder la dicte ville monseigneur de Chasteaubriend; puis après y vint monseigneur le mareschal son frere qui firent fortifier la ville le mieulx que faire se povoit; mais on ne sceut tant faire qu'elle valist gueres.

Chapitre XXXIX.

Comment Le Camus de Beaulieu fut tué.

Et mon dit seigneur le connestable estoit allé devers le Roy, et là lui furent remonstrés les termes que tenoit Le Camus de Beaulieu; car il gastoit tout et ne vouloit que home aprochast du Roy, et faisoit pis que Giac. Si en estoit la Royne de Cecille et tous les seigneurs mal contens; pour ce en fist monseigneur le mareschal de Bossac la raison; car il le fist tuer. Et celuy mesmes qui le gouvernoit[1] l'amena au tiltre[2] en ung petit pré prés le chasteau de Poictiers sur la riviere. Et deux compaignons qui estoient au dit mareschal de Bossac lui donnerent sur la teste tant qu'ilz la luy fendirent, et lui couperent une main tant que plus ne bougea. Et s'en alla celui qui l'avoit amené et

1. Le Camus de Beaulieu avait pour gouverneur Jean de la Grange. (*Chronique de la Pucelle,* édit. Vallet de Viriville, p. 248.)

2. *Tiltre,* ancienne forme de titre; ce mot signifie ici lieu favorable, disposé d'avance. Littré, *Dictionnaire de la langue française,* édit. 1869, au mot Titre, n° 17 : Terme de chasse. Lieu, relais où l'on poste les chiens pour courir la bête à propos, quand elle passe; mettre les chiens à bon titre, les bien poster pour courre; cf. aussi le paragraphe suivant. Ce n'est pas la seule circonstance dans laquelle Gruel emploie une expression tirée du vocabulaire cynégétique. Ailleurs il dira « mis ou plus beau gibier », « chacer au desespéré ».

mena son mulet au chasteau là ou estoit le Roy qui le regardoit; et Dieu sceit s'il y eut beau bruyt, quant[1] il fut aporté sur ung panier.

Chapitre XL.

Comment La Trimouille fut mis en lieu du Camus de Beaulieu.

Si vint à l'eure monseigneur de la Trimouille devers le Roy; puis s'en vint le Roy à Chinon, et la Royne avecques luy. Et n'estoit pas le Roy content que La Trimouille demourast avecques luy; et monseigneur le connestable lui dist que c'estoit un homme puissant et qui bien le pourroit servir. Et le Roy lui dist : « Beau cousin, vous le me baillés, mais vous en repentirés; car je le cognois mieulx que vous. » Et sur tant demoura La Trimouille, qui ne fist pas le Roy menteur; car il fist le pis qu'il peut à monseigneur le connestable.

Chapitre XLI.

Comment monseigneur le connestable vint secourir Pontorson.

Et incontinent mon dit seigneur le connestable

1. « Car » dans N, fol. 14 r°, et S, fol. 40 v°. Il faut remplacer « car » par la bonne leçon « quant » donnée par C, fol. 57 v°, et par B, fol. 8 v°. Le membre de phrase « quant il fut aporté sur ung panier » manque dans l'édition de Théodore Godefroy (p. 34; dans Buchon, p. 366).

commencza à assembler gens de toutes pars pour venir secourir Pontorson qui estoit assiegé dès le jeudi gras[1]. Et estoient devant ceulx qui ensuivent : premier le conte de Varvic[2], gouverneur et lieutenant general du Roy d'Angleterre, les sires de Talbot[3] et de Scalles et de Ros[4] et de Ouyrebi[5] et de Fastout[6] et de Fuouastre et de Boursieres, et grant nombre d'autres capitaines et baillifz, et en effect toute leur puissance qui pour lors estoit en Normandie.

Si voult le duc Jehan par l'avertissement d'aucuns de ses gens bailler Pontorson en la main des Angloys avant que le siege y fust mis[7]; mais ceulx qui estoient dedans refuserent le rendre et disoient qu'ilz tendroient pour monseigneur le connestable. Et par la deliberacion de tous ceulx qui estoient dedans fut

1. Ou depuis le 27 février 1427.

2. Richard de Beauchamp, comte de Warwick et d'Aumale, etc., mourut le 30 août 1439. (Cf. les *Pièces* publiées par M. S. Luce à la suite de la *Chronique du Mont-Saint-Michel,* I, 257 et 263.)

3. Jean, seigneur de Talbot et de Fournival, fut créé, le 24 août 1434, comte de Clermont en Beauvaisis par le roi d'Angleterre; il fut tué à la bataille de Castillon, le 17 juillet 1453. (Archives nat., JJ 175, pièce 318; cf. une copie à la Bibl. nat., ms. Fontanieu 118, au 24 août 1434.)

4. Le sire de Roos, chevalier anglais, qui mourut noyé dans la Marne près de Saint-Maur, le vendredi 18 août 1430. (*Journal d'un bourgeois de Paris,* édit. Tuetey, p. 256, 257.)

5. Robert de Willoughby, comte de Beaumont-sur-Oise, etc. (Cf. Bibl. nat., ms. Fontanieu 118, au 28 juin 1434.)

6. Jean Fastolf, qualifié, le 19 janvier 1428, « chevalier, grant maistre d'ostel de monseigneur le régent le Royaume de France, cappitaine de Honnefleu. » (Bibl. nat., ms. fr. 26050, p. 831.)

7. Ce détail est parfaitement exact et confirmé par un document du 20 décembre 1426, contenant les instructions données par Jean VI à un messager qu'il envoyait alors au duc de Bourgogne. (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne,* IV, *Preuves,* n° LIII.)

conclut de le tenir tant que faire ce pourroit, excepté missire Jehan Ouschart, qui estoit capitaine des Escossois, qui assembla toute sa compaignie[1]. Et bientost après monseigneur le mareschal de Bretaigne fist crier que tous ceulx qui n'estoient deliberez d'attendre le siege s'en allassent. Et celui Ouschart fist crier que tous ceulx qui vouldroient s'en aller quant et luy fussent bientost prestz; si s'en alla celui jour le dit Ouschart à grande compaignie.

Puis tint le siege fort et ferme et y eut de belles escarmouches tousjours en attendant le secours de Bretaigne et de monseigneur le connestable, qui ne se povoit aider du Roy son maistre ne de moult de meschans gens qui estoient avecques luy; toustesfois amena il beaucoup de gens de bien du païs de France, et cuidoit venir lever le siege. Si vint jusques en Bretaigne devers le duc et son frere, qui estoient à Dinan, et amena avecques lui le connestable d'Escoce, le mareschal de Bossac et pluseurs autres capitaines, cuidant tirer avant; mais le duc ne voult, et ne lui fut conseillé aventurer la noblesse de Bretaigne pour si pou de chose comme Pontorson. Et nonobstant que le duc avoit fait son arriere ban, et Dieu sceit quelle compaignie il avoit en la lande de Vaucouleur, où il fist ses monstres, toutesfoiz ceulx de Pontorson tindrent jusques à l'uytiesme jour de may tant qu'ilz n'eurent plus de vivres, et tousjours cuidoient avoir secours. Et si y eut dès le jeudi absolu[2] ung mauveis eschet;

1. *Sic* dans S, fol. 41 r°, C, fol. 58 r°, et B, fol. 8 v°. Omis par Th. Godefroy depuis « excepté missire Jehan Ouschart... » (édit. 1622, p. 35; dans Buchon, p. 366[2]).

2. *Sic* dans S, fol. 41 v°, L, fol. 357 v°. Les mss. C, fol. 58 v°,

car ceulx qui venoient pour tollir les vivres à ceulx du siege furent desconfitz à La Gaintre[1]; et y mourut beaucoup de gens de bien, c'est assavoir : monseigneur de la Hunaudaye, monseigneur de Chasteaugiron, le baron de Coulonces, missire Guillaume Levesque, Robin de Quiste et Olivier Tomelin et pluseurs chevaliers et escuiers; et de prins le viconte de la Belliere et pluseurs autres. Puis s'en vindrent ceulx de Pontorson chacun ung baston en sa main.

CHAPITRE XLII.

Comment le siege de Montargis fut lievé.

Bientost après tira mon dit seigneur le connestable devers le Roy, et fut en l'an mil CCCC XXVI[2] et alla par Chinon veoir madame de Guyenne. Puis vindrent les nouvelles que le siege estoit à Montargis et fut le premier jour de juillet. Et convint que mon dit seigneur se partist de Chinon pour assembler tous les

B, fol. 9 r°, donnent une variante : « Le jeudy de la cène, » ce qui désigne toujours le Jeudi Saint, 17 avril 1427; dans le dernier ms. la suite présente une lacune de quelques mots, qui rend la phrase irrégulière et incompréhensible.

1. *Sic* dans S, fol. 41 v°, et dans C, fol. 58 v°; « à la Gaintre » manque dans B, fol. 9 r°, et dans l'édition de Th. Godefroy (Buchon, p. 367 [1]). Le Baud (L, fol. 357 v°) précise davantage encore le lieu de la défaite : « Es grieves du Mont Saint Michel, en ung lieu appellé Bas Courtilz, près le pont à la Guentre. » La Gueintre est une rivière qui se jette dans la baie du Mont-Saint-Michel entre Huisnes et Courtils. (M. S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 29.) Huisnes, Manche, arr. d'Avranches, cant. de Pontorson. Courtils, Manche, arr. d'Avranches, cant. de Ducey.

2. Gruel se trompe d'une année; les faits qu'il raconte ici sont de 1427.

gens d'armes qu'il pourroit trouver, et les fist venir à Gyen sur Laire. Et y vindrent le connestable d'Escoce et le bastard d'Orleans, Poton, et La Hyre, monseigneur de Gaucourt, monseigneur de Guitri, Giraud de la Pailliere, Alain Giron et pluseurs autres ; et ne vouloient tirer en avant sans argent, et convint que mon dit seigneur le connestable leur en baillast. Et pour trouver finances mist une coronne d'or bien garnie de pierrerie en gaige, laquelle on prisoit dix mille escuz et la bailla à ung homme de Bourges nommé Jehan Besson, et print de l'argent desus pour bailler aux gens d'armes pour avitailler Montargis. Et en y alant, cuidant ne faire autre chose que leur porter vivres, à la premiere foiz ne firent riens ; puis y retornerent une autre foiz, et fut ou dit moys de juillet[1] et an que desus, environ medi, que plus ne faisoient de guet les ditz Angloys ne nulle garde, arriverent à Montargis ceulx qui venoient pour avitailler la ville. Si vindrent du costé où estoit logié ung capitaine nommé Henri Biset, et ne trouverent riens à la barriere et ouvrirent la dicte barriere et descendirent. Si trouverent les ditz Angloys qui dormoient et se refrechissoient pour ce qu'ilz avoient veillé toute la nuyt ; et Dieu sceit s'ilz furent bien festoïés. Et en se retirant par sur ung pont

1. Cette seconde expédition eut lieu non en juillet, mais au commencement de septembre, et la victoire qui délivra la ville fut remportée le vendredi 5 septembre 1427, et dès le lendemain le connétable s'empressait d'annoncer de Jargeau cette bonne nouvelle aux Lyonnais. Gruel tend visiblement à diminuer l'importance de ce succès, auquel le connétable n'eut directement aucune part, et dont tout le mérite revient au bâtard d'Orléans et à La Hire. (*Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 221; *Chronique de Monstrelet,* p. 271-275; *Lettres du connétable de Richemont,* dans la *Revue d'hist. nobiliaire,* p. 472; tirage à part, p. 20.)

qu'ilz avoient fait pour s'entresecourir, le dit pont rompit et se noyerent grant nombre, et les autres furent mors et prins; et en effect furent desconfitz tous ceulx du siege de celuy costé.

Et de l'autre costé se misdrent en bataille le conte de Varvic, le conte de Soufort et le sire de Talbot et grant nombre d'Angloys. Si entrerent noz gens en la ville et se refrecherent avecques ceulx de la dicte ville, qui très bien se y gouvernerent. Puis s'en allerent les ditz Angloys en belle ordennance; et ainsi fut levé le siege de Montargis[1]. Et n'y fut point monseigneur le connestable en personne ne le connestable d'Escoce; car tous les capitaines et gens de grant faczon l'en destournerent et luy dirent que ce n'estoit pas le fait d'ung homme de telle maison et connestable de France d'aler avitailler une place, et que quant il iroit se devroit estre pour attendre la bataille, et il n'avoit pas gens pour ce faire. Et quant le siege fut levé, comme avés ouy, mon dit seigneur le connestable s'en vint à Chinon.

Chapitre XLIII.

Comment La Gravelle fut assiegée des Angloys.

Et bientost après, à la fin de septembre, vint le duc

1. Les Anglais, vivement émus de leur échec, recommencèrent bientôt des préparatifs pour s'emparer de cette place. Le 22 septembre 1427, le régent Bedford, étant alors à Rouen, faisait transporter quatre gros canons de Harfleur sous les murs de Montargis. (Bibl. nat., ms. fr. 26050, p. 771.) A la même époque le roi d'Angleterre s'assurait de la neutralité du duc de Bretagne. (*Ibid.*, pièce 769.)

de Betfort es marches du Maine et envoya certain nombre de gens environ Laval qui prindrent Saint Ouen[1], Monsceu[2] et Meslé[3], et assiegerent La Gravelle[4]. Et quant mon dit seigneur le connestable le sceut, il assembla ce qu'il peut de gens, et vint à Angiers pour secourir monseigneur de Laval et ses places. Et y estoient avecques luy missire Guillaume d'Elbret, seigneur d'Orval, et le lieutenant du marechal de Bossac, nommé Bochardon, et l'estandart du dit marechal et tous ses gens, et toutes les basses frontieres. Et le duc de Bethfort s'en alla vers Rouen; ceulx de La Gravelle avoient baillé ostages d'eulx rendre; et mon dit seigneur le connestable envoya missire Guillaume de Vendel et les archiers de son corps et firent tant qu'ilz entrerent dedans la dicte Gravelle; et ainsi elle fut sauvée pour l'eure.

Chapitre XLIV.

Comment monseigneur le connestable gecta une masse en Chasteauleraut.

Puis s'en vint mon dit seigneur à Laval et de là à Craan[5] et à Angiers et de là à Lodun. Puis eut illecques nouvelles de monseigneur de Bourbon et de monseigneur de la Marche qui vouloient parler à luy; et se

1. Saint-Ouen-des-Vallons, Mayenne, arr. de Laval, cant. de Montsurs.
2. Montsurs, cant., *ibid.*
3. Meslay-du-Maine, cant., Mayenne, arr. de Laval.
4. La Gravelle, Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron.
5. Craon, cant., Mayenne, arr. de Château-Gontier.

devoient rendre à Chasteauleraut environ huyt jours avant la Toussains. Et lors monseigneur de la Trimouille le sceut et n'en fut pas contens; car il avoit paour de perdre son gouvernement, et conceut une hayne mortelle contre mes ditz seigneurs. Et incontinent fist defendre de par le Roy que homme ne fust si hardi de les mettre en ville ne chasteau, ne de leur faire ouverture en nulle place que ce fust. Et mes ditz seigneurs se devoient rendre au dit lieu de Chasteauleraut; et y avoit monseigneur le connestable envoyé ses fourriers; et quant il arriva, encores estoient ilz à la porte, et lui fut refusée l'entrée par icelle. Et en signe de desobeissance gecta une masse par desus la barriere, puis s'en alla logier aux champs entre Chasteauleraut et Chauvigné[1], environ deux lieues d'ilecq.

Puis en chevauchant on apparceut monseigneur de Bourbon et monseigneur de la Marche, qui chevauchoient en belle ordennance de bataille, de l'autre costé de la riviere. Si fist mon dit seigneur le connestable sonner ses trompetes affin qu'ilz les ouyssent; et lors s'aprocherent les uns des autres et parlerent ensemble de loign sur la riviere, et apointerent qu'ilz se rendroient le landemain à Chauvigné; et coucherent celle nuyt sur les champs. Et ung gentilhomme entre Chasteauleraut et Chauvigné lui ouvrit sa place et le logea très bien de sa personne. Et le landemain se rendirent à Chavigné et parlerent ensemble, et conclurent de ce qu'ilz avoient à faire. Et incontinent tous ensemble s'en vindrent à Chinon, et avecques eulx le

1. Chauvigny, cant., Vienne, arr. de Montmorillon.

marechal de Bossac et pluseurs autres capitaines et gens de grant faczon, et trouverent madame de Guyenne; si furent bien receuz et firent grant chiere. Et là vindrent des embassades du Roy, c'est assavoir : l'arcevesque de Tours et monseigneur de Gaucourt[1], et autres embassades alerent devers le Roy; mais nul apointement ne s'i peut trouver. Car La Trimoille ne se asseuroit en homme, et se passa ainsi celui yver sans rien faire; puis se departirent les seigneurs et chescun s'en ala à son païs.

Chapitre XLV.

Comment monseigneur le connestable print possession de Partenay.

Monseigneur le connestable s'en alla à Partenay prendre la possession du dit lieu de Partenay; car monseigneur de Partenay estoit mort n'avoit gueres; et avant qu'il morust il avoit fait monseigneur le connestable son heritier[2]. Et par avant avoit fait venir

1. Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, grand maître de l'hôtel du Roi. (Voir Denys Godefroy, *Histoire de Charles VI*, p. 777 et s.; La Thaumassière, *Histoire du Berry*, p. 586 et s. Consulter en particulier sur ce personnage Archives nat., X^{1a} 1482, fol. 40 v°, 95 v°, 162 r°, 177 v°; *Ibid.*, P 2298, fol. 1129 r°; Bibl. nat., ms. fr. 20684, fol. 555-557, 562, 565, 567, 571; *Ibid.*, ms. fr. 20685, p. 534; *Ibid.*, ms. Fontanieu 118, aux 26 septembre, 8 et 22 déc. 1434, 10 avril 1437, 5 juillet 1440, 1er déc. 1442.)

2. Jean Larchevêque, seigneur de Parthenay, vendit successivement ses baronnies, en s'en réservant l'usufruit, au Roi Charles VI « pour lui et son aisné fils »; les Dauphins, Louis duc de Guyenne et Jean de Viennois, étant morts à un court intervalle, le régent Charles donna, le 19 novembre 1419, procuration à Guillaume Janeau, Guillaume de Lucé, Hugues de Combarel,

tous les nobles de la seigneurie et terre de Partenay, et tous les capitaines des places, et leur avoit fait faire le serment à mon dit seigneur le connestable de luy estre bons et loyaulx, et lui obeir comme à leur seigneur naturel, et aussi luy firent comme bons et loyaulx tant qu'il vesquit.

Adam de Cambray et Guillaume Le Tur pour reprendre les négociations avec Jean Larchevêque. Elles eurent plein succès; car, le 21 janvier suivant, ce dernier vendait toutes ses terres « à Charles, fils de France, » moyennant la somme de 100,000 livres tournois, auxquelles il convient d'ajouter 20,000 écus d'or déjà payés au seigneur de Parthenay en exécution du contrat de vente fait en faveur de Louis, duc de Guyenne. Mais Charles VII, n'ayant pu remplir les conditions stipulées dans le contrat de vente du 21 janvier 1420, fut obligé de transporter, le 24 octobre 1425, tous ses droits au connétable de Richemont, suivant le désir formellement exprimé par Jean Larchevêque. (Archives nat., R[1] 193, 13e dossier, cahier 2.) Richemont vint prendre possession de ce riche héritage à la fin de novembre 1427; le 20 de ce mois, par lettres données en son château de Parthenay, il instituait Henri Blandin son receveur général, dans tous ses domaines de Poitou et de Saintonge. (*Comptes de Robin Denisot*, Pièce just. XIX.) Le 24 octobre 1428, dans un testament fait à Redon, il léguait à son neveu Pierre de Bretagne tous les domaines provenant de la donation de Jean Larchevêque, et ses autres possessions. (Pièce just. XXI.) Cet acte fut confirmé le 8 juillet et le 15 août 1437 par François, comte de Montfort, fils aîné du duc de Bretagne (Pièce just. XXXII), puis annulé le 11 janvier 1442 par le connétable lui-même, qui transporta tout son héritage à son neveu François de Bretagne, à charge pour celui-ci d'exécuter ses dernières volontés. (Archives de la Loire-Inférieure, E 3.) Après la mort de Richemont, ses domaines de Poitou passèrent cependant à Charles, comte du Maine, puis dans la famille des comtes de Dunois, qui les possédait au commencement du XVI[e] s. (Archives nat., P 139, fol. 65 v[c] et fol. 33.) M. Bélisaire Ledain a écrit, en 1858, une *Histoire de Parthenay* (in-8°) qu'il a depuis intercalée dans sa *Gâtine historique et monumentale* (1876, in-4°). Voir aussi une note de M. Cosneau dans son *Connétable de Richemont*, p. 485.

Et cependant madame de Guyenne demoura à Chinon[1]. Et y avoit ung capitaine nommé Guillaume Bellier ouquel monseigneur le connestable se fioit moult fort de bien garder la place de Chinon, dont il fut deceu; car environ le XIIe jour de mars[2] le dit capitaine fist par ses gens ouverture au Roy de la dicte place de Chinon où estoit madamme de Guienne, laquelle eut grant paour d'estre maltraitée; mais le Roy luy tint bons termes, et parla fort à elle devant tout son conseil et luy offrit qu'elle demourast à Chinon ou en quelque autre place de son royaume qu'elle vouldroit par ainsi que monseigneur le connestable son mari ne viendroit point devers elle. Et elle respondit au Roy que jamais ne vouldroit demourer en place où elle ne peust veoir monseigneur son mari. Et si estoient avecques le Roy La Trimouille, missire Guillaume d'Albret, l'arcevesque de Reins, Gaucourt, Herpadame, maistre Robert Le Maczon et pluseurs autres. Et lui fist le Roy faire de grans demonstrances par le chancelier, arcevesque de Reins. Et ma dicte dame lui fist respondre par maistre Jehan de Trousxi[3],

1. Le 10 février, le connétable était lui-même à Chinon, où il enjoignait à son receveur Robin Denisot de remettre tout le produit de sa recette à Jean de Dardenay, maître de la Chambre aux deniers de Mme de Guyenne. (*Comptes de Robin Denisot*, Pièce just. XIX.)

2. Nous sommes en 1428. Gruel a raison de ne pas être trop affirmatif sur ce point; car M. de Beaucourt a trouvé dans les *Registres des délibérations* conservés aux Archives mun. de Poitiers la preuve que le Roi était à Chinon dès le 4 mars. (*Histoire de Charles VII*, II, 161, note 3, et 162.)

3. Jean de Troissy, qualifié dès 1423 bailli de Senlis, était un conseiller intime et dévoué de Richemont, qu'il n'abandonna pas lors de sa disgrâce. Il paraît n'avoir pas été étranger à la rentrée

baillif de Senlis, qui parla le mieulx que oncques l'en ouyt en telle necessité. Puis eut ma dicte dame son congié, et s'en vint à Saumur, et de là à Thouars[1]; et vindrent les Escossoys qui tenoient les champs au devant d'elle et la conduirent jusques à Thouars. Puis s'en vint à Partenay devers monseigneur le connestable, et fut grandement receue, et longuement furent ensemble au dit lieu de Partenay. Car mon dit seigneur fut banny de la court du Roy par le moyen de La Trimouille; et fut faicte defense à toutes les villes tenantes le parti du Roy, et es chasteaulx de non faire ouverture à mon dit seigneur, ne à ses gens et serviteurs; et lui fut cassée toute sa pansion. Et eut mon dit seigneur de grandes broulleries et guerres particulieres o les gens de La Trimouille et avecques Jehan de la Roche et o leurs aliés en moult de manieres; et ainsi passa le temps celle année.

Chapitre XLVI.

Comment la ville de Bourges fut prinse.

L'an mil CCCC XXVII[2], monseigneur de Bourbon et

du connétable à la cour de France. Il figure au nombre de ceux qui signèrent, le 30 juin 1445, à Châlons-sur-Marne, le traité du futur mariage de Richemont et de Catherine de Luxembourg. (A. Thomas, *Les États provinciaux... sous Charles VII*, I, 355; Pièce just. XIX; D. Morice, *Preuves*, II, 1378.)

1. Thouars, cant., Deux-Sèvres, arr. de Bressuire.

2. Notre chroniqueur commet une erreur d'une année; il faut 1428; c'est au mois de juillet de cette année que les seigneurs coalisés entrèrent dans Bourges; la place fut rendue au Roi le 26 du même mois. (*Hist. de Charles VII*, par Vallet de Viriville, I, 461-463.)

monseigneur de la Marche firent une entreprise par la soustenue de ceulx de la ville de Bourges, et prindrent la dicte ville de Bourges et ne prindrent point la tour, et là tenoit le seigneur de Prie qui fut tué d'un trait. Si firent scavoir mes ditz seigneurs à monseigneur le connestable que le plus tost qu'il pourroit assemblast gens pour tirer vers mes ditz seigneurs; et si ne povoit mon dit seigneur passer; pour ce tira il à Lymoges, cuidant aller par Auvergne. Et cependant le Roy fist diligence et assembla grant nombre de gens et tira à Bourges; et là firent messeigneurs de Bourbon et de la Marche apointement avecques le Roy sans y comprendre monseigneur le connestable. Et assés tost mon dit seigneur le sceut et s'en retourna à Partenay et y sejourna celle saison.

Chapitre XLVII.

Comment monseigneur le connestable mist le siege à Saincte Neomaye.

L'an mil CCCC XXVIII, en yver, mon dit seigneur le connestable assembla des gens et fist mettre le siege à Saincte Neomage près Saint Maixent[1], pour ce que

1. « Près Saint Maixent » manque dans S, fol. 45 r°, C, fol. 62 r°, et B, fol. 10 v°; il est impossible de lire « Neomaye » dans les deux derniers mss. qui présentent une leçon d'une évidente fausseté. L'édition de Th. Godefroy (p. 43; dans Buchon, p. 369[1]) donne la mention omise par S, C et B; elle se trouvait donc dans le ms. du chanoine de Villers comme dans N, fol. 18 r°. Saint-Maixent, cant., Deux-Sèvres, arr. de Niort. Sainte-Neomaye, comm., *ibid.*, près de la rive gauche de la Sèvre niortaise.

Jehan de la Roche[1] et ses gens faisoient de grans maulx et pilleries ou païs de Poictou, et tenoient le parti de La Trimouille[2]. Si y envoya mon dit seigneur le connestable ung chevalier de Poictou, nommé missire Jehan Saulvestre, qui estoit lieutenant pour monseigneur; et y estoit le bastard Chapelle et pluseurs autres capitaines et avoient fait ung champ. Et en effect Jehan de la Roche assembla gens et vint pour refrechir ceulx de la place ; et les gens de mon dit seigneur se retirerent en leur champ, et les gens de Jehan de la Roche entrerent dedans la place. Et le landemain noz gens s'en vindrent en bonne ordennance, et se retirerent es places de monseigneur, et ne bougea toute celle saison d'entour Partenay[3].

Le château et la terre de Sainte-Neomaye relevaient directement du roi de France. (Archives nat., P 1144, fol. 41 r°.)

1. Jean de la Roche, chevalier, seigneur de Saint-Maixent et du fief Chauvet, terre qui dépendait de la châtellenie de Fontenay-le-Comte. Sur les pilleries faites par ce capitaine aux environs de Troyes au mois de juillet 1431, voir Boutiot, *Guerre des Anglais,* 1861, p. 30 et s., et aux Archives nat., P 1145, fol. 43 v°; X^{1a} 1482, fol. 63 r°, et au 25 juin 1440.

2. Au mois d'octobre 1428, Mme de Guyenne, en l'absence de son mari, établit une garnison de 22 hommes d'armes à Fontenay-le-Comte, menacé par les partisans de la Trémoille. (Pièce just. XIX.)

3. L'affirmation de Gruel semble parfaitement exacte : le comte et la comtesse de Richemont passèrent en Poitou la fin de 1428 et les premiers mois de 1429. Le 22 février de cette dernière année, ils acceptèrent par lettres données à Parthenay la seigneurie de Verdun que leur proposait le duc de Bourgogne comme paiement des 6,000 livres de rente constituant une partie de la dot de Mme de Guyenne; Philippe le Bon, son frère, avait en effet repris un instant, au commencement de 1425, les terres sur lesquelles avait été d'abord assignée cette rente, puis il les avait rendues au connétable qui en jouissait encore dans les

Chapitre XLVIII.

Comment la Pucelle arriva devers le Roy.

L'an que desus, en mars[1], arriva la Pucelle devers le Roy et les Angloys prindrent Yanville[2] et Boysgency[3] et Meun sur Layre[4] et Gerguyau[5], et misdrent des bastilles devant Orleans[6].

premiers mois de 1428; cependant, le 16 octobre de cette année, et même avant cette date, elles étaient de nouveau entre les mains du duc de Bourgogne, qui en confiait alors la garde à Philibert de Vaudrey, succédant dans cette charge à Jean de Rie, autre capitaine de Philippe le Bon. C'est sans doute pour dédommager le comte et la comtesse de Richemont de la perte de ces domaines que le duc leur avait offert la seigneurie de Verdun, qu'ils acceptèrent le 22 février 1429. Ce changement ne fut pas encore définitif; car, au moment de sa mort, Mme de Guyenne jouissait des revenus des seigneuries qui lui avaient été attribuées le 23 octobre 1423. (Gachard, *Archives de Dijon,* p. 60, nos 116 et 117; Archives de la Côte-d'Or, B 4852, fol. 1 r°, B 2795, fol. 1 r°, B 11829, dossier *Montbard,* dernière pièce.) Richemont et Mme de Guyenne étaient encore à Parthenay le 18 avril 1429, date à laquelle ils firent à l'église Sainte-Croix de ce lieu une donation pour la célébration perpétuelle de trois messes par semaine. (Archives nat., R[1] 187, dernière pièce.)

1. « L'an que desus, » c'est-à-dire 1428, ancien style (Pâques tomba le 27 mars). Jeanne d'Arc arriva à Chinon le 6 mars 1429. (*Jeanne d'Arc,* par M. Sepet, 1885, p. 160.)

2. Janville, cant., Eure-et-Loir, arr. de Chartres.

3. Beaugency, cant., Loiret, arr. d'Orléans.

4. Meung-sur-Loire, cant., *ibid.*

5. Jargeau, cant., *ibid.*

6. S, fol. 45 v° : « L'an mil quatre cens vingt huict, en mars, arriva la Pucelle devers le Roy; et les Angloys prindrent Anville et Boisgency et Meung sur Loyre et Gergeau, et misrent des bastilles davant Orleans. » C, fol. 62 v° : « ..... et les Anglois prindrent Grantville et Boaisgency et Meun sur Yèvre et Ger-

CHAPITRE XLIX.

Comment monseigneur le connestable fut au siege à Boysgency. Et comme les Angloys furent mors à Patay.

L'an mil CCCC XXIX mon dit seigneur le connestable se mist sus en armes pour aler secourir Orleans et assembla une tres belle compaignie et bonne, en laquelle estoient : monseigneur de Beaumanoir, monseigneur de Rostrelen et toutes les garnisons de Sablé[1] et de La Flesche, de Durestal[2], et toutes les garnisons de ces basses marches[3]; et de Bretaigne pluseurs notables gens comme missire Robert de Montauban, missire Guillaume de Saint Gille, missire Alain de la Fueillée, missire Brangon de Herpagon[4], missire Loys de Secouralles et pluseurs autres chevaliers et escuiers sans compter ceulx de sa maison, et grant nombre de gens de bien de ses terres de Poictou jusques au nombre de CCCC lances et VIII[c] archiers. Et

guau et midrent les bastilles davant Orleans. » B, fol. 10 v° : « ..... et les Anglois prindrent Grandville et Boisgency et Meun sur Yèvre et Bergeau... » (Cf. ms. L, fol. 358 v°.)

1. Sablé, cant., Sarthe, arr. de la Flèche.

2. Durtal, cant., Maine-et-Loire, arr. de Baugé.

3. La mention « et toutes les garnisons de ces basses marches » qui fait défaut dans les éditions (cf. Buchon, p. 369[1]) est fournie par tous les mss. (S, fol. 46 r°, C, fol. 62 v°, B, fol. 11 r°.)

4. S, fol. 46 r°, « Bragon de Herpagon ; » C, fol. 62 v°, « missire Adam de la Fueillée, missire Brangon Rouagne Herpagon ; » B, fol. 11 r°, « missire Adam de la Fueillée et missire Jouangon Rouague Herpagon. » Manque dans l'édition de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 44; Buchon, p. 369[1]) : « missire Brangon de Herpagon, missire Loys de Secouralles. »

print mon dit seigneur le chemin pour tirer vers Orleans.

Et aussitost que le Roy le sceut il envoya monseigneur de la Jaille au devant de luy et le trouva à Lodun ; si le tira à part et luy dist que le Roy lui mandoit qu'il s'en retournast à sa maison, et que ne fust tant hardi de passer en avant, et que s'il passoit oultre que le Roy le combatroit. Lors mon dit seigneur respondit que ce qu'il faisoit estoit pour le bien du Royaume et du Roy et qu'il voiroit qu'il vouldroit combatre. Lors le seigneur de la Jaille lui dist : « Monseigneur, il me semble que vous ferés très bien. » Si print monseigneur le chemin et tira sur la riviere de Vienne et passa à gué ; puis de là tira à Emboise ; et Regnaud de Velourt, qui estoit capitaine du dit lieu d'Emboise, luy bailla le passage ; et là sceut que le siege estoit à Boysgency.

Si tira tout droit le chemin devers la Beausse pour venir joindre à ceulx du siege. Et quant il fut près il envoya monseigneur de Rostrelen et Le Bourgeois[1] demander du logeis à ceulx du siege. Et tantost on lui vint dire que la Pucelle et ceulx du siege venoient le combatre, et il respondit que s'ilz venoient qu'il les verroit. Et bientost monterent à cheval la Pucelle et monseigneur d'Alenczon et pluseurs autres. Toutesfoiz La Hyre, Girard de la Paglere, monseigneur de Guitri

1. Tudual de Kermoisan, dit Le Bourgeois, prit, sous les ordres du comte d'Alençon, une part active au siège de Jargeau, en 1429. Il devint écuyer d'écurie du roi Charles VII et bailli de Troyes ; il épousa Marie de Garencières, dame de Macy, de Villiers-le-Comte et de Croisy, et fut tué au siège de Cherbourg en 1450. (Bibl. nat., Collection de Bretagne, ms. fr. 22309, fol. 292 r° ; ms. fr. 25712, au 23 mars 1453.)

et autres capitaines demanderent à la Pucelle [ce] qu'elle vouloit faire, et elle leur respondit qu'il failloit aller combatre le connestable. Et ilz lui respondirent que si elle y alloit qu'elle trouveroit bien à qui parler et qu'il y en avoit en la compaignie qui plustost seroient à luy que à elle, et qu'ilz ameroient mieulx lui et sa compaignie que toutes les pucelles du Royaume de France.

Chapitre L.

Comment la Pucelle arriva devers monseigneur le connestable.

Cependant monseigneur chevauchoit en bel e ordennance et furent tous esbahiz qu'il fut arrivé. Et vers La Maladerie la Pucelle arriva devers luy et monseigneur d'Alenczon et monseigneur de Laval, monseigneur de Loheac, monseigneur le bastard d'Orleans et pluseurs capitaines qui luy firent grant chiere et furent bien aises de sa venue.

La Pucelle descendit à pié et monseigneur aussi et vint la dicte Pucelle embracer mon dit seigneur par les jambes[1]. Et lors il parla à elle et luy dist : « Jehanne, on m'a dit que me voulés combatre ; je ne scey si vous estes de par Dieu ou non ; si vous estes de par Dieu, je ne vous crains rien, car Dieu sceit mon bon vou-

1. Le récit fait par Gruel de la première entrevue de Jeanne d'Arc et du connétable de Richemont et de l'attitude de ce dernier pendant sa jonction avec l'armée royale nous semble assez fantaisiste. (Voir notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique d'Arthur de Richemont*, p. 33 et s.)

loir; si vous estes de par le deable, je vous crains encores moins. »

Lors tirerent droit au siege, et ne lui baillerent point de logeis pour celle nuyt. Si print mon dit seigneur à faire le guet; car vous scavés que les nouveaux venuz doyvent le guet. Si firent le guet celle nuyt devant le chasteau, et fut le plus beau guet qui eut esté en France passé a longtemps. Et ceste nuyt fut faicte la composicion et se rendirent au bien matin.

Et le jour devant, le sires de Talbot et le sires de Scalles et Fastol et autres capitaines estoient arrivez à Meun sur Laire pour devoir[1] venir combatre ceulx du siege à Boysgency. Et quant ilz sceurent que monseigneur le connestable y estoit venu ilz changerent propos et prindrent conseil d'eulx en aller. Et aussi à mon dit seigneur, si tost qu'il fut arrivé, on dist[2] qu'il failloit envoyer des gens au pont de Meun qui tenoit pour les Françoys ou aultrement qu'il seroit perdu. Et incontinent y envoya XX lances et les archiers; si les conduirent Charles de la Ramée[3] et Pierres Daugi[4]. Et au matin, quant les Angloys s'en furent

1. « Devoir, » omis par Th. Godefroy (édit. 1622, p. 46; dans Buchon, p. 370[1]).

2. Th. Godefroy (*Ibid.*) a changé ainsi l'ordre de la phrase : « Et dist on aussi à mon dit seigneur...; » ce qui était bien inutile.

3. Charles de la Ramée est qualifié, en février 1435, écuyer du duc de Bretagne, lieutenant de Tanguy, bâtard de Bretagne, capitaine de Dol. (Bibl. nat., ms. fr. 22329, p. 6 et 10.)

4. Pierre, ou Perinet Daugy, vassal du Roi pour son « hebergement » de Rochereau, dans le comté de Poitou, capitaine de Grant-Pré. Malgré la défense faite par le connétable à ses gens d'armes, le 24 novembre 1435, de guerroyer contre les habitants de Verdun, il occupa la place de Commenières, voisine de cette ville, pilla les environs et fut tué dans une rencontre par les

partiz de Boysgency, la Pucelle et tous les seigneurs monterent à cheval pour devoir aller vers Meun. Et lors vindrent les nouvelles que les Angloys s'en alloient et commencerent à retourner droit à la ville chacun à son logeis. Puis vint monseigneur de Rostrelen qui s'aprocha de monseigneur le connestable ; si l'avertit et dist : « Si vous faictes tirer votre estandart en avant, tout le monde vous suivra. » Et ainsi fut fait ; et vint la Pucelle et tous les autres après et fut conclut de tirer après les Angloys. Et furent mis les mieulx montez en l'avant-garde et gens ordonnez pour les chevaucher et arrester et faire mettre en bataille. Si furent des premiers Poton et La Hyre, Penensac, Giraud de la Paglère, Amadoc, Setevenot et pluseurs gens de bien à cheval. Et monseigneur le connestable, monseigneur d'Alenczon, la Pucelle, monseigneur de Laval, monseigneur de Loheac, le mareschal de Rays, le bastard d'Orleans et Gaucourt et grant nombre de seigneurs venoient en ordennance par ceste belle Beausse ; si venoient bien grant train. Et quant les premiers eurent bien chevauché environ de cincq lieues, ilz commencerent à veoir les Angloys ; et adoncques galloperent grant erre et la bataille après. Et en telle maniere les chevaucherent que les ditz Angloys n'eurent pas loisir de se mettre en bataille et furent en grant desarroy ; car ilz avoient mal choaisi selon leur cas ; car le païs estoit trop plain. Si furent desconfitz à ung village en Beausse qui ha nom Patay, et là environ. Si furent là tuez bien XXII^{c}, ainsi que disoient les heraultz et poursuivans, et fut en la fin du moys de may.

défenseurs de Verdun, vers 1439. (Arch. nat., P 1144, fol. 27 v° ; Pièces just. XXVIII et XXXVI.)

Et furent prinsonniers : le sire de Talbot, le sire de Scalles ; et fut Talbot prinsonnier es archiers de Poton ; et monseigneur de Beaumanoir eut à prisonnier missire Henry Branche et pluseurs autres prisonniers, et missire Jehan Fastot s'enfuyt, et des autres dont je ne scey pas les noms. Monseigneur le connestable et les autres seigneurs coucherent celle nuyt à Patay sur le champ ; car bien estoient las et avoient eu grant chault. Et bientost après comme ilz cuidoient tirer en avant, le Roy manda à monseigneur le connestable qu'il s'en retournast à sa maison. Et mon dit seigneur envoya devers lui lui supplier que ce fust son plaisir qu'il le servist, et que bien et loyaulment le serviroit luy et le Royaume. Et y envoya monseigneur de Beaumanoir et monseigneur de Rostrelen, et prioit à La Trimouille qu'il luy pleust le laisser servir le Roy et qu'il feroit tout ce qu'il lui plairoit ; et fut jusques à le baiser à genoulz ; et oncques n'en voult riens faire. Et lui fist mander le Roy qu'il s'en allast, et que mieulx ameroit jamais n'estre coronné que mon dit seigneur y fust. Et en effect convint à mon dit seigneur s'en revenir à Partenay[1] à toute sa belle compaignie ; dont depuis s'en repentirent, quant le duc de Bethfort leur offrit la bataille à Montepilloy[2]. Et aussi envoierent mon-

1. Le 11 septembre 1429, Richemont, qui, sans aucun doute, était rentré depuis longtemps déjà à Parthenay, datait de ce lieu des lettres exemptant les habitants de Marsac et de Massérac (comm., Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Guéméné) de faire le guet dans son château du Gavre. (Bibl. nat., ms. fr. 22330, p. 554.)

2. Montépilloy, Oise, cant. de Senlis. Les deux armées se trouvèrent en présence le 15 août 1429 ; mais le duc de Bedford, après avoir offert la bataille au Roi, comme le dit Gruel, refusa ensuite de sortir de ses retranchements. (Cousinot de Montreuil, p. 329 et s. ; Monstrelet, IV, 344-347.)

seigneur de la Marche qui cuidoit venir servir le Roy et avoit très belle compaignie; dont puis, comme dit est, en eurent bien afaire. Si s'en vint monseigneur à Partenay; et en s'en venant, on lui ferma toutes les villes et passages, et lui firent tout le pis qu'ilz peurent, pour ce qu'il avoit fait tout le mieulx qu'il avoit peu.

En l'yver emprès mon dit seigneur fist une entreprinse et cuida prendre d'emblée Fresnay le Viconte[1] et la faillit; puis s'en revint à Partenay, et passa le temps. Et en s'en venant du dit Fresnay, il vint ung homme du pays de Picardie qui chevauchoit le plus près de mon dit seigneur qu'il povoit, tousjours en le regardant; et luy demanda qui il estoit, et lui dist qu'il estoit Picart; puis monseigneur demanda à missire Gilles de Saint Symon qui il estoit, et il luy dist qu'il ne scavoit. Et lors monseigneur lui dist qu'il lui dist verité; et lors il dist à monseigneur qu'il lui diroit verité; mais qu'il lui pleust lui pardonner. Et lors mon dit seigneur lui pardonna; et luy dist adoncques celui homme de Picardie que La Trimouille l'avoit envoyé et promis argent pour tuer monseigneur. Et mon dit seigneur le mena une piece et puis luy donna ung marc d'argent, et lui dist qu'il s'en allast et que ne print plus de telle commission.

Chapitre LI.

Comment il fut fait ouverture de traictié entre le Roy, monseigneur le connestable et monseigneur de la Trimouille.

L'an mil CCCC XXX, le Roy s'en estoit revenu en

1. Fresnay-le-Vicomte ou Fresnay-sur-Sarthe, cant., Sarthe, arr. de Mamers.

Touraine, et de là à Poictiers ; et furent faictes aucunes ouvertures de traictié entre le Roy, monseigneur le connestable et monseigneur de la Trimouille. Et fut dit que mon dit seigneur de la Trimouille et monseigneur le connestable parleroient ensemble entre Poictiers et Partenay. Toutesfoiz mon dit seigneur le connestable fut adverti qu'on lui devoit faire une mauveise traïson ; et fut la chose rompue bientost. Après qu'ilz virent que monseigneur n'yroit point, ilz trouverent maniere d'y faire aller monseigneur de Thouars et monseigneur de Lezay et Antoyne de Vivonne et furent menez à la chace. Puis La Trimouille les fist prendre et tint monseigneur de Thouars prisonnier, et fist coupper la teste à monseigneur de Lezay et à Anthoine de Vivonne. Et puis ceulx de Touars misdrent madamme de Thouars hors la ville ; et s'en vint à Mauleon et supplia monseigneur le connestable qu'il luy pleust lui aider encontre La Trimouille, et comme sa pouvre parente à qui on faisoit si grant tort. Si vint demourer à Partenay ; et vint à elle monseigneur de Chasteauneuf ; après vint monseigneur de Rostrelen, puis monseigneur de Beaumanoir, et beaucoup de chevaliers et escuiers. Et là fut entreprins le mariage de monseigneur Pierres de Bretaigne, qui puis fut duc, et de madamoiselle Francoyse d'Amboyse qui puis fut duchesse ; et mon dit seigneur l'envoya en Bretaigne devers le duc ; et luy mesmes y alla et en amena à Partenay monseigneur Pierres son nepveu[1], et y demoura longuement o madame de Guyenne. Et ma

1. Pierre de Bretagne, deuxième fils du duc Jean VI, et qualifié plus tard seigneur de Guingamp, de Châteaulin, et comte de Benon, épousa, en 1442, Françoise d'Amboise, fille aînée de

dicte dame de Thouars recouvra Marant[1] et Benon[2] et l'isle de Ré; et y logerent messeigneurs de Beaumanoir et de Rostrelen; et fut commencé à faire guerre es places de la Trimouille, à la ville de Thouars. Puis le Roy et toutes les places de Poictou commencerent guerre contre monseigneur le connestable et à ses places et y eut forte guerre. Si y vint monseigneur d'Albret qui fut lieutenant du Roy et grant nombre de Gascons et d'autres gens, et d'une emblée entrerent en l'isle de Marant. Et s'en vindrent messeigneurs de Beaumanoir et de Rostrelen à Fontenay; et gueres ne tint Marant ne Benon; et de là alerent à La Rochelle, et leur[3] fut rendu Chastelaillon, dont mon dit seigneur le connestable fut bien mal content et fist coupper la teste à celui qui leur avoit rendue la dicte place. Et dura celle guerre bien près d'un an; puis se trouva apointement tel quel; et fut rendu à mon dit seigneur Chastelaillon, et fist rendre Gensay[4], qui avoit esté prins sur La Trimouille. Et au regart de Mauleon il fut mis en la main de Pregent de Coitivi, de l'assentement

Louis II d'Amboise, vicomte de Thouars, prince et seigneur de Talmont, et de Marie de Rieux. Le contrat de mariage fut signé dès le 21 juillet 1431; on en trouve une analyse dans l'*Inventaire* de René de Bourgneuf. (Archives nat., KK 1101, pièce 1008.) A cette occasion le comte de Richemont instituait de nouveau son neveu comme héritier de tous ses biens, dans le cas où il décéderait sans postérité mâle. Pierre de Bretagne devint duc en 1450. (Denys Godefroy, *Hist. de Charles VII*, p. 740; Albert Le Grand, *Vies des saints de la Bretagne*, édit. 1837, p. 547; Bib.. nat., ms. fr. 22309, fol. 302 v°.)

1. Marans, cant., Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle.
2. Benon, comm., *ibid.*, cant. de Courçon.
3. Il s'agit du seigneur d'Albret et des gens du Roi.
4. Gençais ou Gençay, cant., Vienne, arr. de Civray.

des parties, et par ainsi n'y eut plus de guerre et demorerent en l'estat[1].

CHAPITRE LII.

Comment le duc Jehan envoya querir monseigneur le connestable, son frere, pour faire le mariage de monseigneur le conte et de madame Yolant.

L'an mil CCCC XXXI en aougst le duc Jehan envoya querir monseigneur le connestable son frere[2] pour faire le mariage de monseigneur le conte et de madame Yolant, fille du Roy de Cecille; et fut à Nantes fait le mariage; si y eut grant feste et belle compaignie tant de France que de Bretaigne[3]. Puis s'en vint mon dit seigneur le connestable à Partenay veoir madame de Guyenne.

Bientost après environ la fin de decembre monseigneur d'Alenczon vint veoir le duc à Nantes; et à son retour il print le chancelier de Bretaigne qui avoit nom

1. Le traité de paix, signé à Rennes, le 5 mars 1432, a été publié par M. Cosneau dans son *Connétable de Richemont,* p. 541.

2. Le connétable se trouvait alors dans son château de Parthenay, où il résida le plus souvent à cette époque : le 16 août 1431, il datait de ce lieu des lettres portant remise à son fermier Louis Marchandeau d'une somme de 40 livres tournois. (Pièce just. XIX.)

3. Le contrat fut signé à Angers le 13 août 1431 par la Reine Yolande, mère de la future comtesse de Montfort, et, le 20 du même mois, à Nantes, par le duc de Bretagne et son fils aîné; le mariage fut célébré au commencement de septembre, sans doute le 10, jour où le comte de Montfort fit de nombreux dons à l'occasion de ses noces. (D. Morice, *Preuves,* II, 1237-1243 et 1232.)

Jehan de Malestroit, evesque de Nantes, et l'emmena à Pouencé[1], et fut dit qu'il avoit cuidé prendre monseigneur le conte. Et incontinent le duc escripst à monseigneur le connestable qu'il luy pleust venir devers lui et lui desplaire de l'oultrage que son nepveu luy faisoit. Et aussitost que mon dit seigneur le sceut, il s'en vint devers le duc qui en fut bien aise et bien joyeux.

Et environ le VIe jour de janvier ensuivant fut mis le siege à Pouencé; et y vindrent des Angloys pour servir le duc, entre lesquelz estoient monseigneur de Scalles[2], monseigneur d'Oilby[3] et Georges Riqueinan. Si dura le siege longuement et eut esté la place prinse d'assault, si n'eut esté monseigneur le connestable qui dissimula le dit assault desirant faire l'apointement; car trop estoit desplaisant de la guerre d'entre l'oncle et le nepveu, et aussi que mesdames d'Alenczon estoient dedans la place, et le plus tost qu'il peut trouva le traictié, en telle maniere que monseigneur d'Alenczon vint devers le duc, qui estoit à Chasteaubriand, lui requerir pardon et rendit le chancellier; et par ainsi fut tout appaisé et s'en allerent ceulx de dedans la place[4]. Si leverent le siege les Bretons et les Angloys,

1. Pouancé, cant., Maine-et-Loire, arr. de Segré.
2. Th. de Scales.
3. Willoughby.
4. Le traité de paix fut signé le 19 février 1432 et ratifié, le 3 avril 1433, par Marie de Bretagne, duchesse douairière d'Alençon. Cet acte, par lequel le duc d'Alençon s'engageait à livrer au duc de Bretagne la place de La Guierche, ne fait aucune allusion à l'intervention de Richemont, qui n'eut probablement pas toute l'influence que lui prête son biographe. (D. Morice, *Preuves*, II, 1248; Archives de la Loire-Inférieure, E 178.)

et tout fut content. Puis monseigneur le connestable voyant que tout estoit bien apointé print congié du duc et s'en vint à Partenay, et y fut assés longtemps[1].

Chapitre LIII.

Comment Mairevent fut prins d'emblée.

L'an mil CCCC XXXII, le jour de la Penthecoste[2], Pierres Regnauld, frere de La Hyre, print la place de Mairevent environ l'eure de vespres, et vindrent les nouvelles à monseigneur le connestable à Partenay, qui dès l'eure envoya les gens de sa maison à Voulvent, et huyt jours après fist mettre le siege devant le dit Mairevent; et fut prins par composicion. Et y estoit Pregent de Coitivi, lieutenant de mon dit seigneur et avecques lui tous les gens de l'ostel de mon dit seigneur et le bastard Chapelle et Pennemarc et tous les nobles des terres de mon dit seigneur et tous les arbalestriers.

Chapitre LIV.

Comment madame Jehanne de France, duchesse de Bretaigne, trespassa.

[L'an mil quatre cens trente trois][3], en la fin de

1. Les actes nous révèlent la présence du connétable à Parthenay, les 21, 22, 27 mai et 9 juin 1432 : il fait alors remise à ses fermiers de diverses sommes « tant pour le fait de la guerre que pour plusieurs autres causes... » (Pièce just. XIX.)

2. 8 juin.

3. Le ms. N, fol. 22 r°, porte : « En l'an que dessus, » c'est-à-dire

septembre trespassa madame Jehanne de France, duchesse de Bretaigne; et pour ceste cause vint monseigneur le connestable devers le duc; et puis fut au service qui fut très beau; et y eut grant nombre de prelatz, de seigneurs, de chevaliers et escuiers sans nombre.

Depuis s'en vint monseigneur le connestable à Partenay, et sçavoit bien que de par lui en partie se demenoit une entreprise sur La Trimouille; et estoient venuz devers lui à Partenay partie de ceulx qui la conduisoient. Et bientost après fut la chose mise à execucion par monseigneur de Bueil, monseigneur le grant senneschal et monseigneur de Coitivi et avoient pour chief monseigneur du Maine, et en estoit d'assentement monseigneur de Gaucourt, monseigneur de Chaumont qui tenoient Chynon et Loches; et Olivier Fretart les mist dedans le chasteau de Chinon par Le Couldrin; et fut La Trimouille prins en son lit et fut en grant dangier de mort qui ne l'eut rescoux[1]. Toutesfoiz ilz

l'an 1432; nous avons dû restituer la véritable date d'après les mss. B, fol. 13 r°, et C, fol. 67 v°. On lit dans S, fol. 51 r° : « Comment madame Jehanne de France, duchesse de Bretaigne, trespassa. L'an mil quatre cens trante et ung... » Notons que tout le chapitre LIII fait défaut dans les mss. C et B. Jeanne de France tomba malade au commencement du mois de septembre 1433, et mourut à Vannes le 27 de ce même mois. (D. Lobineau, *Hist. de Bretagne,* II, 753; P. Anselme, *Hist. généalogique de France,* I, 455.)

1. S, fol. 51 v° : « Et en estoyent d'assentement monseigneur de Gaucourt, monsieur de Chaumont, qui tenoient Chinon et Loches; et Ollivyer Fretard les mist dedans le chasteau de Chinon par Le Couldrin. Et fut La Trimoulle prins en son lict, et fut en grand danger de mort qui ne l'eust recoux. » C, fol. 67 v°, et B, fol. 13 r°, donnent aussi la mention « par Le Coudrin »

ne lui vouloient point faire de mal; et fut envoyé à sa maison. Et fut le Roy fort effrayé; et on lui dist que ce n'estoit riens que tout bien; et demanda le Roy si le connestable y estoit; et on lui dist que non. Assés tost après, quant le Roy fut informé de la chose il fut très content.

Chapitre LV.

Comment l'armée des Françoys et des Angloys furent à une lande pour devoir combatre et ne combatirent pas.

L'an mil CCCCXXX troys, en fevrier, les Angloys misdrent le siege à Saint Celerin[1]. Et pour lever le dit siege se mist monseigneur le connestable sus en armes et assembla tout ce qu'il peut de gens[2]; si tira vers Saumur, et de là à Durestal, pour cuider aller lever le siege. Et là vindrent les nouvelles que Saint Celerin estoit rendu; et revindrent lui et monseigneur d'Alenczon à Saumur pour attendre et scavoir que feroient les Angloys; et bientost on leur aporta nouvelles qu'ilz estoient devant Sillé le Guillaume. Et comme ilz furent prestz à partir, on leur vint dire que le dit Sillé estoit

omise par Th. Godefroy (édit. 1622, p. 54; Buchon, p. 372). La Trémoille fut pris dans les derniers jours de juin 1433. Richemont se trouvait alors à Parthenay, où sa présence nous est signalée le 20 de ce mois. (*Hist. de Charles VII,* par M. de Beaucourt, II, 297, note 3; Pièce just. XIX.)

1. Saint-Céneri-le-Gérei, Orne, cant. ouest d'Alençon.

2. Le connétable ne termina ses préparatifs qu'à une époque assez tardive : il était encore à Parthenay le 22 février 1434, date à laquelle il faisait donner 60 livres tournois à Olivier de Beaulieu, capitaine de Châteaumur. (Pièce just. XIX.)

en composicion, et qu'ilz avoient baillé ostages en la maniere qui ensuyt : c'est assavoir que ceulx qui se trouveroient les plus fors à six sepmaines à ung jour, qui estoit mis en une lande à ung horme, qui estoit là, on leur devoit bailler la place, si s'estoient les Angloys, et si c'estoient les Françoys, on leur devoit rendre les ostages. Et sur ce monseigneur le connestable et monseigneur d'Alenczon, et les autres seigneurs se departirent et promictrent de se rendre au jour qui estoit dit, et firent toute l'assemblée de gens chacun endroit soy comme ilz peurent. Si se rendirent ensemble deux jours avant le jour qui estoit dit. Et s'i rendit monseigneur du Maine qui amena touz les gens qui vouldrent venir de l'ostel du Roy. Et y vindrent monseigneur de Bueil, monseigneur le grant senneschal, monseigneur de Coitivi, monseigneur de Chaumont[1]; et y fut monseigneur de Thouars. Et avecques monseigneur le connestable vindrent monseigneur de Rays, monseigneur le mareschal de Rieux, monseigneur de Rostrelen, monseigneur de Bressuyre, et pluseurs chevaliers et escuiers de Bretaigne et de ses terres de Poictou. Et quant tout fut assemblé, ce fut une très belle compaignie et bien à doubter, et furent estimez mille lances, et les archiers, et de gens à pié à voulges[2] XVIII cens[3].

1. *Sic* dans S, fol. 52 r°; « de Clermont, » dans C, fol. 68 v°, et dans B, fol. 13 r°. Il s'agit de Guillaume de Chaumont, seigneur de Quittry, ancien compagnon d'armes de Richemont. (D. Morice, *Preuves*, II, 905.)

2. Vouge, arme de piéton, composée d'une lame à un seul tranchant, emmanchée à l'extrémité d'un long bâton. (Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier*, VI, 357.)

3. Cette phrase entière depuis « Et quant tout fut assemblé... » manque dans l'édition de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 55; Buchon,

Si se partirent les seigneurs de Sablé et allerent coucher aux champs; et le landemain coucherent assés près du champ où devoit estre la bataille. Et Dieu sceit si monseigneur le connestable leur monstra bien qu'il scavoit faire; et aussi se attendoient ilz du tout à luy de ordenner guet et escoutes et de tout avoir le gouvernement. Si fist tirer son avant-garde jusques sur le champ sur ung petit ruisseau; et le landemain fist tout le monde desloger avant jour o torches, en telle maniere qu'ilz furent au champ avant soleil levant, et fist toutes ses ordonnances. Messeigneurs de Rays et de Rieux fasoient l'avant-garde avecques autres gens que on leur avoit baillé; monseigneur de Bueil fasoit une esle; l'autre esle le vidasme de Chartres avecq autres gens; monseigneur le connestable et monseigneur d'Alenczon et monseigneur du Maine faisoient la bataille; et monseigneur de Loheac et pluseurs autres seigneurs vindrent sur le passage; et les Angloys de l'autre part en belle bataille. Et estoit chief des Angloys le conte d'Erondel[1], lieutenant du Roy d'Angleterre, et bien acompaigné jusques au nombre de sept à huyt mille combatans. Et en verité je croy qu'ilz estoient plus que les Francoys de plus de deux mille, et n'oserent passer ung petit passage pour venir au

p. 373), bien qu'elle soit donnée par tous les mss. (N, fol. 23 r°, S, fol. 52 r°, C, fol. 68 v°, B, fol. 13 v°); ces deux derniers textes mettent « dix huict mil » gens à pied, au lieu de « xviii cens ».

1. Jean, comte d'Arondel et seigneur de Mautravers, reçut, le 8 septembre 1434, du roi d'Angleterre, le duché de Touraine; il fut fait prisonnier l'année suivante au siège de Gerberoy. (Archives nat., JJ 175, pièce 365 : « Donum factum comiti d'Arundell de ducatu Turonie; » il y a une copie de cet acte à la Bibl. nat., ms. Fontanieu 118, à la date.)

champ. Et n'y avoit entre les batailles des Françoys et Angloys que une petite riviere et n'osoient entrer les uns sur les autres. Si furent longuement les uns devant les aultres et cuidoit on que jamais la chose ne departist sans combatre et y fut fait pluseurs chevaliers.

Monseigneur du Maine vint ilecq requerir chevalerie à monseigneur le connestable, et mon dit seigneur lui dist que plus honorable seroit qu'il le fust de monseigneur d'Alenczon qui estoit duc; et monseigneur du Maine respondit qu'il ne le seroit point s'il ne l'estoit de luy; et lors mon dit seigneur le fist chevalier. Et puis monseigneur du Maine fist pluseurs chevaliers, entre autres [les] chevaliers dont les noms s'ensuyvent: monseigneur de Bueil, monseigneur de Coitivi, monseigneur le grant sennechal, monseigneur de Chaumont, monseigneur de la Bessiere, et grant nombre d'autres. Et mon dit seigneur le connestable fist de sa maison chevaliers : missire Gilles de Saint Symon, missire Olivier Le Veyer, missire Jehan Bonnet, missire Jehan Sauvestre, missire Pierres Guyou, missire Jehan de la Chaussée[1], missire Aymeri Chauvin et autres[2].

Puis les Angloys tirerent au long d'une petite riviere en ung petit village, qui estoit en leur avantage, et là se fortifierent. Et pour ce que n'avoyent pas esté les plus fors à l'eure de medy à l'orme qui estoit dit,

1. Jean de la Chaussée, bailli de Gâtine, mourut à la fin de 1441. (Archives nat., R[1] 187, dernier dossier.)

2. Dans le ms. S (fol. 53 r°) le correcteur a pris soin d'écrire plus lisiblement certains noms propres que nous imprimons en italiques : « ... messire Ollivyer *Le Veer,* messire *Jean Bonnet,* messire *Jean Sauvestre,* messire Pierre *Guyhou,* messire Jean de la Chaussée, messire *Aymery Chauvin* et autres. »

monseigneur le connestable les fist sommer de rendre les ostages; et incontinent les envoierent. Et cela fait, monseigneur le connestable demanda aux seigneurs et capitaines que estoit à faire; et nul ne fut d'opinion de assaillir les Angloys en leur fort, et conseillerent tous qu'il failloit s'en aller et qu'ilz n'avoient nulz vivres ne pour eulx ne pour leurs chevaulx. Et leur avoit convenu aporter vivres sur leurs chevaulx, pour troys jours, qui tous estoient failliz. Et les Angloys estoient entre leurs places de tous costés, et noz gens n'avoient place que Sablé qui estoit bien à IX ou X lieues. Mon dit seigneur leur demanda qu'il estoit à faire de celle place qui rien ne valoit et estoit d'opinion qu'on devoit mettre le feu dedans et faire coper la teste à celuy qui avoit faicte celle composicion, et beaucoup furent de celle opinion, excepté monseigneur de Bueil qui avoit la charge de la dicte place, qui dist qu'il la garderoit bien et s'en fist fort.

Après se partirent nos gens en belle ordennance et vindrent coucher sur les champs en ung petit village, et le landemain à Sablé. Et les Angloys, dès le landemain prindrent la dicte place de Sillé, et puis se retirerent en leurs places, et les Françoys es leurs[1]. Et sembla à beaucoup de gens qu'ilz avoient bien fait; car il n'estoit de memoire d'omme que à journée assignée les Françoys se fussent comparuz[2] jusques à ce jour.

1. Sillé-le-Guillaume se rendit vers le 12 mars 1434, jour où, par lettres données au Mans, le comte d'Arondel, lieutenant du roi d'Angleterre, dans les pays compris entre la Seine, la Loire et la mer, reçut les habitants en l'obéissance d'Henri VI, qui lui-même confirma cet acte le 25 août suivant. (Pièce just. XXVI.)

2. *Sic* dans S, fol. 54 r°, ligne 1, et dans C, fol. 70 r°; mais dans B, fol. 14 r°, on lit « se fussent retirez. »

Chapitre LVI.

Cy parle de Craiel, de Lan et de Han en Vermendays.

L'an mil IIII[c] XXXIIII, monseigneur le connestable alla devers le Roy, qui luy fist bonne chiere; et fut apointé que mon dit seigneur iroit en Champaigne, qui pour lors estoit bien maltraitée tant des ennemis que des gens du Roy. Et s'en alla le Roy à Leon, et de là à Vienne, et convint que mon dit seigneur le connestable alast là pour avoir son expedicion de son voyage. Et lui fut ordenné CCCC lances, dont monseigneur le bastard d'Orleans en avoit la charge de cent; puis fut mon dit seigneur expedié et print congié du Roy. Et s'en alla mon dit seigneur le connestable à Partenay; et là lui vindrent nouvelles que le siege estoit [à] Craiel[1]; et estoit dedans Amadoc, le frere de La Hire, qui fut tué dedans la dicte ville de Craiel d'une flesche à la volée toute desferrée[2]. Et si estoient dedans Anthoine de Chabannes[3] et autres, et ne tindrent gueres la dicte place depuis la mort Amadoc[4]. Si ne peut

1. Creil, cant., Oise, arr. de Senlis.

2. Sur le siège de Creil et la mort d'Amado de Vignolles, voir Monstrelet, t. V, p. 91-92. Cf. *Montres*, VIII (ms. fr. 25771), nos 872 et 876.

3. Sur les seigneurs de Chabannes, consulter D. Godefroy, *Hist. de Charles VII*, p. 879. M. A. Isnard a consacré à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand maître de France (1408-1488), sa thèse de sortie de l'École des chartes, dont les *Positions* ont seules été imprimées en 1887, mais qui sera sans doute prochainement publiée.

4. Le 13 juin 1434, les assiégés promirent de rendre la place le 20 du même mois. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, édit. par M. Tuetey, p. 299, note 3.) Le 28 juin, Henri VI accordait une

l'armée assés tost estre preste ; car il convint attendre le bastard d'Orleans bien troys sepmaines à Bloys et a Boaisgency. Puis print mon dit seigneur son voyage et tira à Orleans et de là à Melun et à Ligné, et à Senlis, et à Complaine[1] ; et si avoit avecques lui monseigneur le marechal de Rieux, monseigneur le bastard et monseigneur le chancellier qui s'en alloient quant et luy. Et quant il fut à Complaine, là se rendirent Poton et La Hire qui lui requirent qu'il leur baillast deux cens lances et les archiers pour les secourir à Lan qui estoit bastiglé[2]. Et ainsi mon dit seigneur leur bailla missire Gilles de Saint Simon et partie des gens de sa maison, et Jamet Tillay[3] qui avoit la charge des gens de monseigneur le bastard ; et menerent lui et missire Gilles environ deux cens lances et les archiers.

Si cuiderent trouver les gens de missire Jehan de Lucembourc en ung village assés près d'Arsi sur Serre[4], et ne trouverent rien. Puis s'en vindrent à Lan qui estoit en grant necessité, et tenoient les gens de missire Jehan de Lucembourc toutes les places d'environ la ville de Lan, et avoient print le mont Saint Vincent à ung trait d'arc de la ville.

Et cependant les gens qui tenoient Saint Vincent

lettre de rémission aux habitants de Beaumont-sur-Oise, repris par les Anglais après avoir été abandonné par La Hire. (Bibl. nat., ms. Fontanieu 118, à la date.)

1. Compiègne, Oise.

2. Bastiglé, c'est-à-dire assiégé. (Du Cange, 1850, VII, 58.)

3. Jamet de Tillay est qualifié, en juin 1442, conseiller et chambellan du Dauphin Louis. Bailli de Vermandois, quelques années plus tard, il fut chargé de faire les montres en Normandie, en 1453 et 1454. (Bibl. nat., ms. Fontanieu 118, à la date ; ms. fr. 25712, pièce 270 ; Pièce just. L.)

4. Arsy, Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Estrées-Saint-Denis.

s'en allerent par composicion et eurent sauf conduyt de monseigneur le connestable pour eulx en aller. Et fist on de grandes courses sur le païs non obeissant à monseigneur[1], et fut fort avitaillée la dicte ville de Lan qui bien en avoit mestier. Et le landemain passa à quatre lieues de là monseigneur de Bourgoingne qui venoit de Picardie et tiroit en Bourgoingne et avoit avecques lui environ troys mille combatans, et ne tint à gueres qu'il ne trouva les Françoys en ung village qui repaissoient. Et bientost après quant ilz furent departiz il vint là logier.

Et cependant que monseigneur le connestable estoit à Complaine lui vindrent nouvelles que la cité de Beauvoirs[2] estoit en dangier de perdicion, et que La Hyre et ceulx de la ville estoient en grant dissencion, dont il fut bien desplaisant. Car les Angloys estoient venuz lui offrir la bataille, et encores estoient ilz à Verbric[3] logez, et là entour. Et convint que mon dit seigneur print certain nombre de gens pour le conduire, et que les autres demourassent à Complaine pour la garde d'icelle; et si avoit il les Angloys près luy; et avoit son armée en troys parties, c'est assavoir ceulx qu'il

1. *Sic* dans N, fol. 25 r°, et dans S, fol. 54 v°; mais on lit dans C, fol. 71 r°, ligne 3, et dans B, fol. 14 v°, ligne 8 : « ... sur le païs [« poinct » dans B] obeissant à monseigneur de Bourgoigne. » Il faut évidemment sous-entendre dans le texte des mss. N et S, que nous adoptons, « monseigneur [le connestable], » ce qui s'accorde bien avec la variante des mss. C et B. Le passage manque dans la *Compilation* de Le Baud (L, fol. 361 r°) et l'extrait de Du Chesne (D, fol. 115 r°). C'est la version des mss. C et B qui a été reproduite par Th. Godefroy (édit. 1622, p. 59; dans Buchon, 374[1]).

2. Beauvais.

3. Verberie, Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence.

avoit envoyé à Lan, et ceulx qu'il menoit à Beauvoirs lui et monseigneur le chancellier et monseigneur le bastard et le marechal de Rieux, et certain nombre de gens demouroit à Complaine pour la garde de la ville. Et si y avoit il ung traitre qui l'avoit vendu es Angloys, et tout enseigné le chemin qu'il devoit tenir; mais les Angloys ne se fierent point en lui ainsi comme Dieu le vouloit. Et tira son chemin à Beauvoirs, et fist l'apointement; puis s'en retourna à Complaine, et manda ses gens qui estoient à Lan.

Et aussitost qu'ilz furent venuz, il fist l'entreprinse de prendre Han en Vermendays[1], et y envoya ceulx qui avoient esté à Lan qui faisoient l'avant garde. Et arriverent au point du jour au dit lieu de Han; et aussitost donnerent l'assault et fut prinse la ville et le chasteau qui gueres ne valoit à l'eure.

Puis arriva la bataille où estoient monseigneur le connestable, monseigneur le bastard d'Orleans, monseigneur le mareschal de Rieux, Poton, La Hyre, Blanchefort et pluseurs autres capitaines qui furent bien joyeux de trouver leur logeis fait. Et fist mon dit seigneur le connestable delivrer tous les gens de la ville de Han, exceptés ceulx qui estoient Angloys ou officiers d'Angloys, et fist rendre à ceulx de la ville la moitié de tous leurs biens. Et pensés qu'il y avoit beaucoup de vivres; car on y fut plus d'un moys sans aller en fourrage, bien troys mille chevaulx qui là estoient. Tous les capitaines et gens de guerre estoient bien desplaisans qu'ilz ne faisoient de grans courses es marches de Picardie; mais monseigneur le connestable

1. Ham, cant., Somme, arr. de Péronne.

ne vouloit, pour ce que tousjours tractoit[1] et desiroit faire la paix entre le Roy et monseigneur de Bourgoigne; et dejà avoit eu des nouvelles de l'un et de l'autre par ung poursuivant de mon dit seigneur, et de monseigneur de Bourgoigne par Pierres de Vaudré.

Et le second jour après que on eu prins Han, le bastard d'Orleans alla courir à Chauny[2] cuidant parler à ceulx de la ville; et missire Jehan de Lucembourc arrivoit au dit lieu de Chauny par l'autre costé, et y eut belle escarmousche, et soustint fors le feis le dit bastard et La Hyre, et ceulx qui estoient avecques eulx. Si le manderent à monseigneur le connestable qui estoit demouré à Han; et Dieu sache si bientost monta à cheval et toute la compaignie et vint recuillir et secourir ceulx qui estoient à Chauny, et les trouva à bien troys lieues qu'ilz s'en venoient en bonne ordennance, et n'avoient rien perdu.

Bientost après entreprindrent à faire armes à oultrance jusques à dire le mot[3] devant monseigneur le connestable Geoffroy de Saint Belin, dit La Hyre, et Charles de Boqueaux; et si en eut Charles du pis; mais mon dit seigneur leur fist faire grant chiere et lui fist des dons.

Puis bientost après missire Jehan de Lucembourc et Poton eurent parolles ensemble touchant le fait de Han

1. Th. Godefroy (édit. 1622, p. 61; dans Buchon, p. 375[1]) met « tousjours taschoit ».

2. Chauny, cant., Aisne, arr. de Laon.

3. « Jusques à dire le mot » manque dans Th.. Godefroy (édit. 1622, p. 62; dans Buchon, 375[1]); S, fol. 56 r° : « Bientost apprès entreprindrent à faire armes à oultrance jusques à dire le mot; » B, fol. 15 r° : « Jusques au dernier mort, » cette leçon n'a aucun sens. Le ms. C, fol. 72 r°, reproduit la première version.

et tant qu'ilz firent l'apointement, s'il plaisoit à monseigneur le connestable de remettre Han en la main de missire Jehan de Lucembourc, qu'il feroit donner à monseigneur LX mille saluz; et feroit que Bruere[1] et Aunay[2] qui estoient près Lan ne feroient plus de guerre à la ville de Lan; et aussi que Blanchefort rendroit Bertoil[3] qu'il tenoit. Et ainsi fut fait l'apointement et l'argent baillé, dont les gens d'armes furent poyés, qui bien mestier en avoient, et fut departi à tous les capitaines et seigneurs tant qu'il n'en demoura pas à mon dit seigneur mille et v^{c}. Et de là s'en vint mon dit seigneur à Complaine; puis tira en Champaigne et vint à Rains; et emprès à troys ou quatre lieues avoit une place qui faisoit grant guerre[4]; et mon dit seigneur y fist mettre le siege; si n'y furent que demy jour et une nuyt que la place ne fust rendue, et ceulx qui estoient en la dicte place s'en allerent ung baston en la main. Et fist mon dit seigneur pugnicion de beaucoup de larrons qui roboient tout le monde; puis s'en alla mon dit seigneur à Chalons, et y avoit de grandes pilleries sur le païs et pluseurs places qui fasoient guerre à la

1. Bruyères-et-Montbérault, Aisne, cant. de Laon.
2. Aulnois, *ibid.*
3. Breteuil, cant., Oise, arr. de Clermont.
4. On lit dans l'édition de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 63; dans Buchon, p. 375[1]) : « Et près de Troyes, à troys ou quatre lieues avoit... » C'est là une correction purement arbitraire : la place en question était bien à trois ou quatre lieues de Reims et non de Troyes; les mss. S, fol. 56 v°, C, fol. 72 v°, et B, fol. 15, reproduisent la leçon du ms. de Nantes que nous suivons. Il s'agit sans doute de Louvois, commune du département de la Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay; mais Monstrelet, qui parle de la prise de cette place par le connétable, rapporte cet événement à l'année 1436. (Monstrelet, édit. Douët-d'Arcq, V, 222.)

ville de Chalons. Et lors monseigneur print en personne les champs et alla devant une place nommée Manre[1] que tenoit Guillaume Corovan, qui estoit Angloys[2] et n'y fut que troys jours que la dicte place ne fust rendue, et s'en alerent ceulx de dedans chacun ung baston en sa main.

Chapitre LVII.

Comment monseigneur le connestable print la place de Han en Champaigne, et comment il donna secours au damiseau de Commercy.

Puis après s'en vint monseigneur le connestable mettre le siege à Han[3] en Champaine; et durant qu'il estoit devant Han, le duc de Bar, qui est à present Roy de Cecille[4], vint à une sienne place qui est assés près de Saint Meneho[5], et pria monseigneur qu'il voulsist aller parler à lui, lequel y alla, et parlerent ensemble à leur bon plaisir. Et le landemain s'en revint à son siege; et fut la basse court prinse d'assault, et

1. Manre, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois.

2. Guillaume Corwen, écuyer, fut successivement capitaine, pour le roi d'Angleterre, de Gournay et de Gerberoy en 1440 et de Gisors en 1443. (Archives nat., K 66, n° 17; Bibl. nat., ms. Fontanieu 118, au 2 avril 1440, au 14 juillet 1440 et au 2 mars 1442, anc. st.)

3. Hans, Marne, cant. de Sainte-Menehould.

4. René le Bon, roi de Jérusalem et de Sicile en 1435, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, comte de Provence, de Forcalquier, du Maine et de Piémont, mort à Aix le 10 juillet 1480.

5. « Saincte-Menehoult » dans S, fol. 57 r°; C, fol. 73 r°, ligne 6, « Saint-Menho; » B, fol. 15 r°, « Sainct..... » (la seconde partie du nom est omise). Sainte-Menehould, Marne.

le landemain la place rendue; et s'en allerent chacun ung baston en la main. Puis s'en vint mon dit seigneur à Vitri en Partays[1]; et y avoit une petite place près Arzilieres[2] que on fortifioit; si y envoya ses gens de sa maison, et le landemain fut rendue et s'en allerent le baston en la main.

Puis s'en vint mon dit seigneur à Chalons, et en venant ceulx de Vertuz bouterent le feu en la place. Et durant ce que monseigneur estoit au dit lieu de Chalons lui vindrent pluseurs plaintes d'un capitaine nommé Henry Bourges; et sur ce le fist prendre, et sans gehyne confessa avoir forcé x femmes, et tant d'autres maulx que c'estoit merveilles, et fist mon dit seigneur pendre le dit Bourges.

Puis arriva à Chalons le damiseau de Commercy[3] qui vint devers monseigneur lui suppliant qu'il lui pleut donner secours, et que pour ce qu'il tenoit le parti du Roy les Angloys et Bourgoingnons et ceulx qui tenoient leur parti[4] lui faisoient guerre, et que le

1. Vitry-en-Perthois, ou Vitry-le-Brûlé, Marne, cant. de Vitry-le-François.

2. Cette bonne leçon avait été transcrite « Arsillyere » dans S, fol. 57 r°, puis le correcteur l'a remplacée par « Coussiliere »; B, fol. 15 r°, donne « Coisiliers »; C, fol. 73 r°, « Arsiliers. » Arzillières, Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont; cette seigneurie dépendait de la châtellenie de Vitry; en 1459, Guillaume de Hangest, seigneur d'Arzillières, fit hommage au Roi de France en cette qualité, le 29 septembre. (Archives nat., premier inventaire des hommages de Champagne, PP 13, fol. 70.)

3. Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, comte de Roucy et de Braine, seigneur de Pontarcy. (Voir sur ce personnage *Jeanne d'Arc à Domremy,* par S. Luce, 1886, gr. in-8°, à la table.)

4. C'est grâce au correcteur que cette phrase est intelligible

conte du Vaudesmonts tenoit une bastille devant une de ses places nommée Nerci[1], et que si mon dit seigneur n'y pourveoit qu'il perdroit tout. Et pour ceste cause mon dit seigneur envoya Poton et La Hyre, et missire Gilles de Saint-Symon et de ses gens jusques au nombre de CCCC lances. Si fut prinse la bastille d'assault, et le conte du Vaudesmonts[2] s'en estoit allé le jour devant avecques la plus grant partie de ses gens. Et de là s'en vint l'armée en la conté de Lini en Barays[3], et firent beaucoup de maulx; puis s'en revindrent à Chalons devers mon dit seigneur, et puis s'en allerent à Vitri en Partays. Et la vint le sires de Commerci qui ne vouloit obeir au duc de Bar ne tenir ce que lui avoit promis et le fist scavoir le duc de Bar à monseigneur. Et pour celle cause mon dit seigneur le fist arrester et le bailla en garde à missire Gilles de Saint Symon et à Malechée et à Guillaume Gruel; et puis le eslargit sur sa foy, et jura sur la vraye croix de monseigneur que point ne partiroit sans le congié de mon dit seigneur, et par ainsi furent les gardes

dans S, fol. 57 v° : « ... et que pour ce qu'il tenoit le party *du Roy, les Angloys et Bourguignons et ceulx de leur party* luy faysoyent guerre. »

1. Nercy dans S, fol. 57 v°; C, fol. 73 v°, ligne 6; B, fol. 15 v°; et dans Th. Godefroy (édit. 1622, p. 64); il s'agit, non de Commercy, comme nous l'avions cru d'abord, mais de Narcy (Haute-Marne, arr. de Vassy; cf. Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 215).

2. S, fol. 57 v°, « compte de Vendosmoys; » nous avons déjà rencontré ce nom quelques lignes plus haut, le copiste et le correcteur l'ont ainsi transcrit : « Le compte de *Vuandes* nous tenoict une bastille. » C, fol. 73 v°, ligne 4, « Vausdemons, » ligne 11, « Vaudesmons; » B, fol. 15 v°, lignes 8 et 13, « Vaudemont. » Il s'agit d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont.

3. Ligny, cant., Meuse, arr. de Bar-le-Duc.

du dit Commerci deschargées. Puis vint le dit Commerci ung jour que monseigneur jeunoit, et on dist à monseigneur qu'il ne jeunoit pas, et lors monseigneur lui dist qu'il allast souper; si dist à monseigneur : « Puisqu'il vous plaist, o votre congié, monseigneur. » Et sur ce il avoit ung coursier à la porte, et monta desus, et s'en alla à une place à une lieue de Vitri nommée Etrepi[1] qui tenoit le parti de Bourgoigne, et de là tira à Commerci. Et quant monseigneur sceut le tour du malengin[2] dont lui avoit joué, il fut tres mal content, et fist partir XL lances des gens de sa maison, et Josselin de la Beloceraye pour aller les premiers se mettre devant Commerci; et s'en venoit apres mon dit seigneur pour mettre le siege au dit lieu de Commerci. Et quant le damiseau le sceut, il se rendit au duc de Bar pour lui tenir et acomplir ce que lui avoit promis.

Et en tirant devers Saint Miers[3] là où estoit le duc de Bar, les gens de monseigneur le connestable sceurent, environ le point du jour, nouvelles du baillif de Bar que les Angloys estoient devant Bar. Et incontinent fut mis dix lances devant pour chacer au desesperé, et pour faire arrester les ditz Angloys, lesquelz s'en alloient à leur garnison à Laigné là où estoit Guillaume Corovan; et estoient près de deux cens à che-

1. Étrepy, Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont.

2. « Malengin » ou « malengien » est synonyme de « mauvaise foi ».

3. *Sic* dans S, fol. 58 r°, 5e ligne avant la fin, et dans C, fol. 74 r°, ligne 14; le copiste de B, fol. 15 v°, a mis « Sainct Simiers » par une mauvaise lecture du texte C. Saint-Mihiel, cant., Meuse, arr. de Commercy.

val et IIII^{xx} à pié. Et aussitost qu'ilz apparceurent les pennenceaulx qui estoient es lances de monseigneur, ilz se misdrent en fuyte et laisserent tout leur charroy et pillage, et furent chassez jusques à la barriere de Laigné, et en y eut beaucoup de mors et de prins. Et s'en retourna la compaignie repaistre à deux lieues de là; puis vindrent coucher à Bar pour faire ferrer les chevaulx; car il faisoit si grans glaces que tout estoit defferré. Et le segond jour après allerent les gens de monseigneur le connestable coucher à Saint Miers devers le duc de Bar[1].

Et sur tant vint Poton et missire Gilles de Saint Symon, qui vint de par monseigneur le connestable, et apporta lettres de mon dit seigneur de mener tous les gens d'armes là où Poton leur diroit. Et dès le landemain les mena devant Més[2] pour ranczonner le païs, dont pluseurs des ditz gens d'armes ne furent pas contens, quant ilz virent la guerre que Poton leur faisoit faire. Puis s'en retournerent les ditz gens d'armes en Barais, et là trouverent monseigneur le connestable; et s'en vint mon dit seigneur le connestable par Espance[3]; et celle nuyt se rendit la dicte place d'Espance.

1. S, fol. 58 v° : « ... et le deuxiesme jour d'apprés allerent les gens de mon dit s[eigneu]r le connestable couscher à Sainct *Miers* devers le duc de Bar. » C, fol. 74 v°, ligne 4 : « Et le IIe jour après allerent les gens de mon dit s[eigneu]r le connestable couscher à Saint Muez devers le duc de Bar. » B, fol. 16 r°, ligne 3 : « Et le deuxiesme jour après allerent les gens de mon dict sieur le connestable coucher à Saint Muez devers le duc de Bar. »

2. Metz.

3. S, fol. 59 r°, ligne 3 : « Et s'en vint monseigneur le connestable *par Espence,* et celle nuict se rendict la dicte place *d'Espence.* » C, fol. 74 v° : « Et s'en vint mon dict seigneur le con-

Puis s'en vint mon dit seigneur à Chalons et y fut une piece, et eut nouvelles de monseigneur de Bourgoigne et de monseigneur de Bourbon qui estoient assemblez à Nevers et lui prierent qu'il y vint; et lui envoya monseigneur de Bourgoingne ung saulfconduyt tel qu'il vouloit. Puis print mon dit seigneur le chemin à Troyes, et y fut une piece pour faire justice et mettre police ou païs; puis se partit et tira à Dijon; et là trouva madame de Bourgoingne, qui le receut grandement et festoya tres bien; et y fut deux jours ou grant de l'yver, et convenoit es bonnes gens faire les chemins pour les grans neges. Et de là tira monseigneur à Beaune et à Autun et à Desize et à Ennevers[1]; et là trouva monseigneur de Bourgoingne, monseigneur de Bourbon, et madame de Bourbon, et firent tres grant chiere, et y fut mon dit seigneur bien XII jours. Et fut entreprinse la journée pour se rendre [à] Arras pour faire la paix. Et bientost après la Chandeleur[2], monseigneur le connestable print con-

nestable par Pance, et celle nuyt se rendit la dicte place de Pance. » B, fol. 16 r° : « Et s'en vint mon dit seigneur le connestable par Pance, et celle nuict se rendit la dicte place de Pance. » Th. Godefroy (édit. 1622, p. 67) reproduit la leçon « Espence ». Pourquoi Buchon (p. 376, col. 2, lignes 20, 21) imprime-t-il Espeuce? Epense, Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre.

1. Ennevers pour Nevers; l'orthographe du ms. indique la manière dont on prononçait l'*n* initial. Ce mot a fort préoccupé le correcteur du ms. S, fol. 59 r° ; on lisait d'abord « Anevers », remplacé par « à Nevers », leçon exacte qui a néanmoins été corrigée ainsi : « à Anners » ou « Anvers » (?). Le ms. B, fol. 16 r°, donne « à Nevers » ; C, fol. 74 v°, 4e ligne avant la fin, « à Anevers ».

2. Ou le 2 février 1435. Le 5 février, le connétable était encore à Nevers, où il nommait Jehannot Bar châtelain d'Arnay-le-Duc, et signait divers actes. (Archives de la Côte-d'Or, B 2273, fol. 2;

gié de monseigneur de Bourgoingne, lequel s'en alla à Dijon, et mon dit seigneur le connestable s'en alla à Bourges; et monseigneur de Bourbon et madame s'en allerent en Bourbonnoys.

Et quant monseigneur le connestable fut à Dun le Ray, il sceut que Forte Espice[1] estoit à Bourges; si envoya Jehan de la Boexiere et de ses archiers de son corps pour prendre le dit Forte Espice qui l'avoit trompé; car il lui avoit promis de faire le voyage de Champaigne en la compaignie de monseigneur le connestable, et avoit prins de mon dit seigneur ung coursier et de l'argent pour lui et pour ses gens, et devoit amener XL lances bien en point; et quant il sceut le jour que monseigneur partoit pour s'en aller, il tira autre chemin; car il ne demandoit que pillerie, et scavoit bien que mon dit seigneur ne lui eut pas souffert. Et quant mon dit seigneur fut à Bourges, ceulx de la ville de Bourges le vindrent requerir pour ung service qu'il leur avoit fait, et pour ce que mon dit

Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne, publiés par M. Canat, I, 364.)

1. Jacques de Pailly, bailli de Melun, surnommé Fort-Épice, un des pillards les plus redoutés de cette époque. On le voit en 1429 s'emparer de vive force de Châteauvillain; en 1437, il ne craint pas d'occuper la place de Mailly-le-Chastel qui appartenait au duc de Bourgogne, et de lui imposer une rançon avant de la restituer; l'année suivante, il va en Lorraine continuer ses courses aventureuses sous les ordres du comte de Vaudemont. (*Chronique du doyen de Saint-Thiébaut de Metz,* dans D. Calmet, *Hist. de Lorraine,* 1728, II, *Preuves,* p. CCIII, CCXXX; Pièce just. XXXIV. Voir en outre sur les pilleries de ce personnage l'article publié par M. E. Petit sur *Les Écorcheurs en Bourgogne de* 1438 *à* 1444, dans l'*Annuaire de l'Yonne,* 1865, p. 124, et surtout *Les Écorcheurs sous Charles VII,* par M. Tuetey, et *Les Écorcheurs en Bourgogne,* par M. J. de Fréminville.)

seigneur amoit moult ceulx de Bourges, ne les voult pas refuser; car il eut esté pendu sans nul remede.

Puis s'en vint mon dit seigneur à Tours, et là trouva le Roy de Cecille; et de là s'en vindrent ensemble devers le Roy qui estoit à Chinon, et là fist le Roy bonne chiere à mon dit seigneur, et fut à quaresme prenant[1]. Et après qu'il eut fait le raport au Roy de la journée qu'il avoit entreprinse monseigneur de Bourbon et lui et le chancellier o monseigneur de Bourgoingne de se rendre [à] Arras, comme dit est, fut conclu que le Roy assembleroit ceulx de son sang, et les autres Estaz de son Royaume, et que vers Pasques se rendroient à Tours. Et bientost après monseigneur le connestable s'en vint à Partenay veoir madame de Guyenne[2]; puis retourna devers le Roy avant Pasques Flouries, et le dit jour de Pasques Flouries[3] mon dit seigneur fist son hommage de sa seigneurie et terre de Partenay. Et bientost après Pasques fut conclu que le Roy envoieroit à la journée, qui estoit entreprinse au dit lieu d'Arras : monseigneur de Bourbon, monseigneur le connestable, monseigneur le chancelier, monseigneur de Vandosme, monseigneur le mareschal de

1. 2 mars 1435.

2. La présence de Richemont à Parthenay à cette époque nous est signalée par des lettres patentes, en date du 15 juin 1435, dont on retrouve la mention dans les comptes de Robin Denisot. (Pièce just. XIX.)

3. La fête de Pâques tomba le 17 avril 1435 et par suite Pâques-Fleuries ou les Rameaux le 10 avril. La veille, le Roi avait confirmé à Richemont la cession des terres qui d'abord avaient été vendues à la couronne par Jean Larchevêque. (Orig. aux Archives de la Loire-Inférieure, E 105; copie aux Archives nat., K 184, liasse 1, n° 21.)

la Feecte[1], missire Cristofle de Harcourt, missire Adam de Cambray, premier president et autres secretaires; et ainsi fut fait. Et s'en vint monseigneur le connestable à Partenay[2].

Chapitre LVIII.

Comment madame d'Estampes eut ung beau filx.

L'an mil CCCC XXXV [la vigille de Sainct Jehan][3], monseigneur d'Estempes fist scavoir par Guillaume Gruel à monseigneur le connestable que madame d'Estempes estoit acouchée et avoit eu ung beau filx, dont mon dit seigneur le connestable fut le plus joyeux que jamais le vi.

Chapitre LIX.

Du traictié de la paix du Roy et de monseigneur de Bourgoingne.

L'an et moys que desus environ la Saint-Jehan[4] se

1. Le maréchal de la Fayette.

2. Le connétable fit alors un voyage à Vannes, où il assista, le 21 mai 1435, à la conclusion du traité de mariage d'Alain, fils aîné du vicomte de Rohan, et de Yolande de Laval. (D. Morice, *Preuves*, II, 1271-1273.)

3. Le ms. N, fol. 28 v°, porte ici « ou moys de juen ». Nous empruntons au ms. S, fol. 60 v°, une date plus précise qui se retrouve aussi dans les mss. B, fol. 16 v°, C, fol. 76 r°, ligne 5, et L, fol. 361 r°, col. 2. Comme le ms. N, Th. Godefroy met « au mois de juin » (édit. 1622, p. 69).

4. S, fol. 60 v° : « En celuy an mil quatre cens trancte cinq, le quinziesme jour du moys de juing... » B, fol. 16 v° : « En celluy an M IIIIc XXXV, environ le quinziesme jour de juin... » C, fol. 76 r°, ligne 11 : « En celuy an mil IIIIc XXXV environ le xve jour de juign. » On sait que la Nativité de saint Jean-

partirent mes ditz seigneurs embassadeurs pour aller [à] Arras devers monseigneur de Bourgoigne, lequel vint au devant de noz seigneurs plus d'un grant quart de lieue. Et Dieu sache comment il estoit acompaigné, et les receut moult grandement, et y estoient ja venuz deux cardinaulx de par le pape, c'est assavoir le cardinal de Saincte Croix, et le cardinal de Chipre. Puis arriverent les Angloys, c'est assavoir : le cardinal de Vincestre et le conte de Hontinton, et le conte de Soufort, et pluseurs autres gens de grant faczon bien grant nombre, et y avoit des gens du païs de monseigneur de Bourgoigne sans nombre.

Et le lendemain arriva madame de Bourgoigne et monseigneur son filx en tres grant pompe et grans habillemens, bien grandement acompaignée[1]. Et furent plus de six sepmaines au dit lieu d'Arras ; et Dieu sceit les grandes chieres et banquetz qui là furent. Et tous-

Baptiste est le 24 juin. (Sur ce chapitre et le précédent, voir dans l'*Introduction* le paragraphe consacré à l'*Établissement du texte de la chronique.*)

1. Les dates données ici par Gruel ne sont pas absolument exactes; voici l'ordre chronologique dans lequel les ambassadeurs arrivèrent à Arras : 8 juillet 1435, Hugues de Lusignan, cardinal de Chypre, ambassadeur du concile de Bâle; 12, Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix, légat du pape; 15, Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne; 25, les ambassadeurs du Roi d'Angleterre, Jean Kemp, archevêque d'York, Guillaume Alnwick, évêque de Norwick, Thomas Rodburn, évêque de Saint-David, le comte de Suffolk, etc.; 29, le duc de Bourgogne; 31, les ambassadeurs du Roi de France, dont les principaux sont nommés par Gruel à la fin du chapitre LVII; c'est le 3 août seulement, et non le 1er comme le laisse entendre notre chroniqueur, que la duchesse de Bourgogne fit son entrée à Arras. (Voir sur le congrès le *Journal de la paix d'Arras,* par Antoine de la Taverne, Paris, 1651, in-12, et l'*Hist. de Charles VII,* par M. de Beaucourt, II, 505 et s.)

jours monseigneur le connestable aloit la nuyt, après que tout estoit retiré, devers monseigneur de Bourgoingne, aucunes foiz devers le chancellier de Bourgoingne et devers monseigneur de Croy et devers ceulx qui estoient bons pour la paix; car sur toutes choses la desiroit mon dit seigneur le connestable, et tant fist qu'elle se treuva.

Et cependant que messeigneurs estoient [à] Arras, La Hyre et pluseurs autres capitaines prindrent les faulxbourcs d'Amiens; et furent noz seigneurs en dangier. Et pour scavoir l'opinion de monseigneur d'Orleans, lequel les Angloys firent venir à Calays, durant ce que on tratoit la paix, monseigneur le connestable y envoya embassades; et aussi fist monseigneur de Bourbon qui y envoya missire Robinet d'Etampes, et monseigneur le connestable y envoya Henry de Villeblanche, et Raoul Gruel, lesquelz firent rapport de par monseigneur d'Orleans à monseigneur de Bourbon et à monseigneur le connestable qu'ilz feissent la paix sans y faire nulle difficulté, en la maniere qu'ilz la firent.

Et cependant qu'ilz furent [à] Arras fut executée une entreprinse que mon dit seigneur le connestable avoit fait et ordenné à ses gens durant qu'il seroit [à] Arras, qu'ilz prinsent la ville de Saint Denis; et ainsi fut fait par Mahé Morillon[1], missire Jehan Foucaut[2],

1. Mahé Morillon, un des familiers de Richemont, fut commis à la fin de 1428, avec quelques autres hommes d'armes, à la garde de Fontenay-le-Comte, place faisant partie du douaire de Madame de Guyenne et qui semblait alors menacée par les ennemis du connétable. (Pièce just. XIX.)

2. Jean Foucaut, chevalier limousin, très vaillant, dit Cousinot de Montreuil (édit. Vallet de Viriville, p. 330 et 335), ce

missire Regnault de Saint Jehan, et missire Loys de Vaucourt, et autres capitaines.

CHAPITRE LX.

Comment les Angloys firent leur armée pour mettre le siege à Saint Denis.

Puis après vint monseigneur le mareschal de Rieux, et puis monseigneur le bastard d'Orleans et le bastard Chapelle, Maturin Lescouet et Josselin de la Belosseraye, et pluseurs autres gens de guerre qui firent bonne guerre à Paris; et y eut de plus belles escarmouches que jamais homme peut voir. Puis après les Angloys firent leur armée pour mettre le siege à Saint Denis, et fut advisé que monseigneur le mareschal[1] de Rieux demourroit dedans; plus volentiers emprint[2] la charge et très bien s'i gouverna. Et monseigneur le bastard alla devers le Roy pour assembler gens pour secourir la dicte ville; et promist à monseigneur le

qui ne l'empêchait pas d'être à l'occasion chef de « larrons ». Capitaine de Lagny, il tenta dans les premiers mois de 1430 un coup de main sur la ville de Meaux, avec le concours de Denis de Chailly, capitaine de Crécy; mais l'entreprise échoua par la trahison d'un certain Jean Gon, qui obtint, le 25 octobre 1430, une lettre de rémission du Roi d'Angleterre, pour sa participation à cette affaire. (Archives nat., JJ 175, pièce 6.) Nous ne savons pas la date de la mort de Jean Foucaut, « vieil chevalier » en 1440. (*Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 351, 353; voir en outre une note de M. Tuetey, *Ibid.*, p. 258, n° 1.)

1. Sur le siège de Saint-Denis, voir à la Bibl. nat. *Montres,* IX (ms. fr. 25772), nos 965 à 999; *Pièces originales,* 530 : BROUILLAT; 3021 : VILLIERS; aux Archives nat., K 64, nos 110-12; JJ 177, n° 143.

2. Emprendre signifie « entreprendre ». (Du Cange, VII, 137.)

mareschal qu'il le secoureroit. Puis fut mis le siege devant Saint Denis qui gueres ne valoit, et y mourut Josselin de la Belosseraye[1], ainsi que scavés[2] et tint très bien et y eut fait de très belles armes. Et y fut donné l'assault, qui dura presque tout le jour, et furent bien batuz, et n'y gaingnerent que ung boulevert, qui estoit à la porte vers Pontaise, et ce jour vers le soir fut regaingné sur les Angloys par ung homme nommé Bourgeoys, qui vint demander des gens à monseigneur le mareschal. Et entre autres lui furent baillés six hommes pour faire l'entrée; car il convenoit entrer par sus une petite planche, qui n'avoit pas ung pié de large. Et furent les six hommes : Jehan Budes, de la Barre, Meriadec, Roland Abbé, Gilles de Maroueil, et le dit Bourgeoys. Si entrerent dedans et beaucoup d'autres et firent de belles armes, et tuerent et prindrent ceulx qui estoient dedans le boulevert, et les autres s'enfuyrent et noz gens se defendoient très fort.

1. *Sic* dans S, fol. 61 v°; mais C, fol. 77 r°, et B, fol. 17 r°, donnent une variante « et y mist Jocelin de la Beauseraye », variante que l'on retrouve dans les éditions de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 72; Buchon, 378[1]) et de Denys Godefroy (*Hist. de Charles VII*, p. 763). C'est la première leçon qui est la bonne; on lit en effet dans Monstrelet « et laisserent en ycelle ville de Saint Denis aulcuns de leurs capitaines mors. C'est assavoir messire Loys de Waucourt, messire Rignault de Saint-Jehan, Archade de la Tour, ung nommé Joselin, et aulcuns autres ». (Douët d'Arcq, V, 186.) Josselin était parmi les défenseurs de Saint-Denis et non au nombre des assiégeants.

2. Que signifie donc cette expression « ainsi que scavés », intercalée par Gruel dans son récit, et qui se trouve dans tous les mss.? Aucune mention antérieure ne la justifie : sans doute elle montre que le chroniqueur parle de la mort de Josselin comme d'un fait bien connu de ses contemporains.

Et cependant monseigneur le connestable qui estoit [à] Arras, comme dit est, auquel tardoit moult que la paix fut faicte, aussitost qu'elle fut faicte[1], print congié de messeigneurs de Bourgoigne et de Bourbon, et manda tout ce qu'il peut trouver, et s'en vint droit à Senlis. Et incontinent que les Angloys sceurent que mon dit seigneur le connestable estoit au dit lieu de Senlis, ilz firent leur composicion à ceulx de la ville le plus amplement que faire se povoit; car ilz s'en allerent montez et armez, et emporterent tous leurs biens et toutes leurs artilleries et prisonniers. Et le jour devant, avant qu'ilz sceussent les nouvelles de mon dit seigneur le connestable, il vouloit les avoir à leur merci, ou à tout le moins ung baston en la main. Et cependant fut prins le pont de Meulanc, qui fist grant ennuy aux Angloys; puis monseigneur le connestable logea les gens d'armes aux frontieres à l'entour de Paris.

Puis après fist une entreprinse de prendre la ville de Dieppe que ses escheleurs avoient pourgetée et Charlot des Marais[2]. Si y envoya mon dit seigneur

1. La paix fut solennellement jurée le 21 septembre 1435, dans l'église de Saint-Vaast d'Arras, après une dernière restriction apportée par le duc de Bourgogne aux traités conclus la veille, dont il n'entendait pas faire profiter René d'Anjou et de Bar, son prisonnier. (Voir des analyses de cette déclaration dans le ms. fr. de la Bibl. nat., Fontanieu 118, au 21 sept. 1435, et dans le *Rapport* de M. Gachard sur les *Archives de Dijon,* p. 10, n° 172.) M. de Beaucourt a résumé les clauses du traité dans son *Hist. de Chārles VII,* t. II, 547-553.

2. Il est assez difficile d'admettre que Richemont ait pris une part aussi active à cette campagne; car, après la dissolution du congrès d'Arras, nous le trouvons en Bourgogne accompagnant le cardinal de Sainte-Croix et l'évêque d'Amiens. (Canat, *Docu-*

monseigneur le mareschal de Rieux[1], et lui bailla argent et gens pour executer l'entreprinse; puis après y envoya missire Gilles de Saint Symon et des gens de sa maison Eustache de Lespinay et missire Jehan de la Haye et Artur Bricart[2]. Puis après que Dieppe fut prinse, et Herfleu, Montiviliers[3] et Faiquant[4], mon dit seigneur envoya des gens à monseigneur le mareschal de Rieux, c'est assavoir : Olivier de Coetivi[5] et

ments inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne, I, 371.) Dieppe tomba au pouvoir de Charles des Maretz le 28 octobre; or, à cette date, le connétable était à Dijon, comme le laisse entendre la délibération suivante du Conseil de la ville : « Le jeudi xxviie jour d'octobre l'an mil CCCC trente cinq, en la chapelle des bouchiers estant en l'eglise de Nostre Dame... est deliberé que à monseigneur le chancellier de France, à monseigneur de Bourbon, et à monseigneur de Richemont seront donnés de par la ville à ung chacun deux poinçons du meilleur vin que l'en pourra finer. » (Archives municipales de Dijon, B 154, fol. 99 r°.) Le 24 novembre il est à Châlons (Moreau 249, fol. 230) et le 2 décembre à Reims. (Sur Charles des Maretz, voir la note 268 des *Cronicques de Normendie,* notamment p. 262, et Monstrelet, V, 199 et s.)

1. Pierre de Rieux, seigneur d'Assérac, de Derval et de Rochefort, né le 9 septembre 1389, mort en 1439. (Berry, édit. de D. Godefroy, dans l'*Hist. de Charles VII,* p. 403; voir aussi P. Levot, *Biographie bretonne,* II, 708.)

2. Arthur Brécart, celui qui épousa plus tard Jacqueline, fille naturelle de Richemont. (Cf. notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique de Richemont,* p. 77, et à la Bibl. d'Angers, le 5e registre des chartes de la Chambre des comptes, Lemarchand n° 987, fol. 173 v°.)

3. Montiviliers, cant., Seine-Inférieure, arr. du Havre.

4. Fécamp, cant., *ibid.*

5. Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, frère d'Alain de Coëtivy, cardinal d'Avignon, de l'amiral Prégent de Coëtivy, et de Christophe de Coëtivy, était en 1446 capitaine du château de La Réole; sénéchal de Guyenne de 1451 à 1477, il tomba au pouvoir des Anglais le 23 octobre 1451, lorsque Bordeaux ouvrit ses portes à Talbot. (Bibl. nat., ms. fr. 25711, pièce 211; Archives

le bastard Chapelle; puis y alerent pluseurs autres capitaines, c'est assavoir : Antoyne de Chabannes, Pothon de Bourgoingnen, Penensac et Brusac, et pluseurs autres qui fort destruisirent le païs.

Chapitre LXI.

Comment la Royne Ysabeau mourut en octobre.

L'an mil CCCC XXXV, à l'entrée d'octobre trespassa la Royne Ysabeau à l'ostel de Saint Paoul à Paris[1].

Chapitre LXII.

Comment Gerberay fut emparé.

Puis fist monseigneur le connestable une entreprinse et chargea Poton et La Hyre d'aller emparer Gerberay[2], et bailla au dit Poton VII^m^ salutz pour aider à conduire l'entreprinse; car mon dit seigneur n'y povoit estre en personne, pour ce qu'il lui convenoit venir devers le Roy quant et les autres embassadeurs pour faire le raport touchant ce qu'ilz avoient besoigné pour la paix à Arras; aussi pour prier le Roy qu'il voulsist jurer et tenir la paix ainsi qu'ilz avoient promis. Et y fist le Roy ung peu de difficulté; neantmoins

nat., X^1a^ 1484, fol. 181 v°, 184 r°. Voir sur ce personnage et son frère Christophe l'article et les documents publiés par M. P. Marchegay, dans la *Biblioth. de l'École des chartes,* 1877, t. XXXVIII, p. 5-48.)

1. Isabeau de Bavière mourut dans la nuit du 29 au 30 septembre 1435; notre chronique présente donc une légère inexactitude. (Félibien, *Hist. de Paris,* 1725, IV, 595; *Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 309, note 1.)

2. Gerberoy, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons.

tantost après les embassadeurs de monseigneur de Bourgoingne vindrent devers le Roy, lequel jura la paix, et depuis en fut bien content[1].

Puis après[2] Poton et La Hyre alerent fortifier Gerberay ainsi que avoient promis à monseigneur le connestable. Et en fortifiant la place le conte d'Esrondel le sceut et soubdainement fist grant assemblée de gens pour devoir sousprendre les ditz Poton et La Hyre; et vindrent à ung matin bien troys mille combatans pour enclorre et prendre ceulx de Gerberay. Mais Poton et La Hyre qui virent que besoign estoit de bien faire, et avoient environ VI[c] combatans firent une saillie au desesperé; et estoit Poton à pié et La Hyre à cheval, et firent tant de belles armes que ce fut merveilles et combatirent longuement et par pluseurs foiz. Et tant firent de belles armes que au derrain le conte d'Esrondel fut blecié en ung pié d'une couleuvrine, et fut prins et pluseurs de ses gens mors et prins, et les autres en fuyte. Et ainsi fut lievé le siege de Gerberay [et fut le jour de Sainct Nicolas de may, l'an que dessus][3].

1. Charles VII ratifia le traité d'Arras par acte donné à Tours, le 10 décembre 1435. Olivier de la Marche a inséré ce texte dans ses *Mémoires* (édit. Beaune et d'Arbaumont, I, 207-238) et bien fait connaître les considérations multiples qui eurent raison des hésitations, fort légitimes, de Charles VII. (*Ibid.*, 239-241.)

2. Cette expression est tout à fait inexacte; car l'affaire de Gerberoy est antérieure de plusieurs mois au congrès d'Arras et Gruel se contredit lui-même à la fin de ce chapitre. Poton de Saintrailles et La Hire contraignirent le comte d'Arondel à lever le siège de Gerberoy, le 9 mai, jour de saint Nicolas d'été. (Voy. aussi la note suivante.)

3. Cette date précise, que ne donnent pas les autres chroniqueurs, est tirée des mss. S, fol. 63 v°, B, fol. 17 v°, C, fol. 79 r°, ligne 4; elle ne se trouve pas dans le ms. N, fol. 30 v°. La mention

CHAPITRE LXIII.

Comment les Angloys furent desconfitz à une rencontre par monseigneur le connestable.

Monseigneur le connestable après ce qu'il eut esté devers le Roy et que la paix fut jurée, il s'en vint veoir madame de Guyenne et envoya devers monseigneur de Bourgoingne Henri de Villeblanche, qui s'en alla depuis Bourgoigne par Paris jusques à Hedin; et puis s'en vint devers monseigneur à Partenay. Et bientost après madame d'Estampes alla à Poictiers devers le Roy et passa et repassa par Partenay, et fut monseigneur le connestable la conduire devers le Roy au dit lieu de Poictiers; puis s'en retourna ma dicte dame à Cliczon.

Bientost après vindrent les nouvelles à monseigneur le connestable que missire Gilles de Saint Symon, lequel estoit son lieutenant ou païs de Caux, estoit prinsonnier et avoit esté prins devant Cauxdebec à une rencontre. Et la maniere comment il fut prins : il estoit venu courir devant la ville de Cauxdebec, et celle nuyt y estoient arrivez les sires de Talbot et de Fauconberge et pluseurs autres capitaines jusques au nombre de deux à troys mille combatans. Et estoit le dit missire Gilles de Saint Symon des premiers, et se cuidoit retirer en ordennance, et ses com-

« l'an que dessus », qui termine ce chapitre, n'est donnée que par les textes C et B. (Monstrelet, V, 118 et s.; Berry, dans Godefroy, p. 388, 389; *Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 305; *Cronicques de Normendie,* p. 88; Robert Blondel, p. 190-96.)

paignons le laisserent et fut habandonné et prins, puis après fut délivré par la prinse d'ung Angloys.

Mon dit seigneur le connestable sejourna ung peu à Partenay; puis se partit environ le premier jour de mars, et s'en alla devers le Roy à Poictiers, et fut conclu qu'il s'en iroit es marches de France, dont avoit le gouvernement, et aussi que aucunes entreprinses se devoient faire et conduire par lui sur Paris[1]. Et fut dit que monseigneur de Bourbon et monseigneur le chancellier et monseigneur le bastard d'Orleans[2], monseigneur de Vendosme et Cristofle de Harcourt y iroient. Et prindrent tous ensemble le chemin jusques à Orleans et de là à Yanville; et au dit lieu de Yanville vindrent nouvelles que les Angloys venoient à Paris bien troys mille, qui amenoient ung convay; et venoient pour renforcer ceulx qui estoient à Paris. Et quant ces nouvelles furent ouyes, fut dit et avisé que noz ditz seigneurs n'estoient pas puissans pour combatre, car ilz n'avoient que les gens de leurs maisons. Et fut conclu que monseigneur de Bourbon, monseigneur de Vendosme, monseigneur le chancellier, [monseigneur le bastard d'Orleans[3]] et missire Christofle de Harcourt s'en retourneroient devers le Roy pour

1. Les dates données ici par Gruel sont parfaitement exactes. Richemont était à Poitiers dès le 3 mars 1436, jour où il contresigna de nouvelles lettres d'abolition accordées par le Roi aux Parisiens. (Archives nat., K 949, n° 26.)

2. Dans les mss. S, fol. 64 v°, B, fol. 18 r°, et C, fol. 79 v°, le bâtard d'Orléans est cité le quatrième, tandis que dans le ms. N, fol. 31 r°, il est le troisième; dans l'édition de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 76; Buchon, p. 379 2), il est nommé le second.

3. La mention du bâtard d'Orléans, omise dans N, fol. 31 v°, se trouve dans S, fol. 65 r°, B, fol. 18 r°, C, fol. 80 r°, et dans l'édition de Th. Godefroy (*loc. cit.*).

veoir, jurer et affermer la paix, qui avoit esté faicte à Arras et aussi pour recevoir l'embassade de monseigneur de Bourgoigne qui estoit venue à belle compaignie. En laquelle embassade entre les autres estoient le chancellier de Bourgoingne et monseigneur de Crouy et autres grans parsonnages[1]. Et sur tant departirent mes ditz seigneurs de Yanville, comme dit est; les ungs allerent devers le Roy, et monseigneur le connestable qui avoit environ LX lances de sa maison alla coucher à Corbail, la vigile de Pasques Flouries[2], et le jour de Pasques Flouries[3] alla mon dit seigneur coucher à Ligné sur Marne[4], et là trouva belle compaignie de ses gens qui estoient en garnison; dont estoient les capitaines missire Jehan Fouquaut et Mahé Morillon; et de là manda toutes les garnisons de Brie et de Champaigne, et tous ceulx qui tenoient les champs qu'ilz se rendissent à Pontaise devers luy le plus tost que faire se pourroit. Et le mardi de la Sepmaine Saincte s'i rendit mon dit seigneur, et passa à travers l'Isle de France, et vint à Pontaise, et là trouva les gens

1. Le chancelier Rolin ne paraît pas être venu à Tours. Les ambassadeurs du duc de Bourgogne étaient l'évêque de Noyon, Jean de Croy, grand bailli de Hainaut, Guy de Pontailler, seigneur de Talemer, Jean de Poitiers, seigneur d'Arcey, Jean de Terrant, conseiller et maître des requêtes, et Jean du Plessis, secrétaire. (Voir Beaucourt, III, 70, note 5.)

2. Le 31 mars 1436; Pâques fut le 8 avril. La présence de Richemont à Corbeil nous est en effet signalée dès le 30 mars. (Lecoy de la Marche, *Inventaire des titres de la maison de Bourbon,* II, n° 5514.)

3. Le 1er avril 1436.

4. *Sic* dans C, fol. 80 r°, et dans B, fol. 18 r°; S, fol. 65 r°, met « Laigny-sur-Marne ». Aujourd'hui Lagny-sur-Marne, cant., Seine-et-Marne, arr. de Meaux.

de monseigneur de Bourgoingne qui vindrent bien ung quart de lieue au devant de luy; c'est assavoir monseigneur de Ternan, monseigneur de l'Isle Adan, monseigneur de Varabont et beaucoup de gens de grant faczon jusques environ de sept à huyt xx lances. Et là sceut des nouvelles des Angloys qui estoient à Mante; et dès ce qu'ilz sceurent que mon dit seigneur estoit à Pontaise, ilz retarderent leur entreprinse. Et mon dit seigneur manda monseigneur le bastard d'Orleans et les garnisons de Beausse pour venir au dit lieu de Pontaise; et là se rendit mon dit seigneur le bastard et toutes les garnisons. Et tous les jours de la Sepmaine Saincte et le grant Vendredi[1] et le jourde Pasques[2] noz ditz gens furent tousjours armez pour devoir combatre; car les ditz Angloys amenoient ung grant convay et ung grant nombre de bestail; et quant ilz sceurent que monseigneur estoit pour les gueter, ilz laisserent tout leur convay et bestail, et s'en alerent de nuyt par les boys de l'autre costé de la riviere. Et quant monseigneur sceut qu'ilz furent passez, il delibera lui et monseigneur le bastard qu'ilz vendroient logier encontre Paris et qu'ilz feroient ung pont sur la riviere. Et le mardi des feries de Pasques[3] monseigneur le bastard print congié de monseigneur et s'en alla assembler les gens d'armes en Beausse, et se devoit rendre à monseigneur au jour qui estoit dit entr'eulx.

Et celui mardi mesmes monseigneur le connestable avoit envoyé ses forriers à Saint Denis acompaignez

1. Le Vendredi Saint.
2. Le 8 avril 1436.
3. Le 10 avril.

du Bourgeoys et Mahé Morillon, et missire Jehan Fouquaut et bien troys cens combatans. Et quant ilz vindrent au dit lieu de Saint Denis, ilz y trouverent les Angloys bien grosse compaignie, qui estoient venuz pour piller l'abbaye et la ville. Et quant le guet apparceut noz gens il sonna à tout, et les Angloys saillirent à l'escarmouche. Et quant Bourgeoys apparceut qu'ilz estoient grant compaignie, il envoya ung homme batant devers monseigneur et le trouva qu'il ne faisoit que aller à table. Si lui dist que Bourgeoys lui mandoit qu'il avoit trouvé ce que mon dit seigneur demandoit; et lors il bouta la table[1], et fist ses trompetes sonner à cheval et tous ses gens le plus tost que faire se povoit. Et aussitost qu'il fut à cheval il tira à la porte à celle fin que tous ses gens allassent après lui; mais les gens de monseigneur de Bourgoingne ne vouloient monter à cheval sans avoir argent; et convint que monseigneur le connestable se obligeast à monseigneur de Ternan de la somme de mille escuz, avant qu'il voulsist partir. Puis mon dit seigneur tira en avant, et au partir de la porte n'avoit pas six lances; mais tout le monde commencza à tirer après lui, et comme ilz venoient il envoyoit gens pour entretenir l'escarmouche. Et tantost arriva monseigneur de l'Isle Adan devers mon dit seigneur, auquel il demanda s'il congnoissoit le païs où les ditz Angloys estoient; et il respondit que bien le congnoissoit. Et lors dist à monseigneur : « Par ma foy, monseigneur, si vous avez x mille combatans, vous ne leur feres ja mal ne des-

1. *Sic* dans mss. S, fol. 66 v°, C, fol. 81 r°, 3e ligne avant la fin, B, fol. 18 v°. Th. Godefroy imprime « il se leva de table » (édit. 1622, p. 78); c'est un éclaircissement tout à fait superflu.

plaisir en la place où ilz sont. » Et monseigneur lui dist : « Si ferons si Dieu plaist, Dieu nous aidera; allez devant pour entretenir l'escarmousche. » Et ja y estoit allé monseigneur de Rostrelen. Et en chevauchant assembla mon dit seigneur le connestable bien VIII^{xx} lances entour son enseigne; et y estoient monseigneur de la Suse et le bastard de Bourbon.

Et cependant monseigneur de Rostrelen et monseigneur de l'Isle Adan estoient descenduz à pié au bout d'une chaussée qui est près Saint Denis; ainsi comme Dieu le vouloit, qui tousjours conduist les faitz du bon Artur plus miraculeusement que autrement, les Angloys vindrent charger sur noz gens, et les firent monter à cheval bien à haste; et deut estre l'Isle Adan mort ou prins, toutesfoiz il se sauva, et les ditz Angloys laisserent leur fort et chasserent noz gens bien deux traitz d'arc.

Et cependant monseigneur le connestable venoit [par] ung chemin couvert; et quant il fut près des Angloys, il entra en ung champ de vigne, et venoit en belle bataille. Et aussitost que les ditz Angloys l'apparceurent, ilz se misdrent en desarroy pour cuider recouvrir leur pont; et incontinent noz gens et toute notre bataille chargea dedans, et bientost furent desconfitz et mors sur la place, et à la chace plus de VIII^{c}. Et là fut print missire Thomas de Beaumont, qui estoit lieutenant du Roy d'Angleterre et son parent, et le print Jehan de Rosenvinen[1]; et Henry de Ville-

1. *Sic* dans le texte de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 80). On lit dans S, fol. 67 v°, ligne 3 : « Jean de Rosnevinen; » dans C, fol. 82 r° : « Jehan de Rosnivignen; » dans B, fol. 19 r°, « Jehan de Rosen. » M. Buchon met par une correction malheureuse « de

blanche portoit l'estendart celui jour. Et furent chassez les Angloys jusques à la porte de Paris, et leur fist-on lever le pont, fermer la porte, et en fut tué jusques à la barriere et sur les fossés; et croyés qu'il y eut bel effroy à Paris. Puis s'en retournerent loger à Saint Denis; et au dit lieu de Saint Denis se estoient retirez en la tour du Venin, qui estoit forte, le nepveu du prévost de Paris[1], et bien VI^{xx} Angloys. Et ceste nuyt monseigneur envoya au boys de Viesaine querir deux bombardes, qui y estoient, et furent amenées le mecredi.

Et celui mecredi, la nuyt, vindrent nouvelles à monseigneur le connestable d'un homme de Paris, qui lui mandoit qu'il vint, et qu'ilz estoient une X^{ne} qui lui ouvreroient la porte. Et sur tant se partit mon dit seigneur au bien matin de Saint Denis, faignant aller parler à missire Jehan de Lucembourc; et le faisoit de paour que tous voulsissent aller avecques lui, pour ce que beaucoup avoit de gens tenant les champs, et avoit paour qu'ilz voulsissent faire quelque pillerie à la ville de Paris. Et laissa au dit lieu de Saint Denis monseigneur de la Suse[2] son lieutenant et Pierres du Pan son maistre d'ostel et pluseurs gens de sa maison, et tous les rotiers de paour qu'ilz feissent aucun scan-

Rostrenen ». Sur Jean de Rosnyvinen, prisonnier des Anglais en 1423, capitaine de Lagny en 1446, voir à la Bibl. nat. le vol. 685 du Cabinet des titres, fol. 37 v°, 92 r° et 99 v°.

1. Le neveu de Simon Morhier, alors prévôt de Paris, était le seigneur de Brichanteau. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, II, 362.)

2. Jean de Craon, sire de la Suze, de Chautrec et de Chevigné, chevalier poitevin. (Archives nat., P 1144, fol. 22 r°; voyez aussi Pièce just. XXVII.)

dale, comme dit est, et aussi pour laisser son siege garni. Et ne mena de Saint Denis que LX lances, et alla disner à Pontaise, et là trouva monseigneur de Ternan, et monseigneur de l'Isle Adan et Varabont et les gens de monseigneur de Bourgoingne qui s'en allerent avecques mon dit seigneur, et avoit mandé monseigneur le bastard d'Orleans qu'il se rendist à luy à Pouessi[1]. Et quant mon dit seigneur fut au dit lieu de Pontaise, il envoya des gens pour se mettre en embusche encontre Nostre Dame des Champs. Et entre les autres y envoia Mahé Morillon, Geffroy son frere et leur compaignie et autres jusques à quatre cens hommes à pié. Puis se partit mon dit seigneur de Pouessi environ soleil couchant et chevaucha toute nuyt et repeut en ung boys environ mynuyt bien peu; puis chevaucha tant qu'il vint à une grange, que on appelle la grange Damemarie, devers le Vigneul, et y arriva ung petit avant jour. Et puis comme le soleil levoit, on fist les signes que on devoit faire, et Dieu sache comme mon dit seigneur et ses gens tirerent vers Paris. Et comme il fut environ demie lieue, on lui vint dire que l'entreprinse estoit descouverte, et nonobstant ce mon dit seigneur tiroit tousjours en avant sans dire mot, et venoit pour garder ses gens qui estoient à pié. Et aucuns se tirerent de la bataille pour aprocher vers les Chartreux pour mieux veoir la ville; et incontinent ung homme se monstra sur la porte devers les Chartreux, qui fist signe d'un chaperon. Et sans scavoir qui avoit perdu ou gaingné on tira vers la porte, et ycelui homme dist : « Tirez à l'autre porte, car

1. Poissy, cant., Seine-et-Oise, arr. de Versailles.

ceste ne ouvre point, » et dist : « On besoingne pour vous aux Halles; » et de là on tira à la porte Saint Jaques. Et bientost après y vint Henry de Villeblanche qui apporta la banniere du Roy; et lors ceulx du portal demanderent qui estoit là; on leur dist que c'estoit monseigneur le connestable; et ilz leur requirent qu'il pleut à mon dit seigneur le connestable parler à eulx. Et bientost mon dit seigneur vint sur ung beau coursier et gentil compaignon; et on leur dist que c'estoit monseigneur le connestable; et lors il parla à eulx. Et ilz lui demanderent s'il entretendroit l'abolucion ainsi qu'il estoit dit; et il dist que ouy[1].

Chapitre LXIV.

Comment monseigneur le connestable entra dedans Paris.

Lors ilz descendirent et vindrent ouvrir la planche et mon dit seigneur entra dedans et toucha à eulx et jura de leur entretenir ce qu'il leur avoit promis. Et incontinent fist entrer par la planche les gens de pié tant que l'on rompoit les sarreures du pont. Et incontinent qu'elles furent rompues, et le pont abatu, mon

1. Avant la reddition de Paris, Charles VII accorda aux habitants, pour les engager à rentrer sous son obéissance, plusieurs lettres d'abolition le 28 février et le 3 mars 1436 : D. Godefroy a publié les premières dans son recueil des Historiens de Charles VII, p. 796; le duc de Bourgogne en concéda également aux Parisiens. Les unes et les autres se trouvent aux Archives nationales, K 949, pièces nos 24, 25, 27. Elles furent solennellement publiées dans l'église de Notre-Dame le samedi 14 avril 1436. (Archives nat., X1a 1481, fol. 120 vo; ce passage a été imprimé par D. Félibien dans son *Hist. de Paris,* IV, 597.)

dit seigneur monta à cheval et entra dedans la ville et s'en vint tout au long de la rue Saint Jaques, et au petit pont, et de là au pont Notre Dame. Et rencontra sur le dit pont Michau de Lagler[1], prévost des marchans, qui avoit une banniere du Roy en la main, et estoit la dicte banniere de tapisserie et son chatelet[2]. Puis vint Gauvain Le Roy[3] dire à mon dit seigneur qu'il vouloit jouir de l'abolucion, et lui dist s'il lui plaisoit

1. Michel de Lallier fut nommé prévôt des marchands le lendemain de l'entrée des troupes royales à Paris, ou le 14 avril. (Archives nat., X^{1a} 1481, fol. 120 v°; Félibien, *Hist. de Paris*, IV, 597.)

2. *Sic* dans N, fol. 34 r°, S, fol. 69 r°, C, fol. 83 v°, dernière ligne; mais on lit dans B, fol. 20 r° : « Et sous le Chastelet vint Gauvain Le Ray luy dire que il voulloit jouir de l'abollucion... » Nous ne saurions accepter la variante du ms. B, car il est peu vraisemblable que Richemont, dans son trajet du pont Notre-Dame à la place de Grève (aujourd'hui place de l'Hôtel-de-Ville), ait passé sous les murs du Châtelet; en effet, d'après cette hypothèse, Richemont se serait d'abord dirigé à gauche, vers le Châtelet, pour revenir ensuite sur ses pas. Nous croyons que Richemont, à l'issue du pont Notre-Dame, tourna à droite et se rendit directement à la place de Grève. Par « châtelet, » il faut sans doute entendre la bordure ou garniture de la bannière de Gauvain Le Roy. « Châtelé, » en terme de blason, indique une bordure ou un lambel chargé de châteaux. Ce mot a été omis par Th. Godefroy (édit. 1622, p. 83; Buchon, p. 382[1]).

3. Gauvain Le Roy, précédemment capitaine de Montlhéry, pour le Roi d'Angleterre; le 13 novembre 1434, à l'occasion de son mariage avec Marguerite de Chevreuse, Henri VI fit don aux futurs époux de la seigneurie de Bois-Malesherbes et de divers hôtels. (Archives nat., JJ 175, pièce 375.) Gauvain Le Roy dut en effet tenir sa promesse, comme le dit Gruel quelques lignes plus loin; il devint alors capitaine de Chevreuse pour Charles VII, et nous voyons, à la même époque, un Guillaume Le Roy, sans doute son parent, remplir les fonctions de capitaine de Montlhéry. (Pièce just. XXVII.)

les laisser aller qu'il mettroit en sa main Marcoursy[1], Chevereuze[2] et Montheri[3]. Et lors mon dit seigneur lui dist : « Par votre foy que ainsi ferés que le dictes. » Et lors le dit Gauvain jura que ainsi le feroit, et tint ce qu'il avoit promis. Et requist à mon dit seigneur qu'il lui pleut lui bailler ung heraut ou poursuivant pour le faire passer par les gens de mon dit seigneur; et lors il lui bailla ung heraud nommé Partenay, lequel le mena à Monthery.

Puis mon dit seigneur vint jusques en Grieve; et on lui vint dire que les Angloys estoient retirez en la Bastille, et que ses gens estoient au guet devant la dicte Bastille et que tout estoit bien, et qu'il lui pleut tirer vers le quartier des Halles pour les reconforter; et lors il y alla; et fut jusques devant Saint Innocent; et là on le fist menger des espices et boire devant l'ostel Jehan Aselin, son espicier de piecza[4]. Puis s'en vint à Notre Dame de Paris, et ouyt la messe tout armé; puis ceulx de Notre Dame lui firent menger des espices et boyre; car il jeunoit et estoit vendredi des feries de Pasques[5].

1. Marcoussis, Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Limours-en-Hurepoix.

2. Chevreuse, cant., *ibid.*

3. Montlhéry, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon.

4. C'est-à-dire son ancien épicier, son épicier depuis longtemps. (La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. hist.*, VIII, 290.)

5. La reddition de Paris eut en effet lieu le vendredi 13 avril 1436, après Pâques (Archives nat., X^{1a} 1481, fol. 120 v°). L'extrait des registres du Parlement relatif à la reddition de Paris a été publié par D. Lobineau dans son *Histoire de Bretagne*, 1707, II, 1040; par D. Félibien dans son *Histoire de Paris*, 1725, IV, 597; enfin par D. Morice, *Preuves*, 1744, II, 1271. L'année n'est pas

Chapitre LXV.

Comment monseigneur le connestable mist Paris en l'obeissance du Roy le xxe jour d'avril[1].

L'an mil CCCC XXXVI, en avril, s'en vint monseigneur le connestable, comme dit est, de Nostre Dame de Paris à la porte Baudes, et mist bon guet devant la Bastille; puis vint disner au Porc Espi, où il estoit logié. Et entretant qu'il disnoit, on lui vint dire que Pierres du Pan, son maistre d'ostel, estoit à la porte Saint Denis, et demandoit à entrer; et mon dit seigneur dist que on le laissast entrer. Et lors il vint à mon dit seigneur durant le disner, et lui dist que ceulx de la tour du Venin à Saint Denis se vouloient rendre à lui la vie sauve; et monseigneur lui dist qu'il les print. Et s'en retourna le dit Pierres du Pan à Saint Denis, et trouva le nepveu du prevost de Paris mort et tous ses gens bien environ VI^xx^.

Et la raison fut que quant noz gens oyrent sonner les cloches de Paris, tous ceulx qui estoient au siege de Saint Denis tirerent à Paris pour cuider entrer dedans; et quant ilz furent à la porte Saint Denis on ne les voult laisser entrer; car monseigneur le con-

indiquée à cet article dans le registre; D. Lobineau et D. Morice commettent une erreur en ajoutant 1435; ce n'est pas la date exacte même d'après l'ancien style, puisque en 1436 Pâques fut le 8 avril. Les détails donnés ici par Gruel sont confirmés par l'extrait auquel nous renvoyons.

1. *Sic* dans S, fol. 70 r°; ce titre manque dans les autres manuscrits. (Voir la note 1 de la page suivante.)

nestable l'avoit defendu, de paour qu'ilz feissent quelque mal; car c'estoient la pluspart de rotiers et de gens fort à entretenir. Et quant ceulx de la tour du Venin virent que noz gens estoient allez vers Paris, ilz se cuiderent sauver par le marays de Saint Denis; et ceulx qui avoient cuidé entrer à Paris, et avoient esté refusez, estoient tous enragés; et quant ilz arriverent au dit lieu de Saint Denis ilz trouverent que ceulx de la tour du Venin s'en alloient par le marays, lors chargerent sur eulx et n'eschapa homme qui ne fust mort.

Et celui jour qui fut le vendredi XXe d'avril l'an mil CCCC XXXVI[1] fut recouvrée en l'obeissance du Roy la bonne cité de Paris par monseigneur le connestable, et Saint Denis et Chevereuze et Marcoursy et Monthery, le pont de Saint Clou, le pont de Charanton[2].

Puis mon dit seigneur fist le guet devant la Bastille et les gens de sa maison; en laquelle Bastille estoit l'evesque de Terouanne et le sires d'Ouylebic et pluseurs autres jusques au nombre de mille à XII[c]. Et le lendemain il cuida emprunter de l'argent jusques à XV mille francs; et se vouloit obliger en telle forme que on vouloit paier dedans ung moys, et tout pour mettre le siege à la Bastille du costé devers les champs, et les gens d'armes ne se vouloient loger sans argent; et au partir il n'avoit eu que mille francs du Roy. Et ceulx de Paris lui dirent : « Monseigneur, s'ilz se veulent rendre ne les refusés pas; ce vous est belle chose d'avoir recouvré Paris; maintz connestables,

1. Gruel se trompe ici de huit jours; il a donné à la fin du chapitre précédent la date exacte de la reddition de Paris, le « vendredi des feries de Pasques », qui fut le 13 avril et non le 20.

2. Charenton-le-Pont, cant., Seine, arr. de Sceaux.

et maintz mareschaulx ont esté autrefoiz chacés de Paris; prenés en gré ce que Dieu vous a donné. » Et quant il les ouyt parler, il les receut à composicion. Mais s'il eut eu argent de quoy souldoyer ses gens, il eut gaingné deux cens mille escuz. Puis s'en allerent par composicion, comme dit est[1]; et Dieu sache comme ceulx de Paris firent grant chiere et grant joye après qu'ilz furent delivrés des Angloys. Et croy que homme ne fut oncques mieulx amé à Paris que estoit mon dit seigneur[2].

Chapitre LXVI.

Comment Poton, La Hyre et autres cuiderent prendre Gisors; mais Talbot les deslogea.

En celuy mois d'avril, bientost après fut faicte une entreprinse par Poton et La Hyre et Penensac et Jehan Dolon et Bouson[3] sur Gisors, et avoient soustenue[4], et le vindrent dire à monseigneur le connestable à

1. Les conditions de la capitulation de la Bastille furent réglées le dimanche 15 avril et les Anglais quittèrent la place le mardi 17 du même mois. Le Bourgeois de Paris affirme que le connétable reçut alors de fortes sommes des vaincus, ce qui ne semble pas être l'avis de Gruel. (*Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 318.)

2. Ce n'est pas absolument l'opinion du Bourgeois de Paris qui dit que « pour certain oncques puis l'entrée de Paris nulz des cappitaines ne fist quelque bien dont on doye aucunement parler, senon rober et pillier par nuyt et par jour ». Il n'a pas du reste une bien haute idée de la bravoure et des talents militaires du connétable. (*Journal,* p. 327, 340 et 346.)

3. Les éditeurs (cf. édit. Th. Godefroy, p. 85, Buchon, 383[1]) ont omis « Jehan Dolon et Bouson » qui sont mentionnés dans tous les mss. (N, fol. 35 v°; S, fol. 71 v°; B, fol. 20 v°; C, fol. 85 v°, ligne 2.)

4. C'est-à-dire : avaient de l'aide, des ressources.

Paris; et il leur dist : « Attendés jusques à huyt jours et je envoieray querir le marechal de Rieux qui est en Caux, qui me amenra deux mille combatans, et par decza en assembleray tant qu'en trouveray troys mille avecques ceulx du dit mareschal, et serons assés fortz pour combatre tout ce que on peut trouver en Caux. » Et lors ilz dirent à mon dit seigneur : « Force est que le faisons à ceste heure et n'y faisons nulle doubte. » Et lors mon dit seigneur assembla ce qu'il peut de gens d'armes pour les aider et les vint conduire jusques à Pontaise; et là demoura et les gens de sa maison, excepté Bourgoys, qui alla avecq eulx, et entrerent dedans la ville, et y furent ung jour et deux nuytz devant le chasteau. Mais Talbot y vint qui les deslogea bien hastivement, et en y eut de mors et de prins et non gueres[1], mais ilz fuirent bien. Et mon dit seigneur s'en vint à Paris; Poton et La Hyre s'en allerent à Beauvoirs.

Et bientost après mon dit seigneur eut aucunes nouvelles de Rouan, et pour celle cause s'en alla à Beauvoirs, et assembla ce qu'il peut de gens d'armes et tira à Gerberay; et avoit mon dit seigneur le marechal de Rieux et tous ceulx de Caux; mais la chose ne se peut faire pour celle heure, et s'en revint mon dit seigneur le connestable à Beauvoirs, et de là à Pontaise; et les Angloys estoient en embusche sur le chemin et n'oserent fraper sur luy. Doncques mon dit seigneur vint à Pontaise, et de là à Paris.

1. *Sic* dans S, fol. 72; C, fol. 85 v°; B, fol. 20 v°. C'est-à-dire « et non beaucoup ». Gruel dit qu'un petit nombre d'hommes d'armes furent pris ou tués et que les autres échappèrent à la mort par une fuite rapide.

Chapitre LXVII.

Comment monseigneur le connestable mist le siege à Creel.

En celuy an mil CCCC XXXVI, environ le premier jour de may fut advisé de mettre le siege a Creel, et assembla monseigneur le connestable ce qu'il peut de gens d'armes et y vint mettre le siege luy mesmes. Et avoit avecq luy monseigneur le bastard d'Orleans, et monseigneur de Rostelen, et monseigneur de l'Isle Adan et Poton et La Hyre et pluseurs autres capitaines. Toutesfoiz mon dit seigneur avoit charge du Roy de aller devers monseigneur de Bourgoingne pour le fait du Roy de Cecille, lequel estoit compaignon d'armes de monseigneur le connestable. Et pour sa delivrance laissa le siege et mist monseigneur le bastard son lieutenant, et se hasta de tirer devers monseigneur de Bourgoingne, pour ce qu'il faisoit son armée pour aller mettre le siege devant Calays ; et s'en alla en Picardie et trouva mon dit seigneur de Bourgoingne à Saint Homer, et fist tout ce qu'il peut pour le Roy de Cecille[1]. Puis print congié de monseigneur de Bourgoingne et se

1. Le voyage de Richemont en Picardie et en Artois eut lieu vers juin 1436, puisqu'il partit pendant le siège de Creil, qui dura environ un mois. Sa mission ne semble pas avoir eu de résultat immédiat ; car c'est seulement le 7 novembre 1436 que le Roi René obtint de Philippe le Bon des lettres de répit, qui lui rendaient une liberté provisoire. Richemont fit, au mois de décembre suivant, de nouvelles démarches auprès du duc de Bourgogne, et le 28 janvier 1437 fut signé à Lille le traité définitif de la délivrance du Roi de Sicile, qui dut subir les plus dures conditions.

offrit à luy pour aller au dit lieu de Calays, et de lui servir à troys mille combatans, qui pour lors estoient en Caux, et il le refusa. Et puis vint conduire monseigneur le connestable aux champs et luy monstra ses tentes et ses paveillons; et puis le mena veoir les Flamans qui estoient logez ou vau de Cassel[1]. Et Dieu saiche en quelles pompes ilz estoient quant mon dit seigneur parloit à eulx, en leur recommandant le fait de leur seigneur et les remerciant de leur bon vouloir.

Et puis s'en vint par Agincourt et devisa à ceulx qui là estoient comme la bataille avoit esté, et leur monstra en quel endroit il estoit et sa banniere et tous les grans seigneurs, et où estoient leurs bannieres, et où le Roy d'Angleterre estoit logié. Puis s'en vint à Hedin[2] et de là [à] Abeville; et là sceut que ceulx qu'il avoit laissez à Creel s'estoient levez de leur siege; puis s'en alla à Heu[3] et de là à Diepe pour mettre ordre es gens d'armes qui gastoient tout. Et tant qu'il y fut le senechal de Ponthieu manda la garnison de Heu, où estoit Olivier de Coitivi et le bastard Chapelle et Maturin Lescouet[4]. Et firent une entreprinse sur les Angloys du

C'est, selon toute vraisemblance, ce second voyage que Gruel indique plus loin (p. 142), comme ayant eu lieu à la fin de 1439 ou au commencement de 1440; nous avons rétabli la véritable date. (Pièce just. XXVII; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 324; Bibl. nat., ms. Fontanieu, au 7 novembre 1436; et notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique d'Arthur de Richemont*, p. 52, 53.)

1. Cassel, cant., Nord, arr. de Hazebrouck.

2. Hesdin, près du confluent de la Canche et de la Ternoise, cant., Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer.

3. Eu, cant., Seine-Inférieure, arr. de Dieppe.

4. S, fol. 73 r° : « Et tant qu'il y fut, le seneschal de *Ponthieu* manda la garnison de *Han*, où estoict Olivier de Coytivi et le

Crotay[1] et estoient en embusche près la Blanchetaque, et avoient ung bateau sur la riviere de Somme et adviserent bien comme la mer se retiroit, et avoient mis des gens de guerre dedans le dit bateau qui estoient couchez que on ne les veist point. Et quant ilz furent près du Crotay, et la marée commencza à leur faillir, ilz faingnerent de mettre toute leur peine de recouvrer la mer. Et lors quant les Angloys les virent en ceste necessité, ilz cuiderent que ce fust à bon escient et saillirent du Crotay à toute puissance et vindrent à pié et à cheval à ce bateau, et quant ilz les trouverent ainsi garniz ilz furent bien esbahiz. Et ceulx qui estoient en embusche saillirent de tous coustés, et en effect n'en eschapa riens, et furent tous mors et prins, et les chacerent en telle maniere qu'ilz gaingnerent la ville du Crotay; car il n'estoit demouré comme riens dedans; et noz ditz gens tindrent la ville et le firent scavoir à monseigneur, lequel vint veoir la place. Et puis s'en vint à Abeville, et là vint le baillif d'Amiens et le sennechal de Pontieu ; et monseigneur

bastard Chappelle et Mathelin Lescouet. » C, fol. 86 v° : « Et tant que il y fut le seneschal de Poitou manda la garnison d'Eu, où estoit Olivier de Coitivy et le bastart Chapelle et Matelin Liscoet. » B, fol. 21 v°, ligne 4 : « Et tant que il fut, le senechal de Poitou manda la garnison d'Eu, où estoit Olivier de Coytivy et le bastard Chapelle et Mathelin Liscoet. » Le correcteur du ms. S s'est trompé en remplaçant « Heu » par « Han » ; il s'agit évidemment d'Eu en Ponthieu et non de Ham en Vermandois : c'est là une correction inspirée par une fausse lecture du texte primitif. Les mss. C et B sont aussi pris en défaut, puisqu'ils donnent cette leçon erronée « sénéchal de Poitou ». Il s'agit de Florimond de Brimeu, sénéchal de Ponthieu, qui était admis, le 3 octobre 1439, à prêter serment en cette qualité devant le Parlement de Paris. (Monstrelet, V, 260; Archives nat., X^{1a} 1482, fol. 124 v°.)

1. Le Crotoy, Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue.

leur dist que, si monseigneur de Bourgoigne vouloit, il mettroit le siege au dit lieu du Crotay, et y feroit venir troys mille combatans, qui estoient en Caux, et aussi si le païs vouloit aider à ce faire. Sur tant envoya devers monseigneur de Bourgoingne à Saint Omer, pour scavoir si c'estoit son plaisir; et il respondit qu'il ne le feroit point à celle heure, jusques après le siege de Calays. Et sur tant mon dit seigneur s'en vint à Amiens et de là à Paris. Et missire Mondoc de Lansac et bien troys cens Angloys estoient en embusche et l'atendoient en chemin, et bien scavoient sa venue; et si n'avoit mon dit seigneur que xxx lances et ses archiers de son corps, et les ditz Angloys cuiderent que ce fust l'avant-garde de mon dit seigneur, et les laisserent passer sans mot dire.

Chapitre LXVIII.

Comment monseigneur le connestable fist venir madame de Guyenne à Paris.

Bientost après monseigneur le connestable se disposa pour aller devers le Roy, et partit de Paris et laissa monseigneur de Rostrelen son lieutenant[1], et s'en vint à Orleans; et de là tira à Loches devers le Roy, et eut bonne chiere[2]. Et lui dist le Roy qu'il

1. C'est sans doute en cette qualité que, même après le retour de Richemont, le seigneur de Rostrenen assistait le 12 décembre 1436 à la prestation du serment fait par divers Parisiens, jadis exilés par ordre du connétable, d'être désormais « bons et loyaux envers le Roy ». (Archives nat., X^{1a} 1482, fol. 4 v°; Pièce just. XXVII.)

2. Sur les gratifications faites au connétable par le Roi, voir le compte de Guillaume Ripault. (Pièce just. XXVII.)

failloit bientost retourner à Paris, et qu'il y menroit madame de Guyenne affin d'y faire plus grant residence. Et sur tant monseigneur lui promist qu'il le feroit; et print congié du Roy et s'en alla à Partenay veoir madame de Guyenne.

Et bientost après le duc Jehan le manda pour aller devers luy, et que monseigneur du Maine venoit devers lui à Ancenis; et incontinent mon dit seigneur y vint; et trouva le duc et monseigneur le conte[1] et madame la contesse et monseigneur du Maine, qui les vint veoir jusques à Ancenis. Puis après monseigneur s'en retourna à Partenay pour soy disposer de s'en aler à Paris; et entre la Toussains et la Saint Martin[2] s'en partit mon dit seigneur et tira devers le Roy, et fist venir madame de Guyenne à Orleans, qui l'attendit ou dit lieu d'Orleans. Et là se rendirent les presidens et seigneurs de Parlement, qui avoient tenu à Poictiers, et leurs femmes, et tout leur mesnage pour passer quant et mon dit seigneur. Et bientost après s'en vint mon dit seigneur, et partit d'Orleans, et tira à Yanville, et de là [à] Estempes; et là vindrent au-devant de lui monseigneur de Rostelen, Antoine de Chabannes, missire Jehan Fouquaut, Mahé Morillon, et belle compaignie de gens; et de là tira à Corbail, et puis à Paris et y sejourna celuy yver jusques à Pasques[3].

1. Le comte de Montfort, François, fils aîné du duc de Bretagne, Jean VI, né à Vannes le 11 mai 1414, duc le 28 août 1442, mort le 19 juillet 1450.

2. Entre le 1er et le 11 novembre, jour de la Saint-Martin d'hiver.

3. Au commencement de 1437, Tudual de Kermoisan, dit Le Bourgeois (cf. ci-dessus, p. 70, note 1), reçut un don du connétable, pour être venu en sa compagnie d'Orléans à Paris. Riche-

CHAPITRE LXIX.

Comment monseigneur le connestable fist assaillir Beauvoirs en Brie et comme la place fut prinse.

L'an mil CCCC XXXVII, le jour de Pasques[1], vindrent nouvelles à monseigneur le connestable que ung nommé maistre Migler de Saux[2] fortifioit une place en Brie, nommée Beauvoirs[3], à quatre lieux de Meaux, qui pour lors estoit Angloys. Et incontinent que mon dit seigneur le sceut il fist monter à cheval missire Jehan de Malestroit et partie des gens de sa maison[4], et les archiers de son corps et allerent coucher à Ligny sur Marne; et là trouverent la garnison de Ligny, où estoit Mahé Morillon et missire Jehan Fouquaut, et

mont y arriva avec Madame de Guyenne le 23 novembre, jour de saint Clément, suivant le Bourgeois de Paris (édit. Tuetey, p. 327), et assista à l'ouverture du Parlement, le 1er décembre 1436. Nous savons, d'autre part, qu'il était dans cette ville le 17 avril 1437, date à laquelle il ordonnait de délivrer quatre muids de sel à Alain Giron, bailli de Senlis. (D. Morice, *Preuves*, II, 1268; Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 1336, dossier Giron, pièce 8; Archives nat., X1a 1481, fol. 122 r°; X1a 1482, fol. 2 r°.)

1. C'est-à-dire le 31 mars.

2. Miles de Saulx, procureur du Parlement qui, d'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*, était « le plus fort larron, bouteux de feus et de tout autre malefice qui fust en France ny en Normendie »; il fut décapité le 10 avril 1437. (*Ibid.*, p. 331-332; Pièce just. XXVII, et ci-dessous, p. 131.)

3. Beauvoir en Brie, Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant.

4. Jean de Malestroit reçut dix écus d'or, pour sa solde et celle de dix hommes d'armes et quinze archers ayant fait partie du détachement qui alla s'emparer de Miles de Saulx. (D. Morice, *Preuves*, II, 1268.)

tirerent au dit lieu de Beauvoirs en Brie. Et s'i rendit le commandeur de Giresme et missire Denis de Chagli[1]; et arriverent noz ditz gens environ huyt heures, et incontinent donnerent l'assault. Et dura le dit assault tout le jour jusques à la nuyt bien tart; et croyés qu'il y eut bel assault; car en la fin n'y avoit plus de trait ne dehors ne dedans, et se desarmoient noz gens pour gecter des pierres. Et le landemain au matin fut faicte la composicion et se rendirent ceulx de la dicte place, leur vie sauve et poyant chacun ung marc d'argent; et baillerent en ostage maistre Migler de Saux, et troys autres Angloys, et furent amenez à Paris. Et monseigneur le connestable fist coupper la teste au dit maistre Migler de Saux; et partant furent les autres, qui estoient en ostage, delivrés et quittes de leur marc d'argent.

1. Denis de Chailly, chevalier, essaya vainement, avec l'aide de Jean Foucaut, d'entrer par surprise dans la ville de Meaux au commencement de 1430 (cf. ci-dessus, p. 103, note 2). Il enleva plusieurs places aux Anglais, notamment la ville et le château de Crécy, en Brie, dont il fut nommé capitaine et qu'il défendit contre les Anglais occupant la ville de Meaux. Il ravitailla Lagny-sur-Marne, assiégé par les Anglais, et prit le château de Chinon-sur-Loire, près Nevers, qu'il livra, sur l'ordre du Roi, au connétable de Richemont. Il devint conseiller et chambellan du Roi, bailli de Meaux, et Charles VII, pour le récompenser de ses éclatants services, lui donna, le 10 avril 1441, tous les revenus de la terre et seigneurie de Crécy, dont il conserva la garde. Denis était fils de Guillebaud de Chailly. (Archives nat., Mémorial P 2298, p. 1157-1164; Bibl. nat., ms. fr. 20684, page 57, Fr. nouv. acq. 5085, nos 290 et s.)

Chapitre LXX.

Comment monseigneur le connestable fist assaillir le Boys Malherbes et la place rendre.

L'an que desus[1], monseigneur le connestable alla devant le Boys Malherbes[2], et logea assés près en une petite place et y envoya les gens de sa maison et les archiers de son corps, et y eut belle escarmouche. Car ceulx de la place firent une saillie et fut chargé sur eulx en telle maniere que on entra quant et eulx en la basse court; mais par la force du trait et qu'il n'y avoit où se tauder, ne rien à couvert, se faillit retirer; et y eut de bien à quatre ou cincq mors. Et le landemain y vint monseigneur de la Suse et d'autres capitaines. Puis se rendit la dicte place du Bois Malherbes; et monseigneur le connestable s'en vint à Paris et de là tira devers le Roy et fist les diligences que le Roy vint mettre le siege à Montreol Faut Ionne[3].

1. S, fol. 75 v°, ligne 4 : « Celluy an mesmes mil quatre cens trante sept; » C, fol. 88 v° : « Et cel an mesme environ le premier jour de may mil IIIIc XXXVIII; » B, fol. 22 v° : « Et celuy en mesme, environ le premier jour de may, mil quatre cens trente et huict. » Ces deux derniers mss., qui présentent dans la chronologie une erreur d'une année, fixent la date du mois au 1er mai, mention que l'on retrouve dans l'édition de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 92; Buchon, 384 2); le ms. de Tournai la donnait donc aussi, et sans erreur sur l'année; car « l'an que dessus » désigne bien 1437.

2. Malesherbes, cant., Loiret, arr. de Pithiviers. En mai 1437, le connétable reçut d'Antoine Raguier, trésorier des guerres, l'argent nécessaire pour la solde des troupes qu'il conduisait au siège de cette place. (D. Morice, *Preuves*, II, 1268.)

3. S, fol. 75 v°, 4e ligne avant la fin : « ... et feist les dilli-

Et cependant que le Roy faisoit son armée mon dit seigneur et monseigneur de la Marche et le bastard d'Orleans s'en vindrent les premiers. Et fut fait scavoir à mon dit seigneur le connestable qu'il y avoit une entreprinse sur le dit Montreol Faut Ionne; et la demenoit le chancellier. Et affin que la chose se feist plus seurement, ilz le manderent à monseigneur et es autres seigneurs, et vindrent tous avecques luy; et en effet c'estoit une traïson mauveise. Mais quant ilz sceurent que mon dit seigneur y estoit ilz n'oserent laisser entrer noz gens; et ne perdismes que ung homme et cincq prinsonniers qui furent delivrez dès le jour, car ilz estoient à usance. Et de là s'en retourna mon dit seigneur à Chasteau Landon[1] mettre le siege lui et toute sa compaignie; et ne tint gueres qu'il ne fust prins d'assault. Et de là vint mon dit seigneur mettre le siege à Nemours, et ne tint gueres qu'il ne fust prins par composicion[2].

gences que le Roy vint mettre le siege à *Montreul Fault Yonne.* » C, fol. 88 v°, 3e ligne avant la fin : « ... et fist ses deligences que le Roy venist meptre le sege à Monterol Faut Ione. » B, fol. 22 v°, 8e ligne avant la fin : « ... et fist les deligances que le Roy venist mettre le siege à Montreal [place blanche]. » Dans S, fol. 76 v°, un autre que le copiste ou le correcteur a écrit en marge : « Siege de Monstreau Fault Yonne. » Montereau, cant., Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau.

1. Château-Landon, cant., Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau.

2. S, fol. 76 r° : « ... et ne *perdismes que ung* homme et cinq prisonnyers qui furent deslivrez dès le jour, car ilz estoyent à *usance,* et de là *s'en retourna* mon dict seigneur à *Chasteaulandon* mettre le siege et toute sa compaignye, et ne tint guyeres qu'il ne fut prins *d'assault; et de là vint mettre mon dict seigneur le siege à Nemours et ne tint guieres qu'il ne fust prins* par composicion. » Il faut remarquer que dans ce passage les corrections,

Puis s'en vint monseigneur à Paris pour faire les diligences, tant de gens d'artillerie, d'armeures, d'autres abillemens pour le dit siege, et aussi d'argent pour souldoyer les gens d'armes. Et fut de necessité que mon dit seigneur y vint; car ung autre n'eust pas fait ce qu'il feist[1]. Et là ouyt des nouvelles de la Royne d'Angleterre sa mere, laquelle estoit trespassée.

imprimées en italiques, reproduisent exactement, sauf pour le mot « guieres », l'orthographe du ms. N (fol. 38 r°). B, fol. 22 v° : « Et affin que la chose se fist plus seurement, il demendirent à monseigneur... [il y a ici une lacune dans le ms. et au fol. 23 r° commence une écriture nouvelle] dès le jour, car ils estoient absens. Et de là s'en retourna mon dict sieur mettre le siege à Chasteau Landon, luy et toute sa compagnée, et ne tint guieres, et fut pris d'assault, et de là vint mettre le siege à Annemons, et ne tint guieres, et fut pris par composition. » C, fol. 89 r° : « ... et ne perdimes que ung home et cinq prinsoniers qui furent delivrez dès le jour, car ilz estoient à ussance; et de là s'en retourna mon dict seigneur meptre le sege à Chasteaulandon luy et toute sa compagniée et ne tint gueres et fut prins d'assault, et de là vint meptre le sege à Annemours, et ne tint gueres et fut prins par composicion. » « Car ilz estoient à usance », cette leçon, qui manque dans les éditions (édit. 1622, p. 93; Buchon, p. 385[1]), signifie, croyons-nous, être mis à rançon pendant un certain délai en dehors duquel la délivrance ne s'opérait plus aux mêmes conditions; dans le cas présent, le délai donné pour payer la rançon des prisonniers était d'un jour seulement. (Littré, *Dictionnaire de la langue française,* édit. 1869, USANCE, n° 2.) La leçon du ms. B, « car ils estoient absens, » est évidemment erronée.

1. Gruel veut ici louer l'activité déployée par son maitre; mais la phrase pourrait être interprétée d'une manière beaucoup moins élogieuse. Richemont, en effet, opéra des virements de fonds que le Parlement eut quelque peine à consentir : il se fit attribuer, le 10 mai 1437, pour la solde de ses troupes, une somme d'argent déposée entre les mains de Regnault de Thumery, changeur de Paris, par suite d'un procès pendant devant la Cour. (Pièce just. XXXI.) C'est probablement de cette source que provenaient les 637 livres 10 sols tournois délivrées le 17 mai suivant par le

Le Roy se rendit à Bray sur Seine[1] et vint du cousté devers le chasteau mettre une bastille à une petite montaigne qui y est et se logea bien; et mon dit seigneur et monseigneur de la Marche se vindrent logier devers la ville en ung beau pré, ainsi comme autour[2]. Et lors ordenna mon dit seigneur son guet à cheval et à pié, ne homme ne se desarma; et celle nuyt y avoit bien v^c^ maineuvres; et avant que le jour fust grant il avoit fait faire ung grant fossé bien long et pluseurs taudeis sur treteaux, pour garder les gens d'armes du trait, car la place estoit bien artillée. Et le landemain chacun commencza à soy loger; puis arriva monseigneur le bastard d'Orleans et pluseurs autres capitaines. Et le segond jour fut fait ung autre fossé près de la place, et puis commencza l'en à faire de grandes aproches. Et bientost après on vint logier sur les fossés, et furent faictes mines couvertes et descouvertes; et fut partie de la riviere d'Yonne destour-

Parlement au trésorier des guerres, sur la requête du connétable. (Archives nat., X 1482, fol. 21 v°.) Cependant, malgré cet emprunt forcé, le Roi dut recourir au trésor du duc de Bourgogne qui consentit à lui accorder un subside de 12,000 francs pour payer les dépenses occasionnées par le siège de Montereau. (Pièce just. XXXIV. Voir à ce sujet les récriminations du Bourgeois de Paris, édit. Tuetey, p. 333 et s.)

1. Bray-sur-Seine, cant., Seine-et-Marne, arr. de Provins.

2. *Sic* dans S, fol. 76 v°, ligne 2. On lit dans C, fol. 89 v°, ligne 5 : « ... en ung beau pré ainsi comme au ... [mot abrégé] failloit, et leur donna son guet à cheval et à pié. » B, fol. 23 r° : « ... en ung beau pré ainsy comme au ... [mot abrégé] failloit, et leur donna son guet à cheval et à pied. » Les copistes des mss. C et B reproduisent une abréviation qu'ils n'ont pu déchiffrer. Le membre de phrase « ainsi comme, autour », omis par les éditeurs (édit. 1622, p. 94; Buchon, p. 385[1]), se trouve donc dans tous les manuscrits. « Ainsi comme » est sans doute pris dans le sens moderne de « tel que », sans ordre, sans apprêt.

née, laquelle passoit par les fossés; et fut fait pont sur Saine et sur Yonne; et fut la ville bien batue d'artillerie; et y avoit boulevers et moyneaux[1] qui furent batuz avant que on peut assaillir. Et y eut ung assault, pour essayer si l'eaue estoit parfonde, et commencza pour une fusée qui fut tirée d'un des gens d'armes de monseigneur, et mist le feu en la ville très fort et brula pluseurs maisons. Et cuidoit on assaillir à bon escient; mais la riviere estoit encores trop grande, et n'y eut gueres de gens qui passassent jusques au pié du mur. Toutesfoiz monseigneur de Rostelen y passa et le grant Feré[2], et Eustache Gruel, et ung homme d'armes de monseigneur de la Marche qui fut mort et faillit se retirer.

Et bien huyt jours après fut conclu l'assault à ung jeudi, et y vint le Roy et la plus grant partie de ses gens qui avoient grant paour que les Bretons la prinsent sans eulx. Et avoit on fait ung bateau armé pour passer le fossé; et s'i mist Le Bourgeoys et des gens de monseigneur bien largement, et deurent estre noyez

1. « Moyneau, » terme de fortification désignant un bastion plat bâti au milieu d'une courtine lorsqu'elle est trop longue, et que les deux bastions des angles sont trop éloignés pour se défendre l'un l'autre. (Littré, *Dict. de la langue française,* édit. 1863, au mot MOINEAU, n° 4.)

2. *Sic* dans N, fol. 39 r°. S, fol. 77 r° : « Toutesfoys monseigneur de *Rostrenen* y passa et le grand *Feré* et Eustache Gruel...; » C, fol. 89 v°, et B, fol. 23 v° : « Toutesfoys monsieur de Rostelain y passa et le grand frere Eustaise Gruel... » Cette mention fait défaut dans l'édition de Th. Godefroy (édit. de 1622, p. 95; Buchon, p. 385 2). On trouve dans les *Preuves* de D. Morice plusieurs personnages du nom de Ferré (cf. t. II, à la table); celui qui semble avoir joué le rôle le plus important vers le milieu du xve siècle est Pierre Ferré; nous ne pouvons affirmer qu'il s'agisse de lui dans notre texte.

une partie[1]; car quant l'assault commencza, tout le monde alla sur le bateau tant qu'il affondra; et Bourgeoys estoit le premier, et trouva maniere de lever une eschelle o l'aide des autres compaignons, et monta le premier dedans. Et comme il estoit à combatre à ceulx de la place, il vint une bombarde frapper ou mur, et abatit le dit Bourgeoys et le deut tuer, et tua ceulx qui combattoient contre luy. Et bientost après tout le monde commencza à monter et fut la ville prinse d'assault, et pluseurs Angloys mors et prins; et ceulx de la langue de France qui tenoient le parti des Angloys furent penduz. Et au dit assault furent faitz pluseurs chevaliers; et de la maison [de] monseigneur le connestable furent faitz chevaliers : missire Jehan de Malestroit[2], missire Geoffroy de Couvran[3], missire Symon de Lorgeri, missire Jehan de Broon, missire Olivier Giffart[4], missire Guillaume de Vendel[5].

1. C'est-à-dire : une partie des gens d'armes manqua de se noyer. (Cf. p. 115 et ci-dessous, ligne 7.) Th. Godefroy (édit. 1622, p. 95; Buchon, 385[2]) fait donc un contresens en traduisant ainsi : « Et en fut noyé une partie. »

2. Jean de Malestroit, chevalier breton, un des principaux lieutenants de Richemont. En mars 1439, il plaidait devant le Parlement de Paris contre Jean de la Chapelle et le duc d'Alençon. (D'Argentré, *Hist. de Bretagne,* édit. 1618, p. 797; Arch. nat., X[1a] 1482, fol. 100 r°.)

3. Geoffroy de Couvran, chevalier breton, qui, en mars 1453, fut capitaine de 40 lances en Normandie. (Bibl. nat., ms. fr. 25712, pièce 270.)

4. Olivier Giffart, chevalier breton, fils de Jean Giffart, vassal des seigneurs de Montauban; en 1427, Jean Giffart habitait la paroisse de Marcillé-Robert dans l'évêché de Rennes. Olivier se distingua en 1453 à la bataille de Castillon. (Bibl. nat., ms. fr. 22325, p. 509; Bibl. Mazarine, ms. fr. 1879, fol. 12 r°.)

5. Guillaume de Vendel, chevalier, maître de l'hôtel de Riche-

Et bientost après fut prins le chasteau de Montreol par composicion[1]. Puis s'en vint le Roy à Melun, et tous les seigneurs avecques luy, et monseigneur le connestable vint à Paris pour faire preparer, pour ce que le Roy lui avoit promis au dit lieu de Paris venir et y faire son entrée.

Chapitre LXXI.

Comment le Roy fist son entrée à Paris.

L'an mil CCCC XXX huyt[2], en octobre, le Roy fist son entrée à Paris; et lui et tous ses gens estoient armez, et y fut tres bien receu et à grant joie; et lui fist on grant chiere, et là fist la feste de Toussaints. Et estoient avecques le Roy monseigneur le Daulphin, monseigneur le connestable, monseigneur du Maine, monseigneur de la Marche, monseigneur de Vandosme, monseigneur le bastard d'Orleans, et grant nombre de seigneurs et capitaines. Et monseigneur de la Marche fist le service de monseigneur le conte d'Armi-

mont et de celui de Madame de Guyenne, qui en fit un de ses exécuteurs testamentaires. (Bibl. nat., ms. fr. 8819, fol. 51 v°; Pièce just. XXVII; Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 596.)

1. La ville de Montereau fut prise d'assaut le jeudi 10 octobre 1437, et le 22 du même mois le capitaine anglais Thomas Guérard rendit le château. (Pièce just. XXXIII.)

2. *Sic* dans N, fol. 39 v°; S, fol. 78 r°; C, fol. 90 v°; B, fol. 24 v°, et dans les éditions. Cette date est erronée; on sait que Charles VII fit son entrée à Paris le mardi 12 novembre 1437, par conséquent après la Toussaint et un an plus tôt que ne le rapporte Gruel. (D. Félibien, *Preuves de l'Hist. de Paris,* IV, 598; Monstrelet, V, 301; *Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 335; cf. Berry, dans Godefroy, p. 398, etc.)

gnac son pere, et fut à Saint Martin des Champs. Et y furent le Roy et monseigneur le Daulphin et tous les seigneurs desus nommez; puis on fist porter son dit pere en Armignac à grant solennité.

Bientost après le Roy se partit de Paris et tira à Orleans, et de là à Tours; et monseigneur le connestable demoura à Paris; et bientost après tira en Champaigne et jusques à Troyes, dont il avoit le gouvernement[1]. Et lui furent faictes pluseurs plaintes d'un capitaine nommé Bouson de Failles[2], qui avoit fait des maulx sans nombre, et leur faisoit de jour en jour. Et pour ceste cause mon dit seigneur le voult faire prendre en la ville de Troyes; et le dit Bouson fut

1. Le 1er décembre 1437, le connétable contresignait, à Paris, une ordonnance de Charles VII sur les blasphémateurs. Madame de Guyenne se trouvait également à Paris; quelques mois plus tard, le 23 avril 1438, elle adressait au Parlement une requête pour obtenir l'élargissement de son parent Philippe de Vienne, se disant évêque de Langres, et alors détenu prisonnier. Vers le mois de juillet, Richemont reçut à Paris des messagers de la ville de Troyes qui venaient se plaindre des gens de guerre. C'est sans doute peu après qu'il se rendit en Champagne. (*Ordonnances,* XIII, 249; Arch. nat., X1a 1482, fol. 74 r°, 75 r° et v°; Pièce just. XXXV.)

2. Bouzon de Failles, ou plutôt de Fages, écuyer gascon, qui défendit Montargis en 1427 et devint bailli de cette ville; il prit part à la défense d'Orléans en 1428-1429; il reçut 200 l. t. par lettres du Roi en date du 15 janvier 1429; dans un acte du 20 septembre 1433, qui porte sa signature originale, aux archives de Troyes, il se qualifie de bailli de Montargis et capitaine de Méry. (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII,* t. II, p. 17-18; compte d'Hemon Raguier publié par Loiseleur dans le *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siège de 1428,* Orléans, 1868, in-8°, p. 177, 178, 181 et 201; document des archives de Troyes, cité dans les manuscrits Vallet de Viriville, Fr. nouv. acq. 5085, à Bouzon de Fages.)

averti et monta à cheval hastivement pour cuider recouvrer la place de Nogent; mais monseigneur le fist chacer si de près par le prevost des mareschaux et autres de sa maison qu'il fut prins et admené à Troyes. Et incontinent fut fait son procès par les gens de la justice et le prevost des mareschaux, et incontinent fut executé et gecté en la riviere.

Pareillement ung capitaine escossoys nommé Bouays Glavy, qui faisoit tous les maulx que on pourroit dire, mon dit seigneur fist prendre et faire son procès et le fist pendre[1]. Desquelz les Gascons et Escossoys firent grant plainte et grant bruyt devers le Roy et donnerent à mon dit seigneur le connestable de grans menaces en son absence; mais quant il fut arrivé devers [le] Roy, ceulx qui l'avoient menacé furent plus humbles vers lui que tous les autres et s'agenoilloient bien, et plus n'en oserent parler[2].

Puis s'en vint monseigneur à Paris, et y fut une partie de celui yver; et y eut grant famine, puis l'esté après grant mortalité. Et environ le moys d'aoust, l'an mil IIII^{c} XXXIX[3], mon dit seigneur voulut aller

1. Dans S, fol. 78 v°, B, fol. 25 r°, C, fol. 91 r°, la mention de la mort de Bouays Glavy manque ici et a été rapportée plus loin. (Cf. dans l'*Introduction* le paragraphe consacré à l'*Établissement du texte de la chronique.*)

2. Le duc de Bourgogne se plaignit également des ravages opérés dans ses États par les hommes d'armes. Le 15 septembre 1438, le Roi, alors à Saint-Aignan en Berry, ordonna aux capitaines de compagnies, notamment au bâtard de Bourbon, à Saintrailles, Gauthier de Brussac, Antoine de Chabannes, Floquet, Blanchefort, d'évacuer la Bourgogne et de cesser leurs pilleries. (*Documents,* publiés par M. Canat, I, 385-387.)

3. « L'an mil IIII^{c} XXXIX » a été ajouté en marge par le copiste de N, fol. 40 r°; mais cette mention manque dans S,

loger au boys de Viesaine[1] pour fuir la dicte mortalité; mais le lieutenant du boys de Viesaine nommé Rogier de Pierrefrite ne voult le mettre dedans, et tenoit la dicte place pour monseigneur de Bourbon. Pareillement ceulx de Beauté[2] lui firent refus de la place du dit lieu de Beauté, et y envoya mon dit seigneur des gens d'armes, et voult y faire mener de l'artillerie; et incontinent se rendirent à sa volenté; et furent admenez à Paris tous liez en ung chariot et le cordel au coul; mais madame de Guyenne leur sauva la vie à sa priere.

Puis s'en alla monseigneur et madame de Guyenne logier à Saint Mor[3], et puis au pont de Charanton[4], et y furent une piece, tant que la mort se mist es gens de sa maison et faillit desloger; et s'en alla mon dit seigneur à Saincte Menehou, et ma dicte damme après jusques à Brey sur Saine[5], et mourut sa niepce madamoiselle Ysabeau, fille de monseigneur d'Estempes. Puis s'en revint mon dit seigneur environ Noel, et estoit la mortalité cessée; et la vigile de Noel arriva ma dicte dame de Guyenne à Paris.

Et bientost après le duc Jehan envoya Jehan de Vennes devers monseigneur le connestable, luy priant

fol. 78 v°, avant-dernière ligne, C, fol. 91 r°, B, fol. 25 v°, ligne 2. Il faut lire 1438. (Archives nat., X^{1a} 1482, fol. 92 v°; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 341-343.)

1. Vincennes, près Paris.

2. Ancien château aujourd'hui détruit, Seine, arr. de Sceaux, près Nogent-sur-Marne.

3. Saint-Maur-les-Fossés, Seine, arr. de Sceaux, cant. de Charenton-le-Pont.

4. Charenton-le-Pont, cant., *ibid.*

5. Bray-sur-Seine, cant., Seine-et-Marne, arr. de Provins.

qu'il voulsist venir devers luy pour aucunes suspeczons et ymaginacions qu'il avoit sur monseigneur de Laval sans cause. Et vint monseigneur le connestable devers lui au chasteau d'Auray, et fist incontinent l'apointement. Puis s'en revint à Paris et y sejourna par ung temps.

Après, le Roy de Cecille[1] lui fist prier qu'il voulsist aller devers monseigneur de Bourgoingne pour sa delivrance; aussi avoit-il charge de par le Roy de ce faire, et il le fist de bon cuer, car ilz estoient freres d'armes; et tira devers monseigneur de Bourgoigne à Lisle, et y fut longtemps. Puis s'en vint à Paris; et quant il fut à Senlis, il sceut que les Angloys avoient prins Pontaise d'eschelle sur monseigneur de l'Isle Adan, et fut le mardi gras[2], et en estoit le dit seigneur de l'Isle Adan capitaine, et y estoit monseigneur de Varanbont et beaucoup de gens de bien. Et croyés que mon dit seigneur fut bien desplaisant; et les Angloys scavoient bien sa venue, et le guetoient en chemin, et s'en vint par devers Ligny sur Marne[3]. Et incontinent

1. S, fol. 79 v°, ligne 6 : « Puis s'en revint à Paris et y sejourna partye de l'hiver et esté apprés le Roy de Sicile... » On trouve une variante toute différente dans les mss. C, fol. 91 v°, et B, fol. 26 r°, ligne 9 : « Puis s'en revint à Paris et y sejourna partie de l'esté et l'yver après... » Sur les négociations relatives à la delivrance du Roi de Sicile, voir ci-dessus, p. 125, note 1.

2. Ou le 12 février 1437.

3. S, fol. 79 v°, avant-dernière ligne : « Et les Angloys savoyent bien sa venue et le garedoyent en chemi[n], et s'en vint devers *Laigny* sur Mayne. » On trouve dans C, fol. 92 r°, ligne 3, et B, fol. 26 r°, 4e ligne avant la fin, une variante qui fait bien ressortir l'étroite parenté de ces deux textes; voici la leçon de C : « Et les Anglois savoient bien sa venue et le gardoient au chemin, et le gardoient par devers Ligné sur Marne. »

qu'il fut venu il reconforta ceulx de Paris qui murmuroient fort, et mist bonne garnison à Saint Denis, tant que tous furent très contens. En ce temps missire Guillaume Chambrelan[1], et la garnison de Meaux prindrent Orville[2] par les gens du Galays d'Aunay qui les traïrent et eschappa le dit Galays[3]. Et puis missire Guillaume Chambrelan enmena madamme d'Orville et troys ou quatre de ses femmes, et la tint prinsonniere, et fut forcée une de ses femmes; et mist la dicte dame à finance, à XIIII[c] escuz; ne ne la voult rendre[4] pour rescripcion du gouvernant ne des dames d'Angleterre. Et celui yver se passa sans aultre chose faire, excepté que pluseurs entreprinses se firent sur

1. Les mss. S, fol. 80 r°, B, fol. 26 v°, et C, fol. 92 r°, présentent une variante; on lit dans le premier : « Et mist bonne garnison à Sainct-Denys; et ainsy se passa celluy yver, excepté que messire Guillaume *Chambrelan...* »; dans le second et dans le troisième : « Et mist bonne garnison à Sainct Denys, et ainsi se passa celuy hyver, excepté que missire Jean Chambellain... » Guillaume Chambrelain, Anglais, qui succéda vers 1443 à Guillaume Corwen comme capitaine de Gournay et de Gerberoy. (Bibl. nat., ms. Fontanieu 118, au 2 mars 1442; cf. ci-dessus, p. 93, note 2.)

2. Orville, comm. de Louvres, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches.

3. Jean d'Aunoy, dit Le Galois. Voir sur ce personnage une note de M. Tuetey, dans le *Journal d'un bourgeois de Paris* (p. 332, n° 2). Nous pouvons ajouter aux renseignements donnés par M. Tuetey que Le Galois perdit un procès engagé entre lui et Jean de Ploisy; il fut condamné aux dépens et dut payer à ce dernier des dommages et intérêts, dont les commissaires du Parlement furent chargés, le mercredi 4 février 1438, de fixer le montant. (Archives nat., X[1a] 1482, fol. 61 v°.)

4. Les deux lignes qui suivent, jusqu'à « pluseurs entreprinses, » manquent dans les éditions, mais se retrouvent dans S, fol. 80 r°, C, fol. 92 r°, et B, fol. 26 r°. (Cf. édit. de Th. Godefroy, p. 99; Buchon, p. 387[1].)

Pontaise et sur Orville, qui ne vindrent à nul effect. En la fin les Angloys eurent argent de ceulx de Paris, et fut Orville abatue et demolie.

CHAPITRE LXXII.

Comment le damiseau de Commercy desconfist pluseurs des gens de monseigneur le connestable, et comment le siege fut mis à Meaux.

L'an mil CCCC [trante et neuf][1], noz gens d'armes estoient allez vivre en Champaigne pour ce qu'ilz n'estoient point poyez, les uns o le Sangler d'Ardaine pour assieger Chavancy[2], c'est assavoir : missire Jehan de Malestroit, missire Geoffroy de Couvran, lesquelz avoient belle compaignie. Et Geffroy Morillon, Alain Giron et Pierres Daugi estoient es marches de Barroys; et le damiseau de Commercy les vint trouver en ung logeis sans guet, et les desconfist et tua la pluspart et fist tuer.

En celuy an[3] mesmes monseigneur le connestable assembla gens pour faire le gast à Meaux, et y alla en

1. Le ms. N, fol. 41 r°, donne : « L'an mil CCCC quarante, » leçon reproduite par Th. Godefroy (édit. 1622, p. 99; Buchon, p. 387[1]). Nous restituons la date véritable d'après les mss. S, fol. 80 v°, C, fol. 92 r°, B, fol. 26 v°. On trouve dans ce dernier ms. une singulière variante : « L'an mil quatre cens trante neuf nos gens d'armes estoient huict cens en campagne, pour ce que ilz n'estoient poinct payez. » La variante incompréhensible fournie par le ms. B dérive sans doute d'un texte où le mot « vivre » était écrit, comme dans le ms. C, avec un *e* suscrit, abréviation que le copiste de B a traduite par « huict cens ».

2. Chauvency-le-Château, Meuse, cant. de Montmédy; près de cette commune et dans le même canton se trouve Chauvency-Saint-Hubert.

3. C'est-à-dire en 1439. Voir sur le siège de Meaux et le récit

personne ; et desiroit sur toutes choses que le Roy lui baillast gens et artillerie pour mettre le siege au dit lieu de Meaux. Et avoit envoyé de par luy et de par ceulx de Paris devers le Roy luy supplier que il y voulsist pourveoir, ou que la bonne ville de Paris et tout le païs auroit trop à souffrir. Et assés tost après le Roy lui envoya missire Ouachelin de la Tour[1] et Olivier Fretart qui lui vindrent dire que le Roy vouloit qu'il meist le siege à Meaux, et mandoit aux capitaines qu'ilz tirassent à Paris devers monseigneur. Et les desus nommez venoient pour faire les monstres ; et croy que ce fut une des grans joyes que je lui veisse oncques avoir. Et aussitost se partit pour aller à Courbail, où les capitaines se rendirent, et misdrent jour de se rendre à monseigneur entre Paris et Meaux. Et se partit mon dit seigneur de Paris luy et les gens de sa maison, entre lesquelz estoient monseigneur de Chasteillon, monseigneur de Rostrelen, et monseigneur de Trousy[2] et les autres

de Gruel notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique de Richemont*, p. 54-56.

1. S, fol. 80 v° : « *Messire Ouachelin de la Tour;* » B, fol. 27 r°, et C, fol. 92 v° : « Missire Mathelin de la Tour. » Les deux leçons sont également fautives ; il s'agit de Vanchelin de la Tour, bâtard de la maison de Luxembourg, bailli de Vitry, conseiller et chambellan du Roi. Il se distingua au siège de Montereau en se mettant en septembre 1437 à la tête des hommes d'armes envoyés par la ville de Metz au secours de l'armée royale. Fait prisonnier en 1449 par les gens du comte de Vaudemont et emmené à Joinville-sur-Marne, il fut délivré quelque temps après, grâce à l'intervention du Roi de France. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, II, 432; *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut de Metz*, dans D. Calmet, 1728, II, *Preuves*, p. 226 et 236; Bibl. nat., Cabinet des titres, 685, fol. 41 r°, 57 r°.)

2. *Sic* dans S, fol. 81 r°, C, fol. 27 v°. Th. Godefroy (édit. 1622,

chevaliers et escuiers, et missire Ambroys de Loré, prevost de Paris; et alla loger à Chaultconin[1]. Et là se rendirent La Hyre et Floquet[2], Chapelle, missire Denis de Chaillé[3] et le commandeur de Giresme et Courbanton. Et environ le XXe jour de juillet vint loger mon dit seigneur devant la ville en une vigne, et mist ses gens en troys parties. Il envoya monseigneur de Rostrelen et le bastard Chapelle et autres loger en l'abbaye de Saint Faron; et envoya La Hyre et Floquet loger es Cordeliers; et deux jours après, envoya missire Denis de Chaillé et Courbanton, Micheau Durant et Denis Laurougle du cousté devers Brie, faire une bastille; et puis en fist une là où il estoit[4]. Puis fist faire des aproches et fist asseoir l'artillerie, et fist

p. 100) donne l'orthographe exacte « de Troissy ». (Cf. sur ce personnage ci-dessus, p. 64, note 3.) Pourquoi Buchon imprime-t-il « de Croissy » (p. 387[1], vers la fin)?

1. Chauconin, Seine-et-Marne, cant. de Meaux.

2. Robert de Floques, dit Floquet, capitaine d'Amiens pour le Roi de France, ravagea en 1445 dans le Rethélois et le Luxembourg les possessions du duc de Bourgogne. Dans un acte du 3 octobre 1450, il est qualifié « escuier d'escuierie » de Charles VII et le sert en Poitou, et de 1442 au 3 avril 1451 il porte le titre de bailli d'Évreux; enfin nous le trouvons en mars 1454 mentionné comme capitaine de dix lances. (Archives de la Côte-d'Or, B 11882, n° 2, très longue pièce en papier; Bibl. nat., ms. fr. 25711, pièce 231; ms. fr. 25712, pièces 245, 270; Cabinet des titres, 685, fol. 84 v°, 100 r°. Voir aussi sur ce personnage *Les Écorcheurs en Bourgogne,* par M. J. de Fréminville.)

3. Denis de Chailly (cf. ci-dessus, p. 131, note 1).

4. Le connétable, venant de Chauconin, se logea sans aucun doute à l'ouest ou au nord-ouest de Meaux, Rostrenen et le bâtard Chapelle au nord, La Hire et Floquet au nord-est, Denis de Chailly et ses compagnons vers le sud-est. L'île du Marché de Meaux, située au sud de la ville, restait donc libre de communiquer avec le dehors.

faire grant diligence à maistre Jehan Bureau; et Bourgeoys et Boessiere ne dormoient pas toujours.

Et quant le siege y eut esté environ xx jours, monseigneur le connestable sceut au certain que les Angloys le venoient combatre; et croyés qu'il scavoit toutes les nouvelles de leur partement de Rouan; car il avoit bonnes espies, et les payoit bien, et sceut qu'ilz estoient passez à Pontaise et estoient en l'Isle de France. Et incontinent, il manda les capitaines et leur dist des nouvelles, et delibera d'assaillir dès le landemain la ville, et que chacun archier porteroit à l'assault la moitié de sa trousse, et l'autre moitié seroit pour combatre. Et avoit en volenté, ou cas qu'il ne prendroit la ville, d'aler au-devant des Angloys en Antouillet[1], et de leur garder le passage.

Le mecredi[2] environ prime fut donné l'assault et ne dura pas demie heure, et croy fermement que Dieu y fist plus pour l'amour de monseigneur et du peuple que ne firent les gens d'armes; car il ne coustoit riens à monter sur la muraille. Et Dieu saiche en quelle necessité estoient ceulx de Paris, et tout le païs d'environ paravant ce, et aussi mon dit seigneur le connestable pour les maulx qui se faisoient tant des gens du Roy que des Angloys; car les gens de monseigneur de Bourbon qui estoient au boys de Viesaine et à Corbail faisoient autant de maulx que les Angloys. Et

1. Nous conservons la leçon du ms. N, fol. 41 v°, qui était reproduite dans le texte primitif de S, fol. 82 r°, ligne 2; le correcteur l'a remplacée par celle-ci « à Nantouillet ». On lit « en Antouglet » dans C, fol. 93 v°, ligne 7, et dans B, fol. 28 r°. Nantouillet, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye.

2. Le 12 août. (*Journal d'un bourgeois de Paris,* édit. Tuetey, p. 347.)

estoit la pillerie par toute Champaigne et Brie et la Beausse en telle maniere que homme n'y povoit mettre remide. Et le Roy et tous les seigneurs chacun en son endroit soustenoit ces pilleries, ne mon dit seigneur n'y povoit pourveoir, nonobstant que tousjours en faisoit justice à sa puissance.

Et tant que une foiz assembla le Conseil, et fut deliberé de se deffaire et descharger du gouvernement de France et d'entre les rivieres, et d'aller ou envoyer devers le Roy pour celle cause. Et le landemain au matin vint le prieur des Chartreux de Paris devers luy et le trouva tout seul en la chapelle de son hostel, et demanda au dit prieur : « Beau Pere que vous fault-il? » Et le prieur luy dist qu'il vouloit parler à monseigneur le connestable, et monseigneur lui dist que c'estoit il. Et le dit prieur luy dist : « Pardonnés moy, monseigneur, je ne vous congnoissoie pas; je veulx parler à vous, s'il vous plaist. » Et il luy dist que volentiers.

Et lors il commencza à luy dire : « Monseigneur, vous tenistes hier Conseil, et deliberastes de vous descharger du gouvernement et charge que avés par decza. » Et lors monseigneur s'eschauffa et lui dist : « Comment le scavés vous; qui le vous a dit? » Et cuida monseigneur que aucun du Conseil le luy eut dit. Et lors le prieur lui dist : « Monseigneur, je ne le scey point par homme de votre Conseil; je le scey par homme certain; et ne vous donnés point de malaise qui le m'a dit; car ce a esté ung de mes Freres. » Et lui dist : « Monseigneur, ne le faictes point; car Dieu vous aidera et ne vous soussiés. » Et monseigneur lui dist : « Ha, beau Pere, comment se pourroit-il faire? Le Roy ne me veult aider ne bailler gens ne argent; et

les gens d'armes me héent, pour ce que j'en fais justice, et ne me veullent obeir. » Et lors le prieur luy dist : « Monseigneur, ilz feront ce que vous vouldrés; et le Roy vous mandera que allez mettre le siege à Meaux, et vous envoyera gens et argent. » Et mon dit seigneur luy dist : « Ha, beau Pere, Meaux est si forte; comment se pourroit-il faire? Le Roy d'Angleterre y fut IX moys devant. » Et le prieur lui dist : « Monseigneur, ne vous soussiés, vous n'y serés pas tant; ayés toujours bonne esperance en Dieu, et il vous aidera; soyés tousjours humble, et ne vous orgueillisés point; vous le prendrés bientost; voz gens s'enorgueilliront, puis auront ung peu à souffrir; mais vous en viendrés à votre honneur. »

Puis après monseigneur lui pria qu'il lui monstrast le Chartreux, et il luy dist que si feroit-il. Et le landemain mon dit seigneur alla ouir la messe aux Chartreux; et le prieur fist venir touz les Freres devant luy. Puis après mon dit seigneur dist au prieur : « Vous m'avoyés promis de me monstrer celui qui vous a dit ce que m'avés dit. » Et le prieur lui dist : « Vous l'avez veu, autrement ne le voirés-vous. » Puis longtemps après mon dit seigneur fist tant que les Chartreux de Nantes furent fondez du duc Françoys et de luy; puis y vint Frere Hervé du Pont, et fut le premier prieur; et fut celui qui eut ceste revelacion, comme depuis a esté sceu au certain, et est enterré aux Chartreux.

Et pour revenir au propos de la ville de Meaux, qui fut prinse ainsi legierement, le dit Chartreux dist à mon dit seigneur que s'il vouloit tousjours estre bien obeissant à Dieu que Dieu luy aideroit en toutes ses

necessités; mais que tousjours fust humble soubs la main de Dieu sans se orgueillir. Bien lui dist que ses gens s'enorgueilliroient, dont aucuns auroient à souffrir, et cela fut verité[1]. Si furent à cest assault mors et prins beaucoup d'Angloys. Et ce jour mesmes ceulx du Marchié offrirent de le rendre à mon dit seigneur, par ainsi qu'il delivreroit troys hommes qu'ilz demandoient, qui estoient prinsonniers de ce jour, c'est assavoir : le bastard de Tien, baillif de Meaux, et Pierre Care et ung autre; mais Blanchefort[2] qui là estoit rompit ce traictié, et La Hire et Antoyne de Chabannes qui estoient arrivez le jour de l'assault. Et

1. Le passage précédent, depuis « le dit Chartreux » (cf. p. 149, ligne 30) jusqu'à « si furent à cest assault », fait défaut dans l'édition de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 104; Buchon, p. 388 2), mais se trouve dans tous les manuscrits; C et B présentent néanmoins dans cet endroit une lacune considérable : après ces mots « car il ne coustoit rien à monter en hault sur la muraille » (C, fol. 93 v°; B, fol. 28 r°) viennent ceux-ci : « Et aussy avant que il entreprint de mettre le siege, le Chartreux [dont il n'y a pas de mention antérieure dans ces mss.] luy dist que... » Les copistes passent donc ce qui concerne les pilleries des gens d'armes et tout le dialogue entre Richemont et le prieur des Chartreux de Paris.

2. Jean de Blanchefort, seigneur de Fourras, capitaine de Breteuil, lieutenant du sire de Boussac en décembre 1432, fut l'un des chefs de guerre auxquels le connétable défendit expressément de ravager les domaines appartenant au chapitre de Verdun. Il obtint de Charles VII, en mars 1446, une lettre de rémission pour toutes les pilleries qu'il avait faites ou tolérées. C'est sans doute lui qui est désigné par Mathieu d'Escouchy (*Chronique,* édit. Beaucourt, I, 290) comme ayant trouvé la mort au siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1450. (Bibl. nat., ms. Duchesne, vol. 70, fol. 283 v°; Pièce just. XXVIII; Arch. nat., JJ 177, fol. 118 v°.) On trouve dans le ms. fr. 20685, p. 494 et 502, à la Bibl. nat., plusieurs mentions d'un autre Jean de Blanchefort, maréchal des logis du Roi vers 1470.)

failloit que les Angloys rendissent le petit Blanchefort[1], qui estoit prinsonnier, et par ainsi fut rompu le traictié. Et aussi ung traitre Gascon, nommé Jehan de la Fuyte dist aux Angloys qu'ilz ne se rendissent point, et que leur secours venoit; et puis monseigneur l'en paya bien, quant il sceut son fait au certain; car il luy fist trencher la teste. Puis fist mon dit seigneur trencher les testes au baillif de Meaux et à Pierres Care et à ung autre, cuidant que ce fussent Francoys[2], dont depuis s'en repentit.

Et le semadi ensuyvant[3] vigile Nostre Dame de my-aougst, arriverent les Angloys bien VIIIm combatans ou plus, dont les chiefz ensuivent : le conte de Sombresset, lieutenant du Roy d'Angleterre, le conte Dourset, le sire de Talbot, le sire de Scalles et missire Richard Doudeville[4], et pluseurs capitaines et baillifz,

1. Nous ne savons pas exactement quels liens de parenté unissaient le petit Blanchefort et Jean de Blanchefort; le premier fut tué à l'assaut du château de Saint-Sever en 1442. (Monstrelet, édit. Douët-d'Arcq, VI, 54.)

2. S, fol. 84 r° : « Cuydant que ce fussent tous Françoys; » B, fol. 28 v° : « Cuydant qu'ilz fussent tretous Françoys. » Cette mention, supprimée par Th. Godefroy (édit. 1622, p. 105; Buchon, p. 388 2), se trouve aussi dans C, fol. 94 r°, ligne 9. Le bâtard de Thien, zélé partisan de la cause bourguignonne, défendit en 1417 Senlis contre les troupes royales commandées par le comte d'Armagnac et, en 1421, la ville de Chartres contre l'armée du Dauphin. Après la mort de Charles VI, à la fin de 1422, on le trouve à Paris au service du duc de Bedford. (*Geste des nobles*, édit. Vallet de Viriville, p. 167; *Histoire de Charles VII*, par Vallet de Viriville, I, 268 et 358.)

3. *Sic* dans N, fol. 43 r°; « sabmedy » dans S, fol. 84 r°, B, fol. 28 v°; « sabmadi » dans C, fol. 94 r°.

4. Richard Wydevile ou Wideville. Sur ce personnage, voir une note de M. S. Luce dans la *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 132.

et monseigneur n'avoit que IX^c pais. Et vindrent les ditz Angloys logier sur la riviere de Marne, et avoient des bateaux de cuir, et vindrent passer en l'isle du Marchié, et ceulx du Marchié saillirent et vindrent sur la riviere et misdrent des gens dedans le dit Marchié et ceulx du Marchié en misdrent dehors et n'y scavoit-on mettre remide. Et celle nuyt monseigneur assembla les capitaines et furent d'opinion que on mettroit des gens dedans l'isle, et monseigneur debatoit le contraire, toutesfoiz se tint-il à l'opinion des aultres. Et celle nuyt on y bouta les gens de Olivier de Coitivi et des maineuvres pour se fortifier pour le trait de ceulx de dehors, et aussi y menerent des pipes. Et le dymenche au matin La Hire estoit prest et beaucoup de gens de bien pour aller à l'escarmousche sur les Angloys.

Et cependant les ditz Angloys vindrent sur la riviere bien deux mille archiers, qui tous tiroient à une foiz sur noz gens. Et ceulx du Marchié saillirent sur noz ditz gens, et nous avions deux fonsés[1] armez, qui vindrent pour cuider secourir nos ditz gens, qui furent tellement chargez de trait qu'ilz tuerent tous ceulx qui les gouvernoient, et menerent[2] les mariniers

1. « Foncet » ou « fonce » était le nom d'un bateau de rivière parfois de dimensions très grandes. (Littré, *Dictionnaire de la langue française,* 1863, I, 1713.) S, fol. 85 r°, ligne 3 : « ... et nous avions deux fossez armez...; » dans C, fol. 94 v°, ligne 10, on lisait d'abord « fossoiez », mot raturé et remplacé par un autre mal écrit qui parait être la leçon de B, fol. 29 v°, ligne 5 : « ... et nous avions deux fustes armées... » Dans le reste de la phrase les trois mss. S, C, B donnent la même variante « fossez ».

2. *Sic* dans N, fol. 43 v°, et S, fol. 85 r°, ligne 6; « maroyoient » dans C, fol. 94 v°, ligne 13; « maroyoyent » dans B, fol. 29 v°, ligne 10.

et tous ceux qui estoient dedans les fonsés en telle maniere que les Angloys gaingnerent les ditz fonsés, et vindrent passer sur noz gens en la dicte ysle; et ceulx du Marchié saillirent à toute puissance, et furent tous noz gens mors et noyés ceulx qui estoient en l'isle[1]. Et beaucoup de gens de guerre qui estoient en la ville cuiderent s'en aller faingnans de vouloir aler à l'escarmousche, si n'eut esté monseigneur le connestable qui s'en apparceut, et fist clorre les portes, et mist es deux portes des gens de sa maison, monseigneur de Chasteillon à l'une, et à l'autre monseigneur de Rostrelen, pour garder qu'il ne saillist rien. Et au pont devers le Marchié mist Bourgeoys et Mahé Morillon, Jehan Budes, de la Barre et Guillaume Gruel. Et incontinent Le Bourgoys fist sayer le pont et les moulins[2]; puis s'en vindrent les desus nommés à la porte devers Paris, dont mon dit seigneur de Rostrelen et les gens de l'ostel de monseigneur avoient la garde, et eut belle escarmousche à pié, et y fut blecié Olivier de Coetivi.

Les Angloys furent environ troys jours logez devant Meaux, et changerent la garnison du Marchié, et y misdrent missire Guillaume Chambrelan et bien CCCC Angloys pour ferir et leur promisdrent d'aler

1. Les deux lignes qui précèdent, depuis « et ceulx du Marchié... », manquent dans B, fol. 29 v°; la mention « ceulx qui estoient en l'isle », qui précise la pensée du chroniqueur, fait défaut dans les éditions (édit. Th. Godefroy, p. 106; Buchon, 389[1]) et se trouve dans S, fol. 85 r°, et dans C, fol. 94 v°.

2. *Sic* pour le sens dans S, fol. 85 v°, C, 95 r°, ligne 1, et B, fol. 29 v°; manque dans les éditions depuis « Et incontinent Le Bourgoys ». (Édit. de Th. Godefroy, 1622, p. 106; Buchon, p. 389[1].)

prendre Crepi en Valays[1] et aporter tous les vivres et contre-assieger monseigneur le connestable. Puis mon dit seigneur sceut leur entreprinse et envoya dedans Crepi Olivier de Bron[2] et d'autres capitaines, et fut leur entreprinse rompue; si leur convint changer propos, et n'avoient plus nulz vivres, et leur convint s'en aller vers Normandie. Et aussitost qu'ilz furent partiz on commencza à faire grant guerre et grant diligence, et bientost firent composicion, et au bout de XV jours fut le Marchié rendu à monseigneur[3].

Puis s'en vint à Paris devers le Roy qui lui fist grant chiere, et estoient avec le Roy : monseigneur le Daulphin, monseigneur de Bourbon, monseigneur du Maine, monseigneur de la Marche, monseigneur de Heu et pluseurs autres seigneurs; et y eut fait grans chieres à Paris; et y eut quatre Angloys qui firent armes à quatre Françoys.

Assés tost après, le Roy se partit de Paris et s'en alla à Orleans[4] et y fist une assemblée des seigneurs de son sang et des prelas du Royaume; les uns pour debatre la prematique sanxion, les autres pour debatre

1. Crépy-en-Valois, cant., Oise, arr. de Senlis.

2. Olivier de Broon, écuyer breton, est qualifié dans un acte du 19 décembre 1450 « cappitaine de Montignac ». (Archives de la Loire-Inférieure, E 171. Voir en outre sur ce personnage la *Biographie bretonne,* de Levot.)

3. D'après le Bourgeois de Paris, les Anglais rendirent le Marché de Meaux le dimanche 15 septembre 1439, « leurs vies sauves et leurs biens. » (Édit. Tuetey, p. 348.)

4. *Sic* dans S, fol. 86 r°, C, fol. 95 r°, dernière ligne, B, fol. 30 r°, vers la fin; cependant on lit dans l'édition de Th. Godefroy (p. 107; Buchon, p. 389 [2], ligne 5) « à Bourges ». Voir sur cette variante notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique de Richemont,* p. 56, 57.

la guerre ou la paix en la maniere que les Angloys demandoient.

Et durant ce Conseil il envoya monseigneur le connestable en Normandie pour faire la guerre, et grant nombre de gens tenans les champs, qui point n'estoient souldoyés, et s'i rendit monseigneur d'Alenczon. Et par le conseil de beaucoup de gens misdrent le siege à Avranches, sans etre pourveuz d'artillerie ne maineuvres ne argent; et estoit à Noel[1]; et y vint la puissance des Angloys estans en Normandie, et furent par troys jours les uns devant les autres; et y avoit entre les Françoys et les Angloys une riviere bien petite[2]; et tous les jours noz gens cuidoient combatre. Et y eut fait pluseurs chevaliers; et de la maison de monseigneur fut fait celui jour chevalier monseigneur le bastard de Bretaigne[3], missire Raoul Gruel et missire Bertrand Millon. Et comme noz gens cuiderent passer celle riviere, il s'i noya deux ou troys gens de bien qui s'enliserent[4], et ne peut-on passer. Et demorerent

1. D'après la *Chronique du Mont-Saint-Michel,* le siège fut mis dès le 30 novembre 1439 (I, 40); le connétable était certainement établi devant Avranches avant le 20 décembre; il fut obligé de lever le siège le 23 décembre. (Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 581, n° LXXV; *Pièces* publiées par M. S. Luce à la suite de la *Chronique du Mont-Saint-Michel,* II, 121, n° CCIX.)

2. Cette rivière « bien petite » doit être la Sée, sur les bords de laquelle se trouve la ville d'Avranches.

3. Tanguy, bâtard de Bretagne, semble avoir joué un rôle assez important dans l'affaire de Gilles de Bretagne. (D. Morice, *Preuves,* II, notamment col. 1380, 1407 et s.)

4. S, fol. 86 v° : « S'enlizerent; » C, fol. 95 v°, 3e ligne avant la fin, B, fol. 30 v° : « S'anlisserent; » omis dans les éditions (édit. de 1622, p. 108; Buchon, p. 389[2]). S'enliser, « s'enfoncer dans une lize, dans un sable mouvant. » (Littré, *Dictionnaire de la langue française,* édit. 1863, I, 1404.)

les ditz Angloys en bataille d'un costé et noz gens d'autre costé[1]. Et quant ce venoit au soir tout le monde s'en aloit aux villages coucher et loger leurs chevaulx, car vous scavés que les Françoys plaingnent moult leurs chevaulx[2]. Et vous certifie qu'il estoit telle nuyt qu'il ne demouroit pas à mon dit seigneur le connestable CCCC combatans; et Dieu sache qu'il y endura.

Et d'une nuyt les Angloys vindrent gaingner ung gué, et le trouverent endroit la ville d'Avranches, qui jamais n'avoit esté trouvé; et par la vindrent gaingner la ville, et prindrent Auffroy Prevost et aucuns de noz gens qui faisoient le guet devant la dicte ville d'Avranches; et les autres se retirerent à la bataille qui estoit loign de là. Et quant noz gens sceurent que les Angloys estoient en la ville, tout le monde commencza à tirer en Bretaigne sans ordennance, et mon dit seigneur le connestable demoura à bien peu de gens. Et lui vindrent dire Antoyne de Chabannes et Blanchefort que s'il ne s'en alloit qu'il demourroit tout seul, et que de tous leurs gens n'en avoient pas dix, et que de leurs personnes demorroient o luy, et pareillement y vindrent pluseurs capitaines. Et en la fin, malgré lui, luy convint s'en venir à Doul et n'avoit pas

1. Le ms. N, fol. 44 v°, contient ici un membre de phrase qui a été raturé à l'encre rouge : « Et furent troys jours et troys nuytz les uns devant les autres. » Le copiste l'aura sans doute supprimé parce que cette indication a déjà été donnée quelques lignes plus haut, et nous ne l'avons pas rétabli pour la même raison, bien qu'on le retrouve, sans rature, dans S, fol. 86 v°; B, fol. 30 v°; C, fol. 96 r°.

2. *Sic* dans S, fol. 86 v°; C, fol. 96 r°, ligne 5; B, fol. 30 v° et 31; omis dans les éditions depuis « car vous scavés ». (Édit. de 1622, p. 108; Buchon, p. 389 [2].)

demouré o luy cent lances; et de là tira à Angiers devers le Roy. Et là trouva monseigneur le conte[1], qui estoit venu devers le Roy, et puis se partit assés tost pour aller en France, dont il avoit le gouvernement; et ja se commenczoit la Praguerie. Et mon dit seigneur print congié du Roy et s'en alloit à Paris.

Et cependant monseigneur le Daulphin estoit à Nyort, et monseigneur de la Marche estoit avecques lui de par le Roy; et y arriva monseigneur d'Alenczon, et fut mis monseigneur de la Marche hors de l'ostel de monseigneur le Daulphin, et y demoura mon dit seigneur d'Alenczon. Et dès ce que le Roy sceut ces nouvelles il envoya hastivement après monseigneur le connestable monseigneur de Gaucourt et Poton, qui trouverent mon dit seigneur le connestable à Boysgency, qui avoit passé par Blays, et y avoit esté abroqué[2] de monseigneur de Bourbon et de monseigneur de Vandosme et du bastard d'Orleans, qui fort cuida prendre parolles à mon dit seigneur le connestable pour trouver matiere de mettre la main sur luy; toutesfois il dissimula. Et si n'eut esté Anthoine de Chabannes, qui leur dist qu'ilz faisoient mal de le prendre, et que le païs de France, dont avoit le gouvernement, seroit perdu des Angloys, ilz l'eussent prins.

En celle nuyt monseigneur de Gaucourt et Poton, comme dit est, arriverent devers monseigneur le connestable, et lui dirent que le Roy lui prioit, non pas

1. François, comte de Montfort, fils aîné du duc de Bretagne.

2. S, fol. 87 v°, C, fol. 96 v° : « ... et y avoict esté fort abrocqué...; » B, fol. 31 v° : « ... et y avoit esté fort abouché. » Les éditeurs ont remplacé ces expressions trop archaïques sans doute par « fort attaqué de paroles ». (Édit. 1622, p. 109; Buchon, 390 [1].)

commandoit, qu'il vint hastivement, toutes choses cessées, devers lui; et lui dirent les nouvelles telles qu'elles estoient. Et incontinent mon dit seigneur fist abiller ung bateau et bien equipper de mariniers et d'archiers, et vint passer ceste nuyt par soubs le pont de Blays, et tant fist que bientost arriva à Emboyse devers le Roy, qui pas ne dormoit. Et quant on lui dist que c'estoit monseigneur le connestable qui estoit venu, il fist grant chiere, et dist puisqu'il avoit le connestable que plus ne craingnoit riens. Et avoit fait ruer jus[1] le petit Blanchefort, et ja avoit fait faire le chanfault[2] pour lui coupper la teste; et à la priere de monseigneur le connestable, le Roy lui pardonna, et depuis le servit bien.

Mon dit seigneur le connestable incontinent qu'il fut arrivé dist au Roy qu'il print les champs, et qu'il luy souvint du Roy Richard, et qu'il ne s'enfermast point en ville ne en place[3]. Et incontinent le Roy se mist sur les champs, et tout le monde tira devers lui et s'en

1. *Sic* dans S, fol. 88 r°, C, fol. 97 v°, et B, fol. 32 r°. Cette expression vieillie a, comme celles que nous avons signalées dans la note précédente, choqué les éditeurs, qui ont traduit bien inutilement par « avoit fait prendre ». (Édit. 1622, p. 110; Buchon, p. 390[1].)

2. C'est-à-dire « l'échafaud ». (Du Cange, VII, 86.) Sur les différents sens du mot « chafaud » ou « chanfaut », voir aussi La Curne de Sainte-Palaye, édit. Favre, III, 328.

3. On lit dans le Mémoire de juin 1440, publié par M. de Beaucourt dans les *Preuves* de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy* (III, 11) : « ... Le Roy... non voulant que mondit seigneur de Bourbon et ses adherens fissent de luy comme les Anglois firent du Roy Richart, fist le lendemain à matin destrousser le petit Blanchefort... » Les renseignements fournis par Gruel sur les débuts de la Praguerie sont confirmés par ce Mémoire, qui en contient l'historique complet.

alla à Poictiers. Et là lui vindrent les nouvelles que monseigneur d'Alenczon et Jehan de la Roche estoient entrez par traïson dedans Saint Maixent[1] et que ung portal de la ville tenoit pour le Roy. Et incontinent le Roy et mon dit seigneur envoyerent Yvon de Beaulieu leur dire que bientost auroient secours ceulx qui tenoient pour le Roy; et monterent à cheval le plus tost qu'ilz peurent et amenerent ce qu'ilz avoient de gens. Et aussitost que monseigneur d'Alenczon et Jehan de la Roche le sceurent, ilz deslogerent bien à haste, et laisserent des gens ou chasteau, qui bientost après furent renduz; et eurent ceulx qui estoient o Jehan de la Roche les testes trenchées, et monseigneur le connestable sauva à sa priere ceulx de monseigneur d'Alenczon.

Et bientost après le bastard d'Orleans vint crier merci au Roy de ce qu'il avoit voulu mettre la main en monseigneur le connestable, lequel eut son pardon et laissa les autres. Puis monseigneur le Daulphin et monseigneur d'Alenczon tirerent en Bourbonnays, et leur vint au-devant le sennechal de Bourbonnays, et Antoyne de Chabannes et autres à belle compaignie.

Puis le Roy laissa des frontières contre Nyort, là ou estoit Jehan de la Roche qui avoit avecques luy des Angloys. Après ce, le Roy, monseigneur le connestable, monseigneur du Mayne, monseigneur de la

1. *Sic* dans S, fol. 88 v°, C, fol. 97 r°, avant-dernière ligne, B, fol. 32 r°, et dans l'édit. de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 111); mais M. Buchon imprime « Sainte-Maixance » (p. 390[2], ligne 9). Saint-Maixent, cant., Deux-Sèvres, arr. de Niort. La nouvelle de la prise du château de Saint-Maixent parvint au Roi, à Poitiers, le dimanche de Quasimodo ou le 3 avril. (Mémoire de juin 1440 dans les *Preuves* de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy,* III, 13.)

Marche et pluseurs capitaines tirerent en Bourbonnays et en Auvergne. Et cependant mourut monseigneur de Rostrelen à Paris, qui estoit à monseigneur le connestable lieutenant en France[1]. Et tout celuy esté dura la guerre jusques en septembre; puis fut fait l'apointement. Et tira monseigneur le connestable à Paris[2], et fut ordenné certain nombre de gens pour aller secourir Herfleu là où le siege estoit[3]; et y estoient monseigneur de Heu, le bastard d'Orleans, monseigneur de Gaucourt et pluseurs autres capitaines. Et pour conduire les gens de monseigneur le connestable fut ordenné missire Gilles de Saint Symon. Et pour

1. Dans S, fol. 89 r°, on lit en marge, à propos de la mort de monseigneur de Rostrenen à Paris : « Ceste mort fut le 12 aoust au dit an, ainsi que porte son épitaphe aux Jacobins de Paris. » Pierre de Rostrenen, chambellan du Roi, lieutenant du connétable, eut pour femme Jeanne de Kermech, qui mourut en 1449. (D'Argentré, *Hist. de Bretagne,* édit. 1618, p. 797; Bibl. nat., ms. fr. 22331, p. 687.)

2. Le connétable fit à cette époque un voyage en Bretagne; il était à Vannes le 25 août 1440 et acceptait diverses seigneuries que le duc venait de lui donner; c'est alors qu'il prit le singulier engagement « de empescher... la venue, dessente et entrée au pays et dusché de Bretaigne des gens de guerre estans au service et obeissance de monseigneur le Roy ou d'autres... »; il promettait même de venir en personne à l'appel du duc. (D. Morice, *Preuves,* II, 1332-1336; Bibl. nat., ms. fr. 2714, fol. 108, acte publié d'après l'original conservé aux Archives de la Loire-Inférieure, par M. Cosneau, dans son *Connétable de Richemont,* p. 580, n° LXXIV.)

3. Le Roi d'Angleterre, après avoir ordonné le 30 juillet 1440 de nouvelles levées de troupes, fit assiéger Harfleur par le comte Dorset, dès le mois suivant; d'après le Bourgeois de Paris, les troupes anglaises étaient encore en octobre devant la place qui fut alors obligée de se rendre. (Pièce just. XXXVII; *Chronique du Mont-Saint-Michel,* p. 41; *Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 355; Bibl. nat., ms. Fontanieu 118, au 10 avril 1440 [anc. st.].)

cestui voyage ne firent rien que faire la composicion de ceulx qui estoient à Herfleu.

En ce temps là, noz gens fortifierent Loviers[1] et Conches; et celui yver se passa ainsi, excepté que mon dit seigneur mist le siege à Saint Germain en Laye[2], que les Angloys avoyent avant prins d'eschielle, et bientost fut rendu à mon dit seigneur, lequel emprès fut requis d'aler en Champaigne, dont avoit le gouvernement[3].

Le Roy tira en Champaigne en celle saison et monseigneur le connestable tira devers luy pour oster les pilleries qui s'i faisoient, et pour mettre ordre sur les gens d'armes; et furent jusques à Vaucoleur[4], à Monteclere[5] et à Langres, et par toutes les marches de Champaigne, et osterent des capitaines et en misdrent d'autres[6]. Et de là vindrent à Bar sur Aulbe; et là vint

1. Nous trouvons la preuve de l'occupation de Louviers par les troupes de Charles VII dans une lettre de rémission en faveur de Raoulin Christian, marchand chartrain. (Archives nat., JJ 176, pièce 11; *Cronicques de Normendie*, p. 91.)

2. Saint-Germain-en-Laye, cant., Seine-et-Oise, arr. de Versailles.

3. Ici se trouve reproduit dans S, fol. 89 v°, C, fol. 98 r°, et B, fol. 33 r°, le passage concernant Bouzon de Fages (cf. p. 139 de notre texte); ces deux manuscrits signalent pour la première fois les pilleries et la mort de Bouays Glavy, mention dont nous avons signalé l'absence ci-dessus, p. 140, note 1. Notons, en outre, que les pages qui suivent jusqu'aux premières lignes du chapitre LXXIII manquent dans C, fol. 98 v°, et dans B, fol. 33 v°, qui présentent ainsi une grande lacune.

4. Vaucouleurs, cant., Meuse, arr. de Commercy.

5. Montéclair. Sur cette place, voir *Histoire de Charles VII*, par Vallet de Viriville, II, 422, note 2.

6. Charles VII était le 26 janvier 1441 à Troyes, d'où il adressait à ses capitaines de nouvelles lettres (cf. ci-dessus, p. 140, note 2) pour leur enjoindre de cesser leurs pilleries. *Les Écor-*

le bastard de Bourbon devers le Roy, lequel avoit fait beaucoup de maulx et soustenu à faire à ses gens. Et entre autres choses faisoit une assemblée de rotiers et les vouloit mener hors du Royaume sans congié du Roy, dont il fut mal content. En oultre ung homme et sa femme se vindrent plaindre au Roy et à monseigneur le connestable d'un grant oultrage que le dit bastard leur avoit fait; car il avoit forcé la femme sur l'omme, et puis l'avoit fait batre et decouper tant que c'estoit pitié à veoir[1]. Puis le Roy dist à monseigneur le connestable qu'il le fist prendre; ainsi le fist-il par le prévost des mareschaulx, et incontinent fut fait son procès et gecté en la riviere[2].

cheurs, par M. E. Petit, dans l'*Annuaire de l'Yonne,* 1865, p. 133, 134; Tuetey, I, p. 51.)

1. M. Tuetey est trop exclusif lorsqu'il prétend dans son ouvrage sur les *Écorcheurs* (I, 78) que M. de Barante a emprunté le récit de cette anecdote au *Journal d'un bourgeois de Paris,* et non à la *Chronique* de Gruel; le savant historien des ducs de Bourgogne a nécessairement puisé à l'une et à l'autre source. (Cf. *Histoire des ducs de Bourgogne,* édit. Gachard, II, 24; *Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 356.)

2. Dans S, en marge du fol. 90 r°, se trouvent deux notes écrites par deux mains différentes. Voici la première : « Justice du bastard de Bourbon faite par le comte de Richemont. » La deuxième note, dont l'encre est plus pâle et l'écriture tout autre, offre plus d'intérêt : « Ce bastard estoit nommé Alexandre, filz de Jean premier de ce nom, duc de Bourbon, et frere naturel du duc Charles, ayant esté voué à l'Eglise et de faict chanoine à Beaujeu. Il avoit aussy parlé trop licentieusement du Roy, oultre les courses et pilleries qu'il avoit faict avec ses soldatz dictz Escorcheurs, tellement qu'il fut impossible d'avoir sa grâce. Cecy fut l'an 1441. Belleforest dict qu'il fut noyé à Bar-sur-Seine. » On lit aussi dans la *Chronique de Lorraine,* publiée par D. Calmet (*Hist. de Lorraine,* édit. 1728, III, *Preuves*, p. 19), que le bâtard de Bourbon « fut saisiz à Bar-sur-Seine; » mais c'est là une erreur : le bâtard de Bourbon, qui venait de piller au mois de décembre

Puis s'en vindrent le Roy et monseigneur le connestable à Laan, et là vint madame de Bourgoingne devers le Roy, et y fut bien huyt jours; puis monseigneur le conneſtable la conduisit. Et en celle saison fut mis le siege à Montagu[1] et à Marle[2]; et là fut parlé et tractié du mariage de monseigneur du Maine et de madamoiselle de Saint Paoul. Puis le Roy et monseigneur le connestable s'en vindrent pour mettre le siege à Creel[3].

Chapitre LXXIII.

Comment le siege fut mis à Pontaise par le Roy et monseigneur le connestable.

L'an mil CCCC XLI, environ le moys de may, le Roy et monseigneur le connestable misdrent le siege à Creel[4] et gueres ne dura qu'il ne fust prins par com-

1440 la place de Mussy-l'Évêque, fut pris au commencement de l'année suivante et jeté dans la rivière près du pont de Bar-sur-Aube; il existe encore, paraît-il, une chapelle commémorative élevée près de cet endroit. (*Les Écorcheurs,* par M. Tuetey, I, 75, 76; *les Écorcheurs en Bourgogne,* par J. de Fréminville, p. 136, 137.)

1. Montaigu, Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne.

2. Marle, cant., Aisne, arr. de Laon.

3. Creil, cant., Oise, arr. de Senlis.

4. S, fol. 90 v° : « L'an mil quatre cens quarente et ung, envyron le moys de may, le Roy Charles et monseigneur le connestable misrent le siege à Creel. » C, fol. 98 v° : « Puix revint à Paris, l'an mil IIIIc XLI, environ le moys de may, Henri (*sic*) le Ray et monseigneur le connestable midrent le sege à Creel. » B, fol. 33 v° : « Puys revint à Paris, l'an mil IIIIc XLI, environ le moys de may, le Roy et monseigneur le conestable mirent le siege à Creel. » Le mois indiqué par Gruel est exact; d'après le *Journal d'un bourgeois de Paris* (p. 359), le siège fut mis devant Creil, le 19 mai, et la place prise, le 24; le 28 mai, le Roi annon-

posicion. Puis s'en vindrent à Paris et se disposerent de mettre le siege à Pontaise[1], et se partirent de Paris la vigile de la Penthecoste, et s'en alla mon dit seigneur loger à Argentoil[2], qui faisoit l'avant-garde[3], et le Roy logea à Saint Denis. Et le mardi des feries de la Pentecôste vindrent loger devant Pontaise et se logerent à Maubusson[4]; et environ quatre heures après medi, le Roy s'en retourna loger à Saint Denis, et monseigneur le Daulphin, monseigneur du Maine, monseigneur de la Marche, monseigneur de Heu, et tous les autres seigneurs; et ne demoura que monseigneur le connestable et le mareschal de Jaloingnes et Joachim Roaud[5] et Pregent de Coitivi, Poton, La Hyre et monseigneur de Mouy.

çait cette victoire aux habitants de Saint-Quentin et leur demandait des secours pour le siège de Pontoise. (Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 584, n° LXXVI.)

1. Le Roi, qui avait songé dès l'année précédente à reprendre cette place aux Anglais, réunit alors les subsides nécessaires pour l'entreprise et adressa en même temps à ses bonnes villes des lettres leur prescrivant l'envoi d'hommes d'armes, équipés et soldés pour un mois. (*Hist. de Charles VII,* par M. de Beaucourt, III, 178, 532 et s.; Pièce just. XXXVIII.)

2. S, fol. 90 v° et C, fol. 98 v° : « Argentonne »; B, fol. 33 v° : « Argentueil ». Argenteuil, cant., Seine-et-Oise, arr. de Versailles. La veille de la Pentecôte, ou le 3 juin.

3. Dans S, C et B (*loc. cit.*), on lit « et l'avant-garde », forme qui rend la phrase plus régulière.

4. Maubuisson, près Pontoise; il y avait en ce lieu une abbaye de femmes fondée par la reine Blanche de Castille, qui y mourut en 1252. Le mardi de la Pentecôte, c'est-à-dire le 6 juin.

5. Joachim Rouault, seigneur de Gamaches, connétable de Bordeaux en 1451; il devint, sous Louis XI, capitaine de Châlons-sur-Marne, en 1468. (Berry, dans Godefroy, p. 462; *Inventaire des Archives municipales de Dijon,* p. 3, B 10. Sur ce personnage et sa famille, voir au Cabinet des titres de la Bibl. nat. le vol. 685,

Et celui jour, environ cincq heures après medi, les Angloys firent une saillie sur la chaussée et cuiderent gaingner des couleuvrines et ribaudequins[1], qui estoient sur la dicte chaussée; mais ilz furent tellement chargez que on vint jusques à prendre les chaynes du pont; et en effect ne firent dempuis gueres de saillies; et si estoient bien deux mille bons combatans, toute l'eslite de Normandie, et estoit le sires de Scalles leur chief. Et celle nuyt, mon dit seigneur le connestable fist le guet et avoit soubs son enseigne CCCC lances; et avecques ce estoient à son guet monseigneur de Coitivi, Poton, La Hyre et monseigneur de Mouy; et en effect mon dit seigneur avoit bien VI^{c} lances et les archiers et gens de pié à son guet; et croy en verité qu'il y avoit bien près de deux mille combatans, et fut le plus beau guet que je vi oncques. Et Dieu sceit comme mon dit seigneur besoigna celle nuyt avant qu'il fust jour cler; car il avoit mis ses gens en seurté du trait de la ville, et fait faire fossés et taudeis tant que le guet du jour n'avoit plus garde[2]. Et vous cer-

fol. 5 v°, 38 v°, 39 v°, 97 v°, 111 r°, et les notes biographiques mises par D. Godefroy à la suite de son *Hist. de Charles VII,* p. 857.)

1. La couleuvrine était une espèce de canon très long et portant à une plus grande distance que les pièces ordinaires. (Sur les différents sens de ce mot, cf. Littré, *Dict. de la langue française,* édit. 1863, I, 841; La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. historique de l'ancien langage françois,* édit. Favre, 1877, IV, 314.) Le ribaudequin était, suivant Du Cange (VII, 289), un petit chariot servant d'affût, qui finit par donner son nom au canon qu'il portait. On appelait aussi de ce nom de grands arcs de 12 à 15 pieds de long qui lançaient d'énormes javelots pouvant tuer plusieurs hommes d'un seul coup. (Littré, *Dict. de la langue française,* IV, 1721.)

2. S, fol. 91 v°, C, fol. 99 r°, et B, fol. 34 r°, suppriment le mot « tant », et le copiste du dernier n'a pas transcrit « taudeix »,

tifie que c'estoit belle chose que veoir venir au matin le guet qui venoit lever l'autre guet; car tous les champs estoient couvers de gens d'armes qui alloient et venoient. Et bientost après monseigneur fist asseoir l'artillerie pour batre le boulevert et le pont; et le dymenche fut donné ung assault en boulevert pour veoir la contenance des Angloys, et se defendirent tres bien; aussi n'avoient-ilz à defendre que celui boulevert; et avoient fait pontz de bateaux des deux costés du pont, et venoient par ung cousté refreschir leurs gens, et par l'autre costé retiroient les blecez. Et ce jour ne fut point prins le dit boulevert et convint se retirer, et perdismes beaucoup de gens mors et blecez. Les Angloys firent ce jour deux bannerés[1] et pluseurs chevaliers; puis fut la baterie si grande que le mardi après leur faillit abandonner le dit boulevert, et celui mardi entrerent noz gens dedans. Et quant le dit boulevert fut prins, le Roy et monseigneur le Daulphin, et tous les autres seigneurs vindrent loger à Maubusson. Puis monseigneur du Maine qui avoit belle compaignie y vint; et y estoit Joachim Rouaud lieutenant, qui assembla monseigneur de Coitivi, Poton, La Hyre, missire Pierres de Brezé[2], Floquet, Penen-

terme qu'il ne comprenait sans doute pas, et qui désigne une sorte de gabionnage établi dans une tranchée. (La Curne de Sainte-Palaye, édit. Favre, X, 18.)

1. Deux bannerets, c'est-à-dire deux chevaliers ayant le droit de porter bannière. On lit dans l'édition de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 115; Buchon, p. 391 2) « bannières ».

2. Pierre de Brézé, successivement sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, mort à Montlhéry le 16 juillet 1465. Voir sur ce personnage, qui a joué un rôle assez considérable : *Hist. de Charles VII,* par M. de Beaucourt, IV, chapitre VII; *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1846-1847, p. 147; D. Godefroy, *Hist.*

sac et Olivier de Coitivi, qui estoit lieutenant de monseigneur le connestable, et estoient bien XII[c] lances. Et fut fait ung pont sur la riviere d'Oyse, et deux bolevers es deux boutz du pont; puis fut fortifiée l'abbaye très bien, et fut faicte une bastille. Puis ne demoura gueres que Talbot vint pour cuider secourir la ville, et vint du cousté de la bastille, et scavoit-on bien qu'il venoit. Et monseigneur le connestable fist incontinent que tous ses gens fussent prestz en belle bataille; et cuida passer au pont. Le Roy vint defendre que homme ne passast, et à grant peine peut passer mon dit seigneur tout seul, excepté monseigneur de Coitivi, Jamet de Teglay[1] et Bourgoys. Et quant mon dit seigneur fut passé il dist au Roy qu'il laissast passer ses gens, et qu'il le laissast faire; car il ne faisoit point de doubte que les Angloys en la maniere qu'ilz estoient mis ne fussent desconfitz; et le Roy lui dist qu'il avoit conclu que point ne seroient combatuz, et ainsi ne le furent point. Et si se estoient mis ou plus beau gibier que jamais furent, ne oncques puis ne s'i misdrent, si y furent-ilz par deux ou troys foiz. Et une autre foiz revindrent et apporterent des vivres, et ne vindrent pas le chemin qu'ilz estoient venuz l'autre foiz, et tromperent les compaignons.

de Charles VII; Archives nat., K 69, nos 11, 17, 17 *bis*, P 2298, p. 1389-1397, X[1a] 1482, fol. 166 r°; Bibl. nat., ms fr. 2718, fol. 190 r°, ms. fr. 20437, fol. 23, ms. fr. 22319, p 191, ms. fr. 26085, pièces 7154, 7160, 7186, etc., ms. Vallet de Viriville, Fr. nouv. acq. 5085, nos 820 et s., ms. Clairambault no 22, ms. Du Chesne vol. 70, fol. 87, 88, etc.; Bibliothèque de l'Institut, fonds Godefroy, vol. 241, fol. 56, 376 r°, etc.

1. Jamet de Tillay ou du Tillay, qui fut bailli de Vermandois. (Cf. Bibl. nat., Cabinet des titres, vol. 685, fol. 96 r°, et ci-dessous, p. 183, note 1.)

Puis vindrent à grosse puissance, et y vint le duc d'Yorc et toute la puissance de Normandie bien IX mille combatans, et vindrent entrer en la ville, et le lendemain nous dirent qu'ilz passeroient la riviere en despit de nous, et prindrent les champs et devant nous menoient quatre ou cincq bateaux en charetes. Et quant le Roy vit cela il ordenna ses gardes, et bailla à monseigneur le connestable la garde de tout le siege; et au desoubs du siege jusques à Conflans[1] bailla la garde à monseigneur de la Marche; et depuis le siege jusques à l'Isle Adam à monseigneur de Saint Paoul; et de l'Isle Adam jusques à Creel à monseigneur de Heu qui avoit en sa compaignie tous les gens mieulx à cheval qui fussent en la compaignie, c'est assavoir : Poton, La Hyre, Antoyne de Chabannes, Penensac, Floquet, missire Pierres de Brezé, Jehan de Brezé[2], et Guillaume du Chastel. Et n'y eut homme qui frapast dedans les Angloys, excepté Antoyne de Chabannes et Guillaume du Chastel qui fut là occis, et n'estoient pas XL Angloys passez la riviere; et fut à ung vendredi. Et quant monseigneur le connestable sceut les nouvelles, il monta à cheval, et mena tout ce qu'il peut trouver de gens à cheval; et quant il fut

1. Conflans-Sainte-Honorine, arr. de Versailles, cant. d'Argenteuil.

2. *Sic* dans S, fol. 93 r°; on lit « Broaysé » dans N, fol. 48 r°. M. Hellot distingue dans son édition des *Cronicques de Normendie* (notes 278 et 301) deux Jean de Brézé ou Bresay, l'un frère de Pierre de Brézé (cf. Anselme, VIII, 270), l'autre son parent à un degré indéterminé; c'est celui-ci, croyons-nous, qui trouva la mort, à la fin de 1442, dans une rencontre avec les Anglais, près d'Évreux; le frère de Pierre de Brézé fut capitaine de Louviers, bailli de Gisors, et prit une part active au recouvrement de la Normandie. (Monstrelet, VI, 59; Mathieu d'Escouchy, I, 163.)

à l'Isle Adam il sceut au certain que tous les Angloys estoient passez; puis s'en revint au siege, et le Roy et monseigneur le Daulphin s'en alerent coucher à la bastille[1] et monseigneur demoura au siege. Et le landemain le Roy revint, et fist du vaillant, et voult demourer le derrain, et monseigneur cuida demorer à la bastille et monseigneur du Maine; mais le Roy ne voult et les enmena quant et luy à Pouessi le samedi au soir, et celui jour les Angloys vindrent loger à Maubusson.

Le dymenche au matin monseigneur le connestable envoya cent lances porter des vivres à la bastille, et le mardi ensuivant monseigneur le connestable et monseigneur de Saint Paoul vindrent à la bastille pour faire aporter des vivres. Et Poton luy donna d'un tour; car il faisoit l'avant-garde, et au retour l'arriere-garde; puis manda à monseigneur le connestable qu'il lui sembloit que ce estoit le meilleur de s'en aller par le pont de Morlen[2]; et monseigneur print le chemin par là cuidant que tousjours tirast après lui. Et quant Poton vit que monseigneur estoit passé, et qu'il estoit bien loign de lui il retourna vers le pont de Pouessi. Et quant il fut arrivé devers le Roy, il dist que monseigneur le connestable n'avoit osé passer par là; et quant monseigneur fut venu devers le Roy, il sceut ce qu'il avoit dit de lui, et le tour qu'il luy avoit joué, et pensez qu'il fut bien mal content, et parla bien à luy devant le Roy.

1. C'est-à-dire à la bastille construite pour fortifier l'abbaye de Maubuisson. (Cf. ci-dessus, p. 167, ligne 5.)

2. S, fol. 93 v°: *Morlen;* C, fol. 100 v° [*Morlen,* leçon qu'un correcteur a remplacée par :] *Meullanc;* B, fol. 36 r°: « Meulan ». Meulan, cant., Seine-et-Oise, arr. de Versailles.

Celuy jour les Angloys firent ung pont sur la riviere d'Oise entre Pontaise et Conflans et vindrent passer toute leur armée près de Pouessi. Et le landemain vindrent presenter la bataille au Roy, et y eut belle escarmouche; et pour ce que la saillie du pont estoit mauveise et dangereuse on ne laissa saillir nulles gens, exceptés ceulx qui furent ordennez, c'est assavoir Olivier de Bron et bien XX lances[1] qui s'i gouvernerent si bien qu'il n'y faillit riens. Puis les Angloys tirerent à Mante; et le lendemain le Roy passa la riviere et s'en alla à Conflans, et fist monseigneur le connestable s'en venir à Paris et beaucoup d'autres gens de guerre pour passer par la dicte ville de Paris. Puis se retira mon dit seigneur le connestable à Conflans devers le Roy. Puis revindrent les Angloys une autrefoiz pour avitailler la ville de Pontaise, et se partit mon dit seigneur le connestable et assembla tout quanqu'il peut[2] de gens pour aller au devant des ditz Angloys; et s'i rendit monseigneur du Maine et tous les autres seigneurs quant ilz sceurent qu'il y alloit. Et se vint loger mon dit seigneur aux plains champs ou chemin par où les Angloys avoient acoustumé de venir et les ditz Angloys arrivent devers le vespre et se vindrent loger à bien demie lieue de notre avant-garde en ung boys et fyrent des feuz largement, et cuidoyons estre cer-

1. *Sic* dans N, fol. 48 v° et dans S, fol. 93 *bis;* C, fol. 101 r°, ligne 10, B, fol. 36 v°, donnent « trante lances »; c'est ce dernier chiffre que l'on trouve dans l'édition de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 118; Buchon, p. 393[1], ligne 4) et qui devait être celui fourni par le manuscrit de Tournai.

2. S, fol. 93 *bis* v° : « Tout quanque il peult; » C, fol. 101 r° : « Quant qu'il peut; » B, fol. 36 v° : « Tant qu'il peut. » Th. Godefroy : « Tout ce qu'il peut. » (Édit. 1622, p. 119; Buchon, p. 393[1], ligne 14.)

tains de les combatre le landemain, mais ilz jouerent d'un tour, car celle nuyt ilz s'en retournerent bien à une lieue arriere et passerent sur une petite riviere et la misdrent entr'eulx et nous. Et le landemain au point du jour que nous alions nous mettre en bataille, nous les vismes de l'autre costé, et fumes bien esbahiz et desplaisans, car plus ne leur povyons nuyre, ne passer la riviere sur eulx, ne eulx sur nous, et s'en alerent ainsi à la ville et nous retournasmes à Conflans.

Et aussitost que les Angloys s'en furent allez, les gens de monseigneur le connestable qui avoient CCCC lances vindrent donner l'assault à Notre Dame de Pontaise et dura bien l'assault deux heures, et fut prinse la dicte eglise d'assault, et ceulx qui estoient dedans mors et prins; et fut à ung samedi.

Et le dymenche et le lundi on commencza à batre les murailles de la ville, et le mardi on donna l'assault, qui dura bien longuement, et retirerent toutes les ensaignes d'encontre la muraille, excepté celle de monseigneur le connestable; et y eut fait de belles armes et de gens bien batuz. Et au derrain fut prinse la dicte ville d'assault et bien VIII[c] Angloys mors et prins. Et fut prins le conte de Cliseton et Henry Fetandir; et y fut mort missire Jehan Ripelay, et beaucoup d'autres gens de grant faczon. Et fut la vigile Notre Dame de septembre mil IIII[c] XLI[1].

1. D'après Gruel, la ville de Pontoise aurait été prise d'assaut le 7 septembre; cette date est inexacte : la hauteur occupée par l'église Notre-Dame fut prise le 16 septembre et la ville même seulement le 19. L'église de l'Hôtel-Dieu eut particulièrement à souffrir de ce siège. (Monstrelet, VI, 21; *Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 363; *Hist. de Charles VII,* par M. de Beaucourt, III, 189, 190; Bibl. nat., Cabinet des titres, vol. 685, fol. 35 v°.)

CHAPITRE LXXIV.

Comment madame de Guyenne trespassa dont monseigneur le connestable fist grant deul.

Puis demoura Guillaume Chenu, capitaine de Pontaise soubs monseigneur du Maine; et le Roy s'en vint à Orleans et de là en Touraine, et mon dit seigneur tira à Paris, et y fut environ quinze jours. Puis s'en vint après le Roy, et laissa madame de Guyenne bien malade; toutesfoiz lui estoit-il amendé, et cuidoit qu'elle se guerist, et tint son voyage en Touraine, et fut longtemps devers le Roy. Puis s'en alla à Partenay, et y fut certain temps; puis après [alla] devers le duc Jehan et y fut jusques après la Chandeleur[1].

Et celui jour de la Chandeleur, madame de Guyenne trespassa[2]. Et lui furent mandées les nouvelles, et le duc le scavoit bien et tous les gens de mon dit seigneur, et ne lui en fut rien dit tant qu'il

1. A cette époque, le Roi vint dans l'Ile-de-France; il était à Conflans le 12 septembre 1441, à Paris le 25 septembre, et y séjourna jusque vers la fin d'octobre. (*Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 364; *Hist. de Charles VII,* par M. de Beaucourt, III, 534; Vallet de Viriville, II, 430, note 1. Voir, pour l'itinéraire de Richemont et l'expédition de Tartas racontée dans les chapitres suivants, notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique d'Arthur de Richemont,* p. 60, 61.)

2. Le 2 février 1442. La date du 30 janvier attribuée par le Bourgeois de Paris (édit. Tuetey, p. 364) à la mort de Madame de Guyenne est fausse, puisque nous avons un codicille ajouté par elle à son testament le 31 de ce même mois. (Cosneau, *le Connétable de Richemont,* n° LXXVIII, p. 595.) C'est par une erreur de transcription que le copiste de Du Chesne donne la date de 1440. (D, fol. 115 r°.)

fut à Partenay[1], où l'en le luy dist; dont il fist très grant deul. Puis fut certain temps au dit lieu de Partenay, et après fist faire ung service à Saincte Croix du dit lieu[2]. Puis le Roy le manda pour le voyage de Tartas, et faillit qu'il tirast devers le Roy, et fut le Roy en volenté de le laisser encores pour le gouvernement de France; et puis se ravisa qu'il le menroit avecques luy.

CHAPITRE LXXV.

Du siege de Tartas.

L'an mil CCCC XLII[3], en la fin d'avril, le Roy print son voyage, et dist à monseigneur le connestable qu'il lui failloit qu'il allast ung chemin et le Roy l'autre pour faire tirer en avant les gens d'armes, ou que autrement n'yroit point[4]; et ainsi fut advisé[5]. Et le Roy alla

1. C'est-à-dire « jusqu'à ce qu'il fût à Partenay »

2. « Saincte Croix » est omis dans les mss. S, fol. 95 r°, ligne 5, C, fol. 102 r°, dernière ligne, B, fol. 37 v°, vers la fin.

3. La mention de l'année fait défaut dans S, fol. 95 r°, C, fol. 102 v°, et B, fol. 38 r°; de plus, le premier de ces trois manuscrits ne met pas de titre de chapitre à cet endroit; les autres n'en présentent jamais.

4. S (*ibid.*) : « ... n'yroient poinct »; C et B (*ibid.*) : ... « ou autrement le Roy n'yroit poinct ». D'après ces deux derniers mss., Charles VII aurait refusé de prendre part à l'expédition sans le concours de Richemont; c'est aussi ce que laisse entendre le texte de N, fol. 49 v°, que nous suivons; une telle assertion, destinée à augmenter l'importance du rôle joué par le connétable, n'est pas déplacée dans le récit de Gruel; mais la variante de S, indiquant la nécessité d'activer énergiquement la marche des gens d'armes, si l'on voulait compter sur eux, nous paraît plus conforme à la vérité.

5. Le départ des troupes royales pour le Midi avait d'abord été

par Limoges, et tira de là à Tholose, et fist tirer tous les gens d'armes qui tenoient les champs en avant; et monseigneur le connestable tira par Clermont et admena tout au dit lieu de Tholose; et y furent bien XV jours pour faire passer les gens d'armes, et pour attendre ceulx qui n'estoient pas venuz. Puis se partirent et tirerent par deux chemins, pour les vivres, le Roy par ung, et mon dit seigneur par l'autre. Et lors fut refusée l'entrée d'aucunes places au Roy et à monseigneur le connestable en tirant leur chemin; puis emprès en furent pugniz. Et tout se rendit au Mont de Marsant; et celle nuyt alerent coucher aux champs à une petite place[1] à deux lieues de Tartas.

Et le landemain se rendirent en la lande de Tartas le Roy, monseigneur le Daulphin, monseigneur le connestable et tous les seigneurs et gens d'armes, non point en bataille, excepté chacun par soy, pour ce qu'ilz sceurent bien que les Angloys ne venoient point. Et se presenta ou champ monseigneur le connestable[2], et là luy furent renduz les ostages, le filx de monseigneur d'Albret, qui estoit ostage. Puis s'en alla le Roy

assigné au 1er mars; mais Charles VII fut retenu dans l'Ouest par les intrigues des anciens chefs de la Praguerie; d'ailleurs la journée de Tartas, d'abord fixée au 1er mai, avait été reportée à la nativité de saint Jean-Baptiste, c'est-à-dire au 24 juin. (Lettre de Charles VII au duc de Bretagne, du 19 janvier 1442, publiée par M. de Beaucourt, dans les *Pièces justificatives* de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, III, 38-40; *Hist. de Charles VII*, par M. de Beaucourt, III, 238.)

1. Monstrelet, VI, 52, nomme cette place « Millien »; c'est aujourd'hui Meilhan, Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Tartas.

2. *Sic* dans S, fol. 95 v°; C, fol. 103 r°, ligne 6; B, fol. 38 r°; le passage depuis « non point en bataille... » est omis dans l'édit. de Th. Godefroy. (Édit. 1622, p. 122; Buchon, p. 393[2].)

loger en ung petit village et monseigneur le connestable alla loger à Sombroce[1], et fut à ung samedi, vigile de Saint Jehan Baptiste. Et estoient avecques mon dit seigneur, monseigneur de la Marche, monseigneur de Lomaingne, monseigneur de Fouers[2], monseigneur de Cominge et grant nombre de capitaines, et là sejournerent le landemain qui estoit dymenche; puis deslogerent le lundi au matin et vindrent mettre le siege devant Saint Sevé. Et le mercredi ensuivant le Roy y fist donner l'assault de son costé; et manda à mon dit seigneur le connestable qu'il ne feist point assaillir ses gens, et le cuidoit prendre sans luy, dont mon dit seigneur fut moult desplaisant. Puis après, quant il vit que ses gens estoient fort batuz, le Roy lui manda qu'il laissast aller ses gens assaillir; et fut en volenté mon dit seigneur de rien n'en faire; toutesfoiz fist-il assaillir. Et vous certifie qu'ilz ne tindrent pas ung quart d'heure qu'ilz ne fussent prins d'assault; et encores combatoient contre les gens du Roy que noz gens les venoient prendre et tuer sur la muraille. Et disoit monseigneur le Daulphin que les Bretons avoient tiré les mains aux gens du Roy ou qu'ilz ne fussent ja entrez. Et y eut esté fait de grans maulx, plus qu'il ne fut, si n'eut esté monseigneur le connestable; car par lui furent gardées maintes femmes d'estre forcées. Et pour ce qu'il ouyt crier « la force », il courut lui et monseigneur de la Marche soubdainement de nuyt et deurent estre tuez de meschans gens

1. *Sic* dans l'édition de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 122). S, fol. 95 v°, fin, *Soubroce;* C, fol. 103 r°; B, fol. 38 v°, « Soubronce »; M. Buchon (p. 394[1], l. 2) « Souprosse ». Souprosse, Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Tartas.

2. Gaston, comte de Foix.

qui point ne les cognoissoient, si Dieu ne les eut preservez. Et là mesmes mon dit seigneur fist nourrir plus de cent enfans que les meres avoient laissez, les unes prinses et les autres fuyes, et fist admener des chievres pour les alecter, et ne veistes jamais telle pitié.

CHAPITRE LXXVI.

Du siege de Hacques.

Puis se partit le Roy et monseigneur et toute l'armée, quant ilz eurent sejourné quatre ou cincq jours, pour tirer devant Hacques[1]; et monseigneur coucha aux champs et fut son charroy destroussé. Et vous certifie qu'il n'avoit gueres de vivres, et n'avoit pour lui que une petite bouteille de vin qui ne tenoit pas ung pot, et souppa sur une fontaine qui bien y servit. Et le landemain, qui estoit vendredi, misdrent le siege à Hacques; et y eut belle escarmouche, et bien petit à menger, car il n'avoit que des oignons et du pourpié[2], et bien petit de pain et de vin. Toutesfoiz lui vint le landemain une pipe de vin qui lui cousta bon pris et lui dura plus que jamais vin lui avoit duré; car tout homme qui en envoioit[3] querir avoit sa bouteille emplie, mais qu'il apportast une bouteille d'eaue pour mettre

1. Hacques, l'ancienne « Aquæ Tarbellicæ ». Ce nom étant souvent précédé de la préposition « de » a fini par ne faire qu'un mot avec elle, et au lieu de la ville d'Hacques, d'Acqx (cf. *Chronique de Berry*, dans Godefroy, p. 421), on a dit la ville *de* « Dacqx » ou « Dax ». Th. Godefroy (édit. 1622, p. 123) n'a pas conservé l'ancienne forme qu'il remplace par « Dacs », terme complètement rajeuni par M. Buchon (p. 394[1]).

2. Pourpier, qui se mange en salade.

3. Le copiste de N, fol. 50 v°, a transcrit « envoiot ».

par la bonde. Et pour certain les gens de guerre eurent là moult à souffrir, et dura le siege bien troys sepmaines ou plus, et firent ceulx de la ville de grans saillies sur noz gens et nous firent de grans dommages; car ilz avoient de bons arbalestriers et nous venoient tirer jusques à la pointe de la lance, car nous n'avions nulz archiers, fors bien peu, et n'avions point de trait et estoient les plus orgueilleuses gens que l'en peut trouver; mais après furent en telle necessité qu'ilz se fussent laissez prendre d'assault, sans cop ferir; et jà se rendoient par les tours et par les gardes où ilz estoient; et mon dit seigneur le connestable et monseigneur de la Marche les en garderent pour les grans maulx qui se font quant on prent une place d'assault ou d'emblée[1].

Et fut la dicte place rendue au Roy, et y fut le Roy et les seigneurs six ou sept jours; puis s'en vint à Saint Sevé, et laissa Regnaud Guillaume[2] capitaine; et de là s'en tira sur la riviere de la Gallonne[3] à la ville d'Agen, et monseigneur le connestable et monseigneur de la Marche tirerent au Mont de Marsant.

1. La ville fut prise le 2 ou le 3 août 1442. Il y a aux Archives de Nevers une lettre du chancelier de France aux habitants de cette ville qui semble contredire ce qu'avance ici Gruel; on lit en effet dans ce document que « le jeudi deuxiesme d'aoust la ville de Asc fut prise d'assault du Roy nostre sire, entre cinq et six heures après midi ». (Archives de Nevers, CC 45; cf. *Hist. de Charles VII,* par M. de Beaucourt, III, 244, note 2.) D'autres documents donnent la date du 3, qui, selon M. de Beaucourt (*ibid.*), est celle de la capitulation.

2. Peut-être Arnault Guillem de Bourguignan, qui est qualifié bailli de Montargis en 1444 et en 1448. (Bibl. nat., Cabinet des titres, vol. 685, fol. 82 r° et 95 r°.)

3. La Garonne.

Chapitre LXXVII.

Du mariage de monseigneur le connestable o madame Jehanne d'Albret.

Monseigneur de la Marche avoit parlé pluseurs foiz à monseigneur le connestable du mariage de luy et de sa niepce, la fille de monseigneur d'Albret; et en ce voyage fut conclu le dit mariage. Et tira mon dit seigneur le connestable du Mont de Marsant à Nerac, où estoit monseigneur d'Albret et madame et monseigneur de la Marche. Et quant il fut à quatre lieues de là, il envoya missire Raoul Gruel et missire Guillaume de Vandel, et les attendit deux jours; puis vint au dit lieu de Nerac, et là trouva monseigneur de la Marche, et ceste nuyt souppa o les dames et les vit à son aise, et dancerent.

Puis furent bientost faictes les fiansailles et les espousailles; et fut le jour de la decollacion Saint Jehan Baptiste que mon dit seigneur espousa, an que desus[1]. Et estoient avecques lui de sa maison : monseigneur de Chasteillon, Guyon de Molac, missire Gilles de Saint Symon, missire Jehan de Broon, missire Raoul Gruel, missire Geffroy de Couvran, missire Guillaume

1. Le 29 août 1442; l'année est expressément indiquée dans S, fol. 97 v°; B, fol. 40 r°, et C, fol. 104 v°. On lit dans S : « ... et fut le jour sainct Jehan de Colasse, » variante reproduite, avec quelques différences graphiques, dans les deux autres mss., dans l'extrait de Du Chesne et dans la Compilation de Le Baud. (D, fol. 115 r°; L, fol. 362 v°, col. 1.) Jeanne d'Albret reçut en dot le comté de Dreux. (Bibl. nat., mss. fr. 4792, fol. 28, et 4802, fol. 53.)

de Vandel, Charles de Monmoransi, Olivier de Quelen, Jehan de la Houssaye, Pierres du Pan, Guillaume de Launay, Olivier du Val, Robert de Quedillac, Langourlay, Jehan de la Haye, le capitaine Olivier de Broon, Mahé Morillon, Jehan Budes, Jehan de la Boessiere, Malëschée, Jaquet, Daouet, et celui qui a dictié ceste cronique, nommé Guillaume Gruel, et pluseurs autres; et fut bien huyt jours ou plus à Nerac.

Puis s'en alla mon dit seigneur devers le Roy à Agen, et y fut environ troys jours, et conclut ce qu'il avoit à faire; puis s'en revint à Nerac et y fut deux ou troys jours; puis se partit et s'en alla à Chasteau-Geloux et à Saincte Basille, et de là à Mermande[1]; et

1. S, fol. 98 r° : « Et estoyent avecques luy de sa maison monseigneur de Chastillon, Guyon *de Molac,* monseigneur Gilles de Saint Symon, monseigneur *Jean de Broon,* messire *Raoul* Gruel, messire Geoffroy *de Couvran,* messire Guillaume de Vendel, Charles *de Montmorency, Olivier de Quelen, Jean* de la Houssaye, *Pierre du Pan,* Guillaume *de Launay, Olivier du Val,* Robert *de Quedillac, Langourlay, Jean de la Haye,* le capitaine Ollivyer de Broon, Mathé Morillon, *Jean Budes, Jean de Bouessière, Mareschée, Jacquet, Dahouet,* et celluy qui a dicté ceste cronicque, Guillaume Gruel, et pluseurs autres gens de grant faczon; et fut bien huict jours ou plus à Nerac. Puys s'en alla mon dict seigneur vers le Roy à Agen, et y fut environ troys jours; puys s'en partit et s'en alla à Chasteau *Geloux,* et à Saincte Bazille et de là à *Marmande.* » Le ms. S, dont nous avons imprimé en italiques les mots ayant fait l'objet d'une correction, ne mentionne donc pas le court séjour de Richemont à Nérac avant de se rendre à Castel-Jaloux. Tous ces noms propres sont diversement orthographiés dans C, fol. 104 v°; B, fol. 40 r° : ces mss. citent après « Guillaume de Launay » un « Henry de Launay, » mentionné aussi par Th. Godefroy (édit. 1622, p. 125; Buchon, 395[1], ligne 4). De plus, le personnage appelé dans N et S « Olivier Du Val » est nommé dans C, B et dans l'édition de Th. Godefroy « Olivier de Nael », et « Olivier de Néel » dans Buchon; C, B et Th. Godefroy donnent « Darionet » au lieu de « Daouet »; enfin B,

là se rendit le Roy, et y furent bien XV jours en attendant les gens d'armes. Et là le Roy dist à monseigneur le connestable qu'il convenoit que l'un d'eulx deux alassent faire venir les gens d'armes qui estoient vers Tholose et vers Bierne[1], et tenoient les champs pour ce que point n'estoient payez en ce temps là, et mouroient de fain eulx et leurs chevaulx. Et fut dit que, si le Roy ou monseigneur le connestable n'y alloient, que point ne reviendroient; ainsi fut advisé que mon dit seigneur iroit, et lors print le chemin et vint par Nerac pour faire partir madame pour s'en aller à Partenay et l'emmena quant et luy. Et en tirant à Tholose rencontra à une ville qui a nom Guavre maistre Robert de la Riviere, qui puis fut evesque de Rennes[2], qui venoit devers le Roy de par le duc Françoys pour avoir le congié de monseigneur le connestable son oncle pour venir devers le duc Françoys à sa feste[3]. Et le dit maistre Robert fist tant qu'il eut le congié de mon dit seigneur et le trouva à Tholose; et de là se partit mon dit seigneur et tira à Partenay, et madame quant et luy[4]. Et de là mon dit seigneur tira devers le duc son nepveu, et fut à sa feste à Rennes et firent grant chiere, et y fut bien ung moys

fol. 40 v°, remplace « Chasteau Geloux » par « Chasteau Louys ». Castel-Jaloux, cant., Lot-et-Garonne, arr. de Nérac. Sainte-Bazeille, *ibid.*, cant. de Marmande.

1. Béarn.

2. Il fut nommé évêque par lettres du 7 juin 1447, et mourut le 18 mars 1450. (*Gallia christiana,* édit. 1856, XIV, 758.)

3. La place du connétable de France était alors auprès du Roi et non à la Cour de Bretagne.

4. Le connétable et la nouvelle comtesse de Richemont arrivèrent à Parthenay au mois de novembre 1442. (Pièce just. XL.)

ou plus. Puis s'en vint à Fontenay le Conte devers madame, et fut là une piece pour ce que on s'estoit mort à Partenay; puis, quant la mort fut cessée, il s'en revint à Partenay, et y sejourna celle saison, excepté qu'il fut ung voyage devers le Roy à Tours et à Chinon[1].

CHAPITRE LXXVIII.

Comment les Angloys vindrent devant Angers, et, en s'en retournant, prindrent La Guerche.

L'esté après, mil CCCC XL troys, les Angloys vindrent [à] grant puissance et bien soubdainement devant Angiers, et logerent une nuyt à Saint Nicholas, et en estoit chief le duc de Sombresset, et le conte Dorset et Mathago; et estoient bien plus de sept à huyt mille combatans. Et de là allerent loger devant Pouencé et prindrent La Guerche; et furent plus de XV jours ou troys sepmaines devant Pouencé, cuidans qu'il se deut rendre. Et quant monseigneur le connestable le sceut, il fist grant diligence et tira à Angiers, et manda ce qu'il peut de gens d'armes, et de là tira à Chasteau Gontier, et là trouva monseigneur d'Alenczon. Puis y arriverent monseigneur le marechal de Loheac, monseigneur de Bueil et Loys son frere et pluseurs gens de bien, qui avoient fait une entreprinse de aller courir

1. Le connétable passa la première moitié de l'année 1443 à Parthenay, où sa présence est signalée par les actes, les 31 mars 1443 (Archives nat., R[1] 192, pièce 18), 2 avril (*Ibid.*, p. 16), 20 avril (*Ibid.*, avant-dernière chemise), 25 avril (*Ibid.*, R[1] 187, dernière chemise, pièce 37), 10, 16 et 20 mai (*Ibid.*, R[1] 192).

sur le siege, et le vindrent dire à monseigneur le connestable, qui leur dist : « Si vous voulés attendre jusques à demain, je auray deux cens lances de mes gens qui seront ennuyt[1] icy, et ainsi pourrons fairê notre entreprinse seurement, et en telle maniere que les Angloys ne nous pourront grever. » Et ilz ne le voulurent croyre, et lui dirent qu'ilz yroient essayer le chemin. Puis après s'en allerent assés d'autres, et se partirent environ quatre heures après medi, et estoient allez repaistre en ung village, et celle nuyt Mathago, bien acompaigné de mille cincq cens Angloys, venoit courir devant Chasteau Gontier, et les trouva de nuyt dedans le logeis, et les mist en desarroy, et en fut de mors et de prins. Et fut prins Loys de Bueil et d'autres; et monseigneur le marechal[2] et monseigneur de Bueil se sauverent. Et puis demoura une piece monseigneur le connestable à Chasteau Gontier; après vint parler au Roy à Saulmur pour concluire ce qu'il avoit à faire[3].

Cependant les Angloys s'en allerent de devant Pouencé et tirerent en Normandie; et à celle heure monseigneur l'admiral de Coitivi fut esloingné de la Court sans perdre nulles de ses offices; et entra missire Pierres de Brezé en gouvernement et Jamet de

1. C'est-à-dire « cette nuit », « la nuit prochaine. » (La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois,* édit. Favre, 1875, I, 473.) Dans le patois normand actuel, « ennuit » signifie « aujourd'hui »; cette locution a tout à fait perdu son ancien sens.

2. *Sic* dans N, fol. 52 r°. Le maréchal de Lohéac : il est nommé dans S, fol. 99 v°; C, fol. 105 v°; B, fol. 42 r°.

3. Richemont séjourna en octobre et novembre 1443 à Saumur, où se trouvait alors la Cour. (*Hist. de Charles VII,* par M. de Beaucourt, III, 266; Bibl. nat., ms. Du Chesne, vol. 70, fol. 112 v°, 113 r° et v°.)

Tillay et petit Mennil. En l'yver après, monseigneur le connestable envoya ses gens en garnison à Grantville, missire Geoffroy de Couvran et Olivier de Broon[1]; puis s'en vint mon dit seigneur à Partenay[2].

CHAPITRE LXXIX.

Comment le mariage du Roy d'Angleterre et de madame Margarite, fille du Roy de Cecille, fut conclu.

L'an mil CCCC XL quatre, en esté, le conte de Son-

1. S, fol. 100 r° : « Et entra monseigneur Pierre *de Brézé* en gouvernement et Jamet *de Teillay,* et le *petit Movil;* et l'hiver apprès monseigneur le connestable envoya ses gens en garnison à Grantville : messire Geoffroy de Couvran et Ollivyer *de Broon.* » C, fol. 106 r° : « Et entra monseigneur Pierres de Braizé en gouvernement et Jamet de Taillay, et mesmes en l'yver après monseigneur le connestable envoya ses gens en garnisson à Grantville : missire Geffroy de Couvren et Olivier de Broon. » B, fol. 42 r° : « Et entra monsieur Pierre de Braizé en gouvernement et Jamet de Taillon; et mesmes en l'hyver après monseigneur le conestable envoya ses gens en garnison à Grandville : messire Geoffroy de Coubron et Ollivier de Broon. » Th. Godefroy (édit. 1622, p. 128; Buchon, p. 395[2]) met « le petit Mesnil. » L'amiral de Coëtivy disparaît en effet à cette époque de la liste des principaux conseillers de Charles VII, dressée par M. Vallet de Viriville; par contre, on y voit figurer Jamet du Tillay et Jean du Mesnil-Simon, sire de Maupas, sénéchal du Limousin; ce dernier est probablement celui que Gruel appelle le « petit Mennil. » Quant à Pierre de Brézé, il était conseiller depuis 1440; mais, en 1443, son influence augmenta beaucoup. (Vallet de Viriville, *Charles VII, roi de France, et ses Conseillers,* 1859, in-8°, p. 19-21.)

2. Richemont fit en janvier 1444 un voyage à Angers, où il se trouvait le 22 de ce mois. (Bibl. nat., ms. Du Chesne, vol. 70, fol. 113 r°.)

fort et le privés-seel d'Angleterre[1] vindrent à Tours devers le Roy, et y eut une grande convencion et fut traicté que le duc Françoys y viendroit; et le alla querir monseigneur le connestable à Nantes, et le admena devers le Roy à Tours. Et partit de Nantes pour faire le voyage, le mardi des feries de Pasques[2], et Dieu sache comment il estoit acompaigné; c'estoit belle chose à veoir les seigneurs, chevaliers et escuiers; car quant il alloit devers le Roy es Montiz[3], sa compaignie duroit depuis les Montiz jusques à la porte de Tours; et là y eut une grande convencion. Et fut conclu le mariage du Roy d'Angleterre et de madame Margarite, fille du Roy de Cecille; et furent prinses trieves jusques à deux ans[4]. Puis se departirent et s'en alla le duc en Bretaigne, et monseigneur le connestable à Partenay.

1. Adam Moleyns, « garde du privé seel du Roy d'Angleterre, docteur en lois et doyen de Salseberry. » (Monstrelet, VI, 97, 98; cf. Cosneau, *les Grands Traités de la guerre de Cent ans*, p. 184.)

2. S, fol. 100 v° haut : « Et le alla querir monseigneur le connestable à Nantes, *et l'amena devers le Roy à Tours et partit de Nantes pour faire le voyage le mardy des* féryes de Pasques. » Le membre de phrase imprimé en italiques a été ajouté en marge par le correcteur ordinaire de ce manuscrit. Le mardi de Pâques fut le 14 avril 1444 et non le 12 avril, comme M. Cosneau l'imprime dans son *Connétable de Richemont*, p. 347.

3. C'est sur la terre de Montils que Louis XI fit bâtir son château du Plessis-lès-Tours, à un kilomètre environ au sud-ouest de Tours.

4. S, fol. 100 v° : « ... Et furent prinses tresves jusques à deux ans; » C, fol. 106 r°, ligne 18 : « ... et furent prinsses treves jusque à ans » [le chiffre manque]; B, fol. 42 v°, ligne 8 : « ... et furent prinses treves jusques à deux ans. » Cette trêve fut conclue dans un traité signé à Tours, le 28 mai 1444; le texte français en a été publié par M. Cosneau dans *les Grands Traités de la guerre de Cent ans*, p. 152 et s.

CHAPITRE LXXX.

Comment madame Jehanne d'Albret trespassa à Partenay en la fin de septembre.

Puis après, l'an que desus mil CCCC XL quatre[1], fut advisé que monseigneur le Daulphin menroit les rotiers et pluseurs autres en Alemaigne[2], et le Roy de Cecille, et le connestable allerent en Lorraine; et devant Més furent logez pluseurs de leurs gens d'armes[3]. Et se partit mon dit seigneur le connestable pour faire le dit voyage environ la my-aougst, et laissa madame Jehanne d'Albret malade; toutesfoiz ne cuidoient ilz point qu'elle fust en dangier; et si trespassa elle environ la fin de septembre, dont mon dit seigneur fist bien grant deul, et passa tout l'yver en Lorraine, à Nansy et ailleurs.

1. S, fol. 100 v° : « Comment madame Jehanne d'Albret trespassa en la fin de septembre mil *quatre* cens quarante cinq. Puys l'esté apprés, mil quatre cens quarante cinq, fut advisé que monseigneur le Daulphin meneroict les *rotiers* et plusieurs autres en Allemaigne. » C, fol. 106 r°, ligne 20 : « Puis l'esté après, mil IIII^{c} XLV, fut advisé que monseigneur le Daulphin mainroit les rotiers et plusieurs autres en Allemaigne. » B, fol. 42 v° : « Puys l'esté après, mil quatre cens quarante cinq, fut advisé que monsieur le Daufin meneroit les rotiers et plusieurs autres en Allemagne. » Th. Godefroy (édit. 1622, p. 129; Buchon, p. 396[1]) reproduit la bonne date de N, fol. 52 v°, que nous suivons. (Voir dans l'*Introduction* le chapitre consacré à l'*Établissement du texte de la chronique*.)

2. Le Dauphin reçut alors « II^{m} l. t. pour don et IIII^{m} l. t. pour conduire les gens d'armes hors des pays obeissans au Roy... » (Bibl. nat., vol. 685 du Cabinet des titres, fol. 81 v°.)

3. Le 10 septembre, le territoire de la ville de Metz fut occupé par les troupes françaises. (*Relation du siège de Metz en 1444*, par

CHAPITRE LXXXI.

Du mariage de monseigneur le connestable o madame Katherine de Lucembourc.

Puis ou commencement de l'esté, l'an mil CCCC XL cincq, fut parlé de son mariage, et traicté par monseigneur du Maine et monseigneur de Saint Paoul et autres, tant que le mariage se fist de lui et de madame Katherine de Lucembourc; et le derrain jour de juign fut accordé, et bientost en juillet furent espousez[1].

MM. de Saulcy et Huguenin, p. 84, citée par M. de Beaucourt dans la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, I, 27, note 1.) C'est vers cette époque que le connétable arriva en personne sur le théâtre des événements. (*Chronique du doyen de Saint-Thiébaut*, dans l'*Hist. de Lorraine* de D. Calmet, édit. 1728, II, *Preuves*, p. 251.) Pendant les mois de juillet et d'août, ses hommes d'armes bretons avaient ravagé les domaines de N. Rolin, chancelier de Bourgogne. (*Pièces just.* de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, III, p. 92-94. Voir sur les expéditions de Suisse et de Lorraine les deux premiers chapitres du t. IV de l'*Hist. de Charles VII*, par M. de Beaucourt.)

1. S, fol. 101 r° : « Puys, en la fin de l'esté, fut parlé de son mariaige et traicté par monseigneur du Mayne et monseigneur de Sainct Paul et autres, tant que le mariaige se feist de luy et de madame Catherine de Luxembourg, et fut l'an mil quatre cens quarante six et le derrain jour de juing qu'il fut accordé et bientost, en juillet, furent espousez. » B, fol. 42 v° : « Puys, en la fin de l'esté, fut parlé de son mariage et traicté par Mr du Maine et Mr de Saint Pol et autres, tant que le mariage se fist de luy et de madame Catherine de Luxembourg, et fut l'an mil quatre cens quarante six, le dernier jour de juin, qui fut accordé et bientost, en juillet, furent espouzez. » C, fol. 106 r°, avant-dernière ligne : « Puix, en la fin de l'esté, fut parlé de son mariage et trecté par monseigneur du Maigne et monseigneur de Saint Pou et autres, tant que le mariage se fist de ly et de madame Katherine de Lusxambourc, et fut l'an mil IIIIc XLVI, le desrain jour de juign,

Puis y eut ung broulleys que le grant sennechal de Poictou mist sus pour ce qu'il se doubtoit que le Roy de Cecille et monseigneur le connestable, monseigneur du Maine et monseigneur de Saint Paoul [qui] estoient allez ensemble, feissent une Praguerie; et fut mal trouvé, car ilz n'y pensoient point. Puis de là s'en vindrent à Chalons et à Sarry[1].

Chapitre LXXXII.

De l'ordennance de vivre es gens d'armes.

Puis après, en ce temps, monseigneur le connestable fist passer les gens d'armes par Bourgoigne, malgré que le mareschal de Bourgoingne en eust, pour aller

qui fut acordé, et bientoust, en jullet, furent espoussez. » On voit que dans ces trois mss. la date d'année est différente et placée à un autre endroit que dans le ms. N, fol. 53 v°, dont nous suivons le texte. Le contrat de mariage fut signé le 30 juin 1445 et le mariage célébré le 2 juillet. (Voir dans l'*Introduction* le chapitre consacré à l'*Établissement du texte de la Chronique.*)

1. « Et à Sarry. » Pourquoi Th. Godefroy (édit. 1622, p. 130; Buchon, p. 396[1]) a-t-il supprimé cette mention qui se trouve dans tous les mss. (N, fol. 53 v°; S, fol. 101 v°; C, fol. 106 v°, ligne 2; B, fol. 43 r°)? Sarry, Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Marson. Le connétable suivait presque constamment la Cour : des conférences s'ouvrirent à Châlons-sur-Marne entre les conseillers de la duchesse de Bourgogne, venue elle-même dans cette ville, et ceux de Charles VII, pour terminer le différend relatif aux conditions onéreuses du traité qui avait rendu au roi René sa liberté. La duchesse fit connaître, le 24 juin, ses dernières concessions, et un nouveau traité fut conclu le 6 juillet 1445. (*Chronique de Mathieu d'Escouchy*, I, 47-49; le *Mémoire* du 24 juin a été imprimé dans les *Preuves* de l'*Hist. de Bourgogne* par D. Plancher, IV, n° CXLIII, et analysé par M. Gachard dans son *Rapport*

querir les gens du Roy qui estoient à Monbliart[1]. Et quant ilz furent venuz, mon dit seigneur fist les monstres et cassa ceulx qui estoient à casser, et les gens de bien mist en ordennance, et les meschans et tout leur bagage en furent envoyés; et eurent lettre de passage de mon dit seigneur[2]. Et fut ainsi trouvée à celle heure l'ordennance de vivre es gens d'armes. Et fut, ce me semble, grâce de Dieu; car oncques hommes qui feust cassé ne luy dist que ce fust mal fait; et furent ordennez les capitaines, que tousjours a duré depuis[3]. Et ainsi fut ostée la pillerie de sus le peuple qui longtemps avoit duré, dont mon dit seigneur fut bien joyeux; car c'estoit l'une des choses que plus il desiroit, et tousjours avoit tasché à le cui-

sur les *Archives de Dijon,* p. 76, n° 210; le traité du 6 juillet a été aussi imprimé par D. Plancher, *ibid.,* p. 185.)

1. Le maréchal de Bourgogne fit appel aux seigneurs du duché pour arrêter le connétable et Joachim Rouault, dans leur marche sur Montbéliard. (Pièce just. XLI.)

2. M. Vallet de Viriville a publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1846, p. 124, note 3) un sauf-conduit de ce genre, délivré, le 20 avril 1445, par le connétable, alors à La Marche-en-Bassigny (Vosges, arr. de Neufchâteau), au bâtard de Limeuil, « chargé de ramener dans leurs foyers un détachement de 160 cavaliers et leur bagage, licenciés par ordonnance. » M. Cosneau a réimprimé ce texte dans *le Connétable de Richemont,* p. 609, n° LXXXIII.

3. M. Vallet de Viriville a publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1846, p. 124-125) des extraits d'une ordonnance sur ce sujet rendue le 26 mai par le Roi, alors à Louppy-le-Château (Meuse, arr. de Bar-le-Duc). Cet acte a été imprimé en entier par M. Cosneau dans *le Connétable de Richemont,* p. 610, n° LXXXIV. Deux autres règlements furent publiés par le Roi, le 4 décembre 1445 et le 1er janvier 1446, pour assurer le logement des troupes. (*Hist. de Charles VII,* par Vallet de Viriville, III, 60, 61.)

der faire; mais le Roy ne vouloit entendre jusques à celle heure.

Puis s'en vint mon dit seigneur à Partenay, et en fist amener madame. Et, bientost après, vint devers le duc François et le trouva à Rieux[1]; et Dieu sache s'il lui fist grant chiere. Et y avoit entre le duc Françoys et monseigneur Gilles son frere aucun differant, et n'estoient pas bien contens l'un de l'autre. Et incontinent que monseigneur le connestable le sceut, il envoya querir monseigneur Gilles et fist l'appointement[2].

Puis le duc requist à monseigneur le connestable qu'il feist venir madame de Richemont à Nantes, pour ce qu'il la vouloit veoir en Bretaigne, et aussi qu'elle veist la duchesse; et mon dit seigneur l'envoya querir et vint à Nantes, et là fut très bien festoyée. Et y estoient monseigneur le connestable, monseigneur Gilles et monseigneur Pierres. Puis s'en retourna monseigneur le connestable à Partenay et madame, et y passerent partie de l'yver[3]. Puis alla monseigneur

1. Le connétable était à Rieux le 13 octobre, jour où il contresignait l'acte par lequel le duc François remplaçait les chanoines de la chapelle de Saint-Donatien à Nantes par douze chartreux et un prieur. (Bibl. nat., ms. fr. 2708, fol. 136, 137; il fut confirmé à Nantes le 2 novembre suivant; on le trouve imprimé dans les *Preuves* de D. Morice, II, 1382-1385, avec les dates du 12 octobre pour 13 octobre et du 11 novembre pour 2 novembre.)

2. L'acte de réconciliation du duc François et de son frère Gilles, daté de Rieux, 19 octobre 1445, est publié dans les *Preuves* de l'*Hist. de Bretagne,* de D. Morice, II, 1386.

3. Le comte et sans doute la comtesse de Richemont étaient à Nantes dès le commencement de novembre; puis ils regagnèrent le Poitou, où un messager était expédié de Paris au connétable, au mois de janvier 1446. (Cf. l'acte cité ci-dessus, note 1; Bibl. nat., ms. lat. 9848, fol. 63 v°.)

devers le Roy à Tours, et là fut conclu de mettre le siege au Mans, ou cas que les Angloys ne le rendroient et ce qu'ilz tenoient de places en la conté. Et y envoia le Roy grant nombre de gens d'armes, et estoient chïefz : monseigneur le grant sennechal[1], monseigneur l'admiral[2], monseigneur de Bueil et pluseurs capitaines[3]. Et ne vouloit le Roy aucunement que monseigneur le connestable y allast; toutesfoiz il fut mandé, car ilz ne vouloient riens faire les uns pour les autres, et faillist que mon dit seigneur y allast. Et, bientost après, les Angloys rendirent Le Mans et tindrent ce qu'ilz avoient promis, et fut la vigile de Pasques flories, l'an mil CCCC XL [et sept[4]].

Chapitre LXXXIII.

Comment la prinse de monseigneur Gilies de Bretaigne fut pourchassée sans le sceu de monseigneur le connestable.

Puis s'en vint monseigneur le connestable à Tours

1. Pierre de Brézé.

2. Prégent de Coëtivy.

3. Parmi ces capitaines, on peut citer : Germain Braque, Jamet de Tillay, Dunois. (Cf. un extrait du dixième compte de Xaincoins, publié par M. de Beaucourt, *Hist. de Charles VII,* IV, 308, note 1.)

4. Nous avons remplacé une mauvaise leçon de N, fol. 54 r° : « l'an mil CCCCXL six, » par la date exacte qui nous est fournie par S, fol. 102 v°; B, fol. 44 r°; C, fol. 107 r°. Pâques fleuries ou les Rameaux tombant en 1448 (n. st.), le 17 mars, la reddition du Mans par les Anglais eut donc lieu, suivant Gruel, le 16 de ce même mois. (Voir dans l'*Introduction* le chapitre relatif à l'*Établissement du texte de la Chronique;* Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 393.)

devers le Roy, et de là à Partenay, et y fut une espace de temps. Et bientost après fut entreprins l'apointement du duc Françoys et de monseigneur de Laigle[1], qui ne voult point venir en Bretaigne, si monseigneur le connestable n'y estoit, et l'amena mon dit seigneur à Nantes devers le duc, et y fut longuement, et en la fin fut fait l'apointement, ainsi que on peut scavoir[2].

Monseigneur Gilles dist aucunes parolles à missire Jehan Hyngant, qui estoient fort rigoreuses, dont il fist le raport au duc Françoys. Et en celle saison le duc Françoys vint devers le Roy ; et cecy fist monseigneur le connestable. Et fut pourchassée devers le Roy la prinse de monseigneur Gilles, sans le sceu de monseigneur le connestable ; et fut donné à entendre moult de choses au Roy et au duc Françoys. Et fut conclu que missire Regnaud de Denesay iroit pour faire

1. Jean de Blois, comte de Penthièvre, seigneur de Laigle.

2. Le traité de paix fut conclu à Nantes, le 27 juin 1448; en voici l'analyse : « Traité de paix finale entre François, duc de Bretagne, son oncle Arthur de Richemont, ses frères Pierre, seigneur de Guingamp, Gilles, seigneur de Champtocé et de Châteaubriant, son cousin François, comte d'Étampes et seigneur de Clisson, d'une part, et Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et vicomte de Limoges, agissant en son nom et au nom de son frère Guillaume, de leur nièce Nicolle, fille de feu Charles de Bretagne, second frère dudit Jean, d'autre part, par lequel (traité) le dit Jean de Bretagne et les siens recouvrent une partie de leurs biens confisqués, renoncent à leurs droits actuels sur le duché de Bretagne et sont reconnus comme légitimes héritiers du duché de Bretagne, dans le cas où le duc François, Arthur, Pierre, Gilles et François, comte d'Étampes, décéderaient sans lignée mâle. » On remarquera qu'il n'est pas fait mention dans cet acte d'une intervention spéciale de Richemont, qui agit au même titre que ses neveux. (Archives nat., J 246, n° 114 ; publié par D. Morice, *Preuves,* II, 1415-1424; D. Lobineau, II, 1085-1093; analyse insuffisante à la Bibl. nat., ms. fr. 3909, fol. 14 r°.)

l'execucion et menroit les C lances de monseigneur le grant senneschal. Et quant le duc fut parti et les gens d'armes, le Roy le dist à monseigneur le connestable, lequel parla bien à luy, en disant qu'il ne faisoit pas bien de vouloir ainsi destruire la maison de Bretaigne, et que par autre maniere povoit bien appaiser la chose, sans mettre le duc et son frere en telle maniere en guerre et dissencion; et fut mon dit seigneur très malcontent. Lors le Roy lui dist : « Pourvoyés-y, et faictes diligence, ou autrement la chose ira mal; car le duc et les autres vont touz deliberez de le prendre et mettre en la main du duc. » Et ainsi se partit monseigneur le connestable très mal content, et s'en vint en Bretaigne après le duc; mais ne le peut attaindre que la chose ne fust parfaicte; et arriva à Dynan avant que monseigneur Gilles fust amené, lequel avoit esté prins par missire Regnaud de Denesay. Car quant monseigneur Gilles sceut que c'estoient des gens du Roy, il leur fist ouvrir la porte du Guildou[1]; et ainsi estoit bien aisé à prendre; puis fut admené à Dynan, comme dit est. Et lors monseigneur le connestable requist au duc qu'il lui pleut veoir son frere; et fut amené monseigneur Gilles au chasteau de Dinan; et là vint le duc et monseigneur le connestable et mon-

1. Le 19 juin 1446, le duc de Bretagne, alors à Razilly, près Chinon, signait l'ordre d'arrestation de Gilles et chargeait l'amiral de Coëtivy d'aller s'emparer de sa personne au Guildo ou dans toute autre place où il se réfugierait. Le Guildo, qui appartenait à Gilles, du chef de sa femme, Françoise de Dinan, est aujourd'hui un port à l'embouchure de l'Arguenon, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Ploubalay. (*Cartulaire des sires de Rays,* publié par P. Marchegay, 1857, p. 92, n° VII; *Compilation de Le Baud,* ms. fr. 8266, fol. 367 v°.)

seigneur Pierres; et monseigneur Gilles se mist à genoulx, et monseigneur le connestable, et monseigneur Pierres, supplians au duc qu'il lui pleut avoir merci de son frere, en plorant tous troys en toute humilité; mais le duc ne s'en fist que rire et n'en tint conte pour quelque chose qu'ilz lui peussent dire ne faire. Et quant monseigneur le connestable vit ce, il se departit et s'en vint à Rennes, puis à Nantes et à Partenay; et là sejourna jusques ad ce qu'il sceut au certain que le duc avoit assigné ses Estas à Redon; et là cuidoient condempner monseigneur Gilles par les Estas. Mais mon dit seigneur s'i rendit et parla priveement o aucuns des seigneurs de Bretaigne et autres tant que la chose fut rompue; et fut le duc malcontent de luy. Puis s'en revint mon dit seigneur à Partenay, et puis tira à Chinon devers le Roy.

CHAPITRE LXXXIV.

D'un débat qui fut entre monseigneur le connestable et monseigneur de Nevers.

L'an mil CCCC XL sept, à Chinon, y eut[1] une belle

1. S, fol. 104 r° : « Et puys tira à Chignon devers le Roy et l'an mil *quatre* cens quarante et huict y eut une belle assemblée de seigneurs devers le Roy... » C, fol. 108 r°, ligne 6 : « Puix tira à Chinon devers le Roy; l'an mil IIII^{c} XLVIII y eut une assemblée de seigneurs devers le Roy... » B, fol. 45 r° : « Puys tira à Chinon devers le Roy; l'an mil quatre cens quarante et huict y eut une assemblée de sieurs devers le Roy... » Cette « belle assemblée » n'eut lieu ni en 1447, ni en 1448, mais bien en 1446, à l'époque où le duc de Bretagne vint à la Cour pour faire hommage de son duché au Roi et pour s'entendre avec lui

assemblée de seigneurs devers le Roy, et y vint le duc Françoys; et y estoient : monseigneur le Daulphin, le Roy de Cecille, monseigneur d'Orleans, monseigneur de Bourbon, monseigneur d'Alenczon et monseigneur du Maine. Et de là monseigneur le connestable estoit allé veoir madame à Partenay.

Et cependant monseigneur de Nevers print le logeis de mon dit seigneur le connestable, et avoit autre logeis en la ville, et mon dit seigneur n'avoit que celuy. Et quant il arriva, il voult venir à son logeis; et l'en lui dist que monseigneur de Nevers y estoit, et n'en vouloit partir. Et mon dit seigneur vint tout droit descendre au dit logeis, et trouva monseigneur de Nevers, et luy dist que c'estoit son logeis, et qu'il failloit luy laisser, et qu'il avoit autre logeis, et qu'il s'i en allast. Et l'autre dist qu'il ne bougeroit. Et mon dit seigneur dist que si feroit; et en la fin faillit que monseigneur de Nevers s'en allast assés tost. Et depuis en furent grandes parolles devant le Roy, et s'i rendit toute la seigneurie. Et dist monseigneur de Nevers que le logeis lui estoit demouré pour l'amour de l'office. Et monseigneur lui dist, quant il ne seroit que Arthur de Bretaigne qu'il le garderoit bien de le deslogier. Et furent monseigneur de Bourbon et monseigneur de Heu pour acompaigner monseigneur de Nevers; et monseigneur n'y mena que lui et ses gens, dont le Roy de Cecille et monseigneur d'Alenczon et monseigneur du Maine furent mal contens qu'ilz n'y avoient esté pour l'acompaigner. Et fut mon dit sei-

au sujet de l'arrestation de Gilles de Bretagne. (Cf. notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique de Richemont*, p. 65, 66, et *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, IV, 183, 184.)

gneur mal content du duc Françoys; car il estoit en la presence devant le Roy, et ne dist oncques mot, dont beaucoup de gens furent desplaisans; et assés tost après furent bons amys. Et bientost après monseigneur s'en vint à Partenay, et y passa la pluspart de celle saison.

CHAPITRE LXXXV.

De la prinse de la ville et chasteau de Foulgeres.

L'an mil CCCC XL huyt, la vigile Notre Dame de mars, furent prins la ville et chasteau de Foulgeres[1] d'eschielle par les Angloys, dont estoit chief missire Françoys de Surienne, dit l'Aragonnays, dont les treves furent rompues. Et le vint dire à monseigneur le connestable à Partenay, Michel Machefer, et pareillement le Roy l'escripst à mon dit seigneur. Et le plus

1. S, fol. 105 r° : « Comment la ville et le chasteau de Fougeres furent prins la veille Nostre Dame de mars. L'an mil quatre cens quarente neuf, la veille Nostre Dame de mars fut prins la ville et chasteau de Fougeres d'eschielle par les Angloys. » B, fol. 46 r° : « L'an mil quatre cens quarante et neuf, la veille de Nostre Dame de mars, fut prinse Fougieres d'eschelle par les Angloys. » C, fol. 108 v°: « L'an mil IIII^{c} XLIX, la veille de Nostre Dame de mars fut prinse Fougieres d'echielle par les Angloys. » En 1449 (n. st.), Pâques tomba le 13 avril. La Notre-Dame de mars est la fête de l'Annonciation; la prise de Fougères eut donc lieu le 24 mars 1449 (ou 1448, anc. st.); c'est aussi la date fournie par la *Chronique du Mont-Saint-Michel,* p. 44. (Cf. D. Morice, *Preuves,* II, 1508-1510; l'original de la lettre de Charles VII, qui mentionne la prise de Fougères, est aux Archives de la Loire-Inférieure, E 94.)

tost qu'il peut se partit de Partenay, et manda toutes ses gens et tira à Nantes, et de là à Rennes, et là trouva le duc qui fut bien aise de sa venue; si fut tout le monde. Et lors commencerent à concluire ce qu'ilz avoient à faire pour le bon advis et conseil de mon dit seigneur; et en attendant que l'armée fut preste, il conseilla à fortifier la ville de Saint Aulbin. Et lui mesmes se partit le derrain jour d'avril et alla coucher au dit lieu; et là vindrent monseigneur le marechal de Loheac, et Joachim Rouaut, et Oudet de Rie, et Denisot[1], qui par le congié du Roy vindrent servir le duc, et y avoit une belle compaignie, tant de Bretaigne que de France, et bientost fut Saint Aulbin fortifié. Puis tira mon dit seigneur à Rennes devers le duc, et bientost après vindrent le duc et mon dit seigneur à Saint Aulbin, et fut fait les courses devant Foulgeres, et à l'une des foiz saillirent les Angloys et en fut de prins et de mors.

Et cependant arriverent les cent lances de monseigneur le connestable que missire Geoffroy de Couvran et Olivier de Broon amenerent, et dura la chose une piece, et y eut fait des sommacions, tant du Roy que du duc, et embassades d'un costé et d'autre. Et puis

1. S, fol. 105 v° : « Et luy mesmes se partit le derrain jour d'apvril et alla couscher au dict lieu; et là vinct monseigneur le mareschal de Loheac, Jouachin *Rouault,* Oudet *de Rie,* et Denysot. » B, fol. 46 r° : « Et luy mesme se partit le dernier jour d'avril et alla couscher au dict lieu; et là vint monseigneur le mareschal de Loeac, et Joachin Rouault et Oudet d'Effie et Denizot. » C, fol. 108 v° : « Et luy mesme se partit le desrain jour d'avril et ala coucher au dict lieu; et là vint monseigneur le mareschal de Loeac et Jouachin Rouault et Oudet d'Effie et Denissot. »

quant on vit que ce n'estoient que dissimulacions, on commencza à faire guerre en Normandie, et fut prins le Pont de l'Arche et Conches par monseigneur le grant senneschal et Floquet, et crierent Bretaigne. Et le jour Saint Pierres fut prins Beuvron[1], et y estoit monseigneur Jaques de Saint Paoul, lieutenant de monseigneur, et y vint mon dit seigneur [avecques luy monseigneur de Loheac et monseigneur de Derval[2]], puis retourna devers le duc à Rennes[3].

Puis firent une entreprinse, à la requeste de mon-

1. Saint-James-de-Beuvron, Manche, arr. d'Avranches. La principale fête de saint Pierre est celle du 29 juin et c'est très vraisemblablement ce jour-là que la place fut prise; mais il y avait aussi la Saint-Pierre « en goule août, » qui se fêtait le 1er août, et il faut remarquer que Berry (dans Godefroy, p. 436) et J. Chartier (*ibid.*, p. 148) placent la reddition de cette place vers le milieu d'août. C'est cette dernière version qui a été adoptée par M. Luce dans la *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 46, note 2. Nous ne savons où M. Hellot a vu que Gruel faisait remonter la prise de Saint-James-de-Beuvron au 16 juin. (*Cronicques de Normendie*, p. 285, note 317.)

2. Le passage entre crochets manque dans N, fol. 56 r°, et dans S, fol. 106 r°; nous l'empruntons au ms. C, fol. 109 r°; il se trouve dans ce dernier ms., en marge, et a été ajouté après coup; mais le copiste de B l'a intercalé dans le texte même (fol. 46 v°, 3e ligne avant la fin). Les éditions placent ce membre de phrase avant « et y vint mon dit seigneur » et non après, comme dans notre texte, ce qui semble indiquer qu'il était aussi en renvoi dans le ms. de Tournai. (Édit. 1622, p. 136; Buchon, p. 398[1], dernière ligne.)

3. Le 18 juillet 1449, Richemont signait une procuration datée du Gavre et donnant plein pouvoir à Guillaume Papin, son châtelain de Parthenay, d'accepter en son nom la curatelle de François d'Étampes. Le 13 août suivant, il était encore en Bretagne, à Redon, et prenait alors le titre de lieutenant général de Bretagne pour le duc son neveu. (Pièce just. XLII; D. Morice, *Preuves*, II, 1510, 1511.)

seigneur d'Etouteville, sur Tombelaine[1]; et y fut donné l'assault, et par faulte d'eschielles fut faillie à prendre d'assault, et en devoit monseigneur d'Etouteville fournir. Puis firent une autre entreprinse sur Saint Guillaume de Mortain, et y allerent pour faire l'execucion monseigneur le mareschal de Loheac, monseigneur Jaques de Saint Paoul, lieutenant de mon dit seigneur le connestable, monseigneur de Montauban, mareschal de Bretaigne, monseigneur de la Hunaudoye, monseigneur de Derval et Joachim Roaut, et pluseurs autres. Et fut donné l'assault qui dura depuis sept heures au matin jusques à la nuyt, et vous certifie qu'ilz se defendirent très bien; et le landemain se rendirent, et n'avoit plus homme en la place que cincq qui ne fussent blecez, et beaucoup de mors, et y eut fait de belles armes. Puis s'en retourna l'armée à Saint Jame de Beuvron, et de là à Saint Aulbin, et demoura pour monseigneur de Loheac, monseigneur de la Mervoille à XV lances, et pour Joachim, Micheau Guarangier à XV lances.

Et puis après le duc et mon dit seigneur firent leur armée, et fist tant monseigneur que le duc entra en Normandie, malgré tout son conseil, et vindrent mettre le siege à Coutances, et y arriva l'avant garde dès le soir devant[2]; en laquelle estoient : le mareschal

1. Tombelaine, forteresse située près du Mont-Saint-Michel. M. Luce a publié à la suite de la *Chronique du Mont-Saint-Michel* plusieurs pièces concernant les garnisons de cette place. Voir l'étymologie, fantaisiste il est vrai, mais néanmoins curieuse, donnée par l'auteur de la *Chronique des quatre premiers Valois,* qui fait venir ce mot de Tombe-Hélène (édit. donnée par M. Luce en 1862, p. 226-229).

2. L'armée ducale entra en Normandie au commencement de

de Loheac, monseigneur Jaques de Saint Paoul, lieutenant de monseigneur le connestable, monseigneur de Bossac, monseigneur de Briquebec et les c lances de mon dit seigneur le connestable et partie des gens de sa maison, et Joachim Rouault, Oudet de Rie et Denisot et pluseurs autres. Et le landemain arriva le duc et monseigneur le connestable, acompaignez de monseigneur de Laval, de monseigneur de la Hunaudaye, de monseigneur de Malestroit, de monseigneur de Coesquen et de monseigneur du Pont, et la pluspart des seigneurs, chevaliers et escuiers de Bretaigne. Et l'autre partie estoit o monseigneur Pierres pour mettre le siege à Foulgeres. Et celuy soir fut faicte la composicion, et le landemain fut rendue; et partit l'avant garde pour aller à Saint Lo et vindrent gaingner le logeis. Et le landemain arriva le duc et monseigneur le connestable à tout la bataille, et dedans deux jours fut faicte la composicion, et se rendit Saint Lo. Et bientost après on alla devant Karentan, qui gueres ne dura, et fut print par composicion[1], et

septembre 1449; après avoir séjourné deux jours au Mont-Saint-Michel, elle quitta cette place le 8 septembre et investit Coutances le 10; le vendredi 12, la ville fut rendue aux assiégeants. (*Chronique du Mont-Saint-Michel,* p. 47, 48.)

1. Carentan se rendit le mardi 30 septembre 1449. Le 2 octobre, le connétable y signait le traité de reddition de Neuilly, place qui appartenait à l'évêque de Bayeux. François de Bretagne était encore à Carentan le 4; par acte daté de ce jour, il autorisa le receveur Jean de Saint-Fromont à lever les deniers qui lui étaient dus « par la maniere qu'il eust peu faire en precedant d'icelle reducion. » (M. Cosneau a publié la confirmation par Charles VII du traité de reddition de Neuilly dans son *Connétable de Richemont,* p. 622, n° XC; Bibl. nat., ms. fr. 20405, pièce 43; *Chronique du Mont-Saint-Michel,* I, 51.)

aussi le Pont d'Ove[1] et la bastille de Beusiville[2], et La Haye du Puyz[3], et Briquebec[4], et Le Hommet[5] et Lausne[6], et fut le siege mis à Valoingnes, qui gueres ne dura.

Puis le duc et son Conseil taschèrent à s'en revenir au siege qu'il avoit fait mettre devant Foulgeres, qui lui tenoit au cuer; car c'estoit son païs, et s'en voult revenir. Et en s'en revenant, par le conseil de monseigneur le connestable fist mettre le siege devant Gavray[7], et y vint monseigneur Jaques de Lucembourc, acompaigné de beaucoup de gens de bien, et y fut deux jours. Puis monseigneur de Blot alla querir monseigneur le connestable, et le lendemain il vint; et à sa venue fut prins le boulevert par monseigneur Jaques et ceulx qui estoient avecques luy. Et le jour après fut la place rendue par composicion et demoura en la main de monseigneur Jaques de Saint Paoul[8].

1. Les Ponts-d'Ouve, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Carentan, hameau de Saint-Côme-du-Mont. (*Chronique du Mont-Saint-Michel,* p. 51, note 3.)

2. Beuzeville-la-Bastille, *ibid.,* arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Église.

3. La Haye-du-Puits, cant., *ibid.,* arr. de Coutances.

4. Bricquebec, cant., *ibid.,* arr. de Valognes.

5. Le Hommet-d'Arthenay, *ibid.,* arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Jean-de-Daye.

6. Laulne, *ibid.,* arr. de Coutances, cant. de Lessay.

7. *Sic* dans S, fol. 107 r°; « Gavroy, » dans C, fol. 109 v°; « Bouroy, » dans B, fol. 48 r°. Gavray, cant., *ibid.,* arr. de Coutances.

8. S, fol. 107 r° : « Puys monseigneur *Delbot* alla querir monseigneur le connestable et le landemain il vinct; et à sa venue fut *prins* le boullevert par monseigneur Jacques de Sainct Paul *et ceulx qui estoient avec luy; et le jour après fut la place renduc par composition et demoura en la main de monseigneur Jacques de*

Puis le duc et monseigneur tirerent au siege de Foulgeres, et là trouverent monseigneur Pierres et pluseurs seigneurs de Bretaigne, qui là tenoient le siege; et se logea le duc devant une des portes, et monseigneur le connestable devant l'autre. Puis firent assortir l'artillerie et y faire des approches et tout ce qui s'i povoit faire; et les Angloys firent une saillie et furent bien reboutez; puis après fut prins l'un des boulevers, et y fut perdu des gens d'un costé et d'aultre. Puis au long aller fut faicte composicion, et se rendirent les Angloys, leurs vies sauves et leurs biens, et encores eurent-ilz de l'argent[1]. Puis s'en vint le duc à Rennes et monseigneur le connestable s'en vint à Partenay et y séjourna celui yver[2].

Sainct Paul. » La partie de la phrase imprimée en italiques a été ajoutée au bas de la page par le correcteur ordinaire. B, fol. 48 r° : « Puys monsieur de Blot alla querir monsieur le connestable; et le landemain y vint; et à sa venue fut pris le boullevard par monsieur Jacques et ceux qui estoyent à luy; et le jour après fut la place rendue par composition et demoura en la main de monsieur Jacques de Saint Paul. » C, fol. 109 v° : « Puix monseigneur de Blot ala querir monseigneur le connestable, et le landemain y vint; et à sa venue fut prins le boullevert par monseigneur Jacques et ceulx qui estoient o ly; et le jour après fut la place rendue par composiction et demoura en la main de monseigneur Jacques de Saint Paul. » Jacques de Saint-Pol, frère puiné de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, est appelé quelques lignes plus haut « Jaques de Lucembourc »; Catherine de Luxembourg, troisième femme de Richemont, était leur sœur. (Cf. D. Morice, *Preuves,* II, 1722; *Chronique du Mont-Saint-Michel,* I, 47, note 3.)

1. D. Lobineau a publié dans les *Preuves* de son *Hist. de Bretagne* (II, 753) un « Extrait d'un vieux cahier escrit il y a plus de 200 ans, » qui place la reddition de Fougères au 4 novembre; la *Chronique du Mont-Saint-Michel* donne la date du 5 novembre (p. 53).

2. Richemont était à Josselin (cant., Morbihan, arr. de Ploer-

Et cependant les gens de mon dit seigneur qui estoient en garnison à Gavray, ceulx de Saint Lô et de Coutances firent une destrousse à Avanjoux[1] sur les Angloys de Vire et de Donfront; et y eut mort des gens de tous les coustés; mais le champ demoura à noz gens, et furent mors et prins et mis à fuyte tous les Angloys, et la chose bien combatue.

Chapitre LXXXVI.

Comment monseigneur le connestable print congié du duc pour aller en Normandie.

L'an que desus mil CCCC XLIX, monseigneur le connestable environ la Chandeleur[2] se partit de Partenay pour venir devers le duc, et pour tirer en Normandie vint à Nantes, et furent les eaues si grandes que ce fut merveilles, et sejourna huyt ou dix jours. Et la cause estoit pour ce que maistre Roland Le Coisic lui dist qu'il y avoit ung sorcier, et sur toutes choses

mel) le 1er décembre 1449, et y signait conjointement avec Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, un acte conférant à leur neveu François d'Étampes, dont ils avaient la curatelle, pleine capacité pour administrer ses domaines. (Pièces just. XLII et XLIII.)

1. S, fol. 107 v°, 3e ligne avant la fin : « *Avantjoux;* » C, fol. 110 r°; B, fol. 48 v° : « Avangoux; » omis par Th. Godefroy (édit. 1622, p. 139; Buchon, p. 399[1]). Vengeons, Manche, arr. de Mortain, cant. de Sourdeval.

2. Tout ce qui suit, jusqu'à ces mots « qui arriva à Saint-Lo... » (ci-dessous, p. 205, ligne 7), c'est-à-dire la majeure partie de notre chapitre LXXXVI, a été omis dans S, fol. 108 r°, ligne 7. Cette lacune considérable n'existe pas dans C, fol. 110 r°; B, fol. 48 v°.

desiroit à faire justice de tous sorciers et erreurs contre la foy; et dès l'eure l'eut fait brûler si n'eut esté l'evesque Guillaume de Malestroit; et lors y eut grant question entr'eulx desus ce sorcier. Puis après se partit et tira à Dinan devers le duc; et là vindrent les nouvelles que les Angloys estoient descenduz à Chierbourc, et qu'ils avoient assiegé Valoingnes et y furent le caresme jusques à la Sepmaine Saincte[1].

Puis se partit monseigneur le connestable et à son partement monseigneur de Montauban[2] lui vint dire : « Monseigneur, je vous avertis, car on veult faire mauveise compaignie à monseigneur Gilles votre nepveu, et je m'en descharge. » Et incontinent monseigneur le vint dire au duc, et y eut grant altercacion, et lui demanda qui le lui avoit dit; et il dist que ce avoit esté monseigneur de Montauban, et lors le duc se courroucza très fort o monseigneur de Montauban, et lui voult courir sus, qui ne l'eut destourbé.

Monseigneur le connestable avoit cuidé mener le duc en Normandie, lequel avoit grant desir d'y aller, si n'eut esté son Conseil, par qui il fut destourbé. Et

1. En 1450, Pâques fut le 5 avril. Le duc de Bretagne était non à Dinan, mais à Rennes, et le comte de Richemont au port de Messac, lorsque leur parvinrent deux messagers chargés de leur annoncer que les Anglais allaient assiéger Valognes. (Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 628, n° XCIV.)

2. Il s'agit ici de Jean de Montauban, à qui fut confiée la garde de Gilles de Bretagne : sans être resté complètement étranger aux préparatifs du meurtre de ce dernier, il ne semble pas y avoir pris une part directe; c'est son frère puîné Arthur qui conseilla ce fratricide au duc François et en dirigea l'exécution. (Cf. la « Déclaration ... touchant la mort de Gilles de Bretagne » et notamment celle de Jean Raiart, dans les *Preuves* de D. Morice, II, 1551-1554; *Biographie bretonne,* par P. Levot, II, 484, 485.)

quant monseigneur vit cela, il print congié, et s'en alla faire ses Pasques à Doul ; et au partir le duc lui fist promettre qu'il l'attendroit à Doul jusques au lundi après Pâques ; et ainsi le fist mon dit seigneur. Et le duc se voult rendre à Doul ainsi qu'il avoit promis ; mais les gens de son Conseil le garderent de y aller ; et demorerent beaucoup de gens qui avoient grant fain de aller o mon dit seigneur, et dirent au duc qu'il les laissast aller, et que si mon dit seigneur auroit grant nombre de gens, qu'il combatroit les Angloys, et mettroit tout à l'aventure ; ainsi demorerent dont depuis s'en repentirent.

Monseigneur s'en partit de Doul acompaigné de monseigneur de Laval, de monseigneur le mareschal de Loheac, de monseigneur Jaques de Saint Paoul, de monseigneur de Bossac, de monseigneur de Derval, et des autres gens de sa maison et autres, une belle compaignie et bonne, et vindrent pluseurs le conduire, et entre les autres Le Bourgoys, auquel il dist : « Jamais je ne teins demouré de bonne besoigne jusques à ceste fois. » Et Bourgoys lui respondit tout en lermoiant : « Je scey, monseigneur, que vous ne combatrés point. » Et lors monseigneur lui dist : « Je veu à Dieu, je les voiray, o la grâce de Dieu, avant retourner. » Et ainsi tira son chemin, et alla coucher à Grantville, et le landemain à Coutances. Et là eut des lettres de monseigneur de Clermont, de monseigneur de Kastres[1], de l'admiral de Coitivi, et du grant senneschal ; et en effect lui escripvoient que les Angloys

1. Jacques d'Armagnac, fils aîné de Bernard d'Armagnac, comte de la Marche. (*Chronique de Mathieu d'Escouchy*, I, 278.)

avoient prins Valoingnes, et que encores estoient au dit lieu, et qu'il leur sembloit qui devoit tirer à Saint Lo; dont monseigneur fut bien malcontent; et toutesfoiz le fist-il pour qu'ilz le luy avoient rescript; et tira à Saint Lo.

Et celle nuyt lui envoierent ung poursuivant qui arriva à Saint Lo au point du jour, qui luy vint dire que les Angloys estoient passez Les Vez[1], et qu'ilz tiroient à Bayeux, et qu'il se rendist à Trivieres, et qu'ils les chargeroient tousjours en l'attendant, et là se rendroient à luy. Et au point du jour, mon dit seigneur fut le premier qui ouyt appeller le guet et fist lever gens pour ouvrir la porte[2]. Et incontinent fist sonner ses trompetes à cheval, et se arma bien diligemment; puis ouyt la messe.

CHAPITRE LXXXVII.

De la journée de Fremyny.

Le XVe jour d'avril l'an mil CCCC cinquante, après que monseigneur le connestable eut ouy la messe à Saint Lo, il alla à la porte de l'eglise et monta à cheval, et n'avoit pas six hommes avecques lui au partir.

1. Les Veys, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Carentan.

2. Ici on lit dans N, fol. 58 r°: « Et incontinent le poursuivant lui dist que les seigneurs luy mandoient que les Angloys estoient passés et qu'il se rendist à Trivieres et qu'ilz les chargeroient toujours en l'attendant. » Cette phrase, qui est la répétition de quelques-unes des lignes précédentes, a été rayée dans ce même ms. N; mais il faut noter qu'on la retrouve dans S, fol. 108 r°; C, fol. 111 r° et v°; B, fol. 50 r°.

Puis chevaucha environ une lieue et se arresta pour mettre ses gens en bataille; puis fist ses ordennances et mist le bastard de la Trimouille à bien XV ou XX lances devant. Après envoya son avant-garde, en laquelle estoient monseigneur Jaques de Saint Paoul, monseigneur le mareschal de Loheac, monseigneur de Bossac et leurs archiers. Puis ordenna pour gouverner ses archiers missire Gilles de Saint Symon, missire Jehan de Malestroit et Philipes de Malestroit. Puis ordenna pour la garde de son corps certains gentilz-hommes, dont les noms ensuivent : premier Regnauld de Veluyre, Pierres du Pan, Yvon de Treenna, Jehan Budes, Hector Meriadec, Jehan du Boys, Colinet de Lignieres et Guillaume Gruel.

Puis ordenna gens pour arriere-garde et chevaucha en bonne ordennance le plus diligemment que faire se povoit. Et tant que les premiers de ses gens arriverent à Trivieres et bientost apres arriva. Et à l'eure qu'il arriva, les Angloys saillirent de leur bataille environ CCCC, qui misdrent en fuyte bien XIIIc archiers de ceulx qui estoient du cousté de monseigneur de Clermont, et gaingnerent des coleuvrines, dont on leur faisoit guerre; et si n'eussent été les gens d'armes qui tindrent bon, je croy qu'ilz eussent fait grant oultrage à noz gens. Et comme monseigneur arriva à ung molin à vent qui y est, tout estoit meslé, et le plus tost qu'il peut fist partir partie de son avant-garde, et ceulx qui gouvernoient ses archiers. Et les archiers allerent passer au bout de la bataille des Angloys et de ceulx qui avoient fait la saillie sur noz gens; noz ditz archiers en tuerent bien VIXX. Puis après mon dit seigneur vint passer après ses archiers au plus près de la bataille des

Angloys, puis s'approcherent la bataille et archiers de noz gens. Et vindrent à monseigneur le connestable monseigneur de Clermont, monseigneur de Kastres, monséigneur l'amiral de Coitivi, monseigneur le grant sennechal, missire Jaques de Chabannes, Joachim Rouault, missire Geffroy de Couvran, Olivier de Broon, Oudet de Rie, Jehan de Rousivinen[1] et toute leur bataille, et joingnerent noz batailles ensemble.

Puis monseigneur le connestable dist à monseigneur l'admiral : « Allons, vous et moy, veoir leur contenance; » et mena mon dit seigneur l'admiral entre les deux batailles, et lui demanda : « Que vous semble, monseigneur l'admiral, comment nous les devons prendre, ou par les boutz ou par le millieu? » Et lors l'admiral respondit à mon dit seigneur qu'il faisoit grand doubte qu'ilz demourroient en leur fortificacion. Et monseigneur lui dist : « Je veu à Dieu, ilz n'y demourront pas o la grace de Dieu. » Et à celle heure monseigneur le grant sennechal lui vint demander congié de faire descendre son enseigne à ung taudeis que les Angloys avoient fait; et monseigneur pensa ung pou, puis luy dist qu'il estoit content; et bientost

1. S, fol. 109 v° : « Jehan de *Rosnivinen;* » C, fol. 112 r° : « Jehan de Rosenevinen; » B, fol. 51 r° : « Jean de Rosevenen. » On lit dans l'édition de Th. Godefroy (édit. 1622, p. 144) : « Jehan de Roussevinen; » Buchon met par une correction maladroite « de Rostrenen » (p. 400[2]); ce dernier était, d'après une note marginale de S que nous avons reproduite à la p. 160, note 1, mort à Paris dès 1440. Jean de Rosnyvinen mourut au commencement de 1454. (P. Levot, *Biographie bretonne,* II, 607. Sur Jean de Rosnyvinen, Guillaume de Rosnyvinen, son neveu, et les principaux représentants de cette famille au xve siècle, voir à la Bibl. nat., les mss. fr. 26085, pièce 7209, et 22325, p. 321 à 336; aux Archives nat., JJ 185, fol. 50 v°.)

après ses gens furent au taudeis. Et incontinent, sans plus dire, tout le monde s'assembla pour donner dedans, et ainsi fut fait; et n'arresterent point les Angloys, et touz furent desconfitz, mors et prins, et en fuyte bien six mille[1].

Et fut prins monseigneur Thomas Kyriel, qui estoit lieutenant du Roy d'Angleterre, et missire Henri de Norberi et Jennequin Baquier, qui fut prinsonnier à Eustache de l'Espinay, et Mathago s'enfuyt; et ainsi furent les Angloys desconfitz. Et coucherent monseigneur et les autres seigneurs et capitaines sur le champ, les uns à Fremyny et les autres à Trivieres. Puis monseigneur fist bailler de l'argent pour enterrer les mors; aussi fist monseigneur de Clermont. Et le landemain allerent coucher à Saint Lo et menerent leurs prinsonniers, et allerent eulx refreschir et faire pencer les blecez.

Et envoierent devers le Roy pour scavoir où ilz yroient mettre le siege, ou à Vire, ou à Bayeux. Le Roy leur manda qu'ilz meissent le siege à Vire; et ainsi le firent; et y vindrent tous ceulx qui avoient esté à Fremyny. Et bientost se rendirent ceulx de Vire, et leur fut donné CCCC^{m} escuz pour la renczon de leur capitaine, missire Henry de Norberi[2]; et fut pour

1. M. Cosneau, adoptant la version de Gruel, ne parle du comte de Clermont que pour le blâmer. Il n'en est pas moins vrai que ce dernier avait le commandement en chef, qu'il a seul engagé la bataille, qu'il fut obligé d'envoyer à la recherche du connétable, dont le retard pouvait amener une défaite, et que, la question de savoir à qui revenait l'honneur de la journée ayant été soulevée, on l'attribua au comte de Clermont et non à Richemont. (*Cronicques de Normendie,* p. 145 et s., p. 312, fin de la note 436; J. Chartier, II, 200; D. Morice, *Preuves,* II, 1521.)

2. S, fol. 110 v° : « Et ainsi le feirent, et y vindrent tous ceux

se haster pour aller devers le duc Françoys qui venoit mettre le siege à Avranches. Et monseigneur le connestable, après qu'il eut eu la possession de Vire, il s'en partit, et avecques luy monseigneur de Laval, monseigneur Jaques[1], monseigneur le mareschal de Loheac, monseigneur de Bossac, monseigneur de Derval et tous les autres gens de sa maison, et missire Geoffroy de Couvran, Olivier de Broon et Jehan de Rosnivinen à toute leur charge. Et monseigneur de Clermont et son autre bande s'en allerent joindre o les autres gens du Roy pour mettre le siege à Bayeux.

Et le derrain jour d'avril, an que desus, arriva

qui avoyent esté à Fremigny; et bientost *se rendirent* ceux de Vire et leur fut donné quatre cens escus pour la *rençon* de leur cappitaine messire Henry de Norbery. » C, fol. 112 v° : « Et ainsi le firent touz ceulx qui avoient esté à Formigné; et bientost ce rendirent ceulx de Vire, et leur fut donné IIIIe mille escuz pour la ranson de leur cappitaine missire Henry de Norbery. » B, fol. 52 r° : « Et ainsi le firent tous ceux qui avoient esté à Formigné; et bientost se rendirent ceux de Vire, et leur fut donné quatre cens mil escus pour la ranson de leur cappitaine missire Henry de Norberi. » Le chiffre de la rançon donné par les mss. nous paraît singulièrement exagéré. Mathieu d'Escouchy, qui mentionne ce fait (édit. Beaucourt, I, 287), le fixe à 4,000 francs, et Th. Godefroy (édit. 1622, p. 145; Buchon, p. 401[1]) à 4,000 écus.

1. *Sic* dans S, fol. 110 v°; C, fol. 112 v°; B, fol. 52 r°. Th. Godefroy pense qu'il s'agit de Jacques de Chabannes (édit. 1622, p. 145), sans doute parce que ce dernier personnage est mentionné dans le passage précédent (ci-dessus, p. 207), mais avec le simple titre de « missire » (comme p. 211), ce que n'a pas remarqué l'éditeur. Notre chroniqueur appelle habituellement « monseigneur Jaques » le frère puiné de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et c'est de lui qu'il est ici question, de même que plus loin, lorsque Gruel parle du siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte. (Cf. L, fol. 381 v°, col. 1; *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, I, 290, et ci-dessus, p. 200, note 8.)

monseigneur le connestable à Avranches, et là trouva le duc et les seigneurs de Bretaigne, et estoit mon dit seigneur grandement acompaigné. Et celle nuyt logea à Pons soubs Avranches[1] pour ce qu'il n'avoit point encores de logeis. Puis le landemain, premier jour de may, vint au siege; et bientost lui vindrent les nouvelles que monseigneur Gilles, son nepveu, estoit mort, dont il fut bien courroucé[2]; puis le duc le lui dist, et eurent grandes parolles ensemble; toutesfoiz la chose se dissimula pour l'eure de paour de plus grant scandale. Puis fut assise l'artillerie, tant bombardes que engins volans et aultre artillerie; et fut fort batue la dicte ville d'Avranches, tant qu'elle estoit prenable d'assault, et fut faicte composicion, et la rendirent les Angloys, leur vie sauve, et perdirent tous leurs biens.

De là s'en vint le duc au Mont Saint Michel, et ja estoit malade, et monseigneur le connestable le vint conduire jusques là. Puis se disposa de s'en aller à Bayeux où estoit le siege, et mena avecques lui ceulx qui avoient esté à Fremyny, et le duc s'en retourna en Bretaigne; puis envoya après mon dit seigneur monseigneur de Montauban, mareschal de Bretaigne, qui amena cent lances, et les archiers; puis mon dit seigneur tira à Bayeux, et avant qu'il y fust il estoit rendu.

Et cependant alla monseigneur Jaques devant Saint Sauveur le Viconte[3]; puis après y alla monseigneur

1. Ponts, Manche, cant. d'Avranches, à 2 kilomètres de cette ville.

2. Il mourut étranglé dans la nuit du 24 au 25 avril 1450. (Cf. ci-dessus, p. 2, note 4.)

3. Saint-Sauveur-le-Vicomte, cant., Manche, arr. de Valognes.

le mareschal de Loheac, et celui de Bretaigne et autres gens de monseigneur; puis fut la dicte place rendue; puis s'en vindrent à Bayeux devers monseigneur. Et la vigile du Sacre[1] se partit mon dit seigneur le connestable de Bayeux pour aller mettre le siege devant Caan, et alla loger sur les champs à deux lieues de Caan à ung village nommé Cheus[2], et n'en partit point jusques au landemain du Sacre; et le vendredi matin se rendirent à luy ceulx qui avoient esté à Fremyny, c'est assavoir : monseigneur de Clermont, monseigneur de Kastres, monseigneur de la Tour, monseigneur l'admiral de Coitivi, monseigneur le grant seneschal, missire Jaques de Chabannes avecques la belle compaignie qu'il avoit[3]. Et vous certifie que c'estoit belle chose à veoir que de veoir sa compaignie, et bien à doubter; et vint logier du cousté devers l'abbaye de Saint Estienne, lui et monseigneur de Clermont, et tous les autres seigneurs et capitaines, et y avoit bien VIII[c] lances et les archiers à son siege. Et de

1. Le Sacre, ou fête du Saint Sacrement, fut, en 1450, le jeudi 4 juin.

2. Dans N, fol. 60 v°, la quatrième lettre ressemble beaucoup à une *n;* mais il faut lire « Cheus ». Cf. S, fol. 112 r°; C, fol. 113 v°; B, fol. 53 r°; L, fol. 383 v°, col. 1. Cheux, Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles, à 13 kilomètres de Caen. Gruel se trompe donc en plaçant cette localité à deux lieues seulement de Caen. On lit dans les *Croniques de Normendie* (p. 152) : « Et... lesdis mareschaux [de France et de Bretaigne]... chevaucherent tant qu'ilz arriverent à deux lieues prez de Caen, en ung village nommé Cheux. »

3. Charles VII fit alors une nouvelle levée de troupes; sur sa demande, la ville de Rouen décida, le 28 mai 1450, d'envoyer aux sièges de Caen et de Falaise deux cents personnes, « tant arbalestriers, archers que guisarmiers. » (Extrait d'un Registre des Délibérations, publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie,* XIV, 347.)

l'autre cousté devers Fallaise cernerent les gens du Roy; c'est assavoir : monseigneur de Dunays, qui estoit chief de celui cousté, et Poton.

Puis environ huyt ou IX jours [après], le Roy vint à passer à ung pont que on avoit fait sur la riviere[1] au desus Caan, et le Roy de Cecille et monseigneur du Maine y estoient bien acompaignez, et alla loger à une abbaye nommée Ardenne[2], et monseigneur de Heu et monseigneur de Nevers et certain nombre de gens, que on leur avoit baillé, allerent loger à l'abbaye des Dames, de l'autre cousté de la ville de Caan. Puis après on commencza du cousté de monseigneur le connestable à faire des approches couvertes et descouvertes, dont Le Bourgoys en conduisoit une et missire Jaques de Chabannes l'autre. Mais celle du Bourgois fut la premiere à la muraille, et puis l'autre arriva et fut minée la muraille en l'endroit en telle maniere que la ville eut esté prinse d'assault, si n'eut esté le Roy qui ne le voult pas, et ne voulut bailler nulles bombardes de ce cousté de paour que les Bretons ne assaillissent. Et si y avoit dedans la ville le duc de Sombresset et bien troys mille Angloys, sans ceulx de la ville. Puis fut faicte composicion, et s'en alla le duc et les dames et tous les Angloys, eulx et leurs bagages sauves[3]. Et

1. Cette rivière est l'Orne, qui traverse Caen et va se jeter dans la Manche à Ouistreham, localité située à 17 kilomètres en aval de Caen, et faisant partie du cant. de Douvres.

2. Il existe encore des restes importants de cette abbaye, située au nord-ouest de Caen. Le Roi coucha une nuit à l'Abbaye-aux-Dames, ou abbaye de la Trinité. (Archives nat., JJ 185, fol. 49 r°; *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, I, 309; *Cronicques de Normendie*, p. 154.)

3. Voir le traité de reddition dans nos Pièces justificatives, n° XLIV.

furent amenez les ostages à monseigneur le connestable, entre lesquelz estoit ung nommé maistre Ver[1], lequel estoit parent du Roy d'Angleterre, Hus Cepancier[2] et missire Charles de Hermaville, et jusques à XII ostages, dont avoit la garde missire Gilles de Saint Symon, Guillaume Gruel et Jehan de Benays. Puis fut rendue la ville et chastel, et apporterent les clefz à monseigneur le connestable, puis alla conduire le duc et la duchesse de Sombresset.

Bientost après fut conclu que monseigneur le connestable yroit mettre le siege devant Chierbourc[3], et le Roy et son autre armée alla mettre le siege devant Fallaise. Et ainsi se partit mon dit seigneur, et avecques lui monseigneur de Clermont et l'armée qu'il avoit à Fremyny, et le mareschal de Bretaigne tira à Karantan et à Valoingnes, et de là à Chierbourc ; et fut mis le siege à Chierbourc. Et se logea mon dit sei-

1. Maître Robert Ver, frère germain du comte d'Oxford, avait pris part à l'attaque dirigée contre Valognes par le duc de Somerset; il s'était réfugié à Caen avec les vaincus de Formigny. (Robert Blondel, p. 160, 175, 176, 219.)

2. Hugues Spencer, ancien bailli du Cotentin. (Robert Blondel, p. 169, 219.)

3. La veille du jour où la ville de Caen devait être remise au pouvoir du Roi de France, le connétable prenait ses dispositions pour le siège de Cherbourg : le 30 juin, il invitait les officiers royaux des diverses vicomtés de Normandie à lui envoyer des charpentiers, tailleurs de pierre et manœuvres, équipés et payés pour un mois; le rendez-vous était fixé à Valognes pour le 6 juillet. La vicomté d'Avranches dut fournir 20 charpentiers, 6 maçons, 120 manœuvres et 3 sergents ; la vicomté de Vire envoya 5 charpentiers, 2 maçons, 30 manœuvres, 1 sergent et 1 commis, dont la solde pour un mois se monta à 240 livres 10 sols tournois. (Pièce just. XLV; Cosneau, *le Connétable de Richemont*, p. 637, n° CI.)

gneur d'un cousté et monseigneur de Clermont de l'autre, et l'admiral de Coitivi et le mareschal et Joachim de l'autre cousté devant une porte; et y fut le siege bien ung moys[1], et y fut rompu et empiré IX ou X bombardes que grandes que petites. Et y vindrent des Angloys par la mer, entre autres une grosse nef, nommée la nef Henry Escan, et y commencza ung peu de mortalité, et y eut monseigneur bien à souffrir, car il avoit toute la charge.

Puis fist mettre quatre bombardes devers la mer en la greve, quant la mer estoit retirée, et, quant la mer venoit, toutes les bombardes estoient couvertes manteaulx et tout, et estoient toutes chargées, et en telle maniere abillées que, dès ce que la mer estoit retirée retraicte, on ne faisoit que mettre le feu dedans, et faisoient aussi bonne passée comme si elles eussent esté en terre ferme; dont les Angloys furent plus esmerveillés que de nulle autre chose. Et illecq fut tué monseigneur l'admiral de Coitivi d'un canon, dont monseigneur fut très courroucé, car ce fut domage; puis environ huyt ou dix jours après fut tué Le Bourgoys d'une couleuvrine, dont ce fut grant perte et domage, et furent touz deux tuez en une trenchée qu'ilz faisoient faire.

Puis après les Angloys firent composicion et baillerent ostages à monseigneur le connestable, lequel les bailla en garde à missire Gilles de Saint Symon, Guillaume Gruel et Jehan de Benays. Et en ce temps

1. Ceci est parfaitement exact : Cherbourg se rendit le 12 août, jour où fut signé le traité de reddition, confirmé dans le même mois par Charles VII. (Cosneau, *le Connétable de Richemont*, p. 640, n° CII.)

furent apportées les nouvelles de la mort du duc Françoys. Puis après la ville et chastel de Chierbourc furent renduz en la main de mon dit seigneur, lequel les bailla à garder à monseigneur l'admiral de Bueil et à ses gens; et fut l'an mil [CCCC] L, la sourveille de my-aoust.

Puis se partit mon dit seigneur la vigile Notre Dame de my-aougst, et vint disner à Valoingnes[1], et de là tira à Quarentan[2], à Caan, et de là à Phalaise, et à Alenczon[3], et au Mans, et au Chasteau du Ler[4], où le Roy estoit, qui l'avoit attendu troys jours, et vouloit parler à luy pour aucunes choses, et aussi touchant le gouvernement de Normandie[5]. Puis après que mon

1. S, fol. 114 r° : « ... et fut l'an mil quatre cens cinquancte, la surveille de la my-oust. Puys se partit monseigneur le 14e jour d'oust et vint desner à Valongnes, et de là à Quarenten... » C, fol. 115 r° : « ... et fut l'an mil IIIIc L, la sourveille de la my-aougst. Puix se partit monseigneur le connestable le XIIe jour d'aougst, et vint disner à Vallongnes, et de là à Carantan. » B, fol. 55 r° : « ... et fut l'an mil quatre cens cinquante, la sourveille de la my-aoust. Puys se partit monseigneur le connestable le douziesme jour d'aoust, et vint disner à Valongnes, et de là à Carantan. » Cherbourg se rendit le 12 et non le 13 août. (Cf. dans l'*Introduction* le chapitre consacré à l'*Établissement du texte de la chronique*.)

2. Carentan, cant., Manche, arr. de Saint-Lô.

3. La graphie de ces noms varie suivant les mss.; il est d'ailleurs facile d'y reconnaître : Caen, Falaise et Alençon.

4. Château-du-Loir, cant., Sarthe, arr. de Saint-Calais.

5. Le connétable reçut le gouvernement de la Normandie vers le mois d'octobre 1450, date de son entrée en fonctions; il touchait de ce chef 500 livres tournois par mois, outre une pension de 7,500 livres tournois par an, pour laquelle il donnait quittance à Macé de Launoy, receveur général pour le Roi en Normandie, le 8 octobre 1451. (Bibl. nat., ms. fr. 20405, pièces 38 et 40, publiées par M. A. de la Borderie dans la *Revue de Bretagne et de*

dit seigneur eut parlé au Roy, et conclu ce qu'ilz avoient à faire, le Roy se partit et alla à Vanjoux[1], et mon dit [seigneur] tira à Partenay devers madame et y fut ung bien peu, car le duc Pierres l'envoya querir pour estre à sa feste à Rennes, et là furent huyt jours ; puis s'en vindrent à Nantes faire l'entrée du duc[2].

En l'an susdit environ la Toussains allerent le duc Pierres et monseigneur le connestable devers le Roy, et le trouverent à Monbason[3], et là fist le duc au Roy telle redevance, comme il doibt, à cause de la duché, et hommage à cause de la conté de Montfort; et furent environ XV jours à Monbason devers le Roy[4]. Puis s'en vindrent à Tours et de là à Nantes par la riviere, et deslogerent du dit lieu de Tours au point du jour, pour ce que monseigneur le connestable avoit fait prendre Olivier de Mes à Marcorsi près Paris, par Eustache de l'Espinay et Olivier de Quelen et certain

Vendée, livraison de juillet 1885, p. 6 et 8 ; *Chronique de Berry,* p. 458; Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 652, n° CVIII.)

1. S, fol. 114 v°, ligne 1 : « à Avanjours. » C, fol. 115 r°, avant-dernière ligne : « à Vanjours. » B, fol. 55 r° : « à Vanjour. » Aujourd'hui Vengeons, Manche, arr. de Mortain, cant. de Sourdeval.

2. Le duc Pierre II fit son entrée solennelle à Nantes, sinon le 12 octobre, au moins peu de jours après. (D. Morice, *Preuves,* II, 1548.)

3. Montbazon, cant., Indre-et-Loire, arr. de Tours.

4. Le duc Pierre II fit hommage au Roi pour son duché de Bretagne le 3 novembre. (D. Morice, *Preuves,* II, 1544-1548. Il y a un original de cet acte aux Archives nat., J 245, n° 104, des copies dans le Mémorial, P 2298, p. 1403-1409, et à la Bibl. nat. dans le ms. fr. 3907, fol. 112 v°.) On y retrouve toujours la formule pleine de réticences qui caractérise les hommages des ducs de Bretagne : « Monseigneur, je vous fais ce que mes predecesseurs ont accoutumé faire à messeigneurs vos predecesseurs et à vous, et non autrement. »

nombre d'archiers, et l'avoit fait tirer par la riviere à Nantes, nonobstant quelconque opposicion ou appellacion pour en faire justice et pour venger la mort de monseigneur Gilles, son nepveu. Et en fut le Roy et ceulx de son Conseil très courroucez[1]; mais il failloit ainsi l'endurer. Puis se passa celui yver, et s'en vint mon dit seigneur à Partenay, et y fut jusques au temps nouveau[2]; puis alla devers le Roy à Loches, et fut l'an mil IIII[c] L ung[3], et le Roy lui bailla la charge de la Basse Normandie; et s'i en alla, et y fut toute celle saison. Puis s'en vint à Partenay, et de là tira devers le Roy à Tours et y fut certain temps[4]; puis le Roy le renvoya en Normandie[5]; et fut l'an mil CCCC LII, et lui bailla charge de veoir toutes les monstres de tous les gens d'armes estans en Normandie[6], et de scavoir

1. Le Roi fut en effet très mécontent de ce procédé, et fit arrêter Eustache de l'Espinay. (D. Morice, *Preuves,* II, 1550.)

2. Gruel omet de nous dire que Richemont assista au Parlement qui s'ouvrit à Vannes le 25 mai 1451. (D. Morice, *Preuves,* II, 1564 et s.)

3. Cette date a été ajoutée en marge dans N, fol. 62 r°, par le copiste même du ms.

4. C'est sans doute pendant ce voyage à la Cour que le connétable fit de pressantes démarches auprès du duc d'Orléans pour rentrer en possession d'un « scellé » ou acte de cautionnement qu'il avait confié à ce dernier pour l'aider à réunir les sommes exigées par les Anglais pour sa rançon. La lettre de réclamation du connétable est datée de Sainte-Catherine-de-Fierbois, 26 avril, et se rapporte évidemment à l'année 1452 : quatre jours plus tard, Richemont, alors à Loches, accusait au duc d'Orléans réception de l'acte en question, et lui envoyait un reçu en bonne forme. (Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 581-583, n° LXXV.)

5. Les lignes qui précèdent, depuis : « et s'i en alla..., » se trouvent en renvoi dans la marge du bas dans N, fol. 62 r°.

6. S, fol. 115 r° : « Puys alla devers le Roy à Loches, et fut

comme tout le païs estoit gouverné, et de y donner la provision. Et lors alla mon dit seigneur à Caan, et à toutes les bonnes villes de Normandie, et y fut toute celle saison; puis s'en vint à Partenay veoir madame. Et bientost après alla devers le Roy, lequel voult qu'il retournast en Normandie, et qu'il y menast madame sa femme[1].

l'an mil quatre cens cinquante et *ung,* et *le Roy* luy bailla la charge *de la Basse Normandie, et fut l'an* 1452, *et luy bailla la charge* de veoir toutes les monstres de tous les gendarmes estant en Normandye. » (Le membre de phrase imprimé en italiques est une addition interlinéaire du correcteur habituel de ce ms.) C, fol. 115 v° : « Puix alla devers le Roy à Loches, et le Roy luy bailla la charge de la Basse Normendye, et se y en alla, et y fut toute celle ceson; puix s'en vint à Partenay, et de là tira devers le Roy à Tours, et y fut certain temps; puix le Roy le renvoiea en Normendie, et fut l'an mil IIIIc LII, et luy bailla charge de veoir toutes les monstres de touz les gens d'armes estans en Normandie. » B, fol. 55 v° : « Puys alla devers le Roy à Loches, et le Roy luy bailla la charge de la Basse Normandye. Puys s'en vint à Partenay et de là tira devers le Roy à Tours, et y fut certain temps. Puys le Roy le renvoya en Normandye, et fut l'an mil quatre cens cinquante deux; et luy bailla charge de voyr touttes les montres de tous les gens d'armes estans en Normandye. » Malgré l'addition du correcteur, le ms. S reste incomplet en cet endroit, puisqu'il omet les voyages de Richemont à Parthenay et à Tours. Le texte des mss. C et B se rapproche davantage de celui de N; cependant le premier ne donne pas la date du voyage de Richemont à Loches (1451), et le second, qui n'indique pas davantage cette date, omet en outre de mentionner le séjour de Richemont en Normandie après qu'il en eut reçu le gouvernement. Il convient aussi de remarquer que les quelques lignes placées en renvoi au bas de la page dans N sont précisément celles qui font défaut dans S. Dans le texte original, il devait y avoir dans ce passage une certaine confusion.

1. En juin 1452, Richemont vint à Paris, où il signait une quittance d'une somme de 149 livres, 15 sols, 11 deniers tournois, qui lui avait été versée par Jamet Godart, vicomte de Coutances, sur les revenus de la seigneurie de Gavray donnée par le Roi au

Et, l'an mil CCCCLIII, mon dit seigneur s'en vint devers le duc Pierres son nepveu; pui s'en retourna en Normandie, à Vire, et là se rendit madame sa compaigne, et y furent certain temps; et de là s'en alla demourer à Phalaise, et y furent une bonne piece, et ne se trouva pas à son aise, et s'en revint à Partenay. Et, l'an mil CCCCLIIII retourna ma dicte dame en Normandie, et logea une saison à Ceix[1]; et cependant monseigneur alloit par le païs; puis s'en revindrent à Partenay et y furent jusques au temps nouveau.

Et, lan mil CCCCL cincq, mon dit seigneur le connestable alla devers le Roy à Bourges, et y fut longtemps; puis fist venir madame auprès de Bourges à Ysouldun[2];

connétable. (Bibl. nat., ms. fr. 20405, pièce 39, éditée par M. A. de la Borderie dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* 1885, juillet, p. 7.) Ce qui détermina ensuite le Roi à exiger la présence continuelle de Richemont en Normandie fut sans doute le bruit alors très répandu que les Anglais méditaient une descente sur les côtes de Normandie. De retour dans son gouvernement, le connétable fit ravitailler et fortifier diverses places, notamment Granville et Caen. (Pièces just. XLVII, XLVIII.)

1. Séez, canton, Orne, arrond. d'Alençon. Le registre d'hommages du bailliage de Caen, conservé aux Archives nationales, sous la cote P 271, nous permet de suivre Richemont dans ses voyages continuels à travers la Normandie pendant les années 1453 et 1454. En 1453, sa présence nous est signalée à Falaise les 2, 8, 11, 14, 17, 19, 22, 28 mai, 2 juin, 18, 21 juillet, 22 août et 19 octobre; à Bayeux, les 6, 8, 10, 11 juillet, 26 septembre; à Caen, les 24, 28 septembre, 26 octobre. En 1454, on trouve des actes d'hommages et autres datés de Falaise, 31 janvier; Parthenay, 24 avril; Rouen, 4 juillet; Dieppe, 6 juillet; Caen, 4 août; Bayeux, 8, 9 août et 10 septembre; Valognes, 21 août; le Mans, 28 septembre. (Arch. nat., P 271, pièces LXII-CLIX, et R[4] 187; Bibl. nat., ms. fr. 20405, pièce 42.)

2. Issoudun; ce nom ne se trouve pas dans B, fol. 56 v°: c'est le seul ms. dans lequel il soit omis. (Cf. S, fol. 115 v°, ligne 5; C, fol. 116 r°, 4e ligne avant la fin.)

puis y vint le duc Pierres devers le Roy[1]; et là vint le cardinal d'Etouteville.

Et, bientost après, le Roy envoya monseigneur le connestable en Savaye et monseigneur de Dunoys devers le duc de Savaye à Geneve, et là les receut grandement, et y furent bien ung moys[2]. Puis s'en vindrent devers le Roy et amenerent quant et eulx monseigneur de Savaye et madame, monseigneur de Pimont et madame la princesse, et s'en vindrent par eaue jusques à Lyon, sur le Rosne; et de là vindrent à Saint Porsaint; et furent devers le Roy à une petite place près Souvegny, et y furent pluseurs foiz, et au dit lieu de Saint Porsaint tout l'yver.

Et là vint le cardinal d'Avignon[3] qui venoit en Bre-

1. Le duc Pierre se mit en route au mois de juillet 1455 pour se rendre à Bourges. (D. Morice, *Preuves,* II, 1689.)

2. S, fol. 115 v° : « Et là vinct le cardinal d'Etouteville, et, bientost apprès, le Roy envoya monseigneur le connestable en *Savoye, et monseigneur de Dunoys devers le duc de Savoye et à Geneve Guenievre* (?), et les receut grandement. » La partie imprimée en italiques a été ajoutée entre les lignes et en marge par le correcteur habituel. B, fol. 56 v° : « Et feist venir ma dicte dame auprès de Bourges. Puys vint le duc Pierre devers le Roy; et là vint le cardinal d'Etoutteville, et, bientost après, le Roy envoya M^r^ le connestable en Savoye et Mr de Duras (*sic*) devers le duc de Savoye à Geneve, et les receut grandement. » C, fol. 116 r° : « Et fist venir ma dicte dame amprès de Bourges, à Ysoudun. Puis vint le duc Pierre devers le Roy; et là vint le cardinal d'Etouteville, et, bientost après, le Roy envoiea monseigneur le connestable en Savoye, et monseigneur de Dunays, devers le duc de Savoye à Genievre, et là les reçeut grandement. »

3. Alain de Coëtivy, d'abord évêque de Cornouailles, puis archevêque d'Avignon et cardinal du titre de Sainte-Praxède. Il reçut en outre, le 17 juin 1456, à titre de commende, l'évêché de Dol, et mourut, non en 1450, comme l'avance B. d'Argentré (*Hist. de Bretagne,* édit. 1618, p. 85), mais le 22 juillet 1474. (*Gallia christiana,* 1856, XIV, 1061; cf. ci-dessus p. 107, note 5.)

taigne, pour lever Saint Vincent[1]. Puis en karesme monseigneur print son congié, et s'en vint veoir madame à Partenay, et y fut certain temps; puis le Roy l'envoya à Paris et voult qu'il y demourast une espace de temps pour aucunes choses[2]. Et cependant qu'il estoit au dit lieu de Paris, il fist l'apointement de ceulx de l'Université et des Mendians; et si avoit bien le Roy failli à le faire, et tous les seigneurs de Parlement; et toutesfoiz ilz furent contens d'en tenir ce que monseigneur en ordonneroit[3]. Puis lui vindrent

1. Saint Vincent Ferrier, Frère Prêcheur, né à Valence (Espagne), le 23 janvier 1350 (ou 1357), mort à Vannes, le 5 avril 1419, d'après M. P. Levot (*Biographie bretonne,* II, 960), au mois de mai 1420, suivant Le Baud (*Hist. de Bretagne,* édit. 1638, p. 457); il fut inhumé, le 7 avril, dans le chœur de la cathédrale de cette ville en présence de Jeanne de France, duchesse de Bretagne, et d'un grand concours de prélats et de seigneurs. Vincent Ferrier fut solennellement canonisé par le pape Calixte III, le 29 juin 1455; l'élévation de ses reliques eut lieu le 4 juin 1456. (*Vie de saint Vincent Ferrier,* par l'abbé J.-M. Mouillard, Vannes, 1856, in-8°; — *Saint Vincent Ferrier, durée de son apostolat en Bretagne (1418-1419),* par R. Blanchard, dans la *Revue de Bretagne* de mai 1887, p. 380; — *Les Sermons de saint Vincent Ferrier,* par A. de la Borderie, *ibid.,* février 1889 et fasc. suivants.)

2. Richemont était à Paris le 15 juin 1456, ainsi que le montre un acte daté de ce jour, où il rappelle les ordres jadis donnés par lui relativement à la mise en état de défense du château de Caen, dans le cas où les Anglais feraient une descente en Normandie, ainsi qu'on le craignait depuis longtemps. (Pièce just. LI; Bibl. nat., ms. fr. 20405, pièce 37, publiée par M. A. de la Borderie, dans la *Revue de Bretagne* de juillet 1885, p. 11 et 12.)

3. La querelle de l'Université de Paris et des Frères Mineurs, soulevée par une bulle du pape Nicolas V, qui permettait aux Ordres Mendiants de confesser, ne fut terminée qu'en 1458. Nous ne voyons pas bien quelle part d'influence personnelle le connétable de Richemont peut revendiquer dans la transaction qui mit fin à ce différend; en tous cas ce serait, à notre connaissance, le seul indice du pouvoir « presque dictatorial » que M. Vallet de

les nouvelles de la maladie [de] son nepveu le duc Pierres, et se partit de Paris, et s'en vint à Orleans et y arriva la vigile de Pasques Flouries[1].

Chapitre LXXXVIII.

Comment monseigneur le connestable, avant que le duc Pierres mourut, fist prendre aucuns des gens du duc.

L'an mil CCCC cincquante six[2], se partit monseigneur le connestable d'Orleans[3], le lundi de la Sepmaine Saincte et s'en vint à Tours; et là sceut que madame sa compaigne estoit fort malade, et, malgré tout son Conseil, laissa à tirer devers le duc Pierres, qui aussi estoit fort malade[4], et tira à Partenay devers madame et y arriva le Vendredi Saint; et y fut longuement pour la maladie de ma dicte dame. Puis s'en vint à Nantes devers son

Viriville lui attribue sur les Parisiens. (*Hist. de Charles VII,* III, 358, 359; D. Félibien, II, 842, 843.)

1. Le 9 avril 1457.

2. Richemont, dont nous avons signalé la présence à Paris dès le mois de juin 1456 (cf. ci-dessus p. 221, note 2), y passa vraisemblablement une grande partie de l'hiver suivant, et ne quitta cette ville qu'au commencement d'avril 1457 pour se rendre à Orléans où il arriva le 9 de ce mois, veille des Rameaux (Pâques fut en 1457 le 17 avril). Il faut donc lire dans notre texte « l'an mil CCCC cinquante sept », nouveau style.

3. « D'Orléans » fait défaut dans S, fol. 116 r°, B, fol. 57 r°, et C, fol. 117 r°.

4. *Sic* dans N, fol. 63 r°, S, fol. 116 r°, et dans C, fol. 117 r°, ligne 3; B, fol. 57 r°, présente une légère lacune : « L'an mil quatre cens cinquante six, mon dict seigneur se partit le lundy de la Sepmaine Saincte et s'en vint à Tours, et là sceut que madame sa compagne estoit fort malade et tira à Partenay. » Le Lundi Saint fut en 1457 le 11 avril.

nepveu, et admena quant et luy madame, et y fut longuement jusques au decès de son dit nepveu. Et cependant, deux jours avant la mort de son dit nepveu, fist prendre Henry de Villeblanche, missire Michel de Partenay, Bogier et Coethlogon, pour ce que tousjours avoit sa suspeczon que missire Henry eut esté coulpable de la mort de monseigneur Gilles son nepveu, et cuidoit attaindre la chose; et pour ceste cause les avoit fait prendre, pour en cuider scavoir la verité.

Le duc Pierres, son dit nepveu, trespassa le jeudi XXIIe jour de septembre l'an [mil quatre cens LVII][1], et est enterré à Notre Dame de Nantes[2].

CHAPITRE LXXXIX.

De l'entrée et feste du duc Artur à Rennes[3].

Le XXIXe jour du moys d'octobre, l'an mil CCCC cin-

1. N, fol. 63 r°, met ici « l'an que dessus », c'est-à-dire 1456 (cf. le début du chapitre LXXXVIII); pour plus de clarté, nous restituons la vraie date d'après la *Compilation* de Le Baud. (L, fol. 370 v°, col. 2; cf. dans l'*Introduction* le chapitre consacré à l'*Établissement du texte de la chronique.*) S, fol. 116 v° : « Le duc Pierres son dict nepveu trespassa le jeudy vingt deuxiesme jour de septembre l'an dessus dit » [1456]. B, fol. 57 r° : « Le dict Pierre son dict nepveu trespassa le jeudy vingt deuxiesme de septembre l'an mil quatre cens cinquante six. » C, fol. 117 r° : « Le dict Pierre son dict neveu trespassa le jeudi XXII[e] jour de septembre l'an mil IIII[c] LVI. »

2. Le lieu de la sépulture n'est indiqué ni dans les autres mss., ni dans l'édition de Th. Godefroy. (Édit. 1722, p. 154; Buchon, p. 404, col. 1.)

3. Il y a ici dans N, fol. 63 v°, une place blanche pour une miniature qui n'a pas été exécutée.

quante [sept][1], se partit monseigneur le connestable de Nantes, pour aller à Rennes faire son entrée et feste; et là fist sa feste de Toussains; et y avoit belle compaignie de seigneurs, barons, chevaliers et escuiers, entre lesquelz estoient monseigneur d'Estempes, monseigneur de Marle[2], monseigneur de Laval, monseigneur de Rohan, monseigneur Jaques de Saint Paoul, monseigneur du Guavre, monseigneur de la Roche, monseigneur de Guemené, monseigneur de Malestroit, monseigneur de Derval, monseigneur de Quintin, monseigneur de la Hunaudoye, monseigneur de Coesquen, monseigneur du Pont, monseigneur l'admiral et tous les autres seigneurs, s'ilz n'estoient mors ou malades ou enfans.

Et, bientost après, s'en vint à Nantes faire son entrée et y fut jusques après la feste des Roys. Puis le Roy lui fist scavoir qu'il allast devers luy à Tours bien acompaigné tant d'evesques que d'autres seigneurs de son païs chevaliers et escuiers, pour la cause d'une grande embassade du Roy de Hongrie, qui estoient venuz devers luy, pour le mariage de madame Magda-

1. On lit dans N, fol. 63 v°: « L'an mil CCCC cinquante six; » nous corrigeons sur l'autorité de Le Baud. (L, fol. 391 r°, col. 1; cf. dans l'*Introduction* le chapitre relatif à l'*Établissement du texte de la chronique*.) S, fol. 116 v°: « *Comment monseigneur le connestable alla à Rennes faire son entrée quant il fut faict duc.* Le vingt neufiesme jour du moys d'octobre, l'an mil quatre cens cinquante et six, se partit monseigneur le connestable de Nantes, pour aller à Rennes faire son entrée et feste. » B, fol. 58 r°: « Puys se partit de Nantes, pour aller à Renes faire entrée et feste le XXIXe jour d'octobre l'an dessus dict. » C, fol. 117 r°: « Puix se partit de Nantes, pour aller à Rennes faire entrée et feste, le XXIXe jour d'octobre, l'an dessus dict. »

2. « De Maillé » dans S, fol. 116 v°; C, fol. 117 r°; B, fol. 57 v°.

lene sa fille. Et, cependant qu'ilz estoient à Tours, vindrent les nouvelles que le Roy de Hongrie estoit mort ; et ne mena pas tant de gens comme il eust [pu] ; nonobstant, il y alla bien acompaigné, et fut l'an mil IIII^{c} L sept[1]. Et passa par Angiers où il fut bien receu, et y fut huyt jours ; car il fut malade de colerique passion ; et puis tira son chemin à Tours. Et arriva devers le Roy au dit lieu de Tours ; et vindrent au devant de lui tous les seigneurs et gens du Roy ; et vint descendre au logeis du Roy. Et faisoit porter devant luy deux espées à Philipes de Malestroit, son escuier d'escurie, l'une à cause de la duché de Bretaigne, l'autre à cause de l'office de connestable ; et eut bonne chiere de tout le monde, et y fut bien environ ung moys.

Puis voult s'en revenir en son païs, et offrit au Roy faire telle redevance qu'il demande à cause de la duché de Bretaigne. Et lui fut dit que le landemain, qui estoit dymenche, il seroit receu, et y vint cuidant estre receu. Et quant il fut venu, le Roy et ceulx de son Conseil vouloient qu'il feist hommage lige à cause de la duché ; et mon dit seigneur respondit qu'il n'en feroit rien.

1. Cette date manque dans S, fol. 117 r°, C, fol. 117 v°, et B, fol. 58 r°, mais devait se trouver dans T, puisqu'on la voit dans l'édition de Th. Godefroy. (Édit. de 1622, p. 155 ; Buchon, 404, col. 1.) L'ambassade hongroise parvint au commencement de décembre à Tours et fut admise en présence du Roi le 18 ; la veille de Noël, un messager annonça la mort du Roi de Hongrie, pour lequel les ambassadeurs venaient solliciter la main de Madeleine de France. Le duc de Bretagne, ignorant sans doute cet événement, arriva néanmoins à la Cour dans le courant de janvier 1458. (*Continuation de la chronique de Berry,* dans l'édition de D. Godefroy, p. 477 ; *Hist. de Charles VII,* par Vallet de Viriville, III, 401 et 404 ; D. Morice, *Preuves,* II, 1724.)

Et pour ce qu'il n'estoit pas le plus fort dissimula et dist qu'il ne le feroit pas tant qu'il eût parlé aux Estaz de son païs ; et sur ces termes s'en vint en son païs de Bretaigne. Et vous certifie que jamais ne fust retourné devers le Roy, ne ne lui eut fait nulle redevance, si n'eut esté pour sauver la vie à monseigneur d'Alenczon, son nepveu, qu'il alla à Vandosme, et là fist la redevance au Roy telle que ses predecesseurs avoient fait, et non aultrement[1] ; lequel lui tint, et paravant avoit tenu plus estranges termes que à nul de ses predecesseurs. Et me semble que c'estoit mal recongneu les grans, bons et loyaulx services, qu'il avoit fait à luy et au Royaume ; car oncques bien ne lui fist.

1. Le Conseil qui devait juger le duc Jean d'Alençon, d'abord convoqué à Montargis, fut, à cause d'une épidémie qui sévissait dans cette ville, transféré à Vendôme. Arthur refusa d'abord de se rendre au mandement du Roi qui le citait en qualité de pair. (D. Morice, *Preuves,* II, 1729 ; *Continuation de la chronique de Berry,* dans D. Godefroy, p. 478.) Il ne figure pas en effet dans la liste des hauts dignitaires présents au Conseil lors de l'ouverture des débats, le 26 août 1458 : le comte de Dunois occupait, aux pieds du Roi, à droite, la place destinée au connétable de France. (Cf. une liste des membres du conseil tenu à Vendôme, à la Bibl. nat., dans le ms. fr. 5738, fol. 17 r°, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, dans le ms. fr. L2f, fol. 131 v°.) Richemont se rendit cependant à Vendôme, un peu plus tard, et, lorsque le 10 octobre fut prononcé le jugement condamnant à mort le duc d'Alençon, il implora en faveur du coupable la clémence de Charles VII, qui commua la peine ; Jean d'Alençon, retenu prisonnier, vit presque tous ses biens confisqués. (*Chronique de Mathieu d'Escouchy,* II, 359 ; cf. l'arrêt prononcé contre le duc d'Alençon, à la Bibl. nat., ms. fr. 2718, fol. 190 et s.) Le 14 octobre suivant, Arthur III faisait hommage au Roi pour son duché « en la maniere accoutumée ». (Cet acte d'hommage est publié dans les *Preuves* de D. Morice, II, 1732 ; il y en a des originaux aux archives de la Loire-Inférieure, E 91, et aux Archives nationales, J 245, n° 107.)

Et pour ce que aucuns dient qu'il lui donna Partenay, je le croy bien; mais ce fut malgré lui; car s'il l'eut eu en ses mains, jamais ne l'eut eu. Mais monseigneur de Partenay le fist son heritier, et lui bailla la possession et fist faire à tous ses gens le serement à mon dit seigneur de lui estre bons, loyaulx et vrays obeissans, apres sa mort; et ainsi furent ilz, et lui furent bons et loyaulx.

Puis, après la condempnacion de monseigneur d'Alenczon, le duc s'en vint en son païs; et s'en vindrent ensemble, lui et monseigneur d'Orleans, jusques à Frontevaux pour veoir madame de Frontevaux leur niepce[1]; puis prindrent congié l'un de l'autre, et s'en vint le duc en son païs. Pleust à Dieu que jamais n'eut esté à Vandosme; car oncques puis ne fut sain jusques à la mort, et pluseurs font grand doubte qu'il fut avancé : Dieu en sceit la verité. Le bon prince s'en vint à Nantes, et là fut bien receu et y trouva la duchesse et fist grant chiere.

Et, bientost après, eut question encontre l'evesque de Nantes nommé Guillaume de Malestroit; lequel lui fist du pis qu'il peut, et faisoit comme mauveis et desloyal homme; car le duc l'avoit fait evesque, et son oncle le chancelier[2] s'estoit demis en luy à la

1. Marie de Bretagne, abbesse de Fontevrault, fille de Richard de Bretagne, comte d'Étampes, et de Marguerite d'Orléans. (Citation empruntée à l'*Hist. d'Orléans,* par Symph. Guion, et contenue dans le ms. fr. 22309 de la Bibl. nat., fol. 292 r°; cf. L, fol. 361 r°, col. 2.)

2. En marge du fol. 118 v° de S on lit cette note : « Ce chancelier, evesque de Nantes, avoit nom Jean de Malestroict et resigna au dit Guillaume de Malestroict. » Jean de Châteaugiron, de Malestroit, sacré évêque de Saint-Brieuc en 1405, devint chan-

requeste du duc. Et le dit chancellier dist au duc : « Je feroye pour vous plus que pour homme qui vive; mais par le corps Notre Dame vous en repentirés; car c'est le plus mauveis ribauld traître que vous veistes oncques, et si vous le congnoissoies comme moy, vous n'en parleroyes jamais. »

Et depuis la conception Notre Dame fut tousjours le bon prince malade jusques à Noel, nonobstant que tousjours estoit sur piés, et point ne se couschoit, et jeuna les Quatre Temps, et la vigile de Noel se confessa et le jour aussi, et fut à matines et à la messe de mynuyt et à la grant messe du jour et à vespres. Et le jour de saint Estienne ouyt la messe, et dist ses heures à genoulz bien et devotement, comme bon et loyal crestien; car, je croy, en son temps n'avoit meilleur catholique que luy, ne qui plus amast Dieu et l'Eglise qu'il faisoit; et le plus pacient homme qui fust en son temps; car par quelque reproche ou vilennie que on deist de luy, il ne vouloit prendre vengence, et du tout s'en soubmettoit en Dieu. Aussi Dieu luy a

celier de Bretagne; il fut transféré, en 1419, à l'évêché de Nantes. En août 1440, il soutenait un procès devant le Parlement de Paris contre Adam de Cambrai. (Bibl. nat., ms. fr. 22322, p. 617; Archives nat., X^{1a} 1482, fol. 147 v°.) Il mourut le 14 septembre 1443 et fut enterré dans la nef de la cathédrale de Nantes. (Bibl. nat., ms. fr. 22322, *ibid.*) Guillaume de Malestroit, successeur du précédent, refusa de faire hommage au duc pour le temporel de l'évêché de Nantes. Le duc Arthur ayant voulu exercer sur les domaines de cette église les droits de suzeraineté qu'il revendiquait, l'évêque lança contre ses officiers une excommunication, confirmée, le 16 février 1459, par le pape Pie II, et frappa d'interdit tous les domaines que le duc possédait dans les limites de l'évêché. (Archives de la Loire-Inférieure, E 74^{3}, avant-dernier cahier, fol. 1 et s.; D. Morice, *Preuves*, II, 1733, 1735, 1736.)

tousjours gardé sa bonne renommée, et plus après la mort que devant. Ne pour quelzques mauveis termes que luy tint le Roy Charles son maistre, oncques mal ne deist de luy ne ne le laissa à bien servir. Et scey bien qu'il estoit rempli de toutes bonnes vertus; car oncques ne ouyt blasphemer le nom de Dieu qu'il ne reprint ceulx qui le blasphemoient et les punissoit, s'ilz estoient telz qu'il le peut faire.

Oncques homme en son temps n'ayma plus justice, ne ne mist peine de la faire à son povoir, qu'il faisoit. Oncques hommes ne hayt plus hereses et sorciers et sorcieres qu'il heoit, et bien y parut; car il en fist plus bruler en France, en Poictou et en Bretaigne que nul autre en son temps. Et povoient bien dire les sorciers et sorcieres et hereses, quant il mourut, que leur ennemy mortel estoit mort.

Oncques prince en son temps ne fut plus humble, ne plus charitable, ne plus misericors, ne plus liberal ne plus large, ne plus habandonné en bonne maniere, sans prodigalité. Et pour sa doulceur, benignité et bon recueil ha plus esté obey et fait de choses que n'eut fait par cruaulté ou grans dons.

Et, oultre ce, a esté le moins avaricieux prince qui fust en son temps; et bien y a paru en pluseurs manieres; car dès l'eure qu'il print l'espée, le Roy lui offrit la duché de Touraine; mais, pour ce qu'il veoit le Roy avoir fort à besoingner et le Royaume en grant necessité, refusa pour lors la dicte duché, disant qu'il ne la prendroit point jusques ad ce qu'il eut fait quelque grant service au Roy et au Royaume, et que le Roy fut au-dessus de ses besoignes; nonobstant que le Roy Charles VIe de ce nom la lui avoit donnée, et par

aucun temps vi qu'il s'en appelloit duc[1]. Et suis certain que s'il eut voulu croire aucuns de son Conseil, à

1. Il y a en effet des actes dans lesquels Richemont prend le titre de duc de Touraine, notamment dans le traité de son mariage avec Mme de Guyenne. (Pièce just. XII.) Mais on ne le trouve pas ainsi qualifié avant le 23 février 1423 et il abandonna complètement, lors de son entrée au service de Charles VII, ce titre qu'il avait reçu, non de Charles VI, mais, selon toute vraisemblance, après la mort de ce dernier, du régent anglais, son allié. Richemont figure, à la date de 1423, dans la liste des ducs de Touraine, dressée par M. J.-X. Carré de Busserolle. Mais il semble utile d'établir une distinction entre les ducs vassaux du Roi d'Angleterre et les ducs vassaux du Roi de France. Charles, plus tard Charles VII, reçut le duché de Touraine en apanage, par lettres du 15 juillet 1419. C'est à partir de son avènement au trône, en 1422, qu'il y a deux séries de ducs; tandis que le comte de Richemont porte le titre de duc de Touraine, qu'il devait évidemment, comme le comté d'Ivry, à la générosité de Henri V ou du régent Bedford, Charles VII déclare par lettres données à Bourges, le 27 mai 1423, enregistrées à la Chambre des comptes, le 2 juin suivant, la Reine Marie d'Anjou, son épouse, titulaire du duché de Touraine. Le 19 avril 1424, Charles VII, pour récompenser Archambault, comte de Douglas, d'être venu en France le servir contre les Anglais, lui confère la possession du duché de Touraine. Le comte de Douglas étant mort à Verneuil, le 17 août de la même année, le duché passa, en vertu de lettres du 21 octobre 1424, entre les mains de Louis III d'Anjou, Roi de Sicile, qui devait en jouir jusqu'à ce qu'il eût été payé d'une somme de 100,000 francs, à lui promise à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Bretagne; d'après M. Carré de Busserolle, il rendit le duché au Roi en 1431. D'un autre côté, Richemont abandonna, vers l'époque de son entrée au service de Charles VII, le titre de duc de Touraine; mais le Roi d'Angleterre disposa de nouveau de ce duché le 8 septembre 1434, pour en transporter la possession à Jean, comte d'Arondel, seigneur de Mautravers. (Carré de Busserolle, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, t. VI, p. 150, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXXII; notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique de Richemont*, p. 77; Pièce just. XII;

la prinse de Paris, et avoir excedé les termes de raison, il eut gaingné deux cens mille escuz; mais il ne l'eut pour rien fait, et ne gaingna rien que bonne renommée et l'amour des gens[1].

Il estoit preudomme, chaste et vaillant autant comme prince peut estre[2]. Et me semble que homme ne devoit rien doubter en sa compaignie; car homme en son temps ne fut de meilleur conduyte [que] luy pour conduire une grant bataille ou grant siege, et pour toutes approches en toutes manieres. Et tous les jours, une foiz de journée au moins, parloit de la guerre et y prenoit plaisir plus que à nulle autre chose. Sur toutes choses amoit gens vaillans et bien renommés, et amoit et soustenoit le peuple plus que nul autre, et faisoit largement des biens aux pouvres mendians et autres pouvres de Dieu. Et quant je ne cesseroye jamais de dire, je n'en sçauroye dire la dixiesme partie de ce que je croy et pense qu'il en a fait[3].

Celui bon duc trespassa de ce monde le jour de saint Estienne, landemain de Noel, environ six heures après medi, et rendit à Dieu son esperit, le XXVIe jour

Chalmel, *Histoire de Touraine,* II, 186; *le Cabinet historique,* V, 2e partie, p. 25, n° 4830, p. 103-105, n° 5082; Blanchard, *Compilation chronologique,* col. 239 et 241; Arch. nat., P 2298, p. 49 et 121, JJ 175, p. 365; cf. Bibl. nat., ms. Fontanieu 118, au 8 septembre 1434.)

1. Le *Bourgeois de Paris* (p. 318) prétend que les Anglais « finèrent avec luy [le connétable] par grant finance », ce qui paraît beaucoup plus vraisemblable.

2. Sur l'appréciation du caractère de Richemont par Gruel, voir notre *Étude critique* sur la *Valeur historique de la chronique de Richemont,* p. 72 et s.

3. Cette dernière phrase a été omise dans B, fol. 60 v°, et dans C, fol. 119 v°.

de decembre, l'an mil IIII^{c} L [huict][1]. Et repose son corps en l'eglise des Chartreux[2], près Nantes, lesquelz furent fondez par luy en une eglise[3], laquelle s'appelloit avant la Chapelle au Duc, que le bon duc Jehan son pere avoit fondée ; et depuis, lui l'augmenta et fist edifier le monastiere ; et depuis sa mort, la duchesse Katherine son espouse[4] a fait parachever les cloaistres, fait faire les chaeres, donné calices, livres, chappes, chasubles o leurs appartenances et fait beaucoup d'autres grans biens.

Pour ce, tous ceulx et celles qui liront ce livre et l'oiront lire vueillent prier pour l'ame du bon prince, que Dieu luy veille pardonner ses mesfaitz, *Amen*, et pardonner à celuy qui a dictié ce livre et mis en histoire partie des faitz du bon duc Artur ; car il ne scauroit si bien faire comme il sceit et pense. Et la plus-part en a veu, au moins depuis qu'il fut connestable de France ; et ce qui est de paravant a ouy dire de la

1. Nous remplaçons la leçon fautive du ms. N, fol. 66 r°, « l'an mil IIII^{c} L sept » par la date exacte donnée par S, fol. 120 r°, C, fol. 119 v°, B, fol. 60 r°, D, fol. 115 v°, et L, fol. 392 r°, col. 1. (Cf. dans l'*Introduction* le paragraphe consacré à l'*Établissement du texte de la chronique.*)

2. L'inscription du tombeau de François II, dernier duc de Bretagne, placé dans la cathédrale de Nantes, nous apprend que les restes d'Arthur III y ont été déposés le 28 août 1817.

3. Cf. ci-dessus p. 149 et l'acte cité p. 189, note 1.

4. Elle mourut en 1489. Les termes de ce passage montrent qu'elle vivait encore au moment où Gruel achevait sa chronique. La duchesse Catherine ne cessa jamais d'enrichir de ses dons l'abbaye où reposait le corps de son mari, et où elle voulait être enterrée elle-même ; le 19 avril 1484, elle donnait aux Chartreux un riche tableau renfermant de précieuses reliques. (Cf. l'acte de donation publié par M. A. de la Borderie dans la *Revue de Bretagne* de juillet 1885, p. 16, 17.)

bouche au bon prince, et à ceulx qui estoient avecques lui et en sa compaignie avant qu'il fust connestable[1], et n'y a riens mis qu'il a peu scavoir qui ne soit à la verité.

1. C, fol. 119 v°, vers fin, et B, fol. 61 r°, omettent dans cet explicit depuis « car il ne scauroit si bien faire... » jusqu'à « et n'y a rien mis... », c'est-à-dire le passage des plus précieux où G. Gruel indique les sources de sa chronique.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Extrait de la Compilation des cronicques et ystoires des Bretons jusqu'en 1457, de Pierre Le Baud[1]. (Bibl. nat., ms. fr. 8266, fol. 339 r°.)

II.

1506. — *Déclaration des biens possédés dans le ressort de la Cour et seigneurie de Dinan par Robert Gruel, écuyer, seigneur de Saint-Jean et de la Garde-Guérin, mort au mois d'avril 1506, après Pâques, faite au procureur de la Cour de Dinan, par Charles Gruel, seigneur de la Garde et de la Mote, héritier du dit Robert.* (Archives de la Loire-Inférieure, série B, Chambre des comptes, sénéchaussée de Dinan, paroisse de Saint-Briac, pièce LXX.)

III.

Nantes, 5 [*septembre*] 1522. — *Arrêt du Parlement de Bretagne, relatif à l'héritage de Charles Gruel, revendiqué par Charles de Beaumanoir, seigneur de Besso.* (Bibl. nat., ms. fr. 22319, p. 50-52.)

1. Le manque de place nous oblige au dernier moment à ne pas imprimer cet extrait, qui aurait permis à nos lecteurs de constater eux-mêmes l'étroite parenté que nous avons signalée ci-dessus (p. XXVIII et suiv.) entre la chronique de Gruel et la première compilation de Le Baud. C'est également pour ne pas sortir des limites qui nous étaient fixées que nous avons dû remplacer par des analyses plusieurs autres documents intéressants.

IV.

Tournai, 29 novembre 1618. — Lettre dans laquelle le chanoine D. de Villers propose à Peiresc de lui communiquer un manuscrit de la chronique de Gruel. (Bibl. nat., ms. fr. 9543, fol. 200.)

Monsieur, je vous ay, passé quelque temps, escrit et envoié quelques bagatelles; pour le present vous envoie un *Vidimus,* qu'ay faict copier, des joustes de L'Espinette quy se firent à Lille, l'an 1361. Je vous prie le lire et m'escrire vostre advis si je doibs poursuivre le principal et faire copier dont est faict mention en ce *Vidimus.* J'ay la *Vie ms. d'Artus de Bretaigne, comte de Richemont, conestable de France, puis duc de Bretaigne,* escrite par quelcun de sa suite; si je pensois que ne l'eussiez par delà, vous l'envoirois; car elle merite aussy bien d'estre imprimée que celle de Bourbon, La Trimouille, Baiart, du Guesclin; cependant je vous supplie, s'il est possible, me faire avoir ces petis traittés que trouverés en ce mémorial; j'en ay plusieurs fois escrit à Monsieur Van Torre, mais en vain, parce qu'il me disoit qu'ils ne se recouvreront plus, ce que ne me puis persuader, tous les financiers en doibvent estre prouveus. On m'a dit que Monsieur Rouillart[1] at aussi tourné *Job,* ne scay si en françois ou latin.

Vous baisant les mains,

Monsieur,

Vostre tres affectioné et bien humble serviteur,

D. de Villers. [Avec paraphe.]

De Tournay, ce xxixe de novembre.

Je croy qu'aurés veu Monsieur de Schilder (?).

[*Au dos est écrit :*]

Villiers. Tournay, 29 nov. 1618.

Avec les Joustes de 1361, la *Vie d'Artus de Bretaigne, Job,* de Rouillard.

1. Sur Sébastien Roulliard, voir la *Nouv. Biog. gén.*

V.

Paris, 20 juillet 1620. — Lettre de Peiresc au chanoine D. de Villers, mentionnant la restitution à ce dernier d'un manuscrit de la chronique de Gruel. (Bibliothèque de Carpentras, Lettres de Peiresc, vol. VI.)

Monsieur, j'ay une extrême affliction d'entendre l'oppiniatreté de la maladie qui vous détient maintenant et prie à Dieu de bon cœur qu'il vous remette en bonne et ferme santé aussitost et pour aussi longtemps comme les meilleurs amis le souhaitent pour vous; il faut prendre bon courage et espérer que ce ne sera rien, Dieu aydant. Je vous renvoie votre *Arthur de Bretaigne* dont M. Godefroy a prie coppie, et il le va faire imprimer comme sortant de votre bibliothèque, avec les éloges que tous les gens de lettres vous doibvent. Je vous en remercie très humblement et vous supplie d'excuser le retardement, causé de ce que M. Godefroy transcrit toujours de sa propre main tout ce qu'il veut faire imprimer; et puis vous ne m'en aviez guère pressé, s'il me semble[1]...

VI.

Paris, 26 juin 1411. — Don de dix mille francs d'or fait par Charles VI à Jean, duc de Bretagne, pour le défrayer d'un voyage à Paris, où le dit duc était venu, accompagné de plusieurs chevaliers et écuyers, pour soutenir le Roi contre ses ennemis[2]. (Bibl. nat., ms. fr. 20405, pièce 17.)

1. Le reste de la lettre ne contient que des nouvelles de la Cour et du Roi. La copie de ce document très intéressant nous a été fort gracieusement communiquée par M. Barrès, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Inguimbert, à Carpentras.

2. La pièce 21 du même ms. renferme le reçu de cette somme de 10,000 francs, délivré par le duc de Bretagne à Alexandre Le Boursier, receveur général des aides ordonnées pour la guerre, le 12 juillet 1411.

VII.

Vannes, château de l'Hermine, 1er octobre 1412. — Quittance délivrée par Jean, duc de Bretagne, à Jean Le Vavasseur, receveur des aides à Évreux, d'une somme de mille livres tournois à déduire de cinquante mille livres tournois promises par Charles VI au duc, qui a fait don de la dite somme à son frère, le comte de Richemont. (Bibl. nat., ms. fr. 20405, pièce 18.)

VIII.

Janvier 1415. — Requête adressée à Charles VI, son père, par la duchesse de Bretagne, qui demande la restitution de Saint-Malo au duc et l'exécution de divers autres engagements pris envers lui. (Archives nat., P 2298, p. 73.)

IX.

Paris, 3 juin 1415. — Versement fait par Cardot de Laittre, commissaire des aides à Caen, à Jean de la Fontaine, receveur général, de la somme de 3,000 livres tournois, destinées au comte de Richemont pour une expédition contre le sire de Parthenay. (Archives du Calvados, occupation anglaise, fonds Danquin, Caen, à la date.)

Les commissaires sur le fait de l'aide presentement mis sus par le Roy, nostre sire, pour resister aux Anglois, faire wider hors du royaume plusieurs pillars et gens de campaigne, et pourvoir à autres affaires touchans le dict seigneur et le bien de son dict royaume, ont fait recevoir par Jehan de la Fontaine, receveur general du dict aide, de Cardot de Laittre, commis en l'eslection de Caen à recevoir icellui aide, sur ce qu'il puet et pourra devoir à cause de sa recepte du derrenier terme d'icellui aide, et dont le dict Jehan de la Fontaine a pour ce baillée sa cedule au contrerooleur, et en ceste mis son signe, la somme de trois mille livres tournois, par Macé Heron, tresorier des guerres d'icellui seigneur pour tourner et convertir à cause de son office ou paiement de monseigneur le comte de Richemont, et des gens

d'armes et de trait de sa compaignie, ordonnez pour mettre à subjecion et reduire à l'obeissance du Roy nostre dict seigneur, le sire de Partenay et ses aliez.

Escript à Paris, le troisiesme jour de juing, l'an mil quatre cent et quinze.

[Traces de trois signets.]

J. DE LA FONTAINE.

X.

3 *juin* 1422. — *Mention de la présence de Richemont dans le conseil du Roi d'Angleterre, tenu à Paris.* (Arch. nat., X^{1a} 1480, fol. 253 r°.)

XI.

Lille, 25 *février* 1423. — *Sauf-conduit donné par le duc de Bourgogne au duc de Bretagne et à tous ceux qui l'accompagneront à l'entrevue projetée entre les deux princes, dans le but de pourvoir au gouvernement du royaume, excepté toutefois à ceux qui ont participé au meurtre de Jean Sans-Peur ou l'ont approuvé.* (Archives de la Loire-Inférieure, E 93, pièce 5.)

XII.

Dijon, 3 *octobre* 1423. — « *Traictié du mariage de messire Artur de Bretaigne, duc de Touraine, et de madame Marguerite de Bourgoingne, duchesse de Guienne.* » (Original aux Archives de la Côte-d'Or. Chambre des comptes de Dijon, B 295, ancienne layette 67, liasse 7, n° 117; copie à la Bibl. nat. dans le ms. fr. 4628, fol. 554 et s.; extrait publié avec des incorrections, par D. Plancher, dans l'*Histoire de Bourgogne,* III, *Preuves,* p. CCCXII, CCCXIII, n° CCCXI.)

XIII.

Dijon, 23 *octobre* 1423. — *Engagement pris par le comte de Richemont de rendre au duc de Bourgogne, à première réquisition, et moyennant compensation, la châtellenie de*

Montbard, cédée au dit comte en déduction de six mille livres tournois de rente, données en dot à Madame de Guyenne, comtesse de Richemont. (Archives de la Côte-d'Or, B 297, liasse 5, cote 13.)

XIV.

Dijon, 25 octobre 1423. — Ratification par Madame de Guyenne de l'engagement pris par son mari dans l'acte précédent, au sujet de la châtellenie de Montbard. (Archives de la Côte-d'Or, B 297, liasse 5, cote 14.)

XV.

Gyé-sur-Seine, 15 octobre 1423-31 décembre 1424. — Extraits du premier compte de Guillaume Bonnote, receveur et garde pour le comte de Richemont, duc de Touraine, de la terre et châtellenie de Gyé-sur-Seine. (Archives de la Côte-d'Or, B 4943.)

[Fol. 1 r° :] Premier Compte de Guillaume Bonnote, receveur, procureur et garde... de la terre et chastellerie et appartenances de Gyé sur Seine pour monseigneur le duc de Touraine, conte de Richemont et d'Ivry et seigneur du dit Gyé, des rentes, yssues et revenues d'icelle terre, et des receptes et missions par lui faictes en la dicte chastellenie; depuis le xve jour du mois d'octobre M IIII^c^ XXIII, que le dit receveur fut premier mis et institué ou dit office, ainsi qu'il appert par lettres de l'institution du dit office, le *vidimus* desquelles fait soubz le seel de la chastellenie du dit Gyé est cy rendu, jusques au darrain jour de decembre ensuivant; et dès le premier jour de janvier l'an que dessus mil IIII^c^ XXIII, jusques au darrain jour [de] decembre mil IIII^c^ XXIIII.

[Fol. 22 v° :] Deniers bailliés par le dit receveur ou temps de ce present compte. A monseigneur le comte de Richemont, à lui payé pour les causes contenues ou mandement de mon dit seigneur, cy rendu, donné à Troyes, le vij^e^ jour de fevrier mil CCCC XXIII, comme par icellui peut apparoir vj^xx^ l. t.

[Fol. 25 r° :] A Morice de Langnères, escuier, garde et capitaine de Tonnerre, pour mon dit seigneur; à lui paié par mandement de mon dit seigneur, donné à Gyé, le ve jour du mois de février [mil] IIII^c^ XXIII... Pour ce x l. x s. t.

[Fol. 25 v° :] Despense commune pour tout le temps dessus dit [15 oct. 1423-31 déc. 1424]. Au receveur de mon dit seigneur [de Richemont] pour certains voyaiges qu'il a faiz tant pour aler de Gyé par devers mon dit seigneur à Dijon et à Montbar, par son ordonnance, où il a vacqué xx jours pour les causes contenues ou mandement de mon dit seigneur, donné au dit Monbar, le xxve jour de novembre mil CCCC XXIII, cy rendu... Pour ce x l. t.

A lui [G. Bonnote] pour semblable cause [pour voyage]. C'est assavoir pour xvj autres jours qu'il a vacqué tant pour avoir esté prisonnier ou chastel de Bar sur Seine, comme aussi pour avoir esté par devers mon dit seigneur de Gyé à Chastillon sur Seine et d'illec à Montbar par son ordonnance et commandement pour les causes contenues es lettres de mandement de mon dit seigneur, donné au dit Montbar, le xxe jour de decembre mil CCCC XXIII, cy rendu. Au seur de x sols par jour valent viij l. t.

A lui [G. Bonnote] pour la despense de foing et d'avene et autres pour les chevaulx et varlets de mon dit seigneur, qui par longtemps ont esté à servir au dit Gyé; et aussi pour plusieurs autres fraiz et missions que le dit receveur a fais et paiés, pour les causes contenues et dont plus à plain est faicte mencion en ung roolle de parchemin, en la fin duquel est le mandement de mon dit seigneur par lui donné à Mascon, le xxve jour de janvier, l'an mil IIII^c^ XXIII[1], la somme de lxxviij l. xvj s. ij d. t.

[Fol. 26 r° :] A lui [G. Bonnote] pour iiij boisseaulx [d']avene baillés pour la despence des chevaulx de messire Guillaume Giffart, bailli du dit Gyé, et autres chevaulx qui estoient empruntés à Montbar, sur lesquelx les paiges et autres serviteurs de mon dit seigneur estoient venus d'illec au dit Gyé le iiij^e^ ou v^e^ jour

1. *Sic;* il faut lire 1423 (a. s.), le compte de G. Bonnote se terminant au 31 décembre 1424, et cet article étant placé entre un du 20 décembre 1423 et un autre du 5 février 1423 (a. s.).

de fevrier mil CCCC XXIII, quant mon dit seigneur ala d'illec en Bretaigne et aussi pour foing prins en l'ostel du dit receveur pour yceulx chevaulx; pour tout viij s. iv d.

XVI.

23 *octobre* 1423-31 *décembre* 1424. — *Extraits du compte de Jean Vignier, receveur du comté de Tonnerre, pour le duc de Touraine, comte de Richemont et d'Ivry.* (Archives de la Côte-d'Or, B 6403.)

[Fol. 1 r° :] Compte de Jehan Vignier, chastellain de Duesmes et de Sainct Mars, et receveur de la conté de Tonneurre et chastellenies de Crusi, de Laingnes et de Griselles, pour monseigneur le duc de Thorenne, conte de Richemont et d'Ivry, des receptes et mises par lui faictes en la dicte conté et es dictes chastellenies du dict conté, dès le xxiij^e^ jour du moys d'octobre, l'an mil quatre cens vint et trois, que icelle conté fut baillié à madame de Guyenne avec pluseurs autres revenues, par assignacion de six mille frans de revenue chacun an, que mon dit seigneur de Bourgoingne lui a promis bailler par le traictié de mariage fait entre le dit monseigneur de Richemont et elle, et ycelles (*sic*) assignés sur les terres cy après déclairées, jusques au derrenier jour du moys de decembre ensuigvant, et dès le premier jour du moys de janvier tout ensuigvant jusques au derrenier jour du moys de decembre l'an mil quatre cens vint et quatre inclux.

Et rent cy *vidimus* d'unes lettres patentes de monseigneur de Bourgoingne, données le ixe jour [de novembre?] mil CCCC XXIII, par lesquelles mon dict seigneur a, par maniere de provision, ordonné à mon dict seigneur de Richemont et à madame sa femme, ses suer et frere, et octroyé qu'ilz ayent et prennent entierement à leur prouffit toutes les revenues du conté de Tonneurre, des villes, chastels et chastellenie de Crusy, Laingnes et Griselles, des villes, chasteaulx et chastellenie et terres de Monbart, de Poilly, et d'Argnay-le-Duc ou bailliage d'Auxois, et aussi de Duesme, d'Aignay, de Saint Marc ou bailliage de la Montaigne, de Glennes et Rossillon ou bailliage d'Ostum (*sic*),

qui sont escheues et eschairont depuis le dit xxiij^{e} jour d'octobre en telle valeur, et pour tel pris que, par l'assiete et prisée qui en sera faicte, sera trouvé, jusques ad ce que, après la dicte prisée, parfaicte delivrance en sera faicte à mes dicts seigneurs et dame de Richemont; le dit *vidimus* cy rendu avec l'executoire des commissaires à faire la dicte prisée.

[Fol. 9 r° :] A Morisse de Langnieures, escuier capitaine et garde du chastel et ville de Tonneurre, que mon dit seigneur de Thorenne lui a donné pour une fois, avec vint frans qui se repranront cy-après en despence d'argent, pour lui aydier à faire les provisions et garnisons de sa capitennerie du dit Tonneurre, pour ce lui paie par mandement patant de mon dict seigneur, donné à Gyé, le cinquiesme jour de fevrier l'an mil quatre cens vint et trois, et par sa quittance cy rendue, ij s. t.

[Fol. 28 r° :] Autre recepte d'argent d'arreraiges, debtes et sommes de deniers deuz en la dicte conté de Tonneurre, qui estoient deus à monseigneur le duc de Bourgoigne par avant la cession et transport fait de la dicte conté à mon dit seigneur de Thorenne, pour la cause contenue en son mandement patant donné à Challon, le derrenier jour de novembre mil IIII^{c} XXIII; et lesquelx arreraiges mon dit seigneur de Thorenne de sa grâce a remis et moderés à pluseurs personnes debteurs d'iceulx arreraiges, à la somme de viij^{xx} xviij frans, comme il appert par son mandement patant, donné à Monbar, le xxixe jour de janvier mil IIII^{c} XXIII.

[Fol. 35 r° :] A lui [J. Vignier] qui, de l'ordonnance de maistre Nicolas Briffault, receveur general de mon dict seigneur, fut à Gyé par devers mon dict seigneur ou mois de fevrier mil IIII^{c} XXIII, d'illeuc en la compaignie de mon dit seigneur au siege de Montaguillon, esquelx lieux, et en alant et retournant à Monbar, il a vacqué dix jours entiers au seur de xx sols tournois par chacun jour, que ainsi lui a esté ordonné et tauxé par mon dit seigneur, comme il appert par son mandement patent, donné en son chastel de Monbar, le xxixe jour de janvier mil IIII^{c} XXIII, pour ce x l. t.

XVII.

1er *novembre* 1423. — *Don de dix queues de vin fait par le duc de Bourgogne à sa sœur, la comtesse de Richemont, alors à Montbard.* (Archives de la Côte-d'Or, « Compte d'Adam Canet, châtelain de Beaune et de Pommard, » B 3203, fol. 7 r°.)

XVIII.

13 *janvier* 1424. — *Extraits du compte de Jaquot Espiart, receveur d'Auxois, pour le duc de Bourgogne, du* 1er *janvier* 1424 *au* 31 *décembre* 1424. (Archives de la Côte-d'Or, B 2790, fol. 14 r°.)

... Deniers bailliés contampt à ceulx qui en doibvent compter dès le premier jour de janvier l'an mil IIIIc XXIII jusques au derrenier jour de decembre l'an mil IIIIc XXIIII.

A Jehan Fraignot, receveur general de Bourgogne... la somme de mil francs en deniers paiez à monseigneur de Richemont, pour appointement à lui fait par mon dict seigneur [de Bourgogne] pour le fait de vjm francs que mon dict seigneur a promis assigner à madame de Guienne, sa seur, par sa lettre de recepte faicte le xiiie jour de janvier l'an mil IIIIc XXIII, pour ce mil francs.

A lui la somme de iiijc francs en deniers paiez à monseigneur de Richemont, sur xvijc francs restans à paier de ijm francs que monseigneur donna pieçà à madame de Guienne sa sueur, pour elle emmesnaiger, par sa lettre de recepte, donnée le xiijc jour de janvier l'an mil IIIIc vint et trois. Pour ce iiijc francs.

XIX.

Comptes de Robin Denisot : 1° comme receveur, pour le connétable de Richemont, du domaine de Fontenay-le-Comte, faisant partie du douaire de la comtesse de Richemont, veuve, en premières noces, de Louis de France, duc de Guyenne, du 2 *novembre* 1427 *au* 4 *juin* 1430 ; 2° *comme receveur,*

pour le dit connétable de Richemont, des ventes des bois et forêts de Vouvant et Mervent, du 25 juin 1430 au 24 juin 1435. (Bibl. nat., ms. fr. 8818, notamment fol. 1 r°, 89 r°, 96, 98 r°, 98 *bis* r°, 108 r°; ms. fr. 8819, notamment fol. 2 r°, 40 v°, 48 v°, 49, 50 r°, 51 r°.)

XX.

Montbard, 30 mars 1425. — Mention d'un mandement de Madame de Guyenne qui, ayant le gouvernement de ses terres de Bourgogne, de Tonnerrois et de Gyé-sur-Seine, en l'absence du comte de Richemont, duc de Touraine, son mari, ordonne le paiement de ses gages d'un an à Pierre Salmont, procureur de Richemont dans le comté de Tonnerre. (Archives de la Côte-d'Or, « Compte de Jehan Vignier, receveur du comté de Tonnerre, » B 6404, fol. 27 v°.)

XXI.

Redon, 24 octobre 1428. — Vidimus délivré par la Cour du duc de Bretagne, le 1er février 1442, d'un testament du connétable de Richemont qui, dans le cas où il mourrait sans héritiers directs, lègue à son neveu, Pierre de Bretagne, tout ce qu'il possédera à l'époque de son décès, et notamment les terres et seigneuries provenant de la succession de Jean Larchevêque[1]. (Archives de la Loire-Inférieure, E 24.)

Sachent touz que par notre Court de duc de Bretaigne, soubz les seaulx gardez à Redon, nous avons veu, leu et examiné de molt à molt une lettre pattante à double queue seellée en cire vermoille non viciée, non corrompue et non cancellée en nulle ne aucune partie d'icelle, mes estoit saine et entiere passement et seel contenant la forme qui ensuit :

Artur, fils de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, à touz ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Comme jà piecza, il ait pleu à

1. Cf. ci-dessous Pièce justificative XXXII.

monseigneur le Roy pour certaines causes et consideracions ad ce [le] movans nous donner, octroier, ceder et transporter les terres et seignouries de Partenay, Voulvent, Mairevent, Le Couldroy Salbart, Secondigné, Beceleu et Chastellaillon pour estre le perpetuel heritage de nous et de nos hoirs procreez en loyal mariage, et ou cas que n'averions hoirs au temps de notre trepassement, que les dites terres et seignouries feussent et soint à notre très chier et très amé neveu Pierre de Bretaigne, fils de notre très redoubté seigneur et frere monseigneur le duc de Bretaigne et [à] ses hoirs, et lequel don et transport feu notre très chier et très amé cousin et pere messire Jehan Larcevesque, jadis seigneur des dites terres et qui icelles par avant avoit transportés en certaine somme et maniere à mon dit seigneur le Roy, ait eu ferme et agreable, si comme tout ce et autres choses touchant ceste matiere apparrent plus à plain par lettres sur ce solempnement faictes; et il soit ainsi que notre dit très redoubté seigneur nous ait requis de le faire seur que notre dit neveu soit notre heritier tant des dictes terres que autres quelxconques en quelque pays qu'elles soient situées et assises, et que d'icelles nous pleust faire et instituer notre dit neveu dès à present notre heritier, tant pour l'amour singuliere que avons à notre dit neveu, comme pour consideracion de la somme de quinze mille livres qu'il nous octroia autresfois pour nous aider à certains poiemens que avons fait à notre dit feu pere et cousin, et de laquelle nous ayons jà piecza eu sept milles livres, savoir faisons que tousjours voulon obbeir à notre dit très redoubté seigneur, ainsi que en ce cas et tous autres somes desirans de faire. Et pour la très singuliere amour et dillection que avons à notre dit neveu, icelui ou cas que yrons de vie à trespassement sens heir procroié de notre char, avons fait, constitué et ordenné notre heritier seul et pour le tout de toutes et chacunes noz terres et seignouries, que aurons au jour de notre trespas quelque part et en quelque seignourie qu'elles soint situées ou assise, pour valoir à notre dit neveu en tant que touche les terres que aurons ou pais et duché de Bretaigne sur le droit d'appennage qui nous pourroit appartenir à cause de la subcession de notre feu et très redoubté seigneur et pere, que Dieu pardoint, et de toutes lesquelles terres et seignouries,

incontinent après notre deceix; et ou cas que yrions de vie à trespassement sens heirs procroié de notre corps, comme dit est, voulons que notre dit neveu soit notre heritier et subcesseur, et que d'icelles il puisse prandre royaument et de fait la possession et saesine pour en joir comme notre heritier et ainsi que dit est. Et d'abundant voulons et consentons que la dite somme de sept mille livres que avons receue, avecques que recevrons d'icelle somme de quinze mille livres, vaille à notre dit très redoubté seigneur et frere sur le droit d'appennage qu'il nous doit ou pourra devoir. Et pour plus grant seurté des choses dessus dites avons signé ces presentes de notre main, et fait seeller de notre seel; et promettons en bonne foy les choses en cestes presentes contenues tenir et inviolablement garder sens faire ne venir à l'encontre.

Ce fut fait et donné à Redon, le vignt et quatriesme jour du moys d'octobre l'an de grâce mil quatre cens vignt et huict. Ainsi signé : Artur. Par monseigneur le conte connestable, messire Jehan Chevry, Guillaume Giffart, Guillaume de Broon, chevaliers, Guillaume de Vendel, le chastelain de Partenay et autres presens. Galet.

Donné cest present *vidimus* par notre dite Court, le premier jour de fèverier, l'an mil IIII^{c} quarante et ung.

XXII.

6 *avril* 1429. — *Engagements pris par Jean, duc d'Alençon : 1° de rendre au duc de Bretagne le rubis de la caille, le rubis d'Étampes et les deux frères, qu'il a reçus du dit duc de Bretagne comme garantie d'une somme de* 27,750 *écus restant à verser sur le prix de vente de la terre de Fougères, si la dite somme est payée aux termes convenus d'ici la Saint-Michel* 1429; 2° *de donner avant les dits versements, au duc de Bretagne, des lettres de Jeanne d'Orléans, sa femme, et de Charlotte d'Alençon, sa sœur, portant confirmation de la vente de la terre de Fougères et renonciation de tous les droits qu'elles pourraient revendiquer sur la dite terre.* (Archives de la Loire-Inférieure, E 178.)

XXIII.

Senlis, 4 septembre 1429. — Lettres de sûreté accordées par Charles VII au duc de Bretagne pour son fils aîné, qui doit venir à la Cour de France. (Archives de la Loire-Inférieure, E 105.)

XXIV.

22 *février 1431. — Promesse de Georges de la Trémoille de défendre contre leurs ennemis le duc de Bretagne et les siens, de les maintenir en la bonne grâce du Roi, à condition que le dit duc agira de même à son égard.* (Archives de la Loire-Inférieure, E 181.)

XXV.

Angers, 3 avril 1433. — Confirmation par Marie de Bretagne, duchesse douairière d'Alençon, d'un traité conclu, le 19 février 1432, par les ambassadeurs du duc, son fils, avec le duc de Bretagne, son frère, en vue de faire lever le siège mis par ce dernier devant Pouancé, le dit traité remettant la garde de la ville et seigneurie de la Guierche à un capitaine choisi au gré du duc de Bretagne. (Archives de la Loire-Inférieure, E 178.)

XXVI.

Rouen, 25 août 1434. — Confirmation par le roi d'Angleterre du traité de reddition de Sillé-le-Guillaume au comte d'Arondel, en date du 12 mars précédent. (Arch. nat., JJ 175, pièce 360.)

XXVII.

« *Extrait du compte de Guillaume Ripault*[1], *clerc des comptes,*

1. Guillaume Ripault était, à la fin de 1415, clerc d'Étienne Buignet, argentier; il reçut alors 25 livres tournois « pour bons

receveur general de toutes finances es pays de Champagne, Brie, Beauvoisis, Picardie, Normandie et autres pays estans outre et sur les rivieres de Seine et Yonne, du 18 avril 1436 au dernier decembre 1438. » (Bibl. nat., Cabinet des titres, vol. relié 685.)

[Fol. 50 r° :] Deniers payez par l'ordonnance de monseigneur le connestable :

Guillaume de Vaudré, escuyer, pour un cheval achepté de luy et donné à Anthoine de Chabannes, escuier c l. t.

Monseigneur le bastard d'Orleans pour partie de ses despens et de ses gens d'armes et de traict de sa compagnie à la reduction de Paris iij^c^ salus d'or.

Le sire de Gaucourt pour ses despens à Paris, où le Roy l'avoit envoyé devers monseigneur le connestable, tant pour la reduction de la dite ville que pour la provision des frontieres es marches deçà Seine c salus d'or.

Monseigneur le connestable xviij^c^ iiij^xx^ vij l. t. pour employer en l'achapt et payement de la recouvrance du chastel de Saint Germain en Laye occupé par les Anglois, et xij^c^ l. t. pour le payement des gens d'armes de son hostel.

A Estienne Chevalier, secretaire de monseigneur le connestable ij^m^ x l. t. qu'il avoit deboursé et payé à plusieurs barons, chevaliers, escuyers et gens d'armes auxquels ensuit :

Monseigneur de la Suze pour ses despens et de ses gens à Paris après la reduction de la dite ville vj^xx^ salus.

[Fol. 50 v° :] Monseigneur Guy de Blanchefort, chevalier, capitaine de gens d'armes, pour semblable cause c salus.

services en la poursuite des finances touchant l'argenterie et pour avoir une robe. » (7e compte de François de Nerly, trésorier du duc de Guyenne, du 1er octobre au 18 décembre 1415, dans le vol. relié 685 du Cabinet des titres, fol. 26 r°.) En 1423, il est « receveur de la portion de l'aide accordée au Roy au pays de Berry, le vj septembre 1423. » (5e compte de Guillaume Charrier, du 1er novembre 1422 à la fin de décembre 1423, *ibid.*, fol. 29 v°.) Nous le trouvons qualifié de « changeur du Tresor » dans le « compte de Jehan de Xaincoins, du 1er octobre 1446 au dernier septembre 1447. » (*Ibid.*, fol. 107 r°.)

Anthoine de Claix (?), capitaine de gens d'armes, pour pareille cause xl salus.

Le bastard de Bourbon pour semblable c salus.

Nicolas Bois, capitaine de gens d'armes, pour semblable lx salus.

Jehan d'Acher pour semblable xl salus.

Pierre Chevré semblablement xx salus.

Alain Forty, escossois, capitaine de gens d'armes, xl salus.

Bouzon de Fages pour semblable l salus.

Yvain de Robesson semblablement xl salus.

Monseigneur le bastard d'Orleans pour semblable iij^{c} salus.

Pierre Daugy, escuyer, capitaine de gens d'armes xl salus.

Arnault Guillem de Bourguignen pour semblable xl salus.

Guy, seigneur de la Roche, et Charles, son frère, pour semblable c salus.

Loys de Soyecourt, escuyer, seigneur de Mouy, pour semblable xx salus.

Jehan de Chastillon, seigneur de Troissy, pour semblable xxx salus.

Tugdual Bourgeois, escuyer d'escurie du Roy, xxx salus.

Pierre de Louvain, capitaine de gens d'armes, xx salus.

Le bastard de Culant pour semblable xx salus.

Merigon de Castillon, capitaine de gens d'armes, pour semblable xx salus.

Bouzon de Fages pour partie de ses frais et de ses gens x salus.

Monseigneur de Rostrenen pour ses desfray allant de Paris devers le Roy luy remonstrer le fait et gouvernement du pays c l. t.

Le bastard de Bourbon pour luy ayder à entretenir les gens d'armes et de trait de sa compagnie, estans sous monseigneur le connestable au service du Roy, v^{c} l. t.

Bouzon de Fages pour semblable iiij^{xx} l. t.

. . . . . .

Gahache Janebé, capitaine de gens d'armes, 16 hommes d'armes et 5 hommes de trait pour 15 jours qu'ils ont esté au service du Roy, sous monseigneur le connestable, à l'encontre des ennemis tant pour le fait du siege que mon dit seigneur avoit

entention de mettre devant la ville et chastel de Creil, comme autrement, vij l. t. pour homme d'arme et lxx s. pour homme de trait vj^{xx} ix l. t.
et pour son estat ix l. t. v s.

[Fol. 54 r° :] Pierre Le Verrat, escuyer, pour luy et neuf compagnons ordonnez à estre jour et nuit à la garde des portes de Saint Denis, la bastide Saint Anthoine, Saint Jaques, Saint Honoré et la planche de Corcelles, à Paris, lx l. t.

Yvonnet de la Riviere, escuyer de la compagnie de Tugdual Bourgeois, pour avoir un cheval au lieu du sien qu'il a perdu à la besogne de Saint Denis xxxix l. t.

Alain Giron, capitaine de gens d'armes et de trait, pour aller de Paris à Senlis touchant le fait de Creil xx l. t.

Philipes de Bourbon, escuyer, lieutenant à la bastide de Saint Anthoine du seigneur de Ternant, prevost de Paris et capitaine d'icelle, pour certaines reparations et ouvrages fais en la dite bastide, depuis le 22 avril xvij l. t. xvij s.

Rogier de Pierrefitte, lieutenant de monseigneur Jacques de Chabannes, chevalier, capitaine du bois de Vincennes, pour reparations faites au dit lieu du bois de Vincennes xviij l. t. v s.

Monseigneur le bastard d'Orleans, pour son desfray en la ville de Beauvais, où il estoit venu devers mon dit seigneur le connestable pour aucunes entreprises qu'il avoit au pays de Normandie sur aucunes villes occupées par les ennemis lx l. t.

Poton de Sainteraille, pour son desfray à Beauvais et à Paris pour semblable lx l. t.

. . . . . .

Jacques de Pailly, dit Forte-Espice, pour semblable lxx l. t.
Mahé Morillon, pour semblable xl l. t.
Michaut Poitevin, dit le grant Michaut, xij l. t.

Le sire de Ternant, prevost de Paris, pour un mois de luy et ses gens à la garde de Paris et de la bastide Saint Anthoine vij l. t.

M. Etienne Chevalier, secretaire et maistre de la Chambre aux deniers de monseigneur le connestable, vj^{c} l. t. prestez à mon dit seigneur.

[Fol. 54 v° :] Monseigneur le bastard d'Orleans, pour le payement de 100 hommes d'armes et 100 archers de la compagnie que monseigneur le connestable luy avoit chargé amener pour

estre au siege qu'il entendoit faire briefvement devant la ville de Creil, au pris de vj l. t. pour paye pendant 15 jours xij^{c} l. t.

Etienne de Vignolles, dit La Hire, pour vj^{xx} payes au dit pris vij^{c} xx l. t.

et [pour] son estat et [celui] de Poton de Xaintraille ij^{c} l. t.

. . . . . .

Le sire de Gaucourt pour ses despens à Paris et à aller en la compagnie du dit connestable au dit siege [de Creil] c l. t.

Charlot de la Rocheguyon pour avoir un cheval c salus.

Messire Denis de Chailly, bailly de Meaux, chevalier, commis par monseigneur le connestable à la garde et gouvernement de la ville et chastel de Melun et autres du pays de Brie, iij^{c} l. t. sur ses gages et de ses compagnons.

Monseigneur le bastard d'Orleans, auquel monseigneur le connestable a baillé la charge et gouvernement du siege qu'il avoit devant Creil, pour l'entretenement de ses gens d'armes pendant 15 jours xiij^{c} l. t.

Pierre Le Verrat, escuyer commis de par monseigneur le connestable à la garde des portes de la ville de Paris, vj^{xx} l. t.

Alain Giron, bailly de Senlis, pour le payement de 40 payes de gens d'armes et de trait, qu'il avoit en garnison en la dite ville durant 15 jours, commençant le 1er aoust, à raison de cent sols par paye ij^{c} l. t.

. . . . . .

Le sire de l'Isle Adam, pour 30 payes qu'il tenoit à Pontoise, à c s. [sols] pour paye ij^{c} l. t.

[Fol. 52 r° :] Guillaume de Madre (?), capitaine du Pont Sainte Maixance, pour 6 payes en la dite place xxx l. t.

Messire Jacques de Chabannes, pour 16 payes au bois de Vincennes iiij^{xx} l. t.

Mahé Morillon et le bastard Foucaut, pour 66 payes à Lagny iij^{c} xxx l. t.

Messire Jehan Foucaut, chevalier, pour ses despens à Paris xxx l. t.

Messire Jacques de Chabannes, pour semblable lxij l. t. x s.

Messire Guy de Blanchefort, pour soy desfrayer en la ville de Paris, où il estoit venu pour le fait de la frontière de Caux xx l. t.

Monseigneur le connestable, pour 60 payes des gens d'armes et de trait de son hostel envoyez au siege de Creil iij^{c} lx l. t.

Guillaume de Vendel, escuyer, maistre d'hostel de monseigneur le connestable, c l. t. pour distribuer à certains capitaines.

Jehan Luillier, escuyer, pour luy avoir un cheval c l. t.

M. Jehan Tudert, grand doyen de Nostre Dame de Paris, conseiller et maistre des requestes de l'ostel, pour ses peines et salaires à vacquer et entendre à l'entretenement des gens de guerre du pays de la France et du bien et gouvernement de la ville de Paris vj^{xx} v l. t.

Guillaume de Vendel, escuyer, maistre d'hostel de monseigneur le connestable, pour un voyage ou pays de Champagne et duché de Luxembourg L l. t.

Messire Denis de Chailly, bailly de Meaux, chevalier, pour ses gages et de ses gens es mois d'aoust, septembre, octobre [14]36, es villes de Melun, Moret, Provins et autres cl l. t.

Jon du Puch (Puy), capitaine de Brenne en Leonnois, pour son entretenement et de ses gens d'armes et de trait à la garde de la dite ville iiij^{xx} l. t.

Paul de Lestrac, escuyer d'escurie de monseigneur le connestable, pour son entretenement et de ses compagnons en la ville de Provins viij^{xx} xiij l. t.

Antoine de Chabannes, escuyer, pour son entretenement et de ses gens d'armes et de trait et ses despens fais à Paris pour aller en la frontiere de Caux c l. t.

Monseigneur le connestable pour le payement des gens d'armes et de trait de son hostel iiij^{c} l. t.

Monseigneur de Rostrenan, chevalier, pour son entretenement à Paris et de ses gens ou monseigneur le connestable l'a ordonné son lieutenant pour pourveoir aux affaires necessaires pendant son absence c l. t.

[Fol. 52 v° :] Geoffroy Chausson [Morillon?], escuyer, maistre d'hostel de monseigneur le connestable, pour deux chevaux prins de luy, donnez à Jamet Guinefort et Colin du Charmoy, escuyers de la frontiere de Caux ij^{c} L salus.

Guillaume de Vendel, escuyer, maistre d'hostel de monseigneur le connestable, envoyé à la ville de Chaalons dès le mois de juillet 1436 et en plusieurs autres villes voisines, pour parler à

certains capitaines de gens d'armes et appointer avec eux touchant la deffense du dit pays de Champagne ij^{c} L l. t.

Estienne Bernard, dit Moreau, tresorier d'Anjou, pour estre venu en la ville de Lisle devers le dit connestable, luy exposer de par le Roy certaines choses touchant la garde et deffense des pays de Champagne, Picardie et autres voisins xl escus d'or.

. . . . . .

Estienne de Vignolles, dit La Hire, escuyer, bailly de Vermandois, pour son estat et de ses gens à la garde des villes et chastel de Soissons iij^{c} l. t.

Monseigneur de Rostrenan, chevalier, conseiller et chambellan du Roy, lieutenant de monseigneur le connestable, pour un voyage en Languedoc devers le Roy, pour luy dire certaines choses de par monseigneur le connestable et les gens de son Conseil pour le bien et la conservation de la ville de Paris iij^{c} escus d'or.

. . . . . .

Messire Berangon d'Arpajon, chevalier, chambellan de monseigneur le connestable, pour avoir des habillements de guerre c l. t.

Messire Jehan Foucault, chevalier, chambellan de mon dit seigneur, *idem* c l. t.

Alain Giron, capitaine de Senlis, en recompense de la perte qu'il avoit faite en certaine entreprise sur la ville de Creil, qui avoit esté descouverte, et pour luy avoir un cheval au lieu de ceux qu'il a perdu ij^{c} l. t.

Galobie de Panessac, capitaine de gens d'armes en la frontiere de Caux, pour l'entretenement de luy et des gens de sa compagnie lxxv l. t.

Bernard de Bourguignan, capitaine de gens d'armes en la dite frontiere, *idem* lxxv l. t.

[Fol. 53 r° :] Eustache Gruel, Bertrand de la Court, Guillaume Wilpil, David Le Galois et Yvon Josse, de la garnison de Pierrefons, pour les desfrayer en la ville de Rheins où ils avoient esté mandez, à chacun vj l. t.

Monseigneur de Troissy pour se desfrayer à Rheins, où il estoit venu devers monseigneur le connestable, pour besongner

en aucunes choses pour la garde et deffense du pays et pour aller en la ville d'Amiens devers le comte de Saint Pol L l. t.

Yvon de Beaulieu pour ses despens à aller et ses gens au pays d'Auvergne devers le Roy xij l. t.

[Fol. 53 v° :] Bertrand de Beaulieu pour semblable xij l. t.

David Le Galois lx s.

Eustache Gruel [lx] s.

Guillaume Wilpil lx s.

Adam Criqueton lx s.

Yvon Josse lx s.

Bertrand de la Court lx s.

Estienne de Vignolles, dit La Hire, pour son estat et s'entretenir et pour mieux et diligemment vacquer à garder le pays dont il a la charge, des pilleries et roberies des gens de guerre ij^c l. t.

[Fol. 54 r° :] Alain Giron, capitaine et bailly de Senlis, sur ce qui luy es deu pour 4 mois finis le dernier may 1437, pour luy et ses gens en la garde de la dite ville de Senlis vij^c l. t.

Le commandeur de Giresme, capitaine de Provins, pour semblable iij^c l. t. et ij^c x l. t. pour ses despens à Troyes et pour avoir un cheval.

Messire Denis de Chailly, chevalier, capitaine de Melun, pour semblable c l. t., et pour la garde de la ville de Moret ij^c l. t.

. . . . . .

Tugdual Bourgeois, capitaine de Pierrefons, pour un an du 1er juin ij^c l. t.

Jacques Dauoet, escuyer, capitaine de Vivier en Brie, pour son entretien et de ses gens en la dite place, c l. t.

Estienne de Lespinasse, escuyer, de la garnison de Senlis, L l. t.

Pierre de Villeries, secretaire de mon dit seigneur le connestable, pour ses despens d'avoir esté à Paris, à Chaalons, à Rheins et à Laon, pour faire venir les deniers des aydes xl escus.

Bouson de Fages, escuyer, ij^c escus sur iiij^c escus a luy ordonnez par monseigneur le connestable par traitté fait avec luy pour la widange et delivrance de Pons sur Seine.

Antoine de Chabannes, escuyer, capitaine de gens d'armes,

sur ses gages de luy et de ses gens qu'il tient es frontieres au pays de Caux, ij^{c} escus.

Henry de Launay, escuyer, pour un cheval pris de luy et donné à Jehan B., escuyer, homme d'armes de la frontiere de Caux xl escus.

M. Jehan Baubignon, maistre des requestes de l'hostel, en recompense des frais et mises qu'il a faits, en la compagnie de mon dit seigneur le connestable et de monseigneur le chancellier, partant de Paris en la ville de Lisle, pour estre et conseiller avec eux sur le fait de la delivrance du Roy de Scecille, et aussy pour besongner avec monseigneur le duc de Bourgogne et les gens de son Conseil, en plusieurs matieres touchant le bien et conservation de ce royaume lxxv l. t.

Gauvain Le Roy, capitaine de Chevreuse, sur ses gages et de ses gens d'armes en la garde de sa place iiij^{xx} l. t.

Guillaume Le Roy, capitaine de Montlhéry, pour semblable [cause] iiij^{xx} l. t.

[Fol. 54 v° :] Messire Jehan Foucault, chevalier, et Mahé Morillon, c escus d'or sur ij[c] escus à quoy monseigneur le connestable et les gens du Conseil du Roy ont traitté à eux pour la rançon et finance de Milles de Saux, leur prisonnier tenant le party des Anglois, executé à Paris pour ses demerites, lequel avoit esté pris à Beaumont en Brie et depuis par l'ordonnance de monseigneur le connestable delivré au prevost de Paris, pour en faire justice.

. . . . . .

Messire Denis de Chailly, chevalier, capitaine des ville et chastel de Melun, avec lequel a esté appointé de nouvel pour tenir certain nombre de gens de guerre à la garde et seurté de la dite ville et chastel, à commencer du 1er décembre 1437, ij^{m} xx l. t.

Messire Nicolle de Giresmes, chevalier, capitaine de la ville de Provins, pour un quartier d'an finy le dernier fevrier 1437 lx l. t.

Thibault Cailhau, capitaine de Moret en Gastinois, pour la garde du dit lieu, pour un quartier [d'an] l l. t.

Messire Jehan Foucault et Mahé Morilhon, capitaines de

Lagny, pour leur entretien et de leurs gens d'armes estant en garnison en la dite ville, sur ce qui peut leur estre deu iij^{c} l. t.

[Fol. 55 r° :] Messire Nicolle de Giresmes, chevalier, capitaine de Provins, pour son entretien et de ses gens d'armes en la garde et deffense de la dite ville xij^{c} l. t.

Henri de Launay, escuyer d'escurie du Roy et de monseigneur le connestable, pour un voyage de Paris à Bourges devers le Roy L l. t.

[Fol. 55 v° :] Messire Denis de Chailly, bailly de Meaux, capitaine des villes et chasteaux de Melun, Moret, Crecy et Coulommiers, pour la garde des dites villes et chasteaux, pour un an du 1er juillet 1438 vj^{xx} xiij l. t. vj s. viij d. sur iiij^{m} l. t.

Messire Gilles de Saint-Simon, chevalier, pour ses despens à aller devers le Roy de la part de monseigneur le connestable xlj l. t. v s.

. . . . . .

Deniers payez à monseigneur le connestable.

Monseigneur le connestable vj^{m} l. t. outre et par dessus sa pension pour le mois, du 1er octobre 1436.

Item, v^{m} l. t. sur vj^{m} l. t. pour cause des voyages et armée qu'il avoit fais pour le fait du siege de Saint Denis.

Item, M l. t. pour la dite rayson.

Item, vj^{m} l. t. outre et par dessus sa pension.

[Fol. 56 r° :] M. Jehan Courtinelles, notaire et secretaire du Roy, pour un voyage, partant du siege devant la ville de Monstreau, allant à Rheins querir iiij^{m} escus d'or, prestez par monseigneur le chancellier, et faire venir certaines matieres de poudres de canon pour le fait du dit siege L l. t.

M. Ragnier de Bouligny, maistre des comptes, ordonné general commissaire et contrôleur sur le fait et gouvernement de toutes les finances es pays deçà Seyne et Yone, aux gages de vj^{c} l. t., et iiij l. t. xvj s. par jour pour ses voyages, du 14 avril 1437 jusques au 1er janvier 1438, v^{c} xxxj l. t. v s., et pour ses voyages iij^{c} xxxvj l. t., et pour deux autres voyages à Yevre le Chastel en la compagnie de monseigneur le connestable, pour besongner avec monseigneur le chancellier et le bastard d'Orleans sur le fait de la recouvrance de Montargis; et

le 4 novenbre suivant, de la ville de Blois devers le Roy, en la compagnie de monseigneur le connestable, pour besongner sur le fait des finances iij^{c} xxiiij l. t.

. . . . . .

Regnault de Longueval, escuyer, pour ses despens [pour estre venu] à Chaalons devers monseigneur le connestable luy exposer de par plusieurs capitaines de la frontiere de Caux certaines choses touchant la garde du dit pays xj l. t.

XXVIII.

Châlons-sur-Marne, 24 novembre 1435. — Défense faite par le connétable aux gens de guerre d'occuper les possessions du chapitre de Verdun. (Bibl. nat., collection Moreau, vol. 249, fol. 230 r°.)

Artur, fils de duc de Bretaingne, conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France, à tous chiefs de guerre, seneschaulx, nobles, chevaliers, escuiers, cappitaines de gens d'armes et de trayt, et autres suians les armes, cappitaines et gardes de bonnes villes, pons, passages, juridictions, lieux et destroys, justiciers, officiers, subgés, amis, alliés et bienvueillans de monseigneur le Roy, ou à leurs lieutenans, ausquels ces presentes seront monstrées, salut et dilection. Savoir vous faisons que nous avons prins et mis, prenons et mettons en la protection, seuretté et saulvegarde de mon dit seigneur le Roy et de nous, les terres, villes et villages appartenans à chappitre de Verdun et par especial les villes de Hermeville, Va (?), Woa (?), Boinville, Bethelainville, Saint Hilly (?), Boure, Moirs, Morgemolin, Formesey, Jonquery, Fraine, Ethon, Muresy, Merle, Merho (?), Dombra, Uterville (?), Puvillé, Manre, Crepin, Flaba, Ville devant Chaumont, Escuré, Chesne sur Meuse, Consenvoy[1], et generalement

1. La plupart de ces localités font partie du département de la Meuse; quelques-unes, des départements voisins; voici, croyons-nous, l'orthographe actuelle de ces différents noms, dont plusieurs sont assez défigurés par le copiste de notre texte : Herméville, Wame ou Wameau (?), Woël (?), Boinville, Bethelainville, Illy (?), Bure, Moirey, Morgemoulin, Fromezey, Jonquery, Fresnes-en-

toutes les autres terres appartenans au dit chappitre de Verdun, avecque les manans, habitans et demourans en iceulx, leurs biens, bestiaulx, familliers et choses quelconques.

Sy vous mandons très expressement, de par mon dit seigneur Roy et nous, que es dites terres, villes et villages du dit chappitre de Verdun vous ne logiés, sejourniés, fouragiés, ne meffaites, ne souffrés meffaire, ne y prenés, ne souffrés prendre bestiaulx, biens, ne autres choses quelconques, ainçois faittes, souffrés et laissiés les dis habitans et demourants en icelles paisiblement demourer en leurs hostels, et faire leurs labours et besoingnes, sans leur meffaire en quelque maniere que ce soit, et en faites chacun de vous endroit soy qu'en doyés estre envers mon dit seigneur et nous recommandés de bonne obeissance. Et affin que aucun ne puist de ce pretendre ignorance, nous mandons par ces mesmes presentes au premier huissier, sergent, herault ou poursuyant, qui sur ce sera requis, que nostre presente seuretté et saulvegarde signiffie à tous les dis gens de guerre, et mesmement à messires Jacques de Chabannes, le bastard de Bourbon, Gaultier de Brusac, le bastard de la Trimouille, Jehan de Blanchefort, Guillaume de Lestrac, Pierre Daugy, et tous autres qu'il appartendra, en leur deffendant, de par mon dit seigneur le Roy et nous, que, au contraire de ces presentes ne facent, attentent ou innovent aucune chose, et se fait l'avoient, qu'ils le reparent, ou facent reparer incontinant et sans delay, sur peinne d'encourir les peinnes qui en tel cas appartiennent.

Donné à Chaallons, le xxiiij[e] jour de novembre, l'an de grâce mil quatre cens trente cinq.

De par monseigneur le conte connestable,

Signé : GILET, avec paraphe[1].

Woëvre, Eton, Murcy, Merles, (Merho ?), Dombras, (Uterville ?), Peuvillers, Manre, Crepion, Flabas, Ville-devant-Chaumont, Ecurey, le Chêne (?), Consenvoye.

1. A la suite de la transcription de cet acte, on lit dans le vol. de Moreau : « Je soussigné, soûprieur de l'abbaïe de Saint Airy de Verdun, certifie que j'ai fais la présente copie sur l'original même et qu'elle lui est entierement conforme. Fait en la dite abbaïe, le 5 juin 1786. D. Michel Colloz [avec par.]. L'original est écrit sur un parchemin, qui a un pied, quatorze lignes et

XXIX.

Poitiers, 8 *mars* 1436. — *Nomination de Richemont, lieutenant général de Charles VII dans l'Ile-de-France, la Champagne, la Brie, le Beauvaisis, la Normandie, la Picardie.* (Bibl. nat., ms. fr. 2861, fol. 213-215.)

XXX.

Paris, 16 *et* 18 *avril* 1436. — *Délibérations du Parlement de Paris qui délègue plusieurs de ses membres vers le connétable de Richemont, pour lui annoncer la soumission de la Cour au Roi, et lui demander l'autorisation de continuer à rendre la justice, autorisation accordée par le connétable jusqu'à nouvel ordre du Roi.* (Archives nat., X^{1a} 1481, fol. 120 v°-121.)

XXXI.

Paris, 10 *mai* 1437. — *Décision du Parlement ordonnant à Regnault de Thumery, changeur, de délivrer au connétable de Richemont, qui l'emploiera au paiement des gens d'armes et notamment des garnisons de Saint-Denis, du bois de Vincennes et de Lagny, une somme d'argent provenant d'un procès pendant entre les frères Guillaume, Hugues et Jean Lamy, d'une part, et Jean de Creux, d'autre part, et déposée chez le dit de Thumery.* (Archives nat., X^{1a} 1482, fol. 20 r°.)

XXXII.

Questembert, 8 *juillet* 1437. — *Approbation par François, fils aîné du duc de Bretagne, du testament par lequel Richemont institue Pierre de Bretagne son héritier*[1]. (Archives de la Loire-Inférieure, E, cassette 1, liasse 2.)

demie de largeur, sur six pouces sept lignes de hauteur, sans replis. Il est encore muni d'une partie du sceau du connétable Artur; elle est de cire rouge, attachée et suspendue par une bande qui fait partie du parchemin, sur lequel l'original est écrit. »

1. Cf. ci-dessus Pièce justificative XXI. — On trouve dans

XXXIII.

Paris, 10 et 22 octobre 1437. — Mention de la prise de la ville de Montereau et de la reddition du château au Roi de France. (Archives nat., X^{1a} 1482, fol. 37 v°-38 r°.)

Venredi xj^{e} jour d'octobre (1437).

Ce jour, environ midy, sont venues nouvelles certaines, comme le Roy, nostre sire, Charles le septiesme, en sa compaignie monseigneur Charles d'Anjou, monseigneur le comte de Richemont, connestable de France, monseigneur le comte de la Marche et de Perdriac, le comte de Tanquarville, le sire de Lebret, le bastard d'Orleans, les seigneurs de Chauvigny, de Linieres, de Gaucourt, de la Creste, le bailly de Vitry, Poton de Sinterailles, messire Jehan Foucaut, messire Jaques de Chabannes, Brusac, Le Bourgois, et autres capitaines de gens de guerre et de traict, hyer euviron midy gaignerent de bel assault la ville de Monstereau où faut Yonne, contre la resistence et defense de Thomas Guerard, Anglois, capitaine, et autres gens de guerre du party anglois jusques au nombre d'environ iiij^{c} hommes de guerre, tenans la dicte ville et chastel de Monstereau avecques les habitans d'icelle ville, laquelle place le Roy, nostre dit seigneur, tenoit assiegée six septmaines ot samedi derrain passé. Auquel assault le Roy, nostre dit seigneur, a esté, et se y est exposé en sa propre personne, et vaillamment s'est mis ens les fossés en l'eau jusques au-dessus de la cinture, et passé oultre à pié de mur, et monté par une eschelle durant l'assault l'espée ou poing et entré dedans, que encores y avoit très peu de ses gens; et si tost qu'il fut dedans et que plusieurs des dits Anglois se retrairent ou chastel à grant haste et confusion, s'en ala à l'eglise du dit lieu rendre graces à Nostre Seigneur de sa victoire; et defendi à tous sur peine de la hart que homme ne pillast l'eglise ne les gens de la ville, qui dedans s'estoient retraiz, ne violast femme ou fille. Pour lesquelles bonnes nouvelles par toutes les églises

l'*Inventaire de René de Bourgneuf* l'analyse d'une confirmation émanant aussi de François de Montfort, mais datée du 15 août 1437. (Arch. nat., KK 1101, pièce 776.)

de Paris a esté chanté solemneement *Te Deum laudamus*. Et le samedi ensuivant ont esté faictes moult nobles processions générales, partant de Nostre Dame de Paris à Saincte Geneveve et de Saincte Geneveve à Nostre Dame où la grant messe a esté dicte solemneement, et le sermon. Et cependant en sont venues les lettres que le Roy, nostre dit seigneur, a envoyé, contenant creance de maistre Robert de la Porte, maistre en theologie de l'ordre et couvent des Augustins de Paris. *Deo gratias*. Et le mardi xxij[e] [jour] du dit moys le dit Thomas Guerard et ses compagnons se rendirent et le dit chastel au Roy, nostre dit seigneur; lequel, à la requeste de monseigneur le Daulphin, pour ce que s'estoit la premiere armée dont il avoit esté, laissa aler les dits Anglois atout leurs biens, et bailla la garde du dit lieu de Monstereau au dit bastard d'Orleans, qui fort avoit frayé, comme l'en l'a dit, et le dit notoirement, ou fait et entretenement du dit siege, et baillé des finances de messeigneurs d'Orleans et d'Angolesme, prisonniers en Angleterre.

XXXIV.

Après 22 *octobre*[1] 1437. — *Perception dans le bailliage de Chalon de l'aide accordée par les États au duc de Bourgogne, pour payer partie des frais du siège de Montereau par Charles VII et racheter de Fort-Épice la place de Mailly-le-Château*[2]. (Archives de la Côte-d'Or, B 3685, fol. 22 r°.)

Compte de Jehan de Janly, receveur particulier ou bailliaige de Chalon, de l'ayde de sept mille cinq cens frans, octroiés à monseigneur le duc par les gens des trois Estas de son duchié de Bourgoigne, ou mois d'octobre l'an mil CCCC trante sept; pour icelle somme convertir tant ou paiement de la somme de xij[m] frans, que mon dict seigneur, à la requeste et pour contemplacion de ceulx de la bonne ville de Paris, qu'il a tousjours eu et a en grande recommandacion, a octroiés et accordé et

1. Date de la reddition du château de Montereau (cf. Pièce justificative XXXIII), à laquelle la délibération des États semble postérieure.

2. Cf. sur cet événement *les Écorcheurs en Bourgogne*, par J. de Fréminville, p. 57.

mandé estre levés sur ses subgés de ses pays de par deçà, pour les emploier ou fait et entretement du siege que le Roy, nostre seigneur, a mis et tenu en sa personne devant les villes et chastel de Monstereal où fault Yonne, occupés par les Anglois, anciens ennemis de ce royalme, comme pour paier la finance accordée à Fort Espice pour recouvrer de ses mains la place de Mailly le Chastel qu'il a prinse et detenue sur mon dict seigneur depuis le traictié de la paix; de laquelle place le dict Fort Espice journement faisoit courses et dommaiges innumerables par lui et ses gens ou pays et sur les subgés de mon dict seigneur, mesmement es bailliages d'Auxois, Tonnerrois, de Noyers et Auxerrois, et aussi en la conté de Nevers.

. . . . . .

XXXV.

Troyes, 21 juillet 1438. — Mandement au receveur des deniers de la ville de Troyes de payer un messager chargé de porter au connétable, alors à Paris, des lettres contenant les plaintes des habitants de Troyes contre les gens de guerre. (Archives municipales de Troyes, carton BB VIII, 8e chemise, 1re liasse.)

Les gens commis aux euvres et distribution des deniers communs de la ville de Troyes à Jaquinot Philippe, receveur des dits deniers, salut.

Nous vous mandons que des dits deniers vous paiez, baillez et delivrez à Jehan Richart, messagier, demourant à Troyes, la somme de cinquante cinq solz tournois pour sa peine et salaire d'avoir esté à Paris par devers monseigneur le connestable porter lettres de par la ville, contenant les griefz et oppressions que le povre peuple a à souffrir à cause des gens de guerre, qui chascun jour sont sur le païs, comme le bastard de Vertuz et autres, et par rapportant les presentes la dicte somme de cinquante cinq solz tournois vous sera allouée en voz comptes et deduite de vostre recepte. Tesmoins noz saings manuels cy mis le xxje juillet mil IIIIc XXXVIII. Et a demouré en faisant le dict voyaige, alant, venant et sejournant xij jours entiers.

J. Lebartier, De Pleurre,
N. Damriquart, Fresguise.

XXXVI.

Tours, 23 juillet 1439. — Vidimus délivré le 30 juillet 1439, par Étienne Vilée, garde du sceau royal de la prévôté de Bourges, de lettres de Charles VII portant défense au connétable de Richemont de faire la guerre aux habitants de Verdun, qui avaient, en cas de légitime défense, tué Pierre Daugy, capitaine de Grandpré, et plusieurs de ses compagnons. (Bibl. nat., collection Moreau, vol. 250, fol. 150, 151.)

A tous ceulx qui verront ces presentes lettres, Estienne Vilée, licentié en droit canon et civil, garde du seel real de la prevosté de Bourges, salut en Nostre Seigneur.

Savoir faisons que Jehan de Chasteaufort, juré du Roy nostre sire et du dit seel, notaire, usant de nostre auctorité et pouvoir, nous a relaté et tesmoigné de verité lui, le xxxe jour de juillet, l'an mil quatre cens trente et neuf, avoir veu, tenu et leu de mot à mot unes lettres patentes du Roy nostre sire, seellées de son seel en cire jeaulne et simple queuë, si comme il apparoit de premiere face saines et entieres contenant la forme qui s'ensuit :

Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, à nostre très cher et amé cousin le conte de Richemont, connestable de France, salut et dilection. Oye avons l'umble supplication et requeste des jurés, citoyens, bourgois, manans et habitans et université de la cité de Verdun, contenant que, comme feu Pierre Daugy, capitaine de Grant Pré, par lui et ses complices, puis trois ans ença, leur ait fait guerre continuelle, et sans cause au moins raisonnable; par lequel temps ait icellui Pierre et ses complices fait aux dis citoyens plusieurs grans maulx, violences, domaiges, et oppressions innumerables, prinses et expoliations de plusieurs leurs biens et de plusieurs corps d'ommes, desquelx les aucuns, par trop dure prison, ou faulte de vivres, il ait fait morir en prison très inhumainement et à grant misere, sans qu'il ait voulu poursuivre les dis citoyens par voie de justice, jaçois ce que par plusieurs fois lui aient volu estre à droit, et lui aient offert voloir sortir en nostre Court de Parlement à Paris, sur

tout ce dont quereler les vouldroit, dont le dit feu Pierre ait esté reffusant et delaïant, et pour ce, pour obtenir provision sur ce se soïent les dis citoyens ou leur commis transportés par devers vous, comme chef de nostre guerre, vous suppliant et requerant que par vous feust au dit feu Pierre deffendue toute œuvre de fait et de guerre à l'encontre d'iceulx citoïens, qui sont en nostre protection et sauvegarde especial, offrans ester à droit en nostre Court de Parlement à Paris, pour à lui faire tout ce que raison donroit; de quoy faire avés esté pareillement reffusant et delayant, combien que par les dis citoïens en aïés esté par plusieurs et iteratives fois deuement et diligemment requis, et qui pis est, icellui feu Pierre, continuant la dite guerre et perseverant en son mauvais propos encontre iceulx citoïens, se logea en la place de Commenieres, prouchaine de la dite cité de Verdun, en laquelle il a tenu longuement grosse compaignie de larrons, qui souvent sont venus courre à grant puissance et force d'armes devant la dite cité et par diverses fois ont prins et ravy plusieurs leurs biens, vassaulx et chastels, et en oultre plusieurs hommes, desquelx encores de present y a partie en la dite place de Grant-Pré detenus prisonniers; pourquoy iceulx citoïens, qui tels doumaiges, violences et oppressions n'ont peu tollerer, souffrir ny supporter, voyans et considerans que par vous et justice n'y estoit aucunement pourveu ny remedié, et comme contrains et malgré eulx, ont prins la deffense en eulx, et tellement que, par rencontres et entreprinses l'une partie sur l'autre, s'est ensuye la mort du dit feu Pierre Daugy et aultres ses complices, et la destrousse de plusieurs ses gens, à l'occasion desquelles choses, vous avés les dis citoïens en grant indignacion, et tant que, comme de ce ils dient estre acertainés, avés entention eulx molester et domager, et comme l'on leur a donné à entendre de leur faire sier, couper et aracher leurs vignes et blés, laquelle chose leur porroit reddonder en trop grant inconveniant, doumaige et prejudice irreparable, se sur ce ne leur estoit pourveu de remede convenable, humblement requerant nostre grâce et remede de justice à eulx estre impartie. Pourquoy nous, ces choses considerées, mesmement qu'iceulx supplians et citoïens sont en nostre protection et sauvegarde especial et lesquelx, avecques leurs femmes, familles, serviteurs, possessions, drois,

choses et biens quelxconques, nous avons prins et mis, prenons et mettons d'abondant par ces presentes à la conservation de leur droit tant seulement, vous mandons, commandons et expressement deffendons que de toutes euvres de fait et de guerre contre les dis citoïens vous desistés et deportés en tout et à plain, et que contre eulx ne leurs biens, en commun ne en particulier, ne entreprenés ne souffrés par aucuns de vos gens et serviteurs estre entreprins, par voie de fait, de guerre, ne aultrement; mais tout ce que fait aurés au contraire, faictes le reparer et remettre tantost et sans delay au premier estat et deu; et se, à l'occasion des choses dessus dites ou aultres, voulés iceulx citoïens aucunement quereler ou poursuir, faictes de ce demande et action par voie de justice par devant les gens tenans nostre Court de Parlement, auxquels ils se sont soubmis et soubmettent quant à ce; car ainsi nous plaist-il et voulons estre fait, et aux dis citoyens l'avons octroyé et octroyons de grâce especial par ces dites presentes nonobstant les dites destrousses, entreprinses et rencontranses faites comme dit est, et lettres surreptices impetrées ou [à] impetrer à ce contraires; et pour ce que les dessus dis citoïens pourront avoir à besongner de ces presentes en plusieurs et divers lieux, voulons et nous plaist, et à iceulx citoïens avons octroyé et octroyons que aux vidimus de ces presentes, fais et passés soubz sceaulx royaulx, foy plainiere soit adjoustée et execution faite, comme à l'original.

Donné à Tours, le xxiij[e] jour de juillet, l'an de grâce mil quatre cens trente et neuf, et de nostre regne le dixseptiesme, soubs nostre seel ordonné en l'absence du grant.

Ainsi soubscriptes : Par le Roy en son Conseil.

COURTIVELLES.

En tesmoing de laquelle vision, nous garde dessus nommé, et à la relation du dit juré, auquel nous creons très fermement le dit seel real de la dite prevosté de Bourges avons mis et apposé à ces presentes lettres, les jour et an dessus premiers dis.

Signé : CHATEAUFORT, avec paraphe.

Collation est faite.

Je soussigné, soûprieur de l'abbaie de Saint-Airy de Verdun,

certifie que j'ai fais la présente copie sur l'original du vidimus mentionné cy-dessus, et qu'elle lui est entièrement conforme.

Fait en l'hôtel de ville de Verdun, le 21 avril 1785.

D. Michel Colloz.

[Avec paraphe.]

XXXVII.

Rouen, 30 juillet 1440. — Dispositions prises par le Roi d'Angleterre pour faire mettre le siège devant Harfleur. (Archives nat., K 66, n° 126.)

Henry, par la grace de Dieu, Roy de France et d'Angleterre, à noz amez et feaulx les tresoriers et generaux gouverneurs de noz finances en France et Normendie, salut et dilection.

Comme pour obvier aux grans maulx et dommaiges que font et ont intencion de faire à l'encontre de noz pays et subgetz noz ennemis et adversaires occupans la ville de Harefleu qui longuement ont pillé, robé, appatissé et deservit nos diz pays et subgetz, il ait esté advisé par grant advis et meure deliberacion de Conseil ouquel estoient noz tres chiers et tres amez cousins le conte de Sommerset, nostre lieutenant general sur le fait de la guerre en France et Normendie, les contes et seigneurs Dorset de Talbot et Fauquemberge, que le siege seroit mis et tenu prouchainement devant la dicte ville de Harefleu par nostre dit cousin le conte Dorset, qui pour ce faire doit avoir le nombre de cinq cens hommes d'armes et quinze cens archiers; et avec ce, soubz nostre dit cousin le comte de Sommerset sera le nombre de cent hommes d'armes et trois cens archiers pour faire à l'encontre de nos diz adversaires tous exploiz de guerre possibles et necessaires et nous servir sur les champs et autrement ainsi que la necessité le requerra; tous lesquelz hommes d'armes et de trait seront prins et fournis des gens de noz garnisons et retenues de Normendie et pays de conqueste; et affin que faulte n'ait ou fournissement d'icelui nombre, et que la chose ne soit retardée, maiz mise à desirée conclusion, a esté ordonné que pour et ou lieu de hommes d'armes à cheval, s'ilz deffailloient, puissent estre prins et mis archiers, c'est assavoir : pour cha-

cun homme d'armes, trois archiers; et ou cas que aucuns de ceulx des dictes garnisons, qui sont mandez, seront deffaillans de venir au dit siege ou sur les champs, comme dit est, aux jours prefix et ordonnez, autres pourront par nos diz cousins, ou l'un d'eulx, estre mis en leurs lieux, soient hommes d'armes ou archiers, ou, pour et ou lieu de chacun homme d'armes, trois archiers, comme dit est; tous aux gaiges, c'est assavoir : pour chevalier banneret, quatre solz esterlins par jour; pour chevalier bachelier, deux solz esterlins; pour homme d'armes à cheval, douze deniers esterlins par jour, avec regards acoustumez; pour homme d'armes à pié, dix livres tournois par mois; et pour chacun des diz archiers, six deniers esterlins par jour monnoye d'Angleterre ou autre monnoye à la valleur coursable en France en la maniere acoustumée.

Si vous mandons et enjoignons expressement que par nostre bien amé Pierre Baille, receveur general de nos dictes finances, vous faictes paier, bailler et delivrer des deniers de sa recepte, à nos diz cousins et autres cappitaines ou chiefz de monstres, ou conduiseurs des dictes gens d'armes et de trait, les gaiges et regards d'eulx et d'icelles gens d'armes et de trait jusques au dit nombre de six cens hommes d'armes et dix huit cens archiers ou au dessoubz; c'est assavoir à nos diz cousins, ou l'un d'eulx pour ceulx dont, sans moyen d'autre, ilz auront ou aura la charge; et semblablement pour ceulx qui seront mis ou lieu des diz deffaillans, ausquelz deffaillans seront rabatuz les deniers qui, en leur faulte et negligence de venir au dit siege, seront baillez aux dessus diz; et si perdront leurs gaiges pour deux mois; et aux autres cappitaines, ou chiefz, ou conduiseurs du sourplus des dictes gens, a chacun d'eulx pour lui et ceulx dont il aura la charge ou gouvernement, pour un mois au commencement d'icelui, commençant au regard de chacun, le jour de ses premieres monstres qui sur ce seront prouchainement faictes à Caudebech, ou ailleurs ilec environ, aux pris dessus diz; et pareillement de mois en mois, d'ilec en avant au commencement de chacun d'iceulx, tant que le dit siege durera, selon les monstres ou reveues qui sur ce seront faictes en la maniere acoustumée. Lesquelz paiemens faiz, entendons qu'ilz nous tiengnent lieu sur les gaiges ordinaires des dictes gens

d'armes et de trait des dictes garnisons, comme il appartient. Et par rapportant ces presentes, les dictes monstres, ou reveues et quittances souffisans seulement, tout ce que par le dit receveur aura esté paié à ceste cause sera alloué en ses comptes et rabatu de sa recepte par nos amez et feaulx les gens de noz comptes à Rouen, ausquelz nous mandons que ainsi le facent, sans contredit ou difficulté quelzconques.

Donné à Rouen, le penultieme jour de juillet, l'an de grace mil CCCC et quarante, et de nostre regne le XVIIIe.

Par le Roy, à la relacion du Grant Conseil.

PERMEL. [Avec paraphe.]

XXXVIII.

Rouen, 22 août 1440. — Mandement du Roi d'Angleterre à Simon Morhier de faire payer la solde pour un mois de 18 hommes d'armes et 104 archers destinés à renforcer la garnison de Pontoise, menacée d'un siège. (Archives nat., K 66, n° 134; copie à la Bibl. nat., collection Fontanieu, vol. 118 à la date.)

Henry, par la grace de Dieu, Roy de France et d'Angleterre, à nostre amé et feal conseiller Symon Morhier, chevalier, l'un de noz tresoriers et general gouverneur de toutes noz finances en France et Normendie, salut et dilection.

Comme pour resister à noz ennemis et adversaires, lesquelz, ainsi que avons esté bien advertiz, entreprennent sur nostre ville de Pontoise, en intencion de icelle mettre et avoir en leur main par siege, assault, ou autrement, nous ayons ordonné que du nombre de quatre cens hommes d'armes et les archiers, ordonnez eulx mettre sus prouchainement soubz nostre tres chier et tres amé cousin le comte de Sommerset, lieutenant et general gouverneur sur le fait de la guerre en France et Normendie, dont monstres sont ordonnez estre faictes à Bernay ou environ pour nous servir sur les champs partout ou mestier sera, soit en toute haste envoyé au dict lieu de Pontoise dix-huit hommes d'armes à cheval et cent quatre archiers des gens des garnisons et retenues ordinaires de nostre tres chier et amé cousin le sire de Fauquemberge, qui sont comprins ou nombre

des dicts IIII^c^ hommes d'armes de nostre dit cousin de Sommerset, qui entendront diligemment à la garde, seurté et deffense d'icelui lieu de Pontoise, oultre et par dessus la garnison ordinaire d'icelle ville; nous vous mandons que par nostre amé Pierre Baille, receveur general des dictes finances, vous faictes paier, bailler et delivrer des deniers de sa recepte, à nostre amé et feal Jehan Stanlawe, escuier, l'autre tresorier et general gouverneur des dictes finances, et cappitaine dudict lieu de Pontoise, ou aux chiefs, ou chief de monstres ou conduiseur des diz dix-huit hommes d'armes, et cent quatre archiers, en ce prins et comptez trois archiers pour hommes d'armes, se mestier est, les gaiges et regars d'iceulx XVIII hommes d'armes et CIIII archiers ou au dessoubz pour un mois, commençant le jour de leurs monstres sur ce faictes ou à faire au dict lieu de Bernay, ou au Pont de l'Arche, ou ilec environ, lequel paiement ainsi fait, voulons, comme raison est, qu'il nous tiengne lieu sur les gaiges et regars ordinaires d'icelles gens. Et par rapportant avec ses presentes les dictes monstres et quittance souffisante seulement, tout ce que par le dict receveur aura esté paié à ceste cause sera alloué en ses comptes et rabatu de sa recepte par noz amez et feaulx les gens de noz [comptes] à Rouen, ausquelz nous mandons que ainsi le facent, sans contredit ou difficulté [quelzconques].

Donné à Rouen, le XXIJ^e^ jour d'aoust, l'an de grace mil CCCC quarante, et de [nostre regne, le] XVIIIe.

Par le Roy a la relation [du Grant] Conseil.

[PERMEL. (Avec paraphe.)[1]]

XXXIX.

Saint-Mihiel, 9 mars 1441. — Lettres de sûreté accordées par Richemont, sur l'ordre du Roi, aux habitants de Verdun qui avaient combattu et tué plusieurs hommes d'armes du connétable. (Bibl. nat., collection Moreau, vol. 250, fol. 211, 212.)

Artur, fils de duc de Bretaigne, conte de Richemont, seigneur

1. Les parties entre crochets manquent dans l'original; elles

de Parthenay, connestable de France, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut.

Comme despieça, à l'occasion des faveurs, confors et aides fais et donnés par les citoyens bourgois et habitans de la ville de Verdun, ainsi que rapporté nous avoit esté, au sire de Commarcy et aux siens lors nos adversaires, et qui soubz nos lettres de seureté et sauvegarde, que environ trois ans et demi a, nous estans en la ville de Reims, donnasmes pour le bien des païs de monseigneur le Roy à feu demiseau Evrard de la Marche pour la place de Chauvency et ses gens et autres estans en icelle, afin de faire wider les gens de guerre qu'il y tenoit pour doubte, comme il disoit, du dit de Commarcy, qui, à l'occasion de la dite place, lui faisoit et portoit guerre, et par ce faire cesser les courses, prinses et autres maulx et dommaiges que l'on maintenoit les dis gens de guerre faire es dis pays et sur les vassaulx et subgets de mon dit seigneur, avoient prinse la dite place et la detenoient et occupoient, sans la vouloir rendre ne remettre es mains du dit feu Evrard, quelque mandement ou commandement qui de par mon dit seigneur et nous, par lettres patentes et autrement, lui en eust esté fait, en enfraingnant directement nos dites seureté et sauvegarde, et commettant envers mon dit seigneur pure rebellion et desobeissance, debat feust meu entre nous et les dis de Verdun, et pour ce que faire n'en avoient voulu reparation, leur eussions fait faire et porter guerre par nos gens, durant laquelle guerre et le siege que feismes mettre et tenir devant le dit lieu de Chauvency, tendant pour la reparation de nos dites seureté et sauvegarde, le recouvrer et remettre es mains du dit deffunt, soient ensuivies les mort, prinse et destrousse de aucuns de nos dis gens par les dis de Verdun, aux escarmouches et autres explois de guerre qu'ils faisoient les ungs contre les autres, mesmement en certaine destrousse ou conflit advenu au lieu de Fleury, et soit advenu aussi que le dit de Commarcy et ses dis gens, accompaigniés d'aucuns de ceulx du dit lieu de Verdun et entre autres de Jean de Saulx, chevalier, bailly de l'éveschié d'ilec, eulx sai-

ont été facilement restituées à l'aide de la pièce que nous publions sous le n° XXXVII.

chans feux Alain Giron, en son vivant bailli de Senlis, Pierre Daugy, escuier d'escuerie de mon dit seigneur, Geoffroy Morillon, nostre escuier d'escuerie, et leurs gens, estans en nostre service, retournans du dit siege de Chauvency ou des environs, logés à Rommaigne soubs Montfaucon, les vindrent ilec ruer jus, partie d'iceulx tuer et meurtrir, et entre autres les dis Alain Giron, Pierre Daugy et Geffroy Morillon, et une autre partie prindrent et menerent prisonniers la pluspart d'icelle au dit Verdun avecques leurs chevaulx, harnoits et autres biens, où ils ont estés detenus prisonniers par long temps; et assés tost après entrerent dedans le dit lieu de Commenières, lors estant en nostre main, prindrent tous les biens qu'ils y trouverent, et icellui lieu demolirent et abatirent de tous poins, et il soit ainsi que derrenierement les dis de Verdun saichans mon dit seigneur estre sur la riviere de Meuse, assés près de leurs marches, doubtans que, à la reparation et admende des choses dessus dites ainsi faites et advenues, il voulsist proceder contre eulx par puissance, voye de fait ou autrement, dont plusieurs inconveniens à leur très grant dommaige se feussent peu ensuivre, ont envoiés aucuns d'entre eulx par devers mon dit seigneur lui remonstrer et de leur part exposer choses, et entre autres que, à l'occasion des divisions et guerres dernieres de ce royaume, eulx, qui de tous temps ont esté en la garde des roys de France, predecesseurs de mon dit seigneur, ont par ses anciens ennemis et autres adversaires pour ce que avant son sacre, à laquelle sa venue en ensuivant ce que par avant ils avoient fait, ils se mirent en sa garde, et depuis sa dite venue, pour tousjours demonstrer la grant et bonne amour et affection qu'ils avoient envers lui et à son service, ils vassaulx, serviteurs, subgets et aliés et leur donne tout aide, faveur et confort, esté très grandement endommaigiés et semblablement par ses dis gens, vassaulx, serviteurs, subgets et aliés en plusieurs et maintes manieres que par cy devant et du torts et entrefaites dessus declarés, ils ont, pour honneur de mon dit seigneur, patiemment portés et endurés, sans oncques, pour ceste cause, ne pour doubte de puissance ennemie, s'estre de leur bon vouloir envers lui, et que en fai et entrefaites,

ils ne cuidoient ne n'entendoient nullement contempner mon dit seigneur ne nous aussi, mais comme à ce contrains pour la garde, tuition et deffense de leur cité, de eulx et de leurs biens les leur a convenu faire, en lui supplians que consideration aux choses à lui par eulx ainsi remontrées et exposées, et que tousjours ont incliné à ses bons plaisirs et commandemens, et encor ont entention de faire, il lui pleust oublier et oster hors de son cuer toute rancune que à l'occasion des exploits et entrefaites fais et advenus, comme dit est, et de leurs circonstances et deppendances, ils pourroient estre encourus envers lui, leur pardonner, remettre, quitter et abolir, et semblablement au dit [de Commercy] à tous nobles, bourgois et habitans du dit pays de Barrois et du dit eveschié de Verdun, et autres qui, es dis destrousses et conflicts, et demolition du dit lieu de Commenieres et autrement leur ont esté servans, favorisans et aidans, tout ce en quoy à la toutes autres choses, qui de l'accident des dictes guerres et divisions dernières de ce dit Royaume pourroient deppendre, les recevoir et tenir en ses bonnes grace, amour et benivolence, et pareillement le nous faire faire, et en ses dites gardes les conserver et maintenir. Pour quoy mon dit seigneur, considerant ce que dit est, inclinant à leur dite supplication et requeste non, voulant la desertion des dis citoyens, bourgois, manans et habitans, ne de leurs dis aliés, servans, aidans et complices, mais les services par eulx, comme dit est, à lui et aux siens leur redonder en aucune gratuité, ainsi que par raison faire se doit, à ce que doresenavant soient plus tenus, enclins et envieux à perseverer en leurs bons vouloirs et affections envers lui, leur a remis, quitté et pardonné tout ce en quoy à cause des choses dessus exprimées et declairées, de chacune d'icelles et de leurs deppendances, ils pourroient avoir envers lui et les siens mesprins, les receu en sa bonne grace, amour et benivolance, et les a mis en sa garde comme par cy devant ils ont accoustumé moïennant certaine admende civile, en quoy ils ont juré et composé envers mon dit seigneur, et dont ils l'ont fait content; [le Roy] leur a promis les faire tenir quictes et deschargés de toutes querelles, actions et poursuites, que pour et de par lui l'on pourroit faire et intenter ou temps advenir à l'encontre

d'eulx, et sur ce faire contenter toutes parties interressées, tant au regard de la demolition de la dite place de Commenieres que autrement, et oultre plus nous ait ordonné et commandé pareillement le leur quitter et pardonner.

Savoir faisons que nous, pour obeir aux bons plaisir et commandement de mon dit seigneur, comme raison est, avons, en tant que à nous et aux nostres touche et peut touchier, quitté et pardonné, quittons et pardonnons, par ces presentes, aux dis citoyens, bourgois, manans et habitans du dit lieu de Verdun, au dit s[r] Jehan de Saulx et à tous autres qui en ce que dit est les ont servis, favorisés et aidés, tout ce en quoy, pour les causes dessus dites, nous pourroient avoir meffait, les ostés de nostre malivolence, et les reprins et mis en nos bienveillance et amour, sans que jamais par nous ou les nostres leur en puist ou doye aucune chose estre demandée ne leur en porte dommaige.

Si donnons en mandement par ces mesmes presentes, de par mon dit seigneur et nous, à tous ses justiciers, officiers, vassaulx, subgets, serviteurs et souldoyers, requerans ses amis, aliés et bienveillans et nostres que de ses quittances, abolicions, remission et pardon, ensemble de sa dite garde, et aussi de nos dis pardon et quittance, facent, seuffrent et laissent doresenavant joïr et user les dessus dis et chacun d'eulx, sans aucunement aler ne venir à l'encontre, ne au contraire leur faire, donner ne souffrir estre fait ne donné aucun arrest, dommaige, destourbier ne empeschement en quelque maniere ne pour quelconque cause ou occasion que ce soit.

En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces presentes. Donné à Saint Mihiel, le ixe jour de mars, l'an de grace mil quatre cens et quarante.

Sur le replis est écrit : Par monseigneur le conte connestable

De Willeries, avec paraphe.

Je soussigné, soûprieur de l'abbaye de Saint Airy de Verdun, certifie que j'ai fait la presente copie sur l'original même, et qu'elle lui est entierement conforme, à quelques mots près, qui sont déchirés.

Fait en l'hôtel de ville de Verdun, le 11 avril 1785.

D. Michel Colloz.

[Avec paraphe.]

XL.

[*Parthenay,*] 20 *mai* 1443. — *Décharge donnée à Macé Le Maçon, receveur de Parthenay, par Bertrand Rataud, chevalier, maître d'hôtel de la comtesse de Richemont, d'une somme de* 245 *l.* 19 *s.* 1 *d., employée au payement du vin bu notamment pendant le séjour du comte et de la comtesse de Richemont à Parthenay, au mois de novembre* 1442. (Archives nat., R[1] 192, avant-dernière pièce.)

XLI.

Dijon, 21 *mai* 1445. — *Quittance délivrée à Jean de Visen, receveur général de Bourgogne, par Salins le héraut, d'une somme de* 15 *francs, à lui payée pour divers voyages faits par ordre du maréchal de Bourgogne.* (Archives de la Côte-d'Or, B 11882, pièce 1.)

Je, Salins le herault, confesse avoir eu et receu de Jehan de Visen, conseillier de monseigneur le duc et son receveur general de Bourgogne, la somme de quinze frans tant sur mon voiage que j'ay fait par ordonnance de monseigneur le mareschal de Bourgogne devers plusieurs seigneurs et nobles du duchié de Bourgogne, leur porter lettres de par lui pour venir et estre en son aide et compaignie au lieu de Baulmes, afin de resister à l'entreprinse que font le connestable de France et Joachim Rouaul a tout grant membre de gens de guerre de passer par les duchié et conté de Bourgogne pour aler à Montbeliart, en intencion de faire et pourter ou dict conté tous les maulx et dommaiges qu'ilz pourront, et de leur empescher le dit passaige par le dit monseigneur le mareschal, auquel je pourte lettres de response des dicts plusieurs des diz seigneurs et nobles, comme sur le voiaige que je faiz presentement pour porter les dites responses à mon dit seigneur le mareschal et aussi sur autres voiaiges par moy ja faiz. De laquelle somme de quinze frans je suis et me tien pour bien content et en quitte mon dit seigneur le duc, son dit receveur et tous autres. Tesmoing le

seing manuel de Guillaume Garnier, clerc notaire juré de la Court de mon dit seigneur le duc, cy mis à ma requeste, le xxj^e^ jour de may l'an mil IIII^c^ quarante cinq, presens Pierre Jarry et Perrenot Vignier, demourans au dit Dijon.

GARNIER. [Avec paraphe.]

XLII.

Tours, 1er août 1449[1]. — *Vidimus du 23 novembre 1449 des lettres par lesquelles Bertrand de Beauvau, chevalier, seigneur de Précigny, bailli de Touraine et des exemptions d'Anjou et du Maine, établit Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, et Arthur de Bretagne, comte de Richemont, comme curateurs de François d'Étampes, leur neveu; les dites lettres de curatelle renfermant une procuration donnée par le connétable de Richemont à Guillaume Papin, châtelain de Parthenay, chargé de le représenter, procuration datée du château du Gavre, le 18 juillet 1449.* (Archives de la Loire-Inférieure, E 5.)

XLIII.

Josselin, 1er décembre 1449. — Plein pouvoir donné à François d'Étampes, par ses curateurs Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, et Arthur de Richemont, d'administrer ses domaines, sous la direction de sa mère Marguerite d'Orléans, comtesse douairière d'Étampes. (Archives de la Loire-Inférieure, E 5.)

XLIV.

Caen, 24 juin 1450. — Vidimus, délivré le 29 novembre 1480 par May de Houllefort, bailli de Caen, du traité de reddition de la ville et du château de Caen à Charles VII. (Copie sur papier aux Arch. nat., K 68, n° 45.)

Copie de certain vidimus fait soubz le grant séel aux causes

1. Cette date est celle des lettres de curatelle.

du bailliage de Caen, seellé en cire vert sur double queue par moy, Estienne Robin, secretaire de madame la duchesse d'Orleans et clerc de sa Chambre des comptes, veu, leu, tenu et diligemment regardé de mot à mot, duquel la teneur s'ensuit :

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, May de Houllefort, escuier, seigneur de Hamars et de Vienne (?), conseiller, chambellan du Roy, nostre sire, son bailli de Caen, et conservateur des droiz, privileges, franchises, libertés et choses appartenant à la dicte ville de Caen, salut.

Savoir faisons que aujourd'hui, xxixe jour de novembre, l'an mil IIII^c^ quatre-vingts, nous avons veu, tenu, leu mot apres mot, et diligeamment regardé en la maison commune de la dicte ville de Caen, ou livre escript en parchemin, ouquel sont contenues et enregistrées par ordonnance de justice les faitz et choses appartenant à la dicte ville, le traicté et appoinctement fait par le feu Roy Charles, que Dieu absoulle, avecques feu monseigneur le duc de Sommerset pour la redducion des ville et chastel du dict Caen, selon les articles, saines et entieres, desquelles la teneur ensuit :

Traictié et appoinctement fait par le Roy avecques monseigneur le duc de Somerset pour la redducion des ville et chastel de Caen.

Premierement mon dit seigneur le duc baillera et delivrera reaument et de fait es mains du Roy ou de ses commis les ditz ville et chastel de Caen dedens le premier jour de juillet prouchain venant, à heure de medy, ou cas toutesvoies que dedens icelui jour les gens du Roy par puissance ne seroient levés et mis hors du logis par eulx prins au lieu de Vauceulles devant les dites villes.

Item pour ce faire et acomplir baillera mon dit seigneur le duc dix huit hostages ; c'est assavoir douze des gens de guerre et six de ceulx des ditz ville [et chastel] de Caen, lesqueulx, les dites choses faictes et acomplies, seront delivrez franchement et quictes.

Item, en faisant et acomplissant les choses dessus dites, le Roy sera content que mon dit seigneur le duc, madame sa femme, ses enffans et toutes autres manieres de gens de quelque estat, nacion ou condicion qu'ils soient s'en puissent aller ou

bon leur semblera ou royaulme d'Angleterre ou ailleurs en leur party, excepté à Faloize et Dampfront, avecque tous leurs chevaulx, hernois, trousses, ars, arbelestes et autre artillerie dont homme se peult aider au coul, biens, lettres, obligacions, papiers, memoires et toutes escriptures, quelles qu'elles soient et choses quelxconques à eulx appartenant, soit par eaue, ou par terre, à pié ou à cheval. Et pour ce faire leur seront bailliez bons, sceurs et loyaulx saufz-conduitz jusques à tel novembre (?) que mestier sera durant le terme de trois mois, avecques navire, charroy, chevaulx à somme et gens pour les conduire pour mener et emporter leurs dits biens et choses dessus dites à leurs despens raisonnablement; et aussi conduit se mestier est, sans ce que aucun arrest, destourbier ou empeschement leur soit fait, mis, ou donné, pour quelconque cause que ce soit en fournissant et acomplissant les choses dessus dites.

Item, et s'il advenoit par mutacion de temps et fortune que le dit temps durant, aucuns des dites gens, leur navire ou autres choses ne peussent passer et aller au dit royaulme d'Angleterre, que leurs dits saufz-conduitz leur soient prolongués par le bailli de Caen ou autre demourant es villes de Harfleu, Honnefleu, ou Dieppe aiant à ce povoir suffisant du Roy.

Item, et pour ce qu'il y a plusieurs es ditz villes et chastel de Caen blêmez et mallades et femmes en gesine qui bonnement dedens le dit temps ne s'en pourroient aller, le Roy sera content que à ceulx et celles de telle essence et autres, qui, après la redducion d'icelles villes et chastel, voudront demourer en icelles villes ou es forsbourgz, soit baillié bon et sceur saufconduit pour eulx en aller et amener leurs ditz biens ainsi que dessus est dit, durant ung mois après leur convalescence.

Item, que s'aucuns des dessus dits vendoient ou vouloient vendre aucuns de leurs dits biens, chevaulx, hernois et autres choses, ou iceulx eschangier à autres choses quelxconques, faire le pourroient, à telles personnes que bon leur semblera, et les deniers ou autres choses emporter sceurement.

Item, et aussi demourront tous prisonniers estans es ditz ville et chastel francz et quictes de toutes les foy et promesses qu'ilz ont envers les Anglois. Et pareillement rendront les dits Anglois tous les scellés qu'ilz ont du party du Roy quictes.

Item, et pendant le dit temps de la dite reducion des ditz ville et chastel et jusques au jour d'icelle reducion les gens du Roy ne aucuns d'iceulx ne entreront par force en aucune des ditz ville et chastel sans le congié de mon dit seigneur le duc.

Item, et que pendant le temps de la dite reducion mon dit seigneur le duc pourra envoier ses heraulx et pourssuivants en Angleterre pour le fait de leur secours, navire et autres choses à eulx necessaires.

Item, le Roy sera content recepvoir en sa bonne grace tous les habitans des dites villes de Caen, tant gens d'eglise, nobles, bourgois que autres quelxconques demourans et residans en icelle, et en tant que mestier seroit leur donner abolicion et les restituer à leur bonne fame et renommée et seront restituez en leurs biens, heritages et possessions queulxconques ou qu'ilz soient en tant que touche les dits heritages; et les tendra en leurs franchises et libertez et en leurs privilleges dont ilz ont anciennement acoustumé de joir, et mesmement au temps de la descente du feu roy d'Angleterre derrain trespassé.

Item, et sera le Roy content que les dessus dits se puissent faire paier de leurs debtes mobiliaires et arrerages quelxconques à eulx loyaulment deues, reserve des debtes et arrerages qui pourroient avoir esté receues par les officiers du Roy avant la dite reducion.

Toutes lesquelles choses et chacune d'icelles de point en point et d'article en article, nous, Jehan, conte de Dunois et de Longueville, lieutenant general du Roy sur le fait de sa guerre, promettons par la foy et serment de notre corps faire avoir agreables au Roy et en baillier ses lettres à mon dit seigneur le duc, dedens le jour de demain, en baillant et delivrant par mon dit seigneur le duc le sourplus des hostages qui restent à bailler du nombre dessus dit; en baillant aussi par mon dit seigneur le duc [promesse] de tenir, attendre et acomplir ce que dessus est dit de point en point et tout sans fraulde, barat ne mal engin.

En tesmoing de ce avons signées ces presentes de nostre main le xxiiij^{e} jour de juing, l'an mil IIII^{c} cinquante[1].

1. Dans le même mois de juin 1450, après la reddition de Caen,

En tesmoing desquelles choses ces presentes ont esté signées de Jehan Hebert, clerc et notaire pour les affaires communes de la dicte ville, et seellées du grant seel au causes du dict bailliage en l'an et jour dessus premiers ditz.

Ainsi signé : HEBERT.

XLV.

Vire, 5 juillet 1450. — « *Assiette sur les manans et habitans de la viconté de Vire par nous Jehan Gilet, viconte du dit lieu, en obtemperant au mandement de monseigneur le connestable de France, donné à Caen le derrein jour de juing mil quatre cent cinquante, de la somme de 240 livres tournois, à quoy monte le payement pour ung mois de cinq charpentiers, deux maçons, trente maneuvriers, ung sergent et ung commis pour eulx mener et conduire, mandez estre envoyez au siege de Chierebourg, ainsi que par le mandement cy attaché appert, comprins les frais sur ce faiz... Icelle assiette faicte le cinquiesme jour de juillet ou dit an 1450, presens et appellez Henry Orenge, lieutenant de l'esleu au dit lieu de Vire, Jehan Chastel, advocat, et Guillaume Michiel, procureur du Roy au dit lieu, Henry Du Parc, nostre lieutenant, et autres.* » (Archives du Calvados, Occupation anglaise, fonds Danquin, Vire, au 5 juillet 1450.)

XLVI.

La Guerche, 21 avril 1451. — *Mandement de Charles VII aux généraux conseillers des finances de faire payer pour trois mois et sans montres, par Macé de Launay, 600 lances et 450 petites paies, destinées à l'expédition de Guyenne*[1]. (Bibl. nat., ms. fr. 25712, n° 247.)

[Charles, par la grace de Dieu, Roy de France, à noz amez et

le roi, alors à l'abbaye d'Ardenne, voisine de la ville, accordait aux habitants des lettres d'abolition. (Archives nat., JJ 180, fol. 66 r°.)

1. La pointe supérieure gauche de cette pièce a été déchirée, de telle sorte que nous avons dû abréger le début de ce document

feaulx les generaulx conseillers] par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de toutes noz finances, salut et [dilection]. Savoir vous faisons que. . . . . pour le fait de nostre guerre que avons presentement entention de brief faire en nostre païs de Guienne pour la recouvrance [d'icelui païs].....

Nous..., par l'advis et deliberacion de [nostre Conseil], avons ordonné et ordonnons par ces presentes le nombre de six cens lances fournies et de quatre cens cinquante petites [paies estans de present] par nostre commandement et ordonnance ou dit païs de Normandie, estre paiées par le dit Macé de Launay, sans monstres et reveues, et par [rapportant] quittances des diz cappitaines au regart d'eulx et des gens de leur charge pour les diz trois mois au seur de trente et ung franc par [mois chacun]e lance fournie, l'estat du cappitaine en ce comprins, et de dix francs aussi par mois chacune petite paie, des deniers par nous [ordonnez] estre mis sus ou dit païs pour le paiement dessus dit, c'est assavoir : soubz nostre cousin, le conte de Dunois, cent lances fournies et [quatre] vings seize petites paies seulement, pour ce que Saquet de Jaucourt, chevalier, et Hector du Sel n'en ont que trente-six, et les quatre qui restent de quarante [petite]s paies, que l'en cuidoit que les diz Saquet et Hector eussent, ont esté tousjours paiez soubs Charlot des Marés, oultre les soixante que le dit [Cha]rlot avoit acoustumé tenir au dit lieu de Dieppe; soubz le sire de la Varenne, cent lances fournies et quatre-vings petites paies; soubz [Fl]oquet, cent lances fournies et quarante petites paies; soubz le sire de Torcy, cent lances fournies; soubz Odet d'Adie, vingt lances fournies; soubz le sire de Loheac, soixante lances fournies; soubz Geoffroy de Couvran, chevalier, quarante lances fournies; soubz le sire d'Estouteville, pour le Mont Saint Michel, cinquante petites paies; soubz Jehan de Lorraine, pour Grantville, cent petites paies; soubz Charlot des Marés, pour Dieppe, soixante-quatre petites paies; soubz[1] , pour Fescamp, huit petites

intéressant. Nous avons mis entre crochets quelques mots dont le rétablissement était nécessaire à l'intelligence du texte.

1. La place du nom a été laissée en blanc.

paies; soubz Jamet de Tillay, deux petites paies; soubz[1] , pour Arques, dix petites paies. Lequel paiement voulons que le dit Macé de Launay ait et prengne des receveurs particuliers du dit païs et par ses simples quittances, lesqueles voulons valoir acquict aus diz receveurs particuliers en la reddicion de leurs comptes. Si vous mandons et expressement enjoignons que par le dit Macé de Launay faites faire les diz paiemens ainsi aux personnes et par la forme et maniere devant declarée. Et par rapportant ces presentes, signées de nostre main, et quittance de chacun des diz chiefz de guerre et cappitaines cy dessus declarez, en tant que chacun touchera le paiement de lui et de ses gens, nous voulons tout ce qui à ceste cause paié aura esté par le dit Macé de Launay, estre alloué en ses comptes et rabatu de sa recepte par noz amez et feaulx gens de nos Comptes, ausquelx nous mandons ainsi le faire sans difficulté, nonobstant que par monstres et reveues autrement que dessus est dit n'appere du nombre des diz genz de guerre, ce que ne voulons avoir lieu pour les diz trois mois pour les causes que dessus, et quelxconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Et pour ce que de ces presentes l'en aura affaire en plusieurs lieux, voulons que au vidimus d'icelles foy soit adjoustée comme à l'original.

Donné à La Guierche, le vint ung^me^ jour d'avril, l'an de grâce mil CCCC et cinquante avant Pasques, et de nostre regne le xxixme.

[Signé :] Charles. [Avec paraphe.]

Par le Roy, Jaques Cuer et maistre Estienne Chevalier, presens,

De La Loere. [Avec paraphe.]

XLVII.

Bayeux, 12 août [1452][2]. — *Ordre du connétable de Richemont au vicomte de Coutances de faire porter du blé à*

1. La place du nom a été laissée en blanc.

2. Nous datons cette pièce de 1452, parce que le bruit courut en cette année que les Anglais se disposaient à descendre sur les

Granville, menacé par les Anglais, et d'y envoyer six charpentiers et douze maçons. (Bibl. nat., ms. fr. 20437, fol. 22, pièce 1.)

De par le conte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France.

Viconte de Coustances, ou vous son lieutenant. Nous vous mandons que, incontinent ces lettres veues, sur tant que doubtez mesprandre envers le Roy, faictes diligence de faire porter et mener les blez que vous avons chargé et mandé à la place de Grantville; aussy d'y faire aler et envoier six cherpentiers, douze maçons, et leur bailler xx frans pour eulx tenir en la dite place, et nous obligeons vous en faire avoir bon acquict et descharge; car nous doubtons, ainsi que avons sceu, que les Anglois, qui sont sus la mer en bien grant puissance, ne viennent asseger la dite place de Grantville, et pour ce faictes la plus grant diligence que porrez de faire mener le dit blé et envoier les dits cherpentiers et maçons audit lieu de Grantville; car si deffaut y a, pancez que nous en prandrons à vous, et gardez qu'il n'y a faulte.

Escript à Baieux, le xij[e] jour d'aoust.

ARTUR. [Avec paraphe.]

GOGUET.

[*Au dos :*] Au viconte de Coustances, ou son lieutenant.

côtes de Normandie; c'est vraisemblablement à cette époque que Richemont prit soin de ravitailler les places qui avaient à redouter une attaque prochaine : le 31 octobre 1452, le connétable, alors à Caen, faisait, toujours sous l'empire de la même crainte, fortifier le château de cette ville. (Bibl. nat., ms. fr. 20405, pièce 37, publiée par M. A. de la Borderie, dans la *Revue de Bretagne,* juillet 1885, p. 11 et 12. Cf. Cosneau, *le Connétable de Richemont,* p. 643, n° CIV.)

XLVIII.

Séez, 29 octobre [1452][1]. — *Ordre du connétable de Richemont au vicomte de Coutances de payer le blé mis dans Granville.* (Bibl. nat., ms. fr. 20437, fol. 22, pièce 2.)

De par le comte de Richemont, seigneur de Partenay, connestable de France.

Viconte de Coustances. Nous vous envoions presentement les lettres que le lieutenant de beau cousin Jehan de Lorraine nous a escriptes du nombre et parties des blez et où ilz ont esté pris ès paroisses d'entour Grantville pour l'avitaillement et seurté de la dite place comme vous porrez veoir plus à plain par icelles lettres. Si vous mandons paier et contenter ceulx de qui les dits blez ont esté pris et fournir le parsus de blez jucques à la somme de deux cens ou xij^{xx} livres, ainsi que vous avons jà pieça mandé et ordonné, affin que la dite place demeure tousjours bien avitaillée de vivres et nous vous en ferons avoir bon acquict et descharge du Roy; et gardez que en ce n'ait faulte. Nostre-Seigneur soit garde de vous.

Escript à Sées, le xxixe jour d'octobre.

ARTUR. [Avec paraphe.]

GOGUET.

[*Au dos :*] A nostre tres chier et bien amé le viconte de Coustances ou son lieutenant.

XLIX.

Paris, 2 juin 1453. — Condamnation par le Parlement du comte de Saint-Pol, forcé d'exécuter les clauses du contrat de mariage passé le 30 juin 1445 entre le connétable de Richemont et Catherine de Luxembourg, sœur du dit comte, c'est-à-dire de faire assiette de 3,000 l. de rente dont il devra payer les arrérages au connétable et à sa femme, de leur verser 5,000 écus d'or, sauf à déduire les paiements déjà faits,

1. Cette pièce nous paraît être de la même année que la précédente.

et en outre de payer les dépens du procès[1]. (Archives nat., X^{1a} 1483, fol. 88 v°.)

L.

Montils-lez-Tours, 7 mai 1454. — Ordre de Charles VII aux généraux conseillers des finances de faire exécuter divers paiements par Pierre Deshaies, receveur des aides dans l'élection de Falaise, notamment au vice-amiral Jean de Fleury, envoyé au Roi par Richemont, et à Jamet de Tillay, bailli de Vermandois, chargé de passer les montres en Normandie. (Bibl. nat., ms. 25712, pièce 282.)

LI.

Montils-lez-Tours, 7 mai 1454. — Ordre de Charles VII aux généraux conseillers des finances de faire exécuter divers paiements par Robin Le Gay, receveur des aides dans l'élection de Bayeux, notamment à Jean de Roisse, qui, en compagnie du connétable de Richemont, de l'archevêque de Narbonne et de Jean Le Boursier, avait surveillé les côtes de Normandie, menacées d'une descente des Anglais. (Bibl. nat., ms. fr. 25712, pièce 285.)

Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France. A noz amez et feaulx les generaulx conseillers, par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de toutes noz finances, salut et dilection.

Nous voulons et vous mandons que, par nostre amé Robin Le Gay, commis à recevoir en l'election de Bayeux la portion de l'aide par nous mis sus en nostre païs et duchié de Normandie, pour le paiement des gens de guerre logez et estabiiz en icellui, et pour deux quartiers d'an, commençans le premier jour de juillet prouchain venant mil CCCC cinquante et quatre, vous, des deniers de sa recepte, mis sus pour les fraiz oultre et

1. Le 24 novembre 1453, le comte de Saint-Pol, faisant valoir « certaines lettres d'Estat », obtint du Parlement un sursis jusqu'au 20 décembre suivant, pour procéder à l'exécution de cet arrêt. (Archives nat., X^{1a} 1483, fol. 119 r°.)

par dessus le principal du dit aide, faites paier, bailler et delivrer aux personnes cy dessoubz nommées les sommes de deniers cy après declairées, auxquelles nous les avons tauxées et ordonnons par ces presentes, pour les causes et en la maniere qui s'ensuit, c'est assavoir : aux esleuz de la dite election pour leurs peines et salaires de faire l'assiette du dit aide pour les dits deux quartiers, soixante livres tournois à departir entre eulx par egal portion; au greffier des dits esleuz pour ses peines et salaire de faire les commissions et autres escriptures neccessaires pour ladite assiette, pour les dits deux quartiers, douze livres tournois; à nostre bien amé Jehan de Roisse, escuier, pour avoir fait aucunes diligences sur la coste de la mer, ou mois de septembre(?) ou dit an mil IIII^{c} cinquante quatre (*sic*), en la compaignie et par le commandement de nostre tres cher et amé cousin, le conte de Richemont, connestable de France, et de noz amez et feaulx conseillers l'arcevesque de Nerbonne et Jehan Le Boursier, chevalier, seigneur d'Esternay, l'un de vous, generaulx, pour le fait de l'armée d'Angleterre, qu'on disoit ilec vouloir descendre, vingt cinq livres tournois. Et, avec ce, souffrez et consentez à icellui Robin Le Gay, commis susdit, prendre et retenir par ses mains des deniers dessus dits la somme de deux cents livres tournois, pour ses peines et salaires de recevoir et faire venir ens les deniers du dit aide, pour les dits deux quartiers. Et par rapportant ces presentes, avecques quittances des personnes dessus nommées, réservé du dit commis tant seullement, nous voulons les parties dessus declairées, montans ensemble à la somme de deux cens quatre-vings-dix-sept livres tournois, estre allouées es comptes et rabatues de la recepte du dit commis par noz amez et feaulx gens de noz Comptes, ausquels mandons ainsi le faire sans aucune difficulté.

Donné aux Montilz lez Tours, le vij^{me} jour de may, l'an de grâce mil CCCC cinquante et quatre, et de nostre regne le XXXIIme.

Par le Roy,

Chaligaut. [Avec paraphe.]

TABLE DES MATIÈRES

A

Abbé (Roland), 105.
Abbeville, 126, 127.
Acher (Jean d'), 249.
Agen, 177, 179.
Aidie. Voy. Aydie.
Aignay-le-Duc, 30 *n.* 3, 241.
Albergati (Nicolas), cardinal de Sainte-Croix, 102, 106 *n.* 2.
Albert Le Grand (le P.). Voy. Le Grand (Albert), carme.
Albret (Anne d'Armagnac, femme de Charles II d'), 178.
Albret (Charles Ier d'), connétable de France, 8, 14, 16-18.
Albret (Charles II d'), 77, 174, 178, 260.
Albret (Guillaume d'), seigneur d'Orval, 34, 60, 64.
Albret (Jeanne d'), seconde femme de Richemont. Voy. Richemont (Jeanne d'Albret, comtesse de).
Alençon, 215.
Alençon (Charlotte d'), 246.
Alençon (Jean Ier, comte d'), combat le duc de Bourgogne, 8; appelle Richemont à son secours contre ses sujets révoltés, lxxii, 9-10; combat les Anglais, 16; est tué à Azincourt, 18.
Alençon (Jean II, duc d'), compagnon de la Pucelle, 70, 71; prend part à la victoire de Patay, 73; se rend à Nantes, 78; traite avec le duc de Bretagne, lxxix, 247; accompagne Richemont à Saumur, 82; devant Sillé-le-Guillaume, 83, 84; plaide contre Jean de Malestroit, 137 *n.* 2; guerroie en Normandie, 155; prend parti pour le Dauphin pendant la Praguerie, 157, 159; à Château-Gontier, 181; à Chinon, 194; accusé de trahison, 226, 227; prend divers engagements au sujet de la vente de Fougères au duc de Bretagne, 246.
Alençon (Jeanne d'Orléans, femme de Jean II duc d'), 246.
Alençon (Marie de Bretagne, duchesse d'), née en 1391, † 1446; 3, 79, 247.
Allemagne, 185.
Alnwick (Guillaume), évêque de Norwick, 102 *n.* 1.
Amboise, 70, 158.
Amboise (Françoise d'). Voy. Bretagne (Françoise, duchesse de).
Amiens, lxxiv, lxxxvi, 29, 103, 128, 146 *n.* 2, 254.
Amiens (bailli d'). Voy. Brimeu (Jean de).
Amiens (évêque d'). Voy. Harcourt (Jean d').
Ancenis, 129.
Angers, iii, vi, 34, 35, 37, 40, 60, 157, 181, 225, 247.
Angleterre, lxxxii, 19, 20, 277.
Anjou, 166 *n.* 2, 253, 275.
Anjou (Charles d'), comte du Maine, lxxxix *n.* 4, 81, 83-85, 129, 138, 154, 159, 163, 164,

166, 169, 170, 172, 186, 187, 194, 212, 260.
Anjou (Isabelle de Luxembourg, femme de Charles d'), 163.
Anjou (Louis III, d'). Voy. Louis III, d'Anjou.
Anjou (Marguerite d'). Voy. Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre.
Anjou (Marie d'). Voy. Marie d'Anjou, reine de France.
Anjou (René d'). Voy. René d'Anjou, roi de Sicile.
Anjou (Yolande d'). Voy. Bretagne (Yolande, duchesse de).
Anne de Bretagne, reine de France, xxx.
Antrain, 43, 45.
Aragonnais (l'). Voy. Surienne (François de).
Arc (Jeanne d'), xxix, 68 et s.
Arcey, 112 *n.* 1.
Ardennes (abbaye d'), près Caen, 212.
Ardennes (le Sanglier des). Voy. Mark (Evrard III de la).
Argenteuil, 164.
Argenton (d'), 37.
Armagnac, 139.
Armagnac (Anne d'). Voy. Albret (Anne, femme de Charles II d').
Armagnac (Bernard VII, comte d'), 8, 14, 138, 139.
Armagnac (Bernard d'), comte de la Marche, lxxvii, lxxxix *n.* 4, 60, 61, 66, 75, 135, 138, 154, 157, 160, 164, 168, 175, 177, 178, 260.
Armagnac (Jacques d'), comte de Castres, 204, 207, 211.
Armagnac (Jean IV, comte d'), lxxvii.
Arnay-le-Duc, 30 *n.* 3, 98 *n.* 2, 241.
Arpajon (le seigneur d'), 37, 69.
Arpajon (Berangon d'), 253.
Arques, 281.
Arras, ix, xii, lxv, lxxxi, 14, 98, 100, 102, 103, 106, 108, 109, 112.
Artois, 125 *n.* 1.
Artois (Bonne d'), comtesse de Nevers. Voy. Bourgogne (Bonne d'Artois, duchesse de).
Artois (Charles d'), comte d'Eu, lxxxix *n.* 4, 17, 18, 154, 160, 164, 168, 194, 212.
Arundel (Jean, comte d'), 84, 86 *n.* 1, 109, 230 *n.* 1, 247.
Arzillières, 94.
Aselin (Jean), 120.
Assis-sur-Serre, 88 et *Errata*.
Augy (Pierre d'). Voy. Daugy (Pierre).
Aulnois, 92.
Aulon (Jean d'), 123.
Aumale (comte d'). Voy. Harcourt (Jean VIII d').
Aunis, lxxix.
Aunoy (Jean d'), dit Le Galois, 143.
Auray, 142.
Autun, 98, 241.
Auvergne, xiii, 32, 42, 47, 66, 160, 254.
Auxerrois, 262.
Auxois, 241, 243, 262.
Avanjoux. Voy. *Vengeons*.
Avaugour (Charles de Blois, seigneur d'). Voy. Blois (Charles de).
Avaugour (Guillaume d'). Voy. Blois (Guillaume de).
Avignon (cardinal d'). Voy. Coetivy (Alain de).
Avranches, x, 44, 52, 155, 156, 209, 210.
Avranches (vicomté d'), 213 *n.* 3.
Aydie (Odet d'), que Gruel appelle de Rie, 196, 199, 207, 280.
Azincourt, xxx, 17, 19, 129.

B

Baille (Pierre), 269.
Bâle (concile de), 102 *n.* 1.
Baquier (Jennequin), 208.
Bar, 96, 97, 144, 272.
Bar (Jean, dit monseigneur de), fils puiné du duc Robert et de Marie de France (cf. *Bi-*

bliothèque de l'École des chartes, t. LI, p. 569, *n.* 5), 18.
BAR (Jehannot), 98 *n.* 2.
Bar-sur-Aube, 161.
Bar-sur-Seine, 162 *n.* 2, 240.
BARRE (de la), 105, 153.
BARRE (Guillaume de la), x.
BAUBIGNON (Jean), 255.
Baulme, 274.
BAVIÈRE (Marguerite de). Voy. BOURGOGNE (Marguerite de Bavière, duchesse de).
BAYART (Pierre Terrail, seigneur de), 235.
Bayeux, 199 *n.* 1, 205, 208-211, 281, 284.
Béarn, 180.
Beaucaire, LXXVI, 36, 39.
Beauce, 70, 73, 113, 147.
BEAUFORT (le seigneur de), 51, 52.
BEAUFORT (Henri), cardinal de Winchester, 102.
BEAUFORT (Jean), comte de Dorset, 151, 160 *n.* 3, 181, 266.
BEAUFORT (Thomas), duc d'Exeter, 18.
Beaugency, 68 et s., 88, 157.
Beaujeu, 162 *n.* 2.
Beaulieu (abbé de). Voy. BOUTIER (Guillaume).
BEAULIEU (Bertrand de), 254.
BEAULIEU (Yvon de), 159, 254.
BEAUMANOIR (le seigneur de), XIX, 30, 32, 34, 37, 40, 51, 69, 74, 76, 77.
BEAUMANOIR (Charles de), seigneur de Besso, 234.
Beaumont en Brie, 255.
Beaumont-le-Vicomte, 10.
BEAUMONT (Alain de), 9.
BEAUMONT (André de), seigneur de Lezay, 76.
BEAUMONT (Thomas de), 115.
Beaune, 98.
Beauté, 141.
Beauvais, 89, 90, 124, 250.
Beauvaisis, 248, 259.
BEAUVAU (Bertrand de), seigneur de Précigny, 275.
BEAUVAU (Pierre de), seigneur de la Bessière, 85.
Beauvoir-en-Brie, 130, 131.
Beceleuf, 245.
BEDFORD (Jean, duc de), se rend aux conférences d'Amiens, LXXIV, LXXXVI, 29; sur les frontières du Maine, marche vers Rouen, 60; offre la bataille à Charles VII près de Montépilloy, 74; donne le duché de Touraine à Richemont, 230 *n.* 1; songe à faire assassiner le duc de Bourgogne, LXXV.
BELLIER (Guillaume), 64.
BELLIÈRE (vicomte de la), 9, 13, 34, 40, 51, 57.
BELOSSERAYE (Josselin de la), 96, 104, 105.
BENAIS (Jean de), 213, 214.
Benon, 77.
BERNARD (Étienne), dit MOREAU, 253.
Bernay, 269.
Berry, 37, 247 *n.* 1.
BERRY (Gilles LE BOUVIER, dit), chroniqueur, XXXII et s.
BERRY (Jean, duc de), frère de Charles V, prend Richemont à son service, dirige la guerre contre les Bourguignons, LXXIII, 7-10; fait montrer ses joyaux au duc de Guyenne et à Richemont, 11, 12; donne un précieux rubis à Jeanne de France, duchesse de Bretagne, 12; prend part au siège de Soissons, 14.
Besançon (archevêque de). Voy. ROUGEMONT (Thibaud de).
BESSIÈRE (le seigneur de la). Voy. BEAUVAU (Pierre de).
BESSON (Jean), 58.
Bethelainville, 257.
Beuvron. Voy. *Saint-James de Beuvron*.
Beuzeville-la-Bastille, 200.
Bigorre, 47.
BISET (Henri), 58.
BLANCHEFORT, 90, 92, 140 *n.* 2.
BLANCHEFORT (le petit), 151, 158.
BLANCHEFORT (Guy de), 248, 251.

BLANCHEFORT (Jean de), 150, 151 *n.* 1, 156, 258.
Blanchetaque (la), 127.
Blois, 88, 157, 158, 257.
BLOIS (Charles de), seigneur d'Avaugour, 20 *n.* 1.
BLOIS (Guillaume de), seigneur d'Avaugour, LXXV *n.* 3, LXXVI, 36, 191 *n.* 2.
BLOIS (Jean de), comte de Penthièvre, seigneur de Laigle, LXXVII *n.* 3, 191.
BLOIS (Nicolle de), 191 *n.* 2.
BLOIS (Olivier de), comte de Penthièvre, 20.
BLONHEBON (le seigneur de), 30.
BLOT (le seigneur de), 200.
Bodinaye (domaine de la), II, IV, V, VI, XVIII.
BOESSIERE (Jean de la), 49, 99, 147, 179.
BOGIER, 223.
Boinville, 257.
BOIS (Nicolas), 249.
BOIS (Jean du), 206.
Bois-Malesherbes. Voy. *Malesherbes*.
BOISRIOU. Voy. BOYSRIOU (Bertrand du).
BOGHARDON, 60.
BONENFANT (Georges), 30.
BONNET (Jean), 85.
BONNOTE (Guillaume), LXXXV, 239, 240.
BOQUEAUX (Charles de), 91.
Bordeaux, 107 *n.* 5, 164 *n.* 5.
BOSSAC (le seigneur de). Voy. BROSSE.
BOUAYS GLAVY. Voy. GLAVY (Bouays).
BOUCICAUT (J. Le Meingre de), 17.
BOUERE (la), V *n.* 2.
BOULIGNY (R. de), 256.
BOUEXIÈRE (de la). Voy. BOESSIÈRE.
BOURBON (bâtard de), 14, 115, 140 *n.* 2, 249, 258.
BOURBON (Agnès de Bourgogne, femme de Charles Ier, 5e duc de), 98, 99.
BOURBON (Alexandre, bâtard de), 162.
BOURBON (Charles Ier, comte de Clermont jusqu'en janvier 1434, puis 5e duc de), LXXVII, LXXXVIII, LXXXIX *n.* 4, 41, 42, 47, 60, 61, 65, 66, 98-100, 103, 111, 141, 147, 154, 157, 162 *n.* 2, 194.
BOURBON (Jean Ier, 4e duc de), 14, 16, 18, 162 *n.* 2.
BOURBON (Jean II, comte de Clermont jusqu'en décembre 1456, puis 6e duc de), XXXIII, 204, 206-209, 211, 213, 214.
BOURBON (Louis de), comte de Vendôme, LXXXIX *n.* 4, 18, 100, 111, 138, 157.
BOURBON (Philippe de), écuyer, 250.
Bourbonnais, XIII, 42, 99, 159, 160.
Bourbonnais (sénéchal de), 159.
Bourg-Déols, 48.
BOURGEOIS. Voy. KERMOYSAN.
Bourges, 8, 49, 58, 65, 66, 100, 219, 230 *n.* 1, 256.
BOURGES (Henry), 94.
Bourgogne, IX, XXX, LXXX, 30, 89, 110, 112-114, 117, 244.
Bourgogne (chancelier de). Voy. ROLIN (Nicolas).
Bourgogne (maréchal de). Voy. NEUFCHASTEL.
BOURGOGNE (Agnès de). Voy. BOURBON (Agnès, femme de Charles Ier, duc de).
BOURGOGNE (Antoine de), duc de Brabant, 17, 18.
BOURGOGNE (Bonne d'Artois, duchesse de), 33.
BOURGOGNE (Isabelle de Portugal, duchesse de), 98, 102, 163, 187 *n.* 1.
BOURGOGNE (Jean de), comte de Nevers et d'Étampes, LXXX, 194, 212.
BOURGOGNE (Jean Sans Peur, duc de), ne garde pas Richemont près de sa personne, 7; logé avec ses troupes à Paris, assiège Bourges, 8; en

guerre contre le duc d'Orléans, 14; ses meurtriers, 238.
Bourgogne (Marguerite de Bavière, duchesse de), 29, 31.
Bourgogne (Marguerite de), duchesse de Guyenne. Voy. Richemont (Marguerite, comtesse de).
Bourgogne (Philippe le Hardi, duc de), prend la garde des enfants de Jean le Vaillant, duc de Bretagne, LXXII, 4; meurt à Halle en Brabant, LXXIII, 6.
Bourgogne (Philippe le Bon, duc de), XXX; négocie le mariage de Richemont avec Madame de Guyenne, LXXXV, 25 et s.; reçoit une ambassade du duc de Bretagne et de Richemont, épouse Bonne d'Artois, 33; autorise Richemont à se rendre près du Roi de France, LXXIV, 35; passe près de Laon, 89; négocie avec Richemont, LXXVII, 91; a une entrevue avec Richemont et le duc de Bourbon à Nevers, 98; se rend à Dijon, 99; va au-devant des ambassadeurs français envoyés à Arras, 102; a des entrevues particulières avec Richemont, 103; accorde des lettres d'abolition aux Parisiens, 118 *n.* 1; est consulté par Richemont sur les opérations militaires, 128; se plaint des ravages des gens de guerre, 140 *n.* 2; accorde un sauf-conduit au duc de Bretagne, 238; fait un don à sa sœur Marguerite, comtesse de Richemont, 243, 255.
Bourgogne (Philippe de), comte de Nevers, 17, 18.
Bourguignon (Pothon de), 108.
Bourguignon (Arnault-Guillem de), 177 *n.* 2, 249.
Bourguignon (Bernard de), 253.
Bournonville (Enguerrand de), 14.
Bours (Regnault de), 70.
Boursieres (le seigneur de), 55.
Boussac (le seigneur de). Voy. Brosse.
Boutier (Brigitte), femme d'Arthur Ier Gruel, VIII *n.* 2, IX *n.* 1.
Boutier (Guillaume), abbé de Beaulieu, X.
Boutier (Jean), IX *n.* 1, X.
Boutier (Marie), dame de la Motte, femme de Raoul Gruel, VIII, X.
Bouzon. Voy. Fages.
Boysriou (Bertrand du), 30.
Brabant (Antoine de Bourgogne, duc de). Voy. Bourgogne (Antoine de).
Braisne, 252.
Branche (Henry), 74.
Bray-sur-Seine, 135, 141.
Brebuan, V *n.* 2.
Brécart (Arthur), 107.
Brécart (Jacqueline), fille naturelle de Richemont, femme d'Arthur Brécart, 107 *n.* 2.
Bressuire (de), 37, 83.
Bretagne, LXXIII, LXXXII, LXXXIV, LXXXV, 1, 2, 7, 8, 11, 16, 20, 23, 24, 26, 37, 42, 43, 45, 50, 51, 156, 184, 189, 196, 210, 216, 220, 221, 225, 226, 241.
Bretagne (amiraux de). Voy. Fou (du). — Penhoet (de).
Bretagne (chancelier de). Voy. Malestroit (Jean de).
Bretagne (Etats de), reconnaissent Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, comme régent des enfants de Jean le Vaillant, 5 *n.* 1; demandent au Roi d'Angleterre la liberté de Richemont, 20; détournent le duc de Bretagne de se rendre à l'entrevue d'Amiens, LXXIV, 29; décident que Richemont se rendra près du Roi de France, 33; réunis à Redon pour juger Gilles de Bretagne, 193.
Bretagne (maréchaux de). Voy. Chateaugiron (Armel de). —

DINAN (Bertrand de). — MONTAUBAN (Jean de).
Bretagne (Parlement de), II, 234.
Bretagne (seigneurs de), VII, 83, 193, 199, 201, 210.
Bretagne (président de). Voy. HOSPITAL (Pierre de l').
BRETAGNE (Anne, duchesse de). Voy. ANNE de Bretagne, reine de France.
BRETAGNE (Arthur de), comte de Richemont, connétable de France. Voy. RICHEMONT (Arthur, comte de).
BRETAGNE (Blanche de). Voy. LOMAIGNE (Blanche de Bretagne, vicomtesse de).
BRETAGNE (François Ier, duc de), III, IV, XIV, XXIX, LXXXIII; sa naissance, 129 *n.* 1; épouse Yolande d'Anjou, 78; approuve un testament de Richemont, 259; fonde le monastère des Chartreux de Nantes, 149, 189 *n.* 1; fait venir Richemont en Bretagne, 180; se rend près du Roi à Tours, 184; se réconcilie avec son frère Gilles de Bretagne, 189; fait la paix avec Jean de Blois, seigneur de Laigle, se rend à la Cour, 191, 194, 195; à la prise de Coutances, de Saint-Lô, de Carentan, 199; à Gavray, 200; à la prise de Fougères, à Rennes, 201; mécontent de Jean de Montauban, 203; assiège Avranches, 209; meurt, 215.
BRETAGNE (François II, comte d'Étampes, puis duc de), III, XII, 191 *n.* 2, 224, 275.
BRETAGNE (Françoise d'Amboise, duchesse de), II, IV, LXXIX, 76.
BRETAGNE (Françoise de Dinan, femme de Gilles de), 192 *n.* 1.
BRETAGNE (Gilles de), † le 19 juillet 1412; 3e fils de Jean le Vaillant et de Jeanne de Navarre, 2; est emmené par le duc de Bourgogne, 4; fait partie de la maison du duc de Guyenne, se querelle avec Richemont, 8.
BRETAGNE (Gilles de), fils de Jean VI; 155 *n.* 3; se réconcilie avec son frère François Ier, duc de Bretagne, 189; le mécontente, LXXXIII, 191; traite avec les Penthièvre, 191 *n.* 2; est fait prisonnier, 192; est jugé par les États de Bretagne à Redon, 193; est en danger, 203; meurt assassiné, 210; ses meurtriers, 222.
BRETAGNE (Isabelle de), 230 *n.* 1.
BRETAGNE (Jean IV, ou V, le Vaillant ou le Conquérant, duc de), né en 1338, † le 2 novembre 1399; LXXII; conquiert son duché, se marie trois fois et a quatre fils et trois filles de sa troisième femme, Jeanne de Navarre, 2; meurt au château de Nantes, 4.
BRETAGNE (Jean V, ou VI, duc de), né le 24 décembre 1389, † le 28 août 1442; LXXIV, LXXV, LXXVII, LXXIX, LXXXII, LXXXVI, LXXXVII; fils aîné de Jean le Vaillant et de Jeanne de Navarre, 2; est emmené par le duc de Bourgogne, 4; épouse Jeanne de France, 5; se montre mécontent de Richemont, 12; rentre en possession de Saint-Malo, 13; est fait prisonnier par Olivier et Charles de Blois, 20; est mis en liberté, 21 *n.* 1, 22; va voir Richemont à Pontorson, reçoit sa visite à Vannes, 23; donne la seigneurie du Gavre et plusieurs autres à Richemont, 28 *n.* 1; se rend à Amiens à une entrevue avec le duc de Bourgogne, 29; se fait payer par Bedford les frais de son voyage, 30 *n.* 1; se rend à une entrevue avec le roi de France à Saumur et à Saint-Florent, 40-42; fait mettre le siège à Saint-James

de Beuvron, 43; veut livrer Pontorson aux Anglais, 55, 56; fait venir le connétable à Nantes, 78; fait rendre la liberté à Jean de Malestroit, 79; mande Richemont, 129, 141, 142; reçoit des dons de Charles VI, 236, 237; traite avec le duc d'Alençon, 246.

Bretagne (Jeanne de France, duchesse de), xxix; épouse Jean VI, 5; va voir Charles VI à Paris, lxxiii, 11; le duc de Guyenne, son frère, reçoit de grands dons, 12; demande au Roi la restitution de Saint-Malo au duc de Bretagne, 13 *n.* 1, 237; demande au Roi d'Angleterre la liberté de Richemont, 20; assiste à l'inhumation de saint Vincent Ferrier, 221 *n.* 1; meurt, iv, 80, 81.

Bretagne (Jeanne de Navarre, duchesse de). Voy. Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, etc.

Bretagne (Marguerite de). Voy. Rohan.

Bretagne (Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, femme de Richard de), xii, 110, 275.

Bretagne (Marie de), 227 *n.* 1.

Bretagne (Marie de). Voy. Alençon (Marie de Bretagne, duchesse d').

Bretagne (Pierre II, duc de), iii, iv, lxix, lxix; son mariage avec Françoise d'Amboise, va à Parthenay, 76; institué héritier de Richemont, 244-246, 259; à Nantes, 189; traite avec les Penthièvre, 191 *n.* 2; demande à son frère François Ier, duc de Bretagne, la grâce de Gilles de Bretagne, 193; assiège Fougères, 199, 201; à Rennes, à Nantes, fait hommage au Roi à Montbazon, à Tours, à Nantes, 216; à Bourges, 220; est malade, 222; meurt, 223.

Bretagne (Richard de), comte d'Étampes, né en 1395, † en 1438; 4e fils de Jean le Vaillant et de Jeanne de Navarre, 3; accompagne la duchesse de Bretagne à Paris, 11; est fait prisonnier par Olivier et Charles de Blois, 20; est détourné par Richemont de servir le Dauphin, 23; reçoit un don de Charles VII, 34 *n.* 1; se rend à une convocation de Richemont, 37; accompagne le duc de Bretagne à Saumur, 40; prend part au siège de Saint-James de Beuvron, 45; fait part de la naissance de son fils François au connétable de Richemont, 101.

Bretagne (Tanguy, bâtard de), 72 *n.* 3, 155.

Bretagne (Yolande d'Anjou, duchesse de), lxxix, 78.

Breteuil, 92, 150 *n.* 2.

Brézé (Jean de), 168.

Brézé (Pierre de), sénéchal de Poitou, puis de Normandie, 81, 83, 85, 166, 168, 182, 187, 190, 192, 207, 211, 280.

Brichanteau (le seigneur de), 116 *n.* 1, 120.

Bricquebec, 200.

Bricquebec (le seigneur de), 199.

Brie, 112, 130, 146, 147, 248, 251, 259.

Brimeu (Florimond de), sénéchal de Ponthieu, 126, 127.

Brimeu (Jean de), bailli d'Amiens, 127.

Broon (Guillaume de), 246.

Broon (Jean de), 137, 178.

Broon (Olivier de), 154, 170, 179, 183, 196, 207, 209.

Brosse (Jean de), seigneur de Sainte-Sévère et de Boussac, maréchal de France, 53, 56, 62, 150 *n.* 2.

Brosse (Jean II de), seigneur de Boussac, 199, 204, 206, 209.

Brusac (Gaultier de), 51, 52, 108, 140 *n.* 2, 258, 260.
Brusac (Mondot de), 51 *n.* 1.
Bruyères-et-Montbérault, 92.
Budes (Jean), 105, 153, 179, 206.
Bueil (Jean, seigneur de), amiral de France, lxviii, 81, 83-86, 181, 190, 215.
Bueil (Louis de), 181, 182.
Bure, 257.
Bureau (Jean), 147.
Busson (le seigneur du), 16, 18.

C

Caen, xiv, 211-213, 215, 218, 221 *n.* 2, 237, 275-279.
Cailhau (Thibaut), 255.
Calais, ix, 19, 103, 125, 126, 128.
Cambrai, lxv.
Cambray (Adam de), 101.
Care (Pierre), 150, 151.
Carentan, 199, 213, 215.
Cassel, 126.
Castel-Jaloux, 179.
Castillon, 137 *n.* 4.
Castillon (Merigon de), 249.
Catuit, xxx, 19.
Caudebec, 110, 267.
Cauléon, v, *n.* 2.
Caux (Pays de), 110, 124, 126, 251-253, 255, 257.
Chabannes (Antoine de), 87, 108, 129, 140 *n.* 2, 150, 156, 157, 159, 168, 248, 252, 254.
Chabannes (Jacques de), 207, 211, 212, 250, 251, 258, 260.
Chailly (Denis de), 103 *n.* 2, 131, 146, 251, 252, 254-256.
Chailly (Guillebaud de), 131 *n.* 1.
Chalon-sur-Saône, 242, 261.
Châlons-sur-Marne, lxvii, 92-98, 164 *n.* 5, 187, 252, 254, 257, 258.
Chambrelain (Guillaume), 143, 153.
Champagne, xii, 92, 93, 99, 112, 139, 144, 148, 161, 248, 252, 253, 259.
Champtoceaux, 22.
Chapelle (le bâtard), 67, 80, 108, 126, 146.
Chapelle (Guyon de la), seigneur de Molac, 44.
Chapelle (Guyon de la), dit de Molac, fils du précédent, 178.
Chapelle (Jean de la), seigneur de Molac, 137 *n.* 2.
Charenton-le-Pont, 122, 141.
Charles VI, Roi de France, xxix, 236; assiège Bourges, 8; traite avec les ducs d'Orléans et de Berry, 10; reçoit la visite de sa fille Jeanne, duchesse de Bretagne, 10-12; rend Saint-Malo au duc de Bretagne, 13; assiège Soissons, 14; mande Richemont, 15; meurt, 28.
Charles VII, xiii, xiv, va à Cosne contre les Anglais, 23; envoie des ambassadeurs à Richemont, 32; reçoit Richemont à Angers, 34, 35; à Chinon, 35; le fait connétable de France, 36; se rend à Bourges et fait la paix avec le connétable de Richemont, 38, 39; reçoit à Saumur le duc de Bretagne, 40 et s.; va en Touraine, 50; au château de Poitiers, à Chinon, accepte La Trémoille à sa Cour, 54; envoie des ambassadeurs à Richemont, 62; s'empare de Chinon où se trouvait Mme de Guyenne, 64; interdit à Richemont l'entrée des villes, 65; traite à Bourges avec les autres seigneurs révoltés, 66; défend à Richemont de rejoindre l'armée royale, 70; le renvoie dans ses terres, 74; va en Touraine et à Poitiers, négocie avec Richemont, 75, 76; lui fait bon accueil, se rend à Lyon, à l'assemblée de Vienne, envoie le connétable en Champagne, 87; décide de convoquer les Etats généraux à Tours, 100; jure

la paix d'Arras, 107, 108; à Poitiers, 110, 111; accorde des lettres d'abolition aux Parisiens, 118 *n.* 1; reçoit la visite de Richemont et le renvoie à Paris, 128, 129; assiège Montereau, 132, 133, 260, 261; défend au connétable de faire la guerre aux habitants de Verdun, 263; à Melun, entre à Paris, 138; assiste au service funèbre du comte d'Armagnac, à Paris, se rend à Orléans, à Tours, 139; fait cesser les pillages des gens de guerre, 140 *n.* 2; ordonne le siège de Meaux, 145; accorde des lettres de rémission à Jean de Blanchefort, 150 *n.* 2; se rend de Paris à Orléans, 154; mande Richemont près de lui pendant la Praguerie, 157, 158; pardonne au petit Blanchefort, 158; se rend à Poitiers, 159; pendant la Praguerie, 159, 160; va en Champagne, 161; à Laon, assiège Creil, 163; assiège Pontoise, 164-171; à Orléans, en Touraine, 172; dans l'Ile-de-France, à Conflans, à Paris, 172 *n.* 1; entreprend l'expédition de Tartas, 173-180; à Tours, à Chinon, 181; à Saumur, 182; à Tours, 184; rend une ordonnance concernant les gens d'armes, 188 *n.* 3; fait assiéger Le Mans, 190; apprend au connétable le projet d'arrestation de Gilles de Bretagne, 192; traite la reddition de Caen, 275-279; fait mettre le siège à Vire, 208; à Falaise, 213; au Château-du-Loir, 214; à Vengeons, 216; à Montbazon, 216; fait arrêter Eustache de l'Espinay, 217 *n.* 1; à Loches, à Tours, 217; envoie Richemont et Dunois en Savoie, 220; mande Richemont à Tours, 224; accorde des lettres de sûreté au duc de Bretagne pour son fils aîné, 247.

Charmoy (Colin du), 252.

Charrier (Guillaume), 247 *n.* 1.

Chartres (vidame de). Voy. Vendôme (Jean de).

Chartres (Regnault de), archevêque de Reims, chancelier de France, lxxxviii, 64, 100, 111, 256.

Chartreux, de Dijon, 6.

Chartreux, de Nantes, 149, 189 *n.* 1, 232.

Chartreux, de Paris, lxv, 117, 148, 149.

Châteaubriant, 24, 79.

Chateaubriant (le seigneur de), 34, 35, 40, 51, 53.

Château-du-Loir, 215.

Chateaufort (Jean de), 263, 265.

Chateaugiron (Alain de), 9 *n.* 2.

Chateaugiron (Armel de), maréchal de Bretagne, 9, 13, 18.

Chateaugiron (Geoffroy de), seigneur de Combour, 40.

Chateaugiron (Jean de), seigneur de Combour, 7, 8, 16, 18, 22.

Chateaugiron (Jean de), seigneur de Derval, xxiii, xxviii, xxix, 197, 198, 204, 209, 224.

Chateaugiron (Patri III de), 57.

Château-Gontier, 181, 182.

Château-Landon, 133.

Chateauneuf (sire de), xiv, 37, 76.

Châteauvillain, 99 *n.* 1.

Chatel (Jean), 279.

Chatel (Guillaume du), 168.

Chatel (Tanguy du), lxxv *n.* 3; lxxvi, 33, 36, 38.

Châtelaillon, 15, 77, 245.

Châtellerault, 60, 61.

Chatillon (seigneur de). Voy. Laval.

Chatillon (Jean de), seigneur de Troissy, 253.

Châtillon-sur-Seine, 240.

Chauconin, 146.

Chaumont (Guillaume de), seigneur de Quittry, 58, 70, 81, 83, 85.

Chauny, 91.
Chaussée (Jean de la), 85.
Chausson (Geoffroy), 252.
Chauvency, lv, 144, 270.
Chauvigny, 61.
Chauvigny (Guy, seigneur de), 37, 260.
Chauvin (Aymeri), 85.
Chauvin (Jean), chevalier, capitaine de Dol en 1459, xvi.
Chenu (Guillaume), 172.
Cherbourg, xiv, lxviii, 203, 213, 215, 279.
Cheux, 211.
Chevalier (Étienne), 248, 250.
Chevré (Pierre), 249.
Chevreuse, 120, 122, 255.
Chevreuse (Marguerite de), 119 *n.* 3.
Chevry (Jean), 246.
Chinon, lxvii, 34-36, 40, 46, 57, 59, 61, 64, 81, 100, 181, 193.
Chinon-sur-Loire, près Nevers, 131 *n.* 1.
Christian (Raoulin), 161 *n.* 1.
Chypre (cardinal de). Voy. Lusignan (Hugues de).
Claix (Antoine de), 249.
Clarence (Thomas, duc de), 10, 17.
Clermont (évêque de). Voy. Gouge (Martin).
Clermont (comtes de). Voy., jusqu'en janvier 1434 : Bourbon (Charles Ier, duc de) ; et jusqu'en décembre 1456 : Bourbon (Jean II, duc de).
Clermont-Ferrand, 174.
Clifton (Robert), 171.
Clisson, 110.
Coetivy (Alain III, seigneur de), 44.
Coetivy (Alain de), cardinal de Sainte-Praxède, dit le cardinal d'Avignon, xiv, 107 *n.* 5, 220.
Coetivy (Christophe de), 107 *n.* 5.
Coetivy (Olivier de), 107, 126, 152, 153, 167.
Coetivy (Prégent de), amiral de France depuis 1439, 77, 80, 83, 85, 107 *n.* 5, 164, 165, 167, 182, 190, 192 *n.* 1, 204, 207, 211, 214.
Coetlogon (Olivier de), 223.
Coetquen (le seigneur de), 199, 224.
Coetquen (Jean de), 16, 18.
Coetquen (Raoul de), 41.
Coetquis (Philippe de), archevêque de Tours, 62.
Comborre (Jean de), seigneur de Treignac, 36, 37.
Combour (le seigneur de). Voy. Chateaugiron (de).
Commenières, 264, 271-273.
Commercy, 96.
Commercy (damoiseau de). Voy. Saarbruck (Robert de).
Comminges (Mgr de). Voy. Foix.
Compiègne, 88-90, 92.
Conches, 161, 197.
Conflans-Sainte-Honorine, 168, 170-172.
Consenvoye, 258.
Corbeil, 21 *n.* 1, 112, 129, 145, 147.
Cordeliers (abbaye des), près Meaux, 146.
Corwen (Guillaume), 93, 96, 143 *n.* 1.
Cosne, 23.
Cotentin, 213 *n.* 2.
Coudray Salbart (le), 245.
Couedor (Jean), xvi *n.* 2.
Coulommiers, 256.
Coulon (Michel), lxviii *n.* 3.
Coulonces (baron de). Voy. Haye (Jean de la).
Courbanton, 146.
Court (Bertrand de la), 253, 254.
Courtinelles (Jean), 256.
Coutances, 198, 202, 204, 218 *n.* 1, 282, 283.
Couvran (Geoffroy de), 137, 144, 178, 183, 196, 207, 209, 280.
Craon, 60.
Crécy, 103 *n.* 2, 131 *n.* 1, 256.
Creil, 87, 125, 126, 163, 250-253.
Crepion, 258.
Crépy-en-Valois, 154.
Creste (le seigneur de la), 260.

Creux (Jean de), 259.
Criqueton (Adam), 254.
Croy (Antoine, seigneur de), 103.
Croy (Jean de), 112 *n.* 1.
Cruzy-le-Châtel, 30 *n.* 3, 241.
Culant (bâtard de), 249.
Culant (Philippe de), sire de Jaloignes, 164.

D

Damemarie, 117.
Daouet (Jacquet), 179, 254.
Daugy (Pierre), lxv, 72, 144, 249, 258, 263, 264, 271.
Dax, lxxxiv, 176.
Decize, 33, 98.
Denesay. Voy. Dresnay (Regnaud de).
Denisot, 196, 199.
Denisot (Robin), lxxxv, 243.
Derval (Jean de). Voy. Chateaugiron (Jean de).
Deshaies (Pierre), 284.
Deust. Voy. Ust (Olivier d').
Dieppe, 106, 107, 126, 277, 280.
Dijon, 6, 27, 29-31, 98, 106 *n.* 2, 238-240, 274.
Dinan, ii, 192, 203, 234.
Dinan (Bertrand de), maréchal de Bretagne, est fait prisonnier par Olivier et Charles de Blois, 20; fortifie Pontorson, 53.
Dinan (Françoise de). Voy. Bretagne (Françoise de Dinan, femme de Gilles de).
Dol, xv, xvi, 156, 204.
Dolon (Jean). Voy. Aulon (d').
Dombras, 258.
Domfront, 202, 277.
Dorset. Voy. Beaufort.
Douglas (Archambault, comte de), 230 *n.* 1.
Dresnay (Regnaud de), 191, 192.
Dreux (comté de), 178 *n.* 1.
Duesme, 30 *n.* 3, 241.
Dun-le-Roi, 39, 49, 99.
Dunois (Jean, bâtard d'Orléans, comte de), 34, 58, 71, 73, 87, 88, 90, 91, 104, 111, 113, 117, 125, 133, 135, 138, 157, 159, 160, 212, 220, 226 *n.* 1, 248-251, 256, 260, 261, 278.
Dunois (Marie Louvet, comtesse de), 39.
Durant (Micheau), 146.
Durtal, 69, 82.

E

Écosse, 51.
Écosse (connétable d'). Voy. Stuart (J.).
Écosse (roi d'). Voy. Jacques Ier.
Écurey, 258.
Éder (Guillaume), 44.
Épense, 97.
Escorailles (Louis d'), 69.
Esextre (duc d'). Voy. Beaufort (Thomas).
Espiart (Jacquot), lxxxv, 243.
Espinay (Eustache de l'), 107, 208, 216, 217 *n.* 1.
Estouteville (Louis d'), 198, 280.
Estouteville (Guillaume, cardinal d'), 220.
Étampes, 129.
Étampes (comtesse d'). Voy. Bretagne (Marguerite d'Orléans, femme de Richard de).
Étampes (François, comte d'). Voy. Bretagne (François II, duc de).
Étampes (Isabeau d'), 141.
Étampes (Richard, comte d'). Voy. Bretagne (Richard de).
Étampes (Robinet d'), 103.
Éton, 258.
Étrepy, 96.
Eu, 126.
Eu (Charles d'Artois, comte d'). Voy. Artois (Charles d').
Évreux, 146 *n.* 2, 237.

F

Fages (Bouzon de), 123, 139, 161 *n.* 3, 249, 254.
Falaise, 211 *n.* 3, 212, 213, 215, 219, 277, 284.
Fastolf (John), 55, 72, 74.
Fauquemberge (William de), 110, 266, 268.

Fayette (Gilbert Motier, seigneur de la), maréchal de France, lxxxviii, 101.
Fécamp, 107, 280.
Ferré, 136.
Ferré (Pierre), 136 *n.* 2.
Ferrier (saint Vincent), 221.
Fetandir (Henry), 171.
Flabas, 158.
Flandre, 32, 126.
Flèche (la), 69.
Fleury, 270.
Fleury (Jean de), vice-amiral, 284.
Floquet (Robert de Floques, dit), 140 *n.* 2, 146, 166, 168, 197, 280.
Foix (Gaston, comte de), 175.
Foix (Jean Ier, comte de), lxxvii, 47.
Foix (Mathieu de), comte de Comminges, 175.
Fontaine (Jean de la), 237.
Fontenay-le-Comte, 39, 67 *n.* 1 et 2, 77, 103 *n.* 1, 181, 243.
Fontevrault, 227.
Forest (Guillaume de la), 9, 18.
Formigny, xiv, xxxiii, lxxxviii, 205-208, 210, 211, 213.
Fort-Épice. Voy. Pailly (Jacques de).
Forty (Alain), 249.
Fou (du), 41.
Fou (vicomte du), amiral de Bretagne, 224.
Foucaut (le bâtard), 251.
Foucaut (Jean), 103, 112, 114, 129, 130, 131 *n.* 1, 251, 253, 255, 260.
Fougères, xxxiii, lxvii, lxxxiv, 195, 199, 200, 201, 246.
Fraignot (Jean), 243.
France (Jeanne de). Voy. Bretagne (Jeanne de France, duchesse de).
Fresnay-le-Vicomte ou *Fresnay-sur-Sarthe,* 75.
Fresnes-en-Woëvre, 257.
Fretart (Olivier), 81, 145.
Fromezey, 257.
Frotier (Pierre), lxxv *n.* 3, lxxvi, 36.
Fueillée (Alain de la), 69.
Fueillée (Olivier de la), 16, 18.
Fuite (Jean de la), 151.
Fuxet (Jean), v *n.* 2.

G

Garnier (Guillaume), 275.
Garonne (la), 177.
Gâtine (bailli de), 85 *n.* 1.
Gaucourt (Raoul, seigneur de), lxxix, 58, 62, 64, 73, 81, 157, 160, 248, 251, 260.
Gavray, 202, 218 *n.* 1.
Gavre (le), 28, 197 *n.* 3, 275.
Gavre (de), 224.
Gençais ou *Gençay,* 77.
Genève, 220.
Gerberoy, lxv, 93 *n.* 2, 108, 109, 124, 143 *n.* 1.
Giac (Pierre de), xxviii, lxv *n.* 3, lxxviii, 39, 46 et s.
Gien-sur-Loire, 39, 58.
Giffart (Guillaume), 30, 240, 246.
Giffart (Jean), 18, 137 *n.* 4.
Giffart (Olivier), 137.
Gilet (Jean), 279.
Girard (Regnauld), seigneur de Bazoges, lxxix.
Giresme (Nicole, dit le commandeur de), 131, 146, 254-256.
Giron (Alain), lxv, 49, 58, 144, 250, 251, 253, 254, 271.
Gisors, 123.
Glavy (Bouays), 140, 161 *n.* 3.
Glennes, 30 *n.* 3, 241.
Glocester (Humphroy, duc de), lxxv.
Godart (Jamet), 218 *n.* 1.
Godefroy (Théodore), 236.
Gon (Jean), 103 *n.* 2.
Gouge (Martin) de Charpaigne, évêque de Clermont, chancelier de France, 36, 37.
Gough (Mathew), dit Mathago, 181, 182, 208.
Gournay, 93 *n.* 2, 143 *n.* 1.
Grandpré, 263, 264.
Grange (Jean de la), 53 *n.* 1.

Granville, 183, 204, 218 *n.* 1, 280, 282.
Gravelle (la), 59, 60.
Grève (le seigneur de la), 37.
Griselles, 30 *n.* 3, 241.
Gruel (Arthur Ier), fils de Raoul Gruel, VIII, X.
Gruel (Arthur II), petit-fils de Raoul Gruel, et seigneur de Saint-Jean et de la Motte, VIII.
Gruel (Arthur), seigneur de la Haye-Boutier, en 1513, VIII *n.* 2.
Gruel (Charles), X, 234.
Gruel (Claude), seigneur de la Frette, X.
Gruel (Eustache), VIII *n.* 2; au siège de Montereau, 136; fait partie de la garnison de Pierrefonds, à Reims, 253.
Gruel (Guillaume Ier), écuyer sous les ordres d'Olivier de Montauban en 1357, de Maurice Mauvinet en 1363, II, IV.
Gruel (Guillaume II) l'aîné, III-VII.
Gruel (Guillaume III) le jeune, auteur de la *Chronique d'Arthur de Richemont,* né vers 1410, mort entre 1474 et 1482, I, III, IV, V, VI, VIII, XI et s.; est commis à la garde de Robert de Saarbruck, 95; est chargé par le comte d'Étampes d'annoncer la naissance de son fils François au connétable de Richemont, 101; au siège de Meaux, 153; à Formigny, 206; commis à la garde des otages après la reddition de Caen et de Cherbourg, 213, 214; assiste au mariage de Richemont avec Jeanne d'Albret, 179.
Gruel (Raoul), moine de Saint-Méen en 1320, II.
Gruel (Raoul), frère aîné de Guillaume Gruel, biographe de Richemont, III, V, VII, IX, X, XVIII, XIX, XXXI, XXXIX, 21, 26, 27, 30, 33; est envoyé par le connétable vers le duc d'Orléans pendant les conférences d'Arras, 103; est fait chevalier, 155; envoyé par Richemont à Nérac, assiste à son mariage avec Jeanne d'Albret, 178.
Gruel (Robert), X, 234.
Gruel (Simon), en 1398, II.
Guarangier (Michel), 198.
Guavre, 180.
Gueintre (la), rivière, 57.
Guéméné (de), 40, 224.
Guérard (Thomas), 138, 260, 261.
Guerche (la), 181, 247, 279, 281.
Guervasic, 21.
Guesclin (Bertrand du), 235.
Guildo (le), 192.
Guillaume (Regnaud), 177.
Guinefort (Jamet), 252.
Guyenne, 279.
Guyenne (Louis de France, duc de). Voy. Louis (le Dauphin).
Guyenne (Madame de). Voy. Richemont (Marguerite, comtesse de).
Guyou (Pierre), 85.
Gyé-sur-Seine, 30 *n.* 3, 239, 240, 242, 244.

H

Hainaut (bailli de), 112 *n.* 1.
Ham, LXXX, LXXXVII, 90-92, 126 *n.* 4.
Hamars, 276.
Hans, 93.
Harcourt (Christophe d'), LXXXVIII, 101, 111.
Harcourt (Guillaume d'), comte de Tancarville, 260.
Harcourt (Jean d'), évêque d'Amiens, 106 *n.* 2.
Harcourt (Jean VIII d'), comte d'Aumale et de Mortain, 32, 33.
Harcourt (Louis d'), archevêque de Narbonne, 284.
Harfleur, 15, 107, 160, 161, 266, 277.

HARPEDENNE (Jean), seigneur de Belleville et de Montagu, 64.
HAYE (Jean de la), 107, 179.
HAYE (Jean de la), baron de Coulonces, 57.
HAYE-BOUTIER (la). Voy. BOUTIER (Brigitte). — GRUEL (Arthur), en 1513.
Haye-du-Puits (la), 200.
HÉBERT (Jean), 279.
HENRI V, Roi d'Angleterre, XXIX, LXXIII, assiège Harfleur, 15; gagne la bataille d'Azincourt, 17, 18, 126; meurt, 27.
HENRI VI, Roi d'Angleterre, fait assiéger Harfleur, 160 *n.* 3, 266-268; épouse Marguerite d'Anjou, LXXXII, 184; confirme le traité de reddition de Sillé-le-Guillaume, 247; renforce la garnison de Pontoise, 268.
HERMAVILLE (Charles de), 213.
Herméville, 257.
Hermine (château de l'), à Vannes, 237.
HÉRON (Macé), 237.
HERPADAME. Voy. HARPEDENNE.
HERPAGEON (de). Voy. ARPAJON (d').
Hesdin, 110, 126.
Hommet-d'Arthenay (le), 200.
Honfleur, 277.
Hongrie (roi de). Voy. LADISLAS.
HOSPITAL (Pierre de l'), président de Bretagne, accompagne Richemont à Montluel, 35.
HOULLEFORT (May de), 275, 277.
Houssaye (la), V *n.* 2, XVIII.
HOUSSAYE (Alain de la), 9 *n.* 3.
HOUSSAYE (Eustache de la), V *n.* 2, 9.
HOUSSAYE (Jean de la), 179.
HUNAUDAYE (le seigneur de la). Voy. TOURNEMINE.
HUNTINGDON (comte de), 102.

I

Ile-de-France, XII, XXIX, 111, 112, 147, 160, 172 *n.* 1, 173, 259.
Illy, 257.
ISABEAU de Bavière, reine de France, 108.
Issoudun, 48, 219.
Ivry, 239.

J

JACQUELINE, fille naturelle de Richemont, femme d'Arthur Brécart. Voy. BRÉCART (Jacqueline).
JACQUES Ier, roi d'Écosse, 21.
JAILLE (de la), 70.
JALOIGNES (maréchal de). Voy. CULANT (Philippe de).
JANEBÉ (Gahache), 249.
JANLY (Jean de), 261.
Janville, 68, 111, 112, 129.
Jargeau, 68.
JARRY (Pierre), 275.
JAUCOURT (Saquet de), 280.
JEANNE de Navarre, duchesse de Bretagne, puis reine d'Angleterre, † 1437, troisième femme de Jean le Vaillant, 2; épouse en secondes noces Henri IV, roi d'Angleterre, 4; revoit son fils Arthur, fait prisonnier à Azincourt, XXX, 19; lui fait des présents, 20; meurt, 134.
Joinville, 145 *n.* 1.
Jonquery, 257.
JOSSE (Yvon), 253, 254.
Josselin, 201 *n.* 2, 275.
JOYEUSE (Jeanne Louvet, dame de), 39.

K

KEMP (Jean), archevêque d'York, 102 *n.* 1.
KERMECH (Jeanne de), 160 *n.* 1.
KERMOYSAN (Tudual de), dit le Bourgeois 79, 105, 114, 124, 129 *n.* 3, 136, 137, 147, 153, 167, 204, 212, 249, 250, 254, 260.
KYRIEL (Thomas), 208.

L

Labbé (Olivier), v *n.* 2.
Ladislas, roi de Hongrie, 224, 225.
Lagny, 103 *n.* 2, 112, 115 *n.* 1, 130, 131 *n.* 1, 142, 256, 259.
La Hire. Voy. Vignoles.
Laigle, 10.
Laigle (seigneur de). Voy. Blois (Jean de).
Laignes, 30 *n.* 3, 241.
Laitre (Cardot de), 237.
Lallier (Michel de), 119.
Lamy (Guillaume), 259.
Lamy (Hugues), 259.
Lamy (Jean), 259.
Landugen (Alain de), v *n.* 2.
Langnères (Maurice de), 240, 242.
Langourlay, 179.
Langres, 139 *n.* 1, 161.
Languedoc, 253.
Lansac (Mondot de), 128.
Laon, lxv, 88-90, 92, 163, 234.
Larchevêque (Jean), seigneur de Parthenay, lxxviii, 15, 37, 103 *n.* 3, 237.
La Réole, 107 *n.* 5.
La Rochelle, lxxix, 77.
Laulne, 200.
Launay (Guillaume de), 179.
Launay (Henri de), 255, 256.
Launay (Macé de), 279-281.
Launay (Perrot de), v *n.* 2.
Launay (Simon de), 30.
Laurougle (Denis), 146.
Laval, 60.
Laval (André de), seigneur de Lohéac, maréchal de France, 51, 71, 73, 84, 181, 182, 196-199, 204, 206, 209, 211, 280.
Laval (Gilles de), seigneur de Rais, maréchal de France, 40, 41, 83, 84.
Laval (Guy, seigneur de), 34, 40, 60, 71, 73, 142, 199, 204, 209, 224.
Laval (Louis de), seigneur de Châtillon, 145, 153, 178.
Laval (Yolande de), 101 *n.* 2.
Le Baud (Pierre), chanoine, xvii, xxiii et s., lxvi-lxx.
Le Boursier (Alexandre), 236 *n.* 2.
Le Boursier (Jean), 284.
Le Brun (Jean), 21 *n.* 1.
Le Camus de Beaulieu, lxxviii, 50, 53 et s.
Le Chevrier (Jean), xvi.
Le Coisic (Roland), 202.
Le Couldrin, 81.
Le Crotoy, 127, 128.
Le Galois (David), 253, 254.
Le Galois d'Aunoy. Voy. Aunoy (Jean d').
Le Gay (Robin), 284.
Le Grand (Albert), carme, iii-v, xxiv.
Le Léonnais (Jean), v *n.* 2, xviii.
Le Maçon (Macé), 274.
Le Maçon (Robert), 64.
Le Roy (Gauvain), 119, 255.
Le Roy (Guillaume), 119 *n.* 3, 255.
Le Sage (Raoul), 21 *n.* 1.
Lescouet (Maturin), 104, 126.
Lespinasse (Étienne de), 254.
Lestrac (Guillaume de), 258.
Lestrac (Pierre de), 252.
Les Veys, 205.
Le Vavasseur (Jean), 237.
Le Veer (Guillaume), 16, 18.
Le Veer (Jean), 51, 52.
Le Veer (Olivier), 85.
Le Verrat (Pierre), 250, 251.
Levesque (Guillaume), v *n.* 2, 57.
Lezay (le seigneur de). Voy. Beaumont.
Lignères (le seigneur de), 37, 260.
Lignières (Colinet de), 206.
Ligny, 88, 95-97.
Lille, 125 *n.* 1, 142, 235, 253, 255.
Limeuil (bâtard de), 188.
Limoges, 66, 174.
L'Isle-Adam, 168, 169.
L'Isle-Adam. Voy. Villiers de l'Isle-Adam.
Loches, 34, 81, 128, 217.
Loheac. Voy. Laval (André de).
Lomaigne (de), 175.

Lomaigne (Blanche de Bretagne, vicomtesse de), † 1446; fille de Jean le Vaillant et de Jeanne de Navarre, 3.
Londres, 19.
Longueval (Regnault de), 257.
Loré (Ambroise de), 146.
Lorgeril (Simon de), 137.
Lorraine, LXXXIV, 185.
Lorraine (Antoine de), comte de Vaudemont, 95, 99 *n.* 1.
Lorraine (Jean de), 280, 283.
Loudun, 60, 70.
Louis (le Dauphin), duc de Guyenne, prend Arthur de Richemont à son service, LXXII, LXXIII, 10; va à Bourges, 11; prend part au siège de Soissons, 14.
Louis (le Dauphin), plus tard Louis XI, LXV, 138, 139, 154, 157, 159, 164, 166, 169, 174, 175, 185, 194.
Louis III d'Anjou, roi de Sicile, 230 *n.* 1.
Louppy-le-Château, 188 *n.* 3.
Louvain (Pierre de), 249.
Louvet (Jean), seigneur de Mirandol, président de Provence, LXXV *n.* 3, LXXVI, 33, 36, 39.
Louvet (Jeanne), 39.
Louvet (Marie), 39.
Louviers, 161.
Louvois, 92 *n.* 4.
Luillier (Jean), 252.
Lusignan, 34.
Lusignan (Hugues de), cardinal de Chypre, 102.
Luxembourg, 146 *n.* 2, 252.
Luxembourg (Catherine de). Voy. Richemont (Catherine, comtesse de).
Luxembourg (Isabelle de), épouse Charles d'Anjou, comte du Maine, 163.
Luxembourg (Jacques de), dit aussi Jacques de Saint-Pol, 197, 199, 200, 204, 206, 209, 224, 254.
Luxembourg (Jean de), 14.
Luxembourg (Jean de), 88, 91, 92, 115.
Luxembourg (Louis de), comte de Saint-Pol, 168, 169, 186, 187, 200 *n.* 8, 209 *n.* 1, 283.
Luxembourg (Louis de), évêque de Thérouanne, 122.
Lyon, XXXI, LXXVII, 87, 220.

M

Machefer (Michel), 195.
Mâcon, 240.
Madeleine de France, 224, 225.
Madeuc (Roland), 51.
Madre (Guillaume de), 251.
Mailly (Jean de), évêque de Noyon, 112 *n.* 1.
Mailly-le-Chastel, 99 *n.* 1, 261, 262.
Maine, XXVI, LXXII, 9, 60, 275.
Maine (comte du). Voy. Anjou (Charles d').
Mairevent, 80.
Maisoncelles, 19.
Maladrerie (la), 71.
Malechée, 95, 179.
Malesherbes, 119 *n.* 3, 132.
Malestroit (Geoffroy de), 16, 18.
Malestroit (Guillaume de), évêque de Nantes, archevêque de Thessalonique, XXIV, 203, 227.
Malestroit (Jean de), évêque de Saint-Brieuc, puis de Nantes, chancelier de Bretagne, envoyé comme ambassadeur pour demander au Roi d'Angleterre la liberté de Richemont, 20; le suit à Angers, 34; accompagne le duc de Bretagne à Saumur, 40; fait manquer le siège de Saint-James de Beuvron, 44, 45; est conduit prisonnier à Chinon, promet de faire conclure la paix entre le Roi et le duc de Bourgogne, 46; est emprisonné à Pouancé, puis relâché, 79; accompagne Richemont en 1434, 88; 227 *n.* 2.
Malestroit (Jean de), écuyer, puis chevalier, 130, 131, 137, 144, 206.

MALESTROIT (Jean, seigneur de), 199, 224.
MALESTROIT (Philippe de), 206, 225.
Manre, 93, 258.
Mans (le), LXVII, 190, 215.
Mantes, 113, 170.
Marans, 77.
MARCHE (comte de la). Voy. ARMAGNAC (Bernard d').
Marche-en-Bassigny (la), 188 *n.* 2.
Marcillé-Robert, 137 *n.* 4.
Marcoussis, 120, 122, 216.
MARETZ (Charles des), 106, 280.
MAREUIL (Gilles de), 105.
MARGUERITE d'Anjou, reine d'Angleterre, LXXXII, 184.
MARIE d'Anjou, reine de France, 50, 230 *n.* 1.
MARIE de Bretagne. Voy. ALENÇON (Marie, duchesse d').
MARK (Évrard III de la), 144, 270.
Marle, 163.
MARLE (le seigneur de), 224.
Marmande, 179.
Marne, 152.
MARZELIERE (le seigneur de la), 51, 52.
MATHAGO. Voy. GOUGH (Mathew).
Maubuisson, 164, 166, 169.
Mauléon, 76, 77.
MAUVINET (Maurice), II.
MAY DE HOULLEFORT. Voy. HOULLEFORT.
Meaux, XIII, LXXXVIII, 25, 103 *n.* 2, 130, 131, 143-145, 149-153, 251, 256.
Meaux (bailli de). Voy. CHAILLY.
MEEL (Olivier de), 216.
Meilhan, 174 *n.* 1.
Melun, 21, 25, 88, 99 *n.* 1, 138, 251, 252, 254-256.
MÉRIADEC (Henri de), 105.
MÉRIADEC (Hector de), 206.
Merles, 258.
Mervent, 15, 244, 245.
MERVOILLE (le seigneur de la), 198.
Méry, 139 *n.* 2.
Meslay-du-Maine, 60.
MESNIL-SIMON (Jean du), 183.
Messac, 203 *n.* 1.
Metz, 97, 145 *n.* 1, 185 *n.* 3.
Meulan, 106, 169.
Meung-sur-Loire, 34, 68, 72, 73.
Meuse (rivière), 271.
Mevennus ou *Mevennius* (*Sanctus*). Voy. *Saint-Méen.*
MICHAUT (le grand). Voy. POITEVIN (Michaut).
MICHEL (Guillaume), 279.
MILLON (Bertrand), 155.
Moirey, 257.
MOLAC. Voy. CHAPELLE (de la).
MOLEYNS (Adam), 184.
Montagne (bailliage de la), 241.
Montaguillon, 242.
Montaigu, 163.
Montargis, LXXXIV, 39, 57 et s., 139 *n.* 2, 177 *n.* 2, 226 *n.* 1, 256.
Montauban, 24.
MONTAUBAN (seigneurs de), 137 *n.* 4.
MONTAUBAN (Arthur de), XXIV, 203 *n.* 2.
MONTAUBAN (Bertrand de), 16, 18.
MONTAUBAN (Guillaume de), VI, IX, 13, 20-22, 34, 40, 51.
MONTAUBAN (Jean de), XXIV, XXV, 21 *n.* 2, 198, 203, 210, 213, 214.
MONTAUBAN (Marguerite de), 9 *n.* 3.
MONTAUBAN (Olivier de), II.
MONTAUBAN (Robert de), 37, 49, 51, 69.
Montbard, 30 *n.* 3, 31 *n.* 1, 32, 239-244.
Montbazon, 216.
Montbéliard, 188, 274.
Mont-de-Marsan, 174, 177, 178.
Montéclair, 161.
Montépilloy, 74.
Montereau, LXXXVIII, 132, 133, 138, 145 *n.* 1, 256, 260-262.
Montfort (comté de), 216.
MONTFORT (les), LXXXIII.
Montils-lez-Tours, 184, 284.
Montivilliers, 107.
MONTLAUX (le seigneur de), 37.

Montlhéry, 119 *n.* 3, 120, 122, 166 *n.* 2, 255.
Montluel, 35.
MONTMORENCY (Charles de), 179.
Mont-Saint-Michel, 51, 198 *n.* 2, 210, 280.
Montsurs, 60.
MOREAU. Voy. BERNARD (Etienne).
Moret, 252, 254-256.
Morgemoulin, 257.
MORHIER (Simon), 116 *n.* 1, 268.
MORILLON (Geoffroy), LXV, 117, 144, 252, 271.
MORILLON (Mahé), 30, 103, 112, 114, 117, 129, 130, 179, 250, 251, 255.
Mortain, XXXIII, 198.
MOTE (Alain de la), 44.
MOTE (Guillaume de la), 44.
Motte-Boutier (la), VII et *n.* 5, XVIII.
Motte-Gruel (la), XVIII, *n.* 2.
MOUY (seigneur de). Voy. SOYECOURT (Louis de).
Murcy, 258.
Mussy-l'Évêque, 162 *n.* 2.

N

Nancy, 185.
Nantes, LXXXIII, 46, 78, 149, 184, 189, 191, 193, 196, 202, 216, 217, 222, 224, 227, 232.
Nantes (évêques de). Voy. MALESTROIT.
Nantouillet, 147.
Narbonne (archevêque de). Voy. HARCOURT (Louis d').
Narcy, 95.
NAVARRE (Jeanne de). Voy. JEANNE de Navarre, duchesse de Bretagne, etc.
Nemours, 133.
Nemours (duché de), LXXII *n.* 5.
Nérac, XIII, 178-180.
NERLY (François de), 247 *n.* 1.
NEUFCHASTEL (Thibault, seigneur de), maréchal de Bourgogne, 187, 274.
Neuilly, 199 *n.* 1.
Nevers, LXXXI, 98, 262.
NEVERS (Bonne d'Artois, comtesse de). Voy. BOURGOGNE (Bonne d'Artois, duchesse de).
Niort, 157, 159.
Nogent, 140.
NORBERY (Henry de), XXXIII, XXXVIII, 208.
Normandie, XIV, XXXIV, LXXXIV, LXXXV, LXXXVIII, 9, 29, 32, 43, 55, 137 *n.* 3, 154, 155, 165, 166 *n.* 2, 168, 182, 197, 198, 202, 203, 215, 217-219, 248, 250, 259, 266, 280, 284.
Normandie (recouvrement de), XXXII et s.
Norwick (évêque de). Voy. ALNWICK.
Noyers, 272.
Noyon (évêque de). Voy. MAILLY (Jean de).

O

Oise (rivière), 167, 170.
ORENGE (Henri), 279.
Orléans, LXXXI, LXXXIII, LXXXIX, 68-70, 88, 111, 128, 129, 139, 154, 172.
ORLÉANS (bâtard d'). Voy. DUNOIS (comte de).
ORLÉANS (Charles, duc d'), IX, 7-10, 14, 16, 18, 103, 194, 222, 227, 261.
ORLÉANS (Jean d'), comte d'Angoulême, 261, 275.
ORLÉANS (Jeanne d'). Voy. ALENÇON (Jeanne, femme de Jean II, duc d').
ORLÉANS (Louis, duc d'), guerre soulevée par son assassinat, 7.
Orne (rivière), 212 *n.* 1.
Orville, 143, 144.
ORVILLE (Mme d'), 143.
OUSCHART (Jean), 50, 52, 56.
OUYREBI (de). Voy. WILLOUGHBY (Robert de).
OXFORD (comte d'), 213 *n.* 1.

P

PALLIERE (Giraud de la), 58, 70, 73.

Pailly (Jacques de), dit Fort-Épice, 99, 100, 250, 261, 262.
Palu (François de la), seigneur de Varembon, 113, 117, 142.
Pan (Guillaume du), 30.
Pan (Pierre du), 30, 116, 121, 179, 206.
Panessac (Galobie de), 73, 108, 123, 166-168, 253.
Papin (Guillaume), 197 *n.* 3, 275.
Parc (Bertrand du), viii *n.* 2.
Parc (Henri du), 279.
Paris, xii, xiii, lxxxi, lxxxvii, 25, 104, 106, 108, 111, 113, 116-118, 121-124, 128, 129, 132, 134, 138-148, 154, 157, 160, 164, 170, 172, 218 *n.* 1, 221, 222, 231, 238, 248-256, 259-264, 283.
Paris, Bastille, 120, 122, 250.
Paris, Chartreux, 117.
Paris, Châtelet, 119 *n.* 2.
Paris, Courcelles, 250.
Paris, Halles, 118, 120.
Paris, Jacobins, 160 *n.* 1.
Paris, Mendiants (ordre des), 221.
Paris (Notre-Dame de), 118 *n.* 1, 120, 121.
Paris, Parlement, 221.
Paris, place de Grève, 119 *n.* 2, 120.
Paris, pont Notre-Dame, 119.
Paris, porte Baudes, ou Baudet, 121.
Paris, porte Saint-Denis, 121, 250.
Paris, porte Saint-Honoré, 250.
Paris, porte Saint-Jacques, 118, 250.
Paris (prévôt de). Voy. Loré (Ambroise de), 146.
Paris, rue Saint-Jacques, 119.
Paris, Saint-Martin-des-Champs, 139.
Paris, Université, 221.
Parthenay, xii, xiv, lxvii, 15, 62, 63, 65-67, 74-76, 78, 80, 81, 87, 100, 101, 110, 111, 129, 172, 173, 180, 181, 183, 184, 189, 191, 193-196, 201, 202, 216-219, 221, 222, 227, 245, 274.
Parthenay (châtelain de), 246.
Parthenay (héraut), 120.
Parthenay (seigneur de). Voy. Larchevêque (Jean).
Parthenay (Michel de), 223.
Patay, lxxxiv, 73.
Peiresc (Fabri de), xxxiv, 235, 236.
Pellerais (la), v *n.* 2.
Penensac. Voy. Panessac.
Penhoet (Jean de), amiral de Bretagne, 34, 35, 40 *n.* 1.
Penmarch (Christophe de), évêque de Saint-Brieuc, viii *n.* 2.
Pennemarc, 80.
Penthièvre (les), lxxxiii.
Penthièvre (Olivier de). Voy. Blois (Olivier de).
Periou (Jean), 33.
Peronnit, écuyer navarrais, gouverneur de Richemont, 4.
Peuvillers, 258.
Philippe (Jaquinot), 262.
Picardie, 6, 29, 75, 89, 90, 125, 248, 253, 259.
Piémont (prince de), 220.
Piémont (princesse de), 220.
Pierrefite (Roger de), 141, 250.
Pierrefonds, 253, 254.
Plessis (Jean du), 112 *n.* 1.
Plessis-lès-Tours, 184 *n.* 3.
Ploërmel, viii *n.* 2.
Ploisy (Jean de), 143 *n.* 3.
Poilly, 241.
Poissy, 117, 169, 170.
Poitevin (Michaut), 250.
Poitiers, 40, 53, 76, 110, 111, 129, 159, 259.
Poitiers (Jean de), seigneur d'Arcey, 112 *n.* 1.
Poitou, lxxix, lxxxv, 37, 67, 69, 77, 83, 146 *n.* 2, 166 *n.* 2, 189 *n.* 3.
Poitou (sénéchal de). Voy. Brézé (Pierre de).
Pont-sur-Seine, 254.
Pont (du), 199, 224.
Pontailler (Guy de), seigneur de Talemer, 112 *n.* 1.
Pontaubault, 52.

Pont-de-l'Arche, 197, 269.
Ponthieu (sénéchal de). Voy. Brimeu (Florimond de).
Pontoise; lxxxviii, lxxxix, 105, 112, 113, 117, 124, 142, 144, 147, 164, 170-172, 268, 269.
Pontorson, lxxxiv, 22, 23, 50, 52, 54 et s.
Ponts, près Avranches, 210.
Ponts-d'Ouve, 200.
Porhoet (de). Voy. Rohan.
Porte (Robert de la), 261.
Poton de Saintrailles. Voy. Saintrailles (Poton de).
Pouancé, 79, 181, 182, 247.
Pouilly-en-Auxois, 30 *n.* 3.
Praguerie, xiii, 157, 187.
Prie (Jean de), 37, 66.
Provence, 36, 39.
Provence, (président de). Voy. Louvet.
Provins, 252, 254-256.
Puy (Jean du), 252.

Q

Quédillac, ii-v, xviii.
Quédillac (Robert de), 179.
Quelen (Olivier de), 179, 216.
Questembert, 259.
Quintin (le seigneur de), 224.
Quiste (Robin de), 57.
Quittry (seigneur de). Voy. Chaumont (Guillaume de).

R

Raguenel (Jean), vicomte de la Bellière. Voy. Bellière.
Raguier (Antoine), 132 *n.* 2.
Raiart (Jean), 203 *n.* 2.
Rais (Gilles de). Voy. Laval.
Ramée (Charles de la), 72.
Rataud (Bertrand), 274.
Razilly, 192 *n.* 1.
Ré (île de), 77.
Reclesne, 30 *n.* 3.
Redon, 193, 197 *n.* 3.
Reims, lxv, 92, 253, 254, 256, 270.
Reims (archevêque de). Voy. Chartres (Regnault de), chancelier de France.
René d'Anjou, Roi de Sicile, lxxxiii, 93, 95-97, 100, 106 *n.* 1, 125, 142, 185, 187, 194, 212, 255.
Rennes, ii, vii, xiv, xviii, xxii, xxiii, lxxix, 24, 27 *n.* 1, 43, 45, 180, 193, 196, 197, 201, 203 *n.* 1, 216, 224.
Rethélois, 146 *n.* 2.
Rhône (fleuve), 220.
Richard II, roi d'Angleterre, 158.
Richard (Jean), 262.
Richemont (comté de), 1.
Richemont (Arthur, comte de), connétable de France, duc de Bretagne 3e du nom, né le 24 août 1393, † 26 déc. 1458, iii, iv, vi, ix, x, xii et s., xxviii et s.; 2e fils de Jean le Vaillant et de Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais, 2; né au château de Sucinio, 3; placé sous la direction de l'écuyer Peronnit, 4; suit le duc de Bourgogne à Paris, 5; — en Picardie, en Flandre, 6; accompagne le corps de Philippe le Hardi de Halle à Dijon, 6; revient à Paris, entre au service du duc de Berry, va en Bretagne, soumet les rebelles de Saint-Brieuc, soutient les ducs d'Orléans et de Berry, 7; va demander le secours du duc de Bretagne, se querelle avec son frère Gilles, 8; amène 1,600 hommes d'armes, passe par le Maine et la Normandie, 9; prend Sillé-le-Guillaume, Beaumont-le-Vicomte, Laigle, se rend auprès du Roi, entre au service du duc de Guyenne, 10; l'accompagne à Bourges, 11; rejoint à Paris la duchesse de Bretagne, 12; fait rendre Saint-Malo au duc par le Roi, 13; prend part au siège de Soissons et à celui d'Arras, 14; prend Vouvant, Mervent, Secondigny, Châtelaillon, assiège Parthenay, apprend que le Roi d'Angleterre est devant

Harfleur, 15, 237; se rend à l'appel du Roi de France, III, 16; est blessé et pris à Azincourt, 17, 18; est emmené à Londres, où il revoit sa mère, Jeanne de Navarre, devenue Reine d'Angleterre, 19; en reçoit des présents, 20; est demandé au Roi d'Angleterre par la duchesse et les États de Bretagne pour remplacer le duc Jean prisonnier, 20-22; va au siège de Melun, où il rencontre Guillaume de Montauban, 21; reste en Normandie, sous la garde de Suffolk, va à Pontorson, refuse de s'enfuir, 22; est visité par le duc de Bretagne son frère, rejoint le Roi d'Angleterre, se rend à Vannes, 23; — à Rennes, où il fait élever de nouvelles fortifications, 24; à Paris, au conseil du Roi d'Angleterre, 238; assiste aux sièges de Melun et de Meaux, 25; demande au duc de Bourgogne la main de sa sœur Mme de Guyenne, lui envoie Raoul Gruel en ambassade, 26; apprend la mort du Roi d'Angleterre, 27; se considère comme délivré par cette mort, 28; se rend, avec le duc son frère, aux conférences d'Amiens, où est arrêté son mariage, accompagne le duc de Bourgogne à Dijon, 29; y épouse Mme de Guyenne, 30, 238, 239; va demeurer à Montbard, 31; accompagne le duc de Bourgogne en Flandre, va à Saint-Malo, reçoit des ambassadeurs de Charles VII, 32; doit se rendre à la Cour, 33; visite le Roi à Angers, 34; va en Bourgogne, puis à Montluel, retourne auprès du Roi à Chinon, 35; est fait connétable, 36; va en Bretagne réunir des troupes, 37; suit le Roi, fait expulser ses anciens conseillers, 38; est rejoint à Bourges par Mme de Guyenne, 39; conduit le Roi de Poitiers à Saumur, 40; accompagne le duc Jean VI de Saumur en Bretagne et revient vers le Roi, 42; assemble une armée à Antrain, assiège Saint-James de Beuvron, 43, 44; tente vainement d'empêcher ses troupes d'abandonner ce siège, 45; fait arrêter le chancelier de Bretagne, se rend auprès du Roi, 46; fait prendre Giac à Issoudun, 48; refuse de lui rendre la liberté et le fait exécuter, 49; va en Touraine, fortifie Pontorson, 50; repousse les Anglais, 52; retourne vers le Roi, 53; place La Trémoille près du Roi, 54; veut secourir Pontorson, 55; visite Mme de Guyenne à Chinon, 57; rassemble des troupes à Gien, engage une couronne pour les solder, fait ravitailler Montargis, 58, 59; empêche La Gravelle de tomber au pouvoir des Anglais, se rend à Craon, à Angers et à Loudun, 60; entame des négociations avec le duc de Bourbon et le comte de la Marche, se voit refuser l'entrée de Châtellerault, entretient les seigneurs à Chauvigny, les accompagne à Chinon, 61; ne peut rentrer en grâce auprès du Roi, prend possession de la seigneurie de Parthenay, 62; est rejoint à Parthenay par Mme de Guyenne, perd sa pension, est traité en rebelle, et entretient une guerre civile avec La Trémoille et Jean de la Roche, 65; se rend à Limoges pour soutenir le duc de Bourbon et le comte de la Marche, séjourne à Parthenay, fait assiéger Sainte-Neo-

maye, 66; lève des troupes pour secourir Orléans, 69; voit ses services refusés par le Roi, et se rend néanmoins au siège de Beaugency, 70; rencontre Jeanne d'Arc, 71; ordonne le guet au siège de Beaugency, empêche le pont de Meung-sur-Loire de tomber au pouvoir des Anglais, 72; prend part à la victoire de Patay, 73; couche sur le champ de bataille, est chassé par le Roi, 74; se rend à Parthenay, essaie vainement de prendre d'assaut Fresnay-le-Vicomte, échappe à une tentative d'assassinat, se rend à Parthenay, 75; refuse de se rendre à une entrevue avec La Trémoille, donne asile et secours à Madame de Thouars, prépare le mariage de Pierre de Bretagne et de Françoise d'Amboise, 76; soutient une guerre contre les gens du Roi, fait décapiter le capitaine de Châtelaillon, conclut la paix, 77; assiste à Nantes au mariage du comte de Montfort et de Yolande, fille du Roi de Sicile, revient à Parthenay, 78; se rend à l'appel du duc de Bretagne, mécontent de l'enlèvement de son chancelier par le duc d'Alençon, empêche la prise d'assaut de Pouancé, 79; séjourne à Parthenay, apprend la prise de Mairvent, qu'il fait rentrer en son pouvoir, 80; assiste à l'enterrement de Jeanne de France, duchesse de Bretagne, entre dans un complot contre La Trémoille, 81; se propose de faire lever le siège de Saint-Céneri-le-Gérei, 82; empêche la reddition de Sillé-le-Guillaume aux Anglais, 83-86; arme plusieurs chevaliers, 85; se rend près du Roi, à Vienne, puis à Parthenay, 87; à Orléans, Melun, Ligny, Senlis, Compiègne, 88; secourt Laon, 88; accorde un sauf-conduit aux défenseurs du mont Saint-Vincent, 88, 89; secourt Beauvais, 89, 90; revient à Laon, fait prendre Ham, empêche le pillage des gens d'armes, 90; négocie avec le duc de Bourgogne, secourt Chauny, 91; approuve la remise de Ham à Jean de Luxembourg, se rend à Compiègne, à Reims, assiège Louvois (?), punit des larrons, se rend à Châlons, 92; prend Manre, Ham, se rend près de René d'Anjou, 93; à Vitry-en-Perthois, à Châlons-sur-Marne, fait pendre Henri Bourges, 94; envoie des secours à Robert de Saarbruck, le fait arrêter, 95; le laisse échapper, puis le contraint à remplir ses engagements, 96; prend Epense, 97; se rend à Châlons-sur-Marne, à Troyes, à Dijon, à Beaune, à Autun, à Decize, à Nevers, 98; à Bourges, à Dun-le-Roi, 99; à Tours, à Chinon, à Parthenay, rend l'hommage au Roi pour sa seigneurie de Parthenay, est désigné pour se rendre à l'assemblée d'Arras, 100; à Parthenay, 101; se rend à Arras, 102; a des entrevues particulières avec le duc de Bourgogne et son chancelier, consulte le duc d'Orléans, 103; à Senlis, occupe les environs de Paris, 106; envoie des gens d'armes dans la Haute-Normandie, 107; — devant Gerberoy, se rend auprès du Roi, 108; à Parthenay, envoie Henri de Villeblanche au duc de Bourgogne, conduit la comtesse d'Étampes à la Cour à Poitiers, 110; à Parthenay, à Poitiers, reçoit

la direction des entreprises contre Paris, à Orléans, à Janville, 111; couche à Corbeil, à Lagny-sur-Marne, à Pontoise, 112; reçoit bon accueil des capitaines bourguignons, appelle près de lui Dunois et les garnisons de la Beauce, se dirige sur Paris, 113-118; entre dans Paris, 118-123, 259; favorise une entreprise de Gauvain Le Roy sur Montlhéry, 120; concourt à une expédition sur Gisors, va à Beauvais, à Gerberoy, à Pontoise et à Paris, 124; assiège Creil, négocie avec le duc de Bourgogne la délivrance de René d'Anjou, 125; à Cassel, à Azincourt, à Hesdin, à Abbeville, à Eu, à Dieppe, 126; au Crotoy, à Abbeville, 127; consulte le duc de Bourgogne, se rend à Amiens, à Paris, à Orléans, à Loches, 128; à Parthenay, à Ancenis, à Orléans, à Janville, à Étampes, à Corbeil, à Paris, 129; envoie Jean de Malestroit prendre Beauvoir-en-Brie, 130; fait décapiter Miles de Saulx, 131; fait assiéger Malesherbes, se rend à Paris, 133; prend part à une tentative sur Montereau, prend Château-Landon, Nemours, 133; se rend à Paris, où il apprend la mort de sa mère, 134; au siège de Montereau, 135, 260; à Paris, 138, 262; à Troyes, 139; fait noyer Bouzon de Fages, fait pendre Bouays Glavy, revient à Paris, 140; ne peut entrer à Vincennes, fait prendre la place de Beauté, se rend à Saint-Maur-les-Fossés, à Charenton, à Sainte-Menehould, à Paris, 141; se rend à Auray, réconcilie le duc de Bretagne et le sire de Laval, se rend à Lille pour négocier la délivrance de René d'Anjou, à Senlis, à Lagny-sur-Marne, 142; à Paris, met garnison à Saint-Denis, 143; assiège Meaux, 144-154; assiège Avranches, 155; se retire à Dol, 156; se rend à Angers, à Paris, à Beaugency, 157; se rend à l'appel du Roi pendant la Praguerie, 158, 159; à Paris, 160; en Champagne, 161; fait noyer le bâtard de Bourbon, 162; à Laon, assiège Creil, 163; à Paris, assiège Pontoise, 164-171; à Paris, en Touraine, à Parthenay, en Bretagne, 172; à Parthenay, 173, 274; à Clermont, à Toulouse, à Mont-de-Marsan, à Meilhan, 174; à Souprosse, à Saint-Sever, 175; à Dax, 176; à Mont-de-Marsan, 177; épouse Jeanne d'Albret, 178, 179; à Agen, à Nérac, à Castel-Jaloux, à Sainte-Bazeille, à Marmande, 179; à Nérac, à Toulouse, à Parthenay, à Rennes, 180; à Fontenay-le-Comte, à Parthenay, à Tours, à Chinon, à Angers, à Château-Gontier, 181, 182; à Saumur, 182; à Angers, à Parthenay, 183; à Nantes, à Tours, à Parthenay, 184; en Lorraine, 185; épouse Catherine de Luxembourg, 186, 283; se rend par la Bourgogne à Montbéliard, 187, 188, 274; passe les montres, se rend à La Marche-en-Bassigny, 188; à Parthenay, à Rieux, à Nantes, 189; à Tours, au siège du Mans, 190; à Tours, à Parthenay, à Nantes, 191; à Dinan, 192; supplie le duc de Bretagne de faire grâce à Gilles de Bretagne, se rend à Rennes, à Nantes, à Parthenay, à Redon, à Chinon, 193; à Parthenay, a une discussion avec le duc de Nevers, 194; ap-

prend la prise de Fougères, 195; à Nantes, à Rennes, à Saint-Aubin, 196; à Saint-James-de-Beuvron, à Rennes, 197; assiège Coutances, 198; à la prise de Saint-Lô, de Carentan, 199; des Ponts-d'Ouve, de Beuzeville-la-Bastille, de La Haye-du-Puits, de Bricquebec, du Hommet-d'Arthenay, de Laulne, de Valognes, de Gavray, 200; de Fougères, à Parthenay, à Josselin, 201; à Nantes, 202; veut faire brûler un sorcier, a une altercation avec le duc de Bretagne à propos de Gilles de Bretagne, 203; à Dol, à Granville, à Coutances, 204; à Saint-Lô, 205; à Formigny, 206-208; à Vire, à Avranches, 209; apprend la mort de Gilles de Bretagne, à Bayeux, 210; à Cheux, à Caen, 211-213; à Cherbourg, 213-215, 279; à Valognes, à Carentan, à Caen, à Falaise, à Alençon, au Mans et au Château-du-Loir, 215; à Parthenay, à Rennes, à Nantes, à Montbazon, à Tours; fait prendre Olivier de Meel, 216; à Parthenay, à Loches, en Basse-Normandie, à Tours, 217; en Normandie, 218; en Bretagne, en Normandie, à Bourges, 219; en Savoie, 220; à Parthenay, à Paris, 221; à Orléans, à Tours, à Parthenay, à Nantes, 222; fait emprisonner Henri de Villeblanche, 223; à Nantes, à Rennes, 224; à Angers, à Tours, 225; à Vendôme, 226; à Fontevrault, à Nantes, 227; est malade, 228; son éloge, 229-231; sa mort, 231, 232; son testament, 244-248, 259.

Richemont (Catherine de Luxembourg, comtesse de), lxvi, lxvii, lxxxv, 186, 189, 200 *n.* 8, 216, 218, 219, 232, 283.

Richemont (Jeanne d'Albret, comtesse de), x, lxvi, lxvii, lxxxv, 178, 185, 274.

Richemont (Marguerite de Bourgogne, duchesse de Guyenne, puis comtesse de), ix, xiii, lxxxiii, lxxxv; épouse Richemont, 26 et s.; se rend à Bourges, puis à Chinon et reçoit son douaire comme veuve du dauphin Louis, 39; à Chinon, à Saint-Florent, 40 et s.; à Chinon, 62, 64; à Saumur, à Thouars, à Parthenay, 65, 76, 78, 100, 110; accompagne Richemont à Paris, 129; à Paris, 139 *n.* 1; sauve la vie aux habitants de la place de Beauté, se rend à Bray-sur-Seine, à Paris, 141; meurt, 172; son contrat de mariage avec Richemont, 238; sa dot, 239; reçoit un don du duc de Bourgogne son frère, 243; fait payer Pierre Salmont, procureur de Richemont dans le comté de Tonnerre, 244.

Rie (Jean de), 67 *n.* 3.

Rie (Odet de). Voy. Aydie (Odet d').

Rieux, 189.

Rieux (Jean III de), 40.

Rieux (Pierre de), maréchal de France, 84, 88, 90, 104, 107, 124.

Rioux (Jean), v *n.* 2.

Ripault (Guillaume), lxxv, 247.

Ripelay (John), 171.

Riqueinan (Georges), 79.

Rivière (Robert de la), évêque de Rennes, 180.

Rivière (Yvonnet de la), 250.

Robesson (Yv. de), 249.

Robin (Étienne), 276.

Roche (de la), 224.

Roche (Charles de la), 249.

Roche (Guy de la), frère de Charles, 249.

Roche (Jean de la), 65, 67, 159.

Rochegguyon (Charles de la), 251.

Rodburn (Thomas), évêque de Saint-David, 102 *n.* 1.

ROHAN (Alain de), 101 *n.* 2.
ROHAN (Alain IX de), comte de Porhoet, 34, 37, 40, 224.
ROHAN (Marguerite de Bretagne, comtesse de Porhoet, femme d'Alain IX, vicomte de), † 13 avril 1428; fille de Jean le Vaillant et de Jeanne de Navarre, 3.
ROHAN (Édouard de), 16, 18.
ROISSE (Jean de), 284.
ROLIN (Nicolas), 102 *n.* 1, 103, 112.
Romagne-sous-Montfaucon, 271.
ROOS (de), 55.
ROSNYVINEN (famille de), 207 *n.* 1.
ROSNYVINEN (Jean de), 115, 207, 209.
ROSTRENEN ou ROSTRELEN (le seigneur de), XIII, 34, 37, 51, 52, 69, 70, 73, 74, 76, 77, 83, 115, 125, 128, 129, 136, 145, 146, 153, 160, 249, 252, 253.
ROUAULT (Joachim), 164, 166, 188 *n.* 1, 196, 198, 199, 207, 214.
Rouen, 124, 147, 211 *n.* 3, 247, 266, 268, 269.
Rouergue, 37.
ROUGÉ (Anne de), 9 *n.* 2.
ROUGEMONT (Thibaud de), archevêque de Besançon, 30, 31.
ROULLIARD (Sébastien), 235.
Roussillon, 30 *n.* 3, 241.
ROUXEL (Robert), 21, 30.
Rozlandrieux, VIII *n.* 2.

S

SAARBRUCK (Robert de), damoiseau de Commercy, XI, XII, LXXXVII, 94-96, 144, 270-272.
Sablé, 69, 84, 86.
Saint-Aignan, 140 *n.* 2.
Saint-Aubin, XXXIII, 196, 198.
SAINT-BELIN (Geoffroy de), 91.
Saint-Brieuc, XXIX, 7.
Saint-Brieuc (évêque de). Voy. PENMARCH (Christophe de).
Saint-Celerin. Voy. *Saint-Céneri-le-Gérei.*
Saint-Céneri-le-Gérei, 82.
Saint-Cloud, 7, 122.
Saint-Denis, 8, 103-105, 113-117, 121, 122, 143, 164, 250, 256, 259.
Saint-Étienne (abbaye de), à Caen, 211.
Saint-Faron (abbaye de), près Meaux, 146.
Saint-Florent. Voy. *Saint-Hilaire-Saint-Florent.*
SAINT-FROMONT (Jean de), 199 *n.* 1.
Saint-Germain-en-Laye, 161, 248.
SAINT-GILLE (Guillaume de), 69.
Saint-Hilaire-Saint-Florent, 40-42.
Saint-James-de-Beuvron, XXIII, LXXXIV, LXXXVIII, 43 et s., 197, 198.
SAINT-JEHAN (Regnault de), 104, 105 *n.* 1.
Saint-Lô, XXXIII, 199, 202, 205, 208.
Saint-Maixent, 66, 159.
Saint-Malo, 13, 32, 237.
Saint-Malo (évêché de), V *n.* 2 et 3.
Saint-Marc-sur-Seine, 30 *n.* 3.
Saint-Mars, 241.
Saint-Maur-les-Fossés, 141.
Saint-Méen (monastère de), II.
Saint-Melaine (monastère de), II.
Saint-Mihiel, 96, 97, 269, 273.
Saint-Omer, 125, 128.
Saint-Ouen-des-Vallons, 60.
SAINT-PAUL (Roland de), 51.
SAINT-POL (Mlle de). Voy. LUXEMBOURG (Isabelle de).
SAINT-POL (Jacques de). Voy. LUXEMBOURG (Jacques de).
Saint-Pourçain, 220.
Saint-Quentin, LXV.
Saint-Sauveur-le-Vicomte, 150 *n.* 2, 210.
Saint-Sever, LXXXVIII, 175, 177.
SAINT SIMON (Gilles de), 75, 85,

88, 95, 97, 107, 110, 160, 178, 206, 213, 214, 256.
Saint-Vincent (Mont), près Laon, 88.
Sainte-Bazeille, 179.
Sainte-Catherine-de-Fierbois, 217 *n.* 4.
SAINTE-CROIX (cardinal de). Voy. ALBERGATI (Nicolas).
Sainte-Menehould, 93, 141.
Sainte-Neomaye, 66.
Sainte-Praxède (cardinal de). Voy. COETIVY (Alain de).
Saintonge, LXXIX.
SAINTRAILLES (Poton de), LXXXIX, 58, 73, 74, 88, 90, 91, 95, 97, 108, 109, 123, 125, 140 *n.* 2, 157, 164-166, 168, 169, 212, 250, 260.
SALINS (héraut), 274.
SALISBURY, LXXV.
SALMONT (Pierre), 244.
Sarry, 187.
SAULVESTRE (Jean). Voy. SAUVESTRE.
SAULX (Jean de), 270.
SAULX (Miles de), 130, 131, 255.
Saumur, 40-42, 47, 65, 82, 182.
SAUVAGE (Eonnet), XVI *n.* 2.
SAUVESTRE (Jean), 67, 85.
Savoie, 46, 220.
SAVOIE (Amédée VIII, duc de), LXXIV, 35.
SAVOIE (Anne de Chypre ou de Lusignan, femme de Louis Ier, duc de), 220.
SAVOIE (Louis Ier, duc de), 220.
SCALES (Thomas, sire de), 44, 55, 72, 74, 79, 151, 165.
SCHILDER (de), 235.
Secondigny, 15, 245.
SECOURALLES (Louis de). Voy. ESCORAILLES (Louis d').
Sée (la), 155 *n.* 2.
Séez, 219, 283.
Seine (fleuve), 136, 248.
SEL (Hector du), 280.
SENEDAVI (Raoulete de), femme de Jean Boutier, X, XVI.
Senlis, 88, 106, 142, 247, 250, 253, 254.
Senlis (bailli de). Voy. GIRON.
Sicile (reine de). Voy. YOLANDE, reine de Sicile.
Sicile (roi de). Voy. RENÉ d'Anjou.
Sillé-le-Guillaume, XXVII, XXXII *n.* 1, XXXIX, 10, 82-86, 247.
Soissons, 14, 253.
Solidor, X.
SOMERSET (Edmond Beaufort, comte, puis duc de), 212, 213, 266, 268, 269, 276.
SOMERSET (Éléonore Beauchamp, duchesse de).
SOMERSET (Jean Beaufort, comte, puis duc de), 151, 181.
Somme (la), rivière, 16, 127.
SONFORT (comte de). Voy. SUFFOLK.
Souprosse, 175.
Souvigny, 220.
SOYECOURT (Louis de), seigneur de Mouy, 164, 165, 249.
SPENCER (Hugues), 213.
STANLAWE (John), 269.
STUART (J.), connétable d'Écosse, 50, 51, 56, 58, 59.
Sucinio, 3.
SUFFOLK (Guillaume de la Pole, comte de), LXXV, 22, 23, 44, 59, 102.
SURIENNE (François de), dit l'Aragonnais, LXVII, 195.
SUZE (le seigneur de la), 115, 116, 132, 248 et *Errata*.

T

TALBOT (Jean, s. de), 55, 59, 72, 74, 107 *n.* 5, 110, 124, 151, 167, 266.
Talemer, 112 *n.* 1.
TANCARVILLE (le comte de). Voy. HARCOURT.
TANGUY, bâtard de Bretagne. Voy. BRETAGNE (Tanguy, bâtard de).
Tartas, XIII, LXXXIX, 173, 174.
TERNANT (Philippe, seigneur de), 113, 114, 117, 250.
TERRANT (Jean de), 112 *n.* 1.

Thérouanne (évêque de). Voy. Luxembourg (Louis de).
Thien (bâtard de), 150.
Thouars, 65, 76, 77.
Thouars (Louis d'Amboise, vicomte de), IV, 37, 76, 83.
Thouars (Mme de), 76, 77.
Thumery (Regnault de), 134 *n.* 1, 259.
Tillay (Jamet de), 88, 167, 183, 281, 284.
Tombelaine, XXXIII, 198.
Tomelin (Olivier), 57.
Tonnerre, 240, 241.
Tonnerre (comté de), 30 *n.* 3, 241, 244, 262.
Tonnerre (Catherine de l'Ile-Bouchard, comtesse de), 48.
Torcy (sire de), 280.
Torre (van), 235.
Touche (la), près Nantes, 46.
Toulouse, 174, 180.
Tour (de la), 37, 211.
Tour (Arcade de la), 105 *n.* 1.
Tour (Vanchelin de la), bailli de Vitry, 145, 260.
Touraine, LXXIX, 50, 76, 84 *n.* 1, 172, 229, 230 *n.* 1, 238, 239.
Tournemine (Gilles), seigneur de la Hunaudaye, XIX, 57, 198, 199, 224.
Tours, LXV, LXXXII, 100, 109 *n.* 1, 139, 181, 184, 190, 216, 217, 222, 224, 225, 263, 275.
Tours (archevêque de). Voy. Coetquis (Philippe de).
Treenna (Yvon de), 206.
Treignac. Voy. Comborre (Jean de).
Tremederne (Jean de), 51, 52.
Trémoille (bâtard de la), 206, 258.
Trémoille (Georges de la), LXXVIII, LXXIX, 48, 49, 54, 62, 65, 67, 74-77, 81, 247.
Trévières, 205, 206, 208.
Trinité (abbaye de la), de Caen, 212 *n.* 2.
Troissy (Jean de), bailli de Senlis, 64, 145, 253.
Troyes, 98, 139, 140, 239, 254, 262.
Tudert (Jean), doyen de N.-D. de Paris, 252.

U

Ust (Olivier d'), 30.

V

Val (Olivier du), 30, 179.
Valognes, 200, 203, 205, 213, 215.
Vannes, 7, 23, 101 *n.* 2, 160 *n.* 2, 217 *n.* 2, 237.
Vannes (Jean de), 141.
Varambon (le seigneur de). Voy. Palu.
Vaucouleur, 56.
Vaucouleurs, 161.
Vaucourt (Louis de), 104.
Vaudemont (comte de). Voy. Lorraine (Antoine de).
Vaudré (Guillaume de), 248.
Vaudré (Pierre de), 91.
Vaudrey (Philibert de), 33, 67 *n.* 3.
Vendel (de), 30.
Vendel (Guillaume de), 60, 137, 178, 179, 246, 252.
Vendôme, 226, 227.
Vendôme (Jean de), vidame de Chartres, seigneur de Lassay et de Pousauges, 84.
Vendôme (Louis de Bourbon, comte de). Voy. Bourbon (Louis de).
Vengeons, 202, 216.
Venin (Tour du), à Saint-Denis, 116, 121, 122.
Ver (Robert), 213.
Verberie, 89.
Verdun, 67 *n.* 3, 150 *n.* 2, 257, 258, 263, 266, 269, 272, 273.
Vermandois, 167 *n.* 1.
Vermandois (bailli de). Voy. La Hire.
Verneuil, 37.
Vertus (bâtard de), 262.
Vienne (Isère), LXXVIII, LXXX, 87.
Vienne (la), rivière, 70.
Vienne (Philippe de), 139 *n.* 1.
Vigneul (le), 8, 117.

Vignier (Jean), lxxxv, 241, 242.
Vignier (Perrenot), 275.
Vignoles (Amadoc de), frère de La Hire, 73, 87.
Vignoles (Etienne de), dit La Hire, lxxx, 58, 70, 73, 87, 88, 90, 91, 95, 103, 108, 109, 123, 125, 146, 150, 152, 164-166, 168, 251, 253, 254.
Vignoles (Pierre-Regnauld de), 80.
Vilée (Étienne), 263.
Villeblanche (Henri de), ix, 103, 110, 115, 116, 118, 223.
Ville-devant-Chaumont, 258.
Villeries (Pierre de), 254.
Villers (D. de), 235, 236.
Villiers de l'Isle-Adam (Jean de), 113-115, 117, 125, 142, 251.
Vincennes, 27, 116, 141, 147, 250, 259.
Vincent Ferrier (saint). Voy. Ferrier (Vincent).
Vincestre. Voy. *Winchester*.
Vire, xxxiii, xxxviii, 202, 208, 209, 219, 279.
Vire (vicomté de), 213 *n.* 3.
Visen (Jean de), 274.
Vitry, 145 *n.* 1.
Vitry (bailli de), 260. Voy. Tour (la).
Vitry-en-Perthois, 94-96.
Vivier-en-Brie, 254.
Vivonne (Antoine de), 76.
Vouvant, 15, 244, 245.

W

Wame, 257.
Wameau, 257.
Warwick (Richard Beauchamp, comte de), 8, 55, 59.
Waucourt (Louis de), 105 *n.* 1.
Wideville (Richard). Voy. Wydevile.
Willoughby (Robert de), 55, 79, 122.
Wilpil (Guillaume), 253, 254.
Winchester (cardinal de). Voy. Beaufort (Henri de).
Woël, 257.
Wydevile (Richard), 151.

X

Xaincoins (Jean de), 247 *n.* 1.

Y

Yèvre-le-Châtel, 256.
Yolande d'Aragon, reine de Sicile, lxxiv, lxxxix *n.* 4, 33, 41, 50, 53.
Yonne (rivière), 135, 136, 248.
York (Richard, duc d'), 168.

ERRATA.

P. LXXVII, note 3, *au lieu de :* Cosneau, p. 527, n° XLVI, *lisez :* Cosneau, p. 525, n° XLIII.

P. 35, ligne 15, et p. 45, ligne 2, *au lieu de :* Porhoet, *lisez :* Penhoet.

P. 35, note 1, *au lieu de :* Ajouté... dans S. Cette partie, *lisez :* Ajouté... dans S cette partie.

P. 66, dernière ligne, *au lieu de :* Saincte Neomage, *lisez :* Saincte Neomaye.

P. 88. *Remplacer la note 4 par celle-ci :* Assis-sur-Serre, Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre.

P. 91, ligne 19, *au lieu de :* Geoffroy de Saint-Belin, dit La Hyre, *supprimez :* dit La Hyre, *ou lisez :* Geoffroy de Saint-Belin, [compagnon du]dit La Hyre.

P. 116. *Remplacer la note 2 par celle-ci :* René de Laval, seigneur de la Suze.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.